

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE



3 1761 01873941 7

8 vols 4-1-

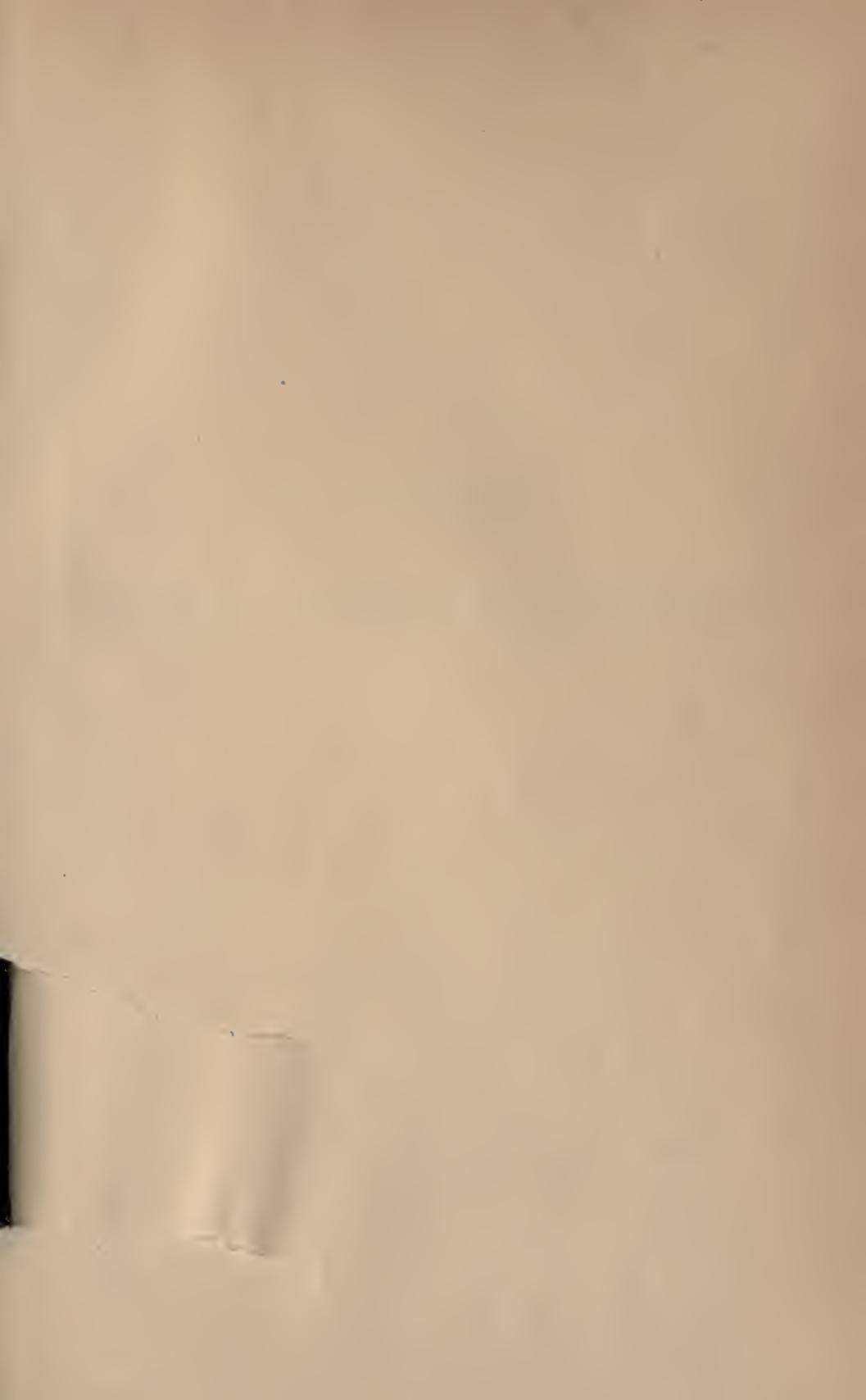
other vols stop.
L 10000

£7 10.-

i/s/

EP.







Digitized by the Internet Archive
in 2007 with funding from
Microsoft Corporation

LA SAINTE
BIBLE POLYGLOTTE

DU MÊME AUTEUR

- Manuel biblique ou Cours d'Écriture Sainte à l'usage des séminaires, ANCIEN TESTAMENT,** par F. VIGOUROUX. **NOUVEAU TESTAMENT,** par L. BAGUEZ. Dixième édition. 4 vol. in-12. Paris, A. Roger et F. Chernoviz. 14 fr. »
- Les Livres Saints et la Critique rationaliste. Histoire et réfutation des objections des incrédules contre les Saintes Écritures,** par F. VIGOUROUX, avec des illustrations d'après les monuments par M. l'abbé DOUILLARD, architecte. Nouvelle édition. 5 vol. in-8°. Paris, Roger et Chernoviz 35 fr. »
Édition in-12. 20 fr. »
- Carte de la Palestine,** pour l'étude de l'Ancien et du Nouveau Testament. 1 feuille de 0^m,47 de haut sur 0^m,39 de large, imprimée en quatre couleurs. Sixième édition. 1898. Paris, Roger et Chernoviz. 1 fr. »
Achetée avec le *Manuel biblique* 0 fr. 50
- La Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Égypte et en Assyrie,** par F. VIGOUROUX; avec cartes, plans et illustrations, d'après les monuments, par M. l'abbé DOUILLARD, architecte. Sixième édition, 1896, 4 vol. in-12. Paris, 16 fr. »
- Die Bibel und die neueren Entdeckungen in Palästina, in Aegypten und in Assyrien,** von F. VIGOUROUX. Autorisirte Uebersetzung von JOH. IBACH, Pfarrer von Villmar. 4 vol. in-8°, 1885. Mayence, Franz Kirchheim.
- Le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques modernes,** avec des illustrations d'après les monuments. Deuxième édition. 1 vol. in-12, 1895. 4 fr. »
- Mélanges bibliques. La Cosmogonie mosaïque d'après les Pères de l'Église, suivie d'études diverses relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament (Les inventeurs de l'explication naturelle des miracles : Eichhorn et Paulus. — Les inscriptions et les mines du Sinaï. — Les Hébreux de la Bible. — Le Livre des Proverbes et la fourmi. — Susanne : caractère véridique de son histoire. — Les Samaritains au temps de Jésus-Christ. — La Bible et la Critique, réponse aux Souvenirs d'enfance et de jeunesse de M. Renan),** par F. VIGOUROUX; avec une carte et des illustrations d'après les monuments, par M. l'abbé DOUILLARD, architecte. Deuxième édition. 1 vol. in-12. 4 fr. »
- La Sainte Bible selon la Vulgate,** traduite en français par M. l'abbé GLAIRE, avec introductions et notes par F. VIGOUROUX. 4 vol. in-8°. Paris, Roger et Chernoviz 26 fr. »
Le Nouveau Testament in-8° se vend séparément. 6 fr. »
- Nouveau Testament in-18** (nouvelle édition, 1898), par MM. GLAIRE et VIGOUROUX. Seule traduction approuvée par le Saint-Siège. 1 vol. in-18. Paris, Roger et Chernoviz 2 fr. »
Le même, papier teinté, filet rouge 3 fr. »
- Les Saints Évangiles,** suivis des Actes des Apôtres, précédés de la messe et des vêpres. 1 vol. in-18, papier teinté, filet rouge. Paris, Roger et Chernoviz. 1 fr. 50

EN COURS DE PUBLICATION :

Dictionnaire de la Bible, contenant tous les noms de personnes, de lieux, de plantes, d'animaux mentionnés dans les Saintes Écritures, les questions théologiques, archéologiques, scientifiques, critiques, relatives à l'Ancien et au Nouveau Testament, et des notices sur les commentateurs anciens et modernes avec de nombreux renseignements bibliographiques. Ouvrage orné de cartes, de plans, de vues des lieux, de reproductions de médailles antiques, de fac-similés des manuscrits, de reproductions de peintures et de bas-reliefs assyriens, égyptiens, phéniciens, etc., publié par F. VIGOUROUX, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Paris, Letouzey et Ané. Prix du fascicule, in-1°, de 320 colonnes. 5 fr. »

LA SAINTE BIBLE POLYGLOTTE

CONTENANT LE TEXTE HÉBREU ORIGINAL, LE TEXTE GREC DES SEPTANTE
LE TEXTE LATIN DE LA VULGATE
ET LA TRADUCTION FRANÇAISE DE M. L'ABBÉ GLAIRE

AVEC LES DIFFÉRENCES
DE L'HÉBREU, DES SEPTANTE ET DE LA VULGATE;
DES INTRODUCTIONS, DES NOTES, DES CARTES ET DES ILLUSTRATIONS

Par F. VIGOUROUX

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

ANCIEN TESTAMENT

TOME I

LE PENTATEUQUE

PRÉCÉDÉ

d'une Préface de M^{sr} MIGNOT, Évêque de Fréjus



PARIS

A. ROGER ET F. CHERNOVIZ, LIBRAIRES-ÉDITEURS

7, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 7

1900

IMPRIMATUR :

Parisiis, die 21 octobris 1899.

† FRANCISCUS Card. RICHARD,

Arch. Parisiensis.



PRÉFACE

PAR MONSEIGNEUR MIGNOT, ÉVÊQUE DE FRÉJUS



Nous devons apporter un très grand zèle pour que « la Parole » du Christ habite en nous abondamment ». Nous devons être aptes à soutenir des combats de plus d'un genre; la lutte change et les adversaires attaquent sur tous les points : ils ne se servent pas tous des mêmes armes et ne nous combattent pas d'une seule manière. Aussi est-il nécessaire que celui qui doit lutter avec tous connaisse les ruses et les stratagèmes de tous, qu'il se serve également de la flèche et de la fronde, qu'il soit à la fois tribun et centurion, général et simple soldat, cavalier et fantassin, qu'il connaisse la tactique navale aussi bien que la guerre de siège : car s'il est étranger à quelque partie de l'art militaire, s'il se néglige sur un point, ce sera par ce côté que le diable fera entrer ses suppôts dans la bergerie afin de la dévaster ».

Après avoir cité ces belles paroles de saint Jean Chrysostome, Léon XIII continue ainsi dans l'Encyclique *Providentissimus* : « Nombreux sont les artifices et les ruses de l'ennemi sur cette partie du champ de bataille. Nous l'avons dit, en passant, plus haut. Quels sont les moyens de défense? Nous allons maintenant les indiquer. Le premier consiste dans l'étude des langues orientales et aussi dans ce qu'on appelle la critique. Cette double connaissance, qu'aujourd'hui on estime si fort, le clergé doit la posséder à un degré plus ou moins élevé selon les lieux et les personnes. De cette manière il pourra mieux soutenir son honneur et remplir son ministère, car il doit se « faire tout à tous » et être toujours prêt « à répondre à ceux qui lui demandent compte des espérances qui sont en lui ». Aussi, pour les professeurs d'Écriture Sainte, c'est une nécessité, et pour les théologiens, une convenance, de posséder les langues dans lesquelles les hagiographes ont primitivement écrit les livres canoniques. Il serait aussi à désirer qu'elles fussent cultivées par les élèves ecclésiastiques, en

particulier par ceux qui dans les Académies aspirent aux grades théologiques. De plus, il faut tâcher que, dans toutes les Universités, ce qui heureusement s'est déjà fait dans plusieurs, on établisse des chaires pour les autres idiomes antiques, en particulier pour les langues sémitiques et pour les connaissances qui s'y rattachent, dans l'intérêt de ceux qui se destinent à professer les Saintes Lettres ».

Ce sont ces paroles du Pape qui devraient servir de Préface à la Bible polyglotte qu'édite M. l'abbé Vigouroux et que je suis heureux de présenter en son nom à notre clergé intelligent et studieux. Les indications données par Sa Sainteté dans la célèbre Encyclique traçaient, pour ainsi dire, le chemin au docte Sulpicien; aussi depuis plusieurs années n'avait-il rien tant à cœur que de faciliter au plus grand nombre possible de chrétiens instruits la connaissance intégrale de nos Livres sacrés et de mettre dans leurs mains la première arme défensive qu'indique le Pontife vénéré.

Si le désir d'entrer dans les vues de Léon XIII et de contribuer pour sa large part au relèvement des études scripturaires dans notre pays a porté M. Vigouroux à entreprendre un travail considérable, dont les gens du métier seuls peuvent apprécier les difficultés de tout genre, sa piété n'a pas pesé d'un moindre poids sur sa décision. Elle seule lui a donné le courage d'ajouter de nouvelles fatigues à celles que lui imposent d'autres publications connues de tous, et dont le meilleur éloge que nous en puissions faire est de dire que leur succès le console de ses labours incessants, moins par la notoriété qui s'attache à son nom que par la certitude du bien qu'elles continuent de faire tous les jours.

*
* *

C'est qu'en effet l'œuvre nouvelle qu'il nous donne est une œuvre de piété et de tendre amour. En digne fils de M. Olier, M. Vigouroux n'étudie pas seulement la Bible en savant critique, il ne l'étudie pas seulement avec passion parce qu'il la regarde à bon droit comme le plus beau monument religieux, philosophique, moral, historique, littéraire qui soit au monde, comme la plus haute expression du divin dans l'humanité; il l'étudie, parce qu'il l'aime et il l'aime, parce qu'il croit; parce que, sous l'écorce humaine parfois un peu rugueuse qui la recouvre, il sait adorer le Sauveur qui s'y cache, comme il se cachera plus tard à Nazareth sous les haillons de l'hu-

manité, comme il se cachera sous les humbles apparences du pain et du vin pour rester avec nous jusqu'à la fin des temps ; parce que, dans chacun de ces mots qui résonnent à nos oreilles comme des paroles humaines, il entend le langage du ciel, la pensée de Dieu, les « *Verba vitæ* ».

Mêlé au mouvement intellectuel de ce siècle, placé au premier rang des défenseurs de la Révélation, il sait, hélas ! que la Bible n'est pas pour tous la « Parole de vie ». Comme Jésus lui-même, elle est un objet de contradiction, le « *signum cui contradicetur* ». En y touchant, quelques-uns trouvent la mort, et d'elle on peut dire comme de l'Eucharistie : « *Mors est malis, vita bonis* ». Mais il sait aussi que comme Jésus, objet de contradiction, a été établi pour la résurrection d'un grand nombre en Israël, la Bible est destinée à nous donner les fruits de l'arbre de vie, qui guérissent ceux qu'a empoisonnés l'arbre de la science du bien et du mal.

Après avoir passé une grande partie de sa vie à nous familiariser avec les questions scripturaires, à venger l'Écriture des attaques de l'incrédulité dans *La Bible et les découvertes modernes*, *Les Livres Saints et la critique rationaliste*, le *Manuel Biblique*, qui est un véritable commentaire autant qu'une Introduction, dans le *Dictionnaire de la Bible*, qui résume les connaissances actuelles sur la matière, il a voulu couronner dignement ses travaux ; il a pensé qu'il fallait aller plus loin, ne pas s'en tenir à la description extérieure du Temple, mais nous prendre par la main pour nous y faire entrer, nous y faire prier avec lui. C'est qu'on ne prie guère au milieu des broussailles et des maquis de l'érudition pure ! Après nous avoir donné, pour ainsi dire, la description de la manne, il a voulu nous y faire goûter, la faire tomber bien abondante en multipliant les textes sacrés. Textes plus précieux mille fois que la nourriture qui tombait du ciel, plus efficaces aussi, puisque malgré la manne les Israélites sont morts dans le désert, tandis que la Bible a les « paroles de la vie éternelle ».

N'étant pas tout à fait étranger moi-même aux travaux de la critique biblique, je sais quel charme fascinant on éprouve à se plonger tout entier dans les études scripturaires. Les heures, les jours, les années s'écoulent avec une rapidité prodigieuse à étudier, dans la compagnie des vieux écrivains d'Israël, le livre merveilleux qui, écrit il y a de longs siècles, répond encore si bien à toutes les aspirations, à tous les besoins de notre vie religieuse et morale, livre dont les pages, bien qu'écrites à des âges différents et par des mains fort nombreuses, présentent un cachet d'unité remarquable. On y rencontre en effet avec des styles très distincts une unité

de vues, de pensées, telle qu'on le croirait écrit par une seule personne à divers âges de sa vie, à des phases successives de sa formation intellectuelle et morale, plutôt que par de nombreux écrivains collaborant sans le savoir à une œuvre collective. Quel charme on éprouve à y entendre résonner encore les échos affaiblis des premiers colloques de Dieu avec l'humanité naissante, à écouter les premiers *alleluia* de la création si vite étouffés par des sanglots déchirants, à retrouver notre propre histoire écrite à la première page de la Bible : histoire de nos luttes et de nos défaites, suivies heureusement de la promesse du pardon ! Quel charme on goûte à suivre le développement religieux de la partie choisie de l'humanité depuis Éden jusqu'à la captivité, comme on suit le développement d'un enfant bien-aimé à travers toutes les phases et les crises de sa formation ; à contempler avec une religieuse émotion la lumière faible et indécise d'abord, qui tremblote au seuil de l'Éden solitaire, et va grandissant toujours jusqu'au plein midi de la révélation évangélique sans s'éteindre jamais, en dépit de toutes les infidélités, de toutes les idolâtries d'Israël ! Quel charme d'étudier ce livre au point de vue de la philosophie, de l'idée morale qui s'en dégage, de l'idée de péché et d'origine du mal ; au point de vue de l'histoire, en ces temps surtout où, depuis un siècle, le monde ancien inconnu à nos pères est littéralement sorti de la poussière du tombeau comme pour déplacer l'axe de nos connaissances et de nos recherches ; au point de vue littéraire et des problèmes qui s'imposent à nous en ce qui touche l'état du texte, ses origines, ses sources, la date et le mode de sa composition, et cent autres questions qui sont du domaine de la critique dont nous aurons à parler plus loin ! Oui, tout cela est fascinant, et la vie est trop courte pour épuiser les joies intellectuelles attachées à ces études si arides pourtant à d'autres égards. Tout cela n'est encore que l'extérieur du temple, les pierres gigantesques devant lesquelles les Apôtres saisis d'admiration s'écriaient : « Maître, voyez donc quelles pierres ! » Il y a plus et mieux, il y a ce qu'on appelle « la manne cachée ».

Aussi bien que personne, l'auteur de la Polyglotte connaît les beautés du Temple ; lui aussi nous en a montré toutes les parties dans leur enchaînement merveilleux, dans leur unité saisissante, qui caractérise la pensée et l'action permanente de Dieu en dépit de la multiplicité des écrivains, j'allais dire des collaborateurs ; mais il a tenu de plus à nous donner la parole même de Dieu telle qu'il l'a inspirée, à nous la faire goûter. Longtemps on pourrait étudier une cathédrale, en admirer les détails sans en comprendre le sens et n'y voir qu'une belle conception architecturale. Long-

temps on pourrait admirer la magnificence du portail, compter le nombre infini de statues qui en sont l'ornement, décrire la forêt des colonnes et la variété des chapiteaux, l'immensité des nefs silencieuses qui fait courir dans nos veines le frisson du divin, mesurer ces voûtes dont la prodigieuse hauteur semble faite pour laisser monter l'encens de nos prières jusqu'au trône même de Dieu : oui, on peut admirer tout ce symbolisme sans en deviner la beauté réelle et la signification véritable. Il y a une merveille qui a échappé, merveille infiniment supérieure à toutes les autres, plus précieuse que l'Arche et les rouleaux sacrés de la Loi, c'est le Tabernacle où repose Jésus sous les espèces sacramentelles. On ne comprend que quand on s'est jeté à genoux, que l'on a adoré et prié. Qu'est-ce que comprendrait au mystère de l'amour d'un Dieu mourant pour nous sur le Calvaire le savant qui se bornerait à mesurer au compas les dimensions du rocher fendu, à en déterminer l'altitude, à nous dire à quelle série de terrain géologique il appartient, quelles espèces de fossiles il renferme ? En vérité, pareil savant ne trouverait-il pas la mort au pied même de l'arbre de vie ? Longtemps aussi on peut étudier la Bible feuille par feuille, ligne par ligne, mot par mot sans y trouver le surnaturel. *Mors est malis, vita bonis*. M. Vigouroux, sachant que toute critique est vaine qui n'amène pas à connaître et à aimer davantage, a voulu nous manifester l'amour de Dieu sous une quadruple forme, multiplier pour ainsi dire les paroles de vie qui sont le principe d'une résurrection véritable. C'est le « *Gustate* » après le « *Videte* ».

*
* *

La Polyglotte n'est pas seulement une œuvre d'édification, car après tout on peut prier autrement qu'en grec ou en hébreu, elle doit être un instrument de combat, une arme de défense à une époque où les attaques de l'incrédulité deviennent plus vives et plus menaçantes. Le terrain biblique est actuellement le champ de bataille ; c'est là, comme dit Léon XIII, que nous nous trouvons en face des ruses et des stratagèmes innombrables de nos ennemis, « *fallacias hostium artesque in hac re ad impugnandum multiplices* ». Le Pape ne sépare pas l'étude des langues des études critiques indispensables à l'heure présente.

Oui, le vrai champ de bataille, c'est l'Écriture. Contre elle tous les Goliath de l'incrédulité réunissent leurs forces et concentrent leurs

efforts. Comme les Philistins campés à Éphès-Dammin, entre Socho et Azéca, jetaient un défi aux Israélites campés dans la vallée du Térébinthe, les critiques incroyants sonnent le glas de l'inspiration de l'Écriture. A les en croire, ils ont sécularisé l'Écriture, ils en ont chassé Dieu : ils en feront bientôt une cathédrale désaffectée ! Ils semblent si sûrs de leur victoire qu'ils n'attachent aucune importance aux réfutations des auteurs catholiques. Ils nous demandent de relever leur défi, de leur envoyer un champion digne de se mesurer avec eux. Il est tout trouvé ; Léon XIII l'indique : c'est l'étude des langues sémitiques complétée par la critique biblique, qui, tout en empruntant les armes des adversaires, ne perd pas de vue l'enseignement précis de l'Église et se laisse guider par les indications d'une tradition bien comprise. Toute critique qui ne s'appuie pas sur l'Église sera fatale ; elle conduira presque infailliblement à l'incrédulité. Saint Augustin comprenait déjà cette vérité, encore qu'il n'eût aucune de nos préoccupations scripturaires actuelles, quand il disait qu'il ne croirait pas à l'Évangile sans l'autorité de l'Église enseignante.

Les critiques rationalistes ont un principe bien différent. Leur point de départ, leur *postulatum*, c'est la négation du surnaturel. Mais ce n'est déjà plus de la critique, c'est-à-dire la recherche sincère du vrai, c'est du parti pris. La raison est-elle donc toujours un critérium si assuré ? Si elle est si décisive, pourquoi des hommes très intelligents sont-ils en désaccord sur les points qui paraissent les plus importants en philosophie, en morale, en religion, en histoire ? Poser ce prétendu principe, c'est aboutir à la conclusion que Schérer formulait avec une navrante précision : « A supposer que je rencontrais dans l'enseignement du Seigneur une parole que repousserait mon sentiment intime, je ne dirais pas : Cette parole est néanmoins vraie, puisqu'il l'a dite ; mais avec plus de droit : il ne l'a pas dite, puisqu'elle n'est pas vraie ». Et ce sont ces hommes qui reprochent aux catholiques de n'être pas sincères dans leurs recherches, de ne pouvoir être indépendants, ni chercher la vérité avec un esprit libre parce que la solution leur est imposée *d'avance* par les définitions de l'Église, de ne faire que de la critique à l'eau de rose, puisque, comme dans les grandes manœuvres, tout est réglé *d'avance* et que l'on connaît toutes les positions qu'on devra occuper ! Disons de suite — et nous y reviendrons — que ces reproches portent à faux. Mais, à les supposer vrais, nos adversaires sont-ils plus libres, plus indépendants que nous ? Nullement. Ne sont-ils pas victimes d'un terrible préjugé, ceux qui nient le surnaturel ? Comment démontrent-ils qu'il n'existe pas, qu'il ne saurait

exister? Voilà un *a priori* plus redoutable que ceux qu'on nous reproche. Sur quelle preuve sérieuse s'appuie leur audacieuse négation? Puisque, de l'aveu de la plupart d'entre eux, Dieu nous a donné la raison avec les idées naturelles, quelle difficulté philosophique y a-t-il à admettre qu'il nous ait donné quelques idées spéciales relatives à son être? Je n'y vois pour ma part aucune impossibilité, à moins de vouloir enchaîner Dieu dans le cercle étroit de nos pauvres petites idées, c'est-à-dire de le défigurer et de le faire à l'image de l'homme.

Ces critiques qui parlent tant de raison ne font nul cas de la raison collective de l'humanité; ils tiennent pour non avenue la grande démonstration résultant de ce fait que toujours, partout, aussi loin que nous nous enfonçons dans le passé, l'humanité, sous toutes les formes, a toujours voulu Dieu, a toujours senti le besoin de Dieu, a toujours pensé à Dieu, lui a parlé par ses offrandes et ses sacrifices.

« Le surnaturel n'existe pas ». Mais qui êtes-vous donc et au nom de qui parlez-vous? La raison collective de l'humanité ne vaut-elle pas la vôtre? Dans cette raison collective ne voyez-vous pas émerger nombre d'intelligences de tout premier ordre dont les affirmations vous écrasent?

Qu'il faille donner en critique une très large part à la raison, je n'y contredis pas, puisqu'en définitive c'est sur elle que reposent nos motifs de crédibilité; ce que je conteste, c'est qu'elle doive être nécessairement impie. Notre raison à nous ne sent nullement le besoin de nier Dieu, de le chasser de son œuvre. Nous croyons n'être nullement absurdes en mettant une cause première, intelligence et force, à l'origine des choses, un législateur à la base de l'ordre moral.

Non, ces savants ne sont pas des critiques véritables, ce sont des incrédules, les doctrinaires de la négation, si l'on peut accoupler ces deux mots. Destructeurs *a priori*, ils veulent que le surnaturel n'existe pas, et avant de chercher ils ont trouvé et conclu. C'est cette école de l'absolu, du parti pris, de l'irrégion quand même, que condamne Léon XIII sous le nom de critique supérieure « inventée au détriment de la vérité et de la religion. D'après cette méthode, continue le Pape, pour juger de l'origine, de l'intégrité et de l'autorité de n'importe quel livre, on doit avoir recours uniquement aux preuves intrinsèques, comme on les appelle..... Les preuves intrinsèques le plus souvent n'ont pas assez de poids pour qu'on puisse les invoquer si ce n'est comme une confirmation de la thèse..... Ce genre tant prôné de critique supérieure aboutit à ceci : que chacun

dans les interprétations en viendrait à suivre son propre goût et ses opinions faites d'avance ».

Il est équitable d'ajouter que, même parmi les critiques indépendants, tous ne tombent pas dans ces excès, et dernièrement Harnack lui-même reconnaissait que dans la plupart des cas on ne peut connaître l'origine d'un livre qu'en s'appuyant sur des témoignages historiques, c'est-à-dire en d'autres termes sur la tradition.

*
* *

Mais à côté de la fausse critique qu'il faut fuir parce qu'elle conduit à l'impiété, il y a la bonne qu'il faut suivre. On dit que les meilleures apologies doivent être réécrites tous les vingt ans. Cette affirmation est beaucoup moins paradoxale qu'elle n'en a l'air. Une apologie n'est pas précisément une démonstration adéquate de la vérité révélée, elle est plutôt une adaptation partielle de la démonstration aux besoins du moment. La révélation se manifeste à l'humanité sous tant d'aspects qu'il ne faut pas s'étonner si chaque génération l'envisage sous une forme nouvelle. De plus, comme la révélation seule est l'œuvre de Dieu, que l'apologie est l'œuvre exclusive des hommes, il n'est pas surprenant que nulle apologie n'échappe aux erreurs de son siècle et ne dépasse pas le niveau des connaissances ambiantes, qu'il faille remettre au creuset de la critique certaines interprétations mêlées d'erreurs humaines, pour que l'or de la vérité en sorte de plus en plus pur. Chaque génération se présente sur le théâtre de la vie avec un lot de vérités, d'erreurs, de préjugés, de tendances, d'aspirations, de besoins intellectuels qui la différencient des précédentes ; il faut donc que l'apologiste se prête à ces exigences, qu'il dégage nos dogmes de la poussière épaisse qu'y dépose le mouvement incessant de notre vie agitée. Les adversaires ne se lassent jamais de rajeunir les objections, les critiques ne doivent pas se lasser d'y répondre. On reproche parfois à l'Église de faire des concessions à l'incrédulité : rien de plus faux. L'Église ne fait des concessions qu'à la vérité, parce que la vérité, même dans l'ordre naturel, est une manifestation de Dieu et que cette manifestation grandit et s'éclaire tous les jours. L'Église possède le dépôt de la Révélation : elle n'a pas celui des sciences naturelles. Si les Pères des âges précédents, malgré leur belle intelligence, si saint Augustin lui-même et saint Thomas, comme du reste les plus beaux génies de l'antiquité païenne,

nous étaient inférieurs au point de vue des connaissances scientifiques, pourquoi s'étonner que l'Église, dont la mission est de continuer l'œuvre rédemptrice de Notre-Seigneur, ait ignoré ce que personne ne savait? L'Église n'est pas une abstraction, elle n'existe pas en dehors des fidèles qui forment son corps visible, elle n'a d'autre science humaine que la leur. S'il plaît à Dieu de répandre sur l'humanité des lumières nouvelles dans l'ordre naturel, pourquoi reprocherait-on à l'Église son ignorance, alors que ce domaine n'est pas proprement le sien. Immuable dans ses dogmes, elle n'est pas immobile; l'immobilité serait sa mort, puisqu'elle cesserait d'être en contact avec l'intelligence de ses enfants. Elle n'est ni figée ni cristallisée. Si elle vit avant tout dans l'ordre surnaturel, elle ne reste pas étrangère à l'ordre naturel. Les sciences humaines, qui sont à leur façon une révélation de l'action créatrice et conservatrice de Dieu, peuvent évidemment servir à éclairer d'un jour nouveau son action surnaturelle. Certes, la Révélation guide et complète la raison, mais celle-ci, à son tour, est un très puissant élément d'information dont il faut tenir compte. Toute lumière qui nous viendra de ce côté nous aidera à comprendre mieux la parole de Dieu. Faire cadrer ces deux ordres de révélation, voilà ce qui caractérise la vraie critique.

Cette critique est d'autant plus nécessaire à l'heure présente que les hommes de notre génération, fascinés par les prodigieuses découvertes de la seconde partie de notre siècle, ont le malheur d'être devenus presque insensibles aux conclusions purement intellectuelles. Ils réclament des faits bien plus que des idées, ils se défont de la philosophie, de la théologie, où ils ne voient que des pensées d'hommes contre lesquelles il faut se tenir en garde. Leur devise serait, s'ils le connaissaient, le mot de Leibnitz : « *Cave a consequentariis* », axiome si beau et si vrai quand on le maintient dans de sages limites. Ils ne veulent, à les entendre, que des documents certains : *Nisi videro non credam*. Riche en découvertes scientifiques et historiques, notre siècle sent le besoin de s'arrêter, de contempler ses trésors, de faire l'inventaire de ses possessions sans plus s'occuper du reste. Volontiers il s'écrierait comme l'Ange de l'église de Laodicée : « Je suis riche maintenant, je me suis enrichi et n'ai plus besoin de rien ». La terre lui suffit. Par malheur, ne voulant plus du ciel, il tient à se faire de ses découvertes des armes contre la Révélation, et, candidement, il s'imagine, grâce à elles, faire disparaître à bref délai nos « mythes et nos superstitions ». Il nous demande, avec un dédain ironique de parvenu, où nous plaçons désormais

le firmament solide et ses eaux supérieures, les réservoirs de neige et de grêle du livre de Job, dans le vide infini des espaces. A la chronologie tirée des chiffres de la Bible, il oppose les siècles innombrables nécessaires à la formation des couches terrestres, la haute antiquité des premiers groupements humains. A l'unité du premier couple il substitue, au nom de la géologie, de la linguistique, de l'anthropologie, la pluralité des races originelles. C'est à la critique de répondre. A elle de concilier des données en apparence contradictoires, de contrôler des affirmations trop souvent hâtives, incomplètes, mal présentées, de « tout éprouver et garder ce qui est bon », de se demander aussi si les interprètes de l'Écriture n'ont pas substitué inconsciemment les idées de leur temps à la pensée de Dieu qu'ils croyaient servir, s'ils ne l'ont pas diminuée, rétrécie en l'envisageant avec leur science relative, dans l'impossibilité où ils étaient de raisonner et de juger autrement. La vérité de Dieu n'est pas altérée parce que nous la contemplons sous un angle différent, dans un jour plus éclatant, avec d'autres yeux que Cornelius à Lapede ou dom Calmet, malgré leur prodigieuse érudition. La nature des objets ne change pas, parce que nous les regardons au télescope ou au microscope, mais, tout de même, nous voyons plus et mieux que nos devanciers, qui n'avaient pas nos instruments.

L'Église ne recule pas, ne change pas ses dogmes devant les attaques de ses adversaires; ce ne sont pas nos ennemis qui nous donnent la vérité, comme ils affectent de le soutenir, bien que leurs recherches contribuent parfois, tout à fait malgré eux, à mettre en lumière ce que l'on comprenait mal. Nous ne sacrifions rien de la pensée de Dieu, pas même un *iota* ou un *apex* de la Révélation; tout au plus l'interprétons-nous sur certains points autrement que nos devanciers : ce qui s'est toujours fait dans l'Église. Aussi gardons-nous bien de laisser à nos ennemis le monopole de ces travaux et de ces recherches : ce serait aller contre la pensée du Père des fidèles, confier les brebis à la garde des loups, laisser l'homme ennemi semer l'ivraie au milieu du bon grain pendant notre coupable léthargie.

Soyons vigilants, car il y va de nos plus grands intérêts et nous avons affaire à forte partie. Il n'est plus de mise de résoudre les difficultés en haussant les épaules ou en prenant des airs de mépris prud'homme à l'égard de nos adversaires. Beaucoup d'entre eux sont des hommes de premier mérite et d'une grande loyauté scientifique. Il y a seulement vingt ans, le mouvement critique était surtout concentré dans les univer-

sités allemandes. Partout ailleurs on s'en tenait à la croyance dite traditionnelle. Ceux qui suivent les progrès de la critique indépendante savent que dans la libérale Angleterre Robertson Smith a été, ces années dernières, expulsé de sa chaire de professeur pour avoir soutenu quelques idées de Wellhausen. Or, aujourd'hui l'axe s'est déplacé. Les théories des critiques allemands et hollandais se sont infiltrées si bien à Oxford et à Cambridge que des professeurs fort attachés à la Révélation en sont pénétrés jusqu'aux moelles. A la vérité, le bon sens anglais a essayé d'émousser les angles trop aigus, de concilier les théories de la critique indépendante avec la foi traditionnelle : l'avenir dira s'il a réussi. Il est à craindre qu'on n'aille aux abîmes, car la Bible ne se défend pas toute seule et elle est bien malade dans les pays de critique pure. Si l'Angleterre paraît faire exception jusqu'à présent, si malgré son rationalisme mitigé elle paraît garder son culte pour le Livre sacré c'est qu'elle est en réalité un pays de tradition, c'est qu'elle a reçu la Bible de l'Église catholique, qu'elle a appris de nous en quelle estime il la faut tenir. Elle en a assurément exagéré l'importance pour justifier sa séparation ; elle a voulu faire un oracle vivant, une sorte d'Urim et Thummim, d'un oracle mort ou tout au moins silencieux, alors qu'il ne saurait être interprété que par une autorité vivante. La Bible n'est pas un oracle que chacun peut consulter à son gré pour y trouver la réponse de Dieu. Les Mormons y ont trouvé la justification de la polygamie, Cromwell la certitude de sa justification et de l'inamissibilité de la grâce sanctifiante.

Par contre, la saine critique, appuyée sur l'enseignement de l'Église, évitera toutes ces fondrières. Maintenu au rivage par ce câble solide, elle pourra explorer tous les rivages, le fond même des abîmes, sans crainte d'être entraînée par les vagues.

« Preuve évidente, disent encore les rationalistes, que vous ne pouvez chercher la vérité librement, que votre critique catholique n'est qu'un amusement d'esprit, que vous ne pouvez trouver autre chose que ce qu'a précisé l'Église ». Voyons, soyons de bonne foi. Est-ce que l'Église m'empêche d'opérer comme vous des sondages profonds ? Elle empêche seulement que je me noie et que je perde le chemin. Me défend-elle de faire de la philologie comme vous ? Au contraire, elle me l'ordonne. Votre hébreu est-il autre que le nôtre ? Votre grec, votre arabe, vos manuscrits sont-ils différents ? Non. Nous travaillons sur les mêmes pièces, sur les mêmes palimpsestes, mais ce que vous ne voyez pas sous les mots que vous épelez, ce que vous verriez bien vite paraître en caractères étincelants si vous

vous donniez la peine d'employer le moindre réactif, c'est le mot *Dieu* et le mot *Surnaturel*. En me guidant, l'Église n'attente pas plus à ma liberté que n'y attende ma foi en Dieu. Un athée explique-t-il mieux le monde en niant Dieu que moi en l'affirmant? Est-il moins absurde d'expliquer un monde sans cause première que d'y voir la manifestation d'une intelligence et d'une volonté infinie? Quel homme de bon sens voudrait le soutenir? Le fait de croire à l'existence de Dieu gêne-t-il la liberté du savant? Quelle étude, quelle recherche scientifique est paralysée par notre foi? Loin d'être un obstacle au progrès intellectuel, Dieu n'en est-il pas la lumière, et sans lui le monde ne serait-il pas inexplicable? Il est à la fois le *postulatum* et la clef de voûte de toutes nos connaissances, la seule réponse à nos éternels pourquoi.

*
* *

Mais, dira-t-on, qu'entend-on par la critique biblique? En quoi consiste-t-elle? Comme nous n'écrivons pas ici une introduction à la Sainte Écriture, nous n'avons pas à la définir longuement : quelques indications suffisent. Disons d'abord que la critique est assez mal vue, qu'elle inspire des craintes fondées, parce qu'elle n'a guère été connue en France que par des méfaits. Elle semble être l'arme des frondeurs, des mécontents, des révoltés; son nom même paraît synonyme d'opposition, de contradiction. Renan l'a fortement compromise dans l'esprit des chrétiens en la défigurant, en la faisant servir à justifier son incrédulité. En soi, elle n'est ni bonne ni mauvaise, ni chrétienne ni antichrétienne, pas plus que les mathématiques ou les sciences naturelles. Elle est simplement une méthode de travail, un instrument de recherche qui se perfectionne tous les jours, un examen des textes fait à la lumière de nos découvertes modernes avec toutes les ressources historiques, scientifiques, linguistiques et autres mises à notre disposition par l'érudition contemporaine. Son champ est très vaste, on peut même dire qu'il est indéfini, puisqu'il s'étend à toutes les branches des connaissances humaines, en philosophie, en théologie, en histoire, en littérature.

Bornons-nous seulement à signaler parmi les différentes espèces de critiques celles qui nous intéressent : la critique textuelle et la critique littéraire.

La première a pour objet direct d'établir la pureté et l'intégrité du texte, de le débarrasser des fautes, des négligences des copistes, de

comparer les variantes des manuscrits, de choisir les meilleures leçons et d'arriver par là à préciser le véritable sens littéral des Écritures. Cette méthode a toujours été en grand honneur dans l'Église, depuis Origène et ses Hexaples jusqu'à nos grands exégètes contemporains. On peut même dire que jusqu'à présent on n'en a guère cultivé d'autre dans les Écoles. C'est celle surtout que recommande à juste titre Léon XIII dans son Encyclique.

La critique littéraire s'occupe surtout du mode de composition des Livres sacrés, des sources où les auteurs inspirés ont pu puiser leurs renseignements. On sait que Dieu n'a pas révélé aux Écrivains ce qu'ils pouvaient savoir par leurs recherches personnelles. Ainsi l'auteur inspiré du second livre des Machabées déclare avoir résumé en un volume les cinq livres de l'histoire de Jason de Cyrène. Tout le monde a entendu parler du livre des Guerres de Jéhoïah, du livre du Yasehar, des annales des rois d'Israël et de Juda, des écrits de Gad, de Nathan, d'Ahias le Silonite, d'Addo, de Séméias, etc. Cette critique s'impose aujourd'hui plus que jamais aux travaux des savants catholiques, car elle est l'arme principale de nos adversaires. Elle n'est pas sans danger. Elle ne doit être maniée qu'avec de grandes précautions, sous le regard de l'Église sous peine de glisser dans l'abîme. Comme ce n'est pas à cette sorte de critique que sont conviés les lecteurs de la Polyglotte, il est inutile d'en parler davantage.

*
* *

En mettant sa Polyglotte aux mains des séminaristes, M. Vigouroux n'a pas la prétention de les transformer tous en hébraïsants et en hellénisants de première force ; il sait que les spécialistes qui comptent et font autorité sont rares partout. Il veut surtout relever la moyenne des études scripturaires dans les séminaires et donner à ceux qui auraient des aptitudes spéciales la facilité de creuser un sillon plus profond.

En finissant, je ne puis qu'exprimer ma reconnaissance à l'infatigable auteur, lui dire notre légitime fierté et former les vœux les plus ardents pour le succès de l'ouvrage. Si la Polyglotte n'est pas destinée à former des savants de premier ordre dans notre pays — les savants de premier ordre sont rares, même en Angleterre et en Allemagne — elle sera un précieux instrument de travail pour nos jeunes prêtres. L'isolement, hélas ! se fait de plus en plus autour d'eux ; dans beaucoup de paroisses, la so-

litude du presbytère est profonde : que leur resterait-il s'ils n'avaient la prière et le travail? Notre vœu est celui de Léon XIII, dont les paroles serviront de conclusion à cette préface, comme elles lui ont servi d'introduction :

« Remplis d'un zèle empressé, employez votre autorité et vos exhortations à ce que, dans les séminaires et dans les Académies soumises à votre juridiction, ces études se maintiennent justement en honneur et soient toujours florissantes. Qu'elles se développent dans une heureuse intégrité sous la direction de l'Église et en se conformant aux salutaires leçons et aux exemples des SS. Pères, comme aux louables pratiques des anciens; et qu'enfin le cours des temps leur donne des développements qui serviront véritablement à la défense et à la gloire de la vérité catholique, établie de Dieu pour perpétuer le salut des peuples ».

† EUDOXE-IRÉNÉE, Évêque de Fréjus.

Fréjus, 10 octobre 1899.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

I



LN l'an de grâce 1517, le 10 juillet, dans la ville d'Alcala-de-Hénarès en Espagne, le jeune fils de l'imprimeur de la cité, Jean de Brocario, revêtu d'habits de fête, apporta solennellement au grand cardinal Ximénès la dernière feuille de la première Bible Polyglotte qui ait été imprimée. En voyant enfin achevée cette œuvre colossale, dont il avait lui-même conçu l'idée et le plan, et à laquelle toute une pléiade de savants travaillaient depuis 1502, l'illustre Franciscain s'écria : « Je vous rends grâces, ô mon Seigneur et mon Dieu, de ce que vous avez mené à bonne fin cette entreprise difficile ! »

Cette entreprise difficile, Ximénès l'avait exécutée, comme il nous l'apprend lui-même dans le Prologue du tome premier, « afin de ranimer l'étude languissante des Saintes Lettres », *ut incipiant divinarum litterarum studia hactenus intermortua reviviscere*.

« Personne, raconte son historien M^{gr} Hefele, ne déplorait plus vivement que lui l'état de décadence dans lequel étaient tombées les études bibliques, et on lui entendait souvent répéter qu'il donnerait volontiers toute sa science du droit civil, qui formait alors la partie principale de l'éducation théologique, pour l'explication de quelques passages de la Bible » (1). Il se mit donc lui-même, quoiqu'il eût déjà atteint l'âge mûr, à apprendre l'hébreu et le chaldéen, et lorsque, plus tard, sa haute situation lui permit de réaliser ses grands desseins, il donna aux savants, à la place des Hexaples perdus d'Origène, la Polyglotte de Complute, qui devait contribuer efficacement à la restauration des études bibliques.

(1) C. J. Hefele, *Der Cardinal Ximenes*, 2^e édit., Tubingue, 1851, p. 114.

Ces études sont aujourd'hui plus en honneur qu'elles ne l'étaient au commencement du seizième siècle, mais pour cette raison même que les Livres Saints sont plus étudiés de nos jours qu'autrefois, une Polyglotte est plus nécessaire.

En aucun autre temps, les questions scripturaires n'ont autant préoccupé et passionné les esprits, et tenu une aussi large place dans l'enseignement et dans la littérature. Chaque année voit éclore un grand nombre d'ouvrages sur l'origine de l'Écriture, son caractère, son texte, son histoire, les diverses parties qui la composent, les problèmes qu'elle soulève, les points de détail que permettent d'élucider les progrès de la philologie et de la science moderne, etc. Et le trait qui distingue spécialement, de nos jours, l'étude de la Bible, c'est qu'elle se fait, non d'après les versions, mais surtout d'après le texte original.

Pour que le prêtre catholique soit digne de sa mission, pour qu'il ne reste pas au-dessous de sa tâche divine, il a donc aujourd'hui plus que jamais le devoir, selon la recommandation de saint Paul à Timothée, « de s'appliquer à l'étude des Écritures » (1) et de ne pas être inférieur sur ce point aux hétérodoxes ; il est même obligé, dans une certaine mesure, de « se tenir au courant des progrès de la critique » biblique (2). Il importe, en particulier, qu'il y ait des membres du clergé, de plus en plus nombreux, possédant une véritable science exégétique, capables de déterminer le sens exact de la parole révélée, connaissant par conséquent la langue hébraïque et la langue grecque, sans lesquelles il est impossible d'obtenir ce résultat.

De tout temps cette connaissance des langues sacrées a été utile. Déjà les Pères et les docteurs de l'Église, les Origène, les Chrysostome, les Augustin, les Jérôme, avaient reconnu la nécessité de recourir, dans certains cas, au texte primitif ; mais les besoins de notre époque rendent plus indispensable encore ce recours à la source première.

Assurément, aujourd'hui comme dans les siècles passés, on peut lire la parole de Dieu dans la traduction authentique de la Vulgate, que l'Église nous met entre les mains, et cette traduction suffit aux besoins communs et ordinaires. Cependant, pour les raisons énoncées plus haut, elle ne suffit pas à toutes les exigences de l'apologétique moderne, et celui qui veut étudier d'une manière approfondie la parole de Dieu est

(1) I Tim., iv, 13.

(2) Lettre de S. S. le Pape Léon XIII au clergé de France, du 8 septembre 1899. *Univers*, 19 septembre 1899, p. 2, col. 1.

obligé de remonter à la langue même dans laquelle elle nous a été transmise, pour satisfaire aux *desiderata* de la critique et de la science.

L'exégète contemporain doit donc avoir constamment sous les yeux le texte original de la Bible avec ses deux versions antiques, grecque et latine, et les confronter sans cesse les unes avec les autres.

Mais cette confrontation des textes n'est commode et praticable qu'avec le secours d'une Polyglotte. Que pourrait-on imaginer de plus long, de plus rebutant que la recherche à tout instant répétée d'un verset dans plusieurs volumes différents? Au contraire, quoi de plus facile, de plus rapide que la comparaison des textes, si on les range tous au même niveau de la page dans des colonnes parallèles, comme on le fait dans une Polyglotte? (1)

La Polyglotte a encore un autre avantage, même pour ceux qui ne se proposent point de faire une étude à fond de l'Écriture : c'est de les aider dans l'étude des langues sacrées. Ceux qui n'ont qu'une connaissance incomplète de l'hébreu et du grec peuvent les comprendre plus aisément, en se servant d'un ouvrage de ce genre, grâce à la juxtaposition des textes qui leur rend le même service qu'une traduction juxtalinéaire. Par l'usage régulier et persévérant de la Polyglotte, ils se familiarisent de plus en plus avec les idiomes qu'ils comparent et accomplissent peu à peu de grands progrès. La lecture répétée et fréquente des textes originaux devient ainsi un moyen efficace d'acquérir la connaissance de l'hébreu et du grec.

Tels sont les avantages des Bibles en plusieurs langues et les causes de leur succès. Aussi se sont-elles multipliées depuis le cardinal Ximénès. Elles se sont également perfectionnées, et, en même temps, elles sont devenues de plus en plus accessibles à tous. Celles d'Anvers (1569-1572), de Paris (1629-1645), de Londres (1654-1657), comptaient plusieurs volumes grand in-folio, étaient d'un prix très élevé, et peu maniables; elles n'ont guère jamais pu être acquises que par les grandes bibliothèques des couvents et des universités. Elles ont été supplantées en notre siècle, dans l'usage courant, par des œuvres moins encombrantes et moins chères, qui, sous leur forme plus modeste, ont rendu plus de services à un plus grand nombre. Il en existe plusieurs en Allemagne et en Angleterre.

Cependant nous n'en possédions aucune en France qui, par son format et par son prix, fût à la portée du clergé et des laïques instruits. Les édi-

(1) *Polyglottas... sinceræ investigandæ sententiæ peraptas*, dit Léon XIII, dans l'encyclique *Providentissimus* (p. xxi, en tête du t. 1 de notre *Dictionnaire de la Bible*).

tions manuelles, parues dans les pays étrangers, contiennent la version allemande de Luther ou la version anglaise en usage dans l'Église anglicane, et, comme elles sont publiées par des protestants qui ont mutilé le canon des Écritures, elles suppriment les livres deutérocanoniques, reconnus comme inspirés par la véritable Église. Quoiqu'elles reproduisent généralement avec exactitude les textes hébreu, grec et latin, elles sont donc, malgré cela, incomplètes d'une part, et d'autre part, elles renferment une traduction protestante en langue étrangère qui ne saurait convenir aux lecteurs français.

Il nous a donc paru utile de donner les textes originaux de la Bible, avec la Vulgate latine et une version française, dans une édition complète mise à la portée de tous par son format commode et son prix modique, et propre à augmenter parmi nous le nombre encore trop restreint des hébraïsants et à favoriser ainsi le progrès des études scripturaires.

Voici quel est le plan que nous avons suivi.

II

Nous reproduisons le texte hébreu de l'Ancien Testament, la version des Septante, le texte grec du Nouveau Testament et des livres deutérocanoniques, et la Vulgate latine, qui sont tous indispensables, nous le répétons, pour l'étude sérieuse et approfondie du texte sacré. Nous y joignons une version française, afin de rendre plus facile au lecteur l'intelligence des autres textes. Pour l'ordre des livres, nous suivons celui de la Vulgate.

I. Le texte hébreu imprimé dans la Polyglotte est le texte massorétique ordinaire, celui de l'édition de Van der Hooght (Amsterdam, 1705, revue par Hahn et Theile), dont on se sert aujourd'hui dans les séminaires de France (1). On sait que ce texte a été rigoureusement fixé par les Massorètes qui en ont compté jusqu'aux mots et aux lettres. De là vient qu'il est à peu près identique dans toutes les éditions courantes (2).

(1) Les difficultés matérielles que présentait la composition du texte hébreu en France nous ont obligé de nous procurer, pour cette langue, les clichés de la Polyglotte de Stier et Theile dont les caractères sont fort beaux, l'exactitude et la correction irréprochables. Ils nous ont été cédés par les éditeurs Velhagen et Klasing, de Bielefeld.

(2) Ceux qui voudraient connaître le résultat des recherches critiques les plus récentes sur le texte original n'auront qu'à consulter les éditions publiées, in-8°, à Leipzig, par S. Baer et Frz. Delitzsch (avec des *Appendices criticæ et massoreticæ*), 1869 et suiv., et à Londres par Ginsburg. Voir Chr. D. Ginsburg, *Les vingt-quatre Livres Saints, revus d'après la Massore et les premières éditions, avec des variantes et des notes tirées des manuscrits et des anciennes versions* (traduction du titre hébreu), 2 tomes en 1 vol. in-8°, Londres (Vienne),

II. Le texte grec des Septante n'est pas fixé comme l'hébreu. Il diffère dans les diverses éditions publiées depuis quelques années, selon les manuscrits qui leur ont servi de base. Celui que nous donnons est la reproduction de l'édition des Septante, qui est comme le *textus receptus* des catholiques. Elle a été publiée en 1587 par ordre du pape Sixte V, sous la direction du cardinal Caraffa (1). Le souverain Pontife y formule cette défense : *Prohibentes ne quis de hac nova græca editione audeat in posterum, vel addendo, vel demendo, quicquam immutare*. La coutume a adouci la rigueur de cette prescription et l'Église tolère aujourd'hui des éditions grecques différentes. Nous nous conformons néanmoins à l'ordonnance pontificale, parce que l'édition sixtine, faite d'après un excellent manuscrit, nous paraît être encore la plus utile : c'est celle qui a été jusqu'ici la plus répandue et la plus fréquemment citée ; celle qu'il est, par conséquent, le plus avantageux d'avoir sous la main.

Cependant, comme elle renferme des lacunes et des interversions, la nécessité de la faire correspondre avec l'hébreu et le latin nous a obligé à faire quelques modifications, qui sont d'ailleurs soigneusement notées. Les additions, généralement tirées de l'édition de Complute publiée par le cardinal Ximénès, sont insérées entre crochets. Les déplacements sont indiqués au bas des pages.

L'édition sixtine, œuvre de plusieurs savants remarquables, le cardinal Antoine Caraffa, Antoine Agellius, Pierre Comitulus, Pierre Morin, etc., a pour base le célèbre manuscrit connu sous le nom de *Codex Vaticanus* et qu'on a coutume de désigner par la lettre B. Ce manuscrit, dont la valeur est reconnue de tous les critiques (2), date du milieu du quatrième siècle et fait partie de la Bibliothèque Vaticane probablement depuis sa fondation (1448), car il figure sur son premier catalogue en 1475. Il renferme l'Ancien et le Nouveau Testament, mais il lui manque presque toute la Genèse (3), trente-deux Psaumes, un passage de l'Épître aux Hébreux, les Épîtres à Timothée, à Tite, à Philémon et l'Apocalypse. Caraffa et ses collaborateurs ne se contentèrent pas d'ailleurs de ce manuscrit ; ils mirent aussi à profit

1894. Cf., du même, *Introduction to the Masoretico-critical edition of the Hebrew Bible*, in-8°, Londres, 1897.

(1) Η ΠΑΛΑΙΑ ΔΙΑΘΗΚΗ ΚΑΤΑ ΤΟΥΣ ΕΒΔΟΜΗΚΟΝΤΑ ΔΙ' ΑΥΘΕΝΤΙΑΣ ΞΥΣΤΟΥ Ε' ΑΚΡΟΥ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΕΚΔΟΘΕΙΣΑ. *Vetus Testamentum juxta Septuaginta ex auctoritate Sixti V Pontificis maximi editum*. In-f°, Romæ. F. Zannetti, 1587.

(2) *Vaticanum codicem non solum vetustate, verum etiam bonitate cæteris anteire*, dit le cardinal Caraffa, en tête de l'édition sixtine.

(3) Cette lacune pour la Genèse a été comblée postérieurement.

d'autres *codices*, qui leur servirent, de plus, à combler les lacunes du *Vaticanus* (1).

Mais ils ne purent faire usage d'autres manuscrits, quelques-uns très importants, qui n'étaient pas encore découverts et qui n'ont été collationnés que depuis. Les plus remarquables qu'il importe de mentionner ici sont le *Codex Alexandrinus* (A), le *Codex Sinaiticus* (S) et le *Codex Ephræmi rescriptus* (D).

Le *Codex Alexandrinus* fut écrit probablement en Egypte dans la seconde moitié du cinquième siècle. Offert en 1098 au patriarche de la ville d'Alexandrie, dont il a gardé le nom, il y demeura 500 ans. Lorsque Cyrille Lucar fut transféré d'Égypte comme patriarche à Constantinople, il emporta avec lui ce manuscrit et en fit don peu après, en 1628, à Charles I^{er}, roi d'Angleterre. On le conserve aujourd'hui au British Museum à Londres. Il contient l'Ancien et le Nouveau Testament, à l'exception de quelques chapitres de la Genèse, de I Rois, de trente Psaumes, de presque tout saint Matthieu, d'une partie de saint Jean et de la deuxième Épître aux Corinthiens. On en a publié plusieurs éditions et une phototypie (2).

Le *Codex Sinaiticus* (S) a été découvert en deux fois par Tischendorf au mont Sinaï, dans la bibliothèque du couvent de Sainte-Catherine. Ce savant y trouva en 1844 et donna à la Bibliothèque de Leipzig des fragments des Paralipomènes, d'Esdras, de Tobie, de Jérémie, des Lamentations et les livres entiers de Néhémie (II Esdras) et d'Esther (3). Dans un voyage subséquent, en 1859, il retrouva, avec d'autres fragments des Paralipomènes, de Tobie et de Jérémie, les livres suivants en entier : Judith, Isaïe, neuf des petits prophètes, I (et IV) Machabées, Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique et tout le Nouveau Testament. Cette importante partie du *Codex Sinaiticus* est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Saint-Petersbourg (4). Le manuscrit date, croit-on, du sixième siècle, mais est la copie d'un texte plus ancien que celui que contient le *Codex Vaticanus*.

Le *Codex Ephræmi rescriptus* (D) est ainsi appelé parce que c'est un palimpseste, écrit sur parchemin, dont le texte biblique avait été gratté

(1) Voir Vercellone et Cozza, *Bibliorum Sacrorum græcus Codex Vaticanus*, 6 in-f^o, Rome, 1887-1894.

(2) *Facsimile of the Codex Alexandrinus*, 4 in-f^o, Londres, 1879-1883.

(3) Le tout a été publié en 1846 à Leipzig sous le titre du *Codex Friderico-Augustanus sive Fragmenta Veteris Testamenti*, in-f^o.

(4) Le fac-simile en a paru sous ce titre : *Bibliorum Codex Sinaiticus Petropolitanus*, editid C. Tischendorf, 4 in-f^o, Saint-Petersbourg, 1862.

au douzième siècle pour faire place à une copie des œuvres de saint Éphrem traduites en grec. Il est conservé à la Bibliothèque nationale de Paris. C'est en 1834 qu'on réussit à faire reparaitre l'ancienne écriture. On put reconstituer ainsi une grande partie d'un *codex* de la Bible, écrit avant le milieu du cinquième siècle, et contenant des fragments importants de Job, des Proverbes, de l'Écclésiaste, du Cantique des Cantiques, de la Sagesse, de l'Écclésiastique et une grande partie de tous les livres du Nouveau Testament (1).

Ces manuscrits, et quelques autres moins considérables et moins importants dont nous ne parlons pas ici, renferment des leçons diverses dont quelques-unes ont une véritable valeur. Les éditeurs de l'édition Sixtine n'ayant pu les mettre à profit, nous donnons au bas des pages du texte grec les variantes principales de ces manuscrits, ainsi qu'un certain nombre de leçons de l'édition d'Alde (E) (Venise, 1517), de la Polyglotte de Complute (F) (1520), etc. (2), utiles à connaître (3).

III. En conformité avec les règles de l'Église (4), le texte latin reproduit dans la Polyglotte est celui de l'édition officielle de la Vulgate (5), sans aucune variante (6).

(1) Ce palimpseste a été également publié par Tischendorf: *Codex Ephraemi Syri rescriptus, sive fragmenta Novi Testamenti e codice graeco parisiensi*. In-4°, Leipzig, 1843. — *Codex Ephraemi Syri rescriptus, sive fragmenta Veteris Testamenti e codice graeco Parisiensi celeberrimo, quinti ut videtur post Christum saeculi*. In-4°. Leipzig, 1845.

(2) Nous avons consulté aussi les éditions récentes des Septante publiées par C. Tischendorf (avec le Supplément de Nestle) et par Swete.

(3) Les variantes du commencement du tome I sont la reproduction de celles de la Polyglotte de Stier et Theile. Comme cette Polyglotte, dans la première partie du volume, reproduit (sauf quelques légères divergences que nous avons fait disparaître) l'édition sixtine, nous avons pu utiliser pour ces pages les clichés grecs achetés avec le cliché hébreu. Dans la suite du volume, les divergences se multipliant, nous avons recomposé à neuf le texte grec de l'édition romaine et donné des variantes propres.

(4) « Nemo Sanctarum Scripturarum editionem typis mandare praesumat, nisi habito prius exemplari in typographia Vaticana excuso : cujus exemplaris forma, ne minima quidem particula de textu mutata, addita, vel ab eo detracta, nisi aliquid occurrat quod typographicae incuriae manifeste adscribendum sit, inviolabiliter observetur ». Décret de Clément VIII, en tête de la Vulgate.

(5) La traduction latine de la Bible, en usage dans l'Église, fut revue à Rome, comme l'avait prescrit, en 1546, le Concile de Trente, et publiée en 1592, *ne varietur*. Malgré toutes les précautions qu'on avait prises, elle contenait plus de deux cents fautes d'impression, et l'on en relève encore davantage dans l'édition parue l'année suivante 1593. Une nouvelle édition plus correcte parut en 1598, avec des *indices correctorii* relatifs à chacune de ces trois éditions ; elle est devenue le type officiel de toutes les éditions postérieures. Notre texte latin a été collationné sur la réimpression officielle de 1881 : *Biblia sacra Vulgatae editionis, juxta exemplar Vaticanum. Editio emendatissima, S. Indicis Congregationis decreto probata et iterum evulgata hoc anno 1881*. Augustae Taurinorum, ex typis Hyacinthi Marietti.

(6) L'édition officielle de la Vulgate ne contient aucune variante. La préface porte :

Sur le désir qui nous en a été exprimé par des hommes éminents, afin de rendre plus correcte et plus facile la bonne prononciation du latin, nous avons noté partout l'accent tonique (1).

IV. La traduction française placée à notre quatrième colonne est celle de M. l'abbé Glaire, faite sur la Vulgate. Nous n'avons pas hésité à donner une version de la Vulgate, et non une version du texte hébreu, pour les raisons suivantes :

D'abord, la version la plus utile à connaître pour la majorité des lecteurs à qui nous nous adressons, c'est celle du texte qui est entre les mains de tout le monde, qui est universellement cité dans les livres usuels, dans l'enseignement et la prédication, et qui doit être par conséquent d'une lecture plus courante.

Secondement, le texte de la Vulgate est celui dont l'Église favorise spécialement la diffusion et l'étude, guidée en cela par les motifs qui ont porté les Pères du Concile de Trente à choisir et à imposer un texte officiel qui doit faire loi *in publicis lectionibus, disputationibus, prædicationibus et expositionibus* (2).

Du reste, une traduction française du texte hébreu est une œuvre tellement épineuse et délicate, elle exigerait un temps si considérable, que, dans le cas même où les raisons précédentes n'auraient pas existé, nous aurions dû reculer devant les difficultés de l'entreprise. La publication d'une Polyglotte était déjà un travail trop lourd pour l'aggraver à plaisir. On sait qu'il n'existe aucune version française catholique du texte original. Celui qui voudra l'entreprendre devra, pour accomplir dignement une pareille tâche, y consacrer sa vie tout entière.

Nous réimprimons donc une traduction française déjà connue et qui, on

« *Lectiones variæ ad marginem ipsius textus minime annotentur* ». On peut en voir la collection pour le Pentateuque, Josué, les Juges, Ruth et les quatre livres des Rois, dans C. Vercellone, *Variæ lectiones Vulgatæ latinæ Bibliorum editionis*, 2 in-4°, Rome 1860-1864 (l'ouvrage est resté malheureusement inachevé par suite de la mort de l'auteur).

(1) Sur tous les mots de plus de deux syllabes. Dans les dissyllabes, c'est toujours la première syllabe qui porte l'accent, ce qui nous a dispensé de le marquer.

(2) Conc. Trident., sess. IV, du 8 avril 1546. — *Is* (le professeur), dit Léon XIII, *retinens instituta majorum, exemplar in hoc sumet versionem vulgatam; quam Concilium Tridentinum « in publicis lectionibus, disputationibus, prædicationibus et expositionibus pro authentica » habendam decrevit, atque etiam commendat quotidiana Ecclesiæ consuetudo. Neque tamen non sua habenda erit ratio reliquarum versionum, quas christiana laudavit usurpavitque antiquitas, maxime codicum primigeniorum.* Encyclique *Providentissimus*, p. XIX-XX. Nous suivons à la lettre les conseils et les enseignements du Souverain Pontife.

peut le dire, a fait ses preuves. Nous avons eu déjà à en donner des éditions nouvelles. C'est, sans contredit, la version la plus célèbre qui ait paru en France dans notre siècle.

Sa réputation lui vient, et de sa littéralité voulue, que quelques-uns ont jugée excessive (1), mais où beaucoup d'autres ont vu un mérite de plus, et de l'approbation qu'elle a reçue de Rome, sur la demande de plus de cinquante Évêques (2). Sans doute l'autorisation d'imprimer, donnée par Rome, ne constitue pas une approbation solennelle et officielle, approbation qui n'a jamais été donnée dans l'Église qu'à la Vulgate latine. Elle n'en constitue pas moins une grande faveur et une précieuse garantie : car elle ne fut donnée qu'après un examen approfondi, fait à Rome même pour le Nouveau Testament, et confié, pour l'Ancien, à trois Archevêques français. Dans ces conditions, et tout en reconnaissant que l'approbation dont il s'agit n'est qu'un *permis d'imprimer*, on admettra que ce permis, délivré par le Saint-Siège, constitue, pour l'auteur, « la plus haute approbation que puisse ambitionner » sa foi, et pour les prêtres et les fidèles, « une garantie qu'aucune autre ne remplace » (3).

(1) Voici en quels termes, dans l'*Avertissement* de la Bible, M. Glaire expliquait et justifiait le caractère de sa version : « Quant à notre traduction elle-même, ce qui la caractérise surtout, c'est une rigoureuse littéralité. Ainsi, toutes les fois que les exigences de notre langue ne s'y sont pas opposées, nous avons rendu la Vulgate mot pour mot. Or, voici les avantages que nous avons cru trouver dans ce genre d'interprétation. D'abord la Bible conserve mieux son admirable simplicité, sa noble concision, la richesse et la vivacité de ses images, la hardiesse de ses tropes ; en un mot, tout le charme d'un style pittoresque, qui attache le lecteur, sans le fatiguer jamais. En second lieu, toutes les traductions autorisées ont suivi le système de la littéralité, et la Vulgate elle-même s'y est généralement conformée ; car le manque de clarté qu'on lui reproche dans un grand nombre de passages vient précisément de ce que son auteur a cru devoir expliquer les textes originaux au pied de la lettre. Troisièmement enfin, le respect même dû à la parole de Dieu nous a empêché d'adopter le mode d'une traduction libre, comme exposant continuellement le traducteur à faire prendre le change sur le vrai sens des écrivains sacrés, en leur prêtant des idées qui ne sont pas les leurs ». *La Sainte Bible selon la Vulgate*, 1889, t. I, p. XIV.

(2) Par un rescrit du 22 janvier 1873, Pie IX chargeait les Archevêques de Bordeaux, de Paris et de Bourges d'examiner la traduction de l'*Ancien Testament* et d'en permettre la publication, sous des conditions énumérées au rescrit. Les trois prélats, examen fait, reconnurent que la version de M. Glaire réunissait les conditions exigées par le Saint-Père, et donnèrent leur approbation. — Quant au *Nouveau Testament*, précédemment paru, il avait été approuvé par un décret de la S. Congrégation de l'Index, en date du 22 janvier 1861. Voir *La Sainte Bible traduite* par l'abbé J. B. Glaire, *Nouveau Testament*, édition de 1897, p. VI-VII.

(3) Paroles extraites des lettres de NN. SS. les Évêques à M. l'abbé Glaire.

III

En plus des quatre textes dont nous venons de parler, notre publication indique les divergences principales de l'hébreu, du grec et du latin et renferme un petit commentaire.

I. Les grandes Polyglottes donnent du texte hébreu et du grec des Septante une traduction latine littérale. Il ne nous a pas été possible de suivre cet exemple, parce qu'il aurait fallu, dans ce cas, augmenter notablement le nombre des volumes, ce que nous devons éviter pour maintenir notre ouvrage à bas prix. Nous suppléons autant que possible à l'absence de ces traductions par l'indication des principales divergences entre le texte hébreu, les Septante et la Vulgate (1). Elles sont notées au bas du verso de chaque page.

Les divergences des Septante sont toujours relatives au texte reproduit dans la Polyglotte, sans tenir compte des variantes qui se trouvent dans les différents manuscrits et dans les éditions diverses de cette version. Ces variantes étant relevées, comme on l'a vu plus haut, au bas de la colonne des Septante et ayant moins d'intérêt pour la majorité des lecteurs, il était inutile de les signaler deux fois. — Les variations de lecture et d'orthographe des noms propres dans l'hébreu, le grec et le latin ne sont que très exceptionnellement marquées, parce qu'il est facile à tous ceux qui veulent s'en rendre compte de les voir dans le texte même.

Il n'a pas été possible de suivre une règle tout à fait uniforme dans le choix des divergences. La nécessité de terminer à chaque page par le même verset de l'hébreu, du grec, du latin et du français, n'a pas permis de réserver toujours au bas du texte un espace proportionnel à la quantité des divergences existantes. Cette observation s'applique aussi au commentaire et aux notes exégétiques. Pour les uns et pour les autres, il y en a tantôt plus, tantôt moins, selon les exigences matérielles de la mise en pages, mais sans jamais négliger rien d'important.

II. Si notre publication donne moins de versions que les grandes Po-

(1) Nous ne nous occupons pas des divergences des versions syriaques et autres; elles encombreraient nos pages sans profit pour la plupart des lecteurs; elles n'entrent donc pas dans le plan de notre Polyglotte qui pourra préparer, nous l'espérons, des savants, mais ne saurait leur fournir, sans changer tout à fait de caractère, les matériaux dont ils auront besoin plus tard et qu'ils devront alors chercher dans les ouvrages spéciaux.

lyglottes, elle contient quelque chose de plus pour l'explication du texte sacré lui-même.

Comme notre but n'est pas de nous adresser directement aux savants de profession, théologiens ou exégètes, mais à tous ceux qui désirent étudier l'Écriture, prêtres et laïques, et spécialement aux élèves des séminaires, nous ne nous sommes pas borné à la reproduction des textes, mais nous y joignons des notes courantes, avec de courtes introductions, pour faciliter la lecture et l'intelligence de la parole sainte (1), de telle sorte que notre publication forme comme une petite bibliothèque scripturaire, suffisante pour une première étude de la Bible, et dispensant les séminaristes d'acquérir des Herméneutiques, des Introductions et des Commentaires trop coûteux.

Au bas des pages qui contiennent la Vulgate et la version française est placé un bref commentaire. Les notes qui le composent, tirées en grande partie de nos diverses publications sur les Saintes Écritures (2), ont surtout un but pratique : expliquer ce qui touche à l'histoire ancienne, à la géographie et à l'archéologie, aux mœurs et aux coutumes des Hébreux, parce que la connaissance de tous ces détails, assez généralement ignorés, est indispensable pour l'intelligence du texte inspiré.

Entre les deux colonnes du recto, nous indiquons en grand nombre les références aux passages de l'Écriture semblables ou analogues. Nous les avons multipliées, parce qu'elles sont une explication de la Bible par la Bible. Rien n'est plus profitable que de comparer entre eux ces divers passages pour en saisir le véritable sens et pour se familiariser avec l'enseignement révélé.

De plus, parce que, sur certains sujets, spécialement pour la topographie et l'archéologie, aucune description graphique ne peut suppléer au dessin, nous avons reproduit, en petites dimensions, au bas des pages, un certain nombre de peintures, bas-reliefs et monuments égyptiens, assyriens, araméens, etc., qui parlent aux yeux de tous, et plus clairement que de longues explications. Ces illustrations rendent la vie aux choses du passé, elles leur donnent un caractère de réalité sensible; elles nous

(1) Introductions et notes ont uniquement pour but d'aider à comprendre le texte sacré, sans entrer dans les détails de la critique, textuelle ou littéraire, et sans répondre directement aux objections de toute sorte soulevées contre les Livres Saints. Nous nous sommes occupé ailleurs de la critique et de l'apologie de la Bible, et il n'entre pas dans notre plan d'y revenir ici.

(2) Spécialement de notre édition de la traduction française de la Bible de M. Glaire, *La Sainte Bible selon la Vulgate*, 4 in-8°, Paris, 1889, 1893, 1897.

présentent sous une forme distincte et définie des objets qui flottaient devant nous comme des ombres vagues ; elles ont, en outre, l'avantage d'être, en mainte circonstance, une confirmation de l'exactitude du texte sacré et une sorte de commentaire authentique et irrécusable. Rien ne fait mieux comprendre, par exemple, les allusions que fait Moïse, dans le Deutéronome, iv, 16-19, aux dieux de l'Égypte, que l'image même de ces dieux, tels que nous les trouvons sur les monuments de la vallée du Nil (1). Les dessins de nos illustrations sont l'œuvre de deux artistes distingués, M. Faucher-Gudin et M. Saint-Elme-Gautier. — Remarquons en dernier lieu que nous avons ajouté à nos volumes quelques cartes géographiques, afin qu'on puisse se rendre compte de l'emplacement des lieux mentionnés dans les Livres Saints.

III. Enfin, pour rendre la lecture du texte plus facile, et conformément à l'usage rationnel qui tend à prévaloir aujourd'hui, le texte sacré n'est pas morcelé en petites coupures selon les versets, ni imprimé d'un seul trait, mais distribué en alinéas. On peut ainsi se rendre compte plus aisément du sens et de l'enchaînement des idées (2). — Dans les morceaux poétiques chaque vers commence à la ligne. — Les divisions générales et secondaires des Livres sacrés sont indiquées dans les notes et répétées en manchettes entre les colonnes du latin et du français, ainsi qu'au haut de la page, en titre courant.

IV

Malgré la simplification de notre plan, la publication d'une Polyglotte est un travail si considérable que les forces d'un seul homme ne peuvent y suffire. De zélés collaborateurs ont bien voulu nous venir en aide. Chacun d'eux a sa tâche particulière et la remplit avec un dévouement dont je ne saurais trop les remercier.

Le texte grec des Septante a été revu, pour les trois premiers livres du Pentateuque, par M. l'abbé Aubert, licencié ès lettres, vicaire à Grenelle. Il a également revu les variantes grecques et relevé les divergences qui

(1) Voir plus loin, p. 857.

(2) La coutume d'aller à la ligne à chaque verset, qui n'existait pas dans les éditions anciennes, et qui avait prévalu peu à peu, pour faciliter aux prédicateurs et aux théologiens la recherche de passages isolés, a des inconvénients réels, dans la lecture suivie, pour l'intelligence aisée et complète du texte.

existent entre le texte hébreu, le texte grec et la Vulgate latine. Mais les occupations trop absorbantes d'un ministère rempli par un grand nombre d'œuvres de zèle et par la prédication, ne lui ont pas permis de poursuivre son travail. M. l'abbé Nau, professeur à l'Institut catholique de Paris, docteur ès sciences, élève diplômé de l'École des Hautes Études pour la section philologique, auteur de nombreuses publications orientales, a continué ce que M. Aubert avait commencé. Il a corrigé les épreuves du grec à partir du chapitre xvii de l'Exode. Dès le livre des Nombres, la révision du texte grec ainsi que l'indication des variantes et des divergences sont l'œuvre de M. Nau.

L'accentuation du latin a été marquée par M. Boisbourdin, directeur au séminaire de Saint-Sulpice.

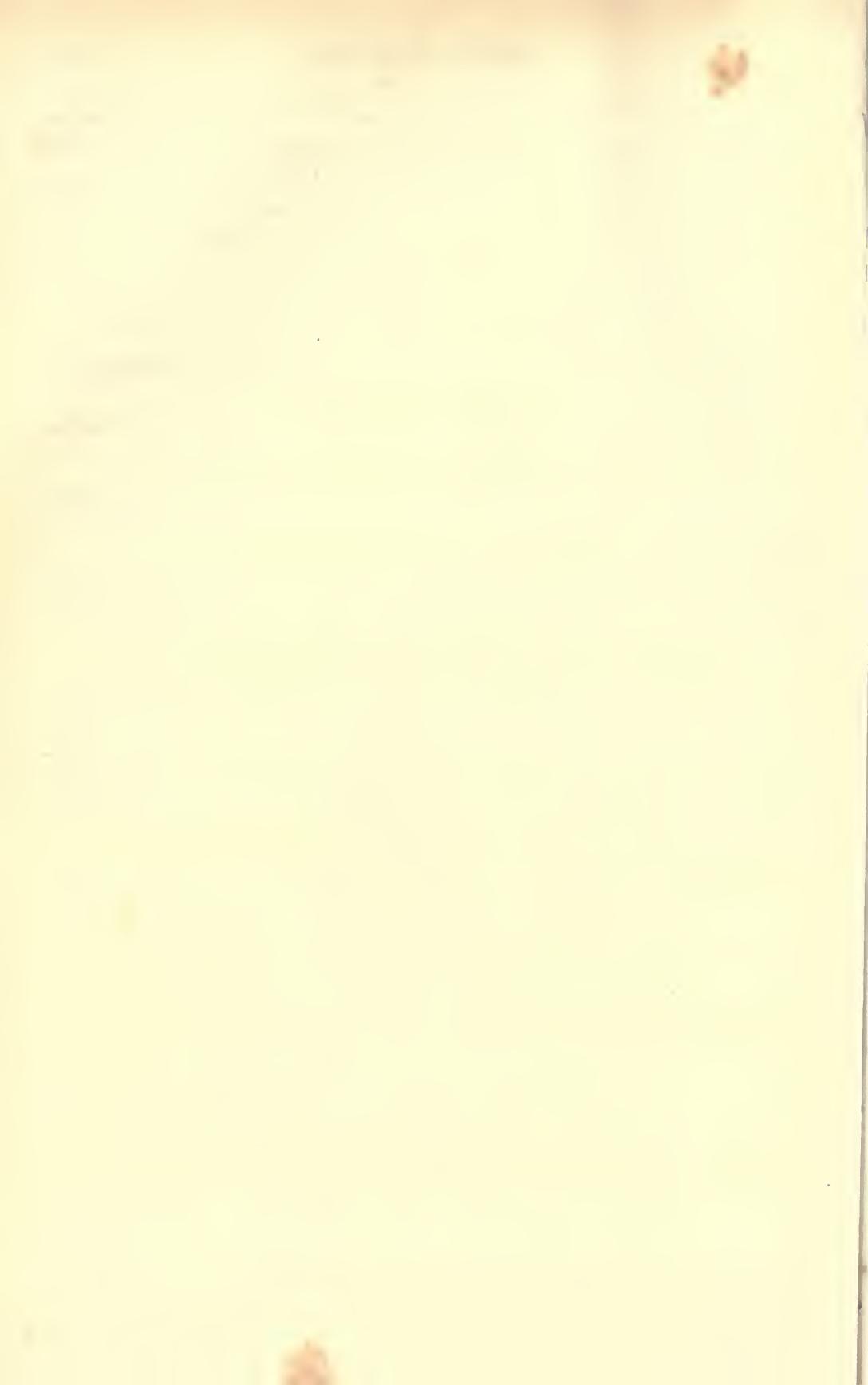
Les références placées entre le texte de la Vulgate et la version française ont été colligées par M. l'abbé Martel, chanoine de Fréjus, aumônier de l'hôpital d'Hyères.

Tout ce qui regarde l'agencement du latin et du français, les divisions et annotations est dû à M. l'abbé Duplessy, vicaire à la Madeleine, à Paris.

Daigne maintenant Notre-Seigneur Jésus-Christ bénir ce travail, entrepris pour sa plus grande gloire, et le faire contribuer, par l'intercession de la Très Sainte Vierge, des saints Apôtres et de tous les saints Docteurs, à la défense de sa Parole divine et au progrès des études bibliques dans les séminaires et dans le clergé de France!

Paris, séminaire de Saint-Sulpice, 30 septembre 1899, fête de saint Jérôme.

F. V.



APPROBATIONS

DE LA TRADUCTION FRANÇAISE

Lettre de cinquante-cinq Archevêques et Evêques

A SA SAINTETÉ PIE IX

TRÈS SAINT-PÈRE,

Profondément affligés de voir les protestants répandre leurs Bibles parmi les familles catholiques avec une profusion alarmante, et par ce moyen y exercer beaucoup d'influence, soit en déprimant à leurs yeux nos saintes croyances, soit en attirant les enfants de ces familles dans leurs propres écoles, les Evêques soussignés, dans le vif désir d'obvier à un mal aussi grave, viennent supplier Votre Sainteté de vouloir bien faire examiner la Traduction française de l'Ancien Testament de M. l'abbé Glaire, et de lui accorder, s'il y a lieu, l'*imprimatur*.

On ne saurait douter que ce ne soit là un puissant moyen d'arrêter les progrès du mal, l'expérience ayant déjà prouvé que la publication du Nouveau Testament du même auteur, précédemment autorisée par le Saint-Siège, avait produit les fruits les plus salutaires.

Il est incontestable que rien aujourd'hui ne peut empêcher la lecture de la Bible entière dans le monde. Or n'y a-t-il pas un grand avantage à substituer une version fidèle et autorisée aux traductions inexactes et dépourvues de toute approbation ecclésiastique?

Enfin une Bible française autorisée par le Saint-Siège ôterait aux protestants tout prétexte d'accuser injustement l'Eglise catholique d'empêcher les Fidèles de lire la parole de Dieu.

Les Evêques soussignés osent espérer que Votre Sainteté reconnaîtra la légitimité de ces considérations.

Dans cet espoir, ils la prient humblement d'agréer l'assurance de leur profonde vénération.

Rome, le 5 juillet 1870.

† CH.-FR., Ev. de Séz.

† ANT.-CH., Ev. d'Angoulême.

† J.-B. JOSEPH, Ev. d'Arras.

† CHARLES, Ev. du Mans.

† PIERRE-HENRI, Ev. de Belley.

† AUGUSTE, Ev. de Meaux.

† JOS.-AR., Ev. de Beauvais, de Noyon et Senlis.

† L.-MARIE, Ev. d'Aire et Dax.

† LOUIS, Ev. de Rodez.

A cette occasion, comme toujours, je suis heureux de m'unir à M^{gr} l'Evêque de Rodez; et je me féliciterais si j'avais pu aider le pieux et savant M. Glaire, qui a déjà beaucoup fait pour les Saintes Ecritures. — † RENÉ, Ev. de Quimper.

- | | |
|-----------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|
| † A.-RENÉ, Év. de Saint-Denis. | † FRANÇOIS, Év. de Dijon. |
| † GASPARD MERMILOD, Év. d'Hébron, auxil. de Genève. | † E.-L. CHARBONNEAU, Év. de Jussa, vic. ap. du Mysore. |
| † J.-A.-M., Év. de Mende. | † F. LAOUENAN, Év. de Faviopolis, vic. apost. de Pondichéry. |
| † L.-E., Év. de Poitiers. | † A.-A. DUPONT, Év. d'Azot, vic. apost. de Siam. |
| † FÉLIX, Év. de Limoges. | † Y.-M. CROC, Év. de Laranda, coadj. du Tonquin. |
| † R.-FRANÇOIS, Arch. de Cambrai. | † FR.-C. RIDEL, Év. de Philippopolis, vic. apost. de Corée. |
| † C.-ÉMILE, Év. d'Angers. | † EMMANUEL-JUL., Év. de Troyes. |
| † EUGÈNE, Év. de Chartres. | † M.-JULIEN, Év. de Digne. |
| † FLOR., Arch. de Toulouse. | † V.-FÉLIX, Arch. de Sens. |
| † PIERRE, Év. du Puy. | † ANTOINE, Év. de Para (Brésil). |
| † M.-JOSEPH, Év. de Périgueux et Sarlat. | † PETRUS, Episcopus Seb ⁿⁱ , Fluminis Januarii. |
| † J.-FRANÇOIS, Arch. de Reims. | † ALOISIUS, Episc. Fortalixiensis. |
| † JACQ.-ANT., Év. d'Amiens. | † AUGUSTIN, Év. de Nevers. |
| † A.-V.-Fr., Év. de Gap. | † LOUIS, Arch. d'Avignon. |
| † JOS.-EUGÈNE, Év. d'Ottawa. | † FRANÇOIS, Év. de Carcassonne. |
| † PIERRE, Év. de Versailles. | † J.-JOSEPH, Ep. Bostoniensis. |
| † V.-AUGUSTE, Arch. de Malines. | † J.-JULES, Év. de Soissons et de Laon. |
| † G.-JOSEPH, Év. de Tournai. | † HENRI, Év. de Fréjus et de Toulon. |
| † T.-JOSEPH, Év. de Namur. | † L.-Th., Év. de Blois. |
| † HENRI, Év. de Gand. | † FRANÇOIS, Év. de Bayonne. |
| † JEAN-JOS., Év. de Bruges. | |
| † J.-CLAIR, Év. de la Guadeloupe. | |
| † L.-ANNE, Év. de Saint-Claude. | |
| † F.-N., Év. de Valence. | |
| † F.-MARIE, Év. de Maurienne. | |

RESCRIPTUM

FERIA IV, DIE 22 JANUARIJ 1873

In audientia SS^{mi} PII PP. IX. habita eadem die ab infrascripto Secretario exhibitus fuit supplex libellus R. D. Joannis Baptistæ Glaire, quo humiliter petit, ut E^{mo} ac R^{mo} D. Cardinali Archiepiscopo Burdigalensi, et Ill^{mis} ac Rev^{mis} DD. Archiepiscopis Bituricensi, et Parisiensi, Sanctitas Sua committere dignetur, versionem gallicam Veteris Testamenti ab ipso exaratam recognoscere, jurisque publici faciendam permittere. SS^{mus} benigne annuit juxta petita, hac tamen lege, ut hujusmodi versio sit omnino conformis Veteri Vulgatæ Latinæ authenticæ, nil in ea deprehendatur contra fidem, ac mores, et cum annotationibus aut commentariis desumptis ex Sanctis Ecclesiæ Patribus, vel ex doctis catholicisque viris juxta decretum a S. Indicis Congregatione die 13 Junii 1757 editum, et die 23 Junii 1817 ab eadem confirmatum. Insuper Sanctitas Sua declaravit, ut hæc tribus superius laudatis Archiepiscopis data commissio minime censeatur veluti solemnitas ac propria dictæ versionis gallicæ Veteris Testamenti approbatio a S. Sede prolata.

FR. HIERONYMUS PIUS SACCHERI

Locus † sigilli.

Ord. Præd. Sacr. Indicis Cong. a Secretis.

Segretaria dell'Indice

MINERVA N° 3.

EMO AC RMO DOMINO D. CARD. ARCHIEP. BURDIGALEN.

EMINENTISSIME AC REVERENDISSIME DOMINE,

Pergratum sane ac honorificum munus a SS. D. N. PP. IX (quem Deus diu sospitem servet) mihi est commissum ad Eminentiam Tuam Reverendissimam mittendi Rescriptum, quo Eadem Sanctitas Sua benigne indulsit supplici exhibito libello R. D. Joannis Baptistæ Glaire pro obtinenda recognitione versionis gallicæ Veteris Testamenti ab ipso peractæ, et pro facultate eam typis consignandi, perpensis tamen et omnino adhibitis certis quibusdam conditionibus in eodem Rescripto contentis. Eminentiam vero Tuam certiolem facio ipsum Rescriptum, de quo agitur, in ejusdem versionis præmio planè inserendum esse.

Ideirco in spem adducor, D. Glaire votorum suorum adimplementum tandem consequuturum, simulque fructus in Sancta Dei Ecclesia uberrimos ex hac versione orituros.

Interim Tibi, Eminentissime Domine, felicia ac læta ex animo adprecatus sacram purpuram humiliter Tibi deosculor et ad quæque officia me paratissimum exhibeo.

Datum Romæ, die 26 januarii 1873.

Eminentie tuæ Reverendissimæ

Addictissimus

FR. HIERONYMUS PIUS SACCHERI

Ord. Præd. Sacr. Indicis Congr. a Secretis.

La même lettre a été adressée à Nos Seigneurs les Archevêques de Paris et de Bourges.

**APPROBATION DES ARCHEVÊQUES DE BORDEAUX
DE PARIS ET DE BOURGES**

NOUS, CARDINAL ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX,

Vu le rapport très favorable qui nous a été fait par un savant professeur délégué par Nous, sur la traduction de l'Ancien Testament de M. Glaire, vicaire général et chanoine honoraire de notre diocèse,

Déclarons cette version conforme au texte latin de la Vulgate, et avons la conviction qu'elle sera d'une grande utilité pour les fidèles, et qu'elle remplacera avantageusement celles qui ont eu cours jusqu'à présent et dont aucune n'offre autant de garantie.

† FERDINAND, Card. DONNET, *Archevêque de Bordeaux.*

Bordeaux, le 4 mars 1873.

ARCHEVÊCHÉ DE PARIS

Sur le rapport qui nous a été fait par un savant professeur de théologie, que nous avons chargé d'examiner la traduction de l'Ancien Testament par M. l'abbé Glaire, nous déclarons exacte et conforme au texte de la Vulgate cette version en langue française, et nous en autorisons l'impression et la lecture.

† J. Hipp., *Archevêque de Paris.*

Fait à Paris, le 1^{er} mars 1873.

ARCHEVÊCHÉ DE BOURGES

Conformément au rapport qui nous a été fait par un de nos vicaires généraux, nous aimons à déclarer que la traduction française des livres de l'Ancien Testament par M. l'abbé Glaire est entièrement conforme au texte latin de la Vulgate, interprété, lorsqu'il en est besoin, par les textes originaux, et accompagné de notes explicatives, ainsi que le demande le saint Concile de Trente.

L'auteur s'est attaché à rendre cette version aussi littérale que possible. Dans son Avertissement, il répond d'avance à ceux qui seraient tentés de lui en faire un reproche. Pour nous, nous voyons dans cette exactitude minutieuse, qui parfois pourra paraître excessive, une qualité plutôt qu'un défaut. Dans tous les cas, plus fidèle et plus complète que la plupart des versions françaises, celle-ci répond au besoin qui s'est fait sentir depuis longtemps dans notre pays, d'une traduction sûre et autorisée qu'on puisse mettre sans aucun danger entre les mains des fidèles. Nous l'approuvons en ce qui nous concerne, et selon la teneur du Rescrit apostolique, en date du 22 janvier de la présente année.

† C.-A., *Archev. de Bourges.*

Bourges, le 5 mars 1873.

EXPLICATION

DES SIGNES ET ABRÉVIATIONS CONTENUS DANS LE TOME PREMIER

I. — SIGNES INSÉRÉS DANS LE TEXTE GREC.

Le signe ^h, placé entre deux mots grecs, indique la place d'un mot ou d'un membre de phrase qui se trouve dans l'hébreu, et qui manque dans la version grecque.

Le signe ^a répété une seconde fois ¹ après un ou plusieurs mots, indique que ces mots ne se trouvent pas dans le texte hébreu et sont une addition du traducteur grec.

Le signe * indique une divergence notable entre le sens du grec et celui de l'hébreu.

Les mots entre [] ne figurent pas dans le *textus receptus* ou édition sixtine, qui est celle que nous reproduisons dans le corps du texte.

II. — ABRÉVIATIONS ET SIGNES INSÉRÉS DANS LES VARIANTES GRECQUES.

I. — LETTRES OU SIGNES INDIQUANT LES MANUSCRITS OU LES DIVERSES ÉDITIONS GRECQUES.

A. Cette lettre indique les variantes empruntées au *Codex Alexandrinus*, manuscrit datant de la deuxième moitié du cinquième siècle, offert en 1098 au patriarche d'Alexandrie, et conservé aujourd'hui à Londres, au *British Museum*.

Le *Codex Alexandrinus* a été édité par Grabe, Breitinger, Reineccius. Dans les cas rares où les éditions imprimées s'écartent du manuscrit, la leçon du *Codex* est indiquée par A¹, celle des éditions par A².

B. *Codex Vaticanus*, du milieu du quatrième siècle, conservé à la Bibliothèque du Vatican. C'est ce manuscrit qui a servi de base à l'édition sixtine de 1587, ou *textus receptus*, que nous reproduisons dans la Polyglotte. La lettre B¹ désigne spécialement le manuscrit. Les leçons particulières au texte imprimé, par exemple celles qui concernent la ponctuation, absente du *Codex*, sont indiquées par B².

E désigne l'édition de la version des Septante publiée par Alde, à Venise, en 1518.

F désigne le texte des Septante publié dans la Polyglotte d'Alcala ou de Complute, due au cardinal Ximénès (1520).

X. Sous cette lettre sont réunis les manuscrits moins importants, en dehors des deux manuscrits désignés plus haut.

II. — SIGNES.

† indique une addition, et doit se traduire par *habet* ou *addit*, *habent* ou *addunt*.

* indique une omission, et doit se traduire par *omittit* ou *omittunt*.

: marque que ce qui suit est une leçon divergente ou une traduction différente.

III. — ABRÉVIATIONS.

a.	veut dire <i>ante</i> .
al.	— <i>alii</i> ou <i>alibi</i> .
alt.	— <i>alterum</i> .
alt. m.	— <i>altera manu</i> .
c.	— <i>contra</i> .
cett.	— <i>ceteri</i> .
dist.	— <i>distinguit</i> (indique qu'on fait intervenir un signe de ponctuation).
e ou ex conj.	— <i>e conjectura</i> .
eti.	— <i>etiam</i> .
fin.	— <i>usque ad finem</i> .
in.	— <i>initio</i> .
in f.	— <i>in fine</i> .
interp.	— <i>interpungit</i> (variantes consistant dans une ponctuation différente).
inv. ord.	— <i>inverso ordine</i> .
l.	— <i>loco</i> .
p.	— <i>post</i> .
pr.	— <i>primum</i> .
pen.	— <i>penultimum</i> .
præm.	— <i>præmittit</i> .
pr. m. ou man.	— <i>prima manu</i> .
rell.	— <i>reliqui</i> .
s.	— <i>sive</i> .
s. ou ss. (précédés d'un chiffre).	— <i>versiculus sequens</i> ou <i>versiculi sequentes</i> .
sc.	— <i>scilicet</i> .
sim.	— <i>similiter</i> .
sq.	— <i>sequens</i> .
tot.	— <i>totum</i> .
ult.	— <i>ultimum</i> .
unc. incl.	— <i>uncis includit</i> .

EXEMPLES. — D'après ces explications :

1° La note de *Genèse*, I, 7 :

Α² F X † (in f.) Καὶ ἐγένετο οὕτως,

doit se lire :

L'édition alexandrine, celle de Complute et divers manuscrits ajoutent à la fin du verset : Καὶ ἐγένετο οὕτως.

2° La note de *Genèse*, III, 3 :

ΑΧ * (pr.) τοῦ.

doit se lire :

Le texte alexandrin et divers manuscrits omettent le premier τοῦ.

INTRODUCTION

AU PENTATEUQUE

I. — ANALYSE DU PENTATEUQUE

§ I. Du Pentateuque en général.



On appelle *Pentateuque* le livre dans lequel Moïse, libérateur et législateur des Hébreux, a raconté, avec l'aide de l'inspiration divine, vers le xv^e siècle avant notre ère, les origines du monde et l'histoire du peuple de Dieu jusqu'au moment où celui-ci est sur le point d'entrer dans la Terre Promise.

Le Pentateuque, de πέντε, *cinq*, et τεῦχος, *volume*, est ainsi nommé à cause de sa division en cinq livres dans les Bibles grecques et latines. Les Juifs l'ont toujours appelé *Thorah* ou la *Loi*, parce qu'il contient la législation mosaïque et que la Genèse elle-même n'est qu'une introduction historique à la Loi. Nous désignons les cinq livres du Pentateuque par un nom tiré de leur contenu et surtout du sujet dont ils s'occupent d'abord, à cause de l'usage oriental de dénommer un livre par son commencement : 1^o *Genèse* ou *origine*, parce qu'elle raconte en commençant la création et l'origine des choses ; 2^o *Exode* ou *sortie*, parce que le commencement et plus de la moitié du livre sont employés à décrire la sortie des Hébreux d'Égypte ; 3^o *Lévitique*, parce que les premiers chapitres et une portion considérable de ce livre sont exclusivement consacrés à l'exposition des lois cérémonielles faites pour la tribu de Lévi ; 4^o *Nombres*, parce qu'ils commencent par un dénombrement du peuple et des lévites ; 5^o *Deutéronome* ou *seconde loi*, parce qu'il contient une récapitulation, une seconde promulgation de la loi déjà donnée. — Les Hébreux désignent les cinq parties du Pentateuque par le premier mot de chaque livre : *Bereschith*, *Veellé schemoth*, etc.

La Genèse sert d'introduction aux quatre derniers livres du Pentateuque et à toute l'histoire du peuple de Dieu. Elle nous raconte l'histoire du monde jusqu'à la vocation d'Abraham, et l'histoire des patriarches Abraham, Isaac et Jacob jusqu'à la mort de ce dernier en Égypte. La famille de Jacob devient un peuple en Égypte. Les trois livres qui suivent la Genèse nous font connaître

d'une manière continue l'histoire de la formation de la nationalité hébraïque et la loi qui lui est donnée. Le cinquième livre, le Deutéronome, a, comme la Genèse, une physionomie à part : il se compose d'une suite de discours dans lesquels Moïse résume, explique ou complète le code qu'il a imposé à Israël par l'ordre de Dieu. La Genèse prépare donc l'Exode, le Lévitique et les Nombres, et le Deutéronome les récapitule. Tel est le plan général et l'unité du Pentateuque.

§ 2. La Genèse.

La Genèse se divise en dix sections d'inégale longueur et d'inégale importance, mais très caractérisées. Elles sont précédées du récit de la création, qui sert d'introduction et comme de préface à tout le Pentateuque et à toute la Bible.

Préambule : Création du monde, I-II, 3.

1° Histoire des origines du monde et de l'humanité, II, 4 - IV, 26.

2° Histoire de la descendance d'Adam, V-VI, 8.

3° Histoire de Noé, VI, 9 - IX, 29.

4° Histoire des enfants de Noé, X-XI, 9.

5° Histoire de Sem, XI, 10-26.

6° Histoire de Tharé et d'Abraham, XI, 27 - XXV, 11.

7° Histoire d'Ismaël, XXV, 12-18.

8° Histoire d'Isaac, XXV, 19-XXXV.

9° Histoire d'Ésaü, XXXVI.

10° Histoire de Jacob, XXXVII-L.

Ainsi, au commencement de la section 10°, nous lisons : « *Voici les générations de Jacob* : Joseph avait dix-sept ans, etc. » Le mot *générations* signifie ici purement et simplement *histoire*, puisque ces générations ont été déjà énumérées, *Genèse*, xxx; tous les fils de Jacob sont nés pendant la vie d'Isaac, et pour ce motif leur naissance a été racontée dans l'histoire d'Isaac et n'est pas répétée ici. De même, *Genèse*, II, 4 : « *Voici les générations du ciel et de la terre* », signifie simplement : « *Voici l'histoire de la création, etc.* »

Cette division est très clairement indiquée dans la Genèse même. Chacune des dix sections commence par ces mots : *Voici les générations*. C'est pour ainsi dire le titre qui annonce aux lecteurs une nouvelle partie du livre. Moïse emploie le mot de *générations* de la même manière que nous emploierions le mot d'*histoire*, parce que les généalogies forment le cadre de son histoire et que les générations des patriarches sont en même temps l'histoire des patriarches et de leurs familles. La Genèse est comme un vaste tableau généalogique auquel est joint le récit des événements. C'est là ce qui constitue l'unité de la Genèse et en explique le tissu et la composition.

L'auteur suit une marche uniforme et traite son sujet, dans chacune de ces dix sections, de la même manière. Quand une généalogie se subdivise en plusieurs rameaux, les rameaux secondaires, dont les chefs ont été nommés dans le récit des événements, obtiennent toujours une mention. Ces rameaux sont

invariablement énumérés dans l'ordre inverse de leur importance et avant la branche principale. Les branches secondaires sont ainsi *éliminées* et ne reparaissent plus, si ce n'est accidentellement. Le nombre d'années qu'a vécu chacun des patriarches de la ligne directe est constamment donné; ce nombre n'est point indiqué pour les lignes latérales, Ismaël excepté. L'auteur se contente de relever en passant quelques particularités de leur histoire. Il pousse généralement assez loin l'énumération des descendants.

Chaque section commence d'ordinaire par une *répétition* ou récapitulation. Ainsi nous lisons, *Genèse*, xxv, 19-20 : « Voici les générations d'Isaac, fils d'Abraham. Abraham engendra Isaac. Celui-ci, à l'âge de quarante ans, épousa Rébecca, fille de Bathuel, le Syrien de Mésopotamie, sœur de Laban ». Tous ces événements avaient été déjà racontés plus haut en détail, xxi, xxiv. Ce résumé n'est pas conforme à nos habitudes et à nos procédés littéraires, mais il est d'autant plus caractéristique : il sert tout à la fois de transition et d'avertissement, pour indiquer le passage d'un sujet à un autre et le commencement d'une nouvelle section.

Voici quel est le contenu des dix sections.

Après le préambule de la création des six jours, l'auteur raconte :

1° *La génération du ciel et de la terre*, II, 4-IV, 26, c'est-à-dire l'histoire primordiale de tous les êtres terrestres et de l'homme lui-même, le commencement de l'histoire du monde, le paradis terrestre, la chute d'Adam, et sa descendance dans la ligne de Caïn, jusqu'à la septième génération.

2° *Le livre des générations d'Adam*, v-vi, 8, nous fait connaître la descendance d'Adam dans la ligne bénie de Seth et comprend dix générations, jusqu'à Noé, c'est-à-dire l'histoire antédiluvienne des Enfants de Dieu.

3° *Les générations de Noé*, vi, 9-ix, 29, forment une section à part, à cause de l'importance de ce patriarche, qui est comme le second père de l'humanité et au nom duquel se rattache l'histoire du déluge.

4° *Les générations des enfants de Noé*, x-xi, 9, tiges de tous les peuples de la terre, méritent une division particulière, qui est la célèbre *Table ethnographique* de la Genèse, laquelle est comme le point de départ et le principe de toutes les histoires particulières.

5° A partir de là, la Bible cesse d'être l'histoire générale de l'humanité pour devenir d'abord l'histoire de la famille de Sem, puis, en se restreignant de plus en plus, de la famille d'Abraham, et enfin seulement de l'unique famille de Jacob. La 5° section, xi, 10-26, énumère brièvement les *générations de Sem*, en s'attachant exclusivement à la ligne principale, les autres lignes accessoires ayant été mentionnées dans la section précédente. L'objet de cette partie, qui, pour les premières générations, n'est qu'une répétition, est de nous montrer que l'histoire se circonscrit et abandonne toutes les lignes généalogiques collatérales. La famille de Sem se perpétue jusqu'au jour où sa mission divine va être manifestée.

6° *Les générations de Tharé*, xi, 27-xxv, 11, commencent à nous faire entrer dans le vif de l'histoire du peuple de Dieu, tout en donnant lieu à de nouvelles éliminations, celles des frères d'Abraham et de leur postérité, dont la

vie nous est cependant racontée autant qu'il est nécessaire pour comprendre la suite des événements postérieurs; mais la plus large place est donnée, comme il convient, à Abraham. Cette période est une suite de pérégrinations dont l'objectif bien déterminé est le pays de Chanaan où se rend le patriarche.

7° *Les générations d'Ismaël*, xxv, 12-18, sont données brièvement avant celles d'Isaac, selon la règle constante de l'auteur de la Genèse, qui, comme nous l'avons mentionné plus haut, énumère toujours la postérité des personnages dont il a parlé, mais en faisant précéder par la généalogie des branches secondaires la généalogie de la branche principale.

8° *Les générations d'Isaac*, l'héritier des promesses divines faites à Abraham, commencent aussitôt que Moïse en a fini avec Ismaël, le rejeton secondaire, xxv, 19 - xxxv. Elles contiennent en même temps l'histoire de ses deux enfants, Jacob et Ésaü, jusqu'au moment où Isaac meurt et où Jacob devient ainsi le chef de la famille. Cette section est l'histoire d'un premier séjour en Palestine.

9° Avant de passer à l'histoire de Jacob, le personnage principal, Moïse, conformément à la règle qu'il suit sans exception, nous fait connaître les *générations d'Ésaü*, xxxvi. Il les poursuit assez loin et probablement jusqu'à son époque (cf. *Nombres*, xx, 14-24), ce qui nous prouve que l'intention de Moïse, en nous fournissant tous ces détails, était de planter en quelque sorte des jalons et d'éclairer à l'avance la suite du récit du Pentateuque.

10° *Les générations de Jacob*, xxxvii-L, terminent le livre de la Genèse. Moïse raconte dans cette dernière section l'établissement des Israélites en Égypte. Elle s'ouvre par le récit de l'événement dont se servit la Providence pour amener en Égypte Joseph, qui devait y attirer plus tard son père et ses frères, et elle se termine par la mort de Jacob et de Joseph, qui y laissent leur postérité.

« La Genèse [a donc] été rédigée sur un plan d'une entière régularité, elle est en réalité un grand tableau généalogique accompagné d'un texte explicatif, un tableau généalogique où les événements de l'histoire primitive et de l'histoire patriarcale viennent s'intercaler dans les intervalles de la ligne principale ou des lignes secondaires, selon les personnages qui y jouent un rôle prépondérant, et dans lequel les faits ainsi distribués reçoivent un développement proportionné à leur importance dans l'ensemble. En un mot, dans le premier livre de Moïse, la généalogie est le cadre de l'histoire ». (Emm. Cosquin.)

§ 3. L'Exode.

L'Exode nous montre Israël, devenu un peuple en Égypte, opprimé par les Pharaons du pays et affranchi de leur joug par l'envoyé de Dieu, Moïse, au moyen des plus éclatants miracles; la promulgation de la loi sur le Sinaï et la construction du tabernacle.

L'Exode se divise en trois parties : 1° les événements qui précèdent et pré-

parent la sortie d'Égypte; 2° la sortie d'Égypte jusqu'à l'arrivée au Sinaï; 3° la législation du mont Sinaï et la construction du tabernacle.

I^{re} partie, I-XII, 36 : *Événements qui précèdent la sortie d'Égypte*. — Cette partie se subdivise ainsi : 1° Tableau de l'oppression d'Israël, I. — 2° Histoire des quarante premières années de la vie de Moïse, II. — 3° Vocation de Moïse et son retour en Égypte, III-IV. — 4° Vaines tentatives auprès du Pharaon pour obtenir l'affranchissement d'Israël, V-VI. — 5° Description des neuf premières plaies qui laissent le Pharaon endurci, VII-X. — 6° Annonce de la dixième plaie, institution de la Pâque, mort des premiers-nés, départ précipité d'Israël, XI-XII, 36.

II^e partie, XII, 37 - XVIII : *Sortie d'Égypte*. — Elle contient cinq subdivisions : — 1° Premiers campements des Hébreux; prescriptions pour la Pâque; sanctification des premiers-nés; apparition de la colonne de nuée, XII, 37 - XIII. — 2° Passage de la mer Rouge, XIV-XV, 21. — 3° Voyage des Israélites et premières stations dans le désert; les caillles, la manne, l'eau miraculeuse, XV, 22 - XVII, 7. — 4° Victoire remportée sur les Amalécites, XVII, 8-16. — 5° Visite de Jéthro, XVIII.

III^e partie, XIX-XL : *Promulgation de la loi sur le mont Sinaï et construction du Tabernacle*. — Elle renferme dix subdivisions : — 1° Conclusion de l'alliance entre Dieu et les Hébreux; arrivée au Sinaï et préparatifs pour la promulgation de la loi, XIX. — 2° Le Décalogue, XX. — 3° Premières lois, XXI-XXIII, 19. — 4° Avertissements sur l'entrée dans la terre de Chanaan, XXIII, 20 - XXIV, 11. — 5° Prescriptions concernant la construction de l'arche d'alliance et du Tabernacle, XXIV, 12 - XXVII. — 6° Prescriptions relatives au sacerdoce, XXVIII-XXX. — 7° Vocation de Béléseël, XXXI, 1-11. — 8° La loi du sabbat, XXXI, 12-18. — 9° Digression historique amenée par un événement qui se produisit alors, la défection du peuple et l'adoration du veau d'or, XXXII-XXXIV. — 10° Construction du Tabernacle, XXXV-XL.

§ 4. Le Lévitique.

Le Lévitique contient les lois qui se rapportent à l'exercice du culte en général et en particulier.

On peut distinguer trois parties dans ce livre. L'Exode a déterminé le lieu où seraient offerts les sacrifices et tout ce qui s'y rapporte extérieurement; le Lévitique règle maintenant : 1° ce qui regarde les sacrifices; 2° les impuretés légales; 3° le sabbat et les fêtes.

I^{re} partie, I-X : *Des sacrifices*. — 1° Espèces, but, rites des sacrifices, I-VII. — (1. Des holocaustes, I. — 2. Des sacrifices non sanglants, II. — 3. Des sacrifices pacifiques, III. — 4. Des sacrifices pour le péché, IV-V, 13. — 5. Des sacrifices pour le délit, V, 14 - VI, 7. — 6. Fonctions des prêtres dans l'oblation des sacrifices, VI, 8 - VII). — 2° De la consécration des prêtres, VIII-IX. —

3° Punition des enfants d'Aaron qui ont violé les prescriptions concernant le culte divin, x.

II° partie, XI-XXII : Puretés et impuretés légales. — I. Prescriptions générales relatives à tout Israël, XI-XX. — 1° Des animaux purs et impurs qu'il est permis ou défendu de manger, XI. — 2° Relevailles, XII. — 3° Lépreux, XIII-XIV. — 4° Impuretés involontaires, XV. — 5° Entrée du grand prêtre dans le sanctuaire; bouc émissaire; fête de l'Expiation, XVI. — 5° Règles pour l'immolation des victimes : défense de manger le sang et la chair des animaux non égorgés, XVII. — 6° Prescriptions concernant le mariage, XVIII. — 7° Préceptes moraux et religieux divers, XIX-XX. — II. Prescriptions particulières aux prêtres, XXI-XXII. — 1° De la sainteté des prêtres, XXI-XXII, 16. — 2° De l'intégrité des victimes offertes à Dieu, XXII, 17-33.

III° partie, XXIII-XXVII : Sabbat, fêtes et culte. — 1° Le sabbat et les grandes fêtes de l'année, XXIII. — 2° Lampes toujours allumées et pains de proposition dans le Tabernacle, XXIV, 1-9. — 3° Lapidation d'un blasphémateur et loi du talion, XXIV, 10-23. — 4° Observation de l'année sabbatique et de l'année jubilaire, XXV. — 5° Promesses faites à ceux qui observeront la loi et menaces à ceux qui la violeront, XXVI. — 6° Des vœux et des dîmes, XXVII.

§ 5. Les Nombres.

Les Nombres se relieut étroitement au Lévitique, dont ils sont une suite, comme le Lévitique lui-même est la continuation non interrompue de l'Exode. Ils racontent l'histoire du peuple hébreu depuis le départ du Sinaï, la seconde année après la sortie d'Égypte, jusqu'à la quarantième année; ils ne nous font pas connaître en détail cette période, mais en énumèrent seulement les événements principaux : les révoltes successives des Israélites et les châtiments qui en furent la conséquence, les lois et ordonnances promulguées dans cet intervalle, et la conquête de la partie de la Palestine située à l'est du Jourdain.

On peut y distinguer trois parties : 1° préparatifs pour le départ du mont Sinaï; 2° chutes et révoltes du peuple dans le désert et faits saillants jusqu'au commencement de la quarantième année après la sortie d'Égypte; 3° événements accomplis et lois portées pendant les dix premiers mois de la quarantième année de l'exode.

I° partie, I-X : Préparatifs pour le départ du mont Sinaï. — 1° Recensement du peuple, ordre du campement, I-II. — 2° Recensement des Léuites, III-IV. — 3° Lois particulières, V-VI. — 4° Présents des chefs de tribus au Tabernacle, VII. — 5° Consécration des Léuites, VIII. — 6° Célébration de la Pâque au Sinaï, IX, 1-14. — 7° La colonne de feu et de nuée, les trompettes pour la mise en marche, IX, 15-x, 10. — 8° Départ du Sinaï, x, 11-36.

II° partie, XI-XIX : Chutes et révoltes du peuple dans le désert. — 1° Révolte à Thabéerah (l'Embrasement); partie du camp incendiée; cailles et Sépulcres de concupiscence, XI. — 2° Murmures de Marie et d'Aaron contre

Moïse: châtement de Marie, XII. — 3° Envoi des espions dans la terre de Chanaan, sédition à leur retour, XIII-XIV. — 4° Lois diverses, XV. — 5° Révolte de Dathan, Coré et Abiron, XVI-XVII. — 6° Prescriptions diverses, XVIII-XIX.

III^e partie, XX-XXXVI : *Événements accomplis et lois portées pendant les dix premiers mois de la quarantième année de l'exode.* — 1° Arrivée dans le désert de Sin; mort de Marie à Cadès, d'Aaron sur le mont Hor, XX. — 2° Victoire remportée sur le roi chananéen Arad; les serpents de feu; victoire sur Og et Séhon, XXI. — 3° Balaam et ses prophéties, XXII-XXIV. — 4° Idolâtrie des Israélites, leur châtement, XXV. — 5° Nouveau recensement du peuple pour le partage de la Terre Promise, XXVI. — 6° Filles de Salphaad, XXVII, 1-11. — 7° Josué désigné comme successeur de Moïse, XXVII, 12-23. — 8° Fêtes et vœux, XXVIII-XXX. — 9° Victoire sur les Madianites, XXXI. — 10° Établissement de Ruben, de Gad et de la demi-tribu de Manassé, au delà du Jourdain, XXXII. — 11° Campements des Israélites; limites de la Terre Promise, XXXIII-XXXIV. — 12° Villes lévitiqnes, villes de refuge, XXXV. — 13° Prescriptions pour le mariage des héritières, XXXVI.

§ 6. Le Deutéronome.

Le Deutéronome forme un tout complet. Il ne se rattache pas étroitement aux Nombres, comme les Nombres au Lévitique, et le Lévitique à l'Exode; ses divisions sont plus marquées que dans ces trois derniers livres. Il se distingue aussi des autres parties du Pentateuque en ce qu'il se compose principalement, non de récits, mais de discours prononcés dans les plaines de Moab, vis-à-vis de Jéricho, le onzième mois de la quarantième année de l'exode. Ces discours sont au nombre de trois, en ne tenant pas compte de l'interruption, XXIX, 1 (hébreu, XXVIII, 69). Ils sont précédés d'un titre général, I, 1-5^a, et suivis d'une conclusion historique, XXXI-XXXIV.

I^{er} discours (avec titre particulier, I, 5^b). Il sert d'introduction au Deutéronome, I, 6-IV, 43. Le législateur fait d'abord un abrégé historique des événements qui se sont passés depuis que la loi a été donnée sur le mont Sinaï, I, 6-III, puis une exhortation pressante à l'observation de la loi, IV, 1-43.

II^e discours (avec titre, V, 1^a). C'est la partie principale du livre, V-XXVI. Il résume surtout la loi mosaïque dans ses points fondamentaux. Moïse le commence en rappelant la loi et spécialement le décalogue, V-VI, 3. Il développe ensuite sa pensée :

1° Dans une première partie, VI, 4-XI, il rappelle aux Hébreux les motifs qu'ils ont d'être fidèles à Dieu. Jahvéh est le seul vrai Dieu, le seul objet digne de leur amour et de leur respect, VI, 4-25. Ils doivent donc extirper le culte des idoles dans le pays de Chanaan, VII, par reconnaissance pour les bienfaits de Dieu, VIII, qui sont tout à fait gratuits de sa part, IX-X, 11. Malédiction contre les infidèles, X, 12-XI, 32.

2° La seconde partie du discours, XII-XXVI, résume la législation mosaïque : — 1° Droit religieux : unité de culte, XII-XIII; prohibition des usages païens; défense de se nourrir de viandes impures; paiement de la dîme, XIV; année sabbatique; rachat des premiers-nés, XV; les trois principales fêtes de l'année, XVI, 1-17. — 2° Droit public; droit personnel : ordonnances pour déraciner l'idolâtrie; pouvoir judiciaire des prêtres; du choix d'un roi, XVI, 18 - XVII. Droits et devoirs des prêtres et des prophètes, XVIII. — Droit réel : immunité des villes de refuge; des bornes; des témoins, XIX. — Droit de guerre; exemption du service militaire; traitement des ennemis, XX; expiation d'un meurtre dont l'auteur est inconnu; traitement des femmes prises à la guerre, XXI, 1-14. — 3° Droit privé : droit d'aînesse; devoirs envers les enfants, XXI, 15-23; des objets perdus et trouvés; des vêtements; des nids d'oiseaux; de la construction des maisons; du mélange des semences et des étoffes, XXII, 1-12; des vierges, XXII, 13-30; lois diverses, entre autres sur l'usure, les vœux, etc., XXIII; du divorce; des pauvres; des étrangers, XXIV; la flagellation; le lévirat; poids, mesures, etc., XXV; offrandes des premiers-nés et de la dîme, XXVI, 1-15. — Péroration : exhortation à l'observance inviolable de toutes ces prescriptions, XXVI, 16-19.

III^e discours (avec titre, XXVII, 1^a). Prescriptions ayant pour but d'assurer la fidélité à la loi, XXVII-XXX. — Le discours final comprend trois parties : — 1° Engagement que devra prendre le peuple, après avoir conquis la Terre Promise, sur le mont Hébal et le mont Garizim, d'être fidèle à la loi, XXVII. — 2° Bénédiction promises à l'obéissance; menaces contre l'infidélité, XXVIII. — 3° Exhortations pressantes à l'observation de la loi, XXIX-XXX.

Conclusion historique, XXXI-XXXIV. — 1° Moïse désigne Josué comme son successeur. Avis divers, entre autres, ordre de lire la loi pendant l'année sabbatique et de la conserver dans l'arche, XXXI. — 2° Cantique de Moïse, XXXII. — 3° Bénédiction des tribus d'Israël, XXXIII. — 4° Mort et deuil de Moïse, XXXIV.

II. — DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE

Les Juifs et les chrétiens ont toujours cru que Moïse, le libérateur et le législateur des Hébreux, était l'auteur des cinq livres du Pentateuque. Ce fait historique est prouvé par le témoignage de ce livre lui-même. Dans l'Exode, XVII, 14, Dieu commande à Moïse d'écrire, non pas dans *un* livre, mais dans *le* livre, comme le porte le texte hébreu, le récit de la bataille contre les Amalécites, ce qui suppose l'existence d'un livre dans lequel étaient consignés les événements concernant l'histoire d'Israël. Le ch. XXIV, 4, de l'Exode, dit expressément : « Moïse écrivit tous les discours du Seigneur ». Le v. 7 nomme en toutes lettres le *Séfer Berith* ou *Livre de l'alliance*, et Moïse le lit au peuple. Moïse avait donc écrit non seulement les lois, mais aussi les faits historiques. Le Deutéronome est plus explicite en-

core : « Moïse, y est-il dit, xxxi, 9, écrivit cette loi (*ha-thôrâh*) et la donna aux prêtres, fils de Lévi ». On a essayé, il est vrai, de restreindre au seul Deutéronome les passages tirés de ce livre, mais cette restriction est contraire à l'interprétation de tous les siècles. — Le récit de la mort de Moïse, *Deutéronome*, xxxiv, qu'on reconnaît généralement être l'œuvre d'un écrivain postérieur, peut-être de Josué, et qui est placé à la fin du Pentateuque comme une sorte d'appendice, ne prouve nullement que Moïse n'a pas écrit ce qui précède.

Tous les livres postérieurs au Pentateuque confirment ce qu'il nous apprend lui-même sur son origine mosaïque. Tout l'Histoire Sainte présuppose le Pentateuque et les événements qui y sont racontés, l'origine chaldéenne de la race israélite, le séjour en Égypte, l'exode et la législation mosaïque. Le mont Sinaï, sur lequel la loi fut donnée au peuple de Dieu, est le berceau de sa nationalité.

Si, plus tard, le souvenir du Sinaï s'éclipse devant celui de Sion, où Dieu habite, il n'est pas complètement oublié, car le prophète Élie va le visiter, et le mont Sion lui-même est, pour ainsi dire, un autre Sinaï :

Le Seigneur est au milieu d'eux dans un sanctuaire, comme autrefois sur le Sinaï.

(Ps. LXVII, 18.)

Et de même que Sion présuppose le Sinaï, toute l'histoire juive présuppose la législation du Sinaï.

Et ce qu'il y a de particulièrement remarquable dans l'histoire de la législation hébraïque, ce qui en confirme l'antiquité et l'origine d'une manière frappante, c'est qu'elle n'est pas faite, comme les autres législations, à l'image du peuple qu'elle régit. Elle ne sort pas de lui, comme le fruit de l'arbre qui le porte, elle n'est pas l'expression de ses idées et de ses penchants, elle est, au contraire, en opposition absolue avec ses goûts et ses inclinations, et cependant il s'y soumet. Il est comme invinciblement porté à l'idolâtrie, il y tombe souvent, il n'y persiste jamais. Qui est-ce qui l'en retire et l'empêche de s'y perdre ? La loi. Supprimez la loi, supprimez Moïse, supprimez le Pentateuque, et rien n'est intelligible dans son histoire.

Les *Psaumes* sont tout imprégnés de la loi de Moïse, ainsi que les livres sapientiaux. Les Psaumes descriptifs et historiques ne sont qu'un résumé des faits racontés par Moïse. Le Psautier est le Pentateuque mis en prières.

Tous les *prophètes* connaissent les livres de Moïse, et y puisent fréquemment. Enfin le Nouveau Testament confirme le témoignage de l'Ancien, et Notre-Seigneur lui-même cite Moïse comme l'auteur du Pentateuque.

Une preuve nouvelle et importante de l'origine mosaïque de ce livre nous est fournie par les monuments égyptiens. L'exactitude minutieuse du texte n'atteste pas seulement une connaissance parfaite de l'Égypte, mais la connaissance de l'Égypte telle qu'elle était sous les Ramsès, à l'époque de l'Exode. Ce qui est dit de l'état du pays, des principales villes de la frontière, de la composition de l'armée, est vrai de l'époque des Ramsès et non de l'époque des pharaons contemporains de Salomon et de ses successeurs. Or, une telle exactitude ne peut être le résultat d'une tradition qui se serait transmise à

travers une durée de plusieurs siècles; elle nous reporte au temps de Moïse.

Le Deutéronome, en particulier, contient de nombreuses allusions aux usages de l'Égypte. Il interdit aux Hébreux, iv, 15-18, les œuvres de sculpture qu'on prodiguait dans l'empire des pharaons, de peur qu'elles ne les *séduisent* et ne les entraînent à l'idolâtrie. Il défend aussi au roi, quand il y en aura un en Israël, de ramener son peuple en Égypte, xvii, 16. Voilà, certes, une crainte qu'on ne peut avoir conçue que dans le désert, lorsque les Hébreux, naguère sortis de la vallée du Nil, et découragés par les privations qu'ils avaient à endurer, comme par les obstacles qu'ils rencontraient sur la route de la Terre Promise, étaient tentés de retourner dans la terre de Gessen. Un certain nombre de passages rappellent les usages pharaoniques : — xx, 5, les chefs, *schoterim*, qui font penser par leur nom même aux scribes égyptiens et en remplissent les fonctions en temps de guerre; — xxvii, 1-8, les pierres enduites de chaux dont on se sert pour écrire; — xxv, 2, la bastonnade infligée pour certaines fautes de la même manière que nous la représentons les monuments égyptiens; — xi, 10, les nombreux canaux dans lesquels on distribuait l'eau du Nil et que les auditeurs, auxquels l'orateur s'adresse, ont vu de leurs yeux ou connaissent par le récit de leurs pères; — vii, 15, et xxviii, 60, les maladies dont les Hébreux ont souffert en Égypte, etc. Les nombreuses prescriptions du Pentateuque contre la lèpre prouvent qu'elles ont été portées en un temps proche de la sortie d'Égypte, parce que c'est surtout à cette époque que ce mal terrible a été fréquent parmi les Hébreux, *Deutéronome*, vii, 15 (1).

Enfin l'authenticité du Pentateuque est confirmée par les archaïsmes et les locutions qui lui sont propres. Les livres de Moïse ont une couleur antique, qui est produite par des mots et des formes vieillis depuis, comme aussi par le caractère poétique de sa prose et la puissante originalité de sa poésie. Ces archaïsmes ne se rencontrent déjà plus dans le livre de Josué. Le Pentateuque ne contient d'ailleurs d'autres mots étrangers que des mots égyptiens (2). Tout nous prouve ainsi qu'il a été écrit au temps de l'exode et qu'il est l'œuvre de Moïse, comme l'a toujours enseigné la tradition juive et chrétienne.

(1) On peut voir le développement de cette preuve dans F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6^e édition, t. II, p. 548 et suiv., 567 et suiv.

(2) Voir le développement de cette preuve dans le même ouvrage, t. II, p. 586 et suiv.

חמשה חומשי תורה

PENTATEUCHOS

PENTATEUCHUS

LE PENTATEUQUE



ΓΕΝΕΣΙΣ. בראשית

I. Ἐν ἀρχῇ ἐποίησεν ὁ θεὸς τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν. ² Ἡ δὲ γῆ ἦν ἄορατος καὶ ἀκατασκεύαστος, καὶ σκότος ἐπάνω τῆς ἀβύσσου, καὶ πνεῦμα θεοῦ ἐπεφύετο ἐπάνω τοῦ ὕδατος. ³ Καὶ εἶπεν ὁ θεός· Γενηθήτω φῶς. Καὶ ἐγένετο φῶς. ⁴ Καὶ εἶδεν ὁ θεὸς τὸ φῶς, ὅτι καλόν, καὶ διεχώρισεν ὁ θεὸς ἀνά μέσον τοῦ φωτός καὶ ἀνά μέσον τοῦ σκότους. ⁵ Καὶ ἐκάλεσεν ὁ θεὸς τὸ φῶς ἡμέραν, καὶ τὸ σκότος ἐκάλεσε νύκτα. Καὶ ἐγένετο ἑσπέρα καὶ ἐγένετο πρωί, ἡμέρα μία.

⁶ Καὶ εἶπεν ὁ θεός· Γενηθήτω στερέωμα ἐν μέσῳ τοῦ ὕδατος, καὶ ἔστω διαχωρίζων ἀνά μέσον ὕδατος καὶ ὕδατος. Καὶ ἐγένετο οὕτως. ⁷ Καὶ ἐποίησεν ὁ θεὸς τὸ στερέωμα, καὶ διεχώρισεν ὁ θεὸς ἀνά μέσον τοῦ ὕδατος, ὃ ἦν ὑποκάτω τοῦ στερεώματος, καὶ ἀνά μέσον τοῦ ὕδατος τοῦ ἐπάνω τοῦ στερεώματος. ⁸ Καὶ ἐκάλεσεν ὁ θεὸς τὸ στερέωμα οὐρανόν. Καὶ εἶδεν ὁ θεὸς ὅτι καλόν. Καὶ ἐγένετο ἑσπέρα καὶ ἐγένετο πρωί, ἡμέρα δευτέρα.

⁹ Καὶ εἶπεν ὁ θεός· συναχθήτω τὸ ὕδωρ τὸ ὑποκάτω τοῦ οὐρανοῦ εἰς συναγωγὴν μίαν, καὶ ὀφθῆτω ἡ ξηρὰ. Καὶ ἐγένετο οὕτως. Καὶ συνήχθη τὸ ὕδωρ τὸ ὑποκάτω τοῦ οὐρανοῦ εἰς τὰς συναγωγὰς αὐτῶν, καὶ ὤφθη ἡ ξηρὰ. ¹⁰ Καὶ ἐκάλεσεν ὁ θεὸς τὴν ξηρὰν γῆν, καὶ τὰ συστήματα τῶν ὑδάτων ἐκάλεσε θαλάσσας. Καὶ εἶδεν ὁ θεὸς ὅτι καλόν. ¹¹ Καὶ εἶπεν ὁ θεός· Βλαστησάτω ἡ γῆ βοτάνην χόρτον σπείρον σπέρμα κατὰ γένος καὶ καθ' ὁμοίότητα, καὶ ξύλον καρπίμων ποιοῦν καρπόν, οὗ τὸ σπέρμα αὐτοῦ ἐν αὐτῷ κατὰ γένος ἐπὶ τῆς γῆς. Καὶ

¹² εἶπεν ὁ θεός· Ἐκτελέστω ἡ γῆ τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτῆς ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔστω ἡ γῆ ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. Καὶ ἐγένετο οὕτως. ¹³ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ¹⁴ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ¹⁵ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ¹⁶ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ¹⁷ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ¹⁸ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ¹⁹ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ²⁰ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ²¹ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ²² Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ²³ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ²⁴ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ²⁵ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ²⁶ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ²⁷ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ²⁸ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ²⁹ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ³⁰ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον. ³¹ Καὶ εἰσέθετο ὁ θεὸς τὸν ἀνθρώπον ἐν εἴματι ἑαυτοῦ ὡς τὸ ζῴον, καὶ ἔθηκεν αὐτὸν ἐν εἴματι ἀνθρώπου ὡς τὸ ζῴον.

Inscr. A: Γένεσις κόσμ. 2. EX+ (p. σκότ.) ἐτέλειτο. 7. A²FX+ (in f) Καὶ ἐγένετο ἔσως. 9. AB: αὐτῶν (αὐτῶ FX). 11. A¹X+ (p. αὐτῶ) εἰς ὁμοίότητα (Al: καθ' ὅμ.).

I. בְּרֵאשִׁית בָּרָא אֱלֹהִים אֶת הַשָּׁמַיִם וְאֶת הָאָרֶץ; וְהָאָרֶץ הַיְחֵדָה הָיְתָה וְבַהֵי וְהַשֶּׁה עַל-פְּנֵי הַתְהוֹם וְרֵוַח אֱלֹהִים מְרַחֶפֶת עַל-פְּנֵי הַמַּיִם: 2 וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים יְהִי אוֹר וַיְהִי-אוֹר: 3 וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים אֶת-הָאֵוֶר כִּי-טוֹב וַיַּבְדֵּל אֱלֹהִים בֵּין הָאֵוֶר וּבֵין הַתְהוֹם: 4 וַיִּקְרָא אֱלֹהִים לְאוֹר יוֹם וְלַתְהוֹם קָרָא לַיְלָה וַיְהִי-עֶרֶב וַיְהִי-בֹקֶר יוֹם אֶחָד: 5 וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים יְהִי רָקִיעַ בְּתוֹךְ הַמַּיִם וַיְהִי מַבְדִּיל בֵּין מַיִם לַמַּיִם: 6 וַיַּעַשׂ אֱלֹהִים אֶת-הַרְקִיעַ וַיַּבְדֵּל בֵּין הַמַּיִם אֲשֶׁר מִתְּהַת לְרָקִיעַ וּבֵין הַמַּיִם אֲשֶׁר מִלְּעַל לְרָקִיעַ וַיְהִי-כֵן: 7 וַיִּקְרָא אֱלֹהִים לְרָקִיעַ שָׁמַיִם וַיְהִי-עֶרֶב וַיְהִי-בֹקֶר יוֹם שֵׁנִי: 8 וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים וְקוּוּ הַמַּיִם מִתְּהַת הַשָּׁמַיִם אֶל-מָקוֹם אֶחָד וְתִרְאֶה הַיַּבְשֵׁה וַיְהִי-כֵן: 9 וַיִּקְרָא אֱלֹהִים לַיַּבְשֵׁה אָרֶץ וְלַמַּקְוֹה הַמַּיִם קָרָא יַמִּים וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים כִּי-טוֹב: 10 וַיִּבְרָא אֱלֹהִים קִדְשָׁא הָאָרֶץ וְשָׂא עֶשֶׂב מִזֵּרֵעַ זֶרַע עֵץ פְּרִי עֵשֶׂה פְּרִי לַמִּינֹו אֲשֶׁר זֶרְעוֹ-בּוֹ עַל-הָאָרֶץ וַיְהִי-כֵן: 11

v. 1. ב'רבת

1. 2. Informe et nue. Hébreu : « inanitas et vacuitas, un désert et un vide ». — Septante : « invisible et sans ordre ». — *Était porté*. Hébreu : « se mouvaît, couvait ». 3. *Et d'un soir et d'un matin se fit un jour unique*. Hébreu et Septante : « et il y eut soir, et il y eut matin, un (premier) jour ». 6. *Qu'un firmament soit fait*. Hébreu : « Qu'il y ait une expansion » ou « une étendue » entre les eaux. Le sens du mot *firmamentum* est le même dans tout ce chapitre. Voir la note ci-contre. — *D'avec les*

eaux. Les Septante ajoutent les mots : « et il fut fait ainsi », qu'ils omettent au verset 7. 8. *Dieu nomma le firmament, ciel*. Les Septante ajoutent : « et Dieu vit que cela était bon ». — *Et d'un soir et d'un matin se fit un second jour*. Hébreu et Septante : « et il y eut soir, et il y eut matin, second jour ». 9. *Et il fut fait ainsi*. Les Septante ajoutent : « et l'eau qui était sous le ciel se rassembla en ses lieux de rassemblement, et la partie aride parut ». 11. Hébreu : « Et Dieu dit : Que la terre germe la

LIBER GENESIS

HEBRAÏCE *BERESITH.*

LA GENÈSE

EN HÉBREU *BERÈSITH.*

I. ¹ In principio creavit Deus cœlum et terram. ² Terra autem erat inánis et vácuâ, et ténébræ erant super faciém abyssi : et Spiritus Dei ferebátur super aquas. ³ Dixitque Deus : Fiat lux. Et facta est lux. ⁴ Et vidit Deus lucem quod esset bona : et divisit lucem a ténébris. ⁵ Appelavitque lucem Diem, et ténébras Noctem : factumque est vespere et mane, dies unus.

⁶ Dixit quoque Deus : Fiat firmamentum in médio aquarum : et dividat aquas ab aquis. ⁷ Et fecit Deus firmamentum, divisitque aquas quæ erant sub firmamento, ab his quæ erant super firmamentum. Et factum est ita. ⁸ Vocavitque Deus firmamentum, Cœlum : et factum est vespere et mane, dies secundus.

⁹ Dixit vero Deus : Congregentur aquæ, quæ sub cœlo sunt, in locum unum : et appareat árida. Et factum est ita. ¹⁰ Et vocavit Deus áridam, Terram, congregationesque aquarum appellavit Mária. Et vidit Deus quod esset bonum. ¹¹ Et ait : Germinet terra herbam viréntem, et faciéntem semen, et lignum pomiferum faciens fructum juxta genus suum, cujus semen in semetipso sit super

**Proo-
mium.
Creatio
mundi.**
Act. 14, 14.
Ps. 135, 5-9.
Job, 38, 4-7.
2 Esd. 9, 6.
Eccl. 18, 1.
Ps. 23, 2;
135, 6. 2 Pet.
3, 5.

**1^o Dies
prima.
Creatio
luminis.**
Ps. 32, 6, 9.
Heb. 11, 3.
Is. 45, 7.
Ps. 73, 16.
2 Cor. 4, 6.

**2^o Dies
secunda.
Separatio
aerarum.**
Ps. 18, 2.
Jer. 10, 12.
Is. 40, 22.
Ps. 148, 4;
103, 3.

**3^o Dies
tertia.
Creatio
plantarum.**
Job, 38, 8-9.
Ps. 32, 7;
103, 5-6;
94, 5.

Ps. 102, 14.
Is. 42, 5.

I. ¹ Au commencement Dieu créa le ciel et la terre. ² Mais la terre était informe et nue, et des ténèbres étaient sur la face de l'abîme, et l'Esprit de Dieu était porté sur les eaux. ³ Or Dieu dit : « Que la lumière soit ». Et la lumière fut. ⁴ Et Dieu vit que la lumière était bonne, et il sépara la lumière des ténèbres, ⁵ et il appela la lumière, jour, et les ténèbres, nuit : et d'un soir et d'un matin se fit un jour unique.

⁶ Dieu dit encore : « Qu'un firmament soit fait entre les eaux, et qu'il sépare les eaux d'avec les eaux ». ⁷ Et Dieu fit le firmament, et il sépara les eaux qui étaient sous le firmament de celles qui étaient sur le firmament. Et il fut fait ainsi. ⁸ Or Dieu nomma le firmament, ciel : et d'un soir et d'un matin se fit un second jour.

⁹ Dieu dit ensuite : « Que les eaux qui sont sous le ciel se rassemblent en un seul lieu, et que la partie aride paraisse ». Et il fut fait ainsi. ¹⁰ Or Dieu nomma la partie aride, terre, et les amas d'eaux, il les appela mers. Et Dieu vit que cela était bon. ¹¹ Et il dit : « Que la terre produise de l'herbe verdoyante, et faisant de la semence, et des arbres fruitiers, faisant du fruit selon leur espèce, dont la semence soit en eux-

PRÉAMBULE. — Création du monde.

(I, 1 — II, 3.)

I. 1. *Au commencement* des temps ; c'est-à-dire lorsqu'rien n'existait encore que Dieu seul. — Voir à la fin du volume la note 1, sur la cosmogonie mosaïque.

1^o Premier jour, création de la lumière, 3-5.

3. *Que la lumière soit, et la lumière fut.* Par lumière, il faut entendre ici le fluide lumineux dont les astres sont devenus les moteurs.

2^o Second jour, séparation des eaux et création du firmament, 6-8.

6. Le mot *firmament* de la Vulgate, aussi bien que l'hébreu *râqî'a*, *expansion, étendue*, signifie l'atmosphère, qui non seulement divise les eaux des nuées que les vapeurs y forment, de celles de la terre, mais qui, pesant sur les eaux des mers, les maintient et les affermit dans leur état liquide et dans leurs limites.

3^o Troisième jour, création des plantes, 9-13.

11. *Faisant du fruit* : portant déjà du fruit, chargé de leurs fruits. — *Selon leur espèce* : littéralement d'a-

ἐγένετο οὕτως. ¹²Καὶ ἐξήνεγκεν ἡ γῆ βοτάνην
χόρτον σπείρον σπέρμα κατὰ γένος καὶ κατ'
ὁμοιότητα, καὶ ξύλον κάρπιμον ποιοῦν καρπὸν,
οὗ τὸ σπέρμα αὐτοῦ ἐν αὐτῷ κατὰ γένος ἐπὶ
τῆς γῆς. Καὶ εἶδεν ὁ Θεὸς ὅτι καλόν. ¹³Καὶ
ἐγένετο ἑσπέρα καὶ ἐγένετο πρωί, ἡμέρα τρίτη.

¹⁴Καὶ εἶπεν ὁ Θεός· Γενηθήτωσαν φωστῆ-
ρες ἐν τῷ στερεώματι τοῦ οὐρανοῦ εἰς φαῦσιν
ἐπὶ τῆς γῆς, τοῦ διαχωρίζειν ἀνά μέσον τῆς
ἡμέρας καὶ ἀνά μέσον τῆς νυκτός, καὶ ἔστω-
σαν εἰς σημεῖα καὶ εἰς καιροὺς καὶ εἰς ἡμέρας
καὶ εἰς ἡμεραιάς, ¹⁵καὶ ἔστωσαν εἰς φαῦσιν ἐν
τῷ στερεώματι τοῦ οὐρανοῦ, ὥστε φαίνειν ἐπὶ
τῆς γῆς. Καὶ ἐγένετο οὕτως. ¹⁶Καὶ ἐποίησεν
ὁ Θεὸς τοὺς δύο φωστῆρας τοὺς μεγάλους,
τὸν φωστῆρα τὸν μέγαν εἰς ἀρχὰς τῆς ἡμέρας,
καὶ τὸν φωστῆρα τὸν ἐλάσσον εἰς ἀρχὰς τῆς
νυκτός, καὶ τοὺς ἀστῆρας. ¹⁷Καὶ εἶπεν αὐτοῦς
ὁ Θεὸς ἐν τῷ στερεώματι τοῦ οὐρανοῦ, ὥστε
φαίνειν ἐπὶ τῆς γῆς, ¹⁸καὶ ἀρχεῖν τῆς ἡμέρας
καὶ τῆς νυκτός, καὶ διαχωρίζειν ἀνά μέσον τοῦ
φωτός καὶ ἀνά μέσον τοῦ σκότους. Καὶ εἶδεν
ὁ Θεὸς ὅτι καλόν. ¹⁹Καὶ ἐγένετο ἑσπέρα καὶ
ἐγένετο πρωί, ἡμέρα τετάρτη.

²⁰Καὶ εἶπεν ὁ Θεός· Ἐξαγαγέτω τὰ ὕδατα
ἐρπετὰ ψυχῶν ζώων, καὶ πετεινὰ πετόμενα
ἐπὶ τῆς γῆς κατὰ τὸ στερεώμα τοῦ οὐρανοῦ.
'Καὶ ἐγένετο οὕτως.' ²¹Καὶ ἐποίησεν ὁ Θεὸς
τὰ κήτη τὰ μέγала καὶ πᾶσαν ψυχὴν ζώων
ἐρπετών, ἃ ἐξήγαγε τὰ ὕδατα κατὰ γένη αὐ-
τῶν, καὶ πᾶν πετεινὸν πτερωτὸν κατὰ γένος.
Καὶ εἶδεν ὁ Θεὸς ὅτι καλά. ²²Καὶ εὐλόγησεν
αὐτὰ ὁ Θεός, λέγων· Αὐξάνεσθε καὶ πληθύν-
εσθε, καὶ πληρώσατε τὰ ὕδατα ἐν ταῖς θα-
λάσσαις, καὶ τὰ πετεινὰ πληθυνέσθωσαν ἐπὶ
τῆς γῆς. ²³Καὶ ἐγένετο ἑσπέρα καὶ ἐγένετο
πρωί, ἡμέρα πέμπτη.

²⁴Καὶ εἶπεν ὁ Θεός· Ἐξαγαγέτω ἡ γῆ
ψυχὴν ζώων κατὰ γένος, τετραπόδι καὶ

14. AX: εἰς φαῦσιν τ. γῆς κ. ἀρχεῖν τ. ἡμέρας κ. τ.
νυκτός, καὶ διαχ. 21. X: γένος (bis). A¹: πετερ. καὶ
πᾶν γέν. 22. AX: ἡλόγ. X: πληθυνέσθω.

12 ותוצא הארץ עשב מזריע זרע
למיניהו ועץ עשה-פרי אשר זרעו-
בו למיניהו וירא אלהים כִּי-טוֹב:
13 ויהי-ערב ויהי-קָרָר ויום שלישי:

14 פ ויאמר אלהים יהי מארת
ברקיע השמים להבדיל בין היום
ובין הלילה ויהי לאתת ולמזעדים

טו ולזמים ושנים: ויהי למאורת ברקיע
השמים להאיר על-הארץ ויהי-קָרָר:
16 ויעש אלהים את-שני המארת הגדלים

את-המאור הגדל לממשלת היום
ואת-המאור הקטן לממשלת הלילה
17 ואת הכוכבים: ויטן אותם אלהים

ברקיע השמים להאיר על-הארץ:
18 ולמשל כיום ובלילה ולהבדיל בין
האור ובין התשעה וירא אלהים כִּי-

19 טוֹב: ויהי-ערב ויהי-קָרָר ויום רביעי:
פ ויאמר אלהים ושרצו

המים שרץ נפש חיה ועוף ועופף
על-הארץ על-פני רקיע השמים:

21 ויברא אלהים את-התנינם הגדלים
ואת כל-נפש החיה הרמשת אשר

שרצו המים למיניהם ואת כל-עוף
פנת למיניהו וירא אלהים כִּי-טוֹב:
22 ויברך אותם אלהים לאמר פרו ורבו

ומלאו את-המים בימים ויהיו ירב
בארץ: ויהי-ערב ויהי-קָרָר ויום

24 תמישי: פ ויאמר אלהים
ותוצא הארץ נפש חיה למיניה בהמה

verdure, l'herbe portant de la semence (*Septante* : selon son genre et selon sa ressemblance), l'arbre à fruit produisant le fruit selon son espèce, dont la semence soit en lui sur la terre ».

12. Hébreu : « Et la terre produisit la verdure, l'herbe portant de la semence selon son espèce (*Septante* : et selon sa ressemblance), et l'arbre (*Septante* : à fruit) produisant du fruit, dont la semence est en lui selon son espèce (*Septante* : sur la terre). »

13. *Et d'un soir et d'un matin se fit un troisième jour.* Hébreu et *Septante* : « et il y eut soir, et il y eut matin, troisième jour ».

14. *Dans le firmament du ciel.* Les *Septante* ajoutent : « pour éclairer sur la terre ». — *Qu'ils servent de signes pour marquer les temps.* Vulgate et *Septante* : *sint in signa et tempora.* Hébreu : « que ce soient des signes pour marquer les époques » (spécialement des fêtes religieuses).

17. *Et il les plaça.* D'après la Vulgate, il ne s'agit ici que des étoiles : « et posuit eas ». Mais les pronoms hébreu et grec peuvent s'appliquer à la fois au soleil, à la lune et aux étoiles.

19. *Et d'un soir et d'un matin se fit un quatrième jour.* Hébreu et *Septante* : « et il y eut soir, et il y eut matin, quatrième jour ».

20. Hébreu : « Et Dieu dit : Que les eaux pullulent de reptiles, âmes vivantes, et que des volatiles volent sur la terre, sur la face du firmament des cieux ». Les *Septante* ajoutent : « et il fut fait ainsi ».

21. *Que les eaux produisent.* Hébreu : « dont pullulèrent les eaux ».

22. *Croissez.* Hébreu : « fructifiez », « soyez féconds ».

23. *Et d'un soir et d'un matin se fit un cinquième jour.* Hébreu et *Septante* : « et il y eut soir, et il y eut matin, cinquième jour ».

Préambule. — Création du monde (I, 1-II, 3).

terram. Et factum est ita. ¹² Et protulit terra herbam viréntem, et faciéntem semen juxta genus suum, lignúmque faciens fructum, et habens unumquódque seméntem secúndum spéciem suam. Et vidit Deus quod esset bonum. ¹³ Et factum est vespere et mane, dies tértius.

¹⁴ Dixit autem Deus : Fiant luminária in firmaménto cœli, et dividant diem ac noctem, et sint in signa et témpora, et dies et annos : ¹⁵ ut luceant in firmaménto cœli, et illúminent terram. Et factum est ita. ¹⁶ Fecitque Deus duo luminária magna : lumináre majus, ut præesset diéi : et lumináre minus, ut præesset nocti : et stellas. ¹⁷ Et posuit eas in firmaménto cœli, ut lucérent super terram, ¹⁸ et præessent diéi ac nocti, et dividerent lucem ac ténébras. Et vidit Deus quod esset bonum. ¹⁹ Et factum est vespere et mane, dies quartus.

²⁰ Dixit étiam Deus : Produçant aquæ réptile ánimæ vivéntis, et volátile super terram sub firmaménto cœli. ²¹ Creavitque Deus Cete grándia, et omnem ánimam vivéntem atque motábilem, quam produxerant aquæ in spéciés suas, et omne volátile secúndum genus suum. Et vidit Deus quod esset bonum. ²² Benedixitque eis, dicens : Créscite et multiplicámini, et repléte aquas maris : avésque multiplicéntur super terram. ²³ Et factum est vespere et mane, dies quintus.

²⁴ Dixit quoque Deus : Producat

4^e Dies quarta. Creatio astrorum.

Ps. 103, 19. 135, 7-9. Jer. 31, 35. Eocl. 42, 16; 43, 1-10. Deut. 4, 19. Job, 9, 9.

5^e Dies quinta. Creatio piscium et avium. Job, 12, 7, 9. Ps. 145, 7; 103, 26.

6^e Dies sexta. Creatio

mêmes sur la terre ». Et il fut fait ainsi. ¹² Et la terre produisit de l'herbe verdoyante, et faisant de la semence selon son espèce, et des arbres faisant du fruit, et ayant chacun de la semence selon son espèce. Et Dieu vit que cela était bon. ¹³ Et d'un soir et d'un matin se fit un troisième jour.

¹⁴ Dieu dit aussi : « Qu'il soit fait des luminaires dans le firmament du ciel, et qu'ils séparent le jour et la nuit, et qu'ils servent de signes pour *marquer* et les temps et les jours et les années, ¹⁵ qu'ils luisent dans le firmament du ciel, et qu'ils éclairent la terre ». Et il fut fait ainsi. ¹⁶ Dieu fit donc deux grands luminaires : l'un plus grand, pour présider au jour; l'autre moins grand, pour présider à la nuit; et les étoiles. ¹⁷ Et il les plaça dans le firmament du ciel pour luire sur la terre, ¹⁸ pour présider au jour et à la nuit, et pour séparer la lumière et les ténèbres. Et Dieu vit que cela était bon. ¹⁹ Et d'un soir et d'un matin se fit un quatrième jour.

²⁰ Dieu dit encore : « Que les eaux produisent des reptiles d'une âme vivante, et des volatiles sur la terre, sous le firmament du ciel ». ²¹ Dieu créa donc les grands poissons, et toute âme vivante et ayant le mouvement, que les eaux produisirent selon leurs espèces, et tout volatile selon son espèce. Et Dieu vit que cela était bon. ²² Il les bénit, disant : « Croissez et multipliez-vous, et remplissez les eaux de la mer : et que les oiseaux se multiplient sur la terre ». ²³ Et d'un soir et d'un matin se fit un cinquième jour.

²⁴ Dieu dit aussi : « Que la terre pro-

5^o Cinquième jour, création des poissons et des oiseaux, 20-23.

20. *Que les eaux produisent des reptiles.* Les Hébreux appelaient les poissons *reptiles*, parce qu'ils n'ont généralement point de pieds et qu'ils se traînent sur leur ventre. — *D'une âme vivante*; c'est-à-dire doués du principe vital, animés.

21. *Les grands poissons*, hébreu : *tanninim*, mot qui s'applique aux monstres marins et aux amphibies, Job, vii, 12; Ps. LXXIII, 43, etc., au crocodile, etc.

6^o Sixième jour, création des animaux terrestres et de l'homme, 24-31.

24. Le sixième jour comprend deux créations distinctes : 1^o celle des animaux terrestres, 24-25, et 2^o celle de l'homme, 26-30. Le verset 31 est la conclusion de l'œuvre du sixième jour, et le verset 11, 1, la conclusion de l'œuvre des six jours dans son ensemble.

près le latin : *Selon son genre*. La Vulgate emploie tantôt le mot *genre*, tantôt le mot *espèce* : mais le texte hébreu porte partout le même terme, *min*, que l'on rend généralement par *espèce*.

12. *L'herbe verdoyante*, le gazon, la verdure, l'herbe qui sert de nourriture aux animaux herbivores.

4^o Quatrième jour, création des astres, 14-19.

16. *Dieu fit deux grands luminaires.* « Le soleil et la lune ne sont pas les deux plus grands corps célestes; ils sont néanmoins les deux plus grands *luminaires* (relativement à nous), puisque ce sont ceux de tous les astres qui répandent le plus de lumière sur la terre ». — *Pour présider au jour.* « Moïse dit que le soleil est destiné à présider au jour, comme la lune et les étoiles sont destinées à éclairer la nuit, afin d'ôter aux Israélites la tentation d'adorer ces corps inanimés (comme le faisaient les peuples voisins). *Deutéronome*, iv, 19 ». (Duclot.)

ἐρπετὰ καὶ θηρία τῆς γῆς κατὰ γένος. Καὶ ἐγένετο οὕτως. ²⁵ Καὶ ἐποίησεν ὁ θεὸς τὰ θηρία τῆς γῆς κατὰ γένος καὶ τὰ κτήνη κατὰ γένος αὐτῶν, καὶ πάντα τὰ ἐρπετὰ τῆς γῆς κατὰ γένος. Καὶ εἶδεν ὁ θεὸς ὅτι καλὰ. ²⁶ Καὶ εἶπεν ὁ θεός· Ποιήσωμεν ἄνθρωπον κατ' εἰκόνα ἡμετέραν καὶ καθ' ὁμοίωσιν, καὶ ἀρχέτωσαν τῶν ἰχθύων τῆς θαλάσσης καὶ τῶν πετεινῶν τοῦ οὐρανοῦ καὶ τῶν κτηνῶν καὶ πάσης τῆς γῆς καὶ πάντων τῶν ἐρπετῶν τῶν ἐρπόντων ἐπὶ τῆς γῆς. ²⁷ Καὶ ἐποίησεν ὁ θεὸς τὸν ἄνθρωπον, κατ' εἰκόνα θεοῦ ἐποίησεν αὐτόν, ἄρσεν καὶ θῆλυ ἐποίησεν αὐτούς. ²⁸ Καὶ εὐλόγησεν αὐτούς ὁ θεός, λέγων· Ἀύξανεσθε καὶ πληθύνεσθε, καὶ πληρώσατε τὴν γῆν, καὶ κατακυριεύσατε αὐτῆς, καὶ ἄρχετε τῶν ἰχθύων τῆς θαλάσσης καὶ τῶν πετεινῶν τοῦ οὐρανοῦ καὶ πάντων τῶν κτηνῶν καὶ πάσης τῆς γῆς καὶ πάντων τῶν ἐρπετῶν τῶν ἐρπόντων ἐπὶ τῆς γῆς. ²⁹ Καὶ εἶπεν ὁ θεός· Ἴδού, δίδωκα ὑμῖν πάντα χόρτον σπόριμον σπείρον σπέρμα, ὃ ἐστὶν ἐπάνω πάσης τῆς γῆς, καὶ πᾶν ξύλον, ὃ ἔχει ἐν ἑαυτῷ καρπὸν σποριατος σπορίμου· ὑμῖν ἔσται εἰς βρώσιν. ³⁰ καὶ πᾶσι τοῖς θηρίοις τῆς γῆς, καὶ πᾶσι τοῖς πετεινοῖς τοῦ οὐρανοῦ, καὶ παντὶ ἐρπετῷ ἔρποντι ἐπὶ τῆς γῆς, ὃ ἔχει ἐν ἑαυτῷ ψυγὴν ζῶης, καὶ πάντα χόρτον γλωρὸν εἰς βρώσιν. Καὶ ἐγένετο οὕτως. ³¹ Καὶ εἶδεν ὁ θεός τὰ πάντα, ὅσα ἐποίησε, καὶ ἰδοὺ, καλὰ λίαν. Καὶ ἐγένετο ἑσπέρα καὶ ἐγένετο πρωΐ, ἡμέρα ἕκτη.

II. Καὶ συνετελέσθησαν ὁ οὐρανὸς καὶ ἡ γῆ, καὶ πᾶς ὁ κόσμος αὐτῶν. ² Καὶ συνετέλεσεν ὁ θεὸς ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἕκτῃ τὰ ἔργα αὐτοῦ, αὐ ἐποίησε, καὶ κατέπαυσε τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ ἀπὸ πάντων τῶν ἔργων αὐτοῦ, ὧν ἐποίησε. ³ Καὶ εὐλόγησεν ὁ θεὸς τὴν ἡμέραν τὴν ἑβδόμην, καὶ

24. FX† (p. γῆς) κ. τὰ κτήνη κ. πάντα τὰ ἐρπετὰ τ. γῆς. 25. X (p. pr. γέν.) † αὐτῶν. X* κ. τὰ-αὐτῶν (FX tant.* κατὰ γ. αὐτῶν, AX* αὐτῶν). X* κ. πάντα -γένος (AFX† αὐτῶν). 26. X† (p. κτην.) καὶ τῶν θηρίων. 29. EFX* πάσης. 30. A: τῷ ἐρπετῷ τῷ. 2. X: τῇ ἑβδόμῃ τὰ.

וַיִּרְמֹשׁ וְהַתְּוֹת־אֶרֶץ לְמִינֵהּ וְהַיְיָ-כֶן; כה וַיַּעַשׂ אֱלֹהִים אֶת-הַיּוֹת הָאָרֶץ לְמִינֵהּ וְאֶת-הַבְּהֵמָה לְמִינֵהּ וְאֶת כָּל-רֶמֶשׂ הָאֲדָמָה לְמִינֵהּ וַיְרֵא אֱלֹהִים כִּי-טוֹב; 26 וַיִּבְרָא אֱלֹהִים גַּעֲשֵׂה אָדָם בְּצַלְמֵנוּ בְּדְמוּתֵנוּ וַיְרֵדוּ בְדִגְתַּת הַיָּם וּבְעֵרֶף הַשָּׁמַיִם וּבְבִתְּמָה וּבְכָל-הָאָרֶץ וּבְכָל-הָרֶמֶשׁ הָרֹמֵשׁ עַל-הָאָרֶץ; וַיִּבְרָא אֱלֹהִים אֶת-הָאָדָם בְּצַלְמוֹ בְּצַלְם אֱלֹהִים בָּרָא אֹתוֹ זָכָר וּנְקֵבָה בָרָא אֹתָם; וַיְבָרֶךְ אֹתָם אֱלֹהִים וַיֹּאמֶר כִּהֵם אֱלֹהִים פְּרוּ וּרְבוּ וּמְלֵאוּ אֶת-הָאָרֶץ וְכִבְשֻׁהָ וַיְרֵדוּ בְדִגְתַּת הַיָּם וּבְעֵרֶף הַשָּׁמַיִם וּבְכָל-הַיְוֹת הַרֹמֶשֶׁת עַל-הָאָרֶץ; וַיִּבְרָא אֱלֹהִים הַנְּפִחַת נְפֹשׁ לְכֶם אֶת-כָּל-עֵשֶׂב וְרֵעַ זֶרַע וְזֶרַע אֲשֶׁר עַל-פְּנֵי כָל-הָאָרֶץ וְאֶת כָּל-הָעֵץ הַחַיָּה לְאֹכְלָהּ; וְכָל-עֹרֹף הַשָּׁמַיִם וְכָל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר-בָּבוּ נֹפֵשׁ הַיְוֹת אֶת-כָּל-יֶרֶק עֵשֶׂב לְאֹכְלָהּ וְהַיְיָ-כֶן; וַיְרֵא אֱלֹהִים אֶת-כָּל-אֲשֶׁר עָשָׂה וְהִנֵּה טוֹב מְאֹד וַיְהִי-עֶרֶב וַיְהִי-בֹקֶר וַיּוֹם הַשִּׁשִּׁי;

III. וַיְבַלְּו הַשָּׁמַיִם וְהָאָרֶץ וְכָל-צְבָאָם; 2 וַיְבַל אֱלֹהִים בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי מְלַאכְתּוֹ אֲשֶׁר עָשָׂה וַיִּשְׁבַּת בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי 3 מִכָּל-מְלַאכְתּוֹ אֲשֶׁר עָשָׂה; וַיְבָרֶךְ אֱלֹהִים אֶת-יְוָם הַשְּׁבִיעִי וַיְבָרֶכְשׁ אֹתוֹ

24. Des animaux domestiques. Septante : « des quadrupèdes ». — Des bêtes de la terre. L'expression hébraïque a ici le sens de bêtes sauvages. 25. Les bêtes. Même remarque. — Les animaux domestiques. L'hébreu et les Septante ajoutent : « selon leur espèce ». 26. Qu'il domine. Hébreu et Septante : « qu'ils dominent ». pluriel se rapportant à l'idée collective renfermée dans le mot homme. — Sur les bêtes. Septante : « sur les animaux domestiques ». — Qui se meuvent. Septante : « qui rampent ». 27. A son image, manque dans les Septante. 28. Croissez. Hébreu : « soyez féconds ». — Sur les volatiles du ciel. Les Septante ajoutent : « et sur les animaux domestiques, et sur toute la terre ». — Sur tous les animaux qui se meuvent. Septante : « sur tous les reptiles qui rampent ». 29. Sur la terre. Hébreu : « sur la surface de toute la

terre ». — Toutes les plantes. Hébreu : « tous les arbres ». — De leur espèce, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 30. Et en qui est une âme vivante. L'hébreu et les Septante ajoutent ici : « toute verdure d'herbe ». 31. Et d'un soir et d'un matin se fit le sixième jour. Hébreu et Septante : « et il y eut soir, et il y eut matin, sixième jour ». II. 1. Ainsi, Vulgate igitur. Hébreu et Septante : « et ». — Leur ornement. Hébreu : « leur armée », c'est-à-dire l'ensemble des êtres créés. 2. Et Dieu eut accompli son œuvre le septième jour. Septante : « et Dieu acheva le sixième jour les œuvres qu'il faisait ». Seuls les Septante emploient ici le chiffre six. Les versions syriaque et samaritaine, le Targum d'Onkelos, sont d'accord avec l'hébreu et la Vulgate pour parler du septième jour.

Préambule. — Création du monde (I, 1-II, 3).

terra animam viventem in genere suo, juménta et reptília et béstias terræ secúndum spécies suas. Factúmque est ita. ²⁵ Et fecit Deus béstias terræ juxta spécies suas, et juménta, et omne reptíle terræ in genere suo. Et vidit Deus quod esset bonum, ²⁶ et ait : Faciámus Hómínem ad imáginem et similitúdinem nostram : et præsit piscibus maris, et volatilibus cœli, et béstiiis, univèrsæque terræ, omnique réptili quod movétur in terra. ²⁷ Et creávit Deus hómínem ad imáginem suam : ad imáginem Dei creávit illum : másculum et féminam creávit eos. ²⁸ Benedixitque illis Deus, et ait : Créscite et multiplicámini, et repléte terram, et subjícite eam, et dominámini piscibus maris, et volatilibus cœli, et univèrsis animántibus quæ movéntur super terram. ²⁹ Dixitque Deus : Ecce dedi vobis omnem herbam aferéntem semen super terram, et univèrsa ligna quæ habent in semetipsis seméntem géneris sui, ut sint vobis in escam. ³⁰ Et cunctis animántibus terræ, omnique vólucris cœli, et univèrsis quæ movéntur in terra, et in quibus est ánima vivens, ut hábeant ad vescéndum. Et factum est ita. ³¹ Viditque Deus cuncta quæ fécerat : et erant valde bona. Et factum est vespere et mane, dies sextus.

animalium terrestrium. Job. 12, 7, 9.

Creatio hominis. Gen. 11, 5; 5, 1; 9, 6. Jac. 3, 9. Eph. 4, 24. 1 Cor. 11, 7. Sap. 2, 23; 9, 2.

Gen. 2, 7, 21. Mat. 19, 4.

Gen. 8, 17; 9, 1. Ps. 113, 16. Act. 17, 26. Ps. 5, 7. Jac. 3, 7.

Gen. 9, 3. Ps. 103, 14.

Sap. 1, 14. Eccl. 39, 21. Ps. 103, 24, 31. 1 Tim. 4, 4. Jac. 1, 17.

7° Dei requies. Is. 45, 12; 40, 26. 2 Esd. 9, 6. Is. 40, 28. Heb. 4, 4. Ex. 20, 8-11; 31, 17. Dent. 5, 14.

III. ¹ Igitur perfécti sunt cœli et terra, et omnis ornátus eórum. ² Complevitque Deus die séptimo opus suum quod fécerat : et requiévít die séptimo ab univèrso ópere quod parátur. ³ Et benedixit diéi séptimo,

duise des âmes vivantes selon leur espèce, des animaux domestiques, des reptiles et des bêtes de la terre selon leurs espèces ». Et il fut fait ainsi. ²⁵ Dieu fit donc les bêtes de la terre selon leurs espèces, les animaux domestiques et tous les reptiles de la terre selon leur espèce. Et Dieu vit que cela était bon. ²⁶ Il dit ensuite : « Faisons un homme à notre image et à notre ressemblance : et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les volatiles du ciel, et sur les bêtes, et sur toute la terre et sur tous les reptiles qui se meuvent sur la terre ». ²⁷ Et Dieu créa l'homme à son image : c'est à l'image de Dieu qu'il le créa : il les créa mâle et femelle. ²⁸ Et Dieu les bénit et leur dit : « Croissez et multipliez-vous; remplissez la terre et assujettissez-la, et dominez sur les poissons de la mer, sur les volatiles du ciel et sur tous les animaux qui se meuvent sur la terre ». ²⁹ Dieu dit encore : « Voici que je vous donne toute herbe portant de la semence sur la terre, et toutes les plantes ayant en elles-mêmes la semence de leur espèce, pour être votre nourriture, ³⁰ et à tous les animaux de la terre, à tous les oiseaux du ciel, et à tout ce qui se meut sur la terre et en qui est une âme vivante, pour qu'ils aient à manger ». Et il fut fait ainsi. ³¹ Et Dieu vit toutes les choses qu'il avait faites, et elles étaient très bonnes. Et d'un soir et d'un matin se fit le sixième jour.

III. ¹ Ainsi furent achevés les cieux et la terre, et tout leur ornement. ² Et Dieu eut accompli son œuvre le septième jour : et il se reposa le septième jour de tous les ouvrages qu'il avait faits. ³ Et Dieu bénit le septième jour et le sanc-

26. *Faisons* marque la pluralité des personnes en Dieu. — *A notre image*, etc. L'homme est fait à l'image de Dieu en ce qu'il est doué d'une âme immatérielle, immortelle, intelligente, libre, capable de sagesse, de vertu et de béatitude, c'est-à-dire, de voir Dieu et d'en jouir. — « Dieu, dit Bossuet, a formé les autres animaux en cette sorte : *Que la terre, que les eaux produisent les plantes et les animaux*, et c'est ainsi qu'ils ont reçu l'être et la vie. Mais Dieu, après avoir mis en ses mains toutes-puissantes la boue dont le corps humain a été formé, il n'est pas dit qu'il en ait tiré son âme, mais il est dit qu'il *inspira sur sa face un souffle de vie*, et que *c'est ainsi qu'il a été fait en âme vivante*... L'homme a deux principes : selon le

corps, il vient de la terre; selon l'âme, il vient de Dieu seul. (Élévations sur les mystères, IV, xi.)

28. *Remplissez la terre*, parce que la terre est faite pour l'homme. La terre « tient dignement son rang [au milieu des astres] par la suprême harmonie de toutes ses parties et de tous ses mouvements; elle est en petit le représentant des mondes. Elle représente en toutes choses une sorte de terme moyen également éloigné de tous les extrêmes, et qui fait de la terre le séjour prédestiné de l'homme ». (Radau.)

7° Le sabbat, II, 1-3.

1-3. Fin de la création, repos de Dieu au septième jour.

I. Hominum primordia (II, 4-IV, 26). — 2º Paradisus (II, 8-17).

ἠγάσεν αὐτήν, ὅτι ἐν αὐτῇ κατέπαυσεν ἀπὸ πάντων τῶν ἔργων αὐτοῦ, ὧν ἤρξατο ὁ θεὸς τοῖσσι.

4 Ἀυτὴ ἡ βίβλος γενέσεως οὐρανοῦ καὶ γῆς, ὅτε ἐγένετο, ἢ ἡμέρα ἐποίησε κύριος ὁ θεὸς τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν, 5 καὶ πᾶν χλωρὸν ἀγροῦ πρὸ τοῦ γενέσθαι ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ πάντα χροῖτον ἀγροῦ πρὸ τοῦ ἀνατελεῖν· οὐ γὰρ ἐβρέξεν ὁ θεὸς ἐπὶ τὴν γῆν, καὶ ἄνθρωπος οὐκ ἦν ἐργάζεσθαι αὐτήν. 6 Πηγὴ δὲ ἀνέβαινεν ἐκ τῆς γῆς, καὶ ἐπότιζε πᾶν τὸ πρόσωπον τῆς γῆς. 7 Καὶ ἔπλασεν ὁ θεὸς τὸν ἄνθρωπον χοῦν ἀπὸ τῆς γῆς. Καὶ ἐνεφύσησεν εἰς τὸ πρόσωπον αὐτοῦ πνοὴν ζωῆς, καὶ ἐγένετο ὁ ἄνθρωπος εἰς ψυχὴν ζῶσαν. 8 Καὶ ἐφύτευσεν ὁ θεὸς παράδεισον ἐν Ἐδέμ κατὰ ἀνατολάς, καὶ ἔθηκε τὸν ἄνθρωπον, ὃν ἔπλασε. 9 Καὶ ἐξανέτειλεν ὁ θεὸς ἕτι ἐκ τῆς γῆς πᾶν ξύλον ὠραῖον εἰς ὄρασιν καὶ καλὸν εἰς βρώσιν, καὶ τὸ ξύλον τῆς ζωῆς ἐν μέσῳ τοῦ παραδείσου, καὶ τὸ ξύλον τοῦ εἰδέναι ἴγνωστον καλοῦ καὶ πονηροῦ. 10 Ποταμὸς δὲ ἐκπορεύεται ἐξ Ἐδέμ, ποτίζεν τὸν παράδεισον· ἐκεῖθεν ἀφορίζεται εἰς τέσσαρας ἀρχάς. 11 Ὅνομα τῷ ἐν Φισὼν· οὗτος ὁ κυκλῶν πᾶσαν τὴν γῆν Εὐλαίτ, ἐκεῖ οὐ ἔστι τὸ χρυσίον. 12 τὸ δὲ χρυσίον τῆς γῆς ἐκείνης καλὸν· καὶ ἐκεῖ ἔστιν ὁ ἄνθραξ καὶ ὁ λίθος ὁ πράσινος. 13 Καὶ ὄνομα τῷ ποταμῷ τῷ δευτέρῳ Γεὼν· οὗτος ὁ κυκλῶν πᾶσαν τὴν γῆν Αἰθιοπίας. 14 Καὶ ὁ ποταμὸς ὁ τρίτος Τίγρις· οὗτος ὁ προπορευόμενος κατέναται Ἀσσυρίων. Ὁ δὲ ποταμὸς ὁ τέταρτος Εὐφράτης.

15 Καὶ ἔλαβε κύριος ὁ θεὸς τὸν ἄνθρωπον

5. AFX: ἐργ. τὴν γῆν. 8. AFX: κύριος ὁ θ. (A²FX etc. 5. 7al.). 9. AX: τῷ παραδείσῳ. 14. AX: ὁ πορ.

כי בו שבת מפל-מלאכתו אשר-בדא
4 אלהים לעשות: פ אלה
הולדות השמים והארץ בהארץ
ביום עשות יהוה אלהים ארץ
ה שמים: וכלו שיה השדה טרם יהיה
ה בארץ וכל-עשב השדה טרם יצמח
כי לא המטיר יהוה אלהים על-
הארץ ואדם און לעבד את-האדמה:
6 ואד ועלה מן-הארץ והשקה את-כל-
7 לפני האדמה: ויניח יהוה אלהים
את-האדם עפר מן-האדמה ויפה
באפיו נשמת חיים ויהי האדם לנפש
8 חיה: וישע יהוה אלהים גן בעדן
מקדם וישם שם את-האדם אשר יצר:
9 ויצמח יהוה אלהים מן-האדמה כל-
עץ נחמד למראה וטוב למאכל ועץ
החיים בתוך הגן ועץ הדעת טוב
י ורע: ונהר יצא מגדן להשקות את-
הגן ומשם יפד והיה לארבעה
11 נהרים: שם האחד פישון הוא הסבב
את כל-ארץ התייכה אשר-שם
12 הנהב: והנה הארץ ההוא טוב שם
13 הבדלה ואכן השמים: ושם-הנהר
השני זיהון הוא הסובב את כל-ארץ
14 כוש: ושם-הנהר השלישי התקל הוא
החלק קדמת אשר והנהר הרביעי
הוא פרת: ויגה והנה אלהים את-

v. 4. וזררא ה'



Arbre sacré égyptien. (Y. 9.) (Temple de granit de Saft.)

3. De tout ce qu'il avait créé et fait. Septante : « de tout ce qu'il avait entrepris de faire ».

4. Au jour que le Seigneur... En hébreu, ces mots commencent une phrase nouvelle : « au jour que le Seigneur Dieu fit une terre et des cieux, aucun arbuste de la campagne n'avait encore paru », etc.

6. Une source. Hébreu : « une vapeur ».

7. Donc, Vulgate : igitur, n'est pas dans l'hébreu.

8. Dès le commencement. Hébreu et Septante : « du côté de l'orient ». — Un jardin de délices. Hébreu et Septante : « un jardin dans Eden ».

10. De ce lieu de délices. Hébreu : « d'Eden ».

11. Hévilath. Hébreu : « Havila ».

12. Excellent. Hébreu : « bon ».

13. La terre d'Éthiopie. Hébreu : « la terre de Cousch », en Asie, et non en Afrique. Les Couschites avaient habité l'Asie avant d'émigrer en Afrique.

14. Le Tigre. Hébreu : « Hiddékel ». — Du côté de l'Assyrie. Hébreu : « à l'orient de l'Assyrie ».

I. Hist. des orig. de l'humanité (II, 4-IV, 26). — 2° Le Paradis terrestre (II, 8-17).

et sanctificavit illum : quia in ipso cessaverat ab omni opere suo quod creavit Deus ut faceret.

⁴ Istæ sunt generatiões cœli et terræ, quando creata sunt, in die quo fecit Dóminus Deus cœlum et terram : ⁵ et omne virgultum agri antequam orirétur in terra, omnémque herbam regiõnis priusquam germinaret : non enim pluerat Dóminus Deus super terram, et homo non erat qui operarétur terram : ⁶ sed fons ascendebat e terra, irrigans universam superficiem terræ. ⁷ Formavit igitur Dóminus Deus hóminem de limo terræ, et inspiravit in faciem ejus spiráculum vitæ, et factus est homo in ánimam vivéntem. ⁸ Plantáverat autem Dóminus Deus paradísium voluptátis a principio : in quo pósuit hóminem quem formáverat. ⁹ Produxitque Dóminus Deus de humo omne lignum pulchrum visu, et ad vescéndum suáve : lignum etiam vitæ in médio paradísi, lignumque sciéntiæ boni et mali. ¹⁰ Et flúvius egrediebátur de loco voluptátis ad irrigándum paradísium, qui inde dividitur in quátuor cápita. ¹¹ Nomen uni Phíson : ipse est qui circumit omnem terram Hevilath, ubi nascitur aurum : ¹² et aurum terræ illius óptimum est : ibi invenitur bdéllium, et lapis onýchinus. ¹³ Et nomen flúvii secúndi, Gehon : ipse est qui circumit omnem terram Æthiopiæ. ¹⁴ Nomen vero flúminis tertii, Tygris : ipse vadit contra Assýrios. Flúvius autem quartus, ipse est Euphrátes.

¹⁵ Tulit ergo Dóminus Deus hó-

Maro. 2, 27.

I. — 1°. Récapitulatio.

Eccli. 17, 1.
Eccli. 12, 7.
Job, 10, 9;
27, 3;
33, 4.
1 Cor. 15, 45.
Is. 2, 22.

2°. Paradisus terrestris.

Gen. 3, 22.
Ap. 2, 7;
22, 2.
Pr. 3, 18.
Dout. 1, 39.
Heb. 3, 14.
Ap. 22, 1.

Eccli. 24, 35.

Num. 11, 7.

Dan. 10, 4.

tifa, parce qu'en ce jour il s'était reposé de tout ce qu'il avait créé et fait.

⁴ Telles furent les origines du ciel et de la terre, lorsqu'ils furent créés, au jour que le Seigneur Dieu fit un ciel et une terre, ⁵ et tous les arbustes de la campagne, avant qu'ils eussent paru sur la terre, et toutes les herbes de la campagne, avant qu'elles eussent poussé : car le Seigneur Dieu n'avait point encore fait pleuvoir sur la terre, et il n'y avait point d'homme pour cultiver la terre. ⁶ Mais il s'élevait de la terre une source qui arrosait toute la surface de la terre. ⁷ Le Seigneur Dieu forma donc l'homme du limon de la terre, et il souffla sur son visage un souffle de vie, et l'homme fut fait âme vivante. ⁸ Or le Seigneur Dieu avait planté, dès le commencement, un jardin de délices, dans lequel il mit l'homme qu'il avait formé. ⁹ Et le Seigneur Dieu fit sortir du sol toutes sortes d'arbres beaux à voir, et dont les fruits étaient doux à manger : et aussi l'arbre de vie au milieu du paradis, et l'arbre de la science du bien et du mal. ¹⁰ De ce lieu de délices sortait, pour arroser le paradis, un fleuve qui ensuite se divise en quatre canaux. ¹¹ Le nom de l'un est Phison ; c'est celui qui coule autour de la terre de Hévilath, où vient l'or : ¹² et l'or de cette terre est excellent ; c'est là aussi que se trouvent le bdellium et la pierre d'onyx. ¹³ Le nom du second fleuve est Géhon ; c'est celui qui coule tout autour de la terre d'Éthiopie. ¹⁴ Le nom du troisième fleuve est le Tigre ; il se répand du côté de l'Assyrie. Le quatrième fleuve, c'est l'Euphrate.

¹⁵ Le Seigneur Dieu prit donc

I^{re} SECTION. — Histoire des origines de l'humanité, II, 4-IV, 26.

1° Récapitulation, II, 4-7.

2° Le paradis terrestre, II, 8-17.

3° Création d'Ève, II, 18-25.

4° La chute, III, 1-24.

5° Caïn et Abel, IV, 1-16.

6° La postérité de Caïn, IV, 17-26.

1° Récapitulation, II, 4-7.

4. Telles furent les origines du ciel et de la terre.

Titre de la première section. — Voir, à la fin du volume, la note 2 sur la date de la création du monde et la note 3 sur la date de la création de l'homme.

2° Le paradis terrestre, II, 8-17.

9. L'arbre de vie et l'arbre de la science du bien et du mal. Ces arbres, d'après la doctrine des saints Pères, sont ainsi appelés en raison du précepte dont ils furent l'objet bien plus qu'en raison de leurs propriétés naturelles.

15. Voir à la fin du volume la note 4 sur le paradis terrestre.

I. Hominum primordia (II, 4-IV, 26). — 3^e Eve creatio (II, 18-25).

ὄν ἐπλασε, καὶ ἔθετο αὐτὸν ἐν τῷ παραδείσῳ τῆς τρυφῆς, ἐργάσασθαι αὐτὸν καὶ φυλάσσειν.
 16 Καὶ ἐνετείλατο κύριος ὁ θεὸς τῷ Ἀδὰμ, λέγων· Ἀπὸ παντὸς ξύλου τοῦ ἐν τῷ παραδείσῳ βρώσει φαγῆ· 17 ἀπὸ δὲ τοῦ ξύλου τοῦ γνώσκειν καλὸν καὶ πονηρὸν οὐ φάγεσθε ἀπ' αὐτοῦ· ἢ δ' ἂν ἡμέρα φάγητε ἀπ' αὐτοῦ, θανάτῳ ἀποθανεῖσθε.
 18 Καὶ εἶπε κύριος ὁ θεός· τὸν καλόν, εἶναι τὸν ἀνθρώπον μόνον· ποιήσωμεν αὐτῷ βοηθὸν κατ' αὐτόν.
 19 Καὶ ἐπλασεν ὁ θεὸς ἔτι ἐκ τῆς γῆς πάντα τὰ θηρία τοῦ ἀγροῦ καὶ πάντα τὰ πετεινὰ τοῦ οὐρανοῦ, καὶ ἤγαγεν αὐτὰ πρὸς τὸν Ἀδὰμ, ἰδεῖν τί καλέσει αὐτὰ· καὶ πᾶν ὃ ἔαν ἐκάλεσεν αὐτὸ Ἀδὰμ ψυχῆν ζῶσαν, τοῦτο ὄνομα αὐτῷ.
 20 Καὶ ἐκάλεσεν Ἀδὰμ ὀνόματα πᾶσι τοῖς κτήρεσι καὶ πᾶσι τοῖς πετεινοῖς τοῦ οὐρανοῦ καὶ πᾶσι τοῖς θηρίοις τοῦ ἀγροῦ· τῷ δὲ Ἀδὰμ οὐκ εὐρέθη βοηθὸς ὅμοιος αὐτῷ.
 21 Καὶ ἐπέβαλεν ὁ θεὸς ἔκστασιν ἐπὶ τὸν Ἀδὰμ, καὶ ἕνωσε· καὶ εἶπεν αὐτῷ πλεον αὐτοῦ, καὶ ἀνεπλήρωσε σάρκα ἀντ' αὐτῆς.
 22 Καὶ ᾠκοδόμησεν ὁ θεὸς τὴν πλευράν, ἣν ἔλαβεν ἀπὸ τοῦ Ἀδὰμ, εἰς γυναῖκα, καὶ ἤγαγεν αὐτὴν πρὸς τὸν Ἀδὰμ.
 23 Καὶ εἶπεν Ἀδὰμ· Τοῦτο τῶν ὀστέων ἐκ τῶν ὀστέων μου, καὶ σὰρξ ἐκ τῆς σαρκὸς μου· αὕτη κληθήσεται γυνή, ὅτι ἐκ τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς ἐλήφθη.
 24 Ἐνεκεν τούτου καταλείψει ἄνθρωπος τὸν πατέρα αὐτοῦ καὶ τὴν μητέρα, καὶ προσκολληθήσεται πρὸς τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, καὶ ἔσονται οἱ δύο εἰς σάρκα μίαν.
 25 Καὶ ἦσαν οἱ δύο γυναικί, ὃ τε Ἀδὰμ καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ, καὶ οὐκ ἦσχύνοντο.

III. Ὅδε ὄφεις ἦν φρονιμώτατος πάντων τῶν θηρίων τῶν ἐπὶ τῆς γῆς, ὃν ἐποίησε κύριος ὁ θεός. Καὶ εἶπεν ὁ ὄφεις τῇ γυναίκα· Τί ὅτι

הָאָדָם וַיִּבְרָאֵהוּ בְּגֵן-עֵדֶן לְעֲבָדָהּ וַיִּשְׁמְרָהּ׃ וַיִּצְוֶה יְהוָה אֱלֹהִים עַל-הָאָדָם לֵאמֹר מִכָּל עֵץ-הַגֵּן אָכַל תֹּאכַל׃ וּמִיַּעַן הַיְעָרָה טוֹב וְרָע לֹא תֹאכַל מִמֶּנּוּ כִּי יוֹם אֶכְרָתָהּ מִמֶּנּוּ מוֹת תָּמוּת׃ וַיֹּאמֶר יְהוָה אֱלֹהִים לְאָדָם הֲלוֹת הָאָדָם לְבָדּוֹ אֲעֻשֶׂה-לָּךְ עֵזֶר כְּנַפְדּוֹ׃ וַיִּצְוֶה יְהוָה אֱלֹהִים מִן-הָאָדָמָה כָּל-חַיַּת הַשָּׂדֶה וְאֵת כָּל-עוֹף הַשָּׁמַיִם וַיָּבֵא אֶל-הָאָדָם לְרֵאוֹת מֵהֵ-יָקְרָא-לָּהּ וְכָל-אֲשֶׁר יָקְרָא-לָּהּ הָאָדָם נָשָׂא הִיא הִיא שְׁמוֹ׃ וַיִּקְרָא הָאָדָם שְׁמוֹת לְכָל-הַבְּהֵמָה וְלָעוֹף הַשָּׁמַיִם וְלִכָּל חַיַּת הַשָּׂדֶה וְלָאָדָם לֹא מָצָא עֵזֶר כְּנַפְדּוֹ׃ וַיִּפְּלֵ אֱלֹהִים יְהוָה אֱלֹהִים תִּדְרָמָה עַל-הָאָדָם וַיִּישָׁן וַיִּקַּח אֶת-הַצֵּלָע מִצַּלְעָתוֹ וַיִּסְכֵּר בָּשָׂר תִּפְתָּנָה׃ וַיִּבֶן יְהוָה אֱלֹהִים אֶת-הַצֵּלָע אֲשֶׁר-לָקַח מִן-הָאָדָם לְאִשָּׁה וַיּוּבָאָהּ אֶל-הָאָדָם׃ וַיֹּאמֶר הָאָדָם זֹאת הַפֶּעַם עֲצָם מִעֲצָמִי וּבָשָׂר מִבָּשָׂרִי לָזֹאת יִקְרָא אִשָּׁה כִּי מֵאִשׁ לָקַחְתִּי-אֶת׃ עַל-כֵּן יַעֲזֹב-אִישׁ אֶת-אָבִיו וְאֶת-אִמּוֹ וְדָבַק בְּאִשְׁתּוֹ וְהָיוּ לְבָשָׂר אֶחָד׃ וַיְהִי שְׁנֵיהֶם עַרְוּמִים הָאָדָם וְאִשְׁתּוֹ וְלֹא יָתַבְּשָׁשׁוּ׃

III. וַהֲנַקְחָהּ הָנָה עָרוֹם מִכָּל חַיַּת הַשָּׂדֶה אֲשֶׁר עָשָׂה יְהוָה אֱלֹהִים וַיֹּאמֶר אֶל-

v. 25. דגש אחר שורק. (ŷ. 17.)

15. Dans le jardin de délices. Hébreu : « dans le jardin d'Eden ».
 17. N'en mange pas. Septante, au pluriel : « n'en mangez pas ».— Au jour où tu en mangeras, tu mourras de mort. Septante : « au jour où vous en mangerez, vous mourrez de mort ».
 18. Faisons-lui. Hébreu : « je lui ferai ».— Semblable à lui. Hébreu : « qui soit devant lui ». Septante : « selon lui ».
 19. Donc, Vulgate : igitur, n'est pas dans l'hébreu.— Or le nom qu'Adam donna à toute âme vivante est son vrai nom. Hébreu : « pour que le nom qu'Adam donnerait à toute âme vivante fût son nom ».
 21. Un profond sommeil. Septante : « une extase ».
 24. Ils seront deux dans une seule chair. Hébreu : « ils deviendront une seule chair ». Le mot deux n'est pas dans l'hébreu.



Arbre sacré assyro-chaldéen. (ŷ. 17.)

Cylindre antique. (Grandeur de l'original.)

I. Hist. des origines de l'humanité (II, 4-IV, 26). — 3^o Création d'Ève (II, 18-25).

minem, et pósuit eum in paradiso voluptátis, ut operaretur, et custodiret illum : ¹⁶ præcepitque ei dicens : Ex omni ligno paradísi cómede. ¹⁷ De ligno autem sciéntiæ boni et mali ne cómedas : in quocúmque enim die coméderis ex eo, morte moriérís. ¹⁸ Dixit quoque Dóminus Deus : Non est bonum esse hóminem solum : faciámus ei adjutórium símile sibi. ¹⁹ Formátis igitur, Dóminus Deus, de humo cunctis animántibus terræ, et univérsis volatilibus cœli, addúxit ea ad Adam, ut vidéret quid vocáret ea : omne enim quod vocávit Adam animæ vivéntis, ípsum est nomen ejus. ²⁰ Appellavitque Adam nominibus suis cuncta animántia, et univérsa volatilia cœli, et omnes béstias terræ : Adæ vero non inveniebátur adjutor símilis ejus. ²¹ Immisit ergo Dóminus Deus sopórem in Adam : cumque obdormísset, tulit unam de costis ejus, et replévit carnem pro ea. ²² Et ædificávit Dóminus Deus costam, quam túlerat de Adam, in mulierem : et addúxit eam ad Adam. ²³ Dixitque Adam : Hoc nunc, os ex óssibus meis, et caro de carne mea : hæc vocábitur Virágo, quóniam de viro sumpta est. ²⁴ Quamóbrein relinquet homo patrem suum, et matrem, et adhærébit uxóri suæ : et erunt duo in carne una. ²⁵ Erat autem utérque nudus, Adam scilicet et uxor ejus : et non erubescébant.

III. ¹ Sed et serpens erat callidior cunctis animántibus terræ quæ fécerat Dóminus Deus. Qui dixit ad

Adam in paradiso.

De arbore sciéntiæ præceptum.

Rom. 5, 12. Eph. 2, 5. 3^o Evæ creatio. 1 Cor. 7, 5 ; 11, 6.

Gen. 1, 20-25.

Animalia nominantur.

1 Tim. 2, 13. 1 Cor. 11, 7-12.

Eph. 5, 28.

Mat. 19, 5. Eph. 5, 31.

1 Cor. 6, 16. Gen. 3, 7, 9.

Evæ lapsus. Ap. 12, 9. Eccl. 21, 2.

l'homme et le mit dans le jardin de délices, pour le cultiver et le garder : ¹⁶ et il lui commanda, disant : « Mange *des fruits* de tous les arbres du paradis : ¹⁷ mais quant *au fruit* de l'arbre de la science du bien et du mal, n'en mange pas ; car au jour où tu en mangeras, tu mourras de mort ». ¹⁸ Le Seigneur Dieu dit aussi : « Il n'est pas bon que l'homme soit seul ; faisons-lui une aide semblable à lui ». ¹⁹ Tous les animaux de la terre et tous les volatiles du ciel ayant donc été formés de la terre, le Seigneur Dieu les fit venir devant Adam, afin qu'il vît comment il les nommerait : or le nom qu'Adam donna à toute âme vivante, est son vrai nom. ²⁰ Ainsi Adam appela par leurs noms tous les animaux, tous les volatiles du ciel, et toutes les bêtes de la terre : mais pour Adam, il ne se trouvait point d'aide semblable à lui. ²¹ Le Seigneur Dieu envoya donc à Adam un profond sommeil ; et lorsqu'il se fut endormi, il prit une de ses côtes, et il mit de la chair à sa place. ²² Puis le Seigneur Dieu forma de la côte qu'il avait tirée d'Adam, une femme, et il l'amena devant Adam. ²³ Et Adam dit : « Voilà maintenant un os de mes os, et de la chair de ma chair : celle-ci s'appellera femme, parce qu'elle a été tirée d'un homme ». ²⁴ C'est pourquoi un homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme ; et ils seront deux dans une seule chair. ²⁵ Or ils étaient nus l'un et l'autre, c'est-à-dire Adam et sa femme, et ils ne rougissaient pas.

III. ¹ Mais le serpent était le plus rusé de tous les animaux de la terre qu'avait faits le Seigneur. Il dit à la femme :

16. Et il lui commanda, etc. Le Seigneur, dit saint Jean Chrysostome, pour faire connaître à l'homme dès le commencement que celui qui avait créé toutes choses était aussi son créateur, lui imposa un commandement facile à observer... Il lui défendit de manger du fruit d'un seul arbre et le menaça, en cas de désobéissance, d'un grave châtement, pour le forcer à reconnaître qu'il avait un maître et la libéralité duquel il devait tous les biens dont il jouissait ».

3^o Création d'Ève, II, 18-25.

19. *Devant Adam*. C'est la première fois que la Vulgate nomme Adam. Ce nom, qui signifie *rouge*, paraît rappeler l'origine terrestre du corps humain, la terre rouge, en hébreu *adimáh*, d'où il fut tiré.

23. *Celle-ci s'appellera femme* (hébreu : *ischscháh*), parce qu'elle a été tirée d'un homme (hébreu : *isch*).

C'est pour donner l'idée de la ressemblance qui existe entre les deux mots hébreux que la Vulgate a traduit *vir* et *virago*.

4^o La chute, III, 1-24.

III. 1. *Le serpent*, c'est-à-dire le démon qui avait pris la forme de ce reptile. « Comme Dieu, dit Bossuet, paraissait à l'homme sous une forme sensible, il en était de même des anges... Il était juste, l'homme étant composé de corps et d'âme, que Dieu se fit connaître à lui selon l'un et l'autre, selon les sens comme selon l'esprit. Il en était de même des anges, qui conversaient avec l'homme en telle forme que Dieu permettait et sous la figure des animaux. Eve donc ne fut point surprise d'entendre parler un serpent, comme elle ne le fut pas de voir Dieu même paraître sous une forme sensible. » — Pourquoi ? « Le teutateur procède par inter-

I. Hominum primordia (II, 4-IV, 26). — 4^o Lapsus hominis (III, 1-24).

εἶπεν ὁ θεός, οὐ μὴ φάγητε ἀπὸ παντὸς ξύλου τοῦ παραδείσου; ² Καὶ εἶπεν ἡ γυνὴ τῷ ὄφει· Ἀπὸ καρποῦ τοῦ ξύλου τοῦ παραδείσου φαγόμεθα· ³ ἀπὸ δὲ τοῦ καρποῦ τοῦ ξύλου, ὃ ἔστιν ἐν μέσῳ τοῦ παραδείσου, εἶπεν ὁ θεός οὐ φάγεσθε ἀπ' αὐτοῦ, οὐδὲ μὴ ἄψησθε αὐτοῦ, ἵνα μὴ ἀποθάνητε. ⁴ Καὶ εἶπεν ὁ ὄφεις τῇ γυναικί· Οὐ θανάτῳ ἀποθανεῖσθε· ⁵ ἦδει γάρ ὁ θεός, ὅτι ἢ ἄν ἡμέρε· φάγητε ἀπ' αὐτοῦ, διανοιχθήσονται ὑμῶν οἱ ὀφθαλμοὶ καὶ ἔσεσθε ὡς θεοί, γνωσκόντες καλὸν καὶ πονηρόν. ⁶ Καὶ ἶδεν ἡ γυνὴ ὅτι καλὸν τὸ ξύλον εἰς βῶσιν, καὶ ὅτι ἀρεστὸν τοῖς ὀφθαλμοῖς· ἰδεῖν, καὶ ὠραῖόν ἐστι τοῦ κατανοῆσαι, καὶ λαβοῦσα ἀπὸ τοῦ καρποῦ αὐτοῦ ἔφαγε, καὶ ἔδωκε καὶ τῷ ἀνδρὶ αὐτῆς μετ' αὐτῆς, καὶ ἔφαγον. ⁷ Καὶ διηροίχθησαν οἱ ὀφθαλμοὶ τῶν δύο, καὶ ἔγνωσαν ὅτι γυμνοὶ ἦσαν. Καὶ ἔρριψαν φύλλα συκῆς καὶ ἐποίησαν ἑαυτοῖς περιζώματα. ⁸ Καὶ ἤκουσαν τῆς φωνῆς κυρίου τοῦ θεοῦ περιπατοῦντος· ἐν τῷ παραδείσῳ τὸ δειλινόν. Καὶ ἐκρύβθησαν ὁ τε Ἀδὰμ καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ ἀπὸ προσώπου κυρίου τοῦ θεοῦ ἐν μέσῳ τοῦ ξύλου τοῦ παραδείσου. ⁹ Καὶ ἐλάλησεν κύριος ὁ θεός τὸν Ἀδὰμ καὶ εἶπεν αὐτῷ· Ἀδὰμ, ποῦ εἶ; ¹⁰ Καὶ εἶπεν αὐτῷ· Τῆς φωνῆς σου ἤκουσα περιπατοῦντος ἐν τῷ παραδείσῳ, καὶ ἐφοβήθην, ὅτι γυμνός εἰμι, καὶ ἐκρύβην. ¹¹ Καὶ εἶπεν αὐτῷ ὁ θεός· Τίς ἀνήγγειλέ σοι ὅτι γυμνός εἶ; εἰ μὴ ἀπὸ τοῦ ξύλου, οὐ ἐνετείλαμην σοι τούτου μόνου μὴ φαγεῖν, ἀπ' αὐτοῦ ἔφαγες; ¹² Καὶ εἶπεν ὁ Ἀδὰμ· Ἡ γυνή, ἣν ἔδωκας μετ' ἐμοῦ, αὐτῇ μοι ἔδωκεν ἀπὸ τοῦ ξύλου, καὶ ἔφαγον. ¹³ Καὶ εἶπε κύριος ὁ θεός τῇ γυναικί· Τί τοῦτο ἐποίησας; Καὶ εἶπεν ἡ γυνή· Ὁ ὄφεις ἠπάτησέ με, καὶ ἔφαγον. ¹⁴ Καὶ εἶπε κύριος ὁ θεός τῷ ὄφει· Ὅτι ἐποίησας τοῦτο, ἐπι-

הָאִשָּׁה אָמַר אֵלֶיךָ לֹא תֹאכְלֶה מִכָּל עֵץ הַגָּן׃ וַתֹּאמֶר הָאִשָּׁה אֵלֶיךָ הֲרֹחַשׁ מִפְּרִי עֵץ־הַגָּן נֹאכַל׃ וּמִפְּרִי הָעֵץ אֲשֶׁר פָּרוּהָ־הֵגֵן אָמַר אֵלֶיךָ לֹא תֹאכְלוּ מִמֶּנּוּ וְלֹא תִשְׂעוּ בּוֹ פֶן־תָּמוּתוּ׃ וַיֹּאמֶר הֲרֹחַשׁ אֵל־הָאִשָּׁה לֹא־מוֹת תָּמוּתוּ׃ פִּי יָדַע אֵלֶיךָ פִּי בָיִתְּכֶם יִכְלְכְכֶם מִמֶּנּוּ וְנִסְקַחְוּ עֵינֵיכֶם וְהִיתֶם כַּאֲלֹהִים וְיָדַעַי טוֹב וְרָע׃ וַתֹּרֵא הָאִשָּׁה פִּי טוֹב הָעֵץ לְמֹאכַל וְכִי תֹאמְרוּ־הִיא לְעֵינָיִם וְנִחְמַד הָעֵץ לְהַשְׂכִּיל וַתִּקַּח מִפְּרִיו וַתֹּאכַל וַתִּתֵּן גַּם־לְאִישָׁהּ עִמָּהּ וַיֹּאכְלוּ׃ וַתִּפְקְחָה עֵינֵי שֵׁנֵיהֶם וַיִּדְעוּ פִּי עֵירֻמָּם הֵם וַיִּתְפָּרוּ עֲלֵה תֹאמְרוּ וַיַּעֲשׂוּ לָהֶם הַגֵּרָת׃ וַיִּשְׁמְעוּ אֶת־קוֹל יְהוָה אֵלֶיךָ מִתְהַלְּקָה בְּגֵן לְרִים הָיִם וַיִּתְּיֵב אֶת־הָאָדָם וְאִשְׁתּוֹ מִפְּנֵי יְהוָה אֵלֶיךָ בְּהוֹדָה עֵץ הַגָּן׃ וַיִּקְרָא יְהוָה אֵלֶיךָ אֵל־הָאָדָם וַיֹּאמֶר לּוֹ אַיֶּכָּה׃ וַיֹּאמֶר אֶת־קִלְקֶלֶת שָׁמַעְתִּי בְּגֵן וְאִיכָּה פִּי־עֵירָם אָנֹכִי וְאַהֲבָא׃ וַיֹּאמֶר מִי הִגִּיד לָךְ פִּי עֵירָם אַתָּה הַמִּן־הָעֵץ אֲשֶׁר צִוִּיתִיךָ לֵבִלְתִּי אֹכְל־מִמֶּנּוּ אֹכְלָתָ׃ וַיֹּאמֶר הָאָדָם הָאִשָּׁה אֲשֶׁר נָתַתָּה עִמָּדִי הִיא נָתְנָה־לִּי מִן־הָעֵץ וְאֹכַל׃ וַיֹּאמֶר יְהוָה אֵלֶיךָ לֹא־שֵׂה מִה־נָּתַת עִשִׂית וַתֹּאמֶר הָאִשָּׁה הֲרֹחַשׁ אֵל־הַשָּׂמַיִם וְאֹכַל׃ וַיֹּאמֶר יְהוָה אֵלֶיךָ אֵל־הַנֶּפֶשׁ פִּי עִשִׂית וְאַתָּה אָרִיר אַתָּה

1. A¹FX: τῷ ἐν τῷ παραδείσῳ; 2. AFX: Ἀπὸ παντὸς ξύλου. 3. AX* (pr.) τῷ. 5. AX: ἐν ἡ... φάγησθε. 6. AEFX* ἀπὸ. 8&10. AX: τῆν φωνῆν. 11. AFX* ὁ θεός.

III. 4. Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé? Hébreu: « Dieu a-t-il vraiment dit »
 5. Comme des dieux. Hébreu: « comme Dieu ». Il n'y a point de raison pour traduire ici par le pluriel l'Élohim du texte hébreu, rendu ailleurs par le singulier.
 6. Donc, Vulgate: igitur, n'est pas dans l'hébreu. — Et d'un aspect qui excitait le désir. Hébreu: « et désirable (Septante: favorable) pour obtenir l'intelligence ». — Qui en mangea. Septante: « et ils en mangèrent ».
 8. La voix. Hébreu: « le bruit » des pas. — Du soir. Hébreu: « du jour ». La « brise du jour » souffle le soir.
 9. Où es-tu? Septante: « Adam, où es-tu? »
 11. De l'arbre dont je t'avais défendu de manger. Septante: « du seul arbre dont je t'avais défendu de manger ».



Cylindre chaldéen rappelant la chute originelle. (V. 6.)

I. Histoire des origines de l'humanité (II, 4-IV, 26). — 4^e La chute (III, 1-24).

mulierem : Cur præcepit vobis Deus ut non comederétis de omni ligno paradísi? ² Cui respóndit mulier : De fructu lignórum, quæ sunt in paradíso, véscimur : ³ de fructu vero ligni, quod est in médio paradísi, præcepit nobis Deus ne comederémus, et ne tangerémus illud, ne forte moriámur. ⁴ Dixit autem serpens ad mulierem : Nequáquam morte moriémini. ⁵ Scit enim Deus quod in quocúmque die comederítis ex eo, aperiéntur óculi vestri; et éritis sicut dii, sciéntes bonum et malum. ⁶ Vidit ígitur mulier quod bonum esset lignum ad véscéndum, et pulchrum óculis, aspectúque delectábilis : et tulit de fructu illius, et comédit, dedítque viro suo, qui comédit. ⁷ Et apérti sunt óculi ambórum : cumque cognovissent se esse nudos, consuérunt fólia ficus, et fecerunt sibi perizómata. ⁸ Et cum audíssent vocem Dómini Dei deambulántis in paradíso ad auram post merídiem, abscondit se Adam et uxor ejus a fácie Dómini Dei in médio ligni paradísi. ⁹ Vocavítque Dóminus Deus Adam, et dixit ei : Ubi es? ¹⁰ Qui ait : Vocem tuam audívi in paradíso : et tímui, eo quod nudus essem, et abscondi me. ¹¹ Cui dixit : Quis enim indicávit tibi quod nudus esses, nisi quod ex ligno, de quo præceperam tibi ne comederes, comedísti? ¹² Dixitque Adam : Mulier, quam dedísti mihi sóciam, dedit mihi de ligno, et comédi. ¹³ Et dixit Dóminus Deus ad mulierem : Quare hoc fecísti? Quæ respóndit : Serpens decépít me, et comédi. ¹⁴ Et ait Dóminus Deus ad serpéntem : Quia fecísti hoc,

Mat. 10, 16.
Act. 13, 10.

Gen. 2, 16-17.

Gen. 2, 9.

Gen. 2, 17.

2 Cor. 11, 3.

Joa. 8, 44.
Sap. 2, 24.

2 Th. 2, 4.
Ia. 14, 13;
7, 15-16.

Jac. 1, 14-15.
Eccli. 25, 33.
1 Tim. 2, 14.

Adami lapsus.

Gen. 2, 25.

Joa. 3, 20.

Sap. 17, 11.

Peccatorum excusationes.

Eccli. 25, 32.
1 Tim. 2, 14.

2 Cor. 11, 3.
1 Tim. 2, 14.

Serpentis punitio.

« Pourquoi Dieu vous a-t-il commandé de ne pas manger *du fruit* de tous les arbres du paradis? » ² La femme lui répondit : « Nous mangeons du fruit des arbres qui sont dans le paradis : ³ mais pour le fruit de l'arbre qui est au milieu du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point manger, et de n'y point toucher, de peur que nous ne mourions ». ⁴ Mais le serpent dit à la femme : « Point du tout, vous ne mourrez pas de mort. ⁵ Car Dieu sait qu'en quelque jour que ce soit que vous en mangiez, vos yeux s'ouvriront; et vous serez comme des dieux, sachant le bien et le mal ». ⁶ La femme vit donc que *le fruit* de l'arbre était bon à manger, beau à voir et d'un aspect qui excitait le désir; elle en prit, en mangea et en donna à son mari, qui en mangea. ⁷ En effet leurs yeux s'ouvrirent; et lorsqu'ils eurent connu qu'ils étaient nus, ils entrelacèrent des feuilles de figuier et s'en firent des ceintures. ⁸ Et lorsqu'ils eurent entendu la voix du Seigneur Dieu qui se promenait dans le paradis, à la brise du soir, Adam et sa femme se cachèrent de la face du Seigneur Dieu au milieu des arbres du paradis. ⁹ Mais le Seigneur Dieu appela Adam, et lui dit : « Où es-tu? » ¹⁰ Adam répondit : « J'ai entendu votre voix dans le paradis; et j'ai eu peur, parce que j'étais nu, et je me suis caché ». ¹¹ Dieu lui dit : « Mais qui t'a appris que tu étais nu, si ce n'est que tu as mangé *du fruit* de l'arbre dont je t'avais défendu de manger? » ¹² Et Adam répondit : « La femme que vous m'avez donnée pour compagne m'a présenté *du fruit* de l'arbre, et j'en ai mangé ». ¹³ Alors le Seigneur Dieu dit à la femme : « Pourquoi as-tu fait cela? » Elle répondit : « Le serpent m'a trompée, et j'ai mangé ». ¹⁴ Le Seigneur Dieu dit au

rogation et tâche d'abord de produire un doute. La première faute d'Eve, c'est de l'avoir écouté et d'être entrée avec lui en raisonnement. La première faute de ceux qui errent, c'est de douter. (Bossuet, *Élévations*, VI, II et III.)

2. *Nous mangeons*, etc. « Telle fut la réponse d'Eve, où il n'y a rien que de véritable, puisqu'elle ne fait que répéter le commandement du Seigneur. Il ne s'agit donc pas de bien répondre ni de dire de bonnes choses, mais de les dire à propos. Eve eût dû ne point parler du tout au tentateur, qui lui venait demander des raisons d'un commandement où il n'y avait qu'à obéir et non point à raisonner. » (Bossuet, *Élévations*, VI, IV.)

4. *Vous ne mourrez pas de mort*. « Le serpent vit qu'Eve était éblouie de la nouveauté et que déjà elle entraînait dans le doute qu'il lui voulait suggérer, il ne garde plus de mesure : il flatte l'orgueil, il pique et excite la curiosité. L'orgueil entra avec ces paroles : *Vous serez comme des dieux*. Celles-ci : *Vous saurez le bien et le mal*, exciteront la curiosité. » (Bossuet, *ibid.*)

6. *La femme vit*... « Eve commença à regarder ce fruit et c'est un commencement de désobéissance. C'est vouloir être séduite que de se rendre si attentive à la beauté et au goût de ce qui lui avait été interdit. La voilà donc occupée des beautés de cet objet défendu et comme convaincue que Dieu était trop sévère de leur défendre l'usage d'une chose si belle, sans songer

I. Hominum primordia (II, 4-IV, 26). — 4° Lapsus hominis (III, 1-24).

κατάρατος σὺ ἀπὸ πάντων τῶν κτηνῶν καὶ ἀπὸ πάντων τῶν θηρίων τῶν ἐπὶ τῆς γῆς· ἐπὶ τῷ στήθει σου καὶ τῇ κοιλίᾳ πορεύσῃ, καὶ γῆν φαγῇ πάσας τὰς ἡμέρας τῆς ζωῆς σου. 15 Καὶ ἔχθραν θήσω ἀνά μέσον σου καὶ ἀνά μέσον τῆς γυναίκός, καὶ ἀνά μέσον τοῦ σπέρματός σου καὶ ἀνά μέσον τοῦ σπέρματος αὐτῆς. Αὐτός σου τηρήσει κεφαλὴν, καὶ σὺ τηρήσεις αὐτοῦ πτέρναν. 16 Καὶ τῇ γυναικὶ εἶπε· Πληθύνων πληθυνῶ τὴν λύπασ σου καὶ τὸν στεναγμὸν σου· ἐν λύπαις τέξῃ τέκνα, καὶ πρὸς τὸν ἄνδρα σου ἡ ἀποστροφή σου, καὶ αὐτός σου κυριεύσει. 17 Τῷ δὲ Ἀδὰμ εἶπεν· Ὅτι ἤκουσας τῆς φωνῆς τῆς γυναίκός σου, καὶ ἔφαγες ἀπὸ τοῦ ξύλου, ὃ ἐνετείλαιμην σοὶ τοῦτον μόνον μὴ φαγεῖν, ἀπ' αὐτοῦ ἔφαγες', ἐπικατάρατος ἡ γῆ ἐν τοῖς ἔργοις σου· ἐν λύπαις φαγῇ αὐτὴν πάσας τὰς ἡμέρας τῆς ζωῆς σου. 18 Ἀκάνθας καὶ τριβόλους ἀνατελεῖ σοι, καὶ φαγῇ τὸν χόρτον τοῦ ἀγροῦ. 19 Ἐν ἰδρωτί τοῦ προσώπου σου φαγῇ τὸν ἄρτον σου', ἕως τοῦ ἀποστρέψαι σε εἰς τὴν γῆν, ἐξ ἧς ἐλήφθης· ὅτι γῆ εἶ, καὶ εἰς γῆν ἀπελεύσῃ. 20 Καὶ ἐκάλεσεν Ἀδὰμ τὸ ὄνομα τῆς γυναίκός αὐτοῦ Ζωή, ὅτι μήτηρ πάντων τῶν ζώντων. 21 Καὶ ἐποίησε κύριος ὁ θεὸς τῷ Ἀδὰμ καὶ τῇ γυναικὶ αὐτοῦ γιγῶνας δερματίνους, καὶ ἐνέδυσεν αὐτούς. 22 Καὶ εἶπεν ὁ θεὸς· Ἰδοὺ, Ἀδὰμ γέγονεν ὡς εἷς ἐξ ἡμῶν, τοῦ γινώσκειν καλὸν καὶ πονηρὸν· καὶ νῦν μήποτε ἐκτείνῃ τὴν χεῖρα αὐτοῦ, καὶ λάβῃ ἀπὸ τοῦ ξύλου τῆς ζωῆς, καὶ φάγῃ καὶ ζήσεται εἰς τὸν αἰῶνα. 23 Καὶ ἐξαπέστειλεν αὐτὸν κύριος ὁ θεὸς ἐκ τοῦ παραδείσου τῆς ἁγίας, ἐργάζεσθαι τὴν γῆν, ἐξ ἧς ἐλήφθη. 24 Καὶ ἐξέβαλε τὸν Ἀδὰμ καὶ κατώκισεν αὐτὸν ἀπέναντι

מִכָּל-הַבְּהֵמָה וּמִכָּל הַחַיָּה הַשָּׂדֶה עִלְיָהּ· וְהָיָה הַלֶּחֶם וְעֵשֶׂר הַתְּאֵבִל כָּל-יְמֵי חַיֶּיךָ; וְנֹאֲכָהּ וְנֹאֲכָהּ אִשְׁתְּךָ וּבִין הָאֲשֵׁה וּבִין זְרַעֲךָ וּבִין זְרַעֲהָ הִיא וְשׂוֹפְךָ רָאֵשׁ וְנֹאֲכָהּ תִּשְׂפָפוּ עֵקֶב; אֶל-הָאֲשֵׁה אָמַר תִּרְבֶּה אֲרֵבָה עֲצָבוֹךָ וְהָרַיָה בְּעֵצָב תִּלְדֵי בָנִים וְאֶל-אִשְׁתְּךָ תִּשְׁוֹקְתָהּ וְהִיא וּמְשַׁלְּכָהּ; וְגִלְתֶּם אִמְרַי כִּי שָׁמַעְתָּ לְקוֹל אִשְׁתְּךָ וְתֹאכַל מִדְּהֵעַן אֲשֶׁר צִוִּיתִיךָ לֵאמֹר לֹא תֹאכַל מִמֶּנּוּ אַרְוֶה הַאֲדָמָה בְּעֵבְרָהּ בְּעֵצָבוֹן תֹּאכַלְנָהּ כָּל יְמֵי חַיֶּיךָ; וְקוֹץ וְדַרְדַּר תַּצְמִיחַ לָהּ וְנֹאכְלָתָה אֶת-עֵשֶׂב הַשָּׂדֶה; בְּזַעַת אִשְׁתְּךָ תֹּאכַל לֶחֶם עֵד שׂוֹבְךָ אֶל-הָאֲדָמָה כִּי מִמֶּנּוּ לְקַחְתָּ כִּי-עָפָר וְאֶת-עָפָר תִּשׁוּב; וַיִּקְרָא הָאָדָם שֵׁם אִשְׁתּוֹ הַזֶּה כִּי הִיא הַחַיָּה הִיא כָּל-חַיִּי; וַיַּעַשׂ יְהוָה אֱלֹהִים כְּאֵדָם וְלֹאֲשֵׁתוֹ כְּתַנּוֹת עוֹר וַיִּלְבָּשֵׁם; וַיֹּאמְרוּ יְהוָה אֱלֹהִים הֵן הָאָדָם הָיָה כְּאֵהָד מִמֶּנּוּ לְדַעַת טוֹב וָרָע וְעָתָה פְּדִי-יִשְׁלָח יָדוֹ וְלָקַח מִן-עֵץ הַחַיָּים וְאָכַל וְהָיָה לְעֵלִם; וַיִּשְׁלַחְתֵּהוּ יְהוָה אֱלֹהִים מִן-עֵדֶן לְעֵבֶד אֶת-הָאֲדָמָה אֲשֶׁר לָקַח מִשָּׁם; וַיִּגְרַשׁ אֶת-הָאָדָם וַיִּשְׁפֹּן מִקֵּדָם לְגַן

15. F: τειρήσει... τειρήσεις (X: τηρήσει... τηρήσεις). 20. A1* αὐτῷ († A2 B). AFX † (p. ὅτι) αὐτῇ. 22. AX: κύριος ὁ θς. 23. X: αὐτῶς.

20. Eve. Septante: « Vie ». 23. Du jardin de délices. Hébreu: « du jardin d'Eden ». 24. Tout ce verset a été diversement interprété par les Septante et la Vulgate. En voici la traduction d'après l'hébreu et les Septante. — Hébreu: « Et il chassa Adam, et il plaça à l'orient du jardin d'Eden les chérubins et la flamme du glaive tournoyant, pour garder la voie de l'arbre de la vie ». — Septante: « Et il chassa Adam et il le plaça vis-à-vis du paradis de délices; et il disposa les chérubins et le glaive de feu qui tournoie,

14. Tu ramperas sur ton ventre. Septante: « tu marcheras sur ta poitrine et sur ton ventre ». 15. Elle te brisera la tête. Dans la traduction française, elle peut se rapporter à la femme ou à sa postérité. Dans la Vulgate, ipsa ne peut s'entendre que de la femme, mulier. Mais dans le texte hébreu, le pronom hu, à la troisième personne du masculin, ne peut représenter que zera, semen, le rejeton de la femme, c'est-à-dire le Messie. Il en est de même dans les Septante, où le pronom αὐτός ne peut se rapporter qu'à σπέρμα, malgré la différence des genres. — Elle te brisera la tête, et toi, tu lui tendras des embûches au talon. C'est le même verbe hébreu que la Vulgate traduit successivement par conter et insidiaberis: « il l'écrasera la tête, et tu lui écraseras le talon ». Septante: « il guettera ta tête, et toi tu guetteras son talon ». 16. Je multiplierai. Hébreu: « je multiplierai beaucoup ». — Tes fatigues et les grossesses. Hébreu: « les souffrances de tes grossesses ». Septante: « les tristesses et ton gémissement ». — Tu seras sous la puissance de

ton mari. Hébreu: « les désirs se porteront vers ton mari ». Septante: « ton recours sera vers ton mari ». 17. Du fruit dont je t'avais défendu de manger. Septante: « du seul fruit dont je t'avais défendu de manger, tu en as mangé ». — Maudite sera la terre en ton œuvre. Hébreu: « maudite sera la terre à cause de toi ». — Des labeurs. Septante: « des tristesses ». 19. C'est à la sœur de ton front. Hébreu, Septante et Vulgate: « c'est à la sœur de ton visage ». — Poussière. Septante: « terre ». 20. Eve. Septante: « Vie ». 23. Du jardin de délices. Hébreu: « du jardin d'Eden ». 24. Tout ce verset a été diversement interprété par les Septante et la Vulgate. En voici la traduction d'après l'hébreu et les Septante. — Hébreu: « Et il chassa Adam, et il plaça à l'orient du jardin d'Eden les chérubins et la flamme du glaive tournoyant, pour garder la voie de l'arbre de la vie ». — Septante: « Et il chassa Adam et il le plaça vis-à-vis du paradis de délices; et il disposa les chérubins et le glaive de feu qui tournoie,

I. Histoire des origines de l'humanité (II, 4-IV, 26). — 4^e La chute (III, 1-24).

maledictus es inter omnia animantia et bestias terræ : super peccatum tuum gradieris, et terram comedes cunctis diebus vitæ tuæ.
 15 Inimicitias ponam inter te et mulierem, et semen tuum et semen illius : ipsa conteret caput tuum, et tu insidiaberis calcæneo ejus.

16 Mulieri quoque dixit : Multiplicabo ærumnas tuas, et conceptus tuos : in dolore paries filios, et sub viri potestate eris, et ipse dominabitur tui.

17 Adæ vero dixit : Quia audivi vocem uxoris tuæ, et comedisti de ligno, ex quo præcéperam tibi ne coméderes, maledicta terra in opere tuo : in laboribus comedes ex ea cunctis diebus vitæ tuæ. 18 Spinæ et tribulos germinabit tibi, et comedes herbam terræ. 19 In sudore vultus tui vesceris pane, donec revertaris in terram de qua sumptus es : quia pulvis es, et in pulverem reverteris.

20 Et vocavit Adam nomen uxoris suæ, Heva : eo quod mater esset cunctorum viventium. 21 Fecit quoque Dominus Deus Adæ et uxori ejus tunicas pelliceas, et induit eos : 22 et ait : Ecce Adam quasi unus ex nobis factus est, sciens bonum et malum : nunc ergo ne forte mittat manum suam, et sumat etiam de ligno vitæ, et comedat, et vivat in ætænum. 23 Et emisit eum Dominus Deus de paradiso voluptatis, ut operaretur terram de qua sumptus est. 24 Ejecitque Adam : et collocavit ante paradisum

Mich. 7, 17.
 Ia. 65, 25 ;
 49, 23.
 Jon. 8, 44.
**Proto-
 evange-
 lium.**
 J. Jo. 3, 7.
 Gal. 4, 4.
 Heb. 2, 14.
 Rom. 16, 20.

**Evæ
 punitio.**
 Joa. 16, 21.
 Eph. 5, 22.
 1 Cor. 11, 3 ;
 14, 34.
 1 Tim. 2, 11.

**Adami
 punitio.**

Job, 5, 6-7.

Eccli. 7, 16.
 Mat. 7, 16.

2 Th.
 3, 10, 12.

Gen. 18, 27.
 Eccl. 12, 7.
 Ps. 145, 4.
 Job, 10, 9.
 Rom. 5, 12-14.
 Gen. 2, 23.

**Ejectio
 e paradiso**

Gen. 1, 26.
 Gen. 3, 5.

serpent : « Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux et les bêtes de la terre : tu ramperas sur ton ventre, et tu mangeras de la terre tous les jours de ta vie. 15 Je mettrai des inimicités entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité : elle te brisera la tête, et toi, tu lui tendras des embûches au talon ».

16 Il dit encore à la femme : « Je multiplierai tes fatigues et tes grossesses, c'est dans la douleur que tu mettras au monde des enfants ; tu seras sous la puissance de ton mari, et lui te domînera ».

17 Mais à Adam, il dit : « Puisque tu as écouté la voix de ta femme, et que tu as mangé du fruit dont je t'avais défendu de manger, maudite sera la terre en ton œuvre ; et c'est avec des labeurs que tu en tireras ta nourriture durant tous les jours de ta vie. 18 Elle te produira des épines et des chardons : et tu mangeras l'herbe de la terre. 19 C'est à la sueur de ton front que tu te nourriras de pain, jusqu'à ce que tu retournes à la terre, d'où tu as été tiré : puisque tu es poussière, tu retourneras à la poussière ».

20 Adam donna à sa femme le nom d'Ève, parce qu'elle était la mère de tous les vivants. 21 Le Seigneur Dieu fit aussi à Adam et à sa femme des tuniques de peau, et les en revêtit. 22 Et il dit : « Voilà qu'Adam est devenu comme l'un de nous, sachant le bien et le mal : maintenant donc, qu'il n'avance pas sa main ; qu'il ne prenne pas non plus du fruit de l'arbre de vie ; qu'il n'en mange point, et qu'il ne vive point éternellement ». 23 Et le Seigneur Dieu le renvoya du jardin de délices, afin qu'il labourât la terre, de laquelle il fut tiré. 24 Il renvoya donc Adam, et il plaça à l'en-

que le péché ne consiste pas à user des choses mauvaises par leur nature, puisque Dieu n'en avait point fait ni n'en pouvait faire de telles, mais à mal user des bonnes. Ces regards attentifs sur l'agrément et sur le bon goût de ce beau fruit firent entrer jusque dans la moelle des os l'amour du plaisir des sens. — *Et en donna à son mari.* « Le serpent ne poussa pas plus loin la tentation du dehors ; et content d'avoir bien instruit et persuadé son ambassadeur, il laissa faire le reste à Ève séduite. Il lui avait parlé non seulement pour elle, mais encore pour son mari. Le démon ne se trompa pas en croyant que sa parole portée par Ève à Adam aurait plus d'effet que s'il la lui eût portée lui-même ». (Bossuet, loco citato.)

14. *Tu mangeras de la terre.* Le serpent, rampant sur la terre, en avale forcément la poussière. — La malediction que Dieu prononce ici regarde tout à la fois et le serpent et le démon. Cette femme qui doit briser la tête du serpent est la très sainte Vierge, qui ruina

l'empire du démon en donnant naissance à Jésus-Christ.

19. « La souffrance infligée comme châtement à la femme et le travail que doit subir Adam satisfont à la règle de la justice. En elle-même la loi du travail n'est point une loi de douleur et de souffrance ; c'est le péché, c'est la chute d'Adam qui fait ajouter la peine au travail, la sueur au pain que l'homme doit manger ». (A. Pellissier.)

24. *Il plaça à l'entrée du jardin de délices les Chérubins avec un glaive flamboyant.* De quelle nature était cette épée enflammée ? C'est une question que jusqu'ici les interprètes de la Sainte Écriture n'ont pu résoudre d'une manière pleinement satisfaisante. Sur les monuments assyriens la foudre est représentée entre les mains de Bel, le dieu de l'atmosphère, et les textes cunéiformes lui donnent précisément le nom « glaive de feu ». Rien n'empêche de voir également la foudre dans l'épée flamboyante confiée par Dieu à ses chérubins.

I. Hominum primordia (II, 4-IV, 26). — 5° Cain et Abel (IV, 1-16).

του παραδείσου της τρυφής· και έταξε τα Χερουβιμ και την γλογγίνην ύμφαιάν την στρεφουμένην φυλάσσειν την όδόν του ξύλου της ζωής.

IV. Αδόμδὲ ἔγνω Εὐάν την γυναικα αὐτοῦ, και συλλαβοῦσα ἔτεκε τὸν Κάιν, και εἶπεν· Ἐκτρωσάμην ἄνθρωπον διὰ τοῦ θεοῦ. 2 Καὶ προσέθηκε τεκεῖν τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ, τὸν Ἀβελ· και ἐγένετο Ἀβελ ποιμὴν προβάτων, Κάιν δὲ ἦν ἐργαζόμενος τὴν γῆν. 3 Καὶ ἐγένετο μεθ' ἡμέρας ἤνεγκε Κάιν ἀπὸ τῶν καρπῶν τῆς γῆς θυσίαν τῷ κυρίῳ, 4 και Ἀβελ ἤνεγκε και αὐτὸς ἀπὸ τῶν πρωτοτόκων τῶν προβάτων αὐτοῦ και ἀπὸ τῶν στείτων αὐτῶν. Καὶ ἐπίδεν ὁ θεὸς ἐπὶ Ἀβελ και ἐπὶ τοῖς θύοις αὐτοῦ, 5 ἐπὶ δὲ Κάιν και ἐπὶ ταῖς θυσίαις αὐτοῦ οὐ προσέχε. Καὶ ἐλυπήθη Κάιν λίαν, και συνέπεσε τῷ προσώπῳ αὐτοῦ. 6 Καὶ εἶπε κύριος ὁ θεὸς τῷ Κάιν· Ἰνατί περιλλυπος ἐγένου, και ἰνατί συνέπεσε τὸ πρόσωπόν σου; 7 Οὐκ ἔαν ὀρθῶς προσεέγκης, * ὀρθῶς δὲ μὴ διελθῆς, * ἡμιαρτες; * ἡσύχασον πρὸς θεὸν ἢ ἀποστρεφῆ αὐτοῦ, και σὺ ἀρξῆς αὐτοῦ. 8 Καὶ εἶπε Κάιν πρὸς Ἀβελ τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ· Διέλθωμεν εἰς τὸ πεδῖον, και ἐγένετο ἐν τῷ εἶναι αὐτοὺς ἐν τῷ πεδίῳ, ἀνέστη Κάιν ἐπὶ Ἀβελ τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ, και ἀπέκτενεν αὐτόν.

9 Καὶ εἶπε κύριος ὁ θεὸς πρὸς Κάιν· Ποῦ ἔστιν Ἀβελ ὁ ἀδελφός σου; Καὶ εἶπεν· Οὐ γινώσκω· μὴ φύλαξ τοῦ ἀδελφοῦ μου εἰμὶ ἐγώ; 10 Καὶ εἶπε κύριος· Τί πεποίηκας; φωνὴ αἵματος τοῦ ἀδελφοῦ σου βοᾶ πρὸς με ἐκ τῆς γῆς. 11 Καὶ νῦν ἐπικατάρατος σὺ ἀπὸ τῆς γῆς, ἢ ἔγινε τὸ στόμα αὐτῆς, δέξασθαι τὸ αἷμα τοῦ ἀδελφοῦ σου ἐκ τῆς χειρὸς σου. 12 Ὅτε ἐργάζῃ τὴν γῆν, και οὐ προσθήσει τὴν ἰσχὴν αὐτῆς δούναί σοι· στένον και τρέμων ἔσθι ἐπὶ τῆς γῆς. 13 Καὶ εἶπε Κάιν πρὸς κύ-

ἔδν את-הַפְּרָבִים וְאֵת לַחַט הַחַרְבִּב הַמְתַּפְּכֶת לְשֹׁמֵר אֶת-הָרֶחֶק עֵץ הַחַיִּים:

IV. וַתֵּדַע אִשָּׁתוֹ וַתַּהַר וַתֵּלֵד וַתֵּלֵד אֶת-קַיִן וַתֵּאמֶר קַיִן אֵישׁ אֶת-יְהוָה: וַתִּסַּף לְלַדֵּת אֶת-אָחִיו אֶת-הָבֶל וַיְהִי-לְהַבֵּל רֹעֵה צֹאן וְקַיִן הָיָה לְבַד אֲדָמָה: וַיְהִי מִקֶּץ יָמַיִם וַיָּבֵא קַיִן מִפְּרִי הָאֲדָמָה מִנְחָה לַיהוָה: וַהֲבֵל הֵבִיא גַם-תְּהִיָּה מִבְּכֹרוֹת צֹאנוֹ וַיִּמְחַל-לַיהוָה וַיִּשַׁע וַיְהִי אֶל-הַבֵּל וְאֶל-מִנְחָתוֹ: וְאֶל-קַיִן וְאֶל-מִנְחָתוֹ לֹא שָׁפָךְ וַיַּחַר לְקַיִן מְאֹד וַיִּפְסְלוּ פָנָיו: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-קַיִן לָמָּה טָרַדְתָּ לָךְ וְלָמָּה נִפְסְלוּ פָנֶיךָ: הֲלוֹא אִם-תֵּיטִיב שְׂאֵת וְאִם לֹא תֵיטִיב לְפָתַח הַטְּפֹאת רֹבֵץ וְאֵלֶיךָ תִּשְׁתַּקֵּף וְאַתָּה תִּמְשָׁל-בּוֹ: וַיֹּאמֶר קַיִן אֶל-הַבֵּל אָחִיו וַיְהִי בְהִיוֹתָם בַּשָּׂדֶה וַיִּגַּעם קַיִן אֶל-הַבֵּל אָחִיו וַיַּהַרְגֵהוּ: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-קַיִן אֵי הַבֵּל אָחִיךָ וַיֹּאמֶר לֹא יוֹדְעֵתִי יְהִי שְׁמֵר אָחִי אָנֹכִי: וַיֹּאמֶר מַה עָשִׂיתָ כֹּל דָּמִי אָחִיךָ צָעֲקִים אֵלַי מִן-הָאֲדָמָה: וַעֲשֵׂה אָנֹכִי אֶתְּה מִן-הָאֲדָמָה אֲשֶׁר פָּצְתָה אֶת-פִּיהָ לְקַחַת אֶת-דָּמִי אָחִיךָ מִיָּדֶךָ: כִּי תַעֲבֹד אֶת-הָאֲדָמָה לֹא-תִסַּף תֵּת-פִּתְוּהָ לָךְ נָד וְנָד קִדְוָתָהּ בְּאָרְצֶךָ: וַיֹּאמֶר קַיִן אֶל-

1. A: συλλαβεν και. 5. AEFX: ἐλύπησεν [τὸν] K. 9. AFX: κύρ. AX: Ὁ δὲ εἶπ. 10. AFX: εἶπ. ὁ θεός: Τί ἐποίησας. 11. A'EX: ἐπὶ. 12. A'FX: Ὅτι.

[pour] garder le chemin de l'arbre de la vie ».

IV. 3. *Après bien des jours.* Hébreu et Septante : « après des jours ». — *En présent.* Septante : « en sacrifice ».

4. *De son troupeau.* Septante : « de ses brebis ».

5. *Ses dons.* Septante : « ses sacrifices ». — *Irrité.* Septante : « attristé ».

6. *Pourquoi es-tu irrité?* Septante : « Pourquoi es-tu devenu triste? »

7. *Si tu fais bien, n'en recevras-tu pas la récompense?* Hébreu : « Si tu fais bien, ton visage n'est-il pas levé? » — *Si tu fais mal, le péché ne sera-t-il pas soudain à ta porte?* Hébreu : « Si tu fais mal, le péché est tapé à la porte ». *Statim n'est pas dans l'hébreu.* — *La concupiscence qui l'entraîne vers lui sera sous toi, et tu la domineras.* Dans l'hébreu, il y a opposition entre les

deux membres de cette phrase : « Ses désirs (du péché) se portent vers toi ; mais toi, domine sur lui ». — *Tout ce verset a été ainsi interprété par les Septante :* « Si tu offres bien mais que tu ne divides pas bien, n'as-tu pas commis de péché? Sois en paix ; sa tendance est vers toi, et tu auras l'empire sur lui ».

8. *Sortons dehors.* Septante : *sortons dans la campagne*, n'est pas dans l'hébreu : « Cain parla à son frère Abel, et lorsqu'ils étaient dans la campagne, etc. ».

11. *Maudit tu seras sur la terre.* Le sens de l'hébreu est controversé : on peut traduire : « tu seras maudit de la terre », *a terra*, — ou bien : « tu seras maudit, loin de la terre », *e terra*.

12. *Ses fruits.* Hébreu littéralement : « sa force », c'est-à-dire sa richesse ou ses produits. — *Errant et fugitif.* Septante : « gémissant et tremblant ».

I. Histoire des origines de l'humanité (II, 4-IV, 26). — 5° Caïn et Abel (IV, 1-16).

voluptâtis Chérubim, et flâmmeum gládium atque versátilem, ad custodiéndam viam ligni vitæ.

Ex. 25, 18.
Pa. 98, 1.
Ez. 1, 10-14.
Num. 22, 23.
Ap. 22, 14.

IV. ¹ Adam vero cognóvit uxórem suam Hevam : quæ concépit et péperit Cain, dicens : Possédi hóminem per Deum. ² Rursúmque péperit fratrem ejus Abel. Fuit autem Abel pastor óvium, et Cain agricola. ³ Factum est autem post multos dies ut offérret Cain de frúctibus terræ múnера Dómino. ⁴ Abel quoque óbtulit de primogénitis gregis sui, et de adipibus eórum : et respéxit Dóminus ad Abel, et ad múnера ejus. ⁵ Ad Cain vero, et ad múnера illius non respéxit : irátusque est Cain vehementer, et concéidit vultus ejus. ⁶ Dixítque Dóminus ad eum : Quare irátus es ? et cur concéidit fácies tua ? ⁷ Nonne si bene égeris, recípies : sin autem male, statim in fóribus peccátum áderit ? sed sub te erit appetitus ejus, et tu domináberis illius. ⁸ Dixítque Cain ad Abel fratrem suum : Egrediámur foras. Cumque essent in agro, consurréxit Cain advérsus fratrem suum Abel, et interfécit eum.

Mat. 1, 25.

5°
Caïn et
Abel.

Heb. 11, 4.
Lev. 9, 24.
2 Par. 7, 1.
Prov. 15, 8.
Mat. 5, 23-24.
Caïn
invidia.

Jac. 5, 9.
Eccli. 27, 11.
Rom. 6, 12-16.
Pa.
118, 133.
Abel
occiditur.

Sap. 10, 3.
Mat. 23, 35.
1 Jo. 3, 12.
Judæ 11.

Pa. 9, 13.
Caïn
maledic-
tio.

Gen. 13, 20.
Ap. 6, 9-10.
Heb. 12, 24.

Gen. 3, 17.
Lev. 26, 20.
Prov. 28, 17.
Deut. 28, 65.
Job, 15, 29.

⁹ Et ait Dóminus ad Cain : Ubi est Abel frater tuus ? Qui respóndit : Nés-
cio : num custos fratris mei sum ego ?
¹⁰ Dixítque ad eum : Quid fecísti ?
vox sánguinis fratris tui clamat ad
me de terra. ¹¹ Nunc ígitur maledic-
tus eris super terram, quæ apéruit os
suum, et suscepít sánguinem fratris
tui de manu tua. ¹² Cum operátus
fúeris eam, non dabit tibi fructus
suos : vagus et prófugus eris super
terram. ¹³ Dixítque Cain ad Dómi-

trée du jardin de délices les chérubins avec un glaive flamboyant qu'ils brandissaient, pour garder la voie de l'arbre de la vie.

IV. ¹ Or Adam connut sa femme Ève, qui conçut et enfanta Caïn, disant : « J'ai acquis un homme par la grâce de Dieu ». ² Et de nouveau elle enfanta son frère Abel. Or Abel fut pasteur de brebis, et Caïn laboureur. ³ Et il arriva après bien des jours que Caïn offrait des fruits de la terre en présent au Seigneur. ⁴ Abel aussi offrit des premiers-nés de son troupeau, et des plus gras : et le Seigneur regarda Abel et ses dons. ⁵ Mais Caïn et ses dons, il ne les regarda pas : aussi Caïn fut violemment irrité, et son visage fut abattu. ⁶ Et le Seigneur lui dit : « Pourquoi es-tu irrité, et pourquoi ton visage est-il abattu ? ⁷ Si tu fais bien, n'en recevras-tu pas la récompense ? et si tu fais mal, le péché ne sera-t-il pas soudain à ta porte ? Mais la concupiscence qui t'entraîne vers lui sera son toi, et tu la domineras ». ⁸ Or Caïn dit à Abel son frère : « Sortons dehors ». Et lorsqu'ils étaient dans la campagne, Caïn se leva contre son frère Abel et le tua.

⁹ Le Seigneur dit alors à Caïn : « Où est Abel ton frère ? » Il répondit : « Je ne sais ; suis-je le gardien de mon frère, moi ? » ¹⁰ Mais le Seigneur lui repartit : « Qu'as-tu fait ? la voix du sang de ton frère crie de la terre jusqu'à moi. ¹¹ Maintenant donc, maudit tu seras sur la terre qui a ouvert sa bouche et qui a reçu de ta main le sang de ton frère. ¹² Lors même que tu l'auras cultivée, elle ne te donnera pas ses fruits : tu seras errant et fugitif sur la terre ». ¹³ Mais Caïn dit au

5° Caïn et Abel, IV, 1-16.

IV. 2. Le nom d'Abel, qui s'est conservé en assyrien sous la forme *habal*, signifie *frère*.

3. *Caïn offrait des fruits de la terre*. « Il savait qu'il était convenable d'offrir à Dieu quelques-uns des fruits en sa possession : non que Dieu en eût besoin, mais comme témoignage de gratitude envers un tel bienfaiteur ; car Dieu n'a besoin de rien, et nos biens lui sont inutiles ». (S. Jean Chrysostome, *Homélie XVIII^e sur la Genèse*, n° 4.)

4, 5. C'est la foi et la piété sincère d'Abel qui le rendirent, lui et ses dons, agréables à Dieu ; et c'est sans doute par le manque de ces sentiments que Caïn n'eut pas le même bonheur. « Voyez comment nous est indiquée la pieuse intention d'Abel : non seulement il offre de ses brebis, mais de *primogénitis*, c'est-à-dire des plus belles et des meilleures ; et en-

core parmi celles-là choisit-il les plus grasses et les plus excellentes, *de adipibus eorum*. Rien de pareil ne nous est dit au sujet de Caïn, mais seulement *qu'il offrait des fruits de la terre*, comme pour faire entendre : tels qu'ils se présentaient, sans se mettre en peine de faire un choix parmi eux ». (S. Jean Chrysostome, *ibid.*, n° 5.)

7. *La concupiscence sera sous toi, et tu la domineras*. « O homme, dit saint Bernard, il est à ton pouvoir, si tu veux, de faire que ton ennemi soit ton serviteur, en sorte que toutes choses te reviennent à bien ; ton appétit est sous toi, et tu le domineras. Ton ennemi peut exciter en toi le sentiment de la tentation ; mais tu peux, si tu veux, ou donner, ou refuser le consentement ». (Traduction de S. François de Sales, *Traité de l'amour de Dieu*, l. 1, ch. III.)

8. *Caïn se leva contre son frère Abel et le tua*. Ainsi le premier homme qui mourut sur la terre pé-

μιον τὸν θεόν· Μεῖζον ἢ αἰτία μου τοῦ ἀφει-
θῆναι με'. 14 Εἰ ἐκβάλλεις με σήμερον ἀπὸ
προσώπου τῆς γῆς, καὶ ἀπὸ τοῦ προσώπου
σον κρυβήσομαι, καὶ ἔσομαι στένων καὶ τρέ-
μων ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ἔσται, πῶς ὁ εὐρίσκων
με ἀποκτενεῖ με. 15 Καὶ εἶπεν αὐτῷ κύριος·
ὁ θεός· Οὐχ οὕτω· πῶς ὁ ἀποκτείνεις Καὶν
ἐπὶ ἐκδικούμενα παραλύσει. Καὶ ἔθετο κύ-
ριος ὁ θεός σημεῖον τῷ Καὶν, τοῦ μὴ ἀνελεῖν
αὐτὸν πάντα τὸν εὐρίσκοντα αὐτόν. 16 Ἐξ-
ῆλθε δὲ Καὶν ἀπὸ προσώπου τοῦ θεοῦ, καὶ
ῥῆκῃσεν ἐν γῆ Ναϊδ κατέναντι Ἐδέμ.

17 Καὶ ἔγνω Καὶν τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, καὶ
συλλαβούσα ἔτεκε τὸν Ἐνώχ· καὶ ἦν οικοδο-
μῶν πόλιν, καὶ ἐπωνόμασε τὴν πόλιν ἐπὶ τῷ
ὀνόματι τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ Ἐνώχ. 18 Ἐγεννήθη
δὲ τῷ Ἐνώχ Γαϊδάδ, καὶ Γαϊδάδ ἐγέννησε τὸν
Μαλελεήλ, καὶ Μαλελεήλ ἐγέννησε τὸν Μα-
θουσαάλα, καὶ Μαθουσαάλα ἐγέννησε τὸν Λά-
μεχ. 19 Καὶ ἔλαβεν ἑαυτῷ Λάμεχ δύο γυναί-
κας· ὄνομα τῇ μιᾷ Ἀδά, καὶ ὄνομα τῇ δευ-
τέρᾳ Σελλά. 20 Καὶ ἔτεκεν Ἀδά τὸν Ἰωβήλ·
οὗτος ἦν πατὴρ οἰκούντων ἐν σκηναῖς κτηρο-
τρόφων. 21 Καὶ ὄνομα τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ
Ἰουβάλ· οὗτος ἦν ὁ καταδείξας ψαλτήριον
καὶ κιθάραν. 22 Σελλά δὲ καὶ αὐτὴ ἔτεκε τὸν
Θόβελ· καὶ ἦν σφουροκόπος χαλκένυς χαλκοῦ
καὶ σιδήρου· ἀδελφῆ δὲ Θόβελ Νοεμά. 23 Ἐπε-
δὲ Λάμεχ ταῖς ἑαυτοῦ γυναῖκιν· Ἀδά καὶ Σελ-
λά, ἀκούσατέ μου τῆς φωνῆς· γυναῖκες Λά-
μεχ, ἐνωτίσασθέ μου τοὺς λόγους· ὅτι ἄνδρα
ἀπέκτεινα εἰς τραῦμα ἔμοι, καὶ ρεανίσκον εἰς
μώλωπα ἔμοι. 24 Ὅτι ἐπίταμιν ἐκδεδείκται ἐκ
Καὶν, ἐκ δὲ Λάμεχ ἐβδομηκοντάκις ἐπτά.
25 Ἐγὼ δὲ Ἀδάμ Εὐάν τὴν γυναῖκα αὐτοῦ,
καὶ συλλαβούσα ἔτεκεν υἱόν, καὶ ἐπωνόμασε
τὸ ὄνομα αὐτοῦ Σήθ, λέγουσα· Ἐξάνστησε
γάρ μοι ὁ θεός σπέρμα ἕτερον ἂντι Ἀβελ,

13. A: πρὸς τὸν κύρ. (AFX* τὸν θ.). 14. A¹EX:
ἐκβαλεῖς. 16. FX: Καὶ ἐξῆλθε. 18. AX: Ἐγεννήθη.
20. AX: ὁ πατήρ. 22. AFX: ἔτ. κ. αὐτῆ.

43. Elle est trop grande, mon iniquité, pour que
je mérite le pardon. Hébreu : « ma punition est trop
grande pour [que je puisse] la supporter ».

45. Il n'en sera pas ainsi, ne se trouve pas dans
l'hébreu : « Iahvé lui dit : C'est pourquoi, quiconque
tuera Caïn, cela sera vengé sept fois ».

16. Caïn fugitif habita dans le pays. Hébreu et
Septante : « Caïn habita dans la terre de Nod », pays
d'ailleurs inconnu.

18. Irad. Septante : « Gaïdad ». — *Maviaël*. Sep-
tante : « Maléleél ».

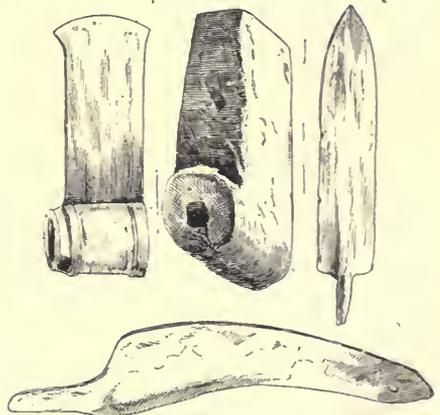
21. L'orgue. Hébreu : « le chalumeau ».

22. Tubalcain. Septante : « Thobel ».

23. Ada et Sella, dans l'hébreu, sont au vocatif et
font partie du discours de Lamech. — A cause de ma
blessure : voir la note ci-contre.

25. A la place d'Abel qu'a tué Caïn. Hébreu : « à
la place d'Abel parce que Caïn l'a tué ».

14 יהוה גדול עוני מנשואי: הן גרשת
אתי היום מעל פני האדמה ומפני
אפתי והייתי נע ונד בארץ והיה
כי כל מצאי יהרגני: ויאמר לו יהוה
לכן פל הרג קין שבעתים יקם וישם
יהוה לקין אות לבקתי הפות-אהו
16 כל מצאו: ויצא קין מלפני יהוה
17 וישב בארץ-נוד קדמת-עדן: ויבד
קין את-אשתו ותהר ותלד את-הנוה
ויהי בנה ליר ויקרא שם העיר כשם
18 בנו הנוה: ויבד לתנוה את-עירד
ועירד ולד את-מתוהאל ומתוהאל ילד
את-מתושאל ומתושאל ילד את
19 למך: ויקח-לו למה שתתי נשים שם
כ האחת עדה ושם השנית צלה: ותלד
עדה את-הבל היא היה אבי ישב אהל
21 ומקנה: ושם אהיו ויבל היא היה
22 אבי פל-הפש פנור ועוגב: וצלה גם-
הוא ולדה את-תובל קון לשש פל-
הרש נהשת וברזג ואהות תובל-קין
23 נעמה: ויאמר למך לנשיו עדה וצלה
שמען קולי נשי למך האזנה אמרת
פי איש הרגתי לפצעי וילד להפרתי:
24 כי שבעתים יקם-קין וקמה שבעים
כ השבקה: ויבד אדם עוד את-אשתו
ותלד בן ותקרא את-שמו שת כי
שת-לי אלהים רע אהר תחת הבל



Outils primitifs en bronze. (ŷ 22). (British Museum).

I. Hist. des origines de l'humanité (II, 4-IV, 26). — 6° Postérité de Caïn (IV, 17-26).

num : Major est iniquitas mea, quam ut veniam merear. ¹⁴ Ecce ejicis me hodie a facie terræ, et a facie tua abscondar, et ero vagus et profugus in terra : omnis igitur qui invenerit me, occidet me. ¹⁵ Dixitque ei Dominus : Nequâquam ita fiet : sed omnis qui occiderit Cain, septuplum punietur. Posuitque Dominus Cain signum, ut non interficeret eum omnis qui invenisset eum. ¹⁶ Egressusque Cain a facie Domini, habitavit profugus in terra ad orientalem plagam Eden.

Ex. 18, 23.

Gen. 9, 6.
Prov. 28, 17.

Ps. 136, 7.

¹⁷ Cognovit autem Cain uxorem suam, quæ concepit, et peperit Henoch, et ædificavit civitatem, vocavitque nomen ejus ex nomine filii sui, Henoch. ¹⁸ Porro Henoch genuit Irad, et Irad genuit Maviaël, et Maviaël genuit Mathusaël, et Mathusaël genuit Lamech. ¹⁹ Qui accepit duas uxores, nomen uni Ada, et nomen alteri Sella. ²⁰ Genuitque Ada Jabel, qui fuit pater habitantium in tentoriis, atque pastorum. ²¹ Et nomen fratris ejus Jubal : ipse fuit pater canentium cithara et organo. ²² Sella quoque genuit Tubalcain, qui fuit malleator et faber in cuncta opera æris et ferri. Soror vero Tubalcain, Noëma. ²³ Dixitque Lamech uxoribus suis

6°
Caini
posteritas.

Lamech.
Mat.
19, 4, 8.

Tubalcain.

Adæ et Sellæ : Audite vocem meam, uxores Lamech, auscultate sermonem [meum] : quoniam occidi virum in vulnus meum,

et adolescētulum in livorem meum.

²⁴ Septuplum ultio dabitur de Cain : de Lamech vero septuagies septies.

Gen. 4, 15.
Mat. 18, 22.

²⁵ Cognovit quoque adhuc Adam uxorem suam, et peperit filium, vocavitque nomen ejus Seth, dicens :

Seth
pro Abel.

Seigneur : « Elle est trop grande, mon iniquité, pour que je mérite le pardon. ¹⁴ Voilà que vous me rejetez aujourd'hui de la face de la terre, je me cacherais de votre face, et je serai errant et fugitif sur la terre : quiconque donc me trouvera, me tuera ». ¹⁵ Mais le Seigneur lui répondit : « Non, il n'en sera pas ainsi : car quiconque tuera Caïn, sera puni sept fois ». Et le Seigneur mit un signe sur Caïn, afin que quiconque le trouverait, ne le tuât pas. ¹⁶ Étant donc sorti de la présence du Seigneur, Caïn fugitif habita dans le pays qui est au côté oriental d'Éden.

¹⁷ Cependant Caïn connut sa femme, laquelle conçut et enfanta Hénoch, et il bâtit une ville, et il lui donna le nom d'Hénoch, tiré du nom de son fils. ¹⁸ Or Hénoch engendra Irad, Irad engendra Maviaël, Maviaël engendra Mathusaël, et Mathusaël engendra Lamech, ¹⁹ lequel prit deux femmes : le nom de l'une était Ada, et le nom de l'autre, Sella. ²⁰ Et Ada enfanta Jabel, qui fut le père de ceux qui habitent sous les tentes, et des pasteurs. ²¹ Et le nom de son frère était Jubal ; c'est le père de ceux qui jouent de la harpe et de l'orgue. ²² Sella aussi engendra Tubalcain, qui sut travailler avec le marteau, et faire toutes sortes d'ouvrages d'airain et de fer. La sœur de Tubalcain fut Noëma. ²³ Or Lamech dit à ses femmes

Ada et Sella : « Entendez ma voix ! Femmes de Lamech, prêtez l'oreille à mes [paroles] : j'ai tué un homme à cause de ma blessure, et un jeune homme à cause de ma meur- [trissure].

²⁴ Caïn sera vengé sept fois, mais Lamech septante fois sept fois ».

²⁵ Adam connut encore sa femme, et elle enfanta un fils, et elle l'appela du nom de Seth, disant : « Dieu m'a donné

rit de mort violente, victime d'un crime monstrueux. Dès le commencement de l'humanité, nous voyons se manifester les funestes conséquences du péché originel et apparaître le parti du bien et le parti du mal, les deux cités si éloquemment décrites par S. Augustin dans sa Cité de Dieu.

¹⁵. Un signe. On ignore en quoi il consistait.

6° La postérité de Caïn, IV, 17-26.

¹⁷. Il bâtit une ville. C'est la première dont il soit fait mention dans les annales de l'humanité, mais elle consistait probablement dans un simple campement entouré d'une espèce de palissade.

¹⁹. Lequel prit deux femmes. Lamech est le premier polygame mentionné dans l'Écriture.

²⁰. Abel paissait aussi ses troupeaux, mais Jabel fut le premier qui fit profession particulière de conduire des troupeaux.

²². Toutes sortes d'ouvrages d'airain et de fer. Conformément à ce qui est dit ici, l'archéologie nous montre en Asie le berceau des arts métallurgiques.

²³. Le pronom personnel étant susceptible en hébreu du sens passif aussi bien que du sens actif, ma blessure, ma meurtrissure, peuvent signifier indistinctement la blessure, la meurtrissure que j'ai faite ou que j'ai reçue. Tout le discours de Lamech est un mor-

II. Liber generationis Adami (V, 1-VI, 8). — 1º Sethi progenies (V, 1-31).

ὄν ἀπέκτεινε Κάϊν. 26 Καὶ τῷ Σήθ ἐγένετο υἱός· ἐπωνόμασε δὲ τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἐνώσ. Οὗτος ἤλπισεν ἐπικαλεῖσθαι τὸ ὄνομα κυρίου τοῦ Θεοῦ.

V. Αὕτη ἡ βίβλος γενέσεως ἀνθρώπων. Ἦι ἡμέρα ἐποίησεν ὁ Θεὸς τὸν Ἀδὰμ, καὶ εἰκόνα Θεοῦ ἐποίησεν αὐτόν. 2 Ἄρσεν καὶ θῆλυ ἐποίησεν αὐτούς, καὶ εὐλόγησεν αὐτούς, καὶ ἐπωνόμασε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἀδὰμ, ἧ ἡμέρα ἐποίησεν αὐτούς. 3 Ἐζῆσε δὲ Ἀδὰμ τριάκοντα καὶ διακόσια ἔτη, καὶ ἐγέννησε κατὰ τὴν ιδεάν αὐτοῦ καὶ κατὰ τὴν εἰκόνα αὐτοῦ, καὶ ἐπωνόμασε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Σήθ. 4 Ἐγένοντο δὲ αἱ ἡμέραι Ἀδὰμ, ἅς ἔζησέ μετὰ τὸ γεννησαὶ αὐτόν τὸν Σήθ, ἔτη *ἑπτακόσιαι, καὶ ἐγέννησεν υἱούς καὶ θυγατέρας. 5 Καὶ ἐγένοντο πᾶσαι αἱ ἡμέραι Ἀδὰμ, ἅς ἔζησε, τριάκοντα καὶ ἐννακόσιαι ἔτη, καὶ ἀπέθανεν. 6 Ἐζῆσε δὲ Σήθ πέντε καὶ *διακόσια ἔτη, καὶ ἐγέννησε τὸν Ἐνώσ. 7 Καὶ ἔζησε Σήθ μετὰ τὸ γεννησαὶ αὐτόν τὸν Ἐνώσ ἑπτὰ ἔτη καὶ *ἑπτακόσια, καὶ ἐγέννησεν υἱούς καὶ θυγατέρας. 8 Καὶ ἐγένοντο πᾶσαι αἱ ἡμέραι Σήθ δώδεκα καὶ ἐννακόσια ἔτη, καὶ ἀπέθανε. 9 Καὶ ἔζησεν Ἐνώσ ἔτη *ἑκατὸν ἐννεηκόντα, καὶ ἐγέννησε τὸν Καϊνᾶν. 10 Καὶ ἔζησεν Ἐνώσ μετὰ τὸ γεννησαὶ αὐτόν τὸν Καϊνᾶν πεντεκαίδεκα ἔτη καὶ *ἑπτακόσια, καὶ ἐγέννησεν υἱούς καὶ θυγατέρας. 11 Καὶ ἐγένοντο πᾶσαι αἱ ἡμέραι Ἐνώσ πέντε ἔτη καὶ ἐννακόσια, καὶ ἀπέθανε. 12 Καὶ ἔζησε Καϊνᾶν ἑβδομηκοντα *καὶ ἑκατὸν ἔτη καὶ ἐγέννησε τὸν Μαλελεήλ. 13 Καὶ ἔζησε Καϊνᾶν μετὰ τὸ γεννησαὶ αὐτόν τὸν Μαλελεήλ τεσσαράκοντα καὶ *ἑπτακόσια ἔτη, καὶ ἐγέννησεν υἱούς καὶ θυγατέρας. 14 Καὶ ἐγένοντο πᾶσαι αἱ ἡμέραι Καϊνᾶν δέκα ἔτη καὶ ἐννακόσια, καὶ ἀπέθανε. 15 Καὶ ἔζησε Μαλελεήλ πέντε καὶ ἑξήκοντα *καὶ ἑκατὸν ἔτη καὶ ἐγέννησε τὸν Ἴάρεδ. 16 Καὶ ἔζησε Μαλελεήλ μετὰ τὸ γεννησαὶ αὐτόν τὸν Ἴάρεδ ἔτη τριάκοντα καὶ *ἑπτακόσια, καὶ ἐγέννησεν υἱούς καὶ θυγατέρας. 17 Καὶ ἐγένοντο πᾶσαι αἱ ἡμέραι Μαλελεήλ.

26. X: ἐγεννήθη.
1. X: ἀνθρωπον (pro Ἀδ.).
2. X* καὶ εὐλόγησεν αὐτῶς. AX: ὄν. αὐτῶν.
3. A: διακ. κ. τριάκ. AX: εἰδιάν.
4. AX* ἅς ἔζησε...: ἑπτ. ἔτη.
6. A: διακ. κ. πέντε.
7. AX: ἑπτακ. κ. ἑπτὰ ἔτη.
8. A: ἐννακ. κ. δώδ. et similiter in seqq. vss.

26 כִּי הָרְגוּ קַיִן; וְלִשְׁתַּתּוּבָה יִפְדֶּינָהּ וַיִּקְרָא אֶת־שְׁמוֹ אֲנוֹשׁ אֵץ הוֹדִיל לַקְרָא בְּשֵׁם יְהוָה: ו
V. זֶה סֵפֶר הוֹלְדוֹת אָדָם בְּיוֹם בְּרָא אֱלֹהִים אָדָם בְּדַמּוֹת אֱלֹהִים עָשָׂה אֱתוֹ: זָכַר וַיִּנְקְדָה בְּרֵאשִׁים וַיְבַרְכֶה אֹתָם וַיִּקְרָא אֶת־שְׁמָם אָדָם בְּיוֹם הַבְּרָאָם: וַיְהִי אָדָם שְׁלֹשִׁים וּמֵאֵת שָׁנָה וַיֹּלֵד בְּדַמּוֹתָו כֶּצֶלְמֹו וַיִּקְרָא אֶת־שְׁמוֹ שֵׁת: וַיְהִי וַיְמִי־אָדָם אַחֲרָיו הוֹלִידוֹ אֶת־שֵׁת שְׁמֹנֶה מֵאֵת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: וַיְהִי כִלְיוֹמֵי אָדָם אֲשֶׁר־הָיָה תִשְׁעַ מֵאוֹת שָׁנָה וּשְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיָּמָת: וַיְהִי־שֵׁת חָמֵשׁ שָׁנִים וּמֵאֵת שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־אֲנוֹשׁ: וַיְהִי־שֵׁת אַחֲרָיו הוֹלִידוֹ אֶת־אֲנוֹשׁ שִׁבְעַ שָׁנִים וּשְׁמֹנֶה מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: וַיְהִי כִלְיוֹמֵי־שֵׁת שְׁתַּיִם עֶשְׂרֵה שָׁנָה וּתְשַׁע מֵאוֹת שָׁנָה וַיָּמָת: וַיְהִי אֲנוֹשׁ תְּשַׁעִים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־קַיִן: וַיְהִי אֲנוֹשׁ אַחֲרָיו הוֹלִידוֹ אֶת־קַיִן חָמֵשׁ עֶשְׂרֵה שָׁנָה וּשְׁמֹנֶה מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: וַיְהִי כִלְיוֹמֵי אֲנוֹשׁ חָמֵשׁ וּתְשַׁע מֵאוֹת שָׁנָה וַיָּמָת: וַיְהִי קַיִן שְׁבַעִים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־מֶתְלָלָאֵל: וַיְהִי קַיִן אַחֲרָיו הוֹלִידוֹ אֶת־מֶתְלָלָאֵל אַרְבָּעִים שָׁנָה וּשְׁמֹנֶה מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: וַיְהִי כִלְיוֹמֵי קַיִן עֶשֶׂר שָׁנִים וּתְשַׁע מֵאוֹת שָׁנָה וַיָּמָת: וַיְהִי מֶתְלָלָאֵל חָמֵשׁ וּתְשַׁעִים שָׁנָה וּשְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־יֹרֵד: וַיְהִי מֶתְלָלָאֵל אַחֲרָיו הוֹלִידוֹ אֶת־יֹרֵד שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וּשְׁמֹנֶה מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: וַיְהִי כִלְיוֹמֵי מֶתְלָלָאֵל חָמֵשׁ וּתְשַׁעִים שָׁנָה וּשְׁמֹנֶה

26. Celui-ci commença. H. : « alors on commença ».
V. 3. — 130. Septante : 230.
4. — 800. Septante : 700.
6. — 105. Septante : 203.
7. — 807. Septante : 707.
9. — 90. Septante : 190.
10. — 815. Septante : 715.
12. — 70. Septante : 170.
13. — 840. Septante : 740.
15. — 65. Septante : 165.
16. — 830. Septante : 730.

II. Hist. de la descendance d'Adam (V, 1-VI, 8). — 1^o Descendants de Seth (V, 1-31).

Pósuit mihi Deus semen aliud pro Abel, quem occidit Cain. ²⁶ Sed et Seth natus est filius, quem vocavit Enos : iste cœpit invocare nomen Domini.

Gen. 5, 6.
Gen. 12, 8.

V. ¹ Hic est liber generatiônis Adam. In die qua creavit Deus hominem, ad similitudinem Dei fecit illum. ² Masculum et feminam creavit eos, et benedixit illis : et vocavit nomen eorum Adam in die quo creati sunt. ³ Vixit autem Adam centum triginta annis : et genuit ad imaginem et similitudinem suam, vocavitque nomen ejus Seth. ⁴ Et facti sunt dies Adam, postquam genuit Seth, octingenti anni : genuitque filios et filias. ⁵ Et factum est omne tempus quod vixit Adam anni nongenti triginta, et mortuus est. ⁶ Vixit quoque Seth centum quinque annis, et genuit Enos. ⁷ Vixitque Seth, postquam genuit Enos, octingentis septem annis, genuitque filios et filias. ⁸ Et facti sunt omnes dies Seth nongentorum duodecim annorum, et mortuus est. ⁹ Vixit vero Enos nonaginta annis, et genuit Caïnan. ¹⁰ Post ejus ortum vixit octingentis quiddecim annis, et genuit filios et filias. ¹¹ Factique sunt omnes dies Enos nongenti quinque anni, et mortuus est. ¹² Vixit quoque Caïnan septuaginta annis, et genuit Malaléel. ¹³ Et vixit Caïnan, postquam genuit Malaléel, octingentis quadraginta annis, genuitque filios et filias. ¹⁴ Et facti sunt omnes dies Caïnan nongenti decem anni, et mortuus est. ¹⁵ Vixit autem Malaléel sexaginta quinque annis, et genuit Jared. ¹⁶ Et vixit Malaléel, postquam genuit Jared, octingentis triginta annis, et genuit filios et filias. ¹⁷ Et facti sunt omnes

II. — 1^o
1 Par. 1.
Luc. 3.
Act. 17, 26.
Sap. 2, 23.
Eccl. 17, 1.
Gen. 1, 28.
Adami
vita et
mors.

Gen. 1, 26.
Sethi
progenies.
Gen. 4, 25.
Luc. 3, 38.

Enos.

Caïnan.
Luc. 3, 37.

Malaléel.

Jared.

un autre fils à la place d'Abel qu'a tué Caïn ». ²⁶ Et à Seth aussi naquit un fils qu'il appela Énos : celui-ci commença à invoquer le nom du Seigneur.

V. ¹ Voici le livre de la génération d'Adam. Au jour que Dieu créa l'homme, c'est à la ressemblance de Dieu qu'il le fit. ² Il créa un homme et une femme, et il les bénit : et il les appela du nom d'Adam, au jour où ils furent créés. ³ Or Adam vécut cent trente ans, et il engendra un fils à son image et à sa ressemblance, et il l'appela du nom de Seth. ⁴ Et les jours d'Adam, après qu'il eut engendré Seth, furent de huit cents ans ; et il eut encore des fils et des filles. ⁵ Ainsi tout le temps que vécut Adam fut de neuf cent trente ans, et il mourut. ⁶ Seth aussi vécut cent cinq ans, et il engendra Énos. ⁷ Et Seth vécut, après qu'il eut engendré Énos, huit cent sept ans, et il eut des fils et des filles. ⁸ Ainsi tous les jours de Seth furent de neuf cent douze ans, et il mourut. ⁹ Énos vécut quatre-vingt-dix ans, et engendra Caïnan, ¹⁰ après la naissance duquel il vécut huit cent quinze ans, et il engendra des fils et des filles. ¹¹ Ainsi tous les jours d'Énos furent de neuf cent cinq ans, et il mourut. ¹² Caïnan vécut soixante-dix ans, et il engendra Malaléel. ¹³ Et Caïnan vécut, après qu'il eut engendré Malaléel, huit cent quarante ans, et il engendra des fils et des filles. ¹⁴ Ainsi tous les jours de Caïnan furent de neuf cent dix ans, et il mourut. ¹⁵ Quant à Malaléel, il vécut soixante-cinq ans, et il engendra Jared. ¹⁶ Et Malaléel vécut, après qu'il eut engendré Jared, huit cent trente ans, et il engendra des fils et des filles. ¹⁷ Ainsi tous les jours de Malaléel furent de huit cent

ceau poétique, le plus ancien que l'on connaisse, et où se constate déjà le parallélisme. Voir la note sur la poésie hébraïque à la fin du volume des Psaumes.

II^o SECTION. — Histoire de la descendance d'Adam, V, 1-VI, 8.

1^o Les descendants de Seth, V, 1-31.
2^o Corruption de l'humanité, VI, 1-8.

1^o Les descendants de Seth, V, 1-31.

V, 1. Voici le livre de la génération d'Adam : titre

de la deuxième section.

1 et suiv. D'Adam jusqu'à Noé, c'est-à-dire depuis la création jusqu'au déluge, la Bible compte dix patriarches. Les traditions chaldéennes admettaient également dix rois antédiluviens. Il est impossible de ne pas reconnaître dans ce nombre de dix un débris de la tradition primitive, car il apparaît avec une persistance remarquable dans les souvenirs légendaires d'un très grand nombre de peuples.

3. La longue vie d'Adam, ainsi que celle de tous les patriarches qui ont existé avant le déluge, se trouve confirmée par les traditions des anciens peuples relatives aux premiers hommes. Béroze attribue aux

II. Liber generationis Adami (V, 1-VI, 8). — 1° Sethi progenes (V, 1-31).

ἔτη πέντε καὶ ἐγενήκοντα καὶ ὀκτακόσια, καὶ ἀπέθανε. ¹⁸ Καὶ ἔζησεν Ἰάρεδ δύο καὶ ἑξήκοντα ἔτη καὶ ἑκατὸν, καὶ ἐγέννησε τὸν Ἐνώχ. ¹⁹ Καὶ ἔζησεν Ἰάρεδ μετὰ τὸ γεννησθαι αὐτὸν τὸν Ἐνώχ, ὀκτακόσια ἔτη, καὶ ἐγέννησεν υἱὸς καὶ θυγατέρας. ²⁰ Καὶ ἐγένοντο πᾶσαι αἱ ἡμέραι Ἰάρεδ, δύο καὶ ἑξήκοντα καὶ ἑννακόσια ἔτη, καὶ ἀπέθανε. ²¹ Καὶ ἔζησεν Ἐνώχ πέντε καὶ ἑξήκοντα καὶ ἑκατὸν ἔτη, καὶ ἐγέννησε τὸν Μαθουσάλα. ²² Εὐηρόστησε δὲ Ἐνώχ τῷ Θεῷ μετὰ τὸ γεννησθαι αὐτὸν τὸν Μαθουσάλα, διακόσια ἔτη, καὶ ἐγέννησεν υἱὸς καὶ θυγατέρας. ²³ Καὶ ἐγένοντο πᾶσαι αἱ ἡμέραι Ἐνώχ πέντε καὶ ἑξήκοντα καὶ τριακόσια ἔτη. ²⁴ Καὶ εὐηρόστησεν Ἐνώχ τῷ Θεῷ, καὶ οὐχ εὐρίσκειτο, ὅτι μετέθνηκεν αὐτὸν ὁ Θεός. ²⁵ Καὶ ἔζησε Μαθουσάλα ἐπὶ ἑπτὰ ἔτη καὶ ἑξήκοντα καὶ ἑκατὸν, καὶ ἐγέννησε τὸν Λάμεχ. ²⁶ Καὶ ἔζησε Μαθουσάλα μετὰ τὸ γεννησθαι αὐτὸν τὸν Λάμεχ δύο καὶ ὀκτακόσια ἔτη, καὶ ἐγέννησεν υἱὸς καὶ θυγατέρας. ²⁷ Καὶ ἐγένοντο πᾶσαι αἱ ἡμέραι Μαθουσάλα, ἅς ἔζησεν, ἑννέα καὶ ἑξήκοντα καὶ ἑννακόσια ἔτη, καὶ ἀπέθανε. ²⁸ Καὶ ἔζησε Λάμεχ ὀκτὼ καὶ ὀγδοήκοντα καὶ ἑκατὸν ἔτη, καὶ ἐγέννησεν υἱόν, ²⁹ καὶ ἐπωνόμασε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Νῶε, λέγων· Οὗτος διαναπαύσει ἡμᾶς ἀπὸ τῶν ἐργῶν ἡμῶν, καὶ ἀπὸ τῶν λυπῶν τῶν χειρῶν ἡμῶν, καὶ ἀπὸ τῆς γῆς ἧς καθήρασατο κύριος ὁ Θεός. ³⁰ Καὶ ἔζησε Λάμεχ μετὰ τὸ γεννησθαι αὐτὸν τὸν Νῶε πεντακόσια καὶ ἑξήκοντα καὶ πέντε ἔτη, καὶ ἐγέννησεν υἱὸς καὶ θυγατέρας. ³¹ Καὶ ἐγένοντο πᾶσαι αἱ ἡμέραι Λάμεχ ἐπτακόσια καὶ πεντηκοντατρία ἔτη, καὶ ἀπέθανε. ³² Καὶ ἦν Νῶε ἑτῶν πεντακοσίων, καὶ ἐγέννησε τρεῖς υἱούς, τὸν Σήμ, τὸν Χάμ, τὸν Ἰάφεθ.

VI. Καὶ ἐγένετο, ἡνίκα ἤρξαντο οἱ ἄνθρωποι πολλοὶ γίνεσθαι ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ θυγατέρες ἐγενήθησαν αὐτοῖς. ² Ἰδόντες δὲ υἱοὶ τοῦ Θεοῦ τὰς θυγατέρας τῶν ἀνθρώπων, ὅτι κα-

18 מאות שנה וימת: ס ויהי-לךד
שָׁתַיִם וּשְׁנַיִם שָׁנָה וּמֵאֵת שָׁנָה וַיֻּלְד
19 אֶת-חֲנוּךְ: וַיְהִי-לְרֹד אַחֲרָיו הוֹלִידוּ
אֶת-חֲנוּךְ שְׁמֹנֶה מֵאוֹת שָׁנָה וַיֻּלְד
בְּנִים וּבָנוֹת: וַיְהִי כָל-יְמֵי-רֹד שְׁתַּיִם
וּשְׁנַיִם שָׁנָה וּתְשַׁע מֵאוֹת שָׁנָה
21 וַיָּמָת: ס וַיְהִי חֲנוּךְ חָמֵשׁ
וּשְׁנַיִם שָׁנָה וַיֻּלְד אֶת-מֵתוּשֶׁלַּח:
22 וַיִּתְהַלֵּךְ חֲנוּךְ אֶת-הָאֱלֹהִים אַחֲרָיו
הוֹלִידוּ אֶת-מֵתוּשֶׁלַּח שְׁלֹשׁ מֵאוֹת
23 שָׁנָה וַיֻּלְד בְּנִים וּבָנוֹת: וַיְהִי כָל-
יְמֵי חֲנוּךְ חָמֵשׁ וּשְׁנַיִם שָׁנָה וּשְׁלֹשׁ
24 מֵאוֹת שָׁנָה: וַיִּתְהַלֵּךְ חֲנוּךְ אֶת-
הָאֱלֹהִים וַאֲנֹנֵי פִי-לִקְחָה אֹתוֹ אֱלֹהִים:
כ ה וַיְהִי מֵתוּשֶׁלַּח שְׁבַע וּשְׁמֹנִים
26 שָׁנָה וּמֵאֵת שָׁנָה וַיֻּלְד אֶת-לָמֶךְ: וַיְהִי
מֵתוּשֶׁלַּח אַחֲרָיו הוֹלִידוּ אֶת-לָמֶךְ
שְׁתַּיִם וּשְׁמֹנִים שָׁנָה וּשְׁבַע מֵאוֹת
27 שָׁנָה וַיֻּלְד בְּנִים וּבָנוֹת: וַיְהִי כָל-
יְמֵי מֵתוּשֶׁלַּח תְּשַׁע וּשְׁנַיִם שָׁנָה
וּתְשַׁע מֵאוֹת שָׁנָה וַיָּמָת: ס
28 וַיְהִי-לָמֶךְ שְׁתַּיִם וּשְׁמֹנִים שָׁנָה וּמֵאֵת
29 שָׁנָה וַיֻּלְד בֶּן: וַיִּקְרָא אֶת-שְׁמוֹ נֹחַ
כֵּאמֹר זֶה יַנְחֵמֵנו מִכָּפַע שָׁנֵנו וּמִכָּפְכוֹן
יָדֵינוּ מִן-הָאָדָמָה אֲשֶׁר אָרְרָה יְהוָה:
ל וַיְהִי-לָמֶךְ אַחֲרָיו הוֹלִידוּ אֶת-נֹחַ חָמֵשׁ
וּתְשַׁעִים שָׁנָה וַחֲמֵשׁ מֵאֵת שָׁנָה וַיֻּלְד
31 בְּנִים וּבָנוֹת: וַיְהִי כָל-יְמֵי-לָמֶךְ שְׁבַע
וּשְׁבַעִים שָׁנָה וּשְׁבַע מֵאוֹת שָׁנָה
32 וַיָּמָת: ס וַיְהִי-נֹחַ בֶּן-חָמֵשׁ
מֵאוֹת שָׁנָה וַיֻּלְד נֹחַ אֶת-שֵׁם אֶת-
חָם וְאֶת-יָפֶת:

VI. וַיְהִי כִּי-הִחַל הָאָדָם לָרֵב עַל-פְּנֵי
2 הָאָדָמָה וּבָנוֹת יָפְדוּ לָהֶם: וַיִּרְאוּ בְנֵי-
הָאֱלֹהִים אֶת-בָּנוֹת הָאָדָם כִּי טֹבֹת

22. FX† (p. Θεῷ) καὶ ἔζησεν Ἐνώχ. 24. AFX: διότι.
30. AFX: ἐγένεν. Νῶε. 2. AX: οἱ ἄγγελοι (p. υἱοί).

v. 29. הקורא וטעים הגרש קודם החלשא

21. — 65. Septante : 165.
22. — Marcha avec Dieu. Septante : « plut à Dieu ». — 300. Septante : 200.
25. — 187. Septante : 167.

26. — 782. Septante : 802.
28. — 182. Septante : 188.
30. — 395. Septante : 565.
31. — 777. Septante : 753

II. Hist. de la descendance d'Adam (V, 1-VI, 8). — 1^o Descendants de Seth (V, 1-31).

dies Maláleel octingénti nonagínta quinque anni, et mórtuus est. ¹⁸ Vixitque Jared centum sexagínta duóbus annis, et génuít Henoch. ¹⁹ Et vixit Jared, postquam génuít Henoch, octingéntis annis, et génuít filios et filias. ²⁰ Et facti sunt omnes dies Jared nongénti sexagínta duo anni, et mórtuus est. ²¹ Porro Henoch vixit sexagínta quinque annis, et génuít Mathúsalam. ²² Et ambulávit Henoch cum Deo : et vixit, postquam génuít Mathúsalam, trecéntis annis, et génuít filios et filias. ²³ Et facti sunt omnes dies Henoch trecénti sexagínta quinque anni. ²⁴ Ambulávitque cum Deo, et non appáruit : quia tulit eum Deus. ²⁵ Vixit quoque Mathúsala centum octogínta septem annis, et génuít Lamech. ²⁶ Et vixit Mathúsala, postquam génuít Lamech, septingéntis octogínta duóbus annis, et génuít filios et filias. ²⁷ Et facti sunt omnes dies Mathúsala nongénti sexagínta novem anni, et mórtuus est. ²⁸ Vixit autem Lamech centum octogínta duóbus annis, et génuít filium : ²⁹ vocávitque nomen ejus Noe, dicens : Iste consolábitur nos ab opéribus et labóribus mánuum nostrárum, in terra cui maledíxit Dóminus. ³⁰ Vixitque Lamech, postquam génuít Noe, quingéntis nonagínta quinque annis, et génuít filios et filias. ³¹ Et facti sunt omnes dies Lamech septingénti septuagínta septem anni, et mórtuus est. Noe vero, cum quingéntórum esset annórum, génuít Sem, Cham, et Japheth.

VI. ¹ Cumque cœpissent hómines multiplicári super terram, et filias procreássent, ² vidéntes filii Dei filias hóminum quod essent pulchræ, ac

Henoch.

Mathúsala. Gen. 6, 9; 17, 1. Judæ, 14.

Eccli. 44, 16; 49, 16. Heb. 11, 5. 4 Reg. 2, 11. Sap. 4, 10. Is. 57, 1. Cor. 15, 51. Lamech. Luc. 3, 36.

Noe nascitur.

Gen. 3, 17.

Gen. 6, 10.

2^o Hominum corruptio.

quatre-vingt-quinze ans, et il mourut. ¹⁸ Jared vécut cent soixante-deux ans, et il engendra Hénoch. ¹⁹ Et Jared vécut, après qu'il eut engendré Hénoch, huit cents ans, et il engendra des fils et des filles. ²⁰ Ainsi tous les jours de Jared furent de neuf cent soixante-deux ans, et il mourut. ²¹ Hénoch vécut soixante-cinq ans, et il engendra Mathusala. ²² Or Hénoch marcha avec Dieu, et vécut, après qu'il eut engendré Mathusala, trois cents ans, et il engendra des fils et des filles. ²³ Ainsi tous les jours d'Hénoch furent de trois cent soixante-cinq ans. ²⁴ Il marcha donc avec Dieu, et il ne parut plus, parce que Dieu l'enleva. ²⁵ Mathusala aussi vécut cent quatre-vingt-sept ans, et il engendra Lamech. ²⁶ Or Mathusala vécut, après qu'il eut engendré Lamech, sept cent quatre-vingt-deux ans, et il engendra des fils et des filles. ²⁷ Ainsi tous les jours de Mathusala furent de neuf cent soixante-neuf ans, et il mourut. ²⁸ Lamech vécut cent quatre-vingt-deux ans, et il engendra un fils. ²⁹ Il l'appela du nom de Noé, disant : « Celui-ci nous consolera des œuvres et des travaux pénibles de nos mains, dans cette terre qu'a maudite le Seigneur ». ³⁰ Et Lamech vécut, après qu'il eut engendré Noé, cinq cent quatre-vingt-quinze ans, et il engendra des fils et des filles. ³¹ Ainsi tous les jours de Lamech furent de sept cent soixante-dix-sept ans, et il mourut. Mais Noé, lorsqu'il avait cinq cents ans, engendra Sem, Cham et Japhet.

VI. ¹ Lorsque les hommes eurent commencé à se multiplier sur la terre, et qu'ils eurent procréé des filles, ² les fils de Dieu voyant que les filles des

premiers rois des règnes extrêmement longs. Les Grecs supposent aussi que les premiers hommes vivaient incomparablement plus longtemps que nous. ²² *Marcher avec Dieu*, hébraïsme, pour : se conduire d'une manière irréprochable, parfaitement conforme à la volonté divine.

²⁴ *Et il ne parut plus*. Cette formule, différente de celle employée pour les autres patriarches cités dans cette liste, et *il mourut*, indique que le sort d'Hénoch a dû être différent de celui de ses pères et de ses enfants : *Dieu l'enleva*, ajoute le texte sacré, c'est-à-dire, comme l'enseigne la tradition juive et chrétienne, que

Dieu le retira vivant de ce monde, comme il devait le faire plus tard à l'égard d'Élie. Voir IV Rois, II, 3-13. La tradition ajoute encore qu'Hénoch et Élie doivent réparaître à la fin du monde, pour lutter contre l'Antéchrist.

²⁸ *Neuf cent soixante-neuf ans*. C'est le plus grand âge qu'un mortel ait jamais atteint. Voir, à la fin du volume, la note 5, sur la longévité des patriarches.

^{2o} Corruption de l'humanité, VI, 1-8.

VI, 2. Les *fils de Dieu* ne peuvent être les anges, quoi qu'en aient dit S. Justin, Clément d'Alexandrie, Lac-

III. Liber generationum Noe (VI, 9-IX, 29). — 1° Arcae fabricatio (VI, 9-22).

λαί εἰσιν, ἔλαβον ἑαντοῖς γυναῖκας ἀπὸ πασῶν ὧν ἐξελέξαντο. ³ Καὶ εἶπε κύριος ὁ θεός· Οὐ μὴ καταμείνῃ τὸ πνευμά μου ἐν τοῖς ἀνθρώποις τούτοις· ἔσονται δὲ αἱ ἡμέραι αὐτῶν ἕκαστος σάρκας· ἔσονται δὲ αἱ ἡμέραι αὐτῶν ἕκαστος εἰκοσιν ἔτη. ⁴ Οἱ δὲ γίγαντες ἦσαν ἐπὶ τῆς γῆς ἐν ταῖς ἡμέραις ἐκεῖναις· καὶ μετ' ἐκεῖνο, ὡς ἂν εἰσπορευόντο οἱ υἱοὶ τοῦ θεοῦ πρὸς τὰς θυγατέρας τῶν ἀνθρώπων καὶ ἐγεννώσαν αὐτοῖς, ἐκεῖνοι ἦσαν οἱ γίγαντες οἱ ἀπ' αἰῶνος, οἱ ἄνθρωποι οἱ ὀνομαστοί. ⁵ Ἰδὼν δὲ κύριος ὁ θεός, ὅτι ἐπληθύνθησαν αἱ κακαὶ τῶν ἀνθρώπων ἐπὶ τῆς γῆς καὶ πᾶς τις διανοεῖται ἐν τῇ καρδίᾳ αὐτοῦ ἐπιμελῶς ἐπὶ τὰ ποιηρὰ πάσας τὰς ἡμέρας, ⁶ καὶ ἐνεθυμήθη ὁ θεός, ὅτι ἐποίησε τὸν ἄνθρωπον ἐπὶ τῆς γῆς. Καὶ διανοήθη ⁷ καὶ ἔλεπεν ὁ θεός· Ἀπαλείψω τὸν ἄνθρωπον, ὃν ἐποίησα ἀπὸ προσώπου τῆς γῆς, ἀπὸ ἀνθρώπου ἕως κτήνους, καὶ ἀπὸ ἔρπειτῶν ἕως πετεινῶν τοῦ οὐρανοῦ· ὅτι ἐνεθυμήθην ὅτι ἐποίησα αὐτούς. ⁸ Νῶε δὲ εὗρε χίριον ἐναντίον κυρίου τοῦ θεοῦ.

⁹ Αὐταὶ δὲ αἱ γενεαὶς Νῶε. Νῶε ἄνθρωπος δίκαιος, τέλειος ὢν ἐν τῇ γενεᾷ αὐτοῦ, τῷ θεῷ εὐηρόστησε Νῶε. ¹⁰ Ἐγέννησε δὲ Νῶε τρεῖς υἱούς, τὸν Σῆμ, τὸν Χάμ, τὸν Ἰάφεθ. ¹¹ Ἐφθάρη δὲ ἡ γῆ ἐναντίον τοῦ θεοῦ, καὶ ἐπλήσθη ἡ γῆ ἀδικίας. ¹² Καὶ εἶδε 'κύριος' ὁ θεὸς τὴν γῆν, καὶ ἦν καταφθαρμένη, ὅτι κατέφθειρε πῦσα σὰρξ τὴν ὁδὸν αὐτοῦ ἐπὶ τῆς γῆς. ¹³ Καὶ εἶπε 'κύριος' ὁ θεὸς τῷ Νῶε· Καίρος παντὸς ἀνθρώπου ἦκει ἐναντίον μου, ὅτι ἐπλήσθη ἡ γῆ ἀδικίας ἀπ' αὐτῶν, καὶ ἰδοὺ ἐγὼ καταφθείρω αὐτούς καὶ τὴν γῆν. ¹⁴ Ποίησον οὖν σεαντῶ κιβωτὸν ἐκ ὕλων τετραγώνων· νοσοῖς ποιήσεις τὴν κιβωτόν,

4. AFX: ἐγενν. ἑαυτοῖς. 7. AX: τῶν πετ. ... ἐθυμώθην (EX: μετεμελήθην). 13. AFX* κύριος... πρὸς Νῶε.

הנה ויקחו להם נשים מפל אשר
 3 בחרו: ויאמר יהוה לא ידון ריחי
 באדם לעלם בשגם היא בשר והיה
 4 ימיו מאה ושלשים שנה: הנפלים
 היו בארץ בימים ההם וגם אחרי-
 כן אשר ובאו בני האלהים אל-בנות
 האדם וילדו להם המה הנפלים אשר
 ה מעולם אנשי השם: פ וירא
 יהוה פי רבה רעת האדם בארץ וכל-
 יצור מחשבת לבו רק רע פל-היום:
 6 וינחם יהוה פיעשה את-האדם בארץ
 7 ויתעצב אל לבו: ויאמר יהוה אמהה
 את-האדם אשר-בראתו מעל פני
 האדמה מאדם עד-בהמה עד-רמש
 ועד-עוף השמים פי נחמתי פי
 8 עשיתם: ונה מצא הן בעיני יהוה:
 פ פ פ פ פ

9 אלה תולדת נח נח איש צדיק תמים
 היה בדרתיו את-האלהים התהלך
 י נח: וילד נח שלשה בנים את-שם
 11 את-חם ואת-יפת: ותשחת הארץ
 לפני האלהים ותמלא הארץ תמס:
 12 וירא אלהים את-הארץ והנה נשחתה
 פי-השהית פל-בשר את-הרבו על-
 13 הארץ: ס ויאמר אלהים לנח
 קץ פל-בשר פא לפני פי-מלאה
 הארץ המס מפניהם והנני משחיתם
 14 את-הארץ: עשה לך תבת עצי-גפר
 קנים תעשה את-התבה ונבפת אתה

VI. 3. Mon esprit ne demeurera pas dans l'homme pour toujours. Hébreu : « mon esprit ne contestera point à jamais avec l'homme », c'est-à-dire : je me lasse de toujours réprimander inutilement les hommes.
 4. Car après que les enfants de Dieu. L'équivalent de car, enim, ne se lit pas dans l'hébreu, où cette phrase ne fait qu'une avec la précédente. — Ces hommes puissants. Septante : « ces géants ».
 5. Était grande. Septante : « s'était multipliée ». — Et que toutes les pensées de leur cœur étaient tournées au mal (hébreu : n'étaient que mal). Septante : « et que chacun réfléchit avec soin dans son cœur en vue du mal ».
 6. Se repentit d'avoir fait l'homme. Septante : « réfléchit qu'il avait fait l'homme ». — Et touché de douleur jusqu'au fond du cœur. Septante : « et réfléchissant ».
 7. Jusqu'aux animaux. Septante : « jusqu'au bé-

tail ». — Car je me repens de les avoir faits. Septante : « car j'ai réfléchi que je les avais faits ».
 9. Il marcha avec Dieu. Septante : « il plut à Dieu ».
 14. D'iniquité. Hébreu : « de violence ».
 13. La fin de toute chair. Septante : « le temps de tout homme ». — Est venue pour moi. Hébreu : « est arrêtée par devers moi ». — La terre est remplie d'iniquité. Hébreu et Septante : « parce que la terre est remplie d'iniquité ». — A cause d'eux. Hébreu et Vulgate : a facie eorum. Septante : « par eux ».
 14. De pièces de bois polies. Septante : « de pièces de bois quadrangulaires ». Hébreu : « de bois de gopher ». Ce nom ne reparaisant plus ailleurs dans la Bible, il est difficile de conjecturer quelle espèce de bois est désignée dans ce passage. Les traducteurs hésitent entre le cyprès, le sapin et le cèdre. — Tu feras dans l'arche des compartiments. Hébreu et Septante : « tu feras l'arche par cellules ».

III. Histoire de Noé (VI, 9-IX, 29). — 1^o Construction de l'Arche (VI, 9-22).

cepérunt sibi uxóres ex ómnibus, quas élégerant. ³ Dixitque Deus : Non permanébit spiritus meus in hómine in atérnum, quia caro est : erúntque dies illius centum vigínti annórum. ⁴ Gigántes autem erant super terram in débuis illis. Postquam enim ingressi sunt filii Dei ad filias hóminum, illéque genuérunt, isti sunt poténtes a século viri famósi. ⁵ Videns autem Deus quod multa malitia hóminum esset in terra, et cuncta cogitatio cordis inténta esset ad malum omni tómpore. ⁶ pœnituit eum quod hóminem fecisset in terra. Et tactus dolore cordis intrínsecus, ⁷ Delébo, inquit, hóminem, quem creávi, a facie terræ, ab hómine usque ad animántia. a réptili usque ad vólucres cœli : pœnitet enim me fecisse eos. ⁸ Noe vero invénit grátiam coram Dómino.

⁹ Hæ sunt generatiónes Noe : Noe vir justus atque perféctus fuit in generatióne suis, cum Deo ambulávit. ¹⁰ Et genuit tres filios, Sem, Cham et Japheth. ¹¹ Corrupta est autem terra coram Deo, et repléta est iniquité. ¹² Cumque vidisset Deus terram esse corruptam (omnis quippe caro corrúperat viam suam super terram), ¹³ dixit ad Noe : Finis univérsæ carnis venit coram me : repléta est terra iniquité a facie eórum, et ego dispérdam eos cum terra. ¹⁴ Fac tibi arcam de lignis levigátis : mansiunculas in arca facies, et bitúmine línies intrínsecus

Mat. 24, 35.
Act. 7, 51.
Jude, 15.
2 Pet. 2, 5.
Rom. 7, 14 :
8, 7.
1 Pet. 3, 20.

Gigantes.
Num. 13, 34.
Job, 26, 5.
Bar. 3, 26.
Sap. 14, 6.
Eccl. 16, 8.

Gen. 8, 21.
Eccl. 17, 30.
Mat. 15, 19.
Rom. 1, 21.
Dei pœnitentia.
Num. 23, 19.
1 Reg. 15, 29.
Eph. 4, 30.

Gen. 19, 19 ;
18, 3.
Ex. 33, 12.
Luc. 1, 30.

III. — 1^o Arce fabricatio. Noe justus.
Eccl. 44, 17.
Héb. 11, 7.
Gen. 5, 31.

Ps. 13, 1, 3.

Ex. 7, 2.
Am. 8, 2.

Eccl. 40, 10.
2 Pet. 2, 5.
1 Pet. 3, 20.

hommes étaient belles, prirent leurs femmes entre toutes celles qu'ils avaient choisies. ³ Et Dieu dit : « Mon esprit ne demeurera pas dans l'homme pour toujours, parce qu'il est chair; et ses jours seront de cent vingt ans ». ⁴ Or il y avait des géants sur la terre en ces jours-là. Car après que les enfants de Dieu se furent approchés des filles des hommes, celles-ci enfantèrent; et de là sont venus ces hommes puissants, fameux dès les temps anciens. ⁵ Mais Dieu, voyant que la malice des hommes était grande sur la terre, et que toutes les pensées de leurs cœurs étaient tournées au mal en tout temps, ⁶ se repentit d'avoir fait l'homme sur la terre; et touché de douleur jusqu'au fond du cœur : ⁷ « J'exterminerai, dit-il, l'homme que j'ai créé, de la face de la terre, depuis l'homme jusqu'aux animaux, depuis le reptile jusqu'aux oiseaux du ciel; car je me repens de les avoir faits ». ⁸ Mais Noé trouva grâce devant le Seigneur.

⁹ Voici les générations de Noé : Noé fut un homme juste et parfait au milieu de tous ceux de son temps; il marcha avec Dieu. ¹⁰ Et il engendra trois fils, Sem, Cham et Japhet. ¹¹ Or la terre fut corrompue et remplie d'iniquité. ¹² Lors donc que Dieu eut vu que la terre était corrompue (car toute chair avait corrompu sa voie sur la terre), ¹³ il dit à Noé : « La fin de toute chair est venue pour moi; la terre est remplie d'iniquité à cause d'eux, et moi, je les exterminerai avec la terre. ¹⁴ Fais-toi une arche de pièces de bois polies : tu feras dans l'arche des compartiments, et tu l'enduiras de bitume intérieurement et exté-

tance, etc. On entend communément ici par *filis de Dieu* les descendants de Seth, auxquels on donna ce nom à cause de leur piété envers Dieu, et par *filles des hommes*, les filles de la race pervertie de Cain.

³ *Parce qu'il est chair*; c'est-à-dire qu'il se laisse emporter aux mouvements déréglés de la chair. — *Et ses jours*, etc. Les hommes, à compter du moment de cette menace, ne devaient plus avoir que cent vingt ans jusqu'au déluge; c'est-à-dire que Dieu leur accordait ce temps de répit pour faire pénitence.

⁴ *Il y avait des géants*. Le souvenir des géants ne s'était pas perdu en Chaldée. Abydène parle expressément des premiers hommes enorgueillis par leur force et leur haute taille. Seulement, à la différence de la Bible, il les fait vivre après le déluge.

⁶ Les expressions *se repentir*, *être touché jusqu'au fond du cœur*, sont ici purement métaphoriques et signifient, sous les emblèmes des affections humaines, le décret par lequel Dieu avait arrêté qu'il punirait

les hommes obstinés dans leur désordre et dans leur incrédulité.

III^e SECTION. — Histoire de Noé, VI, 9-IX, 29.

- 1^o Construction de l'Arche, VI, 9-22.
- 2^o Entrée dans l'Arche, VII, 1-16.
- 3^o Le déluge, VII, 17 - VIII, 5.
- 4^o Sortie de l'Arche, VIII, 6-20.
- 5^o Alliance de Dieu avec Noé, VIII, 21 - IX, 17.
- 6^o L'ivresse de Noé, IX, 18-29.

1^o Construction de l'Arche, VI, 9-22.

⁹ *Voici les générations de Noé*. Titre de la troisième section. — *Il marcha avec Dieu*. Voir v, 22.

^{12, 13} *Toute chair*, hébraïsme, pour tous les hommes.

III. Liber generationum Noe (VI, 9-IX, 29). — 1^a Arcae fabricatio (VI, 9-22).

καὶ ἀσφαλτώσεις αὐτὴν ἔσωθεν καὶ ἔξωθεν τῇ ἀσφάλτῳ. ¹⁵Καὶ οὕτω ποιήσεις τὴν κιβωτόν· Τριακοσίῳ πηχέων τὸ μῆκος τῆς κιβωτοῦ, καὶ πενήκοντα πηχέων τὸ πλάτος, καὶ τριάνκοντα πηχέων τὸ ὕψος αὐτῆς. ¹⁶Ἐπισυνάγων ποιήσεις τὴν κιβωτόν, καὶ εἰς πῆχυν συντελέσεις αὐτὴν ἄνωθεν, τὴν δὲ θύραν τῆς κιβωτοῦ ποιήσεις ἐκ πλάγιον, κατάγαια διώροφα καὶ τριώροφα ποιήσεις αὐτὴν. ¹⁷Εγὼ δὲ ἰδοὺ ἐπάγω τὸν κατακλυσμὸν, ὕδωρ ἐπι τὴν γῆν, καταφθίρειαι πᾶσαν σάρκα, ἐν ἣ ἔστι πνεῦμα ζωῆς ὑποκάτω τοῦ οὐρανοῦ, καὶ ὅσα ἂν ᾖ ἐπὶ τῆς γῆς, τελεντήσει. ¹⁸Καὶ στήσω τὴν διαθήκην μου μετὰ σοῦ· εἰσελεύσῃ δὲ εἰς τὴν κιβωτόν σου καὶ οἱ υἱοὶ σου καὶ ἡ γυνὴ σου καὶ αἱ γυναῖκες τῶν υἱῶν σου μετὰ σοῦ. ¹⁹Καὶ ἀπὸ πάντων τῶν κτηνῶν καὶ ἀπὸ πάντων τῶν ἔρπετων καὶ ἀπὸ πάντων τῶν θηρίων καὶ ἀπὸ πάσης σαρκός· δύο δύο ἀπὸ πάντων εἰσάξεις εἰς τὴν κιβωτόν, ἵνα τρέψῃς μετὰ σεαυτοῦ· ἄρσεν καὶ θῆλυ ἔσονται. ²⁰Ἀπὸ πάντων τῶν ὀρέων τῶν πετεινῶν κατὰ γένος, καὶ ἀπὸ πάντων τῶν κτηνῶν κατὰ γένος, καὶ ἀπὸ πάντων τῶν ἔρπετων τῶν ἐρπόντων ἐπὶ τῆς γῆς κατὰ γένος αὐτῶν, δύο δύο ἀπὸ πάντων εἰσελεύσονται πρὸς σε, τρέφουσαι μετὰ σοῦ ἄρσεν καὶ θῆλυ. ²¹Σὺ δὲ λήψῃ σεαυτῷ ἀπὸ πάντων τῶν βρωμάτων, ἃ ἔδεσθε, καὶ συνάξεις πρὸς σεαυτόν, καὶ ἔσται σοι καὶ ἐκείνοις φαγεῖν. ²²Καὶ ἐποίησε Νῶε πάντα, ὅσα ἐνετέλλετο αὐτῷ κύριος ὁ θεός, οὕτως ἐποίησε.

VII. Καὶ ἔπε κύριος ὁ θεός πρὸς Νῶε· Εἰσελθε σὺ καὶ πᾶς ὁ οἶκός σου εἰς τὴν κιβωτόν, ὅτι σὲ εἶδον δίκαιον ἐναντίον μου ἐν τῇ γενεῇ ταύτῃ. ²Ἀπὸ δὲ τῶν κτηνῶν τῶν καθαρῶν εἰσάγαγε πρὸς σε ἑπτὰ ἑπτὰ, ἄρσεν καὶ θῆλυ, ἀπὸ δὲ τῶν κτηνῶν τῶν μὴ καθαρῶν δύο δύο, ἄρσεν καὶ θῆλυ. ³Καὶ ἀπὸ τῶν πετεινῶν τῶν οὐρανοῦ τῶν καθαρῶν ἑπτὰ ἑπτὰ, ἄρσεν καὶ θῆλυ, καὶ ἀπὸ πάντων τῶν πετει-

17. A: ἐν ἣ ἔστιν ἐν αὐτῇ. 18. AEX: διαθ. μσ πρὸς σε. 19. FX* κ. ἀπὸ π. τῶν ἔοπ. — 1. AX: ἴδον. 2. X† (p. δε) πάντων (eti. 3. p. ἀπό).

15 כִּיבּוֹת וּמִהוֹן בְּפֶסֶר; וְזֶה אֲשֶׁר תַּעֲשֶׂה אֹתָהּ שְׁלֹשׁ מֵאוֹת אַמָּה אֹרֶךְ תִּתְּכֶנָּה תְּמֻשִׁים אַמָּה רְחֹבָהּ וּשְׁלֹשִׁים אַמָּה קוֹמָתָהּ; צִנְהוּ תַעֲשֶׂה לַתְּכֵה וְאֶל־ 16 אַמָּה תִּכְלְפֶנָּה מִלְּמַעְלָה וּפֶתַח תִּתְּכֶנָּה בְּצַדָּהּ תִּשְׂמִים תְּהִיִּים שְׁנַיִם וּשְׁלֹשִׁים תַּעֲשֶׂה: וְאֲנִי הֲנִי מְבִיא אֶת־הַמַּבּוּל מִיַּם עַל־הָאָרֶץ לְשַׁחַת כָּל־בְּשָׂר אֲשֶׁר־בּוֹ רוּחַ חַיִּים מִתַּחַת הַשָּׁמַיִם כָּל־אֲשֶׁר־בָּאָרֶץ וְגַם: וְהַקְּמֹתִי אֶת־בְּרִיתִי אִתָּךְ וּבֵאת אֶל־תִּתְּכֶנָּה אִתָּךְ וּבִנְיָךְ וְאִשְׁתְּךָ וּבְנֵי־בְנֵיךָ אִתָּךְ; וּמִכָּל־הַחַיִּי מִכָּל־בְּשָׂר שְׁנַיִם מִכָּל תְּבִיא אֶל־תִּתְּכֶנָּה לַתְּהִיִּת אִתָּךְ זָכָר וּנְקֵבָה יְהִי; כִּמְעֹוֹף לְמִינֵהוּ וּמִן־תְּבִיִּתָּה לְמִינֵהּ מִכָּל רֶמֶשׂ הָאֲדָמָה לְמִינֵהוּ שְׁנַיִם מִכָּל יִבְיָא אֲלֵיךְ לַתְּהִיִּוֹת; וְאִתְּךָ קָדָה לָךְ מִכָּל־מֵאֲכָל אֲשֶׁר יֵאָכֵל וְאִסְפַּתְּ אֲלֵיךְ וְהִיָּה לָךְ וּלְהֵם לְאֲכֹלָהּ; וַיַּעַשׂ נֹחַ כְּכֹל אֲשֶׁר צִוָּה אֱלֹהִים בְּן־עָשָׂה:

VII. וַיֹּאמֶר יְהוָה לְנֹחַ בֵּאת־אִתָּךְ וְכָל־בֵּיתְךָ אֶל־תִּתְּכֶנָּה כִּי־אֲבִיֶּךָ רָאִיתִי צַדִּיק לְפָנַי בְּדוֹר הַזֶּה: מִכָּל־הַתְּבִיִּיִם הַשְׂהוּרִים תִּקְדָּה־לָךְ שְׁבַע־הַשְׁבַּעִים אִישׁ וְאִשְׁתּוֹ וּמִן־תְּבִיִּתָּה אֲשֶׁר לָא טְהִירָה הוּא שְׁנַיִם אִישׁ וְאִשְׁתּוֹ: גַּם־מִעוֹף הַשָּׁמַיִם שְׁבַע־הַשְׁבַּעִים זָכָר וּנְקֵבָה:

v. 19. ההא במקץ

14. Tu l'enduiras de bitume. Septante, littéralement : « tu la bitumeras de bitume ».
16. Tu feras une fenêtre à l'arche. Septante : « en rassemblant [les pièces de bois] tu feras l'arche ».
17. J'amènerai les eaux du déluge sur la terre. Hébreu et Sept. : « J'amène le déluge, des eaux sur la terre ».
18. J'établirai mon alliance. Hébreu : « J'établiss mon alliance ».
19. Et de tous les animaux de toute chair. Avant ces mots les Septante ajoutent : « et de tous les bestiaux, et de tous les reptiles ». — Deux. Septante : « deux, deux ». Ils ajoutent encore ici : « de tous ». — Afin qu'ils vivent. Septante : « afin que tu les nourrisses ».
20. Des oiseaux. Septante : « de tous les oiseaux ».

— Des quadrupèdes. Hébreu : « du bétail »; Septante : « de tout le bétail ». Deux. Septante : « deux, deux ».
— Avec toi. Hébreu et Septante : « vers toi ». — Afin qu'ils puissent vivre. Septante : « pour être nourris avec toi, mâle et femelle ».
21. Donc, Vulgate : igitur, n'est pas dans l'hébreu.
VII. 2. De tous les animaux. Hébreu, littéralement : « de tous les quadrupèdes ». — Sept couples, Vulg. septena et septena. Hébreu et Septante : « sept, sept », c'est-à-dire sept de chaque espèce et non sept couples de chaque espèce. Deux couples, Vulgate, duo et duo. Hébreu : « deux » de chaque espèce, et non deux couples par espèce.
3. Des volatiles du ciel. Les Septante : « purs ».

III. Histoire de Noé (VI, 9-IX, 29). — 1^o Construction de l'arche (VI, 9-22).

et extrinsecus. ¹⁵ Et sic faciēs eam : Trecentórum cubitórum erit longitúdo arcæ, quinquaginta cubitórum latitúdo, et triginta cubitórum altitúdo illius. ¹⁶ Fenéstram in arca faciēs, et in cubito consummábis summitátem ejus : óstium autem arcæ pones ex látere : deórsum, cœnácula et trístega faciēs in ea. ¹⁷ Ecce ego addúcam aquas dilúvii super terram, ut interficiam omnem carnem, in qua spíritus vitæ est subter cœlum : univérſa quæ in terra sunt, consuméntur. ¹⁸ Ponámque fœdus meum tecum : et ingrediéris arcam tu et filii tui, uxor tua, et uxóres filiórum tuórum tecum. ¹⁹ Et ex cunctis animántibus univérſæ carnis bina indúces in arcam, ut vivant tecum : masculíni sexus et feminíni. ²⁰ De volúcribus juxta genus suum, et de juméntis in génere suo, et ex omni réptili terræ secúndum genus suum : bina de ómnibus ingrediéntur tecum, ut possint vivere. ²¹ Tolles igitur tecum ex ómnibus escis, quæ mandi posunt, et comportábis apud te : et erunt tam tibi, quam illis in cibum. ²² Fecit igitur Noe ómnia quæ præcéperat illi Deus.

De arca mandatum.

2 Pet. 3, 6.

Dei cum Noe fœdus.

Heb. 11, 7.
1 Pet. 3, 20.

2^o Animalia munda.
Gen. 6, 5.
Heb. 11, 7.
2 Pet. 2, 5.
Ez. 14, 14.
Eccl. 44, 17.
Gen. 8, 20.
Lev. 11.

VII. ¹ Dixitque Dóminus ad eum : Ingrédere tu, et omnis domus tua, in arcam : te enim vidi justum coram me in generatióne hac. ² Ex ómnibus animántibus mundis tolle septéna et septéna, másculum et féminam : de animántibus vero immúndis duo et duo, másculum et féminam. ³ Sed et de volatilibus cœli septéna et septéna, másculum et féminam : ut salvétur semen super faciém uni-

riement. ¹⁵ Et c'est ainsi que tu la feras : la longueur de l'arche sera de trois cents coudées, sa largeur de cinquante coudées, et sa hauteur de trente coudées. ¹⁶ Tu feras une fenêtre à l'arche, que tu termineras par le haut, en la réduisant à une coudée : quant à la porte de l'arche, tu la mettras sur un côté : tu y feras un étage dans le bas, puis un second et un troisième étage. ¹⁷ Et voici que moi j'amènerai les eaux du déluge sur la terre, pour faire périr toute chair en laquelle est l'esprit de vie sous le ciel : tout ce qui est sur la terre sera consumé. ¹⁸ Mais j'établirai mon alliance avec toi ; et tu entreras dans l'arche, toi et tes fils, ta femme et les femmes de tes fils avec toi. ¹⁹ Et de tous les animaux de toute chair, tu en feras entrer deux dans l'arche, afin qu'ils vivent avec toi, l'un mâle et l'autre femelle. ²⁰ Des oiseaux selon leur espèce, et des quadrupèdes selon leur espèce et de tout reptile de la terre selon son espèce, de tous ces animaux, *dis-je*, deux entreront avec toi, afin qu'ils puissent vivre. ²¹ Tu prendras donc avec toi de tous les aliments, et tu les porteras dans l'arche : et ils seront, tant pour toi que pour eux, votre nourriture ». ²² Et Noé fit tout ce que Dieu lui avait ordonné.

VII. ¹ Or le Seigneur dit à Noé : « Entre, toi et toute ta maison, dans l'arche ; car je t'ai trouvé juste devant moi au milieu de cette génération. ² De tous les animaux purs prends sept couples, mâles et femelles ; mais des animaux impurs, deux couples, mâles et femelles ; ³ et des volatiles du ciel pareillement sept couples, mâles et femelles, afin qu'en soit conservée la race sur la face

15. C'est ainsi que tu la feras. Jusque dans ces détails matériels et techniques se révèle la bonté de Dieu. « En ordonnant la manière dont l'arche devait être construite, en en fixant la longueur, la largeur et l'élevation, Dieu se fait le consolateur de Noé à qui il donne l'espérance d'échapper au déluge au moyen de cette arche. Quant aux pécheurs, il veut que sa construction soit pour eux un avertissement, qu'elle leur inspire le souvenir et le regret de leurs crimes, et qu'ils puissent ainsi échapper à sa colère. La nécessité d'élever une arche de ces dimensions laissait à la pénitence un délai qui aurait largement et pleinement suffi, si les hommes n'avaient été si ingrats et si engourdis dans le péché ». S. Jean Chrysostome, *Homélie xxiv sur la Genèse*, n° 3. — Trois

cents coudées, environ cent cinquante mètres ; cinquante coudées, environ vingt-cinq mètres ; trente coudées, environ quinze mètres, d'après la mesure de la coudée dans les derniers temps de l'histoire juive. Plusieurs auteurs ont jugé ces dimensions insuffisantes, étant donné tout ce que l'arche devait contenir ; mais des expériences positives et des calculs précis ont démontré l'inexactitude de cette critique.

2^o Entrée dans l'arche, VII, 1-16.

VII. 2. De tous les animaux purs... C'est la première fois que se trouve indiquée dans la Bible la distinction des animaux purs et impurs. On n'est pas parfaitement d'accord sur la manière d'entendre ce pas-

νῶν τῶν μὴ καθαρῶν δύο δύο, ἄρσεν καὶ θήλυ, διαθρέψαι σπέρμα ἐπὶ πάσαν τὴν γῆν.
 4 Ἐτι γὰρ ἡμερῶν ἐπτά ἐγὼ ἐπάγω νετόν ἐπὶ τὴν γῆν, τεσσαράκοντα ἡμέρας καὶ τεσσαράκοντα νύκτας, καὶ ἐξαλείψω πᾶν τὸ ἀνάστημα, ὃ ἐποίησα ἀπὸ προσώπου πάσης τῆς γῆς.
 5 Καὶ ἐποίησε Νῶε πάντα, ὅσα ἐνετείλατο αὐτῷ κύριος ὁ θεός.
 6 Νῶε δὲ ἦν ἐτῶν ἑξακοσίων, καὶ ὁ κατακλυσμὸς τοῦ ὕδατος ἐγένετο ἐπὶ τῆς γῆς. 7 Εἰςῆλθε δὲ Νῶε καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ καὶ αἱ γυναῖκες τῶν υἱῶν αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ εἰς τὴν κιβωτόν, διὰ τὸ ὕδωρ τοῦ κατακλυσμοῦ. 8 Καὶ ἀπὸ τῶν πετεινῶν τῶν καθαρῶν καὶ ἀπὸ τῶν πετεινῶν τῶν μὴ καθαρῶν, καὶ ἀπὸ τῶν κτηνῶν τῶν καθαρῶν καὶ ἀπὸ τῶν κτηνῶν τῶν μὴ καθαρῶν, καὶ ἀπὸ πάντων τῶν ἐρπόντων ἐπὶ τῆς γῆς 9 δύο δύο εἰσῆλθον πρὸς Νῶε εἰς τὴν κιβωτόν, ἄρσεν καὶ θήλυ, καθά ἐνετείλατο ὁ θεὸς τῷ Νῶε.
 10 Καὶ ἐγένετο μετὰ τὰς ἐπτά ἡμέρας, καὶ τὸ ὕδωρ τοῦ κατακλυσμοῦ ἐγένετο ἐπὶ τῆς γῆς. 11 Ἐν τῷ ἕξακοσιοστῷ ἔτει ἐν τῇ ζωῇ τοῦ Νῶε, τοῦ δευτέρου μηνός, ἑβδόμη καὶ εἰκάδι τοῦ μηνός, τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ ἐξῆρασαν πᾶσαι αἱ πηγαὶ τῆς ἀβύσσου, καὶ οἱ καταρῦκται τοῦ οὐρανοῦ ἠνεῶχθησαν, 12 καὶ ἐγένετο ὁ νετὸς ἐπὶ τῆς γῆς τεσσαράκοντα ἡμέρας καὶ τεσσαράκοντα νύκτας. 13 Ἐν τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ εἰσῆλθε Νῶε, Σίμ, Χάμ, Ἰάφεθ, οἱ υἱοὶ Νῶε, καὶ ἡ γυνὴ Νῶε καὶ αἱ τρεῖς γυναῖκες τῶν υἱῶν αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ εἰς τὴν κιβωτόν. 14 Καὶ πάντα τὰ θηρία κατὰ γένος, καὶ πάντα τὰ κτηνὰ κατὰ γένος, καὶ πᾶν ἐρπόντων κινούμενον ἐπὶ τῆς γῆς κατὰ γένος, καὶ πᾶν ὄρνεον πετεινὸν κατὰ γένος αὐτοῦ 15 εἰσῆλθον πρὸς Νῶε εἰς τὴν κιβωτόν, δύο δύο, ἄρσεν καὶ θήλυ ἀπὸ πάσης σαρκός, ἐν ᾧ ἐστὶ πνεῦμα ζωῆς. 16 Καὶ τὰ εἰσπορευόμενα ἄρσεν καὶ θήλυ ἀπὸ πάσης σαρκός εἰσῆλθε, καθά ἐνετείλατο ὁ θεὸς τῷ

4 לַחַיִּוֹת זָרַע עַל-פָּנָי כָּל-הָאָרֶץ: כִּי לַיָּמִים עוֹד שָׁבְעָה אֲנֹכִי מִמַּטֵּיר עַל-הָאָרֶץ אַרְבָּעִים יוֹם וְאַרְבָּעִים לַיְלָה וּמַחֲיִיתִי אֶת-כָּל-הַיְקוּם אֲשֶׁר עָשִׂיתִי מֵעַל פָּנָי שְׁנֵי הָאָדָמָה: וַיַּעַשׂ נֹחַ כְּכֹל אֲשֶׁר-צִוָּהוּ יְהוָה: וְנֹחַ בְּן-שָׁשׁ מֵאוֹת שָׁנָה וְהַמְּבֹרָךְ הָיָה מִיָּם עַל-הָאָרֶץ: 7 וַיָּבֹא נֹחַ וּבָנָיו וְאִשְׁתּוֹ וּנְשֵׁי-בָנָיו אִתּוֹ אֶל-הַתֵּבָה מִפְּנֵי מַיִ הַמַּבּוּל: מִן-הַבְּהֵמָה הַשְּׂהוּוֹהָ וּמִן-הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר אֵינָה טְהוֹרָה וּמִן-הָעוֹף וְכֹל אֲשֶׁר רִמַּשׁ עַל-הָאָדָמָה: שְׁנַיִם שְׁנַיִם בָּאָה אֶל-נֹחַ אֶל-הַתֵּבָה זָכָר וּנְקֵבָה בְּאִשְׁר צִוָּה יְהוָה אֱלֹהִים אֶת-נֹחַ: וַיְהִי לְשִׁבְעַת הַיָּמִים וַיְמִי הַמְּבֹרָךְ הָיָה עַל-הָאָרֶץ: 11 בַּשְּׁנַת שֵׁשׁ-מֵאוֹת שָׁנָה לַחַיִּי-נֹחַ בַּחֹדֶשׁ הַשְּׁנִי בְּשִׁבְעָה-עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ בַּיּוֹם הַזֶּה נִבְקָעוּ כָּל-מַעְיְנוֹת הַתְּהוֹם 12 רַבָּה וְאַרְבַּת הַשָּׁמַיִם נִפְתְּחוּ: וַיְהִי הַשָּׁמַיִם עַל-הָאָרֶץ אַרְבָּעִים יוֹם 13 וְאַרְבָּעִים לַיְלָה: בַּעֲצָם הַיּוֹם הַזֶּה בָּא נֹחַ וְשֵׁם-וְהֵם וַיִּפֹּת בְּנֵי-נֹחַ וְאִשְׁתּוֹ וּשְׁלֹשַׁת נְשֵׁי-בָנָיו אִתָּם אֶל-הַתֵּבָה: הַמָּה וְכֹל-הַחַיָּה לְמִינָהּ וְכֹל-הַבְּהֵמָה לְמִינָהּ וְכֹל-הָרִמַּשׁ עַל-הָאָרֶץ לְמִינָהּ וְכֹל-הָעוֹף לְמִינָהּ: 14 כָּל צֶפֶר כָּל-בְּנֵי-נֹחַ אֶל-הַתֵּבָה שְׁנַיִם שְׁנַיִם מִכָּל-הַבָּשָׂר אֲשֶׁר-בּוֹ רֵיחַ חַיִּים: וְהַבָּאִים זָכָר וּנְקֵבָה מִכָּל-בָּשָׂר בָּאָה בְּאִשְׁר צִוָּה אֲדָוָה

4. AFX* πάσης. 6. A: κατ. (*τῷ ὕδ.) ἦν. 8. A: K. δ. τ. πετ. κ. ἀπὸ τ. κτην. τ. καθ. κ. ἀπὸ τ. κτην. τ. μὴ κ. κ. ἀπὸ τ. πετ. κ. ἀπὸ πάντ. τ. ἔσπ. τῶν ἐπὶ τ. γ. 9. AEX: ἐνετ. αὐτῷ ὁ θ. (*τῷ Ν). 13. AX* οἱ, F: μετ' αὐτῶν. 14. AEX* ὄρν. A' EFX* αὐτῶ. 15. FX* ἄσ. κ. θ.

Et femelles. Les Septante ajoutent : « et de tous les oiseaux impurs, deux deux, mâle et femelle ».
 4. De la terre. Septante : « de toute la terre ».
 7. A cause des eaux du déluge. Hébreu : « devant les eaux du déluge ».
 8. Les animaux. Septante : « le bétail ». — Les oiseaux. Les Septante ajoutent : purs et impurs ».
 11. Les cataractes. Hébreu : « les écluses ». — Du grand abîme. Septante : « de l'abîme ».
 13. Ce jour-là même, traduction de l'hébreu plutôt que de la Vulgate : in articulo diei illius.
 14. Ipsi, et omnesque volucres, omis par les Septante.
 15. Deux à deux. Les Septante ajoutent : « mâle et femelle »



Médaille d'Apamée. (Voir la note, p. 47).

III. Histoire de Noé (VI, 9-IX, 29). — 2^e Entrée dans l'arche (VII, 1-16).

vérſæ terræ.⁴ Adhuc enim, et post dies septem ego pluam super terram quadraginta diébus et quadraginta nóctibus, et delébo omnem substántiam, quam feci, de superficie terræ.⁵ Fecit ergo Noe ómnia, quæ mandáverat ei Dóminus.⁶ Erátque sexcentórum annórum, quando dilúvii aquæ inundavérunt super terram.⁷ Et ingressus est Noe et filii ejus, uxor ejus et uxóres filiórum ejus cum eo, in arcam propter aquas dilúvii.⁸ De animántibus quoque mundis et inmúndis, et de volúcribus et ex omni quod movétur super terram,⁹ duo et duo ingrèssa sunt ad Noe in arcam, másculus et fémina, sicut præcéperat Dóminus Noe.

¹⁰ Cumque transissent septem dies, aquæ dilúvii inundavérunt super terram.¹¹ Anno sexcentésimo vitæ Noe, mense secúndo, septimodécimo die mensis, rupti sunt omnes fontes abyssi magnæ, et cataractæ coeli apértæ sunt,¹² et facta est plúvia super terram quadraginta diébus et quadraginta nóctibus.¹³ In articulo diéi illius ingressus est Noe, et Sem, et Cham, et Japheth, filii ejus, uxor illius, et tres uxóres filiórum ejus cum eis, in arcam :¹⁴ ipsi et omne ánimál secúndum genus suum, univérſaque juménta in gènerè suo, et omne quod movétur super terram in gènerè suo, cunctúmque volátile secúndum genus suum, univérſæ aves omnésque volúcrés¹⁵ ingrèssæ sunt ad Noe in arcam, bina et bina ex omni carne, in qua erat spíritus vitæ.¹⁶ Et quæ ingrèssa sunt, másculus et fémina ex omni carne introiérunt,

Gen. 8, 10, 12.

Gen. 6, 22.

Gen. 5, 31.

Noe arcam ingreditur.
1 Pt. 3, 20.
2 Pt. 2, 5.
Mt. 24, 37.
Luc. 17, 36.

Gen. 6, 19.

Prov. 8, 29.
4Rg. 7, 2.
Mal. 3, 10.

Is. 26, 20.
Mal. 3, 17.

de toute la terre.⁴ Car encore sept jours, et après je ferai pleuvoir sur la terre durant quarante jours et quarante nuits, et j'exterminerai toutes les créatures que j'ai faites, de la surface de la terre.⁵ Noé fit donc tout ce que lui avait ordonné le Seigneur.⁶ Or, il avait six cents ans, lorsque les eaux du déluge inondèrent la terre.⁷ Ainsi Noé et ses fils, sa femme et les femmes de ses fils entrèrent avec lui dans l'arche, à cause des eaux du déluge.⁸ Les animaux aussi, purs et impurs, les oiseaux et tout ce qui se meut sur la terre,⁹ entrèrent deux à deux auprès de Noé dans l'arche, mâle et femelle, comme avait ordonné le Seigneur à Noé.

¹⁰ Et lorsque les sept jours furent passés, les eaux du déluge inondèrent la terre.¹¹ L'an six cents de la vie de Noé, au second mois, le dix-septième jour du mois, toutes les sources du grand abîme furent rompues, et les cataractes du ciel furent ouvertes ;¹² et la pluie tomba sur la terre durant quarante jours et quarante nuits.¹³ Ce jour-là même, Noé, Sem, Cham et Japhet, ses fils, sa femme et les trois femmes de ses fils entrèrent dans l'arche ;¹⁴ ainsi, eux et tout animal selon son espèce, tous les animaux domestiques selon leur espèce, et tout ce qui se meut sur la terre dans son genre et tout volatile selon son genre, tous les oiseaux et tout ce qui s'élève dans l'air,¹⁵ entrèrent auprès de Noé dans l'arche, deux à deux, de toute chair en laquelle est l'esprit de vie.¹⁶ Et ceux qui y entrèrent, entrèrent mâles et femelles de toute chair, comme Dieu lui avait ordonné : et le Seigneur

sage. • Moïse veut dire peut-être qu'il fut commandé à Noé d'introduire dans l'arche, en nombre plus grand et déterminé, les animaux que lui-même appelait purs dans la loi, loi qu'il avait peut-être promulguée, au moins de vive voix, avant d'écrire l'histoire du déluge. Mais sans recourir à cette explication, la distinction des animaux purs et des animaux impurs pouvait exister antérieurement au déluge, et l'on pouvait considérer comme purs, dans la famille de Noé, les animaux à qui Moïse donna depuis ce nom. Assurément, les hommes antédiluviens n'auraient pas offert à Dieu toute espèce d'animaux, ceux qu'ils avaient en horreur ou qui ne pouvaient leur être d'aucune utilité sensible ; or, les animaux exclus des sacrifices pouvaient très bien s'appeler immondes ou profanes, comme Tacite nomme certains ani-

maux. Si les premiers hommes se nourrissaient de la chair des animaux, — point controversé parmi les interprètes, — ils ne devaient point manger de tous, mais quelques-uns étaient exclus parce qu'on réputait leur chair illicite, malsaine, nauséabonde ou inconvenante, et c'étaient les animaux impurs. » (Pianciani.)

¹² La pluie tomba sur la terre durant quarante jours et quarante nuits. Presque tous les peuples ont conservé le souvenir de ce grand événement : « La tradition du déluge, dit Fr. Lenormant, est la tradition universelle par excellence, parmi toutes celles qui ont trait à l'histoire primitive de l'humanité ». On la retrouve, sous diverses formes, chez les Chaldéens, les Phéniciens, les Syriens, les Arméniens, les Grecs, les Hindous, les Perses, les Chinois, et jusqu'en Amé-

III. Liber generationum Noe (VI, 9-IX, 29). — 3° Diluendum (VII, 17-VIII, 5).

Νῶε. Καὶ ἔκλεισε κύριος ὁ θεὸς τὴν κιβωτὸν ἔξωθεν αὐτοῦ. 17 Καὶ ἐγένετο ὁ κατακλυσμὸς τεσσαράκοντα ἡμέρας 'καὶ τεσσαράκοντα νύκτας' ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ἐπεληθύνθη τὸ ὕδωρ καὶ ἐπῆρε τὴν κιβωτὸν, καὶ ὑψώθη ἀπὸ τῆς γῆς. 18 Καὶ ἐπεκράτει τὸ ὕδωρ καὶ ἐπληθύνετο σφόδρα ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ἐπεφύετο ἡ κιβωτὸς ἐπάνω τοῦ ὕδατος. 19 Τὸ δὲ ὕδωρ ἐπεκράτει σφόδρα σφόδρα ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ἐκάλυψε πάντα τὰ ὄρη τὰ ὑψηλά, ἃ ἦν ὑποκάτω τοῦ οὐρανοῦ. 20 Πεντεκαίδεκα πῆγεις ὑπεράνω ὑψώθη τὸ ὕδωρ, καὶ ἐπεκάλυψε πάντα τὰ ὄρη τὰ ὑψηλά. 21 Καὶ ἀπέθανε πᾶσα σὰρξ κινουμένη ἐπὶ τῆς γῆς τῶν πετεινῶν καὶ τῶν κτηνῶν καὶ τῶν θηρίων, καὶ πᾶν ἔρπετον κινούμενον ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ πᾶς ἄνθρωπος. 22 Καὶ πάντα ὅσα ἔχει πνοὴν ζωῆς, * καὶ πᾶν ὃ ἦν ἐπὶ τῆς ξηρᾶς ἀπέθανε. 23 Καὶ ἐξῆλειψε πᾶν τὸ ἀνάστημα, ὃ ἦν ἐπὶ προσώπου τῆς γῆς, ἀπὸ ἀνθρώπου ἕως κτήνους καὶ ἔρπετων καὶ τῶν πετεινῶν τοῦ οὐρανοῦ, καὶ ἐξηλείφθησαν ἀπὸ τῆς γῆς, καὶ κατελείφθη μόνος Νῶε καὶ οἱ μετ' αὐτοῦ ἐν τῇ κιβωτῷ. 24 Καὶ ὑψώθη τὸ ὕδωρ ἐπὶ τῆς γῆς ἡμέρας ἑκατὸν πενήκοντα.

VIII. Καὶ ἀνεμνήσθη ὁ θεὸς τοῦ Νῶε καὶ πάντων τῶν θηρίων καὶ πάντων τῶν κτηνῶν 'καὶ πάντων τῶν πετεινῶν καὶ πάντων τῶν ἔρπετῶν τῶν ἐρπόντων', ὅσα ἦν μετ' αὐτοῦ ἐν τῇ κιβωτῷ. καὶ ἐπήγαγεν ὁ θεὸς πνεῦμα ἐπὶ τὴν γῆν, καὶ ἐκόπασε τὸ ὕδωρ. 2 Καὶ ἐπεκάλυφθησαν αἱ πηγαὶ τῆς ἀβύσσου καὶ οἱ καταράται τοῦ οὐρανοῦ, καὶ συνεσχέθη ὁ ἕτερος ἀπὸ τοῦ οὐρανοῦ, 3 καὶ ἐνεδίδον τὸ ὕδωρ πορευόμενον ἀπὸ τῆς γῆς, καὶ ἠλαττονοῦτο τὸ ὕδωρ μετὰ πενήκοντα καὶ ἑκατὸν ἡμέρας. 4 Καὶ ἐκάθισεν ἡ κιβωτὸς ἐν μηνὶ τῷ ἔβδόμῳ, ἔβδόμεν καὶ εἰκάδι τοῦ μηνός, ἐπὶ τὰ ὄρη τὰ Ἀραράτ. 5 Τὸ δὲ ὕδωρ ἠλαττονοῦτο ἕως τοῦ

17 אֱלֹהִים וַיִּסְגֹּר יְהוָה בַּקֶּבֶד׃ וַיְהִי הַמַּבּוּל אַרְבַּעַיִם יוֹם עַל־הָאָרֶץ וַיִּרְבּוּ הַמַּיִם וַיִּשְׂאוּ אֶת־הַתְּבֵלָה וַתָּרָם מֵעַל הָאָרֶץ׃ וַיִּגְבְּרוּ הַמַּיִם וַיִּרְבּוּ מְאֹד עַל־הָאָרֶץ וַתִּלָּךְ הַתְּבֵלָה עַל־פְּנֵי הַמַּיִם׃ וַיְהִי־וַיִּגְבְּרוּ מְאֹד מְאֹד עַל־הָאָרֶץ וַיִּכְסּוּ כָל־הַהָרִים הַגְּבוּהִים אֲשֶׁר־כָּתַח כָּל־הַשָּׁמַיִם׃ הַמַּשׁ עָשְׂרָה אַמָּה מִלְּמַעְלָה גָּבְרוּ הַמַּיִם וַיִּכְסּוּ הַהָרִים׃ וַיִּגְדָּע וַיִּגְדָּע כָּל־בְּשָׂרוֹ הַרְמַשׁ עַל־הָאָרֶץ בְּעוֹף וּבַבְּהֵמָה וּבַחַיָּה וּבְכָל־הַשָּׂרָץ הַשָּׂרָץ עַל־הָאָרֶץ וְכָל־הָאָדָם׃ כָּל־אֲשֶׁר נִשְׁמַת־רוּחַ חַיִּים בְּאָפְסוֹ מִכָּל־אֲשֶׁר בָּחַרְבָה מֵתוֹ׃ וַיָּמַח אֶת־כָּל־הַיְקוּמוֹ אֲשֶׁר עַל־פְּנֵי הָאֲדָמָה מֵאָדָם עַד־בְּהֵמָה עַד־רֶמֶשׂ וְעַד־עוֹף הַשָּׁמַיִם וַיָּמָהוּ מִן־הָאָרֶץ וַיִּשְׂאָר אֱדֶ־נָח וְאֲשֶׁר אִתּוֹ בַּתְּבֵלָה׃ וַיִּגְבְּרוּ הַמַּיִם עַל־הָאָרֶץ תְּמַשִּׁים וּמֵאֵת יוֹם׃

VIII. וַיִּזְכֹּר אֱלֹהִים אֶת־נֹחַ וְאֶת כָּל־הַחַיָּה וְאֶת־כָּל־הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר אִתּוֹ בַּתְּבֵלָה וַיַּעֲבֵר אֱלֹהִים רוּחַ עַל־הָאָרֶץ וַיִּשְׂכַּח הַמַּיִם׃ וַיִּסְכְּרוּ מַעֲיֵנֹת תְּהוֹם וַאֲרֵבַת הַשָּׁמַיִם וַיִּפְלֹא הַנֶּשֶׁם מִן־הַשָּׁמַיִם׃ וַיָּשְׁבּוּ הַמַּיִם מֵעַל הָאָרֶץ הַלֵּזָה וַשׁוּב וַיַּהֲסְרוּ הַמַּיִם מִקְצֵה הַמַּשִּׁיִּים וּמֵאֵת יוֹם׃ וַתִּנַּח הַתְּבֵלָה בַּחֹדֶשׁ הַשְּׁבִיעִי בְּשִׁבְעָה־עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ עַל־הָרֵי אָרָרָט׃ וַתִּמְיוֹ הַיּוֹם

17. A: ἐπληθ. 19. AFX: σφ. σφοδρῶς. 20. AEFX: δεκαπέντε π. ἐπάνω. 22. AEFX: πᾶς ὅς ἦν. 23. AEX: πάσης τῆς γ. — 1. AEX: ἐμνήσθη et * τῶν ἐρπόντ. 3. AEX: γῆς ἐνεδίδον τὸ ὕδωρ κ. ἡλ. μετὰ.

16. Le Seigneur l'enferma par dehors. Hébreu : « le Seigneur ferma (Septante : l'arche) après lui ».
 17. Quarante jours. Les Septante ajoutent : « et quarante nuits ».
 18. Car, Vulgate, enim, n'est pas dans le texte hébreu. — Remplirent tout. Hébreu et Septante : « s'accrurent beaucoup ».
 19. Prodigieusement. Hébreu et Septante : « beaucoup, beaucoup ». — Entier, Vulgate, universo, manque dans les Septante.
 21. Animantium. Hébreu et Septante : « animaux domestiques ». — Qui rampe. Septante : « qui se meut ».
 22. Tout ce qui a un souffle de vie. Hébreu : « tout ce qui avait soufflé de l'esprit de vie dans ses narines ». — Sur la terre. Hébreu et Septante : « sur la terre sèche ».

23. Toute créature. Vulgate, omnem substantiam. Septante : omnem suscitationem.
 24. Les eaux couvrirent la terre. Hébreu : « les eaux furent grosses sur la terre ».
 VIII. 1. Et de tous les animaux domestiques. Les Septante ajoutent : « et de tous les oiseaux, et de tous les reptiles rampants ». — Diminuèrent. Hébreu : « s'apaisèrent », c'est-à-dire que la pluie cessa. Il n'est pas encore ici question de la diminution des eaux sur la surface de la terre.
 2. Les cataractes. Hébreu : « les écluses ».
 3. Allant et revenant. Hébreu : « s'en allant et s'éloignant ».
 4. Le vingt-septième jour du mois. Hébreu : « le dix-septième jour du mois ». — Sur les montagnes de l'Ar-

III. Histoire de Noé (VI, 9-IX, 29). — 3^e Le déluge (VII, 17-VIII, 5).

sicut præcéperat ei Deus : et inclú-
sit eum Dóminus déforis. ¹⁷ Factúm-
que est dilúvium, quadraginta dié-
bus super terram : et multiplicatæ
sunt aquæ, et elevaverunt arcam in
sublime a terra. ¹⁸ Veheménter enim
inundavérunt : et ómnia repleverunt
in superficie terræ : porro arca fere-
bátur super aquas. ¹⁹ Et aquæ præ-
valuerunt nimis super terram : oper-
tique sunt omnes montes excelsi sub
univérso cœlo. ²⁰ Quíndecim cúbitis
áltior fuit aqua super montes, quos
operúerat. ²¹ Consumptaque est om-
nis caro quæ movebátur super ter-
ram, vólucrum, animántium, bestiá-
rum, omniúmque reptilium, quæ
reptant super terram : univérsi hómi-
nes, ²² et cuncta, in quibus spiráculum
vitæ est in terra, mórtua sunt. ²³ Et
delévit omnem substántiam, quæ
erat super terram, ab hómine usque
ad pecus, tam réptile quam vólucres
cœli : et deléta sunt de terra : re-
mansit autem solus Noe, et qui cum
eo erant in arca. ²⁴ Obtínueruntque
aquæ terram centum quinquaginta
diébus.

3^e
Diluvii
duratio.

2 Pet. 2, 5.
Sap. 10, 4.

Diluvii
cessatio.

Gen. 7, 11-12.
Job, 38, 37.

Is. 37, 38.

VIII. ¹ Recordátus autem Deus
Noe, cunctórumque animántium, et
ómnium jumentórum, quæ erant cum
eo in arca, addúxit spíritum super
terram, et imminútæ sunt aquæ. ² Et
clausi sunt fontes abyssi, et cata-
ræctæ cœli : et prohibitæ sunt plúviæ
de cœlo. ³ Reversæque sunt aquæ
de terra eúntes et redeúntes : Et
cœperunt minuí post centum quin-
quaginta dies. ⁴ Requievitque arca
mense séptimo, vigésimo séptimo
die mensis, super montes Arménia.
⁵ At vero aquæ ibant et decrescé-
bant usque ad décimum mensem :

l'enferma par dehors. ¹⁷ Et il y eut dé-
luge durant quarante jours sur la terre :
et les eaux s'accrurent et élevèrent
l'arche de la terre dans les airs. ¹⁸ Car
elles se répandirent impétueusement,
et remplirent tout sur la surface de la
terre : mais l'arche était portée sur les
eaux. ¹⁹ Et les eaux crurent prodi-
gieusement sur la terre, et toutes les
hautes montagnes furent couvertes sous
le ciel entier. ²⁰ L'eau s'éleva de quinze
coudées au-dessus des montagnes qu'elle
avait couvertes. ²¹ Ainsi périt entière-
ment toute chair qui se mouvait sur la
terre, d'oiseaux, d'animaux domes-
tiques, de bêtes sauvages, et de tout
reptile qui rampe sur la terre : tous
les hommes, ²² et tout ce qui a un souffle
de vie sur la terre, moururent. ²³ C'est
ainsi que Dieu détruisit toute créature
qui était sur la terre, depuis l'homme
jusqu'à la bête, tant le reptile que les
oiseaux du ciel : tout disparut de la
terre ; il ne resta que Noé et ceux qui
étaient avec lui dans l'arche. ²⁴ Et les
eaux couvrirent la terre durant cent
cinquante jours.

VIII. ¹ Mais Dieu s'étant souvenu de
Noé, et de toutes les bêtes sauvages,
et de tous les animaux domestiques
qui étaient avec lui dans l'arche, fit
venir un vent sur la terre, et les eaux
diminuèrent. ² Et les sources de l'abîme
et les cataractes du ciel furent fermées,
et les pluies du ciel furent arrêtées.
³ Et les eaux se retirèrent de dessus
la terre, allant et revenant, et elles
commencèrent à décroître après cent
cinquante jours. ⁴ Et l'arche s'arrêta
au septième mois, le vingt-septième
jour du mois, sur les montagnes de
l'Arménie. ⁵ Pendant les eaux al-

rique chez les Mexicains, les Iroquois, etc., etc. Mais il faut noter surtout le récit chaldéen du déluge (F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6^e édit., t. I, p. 309 ss.), si conforme à celui de la Genèse, qu'il est certain que les deux narrations provenaient de la même source, avec cette différence que les Hébreux seuls l'avaient conservée dans toute sa pureté. Une médaille de la ville d'Apamée, en Phrygie, est également célèbre. On y voit une sorte de vaisseau carré, flottant sur les eaux, dans lequel apparaissent un homme et une femme. Au-dessus sont deux oiseaux : l'un est perché sur le navire, l'autre vole vers le premier en tenant dans son bec un objet

qu'il a recueilli. Cette médaille est du reste relative-ment peu ancienne. Quant aux Egyptiens, bien que leurs traditions soient muettes sur le déluge, ils avaient néanmoins conservé le souvenir d'une destruction de l'homme par les dieux, suivie d'une promesse de ne plus anéantir le genre humain.

3^e Le déluge, VII, 17-VIII, 5.

VIII. 2. *Les sources de l'abîme et les cataractes du ciel.* Ces expressions, déjà rencontrées plus haut, VII, 11, indiquent quelles furent les causes physiques du déluge.

III. Liber generationum Noe (VI, 9-IX, 29). — 4^o Ex arca egresso (VIII, 6-20).

δεκάτου μηνός, καὶ ἐν τῷ δεκάτῳ 'μηνί', τῇ
 πρώτῃ τοῦ μηνός, ὠψθησαν αἱ κεφαλαι τῶν
 ὄρεων. ⁶ Καὶ ἐγένετο μετὰ τεσσαράκοντα ἡμέ-
 ρας ἠέρωσε Νῶε τὴν θυρίδα τῆς κιβωτοῦ, ἣν
 ἐποίησε, ⁷ καὶ ἀπέστειλε τὸν κόρακα. Καὶ
 ἐξελθὼν * οὐκ ἀνέστρεψεν ἕως τοῦ ξηρανθῆναι
 τὸ ὕδωρ ἀπὸ τῆς γῆς. ⁸ Καὶ ἀπέστειλε τὴν
 περιστερὰν ὀπίσω αὐτοῦ, ἰδεῖν εἰ κεκόπαιε
 τὸ ὕδωρ ἀπὸ τῆς γῆς. ⁹ Καὶ οὐχ ἐρούσα ἡ
 περιστερὰ ἀνάπαντι τοῖς ποσὶν αὐτῆς, ἀνέ-
 στρεψε πρὸς αὐτὸν εἰς τὴν κιβωτόν, ὅτι ὕδωρ
 ἦν ἐπὶ πᾶν τὸ πρόσωπον τῆς γῆς* καὶ ἐκτεί-
 νας τὴν χεῖρα ἔλαβεν αὐτὴν καὶ εἰσῆγαγεν αὐ-
 τὴν πρὸς ἑαυτὸν εἰς τὴν κιβωτόν. ¹⁰ Καὶ ἐπι-
 σχῶν ἔτι ἡμέρας ἑπτὰ ἑτέρας, πάλιν ἐξαπέ-
 στειλε τὴν περιστερὰν ἐκ τῆς κιβωτοῦ. ¹¹ Καὶ
 ἀνέστρεψε πρὸς αὐτὸν ἡ περιστερὰ τὸ πρὸς
 ἑσπέραν, καὶ εἶχε φύλλον ἑλαιῦς κάρφος ἐν τῷ
 στόματι αὐτῆς* καὶ ἔγνω Νῶε, ὅτι κεκόπαιε
 τὸ ὕδωρ ἀπὸ τῆς γῆς. ¹² Καὶ ἐπισχῶν ἔτι
 ἡμέρας ἑπτὰ ἑτέρας, πάλιν ἐξαπέστειλε τὴν
 περιστερὰν, καὶ οὐ προσέθετο τοῦ ἐπιστρέφαι
 πρὸς αὐτὸν ἔτι. ¹³ Καὶ ἐγένετο ἐν τῷ ἐνὶ καὶ
 ἐξακοσιοσῶ ἔτει, 'ἐν τῇ ζωῇ τοῦ Νῶε', τοῦ
 πρώτου 'μηνός' μιᾶς τοῦ μηνός ἐξέλιπε τὸ ὕδωρ
 ἀπὸ τῆς γῆς* καὶ ἀπεκάλυψε Νῶε τὴν στέ-
 γην τῆς κιβωτοῦ, ἣν ἐποίησε,* καὶ εἶδεν ὅτι
 ἐξέλιπε τὸ ὕδωρ ἀπὸ προσώπου τῆς γῆς. ¹⁴
 'Ἐν δὲ τῷ δευτέρῳ μηνί ἐξηρανθῆ ἡ γῆ,
 ἑβδόμη καὶ εἰκάδι τοῦ μηνός.
¹⁵ Καὶ εἶπε κύριος ὁ Θεὸς πρὸς Νῶε, λέ-
 γων. ¹⁶ Ἐξέλθε ἐκ τῆς κιβωτοῦ, σὺ καὶ ἡ
 γυνὴ σου καὶ οἱ υἱοὶ σου καὶ αἱ γυναῖκες τῶν
 υἱῶν σου μετὰ σοῦ, ¹⁷ καὶ πάντα τὰ θηρία
 ὅσα ἐστὶ μετὰ σοῦ, καὶ πᾶσα σὰρξ ἀπὸ πε-
 τεινῶν ἕως κτηνῶν, καὶ πᾶν ἐρπετὸν κινούμε-
 νον ἐπὶ τῆς γῆς ἐξάγαγε μετὰ σεαυτοῦ. καὶ

5. AEFX† (p. ὕδ.) πορευόμενον. AEX: μηνός ἐν δὲ τῷ ἐνδεκάτῳ. 7. A' EFX† (p. κόρ.) τὸ ἰδεῖν εἰ κεκόπαιεν τὸ ὕδωρ. AEX: ἢ ὑπέστρο. 9. AX: ἐπὶ παντὶ προσώπῳ (AEX† πάσης). AEFX: χεῖρα αὐτῆς. 13. A: τὸ μηνός τὸ πρώτου. AX: (bis) ἐξέλειπεν et * ἦν ἐποίησεν et: ἰδεν. 14. AEX: τῷ μηνί τῷ δευτ. ἐβδ. κ. εἰκ. τ. μ. ἐξηρ. ἡ γῆ. 15. AFX: Θεὸς τῷ Ν. 17. AX: ἐξάγ. μ. σῶ.

הַלֹּךְ וְהִסֹּר עַד תִּהְיֶה הַיַּעֲשִׂירִי
 בַּעֲשִׂירֵי בְּאֵהָד לְהַדֵּשׁ נְרָאֵי רְאֲשֵׁי
 הַהָרִים: וַיְהִי מִקֶּץ אַרְבָּעִים יוֹם
 וַיִּפְתַּח נֹחַ אֶת-הַלֹּחַן הַתְּבֵה אֲשֶׁר
 כָּשָׂה: וַיִּשְׁלַח אֶת-הָעֹרֵב וַיֵּצֵא יְצוּא
 וְשׁוֹב עַד-יִבְבַּשׂת הַמַּיִם מֵעַל הָאָרֶץ:
 וַיִּשְׁלַח אֶת-הַיּוֹנָה מֵאֵתוֹ לְרֹאוֹת תְּקַלּוּ
 הַמַּיִם מֵעַל פְּנֵי הָאָדָמָה: וְלֹא-מָצְאָהּ
 הַיּוֹנָה מְנוּחַ לְכַפֵּי-רַגְלָהּ וַתָּשָׁב אֵלָיו
 אֶל-הַתְּבֵה פִּי מַיִם עַד-פְּנֵי כָל-הָאָרֶץ
 וַיִּשְׁלַח יְדוֹ וַיִּקְחֶהָ וַיָּבִיא אֵתָהּ אֵלָיו
 וְאֶל-הַתְּבֵה: וַיִּהְלֵךְ עוֹד שְׁבַעַת יָמִים
 אַחֲרָיִם וַיִּסַּף שָׁלַח אֶת-הַיּוֹנָה מִן-
 הַתְּבֵה: וַתָּבֵא אֵלָיו הַיּוֹנָה לֵּצֵת לְרֹב
 וְהִנֵּה עֹלֶה-זֵית טָרַף בְּפִיהָ וַיִּגְדַּע נֹחַ
 בִּי-קַלְפּוֹ הַמַּיִם מֵעַל הָאָרֶץ: וַיִּיְהַלֵּךְ
 עוֹד שְׁבַעַת יָמִים אַחֲרָיִם וַיִּשְׁלַח אֶת-
 הַיּוֹנָה וְלֹא-יָסְפָה שׁוֹב-אֵלָיו עוֹד:
 וַיְהִי בְּאֵהָד וְשֵׁשׁ-מֵאוֹת שָׁנָה בְּרֵאשִׁיטוֹן
 בְּאֵהָד לְהַדֵּשׁ הַרְבֵּי הַמַּיִם מֵעַל הָאָרֶץ
 וַיִּסֹּר נֹחַ אֶת-מִקְסֵה הַתְּבֵה וַיֵּרָא
 וְהִנֵּה הָרְבִי פְּנֵי הָאָדָמָה: וּבַהַדֵּשׁ
 הַשְּׁנַיִם בְּשְׁבַעַת וְעֶשְׂרִים יוֹם לְהַדֵּשׁ
 וַיִּבְבַּשׂ הָאָרֶץ: ס וַיּוֹדְבָר אֱלֹהִים
 אֶל-נֹחַ לֵאמֹר: צֵא מִן-הַתְּבֵה אֵתָהּ
 וְאִשְׁתְּךָ וּבְנֶיךָ וּבְנֹתֶיךָ אִתְּךָ: פֶּל-
 הַתְּבֵה אֲשֶׁר-אִתְּךָ מִכָּל-בֶּשָׂר בְּעוֹף
 וּבַבְּהֵמָה וּבְכָל-הָרֶמֶשׂ הָרֹמֵשׂ עַל-
 הָאָרֶץ יוֹצֵא אִתְּךָ וְשָׂרְצוֹ כְּאֶרֶץ

v. 17 היצא ק

ménie. Hébreu et Septante : « sur les montagnes d'Ararat ».
 5. Car, Vulgate: enim, n'est pas dans l'hébreu.
 7. Qui sortit et ne revint plus. Hébreu : « qui sortit, partant et revenant, jusqu'à ce que... » La négation de la Vulgate, non revertetur, ne se trouve pas dans l'hébreu.
 8. Si les eaux n'étaient plus. Hébreu : « Si les eaux avaient diminué ».
 9. Il la remit dans l'arche. L'hébreu et les Septante ont de plus : « auprès de lui ».
 11. Un rameau d'olivier ayant des feuilles vertes. Ni l'hébreu ni les Septante ne parlent de verdure. Hébreu : « une feuille d'olivier arrachée ». Septante : « une feuille d'olivier, un fétu ». — Donc, Vulgate

ergo, n'est pas dans l'hébreu. — Que les eaux n'étaient plus. Hébreu : « que les eaux avaient diminué ».
 12. Cependant, Vulgate: nihilominus, n'est pas dans l'hébreu.
 13. Ainsi, Vulgate: igitur, n'est pas dans l'hébreu. — L'an six cent un. Les Septante ajoutent : « De la vie de Noé ». — Les eaux diminuèrent. Hébreu : « les eaux s'étaient desséchées ». — De l'arche. Les Septante ajoutent : « qu'il avait faite ».
 17. Entrez sur la terre, croissez et vous y multipliez. Dans l'hébreu ces verbes sont à la troisième personne du pluriel, se rapportant aux animaux sortis de l'arche, et non pas à Noé et à sa famille : « Qu'ils se répandent sur la terre, qu'ils soient féconds et se multiplient sur la terre ».

III. Histoire de Noé (VI, 9-IX, 29). — 4^o Sortie de l'arche (VIII, 6-20).

décimo enim mense, prima die mensis, apparuerunt cacumina montium. ⁶ Cumque transissent quadraginta dies, apériens Noe fenestram arcæ, quam fecerat, dimisit corvum : ⁷ qui egrediebatur, et non revertebatur, donec siccaréntur aquæ super terram. ⁸ Emisit quoque colúmbam post eum, ut vidéret si jam cessassent aquæ super faciém terræ. ⁹ Quæ cum non invenisset ubi requiesceret pes ejus, reversa est ad eum in arcam : aquæ enim erant super univérsam terram : extendítque manum, et apprehénsam intulit in arcam. ¹⁰ Expectátis autem ultra septem diébus áliis, rursum dimisit colúmbam ex arca. ¹¹ At illa venit ad eum ad vésperam, portans rimum olivæ viréntibus fóliis in ore suo. Inteléxit ergo Noe quod cessassent aquæ super terram. ¹² Expectavitque nihilóminus septem álios dies : et emisit colúmbam, quæ non est reversa ultra ad eum. ¹³ Igitur sexcentésimo primo anno, primo mense, prima die mensis, imminútæ sunt aquæ super terram : et apériens Noe tectum arcæ, aspéxit, vidítque quod exsiccata esset superficies terræ. ¹⁴ Mense secúndo, séptimo et vigésimo die mensis, arefacta est terra.

⁴
Emissio
corvi.
Gen. 7, 4;
6, 16.

Emissio
columbæ
prima.

Secunda.
Gen. 7, 4.

Gen. 7, 6, 11.

¹⁵ Locútus est autem Deus ad Noe, dicens : ¹⁶ Egrédere de arca, tu et uxor tua, filii tui et uxóres filiórum tuórum tecum. ¹⁷ Cuncta animántia quæ sunt apud te, ex omni carne, tam in volatilibus quam in béstiis et univérsis reptilibus, quæ reptant super terram, educ tecum, et ingredimini super terram :

Ex arca
egressio.

lèrent en décroissant jusqu'au dixième mois ; car au dixième mois, le premier jour du mois parurent les sommets des montagnes. ⁶ Et lorsque quarante jours furent passés, Noé, ouvrant la fenêtre qu'il avait faite à l'arche, lâcha le corbeau, ⁷ qui sortit et ne revint plus, jusqu'à ce que les eaux fussent desséchées sur la terre. ⁸ Ensuite il lâcha aussi la colombe, pour voir si les eaux n'étaient plus sur la surface de la terre. ⁹ Mais comme elle ne trouva pas où poser son pied, elle revint vers lui dans l'arche, parce que les eaux étaient encore sur toute la terre : et il tendit la main, et l'ayant prise, il la remit dans l'arche. ¹⁰ Et ayant attendu encore sept autres jours, il envoya de nouveau la colombe hors de l'arche. ¹¹ Mais elle vint à lui vers le soir, portant à son bec un rameau d'olivier ayant des feuilles vertes. Noé comprit donc que les eaux n'étaient plus sur la face de la terre. ¹² Il attendit cependant sept autres jours, et il envoya la colombe qui ne revint plus vers lui. ¹³ Ainsi l'an six cent un, au premier mois, le premier jour du mois, les eaux diminuèrent sur la terre, et Noé, ouvrant le toit de l'arche, vit que la surface de la terre était séchée. ¹⁴ Au second mois, le vingt-septième jour du mois, la terre fut toute séchée.

¹⁵ Alors Dieu parla à Noé, disant : ¹⁶ « Sors de l'arche, toi et ta femme, tes fils et les femmes de tes fils. ¹⁷ Tous les animaux qui sont auprès de toi, de toute chair, tant parmi les volatiles que parmi les quadrupèdes et tous les reptiles qui rampent sur la terre, fais-les sortir avec toi, et entrez sur la terre : croissez et

4^o Sortie de l'arche, VIII, 6-20.

7. L'expression *jusqu'à ce que*, comme on le voit dans une foule de passages, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, ne marque pas toujours qu'une chose se soit faite après un certain temps, mais simplement qu'elle ne s'est pas faite auparavant. *Ita negant præteritum*, dit saint Jérôme, *ut non ponant futurum* : « ils nient le passé, et ne parlent pas de l'avenir ». Comparer *Psaume* cix, 1 : « Asseyez-vous à ma droite, *jusqu'à ce que* je fasse de vos ennemis l'escabeau de vos pieds » ; — *Isaïe*, xxii, 14 : « Cette iniquité ne vous sera pas remise *jusqu'à ce que* vous mouriez » ; — *Matthieu*, i, 25 : « et il ne la connaissait point, *jusqu'à ce qu'elle eût enfanté* », etc.

17. *Croissez et... multipliez*. Cette première bénédiction s'adresse aux animaux sortis de l'arche. Certains naturalistes ont soulevé une objection contre le récit biblique, au sujet du repeuplement du globe par les espèces animales. Comment, disent-ils, les bêtes renfermées dans l'arche purent-elles se répandre sur toute la surface de la terre ? Comment les mammifères purent-ils franchir les mers et aborder dans les régions les plus lointaines ? Pour résoudre cette difficulté, il suffit d'admettre que le déluge s'étendit, non à toute la terre habitable, mais seulement à toute la terre habitée. (Voir, à la fin du volume, la note 6 sur le déluge.) « Des races entières d'animaux, dit le P. Pianciani, ne passèrent pas les mers pour avoir le plaisir d'aller coloniser l'Amé-

αὐξάνεσθε καὶ πληθύνεσθε ἐπὶ τῆς γῆς.
 18 Καὶ ἐξῆλθε Νῶε καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ καὶ οἱ
 υἱοὶ αὐτοῦ καὶ αἱ γυναῖκες τῶν υἱῶν αὐτοῦ
 μετ' αὐτοῦ. 19 Καὶ πάντα τὰ θηρία ἢ καὶ
 πάντα τὰ κτήνη καὶ πᾶν πετεινὸν καὶ πᾶν
 ἔρπετόν κινούμενον ἐπὶ τῆς γῆς κατὰ γέ-
 νος αὐτῶν ἐξῆλθοσαν ἐκ τῆς κιβωτοῦ.

20 Καὶ φκοδόμησε Νῶε θυσιαστήριον τῷ
 κυρίῳ, καὶ ἔλαβεν ἀπὸ πάντων τῶν κτηνῶν
 τῶν καθαρῶν καὶ ἀπὸ πάντων τῶν πετεινῶν
 τῶν καθαρῶν, καὶ ἀνήνεγκεν εἰς ὀλοκάρπωσιν
 ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον. 21 Καὶ ὠσφράνθη κύ-
 ριος ὁ θεὸς ὅσμην εὐωδίας, καὶ εἶπε κύριος
 ὁ θεὸς ὁ δεικνύων. Οὐ προσθήσω ἔτι κατ-
 αράσασθαι τὴν γῆν διὰ τὰ ἔργα τῶν ἀνθρώ-
 πων, ὅτι ἐγκρίται ἡ διάνοια τοῦ ἀνθρώπου
 ἐπιμελῶς ἐπὶ τὰ πονηρὰ ἐκ νεότητος αὐτοῦ·
 οὐ προσθήσω οὖν ἔτι πατάξαι πᾶσαν σάρκα
 ζῶσαν, καθὼς ἐποίησα. 22 Πᾶσας τὰς ἡμέρας
 τῆς γῆς σπέρμα καὶ θερισμὸς, ψύχος καὶ
 καύμα, θέρος καὶ ἔαρ, ἡμέραν καὶ νύκτα οὐ
 καταπαύσουσι.

IX. Καὶ εὐλόγησεν ὁ θεὸς τὸν Νῶε καὶ
 τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ, καὶ εἶπεν αὐτοῖς· Αὐξάνεσθε
 καὶ πληθύνεσθε, καὶ πληρώσατε τὴν γῆν καὶ
 κατακυριεύσατε αὐτήν. 2 Καὶ ὁ τρώμος καὶ
 ὁ φρόβος ὑμῶν ἔσται ἐπὶ πᾶσι τοῖς θηρίοις
 τῆς γῆς, ἐπὶ πάντα τὰ πετεινὰ τοῦ οὐρανοῦ,
 καὶ ἐπὶ πάντα τὰ κινούμενα ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ
 ἐπὶ πάντας τοὺς ἰχθύας τῆς θαλάσσης ὑπὸ
 χειρὸς ὑμῶν δέδωκα. 3 Καὶ πᾶν ἔρπετόν, ὃ
 ἔστι ζῶν, ὑμῖν ἔσται εἰς βρωσίν· ὡς λάχανα
 γόστου δέδωκα ὑμῖν τὰ πάντα. 4 Πλήρ κρέας
 ἐν αἵματι ψυχῆς οὐ φάγεσθε. 5 Καὶ γὰρ τὸ
 ὑμέτερον αἷμα τῶν ψυχῶν ὑμῶν ἐκ χειρὸς
 πάντων τῶν θηρίων ἐκζητήσω αὐτό, καὶ ἐκ
 χειρὸς ἀνθρώπου ἀδελφοῦ ἐκζητήσω τὴν ψυ-
 χὴν τοῦ ἀνθρώπου. 6 Ὁ ἐκχέων αἷμα ἀνθρώ-
 που ἂν τὸ αἷματός αὐτοῦ ἐκχυθῆσεται,
 ὅτι ἐν εἰκόνι θεοῦ ἐποίησα τὸν ἀνθρώπον.

20. A¹EX: τ. θεῶ. AFX* εἰς. 21. AEX: ἐτι τῷ κατ.
 A¹EX* αὐτῶ. 22. AB: ἡμέραν κ. νύκτα (-ρα κ. νύξ
 X). 2. AEX: ὄρρα τ. ἐρ. 5. AX⁺ (p. v. u.) ἐκζητήσω.

18 ופרו ורבו על הארץ: ויצא נח וכל
 19 ונשותיו ונשי בניו אתו: כל-היהיה
 20 כל-הרמש וכל-העוף כל רמש
 על-הארץ למשפחתיהם וצא מן-
 21 כ-התבה: ויבן נח מזבחה ליהוה ויקח
 מכל-הבהמה הטהרה ומכל העוף
 הטהור ויעל עלת במזבחה: וירח
 22 והוה את-רייח הניחה ויאמר יהוה
 אל-לבו לא אספ לקלל עוד את-
 האדמה בעבור האדם פי יצר לב
 האדם רע מנעריו ולא-אספ עוד
 23 להכות את-כל-הי פאשר עשיתי:
 24 עד כל-ימי הארץ זרע וקציר וקר
 וחרם וגיוץ וחרף ויום ולילה לא
 ישבתו:

IX. ויברך אלהים את-נח ואת-בניו
 ויאמר להם פרו ורבו ומלאו את-
 2 הארץ: ומוראכם והתכם יהיה על
 כל-חית הארץ ועל כל-עוף השמים
 3 בכל אשר הרמש האדמה ובכל-דגי
 הים פידכם נתנו: כל-רמש אשר
 4 הוא-חי לכם יהיה לאכלה פרוק
 5 יעשב נתתי לכם את-פל: אה פשר
 ה בנפשו דמו לא תאכלו: ואה את-
 המכם לנפשתיכם אדרש מיד כל-
 6 היה אדרשנו ומיד האדם מיד איש
 אהיו אדרש את-נפש האדם: שפך
 דם האדם באדם דמו ישפך פי בצלם

IX. 1. Remplissez la terre. Les Septante ajoutent : « et assujettissez-la ».
 4. Avec son sang. Hébreu : « avec son âme (qui est dans) son sang » ; Septante, à la lettre : « dans le sang de l'âme ».
 5. Car le sang de vos âmes, j'en demanderai compte. Hébreu : « c'est seulement du sang de vos âmes que je demanderai compte ».
 6. Son sang sera répandu. L'hébreu ajoute : « par l'homme ». — C'est à l'image de Dieu qu'a été fait l'homme. Hébreu : « [Dieu] a fait l'homme à l'image de Dieu » ; Septante : « j'ai fait l'homme à l'image de Dieu ».

18. Donc, Vulgate: ergo, n'est pas dans l'hébreu.
 19. Les quadrupèdes, n'est pas dans l'hébreu. — Les reptiles. L'hébreu et les Septante ajoutent : « tous les oiseaux ».
 21. Et dit. Hébreu : « et dit en son cœur » ; Septante : « et dit dans sa pensée », dixit cogitans. — Les sentiments, Vulgate: sensus, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Sont inclinés au mal. Hébreu : « sont mauvais ». — Donc, Vulgate: igitur, n'est pas dans l'hébreu.
 22. Des semailles et de la moisson. Dans l'hébreu et les Septante, ces deux noms sont au nominatif et commencent l'énumération des choses qui ne cesseront point tant que durera la terre. — Le jour et la nuit ne cesseront point. Septante : « ne cesseront ni jour ni nuit ».

III. Histoire de Noé (VI, 9-IX, 29). — 5° Alliance de Dieu avec Noé (VIII, 21-IX, 17).

créscite et multiplicámini super eam. ¹⁸ Egréssus est ergo Noe, et filii ejus : uxor illius, et uxóres filiórurum ejus, cum eo. ¹⁹ Sed et ómnia animántia, juménta, et reptilia quæ reptant super terram, secúndum genus suum, egréssa sunt de arca.

²⁰ Edificávit autem Noe altáre Dómino : et tollens de cunctis pecóribus et volúcribus mundis, obtulit holocaústa super altáre. ²¹ Odoratúsque est Dóminus odórem suavitatís, et ait : Nequáquam ultra maledicam terræ propter hómines : sensus enim et cogitatio húmani cordis in malum prona sunt ab adolescéntia sua : non igitur ultra percútiám omnem ánimam vivéntem sicut feci. ²² Cunctis diébus terræ, seméntis et messis, frigus et æstus, æstas et hiems, nox et dies non requiescent.

IX. ¹ Benedixitque Deus Noe et filiis ejus. Et dixit ad eos : Créscite, et multiplicámini, et repléte terram. ² Et terror vester ac tremor sit super cuncta animália terræ, et super omnes volúcres cœli, cum univérsis quæ movéntur super terram : omnes pisces maris mánuí vestræ trádití sunt. ³ Et omne quod movétur et vivit, erit vobis in cibum : quasi ólera viréntia trádidí vobis ómnia : ⁴ excépto quod carnem cum sángine non comedétis. ⁵ Sanguinem enim animárum vestrárum requiram de manu cunctárum bestiárum : et de manu hóminis, de manu viri et fratris ejus, requiram ánimam hóminis. ⁶ Quicúmque effuderit húmanum sángine, fundétur sanguis illius : ad imáginem quippe

vous y multipliez ». ¹⁸ Noé sortit donc, et ses fils, et sa femme, et les femmes de ses fils avec lui. ¹⁹ Et tous les animaux aussi, les quadrupèdes et les reptiles qui rampent sur la terre, chacun selon son espèce, sortirent de l'arche.

²⁰ Or Noé bâtit un autel au Seigneur ; et prenant de tous les quadrupèdes et de tous les oiseaux purs, il les offrit en holocauste sur l'autel. ²¹ Et le Seigneur en sentit l'odeur suave, et dit : « Je ne maudirai plus la terre à cause des hommes ; car les sentiments et les pensées du cœur de l'homme sont inclinés au mal dès sa jeunesse ; je ne frapperai donc plus toute âme vivante, comme j'ai fait. ²² Durant tous les jours de la terre, des semailles et de la moisson, le froid et la chaleur, l'été et l'hiver, le jour et la nuit ne cesseront point ».

IX. ¹ Et Dieu bénit Noé et ses fils, et leur dit : « Croissez, multipliez-vous, et remplissez la terre. ² Soyez la terreur et l'épouvante de tous les animaux de la terre, de tous les oiseaux du ciel et de tout ce qui se meut sur la terre ; tous les poissons de la mer ont été mis entre vos mains. ³ Tout ce qui se meut et vit sera votre nourriture : de même que les légumes verts, je vous ai donné toutes ces choses : ⁴ excepté que vous ne mangerez point de chair avec son sang. ⁵ Car le sang de vos âmes, j'en demanderai compte à la main de tous les animaux, et à la main de l'homme, et à la main de son frère, je demanderai compte de l'âme de l'homme. ⁶ Quiconque aura répandu le sang de l'homme, son sang sera répandu ; car c'est à l'image de

rique. Assurément, les quelques individus qui ont primitivement peuplé l'Amérique et l'Océanie n'ont pas emporté avec eux, sur le nouveau continent, une faune qui est complètement différente de la nôtre. Ces races animales ont toujours vécu en ces lieux, où elles ont été créées ; Noé ne les connaissait pas, et le déluge ne les a pas atteintes. Elles n'avaient donc pas à émigrer de l'Arménie, où s'arrêta l'arche, en Amérique ou en Océanie, d'où elles n'étaient pas sorties. Quant aux animaux connus des Hébreux, rien n'empêche d'admettre qu'ils purent facilement se répandre du mont Ararat dans tous les pays bibliques.

²⁰ Noé bâtit un autel au Seigneur. C'est la première mention d'un autel qui soit faite dans la

Sainte Écriture ; c'est également la première fois qu'il y est question d'holocauste.

²¹ Les pensées du cœur de l'homme sont inclinées au mal. Ce motif, qui avait d'abord provoqué la colère de Dieu (vi, 5-6), excite maintenant sa pitié. C'est que, dans des fautes qui extérieurement sont les mêmes, il y a parfois plus de malice et parfois plus de faiblesse. C'est aussi que la prière attire la miséricorde de Dieu, et que Noé avait prié par le sacrifice qu'il avait offert au Seigneur.

5° Alliance de Dieu avec Noé, VIII, 21-IX, 7.

IX. 5. En hébreu, le mot *âme* se prend souvent pour *vie, personne, individu*.

Gen. 1, 22, 28 ; 9, 1, 7.

1 Pet. 3, 20.
2 Pet. 2, 5.

5°
Noé Deo
sacrificat.
Gen. 7, 2.

Lev. 1, 9.
Eph. 5, 2.

Gen. 6, 5.
Mat. 15, 19.
Rom. 3, 23.
Jer. 32, 30.
Ps. 57, 4 ;
102, 6-14.
Is. 54, 9.

Gen. 1, 14.

Jer.
33, 20, 25.

Benedic-
tiones
divine.
Gen. 8, 17 ;
1, 22, 28 ;
35, 11 ;
1, 28 ;
2, 19.

Gen. 1, 29.
Rom. 14, 2.
Lev. 3, 17 ;
17, 10-14.
Deut.
12, 16, 23.
Act. 15, 29.

De san-
guine
præcepta.
Ex. 21, 29.
Gen. 4, 10.
Ex. 21, 12.
Num. 35, 31.
Mat. 26, 52.
Ap. 13, 10.
Jac. 3, 9.
Sap. 2, 23.

III. Liber generationum Noe (VI, 9-IX, 29). — 5^o Dei fœdus cum Noe (VIII, 21-IX, 17).

7 Ὑμεῖς δὲ αὐξάνεσθε καὶ πληθύνεσθε, καὶ πληρώσατε τὴν γῆν καὶ κατακυριεύσατε αὐτῆς.

8 Καὶ εἶπεν ὁ Θεὸς τῷ Νῶε καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ, λέγων· 9 Καὶ ἰδοὺ ἐγὼ ἀνίστημι τὴν διαθήκην μου ὑμῖν καὶ τῷ σπέρματι ὑμῶν μεθ' ὑμᾶς, 10 καὶ πάσῃ ψυχῇ ζώσῃ μεθ' ὑμῶν, ἀπὸ ὀρνέων καὶ ἀπὸ κτηνῶν, καὶ πᾶσι τοῖς θηρίοις τῆς γῆς ὅσα ἐστὶ μεθ' ὑμῶν, ἀπὸ πάντων τῶν ἐξεληθόντων ἐκ τῆς βρωτοῦ. 11 Καὶ στήσω τὴν διαθήκην μου πρὸς ὑμᾶς, καὶ οὐκ ἀποθανεῖται πᾶσα σὰρξ ἐτι ἀπὸ τοῦ ὕδατος τοῦ κατακλυσμοῦ, καὶ οὐκ ἐτι ἔσται κατακλυσμὸς ὕδατος κατασφείραι πᾶσαν τὴν γῆν. 12 Καὶ εἶπε κύριος ὁ Θεὸς πρὸς Νῶε· Τοῦτο τὸ σημεῖον τῆς διαθήκης, ὃ ἐγὼ δίδωμι ἄντ' ἔμεσον καὶ ὑμῶν, καὶ ἀνὰ μέσον πάσης ψυχῆς ζώσης, ἣ ἐστὶ μεθ' ὑμῶν, εἰς γενεάς αἰωνίους. 13 Τὸ τόξον μου τίθημι ἐν τῇ νεφέλῃ, καὶ ἔσται εἰς σημεῖον διαθήκης ἀντ' ἔμεσον ἐμοῦ καὶ τῆς γῆς. 14 Καὶ ἔσται ἐν τῷ συννεφεῖν με νεφέλας ἐπὶ τὴν γῆν, ὀφθησεται τὸ τόξον ἐν τῇ νεφέλῃ· 15 καὶ μνησθίσομαι τῆς διαθήκης μου, ἣ ἐστὶν ἀνὰ μέσον ἐμοῦ καὶ ὑμῶν καὶ ἀνὰ μέσον πάσης ψυχῆς ζώσης ἐν πάσῃ σαρκί, καὶ οὐκ ἔσται ἐτι τὸ ὕδωρ εἰς κατακλυσμὸν ὥστε ἐξαλεῖραι πᾶσαν σάρκα. 16 Καὶ ἔσται τὸ τόξον μου ἐν τῇ νεφέλῃ, καὶ ὅπου μοι μνησθῆναι διαθήκην αἰώνιον ἀνὰ μέσον ἐμοῦ καὶ τῆς γῆς καὶ ἀνὰ μέσον ψυχῆς ζώσης ἐν πάσῃ σαρκί, ἣ ἐστὶν ἐπὶ τῆς γῆς. 17 Καὶ εἶπεν ὁ Θεὸς τῷ Νῶε· Τοῦτο τὸ σημεῖον τῆς διαθήκης ἣς διεθέμην ἀνὰ μέσον ἐμοῦ καὶ ἀνὰ μέσον πάσης σαρκός, ἣ ἐστὶν ἐπὶ τῆς γῆς.

18 Ἦσαν δὲ οἱ υἱοὶ Νῶε, οἱ ἐξεληθόντες ἐκ τῆς κιβωτοῦ, Σήμ, Χάμ, Ἰάφεθ· Χάμ δὲ ἦν πατὴρ Χαναάν. 19 Τρεῖς οὗτοί εἰσιν υἱοὶ Νῶε· ἀπὸ τούτων διεσάρησαν ἐπὶ πᾶσαν τὴν γῆν.

7. AEX: πληθύνεσθε ἐπὶ τῆς γῆς (pro kat. aut.). 9. AX* Καὶ. AEFX: ἐγὼ ἰδὲ. 10. AX: τῶν κτην. AEX * ἐστὶ. 11. AEX: τῆ κατασφ. 14. AFX: τόξ. μσ. A¹EFX: ὄψ. αὐτὸ (s. αὐτῆν) τῆ. AX* x. τ. γῆς... † (a. ψ.) πάσης. 18. A¹EX* (alt.) δὲ. 19. AFX: οἱ υἱοί.

7 אלהים קשה את־האדם: ואתם פרו ורבו שרצו בארץ ורבו־בה: ס
8 ויאמר אלהים אל־נח ואל־בניו אתו
9 לאמר: ואני הנני מקים את־בריתי
10 אתכם ואת־זרעכם אחר־יכם: ואת כל־נפש החיה אשר אתכם בעוף
11 בקהמה ובכל־חית הארץ אתכם מפל ואצי התבה לכל חית הארץ:
12 והקמתי את־בריתי אתכם ולא־יפרת כל־בשר עוד ממי המבול ולא־יהיה עוד מבול לשהת הארץ: ויאמר
13 אלהים זאת אות־הברית אשר־אני נתן ביני וביניכם ובין כל־נפש חיה
14 אשר אתכם לדות עולם: את־קשת־י
15 נתתי בענן והיתה לאות ברית ביני ובין הארץ: והיה בענני ענן על־
16 הארץ וראתה הקשת בענן: וזכרת־י את־בריתי אשר ביני וביניכם ובין
17 כל־נפש חיה בכל־בשר ולא־יהיה עוד המים למבול לשהת כל־בשר:
18 והיתה הקשת בענן וראתיה לזכר ברית עולם בין אלהים ובין כל־נפש חיה בכל־בשר אשר על־הארץ:
19 ויאמר אלהים אל־נח זאת אות־הברית אשר תקמתי ביני ובין כל־בשר אשר על־הארץ: פ
18 והיהו בני־נח הנצאים מן־התבה שם והם ויפת והם הוא אבי כנען:
19 שלשה אלה בני־נח ומאפה נפצה כל־הארץ:

7. Entrez sur la terre et la remplissez. Hébreu : « répandez-vous sur la terre et multipliez sur elle » ; Septante : « remplissez la terre et dominez sur elle ».
9. J'établirai mon alliance. Hébreu et Septante : « j'établirai mon alliance ».
10. Toutes les bêtes de la terre. L'hébreu et les Septante ajoutent : « qui sont avec vous ». — Et tous les animaux de la terre. n'est pas répété dans les Septante.
11. Il n'y aura plus... de déluge. Septante : « il n'y aura plus de déluge d'eau ». — La terre. Septante : « toute la terre ».
12. Je placerai mon arc. Hébreu : « j'ai placé mon arc ». Septante : « je place mon arc ». Voir la note ci-contre.
13. Mon arc. Hébreu et Septante : « l'arc ».
14. Qui anime la chair. Hébreu et Septante : « de

toute chair », de toute espèce. — Il n'y aura plus d'eaux de déluge. Hébreu et Septante : « les eaux ne deviendront plus un déluge ».
16. L'arc. Septante : « mon arc ». — Je le verrai et je me souviendrai. Hébreu et Septante : « je le verrai pour me souvenir ». — Entre Dieu et toute âme vivante. Septante : « entre moi et la terre et l'âme vivante ».
18. Donc, Vulgate : ergo, n'est pas dans l'hébreu. — Or ce même Cham, Vulgate : porro Cham ipe. Hébreu et Septante : « Cham ».
19. C'est par eux que toute la race des hommes s'est répandue sur la terre entière. L'hébreu est beaucoup plus concis : « et d'eux s'est dispersée toute la terre ». Septante : « d'eux [les hommes] se sont dispersés sur toute la terre. »

III. Histoire de Noé (VI, 9-IX, 29). — 5^e Alliance de Dieu avec Noé (VIII, 21-IX, 17).

Dei factus est homo.⁷ Vos autem crescite et multiplicamini, et ingredimini super terram, et implete eam.

Gen. 8, 17 ;
1, 28.

⁸ Hæc quoque dixit Deus ad Noe, et ad filios ejus cum eo : ⁹ Ecce ego statuum pactum meum vobiscum, et cum semine vestro post vos : ¹⁰ et ad omnem animam viventem, quæ est vobiscum, tam in volucribus quam in jumentis, et pecudibus terræ cunctis, quæ egressa sunt de arca, et universis bestiis terræ. ¹¹ Statuum pactum meum vobiscum, et nequaquam ultra interficietur omnis caro aquis diluvii, neque erit deinceps diluvium dissipans terram.

Pactum Dei cum Noe.
Gen. 6, 18.

¹² Dixitque Deus : Hoc signum fœderis, quod do inter me et vos, et ad omnem animam viventem, quæ est vobiscum in generationes sempiternas : ¹³ arcum meum ponam in nubibus, et erit signum fœderis inter me et inter terram. ¹⁴ Cumque obdûxero nubibus cœlum, apparabit arcus meus in nubibus : ¹⁵ et recordabor fœderis mei vobiscum, et cum omni anima vivente, quæ carnem vegetat : et non erunt ultra aquæ diluvii ad delendum universam carnem. ¹⁶ Eritque arcus in nubibus, et vidēbo illum, et recordabor fœderis sempiterni quod pactum est inter Deum et omnem animam viventem universæ carnis quæ est super terram. ¹⁷ Dixitque Deus ad Noe : Hoc erit signum fœderis, quod constitui inter me et omnem carnem super terram.

Gen. 8, 21.
Is. 54, 9.
Eccl. 44, 19.

Arcus in firmamento.

Eccl. 43, 12.
Ex. 1, 28.
Ap. 4, 3.

¹⁸ Erant ergo filii Noe, qui egressi sunt de arca, Sem, Cham, et Japheth : porro Cham ipse est pater Chanaan. ¹⁹ Tres isti filii sunt Noe : et ab his disseminatum est omne genus hominum super universam terram.

Gen. 9, 11.

Ps. 88, 38.

Filii Noe.

Gen. 10, 1, 32.

Gen. 10, 5.

Dieu qu'a été fait l'homme.⁷ Pour vous, croissez et multipliez-vous : entrez sur la terre et la remplissez ».

⁸ Dieu dit encore à Noé et à ses fils comme à lui : « ⁹ Voilà que moi j'établirai mon alliance avec vous, et avec votre postérité après vous, ¹⁰ et avec toute âme vivante qui est avec vous, tant parmi les oiseaux que parmi les animaux domestiques, et toutes les bêtes de la terre qui sont sorties de l'arche, et tous les animaux de la terre.

¹¹ J'établirai mon alliance avec vous, et toute chair ne sera plus détruite par les eaux d'un déluge, car il n'y aura plus à l'avenir de déluge ravageant la terre ». ¹² Dieu dit ensuite : « Voilà le signe de l'alliance que j'établis entre moi et vous et toute âme vivante qui est avec vous pour des générations éternelles : ¹³ je placerai mon arc dans les nues, et il sera un signe d'alliance entre moi et la terre. ¹⁴ Et quand j'aurai couvert le ciel de nuages, mon arc paraîtra dans les nues ; ¹⁵ et je me souviendrai de mon alliance avec vous, et avec toute âme vivante qui anime la chair ; et il n'y aura plus d'eaux de déluge pour détruire toute chair. ¹⁶ L'arc sera donc dans les nues ; je le verrai, et je me souviendrai de l'alliance éternelle qui est établie entre Dieu et toute âme vivante de toute chair qui est sur la terre ».

¹⁷ Dieu dit encore à Noé : « Voici le signe de l'alliance que j'ai établie entre moi et toute chair sur la terre ».

¹⁸ Les fils de Noé qui sortirent de l'arche étaient donc Sem, Cham et Japhet : or ce même Cham est le père de Chanaan. ¹⁹ Ce sont là les trois fils de Noé, et c'est par eux que toute la race des hommes s'est répandue sur la terre entière.

13. *Je placerai mon arc dans les nues.* Cette phrase de l'Écriture suppose, a-t-on dit, que l'arc-en-ciel ne paraissait pas avant le déluge et que le Très-Haut n'avait pas jusque-là ouvert son arc. Or, ce phénomène est un effet naturel et ordinaire peut-il être un signe propre à rassurer contre la crainte de catastrophes aussi extraordinaires? — En premier lieu, j'observe que les Septante ne traduisent pas au futur comme la Vulgate, *je poserai*, mais au présent, *je pose*, et l'hébreu a le prétérit, *j'ai posé*... Je remarque, de plus, que, quoique quelques-uns,

comme Alcuin et la Glose, aient déduit de ce passage qu'avant le déluge l'arc-en-ciel ne paraissait pas, la plupart des commentateurs sont d'un avis différent et pensent que, quoique un phénomène ne soit pas nouveau, il peut être choisi comme un signe, de même qu'une pierre ou une colonne déjà existante peut devenir la marque d'une limite ou d'une frontière entre deux possessions... Souvent, dit le P. Graneli, Noé avait vu l'arc-en-ciel, mais quand il l'avait vu, le déluge n'avait pas encore désolé la terre ; pendant le déluge, cet arc n'avait point brillé. C'était donc un signe très bien choisi qui, par l'expérience du passé, pouvait rassurer contre la crainte du cataclysme. » (Pianciani.)

III. Liber generationum Noe (VI, 9-IX, 29). — 6° Noe ebrius (IX, 18-29).

20 Καὶ ἤρξατο Νῶε ἄνθρωπος γεωργὸς γῆς καὶ ἐφύτευσεν ἀμπελῶνα. 21 Καὶ ἔπιεν ἐκ τοῦ οἴνου, καὶ ἔμεθύθη, καὶ ἐγμνώθη ἐν τῷ οἴκῳ αὐτοῦ. 22 Καὶ εἶδεν Χάμ, ὁ πατὴρ Χαναάν, τὴν γύμνωσιν τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, καὶ ἐξέλωσεν ἄνηγγεῖλε τοῖς θυσὶν ἀδελφοῖς αὐτοῦ ἔξω. 23 Καὶ λαβόντες Σὴμ καὶ Ἰάφεθ τὸ ἱμάτιον ἐπέθεντο ἐπὶ τὰ δύο νῶτα αὐτῶν, καὶ ἐπορεύθησαν ὀπισθοφανῶς, καὶ συνεκάλυψαν τὴν γύμνωσιν τοῦ πατρὸς αὐτῶν, καὶ τὸ πρόσωπον αὐτῶν ὀπισθοφανῶς, καὶ τὴν γύμνωσιν τοῦ πατρὸς αὐτῶν οὐκ εἶδον. 24 Ἐξένηψε δὲ Νῶε ἀπὸ τοῦ οἴνου, καὶ ἔγνω ὅσα ἐποίησεν αὐτῷ ὁ υἱὸς αὐτοῦ ὁ νεώτερος. 25 Καὶ εἶπεν· Ἐπικατάρατος Χαναάν, παῖς οἰκίτης ἔσται τοῖς ἀδελφοῖς αὐτοῦ. 26 Καὶ εἶπεν· Ἐυλογητὸς κύριος ὁ θεὸς τοῦ Σὴμ, καὶ ἔσται Χαναάν παῖς οἰκίτης αὐτοῦ. 27 Πλατύναι ὁ θεὸς τῷ Ἰάφεθ, καὶ κατοικησάτω ἐν τοῖς οἴκοις τοῦ Σὴμ, καὶ γενηθήτω Χαναάν παῖς αὐτοῦ.

25 Ἐξῆρσε δὲ Νῶε μετὰ τὸν κατακλυσμὸν ἔτη τριακόςια πενήκοντα. 29 Καὶ ἐγένοντο πάσαι αἱ ἡμέραι Νῶε ἑννακόςια πενήκοντα ἔτη, καὶ ἀπέθανεν.

X. Αὗται δὲ αἱ γενεαίαι τῶν υἱῶν Νῶε, Σὴμ, Χάμ, Ἰάφεθ· καὶ ἐγεννήθησαν αὐτοῖς υἱοὶ μετὰ τὸν κατακλυσμὸν. 2 Τιοὶ Ἰάφεθ· Γαμέρ καὶ Μαγῶγ καὶ Μαδοὶ καὶ Ἰουάν· καὶ Ἐλισά· καὶ Θοβέλ καὶ Μοσόγ καὶ Θείρας. 3 Καὶ υἱοὶ Γαμέρ· Ἀσχανάζ καὶ Ριγαθ καὶ Θοργαμά. 4 Καὶ υἱοὶ Ἰουάν· Ἐλισά καὶ Θάρσεις, Κήτιοι, Ρόδοιοι. 5 Ἐκ τούτων ἀφωρίσθησαν νῆσοι τῶν ἐθνῶν ἐν τῇ γῇ αὐτῶν, ἕκαστος κατὰ γλῶσσαν ἐν ταῖς φυλαῖς αὐτῶν· καὶ ἐν τοῖς ἔθνεσιν αὐτῶν. 6 Τιοὶ δὲ Χάμ· Χουὺς καὶ Μεσραῖν, Φοῦδ καὶ Χαναάν. 7 Τιοὶ δὲ Χουὺς· Σαβὰ καὶ Ενλίλα καὶ Σαβιθαὶ καὶ Ρεγιά καὶ Σαβιθακά. Τιοὶ δὲ Ρεγιά· Σαβὰ

23. AEX: ἰμ. ἐπέθησαν. 25. EX: Χάμ. BE: Χαναάν παῖς, οἶκ. (Χαναάν, παῖς οἶκ. AFX). 26. AEX* οἰκέτ. 27. AFX: παῖς αὐτῶν. Cap. Xss. In nomm. propr. codd. valde variant. 1. AX: ἐγενήθ.

כַּוְיָחַל נָח אִישׁ הַאֲדָמָה וַיִּשֶׁע כְּרִם׃
21 וַיִּשְׁתֶּה מִן־הַיַּיִן וַיִּשְׁכָּר וַיִּתְּלַל בְּתוֹךְ
22 אֶהְלֵה׃ וַיֵּרָא הָם אֶבְרָם כְּנֹשֵׁן אֶת עֵרוֹת
23 אָבִיו וַיַּגִּד לְשֵׁנֵי־אָחִיו בְּהוֹיֵץ׃ וַיִּקַּח
שָׁם וַיִּפֹּת אֶת־הַשְּׂמָלָה וַיְשִׁימוּ עַל־
שְׂכָם שְׂנֵיהֶם וַיִּלְכוּ אַחֲרָיִת וַיִּכְסֹּה
אֶת עֵרוֹת אָבִיהֶם וַיִּפְנִיחֶם אַחֲרָיִת
24 וְעֵרוֹת אָבִיהֶם לֹא רָאוּ׃ וַיִּיקֶץ נָח
מִיֵּגוֹ וַיֵּדַע אֶת אֲשֶׁר־עָשָׂה לוֹ בְּנוֹ
כַּח הַקֶּטֶן׃ וַיֹּאמֶר אַרְוֵר כְּנֹשֵׁן עֶבֶד עַבְדִּים
26 יִהְיֶה לְאָחִיו׃ וַיֹּאמֶר בְּרִיךְ יְהוָה
27 אֱלֹהֵי שָׁם וַיְהִי כְנֹשֵׁן עֶבֶד לָמוֹ׃ וַיִּפֹּת
אֱלֹהִים לְנֹפֶת וַיִּשְׁכֵּן בְּאֶהְלֵי־שָׁם וַיְהִי
28 כְּנֹשֵׁן עֶבֶד לָמוֹ׃ וַיְהִי־נָח אַחֵר הַמַּבּוּל
29 שָׁלֹשׁ מֵאוֹת שָׁנָה וַחֲמִשִּׁים שָׁנָה׃ וַיְהִי
כָל־יְמֵי־נָח תְּשֵׁעַ מֵאוֹת שָׁנָה וַחֲמִשִּׁים
שָׁנָה וַיָּמָת׃ פ

X. וְאֵלֶּה הַתּוֹלְדֹת בְּנֵי־נָח שָׁם הֵם וַיִּפֹּת
2 וַיִּתְּלַדוּ לָהֶם בָּנִים אַחֵר הַמַּבּוּל׃ בְּנֵי
נֹפֶת זָמֶר וַמְגוֹג וַמְדִי וַיִּנּוּ וַתְּבַל
3 וַמִּשֶׁה וַתִּירָם׃ וּבְנֵי זָמֶר אֲשַׁכְנַן
4 וַרִּיפֶת וַתְּנַרְמָה׃ וּבְנֵי יִנּוּ אֱלִישָׁה
ה וַתְּרַשְׁשֵׁי שִׁפְתַיִם וַדְדָנִים׃ מֵאֵלֶּה נִפְרְדוּ
אֲנֵי הַגּוֹיִם בְּאַרְצֹתָם אִישׁ לְלִשְׁנֹן
6 לְמִשְׁפָּחָתָם בְּגוֹיֵיהֶם׃ וּבְנֵי חָם כּוּשׁ
7 וּמִצְרַיִם וְשֵׁט וַכְנַעַן׃ וּבְנֵי שֵׁט סְבָא
וְהוּיִלָּה וְסִבְתָּה וְרַעְמָה וְסִבְתָּכָא

ס"א ויהיו v. 29.

20. Agriculteur. Hébreu, à la lettre : « homme du sol ». — *Commença à cultiver la terre et planta une vigne*. Hébreu : « commença à être agriculteur et planta une vigne ». *Exercere terram* n'est pas dans l'hébreu.

21. *Se trouva nu*, Vulgate : *nudatus*. Hébreu et Septante : « se nudavit ». — *Dans sa tente*. Septante : « dans sa maison ».

22. *Il l'annonça*. Septante : « étant sorti il l'annonça ».

23. *Un manteau*. Hébreu et Septante : « le manteau », sans doute celui de leur père. — *Sur leurs épaules*. Septante : « sur leurs deux épaules ».

24. *Réveillé*. Septante : « redevenu sobre ». — *Son*

second fils, Vulgate et Septante : *minor*, au comparatif. Hébreu : « le jeune », expression qui semble plutôt indiquer le plus jeune des trois fils, mais qu'on peut traduire aussi par *minor*, le fils cadet.

25. *L'esclave des esclaves*. Septante : « le serviteur esclave ».

26. *Son esclave*. Hébreu : « leur esclave », c'est-à-dire l'esclave de Sem et de ses descendants.

27. *Dans les tentes*. Septante : « dans les maisons ». — *Son esclave* : voir verset 26. — *Esclave*. Septante : « serviteur esclave ».

X. 2. *Javan*. Les Septante ajoutent : « et Elisa ».

4. *Dodanim*. Septante : « les Rhodiens ».

III. Histoire de Noé (VI, 9-IX, 29). — 6° Ivresse de Noé (IX, 18-29).

²⁰ Cœpitque Noe vir agricola exercere terram, et plantavit vineam. ²¹ Bibensque vinum inebriatus est, et nudatus in tabernaculo suo. ²² Quod cum vidisset Cham pater Chanaan, verenda scilicet patris sui esse nudata, nuntiavit duobus fratribus suis foras. ²³ At vero Sem et Japheth pallium imposuerunt humeris suis, et incedentes retrorsum, operuerunt verenda patris sui: faciesque eorum aversæ erant, et patris virilia non viderunt. ²⁴ Evigilans autem Noe ex vino, cum didicisset quæ fecerat ei filius suus minor, ²⁵ ait: Maledictus Chanaan, servus servorum erit fratribus suis. ²⁶ Dixitque: Benedictus Dominus Deus Sem, sit Chanaan servus ejus. ²⁷ Dilâtet Deus Japheth, et habitet in tabernaculis Sem, sitque Chanaan servus ejus.

Gen. 21, 33.
Gen. 19, 33.
Eph. 5, 18.
Noe ebrius.
Prov. 30, 17.
Eccl. 3, 12.
1 Reg. 1, 14;
25, 37.
Gen. 10, 6.
Ex. 20, 5.
Gen. 10, 2.

²⁸ Vixit autem Noe post diluvium trecentis quinquaginta annis. ²⁹ Et implèti sunt omnes dies ejus non-gentorum quinquaginta annorum: et mortuus est.

Mors Noe.

X. ¹ Hæ sunt generationes filiorum Noe, Sem, Cham, et Japheth: nati que sunt eis filii post diluvium. ² Filii Japheth: Gomer, et Magog, et Madai, et Javan, et Thubal, et Mosoch, et Thiras. ³ Porro filii Gomer: Ascenez, et Riphath, et Thogorma. ⁴ Filii autem Javan: Elisa et Tharsis, Cetthim et Dodanim. ⁵ Ab his divisæ sunt insulæ gentium in regionibus suis: unusquisque secundum linguam suam et familias suas in nationibus suis.

IV. — 1°
Gen. 5, 31;
6, 10.
1 Par. 1, 4-26.
Filii
Japheth.

⁶ Filii autem Cham: Chus, et Mesraïm, et Phuth, et Chanaan. ⁷ Filii Chus: Saba, et Hevila, et Sabatha, et Regma, et Sabatacha.

Filii
Cham.

²⁰ Noé, agriculteur, commença à cultiver la terre, et planta une vigne. ²¹ Et ayant bu du vin, il s'enivra et se trouva nu dans sa tente. ²² Lorsque Cham, père de Chanaan, eut vu cela, c'est-à-dire la nudité de son père, il l'annonça à ses deux frères dehors. ²³ Mais Sem et Japhet mirent un manteau sur leurs épaules, et marchant en arrière, ils couvrirent la nudité de leur père; ainsi leurs visages étaient détournés, et ils ne virent pas la nudité de leur père. ²⁴ Mais Noé, réveillé de son ivresse, lorsqu'il eut appris ce que lui avait fait son second fils, ²⁵ dit: « Maudit Chanaan! il sera l'esclave des esclaves de ses frères ». ²⁶ Mais il ajouta: « Béni le Seigneur, le Dieu de Sem! que Chanaan soit son esclave. ²⁷ Que Dieu donne de l'étendue à Japhet, et qu'il habite dans les tentes de Sem, et que Chanaan soit son esclave ».

²⁸ Or Noé vécut après le déluge trois cent cinquante ans. ²⁹ Et tous ses jours accomplirent neuf cent cinquante ans, et il mourut.

X. ¹ Voici les générations des fils de Noé, Sem, Cham et Japhet: car il leur naquit des fils après le déluge. ² Les fils de Japhet sont: Gomer, Magog, Madai, Javan, Thubal, Mosoch et Thiras. ³ Les fils de Gomer: Ascenez, Riphath et Thogorma. ⁴ Et les fils de Javan: Éliasa, Tharsis, Cetthim et Dodanim. ⁵ C'est par eux que furent divisées les îles des nations dans leurs pays, chacun selon sa langue et ses familles dans leurs nations.

⁶ Les fils de Cham: Chus, Mesraïm, Phuth et Chanaan. ⁷ Les fils de Chus: Saba, Hévila, Sabatha, Regma et Sabatacha. Les fils de Regma: Saba et

6° L'ivresse de Noé, IX, 18-29.

²⁰ L'Asie est reconnue de tous comme la patrie de la vigne, et l'Arménie, où probablement Noé habitait alors, est très favorable à sa culture.

²⁵ Maudit Chanaan! Noé, ne voulant pas maudire Cham, que Dieu avait béni au sortir de l'arche, maudit Chanaan, le plus méchant de ses enfants. Chanaan fut en effet l'esclave de ses frères et sentit tout le poids de la malédiction de Noé.

²⁶ Béni le Seigneur, le Dieu de Sem! La bénédiction propre de Sem, c'est la connaissance du vrai Dieu. Seule, en effet, sa race conserva fidèlement le monothéisme dans la postérité d'Abraham.

²⁷ Que Dieu donne, etc., c'est-à-dire que Dieu étendit la race et les possessions de Japhet.

IV° SECTION. — Histoire des enfants de Noé, X, 1 — XI, 9.

1° Descendance des enfants de Noé, X, 1-32.

2° La tour de Babel, XI, 1-9.

1° Descendance des enfants de Noé, X, 1-32.

X. 5. C'est par eux, etc., veut dire que les descendants de Japhet, énumérés aux versets 2-4, se sont partagé entre eux les diverses contrées que les Hébreux appelaient les îles des nations, c'est-à-dire des idolâtres (probablement les îles et les pays sé-

IV. Generations filiorum Noe (X, 1-XI, 9). — 1° Noe postert (X, 1-32).

καὶ Λαδάν. ⁸ Χοὺς δὲ ἐγέννησε τὸν Νεβρωδ' οὗτος ἤρξατο εἶναι γίγας ἐπὶ τῆς γῆς. ⁹ Οὐ-τος ἦν γίγας κνηγὸς ἐναντίον κυρίου τοῦ θεοῦ. Διὰ τοῦτο ἐροῦσιν Ὡς Νεβρωδ' γίγας κνηγὸς ἐναντίον κυρίου. ¹⁰ Καὶ ἐγένετο ἀρχὴ τῆς βασιλείας αὐτοῦ Βαβυλῶν καὶ Ὀρέχ καὶ Ἀρχαδ καὶ Χαλάννη ἐν τῇ γῇ Σεναάρ. ¹¹ Ἐκ τῆς γῆς ἐκείνης ἐξῆλθεν Ἀσσοῦρ, καὶ ἠκοδόμησε τὴν Νινεὺν καὶ τὴν Ῥωβωθ πόλιν καὶ τὴν Χαλαχ ¹² καὶ τὴν Λαοῦ ἀνὰ μέσον Νινεὺν καὶ ἀνὰ μέσον Χαλαχ· αὕτη ἡ πόλις μεγάλη. ¹³ Καὶ Μεσραὶν ἐγέννησε τοὺς Λουδιμ καὶ τοὺς Νεφθαλιμ καὶ τοὺς Ἐρεμετιμ καὶ τοὺς Λαβιμ ¹⁴ καὶ τοὺς Πατροσωτιμ καὶ τοὺς Χασμωνιμ, ὅθεν ἐξῆλθε Φυλιστιμ, καὶ τοὺς Γαρθοριμ. ¹⁵ Χαναάν δὲ ἐγέννησε τὸν Σιδῶνα, πρωτότοκον αὐτοῦ, καὶ τὸν Χετταῖον ¹⁶ καὶ τὸν Ἰεβουσαῖον καὶ τὸν Ἀμορραῖον καὶ τὸν Γεργεσαῖον ¹⁷ καὶ τὸν Ἐναιῖον καὶ τὸν Ἀρουκαῖον καὶ τὸν Ἀσενναῖον ¹⁸ καὶ τὸν Ἀράδιον καὶ τὸν Σαμαραῖον καὶ τὸν Ἀμαθί. Καὶ μετὰ τοῦτο διεσπάρησαν αἱ φυλαὶ τῶν Χαναανῶν. ¹⁹ Καὶ ἐγένετο τὰ ὅρια τῶν Χαναανῶν ἀπὸ Σιδῶνος ἕως ἐλθεῖν εἰς Γεραρά καὶ Γαζάν, ἕως ἐλθεῖν ἕως Σοδόμων καὶ Γομόρρας, Ἀδαμὰ καὶ Σεβωμ ἕως Λασά. ²⁰ Οὗτοι υἱοὶ Χαμ ἐν ταῖς φυλαῖς αὐτῶν, κατὰ γλώσσας αὐτῶν, ἐν ταῖς χώραις αὐτῶν καὶ ἐν τοῖς ἔθνεσι αὐτῶν. ²¹ Καὶ τῷ Σὴμ ἐγενήθη καὶ αὐτῷ, πατρὶ πάντων τῶν υἱῶν Ἐβερ, ἀδελφῶ Ἰάβεθ τοῦ μείζονος. ²² Τίσι Σὴμ· Ἐλάμ καὶ Ἀσσοῦρ καὶ Ἀρφαξάδ καὶ Λουδ καὶ Ἀραμ καὶ Καϊνάν'. ²³ Καὶ υἱοὶ Ἀράμ· Οὐζ καὶ Οὐλ καὶ Γατέρ καὶ Μοσόχ. ²⁴ Καὶ Ἀρφαξάδ ἐγέννησε τὸν Καϊνάν, καὶ Καϊνάν ἐγέννησε τὸν Σαλά. Σαλά δὲ ἐγέννησε τὸν Ἐβερ. ²⁵ Καὶ τῷ Ἐβερ ἐγενήθησαν δύο υἱοί· ὄνομα τῷ ἐνὶ Φαλέγ, ὅτι ἐν ταῖς ἡμέραις αὐτοῦ διεμερίσθη ἡ γῆ, καὶ ὄνομα τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ Ἰεκτάν. ²⁶ Ἰεκτάν δὲ ἐγέννησε τὸν Ἐλμωδάδ καὶ Σαλέθ καὶ τὸν Σαρ-

10. FX: ἡ ἀρχή. 12. AFX+ (a. meγ.) ἡ. 14. AFX: ὅθ. ἐξῆλθεν ἐκείθεν φ. 15. AEX* αὐτῶ. 19. AEX: ἐγένοντο. AX* τῶν. 21. AX: ἐγενήθη. X: τῷ μελ-ζονι. 26. AFX: καὶ τὸν Σαλέφ.

8 וַבְּנֵי רַעְמָה שָׁבָא וְדָדָן; וְכֹשׁ יָלֵד אֶת-נִמְרֹד הוּא הֵחֵל לְהַיּוֹת גִּבּוֹר בְּאַרְצָא; הוּא הָיָה גִבּוֹר-צֵדִי לְפָנָי הַיְהוָה עַל-כֵּן יֵאמָר כְּנִמְרֹד גִּבּוֹר צֵדִי לְפָנָי יְהוָה; וַתְּהִי רֵאשִׁית מַמְלַכְתּוֹ כְּכָל אֲרָצָה וְאֶפְסָד וּכְלָנָה בְּאַרְצָא שִׁנְעָר; מִן-הָאָרֶץ הַהוּא יָצָא אֲשֶׁר וַיְבִן אֶת-בִּינֵיהָ וְאֶת-רַחֲבֹת עִיר וְאֶת-פְּלָחָה; וְאֶת-לָסֶן בֵּין בִּינֵיהָ וּבֵין פְּלָחָה הוּא הָעִיר הַגְּדֹלָה; וּמִצְרָיִם יָלֵד אֶת-לִוְיָדִים וְאֶת-עֲנָמִים וְאֶת-לֶחָבִים וְאֶת-נַפְתָּלִים; וְאֶת-פְּתָרִים וְאֶת-פְּסָלְחִים אֲשֶׁר יָצָאוּ מִשָּׁם פְּלִשְׁתִּים וְאֶת-בְּשָׁרִים; וְכַנְעֵן יָלֵד אֶת-צִידֹן בְּכָרוֹ וְאֶת-חֵת; וְאֶת-הַיְבוּסִי וְאֶת-הָאֱמֹרִי וְאֶת-הַחִטִּי; וְאֶת-הַחִיטִּי וְאֶת-הָעֵרֶק וְאֶת-הַסִּינִי; וְאֶת-הָאֲרֹרִי וְאֶת-הַצְּמָרִי וְאֶת-הַחֲמָתִי וְאֶתֶר נִפְצֹו מִשְׁפָּחוֹת הַפְּנִעֵנִי; וַיְהִי גְבוּל הַפְּנִעֵנִי מִצִּידֹן בְּאֶבְרָה עַד-עֵזָה בְּאֶבְרָה וְעַמְרָה וְאֶדְמָה וּצְבִים עַד-לָשֶׁע; כְּאֵלֶּה בְנֵי-חָם לְמִשְׁפָּחָתָם לְגִשְׁתָּם בְּאַרְצֵתָם בְּנֵי-יָהֶם; וְכַשָּׁם יָלֵד גַּם-הוּא אָבִי כָל-בְּנֵי-עֵבֶר אֲהִי יִפְתַּח הַגְּדֹל; בְּנֵי שָׁם עֵילָם וְאֲשֶׁר וְאַרְפַּכְשָׁד וְלֵדָה וְאַרְם; וּבְנֵי אַרְם עֵוֶץ וְהוּל וְגֵתֵר וּמִשׁ; וְאַרְפַּכְשָׁד יָלֵד אֶת-כַּח שָׁלַח וְשָׁלַח יָלֵד אֶת-עֵבֶר; וְהָעֵבֶר יָלֵד שְׁנֵי בָנִים שָׁם הָאֶחָד פֶּלֶג כִּי בְיָמָיו נִפְלְגָה הָאָרֶץ וְשָׁם אֲהִי יִקְטָן; וְיִקְטָן יָלֵד אֶת-אֱלִמֹדָד וְאֶת-

v. 17. ההא בפהח v. 19. וצבויים ק'

8. Puissant. Septante : « géant ».

9. Un fort chasseur. Septante : « un chasseurgéant ».

10. Babylone. Hébreu : « Babel ». Dans tout ce chapitre, il y a, au sujet des noms propres, de grandes divergences entre l'hébreu, les Septante et la Vulgate. Nous n'indiquons ici que les plus importantes.

11. Les rues de cette ville. Hébreu : « Rehoboth-ir », nom propre de ville d'après beaucoup de commentateurs. — Septante : « la ville de Rhooboth ».

12. Résén. Septante : « Dase ».

13-14. Ludim, Anamim, Laabim, Nephtuim, Phérusim et Chasluim. Hébreu : « les Ludim ; les Ana-

mim, les Lehabim, les Naphtukhim, les Pathrousim et les Chasluim ».

15. L'Héthéen. Hébreu : « Heth ».

20. Leurs générations, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

21. Frère aîné de Japhet. Septante : « frère de Japhet l'aîné ». Dom Calmet et quelques autres interprètes traduisent de même l'hébreu.

22. Et Aram. Les Septante ajoutent : « et Caïnan ».

24. Arphaxad engendra Salé. Septante : « Arphaxad engendra Caïnan, et Caïnan engendra Salé ».

25. Asarmoth. Septante : « Sarmoth ».

IV. Histoire des enfants de Noé (X, 1-XI, 9). — 1^o Leur descendance (X, 1-32).

Filii Regna : Saba et Dadan. ⁸ Porro Chus genuit Nemrod : ipse coepit esse potens in terra, ⁹ et erat robustus venator coram Domino. Ob hoc exivit proverbium : Quasi Nemrod robustus venator coram Domino. ¹⁰ Fuit autem principium regni ejus Babylon, et Arach, et Achad, et Chalanne, in terra Sennaar. ¹¹ De terra illa egressus est Assur, et edificavit Niniven, et plateas civitatis, et Chale. ¹² Resen quoque inter Niniven et Chale : hæc est civitas magna. ¹³ At vero Mesraim genuit Ludim, et Anamim, et Laabim, Nephthum, ¹⁴ et Phétrusim, et Chaslum : de quibus egressi sunt Philistiim et Caphtorim. ¹⁵ Chanaan autem genuit Sidonem primogenitum suum, Hethæum, ¹⁶ et Jebusæum, et Amorrhæum, Gergesæum, ¹⁷ Hevæum, et Aracæum : Sinæum, ¹⁸ et Aradium, Samaræum, et Amathæum : et post hæc disseminati sunt populi Chanaanorum. ¹⁹ Factique sunt termini Chanaan venientibus a Sidone Geraram, usque Gazam, donec ingrediaris Sodomam et Gomorrham, et Adamam, et Sebaim, usque Lesa. ²⁰ Hi sunt filii Cham in cognationibus, et linguis, et generationibus, terrisque et gentibus suis.

²¹ De Sem quoque nati sunt, patre omnium filiorum Heber, fratre Japheth majore. ²² Filii Sem : Ælam, et Assur, et Arphaxad, et Lud, et Aram. ²³ Filii Aram : Us et Hul, et Gether, et Mes. ²⁴ At vero Arphaxad genuit Sale, de quo ortus est Heber. ²⁵ Natique sunt Heber filii duo : nomen uni Phaleg, eo quod in diebus ejus divisa sit terra : et nomen fratris ejus Jectan. ²⁶ Qui Jectan genuit Elmoad.

Nemrod.
Gen. 6, 4.
1 Par. 1, 10;
9, 2.

Gen. 11, 9.

Am. 6, 2,
Gen. 11, 2,
Dan. 1, 2.

Assur.

Jon. 1, 2;
3, 3.
1 Par. 1, 11.

Deut. 2, 23.

Gen. 15, 19.

Filii Sem.

Gen. 11, 10.
1 Par. 1, 17.

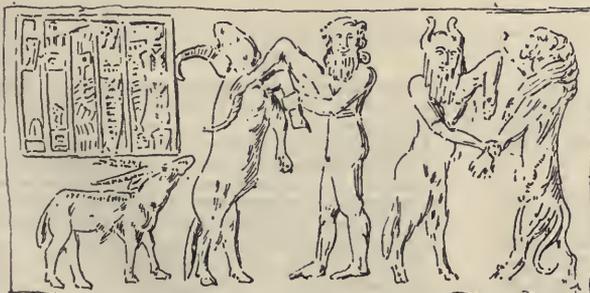
Gen. 11, 12.

Gen. 11, 16.

Gen. 11, 8.

Dadan. ⁸ Or Chus engendra Nemrod ; c'est lui qui commença à être puissant sur la terre. ⁹ C'était un fort chasseur devant le Seigneur. De là est venu le proverbe : Comme Nemrod, fort chasseur devant le Seigneur. ¹⁰ Le commencement de son royaume fut Babylone, Arach, Achad et Chalanné, dans la terre de Sennaar. ¹¹ De ce pays sortit Assur, qui bâtit Ninive, les rues de cette ville et Chalé, ¹² et aussi Résen, entre Ninive et Chalé : c'est la grande ville. ¹³ Quant à Mesraïm, il engendra Ludim, Anamim, Laabim, Nephthum, ¹⁴ Phétrusim et Chaslum, d'où sont sortis les Philistins et les Caphtorims. ¹⁵ Chanaan engendra Sidon, son premier-né, l'Héthéen, ¹⁶ le Jébuséen, l'Amorrhéen, le Gergéséen, ¹⁷ l'Hévéen, l'Aracéen, le Sinéen, ¹⁸ l'Aradien, le Samaréen et l'Amathéen : et après cela se sont dispersés les peuples des Chananéens. ¹⁹ Et les limites des Chananéens furent depuis Sidon en venant à Gérara, jusqu'à Gaza ; et en venant à Sodome, Gomorrhe, Adama et Séboïm, jusqu'à Lésa. ²⁰ Ce sont là les enfants de Cham selon leur parenté, leurs langues, leurs générations, leurs pays et leurs nations.

²¹ De Sem aussi, père de tous les enfants d'Heber et frère aîné de Japhet, naquirent des fils. ²² Les fils de Sem sont : Ælam, Assur, Arphaxad, Lud et Aram. ²³ Les fils d'Aram : Us, Hul, Gether et Mes. ²⁴ Or Arphaxad engendra Salé, dont est né Héber. ²⁵ A Héber naquirent deux fils : le nom de l'un fut Phaleg, parce qu'en ses jours la terre fut divisée ; et le nom de son frère, Jectan. ²⁶ Lequel Jectan engendra Elmoad,



Gilgamesh, le Nemrod chaldéen (ŷ. 9). (Cylindre antique.)

parés de la Palestine et où les Hébreux ne pouvaient aller que par mer) ; qu'ils se sont établis dans ces contrées chacun selon sa langue, ses familles, et qu'ils ont formé des nations. Tout ceci est dit par anticipation.

8. *Nemrod*. Les traditions assyro-chaldéennes avaient conservé le souvenir d'un héros, Gilgamesh, dont la force et les exploits rappellent le Nemrod biblique.

10. *Arach*, Erch, Orchoé, aujourd'hui Warka, sur la rive occidentale du bas Euphrate, au sud-est de Babylone.

11. Ninive, capitale de l'Assyrie, sur le Tigre.

IV. Generaciones filiorum Noe (X, 1-XI, 9). — 2° Turris in Babel (XI, 1-9).

μὸθ καὶ Ἰαφάχ²⁷ καὶ Ὀδορῶν καὶ Αἰβήλ καὶ Δεκλά²⁸ καὶ Εὐνάλ καὶ Ἀβμαῖλ καὶ Σαβὰ²⁹ καὶ Οὐφείρ καὶ Εὐειλὰ καὶ Ἰωβάβ. Πάντες οὗτοι υἱοὶ Ἰεκτάν.³⁰ Καὶ ἐγένετο ἡ κατοικησις αὐτῶν ἀπὸ Μασσῆ ἕως ἔλθειν εἰς Σιφφρά, ὄρος ἀνατολῶν.³¹ Οὗτοι υἱοὶ Σήμ ἐν ταῖς φυλαῖς αὐτῶν κατὰ γλώσσας αὐτῶν, ἐν ταῖς χώραις αὐτῶν καὶ ἐν τοῖς ἔθνεσιν αὐτῶν.³² Αὐταὶ αἱ φυλαὶ υἱῶν Νώε κατὰ γενέσεις αὐτῶν, κατὰ ἔθνη αὐτῶν ἀπὸ τούτων διεσπάρησαν *νήσοι τῶν ἐθνῶν ἐπὶ τῆς γῆς μετὰ τὸν κατακλυσμὸν.

XI. Καὶ ἦν πᾶσα ἡ γῆ χειλος ἐν καὶ φωνῇ μία πᾶσι.² Καὶ ἐγένετο ἐν τῷ κινήσει αὐτοῦ ἀπὸ ἀνατολῶν, εὗρον πεδίον ἐν γῆ Σεναάρ, καὶ κατοίκησαν ἐκεῖ.³ Καὶ εἶπεν ἄνθρωπος πᾶσι πλησίον αὐτοῦ· Δεῦτε, πλινθεύσωμεν πλίνθους, καὶ ὀπιθήσωμεν αὐτάς· πυλῶσαι ἐγένετο αὐτοῖς ἡ πλίνθος εἰς λίθον, καὶ ἄσφαλτος ἦν αὐτοῖς ὁ πηλός.⁴ Καὶ εἶπαν· Δεῦτε, οἰκοδομήσωμεν ἑαυτοῖς πόλιν καὶ πύργον, οὗ ἔσται ἡ κεφαλὴ ἕως τοῦ οὐρανοῦ, καὶ ποιήσωμεν ἑαυτοῖς ὄνομα, πρὸ τοῦ διασπαρῆναι ἡμᾶς ἐπὶ προσώπον πάσης τῆς γῆς.⁵ Καὶ κατέβη κύριος ἰδεῖν τὴν πόλιν καὶ τὸν πύργον, ὃν ᾠκοδόμησαν οἱ υἱοὶ τῶν ἀνθρώπων.⁶ Καὶ εἶπε κύριος· Ἴδού γένος ἐν καὶ χειλος ἐν πάντων, καὶ τοῦτο ἤρξαντο ποιῆσαι· καὶ νῦν οὐκ ἐκλείψει ἀπ' αὐτῶν πάντα, ὅσα ἂν ἐπιθῶνται ποιεῖν.⁷ Δεῦτε, καὶ καταβιάντες συγγέωμεν αὐτῶν ἐκεί τὴν γλῶσσαν, ἵνα μὴ ἀκούσωσιν ἕκαστος τὴν φωνὴν τοῦ πλησίον.⁸ Καὶ διέσπειρεν αὐτοὺς κύριος ἐκεῖθεν ἐπὶ πρόσωπον πάσης τῆς γῆς, καὶ ἐπαύσαντο οἰκοδομοῦντες

28. A¹EX* κ. Εὐνάλ. 31. A† οἱ (α. υἱοί). 32. FX: συγγενείας (pro γεν.). AX: τὰ ἔθνη. 3. A¹X* αὐτῶν. 4. AX: ἢ ἡ κεφ. ἔστ. A¹: ποιήσωμεν. AX: ἐαυτῶν ὄν. AEX* ἡμᾶς. 6. AEX: ἐκλ. ἐξ αὐτῶν. A: ἐπιθ. ποιῆσαι (?). 7. AX: ἐκεῖ αὐτῶν. FX: τῆς φωνῆς.

27 שֵׁלַח וְאֶת-הַצְרַמְוֹת וְאֶת-יָרֵחַ: וְאֶת-הַדְרֹרִים וְאֶת-אֵיזֹל וְאֶת-דְּקָלָה: וְאֶת-עֹבֵב וְאֶת-אֲבִימָאֵל וְאֶת-שָׁבָא: וְאֶת-אַפְרָח וְאֶת-חַוִּילָה וְאֶת-יֹאָבֵב כָּל-אֵלֶּה בְּנֵי יֶקֶטָן: וַיְהִי מִשְׁפָּחָם מִמִּשְׁפַּח בְּאֶמְתָּה סִפְרָה דָר הַקָּדָם: אֵלֶּה בְּנֵי-שֵׁם לְמִשְׁפַּחָתָם לְכָל-שְׁנֵתָם בְּאַרְצֵתָם לְגוֹיֵיהֶם: אֵלֶּה מִשְׁפַּחַת בְּנֵי-נֹחַ לְתוֹלְדֹתָם בְּגוֹיֵיהֶם וּמֵאֵלֶּה נִפְרְדוּ הַגּוֹיִם בְּאַרְצָא אַחַר הַמַּבּוּל: פ

XI. וַיְהִי כָל-הָאָרֶץ שְׂפָה אֶחָת וּדְבָרִים אֶחָדִים: וַיְהִי בְנִסְעָם מִקֶּדֶם וַיִּמְצְאוּ כְּקֶעֶה בְּאַרְצָא שְׁנֵער וַיִּשְׁבוּ שָׁם: וַיֹּאמְרוּ אִישׁ אֶל-רֵעֵהוּ תְּבַה נִלְבְּנָה לְבִנִּים וְנִשְׂרָפָה לְשָׂרָפָה וַתְּהִי לָהֶם תְּלַבְּנָה לְאֵבֶן וַתְּהַמָּר הָיְתָה לָהֶם לְחֶמֶר: וַיֹּאמְרוּ תְּבַה נִבְנֶה-לָּנוּ עִיר וּמִגְדָּל וְרֵאשׁוּ בַשָּׁמַיִם וְנַעֲשֶׂה-לָּנוּ שֵׁם פֶּן-נִפְּוֶץ עַל-פְּנֵי כָל-הָאָרֶץ: הַ וַיַּרְדַּ וַתְּהִי לְרֵאשׁ אֶת-הָעִיר וְאֶת-הַמִּגְדָּל אֲשֶׁר בְּנֵי הָאָדָם: וַיֹּאמֶר יְהוָה תֵּן עִם אֶחָד וּשְׂפָה אֶחָת לְכָלֶם וְנִהַ חֶחֶלֶם לַעֲשׂוֹת וְעַתָּה לֹא-יִבְצָר מֵהֶם כָּל אֲשֶׁר יִזְמוּ לַעֲשׂוֹת: תְּבַה נִרְדָּה וְנִבְלָה שֵׁם שְׂפָתָם אֲשֶׁר לֹא יִשְׁמְעוּ אִישׁ שְׂפַת רֵעֵהוּ: וַיִּפֶץ יְהוָה אֶתֶם מִשָּׁם עַל-פְּנֵי כָל-הָאָרֶץ וַיַּהֲדָלוּ

v. 3. קמץ בו"ק

27. *Aduram, Uzal.* Septante : « Hodorra, Ebel ». 32. *De Noé.* Hébreu et Septante : « des fils de Noé ». — *Selon leurs peuples.* Hébreu et Septante : « selon leurs générations ». — *Les nations.* Septante : « les îles des nations ».

XI. 1. *Une seule langue.* Septante : « une seule langue pour tous ».

4. *Et rendons notre nom célèbre.* Hébreu et Septante : « et faisons-nous un nom ». — *Avant que nous soyons dispersés.* Hébreu : « afin que nous ne soyons pas dispersés », ou encore : « de peur que nous ne nous dispersions », c'est-à-dire : pour avoir,

une fois dispersés, un point de ralliement. — *Dans tous les pays.* Hébreu et Septante : « sur la face de toute la terre ».

5. *Les fils d'Adam.* Hébreu : « les fils de l'homme ».

6. *Et ils n'abandonneront pas leur dessein qu'ils ne l'aient accompli.* Hébreu : « maintenant rien ne les empêcherait de faire tout ce qu'ils auraient projeté ». Ce sens, plus général que celui de la Vulgate, est aussi à peu près celui des Septante.

7. *Donc, Vulgate: igitur,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

8. *Dans tous les pays.* Voir plus haut, verset 4. — *La ville.* Les Septante ajoutent : « et la tour ».

IV. Histoire des enfants de Noé (X, 1-XI,9). — 2° La tour de Babel (XI, 1-9).

dad, et Saleph, et Asármoth, Jare,²⁷ et Adúram, et Uzal, et Decla,²⁸ et Ebal, et Abimael, Saba,²⁹ et Ophir, et Hévila, et Jobab : omnes isti, filii Jectan.³⁰ Et facta est habitatio eorum de Messa pergéntibus usque Sephar montem orientálem.³¹ Isti filii Sem, secúndum cognatiónes, et linguas, et regiónes, in géntibus suis.³² Hæ familiæ Noe juxta pópulos et natiónes suas. Ab his divisæ sunt gentes in terra post dilúvium.

XI. ¹ Erat autem terra lábii unius, et sermónum eorúmdem. ² Cumque profisceréntur de oriénte, invenérunt campum in terra Sennaar, et habitavérunt in eo. ³ Dixitque alter ad próximum suum : Veníte, faciámus láteres, et coquámus eos igni. Habuerúntque láteres pro saxis, et bitúmen pro cæméto : ⁴ et dixérunt : Venite, faciámus nobis civitátem, et turrim, cujus culmen pertingat ad cœlum : et celebrémus nomen nostrum ántequam dividámur in univérsas terras. ⁵ Descéndit autem Dóminus, ut vidéret civitátem et turrim, quam ædificábant filii Adam, ⁶ et dixit : Ecce, unus est pópulus, et unum lábium ómnibus : cœperúntque hoc fácere, nec desistent a cogitatióibus suis, donec eas ópere cómpleant. ⁷ Venite igitur, descendámus, et confundámus ibi linguam eorum, ut non aúdiat unusquisque vocem próximi sui. ⁸ Atque ita divisit eos Dóminus ex illo loco in univérsas ter-

**2°
Turris
Babel.**
Gen. 10, 20, 31.

Gen. 10, 10.
Dan. 1, 2.

Gen. 14, 10.

Gen. 4, 17.

Deut. 1, 28 ;
9, 1.

Gen. 18, 21.
Ex. 3, 8.

**Lingua-
rum
confusio.**
Gen. 1, 26.

Ps. 54, 10.

Deut. 32, 8.

Saleph, Asarmoth, Jaré,²⁷ Aduram, Uzal, Décla,²⁸ Ébal, Abimael, Saba,²⁹ Ophir, Hévila et Jobab : tous ceux-là sont les fils de Jectan.³⁰ Et leur habitation s'étendit de Messa jusqu'à Séphar, montagne qui est à l'orient.³¹ Voilà les fils de Sem, selon leur parenté, leurs langues, leurs pays et leurs nations.³² Et voilà les familles de Noé, selon leurs peuples et leurs nations. C'est par elles qu'ont été divisées toutes les nations sur la terre après le déluge.

XI. ¹ Or la terre n'avait qu'un seul langage et qu'une seule langue. ² Et lorsque les hommes partirent de l'orient, ils trouvèrent une plaine dans la terre de Sennaar, et ils y habitèrent. ³ Et l'un dit à l'autre : « Venez, faisons des briques et cuisons-les au feu ». Or ils se servirent de briques au lieu de pierres, et de bitume au lieu de ciment. ⁴ Et ils dirent encore : « Venez, faisons-nous une ville et une tour dont le faite touche au ciel ; et rendons notre nom célèbre, avant que nous soyons dispersés dans tous les pays ». ⁵ Mais le Seigneur descendit pour voir la ville et la tour que bâtissaient les fils d'Adam, ⁶ et il dit : « Voici un seul peuple, et un seul langage pour tous : ils ont commencé à faire cet ouvrage, et ils n'abandonneront pas leur dessein, qu'ils ne l'aient accompli. ⁷ Venez donc, descendons et confondons là même leur langage, afin que l'un n'entende pas la langue de l'autre ». ⁸ C'est ainsi que le Seigneur les dispersa de ce lieu dans tous les pays ; et ils cessèrent de bâtir

32. Et voilà les familles de Noé. Voir, à la fin du volume, la note 7 sur la table ethnographique. — C'est par elles qu'ont été divisées toutes les nations. Voir plus haut la note sur le verset 5.

2° La Tour de Babel, XI, 1-9.

XI. 2. Dans la terre de Sennaar, en Babylonie.

4. Faisons-nous... une tour. L'emplacement de cette tour est connu. Les ruines en existaient encore à Borsippa au temps de Nabuchodonosor, qui les releva et les restaura. Borsippa s'appelle maintenant Birs-Nimroud, au sud-ouest de Babylone. Détruit par le feu, le monument de Nabuchodonosor a encore aujourd'hui quarante-six mètres de hauteur. Une autre tour semblable existait à Khorsabad, et des monuments du même genre sont figurés sur les bas-reliefs et les cylindres assyriens qui sont parvenus jusqu'à nous.



Tour assyrienne à étages (V. 4).
(Bas-relief de Mérodach-Baladan I^{er}.)

V. Liber generationum Sem (XI, 10-26).

την πόλιν 'καὶ τὸν πύργον'. 9 Διὰ τοῦτο ἐκλήθη τὸ ὄνομα αὐτῆς Σύγγυσις· ὅτι ἐκεῖ συνέγεε κύριος τὰ χεῖλη πάσης τῆς γῆς καὶ ἐκείθεν διέσπειρεν αὐτοὺς κύριος ἐπὶ πρὸς-ἴωπον πάσης τῆς γῆς.

10 Καὶ αὐταὶ αἱ γενεαὶ Σὴμ. 'Καὶ ἦν Σὴμ υἱὸς ἑκατὸν ἐτῶν, ὅτε ἐγέννησα τὸν Ἀρφαξάδ, δευτέρου ἐτους μετὰ τὸν κατακλυσμόν.

11 Καὶ ἔζησε Σὴμ μετὰ τὸ γενῆσαι αὐτὸν τὸν Ἀρφαξάδ ἔτη πεντακόσια, καὶ ἐγέννησεν υἱὸς καὶ θυγατέρας. 'Καὶ ἀπέθανε.'

12 Καὶ ἔζησεν Ἀρφαξάδ ἑκατὸν τριακονταπέντε ἔτη, καὶ ἐγέννησε τὸν *Καϊνᾶν. 13 Καὶ ἔζησεν Ἀρφαξάδ μετὰ τὸ γενῆσαι αὐτὸν τὸν *Καϊνᾶν ἔτη τετρακόσια, καὶ ἐγέννησεν υἱὸς καὶ θυγατέρας. 'Καὶ ἀπέθανε.'

Καὶ ἔζησε *Καϊνᾶν ἑκατὸν καὶ τριάκοντα ἔτη, καὶ ἐγέννησε τὸν Σαλά. 'Καὶ ἔζησε Καϊνᾶν μετὰ τὸ γενῆσαι αὐτὸν τὸν Σαλά ἔτη τριακόσια τριάκοντα, καὶ ἐγέννησεν υἱὸς καὶ θυγατέρας. Καὶ ἀπέθανε.'

14 Καὶ ἔζησε Σαλά ἑκατὸν τριάκοντα ἔτη, καὶ ἐγέννησε τὸν Ἐβερ. 15 Καὶ ἔζησε Σαλά μετὰ τὸ γενῆσαι αὐτὸν τὸν Ἐβερ ἑκατὸν τριακόσια τριάκοντα ἔτη, καὶ ἐγέννησεν υἱὸς καὶ θυγατέρας. 'Καὶ ἀπέθανε.'

16 Καὶ ἔζησεν Ἐβερ ἑκατὸν τριακοντατέσσαρα ἔτη, καὶ ἐγέννησε τὸν Φαλέγ. 17 Καὶ ἔζησεν Ἐβερ μετὰ τὸ γενῆσαι αὐτὸν τὸν Φαλέγ ἔτη *δύοκόσια ἑβδομήκοντα, καὶ ἐγέννησεν υἱὸς καὶ θυγατέρας. 'Καὶ ἀπέθανε.'

18 Καὶ ἔζησε Φαλέγ τριάκοντα καὶ ἑκατὸν ἔτη, καὶ ἐγέννησε τὸν Ῥαγαῦ. 19 Καὶ ἔζησε Φαλέγ μετὰ τὸ γενῆσαι αὐτὸν τὸν Ῥαγαῦ ἐννέα καὶ διακόσια ἔτη, καὶ ἐγέννησεν υἱὸς καὶ θυγατέρας. 'Καὶ ἀπέθανε.'

20 Καὶ ἔζησε Ῥαγαῦ ἑκατὸν τριάκοντα καὶ δύο ἔτη, καὶ ἐγέννησε τὸν Σερούχ. 21 Καὶ ἔζησε Ῥαγαῦ μετὰ τὸ γενῆσαι αὐτὸν τὸν Σερούχ διακόσια ἐπτὰ ἔτη, καὶ ἐγέννησεν υἱὸς καὶ θυγατέρας. 'Καὶ ἀπέθανε.'

22 Καὶ ἔζησε Σερούχ ἑκατὸν τριάκοντα ἔτη, καὶ ἐγέννησε τὸν Ναχώρ. 23 Καὶ ἔζησε Σερούχ μετὰ τὸ γενῆσαι αὐτὸν τὸν Ναχώρ ἑτη διακόσια, καὶ ἐγέννησεν υἱὸς καὶ θυγατέρας. 'Καὶ ἀπέθανε.'

24 Καὶ ἔζησε Ναχώρ ἑκατὸν ἑβδομηκονταεννέα, καὶ ἐγέννησε τὸν Θάδμᾶ. 25 Καὶ ἔζησε Ναχώρ μετὰ τὸ γενῆσαι αὐτὸν τὸν

9 לְבִנְתָּהּ הָעִיר: עַל־יֵפוֹן קָרָא שְׁמָהּ בָבֶל כִּי־שָׁם בָּלְל וְהָיָה שְׂפַת כָּל־הָאָרֶץ וּמִשָּׁם הִפְיָצָם יְהוָה עַל־פְּנֵי כָל־

10 הָאָרֶץ: פ אֵלֶּה הַיְלֻדֹת שֵׁם בֶּן־מֵאָת שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־אַרְפַּכְשָׁד 11 שְׁנַתַּיִם אַחֵר הַמְּבֹרָל: וַיְחִי־שָׁם אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־אַרְפַּכְשָׁד חֲמֵשׁ מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

12 וְאַרְפַּכְשָׁד הָיוּ חֲמֵשׁ וּשְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־שֵׁלָח: וַיְחִי אַרְפַּכְשָׁד אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־שֵׁלָח שְׁלֹשׁ שָׁנִים וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

13 וְשֵׁלָח הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־עֵבֶר: וַיְחִי־שֵׁלָח אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־עֵבֶר שְׁלֹשׁ שָׁנִים וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

14 וְעֵבֶר הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־פֶּלֶג: וַיְחִי־עֵבֶר אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־פֶּלֶג שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

15 וְפֶלֶג הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־רֵעִי: וַיְחִי־פֶלֶג אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־רֵעִי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

16 וְרֵעִי הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־רֵעִי פֶּלֶג: וַיְחִי־עֵבֶר אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־רֵעִי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

17 וְרֵעִי הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־רֵעִי פֶּלֶג: וַיְחִי־עֵבֶר אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־רֵעִי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

18 וְרֵעִי הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־רֵעִי פֶּלֶג: וַיְחִי־עֵבֶר אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־רֵעִי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

19 וְרֵעִי הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־רֵעִי פֶּלֶג: וַיְחִי־עֵבֶר אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־רֵעִי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

20 וְרֵעִי הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־רֵעִי פֶּלֶג: וַיְחִי־עֵבֶר אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־רֵעִי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

21 וְרֵעִי הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־רֵעִי פֶּלֶג: וַיְחִי־עֵבֶר אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־רֵעִי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

22 וְרֵעִי הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־רֵעִי פֶּלֶג: וַיְחִי־עֵבֶר אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־רֵעִי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

23 וְרֵעִי הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־רֵעִי פֶּלֶג: וַיְחִי־עֵבֶר אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־רֵעִי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

24 וְרֵעִי הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־רֵעִי פֶּלֶג: וַיְחִי־עֵבֶר אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־רֵעִי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

25 וְרֵעִי הָיוּ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וַיֹּלֵד אֶת־רֵעִי פֶּלֶג: וַיְחִי־עֵבֶר אַחֲרָיו הַיְלִידוֹ אֶת־רֵעִי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיֹּלֵד בָּנִים וּבָנוֹת: ס

9. A1: ὄν. αὐτῆ. AX† (p. alt. κύρ.) ὁ θεός.
10. AX* Καὶ ἦν.
13. AFX† (p. τετρ.) τριάκοντα. AX* καὶ (p. ἑκατ.).
17. AEFX: ἔτη τριακόσια ἑβδ.
24. AEX* ἑκατὸν.

11. Des filles. Les Septante ajoutent: « et il mourut ». De même, γ. 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25.
13. Sept.: « Arphaxad vécut, après avoir engendré Caïnan, 300 ans, et il engendra... et il mourut.

Et Caïnan vécut 130 ans et engendra Sala. Et Caïnan vécut, après avoir engendré Sala, 330 ans... Voir la note ci-contre.
14. — 30. Septante: 130.
15. — 403. Septante: 330.

16. — 34. Septante: 134.
17. — 430. Septante: 270.
18. — 30. Septante: 430.
20. — 32. Septante: 132.
22. — 30. Septante: 130.
24. — 29. Septante: 179.

V. Histoire de Sem (XI, 10-26).

ras, et cessavérunt ædificâre civitatem. ⁹ Et idecirco vocatum est nomen ejus Babel, quia ibi confusum est lãbium univãrsæ terræ : et inde dispersit eos Dõminus super faciẽm cunctarum regionum.

¹⁰ Hæ sunt generatiõnes Sem : Sem erat centum annorum quando genuit Arphaxad, biennio post diluvium. ¹¹ Vixitque Sem, postquam genuit Arphaxad, quingentis annis : et genuit filios et filias. ¹² Porro Arphaxad vixit triginta quinque annis, et genuit Sale. ¹³ Vixitque Arphaxad, postquam genuit Sale, trecẽntis tribus annis : et genuit filios et filias. ¹⁴ Sale quoque vixit triginta annis, et genuit Heber. ¹⁵ Vixitque Sale, postquam genuit Heber, quadringentis tribus annis : et genuit filios et filias. ¹⁶ Vixit autem Heber triginta quatuor annis, et genuit Phaleg. ¹⁷ Et vixit Heber, postquam genuit Phaleg, quadringentis triginta annis : et genuit filios et filias. ¹⁸ Vixit quoque Phaleg triginta annis, et genuit Reu. ¹⁹ Vixitque Phaleg, postquam genuit Reu, ducẽntis novem annis : et genuit filios et filias. ²⁰ Vixit autem Reu triginta duobus annis, et genuit Sarug. ²¹ Vixit quoque Reu, postquam genuit Sarug, ducẽntis septem annis : et genuit filios et filias. ²² Vixit vero Sarug triginta annis, et genuit Nachor. ²³ Vixitque Sarug, postquam genuit Nachor, ducẽntis annis : et genuit filios et filias. ²⁴ Vixit autem Nachor viginti novem annis, et genuit Thare. ²⁵ Vixitque Nachor, postquam genuit Thare, centum decem et novem an-

Gen. 10, 10.
Ap. 17, 5.

V.
Fili Sem :
Gen. 10, 22.
1 Par. 1, 17-27.
Luc, 3, 36.
Arphaxad.

Sale.

Heber.

Phaleg.
1 Par. 1, 19.

Reu.

Sarug.

Nachor.

1 Par. 1, 26.

Thare.

la ville. ⁹ Et c'est pourquoi elle a été appelée du nom de Babel, parce que c'est là que fut confondu le langage de toute la terre : et de là le Seigneur les dispersa sur la face de tous les pays.

¹⁰ Voici les générations de Sem : Sem avait cent ans quand il engendra Arphaxad, deux ans après le déluge. ¹¹ Sem vécut, après qu'il eut engendré Arphaxad, cinq cents ans, et il engendra des fils et des filles. ¹² Arphaxad vécut trente-cinq ans, et il engendra Salé. ¹³ Et Arphaxad vécut, après qu'il eut engendré Salé, trois cent trois ans, et il engendra des fils et des filles. ¹⁴ Or Salé vécut trente ans, et il engendra Héber. ¹⁵ Et Salé vécut, après qu'il eut engendré Héber, quatre cent trois ans, et il engendra des fils et des filles. ¹⁶ Mais Héber vécut trente-quatre ans, et il engendra Phaleg. ¹⁷ Et Héber vécut, après qu'il eut engendré Phaleg, quatre cent trente ans, et il engendra des fils et des filles. ¹⁸ Phaleg aussi vécut trente ans, et il engendra Reü. ¹⁹ Et Phaleg vécut, après qu'il eut engendré Reü, deux cent neuf ans, et il engendra des fils et des filles. ²⁰ Reü vécut trente-deux ans, et il engendra Sarug. ²¹ Et Reü vécut, après qu'il eut engendré Sarug, deux cent sept ans, et il engendra des fils et des filles. ²² Or Sarug vécut trente ans, et il engendra Nachor. ²³ Et Sarug vécut, après qu'il eut engendré Nachor, deux cents ans, et il engendra des fils et des filles. ²⁴ Nachor vécut vingt-neuf ans, et il engendra Tharé. ²⁵ Et Nachor vécut, après qu'il eut engendré Tharé, cent dix-neuf ans, et il engendra des fils et des filles.

9. *Parce que*, etc. On interprète souvent le mot *Babel* par « porte d'Ilou », c'est-à-dire porte de Dieu. C'est sans doute là une signification forgée après coup. Moïse nous a conservé la vraie forme primitive et le véritable sens du nom de Babel, qu'il n'appelle point Bab-ilou, Bab-él, mais Babel (avec un e bref) « confusion » et non « porte de Dieu. » — *C'est là que fut confondu le langage de toute la terre.* — D'après saint Grégoire de Nyse, la confusion des langues fut non pas instantanée, mais lente et progressive. Il n'y aurait eu ainsi, à Babel, qu'une mésintelligence survenue, par la volonté divine, entre ceux qui travaillaient à la tour. Mais la plupart des Pères et des commentateurs pensent au contraire que, par un miracle qu'il était très facile à Dieu d'opérer, le langage des constructeurs de Babel fut subitement

changé, de façon qu'il leur fût impossible de se comprendre entre eux.

V^e SECTION. — Histoire de Sem, XI, 10-26.

13. *Trois cent trois ans.* C'est, dans ce chapitre, le seul nombre où la Vulgate soit en désaccord avec l'hébreu, qui porte 403 ans. Les correcteurs de Pie V ont laissé subsister cette unique divergence, parce que le nombre 303 se trouve dans la plupart des manuscrits latins, dans les versions syriaque et arabe, et que le désaccord entre l'hébreu, les septante et le latin ne permet plus de savoir sûrement où est la vraie leçon.

VI. Generaciones Abrahæ (XI,27-XXV, 11). — 2° Abre vocatto (XII, 1-9).

Θάρρα ἔτη ἑκατὸν *εἰκοσιπέντε, καὶ ἐγέννησεν
 υἱὸς καὶ θυγατέρας. 'Καὶ ἀπέθανε.' 26 Καὶ
 ἔζησε Θάρρα ἐβδομήκοντα ἔτη, καὶ ἐγέννησε
 τὸν Ἀβραμ καὶ τὸν Ναχωρ καὶ τὸν Ἀρῶν.
 27 Ἄντα δὲ αἱ γενεαὶς Θάρρα. Θάρρα
 ἐγέννησε τὸν Ἀβραμ καὶ τὸν Ναχωρ καὶ τὸν
 Ἀρῶν. Καὶ Ἀρῶν ἐγέννησε τὸν Λώτ. 28 Καὶ
 ἀπέθανεν Ἀρῶν ἐνώπιον Θάρρα τοῦ πατρὸς
 αὐτοῦ ἐν τῇ γῆ, ἣ ἐγενήθη, ἐν τῇ χώρᾳ τῶν
 Χαλδαίων. 29 Καὶ ἔλαβον Ἀβραμ καὶ Ναχωρ
 ἑαυτοῖς γυναῖκα· ὄνομα τῇ γυναικὶ Ἀβραμ
 Σάρα, καὶ ὄνομα τῇ γυναικὶ Ναχωρ Μελχά,
 θυγάτηρ Ἀρῶν, καὶ πατὴρ Μελχά καὶ πα-
 τηρ Ἰεσχά. 30 Καὶ ἦν Σάρα στεῖρα, καὶ οὐκ
 ἔτεκνοποιεῖ. 31 Καὶ ἔλαβε Θάρρα τὸν Ἀβραμ,
 υἱὸν αὐτοῦ, καὶ τὸν Λώτ, υἱὸν Ἀρῶν, υἱὸν
 τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ, καὶ τὴν Σάραν, τὴν νύμφην
 αὐτοῦ, γυναῖκα Ἀβραμ, τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ, καὶ
 *ἔξηγαγεν αὐτοὺς ἐκ τῆς χώρας τῶν Χαλδαιῶν,
 πορευθῆναι εἰς γῆν Χαναάν. Καὶ ἦλθον ἕως
 Χαρῶν. Καὶ κατοίκησεν ἐκεῖ. 32 Καὶ ἐγέν-
 οντο πᾶσαι αἱ ἡμέραι Θάρρα ἐν γῆ Χαρῶν
 διακόσια πέντε ἔτη, καὶ ἀπέθανε Θάρρα ἐν
 Χαρῶν.

תָּרָה הִשְׁקֵעַ עֶשְׂרֵה שָׁנָה וּמֵאֵת שָׁנָה
 וַיֵּוֹלֶד בָּנִים וּבָנוֹת: 26 וַיְהִי-
 וַיֵּוֹלֶד שְׁבַע עָיִם שָׁנָה וַיֵּוֹלֶד אֶת-אַבְרָם
 אֶת-נָחֹר וְאֶת-אֲרֹן: וְאֵלֶּה הָיוּ לְבָתֵּר
 תָּרָה הִוְלִיד אֶת-אַבְרָם אֶת-
 נָחֹר וְאֶת-אֲרֹן וְהָיוּ הַיְלִיד אֶת-לוֹט:
 28 וַיָּמָת הָרֵן עַל-פְּנֵי תָרָה אָבִיו בְּאֶרֶץ
 מִוְלַדְתּוֹ בְּאֶוֹר פְּשָׁדִים: וַיִּקַּח אַבְרָם
 וְנָחֹר לָהֶם נָשִׁים שָׁם אִשְׁת-אַבְרָם
 שָׂרָי וְשֵׁם אִשְׁת-נָחֹר מִלְכָּה בַת-הָרֵן
 לֵאמֹר מִלְכָּה וְאָבִי יִסְכָּה: וְהָיָה שָׂרָי
 עַקְרָה אֵין לָהּ יוֹלֵד: וַיִּקַּח תָּרָה אֶת-
 אַבְרָם בְּנוֹ וְאֶת-לוֹט בֶּן-הָרֵן בֶּן-בְּנוֹ
 וְאֶת שָׂרָי בַת-לוֹט אִשְׁת אַבְרָם בְּנוֹ
 וַיִּצְאוּ אֹתָם מֵאֶוֹר פְּשָׁדִים לְלָכֵת
 אֶרְצָה כְּנָעַן וַיָּבֹאוּ עַד-הָרֵן וַיִּשְׁבּוּ
 32 שָׁם: וַיְהִי וַיָּמִי-תָרָה חֲמִשׁ שָׁנָיִם
 וּמֵאֵתָיִם שָׁנָה וַיָּמָת תָּרָה בְּהָרֵן:

פ פ פ ג 3

XII. Καὶ εἶπε κύριος τῷ Ἀβραμ· Ἐξέλθε ἐκ
 τῆς γῆς σου καὶ ἐκ τῆς συγγενείας σου καὶ ἐκ
 τοῦ οἴκου τοῦ πατρὸς σου, καὶ δεῦρο' εἰς τὴν
 γῆν, ἣν ἂν σοι δεῖξω· 2 καὶ ποιήσω σε εἰς
 ἔθνος μέγα, καὶ εὐλογήσω σε, καὶ μεγαλυνῶ
 τὸ ὄνομα σου, καὶ ἔση εὐλογημένος, 3 καὶ εὐ-
 λογήσω τοὺς εὐλογοῦντάς σε, καὶ τοὺς κατα-
 ρωμένους σε καταράσομαι, καὶ ἐνευλογηθή-
 σονται ἐν σοὶ πᾶσαι αἱ φυλαὶ τῆς γῆς. 4 Καὶ
 ἐπορεύθη Ἀβραμ, καθάπερ ἐλάλησεν αὐτῷ
 κύριος, καὶ ὄψατο μετ' αὐτοῦ Λώτ. Ἀβραμ
 δὲ ἦν ἐτὼν ἐβδομηκονταπέντε, ὅτε ἔξηλθεν ἐκ
 Χαρῶν. 5 Καὶ ἔλαβεν Ἀβραμ Σάραν, τὴν
 γυναῖκα αὐτοῦ, καὶ τὸν Λώτ, υἱὸν τοῦ ἀδελ-
 φοῦ αὐτοῦ, καὶ πάντα τὰ ὑπάρχοντα αὐτῶν
 ὅσα ἐκτίσασατο, καὶ πᾶσαν ψυχὴν ἣν ἐκτή-

XII. וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-אַבְרָם לֵךְ-לָךְ
 מֵאֶרְצָךְ וּמִמּוֹלַדְתְּךָ וּמִבְּיֹת אָבִיךָ
 אֶל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר אֹרְאָה: וְאֶעֱשֶׂה לְךָ
 עָדוֹל וְאֶבְרַכְךָ וְאֶגְדָּלְךָ שְׁמִי: וְהָיָה
 בְּרַכָּה: וְאֶבְרַכְךָ מִבְּרַכְיָה וּמִשְׁקַלְךָ
 אָאֵר וְנִבְרַכְיָה כִּי כָל מִשְׁפָּחֹת הָאֲדָמָה:
 4 וַיֵּלֶךְ אַבְרָם בְּאֶשֶׁר דִּבֶּר אֵלָיו יְהוָה
 וַיִּקַּח אֹתוֹ לוֹט וְאַבְרָם בֶּן-חֲמִשׁ שָׁנָיִם
 ה וְשְׁבַע עָיִם שָׁנָה בְּצֵאתוֹ מִהָרֵן: וַיִּקַּח
 אַבְרָם אֶת-שָׂרָי וְאֶת-לוֹט בֶּן-
 אָחִיו וְאֶת-כָּל-רְכוּשָׁם אֲשֶׁר רָכְשָׁה
 וְאֶת-הַנַּפְשׁ אֲשֶׁר-עִשָׂי בְּהָרֵן וַיִּצְאוּ

25. AEX: ἐκ. εἰκοσιεννέα. 32. AFX* πᾶσαι.
 3. AF: εὐλογηθ.

25. Cent dix-neuf ans. Septante : « cent vingt-cinq ans ». — Et des filles. Les Septante ajoutent : « et il mourut ».
 28. Avant Tharé. Hébreu et Septante : « en présence de Tharé ». — A Ur des Chaldéens. Septante : « dans le pays des Chaldéens ».
 29. Sarai. Dans les Septante, le premier nom de l'épouse d'Abraham est Sara, changé plus tard en Sarra (xvii, 15).
 31. C'est pourquoi, Vulgate : itaque, n'est ni dans

Hébreu, ni dans les Septante. — Il les fit sortir. Hébreu : « ils sortirent ensemble ». — D'Ur des Chaldéens. Septante : « du pays des Chaldéens ». — Haran. Septante : « Charran ». — Ils y habitèrent. Septante : « il y habita ».
 32. Les jours de Tharé. Les Septante ajoutent : « dans le pays de Charran ».
 XII. 2. Tu seras béni. H. : « tu seras bénédiction ».
 4. Donc, Vulg. : itaque, n'est pas dans l'hébreu.

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 2° Vocation d'Abram (XII, 1-9).

nis : et genuit filios et filias. ²⁶ Vixitque Thare septuaginta annis, et genuit Abram, et Nachor, et Aran.

Jos. 24, 2.

Nascitur Abram. VI.

§ 1. — 1°.

1 Par. 1, 26. Luc. 3, 34.

Nascitur Lot.

Saraï. Gen. 22, 20, 23.

Migratio Thare.

Gen. 15, 7. Jos. 24, 2. 2 Esd. 9, 7. Judith, 5, 7. Act. 7, 2-4.

2° Vocatio Abram. Gen. 15, 7. Act. 7, 3. Heb. 11, 8. Is. 41, 2. Mat. 10, 37. 2 Cor. 6, 17. Ps. 44, 11. Ruth, 2, 11. Num. 10, 30. Is. 51, 2.

Ex. 23, 22. Gen. 18, 18; 22, 18; 26, 4. Eccl. 44, 24. Gal. 3, 5, 14. Act. 3, 25. Heb. 11, 8.

Gen. 11, 31.

Gen. 14, 14.

²⁶ Tharé vécut soixante-dix ans, et il engendra Abram, Nachor et Aran.

²⁷ Mais voici les générations de Tharé. Tharé engendra Abram, Nachor et Aran. Or Aran engendra Lot. ²⁸ Aran mourut avant Tharé son père, dans le pays de sa naissance, à Ur des Chaldéens.

²⁹ Abram et Nachor prirent des femmes : le nom de la femme d'Abram était Saraï, et le nom de la femme de Nachor, Melcha, fille d'Aran, père de Melcha, et père de Jescha. ³⁰ Or Saraï était stérile, et n'avait pas d'enfants. ³¹ C'est pourquoi Tharé prit Abram son fils, et Lot fils d'Aran, et le fils de son fils, et Saraï, sa belle-fille, femme d'Abram son fils, et il les fit sortir d'Ur des Chaldéens, pour aller dans la terre de Chanaan : or ils vinrent jusqu'à Haran, et y habitèrent. ³² Et les jours de Tharé furent de deux cent cinq ans, et il mourut à Haran.

XII. ¹ Mais le Seigneur dit à Abram : « Sors de ton pays et de ta parenté, et de la maison de ton père, et viens dans la terre que je te montrerai. ² Et je te ferai père d'une grande nation ; je te bénirai, je rendrai ton nom célèbre, et tu seras béni. ³ Je bénirai ceux qui te béniront, et maudirai ceux qui te maudiront : et en toi seront bénies toutes les nations de la terre ». ⁴ Abram donc sortit, comme lui avait ordonné le Seigneur, et Lot alla avec lui ; or Abram avait soixante-quinze ans, lorsqu'il sortit de Haran. ⁵ Ainsi, il prit Saraï sa femme, et Lot fils de son frère, tout le bien qu'ils possédaient, et les âmes qu'ils avaient acquises à Haran ; et ils sortirent pour aller

VI^e SECTION. — Histoire de Tharé et d'Abraham, XI, 27-XXV, 11.

§ 1. Abraham avant la naissance d'Isaac, XI, 27-XX, 18.

§ 2. Abraham depuis la naissance d'Isaac, XXI, 1-XXV, 11.

§ 1. Abraham avant la naissance d'Isaac. XI, 27-XX, 18.

1° Histoire de Tharé, XI, 27-32.

2° Vocation d'Abram, XII, 1-9.

- 3° Voyage d'Abram en Égypte, XII, 40-20.
- 4° Séparation de Lot et d'Abram, XIII, 1-18.
- 5° Lot délivré par Abram, XIV, 1-24.
- 6° Alliance de Dieu avec Abram, XV, 1-21.
- 7° Naissance d'Ismaël, XVI, 1-16.
- 8° Promesse d'Isaac, XVII, 1-XVIII, 19.
- 9° Ruine de Sodome, XVIII, 20-XIX, 38.
- 10° Abraham à Gérar, XX, 1-18.

1° Histoire de Tharé, XI, 27-32.

28. Ur des Chaldéens. Voir plus bas, xv, 7.

31. Haran est la même ville que Charan, dont

VI. Generationes Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 3º Abram in Ægypto (XII, 10-20).

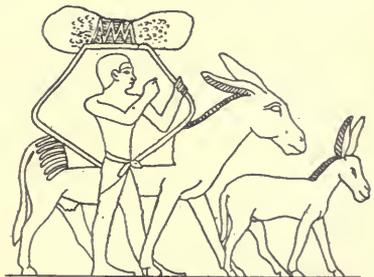
σαντο ἐκ Χαράαν, καὶ ἐξήλθουσιν πορευθῆναι εἰς γῆν Χαναάν. ⁶ Καὶ διώδενσεν Ἀβραμ τὴν γῆν εἰς τὸ μῆκος αὐτῆς ἕως τοῦ τόπου Συγχέμ, ἐπὶ τῆς ὁρῆν τὴν ὑψηλὴν· οἱ δὲ Χανιναῖοι τότε κατόκουν τὴν γῆν. ⁷ Καὶ ὤφθη κύριος τῷ Ἀβραμ, καὶ εἶπεν αὐτῷ· Τῷ σπέρματί σου δώσω τὴν γῆν ταύτην. Καὶ ὠκοδόμησεν ἐκεῖ Ἀβραμ θουσιαστήριον κυρίῳ τῷ ὀφθέντι αὐτῷ. ⁸ Καὶ ἀπέστη ἐκείθεν εἰς τὸ ὄρος κατὰ ἀνατολάς· καὶ ἐστῆσεν ἐκεῖ τὴν σκηνὴν αὐτοῦ ἐν Βαιθίλ κατὰ θάλασσαν, καὶ Ἀγγαῖ κατὰ ἀνατολάς· καὶ ὠκοδόμησεν ἐκεῖ θουσιαστήριον τῷ κυρίῳ, καὶ ἐπεκαλέσατο ἐπὶ τῷ ὀνόματι κυρίου. ⁹ Καὶ ἀπῆρεν Ἀβραμ, καὶ πορευθεὶς ἐστρατοπέδενσεν ἐν τῇ ἐρήμῳ.

¹⁰ Καὶ ἐγένετο λιμὸς ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ κατέβη Ἀβραμ εἰς Αἴγυπτον, παροικῆσαι ἐκεῖ, ὅτι ἐνίσχυσεν ὁ λιμὸς ἐπὶ τῆς γῆς. ¹¹ Ἐγένετο δέ, ἥνικα ἤγγισεν Ἀβραμ εἰσελθεῖν εἰς Αἴγυπτον, εἶπεν Ἀβραμ Σάρα τῇ γυναίκα· Ἔγώ σοκω ἐγώ, ὅτι γυνὴ ἐπύροσπος εἰμι. ¹² Ἔσται οὖν, ὡς ἂν ἰδῶσι σε οἱ Αἰγύπτιοι, ἐροῦσιν· Ὅτι γυνὴ αὐτοῦ ἐστὶν αὐτή, καὶ ἀποκτενοῦσί με, σὲ δὲ περιποιήσονται. ¹³ Εἶπὸν οὖν· Ὅτι ἀδελφὴ αὐτοῦ εἰμί, ὅπως ἂν ἐν μοι γένηται διὰ σέ, καὶ ζήσεται ἡ ψυχὴ μου ἕνεκέν σου. ¹⁴ Ἐγένετο δέ, ἥνικα εἰσῆλθεν Ἀβραμ εἰς Αἴγυπτον, ἰδόντες οἱ Αἰγύπτιοι τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, ὅτι καλὴ ἦν σφόδρα, ¹⁵ καὶ ἶδον αὐτὴν οἱ ἀρχοῦντες Φαραώ, καὶ ἐπήγγεσαν αὐτὴν πρὸς Φαραώ, καὶ εἰσῆγαγον αὐτὴν εἰς τὸν οἶκον Φαραώ. ¹⁶ Καὶ τῷ Ἀβραμ ἐν* ἐχρίσαντο δι' αὐτὴν· καὶ ἐγένοντο αὐτῷ πρόβατα καὶ μῦσχοι καὶ ὄνοι καὶ παῖδες καὶ παιδίσκαι καὶ ἡμίονοι καὶ κάμηλοι. ¹⁷ Καὶ ἤτασεν ὁ θεὸς τὸν Φαραώ ἐτασμοῦς μεγάλους· καὶ ποτηροῖς, καὶ τὸν οἶκον

לְלַכְתּ אַבְרָהָהּ פְּנֵנָהּ וַיְבֹאֵהּ אַבְרָהָהּ
⁶ פְּנֵנָהּ: וַיַּעֲבֹר אַבְרָם בְּאַרְצָךְ עַד מִקְוֵם
 שָׁלֹם עַד אֵלֶיךָ מִזְרַח הַיָּם וַיִּפְּצֵנִי אֵי
⁷ בְּאַרְצָךְ: וַיָּבֵא יְהוָה אֶל-אַבְרָם וַיֹּאמֶר
 לְאַבְרָהָהּ אֲפֹן אֶת-הָאָרֶץ הַזֹּאת וַיִּבְנֶן
 שָׁם מִזְבֵּחַ לַיהוָה הַנְּרָאָה אֵלָיו:
⁸ וַיַּעֲתֶק מִשָּׁם הַדְּרֹה מִקְדָּם לְבֵית-אֵל
 וַיֵּט אֶתְהַלֵּה בֵית-אֵל מִיָּם וְהָיָה מִקְדָּם
 וַיִּבְנֶן שָׁם מִזְבֵּחַ לַיהוָה וַיִּקְרָא בְשֵׁם
⁹ יְהוָה: וַיִּפֹּס אַבְרָם הַלְלוֹהּ וַנִּסְכַּז
 הַנְּנֻבָה: פ וַיְהִי רָעַב בְּאַרְצָךְ
 וַיָּרֵד אַבְרָם מִצְרַיִם לְהִירֹשֶׁת שָׁם פִּי-
¹¹ כְּכַד הָרָעַב בְּאַרְצָךְ: וַיְהִי כַּאֲשֶׁר הִקְרִיב
 לְכֹוֹא מִצְרַיִם וַיֹּאמֶר אֶל-שָׂרָי אִשְׁתּוֹ
 הִנֵּנִי נָא וְדַעְתִּי כִּי אִשָּׁה יִפְתַּח-מִרְאֵה
¹² אֵת: וְהָיָה כִּי-יִרְאֶה אֶתְךָ הַמִּצְרַיִם
 וַאֲמָרִי אִשְׁתּוֹ זֹאת וְהִרְגוּ אֹתִי וְאַתָּה
¹³ וַיְחַיֶּה: אֲמָרִי-נָא אֶתְתִּי אֵת לְמַעַן
 יֵיטֵב-לִי בְעַבְדוֹתָהּ וְהוֹתֵתָ נַפְשִׁי
¹⁴ בְּגִלְגָּלְךָ: וַיְהִי כַּוֹא אַבְרָם מִצְרַיִם
 וַיִּרְאֶה הַמִּצְרַיִם אֶת-הָאִשָּׁה כִּי-יֹפִיָּה
¹⁵ כִּי הִיא מְאֹד: וַיִּרְאֶה אֶתְהָ שָׂרָי פְּרָעָה
 וַיִּתְּלָלֶיהָ אֶתְהָ אֶל-פְּרָעָה וַתִּקְחֶהּ הָאִשָּׁה
¹⁶ בֵּית פְּרָעָה: וְגַלְאֲבָרָם הַיֵּטִיב בְּעַבְדוֹתָהּ
 וַיְהִי-לֶוֹ צֹאנֵי-בִקְרָה וְחֲמִלִים וְעַבְדִּים
¹⁷ וְשִׁפּוֹת וְאַתְנֹת וְגַמְלִים: וַיִּנְבָּע יְהוָה
 אֶת-פְּרָעָה נַגְעִים גְּדֹלִים וְאֶת-בֵּיתוֹ

5. AEX† (p. Xan.) καὶ ἦλθον (EX: εἰσῆλθον) εἰς γῆν Χαναάν. 6. AEX* (pr-) τὴν γ. 8. A(?E)X† (in f.) τῷ ὀφθέντι αὐτῷ. 11. AEFX† (p. τῇ γυν.) αὐτῆς. 16. AEX* bis καὶ (a. παιδ. et ἡμ.).

6. Abram traversa le pays. Les Septante ajoutent : « dans sa longueur ». — *Jusqu'à la vallée illustre.* Hébreu : « jusqu'au chêne de Moré ». Septante : « jusqu'au grand chêne ».
 8. A l'occident. Septante : « vers la mer ». — *Hai.* Septante : « Anga ».
 9. S'avancant. Septante : « campant ». — *Vers le midi.* Septante : « dans le désert ».
 11. Belle. Hébreu et Septante : « belle de figure ».
 13. Donc, Vulgate: ergo, n'est pas dans l'hébreu.
 14. Donc, Vulgate : itaque, n'est pas dans l'hébreu.
 15. Les princes en informèrent le Pharaon. Hébreu et Septante : « les princes du Pharaon la virent ». — *Et elle fut enlevée pour la maison.* Septante : « et ils l'introduisirent dans la maison ».
 16. Ils en usèrent bien. Hébreu : « il (le Pharaon) en usa bien ».
 17. De très grandes plaies. Septante : « de grandes et cruelles afflictions ».



Anesse d'Égypte et son ânon (v. 16). (Tombeau de Ti, à Saqqarah.)

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 3^e Voyage en Égypte (XII, 10-20).

egressi sunt ut irent in terram Chanaan. Cumque venissent in eam, ⁶ pertransiit Abram terram usque ad locum Sichem, usque ad convallē illustrem : Chanaanēus autem tunc erat in terra. ⁷ Appāruit autem Dōminū Abram, et dixit ei : Sēminī tuo dabo terram hanc. Qui aedificāvit ibi altāre Dōmino, qui apparūerat ei. ⁸ Et inde transgrēdiens ad montem, qui erat contra oriētem Bethel, tetēdit ibi tabernāculum suum, ab occidentē habens Bethel, et ab oriēte Hai : aedificāvit quoque ibi altāre Dōmino, et invocāvit nomen ejus. ⁹ Perrexitque Abram vadens, et ultra progrēdiens ad meridiem.

Abram in Sichem.

Gen. 35, 4.

Gen. 13, 15
15, 18 ;
17, 8.
Deut. 34, 4.
Jos. 21, 43.
2 Esd. 9, 8.
Act. 7, 5.
Rom. 4, 13.

Abram in Bethel.

Gen. 28, 19 ;
13, 3 ;
4, 26.

¹⁰ Facta est autem fames in terra : descenditque Abram in Ægyptum, ut peregrinaretur ibi : praevaleret enim fames in terra. ¹¹ Cumque prope esset ut ingrederetur Ægyptum, dixit Sarai uxori suae : Novi quod pulchra sis mulier : ¹² et quod cum viderint te Ægyptii, dicturi sunt : Uxor ipsius est : et interficient me, et te reservabunt. ¹³ Dic ergo, obsecro te, quod soror mea sis : ut bene sit mihi propter te, et vivat anima mea ob gratiam tui. ¹⁴ Cum itaque ingressus esset Abram Ægyptum, viderunt Ægyptii mulierem quod esset pulchra nimis. ¹⁵ Et nuntiaverunt principes Pharaoni, et laudaverunt eam apud illum : et sublata est mulier in domum Pharaonis. ¹⁶ Abram vero bene usi sunt propter illam : fueruntque ei oves et boves, et asini, et servi et famulae, et asinae et cameli. ¹⁷ Flagellavit autem Dōminus Pharaonem plagis maximis,

Abram in Ægypto.

Gen. 41, 57

Gen. 26, 7.

Gen. 20, 11.

Gen. 20, 13.

Munera Pharaonis.

Gen. 13, 2 ;
30, 43 ;
20, 3, 7.
Ps. 104, 14.

dans la terre de Chanaan. Lorsqu'ils y furent arrivés, ⁶ Abram traversa le pays jusqu'au lieu de Sichem, jusqu'à la vallée illustre. Les Chananéens étaient alors dans ce pays. ⁷ Or le Seigneur apparut à Abram et lui dit : « C'est à ta postérité que je donnerai ce pays ». Et Abram bâtit là un autel au Seigneur qui lui était apparu. ⁸ Et de là passant jusqu'à la montagne qui était à l'orient de Béthel, il y dressa ses tentes, ayant Béthel à l'occident et Hai à l'orient ; il bâtit là aussi un autel au Seigneur, et il invoqua son nom. ⁹ Puis Abram s'en alla cheminant et s'avancant vers le midi.

¹⁰ Mais il survint une famine en ce pays, et Abram descendit en Égypte pour y habiter, car la famine régnait dans le pays. ¹¹ Lorsqu'il était près d'entrer en Égypte, il dit à Sarai, sa femme : « Je sais que tu es une belle femme, ¹² et que, quand les Égyptiens te verront, ils diront : C'est sa femme. Et ils me tueront, et ils te conserveront. ¹³ Dis donc, je te conjure, que tu es ma sœur, afin que bien m'arrive à cause de toi, et que mon âme vive grâce à toi ». ¹⁴ Lors donc qu'Abram fut entré en Égypte, les Égyptiens virent que cette femme était extrêmement belle. ¹⁵ Et les princes en informèrent le Pharaon, et la vantèrent devant lui ; et elle fut enlevée pour la maison du Pharaon. ¹⁶ Pour Abram, ils en usèrent bien à son égard, à cause d'elle ; il reçut même des brebis, des bœufs, des ânes, des serviteurs et des servantes, des ânesses et des chameaux. ¹⁷ Mais le Seigneur frappa de très grandes

parole saint Étienne dans *Actes*, vii, 2, 4. Elle est située au point d'intersection où se croisent les routes qui conduisent les caravanes aux gués de l'Euphrate d'une part, aux gués du Tigre de l'autre, sur le Bilik, affluent de l'Euphrate, dans une plaine autrefois arrosée par de nombreux canaux.

2^o Vocation d'Abraham, XII, 1-9.

XII. 6. La vallée illustre, en hébreu *Moré*, la vallée située entre le mont Hébal et le mont Garizim, au cœur de la Palestine. — *Sichem* est le site le plus beau de la Palestine centrale, le mieux arrosé de tout le pays ; on n'y compte pas moins de 27 sources. Les oliviers qui y croissent rendent le paysage perpétuellement vert.

8. A l'orient de Béthel. Béthel est sur la grande route qui conduit du nord-est au sud-ouest de la Palestine. Abram s'arrêta sur la montagne située au levant. De là il put jouir du spectacle de la Terre

Sainte presque entière : à l'est, au premier plan, la chaîne dentelée des collines de Jéricho ; dans le lointain, les montagnes de Moab ; entre les deux, la large vallée du Jourdain ; au sud et à l'ouest, l'œil domine les sombres collines de la Judée ; au loin, la chaîne méridionale sur une pente de laquelle est Hébron ; vers le nord, les collines qui séparent la Judée des riches plaines de Samarie.

3^o Voyage d'Abraham en Égypte, XII, 10-20.

13. Sarai était véritablement sœur d'Abraham, étant fille du même père que lui. Voir xx, 12. D'ailleurs le mot hébreu traduit par *sœur* signifie également *cousine, nièce*, et en général *proche parente*.

15. *Pharaon* n'est pas un nom propre, mais un titre. On ignore quel était le pharaon qui régnait en Égypte à l'époque d'Abraham.

16. *Des ânes... des ânesses.* Quoi qu'en aient dit les

VI. Generaciones Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 4º Abram et Lot separantur (XIII, 1-18).

αὐτοῦ, περὶ Σάρρας τῆς γυναικὸς Ἀβραμ. 18 Καλέσας δὲ Φαραῶ τὸν Ἀβραμ εἶπεν· Τί τοῦτο ἐποίησάς μοι, ὅτι οὐκ ἀπήγγειλάς μοι, ὅτι γυνή σου ἐστίν; 19 Ἰναὶ εἶπας· Ὅτι ἀδελφή μου ἐστίν, καὶ ἔλαβον αὐτὴν ἐμῶν γυναικῶν; Καὶ νῦν ἰδοὺ ἡ γυνή σου ἔναντί σου· λαβὼν ἀποτρέχει. 20 Καὶ ἐνετείλατο Φαραῶ ἀνδράσι περὶ Ἀβραμ, συμπροσέμφαι αὐτὸν καὶ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ καὶ πάντα ὅσα ἦν αὐτῶ.

XIII. Ἀνέβη δὲ Ἀβραμ ἐξ Αἰγύπτου, αὐτὸς καὶ ἡ γυνή αὐτοῦ, καὶ πάντα τὰ αὐτοῦ, καὶ Ἄωτ μετ' αὐτοῦ, εἰς τὴν ἔρημον. 2 Ἀβραμ δὲ ἦν πλούσιος σφόδρα κτήγεσι καὶ ἀργυρίῳ καὶ χρυσίῳ. 3 Καὶ ἐπορεύθη ὅθεν ἦλθεν εἰς τὴν ἔρημον ἕως Βαιθίλ, ἕως τοῦ τόπου οὗ ἦν ἡ σκηνὴ αὐτοῦ τὸ πρότερον, ἀνὰ μέσον Βαιθίλ καὶ ἀνὰ μέσον Ἀγγαί, 4 εἰς τὸν τόπον τοῦ θυσιαστηρίου, οὗ ἐποίησεν ἐκεῖ τὴν ἀρχήν, καὶ ἐπεκαλέαστο ἐκεῖ Ἀβραμ τὸ ὄνομα τοῦ κυρίου. 5 Καὶ Ἄωτ τῷ συμπροσεννομένῳ μετὰ Ἀβραμ ἦν πρόβατά καὶ βόες καὶ σκηναί. 6 Καὶ οὐκ ἔχωρει αὐτοὺς ἡ γῆ κατοικεῖν ἅμα, ὅτι ἦν τὰ υπάροχοντα αὐτῶν πολλὰ, καὶ οὐκ ἔχωρει αὐτοὺς ἡ γῆ κατοικεῖν ἅμα. 7 Καὶ ἐγένετο μάχη ἀνὰ μέσον τῶν ποιμένων τῶν κτηνῶν Ἀβραμ καὶ ἀνὰ μέσον τῶν ποιμένων τῶν κτηνῶν τοῦ Ἄωτ· οἱ δὲ Χαναταῖοι καὶ οἱ Φερεζαῖοι τότε κατώχουν τὴν γῆν. 8 Εἶπε δὲ Ἀβραμ τῷ Ἄωτ· Μὴ ἔστω μάχη ἀνὰ μέσον ἐμοῦ καὶ σοῦ, καὶ ἀνὰ μέσον τῶν ποιμένων μου καὶ ἀνὰ μέσον τῶν ποιμένων σου, ὅτι ἄνθρωποι ἀδελφοί ἐσμεν ἡμεῖς. 9 Οὐκ ἰδοὺ πᾶσα ἡ γῆ ἔναντίον σου ἐστὶ; διαχωρίσθητι ἀπ' ἐμοῦ· εἴ σὺ εἰς ἀριστερά, ἐγὼ εἰς δεξιὰ· εἴ δὲ σὺ εἰς δεξιὰ, ἐγὼ εἰς ἀριστερά. 10 Καὶ ἐπῶρας Ἄωτ τοὺς ὄφθαλμοὺς αὐτοῦ, ἐπεὶ δὲ πᾶσαν τὴν περιήγρον τοῦ Ἰορδάνου, ὅτι πᾶσα ἦν ποιτίζο-

19. AEX: εἰς γυναῖκα. AFX: ἐναντίον. 20. AEFX+ (in f.) καὶ Ἄωτ μετ' αὐτῶ. — 4. A¹EX: σκηνήν (pro ἀρχ.). AEFX* (ult.) τῶ. 5. A¹EFX: κτήνη (σκηναί A²B). 6. AFX: ἐδιώναντο s. γδ. (pro ἐχώρ. - γῆ). 9. A¹: Καὶ ἰδὲ. A* ἐστὶ.

18 על-דבר שריו אשת אברם; ויקרא פרעה לאברם ויאמר מה זאת עשית לי למה לא הודעת לי כי אשתה הוא; 19 למה אמרת אחתי הוא ואמרה אנה לי לאשה ועתה הגדת אשתה קח וקח; ויבכו עליו פרעה ואנשים וישלחו אתו ואת אשתו ואת כל אשר לו;

XIII. וישל אברם ממצרים והוא ואשתו וכל אשר לו וכל עמו 2 הנגפה; ואברם פבד מאד במקנה 3 בפסוס ובחלב; וילך למסעיו ממנב עד בית אל עד המקום אשר יהיה שם אהל פתח ליה בין בית אל ובין 4 העני; אל מקום המזבח אשר עשה שם בראשונה ויקרא שם אברם בשם יהוה; וגם כלֹזת היהודה את אברם 6 היה באן ובקאר ואהלים; ולא נשא אתם הארץ לשבת נהדרו פי היה רבישם רב ולא יכלו לשבת נהדרו; 7 ויהי יריב בין רעי מקנה אברם ובין רעי מקנה לוט והפנני והפרזי אז ישב פאנץ; ויאמר אברם אל לוט 8 אל לא תהי מריבה ביני וביןך ובין רעי ובין רעיך פי אנשים אהים 9 ונתנהו; ולא כל הארץ לפניך תפרד נא מעלי אם השמאל ואימנה ואם י הימין ואשמאלה; וישאל לוט את עניו וירא את כל פפר הירדן פי

5. Qui était. Hébreu et Septante : « qui voyageait ». — Des troupeaux de brebis. Hébreu et Septante : « des brebis ». — De gros bétail. Hébreu et Septante : « des bœufs ». 6. Et ils ne pouvaient, Vulgate : et nequibant. Hébreu : « de sorte qu'ils ne pouvaient », ul nequirent. 7. De là, Vulgate : unde, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 8. Donc, Vulgate : ergo, n'est pas dans l'hébreu. — Je te prie, n'est pas dans les Septante. 9. Tout le pays est devant toi. Hébreu et Septante : « tout le pays n'est-il pas devant toi? » — Je te conjure, ne se trouve pas dans les Septante. 10. C'est pourquoi, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

18. Qu'est-ce que tu m'as fait? Hébreu : « pourquoi m'as-tu fait cela? » 19. Pour quel motif as-tu dit que c'était la sœur? L'hébreu et les Septante emploient le style direct : « pourquoi as-tu dit : c'est ma sœur? » — Afin que je la prisse. Hébreu et Septante : « aussi l'ai-je prise ». — Voilà ta femme. Les Septante ajoutent : « devant toi ». XIII. 1. Donc, Vulgate : ergo, n'est pas dans l'hébreu. — Vers la région australe. Septante : « vers le désert ». 2. En possession d'or et d'argent. Hébreu et Septante : « en troupeaux, en argent et en or ». 3. Il s'en retourna par le même chemin qu'il était venu. Hébreu : « il alla d'étape en étape ». — Du midi. Septante : « vers le désert ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 4^e Sa séparation d'avec Lot (XIII, 1-18).

et domum ejus, propter Sáraï uxórem Abram. ¹⁸ Vocavitque Phárao Abram, et dixit ei : Quidnam est hoc quod fecisti mihi ? quare non indicásti quod uxor tua esset ? ¹⁹ Quam ob causam dixisti esse sorórem tuam, ut tóllerem eam mihi in uxórem ? Nunc igitur ecce conjux tua : accipe eam, et vade. ²⁰ Præcepitque Phárao super Abram viris : et deduxérunt eum, et uxórem illius, et ómnia quæ habébat.

Gen. 20, 9.

Gen. 20, 14.

4^e
Abram
in Bethel.

Gen. 12, 4 ;
11, 31.

Gen. 12, 16 ;
24, 35.

Gen. 12, 8 ;
28, 19 ;
35, 7 ;
12, 8.

Séparation
d'Abram
et Lot.

Gen. 36, 7.

Gen. 26, 20.

Rom. 12, 16.
Ps. 132, 1.

Gen. 41, 27 ;
14, 12.

XIII. ¹ Ascéndit ergo Abram de Ægypto, ipse et uxor ejus, et ómnia quæ habébat, et Lot cum eo, ad austrálem plagam. ² Erat autem dives valde in possessióne auri et argénti. ³ Reversúsque est per iter, quo vénerat, a meridie in Bethel, usque ad locum ubi prius fixerat tabernáculum inter Bethel et Hai : ⁴ in loco altáris quod fécerat prius, et invocávit ibi nomen Dómini. ⁵ Sed et Lot qui erat cum Abram, fuérunt greges óvium, et arménta, et tabernácula. ⁶ Nec póterat eos cápere terra, ut habitárent simul : erat quippe substántia eórum multa, et nequibant habitáre commúniter. ⁷ Unde et facta est rixa inter pastóres gregum Abram et Lot. Eo autem tempóre Chananéus et Pherezéus habitábant in terra illa. ⁸ Dixit ergo Abram ad Lot : Ne, quæso, sit júrgium inter me et te, et inter pastóres meos et pastóres tuos : fratres enim sumus. ⁹ Ecce univérsa terra coram te est : recède a me, óbsecro : si ad sinístram íeris, ego dexteram tenébo : si tu dexteram elégeris, ego ad sinístram pergam. ¹⁰ Elevátis itaque Lot óculis, vidit omnem circa regiónem Jordánis, quæ univérsa irrigabátur ántequam

plaias le Pharaon et sa maison, à cause de Saraï femme d'Abraham. ¹⁸ Alors le Pharaon appela Abraham et lui dit : « Qu'est-ce que tu m'as fait ? que ne m'as-tu averti que c'était ta femme ? ¹⁹ Pour quel motif as-tu dit que c'était ta sœur, afin que je la prisse pour ma femme ? Maintenant donc voilà ta femme ? prends-la et pars ». ²⁰ Et le Pharaon donna des ordres à ses gens au sujet d'Abraham ; et ils le reconduisirent, lui, et sa femme, et tout ce qu'il avait.

XIII. ¹ Abram monta donc de l'Égypte, lui, sa femme et tout ce qu'il avait, et Lot avec lui, vers la région australe. ² Or Abram était très riche en possession d'or et d'argent. ³ Il s'en retourna par le même chemin qu'il était venu, du midi à Béthel, jusqu'au lieu où auparavant il avait planté sa tente, entre Béthel et Hai, ⁴ au lieu où il avait fait d'abord un autel, et il invoqua là le nom du Seigneur. ⁵ Mais Lot, qui était avec Abram, avait aussi des troupeaux de brebis et de gros bétail, et des tentes. ⁶ Et ce pays ne leur permettait pas de demeurer ensemble : car leurs biens étaient nombreux, et ils ne pouvaient habiter en commun. ⁷ De là il s'éleva une querelle entre les pasteurs des troupeaux d'Abraham et de Lot. Or en ce temps-là les Chananéens et les Phéréseens habitaient en ce pays. ⁸ Abram dit donc à Lot : « Je te prie, qu'il n'y ait pas de débat entre moi et toi, ni entre mes pasteurs et tes pasteurs ; car nous sommes frères. ⁹ Voici que tout le pays est devant toi : sépare-toi de moi, je te conjure ; si tu vas à gauche, j'irai à droite, et si tu choisis la droite, je prendrai la gauche ». ¹⁰ C'est pourquoi Lot, les yeux levés, vit toute la contrée qui s'étendait le long du

rationalistes, l'âne était très commun en Égypte dès l'époque de l'ancien Empire, et il est souvent mentionné et représenté sur les monuments de cette époque.

4^e Séparation de Lot et d'Abraham, XIII, 1-18.

XIII. 1. Vers la région australe, dans la Palestine du sud.

3. Béthel. Voir plus haut, XII, 8.

9. Sépare-toi de moi. Dans la pensée d'Abraham, cette proposition n'avait sans doute pas d'autre cause que celle qu'il énonce, à savoir, le trop grand nombre des troupeaux des deux parents, et les querelles qui en étaient la conséquence. Pour Lot, il

avait peut-être, en plus de cette première raison, le secret désir de quitter la vie nomade, puisqu'il alla se fixer dans la ville de Sodome. Mais Dieu préparait, à l'insu même des deux patriarches, la réalisation de ses promesses. Abram avait probablement, jusqu'alors, considéré son neveu Lot comme son futur héritier. Par cette séparation, dans laquelle le caractère noble et généreux du patriarche se manifeste sous un si beau jour, la Providence préparait l'avenir de la race élue, qui devait sortir, non de Lot, mais d'Isaac.

10. Le long du Jourdain. Sur ce fleuve, voir t. II. L'introduction au livre de Josué. — Sodome et Gomorrhe. Voir la note sur XVIII, 16. — Ségor était sans doute la première ville égyptienne qu'on rencontrait

VI. Generationes Abrahe (XI, 27-XXV, 11). — 4^o Abram et Lot separantur (XIII, 1-18).

μένη πρό τοῦ καταστρέφει τὸν θεὸν Σόδομα καὶ Γόμορρα, ὡς ὁ παράδεισος τοῦ θεοῦ καὶ ὡς ἡ γῆ Λίγυπτον, ἕως ἐλθεῖν εἰς Ζόγορα.

¹¹ Καὶ ἐξέλεξαιτο ἐναντὶ Λωτ πᾶσαν τὴν περιχωρον τοῦ Ἰορδάνου, καὶ ἀπῆρε Λωτ ἀπὸ ἀνατολῶν· καὶ διεχωρίσθησαν ἕκαστος ἀπὸ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ. ¹² Ἄβραμ δὲ κατώκησεν ἐν γῆ Χαναάν· Λωτ δὲ κατώκησεν ἐν πόλει τῶν περιχωρῶν, καὶ ἐσκήνωσεν ἐν Σοδόμοις. ¹³ Οἱ δὲ ἄνθρωποι οἱ ἐν Σοδόμοις πονηροὶ καὶ ἀμαρτωλοὶ ἐναντίον τοῦ θεοῦ σφόδρα.

¹⁴ Ὁ δὲ θεὸς εἶπε τῷ Ἄβραμ μετὰ τὸ διαχωρισθῆναι τὸν Λωτ ἀπ' αὐτοῦ· Ἀνάβλεψον τοῖς ὀφθαλμοῖς σου, καὶ ἴδε ἀπὸ τοῦ τόπου, οὗ νῦν εἶ, πρὸς βορρᾶν καὶ λίβη καὶ ἀνατολὰς καὶ θάλασσαν· ¹⁵ ὅτι πᾶσαν τὴν γῆν, ἣν σὺ ὄρασ, σοὶ δώσω αὐτὴν καὶ τῷ σπέρματι σου ἕως αἰῶνος, ¹⁶ καὶ ποιήσω τὸ σπέρμα σου ὡς τὴν ἄμμον τῆς γῆς· εἰ δύναται τις ἐξαριθμῆσαι τὴν ἄμμον τῆς γῆς, καὶ τὸ σπέρμα σου ἐξαριθμηθῆσεται. ¹⁷ Ἀναστὰς διόδυσσον τὴν γῆν εἰς τε τὸ μῆκος αὐτῆς καὶ εἰς τὸ πλάτος· ὅτι σοὶ δώσω αὐτὴν καὶ τῷ σπέρματι σου εἰς τὸν αἰῶνα. ¹⁸ Καὶ ἀποσκηνώσας Ἄβραμ ἐλθὼν κατώκησε παρὰ τὴν δρῦν τὴν Μαμβροῦ, ἣ ἦν ἐν Χεβρών, καὶ ὠκοδόμησεν ἐκεῖ θυσιαστήριον τῷ κυρίῳ.

XIV. Ἐγένετο δὲ ἐν τῇ βασιλείᾳ τῇ Ἀμαργάλ, βασιλείως Σενναάρ, καὶ Ἀριώγ, βασιλείως Ἐλλάσαρ, Χοδολλογομό, * βασιλείως Ἐλάμ, καὶ Θαργάλ, βασιλείως ἐθνών, ² ἐποίησαν πόλεμον μετὰ Βαλλά, βασιλείως Σοδόμων, καὶ μετὰ Βαρσά, βασιλείως Γομόρρας, καὶ μετὰ Σενναάρ, βασιλείως Ἀδαμά, καὶ μετὰ Συμοβόρ, βασιλείως Σεβερίμ, καὶ βασιλείως Βαλάκ· αὕτη

15. AEX: ε. τῷ αἰῶν. 16. AX: ἀριθμηθήσεται. 18. AX* τῷ. — 1. AFX* (pr.) καὶ. AEFX: βασιλεύς (pro alt. -λέως). A† (a. Χοδ.) καὶ ὁ. AFX* (tert.) μετὰ (AX* eti. quart.).

כָּלֵה מִשְׁקָה לְפָנָיו שָׁחַת יְהוָה אֶת־
סֹדֹם וְאֶת־עֲמֹרָה כְּגֹן־יְהוָה כְּאֶרֶץ־
11 מִצְרַיִם בְּאַחַה צֹעַר: וַיִּבְחַר־לּוֹ לֹט
אֶת כָּל־כְּפַר הַיְרֵדֹן וַיִּסַּע לֹט מִקְדָּם
12 וַיִּפְרְדּוּ אִישׁ מֵעַל אָחִיו: אַבְרָם יָשָׁב
בְּאֶרֶץ־כְּנָעַן וְלֹט יָשָׁב בְּעָרֵי הַכְּפָר
13 וַיִּאָּהֵל עַד־סֹדֹם: וְאֲנָשֵׁי סֹדֹם רָעִים
14 וַחֲשָׂאִים לַיהוָה מְאֹד: וַיהוָה אָמַר
אֶל־אַבְרָם אַחֲרֵי הַפְּרֵד־לֹט מֵעַמּוֹ
שָׂא נָא עֵינֶיךָ וַיְרֵא מִן־הַמַּקְוִים אֲשֶׁר־
אֶתְּהָ שָׁם צָפְנָה וְנִגְבָּה וְקָדְמָה וְיָמָה:
טו כִּי אֶת־כָּל־הָאֶרֶץ אֲשֶׁר־אֶתְּהָ רָאָה
16 לָךְ אֶתְּנָה וְלַצִּוְרָה דַּעֲוֹלָתְךָ: וְשִׁמְתִּי
אֶת־זַרְעֲךָ כְּעֶפְרַת הָאֶרֶץ אֲשֶׁר־
אִם יִיכַל אִישׁ לְמַנּוֹת אֶת־עֶפְרַת הָאֶרֶץ גַּם
17 זַרְעֲךָ וּמְנָה: קוּם הַתְּהַלֵּךְ בְּאֶרֶץ
לְאַרְפַּךָ וְלַרְחֻבָּהּ כִּי לָךְ אֶתְּנָה:
18 וַיִּאָּהֵל אַבְרָם וַיָּבֵא וַיִּשָּׁב בְּאֵלְנֵי
מִמְרָא אֲשֶׁר בְּחֶבְרוֹן וַיִּבְנֶה־שָׁם מִזְבֵּחַ
לַיהוָה:

XIV. וַיְהִי בַיָּמַי אֲמַרְפֶּל מֶלֶךְ־שֹׁנַר
אֲרִוּוָה מֶלֶךְ אֶלְסָר כְּדָרְלַעֲמֹר מֶלֶךְ־
2 עֵיִלָם וְתַדְעֵל מֶלֶךְ גֹּזִים: עָשׂוּ מִלְחָמָה
אֶת־בְּרֵל מֶלֶךְ סֹדֹם וְאֶת־בְּרַשֶׁע מֶלֶךְ־
עַמְרָה שְׁנָאֵב מֶלֶךְ אַדְמָה וְשִׁמְאֵבֵל
מֶלֶךְ צְנֹזִים וּמֶלֶךְ בְּלַע הִיא־צֹעַר:

v. 2. צבויים ק'

11. Regionem. Septante: « regionem totam ». — Séloigna de l'orient. Hébreu: « partit du côté de l'orient ».

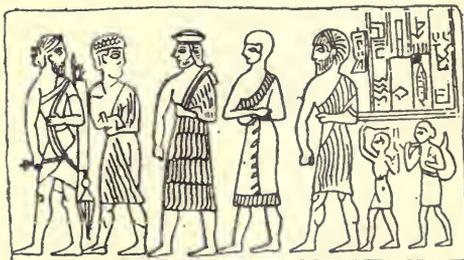
12. Dans les villes qui étaient aux environs du Jourdain. Septante: « dans une ville des environs ». — Il habita. Hébreu et Septante: « il dressa ses tentes ». — Dans Sodome. Hébreu: « jusqu'à Sodome ».

16. Il pourra aussi nombrer la postérité. Hébreu et Septante: « ta postérité aussi pourra être nombrée ».

17. A toi. Les Septante ajoutent: « et à ta postérité à jamais ».

18. Donc, Vulgate: igitur, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — La vallée. Hébreu: « les chênes ». Septante: « le chêne ».

XIV, 1. Roi de Pont. Hébreu et Septante: « roi d'Eliasar ». — Thadal. Septante: « Thargal ».



Captifs de guerre. Cylindre chaldéen. (N. 12, p. 71).

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 4^e Sa séparation d'avec Lot (XIII, 1-18).

subvérteret Dóminus Sódomam et Gomórrham, sicut paradísus Dómini, et sicut Ægýptus veniéntibus in Segor.¹⁴ Elegitque sibi Lot regiónem circa Jordánem, et recéssit ab oriénte: divisique sunt altéru trum a fratre suo.¹² Abram habitávit in terra Chánaan: Lot vero morátus est in oppidis quæ erant circa Jordánem, et habitávit in Sódomis.¹³ Hómines autem Sodomitæ péssimi erant, et peccátore coram Dómino nimis.

Gen. 13, 24.
Lot in Sodomis.
Gen. 2, 10;
14, 10;
15, 22;
14, 2.

Gen. 14, 12.
Gen. 18, 20.

Promissiones divine.

Gen. 12, 7;
15, 18;
26, 4.
Deut. 34, 4.
Rom. 4, 16.
3 Reg.
4, 20.
Gen. 15, 5.

Abram in Hebron.
Gen. 14, 13, 24.
Jos. 10, 3.
2 Reg.
2, 11.

50 Bellum regis Elamitarum et sociorum ejus.

¹⁴ Dixitque Dóminus ad Abram, postquam divisus est ab eo Lot: Leva óculos tuos, et vide a loco, in quo nunc es, ad aquilónem et merídiem, ad oriétem et occidéntem.¹⁵ Omnem terram, quam cónspicis, tibi dabo, et sémini tuo usque in sempitérnum.¹⁶ Faciámque semen tuum sicut púlverem terræ: si quis potest hóminum numeráre púlverem terræ, semen quoque tuum numeráre póterit.¹⁷ Surge, et perámbula terram in longitudíne et in latitúdine sua: quia tibi datúrsum eam.¹⁸ Movens igitur tabernáculum suum Abram, venit et habitávit juxta convállem Mambre, quæ est in Hebron: ædificavitque ibi altáre Dómino.

XIV. ¹ Factum est autem in illo témpore, ut Amraphel, rex Sennaar, et Arioch, rex Ponti, et Chodorlahomor rex Elamitarum, et Thadal, rex Géntium² inirent bellum contra Bara regem Sodomórum, et contra Bersa regem Gomórrhæ, et contra Sennaab regem Adamæ, et contra Séméber regem Séboim, contraque røgem Ba-

Jourdain, et qui, avant que le Seigneur eût détruit Sodome et Gomorrhe, était toute arrosée, comme le paradis du Seigneur, et comme l'Égypte, en venant vers Ségor.¹⁴ Lot choisit pour lui les environs du Jourdain, et s'éloigna de l'orient: c'est ainsi qu'ils se séparèrent l'un de l'autre.¹² Abram habita dans la terre de Chanaan, et Lot demeura dans les villes qui étaient aux environs du Jourdain, et il habita dans Sodome.¹³ Or les habitants de Sodome étaient très méchants, et très grands pécheurs devant le Seigneur.

¹⁴ Et le Seigneur dit à Abram, après que Lot fut séparé de lui: « Lève les yeux et regarde, du lieu où tu es maintenant, vers l'aquilon et le midi, vers l'orient et l'occident.¹⁵ Tout le pays que tu aperçois, je te le donnerai, à toi et à ta postérité pour toujours.¹⁶ Je ferai ta postérité comme la poussière de la terre; si quelqu'un d'entre les hommes peut compter la poussière de la terre, il pourra aussi compter ta postérité.¹⁷ Lève-toi, et parcours le pays en sa longueur et en sa largeur, parce que c'est à toi que je le dois donner ». ¹⁸ Levant donc sa tente, Abram vint et habita près de la vallée de Mambré, qui est en Hébron, et il bâtit là un autel au Seigneur.

XIV. ¹ Or il arriva en ce temps-là qu'Amraphel roi de Sennaar, Arioch roi de Pont, Chodorlahomor roi des Élamites, et Thadal roi des Nations, ² firent la guerre à Bara roi de Sodome, à Bersa roi de Gomorrhe, à Sennaab roi d'Adama, à Séméber roi de Séboim, et au roi de Bala, la même que Ségor.

sur la frontière, en allant du pays de Chanaan dans la vallée du Nil.

¹⁵ Je te le donnerai. Cette promesse de Dieu conférerait à Abram un droit authentique sur tout le pays de Chanaan. Quant à sa postérité, elle ne devait occuper ce pays qu'autant qu'elle serait fidèle, comme lui, à Dieu et à la religion. Cette condition se trouve clairement exprimée dans l'Écriture, Lévit., xviii, 26, 28; Deut., iv, 25; Is., XLVIII, 18.

¹⁸ Hébron. Voir la note sur xxiii, 2.

⁵ Lot délivré par Abram, XIV, 1-24.

XIV. 1. Amraphel, roi de Sennaar, etc. Les inscriptions chaldéennes confirment les renseignements donnés par la Genèse sur cette confédération de rois. Chodorlahomor, roi d'Élam, en était le chef (ver-

sets 4, 5, 17). Son nom signifie probablement « serviteur du dieu Lagamar ». Or, sur une brique trouvée à Ur, patrie d'Abraham, on lit le nom d'un roi, Koudourmaboug ou, peut-être mieux, Koudourlagamar, à la fois roi de Yamoutbal, c'est-à-dire d'Élam, et de la terre du couchant, c'est-à-dire de la Syrie. Ce roi avait un fils nommé Eriakou, « serviteur du dieu Lune », qu'il plaça à la tête du royaume de Larsa après en avoir fait la conquête; si, comme il est probable, Eriakou, roi de Larsa, et Arioch, roi de Pont, en hébreu Ellassar(Larsa), nesont qu'un seul et même personnage, un des alliés de Chodorlahomor aurait été son propre fils. — De plus, au temps d'Eriakou, régnait à Babylone un roi nommé Hammourabi: n'est-ce pas l'Amraphel de la Bible, roi lui aussi de Sennaar. C'est-à-dire de la Babylonie? Enfin, une autre tablette cunéiforme mentionne, en même

VI. Generaciones Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 5º Lot liberatur (XIV).

ἔστι Σηγῶρ. 3 Πάντες οὗτοι συνεφώνησαν ἐπὶ τὴν γάρραγα τὴν ἄλνκην· αὕτη ἡ θάλασσα τῶν ἁλῶν. 4 Δώδεκα ἔτη αὐτοὶ ἐδόλευσαν τῷ Χοδολλογομῶρ τῷ δὲ τρισαυδεκάτῳ ἔτει ἀπέστησαν. 5 Ἐν δὲ τῷ τεσσαρεσκαυδεκάτῳ ἔτει ἦλθε Χοδολλογομῶρ καὶ οἱ βασιλεῖς μετ' αὐτοῦ, καὶ κατέκοψαν τοὺς γίγαντας τοὺς ἐν Ἀσταρωθ καὶ Καρταίν, καὶ ἔθνη ἰσχυρὰ ἅμα αὐτοῖς, καὶ τοὺς Ὀμμαίους τοὺς ἐν Σαυῆ τῇ πόλει, 6 καὶ τοὺς Χορῶταιους τοὺς ἐν τοῖς ὄρεσι Σηεῖρ, ἕως τῆς τερεβίνθου τῆς Φαριάν, ἣ ἐστὶν ἐν τῇ ἐρήμῳ. 7 Καὶ ἀναστρέψαντες ἦλθον ἐπὶ τὴν πηγὴν τῆς κρῖσεως, αὕτη ἐστὶ Κάδης, καὶ κατέκοψαν πάντας τοὺς ἄρχοντας Ἀμυλῆκ, καὶ τοὺς Ἀμορῶταιους τοὺς κατοικοῦντας ἐν Ἀσασουδιμάρ.

8 Ἐξῆλθε δὲ βασιλεὺς Σοδόμων καὶ βασιλεὺς Γομόρῳας καὶ βασιλεὺς Ἀδαμὰ καὶ βασιλεὺς Σεβωίμ καὶ βασιλεὺς Βαλάκ, αὕτη ἐστὶ Σηγῶρ, καὶ παρετάξαντο αὐτοῖς εἰς πόλεμον ἐν τῇ κοιλάδι τῇ ἄλνκῃ, 9 πρὸς Χοδολλογομῶρ, βασιλεῖα Ἐλάμ, καὶ Θαργάλ, βασιλεῖα ἐθνῶν, καὶ Ἀμαρσάλ, βασιλεῖα Σενναίω, καὶ Ἀριώχ, βασιλεῖα Ἑλλάσαρ, οἱ τέσσαρες βασιλεῖς πρὸς τοὺς πέντε. 10 Ἡ δὲ κοιλάς ἡ ἄλνκῃ φρέατα ἀσφάλτων. Ἐφνγε δὲ βασιλεὺς Σοδόμων καὶ βασιλεὺς Γομόρῳας, καὶ ἐνέπεσαν ἐκεῖ, οἱ δὲ καταλειφθέντες εἰς τὴν ὄρεινῃν ἔφνγον. 11 Ἐλαβον δὲ τὴν ἵππον πᾶσαν τὴν Σοδόμων καὶ Γομόρῳας, καὶ πάντα τὰ βρώματα αὐτῶν, καὶ ἀπῆλθον. 12 Ἐλαβον δὲ καὶ τὸν Λώτ, τὸν υἱὸν τοῦ ἀδελφοῦ Ἀβραμ, καὶ τὴν ἡμισκενὴν αὐτοῦ, καὶ ἀπόφοντο· ἦν γὰρ κατοικῶν ἐν Σοδόμοις. 13 Παραγερόμενος δὲ τῶν ἀσασθενῶν τω, ἀπήγγειλεν Ἀβραμ τῷ περάτῃ· αὐτὸς δὲ κατόκει παρὰ τῇ θρῶν τῇ Μαμβοῆ Ἀμορῶταιου, τοῦ ἀδελφοῦ Ἑσχῶλ καὶ τοῦ ἀδελφοῦ Ἀνάν, οἱ ἦσαν συνωμόται τοῦ Ἀβραμ. 14 Ἀκουσας

3 כָּל-אַלְהֵה הַכְּהֵנִי אֶל-עֵמֶק הַשְּׁדִימִים הָיָא 4 יָם הַמֶּלַח׃ שְׁתַּיִם עֲשָׂרָה שָׁנָה עָבְדוּ אֶת-כְּדֻרְלֶעְמֶר וּשְׁלֹשׁ-עֲשָׂרָה שָׁנָה הָמָרְדוּ׃ וּבְאַרְבַּע עֲשָׂרָה שָׁנָה כָּא כְּדֻרְלֶעְמֶר וְהַמְלָכִים אֲשֶׁר אִתּוֹ וַיִּפְּדוּ אֶת-רַפְאִים בְּעֶשְׂתֵּתְךָ קַרְנַיִם וְאֶת-הַזִּזִּים בְּיָהֶם וְאֶת הָאִמִּים בְּשִׁנְיָה קַרְוִתִּים׃ וְאֶת-תְּהַרְי בְּהַרְרָם שִׁעִיר עַד אֵיל סַאֲרֹן אֲשֶׁר עַל-הַמְדְּבָר׃ 7 וַיִּשְׁבוּ וַיָּבֹאוּ אֶל-עֵין מִשְׁפַּט הָיָא קָדָשׁ וַיִּפְּדוּ אֶת-כָּל-שָׂדֵה הָעֵמֶק לְקַי וְגַם אֶת-הָאֲמֹלִי הַיִּשָּׁב בְּהַרְבֵּצָן תְּמָר׃ 8 וַיֵּצֵא מֶלֶךְ-סֹדֶם וּמֶלֶךְ עִמְרֹה וּמֶלֶךְ אֲדָמָה וּמֶלֶךְ צָבֹיִם וּמֶלֶךְ קָלֵע הָיָא-צָעִיר וַיַּעֲרְבוּ אִתָּם מֶלֶךְ-מֶמְרָה בְּעֵמֶק הַשְּׁדִימִים׃ אֵת כְּדֻרְלֶעְמֶר מֶלֶךְ עֵילָם וְהַדְּעַל מֶלֶךְ גִּזְיִים וְאַמְרֶסֶל מֶלֶךְ שִׁנְעִיר וְאַרְוִיָּה מֶלֶךְ אֶלְסָר אַרְבַּעַה מְלָכִים יְאֵת-הַחֲמִשָּׁה׃ וַעֲמֵק הַשְּׁדִימִים בְּאַרְת בְּאַרְת חָמָר וַיִּנְסוּ מֶלֶךְ-סֹדֶם וַעֲמֹרָה וַיִּפְּלוּ-שָׁמָּה וְהַנְּשָׂאָרִים הָרָה נָסוּ׃ 11 וַיִּקְהוּ אֶת-כָּל-רֶכֶשׁ סֹדֶם וַעֲמֹרָה 12 וְאֶת-כָּל-אֲבָלָם וַיִּלְכוּ׃ וַיִּקְהוּ אֶת-לֹט וְאֶת-רַכְשֹׁו בְּן-אֵהוּי אֲבָרָם וַיִּלְכוּ 13 וְהָיָא יֹשֵׁב בְּסֹדֶם׃ וַיָּבֹא הַסְּפֵלִיט וַיִּגְדֹּל לְאַבְרָם הַעֲבָרִי וְהָיָא שְׁלֹן בְּאֵלְלוֹ מִמְרָא הָאֲמֹלִי אֵהוּי אֲשֶׁלְל וְאֵהוּי עִנְר 14 וְהָם בְּעֵלְיוֹ כְּרִיתֵי-אַבְרָם׃ וַיִּשְׁמַע אֲבָרָם

4. AEX: (*αὐτοὶ) ἐδόλευον. 5. AX: οἱ β. οἱ. AEFX* (tert.) καὶ. 6. AEX: τερεμ. 7. A: ἦλθον. 9. A† (p. τεσσ.) ἔτοι. 12. A* (alt.) τὸν. 13. A: ἐν (EX: πρὸς) τῇ θρ.

v. 8. צבויים ק'

3. La vallée des Bois, Vulgate : vallem Silvestrem. Hébreu : « la vallée de Siddim »; Septante : « la vallée de sel ». — Maintenant, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
4. Car, Vulgate : enim, ne se trouve ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
5. C'est pourquo, Vulgate : igitur, n'est pas dans l'hébreu. — Les Raphaïtes. Septante : « les géants ». — A Astarothearnaim. Septante : « à Astaroth et Carnaim ». — Les Zuzites. Septante : « les peuples forts ». — Avec eux. Hébreu : « à Ham ». — A Savé-Cariathaim. Septante : « dans la ville de Savé ».
6. La plaine. Hébreu et Septante : « le térébinthe ». — Dans le désert. Hébreu : « vis-à-vis du désert », super desertum.

7. La fontaine de Mispat. Hébreu : « En-Misch-path »; Septante : « la fontaine du jugement ». — Toute la contrée des Amalécites. Septante : « tous les princes d'Amalec ».
8. La vallée des Bois. Voir plus haut, y 3.
9. Roi des Nations... roi de Pont. Voir n. 1, p. 53.
10. La vallée des Bois avait beaucoup de puits. Hébreu : « la vallée de Siddim était des puits et des puits ».
12. Qui habitait à Sodome. L'hébreu et les Septante ajoutent : « et ils s'en allèrent ».
13. L'Hébreu. Septante : « le passant ». — Dans la vallée. Hébreu : « aux chênes »; Septante : « au chêne ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 5° Lot détérré par Abram (XIV).

læ, ipsa est Segor. ³ Omnes hi convenérunt in vallem Silvéstrem, quæ nunc est mare salis. ⁴ Duódecim enim annis servierant Chodorlahomor, et tertiodécimo anno recessérunt ab eo. ⁵ Igitur quartodécimo anno venit Chodorlahomor, et reges qui erant cum eo : percusseruntque Rapháim in Astarothcárnaim, et Zuzim cum eis, et Emim in Save Cariáthaim, ⁶ et Chorréos in móntibus Seir, usque ad campéstria Pharan, quæ est in solitúdine. ⁷ Reversique sunt, et venérunt ad fontem Misphat, ipsa est Cades : et percussérunt omnem regiónem Amalecítarum, et Amorrhæum, qui habitábat in Asasónthamar.

Gen. 19, 22 ;
13, 10.

Gen. 19, 24.
Num. 34, 3.
Jos. 3, 16.

Deut. 2, 10.
Num.
32, 37.
Ez. 25, 9.
Deut. 2, 12.
Gen. 21, 21.
Deut. 33, 2.

Num. 10, 12.

Num. 13, 27 ;
27, 14 ;
33, 36.
Deut. 1, 2.

⁸ Et egréssi sunt rex Sodomórum, et rex Gomórrhæ, rexque Adamæ, et rex Séboim, necnon et rex Balæ, quæ est Segor : et direxérunt áciem contra eos in valle Silvéstri : ⁹ scilicet advérsus Chodorlahomor regem Elamítarum, et Thadal regem Gén-tium, et Amraphel regem Sénnaar, et Arioch regem Ponti : quátuor reges advérsus quinque. ¹⁰ Vallis autem Silvéstris habébat píteos multos bitúminis. Itaque rex Sodomórum, et Gomórrhæ, terga vertérunt, ceciderúntque ibi : et qui remáserant, fugérunt ad montem. ¹¹ Tulérunt autem omnem substántiam Sodomórum et Gomórrhæ, et univérsa quæ ad cibum pértinent, et abiérunt : ¹² necnon et Lot et substántiam ejus, filium fratris Abram, qui habitábat in Sódomis.

Gen. 10, 19.
Deut. 29, 23.
Os. 11, 8.
Triumphat Chodorlahomor.

Gen. 11, 3.

Lot captivus.
Gen. 13, 12.

¹³ Et ecce unus qui éváserat, nuntiávit Abram Hebræo, qui habitábat in conválle Mambre Amorrhæi, fratris Eschol, et fratris Aner : hi enim pepigerant fœdus cum Abram. ¹⁴ Quod cum audisset Abram, cap-

³ Tous ces rois s'assemblèrent dans la vallée des Bois, qui est maintenant la mer de sel. ⁴ Car pendant douze ans ils avaient été soumis à Chodorlahomor, et à la treizième année ils s'étaient séparés de lui. ⁵ C'est pourquoi, à la quatorzième année, Chodorlahomor vint, et les rois qui étaient avec lui ; et ils battirent les Raphaïtes à Astarothcárnaim et les Zuzites avec eux, et les Emites à Savé-Cariathaïm, ⁶ et les Chorréens dans les montagnes de Séir jusqu'à la plaine de Pharan, qui est dans le désert. ⁷ Puis ils retournèrent et vinrent à la fontaine de Misphat, le même lieu que Cadès ; et ils ravagèrent toute la contrée des Amalécites et des Amorrhéens qui habitait à Asasonthamar.

⁸ Alors partirent le roi de Sodome, le roi de Gomorrhe, le roi d'Adama, le roi de Séboïm et le roi de Bala, la même que Ségor : et ils rangèrent leur armée en bataille contre eux, dans la vallée des Bois ; ⁹ c'est-à-dire, contre Chodorlahomor roi des Élamites, Thadal roi des Nations, Amraphel roi de Sennaar et Arioch roi de Pont : quatre rois contre cinq. ¹⁰ Or la vallée des Bois avait beaucoup de puits de bitume. C'est pourquoi les rois de Sodome et de Gomorrhe, ayant pris la fuite, y tombèrent, et ceux qui étaient restés s'enfuirent sur la montagne. ¹¹ Et ils enlevèrent toutes les richesses de Sodome et de Gomorrhe et tous les vivres, et ils s'en allèrent. ¹² Ils enlevèrent aussi avec toutes ses richesses Lot, fils du frère d'Abram, qui habitait à Sodome.

¹³ Et voilà qu'un homme qui s'était sauvé annonça cette nouvelle à Abram l'Ébreu, qui habitait dans la vallée de Mambré l'Amorrhéen, frère d'Escol, et frère d'Aner ; car ceux-ci avaient fait alliance avec Abram. ¹⁴ Quand Abram

temps qu'Ériakou, un *Touhoula* dont le nom offre une frappante analogie avec celui de *Thadal*. Ce dernier était roi des Nations, en hébreu, roi de *Goïm*, et il y a tout lieu de croire que ce nom de *Goïm* répond à celui de *Guti*, qu'on lit souvent dans les inscriptions cunéiformes et qu'on n'a pu encore exactement identifier. Quoi qu'il en soit, il est désormais impossible aux critiques rationalistes de traiter de mythe cet épisode de la Genèse, comme ils le faisaient jadis avec tant de facilité et de légèreté.

2. *Ségor*, autre que le *Ségor* mentionné plus haut, XII, 10. Voir la note sur *Genèse*, XIX, 22.
5. *Astarothcárnaim*, consacrée à Astarté (la Lune), à l'est et non loin de la mer Morte. Voir I *Mach.*, v, 26. — *Savé Cariathaïm*, à l'est du Jourdain : position inconnue.
6. *Chorréens*. Voir xxxv, 20. — *Séir*, l'Idumée.
7. *Cadès*. Voir *Nombres*, xx, 1. — *Asason thamar*, ou Engaddi, dans le désert de Juda.
12. *Ils enlevèrent aussi Lot*. Un antique cylindre

δὲ Ἀβραμ, ὅτι ἡγαλούεταί· Ἄωτ' ὁ ἀδελφι-
δοῦς αὐτοῦ, ἠρτίθησε τοὺς ἰδίους οἰκογενεῖς
αὐτοῦ, τριακοσίους δέκα καὶ ὀκτώ, καὶ κα-
εδίωξεν ὀπίσω αὐτῶν ἕως Δάν. ¹⁵ Καὶ ἐπ-
έπεσαν ἐπ' αὐτοὺς τὴν νύκτα, αὐτοὺς καὶ οἱ
παῖδες αὐτοῦ, καὶ ἐπάταξεν αὐτοὺς καὶ κα-
εδίωξεν αὐτοὺς ἕως Χοβά, ἣ ἐστὶν ἐν ἀριστερῇ
Λαμασκου. ¹⁶ Καὶ ἀπέστρεψε πᾶσαν τὴν
ἵππον Σοδόμων, καὶ Ἄωτ' τὸν ἀδελφιδοῦν αὐ-
τοῦ ἀπέστρεψε, καὶ πάντα τὰ ὑπόζοντα
αὐτοῦ καὶ τὰς γυναῖκας καὶ τὸν λαόν. ¹⁷ Ἐξ-
ἤλαθε δὲ βασιλεὺς Σοδόμων εἰς συνάντησιν
αὐτῷ, μετὰ τὸ ὑποστρέφειν αὐτὸν ἀπὸ τῆς
κοπῆς τοῦ Χοδολλογομόρ καὶ τῶν βασιλέων
τῶν μετ' αὐτοῦ, εἰς τὴν κοιλάδα τοῦ Σαβύ-
τουτο ἦν τὸ πεδίον τῶν βασιλέων. ¹⁸ Καὶ
Μελχισεδέκ, βασιλεὺς Σαλήμ, ἐξήνεγκε ἄρτους
καὶ ὄνον ἦν δὲ ἱερεὺς τοῦ θεοῦ τοῦ ὑψί-
στου. ¹⁹ Καὶ εὐλόγησε τὸν Ἀβραμ καὶ εἶπεν·
Εὐλογημένος Ἀβραμ τῷ θεῷ τῷ ὑψίστῳ, ὃς
ἐκτίσει τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν, ²⁰ καὶ εὐ-
λογητὸς ὁ θεὸς ὁ ὑψιστος, ὃς παρέδωκε τοὺς
ἐχθρούς σου ὑποχειρίους σοι. Καὶ ἔδωκεν αὐ-
τῷ Ἀβραμ δεκάτην ἀπὸ πάντων. ²¹ Εἶπε
δὲ βασιλεὺς Σοδόμων πρὸς Ἀβραμ· Δός μοι
τοὺς ἀνδρας, τὴν δὲ ἵππον λάβε σεαυτῷ.
²² Εἶπε δὲ Ἀβραμ πρὸς τὸν βασιλέα Σοδό-
μων· Ἐκτενῶ τὴν χεῖρά μου πρὸς κύριον τὸν
θεὸν τὸν ὑψιστον, ὃς ἐκτίσει τὸν οὐρανὸν καὶ
τὴν γῆν, ²³ εἰ ἀπὸ σπαριτοῦ ἕως σφυρωτήρος
ὑπόζυμτος ἠλήψομαι ἀπὸ πάντων τῶν σῶν,
ἵνα μὴ εὔπης· Ὅτι ἐγὼ ἐπλούτισα τὸν Ἀβραμ.
²⁴ Πλὴν ὧν ἔφαγον οἱ νεανίσκοι, καὶ τῆς με-
ριδος τῶν ἀνδρῶν τῶν συμπορευθέντων μετ'
ἐμοῦ, Ἐσχῶλ, Ἀνῶν, Μαμβρῆ, οὗτοι λήψο-
νται μερίδα.

XV. Μετὰ δὲ τὰ ῥήματα ταῦτα ἐγενήθη ῥή-
μα κυρίου πρὸς Ἀβραμ ἐν ὄραματι, λέγων· Μὴ
φοβοῦ, Ἀβραμ· ἐγὼ ὑπερασπίζω σου, ὁ μι-

14. AEX: ἀδελφός. 16. A(?)EX: ἀδελφόν. 17. AX: πεδ. βασιλέως. 19. A: ὑψόγησεν. 20. AEX* Ἀβρ. 22. AX* (pr.) τὸν. A'FX* κτθ. 23. AX: σφαιρωτ. (FX: σφερ.).

כִּי נִשְׁבָּה אֶתְּו וַיִּרְק אֶת־הַנִּיבֵי
וַיִּלְדֵי בֵיתוֹ שְׁמֹנֶה עָשָׂר וּשְׁלֹשׁ מֵאוֹת
וּבַיָּרְדָה עַד־דָּן׃ וַיַּהֲלֵק עֲלֵיהֶם׃ לְלִבָּה
הוּא וְעַבְדָּיו וַיִּבְּסוּ וַיִּרְדְּפוּ עַד־חֹבָה
16 אֲשֶׁר מִשְׁמָאל לְדַמְשֶׁק׃ וַיָּשֵׁב אֶת פְּל־
הַרְכָשׁ וְגַם אֶת־לוֹט אֶתְּו וַיִּרְכָּשׁוּ
הַשִּׁיב וְגַם אֶת־הַנְּשִׁים וְאֶת־הָעָם׃
17 וַיֵּצֵא מִלְּךְ־סֹדֶם לְקַרְאֵתוֹ אֶתְּו שׁוֹבוֹ
מִהַפּוֹת אֶת־דָּרְךָ לְעָמֹר וְאֶת־הַמְּלָכִים
אֲשֶׁר אִתּוֹ אֶל־עַמְּק שָׂרָה הוּא עַמְּק
18 הַמְּלָךְ׃ וּמִלְּפִי־צֶדֶק מִלְּךְ שְׁלֹם הוֹצִיא
לְהֶם וַיְוִן וְהוּא כֹהֵן לְאֵל עֵלְיוֹן׃
19 וַיְבָרְכֵהוּ וַיֹּאמֶר בָּרוּךְ אַבְרָם לְאֵל
עֵלְיוֹן קִנְהָ שָׁמַיִם וְאַרְץ׃ וּבָרוּךְ אֵל
עֵלְיוֹן אֲשֶׁר־מָנֹן צָרָה בְּיַדְךָ וַיִּתֶּן־לְךָ
21 מִעֲשֶׂר מִפְּל־וַיֹּאמֶר מִלְּךְ־סֹדֶם אֶל־
אַבְרָם תִּדְּלִי הַנֶּפֶשׁ וְהַרְכָּשׁ קַדְּוֹךָ׃
וַיֹּאמֶר אַבְרָם אֶל־מִלְּךְ־סֹדֶם תִּרְמֹתַי
22 יָדַי אֶל־יְהוָה אֵל עֵלְיוֹן קִנְהָ שָׁמַיִם
וְאַרְץ׃ אִם־מַחוּט וְעַד שָׂרוּף־נֶעַל
וְאִם־אֶקַּח מִפְּל־אֲשֶׁר־לְךָ וְלֹא תֹאמַר
24 אֲנִי הִעֲשִׂיתִי אֶת־אַבְרָם׃ בְּלַעֲדֵי רַק
אֲשֶׁר אֶכְלֹו הַנְּעָרִים וְהִלְלֵן הָאֲנָשִׁים
אֲשֶׁר הִלְכוּ אִתִּי עֵינֹל אֲשַׁפֵּל וּמִמָּוֶא
הֵם וְקַתִּי הַלְּקָם׃

XV. אַתְּו. הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה הָיָה דְבַר־
וְהָיָה אֶל־אַבְרָם בְּמַחְזָה לְאֹמַר אֶל־
תִּירָא אַבְרָם אֲנִי מִן קֶךָ שְׁכַרְוֹ

14. Son frère. Septante : « le fils de son frère », — Il pria, Vulgate : *numeravit*. Hébreu : « il arma ». — Agites, Vulgate : *expeditos* Septante : « après eux ». — *Poursuivit*. Les Septante ajoutent : « après eux ».

15. Ses alliés divisés, manque dans les Septante. — Il fondit. L'hébreu et les Septante ajoutent : « lui et ses serviteurs ».

16. Les richesses. Septante : « la cavalerie de Sodome ». — Son frère. Voir 5. 14.

17. La vallée du roi. Septante : « le champ des rois ».

19. Qui a créé le ciel et la terre. Hébreu : « possesseur du ciel et de la terre ». C'est ainsi, d'ailleurs, que traduit elle-même la Vulgate un peu plus bas. 5. 22.

21. Donne-moi les âmes, et prends le reste pour toi. Hébreu : « Donne-moi les âmes (les personnes), et prends pour toi les richesses ». Septante : « donne-moi les hommes, et prends les chevaux pour toi ».

22. Possesseur. Septante : « créateur ».

23. Le fil de la trame. Hébreu et Septante : « un fil ».

XV.1. Ainsi, Vulgate : *itaque*, n'est pas dans l'hébreu. — Je suis ton bouclier. Hébreu : « je suis ton bouclier ». — (Je suis) ta récompense grande à l'infini. Hébreu et Septante : « ta récompense sera très grande ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 5° Lot détérré par Abram (XIV).

tum videlicet Lot fratrem suum, numeravit expeditos vernáculos suos trecéntos decem et octo : et persecútus est usque Dan. ⁴⁵ Et divisís sóciis, irruit super eos nocte : percussítque eos, et persecútus est eos usque Hoba, quæ est ad lævam Damásci. ⁴⁶ Reduxítque omnem substántiam, et Lot fratrem suum cum substántia illius, mulieres quoque et pópulum. ⁴⁷ Egréssus est autem rex Sodomórum in occúrsum ejus, postquam revérsus est a cæde Chodorláhomor, et regum qui cum eo erant in valle Save, quæ est vallis regis. ⁴⁸ At vero Melchisedech rex Salem, próferens panem et vinum, erat enim Sacérdos Dei Altíssimi, ⁴⁹ benedixit ei, et ait : Benedictus Abram Deo excélsó, qui creávit cælum et terram : ²⁰ et benedictus Deus excélsus, quo protegénte, hostes in mánibus tuis sunt. Et dedit ei décimas ex ómnibus. ²¹ Dixit autem rex Sodomórum ad Abram : Da mihi ánimas, cætera tolle tibi. ²² Qui respóndit ei : Levo manum meam ad Dóminum Deum excélsum, possessórem cæli et terræ, ²³ quod a filo subtégminis usque ad corrigiam cáligæ, non accípiam ex ómnibus quæ tua sunt, ne dicas : Ego ditávi Abram : ²⁴ excéptis his, quæ comedérunt júvenes, et pártibus virórum, qui venérunt mecum, Aner, Eschol, et Mambre : isti accípiant partes suas.

XV. ¹ His itaque transáctis, factus est sermo Dómini ad Abram per visiónem, dicens : Noli timére, Abram, ego protéctor tuus sum, et

Gen. 13, 11.
Ab Abram
Lot
liberatur.

Deut. 34, 1.
Jud. 18, 29.

1 Reg. 14, 6.
Is. 41, 2.

2 Reg. 18, 18.

Melchisedech.
Heb., 7, 1.
Ps. 109, 4.

Jos. 10, 1.

Gen. 28, 22.

Ex. 6, 8.
Dan. 12, 7.
Ap. 10, 5.

6°
Fœdus
Dei cum
Abram.
Is. 41, 10.

Ps. 5, 13.
Sap. 5, 16.

eut entendu cela, c'est-à-dire que Lot son frère était captif, il prit les plus agiles de ses serviteurs, nés dans sa maison, au nombre de trois cent dix-huit, et poursuivit les ennemis jusqu'à Dan. ⁴⁵ Puis, ses alliés divisés, il fondit sur eux pendant la nuit, les battit et les poursuivit jusqu'à Hoba, qui est à la gauche de Damas. ⁴⁶ Il reprit toutes les richesses, et Lot son frère avec ses richesses, de même que les femmes et le peuple. ⁴⁷ Mais le roi de Sodome sortit au-devant de lui, lorsqu'il revenait après la défaite de Chodorlahomor et des rois qui étaient avec lui dans la vallée de Savé, qui est la vallée du roi. ⁴⁸ Mais Melchisédech, roi de Salem, offrant du pain et du vin, car il était prêtre du Dieu très haut, ⁴⁹ le bénit, et dit : « Béni soit Abram par le Dieu très haut, qui a créé le ciel et la terre ! ²⁰ Et béni le Dieu très haut, qui te protégeant, les ennemis ont été livrés entre tes mains ! » Et Abram lui donna la dime de tout. ²¹ Mais le roi de Sodome dit à Abram : « Donne-moi les âmes, et prends le reste pour toi ». ²² Abram lui répondit : « Je lève ma main vers le Seigneur Dieu très haut, possesseur du ciel et de la terre, ²³ que depuis le fil de la trame jusqu'à la courroie d'une chaussure, je ne recevrai rien de tout ce qui est à toi, afin que tu ne dises pas : J'ai enrichi Abram. ²⁴ J'excepte seulement ce que mes jeunes gens ont mangé, et les parts des hommes qui sont venus avec moi, Aner, Eschol, et Mambré : ceux-ci recevront leurs parts ».

XV. ¹ Ces choses s'étant ainsi passées, la parole du Seigneur se fit entendre à Abram dans une vision, disant : « Abram, ne crains pas, je suis ton protecteur et

chaldéen, trouvé dans les ruines d'Érech, fait revivre cette scène en nous montrant des captifs emmenés par leurs vainqueurs.

^{44, 46.} Lot son frère, hébraïsme, pour son proche parent. Comparer xu, 13. — Dan, au nord de la Palestine.

^{45.} Damas, capitale de la Syrie, abondamment arrosée, et tout entourée de verdure, au milieu du désert.

^{48.} Melchisedech, « roi de justice, » Hébr. vii, 2, ne nous apparaît qu'en passant dans l'histoire des patriarches, mais son rôle n'en a pas moins une grande importance. Par son double caractère de roi et de pontife, il représente le Messie; le pain et le vin qu'il offre au Très-Haut sont la figure du sacrifice eucharistique; il a mérité de donner son nom au sacerdoce de la loi nouvelle, selon l'ordre de Melchisedech (Ps. cix, 4; Hébr., vi, 20). Le texte sacré ne nous fait connaître ni sa famille ni sa

vie : « sans père, sans mère, sans généalogie », dit S. Paul, Hébr., vii, 3. On a voulu conclure de là que c'était un ange, ou bien le Messie, le Fils de Dieu ou le Saint-Esprit. Ces hypothèses sont sans fondement : elles contredisent le langage des Livres Saints, et leurs auteurs ont été regardés par les Pères comme hérétiques. D'autres suppositions, qui voient en Melchisedech, Sem, Cham, Hénoch, Job, etc., ne sont pas mieux prouvées. Tout ce que l'on peut affirmer avec certitude, c'est que, réunissant en sa personne les dignités royale et sacerdotale, il adorait le vrai Dieu et était justement vénéré à cause de ses vertus. — Roi de Salem. On croit communément que cette ville est la même que Jérusalem. Le Psaume lxxvi, 3, en appelant, dans le texte hébreu, la capitale de la Judée, Salem, confirme indirectement cette opinion, quoiqu'elle ait des contradicteurs.

^{21.} Les âmes. Voir la note sur Genèse, ix, 5.

VI. Generationes Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 6° *Del fœdus cum Abram (XV).*

σθός σου πολὺς ἔσται σφόδρα. ² Λέγει δὲ Ἀβραμ· Δέσποτα κύριε, τί μοι δώσεις; ἐγὼ δὲ ἀπολύομαι ἄτεκνος, ὁ δὲ υἱός Μασέκ τῆς οἰκογενούς μου, οὗτος Λαμασκός Ἐλιέζερ. ³ Καὶ εἶπεν Ἀβραμ· Ἐπειδὴ ἐμοὶ οὐκ ἔδωκας σπέρμα, ὁ δὲ οἰκογενής μου κληρονομήσει με. ⁴ Καὶ εὐθὺς φωνή κυρίου ἐγένετο πρὸς αὐτόν, λέγουσα· Οὐ κληρονομήσει σε οὗτος, ἀλλ' ὅς ἐξελεύσεται ἐκ σοῦ, οὗτος κληρονομήσει σε. ⁵ Ἐξήγαγε δὲ αὐτόν ἔξω καὶ εἶπεν αὐτῷ· Ἀνάβλεψον δὴ εἰς τὸν οὐρανὸν καὶ ἀρίθμησον τοὺς ἀστέρας, εἰ δυνήσῃ ἐξαριθμῆσαι αὐτούς. Καὶ εἶπεν· Οὕτως ἔσται τὸ σπέρμα σου. ⁶ Καὶ ἐπίστευσεν Ἀβραμ τῷ θεῷ, καὶ ἐλογίσθη αὐτῷ εἰς δικαιοσύνην.

⁷ Εἶπε δὲ πρὸς αὐτόν· Ἐγὼ ὁ θεὸς ὁ ἐξαγαγὼν σε ἐκ γῶρας Χαλδαιῶν, ὥστε δοῦναι σοὶ τὴν γῆν ταύτην κληρονομήσαι. ⁸ Εἶπε δὲ· Δέσποτα κύριε, κατα τί γινώσκωμαι, ὅτι κληρονομήσω αὐτήν; ⁹ Εἶπε δὲ αὐτῷ· Λάβε μοι δάμαλιν τριετίζουσαν καὶ αἶγα τριετίζουσαν καὶ κριὸν τριετίζοντα καὶ τρυγὸνα καὶ περιστεράν. ¹⁰ Ἐλαβε δὲ αὐτῷ πάντα ταῦτα, καὶ διείλεν αὐτὰ μέσα, καὶ ἔθηκεν αὐτὰ ἀντιπρόσωπα ἀλλήλοις· τὰ δὲ ὄρνεα οὐ διείλε. ¹¹ Κατέβη δὲ ὄρνεα ἐπὶ τὰ σώματα ἐπὶ τὰ δικροτομήματι αὐτῶν, καὶ συνεκίδισεν αὐτοῖς Ἀβραμ. ¹² Περὶ δὲ ἡλίον δυσμῶν ἔκστασις ἐπέπεσε τῷ Ἀβραμ, καὶ ἰδὼν σόβος σκοτεινὸς μέγας ἐπιπίπτει αὐτῷ. ¹³ Καὶ ἐρόέθη πρὸς Ἀβραμ· Γινώσκων γινώσκῃ ὅτι πάροικον ἔσται τὸ σπέρμα σου ἐν γῆ οὐκ ἰδίᾳ, καὶ δουλώσουσιν αὐτοὺς καὶ κακώσουσιν αὐτούς· καὶ ταπεινώσουσιν αὐτούς· τετρακόσια ἔτη. ¹⁴ Τὸ δὲ ἔθνος, ᾧ ἔαν δουλεύσωσι, κρινῶ ἐγὼ μετὰ δὲ ταῦτα ἐξελεύσονται ὡδὲ μετὰ ἀποσκευῆς πολλῆς. ¹⁵ Σὺ δὲ ἀπέλευσθαι πρὸς τοὺς πατέ-

4. A(?)FX: λέγων. 7. A: αὐτῷ (pro pro. αὐτόν). 11. AEX* (alt.) ἐπὶ. 13. A: κ. κακ. αὐτὸ κ. δολ. αὐτὸς κ. ταπ.

2 הַרְבֵּה מְאֹד: וַיֹּאמֶר אַבְרָם אֲדֹנָי יְהוִה מִה־תִּתְּנֶנְדָּנִי וַיֹּאמֶר אֲדֹנָי יְהוִה וַיֹּאמֶר אֲדֹנָי יְהוִה מִשְׁק בִּיטִי הוּא הַמֶּשֶׁק אֲלֵי־עֶזְרָא: 3 וַיֹּאמֶר אַבְרָם הֵן לִי לֹא נִתְּנָה זָרַע 4 וְהִנֵּה בְנ־בֵּיתִי יוֹרֵשׁ אֹתִי: וְהִנֵּה דַבַּר־יְהוָה אֵלָיו לֵאמֹר לֹא יִירָשֶׁהָ זֶה כִּי־אִם אִשְׁרָי יֵצֵא מִמֶּנִּי הוּא יִירָשֶׁהָ: 5 וַיֹּצֵא אֹתוֹ הַחֹמֶצָה וַיֹּאמֶר הַבִּטְנָא הַשְּׂמֹנֶה וְסִפֵּר הַכּוֹכָבִים אִם־תִּזְכָּר: 6 לְסִפְרָא אַתֶּם וַיֹּאמֶר לוֹ כֹּה יִהְיֶה זְרַעֲךָ: 7 וְהָאֵמֶן בִּיהוָה וַיִּהְיֶשְׁבֶּה לוֹ צְדָקָה: 8 וַיֹּאמֶר אֵלָיו אֲדֹנָי יְהוִה אִשְׁרָי הוֹצֵאתִיךָ מֵאֶרֶץ כְּשָׂדִים לָתֵת לָךְ אֶת־הָאָרֶץ 8 הַזֹּאת לְרִשְׁתָּהּ: וַיֹּאמֶר אֲדֹנָי יְהוִה 9 בְּמָה אֲדַע כִּי אִירָשְׁנָה: וַיֹּאמֶר אֵלָיו 9 קְחָה לִּי עֵגְלָה מְשֻׁלֶּשֶׁת וְיֵן מְשֻׁלֶּשֶׁת וְאַיִל מְשֻׁלֶּשׁ וְתָר וְגֹזָל: 10 וַיִּקַּח לוֹ אֶת־פֶּל־אֵלֶּה וַיִּבְחַר אֹתָם בַּתְּרֵה וַיִּהְיוּ אִישׁ־בַּתְּרוֹ לְקָרָאת רֵעֵהוּ וְאֶת־הַצִּפֹּר 11 לֹא בָתָר: וַיִּרְדּוּ הָעֵיט עַל־הַסְּפָרִים 12 וַיִּשָּׂם אֹתָם אַבְרָם: וַיְהִי הַשֶּׁמֶשׁ לְבוֹא וְתַרְדֵּמָה נִפְלְאָה עַל־אַבְרָם וְהִנֵּה אֵימָה 13 תִּשְׁכָּה עָלָה נִפְלְתָ עָלָיו: וַיֹּאמֶר לְאַבְרָם יְדַע תְּדַע כִּי־גֵר יִהְיֶה זְרַעֲךָ בְּאֶרֶץ לֹא לָהֶם וְעַבְדֵּם וְעַנִּי אַתֶּם 14 אַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה: וְגַם אֶת־הַגֵּר אִשְׁרָי יַעֲבֹד הֵן אֲנִי וְהַתְּרֵי בֵן יֵצֵא בְּרִכְשׁ 15 יְדָוָל: וְאִתָּה תָּבוֹא אֶל־אֲבֹתֶיךָ בְּשָׁלוֹם

2. Cet Éliézer de Damas est le fils de l'intendant de ma maison. Hébreu : « et le fils de l'intendant de ma maison, celui-ci, est Éliézer de Damas ». Septante : « et le fils de Masec, la servante de ma maison, est cet Éliézer de Damas ».

4. De tes entrailles. Septante : « de toi ».

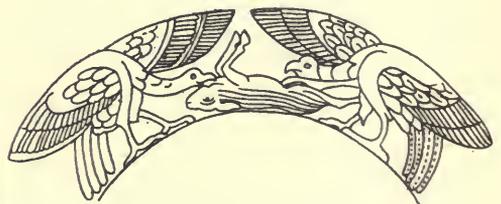
6. Et ce lui fut imputé à justice. Hébreu : « et il (Dieu) lui imputa à justice. »

11. Les oiseaux. H. : « les oiseaux de proie. — Sur les corps morts. Les Sept. ajoutent : « sur leurs parts ».

12. Une terreur grande et sombre. Hébreu : « une frayeur et une grande obscurité ».

13. Il lui fut dit. Hébreu : « le Seigneur dit ». — Sache dès à présent. Hébreu et Septante : « sciendo scies ». — Qu'on les opprimerà. Les Septante ajoutent : « et qu'on les humiliera ».

14. Ils sortiront. Les Septante ajoutent : [pour venir] « ici ».



Aigles dévorant un animal (f. 11).
(D'après un plat de bronze de Nimroud.)

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 6° Pacte de Dieu avec Abram (XV).

merces tua magna nimis. ² Dixitque Abram : Dómine Deus, quid dabis mihi? ego vadam absque liberis : et filius procuratóris domus meæ, iste Damáscus Eliézer. ³ Addiditque Abram : Mihi autem non dedisti semen : et ecce vernáculus meus, hæres meus erit. ⁴ Statimque sermo Dómini factus est ad eum, dicens : Non erit hic hæres tuus : sed qui egrediétur de útero tuo, ipsum habébis hærédem. ⁵ Eduxitque eum foras, et ait illi : Súspice cælum, et númera stellas, si potes. Et dixit ei : Sic erit semen tuum. ⁶ Crédit Abram Deo, et reputátum est illi ad justitiam.

⁷ Dixitque ad eum : Ego Dóminus qui edúxi te de Ur Chaldæorum, ut darem tibi terram istam, et possidères eam. ⁸ At ille ait : Dómine Deus, unde scire possum, quod possessurus sim eam? ⁹ Et respóndens Dóminus : Sume, inquit, mihi vaccam triénnem, et capram trimam, et arietem annórum trium, túrturem quoque et colúmbam. ¹⁰ Qui tollens unívérsa hæc, divisit ea per médium, et utrásqe partes contra se altrínsecus pósuit : aves autem non divisit. ¹¹ Descenderúntque vólucres super cadáverá, et abigébat eas Abram. ¹² Cumque sol occúberet, sopor irruit super Abram, et horror magnus et tenebrósus invásit eum. ¹³ Dictumque est ad eum : Scito prænóscens quod peregrínium futúrum sit semen tuum in terra non sua, et subjicient eos servitúti, et affligent quadringéntis annis. ¹⁴ Verúmtamen gentem, cui servitúri sunt, ego judicábo : et post hæc egrediéntur cum magna substántia. ¹⁵ Tu autem

Gen. 24, 2.

Præmissio filii.

Gen. 12, 2. Mal. 2, 15.

Gen. 13, 16. 22, 17. Deut. 1, 10; 10, 22. Dan. 12, 3. Rom. 4, 3, 18.

Gal. 3, 6. Jac. 2, 23. Pa. 31, 2.

Signum Dei ad Abram Gen. 12, 1; 11, 31, 28.

Luc. 1, 18.

Jer. 34, 18.

Exodus prænuntiatur.

Ex. 12, 40. Act. 7, 6. Gal. 3, 17.

Ex. 3, 20.

Ex. 3, 21.

ta récompense grande à l'infini ». ² Et Abram dit : « Seigneur Dieu, que me donnerez-vous? moi, je m'en irai sans enfants; car cet Eliézer de Damas est le fils de l'intendant de ma maison ».

³ Et Abram ajouta : « Pour moi, vous ne m'avez pas donné de postérité, aussi voilà que le serviteur né dans ma maison sera mon héritier ». ⁴ Et aussitôt la parole du Seigneur se fit entendre à lui, disant : « Celui-là ne sera pas ton héritier; mais celui qui sortira de tes entrailles, tu l'auras pour héritier ». ⁵ Et il l'emmena dehors et lui dit : « Regarde le ciel, et compte les étoiles, si tu peux ». Et il ajouta : « Ainsi sera ta postérité ».

⁶ Abram crut à Dieu, et ce lui fut imputé à justice.

⁷ Le Seigneur lui dit encore : « Je suis le Seigneur qui t'ai fait sortir d'Ur des Chaldéens, pour te donner cette terre, afin que tu la possèdes ».

⁸ Mais Abram demanda : « Seigneur Dieu, d'où pourrai-je savoir que je dois la posséder? » ⁹ Et répondant, le Seigneur : « Prends, dit-il, une génisse de trois ans, une chèvre de trois ans, un bélier de trois ans, de même qu'une tourterelle et une colombe ». ¹⁰ Abram, prenant tous ces animaux, les divisa par la moitié, et plaça les deux parties vis-à-vis l'une de l'autre; mais les oiseaux, il ne les divisa point. ¹¹ Or les oiseaux descendirent sur les corps morts, et Abram les chassait. ¹² Et comme le soleil se couchait, un profond sommeil s'empara d'Abraham, et une terreur grande et sombre le saisit. ¹³ Alors il lui fut dit : « Sache dès à présent que ta postérité doit être étrangère dans un pays qui ne sera pas le sien; qu'on les réduira en servitude, et qu'on les opprimera durant quatre cents ans. ¹⁴ Mais la nation à laquelle ils seront assujettis, c'est moi qui la jugerai; et après ils sortiront avec de grandes richesses. ¹⁵ Pour toi, tu iras en paix

6° Pacte de Dieu avec Abram, XV, 1-21.

XV. 7. *Ur des Chaldéens* (déjà citée plus haut, XI, 28 et 31), aujourd'hui Mughéir, dans l'ancienne Chaldée, à peu près à mi-distance entre Babylone et l'embouchure de l'Euphrate dans le golfe Persique. Ur était une ville considérable, où l'on cultivait les sciences, les arts et la littérature, et où l'on adorait principalement la Lune sous le nom de dieu Sin.

8. *D'où pourrai-je savoir...* Abram ne doute pas des promesses divines; il demande seulement à Dieu de lui faire connaître la manière dont il les exécutera.

15. *Tu iras... vers tes pères.* La mort, d'après les

idées des Hébreux, mettait fin au pèlerinage terrestre; mourir, c'était retourner à ses pères, se réunir à son peuple. Ces locutions remarquables, qui se lisent dans tous les livres de la Bible hébraïque et surtout dans le Pentateuque, « expriment plus qu'une inhumation ordinaire, dit M. Franz Delitzsch. De même que lorsqu'il est dit que les patriarches meurent rassasiés de jours, on indique par là non seulement le dégoût des misères de cette vie, mais aussi les aspirations à une vie meilleure, de même la réunion avec les ancêtres n'est pas seulement la réunion des corps, mais aussi la réunion des personnes ».

ρας σου ἐν εἰρήνῃ, τραφεῖς ἐν γῆρα καλῶ.
 16 Τετάρτῃ δὲ γενεᾷ ἀποστραφήσονται ὠδε-
 οῦπω γὰρ ἀναπεπλήρωται αἱ ἀμαρτίαι τῶν
 Ἀμορραίων ἕως τοῦ νῦν. 17 Ἐπεὶ δὲ ὁ
 ἥλιος ἐγένετο πρὸς δυσμάς, γλῶς ἐγένετο, καὶ
 ἰδοὺ κλιβίτος καπνίζόμενος καὶ λαμπάδες πυ-
 ρός, αἱ διήλθον ἀνά μέσον τῶν διχοτομημά-
 των τούτων.

18 Ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ διέθετο κύριος τῷ
 Ἀβραμ διαθήκην, λέγων· Τῷ σπέρματί σου
 δώσω τὴν γῆν ταύτην, ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ
 Αἰγύπτου ἕως τοῦ ποταμοῦ τοῦ μεγάλου Εὐ-
 φράτου, 19 τοὺς Κεναίους καὶ τοὺς Κεεζαίους
 καὶ τοὺς Κεδμοναίους, 20 καὶ τοὺς Χετταίους
 καὶ τοὺς Φερεζαίους καὶ τοὺς Ραφαεῖν 21 καὶ
 τοὺς Ἀμορραίους καὶ τοὺς Χανααναίους καὶ
 τοὺς Εὐαίλους καὶ τοὺς Γεργεαίους καὶ τοὺς
 Ιεβουσαίους.

XVI. Σάρα δὲ ἡ γυνὴ Ἀβραμ οὐκ ἔτικτεν
 αὐτῷ ἦν δὲ αὐτῇ παιδίσκη Αἰγυπτία, ἣ ὄνομα
 Ἄγαρ. 2 Εἶπε δὲ Σάρα πρὸς Ἀβραμ· Ἴδὸν
 συνέκλεισέ με κύριος τοῦ μὴ τίκτειν· εἰσελθε
 οὖν πρὸς τὴν παιδίσκην μου, ἵνα τεκνοποιή-
 σωμαι ἐξ αὐτῆς. Ἰπήκουσε δὲ Ἀβραμ τῆς
 φωνῆς Σάρας. 3 Καὶ λαβοῦσα Σάρα, ἡ γυνὴ
 Ἀβραμ, Ἄγαρ τὴν Αἰγυπτίαν, τὴν ἑαυτῆς
 παιδίσκην, μετὰ δέκα ἔτη τοῦ οἰκῆσαι Ἀβραμ
 ἐν γῇ Χαναάν, ἔδωκεν αὐτὴν τῷ Ἀβραμ, ἀν-
 δρῷ αὐτῆς, αὐτῷ γυναικί. 4 Καὶ εἰςῆλθε πρὸς
 Ἄγαρ, καὶ συνέλαβε. Καὶ εἶδεν, ὅτι ἐν γαστρὶ
 ἔχει· καὶ ἠτιμάσθη ἡ κυρία ἐναντίον αὐτῆς.
 5 Εἶπε δὲ Σάρα πρὸς Ἀβραμ· Ἀδικοῦμαι
 ἐκ σου. Ἐγὼ δίδωμι τὴν παιδίσκην μου εἰς
 τὸν κόλπον σου· ἰδοῦσα δέ, ὅτι ἐν γαστρὶ
 ἔχει, ἠτιμάσθη ἐναντίον αὐτῆς· κρηναὶ ὁ
 θεὸς ἀνά μέσον ἐμοῦ καὶ σου. 6 Εἶπε δὲ
 Ἀβραμ πρὸς Σάραν· Ἴδὸν ἡ παιδίσκῃ σου ἐν
 ταῖς χερσὶ σου, ἧρῶ αὐτῇ ὡς ἂν σοὶ ἀρεστόν ᾔ.

15. AFX: μετ' εἰρήνης. A¹B rell.: τραφεῖς (τα-
 ρεῖς A²F). AX: γῆρα. 20. F* x. τ. Εὐαίους (A² un-
 cis incl.). — 2. A¹X: τεκνοποιήσεις (A²X: -ήσω). A¹
 (pro Σάρας A²B): αὐτῆς. 3. AFX+ (α. ἔδωκεν) καὶ.
 6. A (pro ἐν τ. χερσὶ): ἐναντίον.

תקבר בשיבה טובה: ודור רביעי
 ישובו הנה כי לא-שכלם עון האמרי
 עד-הנה: ויהי השמש באה ועלטה
 היה והיה תפור עשן זכר אש אשר
 עבר בין הזורים האלה: ביום ההוא
 פרת יהיה את-אברם ברית לאמר
 לזרעה נתתי את-הארץ הזאת מנהר
 מצרים עד-הנהר הגדל נהר-פרת:
 19 את-תקניני ואת-הקנזי ואת הקדמני:
 = ואת-החתי ואת-הפריזי ואת-
 21 הרפאים: ואת-האמרי ואת-הפניזי
 ואת-הגרגשי ואת-היבוסי: ס

XVI. ושרי אשת אברם לא ילדה לו
 ולכה שפחה מצרית ושמה הגר:
 2 והאמר שרי אל-אברם הנה-נא
 עברי ויהיה מלכות בא-נא אל-
 שפחתי אינני אבנה ממנה וישמע
 3 אברם לקול שרי: ותקח שרי אשת
 אברם את-הגר המצרית שפחה
 מקץ עשר שנים לשבת אברם בארץ
 פניזו ותפתן אתה לאברם אישה לו
 4 לאשה: ויבא אל-הגר ותהר והלא
 פי הרתה ותקל בגרחה בעיניה:
 ה ותאמר שרי אל-אברם תמסי עליך
 אנכי נתתי שפחתי בהיך והלא
 פי הרתה ואקל בעיניה ושפט יהיה
 6 ביני וביניך: ויאמר אברם אל-שרי
 הנה שפחתך בידך עשי-לה תשוב

v. 5. נקוד על 'י בהרא

15. Enseveli. Septante: « nourri ». Quelques ma-
 nuscrits: « ensevelis ».
 17. Quand le soleil fut couché. Septante: « comme
 le soleil était vers son coucher ». — Une obscure
 ténébreuse. Septante: « une flamme ».
 18. Je donnerai. Hébreu: « j'ai donné ».
 21. Les Chananéens. Les Septante ajoutent: « et
 les Hévéens ».
 XVI. 4. Cependant, Vulgate: *igitur*, n'est pas dans
 l'hébreu.
 2. Elle dit à son mari. Hébreu et Septante: « elle
 dit à Abram ». — Prends ma servante. Hébreu:
 « entre maintenant (Septante: donc) vers ma ser-

vante ». — *J'aurai des enfants*. Hébreu: « je serai
 édifiée », je deviendrai une maison, une famille.
 3. Après qu'ils eurent commencé. Hébreu et Sep-
 tante: « après qu'Abram eut commencé ».
 4. Il alla donc vers elle. L'hébreu et les Septante
 ajoutent: « et elle conçut ».
 5. Tu agis injustement envers moi. Hébreu, litté-
 ralement: « moi injure sur toi ». C'est-à-dire: « que
 l'injure qui m'est faite retombe sur toi », ou bien:
 « Je souffre injure à cause de toi ». Ce dernier sens
 se rapproche de la Vulgate et des Septante: « je
 souffre injure de toi ».
 6. Fais d'elle ce qui te plaira. Hébreu: « fais d'elle
 ce qui sera bon à tes yeux ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 7^o Naissance d'Ismaël (XVI).

ibis ad patres tuos in pace, sepultus in senectute bona. ¹⁶ Generatióne autem quarta reverténtur huc : necdum enim completæ sunt iniquitates Amorrhæorum usque ad præsens tempus. ¹⁷ Cum ergo occubisset sol, facta est caligo tenebrósa, et apparuit clibanus fumans, et lampas ignis tránsiens inter divisiónes illas.

Gen. 25, 8 ;
47, 30 ;
49, 29.
Terra
promissa.

3 Reg. 21, 26.
Ex. 20, 5.
Mat. 23, 32.

Gen. 19, 28.
Lev. 9, 24.

Gen. 17, 7.

Gen. 13, 15 ;
12, 7 ; 26, 4.
Deut. 34, 4.
Num. 34, 5.
Ex. 23, 31.
2 Reg. 8, 3.
3 Reg. 4, 21,
24 ; Gen.
14, 5. Num.
13, 33.
Deut. 7, 1.
Jos. 24, 11.

3^o
Agar
concupit.

Gal.
4, 22-28.

Gen. 20, 18.
1 Reg. 1, 5.

Gen. 30, 3, 9.

Gen. 21, 12.

Prov. 30, 23.

Sarai
et Agar.

Gen. 31, 53.
1 Reg. 24, 16.

vers tes pères, enseveli dans une heureuse vieillesse. ¹⁶ Ainsi, à la quatrième génération, ils reviendront ici ; car les iniquités des Amorrhéens ne sont pas parvenues à leur comble jusqu'au temps présent ». ¹⁷ Or, quand le soleil fut couché, il se fit une obscurité ténébreuse, et il parut un four qui fumait, et une lampe de feu qui passait au milieu des animaux divisés.

¹⁸ En ce jour-là le Seigneur fit une alliance avec Abram, disant : « C'est à ta postérité que je donnerai ce pays, depuis le fleuve d'Égypte jusqu'au grand fleuve d'Euphrate : ¹⁹ les Cinéens, les Cénéseens, les Cedmonéens, ²⁰ les Héthéens, les Phéréseens, et les Raphaïtes aussi, ²¹ les Amorrhéens, les Chananéens, les Gergéséens et les Jébuséens ».

XVI. ¹ Cependant Saraï, femme d'Abram, ne lui avait pas donné d'enfants ; mais ayant une servante égyptienne du nom d'Agar, ² elle dit à son mari : « Voilà que le Seigneur m'a rendue stérile, pour que je n'aie pas d'enfants ; prends ma servante, peut-être qu'au moins par elle j'aurai des enfants ». Abram ayant consenti à sa prière, ³ elle prit Agar, sa servante égyptienne, dix ans après qu'ils eurent commencé d'habiter dans la terre de Chanaan, et elle la donna à son mari pour femme. ⁴ Il alla donc vers elle. Mais elle, voyant qu'elle avait conçu, méprisa sa maîtresse.

⁵ Alors Saraï dit à Abram : « Tu agis injustement envers moi : c'est moi qui t'ai donné ma servante pour femme, laquelle, voyant qu'elle a conçu, me traite avec mépris. Que le Seigneur juge entre moi et toi ». ⁶ Abram lui répondant : « Voilà, dit-il, ta servante qui

16. Des Amorrhéens, peuple chananéen qui, avant la conquête de la Palestine par les Israélites, occupait les montagnes de Juda à l'ouest de la mer Morte, et le royaume de Basan avec celui de Schon à l'est du Jourdain.

18. Depuis le fleuve d'Égypte, le torrent qui sépare l'Asie de l'Afrique, Pouadi el-Arisch. — Jusqu'au grand fleuve d'Euphrate. L'Euphrate, un des plus grands fleuves de l'Asie occidentale, prend sa source dans l'Arménie, passe à Babylone et se mêle ensuite au Tigre avant de se jeter dans le golfe Persique. Son eau est bourbeuse, mais a un goût agréable, quand elle est purifiée. L'Euphrate est souvent appelé simplement dans l'Écriture « le grand fleuve », sans l'addition du nom propre.

19. Les Cinéens, tribu qui habitait au sud-est de Chanaan. Du temps de Saül, ils étaient mêlés aux Amalécites. D'autres vivaient en nomades au nord de la Palestine. à l'époque des Juges. Quelques-uns habitaient dans des villes.

7^o Naissance d'Ismaël, XVI, 1-16.

XVI. 1. Ayant une servante égyptienne. Il est dit plus haut, XII, 16, que le Pharaon donna à Abram, entre autres présents, des serviteurs et des servantes. Agar était peut-être depuis cette époque au service d'Abram et de Saraï.

2. Quoique contraire à l'institution primitive du mariage (II, 24), la pluralité des femmes, en vertu

Καὶ ἐκάκωσεν αὐτὴν Σάρα, καὶ ἀπέδρα ἀπὸ προσώπου αὐτῆς.

7 Εὗρε δὲ αὐτὴν ἄγγελος κυρίου ἐπὶ τῆς πηγῆς τοῦ ὕδατος ἐν τῇ ἐρήμῳ, ἐπὶ τῆς πηγῆς ἐν τῇ ὁδῷ Σούρ. 8 Καὶ εἶπεν αὐτῇ ὁ ἄγγελος κυρίου· Ἄγαρ, παιδίσκη Σάρας, πόθεν ἔρχῃ καὶ ποῦ πορεύῃ; Καὶ εἶπεν· Ἀπὸ προσώπου Σάρας τῆς κυρίας μου ἐγὼ ἀποδιδράσκω. 9 Εἶπε δὲ αὐτῇ ὁ ἄγγελος κυρίου· Ἀποστράφηθι πρὸς τὴν κυρίαν σου καὶ ταπεινώθητι ὑπὸ τὰς χεῖρας αὐτῆς. 10 Καὶ εἶπεν αὐτῇ ὁ ἄγγελος κυρίου· Πληθυνὼν πληθυνῶ τὸ σπέρμα σου, καὶ οὐκ ἀριθμηθήσεται ὑπὸ τοῦ πληθύνου. 11 Καὶ εἶπεν αὐτῇ ὁ ἄγγελος κυρίου· Ἴδου σὺ ἐν γαστρὶ ἔχεις καὶ τέξῃ υἱόν, καὶ καλέσεις τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἰσμαήλ, ὅτι ἐπήκουσε κύριος τῇ ταπεινώσει σου. 12 Οὗτος ἔσται ἄγροικος ἄνθρωπος, αἱ χεῖρες αὐτοῦ ἐπὶ πάντας καὶ αἱ χεῖρες πάντων ἐπ' αὐτόν, καὶ κατὰ πρόσωπον πάντων τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ κωτοικίσει.

13 Καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα κυρίου τοῦ λαλοῦντος πρὸς αὐτὴν· Σὺ ὁ θεὸς ὁ ἐπιδὼν με, ὅτι εἶπε· Καὶ γὰρ ἐνώπιον εἶδον ὀφθέντα μοι. 14 Ἐνεκεν τούτου ἐκάλεσε τὸ φρέαρ φρέαρ οὐ ἐνώπιον εἶδον, ἰδοὺ ἀνὰ μέσον Κάδης καὶ ἀνὰ μέσον Βαράδ. 15 Καὶ ἔτεκεν Ἄγαρ τῷ Ἀβραμ υἱόν, καὶ ἐκάλεσεν Ἀβραμ τὸ ὄνομα τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ, ὃν ἔτεκεν αὐτῷ Ἄγαρ, Ἰσμαήλ. 16 Ἀβραμ δὲ ἦν ἐτῶν ὀγδοηκονταεξί, ἡγίαα ἔτεκεν Ἄγαρ τῷ Ἀβραμ τὸν Ἰσμαήλ.

XVII. Εγένετο δὲ Ἀβραμ ἐτῶν ἑνενηκονταεννέα, καὶ ὤφθη κυριος τῷ Ἀβραμ καὶ εἶπεν αὐτῷ· Ἐγὼ εἰμι ὁ θεός σου, εὐαρέσκει ἐνώπιον ἐμοῦ καὶ γίνου ἀμεμπτος. 2 Καὶ θήσομαι τὴν διαιθήκη μου ἀνὰ μέσον ἐμοῦ καὶ ἀνὰ μέσον σου, καὶ πληθυνῶ σε σφόδρα. 3 Καὶ ἔπεσεν Ἀβραμ ἐπὶ πρόσωπον αὐτοῦ. Καὶ ἐλά-

10. AEX: ἀπό (pro ἐπό). 13. AEX† (p. ἐκάλ.) Ἄγαρ. A: ἐριδών. — 1. AEX: ἐναντίον.

7 צַיִנָּהּ וְהִעֲנָה שְׂרֵי וְתַבְרַח מִפְּנֵיהֶ; וַיִּמְצְאָהּ מַלְאָךְ יְהוָה עַל-יַד הַמַּיִם בַּמִּדְבָּר עַל-הַשְּׂדֵין בְּדֶרֶךְ שׁוּר׃ וַיֹּאמֶר הָגֵר שְׂפָתַי שְׂרֵי אִי-מֵדָה בָּאת וְאָנֹכִי תִלְכִּי וַתֹּאמֶר מִפְּנֵי שְׂרֵי גְבֻרָתִי אֲנֹכִי בְּרַחַת׃ וַיֹּאמֶר לָהּ מַלְאָךְ יְהוָה שְׂרֵי אַל-גְּבֻרָתָהּ וְהִתְעַנִּי תַחַת יְדֵיהָ׃ וַיֹּאמֶר לָהּ מַלְאָךְ יְהוָה הֲרַבְתָּ אֲרָבָה אֶת-זַרְעָהּ וְלֹא יִסְפָּר מִרְבָּ׃ וַיֹּאמֶר לָהּ מַלְאָךְ יְהוָה הֲנִקְּהָ הָרָה וְיִלְדֶּנָּה בֵּן וְקָרָאת שְׁמוֹ וַשְּׂמֵאל כִּי-שָׁמַע יְהוָה אֶל-עֲנִיָּהּ׃ וְהִיא יָהִיֶה שְׂרָא אָדָם יָדוּ בְּכָל יוֹד כָּל בֶּן וְעַל-שְׂרֵי כָל-אֱחָיו יִשְׁכֵּן׃ וַתִּקְרָא שֵׁם-יְהוָה וַהֲבִיר אֵלֶיהָ אֱלֹהִים אֵל רַגְוִי כִּי אָמְרָה הִנֵּה הֵלֵם הַלֵּם רְאִיתִי אֶתְהִי רֹאִי׃ עַל-כֵּן קָרָא לְבָאָר בָּאָר לְהִי רֹאִי הַנֶּה בֵּינִי כִּי קָדַשׁ וַבֵּינִי בָרַד׃ וַתִּלְדֶּה הָגֵר לְאַבְרָם בֵּן וַיִּקְרָא אֲבָרָם שֵׁם-בְּנֵוֹ אִשְׁרָיִלְדָּה הָגֵר וַשְּׂמֵאל׃ וְאַבְרָם כֵּן-שָׁמַע שָׂנָה וְנָשָׂא שְׂנַיִם בְּבָרַת-הָגֵר אֶת-וַשְּׂמֵאל לְאַבְרָם׃

XVII. וַיְהִי אֲבָרָם כֵּן-תַּשְׁעִים שָׁנָה וַתִּשַׁע שְׁנַיִם וַיִּוָּא יְהוָה אֶל-אַבְרָם וַיֹּאמֶר אֵלָיו אֲנִי-אֵל שְׂדֵי הַתְּתִלְךָ לְפָנַי וְהָיִה תָמִים׃ וְאַתָּנָה בְּרִיתִי בֵּינִי וּבֵינָהּ וְאַרְבָּה אֹתָהּ בְּמֵאֵד מְאֵד׃ וַיִּפֹּל אֲבָרָם עַל-פְּנָיו וַיַּדְבֵּר אֶת־

le Dieu qui voyez tout » ou « qui m'avez vue ». — Certainement ici j'ai vu par derrière celui qui me voit. Passage difficile et dont la signification est très controversée. Hébreu, à la lettre : « ai-je encore vu ici derrière celui qui me voit? » Septante : « car j'ai vu en face celui qui s'est montré à moi ».

14. Le puits du vivant et me voyant. Septante : « le puits où j'ai vu en face ».

15. Qui l'appela. Septante : « qui appela le fils qu'Agar lui enfanta ».

XVII. 1. Je suis le Dieu tout-puissant. Septante : « je suis ton Dieu ». — Marche devant moi. Septante : « plais-moi ».

2. Je te multiplierai. Septante : « je te comblerai ». — Prodigieusement. Hébreu : « beaucoup beaucoup ».

6. Elle prit la fuite. L'hébreu et les Septante ajoutent : « loin d'elle ».

7. Au désert, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

10. Et de nouveau... dit-il. Hébreu et Septante : « l'ange du Seigneur lui dit ».

11. Puis... ajouta-t-il. Hébreu et Septante : l'ange du Seigneur lui dit ». — Ton affliction. Septante : « ton humilité ».

12. Ce sera un homme farouche. Septante : « rustique ». Hébreu : « ce sera un onagre d'homme », un homme farouche comme un onagre. — Il plantera ses tentes. Hébreu et Septante : « il habitera ».

13. Vous êtes le Dieu qui m'avez vue. Hébreu : « vous êtes le Dieu de vision », c'est-à-dire : « vous êtes le Dieu qui vous faites voir », ou encore : « vous êtes

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 7^e Naissance d'Ismaël (XVI).

ut libet. Afiligente igitur eam Sârai, fugam iniiit.

7 Cumque invenisset eam Angelus Domini juxta fontem aquæ in solitudine, qui est in via Sur in deserto, dixit ad illam : Agar, ancilla Sârai, unde venis? et quo vadis? Quæ respondit : A facie Sârai dominæ meæ ego fugio. 8 Dixitque ei angelus Domini : Reverte te ad dominam tuam et humiliare sub manu illius. 9 Et rursum : Multiplicans, inquit, multiplicabo semen tuum, et non numerabitur præ multitudine. 10 Ac deinceps : Ecce, ait, concepisti, et paries filium : vocabisque nomen ejus Ismaël, eo quod audierit Dominus afflictionem tuam. 12 Ille erit ferus homo : manus ejus contra omnes, et manus omnium contra eum : et e regione universorum fratrum suorum liget tabernacula.

13 Vocavit autem nomen Domini qui loquebatur ad eam : Tu Deus qui vidisti me. Dixit enim : Profecto hic vidi posteriora vidētis me. 14 Propterea appellavit pūteum illum, Pūteum vivētis et vidētis me. Ipse est inter Cadès et Barad. 15 Peperitque Agar Abraë filium : qui vocavit nomen ejus Ismael. 16 Octoginta et sex annorum erat Abram quando peperit ei Agar Ismaëlem.

XVII. 1 Postquam vero nonaginta et novem annorum esse cœperat, apparuit ei Dominus, dixitque ad eum : Ego Deus omnipotens : ambula coram me, et esto perfectus. 2 Ponamque fœdus meum inter me et te, et multiplicabo te vehementer nimis. 3 Cœcidit Abram pronus in faciem.

est entre tes mains ; fais d'elle ce qui te plaira ». Sârai l'ayant donc étiâtée, elle prit la fuite.

7 Mais l'ange du Seigneur l'ayant trouvée dans la solitude, auprès de la source d'eau qui est sur le chemin de Sur au désert, 8 lui dit : « Agar, servante de Sârai, d'où viens-tu? et où vas-tu? » Elle répondit : « Je fuis de devant Sârai ma maîtresse ». 9 Et l'ange du Seigneur lui repartit : « Retourne vers ta maîtresse, et humilie-toi sous sa main ». 10 Et de nouveau : « Multipliant, dit-il, je multiplierai ta postérité, et elle sera innombrable par la multitude ». 11 Puis : « Voilà, ajouta-t-il, que tu as conçu et tu enfanteras un fils, et tu l'appelleras du nom d'Ismaël, parce que le Seigneur a entendu ton affliction. 12 Ce sera un homme farouche : sa main sera contre tous, et la main de tous contre lui ; et c'est vis-à-vis de tous ses frères qu'il plantera ses tentes ».

13 Alors elle appela le Seigneur qui lui parlait du nom de : Vous êtes le Dieu qui m'avez vue. Car elle dit : « Certainement ici j'ai vu par derrière celui qui me voit ». 14 C'est pourquoi elle appela ce puits, le Puits du vivant et me voyant. Ce puits est entre Cadès et Barad. 15 Agar enfanta donc un fils à Abram, qui l'appela du nom d'Ismaël. 16 Abram avait quatre-vingt-six ans quand Agar lui enfanta Ismaël.

XVII. 1 Or, après qu'Abram eut commencé sa quatre-vingt-dix-neuvième année, le Seigneur lui apparut, et lui dit :

Je suis le Dieu tout-puissant : marche devant moi, et sois parfait. 2 J'établirai mon alliance entre moi et toi, et je te multiplierai prodigieusement ». 3 Abram tomba incliné sur sa face. 4 Et Dieu lui

Angelus ad Agar.

Gen. 20, 13 ;
25, 18 ;
Ex. 15, 22 ;
1 Reg. 15, 7 ;
27, 8 ;
1 Reg. 11, 6 ;
Jud. 13, 17.

Gen. 17, 20.

Gen. 17, 20.

Gen. 25, 15.

Ex. 33, 23.

Gen. 24, 62 ;
25, 11 ;
14, 7.

Gal. 4, 23.

Nascitur Ismael.

8
Nove Dei ad Abram promissiones.

Gen. 35, 11 ;
Ex. 6, 3 ;
Gen. 24, 40.

d'une dispensation particulière de Dieu, fut permise aux patriarches ; et cette permission a duré pendant la législation mosaïque : mais Jesus-Christ a ramené le mariage à sa première institution (Matth., xix).

6. *Fais d'elle ce qui te plaira.* Nous trouvons ici le premier vestige du droit discrétionnaire que possédait, dans l'antiquité, le chef de la famille sur son épouse et sur ses serviteurs : or Agar était à la fois l'épouse et la servante d'Abraham.

7. *Le chemin de Sur.* Voir la note sur Exode, xv, 22.

11. Ismaël signifie : Dieu a entendu ou exauçé.
12. *Ce sera un homme farouche.* L'hébreu compare Ismaël à un onagre ou âne sauvage. L'onagre,

rapide à la course, sauvage et indomptable, est bien le symbole des descendants d'Ismaël, des Bédouins du désert, toujours farouches et jamais domptés.

14. *Barad*, sur la route de Bersabée en Egypte, était probablement au nord du Djebel Helâl ; *Cadès*, à l'est ; *le Puits du vivant* est vraisemblablement l'Aïn Mouvaïlich actuel.

8^e Promesse d'Isaac, XVII, 1-XVIII, 19.

XVII, 1. *Sa quatre-vingt-dix-neuvième année.* Il s'est donc écoulé treize ans entre les événements qui viennent d'être racontés et ceux qui vont suivre. Voir xvi, 16.

λησεν αὐτῷ ὁ θεός, λέγων· ⁴Καὶ ἐγὼ ἰδοὺ ἡ διαθήκη μου μετὰ σοῦ, καὶ ἔση πατρὸς πλήθους ἐθνῶν. ⁵Καὶ οὐ κληθήσεται ἔτι τὸ ὄνομά σου Ἀβραμ, ἀλλ' ἔσται τὸ ὄνομά σου Ἀβραάμ, ὅτι πατέρα πολλῶν ἐθνῶν τέθεικά σε. ⁶Καὶ ἀύξανά σε σφόδρα σφόδρα, καὶ θήσω σε εἰς ἔθνη, καὶ βασιλεῖς ἐκ σοῦ ἐξελεῦσονται. ⁷Καὶ στήσω τὴν διαθήκην μου ἵνα μέσον σου καὶ ἵνα μέσον τοῦ σπέρματός σου μετὰ σέ, εἰς τὰς γενεάς αὐτῶν, εἰς διαθήκην αἰώνιον, εἶναι σου θεὸς καὶ τοῦ σπέρματός σου μετὰ σέ. ⁸Καὶ δώσω σοι καὶ τῷ σπέρματί σου μετὰ σέ τὴν γῆν, ἣν παροικεῖς, πᾶσαν τὴν γῆν Χαναάν, εἰς κατὰσχισιν αἰώνιον, καὶ ἔσομαι ἀπὸ τοῖς εἰς θεός.

⁹Καὶ εἶπεν ὁ θεός πρὸς Ἀβραάμ· Σὺ δὲ τὴν διαθήκην μου διατηρήσεις, σὺ καὶ τὸ σπέρμα σου μετὰ σέ εἰς τὰς γενεάς αὐτῶν. ¹⁰Καὶ αὕτη ἡ διαθήκη, ἣν *διατηρήσεις, ἀνὰ μέσον ἐμοῦ καὶ ὑμῶν καὶ ἀνὰ μέσον τοῦ σπέρματός σου μετὰ σέ εἰς τὰς γενεάς αὐτῶν, περιτμηθήσεται ὑμῶν πῶν ἀρσενικόν. ¹¹Καὶ περιτμηθήσεσθε τὴν σάρκα τῆς ἀκροβυστίας ὑμῶν, καὶ ἔσται εἰς σημεῖον διαθήκης ἀνὰ μέσον ἐμοῦ καὶ ὑμῶν. ¹²Καὶ παιδίον ὀκτῶ ἡμερῶν περιτμηθήσεται ὑμῖν, πᾶν ἀρσενικόν εἰς τὰς γενεάς ὑμῶν, καὶ οἰκογενής, καὶ ὁ ἀργυρώνητος ἀπὸ παντὸς υἱοῦ ἄλλοτριῶν, ὃς οὐκ ἔστιν ἐκ τοῦ σπέρματός σου. ¹³Περιτομὴ περιτμηθήσεται ὁ οἰκογενής τῆς οἰκίας σου καὶ ὁ ἀργυρώνητος, καὶ ἔσται ἡ διαθήκη μου ἐπὶ τῆς σαρκὸς ὑμῶν εἰς διαθήκην αἰώνιον. ¹⁴Καὶ ἀπεριτμητὸς ἄρσεν, ὃς οὐ περιτμηθήσεται τὴν σάρκα τῆς ἀκροβυστίας αὐτοῦ τῇ ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ, ἐξολοθρευθήσεται ἡ ψυχὴ ἐκείνη ἐκ τοῦ γένους αὐτῆς, ὅτι τὴν διαθήκην μου διεσκέδασε.

5. A: ἔστ. Ἀβρ. τὸ ὄν. σε. 6. A1X* (alt.) σφόδρα. 7. AFX† (p. μ) ἀνὰ μέσον ἐμῦ καὶ. AX* τὰς. 8. AEX: θεός (pro εἰς θ.). 11. AEX: ἐν σημεῖω. 12. AEFX: ὑμῶν ὁ οἰκογενής τῆς οἰκίας σε.

4 אלהים לאמר: אני הנה בריתי
 5 אתה והיית לאב המון גוים: ולא-
 יקרא עוד את-שמה אברהם והנה
 6 שמה אברהם פי אב-המון גוים
 7 נתתיך: והפרתני אתה במאד מאד
 8 ונתתיה לגוים ומלכים ממך יצאו:
 9 והקמתי את-בריתי ביני ובינך ובין
 10 זרעך אחריה לדורותי ולדורות
 11 עולם לדורותי לאלהים ולזרעך אחריה:
 12 ונתתי לך ולזרעך אחריה את-ארץ
 13 מגידה את כל-ארץ כנען לאחזת
 14 עולם והייתי להם לאלהים: ויאמר
 15 אלהים אל-אברהם ואתה את-בריתי
 16 תשמר אתה וזרעך אחריה לדורותי:
 17 זאת בריתי אשר תשמרו ביני
 18 וביניכם ובין זרעך אחריה המולד
 19 לכם כל-זכר: ונמלתם את בשר
 20 ערלתכם והיה לאות ברית ביני
 21 וביניכם: ובן-שמנת ימים ומולד לכם
 22 כל-זכר לדורותי יליד ומקנת-
 23 כסף מפל כן-נכר אשר לא מזרעה
 24 הוא: המולד ומולד יליד ביתה ומקנת
 25 כסף והייתה בריתי בבשרכם לברית
 26 עולם: וערל זכר אשר לא-ומולד
 27 את-בשר ערלתו ונקרתה הנפש
 28 והוא מעמית את-בריתי הפר: כ

4. C'est moi, et mon alliance sera avec toi. Hébreu et Septante : « moi, voici mon alliance avec toi. » Ce moi à pour corrélatif le toi du v. 9.
 6. Je te ferai croître. Hébreu : « je te ferai fructifier ». — Prodigieusement. Hébreu et Septante : « beaucoup beaucoup ». — Je l'établirai chef de nations. Hébreu : « je ferai de toi des nations », ponam te in gentes, au lieu de in gentibus, que porte la Vulgate. Les Septante peuvent se traduire de même.
 7. Entre moi et toi et ta postérité. Septante : « entre toi et ta postérité ». — Dans ses générations. Hébreu : « selon l'ordre de » ses générations.
 8. Et à ta postérité. L'hébreu et les Septante ajoutent : « après toi ». — La terre de ton pèlerinage. Hébreu : « la terre de tes pérégrinations ».
 9. Encore. Vulgate: iterum, ne se trouve ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Tu garderas. Hébreu et Septante : « toi, tu garderas », corrélatif du moi

du v. 4. — Dans ses générations : voir plus haut, v. 7.
 10. Voici mon alliance. Septante : « voici l'alliance. » — Que vous observerez. Septante : « que tu observeras. » — Après toi. Les Septante ajoutent : « dans ses générations ».
 11. Afin que ce soit. Hébreu et Septante : « et ce sera ».
 12. En vos générations : voir plus haut, v. 7. — Le serviteur acheté. L'hébreu et les Septante ajoutent : « de tout fils d'étranger ».
 13. Ainsi mon pacte... Avant ces mots l'hébreu et les Septante répètent : « il faudra circoncire celui qui est né dans la maison et celui qui est acquis à prix d'argent ».
 14. Le mâle. L'hébreu et les Septante ajoutent : « incirconcés ». — Dont la chair n'aura pas été circoncise. Les Septante ajoutent : « le huitième jour ». — Parce que, Vulgate: quia, n'est pas dans l'hébreu.

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 8° Promesse d'Isaac (XVII-XVIII, 19).

⁴ Dixitque ei Deus : Ego sum, et pactum meum tecum, erisque pater multarum gentium. ⁵ Nec ultra vocabitur nomen tuum Abram : sed appellaberis Abraham : quia patrem multarum gentium constitui te. ⁶ Faciamque te crescere vehementissime, et ponam te in gentibus, regesque ex te egredientur. ⁷ Et statuum pactum meum inter me et te, et inter semen tuum post te in generationibus suis, fœdere sempiterno : ut sim Deus tuus, et seminis tui post te. ⁸ Daboque tibi et semini tuo terram peregrinationis tuæ, omnem terram Chanaan in possessionem æternam, eroque Deus eorum.

⁹ Dixit iterum Deus ad Abraham : Et tu ergo custodies pactum meum, et semen tuum post te in generationibus suis. ¹⁰ Hoc est pactum meum quod observabitis inter me et vos, et semen tuum post te : Circumcidetur ex vobis omne masculinum : ¹¹ et circumcidetis carnem præputii vestri, ut sit in signum fœderis inter me et vos. ¹² Infans octo dierum circumcidetur in vobis, omne masculinum in generationibus vestris : tam vernaculus quam emptitius circumcidetur, et quicumque non fuerit de stirpe vestra : ¹³ eritque pactum meum in carne vestra in fœdus æternum. ¹⁴ Masculus, cujus præputii caro circumcisa non fuerit, delabitur anima illa de populo suo : quia pactum meum irritum fecit.

Nomen Abraham.
2 Esd. 9, 7.

Rom. 4, 17.
Is. 51, 2.
Eccli. 44, 20-23.

Gen. 23, 4;
24, 7.

Heb. 11, 16.

Circumcisio indicitur.

Act. 7, 8.
Joa. 7, 22.
Rom. 4, 11.
Deut. 10, 16.

Gen. 21, 4.
Lev. 12, 3.
Luc. 2, 21.
Ex. 22, 30.

Ex. 31, 14.
Lev. 17, 4.

dit : « C'est moi, et mon alliance sera avec toi, et tu seras père de beaucoup de nations. ⁵ Et on ne t'appellera plus du nom d'Abram, mais tu te nommeras Abraham : car je t'ai établi père de beaucoup de nations. ⁶ Et je te ferai croître prodigieusement, et je t'établirai chef de nations; et des rois sortiront de toi. ⁷ Ainsi j'établirai mon alliance entre moi et toi et ta postérité après toi dans ses générations, par un pacte éternel, afin que je sois ton Dieu et le Dieu de ta postérité après toi. ⁸ Et je te donnerai, et à ta postérité, la terre de ton pèlerinage, toute la terre de Chanaan, en possession éternelle; et je serai leur Dieu ».

⁹ Dieu dit encore à Abraham : « Tu garderas mon alliance, toi et ta postérité après toi dans ses générations. ¹⁰ Voici mon alliance, que vous observerez entre moi et vous, et ta postérité après toi : Tout mâle d'entre vous sera circoncis. ¹¹ Et vous circoncirez votre chair, afin que ce soit là un signe d'alliance entre moi et vous. ¹² L'enfant de huit jours sera circoncis parmi vous; tout mâle en vos générations, tant le serviteur né dans votre maison, que le serviteur acheté, sera circoncis, et même celui qui ne sera pas de votre race. ¹³ Ainsi mon pacte en votre chair sera une alliance éternelle. ¹⁴ Le mâle dont la chair n'aura pas été circoncise, cette âme sera exterminée du milieu de son peuple, parce qu'il aura rendu vaine mon alliance ».

5. Abram veut dire « père élevé », et Abraham, « père d'une multitude ».

6. Je te ferai croître prodigieusement, etc. Saint Paul montre que ces promesses regardent proprement les enfants d'Abraham, selon l'esprit, qui imitent la foi et l'obéissance du patriarche. Voir Romains, iv, 11, 12; ix, 7, 8; Galates, iii, 14 et suivants.

10. Tout mâle d'entre vous sera circoncis. La circoncision était pratiquée chez les Égyptiens et chez d'autres nations. Mais Dieu en fit pour son peuple un signe particulier. Elle était la figure du baptême, qui devait nous purifier du péché originel et nous faire entrer ainsi dans la seconde alliance représentée par cette première que Dieu a faite avec Abraham. Cette circoncision était encore une figure d'une autre circoncision intérieure et spirituelle : c'est-à-dire la répression de tous les plaisirs déréglés et de toutes les passions mauvaises.

11. Vous circoncirez votre chair, afin que ce soit là un signe d'alliance. Parmi les prescriptions juives, un certain nombre, et non des moins importantes, étaient antérieures à Moïse : Dieu les avait promulguées pour conserver dans la mémoire des Israélites les grands faits de leur histoire. C'est ce que Bossuet expose admirablement dans son Discours sur l'histoire universelle : « Ces religieuses observances n'étaient pas toutes de même antiquité. La circoncision, la défense de manger du sang, le sabbat même, étaient plus anciens que Moïse et que la loi... Mais le peuple savait toutes ces dates, et Moïse les avait marquées. La circoncision menait à Abraham, à l'origine de la nation, à la promesse de l'alliance. La défense de manger du sang menait à Noé et au déluge; et les révolutions du sabbat, à la création de l'univers, et au septième jour béni de Dieu, où il acheva ce grand ouvrage. Ainsi tous les grands événements qui pouvaient servir à l'ins-

VI. Generaciones Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 8° Isaaci promissio (XVII-XVIII, 19).

15 Καὶ εἶπεν ὁ θεὸς τῷ Ἀβραάμ· Σάρα, ἢ γυνὴ σου, οὐ κληθήσεται τὸ ὄνομα αὐτῆς Σάρα· Σάρῶρα ἔσται τὸ ὄνομα αὐτῆς. 16 Εὐλογήσω δὲ αὐτήν, καὶ δώσω σοι ἐξ αὐτῆς τέκνον, καὶ εὐλογήσω αὐτό, καὶ ἔσται εἰς ἔθνη, καὶ βασιλεῖς ἐθνῶν ἐξ αὐτοῦ ἔσονται. 17 Καὶ ἔπεσεν Ἀβραάμ ἐπὶ πρόσωπον αὐτοῦ, καὶ ἐγέλασε, καὶ εἶπεν ἐν τῇ διανοίᾳ αὐτοῦ, λέγων· Εἰ τῷ ἑκατονιαετεί γενήσεται υἱός; καὶ εἰ ἡ Σάρῶρα ἐνενηκοντα ἐτῶν τέξεται; 18 Εἶπε δὲ Ἀβραάμ πρὸς τὸν θεόν· Ἰσαὰκ οὗτος, ζῆτω ἐναντίον σου. 19 Εἶπε δὲ ὁ θεὸς πρὸς Ἀβραάμ· Ναί, ἰδὸν Σάρῶρα ἡ γυνὴ σου τέξεται σοι υἱόν, καὶ καλέσεις τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἰσαάκ· καὶ στήσω τὴν διαθήκην μου πρὸς αὐτὸν εἰς διαθήκην αἰώνιον, εἶναι αὐτῷ θεός· καὶ τῷ σπέρματι αὐτοῦ μετ' αὐτόν. 20 Περὶ δὲ Ἰσαὰκ, ἰδὸν ἐπήκουσά σου, καὶ ἰδὸν εὐλόγηκα αὐτόν, καὶ αὐξανά αὐτόν καὶ πληθυνῶ αὐτὸν σφόδρα· δώδεκα ἔθνη γενήσεται, καὶ δώσω αὐτόν εἰς ἔθνος μέγα. 21 Τὴν δὲ διαθήκην μου στήσω πρὸς Ἰσαάκ, ὃν τέξεται σοι Σάρῶρα εἰς τὸν καιρὸν τούτου, ἐν τῷ ἐνιαυτῷ τῷ ἐτέρῳ. 22 Συνετέλεσε δὲ λαλῶν πρὸς αὐτόν, καὶ ἀνέβη ὁ θεὸς ἀπὸ Ἀβραάμ.

23 Καὶ ἔλαβεν Ἀβραάμ Ἰσαὰκ, τὸν υἱὸν ἑαυτοῦ, καὶ πάντας τοὺς οἰκογενεῖς αὐτοῦ καὶ πάντας τοὺς ἀργυρωήτους, καὶ πᾶν ἄρσεν τῶν ἀνδρῶν τῶν ἐν τῷ οἴκῳ Ἀβραάμ, καὶ περιέτεμε ἡ τὰς ἀκροβυστίας αὐτῶν, ἐν τῷ καιρῷ τῆς ἡμέρας ἐκείνης, καθὼ ἐλάλησεν αὐτῷ ὁ θεός. 24 Ἀβραάμ δὲ ἐνενηκονταεννέα ἦν ἐτῶν, ἡνίκα περιέτεμε τὴν σάρκα τῆς ἀκροβυστίας αὐτοῦ. 25 Ἰσαὰκ δὲ ὁ υἱὸς αὐτοῦ ἦν ἐτῶν δεκατριῶν, ἡνίκα περιέτεμε τὴν σάρκα τῆς ἀκροβυστίας αὐτοῦ. 26 Ἐν δὲ τῷ καιρῷ τῆς ἡμέρας ἐκείνης περιεμήθη Ἀβραάμ

15. AX: Εἶπεν δὲ ὁ θ. AEFX: Σάρα, ἀλλὰ Σάρῶρα. 16. AEX (pro αὐτό): αὐτόν. 17. A'X* (pr.) αὐτῆ. AEX* ἡ. A: γενήσεται (τέξ. A²B rell.). 19. AE: θεὸς τῷ Ἀβρ. AFX¹* εἶναι αὐτῷ θ. 20. A* ἰδῶ. 23. AFX (pro ἑαυτῶ): αὐτῶ (X*). 24. AFX: περιέτεμεν. 25. AX: περιεμήθη. 26. AFX* δέ.

17 וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים אֶל-אַבְרָהָם שְׂרָי אִשְׁתְּךָ לֹא-תִקְרָא אֶת-שְׁמָהּ שְׂרָי כִּי שְׂרָה שְׁמָהּ: וּבְרַכְתִּי אֹתָהּ וְגַם נָתַתִּי מִמֶּנָּה לְךָ בֵּן וּבְרַכְתִּיהָ וְהָיְתָה לְגוֹיִם מִלְכֵי עַמִּים מִמֶּנָּה יְהוּי: וַיִּפֹּל אַבְרָהָם עַל-פָּנָיו וַיִּצְחַק וַיֹּאמֶר בְּלִבִּי הֲיִגְדֵן מֵאֵה-שְׁנָה יוֹלֵד וְאִם-שְׂרָה תַבְתֵּת תְּשֻׁעִים שְׁנָה תֵלֵד: וַיֹּאמֶר אַבְרָהָם אֶל-הָאֱלֹהִים לָמָּה וַיְשַׁמְעַל יְהוָה לְבָנִיךָ: וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים אֶבְרָהָהּ אִשְׁתְּךָ יִלְדָת לְךָ בֵּן וְקָרָאת אֶת-שְׁמוֹ יִצְחָק וְהִקְמַתִי אֶת-בְּרִיתִי אִתּוֹ לְבְרִית כ עֹלָם לְרַעְוֹ אֶהְרִיו: וְלָשְׁמַעֲלָ שְׁמַעְתִּיהָ הִנֵּהוּ בְרַכְתִּי אֹתוֹ וְהִפְרִיתִי אֹתוֹ וְהַרְבִּיתִי אֹתוֹ בְּמֵאָה מֵאָה שָׁנִים: עָשָׂר נְשִׂאִים יוֹלֵד וְנִתְקָו לְגוֹי גָּדוֹל: 21 וְאֶת-בְּרִיתִי אָקִים אֶת-יִצְחָק אִשְׂרָי תֵלֵד לְךָ שְׂרָה לְמוֹעֵד הַזֶּה בְּשָׁנָה הָאַחֶרֶת: וַיִּבֹל לְדַבֵּר אִתּוֹ וַיֵּשֶׁל 23 אֱלֹהִים מֵעַל אַבְרָהָם: וַיִּשְׂקָה אַבְרָהָם אֶת-יְשַׁמְעֵאל בְּנֵו וְאֵת כָּל-יְלִידוֹ בֵיתוֹ וְאֵת כָּל-מִקְנֵת פִּסְפֹּו כָּל-זָכָר בְּאֲנָשֵׁי בֵית אַבְרָהָם וַיִּמַּל אֶת-בְּשָׂר עַרְלָתָם בְּעֶצֶם הַיּוֹם הַזֶּה כָּאֲשֶׁר דִּבֶּר אֹתוֹ אֱלֹהִים: וְאַבְרָהָם בֶּן-תְּשֻׁעִים וְתִשַׁע שָׁנָה בְּהַמְלֹךְ בְּשָׂר עַרְלָתוֹ: 24 וַיִּשְׁמַעֲלָ בְנֵו בֶן-שָׁלֹש עָשָׂר שָׁנָה 26 בְּהַמְלֹךְ אֵת בְּשָׂר עַרְלָתוֹ: בְּעֶצֶם הַיּוֹם הַזֶּה נָמוּל אַבְרָהָם וַיִּשְׁמַעֲלָ

15. Tu n'appelleras pas ta femme. Septante: « ta femme ne s'appellera pas ». — *Sarai*. Voir plus haut, xi, 29.

16. Et il sera chef de nations, et des rois... sortiront de lui. Dans l'hébreu, ces promesses concernent directement Sara: « et elle deviendra des nations, et des rois... sortiront d'elle ». — *Sortiront*. Septante: « seront ».

19. Sara, ta femme, l'enfantera un fils. Avant ces mots l'hébreu et les Septante ajoutent: « certainement », *verè*. — *Une alliance éternelle*. Les Septan-

te ajoutent: « pour être son Dieu, et le Dieu de sa postérité après lui ». Et avec sa postérité après lui, ne se trouve donc pas à cette place dans les Septante.

20. Aussi, Vulgate: *quoque*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *Je le bénirai*. Septante: « je l'ai béni ». — *Douze chefs*. Septante: « douze peuples ».

22. Dieu disparut de devant Abraham. Hébreu: « Dieu s'éleva au-dessus d'Abraham ».

23. Aussitôt, Vulgate: *statim*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 8^e Promesse d'Isaac (XVII-XVIII, 19).

¹⁵ Dixit quoque Deus ad Abraham : **Nomen Sara.** Saraï uxorem tuam non vocabis Saraï, sed Saram. ¹⁶ Et benedicam ei, et ex illa dabo tibi filium cui benedicturus sum, eritque in nationes, et reges populorum orientur ex eo. ¹⁷ Cécidit Abraham in faciē suam, et risit, dicens in corde suo : Putāsne centenário nascetur filius? et Sara nonagenária páriet? ¹⁸ Dixitque ad Deum : Utinam Ismael vivat coram te! ¹⁹ Et ait Deus ad Abraham : Sara uxor tua páriet tibi filium, vocabisque nomen ejus Isaac, et constituam pactum meum illi in fœdus sempitérnum, et sémini ejus post eum. ²⁰ Super Ismael quoque exaudivi te. Ecce, benedicam ei, et augébo et multiplicábo eum valde : duódecim duces generábit, et faciám illum in gentem magnam. ²¹ Pactum verum státuam ad Isaac, quem páriet tibi Sara témpore isto in anno áltero. ²² Cumque finitus esset sermo loquéntis cum eo, ascéndit Deus ab Abraham.

Gen. 15, 10.
Isaac promittitur.
Gen. 18, 12.
Rom. 4, 19. Luc. 1, 18.
Gen. 15, 10; 21, 2; 16, 11.
Sors Ismaelis.
Gen. 16, 10; 21, 13.
Gen. 25, 13-16.
Gen. 21, 12. Rom. 9, 7, 9.
Gen. 35, 13. Jud. 13, 20.

²³ Tulit autem Abraham Ismael filium suum, et omnes vernáculos domus suæ, universósque quos émerat, cunctos mares ex ómnibus viris domus suæ : et circumcidit carnem præputií eorum statim in ipsa die, sicut præcéperat ei Deus. ²⁴ Abraham nonagínta et novem erat annórum, quando circumcidit carnem præputií sui. ²⁵ Et Ismael filius trédecim annos impléverat témpore circumcisiónis suæ. ²⁶ Eádē die circumcísus

Circumcisió prima.
Gen. 17, 11.

¹⁵ Dieu dit aussi à Abraham : « Tu n'appelleras pas ta femme Saraï, mais Sara. ¹⁶ Je la bénirai, et d'elle je te donnerai un fils que je dois bénir aussi; et il sera chef de nations; et des rois de peuples sortiront de lui ». ¹⁷ Abraham tomba sur sa face et rit, disant en son cœur : « Pensez-vous qu'à un centenaire naîtra un fils, et que Sara nonagénaire enfantera? » ¹⁸ Et il dit à Dieu : « Plaise à Dieu qu'Ismaël vive devant vous! » ¹⁹ Et Dieu répondit à Abraham : « Sara ta femme t'enfantera un fils, et tu l'appelleras du nom d'Isaac, et je ferai de mon pacte avec lui et avec sa postérité après lui une alliance éternelle. ²⁰ Pour Ismaël, je t'ai aussi exaucé : voilà que je le bénirai, que je le ferai croître et que je le multiplierai grandement; il donnera naissance à douze chefs, et je le ferai père d'une grande nation. ²¹ Mais mon alliance, je l'établirai avec Isaac, que t'enfantera Sara en ce même temps, l'année prochaine ». ²² Et lorsque fut fini le discours de Dieu qui lui parlait, Dieu disparut de devant Abraham.

²³ Abraham donc prit Ismaël son fils, tous les serviteurs nés dans sa maison et tous ceux qu'il avait achetés, tous mâles d'entre les hommes de sa maison, et il les circoncit aussitôt, ce jour-là même, comme Dieu lui avait ordonné. ²⁴ Or Abraham avait quatre-vingt-dix-neuf ans, quand il circoncit sa chair. ²⁵ Et Ismaël son fils avait accompli treize ans au moment de sa circoncision. ²⁶ Dans le même jour fut circoncis Abraham, et Ismaël son fils;

truction des fidèles, avaient leur mémorial parmi les Juifs; et ces anciennes observances, mêlées avec celles que Moïse avait établies, réunissaient dans le peuple de Dieu toute la religion des temps passés. »

^{15.} Tu n'appelleras pas ta femme Saraï, mais Sara. Saraï signifie « ma princesse », et Sara, « princesse ».

^{17.} Et rit. Ce rire a été diversement interprété par les commentateurs. Les uns y ont vu un rire d'incrédulité, ce qui n'est guère admissible, puisque Dieu ne le blâme pas, comme il devait peu après blâmer le rire de Sara (xviii, 12-15). Les autres n'ont vu dans le rire d'Abraham que l'expression de sa

joie, et cette interprétation est préférable à la première. Il est possible pourtant qu'à cette joie ait été mêlé un sentiment de doute ou d'inquiétude, non sur la véracité des paroles divines, mais sur leur interprétation : ce qui suffirait à expliquer les paroles d'Abraham et la nouvelle affirmation de Dieu.

^{19.} Tu l'appelleras du nom d'Isaac. Isaac signifie « rire »; ce nom fut sans doute imposé par Dieu à l'enfant de la promesse en souvenir du rire d'Abraham, dont il est question au §. 17. Sara, elle aussi, devait rire un peu plus tard, en entendant annoncer qu'elle deviendrait mère (Gen., xviii, 10-12).

^{20.} Il donnera naissance à douze chefs. Ils sont énumérés plus bas, xxv, 13-15.

VI. Generationes Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 8° *Isaac promissto (XVII-XVIII, 19).*

καὶ Ἰσμαὴλ ὁ υἱὸς αὐτοῦ, ²⁷ καὶ πάντες οἱ ἄνδρες τοῦ οἴκου αὐτοῦ, καὶ οἱ οἰκογενεῖς αὐτοῦ καὶ οἱ ἀργυροῦντοι ἐξ ἀλλογενῶν 'ἐθνῶν' ¹¹.

XVIII. ¹ Ὡφθη δὲ αὐτῷ ὁ θεὸς πρὸς τῆ δρυὶ τῆ Μαμβρῆ, καθημένον αὐτοῦ ἐπὶ τῆς θύρας τῆς σκηνῆς αὐτοῦ μεσημβρίας. ² Ἀναβλέψας δὲ τοῖς ὀφθαλμοῖς αὐτοῦ εἶδε, καὶ ἰδὼν τρεῖς ἄνδρες εἰστήκεισαν ἐπάνω αὐτοῦ· καὶ ἰδὼν προσέδραμεν εἰς συνάντησιν αὐτοῖς· ἀπὸ τῆς θύρας τῆς σκηνῆς αὐτοῦ, καὶ προσκύνησεν ἐπὶ τὴν γῆν, ³ καὶ εἶπε· Κύριε, εἰ ἄρα εὖρον χάριν ἐναντίον σου, μὴ παρελθῆς τὸν παιδά σου. ⁴ Αἰτηθῆτω δὴ ἡ ὕδωρ, καὶ νηψάτωσαν τοὺς πόδας ὑμῶν, καὶ καταψύσθε ὑπὸ τὸ δένδρον. ⁵ Καὶ λήψομαι ἡ ἄρτον, καὶ γάγεσθε· καὶ μετὰ τοῦτο παρελεύσεσθε εἰς τὴν ὁδὸν ὑμῶν, οὗ ἔνεκεν ἐξεκλίνατε πρὸς τὸν παῖδα ὑμῶν. Καὶ εἶπεν· Οὕτω ποιήσον, καθὼς εἶρηκας. ⁶ Καὶ ἔσπευσεν Ἀβραάμ ἐπὶ τὴν σκηνὴν πρὸς Σάρραν, καὶ εἶπεν αὐτῇ· Σπεῦσον καὶ φέρασον τρία μέτρα σιμιθῶλεως, καὶ ποιήσον ἐγκυφίας. ⁷ Καὶ εἰς τὰς βόας ἔδραμεν Ἀβραάμ, καὶ ἔλαβεν ἰπάλον μοσχάριον καὶ καλόν, καὶ ἔδωκε τῷ παιδί, καὶ ἐτάχυνε τοῦ ποιῆσαι αὐτό. ⁸ Ἔλαβε δὲ βούτυρον καὶ γάλα καὶ τὸ μοσχάριον, ὃ ἐποίησε, καὶ παρέθηκεν αὐτοῖς, καὶ ἔφαγον· αὐτὸς δὲ παρείστηκει αὐτοῖς ὑπὸ τὸ δένδρον ¹¹.

⁹ Εἶπε δὲ πρὸς αὐτόν· Πού Σάρρα ἡ γυνή σου; Ὁ δὲ ἀποκριθεὶς εἶπεν· Ἰδὼν ἐν τῇ σκηνῇ. ¹⁰ Εἶπε δὲ· Ἐπαναστρέψων ἦξω πρὸς σε κατὰ τὸν καιρὸν τοῦτον εἰς ὥρας, καὶ ἔξει υἱὸν Σάρρα ἡ γυνή σου. Σάρρα δὲ ἠκουσε πρὸς τῇ θύρῃ τῆς σκηνῆς οὕσα ὀπισθεν αὐτοῦ. ¹¹ Ἀβραάμ δὲ καὶ Σάρρα πρεσβύτεροι προβε-

27. A¹EX* (alt.) αὐτῶ. AEX† (in f.) περιέτεμεν αὐτῶς. 5. AX: εἴνεκεν. A²EX: εἶπαν. 8. AX: ἐγάγισαν. 9. A²EX: Εἶπον.

27 בְּנֹו: וְכָל-אֲנָשֵׁי בֵיתוֹ וְלִיד בְּוֹת וּמִקְנֵת-כֶּסֶף מֵאֵת כְּרִיכְר נְמַלּוּ אֹתוֹ: פ פ פ ד 4

XVIII. ¹ והוא ישב פתח-המחלה פתח היום: ² וישא עיניו וירא והנה שלשה אנשים נצבים עליו וירא וירץ לקראתם מפתח המחלה וישתחוו ארצה: ³ ויאמר אדני אם-נא מצאתי חן בעיניך אל-נא תעבר מעל עבדך: ⁴ וקה-נא מט-מים ורחצו רגליכם והשבעו תחת הקץ: ⁵ ואקחה פת-להם וסעדו לכם אחר תעברו פי-על-כן עברתם על-עבדכם ויאמרו על-כן תעשה פאשר דברת: ⁶ וימהר אברתם האתקה אל-שרה ויאמר מהרי שלש סאים קמה סלת לישי ⁷ ושני עזות: ⁸ ואלתהבקר רץ אברתם ויקח כן-בקר רה טוב ויתן אל-הנער וימהר וימהר לעשות אתו: ⁹ ויקח המאה והלב וכו-הבקר אשר עשה ויתן לפניהם והוא-עמיד עליהם ¹⁰ תחת הקץ ויאכלו: ¹¹ ויאמרו אליו איה שרה אשרתה ויאמר הנה באהל: ¹² ויאמר טוב אשוב אלך פעת תיה והנה-כן לשרה אשרתה ושרה שמעת ¹¹ פנת האהל והוא אחריו: ¹² ואברתם

v. 3. קדש v. 9. כיד על אינו

27. *Ceux qui avaient été achetés et les étrangers.* Hébreu : « ceux qui avaient été achetés des étrangers (Septante : des peuples étrangers). — *Furent pareillement circoncis, manque dans les Septante.*
XVIII. 1. *Dans la vallée.* Hébreu : « parmi les chênes » ; Septante : « au chêne ».
2. *Lorsqu'il eut levé les yeux.* Septante : « lorsqu'il eut regardé de ses yeux ». — *Trois hommes lui apparurent, se tenant près de lui.* Hébreu : « trois hommes étaient debout près de lui ».
3. *Seigneur.* Hébreu : « mes seigneurs ». — *Ne passe pas.* L'hébreu ajoute : « je te prie ».
4. *J'apporterai.* Hébreu : « qu'on apporte, je vous prie ». — *Un peu d'eau.* Septante : « de l'eau ».

5. *Je vous servirai.* Hébreu : « j'irai chercher ». — *Un peu de pain.* Septante : « du pain ». — *Ils lui répondirent.* Septante, au singulier : « il dit ».
7. *Excellent.* Hébreu et Septante : « bon ».
8. *Et lui-même se tenait debout près d'eux sous l'arbre.* Avant cette phrase dans les Septante, et après dans l'hébreu, on lit : « et ils mangèrent ». Ces mots sont rattachés par la Vulgate à la phrase suivante : *cumque comedissent*, 5. 9.
10. *En retournant, je viendrai.* Hébreu : « revenant je reviendrai », c'est-à-dire : « je reviendrai sûrement. — *En ce temps-ci, vous viviez encore,* Vulgate : *tempore isto, vita comite*; Septante : *tempore isto in horas.* L'hébreu se traduit littéralement : *tempore vivo*, expression qui a reçu des interprétations bien

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 8^e Promesse d'Isaac (XVII-XVIII, 19).

est Abraham et Ismael filius ejus.
 27 Et omnes viri domus illius, tam vernaculi, quam emptitii et alienigenæ, pâriter circumcisi sunt.

XVIII. ¹ Appâruit autem ei Dóminus in convâlle Mambre sedénti in óstio tabernâculi sui in ipso fervóre diéi. ² Cumque elevâsset óculos, apparuérunt ei tres viri stantes prope eum : quos cum vidisset, cucúrrit in occúrsum eórum de óstio tabernâculi, et adorâvit in terram. ³ Et dixit : Dómine, si invéni grâtiâ in óculis tuis, ne trâseas servum tuum : ⁴ sed âfferam pauxillum aquæ, et lavâte pedes vestros, et requiêscite sub ârbore. ⁵ Ponámque buccéllam panis, et confortâte cor vestrum. póstea transibitis : idcirco enim declinâstis ad servum vestrum. Qui dixérunt : Fac ut locútus es. ⁶ Festinávit Abraham in tabernâculum ad Saram, dixítque ei : Accélera, tria sata similæ commisce, et fac subcinericios panes. ⁷ Ipse vero ad arméntum cucúrrit, et tulit inde vitulum tenérrimum et óptimum, deditque pûero : qui festinávit et coxit illum. ⁸ Tulit quoque butýrum et lac, et vitulum quem cóxerat, et pósuit coram eis : ipse vero stabat juxta eos sub ârbore.

⁹ Cumque comedissent, dixérunt ad eum : Ubi est Sara uxor tua? Ille respóndit : Ecce in tabernâculo est. ¹⁰ Cui dixit : Revértens véniam ad te témpore isto, vita cómite, et habébit filium Sara uxor tua. Quo audíto, Sara risit post óstium tabernâculi. ¹¹ Erant autem ambo senes,

Trium virorum apparitio.
 Gen. 13, 18.

Heb. 13, 2.

Gen. 19, 1.

Gen. 19, 2;
 43, 24.
 Jud. 19, 5.

Gen. 19, 8.

Mat.
 13, 33.
 1. Reg.
 28, 24.

Tob. 12, 19.

Gen. 17, 15.

Rom. 9, 9.

et tous les hommes de sa maison, tant les serviteurs nés chez lui, que ceux qui avaient été achetés, et les étrangers furent pareillement circoncis.

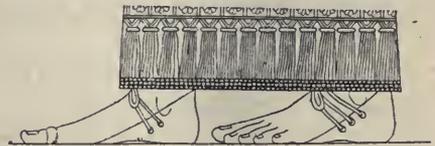
XVIII. ¹ Or le Seigneur apparut dans la vallée de Mambre à Abraham, assis à l'entrée de sa tente dans la grande chaleur du jour. ² Car, lorsqu'il eut levé les yeux, trois hommes lui apparurent, se tenant près de lui; et lorsqu'ils les eut vus, il courut au-devant d'eux de l'entrée de sa tente, et il se prosterna en terre, ³ et il dit : « Seigneur, si j'ai trouvé grâce à tes yeux, ne passe pas au delà de ton serviteur. ⁴ J'apporterai un peu d'eau, et vous laverez vos pieds, et vous vous reposerez sous cet arbre. ⁵ Je vous servirai aussi un peu de pain; et vous reprendrez vos forces, puis vous irez plus loin, car c'est pour cela que vous êtes venus vers votre serviteur ». Ils lui répondirent : « Fais ce que tu as dit ». ⁶ Et Abraham alla en toute hâte à sa tente vers Sara, et lui dit : « Pétris vite trois mesures de fleur de farine, et fais des pains cuits sous la cendre ». ⁷ Et lui-même courut au troupeau, et en prit un veau tendre et excellent; et il le donna à un serviteur qui se hâta et le fit cuire. ⁸ Il prit aussi du beurre et du lait, et le veau qu'il avait fait cuire, et le mit devant eux; et lui-même se tenait debout près d'eux sous l'arbre.

⁹ Quand ils eurent mangé, ils lui demandèrent : « Où est Sara ta femme? » Il répondit : « La voilà dans la tente ». ¹⁰ L'un d'eux dit : « En retournant, je viendrai vers toi en ce temps-ci, vous vivant encore, et Sara ta femme aura un fils ». Ce qu'ayant entendu, Sara rit derrière la porte de la tente. ¹¹ Car ils

XVIII. 2. *Trois hommes*; c'est-à-dire, comme le prouve tout ce récit même, Dieu et deux anges sous une forme humaine. — *Et il se prosterna*; littéralement : *et il adore*. Le verbe *adorer* se prend souvent dans l'Écriture pour marquer l'action simple de s'incliner, de se prosterner. Comparer *Hébreux*, xi, 21. L'acte extérieur d'adoration qu'on rendait à Dieu n'était pas différent de l'hommage de respect qu'on rendait aux hommes, le sentiment intérieur pouvait seul les distinguer.

3. *A tes yeux*, etc. Abraham parle ici au singulier, parce qu'il n'adresse la parole qu'à celui des trois personnages qui lui a paru le principal.

4. *Vous laverez vos pieds*. C'était un des principaux devoirs de l'hospitalité, car les sandales laissaient à nu tout le dessus des pieds, qui sur la route se couvraient rapidement de poussière.



Sandales assyro-chaldéennes (Y. 4) (Musée du Louvre.)

βηκότες ἡμερῶν· ἐξέλιπε δὲ τῇ Σάρρα γίνεσθαι τὰ γυναῖκα. ¹² Ἐγέλασε δὲ Σάρρα ἐν ἑαυτῇ, λέγουσα· Οὐπὼ μὲν μοι γέγονεν ἔως τοῦ νῦν, ὁ δὲ κύριός μου πρεσβύτερος. ¹³ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Ἀβραάμ· Τί οὗτι ἐγέλασε Σάρρα ἐν ἑαυτῇ, λέγουσα· Ἀράγε ἀληθῶς τέξομαι, ἐγὼ δὲ γεγήρακα; ¹⁴ Μὴ ἀδυνατήσῃ παρὰ τῷ θεῷ ῥήμα; Εἰς τὸν καιρὸν τούτων ἀναστρέψω πρὸς σὲ εἰς ὄρας, καὶ ἔσται τῇ Σάρρα υἱός. ¹⁵ Ἠρηγήσατο δὲ Σάρρα, λέγουσα· Οὐκ ἐγέλασα· ἐφοβήθη γάρ. Καὶ εἶπεν ἂν-τή· Οὐχί, ἀλλὰ ἐγέλασας.

¹⁶ Ἐξαναστάντες δὲ ἐκεῖθεν οἱ ἄνδρες κατέβλεψαν ἐπὶ πρόσωπον Σοδομῶν καὶ Γομορράς. Ἀβραάμ δὲ συνεπορεύετο μετ' αὐτῶν συμπροπέμπον αὐτούς. ¹⁷ Ὁ δὲ κύριος εἶπε· Οὐ μὴ κολύψω ἐγὼ ἀπὸ Ἀβραάμ τοῦ παιδός μου, ἃ ἐγὼ ποιῶ. ¹⁸ Ἀβραάμ δὲ γνώμενος ἔσται εἰς ἔθνος μέγα καὶ πολὺ, καὶ ἐνευλογηθήσονται ἐν αὐτῷ πάντα τὰ ἔθνη τῆς γῆς. ¹⁹ Ἦιδειν γάρ, ὅτι συντάξει τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ καὶ τῷ οἴκῳ αὐτοῦ μετ' αὐτόν, καὶ φυλάξουσιν τὰς ὁδοὺς κυρίου, ποιεῖν δικαιοσύνην καὶ κρίσιν, ὅπως ἂν ἐπαγαγῇ κύριος ἐπὶ Ἀβραάμ πάντα ὅσα ἐλάλησε πρὸς αὐτόν. ²⁰ Εἶπε δὲ κύριος· Κραυγὴ Σοδομῶν καὶ Γομορράς πεπλήθυνται πρὸς μὲν, καὶ αἱ ἀμαρτίαι αὐτῶν μεγάλαι σφόδρα. ²¹ Καταβάς οὖν ὄψομαι, εἰ κατὰ τὴν κραυγὴν αὐτῶν τὴν ἐρχομένην πρὸς μεν συντελοῦνται, εἰ δὲ μή, ἵνα γινῶ. ²² Καὶ ἀποστρέψαντες ἐκεῖθεν οἱ ἄνδρες ἦλθον εἰς Σόδομα.

Ἀβραάμ δὲ εἶτι ἦν ἐστηκὼς ἐναντίον κυρίου. ²³ Καὶ ἐγγίσας Ἀβραάμ εἶπε· Μὴ συναπολέσῃς δίκαιον μετὰ ἀσεβοῦς, καὶ ἔσται ὁ δι-

14. A¹EX: ἀδυνατεῖ. 15. AEX* αὐτῇ. 17. AEX* ἢ. 18. A¹: γεινόμ. 19. AE: μεθ' ἑαυτόν. A: ἐλάλ. κτ' αὐτόν. 20. AX* πρὸς μὲν.

ἰσῆρα ἔκνησ ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ· καὶ ἔλεγε ἑαυτῇ· Ἐγέλασα ἐν ἑαυτῇ, λέγουσα· Οὐπὼ μὲν μοι γέγονεν ἔως τοῦ νῦν, ὁ δὲ κύριός μου πρεσβύτερος. ¹³ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Ἀβραάμ· Τί οὗτι ἐγέλασε Σάρρα ἐν ἑαυτῇ, λέγουσα· Ἀράγε ἀληθῶς τέξομαι, ἐγὼ δὲ γεγήρακα; ¹⁴ Μὴ ἀδυνατήσῃ παρὰ τῷ θεῷ ῥήμα; Εἰς τὸν καιρὸν τούτων ἀναστρέψω πρὸς σὲ εἰς ὄρας, καὶ ἔσται τῇ Σάρρα υἱός. ¹⁵ Ἠρηγήσατο δὲ Σάρρα, λέγουσα· Οὐκ ἐγέλασα· ἐφοβήθη γάρ. Καὶ εἶπεν ἂν-τή· Οὐχί, ἀλλὰ ἐγέλασας.

¹⁶ Ἐξαναστάντες δὲ ἐκεῖθεν οἱ ἄνδρες κατέβλεψαν ἐπὶ πρόσωπον Σοδομῶν καὶ Γομορράς. Ἀβραάμ δὲ συνεπορεύετο μετ' αὐτῶν συμπροπέμπον αὐτούς. ¹⁷ Ὁ δὲ κύριος εἶπε· Οὐ μὴ κολύψω ἐγὼ ἀπὸ Ἀβραάμ τοῦ παιδός μου, ἃ ἐγὼ ποιῶ. ¹⁸ Ἀβραάμ δὲ γνώμενος ἔσται εἰς ἔθνος μέγα καὶ πολὺ, καὶ ἐνευλογηθήσονται ἐν αὐτῷ πάντα τὰ ἔθνη τῆς γῆς. ¹⁹ Ἦιδειν γάρ, ὅτι συντάξει τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ καὶ τῷ οἴκῳ αὐτοῦ μετ' αὐτόν, καὶ φυλάξουσιν τὰς ὁδοὺς κυρίου, ποιεῖν δικαιοσύνην καὶ κρίσιν, ὅπως ἂν ἐπαγαγῇ κύριος ἐπὶ Ἀβραάμ πάντα ὅσα ἐλάλησε πρὸς αὐτόν. ²⁰ Εἶπε δὲ κύριος· Κραυγὴ Σοδομῶν καὶ Γομορράς πεπλήθυνται πρὸς μὲν, καὶ αἱ ἀμαρτίαι αὐτῶν μεγάλαι σφόδρα. ²¹ Καταβάς οὖν ὄψομαι, εἰ κατὰ τὴν κραυγὴν αὐτῶν τὴν ἐρχομένην πρὸς μεν συντελοῦνται, εἰ δὲ μή, ἵνα γινῶ. ²² Καὶ ἀποστρέψαντες ἐκεῖθεν οἱ ἄνδρες ἦλθον εἰς Σόδομα.

Ἀβραάμ δὲ εἶτι ἦν ἐστηκὼς ἐναντίον κυρίου. ²³ Καὶ ἐγγίσας Ἀβραάμ εἶπε· Μὴ συναπολέσῃς δίκαιον μετὰ ἀσεβοῦς, καὶ ἔσται ὁ δι-

diverses. Les uns traduisent comme s'il y avait : *secundum tempus vite*, « et je vous trouverai encore en vie » ; c'est à peu près le sens de la Vulgate. D'autres lisent : *tempore hoc reditivo*, c'est-à-dire : « Quand le temps présent revivra », dans un an à pareille époque. — *Ce qu'ayant entendu, Sara rit*. Hébreu et Septante : « Sara entendit » ; dans l'hébreu, comme dans les Septante, il n'est pas question du rire de Sara avant le §. 12. — *Derrière la porte de la tente*. Hébreu : « à la porte de la tente, qui était derrière lui » ; Septante : « à la porte de la tente, (elle) étant derrière lui ».

12. *Après que je suis devenue vieille, et que mon seigneur est un peu bien vieux, penserai-je au plaisir?* Septante : « cela ne m'est pas encore arrivé jusqu'à présent; or mon seigneur est vieux ».

14. *Selon ma parole*. Hébreu : « au temps fixé » ; Septante : « en ce temps ». — *En ce même temps, vous viviez encore*. Sur le sens de cette locution, voir plus haut, §. 10.

16. *Ils tournèrent les yeux vers Sodome*. Les Septante ajoutent : « et Gomorrie ».

17. *Pourrai-je cacher à Abraham?* Les Septante ajoutent : « mon serviteur ».

18. *Puisse, Vulgate: cum*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *Il doit être père d'une nation*. Hébreu : « il doit devenir une nation ». — *Très puissante*. Septante : « nombreuse ».

19. *Je sais qu'il ordonnera*. Hébreu : « je l'ai connu (choisi) afin qu'il ordonne ». — *A cause d'Abraham*. Hébreu et Septante : « sur Abraham ».

20. *S'est multipliée*. Les Septante ajoutent : « devant moi ».

21. *Je descendrai*. Hébreu : « je descendrai maintenant ». — *Je verrai si la clameur qui est venue jusqu'à moi, elles l'ont accomplie par leurs œuvres (opere, manque dans les Septante)*. Hébreu : « je verrai si elles ont agi entièrement selon la clameur qui en est venue jusqu'à moi ». — *Que je le sache, Vulgate: ut sciam*. Hébreu : « je le saurai ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 9^e Ruine de Sodome (XVIII, 20-XIX).

profectaque ætatis, et desiderans Saræ fieri muliebria. ⁴² Quæ risit occulte, dicens : Postquam consenui, et dominus meus vetulus est, voluptati operam dabo? ⁴³ Dixit autem Dominus ad Abraham : Quare risit Sara, dicens : Num vere paritura sum anus? ⁴⁴ Numquid Deo quidquam est difficile? juxta condictum revertar ad te hoc eodem tempore, vita comite, et habebit Sara filium. ⁴⁵ Negavit Sara, dicens : Non risi : timore perterrita. Dominus autem : Non est, inquit, ita : sed risisti.

⁴⁶ Cum ergo surrexissent inde viri, direxerunt oculos contra Sodomam : et Abraham simul gradiebatur, deducens eos. ⁴⁷ Dixitque Dominus : Num celare poteram Abraham quæ gesturus sum : ⁴⁸ cum futurus sit in gentem magnam ac robustissimam, et BENEDICENDÆ sint in illo omnes nationes terræ? ⁴⁹ Scio enim quod præcepturus sit filiis suis, et domui suæ post se, ut custodiant viam Domini, et faciant judicium et justitiam : ut adducat Dominus propter Abraham omnia quæ locutus est ad eum. ²⁰ Dixit itaque Dominus : Clamor Sodomorum et Gomorrhæ multiplicatus est, et peccatum eorum aggravatum est nimis. ²¹ Descendam, et videbo utrum clamorem, qui venit ad me, opere complerint : an non est ita, ut sciam. ²² Converteruntque se inde, et abiērunt Sodomam :

Abraham vero adhuc stabat coram Domino. ²³ Et appropinquans ait : Numquid perdes justum cum impio?

Gen. 31, 35; 17, 17.

1 Pet. 3, 6.

Risus Saræ.

Num. 11, 23. Jer. 32, 17, 27. Zach. 8, 6. Luc. 1, 37. Mat. 19, 26. Gen. 17, 21. 4 Reg. 4, 16. Heb. 11, 11.

Am. 3, 7. Jac. 2, 23. Jua. 15, 15.

Gen. 12, 2-3. **Nova promissio.**

Deut. 6, 7; 11, 19; 32, 46.

9^e Clamor Sodomorum.

Gen. 13, 13. Ez. 16, 49. Ap. 15, 5.

Gen. 11, 5. Jer. 32, 19. Jon. 1, 2.

Gen. 19, 1.

1 Tim. 2, 1, 4.

étaient tous deux vieux et d'un âge fort avancé, et Sara n'avait plus ses mois. ⁴² Elle rit en cachette, disant : « Après que je suis devenue vieille, et que mon seigneur est un peu bien vieux, pense-rais-je au plaisir? » ⁴³ Mais le Seigneur dit à Abraham : « Pourquoi Sara a-t-elle ri, disant : Est-ce que vraiment je dois enfanter, moi vieille? » ⁴⁴ Est-ce qu'à Dieu quelque chose est difficile? Selon ma parole, je reviendrai vers toi, en ce même temps, vous vivant encore, et Sara aura un fils ». ⁴⁵ Sara le nia, disant : « Je n'ai pas ri » ; car elle était saisie de crainte. Mais le Seigneur : « Il n'en est pas ainsi, dit-il; mais tu as ri ».

⁴⁶ Lors donc que ces hommes furent partis de là, ils tournèrent les yeux vers Sodome; et Abraham allait avec eux, les reconduisant. ⁴⁷ Alors le Seigneur dit : « Pourrai-je cacher à Abraham ce que je vais faire, ⁴⁸ puisqu'il doit être père d'une nation grande et très puissante, et que DOIVENT ÊTRE BÉNIES en lui toutes les nations de la terre? ⁴⁹ Car je sais qu'il ordonnera à ses enfants et à sa maison après lui, de garder la voie du Seigneur, et de pratiquer l'équité et la justice, afin que le Seigneur accomplisse à cause d'Abraham tout ce qu'il lui a dit ». ²⁰ Le Seigneur dit donc : « La clameur de Sodome et de Gomorre s'est multipliée, et leur péché s'est aggravé outre mesure. ²¹ Je descendrai, et je verrai si la clameur qui est venue jusqu'à moi, elles l'ont accomplie par leurs œuvres : s'il n'en est pas ainsi, que je le sache ». ²² Et ils partirent de là, et ils s'en allèrent vers Sodome.

Mais Abraham se tenait encore devant le Seigneur. ²³ Et s'approchant, il dit : « Est-ce que vous perdrez le juste

46. Ils tournèrent les yeux vers Sodome. D'après l'opinion la plus vraisemblable, le pays de Sodome était situé au sud de la mer Morte, dans la vallée de Siddim ou des Bois. Cette vallée était parsemée de nombreux puits de bitume (Genèse, xiv, 10). Elle fut alors en grande partie couverte par les eaux de la mer Morte qui englottirent au sud la terre ferme. La ville même de Sodome était probablement située au sud-ouest de la mer Morte, près de Djébel-Esdoum, où l'on voit aujourd'hui des masses énormes de sel gemme. L'Américain Lynch a signalé en ce lieu un prisme de sel isolé, qui est sans doute la « statue de la femme de Lot » dont parle Joseph dans ses Antiquités judaïques (I, xi, 4).

48. Doivent être bénies... « Voici l'article le plus mémorable de la promesse divine [à l'égard d'Abraham]. Tous les peuples se précipitaient dans l'idolâtrie. Dieu promit au saint patriarche qu'en lui

et en sa semence toutes ces nations aveugles, qui oublièrent leur Créateur, seraient bénites, c'est-à-dire rappelées à sa connaissance, où se trouve la véritable bénédiction... En cette promesse était enfermée la venue du Messie tant de fois prédit à nos pères, mais toujours prédit comme celui qui devait être le sauveur de tous les Gentils et de tous les peuples du monde. Ainsi ce germe béni, promis à Eve, devint aussi le germe et le rejeton d'Abraham » (Bossuet.)

22. Et ils partirent. Les deux anges qui accompagnaient Dieu vont à Sodome; mais Dieu, toujours sous la figure d'un homme, demeure seul avec Abraham.

VI. Generaciones Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 9^o Sodoma destructa (XVIII, 20-XIX).

καιος ὡς ὁ ἀσεβής. 24 Ἐὰν ὡσι πενήκοντι
 δίκαιοι ἐν τῇ πόλει, ἀπολείς αὐτούς; οὐκ ἀνή-
 σεις 'πάντι' τὸν τόπον ἕνεκεν τῶν πενήκοντα
 δικαίων, ἐὰν ὧσιν ἐν αὐτῇ; 25 Μηδαμῶς σὺ
 ποιήσεις ὡς τὸ ῥῆμα τοῦτο, τοῦ ἀποκτείνειν
 δίκαιον μετὰ ἀσεβοῦς, καὶ ἔσται ὁ δίκαιος
 ὡς ὁ ἀσεβής. Μηδαμῶς ὁ κριὼν πᾶσαν τὴν
 γῆν, οὐ ποιήσεις κρίσιν; 26 Εἶπε δὲ κύριος·
 Ἐὰν ὧσιν ἐν Σοδόμοις πενήκοντα δίκαιοι
 ἐν τῇ πόλει, ἀφήσω ὅλην τὴν πόλιν καὶ πάν-
 τα τὸν τόπον δι' αὐτούς. 27 Καὶ ἀποκριθεὶς
 Ἀβραάμ εἶπε· Νῦν ἠρξάμην λαλήσαι πρὸς τὸν
 κύριόν μου· ἐγὼ δὲ εἰμὶ γῆ καὶ σποδός.
 28 Ἐὰν δὲ ἐλαττωθῶσιν οἱ πενήκοντα δι-
 καιοὶ εἰς τεσσαρακονταπέντε, ἀπολείς ἕνεκεν
 τῶν πέντε πᾶσιν τὴν πόλιν; Καὶ εἶπεν· Οὐ
 μὴ ἀπολέσω, ἐὰν εὔρω ἐκεῖ τεσσαρακονταπέντε.
 29 Καὶ προσέθηκεν ἔτι λαλήσαι πρὸς αὐτόν,
 καὶ εἶπεν· Ἐὰν δὲ εὔρεθῶσιν ἐκεῖ τεσσαρά-
 κοντα; Καὶ εἶπεν· Οὐ μὴ ἀπολέσω ἕνεκεν
 τῶν τεσσαράκοντα. 30 Καὶ εἶπε· Μητι, κύ-
 ριε, ἐὰν λαλήσω; ἐὰν δὲ εὔρεθῶσιν ἐκεῖ τρι-
 ακοντα; Καὶ εἶπεν· Οὐ μὴ ἀπολέσω ἕνεκεν
 τῶν τριάκοντα. 31 Καὶ εἶπεν· Ἐπειδὴ ἔγω λα-
 λῆσαι πρὸς τὸν κύριον· ἐὰν δὲ εὔρεθῶσιν
 ἐκεῖ εἴκοσι; Καὶ εἶπεν· Οὐ μὴ ἀπολέσω, ἐὰν
 εὔρω ἐκεῖ εἴκοσι. 32 Καὶ εἶπε· Μητι, κύριε,
 ἐὰν λαλήσω ἔτι ἄπαξ; ἐὰν δὲ εὔρεθῶσιν ἐκεῖ
 δέκα; Καὶ εἶπεν· Οὐ μὴ ἀπολέσω ἕνεκεν τῶν
 δέκα. 33 Ἀπῆλθε δὲ ὁ κύριος, ὡς ἐπαύ-
 σατο λαλῶν τῷ Ἀβραάμ, καὶ Ἀβραάμ ἀπέ-
 στρεψεν εἰς τὸν τόπον αὐτοῦ.

24 אֲנִי יֵשׁ הַמַּשְׁיִים צַדִּיקִים בְּתוֹךְ הָעָרִיר
 הַחַטָּה תִּסְפָּה וְלֹא תִשָּׂא לְמִקְוֶה לְמִצְוֶה
 הַמַּשְׁיִים הַצַּדִּיקִים אֲשֶׁר בְּקִרְבָּהּ;
 כֹּה תִלְלֶה לָּךְ מִעֲשֵׂת וּפְדֹבֵר הַהֵיאָה לְהַמִּית
 צַדִּיק עִם רָשָׁע וְהָיָה כְּצַדִּיק כְּרָשָׁע
 הַלְלֶה לָּךְ הַשֵּׁפֵט כֹּל-הָאָרֶץ לֹא
 יַעֲשֶׂה מִשְׁפָּט; וַיֹּאמֶר יְהוָה אִם-
 אֶמְצָא בְסָדֵם הַמַּשְׁיִים צַדִּיקִים בְּתוֹךְ
 הָעָרִיר וְנִשְׂאֵתִי לְכָל-הַמָּקוֹם בְּעַבְרִים;
 וַיִּצְוֶן אֲבְרָהָם וַיֹּאמֶר הִנֵּה-נָא הוֹאֵלֵתִי
 לְדַבֵּר אֶל-אֱדֹנָי וְאֵנֹכִי עֹפֵר וְאֶפְרָר;
 28 אֲנִי יְהִי־לִי הַמַּשְׁיִים הַצַּדִּיקִים הַמַּשְׁעָה
 הַתְּשׁוּחִית בְּחַמְשָׁה אֶת-כֹּל-הָעָרִיר
 וַיֹּאמֶר לֹא אֲשַׁחִית אִם-אֶמְצָא שָׁם
 29 אַרְבָּעִים וַחַמְשָׁה; וַיִּסַּף עוֹד לְדַבֵּר
 אֵלָיו וַיֹּאמֶר אֲנִי וַיִּמְצְאוּן שָׁם
 אַרְבָּעִים וַיֹּאמֶר לֹא אֶעֱשֶׂה בְּעַבְרִיר
 לְהַאֲרָבָעִים; וַיֹּאמֶר אֶל-נָא יְהִרָה לְאֲדֹנָי
 וְאֶדְבַּרְהָ אֲנִי וַיִּמְצְאוּן שָׁם שְׁלֹשִׁים
 וַיֹּאמֶר לֹא אֶעֱשֶׂה אִם-אֶמְצָא שָׁם
 31 שְׁלֹשִׁים; וַיֹּאמֶר הִנֵּה-נָא הוֹאֵלֵתִי
 לְדַבֵּר אֶל-אֱדֹנָי וְאֵנֹכִי יִמְצְאוּן שָׁם
 עֶשְׂרִים וַיֹּאמֶר לֹא אֲשַׁחִית בְּעַבְרִיר
 הָעֶשְׂרִים; וַיֹּאמֶר אֶל-נָא יְהִרָה לְאֲדֹנָי
 וְאֶדְבַּרְהָ אֲנִי-הַשָּׁעִם אֲנִי וַיִּמְצְאוּן
 שָׁם עֶשְׂרֶה וַיֹּאמֶר לֹא אֲשַׁחִית בְּעַבְרִיר
 33 הָעֶשְׂרֶה; וַיִּלֶּךְ יְהוָה כַּאֲשֶׁר כָּתְבָה
 לְדַבֵּר אֶל-אֲבְרָהָם וְאֲבְרָהָם שָׁב
 לְמִקְוֶה;

24. A* πάντα. 26. AEX: ἐὰν εὔρω... δικαίως...
 * ὄλ. τ. πόλιν καὶ. 27. A¹FX* μν. 28. AX (pro εἰς
 τεσσ.) πέντε (FX: τεσσαρακονταπέντε pro πέντε).
 AX: Ὅτι ἢ μῆ. 30. AX (pro ἕνεκα τῶν τρ.); ἐὰν
 εὔρεθῶσιν ἐκεῖ τρ. 31. AEX (pro ἐὰν εὔρω ἐκεῖ):
 ἕνεκεν τῶν. 33. AEX* ὁ.

24. S'il se trouve. Hébreu : « peut-être se trouve-t-il ». — *Périront-ils?* Hébreu et Septante : « les feras-tu périr? ». — *A ce lieu.* Septante : « à tout ce lieu ». — *S'ils s'y trouvent.* Hébreu : « qui s'y trouvent ».
 25. *Vous qui jugez toute la terre, vous ne rendrez nullement ce jugement* (Septante : *vous ne rendriez pas la justice?*). Hébreu : « celui qui juge toute la terre ne rendra-t-il pas la justice? »
 26. *Lui, Vulgate : ad eum, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.* — *Si je trouve.* Septante : « s'il y a ». — *A tout ce lieu.* Septante : « à toute la ville et à tout le lieu ».
 27. *Puisque j'ai déjà commencé, je parlerai.* Hé-

breu : « voici, j'ai osé parler »; Septante : « maintenant j'ai commencé à parler ».
 28. *S'il y avait cinquante justes moins cinq.* Hébreu : « peut-être manquera-t-il cinq justes aux cinquante »; Septante : « si ces cinquante justes sont réduits à quarante-cinq ». — *Propter quadraginta quinque.* Hébreu et Septante : « propter quinque ».
 29. *Que ferez-vous?* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *Je ne la frapperai pas.* Hébreu : « je ne ferai (rien) ».
 30. *Ne vous fâchez point.* Septante : « numquid? » — *Je ne le ferai pas.* Septante : « je ne la détruirai pas ».
 32. *Ne vous irritez pas.* Septante : « numquid? »

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 9° Ruine de Sodome (XVIII, 20-XIX).

²⁴ Si fuerint quinquaginta iusti in civitate, peribunt simul? et non parces loco illi propter quinquaginta justos, si fuerint in eo? ²⁵ Absit a te, ut rem hanc facias, et occidas justum cum impio, fiatque justus sicut impius, non est hoc tuum : qui iudicas omnem terram, nequaquam facies iudicium hoc. ²⁶ Dixitque Dominus ad eum : Si invenero Sodomis quinquaginta justos in medio civitatis, dimittam omni loco propter eos.

²⁷ Respondensque Abraham, ait : Quia semel coepi, loquar ad Dominum meum, cum sim pulvis et cinis.

²⁸ Quid si minus quinquaginta iustis, quinque fuerint? delébis, propter quadraginta quinque, universam urbem? Et ait : Non delébo, si invenero ibi quadraginta quinque. ²⁹ Rursumque locutus est ad eum : Sin autem quadraginta ibi inventi fuerint, quid facies? Ait : Non percútiams propter quadraginta.

³⁰ Ne quæso, inquit, indignéris, Dómine, si loquar : Quid si ibi inventi fuerint triginti? Respondit : Non faciam, si invenero ibi triginta. ³¹ Quia semel, ait, coepi, loquar ad Dóminum meum : Quid si ibi inventi fuerint viginti? Ait : Non interficiam propter viginti.

³² Obsecro, inquit, ne irascáris, Dómine, si loquar adhuc semel : Quid si inventi fuerint ibi decem? Et dixit : Non delébo propter decem. ³³ Abiitque Dóminus, postquam cessávit loqui ad Abraham, et ille revérsus est in locum suum.

Abraham pro Sodomis precatur.

Is. 11, 3.
Rom. 3, 6.
Ps. 7, 9;
93, 2; 9, 5.
Job, 34,
10-12; 8, 3.
Joa. 3, 27.
Ie. 65, 8.
Am. 7, 3.
Jer. 5, 1.

Gen. 2, 7;
3, 19.
Job, 30, 19.

Jud. 6, 39.

Jer. 5, 1.

Abiit Dominus.

avec l'impie? ²⁴ S'il se trouve cinquante justes dans la ville, périront-ils avec les autres? et ne pardonneriez-vous pas à ce lieu à cause de ces cinquante justes, s'ils s'y trouvent? ²⁵ Loin de vous de faire cela, de perdre le juste avec l'impie, en sorte que le juste soit traité comme l'impie; cela n'est pas de vous : vous qui jugez toute la terre, vous ne rendrez nullement ce jugement. ²⁶ Le Seigneur lui répondit : « Si je trouve à Sodome cinquante justes dans l'enceinte de la ville, je pardonnerai à tout ce lieu à cause d'eux. ²⁷ Et reprenant, Abraham dit : « Puisque j'ai déjà commencé, je parlerai à mon Seigneur, quoique je ne sois que poussière et cendre. ²⁸ Et s'il y avait cinquante justes moins cinq, détruiriez-vous, parce qu'il n'y en aurait que quarante-cinq, la ville entière? » Et le Seigneur dit : « Je ne la détruirai pas, si j'en trouve là quarante-cinq. ²⁹ Et il lui parla de nouveau : « Mais s'il s'en trouve là quarante, que ferez-vous? » Dieu répondit : « Je ne la frapperai pas, à cause des quarante. ³⁰ « Je vous prie, Seigneur, ajouta Abraham, ne vous fâchez point si je parle encore : et s'il s'en trouve là trente? » Le Seigneur répondit : « Je ne le ferai pas, si j'en trouve là trente. ³¹ « Puisque j'ai déjà commencé, dit encore Abraham, je parlerai à mon Seigneur : Et s'il s'y en trouvait vingt? » Le Seigneur répondit : « Je ne la détruirai pas, à cause des vingt. ³² « Je vous conjure, Seigneur, reprit Abraham, ne vous irritez pas si je parle encore une fois : et s'il s'en trouve là dix? » Et le Seigneur dit : « Je ne la détruirai pas, à cause des dix. ³³ Et le Seigneur s'en alla, après qu'il eut cessé de parler à Abraham, et Abraham retourna en sa demeure.

23. Est-ce que vous perdrez le juste avec l'impie? Ainsi commence ce célèbre dialogue, au sujet duquel La Harpe a écrit : « Il y a quelque chose en moi qui crie si fortement que l'homme n'a pas trouvé cela que, s'il était possible que ce sentiment me trompât, je ne craindrais pas d'être repris de mon erreur au jugement de Dieu... Cette suite d'interrogations serait hors de vraisemblance dans toute autre histoire, rien que d'un sujet à un roi, et un roi justement irrité... L'inaltérable patience du maître paraîtrait aussi peu concevable que les questions multipliées du serviteur paraîtraient, en pareille occasion, indiscrettes ou téméraires. De part et d'autre il n'y a rien là dans l'ordre humain. » (*Le Psautier en français*, 1811, p. 67-69).

29. Que ferez-vous? A ses demandes précédentes Abraham avait joint des motifs (y. 23-25, 28); désormais il n'ose plus en présenter, comme s'il était lui-même étonné de l'audace de sa prière et ne mettait plus son espoir qu'en la miséricorde de Dieu.

32. Je ne la détruirai pas à cause des dix. La suite du récit montre qu'il n'y avait même pas dix justes dans Sodome, puisque la ville ne fut pas épargnée. Abraham devait être convaincu qu'il serait facile de trouver dans la cité coupable les dix justes qui seraient la sauvegarde des pécheurs. C'est sans doute la raison pour laquelle il ne descendit pas au-dessous de ce nombre. Quoi qu'il en soit, cet épisode nous montre bien l'efficacité de la prière, lorsqu'elle est faite avec foi, humilité et confiance.

VI. Generationes Abrahæ (XI, 27 - XXV, 11). — 9° Sodome destructio (XVIII, 20 - XIX).

XIX. Ἦλθον δὲ οἱ δύο ἄγγελοι εἰς Σόδομα ἐσπύρας· Ἀὼτ δὲ ἐκάθητο παρὰ τὴν πύλην Σοδομῶν. Ἴδὼν δὲ Ἀὼτ ἐξάνεστη εἰς συνάντησιν αὐτοῖς, καὶ προσεκύνησε τῷ προσώπῳ ἐπὶ τὴν γῆν ² καὶ εἶπεν· Ἴδού, κύριοι, ἐκκλίνατε εἰς τὸν οἶκον τοῦ παιδὸς ὑμῶν, καὶ καταλύσατε, καὶ νύψασθε τοὺς πόδας ὑμῶν, καὶ ὀρθρισάντες ἀπελεύσεσθε εἰς τὴν ὁδὸν ὑμῶν. Καὶ εἶπαν· Οὐχί, ἀλλ' ἐν τῇ πλατειᾷ καταλύσομεν. ³ Καὶ κατεβίασατο αὐτούς, καὶ ἐξέκλιναν πρὸς αὐτὸν καὶ εἰσῆλθον εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ· καὶ ἐποίησεν αὐτοῖς πότον, καὶ ἄζυμους ἔπειπεν αὐτοῖς, καὶ ἔφαγον.

⁴ Πρὸ τοῦ κοιμηθῆναι δὲ οἱ ἄνδρες τῆς πόλεως οἱ Σοδομίται περιεκύκλωσαν τὴν οἰκίαν, ἀπὸ ρεανίσκων ἕως πρεσβυτέρων, ἅπας ὁ λαὸς ἅμα. ⁵ Καὶ ἐξεκαλοῦντο τὸν Ἀὼτ, καὶ ἔλεγον πρὸς αὐτόν· Ποῦ εἰσὶν οἱ ἄνδρες εἰσεληθόντες πρὸς σὲ τὴν νύκτα; ἐξάγαγε αὐτούς πρὸς ἡμᾶς, ἵνα συγγενώμεθα αὐτοῖς. ⁶ Ἐξῆλθε δὲ Ἀὼτ πρὸς αὐτούς πρὸς τὸ πρόθυρον, τὴν δὲ θύραν προσέφωξεν ὀπίσω αὐτοῦ. ⁷ Ἐἶπε δὲ πρὸς αὐτούς· Μηδαμῶς, ἀδελφοί· μὴ πονηρῶσησθε. ⁸ Εἰσὶ δέ μοι δύο θυγατέρες, αἱ οὐκ ἔγνωσαν ἄνδρα, ἐξάξω αὐτὰς πρὸς ὑμᾶς, καὶ χρῶσθε αὐταῖς καθὰ ἂν ἀρέσκω ὑμῖν· μόνον εἰς τοὺς ἄνδρας τούτους μὴ ποιήσητε ἄδικον, οὐ εἵνεκεν εἰσῆλθον ὑπὸ τὴν σκέπην τῶν δοκῶν μου. ⁹ Ἐἶπαν δὲ αὐτῷ· Ἀπόστα ἐκεῖ, εἰσελθὲς παροικίωμ, μὴ καὶ κρίσιν κρίνειν· νῦν οὐν σε κακώσωμεν μᾶλλον ἢ ἐκεῖνους. Καὶ παρεβιάζοντο τὸν ἄνδρα, τὸν Ἀὼτ, σφόδρα, καὶ ἤγγισαν συντρίψαι τὴν θύραν. ¹⁰ Ἐκτείναντες δὲ οἱ ἄνδρες τὰς χεῖρας εἰσεσπάσαντο τὸν Ἀὼτ πρὸς ἑαυτούς εἰς τὸν οἶκον, καὶ τὴν θύραν τοῦ οἴκου ἀπέκλεισαν. ¹¹ Τοὺς δὲ ἄνδρας τοὺς ὄν-

XIX. Ἦλθον δὲ οἱ δύο ἄγγελοι εἰς Σόδομα ἐσπύρας· Ἀὼτ δὲ ἐκάθητο παρὰ τὴν πύλην Σοδομῶν. Ἴδὼν δὲ Ἀὼτ ἐξάνεστη εἰς συνάντησιν αὐτοῖς, καὶ προσεκύνησε τῷ προσώπῳ ἐπὶ τὴν γῆν ² καὶ εἶπεν· Ἴδού, κύριοι, ἐκκλίνατε εἰς τὸν οἶκον τοῦ παιδὸς ὑμῶν, καὶ καταλύσατε, καὶ νύψασθε τοὺς πόδας ὑμῶν, καὶ ὀρθρισάντες ἀπελεύσεσθε εἰς τὴν ὁδὸν ὑμῶν. Καὶ εἶπαν· Οὐχί, ἀλλ' ἐν τῇ πλατειᾷ καταλύσομεν. ³ Καὶ κατεβίασατο αὐτούς, καὶ ἐξέκλιναν πρὸς αὐτόν καὶ εἰσῆλθον εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ· καὶ ἐποίησεν αὐτοῖς πότον, καὶ ἄζυμους ἔπειπεν αὐτοῖς, καὶ ἔφαγον. ⁴ Πρὸ τοῦ κοιμηθῆναι δὲ οἱ ἄνδρες τῆς πόλεως οἱ Σοδομίται περιεκύκλωσαν τὴν οἰκίαν, ἀπὸ ρεανίσκων ἕως πρεσβυτέρων, ἅπας ὁ λαὸς ἅμα. ⁵ Καὶ ἐξεκαλοῦντο τὸν Ἀὼτ, καὶ ἔλεγον πρὸς αὐτόν· Ποῦ εἰσὶν οἱ ἄνδρες εἰσεληθόντες πρὸς σὲ τὴν νύκτα; ἐξάγαγε αὐτούς πρὸς ἡμᾶς, ἵνα συγγενώμεθα αὐτοῖς. ⁶ Ἐξῆλθε δὲ Ἀὼτ πρὸς αὐτούς πρὸς τὸ πρόθυρον, τὴν δὲ θύραν προσέφωξεν ὀπίσω αὐτοῦ. ⁷ Ἐἶπε δὲ πρὸς αὐτούς· Μηδαμῶς, ἀδελφοί· μὴ πονηρῶσησθε. ⁸ Εἰσὶ δέ μοι δύο θυγατέρες, αἱ οὐκ ἔγνωσαν ἄνδρα, ἐξάξω αὐτὰς πρὸς ὑμᾶς, καὶ χρῶσθε αὐταῖς καθὰ ἂν ἀρέσκω ὑμῖν· μόνον εἰς τοὺς ἄνδρας τούτους μὴ ποιήσητε ἄδικον, οὐ εἵνεκεν εἰσῆλθον ὑπὸ τὴν σκέπην τῶν δοκῶν μου. ⁹ Ἐἶπαν δὲ αὐτῷ· Ἀπόστα ἐκεῖ, εἰσελθὲς παροικίωμ, μὴ καὶ κρίσιν κρίνειν· νῦν οὐν σε κακώσωμεν μᾶλλον ἢ ἐκεῖνους. Καὶ παρεβιάζοντο τὸν ἄνδρα, τὸν Ἀὼτ, σφόδρα, καὶ ἤγγισαν συντρίψαι τὴν θύραν. ¹⁰ Ἐκτείναντες δὲ οἱ ἄνδρες τὰς χεῖρας εἰσεσπάσαντο τὸν Ἀὼτ πρὸς ἑαυτούς εἰς τὸν οἶκον, καὶ τὴν θύραν τοῦ οἴκου ἀπέκλεισαν. ¹¹ Τοὺς δὲ ἄνδρας τοὺς ὄν-

1. AFX: ἀνέστη. 2. A: πρὸς τ. οἶκ. AEX: νύψατε. AFX: Εἶπα(ο)ν δέ. AX: ἀλλ' ἢ ἐν. 3s. A: παρεβιάζετο. AFX: εἰς τὴν οἰκίαν. A¹EX: ἔφαγον πρὸ τῆ κοιμ. Καὶ οἱ. 8. AX† (a. ἄδ.) μηδέν. 9. AEX* αὐτῷ.

v. 2. ἰbid. הול. ל' הגש

XIX. 2. *Je vous conjure*, n'est pas dans les Septante. — *Demeurez-y*. Hébreu : « passez-y la nuit ». — *Dès le matin*. Hébreu et Septante : « vous vous leverez dès le matin ». — *Nous demeurerons*. Hébreu : « nous passerons la nuit » .
3. *Oppido*, n'est pas dans les Septante. — *Un repas*. Septante : « à boire » .
4. *Tout le peuple ensemble*. Hébreu, à la lettre : « tout le peuple depuis l'extrémité », c'est-à-dire, venu de toutes les extrémités de la ville.
5. *Ici*, Vulgate : *huc*. Septante : « vers nous » .
6. *Etant sorti vers eux*. L'hébreu et les Septante ajoutent : « à l'entrée » .
7. *Je vous prie*, manque dans les Septante. — *Ne*

faites pas ce mal. Hébreu et Septante : « ne faites pas le mal » .
8. *Vous ferez d'elles*. La Vulgate porte : *abutimini eis*; les Septante : *utimini eis*. L'hébreu dit simplement : « vous leur ferez » . — *Aucun mal*. Hébreu : « aucune chose » . — *Car ils sont venus*. Hébreu et Septante : « car c'est pour cela qu'ils sont venus » .
9. *Et de nouveau... dirent-ils*, manque dans les Septante. — *Tu es venu*. Hébreu : « il est venu » . — *Ils étaient près d'enfoncer la porte*. Hébreu et Septante : « ils s'approchaient pour enfoncer la porte » .
10. *Après d'eux*. L'hébreu et les Septante ajoutent : « dans la maison » . — *La porte*. Les Septante ajoutent : « de la maison » .

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 9^e Ruine de Sodome (XVIII, 20-XIX).

XIX. ¹ Veneruntque duo Angeli Sodomam vespere, et sedente Lot in foribus civitatis. Qui cum vidisset eos, surrexit, et ivit obviam eis : adoravitque pronus in terram, ² et dixit : Obsecro, domini, declinate in domum pueri vestri, et manete ibi : lavate pedes vestros, et mane proficiscemini in viam vestram. Qui dixerunt : Minime, sed in platea manebimus. ³ Compulit illos oppido ut diverterent ad eum : ingressisque domum illius fecit convivium, et coxit azyma : et comederunt.

Gen. 18, 22
Lot
angelos
excipit.

Jud. 19, 9.
Luc. 24, 29.
Gen. 18, 4.

Luc. 24, 28.

Heb. 13, 2.

Gen. 18, 8.

⁴ Prius autem quam irent cubitum, viri civitatis vallaverunt domum a puero usque ad senem, omnis pèpulus simul. ⁵ Vocaveruntque Lot, et dixerunt ei : Ubi sunt viri qui introierunt ad te nocte ? educ illos huc, ut cognoscamus eos. ⁶ Egressus ad eos Lot, post tergum occultans ostium, ait : ⁷ Nolite, quæso, fratres mei, nolite malum hoc facere. ⁸ Habeo duas filias, quæ necdum cognoverunt virum : educam eas ad vos, et abutimini eis sicut vobis placuerit, dummodo viris istis nihil mali faciatis, quia ingressi sunt sub umbra culminis mei. ⁹ At illi dixerunt : Recede illuc. Et rursus : Ingressus es, inquit, ut advena : numquid ut iudices ? te ergo ipsum magis quam hos affligemus. Vimque faciabant Lot vehementissime : jamque prope erat ut efringerent fores. ¹⁰ Et ecce miserunt manum viri, et introduxerunt ad se Lot, clauseruntque ostium : ¹¹ et eos, qui foris erant,

Jud. 19, 22.
Sodomorum
cupido.

Lev. 20, 13.
Rom. 1, 27.
Jude, 7.

Jud. 19, 23.
Lot
filias suas
offert.

2^e Pet. 2, 7.

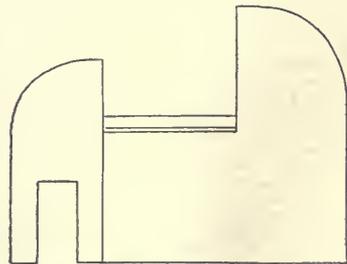
XIX. ¹ Cependant les deux anges vinrent à Sodome vers le soir, et Lot étant assis à la porte de la ville. Dès qu'il les eut vus, il se leva et alla au-devant d'eux, et se prosterna, incliné vers la terre, ² et il dit : « Je vous conjure, seigneurs, venez dans la maison de votre serviteur, et demeurez-y ; lavez vos pieds, et dès le matin vous continuerez votre route ». Ils répondirent : « Point du tout ; mais c'est sur la place que nous demeurerons ». ³ Mais il les força par ses instances de venir chez lui ; et lorsqu'ils furent entrés dans sa maison, il leur prépara un repas, et il fit cuire des azymes ; et ils mangèrent.

⁴ Mais avant qu'ils allassent se coucher, les hommes de la ville environnèrent la maison, depuis l'enfant jusqu'au vieillard, tout le peuple ensemble. ⁵ Et ils appelèrent Lot et lui dirent : « Où sont les hommes qui sont entrés chez toi cette nuit ? Amène-les ici, afin que nous les connaissions ». ⁶ Lot étant sorti vers eux, et ayant fermé derrière lui la porte, dit : ⁷ « Ne faites pas, je vous prie, mes frères, ne faites pas ce mal. ⁸ J'ai deux filles qui n'ont pas encore connu d'homme : je vous les amènerai, et vous ferez d'elles ce qui vous plaira, pourvu qu'à ces hommes vous ne fassiez aucun mal : car ils sont venus à l'ombre de mon toit ». ⁹ Mais ils répondirent : « Retire-toi d'ici ». Et de nouveau : « T'es venu ici, dirent-ils, comme étranger : est-ce pour t'ériger en juge ? C'est donc toi-même que nous maltraiterons plus qu'eux ». Et ils faisaient à Lot la plus grande violence ; et déjà ils étaient près d'enfoncer la porte. ¹⁰ Mais voilà que les hommes avancèrent la main, firent rentrer Lot auprès d'eux et fermèrent la porte ; ¹¹ et ceux qui

XIX. 4. Les deux anges. C'étaient les deux anges qui accompagnaient le Seigneur (xviii, 2), et qui s'étaient éloignés dans la direction de Sodome, tandis qu'Abraham restait en présence de l'Éternel (xviii, 22). — A Sodome. Voir la note sur Genèse, xviii, 16. — Et il se prosterna ; littéralement : et il adora. — Voir xviii, 2.

3. Des azymes, c'est-à-dire des pains ou des gâteaux faits sans levain.

8. La proposition de Lot est en elle-même très coupable, mais le trouble et l'embarras où il se trouvait, et la charité qui le portait à défendre avec tant d'ardeur les devoirs sacrés de l'hospitalité, diminuent la gravité de son péché. « Aliena quippe ille vir justus timendo peccata, quæ nisi consentientes inquinare non possunt, perturbatus non attendit suum, quo voluit subdere filias libidinibus impiorum. » (S. Augustin, Contre le mensonge, n° 21).



Maison assyro-chaldéenne (ŷ. 4).
(Bas-relief de Koyundjik).

τας ἐπὶ τῆς θύρας τοῦ οἴκου ἐπάταξιν ἐν ἄορασίᾳ, ἀπὸ μικροῦ ἕως μεγάλου, καὶ παρελύθησαν ζητούντες τὴν θύραν.

12 Εἶπαν δὲ οἱ ἄνδρες πρὸς τὸν Ἀῶτ· Εἰσί σοι ὧδε γαμβροὶ ἢ υἱοὶ ἢ θυγατέρες; ἢ εἷτις σοι ἄλλος ἐστὶν ἐν τῇ πόλει, ἐξάγαγε ἐκ τοῦ τόπου τούτου, 13 ὅτι ἡμεῖς ἀπόλλυμεν τὸν τόπον τοῦτον, ὅτι ὑψώθη ἡ κραυγὴ αὐτῶν ἔναντι κυρίου, καὶ ἀπέστειλεν ἡμᾶς κύριος ἐκτρίψαι αὐτήν. 14 Ἐξῆλθε δὲ Ἀῶτ καὶ ἐλάλησε πρὸς τοὺς γαμβροὺς αὐτοῦ τοὺς εἰληφότας τὰς θυγατέρας αὐτοῦ, καὶ εἶπεν· Ἀνάσθητε καὶ ἐξέλθετε ἐκ τοῦ τόπου τούτου, ὅτι ἐκτρίβει κύριος τὴν πόλιν. Ἐδοξε δὲ γελιοιάζειν ἐνωτίον τῶν γαμβρῶν αὐτοῦ.

15 Ἦνίκα δὲ ὄρθρος ἐγένετο, ἐσπούδαζον οἱ ἄγγελοι τὸν Ἀῶτ, λέγοντες· Ἀναστὰς λάβε τὴν γυναῖκά σου καὶ τὴν δύο θυγατέρας σου, ἃς ἔχεις, καὶ ἐξέλθε· ἵνα μὴ καὶ σὺ συναπόλη τὰς ἀνομίαις τῆς πόλεως. 16 Καὶ ἔταράχθησαν, καὶ ἐκράτησαν οἱ ἄγγελοι τῆς χειρὸς αὐτοῦ καὶ τῆς χειρὸς τῆς γυναίκος αὐτοῦ καὶ τῶν χειρῶν τῶν δύο θυγατέρων αὐτοῦ, ἐν τῷ σείσασθαι κύριον αὐτοῦ. 17 Καὶ ἐγένετο, ἠνίκα ἐξήγαγον αὐτοὺς ἔξω, καὶ εἶπαν· Σώζων σῶζε τὴν σεαυτοῦ ψυχὴν· μὴ περιβλήψῃ εἰς τὰ ὀπίσω μηδὲ στίξ ἐν πάσῃ τῇ περιχώρῳ, εἰς τὸ ὄρος σῶζον, μήποτε συμπαρηληφθῆς. 18 Εἶπε δὲ Ἀῶτ πρὸς αὐτούς· Δέομαι, κύριε· 19 ἐπειδὴ ἔυρεν ὁ παῖς σου ἔλεος ἐνωτίον σου καὶ ἐμεγάλυνας τὴν δικαιοσύνην σου, ὃ ποιεῖς ἐπ' ἐμέ, τοῦ ζῆν τὴν ψυχὴν μου, ἐγὼ δὲ οὐ δυνήσομαι διασωθῆναι εἰς τὸ ὄρος, μήποτε καταλάβῃ με τὰ κακὰ καὶ

בְּסַגְוֹרִים מִקְטָן וְעַד-גָּדוֹל וַיִּלְאָה 12 לְמַצָּא הַפֶּתַח׃ וַיֹּאמְרוּ הָאֲנָשִׁים אֶל-לוֹט עַד מִי-לָתָּךְ פֶּה הַזֶּה וּבְנֵיךָ וּבְנֹתֶיךָ וְכָל אֲשֶׁר-לָךְ בְּעִיר הַזֶּה 13 מִן-הַמָּקוֹם׃ כִּי-מִשְׁחֵתִים אֲנֵחֶנּוּ אֶת-הַמָּקוֹם הַזֶּה כִּי-גִדְדָה זָעַקְתֶּם אֶת-פְּנֵי יְהוָה וַיִּשְׁלַחנִי יְהוָה לְשַׁחֵתָה׃ וַיֵּצֵא לוֹט וַיְדַבֵּר אֶל-הַתְּנִינִי׃ לָקַחְתִּי בְנֹתַי וַיֹּאמֶר קַיְמוּ זָאוּ מִן-הַמָּקוֹם הַזֶּה כִּי-מִשְׁחֵתִית יְהוָה אֶת-הָעִיר וַיְהִי כַּמְצָחַק בְּעֵינַי 14 בְּהַתְּנִינִי׃ וַיִּמְרוּ הַשָּׁהָר עֲלֶיהָ וַיֹּאמְרוּ הַמַּלְאָכִים בְּלוֹט לֵאמֹר קַיְמוּ לָךְ אֶת-אֲשֶׁתְּךָ וְאֶת-שְׁתֵּי בְנֹתֶיךָ הַבְּמִצָּאוֹת 16 פֶּן-תִּפְסֶהָ בְּעֵינֵי הָעִיר׃ וַיִּתְמַהֲמַהּ וַיַּחְזִיקוּ הָאֲנָשִׁים בְּיָדוֹ וּבִיד-אֲשֶׁתוֹ וּבִיד שְׁתֵּי בְנֹתָיו בְּהַמְלַחַת יְהוָה עֲלָיו 17 וַיֵּצֵאָהוּ וַיַּנְחֶהוּ מִהוֹם לְעִיר׃ וַיְהִי כַּהוֹצִיאֵם אֹתָם הַחֹצֵה וַיֹּאמֶר הַמַּלְטָעַל-נַפְשֶׁךָ אֶל-תִּפְּטֵ אֶת-רַגְלְךָ וְאֶל-הַעֲמֹד בְּכַל-הַפֶּסֶר הַהָרָה הַמַּלְטָעַל 18 תִּפְסָה׃ וַיֹּאמֶר לוֹט אֲלֵהֶם אֶל-נַאֲרֵי׃ הִנֵּה-נָא מִצָּא עֲבָדְךָ הֵן בְּעֵינֶיךָ וַתַּגְדַּל חַסְדְּךָ אֲשֶׁר עָשִׂיתָ עִמָּדִי לְהַחְיֹת אֶת-נַפְשִׁי וְאֲנֹכִי לֹא אוּכַל לְהַמְלִט הַהָרָה פֶּן-יַחְזַקְנִי

11. A' EX* ἐν. AX* τὸν. AEX: Ἔστιν τίς σοι ὧδε. 13. AFX: ἀπόλλυμεν ἡμεῖς. AX: ἐνωτίον. 14. AX: ἐξέλθατε. 15. AX: ἐγένετο, ἐπεσπύδαζον. AFX* καὶ σὺ. 17. AFX: περιβλήψῃ.

v. 14. פֶּה רַגְלֶיךָ. v. 18. קַדַּשׁ

11. En sorte qu'ils ne pouvaient retrouver la porte. Hébreu et Septante : « et ils se fatiguèrent à chercher la porte ».

12. Ils dirent. Hébreu et Septante : « les hommes dirent ». — As-tu ici quelqu'un des tiens? Hébreu : « qui as-tu encore ici? » Les Septante rattachent à cette interrogation les mots qui suivent. — As-tu ici des gendres, des fils, etc.? — Un gendre. Hébreu et Septante : « des gendres ». — Tous ceux qui sont à toi. Hébreu : « tout ce qui est à toi dans la cité ».

13. Pour les perdre. Hébreu et Septante : « pour le perdre » (ce lieu).

14. Donc, Vulgate : itaque, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Qui devait épouser ses filles. Hébreu et Septante : « qui prenaient ses filles ».

15. Et les deux filles que tu as. Hébreu : « et tes deux filles qui se trouvent (ici) »; Septante : « et

tes deux filles que tu as ». Après ces mots, les Septante ajoutent : « et sors ». — Pariter, n'est pas dans l'hébreu.

16. Mais lui diffèrent. Septante : « et ils furent troublés ». — Ils prirent. Hébreu : « les hommes prirent »; Septante : « les anges prirent ».

17. Et là ils lui parlèrent, disant. Hébreu : « et il arriva, lorsqu'ils l'eurent conduit dehors, il dit ». Voir la note ci-contre. — Sauve, Vulgate : salva. Septante : « salvans salva ». — Dans aucune contrée d'alentour. Hébreu : « dans toute la plaine ». — Avec les autres, Vulgate : simul, n'est pas dans l'hébreu.

18. Je vous prie. Hébreu : « pas maintenant! ».

19. Vous avez signalé la miséricorde que vous m'avez faite. Septante : « vous avez signalé la justice que vous me faites ». — Je ne puis être sauvé sur la montagne. Hébreu et Septante : « je ne puis me sauver à la montagne ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 9^e Ruine de Sodome (XVIII, 20-XIX).

percussérunt cæcitate a mínimo usque ad máximum, ita ut óstium invenire non possent.

Sap. 19, 13, 16.
4 Reg. 6, 15.

¹²Dixerunt autem ad Lot: Habes hic quæmpiam tuórum? génerum, aut filios, aut filias, omnes, qui tui sunt, educ de urbe hac : ¹³ delébitur enim locum istum, eo quod incrèverit clamor eórum coram Dómino, qui misit nos ut perdámus illos. ¹⁴ Egréssus itaque Lot, locútus est ad géneros suos, qui acceptúri erant filias ejus, et dixit : Surgite, egredimini de loco isto : quia delébit Dóminus civitátem hanc. Et visus est eis quasi ludens loqui.

Lot egredi jubetur.

Gen. 18, 20.
Ez. 16, 49.
Ap. 18, 5.

2 Par. 30, 10.
Luc. 24, 11.

¹⁵ Cumque esset mane, cogébant eum Angeli, dicéntes : Surge, tolle uxórem tuam, et duas filias quas habes : ne et tu páriter péreas in scélere civitátis. ¹⁶ Dissimulánte illo, apprehendérunt manum ejus, et manum uxóris, ac duárum filiárum ejus, eo quod párceret Dóminus illi. Eduxéruntque eum, et posuérunt extra civitátem : ¹⁷ ibique locúti sunt ad eum, dicéntes : Salva ánimam tuam : noli respicere post tergum, nec stes in omni circa regióne : sed in monte salvum te fac, ne et tu simul péreas. ¹⁸ Dixitque Lot ad eos : Quæso, Dómine mi, ¹⁹ quia invénit servus tuus grátiam coram te, et magnificásti misericórdiam tuam quam fecísti mecum, ut salváres ánimam meam, nec possum in monte salvári, ne forte

Núm. 16, 26.
Jer. 51, 6.
2 Pet. 2, 6.

Lot cum suis egreditur.

Mal. 3, 17.

Sap. 10, 6.
2 Pet. 2, 9.
Judæ 23.
1 Cor. 3, 15.

Gen. 6, 8.
Luc. 1, 30.

étaient dehors, ils les frappèrent d'aveuglement, depuis le plus petit jusqu'au plus grand, en sorte qu'ils ne pouvaient retrouver la porte ».

¹² Alors ils dirent à Lot : « As-tu ici quelqu'un des tiens, un gendre, ou des fils, ou des filles? tous ceux qui sont à toi, fais-les sortir de cette ville : ¹³ car nous détruirons ce lieu, parce que leur clameur s'est élevée de plus en plus devant le Seigneur, qui nous a envoyés pour les perdre ». ¹⁴ Lot étant donc sorti, parla à ses gendres, qui devaient épouser ses filles, et dit : « Levez-vous, sortez de ce lieu, parce que le Seigneur détruira cette ville ». Et il leur sembla parler comme en se jouant.

¹⁵ Mais lorsqu'il fut matin, les anges le pressaient, disant : « Lève-toi, prends ta femme et les deux filles que tu as, afin que tu ne périsses pas, toi aussi, dans le châtement de la ville ». ¹⁶ Mais, lui différant, ils prirent sa main et de ses deux filles, parce que le Seigneur lui faisait grâce. ¹⁷ Et ils l'emmenèrent, le mirent hors de la ville; et là, ils lui parlèrent, disant : « Sauve ton âme; ne regarde point derrière toi, et ne t'arrête dans aucune contrée d'alentour; mais sauve-toi sur la montagne, de peur que tu ne périsses, toi aussi, avec les autres ». ¹⁸ Et Lot leur répondit : « Je vous prie, mon Seigneur, ¹⁹ puisque votre serviteur a trouvé grâce devant vous et que vous avez signalé la miséricorde que vous m'avez faite pour sauver mon âme, non, je ne puis être sauvé sur la montagne; il est à craindre que le mal

11. *Ils les frappèrent d'aveuglement.* « Comme tous s'étaient unis dans le mal, et que les vieillards et les jeunes gens avaient, eux aussi, voulu pécher, tous sont frappés d'aveuglement. » (Saint Jean Chrysostome, *Homélie XLIII sur la Genèse*, n° 5).

12. *Ou des fils.* Les anges supposent seulement le cas où Lot aurait eu des fils. Il est à croire qu'en réalité Lot n'en avait point : il sort en effet pour parler à ses gendres (v. 14), mais il n'est dit nulle part qu'il ait eu des fils, soit demeurant dans sa maison, soit établis hors de chez lui.

13. *Les anges le pressaient.* « L'Écriture Sainte ne les appelle plus (v. 1 et 15) *hommes*; elle leur donne le nom d'*anges* (messagers), parce qu'ils vont [de la part de Dieu] infliger un châtement. » (S. Jean Chrysostome, *Homélie XLIII sur la Genèse*, n° 5).

16. *Mais lui différant.* « Lot, comparé aux Sodo-

mites, était un juste; mais sa justice n'était pas parfaite et sa foi n'égalait pas celle d'Abraham : le charme de Sodome, ses campagnes abondamment arrosées, cet Éden, pour ainsi dire, le retenaient encore. Aussi, comme s'il ne comprenait pas l'imminence du péril qui lui était annoncé, détournait-il de la lumière ses yeux fermés et ensommeillés par l'amour des richesses. » (Rupert, *La Trinité et ses œuvres*, ch. x).

17. *Ils lui parlèrent.* Dans l'hébreu ce verbe est au singulier (Voir les v. 18, 21, 22). Ce changement du pluriel au singulier est très remarquable. Est-ce l'un des deux anges qui parle? S. Jean Chrysostome et d'autres Pères supposent, avec plus de vraisemblance, que c'est Jahvé lui-même, qui était venu rejoindre ses anges. — *Ton âme*, c'est-à-dire ta vie, ta personne. Comparer ix, 5.

VI. Generaciones Abrahæ (XI, 27-XXX, 11). — 9º Sodome destructio (XVIII, 20-XIX).

ἀποθάνω. 20 Ἴδον πόλις αὕτη ἐγγύς τοῦ καταφυγεῖν μὲ ἐκεῖ, ἣ ἔστι μικρά, καὶ ἐκεῖ διασωθήσομαι. Οὐ μικρά ἐστι; καὶ ζήσεται ἡ ψυχὴ μου ἕνεκέν σου'. 21 Καὶ εἶπεν αὐτῷ Ἴδον ἐθαύμασά σου τὸ πρόσωπον καὶ ἐπὶ τῷ ῥήματι τούτῳ, τοῦ μη καταστρέφαι τὴν πόλιν, περὶ ἧς ἐλάλησας. 22 Σπεύσον οὖν τοῦ σωθῆναι ἐκεῖ· οὐ γὰρ δυνήσομαι ποιῆσαι πρῶγμα, ἕως τοῦ ἔλθειν σε ἐκεῖ. Διὰ τοῦτο ἐκάλεσε τὸ ὄνομα τῆς πόλεως ἐκείνης Σηγῶρ.

23 Ὁ ἥλιος ἐξῆλθεν ἐπὶ τὴν γῆν, καὶ Ἄωτ εἰσῆλθεν εἰς Σηγῶρ. 24 Καὶ κυριὸς ἐβρεξεν ἐπὶ Σόδομα καὶ Γόμορρα θεῖον καὶ πῦρ παρὰ κυρίου ἐξ οὐρανοῦ, 25 καὶ κατέστρεψε τὰς πόλεις ταύτας καὶ πᾶσαν τὴν περιχώρον καὶ πάντα τοὺς κατοικοῦντας ἐν ταῖς πόλεσι καὶ τὰ ἀνατέλλοντα ἐκ τῆς γῆς. 26 Καὶ ἐπέβλεψεν ἡ γυνὴ αὐτοῦ εἰς τὰ ὀπίσω, καὶ ἐγένετο στήλη ἀλός.

27 Ὁρθοῖσε δὲ Ἀβραάμ τῷ πρωὶ εἰς τὸν τόπον, οὐ εἰστήκει ἐναντίον κυρίου. 28 Καὶ ἐπέβλεψεν ἐπὶ πρόσωπον Σοδόμων καὶ Γομόρρας καὶ ἐπὶ ἴ πρόσωπον τῆς περιχώρου, καὶ εἶδε, καὶ ἰδοὺ ἀνέβαιεν γλῶξ ἐκ τῆς γῆς ὡσεὶ ἀτμίς καμίνου. 29 Καὶ ἐγένετο ἐν τῷ ἐκτριψαί τὸν θεὸν 'πάσας' τὰς πόλεις τῆς περιούκου, ἐμνήσθη ὁ θεὸς τοῦ Ἀβραάμ καὶ ἐξαπέστειλε τὸν Ἄωτ ἐκ μέσου τῆς καταστροφῆς, ἐν τῷ καταστρέφειν αὐτὸν τὰς πόλεις, ἐν αἷς κατῶκει ἐν αὐταῖς Ἄωτ.

30 Ἀνέβη δὲ Ἄωτ ἐκ Σηγῶρ, καὶ ἐκάθητο ἐν τῷ ὄρει 'αὐτὸς' καὶ αἱ δύο θυγατέρες αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ· ἐσθόβηθη γὰρ κατοικῆσαι ἐν Σηγῶρ. Καὶ κατώκησεν ἐν τῷ σηλαιῶ αὐτοῦ καὶ αἱ δύο θυγατέρες αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ'. 31 Εἶπε δὲ ἡ πρεσβύτερα πρὸς τὴν νεωτέραν· Ὁ πατὴρ ἡμῶν πρεσβύτερος, καὶ οὐδεὶς ἐστὶν ἐπὶ τῆς γῆς, ὃς εἰς ἐλευθεύεται πρὸς ἡμᾶς, ὡς

כ הָרָצָה וּמָתִי: הַיְהִי־נָא הַזֶּכֶר הַזֶּה קָרְבָה לְנִיכ שְׂמָה וְהוּא מִצְעָר אֲמַלְטָה פֶּה שְׂמָה הַלֵּא מִצְעָר הוּא 21 וַתְּהִי נַפְשִׁי: וַיֹּאמֶר אֵלָיו הַיְהִי נַשְׂאֲתִי פְנֵיךָ עִם לְדַבֵּר הַיְהִי לְבַלְתִּי 22 הַדְּבָרִי אֶת־הַזֶּכֶר אֲשֶׁר הִזְכַּרְתָּ: מִתֵּר הַמְלַט שְׂמָה פִי לֹא אֵיכָל לְעִשׂוֹת הִבֵּר עַד־פְּאַתְךָ שְׂמָה עַל־כֵּן קָרָא שֵׁם 23 הַזֶּכֶר צוֹעֵר: הַשְּׂמֵשׁ יָצָא עַל־הָאָרֶץ 24 וְלוֹט בָּא צְעָרָה: וַיְהִי־הֵן הַמַּטִּיר עַל־סָדָם וְעַל־עַמּוֹרָה גַּפְרִית וְאֵשׁ מֵאֵת כֹּה וַיְהִי־מִן־הַשָּׁמַיִם: וַיַּתְּפֶה אֶת־הַעֲרִים הָאֵל וְאֵת פֶּל־הַכַּפָּר וְאֵת פֶּל־וְשְׁבֵי הַעֲרִים וְצָמָה הָאֲדָמָה: 26 וַתִּבְטַט אֲשֶׁרֹּ מֵאֲחֵרָיו וַתְּהִי נָצִיב 27 מְלָה: וַיִּשְׁבָּם אֲבָרְתָם בְּבִקָּר אֶל־הַמְקוֹם אֲשֶׁר־עָמַד שֵׁם אֶת־פְּנֵי יְהוָה: 28 וַיִּשְׁלַח עַל־פְּנֵי סָדָם וְעַמּוֹרָה וְעַל פֶּל־פְּנֵי אֶרֶץ הַכַּפָּר וַיֵּרָא וַהֲפֹה עָלָה קִיטֵר הָאָרֶץ פְּקִיטֵר הַכַּפְּשָׁן: 29 וַיְהִי בַשַּׁחַת אֱלֹהִים אֶת־עַרְבֵי הַכַּפָּר וַיִּזְכֹּר אֱלֹהִים אֶת־אֲבָרְתָם וַיִּשְׁלַח אֶת־לוֹט מִתּוֹךְ הַתְּתַפְּהָה בְּהַפְּהָ אֶת־הַעֲרִים אֲשֶׁר־יָשָׁב בְּהֵן לוֹט: וַיִּשְׁלַח לוֹט מִצְוָעֵר וַיִּשָּׁב בְּהָר וַשְׁתִּי בְנֵהוּן עִמּוֹ פִי יֵרָא לְשִׁבַת בְּצוֹעֵר וַיִּשָּׁב 31 בְּמַעְרָה הוּא וַשְׁתִּי בְנֵהוּן: וַתֹּאמֶר הַבְּכִיּוֹתָ אֶל־הַצְעִירָה אֲבִינִי וְזָקן יֵאִשׁ אֵין בְּאֶרֶץ לְבָוֵא עָלֵינוּ כְּדָרָה

20. AEX† (a. πόλ.) ἡ...* (pr.) καὶ. AFX: σωθήσομαι. 22. AX: τὸ σε ἔλθ. A(pro ἐκάλ.): ἐπινοήμασεν. 24. AEX: ἐκ τῆ ὄρ. 25. A† (p. ταύτ.) ἐν αἷς κατῶκει ἐν αὐταῖς Ἄωτ...* τῆν. AEX: περιούκων... πάντα τὰ ἀνατ. 27. AX: τὸ πρ. 28. AX† (a. περὶ.) τῆς γῆς...* ἐκ. 29. AEX (pro τὸν θ.) κύριον. 30. AEX: Καὶ ἐξῆλθεν Α...* (pr.) αὐτός.

20. Cette ville ici près où je puis m'enfuir. Hébreu : « cette ville est assez près pour que je m'y enfuie ». — Et j'y serai sauvé. Hébreu : « que je puisse m'y sauver! ». — Et mon âme n'y vivra-t-elle pas? Hébreu : « et que mon âme vive! ». Les Septante ajoutent : « grâce à toi ».
21. Ta prière. Hébreu, littéralement : « ta face »; Septante, littéralement : « j'ai admiré ta face ». — Pour laquelle tu m'as parlé. Hébreu et Septante : « de laquelle tu as parlé ».
22. Cette ville fut appelée. Hébreu et Septante : « il appela cette ville ». — Ségor. Hébreu : « Tsohar ».
23. Donc, Vulgate : igitur, n'est ni dans l'hébreu

ni dans les Septante.
25. Toute la contrée d'alentour. Hébreu : « toute la plaine ».
26. Derrière elle. Hébreu : « de derrière lui ».
27. Avec le Seigneur. Hébreu et Septante : « de vant le Seigneur ».
28. Toute, Vulgate : universam, manque dans les Septante. — Une fumée. Septante : « une flamme ».
29. De cette contrée. Hébreu : « de la plaine »; Septante : « voisins ».
30. Avec lui, n'est pas dans l'hébreu.
31. Il n'est resté, Vulgate : nullus remansit. Hébreu et Septante : « il n'y a », nullus est.

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 9^o Rutne de Sodome (XVIII, 20-XIX).

apprehendat me malum, et moriar :

²⁰ est civitas hæc juxta, ad quam
possom fugere, parva, et salvabor in
ea: numquid non modica est, et vivet
anima mea? ²¹ Dixitque ad eum: Ecce
etiam in hoc suscepisti preces tuas, ut
non subvertam urbem pro qua locutus
es. ²² Festina, et salvare ibi:
quia non poterò facere quidquam donec
ingrediaris illuc. Idcirco vocatum
est nomen urbis illius Segor.

Lot
in Segor.

Sap. 10, 6.

Gen. 14, 5.

²³ Sol egressus est super terram,
et Lot ingressus est Segor.

²⁴ Igitur Dominus pluit super Sodomam
et Gomorrham sulphur et ignem a Domino
de celo: ²⁵ et subvertit civitates has,
et omnem circum regionem, universos habitatores
urbium, et cuncta terræ virentia.
²⁶ Respiciensque uxor ejus post se,
versa est in statuum salis.

Pluvia
ignea.
Deut. 29, 23.
Ps. 10, 7.
Job. 18, 15.
Is. 13, 19.
Jer. 50, 40.
Ez. 16, 49.
Os. 11, 8.
Am. 4, 11.
Sap. 10, 6.
Luc. 17, 29.
Jude 7.
2 Pet. 2, 6.
Sap. 10, 7.
Luc. 17, 32;
9, 62.

Gen. 18, 22.

²⁷ Abraham autem consurgens mane,
ubi steterat prius cum Domino,
²⁸ intuitus est Sodomam et Gomorrham,
et universam terram regionis illius:
viditque ascendentem favillam de terra
quasi fornacis fumum. ²⁹ Cum enim
subverteret Deus civitates regionis illius,
recordatus Abraham, liberavit Lot de
subversione urbium in quibus habitaverat.

³⁰ Ascenditque Lot de Segor, et mansit
in monte, duæ quoque filiae ejus cum eo
(timuerat enim manere in Segor) et mansit
in spelunca ipse, et duæ filiae ejus cum eo.
³¹ Dixitque major ad minorem: Pater noster
senex est, et nullus virorum remansit
in terra qui possit ingredi ad

Lot in
spelunca.

ne m'atteigne, et que je ne meure.

²⁰ Cette ville ici près, où je puis m'enfuir,
est petite et j'y serai sauvé; n'est-elle pas
de peu d'étendue? et mon âme n'y vivra-t-elle pas? ²¹ Et lui
répondit: « Voici que, même en cela, j'ai
accueilli ta prière, de ne pas détruire la
ville pour laquelle tu m'as parlé. ²² Hâte-toi,
et tu y seras sauvé; car je ne pourrai rien
faire jusqu'à ce que tu y sois entré ». C'est
pourquoi cette ville fut appelée du nom de
Ségor.

²³ Le soleil se leva sur la terre, et Lot
entra dans Segor. ²⁴ Le Seigneur fit donc
pleuvoir sur Sodome et Gomorrhhe du soufre
et du feu venus du ciel d'auprès du Seigneur;
²⁵ et il détruisit ces villes et toute la
contrée d'alentour, et tous les habitants des
villes, et toutes les plantes de la terre. ²⁶ Et
la femme de Lot, regardant derrière elle,
fut changée en une statue de sel.

²⁷ Or Abraham, se levant le matin, et
venant où il avait été auparavant avec le
Seigneur, ²⁸ regarda Sodome, et Gomorrhhe,
et toute la terre de cette contrée, et il vit
une fumée qui montait de la terre, comme
la fumée d'une fournaise. ²⁹ Mais, lorsque
le Seigneur détruisait les villes de cette
contrée, s'étant souvenu d'Abraham, il sauva
Lot de la ruine de ces villes dans lesquelles
il avait habité.

³⁰ Et Lot sortit de Segor; il se retira sur
la montagne, et ses deux filles avec lui
(car il craignait de demeurer dans Segor),
et il demeura dans la caverne, lui et ses
deux filles avec lui. ³¹ Or l'aînée dit à la
plus jeune: « Notre père est vieux, et il n'est
resté sur la terre aucun homme qui puisse
nous épouser

22. *Ségor*, en hébreu *Tsohar*, signifie *petit*. Ce *Ségor* devait être différent de celui de *Genèse*, xiii, 10. Probablement situé sur la côte orientale de la mer Morte, c'était l'une des cinq villes de la vallée de Siddim (Voir xiv, 2). Elle appartient à Moab du temps des prophètes, aux Arabes après la captivité et à Arctas du temps des Apôtres.

24. *Sur Sodome et Gomorrhhe*. L'auteur sacré ne mentionne ici que les deux villes principales détruites par le feu du ciel. Ailleurs il nomme de plus Adama et Séboim comme ayant été frappées par le châtiment divin. (*Deutéronome*, xxix, 25). — *Du soufre et du feu*. Ce fléau est encore plus terrible, quoique moins étendu, que celui des eaux du déluge. C'est qu'il s'agissait de punir des péchés d'une nature plus grave. Aussi la terre, purifiée par les eaux, recommença de vivre, tandis que le sol brûlé

par le feu vengeur est resté à jamais stérile et comme frappé de mort.

27. *Et venant*. La concision de la Vulgate rend cette addition indispensable pour le vraisens du texte sacré.

29. *S'étant souvenu d'Abraham, il sauva Lot*. « Pourquoi, dira-t-on, le juste a-t-il été sauvé à cause de la prière du patriarche, et non à cause de sa propre justice?... Parce que, même quand nous avons quelque chose de personnel à offrir à Dieu, l'intercession des saints nous est encore très utile. Mais si nous négligeons tout, nous contentant de mettre en eux notre espoir de salut, alors ils ne nous sont plus d'aucune utilité: non qu'ils soient devenus moins puissants, mais parce que nous sommes perdus par notre propre négligence. » (S. Jean Chrysostome, *Homélie* xliiv sur la *Genèse*).

30. *Car il craignait de demeurer dans Segor*. Rap-

VI. Generaciones Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 10^o Abraham in Gerarits (XX).

καθήκει πάση τῇ γῆ. 32 Λέγρο καὶ ποτίσωμεν τὸν πατέρα ἡμῶν οἶνον, καὶ κοιμηθῶμεν μετ' αὐτοῦ καὶ ἔξαναστήσωμεν ἐκ τοῦ πατρὸς ἡμῶν σπέρμα. 33 Ἐπότισαν δὲ τὸν πατέρα αὐτῶν οἶνον ἐν τῇ νυκτὶ ἐκείνῃ. Καὶ εἰσελθούσα ἡ πρεσβυτέρα ἔκοιμήθη μετὰ τοῦ πατρὸς αὐτῆς ἐν τῇ νυκτὶ ἐκείνῃ, καὶ οὐκ ᾔδει ἐν τῷ κοιμηθῆναι αὐτὴν καὶ ἐν τῷ ἀναστῆναι. 34 Ἐγένετο δὲ ἐν τῇ ἐπαύριον, καὶ εἶπεν ἡ πρεσβυτέρα πρὸς τὴν νεωτέρα Ἰδοὺ ἔκοιμήθην γῆδες μετὰ τοῦ πατρὸς ἡμῶν ποτίσωμεν αὐτὸν οἶνον καὶ ἐν τῇ νυκτὶ ταύτῃ, καὶ εἰσελθούσα κοιμήθη μετ' αὐτοῦ, καὶ ἔξαναστήσωμεν ἐκ τοῦ πατρὸς ἡμῶν σπέρμα. 35 Ἐπότισαν δὲ καὶ ἐν τῇ νυκτὶ ἐκείνῃ τὸν πατέρα αὐτῶν οἶνον, καὶ εἰσελθούσα ἡ νεωτέρα ἔκοιμήθη μετὰ * τοῦ πατρὸς αὐτῆς. Καὶ οὐκ ᾔδει ἐν τῷ κοιμηθῆναι αὐτὴν καὶ ἀναστῆναι. 36 Καὶ συνελθόντες αἱ δύο θυγατέρες Ἰδοὺ ἐκ τοῦ πατρὸς αὐτῶν. 37 Καὶ ἔτεκεν ἡ πρεσβυτέρα υἱὸν καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Μωάβ, ἡ λέγουσα· Ἐκ τοῦ πατρὸς μου'. Οὗτος πατὴρ Μωαβιτῶν ἕως τῆς σήμερον ἡμέρας. 38 Ἐτεκε δὲ καὶ ἡ νεωτέρα υἱὸν καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἀμμιά, ἡ λέγουσα· Τίος γένους μου'. Οὗτος πατὴρ Ἀμμωνιτῶν ἕως τῆς σήμερον ἡμέρας.

XX. Καὶ ἐκήτησεν ἐκεῖθεν Ἀβραάμ εἰς γῆν πρὸς λίβαν, καὶ ὤκησεν ἀπὸ μέσον Κάδης καὶ ἀπὸ μέσον Σούρ, καὶ παρώκησεν ἐν Γεράροις. 2 Εἶπε δὲ Ἀβραάμ περὶ Σάρρας τῆς γυναικὸς αὐτοῦ, ὅτι ἀδελφὴ μου ἐστίν· ἐφοβήθη γὰρ εἰπεῖν ὅτι γυνὴ μου ἐστίν, μήποτε ἀποκτείνωσιν αὐτὸν οἱ ἄνδρες τῆς πόλεως δι' αὐτήν. Ἀπέστειλε δὲ Ἀβιμὲλεχ, βασιλεὺς Γεράρων, καὶ ἔλαβε τὴν Σάρραν. 3 Καὶ εἰσηλθὼν ὁ θεὸς πρὸς Ἀβιμὲλεχ ἐν ὕπνῳ τὴν νύκτα, καὶ εἶπεν ἰ· Ἰδοὺ σὺ ἀποθνήσκεις περὶ τῆς γυναικὸς ἧς ἔλαβες· αὕτη δὲ ἐστὶ συνωκηκῆναι ἀνδρὶ. 4 Ἀβιμὲλεχ δὲ οὐκ ᾔψατο αὐτῆς, καὶ εἶπε· Κύριε, ἔθνος; ἀγνοοῦν καὶ δικαιοῦ ἀπολεῖς; 5 Οὐκ αὐτός μοι εἶπεν· Ἀδελφὴ μου

32 כָּל־הָאָרֶץ : לָבָן, נִשְׁקָה אֶת־אָבְרָם : וְגַן וְנִשְׁכְּבָה עִמּוֹ וַיְנַחֲתָה מֵאָבְרָם זָרַע : וַתִּשְׁקֶינּוּ אֶת־אָבְרָם וְגַן בְּכַנְזָה הָיָא וַתִּבֵּא הַבְּבוּרָה וַתִּשְׁכַּב אֶת־אָבְרָם 33 וְלֹא־יָדַע בְּשִׁכְבָּהּ וּבְקִמּוּתָהּ : וַיְהִי מִמְּהֻרָת וַתֹּאמֶר הַבְּבוּרָה אֶל־הַצִּיעִירָה הֲיִן־שִׁכַּבְתִּי אִמְשׁ אֶת־אָבְרָם נִשְׁכַּמְי וְגַן בְּסִלְזָלָה וּבְאִי שִׁכְבִי לָה עִמּוֹ וַיְנַחֲתָה מֵאָבְרָם זָרַע : וַתִּשְׁקֶינּוּ גַם בְּכַנְזָה הָיָא אֶת־אָבְרָם וְגַן וַתִּשְׁכַּב אֶת־הַצִּיעִירָה וַתִּשְׁכַּב עִמּוֹ וְלֹא־יָדַע הַצִּיעִירָה וּבְקִמּוּתָהּ : וַתִּתְהַוֶּה שִׁתִּי כְבוֹד־לֹזֶט מֵאָבְרָם : וַתִּלְד הַבְּבוּרָה לְבֵן וַתִּקְרָא שְׁמוֹ מוֹאָב הָיָא אֶבְרָם־מוֹאָב 34 בְּיַד־הַיָּוִם : וַתִּצְעִירָה גַם־הוּא וַגְּזָה לְבֵן וַתִּקְרָא שְׁמוֹ בֶן־עַמְמִי הָיָא אָבְרָם בְּנֵי־עַמְמִין עַד־הַיּוֹם : ס

XX. וַיֵּסַע מִשָּׁם אַבְרָהָם אֶרְצָה הַנֶּגֶב וַיִּשְׁב בְּיוֹזְקָדֶשׁ וּבֵין שָׁר וַיִּגֵר בְּגֵרָר : 2 וַיֹּאמֶר אַבְרָהָם אֶל־שָׂרָה אִשְׁתּוֹ אֶתְחִי הָיָא וַיִּשְׁלַח אַבְרָם לְהַגְדֵּל מַלְכָּה בְּרָר וַיִּקְרָא אֶת־שָׂרָה : 3 וַיָּבֵא אֶל־הַיָּוִם אֶל־אַבְרָם לְהַגְדֵּל מַלְכּוֹם הַלְלוּתָהּ וַיֹּאמֶר לֹו הַיְזַן מִתְּעַל־הָאִשָּׁה אֲשֶׁר־לְקַחְתָּ וְהוּא בְּעַלְתָּ בְּעַלְ : 4 וְאַבְרָם לְהַגְדֵּל לֹא קָרַב אֶלְהָ וַיֹּאמֶר הֲאֵדְנִי הַגּוֹי גַם־צְדִיק תִּתְהַרְגֵנּוּ : הֲלֹא הָיָא אָמַר־לִי אֶתְחִי הָיָא וְהִיא־גַם־

32. AEX: Δ. ἔν ποτ. 33. AEX: ἐν τῇ ν. ταύτῃ... τὴν νύκτα ἐκείνην. B(eti. 35): αὐτὸν (αὐτήν AEX). AEFX* (alt.) ἐν τῷ. 34. AEX* (pr.) ἐν. AEX: τὴν νύκτα ταύτην. 38. AFX* λέγ. AX: ὁ υἱὸς τῆ γ. μυ.

v. 33. בקרד על ו'

33. Et dormit avec son père. Les Septante ajoutent : cette nuit-là .
34. Avec mon père. Septante : « avec notre père » .
35. Encore cette fois, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
36. Ainsi, Vulgate : ergo, n'est pas dans l'hébreu.
37. Et l'appela du nom de Moab. Les Septante ajoutent : « en disant : [c'est] de mon père » .
38. Ammon. Hébreu : « Ben-Ammi » . — C'est-à-dire le fils de mon peuple, n'est pas dans l'hébreu. Sep-

tante : « en disant : c'est le fils de mon peuple » .
XX. 2. Il dit de Sara... c'est ma sœur. Les Septante ajoutent : « car il craignit de dire : c'est ma femme, de peur que les hommes de la cité ne le fissent mourir à cause d'elle » . — Donc, Vulgate : ergo, n'est pas dans l'hébreu.
4. Perdrez-vous? L'hébreu ajoute : « aussi » . — Qui est dans l'ignorance, ne se trouve pas dans l'hébreu.

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 10^e Abraham à Gérara (XX).

nos juxta morem univèrsæ terræ.
³² Veni, inebriemus eum vino, dormiamusque cum eo, ut servare possimus ex patre nostro semen. ³³ Dedérunt itaque patri suo bibere vinum nocte illa. Et ingressa est major, dormivitque cum patre : at ille non sensit, nec quando accubuit filia, nec quando surrexit. ³⁴ Altera quoque die dixit major ad minorem : Ecce dormivi heri cum patre meo, demus ei bibere vinum etiam hac nocte, et dormies cum eo, ut salvemus semen de patre nostro. ³⁵ Dedérunt etiam et illa nocte patri suo bibere vinum, ingrèssaque minor filia, dormivit cum eo : et ne tunc quidem sensit quando concubuerit, vel quando illa surrexerit. ³⁶ Concepérunt ergo duæ filiæ Lot de patre suo. ³⁷ Peperitque major filium, et vocavit nomen ejus Moab : ipse est pater Moabitærum usque in præsentem diem. ³⁸ Minor quoque peperit filium, et vocavit nomen ejus Ammon, id est filius populi mei : ipse est pater Ammonitærum usque hodie.

Lev.
18, 7, 29.

Lot et
filiarum
incestus.

Moab.

Dent. 2, 9 ;
23, 3.

Ammon.

Dent. 2, 19 ;
23, 3.

10^e

Gen. 12, 9.

Abraham
in Geraris.

Gen. 12, 13 ;
26, 7 ;
26, 1.

Gen. 31, 24.

XX. ¹ Profectus inde Abraham in terram australem, habitavit inter Cadès et Sur : et peregrinatus est in Geraris. ² Dixitque de Sara uxore sua : Soror mea est. Misit ergo Abimelech rex Geraræ, et tulit eam. ³ Venit autem Deus ad Abimelech per somnium nocte, et ait illi : En morieris propter mulierem quam tulisti : habet enim virum. ⁴ Abimelech vero non tetigerat eam, et ait : Domine, num gentem ignorantem et justam interficies ? ⁵ Nonne ipse dixit mihi : Soror mea est : et ipsa

selon la coutume de toute la terre.
³² Viens, et enivrons-le de vin, et dormons avec lui, afin que nous puissions, par notre père, conserver une postérité.
³³ Elles donnèrent donc à leur père du vin à boire cette nuit-là ; et l'aînée vint et dormit avec son père ; mais celui-ci ne s'aperçut, ni quand sa fille se coucha, ni quand elle se leva. ³⁴ Et le lendemain, l'aînée dit à la plus jeune : « Voilà que j'ai dormi hier avec mon père ; donnons-lui à boire du vin encore cette nuit, et tu dormiras avec lui, afin que nous conservions une postérité de notre père ». ³⁵ Et elles donnèrent encore cette nuit-là à leur père du vin à boire ; et la plus jeune fille dormit avec lui ; et encore cette fois, il ne s'aperçut pas quand elle se coucha ou quand elle se leva. ³⁶ Ainsi les deux filles de Lot conçurent de leur père. ³⁷ L'aînée enfanta un fils, et l'appela du nom de Moab ; c'est le père des Moabites, jusqu'au présent jour. ³⁸ La plus jeune aussi enfanta un fils, et l'appela du nom d'Ammon, c'est-à-dire : le fils de mon peuple ; c'est le père des Ammonites, jusqu'aujourd'hui.

XX. ¹ Parti de là pour la terre australe, Abraham habita entre Cadès et Sur, et demeura comme étranger à Gérara. ² Or il dit de Sara, sa femme : « C'est ma sœur ». Abimelech, roi de Gérara, envoya donc vers lui et la fit enlever. ³ Mais Dieu vint vers Abimelech dans un songe pendant la nuit, et lui dit : « Voilà que tu mourras, à cause de la femme que tu as enlevée ; car elle a un mari ». ⁴ Or Abimelech ne l'avait pas touchée, et il dit : « Seigneur, perdrez-vous une nation qui est dans l'ignorance et innocente ? ⁵ Lui-même ne m'a-t-il pas dit : C'est ma sœur ?

prochée de la promesse faite par Dieu d'épargner cette ville (ŷ. 21), la crainte de Lot montre une fois de plus l'indécision de son caractère et de sa foi.

³⁶ Ainsi les deux filles de Lot conçurent de leur père. Ce forfait est exécrable en lui-même, quoiqu'on puisse trouver, à la conduite des filles de Lot, des circonstances atténuantes, tirées du récit même de la Bible. S. Ambroise fait remarquer ce qui suit : « Putaverunt non vicinæ regionis, sed totius orbis fuisse illud excidium, et se solas cum patre supersites ex omnibus populis remansisse ». (De Abraham, livre I, chapitre vi, n^o 56).

³⁷ C'est le père des Moabites jusqu'au présent jour,

phrase elliptique qui signifie : « c'est le père des Moabites qui existent encore aujourd'hui. »

³⁸ C'est le père des Ammonites jusqu'aujourd'hui. Même remarque.

10^e Abraham à Gérara, XX, 1-18.

XX. 1. A Gérara, aujourd'hui Khirbet el-Gerar, au sud de Gaza. — Cadès, au sud de Chanaan, dans le désert de Sin, était sur la limite de l'Idumée.

2. C'est ma sœur. Voir le ŷ. 12, et comparer plus haut, xii, 13.

VI. Generaciones Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 10^o Abraham in Gerarits (XX).

ιστί; και αυτη μοι ειπε· Ἀδελφός μου ἐστίν; Ἐν καθαρᾷ καρδίᾳ και ἐν δικαιοσύνη χειρῶν ἐποίησα τούτο. ⁶ Εἶπε δὲ αὐτῷ ὁ θεὸς καθ' ὕπνον· Καγὼ ἔγνω, ὅτι ἐν καθαρᾷ καρδίᾳ ἐποίησας τούτο, και ἐφεισάμην σου τοῦ μη ἁμαρτεῖν σε εἰς ἐμέ· ἕνεκα τούτου οὐκ ἀφήκα σε ἄφρασθαι αὐτῆς. ⁷ Νῦν δὲ ἀπόδος τὴν γυναῖκα τῷ ἀνθρώπῳ, ὅτι προσηγῆς ἐστὶ, και προσεῖξεται περὶ σοῦ και ζήσῃ· εἰ δὲ μη ἀποδίδως, γνώσῃ, ὅτι ἀποθανῆ ἰὺ και πάντα τὰ σά.

⁸ Καὶ ὄρθρισεν Ἀβιμέλεχ τῷ πρωί, και ἐκάλεσε πάντα τοὺς παῖδας αὐτοῦ, και ἐλάλησε πάντα τὰ ῥήματα ταῦτα εἰς τὰ ὦτα αὐτῶν· ἐφοβήθησαν δὲ πάντες· οἱ ἀνθρωποὶ σφόδρα. ⁹ Καὶ ἐκάλεσεν Ἀβιμέλεχ τὸν Ἀβραάμ και εἶπεν αὐτῷ· Τί τοῦτο ἐποίησας ἡμῖν; μήτι ἡμάρτομεν εἰς σέ, ὅτι ἐπήγαγες ἐπ' ἐμέ και ἐπὶ τὴν βασιλείαν μου ἁμαρτίαν μεγάλην; ἔργον, ὃ οὐδεὶς ποιήσει, πεποίηκάς μοι. ¹⁰ Εἶπε δὲ Ἀβιμέλεχ τῷ Ἀβραάμ· Τί εἶδὼν ἐποίησας τούτο; ¹¹ Εἶπε δὲ Ἀβραάμ· Εἶπα γάρ, ἄρα οὐκ ἐστὶ θεοσέβεια ἐν τῷ τόπῳ τούτῳ, ἐμέ τε ἀποκτενοῦσιν ἕνεκεν τῆς γυναῖκος μου. ¹² Καὶ γάρ ἀληθῶς ἀδελφή μου ἐστίν ἐκ πατρὸς, ἀλλ' οὐκ ἐκ μητρὸς· ἐγενήθη δὲ μοι εἰς γυναῖκα. ¹³ Ἐγένετο δὲ, ἥρῃκα ἐξήγαγέ με ὁ θεὸς ἐκ τοῦ οἴκου τῷ πατρὸς μου, και εἶπα αὐτῆ· Ταύτην τὴν δικαιοσύνην ποιήσεις εἰς ἐμέ· εἰς πάντα τόπον, οὗ ἂν εἰσέλθωμεν ἐκεῖ, εἰπὼν ἐμέ· Ὅτι ἀδελφός μου ἐστίν.

¹⁴ Ἐλαβε δὲ Ἀβιμέλεχ ἑλπία δίδραχμα και πρόβυτα και μύσχους και παῖδας και παιδίσκιας, και ἔδωκε τῷ Ἀβραάμ, και ἀπέδωκεν

5. X: αὐτή. 6. X* καθ' ὕπνον. AEX† (p. ἐφ.) ἐγώ. AX: ἕνεκεν. 7. AFX: γυνῆσι. 8. AEX: τὸ πο. 11. EX (pro ἄρα): μήποτε. 13. A: ποιήσον. AEX (pro εἰς) ἐπ'. 14. AEX* (pr.) και.

הוא אמרה אתי יהא בְּתָם - לְבָבִי
וּבְנִיָּתָן פְּסִי עֲשִׂיתִי זֹאת: וַיֹּאמֶר
אֵלָיו הַאֱלֹהִים בְּחֹלֶם גַּם אֲנֹכִי וְדַעְתָּהּ
כִּי בְּתָם-לְבָבָהּ עֲשִׂיתָ זֹאת וַאֲהַשְׁתָּהּ
גַּם-אֲנֹכִי אוֹתָהּ מִתְּסוּ-לִי עַל-כֵּן לֹא-
נִתְתִּיחָה לְנַפְשׁ אֵלֶיךָ: וְעַתָּה הֲשִׁב
אֶשְׁת-הָאִישׁ כִּי-נָכְיָה הִוא וַיִּתְפַּלֵּל
בַּעֲדָהּ וַחֲיֶיהָ וְאִם-אֵינָה מְשִׁיב דָּע
כִּי-מֹות תָּמוּת אֶתָּה וְכָל-אֲשֶׁר-לָהּ:
וַיִּשְׁפֹּם אַבְיִמֶלֶךְ בַּפֶּקֶר וַיִּקְרָא לְבָלָהּ
בְּעֵבְרָיו וַיִּדְבַר אֶת-כָּל-הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה
בְּאָזְנֵיהֶם וַיִּירָאוּ הָאֲנָשִׁים מֵאֵד:
וַיִּקְרָא אַבְיִמֶלֶךְ לְאַבְרָהָם וַיֹּאמֶר לוֹ
מַה-עֲשִׂיתָ לָּנוּ וּמַה-הִטַּאתִי לָךְ כִּי-
הִבֵּאתָ עָלַי וְעַל-מִמְלַכְתִּי יְהִטָּאָה
גְּדֹלָה מֵעֲשִׂים אֲשֶׁר לֹא-יַעֲשֶׂה עֲשִׂיתָ
עִמָּדִי: וַיֹּאמֶר אַבְיִמֶלֶךְ אֶל-אַבְרָהָם
מַה רְאִיתָ כִּי עֲשִׂיתָ אֶת-הַדְּבָר הַזֶּה:
וַיֹּאמֶר אַבְרָהָם כִּי אָמַרְתִּי בְּקִ אֵי-
יְרֵאת אֱלֹהִים בְּמִקּוֹם הַזֶּה וַתַּרְגְּמוּנִי
עַל-דְּבַר אֲשֶׁרִי: וְגַם-אָמַנְתָּ אֶתְחִי
בַת-אִבִּי הִוא אֵךְ לֹא בַת-אִמִּי וַתַּתִּי-
לִי לְאִשָּׁה: וַיְהִי כַּאֲשֶׁר הִתְעַי אֵתִי
אֱלֹהִים מִפְּתִי אָבִי וַאֲמַר לָהּ זֶה
הַסֵּדָה אֲשֶׁר תַּעֲשֶׂי עִמָּדִי אֶל-כָּל-
הַמִּקּוֹם אֲשֶׁר נָכּוּא שְׁמָה אֲמַרְנִי-לִי
אָתִי הִוא: וַיִּקַּה אַבְיִמֶלֶךְ צֵאן וַיִּקְרָר
וַעֲבָדִים וּשְׂפָחֹת וַיִּתֵּן לְאַבְרָהָם וַיִּשָּׁב

v. 6. א' חסר v. 13. קדש

6. Et Dieu lui dit. L'hébreu et les Septante ajoutent : « en songe ».
8. Aussitôt, Vulgate : statim, n'est pas dans l'hébreu. — De nuit. Hébreu et Septante : « de bon matin ». — Tous ces hommes : tous n'est pas dans l'hébreu.
9. En quoi l'avons-nous offensé? Hébreu : « en quoi l'ai-je offensé? »
10. Et de nouveau se plaignant, il dit. Hébreu et Septante : « et Abimélech dit à Abraham ».
11. En moi-même, Vulgate : mecum, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Peut-être n'y a-t-il

point... Hébreu : « il n'y a même point... ». — La crainte de Dieu. Septante : « le culte de Dieu ».
12. D'aillours, Vulgate : alias. Septante : « car ».
13. Quand Dieu me fit sortir de la maison. Hébreu : « quand Dieu me fit errer loin de la maison ». — Tu me feras cette grâce. Septante, littéralement : « tu feras envers moi cet acte de justice ». — Tu diras. Septante : « là tu diras ». — Tu diras que je suis ton frère. L'hébreu et les Septante ont le style direct : « tu diras de moi : c'est mon frère ».
14. Donc, Vulgate : igitur, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Abimélech prit donc.

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 10° Abraham à Gérara (XX).

ait : Frater meus est? in simplicitate cordis mei, et munditia manuum mearum feci hoc. ⁶ Dixitque ad eum Deus : Et ego scio quod simplici corde feceris : et ideo custodivi te, ne peccares in me, et non dimisi ut tangeres eam. ⁷ Nunc ergo redde viro suo uxorem, quia propheta est : et orabit pro te, et vives : si autem nolueris reddere, scito quod morte morieris tu, et omnia quæ tua sunt.

Jer. 17, 10.

Gen. 26, 11.
Ps. 104, 15.
Job, 42, 8.

⁸ Statimque de nocte consurgens Abimelech, vocavit omnes servos suos : et locutus est universa verba hæc in auribus eorum, timueruntque omnes viri valde. ⁹ Vocavit autem Abimelech etiam Abraham, et dixit ei : Quid fecisti nobis? quid peccavimus in te, quia induxisti super me et super regnum meum peccatum grande? quæ non debuisti facere, fecisti nobis. ¹⁰ Rursusque expostulans, ait : Quid vidisti, ut hoc faceres? ¹¹ Respondit Abraham : Cogitavi mecum, dicens : Forsitan non est timor Dei in loco isto : et interficiant me propter uxorem meam : ¹² alias autem et vere soror mea est, filia patris mei, et non filia matris meæ, et duxi eam in uxorem. ¹³ Postquam autem eduxit me Deus de domo patris mei, dixi ad eam : Hanc misericordiam facies mecum : In omni loco, ad quem ingrediémur, dices quod frater tuus sim.

Excusationes Abimelech.

Gen. 12, 15 ;
26, 10.

Ps. 35, 2.

Gen. 26, 9.

Gen. 11, 31;
12, 13.

Gen. 21, 23.

Gen. 12, 13.

Dona Abimelech

¹⁴ Tulit igitur Abimelech oves et boves, et servos et ancillas, et dedit Abraham : reddiditque illi Saram

Et elle-même n'a-t-elle pas dit : C'est mon frère? C'est dans la simplicité de mon cœur et dans la pureté de mes mains que je l'ai fait ». ⁶ Et Dieu lui dit : « Et moi aussi je sais que c'est avec un cœur simple que tu l'as fait; et c'est pour cela que je t'ai gardé, afin que tu ne péchasses pas contre moi, et que je n'ai pas permis que tu la touchasses. ⁷ Maintenant donc, rends cette femme à son mari, parce que c'est un prophète, et il priera pour toi, et tu vivras; mais si tu ne la rends pas, sache que tu mourras de mort, toi et tout ce qui est à toi ».

⁸ Aussitôt se levant de nuit, Abimelech appela tous ses serviteurs, et fit entendre toutes ces paroles à leurs oreilles; et tous ces hommes furent saisis d'une grande crainte. ⁹ Puis Abimelech appela aussi Abraham, et lui dit : « Que nous as-tu fait et en quoi t'avons-nous offensé, pour que tu aies attiré sur moi et sur mon royaume un si grand péché? ce que tu ne devais pas faire, tu nous l'as fait ». ¹⁰ Et de nouveau se plaignant, il dit : « Qu'as-tu vu pour agir ainsi? » ¹¹ Abraham répondit : « J'ai pensé en moi-même, disant : Peut-être n'y a-t-il point la crainte de Dieu en ce lieu-ci, et ils me feront mourir à cause de ma femme. ¹² D'ailleurs elle est vraiment ma sœur, étant fille de mon père, quoiqu'elle ne soit pas fille de ma mère; et je l'ai prise pour femme. ¹³ Or quand Dieu me fit sortir de la maison de mon père, je dis à Sara : Tu me feras cette grâce : dans tous les lieux où nous irons, tu diras que je suis ton frère ».

¹⁴ Abimelech prit donc des brebis, des bœufs, des serviteurs et des servantes, et il les donna à Abraham; et il

7. *Un prophète.* C'est la première fois que ce mot se présente dans la Vulgate, où il reviendra si souvent. Il faut le prendre, ici, dans son sens général d'homme qui a des rapports immédiats avec Dieu, et non dans le sens particulier d'homme annonçant l'avenir.

9. *Que nous as-tu fait?...* Ce sont des reproches analogues que le Pharaon adressait autrefois à Abraham, xi, 18. — Plus tard, un autre roi de Gérara se plaindra de même à Isaac, dans une circonstance semblable, au sujet de Rebecca (xxv, 9). De ces répétitions, et de quelques autres du même genre, on a voulu se faire une arme contre l'authenticité du Pentateuque. Mais, de ce que plusieurs événements se sont répétés dans l'histoire, on ne peut

nullement conclure qu'ils ne soient pas vrais. Les mêmes faits qui se sont produits, à certaines époques, en France, se reproduisent encore tous les jours sous nos yeux : il n'y a rien là d'extraordinaire. Sans doute, ceux dont il s'agit ici nous paraissent étranges : mais les mœurs patriarcales et la vie nomade les expliquent facilement. Quant à l'identité du nom d'Abimelech dans ce récit et dans celui du chapitre xxvi, il est probable que ce nom était le titre commun des rois de Gérara. Abimelech signifie « père-roi ».

12. *Étant fille de mon père.* La plupart des lois de l'antiquité permettaient le mariage entre frères et sœurs seulement consanguins ou utérins.

VI. Generationes Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 11^o Nascitur Isaac (XXI, 1-8).

αὐτῷ Σάρραν τὴν γυναῖκα αὐτοῦ. ¹⁵ Καὶ εἶπεν Ἀβιμέλεχ τῷ Ἀβραάμ· Ἴδου ἡ γῆ μου ἐναντίον σου· οὐ ἂν σοι ἀρέσκη, κατοίκει. ¹⁶ Τῇ δὲ Σάρρα εἶπεν· Ἴδου δέδωκα χίλια δίδραγμα τῷ ἀδελφῷ σου· ταῦτα ἔσται σοι εἰς τιμὴν τοῦ προσώπου σου, καὶ πάσαις ταῖς ἡμέραις σου. ¹⁷ Προσηύξατο δὲ Ἀβραάμ πρὸς τὸν θεόν, καὶ ἴασατο ὁ θεὸς τὸν Ἀβιμέλεχ καὶ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ καὶ τὰς παιδικὰς αὐτοῦ, καὶ ἔτεκεν. ¹⁸ Οὗ συγκλείων συνέκλεισε κύριος ἕξωθεν πᾶσαν μίτραν ἐν τῷ οἴκῳ Ἀβιμέλεχ ἕτεκεν Σάρρα· τῆς γυναικὸς Ἀβραάμ.

XXI. Καὶ κύριος ἐπεσκέπαστο τὴν Σάρρα, καθὰ εἶπε, καὶ ἐποίησε κύριος τῇ Σάρρα, καθὰ ἐλάλησε. ² Καὶ συλλαβούσα ἔτεκε τῷ Ἀβραάμ υἱὸν εἰς τὸ γῆρας, εἰς τὸν καιρὸν, καθὰ ἐλάλησεν αὐτῷ κύριος. ³ Καὶ ἐκάλεσεν Ἀβραάμ τὸ ὄνομα τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ τοῦ γενομένου αὐτῷ, ὃν ἔτεκεν αὐτῷ Σάρρα, Ἰσαάκ. ⁴ Περιέτεμε δὲ Ἀβραάμ τὸν Ἰσαάκ τῇ ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ, καθὰ ἐνετείλατο αὐτῷ ὁ θεός. ⁵ Καὶ Ἀβραάμ ἦν ἑκατὸν ἑτῶν, ἡνίκα ἐγένετο αὐτῷ Ἰσαάκ ὁ υἱὸς αὐτοῦ. ⁶ Εἶπε δὲ Σάρρα· Γλωτᾶ μοι ἐποίησε κύριος· ὃς γὰρ ἂν ἀκούσῃ, συγκαροῦνται μοι. ⁷ Καὶ εἶπε· Τίς ἀναγγελεῖ τῷ Ἀβραάμ, ὅτι θηλάξει παιδίον Σάρρα, ὅτι ἔτεκεν υἱὸν ἐν τῷ γῆρα μου; ⁸ Καὶ ἠύξῃθη τὸ παιδίον καὶ ἀπεγαλακτίσθη· καὶ ἐποίησεν Ἀβραάμ δοχὴν μεγάλην, ἣ ἡμέρα ἀπεγαλακτίσθη Ἰσαάκ ὁ υἱὸς αὐτοῦ. ⁹ Ἴδουσα δὲ Σάρρα τὸν υἱὸν Ἀγαρ τῆς Αἰγυπτίας, ὃς ἐγένετο τῷ Ἀβραάμ, παίζοντα μετὰ Ἰσαάκ τοῦ υἱοῦ αὐτῆς, ¹⁰ καὶ εἶπε τῷ Ἀβραάμ· Ἐκβαλε τὴν παιδίσκην ταύτην καὶ τὸν υἱὸν αὐτῆς· οὐ γάρ μοι κληρονομήσει ὁ υἱὸς τῆς παιδίσκης ταύτης μετὰ τοῦ υἱοῦ μου

15. AFX: ἐάν. 18. A1* συγκλείων. AX: τῷ Ἀβ.
 2. AEX† (p. ἔτ.) Σάρρα. 4. AEX: τῇ ὀγδ. ημ.
 5. AX: Ἀβρ. δὲ ἦν. 6. A: ἐάν. 7. AX: γῆρει.
 9. A: ἐαυτῆς. 10. A1EFX* ταύτης.

כִּי לֹא אֶת שָׂרָה אֲשֶׁר־הִיא׃ וַיֹּאמֶר אַבְיִמֶלֶךְ׃ הֲנִינִי בְּשׁוֹב בְּעֵינַיִךְ שָׁב׃ וְכִשְׂרָה אָמַר הִנֵּה נָתַתִּי אֵלֶיךָ כֶּסֶף לְאֶרְיֶה הַנֶּהֱתָה הִיא׃ וְהִיא לְךָ כֶּסֶת עֵינַיִם׃ לְכֹל אֲשֶׁר אֲתָה וְאֶת־כָּל וְנִכְרַת׃ וַיִּתְפַּלֵּל אַבְרָהָם אֶל־הָאֱלֹהִים וַיִּרְפָּא אֱלֹהִים אֶת־אַבְיִמֶלֶךְ וְאֶת־אֲשֶׁר־הִיא׃ וַאֲמַתְהוּוּ וַיִּגְדּוּ׃ כִּי־עָצַר עָצַר וַהֲרָה בָּעַד כִּלְדָהָם לְבֵית אַבְיִמֶלֶךְ עַל־דָּבָר שָׂרָה אֲשֶׁת אַבְרָהָם׃

XXI. וַיִּהְיֶה פָקַד אֶת־שָׂרָה פָּאֲשֶׁר אָמַר וַיַּעַשׂ וַהֲרָה לְשָׂרָה פָּאֲשֶׁר דָּבָר׃ וַתֵּהֵר וַתֵּלֵד שָׂרָה לְאַבְרָהָם בֶּן לְזִקְנוֹ לְמוֹעֵד אֲשֶׁר־דָּבָר אָתּוּ אֱלֹהִים׃ וַיִּקְרָא אַבְרָהָם אֶת־שֵׁם־בְּנֵו הַנּוֹלֵד לֹא אֲשֶׁר־יָלְדָה־לוֹ שָׂרָה וַצִּחֶק׃ וַיִּמָּל אַבְרָהָם אֶת־וַצִּחֶק בְּנֵו בֶן־שְׁמֹנֶת יָמִים הַפָּאֲשֶׁר צָוָה אָתּוּ אֱלֹהִים׃ וַאֲבְרָהָם בֶּן־מֵאָת שָׁנָה כִּהְיָלַד לוֹ אֶת וַצִּחֶק בְּנֵו׃ וַתֹּאמֶר שָׂרָה צָחֶק עָשָׂה לִי אֱלֹהִים כִּלְדָהָם וַצִּחֶק־לִי׃ וַתֹּאמֶר מִי מֵלֵל לְאַבְרָהָם הִינִיקָה כְּנִים שָׂרָה כִּי־יָלְדָתִי בֶן לְזִקְנוֹ׃ וַיִּגְדַּל הַיֵּלֵד וַיִּמָּל וַיַּעַשׂ אַבְרָהָם מִשְׁפַּת גִּדּוֹל בְּיוֹם הַיִּמָּל אֶת־וַצִּחֶק׃ וַתֵּרָא שָׂרָה אֶת־בֶּן־הַיֵּר הַמִּצְרַיִת אֲשֶׁר־יָלְדָהָם לְאַבְרָהָם מִצִּחֶק׃ וַתֹּאמֶר לְאַבְרָהָם גִּרְשׁ הָאֲמָה הַזֹּאת וְאֶת־בְּנָהּ כִּי לֹא יִירַשׁ בְּנֵהָאֲמָה הַזֹּאת עִם־בְּנֵי עַם־

Les Septante ajoutent : « mille didrachmes ». ¹⁵. Il dit. Les Septante ajoutent : « à Abraham ». — La terre. Hébreu et Septante : « ma terre ». — *Devant vous*, Vulgate: *coram vobis*. Hébreu et Septante : « devant toi », *coram te*. ¹⁶. Pour que tu aies un voile sur les yeux devant tous ceux qui seront avec toi. Le sens du texte est très controversé. La traduction littérale de l'hébreu est : « ce sera pour toi un voile sur les yeux devant tous ceux qui sont avec toi ». La Vulgate traduit aussi littéralement : *hoc erit tibi in velamen oculorum ad omnes qui tecum sunt*. Le traducteur français, avec beaucoup d'autres commentateurs, pense qu'il s'agit d'un voile matériel, dont le prix a été payé par Abimélech à Abraham, et qui doit éviter à Sara le retour de pareilles mésaventures. D'autres ne voient ici

qu'une métaphore : « cela (ce présent) te fera fermer les yeux, et à ceux qui sont avec toi », sur le fâcheux incident dont tu as failli être victime. — *Et en quel lieu que tu ailles : et souviens-toi que tu as été enlevée*. Hébreu : « et auprès de tous tu seras justifiée », ou « reconnue » comme étant mariée. — Les Septante traduisent ainsi tout le verset : « J'ai donné mille didrachmes à ton frère. Elles te seront un prix de ta face, et à toutes celles qui sont avec toi : et dis tout selon la vérité ». **XXI. 1. Il accomplit.** L'hébreu et les Septante ajoutent : « pour Sara ». **2. Enfants un fils.** L'hébreu et les Septante ajoutent : « à Abraham ». **9. D'Isaac son fils,** n'est pas dans l'hébreu.

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 11^e Naissance d'Isaac (XXI, 1-8).

uxorem suam. ¹⁵ et ait : Terra coram vobis est, ubicumque tibi placuerit, habitabit. ¹⁶ Sara autem dixit : Ecce mille argenteos dedi fratri tuo, hoc erit tibi in velamen oculorum ad omnes qui tecum sunt, et quicumque perrexeris : mementoque te deprehensam. ¹⁷ Orante autem Abraham, sanavit Deus Abimelech et uxorem, ancillasque ejus, et pepererunt : ¹⁸ concluserat enim Dominus omnem vulvam domus Abimelech propter Saram uxorem Abraham.

XXI. ¹ Visitavit autem Dominus Saram, sicut promiserat : et implevit quae locutus est. ² Concepitque, et peperit filium in senectute sua, tempore quo praxiderat ei Deus. ³ Vocavitque Abraham nomen filii sui, quem genuit ei Sara, Isaac : ⁴ et circumcudit eum octavo die, sicut praecerat ei Deus, ⁵ cum centum esset annorum : haec quippe aetate patris, natus est Isaac. ⁶ Dixitque Sara : Risum fecit mihi Deus : quicumque audierit, corrident mihi. ⁷ Rursumque ait : Quis audientium crederet Abraham, quod Sara lactaret filium, quem peperit ei jam seni ? ⁸ Crevit igitur puer, et ablactatus est : fecitque Abraham grande convivium in die ablactationis ejus.

⁹ Cumque vidisset Sara filium Agar Aegyptiae ludentem cum Isaac filio suo, dixit ad Abraham : ¹⁰ Ejice ancillam hanc, et filium ejus : non enim erit haeres filius ancillae cum

lui rendit Sara sa femme. ¹⁵ et il dit : « La terre est devant vous : partout où il te plaira, habites-y ». ¹⁶ Mais à Sara, il dit : « Voilà que j'ai donné à ton frère mille pièces d'argent, pour que tu aies un voile sur les yeux devant tous ceux qui seront avec toi, et en quelque lieu que tu ailles : et souviens-toi que tu as été enlevée ». ¹⁷ Mais Abraham ayant prié, Dieu guérit Abimelech, sa femme et ses servantes, et elles enfantèrent : ¹⁸ car le Seigneur avait frappé de stérilité toute la maison d'Abimelech, à cause de Sara femme d'Abraham.

XXI. ¹ Or le Seigneur visita Sara, comme il l'avait promis, et il accomplit ce qu'il avait dit. ² Elle conçut et enfanta un fils dans sa vieillesse, au temps que Dieu lui avait praxidit. ³ Abraham appela son fils, que lui enfanta Sara, du nom d'Isaac. ⁴ Et il le circoncut le huitième jour, comme Dieu lui avait ordonné, ⁵ ayant alors cent ans : car c'est à cet âge de son père que naquit Isaac. ⁶ Et Sara dit : « Dieu m'a donné sujet de rire : quiconque l'apprendra, rira avec moi ». ⁷ Elle dit encore : « Qui aurait cru qu'Abraham entendrait dire que Sara allaiterait un fils qu'elle lui a enfanté lorsqu'il était déjà vieux ? » ⁸ Cependant l'enfant grandit, et il fut sevré ; et Abraham fit un grand festin au jour de son sevrage.

⁹ Mais, Sara ayant vu le fils d'Agar l'Égyptienne se raillant d'Isaac son fils, elle dit à Abraham : ¹⁰ « Chasse cette servante et son fils ; car le fils de la servante ne sera pas héritier avec mon

Gen. 12, 19.
Jac. 5, 16.
Gen. 20, 7.
Gen. 16, 2.
1 Reg. 1, 5.

§ 2, 11^e
Gen. 18, 10 ;
17, 19.
Nascitur Isaac :
Heb. 11, 11.
Gal. 4, 22.
Act. 7, 5.

Gen. 17, 19 ;
17, 12, 10.
Act. 7, 5.
Lev. 12, 3.
Gen. 17, 17.
Mat. 1, 2.
Rom. 4, 19.

Gen. 18, 12 ;
17, 17.

12^e
Gal. 4, 29.
Gen.
16, 12.
Gal. 4, 30.
Prov. 22, 10.
Jud. 11, 2.

§ 2. Abraham depuis la naissance d'Isaac jusqu'à sa mort, XXI, 1-XXV, 11.

11^e Naissance d'Isaac, XXI, 1-8.
12^e Expulsion d'Agar, XXI, 9-21.
13^e Pacte d'Abraham avec Abimelech, XXI, 22-34.
14^e Sacrifice d'Isaac, XXII, 1-19.
15^e Les fils de Nachor, XXII, 20-24.
16^e Mort et sépulture de Sara, XXIII, 1-20.
17^e Mariage d'Isaac, XXIV, 1-67.
18^e Mort d'Abraham, XXV, 1-11.

11^e Naissance d'Isaac, XXI, 1-8.

XXI, 2. Elle conçut et enfanta un fils dans sa vieillesse. « Enfin, treize ans après Ismael, il vint, cet enfant tant désiré ; il fut nommé Isaac, c'est-à-dire ris, enfant de joie, enfant de miracle, enfant de

promesse, qui marque par sa naissance que les vrais enfants de Dieu naissent de la grâce. » (Bossuet.)

12^e Expulsion d'Agar, XXI, 9-21.

40. Chasse cette servante et son fils. La jalousie de Sara à l'égard de sa servante, si l'on ne peut la justifier pleinement, s'explique du moins sans peine : elle est le fruit amer de la polygamie. Sara ne peut souffrir l'esclave qu'elle a donnée elle-même pour épouse à son mari, ni le fils de l'esclave. Plus le sentiment maternel est développé en elle, moins elle supporte un égal à côté d'Isaac ; elle est aussi impitoyable pour Ismael que tendre pour son propre enfant. Du reste, sous d'autres rapports, Sara a mérité d'être louée par les auteurs inspirés. Saint Paul la représente comme un type de loi (*Hebr.*, xi, 11), et saint Pierre, comme le modèle de l'obéissance conjugale (*Pierre*, iii, 6).

Ἰσαάκ. 11 Σκληρὸν δὲ ἐγένη τὸ ῥήμα σφόδρα ἐναντίον Ἀβραάμ περὶ τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ. 12 Ἐίπε δὲ ὁ θεὸς πρὸς Ἀβραάμ· Μὴ σκληρὸν ἔστω ἐναντίον σου περὶ τοῦ παιδίου καὶ περὶ τῆς παιδίσκης· πάντα ὅσα ἂν εἴπῃ σοι Σάρρα, ἀκούε τῆς φωνῆς αὐτῆς, ὅτι ἐν Ἰσαάκ κληθήσεται σοι σπέρμα. 13 Καὶ τὸν υἱὸν δὲ τῆς παιδίσκης ταυτῆς εἰς ἔθνος μέγα ποιήσω αὐτόν, ὅτι σπέρμα σὸν ἐστίν. 14 Ἀνέστη δὲ Ἀβραάμ τὸ πρωί, καὶ ἔλαβεν ἄρτους καὶ ἄσκον ὕδατος καὶ ἔδωκε τῇ Ἄγαρ, καὶ ἐπέθηκεν ἐπὶ τὸν ὄμω αὐτῆς· τὸ παιδίον καὶ ἀπέστειλεν αὐτήν. Ἀπελθούσα δὲ ἐπλανᾶτο κατὰ τὴν ἔρημον, κατὰ τὸ φρέαρ τοῦ ὄρκου. 15 Ἐξέλιπε δὲ τὸ ὕδωρ ἐκ τοῦ ἀσκού, καὶ ἔζηγε τὸ παιδίον ὑποκάτω μῖαξ ἐλάτης. 16 Ἀπελθούσα δὲ ἐκάθητο ἀπέναντι αὐτοῦ μακροῦθεν ὡς ἐπὶ τόσου βολῆν· εἶπε γάρ· Οὐ μὴ ἴδω τὸν θάνατον τοῦ παιδίου μου. Καὶ ἐκάθισεν ἀπέναντι αὐτοῦ· ἀναβοήσαν δὲ τὸ παιδίον ἔκλαυσε.

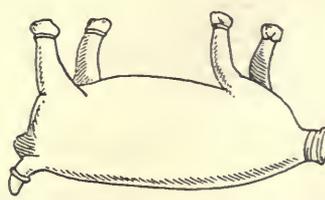
17 Εἰςήκουσε δὲ ὁ θεὸς τῆς φωνῆς τοῦ παιδίου ἐκ τοῦ τόπου οὗ ἦν, καὶ ἐκάλεσεν ἄγγελος θεοῦ τὴν Ἄγαρ ἐκ τοῦ οὐρανοῦ, καὶ εἶπεν αὐτῇ· Τί ἐστίν, Ἄγαρ; μὴ φοβοῦ· ἐπακήκως γάρ ὁ θεὸς τῆς φωνῆς τοῦ παιδίου ἐκ τοῦ τόπου οὗ ἐστίν. 18 Ἀνάστηθι καὶ λῖβε τὸ παιδίον, καὶ κράτησον τῇ χειρὶ σου αὐτό· εἰς γὰρ ἔθνος μέγα ποιήσω αὐτό. 19 Καὶ ἀνέφξεν ὁ θεὸς τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐτῆς, καὶ εἶδε φρέαρ ὕδατος ζῶντος, καὶ ἐπορεύθη καὶ ἔπλησε τὸν ἄσκον ὕδατος, καὶ ἐπότισε τὸ παιδίον. 20 Καὶ ἦν ὁ θεὸς μετὰ τοῦ παιδίου, καὶ ἠὲζήθη, καὶ κατήκησεν ἐν τῇ ἐρήμῳ· ἐγένετο δὲ τοσότης. 21 Καὶ κατώκησεν ἐν τῇ ἐρήμῳ, καὶ ἔλαβεν αὐτῷ ἡ μήτηρ γυναῖκα ἐκ Φαράν Αἰγύπτου.

22 Ἐγένετο δὲ ἐν τῷ καιρῷ ἐκεῖνω, καὶ εἶπεν Ἀβιμέλεχ· καὶ Ὁχοζάθ ὁ θυμφαγωγὸς αὐτοῦ, καὶ Φιγὸλ ὁ ἀρχιστρατήγος τῆς δυνά-

11. AEFX+ (in f.) Ἰσαάκ. 12. AX+ (p. ἔστω) τὸ ῥήμα... ἐάν. 14. A¹EX* τῇ et αὐτῆς († καὶ) et (pr.) κατὰ. 21. AEX+ (p. ἐρ.) τῇ Φαράν... (pro Φ.) γῆς.

11 יצחק: וירע הדבר מאד בעיני 11
 12 אברהם על אודת בנו; ויאמר 12
 אל אברהם אל ירע בעיניך על-הנער 12
 ועל-אמתך כל אשר תאמר 12
 אליה שרה שמע בקלה פי ביצחק וקרא 13
 לה זרע; וגם את-בן-האמה לגוי 13
 אשימנו; פי זרעה הוא; וישפם 14
 אברהם בפקר ויקה-להם והמת 14
 מים ויתן אל-הגר שם על-שכמה 14
 ואת-הילד וישלחה ואתה ואת 15
 טי במדבר פאר שבע; ויגלו המים 15
 מן-ההמת וישלח את-הילד תחת 16
 אהד השיתם; ואתה ותשב לה 16
 מפגד הרהק כמטהו קשת פי אמרה 16
 אל-ארהא במות הילד ותשב מפגד 16
 17 ותשא את-קלה ותיקה; וישמע 17
 אליהם את-קול הנער ויקרא מלאך 17
 אליהם. אליהגר מן-השמים ויאמר 17
 לה מהלכה הגר אל-תיראי פי-שמע 17
 אליהם אל-קול הנער פאשר הוא 17
 18 שם; קומי שאי את-הנער וקחיו 18
 את-ידיה בו פי-לגוי גדול אשימנו; 18
 ויפקח אליהם את-עיניה ותרם פאר 19
 מים ואתה ותמלא את-ההמת מים 19
 = ותשק את-הנער; ויהי אליהם את 19
 הנער ויגדל וישב במדבר ויהי רבה 20
 קשת; וישב במדבר פארן ותיקה-לו 20
 22 אמו אשה מארץ מצרים; פ ויהי 22
 בעת ההוא ויאמר אבימלך ופועל 22

13. Le fils de la servante. Septante : « le fils de cette servante ». — Je le ferai père d'une grande nation. Hébreu : « je ferai de lui une nation ».
 15. Qui étaient là, n'est ni dans l'H. ni dans les Sept.
 17. Dieu entendit la voix de l'enfant. Les Septante ajoutent : « du lieu où il était ». — Que fais-tu? Hébreu : « qu'as-tu? » Septante : « qu'y a-t-il? »
 18. Je le ferai père d'une grande nation. Hébreu : « je ferai de lui une grande nation ».
 19. Un puits d'eau. Septante : « un puits d'eau vive ».
 21. Dans le désert de Pharan. Septante : « dans le désert ». — Une femme de la terre d'Égypte. Septante : « une femme de Pharan en Égypte ».
 22. Abimélech. Les Septante ajoutent : « et Ochozath son paranymphe ».



Forme de l'outre, d'après les monuments assyriens (Y. 14). (Voir la figure ci-contre.)

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 12° Expulsion d'Agar (XXI, 9-21).

filio meo Isaac. ¹¹ Dure accépit hoc Abraham pro filio suo. ¹² Cui dixit Deus : Non tibi videatur asperum super puerum, et super ancilla tua : omnia quæ dixerit tibi Sara, audi vocem ejus : quia in Isaac vocabitur tibi semen. ¹³ Sed et filium ancillæ faciā in gentem magnam, quia semen tuum est. ¹⁴ Surréxit itaque Abraham mane, et tollens panem et utrem aquæ, impôsuit scapulæ ejus, tradiditque puerum, et dimisit eam. Quæ cum abiisset, errabat in solitudine Bersabée. ¹⁵ Cumque consumpta esset aqua in utre, abjecit puerum subter unam arborum, quæ ibi erant. ¹⁶ Et abiit, seditque e regione procul quantum potest arcus jacere : dixit enim : Non videbo morientem puerum : et sedens contra, levavit vocem suam et flevit.

Sarge ira in Ismael.
Gen. 16, 2.
Gen. 17, 21.
Rom. 9, 7.
Heb. 11, 18.
Gal. 4, 28-30.
Gen. 21, 18;
17, 20;
16, 19;
25, 12-16.

Agar in deserto.
Gen. 21, 31.

filis Isaac ». ¹¹ C'est avec peine qu'Abraham accueillit cette parole, à cause de son fils. ¹² Dieu lui dit : « Qu'elle ne te paraisse pas dure, cette parole sur l'enfant et sur la servante : quelque chose que te dise Sara, écoute sa voix ; parce que c'est en Isaac que sera ta postérité. ¹³ Mais le fils même de la servante, je le ferai père d'une grande nation, parce qu'il est né de toi ». ¹⁴ Abraham se leva donc le matin, et prenant du pain et une outre pleine d'eau, il les mit sur l'épaule d'Agar, lui donna l'enfant et la renvoya. Celle-ci s'en étant allée, errait dans le désert de Bersabée. ¹⁵ Et quand l'eau de l'outre fut consommée, elle porta l'enfant sous un des arbres qui étaient là, ¹⁶ et elle s'en alla et s'assit vis-à-vis, aussi loin qu'un arc peut lancer son trait ; car elle dit : « Je ne verrai pas mourir mon fils ». Et assise en face, elle éleva sa voix et pleura.

Gen. 16, 11.

Gen. 21, 13;
17, 20;
16, 19;
25, 12-16.

Crescit Ismael.

Gen. 25, 6.

Gen. 16, 3.

13°
Gen. 20, 2;
26, 26.

¹⁷ Or Dieu entendit la voix de l'enfant : l'ange de Dieu appela Agar du ciel, disant : « Que fais-tu, Agar ? ne crains point, car Dieu a entendu la voix de l'enfant, du lieu dans lequel il est. ¹⁸ Lève-toi, prends l'enfant et le tiens par la main ; car je le ferai père d'une grande nation ». ¹⁹ Alors Dieu lui ouvrit les yeux ; et, voyant un puits d'eau, elle alla et remplit l'outre, et donna à boire à l'enfant. ²⁰ Et Dieu fut avec lui : il grandit et demeura dans le désert, et devint un jeune homme habile à tirer de l'arc. ²¹ Il habita dans le désert de Pharan, et sa mère prit pour lui une femme de la terre d'Égypte.

²² En ce même temps Abimélech et Phicol, chef de son armée, dirent à

¹⁷ Exaudivit autem Deus vocem pueri : vocavitque Angelus Dei Agar de cælo, dicens : Quid agis, Agar ? noli timere : exaudivit enim Deus vocem pueri de loco in quo est. ¹⁸ Surge, tolle puerum, et tene manum illius : quia in gentem magnam faciā eum. ¹⁹ Aperuitque oculos ejus Deus : quæ videns puteum aquæ, abiit, et implévit utrem, deditque puero bibere. ²⁰ Et fuit cum eo : qui crevit, et moratus est in solitudine, factusque est juvenis sagittarius. ²¹ Habitavitque in deserto Pharan, et accépit illi mater sua uxorem de terra Ægypti.

²² Eodem tempore dixit Abimélech, et Phicol princeps exercitus

14. Abraham lui donna l'enfant et la renvoya. Saint Paul nous découvre le sens mystérieux qui est caché dans cette conduite d'Abraham, lorsqu'il dit que Sara figurait l'Église; Agar, la synagogue; Ismaël, les Juifs incrédules; Isaac, les fidèles, circoncis ou incirconcis. Voir Romains, ix, 7, 8; Galates, iv, 23 et suivants. — Bersabée, aujourd'hui Bir es-Seba, dans l'ouadi Seba, au sud d'Hébron, sur la route d'Égypte, devint plus tard la frontière méridionale de la Palestine.
19. Un puits d'eau. D'après des explorations récentes, ce puits ou cette source serait dans l'ouadi es-Seba. — Elle remplit l'outre. Les monuments de l'Orient témoignent de l'usage fréquent de l'outre chez les anciens, en particulier pour le transport de l'eau dans le désert.

13° Pacte d'Abraham avec Abimélech, XXI, 22-34.

22. Phicol titre du ministre du roi, général de ses armées.



Enfant buvant à une outre (v. 19). (Bas-relief de Koyoundjik).

μεως αὐτοῦ, πρὸς Ἀβραάμ, λέγων· Ὁ Θεὸς μετὰ σοῦ ἐν πάσιν οἷς ἐὰν ποιῆς. ²³ Νῦν οὖν ὁμοσόν μοι τὸν Θεόν, μὴ ἀδικήσῃς με μηδὲ τὸ σπέρμα μου μηδὲ τὸ ὄνομά μου· ἀλλὰ κατὰ τὴν δικαιοσύνην, ἣν ἐποίησα μετὰ σοῦ, ποιήσεις μετ' ἐμοῦ καὶ τῆ γῆ, ἣ σὺ παρῶκησας ἐν αὐτῇ. ²⁴ Καὶ εἶπεν Ἀβραάμ· Ἐγὼ ὁμοῦμαι. ²⁵ Καὶ ἤλεγξεν Ἀβραάμ τὸν Ἀβιμέλεχ περὶ τῶν φρεάτων τοῦ ὕδατος, ὧν ἀφείλαντο οἱ παῖδες τοῦ Ἀβιμέλεχ. ²⁶ Καὶ εἶπεν αὐτῷ Ἀβιμέλεχ· Οὐκ ἔγνω, τίς ἐποίησέ σοι τὸ ῥήμα τοῦτο, οὐδὲ σὺ μοι ἀπήγγειλας, οὐδὲ ἐγὼ ἤκουσα ἀλλ' ἢ σήμερον. ²⁷ Καὶ ἔλαβεν Ἀβραάμ πρόβατα καὶ μόσχους, καὶ ἔδωκε τῷ Ἀβιμέλεχ, καὶ διέθεντο ἀμώτεροι διαθήκη. ²⁸ Καὶ ἔστισεν Ἀβραάμ ἐπὶ ἀμνάδας προβάτων μόνας. ²⁹ Καὶ εἶπεν Ἀβιμέλεχ τῷ Ἀβραάμ· Τί εἰσιν αἱ ἐπτά ἀμνάδες τῶν προβάτων τούτων, ἃς ἔστισας μόνας; ³⁰ Καὶ εἶπεν Ἀβραάμ· Ὅτι τὰς ἐπτά ἀμνάδας λήψῃ παρ' ἐμοῦ, ἵνα ὡς μοι εἰς μαρτύριον, ὅτι ἐγὼ ὠρῶσα τὸ φρέαρ τοῦτο. ³¹ Διὰ τοῦτο ἐπωνόμασε τὸ ὄνομα τοῦ τόπου ἐκεῖνον φρέαρ ὀρκισμοῦ, ὅτι ἐκεῖ ὤμοσαν ἀμώτεροι. ³² Καὶ διέθεντο διαθήκην ἐν τῷ φρέατι τοῦ ὀρκισμοῦ. Ἀνάστη δὲ Ἀβιμέλεχ, Ὁχοζάθ ὁ νυμφαγωγὸς αὐτοῦ καὶ Φιχὸλ ὁ ἀρχιστρατήγος τῆς δυνάμεως αὐτοῦ, καὶ ἐπέστρεψαν εἰς τὴν γῆν τῶν Φυλιστιεῖμ. ³³ Καὶ ἐφύνησεν Ἀβραάμ ἄρουραν ἐπὶ τῷ φρέατι τοῦ ὀρκου, καὶ ἐπεκαλέσατο ἐκεῖ τὸ ὄνομα κυρίου Θεοῦ αἰώνιος. ³⁴ Πυρῶκησε δὲ Ἀβραάμ ἐν τῇ γῆ τῶν Φυλιστιεῖμ ἡμέρας πολλὰς.

XXII. Καὶ ἐγένετο μετὰ τὰ ῥήματα ταῦτα, ὁ Θεὸς ἐπέειπε τὸν Ἀβραάμ καὶ εἶπεν αὐτῷ·

25. AX: ἀφείλαντο. 26. AFX* σοι. AEX: τὸ πρῶγμα. AX: ἀλλὰ (* ἦ). 30. AEX† (p. ἀμν.) ταύτας. AX: ὄρκου. AFX: καὶ Οχ. — 1. AFX: ἐπείραξεν.

שר־צבאו אל־אברהם לאמר אלהים ועמה בכל אשר־אתה עשה: והשבעה־לי בשבעה־ימי הנה אסתפקר לך וכלני וכלני וכלני פחד אשר עשיתי עמה תעשה עמדי ועם הארץ אשר 23
 24 גרתי בה: ולאמר אברהם אנכי בה אשבע: והוכח אברהם את־אבימלך על־אדות פאר המים אשר גזלו עבדו אבימלך: ולאמר אבימלך לא ידעתי מי עשה את־הדבר הזה וגם־אתה לא־הגדת לי וגם אנכי לא שמעתי 25
 26 בקרתי היום: ויגה אברהם צאן ובקר ויפן לאבימלך ויכרתו שניהם ברית: ויבא אברהם את־שבע כבשת 27
 28 הצאן לבדו: ולאמר אבימלך אל־אברהם מה הנה שבע כבשת האלה אשר השבעת לבדך: ולאמר פי את־שבע כבשת תקח מידי בעבור תהיה־לי לעדה פי הפרתי את־הבאר הזאת: 29
 30 על־כן קרא למקום הזה פאר שבע פי שם נשבעו שניהם: ויכרתו ברית כבשת ויבא שבע ויגם אבימלך ופיכל שר־צבאו וישבו אל־ארץ 31
 32 פלשתים: וישע אשל פכא שבע ויכרא־שם בשם והנה אל עולם: 33
 34 ויגר אברהם בארץ פלשתים ימים רבים: פ

XXII. והיה אחר הדברים האלה ויהא אברהם נטה את־אברתו ולאמר

23. *Jure donc.* Hébreu : « jure-moi maintenant ». — *Que tu ne feras pas de mal.* Hébreu : « que tu ne tromperas pas ». — *A ma race.* Septante : « à mon nom ». — *La miséricorde.* Septante : « la justice ».

25. *A cause du puits.* Septante : « à cause des puits ».

26. *Qui a fait cela.* Septante : « qui t'a fait cela ».

27. *Donc,* Vulgate : *itaque,* n'est pas dans l'hébreu.

29. *Que signifient?* hébreu et Septante : « qu'est-ce que? ».

31. *Ce lieu fut appelé.* Septante : « il appela ce lieu ». — *Bersabée.* Septante : « puits du serment ».

32. *Pour le puits.* Septante : « au puits ». — *Pour le puits du serment.* Hébreu : « à Bersabée ».

33. *Abimélech se leva ensuite.* Les Septante ajoutent : « et Ochozath, son paranymphe ». — *Dans le pays des Philistins.* Septante : « dans leur pays, [celui] des Philistins ». — *Un bois.* Hébreu : « un tamaris »; Septante : « un champ ». — *A Bersabée.* Septante : « au puits du serment ».

VI. Hist. d'Abraham (XI, 27-XXX, 11). — 13^e Abraham et Abimélech (XXI, 22-34).

ejus, ad Abraham : Deus tecum est in univérſis quæ agis. ²³ Jura ergo per Deum, ne nóceas mihi, et pósteris meis, stirpique mee : sed juxta misericórdiam, quam feci tibi, fácies mihi, et terræ in qua versátus es ádvena. ²⁴ Dixitque Abraham : Ego jurábo. ²⁵ Et increpávit Abimelech propter píteum aquæ quem vi abstulerant servi ejus. ²⁶ Responditque Abimelech : Nescivi quis fécerit hanc rem : sed et tu non indicásti mihi, et ego non audivi præter hódie. ²⁷ Tulit itaque Abraham oves et boves, et dedit Abimelech : percusserúntque ambo fœdus. ²⁸ Et stáuit Abraham septem agnas gregis seórsum. ²⁹ Cui dixit Abimelech : Quid sibi volunt septem agnæ istæ, quas stare fecisti seórsum ? ³⁰ At ille : Septem, inquit, agnas accipies de manu mea : ut sint mihi in testimónium, quóniam ego fodi píteum istum. ³¹ Ideíreo vocátus est locus ille Bersabée, quia ibi utérque jurávit. ³² Et inierunt fœdus pro píteo juraménti. ³³ Surrexit autem Abimelech, et Phicol princeps exércitus ejus, reversique sunt in terram Palæstinórum.

Pactum Abimelech cum Abraham.

Gen. 20, 13.

Gen. 26, 13, 15.

Gen. 20, 14.

De piteo pactum.

Gen. 26, 33.

Abraham vero plantávit nemus in Bersabée, et invocávit ibi nomen Dómini Dei ætérni. ³⁴ Et fuit colónus terræ Palæstinórum diébus multis.

Gen. 12, 8.

Is. 57.

Heb. 11.

14

Ex. 16, 4.

20, 20. Deut.

5, 2; 16, 3.

Jac. 1, 13.

XXII. ¹ Quæ postquam gesta sunt, tentávit Deus Abraham, et

Abraham : « Dieu est avec toi en tout ce que tu fais. ²³ Jure donc par Dieu que tu ne feras pas de mal, ni à moi, ni à mes enfants, ni à ma race; mais que, selon la miséricorde que j'ai exercée envers toi, tu l'exerceras envers moi et envers la terre dans laquelle tu as demeuré comme étranger ». ²⁴ Et Abraham dit : « Je le jure ». ²⁵ Mais il se plaignit à Abimélech, à cause du puits d'eau que ses serviteurs lui avaient ôté avec violence. ²⁶ Abimélech repar-tit : « Je n'ai pas su qui a fait cela : mais toi-même tu ne m'en as pas averti; et moi je n'en ai pas ouï parler, si ce n'est aujourd'hui ». ²⁷ Abraham prit donc des brebis et des bœufs, et les donna à Abimélech, et ils firent tous deux alliance. ²⁸ Et Abraham mit sept jeunes brebis de son troupeau à part. ²⁹ Et Abimélech lui demanda : « Que signifient ces jeunes brebis que tu as mises à part ? » ³⁰ Mais Abraham : « Ces sept jeunes brebis, dit-il, tu les recevras de ma main, afin qu'elles me soient en témoignage que c'est moi qui ai creusé ce puits ». ³¹ C'est pourquoi ce lieu fut appelé Bersabée, parce que là l'un et l'autre jura. ³² C'est ainsi qu'ils firent alliance, pour le puits du serment. ³³ Abimélech se leva ensuite, et Phicol, chef de son armée, et ils retournèrent dans le pays des Philistins.

Mais Abraham planta un bois à Bersabée, et il invoqua là le nom du Seigneur Dieu éternel. ³⁴ Et il demeura comme étranger dans la terre des Philistins, durant de longs jours.

XXII. ¹ Après que ces choses se furent passées, Dieu éprouva Abraham,

33. Le pays des Philistins proprement dit était sur la côte de la Méditerranée; Bersabée y est placé par extension, v. 34, parce que les Philistins poussaient jusque-là leurs incursions. — *Abraham planta un bois...* (ou plutôt un tamaris). On avait la coutume de planter un arbre afin qu'il fût comme un signe de possession.

14^e Sacrifice d'Isaac, XXII, 1-19.

XXII, 1. Après que ces choses se furent passées, Au témoignage de Josèphe, il se serait écoulé vingt-cinq ans, durant lesquels la Genèse ne nous apprend rien sur Abraham (*Antiquités judaïques*, I, xii, 2). — *Dieu éprouva*, littéralement d'après la Vulgate : *Dieu tenta*. Le mot *tenter* a une double signification : éprouver, ou porter au mal. C'est dans ce dernier sens que l'apôtre saint Jacques

dit : « Dieu ne tente personne » (*Jacques*, I, 13). C'est dans le premier sens que Moïse dit : « Dieu tenta Abraham ». « Dieu tenta d'une manière et le diable d'une autre, dit saint Ambroise. Le diable tente pour ruiner, mais Dieu tente pour couronner ». (*De Abraham*, livre I, chapitre viii, n^o 66.) — Quant à la nature même de cette épreuve, Dieu, comme maître souverain de la vie et de la mort des hommes, avait le droit d'exiger d'Abraham le sacrifice de son fils; mais on voit par l'événement même qu'il voulait seulement éprouver et faire éclater la foi et la soumission du saint patriarche, afin de l'en récompenser d'une manière digne de sa puissance infinie; c'est-à-dire non seulement par la conquête des Hébreux sur les Chananéens, les Moabites et les Ammonites, mais encore par celle de l'Eglise chrétienne sur tous les pays du monde qui ont été assujettis à Jésus-Christ, dont Isaac n'était que la figure.

VI. Generaciones Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 14° Isaac oblatio (XXII, 1-19).

Ἀβραάμ, 'Ἀβραάμ'. Καὶ εἶπεν· Ἴδου ἐγώ.
 2 Καὶ εἶπε· Λάβε τὸν υἱὸν σου τὸν ἀγαπητόν,
 ὃν ἠγάπησας, τὸν Ἰσαάκ, καὶ πορεύθητι εἰς
 τὴν γῆν τὴν ὑψηλὴν, καὶ ἀνένεγκε αὐτὸν ἐκεῖ εἰς
 ὀλοκάρπωσιν ἐφ' ἐν τῶν ὀρέων, ὧν ἂν σοι
 εἴπω. * 3 Ἀναστάς δὲ Ἀβραάμ τὸ πρωὶ ἐπέσασε
 τὴν ὄνον αὐτοῦ· παρέλαβε δὲ μεθ' ἑαυτοῦ
 δύο παῖδας καὶ Ἰσαάκ τὸν υἱὸν αὐτοῦ, καὶ
 σχίσας ξύλα εἰς ὀλοκάρπωσιν ἀναστάς ἐπο-
 ρεύθη, καὶ ἦλθεν ἐπὶ τὸν τόπον, ὃν εἶπεν
 αὐτῷ ὁ Θεός, 4 τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ.

Καὶ ἀναβλέψας Ἀβραάμ τοῖς ὀφθαλμοῖς
 αὐτοῦ εἶδε τὸν τόπον μακρόθεν. 5 Καὶ εἶπεν
 Ἀβραάμ τοῖς παισὶν αὐτοῦ· Καθίσαιτε αὐτοῦ
 μετὰ τῆς ὄνου, ἐγὼ δὲ καὶ τὸ παιδάριον διε-
 λευσόμεθα ἕως ᾧδε καὶ προσκυνήσαντες ἀνα-
 στρέψομεν πρὸς ὑμᾶς. 6 Ἐλαβε δὲ Ἀβραάμ τὰ
 ξύλα τῆς ὀλοκαρπώσεως καὶ ἐπέθηκεν Ἰσαάκ
 τῷ υἱῷ αὐτοῦ, ἔλαβε δὲ μετὰ χειρὸς * καὶ τὸ
 πῦρ καὶ τὴν μάχαιραν, καὶ ἐπορεύθησαν οἱ δύο
 ἄμα. 7 Εἶπε δὲ Ἰσαάκ πρὸς Ἀβραάμ τὸν πατέ-
 ρα αὐτοῦ· Πάτερ. Ὁ δὲ εἶπε· Τί ἐστί, τέκνον;
 Εἶπε δέ· Ἴδου τὸ πῦρ καὶ τὰ ξύλα, ποῦ ἐστί
 τὸ πρόβατον τὸ εἰς ὀλοκάρπωσιν; 8 Εἶπε δὲ
 Ἀβραάμ· Ὁ Θεὸς ὄψεται ἑαυτῷ πρόβατον εἰς
 ὀλοκάρπωσιν, τέκνον. Πορεύσιντες δὲ ἀμφό-
 τεροι ἄμα 9 ἦλθον ἐπὶ τὸν τόπον, ὃν εἶπεν
 αὐτῷ ὁ Θεός. Καὶ ὠκοδόμησεν ἐκεῖ Ἀβραάμ
 τὸ θυσιαστήριον, καὶ ἐπέθηκε τὰ ξύλα, καὶ
 συμποδίσας Ἰσαάκ τὸν υἱὸν αὐτοῦ, ἐπέθηκεν
 αὐτὸν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον ἐπάνω τῶν ξύλων.
 10 Καὶ ἔξειτεινεν Ἀβραάμ τὴν χεῖρα αὐτοῦ
 λαβεῖν τὴν μάχαιραν, σφάζει τὸν υἱὸν αὐτοῦ.

11 Καὶ ἐκάλεσεν αὐτὸν ἄγγελος κυρίου ἐκ
 τοῦ οὐρανοῦ, καὶ εἶπεν· Ἀβραάμ, Ἀβραάμ.
 Ὁ δὲ εἶπεν· Ἴδου ἐγώ. 12 Καὶ εἶπε· Μὴ
 ἐπιβιάλῃς τὴν χεῖρά σου ἐπὶ τὸ παιδάριον, μηδὲ

2 אֵלָיו אֲבָרָהָם וַיֹּאמֶר הֲנִי׃ וַיֹּאמֶר
 קח-נָא אֶת-בְּנֶךָ אֶת-יְהוָה אֲשֶׁר-
 אֲהַבָּה אֶת-יְהוָה וְלָךְ אֶת-אֲרָץ
 הַמְּרִיָּה וְהַעֲלֵהוּ שָׁם לְעֹלָה עַל אֶהָר
 3 הַהָרִים אֲשֶׁר אֹמַר אֵלֶיךָ׃ וַיִּשְׁפֹּם
 אֲבָרָהָם בַּבֶּקֶר וַיַּחֲבֹשׁ אֶת-הַמִּזְוֵה
 וַיִּקַּח אֶת-שְׁנֵי נְעָרָיו אִתּוֹ וְאֶת יְהוָה
 בְּנֵו וַיִּבְקַע עֲצֵי עֹלָה וַיִּקַּם וַיַּלְךְ
 אֶל-הַמָּקוֹם אֲשֶׁר-אָמַר-לָו הָאֵלֹהִים׃
 4 בַּיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי וַיִּשָּׂא אֲבָרָהָם אֶת-
 שְׁנֵי וַיָּרָא אֶת-הַמָּקוֹם מֵרְחֹק׃
 ה וַיֹּאמֶר אֲבָרָהָם אֶל-נְעָרָיו שְׁבוּ-לִבְכֶם
 פֹּה עִם-הַמִּזְוֵה וְאֲנִי וְהַעֲזֵר נִלְכָה
 עַד-פֹּה וְנִשְׁתַּחֲוֶה וְנִשְׁבַּח אֱלֹהֵיכֶם׃
 6 וַיִּקַּח אֲבָרָהָם אֶת-עֲצֵי הָעֹלָה וַיִּשֶׂם
 עַל-יְהוָה בְּנֵו וַיִּקַּח בְּיָדוֹ אֶת-הָאֵשׁ
 וְאֶת-הַמַּאֲבָלֹת וַיֵּלֶכְו שְׁנֵיהֶם וַיַּהֲדוּ׃
 7 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-אֲבָרָהָם אָבִיו וַיֹּאמֶר
 אָבִי וַיֹּאמֶר הֲנִי בְנִי וַיֹּאמֶר הֲנִי׃
 הֵאֵשׁ וְהַעֲצִים וְאֵיךְ תִּשָּׂה לְעֹלָה׃
 8 וַיֹּאמֶר אֲבָרָהָם אֵלֹהִים יְרָא-לָו
 תִּשָּׂה לְעֹלָה בְּנִי וַיֵּלֶכְו שְׁנֵיהֶם וַיַּהֲדוּ׃
 9 וַיִּבְאוּ אֶל-הַמָּקוֹם אֲשֶׁר אָמַר-לָו
 הָאֵלֹהִים וַיִּבְנֶן שָׁם אֲבָרָהָם אֶת-
 הַמִּזְבֵּחַ וַיַּעֲרֶה אֶת-הַעֲצִים וַיַּעֲקֹד
 אֶת-יְהוָה בְּנֵו וַיִּשֶׂם אִתּוֹ עַל-הַמִּזְבֵּחַ
 י מִמַּשַׁל לְעֲצִים׃ וַיִּשְׁלַח אֲבָרָהָם אֶת-
 יָדוֹ וַיִּקַּח אֶת-הַמַּאֲבָלֹת לְשֹׂחַט אֶת-
 11 בְּנֵו׃ וַיִּקְרָא אֵלָיו מִלְאָה וַיְהִי מִן-
 הַשָּׁמַיִם וַיֹּאמֶר אֲבָרָהָם׃ אֲבָרָהָם
 12 וַיֹּאמֶר הֲנִי׃ וַיֹּאמֶר אֶל-תְּשַׁלַּח יָדְךָ

2. AX: ἀνένεγκον. 5. A: παιδίον. 6. AX: χεῖρα. 7. A: Καὶ εἶπεν Ἰσ. AFX+ (p. αὐτῶ) εἶπας.

XXII. 1. Abraham, Abraham! Hébreu : « Abra- ham! ».
 2. Dans la terre de vision. Hébreu : « au pays de Moriah » ; Septante : « dans la terre élevée ». — Que je te montrerai. Hébreu et Septante : « que je te dirai ».
 3. Donc, vulgate : igitur, n'est pas dans l'hébreu. — De nuit. Hébreu et Septante : « de bon matin ». — Deux jeunes hommes. Hébreu : « ses deux serviteurs ».
 5. Moi et mon fils. Hébreu : « Moi et le jeune homme. »

— Nous hâtant d'aller. Hébreu et Septante : « allant ».
 6. En ses mains. Hébreu : « en sa main ».
 7. Que veux-tu? Hébreu : « me voici » ; Septante : « qu'y a-t-il? » — Où est la victime? Hébreu et Septante : « où est la brebis? » ou « est la brebis ».
 8. De la victime. Hébreu : « de la brebis ».
 9. Lui avait indiqué. Hébreu : « lui avait dit ». — Dessus, vulgate : desuper, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 11. Cria. Hébreu : « cria vers lui ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 14^o Sacrifice d'Isaac (XXII, 1-19).

dixit ad eum : Abraham, Abraham. At ille respondit : Adsum. ² Ait illi : Tolle filium tuum unigenitum, quem diligis, Isaac, et vade in terram visionis : atque ibi offeres eum in holocaustum super unum montium quem monstravero tibi. ³ Igitur Abraham de nocte consurgens, stravit asinum suum : ducens secum duos juvenes, et Isaac filium suum : cumque concidisset ligna in holocaustum, abiit ad locum quem praeceperat ei Deus.

⁴ Die autem tertio, elevatis oculis, vidit locum procul : ⁵ dixitque ad pueros suos : Expectate hic cum asino : ego et puer illuc usque properantes, postquam adoraverimus, revertemur ad vos. ⁶ Tulit quoque ligna holocausti, et imposuit super Isaac filium suum : ipse vero portabat in manibus ignem et gladium. Cumque duo pergerent simul, ⁷ dixit Isaac patri suo : Pater mi. At ille respondit : Quid vis, fili ? Ecce, inquit, ignis et ligna : ubi est victima holocausti ? ⁸ Dixit autem Abraham : Deus providébit sibi victimam holocausti, fili mi. Pergébant ergo pariter : ⁹ et venerunt ad locum quem ostenderat ei Deus, in quo aedificavit altare, et desuper ligna composuit : cumque alligasset Isaac filium suum, posuit eum in altare super struem lignorum. ¹⁰ Extenditque manum, et arripuit gladium, ut immolaret filium suum.

¹¹ Et ecce Angelus Domini de caelo clamavit, dicens : Abraham, Abraham. Qui respondit : Adsum. ¹² Dixitque ei : Non extends manum

¹ Mac. 2, 52.
Eccli. 44,
21. Judith,
8, 19-22.
Heb. 11, 17.
2 Par. 3, 1.

Isaac
sacrificari
jubetur.

Gen. 12, 1.

Joa. 19, 17.
Iter ad
montem.

Jac. 2, 21.
Heb. 11, 17.
Sap. 10, 5.

Vox
angeli.
Gen. 31, 11;
46, 2.

et lui dit : « Abraham, Abraham ». Et lui répondit : « Me voici ». ² Dieu lui dit : « Prends ton fils unique, que tu chéris, Isaac, et va dans la terre de vision, et là tu l'offriras en holocauste, sur une des montagnes que je te montrerai ». ³ Abraham s'étant donc levé de nuit, prépara son âne, emmenant avec lui deux jeunes hommes et Isaac son fils ; et lorsqu'il eut coupé du bois pour un holocauste, il s'en alla vers le lieu que Dieu lui avait prescrit.

⁴ Mais le troisième jour, les yeux levés, il vit le lieu de loin, ⁵ et il dit à ses serviteurs : « Attendez ici avec l'âne ; moi et mon fils, nous hâtant d'aller jusque-là, après que nous aurons adoré, nous reviendrons à vous ». ⁶ Il prit aussi le bois de l'holocauste ; et le mit sur son fils Isaac, mais lui-même portait en ses mains le feu et le glaive. Comme ils s'avançaient tous deux ensemble, ⁷ Isaac dit à son père : « Mon père ». Et celui-ci répondit : « Que veux-tu, mon fils ? » « Voici, dit-il, le feu et le bois : où est la victime de l'holocauste ? » ⁸ Et Abraham répondit : « Dieu, mon fils, se pourvoira lui-même de la victime de l'holocauste ». Ils avançaient donc ensemble, ⁹ et ils arrivèrent au lieu que Dieu lui avait indiqué. Abraham y bâtit un autel, et déposa le bois dessus ; et, lorsqu'il eut lié Isaac son fils, il le mit sur l'autel, au-dessus du tas de bois. ¹⁰ Alors il étendit la main, et il saisit le glaive pour immoler son fils.

¹¹ Et voilà que l'ange du Seigneur cria du ciel, disant : « Abraham, Abraham ». Lequel répondit : « Me voici ». ¹² Et l'ange dit : « N'étends pas ta main sur

2. Sur une des montagnes : sur le mont Moriah, ou fut bâti plus tard le temple de Jérusalem, d'après une tradition très répandue. Voir la note sur II Rois, xxiv, 46.

10. Il saisit le glaive pour immoler son fils. Quoi qu'en aient dit certains rationalistes, il n'y a pas là de sacrifice humain, puisqu'il n'y a pas eu d'homme, immolé réellement, et que le ciel même s'est opposé à cette immolation (v. 12). L'oblation d'Isaac n'est pour Abraham qu'une épreuve (v. 1), et pour sa postérité un enseignement, car le souvenir de ce fait devait suffire à montrer aux Hébreux que Dieu ne voulait pas de sacrifices humains, en attendant que Moïse défendit cette abomination par une loi formelle, accompagnée de sanctions très sévères (Lév., xx, 2; Deut., xii, 31).



Sacrifice d'un enfant (v. 10).
(Cylindre chaldéen.)

ποιήσης αὐτῷ μηδέν· τὴν γὰρ ἔγνω, ὅτι φοβῆ-
 ἴσθαι τὸν θεόν, καὶ οὐκ ἐφείσω τοῦ υἱοῦ σου τοῦ
 ἀγαπητοῦ δι' ἐμέ. ¹³ Καὶ ἀναβλέψας Ἀβραάμ
 τοῖς ὀφθαλμοῖς αὐτοῦ εἶδε, καὶ ἰδοὺ κριὸς εἶς
 :: ατεχόμενος ἐν φρεσὶ Σαβὲκ τῶν κεράτων, καὶ
 ἐπορεύθη Ἀβραάμ καὶ ἔλαβε τὸν κριόν, καὶ
 ἀνήνεγκεν αὐτὸν εἰς ὀλοκάρπωσιν ἀντὶ Ἰσαὰκ
 τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ. ¹⁴ Καὶ ἐκάλεσεν Ἀβραάμ τὸ
 ὄνομα τοῦ τόπου ἐκεῖνον· Κύριος εἶδεν· ἵνα
 εἴπωσι σήμερον· Ἐν τῷ ὄρει κύριος ὤφθη.

¹⁵ Καὶ ἐκάλεσεν ἄγγελος κυρίου τὸν Ἀβραάμ
 δεῦτερον ἐκ τοῦ οὐρανοῦ, ¹⁶ λέγων· Καὶ ἐμ-
 αυτοῦ ἄμωσα, λέγει κύριος· Οὐ εἶνεκεν ἐποίη-
 σας τὸ ῥῆμα τοῦτο καὶ οὐκ ἐφείσω τοῦ υἱοῦ
 σου τοῦ ἀγαπητοῦ δι' ἐμέ, ¹⁷ ἢ μὴν εὐλογῶν
 εὐλογίσω σε, καὶ πληθύνων πληθυνῶ τὸ
 σπέρμα σου ὡς τοὺς ἀστέρας τοῦ οὐρανοῦ
 καὶ ὡς τὴν ἄμμον τὴν παρὰ τὸ χεῖλος τῆς
 θαλάσσης, καὶ κληρονομήσει τὸ σπέρμα σου
 τὰς πόλεις τῶν ὑπεναντιῶν. ¹⁸ Καὶ ἐνευλογη-
 θήσονται ἐν τῷ σπέρματί σου πάντα τὰ ἔθνη
 τῆς γῆς, ἀνθ' ὧν ὑπήκουσας τῆς ἐμῆς φω-
 νῆς. ¹⁹ Ἀπεστράφη δὲ Ἀβραάμ πρὸς τοὺς
 παῖδας αὐτοῦ, καὶ ἀναστάντες ἐπορεύθησαν
 ἅμα ἐπὶ τὸ φρέαρ τοῦ ὄρκου, καὶ κατόκησεν
 Ἀβραάμ ἐπὶ τὸ φρέαρ τοῦ ὄρκου.

²⁰ Ἐγένετο δὲ μετὰ τὰ ῥήματα ταῦτα, καὶ
 ἀνηγγέλη τῷ Ἀβραάμ, λέγοντες· Ἰδοὺ τέτοκε
 Μελχὰ καὶ αὐτῇ υἱὸς τῷ Ναχώρ τῷ ἀδελφῷ
 σου, ²¹ τὸν Οὐζ πρωτότοκον, καὶ τὸν Βαῦξ
 ἀδελγὸν αὐτοῦ, καὶ τὸν Καμουὶλ πατέρα
 Σύρων, ²² καὶ τὸν Χαζὰδ καὶ Ἀζαῦ, καὶ τὸν
 Φαλδῆς καὶ τὸν Ἰελδάφ καὶ τὸν Βαθουήλ.
²³ Βαθουήλ δὲ ἐγέννησε τὴν Ρεβέκκαν. Ὅτι οὗ-
 οὔτοι υἱοί, οὗς ἔτεκε Μελχὰ τῷ Ναχώρ τῷ
 ἀδελφῷ Ἀβραάμ. ²⁴ Καὶ ἡ παλλακὴ αὐτοῦ,
 ἣ ὄνομα Ρευνά, ἔτεκε καὶ αὐτῇ τὸν Ταβὲκ
 καὶ τὸν Ταὰμ καὶ τὸν Τοχὸς καὶ τὸν Μοχά.

18. A¹* τῆς γῆς. 19. A¹EX* ἅμα. A¹B: Ταὰμ
 (Γαὰμ A²).

αὐτὸν ἔγνω καὶ οὐκ ἐφείσω τὸν υἱόν μου τὸν
 ἀγαπητόν δι' ἐμέ. ¹³ Καὶ ἀναβλέψας Ἀβραάμ
 τοῖς ὀφθαλμοῖς αὐτοῦ εἶδε, καὶ ἰδοὺ κριὸς εἶς
 :: ατεχόμενος ἐν φρεσὶ Σαβὲκ τῶν κεράτων, καὶ
 ἐπορεύθη Ἀβραάμ καὶ ἔλαβε τὸν κριόν, καὶ
 ἀνήνεγκεν αὐτὸν εἰς ὀλοκάρπωσιν ἀντὶ Ἰσαὰκ
 τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ. ¹⁴ Καὶ ἐκάλεσεν Ἀβραάμ τὸ
 ὄνομα τοῦ τόπου ἐκεῖνον· Κύριος εἶδεν· ἵνα
 εἴπωσι σήμερον· Ἐν τῷ ὄρει κύριος ὤφθη.
¹⁵ Καὶ ἐκάλεσεν ἄγγελος κυρίου τὸν Ἀβραάμ
 δεῦτερον ἐκ τοῦ οὐρανοῦ, ¹⁶ λέγων· Καὶ ἐμ-
 αυτοῦ ἄμωσα, λέγει κύριος· Οὐ εἶνεκεν ἐποίη-
 σας τὸ ῥῆμα τοῦτο καὶ οὐκ ἐφείσω τοῦ υἱοῦ
 σου τοῦ ἀγαπητοῦ δι' ἐμέ, ¹⁷ ἢ μὴν εὐλογῶν
 εὐλογίσω σε, καὶ πληθύνων πληθυνῶ τὸ
 σπέρμα σου ὡς τοὺς ἀστέρας τοῦ οὐρανοῦ
 καὶ ὡς τὴν ἄμμον τὴν παρὰ τὸ χεῖλος τῆς
 θαλάσσης, καὶ κληρονομήσει τὸ σπέρμα σου
 τὰς πόλεις τῶν ὑπεναντιῶν. ¹⁸ Καὶ ἐνευλογη-
 θήσονται ἐν τῷ σπέρματί σου πάντα τὰ ἔθνη
 τῆς γῆς, ἀνθ' ὧν ὑπήκουσας τῆς ἐμῆς φω-
 νῆς. ¹⁹ Ἀπεστράφη δὲ Ἀβραάμ πρὸς τοὺς
 παῖδας αὐτοῦ, καὶ ἀναστάντες ἐπορεύθησαν
 ἅμα ἐπὶ τὸ φρέαρ τοῦ ὄρκου, καὶ κατόκησεν
 Ἀβραάμ ἐπὶ τὸ φρέαρ τοῦ ὄρκου.
²⁰ Ἐγένετο δὲ μετὰ τὰ ῥήματα ταῦτα, καὶ
 ἀνηγγέλη τῷ Ἀβραάμ, λέγοντες· Ἰδοὺ τέτοκε
 Μελχὰ καὶ αὐτῇ υἱὸς τῷ Ναχώρ τῷ ἀδελφῷ
 σου, ²¹ τὸν Οὐζ πρωτότοκον, καὶ τὸν Βαῦξ
 ἀδελγὸν αὐτοῦ, καὶ τὸν Καμουὶλ πατέρα
 Σύρων, ²² καὶ τὸν Χαζὰδ καὶ Ἀζαῦ, καὶ τὸν
 Φαλδῆς καὶ τὸν Ἰελδάφ καὶ τὸν Βαθουήλ.
²³ Βαθουήλ δὲ ἐγέννησε τὴν Ρεβέκκαν. Ὅτι οὗ-
 οὔτοι υἱοί, οὗς ἔτεκε Μελχὰ τῷ Ναχώρ τῷ
 ἀδελφῷ Ἀβραάμ. ²⁴ Καὶ ἡ παλλακὴ αὐτοῦ,
 ἣ ὄνομα Ρευνά, ἔτεκε καὶ αὐτῇ τὸν Ταβὲκ
 καὶ τὸν Ταὰμ καὶ τὸν Τοχὸς καὶ τὸν Μοχά.

haiteront le bonheur.
 19. Ils s'en allèrent. Hébreu et Septante : « ils se
 levèrent et s'en allèrent ». — A Bersabée. Septante
 « au puits du serment ».
 20. Que Melcha aussi avait enfanté... L'hébreu et
 les Septante emploient le style direct, jusqu'au v. 23.
 21. Père des Syriens. Hébreu : « père d'Aram ».
 24. Gaham. Septante : « Taham ». — Tahas. Sep-
 tante : « Tochos ».

14. Le Seigneur voit. Hébreu : « le Seigneur pour-
 voira ». Encore, Vulgate : usque, n'est ni dans
 l'hébreu ni dans les Septante. — Sur la montagne le
 Seigneur verra. Hébreu : « sur la montagne du Sei-
 gneur il sera vu (pourvu) » ; Septante : « sur la mon-
 tagne le Seigneur a été vu ».
 16. Dit le Seigneur. Hébreu : « parole du Sei-
 gneur! » — A cause de moi, n'est pas dans l'hébreu.
 18. Seront bénes. Hébreu : « se béniront », se sou-

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 15° Les fils de Nachor (XXII, 20-24).

tuam super puerum, neque facias illi quidquam : nunc cognovi quod times Deum, et non pepercisti unigenito filio tuo propter me. ¹³ Levavit Abraham oculos suos, viditque post tergum arietem inter vepres haerentem cornibus, quem assumens obtulit holocaustum pro filio. ¹⁴ Appellavitque nomen loci illius, Dominus videt. Unde usque hodie dicitur : In monte Dominus videbit.

¹⁵ Vocavit autem Angelus Domini Abraham secundo de caelo, dicens : ¹⁶ Per memetipsum juravi, dicit Dominus : quia fecisti hanc rem, et non pepercisti filio tuo unigenito propter me : ¹⁷ benedicam tibi, et multiplicabo semen tuum sicut stellas caeli, et velut arenam quae est in littore maris : possidebit semen tuum portas inimicorum suorum, ¹⁸ et benedicentur in semine tuo omnes gentes terrae, quia obedisti voci meae. ¹⁹ Reversusque est Abraham ad pueros suos, abieruntque Bersabee simul, et habitavit ibi.

²⁰ His ita gestis, nuntiatum est Abrahæ quod Melcha quoque genuisset filios Nachor fratri suo. ²¹ Hus primogenitum, et Buz fratrem ejus, et Camuel patrem Syrorum, ²² et Cazed et Azau, Pheldas quoque et Jedlaph, ac Bathuel, ²³ de quo nata est Rebecca : octo istos genuit Melcha, Nachor fratri Abrahæ. ²⁴ Concupina vero illius, nomine Roma, peperit Tabee, et Gaham, et Tahas, et Maacha.

1 Reg. 15, 22.
Rom. 8, 32.

Arietis oblatio.

Dei promissiones.

Gen. 26, 3.
Heb. 6, 13, 17.
Is. 45, 23.
Ex. 32, 13.
Pa. 104, 9.
Eccl. 44, 21.
1 Mac. 2, 52.
Luc. 1, 73.

Gen. 15, 5.

Gen. 13, 16 ;
28, 14.

Gen. 24, 60 ;
26, 4 ;
18, 18 ;
12, 3.
Gal. 3, 8.
Act. 3, 25.
Eccl. 44, 25.

15°
Gen. 11, 29.
Fili Nachor.

Job, 1, 1 ;
32, 2.

Gen. 24, 15.

l'enfant, et ne lui fais rien ; je sais maintenant que tu crains Dieu, puisque tu n'as pas épargné ton fils unique à cause de moi ». ¹³ Abraham leva les yeux et vit derrière lui un bélier embarrassé par les cornes dans un buisson ; le prenant, il l'offrit en holocauste à la place de son fils. ¹⁴ Et il appela ce lieu du nom de : Le Seigneur voit. D'où l'on dit encore aujourd'hui : « Sur la montagne le Seigneur verra ».

¹⁵ Mais l'ange du Seigneur appela Abraham une seconde fois du ciel, disant : « ¹⁶ Par moi-même j'ai juré, dit le Seigneur : parce que tu as fait cela, et que tu n'as pas épargné ton fils unique à cause de moi, ¹⁷ je te bénirai, et je multiplierai ta postérité comme les étoiles du ciel, et comme le sable qui est sur le rivage de la mer ; ta postérité possédera les portes de ses ennemis, ¹⁸ et seront bénies en ta postérité toutes les nations de la terre, parce que tu as obéi à ma voix ». ¹⁹ Et Abraham retourna vers ses serviteurs, et ils s'en allèrent ensemble à Bersabee, et il y habita.

²⁰ Ces choses s'étant ainsi passées, on annonça à Abraham que Melcha aussi avait enfanté des fils à Nachor son frère : ²¹ Hus, le premier-né, Buz, son frère, et Camuel, père des Syriens, ²² Cazed, Azau et aussi Pheldas, et Jedlaph, ²³ et Bathuel, dont naquit Rebecca : ce sont là les huit fils que Melcha enfanta à Nachor, frère d'Abraham. ²⁴ Sa femme du second rang, du nom de Roma, enfanta Tabee, Gaham, Tahas et Maacha.

17. Les portes, etc., hébraïsme, pour les villes de ses ennemis.

18. Seront bénies en ta postérité toutes les nations de la terre. C'est la promesse spirituelle que Dieu avait faite à Abraham au moment de sa vocation (Genèse, XII, 3), et qu'il renouvelle pour la première fois en cette circonstance, la plus grave de la vie du patriarche. La promesse est répétée dans les mêmes termes, mais elle est garantie par un serment et devient plus claire aux yeux d'Abraham, qui avait pu auparavant la confondre avec la bénédiction temporelle. Abraham nous apparaît ici véritablement comme le père des croyants, et c'est sans doute alors qu'il tressaillit pour voir les jours du Messie, comme le dit Notre-Seigneur lui-même, Jean VIII, 56. — Parce que tu as obéi à ma voix. « Après

que ces deux grands hommes ont donné au monde une image si vive et si belle de l'oblation volontaire de Jésus-Christ, et qu'ils ont goûté en esprit les amertumes de sa croix, ils sont jugés vraiment dignes d'être ses ancêtres. » (Bossuet).

15° Les fils de Nachor, XXII, 20-24.

22. Cazed. Ce nom veut dire le Chaldéen : en hébreu, les Chaldéens s'appellent Chasdim, pluriel de Chased. Il résulte de là que le nom des Chaldéens était déjà connu du temps d'Abraham ; il n'est donc pas étonnant, contrairement au dire de certains critiques, que Moïse ait connu ce nom et l'ait fait figurer dans la Genèse (XI, 28, 31 ; XV, 7).

XXIII. Εγένετο δὲ ἡ ζωὴ Σάρρας ἔτη ἑκατὸν εἰκοσιεπτὰ ¹¹. ² Καὶ ἀπέθανε Σάρρα ἐν πόλει Ἀρβὸκ, ἣ ἔστιν ἐν τῷ κοιλωματί, αὕτη ἐστὶ Χεβρών ἐν τῇ γῆ Χαναάν. Ἦλθε δὲ Ἀβραὰμ κόπασθαι Σάρραν καὶ περιθῆσαι.

³ Καὶ ἀνέστη Ἀβραὰμ ἀπὸ τοῦ νεκροῦ αὐτοῦ, καὶ εἶπεν Ἀβραὰμ τοῖς υἱοῖς τοῦ Χέτ, λέγων. ⁴ Πατρικοὺς καὶ παρεπίδημους ἐγὼ εἰμι μεθ' ὑμῶν· δότε μοι οὖν κτήσιν τάφων μεθ' ὑμῶν, καὶ θάψου τὸν νεκρόν μου ἀπ' ἐμοῦ.

⁵ Ἀπεκριθήσαν δὲ οἱ υἱοὶ Χέτ πρὸς Ἀβραὰμ, λέγοντες· *Μή, ⁶ κύριε. Ἀκουσον δὲ ἡμῶν Βασιλεὺς παρὰ Θεοῦ σὺ εἶ ἐν ἡμῖν· ἐν τοῖς ἐκλεκτοῖς μνημείοις ἡμῶν θάψου τὸν νεκρόν σου. Οὐδεὶς γὰρ ἡμῶν οὐ μὴ καλύσει τὸ μνημεῖον αὐτοῦ ἀπὸ σοῦ, τοῦ θάψαι τὸν νεκρόν σου ἐκεῖ. ⁷ Ἀναστάς δὲ Ἀβραὰμ προσεκύνησε τῷ λαῷ τῆς γῆς, τοῖς υἱοῖς τοῦ Χέτ.

⁸ Καὶ ἐλάλησε πρὸς αὐτοὺς Ἀβραὰμ, λέγων· Εἰ ἔχετε τῇ ψυχῇ ὑμῶν, ὥστε θάψαι τὸν νεκρόν μου ὑπὸ προσώπων μου, ἀκουσατέ μου καὶ λαλήσατε περὶ ἐμοῦ Ἐφρών τῷ τοῦ Σαάρ,

⁹ καὶ δότε μοι τὸ σπήλαιον τὸ διπλοῦν, ὃ ἐστὶν αὐτῷ, τὸ ὃν ἐν μέρει τοῦ ἀγροῦ αὐτοῦ ἀργυρίου τοῦ ἀξίου· δότε μοι αὐτὸ ἐν ὑμῖν εἰς κτήσιν μνημείου. ¹⁰ Ἐφρών δὲ ἐκάθητο ἐρ μέσῳ τῶν υἱῶν Χέτ.

¹¹ Ἀποκριθεὶς δὲ Ἐφρών ὁ Χετταῖος πρὸς Ἀβραὰμ εἶπεν ἀκούοντων τῶν υἱῶν Χέτ καὶ τῶν εἰσπορευομένων εἰς τὴν πόλιν πάντων, λέγων· ¹² Παρ' ἐμοὶ γενοῦ, κύριε, καὶ ἀκουσόν μου τὸν ἀγρόν ¹³ καὶ τὸ σπήλαιον τὸ ἐν αὐτῷ σοὶ δίδωμι, ἐναντίον πάντων τῶν πολιτῶν μου· δέδωκά σοι θάψου τὸν νεκρόν σου. ¹⁴ Καὶ προσεκύνησεν Ἀβραὰμ ἐναντίον τοῦ λαοῦ τῆς γῆς, ¹⁵ καὶ εἶπε τῷ Ἐφρών εἰς τὰ ὦτα ἑναντίον τοῦ λαοῦ

1. A²X† (in f.) ἔτη ζωῆς Σάρρας. 2. AX* τῆ. 3. FX* (alt.) Ἀβο. (A² unc. incl.). AEFX* (alt.) τῆ. 4. A¹ (pro ἀπ' ἐμῆ A²B): ἐκεῖ. 6. AEX: (* ἐ μή) τὸ μνημ. αὐτῆ καλ. 7. AX* τῆ. 8 (sqq.). B²: Ἐφρώμ. 9. A: ἐν μεριδι. A': ἀξ. δότε. 10. AFX pon. πάντων α. τῶν. 11. AEX* πάντων. 12. EX† (in f.) καὶ τοῖς υἱοῖς τῆ Χέτ. 13. A²X* ἐναντ. (AX† παντός).

פ פ ה ה

XXIII. ויהי חיי שרה מאה שנה ועשרים שנה ושבע שנים שני חיי שרה: ותמת שרה בקרות ארבע

הוא הקרון בארץ פנען ויבא אברהם לספר לשרה ולבנותיה: ויקם אברהם מעל שני מתו וידבר אל בני-הת

לאמר: פרוותי שב אנכי עמכם פנו לי אחות-קבר עמכם ואקברה מתו

מלפני: ויענו בני-הת את-אברהם לאמר: לו: שמענו: אדני נשיא

אלהים אתה ברוכנו במבחר קברינו קבר את-מתה איש ממנו את-קברו

לא-יכלה ממנו מבחר מתה: ויקם אברהם וישתחו לעם-הארץ לבני-

הת: וידבר אתם לאמר אם-יש את-נפשכם לקבר את-מתו מלפני

שמעוני ופגעו-לי בעפרון בן-צחר: ויהי-לי את-מערת המכפלה אשר-

לו אשר בקצה שדה: בלסה מלא: והננה לי ברוכם לאחות-קבר:

ועפרון ישב בתוך בני-הת ויען עפרון תחתיו את-אברהם באזני בני-

הת לכל באי שער-עירו לאמר: לא-אדני שמעני השדה נתתי לה

והמערה אשר-בו לת נתתיה לעיני בני-עמי נתתיה לה קבר מתה:

וישתחו אברהם לפני עם-הארץ: וידבר אל-עפרון באזני עם-הארץ

12

13

XXIII. 4. Sara vécut cent vingt-sept ans. L'hébreu ajoute : « ce sont les années de la vie de Sara ».
 2. Dans la ville d'Arbée. Hébreu : « à Kiryath-Arba ». Kyriath signifie « ville ». Les Septante ajoutent : « qui est dans la vallée ».
 3. Après les devoirs funéraires. Hébreu et Septante : « de devant (hébreu : la face de) son mort ».
 4. Et voyageur. Hébreu : « et habitant ». — Afin que j'ensevelisse mon mort. L'hébreu ajoute : « de devant ma face » ; les Septante : « de devant moi ».
 5. Répondirent. L'hébreu et les Septante ajoutent : « à Abraham ».
 6. Dans le plus beau de nos sépultures. Hébreu : « dans celui de nos sépultures dont tu auras fait

choix ».
 8. Que j'ensevelisse mon mort. L'hébreu et les Septante ajoutent : « de devant ma face ».
 9. La caverne double. Hébreu : « la caverne de Macpela ».
 10. Habitait. Hébreu et Septante : « était assis ». — Ephron. Hébreu et Septante : « Ephron l'Héthéen ». — Devant tous ceux qui entraient. Hébreu et Septante : « devant les fils de Heth et tous ceux qui entraient ».
 11. Non, il n'en sera pas ainsi, mon seigneur ; mais toi, écoute plutôt ce que je dis. L'hébreu est plus concis : Non, mon seigneur, écoute-moi ». Septante : « Sois près de moi, seigneur, et écoute-moi ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 16^e Mort de Sara (XXIII).

XXIII. ¹ Vixit autem Sara centum viginti septem annis. ² Et mórtua est in civitáte Arbée, quæ est Hebron, in terra Chánaan : venitque Abraham ut plángeret et fleret eam.

³ Cumque surrexisset ab officio fúneris, locútus est ad filios Heth, dicens : ⁴ Advena sum et peregrinus apud vos : date mihi jus sepúlchri vobiscum, ut sepéliam mórtuum meum. ⁵ Respondérunt filii Heth, dicentes : ⁶ Audi nos, dómine, princeps Dei es apud nos : in eléctis sepúlchris nostris sépeli mórtuum tuum : nullúque te prohibéret póterit quin in monuménto ejus sepélias mórtuum tuum. ⁷ Surréxit Abraham, et adorávit pópulum terræ, filios videlicet Heth : ⁸ dixitque ad eos : Si placet ánimæ vestræ ut sepéliam mórtuum meum, audite me, et intercédite pro me apud Ephron filium Seor : ⁹ ut det mihi spelúncam duplicem, quam habet in extrémá parte agri sui : pecúnia digna tradat eam mihi coram vobis in possessionem sepúlchri. ¹⁰ Habitábat autem Ephron in médio filiórum Heth. Responditque Ephron ad Abraham cunctis audientibus qui ingrediebántur portam civitátis illius, dicens : ¹¹ Nequáquam ita fiat, dómine mi, sed tu magis auscúlta quod loquor : Agrum trado tibi, et spelúncam quæ in eo est, præsentibus filiis pópuli mei, sépeli mórtuum tuum. ¹² Adorávit Abraham coram pópulo terræ. ¹³ Et locútus est ad Ephron circumstánte plebe : Quæ-

40'

Sara moritur.
Gen. 35, 27.
Jos. 14, 15.

Act. 7, 5.

Ab Heth Abraham jus emit sepulchri.

Gen. 34, 20,
21.2 Reg.
24, 22.

XXIII. ¹ Or Sara vécut cent vingt-sept ans, ² et elle mourut dans la ville d'Arbée, qui est Hébron, dans la terre de Chanaan ; et Abraham vint pour faire le deuil et pour la pleurer.

³ Et lorsqu'il sefut levé après les devoirs funéraires, il parla aux fils de Heth, disant : « ⁴ Je suis parmi vous étranger et voyageur : donnez-moi le droit de sépulture chez vous, afin que j'ensevelisse mon mort ». ⁵ Les fils de Heth répondirent, disant : ⁶ « Écoutez-nous, seigneur : tu es un prince de Dieu au milieu de nous ; ensevelis ton mort dans le plus beau de nos sépulcres : nul ne pourra t'empêcher d'ensevelir ton mort dans son tombeau ». ⁷ Abraham se leva, et se prosterna devant le peuple de ce pays, c'est-à-dire, les fils de Heth ; ⁸ et il leur dit : « S'il plaît à votre âme que j'ensevelisse mon mort, écoutez-moi et intercédez pour moi auprès d'Éphron, fils de Séor, ⁹ afin qu'il me donne la caverne double qu'il a à l'extrémité de son champ ; que pour un prix convenable il me la livre devant vous, afin que j'y possède un sépulcre ». ¹⁰ Or Éphron habitait au milieu des fils de Heth. Éphron répondit donc à Abraham, devant tous ceux qui entraient à la porte de la ville, disant : ¹¹ « Non, il n'en sera pas ainsi, mon seigneur ; mais toi, écoute plutôt ce que je dis : Je te livre le champ et la caverne qui est dans ce champ, en présence des fils de mon peuple : ensevelis ton mort ». ¹² Abraham se prosterna devant le peuple de ce pays, ¹³ et dit à Éphron, le

16^e Mort et sépulture de Sara, XXIII, 1-20.

XXIII. 1. Cent vingt-sept ans. Sara est la seule femme dont l'Écriture mentionne la durée de la vie.

2. Hébron est située sur les versants de trois montagnes et dans une vallée, à une hauteur de 850 mètres environ au-dessus de la Méditerranée, au milieu des montagnes de Juda, dans la Palestine méridionale. C'est l'une des plus anciennes villes de la terre de Chanaan ; elle s'appelait aussi Cariath-Arbé. La vallée au fond de laquelle est l'Hébron actuelle se dirige du nord au sud. Les coteaux sont encore aujourd'hui couverts de vignes qui produisent les plus beaux raisins de la terre de Juda. On y voit aussi des bosquets d'oliviers. Le tombeau des patriarches est à l'extrémité d'Hébron.

4. Le droit de sépulture. Nous voyons ici le premier exemple de l'enterrement des morts, que la Bible n'avait pas eu jusque-là l'occasion de mentionner. Il n'est guère douteux que l'usage d'enter-

rer les morts, au lieu de les brûler, ne se rattache à la croyance de la résurrection des corps.

6. Un prince de Dieu, c'est-à-dire un très grand prince. — Ensevelis ton mort. La politesse orientale, poussée jusqu'au raffinement, exigeait que les Héthéens offrisent à Abraham leurs propres tombeaux. Mais le patriarche savait très bien que leur langage n'était qu'un compliment obligé et qu'il ne devait pas les prendre au mot.

8. Intercédez pour moi auprès d'Éphron. Éphron était présent, mais il devait nécessairement y avoir des intermédiaires entre le vendeur et l'acheteur. Aucune affaire, même un mariage, ne se traite en Orient sans le secours d'un tiers.

11. Je te livre (donne) le champ. Encore aujourd'hui, dans les mêmes contrées, c'est le même langage qu'emploient les Arabes. Ils donnent leur maison, leurs chevaux, leur champ, en prenant à témoins tous les spectateurs : mais ce langage n'a pas d'autre but que de faire payer plus cher ce que l'on achète.

VI. Generaciones Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 17^o Uxorem ductt Isaac (XXIV).

τῆς γῆς· Ἐπειδὴ * πρὸς ἐμοῦ εἶ, ἀκουσόν μου· τὸ ἀργυρίον τοῦ ἀγροῦ λάβε παρ' ἐμοῦ, καὶ θάψου τὸν νεκρόν μου ἐκεῖ. ¹⁴ Ἀπεκρίθη δὲ Ἐσρών τῷ Ἀβραάμ, λέγων· ¹⁵ Οὐχί, κύριε· * ἀκήστω γάρ, γῆ τετρακοσίων διδραχμῶν ἀργυρίου· ἀλλὰ τί ἂν εἴη τοῦτο ἀνά μίσον ἐμοῦ καὶ σοῦ; σὺ δὲ τὸν νεκρὸν σου θάψον. ¹⁶ Καὶ ἤκουσεν Ἀβραάμ τῷ Ἐσρών, καὶ ἀπεκαταστήσεν Ἀβραάμ τῷ Ἐσρών τὸ ἀργυρίον, ὃ ἐλάλησεν εἰς τὰ ὅτι τῶν νιῶν Χέτ, τετρακόσια διδραχμα ἀργυρίου δοκίμου ἐμποροῖς.

¹⁷ Καὶ ἔσθη ὁ ἀγρός Ἐσρών, ὃς ἦν ἐν τῷ διπλῷ σπηλαίῳ, ὃς ἔστι κατὰ πρόσωπον Μαιμβοῦ, ὁ ἀγρός καὶ τὸ σπήλαιον, ὃ ἦν ἐν αὐτῷ, καὶ πᾶν δένδρον, ὃ ἦν ἐν τῷ ἀγρῷ, καὶ πᾶν ὃ ἔστιν ἐν τοῖς ὄροις αὐτοῦ κύκλῳ, ¹⁸ τῷ Ἀβραάμ εἰς κτήσιν ἐναντίον τῶν νιῶν Χέτ· καὶ πάντων τῶν εἰσπορευομένων εἰς τὴν πόλιν. ¹⁹ Μετὰ ταῦτα εἶδωπεν Ἀβραάμ Σάρραν τὴν γυναῖκα αὐτοῦ ἐν τῷ σπηλαίῳ τοῦ ἀγροῦ τῷ διπλῷ, ὃ ἔστιν ἀπέναντι Μαιμβοῦ· αὕτη ἔστι Χεβρῶν ἐν τῇ γῇ Χαναάν. ²⁰ Καὶ ἐκυρώθη ὁ ἀγρός καὶ τὸ σπήλαιον, ὃ ἦν ἐν αὐτῷ, τῷ Ἀβραάμ εἰς κτήσιν ταφῶν παρὰ τῶν νιῶν Χέτ.

XXIV. Καὶ Ἀβραάμ ἦν πρεσβύτερος προβητικῶς ἡμερῶν, καὶ κύριος ἠλόγησε τὸν Ἀβραάμ κατὰ πάντα. ² Καὶ εἶπεν Ἀβραάμ τῷ παιδί αὐτοῦ τῷ πρεσβυτέρῳ τῆς οἰκίας αὐτοῦ, τῷ ἀρχοντι πάντων τῶν αὐτοῦ· Θεὸς τὴν χειρὰ σου ὑπὸ τὸν μηρόν μου, ³ καὶ ἔξορκιῶ σε κύριον τὸν θεὸν τοῦ οὐρανοῦ καὶ τὸν θεὸν τῆς γῆς, ἵνα μὴ λάβῃς γυναῖκα τῷ νιῷ μου Ἰσαὰκ ἀπὸ τῶν θυγατέρων τῶν Χανααναίων, μεθ' ὧν ἐγὼ οἰκῶ ἐν αὐτοῖς, ⁴ ἀλλ' ἢ εἰς τὴν γῆν μου, οὗ ἐγεννήθην, πορεύσῃ, καὶ εἰς τὴν φυλὴν μου, καὶ λήψῃ

15. A¹EFX* γῆ. AEX (pro ἀλλὰ - σῶ): ἀνά μίσον ἐμοῦ κ. σὶ τί εἶη τῆτο; 17. AEFX*(alt.) κ. πᾶν. 3. A¹X*(alt.) τὸν θ. A (in f.): μετ' αὐτῶν. 4. AEFX* ἦ.

לֵאמֹר אַךְ אִם-אַתָּה לִּי שְׂמַעְנִי נָתַתִּי בְּסֶפֶת הַשְּׂדֵה קֶדָה מִמֶּנִּי וְאֶבְרָתָה אֶת-מִתִּי שְׂמָה: וַיִּשֶׁן עֶפְרָוֹן אֶת-אֶבְרָהָם כִּי לֵאמֹר לִּי: אֲדַנִּי שְׂמַעְנִי אֲרִץ אֲרָבֶל מֵאֵת שְׂקַל-בְּסֶפֶת בִּינִי וּבִינְךָ מֵהֶ-הוּא וְאֶת-מִתִּי קָבַר: וַיִּשְׁמַע אֶבְרָהָם אֶל-עֶפְרָוֹן וַיִּשְׁקַל אֶבְרָהָם לְעֶפְרָוֹן אֶת-הַכֶּסֶף אֲשֶׁר הָפַר בְּאָזְנֵי בְּנֵי-הָאֶרֶב מֵאוֹת שְׂקַל כֶּסֶף עֹבֵר לַסְּהָר: וַיָּקָם וַיִּשְׂדֶה עֶפְרָוֹן אֲשֶׁר בְּמִכְסְפָה אֲשֶׁר לְבָנֵי מִמְרָא הַשְּׂדֵה וְהַמְעָרָה אֲשֶׁר-בוֹ וְכָל-הַעֵץ אֲשֶׁר בַּשְּׂדֵה אֲשֶׁר בְּכָל-צִבְלוֹ סָבִיב: לְאַבְרָהָם לְמַקְנָה לְעֵינֵי בְּנֵי-הָאֶרֶץ כָּל-כָּל פְּאֵי שְׂעֵר-עוֹרֵי: וְאַחֲרָיו-כֵּן קָבַר אֶבְרָהָם אֶת-שָׂרָה אִשְׁתּוֹ אֶל-מַעֲרַת שְׂדֵה הַמִּכְסְפָה עַל-פְּנֵי מִמְרָא הוּא הַכְּרוֹן בְּאֲרֶץ כְּנָעַן: וַיָּקָם הַשְּׂדֵה וְהַמְעָרָה אֲשֶׁר-בוֹ לְאַבְרָהָם לְאֵהֶזֶת-קָבַר מֵאֵת בְּנֵי-הָאֶרֶץ: ס

XXIV. וְאַבְרָהָם זָקֵן בָּא בַּיָּמִים וַיהוָה בָּרַךְ אֶת-אֶבְרָהָם בְּכָל: וַיֹּאמֶר אֶבְרָהָם אֶל-עֶבְדּוֹ זָקֵן בִּיהוֹ הַמַּשְׁלַב בְּכָל-אֲשֶׁר-לוֹ שִׁים-נָא יְדֹעַ תַּתַּת יָרְכִי: וְאֲשַׁבְּעֶךָ בַּיהוָה אֱלֹהֵי הַשָּׁמַיִם וְאֱלֹהֵי הָאָרֶץ אֲשֶׁר לֹא-תִקַּח אִשָּׁה לְבָנִי מִבְּנוֹת הַכְּנַעֲנִי אֲשֶׁר אֲנִי יוֹשֵׁב בְּקִרְבּוֹ: כִּי אֶל-אֲרָצִי וְאֶל-מוֹלְדֹתַי תִּלְקַחְתָּ

13. Je te prie de m'écouter. Septante: « quoniam me es, audi me ». — Je donnerai (hébreu: je donne) l'argent pour le champ: prends-le. Septante: « prends de moi l'argent du champ ».

14. Répondit. Hébreu et Septante: « répondit à Abraham en disant ».

15. Mon seigneur, écoute-moi. Septante: « pas du tout, seigneur: j'ai entendu ». — La terre que tu demandes vaut quatre cents sicles d'argent; c'est le prix entre moi et toi; mais qu'est-ce que cela? Hébreu: « une terre de quatre cents sicles d'argent (Septante: la terre est de quatre cents didrachmes, mais) qu'est-ce que cela entre moi et toi? »

16. Ayant cours. Vulgate: publice. Hébreu et Septante: « passant auprès des marchands ».

17. Jadis, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Dans lequel était une caverne double. Hébreu: « à Macpéla »; Septante: « qui était dans (à) la caverne double ». — Tous les arbres qui bordaient le champ de tous côtés. Hébreu et Septante: « tous les arbres qui étaient dans le champ et (Septante: tout ce qu'il y avait) dans toutes ses limites alentour ».

19. Et ainsi. Hébreu et Septante: « après cela ». — Dans la caverne double du champ. Hébreu: « dans la caverne du champ de Macpéla ».

XXIV. 3. Afin que je l'adjure. Hébreu et Septante: « et je te ferai jurer ». — Pour mon fils. Les Septante ajoutent: « Isaac ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 17^e Mariage d'Isaac (XXIV).

so, ut aúdias me : Dabo pecúniám pro agro : súscipe eam, et sic sepéliam mórtuum meum in eo. ¹³ Responditque Ephron : ¹³ Dómine mi, audi me : Terra, quam póstulas, quadringéntis siclis argénti valet : istud est prétium inter me et te : sed quantum est hoc? sepéli mórtuum tuum. ¹⁶ Quod cum audisset Abraham, appéndit pecúniám, quam Ephron postuláverat, audiéntibus filiis Heth, quadringéntos siclos argénti probáte monétæ publicæ.

Gen. 14, 23.
2 Reg. 24, 24.
Agri
pretium.

Gen. 43, 91.
Jer. 32, 10.

¹⁷ Confirmátusque est ager quondam Ephronis, in quo erat spelúnca duplex, respiciens Mambre, tam ipse, quam spelúnca, et omnes árbores ejus in cunctis términis ejus per circuitum, ¹⁸ Abrahæ in possessioném, vidéntibus filiis Heth, et cunctis qui intrábant portam civitátis illius. ¹⁹ Atque ita sepelivit Abraham Saram uxórem suam in spelúnca agri dúplici, quæ respiciébat Mambre, hæc est Hebron in terra Chánaan. ²⁰ Et confirmátus est ager, et antrum quod erat in eo, Abrahæ in possessioném monuménti a filiis Heth.

Gen. 25, 9-10 ;
49, 29-30 ;
50, 13.
Act. 7, 16.

Gen. 23, 10 ;
34, 20.
Sepelitur
Sara.

Gen. 35, 27.

Gen. 25, 9-10 ;
47, 30 ;
49, 29-31 ;
50, 13.

XXIV. ¹ Erat autem Abraham senex, dierúmque multórum : et Dóminus in cunctis benedixerat ei. ² Dixítque ad servum seniórem domus suæ, qui præerat ómnibus quæ habébat : Pone manum tuam subter femur meum, ³ ut adjúrem te per Dóminum, Deum cœli et terræ, ut non accípias uxórem filio meo de filiábus Chananæórum, inter quos hábito : ⁴ sed ad terram et cognatiónem meam proficiscáris, et inde accípias

13

Gen. 12, 2 ;
15, 2.

Gen. 47, 29.
Eliezer

Gen. 28, 1.
1 Cor. 7, 39.

Gen. 22, 20.

peuple l'environnant : « Je te prie de m'écouter : je donnerai l'argent pour le champ ; prends-le, et ainsi j'y ensevelirai mon mort ». ¹³ Et Éphron répondit : ¹³ « Mon seigneur, écoute-moi : la terre que tu demandes vaut quatre cents sicles d'argent ; c'est le prix entre moi et toi ; mais qu'est-ce que cela ? ensevelis ton mort ». ¹⁶ Ce qu'Abraham ayant entendu, il fit peser l'argent qu'Éphron avait demandé, en présence des fils de Heth, quatre cents sicles d'argent en monnaie de bon aloi et ayant cours.

¹⁷ Et le champ jadis d'Éphron, dans lequel était une caverne double, en face de Mambré, aussi bien que la caverne et tous les arbres qui bordaient le champ de tous côtés, fut assuré ¹⁸ à Abraham, comme propriété, sous les yeux des fils de Heth et de tous ceux qui entraient à la porte de la ville. ¹⁹ Et ainsi Abraham ensevelit Sara, sa femme, dans la caverne double du champ, en face de Mambré : c'est Hébron, dans la terre de Chanaan. ²⁰ Le champ donc et la caverne qui était dans le champ furent assurés à Abraham, comme propriété de tombeau, par les fils de Heth.

XXIV. ¹ Or Abraham était vieux et plein de jours ; et le Seigneur l'avait béni en toutes choses. ² Et il dit au serviteur le plus ancien de sa maison, qui présidait sur tout ce qu'il avait : « Pose ta main sous ma cuisse, ³ afin que je t'adjure, par le Seigneur Dieu du ciel et de la terre, que tu ne prendras pas de femme pour mon fils parmi les filles des Chananéens au milieu desquelles j'habite, ⁴ mais que tu iras dans mon pays et dans ma parenté, et que

13. *Quatre cents sicles d'argent.* C'est la première fois que la Bible mentionne le nom d'un poids. Ici, le mot *sicle* désigne seulement un poids ; la monnaie frappée ne paraît dans l'Écriture qu'après la captivité de Babylone. Cependant, du temps d'Abraham, les Égyptiens avaient des anneaux d'or et d'argent qu'on voit représentés sur les monuments et qui, étant d'un poids fixe, jouaient le rôle de monnaie. Il est impossible d'apprécier quelle était la valeur de l'argent à cette époque reculée. À l'époque des Septante, le demi-sicle d'argent valait un didrachme grec, c'est-à-dire environ 4 fr. 42. D'après cette évaluation, la caverne de Makpélah aurait coûté à Abraham de 1.400 à 1.200 francs. Mais l'argent avait alors en Palestine une valeur tout autrement considérable qu'aujourd'hui.

17. *Une caverne double.* La caverne de Makpélah a

été décrite par le voyageur juif Benjamin de Tudèle qui l'a visitée au XI^e siècle. On entre, dit-il, dans une première grotte où l'on ne remarque rien. On descend ensuite dans une seconde qui est également vide. On pénètre enfin dans une troisième où se trouvent six tombeaux qui, d'après les inscriptions, seraient ceux d'Abraham, d'Isaac, de Jacob, de Sara, de Rébecca et de Lia. Benjamin vit là aussi un grand nombre de tonneaux remplis d'ossements d'anciens Israélites qu'on y avait transportés par dévotion. — *La caverne et tous les arbres.* Aujourd'hui encore, en Orient, la description de l'objet vendu est précise, minutieuse, et tout ce qui en fait partie est spécifié avec soin. Même dans la vente d'un champ, le contrat doit porter que les puits, les arbres qui s'y trouvent, sont vendus avec le champ.

18. *Sous les yeux des fils de Heth et de tous ceux*

γυναῖκα τῷ νιῶ μου Ἰσαὰκ ἐκεῖθεν'. 5 Ἐπε-
 δὲ πρὸς αὐτὸν ὁ παῖς· Μήποτε οὐ βούληται
 ἡ γυνὴ πορευθῆναι μετ' ἐμοῦ ὅπισσω εἰς τὴν
 γῆν ταύτην, ἀποστρέψω τὸν υἱόν σου εἰς τὴν
 γῆν, ὅθεν ἐξῆλθες ἐκεῖθεν; 6 Ἐπε δὲ πρὸς
 αὐτὸν Ἀβραάμ· Πρόσεχε σεαυτῷ, μὴ ἀπο-
 στρέψῃς τὸν υἱόν μου ἐκεῖ. 7 Κύριος ὁ θεὸς
 τοῦ οὐρανοῦ καὶ ὁ θεὸς τῆς γῆς, ὃς ἔλαβέ
 με ἐκ τοῦ οἴκου τοῦ πατρὸς μου καὶ ἐκ τῆς
 γῆς ἧς ἐγεννήθην, ὃς ἐλάλησέ μοι καὶ ὃς
 ἠμώσε μοι, λέγων· 'Σοὶ' δώσω τὴν γῆν ταύ-
 την καὶ τῷ σπέρματι σου, αὐτὸς ἀποστειλεῖ
 τὸν ἄγγελον αὐτοῦ ἔμπροσθέν σου, καὶ λήψῃ
 γυναῖκα τῷ νιῶ μου ἐκεῖθεν. 8 Ἐὰν δὲ μὴ
 θέλῃ ἡ γυνὴ πορευθῆναι μετὰ σου εἰς τὴν
 γῆν ταύτην, καθαρὸς ἔση ἀπὸ τοῦ ὄρκου
 μου· μόνον τὸν υἱόν μου μὴ ἀποστρέψῃς
 ἐκεῖ. 9 Καὶ ἐθικεν ὁ παῖς τὴν χεῖρα αὐ-
 τοῦ ὑπὸ τὸν μηρὸν Ἀβραάμ τοῦ κυρίου αὐ-
 τοῦ, καὶ ὤμοσεν αὐτῷ περὶ τοῦ ῥήματος
 τούτου.

10 Καὶ ἔλαβεν ὁ παῖς δέκα καμήλους ἀπὸ
 τῶν καμήλων τοῦ κυρίου αὐτοῦ, 11 καὶ ἀπὸ
 πάντων τῶν ἀγαθῶν τοῦ κυρίου αὐτοῦ μεθ'-
 ἑαυτοῦ, καὶ ἀναστὰς ἐπορεύθη εἰς τὴν Μεσο-
 ποταμίαν, εἰς τὴν πόλιν Ναχώρ. 12 Καὶ
 ἐκοίμισε τὰς καμήλους ἔξω τῆς πόλεως παρὰ
 τὸ φρέγγρ τοῦ ὕδατος τὸ πρὸς ὀψέ, ἥνικα
 ἐκπορεύονταί αἱ ὕδρονόμενα. 13 Ἰδοὺ
 ἐγὼ ἕστηκα ἐπὶ τῆς πηγῆς τοῦ ὕδατος, αἱ δὲ
 θνηγάτερες τῶν οἰκούντων τὴν πόλιν ἐκπορεύον-
 ται ἀντλήσαι ὕδωρ. 14 Καὶ ἔσται ἡ παρθέ-
 νος, ἥ ἂν ἐγὼ εἶπω· Ἐπίκλινον τὴν ὕδριαν
 σου, ἵνα πῶ, καὶ εἴπω μοι· Πίε σύ, καὶ τὰς
 καμήλους σου ποτιῶ ἕως ἂν παύσωνται πί-
 νουσαι, ταύτην ἡτοίμασας τῷ παιδί σου τῷ

5. FX: Ἐὰν ἢ μὴ β. AX: βέλεται. 7. AFX* (tert.)
 ὃς. AEX† (a. ἐκεῖθ.) Ἰσαὰκ. 8. AEFX† (p. ὄρκος υς)
 τέτς (A'EX* μς). 11. AX: ἐκοίμῃσεν. 12. A'X* (pr.)
 μς. 14. AFX* (alt.) τῷ.

ה אִשָּׁה לְבָנִי לְיִצְחָק: וַיֹּאמֶר אֵלָיו
 הַלְבַד אֵילָלִי לְאִתְּאֵבָה הָאִשָּׁה לְלַכְת
 אֲחֵרִי אֶל־הָאָרֶץ הַזֹּאת הַהִשָּׁב אֲשִׁיב
 אֶת־בְּנִי אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר־יָצֵאת
 מִשָּׁם: וַיֹּאמֶר אֵלָיו אַבְרָהָם הַשְּׂמֹר
 6 לְךָ פֶּן־תָּשִׁיב אֶת־בְּנִי שָׁמָּה: וַהֲוֵה
 אֵלָהִי הַשָּׂמִים אֲשֶׁר לְקַחְנִי מִבֵּית
 אָבִי וּמֵאָרֶץ מוֹלֶדְתִּי וְאֲשֶׁר דִּבְרָלִי
 וְאֲשֶׁר נִשְׁבַּע־לִי לֵאמֹר לְזַרְעֲךָ אֶפְן
 אֶת־הָאָרֶץ הַזֹּאת הִיא וַיִּשְׁלַח מַלְאָכֹו
 לְבָנִי וּלְקַחַת אִשָּׁה לְבָנִי מִשָּׁם:
 8 וְאִם־לֹא תֵאֵבָה הָאִשָּׁה לְלַכְת אֲחֵרִי
 וְנָקִיָה מִשְׁבַּעְתִּי זֹאת רַק אֶת־בְּנִי לֹא
 9 תָּשִׁיב שָׁמָּה: וַיִּשָּׂם הַלְבַד אֶת־יָדוֹ
 תַּחַת יָרְךָ אַבְרָהָם אֲדָנָיו וַיִּשְׁבַּע לֹו
 עַל־הַדָּבָר הַזֶּה: וַיִּקַּח הָעֶבֶד עֲשָׂרָה
 גַּמְלִים מִצִּמְרֵי אֲדָנָיו וַיִּלְךָ וְכָל־טֹיֵב
 אֲדָנָיו בְּיָדוֹ וַיָּקָם וַיִּלְכֶה אֶל־אָרֶם
 11 נְהָרִים אֶל־עִיר נְהֹר: וַיַּבְרֶךָ הַגַּמְלִים
 מִתְחִיל לָעִיר אֶל־בְּאֵר הַמַּיִם לַעַת
 12 לָרֹב לַעַת יָצֵאת הַשְּׂאֵבֶת: וַיֹּאמֶר
 וַהֲוֵה אֵלָהִי אֲדָנִי אַבְרָהָם הַקְּרֹה־נָא
 לְפָנַי הַיּוֹם וְעַשֶׂה־הֶסֶד עִם אֲדָנִי
 13 אַבְרָהָם: הִנֵּה אָנֹכִי נֹכֵחַ עַל־עֵין
 הַמַּיִם וּבְכֹות אֲנִשִּׁי הָלֵוִר יָצֵאת
 14 לְשָׂאֵב מַיִם: וַהֲוֵה הַנְּעֹר אֲשֶׁר אָמַר
 אֵלָיָה הַשִּׁי־נָא כְהֵן וְאִשְׁתָּהּ וְאָמַרְהָ
 שְׂתָה וְגַם־גַּמְלֵיךָ אִשְׁקָה אֵתָה הַכֹּחֶת

v. 14. הַנְּעֹרָה ק'

5. Si la femme ne veut pas venir avec moi. Hébreu : « peut-être la femme ne voudra-t-elle pas venir avec moi. »
 6. Jamais, Vulgate : quando, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 7. Le Seigneur Dieu du ciel. Les Septante ajoutent : « et Dieu de la terre. » — C'est à ta postérité. Septante : « c'est à toi et à ta postérité ».
 8. Ne veut pas le suivre. Les Septante ajoutent : « dans ce pays-ci ». — Par le serment. Hébreu et Septante : « par ce serment à moi fait ».
 9. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 10. Du troupeau. Hébreu et Septante : « parmi les

chameaux ». — Et s'en alla, manque dans les Septante. — Portant avec lui de tous ses biens. Hébreu et Septante : « et tout le bien de son maître était en sa main ».
 11. Temps où les jeunes filles ont coutume de sortir pour puiser de l'eau. Hébreu et Septante : « temps où sortent celles qui vont puiser de l'eau ». Jeunes filles n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 14. Donc, Vulgate : igitur, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Incline ta cruche. L'hébreu ajoute : « je te prie ». — Je donnerai aussi à boire à tes chameaux. Les Septante ajoutent : « jusqu'à ce qu'ils aient fini de boire ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 1^o Mariage d'Isaac (XXIV).

uxórem filio meo Isaac. ⁵ Respóndit servus : Si nolúterit mülíer venire mecum in terram hanc, numquid redúcere débeo filium tuum ad locum, de quo tu egréssus es? ⁶ Dixítque Abraham : Cave nequándo redúcas filium meum illuc. ⁷ Dóminus Deus cœli, qui tulit me de domo patris mei, et de terra nativitatís meæ, qui locútus est mihi, et jurávit mihi, dicens : Sémini tuo dabo terram hanc : ipse mittet ángelum suum coram te, et accípies inde uxórem filio meo : ⁸ sin autem mülíer nolúterit sequi te, non tenéberis juraménto : filium meum tantum ne redúcas illuc. ⁹ Pósuit ergo servus manum sub fémore Abraham dómini sui, et jurávit illi super sermóne hoc.

Servi missio.

Gen. 12, 1-4.

Gen. 12, 7 ;
22, 16 ;
13, 16 ;
15, 18 ;
26, 3-1 ;
48, 16,
Tob. 5, 23.

Servus profectus.

Gen. 11, 31 ;
27, 43.

Prov. 19, 14.
Servi precatio.

Gen. 43, 14.

¹⁰ Tulítque decem camélos de grege dómini sui, et ábiit, ex ómnibus bonis ejus portans secum, profectúsque perréxit in Mesopotámiam ad urbem Nachor. ¹¹ Cumque camélos fecisset accúmbere extra óppidum juxta púteum aquæ vésperè, témpore quo solent mulieres égređi ad hauriéndam aquam, ¹² dixit : Dómine Deus dómini mei Abraham, occúrre, óbsecro, mihi hódie, et fac misericórdiam cum dómino meo Abraham. ¹³ Ecce ego sto prope fontem aquæ, et filiæ habitatórum hujus civitatís egrediéntur ad hauriéndam aquam. ¹⁴ Igitur puélla, cui ego díxero : Inclína hýdriam tuam ut bibam : et illa respónderit, Bibe, quin et camélis tuis dabo potum : ipsa est, quam præparásti servo tuo Isaac :

c'est de là que tu prendras une femme pour mon fils Isaac ». ⁵ Le serviteur répondit : « Si la femme ne veut pas venir avec moi dans ce pays-ci, dois-je remener votre fils dans le lieu d'où vous êtes sorti? » ⁶ Et Abraham dit : « Garde-toi de jamais y remener mon fils. ⁷ Le Seigneur Dieu du ciel, qui m'a tiré de la maison de mon père et du pays de ma naissance, qui m'a parlé, et m'a juré, disant : C'est à ta postérité que je donnerai ce pays, enverra lui-même son ange devant toi, et tu prendras de là une femme pour mon fils. ⁸ Que si la femme ne veut pas te suivre, tu ne seras pas engagé par le serment ; seulement ne remène jamais là mon fils ». ⁹ Le serviteur posa donc la main sous la cuisse d'Abraham son maître, et il le lui jura.

¹⁰ C'est pourquoi il prit dix chameaux du troupeau de son maître, et s'en alla portant avec lui de tous ses biens ; et étant parti, il se dirigea en Mésopotamie, vers la ville de Nachor. ¹¹ Et lorsqu'il eut fait agenouiller ses chameaux hors de la ville près du puits, sur le soir, temps où les jeunes filles ont coutume de sortir pour puiser de l'eau, il dit : ¹² « Seigneur, Dieu de mon maître Abraham, je vous supplie, venez-moi en aide aujourd'hui, et faites miséricorde à mon maître Abraham. ¹³ Me voici près de la source d'eau et les filles des habitants de cette ville sortiront pour puiser de l'eau. ¹⁴ Que la jeune fille donc à qui je dirai : Incline ta cruche, afin que je boive, et qui répondra : Bois, et je donnerai aussi à boire à tes chameaux, soit celle que vous avez préparée à votre serviteur Isaac : et c'est

qui entraient à la porte de la ville. C'est là ce qui, de nos jours encore, donne en Orient force et valeur au contrat. Quand une vente doit être effectuée dans une ville ou dans un village, indépendamment des intermédiaires, toute la population se rassemble autour des parties contractantes, au lieu habituel des réunions, c'est-à-dire autour ou près de la porte de la ville. Tous prennent part aux débats comme s'ils y étaient personnellement intéressés. Ils sont tous ainsi témoins, connaissent les détails et les circonstances de l'affaire, et la transaction est ainsi confirmée sans aucun écrit.

1^o Mariage d'Isaac, XXIV, 1-67.

XXIV, 10. *Mésopotamie*, contrée située entre le Tigre et l'Euphrate, l'Euphrate et le Chabour. — Vers la ville de Nachor, Haran. Voir la note sur Genèse, xi, 31.

11. *Près du puits*. M. Malan le décrit ainsi : « J'allai à ce puits au moment où les femmes vont y puiser de l'eau. Il y en avait un groupe qui emplissaient, non plus leurs vases, car les marches que Rébecca descendait pour aller puiser de l'eau sont maintenant obstruées, mais leurs outres, en puisant à l'orifice du puits. Tous les alentours portent des marques de l'antiquité et des ravages du temps. Comme c'est le seul puits d'eau potable de la contrée, il est très fréquenté. On y voit divers canaux (ou abreuvoirs) de différente hauteur pour les chameaux, pour les brebis, pour les chèvres, les chevreux et les agneaux ».

13. *Les filles des habitants sortiront pour puiser de l'eau*. C'est encore aux jeunes filles et aux femmes que ce soin incombe en Orient. — Sur la prière d'Éliézer, voir la note du §. 42.

VI. Generaciones Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 17^o Uxorem ducit Isaac (XXIV).

Ἰσαάκ, καὶ ἐν τούτῳ γνώσομαι, ὅτι ἐποίησας ἔλεος μετὰ τοῦ κυρίου μου Ἀβραάμ.

15 Καὶ ἐγένετο πρὸ τοῦ συντελεῖσαι αὐτὸν λαλοῦντα ἐν τῇ διανοίᾳ αὐτοῦ, καὶ ἰδοὺ Ρεβέκκα ἐξεπορευέτο, ἣ τεχθεῖσα Βαθουήλ, υἱῷ Μελχᾶς τῆς γυναικὸς Ναχωρ, ἀδελφοῦ δὲ Ἀβραάμ. ἔχουσα τὴν ὑδρίαν ἐπὶ τῶν ὤμων αὐτῆς. 16 Ἡ δὲ παρθένος ἦν καλὴ τῇ ὄψει σφόδρα· παρθένος ἦν, ἀνὴρ οὐκ ἔγνω αὐτήν. Καταβάουσα δὲ ἐπὶ τὴν πηγὴν ἐπλήσθη τὴν ὑδρίαν αὐτῆς καὶ ἀνέβη. 17 Ἐπέδραμε δὲ ὁ παῖς εἰς συνάντησιν αὐτῆς καὶ εἶπε· Πότισόν με μικρὸν ὕδωρ ἐκ τῆς ὑδρίας σου. 18 Ἡ δὲ εἶπε· Πίε, κύριε, καὶ ἔσπενσε καὶ καθεῖλε τὴν ὑδρίαν ἐπὶ τὸν βραχίονα αὐτῆς καὶ ἐπότισεν αὐτὸν ἕως ἐπαύσατο πίνειν, 19 καὶ εἶπε· Καὶ ταῖς καμήλοις σου ὑδρεύσομαι ἕως ἂν * πᾶσαι πίωσι. 20 Καὶ ἔσπενσε καὶ ἐξεκένωσε τὴν ὑδρίαν εἰς τὸ ποτισήσασθαι, καὶ ἔδριμεν ἐπὶ τὸ φρέαθ' ἀντιλήσαι πάλιν, καὶ ὑδρεύσατο πάσαις ταῖς καμήλοις. 21 Ὁ δὲ ἄνθρωπος κατεμάνθανεν αὐτήν. Καὶ παρεσιώπη τοῦ γυνῆσαι, εἰ εὐώδωκε κύριος τὴν ὁδὸν αὐτοῦ ἢ οὐ.

22 Ἐγένετο δέ, ἤνικα ἐπαύσαντο πᾶσαι αἱ κάμηλοι πίνουσαι, ἔλαβεν ὁ ἄνθρωπος ἐνώτια χρυσᾶ ἀνά δραχμῆν ὀκτῆς, καὶ δύο ψέλλια ἐπὶ τὰς χεῖρας αὐτῆς, δέκα χρυσῶν ὀκτῆ αὐτῶν, 23 καὶ ἔσηρωτήσεν αὐτήν καὶ εἶπε· Οὐγάτηρ τίος εἶ; Ἀνάγγελόν μοι· εἰ ἔστι παρὰ τῷ πατρὶ σου τόπος ἡμῖν τοῦ καταλύσαι. 24 Ἡ δὲ εἶπεν αὐτῷ· Οὐγάτηρ Βαθουήλ εἰμι, τοῦ Μελχᾶς, ὃν ἔτεκε τῷ Ναχωρ. 25 Καὶ εἶπεν αὐτῷ· Καὶ ἄγρρα καὶ χορτάσματα πολλὰ παρ' ἡμῖν καὶ τόπος τοῦ καταλύσαι. 26 Καὶ εὐδοκήσας ὁ ἄνθρωπος προσεκύνησε τῷ κυρίῳ 27 καὶ εἶπεν· Ἐὐλογητός κύριος ὁ θεὸς τοῦ κυρίου μου Ἀβραάμ, ὃς οὐκ ἐγκατέλιπε τὴν δικαιοσύνην αὐτοῦ καὶ τὴν ἀλήθειαν ἀπὸ τοῦ κυρίου μου· ἐμέ

14. AEX: *ἐλ. τῷ κυρίῳ με Ἀβο*. 15. AFX* *αὐτῷ*. 20. AFX: *ἐπὶ τὸ ποτ*. AEX (pro *πάλιν*): *ὑδωρ*. 21. A (pro *εἰ*) *ἦ*. 23. AFX* *τῷ*.

לְבָרָתָהּ לְוַדְהָק וּבָהּ אֵדַע כִּי־עָשִׂיתָ לִּי חֶסֶד וְחַנּוּן וְיִתְיָהוּא טָרַם כְּלָהּ לְדַבְרֵי וְהִנֵּה רַבְקָה יָצְאת אִשֶּׁר יִלְדָהּ לְבַתוֹאֵל בֶּן־מִלְכָּה אִשֶּׁת נָחוֹר אֶחָי 15 אֲבֹתָהּם וְכֵהָה עַל־שָׂמָהּ: וְהִנֵּעַר טַבַּת מִרְאָה מֵאֵד בְּתוֹלָהּ וְאִישׁ לֹא יָדָעָה וְתָרַד הַעֲיֹנָה וְתַמְכָּא בָהּ 16 וְתַעַל: וַיִּרְץ הַעֲבָד לְקִרְאָתָהּ וַיֹּאמֶר הַגְּמִיּוֹנִי נָא מָשַׁט־מִיָּם מִפְּקָהּ: 17 וְתֹאמֶר שָׂתָה אֲדֹנָי וְתַמְהִיר וְתָרַד פְּקָהּ עַל־יָדָהּ וְתַשְׁקֶהּ: וְתַכַּל לְהַשְׁקֹתָ וְתֹאמֶר גַּם לְגַמְלֵיךָ אֲשָׂאב כַּעַד אֶם־כִּלְיָ לְשִׁתָּת: וְתַמְהִיר וְתַעַר בָּהּ אֶל־הַשְּׁקֹת וְתַרְץ עוֹד אֶל־הַבְּאֵר לְשָׂאב וְתַשָּׂאב לְכָל־גַּמְלוֹר: וְהָאִישׁ מִשְׁתַּאֲהָ לָהּ מִתְרִישׁ לְדַעַת הַהֲזָלִיחַ 22 יְהִיָּה דְרַכּוֹ אֶם־לֹא: וְיִהְיֶה פְּאֲשֶׁר כִּכְוֹ הַגַּמְלִים לְשִׁתָּת וַיִּשָּׂה הָאִישׁ בָּנָם זָהָב בְּקַע מִשְׁקָלוֹ וּשְׁנַי צַמִּידִים עַל־יָדָיָהּ עֲשָׂרָה זָהָב מִשְׁקָלָם: וַיֹּאמֶר בְּתַמְי אֶת־הַצִּידִי נָא לִי הַיֵּשׁ בֵּית־אֲבִיךָ מִקּוֹם לָנוּ לְלֵוִן: וְתֹאמֶר אֲלֹו בֵּת־בְּתוֹאֵל אֲנֹכִי בֶן־מִלְכָּה אִשֶּׁר כֹּה יִלְדָהּ לְנָחוֹר: וְתֹאמֶר אֲלֹו גַם־תַּכְּבֵּן גַּם־מִסְּאוֹ רַב עֲמָנִי גַם־מִקּוֹם לְלֵוִן: 23 וַיִּקְדַּ הָאִישׁ וַיִּשְׁתַּחֲוֶה לַיהוָה: וַיֹּאמֶר בְּרִיָּהּ יְהוָה אֱלֹהֵי אֲדֹנָי אֲבֹרָתָם אֲשֶׁר לֹא־קָרַב חֶסֶדוֹ וְאֲמַתּוֹ מֵעַם אֲדֹנָי

v. 16. והנערה ק' v. 19. קמץ בוד' פ'

15. *En lui-même, n'est pas dans l'hébreu.*
16. *Jeune fille fort gracieuse.* Hébreu et Septante : « jeune fille fort belle à voir ». — *Très belle, n'est pas répétée ici dans l'hébreu ni dans les Septante.* — *Elle s'en retournait.* Hébreu et Septante : « elle remonta ».
17. *Donne-moi un peu d'eau à boire.* Hébreu : « donne-moi à boire un peu d'eau, je te prie ».
18. *Sur son bras.* Hébreu : « sur sa main ».
19. *Lorsqu'il eut bu.* Hébreu : « lorsqu'elle eut fini de lui donner à boire ». — *Jusqu'à ce que tous aient bu.* Hébreu : « jusqu'à ce qu'ils aient fini de boire ».
20. *El versant.* Hébreu et Septante : « et s'empresant de verser ». — *Pour puiser.* Les Septante ajoutent : « de nouveau ». — *De l'eau, n'est pas dans l'hébreu.* — *Et quand elle l'eut puisée, elle la donna*

à tous les chameaux. Hébreu : « et elle puisa (Septante : de l'eau) pour tous les chameaux ».
22. *Les chameaux.* Septante : « tous les chameaux ». — *Lui présenta.* Hébreu et Septante : « prit ». — *Des pendants d'oreilles.* Hébreu : « un anneau de nez », *nézém.* Voir la note ci-contre. — *Pesant deux sicles.* Hébreu : « pesant un demi-sicle »; Septante : « pesant chacun une drachme ». — *Et avant de bracelets* ». Hébreu et Septante : « et deux bracelets sur ses mains ».
23. *Il dit.* Septante : « il l'interrogea et dit ». — *Dis-le moi.* L'hébreu ajoute : « je te prie ». — *Pour y loger.* Hébreu : « pour y passer la nuit ».
25. *Spacieux,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *Pour y loger* : voir §. 23.
27. *Par une voie droite.* Hébreu : « par le chemin. »

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 1^{re} Mariage d'Isaac (XXIV).

et per hoc intelligenam quod feceris misericordiam cum domino meo.

¹⁵ Ne dum intra se verba complerent, et ecce Rebécca egrediebatur, filia Bathuel, filii Melchæ uxoris Nachor fratris Abraham, habens hydriam in scapula sua : ¹⁶ puella decora nimis, virgocque pulcherrima et incognita viro : descenderat autem ad fontem, et implerent hydriam, ac revertebatur. ¹⁷ Occurritque ei servus, et ait : Pauxillum aque mihi ad bibendum præbe de hydria tua.

¹⁸ Quæ respondit : Bibe, Domine mi : celeriterque deposuit hydriam super unam suam, et dedit ei potum. ¹⁹ Cumque ille bibisset, adjecit : Quin et camelis tuis hauriam aquam, donec cuncti bibant. ²⁰ Effundensque hydriam in canalibus, recurrit ad puteum ut hauriret aquam : et haustam omnibus camelis dedit. ²¹ Ipse autem contemplabatur eam tacitus, scire volens utrum prosperum iter suum fecisset Dominus, an non.

²² Postquam autem biberunt camelis, protulit vir in aures aureas, appendentes siclos duos, et armillas totidem pondo siclorum decem.

²³ Dixitque ad eam : Cujus es filia ? indica mihi : est in domo patris tui locus ad manendum ? ²⁴ Quæ respondit : Filia sum Bathuelis, filii Melchæ, quem peperit ipsi Nachor. ²⁵ Et addidit, dicens : Palearum quoque et fœni plurimum est apud nos, et locus spatiosus ad manendum.

²⁶ Inclinauit se homo, et adoravit Dominum, ²⁷ dicens : Benedictus Dominus Deus domini mei Abraham, qui non abstulit misericordiam et veritatem suam a domino meo, et

à cela que je connaîtrai que vous aurez fait miséricorde à mon maître ».

¹⁵ Il n'avait pas encore achevé ces mots en lui-même, et voilà que sortit Rébecca, la fille de Bathuel, fils de Melcha, femme de Nachor, frère d'Abraham, laquelle portait une cruche sur son épaule : ¹⁶ jeune fille fort gracieuse, vierge très belle et inconnue à tout homme ; or elle était déjà descendue à la fontaine, avait rempli sa cruche, et elle s'en retournait. ¹⁷ Aussitôt le serviteur courut au-devant d'elle, et dit : « Donne-moi un peu d'eau à boire de ta cruche ». ¹⁸ Elle répondit : « Bois, mon seigneur » ; et elle posa promptement sa cruche sur son bras, et elle lui donna à boire. ¹⁹ Et lorsqu'il eut bu, elle ajouta : « Et même pour tes chameaux je puiserai de l'eau, jusqu'à ce que tous aient bu ». ²⁰ Et versant sa cruche dans les canaux, elle courut aux puits pour puiser de l'eau, et quand elle l'eut puisée, elle la donna à tous les chameaux. ²¹ Cependant lui la contemplait en silence, voulant savoir si le Seigneur avait rendu son voyage heureux ou non.

²² Or, après que les chameaux eurent bu, cet homme lui présenta des pendants d'oreilles d'or, pesant deux sicles, et autant de bracelets du poids de dix sicles. ²³ Puis il dit : « De qui es-tu fille ? dis-le moi ; y a-t-il dans la maison de ton père un lieu pour y loger ? » ²⁴ Elle répondit : « Je suis la fille de Bathuel, fils de Melcha et que lui a engendré Nachor ». ²⁵ Et elle ajouta, disant : « Il y a chez nous beaucoup de foin et de paille, et un lieu spacieux pour y loger ». ²⁶ L'homme s'inclina, et adora le Seigneur, ²⁷ disant : « Béni le Seigneur Dieu de mon maître Abraham, qui ne lui a pas retiré sa miséricorde et sa fidélité, et qui m'a conduit par une voie droite

Is. 65, 24.

Gen. 22, 23.

Servus
Rebeccam
invenit.

Joa. 4, 7.

Servi
munera.

Gen. 22, 23.

Judic.
19, 19.

22. Cet homme lui présenta des pendants d'oreilles d'or. L'ornement appelé par la Vulgate *inaures* et par les Septante *ἐνώτια*, pendants d'oreilles, est en réalité, d'après le texte hébreu, un *nézem*. Le *nézem*, encore en usage dans ces contrées de l'Orient, est un anneau d'or ou d'argent, parfois surchargé de perles et de corail, que les femmes portent suspendu à leur nez. Les voyageurs en parlent souvent, et plusieurs, comme Layard, Prisse, etc., ont reproduit le portrait de femmes arabes parées de ce bijou. Du reste, des pendants d'oreilles devaient sans doute accompagner le *nézem* offert à Rébecca. — Pesant deux sicles. Sur le poids et la monnaie appelés sicle, voir la note sur *Genèse*, xxiii, 15. Le sicle d'or valait environ 43 fr. 50 à l'époque des Machabées. Il faut remarquer du reste que, d'après le texte hébreu, le *nézem* offert par Éliézer à Rébecca ne pesait qu'un demi-siclé.



Femme arabe portant le *nézem* (Ÿ. 22). (D'après Prisse).

VI. Generaciones Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 17^a Uxorem ducit Isaac (XXIV).

τ' εὐώδωκε κύριος εἰς οἶκον * τοῦ ἀδελγοῦ τοῦ κυρίου μου. 28 Καὶ δραμοῦσα ἡ παῖς ἀνήγγειλεν εἰς τὸν οἶκον τῆς μητρὸς αὐτῆς κατὰ τὰ ῥήματα ταῦτα.

29 Τῇ δὲ Ῥεβέκκα ἀδελφὸς ἦν, ὃ ὄνομα Λάβαν. Καὶ ἔδραμε Λάβαν πρὸς τὸν ἀνθρώπον ἔξω ἐπὶ τὴν πηγὴν. 30 Καὶ ἐγένετο, ἠνίκα εἶδε τὰ ἐνώτια καὶ τὰ ψέλλια ἐν ταῖς χερσὶ τῆς ἀδελφῆς αὐτοῦ, καὶ ὅτε ἤκουσε τὰ ῥήματα Ῥεβέκκας τῆς ἀδελφῆς αὐτοῦ, λεγούσης· Οὗτω λελάληκέ μοι ὁ ἀνθρώπος, καὶ ἦλθε πρὸς τὸν ἀνθρώπον, ἐστηκότος αὐτοῦ ἐπὶ τῶν καμήλων ἐπὶ τῆς πηγῆς. 31 Καὶ εἶπεν αὐτῷ· Δεῦρο εἰσελθε, εὐλόγητός κυρίον, ἵνατί ἐστηκας ἔξω; ἐγὼ δὲ ἠτοίμασα τὴν οἰκίαν καὶ τόπον ταῖς καμήλοις. 32 Εἰσῆλθε δὲ ὁ ἀνθρώπος εἰς τὴν οἰκίαν· καὶ ἀπέσασε τὰς καμήλους, καὶ ἔδωκεν ἄχυρα καὶ χορτάσματα ταῖς καμήλοις, καὶ ὕδωρ νίψασθαι τοῖς ποσὶν αὐτοῦ καὶ τοῖς ποσὶ τῶν ἀνδρῶν τῶν μετ' αὐτοῦ, 33 καὶ παρέθηκεν αὐτοῖς ἄρτους φαγεῖν. Καὶ εἶπεν· Οὐ μὴ φάγω, ἕως τοῦ λαλήσασάι με τὰ ῥήματά μου. Καὶ εἶπε· Λάλησον.

34 Καὶ εἶπε· Παῖς Ἀβραάμ ἐγὼ εἰμι. 35 Κύριος δὲ ὑλόγησε τὸν κύριόν μου σφόδρα, καὶ ὑπόσθη, καὶ ἔδωκεν αὐτῷ πρόβατα καὶ μὸσχος καὶ ἀργύριον καὶ χρυσίον, παιδάς καὶ παιδίσκας ἢ, καμήλους καὶ ὄιους. 36 Καὶ ἔτεκε Σάρρα, ἡ γυνὴ τοῦ κυρίου μου, υἱὸν ἕνα τῷ κυρίῳ μου μετὰ τὸ γηρᾶσαι * αὐτόν, καὶ ἔδωκεν αὐτῷ ἢ ὅσα ἦν αὐτῷ. 37 Καὶ ὠρισέ με ὁ κύριός μου, λέγων· Οὐ λήψῃ γυναῖκα τῷ υἱῷ μου ἀπὸ τῶν θυγατέρων τῶν Χαναανίων, ἐν οἷς ἐγὼ παροικῶ ἐν τῇ γῆ αὐτῶν. 38 ἀλλ' εἰς τὸν οἶκον τοῦ πατρὸς μου πορεύσῃ, καὶ εἰς τὴν σπηλὴν μου, καὶ λήψῃ γυναῖκα τῷ υἱῷ μου ἕκείθεν. 39 Εἶπα δὲ τῷ κυρίῳ μου· Μήποτε οὐ πορεύσεται ἡ γυνὴ μετ' ἐμοῦ; 40 Καὶ εἶπέ μοι· Κύριος ὁ θεός, ὃ εὐηρέστησα ἐναντίον αὐτοῦ, αὐτὸς ἔξαποστελεῖ τὸν

אֲנֹכִי בְּדֶרֶךְ נְתַנִּי יְהוָה בֵּית אָהֳרֵי 28 אֲדָנָי; וְתָרַץ הַקַּנְעָנִי וַתַּגֵּד לְבֵית אִמָּהּ 29 לָבוֹן וַיִּרְצַץ לָבוֹן אֶל-הָאִישׁ הַיְהוּדָה לָבוֹן וַיִּרְצַץ לָבוֹן אֶל-הָאִישׁ הַיְהוּדָה וַתֵּי וַיְהִי וּפְרָאת אֶת-הַכַּפְזִים וַתֵּי-הַצְמָדִים עַל-יְדֵי אֶחָתָו וְכַשְׂמֻלָּו אֶת-דְּבָרָיו רַבָּה אֶחָתָו לֵאמֹר כֹּה-דָבַר אֵלַי הָאִישׁ וַיָּבֵא אֶל-הָאִישׁ וַהֲנִיָּה 31 לַעֲמֹד עַל-הַצְמָמָלִים עַל-הָעֵקֶן; וַיֹּאמֶר בּוֹא בְרִיךְ יְהוָה לְמַת תַּעֲמֹד בְּחֹץ וְאֲנֹכִי שְׂפִיתַי הַפִּית וּמְקוֹם לְצַמָּלִים; 32 וַיָּבֵא הָאִישׁ הַבְּרִיתָה וַיִּפְתַּח הַצְמָמָלִים וַיִּתֵּן תְּבֹן וּמִסְפּוֹא לְצַמָּלִים וּמִיֵּם לְרִחֹץ רַגְלָיו וּרְגְלָיו הָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר אִתּוֹ; 33 וַיִּשֶׂם לְסָנְדוֹ לְאֹכֵל וַיֹּאמֶר לֹא אֹכֵל עַד אִם-דְּבַרְתִּי דְבָרִי וַיֹּאמֶר 34 דָּבַר; וַיֹּאמֶר עֲבַד אֲבָרְתֶם אֲנֹכִי; 35 הֲיִהְיֶה בְרַחַּ הַיְהוָה בְּרַחַ אֶת-אֲדָנָי מֵאֵד וַיִּגְדַּל וַיִּתֵּן-לוֹ צֹאן וּבְקָר וּבְכֶסֶף וּזְהָב וְעַבְדִּם וּשְׁפֹדֹת וּגְמָלִים וַתִּמְרוּם; 36 וַתֵּלֵד שָׂרָה אִשְׁתׁ אֲדָנָי בֶּן לְאֲדָנָי אֶחָרִי וַזְּכַנְתָּה וַיִּיתֶן-לָו אֶת-פֶּל-אֲשֶׁר-לוֹ; 37 וַיִּשְׁבַּעַנִּי אֲדָנָי לֵאמֹר לֹא-תִקַּח אִשָּׁה לְבָנִי מִבְּנוֹת הַכְּנַעֲנִי אֲשֶׁר אֲנֹכִי יוֹשֵׁב בְּאֶרֶצוֹ; אִם-לֹא אֶל-בֵּית-אָבִי תִלְכֶּה וְאֶל-מִשְׁפַּחְתִּי וְלָקַחְתִּי 39 אִשָּׁה לְבָנִי; וַאֲמַר אֶל-אֲדָנָי אֲלֵי לֹא-תִקַּח הָאִשָּׁה אֶחָרִי; וַיֹּאמֶר אֲלֵי יְהוָה אֲשֶׁר-הִתְהַלַּכְתִּי לְסָנְדוֹ וַיִּשְׁלַח

27. AEX*τ'. 28. AX: ἀπήγγειλεν. 30. A'FX: ψέλλια. AEFX: ἐπὶ τὰς χεῖρας. 31. A'EX: κύριος. 32. A'EFX* νῆψ. 33. AEX: εἶπαν Λάβ. 36. A'X: (*ἕνα) αὐτήν... πάντα ὅσα. 38. AEX: ἀλλ' ἢ εἰς. 39. AFX: πορευθή.

v. 28. 'הנצרה ק' v. 33. 'וישם ק'

Septante : « heureusement ». — Du frère. Hébreu : « des frères ». 28. C'est pourquoi. Vulgate : itaque, n'est ni dans l'hébreu ni dans le Septante. — Tout ce qu'elle avait entendu. Hébreu et Septante : « selon ces choses ». 30. Les pendants d'oreilles. Hébreu : « le nezem » ; voir plus haut, v. 22. — Toutes ses paroles. Hébreu et Septante : « les paroles de Rebecca sa sœur ». — D'eau, n'est ni dans l'hébreu ni dans le Septante. 32. Puis il le fit entrer dans le logis. Hébreu et Septante : « et l'homme entra au logis ». 36. Un fils. Septante : « un seul fils ». — Dans sa

vieillesse se rapporte, dans les Septante, à Abraham et non à Sara. 38. A la maison de mon père. L'hébreu et les Septante ajoutent : « et à ma parenté ». — Tu prendras dans ma parenté. Hébreu : « tu prendras » ; Septante : « tu prendras de là ». Les mots dans ma parenté se rapportent, dans l'hébreu et les Septante, au membre de phrase qui précède. 39. Si la femme ne veut pas. Hébreu : « peut-être la femme ne voudra-t-elle pas ». 40. Le Seigneur. Septante : « le Seigneur Dieu ». — Enverra. Les Septante ajoutent : « lui-même ». — Dirigera. Hébreu et Septante : « rendra heurcuse ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 17^e Mariage d'Isaac (XXIV).

recto itinere me perdúxit in domum fratris dóm̄ini mei. ²⁸ Cucúrrit itaque puélla, et nuntiávit in domum matris suæ ómnia quæ audierat.

²⁹ Habébat autem Rebécca fratrem nóm̄ine Laban, qui festínus egressus est ad hóminem, ubi erat fons.

³⁰ Cumque vidisset inaúres et armillas in má nibus soróris suæ, et audisset cuncta verba referéntis : Hæc locútus est mihi homo : venit ad virum, qui stabat juxta camélos, et prope fontem aquæ : ³¹ dixitque ad eum : Ingrédere, benedicte Dómini :

cur foris stas ? præparávi domum, et locum camélis. ³² Et introduxit eum in hospitium : ac destrávit camélos, deditque páleas et fœnum, et aquam ad lavá ndos pedes ejus, et virórum qui vénerant cum eo. ³³ Et appósitus est in conspéctu ejus panis. Qui ait : Non cómedam, donec loquar sermónes meos. Respóndit ei : Lóquere.

³⁴ At ille : Servus, inquit, Abraham sum : ³⁵ et Dóminus benedixit dóm̄ino meo valde, magnificátusque est : et dedit ei oves et boves, argéntum, camélos et ásinos. ³⁶ Et péperit Sara uxor dóm̄ini mei filium dóm̄ino meo in senectúte sua, deditque illi ómnia quæ habúerat. ³⁷ Et adjurávit me dóm̄inus meus, dicens : Non accipies uxórem filio meo de filiábus Chananáeorum, in quorum terra hábito : ³⁸ sed ad domum patris mei perges, et de cognatióne mea accipies uxórem filio meo. ³⁹ Ego vero respóndi dóm̄ino meo : Quid si nolúerit venire mecum múlier ? ⁴⁰ Dóminus, ait, in cujus conspéctu ámbulo, mittet ángelum suum

Laban servum recipit.

Gen. 26, 29. Ps. 113 bis, 15.

Gen. 43, 24.

Tob. 7, 10.

Servi narratio. Gen. 13, 2 ; 30, 43.

Gen. 21, 2.

Gen. 25, 5.

Gen. 24, 2-9.

Gen. 17, 1. Deut. 8, 6.

dans la maison du frère de mon maître ! » ²⁸ C'est pourquoi la jeune fille courut et annonça à la maison de sa mère tout ce qu'elle avait entendu.

²⁹ Or Rébecca avait un frère du nom de Laban, qui sortit en hâte pour aller vers l'homme, là où était la fontaine. ³⁰ Et, comme il avait vu les pendants d'oreilles et les bracelets aux mains de sa sœur, et qu'il avait entendu toutes ses paroles, lorsqu'elle disait : « Ainsi m'a parlé cet homme », il vint vers l'homme, qui se tenait à côté de ses chameaux et près de la source d'eau, ³¹ et il lui dit : « Entre, béni du Seigneur ; pourquoi restes-tu dehors ? J'ai préparé la maison et un lieu pour tes chameaux ».

³² Puis il le fit entrer dans le logis, dessangla les chameaux, leur donna de la paille et du foin, et à lui-même et à ceux qui étaient venus avec lui, de l'eau pour laver leurs pieds.

³³ On mit aussi du pain devant lui. Il dit : « Je ne mangerai pas que je ne vous aie énoncé mon message ». Laban lui répondit : « Parle ».

³⁴ Alors lui : « Je suis, dit-il, serviteur d'Abraham. ³⁵ Le Seigneur a béni beaucoup mon maître, et il est devenu grand : car il lui a donné des brebis et des bœufs, de l'argent et de l'or, des serviteurs et des servantes, des chameaux et des ânes. ³⁶ Et Sara, la femme de mon maître, lui a enfanté un fils dans sa vieillesse, et il lui a donné tout ce qu'il avait. ³⁷ Et mon maître m'a adjuré, disant : Tu ne prendras point de femme pour mon fils parmi les filles des Chananéens dans le pays desquels j'habite, ³⁸ mais tu iras à la maison de mon père, et tu prendras dans ma parenté une femme pour mon fils. ³⁹ Et moi, j'ai répondu à mon maître : Mais si la femme ne veut pas venir avec moi ? ⁴⁰ Le Seigneur, reprit-il, en présence de qui je marche, enverra son ange avec toi, et

30. Comme il avait vu... les bracelets. Les monuments de l'antiquité, et en particulier les monuments égyptiens et assyro-chaldéens, témoignent de l'emploi fréquent des bracelets dans la parure des femmes. Les hommes eux-mêmes, surtout les personnages élevés en dignité, aimaient à en porter un ou plusieurs, finement travaillés et ornés de perles ou autres matières précieuses.

34. Je suis serviteur d'Abraham, etc. Ici commence un long récit où Éliézer va répéter, et souvent dans les mêmes termes, tout ce qu'a déjà raconté l'écrivain inspiré sur sa mission et les incidents de son voyage. Ces répétitions rappellent la manière d'Homère, et sont communes à toute la haute antiquité.



Bracelets assyro-chaldéens. (Ÿ. 30). (Bas-relief de Khorsabad).

ἀγγελον αὐτοῦ μετὰ σοῦ καὶ εὐδοῶσει τὴν ὁδόν σου, καὶ λήψῃ γυναῖκα τῷ υἱῷ μου ἐκ τῆς φυλῆς μου καὶ ἐκ τοῦ οἴκου τοῦ πατρὸς μου. 41 Τότε ἀθῶος ἔση ἀπὸ τῆς ἀράς μου· ἡνίκα γὰρ ἐὰν ἔλθῃς εἰς τὴν φυλὴν μου καὶ μὴ σοι δῶσι, καὶ ἔση ἀθῶος ἀπὸ τοῦ ὀρκισμοῦ μου. 42 Καὶ ἔλθων σήμερον ἐπὶ τὴν πηγὴν εἶπα· Κύριε ὁ θεὸς τοῦ κυρίου μου Ἀβραάμ, εἰ σὺ εὐδοῖς τὴν ὁδόν μου, ἐν ᾗ νῦν ἐγὼ πορεύομαι ἐν αὐτῇ. 43 Ἴδου ἐγὼ ἐφέστηκα ἐπὶ τῆς πηγῆς τοῦ ὕδατος, καὶ αἱ θυγατέρες τῶν ἀνθρώπων τῆς πόλεως ἐκπορεύονται ἀντλήσαι ὕδωρ, καὶ ἔστιαι ἡ παρθένος. 44 ἢ ἂν ἐγὼ εἶπω· Πότισόν με ἐκ τῆς ὕδρατος σου μικρὸν ὕδωρ, 44 καὶ εἶπη μοι· Καὶ σὺ πῆς καὶ ταῖς καμήλοις σου ὑδρεύσομαι, αὕτη ἡ γυνὴ ἣν ἠτοίμασε κύριος * τῷ ἑαυτοῦ θεράποντι Ἰσαάκ, καὶ ἐν τούτῳ γνώσσομαι ὅτι πεποιθήκας ἔλεος τῷ κυρίῳ μου Ἀβραάμ. 45 Καὶ ἐγένετο πρὸ τοῦ συντελέσαι με λαλοῦντα ἐν τῇ διανοίᾳ μου, εὐθὺς Ρεβέκκα ἐξεπορεύετο ἔχουσα τὴν ὕδρατον ἐπὶ τῶν ὄμων, καὶ κατέβη ἐπὶ τὴν πηγὴν καὶ ὑδρεύσατο. Εἶπα δὲ αὐτῇ· Πότισόν με. 46 Καὶ σπεύσασα καθείλε τὴν ὕδρατον. 46 ἐπὶ τὸν βραχίονα αὐτῆς ἀφ' ἑαυτῆς, καὶ εἶπε· Πῆς σὺ καὶ τὰς καμήλους σου ποτιῶ, καὶ ἔπιον καὶ τὰς καμήλους ἐπότισε. 47 Καὶ ἠρώτησα αὐτὴν καὶ εἶπα· Θυγάτηρ τίνοσ εἶ; ἀνάγγειλόν μοι. Ἡ δὲ ἔφη· Θυγάτηρ Βαθουήλ εἰμι, υἱοῦ τοῦ Ναχωρ, ὃν ἔτεκεν αὐτῷ Μελχά. Καὶ περιέθρηκα αὐτῇ τὰ * ἐνώτια. 48 καὶ τὰ ψέλλια περὶ τὰς χεῖρας αὐτῆς. 48 Καὶ εὐδοκῆσας προσεκύνησα τῷ κυρίῳ, καὶ εὐλόγησα κύριον τὸν θεὸν τοῦ κυρίου μου Ἀβραάμ, ὅς εὐλόωσέ με ἐν ὁδῷ ἀληθείας, λαβεῖν τὴν θυγατέρα τοῦ ἀδελφοῦ τοῦ κυρίου μου τῷ υἱῷ αὐτοῦ. 49 Εἰ οὖν ποιεῖτε ὑμεῖς ἔλεος καὶ δικαιοσύνην πρὸς τὸν κύριόν μου, εἰ δὲ μὴ, ἀπαγγεῖλάτε μοι, ἵνα ἐπιστρέψω εἰς δεξιάν ἢ ἀριστεράν.

41. A: ἔση ἐκ τ. 42. AEX: ἦν (pro ἐν ᾗ)... ἐπ' αὐτήν. 43. A: ἔστηκα ἐπὶ τὴν πηγὴν. AEX: ἐξελύσονται ὑδρεύσασθαι ὑδ. 44. A'FX* Καὶ. 46. AX† (a. ἐπότ.) μς. 47. AX† (p. εἰμι) ἐγὼ τδ. AEX* (sq.) τδ. AX: ἐπὶ τὰς χ. 48. A* (pr.) τῷ. 49. A* εἰ δὲ μη.

41. De ma malédiction. Hébreu : « de ton serment envers moi ». — Et qu'ils te refusent. L'hébreu et les Septante ont de plus : « tu seras dégage du serment que tu me fais ».

42. Si vous avez dirigé. Hébreu et Septante : « si maintenant vous faites réussir ».

43. Me voici près de la source d'eau. Les Septante ajoutent : « et les filles des hommes de la ville sortent pour puiser de l'eau ». — Qui sortira pour puiser de l'eau, n'est pas dans les Septante. — De l'eau, n'est pas dans l'hébreu. — Qui entendra de moi. Hébreu et Septante : « à qui je dirai ».

44. De l'eau, n'est pas dans l'hébreu. — Au fils de mon maître. Septante : « à son serviteur Isaac ».

מלאכּוֹ אֶתֶּהּ וְהַצְלִיחַ דַּרְכָּךְ וְלָקַחְתָּ אִשָּׁה לְבָנִי מִמִּשְׁפַּחְתִּי וּמִבֵּית אָבִי; 41 אִזְ תִּנְקַה מֵאֵלֵתַי כִּן תְּבוֹא אֶל־ מִשְׁפַּחְתִּי וְאִם־לֹא יתְנֹוּ לָךְ וְהָיִיתָ 42 נְקִי מֵאֵלֵתַי; וְאָבָא הַיּוֹם אֶל־הָעַיִן וְאָמַר וְהָיָה אֵלֵהֶי אֲדַנִּי אֲבָרְהָם אִם־ יִשָּׁה־כָּא מִצְּלִיחַ דַּרְכֵי אֲשֶׁר אֲנֹכִי 43 הִלְכָה עֲלֶיךָ; הֲנִיָּה אֲנֹכִי נֹצֵב עַל־עַיִן הַמַּיִם וְהָיָה הַעֲלָמָה הַיְצֵאָתָ לְשֹׂאֵב וְאָמַרְתִּי אֵלֶיהָ הִשְׁקִינִי כָּא מַעַס־מַיִם מִמִּפְקָה; וְאָמַרְתָּ אֵלָי גַּם־אֶתֶּה שְׂתִּיה וְגַם לְגַמְלֵיךָ אֲשָׂאֵב הֲוֵא הָאִשָּׁה 44 מִדָּא אֲשֶׁר־הִכִּיתָ וְהָיָה לְבָנ־אֲדָנִי; אֲנִי טָרַם אֲכַלֶּה לְדַבֵּר אֶל־לְפִי וְהָיָה רַבָּקָה יִצְאָתָ וְכִנְיָה עַל־שְׂכָמָה וְתִרְדַּ הַשְׂקִינָה וְתִשְׂאֵב וְאָמַר אֵלֶיהָ הִשְׁקִינִי 46 נָא; וְתִמְתַּר וְתִתְרַד כַּדָּה מִצְּלִיחַ וְתִאמַר שְׂתִיה וְגַם־גַּמְלֵיךָ אֲשָׂאֵב 47 וְאִשָּׁה וְגַם הַמַּיִם הַשְׁקָתָה; וְאֲשָׂאֵב אֶתֶּה וְאָמַר בֵּת־מִי אַתָּ וְתִאמַר בֵּת־ בִּתְוֹאֵל כִּן־נִחְוֹר אֲשֶׁר וְלָדָה־לִּי מִלְּפָנֶיךָ וְאָשֵׁם הַפֶּזֶם עַל־אִפְּךָ וְהַצְּמִידִים עַל־ 48 יָדֶיךָ; וְאָקֵד וְאֲשַׁתְּחִנֶּה לְיַהֲוָה וְאֲבָרְכֶה אֶת־יַהֲוָה אֵלֵהֶי אֲדַנִּי אֲבָרְהָם אֲשֶׁר הִנְחֵנִי בְּדַרְכָּה אֲמֹת לְקַתַּת אֶת־ 49 בֵּת־אָהִי אֲדַנִּי לְבָנִי; וְשִׁתָּה אִם־ וְשִׁלְכֶם עֲשִׂים חֶסֶד וְאִמְתָּ אֶת־אֲדָנִי הַיְדִידָה לִּי וְאִשְׁפָּנָה עַל־יָמִין אִו עַל־שְׂמֹאל;

Les Septante ajoutent : « et en cela je connaîtrai que vous avez fait miséricorde à mon maître Abraham ».

45. Un peu, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

46. De dessus son épaule. Septante : « sur son bras ».

47. De qui es-tu fille? Les Septante ajoutent : « apprends-le-moi ». — Les pendants d'oreilles. Hébreu : « le nezem ». — Pour orner son visage, manque dans les Septante. Hébreu : « à son nez ».

48. Par une voie droite. Hébreu et Septante : « dans la voie de vérité ».

49. C'est pourquoi. Hébreu : « maintenant ». — Dites-le-moi (1^o loco) manque dans les Septante.

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 17^e Mariage d'Isaac (XXIV).

tecum, et diriget viam tuam : accipiésque uxórem filio meo de cognatióne mea, et de domo patri mei.

⁴¹ Innocens eris a maledictiÓne mea, cum véneris ad propínquos meos, et non déderint tibi. ⁴² Veni ergo hódie ad fontem aquæ, et dixi : Dómine Deus dómini mei Abraham, si dixerísti viam meam. in qua nunc ámbulo, ⁴³ ecce sto juxta fontem aquæ : et virgo. quæ egrediétur ad hauriéndam aquam. audierit a me : Da mihi paxillum aquæ ad bibéndum ex hýdria tua : ⁴⁴ et dixerit mihi : Et tu bibe, et camélis tuis hauriam : ipsa est mülter quam preparávit Dóminus filio dómini mei. ⁴⁵ Dumque hæc tácitus mecum vólverem, apparuit Rebéeca véniens cum hýdria. quam portábat in scípula : descendítque ad fontem, et hausit aquam. Et aio ad eam : Da mihi paululum bibere. ⁴⁶ Quæ festínans deposuit hýdriam de húméro, et dixit mihi : Et tu bibe, et camélis tuis tribuam potum. Bibi. et adaquávit camélos. ⁴⁷ Interrogávi que eam, et dixi : Cujus es filia? Quæ respóndit : Filia Bathuélis sum, filii Nachor, quem péperit ei Melcha. Suspéndi itaque ináures ad ornándam faciém ejus. et armillas pósui in má nibus ejus. ⁴⁸ Pronúsque adorávi Dóminum, benedicens Dómino Deo dómini mei Abraham, qui perdúxit me recto itinere, ut súmerem filiam fratris dómini mei filio ejus. ⁴⁹ Quamólbrem si fácitis misericórdiam et veritatém cum dómino meo, indicáte mihi : sin autem áliud placet, et hoc dicite mihi, ut vadam ad dexteram. sive ad sinístram.

Gen. 24,12-14.

Gen. 24,15.

Gen. 24,17-20.

Gen. 24,23-24.

Gen. 24, 22.

Gen. 24,26-27.

Servi
ad Laban
oratio.

dirigera ta voie; et tu prendras une femme pour mon fils dans ma parenté et de la maison de mon père. ⁴¹ Tu seras exempt de ma malédiction, si tu vas vers mes parents et qu'ils te refusent. ⁴² Je suis donc venu aujourd'hui près de la source d'eau. et j'ai dit : Seigneur, Dieu de mon maître Abraham, si vous avez dirigé la voie dans laquelle je marche maintenant, ⁴³ me voici près de la source d'eau : que la vierge donc qui sortira pour puiser de l'eau, qui entendra de moi : Donne-moi un peu d'eau à boire de ta cruche, ⁴⁴ et qui me répondra : Bois, toi; je puiserai ensuite de l'eau pour tes chameaux, soit la femme que le Seigneur a préparée au fils de mon maître. ⁴⁵ Pendant que, sans rien dire, j'agissais ces pensées au dedans de moi-même, parut Rébecca venant avec sa cruche qu'elle portait sur l'épaule : elle descendit à la fontaine et puisa de l'eau. Et je lui dis : Donne-moi un peu à boire. ⁴⁶ Elle, se hâtant, descendit sa cruche de dessus son épaule et me dit : Bois, toi; je donnerai ensuite à boire à tes chameaux. Je bus, et elle abreuva les chameaux. ⁴⁷ Je l'interrogeai alors, et je dis : De qui es-tu fille? Elle répondit : Je suis fille de Bathuel, fils de Nachor, que lui a enfanté Melcha. Je lui ai donc mis les pendants d'oreilles pour orner son visage. et j'ai attaché les bracelets à ses bras. ⁴⁸ Et, incliné, j'ai adoré le Seigneur, bénissant le Seigneur. Dieu de mon maître Abraham, qui m'a conduit par une voie droite. afin de prendre la fille du frère de mon maître pour son fils. ⁴⁹ C'est pourquoi, si vous agissez avec miséricorde et loyauté envers mon maître, dites-le-moi; mais si autre chose vous plaît, dites-le-moi encore : afin que j'aille à droite ou à gauche ».

⁴². Si vous avez dirigé la voie, etc. En demandant un signe à Dieu, Eliézer péchait-il par superstition? Sûrement non : on peut le conclure, et des graves conjonctures où il se trouvait, et de l'impossibilité où il était de discerner par lui-même l'épouse qui convenait le mieux à Isaac, et de sa prudence dans le choix du signe qu'il demande à Dieu, et surtout du succès immédiat et parfait de sa prière. Dans ces sortes de prières, c'est l'intention qui justifie ou qui condamne, et l'intention d'Eliézer fut certainement très louable. Ce n'est pas, du reste, le seul exemple de signes demandés à Dieu que nous trouvions dans l'Écriture. L'histoire de Gédéon

(Juges, vi, 36), celles de Jonathas (I Rois, xiv, 9-10), de Jonas (I, 7), des Apôtres (Actes, i, 24), etc., nous montrent des prières également inspirées par la foi et exaucées par Dieu, qui accorde aussitôt le signe demandé.

⁴⁸. La fille du frère de mon maître. En réalité, Rébecca était la petite-fille et non la fille de Nachor, frère d'Abraham. Nous avons déjà constaté que les mots usités pour indiquer les degrés de parenté n'avaient pas, chez les anciens, l'étroite précision qu'ils ont aujourd'hui. Voir plus haut, Genèse, xi, 43, et comparer plus bas, xxvi, 7.

VI. Generaciones Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 17^a Uxorem ducit Isaac (XXIV).

50 Ἀποκριθεὶς δὲ Ἀββαν καὶ Βαθουήλ
εἶπαν· Παρὰ κυρίου ἐξήλθε τὸ πρᾶγμα τοῦτο·
οὐ δυνησόμεθα σοι ἀντειπεῖν καλὸν ἢ καλόν.
51 Ἴδού Ῥεβέκκα ἐνώπιόν σου, λαβὼν ἀπότρε-
χε, καὶ ἔστω γυνὴ τῷ υἱῷ τοῦ κυρίου σου,
καθὰ ἐλάλησε κύριος. 52 Ἐγένετο δὲ ἐν τῷ
ἀκοῦσαι τὸν παῖδα τοῦ Ἀβραάμ τῶν ἡμῶν
αὐτῶν, προσεκύνησεν ἐπὶ τὴν γῆν τῷ κυρίῳ.
53 Καὶ ἐξενέγκας ὁ παῖς σκευὴ ἀργυρᾶ καὶ
χρυσᾶ καὶ ἱματισμὸν ἔδωκε τῇ Ῥεβέκκα, καὶ
δῶρα ἔδωκε τῷ ἀδελφῷ αὐτῆς καὶ τῇ μητρὶ
αὐτῆς. 54 Καὶ ἔφαγον καὶ ἔπιον καὶ
αὐτὸς καὶ οἱ ἄνδρες οἱ μετ' αὐτοῦ ὄντες,
καὶ ἐκοιμήθησαν. Καὶ ἀναστὰς τὸ πρωὶ εἶ-
πεν· Ἐκπέμψατέ με ἵνα ἀπέλω πρὸς τὸν
κύριόν μου. 55 Ἐπαν δὲ οἱ ἀδελφοὶ αὐ-
τῆς καὶ ἡ μήτηρ· Μεινάτω ἡ παρθένος μεθ'
ἡμῶν ἡμέρας ὡσεὶ δέκα, καὶ μετὰ ταῦτα
ἀπέλευσεται. 56 Ὁ δὲ εἶπε πρὸς αὐτούς·
Μὴ κατέχετέ με· καὶ κύριος εὐδῶσε τὴν
ὁδόν μου ἔν μοί, ἐκπέμψατέ με, ἵνα ἀπ-
έλθω πρὸς τὸν κύριόν μου. 57 Οἱ δὲ εἶπαν·
Καλέσωμεν τὴν παῖδα καὶ ἐρωτήσομεν τὸ
στόμα αὐτῆς. 58 Καὶ ἐκύλευσαν τὴν Ῥεβέκκαν
καὶ εἶπαν αὐτῇ· Πορεύσῃ μετὰ τοῦ ἀνθρώπου
τούτου; Ἡ δὲ εἶπε· Πορεύσομαι. 59 Καὶ
ἐξέπεμφαν Ῥεβέκκαν τὴν ἀδελφὴν αὐτῶν καὶ
τὰ ὑπάργοντα αὐτῆς, καὶ τὸν παῖδα τοῦ
Ἀβραάμ καὶ τοὺς μετ' αὐτοῦ. 60 Καὶ εὐλό-
γησαν Ῥεβέκκαν καὶ εἶπαν αὐτῇ· Ἀδελφὴ
ἡμῶν εἶ, γίνου εἰς χιλιάδας μυριάδων καὶ
κληρονομησάτω τὸ σπέρμα σου τὰς πόλεις
τῶν ὑπεναντιῶν. 61 Ἀναστῆσα δὲ Ῥεβέκκα
καὶ αἱ ἄβραι αὐτῆς ἐπέβησαν ἐπὶ τὰς κα-
μήλους, καὶ ἐπορεύθησαν μετὰ τοῦ ἀνθρώ-
που, καὶ ἀναλαβὼν ὁ παῖς τὴν Ῥεβέκκαν
ἀπέληθεν.

62 Ἰσαὰκ δὲ διεπορεύετο διὰ τῆς ἐρήμου
κατὰ τὸ φρεῦρ τῆς ὀράσεως· αὐτὸς δὲ κατ-
ῶκει ἐν τῇ γῇ τῇ πρὸς λίβρα. 63 Καὶ ἐξῆλθεν

50. AB: Ἀποκριθεὶς (-θίντες FX). AX: τὸ πρᾶγμα τ. ... τ (p. dyn.) ἔν. AEX: καλὸν καλῶ. 52. AX: τὸν Ἀβρ. 54. AX* (tert.) καὶ. AEX* τὸ. 56. AFX* ἐν μοί. 60. AFX+ (p. 'P.) τὴν ἀδελφὴν αὐτῶν.

וַיֹּאמְרוּ וַיִּתְּנוּ לָבָן וּבְתוּאֵל וַיֹּאמְרוּ מִי־הוּא
וַיֹּאמְרוּ הַדְּבָר לֹא נִכְלָד דְּבַר אֱלֹהֵי רַע אִו-
טוֹב; הַנְּתִיבָה רַבְּקָה לְפָנֶיךָ קַח וְלָךְ וַתְּתִי
אִשָּׁה לְבָרְאֵךְ לְפָנֶיךָ כַּאֲשֶׁר דְּבַר יְהוָה:
וַתְּתִי כַּאֲשֶׁר שָׁמַע עֶבֶד אֲבֵרָהם אֶת-
דְּבָרֵיהֶם וַיִּשְׁתַּחֲוֶה אֶרְצָה לַיהוָה:
וַיִּזְצֵא הָעֶבֶד פָּלִי-כֶסֶף וְכָלֵי זָהָב
וְכַנְדִּים וַיִּתֵּן לְרַבְּקָה וּלְמַדְנַת נָתַן
לְאֵחֵיהָ וְלָאִמָּה: וַיִּזְאָכְרוּ וַיִּשְׁתַּחֲוּ
הוּא וְהָאָנָשִׁים אֲשֶׁר-עִמּוֹ וַיִּלְכְּוּ
וַיִּקְוּמוּ בַבֶּקֶר וַיֹּאמְרוּ שְׁלַחֲנִי לְאֹדְנִי:
כֹּה וַיֹּאמְרוּ אֹחֵיהָ וְאִמָּה הַיֹּשֵׁב הַנֶּעְבֵּר
אֶתְנוּ יָמִים אִו עָשׂוֹר אֲתָר תִּלְכֶּךָ:
וַיֹּאמְרוּ אֲלֵהֶם אֲלֹהֵי־אֲבֹתֵינוּ אֵלֵי יְהוָה
הַצְּלִיחַ דְּרָכֵי שְׁלַחֲנִי וְאֶלְכֶה לְאֹדְנִי:
וַיֹּאמְרוּ נִקְרָא לְנֶעְבֵּר וְנִשְׁאַלְהָ אֶת-
פִּיהָ: וַיִּקְרָא לְרַבְּקָה וַיֹּאמְרוּ אֵלֵיהָ
הַתְּלַכִּי עִבְדֵי־אֵישׁ הַזֶּה וְהָאָמַר אֲלֵהָ:
וַיִּשְׁלַחַהּ אֶת-רַבְּקָה אֶחָתָם וְאֶת-
מִנְקֻתָהּ וְאֶת-עֶבֶד אֲבֵרָהם וְאֶת-
אֲנָשָׁיו: וַיִּבְרְכוּ אֶת-רַבְּקָה וַיֹּאמְרוּ לָהּ
אֲדֹתָנוּ אַתְּ הִנֵּי לְאֵלֵינוּ רַבְּכָה וַיִּירֶשׁ
זַרְעֶךָ אֶת שְׂעֵר שִׁנְאָיו: וַתִּקַּם רַבְּקָה
וַנְּעַרְתִּיהָ וַתִּתְרַבְּכֶנָּה עַל-הַגְּמָלִים
וַתִּלְכְּנָה אֶתְרֵי הָאִישׁ וַיִּקַּח הָעֶבֶד
אֶת-רַבְּקָה וַיִּלְכֶּךָ: וַיִּצְהַק בָּא מִבּוֹא
בְּאֵר לְהִי רֵאִי וְהוּא יוֹשֵׁב בְּאֶרֶץ
הַנַּעֲבִיב: וַיִּצָּא וַיִּצְהַק לְשִׁינֵי בִשְׂדֵה

v. 55. הַנְּתִיבָה ק' v. 57. הַנְּתִיבָה ק'

50. Répondirent. L'hébreu et les Septante ajoutent : « et dirent ». — Nous ne pouvons, en dehors de sa volonté, te dire rien autre chose. Hébreu et Septante : « nous ne pouvons te dire ni mal ni bien ».
53. A ses frères. Hébreu et Septante : « à son frère ». — Des dons. Hébreu : « des choses précieuses ».
54. Le repas commencé, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Ensemble. Hébreu et Septante : « lui et ceux qui étaient avec lui ». — Ils demeurèrent. Hébreu et Septante : « ils passeront la nuit ». — Se levant. Hébreu : « ils se levèrent ». — Afin que j'aile, n'est pas dans l'hébreu.
55. Les frères. Hébreu et Septante : « le frère ». — Elle partira. Hébreu : « tu partiras ».
56. A dirigé. Hébreu et Septante : « a fait réussir ». Les Septante ajoutent : « en moi ».

57. Demandons-lui ce qu'elle veut. Hébreu et Septante, littéralement : « interrogeons sa bouche ».
58. Lorsqu'elle fut venue, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
59. Elle. Hébreu et Septante : « Rebecca leur sœur ».
60. Tu es notre sœur. Hébreu : « ô notre sœur ! » — Puisses-tu croître en mille et mille générations ! Septante : « sois en milliers de myriades ! » — Les portes. Septante : « les villes ».
61. Ainsi, Vulgate : igitur, n'est pas dans l'hébreu. — En grande hâte, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
62. Se promenait dans le chemin qui mène au puits. Hébreu : « était revenu du puits » ; Septante : « se promenait dans le désert auprès du puits ». — Du vivant et du voyant. Septante : « de vision ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27-XXV, 11). — 1^{re} Mariage d'Isaac (XXIV).

⁵⁰ Responderuntque Laban et Bathuel: A Domino egressus est sermo: non possumus extra placitum ejus quidquam aliud loqui tecum. ⁵¹ En Rebecca coram te est, tolle eam, et proficiscere, et sit uxor filii domini tui, sicut locutus est Dominus. ⁵² Quod cum audisset puer Abraham, procedens adoravit in terram Domini. ⁵³ Prolatisque vasis argenteis, et aureis, ac vestibus, dedit ea Rebecca pro munere, fratribus quoque ejus et matri dona obtulit. ⁵⁴ Inito convivio, vescentes pariter et bibentes manserunt ibi. Surgens autem mane, locutus est puer: Dimittite me, ut vadam ad dominum meum. ⁵⁵ Responderuntque fratres ejus et mater: Maneat puella saltem decem dies apud nos, et postea proficiscetur. ⁵⁶ Nolite, ait, me retinere, quia Dominus direxit viam meam: dimittite me, ut pergam ad dominum meum. ⁵⁷ Et dixerunt: Vocemus puellam, et quaeramus ipsius voluntatem. ⁵⁸ Cumque vocata venisset, sciscitanti sunt: Vis ire cum homine isto? Quae ait: Vadam. ⁵⁹ Dimiserunt ergo eam, et nutricem illius, servumque Abraham, et comites ejus, ⁶⁰ imprecantes prospera sorori suae, atque dicentes: Soror nostra es, crescas in mille millia, et possideat semen tuum portas inimicorum suorum. ⁶¹ Igitur Rebecca et puellae illius, ascensis camelis, secuta sunt virum: qui festinus revertebatur ad dominum suum. ⁶² Eo autem tempore deambulabat Isaac per viam quae ducit ad puteum, cujus nomen est Viventis et Videntis: habitabat enim in terra australi: ⁶³ et egressus fuerat ad

Respondet Laban.

Gen. 24, 48, 26.

Proficiscitur Rebecca ad Isaac.

Gen. 35, 8.

Gen. 22, 17.

Gen. 16, 14; 25, 11.

Luc. 6, 12.

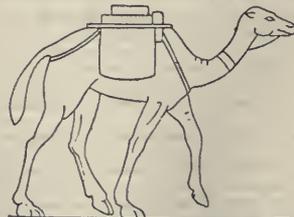
⁵⁰ Laban et Bathuel répondirent : « C'est du Seigneur qu'est sortie cette parole ; nous ne pouvons, en dehors de sa volonté, te dire rien autre chose. ⁵¹ Voici Rebecca devant toi : prends-la, pars, et qu'elle soit la femme du fils de ton maître, selon qu'a parlé le Seigneur ». ⁵² Ce qu'ayant entendu, le serviteur d'Abraham, se prosternant en terre, adora le Seigneur. ⁵³ Puis, tirant des vases d'or et d'argent, et des vêtements, il les donna à Rebecca en présent ; et à ses frères et à sa mère, il offrit aussi des dons. ⁵⁴ Le repas commencé, mangeant ensemble et buvant, ils demeurèrent là. Mais se levant le matin, le serviteur dit : « Laissez-moi partir, afin que j'aille vers mon maître ». ⁵⁵ Les frères de Rebecca et sa mère répondirent : « Que la jeune fille demeure au moins dix jours auprès de nous, et ensuite elle partira ». ⁵⁶ « Ne me retenez pas, reprit-il, puisque le Seigneur a dirigé ma voie : laissez-moi partir, afin que j'aille vers mon maître ». ⁵⁷ Et ils dirent : « Appelons la jeune fille, et demandons-lui ce qu'elle veut ». ⁵⁸ Lorsque appelée elle fut venue, ils lui demandèrent : « Veux-tu aller avec cet homme ? » Elle dit : « J'irai ». ⁵⁹ Ils l'envoyèrent donc, elle, sa nourrice, le serviteur d'Abraham et ses compagnons, ⁶⁰ implorant des choses heureuses pour leur sœur, et disant : « Tu es notre sœur : puisses-tu croître en mille et mille générations, et puisse ta postérité posséder les portes de ses ennemis ! » ⁶¹ Ainsi Rebecca et ses servantes, étant montées sur les chameaux, suivirent le serviteur qui en grande hâte retournait vers son maître.

⁶² En ce même temps se promenait Isaac dans le chemin qui mène au puits dont le nom est *puits* du Vivant et Voyant ; car il habitait dans la terre australe. ⁶³ Et il était sorti pour médi-

60. Les portes de ses ennemis. Voir plus haut la note sur XXII, 17.

61. Étant montées sur les chameaux. Il s'agit ici du chameau à une bosse, commun dès une époque très ancienne en Palestine et en Mésopotamie. Le chameau à deux bosses, figuré sur les monuments assyriens, ne fut connu des Hébreux que beaucoup plus tard. Le chameau était employé dans l'agriculture, mais il servait aussi pour les voyages, où le rendait précieux son extrême frugalité : il se nourrit, en effet, de peu de chose, et peut rester une semaine sans boire.

62. Dans la terre australe, c'est-à-dire dans la Palestine méridionale.



Chameau chargé pour le voyage (v. 61). (Bas-relief de Nimroud).

VI. Generationes Abrahæ (XI, 27-XXV, 11). — 18° Mors Abrahæ (XXV, 1-11).

Ἰσαὰκ ἀδολεσχῆσαι εἰς τὸ πεδίον τὸ πρὸς δειλῆς, καὶ ἀναβλέψας τοῖς ὀφθαλμοῖς αὐτοῦ εἶδε κμηλοὺς ἐρχομένας. ⁶⁴ Καὶ ἀναβλέψασα Ῥεβέκκα τοῖς ὀφθαλμοῖς εἶδε τὸν Ἰσαὰκ, καὶ κατεπίδηκεν ἀπὸ τῆς κμηλῶν. ⁶⁵ Καὶ εἶπε τῷ πατρί· Τίς ἐστὶν ὁ ἄνθρωπος ἐκείνος ὁ πορευόμενος ἐν τῷ πεδίῳ εἰς συνάντησιν ἡμῶν; Εἶπε δὲ ὁ παῖς· Οὗτός ἐστιν ὁ κύριός μου. Ἡ δὲ λαβοῦσα τὸ θέριστρον περιεβάλετο. ⁶⁶ Καὶ διηγῆσθαι ὁ παῖς τῷ Ἰσαὰκ πάντα τὰ ῥήματα, ἃ ἐποίησεν. ⁶⁷ *Εἰσηλθε δὲ Ἰσαὰκ εἰς τὸν οἶκον τῆς μητρὸς αὐτοῦ, καὶ ἔλαβε τὴν Ῥεβέκκαν καὶ ἐγένετο αὐτοῦ γυνή, καὶ ἠγάπησεν αὐτήν. Καὶ παρεκλήθη Ἰσαὰκ περὶ Σάρρας τῆς μητρὸς αὐτοῦ.

XXV. Προσθήμενος δὲ Ἀβραὰμ ἔλαβε γυναῖκα, ἣ ὄνομα Χειτούρα. ² Ἔτεκε δὲ αὐτῷ τὸν Ζουβρῶν καὶ τὸν Ἰεζάν καὶ τὸν Μιδιὰλ καὶ τὸν Μιδιάμ καὶ τὸν Ἰεσοβὸκ καὶ τὸν Σωιέ. ³ Ἰεζάν δὲ ἐγέννησε τὸν Σαβὰ καὶ τὸν Δεδάν. Τίσι δὲ Δεδάν Ἀσοουριεῖμ καὶ Λατουσιεῖμ καὶ Λαουμιεῖμ. ⁴ Τίσι δὲ Μιδιάμ Γεφαρ καὶ Ἀφείρ καὶ Ἐνόχ καὶ Ἀβειδὰ καὶ Ἐλδαγά· πάντες οὗτοι ἦσαν υἱοὶ Χειτούρας. ⁵ Ἔδωκε δὲ Ἀβραὰμ πάντα τὰ ὑπάρχοντα αὐτοῦ Ἰσαὰκ τῷ υἱῷ αὐτοῦ. ⁶ Καὶ τοῖς υἱοῖς τῶν παλλακῶν αὐτοῦ ἔδωκεν Ἀβραὰμ δόματα, καὶ ἐξαπέστειλεν αὐτοὺς ἀπὸ Ἰσαὰκ τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ, ἔτι ζῶντος αὐτοῦ, πρὸς ἀνατολὰς εἰς γῆν ἀνατολῶν.

⁷ Ταῦτα δὲ *τὰ ἔτη ἡμερῶν τῆς ζωῆς Ἀβραάμ, ὅσα ἔζησεν, ἑκατὸν ἑβδομηκονταπέντε ἔτη. ⁸ Καὶ ἐκλείπων ἀπέθανεν Ἀβραάμ ἐν γῆρᾳ καλῷ, πρεσβύτης καὶ πλήρης ἡμερῶν, καὶ προσετέθη πρὸς τὸν λαὸν αὐτοῦ. ⁹ Καὶ ἔθαψαν αὐτὸν Ἰσαὰκ καὶ Ἰσμαήλ, οἱ υἱοὶ αὐτοῦ, εἰς τὸ σπήλαιον τὸ διπλοῦν, εἰς τὸν ἀγρὸν Ἐφρών τοῦ Σαῦρ τοῦ Χετταίου, ὃς ἐστὶν ἀπέναντι Μαμβρῆ, ¹⁰ τὸν ἀγρὸν καὶ τὸ σπήλαιον,

63. A¹FX* αὐτῷ. 2. AX: Ἰεζάν... Μαδαλ (—δαν ΑΨΧ). 3. AX: καὶ τὸν Θαιμᾶν καὶ τὸν Λαυδιάν. AEX† (p. alt. Δεδ.) ἐγένοντο Ραγυήλ καὶ Ναβδιήλ καὶ. 9. A: Χοί δύο υἱ. ... ὃ ἐστ.

לפנות ערב וישא עיניו וירא והנה 64
גמלים באים: ותשא רבקה את
עיניה ופרא את יצחק ותפל מעל
סה המל: ותאמר אל העבד מיהאיש
העדה הזה בשרה לקראתנו ויאמר
העבד הוא אדני ותקה העבד
66 ותתפס: ויספר העבד ליצחק את
67 כל הדברים אשר עשה: ויבאה
יצחק האלהה שרה אמו ויקח את
רבקה ותהי לו לאשה ויאקבה
וינחם יצחק אתרי אמו: פ

XXV. ויסף אברהם ויקח אשה ושמה ² קטיורה: ותלד לו את זמרן ואת יקשן ואת מדן ואת מדין ואת ישבק ³ ואת שויה: ונקשן ילד את שבא ואת דדן ובני דדן היו אשורים ⁴ ולתשם ולאמים: ובני מדן עיפה ולפל והנה ואבידע ואלדעה כל ה אלה בני קטיורה: ויתן אברהם ⁶ את כל אשר לו ליצחק: ולבני הפילגשים אשר לאברהם נתן אברהם מהנת וישלחם מעל יצחק בנו בעודנו חי קדמה אל ארץ קדם: ואלה ימי שני-היו אברהם אשר-הי מאת שנה ושבעים שנה ⁸ והמש שנים: ויגוע וימת אברהם בשובה זקן ושבע ויאסף ⁹ אל עמיו: ויקברו אתו יצחק וישמעאל בניו אל מערת המכפלה אל שדה עפרן בן צהר הקהתי אשר ¹⁰ על פני ממרא: השנה אשר קנה

XXV. 3. A Isaac. Les Septante ajoutent : « son fils ».
6. Vers la région orientale. Après ces mots l'hébreu et les Septante répètent : « au pays d'orient ».
7. Les jours de la vie. Septante : « les années des jours de la vie ».
9. La caverne double. Hébreu : « la caverne de Makpélah ».

63. De loin, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
65. Aussitôt, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
67. Qui conduisit Rebecca dans la tente. Septante : « qui entra dans la maison ». — Il l'aime tellement, qu'il tempéra la douleur qu'il avait eue de la mort de sa mère. Hébreu et Septante : « il l'aime, et Isaac se consola de sa mère ».

VI. Histoire d'Abraham (XI, 27—XXV, 11). — 18^e Sa mort (XXV, 1-11).

meditandum in agro, inclinata jam die : cumque elevasset oculos, vidit camelos venientes procul. ⁶⁴ Rébecca quoque, conspécit Isaac, descendit de camélo, ⁶⁵ et ait ad puerum : Quis est ille homo qui venit per agrum in occurrum nobis? Dixitque ei : Ipse est dominus meus. At illa tollens cito pallium, operuit se. ⁶⁶ Servus autem, cuncta quæ gesserat, narravit Isaac. ⁶⁷ Qui introduxit eam in tabernaculum Saræ matris suæ, et accepit eam uxorem : et in tantum diléxit eam, ut dolorem, qui ex morte matris ejus acciderat, temperaret.

Isaac
obviam
Rebecca.

Gen. 29, 18.

Gen. 23, 2.

XXV. ¹ Abraham vero aliam duxit uxorem nomine Cetúram : ² quæ péperit ei Zamran et Jecsan, et Madan, et Mádian, et Jesboc, et Sue. ³ Jecsan quoque genuit Saba, et Dadan. Filii Dadan fuérunt, Assúrim, et Latusim, et Lóomim. ⁴ At vero ex Mádian ortus est Epha, et Opher, et Henoch, et Abída, et Eldaa : omnes hi filii Cetútræ. ⁵ Deditque Abraham cuncta quæ posséderat, Isaac : ⁶ filiis autem concubinárum largitus est múnera, et separavit eos ab Isaac filio suo, dum adhuc ipse viveret, ad plagam orientalem.

18^e

1 Par.
I, 32-33.
Abrahæ
filii
ex Cetura.

Gen. 24, 36;
15, 4 ;
21, 10-14.

⁷ Fuérunt autem dies vitæ Abrahæ, centum septuaginta quinque anni. ⁸ Et deficiens mórtuus est in senectúte bona, provecctæque ætátis, et plenus diérum : congregátisque est ad pópulum suum. ⁹ Et sepeliérunt eum Isaac et Ismaël filii sui in spelunca dúplici, quæ sita est in agro Ephron filii Seor Hethæi, e regione Mambre, ¹⁰ quem émerat a

Mors
Abrahæ.

Gen. 15, 15.
Joh. 5, 26.

4 Reg.
22, 20.

Gen. 23, 3-17.

ter dans la campagne, le jour étant déjà sur son déclin : et comme il avait levé les yeux, il vit les chameaux venant de loin. ⁶⁴ Rébecca aussi, Isaac aperçu, descendit de son chameau, ⁶⁵ et dit au serviteur : « Quel est cet homme qui vient par la campagne, à notre rencontre ? » Et il lui dit : « C'est mon maître ». Et elle, prenant aussitôt son voile, se couvrit. ⁶⁶ Or le serviteur raconta tout ce qu'il avait fait à Isaac, ⁶⁷ qui conduisit Rébecca dans la tente de Sara sa mère, et la reçut pour femme : et il l'aima tellement, que cet amour tempéra la douleur qu'il avait eue de la mort de sa mère.

XXV. ¹ Or Abraham prit une autre femme, du nom de Cétura, ² laquelle lui enfanta Zamran, Jecsan, Madan, Madian, Jesboc et Sué. ³ Et Jecsan engendra Saba et Dadan. Les fils de Dadan furent Assurim, Latusim et Loomim. ⁴ Mais de Madian naquirent Épha, Opher, Hénoch, Abida et Eldaa. Tous ceux-ci sont les fils de Cétura. ⁵ Abraham donna tout ce qu'il possédait à Isaac. ⁶ Mais aux fils de ses autres femmes, il fit des présents, les sépara d'Isaac, son fils, et les envoya, pendant que lui vivait encore, vers la région orientale.

⁷ Or les jours de la vie d'Abraham furent de cent soixante-quinze ans. ⁸ Et manquant de forces, il mourut dans une heureuse vieillesse, étant d'un âge fort avancé, et plein de jours : et il fut réuni à son peuple. ⁹ Et Isaac et Ismaël, ses fils, l'ensevelirent dans la caverne double, qui est située dans le champ d'Ephron, fils de Séor l'Héthéen, vis-à-vis de Mambré, ¹⁰ champ qu'il avait

18^e Mort d'Abraham, XXV, 1-11.

XXV. 8-9. Il mourut, et Isaac et Ismaël, ses fils, l'ensevelirent. La présence des deux fils d'Abraham à ses funérailles s'est pour ainsi dire perpétuée dans le souvenir qu'ont gardé de ce patriarche les peuples issus d'Isaac et d'Ismaël. Abraham, dit Bossuet, a toujours été célèbre dans l'Orient. Ce n'est pas seulement les Hébreux qui le regardent comme leur père ; les Iduméens se glorifient de la même origine. Ismaël, fils d'Abraham, est connu parmi les Arabes, comme celui d'où ils sont sortis... D'autres peuples arabes se ressouviennent d'Abraham et de Cétura, et ce sont les mêmes que l'Écriture fait sortir de ce

mariage. Mais ce ne sont pas seulement ces races orientales qui se glorifient d'être les enfants d'Abraham. Quelque important qu'ait été son rôle comme père des peuples, il l'a été bien plus encore comme père des croyants. C'est surtout par la foi qu'il est devenu le père d'une postérité plus nombreuse que les étoiles du ciel. Il est le prototype du chrétien. Deux mille ans à l'avance, il a pratiqué, à un degré héroïque, cette vertu qui devait être le germe fécond du christianisme, la foi. De plus, il a été l'ancêtre du Messie, et c'est en lui et par lui qu'ont été bénies toutes les nations de la terre. — Dans la caverne double. Voir la note sur Genèse, XIII, 17.

VII. Generationes Ismael (XXV, 12-18).

ὁ ἐκτίσαστο Ἀβραὰμ παρὰ τῶν υἱῶν τοῦ Χέι· ἐκεῖ ἔθαψαν Ἀβραὰμ καὶ Σάρραν τὴν γυναῖκα αὐτοῦ. 11 Ἐγένετο δὲ μετὰ τὸ ἀποθανεῖν Ἀβραὰμ, εὐλόγησεν ὁ θεὸς τὸν Ἰσαὰκ υἱὸν αὐτοῦ, καὶ κατοίκησεν Ἰσαὰκ παρὰ τὸ φρεῖαρ τῆς ὀράσεως.

12 Αὐται δὲ αἱ γενεαίς Ἰσμαὴλ τοῦ υἱοῦ Ἀβραὰμ, ὃν ἔτεκεν Ἄγαρ ἢ Αἰγυπτία, ἡ παιδίσκη Σάρρας, τῷ Ἀβραὰμ. 13 Καὶ ταῦτα τὰ ὀνόματα τῶν υἱῶν Ἰσμαὴλ, κατ' ὀνόματα τῶν γενεῶν αὐτοῦ· πρωτότοκος Ἰσμαὴλ καὶ Ναβαϊθὸθ καὶ Κηθάρ καὶ Ναβδηλ καὶ Μασσάμ 14 καὶ Μασμά καὶ Δουμὰ καὶ Μασσῆ 15 καὶ Χοδδάν καὶ Θαιμάν καὶ Ἰετούρ καὶ Ναφές καὶ Κεδμὰ. 16 Οὗτοί εἰσιν οἱ υἱοὶ Ἰσμαὴλ, καὶ ταῦτα τὰ ὀνόματα αὐτῶν ἐν ταῖς σιχηαῖς αὐτῶν καὶ ἐν ταῖς ἐπαύλεσιν αὐτῶν· δώδεκα ἀρχοντες κατὰ ἔθνη αὐτῶν.

17 Καὶ ταῦτα τὰ ἔτη τῆς ζωῆς Ἰσμαὴλ, ἑκατὸν τριακονταεπτὰ ἔτη· καὶ ἐκλείπων ἀπέθανε, καὶ προσετέθη πρὸς τὸ γένος αὐτοῦ. 18 Κατώκησε δὲ ἀπὸ Εὐλάτ εἰς Σούρ, ἣ ἔστι κατὰ πρόσωπον Αἰγύπτου εἰς ἑλθεῖν πρὸς Ἀσσυρίους· κατὰ πρόσωπον πάντων τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ κατοίκησε.

19 Καὶ αὐται αἱ γενεαίς Ἰσαὰκ τοῦ υἱοῦ Ἀβραὰμ. Ἀβραὰμ ἐγέννησε τὸν Ἰσαὰκ. 20 Ἦν δὲ Ἰσαὰκ ἔτιον τεσσαράκοντα, ὅτε ἔλαβε τὴν Ῥεβέκκαν, θυγατέρα Βαθουὴλ τοῦ Σύρου ἐκ τῆς Μεσοποταμίας Συρίας, ἀδελφὴν Λαβάν τοῦ Σύρου, ἐαντῷ εἰς γυναῖκα. 21 Ἐδέετο δὲ Ἰσαὰκ κύριον περὶ Ῥεβέκκας τῆς γυναικὸς αὐτοῦ, ὅτι στεῖρα ἦν· ἐπήκουσε δὲ αὐτοῦ ὁ θεὸς καὶ συνέλαβεν ἐν γαστρὶ Ῥεβέκκα ἢ γυνὴ αὐτοῦ. 22 Ἐσμίρτων δὲ τὰ παῖδια ἐν ἀντῇ, εἶπε δέ· Εἰ οὕτω μοι μέλλει γίνεσθαι, ἰνατὶ μοι τοῦτο; Ἐπορεύθη δὲ πυθέσθαι παρὰ κυρίου. 23 Καὶ εἶπε κύριος αὐτῇ· Δύο ἔθνη ἐν γαστρὶ σου εἰσὶ καὶ δύο λαοὶ ἐκ τῆς

10. AX* τῶ. 11. AFX: τὸν υἱὸν. 12. A¹EX* ἢ Αἰγ. 13. A¹FX: κατ' ὄνομα. AFX* (alt.) καὶ. 16. A¹EX: ἔθνος. 20. A¹X* Συρίας et eis. 21. AEX: ἔλαβεν. 23. AFX: ἐν τῇ γ.

ἀβρήεσ ματ בני-הת שמה קבר
 11 אברהם ושרה אשתו: ויהי אחריו
 מות אברהם וברה אלהים את
 יצחק בנו וישב יצחק עם-באר להי
 12 ראי: פ ואלה תלדת ושמעאל
 בן-אברהם אשר ילדה הגר המצרית
 13 שפחת שרה לאברהם: ואלה שמות
 בני ישמעאל בשמותם להולדתם בכר
 ושמעאל נבית וקדר ונדבאל ומבשם:
 14 ומשמע ודומה ומשא: הדר ותימא
 16 וטור נפיש וקדמה: אלה הם בני
 ושמעאל ואלה שמותם בחדריהם
 ובטירתם שנים-עשר נשיאם לאמותם:
 17 ואלה שני בני ישמעאל מאת שנה
 ושלים שנה ושבע שנים ויגדע
 18 וימת ויאסף אל-עמיו: וישכנו
 מקוהלה עד-שור אשר על-שני
 מצרים באנה אשורה על-שני כל-
 אהיו נפל:

פ פ פ 6

19 ואלה הולדת בני-אברהם
 א אברהם הוליד את-יצחק: ויהי יצחק
 בן-ארבעים שנה בקהתו את-רבקה
 בת-בתואל הארמי משען ארם אהות
 21 לבן הארמי לו לאשה: ויעתר יצחק
 ליהוה לנכח אשתו כי עקרה הוא
 ויעתר לו והוה ותתר רבקה אשתו:
 22 ויתרצצו הבנים בקרבה ותאמר
 אספן לפמה הנה אנכי ותלך לדרש
 23 את-יהוה: ויאמר יהוה לה שני
 גוים בבטנה ושני לאמים ממנה

v. 15. בא הדר v. 23. ק גים

11. Du Vivant et du Voyant. Hébreu : « de Lachai-roi »; Septante : « de vision ».
 18. Il habita. Hébreu : « ils habitèrent ». — Il mourut. Hébreu et Septante : « il s'établit ».
 20. Syrien de Mésopotamie. Les Septante ajoutent : « de Syrie ». Hébreu : « l'Araméen de Paddan-Aram ». — Laban. L'hébreu ajoute : « l'Araméen »; les Sep-

tante : « le Syrien ».
 21. Pour sa femme. Septante : « pour Rébecca sa femme. — Et accorda la conception à Rébecca. Hébreu et Septante : « et Rébecca son épouse conçut ».
 22. S'il devait en être ainsi pour moi, qu'était-il besoin de concevoir? L'hébreu est beaucoup plus concis : « si ita, ad quid illud mihi? »

VII. Histoire d'Ismaël (XXV, 12-18).

filiis Heth : ibi sepultus est ipse, et Sara uxor ejus. ⁴¹ Et post obitum illius benedixit Deus Isaac filio ejus, qui habitabat juxta Puteum nomine Viventis et Videntis.

⁴² Hæ sunt generatiónes Ismael filii Abrahamæ, quem peperit ei Agar Ægyptia, fámula Saræ : ⁴³ et hæc nómina filiõrum ejus in vocábulis et generatiõnibus suis. Primogénitus Ismaélis Nabáioth, deinde Cedar, et Adbeel, et Mabsam, ⁴⁴ Masma quoque, et Duma, et Massa, ⁴⁵ Hadar, et Thema, et Jethur, et Naphis, et Cedma. ⁴⁶ Isti sunt filii Ismaélis : et hæc nómina per castélla et óppida eõrum, duodecim principes tribuum suarum.

⁴⁷ Et facti sunt anni vitæ Ismaélis centum triginta septem, deficientique mórtuus est et appositus ad pópulum suum. ⁴⁸ Habitávit autem ab Hevila usque Sur, quæ respicit Ægyptum introeuntibus Assýrios : coram cunctis frátribus suis obit.

⁴⁹ Hæ quoque sunt generatiónes Isaac filii Abraham : Abraham genuit Isaac : ²⁰ qui cum quadraginta esset annõrum, duxit uxórem Rebéccam filiam Bathuélis Syri de Mesopotámia, sorórem Laban. ²¹ Deprecátisque est Isaac Dóminum pro uxóre sua, eo quod esset stérilis : qui exaudivit eum, et dedit concéptum Rebéccæ. ²² Sed collidebantur in útero ejus párvuli : quæ ait : Si sic mihi futúrum erat, quid necesse fuit concipere? Perrexítque ut consuleret Dóminum. ²³ Qui respóndens ait : Duæ gentes sunt in útero tuo, et duo pópuli

acheté des fils de Heth : c'est là qu'il fut enseveli, lui, et Sara sa femme. ⁴¹ Et, après sa mort, Dieu bénit Isaac, son fils, qui habitait près du puits du nom de *puits* du Vivant et du Voyant.

⁴² Voici les générations d'Ismaël, fils d'Abraham, que lui enfanta Agar l'Égyptienne, servante de Sara, ⁴³ et voici les noms de ses fils selon leurs noms et leurs générations. Le premier-né d'Ismaël fut Nabaïoth, ensuite Cedar, Adbéel, Mabsam, ⁴⁴ Masma, Duma, Massa, ⁴⁵ Adar, Théma, Jéthur, Naphis et Cedma. ⁴⁶ Ce sont là les fils d'Ismaël ; ce sont aussi les noms de leurs châteaux et de leurs villes ; *ils ont été* douze princes de leurs tribus.

⁴⁷ Or la vie d'Ismaël fut de cent trente-sept ans ; et manquant de forces, il mourut, et fut réuni à son peuple. ⁴⁸ Il habita depuis Hévila jusqu'à Sur, qui regarde l'Égypte quand on entre en Assyrie : c'est en présence de tous ses frères qu'il mourut.

⁴⁹ Voici aussi les générations d'Isaac, fils d'Abraham : Abraham engendra Isaac, ²⁰ lequel, lorsqu'il était âgé de quarante ans, prit pour femme Rébecca, fille de Bathuel, Syrien de Mésopotamie, et sœur de Laban. ²¹ Or Isaac implora le Seigneur pour sa femme, parce qu'elle était stérile : et le Seigneur l'exauça, et accorda la conception à Rébecca. ²² Mais ses enfants s'entrechoquaient dans son sein ; elle dit : « S'il devait en être ainsi pour moi, qu'était-il besoin de concevoir ? » Et elle alla pour consulter le Seigneur, ²³ qui, répondant, dit : « Deux nations sont dans ton sein, et deux peuples sortis de ton

VII^e SECTION. — Histoire d'Ismaël. XXV, 12-18.

⁴² Voici les générations d'Ismaël. Titre de la 7^e section.

⁴⁸ Jusqu'à Sur. Voir la note sur *Exode*, xv, 22. Les descendants d'Ismaël ou les Bédouins nomades habitèrent depuis l'Arabie Pétrée jusqu'à l'Euphrate, et le long de la rive occidentale de l'Euphrate, en remontant vers le nord, jusque vis-à-vis de l'Assyrie.

VIII^e SECTION. — Histoire d'Isaac. XXV, 19 — XXXV.

¹ Ses deux fils, Ésaü et Jacob, XXV, 19-34.
² Isaac à Gérara, XXVI, 1-38.

³ Isaac bénit Jacob à la place d'Ésaü, XXVII, 1-40.

⁴ Fuite de Jacob, XXVII, 41 — XXVIII, 22.

⁵ Jacob chez Laban, XXIX-XXX, 43.

⁶ Retour de Jacob, XXXI, 1 — XXXII, 2.

⁷ Réconciliation de Jacob et d'Ésaü, XXXII, 3-XXXIII, 20.

⁸ Rapt de Dina, XXXIV, 1-31.

⁹ Jacob à Béthel, XXXV, 1-26.

¹⁰ Mort d'Isaac, XXXV, 27-29.

¹ Les deux fils d'Isaac, XXV, 19-34.

¹⁹ Voici les générations d'Isaac. Titre de la 8^e section. Le commencement de la vie d'Isaac : sa naissance, son sacrifice, son mariage, etc., se confond avec l'histoire d'Abraham son père (6^e section).

κοιλίας σου διασταλήσονται, και λαός λαού υπερξεί, και ὁ μείζων δουλεύσει τῷ ελάσσονι.

24 Καὶ ἐπληρώθησαν αἱ ἡμέραι τοῦ τεκεῖν αὐτήν, και τῆδε ἦν δίδυμα ἐν τῇ κοιλίᾳ αὐτῆς. 25 Ἐξῆλθε δὲ ὁ πρωτότοκος πηρόακης, ὄλος ὡσεὶ δορῆ δασύς· ἐπωνόμασε δὲ τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἡσαῦ. 26 Καὶ μετὰ τοῦτο ἐξῆλθεν ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ και ἡ χεὶρ αὐτοῦ ἐπειλημμένη τῆς πέτρης Ἡσαῦ, και ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἰακώβ. Ἰσαακ δὲ ἦν ἐτόν ἐξήγοντα, ὅτε ἔτεκεν αὐτούς Ῥεβέκκα.

27 Ἡδῆθησαν δὲ οἱ νεανίσκοι, και ἦν Ἡσαῦ ἄνθρωπος εἰδὼς κυνηγεῖν, ἀγροικος, Ἰακώβ δὲ ἄνθρωπος ἄπλαστος, οἰκῶν οἰκίαν. 28 Ἡγάπησε δὲ Ἰσαὰκ τὸν Ἡσαῦ, ὅτι ἡ θήρα αὐτοῦ βρώσις αὐτῷ· Ῥεβέκκα δὲ ἠγάπα τὸν Ἰακώβ. 29 Ἠψησε δὲ Ἰακώβ ἐψημα· ἦλθε δὲ Ἡσαῦ ἐκ τοῦ πεδίου ἐλείπων. 30 Καὶ εἶπεν Ἡσαῦ τῷ Ἰακώβ· Γευσόν με ἀπὸ τοῦ ἐψήματος πηρόου τούτου, ὅτι ἐλείπων· διὰ τοῦτο ἐκληθῆ τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἐδώμ. 31 Εἶπε δὲ Ἰακώβ τῷ Ἡσαῦ· Ἀπόδον μοι σήμερον τὰ πρωτοτόκιά σου ἔμοι. 32 Καὶ εἶπεν Ἡσαῦ· Ἴδου ἐγὼ πορεύομαι τελευτῶν, και ἵνατί μοι ταῦτα τὰ πρωτοτόκια; 33 Καὶ εἶπεν αὐτῷ Ἰακώβ· Ὅμοσόν μοι σήμερον. Καὶ ὡμοσεν αὐτῷ ἀπίδοτο δὲ Ἡσαῦ τὰ πρωτοτόκια τῷ Ἰακώβ. 34 Ἰακώβ δὲ ἔδωκε τῷ Ἡσαῦ ἄρτον και ἐψημα τρακῦ, και ἔφαγε και ἔπιε, και ἀναστίας ἄχκετο. Καὶ ἐφαύλισεν Ἡσαῦ τὰ πρωτοτόκια.

XXVI. Ἐγένετο δὲ λιμὸς ἐπὶ τῆς γῆς, χωρὶς τοῦ λιμοῦ τοῦ πρότερον, ὃς ἐγένετο ἐν τῷ καιρῷ τοῦ Ἀβραάμ. Ἐπορεύθη δὲ Ἰσαὰκ πρὸς Ἀβιμέλεχ, βασιλεῖα Φυλιστιεῖμ, εἰς Γέραρα. 2 Ὡφθη δὲ αὐτῷ κύριος και εἶπε·

24. AX: ἐν τῇ γαστρὶ. 25. AEX+ (a. ó) ὁ υἱός. 26. A (pro ἔτ.) ἐγέννησεν. 27. AFX+ (p. alt. δὲ) ἦν. 30. AEFX: τῷ πηρό. A+ (p. ἐλ.) ἐγώ. 32. AFX: εἶπεν δὲ Ἡσ. AEX (eti. 33. 34.): πρωτοτοκία. — 1. A: ἐγενήθη. AEFX: χρόνον.

וַיִּפְרְדוּ וְהָאֵם מִלְאָם יִאֲמָץ וְרַב יַעֲקֹב 24
וַיִּמְלֹא יִמְיָהּ לִלְדַת וְהָיָה כִּה תוֹמַם בְּבִטְנָהּ: וַיֵּצֵא הָרִאשׁוֹן אֲדָמוּנִי כָלוּ פְאֻדֵרֶת שַׁעַר וַיִּקְרָא שְׁמוֹ עִשָׂו: 26
וַאֲחֵרֵי-כֵן יָצָא אֶחָיו וַיְדַו אֶתֶת בְּעַקֵּב עִשָׂו וַיִּקְרָא שְׁמוֹ יַעֲקֹב וַיִּצְחַק בְּיָדָיו שָׂנֵה בְלִדַת אֶתָם: וַיַּגְדִּלוּ הַנְּעֻרִים וַיְהִי עִשָׂו אִישׁ יָדַע צֹד אִישׁ שָׂדֵה וַיַּעֲקֹב אִישׁ תָּם יֹשֵׁב אֲהָלִים: 28
וַיֵּאֱהָב יִצְחָק אֶת-עִשָׂו כִּי-צֹד בְּפִיו וַרְבִּיקָה אֶתֶת אֶת-יַעֲקֹב: וַיִּזַּד יַעֲקֹב נָצִיד וַיִּבְאֵל עִשָׂו מִן-רֵשָׁדֵה וְהָיָ עֵרֹף: ל וַיֹּאמֶר עִשָׂו אֶל-יַעֲקֹב הֲלֵעִיטִנִּי נָא מִן-הָאֲדָם הָאֵדָם הַזֶּה כִּי עֵרֹף אֲנִכִּי עַל-כֵּן קָרָא שְׁמוֹ אֲדָום: וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב מְכַרָה כִּיֹם אֶת-בְּכֹרְתֶךָ לִי: וַיֹּאמֶר עִשָׂו הִנֵּה אֲנִכִּי הוֹלֵךְ לְמֹות וְלָמָה-זֶּה לִּי בְכֹרָה: וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב הַשְׁבִּעָה לִּי כִיֹם וַיִּשְׁבַּע לוֹ וַיִּמְכַר אֶת-בְּכֹרְתוֹ לִי כִיֹם: וַיַּעֲקֹב נָתַן לְעִשָׂו לָחֶם וַיְנַזִּד עֲדָשִׁים וַיִּנְאֶכַל וַיִּשְׁתֶּה וַיִּקֶם וַיִּגְלֶה וַיִּבֶז עִשָׂו אֶת-הַבְּכֹרָה: פ

XXVI. וַיְהִי רָעַב בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם הָרָעַב הָרִאשׁוֹן אֲשֶׁר הָיָה בְּיַמֵּי אֲבָרָהָם וַיִּגְלֶה יִצְחָק אֶל-אֲבִימֶלֶךְ מֶלֶךְ-מִצְרַיִם וַיִּבְרָא אֵלָיו וַיְהִי

v. 23. קמץ ב' ק

24. Déjà, Vulgate : jam. Hébreu et Septante : « et ». — Se trouverent, Vulgate : reperti sunt. Hébreu et Septante : « étaient ».
25. Aussitôt, Vulgate : protinus. Hébreu et Septante : « ensuite », postea. — L'autre. Hébreu et Septante : « son frère ». — Le pied. Hébreu et Septante : « le talon ». — C'est pour cela, Vulgate : idcirco, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
26. Quand ces enfants lui naquirent (à Isaac). Septante : « quand Rébecca lui enfanta ».
29. Vers lui, Vulgate : ad quem, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
30. Dit. Hébreu et Septante : « Esau dit à Jacob ». — Donne-moi. Hébreu et Septante : « fais-moi manger »; l'hébreu ajoute : « je te prie ». — De ce mets roux. Hébreu : « du roux, de ce roux ». — Extré-

mement, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
31. Lui, n'est pas dans l'hébreu. — Vends-moi. L'hébreu et les Septante ajoutent : « aujourd'hui ».
33. Donc. Hébreu et Septante : « aujourd'hui » tout d'abord. — Il vendit. L'hébreu et les Septante ajoutent : « à Jacob ».
34. C'est ainsi que, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Ayant pris du pain. Hébreu et Septante : « Jacob donna à Esau du pain ». — Et s'en alla. Hébreu et Septante : « se leva et s'en alla ». — Estimant peu d'avoir vendu son droit d'aînesse. Hébreu et Septante : « et Esau méprisa le droit d'aînesse ».
XXVI. 1. La disette. Hébreu et Septante : « la première disette ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 1^o Ses deux fils (XXV, 19-34).

ex ventre tuo dividéntur, populús-
que pópulum superábit, et major sér-
viet minóri.

²⁴ Jam tempus pariéndi advénerat,
et ecce gémini in útero ejus repérti
sunt. ²⁵ Qui prior egréssus est,
rufus erat, et totus in morem
pellis hispídus : vocatúmque est
nomen ejus Esau. Prótinus alter
egrédiens, plantam fratris tenébat
manu : et idcirco appellávit eum
Jacob. ²⁶ Sexagenárius erat Isaac
quando nati sunt ei párvuli.

²⁷ Quibus adúltis, factus est Esau
vir gnarus venándi, et homo agri-
cola : Jacob autem vir simplex ha-
bitábat in tabernáculis. ²⁸ Isaac
amábat Esau, eo quod de venatió-
nibus illius vescerétur : et Rebécca
diligébat Jacob. ²⁹ Coxit autem Ja-
cob pulméntum : ad quem cum ven-
nisset Esau de agro lassus, ³⁰ ait :
Da mihi de coctióne hac rufa, quia
óppido lassus sum. Quam ob cau-
sam vocátum est nomen ejus Edom.

³¹ Cui dixit Jacob : Vende mihi
primogénita tua. ³² Ille respóndit :
En mórior, quid mihi próderunt
primogénita? ³³ Ait Jacob : Jura
ergo mihi. Jurávit ei Esau, et vén-
didit primogénita. ³⁴ Et sic accépto
pane et lentis edúlio, comédit, et
bibit, et ábiit : parvipéndens quod
primogénita vendidisset.

XXVI. ¹ Orta autem fame super
terram, post eam sterilitátem quæ
acciderat in diébus Abraham, ábiit
Isaac ad Abímelech regem Palæstínórum
in Gérara. ² Apparúitque
ei Dóminus, et ait : Ne descénda

ventre se divideront : un peuple sur-
passera l'autre peuple, et l'aîné servira
le plus jeune ».

²⁴ Déjà le temps d'enfanter était
venu, et voilà que deux jumeaux se
trouvèrent dans son sein. ²⁵ Celui qui
le premier sortit, était roux, tout hérissé
de poils comme une peau ; et il fut ap-
pelé du nom d'Ésaü. Aussitôt l'autre,
sortant, tenait de sa main le pied de
son frère : et c'est pour cela qu'elle
l'appela Jacob. ²⁶ Isaac était sexagé-
naire quand ces enfants lui naquirent.

²⁷ Ceux-ci devenus grands, Ésaü se
rendit habile à chasser, et fut un
homme des champs ; Jacob, au con-
traire, homme simple, habitait sous
les tentes. ²⁸ Isaac aimait Ésaü, parce
qu'il se nourrissait de sa chasse ; et Ré-
becca chérissait Jacob. ²⁹ Or Jacob fit
cuire un mets ; Ésaü étant venu vers
lui des champs très fatigué, ³⁰ dit :
« Donne-moi de ce mets roux : car je
suis extrêmement fatigué ». C'est pour
ce motif qu'il fut appelé du nom d'É-
dom. ³¹ Jacob lui dit : « Vends-moi ton
droit d'aînesse ». ³² Ésaü répondit : « Voici
que je meurs ; à quoi me servira mon
droit d'aînesse ? » ³³ Jacob reparti :
« Jure-le-moi donc ». Ésaü le lui jura, et
il vendit son droit d'aînesse. ³⁴ C'est ainsi
qu'ayant pris du pain et le plat de len-
tilles, il mangea et but, et s'en alla,
estimant peu d'avoir vendu son droit
d'aînesse.

XXVI. ¹ Cependant une famine
étant survenue dans ce pays, après la
disette qui était arrivée dans les jours
d'Abraham, Isaac s'en alla vers Abimé-
lech, roi des Philistins, à Gérara. ² Or
le Seigneur lui apparut, et dit : « Ne des-

25. Voir la note sur Genèse, xxvii, 36.

30. *Ce mets roux* : des lentilles, qui, aujourd'hui encore, sont un des mets préférés des Orientaux.

33. *Et il vendit son droit d'aînesse*. On a reproché à Jacob d'avoir acheté à Esau son droit d'aînesse d'une manière peu honorable. Deux observations sont ici nécessaires. ¹ Nous ne sommes nullement tenus de justifier Jacob en cette circonstance de sa vie, pas plus qu'en quelques autres, car il n'était pas impeccable, et la Sainte Ecriture, racontant tout avec impartialité, n'approuve pas les fautes des patriarches et des saints de l'Ancien Testament, par le seul fait qu'elle les rapporte. Les historiens sacrés sont des narrateurs, non des juges. Ils ne louent point directement les actes louables ; ils ne blâment pas davantage les actes blâmables ; ils se bornent à les exposer, sans les approuver ni les censurer. Généralement, dit S. Augustin, l'Écriture n'approuve ni ne désapprouve ; elle nous laisse le soin de cri-

tiquer et de juger, en consultant la justice et la loi de Dieu. (*Quæst. in Heptat.* vii, 49). — ² Dans le cas présent, la conduite de Jacob n'a pas la gravité qu'on veut lui attribuer. Il avait bien quelque raison de réclamer le droit d'aînesse, puisque Esau était son frère jumeau, et, de plus, il importe de le remarquer, il ne le priva pas de fait des biens terrestres provenant de l'héritage paternel : ce qui fut propre à Jacob, ce fut seulement la bénédiction spirituelle. Aussi quand Jacob, à son retour de Mésopotamie, voudra faire des présents à son frère (*Gen.* xxxiii, 8-9), celui-ci les refusera en répondant qu'il est assez riche lui-même, et lorsque Isaac mourra, nous ne verrons point qu'il y ait dispute entre les deux fils d'Isaac au sujet de sa succession (*Gen.* xxxv, 29).

2^o Isaac à Gérara, xxvi, 1-35.

xxvi. 1. *Abimélech, roi des Philistins*, roi de Gérara

Μὴ καταβῆς εἰς Αἴγυπτον, κατοικήσον δὲ ἐν τῇ γῆ ἣ ἦ ἄν σοι εἴπω. ³Καὶ παροίκει ἐν τῇ γῆ ταύτῃ, καὶ ἔσομαι μετὰ σοῦ καὶ εὐλογήσω σε· σοὶ γὰρ καὶ τῷ σπέρματι σου δώσω πᾶσαν τὴν γῆν ταύτην, καὶ στήσω τὸν ὄρκον μου, ὃν ὤμοσα τῷ Ἀβραάμ τῷ πατρὶ σου. ⁴Καὶ πληθύνῃ τὸ σπέρμα σου ὡς τοὺς ἀστέρας τοῦ οὐρανοῦ, καὶ δώσω ¹¹τῷ σπέρματι σου πᾶσαν τὴν γῆν ταύτην, καὶ εὐλογηθήσονται ἐν τῷ σπέρματι σου πάντα τὰ ἔθνη τῆς γῆς, ⁵ἀνθ' ὧν ὑπήκουσεν Ἀβραάμ ὁ πατὴρ σου τῆς ἐμῆς φωνῆς καὶ ἐφύλαξε τὰ προσηγορεύματα μου καὶ τὰς ἐντολάς μου καὶ τὰ δικαιώματά μου καὶ τὰ νόμιά μου.

⁶Κατώκησε δὲ Ἰσαὰκ ἐν Γεράροις. ⁷Ἐπηρώτησαν δὲ οἱ ἄνδρες τοῦ τόπου περὶ ῥεβέκκας τῆς γυναικὸς αὐτοῦ, καὶ εἶπεν· Ἀδελφή μου ἐστίν. Ἐφοβήθη γὰρ εἰπεῖν· Ὅτι γυνή μου ἐστί, μήποτε ἀποκτείνωσιν αὐτὸν οἱ ἄνδρες τοῦ τόπου περὶ ῥεβέκκας, ὅτι ὠραία τῆ ὄψει ἦν. ⁸Ἐγένετο δὲ πολυγρόντιος ἐκεῖ· καὶ παρανόησας Ἀβιμέλεχ ὁ βασιλεὺς Γεράρων διὰ τῆς θυριδος, εἶδε τὸν Ἰσαὰκ παίζοντα μετὰ ῥεβέκκας τῆς γυναικὸς αὐτοῦ. ⁹Ἐπάλεσε δὲ Ἀβιμέλεχ τὸν Ἰσαὰκ καὶ εἶπεν αὐτῷ· Ἀράγε γυνή σου ἐστί; τί ὅτι εἶπας· Ἀδελφή μου ἐστίν; Εἶπε δὲ αὐτῷ Ἰσαὰκ· Εἶπα γάρ, μήποτε ἀποθάνω δι' αὐτήν. ¹⁰Εἶπε δὲ αὐτῷ Ἀβιμέλεχ· Τί τοῦτο ἐποίησας ἡμῖν; μικροῦ ἐκοιμήθη τις ἐκ τοῦ γένους μου μετὰ τῆς γυναικὸς σου, καὶ ἐπήγαγες ἂν ἐφ' ἡμᾶς ἄγνοιαν. ¹¹Συνέταξε δὲ Ἀβιμέλεχ παντὶ τῷ λαῷ αὐτοῦ, λέγων· Πᾶς ὁ ἀψάμενος τοῦ ἀνθρώπου τούτου καὶ τῆς γυναικὸς αὐτοῦ, θανάτῳ ἐρογός ἐσται.

¹²Ἐσπεριε δὲ Ἰσαὰκ ἐν τῇ γῆ ἐκείνῃ, καὶ εὗρεν ἐν τῷ ἐνιαυτῷ ἐκεῖνῳ ἑκατοστέουσιν

3. A:FX* (alt.) τῷ. 4. AX: ἐνευλογ. 6. A: Καὶ κατώκ. Γε. 7. A: Ὅτι ἀδελφή. 8. AFX: ἐκεῖ παρακ. δὲ. 10. AEX* ἐκ. AFX* ἂν. 11. AEX: ἀπτόμενος... (pro καί); ἦ. AFX: θανάτῳ.

וַיֹּאמֶר אֱלֹהֵי תְרַד מִצְרַיִם שָׁכֵן בְּאֶרֶץ
 אֲשֶׁר אֹמַר אֵלֶיךָ: גָּדוֹר בְּאֶרֶץ הַזֹּאת
 וְאֶהְיֶה עִמָּךְ וְאֶבְרַכְךָ בִּיְהוָה וְגִדְרְךָ
 אֶתֵּן אֶת-כָּל-הָאָרֶצַת הָאֵל וְהַקְּמַתִּי
 אֶת-הַשְּׂבֵעָה אֲשֶׁר נִשְׁבַּעְתִּי לְאַבְרָהָם
 אָבִיךָ: וְהִרְפִּיתִי אֶת-יְרֵךְךָ כְּכֹחַ
 הַשְּׂמִימִים וְנָתַתִּי לְיָדְךָ אֶת כָּל-
 הָאָרֶצַת הָאֵל וְהִתְפָּרְכוּ בְּזֵרְךָ כֹּל
 זִוְיֵי הָאָרֶץ: יִקָּב אֲשֶׁר-שָׁמַע אֲבְרָהָם
 בְּקִלְי וַיִּשְׁמַר מִשְׁמַרְתִּי מִצְוֹתֵי הַקּוֹנֵי
 וְתוֹרָתִי: וַיִּשָּׁב יִצְחָק בְּגֵרָה: וַיִּשְׁאַל
 אֲנָשֵׁי הַמָּקוֹם לְאִשְׁתּוֹ וַיֹּאמֶר אֶתֵּתִי
 הִוא בִּי וְרָא לֵאמֹר אִשְׁתִּי שְׁוֵיהֶרְבֵּי
 אֲנָשֵׁי הַמָּקוֹם עַל-רִבְקָה כִּי-טוֹבַת
 מֵרָאה הִוא: וַיְהִי כִּי-אַרְכוּ-לוֹ שָׁם
 הַיָּמִים וַיִּשְׁקַף אֲבִימֶלֶךְ מִלְּמַד
 שְׁלֹשִׁתַּיִם בְּעַד הַחֲלוֹן וַיֵּרָא וְהִנֵּה
 יִצְחָק מִצְחֵק אֶת רִבְקָה אִשְׁתּוֹ:
 וַיִּקְרָא אֲבִימֶלֶךְ לְיִצְחָק וַיֹּאמֶר אֵךְ
 הִנֵּה אִשְׁתְּךָ הִוא וְאֵיךְ אֲמַרְתְּ אֶתֵּתִי
 הִוא וַיֹּאמֶר אֵלָיו יִצְחָק כִּי אֲמַרְתִּי
 י שְׁוֵיהֶרְבֵּי אֲמַרְתִּי: וַיֹּאמֶר אֲבִימֶלֶךְ
 מַה-זֹּאת עָשִׂיתָ לָנוּ כְּמַעַט שָׁכַב אִתָּךְ
 הָעַם אֶת-אִשְׁתְּךָ וְהִבֵּאתָ עֲלֵינוּ אֲשָׁם:
 וַיִּבְצֹר אֲבִימֶלֶךְ אֶת-כָּל-הָעָם לֵאמֹר
 הַנִּבְצֵר פְּאִישׁ הַזֶּה וּבִאִשְׁתּוֹ מוֹת
 יוֹמָת: וַיִּזְרַע יִצְחָק בְּאֶרֶץ הַדִּיּוּא
 וַיִּמְצָא בַּשָּׁנָה הַהִוא מֵאָה שְׁעָרִים

2. Mais, Vulgate : sed, n'est pas dans l'hébreu.
 3. Restes-y (dans le pays que je te dirai). Hébreu et Septante : « reste dans ce pays-ci ».
 4. Seront bénies. Hébreu : « se soulaieront la bénédiction ».
 5. Abraham. Septante : « Abraham ton père ». — Les cérémonies. Hébreu et Septante : « mes statuts ». — Les lois. Hébreu et Septante : « mes lois ».
 6. Donc, Vulgate : itaque, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 7. Il était interrogé par les hommes de ce lieu. Hébreu et Septante : « les hommes du lieu faisaient des questions ». — Sur sa femme. Septante : « sur Rebecca sa femme ». — Il avait craint d'avouer qu'elle lui était unie par le mariage. Hébreu et Septante : « il avait craint de dire : c'est ma femme ». — A cause de sa beauté. Hébreu et Septante : « parce qu'elle était belle à voir ».
 9. Il est évident que c'est ta femme. Hébreu et Septante : « certainement c'est ta femme ». — Pourquoi as-tu menti, disant...? Hébreu : « comment as-tu dit »? Septante : « pourquoi as-tu dit »? — J'ai eu peur. Hébreu et Septante : « j'ai parlé ainsi, de peur... ».
 10. Pourquoi nous en as-tu imposé? Hébreu et Septante : « Pourquoi nous as-tu fait cela »? — Quelqu'un... aurait pu abuser. Hébreu et Septante : « peu s'en est fallu que quelqu'un n'abusât ». — Un grand péché. Septante : « une ignorance », un péché d'ignorance. Grand n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 11. La femme de cet homme. Hébreu et Septante : « cet homme ou sa femme ».
 12. Le centuple. Septante : « de l'orge au centuple ».

2. Mais, Vulgate : sed, n'est pas dans l'hébreu.
 3. Restes-y (dans le pays que je te dirai). Hébreu et Septante : « reste dans ce pays-ci ».
 4. Seront bénies. Hébreu : « se soulaieront la bénédiction ».
 5. Abraham. Septante : « Abraham ton père ». — Les cérémonies. Hébreu et Septante : « mes statuts ». — Les lois. Hébreu et Septante : « mes lois ».
 6. Donc, Vulgate : itaque, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 7. Il était interrogé par les hommes de ce lieu. Hébreu et Septante : « les hommes du lieu faisaient des questions ». — Sur sa femme. Septante : « sur Rebecca sa femme ». — Il avait craint d'avouer qu'elle lui était unie par le mariage. Hébreu et Septante : « il avait craint de dire : c'est ma femme ». — A cause de sa beauté. Hébreu et Septante : « parce qu'elle était belle à voir ».
 9. Il est évident que c'est ta femme. Hébreu et Septante : « certainement c'est ta femme ». — Pourquoi as-tu menti, disant...? Hébreu : « comment as-tu dit »? Septante : « pourquoi as-tu dit »? — J'ai eu peur. Hébreu et Septante : « j'ai parlé ainsi, de peur... ».
 10. Pourquoi nous en as-tu imposé? Hébreu et Septante : « Pourquoi nous as-tu fait cela »? — Quelqu'un... aurait pu abuser. Hébreu et Septante : « peu s'en est fallu que quelqu'un n'abusât ». — Un grand péché. Septante : « une ignorance », un péché d'ignorance. Grand n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 11. La femme de cet homme. Hébreu et Septante : « cet homme ou sa femme ».
 12. Le centuple. Septante : « de l'orge au centuple ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 2° Isaac à Gérara (XXVI).

in Ægyptum, sed quiesce in terra, quam dixero tibi. ³ Et peregrināre in ea, erōque tecum, et benedicam tibi : tibi enim et sēmini tuo dabo univērsas regiōnes has, complens juramētum quod spopōndi Abraham patri tuo. ⁴ Et multiplicābo semen tuum sicut stellas cœli : dabōque pōsteris tuis univērsas regiōnes has : et BENEDICĒNTUR in sēmine tuo omnes gentes terræ, ⁵ eo quod obediērit Abraham voci meæ, et custodierit præcēpta et mandāta mea, et ceremōnias legēsque servāverit.

Gen. 12, 7 ;
15, 18 ;
22, 16-18.
Ex. 6, 4.
Lev. 26, 42.
Mich. 7, 20.
Luc. 1, 73.

Isaac benedictur.
Gen. 25, 14 ;
15, 18 ;
12, 3 ;
22, 17.
Heb. 11, 8-14.

⁶ Mansit itaque Isaac in Geraris. ⁷ Qui cum interrogarētur a viris loci illius super uxore sua, respōdit : Soror mea est. Timērat enim confitēri quod sibi esset sociāta conjūgio, rēputans ne forte interficerent eum propter illius pulchritudinem. ⁸ Cumque pertransissent dies plūrimi, et ibidem morarētur, prospiciens Abimēlech rex Palæstinōrum per fenēstram, vidit eum jocāntem cum Rebēcca uxore sua. ⁹ Et accersito eo, ait : Perspicuum est quod uxor tua sit : cur mentitus es eam sorōrem tuam esse? Respōdit : Timui ne mōrerer propter eam. ¹⁰ Dixitque Abimēlech : Quare impoſuisti nobis? Pōtuit coire quispiam de pōpulo cum uxore tua, et indūxeras super nos grande peccātum. Præcepitque omni pōpulo, dicens : ¹¹ Qui tetigerit hōminis hujus uxōrem, morte moriētur.

Isaac Rebeccam sororem dicit.

Gen. 20, 2 ;
12, 13.

Gen. 20, 11.

Gen. 20, 9.

¹² Sevit autem Isaac in terra illa, et invēnit in ipso anno cētuplum :

cends pas en Égypte, mais demeure dans le pays que je te dirai. ³ Restes-y comme étranger, et je serai avec toi, et je te bénirai ; car c'est à toi et à ta postérité que je donnerai toutes ces contrées, accomplissant le serment que j'ai fait à Abraham ton père. ⁴ Et je multiplierai ta postérité comme les étoiles du ciel ; et je donnerai à tes descendants toutes ces contrées, et SERONT BÉNIES en ta postérité toutes les nations de la terre, ⁵ parce qu'Abraham a obéi à ma voix, qu'il a gardé mes préceptes et mes commandements, et qu'il a observé les cérémonies et les lois ».

⁶ Isaac donc demeura à Gérara. ⁷ Comme il était interrogé par les hommes de ce lieu sur sa femme, il répondit : « C'est ma sœur » ; car il avait craint d'avouer qu'elle lui était unie par le mariage, pensant que peut-être ils le tueraient à cause de sa beauté. ⁸ Or, lorsque beaucoup de jours furent passés, et qu'il demeurait encore en ce même endroit, Abimélech, roi des Philistins, regardant par la fenêtre, le vit jouant avec Rébecca, sa femme. ⁹ Et l'ayant fait venir, il dit : « Il est évident que c'est ta femme ; pourquoi as-tu menti, disant que c'est ta sœur ? » Il répondit : « J'ai eu peur de mourir à cause d'elle ». ¹⁰ Et Abimélech reprit : « Pourquoi nous en as-tu imposé ? quelqu'un du peuple aurait pu abuser de ta femme, et tu aurais attiré sur nous un grand péché ». Et il commanda à tout le peuple en disant : ¹¹ « Quiconque touchera la femme de cet homme, mourra de mort ».

¹² Et Isaac sema en ce pays, et il trouva dans l'année même le centuple ; car

(voir plus haut la note sur Genèse, xx, 1), dans le pays qui appartient plus tard aux Philistins.

4. *El seroit bénies en ta postérité toutes les nations de la terre.* — C'est la même promesse que Dieu avait faite jadis à Abraham (voir la note sur Genèse, xxii, 18), après qu'il lui eut obéi jusqu'à lui faire le sacrifice de son enfant. Comme dans cette circonstance la conduite du fils avait été admirable aussi bien que celle du père, il était juste que la récompense donnée à l'un fût également décernée à l'autre.

7. *C'est ma sœur.* Abraham avait déjà pris, en deux occasions, une précaution semblable et pour le même motif (Genèse, xii, 13 et xx, 2). Sur la répétition de ces faits, voir la note sur Genèse, xx, 9. Isaac prend ici le mot *sœur* dans un sens plus large que n'avait fait Abraham : celui-ci était réellement le

frère consanguin de Sara (xx, 12), tandis que Rébecca n'était que la cousine d'Isaac, par Tharé, aïeul d'Isaac et bisaïeul de Rébecca. Voir plus haut la note sur Genèse, xxi, 48.

5. *Mes préceptes, etc.* Cette accumulation de substantifs, synonymes ou à peu près, a pour but d'indiquer combien fut parfaite l'obéissance d'Abraham, s'étendant sans exception à tous les ordres, on pourrait dire à tous les conseils reçus de Dieu.

8. *Le vil jouant avec Rébecca.* Peut-être cette découverte ne fut-elle pas l'effet d'un pur hasard. Abimélech, n'ignorant pas ce qui s'était passé du temps d'Abraham, et craignant que le fils n'imitât le père, épia sans doute Isaac et découvrit ainsi le secret qu'il s'efforçait de cacher.

VIII. Generaciones Isaac (XXV, 19-XXXV). — 2^a Isaac in Gerar's (XXVI).

κρητήρ εὐλόγησε δὲ αὐτὸν κύριος. 13 Καὶ ὑπόθη ὁ ἄνθρωπος καὶ προβαίων μελῶν ἐγένετο, ἕως οὗ μέγας ἐγένετο σφόδρα. 14 Ἐγένετο δὲ αὐτῷ κτήνη προβαίων καὶ κτήνη βοῶν καὶ γεώργια πολλά· ἐξήλωσαν δὲ αὐτὸν οἱ Φυλιστιεῖμ. 15 Καὶ πάντα τὰ φρέατα, ἃ ὠρυξαν οἱ παῖδες τοῦ πατρὸς αὐτοῦ ἐν τῷ χρόνῳ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, ἐνέφραξαν αὐτὰ οἱ Φυλιστιεῖμ καὶ ἐπλησαν αὐτὰ γῆς. 16 Ἐἶπε δὲ Ἀβιμέλεχ πρὸς Ἰσαάκ· Ἀπελθε ἀφ' ἡμῶν, οὗτι δυνατώτερος ἡμῶν ἐγένετο σφόδρα.

17 Καὶ ἀπῆλθεν ἐκεῖθεν Ἰσαάκ, καὶ κατέλυσεν ἐν τῇ φάραγγι Γεράρων καὶ κατόκησεν ἐκεῖ. 18 Καὶ πάλιν Ἰσαὰκ ὠρυξε τὰ φρέατα τοῦ ὕδατος, ἃ ὠρυξαν οἱ παῖδες Ἀβραὰμ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ καὶ ἐνέφραξαν αὐτὰ οἱ Φυλιστιεῖμ μετὰ τὸ ἀποθανεῖν Ἀβραὰμ τὸν πατέρα αὐτοῦ, καὶ ἐπωνόμασεν αὐτοῖς ὀνόματα κατὰ τὰ ὀνόματα ἃ ὠνόμασεν ὁ πατήρ αὐτοῦ. 19 Καὶ ὠρυξαν οἱ παῖδες Ἰσαάκ ἐν τῇ φάραγγι Γεράρων καὶ εὐρὸν ἐκεῖ φρέαρ ὕδατος ζῶντος. 20 Καὶ ἐμαχέσαντο οἱ ποιμένες Γεράρων μετὰ τῶν ποιμένων Ἰσαάκ, θάσκοντες αὐτῶν εἶναι τὸ ὕδωρ, καὶ ἐκάλεσαν τὸ ὄνομα τοῦ φρέατος ἀδικία· ἠδίκησαν γὰρ αὐτόν. 21 Ἀπίρας δὲ ἐκεῖθεν ὠρυξε φρέαρ ἕτερον· ἐκρίνοντο δὲ καὶ περὶ ἐκείνου, καὶ ἐπωνόμασε τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐχθρία. 22 Ἀπίρας δὲ ἐκεῖθεν ὠρυξε φρέαρ ἕτερον, καὶ οὐκ ἐμαχέσαντο περὶ αὐτοῦ, καὶ ἐπωνόμασε τὸ ὄνομα αὐτοῦ εὐρυχωρία, λέγων· Διότι νῦν ἐπλάτυνε κύριος ἡμῖν καὶ *ἠὺξῃσεν ἡμᾶς ἐπὶ τῆς γῆς.

23 Ἀνέβη δὲ ἐκεῖθεν ἐπὶ τὸ φρέαρ τοῦ ὄρκου. 24 Καὶ ὄψθη αὐτῷ κύριος ἐν τῇ νυκτὶ ἐκείνῃ καὶ εἶπεν· Ἐγὼ εἰμι ὁ θεὸς Ἀβραὰμ τοῦ πατρὸς σου· μὴ φοβοῦ, μετὰ σοῦ γὰρ εἰμι, καὶ εὐλογήσω σε καὶ πληθυνῶ τὸ σπέρμα σου δι' Ἀβραὰμ τὸν πατέρα σου. 25 Καὶ ὠκοδόμησεν ἐκεῖ θυσιαστήριον καὶ ἐπεκατέσαστο τὸ ὄνομα κυρίου, καὶ ἐπηξεν ἐκεῖ τὴν σκηνὴν

13. AX (bis): ἐγένετο. 18. AX† (p. ὀνόμ.) Ἀβραὰμ. 19. A: ὠρυξαν δὲ οἱ. 20. AX: ἐκάλεσεν. A† (p. φρ.) ἐκείνσ. 21. AX: Ἀπ. δὲ Ἰσαὰκ ἐκ.

13 וַיְבָרְכֵהוּ יְהוָה: וַיְגַדֵּל הָאִישׁ הָאֵישׁ וַיְגַדֵּל 13
 14 הַלְוָהּ וַגְּדָל עַד כִּי־גָדַל מְאֹד: וַיְהִי־ 14
 לוֹ מִקְנֵה־צֹאן וּמִקְנֵה בָקָר וַעֲבֹדָה 15
 כַּו רַבָּה וַיִּקְנֶהוּ אֹתוֹ פְּלִשְׁתִּים: וְכָל־ 15
 הַפְּאֵרֹת אֲשֶׁר הִפְרוּ עֲבָדֵי אָבִיו בַּיָּמֵי 16
 אֲבֹתָהֶם אָבִיו סָתְּמָם פְּלִשְׁתִּים 16
 וַיִּמְלְאוּם עָפָר: וַיֹּאמֶר אַבְיִמֶלֶךְ אֶל־ 16
 יִצְחָק לֵךְ מֵעִמָּנוּ כִּי־עַצְמָתָם מִמָּנוּ 17
 17 מְאֹד: וַיֵּלֶךְ מִשָּׁם יִצְחָק וַיֵּהָן בְּנֶחֱלֹ־ 17
 18 גָר וַיֵּשֶׁב שָׁם: וַיָּשָׁב יִצְחָק וַיִּהְיֶה־פָּרֹ 18
 אֶת־בְּאֵרֹת הַמַּיִם אֲשֶׁר הִפְרוּ בַּיָּמֵי 19
 אֲבֹתָהֶם אָבִיו וַיִּסְתְּמָם פְּלִשְׁתִּים 19
 אֶת־רֵי מוֹת אֲבֹתָהֶם וַיִּקְרָא לָהֶן שְׁמוֹת 19
 19 כַּשְׁמֹת אֲשֶׁר־קָרָא לָהֶן אָבִיו: וַיִּהְיֶה־פָּרֹ 19
 עֲבָדֵי־יִצְחָק בְּנֶחֱלֹ וַיִּמְצְאוּ־שָׁם בְּאֵר 19
 = מַיִם חַיִּים: וַיַּרְבּוּ רֵעֵי גָר עִם־רֵעֵי 19
 יִצְחָק לְאֹמֶר לָנֶה הַמַּיִם וַיִּקְרָא שֵׁם־ 19
 הַבְּאֵר יֵשַׁק כִּי קָהַתְּשַׁקוּ עִמּוֹ: 19
 21 וַיִּהְיֶה־פָּרֹ בְּאֵר אֶחָדָת וַיַּרְבּוּ גַם־עֲלֵיהָ 21
 22 וַיִּקְרָא שְׁמָהּ שַׁטְנָה: וַיַּעֲתֵק מִשָּׁם 22
 וַיִּהְיֶה־פָּרֹ בְּאֵר אֶחָדָת וְלֹא רָבּוּ עֲלֵיהָ 22
 וַיִּקְרָא שְׁמָהּ רְחֹבוֹת וַיֹּאמֶר כִּי־עַתָּה 22
 הִרְחִיב יְהוָה לָנוּ וַפְּרִינוּ בְּאֶרֶץ: 22
 23 וַיֵּלֶךְ מִשָּׁם בְּאֵר שָׁבַע: וַיִּקְרָא אֵלָיו 23
 24 יְהוָה בְּלַיְלָה תְּהוּא וַיֹּאמֶר אֲנֹכִי 24
 אֱלֹהֵי אֲבֹתָהֶם אָבִיךָ אֶל־תִּירָא כִּי־ 24
 אֶתָּה אֲנֹכִי וּבְרַכְתִּיךָ וְהִרְבִּיתִי אֶת־ 24
 כַּח זַרְעֲךָ בְּעֵבֶר אֲבֹתָהֶם עֲבָדֵי: וַיֵּהָן 24
 שָׁם מִזְבֵּחַ וַיִּקְרָא בְּשֵׁם יְהוָה וַיֵּט־ 24

v. 25. נ"א בצרי

45. En ce temps-là, n'est à cette place ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Les puits qu'avaient creusés les serviteurs de son père Abraham. Hébreu et Septante: « les puits qu'avaient creusés les serviteurs de son père du temps de son père (l'hébreu ajoute: Abraham) ».
 46. Tellement que, n'est ni dans l'h. ni dans les S.
 17. Au torrent. Hébreu et Septante: « à la vallée ».
 18. Les autres puits. Hébreu et Septante: « les puits d'eau ». — Qu'avaient creusés les serviteurs de son père. Hébreu: « qu'on avait creusés aux jours d'Abraham son père ». — Anciennement et auparavant, ne sont ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 49. Dans le torrent. Hébreu: « dans la vallée »; les Septante ajoutent: « de Gérara ». — De l'eau. Hébreu

et Septante: « un puits d'eau ».
 20. Mais là aussi, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Calomnie. Hébreu « ések » dispute; Septante: « injustice ». — A cause de ce qui était arrivé. Hébreu: « parce qu'ils s'étaient disputés avec lui »; Septante: « parce qu'ils avaient commis une injustice à son égard ».
 21. Inimities. Hébreu: « Sitnah ».
 22. Etendue. Hébreu: « Rehoboth ». — Et nous a fait croître. Hébreu: « et nous prospérerons ».
 24. Où, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Mon serviteur Abraham. Septante: « Abraham ton père ».
 25. C'est pourquoi, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 2^o Isaac à Gérara (XXVI).

benedixitque ei Dominus. ¹³ Et locupletatus est homo. et ibat proficiens atque succrescens. donec magnus vehementer effectus est : ¹⁴ habuit quoque possessiones ovium et armentorum. et familie plurimum. Ob hoc invidentes ei Palestini. ¹⁵ omnes puteos. quos foderant servi patris illius Abraham. illo tempore obstruxerunt. implentes humo. ¹⁶ In tantum. ut ipse Abimelech diceret ad Isaac : Recede a nobis. quoniam potentior nobis factus es valde

¹⁷ Et ille discedens. ut veniret ad torrentem Gérara. habitaretque ibi : ¹⁸ rursum fodit alios puteos. quos foderant servi patris sui Abraham. et quos. illo mortuo. olim obstruxerant Philistinim : appellavitque eos eisdem nominibus quibus ante pater vocaverat. ¹⁹ Foderuntque in Torrente. et repererunt aquam vivam. ²⁰ Sed et ibi iurgium fuit pastorum Gérara adversus pastores Isaac. dicentium : Nostra est aqua. Quam ob rem nomen putei. ex eo quod acciderat. vocavit Calumniam. ²¹ Foderunt autem et alium : et pro illo quoque rixati sunt. appellavitque eum. Inimicitias. ²² Profectus inde fodit alium puteum. pro quo non contenderunt : itaque vocavit nomen ejus. Latitudo. dicens : Nunc dilatavit nos Dominus. et fecit crescere super terram.

²³ Ascendit autem ex illo loco in Bersabée. ²⁴ ubi apparuit ei Dominus in ipsa nocte. dicens : Ego sum Deus Abraham patris tui : noli timere. quia ego tecum sum : benedicam tibi. et multiplicabo semen tuum propter servum meum Abraham. ²⁵ Itaque aedificavit ibi altare. et invocato nomine Domini. extendit taber-

Prov. 10. 22.

Isaac fit dives.

Gen. 21. 25-30.

Invidia Palesti-norum.

Cant. 4. 15. De puteis iurgia.

Gen. 13. 7.

Ps. 17. 20. 37. Gen. 41. 52.

Isaac in Bersabee.

Gen. 15. 1. Rom. 5. 31.

Gen. 26. 5.

Gen. 12. 5.

le Seigneur le bénit. ¹³ Ainsi cet homme s'enrichit, et il allait prospérant et s'accroissant. jusqu'à ce qu'il devint extrêmement puissant. ¹⁴ Il eut aussi des possessions de brebis et de gros troupeaux, et une nombreuse famille. A cause de cela les Philistins, jaloux de lui. ¹⁵ comblèrent en ce temps-là tous les puits qu'avaient creusés les serviteurs de son père Abraham, les remplissant de terre; ¹⁶ tellement qu'Abimelech dit à Isaac : « Éloigne-toi de nous, parce que tu es devenu beaucoup plus puissant que nous ».

¹⁷ Et lui, descendant, vint au torrent de Gérara pour y habiter. ¹⁸ Il creusa de nouveau les autres puits qu'avaient creusés les serviteurs de son père Abraham, et que, celui-ci mort, les Philistins avaient anciennement comblés; et il les appela des mêmes noms dont auparavant son père les avait nommés. ¹⁹ Ils creusèrent aussi dans le torrent, et ils trouvèrent de l'eau vive. ²⁰ Mais là aussi les pasteurs de Gérara firent une querelle aux pasteurs d'Isaac, disant : « L'eau est à nous »; c'est pourquoi il donna à ce puits, à cause de ce qui était arrivé, le nom de Calomnie. ²¹ Or ils creusèrent un autre puits : et pour celui-là aussi ils se querellèrent, et il l'appela Inimitiés. ²² Parti de là, il creusa un autre puits, pour lequel ils ne se disputèrent point, et il l'appela du nom d'Étendue, disant : « Maintenant le Seigneur nous a donné de l'étendue et nous a fait croître sur la terre ».

²³ Puis il monta de ce lieu à Bersabée. ²⁴ où le Seigneur lui apparut cette nuit-là même, disant : « Je suis le Dieu d'Abraham ton père: ne crains pas, parce que je suis avec toi: je te bénirai, et je multiplierai ta postérité à cause de mon serviteur Abraham ». ²⁵ C'est pourquoi il bâtit là un autel : puis, le nom du Seigneur invoqué, il dressa sa

12. *Le Seigneur le bénit.* Cette bénédiction se rattache au fait qui vient d'être énoncé, la récolte faite par Isaac dans la proportion de cent pour un. A de très rares exceptions près, même dans les pays fertiles, la récolte ne dépasse guère cinquante fois la semence.

16. *Éloigne-toi de nous.* La cause de cette inimitié est la jalousie (5. 14), que Bossuet, s'appuyant sur ce passage, range parmi les motifs injustes des guerres. Quoique cette raison de lui nuire fut basse et injuste, il céda pour le bien de la paix, se

retirant dans le voisinage : et l'affaire se termina par un traité de paix solennel, où ses ennemis reconurent le tort qu'ils avaient, et le bon droit d'Isaac.

21. *Inimitiés*, hébreu *Sitaah*. Voir la note ci-dessous.

22. *Étendue*, hébreu *Rehoboth*. Rehoboth est situé dans l'ouadi Ruheibeh. A gauche de l'ouadi Ruheibeh, il y a une petite vallée appelée Suteh er-Ruheibeh, où s'est conservé le nom de Sitah.

23. *Bersabée*. Voir plus haut, xxi. 14.

VIII. Generationes Isaac (XXV, 19-XXXV). — 2° Isaac in Gerar (XXVI).

αὐτοῦ· ὠρυσαν δὲ ἐκεῖ οἱ παῖδες Ἰσαὰκ φρέαρ ἐν τῇ φάραγγι Γεράρων'.

26 Καὶ Ἀβιμέλεχ ἐπορεύθη πρὸς αὐτὸν ἀπὸ Γεράρων, καὶ Ὀγοζὰθ ὁ νυμφαγωγὸς αὐτοῦ, καὶ Φιγὼλ ὁ ἀρχιστρατήγος τῆς δυνάμεως αὐτοῦ, 27 καὶ εἶπεν αὐτοῖς Ἰσαὰκ· Ἰναὶ ἦλθετε πρὸς με; ὑμεῖς δὲ ἐμισήσατέ με καὶ ἐξαπεστείλατέ με ἀπ' ὑμῶν. 28 Οἱ δὲ εἶπαν· Ἰδόντες ἐωράκαμεν ὅτι ἦν κύριος μετὰ σοῦ, καὶ εἶπαμεν· Γενέσθω ἀρὰ ἀνὰ μέσον ἡμῶν καὶ ἀνὰ μέσον σου, καὶ διαθησόμεθα μετὰ σοῦ διαθήκη, 29 μὴ ποιῆσαι μεθ' ἡμῶν κακόν, καθότι οὐκ ἐβδελυξάμεθά σε ἡμεῖς, καὶ ὄν τροπὸν ἐχρησάμεθά σοι ἡ καλῶς καὶ ἐξαπεστείλαμέν σε μετ' εἰρήνης· καὶ νῦν εὐλογημένος σὺ ὑπὸ κυρίου. 30 Καὶ ἐποίησεν αὐτοῖς δοχὴν, καὶ ἔφαγον καὶ ἔπιον. 31 Καὶ ἀναστάντες τὸ πρωὶ ὤμοσεν ἕκαστος τῷ πλησίον, καὶ ἐξαπέστειλεν αὐτοὺς Ἰσαὰκ, καὶ ἀπώγοντο ἀπ' αὐτοῦ μετὰ σωτηρίας. 32 Ἐγένετο δὲ ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ, καὶ παραγενόμενοι οἱ παῖδες Ἰσαὰκ ἀπήγγειλαν αὐτῷ περὶ τοῦ φρέατος οὗ ὠρυσαν, καὶ εἶπαν· * Οὐχ εὕρομεν ὕδωρ. 33 Καὶ ἐκάλεσεν αὐτὸ ὄρκος. Διὰ τοῦτο ἐκάλεσεν ὄνομα τῇ πόλει ἐκείνῃ φρέαρ ὄρκου ἕως τῆς σήμερον ἡμέρας.

34 Ἦν δὲ Ἡσαὺ ἐτῶν τεσσαράκοντα, καὶ ἔλαβε γυναῖκα Ἰουδιθ θυγατέρα Βεωῦ τοῦ Χετταίου, καὶ τὴν Βασεμάθ θυγατέρα Ἐλών Χετταίου. 35 Καὶ ἦσαν ἐξίξουσαι τῷ Ἰσαὰκ καὶ τῇ Ρεβέκκα.

XXVII. Ἐγένετο δὲ μετὰ τὸ γηῶσαι τὸν Ἰσαὰκ, καὶ ἡμβλύνθησαν οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ τοῦ ὁραῖν, καὶ ἐκάλεσεν Ἡσαὺ τὸν υἱὸν αὐτοῦ τὸν πρεσβύτερον καὶ εἶπεν αὐτῷ· Τί μου. Καὶ εἶπεν· Ἰδοὺ ἐγώ. 2 Καὶ εἶπεν Ἰδοὺ γηγῆρακα καὶ οὐ γινώσκω τὴν ἡμέραν

25. AEX* ἐν τῇ φ. Γεο. 27. AX: ἦλθατε. AEX: ἀπεστείλατε. 28. AFX: Καὶ εἶπ. 29. AEX: ποιή- σουν... σὺ εὐλογητός. 31. AX: ὤμοσαν (etiam E: ἄθροπος τῷ πλ. αὐτῶ. 33. AX (pro αὐτῶ): τὸ ὄνο- μα αὐτῶ. AFX: τὸ ὄν. AEX* ἐκείνη. 34. FX (p. γυν.) † τὴν (*AB). AEX† (p. Ἐλ.) τδ. AEX (pro alt. Χεττ.) Εὐαία. — 1. AFX* (pr.) τὸν. AX (bis): εἶπεν αὐτῷ.

שם אהלו ויכרו שם עבדי ויצחק 26 פאר: ואבימלך הקה אלו מרר ואתה ות מרעהו ופיקל שר צבאו: 27 ויאמר אליהם ויצחק מהויע באתם אלי ואתם שנאתם אתי ותשלתחוני 28 מאתכם: ויאמרו ראו ראינו פיהיה יהיה עמך ופאמר תהי נא אלה בינו תינו בינינו ובינה ונברתה ברית עמך: אם תעשה עמנו רעה פאשל לא נעננה ופאשל עשינו עמך רק טוב ונשלתה בשלום אתה ותה ל ברית יהיה: ויעש להם משתה 31 ויאכלו וישתה: וישפיומו בפקר וישבעו איש לאחיו וישלתם ויצחק 32 וילכו מאתו בשלום: ויהי ביום ההוא ויבאו עבדי ויצחק ויגדו לו על אדות הפאר אשר הפרו ויאמרו 33 לו מצאנו מים: ויקרא אתה שבעה על פן שם העיר פאר שבע עד היום 34 הנה: ס ויהי עשו בן ארבעים שנה ויקח אשה את יהודית בת פארי תחתיו ואת בשמת בת אילן לה תחתיו: וקתתו מרת ריב ל ויצחק ולרבקה: ס

XXVII. ויהי פיצק ויצחק ויתבניו יוניו מראת ויקרא את עשו ו בנו הקדל ויאמר אלו בני ויאמר אלו הנני: ויאמר תפה נא זקנתי לא

v. 2. פה באהנת

25. Ilordonna à ses serviteurs de creuser un puits. Hébreu et Septante : « les serviteurs d'Isaac y creuserent un puits » ; les Septante ajoutent : « dans la vallée de Géara » . 26. Son ami. Septante : « son paranymphe » . 28. Entre nous. L'hébreu ajoute : « entre nous et toi » . 29. Nous n'avons touché à rien de ce qui est à toi. Hébreu : « nous ne t'avons point maltraité » . — Nous n'avons rien fait qui l'offensât. Hébreu et Septante : « nous t'avons fait (hébreu : seulement) du bien » . —

Comblé de la bénédiction du Seigneur. Hébreu et Septante : « tu es maintenant béni du Seigneur » . 31. Chez eux, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 32. Nous avons trouvé de l'eau. Septante : « nous n'avons pas trouvé d'eau » . 33. Abondance. Hébreu : « Schibeah » ; Septante : « Serment » . 34. Du même lieu. Hébreu et Septante : « l'Héthéen » . XXVII. 2. Tu vois. Hébreu et Septante : « voici » .

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 2° Isaac à Gérara (XXVI).

náculum : præcepitque servis suis ut fóderent píteum.

²⁶ Ad quem locum cum venissent de Geráris Abímelech, et Ochozath amicus illius, et Phicol dux militum, ²⁷ locútus est eis Isaac : Quid venistis ad me, hóminem quem odístis, et expulístis a vobis ? ²⁸ Qui responderunt : Vidimus tecum esse Dóminum, et idcirco nos diximus : Sit juraméntum inter nos, et ineámus fœdus, ²⁹ ut non fácias nobis quidquam mali, sicut et nos nihil tuórum attingimus, nec fécimus quod te læderet : sed cum pace dimísimus auctum benedictióne Dómini. ³⁰ Fecit ergo eis convívium, et post cibum et potum ³¹ surgéntes mane, juravérunt sibi mutuo : dimísitque eos Isaac pacífice in locum suum. ³² Ecce autem venérunt in ipso die servi Isaac, annuntiánte ei de píteo quem fóderant, atque dicénte : Invénimus aquam. ³³ Unde appellávit eum, Abundántiam : et nomen urbi impósitum est Bersabée, usque in præsentem diem.

³⁴ Esau vero quadragenárius duxit uxóres, Judith filiam Béeri Hetháei, et Bâsemath filiam Elon ejúsdem loci : ³⁵ quæ ambæ offéndérant ánimam Isaac et Rebécæ.

XXVII. ¹ Sénuit autem Isaac, et caligavérunt oculi ejus, et vidére non poterat : vocavítque Esau filium suum majórem, et dixit ei : Fili mi. Qui respóndit : Adsum. ² Cui pater : Vides, inquit, quod senúerim,

tente, et ordonna à ses serviteurs de creuser un puits.

²⁶ Comme en ce lieu vinrent de Gérara, Abímélech, Ochozath son ami, et Phicol chef de ses soldats, ²⁷ Isaac leur demanda : « Pourquoi venez-vous vers moi, homme que vous haïssez, et que vous avez chassé d'auprès de vous ? » ²⁸ Ils répondirent : « Nous avons vu qu'avec toi était le Seigneur, et c'est pourquoi nous avons dit : Qu'il y ait serment entre nous, et faisons alliance, ²⁹ afin que tu ne nous fasses aucun mal, comme nous-mêmes nous n'avons touché à rien de ce qui est à toi, et nous n'avons rien fait qui t'offensât ; mais nous t'avons renvoyé en paix, comblé de la bénédiction du Seigneur ». ³⁰ Isaac leur fit donc un festin : et après qu'ils eurent mangé et bu, ³¹ se levant le matin, ils firent serment de part et d'autre ; ensuite Isaac les envoya paisiblement chez eux. ³² Mais voilà que vinrent en ce jour-là même les serviteurs d'Isaac, lui apportant des nouvelles du puits qu'ils avaient creusé, et disant : « Nous avons trouvé de l'eau ». ³³ D'où il l'appela Abondance : et à la ville on a imposé le nom de Bersabée jusqu'au présent jour.

³⁴ Quant à Ésaü, quadragénaire, il prit pour femmes Judith, fille de Béeri l'Héthéen, et Basemath, fille d'Élon, du même lieu, ³⁵ qui toutes deux avaient irrité l'esprit d'Isaac et de Rébecca.

XXVII. ¹ Or Isaac devint vieux et ses yeux s'obscurécèrent, et il ne pouvait plus voir ; il appela Ésaü, son fils aîné, et lui dit : « Mon fils ». Celui-ci répondit : « Me voici ». ² Et son père : « Tu vois, lui dit-il, que je suis devenu vieux

²⁶. Phicol : c'est le titre du ministre du roi. Voir Genèse, xxi, 22.

³³. Bersabée : voir la note sur Genèse, xxi, 44.

³⁴. Esau... prit pour femmes Judith, fille de Béeri l'Héthéen, et Basemath, fille d'Élon, du même lieu. Outre ces deux femmes, Esau épousa encore Mahéleth, fille d'Ismaël et sœur de Nabaioth (Genèse, xxviii, 9). Or, dans un autre passage de la Genèse (xxxvi, 2), les trois femmes d'Esau sont mentionnées sous les noms suivants : Ada, fille d'Élon l'Héthéen ; Oolibama, fille d'Ana, fille de Sébéon l'Hévéen, et Basemath, fille d'Ismaël, sœur de Nabaioth. Ainsi le nom de deux de ces femmes est changé, celui du père de l'une d'elles l'est également, et celle qui est appelée d'abord fille d'Élon est appelée ensuite fille d'Ismaël. Comment expliquer ces changements ? Le dernier est probablement l'effet d'une faute de copiste. Les transpositions étaient faciles dans la

transcription des manuscrits, comme l'altération des noms propres. Les variations que nous remarquons ici, si elles sont réelles, ne sont donc pas imputables à Moïse, mais aux copistes. Il est d'ailleurs vraisemblable que quelques-unes des différences, et peut-être même toutes, ne sont qu'apparentes. Ainsi, il est possible et qu'Ana fût un homme (c'est la leçon du texte hébreu), et qu'il fût surnommé Béeri ou « l'homme à la source », parce qu'il avait découvert dans le désert une source d'eaux minérales, comme nous l'apprend la Genèse (xxxvi, 24). Les pères des autres femmes d'Esau, et ses femmes elles-mêmes, pouvaient aussi porter différents noms. Enfin, Ana peut être appelé Hévéen ou Héthéen, par la raison que le même homme peut être nommé Parisien et Français, Hévéen désignant une race particulière, et Héthéen étant un terme plus générique, synonyme d'habitant de Chanaan.

Gen. 21, 22-27.
Pactum cum Abimelech.

Gen. 24, 31.
Ps. 113 bis, 15.

Gen. 31, 46.

Gen. 21, 32.

Gen. 21, 31.

Esau uxores.

Gen. 36, 2-5 ;
4, 19.

Gen. 27, 46 ;
24, 3.

3° Isaac senex.

VIII. Generaciones Isaac (XXV, 19-XXXV). — 3° Jacob benedictus (XXVII, 1-40).

τῆς τελευτῆς μου. ³ Νῦν οὖν λάβε τὸ σκευὸς σου, τὴν τε φαρέτρην ¹¹ καὶ τὸ τόξον ¹¹, καὶ ἔξελθε εἰς τὸ πεδῖον καὶ θήρευσόν μοι θήραν, ⁴ καὶ ποιήσον μοι ἐδέσματα, ὡς φιλω ¹¹ ἐγώ, καὶ ἔνεγκε μοι ἵνα φαγῶ, ὅπως εὐλογήσῃ σε ἡ ψυχὴ μου πρὶν ἀποθανεῖν με.

⁵ Ῥεβέκκα δὲ ἤκουσε λαλοῦντος Ἰσαὰκ πρὸς Ἡσαὺ τὸν υἱὸν αὐτοῦ. Ἐπορευθῆ δὲ Ἡσαὺ εἰς τὸ πεδῖον, θηρεύσαι θήραν τῷ πατρὶ αὐτοῦ. ⁶ Ῥεβέκκα δὲ εἶπε πρὸς τὸν Ἰακώβ τὸν υἱὸν αὐτῆς τὸν ἐλάσσον· Ἴδε, ἤκουσα τοῦ πατρὸς σου λαλοῦντος πρὸς Ἡσαὺ τὸν ἀδελφόν σου, λέγοντος· ⁷ Ἐρεγκόν μοι θήραν καὶ ποιήσον μοι ἐδέσματα, ἵνα φαγῶν εὐλογήσω σε ἐναντίον κυρίου πρὸ τοῦ ἀποθανεῖν με. ⁸ Νῦν οὖν, νιέ μου, ἄκουσόν μου, καθὰ ἐγώ σοι ἐντέλλομαι, ⁹ καὶ πορευθεῖς εἰς τὰ πρόβατα λάβε μοι ἐκείθεν δύο ἐρίφους ἀπαλούς καὶ καλούς, καὶ ποιήσω αὐτούς ἐδέσματα τῷ πατρὶ σου, ὡς φιλεῖ, ¹⁰ καὶ εἰσοίσεις τῷ πατρὶ σου καὶ φάγεται, ὅπως εὐλογήσῃ σε ὁ πατὴρ σου πρὸ τοῦ ἀποθανεῖν αὐτόν. ¹¹ Εἶπε δὲ Ἰακώβ πρὸς Ῥεβέκκην τὴν μητέρα αὐτοῦ· Ἔστιν Ἡσαὺ ὁ ἀδελφός μου ἀνὴρ δασύς, ἐγὼ δὲ ἀνὴρ λεῖος. ¹² Μήποτε ψηλαφήσῃ με ὁ πατήρ ¹¹, καὶ ἔσονται ἐναντίον αὐτοῦ ὡς καταφρονῶν, καὶ ἐπάξω ἐπ' ἑμαυτὸν κατάρα καὶ οὐκ εὐλογίαν. ¹³ Εἶπε δὲ αὐτῷ ἡ μήτηρ ¹¹. Ἐπ' ἐμέ ἡ κατάρα σου, τέκνον· μόνον ἐπάκουσόν μου τῆς φωνῆς καὶ πορευθεῖς ἔνεγκε μοι.

¹⁴ Πορευθεῖς δὲ ἔλαβε καὶ ἔνεγκε τῇ μητρὶ ¹¹, καὶ ἐποίησεν ἡ μήτηρ αὐτοῦ ἐδέσματα, καθὰ ἐφιλεῖ ὁ πατήρ αὐτοῦ. ¹⁵ Καὶ λαβοῦσα Ῥεβέκκα τὴν στολήν Ἡσαὺ τοῦ υἱοῦ αὐτῆς τοῦ πρεσβυτέρου τὴν καλήν, ἣ ἦν παρ' αὐτῆ ἐν τῷ οἴκῳ, ἐνέδυσεν αὐτὴν Ἰακώβ τὸν υἱὸν αὐτῆς τὸν νεότερον, ¹⁶ καὶ τὰ δέρματα τῶν ἐρίφων περιέθηκεν ἐπὶ τοὺς βραχίονας αὐτοῦ καὶ ἐπὶ τὰ γυμνά τοῦ τραχήλου αὐτοῦ. ¹⁷ Καὶ ἔδωκε τὰ ἐδέσματα καὶ τοὺς ἄρτους, οὓς ἐποίησεν, εἰς τὰς χεῖρας Ἰακώβ τοῦ υἱοῦ αὐ-

3. A¹³ vs. 4. A: ἔνεγκον... πρὸς τῷ (FX: πρὶν ᾧ) ἀποθ. με. 6. AEFX* (pr.) τὸν. AFX: ἐγὼ ἤκ. 8. A¹³X* (pr.) vs. AX: ἐγὼ ἐντ. σοι. 12. AFX⁺ (p. πατήρ) vs. 13. AX: ὑπάκουσον τῆς φ. vs. 14. A²X: μητρὶ αὐτῶ. 15. AX⁺ (a. ἐνέδ.) καὶ. AEX* αὐτῆ. 16. FX (his): πρὸς.

3 וְדַעְתִּי יוֹם מוֹתִי: וְשָׂתָה שָׂא-נָא כְלִיךָ תְּלִיךָ וְכַשְׂתָּךְ וְכַשְׂתָּךְ וְכַשְׂתָּךְ 4 וְצִידָהּ לִי צִידָהּ: וְעֲשֵׂה-לִי מִטְעָמִים כַּאֲשֶׁר אֶהְבֵּתִי וְהִבִּיָּאה לִי וְאֶבְלָה בְּעֵבֶר תִּבְרַכְתָּ נַפְשִׁי כְּטָרִם אָמוֹת: 5 וְרִבְקָה שָׁמְעַת בְּדַבַּר וְצָדֵק אֶל-עִשָׂו בְּנֹו וְיָלְתָה עִשָׂו הַשְׂדֵּה לְצִיד צִיד כְּהִיָּא: 6 וְרִבְקָה אָמְרָה אֶל-יַעֲקֹב בְּנֵה לְאִמֶּר הַנְּה שָׁמְעֵתִי אֶת-אֲבִיךָ מִדְּבַר אֶל-עִשָׂו אֲחִיךָ לְאִמֶּר: 7 הִבִּיָּאה לִי צִיד וְעֲשֵׂה-לִי מִטְעָמִים וְאֶבְלָה וְאֶבְרַכְכֶּה לְפָנַי יְהוָה לְפָנַי מוֹתִי: 8 וְשָׂתָה בְנִי שָׁמַע בְּקִלְוִי כַּאֲשֶׁר אָנִי מְצִיָּה אֶתְּךָ: 9 לָהֵ-נָא אֶל-הַצֹּאן וְנָה-לִי מִשָּׂם שָׁנִי גָדְדִי עֵזִים טָבִים וְאֶעֱשֶׂה אֹתָם מִטְעָמִים לְאֶבְיָךָ כַּאֲשֶׁר אָהֵב: 10 וְהִבְאֵת לְאֶבְיָךָ וְאֶבְל בְּעֵבֶר אֲשֶׁר בְּרַכְתָּ לְפָנַי מוֹתִי: 11 וְיִאֲמַר יַעֲקֹב אֶל-רִבְקָה אִמִּי הֲנִן עִשָׂו אֲחִי אִישׁ שָׂעֵר וְאָנֹכִי אִישׁ הַקָּל: 12 אִוְלִי וְמִשְׁלִי אָבִי וְהִיָּתִי בְּעֵינָיו כְּעֵינָיו וְהִבְאֵתִי עָלַי קָלְלָה וְלֹא בְרַכָּה: 13 וְהִאֲמַר לֹו אִמִּי עָלַי קָלְלָתְךָ בְּנִי אֵךְ שָׁמַע בְּקִלְוִי וְגַלְוִי קְהִי-לִי: 14 וְיָלְתָה וְיָבֵא לְאִמִּי וְתַעֲשֶׂ אִמִּי מִטְעָמִים כַּאֲשֶׁר אָהֵב טו אֲבִיר: 15 וְתִקַּה רִבְקָה אֶת-בְּגָדֵי עִשָׂו בְּנֵה הַגְּדֵל הַהַמֹּדֵת אֲשֶׁר אֶתָּה בְּבִית עֵרֹת גָּדְדִי הַעֲזִים הַקְּבִישָׁה עַל-יַדִּירֹו וְעַל הַקָּלֵת צֹוֹאֲרִירֹו: 16 וְתִקַּח אֶת-יַעֲקֹב בְּנֵה הַקָּטָן: 17 וְהִתְעַבְּרָה וְאֶת-הַלְּבָבִים וְאֶת-הַלְּבָבִים אֲשֶׁר עֲשֵׂתָה

v. 3. ציד ב'

3. Prends... Hébreu et Septante: « maintenant donc, prends... »; l'hébreu ajoute: « je te prie ». — Dehors Hébreu et Septante: « dans les champs ». — *Quelque chose*. Hébreu et Septante: « du gibier ».

4. *Comme tu sais que je les veux*. Hébreu et Septante: « comme j'aime ».

5. *Pour remplir les ordres de son père*. Hébreu: « pour chasser du gibier et le rapporter »; Septante: « pour chasser du gibier pour son père ».

6. *Son fils*. Septante: « son fils cadet ».

9. *Courant*. Hébreu et Septante: « allant » — Des

meilleurs. Hébreu: « bons »; Septante: « tendres et bons ».

11. *Vous savez que*, manque dans les Septante. Hébreu: « voici ».

12. *Et me reconnait*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

13. *Ce que j'ai dit*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

15. *Elle le revêtit*. Hébreu et Septante: « elle revêtit Jacob son fils cadet ». — *D'Esau*. L'hébreu et les Septante ajoutent: « son fils aîné ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 3° Isaac bénit Jacob (XXVII, 1-40).

et ignorem diem mortis meæ. ³ Sume arma tua, phâretram, et arcum, et egrêdere foras : cumque venâtu âli- quid apprehênderis, ⁴ fac mihi inde pulmémentum, sicut velle me nosti, et affer ut cômédam : et benedicat tibi ânima mea ântequam môriar.

⁵ Quod cum audisset Rebécca, et ille abiisset in agrum ut jussiónem patris impleret, ⁶ dixit filio suo Jacob : Audivi patrem tuum loquên- tem cum Esau fratre tuo, et dicentem ei : ⁷ Affer mihi de venatiône tua, et fac cibos ut cômédam, et benedi- cam tibi coram Dómino ântequam môriar. ⁸ Nunc ergo, fili mi, ac- quiesce consiliis meis : ⁹ et pergens ad gregem, affer mihi duos hædos óptimos, ut fâciam ex eis escas patri tuo, quibus libénter véscitur : ¹⁰ quas cum intúleris, et coméderit, benedicat tibi priúsqum môriâtur.

¹¹ Cui ille répondit : Nosti quod Esau frater meus homo pilósus sit, et ego lenis : ¹² si attractâverit me pater meus, et sênserit, timeo ne pu- tet me sibi voluisse illúdere, et in- dúcam super me maledictiónem pro benedictiónem. ¹³ Ad quem mater : In me sit, ait, ista maledictio, fili mi : tantum audi vocem meam, et per- gens affer quæ dixi.

¹⁴ Abiit, et áttulit, deditque matri. Parâvit illa cibos, sicut velle nôverat patrem illius. ¹⁵ Et vêtibus Esau valde bonis, quas apud se habébat domi, induit eum : ¹⁶ pelliculâsque hædórum circúmdedit mânibus, et colli nuda protéxit. ¹⁷ Deditque pul- mémentum, et panes, quos cóxerat, trá-

Gen. 25, 27.
Esau
missus
ad
venatio-
nem.

Industria
Rebecca.

Gen. 25, 25.

Gen. 25, 28.

Gen.
25, 23, 33.

Jacob
fit
pilosus.

et que j'ignore le jour de ma mort. ³ Prends tes armes, ton carquois et ton arc, et sors dehors ; et quand à la chasse tu auras pris quelque chose, ⁴ fais-m'en un mets comme tu sais que je les veux, et apporte-le-moi, afin que je le mange et que mon âme te bénisse avant que je meure ».

⁵ Lorsque Rébecca eut entendu cela, et qu'Ésaü fut allé dans les champs pour remplir les ordres de son père, ⁶ elle dit à son fils Jacob : « J'ai ouï ton père parlant à Ésaü ton frère, et lui disant : ⁷ Apporte-moi de ta chasse et fais un mets, afin que je mange, et que je te bénisse devant le Seigneur avant que je meure. ⁸ Maintenant donc, mon fils, acquiesce à mon conseil, ⁹ et courant au troupeau, apporte-moi deux des meilleurs chevreaux, afin que j'en fasse à ton père un de ces mets qu'il mange avec plaisir, ¹⁰ et que, quand tu l'auras présenté, et qu'il en aura mangé, il te bénisse avant qu'il meure ».

¹¹ Celui-ci lui répondit : « Vous savez qu'Ésaü mon frère est un homme velu, et moi, je ne le suis pas : ¹² si mon père me touche et me reconnaît, je crains qu'il ne pense que j'ai voulu me jouer de lui, et que je n'attire sur moi une malédiction au lieu d'une bénédiction ». ¹³ Alors sa mère : « Sur moi soit, lui dit-elle, cette malédiction, ô mon fils : seulement écoute ma voix ; va, et apporte ce que j'ai dit ».

¹⁴ Il alla, l'apporta et le donna à sa mère. Celle-ci prépara un mets, comme elle savait que son père le voulait.

¹⁵ Puis elle le revêtit des plus précieux vêtements d'Ésaü qu'elle avait auprès d'elle dans la maison ; ¹⁶ et elle lui mit la peau des chevreaux autour des mains, et lui en couvrit la partie nue du cou.

¹⁷ Elle lui donna ensuite le mets, et lui

3° Isaac bénit Jacob à la place d'Ésaü, XXVII, 1-40.

9. Deux des meilleurs chevreaux. Voir la note sur 1 Rois, xvi, 20.

13-14. Écoute ma voix, va... Il alla. Jacob obéit au conseil de sa mère, et il se prépare à tromper Isaac par un mensonge, pour obtenir la bénédiction destinée à Ésaü. « Ce fut une faute de la part de l'un et de l'autre, dit Du Clot. Nous ne sommes point obligés de justifier toutes les actions des patriarches, puisque les écrivains sacrés qui les rapportent ne les approuvent point (voir plus haut la note sur xxv, 33). Il n'est pas nécessaire non plus de dire que c'étaient des types, des figures, qui annonçaient des événements futurs ; cela ne suffirait pas pour les excuser ; comme aussi, d'un autre côté, des actions même fautives et condamnables en elles-mêmes

ont pu cependant, après avoir été commises et sans avoir jamais été approuvées, devenir des figures d'autres événements futurs. Ces actions fautives des patriarches n'ont pas dû être commises afin de figurer d'autres événements, mais, après qu'elles ont eu lieu contre la volonté de Dieu qui condamne toujours ce qui est mal, elles ont pu être destinées à figurer et représenter des événements postérieurs. D'après ces principes, nous concevons que Dieu, qui avait annoncé ses desseins sur les deux enfants d'Isaac et de Rébecca, ne voulut pas y déroger pour punir deux coupables. Isaac lui-même, instruit du mensonge de Jacob, ne révoqua point sa bénédiction ; il la confirma, parce qu'il se souvint de la promesse que Dieu avait faite à Rébecca ; il dit à Ésaü : « Ton frère a reçu la bénédiction que je te destinais ; il sera béni et tu lui seras soumis » (xxvi, 33, 37). Lorsque Jacob partit pour la

τῆς. ¹⁸ Καὶ εἰσήνεγκε τῷ πατρὶ αὐτοῦ· εἶπε δέ· Πάτερ ¹¹. Ὁ δὲ εἶπεν· Ἰδοὺ ἐγώ· τίς εἰ σύ, τέκνον; ¹⁹ Καὶ εἶπεν Ἰακώβ τῷ πατρὶ ¹¹. Ἐγὼ Ἡσαῦ, ὁ πρωτότοκός σου, πεποίηκα καθὺ ἐλάλησάς μοι· ἀναστὰς κἀθισον καὶ φάγε ἀπὸ τῆς θήρας μου, ὅπως εὐλογήσῃ με ἡ ψυχὴ σου. ²⁰ Εἶπε δὲ Ἰσαὰκ τῷ υἱῷ αὐτοῦ· Τί τοῦτο, ὁ ταχὺ εὐρες, ὦ τέκνον; Ὁ δὲ εἶπεν· Ὁ παρῆδωκε κύριος ὁ θεός σου ἐκυντόν μου. ²¹ Εἶπε δὲ Ἰσαὰκ τῷ Ἰακώβ· Ἐγγισόν μοι καὶ ψηλαφήσω σε, τέκνον, εἰ σύ εἶ ὁ υἱός μου Ἡσαῦ ἢ οὐ. ²² ἤγγισε δὲ Ἰακώβ πρὸς Ἰσαὰκ τὸν πατέρα αὐτοῦ, καὶ ἐψηλάφησεν αὐτὸν καὶ εἶπεν· Ἡ μὲν φωνὴ φωνῆ Ἰακώβ, αἱ δὲ χεῖρες χεῖρες Ἡσαῦ. ²³ Καὶ οὐκ ἐπίγνω αὐτόν· ἦσαν γὰρ αἱ χεῖρες αὐτοῦ ὡς αἱ χεῖρες Ἡσαῦ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ δασεῖαι. Καὶ εὐλόγησεν αὐτόν ²⁴ καὶ εἶπε· Σὺ εἶ ὁ υἱός μου Ἡσαῦ; Ὁ δὲ εἶπεν· Ἐγώ. ²⁵ Καὶ εἶπε· Προζάγαγέ μοι καὶ φάγομαι ἀπὸ τῆς θήρας σου, τέκνον, ἵνα εὐλογήσῃ σε ἡ ψυχὴ μου. Καὶ προσήνεγκεν αὐτῷ καὶ ἔφαγε, καὶ εἰσήνεγκεν αὐτῷ οἶνον καὶ ἔπιε. ²⁶ Καὶ εἶπεν αὐτῷ Ἰσαὰκ ὁ πατὴρ αὐτοῦ· Ἐγγισόν μοι καὶ φίλησόν με, τέκνον. ²⁷ Καὶ ἐγγίσας ἐφίλησεν αὐτόν· καὶ ὠσφράνθη τὴν ὀσμήν τῶν ἱματίων αὐτοῦ, καὶ εὐλόγησεν αὐτόν καὶ εἶπεν· Ἰδοὺ ὀσμή τοῦ υἱοῦ ὡς ὀσμή ἀγροῦ ἢ πληροῦς, ὃν εὐλόγησε κύριος, ²⁸ καὶ δῶῃ σοι ὁ θεός ἀπὸ τῆς δροσίου τοῦ οὐρανοῦ καὶ ἀπὸ τῆς πιότητος τῆς γῆς καὶ πληθὸς σίτου καὶ οἴνου, ²⁹ καὶ δουλευσάτωσαν σοι ἔθνη καὶ προσκνησάτωσαν σοι ἀρχοντες, καὶ γίνου κύριος τοῦ ἀδελφοῦ σου, καὶ προσκνησούσι σοι οἱ υἱοὶ τοῦ πατρὸς σου· ὁ καταρωμένος σε ἐπικατάρατος, ὁ δὲ εὐλογῶν σε εὐλογημένος.

³⁰ Καὶ ἐγένετο μετὰ τὸ παύσασθαι Ἰσαὰκ εὐλογοῦντα Ἰακώβ τὸν υἱὸν αὐτοῦ, καὶ ἐγένετο, ὡς ἂν ἐξῆλθεν Ἰακώβ ἀπὸ προσώπου Ἰσαὰκ

18. AX⁺ (p. Π.) μσ. 19. A⁺ (p. Ἰακ.) ὁ υἱός αὐτῆ. AFX⁺ (p. πατρὶ) αὐτῆ. AX: ἐποίησα. AEX* ἀπὸ. 20. A¹X* σσ. 22. AX* μεν. 25. A (pro ἵνα) ὅπως. 28. AX⁺ (p. δρ.) ἀνώθεν. 29. AFX (bis): προσκνησούσι. AX (pro tert. σοι) σε. 30. AX⁺ (p. εὐλ.) τὸν. AFX* ἄν.

18 בְּיַד יַעֲקֹב בְּנֵה: וַיָּבֵא אֶל־אָבִיו וַיֹּאמֶר אָבִי וַיֹּאמֶר הֲלֵנִי מִי אֵתָּה בְנִי: וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב אֶל־אָבִיו אֲנִי עֵשָׂו בְּכֵרְךָ עֲשִׂיתִי כַּאֲשֶׁר דִּבַּרְתָּ אֲלֵי קוֹם־נָא שָׁבָה וְאֶכְלֶה מִצִּידֶיךָ כַּעֲבֹר תִּבְרַכְנִי נַפְשִׁי: וַיֹּאמֶר יַצְהֵק אֶל־בְּנֹו מֵה־זֶה מֵה־הַרְפָּה לְמַצָּא בְנִי וַיֹּאמֶר מִי הַקָּרָה יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְפָנָי: וַיֹּאמֶר יַצְהֵק אֶל־יַעֲקֹב גִּשְׂה־נָּא וַאֲמַשְׁחֵ בְנִי הָאֵתָּה זֶה בְנִי עֵשָׂו אָבִי: וַיִּגָּשׁ יַעֲקֹב אֶל־יַצְהֵק אָבִיו וַיִּמְשָׁהוּ וַיֹּאמֶר הַקַּל הַקַּל קוֹל יַעֲקֹב וַהֲיָזִים יְדֵי עֵשָׂו: וְלֹא הִפִּירוֹ כִּי־הִנֵּה יָדָיו בְּיַדֵי עֵשָׂו אָהִיו שְׂעָרֹת וַיִּבְרַכְהוּ: וַיֹּאמֶר אֵתָּה זֶה בְנִי עֵשָׂו וַיֹּאמֶר אָנֹכִי כֹה וַיֹּאמֶר הַגִּשְׂה לִי וְאֶכְלֶה מִצִּיד בְנִי לְמַשְׁן תִּבְרַכְךָ נַפְשִׁי וַיִּגָּשׁ־לוֹ וַיֵּאבֵל וַיָּבֵא לוֹ יַוֵן וַיִּשָּׁת: וַיֹּאמֶר אָלִיו יַצְהֵק אָבִיו גִּשְׂה־נָּא וַשְׁקֶה־לִי בְנִי: וַיִּגָּשׁ וַיִּשְׁקֶ־לוֹ וַיִּגַּר אֶת־רֵיחַ בְּגָדָיו וַיִּבְרַכְהוּ וַיֹּאמֶר רָאֵה רֵיחַ בְנִי כְרִית שָׂדֶה אֲשֶׁר בְּרָכּוּ יְהוָה: וְהִנֵּה־לְךָ הָאֱלֹהִים מִשַּׁל הַשָּׁמַיִם וּמִשְׁמַנֵי הָאָרֶץ וְרַב דָּגָן וְרִבְשׁ: יַעֲבֹדֶיךָ עַמִּים וַיִּשְׁתַּחֲוּ לְךָ לְאֻמִּים הַזֶּה גְבוּר לְאֹהֲלֶיךָ וַיִּשְׁתַּחֲוּ לְךָ בְנֵי אִמְךָ לְאֹרְיָה אֹרֶר וּמִבְּרַכְיָה בְּרֹוֹ: וַיְהִי כַּאֲשֶׁר בָּלָה יַצְהֵק לְבָרְךָ אֶת־יַעֲקֹב וַיְהִי אָהּ יָצָא יָצָא יַעֲקֹב מֵאֵת בְּנֵי

v. 29. וישהחו ק'.

48. Les ayant apportés, il dit à Isaac. Hébreu et Septante : « il vint à son père et dit ». 20. De nouveau, ne se trouve ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — De Dieu. Hébreu et Septante : « du Seigneur ton Dieu ». 23. Celles de son aîné. Hébreu et Septante : « celles d'Esau son frère ». 25. Apporte-moi le mets de ta chasse, ô mon fils. Hébreu : « sers-moi, que je mange de la chasse de

mon fils ». 26. Il lui dit Hébreu et Septante : « Isaac son père lui dit ». 27. Plein, n'est pas dans l'hébreu. 29. Soit rempli de bénédictions. Hébreu et Septante : « soit béni ». 30. Isaac avait achevé ces mots. Hébreu et Septante : « Isaac avait achevé de bénir Jacob »; les Septante ajoutent : « son fils ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 3^e Isaac bénit Jacob (XXVII, 1-40).

didit. ¹⁸ Quibus illátis, dixit : Pater mi. At ille respóndit : Aúdio. Quis es tu, fili mi? ¹⁹ Dixitque Jacob : Ego sum primogénitus tuus Esau : feci sicut præcepísti mihi : surge, sede, et cómede de venatióne mea, ut benedicat mihi ánima tua. ²⁰ Rursumque Isaac ad filium suum : Quómodo, inquit, tam cito invenire potuísti, fili mi? Qui respóndit : Volúntas Dei fuit ut cito occurreret mihi quod volébam. ²¹ Dixitque Isaac : Accéde huc, ut tangam te, fili mi, et probem utrum tu sis filius meus Esau, an non. ²² Accéssit ille ad patrem, et palpáto eo, dixit Isaac : Vox quidem, vox Jacob est : sed manus, manus sunt Esau. ²³ Et non cognóvit eum, quia pilosæ manus similitúdinem majóris expræserant. Benedicens ergo illi, ²⁴ ait : Tu es filius meus Esau? Respóndit : Ego sum. ²⁵ At ille : Affer mihi, inquit, cibos de venatióne tua, fili mi, ut benedicat tibi ánima mea. Quos cum oblátos comedisset, obtulit ei étiam vinum : quo hausto, ²⁶ dixit ad eum : Accéde ad me, et da mihi ósculum, fili mi. ²⁷ Accéssit, et osculátus est eum. Statimque ut sensit vestimentórum illius fragrántiam, benedicens illi, ait : Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni, cui benedixit Dóminus. ²⁸ Det tibi Deus de rore cæli, et de pinguédine terræ, abundantiam fruménti et vini. ²⁹ Et sérviant tibi pópuli, et adórent te tribus : esto dóminus fratrum tuórum, et incurvéntur ante te filii matris tuæ : qui maledixerit tibi, sit ille maledíctus : et qui benedixerit tibi, benedictiónibus repleátur.

Jacob ad patrem venit.

Lev. 19, 11. Eph. 4, 25.

Jacob ab Isaac benedicitur.

Ps. 44, 9. Cant. 4, 11.

Gen. 49, 25. Deut. 33, 13. Zach. 8, 12.

Gen. 27, 40 ; 25, 23. 2 Reg. 8, 14. 3 Reg. 22, 45. 4 Reg. 14, 7. 1 Mac. 5, 3. 2 Mac. 10, 16. Gen. 12, 3. Num. 24, 9.

remit les pains qu'elle avait fait cuire. ¹⁸ Les ayant apportés, il dit à Isaac : « Mon père ». Et celui-ci répondit : « J'entends. Qui es-tu, mon fils? » ¹⁹ Et Jacob reprit : « Je suis votre premier-né Esau ; j'ai fait comme vous m'avez commandé ; levez-vous, asseyez-vous et mangez de ma chasse, afin que votre âme me bénisse ». ²⁰ Et de nouveau Isaac à son fils : « Comment, dit-il, as-tu pu en trouver si tôt, mon fils? » Il répondit : « La volonté de Dieu a été que ce que je cherchais, est venu soudain au-devant de moi ». ²¹ Isaac dit encore : « Approche ici, que je te touche, mon fils, et que je reconnaisse si tu es mon fils Esau, ou non ». ²² Celui-ci s'approcha de son père. Or, l'ayant touché, Isaac dit : « La voix est certainement la voix de Jacob ; mais les mains sont les mains d'Esau ». ²³ Et il ne le reconnut point, parce que ses mains velues reproduisaient celles de son aîné. C'est pourquoi, le bénissant, ²⁴ il dit : « Toi, tu es mon fils Esau? » Il répondit : « Je le suis ». ²⁵ Alors Isaac : « Apporte-moi, dit-il, le mets de ta chasse, ô mon fils, afin que mon âme te bénisse ». Lorsqu'il eut mangé le mets présenté, *Jacob* lui présenta aussi du vin ; l'ayant bu, ²⁶ il lui dit : « Approche-toi de moi, et donne-moi un baiser, mon fils ». ²⁷ Il s'approcha, et il le baisa. Et dès qu'Isaac sentit la bonne odeur de ses vêtements, le bénissant, il dit : « Voici que l'odeur qui s'exhale de mon fils est comme l'odeur d'un champ plein qu'a béni le Seigneur. ²⁸ Que Dieu te donne, de la rosée du ciel et de la graisse de la terre, une abondance de blé et de vin. ²⁹ Et que les peuples te servent, et que les tribus se prosternent devant toi : sois le seigneur de tes frères, et que les fils de ta mère se courbent devant toi : que celui qui te maudira, soit lui-même maudit ; et que celui qui te bénira, soit rempli de bénédictions ».

³⁰ A peine Isaac avait achevé ces

Mésopotamie, Isaac lui renouvela les bénédictions et les promesses faites à Abraham (xxviii, 3-4). Il ne faut pas en conclure avec les incrédules que Dieu récompensa la tromperie de Jacob ; il n'est point ici question de « récompense », mais de l'exécution d'une promesse que Dieu avait faite avant que Jacob fût au monde. Celui-ci fut même puni de son mensonge par la crainte que lui inspirèrent pendant longtemps les menaces d'Esau ». (*La Sainte Bible vengée*, t. II, p. 234-236).

²⁷ L'odeur d'un champ. Les plantes en Orient sont très aromatiques et au printemps les champs

de la Palestine sont complètement couverts de fleurs.

²⁹ Se prosternent devant toi : littéralement d'après la Vulgate : l'adorent. Voir xviii, 2. — « Isaac, en bénissant Jacob, ne fit que le mettre en possession du droit que le ciel lui-même lui avait donné (Genèse, xxv, 23). La préférence des Israélites, enfants de Jacob, sur les Iduméens, enfants d'Esau, est prédite par cette action, qui marque aussi la préférence future des Gentils, nouvellement appelés à l'alliance par Jésus-Christ, au-dessus de l'ancien peuple ». (Bossuet, *Histoire universelle*, II, n).

τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, καὶ Ἡσαῦ ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ ἦλθεν ἀπὸ τῆς θήρας ³¹. Καὶ ἐποίησε καὶ αὐτὸς ἐδέσματα καὶ προζήνηγκε τῷ πατρὶ αὐτοῦ, καὶ εἶπε τῷ πατρὶ ³¹. Ἀναστήτω ὁ πατήρ μου καὶ φαγέτω ἀπὸ τῆς θήρας τοῦ νιῶσ αὐτοῦ, ὅπως εὐλογήσῃ με ἢ ψυχῇ σου. ³² Καὶ εἶπεν αὐτῷ Ἰσαὰκ ὁ πατήρ αὐτοῦ. Τίς εἶ σύ; Ὁ δὲ εἶπεν Ἐγὼ εἰμι ὁ νιὸς σου ὁ πρωτότοκος Ἡσαῦ. ³³ Ἐξέστη δὲ Ἰσαὰκ ἐκστατικὴν μεγάλην σφόδρα, καὶ εἶπε. Τίς οὖν ὁ θηρεύσας μοι θήραν καὶ εἰσενέγκας μοι, καὶ ἔφαγον ἀπὸ πάντων πρὸ τοῦ ἐλθεῖν σε; καὶ εὐλόγησα αὐτόν, καὶ εὐλογημένος ἔσται. ³⁴ Ἐγένετο δέ, ἤνικα ἤκουσεν Ἡσαῦ τὰ ῥήματα τοῦ πατρὸς αὐτοῦ Ἰσαὰκ, ἀνεβόησε φωνῇν μεγάλην καὶ πικρὰν σφόδρα, καὶ εἶπεν. Εὐλόγησον δὴ καμέ, πάτερ. ³⁵ Εἶπε δὲ αὐτῷ. Ἐλθὼν ὁ ἀδελφός σου μετὰ δόλου ἔλαβε τὴν εὐλογίαν σου. ³⁶ Καὶ εἶπε. Δικαίως ἐκλήθη τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἰακώβ. ἐπείρηνε γάρ με ἰδοὺ δευτέρου τουτο, τί τε πρωτοτοκία μου εἴληψε, καὶ τῶν ἔλαβε τὴν εὐλογίαν μου. Καὶ εἶπεν Ἡσαῦ τῷ πατρὶ αὐτοῦ. Οὐχ ὑπέλιπον μοι εὐλογίαν, πάτερ; ³⁷ Ἀποκριθεὶς δὲ Ἰσαὰκ εἶπε τῷ Ἡσαῦ. Εἰ κήριον αὐτὸν πεποιήκα σου καὶ πάντα τὸς ἀδελφούς αὐτοῦ πεποιήκα αὐτοῦ οἰκτίας, σίτω καὶ οἶνω ἐστήριξα αὐτόν· σοὶ δὲ τί ποιήσω, τέκνον; ³⁸ Εἶπε δὲ Ἡσαῦ πρὸς τον πατέρα αὐτοῦ. Μη εὐλογία μία σοι ἔστι, πάτερ; εὐλόγησον δὴ καμέ, πάτερ. Κατανυχθέντος δὲ Ἰσαὰκ ἀνεβόησε φωνῇ Ἡσαῦ καὶ ἔλλανσεν. ³⁹ Ἀποκριθεὶς δὲ Ἰσαὰκ ὁ πατήρ αὐτοῦ εἶπεν αὐτῷ. Ἰδοὺ ἀπὸ τῆς πίοτητος τῆς γῆς ἔσται ἡ κατοικήσις σου καὶ ἀπὸ τῆς θρόσον τοῦ οὐρανοῦ ἄνωθεν, ⁴⁰ καὶ ἐπὶ τῇ μαγαίρα σου ζῆση καὶ τῷ ἀδελφῷ σου δουλεύσεις, ἔσται δέ, ἤνικα ἔαν καθέλῃς καὶ ἐκλύσῃς τον ζυγὸν αὐτοῦ ἀπὸ

יַצְחָק אָבִיו וַעֲשׂו אָהָיו כָּא מַצִּידוֹ; 31
 וַיַּעֲשֶׂה גַם־הוּא מַדְעָמִים וַיִּבֶא לְאָבִיו 31
 וַיֹּאמֶר לְאָבִיו וַיִּקַּם אָבִיו וַיֹּאכַל מִצִּיד 32
 בְּנֹו כַעֲבֹר תִּבְרַכְנִי נִפְשֶׁךָ; וַיֹּאמֶר 32
 לוֹ יַצְחָק אָבִיו מִי־אִתְּךָ וַיֹּאמֶר אָנֹכִי 33
 בְּנֶךָ כְּכֹרֶךָ עֲשׂו; וַיִּתְרַד יַצְחָק תְּרַדָּה 33
 גְּדֻלָּה עַד־מָאֹד וַיֹּאמֶר מִי־אִפְּוֹה הוּא 34
 הַצִּיד־צִיד וַיִּבֶא לוֹ וַיֹּאכַל מִכָּל בְּטָרָם 34
 תָּבֹא וַתִּבְרַכְנִי גַם־בְּרִיךָ יְהוָה; 34
 כִּשְׁמֵעַ עֲשׂו אֶת־דְּבָרֵי אָבִיו וַיַּצְעֵק 34
 צַעֲקָה גְּדֻלָּה וּמְרָה עַד־מָאֹד וַיֹּאמֶר 35
 לוֹ לְאָבִיו בְּרַכְנִי גַם־אָנֹכִי אָבִי; וַיֹּאמֶר 35
 כָּא אָהָיו בְּמִרְמָה וַיִּקַּח בְּרַכְתְּךָ; 36
 וַיֹּאמֶר הֲכִי קָרָא שְׁמֹו יַצְעֵק וַיַּעֲבֹדֵנִי 36
 זֶה פַעֲמִים אֶת־בְּכֹרְתִי לָקַח וְהִנֵּה 37
 עָתָה לָקַח בְּרַכְתִּי וַיֹּאמֶר הֲלֹא־אֶצְעֵקָה 37
 לִי בְרַכָּה; וַיִּשֶׁן יַצְחָק וַיֹּאמֶר לְעֲשׂו 37
 הֲנֹן גְּבִיר שְׂמִתִּיו קָךָ וְאֶת־כָּל־אָהָיו 38
 נִתְּתִי לוֹ לְעַבְדִּים וְדָגָן וְתִירֵשׁ סִמְכֹתָיו 38
 וְלָכֶה אִפְּוֹה מָה אֶעֱשֶׂה בְּנִי; וַיֹּאמֶר 38
 עֲשׂו אֶל־אָבִיו הַבְּרַכָּה אֶתֶּן הוּא־לָךָ 39
 אָבִי בְּרַכְנִי גַם־אָנֹכִי אָבִי וַיִּשָּׂא עֲשׂו 39
 קָלוֹ וַיִּבְרַךְ; וַיִּשֶׁן יַצְחָק אָבִיו וַיֹּאמֶר 39
 אָלָיו הִנֵּה מִשְׁמַנִּי הָאָרֶץ יְהוָה 40
 מִן־שִׁבְּךָ וּמִשְׁכַּל הַשָּׁמַיִם מִיָּגֶל; וְעַל־ 40
 הַרְבֵּנָה תִּתְּלֶה וְאֶת־אָהָיו תַּעֲבֹד וְהָיָה 40
 כַּאֲשֶׁר תִּרְדִּי וַתִּבְרַכְתָּ עָלוֹ מֵעַל צִוְּאָרְךָ;

v. 36. עמך ב"פ

30. AX† (in f.) αὐτῶ. 31. AX† (p. alt. πατρὶ) αὐτῶ. AEX* ἀπὸ. 33. AX: τῷ σε εἰσελθεῖν. A†X: ἔστω. 34. A† (p. ἀνεβ.) Ἡσαῦ. 36. AEFX (pro ἰδῶ): ἦδη. AEX (bis): εἴληψε. 37. AFX (et AX bis): ἐποίησα. A: ἐστήριξα. 38. AX: πρ. Ἰσαὰκ τὸν. A* Κατ. δὲ Ἰσ.

30. *Dehors*. Hébreu et Septante: « de devant Isaac, son père ». — *Ésau*. L'hébreu et les Septante ajoutent: « son frère ». — *Arriva*. L'hébreu et les Septante ajoutent: « de la chasse », expression que la Vulgate reporte au verset suivant: « le mets qu'il avait apprêté de sa chasse ».

31. *De sa chasse*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. Voir la note ci-dessus.

33. *Isaac fut frappé d'une grande stupeur, et surpris au delà de ce que l'on peut croire*. Hébreu, plus brièvement: « Isaac fut frappé d'une stupeur très grande ».

34. *Poussa un grand cri de fureur, et consterné il dit*. Hébreu et Septante: « poussa de grands cris

pleins d'amertume, et dit »; l'hébreu ajoute: « à son père ».

36. *Auparavant, encore*. Vulgate: *ante, secundo*, ne sont ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *N'avez-vous pas?* Les Septante ajoutent: « mon père ».

39. *Emu*, ne se trouve pas dans l'hébreu. — *C'est dans la graisse de la terre et dans la rosée du ciel*. Hébreu: « sans la graisse de la terre... et sans la rosée du ciel ».

40. *Ta bénédiction*. Hébreu et Septante (y. 39): « ton habitation ». — *Le temps viendra où tu secourras et délivreras son joug de ton cou*. Hébreu: « il arrivera qu'en l'agitant tu briseras son joug de dessus ton cou ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 3^e Isaac bénit Jacob (XXVII, 1-40).

et egresso Jacob foras, venit Esau, ³¹ Esau ad patrem venit. coctósque de venatióne cibos intulit patri, dicens : Surge, pater mi, et cómede de venatióne filii tui, ut benedícat mihi ánima tua. ³² Dixitque illi Isaac : Quis enim es tu ? Qui respóndit : Ego sum filius tuus primogénitus Esau. ³³ Expávit Isaac stupeóre veheménti : et ultra quam credi potest, admirans, ait : Quis igitur ille est qui dudum captam venatiónem áttulit mihi, et comédi ex ómnibus priúsqum tu venires ? benedixique ei, et erit benedictus. ³⁴ Auditis Esau sermónibus patris, irrúgiit clamóre magno : et consternátus, ait : Benedic étiam et mihi, pater mi. ³⁵ Qui ait : Venit germánus tuus fraudulénter, et accépit benedictiónem tuam. ³⁶ At ille subjúnxit : Juste vocátum est nomen ejus Jacob : supplantávit enim me en áltera vice : primogénita mea ante tulit, et nunc secúndo surripuit benedictiónem meam. Rursúmque ad patrem : Numquid non reservásti, ait, et mihi benedictiónem ? ³⁷ Respóndit Isaac : Dóminum tuum illum constitui, et omnes fratres ejus servitúti illius subjugávi : fruménto et vino stabilívi eum, et tibi post hæc, fili mi, ultra quid fáciam ? ³⁸ Cui Esau : Num unam, inquit, tantum benedictiónem habes, pater ? mihi quoque óbsecro ut benedícas. Cumque ejulátu magno fleret, ³⁹ motus Isaac, dixit ad eum : In pinguédine terræ, et in rore cœli désuper ⁴⁰ erit benedictio tua. Vives in gládio, et fratri tuo sérvies : tempúsque véniet, cum excútias et solvas

Heb. 11, 20.

Esau furor.

Heb. 12, 17.

Gen. 25, 26.

Gen. 25, 29-34.
Heb. 12, 16.

Esau ab Isaac benedictur.

Heb. 12, 17.

Heb. 11, 20.
Deut. 2, 5.

Gen. 27, 29.

Num. 24, 16.
4 Reg. 8, 20.
2 Par. 21, 8-10.

mots, et à peine Jacob était sorti dehors, qu'Ésau arriva, ³¹ et présenta à son père le mets qu'il avait apprêté de sa chasse, disant : « Levez-vous, mon père, et mangez de la chasse de votre fils, afin que votre âme me bénisse ». ³² Et Isaac lui demanda : « Qui es-tu donc ? » Il répondit : « Je suis votre fils premier-né Ésaü ». ³³ Et Isaac fut frappé d'une grande stupeur ; et surpris au delà de ce que l'on peut croire, il dit : « Qui est donc celui qui m'a déjà apporté ce qu'il avait pris à la chasse, et que j'ai mangé, avant que tu vinsses ? Je l'ai béni, et il sera béni ». ³⁴ Ésaü, les paroles de son père entendues, poussa un grand cri de fureur, et consterné, il dit : « Bénissemoi aussi, mon père ». ³⁵ Il répondit : « Ton propre frère est venu frauduleusement, et il t'a enlevé ta bénédiction ». ³⁶ Mais Ésaü repartit : « C'est justement qu'il a été appelé du nom de Jacob ; car il m'a supplanté déjà une autre fois : il m'a enlevé auparavant mon droit d'aînesse, et maintenant il m'a surpris encore ma bénédiction ». Et de nouveau : « N'avez-vous pas, dit-il à son père, réservé aussi pour moi une bénédiction ? » ³⁷ Isaac répondit : « Je l'ai établi ton seigneur, j'ai soumis tous ses frères à sa domination, et je l'ai enrichi de blé et de vin ; mais pour toi, mon fils, après cela, que puis-je faire ? » ³⁸ Alors Ésaü : « Est-ce, lui dit-il, une seule bénédiction que vous avez, mon père ? Je vous conjure de me bénir aussi ». Et comme il pleuraient jetant de grands cris, ³⁹ Isaac ému lui dit : « C'est dans la graisse de la terre et dans la rosée du ciel d'en haut ⁴⁰ que sera ta bénédiction. Tu vivras sur ton glaive, mais tu serviras ton frère ; et le temps viendra où tu secoueras et délieras son joug de ton cou ».

33. *Je l'ai béni, et il sera béni.* Sur les motifs pour lesquels Isaac persiste dans la bénédiction qu'il avait donnée à Jacob, voir plus haut, la note sur les versets 13-14.

34. *Ésaü... poussa un grand cri de fureur, et consterné, etc.* La douleur d'Ésaü, en cette circonstance, forme un contraste frappant avec l'indifférence qu'il avait témoignée en vendant son droit d'aînesse pour un plat de lentilles (xxv, 34).

36. *C'est justement qu'il a été appelé du nom de Jacob, car il m'a supplanté.* En hébreu, *Yaqob* signifie celui qui tient le talon d'un autre, qui le supplanté. Ce nom faisait allusion à ce qui s'était passé à la naissance de Jacob et d'Ésaü (xxv, 25), et était un présage de l'avenir. — *Il m'a enlevé auparavant mon droit d'aînesse.* Cette plainte d'Ésaü se retournait contre lui : c'était volontairement qu'il avait cédé son droit d'aînesse, et dès lors il était mal venu à se plaindre.

39. *C'est dans la graisse de la terre, etc.* Ainsi ont traduit les anciens traducteurs, mais en réalité, d'après le texte original, Isaac prive la postérité d'Ésaü « de la graisse de la terre et de la rosée du ciel ». Cette prophétie a été accomplie. La montagne de Scir, où alla s'établir Ésaü, est une des plus désolées qu'il y ait au monde, et l'Idumée est dans son ensemble un pays pauvre.

40. *Tu serviras ton frère.* Les Iduméens furent longtemps soumis aux descendants d'Israël. — *Tu secoueras et délieras son joug.* A plusieurs reprises, en effet, par exemple sous Joram, les Iduméens secouèrent le joug d'Israël, et le dernier roi des Juifs fut un descendant d'Ésaü : Hérode le Grand était de race iduméenne. Judas Machabée les avait battus, 1 *Machabées*, v, 3, 65, et Jean Hyrcan (120 avant J.-C.), les ayant définitivement soumis, les avait obligés à se soumettre à la loi mosaïque. (Josèphe, *Ant. jud.*, XII, viii, 6 ; XIII, ix, 4).

VIII. Generaciones Isaac (XXV, 19-XXXV). — 4^o Fugit Jacob (XXVII, 41-XXVIII).

του τραγίλου σου. 41 Καὶ ἐνεκότει Ἡσαῦ τῷ Ἰακώβ περὶ τῆς εὐλογίας ἧς εὐλόγησεν αὐτὸν ὁ πατὴρ αὐτοῦ. Ἐίπε δὲ Ἡσαῦ ἐν τῇ διανοίῃ αὐτοῦ· Ἐγγισάτωσαν αἱ ἡμέραι τοῦ πένθους τοῦ πατρός μου, ἵνα ἀποκτείνω Ἰακώβ τὸν ἀδελφόν μου.

42 Ἀπηγγέλη δὲ Ῥεβέκκα τὰ ῥήματα Ἡσαῦ τοῦ υἱοῦ αὐτῆς τοῦ πρεσβυτέρου· καὶ πέμψασα ἐκάλεσεν Ἰακώβ τὸν υἱὸν αὐτῆς τὸν νεώτερον, καὶ εἶπεν αὐτῷ· Ἴδου, Ἡσαῦ ὁ ἀδελφός σου ἀπειλεῖ σοι τοῦ ἀποκτείνειν σε. 43 Νῦν οὖν, τέκνον, ἄκουσόν μου τῆς φωνῆς, καὶ ἀναστὰς ἀπόδραθι εἰς τὴν Μεσοποταμίαν πρὸς Λάβαν τὸν ἀδελφόν μου εἰς Χαράν, 44 καὶ οἴκησον μετ' αὐτοῦ ἡμέρας τινάς, ἕως τοῦ ἀποστρέψαι τὸν θυμὸν 45 καὶ τὴν ὀργὴν τοῦ ἀδελφοῦ σου ἀπὸ σοῦ, καὶ ἐπιλάθῃται ἡ πεποίθησιν σου ἀπὸ σοῦ, καὶ ἐπιλάθῃται ἡ πεποίθησιν σου ἀπὸ σοῦ, καὶ ἀποστείλασα μεταπέμψομαι σε ἐκεῖθεν· μήποτε ἀποτεκνωθῶ ἀπὸ τῶν δύο ὕμων ἐν ἡμέρᾳ μιᾷ.

46 Εἶπε δὲ Ῥεβέκκα πρὸς Ἰσαάκ· Προσώχθηκα τῇ ζωῇ μου διὰ τὰς θυγατέρας τῶν υἱῶν Χετ'· εἰ λήψεται Ἰακώβ γυναῖκα ἀπὸ τῶν θυγατέρων τῆς γῆς ταύτης, ἵνατί μοι τὸ ζῆν; **XXVIII.** Προσκαισεύμενος δὲ Ἰσαάκ τὸν Ἰακώβ εὐλόγησεν αὐτὸν, καὶ ἐνετείλατο αὐτῷ λέγων· Οὐ λήψῃ γυναῖκα ἐκ τῶν θυγατέρων τῶν Χαναανίων· 2 ἀναστὰς ἀπόδραθι εἰς τὴν Μεσοποταμίαν, εἰς τὸν οἶκον Βαδουήλ τοῦ πατρὸς τῆς μητρὸς σου, καὶ λάβε σεαυτῷ ἐκεῖθεν γυναῖκα ἐκ τῶν θυγατέρων Λάβαν τοῦ ἀδελφοῦ τῆς μητρὸς σου. 3 Ὁ δὲ θεὸς μου 4 εὐλογῆσαι σε καὶ αὐξήσαι σε καὶ πληθύναι σε, καὶ εἶσθαι εἰς συναγωγὰς ἐθνῶν, 4 καὶ δώῃ σοι τὴν εὐλογίαν Ἀβραάμ τοῦ πατρὸς μου, σοὶ καὶ τῷ σπέρματί σου μετὰ σε, κληρονομήσαι τὴν γῆν τῆς παρικοῆσεώς σου, ἣν ἔδωκεν ὁ θεὸς τῷ Ἀβραάμ. 5 Καὶ ἀπέστειλεν Ἰσαάκ τὸν Ἰακώβ· καὶ ἐπορεύθη εἰς τὴν Μεσοποταμίαν πρὸς Λάβαν

41 וַיִּשְׁטֵם עֵשָׂו אֶת־יַעֲקֹב לְכָל־הַבְּרָכָה אֲשֶׁר בָּרַךְ אָבִיו וַיֹּאמֶר עֵשָׂו בְּלִבּוֹ יִקְרָבוּ יָמָיו אֲכַל אֲכַל אֲבִי וְאֶהְרֶגְהָ אֶת־יַעֲקֹב אָחִי׃ 42 עֵשָׂו בִּנְתָה תַגְדֹּל וְתַשְׁלַח וְתִקְרָא לְיַעֲקֹב בְּנֵה תִקְטָן וְתֹאמַר אֵלָיו הִנֵּה בְנֵי שָׂמַע בְּקִלְי וְקוֹם בְּרַח־לָךְ אֶל־לָבָן אָחִי חָרָתָה׃ 43 וַיִּשְׁכַּח עֲמוֹ יָמִים אֲחֵדִים עַד אֲשֶׁר־תָּשׁוּב הָמָת אֶחָיָה׃ 44 מַה עַד־שׁוּב אֶחָיָה מִמָּוֶה וְשָׂכַח אֶת אֲשֶׁר־עָשִׂיתָ לָּו וְשָׂלַחְתָּו וְלָקַחְתִּיךָ מִשָּׂם לָמָּה אֲשַׁכַּל גַּם־שָׁנִיכֶם יוֹם אֶחָד׃ 46 וְתֹאמַר רַבָּה אֶל־יָצִיחַ קְצָתִי בְחַיִּי מִפְּנֵי בְנוֹת חֵת אִם־לָקַח יַעֲקֹב אִשָּׁה מִבְּנוֹת־חֵת כְּאֵלֶּה מִבְּנוֹת הָאָרֶץ לָמָּה לִּי הַיָּמִים׃

XXVIII. וַיִּבְרַךְ אֹתוֹ וַיִּצְוֶהוּ וַיֹּאמֶר לָּו לֹא־תִקַּח אִשָּׁה מִבְּנוֹת כְּנָעַן׃ קוֹם לָךְ שְׂדֵנָה אָרֶם בְּיָתֶהּ בְּתוֹאֵל אֲבִי אִמְךָ וְקַח־לָךְ מִשָּׂם אִשָּׁה מִבְּנוֹת לָבָן אָחִי אִמְךָ׃ וְאֵל שְׂדֵי וַיִּבְרַךְ אֹתָהּ וַיְבָרֶךְ וַיְרַבְּהָ וַהֲיִיךָ לְקַתֵּל עַמִּים׃ 4 וְהָיוּ לָךְ אֶת־בָּרַכְתָּ אֲבֹתָהֶם לָךְ וְלָזָרְעֶךָ אֹתָהּ לְרַשְׁתָּהּ אֶת־אֶרֶץ מִדְּבָרֵי אֲשֶׁר־נָתַן אֲלֵהֶם לְאֲבֹתֶיךָ׃ ה וַיִּשְׁלַח וַיָּצֵחַ אֶת־יַעֲקֹב וַיִּלְךָ שְׂדֵנָה אָרֶם אֶל־לָבָן בֶּן־בְּתוֹאֵל הָאֲרָמִי אָחִי

44 וַיִּבְרַךְ אֹתוֹ וַיִּצְוֶהוּ וַיֹּאמֶר לָּו לֹא־תִקַּח אִשָּׁה מִבְּנוֹת כְּנָעַן׃ קוֹם לָךְ שְׂדֵנָה אָרֶם בְּיָתֶהּ בְּתוֹאֵל אֲבִי אִמְךָ וְקַח־לָךְ מִשָּׂם אִשָּׁה מִבְּנוֹת לָבָן אָחִי אִמְךָ׃ וְאֵל שְׂדֵי וַיִּבְרַךְ אֹתָהּ וַיְבָרֶכְהָ וַהֲיִיךָ לְקַתֵּל עַמִּים׃ 4 וְהָיוּ לָךְ אֶת־בָּרַכְתָּ אֲבֹתָהֶם לָךְ וְלָזָרְעֶךָ אֹתָהּ לְרַשְׁתָּהּ אֶת־אֶרֶץ מִדְּבָרֵי אֲשֶׁר־נָתַן אֲלֵהֶם לְאֲבֹתֶיךָ׃ ה וַיִּשְׁלַח וַיָּצֵחַ אֶת־יַעֲקֹב וַיִּלְךָ שְׂדֵנָה אָרֶם אֶל־לָבָן בֶּן־בְּתוֹאֵל הָאֲרָמִי אָחִי

46 וְתֹאמַר רַבָּה אֶל־יָצִיחַ קְצָתִי בְחַיִּי מִפְּנֵי בְנוֹת חֵת אִם־לָקַח יַעֲקֹב אִשָּׁה מִבְּנוֹת־חֵת כְּאֵלֶּה מִבְּנוֹת הָאָרֶץ לָמָּה לִּי הַיָּמִים׃ **XXVIII.** וַיִּבְרַךְ אֹתוֹ וַיִּצְוֶהוּ וַיֹּאמֶר לָּו לֹא־תִקַּח אִשָּׁה מִבְּנוֹת כְּנָעַן׃ קוֹם לָךְ שְׂדֵנָה אָרֶם בְּיָתֶהּ בְּתוֹאֵל אֲבִי אִמְךָ וְקַח־לָךְ מִשָּׂם אִשָּׁה מִבְּנוֹת לָבָן אָחִי אִמְךָ׃ וְאֵל שְׂדֵי וַיִּבְרַךְ אֹתָהּ וַיְבָרֶכְהָ וַהֲיִיךָ לְקַתֵּל עַמִּים׃ 4 וְהָיוּ לָךְ אֶת־בָּרַכְתָּ אֲבֹתָהֶם לָךְ וְלָזָרְעֶךָ אֹתָהּ לְרַשְׁתָּהּ אֶת־אֶרֶץ מִדְּבָרֵי אֲשֶׁר־נָתַן אֲלֵהֶם לְאֲבֹתֶיךָ׃ ה וַיִּשְׁלַח וַיָּצֵחַ אֶת־יַעֲקֹב וַיִּלְךָ שְׂדֵנָה אָרֶם אֶל־לָבָן בֶּן־בְּתוֹאֵל הָאֲרָמִי אָחִי

46 וְתֹאמַר רַבָּה אֶל־יָצִיחַ קְצָתִי בְחַיִּי מִפְּנֵי בְנוֹת חֵת אִם־לָקַח יַעֲקֹב אִשָּׁה מִבְּנוֹת־חֵת כְּאֵלֶּה מִבְּנוֹת הָאָרֶץ לָמָּה לִּי הַיָּמִים׃ **XXVIII.** וַיִּבְרַךְ אֹתוֹ וַיִּצְוֶהוּ וַיֹּאמֶר לָּו לֹא־תִקַּח אִשָּׁה מִבְּנוֹת כְּנָעַן׃ קוֹם לָךְ שְׂדֵנָה אָרֶם בְּיָתֶהּ בְּתוֹאֵל אֲבִי אִמְךָ וְקַח־לָךְ מִשָּׂם אִשָּׁה מִבְּנוֹת לָבָן אָחִי אִמְךָ׃ וְאֵל שְׂדֵי וַיִּבְרַךְ אֹתָהּ וַיְבָרֶכְהָ וַהֲיִיךָ לְקַתֵּל עַמִּים׃ 4 וְהָיוּ לָךְ אֶת־בָּרַכְתָּ אֲבֹתָהֶם לָךְ וְלָזָרְעֶךָ אֹתָהּ לְרַשְׁתָּהּ אֶת־אֶרֶץ מִדְּבָרֵי אֲשֶׁר־נָתַן אֲלֵהֶם לְאֲבֹתֶיךָ׃ ה וַיִּשְׁלַח וַיָּצֵחַ אֶת־יַעֲקֹב וַיִּלְךָ שְׂדֵנָה אָרֶם אֶל־לָבָן בֶּן־בְּתוֹאֵל הָאֲרָמִי אָחִי

46 וְתֹאמַר רַבָּה אֶל־יָצִיחַ קְצָתִי בְחַיִּי מִפְּנֵי בְנוֹת חֵת אִם־לָקַח יַעֲקֹב אִשָּׁה מִבְּנוֹת־חֵת כְּאֵלֶּה מִבְּנוֹת הָאָרֶץ לָמָּה לִּי הַיָּמִים׃ **XXVIII.** וַיִּבְרַךְ אֹתוֹ וַיִּצְוֶהוּ וַיֹּאמֶר לָּו לֹא־תִקַּח אִשָּׁה מִבְּנוֹת כְּנָעַן׃ קוֹם לָךְ שְׂדֵנָה אָרֶם בְּיָתֶהּ בְּתוֹאֵל אֲבִי אִמְךָ וְקַח־לָךְ מִשָּׂם אִשָּׁה מִבְּנוֹת לָבָן אָחִי אִמְךָ׃ וְאֵל שְׂדֵי וַיִּבְרַךְ אֹתָהּ וַיְבָרֶכְהָ וַהֲיִיךָ לְקַתֵּל עַמִּים׃ 4 וְהָיוּ לָךְ אֶת־בָּרַכְתָּ אֲבֹתָהֶם לָךְ וְלָזָרְעֶךָ אֹתָהּ לְרַשְׁתָּהּ אֶת־אֶרֶץ מִדְּבָרֵי אֲשֶׁר־נָתַן אֲלֵהֶם לְאֲבֹתֶיךָ׃ ה וַיִּשְׁלַח וַיָּצֵחַ אֶת־יַעֲקֹב וַיִּלְךָ שְׂדֵנָה אָרֶם אֶל־לָבָן בֶּן־בְּתוֹאֵל הָאֲרָמִי אָחִי

46 וְתֹאמַר רַבָּה אֶל־יָצִיחַ קְצָתִי בְחַיִּי מִפְּנֵי בְנוֹת חֵת אִם־לָקַח יַעֲקֹב אִשָּׁה מִבְּנוֹת־חֵת כְּאֵלֶּה מִבְּנוֹת הָאָרֶץ לָמָּה לִּי הַיָּמִים׃ **XXVIII.** וַיִּבְרַךְ אֹתוֹ וַיִּצְוֶהוּ וַיֹּאמֶר לָּו לֹא־תִקַּח אִשָּׁה מִבְּנוֹת כְּנָעַן׃ קוֹם לָךְ שְׂדֵנָה אָרֶם בְּיָתֶהּ בְּתוֹאֵל אֲבִי אִמְךָ וְקַח־לָךְ מִשָּׂם אִשָּׁה מִבְּנוֹת לָבָן אָחִי אִמְךָ׃ וְאֵל שְׂדֵי וַיִּבְרַךְ אֹתָהּ וַיְבָרֶכְהָ וַהֲיִיךָ לְקַתֵּל עַמִּים׃ 4 וְהָיוּ לָךְ אֶת־בָּרַכְתָּ אֲבֹתָהֶם לָךְ וְלָזָרְעֶךָ אֹתָהּ לְרַשְׁתָּהּ אֶת־אֶרֶץ מִדְּבָרֵי אֲשֶׁר־נָתַן אֲלֵהֶם לְאֲבֹתֶיךָ׃ ה וַיִּשְׁלַח וַיָּצֵחַ אֶת־יַעֲקֹב וַיִּלְךָ שְׂדֵנָה אָרֶם אֶל־לָבָן בֶּן־בְּתוֹאֵל הָאֲרָמִי אָחִי

46 וְתֹאמַר רַבָּה אֶל־יָצִיחַ קְצָתִי בְחַיִּי מִפְּנֵי בְנוֹת חֵת אִם־לָקַח יַעֲקֹב אִשָּׁה מִבְּנוֹת־חֵת כְּאֵלֶּה מִבְּנוֹת הָאָרֶץ לָמָּה לִּי הַיָּמִים׃ **XXVIII.** וַיִּבְרַךְ אֹתוֹ וַיִּצְוֶהוּ וַיֹּאמֶר לָּו לֹא־תִקַּח אִשָּׁה מִבְּנוֹת כְּנָעַן׃ קוֹם לָךְ שְׂדֵנָה אָרֶם בְּיָתֶהּ בְּתוֹאֵל אֲבִי אִמְךָ וְקַח־לָךְ מִשָּׂם אִשָּׁה מִבְּנוֹת לָבָן אָחִי אִמְךָ׃ וְאֵל שְׂדֵי וַיִּבְרַךְ אֹתָהּ וַיְבָרֶכְהָ וַהֲיִיךָ לְקַתֵּל עַמִּים׃ 4 וְהָיוּ לָךְ אֶת־בָּרַכְתָּ אֲבֹתָהֶם לָךְ וְלָזָרְעֶךָ אֹתָהּ לְרַשְׁתָּהּ אֶת־אֶרֶץ מִדְּבָרֵי אֲשֶׁר־נָתַן אֲלֵהֶם לְאֲבֹתֶיךָ׃ ה וַיִּשְׁלַח וַיָּצֵחַ אֶת־יַעֲקֹב וַיִּלְךָ שְׂדֵנָה אָרֶם אֶל־לָבָן בֶּן־בְּתוֹאֵל הָאֲרָמִי אָחִי

v. 46. זכירה פ'

43. X* eis tēn Mesop. (A² uncis incl.). 45. AEX: ἀτεκνωθῶ. B²: ἡμῶν. 46. A¹: προσώχθηκα. AEX* τὸ. — 1. AEX (pro τῶν X) Χαναάν (eti. vs. 6). 2. AX† (p. Mesop.) Συρία. 4. FX (pro δῶν): δώσε. A (pro ἐδ.): δέδωκεν.

41. Donc toujours, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
42. Cela. Hébreu et Septante : « les paroles d'Ésaü son fils aîné ». — Jacob son fils. Hébreu et Septante : « Jacob son fils cadet ».
43. Donc, Vulgate : ergo, n'est pas dans l'hébreu. — Fuis. Les Septante ajoutent : « en Mésopotamie ».
45. Cesse. Hébreu et Septante : « se détourne de toi ». — De mes deux fils. Hébreu et Septante : « de vous deux ».
46. Une femme originaire de ce pays. Hébreu : « une femme comme celles-ci ».

XXVIII. 1. C'est pourquoi, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
2. Va. Hébreu et Septante : « lève-toi ». — Pour la Mésopotamie de Syrie. Hébreu : « pour Paddan-Aram ». — De Syrie, n'est pas dans les Septante.
3. Que le Dieu tout-puissant. Septante : « que mon Dieu ».
4. Les bénédictions. Hébreu et Septante : « la bénédiction ». — D'Abraham. Les Septante ajoutent : « mon père ». — Qu'il a promise à ton aïeul. Hébreu et Septante : « qu'il a donnée à Abraham ».
5. En Mésopotamie de Syrie : voir §. 2. — Syrien.

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 4^e Fuite de Jacob (XXVII, 41-XXVIII).

jugum ejus de cervicibus tuis. ⁴¹ Oderat ergo semper Esau Jacob pro benedictione qua benedixerat ei pater : dixitque in corde suo : Vénient dies luctus patris mei, et occidam Jacob fratrem meum.

⁴² Nuntiata sunt hæc Rebéccæ : quæ mittens et vocans Jacob filium suum, dixit ad eum : Ecce Esau frater tuus minatur ut occidat te. ⁴³

Nunc ergo, fili mi, audi vocem meam, et consurgens fuge ad Laban fratrem meum in Haran : ⁴⁴ habitabisque cum eo dies paucos, donec requiescat furor fratris tui, ⁴⁵ et cesserit indignatio ejus, obliviscaturque eorum quæ fecisti in eum : postea mitam, et adducam te inde huc : cur utroque orbabor filio in uno die ?

⁴⁶ Dixitque Rebéccæ ad Isaac : Tædet me vitæ meæ propter filias Heth : si accéperit Jacob uxorem de stirpe hujus terræ, nolo vivere.

XXVIII. ¹ Vocavit itaque Isaac Jacob, et benedixit eum, præcepitque ei, dicens : Noli accipere conjugem de genere Chanaan : ² sed vade, et proficiscere in Mesopotámiam Syriæ, ad domum Báthuel patris matris tuæ, et accipe tibi inde uxorem de filiabus Laban avunculi tui.

³ Deus autem omnipotens benedicat tibi, et cresceret te faciat, atque multiplicet : ut sis in turbas populorum. ⁴ Et det tibi benedictiones Abrahæ, et sémini tuo post te : ut possideas terram peregrinationis tuæ, quam pollicitus est avo tuo. ⁵ Cumque dimisisset eum Isaac, profectus venit in Mesopotámiam Syriæ

⁴
Am. 1, 11.
Ez. 35, 5.
Abd. 1, 10.
Esau minac.

Rebecca Jacob dimittit.

Gen. 27, 13 ;
24, 29.

Gen. 9, 6.
3 Reg. 14, 6-7.

Gen. 26, 34-35.

Item Isaac.

Gen. 24, 3.

Gen. 27, 43 ;
24, 29 ;
27, 28, 33.

Gen. 26, 3-5 ;
12, 3.

Gen. 32, 10.
Os. 12, 12.

⁴¹ Ésaü haïssait donc toujours Jacob, pour la bénédiction dont l'avait béni son père ; et il dit en son cœur : « Viendront les jours du deuil de mon père, et je tuerais Jacob mon frère ».

⁴² Cela fut rapporté à Rébecca, qui envoyant et appelant Jacob son fils, lui dit : « Voilà qu'Ésaü ton frère menace de te tuer. ⁴³ Maintenant donc, mon fils, écoute ma voix, lève-toi et fuis chez Laban mon frère, à Haran : ⁴⁴ tu demeureras avec lui quelques jours, jusqu'à ce que s'apaise la fureur de ton frère, ⁴⁵ que cesse son indignation, et qu'il oublie ce que tu as fait contre lui ; après cela j'enverrai, et je te ramènerai de là ici : pourquoi serais-je privée de mes deux fils en un seul jour ? »

⁴⁶ Rébecca dit encore à Isaac : « Je suis lasse de ma vie, à cause des filles de Heth : si Jacob prend une femme originaire de ce pays, je ne veux plus vivre ».

XXVIII. ¹ C'est pourquoi Isaac appela Jacob, le bénit et lui commanda, disant : « Ne prends pas une femme de la race de Chanaan : ² mais va, et pars pour la Mésopotamie de Syrie, dans la maison de Bathuel, père de ta mère, et prends de là une femme d'entre les filles de Laban ton oncle ; ³ et que le Dieu tout-puissant te bénisse, qu'il te fasse croître et qu'il te multiplie, afin que tu sois le père d'un grand nombre de peuples ; ⁴ et qu'il te donne les bénédictiones d'Abraham, à toi et à ta postérité après toi, afin que tu possèdes la terre de ton père, qu'il a promise à ton aïeul ». ⁵ Lorsqu'Isaac eut renvoyé Jacob, celui-ci, étant parti, vint en Mésopotamie de

4^e Fuite de Jacob, XXVII, 41 — XXVIII, 22.

44. A Haran. Voir la note sur Genèse, xi, 31.

45. Je te ramènerai de là ici. Rébecca ne fut pas en état d'exécuter son dessein. Elle mourut avant que Jacob pût retourner dans la terre de Chanaan.

46. Si Jacob prend une femme originaire de ce pays, je ne veux plus vivre. Rébecca parle ainsi à Isaac pour que lui-même envoie Jacob en Mésopotamie. Bien que son désir de voir partir son fils de prédilection eût surtout pour cause les menaces d'Ésaü à son égard (versets 41-45), il y a tout lieu de croire que le motif exposé par Rébecca à Isaac n'était pas dans son esprit un simple prétexte, et que réellement elle désirait voir Jacob se marier

dans sa famille : ne devait-elle pas son mariage avec Isaac à une volonté semblable d'Abraham ? Il y a donc, au voyage de Jacob en Mésopotamie, une double cause : fuir la colère d'Ésaü, et épouser une femme de sa race. De ces deux motifs, Rébecca expose le premier à son fils et le second à son mari. Il n'y a rien dans tout cela que de très naturel, et il arrive tous les jours qu'une seule et même action soit inspirée par des motifs différents.

XXVIII. 3. Que le Dieu tout-puissant te bénisse... Ce n'est plus sous l'influence d'un erreur, mais après mûre réflexion et sachant bien ce qu'il fait, qu'Isaac confirme la bénédiction donnée par lui à Jacob.

τὸν υἱὸν Βαθουῆλ τοῦ Σέρον, ἀδελφὸν Πε-
βέκκας τῆς μητρὸς Ἰακώβ καὶ Ἡσαῦ.

6 Ἴδε δὲ Ἡσαῦ, ὅτι εὐλόγησεν Ἰσαὰκ τὸν
Ἰακώβ καὶ ἀπέστειλεν εἰς τὴν Μεσοποταμίαν
Συρίας, λαβεῖν ἐναντῷ γυναικῶ ἐκεῖθεν, ἐν τῷ
εὐλογεῖν αὐτόν, καὶ ἐνετείλατο αὐτῷ λέγων·
Οὐ λήψῃ γυναῖκα ἐκ τῶν θυγατέρων τῶν
Χαναανίων, 7 καὶ ἤκουσεν Ἰακώβ τοῦ πατρὸς
καὶ τῆς μητρὸς αὐτοῦ καὶ ἐπορεύθη εἰς τὴν
Μεσοποταμίαν Συρίας· 8 ἰδὼν δὲ καὶ Ἡσαῦ
ὅτι πονηραὶ εἰσιν αἱ θυγατέρες Χαναανῶν ἐναν-
τίον Ἰσαὰκ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, 9 ἐπορεύθη
Ἡσαῦ πρὸς Ἰσμαὴλ καὶ ἔλαβε τὴν Μαελέθ,
θυγατέρα Ἰσμαὴλ τοῦ υἱοῦ Ἀβραάμ, ἀδελ-
φὴν Ναβεώθ, πρὸς ταῖς γυναῖξιν αὐτοῦ
γυναῖκα.

10 Καὶ ἐξῆλθεν Ἰακώβ ἀπὸ τοῦ γροῦτος
τοῦ ὄρκου καὶ ἐπορεύθη εἰς Χαρῶάν. 11 Καὶ
ἀπῆντησε τόπω καὶ ἐκοιμήθη ἐκεῖ· ἔδν γὰρ
ὁ ἥλιος. Καὶ ἔλαβεν ἀπὸ τῶν λίθων τοῦ
τόπου καὶ ἔθηκε πρὸς κεφαλῆς αὐτοῦ, καὶ
ἐκοιμήθη ἐν τῷ τόπῳ ἐκεῖνο, 12 καὶ ἐνευνιά-
σθη, καὶ ἰδοὺ κλιμαῖς ἔσθρηξιμένη ἐν τῇ γῆ,
ἧς ἡ κεφαλὴ ἀφικνεῖτο εἰς τὸν οὐρανόν, καὶ
οἱ ἄγγελοι τοῦ θεοῦ ἀνέβαινον καὶ κατ-
έβαινον ἐπ' αὐτῇ. 13 Ὁ δὲ κύριος ἐπεσήμεντο
ἐπ' αὐτῆς καὶ εἶπεν· Ἐγὼ εἰμι ὁ θεὸς
Ἀβραάμ τοῦ πατρὸς σου καὶ ὁ θεὸς Ἰσαὰκ.
'μὴ φοβοῦ'· ἡ γῆ, ἐφ' ἧς σὺ καθεύδεις ἐπ'
αὐτῆς, σοὶ δώσω αὐτήν καὶ τῷ σπέρματι σου.
14 Καὶ ἔσται τὸ σπέρμα σου ὡς ἡ ἄμμος τῆς
γῆς, καὶ πλατυνθήσεται ἐπὶ θάλασσαν καὶ
λίβα καὶ βοῦῶν καὶ ἐπὶ ἀνατολάς, καὶ ἐνευ-
λογηθήσονται ἐν σοὶ πάσαι αἱ φυλαὶ τῆς γῆς
καὶ ἐν τῷ σπέρματι σου. 15 Καὶ ἰδοὺ ἐγὼ
εἰμι μετὰ σοῦ, διαφυλάσσω σε ἐν τῇ ὁδῷ
πάσῃ, οὐ ἂν πορευθῆς, καὶ ἀποστρέψω σε εἰς
τὴν γῆν ταύτην· ὅτι οὐ μὴ σε ἐγκαταλίπω,
ἕως τοῦ ποιῆσαι με πάντα ὅσα ἐλάλησά
σοι. 16 Καὶ ἐξηγήσθη Ἰακώβ ἐκ τοῦ ὕπνου

5. AX† (p. ad.) δὲ. 6. A¹EX (p. ἀπέστ.): ἀπέχετο.
A¹* ἐκεῖθ. AEX: ἀπὸ (pro ἐκ). 7. A: μ. ἐναντῷ. A¹FX*
Συρ. 8. A(F)X: καὶ ἰδεν Ἡσ. 9. AFX† (ab in.) καὶ.
AX: Ναβαϊώθ (-βεώθ B). 11. A: ἐπέθηκεν. 12. AX:
ἐπ' αὐτῆς. 13. AFX* εἰμ. 14. AX† (bis) ἐπὶ.

6 רבקה אם יצקב ועשו: ויגרא עשו
כי-ברה יצחק את-יצקב ושלח אתו
פדנה אדם לקחת-לו משם אשה
בברכו אתו ויצו עליו לאמר לא-
7 תקח אשה מבנות כנען: וישמע
יעקב אל-אביו ואל-אמו ויגלה פדנה
8 אדם: ויגרא עשו כפי רעות בנות
9 כנען פשיני יצחק אביו: ויגלה עשו
אל-וישמעאל ויקח את-מהלכת בת-
וישמעאל בן-אברהם אהות נבנות
על-נשיו לו לאשה:

7 1 0 0 0

10 ויגרא יעקב מפאר שבע ויגלה הרנה:
11 ויפגע במקום ויגלן שם כי-בא השמש
ויקה מאבני המקום וישם מראשתיו
12 ויששב במקום ההוא: ויחלם והנה
סלם מצב ארצה וראשו מגיע
השמימה והנה מלאכי אלהים עלים
13 וירדים בו: והנה יהודה נצב עליו
ויאמר אני יהודה אלהי אברהם
אבתי ואלהי יצחק הארץ אשר
אתה שוכב עליה לך אתננה ולזרעה:
14 והנה זרעה פער הארץ ופרצה
ימה וקדמה וצפנה ונגפה ונברכו
כה כל-משפחות האדמה ובזרעה:
15 והנה אנכי עמך וישמרתיה בכל
אשר-תלך והשבתיך אל-האדמה
הזאת כי לא אעזבך עד אשר אם
16 עשיתי את אשר-הבטי לך: ויניקן

Hébreu : « l'Araméen ». — Sa mère. Hébreu et Sep-
tante : « mère de Jacob et d'Esau ».
6. Son père. Hébreu et Septante : « Isaac ». — En
Mésopotamie de Syrie. Hébreu : « à Paddan-Aram ».
7. En Syrie. Hébreu : « à Paddan-Aram »; Sep-
tante : « en Mésopotamie de Syrie ».
8. Que son père. Septante : « qu'Isaac son père ».
10. Donc, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Sep-
tante. — De Bersabée. Septante : « du puits du Ser-
ment ».

13. Appuyé sur l'échelle. Hébreu : « au-dessus de
l'échelle ». — Le Seigneur, manque dans les Sep-
tante. — Le Dieu d'Isaac. Les Septante ajoutent :
« ne crains point ».
15. Je serai ton gardien. Avant ces mots l'hébreu
met : « voici, je suis avec toi ». — Et je ne te quit-
terai point. Hébreu et Septante : « car je ne te quit-
terai point ». — Ce que j'ai dit. Hébreu et Septante :
« ce que je t'ai dit ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 4^e Fuite de Jacob (XXVII, 41-XXVIII).

ad Laban filium Bâthuel Syri, fratrem Rebêccæ matris suæ.

⁶ Videns autem Esau quod benedixisset pater suus Jacob, et misisset eum in Mesopotâmiam Syriæ, ut inderet uxorem duceret: et quod post benedictionem præcepisset ei, dicens: Non accipies uxorem de filiabus Chanaan: ⁷ quodque obédiens Jacob paréntibus suis isset in Syriam: ⁸ probans quoque quod non libenter aspiceret filias Chanaan pater suus: ⁹ ivit ad Ismaëlem, et duxit uxorem: absque iis quas prius habebat, Mahéleth filiam Ismael filii Abraham, sororem Nabáioth.

¹⁰ Igitur egressus Jacob de Bersabée, pergêbat Haran. ¹¹ Cumque venisset ad quemdam locum, et vellet in eo requiescere post solis occubitum, tulit delapidibus qui jacêbant, et supponens capiti suo, dormivit in eodem loco. ¹² Viditque in somnis sealam stantem super terram, et cacumen illius tangens cælum: angelos quoque Dei ascendentes et descendentes per eam, ¹³ et Dóminum in nixum scaladicentem sibi: Ego sum Dóminus Deus Abraham patris tui, et Deus Isaac: terram, in qua dormis, tibi dabo et sémini tuo. ¹⁴ Eritque semen tuum quasi pulvis terræ: et dilataberis ad occidentem, et orientem, et septentrionem, et meridiem: et benedicentur in te et in sémine tuo cunctæ tribus terræ. ¹⁵ Et eris custos tuus quocúmque perréxeris, et reducám te in terram hanc: nec dimittam nisi complévero univêrsa quæ dixi. ¹⁶ Cumque evigilasset Jacob de somno, ait: Vere Dóminus

Esau
dux
uxores.

Gen. 25, 1.

Gen. 26, 34.

Gen. 25, 13;
35, 3.

Gen. 26, 33.
Jacob
somniauit
et
visio.

Joa. 1, 51.

Gen. 35, 1;
48, 3-4.

Gen. 26, 3-5.

3 Reg. 4, 20;
Deut. 32, 20;
19, 8.

Gen. 26, 4;
22, 17;
12, 3.

Is. 43, 2.

Gen. 16, 4;
Deut. 31, 6;
Joa. 1, 5.

Syrie, chez Laban, fils de Bathuel, Syrien, frère de Rébecca sa mère.

⁶ Mais Esau, voyant que son père avait béni Jacob, et qu'il l'avait envoyé en Mésopotamie de Syrie, pour y prendre une femme; et qu'après la bénédiction il lui avait commandé, disant: « Tu ne prendras point de femme d'entre les filles de Chanaan »: ⁷ et que Jacob, obéissant à ses parents, était allé en Syrie: ⁸ sachant aussi par expérience que son père ne voyait pas avec plaisir les filles de Chanaan, ⁹ il alla vers Ismaël, et prit pour femme, outre celles qu'il avait déjà, Mahéleth, fille d'Ismaël fils d'Abraham, sœur de Nabaïoth.

¹⁰ Jacob donc, sorti de Bersabée, poursuivait son chemin vers Haran. ¹¹ Or, lorsqu'il fut venu en un certain lieu, et qu'il voulait s'y reposer, après le coucher du soleil, il prit une des pierres qui étaient là, et la mettait sous sa tête, il dormit en ce même lieu. ¹² Alors il vit en songe une échelle posée sur la terre, et dont le sommet touchait au ciel, les anges de Dieu aussi qui la montaient et la descendaient. ¹³ et le Seigneur appuyé sur l'échelle, lui disant: « Je suis le Seigneur, le Dieu d'Abraham ton père et le Dieu d'Isaac; la terre sur laquelle tu dors, je te la donnerai, à toi et à ta postérité. ¹⁴ Et elle sera, ta postérité, comme la poussière de la terre, et tu t'étendras à l'occident et à l'orient, au septentrion et au midi; et seront bénies en toi et en ta postérité toutes les tribus de la terre. ¹⁵ Et je serai ton gardien partout où tu iras, et je te ramènerai dans ce pays, et je ne te quitterai point que je n'aie accompli tout ce que j'ai dit ». ¹⁶ Quand Jacob fut éveillé de son sommeil, il

9. Il alla vers Ismaël, c'est-à-dire vers les fils d'Ismaël; car il résulte de la comparaison des dates diverses fournies par la Genèse qu'Ismaël était mort depuis environ douze ans. — Et prit pour femme... Mahéleth. Sur les trois épouses d'Esau, voir plus haut, xxvi, 34.

10. Jacob donc, sorti, etc. Ici commence pour Jacob une nouvelle existence. Jusque-là, élevé auprès de sa mère, il avait été traité durement par Esau, comme Isaac par Ismael. Son aîné, violent, impétueux, en exerçant sa patience, lui avait fait contracter des habitudes de réserve. Désormais son caractère va se modifier et prendre une teinte plus personnelle, sous l'action des événements qui vont le forcer à agir par lui-même et non plus sous l'in-

piration de sa mère. — Bersabée: voir la note sur Gen., xxi, 14. — Haran: voir la note sur Gen., xi, 31.

11. Seront bénies en toi et en ta postérité toutes les tribus de la terre. C'est la même promesse que Dieu avait déjà faite à Abraham (Genèse, xxi, 18) et à Isaac (xxvi, 4). Toutefois dans ces deux passages on ne trouve pas les mots en toi. Ici le sens exact est celui-ci: « en toi, c'est-à-dire en ta postérité, seront bénies toutes les nations de la terre ». Quant au sens de cette prédiction divine, comparer plus haut, Genèse, xxii, 18.

15. Je ne te quitterai point que je n'aie accompli: ce qui ne veut pas dire qu'après l'accomplissement de ses promesses Dieu abandonnera Jacob. Voir plus haut la note sur Genèse, viii, 7.

VIII. Generationes Isaac (XXV, 19-XXXV). — 5° Jacob apud Laban (XXIX-XXX)

αὐτοῦ καὶ εἶπεν· Ὅτι ἐστὶ κύριος ἐν τῷ τόπῳ τούτῳ, ἐγὼ δὲ οὐκ ᾔδειν. 17 Καὶ ἐφοβήθη καὶ εἶπεν· Ὡς φοβερός ὁ τόπος οὗτος· οὐκ ἔστι τοῦτο ἄλλ' ἢ οἶκος θεοῦ, καὶ αὕτη ἡ πύλη τοῦ οὐρανοῦ. 18 Καὶ ἀνέστη Ἰακώβ τὸ πρωί, καὶ ἔλαβε τὸν λίθον ὃν ὑπέθηκεν ἐκεῖ πρὸς κεφαλῆς αὐτοῦ, καὶ ἔστησεν αὐτὸν στήλην, καὶ ἐπέχευεν ἔλαιον ἐπὶ τὸ ἄκρον αὐτῆς. 19 Καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα τοῦ τόπου ἐκείνου οἶκος θεοῦ· καὶ Οὐλαμλουζ ἦν ὄνομα τῆ πόλει τὸ πρότερον. 20 Καὶ ἤξαστο Ἰακώβ εὐχῆν, λέγων· Ἐάν ἦ κύριος ὁ θεὸς μετ' ἐμοῦ καὶ διαφυλάξῃ με ἐν τῇ ὁδῷ ταύτῃ, ἢ ἐγὼ πορεύομαι, καὶ δῶ μοι ἄρτον φαγεῖν καὶ ἱμάτιον περιβαλέσθαι, 21 καὶ ἀποστρέψῃ με μετὰ σωτηρίας εἰς τὸν οἶκον τοῦ πατρὸς μου· καὶ ἔσται κύριός μοι εἰς θεόν, 22 καὶ ὁ λίθος οὗτος, ὃν ἔστησα στήλην, ἔσται μοι οἶκος θεοῦ, καὶ πάντων, ὧν ἐάν μοι δῶς, δεκάτην ἀποδεκατώσω ἀντὶ σοι.

XXIX. Καὶ ἐξάρσας Ἰακώβ τοὺς πόδας ἐπορεύθη εἰς γῆν ἀνατολῶν πρὸς Λάβαν τὸν υἱὸν Βαθουλή τοῦ Σύρον, ἰδεδραῖον δὲ Ῥεβέκκας μητρὸς Ἰακώβ καὶ Ἡσαὺ. 2 Καὶ ὄρεα, καὶ ἰδὸν θρέαρ ἐν τῷ πεδίῳ ἦσαν δὲ ἐκεῖ τρία ποίμνια προβάτων ἀναπαύομενα ἐπ' αὐτοῦ, ἐκ γὰρ τοῦ θρέατος ἐκείνου ἐπότιζον τὰ ποίμνια· λίθος δὲ ἦν μέγας ἐπὶ τῷ στόματι τοῦ θρέατος. 3 Καὶ συνήγοντο ἐκεῖ πάντα τὰ ποίμνια, καὶ ἀπεκύλιον τὸν λίθον ἀπὸ τοῦ στόματος τοῦ θρέατος καὶ ἐπότιζον τὰ πρόβια, καὶ ἀπεκαθίστων τὸν λίθον ἐπὶ τὸ στόμα τοῦ θρέατος εἰς τὸν τόπον αὐτοῦ. 4 Εἶπε δὲ αὐτοῦ Ἰακώβ· Ἀδελφοί, πόθεν ἐστὲ ὑμεῖς; Οἱ δὲ εἶπαν· Ἐκ Χαράαν ἐσμέν. 5 Εἶπε δὲ αὐτοῖς· Γινώσκετε Λάβαν τὸν υἱὸν Ναχώρ; Οἱ δὲ εἶπαν· Γινώσκουμεν. 6 Εἶπε δὲ αὐτοῖς· Ὑγαίνει; Οἱ δὲ εἶπαν· Ὑγαίνει. Καὶ ἰδὸν Ῥαχὴλ ἡ θυγάτηρ αὐτοῦ ἤρχετο

16. AX (pro ἐκ) ἀπὸ. 18. AX: ἔθηκεν. 19. AX+ (p. ἐκάλ.) Ἰακώβ. — 2. A': ἀρ. ἐπὶ τὸ αὐτό. 5. F: Μὴ γινώσκετε. 6. A'X+ (p. Ὑγ.) Ἐτι αὐτῆ λαλέητος.

וַעֲקֹב מִשְׁנָתוֹ וַיֹּאמֶר אָבִן יֵשׁ יְהוָה בְּמָקוֹם הַזֶּה וְאֲנֹכִי לֹא יָדַעְתִּי׃ וַיִּירָא וַיֹּאמֶר מִה־נִּזְרָא הַמָּקוֹם הַזֶּה אֵין זֶה כִּי אִם־בַּיִת אֱלֹהִים וְזֶה שַׁעַר הַשָּׁמַיִם׃ וַיִּשְׁלַם וַעֲקֹב בִּבְקָר וַיִּקַּח אֶת־הָאֶבֶן אֲשֶׁר־שָׂם מִרְאֲשֵׁיתוֹ וַיִּשָּׂם אֹתָהּ מַצֵּבָה וַיִּצְק שָׁמֶן עַל־רֹאשָׁהּ׃ וַיִּקְרָא אֶת־שֵׁם־הַמָּקוֹם הַזֶּה וַיִּקְרָא לוֹ וְאוּלָם כִּי זֶה שֵׁם־הָעִיר לְרֹאשְׁתָּהּ׃ כ וַיִּדָר וַעֲקֹב נָדָר לֵאמֹר אִם־יִהְיֶה אֱלֹהִים עִמָּדִי וַשְׁמֵרֵנִי בַדֶּרֶךְ הַזֶּה אֲשֶׁר אֲנֹכִי הוֹלֵךְ וְנִתְּנָלִי לֶחֶם לֶאֱכֹל וַיִּבְגַּד לְלִבְשׁ׃ וַשְׁבַּתִּי בְשָׂלוֹם אֶל־בַּיִת אָבִי וְהָיָה יְהוָה לִי לְאֱלֹהִים׃ וְהָאֶבֶן הַזֹּאת אֲשֶׁר־שָׂמְתִי מַצֵּבָה וְהָיָה בַיִת אֱלֹהִים וְכָל אֲשֶׁר תִּתֶּן־לִי עֲשֶׂר אֶשְׁרֹפֶה לָּהּ׃

XXIX. וַיִּשָּׂא וַעֲקֹב רִגְלָיו וַיִּלְךָ אֶרְצָה בְּנֵי־קְדָם׃ וַיֵּרָא וְהָיָה כְּאֵר בַּשָּׂדֶה וְהָיָה־שָׂם שְׁלֹשָׁה עֶדְרֵי־צֹאן רֹבְצִים עָלָיָה כִּי מִן־תִּפְאָר הָיָה וַיִּשְׁקוּ הַעֲדָרִים וְהָאֶבֶן יָדָלָה עַל־פִּי הַבְּאֵר׃ וַנִּאֲסְפוּ־שָׂמָה כָּל־הָעֲדָרִים וַיִּגְלְלוּ אֶת־הָאֶבֶן מִשָּׁל פִּי הַבְּאֵר וְהִשְׁקוּ אֶת־הַצֹּאן וַהֲשִׁיבוּ אֶת־הָאֶבֶן עַל־פִּי הַבְּאֵר לְמַקְמָהּ׃ וַיֹּאמֶר לָהֶם וַעֲקֹב אַחֵי מַאֲיָן אַתֶּם וַיֹּאמְרוּ מִהָרֵן אֲנַחְנֶנּוּ׃ ה וַיֹּאמֶר לָהֶם הַיְדַעְתֶּם אֶת־לֶבֶן בֶּן־נְחֹר וַיֹּאמְרוּ יָדַעְנֵנוּ׃ וַיֹּאמֶר לָהֶם הַשָּׂלוֹם לָו וַיֹּאמְרוּ שָׂלוֹם וְהָיָה רַחֵל

XXIX. 1. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Dans la terre d'Orient. Hébreu : « dans la terre des fils de l'Orient ». Les Septante ajoutent : « vers Laban, fils de Bathuel le Syrien et frère de Rébecca, mère de Jacob et d'Ésaü ». 3. De rouler la pierre. L'hébreu et les Septante ont de plus : « de dessus l'ouverture du puits ».

18. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — 19. Luz. Hébreu : « Luz » (amandier); Septante : « Oulamoulou ». 20. Dieu. Hébreu : « Le Seigneur Dieu », Jahvé Élohim. 22. Sera appelée. Hébreu : « sera » Septante : « sera pour moi ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 5° Jacob chez Laban (XXIX-XXX).

est in loco isto, et ego nesciebam.
¹⁷ Pavénsque: Quam terribilis est, inquit, locus iste! non est hic aliud nisi domus Dei, et porta cœli. ¹⁸ Surgens ergo Jacob mane, tulit lapidem quem supposuerat capiti suo, et erexit in titulum, fundens oleum desuper. ¹⁹ Appellavitque nomen urbis Bethel, quæ prius Luza vocabatur. ²⁰ Vovit etiam votum, dicens: Si fuerit Deus mecum, et custodierit me in via per quam ego ambulo, et dederit mihi panem ad vescendum, et vestimentum ad induendum, ²¹ reversusque fuero prospere ad domum patris mei: erit mihi Dominus in Deum, ²² et lapis iste, quem erexi in titulum, vocabitur Domus Dei: cunctorumque quæ dederis mihi, decimas offeram tibi.

Ex. 3, 5.
 Sap. 10, 10.
 Lapidis unctio.
 Gen. 31, 13, 46; 35, 14.
 Jud. 1, 23.
 Num. 21, 2.
 2 Reg. 15, 8.
 Gen. 35, 3.
 1 Tim. 6, 8.
 Gen. 28, 19.
 Gen. 14, 20.

XXIX. ¹ Profectus ergo Jacob venit in terram orientalem. ² Et vidit puteum in agro, tres quoque greges ovium accubantes juxta eum: nam ex illo adaquabantur pecora, et os ejus grandi lapide claudebatur. ³ Morisque erat ut cunctis ovibus congregatis devolverent lapidem, et refectis gregibus rursum super os putei ponerent. ⁴ Dixitque ad pastores: Fratres, unde estis? Qui responderunt: De Haran. ⁵ Quos interrogans, Numquid, ait, nostis Laban filium Nachor? Dixérunt: Novimus. ⁶ Sanusne est? inquit. Valet, inquit: et ecce Rachel filia ejus ve-

5°
 Gen. 12, 1;
 31, 3.
 Jacob et pastores in Haran.
 Gen. 11, 31.
 Gen. 24, 24, 29.
 Gen. 43, 27.

dit: « Vraiment le Seigneur est en ce lieu, et moi je ne le savais pas ». ¹⁷ Et, saisi d'effroi: « Qu'il est terrible, dit-il, ce lieu-ci! Ce n'est autre chose que la maison de Dieu et la porte du ciel ». ¹⁸ Se levant donc le matin, Jacob prit la pierre qu'il avait mise sous sa tête, et l'érigea en monument, répandant de l'huile dessus, ¹⁹ et il appela du nom de Bethel la ville qui auparavant s'appelait Luza. ²⁰ Il voua aussi un vœu, disant: « Si Dieu est avec moi, s'il me garde dans le chemin par lequel je marche, et me donne du pain pour me nourrir et des vêtements pour me couvrir, ²¹ et que je retourne heureusement à la maison de mon père, le Seigneur sera mon Dieu; ²² et cette pierre, que j'ai érigée en monument, sera appelée Maison de Dieu; et de tout ce que vous m'aurez donné, Seigneur, je vous offrirai la dîme ».

XXIX. ¹ Étant donc parti, Jacob vint dans la terre d'Orient. ² Il vit un puits dans un champ, et aussi trois troupeaux de brebis couchées auprès: car c'est à ce puits que s'abreuvaient les troupeaux; et l'entrée en était fermée par une grosse pierre. ³ Or, c'était la coutume, toutes les brebis rassemblées, de rouler la pierre et, les troupeaux abreuvés, de la replacer sur l'ouverture du puits. ⁴ Jacob demanda aux pasteurs: « Mes frères, d'où êtes-vous? » Ils répondirent: « De Haran ». ⁵ Les interrogeant encore: « Ne connaissez-vous point, dit-il, Laban, fils de Nachor? » Ils dirent: « Nous le connaissons ». ⁶ « Est-il en bonne santé? » ajouta-t-il. « Il se porte bien, dirent-ils: et voici Rachel, sa

18. Jacob prit la pierre et l'érigea en monument, répandant de l'huile dessus. Les ennemis de la Bible ont vu là un acte idolâtrique, et ont assimilé cette pierre aux bétyles, auxquels les Phéniciens et d'autres peuples orientaux rendaient un culte d'adoration. Mais l'assimilation n'est pas possible. Il suffit de lire le récit de la Genèse pour se convaincre qu'il n'y a rien qui sente l'idolâtrie ou le polythéisme dans l'acte de Jacob: il érige une pierre monumentale pour perpétuer le souvenir d'un fait merveilleux, comme toujours on a érigé des colonnes, des statues, placés des inscriptions, construit des chapelles votives, sur les lieux qui ont été les témoins des grands événements de l'histoire. Du reste, il faut remarquer que, dans le texte hébreu, la pierre élevée par Jacob est appelée, non pas bétyle, mais masébah. Il en est de même de la pierre ou des pierres érigées plus tard par le patriarche dans le même endroit (Genèse, xxxv, 14-15). C'est là un point important à noter. Le mot masébah en hébreu peut signifier cippes, stèle, statue, monument, objet élevé

en mémoire d'un événement; ce n'est pas un aéro-lithe, comme étaient les bétyles des païens; c'est encore moins une idole. Il est par conséquent impossible de tirer aucune conclusion de l'érection de ces masébah par Jacob, contre la pureté de sa foi monothéiste.

19. Bethel. Voir la note sur Genèse, xii, 8.

5° Jacob chez Laban, XXIX, 1, - XXX, 43.

XXIX. 1. Dans la terre d'Orient. Hébreu, des fils de l'Orient, ce qui désigne la terre habitée par des nomades et ici spécialement la Mésopotamie. Il y a des Arabes nomades dans les alentours de Haran.

2. Un puits. On trouve plusieurs puits dans les environs de Haran pour abreuver les troupeaux. — L'entrée en était fermée par une grosse pierre. L'orifice du puits est souvent à fleur de terre en Orient et on la bouche avec une pierre qu'il faut enlever pour puiser de l'eau. Voir §. 8.

VIII. Generationes Isaac (XXV, 19-XXXV). — 5^a Jacob apud Laban (XXIX-XXX).

μετὰ τῶν προβάτων. 7 Καὶ εἶπεν Ἰακώβ· Ἐτι ἐστὶν ἡμέρα πολλή, οὕτω ὥρα συναγαθῆναι τὰ κτήνη· ποτίσαντες τὰ πρόβατα ἀπελθόντες βόσκατε. 8 Οἱ δὲ εἶπαν· Οὐ δυνασόμεθα, ἕως τοῦ συναγαθῆναι πάντας τοὺς ποιμένιας, καὶ ἀποκλινοῦσι τὸν λίθον ἀπὸ τοῦ στόματος τοῦ φρεάτου καὶ ποτιοῦμεν τὰ πρόβατα.

9 Ἐτι αὐτοῦ λαλοῦντος αὐτοῖς, καὶ ἰδοὺ Ῥαχὴλ ἡ θυγατέρα Λάβαν ἤρχετο μετὰ τῶν προβάτων τοῦ πατρὸς αὐτῆς· αὐτὴ γὰρ ἔβασκε τὰ πρόβατα τοῦ πατρὸς αὐτῆς. 10 Ἐγένετο δέ, ὡς εἶδεν Ἰακώβ τὴν Ῥαχὴλ τὴν θυγατέρα Λάβαν, ἀδελφοῦ τῆς μητρὸς αὐτοῦ, καὶ τὰ πρόβατα Λάβαν τοῦ ἀδελφοῦ τῆς μητρὸς αὐτοῦ, καὶ προσελθὼν Ἰακώβ ἀπεκλίσε τὸν λίθον ἀπὸ τοῦ στόματος τοῦ φρεάτου, καὶ ἐπότιξε τὰ πρόβατα Λάβαν τοῦ ἀδελφοῦ τῆς μητρὸς αὐτοῦ. 11 Καὶ ἐφίλησεν Ἰακώβ τὴν Ῥαχὴλ, καὶ βοήσας τῇ φωνῇ αὐτοῦ ἔκραυξε, 12 καὶ ἀπήγγειλε τῇ Ῥαχὴλ, ὅτι ἀδελφὸς τοῦ πατρὸς αὐτῆς ἐστὶ καὶ ὅτι υἱὸς Ῥεβέκκας ἐστὶ· καὶ δραμοῦσα ἀπήγγειλε τῷ πατρὶ αὐτῆς· κατὰ τὰ ῥήματα ταῦτα. 13 Ἐγένετο δέ, ὡς ἤκουσε Λάβαν τὸ ὄνομα Ἰακώβ τοῦ υἱοῦ τῆς ἀδελφῆς αὐτοῦ, ἔδραμεν εἰς συνάντησιν αὐτῷ καὶ περιλαβὼν αὐτὸν ἐφίλησε. Καὶ εἰσῆγαγεν αὐτὸν εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ, καὶ διηγήσατο τῷ Λάβαν πάντας τοὺς λόγους τούτους. 14 Καὶ εἶπεν αὐτῷ Λάβαν· Ἐκ τῶν ὁσίων μου καὶ ἐκ τῆς σαρκὸς μου εἶ σὺ.

Καὶ ἦν μετ' αὐτοῦ μῆνα ἡμερῶν. 15 Εἶπε δὲ Λάβαν τῷ Ἰακώβ· Ὅτι γὰρ ἀδελφός μου εἶ, οὐ δουλεύσεις μοι δωρεάν· ἀπάγγειλόν μοι, τίς ὁ μισθός σου ἐστὶ; 16 Τῷ δὲ Λάβαν ἦσαν δύο θυγατέρες· ὄνομα τῇ μείζονι Λεία, καὶ ὄνομα τῇ νεωτέρᾳ Ῥαχὴλ. 17 Οἱ δὲ ὀφθαλμοὶ Λείας ἀσθενεῖς, Ῥαχὴλ δὲ ἦν καλὴ τῷ εἶδει καὶ ὠραία τῇ ὄψει· σφόδρα. 18 Ἠγάπησε δὲ Ἰακώβ τὴν Ῥαχὴλ καὶ εἶπε· Δουλεύσω σοι ἐπὶ ἔτη περὶ τῆς Ῥαχὴλ τῆς θυγατρὸς σου τῆς νεωτέρας. 19 Εἶπε δὲ αὐτῷ Λάβαν· Βέλτιον δοῦναί με αὐτὴν σοι, ἢ δοῦναί με αὐτὴν ἀνδρὶ ἐτίρω· οἰκήσον μετ'

6. A† (in f.) τῷ πατρὸς αὐτῆς· αὐτὴ γὰρ ἔβασκεν τὰ πρόβατα τῷ πατρὸς αὐτῆς. 8. AFX: ἀποκλινοῦσι. 10. AX* (alt.) τὴν. A¹X* κ. τὰ πο. - (sq.) αὐτῶ...: ἐπότισεν. 12. AX (pr. 1.): ἀπήγγειλεν.

7 בָּתוֹ בָּאָה עִם־הַצֹּאן: וַיֹּאמֶר הֵן עוֹד הַיּוֹם יָדוּל לֹא־עַתָּה הַאֲסֹף הַמִּקְנֶה 8 וַיִּשְׁקוּ הַצֹּאן וַיִּלְכוּ רְעִי: וַיֹּאמְרוּ לֹא נִכְלָע עַד אֲשֶׁר יֵאָסְפוּ כָּל־הַעֲדָרִים וַיִּגְלְלוּ אֶת־הָאֶבֶן מִעַל פִּי הַבְּאֵר וַהֲשִׁינֵי הַצֹּאן:

9 עוֹדָנָה מְדַבֵּר עִמָּם וַרְחֵל בָּאָה עִם־הַצֹּאן אֲשֶׁר לְאֵבִיהָ כִּי רָעָה י הוּא: וַיְהִי כַּאֲשֶׁר רָאָה יַעֲקֹב אֶת־רְחֵל בַּת־לָבָן אֶתִּי אִמּוֹ וְאֶת־צֹאן לָבָן אֶתִּי אִמּוֹ וַיִּגֶשׁ יַעֲקֹב וַיִּגְלֵ אֶת־הָאֶבֶן מִעַל פִּי הַבְּאֵר וַיִּשְׁק אֶת־הַצֹּאן 11 לָבָן אֶתִּי אִמּוֹ: וַיִּשְׁק יַעֲקֹב לְרְחֵל 12 וַיִּשָּׂא אֶת־קָלוֹ וַיִּבְרָךְ: וַיִּגֵּד יַעֲקֹב לְרְחֵל כִּי אֶתִּי אֵבִיהָ הוּא וְכִי כִךְ רַבָּה הָיָא וַתַּרְץ וַתַּגִּיד לְאֵבִיהָ: 13 וַיְהִי כַּשְּׂמַע לָבָן אֶת־שְׂמֵעַ יַעֲקֹב בְּוֹאֵהוּ וַיַּרְץ לִקְרֹאתוֹ וַיִּשְׂפָּקֵ לּוֹ וַיִּכְשַׁקֵּ לּוֹ וַיְכִיָּאֶהוּ אֶל־בֵּיתוֹ וַיִּסְפֹּר 14 לְלָבָן אֶת כָּל־הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה: וַיֹּאמֶר לּוֹ לָבָן אַךְ עַצְמִי וּבִשְׂרֵי אֶתֶּה וַיִּשָּׂב כִּי עַמּוֹ תִּדְשֵׁ יָמִים: וַיֹּאמֶר לָבָן לְיַעֲקֹב הַכִּי־אֶתִּי אֶתֶּה וַעֲבֹדְתָנִי הַנֶּסֶם הַקָּיָה 16 לִּי מִהַמְּשַׁבְּרֶתֶךָ: וַיִּלְלָבָן שְׁתֵּי בָנוֹת שֵׁם הַקְּטָנָה רְחֵל: 17 וַיִּשְׁנֵי לָאָה רַבּוֹת וַרְחֵל הִיָּתֶה וַיִּפְתֵּי־הָאָר וַיִּפְתֵּי מִרְאֵה: וַיִּאָּתֵב יַעֲקֹב אֶת־רְחֵל וַיֹּאמֶר אַעֲבֹדְךָ שִׁבְעַ שָׁנִים בְּרְחֵל 19 בְּתֶה הַקְּטָנָה: וַיֹּאמֶר לָבָן טוֹב תַּתִּי אֶתֶּה לָּךְ מִתַּתִּי אֶתֶּה לְאִישׁ אֲחֵר

13. A: Καὶ ἔγεν. ὡς. AFX: συναρτ. αὐτῶ. 17. AX* σφόδρα. 18. AFX* (pr.) τῆς. 19. A²FX* αὐτῶ.

9. Ils parlaient. Hébreu et Septante: « il leur parlait ». — Rachel. Les Septante ajoutent: « fille de Laban ». — Le troupeau. Les Septante ajoutent: « de son père ». 10. Hébreu et Septante: « Quand Jacob eut vu Rachel, fille de Laban, frère de sa mère, et le troupeau de Laban, frère de sa mère... ». 11. Le troupeau. L'hébreu et les Septante ont de

plus: « de Laban, frère de sa mère ». 12. Annonça à son père. Les Septante ajoutent: « selon ces paroles ». 13. Que Jacob était venu. Hébreu et Septante: « qui, lorsqu'il eut entendu parler de (le nom de) Jacob... courut... ». 17. Chassieux. Hébreu et Septante « faibles ». — Gracieux. Septante: « fort gracieux ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 5° Jacob chez Laban (XXIX-XXX).

nit cum grege suo. ⁷ Dixitque Jacob : Adhuc multum diéi súperest, nec est tempus ut reducántur ad caulas greges : date ante potum óvibus, et sic eas ad pastum reducíte. ⁸ Qui responderunt : Non póssumus, donec ómnia pecóra congregéntur, et amoveámus lápidem de ore pútei, ut adaquémus greges.

⁹ Adhuc loquebántur, et ecce Rachel veniebat cum óvibus patris sui : nam gregem ipsa pascébat. ¹⁰ Quam cum vidisset Jacob, et sciret consobrínam suam, ovésque Laban avínculi sui, amóvit lápidem quo púteus claudebátur. ¹¹ Et adaquáto grege, osculátus est eam : et eleváta voce flevit, ¹² et indicávit ei quod frater esset patris sui, et filius Rebécæ : at illa festínans nuntiávit patri suo. ¹³ Qui cum audisset venisse Jacob filium soróris suæ, cucúrrit óbviam ei : complexúsque eum, et in óscula ruens, duxit in domum suam. Audítis autem causis itineris, ¹⁴ respóndit : Os meum es, et caro mea.

Et postquam impléti sunt dies mensis unius, ¹⁵ dixit ei : Num quia frater meus es, gratis servies mihi ? dic quid mercédis accipias. ¹⁶ Habébat vero duas filias, nomen majóris Lia : minor vero appellabátur Rachel. ¹⁷ Sed Lia lippis erat óculis : Rachel decóra fácie, et venisto aspectu. ¹⁸ Quam diligens Jacob, ait : Serviam tibi pro Rachel filia tua minóre, septem annis. ¹⁹ Respóndit Laban : Mélius est ut tibi eam dem quam álteri viro, mane apud me.

Jacob
obviam
Rachel.

Ex. 2, 17.

Gen. 31, 55.
Ex. 18, 7.

Luc. 15, 20.

Gen. 29, 15 ;
28, 5,
Jud. 9, 2,
2 Reg. 3, 1.

Lia
et
Rachel.

Gen. 24, 67.
Gen. 31, 15 ;
34, 12.
1 Reg.
18, 25.

filie, qui vient avec son troupeau ». ⁷ Jacob reprit : « Il reste encore beaucoup de jour, et il n'est pas temps de ramener les troupeaux aux étables ; donnez auparavant à boire aux brebis, et les ramenez ainsi aux pâturages ». ⁸ Ils répondirent : « Nous ne le pouvons pas, jusqu'à ce que tous les troupeaux soient rassemblés, et que nous ótions la pierre de l'ouverture du puits, pour abreuver les troupeaux ».

⁹ Ils parlaient encore, et voilà que Rachel venait avec les brebis de son père ; car elle paissait elle-même le troupeau. ¹⁰ Quand Jacob l'eut vue, et qu'il sut qu'elle était sa cousine germaine, et que les brebis étaient de Laban son oncle maternel, il óta la pierre qui fermait le puits : ¹¹ et, le troupeau abreuvé, il embrassa Rachel ; et, la voix élevée, il pleura. ¹² Puis il lui fit connaître qu'il était frère de son père et fils de Rébecca : or elle, se hâtant, l'annonça à son père, ¹³ qui, lorsqu'il eut entendu que Jacob, fils de sa sœur, était venu, courut au-devant de lui, et l'embrassa ; et, le couvrant de baisers, il le conduisit dans sa maison. Mais, les motifs de son voyage entendus, ¹⁴ il répondit : « Tu es de mes os et de ma chair ».

Et après que furent accomplis les jours d'un mois, ¹⁵ il lui dit : « Est-ce donc parce que tu es mon frère, que tu me serviras gratuitement ? Dis quelle récompense tu accepteras ? » ¹⁶ Or il avait deux filles ; le nom de l'aînée était Lia, et la plus jeune s'appelait Rachel. ¹⁷ Mais Lia avait les yeux chassieux : Rachel, un beau visage et un aspect gracieux. ¹⁸ Jacob, qui aimait celle-ci, dit : « Je te servirai pour Rachel, ta plus jeune fille, durant sept ans ». ¹⁹ Laban répondit : « Il vaut mieux que je te la donne qu'à un autre

9. Elle paissait elle-même le troupeau. Ce soin, chez les Arabes, incombe encore aux filles, même dans les familles les plus considérées.

15. Est-ce donc... que tu me serviras gratuitement ? La conduite subséquente de Laban montre que cette parole n'était pas sincère, et que le père de Rachel voulait simplement, après avoir constaté l'habileté de Jacob, en tirer pour lui-même le meilleur parti possible.

16. Lia veut dire fatiguée ou délicate. Rachel signifie brebis.

17. Lia avait les yeux chassieux. Le texte original dit seulement que Lia avait les yeux faibles, fatigués, et par conséquent ternes. La beauté des yeux est, en Orient surtout, un des points principaux de la beauté des femmes, et celles-ci ont recours à des artifices pour aviver l'éclat de leur regard.

19. Il vaut mieux que je te la donne qu'à un autre homme : aujourd'hui encore, en Orient, c'est un titre de préférence, pour un jeune homme, que



Orifice d'un puits en Orient (Y. S).
(D'après une photographie).

VIII. Generaciones Isaac (XXV, 19-XXXV). — 5° Jacob apud Laban (XXIX-XXX).

έμοῦ. 20 Καὶ ἐδούλευσεν Ἰακώβ περὶ Ῥαχὴλ ἑπτὰ ἔτη, καὶ ἦσαν ἐναντίον αὐτοῦ ὡς ἡμέραι ὀλίγαι, παρὰ τὸ ἀγαπᾶν αὐτὸν αὐτήν.

21 Εἶπε δὲ Ἰακώβ τῷ Λάβαν· Δός μοι τὴν γυναῖκά μου, πεπλήρωσται γὰρ αἱ ἡμέραι ἡσέως ἐξέλθω πρὸς αὐτήν. 22 Συστήγαγε δὲ Λάβαν πάντας τοὺς ἀνδρας τοῦ τόπου καὶ ἐποίησε γάμον. 23 Καὶ ἐγένετο ἑσπέρα, καὶ λαβὼν Λείαν τὴν θυγατέρα αὐτοῦ εἰσηγάγεν πρὸς Ἰακώβ, καὶ εἰσηλθε πρὸς αὐτὴν Ἰακώβ. 24 Ἔδωκε δὲ Λάβαν Λείαν τῇ θυγατρὶ αὐτοῦ Ζελφάν, τὴν παιδίσκην αὐτοῦ, αὐτῇ παιδίσκην.

25 Ἐγένετο δὲ πρωί, καὶ ἰδοὺ ἦν Λεία. Εἶπε δὲ Ἰακώβ τῷ Λάβαν· Τί τοῦτο ἐποίησάς μοι; Οὐ περὶ Ῥαχὴλ ἐδούλευσα παρὰ σοί; καὶ ἰναὶ παρέλογίσω με; 26 Ἀπεκρίθη δὲ Λάβαν· Οὐκ ἔστιν οὕτως ἐν τῷ τόπῳ ἡμῶν, δοῦναι τὴν νεωτέραν προῆ τὴν πρεσβυτέραν. 27 Συντέλεσον οὖν τὰ ἔβδομα ταύτης, καὶ δώσω σοι καὶ ταύτην ἀντὶ τῆς ἐργασίας, ἧς ἐποίησες παρ' ἐμοῦ ἔτι ἑπτὰ ἔτη ἕτερα. 28 Ἐποίησε δὲ Ἰακώβ οὕτως καὶ ἀνεπλήρωσε τὰ ἔβδομα ταύτης· καὶ ἔδωκεν αὐτῷ Λάβαν Ῥαχὴλ τὴν θυγατέρα αὐτοῦ αὐτῷ γυναικα. 29 Ἔδωκε δὲ Λάβαν τῇ θυγατρὶ αὐτοῦ Βαλλάν, τὴν παιδίσκην αὐτοῦ, αὐτῇ παιδίσκην. 30 Καὶ εἰσηλθε πρὸς Ῥαχὴλ· ἠγάπησε δὲ Ῥαχὴλ μάλλον ἢ Λείαν. Καὶ ἐδούλευσεν αὐτῷ ἑπτὰ ἔτη ἕτερα.

31 Ἰδὼν δὲ κύριος ὁ θεός, ὅτι ἐμισέτο Λείαν, ἠνοίξε τὴν μήτραν αὐτῆς· Ῥαχὴλ δὲ ἦν στεῖρα. 32 Καὶ συνέλαβε Λεία καὶ ἔτεκεν υἱὸν τῷ Ἰακώβ· ἐκάλεσε δὲ τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ρουβὴν, λέγουσα· Διότι εἶδέ μου κύριος τὴν ταπεινώσιν· καὶ ἔδωκέ μοι υἱόν· ἵν' οὖν σὺν ἀγαπήσει με ὁ ἰσθὴρ μου. 33 Καὶ συνέλαβε πάλιν καὶ ἔτεκεν υἱὸν· δευτέρου τῷ Ἰακώβ, καὶ εἶπεν· Οὐτὶς ἤκουσε κύριος, ὅτι μισοῦμαι, καὶ προσέδωκέ μοι καὶ τούτον. Καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Συμεὼν. 34 Καὶ συνέλαβεν

כ שָׁבָה עִמָּדִי: וַיַּעֲבֹד יַעֲקֹב בְּרַחֵל שִׁבְעַ שָׁנִים וַיְהִי כַּעֲשָׂרֵינוּ כַּיָּמִים 21 אָהָרִים בְּאֵהָבָתָהּ אֹתָהּ: וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב אֶל-לָבָן הַבָּה אֶת-אִשְׁתִּי כִּי מָלְאָה יָמֵי וַאֲבֹאָהָה אֵלַיְךָ: וַיֹּאסֶף לָבָן אֶת-פְּלִ- 22 אֲנָשָׁי הַמִּקְוִים וַיַּעַשׂ מִשְׁתָּהּ: וַיְהִי בְעָרֵב וַיִּקַּח אֶת-לֵאָה בַתּוֹ וַיִּבְרָא 23 אֹתָהּ אֵלָיו וַיִּבְרָא אֵלַיְךָ: וַיִּתֵּן לָבָן לָהּ אֶת-זֶלְפָּה שִׁפְחָתוֹ לְלֵאָה בַתּוֹ כַּח שִׁפְחָהּ: וַיְהִי בַּבֶּקֶר וַתְּהַיְתוּהָ לֵאָה וַיֹּאמֶר אֶל-לָבָן מַה-זֶּאת עָשִׂיתָ לִּי הֲלֹא בְרַחֵל עֲבַדְתִּי עֲמָהּ וְלָמָּה כֵּן רַמִּיתִנִּי: וַיֹּאמֶר לָבָן לֹא-יַעֲשֶׂה כֵּן בְּמִקְוָמֹנִי לָתֵת הַצְּעִירָה לְפָנַי 27 הַבְּכִירָה: מִלֵּא מִלֵּא שִׁבְעַ זֶאת וַנִּתְּנָה לָהּ בְּסִי-אֵת-זֶאת בְּעֵבֶדָה אֲשֶׁר תַּעֲבֹד 28 עִמָּדִי עוֹד שִׁבְע־שָׁנִים אֲהַרֹת: וַיַּעַשׂ יַעֲקֹב כֵּן וַיִּמְלֵא שִׁבְעַ זֶאת וַיִּתֵּן-לוֹ 29 אֶת-רַחֵל בַּתּוֹ לוֹ לְאִשְׁהָ: וַיִּתֵּן לָבָן לְרַחֵל בַּתּוֹ אֶת-בִּלְהָה שִׁפְחָתוֹ לָהּ לְשִׁפְחָהּ: וַיִּבְרָא גַם אֶל-רַחֵל וַיִּאָהֶב גַּם-אֶת-רַחֵל מִלֵּאָה וַיַּעֲבֹד עִמָּהּ עוֹד שִׁבְע־שָׁנִים אֲהַרֹת: וַיֵּרָא יְהוָה כִּי-שָׂנְאָה לֵאָה וַיִּפְתָּה אֶת-רַחֲמֶיהָ וְרַחֵל עָקְרָה: וַתַּהַר לֵאָה וַתֵּלֵד בֶּן וַתִּקְרָא שְׁמוֹ רְאוּבֵן כִּי אָמְרָה כִּי-רִאָּהָה יְהוָה 33 בְּעַנְיִי כִּי עָתָה יִאָהֶבֵנִי אִישִׁי: וַתַּהַר עוֹד וַתֵּלֵד בֶּן וַתֹּאמֶר כִּי-יִשְׁמַע יְהוָה כִּי-שָׂנְאָהָ אֲנֹכִי וַיִּתֵּן-לִּי גַם-אֶת-זֶה 34 וַתִּקְרָא שְׁמוֹ שִׁמְעוֹן: וַתַּהַר עוֹד

20. A1* z. ἦσαν - fin. 21. AX: Ἀπόδος... ἡμ. uv. 23. AEX† (p. εἰσηγ.) αὐτήν. 25. A1* τῷ. A1FX* παρὰ. 26. AFX: Εἶπεν δὲ Λ. 28. A1X* (pr.) αὐτῷ. 29. AFX† (p. A) Ῥαχὴλ. 31. AEFX: μισέται. 32. AFX* κ. ἔδ. μοι υἱόν et ἕν. 33. AEFX† (p. πάλ.) Λεία.

20. A cause de son grand amour. Hébreu et Septante: « à cause de son amour ».
21. Le temps. Hébreu et Septante: « mes jours ».
22. Un grand nombre d'années. Hébreu et Septante: « tous les gens du lieu ».
24. Zelfa. L'hébreu et les Septante ont de plus: « sa servante », à lui Laban. — Selon la coutume, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Il reconuut Lia. Hébreu et Septante: « c'était Lia ».
25. Qu'est-ce que tu as voulu faire? Hébreu et Septante: « Qu'est-ce que tu m'as fait? »
26. En mariage, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
27. Des jours, n'est ni dans l'hébreu ni dans les

Septante. — Je te donnerai. Hébreu: « nous te donnerons ».
28. Il prit. Hébreu et Septante: « (Laban) lui donna ».
29. Bala. L'hébreu et les Septante ajoutent: « sa servante (à lui) pour servante à elle ».
30. Ayant enfin obtenu le mariage qu'il désirait. Hébreu et Septante: « il alla vers Rachel ».
32. Enfant a un fils. Les Septante ajoutent: « à Jacob ». — Le Seigneur a vu mon humiliation. Les Septante ajoutent: « et il m'a donné un fils ».
33. Un fils. Septante: « un deuxième fils à Jacob ».
34. Pour la troisième fois. Hébreu et Septante: « encore ». — Un autre fils. Hébr. et Sept.: « un fils ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 5^e Jacob chez Laban (XXIX-XXX).

²⁰ Servivit ergo Jacob pro Rachel septem annis : et videbantur illi pauci dies prae amoris magnitudine.

²¹ Dixitque ad Laban : Da mihi uxorem meam : quia jam tempus implētum est, ut ingrēdiar ad illam.

²² Qui, vocatis multis amicorum turbis ad convivium, fecit nuptias. ²³ Et vespere Lia filiam suam introduxit ad eum, ²⁴ dans ancillam filiae, Zelpham nomine. Ad quam cum ex more Jacob fuisset ingressus, facto mane vidit Lia : ²⁵ et dixit ad socrum suum : Quid est quod facere voluisti? nonne pro Rachel servivi tibi? quare imposuisti mihi? ²⁶ Respondit Laban : Non est in loco nostro consuetudinis, ut minores ante tradamus ad nuptias. ²⁷ Imple hebdomadam diem hujus copulae : et hanc quoque dabo tibi pro opere quo serviturus es mihi septem annis aliis.

²⁸ Acquievit placito : et hebdomada transacta, Rachel duxit uxorem : ²⁹ cui pater servam Balam tradiderat. ³⁰ Tandemque potitus optatis nuptiis, amorem sequentis prioris praelit, serviens apud eum septem annis aliis.

³¹ Videns autem Dominus quod despiceret Lia, aperuit vulvam ejus, sorore sterili permanente. ³² Quae conceptum genuit filium, vocavitque nomen ejus Ruben, dicens : Vidit Dominus humilitatem meam, nunc amabit me vir meus. ³³ Rursumque concepit et peperit filium, et ait : Quoniam audivit me Dominus haberi contemptui, dedit etiam istum mihi : vocavitque nomen ejus Simeon. ³⁴ Conceptumque tertio, et genuit alium filium :

homme : demeure avec moi ». ²⁰ Jacob servit donc pour Rachel durant sept ans ; mais ils lui paraissaient peu de jours à cause de son grand amour.

²¹ Et il dit à Laban : « Donne-moi ma femme, puisque déjà est accompli le temps auquel je dois m'approcher d'elle ».

²² Alors Laban, un grand nombre d'amis invités à un festin, fit les noces. ²³ Et le soir, il conduisit Lia sa fille auprès de Jacob, ²⁴ donnant à sa fille une servante du nom de Zelpha. Lorsque, selon la coutume, Jacob se fut approché d'elle, le matin venu, il reconnut Lia, ²⁵ et il dit à son beau-père : « Qu'est-ce que tu as voulu faire? N'est-ce pas pour Rachel que je t'ai servi? pourquoi m'as-tu trompé? » ²⁶ Laban répondit : « Ce n'est pas la coutume, dans notre pays, de donner d'abord les plus jeunes en mariage. ²⁷ Achève la semaine des jours de ce mariage, et je te donnerai aussi Rachel pour le travail que tu devras faire à mon service pendant sept autres années ». ²⁸ Jacob consentit à la proposition ; et la semaine s'étant passée, il prit pour femme Rachel, ²⁹ à laquelle son père avait donné pour servante Bala. ³⁰ Ayant enfin obtenu le mariage qu'il désirait, il préféra l'amour de la seconde à la première, servant chez Laban pendant sept autres années.

³¹ Mais le Seigneur, voyant qu'il dédaignait Lia, la rendit féconde, sa sœur demeurant stérile. ³² Lia ayant conçu, enfanta un fils et elle l'appela du nom de Ruben, disant : « Le Seigneur a vu mon humiliation ; c'est maintenant que mon mari m'aimera ». ³³ Et elle conçut de nouveau, et enfanta un fils, et elle dit : « Parce que le Seigneur a entendu que j'étais méprisée, il m'a donné encore celui-ci ». Et elle l'appela du nom de Simeon. ³⁴ Elle conçut pour la troisième

reçu plusieurs (Genèse, xxiv, 61).

²⁶ Ce n'est pas la coutume, etc. C'est en effet la règle, dans certaines contrées de l'Orient, de ne jamais marier la cadette avant l'aînée. Mais, si cet usage existait à Haran, Jacob aurait dû en être prévenu sept ans plus tôt.

²⁷ La semaine des jours de ce mariage. Les noces duraient ordinairement toute une semaine. Voir Juges, xiv, 42; Tobie, xi, 18.

²⁹ Pour servante. Voir la note sur le §. 24.

³⁰ L'amour de la seconde à la première, est mis d'une manière elliptique pour : L'amour de la seconde à l'amour de la première.

³² Ruben signifie : voyez, un fils!

³³ Simeon veut dire : exaudito.

Os. 12, 12.

Eph. 5, 25.

Pro Rachel Lia datur Jacob.

Gen. 26, 10.

Gen. 27, 2.

Jud. 14, 12, 17.

Rachel ipsa datur.

Lev. 18, 18.

Lia filii.

1 Reg. 1, 6, 8.

Ruben. Gen. 46, 8. Ex. 6, 14. Num. 26, 5.

d'appartenir à la famille de celle qu'il veut épouser. ²³. Il conduisit Lia sa fille auprès de Jacob. Selon l'antique usage, le nouveau mari se tenait dans une chambre où on lui amenait sa femme couverte d'un voile. Ainsi il fut très facile à Laban de tromper Jacob, en substituant Lia à Rachel. Certes, la conduite de Laban en cette circonstance est très condamnable; on ne saurait non plus absoudre Lia de s'être prêtée à cette coupable supercherie. Mais on ne peut s'empêcher de remarquer que Jacob, lui aussi, avait usé de ruse pour obtenir la bénédiction de son père et qu'il y a peut-être ici une punition de Dieu.

²⁴. Donnant à sa fille une servante. Nouveau trait de l'avarice de Laban : Rebecca, sa sœur, en avait

reçu plusieurs (Genèse, xxiv, 61). ²⁶. Ce n'est pas la coutume, etc. C'est en effet la règle, dans certaines contrées de l'Orient, de ne jamais marier la cadette avant l'aînée. Mais, si cet usage existait à Haran, Jacob aurait dû en être prévenu sept ans plus tôt. ²⁷. La semaine des jours de ce mariage. Les noces duraient ordinairement toute une semaine. Voir Juges, xiv, 42; Tobie, xi, 18. ²⁹. Pour servante. Voir la note sur le §. 24. ³⁰. L'amour de la seconde à la première, est mis d'une manière elliptique pour : L'amour de la seconde à l'amour de la première. ³². Ruben signifie : voyez, un fils! ³³. Simeon veut dire : exaudito.

VIII. Generationes Isaac (XXV, 19-XXXV). — 5° Jacob apud Laban (XXIX-XXX).

ἔτι καὶ ἔτεκεν υἱόν, καὶ εἶπεν· Ἐν τῷ νῦν καιρῷ πρὸς ἐμοῦ ἔσται ὁ ἀνὴρ μου, τέτοκα γὰρ αὐτῷ τρεῖς υἱούς. Διὰ τοῦτο ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Λευεί. 35 Καὶ συλλαβοῦσα ἔτι ἔτεκεν υἱὸν καὶ εἶπε· Νῦν ἔτι τοῦτο ἐξομολογήσομαι κυρίῳ. Διὰ τοῦτο ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἰούδαν. Καὶ ἔσθη τοῦ τρίτου.

XXX. Ἰδοῦσα δὲ Ῥαχὴλ, ὅτι οὐ τέτοκε τῷ Ἰακώβ, καὶ ἐζηλωσε Ῥαχὴλ τὴν ἀδελφὴν αὐτῆς καὶ εἶπε τῷ Ἰακώβ· Δός μοι τέκνα, εἰ δὲ μὴ, τελευτήσω ἐγώ. 2 Θυμωθεὶς δὲ Ἰακώβ τῇ Ῥαχὴλ εἶπεν αὐτῇ· Μὴ ἀγτὶ Θεοῦ ἐγώ εἰμι, ὃς ἐστέρησέ σε καρπὸν κοιλίας; 3 Εἶπε δὲ Ῥαχὴλ τῷ Ἰακώβ· Ἴδού ἡ παιδίσκη μου Βαλλὰ, εἰζέλθε πρὸς αὐτὴν, καὶ τέξεται ἐπὶ τῶν γονάτων μου, καὶ τεκνοποιήσωμαι κἀγὼ ἐξ αὐτῆς. 4 Καὶ ἔδωκεν αὐτῷ Βαλλὰ τὴν παιδίσκην αὐτῆς αὐτῷ γυναικα, καὶ εἰζήλθε πρὸς αὐτὴν Ἰακώβ, 5 καὶ συνέλαβε Βαλλὰ ἡ παιδίσκη Ῥαχὴλ καὶ ἔτεκε τῷ Ἰακώβ υἱόν. 6 Καὶ εἶπε Ῥαχὴλ· Ἐκρινέ μοι ὁ Θεός καὶ ἐπήκουσε τῆς φωνῆς μου, καὶ ἔδωκε μοι υἱόν. Διὰ τοῦτο ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Λίαν. 7 Καὶ συνέλαβεν ἔτι Βαλλὰ ἡ παιδίσκη Ῥαχὴλ, καὶ ἔτεκεν υἱὸν δεύτερον τῷ Ἰακώβ. 8 Καὶ εἶπε Ῥαχὴλ· Συννατελάβετό μου ὁ Θεός, καὶ συνανεστράφην τῇ ἀδελφῇ μου καὶ ἠδυνάσθη· καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Νεφθαλεὶ. 9 Εἶδε δὲ Λεία, ὅτι ἔσθη τοῦ τρίτου, καὶ ἔλαβε Ζελφὰν τὴν παιδίσκην αὐτῆς καὶ ἔδωκεν αὐτὴν τῷ Ἰακώβ γυναικα. 10 Καὶ εἰζήλθε πρὸς αὐτὴν, καὶ συνέλαβε Ζελφὰ ἡ παιδίσκη Λείας καὶ ἔτεκε τῷ Ἰακώβ υἱόν. 11 Καὶ εἶπε Λεία· Ἐν τύχῃ καὶ ἐπονόμασε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Γάδ. 12 Καὶ ὀνομάσασθαι ἔτι Ζελφὰ ἡ παιδίσκη Λείας καὶ ἔτεκε τῷ Ἰακώβ υἱὸν δεύτερον. 13 Καὶ εἶπε Λεία· Μακαρίου ἐγώ, ὅτι μακαριοῦσάι με αἱ γυναῖκες· καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἀσήρ. 14 Ἐπορεύθη δὲ Ρουβὴν ἐν ἡμέραις θερι-

34. A: ἐκλήθη. 35. AX: Ἴδα. — 2. AFX: Ἐθυμώθη δὲ... καὶ εἶπεν. AX: τῆ θ. 3. A: (* καὶ) ἵνα τεκνοποιήσωμαι. 8. AEFX: Συννατελάβετό μοι. 10. AX: Εἰζήλθεν δὲ πρὸς αὐτὴν Ἰακώβ (A²EFX²). 12. AX: ἔτ. ἔτι τῷ. 13. A(F)X: μακαρίζεσθαι με πᾶσαι αἱ. 14. AX: ἡμέραις.

וַתֵּלֶד בֶּן וְהֵאמֵר עַתָּה הִפְעַם יִלְוֶה אִישִׁי אִלַּי כִּי-יִלְדֵתִי לוֹ שְׁלֹשָׁה בָנִים לֹא עַל-בֶּן קָרָא שְׁמוֹ לְיָוִי וַתַּהַר עוֹד וַתֵּלֶד בֶּן וְהֵאמֵר הִפְעַם אִוְדָה אֶת-יְהוָה עַל-בֶּן קָרָאָה שְׁמוֹ יְהוּדָה וַתַּעֲמֹד מִלְדוֹת:

XXX. וַתֵּרֶא רַחֵל כִּי לֹא יִלְדָה לְיַעֲקֹב וַתִּקְנֶה רַחֵל בְּאֶחְתָּהּ וְהֵאמֵר אֶל-יַעֲקֹב הִבְהִילֵי בָנִים וְאִם-אֵין מִתָּה אֲנֹכִי וַיַּהַר אַתָּה יַעֲקֹב בְּרַחֵל וַיֵּאמֵר תִּתַּחַת אֱלֹהִים אֲנֹכִי אֲשֶׁר-מָנַע מִמֶּנּוּ פְרִי-כִסְיוֹ וְהֵאמֵר הִנֵּה אֲמַתִּי בְלֵהָה בִּנְא אֱלֹהִה וְתֵלֵד עַל-בְּרַפִּי וְאֶפְנֶה גַם-אֲנֹכִי מִמֶּנּוּ וַתִּתֵּן-לוֹ אֶח בְּלֵהָה שִׁפְחָתָהּ לְאִשָּׁה וַיִּבֶא אֱלֹהִה יַעֲקֹב וַתַּהַר בְּבֵלְהָה וַתֵּלֶד לְיַעֲקֹב בֶּן וְהֵאמֵר רַחֵל הֲנִי אֱלֹהִים וְגַם שְׁמַע בְּקֹלִי וַיִּתֵּן-לִי בֶן עַל-בֶּן קָרָאָה שְׁמוֹ דָּן וַתַּהַר עוֹד וַתֵּלֶד בְּבֵלְהָה שִׁפְחָתָהּ רַחֵל בֶּן שְׁנַי לְיַעֲקֹב וְהֵאמֵר רַחֵל נִפְתְּלוֹלִי אֱלֹהִים וַנִּפְתַּלְתִּי עִם-אֶחְתִּי גַם-וַיִּלְדֵתִי וַתִּקְרָא שְׁמוֹ נִפְתָּלִי וַתֵּרֶא לֵאמֹה כִּי עָמְדָה מִלְדוֹת וַתִּקַּח אֶת-זֶלְפָּה שִׁפְחָתָהּ וַתִּתֵּן אֶתָּה לְיַעֲקֹב לְאִשָּׁה וַתֵּלֶד זֶלְפָּה שִׁפְחָתָהּ לֵאמֹר לְיַעֲקֹב בֶּן וְהֵאמֵר לֵאמֹר לֵאמֹר אֶת-שְׁמוֹ גָּד וַתֵּלֶד זֶלְפָּה שִׁפְחָתָהּ לֵאמֹה בֶּן שְׁנַי לְיַעֲקֹב וְהֵאמֵר לֵאמֹר בְּאִשְׁרֹנִי בָנֹת וַתִּקְרָא אֶת-שְׁמוֹ אֲשֶׁר וַיִּלְדֶּה רְאוּבֵן בִּימִי

v. 11. 'ק בא גר

35. Pour la quatrième fois. Hébreu et Septante : encore .
XXX. 3. J'ai. Hébreu et Septante : « voici ». — Que j'aie. L'hébreu et les Septante ajoutent : « aussi ».
4. Bala. L'hébreu et les Septante ajoutent : « sa servante ».
5. Enfants un fils. L'hébreu et les Septante ajoutent : « à Jacob ».
7. Bala. L'hébreu et les Septante ajoutent : « ser-

vante de Rachel ». — Enfants un autre fils. Ils ajoutent : « à Jacob ».
8. Au sujet duquel, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
9. Donna. Hébr. et Sept. : « donna pour femme ».
10. Ayant mis au monde. L'hébreu et les Septante ont de plus : « à Jacob ».
12. Zelfa. Hébreu et Septante : « Zelfa, servante de Lia ». — Enfants un autre fils. Ils ajoutent : « à Jacob ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 5° Jacob chez Laban (XXIX-XXX).

dixitque : Nunc quoque copulabitur mihi maritus meus, eo quod pepererim ei tres filios : et idcirco appellavit nomen ejus Levi. ³³ Quarto concepit, et peperit filium, et ait : Modo confitebor Domino : et ob hoc vocavit eum Judam : cessavitque parere.

XXX. ¹ Cernens autem Rachel quod infecunda esset, invidit sorori suæ, et ait marito suo : Da mihi liberos, alioquin moriar. ² Cui iratus respondit Jacob : Num pro Deo ego sum, qui privavit te fructu ventris tui ? ³ At illa : Habeo, inquit, famulam Balam : ingredere ad illam, ut pariat super genua mea, et habeam ex illa filios. ⁴ Deditque illi Balam in conjugium : quæ, ⁵ ingressa ad se viro, concepit, et peperit filium. ⁶ Dixitque Rachel : Judicavit mihi Dominus, et exaudivit vocem meam, dans mihi filium : et idcirco appellavit nomen ejus Dan. ⁷ Rursusque Bala concipiens peperit alterum, ⁸ pro quo ait Rachel : Comparavit me Deus cum sorore mea, et invalui : vocavitque eum Nephthali.

⁹ Sentiens Lia quod parere desisset, Zelpham ancillam suam marito tradidit. ¹⁰ Qua post conceptum edente filium, ¹¹ dixit : Feliciter : et idcirco vocavit nomen ejus Gad. ¹² Peperit quoque Zelpha alterum. ¹³ Dixitque Lia : Hoc pro beatitudine mea : Beatum quippe me dicent mulieres : propterea appellavit eum Aser.

¹⁴ Egressus autem Ruben tém-

fois, et enfanta un autre fils, et elle dit : « Maintenant aussi mon mari s'attachera à moi, puisque je lui ai enfanté trois fils » ; et c'est pourquoi elle l'appela du nom de Lévi. ³³ Elle conçut pour la quatrième fois, et enfanta un fils, et elle dit : « A présent je célébrerai le Seigneur » ; et à cause de cela elle l'appela Juda : alors elle cessa d'enfanter.

XXX. ¹ Or Rachel, voyant qu'elle était stérile, conçut de la jalousie pour sa sœur, et dit à son mari : « Donne-moi des enfants, autrement je mourrai ». ² Jacob irrité lui répondit : « Est-ce que moi je suis comme Dieu, qui t'a privée du fruit de ton sein ? » ³ Mais Rachel : « J'ai, reprit-elle, ma servante Bala : prends-la, afin qu'elle enfante sur mes genoux, et que j'aie par elle des enfants ». ⁴ Elle lui donna donc en mariage Bala, qui, ⁵ son mari l'ayant prise, conçut et enfanta un fils. ⁶ Alors Rachel dit : « Dieu a jugé en ma faveur, et a exaucé ma voix, me donnant un fils » : et c'est pourquoi elle l'appela du nom de Dan. ⁷ Et Bala, concevant de nouveau, enfanta un autre fils, ⁸ au sujet duquel Rachel dit : « Le Seigneur m'a mise aux prises avec ma sœur, et je l'ai emporté » : et elle le nomma Nephthali.

⁹ Lia, voyant qu'elle avait cessé d'enfanter, donna à son mari Zelpha sa servante, ¹⁰ qui, ayant mis au monde un fils qu'elle avait conçu, ¹¹ dit : « Heureuse fortune ! » et c'est pourquoi elle l'appela du nom de Gad. ¹² Zelpha aussi enfanta un autre fils, ¹³ et Lia dit : « C'est pour mon bonheur ; car les femmes me diront bienheureuse » : à cause de cela elle l'appela Aser.

¹⁴ Or Ruben, étant sorti dans la cam-

Levi.
Juda.

Mat. 1, 2.
Gen.
30, 9, 17.

1 Reg.
1, 7-8.

Gen. 31, 36.
4 Reg. 5, 7-8.

Gen. 33, 5.
Ps. 126, 3.

Ruth,
4, 16.
Gen. 16, 2.

Gen. 35, 25.
Bala
filii.

Dan.

Nephthali.

Zelphæ
filii.

Gen. 35, 26.

Gad.

Luc. 1, 48.

Aser.

34. Lévi veut dire attachement.

35. A présent je célébrerai le Seigneur. Lia avait plus de raison de louer le Seigneur qu'elle ne le soupçonnait elle-même. Des douze fils de Jacob, c'était Juda qui était choisi par Dieu comme ancêtre du Messie. — Elle l'appela Juda : ce nom signifie louange, ou soit loué [Jéhovah]. — Elle cessa d'enfanter, pour quelque temps : car plus tard elle devait encore mettre au monde Issachar, Zabulon et Dina (Genèse, xxx, 17-21).

XXX. 1. Autrement je mourrai. Il ne semble pas qu'il y ait là une menace de suicide, comme le pense S. Jean Chrysostome. Rachel a plutôt peur de mourir de chagrin ou de honte.

3. Prends-la. Rachel emploie un moyen identique

à celui dont s'était servi Sara, en donnant pour épouse à Abraham sa servante Agar, dans le but d'avoir par elle des enfants. (Genèse, xvi, 1 et suivants). — Afin qu'elle enfante sur mes genoux, c'est-à-dire, afin qu'elle ait des enfants dont je fasse les miens en les adoptant.

6. Elle l'appela. C'est Rachel qui nomme elle-même les deux fils de Bala, montrant ainsi qu'elle regarde comme ses enfants à elle ceux de sa servante. — Dan signifie juge.

8. Nephthali veut dire ma lutte.

9. Lia. donna à son mari Zelpha. C'est la quatrième épouse de Jacob, qui fut ainsi entraîné dans la polygamie, d'abord par l'astuce de Laban, puis par la jalousie de Lia et de Rachel.

11. Gad veut dire heureux.

12. Aser signifie bonheur.

VIII. Generaciones Isaac (XXV, 19-XXXV). — 5^a Jacob apud Laban (XXIX-XXX).

σμοῦ πυρῶν, καὶ εὗρε μῆλα μανδραγορῶν ἐν τῷ ἀγρῷ, καὶ ἤνεγκεν αὐτὰ πρὸς Λεῖαν τὴν μητέρα αὐτοῦ. Εἶπε δὲ Ῥαχὴλ τῇ Λεῖα ἡ ἀδελφῇ αὐτῆς· Ἄδός μοι τῶν μανδραγορῶν τοῦ νιού σου. 15 Εἶπε δὲ Λεῖα· Οὐχ ἱκανόν σοι, ὅτι ἔλαβες τὸν ἄνδρα μου; μὴ καὶ τοὺς μανδραγοράς τοῦ νιού μου λήψῃ; Εἶπε δὲ Ῥαχὴλ· Οὐχ οὕτως· κοιμηθήτω μετὰ σοῦ τὴν νύκτα ταύτην ἀντὶ τῶν μανδραγορῶν τοῦ νιού σου. 16 Εἰςῆλθεν δὲ Ἰακώβ ἐξ ἀγροῦ ἐσπέρας, καὶ ἐξῆλθε Λεῖα εἰς συνάντησιν αὐτῷ καὶ εἶπε· Πρὸς ἐμὲ εἰσελεύσῃ σήμερον· μεμίσθωμαι γάρ σε ἀντὶ τῶν μανδραγορῶν τοῦ νιού μου. Καὶ ἐκοιμήθη μετ' αὐτῆς τὴν νύκτα ἐκείνην. 17 Καὶ ἐπίκουσεν ὁ θεὸς Λεῖας, καὶ συλλαβοῦσα ἔτεκε τῷ Ἰακώβ υἱὸν πέμπτον. 18 Καὶ εἶπε Λεῖα· Δεδωκέ μοι ὁ θεὸς τὸν μισθόν μου, ἀνθ' οὗ ἔδωκα τὴν παιδίσχην μου τῷ ἀνδρὶ μου· καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἰσάαχαιρ ὅ ἐστι μισθός. 19 Καὶ συνέλαβεν ἔτι Λεῖα καὶ ἔτεκεν υἱὸν ἕκτον τῷ Ἰακώβ. 20 Καὶ εἶπε Λεῖα· Δεδωρήθηται ὁ θεὸς μοι δῶρον καλόν· ἐν τῷ νῦν καιρῷ αἰρητεῖ με ὁ ἀνὴρ μου, τέτοκα γὰρ αὐτῷ υἱὸς ἕξ. Καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ζουβουλών. 21 Καὶ μετὰ τοῦτο ἔτεκε θυγατέρα, καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτῆς Δεῖνα.

22 Ἐμνήσθη δὲ ὁ θεὸς τῆς Ῥαχὴλ, καὶ ἐπήκουσεν αὐτῆς ὁ θεὸς καὶ ἀνέωξεν αὐτῆς τὴν μήτραν, 23 καὶ συλλαβοῦσα ἔτεκε τῷ Ἰακώβ υἱόν. Εἶπε δὲ Ῥαχὴλ Ἀφείλον ὁ θεὸς μου τὸ ὄνειδος. 24 Καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἰωσήφ, λέγουσα· Προςθίετω ὁ θεὸς μοι υἱόν ἕτερον.

25 Ἐγένετο δέ, ὡς ἔτεκε Ῥαχὴλ τὸν Ἰωσήφ, εἶπεν Ἰακώβ τῷ Λάβαν· Ἀπόστειλόν με, ἵνα ἀπέλθω εἰς τὸν τόπον μου καὶ εἰς τὴν γῆν μου. 26 Ἀπόδος τὰς γυναῖκάς μου καὶ τὰ παιδιά μου, περὶ ὧν δεδουλευκά σοι, ἵνα ἀπέλθω· σὺ γὰρ γνωσκεις τὴν δουλείαν, ἣν δεδουλένυκά σοι. 27 Εἶπε δὲ αὐτῷ Λάβαν· Εἰ εὗρον χάριν ἐναντίον σου, *οἰωνισάμην ἀν-

קציר-הטים וימצא דנדאי בשדה ויבא אתם אל-לאה אמו ותאמר רחל אל-לאה תני-נא לי מדנדאי כי בנה; ותאמר לה המעט קהתה את-אישי ולקחת גם את-דנדאי בני ותאמר רחל לכן ישכב עמך הלילה ותחת דנדאי בנה; ויבא יעקב מן השדה בערב ותצא לאה לקראתו ותאמר אלי תבוא פי שכר שכרתיה בדנדאי בני וישכב עמך בכלילה הווא; וישמע אלהים אל-לאה ותהר ותלד ליעקב בן המישי; ותאמר לאה נתן אלהים שכרי אשר-נתתי שפתי לאישי ותקרא שמו יששכר; ותהר עוד לאה ותלד בן-ששי ליעקב; ותאמר לאה זבדני אלהים אתי זבד טוב הפעם יזבלני אישי פי-דלתי לו ששה בנים ותקרא את-שמו זבולון; ואהר ילדה בת ותקרא את-שמה דינה; ויזכר אלהים את-רחל וישמע אליה אלהים ויפתח את-רחמה; ותהר ותלד בן ותאמר אסף אלהים את-הרפתי; ותקרא את-שמו יוסף לאמר יוסף יהיה לי כי בן אהר; ויהי כאשר ילדה רחל את-יוסף ויאמר יעקב אל-לכן שילחני ותלכה אל-מקומי ולארצי; תנה את-נשי ואת-ילדי אשר עבדתי אתה בהן ואלכה פי אתה ידעת את-עבדתי אשר עבדתי; ויאמר אליו לכן אם-נא מצאתי הן פשיניה

14. AEX: μανδραγορός. AX* τῇ ἀδ. αὐτῆς. 15. AX: μανδραγορός. 17. A: K. ἐπ. αὐτῆς ὁ θ. καὶ. 18. AFX: ἀνθ' οὗ. 21. A+ (inf.) καὶ ἔστη τῷ τίκτειν. 22. AFX* τῆς. 26. AFX+ (p. ἄπ.) μοι. A¹EX* (alt.) μσ.

16. Tu viendras. Les Septante ajoutent : « aujourd'hui ».
 17. Exauca ses prières. Hébreu et Septante : « exauca Lia ». — *Enfanta*. L'hébreu et les Septante ajoutent : « à Jacob ».
 18. Une récompense. Hébreu et Septante : « ma récompense ». — *Elle l'appela du nom d'Issachar*. Les Septante ajoutent : « c'est-à-dire récompense ».

19. *Enfanta*. Hébreu et Septante : « à Jacob ».
 20. C'est pourquoi, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 21. *Une fille du nom de Dina*. Hébreu et Septante : « une fille, et elle appela son nom Dina ».
 22. Aussi, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 23. *Et enfanta*. Les Septante ajoutent : « à Jacob ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 5° Jacob chez Laban (XXIX-XXX).

pore messis triticæ in agrum, réperit mandrâgoras : quas matri Liæ détulit. Dixitque Rachel : Da mihi partem de mandrâgoris filii tui. ¹⁵ Illa respôndit : Parúmne tibi videtur, quod præripueris maritum mihi, nisi étiam mandrâgoras filii mei tuleris? Ait Rachel : Dórmiat tecum hac nocte pro mandrâgoris filii tui. ¹⁶ Redeuntique ad vésperam Jacob de agro, egréssa est in occúrsum ejus Lia et, Ad me, inquit, intrâbis : quia mercéde condúxi te pro mandrâgoris filii mei. Dormivítque cum ea nocte illa. ¹⁷ Et exaudivit Deus preces ejus : concepitque et péperit filium quintum, ¹⁸ et ait : Dedit Deus mercédem mihi, quia dedi ancillam meam viro meo : appellavitque nomen ejus Issâchar. ¹⁹ Rursum Lia concipiens, péperit sextum filium, ²⁰ et ait : Dotâvit me Deus dote bona : etiam hac vice mecum erit marítus meus, eo quod genuerim ei sex filios : et idcirco appellâvit nomen ejus Zabulon. ²¹ Post quem péperit filiam, nómine Dinam. ²² Recordâtus quoque Dóminus Rachélis, exaudivit eam, et apéruit vulvam ejus. ²³ Quæ concépit et péperit filium, dicens : Abstulit Deus opprobrium meum. ²⁴ Et vocâvit nomen ejus, Joseph, dicens : Addat mihi Dóminus filium álterum. ²⁵ Nato autem Joseph, dixit Jacob sócero suo : Dimítte me ut revérta in pátriam, et ad terram meam. ²⁶ Da mihi uxóres, et líberos meos, pro quibus servívi tibi, ut ábeam : tu nosti servitútem qua servívi tibi. ²⁷ Ait illi Laban : Invéniam grátiam in

Cant. 7, 13.
Pactum
de
mandra-
goris.

Gen. 29, 32-35.

Issachar.

Zabulon.
Dina.

Gen. 8, 1.
Reg. 1, 19.
Nascitur
Joseph.

Is. 4, 1.
Luc. 1, 25.

Gen. 35, 16.

Jacob
dimitti
pétit.
Ex. 4, 18.
3 Reg.
11, 21.

Gen. 29, 20, 30;
31, 41.

Gen. 32, 5.

pagne au temps de la moisson des blés, trouva des mandragores qu'il porta à sa mère Lia. Et Rachel dit : « Fais-moi part des mandragores de ton fils ». ¹⁵ Elle répondit : « Crois-tu que c'est peu de m'avoir enlevé mon mari, si tu ne prends pas encore les mandragores de mon fils? » Rachel reprit : « Qu'il dorme avec toi cette nuit pour les mandragores de ton fils ». ¹⁶ Ainsi Jacob revenant le soir de la campagne, Lia sortit à sa rencontre, et : « C'est avec moi, dit-elle, que tu viendras, parce que je t'ai obtenu au prix des mandragores de mon fils ». Et il dormit avec elle cette nuit-là. ¹⁷ Or Dieu exauça ses prières; car elle conçut et enfanta un cinquième fils. ¹⁸ Et elle dit : « Dieu m'a donné une récompense, parce que j'ai donné ma servante à mon mari » : et elle l'appela du nom d'Issachar. ¹⁹ Lia, concevant de nouveau, enfanta un sixième fils; ²⁰ alors elle dit : « Dieu m'a douée d'un don excellent; encore cette fois mon mari sera avec moi, parce que je lui ai donné six fils »; et c'est pourquoi elle l'appela du nom de Zabulon. ²¹ Après Zabulon elle enfanta une fille du nom de Dina. ²² Le Seigneur se souvint aussi de Rachel; il l'exauça et la rendit féconde. ²³ Elle conçut et enfanta un fils, disant : « Dieu m'a retirée mon opprobre ». ²⁴ Et elle l'appela du nom de Joseph, disant : « Que le Seigneur me donne encore un autre fils! » ²⁵ Or, Joseph né, Jacob dit à son beau-père : « Laisse-moi retourner dans ma patrie et dans mon pays. ²⁶ Donne-moi mes femmes et mes enfants, pour lesquels je t'ai servi, afin que je m'en aille; tu sais quel a été mon service près de toi ». ²⁷ Laban lui dit : « Que je

14. Mandragore, plante de la famille des solanées qui touche de près à la belladone. Elle a une longue racine fusiforme, épaisse, quelquefois divisée en deux points fourchues, ce qui l'a fait comparer tantôt à un homme, tantôt à une femme. Cette ressemblance n'est sans doute pas étrangère aux croyances populaires qui attribuent à cette plante des effets extraordinaires, comme de faire cesser la stérilité, etc. Quelles que puissent être d'ailleurs les propriétés de la mandragore, il y a un fait certain, c'est que l'Écriture ne lui en attribue aucune : elle nous dit simplement que Rachel eut envie des mandragores. Pourquoi? nous l'ignorons. Si l'on a bâti une légende sur ce fait, l'Écriture n'en est pas responsable.

18. Issachar signifie : il y a une récompense.

20. Zabulon signifie habitation.

21. Joseph veut dire : « [Dieu] accroit ».



Racine de la mandragore, imitant un tronc humain (Y. 14).

VIII. Generationes Isaac (XXV, 19-XXXV). — 5° Jacob apud Laban (XXIX-XXX).

εὐλόγησε γάρ με ὁ θεὸς ἐπὶ τῇ σῆ *εἰσόδῳ.
 28¹¹ Διάστειλον τὸν μισθόν σου πρὸς με, καὶ
 δώσω. 29 Ἐίπε δὲ Ἰακώβ· Σὺ γνώσκεις ἃ
 δεδουλένκά σοι, καὶ ὅσα ἦν κτήνη σου μετ'
 ἐμοῦ. 30 Μικρὰ γὰρ ἦν, ὅσα σοι *ἐναντίον
 ἐμοῦ, καὶ ηὐξήθη εἰς πληθός, καὶ εὐλόγησέ
 σε κύριος ὁ θεός ἐπὶ τῷ ποδί μου· νῦν οὖν
 πότε ποιήσω κἀγὼ ἐμῶν οἶκον; 31 Καὶ
 εἶπεν αὐτῷ Λάβαν· Τί σοι δώσω; Ἐίπε δὲ
 ἄντῳ Ἰακώβ· Οὐ δώσεις μοι οὐθέν· ἐὰν
 ποιήσης μοι τὸ ῥῆμα τοῦτο, πάλιν ποιμαίνω
 τὰ πρόβατά σου καὶ φυλάξω. 32 Παρελθέτω
 πάντα τὰ πρόβατά σου σήμερον, καὶ διαχοί-
 ρισον ἐκεῖθεν πᾶν πρόβατον ἵ φαιὸν ἐν τοῖς
 ἄρασι καὶ πᾶν δάλενον καὶ ῥαντὸν ἐν
 ταῖς αἰξίν, ἔσται μοι μισθός. 33 Καὶ ἐπα-
 κοῦσεται μοι ἡ δικαιοσύνη μου ἐν τῇ ἡμέρᾳ
 τῇ ἐπαύριον, ὅτι ἐστὶν ὁ μισθός μου ἐνώπιόν
 σου· πᾶν ὃ ἐὰν μὴ ἦ ῥαντὸν καὶ διάλενον
 ἐν ταῖς αἰξί καὶ φαιὸν ἐν τοῖς ἄρασι, κεκλεμ-
 μένον ἔσται παρ' ἐμοῦ. 34 Ἐίπε δὲ ἄντῳ
 Λάβαν· Ἔστω κατὰ τὸ ῥῆμά σου. 35 Καὶ
 διέστειλεν ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκεῖνῃ τοὺς τράγους
 τοὺς ῥαντούς καὶ τοὺς διαλένους, καὶ πάσας
 τὰς αἰγὰς τὰς ῥαντίας καὶ τὰς διαλένους, καὶ
 πᾶν ὃ ἦν φαιὸν ἐν τοῖς ἄρασι, καὶ πᾶν
 ὃ ἦν λευκὸν ἐν αὐτοῖς, καὶ ἔδωκε διὰ χειρὸς
 τῶν νιῶν αὐτοῦ. 36 Καὶ ἀπέστη ἐξ ὁδοῦ
 τριῶν ἡμερῶν καὶ ἀνὰ μέσον αὐτῶν καὶ ἀνὰ
 μέσον Ἰακώβ· Ἰακώβ δὲ ἐποιμαίει τὰ πρό-
 βατα Λάβαν τὰ ὑπολειφθέντα.

37 Ἐλαβε δὲ ἐάντῳ Ἰακώβ ῥάβδον στυρα-
 κινήν γλωρᾶν καὶ καρνίνην καὶ πλατάνον, καὶ
 ἐλέπισεν αὐτάς Ἰακώβ λεπίσματα λευκά, καὶ
 περιάνρωσεν τὸ γλωρῶν ἐφάνητο ἐπὶ ταῖς ῥά-
 βδοις τὸ λευκόν, ὃ ἐλέπισε, ποικίλον. 38 Καὶ

27. A' EFX* ἐπὶ. 28. AX: δώσω σοι. 29. AFX+ (p. δὲ) αὐτῷ. 30. AFX: ἐν. μ. AFX* ὁ θεός. 31. A' X: ποιήσεις. 32. A: Παρελθέτω. A' X* πάντα. 33. AFX: αἰσιον. 35. AEX: κ. πᾶν ὃ ἦν λευκὸν ἐν αὐτοῖς κ. πᾶν ὃ ἦν φαιὸν ἐν τ. ἄρ. 36. AFX* (alt.) καὶ. 37. AFX* (quart.) καὶ... † (p. ἐφ.) δὲ.

28 וַיֹּאמֶר בְּתִשְׁתִּי וַיְבָרַכְנִי יְהוָה בְּבִלְלָהּ; וַיֹּאמֶר 28
 29 נָקְבָה שְׂבָרָה עָלַי וְאֶתְנָה: וַיֹּאמֶר 29
 אֵלָיו אַתָּה יָדַעְתָּ אֵת אֲשֶׁר עָבַדְתִּיךָ ל 30
 וְאֵת אֲשֶׁר-הֵנִי מִקְנֶה אֶתִּי: כִּי מֵעַתָּה 30
 אֲשֶׁר-הֵינָה לְךָ לְפָנַי וַיִּפְרָץ לְרֹב 31
 וַיְבָרַךְ יְהוָה אֶתְךָ לְרַבְּלִי וְעַתָּה מִתִּי 31
 אֶעֱשֶׂה גַם-אֲנֹכִי לְבֵיתִי: וַיֹּאמֶר מֶה 31
 אֶתֶן-לְךָ; וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב לֹא-תִתֶּנּוּ-לִי 32
 מֵאִמָּה אִם-תַּעֲשֶׂה-לִּי הַדָּבָר הַזֶּה 32
 אֲשִׁיבָה אֶרְעֶה צֹאנֶךָ אֲשֶׁמֶר: אֶעֱבֹר 32
 בְּכָל-צֹאנֶךָ הַיּוֹם הַזֶּה מִשָּׁם פְּלִי-שֵׁהוּ 33
 נָקֹד וְטָלוּא וְכָל-שֵׁה-הַיּוֹם בַּפְּשָׁבִים 33
 וְטָלוּא וְנָקֹד בַּעֲזִים וְהֵינָה שְׂבָרִי: 33
 וְעִנְתֶּה-בִּי צִדְקָתְךָ בְּיוֹם מְדוּר כִּי- 34
 תָּבוֹא עַל-שְׂבָרִי לְפָנֶיךָ כֹּל אֲשֶׁר- 34
 אֵינְנִי נָקֹד וְטָלוּא בַּעֲזִים וְהוּם 35
 בַּפְּשָׁבִים גָּנוּב הוּא אֶתִּי: וַיֹּאמֶר לְכֹן 35
 לֵב הֵן לֹו יְהִי כְדִבְרֶךָ; וַיֵּסֶר בַּיּוֹם הַהוּא 36
 אֶת-הַתִּישִׁים הַעֲקָדִים וְהַשְּׂלָאִים 36
 וְאֵת כָּל-הַעֲזִים הַנִּקְדוֹת וְהַשְּׂלָאִת 36
 כֹּל אֲשֶׁר-לְכֹן כֹּו וְכָל-הוּם בַּפְּשָׁבִים 37
 וַיִּתֶּן כְּרֹד-כְּרֹו: וַיִּשֶׁם הָרָה שְׂלִשְׁת 37
 יָמִים כִּינֹו וַיְכֹן יַעֲקֹב וַיַּעֲקֹב רַעֲה אֶת- 37
 צֹאן לְכֹן הַנּוֹתְרֹת: וַיַּקְהֶ-לֹו יַעֲקֹב 38
 מִקָּל לְבַנְהָ לֵה וְלֹו וְעַרְמּוֹן וַיַּפְצֵל 38
 בָּהֶן פְּצָלוֹת לְבָנוֹת מִחֶשֶׁף הַלְכֹן אֲשֶׁר 38
 עַל-הַמְקָלוֹת: וַיֵּצֵג אֶת-הַמְקָלוֹת 38

chété et tacheté et tout agneau noir, et parmi les chèvres tout ce qui est mouclété et tacheté : ce sera ma récompense ». Septante : « Que toutes les brebis passent devant [nous] aujourd'hui, et sépare-
 et noiraire parmi les agneaux, ce sera de ma part un lairein ». Septante : « Et ma justice m'exaucera de main, car ma récompense est devant toi... ».
 34. J'agréé ce que tu demandes. Hébreu et Septante : « qu'il en soit selon ta parole ».
 36. Entre lui. Septante : « entre eux ». — Et son genre. Hébreu et Septante : « et Jacob ».
 37. Donc. Vulgate : ergo. n'est pas dans l'hébreu : « y écorça de ».

27. A cause de toi. Septante : « à cause de ta venue ».
 28. Fixe la récompense que je dois te donner. Hébreu et Septante : « fixe la récompense, et je te la donnerai ».
 29. Tes possessions. Hébreu et Septante : « ton troupeau ».
 30. Avant que je viusse chez toi. Septante : « devant moi ». — Le Seigneur. Septante : « le Seigneur Dieu ». — A mon arrivée. Hébreu et Septante : « sur mes pas ». — Il est donc juste qu'enfin je songe aussi à ma propre maison. Hébreu : « et maintenant, quand ferai-je aussi moi (quelque chose) pour ma maison ? » Septante : « maintenant donc, quand me ferai-je, moi aussi, une maison ? »
 31. Je ne veux rien. Hébreu et Septante : « tu ne me donneras rien ».
 32. Hébreu : « Je parcourrai aujourd'hui tous tes bestiaux : sépare parmi les brebis tout agneau mou-

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 5^e Jacob chez Laban (XXIX-XXX).

conspéctu tuo : experiménto didíci, ^{Gen. 39, 5.} quia benedixerit mihi Deus propter te : ²⁸ constitue mercédem tuam quam dem tibi. ²⁹ At ille répondit : Tu nosti quómmodo servierim tibi, et ^{Gen. 30, 26.} quanta in má nibus meis fúerit posséssio tua. ³⁰ Módicum habuísti ántequam venírem ad te, et nunc dives effectus es : benedixítque tibi Dóminus ad intróitum meum. Justum est ígitur ut aliquándum provídeam étiam dómui meæ. ³¹ Dixítque Laban : Quid tibi dabo? At ille ait : Nihil volo : sed si féceris quod póstulo, íterum pascam, et custódiám pécora tua. ³² Gyra omnes greges tuos, et sépara cunctas oves várias, et sparso véllere : et quodcúmque furvum, et maculósum, variúmque fúerit, tam in óvibus quam in capris, erit merces mea. ³³ Respondebíque mihi cras justítia mea, quando plácity tempus advénerit coram te : et ómnia quæ non fúerint vária, et maculósa et furva, tam in óvibus quam in capris, furti me árguent. ³⁴ Dixítque Laban : Gratum hábeo quod petis. ³⁵ Et separávit in die illa capras, et oves, et hircos, et arietes, vários atque maculósos : cunctum autem gregem unicolórem, id est albi et nigri vélleris, trádidit in manu filiórurum suórum. ³⁶ Et pósuit spátium itíneris trium diérurum inter se et génerum, qui pascébat réliquos greges ejus.

³⁷ Tollens ergo Jacob virgas popúleas virides, et amygdálinas, et ex plátanis, ex parte decorticávit eas : detractísque cortícibus, in his quæ spoliáta fúerant, candor appáruit : illa vero quæ íntegra fúerant, viridia permansérunt : atque in hunc modum color effectus est várius. ³⁸ Pósuitque eas in canálibus, ubi ef-

trouve grâce devant toi! j'ai connu par mon expérience que le Seigneur m'a béni à cause de toi : ²⁸ fixe la récompense que je dois te donner ». ²⁹ Mais Jacob répondit : « Tu sais comment je t'ai servi, et comment entre mes mains se sont accrues tes possessions. ³⁰ Tu avais peu avant que je vinsse chez toi, et maintenant tu es devenu riche ; car le Seigneur t'a béni à mon arrivée. Il est donc juste qu'enfin je songe aussi à ma propre maison ». ³¹ Alors Laban lui demanda : « Que te donnerai-je? » Et lui répondit : « Je ne veux rien ; mais si tu fais ce que je demande, je paîtrai de nouveau et je garderai tes troupeaux. ³² Parcours tous tes bestiaux, et sépare toutes les brebis mouchetées et à toison tachetée ; et tout ce qui sera noirâtre, ou tacheté ou moucheté, tant parmi les brebis que parmi les chèvres, sera ma récompense. ³³ Et ma justice répondra demain pour moi, quand le temps de l'accord sera arrivé, devant toi : et ce qui ne sera pas moucheté, ou tacheté ou noirâtre, tant parmi les brebis que parmi les chèvres, me convaincra de larcin ». ³⁴ Laban dit : « J'agréé ce que tu demandes ». ³⁵ Et il sépara ce jour-là même les chèvres, les brebis, les boucs et les béliers mouchetés ou tachetés ; mais tout le bétail qui était d'une seule couleur, à la toison blanche ou noire, il le remit aux mains de ses fils. ³⁶ Et il mit l'espace de trois journées de chemin entre lui et son gendre qui paissait le reste de ses troupeaux.

³⁷ Jacob, prenant donc des branches vertes de peuplier, d'amandier et de platane, les écorça en partie : or, les écorces enlevées, il parut une blancheur dans les endroits qui en avaient été dépouillés ; mais les autres endroits, qui étaient entiers, restèrent verts ; de cette manière la couleur devint variée. ³⁸ Et il les plaça dans

32. *Sera ma récompense.* Les troupeaux de brebis et de chèvres sont considérés par les nomades comme la plus précieuse des richesses, parce qu'ils leur fournissent toutes les choses nécessaires à la vie : le lait qui est leur nourriture ordinaire, la viande qu'ils mangent dans les circonstances exceptionnelles, la toison dont ils fabriquent leurs vêtements, la peau ou le cuir dont ils font leurs chaussures ou couvrent leurs tentes.

35. *Il le remit aux mains de ses fils.* Laban ne laisse en garde à Jacob que les brebis et les ché-

vres blanches, craignant que son neveu ne multiplie les agneaux et les chèvres tachetés s'il a sous sa garde le troupeau tout entier. C'est encore un calcul intéressé, que Jacob devait bientôt déjouer.

37. *Jacob obtint-il par miracle ou d'une manière naturelle les agneaux d'une seule ou de plusieurs couleurs?* La solution de la question est douteuse. Jacob attribue à la protection divine le succès du moyen qu'il a employé (xxxi, 9-12), mais le texte ne dit pas formellement qu'il y eut miracle, et il semble présenter l'usage des baguettes pelées, comme

παρέθηκε τὰς ῥάβδους, ἃς ἐλέπισεν, ἐν τοῖς ληνοῖς τῶν ποτιστηρίων τοῦ ὕδατος, ἵνα ὡς ἂν ἐλθῶσι τὰ πρόβατα πιεῖν, *ἐνώπιον τῶν ῥάβδων ἐλθόντων αὐτῶν εἰς τὸ πιεῖν, *ἐγκισσῶσι τὰ πρόβατα εἰς τὰς ῥάβδους. 39 Καὶ ἐνεκίσσων τὰ πρόβατα εἰς τὰς ῥάβδους, καὶ ἔτικον τὰ πρόβατα διάλευκα *καὶ ποικίλα καὶ ἴσποδοειδῆ ῥαντῆ. 40 Τοῦς δὲ ἄμνοὺς διέστειλεν Ἰακώβ· καὶ *ἔστρεψεν ἐναντίον τῶν προβάτων κριὸν διάλευκον καὶ πᾶν ποικίλον ἐν τοῖς ἄμνοις. 41 Καὶ διεχώρισεν ἐντῶ ποιμνία καθ' ἑαυτὸν, καὶ οὐκ ἔμειξεν αὐτὰ εἰς τὰ πρόβατα Λάβαν. 42 Ἐγένετο δὲ ἐν τῷ καιρῷ ᾧ ἐνεκίσσων τὰ πρόβατα *ἐν γαστρὶ λαμβάνοντα, ἔσθην Ἰακώβ τὰς ῥάβδους ἐναντίον τῶν προβάτων ἐν τοῖς ληνοῖς, τοῦ ἐγκισσῆσαι αὐτὰ κατὰ τὰς ῥάβδους. 42² Ἦν ἵκα δ' ἂν *ἔτεκε τὰ πρόβατα, οὐκ εἶθι. Ἐγένετο δὲ τὰ μὲν ἄσημα τοῦ Λάβαν, τὰ δὲ ἐπίσημα τοῦ Ἰακώβ. 43 Καὶ ἐπιλούτησεν ὁ ἄνθρωπος σφόδρα σφόδρα, καὶ ἐγένετο αὐτῷ κτήνη πολλὰ *καὶ βόες* καὶ παιδες καὶ παιδίσκαι καὶ κάμηλοι καὶ ὄνοι.

XXXI. Ἦκουσε δὲ Ἰακώβ τὰ ῥήματα τῶν υἱῶν Λάβαν λεγόντων· Ἐλήφην Ἰακώβ πάντα τὰ τοῦ πατρὸς ἡμῶν καὶ ἐκ τῶν τοῦ πατρὸς ἡμῶν πεποιήκε πάσαν τὴν δόξαν ταύτην. 2 Καὶ εἶδεν Ἰακώβ τὸ πρόσωπον τοῦ Λάβαν, καὶ ἰδοῦ, οὐκ ἦν πρὸς αὐτὸν ὡσεὶ γῆθῆς καὶ τρίτην ἡμέραν. 3 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Ἰακώβ· Ἀποστρέφου εἰς τὴν γῆν *τοῦ πατρὸς σου καὶ εἰς τὴν γενεάν σου, καὶ ἔσομαι μετὰ σου. 4 Ἀποστείλας δὲ Ἰακώβ ἐκάλεσε Λεῖαν καὶ Ραχὴλ εἰς τὸ πεδίον, οὗ ἦν τὰ ποιμνία, 5 καὶ εἶπεν αὐταῖς· Ὅρω ἐγὼ τὸ πρόσωπον τοῦ πατρὸς ἡμῶν, ὅτι οὐκ ἔστι πρὸς ἐμοῦ ὡς ἐγῆθῆς

38 (et 41). A'X: ταις λ. A†(a. ἐλθ.) καὶ. 39. A'EFX* Καὶ ἐνεκ. - ῥάβδ. 42. A (pro δ' ἂν) γὰρ. AFX: ἔτενον. AEFX* μέν. - 2. A'X* τῆ. AFX: ὡς. A'X: ἐγῆθῆς. 4. AEX* ἦν. 5. A (pro πατρός) μετ'.

אֲשֶׁר פָּעַל בְּרֹהְטִים בְּשִׁקְתוֹת הַמַּיִם אֲשֶׁר תְּבִאֵן הַצֹּאֵן לְשִׁתוֹת לְנֹכַח הַצֹּאֵן וַיְהִימָנָה בְּכֵאֵן לְשִׁתוֹת: וַיְהִימָנוּ הַצֹּאֵן אֶל-הַמַּמְקָלוֹת וַתִּקְרַן הַצֹּאֵן בְּעֵקְדִים נִקְדָּים וּשְׂלָאִים: וַהֲפִשְׁבִּימֵי הַפְּרִיד יַעֲקֹב וַיִּתֵּן פָּנָיו הַצֹּאֵן אֶל-עֵקֶד וְכַל-הַיִּם בְּצֹאֵן לָבָן וַיִּשֶׁת לֹו עֲדָרִים לְבָדוֹ וְלֹא שָׁתַם עַל-צֹאֵן לָבָן: וַהֲיָה בְּכָל-יְהִם הַצֹּאֵן הַמַּקְשָׁרוֹת וְשֵׁם יַעֲקֹב אֶת-הַמַּמְקָלוֹת לְעֵינֵי הַצֹּאֵן בְּרֹהְטִים לְקַהְמָנָה בַּמַּמְקָלוֹת: וַיְבַהֲעִטֶיהָ הַצֹּאֵן לֹא יִשִּׁים וַהֲיָה הָעֲטָפִים לְלָבָן וַהֲקִשְׁרִים לְיַעֲקֹב: וַיִּפְרָץ הָאִישׁ מֵאֵד מֵאֵד וַיְהִי-לֹו צֹאֵן רַבּוֹת וּשְׁפָחוֹת וַעֲבָדִים וּגְמָלוֹם וַהֲמָרִים:

XXXI. וַיִּשְׁמַע אֶת-דִּבְרֵי בְנֵי-לָבָן לְאָמֹר לָקַח יַעֲקֹב אֶת כָּל-אֲשֶׁר לְאִבְיָנוּ וּמֵאֲשֶׁר לְאִבְיָנוּ עָשָׂה אֶת כָּל-הַפְּעֻלָּה הַזֹּה: וַיְהִי יַעֲקֹב אֶת-פָּנָיו לָבָן וַהֲפָה אֵינָנו עִמּוֹ בַּתְּמוּל שְׁלָשׁוּם: וַיֹּאמֶר וַיְהִי אֶל-יַעֲקֹב שָׁיב אֶל-אֶרֶץ אֲבוֹתָיָה וּלְמוֹדֵתָהּ וַאֲהַיָּה עִמָּה: וַיִּשְׁלַח יַעֲקֹב וַיִּקְרָא לְרַחֵל וּלְלֵאָה הַשְּׂדָה אֶל-צֹאֵנָו: וַיֹּאמֶר לָהֶן רַחֵל אֲנֹכִי אֶת-פָּנָיו אִבְיָנוּ כִּי-

v. 42. ה' רבתי

bandes blanches, mettant à nu le blanc qui était sur les branches. — Mais les autres endroits, etc. Toute la fin du verset n'est pas dans l'hébreu. Les Septante ajoutent les mêmes détails que la Vulgate. 38. Hébreu : « Et il plaça les branches qu'il avait écorcées dans les auges, dans les abreuvoirs, où venaient boire les brebis, devant les brebis; et elles concevaient lorsqu'elles venaient boire ». Septante : « Et il plaça les branches qu'il avait écorcées dans le lit des canaux d'eau : afin que, quand les brebis viendraient boire, elles-mêmes venant boire en présence des branches, elles conçussent auprès des branches ». 39. Regardaient les branches. Hébreu et Septante : « étaient près des branches ». — De diverses couleurs, n'est pas dans l'hébreu. Les Septante ajoutent « cendrées ». 40. Hébreu : « Et Jacob divisa les agneaux, et il mit ensemble ce qui était rayé et tout ce qui était

noir dans le troupeau de Laban : et il se fit des troupeaux à part, et il ne les réunit pas au troupeau de Laban ». Septante : « ... et il mit le bœuf blanchâtre en face des brebis, et tout ce qui était varié parmi les agneaux; et de lui-même il se mit des troupeaux à part, et il ne les mêla pas aux brebis de Laban ». 41. Hébreu : « Toutes les fois que les brebis vigoureuses entraient en chaleur (Septante : au temps où les brebis concevaient), Jacob mettait les branches dans les auges sous les yeux des brebis, pour qu'elles conçussent près des branches ». 42. Hébreu : « Et lorsque les brebis étaient faibles (Septante : quand les brebis avaient mis bas), il ne les mettait pas. Et les petits faibles (Septante : non marqués) étaient pour Laban, et les vigoureux (Septante : les marqués) pour Jacob ». XXXI. 3. De tes pères. Septante : « de ton père ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 6° Retour de Jacob (XXXI-XXXII, 2).

fundebatur aqua : ut cum venissent greges ad bibendum, ante oculos habèrent virgas, et in aspectu earum conciperent. ³⁹ Factumque est ut in ipso calore coitus, oves intuerentur virgas, et parerent maculosa, et varia, et diverso colore respersa. ⁴⁰ Divisitque gregem Jacob, et posuit virgas in canalibus ante oculos arietum : erant autem alba et nigra quæque, Laban : cætera vero, Jacob, separatis inter se gregibus. ⁴¹ Igitur quando primo tempore ascendebantur oves, ponebat Jacob virgas in canalibus aquarum ante oculos arietum et ovium, ut in earum contemplatione conciperent : ⁴² quando vero serotina admissura erat, et conceptus extremus, non ponebat eas. Factaque sunt ea quæ erant serotina, Laban : et quæ primi temporis, Jacob. ⁴³ Ditatusque est homo ultra modum, et habuit greges multos, ancillas et servos, camélos et asinos.

Industria Jacob ut gregum varietur color.

Gen. 31, 10.

Fit dives Jacob.

Gen. 12, 16.

6°

XXXI. ¹ Postquam autem audivit verba filiorum Laban dicentium : Tulit Jacob omnia quæ fuerunt patris nostri, et de illius facultate ditatus, factus est inclytus : ² animadvertit quoque faciem Laban, quod non esset erga se sicut heri et nudistertius : ³ maxime dicente sibi Domino : Revertere in terram patrum tuorum, et ad generationem tuam, eroque tecum. ⁴ Misit, et vocavit Rachel et Liam in agrum, ubi pascébat greges, ⁵ dixitque eis : Vide faciem patris vestri, quod non

Gen. 30, 35.

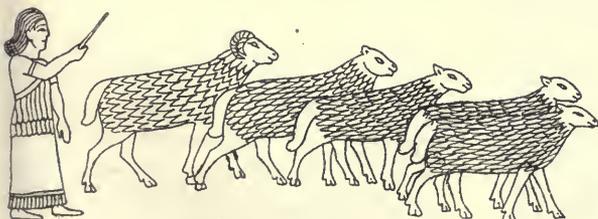
Jacob invidetur.

Gen. 31, 13.

Gen. 28, 15, 20-21.

les canaux où on versait l'eau, afin que, lorsque les troupeaux viendraient boire, ils eussent les branches devant les yeux et qu'à leur aspect ils conçussent. ³⁹ Il arriva, en effet, que dans la chaleur même du coït les brebis regardaient les branches et faisaient des petits tachetés, mouchetés et parsemés de marques de diverses couleurs. ⁴⁰ Jacob divisa le troupeau et plaça les branches dans les canaux devant les yeux des bœliers : or tous les animaux blancs et tous les noirs étaient pour Laban, et tous les autres pour Jacob, leurs troupeaux étant séparés entre eux. ⁴¹ Lors donc qu'à leur première saison les brebis étaient saillies, Jacob plaçait les branches dans les canaux devant les yeux des bœliers et des brebis, pour qu'en les regardant elles conçussent. ⁴² Mais quand c'était l'accouplement d'arrière-saison et la dernière conception, il ne les y plaçait pas. Ainsi, ce qui était de l'arrière-saison appartient à Laban, et ce qui était de la première à Jacob. ⁴³ Celui-ci donc devint riche outre mesure, et il eut beaucoup de troupeaux, de servantes et de serveurs, de chameaux et d'ânes.

XXXI. ¹ Or, après que Jacob eut entendu les paroles des fils de Laban, qui disaient : « Jacob a enlevé tout ce qui était à notre père et, enrichi de son bien, il est devenu un grand personnage » ; ² et qu'il eut aussi remarqué que le visage de Laban n'était pas pour lui comme hier et avant-hier ; ³ surtout le Seigneur lui ayant dit : « Retourne au pays de tes pères et vers ta famille, et je serai avec toi » : ⁴ il envoya et appela Rachel et Lia dans le champ où il paissait les troupeaux, ⁵ et il leur dit : « Je vois que le visage de votre père n'est



Troupeau de brebis et de bœlier (ŷ. 40). (Bas-relief de Nimroud.)

un secret naturel qui a opéré son effet sans prodige spécial. On peut donc différer d'avis sur le caractère du fait : les Pères y voient les uns un miracle, les autres un phénomène naturel. Quoi qu'il en soit, on ne saurait condamner l'artifice de Jacob : si c'est Dieu qui le lui a fait connaître, sa justification est toute faite ; si c'est un moyen naturel qu'il a employé, la conduite injuste de Laban à l'égard de son neveu explique que celui-ci ait songé à une compensation qui ne violait en rien le contrat intervenu entre lui et Laban.

6° Retour de Jacob, XXXI-XXXII, 2.

9. Dieu a pris le bien de votre père

VIII. Generaciones Isaac (XXV, 10-XXXV). — 6^a Redit Jacob (XXXI-XXXII, 2).

καὶ τρίτην ἡμέραν ὁ δὲ θεὸς τοῦ πατρὸς μου ἦν μετ' ἐμοῦ. ⁶ Καὶ αὐταὶ δὲ οἴδατε, ὅτι ἐν πάσῃ τῇ ἰσχυρί μου δεδούλευκα τῷ πατρὶ ἡμῶν. ⁷ Ὁ δὲ πατὴρ ἡμῶν παρεκρούσατό με καὶ ἠλλάξε τὸν μισθὸν μου τῶν δέκα ἱμῶν, καὶ οὐκ ἔδωκεν αὐτῷ ὁ θεὸς κακοποιῆσαι με. ⁸ Ἐὰν οὕτως εἴπῃ· Τὰ ποικίλα ἔσται σου μισθός, καὶ τέξεται πάντα τὰ πρόβατα ποικίλα· ἐν δὲ εἴπῃ· Τὰ λευκὰ ἔσται σου μισθός, καὶ τέξεται πάντα τὰ πρόβατα *λευκὰ. ⁹ Καὶ ἀφείλετο ὁ θεὸς πάντα τὰ κτήνη τοῦ πατρὸς ἡμῶν, καὶ ἔδωκε μοι αὐτὰ. ¹⁰ Καὶ ἐγένετο, ἦν ἴκα ἐνεκίσσων τὰ πρόβατα ἐν γαστρὶ λαμβάνοντα, καὶ ἴδον τοῖς ὀφθαλμοῖς μου ἐν τῷ ὕπνῳ, καὶ ἰδοῦ, οἱ τράγοι καὶ οἱ κριοὶ ἀναβαίνοντες ἐπὶ τὰ πρόβατα καὶ τὰς αἰγὰς διάλευκοι καὶ ποικίλοι καὶ σποδοειδεῖς ἕαντοί. ¹¹ Καὶ εἶπέ μοι ὁ ἄγγελος τοῦ θεοῦ καθ' ὕπνον· Ἰακώβ. Ἐγὼ δὲ εἶπα· *Τί ἐστί; ¹² Καὶ εἶπεν· Ἀνάβλεψον τοῖς ὀφθαλμοῖς σου, καὶ ἴδε τοὺς τράγους καὶ τοὺς κριοὺς ἀναβαίνοντας ἐπὶ τὰ πρόβατα καὶ τὰς αἰγὰς διαλεγκούς καὶ ποικίλους καὶ σποδοειδεῖς ἕαντοί· ἔώρακα γὰρ ὅσα σοι Λάβαν ποιεῖ. ¹³ Ἐγὼ εἶμι ὁ θεὸς ὁ ὀφθεῖς σοὶ ἐν τόπῳ θεοῦ, οὗ ἤλειψάς μοι ἐκεῖ στήλην καὶ ἠΐξω μοι ἐκεῖ ἐν γῆν· νῦν οὖν ἀνάστηθι καὶ ἔξελθε ἐκ τῆς γῆς ταύτης, καὶ ἀπελθε εἰς τὴν γῆν τῆς γενέσεώς σου, καὶ ἔσομαι μετὰ σου. ¹⁴ Καὶ ἀποκριθεῖσα Ραχὴλ καὶ Λεία εἶπαν αὐτῷ· Μὴ εἴσιν ἡμῖν ἐτι μερίς ἢ κληρονομία ἐν τῷ οἴκῳ τοῦ πατρὸς ἡμῶν; ¹⁵ Οὐχ ὡς αἱ ἄλλοτριαι λελογίσμεθα αὐτῷ; πέπρακε γὰρ ἡμᾶς καὶ καταβρώσει καταφαγε τὸ ἀργύριον ἡμῶν. ¹⁶ Πάντα τὸν πλοῦτον καὶ τὴν δόξαν, ἣν ἀφείλετο ὁ θεὸς τοῦ πατρὸς ἡμῶν, ἡμῖν ἔσται καὶ τοῖς τέκνοις ἡμῶν· νῦν οὖν ὅσα σοι εἶρηκεν ὁ θεός, ποιεῖ. ¹⁷ Ἀναστὰς δὲ Ἰακώβ ἔλαβε τὰς γυναῖκας αὐτοῦ καὶ τὰ παιδία αὐτοῦ ἐπὶ τὰς καμήλους, ¹⁸ καὶ ἀπήγαγε πάντα τὰ ὑπάρχοντα αὐτῷ καὶ πᾶσαν

אֵינָנִי אֵלַי כְּתֹמֵל שְׁלֹשָׁם וְאֶלְהִי אֲבִי הָיָה עִמָּדִי; וְאֶתְנַה וְיַדְעֶתָן כִּי בְכַל-כְּהִי עַבְדְּתִי אֶת-אֲבִיכֶן; וְאֲבִיכֶן תִּתֵּל בִּי וְהִתְקַף אֶת-מִשְׁכַּבְּתִי עֲשֵׂרֶת מַנִּים וְלֹא-יִתְּנֵנִי אֱלֹהִים לְהָרַע עִמָּדִי; אִם-כֹּה יֹאמֵר נִקְדִים נִקְדִים יְהִיֶה שְׂכָרְךָ וְיִלְדוּ כָל-תֵּצְאֹן נִקְדִים וְאִם-כֹּה יֹאמֵר עֲקָדִים יְהִיֶה שְׂכָרְךָ וְיִלְדוּ כָל-תֵּצְאֹן עֲקָדִים; וַיִּצַּל אֱלֹהִים אֶת-מִקְנֵה אֲבִיכֶם וַיִּתְּוֶן-לִי; וַיְהִי כַּעֲשֵׂר יִהְיֶה תֵצְאֹן וְאִשָּׁא עֵינַי וְאָרָא בְּהַלְוֹם וְהִנֵּה הַשְּׂעָדִים הָעֵלִים עַל-הַצֵּאֹן עֲקָדִים נִקְדִים וְכִרְדִים; וַיֹּאמֶר אֵלַי מִקְנֵה הָאֱלֹהִים בְּחֵלֹם וַיַּעֲקֹב וְאָמַר הַנְּנִי; וַיֹּאמֶר שָׂא-נָא עֵינֶיךָ וּרְאֵה כָּל-הַשְּׂעָדִים הָעֵלִים עַל-הַצֵּאֹן עֲקָדִים נִקְדִים וְכִרְדִים כִּי רְאִיתִי אֶת-כָּל-אֲשֶׁר לָכֵן עָשָׂה לָךְ; אֲנֹכִי הָאֵל בְּיַד-אֵל אֲשֶׁר מִשְׁהַתָּ שָׂם מִצְבֵּה אֲשֶׁר נִדְרַתָּ לִי שָׂם נִדָר עָתָה קוּם צֵא מִדֶּה-אֶרֶץ הַזֹּאת וְשִׁיב אֶל-אֶרֶץ מוֹלַדְתְּךָ; וְהָיָה רְהַל וְלֹאֶה וְהִאֲמַרְנָה לָּךְ הַעֲדוּ לָנֹכַח הַלֵּק וְנִדְהֵלָה בְּבֵרֵת אֲבִינִי; הֲלֹא נְכַרְוֹת נְהַשְׁבַּנִּי לָּךְ כִּי מִכְרַנִּי וַיֵּאכַל כֹּסֶר-אֲכֹל אֶת-כֶּסֶפִּי; כִּי כָל-הָעֲשֶׂר אֲשֶׁר תֵּצֵא אֱלֹהִים מֵאֲבִינִי לָנֹכַח הוּא וְלִבְנֵינִי וְעַתָּה כֹּל אֲשֶׁר אָמַר אֱלֹהִים אֵלַיךָ עָשָׂה; וַיָּקָם וַיַּעֲקֹב וַיִּשָּׂא אֶת-בָּנָיו וְאֶת-נָשָׁיו עַל-הַגְּמָלִים; וַיִּנְהַג אֶת-כָּל-מִקְנֵהוּ וְאֶת-כָּל-רֶכֶשׁוֹ אֲשֶׁר

6. A* τῆ. 7. A¹B rell.: ἀμῶν (μῶν A²X). 9. AX: ἀφείλατο (eti. 16). 10. AEX* ἐν γ. λαμβ. A: ἴδον ἐν τοῖς ὀφθ. A¹EX* μβ. AX† (p. αναβ.) ἦσαν. 11. AFX: Ἰακώβ, Ἰακώβ. 12. A²X† (p. γὰρ) πάντα. 13. AEX: ἐν τῷ τ. A¹* Θεῶ. A: ᾧ (pro ᾧ). A¹ (bis): ἀπελθε. 14. AEX: ἀποκριθεῖσα. 17. A¹* (pr.) αὐτῶ. 18. AFX: ὑπ. αὐτῶ.

8. Blancs. Hébreu : « rayés ».
 9. Le bien. Hébreu : « le troupeau » ; Septante : « tous les troupeaux ».
 10. Je levai mes yeux, manque dans le Septante.
 — Les mâles. Hébreu : « les boucs » ; Septante : « les boucs et les béliers ».— Les femelles. Hébreu : « les brebis » ; Septante : « les brebis et les chèvres ».— De diverses couleurs. Septante : « cendrés, tachetés ».
 11. Me voici. Septante : « qu'y a-t-il » ?
 12. Les mâles... de diverses couleurs. Voir y. 10.

13. Je suis le Dieu de Béthel. Septante : « je suis le Dieu qui ai été vu de toi au lieu divin ».— Dans le pays de ta naissance. Les Septante ajoutent : « et je serai avec toi ».
 16. Hébreu : « Toute la richesse (les Septante ajoutent : « et la gloire ») que Dieu a prise à notre père, sera à nous et à nos fils ».— Fais-le. L'hébreu et les Septante ajoutent : « maintenant ».
 18. Et emporta. L'hébreu a ici : « tout son troupeau ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 6^e Retour de Jacob (XXXI - XXXII, 2).

sit erga me sicut heri et nudius tertius : Deus autem patris mei fuit mecum. ⁶ Et ipsæ nostis quod totis viribus meis servierim patri vestro. ⁷ Sed et pater vester circumvenit me, et mutavit mercédem meam decem vicibus : et tamen non dimisit eum Deus ut noceret mihi. ⁸ Si quando dixit : Variæ erunt mercédés tuæ : pariéabant omnes oves vários fœtus : quando vero e contrario ait : Alba quæque accipies pro mercéde : omnes greges alba pepererunt. ⁹ Tulitque Deus substantiam patris vestri, et dedit mihi. ¹⁰ Postquam enim conceptus ovium tempus advenerat, levavi oculos meos, et vidi in somnis ascendentes mares super féminas, vários et maculosos, et diversorum colorum. ¹¹ Dixitque angelus Dei ad me in somnis : Jacob. Etego respondi : Adsum. ¹² Qui ait : Leva oculos tuos, et vide universos masculos ascendentes super féminas, vários, maculosos, atque respersos. Vidi enim omnia quæ fecit tibi Laban. ¹³ Ego sum Deus Bethel, ubi unxisti lapidem, et votum novisti mihi. Nunc ergo surge, et egrédere de terra hac, revertens in terram nativitatis tuæ.

¹⁴ Responderuntque Rachel et Lia : Numquid habemus residui quidquam in facultatibus et hæreditate domus patris nostri? ¹⁵ Nonne quasi aliénas reputavit nos, et vendidit, comeditque prætium nostrum? ¹⁶ Sed Deus tulit opes patris nostri, et eas tradidit nobis, ac filiis nostris : unde omnia quæ præcepit tibi Deus, fac. ¹⁷ Surrexit itaque Jacob, et impositis liberis ac conjugibus suis super camélos, abiit. ¹⁸ Tulitque om-

pas pour moi comme hier et avant-hier. Mais le Dieu de mon père a été avec moi; ⁶ et vous-mêmes vous savez que c'est de toutes mes forces que j'ai servi votre père. ⁷ Mais votre père m'a trompé, et il a changé dix fois ma récompense; et cependant Dieu ne l'a pas laissé me nuire. ⁸ Quand il a dit : Les petits mouchetés seront ta récompense, toutes les brebis avaient des petits mouchetés; quand au contraire il a dit : Tu recevras tous les blancs pour récompense, tous les troupeaux ont fait des petits blancs. ⁹ C'est ainsi que Dieu a pris le bien de votre père, et me l'a donné. ¹⁰ Car, lorsque le temps de la conception des brebis fut venu, je levai mes yeux, et je vis en songe les mâles couvrant les femelles, mouchetés, tachetés, et de diverses couleurs. ¹¹ Et l'ange de Dieu me dit en songe : Jacob! Et moi je répondis : Me voici. ¹² Il ajouta : Lève les yeux et vois : tous les mâles couvrant les femelles sont mouchetés, tachetés et parsemés de marques de diverses couleurs; car j'ai vu tout ce que t'a fait Laban. ¹³ Je suis le Dieu de Béthel, où tu as oint une pierre, et où tu m'as voué un vœu. Maintenant donc lève-toi, sors de cette terre, retournant dans le pays de ta naissance ».

¹⁴ Rachel et Lia répondirent : « Nous reste-t-il quelque chose des biens et de l'héritage de la maison de notre père? ¹⁵ N'est-ce pas comme des étrangères qu'il nous a considérées et vendues? et n'a-t-il pas mangé le prix de notre vente? ¹⁶ Mais Dieu a pris les richesses de notre père et nous les a données, à nous et à nos fils : ainsi, tout ce que Dieu t'a commandé, fais-le ». ¹⁷ C'est pourquoi Jacob se leva et, ses enfants et ses femmes placés sur des chameaux, il s'en alla ¹⁸ et emporta toutes ses richesses,

Gen. 26, 24.

Gen. 30, 32, 39.

Ex. 3, 20-22. Prov. 1, 19; 10, 22.

Gen. 30, 41.

Gen. 22, 11.

Gen. 28, 15-19.

Uxorum responsio. 3 Reg. 12, 16.

Gen. 29, 15, 27.

Jacobi profectio.

et me l'a donné. Il n'y a pas de contradiction entre ce passage et celui (xxx, 25-43) où la prospérité de Jacob est attribuée à son industrie. De ce que le patriarche considère les richesses qu'il a acquises comme un effet de la protection divine, il ne s'ensuit nullement qu'il n'eût pas employé, pour les acquérir, les moyens décrits au chapitre précédent. Ici même, au contraire, Jacob rappelle ces moyens (versets, 8, 10, 12), mais il ajoute avec raison que Dieu les a bénis. « Si le Dieu d'Abraham et celui que craint mon père Isaac ne m'avait protégé, dit-il plus tard à Laban, peut-être m'aurais-tu maintenant renvoyé nu (sans aucun bien); mais Dieu a regardé (c'est-à-dire béni)...

mon travail », récompensé mon industrie (v. 42). 13. Béthel. Voir plus haut, xii, 8. — Retournant dans le pays de ta naissance. Cet ordre est la conséquence de la promesse que Dieu avait faite à Jacob, au moment de son départ, de le ramener un jour dans le pays qu'il quittait. L'auteur sacré insiste sur ces faits pour bien montrer aux Israélites que la terre de Chanaan leur appartient, qu'elle a été promise par Dieu à Jacob leur père à l'exclusion d'Esau son frère aîné, et pour les décider ainsi à quitter l'Égypte et à se diriger vers le pays choisi par Dieu pour être leur demeure. La lecture de la Genèse montre chez son auteur cette préoccupation constante, que nous aurons d'autres occasions de signaler,

την ἀποσκευὴν αὐτοῦ, ἣν περιποιήσατο ἐν τῇ Μεσοποτιμίᾳ, καὶ πάντα τὰ αὐτοῦ, ἀπελθεῖν πρὸς Ἰσαὰκ τὸν πατέρα αὐτοῦ εἰς γῆν Χα- ναάν. 19 Λάβαν δὲ ᾤχετο κείριαι τὰ πρόβιατα αὐτοῦ· ἔκλεψε δὲ Ῥαχὴλ τὰ εἰδωλα τοῦ πα- τρὸς αὐτῆς.

20 Ἐκρυψε δὲ Ἰακώβ Λάβαν τὸν Σύρον, τοῦ μὴ ἀναγγεῖλαι αὐτῷ, ὅτι ἀποδιδράσκει. 21 Καὶ ἀπέδρα αὐτὸς καὶ τὰ αὐτοῦ πίντια, καὶ 11 διέβη τὸν ποταμὸν καὶ ὤρμησεν εἰς τὸ ὄρος Γαλααδ. 22 Ἀνηγγέλη δὲ Λάβαν τῷ Σύρῳ τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ, ὅτι ἀπέδρα Ἰακώβ. 23 Καὶ παραλαβὼν τοὺς ἀδελφούς αὐτοῦ μεθ' ἑαυτοῦ ἐδίωξεν ὅπως αὐτοῦ ὁδὸν ἡμερῶν ἑπτὰ, καὶ κατέλαβεν αὐτὸν ἐν τῷ ὄρει Γαλααδ. 24 Ἦλθε δὲ ὁ θεὸς πρὸς Λάβαν τὸν Σύρον καθ' ὕπνον τὴν νύκτα, καὶ εἶπεν αὐτῷ· Φύλαξαι σεαντόν, μήποτε λαλήσῃς μετὰ Ἰακώβ 11 πονηρά.

25 Καὶ κατέλαβε Λάβαν τὸν Ἰακώβ· Ἰα- κώβ δὲ ἔπηξε τὴν σκηπὴν αὐτοῦ ἐν τῷ ὄρει, Λάβαν δὲ *ἔστησε τοὺς ἀδελφούς αὐτοῦ ἐν τῷ ὄρει Γαλααδ. 26 Εἶπε δὲ Λάβαν τῷ Ἰα- κώβ· Τί ἐποίησας; ἵνατί κρυφῆ ἀπέδρας; καὶ ἐκλοποφορήσας με καὶ ἀπήγαγες τὰς θυγατέ- ρας μου ὡς αἰχμαλώτιδας μαχαίρας; 27 11 Καὶ εἰ ἀνήγγειλάς μοι, ἐξαπέστειλα ἂν σε μετ' εὐφροσύνης καὶ μετὰ μουσικῶν καὶ τυμπάνων καὶ κιθάρας. 28 Καὶ οὐκ ἤξιώθηρ καταφιῆσαι τὰ παιδία μου καὶ τὰς θυγατέρας μου· ἦν δὲ ἀφρόνως; ἔπραξας. 29 Καὶ νῦν ἰσχύει ἡ χεὶρ μου κακοποιῆσαί σε· ὁ δὲ θεὸς τοῦ πατρὸς *σου γῆθς εἶπε πρὸς με, λέγων· Φύλαξαι σεαντόν, μή- ποτε λαλήσῃς μετὰ Ἰακώβ 11 πονηρά. 30 Ἦν οὖν πεπόρευσαι· ἐπιθυμία γάρ ἐπεθύμησας ἀπελθεῖν εἰς τὸν οἶκον τοῦ πατρὸς σου. Ἰα-

רָכַשׁ מְקַנְהוּ קַנְיָנוּ אִשְׁרֵי רֶכֶשׁ בְּפָדָן אֲרָם לָבוֹא אֶל-יִצְחָק אָבִיו אֶרְצָה פְּנִינָן׃ וּלְבָן הַלֶּהָה לְבָזוּ אֶת-צִאֲנֹו וַתִּגְנֹב רַחֵל אֶת-הַתְּרָפִים אֲשֶׁר בַּלְּאָבִיָּה׃ וַיִּגְנֹב יַעֲקֹב אֶת-לֶב לְבָן הָאֲרָמִי עַל-בְּלִי הַיָּדוּד לֹו פִי בְרַחַה 21 הָיָא׃ וַיִּבְרַח הוּא וְכָל-אֲשֶׁר-לוֹ וַיִּקֶם וַיַּעֲבֹר אֶת-הַנְּהַר וַיִּשֶׁם אֶת-פְּנֵיו הַר הַגְּלָעָד׃ וַיַּגֵּד לְלָבֵן בַּיּוֹם 23 הַשְּׁלִישִׁי פִי בְרַחַה יַעֲקֹב׃ וַיִּקַּח אֶת-אֶחָיו עִמּוֹ וַיִּרְדּוּ אַחֲרָיו הַרְהַ שְׁבַעַת יָמִים וַיִּדְבֹק אֹתוֹ בְּתֵר הַגְּלָעָד׃ וַיִּבְאֵ אֱלֹהִים אֶל-לָבֵן הָאֲרָמִי בְּהַלֵּם הַלַּיְלָה וַיֹּאמֶר לֹו הַשְּׁמֵר לָךְ פְּתִי-דַבָּר עִם-בַּיַּעֲקֹב מִטּוֹב עַד-רָע׃ וַיִּשַׁג לָבֵן אֶת-יַעֲקֹב וַיַּעֲקֹב תַּקַּע אֶת-אָהָלוֹ בְּהָר וּלְבָן תַּקַּע אֶת-אֶחָיו בְּתֵר הַגְּלָעָד׃ 26 וַיֹּאמֶר לָבֵן לַיַּעֲקֹב מַה עָשִׂיתָ וַתִּגְנֹב אֶת-לִבִּי וַתִּנְהַג אֶת-בְּנֹתַי כַּשְּׁבוּיֹת הָרֹב׃ לָמָּה נִחַפְּאתָ לְבֹדֶה וַתִּגְנֹב אֹתִי וְלֹא-הִגַּדְתָּ לִי וְאֲשַׁלְּתֶךָ בְּשַׁמְמָה 28 וּבְשָׂרִים בְּתֵר וּבְכֹנֹור׃ וְלֹא נִמְשַׁתְּנִי לְנִשְׁק לְבִנִי וּלְבִנְתִי עִתָּה הִסְבַּלְתָּ עִשׂוֹ׃ יֵשׁ-לְאֵל יָדַי לַעֲשׂוֹת עִמָּכֶם רַע וְאֶלְהִי אֲבִיכֶם אֲמַשׁ׃ אֲמַר אֵלַי לֹאמֹר הַשְּׁמֵר לָךְ מִדַּבָּר עִם-יַעֲקֹב מִטּוֹב עַד-רָע׃ וְעִתָּה הַלֶּהָה לְלִבְתָּ פִי-נִכְסֹוּ נִכְסֵפֶתָה לְבֵית אֲבִיךָ לָמָּה

20. A²X: Ἐκλεψε. 21. AX: πάντα τὰ αὐτῶ. 22. τῇ τρίτῃ ἡμ. 23. AEX† (p. παρ.) πάντας (FX: υἱὸς αὐτῶ καὶ). 24. ἐκ (pro ὁ θ.) ἄγγελος. 26. A¹EX: κρυβῆ. 27. A¹EX* (p. result.) καὶ. 28. A¹FX* Καὶ. 29. AX: ἐχ-θῆς. 30. AFX pon. ἀπελθ. p. πατρ. σβ. A: Καὶ ἵνατι

18. En Mésopotamie. Hébreu : « à Paddan-Aram ». 19. En ce temps-là. Hébreu : « et » ; Septante : or ». 20. Ne voulut pas avouer. Hébreu : « trompa » ; Septante : « cacha, ne faisant pas savoir ». — A son beau-père. Hébreu : « à Laban l'Araméen » ; Septante : « à Laban le Syrien ». 22. A Laban. Les Septante ajoutent : « le Syrien ». 23. Sept jours. L'hébreu et les Septante ajoutent : « de marche ». 24. Il vit en songe. Hébreu et Septante : « Dieu vint à Laban le Syrien pendant la nuit ». — Gardes-toi de rien dire à Jacob avec dureté. Hébreu : « garde-toi de parler à Jacob ni en bien ni en mal ». Les Septante suppriment « bien ». 25. Déjà, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Jacob avait tendu sa tente sur la montagne :

dans l'hébreu et les Septante, ce membre de phrase ne vient qu'après celui qui est le second dans la Vulgate : « Laban atteignit Jacob, et Jacob avait tendu sa tente sur la montagne ». — Avec ses frères, se rapporte, dans l'hébreu, au membre de phrase suivant : « Laban avait planté sa tente avec ses frères sur la montagne de Galaad ». 26. Pourquoi as-tu agi ainsi? Hébreu et Septante : « qu'as-tu fait ? ». 28. Tu ne m'as pas laissé. Septante : « je n'ai pas été trouvé digne ». 29. Rien de trop dur. Hébreu : « Ni en bien ni en mal ». Les Septante suppriment « en bien ». 30. Eh bien, soit, tu désirais aller vers les tiens. Hébreu et Septante : « maintenant que tu es parti ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19 - XXXV). — 6^e Retour de Jacob (XXXI-XXXII, 2).

nem substantiam suam, et greges, et quidquid in Mesopotamia acquiserat, pergens ad Isaac patrem suum in terram Chanaan. ¹⁹ Eo tempore ierat Laban ad tondendas oves, et Rachel furata est idola patris sui.

²⁰ Noluitque Jacob confiteri sócero suo quod fugeret. ²¹ Cumque abiisset tam ipse quam omnia quæ juris sui erant, et amne transmissis pérgeret contra montem Galaad, ²² nuntiatum est Laban die tertio quod fugeret Jacob. ²³ Qui, assumptis fratribus suis, persecutus est eum diebus septem : et comprehéndit eum in monte Galaad. ²⁴ Viditque in somnis dicentem sibi Deum : Cave ne quidquam aspere loquaris contra Jacob.

²⁵ Jamque Jacob extenderat in monte tabernaculum : cumque ille consecutus fuisset eum cum fratribus suis, in eodem monte Galaad fixit tentorium. ²⁶ Et dixit ad Jacob : Quare ita egisti, ut clam me abigeres filias meas quasi captivas gladio ? ²⁷ Cur ignorante me fugere voluisti, nec indicare mihi, ut proséquerer te cum gaudio, et canticis, et tympanis, et citharis ? ²⁸ Non es passus ut oscularer filios meos et filias : stulte operatus es : et nunc quidem ²⁹ valet manus mea réddere tibi malum : sed Deus patris vestri heri dixit mihi : Cave ne loquaris contra Jacob quidquam durius. ³⁰ Esto, ad tuos ire cupiebas, et desiderio erat tibi domus patris tui : cur furatus es deos

Rachel idola furatur.

1 Reg. 35, 2.
2 Reg. 13, 23.

Gen. 35, 2-4.
Jud. 17, 5 ;
18, 14-20.

1 Reg. 15, 23 ;
19, 13, 16.
4 Reg. 23, 24.
Ez. 21, 21.
Zach. 10, 2.
Os. 3, 4.

Jacobum Laban persequitur.

Gen. 20, 3.

Pr. 16, 7.
Ps. 10, 4.

Laban queritur.

Gen. 31, 24.

Gen. 31, 19.

tous ses troupeaux et tout ce qu'il avait acquis en Mésopotamie, se dirigeant vers Isaac son père, dans la terre de Chanaan. ¹⁹ En ce temps-là Laban était allé tondre ses brebis, et Rachel déroba les idoles de son père.

²⁰ Jacob ne voulut pas avouer à son beau-père qu'il fuyait. ²¹ Lors donc qu'il fut parti, et lui et tout ce qui était à lui de plein droit, et que, le fleuve traversé, il s'avançait vers la montagne de Galaad, ²² on annonça à Laban, le troisième jour, que Jacob fuyait. ²³ Laban, ayant pris ses frères avec lui, le poursuivit pendant sept jours, et l'atteignit à la montagne de Galaad. ²⁴ Et il vit en songe Dieu qui lui dit : « Garde-toi de rien dire à Jacob avec dureté ».

²⁵ Or Jacob avait déjà tendu sa tente sur la montagne ; et quand Laban l'eut atteint avec ses frères, c'est sur la même montagne de Galaad qu'il planta sa tente. ²⁶ Et il dit à Jacob : « Pourquoi as-tu agi ainsi, que d'emmener mes filles à mon insu, comme des captives du glaive ? ²⁷ Pourquoi, moi l'ignorant, as-tu voulu fuir, et ne pas m'avertir, pour que je t'accompagnasse avec joie, avec des chants, des tambours et des harpes ? ²⁸ Tu ne m'as laissé embrasser ni mes fils ni mes filles ; tu as agi en insensé : et maintenant, certes, ²⁹ ma main peut te rendre le mal ; mais le Dieu de ton père m'a dit hier : Garde-toi de dire à Jacob rien de trop dur. ³⁰ Eh bien, soit, tu désirais aller vers les tiens, et la maison de ton père était pour toi un objet de regret : pourquoi m'as-tu dé-

et permet de conclure que Moïse a écrit le premier livre du Pentateuque en Egypte, au milieu des Hébreux opprimés.

¹⁹ Rachel déroba les idoles (teraphim) de son père. On ne sait pas au juste en quoi consistaient ces teraphim. Laban les appelle « mes dieux », y. 30. On les regardait sans doute comme des amulettes, et on les conservait comme des objets magiques ou superstitieux. On a trouvé, sous le seuil des portes des palais assyriens, des statuettes représentant des divinités ou des génies monstrueux, qui étaient placées là dans un but superstitieux. On suppose que c'étaient des Teraphim.

²¹ Le fleuve. Ce fleuve était l'Euphrate. — Vers la montagne de Galaad. Cette montagne est située à l'est du Jourdain, au nord du Jaboc. Voir l'Introduction au livre de Josué. De Haran à Galaad il y a plus de 600 kilomètres. Jacob, avec tous ses troupeaux, aurait fait difficilement ce chemin en dix jours, y. 22-23 ; mais il est à supposer que Laban ne partit pas à sa poursuite des qu'il eut appris son départ, et qu'il lui fallut plusieurs jours pour réunir ses frères, c'est-à-dire ses proches.



Teraphim assyriens [?] (y. 19).

VIII. Generationes Isaac (XXV, 19-XXXV). — 6° Redit Jacob (XXXI - XXXII, 2).

τί ἔκλεψας τοὺς θεοὺς μου; 31 Ἀποκριθεὶς δὲ Ἰακώβ εἶπε τῷ Λάβαν· Ὅτι φοβήθην· εἶπα γάρ, μήποτε ἀφῆλῃ τὰς θυγατέρας σου ἀπ' ἐμοῦ καὶ πάντα τὰ ἐμά. 32 Καὶ εἶπεν Ἰακώβ· Παρ' ᾧ ἂν εὐρῆς τοὺς θεοὺς σου, οὐ ζήσεται· ἐναντίον τῶν ἀδελφῶν ἡμῶν ἐπίγνωθι, τί ἐστί παρ' ἐμοὶ τῶν σῶν, καὶ λάβε. Καὶ οὐκ ἐπέγνω παρ' αὐτῷ οὐθέν· Οὐκ ἦδει δὲ Ἰακώβ, ὅτι Ραχὴλ ἡ γυνὴ αὐτοῦ ἔκλεπεν αὐτούς.

33 Εἰσελθὼν δὲ Λάβαν ἠρρύνθησεν εἰς τὸν οἶκον Λείας καὶ οὐχ εὔρεν, καὶ ἐξῆλθεν ἐκ τοῦ οἴκου Λείας καὶ ἠρρύνθησεν τὸν οἶκον Ἰακώβ, καὶ ἐν τῷ οἴκῳ τῶν δύο παιδισκῶν, καὶ οὐχ εὔρεν. 11 Εἰσεῆλθε δὲ καὶ εἰς τὸν οἶκον Ῥαχὴλ. 34 Ῥαχὴλ δὲ ἔλαβε τὰ εἰδωλα καὶ ἐνέβαλεν αὐτὰ εἰς τὰ σάγματα τῆς καμήλου, καὶ ἔτεκνάτισεν αὐτοῖς. 11 35 Καὶ εἶπε τῷ πατρὶ αὐτῆς· Μὴ βαρέως γέρε, κύριε· οὐ δύναμαι ἀναστῆναι ἐνώπιόν σου, ὅτι τὰ κατ' ἐθισμόν τῶν γυναικῶν μοι ἐστίν. Ἠρρύνθησεν Λάβαν ἐν ὄλῳ τῷ οἴκῳ, καὶ οὐχ εὔρε τὰ εἰδωλα. 36 Ῥογήσθη δὲ Ἰακώβ καὶ ἐμαρξασατο τῷ Λάβαν. Ἀποκριθεὶς δὲ Ἰακώβ εἶπε τῷ Λάβαν· Τί τὸ ἀδικημά μου καὶ τί τὸ ἁμαρτημά μου, ὅτι κατεδίωξας ὀπίσω μου

37 καὶ ὅτι ἠρρύνθησας πάντα τὰ σκευῆ τοῦ οἴκου μου; Τί εὐρῆς ἀπὸ πάντων τῶν σκευῶν τοῦ οἴκου σου; θῆς ὡδε ἐνώπιον τῶν ἀδελφῶν σου καὶ τῶν ἀδελφῶν μου, καὶ ἐλεγξάτωσαν ἀνά μέσον τῶν δύο ἡμῶν. 38 Ταῦτά μοι εἴκοσι ἔτη ἐγὼ εἶμι μετὰ σοῦ· τὰ πρόβατά σου καὶ αἱ αἰγῆς σου οὐκ ἠτεκνώθησαν, κριοὺς τῶν προβάτων σου οὐ κατέγαγον. 39 Θηριόλωτον οὐκ ἐνίγρογά σοι· ἐγὼ ἀπεινῶν παρ' ἐμαντοῦ κλέμματα ἡμέρας καὶ κλέμματα νυκτός. 40 Ἐγενόμην τῆς ἡμέρας στυκαίου μενος τῷ καύματι, καὶ τῷ παγετῷ τῆς νυκτός, καὶ ἀφίστατο ὁ ὕπνος μου ἀπὸ τῶν ὀφθαλμῶν μου. 41 Ταῦτά μοι εἴκοσι ἔτη ἐγὼ εἶμι ἐν τῇ οἰκίᾳ σου· ἐδούλευσά σοι δεκατέσσαρα

31 וַיִּשְׂא אֶת-אֱלֹהֵי: וַיִּגְדֹּל יַעֲקֹב וַיֵּאמֶר לְלָבָן כִּי יָדַעְתִּי כִּי אֲמַרְתִּי פֶן-תִּגְדֹּל אֶת-בְּנוֹתַי מִמֶּעַמִּי: עִם אֲשֶׁר תִּמְצָא אֶת-אֱלֹהֵיךָ לֹא יִהְיֶה נֶגֶד אֲחֵינוּ הַכֹּרֶן לָךְ מֵהַ עֲמָדֵי וְקַח-לָךְ וְלֹא-יָדַע יַעֲקֹב כִּי רָחֵל גָּנְבָתָם: וַיָּבֵא לָבָן בְּאֵהָל-יַעֲקֹב וּבְאֵהָל לֵאָה וּבְאֵהָל שְׁתֵּי הָאִמְהוֹת וְלֹא מָצָא וַיֵּצֵא מֵאֵהָל לֵאָה וַיָּבֵא בְּאֵהָל רָחֵל: וַיִּחַל לִקְחָה אֶת-הַתְּרָפִים וּתְשִׁימָם בְּכֹר הַגְּמֹל וּתִשָּׁב עֲלֵיהֶם וַיִּמְשָׁשׂ לָבָן אֶת-כָּל-הָאֵהָל וְלֹא מָצָא: לָה וּתְאָמַר אֶל-אֲבִיהָ אֵל-יִחָר בְּעֵינַי אֲדֹנָי כִּי לֹא אוֹכַל לְקַח מִמֶּנִּיךָ כִּי-דָרָה נָשִׁים לִי וַיִּחַפֵּשׂ וְלֹא מָצָא אֶת-הַתְּרָפִים: וַיִּחָר לַיַּעֲקֹב וַיִּרַב בְּלָבָן וַיִּשָּׂן יַעֲקֹב וַיֵּאמֶר לְלָבָן מֵהַ פֶּשְׁעֵי מֵהַ חֲשָׁאֲתִי כִּי דָלַקְתָּ אֶחָי: כִּי-מִשְׁשַׁתָּ אֶת-כָּל-כְּלֵי מֵהַ-מִּצְאֹתַי מִכָּל כְּלֵי-בֵיתְךָ שִׁים פֹּה נֶגֶד אֲחֵי וַאֲחֵיהָ וַיִּוָּכַחוּ בֵּין שְׁנֵיהֶם: זֶה עֲשָׂרִים שָׁנָה אָנֹכִי עִמָּךְ רָחֵלְךָ וְשֵׁנְךָ לֹא שָׁכְלוּ וַאֲיֹכִי צָאנְךָ לֹא אֲכַלְתִּי: 37 טָרַפְתָּ לֹא-הִבְאֵתִי אֵלֶיךָ אָנֹכִי וַתִּשְׁנֶה מִיָּדִי תִבְקַשְׁשֶׁנָּה גָּנְבְתִי יוֹם וַגָּנְבְתִּי לְלֵילָה: הֵייתִי כְּלוֹם אֲכַלְנִי הָרֹב וְקָרַה לְלֵילָה וַתִּגְדֹּל שְׁנָתִי מִעֵינַי: זֶה-לִּי עֲשָׂרִים שָׁנָה כְּבֵיתְךָ עַבְדְּתִיךָ אֲרַבֵּעַ-

31. A' EFX* Ὅτι ἐφ. AX: ἀφῆλξ. 32. A+ (p. εἴπ.) αὐτῷ. AX: ᾧ ἐάν. 33. A' (bis): ἤραάν. AFX: ἔξελε-θῶν et* (sq.) καὶ... ἤρ. εἰς τ. 40. AX: καύσωμι.

31. Si je suis parti à ton insu, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Violamment, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Tes filles. Les Septante ajoutent: • et tous mes biens ». 32. Quant au tarcin que tu me reproches, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Emporte-le. Les Septante ajoutent: • et il ne trouva rien chez lui ». 33. Donc, n'est pas dans l'hébreu. — Ce verset est ainsi traduit par les Septante: • Laban étant entré dans la demeure de Lia chercha et ne trouva rien. Et il sortit de la demeure de Lia, et il fouilla la demeure de Jacob et la demeure des deux servantes, et il ne trouva rien. Et il entra dans la tente de Rachel. — Ne trouva rien. L'hébreu ajoute: • il sortit de la tente de Lia ». 34. Se hâtant, n'est ni dans l'hébreu ni dans les

Septante. — S'assit dessus. La fin du verset manque dans les Septante. 35. Ainsi elle dépista ces minutieuses perquisitions. Hébreu et Septante: • il chercha (Septante: dans toute la maison) et ne trouva point les idoles ». 37. Et as-tu fouillé? Hébreu et Septante: • quand tu as fouillé ». 38. Est-ce pour cela que j'ai été vingt ans? Hébreu et Septante: • voilà vingt ans que j'ai été ». 39. Je ne t'en ai pas averti, n'est pas dans l'hébreu. — Ce qui avait été dérobé. L'hébreu et les Septante ajoutent: • de jour et de nuit ». 40. Le jour et la nuit j'étais brûlé par la chaleur et glacé par le froid. Hébreu et Septante: • j'étais dévoré (brûlé) le jour par la chaleur et la nuit par le froid ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 6^e Retour de Jacob (XXXI - XXXII, 2).

meos? ³¹ Respondit Jacob : Quod inscio te profectus sum, tímui ne violenter auféres filias tuas. ³² Quod autem furti me árguis : apud quemcúmque invéneris deos tuos, necétur coram frátribus nostris : scrutáre, quidquid tuórum apud me invéneris, et aufer. Hæc dicens, ignorábat quod Rachel furáta esset idóla.

Jacobi defensio.

Gen. 44, 9.

Frustra queruntur idola.

Gen. 18, 11.

Gen. 30, 2. Jacobi in Laban jurgia.

Ex. 23, 12-13.

³³ Ingressus itaque Laban tabernaculum Jacob et Lia, et utriusque famulæ, non invenit. Cumque intrasset tentorium Rachélis, ³⁴ illa festinans abscondit idóla subter stramenta caméli, et sedit desuper : scrutantique omne tentorium, et nihil inveniénti, ³⁵ ait : Ne irascátur dominus meus, quod coram te assurgere néqueo : quia juxta consuetudinem feminárum nunc accidit mihi. Sic delúsa sollicitúdo quærentis est. ³⁶ Tuménsque Jacob, cum júrgio ait : Quam ob culpam meam, et ob quod peccátum meum sic exarsisti post me, ³⁷ et scrutátus es omnem supellécilem meam? Quid invenisti de cuncta substántia domus tuæ? pone hic coram frátribus meis et frátribus tuis, et júdicent inter me et te. ³⁸ Idcirco viginti annis fui tecum? oves tuæ et capræ stériles non fuérunt, arietes gregis tui non comédi : ³⁹ nec captum a béstia osténdi tibi, ego damnum omne reddébam : quidquid furto peribat, a me exigébas. ⁴⁰ Die noctúque æstu úrbar et gelu, fugiebátque somnus ab óculis meis. ⁴¹ Sicque per viginti annos in domo tua servívi tibi, qua-

robé mes dieux? » ³¹ Jacob répondit : « Si je suis parti à ton insu, c'est que j'ai craint que tu ne m'enlevasses violemment tes filles. ³² Mais quant au larcin que tu me reproches, que celui chez qui tu trouveras tes dieux soit mis à mort devant nos frères : fouille; tout ce que tu trouveras à toi chez moi, emporte-le ». Disant cela, il ignorait que Rachel avait enlevé les idoles.

³³ Laban étant donc entré dans la tente de Jacob, de Lia et de ses deux servantes, ne trouva rien. Mais quand il entra dans la tente de Rachel, ³⁴ celle-ci, se hâtant, cacha les idoles sous le bât de son chameau, et elle s'assit dessus; et comme il fouillait toute la tente et qu'il ne trouvait rien, ³⁵ elle lui dit : « Que mon seigneur ne se fâche point de ce que je ne peux me lever en sa présence : car ce qui est ordinaire aux femmes m'arrive en ce moment ». Ainsi elle dépista ces minutieuses perquisitions. ³⁶ Alors s'emportant, Jacob lui dit avec reproche : « Pour quelle faute et pour quel péché t'es-tu ainsi enflammé après moi, ³⁷ et as-tu fouillé tous mes objets? Qu'as-tu trouvé de tout ce qui appartient à ta maison? Mets-le ici devant mes frères et tes frères, et qu'ils jugent entre moi et toi. ³⁸ Est-ce pour cela que j'ai été vingt ans avec toi? tes brebis et tes chèvres n'ont pas été stériles; je n'ai pas mangé les béliers de ton troupeau : ³⁹ et pour ce qui avait été pris par les bêtes sauvages, je ne t'en ai pas averti; c'est moi qui en réparais tout le dommage : tout ce qui avait été dérobé, c'est de moi que tu l'exigeais. ⁴⁰ Le jour et la nuit j'étais brûlé par la chaleur et glacé par le froid; et le sommeil fuyait de mes yeux. ⁴¹ C'est ainsi que pendant vingt ans je t'ai servi dans



Tentes assyro-chaldéennes (Ÿ. 33). (Bas-relief de Koyoundjik).

33. La tente de Jacob, de Lia et des deux servantes. En réalité il s'agit ici de trois tentes séparées (voir l'hébreu et les Septante). Les campements figurés sur

les monuments anciens nous montrent souvent de nombreuses petites tentes à l'usage d'un seul, au lieu d'une grande tente à l'usage de plusieurs.

ἔτη ἀντὶ τῶν δύο θυγατέρων σου, καὶ ἕξ ἔτη ἐν τοῖς προβάτοις σου, καὶ παρελογίσω τὸν μισθὸν μου δέκα ἀμνάσιν.⁴² Εἰ μὴ ὁ Θεὸς τοῦ πατρὸς μου Ἀβραάμ καὶ ὁ φρόσις Ἰσαὰκ ἦν μοι, νῦν ἂν κενὸν με ἐξάπιστειλας· τὴν ταπεινώσιν μου καὶ τὸν κόπον τῶν χειρῶν μου εἶδεν ὁ Θεός, καὶ ἤλεγξέ 'σε' χθές.

⁴³ Ἀποκριθεὶς δὲ Λάβαν εἶπε τῷ Ἰακώβ· Αἱ θυγατέρες θυγατέρες μου, καὶ υἱοὶ υἱοὶ μου, καὶ τὰ κτήνη κτήνη μου, καὶ πάντα, ὅσα σὺ ὄρῃς, ἐμὰ ἐστί καὶ τῶν θυγατέρων μου· τί ποιήσω ταύταις σήμερον ἢ τοῖς τέκνοις αὐτῶν οἷς ἔτεκον; ⁴⁴ Νῦν οὖν δεῦρο διασθῶμαι διαθήκην ἐγὼ τε καὶ σὺ, καὶ ἔσται εἰς μαρτύριον ἀνὰ μέσον ἐμοῦ καὶ σοῦ. Ἐἶπε δὲ αὐτῷ· Ἴδου οὐθεὶς μεθ' ἡμῶν ἐστίν· ἴδε, ὁ Θεὸς μάρτυς ἀνὰ μέσον ἐμοῦ καὶ σοῦ.⁴⁵ Λάβαν δὲ Ἰακώβ λίθον, ἔστησεν αὐτὸν στήλην.⁴⁶ Εἶπε δὲ Ἰακώβ τοῖς ἀδελφοῖς αὐτοῦ· Συνλέγετε λίθους. Καὶ συνέλεξαν λίθους, καὶ ἐποίησαν βουνὸν καὶ ἔθαρον ἐκεῖ ἐπὶ τοῦ βουνοῦ. Καὶ εἶπεν αὐτῷ Λάβαν· Ὁ βουνὸς οὗτος μαρτυρεῖ ἀνὰ μέσον ἐμοῦ καὶ σοῦ σήμερον.⁴⁷ Καὶ ἐκάλεσεν αὐτὸν Λάβαν Βουνὸς τῆς μαρτυρίας, Ἰακώβ δὲ ἐκάλεσεν αὐτὸν Βουνὸς μάρτυρος.

⁴⁸ Εἶπε δὲ Λάβαν τῷ Ἰακώβ· Ἴδου ὁ βουνὸς οὗτος καὶ ἡ στήλη, ἣν ἔστησα ἀνὰ μέσον ἐμοῦ καὶ σοῦ, μαρτυρεῖ ὁ βουνὸς οὗτος καὶ μαρτυρεῖ ἡ στήλη αὕτη. Διὰ τοῦτο ἐκλήθη τὸ ὄνομα Βουνὸς μαρτυρεῖ,⁴⁹ καὶ ἡ ὄρασις ἣν εἶπεν· Ἐπίδοι ὁ Θεὸς ἀνὰ μέσον ἐμοῦ καὶ σοῦ, ὅτι ἀποστησόμεθα ἕτερος ἀπ' ἐτέρου.⁵⁰ Εἰ ταπεινώσεις τὰς θυγατέρας μου, εἰ λάβῃς γυναῖκας πρὸς ταῖς θυγατέρας μου· ὅρα, οὐθεὶς μεθ' ἡμῶν ἐστὶν ὄρων, Θεὸς μάρτυς μεταξὺ ἐμοῦ καὶ μεταξὺ σοῦ.⁵¹ Καὶ εἶπε Λάβαν τῷ Ἰακώβ· Ἴδου ὁ βουνὸς οὗτος καὶ μάρτυς ἡ στήλη αὕτη· ἐάν τε γὰρ ἐγὼ μὴ διαβῶ πρὸς σέ, μήτε σὺ διαβῆς πρὸς με τὸν βουνὸν τοῦτον καὶ τὴν στήλην ταύτην ἐπὶ

41. A¹* δύο. A¹B rell.: ἀμνάσι (μναῖς A²). 43. AX⁺ (p. pr. θυ. et vi. et πρ.) σs. 44. AX: διαδώμεθα. AEFX* τε. A⁺ (p. αὐτῷ) Ἰακώβ. 46. AX⁺ (p. ἐφ.) καὶ ἔπιον. 47. A: B. μάρτυς ...B. μαρτυρεῖ. 48. AX⁺ (p. pr. στ.) αὕτη. AX⁺ (p. δν.) αὐτῶ. 49. A¹: Ἐπίδοι. AFX: ἀπὸ τῶ ἐτ. 50. AEX: λίψη. AEFX: ἐπὶ ταῖς. AFX* ὄρων. A¹X* θ. μάρτ. - vs. 52 αὕτη. 52. AX: υπδὲ.

ἐσθήρη σῆνῃ βשׂתִּי בְנִתְיָהּ וְשָׁנִים בְּצִאֲנָהּ וְתַחֲלֶכָה אֶת־מִשְׁכַּרְתִּי 42
 עֲשֶׂרֶת מָנִים: לְיָדִי אֶלְתִּי אֲבִי אֱלֹהֵי אֲבֹתָהֶם וּפְחָד וּצְחָק הָיָה לִי כִּי עֲתָה רִיקָם שְׁלַחְתָּנִי אֶת־עֲבָדִי וְאֶת־יָגִיעַ פִּפְי רֵאִה אֱלֹהִים וַיִּזְכֶּה אֲמַשׁ: 43
 וַיֵּשֶׁן לָבָן וַיֹּאמֶר אֶל־יַעֲקֹב הַבְּלוֹת בְּנִתֵי וְהַפְּנוּסִים בְּנִי וְהַצֵּאֵן צֹאֲנִי וְכָל אֲשֶׁר־אֲתָה וְאֵה לִי־הוּא וְלִבְנֵי מֵה־אֵשְׁתִּי לְאֵלֶּה הַיּוֹם אוֹ לִבְנֵי־הָאֵשֶׁר יִקְדּוּ: וְעֲתָה לָכֶּה נִכְרְתָה בְּרִית אֲנִי וְאֲתָה וְהָיָה לְעַד בֵּינִי וּבֵינָהּ: 44
 מַה וַיִּקַּח יַעֲקֹב אֶבֶן וַיְרִימָהּ מִצְּבָהּ: 46 וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב לְאֶחָיו לְקַטְוֵ אֲבָנִים וַיִּקְחוּ אֲבָנִים וַיַּעֲשִׂוּ־גֵל וַיֹּאכְלוּ שָׂם עַל־הַגֵּל: וַיִּקְרָא־לוֹ לָבָן וַיִּזְרַ שְׂתֵדוּתָא וַיַּעֲקֹב קָרָא לּוֹ גֵלְעָד: 48
 וַיֹּאמֶר לָבָן הַגֵּל הַזֶּה עַד בֵּינִי וּבֵינָהּ הַיּוֹם עַל־כֵּן קָרָא־שְׁמוֹ גֵלְעָד: וְהַמְצָפָה אֲשֶׁר אָמַר וַיָּצַף וְהָיָה בֵּינִי וּבֵינָהּ כִּי נִסְתַּר אִישׁ מִמֶּרְעֵהוּ: אִם־תִּעֲבֶה אֶת־בְּנֵי וְאִם־תִּקַּח נָשִׁים עַל־בְּנֵי אִין אִישׁ עֲמַנִּי רֵאִה אֱלֹהִים עַד בֵּינִי וּבֵינָהּ: 51 וַיֹּאמֶר לָבָן לְיַעֲקֹב הַנֶּהַל הַזֶּה וְהַנֶּהַל הַמְצָבָה אֲשֶׁר וְרִיתִי בֵּינִי וּבֵינָהּ: עַד הַגֵּל הַזֶּה וְעַד הַמְצָבָה אִם־אֲנִי לֹא־אֲעֵבֶר אֵלֶיךָ אֶת־הַגֵּל הַזֶּה וְאִם־אֲתָה לֹא־תֵעֵבֶר אֵלַי אֶת־הַגֵּל הַזֶּה וְאֶת־הַמְצָבָה הַזֹּאת לְרַעְיָהּ: 52

ni dans les Septante.
 48. Ce monceau. Les Septante ajoutent : « et le monument que j'ai placé... Ce monceau témoigne et ce monument témoigne ». — *Galaad, c'est-à-dire monceau du témoin*. Hébreu : « *Gabéd* » ; Septante : « le monceau témoigne ».
 49. Hébreu : « (ce monceau fut aussi appelé) Mitspâh (Septante : « la vision ») parce que (Laban) dit... »
 51. *Entre moi et toi*, manque dans les Septante.
 52. *Si tu les dépasses*. L'hébreu et les Septante

43. A moi. Les Sept. ajoutent : « et à mes filles ».
 44. *Entre moi et toi*. Les Septante ajoutent : « et il lui dit : Voici, personne n'est avec nous, Dieu est témoin entre moi et toi ».
 46. *Et mangèrent dessus*. Les Septante ajoutent : « et Laban lui dit : Ce monceau est aujourd'hui témoin entre moi et toi ».
 47. *Monceau du témoin*. Hébreu : « *Yegar Sâhadûthâ* ». — *Monceau du témoignage*. Hébreu : « *Galéd* ». — Le reste du verset n'est ni dans l'hébreu

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 6^e Retour de Jacob (XXXI-XXXII, 2).

tuórdecim pro filiábus, et sex pro grégibus tuis : immutásti quoque mercédem meam decem vicibus. ⁴² Nisi Deus patris mei Abraham, et timor Isaac, affuisset mihi, fórsitan modo nudum me dimisisses : afflictiónem meam et labórem mánuum meárum respéxit Deus, et arguit te heri.

⁴³ Respondit ei Laban : Filiae meae et filii, et greges tui, et ómnia quae cernis, mea sunt : quid possum fácere filiis et nepótibus meis? ⁴⁴ Veni ergo, et ineámus fœdus : ut sit in testimonium inter me et te. ⁴⁵ Tulit itaque Jacob lápidem, et eréxit illum in titulum ⁴⁶ dixitque frátribus suis : Afférte lápidés. Qui congregántes fecérunt túmulum, comederúntque super eum : ⁴⁷ quem vocávit Laban Túmulum testis : et Jacob, Apérvum testimonii, utérque juxta proprietátem linguæ suae.

⁴⁸ Dixitque Laban : Túmulus iste erit testis inter me et te hódie : et ideírcó appellátum est nomen ejus Gálaad, id est Túmulus testis. ⁴⁹ Intueátur et júdicet Dóminus inter nos quando recessérimus a nobis, ⁵⁰ si afflíxeris filias meas, et si introduxeris álias uxóres super eas : nullus sermónis nostri testis est absque Deo, qui præsens respicit. ⁵¹ Dixitque rursus ad Jacob : En túmulus hic, et lapis quem eréxi inter me et te, ⁵² testis erit : túmulus, inquam, iste et lapis sint in testimonium, si aut ego transiero illum pergens ad te, aut tu præterieris, malum mili

Gen. 31, 7 ;
29, 20, 30 ;
30, 31 ;
28, 13 ;
32, 9 ;
31, 53 ;
48, 15.

Gen. 31, 29,
36-37.

Fœdus
Laban in-
ter
et Jacob.

Gen. 26, 30.

4 Reg.
18, 26.

Jos. 22, 27
24, 27.
Gálaad
seu lapis
testimonii.

ta maison, quatorze pour tes filles, et six pour tes troupeaux : et tu as changé ma récompense dix fois. ⁴² Si le Dieu de mon père Abraham et la crainte d'Isaac ne m'avaient protégé, peut-être m'aurais-tu maintenant renvoyé nu ; mais Dieu a regardé mon affliction et le travail de mes mains, et il t'a fait hier des reproches ».

⁴³ Laban lui répondit : « Mes filles et mes fils, tes troupeaux, et tout ce que tu vois, sont à moi : que puis-je faire à mes filles et à mes petits-fils? ⁴⁴ Viens donc et faisons une alliance, pour qu'elle soit en témoignage entre moi et toi ».

⁴⁵ C'est pourquoi Jacob prit une pierre et l'érigea en monument. ⁴⁶ Et il dit à ses frères : « Apportez des pierres ». Ceux-ci, en ayant rassemblé, firent un grand tas, et mangèrent dessus. ⁴⁷ Laban l'appela Monceau du témoin, et Jacob, Monceau du témoignage, chacun selon la propriété de sa langue.

⁴⁸ Et Laban dit : « Ce monceau sera témoin entre moi et toi aujourd'hui (et c'est pourquoi on l'a appelé du nom de Galaad, c'est-à-dire, Monceau du témoin). ⁴⁹ Que le Seigneur considère et juge entre nous, quand nous serons éloignés l'un de l'autre, ⁵⁰ si tu affliges mes filles, et si tu prends d'autres femmes avec elles ; nul n'est témoin de nos paroles, excepté Dieu, qui présent, nous regarde ». ⁵¹ Il dit de nouveau à Jacob : « Voilà que ce monceau et la pierre que j'ai dressée entre moi et toi ⁵² sera témoin : que ce monceau, dis-je, et cette pierre soient en témoignage, si moi je les franchis, venant vers toi, ou si toi tu les dépasses, méditant le

⁴² La crainte d'Isaac. Il ne s'agit pas ici de la crainte que Laban aurait pu avoir d'une vengeance quelconque exercée par Isaac. Cette expression, répétée encore plus bas (y. 53), désigne Dieu, objet de la crainte religieuse et du respect d'Isaac. — Dieu a regardé... le travail de mes mains. Voir plus haut la note sur le y. 9.

⁴³ Que puis-je faire à mes filles? Laban déclare renoncer à sa vengeance par amour pour ses filles. Ce motif dut sans doute influencer sur sa décision (voir plus bas, y. 50) ; mais la raison déterminante de sa conduite fut certainement l'apparition de Dieu, ses reproches et ses menaces (y. 24 et 42).

⁴⁶ Il dit à ses frères. Ceux que l'Écriture appelle les frères de Jacob étaient probablement les per-

sonnes de sa suite et celles qui avaient accompagné Laban. Les frères, c'est-à-dire les proches de Laban (y. 23, 25), ne pouvaient être des étrangers pour son genre.

⁴⁷ Chacun selon la propriété de sa langue. Laban parlait le syriaque ou l'araméen, langue usitée en Mésopotamie. Jacob parlait l'hébreu, comme on le parlait dans le pays de Chanaan. L'araméen et l'hébreu avaient d'ailleurs entre eux beaucoup de ressemblance.

⁵⁰ Nul n'est témoin de nos paroles, excepté Dieu. Laban et Jacob étaient accompagnés de parents et de serviteurs, mais ils ne pouvaient être considérés comme témoins, parce qu'ils faisaient partie de la famille.

καλιε, 53 ὁ θεὸς Ἀβραάμ καὶ ὁ θεὸς Ναχορ
 κρῖναι ἀνά μέσον ἡμῶν. Καὶ ὤμοσεν Ἰακώβ
 κατὰ τοῦ θόβου τοῦ πατρὸς αὐτοῦ Ἰσαάκ,
 54 καὶ ἔθυσεν¹ θυσίαν ἐν τῇ ὄρει, καὶ
 ἐκάλεσε τοὺς ἀδελφούς αὐτοῦ¹¹, καὶ ἔφαγον
 καὶ ἔπιον, καὶ ἐκοιμήθησαν ἐν τῇ ὄρει.
 55 Ἀναστὰς δὲ Λάβαν τὸ πρωὶ κατεφίλησε
 τοὺς υἱούς καὶ τὰς θυγατέρας αὐτοῦ καὶ εὐ-
 λόγησεν αὐτούς, καὶ ἀποστραφείς Λάβαν
 ἀπῆλθεν εἰς τὸν τόπον αὐτοῦ.

XXXII. 1 Καὶ Ἰακώβ ἀπῆλθεν εἰς τὴν
 ὁδὸν ἑαυτοῦ. 1 καὶ ἀναβλέψας εἶδε παρεμβολὴν
 θεοῦ παρεμβεβληκυῖαν¹ καὶ συνήτησεν αὐτῷ
 οἱ ἄγγελοι τοῦ θεοῦ. 2 Εἶπε δὲ Ἰακώβ, ἦνίκα
 εἶδεν αὐτούς· παρεμβολῆ θεοῦ αὐτῆ. Καὶ
 ἐκάλεσε τὸ ὄνομα τοῦ τόπου ἐκείνου Παρεμ-
 βολαί.

3 Ἀπέστειλε δὲ Ἰακώβ ἀγγέλους ἔμπροσθεν
 αὐτοῦ πρὸς Ἡσαῦ τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ, εἰς
 γῆν Σηεῖρ, εἰς χώραν Ἐδώμ. 4 Καὶ ἐνετείλατο
 αὐτοῖς, λέγων· Οὕτως ἐρεῖτε τῷ κυρίῳ μου
 Ἡσαῦ· Οὕτως λέγει ὁ παῖς σου Ἰακώβ· Μετὰ
 Λάβαν παρήχησα καὶ ἐχρόνια ἕως τοῦ νῦν,
 5 καὶ ἐγένοντό μοι βόες καὶ ὄνοι καὶ πρόβατα
 καὶ παιδες καὶ παιδίσκαι, καὶ ἀπέστειλα ἀναγ-
 γίλαι τῷ κυρίῳ μου Ἡσαῦ, ἵνα εὖρη ὁ παῖς
 σου χάριν ἐναντίον σου. 6 Καὶ ἀνέστρεψαν οἱ
 ἄγγελοι πρὸς Ἰακώβ, λέγοντες· Ἠ.Θομεν πρὸς
 τὸν ἀδελφόν σου Ἡσαῦ, καὶ ἴδου! αὐτὸς ἐρ-
 χεται εἰς συνάντησίν σου, καὶ τετρακόσιοι ἄν-
 δρες μετ' αὐτοῦ. 7 Ἐφοβήθη δὲ Ἰακώβ
 σφόδρα καὶ ἠπορεύετο. Καὶ διεῖλε τὸν λαὸν
 τὸν μετ' ἑαυτοῦ καὶ τοὺς βόους καὶ τὰς καμή-
 λους καὶ τὰ πρόβατα εἰς δύο παρεμβολάς.
 8 Καὶ εἶπεν Ἰακώβ· Ἐὰν ἔλθῃ Ἡσαῦ εἰς
 παρεμβολὴν μίαν καὶ κόψη αὐτῆν, ἔσται ἡ
 παρεμβολὴ ἡ δευτέρα εἰς τὸ σώζεσθαι.

9 Εἶπε δὲ Ἰακώβ· Ὁ θεὸς τοῦ πατρὸς μου
 Ἀβραάμ καὶ ὁ θεὸς τοῦ πατρὸς μου Ἰσαάκ,
 κύριε σὺ, ὃ εἰπὼν μοι· Ἀπότρειφε εἰς τὴν γῆν

53. AFX: κριεῖ. 54. AEX† (pr. 79.) Ἰακώβ.
 55. AEX† (p. 113) αὐτῷ. 1. A: ἀναβλ. τῶν ὄφθαλ-
 μοῦ· ἴδεν. 6. AX* ἴδῃ αὐτό· 7. A: Ἐφοβεῖτο. A!EFX*
 x. τὰς καμ. 8. AEX: ἐκκόψη. 9. AEFX* οὐ.

53 אֱלֹהֵי אֲבֹתָהֶם וְאֱלֹהֵי נַחֹר וַיִּשְׁפָּטוּ
 בֵּינֵינוּ אֱלֹהֵי אֲבוֹתָהֶם וַיִּשְׁבַּע יַעֲקֹב
 54 בְּפָנָה אָבִיו וַיִּצְהָק: וַיִּזְבַּח יַעֲקֹב
 זֶבַח בָּהָר וַיִּקְרָא לְאֵתָיו לְאֵכָל-
 לָחֶם וַיֵּאכְלוּ לָחֶם וַיְלִינוּ בָהָר:
 XXXII. וַיִּשְׁפָּט לָבָן בַּבֶּקֶר וַיִּנְשָׁק
 לְבָנָיו וּלְבָנוֹתָיו וַיְבָרֶךְ אֶתְהֶם וַיִּלְכָּד
 2 וַיִּשָּׁב לָבָן לְמַקְמוֹ: וַיַּעֲקֹב הִלְכָה
 לְדָרְפוֹ וַיִּשְׁפָּטוּ-בּוֹ מִלְּאָכָיו אֱלֹהִים:
 3 וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב בְּאֵשֶׁר רָאִם מַהֲנֶה
 אֱלֹהִים זֶה וַיִּקְרָא שְׁם-הַמָּקוֹם הַהוּא
 מַהֲנֶה:

פ פ פ ה 8

4 וַיִּשְׁלַח יַעֲקֹב מַלְאָכִים לְפָנָיו אֶל-
 עֵשָׂו אָחִיו אֲרֻצָּה שְׂעִיר שָׂדֵה אֲדוֹם:
 ה וַיִּצְוֵ אֹתָם לֵאמֹר פֹּה תֹאמְרוּן לְאֲדָנִי
 לְעֵשָׂו פֹּה אָמַר עַבְדְּךָ יַעֲקֹב עִם-לָבָן
 6 וְרָחֵם וְאָחֵר עַד-עַתָּה: וַיְהִי-לּוֹ שׁוּר
 וְהַמֹּר צֹאן וַעֲבָד וַשְׂפָחָה וַאֲשִׁלְחָה
 לְהַעֲבִיד לְאֲדָנִי לְמַצְאֵ-הֶן בְּעֵינֶיךָ:
 7 וַיִּשְׁבּוּ הַמַּלְאָכִים אֶל-יַעֲקֹב לֵאמֹר
 בָּאנוּ אֶל-אָחִיךָ אֶל-עֵשָׂו וְגַם הִלְכָה
 לְקָרְאָתָךְ וְאַרְבַּע-מֵאוֹת אִישׁ עִמּוֹ:
 8 וַיִּירָא יַעֲקֹב מְאֹד וַיִּצָּר לוֹ וַיַּחַץ
 אֶת-הָעֶם אֲשֶׁר-אִתּוֹ וְאֶת-הַצֹּאן וְאֶת-
 9 הַבְּקָר וְהַצֹּמְלִים לְשְׁנֵי מַחֲנוֹת: וַיֹּאמֶר
 אִם-יָבֹאוּ עֵשָׂו אֶל-הַמַּחֲנֶה הָאֶחָד
 וְהַתְּהַי וְהָיָה הַמַּחֲנֶה הַנֶּשְׂאָר
 1 וּלְפָלְטָה: וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב אֱלֹהֵי אָבִי
 אֲבֹתָהֶם וְאֱלֹהֵי אָבִי וַיִּצְהָק וַיְהִי
 הָאֲמֹר אֵלָיו שׁוּב לְאַרְצְךָ וּלְמוֹתְכָתְךָ

ה'ל. 53. v.

ajoutent : « vers moi », expression que la Vulgate rapporte à ce qui suit : méditant le mal (Vulgate : contre moi).

53. Le Dieu de leur père, manque dans les Septante. — La crainte de son père Isaac. Hébreu : « la crainte d'Isaac ».

54. A manger du pain, n'est pas dans les Septante. — Lorsqu'ils eurent mangé. Les Septante ajoutent : « et bu ». — Ils demeurèrent là. Hébreu et Septante : « ils passerent la nuit sur la montagne ».

55. De nuit. Hébreu et Septante : « de bon matin ».

XXXII. 1. Qu'il avait pris. Les Septante ajoutent : « et en regardant il vit un camp de Dieu établi ».

2. C'est-à-dire camp. Addition de la Vulgate.

3. Maintenant, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — A mon seigneur. Les Septante ajoutent : « Esau ». — Afin de trouver grâce. Septante : « afin que votre serviteur trouve grâce ».

VIII. — Histoire d'Isaac (XXV, 19 - XXXV). — 7° Jacob et Ésaü (XXXII, 3 - XXXIII).

cógitans. ⁵³ Deus Abraham, et Deus Nachor, júdicet inter nos, Deus patris eórum. Jurávit ergo Jacob per timórem patris sui Isaac : ⁵⁴ immolatisque victimis in monte, vocávit fratres suos ut éderent panem. Qui cum comedissent, mansérunt ibi. Laban vero de nocte consúrgens, osculátus est filios et filias suas, et benedíxit illis : reversúsque est in locum suum.

XXXII. ¹ Jacob quoque ábit itinere quo cóperat : fuerúntque ei óbviám ángeli Dei. ² Quos cum vidisset, ait : Castra Dei sunt hæc : et appellávit nomen loci illius Mahanáim, id est, castra.

³ Misit autem et nuntios ante se ad Esau fratrem suum in terram Seir, in regiónem Edom : ⁴ præcepitque eis, dicens : Sic loquimini dómino meo Esau : Hæc dicit frater tuus Jacob : Apud Laban peregrinátus sum, et fui usque in præsentem diem. ⁵ Hábeo boves, et ásinos, et oves, et etservos, et ancillas : mittóque nunc legationem ad dóminum meum, ut invéniam grátiam in conspéctu tuo. ⁶ Reversique sunt nuntii ad Jacob, dicentes : Vénimus ad Esau fratrem tuum, et ecce próperat tibi in occursum cum quadringéntis viris. ⁷ Timuit Jacob valde : et perterritus divisit pópulum qui secum erat, greges quoque et oves et boves, et camélos, in duas turmas, ⁸ dicens : Si vénerit Esau ad unam turmam, et percússerit eam, ália turma, quæ réliqua est, salvábitur.

⁹ Dixitque Jacob : Deus patris mei Abraham, et Deus patris mei Isaac : Dómine, qui dixísti mihi : Revértère in terram tuam, et in locum nativité-

mal contre moi. ⁵³ Que le Dieu d'Abraham, le Dieu de Nachor, le Dieu de leur père juge entre nous ». Jacob donc jura par la crainte de son père Isaac ; ⁵⁴ puis, des victimes immolées sur la montagne, il invita ses frères à manger du pain. Lorsqu'ils eurent mangé, ils demeurèrent là. ⁵⁵ Mais Laban, se levant de nuit, embrassa ses fils et ses filles et les bénit, et il s'en retourna dans sa demeure.

XXXII. ¹ Jacob aussi s'en alla par le chemin qu'il avait pris : et les anges du Seigneur furent à sa rencontre. ² Quand il les eut vus, il dit : « C'est le camp de Dieu » ; et il appela ce lieu du nom de Mahanáim, c'est-à-dire Camp.

³ Mais il envoya aussi des messagers devant lui à Ésaü son frère dans la terre de Séir, dans la contrée d'Édom, ⁴ et leur commanda, disant : « Parlez ainsi à mon seigneur Ésaü : Voici ce que dit votre frère Jacob : J'ai demeuré comme étranger chez Laban et j'y ai été jusqu'au présent jour. ⁵ J'ai des bœufs, des ânes, des brebis, des serviteurs et des servantes ; et j'envoie maintenant un message à mon seigneur, afin de trouver grâce en votre présence. ⁶ Et les messagers retournèrent vers Jacob, disant : « Nous sommes venus auprès d'Ésaü, votre frère, et voici qu'il vient en grande hâte au-devant de vous avec quatre cents hommes. » ⁷ Jacob eut une grande frayeur, et tout épouvanté, il divisa les gens qui étaient avec lui, de même que les troupeaux, les brebis, les bœufs et les chameaux, en deux troupes, ⁸ disant : « Si Ésaü vient à une troupe et qu'il la batte, l'autre, qui restera, sera sauvée ».

⁹ Jacob dit ensuite : « Dieu de mon père Abraham, Dieu de mon père Isaac, Seigneur qui m'avez dit : Retourne en ton pays et au lieu de ta nais-

Gen. 16, 5.
Jud. 11, 27.

Gen. 31, 42.

Gen. 31, 23.

E x. 18, 12.

Laban ad suum revértitur.

Gen. 28, 12;
48, 16.

4 Reg. 1, 7.

Jacobi ad Esau nuntii.

Gen. 36, 7-5.
Deut. 2, 5.
Jos. 24, 4.

Gen. 30, 27.

Nuntii reduces.

Gen. 33, 1;
14, 14.

Jacob suos dividit.

Jacobi oratio.

Gen. 31, 3, 13,
42.

54. Manger du pain, dans la langue des Hébreux, signifie simplement prendre de la nourriture, faire un repas. Comparer III, 19.

XXXII, 2. Mahanáim. Cette localité, qui fit partie plus tard de la tribu de Gad (Josué, XIII, 26), était située à l'est du Jourdain et au nord du Jaboc (voir plus bas, §. 22). Elle fut la capitale d'Isboseth et servit plus tard de refuge à David, pendant la révolte d'Absalom ; c'est elle qu'en ces circonstances la Vulgate désigne sous le nom de castra (II Rois, II, 8, 12; XVII, 24). — C'est-à-dire camp, ou mieux les deux camps, sans doute parce que l'armée céleste s'unifia à la troupe de Jacob.

7° Réconciliation de Jacob et d'Ésaü, XXXII, 3-XXXIII.

3. Séir, Édom, l'Idumée. Voir la note sur Genèse, XXVII, 39. — Ésaü ne s'était pas encore établi définitivement en Idumée (voir plus loin, XXXVI, 6), mais il y vivait alors en nomade, pour y faire paître ses troupeaux, et il fit plus tard la conquête du pays.

7. Tout épouvanté. En effet Jacob, ne pouvait plus reculer ni se détourner de son chemin : il lui fallait aller de l'avant, et se résoudre à affronter Ésaü.

της γενεσεως σου, και εν σε ποιησω, 10ικου-
 ρουσθω μοι απο πασης δικαιοσυνης και απο
 πασης αληθειας ης εποησας τω παιδι σου·
 εν γαρ τη ραβδω μου ταυτη διεβην τον Ιορ-
 δανην τουτον, γυνι δε γενονα εις δυο παρεμ-
 βολας. 11Εξελου με εκ χειρος του αδελφου
 μου, εκ χειρος Ησαυ· οτι φοβουμαι εγω αυ-
 τον, μηποτε ελθων παταξη με και μητερα
 επι τεκνοις. 12Συ δε ελπας· Ευ σε ποιησω
 και θησω το σπερμα σου ως την αμμον της
 θαλασσης, η ουκ αριθυμηθησεται υπο του
 πληθους.

13Και εκοιμηθη εκει την νυκτα εκεινην,
 και ελαβεν ον εφερενδωρα και εξαπεστειλεν
 Ησαυ τω αδελφω αυτου, 14αigas διακοσιαις,
 τραγους εικοσι, προβατα διακοσια, κριους
 εικοσι, 15καμηλους θηλαζουσας και τα παιδια
 αυτων τριακοντα, βοας τεσσαρακοντα, ταυρους
 δεκα, ονους εικοσι και πολους δεκα. 16Και
 εδωκεν αυτα τοις παισιν αυτου ποιμνιον κα-
 ταμονας· ειπε δε τοις παισιν αυτου· Προπο-
 ρενεσθε εμπροσθεν μου και διαστημα ποιειτε
 ανα μεσον ποιμνης και ποιμνης. 17Και ενε-
 τελειτο τω πρωτω, λεγων· Εαν σοι σταντηση
 Ησαυ ο αδελφος μου, και ερωτα σε λεγων·
 Τινος ει και που πορευη, και τινος ταυτα
 τα προπορευομενα σου; 18ερεις· Του παιδος
 σου Ιακωβ· δωρα απισταλκε τω κυριω μου
 Ησαυ, και ιδου αντος οπισω ημων. 19Και
 ενετειλατο τω πρωτω και τω δευτερω και τω
 τριτω και πασι τοις προπορευομενοις οπισω
 των ποιμνιων τουτων, λεγων· Κατα το ρημα
 τουτου λαλησατε Ησαυ εν τω ευρειν υμας αυ-
 τον, 20και ερειτε· Ιδου ο παις σου Ιακωβ
 παραγινεται οπισω ημων. Ειπε γαρ· Εξυλα-
 σομαι το προσωπον αυτου εν τοις δωροις
 τοις προπορευομενοις αυτου, και μετα τουτο
 οψομαι το προσωπον αυτου· Ισως γαρ προς-

10. A¹X: *ικάνωσαλ* (A²X: *ικανῦταλ*, EX: *ικανός*
 είμι). AEX* *ταντη*. AX: *νυν*. 11. A¹EX* (alt.) *εκ*
χειρος. EX: *μητερας*. 12. AEX: *Καλώς εν... απο*
τ. πλ. 13. A²EX† (p. εφ.) *εν χειρι αυτω*. X* *κ.*
εξαστ. Ησ. 15. A¹X* (ult.) *και*. 16. AEX (pro αυτα)
δια χειρος. 18. AX† (ab in.) *και*. 19. AX: *τω*
Ησ.

11 και ιτιχη εμη: κατανη מפל הקסדים
 ומפל-תאמת אשר עשית את-עבתה
 פי במקלי עברתי את-הירקן הזה
 12 ועתה היתי לשני מהנות: תצילני
 נא מיד אחי מיד עשו פי-ירא אנכי
 אתו פן יבוא ותפני אם על-בנים:
 13 ואתה אמרת היטיב איטיב עמך
 ושמתני את-זרעה כהול הים אשר
 14 לא-יספר מרב: ויגן עם בלילה
 תהוא וימח מן-תבא כידו מנחה
 15 ויעשו אהיו: עדים מאתים ותשום
 עשרים רחלים מאתים ואילים
 16 עשרים: במלים מיניקות ובניהם
 שלשים פרות ארבעים ופרים עשרה
 17 אתנת עשרים ועורים עשרה: ויתן
 כנדר-עבדיו עדר עדר לכדו ויאמר
 אל-עבדיו עברו לפני וירה תשימו
 18 בין עדר ובין עדר: ויצו את-הראשון
 לאמר פי ופגשת עשו אחי ושאלה
 לאמר למי-אתה ואנה תלך ולמי
 19 אלה לפניך: ואמרף לעבדך לעקב
 מנחה הוא שלחה לאדני לעשו
 כ ותנה גם-הוא את-ריני: ויצו גם את-
 השני גם את-השלישי גם את-כל
 ההלכים אחרי העדרים לאמר כדבר
 הנה תדברון אל-עשו במצאכם אתו:
 21 ואמרתם גם הנה עבדך ועקב אחריני
 פי-אמר אכפרה פניו במנחה ההלכת
 לפני ואחרי-כן אראה פניו אחי

v. 21. קצץ בו"ק

10. Qu'un bâton. Septante : « ce bâton ».
 11. Délivrez-moi. L'hébreu ajoute : « je vous prie ».
 — De la main de mon frère Esau. Hébreu et Septante :
 « de la main de mon frère, de la main d'Esau ». —
 Extrêmement, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 — Il ne frappe la mère. Hébreu et Septante :
 « il ne me frappe, et la mère ».
 12. Vous avez dit que vous m'enferiez du bien... L'hé-
 breu et les Septante emploient le style direct :
 « Vous avez dit : je te ferai du bien », etc.
 13. Des présents. Dans les Septante ces mots ter-
 minent la phrase, et une autre commence ainsi :

• Et il envoya à Esau son frère », etc.
 15. Pleines. Hébreu et Septante : « allaitant ». —
 Vingt taureaux. L'hébreu et les Septante ont : « dix
 taureaux ».
 16. L'envoya par ses serviteurs. Hébreu et Septante :
 « il donna à ses serviteurs ».
 17. Ou bien... ou; ces mots ne sont ni dans l'hé-
 breu ni dans les Septante.
 19. Au second. Septante : « au premier et au se-
 cond ».
 20. Je le verrai. L'hébreu (v. 21) et les Septante ajou-
 tent : « sa face ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 7° Jacob et Ésaü (XXXII, 3 - XXXIII).

tis tuæ, et benefáciam tibi : ⁴⁰ minor sum cunctis miseratióibus tuis, et veritaté tua quam explevisti servo tuo. In háculo meo transivi Jordánem istum, et nunc cum duábus turmis regrédior. ⁴¹ Erue me de manu fratris mei Esau, quia valde eum timeo : ne forteveniéns percútiat matrem cum filiis. ⁴² Tu locútus es quod benefáceres mihi, et dilatáres semen meum sicut arénam maris, quæ præ multitudíne numerári non potest.

² Reg. 7, 18.
Mat. 8, 8.

Os.
10, 14.
Gen. 28, 14;
13, 16.

Jacobi
ad Esau
munera.

⁴³ Cumque dormisset ibi nocte illa, separávit de his quæ habébat, múnera Esau fratri suo, ⁴⁴ capras ducéntas, hircos viginti, oves ducéntas, et arietes viginti, ⁴⁵ camélos fœtas cum pullis suis triginta, vaccas quadraginta, et tauros viginti, ásinas viginti, et pullos eárum decem. ⁴⁶ Et misit per manus servórum suórum singulos seórsim greges, dixitque púeris suis : Antecedite me, et sit spátium inter gregem et gregem. ⁴⁷ Et præcépít prióri dicens : Si óbvium habúeris fratrem meum Esau, et interrogáverit te, Cujus es? aut, Quo vadis? aut, Cujus sunt ista quæ séqueris? ⁴⁸ respondébis : Servi tui Jacob : múnera misit dómino meo Esau : ipse quoque post nos venit. ⁴⁹ Similiter dedit mandata secúndo, et tertio, et cunctis qui sequebántur greges, dicens : Iisdem verbis loquimini ad Esau, cum invénérítis eum. ²⁰ Et addétis : Ipse quoque servus tuus Jacob iter nostrum inséquitur : dixit enim : Placábo illum munéribus quæ præcédunt, et póstea vidébo illum, fórsitan pro-

Pr. 18, 16;
16, 6.

sance et je te ferai du bien, ⁴⁰ je suis au-dessous de vos miséricordes et de la fidélité que vous avez gardée envers votre serviteur. J'ai passé ce Jourdain n'ayant qu'un bâton : et maintenant je reviens avec deux troupes. ⁴¹ Délivrez-moi de la main de mon frère Ésaü, car je le crains extrêmement ; de peur que, venant, il ne frappe la mère avec les enfants. ⁴² Vous avez dit que vous me feriez du bien et que vous étendriez ma postérité comme le sable de la mer, lequel par sa multitude ne peut se compter ».

⁴³ Et, quand il eut dormi là cette nuit, il sépara, de ce qu'il avait, des présents pour Ésaü son frère : ⁴⁴ deux cents chèvres, vingt boucs, deux cents brebis et vingt béliers, ⁴⁵ trente femelles de chameaux pleines avec leurs petits, quarante vaches, vingt taureaux, vingt ânesses et dix de leurs petits. ⁴⁶ Et il envoya par ses serviteurs chacun des troupeaux séparément, et il dit à ses serviteurs : « Précedez-moi, et qu'il y ait un intervalle entre un troupeau et un troupeau ». ⁴⁷ Et il commanda au premier, disant : « Si tu rencontres mon frère Ésaü, et qu'il te demande : A qui es-tu? ou bien : Où vas-tu? ou : A qui sont ces bêtes que tu suis? ⁴⁸ tu répondras : A votre serviteur Jacob, qui les envoie en présent à mon seigneur Ésaü : lui-même aussi vient après nous ». ⁴⁹ Il donna pareillement des ordres au second, au troisième, et à tous ceux qui suivaient les troupeaux, disant : « C'est en ces mêmes termes que vous parlerez à Ésaü, quand vous l'aurez trouvé. ²⁰ Et vous ajouterez : Lui-même aussi, votre serviteur Jacob, suit notre chemin ». Car il se dit : « Je l'apaiserai par les présents qui me précèdent, et après cela je le verrai ;

10. La fidélité que vous avez gardée : à la lettre d'après la Vulgate : la vérité que vous avez accomplie, c'est-à-dire les bienfaits accordés par Dieu en exécution de ses promesses.

41. Délivrez-moi. Ici encore Jacob ne se contente pas de prendre les moyens suggérés par la prudence humaine : il demande à Dieu de les faire réussir. Voir plus haut la note sur Genèse, xxxi, 9.

42. Vous avez dit... que vous étendriez ma postérité. Jacob rappelle à Dieu cette promesse parce qu'il craint qu'Ésaü ne fasse périr avec lui ses femmes et ses enfants sans aucune exception. Tel est en effet le sens de l'expression quasi proverbiale employée par lui au §. 41 : « De peur qu'il ne frappe la mère avec les enfants ».

44-45. En tout 560 têtes de bétail (550 d'après l'hébreu), ce qui constituait un magnifique présent.

46. Chacun des troupeaux séparément. C'était un usage ancien, les monuments en font foi, de diviser ainsi les offrandes et d'employer beaucoup de gens à leur présentation, afin d'en augmenter l'importance aux yeux du destinataire. Dans le cas présent, cette séparation avait encore un autre avantage : celui d'apaiser plus sûrement Ésaü, en agissant sur son esprit d'une manière plus continue, et comme par une gradation ascendante.

20. Car il se dit, etc. Cette réflexion est de l'auteur inspiré ; elle ne fait point partie des paroles que les serviteurs de Jacob devaient répéter à Ésaü.

δέξεται τὸ πρόσωπόν μου.

επορεύετο τὰ δῶρα κατὰ πρόσωπον αὐτοῦ, αὐτὸς δὲ ἐκοιμήθη τὴν νύκτα ἐκείνη ἐν τῇ παρεμβολῇ.

²² Ἀναστὰς δὲ τὴν νύκτα ἐκείνη ἔλαβε τὰς δύο γυναῖκας καὶ τὰς δύο παιδικὰς καὶ τὰ ἕνδεκα παιδία αὐτοῦ, καὶ διεβή τὴν διάβασιν τοῦ Ἰαβώχ.

²³ Καὶ ἔλαβεν αὐτοὺς καὶ διεβή τὸν χεμαῶρον, καὶ διεβίβασε πάντα τὰ αὐτοῦ.

²⁴ Ὑπελείφθη δὲ Ἰακώβ μόνος. Καὶ ἐπάλαυνεν ἄνθρωπος μετ' αὐτοῦ ἕως πρωῆ.

²⁵ εἶδε δὲ ὅτι οὐ δύναται πρὸς αὐτόν, καὶ ἤψατο τοῦ πλάτους τοῦ μηροῦ αὐτοῦ, καὶ ἐνάρκησε τὸ πλάτος τοῦ μηροῦ Ἰακώβ ἐν τῷ παλαίῳ αὐτὸν μετ' αὐτοῦ.

²⁶ Καὶ εἶπεν αὐτῷ Ἄποστείλον με, ἀνέβη γὰρ ὁ ὄρθρος.

Ὁ δὲ εἶπεν Ὁὐ μί σε ἀποστείλω, ἐὰν μὴ με εὐλόγησῃς.

²⁷ Εἶπε δὲ αὐτῷ Τί τὸ ὄνομά σου ἐστίν; Ὁ δὲ εἶπεν Ἰακώβ.

²⁸ Καὶ εἶπεν αὐτῷ Ὁὐ κληθήσεται ἔτι τὸ ὄνομά σου Ἰακώβ, ἀλλ' Ἰσραὴλ ἔσται τὸ ὄνομά σου.

²⁹ ὅτι ἐπίσταντας μετὰ θεοῦ, καὶ μετὰ ἀνθρώπων ἵδνατός ἐσθ.

³⁰ Ἡρώτησε δὲ Ἰακώβ καὶ εἶπεν Ἀνάγγελόν μοι τὸ ὄνομά σου.

Καὶ εἶπεν Ἰνατί τοῦτο ἐρωτᾷς σὺ τὸ ὄνομά μου; Καὶ εὐλόγησεν αὐτὸν ἐκεῖ.

³¹ Καὶ ἐκάλεσεν Ἰακώβ τὸ ὄνομα τοῦ τόπου ἐκεῖνον εἶδος θεοῦ.

εἶδον γὰρ θεὸν πρόσωπον πρὸς πρόσωπον καὶ ἐσώθη μου ἡ ψυχή.

³² Ἀνέτειλε δὲ αὐτῷ ὁ ἥλιος, ἤνικα παρήλθε τὸ εἶδος τοῦ θεοῦ.

αὐτὸς δὲ ἐπέσκαζε τῷ μηρῷ αὐτοῦ.

³³ Ἐνεκεν τούτου οὐ μὴ φράγωσιν υἱοὶ Ἰσραὴλ τὸ νεῦρον, ὃ ἐνάρκησεν, ὃ ἐστὶν ἐπὶ τοῦ πλάτους τοῦ μηροῦ, ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης, ὅτι ἤψατο τοῦ πλάτους τοῦ μηροῦ Ἰακώβ τοῦ νεῦρον ὃ ἐνάρκησεν.

XXXIII. Ἀναβλέψας δὲ Ἰακώβ τοῖς ὀφθαλμοῖς αὐτοῦ εἶδε, καὶ ἰδὼν Ἡσαῦ ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ ἐρχόμενος, καὶ τετρακόσιοι ἄνδρες μετ' αὐτοῦ, καὶ διείλεν Ἰακώβ τὰ

21. A¹EX: πορευόμενος. 22. AX: Ἰαβώχ. 28. EX* αὐτῷ... ἀλλ' ἦ (AX: ἀλλὰ). AEFX* ἐσθ. 29. A¹X* τέτο. 32. AX† (p. Ἐν.) γὰρ. AFX: οἱ υἱοί. A† (p. pr. μηρῷ) Ἰακώβ. AEX: ν. καὶ ἐνάρκ. — 1. A¹EFX* τοῖς ὀφθ. αὐτῷ. AX† (p. ἐσχ.) αὐτὸς. AEX: ἐτιδιείλεν.

22 וַיֵּשָׂא פָּנָיו: וַתֵּעָבֶר הַמַּנְהָה עַל-פָּנָיו

23 וְהָיָא לָן בְּלִילָהּ הַהִיא בְּמַחְנֶה: וַיִּקְמוּ

בְּלִילָהּ הַהִיא וַיִּקְחָה אֶת-שְׁתֵּי נָשָׁיו וְאֶת-

שְׁתֵּי שִׁפְחֹתָיו וְאֶת-אֶחָד עֶשֶׂר יְלָדָיו

24 וַיַּעֲבֹר אֶת מִעְבַּר יַבְק: וַיִּקְחֶם וַיַּעֲבֹרֵם

בְּהַאֲתַנְחַל וַיַּעֲבֹר אֶת-אֲשֶׁר-לָו: וַיִּנְתֹּר

וַיַּעֲקֹב לְבָדּוֹ וַיִּאָּבֶק אִישׁ עִמּוֹ עַד עֲלֹת

26 הַשָּׁחַר: וַיֵּרָא כִּי לֹא יָכֹל לָו וַיִּגַע

בְּכַף-וִירְכּוֹ וַתִּקַּע כַּף-יְרֵךְ וַיַּעֲקֹב

27 בְּהֶאָבְקוֹ עִמּוֹ: וַיֵּאמֶר שְׁלַחֲנִי כִּי

עָלִיתָ הַשָּׁחַר וַיֵּאמֶר לֹא אֲשַׁלְּחֶךָ

28 כִּי אִם-בְּרַכְתֵּנִי: וַיֵּאמֶר אֵלָיו מֵה-

29 שְׁמִיךָ וַיֵּאמֶר וַיַּעֲקֹב: וַיֵּאמֶר לֹא

וַיַּעֲקֹב וַיֵּאמֶר עוֹד שְׁמִיךָ כִּי אִם-יִשְׁרָאֵל

כִּי-שָׂרִיתָ עִם-אֱלֹהִים וְעִם-אֲנָשִׁים

ל וַתִּוְכַל: וַיִּשְׁאַל וַיַּעֲקֹב וַיֵּאמֶר הַיְהִי-

נָא שְׁמִיךָ וַיֵּאמֶר לָמָּה זֶה תִּשְׁאַל

31 לְשִׁמִּי וַיְבָרֶךְ אֹהֱוֹ שָׁם: וַיִּקְרָא וַיַּעֲקֹב

שָׁם הַמָּקוֹם פְּנִיאל כִּי-רָאִיתִי אֱלֹהִים

32 פָּנִים אֶל-פָּנִים וַתִּנְצַל נַפְשִׁי: וַיִּזְרַח

לָו הַשָּׁמֶשׁ כַּאֲשֶׁר עָבַר אֶת-פְּנִיאל

33 וְהָיָא צֹלֶשׁ עַל-וִירְכּוֹ: עַל-כֵּן לֹא

וַיִּאָּכְלוּ בְנֵי-יִשְׂרָאֵל אֶת-גֵּיד הַנֶּשֶׂה:

אֲשֶׁר עַל-כַּף תֵּיבָה עַד הַיּוֹם תֵּהִי:

כִּי נָגַע בְּכַף-יְרֵךְ וַיַּעֲקֹב בְּגֵיד הַנֶּשֶׂה:

XXXIII. וַיֵּשָׂא וַיַּעֲקֹב עֵינָיו וַיֵּרָא

וְהִנֵּה עִשׂוֹ כָּא וְעִמּוֹ אַרְבַּע מֵאוֹת

אִישׁ וַיַּחֲזֵק אֶת-הַיְלָדִים עַל-לָמָּה

21. C'est pourquoi, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

22. De bonne heure. Hébreu et Septante : « la même nuit ».

23. Au commencement de ce verset l'hébreu et les Septante ajoutent : « il les prit, et leur fit passer le torrent ».

25. Le nerf de sa cuisse. Hébreu : « l'emboiture de la hanche ». — Aussitôt. Hébreu et Septante : « tandis qu'il lutait avec lui ».

26. Déjà, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

27. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

28. Parce que, si tu as été fort contre Dieu, combien plus prévaudras-tu contre les hommes? Hébreu : « parce que tu as lutté avec Dieu et avec des hommes, et tu as prévalu »; Septante : « parce que tu as prévalu avec Dieu, et tu seras puissant avec les hommes ».

30. Phannul. Septante : « Vue de Dieu ».

31. Aussitôt après qu'il eut passé. Hébreu et Septante : « lorsqu'il passa ». — D'un pied. Hébreu et Septante : « de la hanche ».

32. Qui fut paralysé, n'est pas dans l'hébreu.

VIII. Histoire d'Isaac. XXV, 19-XXXV. — Jacob et Ésaü (XXXII, 3-XXXIII).

pitiabitur mihi. ²¹ Præcesserunt itaque mûnera ante eum, ipse vero mansit nocte illa in castris.

²² Cumque mature surrexisset, tulit duas uxores suas et tótidem famulas, cum undecim filiis, et transiit vadum Jaboc. ²³ Traductisque omnibus quæ ad se pertinébant, ²⁴ mansit solus : et ecce vir luctabatur eum eo usque mane. ²⁵ Qui cum vidéret quod eum superare non posset, tétigit nervum fémoris ejus, et statim emarcuit. ²⁶ Dixitque ad eum : Dimitte me, jam enim ascéndit auróra. Respondit : Non dimittam te, nisi benedixeris mihi. ²⁷ Ait ergo : Quod nomen est tibi? Respondit : Jacob. ²⁸ At ille, Nequâquam, inquit, Jacob appellabitur nomen tuum, sed Israel : quoniam si contra Deum fortis fuisti, quanto magis contra homines prævalébis? ²⁹ Interrogávit eum Jacob : Dic mihi, quo appelláris nómine? Respondit : Cur quæris nomen meum? Et benedixit ei in eodem loco. ³⁰ Vocávitque Jacob nomen loci illius Phânuel, dicens : Vidi Deum facie ad facièni, et salva facta est anima mea. ³¹ Ortusque est ei statim sol, postquam transgressus est Phânuel : ipse vero claudicabat pede. ³² Quam ob causam non comedunt nervum filii Israel, qui emarcuit in fémore Jacob, usque in præsentem diem : eo quod tetigerit nervum fémoris ejus, et obstupierit.

XXXIII. ¹ Elevans autem Jacob oculos suos, vidit venientem Esau, et cum eo quadringéntos viros : divisit-

Deut. 3, 16.

Os. 12, 3-4.
Jacob cum angelo pugnat.

Gen. 28, 15.

Gen. 35, 10.
3 Rég. 19, 31.

Israel. Os. 12, 3-4.

Gen. 32, 27.

Jud. 13, 17-18.
1r. 30, 4.

Jud. 8, 8.

Ex. 20, 19;
33, 11, 20.
Deut. 5, 24.
Jud. 6, 22-23.
Ps. 79, 4.
Jacob claudicatio.

Esau adventus.

Gen. 32, 7;
14, 14.

peut-être qu'il me deviendra propice ». ²¹ C'est pourquoi les présents le précédèrent, mais lui-même demeura cette nuit-là dans le camp.

²² Et lorsqu'il se fut levé de bonne heure, il prit ses deux femmes et autant de servantes avec ses onze fils, et passa le gué de Jaboc. ²³ Et ayant fait passer tout ce qui lui appartenait, ²⁴ il demeura seul : et voilà qu'un homme lutta avec lui jusqu'au matin. ²⁵ Or, comme cet homme vit qu'il ne pouvait le vaincre, il toucha le nerf de sa cuisse, lequel aussitôt se dessécha; ²⁶ et il lui dit : « Laisse-moi; car déjà se lève l'aurore ». Jacob répondit : « Je ne vous laisserai point, si vous ne me bénissez ». ²⁷ Il lui demanda donc : « Quel est ton nom? » Il répondit : « Jacob ». ²⁸ Mais l'homme : « On ne t'appellera plus, dit-il, du nom de Jacob, mais du nom d'Israël; parce que, si tu as été fort contre Dieu, combien plus prévaudras-tu contre les hommes! » ²⁹ Jacob lui demanda : « Dites-moi, de quel nom vous appelez-vous? » Il répondit : « Pourquoi demandes-tu mon nom? » Et il le bénit en ce même lieu. ³⁰ Jacob appela ce lieu du nom de Phânuel, disant : « J'ai vu Dieu face à face, et mon âme a été sauvée ». ³¹ Et le soleil se leva aussitôt après qu'il eut passé Phânuel; mais il boitait d'un pied. ³² C'est pour ce motif que les enfants d'Israël ne mangent point, jusqu'au présent jour, le nerf qui se dessécha dans la cuisse de Jacob, parce que l'ange toucha le nerf de sa cuisse, qui fut paralysé.

XXXIII. ¹ Mais Jacob, levant les yeux, vit Ésaü venant, et avec lui quatre cents hommes; il sépara aussitôt les

^{22.} Le gué de Jaboc. Jaboc, sur la rive gauche du Jourdain, s'appelle aujourd'hui ouadi Zerka, le bleu, à cause de la couleur de ses eaux. Il se jette dans le Jourdain, entre le lac de Tibériade et la mer Morte, plus près de cette dernière. Il prend sa source à l'est du plateau de Galaad. Près de son embouchure, il n'est jamais à sec, et en hiver, il est souvent impossible de le passer à gué.

^{24.} Un homme; le prophète Osée (xii, 3-4) lui donne le nom d'ange. — Lutta avec lui. Il ne s'agit pas d'un rêve ou d'une lutte imaginaire : l'infirmité de Jacob, qui fut la conséquence de ce combat, le prouve suffisamment.

^{25.} Il ne pouvait le vaincre, soit que Dieu eût limité extraordinairement les forces de son ange, soit qu'il eût augmenté celles de Jacob. Mais, pour empêcher celui-ci de s'enorgueillir de son triomphe, il le

frappe d'infirmité au moment même où il le rend victorieux.

^{28.} On ne t'appellera plus, etc., c'est-à-dire : Tu ne t'appelleras plus seulement Jacob, tu t'appelleras aussi Israël. Ce dernier nom fut donné plus particulièrement à ses descendants, puisqu'ils ne furent connus que sous la dénomination d'Israélites.

^{30.} Mon âme a été sauvée. Comme on l'a déjà remarqué plusieurs fois, par le mot âme les Hébreux entendaient souvent la personne, l'individu même. Comme c'était anciennement une opinion générale qu'on ne pouvait voir Dieu ou un ange sans en mourir, quelques interprètes supposent que le sens de ce passage est : J'ai vu le Seigneur, et cependant je n'en suis pas mort; mais il est plus naturel de croire que Jacob voulait dire par là que Dieu l'avait délivré de la frayeur extrême qu'il avait de son frère

παιδία ἐπὶ Λαίαν καὶ ἐπὶ Ραχὴλ καὶ τὰς δύο παιδικίας. ² Καὶ ἔθετο τὰς 'δύο' παιδικίας καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτῶν ἐν πρώτοις, καὶ Λαίαν καὶ τὰ παιδία αὐτῆς ὀπίσω, καὶ Ραχὴλ καὶ Ἰωσήφ ἐσχάτους. ³ Αὐτὸς δὲ προήλθεν ἔμπροσθεν αὐτῶν, καὶ προσεκύνησεν ἐπὶ τῆν γῆν ἐπίτακτις, ἕως τοῦ ἐγγίσει τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ. ⁴ Καὶ προσέειπεν Ἡσαὺ εἰς συνάντησιν αὐτῷ, καὶ περιλυθὼν αὐτὸν προσέπεσεν ἐπὶ τὸν τραγῆλον αὐτοῦ, καὶ κατεφίλησεν αὐτόν· καὶ ἔκλαυσεν ἄμφοτεροί. ⁵ Καὶ ἀναβλέψας Ἡσαὺ εἶδε τὰς γυναῖκας καὶ τὰ παῖδι, καὶ εἶπε· Τί ταῦτά σοι ἐστίν; Ὁ δὲ εἶπε· Τὰ παιδία, οἷς ἠλέησεν ὁ Θεὸς τὸν παῖδά σου. ⁶ Καὶ προσήγγισαν αἱ παιδικαὶ καὶ τὰ τέκνα αὐτῶν, καὶ προσεκύνησαν. ⁷ Καὶ προσήγγισε Λαία καὶ τὰ τέκνα αὐτῆς, καὶ προσεκύνησαν. Καὶ μετὰ ταῦτα προσήγγισε Ραχὴλ καὶ Ἰωσήφ, καὶ προσεκύνησαν. ⁸ Καὶ εἶπε· Τί ταῦτά σοι ἐστίν, πάσαι αἱ παρεμβολαὶ αὐταί, αἷς ἀπήνηται; Ὁ δὲ εἶπεν· Ἰνα εὐρηθῆ *ὁ παῖς σου χάριν ἐναντίον σου, κύριε. ⁹ Εἶπε δὲ Ἡσαὺ· Ἔστι μοι πολλὰ, ἀδελφέ· ἔστω σοι τὰ σά. ¹⁰ Εἶπε δὲ Ἰακώβ· Ἐὶ εὐρον χάριν ἐναντίον σου, δεξία τὰ δῶρα διὰ τῶν ἐμῶν χειρῶν· ἔνεκεν τούτου εἶδον τὸ πρόσωπόν σου, ὡς ἂν τις ἴδοι πρόσωπον Θεοῦ, καὶ εὐδοκήσεις με. ¹¹ Λάβε τὰς εὐλογίας μου, ἃς ἤνεγκα σοι, ὅτι ἠλέησέ με ὁ Θεός, καὶ ἔστι μοι πάντα· καὶ ἐβιάσατο αὐτόν, καὶ ἔλαβε. ¹² Καὶ εἶπεν· Ἀπάραντες πορευόμεθα *ἐπ' ἐνδοχίαν. ¹³ Εἶπε δὲ αὐτῷ· Ὁ κύριός μου γινώσκει, ὅτι τὰ παιδία ἀπαλώτερα καὶ τὰ γρόβρατα καὶ αἱ βόες λοχεύονται ἐπ' ἐμέ· ἐάν οὖν καταδιώξω αὐτὰ ἡμέραν μίαν, ἀποθανούσιν πάντα τὰ κτήνη. ¹⁴ Προελθέτω ὁ κύριός μου ἔμπροσθεν τοῦ παιδὸς αὐτοῦ, ἐγὼ δὲ ἐπισχύσω ἐν τῇ ὁδῷ κατὰ σχολὴν τῆς πορεύ-

2 ועל־רהל ועל שתי השפחות ואת השפחות ואת ילדיהן ואת רחלה ואת לאה וילדיה אחרנים ואת רהל ואת יוסף וסוף אחרנים: והיא עבר לפניהם וישתחוו ארצה שבע פעמים עד גשתו עד אחיו: וירץ עשו לקראתו ויחבקוהו וישל על צווארו ה וישקוהו ויבכו: וישא את עינו וירא את הנשים ואת הילדים ויאמר מי אתה למה למה ויאמר הילדים אשר הניו אלהים את עבדך: והגשן השפחות הנה וילדיהן ותשתחונו: ותגש גב לאה וילדיה וישתחוו ואחר גש יוסף ורהל וישתחוו: ויאמר מן למה כל המהנה הנה אשר פגשתו ויאמר למצואהן פניני אדני: ויאמר עשו ישלי רב אחי יהי לך אשר לך: ויאמר ישקב אל נא אם נא מצאתי הן פניניך ולקחת מנתתי מדי פי על פי ראתי פניך פראת פני אלהים ותראני: קהנא את פרכתי אשר הבאת לך פי חנני אלהים וכי ישלי כל ויפצר בו ויקה: ויאמר נסעה ונלכה ואלכה לנגדה: ויאמר אליו אדני ידע כי הילדים רבים והצאן והפקר עלות עלי ודפקום יום אחד ומתו כל הצאן: ועבר נא אדני לפני עבדך ואני אתנתנה לאשי לרגל המלאכה

2. AEFX (pro εθ.) ἐποίησε. 3. AX: προήλθεν. A1E X: τῷ ἀδελφῷ. 4. AEFX: ἐφίλησεν z. προσέπεσεν (* x. κατεφ. αὐτ.). 5. AEX* Ἡσαὺ. 6. AX (pro τέκνα): παιδία. 8. AX (pro ἐναντ.): ἐν ὀφθαλμοῖς. 10. A2X† (a. E1) Μη δῆ. AEX: εὐρηκα. 12. AFX: πορευθῶμεν. A2X† (p. πορ.) καὶ πορευόμεθα. 13. EX: χωλεύονται. X: παρ' ἐμοί. AFX: αὐτῶς (X: αὐτῶς). 14. A1 (alt. man.) A2X: Προελθάτω. A1X* αὐτῷ.

v. 4. וישקוהו כלו נקוד. ibid. צואריו ק'.

XXXIII. 3. S'avancant. L'hébreu et les Septante ajoutent: « devant eux ». — Jusqu'à ce que son frère approchât. Hébreu et Septante: « jusqu'à ce qu'il fût près de son frère ».
4. C'est pourquoi, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Il pleura. Hébreu et Septante: « ils pleurèrent (Septante: tous les deux) ».
5. Que signifient ceux-ci? est-ce à toi qu'ils apparaissent? H., plus brièvement: « Quid isti tibi? »
7. Pareillement n'est pas dans l'hébreu. — Se prosternèrent. Hébreu et Septante: « s'approchèrent et se prosternèrent ».
8. Quelles sont ces troupes? Hébreu: « que veux-tu faire de toutes ces troupes »?

10. Non, je vous prie, manque dans les Septante. — Soyez-moi propice. Hébreu: « Vous m'avez été propice ».
11. Et que m'a donné Dieu qui donne toutes choses. Hébreu et Septante: « car Dieu m'a comblé de grâces et j'ai de tout ». — Avec peine, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
12. Je l'accompagnerai dans ton chemin. Septante: nous irons droit (devant nous) ».
13. En un jour: dans l'hébreu et les Septante, ces mots se rapportent au nombre de phrase qui précède: « si je les fatigue trop par la marche ».
14. Peu à peu. L'hébreu et les Septante ajoutent: « selon le pas des troupeaux qui me précèdent ».

quefilios Liæ et Rachel, ambarúmque famulárum : ² et pósuit utrámque ancillam, et liberos eárum, in principio : Liam vero, et filios ejus, in secundo loco : Rachel autem et Joseph novíssimos. ³ Et ipse progrédiens adorávit pronus in terram sépties, donec appropinquáret frater ejus. ⁴ Currens itaque Esau óbviám fratri suo, amplexátus est eum : stringénsque collum ejus et ósculans flevit. ⁵ Levátisque óculis, vidit mulieres et párvulos eárum, et ait : Quid sibi volunt isti? et si ad te pértinent? Respóndit : Párvuli sunt, quos donávit mihi Deus servo tuo. ⁶ Et appropinquántes ancillæ et filii eárum, incurváti sunt. ⁷ Accessit quoque Lia cum púeris suis, et cum similiter adorássent, extrémí Joseph et Rachel adoravérunt. ⁸ Dixítque Esau : Quænam sunt istæ turmæ quas óbviám hábui? Respóndit : Ut invenírem grátiam coram dómíno meo. ⁹ At ille ait : Hábeo plúrima, frater mi, sint tua tibi. ¹⁰ Dixítque Jacob : Noli ita, óbsecro : sed si invéni grátiam in óculis tuis, áccipe munúsculum de máribus meis : sic enim vidi fáciem tuam, quasi viderim vultum Dei : esto mihi propítius, ¹¹ et súscipe benedictiónem quam átuli tibi, et quam donávit mihi Deus tribuens ómnia. Vix fratre compellente suscipiens, ¹² ait : Gradiámur simul, eróque sócius itínemis tui. ¹³ Dixítque Jacob : Nosti, dómíne mi, quod párvulos hábeam téneros, et oves et boves fœtas, mecum : quas si plus in ambulándo féceró laboráre, moriéntur una die cuncti greges. ¹⁴ Præcedat dómínus meus ante servum suum : et ego sequar paulátim vestigia ejus, sicut videro

Gen. 37, 3.

Ruth, 2, 10.

Luc, 15, 20. Pr. 16, 7.

Fratrum reconciliatio.

Gen. 45, 9.

Gen. 32, 7, 14-16.

Gen. 32. 30. 2 Reg. 14, 17; 1 Reg. 25, 27; 30, 26.

Fratres ab invicem separantur.

enfants de Lia, de Rachel et des deux servantes; ² il mit l'une et l'autre servante et leurs enfants en avant, Lia et ses enfants en second lieu, mais Rachel et Joseph les derniers. ³ Et lui-même, s'avancant, se prosterna, incliné vers la terre par sept fois, jusqu'à ce que son frère approchât. ⁴ C'est pourquoi Ésaü, courant au-devant de son frère, l'embrassa; et serrant étroitement son cou et le baisant, il pleura. ⁵ Puis, les yeux levés, il vit les femmes et leurs petits enfants, et dit : « Que signifient ceux-ci? est-ce à toi qu'ils appartiennent? » Il répondit : « Ce sont les petits enfants que Dieu a donnés à votre serviteur ». ⁶ Et s'approchant, les servantes et leurs fils se prosternèrent. ⁷ Lia aussi s'approcha avec ses enfants; et quand ils se furent pareillement prosternés, Joseph et Rachel se prosternèrent les derniers. ⁸ Alors Ésaü dit : « Quelles sont ces troupes que j'ai rencontrées? » Jacob répondit : « C'est pour trouver grâce devant mon seigneur ». ⁹ Mais Ésaü reprit : « J'ai beaucoup de biens, mon frère, que les tiens restent à toi ». ¹⁰ Jacob répondit : « Non, je vous prie, qu'il n'en soit pas ainsi; mais si j'ai trouvé grâce à vos yeux, recevez ce petit présent de mes mains; car j'ai vu votre visage, comme si j'eusse vu la face de Dieu : soyez-moi propice, ¹¹ et recevez cette bénédiction que je vous ai apportée et que m'a donnée Dieu, qui donne toutes choses ». Ésaü, la recevant avec peine, son frère le pressant, ¹² dit : « Allons ensemble, et je t'accompagnerai dans ton chemin ». ¹³ Mais Jacob répondit : « Vous savez, mon seigneur, que j'ai avec moi de petits enfants bien faibles encore, des brebis et des vaches pleines; si je les fatigue trop par la marche, tous mes troupeaux mourront en un jour. ¹⁴ Que mon seigneur précède son serviteur, et moi je le suivrai peu à peu selon

Ésaü, au-devant duquel il alla ensuite avec plus de confiance. — *Phanuel* était probablement entre le Djébel Adjloun et le Djébel Djeloud.

XXXIII. 3. *Se prosterna*; littéralement : *adora*. Voir XVIII, 2.

8. *Quelles sont ces troupes que j'ai rencontrées?* Ésaü le savait déjà, car les serviteurs de Jacob avaient dû suivre les instructions de leur maître (xxxii, 17-20). Mais il amène l'entretien sur ce sujet pour avoir occasion de reluser les présents de son frère.

10. *J'ai vu votre visage comme si j'eusse vu la face de Dieu*. Cette expression, d'une exagération évidente, s'explique suffisamment par l'amour des Orientaux pour l'hyperbole, et par l'état d'esprit où

se trouvait Jacob : il s'était vu à deux doigts de sa perte, avait pu se considérer comme perdu, et tout à coup il trouvait auprès d'Ésaü le pardon et des marques de tendresse inconnues de lui jusqu'alors. Il n'est pas étonnant que sa joie et sa reconnaissance se soient traduites par ces expressions hyperboliques.

11. *Bénédiction*. On appelait ainsi les présents, parce qu'ordinairement ils étaient accompagnés de bénédictions de la part de ceux qui les recevaient et de ceux qui les faisaient.

13. *Si je les fatigue trop...* Ce motif, si valable qu'il fût, n'était pas le seul, et Jacob ne tenait pas à vivre auprès de son frère, soit qu'il craignit un retour de sa jalousie, soit qu'il ne voulût pas vivre sous sa dépendance et devenir son obligé.

σεως τῆς ἐναντίον μου καὶ κατὰ πόδα τῶν παιδῶν μου, ἕως τοῦ ἔλθειν με πρὸς τὸν κύριόν μου εἰς Σηεῖρ. ¹⁵ Ἐπεὶ δὲ ἤσαυ· Καταλείψω μετὰ σοῦ ἀπὸ τοῦ λαοῦ τοῦ μετ' ἐμοῦ. Ὁ δὲ εἶπεν· Ἰνατί τοῦτο; ἰκανὸν ὅτι ἔυρον γάρου ἐναντίον σου, κύριε. ¹⁶ Ἀπίστρεψε δὲ ἤσαυ ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείῃ εἰς τὴν ὁδὸν αὐτοῦ εἰς Σηεῖρ.

¹⁷ Καὶ Ἰακώβ ἀπαίρει εἰς σκηνάς, καὶ ἐποίησεν ἐαυτῷ ἐκεῖ * οἰκίας, καὶ τοῖς κτήρεσιν αὐτοῦ ἐποίησε σκηνάς. Διὰ τοῦτο ἐκάλεσε τὸ ὄνομα τοῦ τόπου ἐκείνου Σκηναί. ¹⁸ Καὶ ἦλθεν Ἰακώβ * εἰς Συλῆμ πόλιν Σικίμων, ἣ ἐστὶν ἐν γῆ Χαναάν, ὅτε ἐπανῆλθεν ἐκ τῆς Μεσοποταμίας Συρίας, καὶ παρεβέβαλε κατὰ πρόσωπον τῆς πόλεως. ¹⁹ Καὶ ἐκήσατο τὴν μερίδα τοῦ ἀγροῦ, οὗ ἔστησεν ἐκεῖ τὴν σκηνὴν αὐτοῦ, παρὰ ¹¹ Ἐμμώρ, πατρὸς Συγίμ, ἑκατὸν ἀμῶν. ²⁰ Καὶ ἔστησεν ἐκεῖ θυσιαστήριον, καὶ ἐπεκαλέσατο * τὸν θεὸν Ἰσραήλ.

XXXIV. Ἐξῆλθε δὲ Δείνα ἡ θυγάτηρ Δείας, ἣν ἔτεκε τῷ Ἰακώβ, καταμαθεῖν τὰς θυγατέρας τῶν ἐγγυωρίων. ² Καὶ εἶδεν αὐτὴν Συγίμ ὁ υἱὸς Ἐμμώρ, ὁ Εὐαῖος, ὁ ἀρχὸν τῆς γῆς, καὶ λαβὼν αὐτὴν ἐκοιμήθη μετ' αὐτῆς καὶ ἐταπείνωσεν αὐτήν. ³ Καὶ προσέχε τῇ ψυχῇ Δείνας τῆς θυγατρὸς Ἰακώβ, καὶ ἠγάπησε τὴν παρθένον, καὶ ἐλάλησε κατὰ τὴν διάνοιαν τῆς παρθένου αὐτῇ. ⁴ Ἐπεὶ Συγίμ πρὸς Ἐμμώρ τὸν πατέρα αὐτοῦ, λέγων· Λάβε μοι τὴν παῖδα ταύτην εἰς γυναῖκα. ⁵ Ἰακώβ δὲ ἤκουσεν, ὅτι ἔμειναν ὁ υἱὸς Ἐμμώρ Δείναν τὴν θυγατέρα αὐτοῦ· οἱ δὲ υἱοὶ αὐτοῦ ἦσαν μετὰ τῶν κτηρῶν αὐτοῦ ἐν τῷ πεδίῳ, παρεσιώπησε δὲ Ἰακώβ ἕως τοῦ ἔλθειν αὐτοῦ. ⁶ Ἐξῆλθε δὲ Ἐμμώρ ὁ πατὴρ Συγίμ πρὸς Ἰακώβ, λαλήσασαι αὐτῷ. ⁷ οἱ δὲ υἱοὶ Ἰακώβ ἦλθον ἐκ τοῦ πεδίου. Ὡς δὲ ἤκουσαν,

17. AX: αὐτῶν s. αὐτῷ. FX* ἐκεῖ. 18. B: Σκηίμων (Σικ. AEX). AFX (bis): ἦλθεν. B?: παρεβέβαλε. — 2. AEX: Ἐμμ. ὁ Χορῶαῖος. 4. AFX† (p. Εἴπε) δέ. AEX: τ. παιδίσκην τ.

אִשְׁר־לְפָנַי וּלְרַגְלֵי הַיְלָדִים עַד אֲשֶׁר
 בָּי אָבָא אֶל-אֲדָנִי שְׁעִירָה: וַיֹּאמֶר עֲשׂו
 אֲצִיגֶנָּה נָא עִמָּךְ מִן-הָעַם אֲשֶׁר אֶתִי
 וַיֹּאמֶר לְמָתָה זֹאת אֲמַצְא־תָן עֵינֵי
 16 אֲדָנִי: וַיָּשֶׁב בַּיּוֹם הַהוּא עֲשׂו לְדַרְבְּו
 שְׁעִירָה:

17 וַיַּעֲקֹב נָסַע סָפְתָהּ וַיָּבֵן לָוּ בַּיִת
 וּלְמִקְנֵהוּ עֲשָׂה סָפְתָה עַל-בֶּן קָרָא
 18 שְׁם-הַמָּקוֹם סָפּוֹת: ס וַיִּבְנֶה
 יַעֲקֹב שָׁלֹם עִיר שְׁכֵם אֲשֶׁר בְּאֶרֶץ
 בְּנֵעַן בְּבֵאוּ מִשְׁדֵּן אֲרָם וַיְחַן אֶת-פָּנָי
 19 הַדָּעִיר: וַיָּבֵן אֶת-חֹלְקַת הַשָּׂדֶה אֲשֶׁר
 נָטָה-שָׁם אֱהֱלוֹ מִיַּד בְּנֵי-חַמּוֹר אֲבִי
 = שְׁכֵם בְּמֵאָה קְשִׁיטָה: וַיַּצֵּב-שָׁם מִזְבֵּחַ
 וַיִּקְרָא-לוֹ אֵל אֱלֹהֵי יִשְׂרָאֵל: ס

XXXIV. וַתֵּצֵא דִינָה בַת-לֵאָה אֲשֶׁר
 יָלְדָה לְיַעֲקֹב לְרָאוּת בְּבָנוֹת הָאֶרֶץ:
 2 וַיִּרְא אֶתָּה בֶן-חַמּוֹר הַחִיטִי
 נָשִׂיא הָאֶרֶץ וַיִּקַּח אֶתָּה וַיִּשְׁכַּב אִתָּה
 3 וַיְעַבְּתָה: וַתִּדְבַק נַפְשׁוֹ בְּדִינָה בַת-
 יַעֲקֹב וַיֵּאָהֵב אֶת-הַנְּעָרָה וַיְדַבֵּר עַל-לֵב
 4 הַנְּעָרָה: וַיֹּאמֶר שָׁלֹם אֶל-חַמּוֹר אֲבִיו
 כֹּאמֶר קַח-לִי אֶת-הַנְּלָמָה הַזֹּאת
 ה לְאִשְׁתִּי: וַיַּעֲקֹב שָׁמַע כִּי טָמְאָה אֶת-
 דִּינָה בָתּוֹ וּבְנָיו רָאוּ אֶת-מִקְנֵהוּ בַשָּׂדֶה
 6 וַתַּחְרִישׁ יַעֲקֹב עַד-בָּאֵם: וַיֵּצֵא חַמּוֹר
 אֲבִי-שְׁכֵם אֶל-יַעֲקֹב לְדַבֵּר אִתּוֹ:
 7 וּבְנֵי יַעֲקֹב בָּאוּ מִן-הַשָּׂדֶה כְּשָׁמְעִם

v. 3. הַנְּעָרָה ק'

15. Non, cela n'est pas nécessaire. Hébreu et Septante : « pourquoi cela ? »
 16. Donc, Vulgate : itaque, n'est pas dans l'hébreu ni dans les Septante. — Retourna à Séir par le même chemin qu'il était venu. Hébreu et Septante : « retourna par le chemin de Séir ».
 17. A. *Socoth*. Septante : « aux tentes ». — Une maison. Septante : « des maisons ». — *Bâtie*. L'hébreu et les Septante ajoutent : « pour lui ». — *Des tentes plantées*. L'hébreu et les Septante ajoutent : « pour ses troupeaux ». — *Socoth*. Septante « Tentes ». — *C'est-à-dire tentes* : addition du traducteur.
 18. A. *Salem*. Hébreu : « sain et sauf ». Voir la note ci-contre. — *La Mésopotamie de Syrie*. Hébreu :

« Paddan-Aram ». — *Il habita*. Hébreu et Septante : « il campa ».

19. *Cent agneauux*. Hébreu : « cent *qesitah* », valeur inconnue.

20. *Il invoqua le Dieu très fort d'Israël*. Hébreu : « il l'appela (l'autel) : Dieu (El) le Dieu (Élohè) d'Israël ».

XXXIV. 1. *Fille de Lia*. L'hébreu et les Septante ajoutent : « qu'elle avait enfantée à Jacob ».

2. *Hévéen*, n'est pas dans l'hébreu. — *Il l'aima passionnément*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Sept.

3. *Allant*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Sept.

5. *Ce que Jacob avait appris*. Hébreu et Septante : « Jacob apprit qu'il avait déshonoré Dina, sa fille ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 8° Rapt de Dina (XXXIV).

párvulos meos posse, donec véniam ad dómimum meum in Seir. ¹⁵ Respóndit Esau : Oro te, ut de pópulo qui mecum est, saltem sócii remáneant viæ tuæ. Non est, inquit, nécesse : hoc uno tantum indígeo, ut invéniam grátiam in conspéctu tuo, dómine mi ¹⁶. Revérsus est itaque illo die Esau itínere quo vénerat in Seir.

Gen. 32, 5 ;
30, 27.

Esau
in Seir.

¹⁷ Et Jacob venit in Socoth, ubi ædificáta domo et fixis tentóriis, appellávit nomen loci illíus Socoth, id est, tabernácula. ¹⁸ Transivítque in Salem urbem Sichimórum, quæ est in terra Chánaan, postquam revérsus est de Mesopotámia Sýriæ : et habitávit juxta óppidum. ¹⁹ Emitte partem agri in qua fixerat tabernácula, a filiis Hemor patris Sichem, centum agnis. ²⁰ Et erécto ibi altári, invocávit super illud fortíssimum Deum Israel.

Jacob
in Socoth.

Jud. 8, 5.

Gen. 28, 21 ;
34, 20.

Gen. 35, 4 ;
37, 12 ;
Jos. 24, 32.

Job, 42, 11.

Gen. 12, 7 ;
13, 4.

8°
Raptus
Dinae.

Job, 31, 1.

XXXIV. ¹ Egréssa est autem Dina filia Liæ, ut vidéret mulieres regiónis illíus. ² Quam cum vidisset Sichem, filius Hemor Hevæi, princeps terræ illius, adamávit eam : et rápuit, et dormívit cum illa, vi ópprimens virginem. ³ Et conglutináta est ánima ejus cum ea, tristémque delínívit blandítiis. ⁴ Et pergens ad Hemor patrem suum : Accipe, inquit, mihi puéllam hanc cónjugem. ⁵ Quod cum audíset Jacob, abséntibus filiis, et in pastu pécorum occupátis, síluit donec redírent.

Jud. 14, 2.

Hemor
loquitur
ad Jacob.

⁶ Egréssó autem Hemor patre Sichem, ut loquerétur ad Jacob, ⁷ ecce filii ejus veniébant de agro : auditóque quod accíderat, iráti sunt

que je verrai que mes petits enfants le pourront faire, jusqu'à ce que je parvienne vers mon seigneur à Séir ». ¹⁵ Ésaü repartiit : « Je te prie, que des gens qui sont avec moi, quelques-uns restent pour t'accompagner ». « Non, dit Jacob, cela n'est pas nécessaire : la seule chose dont j'ai besoin, c'est de trouver grâce devant vous, mon seigneur ». ¹⁶ Ésaü donc retourna ce jour-là à Séir, par le même chemin qu'il était venu.

¹⁷ Et Jacob vint à Socoth, où, une maison bâtie et des tentes plantées, il appela ce lieu du nom de Socoth, c'est-à-dire tentes. ¹⁸ Ensuite il passa à Salem, ville des Sichémistes, dans le pays de Chanaan, après qu'il fut revenu de la Mésopotamie de Syrie ; et il habita auprès de la ville. ¹⁹ Et il acheta pour cent agneaux, des enfants d'Hémor, père de Sichem, une portion du champ où il avait planté ses tentes. ²⁰ Puis, un autel érigé en ce lieu, il invoqua le Dieu très fort d'Israël.

XXXIV. ¹ Or Dina, fille de Lia, sortit pour voir les femmes de cette contrée. ² Lorsque Sichem, fils d'Hémor l'Hévéen, prince du pays, l'eut vue, il l'aima passionnément, et il l'enleva et dormit avec elle, faisant violence à cette jeune vierge. ³ Et son âme s'attacha fortement à elle, et il adoucit sa tristesse par ses caresses. ⁴ Allant ensuite vers Hémor son père : « Obtiens-moi, dit-il, cette jeune fille pour femme ». ⁵ Ce que Jacob ayant appris, ses fils étant absents et occupés à paître les troupeaux, il garda le silence jusqu'à ce qu'ils revinrent.

⁶ Cependant Hémor, père de Sichem, étant sorti pour parler à Jacob, ⁷ voilà que ses fils revenaient de la campagne. Or, ayant appris ce qui était

17. Socoth, sur la rive gauche et dans la vallée du Jourdain, probablement au sud du Jaboc. Cette localité appartient plus tard à la tribu de Gad.

18. A Salem, village près de Sichem, d'après les uns ; substantif commun, signifiant, d'après les autres, que Jacob arriva sans accident à Sichem. — Ville des Sichémistes. Voir plus haut, XII, 6. — Il habita auprès de la ville. Plus tard, les enfants de Jacob firent paître aussi leurs troupeaux à Sichem (Gen., XXXVII, 12).

19. Il acheta... Cet achat de Jacob est corrélatif à celui qu'avait fait Abraham de la caverne de Makpélah (Genèse, XXIII, 3-20). L'un comme l'autre prouvent que

les patriarches, confiants dans les promesses divines, voyaient dans le pays de Chanaan la terre promise. Comme nous l'avons déjà dit (voir la note sur XXXI, 13), l'auteur de la Genèse n'avait garde d'omettre toutes ces circonstances, dont le souvenir devait décider les Hébreux à quitter l'Égypte pour aller s'établir en Chanaan. — Une portion du champ où il avait planté ses tentes. Voir Jean, IV, 3-6.

8° Rapt de Dina, XXXIV, 1-31.

XXXIV. 2. Prince du pays. La suite du récit montre que ce prince du pays était Hémor, et non son fils

VIII. Liber generationum Isaac (XXV, 19 - XXXV). — 8^o Dine raptus (XXXIV).

κατενόγησαν οἱ ἄνδρες, καὶ λυπηρὸν ἦν αὐτοῖς σφόδρα, ὅτι ἀσχημὸν ἐποίησεν ἐν Ἰσραὴλ καμῆθεις μετὰ τῆς θυγατρὸς Ἰακώβ· καὶ οὐχ οὕτως ἔστιαι. 8 Καὶ ἐλάλησεν Ἐμμώρ αὐτοῖς, λέγων· Συγγὲμ ὁ υἱὸς μου προεῖλετο τῇ ψυχῇ τὴν θυγατέρα ὑμῶν· δότε οὖν αὐτὴν αὐτῷ γυναῖκα, 9 καὶ ἐπιγαμβρεύσασθε ἡμῖν· τὰς θυγατέρας ὑμῶν δότε ἡμῖν καὶ τὰς θυγατέρας ἡμῶν λάβετε * τοῖς υἱοῖς ὑμῶν, 10 καὶ ἐν ἡμῖν κατοικεῖτε. Καὶ ἡ γῆ ἰδοὺ πλατεῖα ἐναντίον ὑμῶν, κατοικεῖτε καὶ ἐμπορεύεσθε ἐπ' αὐτῆς καὶ ἐγκτᾶσθε ἐν αὐτῇ. 11 Εἶπε δὲ Συγγὲμ πρὸς τὸν πατέρα αὐτῆς καὶ πρὸς τοὺς ἀδελφοὺς αὐτῆς· Εὐρόμη γάρ μοι ἐναντίον ὑμῶν, καὶ ὁ ἐὰν εἴπητε, δώσωμεν. 12 Πληθύνετε τὴν φερνήν 11 σφόδρα, καὶ δώσω καθότι ἂν εἴπητέ μοι, καὶ δώσετέ μοι τὴν παῖδα ταύτην εἰς γυναῖκα. 13 Ἀπεκριθῆσαν δὲ οἱ υἱοὶ Ἰακώβ τῷ Συγγὲμ καὶ Ἐμμώρ τῷ πατρὶ αὐτοῦ μετὰ δόλον, καὶ ἐλάλησαν αὐτοῖς, ὅτι ἐμίαναν Λεῖαν τὴν ἀδελφὴν αὐτῶν, 14 καὶ εἶπαν αὐτοῖς Ἰσμεῶν καὶ Λεὺι οἱ ἀδελφοὶ Λεῖνας· Οὐ δυνασόμεθα ποιῆσαι τὸ ῥῆμα τοῦτο, δοῦναι τὴν ἀδελφὴν ἡμῶν ἀνθρώπῳ, ὅς ἔχει ἀκροβυστίαν· ἔστι γὰρ ὄνειδος ἡμῖν. 15 Μόνον ἐν τούτῳ ὁμοιωθήσομεθα ὑμῖν καὶ κατοικήσομεν ἐν ὑμῖν, ἐὰν γένησθε ὡς ἡμεῖς καὶ ὑμεῖς· ἐν τῷ περιτριμθῆναι ὑμῶν πᾶν ἀρσενικόν. 16 Καὶ δώσωμεν τὰς θυγατέρας ἡμῶν ὑμῖν, καὶ ἀπὸ τῶν θυγατέρων ὑμῶν ληφόμεθα ἡμῖν γυναῖκας, καὶ οἰκήσομεν παρ' ὑμῖν καὶ ἐδοῦμεθα ὡς γένος ἐν. 17 Ἐὰν δὲ μὴ εἰσακούσητε ἡμῶν τὸν περαιτέρωθαι, λαβόντες τὴν θυγατέρα ἡμῶν ἀπελευσόμεθα.

18 Καὶ ἤρσαν οἱ λόγοι ἐναντίον Ἐμμώρ καὶ ἐναντίον Συγγὲμ τοῦ υἱοῦ Ἐμμώρ. 19 Καὶ οὐκ ἐχρότισεν ὁ νεανίσκος τὸν ποιῆσαι τὸ ῥῆμα τοῦτο, ἐνέκειτο γὰρ τῇ θυγατρὶ Ἰακώβ· αὐτὸς δὲ ἦν ἐνδοξότατος πάντων τῶν ἐν τῷ οἴκῳ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ. 20 Ἦλθε δὲ Ἐμμώρ

וַיַּעֲצָבו הָאָנָשִׁים וַיִּחַר לָהֶם מְאֹד כִּי נָבְלָה עַשְׂתָּה בְּיַשְׁרָאֵל לְשֹׁכֵב אֶת-בַּת-יַעֲקֹב וְכֵן לֹא יַעֲשֶׂה׃ וַיְדַבֵּר הַמֹּזֵר אֲתָם לֵאמֹר שָׂכֶם בְּנֵי הַשָּׂקֵת נִשְׁאוּ בְּבָתְּכֶם תָּנוּ נָא אֶתְּהוּ לָנוּ לְאִשָּׁה׃ וְהַתְּחַתְּנוּ אִתָּנוּ בְּנֹתֵיכֶם תַּתְּנוּ-לָנוּ וְאֶת-בְּלַתֵּינוּ תַקְחוּ לָכֶם׃ וְאִתָּנוּ תִשְׁבוּ וְהָאָרֶץ תִּהְיֶה לְפָנֵיכֶם׃ שָׁבוּ וּסְדְרוּהָ וְהָאָחוּז בָּהּ׃ וַיֹּאמֶר שָׂכֶם אֶל-אָבִיהָ וְאֶל-אֶחָיו אֲמַצְאִיהֶן בְּעֵינֵיכֶם וַאֲשֶׁר תֹּאמְרוּ אֵלַי אָתָּן׃ הֲרַבִּי עָלַי מְאֹד מִזֶּה וּמִתָּן וְאֶתְּנָה פֶּאֶשֶׁר תֹּאמְרוּ אֵלַי וְתַנּוּ-לִי אֶת-הַנְּעֻרִי לְאִשָּׁה׃ וַיַּעֲנֵנוּ בְנֵי-יַעֲקֹב אֶת-שָׂכֶם וְאֶת-הַמֹּזֵר אָבִיו בְּמַרְמָה וַיְדַבְּרוּ אֲשֶׁר טָמְא אֶת דִּינָה אֶהְתֶּם׃ וַיֹּאמְרוּ אֵלֵיהֶם לֹא נוֹכַח לַעֲשׂוֹת הַדָּבָר הַזֶּה לְחַת אֶת-אֶחָתָנוּ לְאִשׁ אֲשֶׁר-לָנוּ עֲרָלָה כִּי-תִרְפֶּה הוּא לָנוּ׃ אִדָּה-בְּזָאת נֹאֵת לָכֶם אִם תִּהְיוּ כְּמֹנֵי לְהַמְלֹל לָכֶם כֹּל-זָכָר׃ וְנַתַּנּוּ אֶת-בְּנֹתֵינוּ לָכֶם וְאֶת-בְּנֹתֵיכֶם נִקַּח-לָנוּ וַיִּשְׁבְּנוּ אֲתָכֶם וְהָיוּ לְעַם אֶחָד׃ וְאִם-לֹא תִשְׁמָעוּ אֵלֵינוּ לְהַמְּוֹל וְלִקְחָנוּ אֶת-בַּתְּנוּ 18. וְהִתְלַכְנוּ׃ וַיִּישָׁבוּ דְבָרֵיהֶם בְּעֵינֵי הַמֹּזֵר וּבְעֵינֵי שָׂכֶם בְּן-הַמֹּזֵר׃ וְלֹא-אָחַר הַנְּעִיר לַעֲשׂוֹת הַדָּבָר כִּי הִפְעִי בְּבַת-יַעֲקֹב וְהוּא נֹכַח מִכָּל בֵּית כ אָבִיו׃ וַיִּבֹא הַמֹּזֵר וּשְׂכֶם בְּנוֹ אֶל-

v. 12. הַשָּׂקֵת ק

7. Très irrités. Hébreu et Septante : « fâchés et très irrités ».
 8. C'est pourquoi, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 9. Prenez nos filles. L'hébreu ajoute : « pour vous » ; les Septante : « pour vos fils ».
 10. Cultivez-la. Hébreu et Septante : « habitez-la ».
 11. Je le donnerai. Septante : « nous le donnerons ».
 12. Demandez des présents, manque dans les Septante. — Volontiers, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 13. Transportés de fureur, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 14. Faire ce que vous demandez, n'est pas dans l'hébreu. — Une chose illicite et criminelle. Hébreu

et Septante : « un opprobre ».
 15. Nous allier. Les Septante ajoutent : « et habiter parmi vous ».
 17. Si vous ne voulez pas. L'hébreu et les Septante ajoutent : « nous écouter ».
 18. Leur offre. Hébreu et Septante : « leur discours ».
 19. Ce que l'on demandait. Hébreu et Septante : « la chose ». — Extrêmement, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — La jeune fille. Hébreu et Septante : « la fille de Jacob ». — Très considéré dans toute la maison de son père. Septante : « le plus honoré de tous ceux qui étaient dans la maison de son père ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19 - XXXV). — 8^e Rapt de Dina (XXXIV).

valde, eo quod fœdam rem operátus esset in Israel, et, violáta filia Jacob, rem illicítam perpetrásset. ⁸ Locútus est itaque Hemor ad eos : Sichem filii mei adhésit ánima filiæ vestræ : date eam illi uxórem : ⁹ et jungámus vicíssim connúbia : filias vestras trádite nobis, et filias nostras accípíte. ¹⁰ Et habitáte nobiscum : terra in potestáte vestra est, exercéte, negotiámini, et possidéte eam. ¹¹ Sed et Sichem ad patrem et ad fratres ejus ait : Invéniam grátiam coram vobis : et quæcúmque statuérítis, dabo. ¹² Augéte dotem, et múnera postuláte, et libénter tribuam quod petiérítis : tantum date mihi puéllam hanc uxórem. ¹³ Respondérunt filii Jacob Sichem et patri ejus in dolo, sæviéntes ob stuprum soróris : ¹⁴ Non póssumus fácere quod pétítis, nec dare sorórem nostram hómini incircumciso : quod illicítum et nefárium est apud nos. ¹⁵ Sed in hoc valébitus fœderári, si voluérítis esse símiles nostri, et circumcidátur in vobis omne masculíni sexus : ¹⁶ tunc dábitus et accipiémus mútuo filias vestras ac nostras, et habitábimus vobiscum, erimúsque unus pópulus : ¹⁷ si autem circumcidi noluérítis, tollémus filiam nostram, et recedémus.

¹⁸ Plácuít oblátio eórum Hemor, et Sichem filio ejus : ¹⁹ nec distulit adolescens quin statim quod petebátur, expléret : amábat enim puéllam valde, et ipse erat inclýtus in omni domo patris sui. ²⁰ Ingressique por-

Deut. 22, 21.
Jos. 7, 15.

Hemor rogatio.

Deut. 7, 3.

Gen. 47, 6.

Gen. 33, 15.

Ex. 22, 16.

Responsio filiorum Jacob.

Acquiescit Hemor.

Gen. 23, 10.
Ruth, 4, 1.

arrivé, ils furent très irrités de ce que *Sichem* avait fait une chose honteuse contre Israël, et de ce qu'en violant la fille de Jacob, il avait commis une action illicite. ⁸ C'est pourquoi Hémor leur dit : « L'âme de mon fils Sichem s'est attachée à votre jeune fille ; donnez-la-lui pour femme ; ⁹ faisons réciproquement des mariages : donnez-nous vos filles, et prenez nos filles, ¹⁰ et habitez avec nous : la terre est en votre puissance : cultivez-la, trafiquez-y, et possédez-la ». ¹¹ Mais Sichem lui-même dit au père et aux frères de Dina : « Que je trouve grâce devant vous, et tout ce que vous aurez déterminé, je le donnerai. ¹² Augmentez le douaire et demandez des présents, et je vous accorderai volontiers ce que vous demanderez : seulement donnez-moi cette jeune fille pour femme ». ¹³ Les fils de Jacob, transportés de fureur à cause de l'outrage fait à leur sœur, répondirent avec ruse à Sichem et à son père : ¹⁴ « Nous ne pouvons faire ce que vous demandez, ni donner notre sœur à un homme incirconcé, parce que c'est une chose illicite et criminelle parmi nous. ¹⁵ Mais nous pourrons nous allier à cette condition, que vous vouliez être semblables à nous, et que tout mâle soit circoncis parmi vous : ¹⁶ alors nous donnerons et nous accepterons mutuellement nos filles et les vôtres, et nous habiterons avec vous, et nous serons un seul peuple. ¹⁷ Mais si vous ne voulez pas être circoncis, nous prendrons notre fille et nous nous retirerons ».

¹⁸ Leur offre plut à Hémor et à Sichem son fils ; ¹⁹ et le jeune homme ne tarda pas d'accomplir ce que l'on demandait : car il aimait extrêmement la jeune fille, et il était de sa personne très considéré dans toute la maison de son père. ²⁰ Étant donc venus à la porte

Sichem, comme pourrait le faire croire la construction grammaticale de la Vulgate.

7. *Contre Israël*, c'est-à-dire contre Jacob, qui vient d'être nommé *Israël* (xxxii, 28). D'autres traduisent avec les Septante : *en Israël*, et quelques-uns reprochent à Moïse d'avoir ainsi désigné un peuple qui, de fait, n'existait pas encore. Mais la nombreuse famille de Jacob, augmentée de ses serviteurs, pouvait déjà être considérée comme une petite peuplade et porter le nom de son chef, qu'elle devait conserver à travers les âges.

10. *La terre est en votre puissance*, etc. C'est, presque dans les mêmes termes, le langage tenu jadis à Abraham par Abimélech (*Genèse*, xx, 15).

12. *Augmentez le douaire et demandez des présents*. Par le douaire, Vulgate *dotem*, hébreu *mohar*, il faut entendre le prix d'achat de l'épouse, que le mari payait au père de sa fiancée. De plus il était d'usage

de faire des présents à l'épouse elle-même et aux membres de sa famille : ce sont les *munera* de la Vulgate. Voir plus haut, xxiv, 22, 47, 53 ; cf. xxix, 18, 27.

14. *C'est une chose illicite et criminelle parmi nous*. La loi positive ne défendait pas encore aux descendants d'Abraham d'épouser les filles des incirconnés, et Juda, l'un de ceux qui tenaient ce langage aux Sichémites, devait plus tard le démentir en épousant la fille d'un Chananéen (*Genèse*, xxxviii, 2). Toutefois, ces alliances étrangères étaient déjà vues avec défaveur, comme peu compatibles avec les paroles de Dieu à Abraham (xvii, 12-14). Du reste, quelle que fût alors la valeur de cette raison, elle n'était, sur les lèvres des enfants d'Israël, qu'un prétexte pour tromper les Sichémites et arriver à se venger.

17. *Notre fille*. Les fils de Jacob parlent au nom de leur père : c'est pourquoi ils appellent Dina leur fille, quoiqu'en réalité elle fût leur sœur.

καὶ Συγὴμ ὁ υἱὸς αὐτοῦ πρὸς τὴν πόλιν τῆς πόλεως αὐτῶν, καὶ ἐλάλησαν πρὸς τοὺς ἀνδρας τῆς πόλεως αὐτῶν, λέγοντες: ²¹ Οἱ ἀνθρωποὶ οὗτοι εἰρηνικοὶ εἰσι, * μεθ' ἡμῶν οἰκεῖτωσαν ἐπὶ τῆς γῆς καὶ ἐμπορενεύσωσαν αὐτήν· ἡ δὲ γῆ ἰδοὺ πλατεῖα ἐναντίον αὐτῶν· τὰς θυγατέρας αὐτῶν ληψόμεθα ἡμῖν γυναῖκας, καὶ τὰς θυγατέρας ἡμῶν δώσωμεν αὐτοῖς. ²² Ἐν τούτῳ μόνον ὁμοιωθήσονται ἡμῖν ὁ ἀνθρωποὶ τοῦ κατοικεῖν μεθ' ἡμῶν, ὥστε εἶναι λαὸν ἓνα, ἐν τῷ περιτεμεσθαι ἡμῶν πᾶν ἀρσενικόν, καθὰ καὶ αὐτοὶ περιτέμνηται. ²³ Καὶ τὰ κτήνη αὐτῶν καὶ τὰ τετράποδα καὶ τὰ ὑπάροχνα αὐτῶν οὐχ ἡμῶν ἔσται· μόνον ἐν τούτῳ ὁμοιωθῶμεν αὐτοῖς, καὶ οἰκήσουσι μεθ' ἡμῶν. ²⁴ Καὶ εἰσηκουσαν Ἐμμώρ καὶ Συγὴμ τοῦ υἱοῦ αὐτοῦ πάντες οἱ ἐμπορενομένοι τὴν πόλιν τῆς πόλεως αὐτῶν, καὶ περιτέμοντο τὴν σάρκα τῆς ἀκροβυστίας αὐτῶν πᾶς ἄρσην ¹¹.

²⁵ Ἐγένετο δὲ ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ, ὅτε ἦσαν ἐν τῷ πόνῳ, ἔλαβον οἱ δύο υἱοὶ Ἰακώβ, Συμεὼν καὶ Λευὶ ἀδελφοὶ Δείνας, ἕκαστος τὴν μάχαιραν αὐτοῦ, καὶ εἰσῆλθον εἰς τὴν πόλιν ἀσφαλῶς καὶ ἀπέκτειναν πᾶν ἀρσενικόν. ²⁶ Τὸν τε Ἐμμώρ καὶ Συγὴμ τὸν υἱὸν αὐτοῦ ἀπέκτειναν ἐν στόματι μαχαιράς, καὶ ἔλαβον τὴν Δείναν ἐκ τοῦ οἴκου τοῦ Συγὴμ καὶ ἐξῆλθον. ²⁷ Οἱ δὲ υἱοὶ Ἰακώβ εἰσῆλθον ἐπὶ τοὺς τραυματίας, καὶ διήρπασαν τὴν πόλιν, ἐν ἣ ἔμιαναν Δείναν τὴν ἀδελφὴν αὐτῶν. ²⁸ Καὶ τὰ πρόβατα αὐτῶν καὶ τοὺς βόας αὐτῶν καὶ τοὺς ὄνους αὐτῶν, ὅσα τε ἦν ἐν τῇ πόλει καὶ ὅσα ἦν ἐν τῷ πεδίῳ, ἔλαβον. ²⁹ Καὶ πάντα * τὰ σώματα αὐτῶν καὶ πᾶσαν * τὴν ἀποσκηνὴν αὐτῶν καὶ τὰς γυναῖκας αὐτῶν ἤχμαλώτευσαν. Καὶ διήρπασαν ὅσα τε ἦν ἐν τῇ πόλει καὶ ὅσα ἦν ἐν ταῖς οἰκίαις. ³⁰ Ἐἶπε δὲ Ἰακώβ πρὸς Συμεὼν καὶ Λευὶ· Μισητόν με πεποιήκατε, ὥστε πονηρόν με εἶναι πᾶσι τοῖς κατοικοῦσι τὴν γῆν, ἐν τε τοῖς Χιταναίοις καὶ ἐν τοῖς Φερεζαίοις· ἐγὼ δὲ ὀλιγοστός εἰμι ἐν

²². AFX: περιτέμνεσθαι. A: περιτέμνηται.

²⁴. A¹: εἰσηκουσαν. AEFX: ἐμπορενομένοι. A²X⁺ (inf.) πάντες ἐξορομένοι πύλιν πόλεως αὐτῶν. ²⁶. AX: κ. τὸν Σ. ³⁰. A¹FX* πρὸς et πᾶσι. A¹EX* (alt.) ἐν.

²¹. Avec nous, dans l'hébreu, se rapporte à paisibles. — Elle manque de travailleurs, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

²². Il y a une seule chose qui retarde un si grand avantage : c'est que nous devons... circoncière. Hébreu et Septante : « mais à cette seule condition ces hommes consentiront à habiter avec nous pour devenir un seul peuple : c'est que soient circoncières... »

²³. Tout ce qu'ils possèdent. Hébreu : « tout leur bétail ». — Acquiesçons seulement. Septante : « devenons seulement semblables à eux en cela ».

²⁴. Tous consentirent. Hébreu et Septante : « tous ceux qui sortaient à la porte de la ville écouterent

שַׁעַר עִירָם וַיְדַבְּרוּ אֶל־אֲנָשֵׁי עִירָם ²¹ לֵאמֹר : הַאֲנָשִׁים הָאֵלֶּה שְׂלָמִים הֵם אִתָּנוּ וַיֵּשְׁבוּ בָאָרֶץ וַיִּסְתַּחֲרוּ אֹתָהּ וְהָאָרֶץ הַפְּנֵה רַחֲבַת־יְהוּם לִפְנֵיהֶם אֶת־בְּנֵיהֶם נִקְהֶ־לָּנוּ לְנָשִׁים וְאֶת־בְּנֵיהֶם נִתְּנוּ לָהֶם : אֶת־בְּזֹאת וְאֵתוּ לָנוּ הַאֲנָשִׁים לְשָׁבֵת אִתָּנוּ לְהַיּוֹת לָעַם אֶחָד בְּהַמּוֹל לָנוּ כְּלִזְכֹּר כְּאִשְׁרֵהֶם בְּמַלְוִים : מִקְנֵיהֶם וּקְנִינָם וְכֹל־בְּהֵמָתָם יִקְלוּ לָנוּ הֵם אִךְ נִאֲרָתָה ²² לָהֶם וַיֵּשְׁבוּ אִתָּנוּ : וַיִּשְׁמְעוּ אֶל־חַמּוֹר וְאֶל־שָׁכֶם בְּנוֹ כְּלִזְכָּאִי שַׁעַר עִירוֹ : וַיַּמְלֹו כְּלִזְכֹּר כְּלִזְכָּאִי שַׁעַר עִירוֹ :

²³ וַיְהִי כַיּוּם הַשְּׁלִישִׁי בַּהַיּוֹתָם כְּאָבִים וַיִּקְהוּ שְׁנַי־בְּנֵי־יַעֲקֹב שְׂמֵעוֹן וַיְלוּ אֶת־יְדֵיהֶם אִישׁ חֶרְבוֹ וַיַּכּוּ אֶת־הַעִיר וַיְהַרְגוּ כְּלִזְכֹּר : וְאֶת־חַמּוֹר וְאֶת־שָׁכֶם בְּנוֹ הָרֶגָה לְפַי־הָרֶב וַיִּקְהוּ אֶת־דֵּינָה מִבֵּית שָׁכֶם וַיִּצְאוּ : ²⁴ בְּנֵי יַעֲקֹב בָּאוּ עַל־הַדְּהַלָּים וַיַּכּוּ ²⁵ הָעִיר אִשְׁרֵהֶם טָמְאוּ אֹהֳתָם : אֶת־צֹאֲנָם וְאֶת־בְּקָרָם וְאֶת־חַמְרֵיהֶם וְאֶת־אִשְׁרֵהֶם ²⁶ בְּעִיר וְאֶת־אִשְׁרֵהֶם לָקְהוּ : וְאֶת־כְּלִי־הַלֵּם וְאֶת־כְּלִי־הַטַּפָּס וְאֶת־נְשֵׁיהֶם שָׁבוּ וַיַּבִּיזוּ וְאֶת־כְּלִי־אִשְׁרֵהֶם : ²⁷ וַיֵּאמֶר יַעֲקֹב אֶל־שְׂמֵעוֹן וְאֶל־לֵוִי עֲבַרְתֶּם אִתִּי לְהַכּוֹתֵנִי בִישָׁב הָאָרֶץ כִּפְּנֵעַנִי וּבִפְרוֹי וְאֲנִי מֵתִי מִכְּסָף

Hémor et Sichem son fils. — Tous les mâles. L'hébreu ajoute encore : « tous ceux qui sortaient à la porte de la ville ». — Ayant été circonciés. Les Septante ajoutent : « carnem præputii sui ».

²⁵. Lorsque de la douleur des plaies est très forte. Hébreu et Septante : « lorsqu'ils étaient souffrants ». — Hardiment, Vulgate : confidenter, se rapporte our hébreu à la ville, qui était « en sécurité ».

²⁶. Dans les maisons. Hébreu et Septante : « dans la ville ».

²⁷. Leurs petits enfants. Hébreu : « leurs biens et leurs enfants » ; Septante : « leurs corps et leurs biens ». — Et leurs femmes. L'hébreu et les Septante ajoutent : « ils pillèrent (Septante) tout ce qui était dans la ville et) tout ce qui était dans les maisons ».

³⁰. Cet audacieux forfait commis, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 8^e Rapt de Dina (XXXIV).

tam urbis, locuti sunt ad pópulum :
 21 Viri isti pacífici sunt, et volunt
 habitáre nobiscum : negociántur in
 terra, et exerceant eam, quæ spaci-
 ósa et lata cultóribus indiget : filias
 eórum accipiémus uxóres, et nostras
 illis dabimus. 22 Unum est, quo dif-
 fértur tantum bonum : Si circumci-
 damus másculos nostros, ritum gen-
 tis imitantes. 23 Et substántia eórum,
 et pécora, et cuncta que pössident,
 nostra erunt : tantum in hoc acquies-
 cámus, et habitátes simul, unum
 efficiémus pópulum. 24 Assensique
 sunt omnes, circumcisis cunctis má-
 ribus.

Hemor ad
pópulum.

Jud. 15, 10.

Sichemite
circumci-
duntur.Gen. 29, 33 ;
49, 5-7.
Judith, 9, 2.Sichemite
necantur.

25 Et ecce, die tertio, quando gra-
 vissimus vulnere dolor est, arrip-
 tis, duo filii Jacob, Simeon et Levi
 fratres Dinae, gládiis, ingressi sunt
 urbem confidenter : interfecitque
 omnibus masculis. 26 Hemor et
 Sichem pariter necaverunt, tollentes
 Dinam de domo Sichem sororem
 suam. 27 Quibus egressis, irruerunt
 super occisos ceteri filii Jacob : et
 depopulati sunt urbem in ultionem
 stupri. 28 Oves eorum, et arména,
 et asinos, cunctaque vastantes que
 in domibus et in agris erant : 29 pár-
 vulos quoque eorum et uxóres duxé-
 runt captivas.

30 Quibus patris audacter, Ja-
 cob dixit ad Simeon et Levi :
 Turbástis me, et odiósum fecistis
 me Chananéis et Pherezéis habi-
 tatóribus terre hujus : nos pauci

Ex. 5, 21.

Jacob
filios
vituperat.

de la ville, ils dirent au peuple : 21 « Ces
 hommes sont paisibles, et veulent bien
 habiter avec nous ; qu'ils trafiquent en
 cette terre, et la cultivent, car spacieuse
 et étendue, elle manque de laboureurs :
 nous prendrons leurs filles pour fem-
 mes, et nous leur donnerons les nôtres.
 22 Il y a une seule chose qui retarde
 un si grand avantage, c'est que nous
 devons auparavant circoncire tous nos
 mâles, nous conformant à la coutume de
 cette nation. 23 Ainsi leurs richesses,
 leurs troupeaux, et tout ce qu'ils pos-
 sèdent, seront à nous : acquiesçons
 seulement, et habitant ensemble, nous
 ferons un seul peuple ». 24 Et tous
 consentirent, tous les mâles ayant été
 circoncis.

25 Mais voilà qu'au troisième jour,
 lorsque la douleur des plaies est très
 forte, deux des fils de Jacob, Siméon et
 Lévi, frères de Dina, leurs glaives pris,
 entrèrent hardiment dans la ville et,
 tous les mâles tués, 26 massacrèrent
 pareillement Hemor et Sichem, enlevant
 Dina leur sœur de la maison de Sichem.
 27 Eux sortis, les autres fils de Jacob
 se jetèrent sur les morts et pillèrent la
 ville, comme vengeance de l'outrage.
 28 ravageant les brebis, le gros bétail
 et les ânes des habitants, et tout ce qui
 était dans les maisons et dans les
 champs. 29 Ils emmenèrent aussi captifs
 leurs petits enfants et leurs femmes.

30 Cet audacieux forfait commis, Jacob
 dit à Siméon et à Lévi : « Vous m'avez
 profondément affligé, et rendu odieux
 aux Chananéens et aux Phérézéens,
 habitants de ce pays : nous, nous som-

20. A la porte de la ville : c'était le lieu des assem-
 blées du peuple. Voir plus haut, xxii, 10-18.

24. Tous consentirent. Les Sichemites n'auraient
 sans doute pas accepté aussi facilement la circoncision,
 si cette pratique n'avait existé que chez les
 Hébreux. Mais, comme nous l'avons déjà fait remar-
 quer (xvii, 10), elle était connue d'autres peuples, et
 par exemple des Egyptiens, qui la pratiquaient
 avant l'époque d'Abraham, mais comme une mesure
 hygiénique et non comme un rite religieux.

25. Au troisième jour. C'est l'époque ordinaire de
 la fièvre qui est la conséquence de toute blessure.
 — Siméon et Lévi, accompagnés sans doute d'une

troupe de gens et de serviteurs. — Frères de Dina,
 frères utérins, ainsi que Ruben, Juda, Issachar et
 Zabulon ; comme eux, Dina était fille de Lia. L'abs-
 tention de Ruben est d'autant plus remarquable
 qu'il était l'aîné des onze frères : peut-être, en cette
 qualité, n'approuvait-il pas que l'on agit ainsi à l'in-
 su ou contre le gré de Jacob.

30. Vous m'avez profondément affligé... Les motifs
 pour lesquels Jacob blâme l'acte de ses fils sont ici
 d'un ordre purement temporel. Mais il le réprouvait
 aussi au point de vue moral, comme devait le
 montrer ses paroles à Lévi et à Siméon, au moment
 de sa mort. Voir Genèse, xlix, 3-7.

VIII. Liber generationum Isaac (XXV, 19-XXXV). 9° Jacob in Bethel (XXXV, 1-26).

ἀριθμῶ, καὶ συναχθέντες ἐπ' ἐμὲ συγκόψουσί με, καὶ ἐκτριβήσομαι ἐγὼ καὶ ὁ οἶκός μου. 31 Οἱ δὲ εἶπαν· Ἄλλ' ὡσεὶ πόρνη χορήσονται τῇ ἀδελφῇ ἡμῶν;

XXXV. Εἶπε δὲ ὁ θεὸς πρὸς Ἰακώβ· Ἀναστὰς ἀνάβηθι εἰς τὸν τόπον Βαιθήλ, καὶ οἶκει ἐκεῖ καὶ ποιήσον ἐκεῖ θυσιαστήριον τῷ θεῷ τῷ ὀφθέντι σοι ἐν τῷ ἀποδιδράσκειν σε ἀπὸ προσώπου Ἡσαὺ τοῦ ἀδελφοῦ σου. 2 Εἶπε δὲ Ἰακώβ τῷ οἴκῳ αὐτοῦ καὶ πᾶσι τοῖς μετ' αὐτοῦ· Ἀραιε τοὺς θεοὺς τοὺς ἄλλοτριους τοὺς μεθ' ὑμῶν ἐκ μέσου ὑμῶν, καὶ καθαρίσθητε καὶ ἀλλάξατε τὰς στολὰς ὑμῶν. 3 Καὶ ἀναστάντες ἀναβόμεν εἰς Βαιθήλ καὶ ποιήσομεν ἐκεῖ θυσιαστήριον τῷ θεῷ τῷ ἐπακούσαντί μου ἐν ἡμέρᾳ θλίψεως, ὅς ἦν μετ' ἐμοῦ· καὶ διέσωσέ με ἐν τῇ ὁδῷ ἣ ἐπορευθῆν. 4 Καὶ ἔδωκαν τῷ Ἰακώβ τὸν θεοὺς τοὺς ἄλλοτριους, οἳ ἦσαν ἐν ταῖς χερσίν αὐτῶν, καὶ τὰ ἐνώτια τὰ ἐν τοῖς ὠσίν αὐτῶν, καὶ κατέκρυψεν αὐτὰ Ἰακώβ ὑπὸ τὴν τερέβινθον τὴν ἐν Σηκίμοις, καὶ ἀπώλεσεν αὐτὰ ἕως τῆς σήμερον ἡμέρας. 5 Καὶ ἔξηρεν Ἰσραὴλ ἐκ Σηκίμων, καὶ ἐγένετο φόβος θεοῦ ἐπὶ τὰς πόλεις τὰς κύκλῳ αὐτῶν, καὶ οὐ κατέδωξαν ὀπίσω τῶν νιδῶν Ἰσραὴλ. 6 Ἡλθε δὲ Ἰακώβ εἰς Λουζᾶ, ἣ ἐστὶν ἐν γῆ Χαναάν, ἣ ἐστὶ Βαιθήλ, αὐτὸς καὶ πᾶς ὁ λαός, ὅς ἦν μετ' αὐτοῦ. 7 Καὶ ὄμοδόμησεν ἐκεῖ θυσιαστήριον, καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα τοῦ τόπου Βαιθήλ· ἐκεῖ γὰρ ἐφάνη αὐτῷ ὁ θεὸς ἐν τῷ ἀποδιδράσκειν αὐτὸν ἀπὸ προσώπου Ἡσαὺ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ. 8 Ἀπέθανε δὲ Δεβόρρα ἡ τροφὸς Ῥεβέκκας, καὶ ἐτάφη κατώτερον Βαιθήλ ὑπὸ τὴν βάλανον, καὶ ἐκάλεσεν Ἰακώβ τὸ ὄνομα αὐτῆς Βάλανος πένθους.

9 Ὄφθη δὲ ὁ θεὸς τῷ Ἰακώβ ἔτι ἐν Λουζᾶ, ὅτε παρεγένετο ἐκ Μεσοποταμίας τῆς Συρίας, καὶ εὐλόγησεν αὐτὸν ὁ θεός, 10 καὶ εἶπεν αὐτῷ ὁ θεός· Τὸ ὄνομά σου οὐ κληθήσεται ἔτι Ἰακώβ, ἀλλ' Ἰσραὴλ ἔσται τὸ ὄνομά σου,

30. A¹: ἐκτριβόμεναι. 31. A: χορήσονται. — 2. AEFX* τὰς μεθ' ὑμ. AX: καθαρίσασθε. 3. A¹X: ἔπακ. μοι. AEX: ἐπυροσούμην. 4s. AFX: Σικ. 7. AEX: ἐπεφάνη. 8. A¹X* κ. ἐτάφη. 9. AFX* τῷ.

וְנִאֲסַפּוּ עָלַי וְהַכּוּנִי וְנִשְׁמַדְתִּי אֲנִי וְבִיתִי: וַיֹּאמְרוּ הַקְּוֹנֶה יַעֲשֶׂה אֶת־אֱדוֹתָיו: פ

XXXV. וַיֹּאמֶר אֱלֹהִים אֶל־יַעֲקֹב קוּם עֲלֶה בֵּית־אֵל וְשִׁבְשֵׁם וַעֲשֶׂה־שָׁם מִזְבֵּחַ לְאֵל הַנִּבְרָאָה אֲלֵיךָ בְּבֵרְתְּךָ 2 מִפְּנֵי עֵשָׂו אֲחִיךָ: וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב אֶל־בֵּיתוֹ וְאֵל כָּל־אֲשֶׁר עִמּוֹ הִכְרוּ אֶת־אֱלֹהֵי הַנִּכְרָ אֲשֶׁר בְּתוֹכְכֶם וְהִשְׁתַּחֲוּוּ וְהִתְלִיפּוּ שְׁמֹלְתֵיכֶם: וְנִקְרָמָה וְנַעֲלֶה בֵּית־אֵל וַאֲעֲשֶׂה־שָׁם מִזְבֵּחַ לְאֵל הַעֲלֵנָה אֲתִי בְּיוֹם צָרְתִּי וַיְהִי עִמָּדִי בַּהֲרָה 4 אֲשֶׁר הִלְכֹתִי: וַיִּתְּנֵנִי אֶל־יַעֲקֹב אֶת־כָּל־אֱלֹהֵי הַנִּכְרָ אֲשֶׁר בְּיָדָם וְאֶת־הַקְּזָמִים אֲשֶׁר בְּאֲזְנֵיהֶם וַיִּטְמְן אֶת־יַעֲקֹב תַּחַת הָאֲלֶה אֲשֶׁר עִם־שָׁכְנִם: ה וַיִּסְעוּ וַיְהִי הַתֵּת אֱלֹהִים עַל־הָעָרִים אֲשֶׁר סְבִיבוֹתֵיהֶם וְלֹא רָדְפוּ אֲחֵרֵי 6 בְּנֵי יַעֲקֹב: וַיָּבֹא יַעֲקֹב לְיִזְרְעֵל אֲשֶׁר בְּאֶרֶץ פְּנִינָן הוּא בֵּית־אֵל הוּא וְכָל־הָעָם אֲשֶׁר־עִמּוֹ: וַיָּבֹן שָׁם מִזְבֵּחַ וַיִּקְרָא לְמָקוֹם אֵל בֵּית־אֵל כִּי שָׁם נִגְלוּ אֱלֹהֵי הָאֲלֹהִים בְּבִרְהוֹ מִפְּנֵי 8 אֲחִיו: וַתִּמַּת דְּבִרָה מִיַּנְקַת רַבְּקָה וַתַּקְבֵּר מִתַּחַת לְבֵית־אֵל תַּחַת הָאֲלֹן 9 וַיִּקְרָא שְׁמוֹ אֲלֹן בְּכוֹת: פ וַיֵּרָא אֱלֹהִים אֶל־יַעֲקֹב לַעֲד בְּבֹאוֹ מִפְּנֵן יֶאֱרַם וַיְבַרְכֵה אֹתוֹ: וַיֹּאמְרֵלָּו אֱלֹהִים שְׁמֹתָ יַעֲקֹב לֹא־יִקְרָא שְׁמֹךָ עוֹד יַעֲקֹב כִּי אִם־יִשְׂרָאֵל יִהְיֶה שְׁמֹךָ וַיִּקְרָא

v. 31. וַיִּן רַבִּי v. 7. קִדַּשׁ

31. Devait-on abuser de notre sœur? Hébreu : « traitera-t-on notre sœur? »

XXXV. 2. Hébreu et Septante : « Jacob dit à sa maison et à tous ceux qui étaient avec lui ». — Jetez. Les Septante ajoutent : « du milieu de vous ». 3. Levez-vous. Hébreu et Septante : « nous nous leverons ». — Afin que nous fassions. Hébreu : « je ferai ». — De mon voyage. Les Septante ajoutent : « et qui m'a sauvé ».

4. Tous, manque dans les Septante. — De Sichem. Les Septante ajoutent : « et il les perdit jusqu'à aujourd'hui ». 5. Partis. Les Septante ajoutent : « de Sichem ». 6. Maison de Dieu. Hébreu et Septante : « Bethel ». 8. Dans le même temps, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — On donna. Septante : « Jacob donna ». 9. Apparut. Les Septante ajoutent : « à Luza ». 10. Tu ne seras plus appelé Jacob. Avant ces mots l'hébreu ajoute : « ton nom est Jacob ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19 - XXXV). — 9° Jacob à Béthel (XXXV, 1-26).

sumus : illi congregati percútiunt me, et delébor ego, et domus mea.
 31 Respondérunt : Numquid ut scorto abúti debuére soróre nostra?

XXXV. ¹ Intérea locúsus est Deus ad Jacob : Surge, et ascénde Bethel, et hábita ibi, facque altáre Deo qui apparuit tibi quando fugiébas Esau fratrem tuum. ² Jacob vero convocáta omni domo sua, ait : Abjicite deos aliénos qui in médio vestri sunt, et mundámini, ac mutáte vestiménta vestra. ³ Súrgite, et ascendámus in Bethel, ut faciámus ibi altáre Deo : qui exaudívit me in die tribulatiónis meæ, et sócius fuit itineris mei. ⁴ Dedérunt ergo ei omnes deos aliénos quos habébant, et inaúres quæ erant in aúribus eórum : at ille infódit ea subter terebínthum, quæ est post urbem Sichem. ⁵ Cumque profécti essent, terror Dei invásit omnes per circúitum civitátes, et non sunt ausi pérsequi recedéntes. ⁶ Venit igitur Jacob Luzam, quæ est in terra Chánaan, cognoménto Bethel : ipse et omnis pópulus cum eo. ⁷ Ædificavitque ibi altáre, et appellávit nomen loci illius, Domus Dei : ibi enim apparuit ei Deus cum fúgeret fratrem suum. ⁸ Eódem témpore mórtua est Debóra nutrix Rebéccæ, et sepúlta est ad radices Bethel subter quercum : vocátumque est nomen loci illius, Quercus fletus.

⁹ Apparuit autem íterum Deus Jacob postquam revérsus est de Mesopotámia Síriæ, benedixitque ei, ¹⁰ dicens : Non vocáberis ultra Jacob, sed Israel erit nomen tuum. Et appel-

9°
Dei
mandatum.

Gen. 28, 12 ;
31 l.
Jacob
mandatum.
Gen. 34, 29 ;
31, 19.
Jos. 24, 23.
1 Reg. 7, 3.

Gen. 28, 20.

Ex. 32, 2.

Jos. 24, 25.
Jud. 9, 6.

Gen. 24, 30.
2 Par.
14, 14.

Gen. 25, 19 ;
12, 8 ;
13, 3.

Jacob
in Bethel.

Gen. 28, 13.

Gen. 24, 59.

Dei
apparitio.

Gen. 32, 23.
3 Reg.
18, 31.

mes en petit nombre, mais eux réunis me battront, et je serai exterminé, moi et toute ma maison ». ³¹ Ils répondirent : « Devait-on abuser de notre sœur comme d'une prostituée? »

XXXV. ¹ Cependant Dieu dit à Jacob : « Lève-toi, et monte à Béthel ; demeure là, et fais un autel au Dieu qui t'apparut, quand tu fuyais Ésaü ton frère ». ² Jacob donc, toute sa maison assemblée, dit : « Jetez les dieux étrangers qui sont au milieu de vous, purifiez-vous, et changez vos vêtements. ³ Levez-vous et montons à Béthel, afin que nous fassions là un autel au Dieu qui m'a exaucé au jour de ma tribulation et qui a été le compagnon de mon voyage ». ⁴ Ils lui donnèrent donc tous les dieux étrangers qu'ils avaient, et les pendants qui étaient à leurs oreilles ; et lui les enfouit sous le térébinthe qui est derrière la ville de Sichem. ⁵ Et lorsqu'ils furent partis, la terreur de Dieu saisit toutes les villes d'alentour, et on n'osa pas les poursuivre dans leur retraite. ⁶ Jacob donc vint à Luza, qui est dans la terre de Chanaan, et surnommée Béthel, lui et tous ses gens avec lui. ⁷ Il bâtit là un autel, et il appela ce lieu du nom de Maison de Dieu ; car c'est là que lui apparut Dieu, lorsqu'il fuyait son frère. ⁸ Dans le même temps mourut Débora, nourrice de Rébecca, et elle fut ensevelie au pied de Béthel sous le chêne : et on donna à ce lieu le nom de Chêne des pleurs.

⁹ Mais Dieu apparut de nouveau à Jacob, après qu'il fut revenu de la Mésopotamie de Syrie, et il le bénit, ¹⁰ disant : « Tu ne seras plus appelé Jacob, mais Israël sera ton nom ». Et il l'appel-

31. Devaient-ils abuser de notre sœur? Sans doute la faute de Sichem avait été très grande; mais elle ne suffit pas à justifier la conduite des fils de Jacob à l'égard des Sichémites. De leur propre autorité, sans consulter leur père et au risque d'attirer sur lui de terribles représailles, ils exercent une vengeance cruelle et hors de toute proportion avec la faute commise; pour mener à bonne fin cette vengeance, ils usent de perfidie et même de sacrilège, en faisant servir à leurs mauvais desseins une institution divine. Bien plus : ils agissent ainsi alors que Sichem, reconnaissant sa faute, offrait une réparation qu'ils avaient feint d'accepter, et ils se vengent, non pas seulement sur Sichem, mais sur tous ses compatriotes. C'est-à-dire sur des innocents. C'était là un exécrationnel forfait, qui n'explique que trop les reproches de Jacob.

9° Jacob à Béthel, XXXV, 1-26.

XXXV. 1. Monte à Béthel... Par cet ordre, Dieu met Jacob à même et, pour ainsi dire, en demeure de remplir le vœu qu'il avait fait longtemps auparavant, Genèse, xxviii, 20-23. — Au sujet de Béthel, voir plus haut la note sur Genèse, xii, 8.

4. Sichem. Voir la note sur Genèse, xii, 6.
 5. La terreur de Dieu, c'est-à-dire la terreur que Dieu inspire, ou bien une terreur très grande. Comparer, xxiii, 6, « prince de Dieu ».

10. Israël sera ton nom : renouvellement et confirmation de ce que l'ange de Dieu avait déjà annoncé à Jacob. Voir plus haut, xxxii, 28.

καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἰσραὴλ. ¹¹ Ἐἶπε δὲ αὐτῷ ὁ θεός· Ἐγὼ ὁ θεός σου, ἀνέξάνου καὶ πληθύνου. ἔθνη καὶ συναγωγαὶ ἐθνῶν ἴσονται ἐκ σοῦ, καὶ βασιλεῖς ἐκ τῆς ὀσφύος σου ἐξελεύσονται. ¹² Καὶ τὴν γῆν, ἣν ἔδωκα Ἀβραάμ καὶ Ἰσαάκ, σοὶ δέδωκα αὐτήν, σοὶ ἔσται, καὶ τῷ σπέρματί σου μετὰ σε δώσω τὴν γῆν ταύτην. ¹³ Ἀνέβη δὲ ὁ θεός ἀπ' αὐτοῦ ἐκ τοῦ τόπου οὗ ἐλάλησε μετ' αὐτοῦ. ¹⁴ Καὶ ἔστησεν Ἰακώβ στήλην ἐν τῷ τόπῳ, ᾧ ἐλάλησε μετ' αὐτοῦ ὁ θεός, στήλην λιθίνην. Καὶ ἔσπεισεν ἐπ' αὐτὴν σπονδήν, καὶ ἐπέγεεν ἐπ' αὐτὴν ἔλαιον. ¹⁵ Καὶ ἐκάλεσεν Ἰακώβ τὸ ὄνομα τοῦ τόπου, ἐν ᾧ ἐλάλησε μετ' αὐτοῦ ἐκεῖ ὁ θεός, Βαιθίλ.

¹⁶ Ἀπάρας δὲ Ἰακώβ' ἐκ Βαιθίλ ἐπήξε τὴν σκηνὴν αὐτοῦ ἐπέκεινα τοῦ πύργου Γαδέρ. Ἐγένετο δέ, ἡνίκα ἤγειρεν *εἰς Χαβραθὰ τοῦ εἰσεῖν εἰς τὴν Ἐφραθὰ, ἔτεκε Ραχὴλ. Καὶ ἔδυστόκησεν ἐν τῷ τοκετῷ. ¹⁷ Ἐγένετο δὲ ἐν τῷ σκληρῶς αὐτὴν τικτεῖν, εἶπεν αὐτῇ ἡ μαία· Θάρσος, καὶ γὰρ οὐτὸς σοι ἐστὶν υἱός. ¹⁸ Ἐγένετο δὲ ἐν τῷ ἀφιέναι αὐτὴν τὴν ψυχὴν (ἀπέθνησκε γάρ), ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Τίος ὀδύνης μου· ὁ δὲ πατὴρ ¹¹ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Βενιαμίν. ¹⁹ Ἀπέθανε δὲ Ραχὴλ καὶ ἐτάφη ἐν τῇ ὁδῷ τοῦ ἱπποδρόμου Ἐφραθὰ· αὕτη ἐστὶ Βηθλεέμ. ²⁰ Καὶ ἔστησεν Ἰακώβ στήλην ἐπὶ τοῦ μνημείου αὐτῆς· αὕτη ἐστὶν ἡ στήλη ἐπὶ τοῦ μνημείου Ραχὴλ ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης. [²¹ Καὶ ἀπήρξεν Ἰσραὴλ καὶ ἐπήξε τὴν σκηνὴν αὐτοῦ ἐπέκεινα τοῦ πύργου Γαδέρ.] ²² Ἐγένετο δέ, ἡνίκα κατῴκησεν Ἰσραὴλ ἐν τῇ γῇ ἐκείνῃ, ἐπορεύθη Ρουβὴν καὶ ἐκοιμήθη μετὰ Βαλλὰς τῆς παλλακῆς τοῦ πατρὸς αὐτοῦ Ἰακώβ', καὶ ἤκονσεν Ἰσραὴλ καὶ πονηρὸν ἐγένη ἐναντίον αὐτοῦ'.

Ἦσαν δὲ οἱ υἱοὶ Ἰακώβ' δώδεκα· ²³ υἱοὶ Λείας, πρωτότοκος Ἰακώβ' Ρουβὴν, Συμεών,

10. A¹FX* z. ἐκάλ. - Ἰσρ. 11. A: καὶ ἔθνη καὶ. 12. AEX: ἣν δέδωκα. A¹X* σοὶ ἔστ. 14. AEX* ὁ θεός. 16. AFX* (pr.) εἰς. 18. AX† (p. πατ.) αὐτῆ. AEX (pro τὸ ὄν. αὐτ.): αὐτόν. 19. AEFX* τῆ ἱστ. 20. AEFX* ἡ. AEX* ἐπὶ τῆ. : τῆς σήμερον ἡμέρας. 21 A¹B* (+ A²EX). 22. AEX* Ἰακ.

11 ἈΤ-Σῆמו וישׂראֵל: ויאמֹר לוֹ אֱלֹהִים
אֲנִי אֵל שְׂדֵי פְרָה ורְבֵה עָזִי וְקָהַל
גוֹיִם יִהְיֶה מִמֶּנּוּ וּמַלְכִים מִהַלְצֵיהָ
12 יֵצְאוּ: וְאֶת-הָאָרֶץ אֲשֶׁר נָתַתִּי
לְאַבְרָהָם וּלְיִצְחָק לָנֶךְ אֲתִנְנֶנָּה וְלִזְרַעְךָ
13 אֲחֲרָיהָ אֲפָן אֶת-הָאָרֶץ: וַיַּעַל מִעֵלְיוֹ
14 אֱלֹהִים בְּמָקוֹם אֲשֶׁר-דִּבֶּר אֵלָיו: וַיִּצְבּ
וַיַּקֵּב מִצְבֹּתָהּ בְּמָקוֹם אֲשֶׁר-דִּבֶּר אֵלָיו
מִצְבֹּת אֲכֹן וַיִּסֹּף עָלֶיהָ נֹסֶף וַיִּצְק
טו עָלֶיהָ שֵׁמוֹ: וַיִּקְרָא וַיַּקֵּב אֶת-שֵׁם
הַמָּקוֹם אֲשֶׁר דִּבֶּר אֵלָיו שֵׁם אֱלֹהִים
16 בֵּית-אֵל: וַיִּסַּע מִבֵּית אֵל יְהוָה-
עוֹד פְּכַרְת-הָאָרֶץ לָבוֹא אֶפְרָתָה
17 וַתֵּלֶד רָהֵל וַתִּקַּשׁ בְּלִדְתָהּ: וַיְהִי
כִּתְקַשְׁתָּהּ בְּלִדְתָהּ וַתֹּאמֶר לָהּ
הַמְיֻלְדֹת אֶל-תִּירְאֵי כִּי-צִמְזָה לָהּ
18 בֶן: וַיְהִי בְּצֵאת נַפְשָׁהּ כִּי מָתָה
וַתִּקְרָא שְׁמוֹ בְּנֵאֲנִי וְאָבִיו קָרָא-לּוֹ
19 בְּנִימִין: וַתָּמָת רָהֵל וַתִּקְבֹּר בְּדֶרֶךְ
כ אֶפְרָתָה הוּא בֵּית לָהֶם: וַיִּצְבּ וַיַּקֵּב
מִצְבֹּתָהּ עַל-קְבֻרָתָהּ הוּא מִצְבֹּת קְבֻרֹת-
21 רָהֵל עַד-הַיּוֹם: וַיִּסַּע וַיִּשְׂרָאֵל וַיֵּט
22 אֶתֶּלֶת מִהַלְאָה לְמִגְדַל-עֵדֶר: וַיְהִי
בְּשִׁפְן וַיִּשְׂרָאֵל בָּאָרֶץ הַהוּא וַיִּלְךָ
רְאוּבֵן וַיִּשְׁכַּב אֶת-בִּלְתָּהּ שִׁילְגַשׁ אָבִיו
וַיִּשְׁמַע וַיִּשְׂרָאֵל פ וַיְהִי בְנֵי-
23 וַיַּקֵּב שְׁנַיִם עָשָׂר: בְּנֵי לָאָה בְּכוֹר
וַיַּקֵּב רְאוּבֵן וַיִּשְׁמַעוֹן וְלִנִי יְהוֹדָה

v. 22. ספק באמצע פסוק.

11. Je suis le Dieu tout-puissant. Septante : « je suis ton Dieu ».
12. Je te la donnerai. Les Septante ajoutent : « elle sera à toi ».
13. Hébreu et Septante : « et Dieu s'éleva au-dessus de lui, du lieu où il lui avait parlé ».
15. A ce lieu. Hébreu et Septante : « au lieu où Dieu lui avait parlé ».
16. Partit de là. Les Septante ajoutent : « il planta sa tente au delà de la tour de Gader ». — Il vint au printemps dans la terre qui conduit à Ephrata. Hébreu : « il y avait encore une kibraath (distance indéterminée) jusqu'à Ephrata »; Septante : « tandis qu'il approchait de Chabratha pour venir jusqu'à

Ephrata ».
18. Par l'excès de la douleur, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Du nom de Bénéoni, c'est-à-dire fils de ma douleur. L'hébreu ne donne que le nom propre, les Septante n'en donnent que la traduction. — C'est-à-dire fils de la droite, addition du traducteur.
19. Sur le chemin qui conduit à Ephrata. Septante : « sur le chemin de Phippodrome d'Ephrata ».
21. La Tour du troupeau. Hébreu : « Migdal Eder »; Septante : « la tour de Gader ». Tout ce verset manque dans le Codex Vaticanus.
22. Ce qui ne fut nullement ignoré de lui. Les Septante ajoutent : « et cela parut mal devant lui ».

VIII. Histoire d'Isaac (XXV, 19-XXXV). — 9° Jacob à Béthel (XXXV, 1-26).

lavit eum Israel, ¹¹ dixitque ei : Ego Deus omnipotens : cresce, et multiplicare : gentes et populi nationum ex te erunt, reges de lumbis tuis egredientur. ¹² Terramque quam dedi Abraham et Isaac, dabo tibi et semini tuo post te. ¹³ Et recessit ab eo. ¹⁴ Ille vero erexit titulum lapideum in loco quo locutus fuerat ei Deus : libans super eum libamina, et effundens oleum : ¹⁵ vocansque nomen loci illius, Bethel.

¹⁶ Egressus autem inde, venit verno tempore ad terram quæ ducit Ephratam : in qua cum parturiret Rachel, ¹⁷ ob difficultatem partus periclitari cœpit. Dixitque ei obstetrix : Noli timere, quia et hunc habebis filium. ¹⁸ Egrediente autem anima præ dolore, et imminente jam morte, vocavit nomen filii sui Bénoni, id est, filius doloris mei : pater vero appellavit eum Bénjamin, id est, filius dextræ. ¹⁹ Morta est ergo Rachel, et sepulta est in via quæ ducit Ephratam, hæc est Bethlehem. ²⁰ Erexitque Jacob titulum super sepulchrum ejus : Hic est titulus monumenti Rachel, usque in præsentem diem. ²¹ Egressus inde, fixit tabernaculum trans Turrem regis. ²² Cumque habitaret in illa regione, abiit Ruben, et dormivit cum Bala concubina patris sui : quod illum minime látuit.

Erant autem filii Jacob duodecim. ²³ Filii Liæ : primogénitus Ruben,

Nomen Israel.
Gen. 17, 1 ; 46, 7-25 ; 17, 6, 16.
Gen. 12, 7.
Gen. 17, 22.
Ex.
29, 40 ; Gen. 28, 16-22.
Benjamin nascitur.
1 Reg. 4, 20.
1 Par. 4, 9.
Mors Rachelis.
Gen. 48, 7.
Mich. 5, 1. 1 Reg. 17, 12.
1 Reg. 10, 2. Mat. 2, 18.
Mich. 4, 8.
Gen. 49, 4. Lev. 20, 11. 1 Par. 6, 1.
Gen. 46, 8-19 ; 29, 32-35 ; 30, 1-24.

pela Israël. ⁴¹ Il lui dit aussi : « Je suis le Dieu tout-puissant ; crois et te multiplie ; des peuples et une foule de nations viendront de toi, et des rois sortiront de tes flancs ; ⁴² et la terre que j'ai donnée à Abraham et à Isaac, je te la donnerai à toi et à ta postérité après toi ». ⁴³ Et il s'éloigna de lui. ⁴⁴ Mais lui érigea un monument de pierre au lieu où Dieu lui avait parlé, faisant des libations dessus et y répandant de l'huile, ⁴⁵ et donnant à ce lieu le nom de Béthel.

⁴⁶ Or, parti de là, il vint au printemps dans la terre qui conduit à Ephrata. Comme Rachel y était en travail, ⁴⁷ à cause de la difficulté de l'enfantement, elle commença à être en danger. Or la sage-femme lui dit : « Ne crains point, car tu auras encore ce fils ». ⁴⁸ Mais son âme étant près de sortir par l'excès de la douleur, et la mort déjà s'approchant, elle appela son fils du nom de Bénoni, c'est-à-dire, fils de ma douleur ; mais son père l'appela Benjamin, c'est-à-dire, fils de la droite. ⁴⁹ Rachel mourut donc, et elle fut ensevelie sur le chemin qui conduit à Ephrata : c'est Bethléem. ²⁰ Et Jacob érigea un monument sur son sépulcre : c'est le monument du sépulcre de Rachel, jusqu'au présent jour. ²¹ Sorti de là, il planta sa tente au delà de la Tour du troupeau. ²² Et pendant qu'il habitait en cette contrée, Ruben s'en alla et dormit avec Bala, seconde femme de son père ; ce qui ne fut nullement ignoré de lui.

Or, les fils de Jacob étaient douze. ²³ Les fils de Lia : Ruben, premier-né,

14. Un monument de pierre. Voir la note sur Genèse, xxviii, 18.

15. *Donnant à ce lieu le nom de Béthel* ou « maison de Dieu », c'est-à-dire le lui confirmant, après le lui avoir donné longtemps auparavant. Voir Genèse, xxviii, 19.

18. *Fils de la droite*, c'est-à-dire aussi cher à son père que la main droite est chère à tout homme.

19-20. *Ephrata, c'est Bethléem*. Voir la note sur Matthieu, II, 1. On voit encore sur la route de Jérusalem à Bethléem le tombeau appelé de Rachel, qui marque probablement l'emplacement de sa sépulture, quoique le monument ne soit pas celui qu'avait élevé Jacob.

21. *La Tour du troupeau*. Les bergers élevaient dans les champs des tours qui leur servaient à la fois d'abris contre les intempéries et d'observatoires, d'où ils pouvaient voir au loin, et protéger ainsi leurs troupeaux contre les attaques des voleurs.



Tombeau dit de Rachel, près de Bethléem. (ŷ. 20).
(D'après une photographie.)

IX. Liber generationum Esau (XXXVI, 1-43).

Λευί, Ἰούδας, Ἰσάακ, Ζαβουλών· 24 υἱοὶ δὲ Ραχὴλ, Ἰωσήφ καὶ Βενιαμίν· 25 υἱοὶ δὲ Βαλλὰς παιδίσκης Ραχὴλ, Δάν καὶ Νεφθαλεὶμ· 26 υἱοὶ δὲ Ζελφᾶς παιδίσκης Λείας, Γὰδ καὶ Ἀσήρ. Οὗτοι υἱοὶ Ἰακώβ, οἱ ἐγένοντο αὐτῷ ἐν Μεσοποταμίᾳ τῆς Συρίας.

27 Ἦλθε δὲ Ἰακώβ πρὸς Ἰσαὰκ τὸν πατέρα αὐτοῦ εἰς Μαιβροθ, εἰς πόλιν τοῦ πεδίου· αὕτη ἐστὶ Χεβρών ἐν γῆ Χαναάν, οὐ παρωκῆσεν Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ. 28 Ἐγένοντο δὲ αἱ ἡμέραι Ἰσαὰκ ὅς ἐζησεν ἔτη ἑκατὸν ὀγδοήκοντα. 29 Καὶ ἐκλείπων Ἰσαὰκ ἀπέθανε, καὶ προσετέθη πρὸς τὸ γένος αὐτοῦ πρεσβύτερος καὶ πλήρης ἡμερῶν, καὶ ἔθαψαν αὐτὸν Ἡσαὺ καὶ Ἰακώβ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ.

XXXVI. Αὐται δὲ αἱ γενεαίαι Ἡσαὺ· αὐτὸς ἐστὶν Ἐδώμ. 2 Ἡσαὺ δὲ ἔλαβε τὰς γυναῖκας ἐάντῳ ἀπὸ τῶν θυγατέρων τῶν Χαναανίων, τὴν Ἀδὰ θυγατέρα Αἰλὼμ τοῦ Χετταίου, καὶ τὴν Ὀλιβεμὴ θυγατέρα Ἀνά τοῦ υἱοῦ Σεβεγὸν τοῦ Ενυίου, 3 καὶ τὴν Βασεμὰθ θυγατέρα Ἰσμαήλ, ἀδελφὴν Ναβαιώθ. 4 Ἔτεκε δὲ αὐτῷ Ἀδὰ τὸν Ἐλιφά, καὶ Βασεμὴθ ἔτεκε τὸν Ραγουήλ, 5 καὶ Ὀλιβεμὴ ἔτεκε τὸν Ἰεὺς καὶ τὸν Ἰεγλὸμ καὶ τὸν Κορέ. Οὗτοι υἱοὶ Ἡσαὺ, οἱ ἐγένοντο αὐτῷ ἐν γῆ Χαναάν. 6 Ἐλαβε δὲ Ἡσαὺ τὰς γυναῖκας αὐτοῦ καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ καὶ τὰς θυγατέρας αὐτοῦ, καὶ πάντα τὰ σώματα τοῦ οἴκου αὐτοῦ καὶ πάντα τὰ ὑπάργοντα αὐτοῦ καὶ πάντα τὰ κτήνη, καὶ πάντα ὅσα ἐκτήσατο καὶ πάντα ὅσα περιεποιήσατο ἐν γῆ Χαναάν, καὶ ἐπορεύθη Ἡσαὺ ἐκ τῆς γῆς Χαναάν ἀπὸ προσώπου Ἰακώβ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ. 7 Ἦν γάρ αὐτὸν τὰ ὑπάργοντα πολλὰ τοῦ οἴκεν αὐτα, καὶ οὐκ ἔδυνατο ἢ γῆ τῆς παροικήσεως αὐτῶν φέρειν αὐτοὺς ἀπὸ τοῦ πλήθους τῶν ὑπαρχόντων αὐτῶν. 8 Κατώκησε δὲ Ἡσαὺ ἐν τῷ ὄρει Σηεῖρ· Ἡσαὺ αὐτὸς ἐστὶν Ἐδώμ.

9 Αὐται δὲ αἱ γενεαίαι Ἡσαὺ πατρὸς Ἐδώμ, ἐν τῷ ὄρει Σηεῖρ, 10 καὶ ταῦτα τὰ ὀνόματα τῶν υἱῶν Ἡσαὺ· Ἐλιφάς υἱὸς Ἀδάς γυναῖκος

26. AX: οἱ υἱοὶ. 29. AFX: ἐκλείπων. A1EX* Ἰσ. — 2. AEX* τὰς. 4. AEX: δὲ Ἀδὰ τῷ Ἡσαὺ. 6. A1X* (alt.) αὐτῷ. A1FX* (tert. et quint.) αὐτῷ. A1X* (tert.) πάντα. AFX* (quint.) πάντα et (alt.) Ἡσαὺ et τῆς. 8. AFX: Ὡκῆσεν.

וַיִּשְׁשָׁכֶר וּזְבֻלֹן: בְּנֵי רַחֵל יוֹסֵף 24
וּבְנֵימִן: וּבְנֵי בְלֵהָה שְׁפָהת רַחֵל 24
דָן וְנַפְתָּלִי: וּבְנֵי זֶלְפָּה שְׁפָהת לֵאָה 26
גָּד וְאָשֶׁר אֵלֶּה בְנֵי יַעֲקֹב אֲשֶׁר יָלְדָה 26
לָו בְּפִתּוֹן אָרָם: וַיָּבֵא יַעֲקֹב אֶל־יֶזְעָק 27
אָבִיו מִמְרָא קְרִיַת הָאָרֶבֶּע הוּא הַחֶבְרוֹן 27
אֲשֶׁר־גָּרִשָׁם אַבְרָהָם וַיִּצְחָק: וַיְהִי 28
יָמָי וַיִּצְחָק מֵאֵת שָׁנָה וּשְׁמָנִים שָׁנָה: 28
וַיָּגֹעַ וַיִּצְחָק וַיָּמָת וַיִּאֲסֹף אֶל־עַמּוּר 29
זָקֵן וּשְׁבַע יָמִים וַיִּקְבְּרֵהוּ אֹתוֹ עֵשָׂו 29
וַיַּעֲקֹב בְּנָיו: פ

XXXVI. ואלה תלדות עשו היא 2
אדום: עשו לקח את־נשיו מבנות 2
פננן את־עדה בת־אילון הקחתי ואת 2
אהליבמה בת־ענה בת־צבעון הקחי: 2
3 ואת־בשמת בת־ישמעאל אהות 3
4 נברות: ותלד עדה לעשו את־אליפו 4
ה ובשמת ילדה את־רעואל: ואהליבמה 4
ילדה את־יעיש ואת־יעלם ואת־קרה 4
אלה בני עשו אשר ילדו־לו בארץ 4
6 פננן: ויקח עשו את־נשיו ואת־בניו 6
ואת־בנותיו ואת־כל־נפשות ביתו 6
ואת־מקנהו ואת־כל־בהמתו ואת 6
כל־קניו אשר רכש בארץ פננן 6
וגלה אל־ארץ מפני יעקב אהיו: 6
7 פנייה רכשם רב משבת יהיו 7
ולא יכלה ארץ מגיריהם לשאת 7
8 אתם מפני מקניהם: וישב עשו 8
9 בהר שעיר עשו היא אדום: ואלה 8
9 תלדות עשו אבי אדום בהר שעיר: 8
י אלה שמות בני־עשו אליפו בן־עדה 8

v. 5. יבזש ק

26. En Mésopotamie de Syrie. Hébreu: « à Paddan-Aram ».
27. Ville d'Arbée. Hébreu: « Kiriath-Arbée »; Septante: « la ville de la plaine ».
28. Et les jours d'Isaac. Les Septante ajoutent: « qu'il vécut ».

XXXVI. 4. *Ada enfanta*. L'hébreu ajoute: « à Esau »; les Septante: « à lui ».
6. *Ses richesses*. Septante: « toutes ses richesses »; hébreu: « ses troupeaux ». — *Ses bestiaux*. Hébreu et Septante: « tous ses bestiaux ». — *Dans une autre contrée*. Septante: « hors de la terre de Chanaan ».
7. *Leur pèlerinage*. Hébreu et Septante: « leur séjour », lieu où ils habitaient en nomades.

IX. Histoire de la descendance d'Ésaü (XXXVI, 1-43).

et Simeon, et Levi, et Judas, et Issachar, et Zabulon. ²⁴ Filii Rachel : Joseph et Bénjamin. ²⁵ Filii Balæ ancillæ Rachélis : Dan et Néphthali. ²⁶ Filii Zelp hæ ancillæ Liæ : Gad et Aser : hi sunt filii Jacob, qui nati sunt ei in Mesopotámia Sýriæ.

²⁷ Venit étiam ad Isaac patrem suum in Mambre, civitatem Arbée, hæc est Hebron : in qua peregrinatus est Abraham et Isaac. ²⁸ Et compléti sunt dies Isaac centum octoginta annorum. ²⁹ Consumptusque ætate mortuus est : et appositus est populo suo senex et plenus diérum : et sepeliérunt eum Esau et Jacob filii sui.

XXXVI. ¹ Hæ sunt autem generatiões Esau, ipse est Edom. ² Esau accépit uxóres de filiabus Chánaan : Ada filiam Elon Hethæi, et Oolibama filiam Anæ filie Sébeon Hevæi : ³ Bâsemath quoque filiam Ismael sorórem Nabáioth. ⁴ Péperit autem Ada, Eliphaz : Bâsemath genuit Râhuel : ⁵ Oolibama genuit Jehus et Ihelon et Core : hi filii Esau qui nati sunt ei in terra Chánaan. ⁶ Tulit autem Esau uxóres suas et filios et filias, et omnem ánimam domus suæ, et substántiam, et pécora, et cuncta quæ habere póterat in terra Chánaan : et ábiit in álteram regiõnem, recessitque a fratre suo Jacob. ⁷ Dívites enim erant valde, et simul habitáre non póterant : nec sustinébat eos terra peregrinatiõnis eórum præ multitudíne gregum. ⁸ Habitavitque Esau in monte Seir, ipse est Edom.

⁹ Hæ autem sunt generatiões Esau patris Edom in monte Seir, ¹⁰ et hæc nómina filiõrum ejus : Eliphaz filius Ada uxóris Esau : Râhuel

Siméon, Lévi, Juda, Issachar et Zabulon. ²⁴ Les fils de Rachel : Joseph et Benjamin. ²⁵ Les fils de Bala, servante de Rachel : Dan et Nephthali. ²⁶ Les fils de Zelpa, servante de Lia : Gad et Aser. Ce sont là les fils de Jacob, qui lui naquirent en Mésopotamie de Syrie.

²⁷ Jacob vint aussi vers Isaac son père à Mambré, ville d'Arbée (c'est Hébron), en laquelle demeurèrent comme étrangers Abraham et Isaac. ²⁸ Et les jours d'Isaac complétèrent cent quatre-vingts ans, ²⁹ et, consumé par l'âge, il mourut; et il fut réuni à son peuple, vieux et plein de jours; et Ésaü et Jacob ses fils l'ensevelirent.

XXXVI. ¹ Voici les générations d'Ésaü : c'est le même qu'Édom. ² Ésaü prit pour femmes d'entre les filles des Chananéens : Ada, fille d'Élon l'Héthéen, et Oolibama, fille d'Ana, fille elle-même de Sébéon l'Hévéen; ³ et aussi Basemath, fille d'Ismaël, sœur de Nabath. ⁴ Ada enfanta Éliphez; Basemath enfanta Rahuel; ⁵ Oolibama enfanta Jehus, Ihélon et Coré. Ce sont là les fils d'Ésaü, qui lui naquirent dans la terre de Chanaan. ⁶ Or Ésaü prit ses femmes, ses fils, ses filles et toutes les âmes de sa maison, ses richesses, ses bestiaux et tout ce qu'il pouvait avoir dans la terre de Chanaan, et il s'en alla dans une autre contrée, et s'éloigna de son frère Jacob. ⁷ Car ils étaient extrêmement riches, et ils ne pouvaient habiter ensemble; et la terre de leur pèlerinage ne leur suffisait pas, à cause de la multitude de leurs troupeaux. ⁸ Ainsi Ésaü habita sur la montagne de Séir : Ésaü est le même qu'Édom.

⁹ Or, voici les générations d'Ésaü, père des Iduméens, sur la montagne de Séir; ¹⁰ et voici les noms de ses fils : Éliphez, fils d'Ada, femme d'Ésaü; Ra-

Gen. 30, 23-24;

35, 16-18.

Gen. 30, 4-8.

Gen. 30, 10-13.

Filii Jacob.

Gen. 13, 18;

23, 2, 19.

Jos. 14, 15.

Gen. 37, 1;

17, 8;

14, 13.

Gen. 25, 8, 17.

Mors Isaac.

Gen. 50, 12.

IX.

Uxores Esau.

Gen. 26, 34.

Gen. 26, 34.

Gen. 28, 9.

1 Par. 1, 35.

Filii Esau.

Gen. 34, 23.

Esau in Seir.

Gen. 13, 6.

Gen. 32, 3.

Deut. 2, 5.

Jos. 24, 4.

1 Par.

1, 34-54.

10° Mort d'Isaac, XXXV, 27-29.

29. *Il mourut.* Isaac est celui des trois grands patriarches qui a été le moins nomade, le moins riche en enfants, le moins favorisé de visions surnaturelles. De sa longue vie nous connaissons relativement peu de chose, et la plupart des événements qui nous en sont rapportés sont entremêlés avec l'histoire de son père ou de ses fils. Le trait dominant de son caractère, c'est la patience. Avec une élasticité admirable, il plie sous le poids de la souffrance, mais pour se relever toujours. Il ne combat pas violemment dans les différentes traverses de sa vie, et cependant il triomphe, par sa résignation, par sa soumission à la volonté de Dieu. C'est là sa grandeur,

d'autant plus digne d'admiration qu'elle est moins commune et moins comprise.

IX^e SECTION. — Histoire de la descendance d'Ésaü, XXXVI, 1-43.

XXXVI. 1. *Voici les générations d'Ésaü :* titre de la neuvième section.

2. *Ésaü prit pour femmes...* Voir la note sur *Genèse*, xxvi, 34.

8. *Séir.* Voir la note sur *Genèse*, xxxii, 3.

IX. Liber generationum Esau (XXXVI, 1-43).

'Hσαῦ, καὶ 'Ραγούηλ νίδος Βασεμάθ γυναικός
'Hσαῦ. 11 'Εγένοντο δὲ 'Ελιφάς υἱοί· Θαιμάν,
'Ωμάρ, Σωφάρ, Γοθώμ καὶ Κενέζ. 12 Θαιμὰ
δὲ ἦν πύλλακῃ 'Ελιφάς τοῦ υἱοῦ 'Hσαῦ, καὶ
ἔτεκε τῷ 'Ελιφάς τὸν 'Αμαλήκ. Οὗτοι υἱοὶ
'Αδάς γυναικός 'Hσαῦ. 13 Οὗτοι δὲ υἱοὶ 'Ρα-
γούηλ· Ναχόθ, Ζαρέ, Σομέ καὶ Μοζέ· οὗτοι
ἦσαν υἱοὶ Βασεμάθ γυναικός 'Hσαῦ. 14 Οὗ-
τοι δὲ υἱοὶ 'Ολιβεμᾶς θυγατρὸς Ἀνά τοῦ υἱοῦ
Σεβεγών, γυναικός 'Hσαῦ· ἔτεκε δὲ τῷ 'Hσαῦ
τὸν 'Ιεούς καὶ τὸν 'Ιεγλόμ καὶ τὸν Κορέ.

15 Οὗτοι ἡγεμόνες υἱοὶ 'Hσαῦ· υἱοὶ 'Ελιφάς
πρωτοτόκου 'Hσαῦ, ἡγεμὼν Θαιμάν, ἡγεμὼν
'Ωμάρ, ἡγεμὼν Σωφάρ, ἡγεμὼν Κενέζ, 16 ἡγε-
μὼν Κορέ, ἡγεμὼν Γοθώμ, ἡγεμὼν 'Αμαλήκ·
οὗτοι ἡγεμόνες 'Ελιφάς ἐν γῆ 'Ιδουμαία, οὗτοι
υἱοὶ Ἀδάς. 17 Καὶ οὗτοι υἱοὶ 'Ραγούηλ υἱοῦ
'Hσαῦ· ἡγεμὼν Ναχόθ, ἡγεμὼν Ζαρέ, ἡγεμὼν
Σομέ, ἡγεμὼν Μοζέ· οὗτοι ἡγεμόνες 'Ραγούηλ
ἐν γῆ 'Εδώμ, οὗτοι υἱοὶ Βασεμάθ γυναικός
'Hσαῦ. 18 Οὗτοι δὲ υἱοὶ 'Ολιβεμᾶς γυναικός
'Hσαῦ· ἡγεμὼν 'Ιεούλ, ἡγεμὼν 'Ιεγλόμ, ἡγεμὼν
Κορέ· οὗτοι ἡγεμόνες 'Ολιβεμᾶς θυγατρὸς
Ἀνά, γυναικός 'Hσαῦ. 19 Οὗτοι υἱοὶ 'Hσαῦ
καὶ οὗτοι ἡγεμόνες αὐτῶν· *οὗτοί εἰσιν υἱοὶ
Ἐδώμ.

20 Οὗτοι δὲ υἱοὶ Σηεῖρ τοῦ Χορρήαιον, *τοῦ
κατοικοῦντος τὴν γῆν· Ἀωτιάν, Σωβάλ, Σεβε-
γών, Ἀνά, 21 καὶ Ἀσηών καὶ Ἀσίωρ καὶ 'Ρισών·
οὗτοι ἡγεμόνες τοῦ Χορρήαιον *τοῦ υἱοῦ
Σηεῖρ, ἐν τῇ γῆ 'Εδώμ. 22 'Εγένοντο δὲ υἱοὶ
Ἀωτιάν· Χορρήοι καὶ Αἰμάν, ἀδειλή δὲ Ἀωτιάν
Θαιμιά. 23 Οὗτοι δὲ υἱοὶ Σωβάλ· Γωλάμ καὶ
Μανυχάθ καὶ Γαιβήλ 'καὶ' Σωφάρ καὶ 'Ωμάρ.
24 Καὶ οὗτοι υἱοὶ Σεβεγών· Ἀίε καὶ Ἀνά.
Οὗτός ἐστιν Ἀνά, ὃς εὔρε τὸν *'Ιαμειν ἐν τῇ

11. A: οἱ υἱοὶ 'Ελ. 12. A: οἱ υἱοὶ. 15. AX: οἱ ἡγ.
B: υἱοὶ (υἱῶν X; A: υἱῶ). 18. A¹FX* θυγ. - fin.
19. A† (p. Οὗτ.) δὲ et (p. ἡτ.) οἱ et (p. εἰσιν) οἱ
ἡγεμόνες αὐτῶν. 21. A: οἱ ἡγ. 23. AEFX*(tert.) καί.

ἄσθ' ἔσθ' ῥεῖαλ' βῶν-βῶσῃτ' ἄσθ' 11
ἔσθ' : ἠῖθ' βῶν ἄλ'ῖσ' ἡῖμ' ἄμ'ρ 11
ἄσθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' : ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 12
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 12
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 13
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 13
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 14
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 14
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 15
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 16
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 17
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 18
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 19
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 20
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 21
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 22
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 23
ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' ἠῖθ' 24

v. 14. ῥεῖα β' v. 15. ἡῖθ' κ'

10. Sa femme. H. et Septante : « femme d'Esau ».
19. Esau est le même qu'Edom. Septante : « ce
sont les enfants d'Edom ».
20. Les fils de Seïr l'Horrien, habitants de ce pays.

Septante : « les fils de Seïr le Chorréen, l'habitant
du pays ».
24. Qui trouva les eaux chaudes. Septante : « qui
trouva lamine ».

IX. Histoire de la descendance d'Ésau (XXXVI, 1-43).

quoque filius Bâsemath uxoris ejus. ¹¹ Fueruntque Eliphaz filii: Theman, Omar, Sepho, et Gatham, et Cenez. ¹² Erat autem Thamna, concubina Eliphaz filii Esau: quæ peperit ei Amalech: hi sunt filii Ada uxoris Esau. ¹³ Filii autem Râhuel: Nahath et Zara, Samma et Meza: hi filii Bâsemath uxoris Esau. ¹⁴ Isti quoque erant filii Oolibama filiæ Anæ filiæ Sébeon, uxoris Esau, quos genuit ei Jehus et Ihelon et Core.

¹⁵ Hi duces filiorum Esau: Filii Eliphaz primogéniti Esau: dux Theman, dux Omar, dux Sepho, dux Cenez, ¹⁶ dux Core, dux Gatham, dux Amalech: hi filii Eliphaz in terra Edom, et hi filii Ada. ¹⁷ Hi quoque filii Râhuel filii Esau: dux Nahath, dux Zara, dux Samma, dux Meza: hi autem duces Râhuel in terra Edom: isti filii Bâsemath uxoris Esau. ¹⁸ Hi autem filii Oolibama uxoris Esau: dux Jehus, dux Ihelon, dux Core: hi duces Oolibama filiæ Anæ uxoris Esau. ¹⁹ Isti sunt filii Esau, et hi duces eorum: ipse est Edom.

²⁰ Isti sunt filii Seir Horræi, habitatores terræ: Lotan, et Sobal, et Sébeon, et Ana, ²¹ et Dison, et Eser, et Disan: hi duces Horræi, filii Seir in terra Edom. ²² Facti sunt autem filii Lotan: Hori et Heman: erat autem soror Lotan, Thamna. ²³ Isti filii Sobal: Alvan, et Manahat, et Ebal, et Sepho et Onam. ²⁴ Et hi filii Sébeon: Aja et Ana. Iste est Ana qui invenit aquas calidas in solitudi-

Esau filii in Seir.

Job, 2, 11. Duces filiorum Esau.

Gen. 36, 1; 25, 30.

Deut. 2, 13, 22. 1 Par. 1, 38-54. Seir filii.

huel aussi, fils de Basemath sa femme. ¹¹ Et les fils d'Éliphaz furent Thémán, Omar, Sépho, Gatham et Cénez. ¹² Il y avait encore Thamna, seconde femme d'Éliphaz, fils d'Ésau, laquelle lui enfanta Amalech: ce sont là les fils d'Ada, femme d'Ésau. ¹³ Mais les fils de Rahuel: Nahath et Zara, Samma et Méza: ce sont là les fils de Basemath, femme d'Ésau. ¹⁴ Il y avait aussi les fils d'Oolibama (fille d'Ana, fille elle-même de Sébéon), femme d'Ésau, qu'elle lui enfanta: Jehus, Ihélon et Coré.

¹⁵ Voici les chefs des fils d'Ésau: les fils d'Éliphaz, premier-né d'Ésau: le chef Thémán, le chef Omar, le chef Sépho, le chef Cénez, ¹⁶ le chef Coré, le chef Gatham, le chef Amalech. Ce sont là les fils d'Éliphaz, dans le pays d'Édom, et ce sont les fils d'Ada. ¹⁷ Et voici les fils de Rahuel, fils d'Ésau: le chef Nahath, le chef Zara, le chef Samma, le chef Méza: ce sont là les chefs issus de Rahuel dans le pays d'Édom; et ce sont les fils de Basemath, femme d'Ésau. ¹⁸ Mais voici les fils d'Oolibama, femme d'Ésau: le chef Jehus, le chef Ihélon, le chef Coré: ce sont là les chefs issus d'Oolibama, femme d'Ésau, fille d'Ana. ¹⁹ Ce sont là les enfants d'Ésau, et ce sont là leurs chefs: Ésau est le même qu'Édom.

²⁰ Voici les fils de Séir l'Horréen, habitants de ce pays: Lotan, Sobal, Sébéon, Ana, ²¹ Dison, Eser et Disan: ce sont là les chefs Horréens, fils de Séir, dans le pays d'Édom. ²² Mais les fils de Lotan furent Hori et Hémán: or, la sœur de Lotan était Thamna. ²³ Voici les fils de Sobal: Alvan, Manahat, Ébal, Sépho et Onam. ²⁴ Et voici les fils de Sébéon: Aja et Ana. Cet Ana est celui qui trouva les eaux chaudes dans le dé-

¹⁵. Voici les chefs des fils d'Ésau. On a prétendu que cette liste des princes d'Idumée s'étendait jusqu'au règne de Salomon, et que par suite elle ne pouvait être de la main de Moïse. Les deux raisons qu'on en donne sont: 1° la longueur de cette liste, et 2° le nom d'Adad, qu'on lit au v. 35, et qu'on affirme être contemporain de Salomon. Mais ces deux arguments sont de nulle valeur: 1° Tous les chefs de tribus ici énumérés peuvent facilement s'être succédés dans l'intervalle qui s'est écoulé depuis l'époque de Jacob jusqu'à la sortie d'Égypte. 2° Il y eut en effet, au temps de Salomon, un prince iduméen

nommé Adad (III Rois, xi, 44). Mais ne trouve-t-on pas, chez tous les peuples, des rois du même nom à des époques bien différentes? D'ailleurs, ce que la Genèse dit du premier ne peut nullement convenir au second.

²⁰. Horréen. C'est le mot qui a été écrit Chorréen, Genèse, xiv, 6. Les Chorréens tiraient probablement leur nom du mot *kkhor*, trou, caverne, parce qu'ils habitaient des cavernes. On voit encore par centaines, dans les environs de Pétra, les cavernes qui leur servaient de demeures; quelques-unes sont encore habitées aujourd'hui.

IX. Liber generationum Esau (XXXVI, 1-43).

ἐρήμῳ, ὅτε ἔνεμε τὰ ὑποζύγια Σεβεγῶν τοῦ πατρὸς αὐτοῦ. ²⁵ Οὗτοι δὲ υἱοὶ Ἀνά· Δησῶν καὶ Ὀλιβεμά, θυγάτηρ Ἀνά. ²⁶ Οὗτοι δὲ υἱοὶ Δησῶν· Ἀμαδά καὶ Ἀσβάν καὶ Ἰθράν καὶ Χαρόάν. ²⁷ Οὗτοι δὲ υἱοὶ Ἀσάν· Βαλααμ καὶ Ζουκάμ καὶ Ἰουκάμ. ²⁸ Οὗτοι δὲ υἱοὶ Ῥισῶν· Ὠς καὶ Ἀράν. ²⁹ Οὗτοι δὲ ἡγεμόνες Χορόί· ἡγεμῶν Λωτάν, ἡγεμῶν Σωβάλ, ἡγεμῶν Σεβεγῶν, ἡγεμῶν Ἀνά, ³⁰ ἡγεμῶν Δησῶν, ἡγεμῶν Ἀσάν, ἡγεμῶν Ῥισῶν· οὗτοι ἡγεμόνες Χορόί ἐν ταῖς ἡγεμονίαις αὐτῶν ἐν γῆ Ἐδῶμ.

³¹ Καὶ οὗτοι οἱ βασιλεῖς οἱ βασιλεύσαντες ἐν Ἐδῶμ, πρὸ τοῦ βασιλεύσαι βασιλέα ἐν Ἰσραήλ. ³² Καὶ ἐβασίλευσεν ἐν Ἐδῶμ Βαλάκ, υἱὸς Βεώρ· καὶ ὄνομα τῇ πόλει αὐτοῦ Λεναβά. ³³ Ἀπέθανε δὲ Βαλάκ, καὶ ἐβασίλευσεν ἀντ' αὐτοῦ Ἰωβάβ, υἱὸς Ζαρά, ἐκ Βοσοόρῳς. ³⁴ Ἀπέθανε δὲ Ἰωβάβ, καὶ ἐβασίλευσεν ἀντ' αὐτοῦ Ἀσώμ ἐκ τῆς γῆς Θαιμαίων. ³⁵ Ἀπέθανε δὲ Ἀσώμ, καὶ ἐβασίλευσεν ἀντ' αὐτοῦ Ἀδάδ, υἱὸς Βαράδ, ὁ ἐκκόπας Μυδιάμ ἐν τῷ πεδίῳ Μαάβ· καὶ ὄνομα τῇ πόλει αὐτοῦ Γετθαίμ. ³⁶ Ἀπέθανε δὲ Ἀδάδ, καὶ ἐβασίλευσεν ἀντ' αὐτοῦ Σιμαδά ἐκ Μασσεκκίας. ³⁷ Ἀπέθανε δὲ Σιμαδά, καὶ ἐβασίλευσεν ἀντ' αὐτοῦ Σαοὺλ ἐκ Ῥωβῶθ τῆς παρὰ ποταμόν. ³⁸ Ἀπέθανε δὲ Σαοὺλ, καὶ ἐβασίλευσεν ἀντ' αὐτοῦ Βαλλενῶν, υἱὸς Ἀροβώρ. ³⁹ Ἀπέθανε δὲ Βαλλενῶν υἱὸς Ἀροβώρ, καὶ ἐβασίλευσεν ἀντ' αὐτοῦ Ἀράδ, υἱὸς Βαράδ· καὶ ὄνομα τῇ πόλει αὐτοῦ Φογώρ, ὄνομα δὲ τῇ γυναικὶ αὐτοῦ Μετβεῖλ, θυγάτηρ Ματραίθ *υἱοῦ Μαῖζωῶβ.

⁴⁰ Ταῦτα τὰ ὀνόματα τῶν ἡγεμόνων Ἡσαῦ ἐν ταῖς φυλαῖς αὐτῶν, 'κατὰ τόπον αὐτῶν' ἐν ταῖς χώραις αὐτῶν καὶ ἐν τοῖς *ἔθνεσιν αὐτῶν· ἡγεμῶν Θαμνά, ἡγεμῶν Γωλά, ἡγεμῶν Ἰεθέρ, ⁴¹ ἡγεμῶν Ὀλιβεμάς, ἡγεμῶν Ἡλάς, ἡγεμῶν Φινόν, ⁴² ἡγεμῶν Κενέξ, ἡγεμῶν Θαμιάν, ἡγεμῶν Μαζάαρ, ⁴³ ἡγεμῶν Μιγεδιήλ, ἡγεμῶν Ζαζαώρ. Οὗτοι ἡγεμόνες Ἐδῶμ, ἐν

29. AX* δὲ. 32. AFX: τῆ B. 34. A* τῆς. 36s. B: Σαμαδά (Σαμαλά X; A: Σαλαμά).

בְּאֶת־הַחֲמֵרִים לְצִבְקֹן אָבִיו׃ וְאֵלֶּה בְּנֵי־עֵנָה דִּישָׁן וְאֵלֶּה לִבְמִה בֵּת־עֵנָה׃
²⁶ וְאֵלֶּה בְּנֵי דִישָׁן חֲמֵדָן וְאִשְׁבֹּן וִיתְרֹן
²⁷ וַיְבָרְקוּ׃ אֵלֶּה בְּנֵי־אֶצָר בְּלָהֶן וַיִּזְעֲנוּ
²⁸ וַעֲקֹנוּ׃ אֵלֶּה בְּנֵי־דִישָׁן עִרְץ וְאָרֹן׃
²⁹ אֵלֶּה אֱלֹהֵי הַחֲרִי אֱלֹהֵי לֹטָן אֱלֹהֵי שׁוֹבֵל אֱלֹהֵי צִבְקֹן אֱלֹהֵי עֵנָה׃ אֱלֹהֵי דִישָׁן אֱלֹהֵי אֶצָר אֱלֹהֵי דִישָׁן אֵלֶּה אֱלֹהֵי הַחֲרִי לְאֱלֹפֵיהֶם בְּאֶרֶץ שַׁעִיר׃
³¹ וְאֵלֶּה הַמְּלָכִים אֲשֶׁר מְלָכוּ בְּאֶרֶץ אֲדוּם לְפָנֵי מֶלֶךְ־מֶלֶךְ לְבְנֵי שְׂרָאֵל׃ וַיִּמְלֹךְ בְּאֲדוּם בְּלַע בֶּן־בְּעֹר וְשֵׁם עִירוֹ דִּנְהַבָּה׃ וַיָּמָת בְּבַע וַיִּמְלֹךְ תַּחְתָּיו יוֹכָב בֶּן־זֶרַח מִבְּצָרָה׃
³⁴ וַיָּמָת יוֹכָב וַיִּמְלֹךְ תַּחְתָּיו הַשֵּׁם מֵאֶרֶץ הַתִּימָנִי׃ וַיָּמָת הַשֵּׁם וַיִּמְלֹךְ תַּחְתָּיו הַדָּד בֶּן־בְּנֹד הַמִּפְּה אֶת־מִדְּוִן בְּשָׂדֵה מוֹאָב וְשֵׁם עִירוֹ עִירִית׃ וַיָּמָת הַדָּד וַיִּמְלֹךְ תַּחְתָּיו שַׁמְלָה מִמִּשְׁרָקָה׃
³⁷ וַיָּמָת שַׁמְלָה וַיִּמְלֹךְ תַּחְתָּיו שְׂאִיל מִרְהֻבֹת הַנֶּהָר׃ וַיָּמָת שְׂאִיל וַיִּמְלֹךְ תַּחְתָּיו בַּעַל הַגֶּן בֶּן־עַקְבֹּר׃ וַיָּמָת בַּעַל הַגֶּן בֶּן־עַקְבֹּר וַיִּמְלֹךְ תַּחְתָּיו הַדָּר וְשֵׁם עִירוֹ פְּעוֹ וְשֵׁם אֲשֶׁתוֹ מְהִיטְבָאֵל בֵּת־מִטְרָד בֵּת מֵי זָהָב׃
³⁸ וְאֵלֶּה שְׁמוֹת אֱלֹהֵי עֵשָׂו לְמִשְׁפְּהֹתָם לְמַקְמָתָם בְּשִׁמְתָם אֱלֹהֵי תַמְנַע אֱלֹהֵי עֲלִיָּה אֱלֹהֵי יִתָּה׃ אֱלֹהֵי אֱהֲלִיבְמִה
⁴² אֱלֹהֵי אֵלֶּה אֱלֹהֵי פִינֹן׃ אֱלֹהֵי קִנְזוֹ
⁴³ אֱלֹהֵי תִימָן אֱלֹהֵי מְבַצָּר׃ אֱלֹהֵי מִגְדִּיאֵל אֱלֹהֵי עִירָם אֱלֹהֵי אֱלֹהֵי

27. Zavan. Septante : « Zoucam ». Nous n'indiquons que les principales divergences entre les noms propres.
³⁰. Ce sont là les chefs. L'hébreu et les Septante ajoutent : « des Horréens ». — Séir. Septante : « Edom ».
³⁵. Avith. Septante : « Getthaim ».
³⁷. Du fleuve de Rohoboth. Hébreu et Septante : « de Rohoboth sur le fleuve ».

39. Adar. Les Septante ajoutent : « fils de Barad » — Phau. Septante : « Phogor ». — Matred, fille de Mézaab. Septante : « Matreth, fils de Mézoob ».
⁴⁰. Selon... leurs demeures. Septante : « selon leur lieu dans leurs pays ». Selon... leurs noms. Septante : « dans leurs nations ». — Alva. Septante : « Gola ».
⁴³. Hiram. Septante : « Zaphoin ».

IX. Histoire de la descendance d'Ésaü (XXXVI, 1-43).

ne, cum pásceret ásinos Sébeon patris sui : ²⁵ habitque filium Dison, et filium Oolibama. ²⁶ Et isti filii Dison : Hamdan, et Eseban, et Jethram, et Charan. ²⁷ Hi quoque filii Eser : Balaan, et Zavan, et Acan. ²⁸ Hábit autem filios Disan : Hus et Aram. ²⁹ Hi duces Horræorum : dux Lotan, dux Sobal, dux Sébeon, dux Ana, ³⁰ dux Dison, dux Eser, dux Disan : isti duces Horræorum qui imperaverunt in terra Seir.

³¹ Reges autem qui regnavérunt in terra Edom ántequam habérent regem filii Israel, fuérunt hi : ³² Bela filius Beor, noménque urbis ejus Denába. ³³ Mórtnus est autem Bela, et regnávít pro eo Jobab filius Zaræ de Bosra. ³⁴ Cumque mórtnus esset Jobab, regnávít pro eo Husam de terra Themanorum. ³⁵ Hoc quoque mórtnuo, regnávít pro eo Adad filius Badad, qui percússit Mádián in regiõne Moab : et nomen urbis ejus Avith. ³⁶ Cumque mórtnus esset Adad, regnávít pro eo Semla de Masréca. ³⁷ Hoc quoque mórtnuo, regnávít pro eo Saul de flúvio Rohóboth. ³⁸ Cumque et hic obiisset, succéssit in regnum Bálanan filius Achobor. ³⁹ Isto quoque mórtnuo, regnávít pro eo Adar, noménque urbis ejus Phau : et appellabátur uxor ejus Meétabel, filia Matred filiæ Mézaab.

⁴⁰ Hæc ergo nómina ducum Esau, in cognationibus, et locis, et vocábulis suis : dux Thamna, dux Alva, dux Jetheth, ⁴¹ dux Oolibama, dux Ela, dux Phinon, ⁴² dux Cenez, dux Theman, dux Mabsar, ⁴³ dux Mágdíel, dux Hiram : hi duces Edom

Duces
Horræo-
rum.

1 Par.
1, 43-54.
Gen. 17, 6.
Deut. 17, 14.
Reges
in
Edom.

sert, pendant qu'il paissait les ânes de Sébéon son père; ²⁵ il eut pour fils Dison, et pour fille Oolibama. ²⁶ Or, voici les fils de Dison : Hamdan, Éséban, Jéthram et Charan; ²⁷ et les fils d'Éser : Balaan, Zavan et Achan. ²⁸ Mais Disan eut pour fils Hus et Aram. ²⁹ Voici les chefs des Horréens : le chef Lotan, le chef Sobal, le chef Sébéon, le chef Ana, ³⁰ le chef Dison, le chef Éser et le chef Disan : ce sont là les chefs des Horréens qui ont commandé dans le pays de Séir.

³¹ Mais les rois qui régnèrent dans le pays d'Édom, avant que les enfants d'Israël eussent un roi, furent ceux-ci : ³² Béla, fils de Béor, et le nom de sa ville était Dénaba. ³³ Mais Béla mourut, et à sa place régna Jobab, fils de Zara de Bosra. ³⁴ Et quand Jobab mourut, à sa place régna Husam, du pays des Thémanites. ³⁵ Celui-ci mort aussi, régna à sa place Adad, fils de Badad, qui battit Madián dans les champs de Moab; et le nom de sa ville était Avith. ³⁶ Et quand Adad mourut, régna à sa place Semla de Masréca. ³⁷ Celui-ci mort aussi, régna à sa place Saül, du fleuve de Rohoboth. ³⁸ Et quand celui-ci mourut, Balanan, fils d'Achobor, succéda au royaume. ³⁹ Celui-ci mort aussi, régna à sa place Adar : et le nom de sa ville était Phaü; et sa femme s'appelait Méétabel, fille de Matred, fille elle-même de Mézaab.

⁴⁰ Voici donc les noms des chefs issus d'Ésaü, selon leurs familles et leurs demeures et leurs noms : le chef Thamna, le chef Alva, le chef Jétheth, ⁴¹ le chef Oolibama, le chef Ela, le chef Phinon, ⁴² le chef Cenez, le chef Théman, le chef Mabsar, ⁴³ le chef Magdiel, le chef Hiram : ce sont là les chefs issus

31. Avant que les enfants d'Israël eussent un roi. Comme les Israélites n'ont eu des rois que plusieurs siècles après la mort de Moïse, quelques critiques supposent que ces paroles ont été ajoutées au texte par une main postérieure. Mais cette supposition paraît peu fondée; car, sans prétendre absolument que Moïse ait fait cette réflexion par esprit prophétique, il est incontestable qu'il n'a pas vu s'accomplir de son temps la promesse divine, faite à Abraham, à Isaac et à Jacob (*Genèse*, xvii, 6, 16; xxxv, 11), que des rois sortiraient de leur race. D'ailleurs n'a-t-il pas pu prendre ici le mot *roi* dans le sens vague et général de *chef, gouverneur*, comme il est pris, *Juges*, xvii, 6; *Psaume* cxviii, 46, etc., et comme

il lui est donné à lui-même, *Deutéronome*, xxxiii, 5, et vouloir dire, en conséquence, que les Iduméens eurent des rois avant que les Israélites formassent un peuple et l'eussent lui-même pour chef? — On reconnaîtra d'ailleurs sans peine que, ces mots fussent-ils une interpolation, cette interpolation serait inoffensive et n'altérerait nullement l'unité substantielle de la *Genèse*.

33. *Bosra*, ville d'Idumée (différente d'une autre Bosra située dans le pays de Moab), aujourd'hui El-Buseiréh, dans le district de Djebál. Bosra fut pendant quelque temps la capitale de l'Idumée. On voit ses ruines à deux heures trois quarts de marche au sud de Toufiléh.

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). f Joseph a fratribus venditus (XXXVII).

ταῖς καταφοδομημέναις ἐν τῇ γῆ τῆς κηΐσεως
αὐτῶν. Οὗτος Ἡσαῦ πατὴρ Ἐδώμ.

XXXVII. Κατ'ῴκει δὲ Ἰακώβ ἐν τῇ γῆ, οὗ παρῴκησεν ὁ πατὴρ αὐτοῦ, ἐν γῆ Χαναάν. ²Αὐταὶ δὲ αἱ γενέσεις Ἰακώβ. Ἰωσήφ δὲ δέκα καὶ ἑπτά ἐτῶν ἦν, ποιμαίνων τὰ πρόβατα τοῦ πατρὸς αὐτοῦ μετὰ τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ, ὡν πλεῖστοι μετὰ τῶν υἱῶν Βουλῶν καὶ μετὰ τῶν υἱῶν Ζελφῶν, τῶν γυναικῶν τοῦ πατρὸς αὐτοῦ. Κατήνεγκαν δὲ Ἰωσήφ ψόγον ποιηρὸν ¹¹ πρὸς Ἰσραὴλ τὸν πατέρα αὐτῶν. ³Ἰακώβ δὲ ἠγάπα τὸν Ἰωσήφ παρὰ πάντα τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ, ὅτι υἱὸς γήρως ἦν αὐτῷ· ἐποίησε δὲ αὐτῷ γιγώνα ποικίλον. ⁴Ἰδόντες δὲ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ, ὅτι αὐτὸν ὁ πατὴρ φιλεῖ ἐκ πάντων τῶν υἱῶν αὐτοῦ, ἐμίσησαν αὐτὸν καὶ οὐκ ἠδύνατο λαλεῖν αὐτῷ οὐδὲν εἰρηρικόν.

⁵Ἐνυπνισθεὶς δὲ Ἰωσήφ ἐνύπνιον, ἀπήγγειλεν αὐτῷ τοῖς ἀδελφοῖς αὐτοῦ. ⁶Καὶ εἶπεν αὐτοῖς Ἀκούσατε τοῦ ἐνυπνίου τούτου οὗ ἐνυπνιάσθη. ⁷Ὁμιμη ὑμῶν δεσμεύειν δράγματα ἐν μίσῳ τῷ πεδίῳ, καὶ ἀνίστη τὸ ἐμὸν δράγμα καὶ ὠρθώθη, περιστραφέντα δὲ τὰ δράγματα ὑμῶν προσεκύνησαν τὸ ἐμὸν δράγμα. ⁸Ἐἶπαν δὲ αὐτῷ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ· Μὴ βασιλεύον βασιλεύσεις ἐφ' ἡμᾶς ἢ κυριεύον κυριεύσεις ἡμῶν; καὶ προσέθεντο εἰ τι μισεῖν αὐτὸν ἔνεκεν τῶν ἐνυπνίων αὐτοῦ καὶ ἔνεκεν τῶν ῥημάτων αὐτοῦ. ⁹Ἐίδε δὲ ἐνύπνιον ἕτερον καὶ διηγήσατο αὐτὸ τῷ πατρὶ αὐτοῦ καὶ τοῖς ἀδελφοῖς αὐτοῦ καὶ εἶπεν· Ἴδοὺ ἐνυπνιασάμην ἐνύπνιον ἕτερον, ὥσπερ ὁ ἥλιος καὶ ἡ σελήνη καὶ ἑνδεκα ἀστέρες προσεκύνησαν με. ¹⁰Καὶ ἐπέτιμήσεν αὐτῷ ὁ πατὴρ αὐτοῦ καὶ εἶπεν αὐτῷ· Τί τὸ ἐνύπνιον τούτου

2. AFX* (alt.) δὲ et (sq.) και... ποιμ. μετὰ τ. ἀδ. αὐτῷ τὰ προ. (AX* τῷ πατρ. αὐτῷ). 3. AX: γήρως. 4. A: αὐτὸν ἐφίλει ὁ πατ. ... ἐδυν. 7. A¹(?) B: υμᾶς (ἡμᾶς A²EFX). 8. A¹X* (pr.) αὐτῷ. 9. A: Ἴδεν. AX: ἐνυπνιάσθη. 10. X¹ (in.) Καὶ διηγήσατο αὐτὸ τῷ πατρὶ αὐτῷ κ. τ. ἀδελφοῖς αὐτῷ. A¹* (alt.) αὐτῷ.

אָדום לְמִשְׁבַּחְתֶּם בְּאַרְץ אֶחָדָתָם הָיָא
עָשׂו אָבִי אָדום:

פ פ פ ט 9

XXXVII. וַיָּשֶׁב יַעֲקֹב בְּאַרְץ מִצְרָיִם ²אָבִיו בְּאַרְץ כְּנָעַן: אֵלֶּה הַתְּלֻדֹת יַעֲקֹב יוֹסֵף בֶּן-שִׁבְעֵ-עָשָׂר שָׁנָה הָיָה, רָעָה אֶת-אֶחָיו בְּצֹאֵן וְהָיָא נָעַר אֶת-בְּנֵי בְלָהָה וְאֶת-בְּנֵי זִלְפָּה נָשִׂי אָבִיו וַיְבִיֵא יוֹסֵף אֶת-דִּבְרֹתָם רָעָה אֶל-אָבִיָּהֶם: וַיִּשְׂרָאֵל אֶהָב אֶת-יוֹסֵף מִכָּל-בְּנָיו כִּי-בְרִיָּא יִזְקֵנִים הָיָא לוֹ וַעֲשָׂה לוֹ כְּתֻבֹת פְּסָיִם: וַיִּרְאֵהוּ אֶחָיו כִּי-אֵתוּ אֶהָב אָבִיָּהֶם מִכָּל-אֶחָיו וַיִּשְׂנְאֵהוּ הָיָא לוֹ וְלֹא יִכְלוּ דַּבְּרוּ לְשָׁלָם: וַיִּהְיֶה יוֹסֵף הַלּוֹם וַיִּגְדַּל לְאֶחָיו וַיִּוְסַפּוּ עוֹד שָׁנָא אֶתוֹ: וַיֹּאמֶר אֲלֵיהֶם שְׂמֵעוּ-נָא הַתְּחִלִּים הַזֶּה אֲשֶׁר תְּקַלְמְתִי: וְהַנְּהִי אֲנַחְנָה מֵאֲקָמִים אֲלֵמִים בְּתוֹךְ הַשָּׂדֶה וְהַנְּהִי קָמָה אֲלֵמְתִי וְגַם-נִצְבָּה וְהַנְּהִי תִסְפִּינָה אֲלֵמְתֵיכֶם וְתִשְׁתַּחֲוּוּ לְאֵלֵמְתִי: וַיֹּאמְרוּ לוֹ אֶחָיו הַתְּמַלְכֵה עֲלֵינוּ אִם-תִּשְׁוֹל הַתְּמַשָּׁל בְּנוּ וַיִּוְסַפּוּ עוֹד שָׁנָא אֵתוּ עַל-הַתְּקַלְמְתִיו וְעַל-דַּבְּרָיו: וַיִּהְיֶה עוֹד הַלּוֹם אַחַר וַיִּסְפֹּר אֶתוֹ לְאֶחָיו וַיֹּאמֶר הַנְּהִי תְקַלְמְתִי הַלּוֹם עוֹד וְהַנְּהִי תִשְׁמַשׁ וְהַיִּרְחַ וְהַתְּדָ עֲשׂוּ פוֹכְבִים מִשְׁתַּחֲוּוּיִם לִי: וַיִּסְפֹּר אֶל-אָבִיו וְאֶל-אֶחָיו וַיִּגְעַר-בּוֹ אָבִיו וַיֹּאמֶר לוֹ מַה הַתְּחִלֹּם

43. Père des Iduméens. Hébreu et Septante : « père d'Édom ».

XXXVII. 2. Seize ans. Hébreu et Septante : « dix-sept ans ». — Le troupeau. Les Septante ajoutent : « de son père ». — Etant encore enfant. Dans l'hébreu, ces mots se rapportent au membre de phrase suivant : « il était, comme enfant, avec les fils de Bala et de Zelpha », — Et il accusa ses frères auprès de son père d'un crime détestable. Hébreu : « et il rapporta à leur père leurs mauvais propos », ou « les mauvais propos tenus sur eux ». Septante : « et ils accusèrent Joseph, auprès d'Israël leur père, d'un crime détestable ».

5. Prétex-te qui fut la semence d'une plus grande haine. Ce membre de phrase manque dans les Septante.

7. Je croyais que nous étions... Hébreu : « et voilà, nous étions... »; Septante : « je croyais que vous étiez... » — Étant autour. Septante : « se tournant vers ma gerbe ».

8. A leur envie et à leur haine. Hébreu et Septante : « à une haine plus grande ».

9. A ses frères. Septante : « à son père et à ses frères ». — J'ai vu en songe comme le soleil... Hébreu et Septante : « J'ai eu encore un songe, et voici (Septante : com me si) le soleil... ».

10. Lorsqu'il l'eut rapporté à son père et à ses frères : ces mots manquent dans les Septante.

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 1° Joseph vendu par ses frères (XXXVII).

habitantes in terra impérii sui, ipse est Esau pater Idumæorum.

XXXVII. ¹ Habitavit autem Jacob in terra Chanaan, in qua pater suus peregrinatus est. ² Et hæc sunt generatiões ejus : Joseph cum sedecim esset annorum, pascébat gregem cum fratribus suis adhuc puer : et erat cum filiis Balæ et Zelphæ uxórum patris sui : accusavitque fratres suos apud patrem crimine péssimo. ³ Israel autem diligébat Joseph super omnes filios suos eo quod in senectute genuisset eum : fecitque ei tunicam polýmitam. ⁴ Vidéntes autem fratres ejus quod a patre plus cunctis filiis amarétur, óderant eum, nec póterant ei quidquam pacífice loqui.

X-1°
Gen. 35, 27;
47, 9.
Ex. 6, 4.
Hebr. 11, 13.

Joseph puer.
Gen. 35, 25.

Gen. 44, 20;
25, 26.

2 Reg.
13, 18.

Act. 7, 9.

d'Édom, qui habitaient dans le pays de leur domination : *Édom* est le même qu'Ésaü, père des Iduméens.

XXXVII. ¹ Mais Jacob habita dans la terre de Chanaan, dans laquelle son père avait été comme étranger. ² Et voici ses générations : Joseph, lorsqu'il avait seize ans, paissait le troupeau de son père, avec ses frères, étant encore enfant : et il était avec les fils de Bala et de Zelpha, femmes de son père ; et il accusa ses frères auprès de son père d'un crime détestable. ³ Or Israëül aimait Joseph par-dessus tous ses fils, parce que c'est dans sa vieillesse qu'il l'avait engendré : et il lui fit une tunique d'un tissu de diverses couleurs. ⁴ Ses frères donc, voyant qu'il était aimé par son père plus que tous ses autres frères, le haïssaient, et ne pouvaient rien lui dire avec douceur.

⁵ Il arriva aussi qu'il raconta à ses frères un songe qu'il avait vu : prétexte qui fut la semence d'une plus grande haine. ⁶ Il leur dit donc : « Écoutez mon songe que j'ai vu : ⁷ je croyais que nous étions à lier des gerbes dans le champ, et que ma gerbe se levait et se tenait comme debout, et que les vôtres, étant autour, se prosternaient devant ma gerbe ». ⁸ Ses frères lui répondirent : « Est-ce que tu seras notre roi ? ou serons-nous soumis à ta puissance ? » Ainsi ce prétexte de songes et de discours fournit un aliment à leur envie et à leur haine. ⁹ Il vit encore un autre songe qu'il raconta à ses frères, disant : « J'ai vu en songe comme le soleil et la lune et onze étoiles se prosterner devant moi ». ¹⁰ Lorsqu'il l'eut rapporté à son père et à ses frères, son père le reprit et dit : « Que veut dire ce songe que tu as vu ? est-ce

Pr. 21, 23.
Josephi somnium primum.

Gen. 42, 6 ;
44, 14 ;
50, 18.

Gen. 41, 32.

Secundum somnium.

⁵ Accidit quoque ut visum sómnum reférret fratribus suis : quæ causa majóris ódii seminárium fuit. ⁶ Dixítque ad eos : Audíte sómnum meum quod vidi : ⁷ putábam nos ligáre manípulos in agro : et quasi consúrgere manípulum meum, et stare, vestrósq; manípulos circumstantés adoráre manípulum meum. ⁸ Respondérunt fratres ejus : Numquid rex noster eris ? aut subjiciémur ditióni tuæ ? Hæc ergo causa somniórum atque sermónum, invidiæ et ódii fómitem ministrávit. ⁹ Aliud quoque vidit sómnum, quod narrans fratribus, ait : Vidi per sómnum, quasi solem, et lunam, et stellas úndecim, adoráre me. ¹⁰ Quod cum patri suo et fratribus retulisset, increpávit eum pater suus, et dixit : Quid sibi vult hoc sómnum quod vidísti ? num ego

X^e SECTION. — Histoire de Jacob et de Joseph, XXXVII-L.

¹ Joseph vendu par ses frères, XXXVII.
² Inceste de Juda, XXXVIII.
³ Joseph chez Putiphar, XXXIX, 1-18.
⁴ Joseph en prison, XXXIX, 19-XL.
⁵ Exaltation de Joseph, XLI.
⁶ Premier voyage des frères de Joseph en Égypte, XLII.
⁷ Deuxième voyage des frères de Joseph en Égypte, XLIII, 1-XLV, 24.

⁸ Jacob en Égypte, XLV, 25-XLVII, 28.
⁹ Mort de Jacob, XLVII, 29-L, 14.
¹⁰ Fin de Joseph, L, 15-25.

1° Joseph vendu par ses frères, XXXVII.

XXXVII. 2. *Voici ses générations* (de Jacob). Titre de la 10^e et dernière section.
3. *Une tunique de diverses couleurs*. Les étoffes de cette époque étaient généralement unies : blanches, pourpres ou noires ; mais les Sémites estimaient davantage les vêtements à diverses teintes, ou plutôt, fabriqués avec divers morceaux d'étoffes de différentes couleurs. Au témoignage de J. Roberts,

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 1° Joseph a fratribus venditus (XXXVII).

ὁ ἐντυπιάσθη; ἀράγε ἐλθόντες ἐλευσόμεθα ἐγὼ τε καὶ ἡ μήτηρ σου καὶ οἱ ἀδελφοί σου προσκυνῆσαι σοὶ ἐπὶ τῆν γῆν; 11 Ἐξήλωσαν δὲ αὐτὸν οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ, ὁ δὲ πατὴρ αὐτοῦ διειτρίρησε τὸ ῥῆμα.

12 Ἐπορεύθησαν δὲ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ βόσκειν τὰ πρόβατα τοῦ πατρὸς αὐτῶν εἰς Συγχέμ. 13 Καὶ εἶπεν Ἰσραὴλ πρὸς Ἰωσήφ· Οὐχὶ οἱ ἀδελφοί σου ποιμαίνουσιν εἰς Συγχέμ; δεῦρο ἀποστείλω σε πρὸς αὐτούς. Εἶπε δὲ αὐτῷ· Ἴδου ἐγὼ. 14 Εἶπε δὲ αὐτῷ Ἰσραὴλ· Πορεύθεις ἴδε, εἰ ὑμιαίνουσιν οἱ ἀδελφοί σου καὶ τὰ πρόβατα, καὶ ἀναγγεῖλόν μοι. Καὶ ἀπέστειλεν αὐτὸν ἐκ τῆς κοιλάδος τῆς Χεβρών, καὶ ἦλθεν εἰς Συγχέμ. 15 Καὶ εὗρεν αὐτὸν ἄνθρωπος πλανώμενον ἐν τῷ πεδίῳ, ἠρώτησε δὲ αὐτὸν ὁ ἄνθρωπος, λέγων· Τί ζητεῖς; 16 Ὁ δὲ εἶπε· Τοὺς ἀδελφούς μου ζητῶ· ἀπάγγεῖλόν μοι ποῦ βόσκουσιν. 17 Εἶπε δὲ αὐτῷ ὁ ἄνθρωπος· Ἀπὴρκασιον ἐντευθεῖν ἤκουσα γὰρ αὐτῶν λεγόντων· Πορεύσῳμεν εἰς Λωθαεὶμ. Καὶ ἐπορεύθη Ἰωσήφ κατοπίσθε των ἀδελφῶν αὐτοῦ, καὶ εὗρεν αὐτούς ἐν Λωθαεὶμ.

18 Προεῖδον δὲ αὐτὸν μακρόθεν πρὸ τοῦ ἐγγίσει αὐτὸν πρὸς αὐτούς, καὶ ἐπονηρέοντο τοῦ ἀποκτεῖναι αὐτόν. 19 Εἶπε δὲ ἕκαστος πρὸς τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ· Ἴδου ὁ ἐντυπιαστὴς ἐκεῖνος ἔρχεται. 20 νῦν οὖν δεῦτε ἀποκτείνωμεν αὐτὸν καὶ ῥίψωμεν αὐτὸν εἰς ἓνα τῶν λάκκων, καὶ ἱροῦμεν· Θηρίον ποιήσῳν κατέφαγεν αὐτόν, καὶ ὀψόμεθα, τί ἔσται τὰ ἐνύπνια αὐτοῦ. 21 Ἀκούσας δὲ Ρουβὴν ἐξέλειτο αὐτὸν ἐκ τῶν χειρῶν αὐτῶν καὶ εἶπεν· Οὐ πατάξωμεν αὐτὸν εἰς ψυγῆν. 22 Εἶπε δὲ αὐτοῖς Ρουβὴν· Μὴ ἐκχέητε αἷμα, ἐμβάλλετε αὐτὸν εἰς ἓνα τῶν λάκκων τούτων τῶν ἐν τῇ ἔρημῳ, χεῖρα δὲ μὴ ἐπενέγκητε αὐτῷ· ὅπως ἐξέλθῃ αὐτὸν ἐκ τῶν χειρῶν αὐτῶν καὶ ὑποσῶ αὐτόν

13. AFX: Οὐχ. AX: ἐν Σ. 14. A¹ (pro alt. και): εἰ. 17. AX (bis): εἰς Λωθ. 18. A: Προεῖδον. A1X* (alt.) τῆ. 19. AX: Εἶπαν. 20. A¹: ῥίψωμεν... ἐστιν. 21. AX: ἐξέλιτο. AEX: πατάξωμεν. 22. AX: ἐμβάλλετε (AFX: δέ). A* τῆτ.

הִיָּה אֲשֶׁר הִלְמַתְּ הַבּוֹא נְכוּחַ אֲנִי וְאֶמְצָא וְאֶחָדָה לְהַשְׁתַּחֲוֹת לְךָ אֶרְצֶה; 11 וַיִּקְנְאוּ-בּוֹ אֶחָיו וְאָבִיו שָׂמַר אֶת-הַדְּבָר; 12 וַיִּלְכוּ אֶחָיו לְרֹעֹת אֶת-צֹאן אֲבִיהֶם בְּשִׁעָם; וַיֹּאמֶר וַיִּשְׂרָאֵל אֶל-יוֹסֵף הַלּוֹא אֶחָדָה רְעִים בְּשִׁעָם לְכֹה וְאֶשְׁלַחְךָ אֲלֵיהֶם וַיֹּאמֶר לוֹ הַכִּנִּי; וַיֹּאמֶר לוֹ לֵךְ-נָא רֵאֵה אֶת-שָׂלוֹם אֶחָדָה וְאֶת-שָׁלוֹם הַצֹּאן וְהַשְׂבָּנִי דָבַר וַיִּשְׁלַחְהוּ מִמְצָק טִי הַבְּרוֹן וַיָּבֹא שִׁכְמָה; וַיִּמְצָאֵהוּ אִישׁ וְהִנֵּה תִּשְׁבָּה בַּשָּׂדֶה וַיִּשְׁאַלְהוּ הָאִישׁ לֵאמֹר מַה-תְּבַקֵּשׁ; וַיֹּאמֶר אֶת-אֶחָיו אֲנִי מִבְּקֵשׁ הַקִּידָה-נָּא לִּי אִיפֹה הֵם רְעִים; וַיֹּאמֶר הָאִישׁ נָסִיב מִקֵּדָה פִּי שָׂמַעְתִּי אֲמֹרִים נִלְכְּדָה דַּתְיָנָה וַיִּלְכְּדוּ יוֹסֵף אֶחָדָה וַיִּמְצָאֵם בְּדֹתָן;

18 וַיִּרְאֵה אֶתֹּ מַרְהֹק וּבְטֶרֶם יִקְרַב אֲלֵיהֶם וַיִּתְנַפְּלוּ אֹתוֹ לְהַמִּיתוֹ; 19 וַיֹּאמְרוּ אִישׁ אֶל-אֶחָיו הִנֵּה בָּעַל הַהַלְמֹת הַלּוֹדָה בָּא; וְעַתָּה לְכֹה וְנִהַרְגֵהוּ וְנִשְׁלַחְהוּ בְּאֶתֶד הַבְּרוֹת וְאֹמְרֵי הִיָּה רְעֵה אֲכַלְתֵּהוּ וְנִרְאֶה 21 מַה-יִּתְּנוּ הַקְּלִמְתָיו; וַיִּשְׁמַע רֵאִיבֶן וַיִּצְלָהוּ מִיָּדָם וַיֹּאמֶר לָא נַסְבִּי נַפְשִׁי; וַיֹּאמֶר אֲלֵיהֶם רֵאִיבֶן אֶל-תִּשְׁפַכְנוּ-דָם הַשְּׁלִיכוּ אֹתוֹ אֶל-הַבּוֹר הַזֶּה אֲשֶׁר בַּמִּדְבָּר וַיֵּד אֶל-תִּשְׁלַחְהוּ-בּוֹ לְמַצָּן הַצִּיל אֹתוֹ מִיָּדָם לְהַשְׁיִיבוֹ אֶל-

v. 12. יקוד על אצ

11. En silence, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
12. S'étaient arrêtés. Hébreu et Septante : « étaient allés ».
13. Tes frères paissent les brebis. Hébreu et Septante : « tes frères ne paissent-ils pas le troupeau? »
15. Ce qu'il cherchait. Hébreu et Septante, au style direct : « Que cherches-tu? »
17. Donc, Vulgate: ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
18. Ils projetèrent. Le verbe employé par les Septante signifie : « ils pensèrent méchamment ».
20. Venez. Hébreu et Septante : « venez mainte-

nant ». — Dans une vieille citerne. Hébreu et Septante : « dans une des citernes ». — On verra à quoi lui servent ses songes. Hébreu et Septante : « nous verrons ce que deviendront ses songes ».
21. S'efforçait de le sauver. Hébreu et Septante : « le sauva ».
22. Ne tuez pas son âme. Hébreu et Septante : « ne lui ôtons pas la vie ». Ruben leur dit... — Dans cette citerne. Septante : « dans une de ces citernes ». — Conservez vos mains pures. Hébreu et Septante : « ne mettez pas la main sur lui ». — Il disait cela, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — I^o Joseph vendu par ses frères (XXXVII).

et mater tua, et fratres tui, adorabimus te super terram? ¹⁴ Invidébat ei igitur fratres sui : pater vero rem tacitus considerabat.

Gen. 35, 19 ;
47, 31.
Act. 7, 9.^o
Luc. 2, 19,
31.

¹² Cumque fratres illius in pascendis grégibus patris morarentur in Sichem, ¹³ dixit ad eum Israel : Fratres tui pascunt oves in Sichimis : veni, mittam te ad eos. Quo respondente, ¹⁴ Præsto sum, ait ei : Vade, et vide si cuncta prospéra sint erga fratres tuos, et pécora : et renúntia mihi quid agátur. Missus de valle Hebron, venit in Sichem : ¹⁵ invenitque eum vir errantem in agro, et interrogávit quid quæreret. ¹⁶ At ille respóndit : Fratres meos quæro, in dica mihi ubi pascant greges. ¹⁷ Dixitque ei vir : Recesserunt de loco isto : audivi autem eos dicentes : Eamus in Dóthain. Perréxit ergo Joseph post fratres suos, et invenit eos in Dóthain.

Fratres
in
Sichem.

Joseph
ad
fratres
venit.

4 Reg. 6, 13.

Fratrum
mala
cogitatio.

Gen. 37, 5, 9.

Gen. 42, 22.

Rubem
intervenit.

¹⁸ Qui cum vidissent eum procul, antequam accederet ad eos, cogitaverunt illum occidere : ¹⁹ et mutuo loquebantur : Ecce somniator venit : ²⁰ venite, occidamus eum, et mittamus in cisternam veterem : dicimusque : Fera péssima devorávit eum : et tunc apparébit quid illi prosint sómnia sua. ²¹ Audiens autem hoc Ruben, nitebátur liberáre eum de manibus eórum, et dicebat : ²² Non interficiátis ánimam ejus, nec effundátis sanguínem : sed projicite eum in cisternam hanc, quæ est in solitúdine, manúsque vestras serváte innoxias. Hoc autem dicebat, volens eripere eum de manibus eórum, et

que moi, ta mère et tes frères, nous nous prosternerons devant toi sur la terre? » ¹⁴ Ainsi ses frères lui portaient envie, mais son père considérait la chose en silence.

¹² Et comme ses frères s'étaient arrêtés à Sichem pour paître les troupeaux de leur père, ¹³ Israël lui dit : « Tes frères paissent les brebis dans les pâturages de Sichem : viens, je t'enverrai vers eux ». Joseph répondant : ¹⁴ « Je suis prêt », il lui dit : « Va, et vois si tout va bien pour tes frères et pour les troupeaux, et rapporte-moi ce qui se fait ». Envoyé de la vallée d'Hébron, il vint à Sichem. ¹⁵ Et un homme le trouva errant dans la campagne, et lui demanda ce qu'il cherchait ; ¹⁶ et lui répondit : « Ce sont mes frères que je cherche ; dis-moi où ils paissent les troupeaux ». ¹⁷ Et cet homme lui dit : « Ils sont partis d'ici, et je les ai entendus disant : Allons à Dothain ». Joseph alla donc après ses frères, et il les trouva à Dothain.

¹⁸ Lorsque ceux-ci l'eurent vu de loin, avant qu'il approchât d'eux, ils projetèrent de le tuer : ¹⁹ et ils se disaient mutuellement : « Voici le songeur qui vient ; ²⁰ venez, tuons-le et jetons-le dans une vieille citerne ; nous dirons : Une bête sauvage l'a dévoré ; et alors on verra à quoi lui servent ses songes ». ²¹ Mais entendant cela, Ruben s'efforçait de le sauver de leurs mains, et disait : ²² « Ne tuez pas son âme et ne versez pas son sang ; mais jetez-le dans cette citerne qui est dans le désert, et conservez vos mains pures ». Or il disait cela, voulant l'arracher de leurs mains et le rendre à son père.

on fait encore aujourd'hui en Orient, pour les enfants préférés, ce que Jacob fit pour Joseph.

¹². A Sichem. Voir les notes sur Genèse, XII, 6, et XXXII, 18. — Le texte ne dit pas combien de temps s'écoula entre les songes de Joseph et son départ pour aller à la recherche de ses frères.

¹⁴. De la vallée d'Hébron. Voir plus haut, Genèse, XIII, 18. — Pour aller d'Hébron à Sichem, il faut à un piéton au moins deux journées de marche.

¹⁷. Dothain. Pour aller de Sichem à Dothain, il faut à peu près une autre journée de marche. — La position de Dothain est exactement fixée par le livre de Judith (IV, 5 ; VII, 3). La route de Damas en Egypte, par la plaine d'Esdrélon, s'enfonce, au sortir de cette plaine, dans un défilé, le seul praticable de la chaîne septentrionale des montagnes

d'Ephraïm. C'est là qu'était située Engannim, aujourd'hui Djénin. Au-delà de Djénin, après avoir traversé un plateau, se trouve Tell Douthan, l'ancienne Dothain, « la double citerne ». L'admirable fertilité de Dothain en faisait un endroit excellent pour y mener paître les troupeaux.

²⁰. Dans une vieille citerne. Il y a à Dothain de nombreuses citernes taillées dans le roc, et comme elles ont la forme d'une bouteille avec un orifice étroit, il était impossible à celui qui y était emprisonné d'en sortir, à moins qu'on ne lui portât secours. A l'époque des rois, Jérémie fut enfermé dans une citerne desséchée : Jérémie, XXXVIII, 6. Voir également Zacharie, IX, 11.

²². Son âme, c'est-à-dire lui. Voir la note Genèse, XVIII, 2.

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — I Joseph a fratribus venditus (XXXVII).

τῷ πατρὶ αὐτοῦ. 23 Ἐγένετο δέ, ἡνίκα ἤλθεν Ἰωσήφ πρὸς τοὺς ἀδελφούς αὐτοῦ, ἐξέδυσαν Ἰωσήφ τὸν χιτῶνα τὸν ποικίλον τὸν περὶ αὐτόν, 24 καὶ λαβόντες αὐτὸν ἔρριψαν εἰς τὸν λάκκον· ὁ δὲ λάκκος κενός, ὕδαρ οὐκ ἔλην.

25 Ἐκάθισαν δὲ φαγεῖν ἄρτον, καὶ ἀγαβλέψαντες τοῖς ὀφθαλμοῖς εἶδον, καὶ ἰδοὺ ὁδοιπόροι Ἰσραηλῖται ἤρχοντο ἐν Γαλαάδ, καὶ αἱ κάμηλοι αὐτῶν ἔγεμον θυμιαμάτων καὶ ῥητίνης καὶ στακτῆς· ἐπορεύοντο δὲ καταγαγεῖν εἰς Αἴγυπτον. 26 Εἶπε δὲ Ἰούδας πρὸς τοὺς ἀδελφούς αὐτοῦ· Τί χρῆσιμον, εὖν ἀποκτείνωμεν τὸν ἀδελφὸν ἡμῶν καὶ κρύψωμεν τὸ αἷμα αὐτοῦ; 27 δευτεῖ ἀποδώμεθα αὐτὸν τοῖς Ἰσραηλῖταις· τούτοις, αἱ δὲ χεῖρες ἡμῶν μὴ ἔστωσαν ἐπ' αὐτόν, ὅτι ἀδελφός ἡμῶν καὶ σαρξ ἡμῶν ἐστίν. Ἦκουσαν δὲ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ· 28 καὶ παρεπορεύοντο οἱ ἄνθρωποι οἱ Μαδιγθαῖοι ἔμποροι, καὶ ἐξέικλυσαν καὶ ἀνεβύβασαν τὸν Ἰωσήφ ἐκ τοῦ λάκκου, καὶ ἀπέδοντο τὸν Ἰωσήφ τοῖς Ἰσραηλῖταις εἴκοσι γενεῶν. Καὶ κατήγαγον τὸν Ἰωσήφ εἰς Αἴγυπτον. 29 Ἀνέστρωψε δὲ Ρουβὴν ἐπὶ τὸν λάκκον, καὶ οὐχ ὄρηξεν τὸν Ἰωσήφ ἐν τῷ λάκκῳ, καὶ εὐλόγησεν τὰ ἰμάτια αὐτοῦ. 30 Καὶ ἐπέστρωψε πρὸς τοὺς ἀδελφούς· αὐτοῦ καὶ εἶπε· Τὸ παιδάριον οὐκ ἔστιν· ἐγὼ δὲ ποῦ πορεύομαι ἔτι;

31 Λαβόντες δὲ τὸν χιτῶνα τοῦ Ἰωσήφ ἔσφαξαν ἔρριπον αἰῶν, καὶ ἐμόλυναν τὸν χιτῶνα τῷ αἵματι, 32 καὶ ἀπέστειλαν τὸν χιτῶνα τὸν ποικίλον καὶ εἰσήνεγκαν τῷ πατρὶ αὐτῶν, καὶ εἶπαν· Τοῦτον εὐρομεν, ἐπύθωθι, εἰ χιτῶν τοῦ υἱοῦ σου ἐστίν, ἢ οὐ. 33 Καὶ ἐπέγνω αὐτόν καὶ εἶπε· Χιτῶν τοῦ υἱοῦ μου ἐστὶ· θηρίον πονηρὸν κατέφαγεν αὐτόν, *θηρίον ἤρπασε τὸν Ἰωσήφ. 34 Διῆρῆξε δὲ Ἰακώβ τὰ ἰμάτια αὐτοῦ καὶ ἐπέθετο σάκκον ἐπὶ τὴν ὄσφραν αὐτοῦ, καὶ ἐπένθει τὸν υἱὸν αὐτοῦ ἡμέρας πολλάς. 35 *Συνήχηθησαν δὲ πάντες

23. AEX: ἐξέδ. τὸν Ἰωσ. 24. A'X (pro κενός) ἐκεῖνος. 25. A: οἱ καμ. 28. AFX+ (a. εμτ.) οἱ. 30. AX: ἀνέστρω. 31. AX* τῷ. 31. A': ἡμ. τινάς.

23 אָבִיו: וַיְהִי כַּאֲשֶׁר-בָּא יוֹסֵף אֶל-אָבִיו וַיַּפְשִׁיטוּ אֶת-יוֹסֵף אֶת-כִּתְּוֹנֹתָיו 24 אֶת-כִּתְּוֹנֹת הַפְּסִים אֲשֶׁר עָלָיו: וַיִּקְחֵהוּ וַיִּשְׁלְכוּ אֹתוֹ הַבְּרָדָה וְהַבְּוֹר רַק אֵין בָּהּ מַיִם: וַיִּשְׁבֹּר לְאֶכְלָלָתָם וַיִּשְׁאֲלוּ עֵינֵיהֶם וַיִּרְאוּ וַהֲפִדוּ אֶרְחֹת וַיִּשְׁמְעוּ אֲלֵיהֶם בָּאָה מִן-לֶגֶד וַגְּמִלֵיהֶם נִשְׁאִים נִכְאֹת וַדְּרִי וְלֹט הוּא לְכֵים לְהוֹרִיד מִצְרַיִמָּה: וַיֹּאמֶר יְהוּדָה אֶל-אֶחָיו מִה-בְּצַע כִּי נִהְרָג אֶת-אֶחָיו וּכְסִינוּ אֶת-דַּמּוֹ: לָכֵן וְנִמְכְּרֵנוּ לְיִשְׁמָעֵאלִים וַיְדַנּוּ אֶל-תְּהִי-בֹ כִּי-אֶחָיו בְּשָׂרְנוּ הוּא וַיִּשְׁמְעוּ אֶחָיו: וַיַּעֲבְרוּ אַנְשִׁים מַדְיָנִים סְתָרִים וַיִּמְשְׁלוּ וַיַּעֲלוּ אֶת-יוֹסֵף מִן-הַבְּוֹר וַיִּמְכְּרוּ אֶת-יוֹסֵף לְיִשְׁמָעֵאלִים בְּשֵׁשְׁרִים כֶּסֶף וַיָּבִיאוּ אֶת-יוֹסֵף מִצְרַיִמָּה: וַיִּשָּׁב רְאוּבֵן אֶל-הַבְּוֹר וַהֲפִדָה אֵין-יוֹסֵף בְּבֹר וַיִּקְרַע אֶת-לְבָבֵדּוֹ: וַיִּשָּׁב אֶל-אֶחָיו וַיֹּאמֶר תֵּילֵד אֵינְכֶם וַאֲנִי אָנֹכִי אֵנָה אֲנִי-בָא: וַיִּקְהֶוּ אֶת-כִּתְּוֹנֹת יוֹסֵף וַיִּשְׁטְפוּ שְׂעִיר עֵזִים וַיִּטְבְּלוּ אֶת-הַכִּתְּוֹנֹת בָּדָם: וַיִּשְׁלְחוּ אֶת-כִּתְּוֹנֹת הַפְּסִים וַיָּבִיאוּ אֶל-אֲבִיהֶם וַיֹּאמְרוּ זֹאת מִצְאָנוּ הַבְּרָדָה וְהַבְּוֹר נִכְאֹת וַיִּפְרֶה וַיֹּאמֶר כִּתְּוֹנֹת בְּנֵי רַחֵה רָעָה אֶכְלָלָתָהּ טָרַף טָרַף יוֹסֵף: וַיִּקְרַע יַעֲקֹב שִׁמְלֹתָיו וַיִּשֶׁם שָׂק בְּמַתְנָיו וַיִּתְאַבֵּל עַל-בְּנָו וְלֵב יָמִים רַבִּים: וַיִּקְמוּ כָל-בְּנָיו וְכָל-



Vente de parfums en Égypte (p. 25). (Tombeau de la V^e dynastie).

23. Longue, Vulgate : talari, n'est ni dans les Septante, ni dans l'hébreu, qui répète deux fois le mot « tunique ».
24. La vieille citerne. Hébreu et Septante : « la citerne ».
25. Des aromates, etc. Voir la note ci-contre.
27. Il vaut mieux qu'il soit vendu. Hébreu et Septante : « venez, vendons-le ». — Ne soient pas souillées. Hébr. et Sept. : « ne soient pas sur lui ».
33. Une bête a dévoré Joseph. Hébreu : « Joseph a été déchiré ».
34. Il se couvrit d'un cilice. Hébreu et Septante : « il mit un sac sur ses reins ».
35. Tous ses enfants. Hébreu et Septante : « tous

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 1^o Joseph vendu par ses frères (XXXVII).

reddere patri suo. ²³ Confestim igitur ut pervenit ad fratres suos, nudaverunt eum túnica talári et polymita : ²⁴ miseruntque eum in cisternam veterem, quæ non habebat aquam.

²⁵ Et sedentes ut comederent panem, viderunt Ismaelites viatores venire de Galaad, et camélos eorum portantes arómata, et resinam, et stacten, in Ægyptum. ²⁶ Dixit ergo Judas fratribus suis : Quid nobis prodest si occiderimus fratrem nostrum, et celaverimus sanguinem ipsius ? ²⁷ Mélius est ut venundetur Ismaelitis, et manus nostræ non polluántur : frater enim et caro nostra est. Acquievérunt fratres sermonibus illius. ²⁸ Et prætereúntibus Madianitis negotiátoribus, extrahentes eum de cisterna, vendidérunt eum Ismaelitis, viginti argenteis : qui duxérunt eum in Ægyptum. ²⁹ Reversusque Ruben ad cisternam, non invenit puerum : ³⁰ et scissis véstibus pergens ad fratres suos, ait : Puer non comparét, et ego quo ibo ?

³¹ Tulérunt autem tunicam ejus, et in sanguine hædi, quem occiderant, tinxérunt : ³² mittentes qui ferrent ad patrem, et dicerent : Hanc invenimus : vide utrum túnica filii tui sit, an non. ³³ Quam cum agnovisset pater, ait : Túnica filii mei est, fera péssima comédit eum, béstia devorávit Joseph. ³⁴ Scissisque véstibus, indútus est cilicio, lugens filium suum multo témpore. ³⁵ Congregátis

Joseph in cisterna.

Jer. 38, 6. Zach. 9, 11.

Am. 6, 6.

Judas intervenit.

Ex. 24, 16. Gen. 25, 12.

Jud. 8, 22 24, 26. Josephi venditio. Ps. 104, 17. Sap. 10, 13. Act. 7, 9. Gen. 39, 1.

Gen. 37, 34 ; 44, 13. Is. 37, 1.

Gen. 37, 3.

Jacobi luctus.

Gen. 44, 28.

2 Reg. 1, 2. 3 Reg. 21, 27. Ps. 34, 13.

²³ Aussitôt donc qu'il fut arrivé près de ses frères, ils le dépouillèrent de sa tunique longue, tissue de diverses couleurs, ²⁴ et ils le jetèrent dans la vieille citerne, où il n'y avait pas d'eau.

²⁵ Puis, s'asseyant pour manger du pain, ils virent des voyageurs Ismaélites qui venaient de Galaad, et leurs chameaux portant des aromates, de la résine et du stacté en Égypte. ²⁶ Juda dit alors à ses frères : « Que nous servira si nous tuons notre frère et nous cachons son sang ? ²⁷ Il vaut mieux qu'il soit vendu aux Ismaélites, et que nos mains ne soient pas souillées ; car il est notre frère et notre chair ». Ses frères acquiescèrent à ses discours. ²⁸ Et des marchands Madianites passant, ils le retirèrent de la citerne, et le vendirent vingt pièces d'argent aux Ismaélites, qui le menèrent en Égypte. ²⁹ Cependant Ruben, étant revenu à la citerne, n'y trouva pas l'enfant ; ³⁰ alors, ses vêtements déchirés, il retourna vers ses frères et dit : « L'enfant ne paraît pas, et moi, où irai-je ? »

³¹ Ils prirent donc sa tunique et la trempèrent dans le sang d'un chevreau qu'ils avaient tué, ³² envoyant des gens pour la porter à leur père, et pour lui dire : « Nous l'avons trouvée : vois si c'est la tunique de ton fils, ou non ». ³³ Quand le père l'eut reconnue, il dit : « C'est la tunique de mon fils ; une bête farouche et cruelle l'a dévoré, une bête a dévoré Joseph ». ³⁴ Et, ses vêtements déchirés, il se couvrit d'un cilice, pleurant son fils pendant longtemps. ³⁵ Or,

²⁵. Manger du pain. Sur le sens de cette expression, voir plus haut, xxxi, 54. — Des voyageurs Ismaélites. Ces mêmes voyageurs sont appelés un peu plus bas Madianites (y. 28), parce que le mot ismaélites est pris dans le sens large d'Arabes nomades. Il n'y a donc pas plus de contradiction entre ces deux noms que si l'on disait, tantôt, que Joseph fut vendu par des Abrahamites, et tantôt, par des Ismaélites. Les deux noms s'employaient indifféremment l'un pour l'autre, les ismaélites désignant souvent dans la Bible, non pas exclusivement les descendants d'Ismaël, mais les Bédouins nomades en général ou les Madianites, descendants d'Abraham par Cétura, étaient aussi une tribu arabe ou bédouine. — Des aromates, de la résine et du stacté. Tous les Orientaux recherchent beaucoup les parfums ; mais, en Égypte, on en faisait une consommation plus grande encore qu'ailleurs, pour embaumer les morts. Les marchands ismaélites, rencontrés à Dothain par les frères de Joseph, portaient en Égypte trois espèces de parfums : du nekôth, du tsôri et du lôl.

Les anciennes versions ont considéré le nekôth (Vulgate, aromata) comme un terme générique désignant les parfums ; mais ce n'en est qu'une espèce particulière, probablement la gomme ou résine qui découle du tragacanthé. Le tsôri (Vulgate, resinam) est, d'après les uns, le baume, d'après les autres, la résine du pistachier : il est possible que ce mot soit un terme générique désignant indistinctement toutes les résines aromatiques. Enfin le lôl (Vulgate, stacten) n'est autre que la gomme qui suinte du ladanum : on l'a souvent retrouvé au fond des tombeaux égyptiens, et son odeur a été remarquée parmi celle des parfums qui avaient servi à embaumer les cadavres.

²⁸. Qui le menèrent en Égypte. Les esclaves étaient nombreux et recherchés en Égypte : on les voit représentés en très grand nombre sur les monuments. Mais ceux du pays de Chanaan y étaient surtout appréciés, comme ils le furent plus tard en Grèce et à Rome.

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-14). — 2. Judæ incestus (XXXVIII).

οἱ υἱοὶ αὐτοῦ καὶ αἱ θυγατέρες, 'καὶ ἤλθον' παρακαλέσαι αὐτόν· καὶ οὐκ ἤθελε παρακαλέσθαι, λέγων· 'Οὐ καταβήσομαι πρὸς τὸν υἱόν μου πενήθων εἰς ἄθρον· καὶ ἐκλανσεν αὐτόν ὁ πατήρ αὐτοῦ. 36 Οἱ δὲ Μαδιυταῖοι ἀπέδοντο τὸν Ἰωσήφ εἰς Αἴγυπτον τῷ Πετεργρῇ τῷ σπάδοντι Φαραώ, ἀρχιμαγείρω.

XXXVIII. Ἐγένετο δὲ ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ, κατέβη Ἰούδας ἀπὸ τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ, καὶ ἀφίκετο ἕως πρὸς ἄνθρωπον τινα Ὀδολλαμίτην, ᾧ ὄνομα Εἰράς. 2 Καὶ εἶδεν ἐκεῖ Ἰούδας θυγατέρα ἄνθρωπου Χαναναίου, ἣ ὄνομα Σανὰ, καὶ ἔλαβεν αὐτὴν καὶ εἰσῆλθε πρὸς αὐτήν. 3 Καὶ συλλαβοῦσα ἔτεκεν υἱόν, καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἦρ. 4 Καὶ συλλαβοῦσα ἔτεκεν υἱόν ἔτι, καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ἀνάν. 5 Καὶ προσθεῖσα ἔτεκεν υἱόν, καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Σηλώμ· αὐτῇ δὲ ἦν ἐν Χασβί, ἥνικα ἔτεκεν *αὐτούς. 6 Καὶ ἔλαβεν Ἰούδας γυναῖκα Ἦρ τῷ πρωτότοκῳ αὐτοῦ, ἣ ὄνομα Θάμαρ. 7 Ἐγένετο δὲ Ἦρ πρωτότοκος Ἰούδα πονηρὸς ἐναντι κυρίου, καὶ ἀπέκτεινεν αὐτόν ὁ θεός. 8 Εἶπε δὲ Ἰούδας τῷ Ἀνάν· Εἰσελθε πρὸς τὴν γυναῖκα τοῦ ἀδελφοῦ σου καὶ ἐπιγάμψευσαι αὐτήν, καὶ ἀνάσπρσον σπέρμα τῷ ἀδελφῷ σου. 9 Γνοὺς δὲ Ἀνάν, ὅτι οὐκ αὐτῷ ἔσται τὸ σπέρμα, ἐγένετο ὅταν εἰσῆρχετο πρὸς τὴν γυναῖκα τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ, ἐξέγεγεν ἐπὶ τὴν γῆν τοῦ μη δοῦναι σπέρμα τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ. 10 Πονηρὸν δὲ ἐφάνη ἐναντίον τοῦ θεοῦ, ὅτι ἐποίησε τοῦτο, καὶ ἐθανάτωσε καὶ αὐτόν. 11 Εἶπε δὲ Ἰούδας Θάμαρ τῇ νύμφῃ αὐτοῦ· Κάθου χίρα ἐν τῷ οἴκῳ τοῦ πατρὸς σου, ἕως μέγας γένηται Σηλώμ ὁ υἱός μου. Εἶπε γάρ· Μήποτε ἀποθάνῃ καὶ οὗτος, ὡς περὶ 'καὶ' οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ. Ἀπελθούσα δὲ Θάμαρ ἐκάθητο ἐν τῷ οἴκῳ τοῦ πατρὸς αὐτῆς.

12 Ἐπληθύνθησαν δὲ αἱ ἡμέραι, καὶ ἀπ-

בְּנֵתָיו לְנַחְמוֹ וַיִּמְאַן לְהַתְנַחֵם וַיֹּאמֶר פִּי־אֶרֶד אֶל־בְּנֵי אָבִי שְׂאֵלָה וַיִּבְנֶן אֶת־אֶתְּו אָבִיו׃ וְהַמְדַּנִּים מְכַרְו אֶת־ו אֶל־מִצְרַיִם לְפֹשְׁטִיפֹר סָרִיס פְּרֻעָה שָׂר הַטְּבָהִים׃

XXXVIII. וַיְהִי בַעֲת תְּהִיא וַיֵּרֵד יְהוּדָה מֵאֶת אֶהֱיו וַיֵּט עַד־אִישׁ עַד־לָמִי 2 וַשְּׁמֹ הַיְהוּה׃ וַיִּרְא־שָׁם יְהוּדָה בַּת־אִישׁ פְּנֻעֵנִי וַשְּׁמֹ שֹׁשׁ וַיִּקְרָהּ וַיִּבְאֶ 3 אֶלֶיהָ׃ וַתַּהַר וַתֵּלֵד בֶּן וַיִּקְרָא אֶת־שְׁמוֹ עֵר׃ וַתַּהַר עוֹד וַתֵּלֵד בֶּן וַתִּקְרָא 4 אֶת־שְׁמוֹ אֲנָן׃ וַתִּסַּף עוֹד וַתֵּלֵד בֶּן וַתִּקְרָא אֶת־שְׁמוֹ שִׁלָּה וְהָיָה כְּקִזִּיב 5 בְּלֻדָתָהּ אֹתוֹ׃ וַיִּקַּח יְהוּדָה אִשְׁתָּה 6 לְעֵר בְּכוֹרוֹ וַשְּׁמָהּ תָמָר׃ וַיְהִי עֵר בְּכוֹר יְהוּדָה רַע בְּשֵׁנָי יְהוּדָה וַיִּמְתַּהֲו 7 יְהוּדָה׃ וַיֹּאמֶר יְהוּדָה לְאֲנָן פֹּא אֶל־אִשְׁת־אֶהֱיָ וַיִּבֶם אֹתָהּ וְהָקָם זָרַע 8 לְאֶהֱיָ׃ וַיַּדַּע אֲנָן פִּי לֹא לוֹ יִהְיֶה תֹזַרַע וְהָיָה אִם־פֹּא אֶל־אִשְׁת־אֶהֱיו 9 וְשָׁהַת אֶרְבָּה לְבִלְתִּי נִתֵּן זָרַע לְאֶהֱיו׃ וַיִּרַע בְּשֵׁנֵי יְהוּדָה אֲשֶׁר 10 עָשָׂה וַיִּמָּת בַּס־אֹתוֹ׃ וַיֹּאמֶר יְהוּדָה לְתָמָר פִּלְתֹו שְׁבִי אֵלַימָנָה בֵּית־אֶבְיָ עַד־יִגְדַּל שִׁלָּה בְּנִי פִי אֹמֵר פְּרֻעֹמִית בַּס־הָיָה פֹּאֶתְיו וַתֵּלֵד תָּמָר וַתִּשָּׁב 12 בֵּית אֶבְיָה׃

36. A¹ (eti. alibi): Πετρεργῆ. — 2. A: ἴδεν. 4. AFX: ἔτι ἔτ. υἱόν. 5. AEX⁺ (p. προσθ.) ἔτι. 7. AFX: ἐναντίον. 8. AX: γάμψευσαι. 9. AX: ἐγένετο. 10. AEX⁺ (p. ἐφ.) τὸ ὄμμα. 11. EX⁺ (p. γάρ) ἐν τῇ διανοίᾳ αὐτῆς. AEX* (alt.) και.

ses fils et toutes ses filles ».
36. Chef des soldats. Hébreu : « chef des satellites » ou gardes du corps du roi d'Égypte. Septante : « chef des cuisiniers ».
XXXVIII. 5. Celui-ci né, elle cessa d'enfanter. Hébreu : « il (Juda) était à Kezib quand elle l'enfanta »; Septante : « elle était à Chasbi lorsqu'elle les enfanta ».
6. Donna. Hébreu et Septante : « prit ».
11. A cause de cela, Vulgate : quamobrem, n'est ni dans l'hébreu ni dans le Septante.



Eunuque égyptien avec les insignes du commandement. (Y. 36). (Ghizéh).

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 2^e Inceste de Juda (XXXVIII).

autem cunctis liberis ejus ut lenirent dolorem patris, noluit consolationem accipere, sed ait : Descendam ad filium meum lugens in infernum. Et illo perseverante in fletu, ³⁶ Madianitæ vendiderunt Joseph in Ægypto Putiphari eunūcho Pharaonis, magistro militum.

XXXVIII. ¹ Eodem tempore descendens Judas a fratribus suis, divertit ad virum Odollamitem, nomine Hiram. ² Viditque ibi filiam hominis Chananæi, vocabulo Sue : et accepta uxore, ingressus est ad eam. ³ Quæ concépit, et péperit filium, et vocavit nomen ejus Her. ⁴ Rursúmque concépto fœtu, natum filium vocavit Onan. ⁵ Tértium quoque péperit, quem appellávit Sela : quo nato, parere ultra cessávit. ⁶ Dedit autem Judas uxórem primogénito suo Her, nómine Thamar. ⁷ Fuit quoque Her primogénitus Judæ, nequam in conspéctu Dómini : et ab eo occisus est. ⁸ Dixit ergo Judas ad Onan filium suum : Ingreddere ad uxórem fratris tui, et sociare illi, ut suscites semen fratri tuo. ⁹ Ille sciens non sibi nasci filios, intróiens ad uxórem fratris sui, semen fundébat in terram, ne liberi fratris nómine nasceréntur. ¹⁰ Et idcirco percussit eum Dóminus, quod rem detestabilem fáceret. ¹¹ Quamóbrein dixit Judas Thamar núruj suæ : Esto vidua in domo patris tui, donec crescat Sela filius meus : timébat enim ne et ipse morerétur, sicut fratres ejus. Quæ ábiit, et habitávit in domo patris sui.

¹² Evolutis autem multis diébus,

Jer. 31, 15.
Tob. 10, 4.

Gen. 37, 28.

2^o
Uxor
Judæ.

1 Par. 2, 3.

Judæ
III.
Gen. 46, 12.
Num.
26, 19.

1 Par. 2, 3.
Num.
26, 19.

Dent. 25, 5.
Ruth, 1, 11.
Mat. 23, 21.

Onanis
peccatum
et
mors.

Tob. 7, 11.

tous ses enfants s'étant rassemblés pour adoucir la douleur de leur père, il ne voulut pas recevoir de consolation, mais il dit : « Je descendrai pleurant vers mon fils dans les enfers ». Et lui persévérant dans son pleur, ³⁶ les Madianites vendirent Joseph en Égypte à Putiphar, eunuque du Pharaon, chef des soldats.

XXXVIII. ¹ Dans le même temps, Juda, s'éloignant de ses frères, alla logger chez un homme d'Odollam, du nom d'Hiras. ² Et il vit là la fille d'un homme de Chanaan, du nom de Sué, et l'ayant prise pour femme, il vécut avec elle. ³ Elle conçut et enfanta un fils, et elle lui donna le nom de Her. ⁴ Et ayant conçu une seconde fois, elle nomma le fils qui naquit Onan. ⁵ Elle en enfanta aussi un troisième, qu'elle appela Sela : celui-ci né, elle cessa d'enfanter davantage. ⁶ Or Juda donna à son premier-né Her une femme du nom de Thamar. ⁷ Mais Her, le premier-né de Juda, fut très méchant en la présence du Seigneur ; et par le Seigneur il fut frappé de mort. ⁸ Juda dit donc à Onan, son fils : « Prends la femme de ton frère, et unis-toi à elle, pour susciter des enfants à ton frère ». ⁹ Mais celui-ci, sachant que les enfants qui naîtraient de son union avec la femme de son frère ne seraient pas à lui, empêchait qu'elle ne devint mère, pour qu'il ne naquit pas des enfants du nom de son frère. ¹⁰ Et c'est pourquoi le Seigneur le frappa, parce qu'il faisait une chose détestable. ¹¹ A cause de cela Juda dit à Thamar sa belle-fille : « Reste veuve dans la maison de ton père, jusqu'à ce que Sela, mon fils, soit devenu grand ». Car il craignait que lui aussi ne mourût comme ses frères. Celle-ci s'en alla et habita dans la maison de son père.

¹² Mais bien des jours s'étant écoulés,

35. Dans les enfers : hébreu, *scheól*. Par ce mot il faut entendre, non le *sépulcre*, le *tombeau* (hébreu, *kéber*), mais le séjour des âmes après la mort. En effet, une foule de passages très clairs établissent que, pour les Hébreux, le *scheól* était le lieu où se rendaient les âmes après la mort, et que, dans ce séjour, elles n'étaient point privées de sentiment et de vie. D'après les données que nous fournissent les Livres saints, on « descend » dans cette demeure au terme de la vie présente. On y entre, d'après la description poétique qui nous en est faite en divers endroits, par une « porte », qui en est appelée aussi « la bouche » et qui peut « s'élargir sans mesure ». On pénètre ainsi dans un lieu « très profond, obscur et ténébreux ». Cependant le regard de Dieu peut le sonder. Toutes les âmes arrivent dans le séjour des morts : c'est le lieu de réunion assigné

à tous les hommes, « la maison destinée à tous les vivants ». Le *scheól* désigne tantôt le lieu de la réunion des morts en général, tantôt le séjour des bons et tantôt le séjour des méchants, ou plutôt, tous les morts y descendent. Il est clair d'ailleurs que le nom de *scheól* donné indistinctement au séjour des bons et au séjour des méchants, dans l'Ancien Testament, n'implique en aucune façon qu'ils aient été confondus ensemble, encore moins qu'ils aient enduré les mêmes tourments. Mais il est certain que les âmes des justes qui étaient dans les limbes ne pouvaient pas y acquérir de mérites et n'y jouissaient point de la vision béatifique. C'est pourquoi il est dit plusieurs fois qu'on ne peut glorifier Dieu dans ce séjour des morts.

36. *Putiphar* signifie consacré à Ra. Ra était le

ἐθαρε Σανὰ ἢ γυνὴ Ἰούδα, καὶ παρακληθεὶς Ἰούδας ἀνέβη ἐπὶ τοὺς κείροντας τὰ πρόβατα αὐτοῦ, αὐτὸς καὶ Εἰρὰς ὁ ποιμὴν αὐτοῦ ὁ Ὀδολλαμίτης, εἰς Θαμνὰ. 13 Καὶ ἀπηγγέλη Θαμάρ τῇ νύμφῃ αὐτοῦ, λέγοντες· Ἰδοὺ ὁ πενήθερός σου ἵναβαίνει εἰς Θαμνὰ, κείραι τὰ πρόβατα αὐτοῦ. 14 Καὶ περιελομένη τὰ ἱμάτια τῆς γηρεύσεως ἅψ' ἑαυτῆς, περιέβαλε τὸ θρίστρον καὶ ἐκαλλωπίσατο, καὶ ἐκάθισε πρὸς ταῖς πύλαις Αἰνὰν, ἣ ἔστιν ἐν παρόδῳ Θαμνὰ· ἰδε γάρ, ὅτι μέγας γέγονε Σηλωμ, αὐτὸς δὲ οὐκ ἔδωκεν αὐτῇ αὐτοῦ γυναικα. 15 Καὶ ἰδὼν αὐτὴν Ἰούδας ἔδοξεν αὐτὴν πόρνην εἶναι· κατεκαλύψατο γάρ τὸ πρόσωπον αὐτῆς καὶ οὐκ ἐπέγνω αὐτὴν. 16 Ἐξέκλιπε δὲ πρὸς αὐτὴν τὴν ὁδὸν καὶ εἶπεν αὐτῇ· Ἐασόν με εἰσελθεῖν πρὸς σέ· οὐ γὰρ ἔγνω, ὅτι νύμφη αὐτοῦ ἐστίν. Ἡ δὲ εἶπε· Τί μοι δώσεις, εἰάν εἰέλθῃς πρὸς με; 17 Ὁ δὲ εἶπεν· Ἔγωγ σοι ἀποστειλῶ ἔριφον ἀγῶν ἐκ τῶν προβάτων μου. Ἡ δὲ εἶπεν· Ἐάν ὄψῃ μοι ἀρράβωνά ἕως τοῦ ἀποστειλαί σε. 18 Ὁ δὲ εἶπε· Τὸν ἀρράβωνά σοι δώσω; Ἡ δὲ εἶπε· Τὸν δακτύλιόν σου καὶ τὸν ὀριμισκὸν καὶ τὴν ῥάβδον τῆν ἐν τῇ χειρὶ σου. Καὶ ἔδωκεν αὐτῇ καὶ εἰσηλθε πρὸς αὐτὴν, καὶ ἐν γαστρὶ ἔλαβεν ἕξ αὐτοῦ. 19 Καὶ ἀναστὰσα ἀπῆλθε καὶ περιείλετο τὸ θρίστρον αὐτῆς ἅψ' ἑαυτῆς, καὶ ἐνεδύσατο τὰ ἱμάτια τῆς γηρεύσεως αὐτῆς. 20 Ἀπέστειλε δὲ Ἰούδας τὸν ἔριφον ἕξ ἀγῶν ἐν χειρὶ τοῦ ποιμένος αὐτοῦ τοῦ Ὀδολλαμίτου, κομισσασθαι παρὰ τῆς γυναικὸς τὸν ἀρράβωνα. Καὶ οὐχ εὔρεν αὐτὴν. 21 Ἐπηρώτησε δὲ τοὺς ἄνδρας τοὺς ἐκ τοῦ τόπου· Πού ἐστὶν ἡ πόρνη ἢ γενομένη ἐν Αἰνὰν ἐπὶ τῆς ὁδοῦ; Καὶ εἶπαν· Οὐκ ἦν ἐνταῦθα πόρνη. 22 Καὶ ἠπεστράφη πρὸς Ἰούδα καὶ εἶπεν· Οὐχ εὔρον, καὶ οἱ ἄνθρωποι οἱ ἐκ τοῦ τόπου λέγουσι, μὴ εἶναι ὠδε πόρνην. 23 Εἶπε δὲ Ἰούδας· Ἐγέτω αὐτά·

12. EX† (p. Eio.) κατέβη. A²EX† (p. Θ.) μετ' αὐτῶ. 13. AFX: ἀνέβη. 14. AX: περιέβαλετο θρίστρον... † (p. Σ.) ὁ υἱὸς αὐτοῦ. 16. AEX: ὅτι ἢ γ. 17. A¹EX: ἀποστειλω. AX* με et μοι. 19. A¹: περιέβαλετο τὸ θ. A¹EX* (pr.) αὐτῆς. 21. A¹ (pro ἐξ): ἐπὶ. A²EX† (p. τόπος) καὶ εἶπεν αὐτοῖς. 22. AX (pro ὠδε): ἐνταῦθα.

בת־שׁוּעַ אֲשֶׁר־יְהוּדָה וַיִּנְתֶּנָּה וַיִּהְיֶה וַיַּעַל עַל־גִּזְזוֹ צֹאנוֹ הוּא וְהִירָה רַעְהוּ הַעֲדָלְמִי תִמְנַתָּה: וַיִּגַּד לְתַמָּר לֵאמֹר הִנֵּה הַמִּיָּה עֲלֶיךָ תִמְנַתָּה לָּךְ צֹאנֶךָ: וַתִּסֹּר בְּגָדֵי אֲלִמְנוּתֶיךָ מֵעַלְיָה וַתִּכְסַּב בַּצִּעִירָה וַתִּתְעַלֶּף וַתִּשָּׁב בַּפֶּתַח עֵינָיוֹם אֲשֶׁר עַל־הַרְהָרָה תִמְנַתָּה כִּי רָאִתָּה כִּי־גָדַל שָׁלֹה וְהוּא לֹא־נִתְּנָה כִּי לֹא לְאִשָּׁה: וַיִּרְאֶה יְהוּדָה וַיִּהְיֶה־שָׂבָה לְזוֹנָה כִּי כִסְתָה פְּנֵיהָ: וַיִּט אֶלְיָה אֶל־הַרְהָרָה וַיֹּאמֶר הֲבָה נָא אָבוא אֵלֶיךָ כִּי לֹא יָדַע כִּי כִלְתוֹ הוּא וַתֹּאמֶר מִדֵּה־תִתֶּנְךָ־לִּי כִּי תָבוא אֵלַי: וַיֹּאמֶר אָנֹכִי אֲשַׁלַּח גְּדֵי־עֵזִים מִן־הַצֹּאן וַתֹּאמֶר אִם־תִּתֶּנְךָ עֲרֻבוֹן עַד שְׁלֹחָה: וַיֹּאמֶר מִה־הָעֲרֻבוֹן אֲשֶׁר אֶתֶּן־לָּךְ וַתֹּאמֶר הַתְּמָה וּפְתִילָה וּמִשְׁנֵה אֲשֶׁר בְּיַדְךָ וַיִּתֶּנְךָ־לָּהּ וַיָּבֹא אֵלְיָה וַתַּהַר לָּהּ: וַתִּקַּם וַתִּלְךָ וַתִּסֹּר צִעִיפָה מֵעַלְיָה וַתִּלְבָּשׁ בְּגָדֵי אֲלִמְנוּתֶיהָ: וַיִּשְׁלַח יְהוּדָה אֶת־גְּדֵי הָעֵזִים בֵּינָה בֵּינָה הַעֲדָלְמִי לְקַנְתָּה הָעֲרֻבוֹן מִיַּד הָאִשָּׁה וְלֹא מִצָּאֶה: וַיִּשְׁאַל אֶת־אֲנָשֵׁי מִקְמָה לֵאמֹר אַיָּה הַקְּדוּשָׁה הוּא בְּעֵינָיוֹם עַל־הַרְהָרָה וַיֹּאמְרוּ לֹא־הָיִיתָה כִּזָּה קְדוּשָׁה: וַיִּשָּׁב אֶל־יְהוּדָה וַיֹּאמֶר לֹא מִצָּאִיתָ וְגַם אֲנָשֵׁי הַמִּקּוֹם אָמְרוּ לֹא־הָיִיתָה כִּזָּה קְדוּשָׁה: וַיֹּאמֶר יְהוּדָה



Bracelets d'homme (Y. 18). (Khorsabad).

12. Après le deuil, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Pasteur de ses troupeaux. Hébreu : « son ami ».

13. A Thamar. Les Septante ajoutent : « sa belle-fille ».

14. Déguisée. Hébreu : « enveloppée »; Septante : « ornée ». — Dans le caractère du chemin. Hébreu et Septante : « à la porte d'Enaïm ». Enaïm signifie : « les deux sources », Josué, xv, 34.

15. Afin qu'elle ne fût pas reconnue, n'est pas dans l'hébreu.

16. S'approchant d'elle. Septante : « se détournant vers ce chemin ».

17. Ton anneau. Hébreu : « ton sceau ». — Ton bracelet. Hébreu : pátîl (le cordon auquel est attaché le sceau); Septante : « ton collier ». — A ta main. L'hébreu et les Septante ajoutent : « il les lui donna ». — Une seule fois, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Conçut. L'hébreu et les Septante ajoutent : « de lui ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 2° Inceste de Juda (XXXVIII).

mórtua est filia Sue uxór Judæ : qui post luctum consolatióne suscepta, ascendédat ad tonsóres óvium suárum, ipse et Hiras opilio gregis Odollamites, in Thamnas. ¹³ Nuntiátumque est Thamar quod socer illius ascénderet in Thamnas ad tondédas oves. ¹⁴ Quæ, depositis viduitátis véstibus, assumpsit therísturum : et mutáto hábitu, sedit in bivio itineris, quod ducit Thamnam : eo quod crevisset Sela, et non eum accepisset maritum. ¹⁵ Quam cum vidisset Judas, suspiciátus est esse meretricem : operierat enim vultum suum, ne agnoscerétur. ¹⁶ Ingrediénsque ad eam, ait : Dimitte me ut cóeam tecum : nesciébat enim quod nurus sua esset. Qua respondénte : Quid dabis mihi ut fruáris concúbitu meo? ¹⁷ dixit : Mittam tibi hædum de grégibus. Rursúmque illa dicénte : Pátiar quod vis, si déderis mihi arrhabónem, donec mittas quod pollicéris : ¹⁸ ait Judas : Quid tibi vis pro arrhabóne dari? Respondit : Annullum tuum, et armillam, et báculum quem manu tenes. Ad unum ígitur cóitum múlier concépit, ¹⁹ et surgens ábiit : depositóque hábitu, quem sumpserat, indúta est viduitátis véstibus.

²⁰ Misit autem Judas hædum per pastórem suum Odollamitem, ut reciperet pignus quod déderat múlieri : qui cum non invenisset eam, ²¹ interrogávit hóminés loci illius : Ubi est múlier quæ sedébat in bivio? Respondéntibus cunctis : Non fuit in loco isto méretrix : ²² réversus est ad Judam, et dixit ei : Non invéni eam : sed et hóminés loci illius dixerunt mihi, nunquam sedisse ibi scortum. ²³ Ait Judas : Há-

mourut la fille de Sué, femme de Juda, qui s'étant consolé après le deuil, montait à Thamnas vers les tondeurs de brebis, lui et Hiras d'Odollam, pasteur de ses troupeaux. ¹³ Or on annonça à Thamar que son beau-père montait à Thamnas pour tondre ses brebis. ¹⁴ Celle-ci, ses habits de veuvage quittés, prit un voile, et s'étant déguisée, elle s'assit dans le carrefour du chemin qui conduit à Thamnas, parce que Sela était déjà devenu grand, et qu'elle ne l'avait pas eu pour époux. ¹⁵ Lorsque Juda l'eut aperçue, il crut que c'était une femme de mauvaise vie; car elle avait couvert son visage, afin qu'elle ne fût pas reconnue. ¹⁶ Et s'approchant d'elle, il dit : « Laisse-moi aller avec toi », car il ne savait pas qu'elle fût sa belle-fille. Elle répondant : « Que me donneras-tu pour que tu viennes avec moi? » ¹⁷ il dit : « Je t'enverrai un chevreau de mes troupeaux ». Mais elle, reprenant : « Je consentirai à ce que tu veux, si tu me donnes un gage, en attendant que tu m'envoies ce que tu promets ». ¹⁸ Juda lui demanda : « Que veux-tu que je te donne pour gage? » Elle répondit : « Ton anneau, ton bracelet et le bâton que tu tiens à la main ». Ayant donc vu Juda une seule fois, cette femme conçut. ¹⁹ Et se levant elle s'en alla; puis ayant quitté le vêtement qu'elle avait pris, elle se revêtit de ses habits de veuvage.

²⁰ Or Juda envoya le chevreau par son pasteur qui était d'Odollam, afin qu'il retirât le gage qu'il avait donné à cette femme; celui-ci, ne l'ayant pas trouvée, ²¹ demanda aux hommes de ce lieu : « Où est cette femme qui était assise dans le carrefour? » Tous répondant : « Il n'y a pas eu en ce lieu de femme de mauvaise vie », ²² il revint vers Juda et lui dit : « Je ne l'ai pas trouvée; et les hommes même de ce lieu m'ont dit que jamais là ne s'est assise femme débauchée ». ²³ Juda répon-

Gen. 31, 19.

2 Reg. 13, 3.

Thamar dolulum parat.

Gen. 38, 11.

Jer. 3, 2.

Lev. 18, 15; 20, 12. Ex. 16, 33.

Judæ pactum cum Thamar.

Judæ incestus.

soleil adoré comme dieu par les Philistins. — *Eunuque*, chef des soldats. Voir plus bas la note sur XXXIX, 1.

2° Inceste de Juda, XXXVIII.

XXXVIII. 1. *Odollam* ou *Adullam*, ville qui apparut plus tard à la tribu de Juda, et dans le voisinage de laquelle il y a de nombreuses cavernes.

13. *Thamnas* ou *Thamna*, dans les montagnes appelées plus tard montagnes de Juda.

17. *Un chevreau*. Voir la note sur I Rois, xvi, 20.

18. *Ton anneau*. D'après le texte : *ton sceau*. Avant leur séjour en Egypte, les descendants d'Abraham firent probablement usage de sceaux analogues à ceux des Chaldéens, c'est-à-dire de petits cylindres gravés, dont l'empreinte développée donnait un carré ou un rectangle orné d'inscriptions ou de figures. Chez les Egyptiens, les cachets consistaient en anneaux, et il n'est pas impossible que tel ait été le cachet de Juda. — *Ton bracelet*. Les monuments anciens nous montrent que les hommes, aussi bien que les femmes, aimaient à se parer de bracelets. Voir la note sur *Genèse*, xxiv, 30.

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 3. Joseph apud Putipharem (XXXIX, 1-18).

ἀλλὰ μήποτε καταγελασθῶμεν, ἐγὼ μὲν ἀπέστειλα τὸν ἕριφον τοῦτον, σὺ δὲ οὐχ εὐρηκας.

24 Ἐγένετο δὲ μετὰ τρίμηρον, ἀνηγγέλη τῷ Ἰούδα, λέγοντες· Ἐκπεπόρευκε Θαμάρ ἡ νύμφη σου, καὶ ἰδοὺ ἐν γαστρὶ ἔχει ἕκ πορρείας. Ἔπε δὲ Ἰούδας· Ἐξαγάγετε αὐτήν καὶ κατακαυθήτω. 25 Αὐτὴ δὲ ἀγομένη ἀπέστειλε πρὸς τὸν πενθερὸν αὐτῆς, λέγουσα· Ἐκ τοῦ ἀνδρώπου, οὐτινος ταῦτά ἐστιν, ἐγὼ ἐν γαστρὶ ἔχω, καὶ εἶπεν· Ἐπίγνωθι, τίνος ὁ δακτύλιος καὶ ὁ ὀμίσκος καὶ ἡ ῥιάβδος αὐτῆ. 26 Ἐπέρως δὲ Ἰούδας καὶ εἶπε· Δεδικαιοῦμαι Ὁθάμαρ ἡ ἐγὼ, οὐ ἔνεκεν οὐκ ἔδωκα αὐτὴν Σηλώμ τῷ υἱῷ μου· καὶ οὐ προσέδετο ἔτι τοῦ γινῶναι αὐτήν. 27 Ἐγένετο δὲ ἡνίκα ἔτικτε, καὶ τῆδε ἦν δίδυμα ἐν τῇ γαστρὶ αὐτῆς. 28 Ἐγένετο δὲ ἐν τῷ τίκειν αὐτήν, ὁ εἰς προεξήνεγκε τὴν χεῖρα· λαβοῦσα δὲ ἡ μαῖα ἔδρασε ἐπὶ τὴν χεῖρα αὐτοῦ κόκκινον, λέγουσα· Οὗτος ἐξελεύσεται πρότερος. 29 Ὡς δὲ ἐπισυνήγαγε τὴν χεῖρα, καὶ εὐθὺς ἐξῆλθεν ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ. Ἡ δὲ εἶπε· Τί διεκόπη διὰ σὲ φραγμός; Καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Φαρέξ. 30 Καὶ μετὰ τοῦτο ἐξῆλθεν ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ, ἐφ' ᾧ ἦν ἐπὶ τῇ χερὶ αὐτοῦ τὸ κόκκινον, καὶ ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Ζαρά.

XXXIX. Ἰωσήφ δὲ κατήχηθ' εἰς Αἴγυπτον· καὶ ἐπίστατο αὐτὸν Πετεφρῆς ὁ εὐνοῦχος Φαραώ, ὁ ἀρχιμάγειρος, ἀνὴρ Αἴγύπτιος, ἐκ χειρῶν τῶν Ἰσραηλιτῶν, οἱ κατήγαγον αὐτὸν ἐκεῖ. 2 Καὶ ἦν κύριος μετὰ Ἰωσήφ, καὶ ἦν ἀνὴρ ἐπιτυγχάνων, καὶ ἐγένετο ἐν τῷ οἴκῳ παρὰ τῷ κυρίῳ αὐτοῦ τῷ Αἴγυπτίῳ. 3 Ἦιδει δὲ ὁ κύριος αὐτοῦ, ὅτι ὁ κύριος ἦν μετ' αὐτοῦ καὶ ὅσα ἐὰν ποιῇ, κύριος εὐδοοῖ ἐν ταῖς χερσὶν αὐτοῦ. 4 Καὶ εὗρεν Ἰωσήφ χάριν ἐναντίον τοῦ κυρίου αὐτοῦ καὶ εὐηρέστησεν

24. AFX: ἀνηγγέλη. 25. A¹EX: τίνος (pro ἐτ.). 27. AFX: ἔτεκεν. A: τῇ κοιλίᾳ. 30. A¹EX: τῆτον. AX: ἐπὶ τὴν χεῖρα. — 1. A¹EX* τῶν. 2. A¹X* αὐτῶ. 3. AFX* (alt.) ὁ. AEX* ἦν. AFX: ἄν.

23. Elle ne peut pas nous accuser de mensonge. Hébreu et Septante : « ne nous exposons pas au mépris ». — Que j'avais promis, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
24. Elle paraît être enceinte. L'hébreu et les Septante ajoutent : « à la suite de sa fornication ».
25. Cet anneau, ce bracelet et ce bâton. Voir plus haut la note sur le γ. 18.
26. Les gages, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Toutefois, Vulgate : attamen. Hébreu et Septante : « et ».
29. L'autre sortit. Les Septante ajoutent : « aussitôt ». — Pourquoi le mur a-t-il été rompu à cause

תקרה לה פן נתיה לבזו הנה שפלהתי
24 הַגְדִי יְהוָה וְאֶתֶּה לֹא מִצְאָתָהּ; וַיְהִי
כְּמִשְׁלֵשׁ הַדָּשִׁים וַיִּבֹד לַיהוָה לְאָמֹר
זָנְתָה תָמַר כְּלַתְךָ וְגַם הִנֵּה הָרָה
לְזַנְנִים וַיֹּאמֶר יְהוָה הוֹצִיאֶנָּה
כִּי וְתִשְׁקָה; הוּא מוֹצְאָת וְהִיא שְׁלֵהָ
אֶל-הַמִּיָּה לְאָמֹר לְאִישׁ אֲשֶׁר-אֵלֶּה
לֹא אֲנֹכִי הָרָה וְהָאָמֹר הַכֶּר-נָא לְמִי
הִחַתְמַת וְהַשְׁתִּילִים וְהַמַּטָּה הָאֵלֶּה;
26 וַיִּבֶר יְהוָה וַיֹּאמֶר צְדָקָה מִמֶּנִּי
כִּי-עַל-פֶּן לֹא-נִתְּתִיהָ לְשֵׁלָה בְנִי
וְלֹא-יִסָּפֵ עוֹד לְדַעְתָּהּ; וַיְהִי בַעֲת
לְדַתָּהּ וְהִנֵּה תְאוּמִים בְּבִטְנָהּ; וַיְהִי
כְּלֻדָּתָהּ וַיִּתֵּן-יָד וַתִּקַּח הַמִּינְלֹת
וַתִּקְשֶׁר עַל-יָדוֹ שְׁנֵי לְאָמֹר זֶה יֵצֵא
29 רִאשׁוֹנָה; וַיְהִי כְּמִשְׁיַב יָדוֹ וְהִנֵּה
יֵצֵא אֶהְיוּ וְהָאָמֹר מִדֶּ-פֶרְצָתָ עֲלֶיהָ
לִפְרֹץ וַיִּקְרָא שְׁמוֹ פֶרֶץ; וְאַחֵר יֵצֵא
אֶהְיוּ אֲשֶׁר עַל-יָדוֹ הַשְּׁנֵי וַיִּקְרָא שְׁמוֹ
זָרָה;

XXXIX. וַיִּוְכַח הַיּוֹד מִצְרַיִמָה וַיִּקְנֶהוּ
פּוֹטִיפָר כְּרִיס פֶרְעֹה שַׂר הַשְּׂפָתִים
אִישׁ מִצְרַיִם מִיַּד הַיִּשְׁמַעֲלִים אֲשֶׁר
2 הוֹרְדָהוּ שָׁמָּה; וַיְהִי יְהוָה אֲתִיוֹסֶפֶ
וַיְהִי אִישׁ מִצְלִיחַ וַיְהִי בְּבֵית אֲדֹנָיו
3 הַמִּצְרַיִם; וַיִּרָא אֲדֹנָיו כִּי יְהוָה אִתּוֹ
וְכָל אֲשֶׁר-הוּא עֹשֶׂה יְהוָה מִצְלִיחַ
4 בְּיָדוֹ; וַיִּמְצָא יוֹסֵפֶ תָן בְּעֵינָיו וַיִּשְׁרַת

de toi? Hébreu : « comme tu as fait irruption, à ton avantage! » Cette interprétation est d'ailleurs controversée. — Pour cette raison, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
XXXIX. 1. Donc, Vulgate : igitur, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
2. Dans la maison de son maître. L'hébreu et les Septante ajoutent : « l'Égyptien ».
3. Très bien, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
4. Et il le servait. Septante : « et il lui plut ». — Préposé par lui à toutes choses, etc. Hébreu et Sep-

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 3^e Joseph chez Putiphar (XXXIX, 1-18).

beat sibi, certe mendacii argüere nos non potest : ego misi hædum quem promiseram, et tu non invenisti eam.

² Ecce autem post tres menses nuntiaverunt Judæ, dicentes : Fornicata est Thamar nurus tua, et videtur uterus illius intumescere. Dixitque Judas : Producite eam ut comburatur. ²⁵ Quæ cum duceretur ad pœnam, misit ad sócerum suum, dicens : De viro cujus hæc sunt, concépi : cognosce cujus sit ánnulus, et armilla, et báculus. ²⁶ Qui, ágnitis munéribus, ait : Jústior me est : quia non tradidi eam Sela filio meo. Attamen ultra non cognóvit eam. ²⁷ Instánte autem partu, apparérunt gémini in útero : atque in ipsa effusióne infántium, unus prótulit manum, in qua óbsterix ligávit cóccinum, dicens : ²⁸ Iste egrediétur prior. ²⁹ Illo veró retrahénte manum, egréssus est alter : dixitque mülíer : Quare divisa est propter te macéria ? et ob hanc causam vocávit nomen ejus Phares. ³⁰ Póstea egréssus est frater ejus, in cujus manu erat cóccinum : quem appellávit Zara.

Thamar deprehenditur.

Lev. 21, 9. Jud. 15, 6. Jos. 8, 5, 7.

Se Thamar defendit.

1 Reg. 24, 18.

1 Par. 2, 4. Mat. 1, 3. Filius Thamar.

Phares ;

Zara.

3^e Joseph apud Putipharum.

Gen. 37, 36. Ps. 104, 17.

2 Par. 31, 21.

Gen. 39, 21.

dit : « Qu'elle le garde ; elle ne peut pas au moins nous accuser de mensonge ; moi, j'ai envoyé le chevreau que j'avais promis, et toi, tu ne l'as pas trouvée ».

²⁴ Mais voilà qu'après trois mois on annonça à Juda cette nouvelle : « Thamar ta belle-fille a forniqué, et elle paraît être enceinte ». Juda répondit : « Produisez-la en public, afin qu'elle soit brûlée ». ²⁵ Thamar, comme elle était conduite au supplice, envoya vers son beau-père, disant : « C'est de l'homme à qui sont ces gages que j'ai conçu : vois à qui sont cet anneau, ce bracelet et ce bâton ». ²⁶ Juda, les gages reconnus, dit : « Elle est plus juste que moi, puisque je ne l'ai pas donnée à Sela mon fils ». Toutefois il ne la connut pas depuis. ²⁷ Or les couches pressant, parurent deux jumeaux dans son sein ; et à la sortie même des enfants, l'un présenta sa main, à laquelle la sage-femme lia un fil d'écarlate, disant : ²⁸ « Celui-ci sortira le premier ». ²⁹ Mais, lui retirant sa main, l'autre sortit ; et la sage-femme dit : « Pourquoi le mur a-t-il été rompu à cause de toi ? » Or pour cette raison elle lui donna le nom de Phares. ³⁰ Ensuite sortit son frère, à la main duquel était le fil d'écarlate ; elle l'appela Zara.

XXXIX. ¹ Joseph donc fut mené en Égypte, et Putiphar Égyptien, eunuque du Pharaon et chef de l'armée, l'acheta de la main des Ismaélites par lesquels il avait été amené. ² Et le Seigneur fut avec lui, et c'était un homme prospérant en toutes choses : il demeura dans la maison de son maître, ³ qui connaissait très bien que le Seigneur était avec lui, et que tout ce qu'il faisait, le Seigneur le dirigeait entre ses mains. ⁴ Ainsi Joseph trouva grâce devant son

^{26.} Plus juste, c'est-à-dire moins coupable. ^{29.} Phares signilie irruption.

3^e Joseph chez Putiphar, XXXIX, 1-18.

XXXIX. 1. Eunuque du Pharaon. Les eunuques se rencontrent en Orient dès la plus haute antiquité ; les monuments de l'Assyrie en représentent un grand nombre, occupant les plus hautes positions officielles. Les monuments égyptiens nous en montrent également, qui se distinguent par les mêmes caractères que sur les bas-reliefs minivites : absence de barbe, développement de la poitrine, obésité qui contraste avec la maigreur ordinaire de

l'Égyptien, couleur particulière de la peau, qui tient le milieu entre la couleur rouge des hommes et la couleur jaune clair des femmes. — Putiphar était-il eunuque à proprement parler ? Il est possible que non, et que les Hébreux, originaires de la Chaldée, aient donné par habitude le nom d'eunuques à tous les grands officiers de la cour, selon la dénomination usitée dans la région de l'Euphrate et du Tigre. — Chef de l'armée ; en hébreu : sar hat-tabbakhim. Nous ne savons pas exactement ce qu'il faut entendre par ce titre ; mais on peut conjecturer que Putiphar était chef des madjau, c'est-à-dire des soldats chargés en Égypte de la police et de l'exécution des ordres royaux.

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 3^a Joseph apud Putipharem (XXXIX, 1-19).

αὐτῶ· καὶ κατέστησεν αὐτὸν ἐπὶ τοῦ οἴκου αὐτοῦ, καὶ πάντα ὅσα ἦν αὐτῶ, ἔδωκε διὰ χειρῶς Ἰωσήφ. 5 Ἐγένετο δὲ μετὰ τὸ καταστήναι αὐτὸν ἐπὶ τοῦ οἴκου αὐτοῦ καὶ ἐπὶ πάντα ὅσα ἦν αὐτῶ, καὶ ἠλόγησε κύριος τὸν οἶκον τοῦ Αἰγυπτίου διὰ Ἰωσήφ, καὶ ἐγένηθη εὐλογία κυρίου ἐν πᾶσι τοῖς ὑπάρχουσιν αὐτῶ ἐν τῷ οἴκῳ καὶ ἐν τῷ ἀγρῶ αὐτοῦ. 6 Καὶ ἐπέτρεψε πάντα ὅσα ἦν αὐτῶ εἰς χεῖρας Ἰωσήφ, καὶ οὐκ ἦδεν τὸν καθ' αὐτὸν οὐδὲν, πλην τοῦ ἄρτου οὗ ἥσθιεν αὐτός. Καὶ ἦν Ἰωσήφ καλὸς τῷ εἶδει καὶ ὠραῖος τῇ ὄψει Ἰσδώρα.

7 Καὶ ἐγένετο μετὰ τὰ ῥήματα ταῦτα, καὶ ἐπέβαλεν ἡ γυνὴ τοῦ κυρίου αὐτοῦ τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐτῆς ἐπὶ Ἰωσήφ, καὶ εἶπεν· Κοιμηθῆτι μετ' ἐμοῦ. 8 Ὁ δὲ οὐκ ἤθελεν, εἶπε δὲ τῇ γυναικὶ τοῦ κυρίου αὐτοῦ· Εἰ ὁ κύριός μου οὐ γινώσκει δι' ἐμὲ οὐδὲν ἐν τῷ οἴκῳ αὐτοῦ, καὶ πάντα ὅσα ἐστὶν αὐτῶ ἔδωκεν εἰς τὰς χεῖράς μου, 9 καὶ οὐκ ὑπερέχει ἐν τῇ οἰκίᾳ ταύτῃ οὐθὲν ἐμοῦ οὐδὲ ἰπέξῃρηται ἀπ' ἐμοῦ οὐδὲν πλην σου, διὰ τὸ ἅ τὰ γυναικῶ αὐτοῦ εἶναι· καὶ πῶς ποιῶ τὸ ῥῆμα τὸ ποιεῖν οὗτο καὶ ἀμαρτήσομαι ἐναντίον τοῦ Θεοῦ; 10 Ἦνίκα δὲ ἐλάλει τῷ Ἰωσήφ ἡμέραν ἐξ ἡμέρας, καὶ οὐκ ὑπήκουεν αὐτῇ καθυπόδειν μετ' αὐτῆς, τοῦ συγγενέσθαι αὐτῇ.

11 Ἐγένετο δὲ τοιαύτη τις ἡμέρα, καὶ εἰς-ἤλθεν Ἰωσήφ εἰς τὴν οἰκίαν, ποιῆν τὰ ἔργα αὐτοῦ, καὶ οὐθεὶς ἦν τῶν 12 ἐν τῇ οἰκίᾳ ἔσω. 12 Καὶ ἐπεσπάσατο αὐτὸν τῶν ἱματίων 13, λέγουσα· Κοιμηθῆτι μετ' ἐμοῦ. Καὶ καταλιπὼν τὰ ἱμάτια αὐτοῦ ἐν ταῖς χερσὶν αὐτῆς ἔβρυχε καὶ ἐξῆλθεν ἔξω. 13 Καὶ ἐγένετο ὡς εἶδεν, ὅτι καταλιπὼν τὰ ἱμάτια αὐτοῦ ἐν ταῖς χερσὶν αὐτῆς ἔβρυχε καὶ ἐξῆλθεν ἔξω, 14 καὶ ἐκάλεσε τοὺς ὄντας ἐν τῇ οἰκίᾳ, καὶ εἶπεν αὐτοῖς λέ-

אתו ויפקדנהו על-ביתו וכל-יש-לֹו ה נתן בידו: ויהי מאז הפקיד אתו בביתו ועל כל-אשר יש-לֹו ויברכה יהוה את-בית המצרי בגלל יוסף ויהי ברפת יהוה בכל-אשר יש-לֹו בבית ובשדה: ויעזב כל-אשר-לֹו ביד יוסף ולא-ידע אהו מאומה פי אם-הלקחם אשר-הוא אוכל ויהי יוסף ופה-תאר ויפה מראה: ויהי אהל הדברים האלה והשא אשת-אדניו את-עיניה אל-יוסף והאמר שכבה עמי: וימאן ויאמר אל-אשת אדניו הן אדני לא-ידע אתי מה-בבית וכל אשר-יש-לֹו נתן בידי: אינני גדול בבית הזה ממני ולא-השד ממני מאומה פי אם-אותך באשר את-אשתו ואך אעשה הרעה הגדלה הזאת והטאתי לאלהים: ויהי כדברתו אל-יוסף יום ולא-שמע אליה לשכב אצלה להיות עמה: ויהי פהיום הזה ויבא הפותה לעשות מלאכתו ואין איש מאנשי הבית שם בבית: והתפשטה בכבודו לאמר שכבה עמי ויעזב בגדו בידה וינט ויבא ההוזה: ויהי כראותה פי-עזב בגדו בידה וינט ההוזה: והתקרא לאנשי ביתה

4. AE(F)X: εὐφραίνεται δὲ αὐτῶ. 5. AFX: καταστα-θῆναι. FX* πᾶσι (AX: ἐπὶ πᾶσι). AX* (ult.) αὐτῶ. 6. A¹X: ἐπίστρο. A: καθ' ἐαυτὸν. 9. FX: ὑπάγει. A¹ (pro ταύτῃ): αὐτῶ. A²X+ (p. τον.) τὸ μέγα. 10. A¹* τῶ. 11. A¹EX* (pr.) καὶ. A: τὲ ποιῆν. A¹X* τῶν. 12. A⁺ (p. im.) αὐτῶ. AX: καταλείπων. A¹* ἐν τ. χ. αὐτῆς. 13. AX: κατέλειπεν ... καὶ ἔβρυχ. (eti. vs. 18).

tante : « il le préposa à sa maison et remit en ses mains tout ce qu'il avait ». 5. *Le Seigneur bévit.* Avant ces mots l'hébreu et les Septante ajoutent : « dès qu'il eut préposé à sa maison et à tout ce qu'il possédait ». 6. *Il ne connaissait.* Avant ces mots l'hébreu et les Septante ajoutent : « il laissa aux mains de Joseph tout ce qui lui appartenait ». 7. *C'est pourquoï,* Vulgate : *itaque,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *Après bien des jours.* Hébreu et Septante : « après ces choses ». 8. *A celle action criminelle,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

9. *Il n'y a rien qui ne soit en ma puissance.* Hébreu : « il n'y a pas plus grand que moi ici ». — *Ce mal.* Hébreu : « ce grand mal ». 10. Hébreu et Septante : « Bien qu'elle parlât chaque jour à Joseph, il refusa de dormir avec elle, d'aller avec elle ». 11. *Quelque travail.* Hébreu et Septante : « son travail ». 12. *Avant pris le bord de son manteau.* Hébreu et Septante : « elle le prit par son manteau ». 13. Hébreu et Septante : « Quand elle vit qu'il lui avait laissé son manteau dans la main et qu'il avait fui (Septante : et était sorti) dehors ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 3^e Joseph chez Putiphar (XXXIX, 1-18).

et ministrabat ei : a quo præpositus omnibus, gubernabat creditam sibi domum, et universa quæ ei tradita fuerant : ⁵ benedixitque Dominus domui Ægyptii propter Joseph, et multiplicavit tam in ædibus quam in agris cunctam ejus substantiam : ⁶ nec quidquam aliud noverat, nisi panem quo vesceretur. Erat autem Joseph pulchra facie, et decorus aspectu.

Gen. 30, 27.

Gen. 43, 32.

Joseph et uxor Putipharis.

⁷ Post multos itaque dies injecit dormina sua oculos suos in Joseph, et ait : Dormi mecum. ⁸ Qui nequaquam acquiescens operi nefario, dixit ad eam : Ecce dominus meus, omnibus mihi traditis, ignorat quid habeat in domo sua : ⁹ nec quidquam est quod non in mea sit potestate, vel non tradiderit mihi, præter te, quæ uxor ejus es : quo modo ergo possum hoc malum facere, et peccare in Deum meum ? ¹⁰ Hujuscemodi verbis per singulos dies, et mulier molestata erat adolescenti, et ille recusabat stuprum.

Tob. 4, 6. Eccl. 23, 25-33. Ps. 8, 13.

Eccl. 21, 2 ; 9, 3.

¹¹ Accidit autem quadam die, ut intraret Joseph domum, et operis quippiam absque arbitris faceret : ¹² et illa apprehensa lacinia vestimenti ejus, diceret : Dormi mecum. Qui relicto in manu ejus pallio fugit, et egressus est foras. ¹³ Cumque vidisset mulier vestem in manibus suis, et se esse contemptam, ¹⁴ vocavit ad se homines domus suæ, et ait ad eos :

2 Reg. 13, 11.

Mulieris vindicta.

maître, et il le servait ; préposé par lui à toutes choses, il gouvernait la maison qui lui était confiée, et tout ce qui avait été remis à ses soins. ⁵ Et le Seigneur bénit la maison de l'Égyptien à cause de Joseph, et il multiplia tous ses biens, tant à la ville que dans les champs. ⁶ Et il ne connaissait autre chose que le pain dont il se nourrissait. Or Joseph était beau de visage et d'un aspect très agréable.

⁷ C'est pourquoi, après bien des jours, sa maîtresse jeta les yeux sur Joseph et dit : « Dors avec moi ». ⁸ Mais celui-ci, ne consentant nullement à cette action criminelle, lui répondit : « Voilà que mon maître, toutes choses m'ayant été confiées, ignore ce qu'il a dans sa maison, ⁹ et il n'y a rien qui ne soit en ma puissance, et qu'il ne m'ait livré, excepté vous, qui êtes sa femme : comment donc pourrais-je faire ce mal, et pécher contre mon Dieu ? » ¹⁰ Par des discours semblables chaque jour cette femme était importune à ce jeune homme, et lui se refusait au crime.

¹¹ Or il arriva un jour que Joseph, rentré dans la maison, s'occupait de quelque travail sans témoins, ¹² et qu'elle, ayant pris le bord de son manteau, dit : « Dors avec moi ». Mais lui, le manteau laissé dans sa main, s'enfuit et sortit dehors. ¹³ Lorsque cette femme eut vu le manteau dans ses mains, et qu'elle était méprisée, ¹⁴ elle appela les gens de sa maison et leur dit : « Voilà

1. Préposé par lui à toutes choses, aux serviteurs comme aux biens. Toutes les grandes familles égyptiennes plaçaient ainsi un esclave choisi au-dessus de tous les autres ; nous verrons plus tard également un majordome dans le palais de Joseph, quand il sera devenu premier ministre (Genèse, XLII, 46, 49 ; XLIV, 1, 4).

5. L'Égyptien. Plusieurs fois le texte remarque expressément que Putiphar était Égyptien (xxxvii, 36 ; xxxix, 1). C'est qu'alors les pharaons appartenaient à une race étrangère et sémitique, celle des Schasou, qui avait conquis l'Égypte : les rois de ce peuple, connus sous le nom d'Hyksos, prenaient naturellement la plupart de leurs officiers parmi les Schasou ; ils faisaient pourtant quelques exceptions en faveur des Égyptiens, et Putiphar, ainsi que le remarque la Bible, fut un de ces privilégiés.

6. Et il ne connaissait, etc. Les uns rapportent ces paroles à Joseph, les autres avec plus de probabilité à l'Égyptien, dont il vient d'être dit immé-

diatement que Dieu l'avait comblé de richesses. Dans cette opinion, le sens de la phrase est que Putiphar avait tellement mis sa confiance en Joseph, qu'il ne s'occupait point de l'administration de sa maison, la sachant en si bonnes mains : il se contentait de prendre chez lui ses repas, et de remplir à la cour ses fonctions officielles.

7. Sa maîtresse jeta les yeux sur Joseph... Quelques critiques avaient nié l'authenticité de cet épisode, sous prétexte qu'il n'était pas d'accord avec les mœurs égyptiennes. Or un roman écrit en Égypte même, du temps de Moïse, le *Roman des deux frères*, offre avec l'histoire de la femme de Putiphar des analogies frappantes, non point tant encore dans les faits eux-mêmes que dans la peinture des us et coutumes de l'Égypte, si bien qu'il est désormais impossible de révoquer en doute le caractère tout égyptien du récit mosaïque. Voir le *Roman des deux frères*, dans F. Vigouroux, *La Bible et les découvertes modernes*, 6^e édit., t. II, p. 43-55.

γουσα· Ἴδετε, εἰσῆγαγεν ἡμῖν παῖδα Ἑβραῖον, ἐμπαῖζειν ἡμῖν· εἰσῆλθε πρὸς με, *λέγων· Κοιμήθητι μετ' ἐμοῦ, καὶ ἐβόησα φωνῇ μεγάλῃ. 15 Ἐν δὲ τῷ ἀκοῦσαι αὐτόν, ὅτι ὕψωσα τὴν φωνήν μου καὶ ἐβόησα, καταλιπὼν τὰ ἱμάτια αὐτοῦ παρ' ἐμοῦ ἔφυγε καὶ ἐξῆλθεν ἕξω. 16 Καὶ καταλιπάνει τὰ ἱμάτια παρ' ἐαυτῆς, ἕως ἥλθεν ὁ κύριος εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ. 17 Καὶ ἐλάλησεν αὐτῷ κατὰ τὰ ῥήματα ταῦτα, λέγουσα· Εἰσῆλθε πρὸς με ὁ παῖς ὁ Ἑβραῖος, ὃν εἰσῆγαγες πρὸς ἡμᾶς, ἐμπαῖζαί μοι, 'καὶ εἶπέ μοι· Κοιμηθήσομαι μετὰ σοῦ'. 18 Ὡς δὲ ἤκουσεν, ὅτι ὕψωσα τὴν φωνήν μου καὶ ἐβόησα, καταλιπὼν τὰ ἱμάτια αὐτοῦ παρ' ἐμοῦ ἔφυγε 'καὶ ἐξῆλθεν' ἕξω.

19 Ἐγένετο δέ, ὡς ἤκουσεν ὁ κύριος αὐτοῦ τὰ ῥήματα τῆς γυναῖκος αὐτοῦ, ὅσα ἐλάλησε πρὸς αὐτόν λέγουσα· Οὕτως ἐποίησέ μοι ὁ παῖς σου, καὶ ἐθνωμάθη ὀργῇ, 20 καὶ λαβὼν ὁ κύριος Ἰωσήφ ἐνέβαλεν αὐτὸν εἰς τὸ ὄχυρον, εἰς τὸν τόπον, ἐν ᾧ οἱ δεσμῶται τοῦ βασιλεῖος κατέχονται 11 ἐκεῖ ἐν τῷ ὄχυρώματι. 21 Καὶ ἦν κύριος μετὰ Ἰωσήφ, καὶ κατέχευεν αὐτοῦ ἔλεος, καὶ ἔδωκεν αὐτῷ χάριν ἐναντίον τοῦ ἀρχιδεσμοφυλάκου. 22 Καὶ ἔδωκεν ὁ ἀρχιδεσμοφυλάξ 'τὸ δεσμοτήριον' διὰ χειρὸς Ἰωσήφ 'καὶ' πάντας τοὺς ἀπηγγεμένους, ὅσοι ἐν τῷ δεσμοτηρίῳ, καὶ πάντα ὅσα ποιοῦσιν ἐκεῖ, αὐτὸς ἦν ποιῶν. 23 Οὐκ ἦν ὁ ἀρχιδεσμοφυλάξ τοῦ δεσμοτηρίου γνωσκῶν δι' αὐτόν οὐθέν, 'πάντα γὰρ ἦν διὰ χειρὸς Ἰωσήφ' διὰ τὸ τὸν κύριον μετ' αὐτοῦ εἶναι, καὶ ὅσα αὐτὸς ἐποίει, ὁ κύριος εὐόδου ἐν ταῖς χερσὶν αὐτοῦ'.

XL. Ἐγένετο δὲ μετὰ τὰ ῥήματα ταῦτα, ἤμαρτεν ὁ ἀρχιοιοχός τοῦ βασιλεῖος Αἰγύπτου καὶ ὁ ἀρχισιτοποιὸς τῷ κυρίῳ αὐτῶν βασιλεῖ Αἰγύπτου. 2 Καὶ ὠργίσθη Φαραὼ ἐπὶ τοῖς δεσιν ἐννοούχοις αὐτοῦ, ἐπὶ τῷ ἀρχιοιοχῷ καὶ ἐπὶ τῷ ἀρχισιτοποιῷ, 3 καὶ ἔθετο αὐτοῦς ἐν φυλακῇ 11 εἰς τὸ δεσμοτήριον, εἰς τὸν τόπον

17. AX: Κοιμήθητι μετ' ἐμοῦ. 19. A¹* (pr.) αὐτῷ. 20. A: καὶ ἐλάβεν ... καὶ ἐνέβ. 22. A¹X* αὐτ. ἦν π. 23. AX* τῷ δεσμ. AEFX* (alt.) ὁ. AX: εὐοδοῖ. — 3. AX: (p. φυλ.) παρὰ τῷ ἀρχιδεσμοφυλάκῳ.

וַתֹּאמֶר לָהֶם לֵאמֹר רְאוּ הִכִּיָּא לָנָה אִישׁ עֲבָרִי לְצַחֵק בְּנִי בְּמֵ אֱלֹי לְשַׁכַּב בְּמִי וְאַתְּרָא בְּקוֹל צְדוֹל: וַיְהִי בְּשָׁמְעוֹ כִּי־הִרְיַמְתִּי קוֹלִי וְאַתְּרָא וַיַּעֲזֹב בְּגָדוֹ אֶצְלִי וַיֵּנֶס וַיֵּצֵא הַהוֹצֵא: וַתִּפְּהַ בְּגָדוֹ אֶצְלָהּ עַד־כּוּף אֲדָנָיו אֶל־בֵּיתוֹ: וַתִּדְבַר אֵלָיו כַּדְּבָרִים הָאֵלֶּה לֵאמֹר בְּמֵ אֱלֹי הָעֶבֶד הַעֲבָרִי אֲשֶׁר־הִבְאֵתָ לָנִי לְצַחֵק בִּי: וַיְהִי כִּי־הִרְיַמְתִּי קוֹלִי וְאַתְּרָא וַיַּעֲזֹב בְּגָדוֹ אֶצְלִי וַיֵּנֶס הַהוֹצֵא: וַיְהִי כַּשְּׁמַע אֲדָנָיו אֶת־הַדְּבָרִי אֲשֶׁר־הִבְרָה אֵלָיו לֵאמֹר כַּדְּבָרִים הָאֵלֶּה עָשָׂה לִי עֲבָדָה וַיְהִי אֲשׁוּ: וַיִּקְרָה אֲדָנִי יוֹסֵף אֹתוֹ וַיִּתְּלֵהוּ אֶל־בֵּית הַסֵּהר מִלְּקֹם אֲשֶׁר־אֶסְרֹרֻי הַמֶּלֶךְ אֲסִירִים וַיְהִי־שָׁם בְּכִיֵּת 21 הַסֵּהר: וַיְהִי וַהֲוָה אֶת־יוֹסֵף וַיֵּט אֵלָיו הַסֵּד וַיִּתֵּן הֵנּוּ בְּעֵינָי שֶׁר־בֵּית־הַסֵּהר: וַיִּתֵּן שֶׁר־בֵּית־הַסֵּהר בְּיַד־יוֹסֵף אֶת פְּלִי־הָאֶסְרֹרִים אֲשֶׁר בְּכִיֵּת הַסֵּהר וְאֵת פְּלִי־אֲשֶׁר עֲשִׂים שָׁם הוּא 23 הָיָה עֹשֶׂה: אֵין שֶׁר־בֵּית־הַסֵּהר רָאָה אֶת־פְּלִי־מֵאִמְרָה בְּיָדוֹ בְּאֲשֶׁר וַהֲוָה אֹתוֹ וְאֲשֶׁר־הָיָה עֹשֶׂה וַהֲוָה מִצְלִיָּה: פ

XL. וַיְהִי אַחֵר הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה הַטָּעִי: מִשְׁקָה מִלְּךְ־מִצְרַיִם וְהֵאֱפֵה לְאֲדֹנָיָהּ 2 לְמִלְּךְ מִצְרַיִם: וַיִּקְצַף שַׂרְטָה עַל שְׁנֵי סְרִיסָיו עַל שֶׁר הַמִּשְׁקִים וְעַל שֶׁר הָאוֹפִים: וַיִּתֵּן אֹתָם בְּמִשְׁמַר 3 בֵּית־שֶׁר הַשְּׂבָרִים אֶל־בֵּית הַסֵּהר

v. 20. אֲסִירֵי ק' v. 22. הַאֲסִירִים ק'

14. Pour me corrompre. Septante : « en disant : dors avec moi ». — Des cris. Hébreu et Septante : « de grands cris ». 16. Pour preuve de sa fidélité, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 17. Pour m'insulter. Les Septante ajoutent : « et il m'a dit : Je dormirai avec toi ». 19. Hébreu et Septante : « Lorsque le maître de

Joseph eut entendu les paroles que lui dit sa femme, disant : Voilà ce que m'a fait ton esclave, il fut enflammé de colère ». XL. 1. Deux eunuques : dans l'hébreu et les Septante, ces mots sont au f. 2 : « irrité contre les deux eunuques ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 4^e Joseph en prison (XXXIX, 19-XL).

En introduxit virum hebræum, ut illüderet nobis : ingressus est ad me, ut coiret mecum : cumque ego succlamássem, ¹⁵ et audísset vocem meam, reliquit pállium quod tenébam, et fugit foras. ¹⁶ In arguméntum ergo fidéi reténtum pállium osténdit marito reverténti domum, ¹⁷ et ait : Ingressus est ad me servus hebræus, quem adduxísti, ut illüderet mihi : ¹⁸ cumque audísset me clamáre, reliquit pállium quod tenébam, et fugit foras.

¹⁹ His audítis dóminus, et nímium crédulus verbis cónjugis, irátus est valde : ²⁰ tradiditque Joseph in cárcerem, ubi vincti regis custodiebantur, et erat ibi clausus. ²¹ Fuit autem Dóminus cum Joseph, et misértus illius dedit ei grátiam in conspéctu princípis cárceris. ²² Qui tradidit in manu illius univérso vinctos qui in custódia tenebantur : et quidquid fiebat, sub ipso erat. ²³ Nec nóverat áliquid, cunctis ei créditis : Dóminus enim erat cum illo, et ómnia ópera ejus dirigébat.

XL. ¹ His ita gestis, áccidit ut pecárent duo eunúchi, pincérna regis Egrépti, et pistor, dómino suo. ² Irátisque contra eos Phárao (nam alter pincérnis préerat, alter pistóribus), ³ misit eos in cárcerem princípis militum, in quo erat vinctus et

4^e
Joseph
in
cárcere.
Gen. 40, 3.
Pa. 104, 15.

Sap. 10, 13.
Act. 7, 9.

Dan. 1, 9.

Duo
eunuchi
in
cárcere.

qu'il a amené ici un homme hébreu pour nous insulter. Il est venu à moi pour me corrompre; et, lorsque j'ai poussé des cris ¹⁵ et qu'il a entendu ma voix, il a laissé son manteau que je tenais, et s'est enfui dehors ». ¹⁶ Et pour preuve de sa fidélité, elle montra à son mari, revenu dans la maison, le manteau qu'elle avait retenu, ¹⁷ et dit : « L'esclave hébreu que tu as amené est venu à moi pour m'insulter; ¹⁸ mais lorsqu'il m'a entendue crier, il a laissé son manteau, que je tenais, et il s'est enfui dehors ».

¹⁹ Ces plaintes entendues, le maître, trop crédule aux paroles de sa femme, fut très irrité, ²⁰ et il envoya Joseph dans la prison où les prisonniers du roi étaient gardés, et il était là enfermé. ²¹ Mais le Seigneur fut avec Joseph, et ayant pitié de lui, il lui fit trouver grâce devant le chef de la prison, ²² lequel mit sous sa main tous les prisonniers qui étaient détenus dans la prison; de sorte que tout ce qui se faisait, était soumis à Joseph. ²³ Il ne prenait même connaissance de rien, tout ayant été confié à Joseph, parce que le Seigneur était avec lui, et dirigeait toutes ses œuvres.

XL. ¹ Ces choses s'étant ainsi passées, il arriva que deux eunuques, l'échanson du roi d'Égypte et le panetier, offensèrent leur maître. ² Et le Pharaon, irrité contre eux (car l'un commandait aux échansons et l'autre aux panetiers), ³ les envoya dans la prison du chef des

4^e Joseph en prison, XXXIX, 19 — XL.

19. *Trop crédule aux paroles de sa femme.* C'est la dernière fois qu'il est question de la femme de Putiphar. L'écrivain sacré ne daigne plus s'occuper d'elle après avoir raconté sa faute. Mais si elle ne fut pas châtiée par son mari lui-même, quand il connut sa duplicité et sa malice, l'élevation de la victime de ses calomnies au rang de premier ministre du pharaon dut être pour elle une punition suffisante. — *Fut très irrité.* Plusieurs commentateurs trouvent cette colère peu en rapport avec le châtiement, relativement bénin, qui en fut la suite : Putiphar se contenta de faire enfermer Joseph, sans lui infliger la bastonnade ou la mutilation dont il avait légalement le droit de le punir. Mais, sans recourir à d'autres explications, sans supposer, par exemple, avec quelques-uns, que Putiphar eut des soupçons sur la véracité de sa femme (*nímium crédulus* n'est pas dans l'hébreu), la conduite du maître envers Joseph s'explique suffisamment par la douceur des meurs égyptiennes relativement aux esclaves. Ceux-ci, en effet, n'étaient guère traités avec plus de sévérité chez les Égyptiens que chez les Hébreux.

20. *Dans la prison.* La tradition a placé à Memphis la prison de Joseph, et l'on peut accepter cette donnée sous bénéfice d'inventaire. Sans doute, la vraie capitale des rois Hyksos paraît avoir été Tanis. Mais il y a tout lieu de croire qu'ils étaient alors maîtres de Memphis et devaient y résider volontiers, à l'exemple des pharaons indigènes, qu'ils s'efforçaient d'imiter de leur mieux.

21. *Le chef de la prison.* La prison d'État (v. 20), dépendait de Putiphar à cause de ses attributions (voir la note sur le v. 1). Le chef de la prison était donc un des subordonnés de Putiphar.

XL. 1. *Deux eunuques.* Voir la note sur *Genèse*, xxxix, 1. — *L'échanson... et le panetier.* Les inscriptions égyptiennes mentionnent, parmi les dignitaires de la cour, un chef boulanger et un chef échanson, « chef de la demeure des boissons ». Ces deux officiers et leurs collègues étaient sous les ordres d'un premier majordome, « le chef du palais de Sa Majesté ». Les songes qu'ils eurent et dont on va lire le récit nous apprennent exactement en quoi consistait leur emploi.

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 4^e Joseph in carcere (XXXIX, 19-XL).

οὐ Ἰωσήφ ἀπῆκτο ἐκεῖ. ⁴ Καὶ συνέστησεν ὁ ἀρχιδεσμοῦτης τῷ Ἰωσήφ αὐτοῦς. Καὶ παρέστη αὐτοῖς ἦσαν δὲ ἡμέρας ἐν τῇ φυλακῇ.

⁵ Καὶ εἶδον ἰμφοῦτεροι ἐνυπνιον ἐν μιᾷ νυκτί· ἢ δὲ ὄρασις τοῦ ἐνυπνίου τοῦ ἀρχιοινοχόου καὶ ἀρχιστοιποιοῦ, οἱ ἦσαν τῷ βασιλεῖ Αἰγύπτου, οἱ ἄντες ἐν τῷ δεσμοτηρίῳ, ἦν αὐτῇ.

⁶ Εἰςῆλθε πρὸς αὐτοὺς Ἰωσήφ τὸ πρωί, καὶ ἴδεν αὐτούς, καὶ ἦσαν τεταραγμένοι. ⁷ Καὶ ἠρώτα τοὺς εὐνοῦχους Φαραῶ, οἱ ἦσαν μετ' αὐτῶν ἐν τῇ φυλακῇ παρὰ τῷ κυρίῳ αὐτοῦ, λέγων·

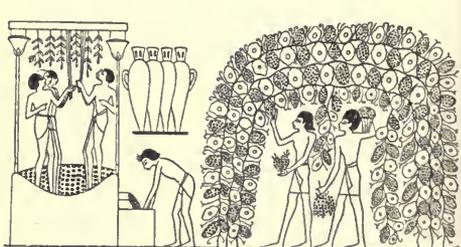
⁸ Οἱ δὲ εἶπαν αὐτῷ· Ἐνυπνιον εἶδομεν, καὶ ὁ συγκρίνων οὐκ ἔστιν αὐτό. Εἶπε δὲ αὐτοῖς Ἰωσήφ· Οὐχὶ διὰ τοῦ θεοῦ ἡ διασάφησις αὐτῶν ἐστὶ; διηγῆσασθε οὖν μοι. ⁹ Καὶ διηγῆσατο ὁ ἀρχιοινοχόος τὸ ἐνυπνιον αὐτοῦ τῷ Ἰωσήφ καὶ εἶπεν· Ἐν τῷ ὕπνῳ μου ἦν ἄμπελος ἐναντίον μου, ¹⁰ ἐν δὲ τῇ ἄμπελῳ τρεῖς πυθμένες, καὶ αὐτῇ θύλλουσα ἀνετηρογυῖα βλαστούς, πέπειροι οἱ βότρυες· σταφυλῆς. ¹¹ Καὶ τὸ ποτήριον Φαραῶ ἐν τῇ χειρὶ μου, καὶ ἔλαβον τὴν σταφυλὴν καὶ ἐξέθλιψα αὐτὴν εἰς τὸ ποτήριον, καὶ ἔδωκα τὸ ποτήριον εἰς τὴν χεῖρα Φαραῶ. ¹² Καὶ εἶπεν αὐτῷ Ἰωσήφ· Τοῦτο ἡ σύγκρισις αὐτοῦ· Οἱ τρεῖς πυθμένες τρεῖς ἡμέραι εἰσὶν. ¹³ ἔτι τρεῖς ἡμέραι, καὶ μνησθήσεται Φαραῶ τῆς ἀρχῆς σου καὶ ἀποκαταστήσει σε ἐπὶ τὴν ἀρχιοινοχοῦν σου, καὶ δώσεις τὸ ποτήριον Φαραῶ εἰς τὴν χεῖρα αὐτοῦ κατὰ τὴν ἀρχὴν σου τὴν πρώτην, ὡς ἦσθα οἰνοχοῦν. ¹⁴ Ἀλλὰ μνησθήτι μου διὰ σεαυτοῦ, ὅταν εὖ γένηται σοι, καὶ ποιήσεις ἐν ἐμοὶ ἔλεος, καὶ μνησθήσῃ περὶ ἐμοῦ πρὸς Φαραῶ, καὶ ἐξέλξεις με ἐκ τοῦ ὀχυρωματός τούτου. ¹⁵ Ὅτι κλοπῇ ἐκλάπην

מִקְוֶם אֲשֶׁר יוֹסֵף אָכּוּר שָׁם: וַיִּפְקֹד שָׂר הַשְּׂבָחִים אֶת־יוֹסֵף אֹתָם וַיִּשְׂרַת ה' אֹתָם וַיְהִי יָמִים בְּמִשְׁמָר: וַיְהִלְמוּ הַלֵּוֹם שְׂנֵיהֶם אִישׁ הִלְמוּ בְּלוּלָה אֶחָד אִישׁ כִּפְתָּרוֹן הִלְמוּ הַמִּשְׁקָה וַהֲאִפָּה אֲשֶׁר לְמַלְךָ מִצָּרִים אֲשֶׁר אֲסֻרִים בְּבֵית הַסֶּהַר: וַיָּבֹא אֲלֵיהֶם יוֹסֵף בְּבֹקֶר וַיֵּרָא אֹתָם וַהֲנֶם זָעֲפִים: וַיִּשְׁאַל אֶת־סֻרְיֹסִי פֶרְטָה אֲשֶׁר אִתּוֹ בְּמִשְׁמָר בֵּית אֲדֹנָיו לֵאמֹר מַה־יֵּזְכְּרֶנּוּ פְּנֵיכֶם רָעִים הַיּוֹם: וַיֹּאמְרוּ אֵלָיו הַלֵּוֹם הִלְמָנוּ וּפְתָר אִין אִתּוֹ וַיֹּאמְרוּ אֲלֵיהֶם יוֹסֵף הֲלוֹא לְאֱלֹהִים פְּתָרְכֶם סִפְרוּנָא לִי: וַיִּסְפֹּר שְׂרֵי־הַמִּשְׁקִים אֶת־הִלְמוֹ לְיוֹסֵף וַיֹּאמְרוּ לוֹ בְּהִלְמוֹי וַהֲנִהֲגָנָן לְפָנָי: וּבְגָנָן שְׁלֹשָׁה שָׁרְיָגִם וְהוּא כִּפְתָּרָת עֲלֵתָה נִצְּהָה תְּכַשְׁלֵהוּ אֲשַׁפְּלֵתִיהָ עֲנָבִים: וְכֹס פֶרְעָה בְּיָדִי וַאֲקַח אֶת־הַעֲנָבִים וַאֲשַׁחֵט אֹתָם אֶל־כּוֹס פֶּרְטָה וְאִתְּנֶן אֶת־הַכּוֹס עַל־פְּתָרְנִי שְׁלֹשָׁת הַשָּׁרְיָגִים שְׁלֹשָׁת יָמִים הֵם: בְּעֹדִי שְׁלֹשָׁת יָמִים וַיִּשָּׂא פֶרְטָה אֶת־רֹאשׁוֹ וַהֲשִׁיבָה עַל־פְּגָה וַנְּתַף כּוֹס־פֶּרְטָה בְּיָדוֹ פִּמִּשְׁפֹּט הֲרֹאשׁוֹן אֲשֶׁר הָיִיתָ מִשְׁקָהוּ: כִּי אִם־זָכַרְתָּנִי אֶתְּנֶן פָּאֲשֶׁר יוֹסֵב לְךָ וְעִשְׂתָּה־נָּא עִמָּדִי חֶסֶד וַהֲזַכַּרְתָּנִי אֶל־פֶּרְטָה כִּי־גִלְבֹּ

5. A: ἴδον. AX: ἀμφ. ἐνυπνιον, ἐκάτερος (s. -τεροι) ἐνυπν. ἐν μ. νυκτί ὄρασις τῷ ἐνυπν. αὐτῷ, ὁ ἀρχ. κ. ἀρχ. AFX* ἦν αὐτῇ. 6. AFX+ (p. E.) δὲ. A: ἴδεν. 8. A: ἴδομεν. AFX: αὐτὸ οὐκ ἔστ. FX: διασάφ. αὐτῷ. 9. A²X+ (p. εἰπ.) αὐτῷ (FX: αὐτῷ ἄνωγ). 10. EX: καὶ πέπ. (FX: πεπειρος βότρουας). 11. EX+ (p. alt. ποτ.) Φαραῶ. AEX: τὰς χεῖρας. 14. AFX: εὖ σοι γέν. A¹X* πρὸς. 15. FX: τὸν ὀχυρον τῷ λάκκω τῷ τῷ.

14. אֲשֶׁר הָיִיתָ מִשְׁקָהוּ: כִּי אִם־זָכַרְתָּנִי אֶתְּנֶן פָּאֲשֶׁר יוֹסֵב לְךָ וְעִשְׂתָּה־נָּא עִמָּדִי חֶסֶד וַהֲזַכַּרְתָּנִי אֶל־פֶּרְטָה כִּי־גִלְבֹּ

5. Tous deux. Hébreu et Septante : « tous deux, l'échanson et le panetier du roi d'Égypte, qui étaient renfermés dans la prison ». — Un songe qui, selon son interprétation, se rapportait à eux. Hébreu : « chacun selon l'interprétation de son songe », c'est-à-dire : le songe de chacun ayant sa signification particulière. 7. Plus triste aujourd'hui que de coutume. Hébreu et Septante : « triste ». 8. L'interprétation. Septante : « leur interprétation ». 9. Le premier, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 11. La coupe que je tenais. Hébreu : « la coupe du Pharaon » ; Septante : « la coupe ». 13. Se souviendra de ton ministère. Hébreu : « relèvera ta tête ».



La vendange en Égypte (ŷ. 9). (Tombeau de Nakhti).

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 4° Joseph en prison (XXXIX, 19-XL).

Joseph. ⁴ At custos cárceris trádidit eos Joseph, qui et ministrábat eis. Aliquántulum témporis flúxerat, et illi in custódia tenebántur.

⁵ Viderúntque ambo sómnum nocte una júxta interpretatióem cóngruam sibi : ⁶ ad quos cum intráisset Joseph mane, et vidisset eos tristes, ⁷ sciscitátus est eos, dicens : Cur tristior est hódie sólito fácies vestra? ⁸ Qui respondérunt : Sómnum vidimus, et non est qui interpretétur nobis. Dixítque ad eos Joseph : Numquid non Dei est interpretatió? reférte mihi quid vidéritis.

⁹ Narrávit prior, præpósitus pincernárum, sómnum suum : Vidébam coram me vitem, ¹⁰ in qua erant tres propágines, créscere paulátim in gemmas, et post flores uvas maturéscere : ¹¹ calicémque Pharaónis in manu mea : tuli ergo uvas, et expréssi in calicem quem tenébam, et trádidí póculum Pharaóni. ¹² Respondít Joseph : Hæc est interpretatió sómni : Tres propágines, tres adhuc dies sunt : ¹³ post quos recordábitur Phárao ministérii tui, et restituet te in gradum pristinum : dabisque ei calicem júxta officium tuum, sicut ante fácere consuévas. ¹⁴ Tantum meménto mei, cum bene tibi fuérit, et fácias mecum misericórdiam, ut súggeras Pharaóni ut edúcat me de isto cárcere : ¹⁵ quia furto sublátus

soldats, où Joseph aussi était détenu. ⁴ Mais le gardien de la prison leur donna Joseph pour les servir. Quelque temps s'était écoulé depuis qu'ils étaient détenus dans la prison.

⁵ Or ils virent tous deux, dans une même nuit, un songe qui, selon son interprétation, se rapportait à eux. ⁶ Lorsque Joseph fut entré près d'eux le matin, et qu'il les eut vus tristes, ⁷ il les interrogea, disant : « Pourquoi votre visage est-il plus triste aujourd'hui que de coutume? » ⁸ Ceux-ci répondirent : « Nous avons vu un songe, et il n'y a personne pour nous l'interpréter ». Joseph leur dit : « N'est-ce pas à Dieu qu'appartient l'interprétation? Rapportez-moi ce que vous avez vu ».

⁹ Le grand échanson raconta le premier son songe : « Je voyais devant moi qu'une vigne, ¹⁰ où il y avait trois provins, poussait peu à peu des boutons, et qu'après des fleurs, des raisins mûrissaient, ¹¹ et que la coupe du Pharaon était dans ma main : je pris donc les raisins et les pressai dans la coupe que je tenais, et je donnai la coupe au Pharaon ». ¹² Joseph répondit : « Voici l'interprétation du songe : les trois provins, ce sont trois jours encore, ¹³ après lesquels le Pharaon se souviendra de ton ministère, et te rétablira dans ton ancienne charge : tu lui présenteras la coupe, selon ton office, comme tu avais coutume de le faire auparavant. ¹⁴ Seulement souviens-toi de moi, quand bien t'arrivera, et fais-moi miséricorde en suggérant au Pharaon de me tirer de cette prison : ¹⁵ car j'ai été enlevé par

Somnia ministro-rum Pharaonis.

2 Esd. 2, 2. Luc. 24, 17.

Gen. 41, 16. Dan. 2, 28. Is. 44, 7. 2 Pet. 1, 20.

Somnium pincernæ.

Somni interpretatio.

1 Cor. 7, 21. Luc. 23, 42. 2 Esd. 5, 19; 13, 31.

5. Ils virent tous deux, dans une même nuit, un



Jus exprimé dans la coupe (v. 11). (Tombeau de Rekhmara).

songe. Les Égyptiens attachaient aux songes une importance extrême. Ils employaient, pour en obtenir des dieux, des infusions faites avec l'euphorbe, le poivre, la camomille, le chrysanthème, la peau de cerf, le soufre natif, l'ammoniac, la magnésie, etc.

9. Une vigne. Les inédules ont prétendu que,

d'après Hérodote (II, 77), et Plutarque (*De Iside et Osiride*, § 6), les Égyptiens n'avaient pas de vignes. Mais Hérodote contredit son propre témoignage en cinq endroits différents (II, 37, 60, 122, 133, 168), et Plutarque est contredit par Diodore, Strabon, Pline l'Ancien, Athénée et Horace. Du reste, les monuments égyptiens attestent que la vigne et le vin étaient très communs en Égypte à l'époque de Joseph. Ils nous font assister à toutes les opérations de la vendange, et même à la préparation du moût, ou jus de raisin exprimé dans l'eau, dont parle le grand échanson au v. 11.

11. Je donnai la coupe au Pharaon. Cet usage est attesté par les monuments, où l'on voit la coupe présentée par les esclaves à leur maître et à tous ses invités.

13. Le Pharaon. Ce pharaon est probablement Apapi II, le plus célèbre des rois pasteurs, qui s'étaient emparés de l'Égypte depuis longtemps, et qui étaient d'origine sémitique comme Joseph.

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 4^o Joseph in carcere (XXXIX, 19-XL).

ἐκ γῆς Ἐβραίων, καὶ ὠδε οὐκ ἐποίησα οὐδέν, ἀλλ' ἐνέβαλον με εἰς τὸν λάκκον τοῦτον'.

16 Καὶ εἶδεν ὁ ἀρχιστοιχοῖός, ὅτι ὀρθῶς συνέκρινε, καὶ εἶπε τῷ Ἰωσήφ. Καγὼ εἶδον ἐνύπνιον, καὶ ὅμην τρία κανὰ γονδριτῶν ἀφ' ὧν ἐπὶ τῆς κεφαλῆς μου. 17 ἐν δὲ κανῶ τῶ ἐπάνω ἀπὸ πάντων τῶν γενῶν ὧν Φαραὼ ἐσθίει ἔργον σιτοποιοῦ, καὶ τὰ πετεινὰ τοῦ οὐρανοῦ κατῆσθιεν αὐτὰ ἀπὸ τοῦ κανοῦ τοῦ ἐπάνω τῆς κεφαλῆς μου. 18 Ἀποκριθεὶς δὲ Ἰωσήφ εἶπεν αὐτῷ. Ἀὐτὴ ἡ σύγκρισις αὐτοῦ. Τὰ τρία κανὰ τρεῖς ἡμέραι εἰσίν. 19 ἐτι τριῶν ἡμερῶν, καὶ ἀφελεῖ Φαραὼ τὴν κεφαλὴν σου ἀπὸ σοῦ, καὶ κρεμάσει σε ἐπὶ ζύλον, καὶ φάγεται τὰ ὄρρακα τοῦ οὐρανοῦ τὰς σάρκας σου ἀπὸ σοῦ.

20 Ἐγένετο δὲ ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ, ἡμέρα γενέσεως ἦν Φαραὼ, καὶ ἐποίει ποτὸν πᾶσι τοῖς παισὶν αὐτοῦ, καὶ ἐμνήσθη τῆς ἀρχῆς τοῦ οἰνογόου καὶ τῆς ἀρχῆς τοῦ σιτοποιοῦ ἐν μέσῳ τῶν παίδων αὐτοῦ. 21 Καὶ ἀποκατέστησε τὸν ἀρχιοινογόον ἐπὶ τὴν ἀρχὴν αὐτοῦ, καὶ ἔδωκε τὸ ποτήριον εἰς τὴν χεῖρα Φαραὼ. 22 Τὸν δὲ ἀρχισιτοποιὸν ἐκρέμισεν, καθὰ συνέκρινεν αὐτοῖς Ἰωσήφ. 23 Καὶ οὐκ ἐμνήσθη ὁ ἀρχιοινογόος τοῦ Ἰωσήφ, ἀλλ' ἐπ-ελάθετο αὐτοῦ.

XLI. Ἐγένετο δὲ μετὰ δύο ἔτη ἡμερῶν, Φαραὼ εἶδεν ἐνύπνιον. Ὡς τὸ ἐστάναι ἐπὶ τοῦ ποταμοῦ, 2 καὶ ἰδὼν ὡσπερ ἕκ τοῦ ποταμοῦ ἀνέβαινον ἑπτὰ βόες καλαὶ τῷ εἶδει καὶ ἔλεκται ταῖς σαρξί, καὶ ἐβόσκοντο ἐν τῷ ἄγρῳ. 3 Ἄλλα δὲ ἑπτὰ βόες ἀνέβαινον μετὰ ταύτας ἕκ τοῦ ποταμοῦ αἰσχροὶ τῷ εἶδει καὶ λεπταὶ ταῖς σαρξί, καὶ ἐνέμοντο παρὰ τὰς βόας ἐπὶ τὸ χεῖλος τοῦ ποταμοῦ. 4 Καὶ κατ-

16. A: ἰδεν... ἰδον. 17. AEX+ (a. κανῶ) τῶ. X* τ. γενῶν (A: τ. γεννημάτων). AEX+ (a. Φ.) ὁ βασιλευς. 19. AEX* (pr.) καὶ. 20. AFX: ἀρχιοιν... ἀρχισ. 21. AX: ἀπεκατέστησεν. 23. AEX: ἕκ ἐν. δὲ. A: ἀλλὰ ἐπ. — 1. B^{2*} τῆ. 3. A¹ (pro π. τὰς β.): αἱ βόες. AFX: παρὰ τὸ χ. A+ (in f.) ἐν τῷ ἄγρῳ.

ἠνέβηται מֵאֶרֶץ הָעִבְרָיִם וְגַם-פֹּה לֹא- עָשִׂיתִי מֵאֲמָתָה כִּי-שָׂמָו אֹתִי בַבּוֹר 16 וַיֵּרָא שְׂרֵי-הָאִפְסִים כִּי-טוֹב פִּתְרָה וַיֹּאמֶר אֶל-יוֹסֵף אֶת-אֲנִי בְהַלְוֹמִי וְהִנֵּה שְׁלֹשָׁה סִבֵּי הָרִי עַל-רֹאשִׁי 17 וּבְסֵל הַקְּלָיוֹן מִכָּל מֵאֲכָל פְּרֵי-הָ אֲרֶזֶה מַעֲשֵׂה אִפְהָ וְהָעוֹף אֲכָל אֶתֶם מִן-הַסֵּל מֵעַל רֹאשִׁי 18 וַיַּעַן יוֹסֵף וַיֹּאמֶר זֶה פִּתְרֹנִי שְׁלֹשֶׁת הַסִּבֵּים שְׁלֹשֶׁת יָמִים יִשָּׂא 19 פְּרֵי-הָ אֶת-רֹאשִׁי מֵעֵלְיָהּ וְתִלְהֶ אֹתָהּ עַל-זֵרֶךְ וְאֲכָל הָעוֹף אֶת-בְּשָׂרָהּ מֵעֵלְיָהּ 20 וַיְהִי בַיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי וַיּוֹם הַלְוֹת אֶת-פְּרֵי-הָ וַיַּעַשׂ מִשְׁתָּה לְכָל-עַבְדָּיו וַיִּשָּׂא אֶת-רֹאשׁוֹ שֶׁר הַמְּשָׁקִים וַיִּשָּׂב אֶת-שֶׁר הַמְּשָׁקִים עַל-מִשְׁקָהּ 21 וַיִּתֵּן הַכֹּס עַל-כַּף פְּרֵי-הָ 22 וַיִּתֵּן אֶת-שֶׁר הַמְּשָׁקִים תִּלְהֶ אֶת-יוֹסֵף 23 וְלֹא-זָכַר שֶׁר-הַמְּשָׁקִים אֶת-יוֹסֵף וַיִּשְׁכַּחְהוּ 24

פ פ פ י 10

XLI. וַיְהִי מִקֵּץ שְׁנָתַיִם יָמִים וּפְרֵי-הָ הָלָם וְהִנֵּה עֵמֶד עַל-הַיְאֹר 2 וּמִן-הַיְאֹר עָלָת שָׁבַע פָּרוֹת יְפוֹת מִרְאָה וּבְרִיאֹת בָּשָׂר וּתְרֵינָה בָּאֵהוּ 3 וְהִנֵּה שָׁבַע פָּרוֹת אֲחֵרוֹת עֲלוֹת אֲחֵרֵיהֶן מִן-הַיְאֹר רַעוֹת מִרְאָה וְתִקּוֹת בָּשָׂר וְתַעֲמֹדְנָה אֲכָל הַפָּרוֹת 4 עַל-שִׁפְתַי הַיְאֹר 5 וְהֵאֲכִלְנָה הַפָּרוֹת

v. 15. כֹּלֵי

17. En mangeaient. L'hébreu et les Septante ajoutent : « dans la corbeille au-dessus de ma tête ».
20. Grand, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — A ses serviteurs. Hébreu et Septante : « à tous ses serviteurs ». — Se ressouvint. Hébreu : « éleva la tête ». — Pendant le repas. Hébreu et Septante : « au milieu de ses serviteurs ».
22. Il suspendit l'autre. Hébreu et Septante : « et il fit pendre le chef des panetiers, selon l'interprétation que Joseph lui avait donnée ».

33. Tout lui prospérant, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
XLI. 2. Extrêmement, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Grasses. Septante : « de choix ».
3. Sortaient du fleuve. L'hébreu et les Septante ajoutent : « derrière elles ». — Elles passaient. L'hébreu et les Septante ajoutent : « à côté d'elles ».
et n'ont pas : « dans des lieux verdoyants ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 4^e Joseph en prison (XXXIX, 19-XL).

sum de terra Hebræorum : et hic innocens in lacum missus sum.

¹⁶ Videns pistorum magister quod prudenter somnium dissolvisset, ait : Et ego vidi somnium, quod tria canistra farinæ habërem super caput meum : ¹⁷ et in uno canistro quod erat excelsius, portare me omnes cibos qui fiunt arte pistoria, avésque comedere ex eo. ¹⁸ Respondit Joseph : Hæc est interpretatio somni : Tria canistra, tres adhuc dies sunt : ¹⁹ post quos auferet Pharaon caput tuum, ac suspendet te in cruce, et lacerabunt volucres carnes tuas.

²⁰ Exinde dies tertius natalitius Pharaonis erat : qui faciens grande convivium pueris suis, recordatus est inter epulas magistri pincernarum, et pistorum principis. ²¹ Restituitque alterum in locum suum, ut porrigeret ei poculum : ²² alterum suspendit in patibulo, ut conjectoris veritas probaretur. ²³ Et tamen succedentibus prosperis, præpositus pincernarum oblitus est interpretis sui.

XLI. ¹ Post duos annos vidit Pharaon somnium. Putabat se stare super fluvium, ² de quo ascendebant septem boves, pulchræ et crassæ nimis : et pascebantur in locis palustribus. ³ Aliæ quoque septem emergébant de flumine, foedæ confectæque maciæ : et pascebantur in ipsa amnis ripa in locis virèntibus : ⁴ devoraveruntque

Gen. 37, 35.

Somnium pistoris.

Interpretatio.

1 Reg. 17, 46.
4 Reg. 25, 27.

Mat. 14, 6.
Os. 7, 5.
Ezech. 2, 18.

Implentur somnia.

2 Esd. 2, 1.

Ps. 117, 8.
Lam. 3, 26.

5^e Somnia Pharaonis. Ex. 7, 15.
Dan. 2, 1.

fraude du pays des Hébreux, et innocent j'ai été jeté ici dans la fosse ».

¹⁶ Le grand panetier, voyant qu'il avait sagement expliqué le songe, dit : « Et moi aussi j'ai vu un songe : j'avais trois corbeilles de farine sur ma tête ; ¹⁷ et dans l'une des corbeilles, qui était la plus élevée, je portais de tous les aliments qui s'apprentent par l'art du boulanger, et les oiseaux en mangeaient ». ¹⁸ Joseph répondit : « Voici l'interprétation du songe : les trois corbeilles, ce sont trois jours encore, ¹⁹ après lesquels le Pharaon t'enlèvera la tête, et te suspendra à une croix, et les oiseaux déchireront tes chairs ».

²⁰ Le troisième jour d'après était le jour de la naissance du Pharaon, qui, faisant un grand festin à ses serviteurs, se ressouvint, pendant le repas, du grand échanson et du grand panetier. ²¹ Or il rétablit l'un dans sa charge, pour qu'il lui présentât la coupe, ²² et il suspendit l'autre à une potence ; en sorte que la véracité de l'interprète se trouva justifiée. ²³ Cependant, tout lui prospérant, le grand échanson oublia son interprète.

XLI. ¹ Après deux ans, le Pharaon vit un songe. Il croyait qu'il était debout sur le bord du fleuve, ² duquel montaient sept vaches extrêmement belles et grasses ; et elles paissaient dans les marécages. ³ Sept autres vaches aussi sortaient du fleuve, hideuses et consumées de maigreur ; et elles paissaient sur la rive même du fleuve, dans des lieux verdoyants ; ⁴ et elles dévorèrent

16. Sur ma tête. Hérodote avait remarqué, comme



Présentation de la coupe (y. 21). (Tombeau de Rekhmara).

une singularité des mœurs égyptiennes, que les femmes y portaient les fardeaux sur les épaules et les hommes sur la tête. Si son observation n'est pas juste dans sa généralité, elle l'est au moins pour les porteurs de pain, comme on le voit par les peintures des monuments.

²⁰. Le jour de la naissance du Pharaon. C'est là

encore un trait égyptien. L'anniversaire de la naissance du roi était célébré comme une fête solennelle. Les inscriptions mentionnent des grâces accordées à cette occasion, et nous prouvent ainsi que le Pharaon pensait alors aux prisonniers, soit pour leur rendre ses faveurs, soit pour prononcer définitivement sur leur sort.

²¹. Pour qu'il lui présentât la coupe. Voir y. 11.

5^e Exaltation de Joseph, XLI.

XLI. 1. Sur le bord du fleuve du Nil, le fleuve unique de l'Égypte, auquel ce pays doit toute sa fertilité et sa richesse.

2. Sept vaches. Ce nombre sept avait, dans les deux songes du Pharaon, une valeur chronologique ; mais de plus, c'était pour les Égyptiens un nombre sacré. La déesse Hathor était souvent représentée accompagnée de sept vaches mystiques. Au solstice d'hiver, on faisait faire sept fois à une vache le tour du

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-I). — 5^o Joseph exaltatus (XLI).

έφαγον αι' επτά βόες αι' αισχροαι " και λεπται ταις σαρχι ταις επτα βόιαι ταις καλας τω ειδει και ταις *ελεγκταις ταις σαρχι. Ηγειρθη δε Φαραω. ⁵ Και " ενυπνιασθη το δευτερον, και ιδου επτα σταχρεις ανεβαινον εν τω πυθμει ενι *ελεκτοι και καλοι. ⁶ Και ιδου επτα σταχρεις λεπτοι και ανεμοσθοροι ανεφνοντο μετ' αυτου. ⁷ Και κατεπιον οι επτα σταχρεις οι λεπτοι και ανεμοσθοροι τους επτα σταχρεις τους *ελεκτους και τους πληρεις. Ηγειρθη δε Φαραω, και ην ενυπτιον. ⁸ Εγενετο δε πρωι και εξαράγη η ψυχη αυτου, και αποστειλας εκάλεσε παντας τους εξηγητας Αιγυπτου και παντας τους σοφου αυτης, και διηγήσατο αυτοις Φαραω το ενυπτιον αυτου, και ουκ ην ο απαγγελλον αυτο τω Φαραω.

⁹ Και ελάλησεν ο αρχιοιογός προς Φαραω, λέγων· Την αμαρτιαν μου αναμνησχω σημερον. ¹⁰ Φαραω ωρίσθη τοις παισιν αυτου και εθετο ημια εν φυλακη, εν τω οικω του αρχιμαγειρου, μεε τε και τον αρχιιοιοποιον. ¹¹ Και ειδομεν ενυπτιον 'αμσότεροι εν νυκτι μιζ, εγω και αυτοι, εκαστος κατα το αυτου ενυπτιον ειδομεν. ¹² Ην δε εκει μεθ' ημων νεανισκος παις Εβραιος του αρχιμαγειρου, και διηγησαμεθα αυτω και συνεκρινεν ημιν. ¹³ Εγενηθη δε, καθωις συνεκρινεν ημιν ουτω και συνεβη, μεε τε αποκατασταθη και επι την αρχην μου, εκεινον δε κρεμασθηαι.

¹⁴ Αποστειλας δε Φαραω εκάλεσε τον Ιωσήφ, και εξήγαγον αυτον απο του οχρωματου, και εξύρρησαν αυτον και ηλλαξαν την στολην αυτου και ηλθε προς Φαραω. ¹⁵ Είπε δε Φαραω προς Ιωσήφ· Ενυπτιον ειώρακα, και ο συγκρίνων ουκ εστιν αυτο· εγω δε ακήκουα περι σου λεγοντων, ακουσαντα σε ενυπνια συγκριuai αυτα. ¹⁶ Αποκριθεις δε Ιωσήφ τω

4. AFX*(alt.) τ. σαρχι. 5. AFX* τω. 6. AEX (pro K. idè) Άλλοι δε. 8. A¹EX*(alt.) αυτα. 10 A²B: αρχιμαγειρου (-δεσμοφυλακος A¹X). 11. AFX* άμφ. A¹ (pr. man.): (*εκ.) κατα το αυτο. 14. A¹X: εξήγαγεν. AFX: εκ τ. οχ. 15. AFX: τω Ιωσ.

ρεωτ ημραα ηδεκτ ηβשר את שבע תפירות ופת המראה ותבריא את ויקץ ה פרעה: וישן ויחלם שנית והנה ו שבע שבלים עלות בקנה אחד 6 בריאות וטבות: והנה שבע שבלים בקות ושדותפת קדרים צמהות אהריו: 7 ותבלענה השבלים הנדקות את שבע השבלים הבריאות והמלאות ויקץ 8 פרעה והנה חלום: ויהי בכרך ותפעם רוחו וישלח ויקרא את פל-הרטמי מצרים ואת-פל-הכמיה ויספר פרעה להם את-חלמו ואין 9 פותר אותם לפרעה: וידבר שר המשקים את-פרעה לאמר את-חטאי י אני מזכיר היום: פרעה קצף על- עבדיו ויתן אתי במשמר בית שר השבחים אתי ואת שר האפים: 11 ונהלמה חלום בלילה אחד אני והיא איש פפתרון חלמו חלמני: 12 ושם אפנו נער עבדי עבד לשר השבחים ונספר-לו ויפתר-לנו את- 13 חלמתינו איש פתלמו פתר: ויהי פאשר פתור-לנו פן תהי אתי השיב 14 על-פני ואתו חלה: וישלה פרעה ויקרא את-יוסף ויריצהו מן-תבור ויגלה ויחלף שמלתיו ויבא אל- 15 ויאמר פרעה אל-יוסף חלום חלמתי ופתר אין אתו ואני שמעתי עליה לאמר תשמע חלום לפתר אתו: וישן יוסף את-פרעה לאמר

souvenir de ma faute ».

41. Présage des choses futures. Hébreu : « chacun selon l'interprétation de son songe »; Septante : « nous vîmes chacun selon son songe ».

42. Il y avait là. L'hébreu et les Septante ajoutent : « avec nous ».

43. A une croix, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

45. Très sagement. Hébreu et Septante : « après les avoir entendus ».

5. S'endormit de nouveau, manque dans les Septante.

7. Toute la beauté des premiers. Hébreu : « les sept épis gras (Septante : de choix) et pleins ». — Le Pharaon s'éveillant après son sommeil. Hébreu et Septante : « et Pharaon se réveilla. Voilà le songe ».

9. Enfin, Vulgate: demum, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Se souvenir. Hébreu et Septante : « prenant la parole ». — Je confesse ma faute. Hébreu et Septante : « je me rappelle aujourd'hui le

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 5^e Exaltation de Joseph (XLI).

eas, quarum mira species et habitudo corporum erat. Expergefactus Pharaon, ⁵ rursus dormivit, et vidit alterum somnium : Septem spicae pullulabant in culmo uno, plenae atque formosae : ⁶ aliae quoque totidem spicae tenues et percussae uridine oriebantur, ⁷ devorantes omnem priorum pulchritudinem. Evigilans Pharaon post quietem, ⁸ et facto mane, pavore perterritus, misit ad omnes conjectores Aegypti, cunctosque sapientes : et accersitis narravit somnium, nec erat qui interpretaretur.

⁹ Tunc demum reminiscens pincernarum magister, ait : Confiteor peccatum meum. ¹⁰ Iratus rex servis suis, me et magistrum pistorum retrudi jussit in carcerem principis militum : ¹¹ ubi una nocte uterque vidimus somnium praesagum futurorum. ¹² Erat ibi puer hebraeus, ejusdem ducis militum famulus : cui narrantes somnia, ¹³ audivimus quidquid postea rei probavit eventus : ego enim redditus sum officio meo : et ille suspensus est in cruce.

¹⁴ Protinus ad regis imperium educum de carcere Joseph totoderunt : ac veste mutata, obtulerunt ei. ¹⁵ Cui ille ait : Vidi somnia, nec est qui edisserat : quae audivi te sapientissime conicere. ¹⁶ Respondit Joseph :

Gen. 40, 6.
Ex. 7, 11.
Dan. 2, 2.

Is. 41, 26.

Gen. 40, 14.
Pincerna
confessio.
Gen. 40, 1-3.

Gen. 40, 5-22.

Ps. 104, 20.
Sap. 10, 13.

2 Reg.
19, 34.
Joseph
coram
Pharaone.

celles dont la beauté et l'embonpoint étaient merveilleux. Le Pharaon, s'étant réveillé, ⁵ s'endormit de nouveau et vit un autre songe : sept épis poussaient sur une seule tige, pleins et beaux ; ⁶ et autant d'autres épis grêles et frappés par un vent brûlant se levaient aussi, ⁷ dévorant toute la beauté des premiers. Le Pharaon s'éveillant après son sommeil, ⁸ et, le matin venu, frappé d'épouvante, il envoya vers tous les devins de l'Égypte et tous les sages, et les ayant mandés, il leur raconta le songe, et il n'y en avait aucun qui pût l'interpréter.

⁹ Alors enfin le grand échanon, se souvenant, dit : « Je confesse ma faute. ¹⁰ Le roi, irrité contre ses serviteurs, ordonna que moi et le grand panetier fussions ramenés dans la prison du chef des soldats, ¹¹ où dans une seule nuit nous vîmes chacun un songe, présage des choses futures. ¹² Il y avait là un jeune Hébreu, serviteur du même chef des soldats, et auquel ayant raconté nos songes, ¹³ nous entendîmes tout ce que dans la suite l'événement confirma ; car moi je fus rendu à ma charge, et lui fut suspendu à une croix ».

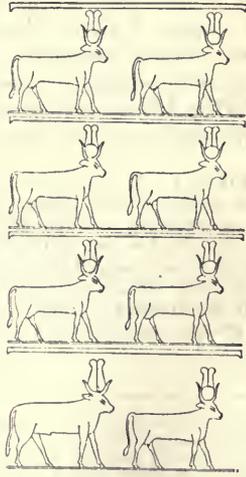
¹⁴ Aussitôt, par l'ordre du roi, on tondit Joseph qu'on avait tiré de la prison, et, ses vêtements changés, on le lui présenta. ¹⁵ Le roi lui dit : « J'ai vu des songes, et il n'y a personne qui puisse les expliquer : j'ai appris que tu les interprètes très sagement ».

temple des dieux. Enfin le nombre sept revient fréquemment dans les documents égyptiens, comme dans les papyrus magiques et dans le *Livre des morts*, où les sept vaches mystiques accompagnent souvent le taureau sacré.

^{8.} *Tous les devins de l'Égypte et tous les sages.* Ces devins appartenaient à la caste sacerdotale, qui avait comme le monopole de la science. Les prêtres égyptiens étaient divisés en quatre classes. Les pharaons les consultaient dans les questions religieuses et dans l'interprétation des songes.

^{12.} *Un jeune Hébreu.* Ce détail ne devait point passer inaperçu du Pharaon. Les rois Hyksos, en effet, étaient originaires d'Asie, et la communauté d'origine devait naturellement les bien disposer en faveur de tous les Sémites. Cette particularité explique en partie l'accueil que fit le Pharaon, à Joseph d'abord, et plus tard à sa famille, indépendamment même de sa sagesse prophétique et de la protection divine.

^{14.} *On tondit Joseph.* Les Égyptiens ne laissaient jamais croître leurs cheveux et leur barbe, excepté pendant le deuil et dans l'affliction. Joseph ne se rasait point en prison, en signe de deuil ou à cause de sa condition d'esclave. Il faut donc qu'il se purifie maintenant, avant de paraître devant le Pharaon. La



Les sept vaches et le taureau sacrés (ŷ. 2-4). (Tombeau d'Aba).

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 5^a Joseph exaltatus (XLI).

Φαραώ εἶπεν· *Ἄνευ τοῦ θεοῦ οὐκ ἀποκριθήσεται τὸ σωτήριον Φαραώ. 17 Ἐλάλησεν δὲ Φαραώ τῷ Ἰωσήφ λέγων· Ἐν τῷ ὕπνῳ μου ὤμην ἐστάναι παρὰ τὸ χεῖλος τοῦ ποταμοῦ, 18 καὶ ὡς περὶ ἐκ τοῦ ποταμοῦ ἀνέβαινον ἑπτὰ βόες καλαὶ τῷ εἶδει καὶ *ἐκλεκταὶ ταῖς σαρκί, καὶ ἐνέμοντο ἐν τῷ ἄγει. 19 Καὶ ἰδὼν ἑπτὰ βόες ἄνεβαινον ὅστων αὐτῶν ἐκ τοῦ ποταμοῦ, πονηραὶ καὶ αἰσχροὶ τῷ εἶδει " καὶ λεπταὶ ταῖς σαρκί, οἷας οὐκ εἶδον τοιαύτας ἐν ὅλῃ γῆ Αἰγύπτου αἰσχροτέρας. 20 Καὶ κατέφαγον αἱ ἑπτὰ βόες αἱ αἰσχροὶ καὶ λεπταὶ τὰς ἑπτὰ βόους τὰς πρῶτας τὰς καλὰς καὶ τὰς *ἐκλεκτάς, 21 καὶ εἰσῆλθον εἰς τὰς κοιλίας αὐτῶν, καὶ οὐ διαδήλου ἐγένοντο ὅτι εἰσῆλθον εἰς τὰς κοιλίας αὐτῶν, καὶ αἱ ὄψεις αὐτῶν αἰσχροὶ καθά καὶ τὴν ἀρχήν. Ἐξεγεοθήεις δὲ ἐκοιμήθην, 22 καὶ εἶδον 'παύλ' ἐν τῷ ὕπνῳ μου, καὶ ὡς περὶ ἑπτὰ στάχνης ἀνέβαινον ἐν πυθμῆνι ἐπὶ πλήρεις καὶ καλοὶ. 23 ἄλλοι δὲ ἐπὶ στάχνης " λεπτοὶ καὶ ἀνεμόφθοροι ἀνεφύοντο ἐχόμενοι αὐτῶν. 24 Καὶ κατέπιον οἱ ἑπτὰ στάχνης οἱ λεπτοὶ 'καὶ ἀνεμόφθοροι' τοὺς ἑπτὰ στάχνης τοὺς καλοὺς καὶ τοὺς πλήρεις'. Εἶπα οὖν τοῖς ἑξηγηταῖς, καὶ οὐκ ἦν ὁ ἀπαγγέλλων μοι αὐτό.

25 Καὶ εἶπεν Ἰωσήφ τῷ Φαραώ· Τὸ ἐν ὕπνῳ μου Φαραώ ἐν ἔστιν· ὅσα ὁ θεὸς ποιῆ, ἔδειξε τῷ Φαραώ. 26 Αἱ ἑπτὰ βόες αἱ καλαὶ ἑπτὰ ἔτη ἐστί, καὶ οἱ ἑπτὰ στάχνης οἱ καλοὶ ἑπτὰ ἔτη ἐστί· τὸ ἐν ὕπνῳ μου Φαραώ ἐν ἔστι. 27 Καὶ αἱ ἑπτὰ βόες αἱ λεπταὶ " αἱ ἀναβαίνοσαι ὅπως αὐτῶν ἑπτὰ ἔτη ἐστί, καὶ οἱ ἑπτὰ στάχνης οἱ λεπτοὶ 'καὶ ἀνεμόφθοροι' ἑπτὰ ἔτη ἐστί· ἔσονται ἑπτὰ ἔτη λιμοῦ. 28 Τὸ δὲ ῥήμα, ὃ εἶρηκα Φαραώ, ὅσα ὁ θεὸς ποιῆ, ἔδειξε τῷ Φαραώ. 29 Ἰδὼν ἑπτὰ ἔτη ἐργεταὶ εὐθηνία πολλή ἐν πάσῃ γῆ Αἰγύπτου. 30 Ἦξει δὲ ἑπτὰ ἔτη λιμοῦ μετὰ ταῦτα, καὶ ἐπιλήθονται τῆς πλησμονῆς τῆς ἐσομένης

17. A: ἐπὶ τὸ γ. 18. X (pro ὄστ.): ἰδὼ (X: ἰδὼ ὡς περ). 19. A²EX† (p. εἰδ.) σφῶδρα. A† (p. σαρκ.) καὶ ἐνέμοντο ἐν τῷ ἄγει... ἐν ὅλῃ Αἰγύπτῳ. 20. AX* (ult.) τὰς. 22. A: ὄων (eti. alibi). 24. AX* αὐτό. 27. X† (p. αἱ λ.) καὶ αἰσχροὶ. AX* (alt.) ἑπτὰ ἔτη ἐστί. 28. EX (eti. vs. 27): ποιήσει. 29. AEX: Αἰγύπτῳ. 30. X (eti. vs. 27): λιμός. AX: ἐπιλήσθησονται. AX* τῆς ἐσομένης. AX† (p. ὅλη) τῇ γῆ.

בְּלִעְדֵי אֱלֹהִים יִעֲנֶה אֶת־שְׁלוֹם 17
 שְׁרָעָה: וַיִּדְבַר פַּרְעֹה אֶל־יוֹסֵף
 בְּהַלְמֵי הַנְּנִי עֲמַד עַל־שֵׁפֶת הַיָּאָר:
 18 וַהֲנִי מִן־הַיָּאָר עֵלְת שָׁבַע פְּרוֹת
 בְּרִיאֹת בָּשָׂר וַתַּרְעִינֶה
 19 בָּאֱהֵו: וַהֲנִי שָׁבַע פְּרוֹת אֲהֵרוֹת
 עֲלוֹת אֲהֵרִיתָן וְעֲלוֹת וְרַעוֹת הַיָּאָר
 מֵאֵד וּרְנוֹת בָּשָׂר לֹא־רָאִיתִי כַּהֲנִי
 = בְּכָל־אֶרֶץ מִצְרָיִם לְרֹצֵ: וַתַּבְּלֶנָה
 הַפְּרוֹת הַרְקוֹת וַהֲרַעוֹת אֶת שָׁבַע
 21 הַפְּרוֹת הַרְאֵשׁוֹת הַבְּרִיאֹת: וַתִּבְאֵנָה
 אֶל־קַרְפְּנֶה וְלֹא נִדְעַל כִּי־בָאוּ אֶל־
 קַרְפְּנֶה וּמְרִאֲתָן רַע כַּאֲשֶׁר בַּתְּהַלָּה
 22 וַאֲיָקָץ: וַאֲרֵא בְּהַלְמֵי וַהֲנִי שָׁבַע
 שְׁבָלִים עֵלְת בְּקַנְנָה אֶחָד מִלְּאֹת וְטַבּוֹת:
 23 וַהֲנִי שָׁבַע שְׁבָלִים צְנֻמוֹת נִקְוֹת
 שְׂדֵפוֹת קָדִים צְמֻחוֹת אֲהֵרִיהֶם:
 24 וַתִּבְלֶנָּן הַשְּׁבָלִים הַתְּדִקֹת אֶת שָׁבַע
 הַשְּׁבָלִים הַטַּבּוֹת וַאֲמַר אֶל־
 כַּ הַתְּרַטְטִימִים וַאֲיִן מַצִּיד לִי: וַאֲמַר
 יוֹסֵף אֶל־פַּרְעֹה חֲלוֹם שְׁרָעָה אֶחָד
 הוּא אֶת אֲשֶׁר הָאֱלֹהִים עָשָׂה הַיָּד
 26 לְפַרְעֹה: שָׁבַע פְּרוֹת הַטַּבּוֹת שָׁבַע
 שָׁנִים הֵנָּה וְשָׁבַע הַשְּׁבָלִים הַטַּבּוֹת
 שָׁבַע שָׁנִים הֵנָּה חֲלוֹם אֶחָד הוּא:
 27 וְשָׁבַע הַפְּרוֹת הַרְקוֹת וַהֲרַעֲת הַלְלֹת
 אֲהֵרִיתָן שָׁבַע שָׁנִים הֵנָּה וְשָׁבַע
 הַשְּׁבָלִים הַרְקוֹת שְׂדֵפוֹת הַקָּדִים
 28 יִהְיֶה שָׁבַע שָׁנֵי רָעַב: הוּא הַתְּדִבֵּר
 אֲשֶׁר דִּבַּרְתִּי אֶל־פַּרְעֹה אֲשֶׁר הָאֱלֹהִים
 29 עָשָׂה הַרְאֵה אֶת־פַּרְעֹה: הֵנָּה שָׁבַע
 שָׁנִים פְּאוֹת שָׁבַע גְּדוֹל בְּכָל־אֶרֶץ
 ל מִצְרָיִם: וְקָמוּ שָׁבַע שָׁנֵי רָעַב אֲהֵרִיתָן
 וְנִשְׁבַּה כָּל־הַשָּׁבַע בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם

16. Sans moi Dieu répondra. Septante : « sans Dieu il ne sera pas répondu ».
 19. Si difformés et si maigres. Hébreu et Septante : « chétives, laides et décharnées ».
 21. Ne donnèrent aucun signe de satiété. Hébreu et

Septante : « et on ne s'aperçut pas qu'elles y fussent entrées ».
 23. Grêles. Hébreu : « stériles, grêles ».
 28. Hébreu et Septante : « je l'ai dit au Pharaon, Dieu a montré au Pharaon ce qu'il va faire ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 5^e Exaltation de Joseph (XLI).

Absque me Deus respondēbit prōpera Pharaōni. ¹⁷ Narrāvit ergo Phārao quod viderat : Putābam me stare super ripam flūminis, ¹⁸ et septem boves de amne conscēdere, pulchras nimis, et obēsīs cārnibus : quæ in pastu palūdis virēcta carpēbant : ¹⁹ et ecce, has sequēbantur aliæ septem boves in tantum defōrmes et macilētæ, ut numquam tales in terra Ægyp̄ti viderim : ²⁰ quæ, devorātis et consūptis priōribus, ²¹ nullum saturitātis dedere vestigium : sed similī macie et squalōre torpēbant. Evigilans, rursus sopōre deprēssus, ²² vidi sōnnum : Septem spicæ pululābant in culmo uno plenæ atque pulcherrimæ. ²³ Aliæ quoque septem tēnuēs et percūssæ urēdine oriebāntur e stipula : ²⁴ quæ priōrum pulchritudinē devorāvērunt. Narrāvi conjectōribus sōnnum, et nemo est qui edisserat.

Gen. 40, 8.
Dan. 2, 28, 30.

Pharao
sonnia
narrat.

²⁵ Respōdit Joseph : Sōnnum regis unum est : quæ factūrus est Deus, ostēdit Pharaōni. ²⁶ Septem boves pulchræ, et septem spicæ plenæ, septem ubertātis anni sunt : eamdemque vim sōnii comprehendunt. ²⁷ Septem quoque boves tēnuēs atque macilētæ, quæ ascendērunt post eas, et septem spicæ tēnuēs, et vento urēnte percūssæ, septem anni ventūræ sunt famis. ²⁸ Qui hoc ordine complebūntur : ²⁹ ecce septem anni vēnient fertilitātis magnæ in univērsa terra Ægyp̄ti : ³⁰ quos sequēntur septem anni aliī tantæ sterilitātis, ut obliōni tradātur cuncta retro abun-

Gen. 41, 16.
Dan. 2, 30.

Somnia
Joseph
explicat.

4 Reg. 8, 1.

répondit : « Sans moi Dieu répondra des choses favorables au Pharaon ». ¹⁷ Le Pharaon raconta donc ce qu'il avait vu : « Je croyais que j'étais debout sur la rive du fleuve, ¹⁸ et que sept vaches sortaient du fleuve, extrêmement belles et aux chairs grasses ; elles paissaient l'herbe verte dans les marécages. ¹⁹ Et voilà que sept autres vaches les suivaient, si difformes et si maigres, que jamais je n'en vis de telles dans la terre d'Égypte. ²⁰ Or celles-ci, ayant dévoré et consumé les premières, ²¹ ne donnèrent aucun signe de satiété ; mais elles demeureraient engourdies dans la même maigreur et la même laideur. M'étant éveillé et de nouveau assoupi, ²² je vis un songe : sept épis poussaient sur une seule tige, pleins et très beaux. ²³ Sept autres aussi, grêles et frappés par un vent brûlant, s'élevaient d'un chaume : ²⁴ ils dévorèrent la beauté des premiers. J'ai raconté le songe aux devins, et il n'y a personne qui puisse l'expliquer ».

²⁵ Joseph répondit : « Le songe du roi est un : ce que Dieu doit faire, il l'a montré au Pharaon. ²⁶ Les sept vaches belles et les sept épis pleins sont sept années d'abondance, et ont dans le songe la même signification. ²⁷ Pareillement, les sept vaches maigres et décharnées qui sont montées après les premières, et les sept épis grêles et frappés d'un vent brûlant, sont sept années d'une famine qui doit venir. ²⁸ Ces années s'accompliront dans cet ordre : ²⁹ voilà que viendront dans toute la terre d'Égypte sept années d'une grande fertilité, ³⁰ que suivront sept autres années d'une si grande stérilité, que toute

remarque qu'en fait la Genèse est d'autant plus frappante, que l'épithète de chauve était, chez les Juifs, considérée comme une insulte (Voir IV Rois, II, 23). — *Ses vêtements changés.* En prison, Joseph devait porter la *schentî*, espèce de pagne grossier en usage chez les gens de basse condition, que l'on voit reproduit sur une foule de monuments égyptiens. Pour être admis à la cour, il dut suivre le cérémonial des réceptions, et s'astreindre à toutes les purifications observées par les prêtres eux-mêmes. Or, non seulement ceux-ci se livraient à des ablutions fréquentes, mais ils prenaient souvent des vêtements nouveaux qui chaque fois devaient être lavés. Quelque pressé que fût le roi de voir et d'entendre l'interprète, il dut attendre que Joseph eût subi toutes les règles de l'étiquette imposée par les prêtres égyptiens.

16. *Sans moi.* Joseph commence par faire remon-

ter jusqu'à Dieu la gloire et les honneurs qui vont descendre sur lui. — *Des choses favorables.* Tout n'est pas favorable dans ce que Joseph annonce au Pharaon. Mais, jusque dans la famine de sept années qui va fondre sur le pays, Dieu fait une faveur au roi d'Égypte en l'en prévenant, pour qu'il puisse prendre les mesures de prudence sans lesquelles la disette aurait des effets bien autrement terribles.

25. *Joseph répondit,* sans recourir à aucun moyen extérieur. Les devins égyptiens ne parlaient point d'eux-mêmes et comme d'inspiration, mais, pour donner leurs réponses, ils avaient recours à des procédés magiques. C'est par là que la manière dont Joseph explique les songes, par révélation d'en haut, diffère complètement, même aux yeux des Égyptiens, de la manière ordinaire de connaître l'avenir, quelque mystérieuse qu'elle fût pour les non initiés.

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 5^a Joseph exaltatus (XLI).

ἐν ὄλῃ Αἴγυπτω. Καὶ ἀναλώσει ὁ λιμὸς τὴν γῆν. ³¹ Καὶ οὐκ ἐπιγινωσθήσεται ἡ εὐθηνία ἐπὶ τῆς γῆς ἀπὸ τοῦ λιμοῦ τοῦ ἔσομένου μετὰ ταῦτα· ἰσχυρὸς γὰρ ἔσται σφόδρα. ³² Περὶ δὲ τοῦ δευτερώσαι τὸ ἐνύπνιον Φαραῶ δέξ, ὅτι ἀληθὲς ἔσται τὸ ῥῆμα τὸ παρὰ τοῦ θεοῦ καὶ ταχυνεὶ ὁ θεὸς τοῦ ποιῆσαι αὐτό. ³³ Νῦν οὖν σκέψαι ἄνθρωπον φρονιμον καὶ συνετόν, καὶ κατὰστησον αὐτὸν ἐπὶ γῆς Αἴγυπτου· ³⁴ καὶ ποιησάτω Φαραῶ καὶ καταστησάτω τοπάργας ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ἀποπεμπτωσάτωσαν πάντα τὰ γενήματα τῆς γῆς Αἴγυπτου τῶν ἐπὶ τὰ ἐτῶν τῆς εὐθηνίας, ³⁵ καὶ συναγεύτωσαν πάντα τὰ βρώματα τῶν ἐπὶ τὰ ἐτῶν τῶν ἐρχομένων τῶν καλῶν τούτων, καὶ συναχθήτω ὁ οἶτος ὑπὸ χεῖρα Φαραῶ· βρώματα ἐν ταῖς πόλεσι φυλαχθήτω. ³⁶ Καὶ ἔσται τὰ βρώματα τὰ φυλαχθέντα τῇ γῇ εἰς τὰ ἔτη τοῦ λιμοῦ, ἃ ἔσονται ἐν γῇ Αἴγυπτου, καὶ οὐκ ἐπιτριβήσεται ἡ γῆ ἐν τῷ λιμῷ.

³⁷ Ἦρесе δὲ τὸ ῥῆμα ἐναντίον Φαραῶ καὶ ἐναντίον πάντων τῶν παίδων αὐτοῦ. ³⁸ Καὶ εἶπε Φαραῶ πᾶσι τοῖς παιδῶν αὐτοῦ· Μὴ εὐρήσομεν ἄνθρωπον τοιοῦτον, ὃς ἔχει πνεῦμα θεοῦ ἐν αὐτῷ; ³⁹ Εἶπε δὲ Φαραῶ τῷ Ἰωσήφ· Ἐπειδὴ ἔδειξεν ὁ θεὸς σοι πάντα ταῦτα, οὐκ ἔστιν ἄνθρωπος φρονιμώτερος καὶ συνετώτερος σοι. ⁴⁰ Σὺ ἔσῃ ἐπὶ τῷ οἴκῳ μου, καὶ ἐπὶ τῷ στομάτι σου ὑπακούσεται πᾶς ὁ λαὸς μου πληρὸν τὸν θρόνον ὑπερέξω σου ἐγώ. ⁴¹ Εἶπε δὲ Φαραῶ τῷ Ἰωσήφ· Ἴδου καθίστημί σε ἄρχοντα ἐπὶ πάσῃ γῇ Αἴγυπτου. ⁴² Καὶ περιελόμενος Φαραῶ τὸν δακτύλιον ἀπὸ τῆς χειρὸς αὐτοῦ, περιέθηκεν αὐτὸν ἐπὶ τὴν χεῖρα Ἰωσήφ, καὶ ἐνέδυσεν αὐτὸν στολὴν βυσσίνην, καὶ περιέθηκε κλοιὸν χρυσοῦν περὶ τὸν τραχήλον αὐτοῦ, ⁴³ καὶ ἀνεβίβασεν αὐτὸν ἐπὶ τὸ

33. AX† (a. γῆς) τῆς. 34. AEX: γενήματα. 35. A¹X: ἐν τ. π. συναχθήτω. 36. X* (pr.) τὰ. AFX* (alt.) τὰ. A¹* ἄ. AX: Αἴγυπτω. 37. AFX: τὰ ῥήματα. 38. A²FX* πᾶσι. 39. AX: pon. σε p. φρ. 41. AX: πάσης γῆς.

31 וְכִלְיָה הָרָעַב אֶת־הָאָרֶץ: וְלֹא־יִוָּדַע הַשָּׂבַע בְּאָרֶץ מִפְּנֵי הָרָעַב הַהוּא 32 אֲהַרְיִיכֹן כְּו־כָּבֵד הוּא מְאֹד: וְעַל הַשָּׁנוֹת הַהֵלֶקֶם אֶל־פְּרֵעָה פְּעַמַּיִם כִּי־נִכְוֹן הַדְּבָר מֵעַם הָאֱלֹהִים וּמִמְהַר 33 הָאֱלֹהִים לַעֲשׂוֹתוֹ: וְעַתָּה וְרַא פְּרֵעָה אִישׁ נִכְוֹן וְהִבֵּם וַיְשִׁיתֵהוּ עַל־אָרֶץ מִצְרָיִם: וַעֲשֵׂה פְרֵעָה וַיִּפְקֵד פְּקָדִים עַל־הָאָרֶץ וְחַפְשׁ אֶת־אָרֶץ מִצְרָיִם 34 לֹא בַשָּׂבַע שָׁנֵי הַשָּׂבַע: וַיִּקְבְּצוּ אֶת־כָּל־אֶכֶל הַשָּׁנִים הַטּוֹבוֹת הַבָּאֹת הָאֵלֶּה וַיִּצְבְּרוּ־בָר תַּחַת יַד־פְּרֵעָה אֶכֶל 36 בְּעָרִים וּשְׁמָרוּ: וְהָיָה הָאֶכֶל לַפְּקֻדֹן לְאָרֶץ לְשָׂבַע שָׁנֵי הָרָעַב אֲשֶׁב תִּהְיֶינָּה בְּאָרֶץ מִצְרָיִם וְלֹא־תִפְרֹת הָאָרֶץ 37 בְּרָעַב: וַיִּיטַב הַדְּבָר בְּעֵינֵי פְרֵעָה 38 וּבְעֵינֵי כָּל־עַבְדָּיו: וַיֹּאמֶר פְּרֵעָה אֶל־עַבְדָּיו הִנְמַצָּא כִּזֶּה אִישׁ אֲשֶׁר רוּחַ אֱלֹהִים בּוֹ: וַיֹּאמֶר פְּרֵעָה אֶל־יוֹסֵף אֲהַרְיִי הוֹדִיעַ אֱלֹהִים אֹתְךָ אֶת־כָּל־זֹאת אִין־נִכְוֹן וְהִבֵּם כְּמֹדֶךָ: אֲתָה תִּהְיֶינָה עַל־בֵּיתִי וְעַל־שִׂיחַ יִשָּׁן כָּל־עַמִּי רַק הַכֹּסֵף אֲנִהֵל מִמֶּךָ: וַיֹּאמֶר פְּרֵעָה אֶל־יוֹסֵף רְאֵה נָתַתִּי אֹתְךָ עַל־כָּל־אָרֶץ מִצְרָיִם: וַיִּכַּר פְּרֵעָה אֶת־טַפְּעֹתָו מֵעַל יָדָו וַיִּתֵּן אֹתָהּ עַל־יַד יוֹסֵף וַיִּלְכַּץ אֹתוֹ בְּגִד־שֵׁשׁ וַיַּשֵּׂם 43 רֶבֶד תִּהְיֶה עַל־צַוְאָרוֹ: וַיַּרְעַב אֹתוֹ

37. *Ce conseil.* Hébreu et Septante : « ces paroles ».

39. *Donc.* Vulgate : *ergo*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *Tout ce que tu as dit.* Hébreu et Septante : « toutes ces choses ». — *Semblable à toi.* Hébreu : « aussi (Septante : plus) intelligent que toi ».

40. *Au commandement de ta bouche.* Voir la note ci-contre. — *Le peuple.* Hébreu et Septante : « mon peuple ». — *Royal.* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

41. *Encore.* Vulgate : *rursus*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *Je l'établis.* Les Septante ajoutent : « aujourd'hui ».

31. Hébreu et Septante : « et le souvenir de l'abondance ne subsistera plus dans le pays à cause de cette famine qui suivra, car elle sera très grande ».

32. *Mais le songe que vous avez vu en second lieu, et qui se rapporte à la même chose.* Hébreu et Septante : « Quant à [ce fait], que le songe du Pharaon s'est répété deux fois ».

33. *Donc.* Vulgate : *ergo*, n'est pas dans l'hébreu.

34. *Qu'il établisse.* Le sujet de ce verbe, qui dans la Vulgate est le ministre du roi, est le roi lui-même, dans l'hébreu et les Septante.

36. *Qu'il soit tenu prêt.* l'hébreu et les Septante ajoutent : « pour le pays ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 5^e Exaltation de Joseph (XLI).

dántia: consumptúra est enim fames omnem terram, ³¹ et ubertátis magnitudinem perditúra est inópia magnitúdo. ³² Quod autem vidisti secúndo ad eámdem rem pértinens sómniun: firmitátis indicium est, eo quod fiat sermo Dei, et velócius impleátur. ³³ Nunc ergo provideat rex virum sapiéntem et indústrium, et præficiat eum terræ Ægýpti: ³⁴ qui constituat præpósitos per cunctas regiões: et quintam partem frúctuum per septem annos fertilitátis, ³⁵ qui jam nunc futúri sunt, cóngreget in hórrea: et omne fruméntum sub Pharaónis potestáte condátur, servetúrque in úrbibus. ³⁶ Et preparétur futúra septem annórum fami, quæ oppressúra est Ægýptum, et non consumétur terra inópia.

³⁷ Plácuít Pharaóni consilium et cunctis ministris ejus: ³⁸ locútusque est ad eos: Num invenire potérimus talem virum, qui spiritu Dei plenus sit? ³⁹ Dixit ergo ad Joseph: Quia osténdit tibi Deus ómnia quæ locútus es, numquid sapientiorem et consimilem tui invenire pótero? ⁴⁰ Tu eris super domum meam, et ad tui oris impérium cunctus pópulus obédiet: uno tantum regni sólio te præcedám. ⁴¹ Díxitque rursus Phárao ad Joseph: Ecce, constituí te super univérsam terram Ægýpti. ⁴² Tulítque ánnulum de manu sua, et dedit eum in manu ejus: vestítque eum stola býssina, et collo torquem aúream circumpósuit. ⁴³ Fecitque eum ascen-

Consilium
de
ministro
eligendo.

Gen. 47, 24, 26
Eccli. 18, 24.

Gen. 45, 6;
39, 4, 22.
Prov. 14, 35.
1 Reg. 18, 5.

Joseph
eligitur.

Gen. 42, 6;
45, 8.
Act. 7, 10.
1 Mac. 2, 53.
Sap. 10, 14.
Ps. 104, 21;
113, 7.

Esth. 8, 2.

Esth. 8, 15.
Dan. 3, 7.

l'abondance précédente sera livrée à l'oubli; car la famine doit consumer toute la terre, ³¹ et la grandeur de la disette doit détruire la grandeur de l'abondance. ³² Mais le songe que vous avez vu en second lieu, et qui se rapporte à la même chose, c'est un signe certain que la parole de Dieu aura son effet et qu'elle s'accomplira promptement. ³³ Maintenant donc, que le roi choisisse un homme sage et habile, et qu'il le prépose sur la terre d'Égypte, ³⁴ afin qu'il établisse des intendants dans toutes les provinces; et que la cinquième partie des fruits des sept années d'abondance, ³⁵ qui déjà maintenant vont venir, il l'amasse dans les greniers; et que tout le blé soit mis sous la puissance du Pharaon, et gardé dans les villes; ³⁶ et qu'il soit tenu prêt pour la famine de sept ans qui pèsera sur l'Égypte, et que le pays ne soit pas consumé par la disette ».

³⁷ Ce conseil plut au Pharaon et à tous ses ministres; ³⁸ et il leur demanda: « Pourrons-nous trouver un tel homme qui soit plein de l'esprit de Dieu? » ³⁹ Il dit donc à Joseph: « Puisque Dieu t'a montré tout ce que tu as dit, pourrai-je trouver quelqu'un plus sage que toi, et même semblable à toi? ⁴⁰ C'est toi qui seras préposé sur ma maison, et au commandement de ta bouche tout le peuple obéira; et c'est par le trône royal seulement que j'aurai sur toi la préséance ». ⁴¹ Le Pharaon dit encore à Joseph: « Voici que je t'établis sur toute la terre d'Égypte ». ⁴² Et il ôta l'anneau de sa main, et le mit à la main de Joseph: il le revêtit aussi d'une robe de fin lin, et lui mit autour du cou un collier d'or. ⁴³ Il le fit monter sur son se-

40. Au commandement de la bouche tout le monde obéira. Le sens littéral de l'hébreu est: « tout mon peuple baisera sur la bouche ». Il est à remarquer que les plus grands dignitaires égyptiens portaient précisément le titre de « Bouche supérieure ». Les paroles du Pharaon sont peut-être une allusion à cette dignité, à laquelle il élevait Joseph.

42. Une robe de



Le Pharaon conférant le collier à un grand de sa cour. (V. 42). (Tombeau de Néferhotep).

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 5^a Joseph exaltatus (XLI).

άρμα τὸ δεύτερον τῶν αὐτοῦ, καὶ ἐκήρυσεν ἐμπροσθεν αὐτοῦ κήρυξ. Καὶ κατέστησεν αὐτὸν ἐφ' ὅλης γῆς Αἰγύπτου. ⁴⁴ Ἐλεε δὲ Φαραὼ τῷ Ἰωσήφ· Ἐγὼ Φαραὼ, ἄνευ σοῦ οὐκ ἔξαρεί οὐθεὶς τὴν γαῖρα αὐτοῦ ἠ ἐπὶ πάσης γῆς Αἰγύπτου. ⁴⁵ Καὶ ἐκάλεσε Φαραὼ τὸ ὄνομα Ἰωσήφ Ψονθομαφανήχ, καὶ ἔδωκεν αὐτῷ τὴν Ἀσενέθ, θυγατέρα Πετεροῦ ἱερέως Ἡλιουπόλεως, αὐτῷ εἰς γυναῖκα ἡ. ⁴⁶ Ἰωσήφ δὲ ἦν ἐτῶν τριάκοντα, ὅτε ἔσθη ἐναντίον Φαραὼ βασιλέως Αἰγύπτου· ἐξῆλθε δὲ Ἰωσήφ ἀπὸ προσώπου Φαραὼ καὶ διῆλθε πᾶσαν γῆν Αἰγύπτου.

⁴⁷ Καὶ ἐποίησεν ἡ γῆ ἐν τοῖς ἑπτὰ ἔτεσι τῆς εὐθηνίας δράγματα. ⁴⁸ Καὶ συνήγαγε πάντα τὰ βρώματα τῶν ἑπτὰ ἐτῶν, ἐν οἷς ἦν ἡ εὐθηνία ἐν τῇ γῇ Αἰγύπτου, καὶ ἔθηκε τὰ βρώματα ἐν ταῖς πόλεσι· βρώματα τῶν πεδίων τῆς πόλεως τῶν κύλιφ αὐτῆς ἔθηκεν ἐν αὐτῇ. ⁴⁹ Καὶ συνήγαγεν Ἰωσήφ σῖτον ὡσεὶ τὴν ἄμμον τῆς θαλάσσης πολλὴν σφόδρα, ἕως οὐκ ἠδύνατο ἀριθμηθῆναι· οὐ γὰρ ἦν ἀριθμὸς.

⁵⁰ Τῷ δὲ Ἰωσήφ ἐγένοντο υἱοὶ δύο πρὸ τοῦ ἐλθεῖν τὰ ἑπτὰ ἔτη τοῦ λιμοῦ, οὓς ἔτεκεν αὐτῷ Ἀσενέθ ἡ θυγάτηρ Πετεροῦ ἱερέως Ἡλιουπόλεως. ⁵¹ Ἐκάλεσε δὲ Ἰωσήφ τὸ ὄνομα τοῦ πρωτοτοκου Μανασσῆ· Ὅτι ἐπιλαθέσθαι με ἐποίησεν ὁ θεὸς πάντων τῶν πόνων μου καὶ πάντων τῶν τοῦ πατρὸς μου. ⁵² Τὸ δὲ ὄνομα τοῦ δευτέρου ἐκάλεσε Ἐφραΐμ· Ὅτι ἠῤῥξάμε με ὁ θεὸς ἐν γῇ ταπεινώσεώς μου.

⁵³ Παρῆλθον δὲ τὰ ἑπτὰ ἔτη τῆς εὐθηνίας, ἃ ἐγένοντο ἐν τῇ γῇ Αἰγύπτου, ⁵⁴ καὶ ἤρξατο

43. AX† (a. γῆς) τῆς. AFX: ἐπὶ πάσῃ γῆ. 45. FX* εἰς. 46. AEFX: ἐκ πρ. 48. AFX* τῆ. A†X† (a. ἔθ.). Ὡν. 49. AEFX: ἀριθμησαί. 51. AEX† (p. M.) λέγων. A†X: ὑψωσεν. 53. AB: Παρῆλθον (-θεν FX). AX: ἐγένετο AFX* τῆ. AX: Αἰγυπτῷ.

בְּמַרְכָּבַת הַמִּשְׁנָה אֲשֶׁר־לוֹ וַיִּקְרָא לְפָנָיו אֲבָרָה וַנִּתֵּן אֹתוֹ עַל כָּל־אֶרֶץ מִצְרָיִם׃ וַיֹּאמֶר פֶּרְעֹה אֶל־יוֹסֵף אֲנִי פֶרְעֹה וּבְלִעְדֶּיךָ לֹא־יָרִים אִישׁ אֶת־יָדוֹ וְאֶת־רַגְלוֹ בְּכָל־אֶרֶץ מִצְרָיִם׃ וַיִּקְרָא פֶּרְעֹה שְׁם־יוֹסֵף צֶפְנֵת פֶּעִנָּה וַיִּתֵּן־לוֹ אֶת־אֲסֵנַת בַּת־פּוֹטִי פֶרַע פֶּהוּ אִן לְאִשָּׁה וַיֵּצֵא יוֹסֵף עַל־אֶרֶץ מִצְרָיִם׃ וַיּוֹסֶף בֶּן־שְׁלֹשִׁים שָׁנָה בְּעָמְדוֹ לִפְנֵי פֶּרְעֹה מִלְּךָ־מִצְרָיִם וַיֵּצֵא יוֹסֵף מִלְּפָנֵי פֶּרְעֹה וַיַּעֲבֹר בְּכָל־אֶרֶץ מִצְרָיִם׃ וַתַּעַשׂ הָאֶרֶץ בְּשָׁבַע שָׁנֵי הַשָּׁבַע לְקַמְצָיִם׃ וַיִּקְבֹּץ אֶת־כָּל־אֲבָלֵי שְׁבַע שָׁנִים אֲשֶׁר הָיוּ בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם וַיִּתֵּן־אֵלֶּל בְּעֵצֵיהֶם אֵלֶּל שְׁדֵה־הָעֵיזִר אֲשֶׁר סִבִּיבֹתֶיהָ נָתַן בְּתוֹכָהּ׃ וַיַּצְבֹּר יוֹסֵף בַּר פֶּהוּל הַיָּם הַרְבֵּה מְאֹד עַד פִּי־הַדָּל לְסֹפֵר פִּי־אִין׃ מִסֹּפֵר׃ וַלְיוֹסֵף יָלְדוּ שְׁנֵי בָנִים בְּטָרְם תְּבוּאָה שְׁנַת הַרְעֵב אֲשֶׁר יָלְדָה־לוֹ אֲסֵנַת בַּת־פּוֹטִי פֶרַע פֶּהוּ אִין׃ וַיִּקְרָא יוֹסֵף אֶת־שֵׁם הַבְּכוֹר מַנְשֶׁה פִּי־נַשְׁנֵי אֱלֹהִים אֶת־כָּל־עַמְלֵי וְאֵת כָּל־בְּיֹת אָבִי׃ וְאֵת שֵׁם הַשְּׁנִי קְרָא אֶפְרַיִם פִּי־הַפְּרִי אֱלֹהִים בְּאֶרֶץ עֲנִי׃ וַתִּקְלִינָה שְׁבַע שָׁנֵי הַשָּׁבַע אֲשֶׁר הָיָה בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם׃ וַתִּהְיֶינָה שְׁבַע

v. 50. לבד קבוצה

43. Que tous devant lui fléchissent le genou, et sussent... n'est pas dans les Septante. Hébreu : « abrek, mot d'origine égyptienne, qu'on traduit ordinairement « à genoux! »
 44. Sans ton commandement. Hébreu et Septante : « sans toi ».— Ou le pied, manque dans les Septante.
 45. Et il échangea son nom, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — En langue égyptienne, addition du traducteur de la Vulgate. — Sauveur du monde. Hébreu : « Tsafnath-pa' enéakh », « le fondateur de la vie (?) »; Septante : « Psonthompaneoh ». — Joseph sortit donc pour visiter la terre d'Égypte : cette phrase manque dans les Septante.
 46. Au roi Pharaon. L'hébreu et les Septante ajoutent : « et il sortit de devant le Pharaon ». — Toutes

les provinces. Hébreu et Septante : « tout le pays ».
 47. Hébreu et Septante : « durant les sept années d'abondance, la terre produisit des gerbes ».
 48. Hébreu et Septante : « et il réunit toute la production des sept années (les Septante ajoutent : dans lesquelles il y eut abondance) dans la terre d'Égypte. Il fit des provisions dans les villes, et il mit dans chaque ville les provisions des champs qui l'entouraient ».
 49. Et que la quantité surpassait toute mesure. Hébreu et Septante : « et l'on ne compta plus, parce qu'il n'y avait plus de nombre ».
 50. La famine. Hébreu : « l'année (Septante : les sept années) de la famine ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 5^e Exaltation de Joseph (XLI).

dere super curram suum secundum, clamante præcone, ut omnes coram eo genuflecterent, et præpositum esse scirent universæ terræ Ægypti.

44 Dixit quoque rex ad Joseph : Ego sum Pharaon : absque tuo imperio non movëbit quisquam manum aut pedem in omni terra Ægypti. 45 Vertitque nomen ejus, et vocavit eum, lingua ægyptiaca, Salvatorem mundi. Deditque illi uxorem Aseneth, filiam Putiphare sacerdotis Heliopoleos. Egressus est itaque Joseph ad terram Ægypti 46 triginta autem annorum erat quando stetit in conspectu regis Pharaonis, et circumvit omnes regiones Ægypti.

47 Venitque fertilitas septem annorum : et in manipulos redactæ sêgetes congregatæ sunt in hórrea Ægypti. 48 Omnis étiam frugum abundantia in singulis urbibus condita est. 49 Tantaque fuit abundantia tritici, ut arénæ maris coaquarëtur, et cõpia mensuram excëderet.

50 Nati sunt autem Joseph filii duo antequam veniret fames : quos peperit ei Aseneth, filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos. 51 Vocavitque nomen primogéniti, Manassés, dicens : Oblivisci me fecit Deus omnium laborum meorum, et domus patris mei. 52 Nomen quoque secundi appellavit Ephraïm, dicens : Crêscere me fecit Deus in terra paupertatis meæ.

53 Igitur transactis septem ubertatis annis, qui fuerant in Ægypto : 54 co-

Joseph exaltatur.

cond char. un héraut criant que tous devant lui fléchissent le genou, et sus-sent qu'il était préposé sur toute la terre d'Égypte. 44 Le roi dit aussi à Joseph :

« Moi je suis le Pharaon, mais sans ton commandement nul ne remuera la main ou le pied dans toute la terre d'Égypte ».

45 Et il changea son nom, et il l'appela, en langue égyptienne, Sauveur du monde. Il lui donna pour femme Aseneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis. Joseph sortit donc pour visiter la terre d'Égypte 46 or il avait trente ans quand il fut présenté au roi Pharaon). et il fit le tour de toutes les provinces de l'Égypte.

Uxor em dicit.

Fertilitas septem annorum.

47 Cependant arriva la fertilité des sept années, et les blés, mis en gerbes, furent recueillis dans les greniers de l'Égypte. 48 Toute l'abondance des grains fut mise aussi en réserve dans chacune des villes. 49 Et si grande fut l'abondance du froment, qu'il égalait le sable de la mer, et que la quantité surpassait toute mesure.

Gen. 32, 12; Ps. 138, 18; 3 Reg. 4, 29.

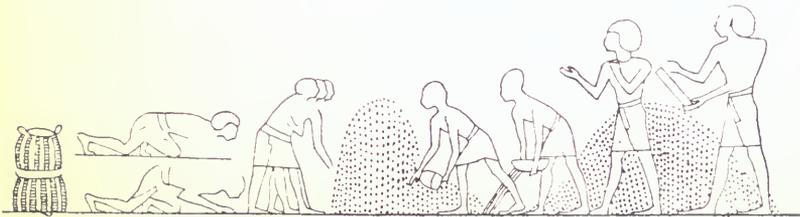
Gen. 46, 20; 48, 5, 20.

Duo Joseph filii.

50 Or il naquit à Joseph, avant que la famine vint, deux fils que lui enfanta Aseneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis. 51 Il appela le premier-né du nom de Manassé, disant : « Dieu m'a fait oublier toutes mes peines, et la maison de mon père ». 52 Et il appela le second du nom d'Ephraïm, disant : « Dieu m'a fait croître dans la terre de ma pauvreté ».

Gen. 26, 22.

53 Ainsi, les sept années de la fertilité de l'Égypte étant passées, 54 commen-



Mesurage du grain (V. 18). (Tombeau de Bekhmara).

fin lin. C'était l'étoffe précieuse par excellence : les prêtres ne devaient porter que des vêtements de lin — comparer *Ecode*, xxiii, 39-40) : les momies étaient également enveloppées dans le lin comme dans l'étoffe la plus pure. — *Et lui mit autour du cou un collier d'or*. Ce collier était une espèce de décoration que les rois d'Égypte accordaient aux hommes de mérite : on le voit au cou de presque tous les personnages égyptiens dont nous avons les statues ou les bas-reliefs.

45. Putiphar. Ce Putiphar n'est pas l'ancien maître de Joseph : ni la fonction ni le nom hébreu ne concordent. Ici Putiphar signifie : « consacré au Pharaon ». — Héliopolis ou On, près du village actuel de Matarieh, non loin du Caire.

47. Les blés... furent recueillis dans les greniers de l'Égypte. Ces greniers étaient de vastes récipients, rangés sur une même ligne, de forme conique, et se fermant par le haut des qu'ils étaient remplis. Les

τὰ ἐπὰ ἐτη τοῦ λιμοῦ ἐρχεσθαι, καθὰ εἶπεν Ἰωσήφ, καὶ ἐγένετο λιμὸς ἐν πάσῃ τῇ γῆ, ἐν δὲ πύσῃ τῇ γῆ Αἰγύπτου ἦσαν ἄριτοι. 55 Καὶ ἐπείνασε πᾶσα ἡ γῆ Αἰγύπτου· ἐκράξε δὲ ὁ λαὸς πρὸς Φαραῶ περὶ ἄριστων. Εἶπε δὲ Φαραῶ πᾶσι τοῖς Αἰγυπτίοις· Πορευέσθε πρὸς Ἰωσήφ, καὶ ὁ ἐὰν εἴπῃ ὑμῖν, ποιήσατε. 56 Καὶ ὁ λιμὸς ἦν ἐπὶ προσώπων πάσης τῆς γῆς· ἀνέφωξε δὲ Ἰωσήφ πάντα τοὺς σιτοβολώντας καὶ ἐπόλει πᾶσι τοῖς Αἰγυπτίοις. 57 Καὶ πᾶσαι αἱ χῶραι ἦλθον εἰς Αἴγυπτον ἀγοράζειν ἢ πρὸς Ἰωσήφ· ἐπεκράτησε γὰρ ὁ λιμὸς ἐν πάσῃ τῇ γῆ.

XLII. Ἰδὼν δὲ Ἰακώβ, ὅτι ἐστὶ *πρῶσις ἐν Αἰγύπτῳ, εἶπε ἢ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ· Ἰναὶ ἄρισθιμείτε; 2 Ἰδὼν ἀκήκοα ὅτι ἐστὶ σῖτος ἐν Αἰγύπτῳ· κατέβητε ἐκεῖ καὶ πρίασθε ἡμῖν ἢ μικρὰ βρώματα, ἵνα ζήσωμεν καὶ μὴ ἀποθάνωμεν. 3 Κατέβησαν δὲ οἱ ἀδελφοὶ Ἰωσήφ οἱ δέκα πρίασθαι σίτον ἐξ Αἰγύπτου· 4 τὸν δὲ Βεριαμὶν τὸν ἀδελφόν Ἰωσήφ οὐκ ἀπέστειλε ἢ μετὰ τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ, εἶπε γάρ· Μήποτε συμβῆ αὐτῷ μαλακία. 5 Ἡλθον δὲ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἀγοράζειν ἢ μετὰ τῶν ἐργομένων ἢν γὰρ ὁ λιμὸς ἐν γῆ Χανανῶν. 6 Ἰωσήφ δὲ ἦν ὁ ἄρχων τῆς γῆς· οὗτος ἐπόλει ἢ παντὶ τῷ λαῷ τῆς γῆς. Ἐλθόντες δὲ οἱ ἀδελφοὶ Ἰωσήφ προσηκύνθησαν αὐτῷ ἐπὶ προσώπων ἐπὶ τὴν γῆν. 7 Ἰδὼν δὲ Ἰωσήφ τοὺς ἀδελφούς αὐτοῦ ἐπέγνω ἢ καὶ ἡλλοτριοῦντο ἀπ' αὐτῶν, καὶ ἐλάλησεν αὐτοῖς σκληρὰ καὶ εἶπεν αὐτοῖς· Πόθεν ἦκατε; Οἱ δὲ εἶπον· Ἐκ γῆς Χανανῶν, ἀγοράσαι βρώματα. 8 Ἐπέγνω δὲ Ἰωσήφ τοὺς ἀδελφούς αὐτοῦ, αὐτοὶ δὲ οὐκ ἐπέγνωσαν αὐτόν. 9 Καὶ ἐμνησθῆ Ἰωσήφ τῶν

54. AX: ἤσξαντο...* (alt.) τῆ. A¹EX: ἐκ ἡσ. 55. AX: ἐκράξεν δὲ πᾶς ὁ λ. 56. X* πᾶσι... † (in f.) ὅτι ἐνίσχυσεν ὁ λιμὸς ἐν γῆ (s. ὅλη γῆ) Αἰγύπτῳ. — 2. X† (init.) Καὶ εἶπεν. A²EX† (p. ἡμ.) ἐκείθεν. AFX: ζόμεν. 4. A²X† (p. ἀπέστ.) Ἰακώβ. 6. AEX* ὁ. 7. A²X† (p. ἐπ.) αὐτὸς. AFX: εἶπαν.

שְׁנֵי הָרָעָב לְבֹא בְּאֶשֶׁר אָמַר יוֹסֵף וַיְהִי רָעָב בְּכָל-הָאֲרָצוֹת וּבְכָל-אֶרֶץ הַמִּצְרַיִם הָיְתָה לָחֶם: וַתָּרַעַב כָּל-אֶרֶץ מִצְרַיִם וַיִּצְעַק הָעָם אֶל-פַּרְעֹה לֵאמֹר פַּרְעֹה וַיִּצְעַק הָעָם אֶל-פַּרְעֹה וַיֹּאמֶר אֲשֶׁר-יֹאמַר לָכֶם תַּעֲשׂוּ: וַהֲרָעַב הָיְתָה עַל כָּל-פְּנֵי הָאָרֶץ וַיִּפְתָּח יוֹסֵף אֶת-כָּל-אֶשֶׁר בְּהֵם וַיִּשְׁפֹּר לַמִּצְרַיִם וַיַּחֲזֶק הָרָעָב בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם: וְכָל-הָאָרֶץ בָּאוּ מִצְרַיִמָה לְשֹׁפֵר אֶל-יוֹסֵף פַּיִתְחֹק הָרָעָב בְּכָל-הָאָרֶץ:

XLII וַיֵּרָא יַעֲקֹב בִּי יוֹשֵׁפֶת בְּמִצְרַיִם וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב לְבָנָיו לָמָּה תִּתְרָאוּ: וַיֹּאמֶר הַנֶּה שָׂמְעֵתִי בִי יוֹשֵׁפֶת בְּמִצְרַיִם רַדִּי-שָׂמָּה וּשְׁבַרְתֶּנּוּ לָנוּ מִשָּׂם וְנִתְיָה וְלֹא נָמוּת: וַיִּרְדּוּ אֲהֵי-יוֹסֵף עֲשָׂרָה לְשָׁפֹר בַּר מִמִּצְרַיִם: וְאֶת-בְּנֵימִן אֲהֵי יוֹסֵף לֹא-שָׁלַח יַעֲקֹב אֶת-אֲהֵיו בִּי אָמַר פְּדִי-קַרְנָנִי אֶסֶן: וַיְבֹאוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל לְשֹׁפֵר בְּתוֹךְ הַבָּאִים פַּיִתְחֹה הָרָעָב בְּאֶרֶץ כְּנָעַן: וַיִּוֹסֵף הוּא הַשְׂפִּיט עַל-הָאָרֶץ הוּא הַמְשַׁבֵּר לְכָל-עַם הָאָרֶץ וַיְבֹאוּ אֲהֵי יוֹסֵף וַיִּשְׁתַּחֲוֶהוּ-לוֹ אַפְסִים אַרְצָה: וַיֵּרָא יוֹסֵף אֶת-אֲהֵיו וַיַּבְרֵם וַיִּתְנַבֵּר אֲלֵהֶם וַיַּדְבֵּר אֲתָם קָשׁוֹת וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם מֵאֵין בָּאתֶם וַיֹּאמְרוּ מִאֶרֶץ כְּנָעַן לְשֹׁפֵר-אֶבֶל: וַיַּבְר יוֹסֵף אֶת אֲהֵיו וְהֵם לֹא הִפְרֵהוּ: וַיַּזְכֵּר יוֹסֵף

53. L'Égypte. Hébreu et Septante : « toute l'Égypte ». 56. Chaque jour, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Du blé, manque dans les Septante. — Aux Egyptiens. Septante : « à tous les Égyptiens ». — Car la famine pesait aussi sur eux, manque dans les Septante. 57. Des vivres, manque dans les Septante. — Et tempérer le mal de la disette. Hébreu et Septante : « car la disette était grande dans tous les pays ».

XLII. 1. Que l'on vendait des vivres. Hébreu : « qu'il y avait du blé »; Septante : « qu'il y avait une vente ». — Pourquoi êtes-vous si négligents? Hébreu : « pour-

quoy vous regardez-vous l'un l'autre? » 2. Par la disette, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 4. Benjamin. L'hébreu et les Septante ajoutent « frère de Joseph ». — Dans la maison, n'est ni de l'hébreu ni dans les Septante. — En chemin, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 5. Dans la terre d'Égypte, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 6. Prosterne devant lui. L'hébreu et les Septante ont de plus : « la face contre terre ». 7. Et qu'il les eut reconnus. Hébreu et Septante ont de plus : « et qu'il les eut vus et reconnus ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 6^e Premier voyage des frères de Joseph (XLII).

pérunt venire septem anni inopia, quos prædixerat Joseph : et in univérso orbe fames prævaluit, in cuncta autem terra Ægypti panis erat. ⁵⁵ Qua esuriēte, clamavit pópulus ad Pharaónem, aliménta petens. Quibus ille respóndit : *Ite ad Joseph : et quidquid ipse vobis dixerit, fácite.* ⁵⁶ Crescébat autem quotidie fames in omni terra : aperuitque Joseph univérsa hórrea, et vendébat Ægyptiis : nam et illos opprèsserat fames. ⁵⁷ Omnésque provinciæ veniébant in Ægyptum, ut émerent escas, et malum inopia temperarent.

Incipit fames.

Ps. 104, 16.

Gen. 41, 31.

Gen. 41, 35 ; 42, 6.

Gen. 42, 5 ; 12, 10.

XLII. ¹ Aúdiens autem Jacob quod aliménta venderéntur in Ægypto, dixit filiis suis : *Quare negligitis ?* ² *audívi quod triticum venundétur in Ægypto : descendíte, et émite nobis necessariá, ut possimus vivere, et non consumámur inopia.* ³ *Descendentes igitur fratres Joseph decem, ut émerent fruménta in Ægypto,* ⁴ *Bénjamin domi reténto a Jacob, qui dixerat frátribus ejus : Ne forte in itinere quidquam patiátur mali : ⁵ ingrèssi sunt terram Ægypti cum aliis qui pergébant ad eméndum. Erat autem fames in terra Chánaan.*

6^o Jacob filios mittit in Ægyptum.

Act. 7, 12.

Gen. 44, 27-29 ; 35, 16, 18.

⁶ *Et Joseph erat princeps in terra Ægypti, atque ad ejus nutum fruménta pópulis vendebántur. Cumque adorássent eum fratres sui, ⁷ et agnovíssent eos, quasi ad aliénos dúrius loquebátur, intérogans eos : Unde venístis ? Qui respónderunt : De terra Chánaan, ut emámus victui necessariá. ⁸ Et tamen fratres ipse cognóscens, non est cónnitus ab eis. ⁹ Recordatúsque somniórum, que*

Gen. 41, 40.

Gen. 41, 56 ; 43, 26 ; 37, 10.

Gen. 42, 24 ; 43, 30 ; 43, 16 ; 43, 7 ; 44, 19.

Gen. 37, 5, 9.

cèrent à venir les sept années de disette que Joseph avait prédites ; et dans tout l'univers la famine prévalut ; mais dans toute la terre d'Égypte il y avait du pain. ⁵⁵ Or, l'Égypte affamée, le peuple cria au Pharaon, demandant des vivres. Le Pharaon leur répondit : « Allez à Joseph, et tout ce qu'il vous dira, faites-le ». ⁵⁶ Cependant la famine augmentait chaque jour sur toute la terre ; et Joseph ouvrit tous les greniers, et il vendait du blé aux Égyptiens, car la famine pesait aussi sur eux. ⁵⁷ Et toutes les provinces venaient en Égypte pour acheter des vivres, et tempérer le mal de la disette.

XLII. ¹ Or Jacob, apprenant que l'on vendait des vivres en Égypte, dit à ses fils : « Pourquoi êtes-vous si négligents ? ² J'ai appris qu'on vend du blé en Égypte : descendez-y, et achetez ce qui nous est nécessaire, afin que nous puissions vivre, et que nous ne soyons pas consumés par la disette ». ³ Ainsi, descendant pour acheter du blé en Égypte, les dix frères de Joseph, ⁴ (Benjamin ayant été retenu dans la maison par Jacob qui avait dit à ses frères : « C'est de peur qu'en chemin il n'éprouve quelque accident »), ⁵ entrèrent dans la terre d'Égypte avec d'autres qui allaient pour en acheter ; car la famine était dans la terre de Chanaan.

⁶ Or Joseph était gouverneur dans la terre d'Égypte, et c'est selon sa volonté que le blé se vendait aux peuples. Lors donc que ses frères se furent prosternés devant lui, ⁷ et qu'il les eut reconnus, il leur parlait durement, comme à des étrangers, leur demandant : « D'où êtes-vous venus ? » Ils répondirent : « De la terre de Chanaan, afin d'acheter ce qui est nécessaire à la vie ». ⁸ Mais cependant, reconnaissant ses frères, il ne fut pas reconnu d'eux. ⁹ Et se souvenant

temples avaient de ces greniers et Joseph s'en servit peut-être. Du reste, dans le climat sec de l'Égypte, les céréales se conservent parfaitement, et, sous ce rapport, rien n'était plus aisé à Joseph que de garder du blé pour les sept années de famine. Les scènes figurées sur les monuments égyptiens nous montrent de quelle manière le blé était réuni, mesuré et emmagasiné.

^{54.} Les sept années de disette. Les auteurs profanes font mention, dans l'histoire de l'Égypte, de plusieurs famines aussi longues que celle dont il est ici ques-

tion. Une inscription égyptienne, en particulier, mentionne une famine qui dura sept ans.

6^o Premier voyage des frères de Joseph en Égypte, XLII.

XLII. 4. Benjamin ayant été retenu. Jacob avait reporté sur Benjamin la prédilection qu'il avait eue pour Joseph, et pour les mêmes motifs : c'était aussi le fruit de sa vieillesse et le fils de Rachel.

6. Se furent prosternés devant lui. Le mot hébreu

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 6^o Fratres Josephi in Aegypto I (XLII).

ἐνυπνίων αὐτοῦ ὧν εἶδεν * αὐτός, καὶ εἶπεν αὐτοῖς· Κατάσκοποι ἐστε, κατανοῆσαι τὰ ἴχνη τῆς χώρας ἦκατε. ¹⁰ Οἱ δὲ εἶπαν· Οὐχί, κύριε· οἱ παῖδές σου ἤλθομεν πρῶτα βρώματα. ¹¹ Πάντες ἐσμὲν υἱοὶ ἐνὸς ἀνθρώπου· εἰρηγικοί ἐσμεν, οὐκ εἰσὶν οἱ παῖδές σου κατάσκοποι. ¹² Εἶπε δὲ αὐτοῖς· Οὐχί, ἀλλὰ τὰ ἴχνη τῆς γῆς ἤλθετε ἰδεῖν. ¹³ Οἱ δὲ εἶπαν· Δώδεκα ἐσμὲν οἱ παῖδές σου ἀδελφοί ¹⁴ ἔν γῆ Χαναάν, καὶ ἰδοὺ ὁ νεώτερος μετὰ τοῦ πατρὸς ἡμῶν σήμερον, ὁ δὲ ἕτερος οὐκ ὑπάρχει. ¹⁵ Εἶπε δὲ αὐτοῖς Ἰωσήφ· Τοῦτο ἐστίν, ὃ εἶρηκα ὑμῖν λέγων· Ὅτι κατάσκοποι ἐστε. ¹⁶ Ἐν τούτῳ φανεῖσθε· ἢ τὴν ὑγίαιαν Φαραῶ, οὐ μὴ ἐξέλθητε ἐντεῦθεν, ἐὰν μὴ ὁ ἀδελφὸς ὑμῶν ὁ νεώτερος ἔλθῃ ὧδε. ¹⁷ Ἀποστείλατε ἐξ ὑμῶν ἓνα καὶ * λάβετε τὸν ἀδελφὸν ὑμῶν· ὑμεῖς δὲ ἀπάχθητε ἕως τοῦ φανεροῦ γενέσθαι τὰ ῥήματα ὑμῶν, εἰ ἀληθεύετε ἢ οὐ· εἰ δὲ μὴ, τὴν τὴν ὑγίαιαν Φαραῶ, ἢ μὴν κατάσκοποι ἐστε. ¹⁷ Καὶ ἔθετο αὐτοὺς ἐν φυλακῇ ἡμέρας τρεῖς.

¹⁸ Εἶπε δὲ αὐτοῖς ¹⁹ τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ· Τοῦτο ποιήσατε καὶ ζήσεσθε· τὸν θεὸν γὰρ ἐγὼ φοβοῦμαι. ²⁰ Εἰ εἰρηγικοί ἐστε, ἀδελφοὶ ὑμῶν κατασχεθήτω εἰς ἐν τῇ φυλακῇ, αὐτοὶ δὲ βαδίσατε καὶ ἀπαγάγετε τὸν ἀγορασμὸν τῆς σιτοδοσίας ²¹ ὑμῶν. ²² Καὶ τὸν ἀδελφὸν ὑμῶν τὸν νεώτερον ἀγάγετε πρὸς με, καὶ πιστευθήσονται τὰ ῥήματα ὑμῶν· * εἰ δὲ μὴ, ἀποθανεῖσθε. Ἐποίησαν δὲ οὕτως. ²³ Καὶ εἶπεν ἕκαστος πρὸς τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ· Ναί, ἐν ἁμαρτίαις γάρ ἐσμεν περὶ τοῦ ἀδελφοῦ ἡμῶν, ὅτι ὑπερεῖδομεν τὴν θλίψιν τῆς ψυχῆς αὐτοῦ, ὅτε κατεδέετο ἡμῶν καὶ οὐκ εἰσηκούσαμεν αὐτοῦ· καὶ ἔνεκεν τούτου ἐπῆλθεν ἐφ' ἡμᾶς ἡ θλίψις αὕτη. ²⁴ Ἀποκριθεὶς δὲ Ρου-

9. AFX* autē. 10. A: πριάσασθαι. 12. AX: ἤλθατε. 13. X† (p. ad.) υἱοὶ ἐνὸς ἀνθρώπου. 20. A: καταγάγετε (X: ἀπαγάγετε). 21. FX: εἶπαν. AEX: ἐν ἁμαρτία. AX* (ult.) καί.

את התלמות אשר הלכם להם ויאמר אליהם מרגלים אתם לראות את ערות הארץ באהם: ויאמרו אליו לא אדני ויעבדיה באי לשבר-אכל: פלנה בני איש-אחד נחנו פנים אנחנו לא-הויה בעבדיה מרגלים: ויאמר אליהם לא פי-ערות הארץ באתם לראות: ויאמרו שנים עשר בעבדיה אהים אנחנו בני איש-אחד בארץ פנען והיה הקטן את-אבינו היום והאחד אינני: ויאמר אליהם יוסף הוא אשר הברתי אלכם לאמר מרגלים אתם: כי זאת תפתנו חי פרעה אם-תצאנו מזה פי אם-כבוא אחיכם הקטן הקנה: שלחו מבם אחד ויקה את אחיכם ואתם האסרו ויפתנו דבריכם האמת אתכם ואם-לא חי פרעה פי מרגלים אתם: ויאסף אתם אל-משמר שלשת ימים: ויאמר אליהם יוסף פנים זאת עשו והויה את-האלהים אני ירא: אם-פנים אתם אחיכם אחד ויאסר בבית משמרם ואתם לכו הביאו שבר רצון בתיכם: ואת-אחיכם הקטן הביאו אלי ויאמנו דבריכם ולא תמותו ויעשו-כן: ויאמרו איש אל-אחיו אבל אשמים אנחנו כל-אחינו אשר ראינו צרת נפשנו בהתקננו אלינו ולא שמענו על-כן באה אלינו ההצרה הזאת: ויגזן ראובן אתם

18. Les ayant tirés de prison, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Ce que j'ai dit. Hébreu : « ceci ». Il s'agit d'une nouvelle proposition (5. 19) moins sévère que la première (5. 16).
19. Dans la prison. Hébreu : « dans votre prison ». — Portez le blé que vous avez acheté, dans vos maisons. Hébreu : « emportez le blé pour la faim de vos familles ».
20. Et que vous ne mouriez pas. Septante : « sinon, vous mourrez ».
22. Un seul d'entre eux, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

9. Qu'il avait vus. Hébreu : « qu'il avait songés sur eux ».
11. Paisibles. Hébreu : « probes ». — Ne méditent rien de mal. Hébreu et Septante : « ne sont pas des espions ».
13. Fils d'un seul homme, manque dans les Septante. — Le plus jeune est. L'hébreu et les Septante ajoutent : « aujourd'hui ».
15. Dès maintenant, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
16. Ou faux, n'est pas dans l'hébreu.
17. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 6° Premier voyage des frères de Joseph (XLII).

aliquando viderat, ait ad eos : Exploratores estis : ut videatis infirmiora terrae venistis. ¹⁰ Qui dixerunt : Non est ita, domine, sed servi tui venerunt ut emerent cibos. ¹¹ Omnes filii unius viri sumus : pacifici venimus, nec quidquam famuli tui machinantur mali. ¹² Quibus ille respondit : Aliter est : immunita terrae hujus considerare venistis. ¹³ At illi : Duodecim, inquit, servi tui, fratres sumus, filii viri unius in terra Chanaan : minimus cum patre nostro est, alius non est super. ¹⁴ Hoc est, ait, quod locutus sum : Exploratores estis. ¹⁵ Jam nunc experimentum vestri capiam : per salutem Pharaonis non egrediemini hinc, donec veniat frater vester minimus. ¹⁶ Mittite ex vobis unum, et adducat eum : vos autem eritis in vinculis, donec probentur quae dixistis utrum vera an falsa sint : alioquin per salutem Pharaonis exploratores estis. ¹⁷ Tradidit ergo illos custodiae tribus diebus.

Fratres coram Joseph.

Gen. 42, 32.

Gen. 37, 33.

Gen. 43, 3, 5.

Fratres in carcere.

¹⁸ Die autem tertio eductis de carcere, ait : Facite quae dixi, et vivetis : Deum enim timeo. ¹⁹ Si pacifici estis, frater vester unus ligetur in carcere : vos autem abite, et ferte frumenta quae emistis, in domos vestras, ²⁰ et fratrem vestrum minimum ad me adducite, ut possim vestros probare sermones, et non moriamini. Fecerunt, ut dixerat, ²¹ et locuti sunt ad invicem : Merito haec patimur, quia peccavimus in fratrem nostrum, videntes angustiam animae illius, dum deprecaretur nos, et non audivimus : idcirco venit super nos ista tribulatio. ²² E quibus unus Ru-

Gen. 50, 19.

Propter unum remittuntur.

Gen. 37, 18-28 ;
44, 16.
Ps. 49, 21 ;
89, 8.
Os. 5, 15.

des songes qu'autrefois il avait vus, il leur dit : « Vous êtes des espions ; c'est pour voir les endroits les plus faibles du pays que vous êtes venus ». ¹⁰ Ils répondirent : « Il n'en est pas ainsi, seigneur ; mais vos serviteurs sont venus pour acheter des vivres. ¹¹ Nous sommes tous fils d'un seul homme ; c'est en gens paisibles que nous sommes venus, et vos serviteurs ne méditent rien de mal ». ¹² Joseph leur répartit : « Il en est autrement : vous êtes venus pour observer les places de l'Égypte qui ne sont pas fortifiées ». ¹³ Mais eux : « Nous, vos serviteurs, disent-ils, nous sommes douze frères, fils d'un seul homme dans la terre de Chanaan ; le plus jeune est avec notre père, et l'autre n'est plus ». ¹⁴ « C'est, reprit-il, ce que j'ai dit : vous êtes des espions. ¹⁵ Dès maintenant je vous éprouverai : par la vie du Pharaon, vous ne sortirez pas d'ici, jusqu'à ce que vienne votre frère le plus jeune. ¹⁶ Envoyez l'un d'entre vous, et qu'il l'amène ; mais vous, vous serez dans les liens jusqu'à ce qu'il soit prouvé si ce que vous avez dit est vrai ou faux : autrement, par la vie du Pharaon, vous êtes des espions ». ¹⁷ Il les mit donc en prison pendant trois jours.

¹⁸ Mais au troisième jour, les ayant tirés de prison, il leur dit : « Faites ce que j'ai dit et vous vivrez ; car je crains Dieu. ¹⁹ Si vous êtes des gens paisibles, que l'un de vos frères soit enchaîné dans la prison, et vous, allez et portez le blé que vous avez acheté, dans vos maisons ; ²⁰ mais amenez-moi votre frère le plus jeune, afin que je puisse vérifier vos paroles, et que vous ne mouriez pas ». Ils firent comme il avait dit, ²¹ et ils se dirent les uns aux autres : « C'est justement que nous souffrons tout ceci, parce que nous avons péché contre notre frère, voyant l'angoisse de son âme, quand il nous priait, et nous ne l'avons pas écouté : c'est pour cela qu'est venue sur nous cette tribulation ». ²² Un seul

qui signifie prosterner signifie aussi adorer. Ainsi se réalisait le double songe de Joseph, qui lui avait valu l'envie de ses frères (Genèse, xxxvii, 6-40 ; xlii, 9).

9. Vous êtes des espions. Joseph savait que ses frères n'étaient pas des espions, mais il feint de les traiter comme tels, pour les obliger à se défendre, à parler de leur père et de Benjamin leur frère, et à lui donner ainsi, sans s'en douter, des nouvelles des deux membres de sa famille qu'il aimait le plus et qui précisément n'étaient pas là. N'avait-il pas aussi lieu de craindre que Benjamin n'eût été traité par ses frères aussi durement que lui-même ? — Quant à l'accusation d'espionnage, elle était tout à

fait naturelle dans la bouche d'un ministre égyptien. La situation politique du pays était loin à cette époque d'être rassurante. Les pharaons, surtout en temps de famine, avaient à se tenir en garde contre l'invasion des bandes nomades qui fondaient sur leur royaume à l'improviste. Le danger était si réel qu'ils furent obligés, pour se mettre à l'abri des surprises, de construire une grande muraille, de la mer Rouge à la Méditerranée.

15. Par la vie du Pharaon, locution égyptienne très usitée.

21. Il nous priait, et nous ne l'avons pas écouté : trait ajouté au récit primitif (xxxvii, 23-25), où l'au-

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 6^a Fratres Josephi in Aegypto 1^a (XLII).

βῆν εἶπεν αὐτοῖς· Οὐκ ἐλάλησα ὑμῖν λέγων· Μὴ ἀδικήσητε τὸ παιδάριον; Καὶ οὐκ εἰςηκούσατέ μου²³· καὶ ἰδοὺ τὸ αἷμα αὐτοῦ ἐκζητείται. ²³ Αὐτοὶ δὲ οὐκ ᾔδεισαν, ὅτι ἀκούει Ἰωσήφ· ὁ γὰρ ἐρηγευστὴς ἀνὰ μέσον αὐτῶν ἦν. ²⁴ Αποστριμθεὶς δὲ ἀπ' αὐτῶν ἔκλαυσεν Ἰωσήφ¹· καὶ πάλιν προσῆλθε πρὸς αὐτοὺς καὶ εἶπεν αὐτοῖς, καὶ ἔλαβε τὸν Συμεὼν ἀπ' αὐτῶν καὶ ἔδωκεν αὐτὸν ἐναντίον αὐτῶν. ²⁵ Ἐνετείλατο δὲ Ἰωσήφ ἐμπλήσαι τὰ ἀγγεῖα αὐτῶν σίτον, καὶ ἀποδοῦναι τὸ ἀργυρίου αὐτῶν ἐκάστῳ εἰς τὸν σάκκον αὐτοῦ, καὶ δοῦναι αὐτοῖς ἐπισιτισμὸν εἰς τὴν ὁδόν. Καὶ ἐγενήθη αὐτοῖς οὕτως.

²⁶ Καὶ ἐπιθίντες τὸν σίτον¹ ἐπὶ τοὺς ὄρους αὐτῶν ἀπῆλθον ἐκεῖθεν. ²⁷ Ἀνσας δὲ εἰς τὸν μύρισιπον αὐτοῦ, δοῦναι χορητάσματα τοῖς ὄνοις αὐτοῦ, οὐ κατέλυσαν, καὶ εἶδε *τὸν δεσμὸν τοῦ ἀργυρίου αὐτοῦ, καὶ ἦν ἐπάνω τοῦ στόματος τοῦ μαρσίππου. ²⁵ Καὶ εἶπε τοῖς ἀδελφοῖς αὐτοῦ· Ἀπεδόθη μοι τὸ ἀργύριον, καὶ ἰδοὺ τοῦτο ἐν τῷ μαρσίππῳ μου. Καὶ ἐξέστη ἡ καρδιά αὐτῶν, καὶ ἐταράχθησαν πρὸς ἀλλήλους, λέγοντες· Τί τοῦτο ἐποίησεν ὁ θεὸς ἡμῖν; ²⁹ Ἦλθον δὲ πρὸς Ἰακώβ τὸν πατέρα αὐτῶν εἰς γῆν Χαναάν, καὶ ἀπήγγειλαν αὐτῷ πάντα τὰ συμβάντα αὐτοῖς, λέγοντες· ³⁰ Δελάληκεν ὁ ἄνθρωπος ὁ κύριος τῆς γῆς πρὸς ἡμᾶς σκληρὰ, καὶ ἔθετο ἡμᾶς ἐν φυλακῇ¹ ὡς κατασκοπεύοντάς τὴν γῆν. ³¹ Εἴπαμεν δὲ αὐτῷ· Εἰρηγικοί ἐσμεν, οὐκ ἐσμὲν κατασκοποῖ· ³² δώδεκα ἀδελφοί ἐσμεν, υἱοὶ τοῦ πατρὸς ἡμῶν, ὁ εἷς οὐχ ὑπάσχει, ὁ δὲ μικρὸς μετὰ τοῦ πατρὸς ἡμῶν σήμερον ἐν γῆ Χαναάν. ³³ Εἶπε δὲ ἡμῖν ὁ ἄνθρωπος ὁ κύριος τῆς γῆς· Ἐν τούτῳ γνώσομαι ὅτι εἰρηγικοί ἐστε· ἀδελφὸν ἔνα ἀφετε ὠδε μετ' ἐμοῦ, τὸν δὲ ἀγορασμὸν τῆς σιτοδοσίας τοῦ οἴκου ὑμῶν λαβόντες ἀπέλθατε ³⁴ καὶ ἀγάγετε πρὸς με τὸν ἀδελφὸν ὑμῶν τὸν νεώτερον, καὶ γνώσομαι ὅτι οὐ κατασκοποὶ ἐστε,

לֵאמֹר הֲלוֹא אָמַרְתִּי אֲלֵיכֶם וְלֹא שָׁמַעְתֶּם וְגַם-אֶל-תְּהַטְּאֵי בְּלֵד וְלֹא יָדַעְתֶּם כִּי הָמוּ הַנֶּהָה נִדְרָשׁ וְהֵם לֹא יָדְעוּ כִּי שָׁמַע יוֹסֵף כִּי הִמְלִיץ בֵּינְהֶם וְיֹסֵב מִשְׁלֹתֵהֶם וְיִבְרָךְ וְיֵשֵׁב אֲלֵהֶם וְיִדְבַר אֲלֵהֶם וְיַעֲקֹב מֵאִתָּם אֶת-שְׁמֵלֹן וְיֵאָסֵר כֹּה אֵתוֹ לְעֵינֵיהֶם וְיִצְוּ יוֹסֵף וְיִמְלֹא אֶת-כְּלֵיהֶם בָּרֶךְ וְיִקְהִיב פְּסִיפֵיהֶם אִישׁ אֶל-שִׁקְוֹ וְלָתַת לָהֶם צֵדָה לְהֵרֶךְ וְיִעֲשֶׂה לָהֶם כֵּן וְיִשְׂאֵף אֶת-שִׁבְרֵם עַל-הַמְרִיחֶם וְיִלְכְּדוּ מִשָּׁם וְיִפְתְּחֵה הָאֱהָד אֶת-שִׁקְוֹ לָתַת מִסְּפֹא לְקַמְרוֹ בַּמַּגָּלֹן וְיֵרָא אֶת-פְּסִפּוֹ וְהִנֵּה-הֵיאָה בְּכִי אֲמַתְהִתּוֹ וְיֵאמֶר אֶל-אֶחָיו הַיֵּשֵׁב פְּסִפִּי וְגַם הִנֵּה בְּאֲמַתְהִתִּי וְיִצְאָ לָבֶם וְיִהְרָדוּ אִישׁ אֶל-אֶחָיו לֵאמֹר מִהֲנֵאֵת עָשָׂה אֲלֵהֶם לָנוּ וְיִבְאֵרוּ אֶל-יַעֲקֹב אֲבִיהֶם אֶרְצָה בְּנֵן וְיִפְדֶּי לֹו אֵת כָּל-יְהִקְרַת אֲתָם לֵאמֹר לְהֵבֵר הָאִישׁ אֲדֹנִי הָאָרֶץ אֲתָנִי קִשְׁוֹת וְיִתֵּן אֲתָנִי כְּמִרְגָּלִים אֶת-הָאָרֶץ וְיֵאמֶר אֵלָיו בְּנִים אֲנַחְנִי לֹא הֵינִי מִרְגָּלִים שְׁנַיִם-עָשָׂר אֲנַחְנִי אֱהוּם בְּנֵי אֲבִינִי הָאֱהָד אֵינֶנִּי וְהַקְטֹן הֵינִי אֶת-אֲבִינִי כְּאָרֶץ כְּנַעַן וְיֵאמֶר אֵלָיו הָאִישׁ אֲדֹנִי הָאָרֶץ בְּנֵאֵת אֲדַע כִּי כְנַיִם אֲתָם אֱהוּיכֶם הָאֱהָד הֵינְהוּ אֲתִי וְאֶת-רַגְצֹן כְּתִיב בְּתִיבְכֶם קָתִי וְלָכֵן וְהִבִּיאֵו אֶת-אֱהוּיכֶם הַקְטֹן אֵלָיו וְאֲדַעַה כִּי לֹא מִרְגָּלִים אֲתָם כִּי כְנַיִם אֲתָם

25. A¹FX* (alt.) αὐτῶν. A¹X: ἐκάστῳ. EX.† (p. ἐπισ.) εἰς πληρομῆν. 27. AEX* (pr.) καὶ. A: ἰδεν. 29. συμβεβηκότα. 32. AFX: μικρότερος. A: εἰς γῆν X. 33. A: γνωσόμεθα. A²FX† (p. ἀδ.) ὑμῶν. AX* τῷ οἴκῳ.

24. Un moment, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 25. Prenant Siméon. L'hébreu et les Septante ajoutent : « du milieu d'eux ».
 26. Emportant. Hébreu et Septante : « chargeant ».
 27. A sa bête. Hébreu : « à son âne » ; Septante : « à ses ânes ».— L'hôtellerie. Hébreu : « le lieu où ils passaient la nuit ».
 28. Étonnés. Hébreu et Septante : « leur cœur défailloit ».

30. Durement. Les Septante ajoutent : « et il nous a mis en prison ».
 31. Paisibles. Hébreu : « probes ». — Nous ne dressons aucune embûche. Hébreu et Septante : « nous ne sommes pas des espions ».
 32. D'un seul père. Hébreu et Septante : « de notre père ».— Le plus jeune est. L'hébreu et les Septante ajoutent : « aujourd'hui ».
 34. Celui qui est retenu dans les liens. Hébreu et Septante : « votre frère ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 6° Premier voyage des frères de Joseph (XLII).

ben, ait : Numquid non dixi vobis : Nolite peccare in puerum : et non audistis me? en sanguis ejus exquiratur. ²³ Nesciebant autem quod intelligeret Joseph : eo quod per interpretem loqueretur ad eos. ²⁴ Avertitque se parumper, et flevit : et reversus locutus est ad eos. ²⁵ Tollensque Simeon, et ligans illis presentibus, jussit ministros ut implerent eorum saccos tritico, et reponerent pecunias singulorum in sacculis suis, datis supra cibariis in viam : qui fecerunt ita.

Gen. 37, 21.

Gen. 37, 26.

Gen. 43, 30.

Gen. 34, 25 ;

49, 5-7.

Simeon in vinculis.

²⁶ At illi portantes frumenta in asinis suis, profecti sunt. ²⁷ Apertoque unus sacco, ut daret jumento pabulum in diversorio, contemplatus pecuniam in ore sacculi, ²⁸ dixit fratribus suis : Reddita est mihi pecunia, en habetur in sacco. Et obstupescit turbatque, mutuo dixerunt : Quidnam est hoc quod fecit nobis Deus? ²⁹ Veneruntque ad Jacob patrem suum in terram Chanaan, et narraverunt ei omnia quae accidissent sibi, dicentes : ³⁰ Locutus est nobis dominus terrae dure, et putavit nos exploratores esse provinciae. ³¹ Cui respondimus : Pacifici sumus, nec ullas inolumur insidias. ³² Duodecim fratres uno patre geniti sumus : unus non est super, minimus cum patre nostro est in terra Chanaan. ³³

Pecunia in sacco invenitur.

Fratrum narratio ad Jacob.

Gen. 42, 7.

Gen. 42, 13.

Gen. 37, 33 ; 44, 25.

Benjamin a Joseph petitus.

Qui ait nobis : Sic probabo quod pacifici sitis : Fratrem vestrum unum dimittite apud me, et cibaria domibus vestris necessaria sumite, et abite, ³⁴ fratrumque vestrum minimum adducite ad me, ut sciam quod non sitis exploratores : et istum, qui te-

d'entre eux, Ruben, dit : « Ne vous ai-je pas dit : Ne péchez pas contre cet enfant? Et vous ne m'avez pas écouté : voilà que son sang est redemandé ». ²³ Or ils ne savaient pas que Joseph les entendit, parce que c'est par interprète qu'il leur parlait. ²⁴ Mais il se retira un moment et pleura ; puis revenu, il leur parla. ²⁵ Et prenant Simeon et le liant, eux présents, il commanda à ses ministres qu'ils emplissent leurs sacs de blé, et qu'ils remissent l'argent de chacun d'eux dans son sac, en leur donnant de plus des vivres pour la route : ceux-ci firent ainsi.

²⁶ Ainsi les frères de Joseph, emportant leur blé sur leurs ânes, partirent. ²⁷ Or l'un d'eux, ayant ouvert son sac pour donner à manger à sa bête dans l'hôtellerie, et ayant vu son argent à l'entrée du sac, ²⁸ dit à ses frères : « Mon argent m'a été rendu, le voici dans le sac ». Étonnés et troublés, ils se disaient mutuellement : « Qu'est-ce que Dieu nous a fait? » ²⁹ Cependant ils vinrent vers Jacob leur père, dans la terre de Chanaan, et ils lui racontèrent tout ce qui leur était arrivé, disant : ³⁰ « Le maître de ce pays nous a parlé durement, et il a cru que nous étions des espions de la contrée. ³¹ Nous lui avons répondu : Nous sommes des gens paisibles, et nous ne dressons aucune embûche ; ³² nous sommes douze frères, engendrés d'un seul père : l'un n'est plus, et le plus jeune est avec notre père dans la terre de Chanaan. ³³ Il nous a reparti : Voici comment j'éprouverai si vous êtes des gens paisibles : laissez un de vos frères auprès de moi, et prenez les provisions nécessaires à vos maisons, et vous en allez. ³⁴ Mais votre frère le plus jeune, amenez-le-moi, afin que je sache que vous n'êtes pas des espions, et que vous puissiez recouvrer

leur sacré n'avait pas fait mention des plaintes et des supplications de Joseph.

²⁴. Et pleura. Cette émotion de Joseph, qui se renouvellera plusieurs fois dans la suite (XLII, 30 ; XLV, 1, 2, 14, 15), nous montre clairement qu'il aimait ses frères, et que, s'il les traita rudement en apparence, c'était en réalité pour leur bien, c'est-à-dire pour les amener à regretter leur faute et à mériter leur pardon.

²⁵. Prenant Simeon, soit qu'il l'eût choisi lui-

même, soit que ses frères le lui eussent désigné. Dans les deux cas, du reste, le motif de ce choix était le même. Ruben ne pouvait rester : il était l'aîné, le chef de la caravane, et d'ailleurs sa captivité eût été une singulière récompense des efforts qu'il avait faits jadis pour sauver son jeune frère, efforts que Joseph venait d'apprendre (v. 22-23). Après Ruben venait Simeon, et, à défaut de son aîné, il était naturellement désigné pour rester comme otage en Egypte.

ἀλλ' ὅτι εἰρημικοὶ ἐστε· 'καὶ τὸν ἀδελφὸν ὑμῶν ἀποδώσω ὑμῖν, καὶ τῇ γῇ ἐμπορεύσεσθε.
 35 Ἐγένετο δὲ ἐν τῷ κατακενοῦν αὐτοὺς τοὺς σάκκους αὐτῶν, καὶ ἦν ἐκάστου ὁ δεσμὸς τοῦ ἀργυρίου ¹¹ ἐν τῷ σάκκῳ αὐτῶν, καὶ εἶδον τοὺς δεσμοὺς τοῦ ἀργυρίου αὐτῶν αὐτοὶ καὶ ὁ πατὴρ αὐτῶν, καὶ ἐφοβήθησαν. ³⁶ Ἐίπε δὲ αὐτοῖς Ἰακώβ ὁ πατὴρ αὐτῶν· Ἐμὲ ἡτεκνώσατε· Ἰωσήφ οὐκ ἔστι, ¹¹ Συμῶν οὐκ ἔστι, καὶ τὸν Βενιαμὴν λήψετε· ἐπ' ἐμὲ ἐγένετο ταῦτα πάντα. ³⁷ Ἐίπε δὲ Ρουβὴν τῷ πατρὶ αὐτῶν, λέγων· Τοὺς δύο υἱοὺς μου ἀπόκεινον, ἐὰν μὴ ἀγάγω αὐτὸν πρὸς σέ· δὸς αὐτὸν εἰς τὴν χεῖρά μου, καὶ γὰρ ἀνάξω αὐτὸν πρὸς σέ. ³⁸ Ὁ δὲ εἶπεν· Οὐ καταβήσεται ὁ υἱός μου μεθ' ὑμῶν, ὅτι ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ ἀπέθανε καὶ αὐτὸς μόνος καταλείπεται· καὶ συμβήσεται αὐτὸν μαλακισθῆναι ἐν τῇ ὁδῷ, ἢ ἐὰν πορεύσῃτε, καὶ κατάξετέ μου τὸ γῆρας μετὰ λύπης εἰς ἄδου.

XLIII. Ὁ δὲ λιμὸς ἐτίσχυεν ἐπὶ τῆς γῆς.
 2 Ἐγένετο δέ, ἥνικα συνετέλεσαν καταφαγεῖν τὸν σίτον, ὃν ἤνεγκαν ἐξ Αἰγύπτου, καὶ εἶπεν αὐτοῖς ὁ πατὴρ αὐτῶν· Πάλιν πορευθέντες πρίασθε ἡμῖν μικρὰ βρώματα. ³ Ἐίπε δὲ αὐτῷ Ἰούδας λέγων· Διαμαρτυρία μεμαρτύρηται ἡμῖν ὁ ἀνθρώπος· ὁ κύριος τῆς γῆς, λέγων· Οὐκ ὄψεσθε τὸ πρόσωπόν μου, ἐὰν μὴ ὁ ἀδελφὸς ὑμῶν ὁ νεώτερος μεθ' ὑμῶν ἦ.
 4 Εἰ μὲν οὖν ἀποστέλλῃς τὸν ἀδελφὸν ἡμῶν μεθ' ἡμῶν, καταβησόμεθα καὶ ἀγοράσομεν σοι βρώματα· ⁵ εἰ δὲ μὴ ἀποστέλλῃς τὸν ἀδελφὸν ἡμῶν μεθ' ἡμῶν, οὐ πορευσόμεθα· ὁ γὰρ ἀνθρώπος εἶπεν ἡμῖν λέγων· Οὐκ ὄψεσθέ μου τὸ πρόσωπον, ἐὰν μὴ ὁ ἀδελφὸς ὑμῶν ὁ νεώτερος μεθ' ὑμῶν ἦ. ⁶ Ἐίπε δὲ Ἰσραὴλ· Τί ἐνακοποιῦσατέ με, ἀναγγεῖλαιτες τῷ ἀνθρώπῳ, ὅτι ἐστὶν ὑμῖν ἀδελφός; ⁷ Οἱ δὲ εἶπαν·

34. A¹EFX: ἐμπορεύσεσθε. 37. AFX (π. αὐτῷ). 38. AX: ἦ ἄν. A¹: πορεύσεσθε. — 3. AX: διαμαρτύρηται. AFX* ὁ κύρ. τῆς γ. Δ: ὁ ν. καταβῆ πρὸς με. 4. AX: ἀποστέλλεις (eti. 5). A¹X: ἀγοράσωμεν. 6. Δ: ἐκ. μοι. AX (pro ὅτι): εἰ.

את־אֶחֱיכם אִתּוֹן לָכֶם וְאֶת־הָאָרֶץ לָהֶם תִּסְחֶרוּ: וַיְהִי יָהִם מְרִיקִים שְׂקֵיהֶם וַהֲנִיחַ אִישׁ צִדְר־פֶּסֶף בְּשַׁקּוֹ וַיִּרְאוּ אֶת־צִדְרוֹת פֶּסְפֵיהֶם הִמָּה וְאֶבִיהֶם וַיִּירְאוּ: וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם יַעֲקֹב אֲבִיהֶם אֲתִי שְׂפֹלְתֶם יוֹסֵף אֵינְפוּ וְשַׂמְעוּן אֵינְפוּ וְאֶת־בְּנֵימִן תִּקְחֶהוּ עִלְי הִיִּי כִלְנֵה: וַיֹּאמֶר רְאוּבֵן אֶל־אָבִיו לֵאמֹר אֶת־שְׁנֵי בְנֵי תַמָּוִת אִם־לֹא אֲבִיאנֶה אֵלֶיךָ תִּקְחֶה אֹתוֹ עִלְי־יָדַי וְאֲנִי אֲשִׁיבְנֶה אֵלֶיךָ: וַיֹּאמֶר לֹא־יֵרֵד בְּנֵי עִמְכֶם כִּי־אֶחָיו מֵת וְהוּא לְבַדּוֹ נִשְׁאַר וַיִּקְרָאֵהוּ אֶסֶן בְּדַרְדָּה אֲשֶׁר תִּלְכֹּדֶה וְהוֹרְדַתֶּם אֶת־שִׁיבְתִי בְּיָדוֹן שְׂאוֹלָה: **XLIII.** וַהֲרַעַב כָּבֵד בְּאֶרֶץ: וַיְהִי כְּאֲשֶׁר פָּלַח לְאַחַל אֶת־הַשֶּׁבֶר אֲשֶׁר תִּבְיִאוּ מִמֶּצְרַיִם וַיֹּאמֶר אֲלֵיהֶם אֲבִיהֶם שָׁבוּ שְׂבֵרו־לָנוּ מִצֶּט־אֶחָל: וַיֹּאמֶר אֲלֵוֹ יְהוּדָה לֵאמֹר הִנֵּה הָעַד בְּנֵי הָאִישׁ לֹא־תִרְאוּ פָנַי בְּלִתִּי **4** אֶחֱיכם אֶתְכֶם: אִם־יִשְׁתֶּה מִשְׁלַח אֶת־אֶחֱיוֹ אֶתְנִי נִרְדָּה וְנִשְׂבְּרָה לְךָ אֶחָל: **ה** וְאִם־אֵינְךָ מִשְׁלַח לֹא נֵרֵד כִּי־תִרְאֵי אִישׁ אָמַר אֲלֵינוּ לֹא־תִרְאוּ פָנַי בְּלִתִּי **6** אֶחֱיכם אֶתְכֶם: וַיֹּאמֶר יִשְׂרָאֵל לְכֹה תְרַלְתֶּם לִּי לְהַנִּיד לְאִישׁ הָעַד לָכֶם **7** אָה: וַיֹּאמְרוּ שְׂאוֹל שְׂאוֹל־תִּרְאֵי לָנוּ

3. Cet homme. Septante : « l'homme maître de cette terre ». — Le plus jeune, n'est pas dans l'hébreu.
 4. Ensemble, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Ce qui vous est nécessaire. Hébreu et Septante : « des vivres pour vous ».
 5. Si vous ne voulez pas. Hébreu et Septante : « si tu n'envoies pas »; les Septante ajoutent : « notre frère avec nous ». — Comme souvent nous l'avons dit, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Nous a fait une déclaration, disant... Hébreu : « nous a dit ». — Le plus jeune, n'est pas dans l'hébreu.
 6. Pour mon malheur... Hébreu et Septante : « pourquoi avez-vous mal agi à mon égard? »

35. Ces choses dites, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Ils versaient leur blé. Hébreu et Septante : « ils vidaient leurs sacs ». — A l'entrée des sacs. Hébreu et Septante : « dans son sac ». — Etant tous ensemble saisis d'effroi. Hébreu et Septante : « leur père et eux virent le paquet d'argent, et ils furent effrayés ».
 36. Est retenu dans les liens. Hébreu et Septante : « n'est plus ». — Tous ces malheurs. Hébreu et Septante : « tout cela ».
 38. Mes cheveux blancs. Septante : « ma vieillesse ».
 XLIII. 1. Toute la terre. Hébreu et Septante « la terre », le pays.

X. Histoire de Jacob (XXXVII-I). — 7^e 1^{er} Voyage des frères de Joseph (XLIII, 1-XLV, 24).

nétur in vinculis, recipere possitis : ac deinceps quæ vultis, eméndi habéatis licéntiam.

³⁵ His dictis, cum fruménta effúnderent, singuli reperérunt in ore saccórûm ligátas pecúnias : exterrítis-que simul ómnibus, ³⁶ dixit pater Jacob : Absque liberis me esse fecistis : Joseph non est super, Símeon tenétur in vinculis, et Bénjamin auferétis : in me hæc ómnia mala recidérunt. ³⁷ Cui respóndit Ruben : Duos filios meos intérfice, si non redúxero illum tibi : trade illum in manu mea, et ego eum tibi restitúam. ³⁸ At ille : Non descéndet, inquit, filius meus vobiscum : frater ejus mórtuus est, et ipse solus remánsit : si quid ei advérsi acciderit in terra ad quam pèrgitis, deducétis canos meos cum dolóre ad inferos.

Gen. 42, 25, 27; 44, 1.

Negat Jacob dimittere Benjamin. Gen. 43, 14; 44, 27-29.

Gen. 44, 20; 42, 4.

Gen. 44, 29; 37, 35.

7. Jacob filios mittit iterum.

Responsio Jude.

Gen. 42, 15, 20; 44, 23.

Gen. 42, 12, 32.

XLIII. ¹ Interim fames omnem terram veheménter premébat. ² Consumptisque cibis quos ex Ægypto detúlerant, dixit Jacob ad filios suos : Revertímini, et émite nobis pauxillum escárum. ³ Respóndit Judas : Denuntiávit nobis vir ille sub attestatióne jurisjuráandi, dicens : Non vidébitis faciém meam, nisi fratrem vestrum mínimum adduxéritis vobiscum. ⁴ Si ergo vis eum mittere nobiscum, pergémus páriter, et emémus tibi necessariá : ⁵ sin autem non vis, non íbimus : vir enim, ut sæpe diximus, denunciávit nobis, dicens : Non vidébitis faciém meam absque fratre vestro mínimo. ⁶ Dixit eis Israël : In meam hoc fecistis misériam, ut indicarétiis ei et álum habére vos fratrem. ⁷ At illi respondérunt : In-

celui qui est retenu dans les liens, et qu'ensuite vous ayez la liberté d'acheter ce que vous voudrez ».

³⁵ Ces choses dites, comme ils versaient leur blé, ils trouvèrent à l'entrée des sacs chacun leur argent lié; et étant tous ensemble saisis d'effroi, ³⁶ Jacob leur père dit : « Vous avez fait que je suis sans enfants : Joseph n'est plus, Siméon est retenu dans les liens, et vous enlèverez Benjamin : c'est sur moi que tous ces malheurs sont retombés ». ³⁷ Ruben lui répondit : « Tuez mes deux fils, si je ne vous le ramène; remettez-le en ma main, et moi, je vous le rendrai ». ³⁸ Mais Jacob : « Non, dit-il, il ne descendra pas avec vous, mon fils : son frère est mort, et lui seul est resté; si quelque chose de fâcheux lui arrivait dans le pays où vous allez, vous feriez descendre mes cheveux blancs avec douleur dans les enfers ».

XLIII. ¹ Cependant la famine pesait violemment sur toute la terre. ² Et les vivres qu'ils avaient apportés de l'Égypte étant consommés, Jacob dit à ses fils : « Retournez, et achetez-nous quelques provisions ». ³ Juda répondit : « Cet homme nous a fait une déclaration sous le sceau du serment, disant : Vous ne verrez point ma face si vous n'amenez votre frère le plus jeune avec vous. ⁴ Si donc vous voulez l'envoyer avec nous, nous irons ensemble, et nous achèterons ce qui vous est nécessaire. ⁵ Mais si vous ne voulez pas, nous n'irons pas; car cet homme, comme souvent nous l'avons dit, nous a fait une déclaration, disant : Vous ne verrez point ma face, sans votre frère le plus jeune ». ⁶ Israël leur dit : « Pour mon malheur vous avez fait de manière que vous lui avez indiqué que vous aviez encore un frère ». ⁷ Mais eux répondirent : « Cet homme

35. Ils trouvèrent à l'entrée des sacs chacun leur argent. Un seul avait trouvé son argent au cours du voyage (v. 27). Les autres n'avaient rien trouvé, parce qu'un seul avait ouvert son sac pendant la route. Comparer plus bas, XLIII, 21, et la note.

36. Joseph n'est plus. C'est une partie du châtiment des frères coupables, que d'être les témoins désolés de la blessure qu'ils ont faite à leur père et qu'ils ne peuvent guérir; ils expient leur péché par le poids du secret qui fait leur tourment et leur remords.

38. Vous feriez descendre mes cheveux blancs avec douleur dans les enfers. Hébreu : « dans le scheól ». Voir plus haut, xxvii, 35.

7^e Deuxième voyage des frères de Joseph en Égypte, XLIII, 1 — XLV, 24.

XLIII. 3. Juda répondit, et non Ruben, découragé sans doute par l'insuccès de sa première tentative. Juda commence ici à jouer un rôle important parmi ses frères.

7. Cet homme nous a interrogés... sur notre famille, etc. Ce sont là de nouveaux détails ajoutés au premier récit de l'auteur sacré.

Ἐρωτῶν ἐπηρώτησεν ἡμᾶς ὁ ἄνθρωπος καὶ τὴν
 γενεὴν ἡμῶν, λέγων· Εἰ εἶμι ὁ πατὴρ ὑμῶν
 ζῆ, καὶ εἰ ἐστὶν ὑμῶν ἀδελφός; Καὶ ἀπηγγέλ-
 λαμεν αὐτῷ κατὰ τὴν ἐπερωτήσασα ταύτην·
 μὴ ἤδειμεν, ὅτι ἐρεῖ ἡμῖν· Ἀγάγετε τὸν ἀδελ-
 φὸν ὑμῶν; ⁸ Εἶπε δὲ Ἰούδας πρὸς Ἰσραὴλ
 τὸν πατέρα αὐτοῦ· Ἀποστείλον τὸ παιδάριον
 μετ' ἐμοῦ, καὶ ἀναστάντες πορεύσομεθα, ἵνα
 ζῶμεν καὶ μὴ ἀποθάνομεν καὶ ἡμεῖς καὶ σὺ
 καὶ ἡ ἀποσκευὴ ἡμῶν. ⁹ Ἐγὼ δὲ ἐκδέχομαι
 αὐτόν, ἐκ χειρὸς μου ζήτησον αὐτόν· ἐάν μὴ
 ἀγάγω αὐτόν πρὸς σέ καὶ στίσω αὐτόν ἐναν-
 τίον σου, ἡμαρτηκῶς ἔσομαι εἰς σέ πάσας τὰς
 ἡμέρας. ¹⁰ Εἰ μὴ γὰρ ἔβραδυνάμεν, ἤδη ἂν
 ὑπεστρέψαμεν εἰς.

¹¹ Εἶπε δὲ αὐτοῖς Ἰσραὴλ ὁ πατὴρ αὐτῶν·
 Εἰ οὕτως ἐστὶ, τοῦτο ποιήσατε· Λάβετε ἀπὸ
 τῶν καρπῶν τῆς γῆς ἐν τοῖς ἀγγείοις ὑμῶν,
 καὶ καταγαγάτε τὸν ἀνθρώπου δῶρα τῆς ἡμέ-
 ρης καὶ τοῦ μελιτος, θυμιάματά τε καὶ στακτήν
 καὶ τερέβινθον καὶ κάρυα. ¹² Καὶ τὸ ἀργύ-
 ριον δισδόν λάβετε ἐν ταῖς χερσίν ὑμῶν, καὶ
 τὸ ἀργύριον τὸ ἀποστραφέν ἐν τοῖς μαρσίπ-
 ποις ὑμῶν ἀποστρέψατε μεθ' ὑμῶν· μήποτε
 ἀγνόημά ἐστι. ¹³ Καὶ τὸν ἀδελφὸν ὑμῶν λά-
 βετε, καὶ ἀναστάντες καταβήτε πρὸς τὸν ἄν-
 θρωπον. ¹⁴ Ὁ δὲ θεὸς μου δώη ὑμῖν χάριν
 ἐναντίον τοῦ ἀνθρώπου, καὶ ἀποστείλαι τὸν
 ἀδελφὸν ὑμῶν τὸν ἕνα καὶ τὸν Βενιαμίν·
 ἐγὼ μὲν γὰρ καθάπερ ἠτέκνωμαι, ἠτέκνω-
 μαί. ¹⁵ Λαβόντες δὲ οἱ ἄνδρες τὰ δῶρα
 ταῦτα, καὶ τὸ ἀργύριον διπλοῦν ἔλαβον ἐν
 ταῖς χερσίν αὐτῶν, καὶ τὸν Βενιαμίν, καὶ ἀνα-
 στάντες κατέβησαν εἰς Αἴγυπτον, καὶ ἔστησαν
 ἐναντίον Ἰωσήφ.

7. AEX* (alt.) καὶ. A'X (pro ταύτ.): αὐτῷ. A'EX
 (pro ὅτι): εἰ. 9. FX* δὲ. AX (pro εἰς): πρὸς. 11. A':
 ὅτιν. AX* τε...: τερέμινθον. 12. A'FX* (alt.) καὶ.
 14. AX: Βενιαμίν (eti. alibi). AEX: καθά.

וְלִמְוֹלְדֵיתָנִי לֵאמֹר הַעוֹד אֲבִיכֶם הִי
 הַיֵּשׁ לָכֶם אִם וְנִפְדָּ-לוֹ עַל-פִּי הַיְהוָה
 הַאֲלֹהֵה הַיְהוָה נִדְעַ כִּי יֹאמֶר הוֹרִידוּ
 אֶת-אֲהֵיכֶם: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-
 יִשְׂרָאֵל אָבִיו שְׁלַחָה הַנַּעַר אֲתִי
 וְנִקְוָמָה וְנִלְכָה וְנִחְיֶה וְלֹא נָמוּת
 עִם-אֲנָחְנִי עִם-אֲתָה עִם-טַפְּנִי: אֲנֹכִי
 אֶעֱרָכֶנּוּ מִיָּדִי תִבְקָשְׁנִי אִם-לֹא
 הִבִּיאֲתִיו אֵלָיךָ וְהִצַּנְתִּיו לְפָנֶיךָ
 וְהִטָּאתִי לְךָ כָּל-הַיְמִים: כִּי לֹא
 הִתְמַהֵמְנִי כִּי-עָתָה שָׁבְנוּ זֶה
 עַמְּמִים: וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם וַיִּשְׂרָאֵל
 אֲבִיהֶם אִם-כִּןֹּן אִפּוֹא זֹאת עֲשֵׂה קַחִי
 מִזֶּמֶרֶת הָאָרֶץ בְּכָלֵיכֶם וְהוֹרִידוּ
 לָאִישׁ מִנְחָה מַעֲט צָרִי וּמַעֲט דְבַשׁ
 נְכֹסֶת וְלֹט בְּטַנִּים וּשְׂקָדִים: וְנִכְסָף
 מִשְׁנֵה קִתְּוֹ בְיַדְכֶם וְאֶת-הַכֶּסֶף
 הַמִּוֹשֵׁב בְּפִי אֲמַתְהִיתִיכֶם תְּשִׁיבוּ
 בְיַדְכֶם אֵילֵי מִשְׁנֵה הַיּוֹא: וְאֶת-אֲהֵיכֶם
 קַחִו וְקִוְמוּ שׁוּבוּ אֶל-הָאִישׁ: וְאֵל
 שְׂדֵי יְהוָן לָכֶם רְחִמִים לְפָנֵי הָאִישׁ
 וְשַׁלְּחָה לָכֶם אֶת-אֲהֵיכֶם אַחֵר וְאֶת-
 בְּנֵימִין וְאֲנִי פֹאשֵׁר שְׁכַלְתִּי שְׁכַלְתִּי:
 וַיִּקְחֵו הָאֲנָשִׁים אֶת-הַמִּנְחָה הַזֹּאת
 וּמִשְׁנֵה-כֶסֶף לָקְחוּ בְיַדָם וְאֶת-בְּנֵימִן
 וַיָּקֻמוּ וַיֵּרְדוּ מִצְרָיִם וַיַּעֲמְדוּ לְפָנֵי
 יוֹסֵף:

7. Par ordre, n'est ni dans l'hébreu ni dans les
 Septante. — Sur notre famille. Hébreu : « sur nous
 et sur notre famille ». — Si notre père vivait... L'hébreu
 et les Septante emploient le style direct : « disant :
 Votre père vit-il encore? avez-vous un frère? » —
 Conséquemment, ne se trouve ni dans l'hébreu ni
 dans les Septante. — Avec vous, n'est ni dans l'hébreu
 ni dans les Septante.
 8. A son père. Hébreu et Septante : « à Israël son
 père ». — Afin que nous partions. Hébreu et Septante
 : « afin que nous nous levions et que nous
 partions ». — Nous. L'hébreu et les Septante ajoutent
 : « et vous ». — Et nos petits enfants. Septante :
 « et apparatus noster ».
 9. Si je ne vous le rends. Hébreu et Septante : « si
 je ne le remets en votre présence ».
 14. Ainsi, Vulgate : igitur, n'est ni dans l'hébreu

ni dans les Septante. — Faites ce que vous voudrez.
 Hébreu et Septante : « faites ceci ». — Meilleurs,
 n'est pas dans les Septante. — Un peu de résine,
 etc. Voir la note ci-contre.
 13. Allez. Hébreu et Septante : « levez-vous et
 allez ».
 14. Que le Dieu. Hébreu : « que mon Dieu ». —
 Tout-puissant, n'est pas dans les Septante. — Qu'il
 retient, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 — Ce Benjamin. Hébreu et Septante : « Benjamin ».
 — Et moi je serai comme privé d'enfants. Hébreu
 et Septante : « et moi, comme j'en suis privé, j'en
 suis privé » : paroles de résignation à la volonté
 divine.
 15. Ils descendirent. Hébreu et Septante : « ils se
 levèrent et descendirent ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 7° II° Voyage des frères de Joseph (XLIII, 1-XLV, 24).

terrogavit nos homo per ordinem nostram progeniem : si pater viveret, si haberemus fratrem : et nos respondimus ei consequenter juxta id quod fuerat sciscitatus : numquid scire poteramus quod dicturus esset : Adducite fratrem vestrum vobiscum? ⁸ Judas quoque dixit patri suo : Mitte puerum mecum, ut proficiscamur, et possimus vivere : ne moriamur nos et parvuli nostri. ⁹ Ego suscipio puerum : de manu mea require illum : nisi reduxero, et reddidero eum tibi, ero peccati reus in te omni tempore. ¹⁰ Si non intercessisset dilatio, jam vice altera venissemus.

Gen. 42, 7; 44, 19.

Gen. 42, 2.

Gen. 42, 37; 44, 32.

Annuit Jacob.

Prov. 15, 16.

Dimittitur Benjamin.

Gen. 42, 4, 38; 42, 36.

¹¹ Igitur Israel pater eorum dixit ad eos : Si sic necesse est, facite quod vultis : sumite de optimis terrae fructibus in vasis vestris, et deferite viro munera, modicum resinæ et mellis, et storacis, stactes, et terebinthi, et amygdalarum. ¹² Pecuniam quoque duplicem ferte vobiscum : et illam, quam invenistis in sacculis, reportate, ne forte errore factum sit : ¹³ ad virum. ¹⁴ Deus autem meus omnipotens faciat vobis eum placabilem : et remittat vobiscum fratrem vestrum quem tenet, et hunc Benjamin : ego autem quasi orbatus absque liberis ero. ¹⁵ Tulérunt ergo viri munera, et pecuniam duplicem, et Benjamin : descenderuntque in Ægyptum, et steterunt coram Joseph.

nous a interrogés par ordre sur notre famille : si notre père vivait, si nous avions un autre frère ; et nous lui avons répondu conséquemment, selon ce qu'il avait demandé ; est-ce que nous pouvions savoir qu'il dirait : Amenez votre frère avec vous ? ⁸ Juda aussi dit à son père : « Envoyez l'enfant avec moi, afin que nous partions et que nous puissions vivre, et que nous ne mourions pas, nous et nos petits enfants. ⁹ C'est moi qui me charge de l'enfant ; c'est à ma main que vous le redemanderez : si je ne le ramène, et si je ne vous le rends, je serai coupable envers vous à jamais ; ¹⁰ s'il n'était pas intervenu de délai, nous serions déjà revenus une seconde fois ».

¹¹ Ainsi Israël leur père leur dit : « S'il le faut ainsi, faites ce que vous voudrez ; prenez des meilleurs fruits de ce pays-ci dans vos vases, et portez à cet homme en présent un peu de résine, de miel, de storax, de stacté, de térébinthe et d'amandes. ¹² Portez aussi avec vous le double d'argent ; et celui que vous avez trouvé dans vos sacs, reportez-le, de peur que cela n'ait été fait par méprise. ¹³ Mais prenez aussi votre frère et allez vers cet homme. ¹⁴ Que mon Dieu tout-puissant vous le rende favorable, afin qu'il renvoie avec vous votre frère qu'il retient, et ce Benjamin ; et moi, je serai comme privé d'enfants ». ¹⁵ Ceux-ci prirent donc avec eux les présents, le double d'argent et Benjamin, et ils descendirent en Égypte et se présentèrent devant Joseph.



Asiatiques apportant des présents en Égypte (Y. 15).
(Tombeau de Rekhmara).

9. Je serai coupable envers vous à jamais. Cette offre de Juda est moins emphatique que celle de Ruben, qui allait jusqu'à offrir à Jacob la vie de ses deux fils, s'il ne lui ramenait Benjamin. Néanmoins, ou plutôt à cause de cela, elle fait plus d'impression sur Jacob et le décide à donner son consentement.

11. Un peu de résine, Vulgate : resinæ; hébreu : *isôri* : c'est le baume, déjà mentionné plus haut, parmi les parfums que portaient en Égypte les marchands ismaélites. Voir Genèse, xxxvii, 25, et la note. — De miel : ce miel, appelé *debûs* dans le texte, n'est peut-être pas le miel d'abeilles, mais ce que les Arabes nomment *dibs*, une préparation mielleuse ou sirop de raisins, très appréciée encore aujourd'hui par les Égyptiens. — De storax, Vulgate : *storactis*, appelé plus haut du nom générique *aromatâ*. Voir Genèse, xxxvii, 25, et la note. — De stacté, Vulgate, *stactes*, hébreu, *lôt* : c'est le troisième parfum des marchands madiani-

16 Ἔβλε δε Ἰωσήφ αὐτοὺς καὶ τὸν Βενιαμὴν τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ τὸν ὀμομήτριον, καὶ εἶπε τῷ ἐπὶ τῆς οἰκίας αὐτοῦ. Εἰσαγάγε τοὺς ἀνθρώπους εἰς τὴν οἰκίαν, καὶ σφάζον θύματα καὶ ἐτοίμασον μετ' ἐμοῦ γὰρ φαγονται οἱ ἄνθρωποι ἅτους τὴν μεσημβρίαν. 17 Ἐποίησε δὲ ὁ ἄνθρωπος καθὰ εἶπεν Ἰωσήφ, καὶ εἰσαγάγε 11 τοὺς ἀνθρώπους εἰς τὸν οἶκον Ἰωσήφ. 18 *Ἰδόντες δὲ οἱ ἄνδρες, ὅτι εἰσῆχθησαν εἰς τὸν οἶκον τοῦ Ἰωσήφ, εἶπαν. Διὰ τὸ ἀργύριον τὸ ἀποστραφὲν ἐν τοῖς μαρσίπποις ἡμῶν τὴν ἀρχὴν ἡμεῖς εἰσαγόμεθα, τοῦ συκοφαντῆσαι ἡμᾶς καὶ ἐπιθῆσθαι ἡμῖν, τοῦ λαβεῖν ἡμᾶς εἰς παῖδας καὶ τοὺς ὄνους ἡμῶν.

19 Πρωσελθόντες δὲ πρὸς τὸν ἄνθρωπον τὸν ἐπὶ τοῦ οἴκου τοῦ Ἰωσήφ ἐλάλησαν αὐτῷ ἐν τῷ πυλῶνι τοῦ οἴκου, 20 λέγοντες. Δεόμεθα, κύριε· κατέβημεν τὴν ἀρχὴν πριάσθαι βρώματα. 21 Ἐγένετο δέ, ἡνίκη ἦλθομεν εἰς τὸ καταλῦσαι καὶ ἡγοῖζαμεν τοὺς μαρσίππους ἡμῶν, καὶ τὸδε τὸ ἀργύριον ἐκάστον ἐν τῷ μαρσίππῳ αὐτοῦ. *τὸ ἀργύριον ἡμῶν ἐν σταθμῷ ἵπεστρέψαμεν ἔνν ἐν ταῖς χερσὶν ἡμῶν, 22 καὶ ἀργύριον ἕτερον ἠρέγκαμεν μεθ' ἑαυτῶν, ἀγοράσαι βρώματα· οὐκ οἶδαμεν, τίς ἐνέβαλεν τὸ ἀργύριον εἰς τοὺς μαρσίππους ἡμῶν. 23 Ἐπε δε αὐτοῖς ἡλωθὺς ἦν, μὴ φοβείσθε· ὁ θεὸς ὑμῶν καὶ ὁ θεὸς τῶν πατέρων ὑμῶν ἔδωκεν ὑμῖν θησαυρούς ἐν τοῖς μαρσίπποις ὑμῶν, καὶ τὸ ἀργύριον ὑμῶν ἔυδοκιμοῦν ἀπέργα. Καὶ ἐξήγαγε πρὸς αὐτοὺς τὸν Συμεῶν. 24 Καὶ ἤνεγκεν ὕδωρ ἵψαι τοὺς πόδας αὐτῶν, καὶ ἔδωκε χορτάσματα τοῖς ὄνοις αὐτῶν. 25 Ἦτοίμασαν δὲ τι δῶρα, ἕως τοῦ ἐλθεῖν τὸν Ἰωσήφ μεσημβρίας· ἤκουσαν γάρ, ὅτι ἐκεῖ μελλεῖ ἀριστῶν.

26 Εἰσῆλθε δὲ Ἰωσήφ εἰς τὴν οἰκίαν, καὶ προσήνεγκεν αὐτῷ τὰ δῶρα, ἃ εἶχον ἐν ταῖς χερσὶν αὐτῶν, εἰς τὸν οἶκον, καὶ προσεκύνησαν

16 וַיִּרְא יוֹסֵף אֶת־בְּנֵי־מִיֹּן 16 וַיֹּאמֶר לְאִשְׁרָעֵל בְּיָתוֹ הֲבֵיא אֶת־הָאֲנָשִׁים הַבְּיֹתָה וּטְבַח טְבַח וְהִלֵּן כִּי אֶתִי וְאֶתְּלֵ הָאֲנָשִׁים בְּצִהָרִים׃ 17 וַיַּעַשׂ הָאִישׁ כַּאֲשֶׁר אָמַר יוֹסֵף וַיָּבֵא הָאִישׁ אֶת־הָאֲנָשִׁים בְּיֹתָה יוֹסֵף׃ 18 וַיִּירָאוּ הָאֲנָשִׁים כִּי הוּבָא בֵּית יוֹסֵף וַיֹּאמְרוּ עַל־דְּבַר הַלֶּסֶף הַשֶּׁבַב בְּאֲמַתְּחֵינוּ בַּתְּהִלָּה אֲנַחְנוּ מִיָּבֵאִים לְהַתְּלֵל עֲלֵינוּ וְלְהַתְּנַפֵּל עֲלֵינוּ וְלִקְחַת אֶתְּנוּ לְעֶבְדִּים וְאֶת־חַמְרֵינוּ׃ 19 וַיִּגְשׁוּ אֶל־הָאִישׁ אֲשֶׁר עַל־בֵּית יוֹסֵף וַיְדַבְּרוּ אֵלָיו בְּפֶתַח הַבְּיֹתָ׃ כ וַיֹּאמְרוּ כִּי אֲדֹנָי יָרֵד וְרָכְנוּ בַּתְּהִלָּה לְשֶׁפֶר־אֶכֶל׃ וַיְהִי כִּי־בָאנוּ אֶל־הַמֶּלֶךְ וּנְשַׁתְּחָה אֶת־אֲמַתְּחֵינוּ וְהֵבֵה כֶּסֶף־אִישׁ בְּפִי אֲמַתְּחָתוֹ כֶּסֶפְנוֹ 22 בְּמִשְׁקָלוֹ וּנִשְׁבַּח אֱתוֹ בְּיַדְנוֹ׃ וַיִּסְרָף אַחֵר הוֹרְדָנוּ בְּיַדְנוּ לְשֶׁפֶר־אֶכֶל לֹא יָרְדָנוּ מִי־שָׁם כֶּסֶפְנוֹ בְּאֲמַתְּחֵינוּ׃ 23 וַיֹּאמֶר שְׁלוֹם לָכֶם אֵל־תִּירָאוּ אֶתְּיֹכֶם וְאֶתִי אֲבִיכֶם נָתַן לָכֶם מִטְּמוֹן בְּאֲמַתְּחֵיכֶם כֶּסֶפְכֶם כִּי אֶתִי וַיִּוָּצֵא 24 אֲלֵהֶם אֶת־שִׁמְרוֹן׃ וַיָּבֵא הָאִישׁ אֶת־הָאֲנָשִׁים בְּיֹתָה יוֹסֵף וַיִּתֵּן־מִיָּם וַיִּרְחֲצוּ רַגְלֵיהֶם וַיִּתֵּן מִסְּפֹא כַּ לְחַמְרֵיהֶם׃ וַיְבִינֵוּ אֶת־הַמְּנַחָה עַד־כּוֹא יוֹסֵף בְּצִהָרִים כִּי שָׁמְעִי כִּי־שָׁם 26 וַיֹּאכְלוּ לֶחֶם׃ וַיָּבֵא יוֹסֵף הַבְּיֹתָה וַיָּבֵיאוּ לוֹ אֶת־הַמְּנַחָה אֲשֶׁר־בְּיָדָם

v. 26. א' דגוש 'א

16. Benjamin. Les Septante ajoutent : « son frère utérin ». 18. Ils se dirent mutuellement. Hébreu et Septante : « ils dirent ». — Pour déverser sur nous une fausse accusation. Hébreu : « pour se jeter et se précipiter sur nous ». 19. C'est pourquoi, Vulgate : quiamobrem, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 20. De nous écouter, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

21. Lesquels achetés, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Dans tout son poids : dans l'hébreu, ces mots viennent après « nous trouvâmes l'argent ». 23. De votre père. Septante : « de vos pères ». — L'argent que vous m'avez donné, c'est moi qui l'ai en bonne monnaie. Hébreu : « votre argent m'est venu ». Voir la note ci-contre. 24. Et les ayant introduits dans la maison, manque dans les Septante. 25. Qu'ils devaient. Septante : « qu'il devait ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 7^e II^e Voyage des frères de Joseph (XLIII, 1-XLV, 24).

¹⁶ Quos cum ille vidisset, et Benjamin simul, præcepit dispensatōri domus suæ, dicens : Intrōduc viros domum, et occide victimas, et instrue convivium : quōniam mecum sunt comestūri merīdie. ¹⁷ Fecit ille quod sibi fuerat imperātum, et intrōdūxit viros domum. ¹⁸ Ibique exterriti, dixerunt mūtuo : Propter pecūniam, quam retūlimus prius in saccis nostris, intrōducti sumus : ut devolvat in nos calūnniam, et violēter subjiciat servitūti, et nos et āsinos nostros.

¹⁹ Quamōbrem in ipsis fōribus accedentes ad dispensatōrem domus ²⁰ locūti sunt : Orāmus, dōmine, ut audias nos. Jam ante descendimus ut emeremus escas : ²¹ quibus emptis, cum venissemus ad diversōrium, aperuimus saccos nostros, et invenimus pecūniam in ore saccorum : quam nunc eodem pondere reportavimus. ²² Sed et aliud attulimus argēntum, ut emamus quæ nobis necessaria sunt : non est in nostra conscientia quis posuerit eam in marsipiis nostris. ²³ At ille respondit : Pax vobiscum, nolite timere : Deus vester, et Deus patris vestri, dedit vobis thesauros in saccis vestris : nam pecūniam, quam dedistis mihi, probatam ego habeo. Eduxitque ad eos Simeon. ²⁴ Et intrōductis domum, attulit aquam, et laverunt pedes suos, deditque pabulum āsinis eorum. ²⁵ Illi vero parabant mūnera, donec ingrederetur Joseph merīdie : audierant enim quod ibi comestūri essent panem.

²⁶ Igitur ingressus est Joseph domum suam, obtuleruntque ei mūnera, tenentes in manibus suis : et

Fratres
coram
Joseph.

Gen. 42, 2.

Gen. 42, 28.

Job,
15, 20.
1^o Sap. 17, 11.De pecunia
priorē
explana-
tio.Gen. 42, 27,
35.Gen. 42, 28;
31, 29.

Gen. 42, 25.

Gen. 24, 32;
18, 4.
Luc. 7, 44.

Luc. 14, 1.

Fratrum
ad Joseph
munera.

¹⁶ Lorsque Joseph les vit et Benjamin avec eux, il commanda à l'intendant de sa maison, disant : « Fais entrer ces hommes dans la maison; tue des victimes, et apprête un festin, parce que c'est avec moi qu'ils doivent manger à midi ». ¹⁷ Celui-ci fit ce qui lui avait été commandé, et il intrōduisit ces hommes dans la maison. ¹⁸ Et là, épouvantés, ils se dirent mutuellement : « C'est à cause de l'argent que nous avons rapporté précédemment dans nos sacs qu'il nous a fait entrer ici, pour déverser sur nous une fausse accusation, et nous réduire violemment en servitude, nous et nos ânes ».

¹⁹ C'est pourquoi, à la porte même, s'approchant de l'intendant de la maison, ²⁰ ils dirent : « Nous vous prions, seigneur, de nous écouter. Nous sommes déjà venus ici pour acheter des vivres; ²¹ lesquels achetés, quand nous fûmes arrivés à l'hôtellerie, nous ouvrimus nos sacs, et nous trouvâmes l'argent à l'entrée des sacs. Nous l'avons rapporté maintenant dans tout son poids; ²² mais nous avons rapporté aussi d'autre argent pour acheter ce qui nous est nécessaire. Nous ne savons pas qui a mis cet argent dans nos bourses ». ²³ Mais lui répondit : « Paix avec vous! ne craignez point : votre Dieu et le Dieu de votre père vous a mis des trésors dans vos sacs, car l'argent que vous m'avez donné, c'est moi qui l'ai en bonne monnaie ». Et il leur amena Simeon. ²⁴ Et les ayant intrōduits dans la maison, il leur apporta de l'eau, et ils lavèrent leurs pieds, et il donna à manger à leurs ânes. ²⁵ Or eux préparaient leurs présents, attendant que Joseph entrât sur le midi; car ils avaient appris que c'était là qu'ils devaient manger du pain.

²⁶ Joseph donc entra dans sa maison, et ils lui offrirent les présents qu'ils tenaient en leurs mains, et ils se

tes, le ladanum : voir *ibidem*. — De térébinthe : il s'agit ici des pistaches, fruit allongé comme une petite amande, produit, ainsi que les amandes elles-mêmes, par la terre de Chanaan, et ayant un goût parfumé très apprécié des Orientaux.

¹⁶. L'intendant de sa maison. Voir plus haut la note sur Genèse, xxxix, 4.

²¹. Nous ouvrimus nos sacs et nous trouvâmes l'argent. Cet épisode, que les frères de Joseph placent au cours de leur voyage, n'eut lieu, d'après Genèse, xlii, 35, qu'après leur retour au pays de Chanaan. Mais c'est bien pendant le voyage, à l'en-

droit où ils passèrent la nuit, que l'un d'entre eux avait fait la première découverte (xlii, 27). Les frères de Joseph confondent ces deux épisodes en un seul, parce qu'il n'est pas à propos qu'ils entrent dans cette distinction minutieuse en parlant à l'intendant de Joseph, et qu'il leur suffit de lui dire qu'ils ont retrouvé leur argent seulement après le départ d'Égypte, afin de se justifier à l'avance si on leur reproche de n'avoir point payé le blé qu'on leur avait vendu.

²³. L'argent... c'est moi qui l'ai. On a accusé de mensonge, à ce sujet, l'intendant de Joseph et Joseph

αὐτῷ ἐπὶ πρόσωπον' ἐπὶ τὴν γῆν. 27 Ἠρώ-
τησε δὲ αὐτούς· Πῶς ἔχετε; Καὶ εἶπεν αὐτοῖς·
Εἰ ὑγαίνει ὁ πατὴρ ὑμῶν ὁ πρεσβύτερος ὃν
εἶπατε; ἔτι ζῆ; 28 Οἱ δὲ εἶπαν· Ὑγαίνει ὁ
παῖς σου ὁ πατὴρ ἡμῶν, ἔτι ζῆ. 'Καὶ εἶπεν·
Εὐλόγημένος ὁ ἄνθρωπος ἐκεῖνος τῷ θεῷ'.
Καὶ κύψαντες προσεκύνησαν αὐτῷ. 29 Ἀνα-
βλέψας δὲ τοῖς ὀφθαλμοῖς αὐτοῦ Ἰωσήφ' εἶδε
Βενιαμὴν τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ τὸν ὁμομήτριον,
καὶ εἶπεν· Οὗτος ὁ ἀδελφός ὑμῶν ὁ νεώτερος,
ὃν εἶπατε πρὸς με ἄγαγεῖν; Καὶ εἶπεν· Ὁ
θεὸς ἐλεῆσαι σε, τέκνον. 30 Ἐταράχθη δὲ
Ἰωσήφ' συνειστέφετο γὰρ τὰ ἔγκατα αὐτοῦ
ἐπὶ τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ, καὶ ἔζητε κλαῦσαι.
Εἰσελθὼν δὲ εἰς τὸ ταμιεῖον ἐκλάσεν ἐκεῖ·
31 καὶ ταψάμενος τὸ πρόσωπον ἰ, ἐξελθὼν
ἐνεκρατεύσατο καὶ εἶπε· Παράθετε ἄρτους.
32 Καὶ παρέθηκαν αὐτῷ μόνῳ, καὶ αὐτοῖς
καθ' ἑαυτούς, καὶ τοῖς Αἰγυπτίοις τοῖς συν-
διανοῦσι μετ' αὐτοῦ καθ' ἑαυτούς· οὐ γὰρ
ιδύνατο οἱ Αἰγύπτιοι συνεσθῆναι μετὰ τῶν
Ἑβραίων ἄρτους, βδελύγμα γάρ ἐστι τοῖς Αἰ-
γυπτίοις. 33 Ἐκάθισαν δὲ ἐναντίον αὐτοῦ, ὁ
πρωτότοκος κατὰ τὰ πρεσβεία αὐτοῦ καὶ ὁ
νεώτερος κατὰ τὴν νεότητα αὐτοῦ· ἐξίσταντο
δὲ οἱ ἄνθρωποι ἕκαστος πρὸς τὸν ἀδελφὸν
αὐτοῦ. 34 Ἦσαν δὲ μερίδας παρ' αὐτοῦ πρὸς
ἑαυτούς· ἔμεγαλύνθη δὲ ἡ μερίς Βενιαμὴν
παρὰ τὰς μερίδας πάντων πενταπλασίως πρὸς
τὰς ἐκείνων. Ἐπιον δὲ καὶ ἐμεθύσθησαν μετ'
αὐτοῦ.

XLIV. Καὶ ἐνετείλατο ὁ Ἰωσήφ' τῷ ὄντι
ἐπὶ τῆς οἰκίας αὐτοῦ, λέγων· * Πλησατε τοὺς
μαροσίππους τῶν ἀνθρώπων βρωμάτων, ὅσα
ἐὰν δύνηται ἄραι, καὶ ἐμβάλετε ἕκαστον τὸ
ἄργυριον ἐπὶ τοῦ στόματος τοῦ μαροσίππου ἰ.
2 Καὶ τὸ κόνδν μου τὸ ἰγγυροῦν ἐμβάλετε εἰς
τὸν μάροσιππον τοῦ νεωτέρου, καὶ τὴν τιμὴν
τοῦ αἴου αὐτοῦ. Ἐγενηθη δὲ κατὰ τὸ ῥῆμα

27. AFX: πρεσβύτερος. 28. AEFX: Εὐλογητός.
AX* αὐτῷ. 29. A1X* (pr.) αὐτῷ. A† (p. pr. εἶπεν)
αὐτοῖς. AEX† (p. Οὐτ.) ἔστιν. 30. AEFX: ἔντροα.
AX: ταμιεῖον. 32. AEX† (in f.) πᾶς ποιμὴν προβά-
των. 34. AX: μερίδα. AFX: πρὸς αὐτῶς. — 1. AFX*
ὁ. AX: ἐμβάλατε (A1 eti. vs. 2) ... † (p. μαρσ.) αὐτῷ.

27 הַבְּיֹתָהּ וַיִּשְׁתַּחֲוֶהוּ לֹו אֶרְצָהּ: וַיִּשְׂאֵל
לָהֶם לְשָׁלוֹם וַיֹּאמֶר הַשָּׁלוֹם אֲבִיכֶם
הַזֶּקֶן אֲשֶׁר אִמְרַתֶּם הַעֹדֵנִי הִי:
28 וַיֹּאמְרוּ שְׁלוֹם לְעַבְדְּךָ לְאָבִינוּ עֹדֵנִי
29 הִי וַיִּקְדֵי וַיִּשְׁתַּחֲוֶהוּ: וַיִּשָּׂא עֵינָיו
וַיֵּרָא אֶת-בְּנֵימִין אָחִיו בֶּן-אִמּוֹ
וַיֹּאמֶר הֲזֵה אֲחִיכֶם הַקָּטָן אֲשֶׁר
אִמְרַתֶּם אֵלַי וַיֹּאמֶר אֵלֵיהֶם יְהוָה
לִבְנֵי: וַיִּמְהַר יוֹסֵף פִּי-נִכְמְרוּ רַחֲמֵי
אֵל-אָחִיו וַיִּבְקֶשׁ לִבְפוֹת וַיִּבֹא
31 הַתְּהוֹדָה וַיִּבְךְ שָׁמָּה: וַיִּרְהֹץ פָּנָיו
וַיִּצָּא וַיִּתְאַפֵּק וַיֹּאמֶר שִׁימוּ לָהֶם:
32 וַיִּשְׁימוּ לוֹ לִבְדוֹ וּלְהֶם לִבְהֶם
וּלְמַצְרָיִם הָאֲכָלִים אֵתוֹ לִבְדָּם כִּי
לֹא יוֹכֵלֹן הַמַּצְרָיִם לֵאכֹל אֶת-
הַעֲבָרִים לָהֶם כִּי-תוֹעֲבָה הִוא
33 לְמַצְרָיִם: וַיִּשְׁבְּוּ לְפָנָיו הַבְּכֹר
כַּבְּכָרְתוֹ וַהֲצַעִיר כַּצְּעָרְתוֹ וַיִּתְמַתְּהוּ
34 הָאֲנָשִׁים אִישׁ אֶל-רַעְיָהוּ: וַיִּשָּׂא
מִשָּׂאת מֵאֵת פָּנָיו אֵלֵיהֶם וַתִּרְבַּ
מִשָּׂאת בְּנֵימִן מִמִּשָּׂאת כָּלֶם חֲמֵשׁ
יָדוֹת וַיִּשְׁתַּחֲוֶה וַיִּשְׁפָּרוּ עִמּוֹ:

XLIV. וַיֵּצֵא אֶת-אֲשֶׁר עַל-בֵּיתוֹ לְאִמּוֹ
מִלֵּא אֶת-אֲמֹתַחַת הָאֲנָשִׁים אֲכָל
כַּאֲשֶׁר יוֹכֵלֹן שָׂאת וְשִׁים כִּסְתָה-אִישׁ
כִּפְּיוֹ אֲמֹתַחַתוֹ: וְאֶת-גְּבִילֵי גְבִיעֵי
הַכִּסְתָה תָשִׂים כִּפְּיוֹ אֲמֹתַחַת הַקָּטָן
וְאֵת כִּסְתָה שְׁבָרוֹ וַיִּגֶשׁ כַּדְּבָר יוֹסֵף

v. 28. וישהחו ק'

27. Leur ayant rendu leur salut avec bonté. Hébreu : « leur demanda comment ils allaient ». Les Septante emploient le style direct : « Comment allez-vous ? »
28. Il vit encore. Les Septante ajoutent : « et il dit : Cet homme est béni de Dieu ».
29. Dont vous m'avez parlé. Septante : « que vous avez promis de m'amener ».
30. Il se retira précipitamment. Septante : « Joseph fut troublé ».

33. Ils étaient extrêmement surpris. Hébreu et Septante : « ces hommes étaient stupéfaits chacun vis-à-vis de son frère ».
34. En prenant les parts qu'ils avaient reçues de lui. Hébreu : « Joseph leur fit porter des mets de devant lui ».
XLIV. 1. Emplis... mets. Les Septante emploient le pluriel : « emplissez... mettez ».
2. Ma coupe d'argent. Hébreu : « la coupe, ma coupe d'argent ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 7^e II^e Voyage des frères de Joseph (XLIII, 1-XLV, 24).

adoravérunt proni in terram. ²⁷ At ille, cleménter resalutátis eis, interrogávit eos, dicens : Salvúsne est pater vester senex, de quo dixératis mihi? Adhuc vivit? ²⁸ Qui responderunt : Sospes est servus tuus pater noster, adhuc vivit. Et incurváti, adoravérunt eum. ²⁹ Attóllens autem Joseph óculos, vidit Bénjamin fratrem suum uterinum, et ait : Iste est frater vester párvulus, de quo dixératis mihi? Et rursum : Deus, inquit, misereátur tui, fili mi. ³⁰ Ffestinavítque, quia commóta fuerant víscera ejus super fratre suo, et erumpébant lácrymæ : et intróiens cubículum flevit. ³¹ Rursúmque lota fácie egressus, continuit se, et ait : Pónite panes. ³² Quibus appósitis, seórsum Joseph, et seórsum frátribus, Ægýptiis quoque qui vescebántur simul, seórsum (illicitum est enim Ægýptiis comédere cum Hebréis, et profánum putant hujuscémodi convívium) ³³ sedérunt coram eo, primogénitus juxta primogénita sua, et mínimus juxta atátem suam. Et mirabántur nimis, ³⁴ sumptis pártibus quas ab eo accéperant : májorque pars venit Bénjamin, ita ut quínque pártibus excéderet. Biberúntque et inebriáti sunt cum eo.

Gen. 43, 28;
42, 6;
37, 10.

Gen. 29, 6.

Joseph
et
Benjamin.Fit
coma.Gen. 46, 34;
39, 6.
Dan. 1, 8.
Ex. 8, 26.

XLIV. ¹ Præcépit autem Joseph dispensatóri domus suæ, dicens : Imple saccos eórum fruménto, quantum possunt cápere : et pone pecúniam singulórum in summitáte sacci. ² Scyphum autem meum argéteum, et prétium quod dedit trítici, pone in ore sacci junióris. Factúmque est

De
scypho
mandu-
tum.Gen. 42, 25, 35;
43, 21.

prosternèrent, inclinés vers la terre. ²⁷ Mais Joseph, leur ayant rendu leur salut avec bonté, les interrogea, disant : « Se porte-t-il bien, votre vieux père dont vous m'avez parlé? vit-il encore? » ²⁸ Ceux-ci répondirent : « Il se porte bien, votre serviteur notre père, il vit encore ». Et s'étant profondément inclinés, ils se prosternèrent devant lui. ²⁹ Or Joseph, levant les yeux, vit Benjamin son frère utérin, et dit : « Celui-ci est votre jeune frère dont vous m'avez parlé? » Et de nouveau : « Dieu dit-il, te soit miséricordieux, mon fils! » ³⁰ Et il se retira précipitamment, car ses entrailles s'étaient émues sur son frère, et des larmes s'échappaient de ses yeux : entrant donc dans sa chambre, il pleura. ³¹ Puis, sortant de nouveau, le visage lavé, il se contint et dit : « Servez des pains ». ³² Les pains servis à part pour Joseph, à part pour ses frères, et à part pour les Égyptiens qui mangeaient ensemble (car il n'est pas permis aux Égyptiens de manger avec les Hébreux, et ils regardent comme profane un semblable repas), ³³ ils s'assirent devant lui, le premier-né selon son droit d'aînesse, et le plus jeune selon son âge. Or ils étaient extrêmement surpris, ³⁴ en prenant les parts qu'ils avaient reçues de lui : car la part qui fut donnée à Benjamin était si grande, qu'elle surpassait cinq autres parts. Ils burent donc et firent grande chère avec lui.

XLIV. ¹ Or Joseph commanda à l'intendant de sa maison, disant : « Emplissez les sacs de ces hommes d'autant de blé qu'ils en peuvent contenir, et mets l'argent de chacun dans le haut de son sac; ² mais place à l'entrée du sac du plus jeune ma coupe d'argent, et le prix du blé qu'il a donné ». Et il fut fait

lui-même, sur l'ordre duquel devait parler le majordome. Mais celui-ci, dans le texte hébreu, dit simplement qu'il a reçu le prix du blé, ce qui était exact. Les patriarches d'ailleurs, n'étaient pas impeccables.

³². *A part pour Joseph.* Joseph mange à part, non seulement de ses frères, mais des autres Égyptiens : la distinction des rangs l'exigeait ainsi, et il se sou-

mettait à tous les usages de son pays adoptif qui n'étaient point mauvais en eux-mêmes.

³³. *Il s'assirent.* Les Égyptiens s'asseyaient à table et ne se couchaient ni sur des tapis, comme beaucoup d'Orientaux, ni sur des lits, comme les Grecs et les Romains.

XLIV. 2. *Ma coupe d'argent.* Les coupes dont se

X. Libergenerat. Jacob (XXXVII-L). — 7^a Fratres Josephi in Aegypto² (XLIII, 1-XLV, 24).

Ἰωσήφ, καθὼς εἶπε. 3 Τὸ πρῶτὸν διέφρασε, καὶ οἱ ἄνθρωποι ἀπιστάλησαν, αὐτοὶ καὶ οἱ ὄνοι αὐτῶν. 4 Ἐξελθόντων δὲ αὐτῶν τὴν πόλιν, οὐκ ἀπέσχον μακράν, καὶ Ἰωσήφ εἶπε τῷ ἐπὶ τῆς οἰκίας αὐτοῦ· Ἀναστὰς ἐπιδώσον ὀπίσω τῶν ἀνθρώπων, καὶ καταλύσῃ αὐτούς, καὶ ἐρεῖς αὐτοῖς· Τί ὅτι ἀνταπεδώκατε πονηρὰ ἀντὶ καλῶν; Ἰνατὶ ἐκλέψατε μὲν τὸ κόνδῦ τὸ ἰσχυροῦν; 5 οὐ τοῦτο ἐστίν, ἐν ᾧ πίνει ὁ κύριός μου; Αὐτὸς δὲ οἰωνισμῷ οἰωνίσκεται ἐν αὐτῷ· πονηρὰ συντετελέκατε, ἃ πεποιήκατε.

6 Εὐρῶν δὲ αὐτοὺς εἶπεν αὐτοῖς κατὰ τὰ ῥήματα ταῦτα. 7 Οἱ δὲ εἶπαν αὐτῷ· Ἰνατὶ λαλεῖ ὁ κύριος κατὰ τὰ ῥήματα ταῦτα; μὴ γένοιτο τοῖς παισὶ σου ποιῆσαι κατὰ τὸ ῥῆμα τοῦτο. 8 Εἰ τὸ μὲν ἀργύριον, ὃ εὐρομεν ἐν τοῖς μαρσίπποις ἡμῶν, ἀπεστρέψαμεν πρὸς σὲ ἐκ γῆς Χαναάν, πῶς ἂν κλέψαμεν ἐκ τοῦ οἴκου τοῦ κυρίου σου ἀργύριον ἢ χρυσίον; 9 Παρ' ᾧ ἂν εὐρεῖς τὸ κόνδῦ τῶν παίδων σου, ἀποθνήσκειται, καὶ ἡμεῖς δὲ ἐσόμεθα παῖδες τῷ κυρίῳ ἡμῶν. 10 Ὁ δὲ εἶπε· Καὶ νῦν ὡς λέγετε, οὕτως ἔσται· πῦρ ᾧ ἂν εὐρεθῇ τὸ κόνδῦ, ἔσται μὲν παῖς, ὑμεῖς δὲ ἕσεσθε καθαροί. 11 Καὶ ἔσπευσαν καὶ καθέλιον ἕκαστος τὸν μάρσιππον αὐτοῦ ἐπὶ τὴν γῆν, καὶ ἤνοιξαν ἕκαστος τὸν μάρσιππον αὐτοῦ. 12 Ἠρεῖνθησε δὲ ἀπὸ τοῦ πρεσβυτέρου ἀψάμενος, ἕως ἤλθεν ἐπὶ τὸν νεώτερον, καὶ εὐρε τὸ κόνδῦ ἐν τῷ μάρσιππῳ τοῦ Βενιαμίν.

13 Καὶ διέκρύθησαν τὰ ἱμάτια αὐτῶν, καὶ ἐπέθρην ἕκαστος τὸν μάρσιππον αὐτοῦ ἐπὶ τὸν ὄνον αὐτοῦ, καὶ ἐπέστρεψαν εἰς τὴν πόλιν. 14 Εἰςῆλθε δὲ Ἰούδας καὶ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ πρὸς Ἰωσήφ, ἔτι αὐτὸς ὄντιος ἐκεῖ, καὶ ἔπεσον 11 ἐναντίον αὐτοῦ ἐπὶ τὴν γῆν. 15 Εἶπε δὲ αὐτοῖς Ἰωσήφ· Τί τὸ πρᾶγμα τοῦτο 11 ἐποιήσατε; οὐκ οἴδατε ὅτι οἰωνισμῷ οἰωνεύεται ὁ ἄνθρωπος, οἷος ἐγώ; 16 Εἶπε δὲ Ἰούδας·

4. AEX† (a. An.) λέγων. A† (p. ἀνταπ.) μοι. 5. A¹X: συντετέλεσθαι (A²FX: συντετέλεσασθε, X: συντετέλεσαστε). 7. A¹X* (alt.) κατὰ. 8. AX: εὐραμεν. 9. AFX: εὐρεθῆ. EX: ὑμῶν. 10. AEX† (a. παρ' ᾧ) ὁ ἄνθρωπος et (a. ἔσται) αὐτός. 11. A¹FX: ἤνοιξαν. 12. A¹: Ἠράννα (A²EX: Ἠρεῖνθη). A¹X: τῷ B. 13. FX: ἀπέστρεψαν (X: ὑπέστρεψ.). 15. A²X† (p. τῶ) ὁ. AX* ὁ.

3 אִשְׂרָה דְּבַר: הַפְּקֵר אֹר וְהַאֲנָשִׁים 3
4 שְׁלָחוּ הָמָּה וְהַמְרִיחֵם: הֵם יִצְאוּ 4
אֶת-הַעֵיִר לֹא הִרְחִיקוּ יוֹסֵף אָמַר 5
לְאִשְׁרָה עַל-בֵּיתוֹ קוּם רַחֵם אֶת-חַרְי 5
הָאֲנָשִׁים וְהַשְׁנֵתֶם וְאִמְרַתְּ אֲלֵהֶם 6
לָמָּה שְׁלַמְתֶּם רַעַה תִּפְחַת טוֹבָה: 6
הַלֹּא זֶה אִשְׁרָה אֲדַנִּי בְּוֹ הוּא 7
נִחַשׁ וַיִּנְחַשׁ בְּוֹ הִרְעַתֶּם אִשְׁרָה עֲשִׂיתֶם: 7
וַיִּשְׁגֹּם וַיִּדְבַּר אֲלֵהֶם אֶת-הַדְּבָרִים 8
הָאֵלֶּה: וַיֹּאמְרוּ אֵלָיו לָמָּה יִדְבַּר 8
אֲדַנִּי בַּדְּבָרִים הָאֵלֶּה הַלִּלְלָה לְעַבְדֵּיךָ 9
מִעֲשׂוֹת פִּדְבַּר הַיְהוָה: הֵן פִּסַּף אִשְׁרָה 9
מִצְאָנוּ בְּפִי אִמְרַתְּחֵלֵינוּ הַשִּׁיבָנוּ אֵלֶיךָ 10
מֵאֶרֶץ פְּנֵזוּ וְאִיךָ נִגְנַב מִבֵּית אֲדֹנֶיךָ 10
פִּסַּף אֹו זָהָב: אִשְׁרָה יִמְצָא אֶתֹו 11
מִעַבְדֵּיךָ וּמָת וּגַם-אֲנַחְנוּ נִהְיֶה לְאֲדֹנֶי 11
לְעַבְדִּים: וַיֹּאמֶר וְסִעַתָּה כַּדְּבָרֶיכֶם 12
כִּי-הוּא אִשְׁרָה יִמְצָא אֶתֹו יִהְיֶה-לִּי 12
11 עֶבֶד וְאַתֶּם תִּפְחֵנוּ נִקְיִם: וַיִּמְתְּחֵנוּ 13
וַיִּוְרְדוּ אִישׁ אֶת-אִמְרַתְּחֵנוּ אֲרָצָה 14
וַיִּפְתְּחוּ אִישׁ אִמְרַתְּחֵנוּ: וַיַּחֲפֹשׂ 14
בַּקְּדוֹל הַחַל וּבִקְשָׁן פִּלָּה וַיִּמְצָא 15
הַגְּבִיעַ בְּאִמְרַתְּחֵנוּ בְּנִימֵן: וַיִּקְרָעוּ 15
שְׂמֹלְתֶם וַיַּעֲמֹט אִישׁ עַל-הַמְרוֹ 16
וַיִּשְׁבַּח הַעֵרָה: וַיִּבֹא יִהְיֶה וְאֶתֹו 16
בֵּיתָה יוֹסֵף וְהוּא עוֹדְנֵה שָׁם וַיִּפְלֹךְ 17
טו לְפָנָיו אֲרָצָה: וַיֹּאמֶר לָהֶם יוֹסֵף מַה- 17
הַמַּעֲשֵׂה הַזֶּה אִשְׁרָה עֲשִׂיתֶם הַלֹּא 18
יִדְעֶתֶם כִּי-נִחַשׁ וַיִּנְחַשׁ אִישׁ אִשְׁרָה 18
16 פְּמֵנִי: וַיֹּאמֶר יִהְיֶה מַה-נֹּאמֵר 19

v. 10. קִבַּי בּוֹ' ק

4. Ayant appelé, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
5. La coupe que vous avez dérobée est celle. Hébreu : « n'est-ce pas ce dans qu'il boit? » Septante : « pourquoi avez-vous dérobé ma coupe d'argent? »
6. Fit comme il lui avait été ordonné, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
7. Comme si vos serviteurs avaient commis... Hébreu et Septante : « Dieu garde vos serviteurs d'avoir commis...! »
8. Arrive-t-il donc. Vulgate : consequens est, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

9. Que vous cherchez, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
10. Votre avis. Hébreu et Septante : « vos paroles ».
14 C'est pourqu'oï, Vulgate : itaque, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
14. Le premier... tous ensemble : ces deux expressions ne sont ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
15. Pourquoi avez-vous voulu agir ainsi? Hébreu : « qu'avez-vous fait? — Ignorez-vous qu'il n'y a point d'homme semblable à moi dans l'art de deviner? Hébreu et Septante : « ignorez-vous qu'un homme comme moi devine? »

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 7^e IF Voyage des frères de Joseph (XLIII, 1-XLV, 24).

ita. ³ Et orto mane, dimissi sunt cum ásinis suis. ⁴ Jamque urbem exierant, et procésserant paululum : tunc Joseph accersito dispensatôre domus, Surge, inquit, et perséquere viros : et apprehénsis dicit : Quare reddidístis malum pro bono ? ⁵ Scyphus, quem furáti estis, ipse est in quo bibit dóninus meus, et in quo augurári solet : péssimam rem fecistis.

Jer. 18, 20.
Ps. 34, 12;
37, 21.

Minister fratres persequitur.

Fratrum defensio.

Gen. 43, 21.

Gen. 31, 32.

Scyphus in sacco Benjamin.

Fratres coram Joseph.

Gen. 42, 6;
37, 7, 9.

Gen. 44, 5;
41, 16, 38;
40, 8.

⁶ Fecit ille ut jússerat. Et apprehénsis per órdinem locútus est. ⁷ Qui responderunt : Quare sic loquitur dóninus noster, ut servi tui tantum flagítii commiserint ? ⁸ Pecúniám, quam invénimus in summitáte saccórúm, reportávimus ad te de terra Chánaan : et quómodo conséquens est ut furáti simus de domo dónini tui aurum vel argéntum ? ⁹ Apud quemcúmque fúerit invéntum servórum tuórum quod quæris, moriátur, et nos érimus servi dónini nostri. ¹⁰ Qui dixit eis : Fiat juxta vestram senténtiam : apud quemcúmque fúerit invéntum ipse sit servus meus, vos autem éritis innóxi. ¹¹ Itaque festináto deponéntes in terram saccos, aperuerunt singuli. ¹² Quos scrutátus, incípiens a majóre usque ad mínimum, invénit scyphum in sacco Bénjamin.

¹³ At illi, scissis véstibus, onerátisque rursum ásinis, revérsi sunt in óppidum. ¹⁴ Primúsque Judas cum frátribus ingræssus est ad Joseph (necdum enim de loco abierat) omnésque ante eum páriter in terram corruerunt. ¹⁵ Quibus ille ait : Cur sic ágere voluístis ? an ignorátis quod non sit similis mei in augurándi sciéntia ? ¹⁶ Cui Judas : Quid respon-

ainsi. ³ Et, au lever du matin, on les renvoya avec leurs ânes. ⁴ Et déjà ils étaient sortis de la ville, et ils avaient fait un peu de chemin; alors Joseph ayant appelé l'intendant de sa maison : « Lève-toi, dit-il, et poursuis ces hommes; et quand tu les auras atteints, dis-leur : Pourquoi avez-vous rendu le mal pour le bien ? ⁵ La coupe que vous avez dérobée est celle dans laquelle boit mon maître, et avec laquelle il a coutume de deviner : c'est une chose très mauvaise que vous avez faite ».

⁶ Celui-ci fit comme il lui avait été ordonné; et les ayant atteints, il leur dit le commandement mot pour mot. ⁷ Ils répondirent : « Pourquoi notre seigneur parle-t-il ainsi, comme si vos serviteurs avaient commis un crime si grand ? ⁸ L'argent que nous avons trouvé dans le haut de nos sacs, nous l'avons rapporté de la terre de Chanaan : comment arrive-t-il donc que nous avons dérobé de la maison de votre maître de l'or ou de l'argent ? ⁹ Que celui, quel qu'il soit, de vos serviteurs, auprès de qui sera trouvé ce que vous cherchez, meure, et nous, nous serons esclaves de notre seigneur ». ¹⁰ Il leur dit : « Qu'il soit fait selon votre avis : que celui auprès de qui il sera trouvé soit mon esclave; mais vous, vous serez innocents ». ¹¹ C'est pourquoi, descendant promptement leurs sacs à terre, chacun ouvrit le sien. ¹² L'intendant les ayant fouillés, commençant depuis le plus grand jusqu'au plus petit, trouva la coupe dans le sac de Benjamin.

¹³ Ainsi eux, leurs vêtements déchirés, et leurs ânes rechargés, retournèrent à la ville. ¹⁴ Et Juda le premier avec ses frères entra auprès de Joseph (car il n'était pas encore sorti du lieu), et tous ensemble se précipitèrent à terre devant lui. ¹⁵ Joseph leur dit : « Pourquoi avez-vous voulu agir ainsi ? ignorez-vous qu'il n'y a point d'homme semblable à moi dans l'art de deviner ? » ¹⁶ Et Juda : « Que répondrons-nous à

servaient les Égyptiens étaient souvent d'une valeur considérable, soit comme matière, soit comme œuvres d'art. Les tombeaux en ont présenté une multitude aux chercheurs, et tous les grands musées de l'Europe en possèdent aujourd'hui de plus ou moins remarquables.

5. Avec laquelle il a coutume de deviner. La divination par la coupe était connue en Égypte comme dans tout l'Orient. Pour la pratiquer, on versait de l'eau dans une coupe de verre ou dans tout autre



Coupe égyptienne en or (ŷ. 5).
(Musée du Louvre).

X. Libere generat. Jacob (XXXVII-I). — 7° Fratres Josephi in Aegypto 2° (XLIII, 1-XLV, 24).

Τί ἀντεροῦμεν τῷ κυρίῳ, ἢ τί λαλήσομεν, ἢ τί δικαιωθώμεν; Ὁ θεὸς δὲ εὗρε τὴν ἀδικίαν τῶν παιδῶν σου· ἰδοὺ ἐσμεν οἰκίται τῷ κυρίῳ ἡμῶν καὶ ἡμεῖς καὶ παρ' ᾧ εὗρέθη τὸ κόνδυ. 17 Εἶπε δὲ Ἰωσήφ· Μὴ μοι γένοιτο ποιῆσαι τὸ ῥῆμα τούτου· ὁ ἄνθρωπος, παρ' ᾧ εὗρέθη τὸ κόνδυ, αὐτὸς ἔσται μου παῖς, ὑμεῖς δὲ ἀνάβηθε μετὰ σωτηρίας πρὸς τὸν πατέρα ὑμῶν.

18 Ἐγγίσας δὲ αὐτῷ Ἰούδας εἶπε· Λέομαι, κύριε· λαλήσωτίω ὁ παῖς σου ῥῆμα ἐναντίον σου, καὶ μὴ θυμωθῆς τῷ παιδί σου, ὅτι σὺ εἶ μετὰ Φαραῶ. 19 Κύριε, σὺ ἠρώτησας τοὺς παιδάς σου, λέγων· Εἰ ἔχετε πατέρα ἢ ἀδελφόν; 20 Καὶ εἶπαμεν τῷ κυρίῳ· Ἔστιν ἡμῖν πατήρ πρεσβύτερος καὶ παίδιον γήρους νεώτερον αὐτοῦ, καὶ ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ ἀπέθανεν, αὐτὸς δὲ μόνος ὑπελείφθη τῇ μητρὶ αὐτοῦ, ὁ δὲ πατήρ αὐτὸν ἠγάπησεν. 21 Εἶπας δὲ τοῖς παισὶ σου· Καταγάγετε αὐτὸν πρὸς μέ, καὶ ἐπιμελοῦμαι αὐτοῦ. 22 Καὶ εἶπαμεν τῷ κυρίῳ· Οὐ δύνησεται τὸ παιδίον καταλιπεῖν τὸν πατέρα αὐτοῦ, ἕαν δὲ καταλίπη τὸν πατέρα, ἀποθανεῖται. 23 Σὺ δὲ εἶπας τοῖς παισὶ σου· Ἐὰν μὴ καταβῇ ὁ ἀδελφὸς ὑμῶν ὁ νεώτερος μεθ' ὑμῶν, οὐ προσθήσεσθε ἰδεῖν τὸ πρόσωπόν μου. 24 Ἐγένετο δέ, ἡνίκα ἀνέβημεν πρὸς τὸν παῖδά σου πατέρα ἡμῶν, ἀπηγγείλαμεν αὐτῷ τὰ ῥήματα τοῦ κυρίου ἡμῶν. 25 Εἶπε δὲ ὁ πατήρ ἡμῶν· Βαδίσσατε ἄλλιν καὶ ἀγοράσατε ἡμῖν μικρὰ βρώματα. 26 Ἡμεῖς δὲ εἶπομεν· Οὐ δύνησόμεθα καταβῆναι, ἀλλ' εἰ μὲν ὁ ἀδελφὸς ἡμῶν ὁ νεώτερος καταβῆναι μεθ' ἡμῶν, καταβήσόμεθα· οὐ γὰρ δύνησόμεθα ἰδεῖν τὸ πρόσωπον τοῦ ἀνθρώπου, τὸν ἀδελφοῦ ἡμῶν τοῦ νεωτέρου μὴ ὄντος μεθ' ἡμῶν. 27 Εἶπε δὲ ὁ παῖς σου πατήρ ἡμῶν πρὸς ἡμᾶς· Ὑμεῖς γνωσκέτε, ὅτι δύο ἔτεκε μοι ἡ γυνή 28 καὶ ἐξῆλθεν ὁ εἰς ἀπ

16. AFX: λαλήσωμεν... Ὁ δὲ θεός. 19. A1* σθ. 20. AX: γήρος. A1X: ὑπ. τῷ πατρὶ. 21. A: Ὅτι καταγ. 22. A1EX* αὐτῷ. A1X: καταλείπη. 23. AEX+ (p. προσθ.) ἐτι. 24. AEX+ (p. πατ.) δε. A1EX* (alt.) ἡμῶν. 25. AEX+ (p. δε) ἡμῖν. AEFX* καί.

לְאֲדֹנָי מִתּוֹ-נִדְבָר וּמִתּוֹ-בְצַדִּיק הַאֲלֹהִים מִצָּא אֶת-עֵינָי עַבְדֶּיךָ הַנֶּפֶס עַבְדִּים לְאֲדֹנָי גַּם-אֲנַחְנוּ גַּם אֲשֶׁר-נִמְצָא הַקֶּבֶץ בְּיָדוֹ; וַיֹּאמֶר הַקֶּבֶץ לֵאמֹר לֵךְ עִמָּנוּ וְאֵת הָאִישׁ אֲשֶׁר נִמְצָא הַקֶּבֶץ בְּיָדוֹ הוּא יְהִי-לִי עֶבֶד וְאַתֶּם עִלּוּ לְשָׂלוֹם אֶל-אֲבִיכֶם;

11 O O O

18 וַיִּגַּשׁ אֵלָיו יְהוּדָה וַיֹּאמֶר בִּי אֲדֹנָי וְדַבֵּר-נָא עַבְדֶּיךָ דָּבָר בְּאָזְנֵי אֲדֹנָי וְאֶל-יְהוָה אֵשֶׁה בְּעַבְדֶּיךָ כִּי כִמוֹתָ 19 כְּפִרְעֹה; אֲדֹנָי שְׂאֵל אֶת-עַבְדֶּיךָ לֵאמֹר הֲיִשְׁתַּלְּכֶם אִב אִו-אֶתָּה; וְנֹאמַר אֶל-אֲדֹנָי יִשְׁ-לָכֵנוּ אִב זָקֵן וְיִלְד זָקֵנים קִטְן וְאֶחָיו מֵת וַיִּתֵּר הוּא לְבָדֶךָ לְאֲמֹר וְאָבִיו אֲהַבֵּנוּ; וְתֹאמַר אֶל-עַבְדֶּיךָ הַזֶּה הוּא אֲלֵי וְאֲשִׁימָה עֵינָי עָלָיו; וְנֹאמַר אֶל-אֲדֹנָי לֹא-יִוָּדֵל הַנֶּפֶס לְעֵזֵב אֶת-אָבִיו וְעֵזֵב אֶת-אָבִיו וְתֹאמַר אֶל-עַבְדֶּיךָ אֵם-לֹא יִרָד אֲחִיכֶם הַקִּטְן אֲתֶכֶם לֹא תִסְפְּדוּ 24 לְרִאזֹת שְׁנֵי; וַיְהִי כִי עָלִינוּ אֶל-עַבְדֶּיךָ אָבִי וַפְּגַד-לוֹ אֶת דְּבָרֵי אֲדֹנָי; כִּי וַיֹּאמֶר אָבִינוּ שָׁבוּ שְׁבֵרֵנוּ-לָנוּ מִעַתָּה אָכֵל; וְנֹאמַר לֹא נוּכַל לְרַדֵּת אִם-יִשְׁ-אָדִינוּ הַקִּטְן אֲתָנוּ וַיְרַדְנוּ בִּי-לֹא נוּכַל לְרִאזֹת שְׁנֵי הָאִישׁ וְאֶחָיו הַקִּטְן 27 אִינְנוּ אֲתָנוּ; וַיֹּאמֶר עַבְדֶּיךָ אָבִי אֲלִינוּ אֲתֶם יַדְעֲתֶם כִּי שְׁנַיִם יִלְדָה-לִּי וְנֹאמַר אֲשֶׁרִי; וַיִּצָּא הָאָחִד מֵאֵתִי וַאֲמַר

v. 17. קמץ בו' ק

46. Tous, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
47. Celui qui a dérobé ma coupe. Hébreu et Septante : « l'homme chez lequel a été trouvée ma coupe ».
48. Avec assurance, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Après le Pharaon. Hébreu : « comme Pharaon ».
49. Au commencement, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
20. Utérin, manque dans les Septante. — Tendre-

ment, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
21. Je poserai mes yeux sur lui. Septante : « je prendrai soin de lui ».
24. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Notre père. Hébreu : « mon père ». — Mon seigneur. Septante : « notre seigneur ».
26. Ensemble, ne se trouve ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
27. Lui. Hébreu et Septante : « votre serviteur, mon (Septante : notre) père ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 7^e 1^{re} Voyage des frères de Joseph (XLIII, 1-XLV, 24).

débimus, inquit, domino meo? vel quid loquémur, aut juste poterimus obtendere? Deus invenit iniquitatem servorum tuorum : en omnes servi sumus domini mei, et nos, et apud quem inventus est scyphus. ¹⁷ Respondit Joseph : Absit a me ut sic agam : qui furatus est scyphum, ipse sit servus meus : vos autem abite liberi ad patrem vestrum.

¹⁸ Accédens autem propius Judas, confidenter ait : Oro, domine mi, loquatur servus tuus verbum in auribus tuis, et ne irascaris famulo tuo : tu es enim post Pharaónem ¹⁹ dominus meus. Interrogasti prius servos tuos : Habétis patrem, aut fratrem?

²⁰ Et nos respondimus tibi domino meo : Est nobis pater senex, et puer parvulus, qui in senectute illius natus est : cujus uterinus frater mortuus est : et ipsum solum habet mater sua, pater vero tenere diligit eum. ²¹ Distingue servis tuis : Adducite eum ad me, et ponam oculos meos super illum. ²² Suggestissimus domino meo : Non potest puer relinquere patrem suum : si enim illum dimiserit, morietur. ²³ Et dixisti servis tuis : Nisi venerit frater vester minimus vobiscum, non vidébitis amplius faciem meam. ²⁴ Cum ergo ascendissimus ad famulum tuum patrem nostrum, narravimus ei omnia quæ locutus est dominus meus. ²⁵ Et dixit pater noster : Revertimini, et émite nobis parum tritici. ²⁶ Cui diximus : Ire non possumus : si frater noster minimus descenderit nobiscum, proficiscémur simul : alióquin illo absente, non aedémus vidére faciem viri. ²⁷ Ad quæ ille respondit : Vos scitis quod duos genuerit mihi uxor mea. ²⁸ Egrés-

Gen. 42, 21.

Juda
pro
Benjamin
oratio.Gen. 37, 26-27;
41, 40.Gen. 42, 7-13;
43, 7.

Gen. 42, 13.

Gen. 42, 15;
43, 3, 5.

Gen. 43, 2-9.

Gen. 30, 23;
35, 16, 18.

mon seigneur? lui dit-il; ou que dirions-nous, ou bien que pourrions-nous légitimement prétexter? Dieu a découvert l'iniquité de vos serviteurs : nous voilà tous esclaves de mon seigneur, et nous, et celui auprès de qui a été trouvée la coupe ». ¹⁷ Joseph répondit : « Loin de moi d'agir ainsi! Que celui qui a dérobé ma coupe soit mon esclave; pour vous, retournez libres vers votre père ».

¹⁸ Mais Juda, s'approchant plus près, dit avec assurance : « Je vous prie, mon seigneur, que votre serviteur fasse entendre un mot à votre oreille, et ne vous irritez point contre votre serviteur; car vous êtes après le Pharaon, ¹⁹ mon seigneur. Vous avez au commencement demandé à vos serviteurs : Avez-vous un père ou un autre frère? ²⁰ Et nous, nous avons répondu à vous, mon seigneur : Nous avons un père qui est vieux, et un enfant très jeune qui lui est né dans sa vieillesse, et dont le frère utérin est mort; sa mère n'a laissé que celui-ci, mais son père l'aime tendrement. ²¹ Alors vous avez dit à vos serviteurs : Amenez-le-moi, et je poserai mes yeux sur lui. ²² Et nous avons ajouté à mon seigneur : Cet enfant ne peut quitter son père; car s'il le laisse, son père mourra. ²³ Et vous avez répliqué à vos serviteurs : Si votre frère le plus jeune ne vient avec vous, vous ne verrez plus ma face. ²⁴ Lors donc que nous fûmes montés vers votre serviteur notre père, nous lui rapportâmes tout ce que nous avait dit mon seigneur. ²⁵ Et notre père dit : Retournez et achetez-nous un peu de blé. ²⁶ Nous lui répondîmes : Nous ne pouvons aller : si notre frère le plus jeune descend avec nous, nous partirons ensemble; autrement, lui absent, nous n'osons voir la face de cet homme. ²⁷ A quoi lui répliqua : Vous savez que ma femme m'a donné deux fils; ²⁸ l'un

vase, et, quand il était rempli, on y jetait des morceaux d'or, d'argent, des perles ou d'autres matières précieuses, et l'on observait les phénomènes et les figures qui se produisaient dans le liquide, pour en tirer la connaissance de l'avenir ou des choses cachées. Du langage tenu par l'intendant de Joseph, on ne peut conclure que celui-ci s'adonnât à la magie. Saint Thomas prétend avec raison que l'intendant et Joseph lui-même (y. 45) purent parler en cette rencontre selon l'opinion commune, répandue en Égypte, que Joseph était un grand magicien : opinion fondée sur l'interprétation qu'il avait donnée des songes du Pharaon.

46. Dieu a découvert l'iniquité de vos serviteurs. Joseph avait soumis ses frères à cette deuxième épreuve, pour s'assurer qu'ils n'avaient à l'égard de Benjamin aucun des sentiments de jalousie qu'ils avaient eus autrefois envers lui. Le langage de Juda va lui prouver que leurs cœurs sont bien guéris du mal de l'envie. Dès les premiers mots qu'il adresse à l'intendant de Joseph, Juda, au nom de ses frères, se déclare responsable de la faute dans laquelle il voit un juste châtement de Dieu, et bientôt il demande à Joseph lui-même de devenir son esclave à la place de Benjamin, sans lequel son père ne peut vivre.

ἐμοῦ, καὶ * εἶπατε ὅτι θηριόβρωτος γέγονεν, καὶ οὐκ ἴδον αὐτὸν ἄχρι νῦν. 29 Ἐὰν οὖν λάβητε καὶ τοῦτον ἐκ τοῦ προσώπου μου καὶ συμβῆ ὑμῶν μαλακία ἐν τῇ ὁδῷ, καὶ καταξέτε μου τὸ γῆρας μετὰ λύπης εἰς ἄδου. 30 Νῦν οὖν ἕαν εἰσπορεύωμαι πρὸς τὸν πατέρα σου, πατέρα 'δὲ' * ἡμῶν, καὶ τὸ παιδίον μὴ ἦ μεθ' ἡμῶν, (ἡ δὲ ψυχὴ αὐτοῦ ἐκκρέμαται ἐκ τῆς τούτου ψυχῆς) 31 καὶ ἔσται ἐν τῷ ἰδεῖν αὐτὸν μὴ ὄν τὸ παιδίον 'μεθ' ἡμῶν', τελευτήσει, καὶ καταξέουσιν οἱ παῖδες σου τὸ γῆρας τοῦ πατρὸς σου, πατρός 'δὲ' ἡμῶν, μετὰ λύπης εἰς ἄδου. 32 Ὁ γὰρ πᾶσι σου πατρός τὸν πατρός, λέγων Ἐκδέδεκται τὸ παιδίον ἕαν μὴ ἀγάγω αὐτὸν πρὸς σέ 'καὶ στήσω αὐτὸν ἐνώπιόν σου', ἡμαρτηκῶς ἔσομαι εἰς τὸν πατέρα πάσας τὰς ἡμέρας. 33 Νῦν οὖν παραμεινῶ σοι παῖς ἀντὶ τοῦ παιδίου, οἰκέτης τοῦ κυρίου", τὸ δὲ παιδίον ἀναβήτω μετὰ τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ. 34 Πῶς γὰρ ἀναβήσομαι πρὸς τὸν πατέρα, τοῦ παιδίου μὴ ὄντος μεθ' * ἡμῶν; ἵνα μὴ ἴδω τὰ κακά, ἃ εὕρησει τὸν πατέρα μου.

XLV. Καὶ οὐκ ἠδύνατο Ἰωσήφ ἀνέχεσθαι πάντων τῶν παρεστηκότων αὐτῷ, ἀλλ' ἔλεπεν· Ἐξαποστείλατε πάντα ἀπ' ἐμοῦ. Καὶ οὐ παρεστήκει οὐδεὶς τῷ Ἰωσήφ, ἠνίκα ἀνεγνωρίζετο τοῖς ἀδελφοῖς αὐτοῦ. 2 Καὶ ἀφῆκε φωνὴν μετὰ κλανθμοῦ ἤκουσαν δὲ πάντες οἱ Αἰγύπτιοι, καὶ ἀκουστον ἐγένετο εἰς τὸν οἶκον Φαραῶ. 3 Ἐλεπε δὲ Ἰωσήφ τοὺς ἀδελφούς αὐτοῦ· Ἐγὼ εἰμι Ἰωσήφ· ἔτι ὁ πατήρ μου ζῆ; Καὶ οὐκ ἠδύνατο οἱ ἀδελφοὶ ἀποκριθῆναι αὐτῷ· ἐταράχθησαν γάρ. 4 Ἐλεπε δὲ Ἰωσήφ πρὸς τοὺς ἀδελφούς αὐτοῦ· Ἐγγίσατε πρὸς μέ· καὶ ἤγγισαν. Καὶ ἔλεπεν· Ἐγὼ εἰμι Ἰωσήφ ὁ ἀδελφός ὑμῶν, ὃν ἀπέδοσθε εἰς Αἴγυπτον. 5 Νῦν οὖν μὴ λυπεῖσθε, μηδὲ σκληρὸν ὑμῖν φανήτω, ὅτι ἀπέδοσθέ με

אֶךְ טָרַף טָרַף וְלֹא רָאִיתִיו עַד-הַנֶּהָה; וְלִמְקַחְתֶּם מֵעַם-אֶת-זֶה פָּנֵי וּמְקַרְהוּ 29 אֶחָד וְהוֹרַתֶם אֶת-שִׁיבְתִי בְרַעְיָה שְׂאֵלָה; וְעַתָּה כְּבֹא אֶל-עַבְדְּךָ אֲבִי וְהַנְעַר אֶינְנִי אֶתְנֵה וּנְכַשׁוּ קְשׁוּרָה כְּנַפְשׁוֹ; וְהָיָה כְּרֹאדוֹ כִּי-אֵין הַנְעַר וּמָת וְהוֹרִידוּ עַבְדְּךָ אֶת-שִׁיבְת עַבְדְּךָ 32 אֲבִינוּ בְּיָגוֹן שְׂאֵלָה; כִּי עַבְדְּךָ עָרַב אֶת-הַנְעַר מֵעַם אָבִי לֵאמֹר אִם-לֹא אֲבִיאנֹו אֵלֶיךָ וְהָטָאתִי לְאָבִי כָּל-הַיָּמִים; וְעַתָּה יִשְׁבַּע-נָא עַבְדְּךָ תַּחַת הַנְעַר עָבֵד לְאֹדֵי וְהַנְעַר יַעַל עִם-אֶחָיו; כִּי-יִרְוֶה אֶעֱלֶה אֶל-אָבִי וְהַנְעַר אֶינְנִי אֶתִּי שֶׁן אֶרְאֶה בְרַע אֲשֶׁר יִמְצָא אֶת-אָבִי;

XLV. וְלֹא-יָכֹל יוֹסֵף לְהִתְאַפֵּק לְכָל הַנִּשְׁבָּעִים עָלָיו וַיִּקְרָא הוֹצִיאֵנִי כָּל-אִישׁ מִעָלָי וְלֹא-עָמַד אִישׁ אִתּוֹ בְּהִתְנוּחַת יוֹסֵף אֶל-אֶחָיו; וַיִּתֵּן אֶת-קֹלּוֹ בְּכַבֵּי וַיִּשְׁמַעֵו מִצְרַיִם וַיִּשְׁמַע בַּיִת פְּרֹקָה; וַיֹּאמֶר יוֹסֵף אֶל-אֶחָיו אֲנִי יוֹסֵף הַעֹד אֲבִי חַי וְלֹא-יִכְלֹו אֶחָיו לְעֵנֹות אִתּוֹ כִּי נִבְהָלוּ מִפְּנֵינוּ; וַיֹּאמֶר יוֹסֵף אֶל-אֶחָיו בְּשׂוּ-נָא אֵלַי וַיִּגָּשׁוּ וַיֹּאמֶר אֲנִי יוֹסֵף אֶחָיִכֶם הִ אֲשֶׁר-מְכַרְתֶּם אֹתִי מִצְרַיִמָה; וְעַתָּה וְאֶל-תַּעֲצָבוּ וְאֶל-יָחַר כְּעֵינֵיכֶם כִּי-

28. AX* ὅτι. A¹X (pro ἄχρι ν.) ἔτι. 29. AFX* τῷ. 30. A¹X: ἕαν εἰσπορεύωμαι. ΔX (eti. 31): τὸ παιδίον. 31. AEX: μετ' ὁδῆς (μετὰ λ. B). 32. AX: Ἐκδέδεκται τὸ π. παρὰ τὸ πατρός, λέγων (inverso ord. B). AEX: ἐναντίον σθ. AFX (pro εἰς) πρὸς. 33. A¹X* αὐτῷ. — 1. A: παρεστήκει (FX: παρεστ.). ΔEX† (p. ἔδ.) ἔτι. AX† (p. ἀνεγν.) Ἰωσήφ. 3. A† (p. alt. Ἰωσ.) ὁ ἀδελφός ὑμῶν ὃν ἀπέδοσθε εἰς Αἴγυπτον.

28. Est sorti. L'hébreu et les Septante ajoutent : « d'avec moi ». — Et vous avez dit : une bête féroce l'a dévoré. Hébreu : » et j'ai dit : certainement il a été déchiré ». 30. Notre père. Hébreu : « mon père ». — Dépend de l'âme. Hébreu : « est attachée à l'âme ». 31. Ses cheveux blancs. Hébreu : « les cheveux blancs (Septante) de la vieillesse) de votre serviteur notre père ». 32. Que je sois votre esclave... particulièrement, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Si je ne le ramène. L'hébreu et les Septante ajoutent : « auprès de vous »; les Septante ajoutent encore : « et si je ne le mets en votre présence ».

33. Je ne puis revenir. Hébreu et Septante : « comment pourrais-je monter? ». XLV. 1. Il commanda, etc. Hébreu et Septante : « il s'écria : Faites sortir tout le monde, et personne ne fut auprès de lui quand Joseph se fit reconnaître de ses frères ». 2. Toute, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 3. Extrême, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 4. Avec douleur, ne se lit ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 5. Ne craignez point. Hébreu et Septante : « et maintenant ne vous affligez point ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 7^e II^e Voyage des frères de Joseph (XLIII, 1-XLV, 24).

sus est unus, et dixistis : Béstia devorávit eum : et hucusque non compáret. ²⁹ Si tuléritis et istum, et áliquid ei in via contigerit, deducéti canos meos cum mœrore ad inferos. ³⁰ Igitur si intrávero ad servum tuum patrem nostrum, et puer defúerit (cum ánima illius ex hujus ánima péndeat), ³¹ viderítque eum non esse nobíscum, moriétur, et deducét fámuli tui canos ejus cum dolóre ad inferos. ³² Ego próprie servus tuus sim, qui in meam hunc recépi fidem, et spopóndi dicens : Nisi redúxero eum, peccáti reus ero in patrem meum omni témpore. ³³ Manébo itaque servus tuus pro púero in ministério dómini mei, et puer ascéndat cum frátribus suis. ³⁴ Non enim possum redire ad patrem meum, absénte púero : ne calamitátis, quæ oppressira est patrem meum, testis assistam.

Gen. 37, 33.

Gen. 42, 36, 35;
37, 35.

Gen. 44, 22.

Gen. 44, 29;
42, 38;
37, 35.

Gen. 43, 9.

Se Judas offert in servum.

Eccli. 4, 18.

Joseph se fratribus declarat.

Act. 7, 13.

Gen. 37, 28.

est sorti, et vous avez dit : Une bête féroce l'a dévoré ; et jusqu'ici il ne paraît point. ²⁹ Si vous emmenez encore celui-ci, et que quelque chose lui arrive en chemin, vous ferez descendre mes cheveux blancs avec douleur dans les enfers. ³⁰ Si j'entre donc auprès de votre serviteur notre père, et que l'enfant n'y soit pas (comme l'âme de l'un dépend de l'âme de l'autre), ³¹ et qu'il voie qu'il n'est pas avec nous, il mourra, et vos serviteurs feront descendre ses cheveux blancs avec douleur dans les enfers. ³² Que je sois votre esclave, moi particulièrement, qui l'ai reçu sur ma foi, et qui en ai répondu, disant : Si je ne le ramène, je serai coupable d'un crime envers mon père à jamais. ³³ C'est pourquoi je demeurerai votre esclave pour l'enfant au service de mon seigneur, et que l'enfant remonte avec ses frères ; ³⁴ car je ne puis revenir vers mon père, l'enfant absent, de peur que je n'assiste comme témoin du malheur qui va accabler mon père ».

XLV. ¹ Joseph ne pouvait plus se contenir, beaucoup de personnes se trouvant là présentes ; c'est pourquoi il commanda que toutes sortissent dehors, et qu'aucun étranger ne fût présent à la reconnaissance mutuelle. ² Alors il éleva la voix avec larmes ; les Égyptiens l'entendirent et toute la maison du Pharaon. ³ Et il dit à ses frères : « Je suis Joseph : mon père vit-il encore ? » Ses frères ne pouvaient lui répondre, étant saisis d'une extrême frayeur. ⁴ Mais lui avec douceur : « Approchez-vous de moi », dit-il. Et quand ils se furent approchés bien près : « Je suis, ajouta-t-il, Joseph votre frère, que vous avez vendu pour l'Égypte. ⁵ Ne craignez point, et qu'il ne vous semble

²⁹. Dans les enfers. Voir, plus haut, la note sur xxxvii, 35.

XLV. 1. Joseph ne pouvait plus se contenir, etc. Aucune langue ne possède une scène plus touchante que celle de la reconnaissance de Joseph et de ses frères. « Quand Joseph se découvrit à ses frères, et qu'il leur dit ces paroles : « Je suis Joseph, votre frère, que vous avez vendu en Égypte, ils furent saisis d'une grande horreur ; » ils sentirent bien qu'ils avaient mal fait de le livrer de la sorte. Mais lorsqu'il commença non seulement à les rassurer, mais à les excuser, et qu'il leur dit ces paroles :

« Eh ! ne vous affligez pas de m'avoir vendu : ce n'a pas tant été par votre malice, que par un conseil de Dieu, qui voulait vous préparer ici un libérateur « par une telle aventure ; » et lorsqu'il les embrassa, et qu'il pleura sur chacun d'eux en particulier : et *ploravit super singulos* ; ah ! les reproches les plus sanglants, qu'il aurait pu inventer contre eux, n'eussent pas été capables de les faire entrer dans le sentiment de leurs crimes, à l'égal de ces larmes, de cette tendresse, de ces embrassements imprévus d'un frère si outragé, et néanmoins si bon, si tendre et si bienfaisant ». (Bossuet).

X. Liber generat. Jacob (XXXVII-L). — 7° Fratres Josephi in Aegypto 2° (XLIII, 1-XLV, 24).

ὠδε· εἰς γὰρ ζωὴν ἀπέστειλέ με ὁ θεὸς ἔμ-
 προσθεν ὑμῶν. 6 Τοῦτο γὰρ δεῦτερον ἔτος
 λιμὸς ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ἔτι λοιπὰ πέντε ἔτη,
 ἐν οἷς οὐκ ἔστιν ἀροτριασις οὐδὲ ἀμρτός.
 7 Ἀπέστειλε γάρ με ὁ θεὸς ἔμπροσθεν ὑμῶν,
 ὑπολείπεσθαι ὑμῖν κατάλειμμα ἐπὶ τῆς γῆς
 καὶ ἐκθρῆψαι ὑμῶν κατάλειψιν μεγάλην.
 8 Νῦν οὖν οὐχ ὑμεῖς με ἀπεστάλακατε ὠδε,
 ἀλλὰ ὁ θεός, καὶ ἐποίησέ με ὡς πατέρα Φα-
 ραῶ, καὶ κύριον παντός τοῦ οἴκου αὐτοῦ, καὶ
 ἄρχοντα πάσης γῆς Αἰγύπτου. 9 Σπεύσαντες
 οὖν ἀνάβητε πρὸς τὸν πατέρα μου καὶ εἶπατε
 αὐτῷ· Τάδε λέγει ὁ υἱὸς σου Ἰωσήφ· Ἐποίησέ
 με ὁ θεὸς κύριον πάσης γῆς Αἰγύπτου, κατὰ-
 βηθι οὖν πρὸς με, καὶ μὴ μείνης. 10 Καὶ
 κατοικήσεις ἐν γῇ Γεσὲμ Ἀραβίας, καὶ ἔσῃ
 ἐγγὺς μου, σὺ καὶ οἱ υἱοὶ σου καὶ οἱ υἱοὶ τῶν
 υἱῶν σου, τὰ πρόβατά σου καὶ οἱ βόες σου
 καὶ ὅσα σοι ἔστί, 11 καὶ ἐκθρῆψοι σε ἐκεῖ·
 ἔτι γὰρ πέντε ἔτη λιμὸς, ἵνα μὴ ἐκτριβῆς σὺ
 καὶ οἱ υἱοὶ σου καὶ πάντα τὰ ὑπάρχοντά σου.
 12 Ἴδόν οἱ ὀφθαλμοὶ ὑμῶν βλέπουσι καὶ οἱ
 ὀφθαλμοὶ Βενιαμὶν τοῦ ἀδελφοῦ μου, ὅτι τὸ
 στόμα μου τὸ λαλοῦν πρὸς ὑμᾶς. 13 Ἀπαγ-
 γείλατε οὖν τῷ πατρὶ μου πῶσαν τὴν δόξαν
 μου τὴν ἐν Αἰγύπτῳ, καὶ ὅσα ἴδετε,
 καὶ ταχύναντες καταγάγετε τὸν πατέρα μου
 ὠδε. 14 Καὶ ἐπισπῶν ἐπὶ τὸν τράχηλον
 Βενιαμὶν τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ ἔκλυσεν ἐπ'
 αὐτῷ, καὶ Βενιαμὶν ἔκλυσεν ἐπὶ τῷ τρα-
 χήλῳ αὐτοῦ. 15 Καὶ καταφιλήσας πάντας
 τοὺς ἀδελφοὺς αὐτοῦ ἔκλυσεν ἐπ' αὐτοῖς.
 Καὶ μετὰ ταῦτα ἐλάλησεν οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ
 πρὸς αὐτόν.

16 Καὶ διεβηθήθη ἡ φωνὴ εἰς τὸν οἶκον
 Φαραῶ, λέγοντες· Ἦμασιν οἱ ἀδελφοὶ Ἰωσήφ.
 Ἐγὼρῃ δὲ Φαραῶ καὶ ἡ θεραπεία αὐτοῦ.
 17 Εἶπε δὲ Φαραῶ πρὸς Ἰωσήφ· Εἶπὸν τοῖς

6. AFX: ἔσται. 7. AX (pro ὑμῖν): ὑμῶν. FX (pro ὑμῶν): ὑμῖν. 8. AX: ἀλλ' ἦ. 10. FX* Ἀραβ. A'X: αἱ βόες. A (pro ἔστί): ἐκεῖ. 11. EX† (p. l. m.) ἔσται ἐπὶ τῆς γῆς. 14. X* ἐπ' αὐτῷ καὶ B. (Βενιαμὶν AX vulgo) ἔκλ. A' (pro pr. ἔκλυσεν): ἐπέπεσεν. 15. X: αὐτός. EX: λελαλήμασιν.

Μοχρῆם אֵתִי הִנֵּה פִי לְמִחְיָה שְׁלֵחֲנִי
 6 אֱלֹהִים לְפָנֶיכֶם: כִּי־זֶה שְׁנַתוֹם הָרֵעַב
 בְּקֶרֶב הָאָרֶץ וְעוֹד הַחֶמֶשׁ שָׁנִים אֲשֶׁר
 7 אֵין־הָרִישׁ וְקָצִיר: וַיִּשְׁלַחֲנִי אֱלֹהִים
 לְפָנֶיכֶם לְשׂוֹם לָכֶם שְׂאֵרֹת בְּאֶרֶץ
 8 וְלִהְיוֹת לָכֶם לְפָלִיטָה בְּדָלָה: וְעַתָּה
 לְאֲדֹתֶם שְׁלַחְתֶּם אֹתִי הִנֵּה פִי הַאֲלֹהִים
 וַיְשִׁימֵנִי לְאֵב לְפָרְעָה וְלְאֶדוֹן לְכָל־
 בֵּיתוֹ וּמִשָּׁל בְּכָל־אֶרֶץ מִצְרָיִם:
 9 מִהֲרֹה יַעֲלֵי אֶל־אָבִי וְאֲמַרְתֶּם אֵלָיו
 כֹּה אָמַר בְּנֵךְ יוֹסֵף שְׁמַעֲנִי אֱלֹהִים
 לְאֶדוֹן לְכָל־מִצְרָיִם רַחֵם אֱלֹהֵי אֶל־
 1 יִתְעַמֵּד: וַיִּשְׁבַּח בְּאֶרֶץ־צֹשָׁן וְהִגִּיתָ
 קְרוֹב אֵלָיו אֲתָה וּבְנֵיךָ וּבְנֵי בְנֵיךָ
 וְצִאֲנֶךָ וּבְכֹרֶךָ וְכָל־אֲשֶׁר־לָךְ:
 11 וְכַלְפִּלְתִּי אֲתָה שָׁם כִּי־עוֹד הַחֶמֶשׁ
 שָׁנִים רָעַב פֶּן־תִּהְרַשׁ אֲתָה וּבֵיתֶךָ
 12 וְכָל־אֲשֶׁר־לָךְ: וְהִנֵּה עֵינֶיכֶם רְאוֹת
 וְעֵינֵי אֵתִי כִּי־נִימִין כִּי־פִי הִמְדִּיבָר
 13 אֵלֶיכֶם: וְהִנֵּדְתֶם לְאָבִי אֶת־כָּל־כְּבוֹדִי
 בְּמִצְרָיִם וְאֵת כָּל־אֲשֶׁר רְאִיתֶם
 וּמִהְרֶתֶם וְהוֹדִיתֶם אֶת־אָבִי הַנֶּהָה:
 14 וַיִּשָּׁל עַל־צִוְיָאֵרִי כִּי־נִימִן־אֲהִיו וַיִּבְכֶּךָ
 טו וּבְנֵימָן בָּקָה עַל־צִוְיָאֵרִיו: וַיִּנְשָׁק
 לְכָל־אֲחָיו וַיִּבְכֶּךָ עֲלֵהֶם וְאֲחָרָיו כֵּן
 16 דִּבְרוּ אֲחָיו אִתּוֹ: וַתִּקַּל נִשְׁמַע בֵּית
 פָּרְעֹה לֵאמֹר בָּאוּ אֵתִי יוֹסֵף וַיֵּיטֵב
 17 בְּעֵינֵי פָרְעֹה וּבְעֵינֵי עֲבָדָיו: וַיֹּאמֶר
 פָּרְעֹה אֶל־יוֹסֵף אָמַר אֶל־אֲחֵיךָ זֵאת

6. En Égypte, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 8. Comme père. Hébreu : « père ».
 9. Hâtez-vous. Septante : « hâtez-vous donc ». — Voici ce que vous mande. Hébreu et Septante : « voici ce que dit ». — Descendez. Septante : « descendez donc ».
 10. Gessen. Hébreu : « Goshen » ; Septante : « Géssem d'Arabie ».
 11. Votre maison. Septante : « vos fils ».
 13. Annoncez. Septante : « annoncez donc ». — En Égypte : dans l'hébreu et les Septante, ces mots se rapportent à « ma gloire », et non à « ce que

vous avez vu ». — Amenez-le-moi. Hébreu et Septante : « faites-le descendre ici ».
 14. L'embrassant, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Il pleura. Les Septante ajoutent : « sur lui ». — Pareillement, nc se trouve ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 15. Ils osèrent lui parler. Hébreu et Septante : « ils lui parlèrent ».
 16. Et l'on publia hautement, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Toute sa famille. Hébreu et Septante : « ses serviteurs ».
 17. Qu'il commandât à ses frères. L'hébreu et les Septante ont le style direct : « dis à tes frères ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 7^e II^e Voyage des frères de Joseph (XLIII, 1-XLV, 24).

gionibus : pro salute enim vestra misit me Deus ante vos in Ægyptum.

⁶ Biennium est enim quod cepit fames esse in terra : et adhuc quinque anni restant, quibus nec arari poterit, nec meti.

⁷ Præmisitque me Deus ut reservemini super terram, et escas ad vivendum habere possitis.

⁸ Non vestro consilio, sed Dei voluntate huc missus sum : qui fecit me quasi patrem Pharaonis, et dominum universæ domus ejus, ac principem in omni terra Ægypti.

⁹ Festinate et ascendite ad patrem meum, et dicetis ei : Hæc mandat filius tuus Joseph : Deus fecit me dominum universæ terræ Ægypti : descende ad me, ne moreris,

¹⁰ et habitabis in terra Gessen : erisque juxta me tu, et filii tui, et filii filiorum tuorum, oves tuæ, et armata tua, et universa quæ possides.

¹¹ Ibique te pascam (adhuc enim quinque anni residui sunt famis) ne et tu pereas, et domus tua, et omnia quæ possides.

¹² En oculi vestri, et oculi fratris mei Benjamin, vident quod os meum loquatur ad vos.

¹³ Nuntiâte patri meo universam gloriam meam, et cuncta quæ vidistis in Ægypto : festinate, et adducite eum ad me.

¹⁴ Cumque amplexatus recidisset in collum Benjamin fratris sui, flevit : illo quoque similiter flente super collum ejus.

¹⁵ Osculatusque est Joseph omnes fratres suos, et ploravit super singulos : post quæ ausi sunt loqui ad eum.

¹⁶ Auditumque est, et celebri sermone vulgatum in aula regis : Veniunt fratres Joseph : et gavisus est Pharaon, atque omnis familia ejus.

¹⁷ Dixitque ad Joseph ut imperaret

point pénible de m'avoir vendu en ces régions ; car c'est pour votre salut que Dieu m'a envoyé avant vous en Égypte.

⁶ Car il y a deux ans que la famine a commencé à être sur la terre, et il reste encore cinq ans pendant lesquels on ne pourra ni labourer ni moissonner.

⁷ Dieu m'a donc envoyé ici avant vous, afin que vous soyez conservés sur la terre, et que vous puissiez avoir des vivres pour subsister.

⁸ Ce n'est point par votre conseil, mais par la volonté de Dieu que j'ai été envoyé ici : il m'a établi comme père du Pharaon, maître de toute sa maison, et prince dans toute la terre d'Égypte.

⁹ Hâtez-vous, montez vers mon père, et vous lui direz : Voici ce que vous mande votre fils Joseph : Dieu m'a établi maître de toute la terre d'Égypte ; descendez vers moi, ne tardez point :

¹⁰ vous habiterez dans la terre de Gessen, et vous serez près de moi, vous et vos fils et les fils de vos fils, vos brebis et vos troupeaux de gros bétail et tout ce que vous possédez.

¹¹ Et là je vous nourrirai (car il reste encore cinq années de famine), afin que vous ne périssiez pas et vous et votre maison, et tout ce que vous possédez.

¹² Voici que vos yeux et les yeux de mon frère Benjamin voient que c'est ma bouche qui vous parle.

¹³ Annoncez à mon père toute ma gloire et tout ce que vous avez vu en Égypte : hâtez-vous et amenez-le-moi.

¹⁴ Et lorsque l'embrassant il fut retombé sur le cou de Benjamin son frère, il pleura, Benjamin aussi pleurant pareillement sur le cou de Joseph.

¹⁵ Joseph embrassa ensuite tous ses frères et pleura sur chacun d'eux ; après quoi ils osèrent lui parler.

¹⁶ Et l'on entendit et l'on publia hautement à la cour du roi : « Les frères de Joseph sont venus » ; et le Pharaon s'en réjouit et toute sa famille.

¹⁷ Et il dit à Joseph qu'il commandât à ses frères,

Gen. 47, 12 ;
50, 50.
Ezech.
4, 14.

Pa. 104, 17.

Gen. 50, 20.
Act. 4, 28.

Gen. 41, 41-44.

Fratrum
missio ad
Jacob.

Act. 7, 14.

Gen. 46, 28 ;
47, 11.

Gen. 42, 33.

Gen. 33, 4 ;
46, 29.
Ex. 4, 27.

Act. 7, 13.

Gaudium
Pharaonis.

8. Père du Pharaon. Dans le texte hébreu, ces mots : *'ab le-pare'oh*, ne sont, d'après Brugsch, que la transcription du titre égyptien, *ab en pirao*, désignant le premier employé ou officier supérieur, attaché tout spécialement à la maison pharaonique.

10. Dans la terre de Gessen. Les fouilles entreprises en Égypte ont permis de préciser l'emplacement du pays de Gessen. Il était situé au sud-est de Zagazig et à l'est de Tell el-Maskhouta, entre la branche

péluviaque du Nil et le désert. Il comprenait le triangle formé par les villages de Saft, de Tell el-Kebir et de Belbeis. Voir la note et la carte à la fin du volume. Du temps de Joseph, cette région ne formait pas encore ce qu'on appelle un nome égyptien, mais elle était comme en dehors des divisions administratives : c'était une terre en friche, suffisamment arrosée pour produire de bons pâturages : telle qu'elle était, on pouvait la donner à des étrangers sans dépouiller ni appauvrir personne.

ἀδελφοῖς σου· Τοῦτο ποιήσατε, γεμίσατε τὰ φροεῖα ὑμῶν καὶ ἀπέλθετε εἰς γῆν Χαναάν, 18 καὶ ἀναλαβόντες τὸν πατέρα ὑμῶν καὶ τὰ ὑπάρχοντα ὑμῶν ἴκετε πρὸς με, καὶ δώσω ὑμῖν πάντα τῶν ἀγαθῶν Αἰγύπτου, καὶ φάγεσθε τὸν μυελὸν τῆς γῆς. 19 Σὺ δὲ *ἐντείλαι ταῦτα, λαβεῖν ὑποὶς ἀμάξας ἐκ γῆς Αἰγύπτου τοῖς παιδίοις ὑμῶν καὶ ταῖς γυναῖξιν ὑμῶν, καὶ ἀναλαβόντες τὸν πατέρα ὑμῶν παραγίνεσθε. 20 Καὶ μὴ φείσησθε τοῖς ὀφθαλμοῖς τῶν σκευῶν ὑμῶν· τὰ γὰρ πάντα ἀγαθὰ ἰ Αἰγύπτου ὑμῖν ἔσται.

21 Ἐποίησαν δὲ οὕτως οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ· ἔδωκε δὲ Ἰωσήφ αὐτοῖς ἀμάξας κατὰ τὰ εἰρημένα ὑπὸ Φαραὼ τοῦ βασιλέως, καὶ ἔδωκεν αὐτοῖς ἐπισιτισμὸν εἰς τὴν ὁδόν. 22 Καὶ πᾶσιν ἔδωκε δισσὰς στολάς, τῷ δὲ Βενιαμὴν ἔδωκε τριακοσίους χροσσοὺς καὶ πέντε ἐξαλασσοῦσας στολάς. 23 Καὶ τῷ πατρὶ αὐτοῦ ἀπέστειλε κατὰ τὰ αὐτὰ, καὶ δέκα ὄνουσ ἀίροντας ὑπὸ πάντων τῶν ἀγαθῶν Αἰγύπτου, καὶ δέκα ἡμίονους αἰρούσας ἰ ἄρτους ἰ τῷ πατρὶ αὐτοῦ εἰς ὁδόν. 24 Ἐξέπεστειλε δὲ τοὺς ἀδελφοὺς αὐτοῦ, καὶ ἐπορεύθησαν, καὶ ἔπεν αὐτοῖς· Μὴ ὀργίζεσθε ἐν τῇ ὁδῷ.

25 Καὶ ἀνέβησαν ἐξ Αἰγύπτου, καὶ ἦλθον εἰς γῆν Χαναάν πρὸς Ἰακώβ τὸν πατέρα αὐτῶν. 26 Καὶ ἀνήγγειλαν αὐτῷ λέγοντες· Ὅτι ὁ υἱός σου Ἰωσήφ ζῆ, καὶ αὐτὸς ἀρχεὶ πάσης γῆς Αἰγύπτου· καὶ ἐξῆστη τῇ διανοίᾳ ἰακώβ, οὐ γὰρ ἐπίστευσεν αὐτοῖς. 27 Ἐλάλησαν δὲ αὐτῷ πάντα τὰ ἠθθέντα ὑπὸ Ἰωσήφ, ὅσα ἔπεν αὐτοῖς. Ἰδὼν δὲ τὸς ἀμάξας, αἱ ἀπέστειλεν Ἰωσήφ, ὥστε ἀναλαβεῖν αὐτόν, ἀνεζωπύρησε τὸ πνεῦμα Ἰακώβ τοῦ πατρὸς αὐτῶν. 28 Ἐῖπε δὲ Ἰσραὴλ· *Μέγα μοι ἐστίν, εἰ ἔτι Ἰωσήφ ὁ υἱός μου ζῆ· πορευθεὶς ὄψομαι αὐτὸν πρὸ τοῦ ἀποθανεῖν με.

17. EX: πορεῖα (AX: πόρια). AX: ἀπέλθετε. 18. AFX: παρὰλαβόντες. FX: ἴκατε. 19. A:FX* (alt.) ὑμῶν. 20. A† (p. ὀφθ.) ὑμῶν. A*: ὑμῶν. 22. A: καὶ τῷ... ἀλλασσοῦσας. 23. E† (p. ἄστ.) καὶ τροσφν. EX† (a. ὁδόν) τῆν. 26. AX (pro αὐτὸς): στος... τῆς γῆς (EX*)... ἡ διανοῖα. 28. AFX: ὁ υἱός μου Ἰωσφ.

עָשׂוּ טַעֲנוּ אֶת־בְּעִירְכֶם וְלָכוּ־בָאָה אֶרְצָה כְּנָעַן׃ וַיִּקְהוּ אֶת־אֲבוֹיְכֶם וְאֶת־בְּנֵיכֶם וַיָּבֹאוּ אֵלָי וְאֶתְנָה לָכֶם אֶת־טוֹב אֶרֶץ מִצְרַיִם וְאֶכְלֹוּ אֶת־הַלֶּבֶת הָאָרֶץ׃ וְאֶתְהָ אֶחֱיֶיהָ זָאת עָשׂוּ קְהוּ־לָכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם עֲגָלוֹת לְטַפְכֶם וְלִנְשִׁיכֶם וּנְשִׂאתֶם אֶת־אֲבוֹיְכֶם וּבָאתֶם׃ כ וַיִּנְחֶם אֶל־תַּחַס עַל־פְּלִיכֶם פִּי־טוֹב כָּל־אֶרֶץ מִצְרַיִם לָכֶם הוּא׃ וַיַּעֲשׂוּ־כֵן בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּתְּנוּ לְהֶם יוֹסֵף עֲגָלוֹת עַל־פִּי פָרְסָה וַיִּתְּנוּ לְהֶם צֹנָה לְהֶרְדָּה׃ לְכֻלָּם נָתַן לְאִישׁ הַחֲלָפוֹת שְׂמֻלֹת וְלִבְנֵימֶן נָתַן שְׁלֹשׁ מֵאוֹת פָּסָה וְחֲמִשׁ הַחֲלָפוֹת שְׂמֻלֹת׃ וְלְאָבִיו שְׁלֹחַ פְּזָזָה עֶשְׂרֵה חֲמִרִים נְשִׂאִים מִטּוֹב מִצְרַיִם וְעֶשֶׂר אֶתְנֹת נְשִׂאת בָּר וְלְהֶם וּמְזוֹן לְאָבִיו לְהֶרְדָּה׃ וַיִּשְׁלַח אֶת־דָּאָהוּ וַיִּלְכוּ וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם אֶל־תִּרְדּוּ בְּהֶרְדָּה׃ כה וַיַּעֲלֹו מִמִּצְרַיִם וַיָּבֹאוּ אֶרֶץ כְּנָעַן אֶל־יַעֲקֹב אֲבוֹיָהֶם׃ וַיִּגְדּוּ לוֹ לֵאמֹר עוֹד יוֹסֵף הוּא וְכִי־הוּא מִשְׁלַ בְּכֻל־אֶרֶץ מִצְרַיִם וַיַּפֵּג לְבֹו פִי לְאִדְהָאֲמִין לְהֶם׃ וַיִּדְבְּרוּ אֵלָיו אֶת פֶּל־דְּבָרֵי יוֹסֵף אֲשֶׁר דִּבֶּר אֲלֵהֶם וַיִּרְא אֶת־הָעֲגָלוֹת אֲשֶׁר־שְׁלַח יוֹסֵף לְשִׂאת אֹתוֹ וַתְּהִי רוּחַ יַעֲקֹב אֲבוֹיָהֶם׃ וַיֹּאמֶר יִשְׂרָאֵל רַב עוֹד־יוֹסֵף בְּנֵי הוּא אֲלֵכֶה וְאֶרְאֶנִּי בְּטָרַם אֲמוֹת׃

23. Anesses. Septante: mules. — Du blé, manque dans les Septante. — Du pain, l'hébreu ajoute: « et des vivres ». — Pour le chemin. Hébreu et Septante: « pour son père dans le chemin ». 26. Votre fils, n'est pas dans l'hébreu. — Il s'éveille comme d'un profond sommeil; mais... Hébreu « son cœur défaillit, car... ». 27. Toute la suite de la chose. Hébreu et Septante: « tout ce que Joseph avait dit ». — Ce que Joseph avait envoyé. Hébreu et Septante: « les chars qu'il avait envoyés pour le porter ». 28. Il me suffit. Septante: « c'est une grande chose pour moi ».

17. Chargez. Hébreu et Septante: « faites ceci: chargez ». 18. De là, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Votre parenté. Septante: « vos biens ». 19. Ordonne aussi qu'ils prennent. Hébreu: « donnez l'ordre: Faites ceci: prenez ». — Le transport, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Hâtez-vous de venir au plus tôt. Hébreu et Septante: « venez ». 20. Ne laissez rien... Hébreu et Septante: « ne regrettez pas de laisser... » Voir la note ci-contre. 21. Comme il leur avait été commandé. Hébreu et Septante: « ainsi ». — Du Pharaon. Septante: « du roi Pharaon ». 22. Pièces d'argent. Hébreu: « (sicles d') argent »;

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 8° Jacob en Égypte (XLV, 25-XLVII, 28).

fratribus suis, dicens : Onerantes juménta, ite in terram Chánaan, ¹⁸ et tollite inde patrem vestrum et cognationem, et venite ad me : et ego dabo vobis omnia bona Ægypti, ut comedatis médullam terræ. ¹⁹ Præcipe étiam ut tollant plaustra de terra Ægypti, ad subvectionem parvulorum suorum ac conjugum : et dico : Tollite patrem vestrum, et properate quantocius venientes. ²⁰ Nec dimittatis quidquam de supellæctili vestra : quia omnes opes Ægypti vestræ erunt.

²¹ Feceruntque filii Israel ut eis mandatum fuerat. Quibus dedit Joseph plaustra, secundum Pharaonis impérium : et cibaria in itinere. ²² Singulis quoque profèrri jussit binas stolas : Bénjamin vero dedit trecéntos argenteos cum quinque stolis optimis : ²³ tantumdem pecuniæ et vestium mittens patri suo, addens et asinos decem, qui subvéherent ex omnibus divitiis Ægypti : et tótidem asinas, triticum in itinere, panésque portantes. ²⁴ Dimisit ergo fratres suos, et proficiscéntibus ait : Ne irascamini in via.

²⁵ Qui ascendentes ex Ægypto, venerunt in terram Chánaan ad patrem suum Jacob. ²⁶ Et nuntiaverunt ei, dicentes : Joseph filius tuus vivit : et ipse dominatur in omni terra Ægypti. Quo audito Jacob, quasi de gravi somno evigilans, tamen non credebatur eis. ²⁷ Illi e contra referébant omnem ordinem rei. Cumque vidisset plaustra, et univèrsa quæ miserat, revixit spiritus ejus, ²⁸ et ait : Sufficit mihi si adhuc Joseph filius meus vivit : vadam, et videbo illum antequam moriar.

Munificentiæ Pharaonis.

Gen. 47, 6.

Fratrum dimissio.

8° Audit Jacob filium. vivere.

Gen. 46, 30 ; 47, 9.

disant : « Chargez vos bêtes, et vous en allez dans la terre de Chanaan, ¹⁸ et amenez de là votre père et votre parenté, et venez à moi : et moi je vous donnerai tous les biens de l'Égypte, afin que vous vous nourrissiez de la moelle de cette terre. ¹⁹ Ordonne aussi qu'ils prennent des chars de la terre d'Égypte pour le transport de leurs petits enfants et de leurs femmes ; et dis-leur : Amenez votre père et hâtez-vous de venir au plus tôt. ²⁰ Ne laissez rien de vos meubles ; car toutes les richesses de l'Égypte seront à vous ».

²¹ Et les fils d'Israël firent comme il leur avait été commandé. Joseph leur donna des chars selon l'ordre du Pharaon, et des vivres pour le chemin. ²² Il ordonna qu'on leur remit aussi à chacun deux robes ; mais à Benjamin il donna trois cents pièces d'argent avec cinq robes des plus belles ; ²³ envoyant à son père autant d'argent et de vêtements ; ajoutant même dix ânes chargés de toutes les richesses de l'Égypte, et un nombre égal d'ânesses portant du blé et du pain pour le chemin. ²⁴ Il renvoya donc ses frères, et leur dit, lorsqu'ils partaient : « Ne vous fâchez pas en route ».

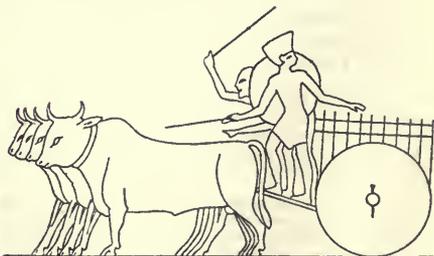
²⁵ Ceux-ci, montant de l'Égypte, vinrent dans la terre de Chanaan, vers leur père Jacob, ²⁶ et lui portèrent le message, disant : « Joseph votre fils vit encore, et c'est lui qui commande dans toute la terre d'Égypte ». Ce qu'ayant entendu Jacob, il s'éveilla comme d'un profond sommeil ; mais il ne les croyait pas. ²⁷ Eux au contraire lui rapportaient toute la suite de la chose ; et quand il vit les chars et tout ce que Joseph avait envoyé, son esprit se ranima, ²⁸ et il dit : « Il me suffit, si Joseph mon fils vit encore : j'irai et je le verrai avant que je meure ».

18. De la moelle, c'est-à-dire des meilleures productions de cette terre.

19. Des chars... pour le transport : on en voit souvent de représentés sur les monuments égyptiens.

20. Ne laissez rien de vos meubles. Le vrai sens paraît être, conformément au texte hébreu et à ce qui suit immédiatement : « ne laissez rien avec regret », n'ayez aucun souci de laisser cela en Chanaan, puisqu'en Égypte vous aurez tout en abondance.

22. Trois cents pièces d'argent : trois cents sicles. Sur le sicle d'argent, voir la note sur Genèse, xxiii, 13.



Char de transport (v. 21). (Peinture de Thèbes)

XLVI. Ἀπάρας δὲ Ἰσραὴλ 'αὐτός' καὶ πάντα τὰ αὐτοῦ, ἦλθεν ἐπὶ τὸ φρέαρ τοῦ ὄρκου, καὶ ἔθυσε θυσίαν τῷ θεῷ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ Ἰσαάκ. ² Εἶπε δὲ ὁ θεὸς τῷ Ἰσραὴλ ἐν ὄραματι τῆς νυκτός, εἰπὼν Ἰακώβ, Ἰακώβ. Ὁ δὲ εἶπε· Τι ἐστίν; ³ Ὁ δὲ λέγει αὐτῷ· Ἐγὼ εἰμι ὁ θεὸς τῶν πατέρων σου· μὴ φοβοῦ καταβῆναι εἰς Αἴγυπτον, εἰς γὰρ ἔθνος μέγα ποιῶσα σε ἐκεῖ. ⁴ Καὶ ἐγὼ καταβήσομαι μετὰ σοῦ εἰς Αἴγυπτον, καὶ ἐγὼ ἀναβιβάσω σε *εἰς τέλος, καὶ Ἰωσήφ ἐπιβαλεῖ τὰς χεῖρας αὐτοῦ ἐπὶ τοὺς ὀφθαλμούς σου.

⁵ Ἀνέστη δὲ Ἰακώβ ἀπὸ τοῦ φρέατος τοῦ ὄρκου, καὶ ἀνέλαβον οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ τὸν πατέρα αὐτῶν καὶ τὴν *ἀποσκευὴν καὶ τὰς γυναῖκας αὐτῶν ἐπὶ τὰς ἀμαξάς, ὡς ἀπέστειλεν Ἰωσήφ ἄραι αὐτόν. ⁶ Καὶ ἀναλαβόντες τὰ *ὑπάρχοντα αὐτῶν καὶ πᾶσαν τὴν κτήσιν ἦν ἐκτίσαντο ἐν γῆ Χαναάν, εἰσῆλθον εἰς Αἴγυπτον, Ἰακώβ καὶ πᾶν τὸ σπέρμα αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ, ⁷ υἱοὶ υἱοῦ αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ, θυγατέρες ἡ θυγατέρες τῶν *θυγατέρων αὐτοῦ, καὶ πᾶν τὸ σπέρμα αὐτοῦ ἦγαγεν εἰς Αἴγυπτον.

⁸ Ταῦτα δὲ τὰ ὀνόματα τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ τῶν εἰσελθόντων εἰς Αἴγυπτον ἅμα Ἰακώβ τῷ πατρὶ αὐτῶν· Ἰακώβ καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ. Πρωτότοκος Ἰακώβ Ρουβὴν· ⁹ υἱοὶ δὲ Ρουβὴν· Ἐνώχ καὶ Φαλλός, Ἀσρών καὶ Χαριμὶ. ¹⁰ Υἱοὶ δὲ Συμεὼν· Ἰεμουὴλ καὶ Ἰαμεὶν καὶ Ἀσὴδ καὶ Ἀχειν καὶ Σαᾶρ καὶ Σαοὺλ υἱὸς τῆς Χανανιτιδος. ¹¹ Υἱοὶ δὲ Λευὶ· Γηρσὼν, Καὰθ καὶ Μεραρι. ¹² Υἱοὶ δὲ Ἰούδα· Ἡρ καὶ Ἀνὴν καὶ Σηλὼμ καὶ Φάρες καὶ Ζαρά· ἀπέθανε δὲ Ἡρ καὶ Ἀνὴν ἐν γῆ Χαναάν. Ἐγένοντο δὲ υἱοὶ Φάρες· Ἐσρών καὶ Ἰεμουὴλ. ¹³ Υἱοὶ δὲ Ἰσασάαρ· Θωλὰ καὶ Φονὰ καὶ Ἀσοῦμ καὶ Σαμβραὴν. ¹⁴ Υἱοὶ δὲ Ζαβουλὼν· Σέρεδ καὶ Ἀλλὼν καὶ Ἀχοῦλ. ¹⁵ Οὗτοι υἱοὶ Λείας, οὓς ἔτεκε τῷ Ἰακώβ ἐν Μεσοποταμίᾳ τῆς Συρίας, καὶ Λείαν τὴν θυγατέρα αὐτοῦ.

1. FX* αὐτός. A: ἦλθον. A† (p. 67.) ἐκεῖ. 2. A'EX* τῷ. A: εἶπας. 3. A'X (pro O δὲ λέγ. αὐτῷ): λέγων. 4. A: τ. χειρῶν σθ. 6. AX: εἰσῆλθον. A'X: ἐν γῆ X. AX: Ἰακώβ εἰς Αἴγ. καὶ. 7. AX† (p. pr. καὶ) οἱ... (pro θυγατέρων) υἱῶν... † (p. tert. αὐτῶ) μετ' αὐτῶ. 8. AX* ἅμα-αὐτῶν. 9ss. Nominum propr. in eodd. magna varietas.

LXVI. וַיָּבֵט יִשְׂרָאֵל וְכָל-אֲשֶׁר-לֵו

וַיָּבֵא בְּאֶרֶץ שְׁבַע וַיִּזְבַּח זִבְחֵהֶם

לְאֱלֹהֵי אָבוֹתָיו וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם

לְיִשְׂרָאֵל בְּמִרְאֵת הַלַּיְלָה וַיֹּאמֶר

יַעֲקֹב וַיַּעֲקֹב וַיֹּאמֶר הַנְּנִי וַיֹּאמֶר

אֲנֹכִי הֵאֵל אֱלֹהֵי אָבוֹתְךָ אֵל-תִּירָא

מִדְּדַה מִצְרַיִמָה כִּי-לָלוּי דָּדוּל אֲשִׁימָךְ

שָׁם אֲנֹכִי אֲרַד עִמָּךְ מִצְרַיִמָה וְאֲנֹכִי

אֲעַלְתָּ גַם-עִלָּה וַיֹּוסֶף וַיִּשִׁית יָדוֹ

עַל-עֵינָיו וַיִּקָּם יַעֲקֹב מִבְּאֶר

שְׁבַע וַיִּשְׂאֵל בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל אֶת-יַעֲקֹב

אֲבֵיהֶם וְאֶת-טַפָּם וְאֶת-נְשֵׁיהֶם

בְּעֵלֹת אֲשֶׁר-שָׁלַח פָּרַעַה לְשִׂאת אֹתוֹ

וַיִּקְרָא אֶת-מִקְנֵיהֶם וְאֶת-רִכּוּשָׁם אֲשֶׁר

רָכַשׁ בְּאֶרֶץ כְּנָעַן וַיְבֵאֵם מִצְרַיִמָה

וַיַּעֲקֹב וְכָל-יִרְדּוֹ אֹתוֹ בְּנָיו

וְכָל-בְּנָיו אֹתוֹ בְּנֵתָיו וּבָנוֹת בְּנָיו

וְכָל-זָרְעוֹ הָבִיֵא אֹתוֹ מִצְרַיִמָה

וְאֵלֶּה שְׁמוֹת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל הַבָּאִים

מִצְרַיִמָה יַעֲקֹב וּבְנָיו כָּל־יַעֲקֹב

רַאֲיִבֵּן הַחֹדֶף וּפְלֹאֵל וְהַצֶּרֶן

וְכַרְמִי וּבְנֵי שְׁמֵעוֹן וַיְמַאֵל

וַיְמִין וְאֵהֵד וַיְכִין וַיְצַהֵר

וַיְשָׂאֵל בְּדַהֲכַנְעֲנִית וּבְנֵי לָוִי

וַיִּשְׁוֹן קָהַת וּמְרָרִי וּבְנֵי

יְהוּדָה עֵר וְאוֹנָן וְשָׁלַח

וּפְרָץ וְזָרַח וְיִזְמֵת עֵר וְאוֹנָן

בְּאֶרֶץ כְּנָעַן וַיְהִי בְנֵי-פְרָץ הַצֶּרֶן

וְהַמּוֹל וְהַמּוֹל וּבְנֵי יַעֲקֹב הַזֹּלְעֵ

וַיְסֻפָּה וַיֹּוֹב וְשִׁמְרֹן וּבְנֵי זְבֻלֹן

סֵד וְאֵלֹן וַיְהִי לְאֵלֶּה בְּנֵי לָאָה

אֲשֶׁר יָלְדָה לְיַעֲקֹב בְּפָתַן אֶרֶם וְאֵת

XLVI. 1. Au Puits du serment. Hébreu : « à Bersabée ».
 2. Me voici. Septante : « qu'y a-t-il ? »
 3. Le Dieu très fort. Hébreu : « Dieu, le Dieu » ; Septante : « le Dieu ». — De ton père. Septante : « de tes pères ».
 4. Lorsque tu en reviendras. Septante : « à la fin ».
 5. Puits du serment : voir γ. 1. — Avec leurs petits enfants. Septante : « avec leurs biens ». — Le Pharaon. Septante : « Joseph ». — Le vieillard, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 6. Tout ce qu'il possédait. Avant ces mots l'hébreu

a : « leurs troupeaux » ; les Septante : « leurs biens ».
 7. Ses filles. L'hébreu ajoute : « les filles de ses fils » ; les Septante : « les filles de ses filles ».
 8. Lorsqu'il vint avec ses enfants ; Vulgate : ipse cum liberis suis. Dans l'hébreu ces mots commencent le dénombrement : « Jacob et ses fils ». Les Septante réunissent les deux expressions : « avec Jacob leur père ; Jacob et ses fils ».
 13. Job. Septante : « Asum ».
 14. Jahélel. Septante : Achol ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 8° Jacob en Égypte (XLV, 25-XLVII, 28).

XLVI. ¹ Profectusque Israel cum omnibus quæ habebat, venit ad Puteum juramenti : et mactatis ibi victimis Deo patris sui Isaac, ² audivit eum per visionem noctis vocantem se, et dicentem sibi : Jacob, Jacob. Cui respondit : Ecce adsum. ³ Ait illi Deus : Ego sum fortissimus Deus patris tui : noli timere, descende in Ægyptum, quia in gentem magnam faciam te ibi. ⁴ Ego descendam tecum illuc, et ego inde adducam te revertentem : Joseph quoque ponet manus suas super oculos tuos.

⁵ Surréxit autem Jacob a Puteo juramenti : tuleruntque eum filii cum parvulis et uxoribus suis in plausuris, quæ miserat Pharaon ad portandum senem, ⁶ et omnia quæ possederat in terra Chanaan : venitque in Ægyptum cum omni semine suo, ⁷ filii ejus, et nepotes, filia, et cuncta simul progénies.

⁸ Hæc sunt autem nomina filiorum Israel, qui ingressi sunt in Ægyptum, ipse cum liberis suis. Primo-génitus Ruben. ⁹ Filii Ruben : Hénoc et Phallu et Hesron et Charmi. ¹⁰ Filii Simeon : Jámuel et Jamin et Ahod, et Jachin et Sohar, et Saul filius Chanaanitidis. ¹¹ Filii Levi : Gerson et Caath et Merári. ¹² Filii Juda : Her et Onan et Sela et Phares et Zara : mortui sunt autem Her et Onan in terra Chanaan. Natique sunt filii Phares : Hesron et Hamul.

¹³ Filii Issachar : Thola et Phua et Job et Semron. ¹⁴ Filii Zabulon : Sered et Elon et Jáhelel. ¹⁵ Hi filii Lia quos genuit in Mesopotámia Syriæ cum Dina filia sua : omnes

XLVI. ¹ Israël donc, parti avec tout ce qu'il avait, vint au Puits du Serment ; et là, des victimes immolées au Dieu de son père Isaac, ² il l'entendit dans une vision de la nuit, l'appelant et lui disant : « Jacob, Jacob ». Il lui répondit : « Me voici ». ³ Dieu lui dit : « Je suis le Dieu très fort de ton père ; ne crains point, descends en Égypte, parce que je te ferai père d'une grande nation en ce pays. ⁴ Moi-même je descendrai là avec toi, et moi-même je t'en ramènerai, lorsque tu en reviendras : et Joseph posera ses mains sur tes yeux ».

⁵ Jacob donc se leva du Puits du Serment, et ses fils le portèrent avec leurs petits enfants et leurs femmes sur les chars que le Pharaon avait envoyés, pour transporter le vieillard ⁶ et tout ce qu'il possédait dans la terre de Chanaan : il arriva donc en Égypte, avec toute sa lignée, ⁷ ses fils, ses petits-fils, ses filles et toute sa race ensemble.

⁸ Or voici les noms des fils d'Israël, qui entrèrent en Égypte lorsqu'il vint avec ses enfants. Le premier-né était Ruben. ⁹ Les fils de Ruben : Hénoc, Phallu, Hesron et Charmi. ¹⁰ Les fils de Simeon : Jamuel, Jamin, Ahod, Jachin, Sohar et Saül, fils d'une Chanaanéenne. ¹¹ Les fils de Lévi : Gerson, Caath et Mérari. ¹² Les fils de Juda : Her, Onan, Sela, Pharès et Zara ; mais Her et Onan moururent dans le pays de Chanaan. Et à Pharès naquirent des fils, Hesron et Hamul. ¹³ Les fils d'Issachar : Thola, Phua, Job et Semron. ¹⁴ Les fils de Zabulon : Sared, Elon et Jahélel. ¹⁵ Ce sont là les fils de Lia qu'elle enfanta en Mésopotamie de Syrie, avec Dina sa fille ; toutes les

Gen. 15, 13.
Gen. 21, 31 ; 26, 23.
Visio Dei. Gen. 15, 1.

Gen. 31, 11. Ex. 3, 4.
Gen. 35, 11 ; 48, 4.
Deut. 26, 5.

Gen. 28, 15.
Gen. 50, 1, 5.

Gen. 46, 1. Is. 52, 4.
Ps. 104, 23.
Jos. 24, 5.
Act. 7, 15.

Jacob in Ægypto.

Ex. 1, 2 ; 6, 14. Num. 26, 5-51.
1 Par. 5, 1, 3.

Filii Jacob.

1 Par. 4, 24. Ex. 6, 15.
Num. 26, 12.

Num. 26, 57-62.
Ex. 6, 16.
1 Par. 4, 1 ; 2, 3-5. Num. 26, 6-10.
Gen. 38, 3. Ruth, 4, 18.
Mat. 1, 3.

1 Par. 7, 1. Num. 26, 23-26.

Gen. 29, 23 ; 30, 17-21.

XLVI. 1. Au Puits du Serment, à Bersabée. Voir la note sur Genèse, XXI, 33.

4. Je t'en ramènerai. Le texte original emploie la tournure la plus énergique pour exprimer la certitude du retour de Jacob, c'est-à-dire de sa race, au pays de Chanaan : « Je t'en ferai remonter, je te l'assure. » En effet, ce n'est pas sans quelques hésitations que Jacob s'était déterminé à aller s'établir en Égypte. A ses pères et à lui-même Dieu avait promis la Palestine en héritage : « La terre que j'ai donnée à Abraham et à Isaac, je te la donnerai, et à ta race après toi je donnerai cette terre ». (Genèse, xxxv, 12). Devant des assurances aussi formelles,

Jacob pouvait craindre d'aller contre les desseins de Dieu en partant avec tous les siens pour l'Égypte, et il ne fallut rien moins que cette apparition divine pour le rassurer complètement. — Posera sa main sur les yeux : les fermera. La coutume de fermer les yeux aux personnes décédées est très ancienne, chez les Grecs eux-mêmes. C'étaient ordinairement les proches et les amis les plus chers qui rendaient ce dernier devoir.

7. Ses filles : soit que Dina n'ait pas été la seule fille d'Israël, soit que ce mot désigne, outre Dina, ses belles-sœurs, les brus de Jacob.

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 8° Jacob in Aegypto (XLV, 25- XLVII, 28).

Πᾶσαι αἱ ψυχαί, υἱοὶ καὶ θυγατέρες, τριάκοντα τρεῖς. 16 **Τίοι δὲ Γάδ.** Σαφὸν καὶ Ἀγγίς καὶ Σαρνίς καὶ Θασοβάν καὶ Ἀηδεῖς καὶ Ἀροηδῆς καὶ Ἀρηελῆς. 17 **Τίοι δὲ Ἀσίρ.** Ἰεμιά, 18 **Ἰεσουά καὶ Ἰεούλ καὶ Βαριά καὶ Σύρα** ἀδελφὴ αὐτῶν. **Τίοι δὲ Βαριά.** Χόβορ καὶ Μελχῆλ. 18 **Οὗτοι υἱοὶ Ζελφᾶς,** ἣν ἔδωκε **Λάβαν** Λείᾳ τῇ θυγατρὶ αὐτοῦ, ἣ ἔτεκε τούτους τῷ Ἰακώβ δεκάεξ ψυχάς. 19 **Τίοι δὲ Ραχὴλ** γυναικὸς Ἰακώβ. Ἰωσήφ καὶ Βενιαμίν. 20 **Ἐγένοντο δὲ υἱοὶ Ἰωσήφ ἐν γῆ Αἰγύπτου,** οὓς ἔτεκεν αὐτῷ Ἀσενὲθ θυγατὴρ Πετεφροῦ ἱερέως Ἡλιουπόλεως, τὸν Μανασσῆ καὶ τὸν Ἐφραΐμ. **Ἐγένοντο δὲ υἱοὶ Μανασσῆ,** οὓς ἔτεκεν αὐτῷ ἡ παλλακὴ ἡ Σύρα, τὸν Μαχίρ. **Μαχίρ δὲ ἐγέννησε τὸν Γαλαάδ.** **Τίοι δὲ Ἐφραΐμ ἀδελφοῦ Μανασσῆ.** Σουταλαάμ καὶ Ταύμ· υἱοὶ δὲ Σουταλαάμ· Ἐδώμ. 21 **Τίοι δὲ Βενιαμίν.** Βάλα καὶ Βόγορ καὶ Ἀσβήλ. **Ἐγένοντο δὲ υἱοὶ Βάλα** Γηρά καὶ Νοεμάν καὶ Ἀγγίς καὶ Ρῶς καὶ Μαμφίμ. **Γηρά δὲ ἐγέννησε τὸν** Ἀράδ. 22 **Οὗτοι υἱοὶ Ραχὴλ,** οὓς ἔτεκε τῷ Ἰακώβ· **πᾶσαι αἱ ψυχαὶ δεκαοκτώ.** 23 **Τίοι δὲ Λέν.** Ἀσόμ. 24 **Καὶ υἱοὶ Νεφθαλί.** Ἀσιήλ καὶ Γωνὶ καὶ Ἰσάαρ καὶ Σολλήμ. 25 **Οὗτοι υἱοὶ Βαλλᾶς,** ἣν ἔδωκε **Λάβαν** Ραχὴλ τῇ θυγατρὶ αὐτοῦ, ἣ ἔτεκε τούτους τῷ Ἰακώβ· **πᾶσαι αἱ ψυχαὶ ἐπτὰ.** 26 **Πᾶσαι δὲ ψυχαὶ αἰεζελθούσαι μετὰ Ἰακώβ εἰς Αἴγυπτον,** οἱ ἐξελεθόντες ἐκ τῶν μηρῶν αὐτοῦ, χωρὶς τῶν γυναικῶν νύμφων Ἰακώβ, **πᾶσαι αἱ ψυχαὶ ἐξηκονταεξ.** 27 **υἱοὶ δὲ Ἰωσήφ οἱ γενομένοι αὐτῷ ἐν γῆ Αἰγύπτου,** ψυχαὶ ἐντέα. **Πᾶσαι ψυχαὶ οἶκον Ἰακώβ αἰεζελθούσαι μετὰ Ἰακώβ εἰς Αἴγυπτον** ψυχαὶ ἑβδομηκονταπέντε. 28 **Τὸν δὲ Ἰούδαν ἀπέστειλεν ἔμπροσθεν αὐτοῦ πρὸς Ἰωσήφ, *συναντήσαι αὐτῷ καθ' Ἡρώων πόλιν, εἰς γῆν Ραμεσσοῦ.** 29 **Ζευξας δὲ Ἰωσήφ τὰ ἄρματα αὐτοῦ ἀνέβη εἰς συνάντησιν Ἰσραὴλ τῷ πατρὶ αὐτοῦ, καθ' Ἡρώων πόλιν· καὶ ὄφθαις αὐτῷ ἐπέπεσεν ἐπὶ τὸν τράχηλον αὐτοῦ καὶ ἐκλαυσε 11 κλανθμῶ πλείονι. 30 **Καὶ εἶπεν Ἰσραὴλ πρὸς Ἰωσήφ· Ἀποθανοῦμαι ἀπὸ τοῦ νῦν, ἐπεὶ ἑώρακα τὸ πρόσωπόν σου· ἔτι γὰρ σὺ ζῆς.** 31 **Εἶπε δὲ Ἰωσήφ πρὸς τοὺς ἀδελφοὺς αὐτοῦ 11·****

בְּתוֹ פֶלֶא נֶפֶשׁ בְּנָיו וּבְנֹתָיו שְׁלֹשִׁים 16 וְשִׁלְשׁ: וּבְנֵי גַד צַפְוֹן וְחַמֵּי שׁוֹנֵי 17 וְאַצְוֹן עָרִי וְאֶרְוֵי וְאֶרְאֵלִי: וּבְנֵי אֲשֵׁר וּמְנָה וְיֹשֶׁה וְיֹשֶׁה וּשְׁנֵי וּבְרִיעָה וְשָׂרָה אַחֲתָם וּבְנֵי בְרִיעָה הֶבֶר 18 וּמִלְכִּי־אֵל: אֵלֶּה בְּנֵי זִלְפָּה אֲשֶׁר־נָתַן לָבָן לְלֵאָה בְּתוֹ וַתֵּלֶד אֶת־אֵלֶּה 19 לְיַעֲקֹב שֵׁשׁ עָשָׂרָה נֶפֶשׁ: בְּנֵי רָחֵל אֲשֶׁת יַעֲקֹב יוֹסֵף וּבְנֵימֶן: וַיִּוָּלֶד לְיוֹסֵף בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם אֲשֶׁר יִלְדָּהָ לֹא אֶסְתַּת בַּת־פְּוֹטִי פָּרַע כִּתָּן אֵן 21 אֶת־מְנַשֶּׁה וְאֶת־אֶפְרַיִם: וּבְנֵי בְנֵימֶן בְּלֶע וּבְכֹר וְאַשְׁבֵּל גְּרָא וְנַעֲמָן אֶתִּי 22 וְרֹאשׁ מַפְסִים וְחַפְסִים וְאֶרְוֵי: אֵלֶּה בְּנֵי רָחֵל אֲשֵׁר יָלְדָה לְיַעֲקֹב פֶּלֶא־נֶפֶשׁ אַרְבַּעַת עָשָׂר: וּבְנֵימֶן הַשֵּׁים: וּבְנֵי נֶפֶשׁ לֵי וְהַאֲבָאֵל וְגוֹנֵי וְנָצָר וְשִׁלְשׁ: 24 אֵלֶּה בְּנֵי בְּרִיעָה אֲשֶׁר־נָתַן לָבָן לְרָחֵל בְּתוֹ וַתֵּלֶד אֶת־אֵלֶּה לְיַעֲקֹב פֶּלֶא־נֶפֶשׁ שִׁבְעָה: פֶּלֶא־הַנֶּפֶשׁ הַבָּאָה לְיַעֲקֹב מִצְרַיִמָה וְנָצָרוּ יִרְכּוּ מִלְכָּד נָשִׁי בְנֵי־יַעֲקֹב פֶּלֶא־נֶפֶשׁ שְׁשִׁים וְשֵׁשׁ: 27 וּבְנֵי יוֹסֵף אֲשֶׁר־יָלְדָה לָו בְּמִצְרַיִם נֶפֶשׁ שְׁנַיִם פֶּלֶא־הַנֶּפֶשׁ לְבֵית־יַעֲקֹב 28 הַבָּאָה מִצְרַיִמָה שְׁבַעִים: ס וְאֶת־יְהוּדָה שְׁלָח לְפָנָיו אֶל־יוֹסֵף לְהוֹרֹת לְפָנָיו גְּשֻׁנָה וַיָּבֵאוּ אֶרְצָה גְּשֻׁן: וַיֵּאָסֶר יוֹסֵף מִרַבְּבֹתוֹ וַיַּעַל לְקַרְאֶת־יִשְׂרָאֵל אָבִיו גְּשֻׁנָה וַיֵּרָא אֵלָיו וַיַּפְלַע עַל־צַוְאַרְיוֹ וַיִּבְרַךְ עַל־צַוְאַרְיוֹ עוֹד: וַיֹּאמֶר יִשְׂרָאֵל אֶל־יוֹסֵף אֲמוּתָה הַשֵּׁשׁ אֶתְרוּ רְאוּתִי אֶת־פָּנֶיךָ כִּי כִדָּהָ הָיִי: וַיֹּאמֶר יוֹסֵף אֶל־אֶתְרוּ 31

17. AFX† (a. Ἰεσσ.) καὶ. 20. AX: γῆ Αἰγύπτου. AEFX: Ἐδὲμ. 21. AF† (p. Μαμφ.) καὶ Ὀφμίν. 22. A²: ἐγέννησεν Ἰακ. AX* αἰ (eti. 25). 26. AEX* (alt.) αἰ. 27. AFX* μετὰ Ἰακ. et (ult.) ψυχαί. 28. A¹: ἔμπρο. αὐτῶν. 29. A²B¹EFX: πλείονι (πί. B²; A¹: πλείονι).

22-23. 14... 2... 70. Septante: « 18... 9... 75 ». 28, 29. La terre de Gessen. Septante: « la ville d'Héroum, dans la terre de Ramesses ».

20. Addition des Septante: voir la note ci-contre. 21. Géra... Septante: « les fils de Bala: Géra... » — Ophim et Aréd. Septante: « Géra engendra Arad ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 8° Jacob en Égypte (XLV, 25-XLVII, 28).

animæ filiôrum ejus et filiârûm, triginta tres. ¹⁶ Filii Gad : Séphion et Haggi et Suni et Esebon et Heri et Arodi et Aréli. ¹⁷ Filii Aser : Jamne et Jésusa et Jéssui et Béria, Sara quoque soror eorum. Filii Béria, Heber et Mélchiel. ¹⁸ Ili filii Zelphe, quam dedit Laban Liæ filiæ suæ : et hos genuit Jacob sédecim animas. ¹⁹ Filii Rachel uxoris Jacob : Joseph et Bénjamin. ²⁰ Natique sunt Joseph filii in terra Ægypti, quos genuit ei Aseneth filia Putiphare sacerdotis Heliopoleos : Manâsses et Ephraim. ²¹ Filii Bénjamin : Bela et Bechor et Asbel et Gera et Náaman et Echi et Ros et Mophim et Ophim et Ared. ²² Hi filii Rachel quos genuit Jacob : omnes animæ quatuordecim. ²³ Filii Dan : Husim. ²⁴ Filii Néphthali : Jásiel et Guni et Jeser et Sallem. ²⁵ Hi filii Balæ, quam dedit Laban Rachéli filiæ suæ : et hos genuit Jacob : omnes animæ, septem. ²⁶ Cunctæ animæ, quæ ingressæ sunt cum Jacob in Ægyptum, et egressæ sunt de femore illius, absque uxóribus filiôrum ejus, sexaginta sex. ²⁷ Filii autem Joseph, qui nati sunt ei in terra Ægypti, animæ duæ. Omnes animæ domus Jacob, quæ ingressæ sunt in Ægyptum, fuere septuaginta.

²⁸ Misit autem Judam ante se ad Joseph, ut nuntiâret ei, et occurreret in Gessen. ²⁹ Quo cum pervenisset, juncto Joseph curru suo, ascendit obviam patri suo ad eundem locum : vidensque eum, irruit super collum ejus, et inter ampléxus flevit. ³⁰ Dixitque pater ad Joseph : Jam lætus moriar, quia vidi faciém tuam, et superstitem te relinquo. ³¹ At ille locutus est ad fratres suos, et ad om-

Num. 26, 15-18.

1 Par. 7, 30. Num. 26, 44-47.

Gen. 29, 24 ; 30, 9-10.

Gen. 29, 26 ; 30, 22-24 ; 41, 50. Num. 26, 28.

1 Par. 7, 6 ; 8, 1. Num. 26, 35-41.

Num. 26, 42, 45-50. 1 Par. 7, 13.

Gen. 29, 29 ; 30, 3-7.

Summa filiorum Jacob.

Ex. 1, 5. Deut. 10, 22. Act. 7, 14.

Joseph obviam patri.

Gen. 45, 26 ; 47, 9. Luc. 2, 29.

âmes de ses fils et de ses filles furent trente-trois. ¹⁶ Les fils de Gad : Séphion, Haggi, Suni, Esébon, Héri, Arodi et Aréli. ¹⁷ Les fils d'Aser : Jamné, Jésusa, Jessui et Béria, et aussi Sara leur sœur. Les fils de Béria : Héber et Melchiel. ¹⁸ Ce sont là les fils de Zelphe que donna Laban à Lia sa fille, et qui les enfanta à Jacob : seize âmes. ¹⁹ Les fils de Rachel, femme de Jacob : Joseph et Benjamin. ²⁰ Et il naquit à Joseph, dans la terre d'Égypte, des fils que lui enfanta Aseneth, fille de Putiphar, prêtre d'Héliopolis : Manassé et Éphraïm. ²¹ Les fils de Benjamin : Béla, Béchor, Asbel, Géra, Naaman, Échi, Ros, Mophim, Ophim, et Ared. ²² Ce sont là les fils de Rachel qu'elle engendra à Jacob : en tout quatorze âmes. ²³ Les fils de Dan : Husim. ²⁴ Les fils de Neptali : Jasiel, Guni, Jeser et Sallem. ²⁵ Ce sont là les fils de Bala, que donna Laban à Rachel sa fille, et qu'elle enfanta à Jacob : en tout sept âmes. ²⁶ Toutes les âmes qui entrèrent avec Jacob en Égypte, et qui étaient issues de lui, sans les femmes de ses fils, furent soixante-six ; ²⁷ mais les fils de Joseph qui lui naquirent dans la terre d'Égypte, deux âmes. Toutes les âmes de la maison de Jacob qui entrèrent en Égypte furent soixante-dix.

²⁸ Or Jacob envoya Juda devant lui vers Joseph, afin qu'on l'avertît, et qu'il vint à sa rencontre dans la terre de Gessen. ²⁹ Lorsqu'il y fut arrivé, Joseph, son char attelé, monta au même lieu à la rencontre de son père ; et le voyant, il sejeta à son cou, et, au milieu des embrassements, il pleura. ³⁰ Et le père dit à Joseph : « Maintenant je mourrai joyeux, puisque j'ai vu ta face, et que je te laisse vivant après moi ». ³¹ Mais Joseph dit à ses frères et à toute la

15. Trente-trois, en comptant Dina, mais sans compter les autres « filles », qui ne sont pas nommées.

18. Seize âmes, en comptant Sara, fille d'Aser, mentionnée par exception (v. 17).

20. Les Septante ajoutent au texte hébreu les noms des enfants de Manassé et d'Éphraïm : « Fils de Manassé, que lui engendra Machir, sa concubine syrienne : Machir ; et Machir engendra Galaad, fils d'Éphraïm, frère de Manassé : Sutaam et Taam. Fils de Sutaam : Edom ». Soit en tout cinq noms ajoutés à

ceux du texte primitif. Comme, au v. 21, les Septante suppriment Ophim parmi les enfants de Benjamin, il s'ensuit qu'ils portent en somme à 18, au lieu de 14, les noms des fils et petits-fils de Rachel (v. 22).

26. Soixante-six : sans compter Jacob, Joseph et ses deux fils, dont aucun ne peut être appelé compagnon de Jacob dans son voyage en Égypte. En ajoutant à ce chiffre les quatre personnages que nous venons de mentionner, on arrive au chiffre de 70 énoncé au v. 27.

Ἀναβὰς ἀπαγγελοῦ τῷ Φαραῶ, καὶ ἔρω αὐτῷ· Οἱ ἀδελφοί μου καὶ ὁ οἶκος τοῦ πατρὸς μου, οἳ ἦσαν ἐν γῆ Χαναάν, ἦκασι πρὸς με. 32 Οἱ δὲ ἄνδρες εἰσὶ ποιμένες· ἄνδρες γὰρ κτηνοτρόφοι ἦσαν, καὶ τὰ κτήνη καὶ τοὺς βόας καὶ πάντα τὰ αὐτῶν ἀγρόγασιν. 33 Ἐάν οὖν καλέσῃ ὑμᾶς Φαραῶ καὶ εἴπῃ ὑμῖν· Τί τὸ ἔργον ὑμῶν ἐστί; 34 ἔρεῖτε· Ἄνδρες κτηνοτρόφοι ἐσμὲν οἱ παῖδες σου ἐκ παιδός ἕως τοῦ νῦν, καὶ ἡμεῖς καὶ οἱ πατέρες ἡμῶν· ἵνα κατοικήσῃτε ἐν γῆ Γεσέμ· Ἀραβίας· βδέλυγμα γὰρ ἐστὶν Αἴγυπτίοις πᾶς ποιμὴν προβάτων.

XLVII. Ἐλθὼν δὲ Ἰωσήφ ἀπήγγειλε τῷ Φαραῶ, λέγων· Ὁ πατήρ μου καὶ οἱ ἀδελφοί μου καὶ τὰ κτήνη καὶ οἱ βόες αὐτῶν καὶ πάντα τὰ αὐτῶν ἦλθον ἐκ γῆς Χαναάν, καὶ ἰδοὺ εἰσὶν ἐν γῆ Γεσέμ. 2 Ἀπὸ δὲ τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ παρέλαβε πέντε ἄνδρας καὶ ἔστησεν αὐτοὺς ἐναντίον Φαραῶ. 3 Καὶ εἶπε Φαραῶ τοῖς ἀδελφοῖς Ἰωσήφ· Τί τὸ ἔργον ὑμῶν; Οἱ δὲ εἶπαν τῷ Φαραῶ· Ποιμένες προβάτων οἱ παῖδες σου, καὶ ἡμεῖς καὶ οἱ πατέρες ἡμῶν. 4 Εἶπαν δὲ τῷ Φαραῶ· Παροικεῖν ἐν τῇ γῆ ἠκαμεν, οὐ γὰρ ἐστὶ νομὴ τοῖς κτήνεσι τῶν παιδῶν σου, ἐνίσχυσε γὰρ ὁ λιμὸς ἐν γῆ Χαναάν· νῦν οὖν κατοικήσομεν ἐν γῆ Γεσέμ. 5 Εἶπε δὲ Φαραῶ τῷ Ἰωσήφ· Κατοικήσομεν ἐν γῆ Γεσέμ· εἰ δὲ ἐπίστη, ὅτι εἰσὶν ἐν αὐτοῖς ἄνδρες δυνατοί, κατὰστησον αὐτοὺς ἄρχοντας τῶν ἐμῶν κτηνῶν. 6 Ἦλθον δὲ εἰς Αἴγυπτον πρὸς Ἰωσήφ Ἰακώβ καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ, καὶ ἦκουσε Φαραῶ βασιλεὺς Αἴγυπτου. 7 Καὶ εἶπε Φαραῶ πρὸς Ἰωσήφ, λέγων· Ὁ πατήρ σου καὶ οἱ ἀδελφοί σου ἦκασι πρὸς σέ. 8 Ἰδοὺ ἡ γῆ Αἴγυπτος ἐναντίον σου ἐστίν· ἐν τῇ βελτίστῃ γῆ κατοικήσου τὸν πατέρα σου καὶ τοὺς ἀδελφούς σου. 9 Εἰζήγαγε δὲ Ἰωσήφ Ἰακώβ τὸν πατέρα αὐτοῦ, καὶ ἔστησεν αὐτὸν ἐναντίον Φαραῶ, καὶ ἠλόγησεν Ἰακώβ τὸν Φαραῶ. 10 Εἶπε δὲ

וְאֵל־בְּרִית אָבִיו אֶעֱלֶה וְאֶמְדָּה לְפָרְעָה וְאָמְרָה אֵלָיו וּבְרִית־אָבִי אֲשֶׁר בְּפָאֵרְךָ-פְּנֵנְךָ בָּאֵי אֵלָי; וְהֵאֲנֹשִׁים 32 רָעִי צֵאֵן כִּי־אֲנֹשִׁי מִקְנֶה הָיִה וְצֹאֲנֵם 33 וּבְקַרְנֵם וּכְל־אֲשֶׁר לָהֶם הִבִּיאוּ; וְהָיָה כִּי־יִקְרָא לָכֶם פְּרָעָה וְאָמַר מֵה־ 34 מִגְּשֵׁיכֶם; וְאָמַרְתֶּם אֲנֹשִׁי מִקְנֶה הָיִה וְכַדְרִיָּה מִמַּעֲרֻבֵינוּ וְעַד־לְעִתָּה וְצִמְצֻמָּה וְצִמְצֻמָּה וְשָׂבוּ בְּפָאֵרְךָ גִּשְׁן כִּי־תִשְׁבַּת מִצְרַיִם כִּלְרָעִיָּה צֵאֵן;

XLVII. וַיָּבֵא יוֹסֵף וַיַּגִּד לְפָרְעָה וַיֹּאמֶר אָבִי וְאֶחָיו וְצֹאֲנֵם וּבְקַרְנֵם וְכָל־אֲשֶׁר לָהֶם בָּאֵי מִפָּאֵרְךָ פְּנֵנְךָ 2 וְהֵנִים בְּפָאֵרְךָ גִּשְׁן; וּמִקְנֵה אֶחָיו לָקַח חֲמֹשֶׁה אֲנֹשִׁים וַיַּצְנֵם לְפָנָי 3 פְּרָעָה; וַיֹּאמֶר פְּרָעָה אֶל־אֶחָיו מֵה־ מִגְּשֵׁיכֶם וַיֹּאמְרוּ אֶל־פְּרָעָה רָעִי צֵאֵן 4 כַּדְרִיָּה וְצִמְצֻמָּה וְצִמְצֻמָּה וְשָׂבוּ בְּפָאֵרְךָ בָּאֵי כִּי־קָבַד הָרָעַב בְּפָאֵרְךָ פְּנֵנְךָ וְעִתָּה 5 הַשְׂבוּ־נָא כַּדְרִיָּה בְּפָאֵרְךָ גִּשְׁן; וַיֹּאמֶר פְּרָעָה אֶל־יוֹסֵף לֵאמֹר אָבִיךָ וְאֶחָיךָ 6 בָּאֵי אֵלָיךָ; אֲרָךְ מִצְרַיִם לְפָנֶיךָ הוּא בְּמִיטֵב הָאָרֶץ הַזֹּשֵׁב אֶת־אָבִיךָ וְאֶת־ 7 אֶחָיךָ וְשָׂבוּ בְּפָאֵרְךָ גִּשְׁן וְאִם־יִלְעָף וַיִּשְׁבָּם אֲנֹשִׁי־יָחִיד וְשִׁמְתֶם שָׂרֵי מִקְנֶה עַל־אֲשֶׁר־לָי; וַיָּבֵא יוֹסֵף אֶת־ 8 וַיִּקְרָב אָבִיו וַיַּעֲמְדֵהוּ לְפָנָי פְּרָעָה וַיִּקְרָב וַיִּשָׁק אֶת־פְּרָעָה; וַיֹּאמֶר

v. 34. הַכ' בצריי

32. AB: ἦσαν (habent εἰσὶ FX). 33. AEX* ἐστί. 34. AX: Ἀραβία. A† (a. Aiy.) τοῖς. — 3. AEX† (inf.) ἐκ παιδός (A: ἐκ παιδιώθεν) ἕως τῆ νῦν. 4. AEFX: κατοικήσωμεν οἱ παῖδες σε. 5s. EFX* Ἠλθον usque ad alt. Αἴγυπτον.

XLVII. 2. Les cinq derniers de ses frères. Hébreu et Septante : « cinq de ses frères ».
4. Hébreu et Septante : « Ils dirent encore au Pharaon : C'est pour séjourner, etc. » — Nous vous prions d'ordonner que nous, vos serviteurs, nous demeurerons. Septante : « nous demeurerons ».
5-6. L'ordre de ces deux versets est complètement changé dans les Septante : « 5 Le Pharaon dit à Joseph : Qu'ils habitent dans la terre de Gésém. Que si

tu sais qu'il y ait parmi eux des hommes forts, établis-les maîtres de mes troupeaux. Et Jacob et ses fils vinrent en Egypte vers Joseph, et Pharaon, le roi d'Egypte, l'apprit. 6 Et le Pharaon parla à Joseph, disant : La terre et tes frères sont venus vers toi : voici, la terre d'Egypte est devant toi : fais habiter ton père et tes frères dans le meilleur endroit ». Les mots en italiques ne sont ni dans l'hébreu ni dans la Vulgate.

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 8^e Jacob en Égypte (XLV, 25-XLVII, 28).

nem domum patris sui : Ascendam et nuntiabo Pharaóni, dicámque ei : Fratres mei, et domus patris mei, qui erant in terra Chánaan, venérunt ad me : ³² et sunt viri pastóres óvium, curámque habent alendórum gregum : pécora sua, et arménta, et ómnia quæ habére potuerunt, adduxérunt secum. ³³ Cumque vocáverit vos, et dixerit : Quod est opus vestrum ? ³⁴ respondébitis : Viri pastóres sumus servi tui, ab infántia nostra usque in præsens, et nos et patres nostri. Hæc autem dicétis, ut habitáre possitis in terra Gessen : quia detestántur Ægyptii omnes pastóres óvium.

Gen. 45, 18 ;
47, 1.Joseph
monita
ad suos.Gen. 47,
6, 27 ;
43, 32.

XLVII. ¹ Ingressus ergo Joseph nuntiávit Pharaóni, dicens : Pater meus et fratres, oves eórum et arménta, et cuncta quæ póssident, venérunt de terra Chánaan : et ecce consistunt in terra Gessen. ² Extrémós quoque fratrum suórum quinque viros constituit coram rege : ³ quos ille interrogávit : Quid habétis óperis ? Respondérunt : Pastóres óvium sumus servi tui, et nos et patres nostri. ⁴ Ad peregrinándum in terra tua vénimus : quóniam non est herba grégibus servórum tuórum, ingravescente fame in terra Chánaan : petimúsque ut esse nos júbeas servos tuos in terra Gessen. ⁵ Dixit itaque rex ad Joseph : Pater tuus et fratres tui venérunt ad te. ⁶ Terra Ægypti in conspéctu tuo est : in óptimo loco fac eos habitáre, et trade eis terram Gessen. Quod si nosti in eis esse viros indústrios, constitue illos magistros pécorum meórum.

Gen. 45,
17-18.
Act. 7, 14.Fratres
coram
Pharaone.
Gen. 46, 33.

Gen. 45, 18.

⁷ Post hæc introduxit Joseph patrem suum ad regem, et stáuit eum coram eo : qui benedícens illi, ⁸ et in-

Jacob
coram
rege.

maison de son père : « Je monterai et je porterai la nouvelle au Pharaon, et je lui dirai : Mes frères et la maison de mon père, qui étaient dans la terre de Chánaan, sont venus vers moi. ³² Ce sont des hommes pasteurs de brebis, et ils ont soin d'élever des troupeaux ; leur menu et leur gros bétail et tout ce qu'ils pouvaient avoir, ils l'ont amené avec eux. ³³ Lors donc qu'il vous appellera et demandera : Quelle est votre occupation ? ³⁴ Vous répondrez : Nous, vos serviteurs, nous sommes des hommes pasteurs depuis notre enfance jusqu'à présent, et nous et nos pères. Or vous direz cela, afin que vous puissiez demeurer dans la terre de Gessen : car les Égyptiens détestent tous les pasteurs de brebis ».

XLVII. ¹ Étant donc entré, Joseph porta la nouvelle au Pharaon, disant : « Mon père et mes frères, leurs brebis, leur gros bétail, et tout ce qu'ils possèdent, sont venus de la terre de Chánaan ; et voici qu'ils se sont arrêtés dans la terre de Gessen ». ² Il plaça aussi les cinq derniers de ses frères devant le roi. ³ Et le roi leur demanda : « Quel genre d'occupation avez-vous ? » Ils répondirent : « Nous, vos serviteurs, nous sommes pasteurs de brebis, et nous et nos pères. ⁴ C'est pour séjourner comme étrangers dans votre terre que nous sommes venus, parce qu'il n'y a point de pâturages pour les troupeaux de vos serviteurs, la famine augmentant chaque jour dans la terre de Chánaan ; et nous vous prions d'ordonner que nous, vos serviteurs, demeurions dans la terre de Gessen ». ⁵ C'est pourquoi le roi dit à Joseph : « Ton père et tes frères sont venus vers toi : ⁶ la terre d'Égypte est en ta présence : fais-les habiter dans le meilleur endroit, et donne-leur la terre de Gessen. Que si tu sais qu'il y ait parmi eux des hommes intelligents, établis-les maîtres de mes troupeaux ».

⁷ Après cela Joseph introduisit son père auprès du roi, et le plaça devant lui. Jacob ayant souhaité au roi toute sorte de prospérités, ⁸ et ayant été inter-

XLVII. 2. Il plaça... ses frères devant le roi. Une célèbre peinture des tombeaux de Beni-Hassan représente des Amou ou Sémites, arrivant à la cour d'un gouverneur égyptien et introduits en sa pré-

sence. Cette scène offre une ressemblance si frappante avec celle de l'arrivée des Hébreux en Égypte, que quelques-uns l'ont prise, à tort d'ailleurs, pour le tableau même de cet événement (V. page 231).

Φαραὼ τῷ Ἰακώβ· Πόσα ἔτη ἡμερῶν τῆς ζωῆς σου; 9 Καὶ εἶπεν Ἰακώβ τῷ Φαραὼ· Αἱ ἡμέραι τῶν ἐτῶν τῆς ζωῆς μου, ὡς παρ- οντοῦ, ἕκατόν τριάκοντα ἔτη· μικραὶ καὶ πο- νηραὶ γέγονασιν αἱ ἡμέραι τῶν ἐτῶν τῆς ζωῆς μου, οὐκ ἀφίζοντο εἰς τὰς ἡμέρας τῶν ἐτῶν τῆς ζωῆς τῶν πατέρων μου, ὡς ἡμέρας παρῶ- κησαν. 10 Καὶ εὐλογήσας Ἰακώβ τὸν Φαραὼ ἐξῆλθεν ἀπ' αὐτοῦ. 11 Καὶ κατοίησεν Ἰωσήφ τὸν πατέρα αὐτοῦ καὶ τοὺς ἀδελφοὺς αὐτοῦ, καὶ ἔδωκεν αὐτοῖς κατὰσχεσιν ἐν γῆ Αἰγύπτῳ, ἐν τῇ βελτιστῇ γῆ, ἐν γῆ Ῥιμεσσῆ, καθὰ προσέταξε Φαραὼ. 12 Καὶ ἐσιτομέτρει Ἰωσήφ τῷ πατρὶ αὐτοῦ καὶ τοῖς ἀδελφοῖς 11 καὶ παντὶ τῷ οἴκῳ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ σίτον κατὰ *σῶμα. 13 Σίτος δὲ οὐκ ἦν ἐν πάσῃ τῇ γῆ, ἐλόγησε γάρ ὁ λιμὸς σφόδρα· ἐξέλιπε δὲ ἡ γῆ Αἰγύπτου καὶ ἡ γῆ Χαναάν ἀπὸ τοῦ λιμοῦ. 14 Συνήγαγε δὲ Ἰωσήφ πᾶν τὸ ἀργύ- ριον τὸ εὑρέθην ἐν γῆ Αἰγύπτου καὶ ἐν γῆ Χαναάν τοῦ σίτου, εἰς ἡρόραζον, καὶ ἐσιτομέτρει αὐτοῖς, καὶ εἰσηνεγκεν Ἰωσήφ πᾶν τὸ ἀργύριον εἰς τὸν οἶκον Φαραὼ. 15 Καὶ ἐξέλιπε πᾶν τὸ ἀργύριον ἐκ γῆς Αἰγύπτου, καὶ ἐκ γῆς Χαναάν. Ἦλθον δὲ πάντες οἱ Αἰγύπτιοι πρὸς Ἰωσήφ, λέγοντες· Δὸς ἡμῖν ἄρτους, καὶ ἵνατί ἀποθνήσκωμεν ἐναντίον σου; ἐλλέλοιπε γὰρ τὸ ἀργύριον ἡμῶν. 16 Εἶπε δὲ αὐτοῖς Ἰωσήφ· Φέρετε τὰ κτήνη ὑμῶν, καὶ δώσω ὑμῖν ἄρτους ἀντὶ τῶν κτη- νῶν ὑμῶν, εἰ ἐλλέλοιπε τὸ ἀργύριον ὑμῶν. 17 Ἦγαγον δὲ τὰ κτήνη αὐτῶν πρὸς Ἰωσήφ, καὶ ἔδωκεν αὐτοῖς Ἰωσήφ ἄρτους ἀντὶ τῶν ἵππων καὶ ἀντὶ 11 τῶν προβάτων καὶ ἀντὶ 11 τῶν βοῶν καὶ ἀντὶ τῶν ὄνων, καὶ ἐξέθρεψεν αὐτοὺς ἐν ἄρτοις ἀντὶ πάντων τῶν κτηνῶν αὐτῶν ἐν τῷ ἐνιαυτῷ ἐκείνῳ. 18 Ἐξῆλθε δὲ τὸ ἔτος ἐκεῖνο, καὶ ἦλθον πρὸς αὐτὸν ἐν τῷ ἔτει τῷ δευτέρῳ, καὶ εἶπαν αὐτῷ· Μή- ποτε *ἐπιτριβώμεν ἀπὸ τοῦ κυρίου ἡμῶν; εἰ γὰρ ἐλλέλοιπε τὸ ἀργύριον ἡμῶν καὶ τὰ ὑπ- ἄρχοντα καὶ τὰ κτήνη πρὸς σὲ τὸν κύριον, καὶ οὐχ ὑπολείπεται ἡμῖν ἐναντίον τοῦ κυ-

9 פָּרְעָה אֶל-יַעֲקֹב כַּמָּה יָמֵי שָׁנָיִךְ 9 הֲיֵיךָ׃ וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב אֶל-פָּרְעָה יָמֵי שָׁנָיִךְ מֵגֵרִי שְׁלֹשִׁים וּמֵאֵת שָׁנָה מֵעַט וְרַבִּים הָיוּ יָמֵי שָׁנָיִךְ חַיִּי וְלֹא הַשְׂבִּינִי אֶת-יָמֵי שָׁנָיִךְ חַיִּי אֲבֹתִי בַיָּמֵי מִדְּבָרֵיהֶם׃ וַיִּבְרַךְ יַעֲקֹב אֶת-פָּרְעָה 11 וַיֵּצֵא מִלִּפְנֵי פָּרְעָה׃ וַיּוֹשֶׁב יוֹסֵף אֶת-אָבִיו וְאֶת-אֶחָיו וַיִּתֵּן לָהֶם אֶת-הָאָרֶץ בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם בְּמִיטַב הָאָרֶץ בְּאֶרֶץ רִמְסֵס כַּאֲשֶׁר צִוָּה פָּרְעָה׃ וַיִּבְכְּלוּ יוֹסֵף אֶת-אָבִיו וְאֶת-אֶחָיו וְאֵת כָּל-בֵּית אָבִיו כֹּהֵם לִפְנֵי הַשֶּׁמֶשׁ׃ וַכֹּהֵם אִין בְּכָל-הָאָרֶץ כִּי-בָבַד הָרָעַב מֵאֵד וַתֵּלֶה אֶרֶץ מִצְרָיִם וְאֶרֶץ כְּנָעַן מִפְּנֵי הָרָעַב׃ וַיִּלְקַט יוֹסֵף אֶת-כָּל-הַכֶּסֶף הַנִּמְצָא בְּאֶרֶץ-מִצְרָיִם וּבְאֶרֶץ כְּנָעַן בְּשֶׁבֶר אֲשֶׁר-הֵם שֹׂבְרִים וַיָּבֵא כֹּה יוֹסֵף אֶת-הַכֶּסֶף בְּיַתֵּהּ פָּרְעָה׃ וַיִּתֵּם הַכֶּסֶף מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם וּמֵאֶרֶץ כְּנָעַן וַיָּבֵאוּ כָּל-מִצְרָיִם אֶל-יוֹסֵף לְאֹמֶר הִבְדָּה-לָּנוּ לָהֶם וְלַמָּדָה נָמוֹת נָגְדָה כִּי אֶשֶׁת כֶּסֶף׃ וַיֹּאמֶר יוֹסֵף הֲבִי מִקְנֵיכֶם וְאֶתְנֶה לָּכֶם בְּמִקְנֵיכֶם אִם-אֶשֶׁת כֶּסֶף׃ וַיָּבִיאוּ אֶת-מִקְנֵיהֶם אֶל-יוֹסֵף וַיִּתֵּן לָהֶם יוֹסֵף לָהֶם בְּכֹסֶיִם וּבְמִקְנֵיהֶם הִצְאָן וּבְמִקְנֵה הַבְּקָר וּבְהִמְרִים וַיִּנְהֲלֵם בְּלֶחֶם בְּכָל-מִקְנֵיהֶם בְּשָׁנָה הַהִוא׃ וַתֵּתֵם הַשָּׁנָה הַהִוא וַיָּבֵאוּ אֲלָיו בְּשָׁנָה הַשְּׁנִיָּה וַיֹּאמְרוּ לֹא-נִבְחַד מֵאֲדָנִי כִּי אִם-תֵּתֵם הַכֶּסֶף וּמִקְנֵה הַבְּהֵמָה אֶל-אֲדָנִי לֹא נִשְׂאָר לִפְנֵי

8. AX* τῆς. 12. AEFX+ (p. ad.) αὐτῶ. 14. AX: Αἰγύπτῳ. A*FX † (p. Xav.) ἀπὸ. 15. AEX* πᾶν. 17. A1X* (pr.) αὐτῶν. 18. AEFX* ἡμῶν. A* ἡμῖν.

9 פָּרְעָה אֶל-יַעֲקֹב כַּמָּה יָמֵי שָׁנָיִךְ 9 הֲיֵיךָ׃ וַיֹּאמֶר יַעֲקֹב אֶל-פָּרְעָה יָמֵי שָׁנָיִךְ מֵגֵרִי שְׁלֹשִׁים וּמֵאֵת שָׁנָה מֵעַט וְרַבִּים הָיוּ יָמֵי שָׁנָיִךְ חַיִּי וְלֹא הַשְׂבִּינִי אֶת-יָמֵי שָׁנָיִךְ חַיִּי אֲבֹתִי בַיָּמֵי מִדְּבָרֵיהֶם׃ וַיִּבְרַךְ יַעֲקֹב אֶת-פָּרְעָה 11 וַיּוֹשֶׁב יוֹסֵף אֶת-אָבִיו וְאֶת-אֶחָיו וַיִּתֵּן לָהֶם אֶת-הָאָרֶץ בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם בְּמִיטַב הָאָרֶץ בְּאֶרֶץ רִמְסֵס כַּאֲשֶׁר צִוָּה פָּרְעָה׃ וַיִּבְכְּלוּ יוֹסֵף אֶת-אָבִיו וְאֶת-אֶחָיו וְאֵת כָּל-בֵּית אָבִיו כֹּהֵם לִפְנֵי הַשֶּׁמֶשׁ׃ וַכֹּהֵם אִין בְּכָל-הָאָרֶץ כִּי-בָבַד הָרָעַב מֵאֵד וַתֵּלֶה אֶרֶץ מִצְרָיִם וְאֶרֶץ כְּנָעַן מִפְּנֵי הָרָעַב׃ וַיִּלְקַט יוֹסֵף אֶת-כָּל-הַכֶּסֶף הַנִּמְצָא בְּאֶרֶץ-מִצְרָיִם וּבְאֶרֶץ כְּנָעַן בְּשֶׁבֶר אֲשֶׁר-הֵם שֹׂבְרִים וַיָּבֵא כֹה יוֹסֵף אֶת-הַכֶּסֶף בְּיַתֵּהּ פָּרְעָה׃ וַיִּתֵּם הַכֶּסֶף מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם וּמֵאֶרֶץ כְּנָעַן וַיָּבֵאוּ כָּל-מִצְרָיִם אֶל-יוֹסֵף לְאֹמֶר הִבְדָּה-לָּנוּ לָהֶם וְלַמָּדָה נָמוֹת נָגְדָה כִּי אֶשֶׁת כֶּסֶף׃ וַיֹּאמֶר יוֹסֵף הֲבִי מִקְנֵיכֶם וְאֶתְנֶה לָּכֶם בְּמִקְנֵיכֶם אִם-אֶשֶׁת כֶּסֶף׃ וַיָּבִיאוּ אֶת-מִקְנֵיהֶם אֶל-יוֹסֵף וַיִּתֵּן לָהֶם יוֹסֵף לָהֶם בְּכֹסֶיִם וּבְמִקְנֵיהֶם הִצְאָן וּבְהִמְרִים וַיִּנְהֲלֵם בְּלֶחֶם בְּכָל-מִקְנֵיהֶם בְּשָׁנָה הַהִוא׃ וַתֵּתֵם הַשָּׁנָה הַהִוא וַיָּבֵאוּ אֲלָיו בְּשָׁנָה הַשְּׁנִיָּה וַיֹּאמְרוּ לֹא-נִבְחַד מֵאֲדָנִי כִּי אִם-תֵּתֵם הַכֶּסֶף וּמִקְנֵה הַבְּהֵמָה אֶל-אֲדָנִי לֹא נִשְׂאָר לִפְנֵי

9. Les jours. L'hébreu et les Septante ajoutent : « des années ». De même plus loin : « les jours des années de la vie de mes pères ». — Courts. Hébreu et Septante : « les jours des années de ma vie ont été peu nombreux ».

12. Donnant des vivres. L'hébreu ajoute : « selon la bouche (le nombre) des enfants » ; Septante : « secundum corpus ».

13. L'univers, Vulgate : orbe. Hébreu et Septante : « la terre », le pays. — Principalement, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

14. La vente du blé. Les Septante ajoutent : « qui leur était mesuré ».

15. Aux acheteurs. Hébreu et Septante : « dans la terre d'Égypte et dans la terre de Chanaan ».

18. Hébreu et Septante : « Lorsque cette année fut passée, ils vinrent, etc. » — Nous ne cacherons pas, etc. Septante : « serons-nous détruits par notre seigneur ? car notre argent et nos biens et nos troupeaux sont passés de nous à vous, seigneur, et excepté, etc. » — Ce n'est pas à votre insu, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 8° Jacob en Égypte (XLV, 25-XLVII, 28).

terrogátus ab eo : Quot sunt dies añórurũ vitæ tuæ? ⁹ respõndit : Dies peregrinãtionis meæ centum triginta añórurũ sunt, parvi et mali, et non pervenérunt usque ad dies patrum meórurũ quibus peregrinãti sunt. ¹⁰ Et benedicto rege, egréssus est foras. ¹¹ Joseph vero patri et frãtribus suis dedit possessionem in Ægýpto in óptimo terræ loco, Ramésses, ut præcéperat Phárao. ¹² Et alébat eos, omnémque domum patris sui, præbens cibãria singulis. ¹³ In toto enim orbe panis déerat, et opprèsserat fames terram, máxime Ægýpti et Chánaan. ¹⁴ E quibus omnem pecuniam congregãvit pro venditiõne fruménti, et intulit eam in arãrium regis.

Heb. 13, 14 ;
11, 13-16 ;
Job, 9, 25
Ps. 59, 10.

Ex. 12, 37.

Ecdl. 49, 17.

Pecunia
pro
frumento.

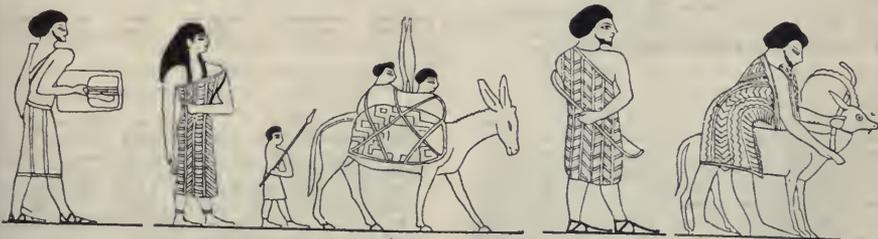
¹⁵ Cumque defecisset emptóribus prætium, venit cuncta Ægýptus ad Joseph, dicens : Da nobis panes : quare mórimur coram te, deficiénte pecúnia? ¹⁶ Quibus ille respõndit : Addúcite pecóra vestra, et dabo vobis pro eis cibos, si prætium non habétis. ¹⁷ Quæ cum adduxissent, dedit eis aliménta pro equis, et óvibus, et bobus, et ásinis : sustentavitque eos illo anno pro commutatiõne pecórum. ¹⁸ Venérunt quoque anno secúndo, et dixerunt ei : Non celábitur dómimum nostrum quod deficiénte pecúnia, pecóra simul defecérunt : nec clam te est, quod absque

Gen. 47, 19.

Pecora
pro
frumento.

rogé par lui : « Quels sont les jours des années de ta vie? » ⁹ répondit : « Les jours de mon pèlerinage sont de cent trente ans, courts et mauvais, et ils ne sont pas parvenus jusqu'aux jours durant lesquels mes pères ont fait leur pèlerinage ». ¹⁰ Et, toute sorte de prospérités souhaitées au roi, il sortit dehors. ¹¹ Or Joseph donna en possession à son père et à ses frères en Égypte, dans le lieu le plus fertile, Ramessès, comme avait ordonné le Pharaon. ¹² Et il les nourrissait, eux et toute la maison de son père, donnant des vivres à chacun : ¹³ car dans tout l'univers le pain manquait, et la famine pesait sur la terre, principalement d'Égypte et de Chanaan. ¹⁴ Joseph recueillit de ces pays tout l'argent par la vente du blé, et il le porta au trésor d'Égypte.

¹⁵ Et lorsque l'argent eut manqué aux acheteurs, toute l'Égypte vint à Joseph, disant : « Donnez-nous du pain : pourquoi mourons-nous devant vous, l'argent nous manquant? » ¹⁶ Celui-ci leur répondit : « Amenez vos troupeaux, et je vous donnerai en échange des vivres, si vous n'avez point d'argent ». ¹⁷ Quand ils les eurent amenés, il leur donna des vivres en échange de leurs chevaux, de leurs brebis, de leurs bœufs et de leurs ânes ; ainsi il les nourrit cette année-là en échange de leurs troupeaux. ¹⁸ Ils vinrent encore la seconde année, et lui dirent : « Nous ne cacherons pas à notre seigneur que, l'argent nous manquant, nos troupeaux nous ont aussi manqué ; et ce n'est pas à votre insu qu'excepté



Amou arrivant d'Asie en Égypte (v. 2). (Tombeau de Beni-Hassan).

11. Ramessès. La terre de Gessen est appelée ici par anticipation Ramessès, nom sous lequel elle fut aussi connue plus tard, lorsque les Hébreux y eurent bâti la ville de ce nom, du temps de Ramsès II, leur persécuteur. Voir *Exode*, I, 41. — Cette concession de territoire est conforme aux traditions pharaoniques. Un papyrus égyptien nous apprend que, sous le règne de Ménéphthah, des sémites vinrent de

l'Idumée pour faire paître leurs troupeaux à Pa-Tum, et qu'ils s'y établirent avec la permission du Pharaon. Ce Pa-Tum est le Pithom dont parle l'*Exode*, I, 41. On peut en conclure qu'après le départ des Hébreux, Ménéphthah accorda à ces étrangers une partie de ce même pays de Gessen que son prédécesseur Apapi avait concédé aux frères de Joseph.

17. En échange de leurs chevaux. Nous voyons ici

ρίον ἡμῶν ἀλλ' ἢ τὸ ἴδιον σῶμα καὶ ἡ γῆ ἡμῶν. 19 *Ἴνα οὖν μὴ ἀποθάνωμεν ἐναντίον σου 11 καὶ ἡ γῆ ἔρημοσθῆ, καῆσαι ἡμᾶς καὶ τὴν γῆν ἡμῶν ἀντὶ ἄστων, καὶ ἐσόμεθα ἡμεῖς καὶ ἡ γῆ ἡμῶν παῖδες τῷ Φαραώ· δός σπέρμα, ἵνα στείρωμεν καὶ ζῶμεν καὶ μὴ ἀποθάνωμεν, καὶ ἡ γῆ οὐκ ἐρημοσθήσεται. 20 Καὶ ἐκτίστω Ἰωσήφ πᾶσαν τὴν γῆν τῶν Αἰγυπτίων τῷ Φαραώ· ἀπέδοντο γὰρ οἱ Αἰγύπτιοι τὴν γῆν αὐτῶν τῷ Φαραώ· ἐπεκράτησε γὰρ αὐτῶν ὁ λιμός, καὶ ἐγένετο ἡ γῆ τῷ Φαραώ. 21 Καὶ τὸν λαὸν *κατεδουλώσατο αὐτῷ εἰς παιδας, ἀπ' ἄκρων ὀρίων Αἰγύπτου ἕως τῶν ὀκρῶν, 22 χωρὶς τῆς γῆς τῶν ἱερέων μόνον. Οὐκ ἐκτίσματο ταύτην Ἰωσήφ· ἐν δόσει γὰρ ἔδωκε δόμα τοῖς ἱερεῦσι Φαραώ, καὶ ἦσθιον τὴν δόσιν ἣν ἔδωκεν αὐτοῖς Φαραώ· δια τοῦτο οὐκ ἀπέδοντο τὴν γῆν αὐτῶν. 23 Εἶπε δὲ Ἰωσήφ *πᾶσι τοῖς Αἰγυπτίοις· Ἴδου κέκτημαι ὑμᾶς καὶ τὴν γῆν ὑμῶν σήμερον τῷ Φαραώ, λάβετε ἐάντιος σπέρμα καὶ στείρατε τὴν γῆν. 24 Καὶ ἔσται τὰ γεννήματα αὐτῆς, καὶ δώσετε τὸ πέμπτον μέρος τῷ Φαραώ· τὰ δὲ τέσσαρα μέρη ἔσται ὑμῖν αὐτοῖς· εἰς σπέρμα τῆς γῆς, καὶ εἰς βοῶσιν ὑμῖν καὶ πᾶσι τοῖς ἐν τοῖς οἴκοις ὑμῶν 11. 25 Καὶ εἶπεν· Σίσωνας ἡμᾶς, ἐδόμεν χάριν ἐναντίον τοῦ κυρίου ἡμῶν, καὶ ἐσόμεθα παῖδες τῷ Φαραώ. 26 Καὶ ἔθετο αὐτοῖς Ἰωσήφ εἰς πρόσταγμα ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης, ἐπὶ γῆς Αἰγύπτου τῷ Φαραώ ἀποπεμπτοῦν, χωρὶς τῆς γῆς τῶν ἱερέων μόνον· οὐκ ἦν τῷ Φαραώ. 27 Κατώκησε δὲ Ἰσραὴλ ἐν γῆ Αἰγύπτῳ ἐπὶ γῆς Γεσημ, καὶ ἐκληρονόμησεν ἐπ' αὐτῆς, καὶ ἠϋζήθησαν καὶ ἐπληθύνθησαν σφόδρα.

19. A¹EX: ἐρημοσθήσεται. A¹X* τῷ. A: σπέρματα. AEX: ζήσωμεν. 20. AX: γὰρ ὁ λιμός αὐτῶν. 21. FX: ἐάντῳ (A²: αὐτόν, A¹: αὐτῶν?). 22. AEX* ταύτην. AFX: δόματα. 23. FX* πᾶσι. AFX: σπέρματα (eti.24). 24. AX: γενήμ. A¹X* (alt.) καὶ ἐτῶ. X† (inf.) καὶ εἰς πρῶσιν τοῖς νηπίοις ὑμῶν. 25. A¹: εὔραμεν (A¹: εὔρωμεν). 26. AX: ἀποπεμπτῶ τῷ Φ...μόνον. 27. A¹EX* γῆ. FX: Αἰγύπτῳ. A¹EFX: ἐκληρονομήθησαν.

אֲדֹנָי בְּלִתי אֶם-יָרִיבֵנִי וְאֲדַמְתֵּנִי: 19 לָמָּה נִמְוֹת לְעֵינֶיךָ בְּסִי-אֲנִיחֵנוּ בְּסִי-אֲדַמְתֵּנוּ קִנְיָה-אֶתְנוּ וְאֶת-אֲדַמְתֵּנוּ בְּעָבְדִים בְּלָהֶם וְנִהְיֶה אֲנַחְנוּ וְאֲדַמְתֵּנוּ בְּעָבְדִים לַפְרֵשָׁה וְהַזְרַע וְנִהְיֶה וְלֹא נִמְוֹת בַּוְּהָאֲדָמָה לֹא תִשָּׁם: וְיִגְזֹן יוֹסֵף אֶת-כָּל-אֲדַמַּת מִצְרַיִם לַפְרֵשָׁה כִּי-מִכְרֹו מִצְרַיִם אִישׁ שָׂדֵהוּ כִּי-יִחַק עַלֵּהֶם 21 הָרָצַב וְהָיָה הָאָרֶץ לַפְרֵשָׁה: וְאֶת-הָעָם הָעֹבְדִים אֹתוֹ לְעָבְדִים מִקְצֵה 22 גְבוּל-מִצְרַיִם וְעַד-קִצְהֵוּ: רַק אֲדַמַּת הַפְּתִינִים לֹא קִנְיָה כִּי הֵן לְכֹהֲנֵי מִצַּת פְּרֵשָׁה וְאֶכְלֹו אֶת-הַקֶּמֶס אֲשֶׁר-נָתַן לָהֶם פְּרֵשָׁה עַל-יָדוֹ לֹא מִכְרֹו אֶת-אֲדַמְתָּם: וַיֹּאמֶר יוֹסֵף אֶל-הָעָם הֵן קִנְיֹתִי אֶתְכֶם הַיּוֹם וְאֶת-אֲדַמְתְּכֶם לַפְּרֵשָׁה הָאֵל-לָכֶם זָרַע וְזָרַעְתֶּם אֶת-הָאֲדָמָה: וְהָיָה בְּתִבּוּאוֹת וְנִתְתַּם הַמִּישֵׁית לַפְּרֵשָׁה וְאָרְצֵה הַיָּדֹת וְהָיָה לָכֶם לְזָרַע הַשָּׂדֵה וְלָאֲכָלְכֶם וְלָאֲשֶׁר כֹּה בְּבַתִּיכֶם וְלָאֲכָל לְטַפְּכֶם: וַיֹּאמְרוּ הַהִיְיָתָנוּ נִמְצָא-אֵתְנוּ כִּי-יָרִיבֵנִי אֲדֹנָי וְהָיִינוּ עֲבָדִים לַפְּרֵשָׁה: וַיִּשָּׂם אֹתָהּ יוֹסֵף לְהָק עַד-הַיּוֹם הַזֶּה עַל-אֲדַמַּת מִצְרַיִם לַפְּרֵשָׁה לְהַמָּשׁ רַק אֲדַמַּת הַפְּתִינִים לְבָדָם לֹא הָיְתָה לַפְּרֵשָׁה: וַיֹּשֶׁב וַיִּשְׂרָאֵל בְּאָרֶץ מִצְרַיִם וַיֵּאָהֲדוּ בָהּ וַיִּפְרֹו וַיִּרְבּוּ מְאֹד:

49. Pourquoi mourrions-nous? Septante: « pour que nous ne mourrions pas ». — Et nous et notre terre, se rapporte, dans l'hébreu, à: « pourquoi mourrions-nous? » Septante: « et que la terre ne soit pas désoignée ». — Achelez-nous. L'hébreu et les Septante ajoutent: « avec nos terres, contre du pain ». — Pour être les esclaves du roi. L'hébreu et les Septante ajoutent: « nous et nos terres ». — Donnez-nous des semences. Les Septante ajoutent: « pour que nous semions ». — Pour ne pas que, le cultivateur périssant... Hébreu et Septante: « pour que nous vivions et que nous ne mourrions pas ».

20. Acheta. L'hébreu et les Septante ajoutent: « pour Pharaon ».

21. Tous les peuples. Hébreu: « il amena le peuple dans les villes »; Septante: « il lui assujettit le peuple en qualité d'esclaves ».

22. Excepté la terre des prêtres. L'hébreu et les

Septante ajoutent: « Joseph ne l'acheta pas ». — Des greniers publics, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Ils n'ont pas été contraints de vendre. Hébreu et Septante: « ils n'ont pas vendu ».

23. Au peuple. Septante: « à tous les Égyptiens ». Comme vous le comprenez. H. et Sept. « aujourd'hui ».

24. Et pour vos enfants, manque dans les Septante. L'hébreu et les Septante ajoutent: « et pour (tous) ceux qui sont dans vos maisons ».

25. Notre salut est en votre main, etc. Hébreu et Septante: « vous nous avez sauvés. Que nous trouvions grâce (Septante) nous avons trouvé grâce) devant notre seigneur ». — Joyeux, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

26. Depuis ce temps-là, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

27. Donc, Vulgate: ergo, et c'est-à-dire, Vulgate: id est, ne sont ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 8° Jacob en Égypte (XLV, 25-XLVII, 28).

corpóribus et terra nihil habeamus.
 19 Cur ergo moriémur te vidénte? Gen. 47, 15.
 et nos et terra nostra tui érimus :
 eme nos in servitútem régiam, et
 præbe sémina, ne pereúnte cultóre
 redigátur terra in solitúdinem.

20 Emit igitur Joseph omnem ter- Terra ipsa pro frumento.
 ram Ægýpti, vendéntibus singulis
 possessionés suas præ magnitúdine
 famis. Subjecitque eam Pharaóni, 21 et
 cunctos pópulos ejus, a novissimis
 términis Ægýpti usque ad extrémis Deut. 18, 1.
 fines ejus, 22 præter terram sacerdotó-
 tum, quæ a rege tráditá fuerat eis :
 quibus et statúta cibária ex hórreis
 publicis præbebántur, et idcirco non
 sunt compúlsi véndere possessionés
 suas. 23 Dixit ergo Joseph ad pópulos :
 En, ut cérnitis, et vos et ter-
 ram vestram Phárao póssidet : ac-
 cipite sémina, et sérite agros, 24 ut
 fruges habére possitis. Quintam par- Gen. 41, 34.
 tem regi dábitis : quátuor réliquis
 permitto vobis in seméntem, et in
 cibum familiis et liberis vestris. 25
 Qui responderunt : Salus nostra in
 manu tua est : respiciat nos tantum
 dónus noster, et læti serviémus
 regi. 26 Ex eo témpore usque in præ-
 séntem diem, in univérsa terra Ægý-
 pti, régibus quinta pars sólvitur,
 et factum est quasi in legem, absque
 terra sacerdotáli, quæ libera ab hac
 conditioné fuit.

27 Habitávit ergo Israel in Ægýp- Israel in Gessen. Gen. 46, 34; 47, 4, 11.
 to, id est, in terra Gessen, et possé-
 dit eam : auctúsque est, et multipli-

les corps et la terre, nous n'avons rien.
 19 Pourquoi donc mourrons-nous sous
 vos yeux? Et nous et notre terre nous
 serons à vous : achetez-nous pour être
 les esclaves du roi, et donnez-nous des
 semences, pour ne pas que le cultivateur
 périssant, la terre soit réduite en soli-
 tude ».

20 Joseph donc acheta toute la terre
 d'Égypte, chacun vendant ses posses-
 sions à cause de la grandeur de la fa-
 mine; et il l'assujettit au Pharaon, 21
 ainsi que tous les peuples depuis une
 extrémité de l'Égypte jusqu'à l'autre
 extrémité, 22 excepté la terre des prêtres
 qui leur avait été donnée par le roi; car
 une quantité déterminée de vivres des
 greniers publics leur était fournie, et
 c'est pour cela qu'ils n'ont pas été con-
 traints de vendre leurs possessions. 23
 Joseph dit donc au peuple : « Voici,
 comme vous le comprenez, que le Pha-
 raon possède et vous et votre terre; re-
 cevez des semences et semez les champs,
 24 afin que vous puissiez avoir des grains.
 La cinquième partie, vous la donnerez
 au roi, et les quatre autres, je vous les
 laisse comme semence et comme nourri-
 ture pour vos familles et pour vos en-
 fants ». 25 Ils répondirent : « Notre salut
 est en votre main; seulement que notre
 seigneur ait égard à nous, et joyeux
 nous servirons le roi ». 26 Depuis ce
 temps-là jusqu'au présent jour, dans
 toute la terre d'Égypte, on paye aux
 rois la cinquième partie; et cela est
 comme passé en loi, excepté pour la
 terre des prêtres, qui fut exempte de
 cette condition.

27 Israël donc habita en Égypte, c'est-
 à-dire dans la terre de Gessen, et la
 posséda : et il s'accrut et se multiplia

apparaître le cheval parmi les animaux domestiques
 de l'Égypte, tandis qu'il n'est pas encore mentionné
 à l'époque d'Abraham (Genèse, XII, 16). Les monu-
 ments nous apprennent en effet que les chevaux fu-
 rent inconnus en Égypte jusqu'à l'é-
 poque de l'invasion des Hyksos, qui
 les y introduisirent pour la première
 fois. Au temps de Joseph, ils étaient
 employés comme bêtes de trait, et
 attelés aux chars de transport et
 même aux charrires.

24. La cinquième partie. La me-
 sure par laquelle Joseph avait rendu
 le Pharaon propriétaire du sol égyptien
 (v. 20) se réduisit donc, en prati-
 que, à une élévation de tribut, au

remplacement de la dîme par la cinquième partie
 du revenu. On n'en a pas moins reproché à Joseph
 cet acte de son administration. Mais l'impôt exigé
 par Joseph n'était pas, en soi, excessif pour un pays



Semaines en Égypte (v. 23). (Thèbes).

28 Ἐπέζησε δὲ Ἰακώβ ἐν γῆ Αἰγύπτῳ δεκαεπτὰ ἔτη. Καὶ ἐγένοντο αἱ ἡμέραι Ἰακώβ ἐνιαυτῶν τῆς ζωῆς αὐτοῦ ἑκατὸν τεσσαρακονταεπτὰ ἔτη. 29 Ἦγγισαν δὲ αἱ ἡμέραι Ἰσραὴλ τοῦ ἀποθανεῖν, καὶ ἐκάλεσε τὸν υἱὸν αὐτοῦ Ἰωσήφ καὶ εἶπεν αὐτῷ· Εἰ εὐρηκα χάριν ἐναντίον σου, ὑπόθες τὴν χεῖρά σου ὑπὸ τὸν μηρόν μου, καὶ ποιήσεις ἐμὲ ἐλεημοσύνην καὶ ἀλήθειαν τοῦ μή με θάψαι ἐν Αἰγύπτῳ, 30 ἀλλὰ κοιμηθῆσομαι μετὰ τῶν πατέρων μου, καὶ ἀρείς με ἐξ Αἰγύπτου, καὶ θάψεις με ἐν τῷ τάφῳ αὐτῶν. Ὁ δὲ εἶπεν· Ἐγὼ ποιῶσθε κατὰ τὸ ῥῆμά σου. 31 Εἶπε δὲ· Ὅμοσόν μοι. Καὶ ὤμοσεν αὐτῷ. Καὶ προσεκύνησεν Ἰσραὴλ ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς ὑάβδου αὐτοῦ.

XLVIII. Ἐγένετο δὲ μετὰ τὰ ῥήματα ταῦτα, καὶ ἀπηγγέλη τῷ Ἰωσήφ· Ὅτι ὁ πατήρ σου ἐνοχλεῖται. Καὶ ἀναλαβὼν τοὺς δύο υἱοὺς αὐτοῦ τὸν Μανασσῆ καὶ τὸν Ἐφραΐμ ἦλθεν πρὸς Ἰακώβ. 2 Ἀπηγγέλη δὲ τῷ Ἰακώβ, λέγοντες· Ἴδού ὁ υἱός σου Ἰωσήφ ἔρχεται πρὸς σέ, καὶ ἐπιστάσεις Ἰσραὴλ ἐκάθισεν ἐπὶ τὴν κλίνην. 3 Καὶ εἶπεν Ἰακώβ τῷ Ἰωσήφ· Ὁ θεὸς μου ὧπθη μοι ἐν Σουζῆ ἐν γῆ Χαναάν, καὶ ἐνλόγησέ με, 4 καὶ εἶπέ μοι· Ἴδού ἐγὼ αὐξάνω σε καὶ πληθυνῶ σε καὶ ποιήσω σε εἰς συναγωγὰς ἐθνῶν, καὶ δώσω σοὶ τὴν γῆν ταύτην καὶ τῷ σπέρματι σου μετὰ σέ εἰς κατασχέσιν αἰώνιον. 5 Νῦν οὖν οἱ δύο υἱοὶ σου οἱ γενόμεοί σου ἐν γῆ Αἰγύπτῳ πρὸ τοῦ με ἐλθεῖν πρὸς σέ εἰς Αἰγύπτου ἐμοὶ εἰσιν· Ἐφραΐμ καὶ Μανασσῆ ὡς Ρουβὴν καὶ Συμεὼν ἔσονται μοι. 6 Τὰ δὲ ἔκγονα, ἃ ἔαν γεννήσῃς μετὰ ταῦτα, ἔσονται ἐπὶ τῷ ὀνόματι τῶν ἀδελφῶν αὐτῶν· κληθῆσονται ἐπὶ τοῖς ἐκεί-

28.EFX: Αἰγύπτῳ. 29.AFX: μὴ θάψαι με. 31.EFX+ (p. δε) αὐτῷ. — 1. AEX: ἀπηγγέλη. A+ (p. αὐτῷ) μετ' αὐτῷ (FX: μεθ' αὐτῷ). AX (eti. in seqq.): Μανασσῆ. 3. FX* με. AX: ἐν γῆ X. ἐν Α... ἠλόγ. 5. AX+ (a. Συμ.) ὡς. 6. AFX: ἄν. AEFX: σοὶ ἔσονται... (pro ἐπι) ἐν.

28 ויהי ויעקב בארץ מצרים שבע עשרה שנה ויהי ימי-יעקב שני תהיו שבע שנים וארבעים ומאת שנה: 29 ויגרכו ימי-ישראל למות ויגרא לבנו ליוסף ויאמר לו אם-נא מצאתי הן בעיניך שים-נא ידך תחת ירכי ועשית עמדי תסד ואמת אל-נא ל תקברני במצרים: ושכבתי עם-אבותי ונשאאתני ממצרים וקברתני בקברתם ויאמר אנכי אעשה כדברך: ויאמר השבעה לי וישבע לו וישתחו ישראל על-ראש המטה: פ

XLVIII. ויהי אחריו הדברים האלה ויאמר ליוסף הנה אביך חלה ויקח את-שני בניו עמו את-מנשה ואת-אפרים: ויגד ליעקב ויאמר הנה בנך יוסף בא אליך ויתחזק ישראל וישב על-המטה: ויאמר יעקב אל יוסף אל שדי נראה-אלך בלתי בארץ פגעו ויברך אתי: ויאמר אלי הניני מברך והרבייתך ונתתיה לקהל עמים ונתתי את-הארץ נתת ליורשתך אתרעה אחות עולם: ועשתה שני-בניך הנולדים לך בארץ מצרים עד-כאן אליה מצריתמה לך הם אפרים ומנשה בראובן ושמעון ויהיו-לי: ומולדתך אשר-הולדת אתיהם לך יהיו על שם אחיהם

v. 28. איך כאן פסקא כלל כי אם ריחו אותה אתה

28. Y vécut. Hébreu et Septante: « vécut dans le pays d'Égypte ». — Les jours. Hébreu et Septante: « les jours des années ».
29. Comme il voyait approcher. Hébreu et Septante: « comme approchait ».
30. De me laisser dormir. Hébreu: « pour que je dorme ». — Hors de cette terre. Hébreu et Septante: « hors de l'Égypte ».
31. Adora Dieu. Hébreu et Septante: « adora ». — Vers le chevet de son lit. Septante: « sur le haut de son bâton » (de Joseph). Voir la note ci-contre.
XLVIII. 1. Que son père... L'hébreu et les Septante ont le style direct: « Voici, ton père... ». — Se mit

en chemin, n'est pas dans l'hébreu; les Septante ajoutent: « vers Jacob ».
2. Au vieillard. Hébreu et Septante: « à Jacob ».
3. Quand Joseph fut entré près de lui, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Le Dieu tout-puissant... Septante: « mon Dieu ».
4. A dit. Hébreu et Septante: « m'a dit ». — Je te donnerai. Hébreu: « je donnerai ».
5. Vers toi. L'hébreu et les Septante ont de plus: « en Égypte ».
6. Seront tiens, et du nom de leurs frères: ces expressions manquent dans les Septante.

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 9^e Mort de Jacob (XLVII, 29-L, 14).

cátus nimis. ²⁸ Et vixit in ea decem et septem annis : factique sunt omnes dies vitæ illius centum quadraginta septem annorum. ²⁹ Cumque appropinquare cerneret diem mortis suæ, vocavit filium suum Joseph, et dixit ad eum : Si inveni gratiam in conspectu tuo, pone manum tuam sub fémore meo : et facies mihi misericordiam et veritatem, ut non sepelias me in Ægypto : ³⁰ sed dormiam cum patribus meis, et auferas me de terra hac, condasque in sepulchro majorum meorum. Cui respondit Joseph : Ego faciam quod jussisti. ³¹ Et ille : Jura ergo, inquit, mihi. Quo jurante, adoravit Israel Deum, conversus ad lectuli caput.

XLVIII. ¹ His ita transactis, nuntiatum est Joseph quod ægrotaret pater suus : qui, assumptis duobus filiis Manasse et Ephraim, ire perréxit. ² Dictumque est seni : Ecce filius tuus Joseph venit ad te. Qui confortatus sedit in lectulo. ³ Et ingressus ad se, ait : Deus omnipotens apparuit mihi in Luza, quæ est in terra Chanaan : benedixitque mihi, ⁴ et ait : Ego te augébo et multiplicabo, et faciam te in turbas populorum : daboque tibi terram hanc, et sémini tuo post te, in possessionem sempitérnam. ⁵ Duo ergo filii tui, qui nati sunt tibi in terra Ægypti antequam huc venirem ad te, mei erunt : Ephraim et Manasses, sicut Ruben et Simeon reputabuntur mihi. ⁶ Reliquos autem quos genueris post eos, tui erunt, et nómine fratrum suorum vocabuntur in possessionibus suis.

Gen. 48, 4 ;
46, 3.
Ex. 1, 7, 12.
Pa. 104, 24.

**9^e
Jacob
morti
proximus.**

Gen. 24, 2 ;
50, 5 ;
28, 13-15.

**Mandatum
de
sepultura**

Gen. 23,
17, 20 ;
49, 29.

Heb. 11, 21.

Gen. 46, 20 ;
41, 50.

**Joseph
coram
Jacob.**

Gen. 28, 19 ;
35, 9, 15.

Gen. 35, 11.

Gen. 41, 50 ;
46, 20.
Jos. 13, 7 ;
14, 4 ;
16, 4.
1 Par. 5, 1.

extrêmement. ²⁸ Et il y vécut dix-sept ans ; et tous les jours de sa vie furent de cent quarante-sept ans. ²⁹ Et comme il voyait approcher le jour de sa mort, il appela son fils Joseph, et lui dit : « Si j'ai trouvé grâce devant toi, mets ta main sous ma cuisse ; et tu auras pour moi cet égard et cette loyauté, de ne pas m'ensevelir en Égypte, ³⁰ mais de me laisser dormir avec mes pères, de me transporter hors de cette terre, et de me mettre dans le sépulcre de mes ancêtres ». Joseph lui répondit : « Oui, je ferai ce que vous avez commandé ». ³¹ Et lui : « Jure-le-moi donc », dit-il. Joseph jurant, Israël adora Dieu, se tournant vers le chevet de son lit.

XLVIII. ¹ Ces choses s'étant ainsi passées, on annonça à Joseph que son père était malade ; or Joseph, ayant pris avec lui ses deux fils, Manassé et Éphraïm, se mit en chemin. ² Et on dit au vieillard : « Voici votre fils Joseph qui vient vers vous ». Or reprenant ses forces il s'assit sur son lit. ³ Et quand Joseph fut entré près de lui, il dit : « Le Dieu tout-puissant m'a apparu à Luza, qui est dans la terre de Chanaan, et il m'a béni, ⁴ et a dit : Je te ferai croître et te multiplierai, et je te ferai le père d'une multitude de peuples ; et je te donnerai cette terre, et à ta postérité après toi, en possession éternelle. ⁵ C'est pourquoi tes deux fils qui te sont nés en Égypte, avant que je vinsse vers toi, seront miens. Ephraïm et Manassé comme Ruben et Simeon seront censés à moi. ⁶ Mais les autres que tu auras engendrés après eux, seront tiens, et ils seront appelés du nom de leurs frères dans leurs posses-

comme l'Égypte, soumis alors à la domination d'un roi étranger, et la centralisation de la propriété dans les mains du gouvernement était, par certains côtés, une sage mesure administrative prise dans l'intérêt de tous. En Égypte, la propriété foncière n'a jamais pu être constituée comme dans d'autres pays, et elle a dû y être restreinte par la force des choses. La fertilité d'un champ y dépend complètement des mesures générales prises pour régulariser l'inondation du Nil. Or ces mesures ne peuvent être prises que par l'autorité suprême, parce que tous les efforts individuels seraient impuissants pour arriver à un résultat sérieux. Les travaux admirables, exécutés par les pharaons pour remédier à l'insuffisance ou à l'excès de la crue du Nil, n'auraient jamais pu être

l'œuvre de quelques-uns de leurs sujets. L'intérêt général demandait donc que le roi eût sur la propriété un droit qu'il n'a pas et ne doit pas avoir ailleurs. En résumé, l'acte de Joseph doit être assimilé à ce que nous appelons aujourd'hui une « expropriation pour cause d'utilité publique ».

9^e Mort de Jacob, XLVII, 29-L, 14.

²⁹ *Mets ta main sous ma cuisse.* Forme de serment qui paraît signifier que l'engagement sera tenu non seulement par celui qui promet, mais aussi par sa postérité.

³¹ *Vers le chevet de son lit.* D'après les Septante, Jacob adora « sur le sommet du bâton » de son fils

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 9^o Ultima Jacob (XLVII, 29-L, 14).

των κλήροις. 7 Ἐγὼ δὲ ἤρκα ἠγαρόμην ἐκ Μεσοποταμίας τῆς Συρίας, ἀπέθανε ἡ Ραχὴλ ἡ μήτηρ σου ἔν γῆ Χαναάν, * ἐγγίζοντός μου κατὰ τοὺς ἰπποδρόμους Καθραθὰ τῆς γῆς, τοῦ ἐλθεῖν Ἐφραθὰ, καὶ κατώρυσα αὐτήν ἐν τῇ ὁδῷ τοῦ ἰπποδρόμου· αὕτη ἐστὶ Βηθλεέμ.

8 Ἰδὼν δὲ Ἰσραὴλ τοὺς υἱοὺς Ἰωσήφ εἶπε· Τίνες σοὶ οὗτοι; 9 εἶπε δὲ Ἰωσήφ τῷ πατρὶ αὐτοῦ· Υἱοὶ μου εἰσὶν, οὓς ἔδωκέ μοι ὁ θεὸς ἐν ταῦθα. Καὶ εἶπεν Ἰακώβ· Προσάγαγέ μοι αὐτούς, ἵνα εὐλογῶ αὐτούς. 10 Ὁ σφθαλιμοὶ δὲ Ἰσραὴλ ἐβραδυόπασαν ἀπὸ τοῦ γήρωος, καὶ οὐκ ἠδύνατο βλέπειν. Καὶ ἤγγισεν αὐτούς πρὸς αὐτόν, καὶ ἐφίλησεν αὐτούς καὶ περιέλαβεν αὐτούς. 11 Καὶ εἶπεν Ἰσραὴλ πρὸς Ἰωσήφ· Ἰδοὺ τοῦ προσώπου σου οὐκ ἔστι ἐστριψθῆναι, καὶ ἰδοὺ ἔδειξέ μοι ὁ θεὸς καὶ τὸ σπέρμα σου.

12 Καὶ ἐξήγαγεν αὐτούς Ἰωσήφ ἀπὸ τῶν γοάτων αὐτοῦ, καὶ προσεκύνθησαν αὐτῷ ἐπὶ πρόσωπον ἐπὶ τῆς γῆς. 13 Λαβὼν δὲ Ἰωσήφ τοὺς δύο υἱοὺς αὐτοῦ, τὸν τε Ἐφραΐμ ἐν τῇ δεξιᾷ, ἔξ ἄριστερῶν δὲ Ἰσραὴλ, τὸν δὲ Μανασσῆ ἔξ ἄριστερῶν, ἐκ δεξιῶν δὲ Ἰσραὴλ, ἤγγισεν αὐτούς αὐτῷ. 14 Ἐκτείνας δὲ Ἰσραὴλ τὴν χειρὰ τὴν δεξιὰν ἔπέβαλεν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν Ἐφραΐμ (οὗτος δὲ ἦν ὁ νεώτερος), καὶ τὴν ἀριστεράν ἔπι τὴν κεφαλὴν Μανασσῆ, ἐναλλάξ τὰς χεῖρας, 15 καὶ εὐλόγησεν αὐτούς καὶ εἶπεν· Ὁ θεός, ᾧ εὐηρέστησαν οἱ πατέρες μου ἐνώπιον αὐτοῦ, Ἀβραάμ καὶ Ἰσαάκ, ὁ θεός ὁ τρέφων με * ἐκ νεότητος ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης, 16 ὁ ἄγγελος ὁ ἰνώμερός με ἐκ πάντων τῶν κακῶν, εὐλογῆσαι τὰ παιδία ταῦτα, καὶ ἐπικληθήσεται ἐν αὐτοῖς τὸ ὄνομά μου καὶ τὸ ὄνομα τῶν πατέρων μου Ἀβραάμ καὶ Ἰσαάκ, καὶ πληθυνθήσονται εἰς πλῆθος πολὺ ἐπὶ τῆς γῆς.

7. X: εἰς Ἐφρ. A²FX † (p. αὐτήν) ἐκεῖ. 8. FX* σοι († A¹B; A²X: εἰσίν). 10. AEX (pro Ἰσρ.) αὐτῶ. A: ἐδύνατο (EX: ἠδύνατο). A¹: ἤγγισεν δέ. 13. FX † (p. δεξ.) αὐτῶ. AEFX (pro alt. ἔξ ἄριστ.) ἐν τῇ ἄριστερᾷ. 14. A²FX: ἐναλλάξ. X † (in f.) ὅτι Μανασσῆ ὁ πρωτότοκος. 15. AX: ἠλόγ. EFX † (p. νεότ.) μσ. 16. FX: ἐπ' αὐτοῖς.

7 וַיִּקְרָא בְנֵה־לֶתֶם: וַאֲנִי בָבְאִי מִפְּדוֹן מִתָּה עָלַי רַחֵל בְּאֶרֶץ פְּלִשְׁתִּים בְּדֶרֶךְ בְּעוֹד בְּכִרַת-אֶרֶץ לָבֵא אֶפְרַתָּה וַאֲקַבְּרָה שָׁם בְּדֶרֶךְ אֶפְרַת הִוא בֵּית לָהֶם: 8 וַיֵּרָא יִשְׂרָאֵל אֶת-בְּנָי וַיֹּסֶף וַיֹּאמֶר מִי-אַלֶּה: 9 וַיֹּאמֶר יוֹסֵף אֶל-אָבִיו בְּנֵי הֵם אֲשֶׁר-נָתַן-לִי אֱלֹהִים: 10 בָּגָה וַיֹּאמֶר קָהֶם-נָא אֵלַי וַאֲבָרְכֶם: 11 וַיֵּשֶׁב יִשְׂרָאֵל בְּכַדוֹ מִזְקֵן לֹא יִכַּל לָרְאוֹת וַיַּגֵּשׁ אֹתָם אֵלָיו וַיִּשָּׁק לָהֶם וַיְהַבֵּק לָהֶם: 12 וַיֹּאמֶר יִשְׂרָאֵל אֶל-יוֹסֵף רְאֵה פָנָי לֹא סָלַלְתִּי וְהִנֵּה הִרְאָה אֹתִי אֱלֹהִים גַּם אֶת-זַרְעֲךָ: 13 וַיִּזְכָּא יוֹסֵף אֹתָם מֵעַם בְּרַגְלָיו וַיִּשְׁתַּחֲוֶה לְאַפְּרָי וַיִּקַּח יוֹסֵף אֶת-שְׁנֵיהֶם אֶת-אֶפְרַיִם בְּיָמִינוֹ מִשְׁמָאל וְיִשְׂרָאֵל וְאֶת-מְנַשֶּׁה בְּשֵׁמְאֵל מִיְמִינוֹ וְיִשְׂרָאֵל וַיַּגֵּשׁ אֵלָיו: 14 וַיִּשְׁלַח יִשְׂרָאֵל אֶת-יָמָיו וַיִּשַׁתְּ עַל-רֹאשׁ אֶפְרַיִם וְהִוא תַּצְלִיר וְאֶת-שְׁמָאלוֹ עַל-רֹאשׁ מְנַשֶּׁה שִׁפְלַת אֶת-יָדָיו כִּי מְנַשֶּׁה תַּבְּכֹר: 15 וַיְבָרֶךְ אֶת-יוֹסֵף וַיֹּאמֶר הֵאלֹהִים אֲשֶׁר הִתְהַלַּכְתִּי אֲבֹתִי לִפְנֵי אֲבֹתָם וַיִּצְחַק הֵאלֹהִים הִרְעִה אֹתִי מֵעוֹדִי עַד-הַיּוֹם הַזֶּה: 16 תַּמְלִאֲךָ הַגֵּאֵל אֹתִי מִכָּל-רֶדַע וַיְבָרֶךְ אֶת-הַנְּעָרִים וַיִּקְרָא בָהֶם שְׁמֵי וַשֵּׁם אֲבֹתִי אֲבֹתָם וַיִּצְחַק וַיִּדְבְּרֵי לְרַב בְּקָרֵב הָאָרֶץ:

7. De Mésopotamie. Hébreu: « de Paddan »; Septante: « de Mésopotamie de Syrie ». — En chemin, manque dans les Septante. — C'était le printemps, j'entrais à phrata. Hébreu: « à quelque distance d'Éphrata »; Septante: « l'approchais de l'hippodrome de Chabratha en ce pays, pour venir à Éphrata ». — Près du chemin d'Éphrata. Septante: « sur le chemin de l'hippodrome ». — D'un autre nom, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
8. Il lui dit. Hébreu et Septante: « il dit ».
9. Joseph répondit. L'hébreu et les Septante ont de plus: « à son père ».
10. Car, grande, distinctement, donc: ces expressions ne sont ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
11. Je n'ai pas été privé de te voir; de plus... Hé-

breu: « je ne pensais pas revoir ton visage et voici... » (non seulement je t'ai vu, mais j'ai vu tes enfants).
12. Des bras, Vulgate: de gremio. Hébreu et Septante: « des genoux ». — Se prosterna. Septante: « se prosternèrent ».
13. A sa droite. Hébreu: « de sa main droite ». — A sa gauche. Hébreu: « de sa main gauche ».
14. Changeant ses mains. Hébreu: « il rendit ses mains prudentes », il agit de propos délibéré.
15. Les fils de Joseph. Hébreu: « Joseph ». — Ont marché. Septante: « ont été agréables ». — Me nourrit. Hébreu: « m'a conduit ».
16. Que mon nom soit invoqué sur eux. L'hébreu signifie: « qu'ils soient appelés de mon nom », mes fils.

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 9^e Mort de Jacob (XLVII, 29-L, 14).

7 Mihi enim, quando veniébam de Mesopotámia, mórtua est Rachel in terra Chánaan in ipso itinere, erát-que verna tempus : et ingrediébar Ephrátam, et sepelivi eam juxta viam Ephrátæ, quæ alio nómine appellátur Bethlehem.

8 Videns autem filios ejus, dixit ad eum : Qui sunt isti? 9 Respóndit : Filii mei sunt, quos donávit mihi Deus in hoc loco. Adduc, inquit, eos ad me, ut benedicam illis. 10 Oculi enim Israel caligábant præ nimia senectúte, et clare vidére non póterat. Applicítosque ad se, deosculátus, et circumpléxus eos, 11 dixit ad filium suum : Non sum fraudátus aspéctu tuo : însuper osténdit mihi Deus semen tuum. 12 Cumque tulisset eos Joseph de grémio patris, adorávit pronus in terram. 13 Et pósuit Ephraim ad dexteram suam, id est, ad sinistram Israel : Manássen vero in sinistra sua, ad dexteram scilicet patris, applicuitque ambos ad eum. 14 Qui exténdens manum dexteram, pósuit super caput Ephraim minóris fratris : sinistram autem super caput Manásse, qui major natu erat, commútans manus. 15 Benedixítque Jacob filiis Joseph, et ait : Deus, in cujus conspéctu ambulavérunt patres mei Abraham et Isaac, Deus qui pascit me ab adolescéntia mea usque in præ-séntem diem : 16 Angelus, qui éruit me de cunctis malis, benedicat púeris istis : et invocétur super eos nomen meum, nómina quoque patrum meórum Abraham et Isaac, et crescant in multitudínem super terram.

Gen. 35, 19.

Filiorum Joseph benedictio.

Gen. 27, 1.

Antepositur Ephraim.

Jer. 31, 9.

Heb. 11, 21.

Gen. 32, 9.

Gen. 32, 10.

Gen. 31, 11, 13; 32, 2; 31, 29.

2 Tim. 4, 15. Mat. 18, 10.

sions. 7 Car, lorsque je venais de Mésopotamie, Rachel me mourut en chemin même, dans la terre de Chanaan, et c'était le printemps : j'entrais à Éphrata, et je l'ensevelis près du chemin d'Éphrata, qui est appelée d'un autre nom Bethléem ».

8 Or, voyant ses fils, il lui dit : « Qui sont ceux-ci? » 9 Joseph répondit : « Ce sont mes fils, que Dieu m'a donnés en ce lieu ». « Approche-les de moi, dit Jacob, afin que je les bénisse ». 10 Car les yeux d'Israël étaient obscurcis à cause de sa grande vieillesse, et il ne pouvait voir distinctement. Lors donc qu'ils furent approchés de lui, les ayant baisés et embrassés, 11 il dit à son fils : « Je n'ai pas été privé de te voir; de plus, Dieu m'a montré ta postérité ». 12 Lorsque Joseph les eut retirés des bras de son père, il se prosterna incliné vers la terre. 13 Puis il plaça Éphraïm à sa droite, c'est-à-dire à la gauche d'Israël, et Manassé à sa gauche c'est-à-dire à la droite de son père, et il les approcha tous deux de lui. 14 Israël étendant sa main droite, la posa sur la tête d'Éphraïm, le plus jeune des deux frères, et la gauche sur Manassé, qui était l'aîné, changeant ses mains de place. 15 Et Jacob bénit les fils de Joseph et il dit : « Que le Dieu en présence duquel ont marché mes pères Abraham et Isaac, le Dieu qui me nourrit depuis mon enfance jusqu'au présent jour, 16 que l'ange qui m'a délivré de tous les maux, bénisse ces enfants; que mon nom soit invoqué sur eux, et les noms aussi de mes pères Abraham et Isaac, et qu'ils croissent en multitude sur la terre ».

et S. Paul (Hébreux, xi, 21) adopte cette interprétation. C'est là une expression tout égyptienne que l'on retrouve dans les inscriptions : l'inférieur s'inclinait sur le bâton que tenait le supérieur en signe de son autorité. De la part de Jacob, cet acte est un hommage rendu à la haute dignité de Joseph en Égypte.

XLVIII. 7. Car... Rachel me mourut. Ce qui suit se rattache facilement à ce qui précède : c'est en effet par amour pour Rachel que Jacob adopte comme ses propres enfants les deux fils de Joseph. Lia lui avait donné six fils; de Rachel, son épouse de prédilec-

tion, il n'en avait eu que deux : il veut diminuer un peu cette inégalité, et, par l'adoption de Manassé et d'Éphraïm, il porte à trois, au lieu de deux, le nombre des tribus qui seront issues de Rachel. — Qui est appelée d'un autre nom Bethléem : parenthèse insérée par Moïse dans le discours de Jacob. Au sujet de Bethléem, voir la note sur Matthieu, ii, 1.

8. Qui sont ceux-ci? Ce n'était pas la première fois que Jacob voyait ses deux petits-fils, mais « ses yeux étaient obscurcis à cause de sa grande vieillesse, et il ne pouvait voir distinctement » (v. 10).

14. Étendant sa main droite. C'est la première fois que, dans la Bible, l'imposition des mains est jointe à la bénédiction.

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 9^a Ultima Jacob (XLVII, 29-L, 14).

17 Ἰδὼν δὲ Ἰωσήφ, ὅτι ἐπέβαλεν ὁ πατήρ αὐτοῦ τὴν χεῖρα τὴν δεξιάν αὐτοῦ ἐπὶ τὴν κεφαλὴν Ἐφραΐμ, βαρὺ αὐτῷ κατεστένη, καὶ ἀντελάβετο Ἰωσήφ τῆς χειρὸς τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, ἀφελὲν αὐτὴν ἀπὸ τῆς κεφαλῆς Ἐφραΐμ ἐπὶ τὴν κεφαλὴν Μανασσή. 18 Ἐἶπε δὲ Ἰωσήφ τῷ πατρὶ αὐτοῦ· Οὐχ οὕτως, πάτερ· οὕτος γάρ ὁ πρωτότοκος· ἐπέθεες τὴν δεξιάν σου ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ. 19 Καὶ οὐκ ἠθέλησεν, ἀλλ' εἶπεν· Οἶδα, τέκνον, οἶδα, καὶ οὕτως ἔσται εἰς λαόν, καὶ οὕτως ὑψωθήσεται· ἀλλ' ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ ὁ νεώτερος, μείζων αὐτοῦ ἔσται, καὶ τὸ σπέρμα αὐτοῦ ἔσται εἰς πλῆθος ἐθνῶν. 20 Καὶ εὐλόγησεν αὐτοὺς ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ, λέγοντες· Ἐν ὑμῖν εὐλογηθήσεται Ἰσραὴλ, λέγοντες· Ποιῆσαι σε ὁ θεὸς ὡς Ἐφραΐμ καὶ ὡς Μανασσή. Καὶ ἔθηκε τὸν Ἐφραΐμ ἔμπροσθεν τοῦ Μανασσή. 21 Ἐἶπε δὲ Ἰσραὴλ τῷ Ἰωσήφ· Ἴδού ἐγὼ ἀποθνήσκω, καὶ ἔσται ὁ θεὸς μεθ' ὑμῶν, καὶ ἀποστρέψει ὑμᾶς εἰς τὴν γῆν τῶν πατέρων ὑμῶν. 22 Ἐγὼ δὲ δίδωμι σοι Σίκκιμα * ἑξάριτον ὑπὲρ τοὺς ἀδελφούς σου, ἣν ἔλαβον ἐκ χειρὸς Ἀμοὸθαίων ἐν μαχαίρᾳ μου καὶ τόξῳ *.

XLIX. Ἐκάλεσε δὲ Ἰακώβ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ καὶ εἶπεν αὐτοῖς· Συνάγθητε, ἵνα ἀναγγείλω ὑμῖν, τί ἀπαντήσῃ ὑμῖν ἐπ' ἐσχρατων τῶν ἡμερῶν. 2 Συνάγθητε καὶ ἀκούσατε μου, υἱοὶ Ἰακώβ· ἀκούσατε Ἰσραὴλ, ἀκούσατε τοῦ πατρὸς ὑμῶν. 3 Ρουβὴν πρωτότοκός μου σύ, ἰσχύς μου καὶ ἀρχὴ τέκνων μου, * σκληρὸς φέρουσαι καὶ σκληρὸς ἀνθάδης. 4 Ἐξέβρισας ὡς ὕδωρ, μὴ ἐκζέσῃς, ἀνέβης γὰρ ἐπὶ τὴν κοίτην τοῦ πατρὸς σου, τότε ἐμίανας τὴν στρωμίνην, * οὐ ἀνέβης. 5 Συμεὼν καὶ Λευὶ ἀδελφοὶ * συνετέλεσαν ἀδικίαν ἑξαίρεσως αὐτῶν· 6 εἰς βουλὴν αὐ-

20. AX: ἠλόγ. 21. AEX† (p. ὑμᾶς) ὁ θεὸς ἐκ τῆς γῆς ταύτης (A sine ὁ θ). 22. AX: ἐν μαχαίρῃ. — 1. AEFX* (p. εἶπεν) αὐτοῖς. 2. AFX: Ἀφροίσθητε. 3. AEX: ἐξ αἰρέσεως.

17 וַיִּרְא יוֹסֵף כִּי יָשָׁה אָבִיו בְּיָמֵינוּ עַל-רֹאשׁ אֶפְרַיִם וַיִּרְע בְּעֵינָיו וַיִּתְמַךְ וַד-אָבִיו לְהִסִּיר אֹתָהּ מֵעַל רֹאשׁ אֶפְרַיִם עַל-רֹאשׁ מְנַשֶּׁה׃ וַיֹּאמֶר יוֹסֵף אֶל-אָבִיו לֹא-כֵן אָבִי כִּי-זֶה הַבְּכֹר שֵׁים יִמְיִנְךָ עַל-רֹאשׁוֹ׃ וַיִּמְאַן אָבִיו וַיֹּאמֶר יָדְעֵתִי כִּנִּי יָדְעֵתִי כִּם-הָיָה וְהָיָה-לָּעַם וְגַם-הָיָה יִגְדַּל וְאִיִּלֵּם אֶתִּיו הַקָּטָן יִגְדַּל מִמֶּנּוּ וְזָרְעוֹ כִּי וְהָיָה מְקַל-הַעֲוִים׃ וַיְבָרְכֵם בְּיָוֵם הַהוּא לְאִמּוֹר בְּךָ יִבְרַךְ יִשְׂרָאֵל לְאִמֹּר וְשִׁמְךָ אֶל־הַיָּם כַּאֲפְרַיִם וְכַמְנַשֶּׁה וַיִּשָּׂם אֶת-אֶפְרַיִם לְבְנֵי מְנַשֶּׁה׃ וַיֹּאמֶר יִשְׂרָאֵל אֶל-יוֹסֵף הֲנִיָּה אֲנִי מֵת וְהָיָה אֶל־הַיָּם עִמָּסָם וְהַשִּׁיב אֶתְכֶם אֶל-אֶרֶץ אֲבוֹתֵיכֶם׃ וְאֲנִי נָתַתִּי לָּךְ שָׂבִים אֶהְיֶה עַל-אֶחָיִךְ אֲשֶׁר לְקַחְתִּי מִיַּד הָאִמְרֵי בְּהַרְפִּי וּבְקַשְׁתִּי׃ פ

XLIX. וַיִּקְרָא יַעֲקֹב אֶל-בְּנָיו וַיֹּאמֶר הֲאִסְפֹּה וְאֶצְדָּדָה לָכֶם אֶת אֲשֶׁר-יִקְרָא אֶתְכֶם בְּאֶהְרֵית הַיָּמִים׃ הַקָּטָן וְשִׁמְךָ בְּנִי יַעֲקֹב וְשִׁמְךָ אֶל-יִשְׂרָאֵל אֲבוֹתֵיכֶם׃ רְאוּבֵן בְּכֹרִי אֶתָּה פָּהּי וְרַאשִׁית אוֹנִי יִתֵּר שְׂאֵת וַיִּתֵּר עָוִ׃ פָּהּוּ כַּפְּיִם אֶל-תּוֹתֵר כִּי עֲלִית מִשְׁפָּבִי אָבִיךָ אִז הַלָּלְתָּ וְצִיַּעִי עָלָה׃ פ ה שְׁמֵעוּן וְלָנוּ אֶהֱיִם כָּלִי הַמֵּס מְבַרְתֵּיהֶם׃ כְּסֹדֵם אֶל-תִּבְנֵא נַפְשֵׁי

v. 20. ר' כל

18. Il ne convient pas de faire ainsi. Hébreu et Septante : « pas ainsi ! »
 19. Se multipliera. Hébreu et Septante : « sera grand ».
 20. En toi. Septante, au pluriel : « en vous ». — *Sera béni Israël.* Hébreu : « Israël bénira ».
 21. Son fils, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 22. Une part. Septante : « Sichem præcipuam ».
 XLIX. 1. Et leur dit. Hébreu : « et dit ».
 2. coutez Israël votre père. Septante : « écoutez Israël, écoutez votre père ».
 3. Principe a le sens de prémices, premiers fruits.

— De ma douleur. Hébreu : « de ma vigueur » ; Septante : « de mes fils ». — *Premier en dons, plus grand en puissance.* Hébreu : « supérieur en dignité, supérieur en puissance » ; Septante : « dur à supporter et dur insolent ».
 4. Tu l'es répandu. Septante : « tu as fait injure ». — *Tu ne croiras pas.* Hébreu : « tu n'auras pas la prééminence ». — *Tu as souillé sa couche.* Hébreu : « il a souillé ma couche en y montant ! »
 5. Instruments d'iniquité dans le combat. Hébreu : « leurs glaives sont des instruments de violence » ; Septante : « ils ont accompli l'iniquité de leur dessein ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 9^e Mort de Jacob (XLVII, 29-L, 14).

¹⁷ Videns autem Joseph quod possisset pater suus dexteram manum super caput Ephraim, graviter accépit : et apprehensam manum patris levare conatus est de capite Ephraim, et transférer super caput Manasse. ¹⁸ Dixitque ad patrem : Non ita convenit, pater : quia hic est primogénitus, pone dexteram tuam super caput ejus. ¹⁹ Qui rénuens, ait : Scio, fili mi, scio : et iste quidem erit in populos, et multiplicabitur : sed frater ejus minor, major erit illo : et semen illius crescit in gentes. ²⁰ Benedixitque eis in tempore illo, dicens : In te benedicetur Israel, atque dicetur : Ficiat tibi Deus sicut Ephraim, et sicut Manasse. Constituitque Ephraim ante Manassen. ²¹ Et ait ad Joseph filium suum : En ego morior, et erit Deus vobiscum, reducetque vos ad terram patrum vestrorum. ²² Do tibi partem unam extra fratres tuos, quam tuli de manu Amorrhæi in gladio et arcu meo.

XLIX. ¹ Vocavit autem Jacob filios suos, et ait eis : Congregamini, ut annuntiem quæ ventura sunt vobis in diebus novissimis.

² Congregamini, et audite, filii Jacob, audite Israel patrem vestrum.

³ **Ruben** primogénitus meus, tu fortitudo mea, et principium doloris [mei : prior in donis, major in imperio.

⁴ Effusus es sicut aqua, non crescás :

quia ascendisti cubile patris tui,

et maculásti stratum ejus.

⁵ **Simeon** et **Levi** fratres : vasa iniquitatis bellantia.

⁶ In consilium eorum non veniat anima [mea,

Josephi vana interventio.

Num. 1, 33, 35. Deut. 33, 17.

Gen. 50, 24.

Jos. 4, 5. Jos. 24, 8. Gen. 33, 19.

Filiis Jacob benedicit.

Deut. 33.

Ruben. Gen. 29, 32. Deut. 21, 17.

Job, 24, 18.

Gen. 35, 22. 1 Par. 5, 1.

Gen. 29, 33. Simeon. Levi.

¹⁷ Mais Joseph, voyant que son père avait posé la main droite sur la tête d'Éphraïm, en eut une grande peine, et prenant la main de son père, il tâcha de la lever de dessus la tête d'Éphraïm et de la transporter sur la tête de Manassé. ¹⁸ Et il dit à son père : « Il ne convient pas de faire ainsi, mon père, puisque celui-ci est l'aîné, mettez votre main droite sur sa tête ». ¹⁹ Mais Jacob, refusant, dit : « Je le sais, mon fils, je le sais : celui-ci sera aussi chef de peuples, et il se multipliera : mais son frère plus jeune sera plus grand que lui, et sa postérité formera un grand nombre de nations ». ²⁰ Il les bénit donc en ce moment-là, disant : « En toi sera béni Israël, et l'on dira : Dieu te fasse comme à Éphraïm et à Manassé ». Ainsi il mit Éphraïm devant Manassé. ²⁴ Et il dit à Joseph son fils : « Voici que moi je meurs, mais Dieu sera avec vous, et il vous ramènera dans le pays de vos pères. ²² Je te donne de plus qu'à tes frères une part que j'ai enlevée à l'Amorrhéen avec mon glaive et mon arc ».

XLIX. ¹ Or Jacob appela ses fils et leur dit : « Assemblez-vous, afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver dans les derniers jours.

² Assemblez-vous, et écoutez, fils de Jacob, écoutez Israël votre père :

³ **Ruben**, mon premier-né, toi ma force et le principe de ma douleur,

premier en dons, plus grand en puissance,

⁴ tu t'es répandu comme l'eau ; tu ne crois [tras pas, parce que tu es monté sur le lit de ton [père

et que tu as souillé sa couche.

⁵ **Siméon** et **Lévi** sont frères, instruments d'iniquité dans le combat.

⁶ Que dans leur conseil n'entre pas mon [âme,

19. Son frère plus jeune sera plus grand. La tribu d'Éphraïm fut toujours une des plus nombreuses et des plus puissantes d'Israël.

XLIX 1. Afin que je vous annonce ce qui doit vous arriver. Jacob va voir le partage de la Terre Promise comme déjà accompli : présentes tangens, futura prospiciens, dit S. Augustin (Sermon 279, n^o 1).

3. Plus grand en puissance. Allusion au droit d'aïnesse de Ruben.

4. Tu t'es répandu comme l'eau. Ruben ne jouit pas, en effet, de ses droits d'aïnesse. La principauté

et la dignité messianique, le sacerdoce et la double portion d'héritage qui étaient les privilèges de l'aîné, furent transférés à Juda, Lévi et Joseph. Dathan et Abiron, descendants de Ruben (Nombres, xvi, 1), essayèrent en vain de les faire prévaloir. Les Rubénites formèrent une tribu peu importante : ils vécurent en nomades, à l'est du Jourdain, instables comme l'eau et peu nombreux (Deutéronome, xxxiii, 6).

5. Instruments d'iniquité dans le combat : allusion à la destruction des Sichémites par Lévi et Siméon. Voir Genèse, xxxiv, 1-31.

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 9^a Ultima Jacob (XLVII, 29-L, 14).

των μη ελθοι η ψυχη μου, και επι τη συστασει αυτων μη *ερισαι τα ηπατα μου. οτι εν τω θυμω αυτων απεκειναν ανθρωπους, και εν τη επιθυμια αυτων ενευροκοπησαν ταυρον. 7 Επικαταρατος ο θυμος αυτων οτι αυθαδης, και η μητις αυτων οτι εσκληρυνθη. διαμεριω αυτους εν Ιακωβ, και διασπερω αυτους εν Ισραηλ.

8 Ιουδα, σε αινεσασαν οι αδελφοι σου, αι χειρες σου επι ρωτου των εχθρων σου, προσκνησουσι σοι οι υιοι του πατρος σου. 9 Σκυμνος λεοντος Ιουδα. *εξ βλαστου, νιε μου, ανεβης. αναπεσων εκοιμηθης ως λεων και ως σκυμνος: τις εγερει αυτον; 10 Ουκ εκλειψει αρχων εξ Ιουδα, και ηγουμενος εκ των *μηρων αυτου, εως εαν ελθη *τα αποκειμενα αυτω, και *αυτος προσδοκια εθνων. 11 Δεσμευων προς αμπελον τον πωλον αυτου, και *τη ελικη τον πωλον της ονον αυτου. πλυνει εν οινω την στολην αυτου, και εν αιματι σταφυλης την περιβολην αυτου. 12 *Χαροποιοι οι οφθαλμοι αυτου υπερ οινον, και λευκοι οι οδοντες αυτου η γαλα.

13 Ζαβουλων παρλιος κατοικησει, και αυτος παρ ορμον πλοιων, και παρατενει εως Σιδωνος.

14 Ισασααρ *το καλον επεθυμησεν, αναπαυομενος ανα μεσον *των κληρων. 15 Και ιδων την αναπανσιν, οτι καλη, και την γην, οτι πικρον, υπεθηκε τον ωμον αυτου εις το ποιειν. Και εγενηθη ανηρ *γεωργος.

16 Δαν κρινει τον λαον αυτου, ωσει 'και μια φυλη εν Ισραηλ. 17 Και γενηθητω Δαν οφει εφ' οδοϋ, εγαιθημενος επι τριβον, δια-

7. A (pro διαστ.): διασκορπιω. 8. FX: αινεσων. AEFX: σε. 9. A'B: εκοιμηθης (-μηθη A²EX). 10. AX: εως αν. 12. AEFX: απο οινου. 14. A: εν μελω. 17. A¹EX: εγενηθη.

בקהלם אל-תתה כבדי פי באפם 7 הרהר איש וברצנם עקרו-שור: ארור אפם פי לו ועברתם פי קשתה: אהלגם פי-עלב ואפיצם פי-שראל:

8 פ יהודה אפתה יודה אהיה יהודה בערף אביה ישפתהו לה בני אביה: פיר אהיה יהודה מטרח בני עליה פלע רבץ פאריה ובלביא מי יקימנו: לא-יכור שבת מיהודה ומתקק מבין רגליו עד פיי-בא שילה וקו וקרת עמים: אכרי להפן ערה ולשרקה בני אתנו פכס פבין לכשו 12 ובדם-ענבים סיהה: חכלילי עינים מיוו ולכן-שנים מהלב: פ 13 זבולון להורף ימים ישפן והוא להורף 14 אהיה וירכתו על-צידו: פ יששכר חמר גרם רבץ בון המשפתים: טו וירא מנהה פי טוב ואת-הארץ פי נעמה ויט שכמו לכפל ויהי למס- 16 לבד: ס הן ידיו עמו פאהד שבתו 17 ושראל: יהי-הן נהש עלי-הנה

9 סκυμνος λεοντος Ιουδα. *εξ βλαστου, νιε μου, ανεβης. αναπεσων εκοιμηθης ως λεων και ως σκυμνος: τις εγερει αυτον; 10 Ουκ εκλειψει αρχων εξ Ιουδα, και ηγουμενος εκ των *μηρων αυτου, εως εαν ελθη *τα αποκειμενα αυτω, και *αυτος προσδοκια εθνων. 11 Δεσμευων προς αμπελον τον πωλον αυτου, και *τη ελικη τον πωλον της ονον αυτου. πλυνει εν οινω την στολην αυτου, και εν αιματι σταφυλης την περιβολην αυτου. 12 *Χαροποιοι οι οφθαλμοι αυτου υπερ οινον, και λευκοι οι οδοντες αυτου η γαλα.

13 Ζαβουλων παρλιος κατοικησει, και αυτος παρ ορμον πλοιων, και παρατενει εως Σιδωνος.

14 Ισασααρ *το καλον επεθυμησεν, αναπαυομενος ανα μεσον *των κληρων. 15 Και ιδων την αναπανσιν, οτι καλη, και την γην, οτι πικρον, υπεθηκε τον ωμον αυτου εις το ποιειν. Και εγενηθη ανηρ *γεωργος.

16 Δαν κρινει τον λαον αυτου, ωσει 'και μια φυλη εν Ισραηλ. 17 Και γενηθητω Δαν οφει εφ' οδοϋ, εγαιθημενος επι τριβον, δια-

7. A (pro διαστ.): διασκορπιω. 8. FX: αινεσων. AEFX: σε. 9. A'B: εκοιμηθης (-μηθη A²EX). 10. AX: εως αν. 12. AEFX: απο οινου. 14. A: εν μελω. 17. A¹EX: εγενηθη.

v. 8. הראש עמוד סימן ביה שבו. v. 10. ויהי ק' דגושה. v. 11. ויהי et עירור ק' סהיה

6. Ma gloire (Septante : mes entrailles), veut dire ici « mon cœur ». — Un homme. Hébreu et Septante : « des hommes ». — Dans leur résolution. Hébreu et Septante : « dans leur emportement ». — Ils ont renversé un mur. Hébreu : « ils ont enervé les taureaux (Septante : un taureau) ». 7. Opiniâtre. Hébreu : « violente ».

9. Tu l'es élancé sur la proie. Hébreu : « tu reviens du butin »; Septante : « par le rejeton tu es monté ».

10. Le sceptre ne sera pas ôté. Septante « il ne manquera pas de prince ». — Le prince. Hébreu, à la lettre : « le bâton du souverain », le législateur. — Celui qui doit être envoyé. Hébreu : « Šiloh » : voir la note ci-contre; Septante : « ce qui lui est réservé ». — Lui-même sera l'attente des nations. Hébreu : « les nations lui [rendront] hommage ».

14. O mon fils... son ânesse. Hébreu : « le petit de son ânesse ».

12. Ses yeux sont plus beaux que le vin. Hébreu : « ses yeux sont brillants de vin ». — Plus blanches que le lait. Hébreu : « blanches de lait ».

14. Est un âne robuste. Septante : « a désiré le bien ». — De son héritage. Hébreu : « de son étoble ».

15. Il s'est assujéti aux tributs. Septante : « il est devenu agriculteur ».

17. Un céraсте dans le sentier. Septante : « restant dans le sentier ».



Le céraсте ou serpent à cornes (γ. 17).

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 9° Mort de Jacob (XLVII, 29-L, 14).

et in cœtu illorum non sit glória mea :
 quia in furóre suo occidérunt virum,
 et in voluntáte sua suffodérunt murum.
 7 Maledictus furor eorum, quia pèrtinax :
 et indignatio eorum, quia dura :
 dividam eos in Jacob,
 et dispergam eos in Israel.
 8 **Juda**, telaudábunt fratres tui :
 manus tua in cervicibus inimicorum
 adorábunt te filii patris tui.
 9 Cátulus leónis Juda :
 ad prædam, filii mi, ascendisti :
 requiescens accubuisti ut leo,
 et quasi leóna, quis suscitábit eum ?
 10 **Non auferetur sceptrum** de Juda,
 et dux de femore ejus,
 donc veniat qui mittendus est,
 et ipse erit expectatio gentium.
 11 **Ligans ad vineam pullum suum,**
 et ad vitem, o filii mi, ásinam suam.
 Lavábit in vino stolam suam,
 et in sanguine uvæ pállium suum.
 12 **Pulchriores sunt oculi ejus vino,**
 et dentes ejus lacte candidiores.
 13 **Zabulon** in littore maris habitábit,
 et in statione návim
 pertingens usque ad Sidónem.
 14 **Issachar** ásinus fortis
 accubans inter terminos.
 15 Vidit réquiem quod esset bona :
 et terram quod optima :
 et suppóuit húmerum suum ad portán-
 [dum,
 factusque est tribútis sérviens.
 16 **Dan** judicábit pópulum suum
 sicut et alia tribus in Israel.
 17 **Fiat Dan** cóluber in via,
 cerastes in sémita,

Gen. 34, 25-29.

Jos. 19, 1 ;
21, 3.

Judas.
 Gen. 29, 35 ;
 1 Par. 28, 4 ;
 5, 2.
 Num. 2, 3-9 ;
 10, 14.
 Jud. 1, 1.

Num. 23, 24 ;
 24, 19.
 Ps. 59, 9.
 Ez. 21, 27.
 Joa. 1, 45.
 Heb. 7, 14.
 Mat. 2, 6 ;
 12, 21.
 Gen. 18, 18.
 Ps. 97, 2 ;
 116, 1.

Deut. 32, 14.

Zabulon.
 Gen. 30, 20.
 Deut. 33, 19.
 Jos. 19, 10.

Issachar.
 Gen. 30, 18.
 Deut. 33, 18.

Dan.
 Gen. 30, 6.
 Jud. 13, 2, 25.

et que dans leurs assemblées ne se trouve
 [pas ma gloire,
 parce que dans leur fureur, ils ont tué un
 [homme,
 et que dans leur résolution ils ont renversé
 [un mur.
 7 Maudite leur fureur, parce qu'elle est opi-
 [niâtre,
 et leur indignation, parce qu'elle est impla-
 [cable !
 Je les diviserai dans Jacob,
 et je les disperserai dans Israël.
 8 **Juda**, tes frères te loueront ;
 ta main sera sur le cou de tes ennemis ;
 les enfants de ton père se prosterneront
 [devant toi.
 9 C'est le petit d'un lion, que Juda :
 tu t'es élancé sur la proie, ô mon fils !
 te reposant, tu t'es couché comme le lion
 et comme la lionne ; qui le provoquera ?
 10 **Le sceptre ne sera pas ôté de Juda,**
 ni le prince de sa postérité,
 jusqu'à ce que vienne celui qui doit être
 [envoyé.
 et lui-même sera l'attente des nations.
 11 Il liera, ô mon fils, à la vigne son ánon.
 et au cep son ânesse.
 Il lavera dans le vin sa robe,
 et dans le sang du raisin son manteau.
 12 Ses yeux sont plus beaux que le vin,
 et ses dents plus blanches que le lait.
 13 **Zabulon** habitera sur le rivage de la mer,
 et près du port des navires,
 s'étendant jusqu'à Sidon.
 14 **Issachar**, âne robuste,
 couché au milieu de son héritage.
 15 Il a vu que le repos était bon,
 et que sa terre était excellente ;
 il a soumis son épaule aux fardeaux,
 et il s'est assujéti aux tributs.
 16 **Dan** jugera son peuple,
 aussi bien qu'une autre tribu en Israël.
 17 Que Dan devienne un serpent sur le che-
 [min,
 un cérasle dans le sentier,

7. *Je les diviserai.* Lévi et Siméon furent effectivement séparés en Israël. Lévi n'eut aucune part dans le partage de la Terre promise, il ne posséda que 48 villes dispersées. Siméon ne prospéra pas : il ne reçut point de territoire à part, mais seulement l'aride Négeb, au sud de la Palestine, et quelques villes disséminées dans la tribu de Juda.
 8. *Te loueront.* Juda signifie louer : Jacob prend le nom de Juda comme un présage de son avenir. Il va faire de même du nom de la plupart de ses frères.
 10. *Celui qui doit être envoyé.* Hébreu : *schiloh*, littéralement, d'après la traduction la plus vraisemblable : *qui à lui*, c'est-à-dire celui à qui est le sceptre, qui vient d'être nommé. La tradition exécutive, juive et chrétienne, est unanime à entendre par cette expression le Messie, qui doit venir dès que les Juifs perdront leur autonomie. Cette prophétie s'est accomplie, car c'est au temps de Jésus-Christ que le sceptre est sorti définitivement de Juda.
 11. *Il liera à la vigne son ánon.* Un des traits les plus caractéristiques de la tribu de Juda, ce sont ses vignobles. A Engaddi, à Bethléem, les flancs des collines sont tapissés de vignes ; il en est de même à

Hébron, où la tradition juive place les commencements de la culture de la vigne. *L'âne* y sert encore à transporter les raisins.
 13. *Sur le rivage de la mer.* Zabulon était situé entre la mer Méditerranée, Sidon ou la Phénicie, et le lac de Génésareth.
 15. *Il s'est assujéti...* Issachar, satisfait de la richesse de son territoire où était enclavée une partie de la fertile plaine d'Esdrelon, se rendit tributaire des étrangers pour ne pas troubler son repos.
 16. *Dan jugera...* Allusion au nom de Dan, qui signifie juge. Jacob veut dire que si une autre tribu fournit des juges, des gouverneurs au peuple d'Israël, celle de Dan aura aussi ce privilège, quoiqu'elle ne soit pas considérable par sa grandeur, et que Dan lui-même soit le fils d'une servante. Samson, l'un des juges, était de la tribu de Dan (*Juges*, xii, 2).
 17. *Un cérasle* : serpent à cornes, couleur de terre, qui se cache dans les ornières et peut ainsi mordre facilement les passants. Le sens est que Dan suppléera par la ruse à ce qui lui manquera en force. C'est en effet par surprise que Dan s'empara de Lais (*Juges*, xviii, 28-29).

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 9^a Ultima Jacob (XLVII, 29-L, 14).

κνων πείριαν ἴππου, καὶ πεσειται ὁ ἵππευς εἰς τὰ ὀπίσω. 18 Τὴν σωτηρίαν περιμένουν κνυρίου.

19 Γὰδ, πειρατήριον πειρατεῦσει αὐτόν· αὐτὸς δὲ πειρατεῦσει αὐτόν *κατὰ πόδας.

20 Ἀσίρ, πῶν αὐτοῦ ὁ ἄρτος· καὶ αὐτὸς δάσει τρυφήν ἄρροισι.

21 Νεφθαλεὶ, *στέλεχος ἀνεμῆνον, ἐπιδοῦς *ἐν τῷ γεννηματι κάλλος.

22 Τίος *ἠϋζημένος Ἰωσήφ, υἱὸς *ἠϋζημένος μου ζηλωτός, *υἱὸς μου νεώτατος· *πρὸς με ἀνίστρεψον· 23 *Εἰς ὃν διαβουλεύονται ἐλοιδοροῦν, καὶ ἐνεῖχον αὐτῷ κίριοι τοξευμάτων,

24 καὶ *συνειρήσῃ μετὰ κράτους τὰ τόξα αὐτῶν, καὶ *ἐξέλθη τὰ νευρά βραχιόνων χειρὸς αὐτῶν, διὰ χεῖρα δυνάτου Ἰακώβ· *εκεῖθεν ὁ κατισχύσας Ἰσραὴλ παρὰ θεοῦ τοῦ πατρὸς σου.

25 Καὶ ἐβοήθησέ σοι ὁ θεὸς ὁ ἐμός, καὶ εὐλόγησέ σε εὐλογίαν οὐρανοῦ ἄνωθεν, καὶ εὐλογίαν *γῆς ἐχούσης πάντα, ἐνεκεν εὐλογίας μαστῶν καὶ μήτρας,

26 εὐλογίας πατρὸς σου καὶ μητρὸς σου· ὑπερίσχυεν ὑπὲρ εὐλογίας ὀρέων μονίμων, καὶ *ἐπ' εὐλογίας θινῶν ἀεννάων, ἔσονται ἐπὶ κεφαλῇ Ἰωσήφ, καὶ ἐπὶ κορυφῆς *ὧν ἠγγήσαιο ἀδελφῶν.

27 Βενιαμὴν λύκος ἀρπάζε τὸ προιονὸν ἐδεῖται *ἔτι, καὶ εἰς τὸ ἐσπέρως διαδώσει τροφήν.

28 Πάντες οὗτοι υἱοὶ Ἰακώβ δώδεκα, καὶ ταῦτα ἐλάλησεν αὐτοῖς ὁ πατὴρ αὐτῶν, καὶ εὐλόγησεν αὐτούς· ἕκαστον κατὰ τὴν εὐλογίαν αὐτοῦ εὐλόγησεν αὐτούς.

29 Καὶ ἔειπεν αὐτοῖς· Ἐγὼ προστίθεμαι πρὸς τὸν ἐμὸν λαόν·

20. EX: διαδώσει. A¹X: τροφήν. 22 AEFX* (a. ζγλ.) μὲ (†B; X: μοι). 24. AEFX: βρ. χειρῶν. A† (p. κατισχ.) σε. 25. AX† (a. θεῶ) τῷ. A† (a. γῆς) τῆς. AFX: ἐνεκεν. A¹* (ult.) καὶ. 26. AEX (pro ὑπ. εὐλ.): ἐπ' εὐλογίας. AFX: κεφαλῆς. 27. AEFX: διαδώσει. 28. A: οἱ υἱοί.

שְׂפִיטָן עַל-י אַרְח הַנִּשְׁחָ עַקְבֵי-סוּס 18 וַיִּפֹּל רֹכֵב אֹהֶר: לְשִׁעֲתָהּ קְנִיטִי

19 וַיהוָה: ס גָּד גָּדוּד וַיִּגְדְּפוּ וְהוּא יִגְדּוּ כ עַקֵּב: ס מֵאֲשֶׁר שָׁמְנָה לְחֶמוֹ וְהוּא

21 וַיְהִי מִעֲדֵנֵי-מִלְכָּה: ס נִפְתְּלִי אֵיילָה

22 שְׁלָחָה הִנְתָּן אֲמֵרֵי-שִׁפְרָ: ס בֶּן פֶּרֶת יוֹסֵף בֶּן פֶּרֶת עַל-י עֵינֵן בְּנֹת

23 צִעְדָה עַל־י שׂוֹר: וַיִּמְרָדוּ וְרַבּוּ 24 וַיִּשְׁטָמְהוּ בְּעַלֵּי הָעַיִם: וַתִּשָּׁב בְּאֵיתָן

קִשְׁתּוֹ וַיִּפְּסוּ זָרְעֵי יְדִיו מִיַּדִּי אֲבִיר כֹּה יַעֲקֹב מִשָּׁם רִעָה אֲבֹן וַיִּשְׂרָאֵל: מֵאֵל

אֲבִיךָ וַיַּעֲרֹךְ וְאֵת שְׂדֵי וַיִּבְרַכְךָ בְּרִכַּת שְׁמַיִם מֵעַל בְּרִכַּת תְּהוֹם בְּרִכַּת תְּהֵת

26 בְּרִכַּת שָׁדַיִם וְרַחֵם: בְּרִכַּת אֲבִיךָ גָּבְרוּ עַל-בְּרִכַּת הַרְיָ עַד תֵּאֲוֹת גְּבֻלַּת

עוֹלָם תְּהִי לְךָ יוֹסֵף לְרֵאשִׁית וַיִּלְקַדְּךָ 27 נִזִּיר אֹהֶיו: פ בְּנִימִין זָאֵב וַיִּטְרֹף

בְּבָקָר יֹאכֵל עַד וְלָעֶרֶב יִתְלַק שְׁלָל: 28 כֹּל־אֱלֹהֵי שְׁבָטֶי וַיִּשְׂרָאֵל שְׁנַיִם עָשָׂר

וְזֹאת אֲשֶׁר-דִּבֶּר לָהֶם אֲבִיהֶם וַיִּבְרַךְ: אוֹתָם אִישׁ אֲשֶׁר כִּבְרַכְתּוֹ בְּרַךְ אֹתָם:

29 וַיִּבְרָו אוֹתָם וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם אֲנִי נֹאכָף

v. 17. ק' דגושה

קמץ ב'ו' p. 25. et 27.

20. EX: διαδώσει. A¹X: τροφήν. 22 AEFX* (a. ζγλ.) μὲ (†B; X: μοι). 24. AEFX: βρ. χειρῶν. A† (p. κατισχ.) σε. 25. AX† (a. θεῶ) τῷ. A† (a. γῆς) τῆς. AFX: ἐνεκεν. A¹* (ult.) καὶ. 26. AEX (pro ὑπ. εὐλ.): ἐπ' εὐλογίας. AFX: κεφαλῆς. 27. AEFX: διαδώσει. 28. A: οἱ υἱοί.

18. C'est votre salut que j'attendrai, Seigneur. Hébreu : « j'espère en votre secours, Iahveh » ; Septante : « en attendant du Seigneur le salut ».

19. Gad tout armé combattra devant lui. Hébreu : « Gad, la foule [des ennemis] le foule » ; Septante : « Gad, l'éprouve l'éprouvera ». — Et lui-même se revêtit de ses armes en arrière. Hébreu : « mais lui à son tour] sous son talon les foulera » ; Septante : « et lui-même l'éprouvera sous ses pieds (triomphera) ».

21. Cerf échappé. Hébreu : « biche » [en liberté] ; d'autres traduisent : « térébinthe étalant » [ses feuilles] ; ce qui se rapproche des Septante : « virgultum resolutum ». — Il donne des paroles pleines de beauté. Septante : « donnant dans ce qu'il produit la beauté ».

22. Joseph, fils croissant. Hébreu : « Joseph est un rameau chargé de fruits ». — Beau à voir. Hébreu : « sur [les bords d'] une source » ; Septante : « digne d'envie ». — Les jeunes filles ont couru sur la muraille. Hébreu : « les filles (ses branches) couvrent les murailles » ; Septante : « mon jeune fils, reviens à moi ».

23. Lui ont porté envie. Hébreu : « l'ont attaqué » ; Septante : « ont visé sur lui ».

24. Son arc s'est appuyé sur le fort. Hébreu :

« son arc reste fort » ; Septante : « leurs arcs se sont violemment rompus ». — Les liens de ses bras et de ses mains ont été brisés. Hébreu : « ses bras demeurent flexibles » ; Septante : « les nerfs des bras de leurs mains ont été brisés ». — De là il est sorti pasteur, pierre d'Israël. Septante : « de là est sorti celui qui a fortifié Israël, [venant] du Dieu de ton père » ; ces derniers mots ne se rapportent qu'à verset suivant.

25. Le Dieu de ton père sera ton soutien. Hébreu : « par le Dieu de ton père ! qu'il soit ton soutien ». — Le Tout-Puissant le bénira : même construction. — De l'abîme qui est en bas. Septante : « de la terre qui a tout ». — Des bénédictions de mamelles et de sein. Septante : « à cause de la bénédiction de mamelles et de sein (y. 26), la bénédiction de ton père et de ta mère ».

26. Seront fortifiées par les bénédictions de ses pères. Hébreu : « surpassent les bénédictions de mes pères » ; Septante : voir y. 25. — Jusqu'à ce que vienne le désir des collines éternelles. Hébreu : [elles s'élèvent] « au-dessus des plus anciennes montagnes ». — Sur la tête de celui qui est nazaréen entre (hébreu : la gloire de) ses frères. Septante : « sur la tête des frères dont il a été le chef ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 9^e Mort de Jacob (XLVII, 29-L, 14).

mordens úngulas ejus,
ut cadat ascensor ejus retro.

18 SALUTARE tuum expectabo, Dómine.

19 **Gad**, accinctus præliabitur ante eum :
et ipse accingétur retrórsun.

20 **Aser**, pinguis panis ejus,
et præbétit delicias régibus.

21 **Néphthali**, cervus emissus,
et dans éloquia pulchritúdinis.

22 Filius accréscent **Joseph**,
filius accréscent et decórus aspéctu :
filia discurrérunt super murum.

23 Sed exasperavérunt eum, et jurgáti
[sunt,
inviderúntque illi habéntes jácula.

24 Sedit in forti arcus ejus,
et dissolúta sunt víncula brachiórum et
[manuum illius
per manus poténtis Jacob :
inde pastor egréssus est lapis Israel.

25 Deus patris tui erit adjutor tuus,
et omnípotens benedicet tibi
benedictiónibus cœli désuper,
benedictiónibus abyssi jacéntis deór-
[sum,
benedictiónibus úberum et vulvæ.

26 Benedictiónes patris tui confortatae sunt
benedictiónibus patrum ejus :
donec veniret desidérium cóllium æter-
[nórum :
fiant in cápite Joseph,
et in vértice Nazaræi inter fratres suos.

27 **Bénjamin** lupus rapax,
mane cómedet prædam,
et vespere dividet spólia.

28 Omnes hi in tribubus Israel
duódecim : hæc locútus est eis pa-
ter suus, benedixitque singulis, be-
nedictiónibus própriis. 29 Et præcép-
pit eis, dicens : Ego cóngregor ad
pópulum meum : sepelíte me cum

Deut. 33, 22.

Gad.
Gen. 30, 11.
Jos. 1, 12, 14.
Deut. 33, 20.

Aser.
Gen. 30, 13.
Deut. 33, 24.

Nephtali.
Gen. 30, 8.
Jud. 5, 1 ;
4, 6.

3 Reg. 7, 14.
Joseph.
Gen. 30, 24.

Gen. 48, 15 ;
28, 11.

Deut.
33, 13-17.

Núm. 6, 2.
Lam. 4, 7.

Benjamin.
Gen. 35, 18.
Jud.
20, 25.

Ecccl. 44, 26.

Gen. 25, 8.

mordant le talon du cheval,
afin que son cavalier tombe à la renverse.

18 C'est votre SALUT que j'attendrai, Seigneur.

19 **Gad** tout armé combattrá devant lui,
et lui-même se revétira de ses armes en
[arrière.

20 **Aser**, gras est son pain,
et il fournira des délices aux rois.

21 **Nephtali**, cerf échappé :
il donne des paroles pleines de beauté.

22 **Joseph**, fils croissant,
fils croissant et beau à voir :
les jeunes filles ont couru sur la muraille.

23 Mais ils l'ont irrité, ils l'ont querellé,
et ils lui ont porté envie, ceux qui avaient
[des dards.
24 Son arc s'est appuyé sur le fort ;
les liens de ses bras et de ses mains ont été
[brisés
par les mains du puissant de Jacob :
de là il est sorti pasteur, pierre d'Israël.

25 Le Dieu de ton père sera ton soutien,
et le Tout-Puissant te bénira
des bénédictions célestes d'en haut,
des bénédictions de l'abîme qui est en bas,
des bénédictions de mamelles et de sein.

26 Les bénédictions de ton père seront forti-
[fiées
par les bénédictions de ses pères
jusqu'à ce que vienne le désir des collines
[éternelles ;
qu'elles se répandent sur la tête de Joseph
et sur la tête de celui qui est nazaréen
[entre ses frères.

27 **Benjamin**, loup ravissant :
le matin, il dévorera la proie,
et le soir, il partagera les dépouilles ».

28 Tous ceux-là sont les douze dans
les tribus d'Israël : ainsi leur parla leur
père, et il les bénit les uns après les
autres des bénédictions propres à cha-
cun d'eux. 29 Et il leur commanda, di-
sant : « Je vais être réuni à mon peuple :

18. *Votre salut*, c'est-à-dire votre Messie.
19. *Devant lui* : devant Dan. — *En arrière* : placé sur la frontière, exposé aux incursions de l'ennemi, il saura se défendre.
20. *Gras est son pain*. Le territoire d'Aser, qui longeait la Phénicie, en partant du Carmel, était très fertile, et particulièrement riche en froment et en huile. La plaine d'Acre, qui lui appartenait, est peut-être celle qui produit le plus beau blé de la Palestine.
21. *Cerf échappé*. Le cerf ou la gazelle est dans l'Écriture l'emblème du guerrier rusé et agile.
22. *Les jeunes filles* : expression poétique pour désigner des branches : dans le texte original, Joseph est comparé à une branche chargée de fruits, dont les rameaux couvrent les murailles de la famille de Joseph, en effet, forma à elle seule deux tribus très importantes.
23. *Te bénira des bénédictions...* La plaine à l'extrémité de laquelle fut bâtie Sichem, centre de l'hé-

ritage de Joseph, était un vrai grenier d'abondance, rempli de blé, et réalisant pleinement ces *bénédictions* : bénédictions d'en haut, c'est-à-dire la pluie et la rosée ; bénédictions d'en bas, c'est-à-dire les puits et les sources, et la fertilité que l'eau apporte avec elle.
26. *Jusqu'à ce que vienne le désir des collines éternelles*. Dans l'hébreu, Jacob souhaite à Joseph des bénédictions plus abondantes que celles qui viennent des anciennes montagnes, si fécondes et si bienfaitantes : Ephraïm, Basan, Galaad, etc. — *Nazaréen* : en hébreu, *názir*, ce qui signifie « couronne » ou « gloire ».
27. *Loup ravissant* : image moins noble que celle du lion, mais qui ne se prend pas en mauvaise part. — *Le soir, il partagera les dépouilles*. Aod, Saül, Jonathas, Esther, Mardochee, saint Paul, étaient des Benjaminites. Quoique la tribu de Benjamin fût une des plus petites, elle compta néanmoins parmi les plus fortes, parce qu'elle était maîtresse des défilés

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 9^o Ultima Jacob (XLVII, 29-L, 14).

θάψετε με μετὰ τῶν πατέρων μου ἐν τῷ σπηλαίῳ, ὃ ἐστὶν ἐν τῷ ἀγρῷ Ἐφρών τοῦ Χετταίου, ³⁰ ἐν τῷ σπηλαίῳ τῷ διπλῷ τῷ ἀπέναντι Μαμβοῦ, ἐν γῆ Χαναάν, ὃ ἐκήσατο Ἀβραὰμ τὸ *σπήλαιον παρὰ Ἐφρών τοῦ Χετταίου ἐν κτίσει μημείου. ³¹ Ἐκεῖ ἔθαψαν Ἀβραὰμ καὶ Σάρραν τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, ἐκεῖ ἔθαψαν Ἰσαὰκ καὶ Ρεβέκκαν τὴν γυναῖκα αὐτοῦ, ἐκεῖ ἔθαψαν Λίαν, ³² ἐν κτίσει τοῦ ἀγροῦ καὶ τοῦ σπηλαίου τοῦ ὄντος ἐν αὐτῷ, παρὰ τῶν υἱῶν Χέτ.

³³ Καὶ κατέπανσεν Ἰακώβ ἐπιτίσσωσιν τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ, καὶ ἐξάρας τοὺς πόδας αὐτοῦ ἐπὶ τὴν κλῆνην ἐξέλιπε, καὶ προσετίθη πρὸς **L** τὸν λαὸν αὐτοῦ. ¹Καὶ ἐπιπεσῶν Ἰωσήφ ἐπὶ πρόσωπον τοῦ πατρὸς αὐτοῦ ἔκλωσεν αὐτὸν καὶ ἐφίλησεν αὐτόν. ²Καὶ προσέταξεν Ἰωσήφ τοῖς παισὶν αὐτοῦ τοῖς *ἐνταφιασταῖς ἐνταφιάσαι τὸν πατέρα αὐτοῦ, καὶ ἐνταφιάσαν οἱ *ἐνταφιασταὶ τὸν Ἰσραήλ. ³Καὶ ἐπλήρωσαν αὐτοῦ τεσσαράκοντα ἡμέρας· οὕτω γὰρ καταριθμοῦνται αἱ ἡμέραι τῆς *ταφῆς. Καὶ ἐπέθησεν αὐτὸν Αἴγυπτος ἔβδομήκοντα ἡμέρας. ⁴Ἐπεὶ δὲ παρήλθον αἱ ἡμέραι τοῦ πένθους, ⁵ἐλάλησεν Ἰωσήφ πρὸς τοὺς δυνάστας Φαραῶ, λέγων· Εἰ εὖρον χάριν ἐναντίον ὑμῶν, λαλήσατε περὶ ἐμοῦ εἰς τὰ ὦτα Φαραῶ, λέγοντες. ⁶Ὁ πατήρ μου ὠρκισέ με λέγων· ⁷Ἐν τῷ μνημείῳ ᾧ ὤρῳξα ἐμαντῷ ἐν γῆ Χαναάν, ἐκεῖ με θάψετε· νῦν σὺν ἀναβάς θάψω τὸν πατέρα μου, καὶ ἐπατελεύσομαι. ⁸Καὶ ἔλεπε Φαραῶ τῷ Ἰωσήφ· Ἀνάβηθι, θάψω τὸν πατέρα σου, καθάπερ ὠρκισέ σε.

⁹Καὶ ἀνέβη Ἰωσήφ θάψαι τὸν πατέρα αὐτοῦ, καὶ συνανέβησαν μετ' αὐτοῦ πάντες οἱ παῖδες Φαραῶ καὶ οἱ πρεσβύτεροι τοῦ οἴκου αὐτοῦ, καὶ πάντες οἱ πρεσβύτεροι τῆς γῆς Αἴγυ-

29. AEX: θάψατέ. 30. AEX+ (a. γῆ) τῆ. 31. AFX (bis): καὶ ἐκεῖ. 33. AEX+ (p. ἐξάρ.) Ἰακώβ. A'EFX* (alt.) αὐτῷ. — 1. A'X: τὸν τράχηλον. AFX: ἐκλ ἐπ' αὐτόν. 4. A: Ἐπειδὴ π. A'2EF* περὶ ἐμῷ († A'B). 5. AEFX+ (a λέγ.) πρὸ τῷ τελευτηγαί (EX† αὐτόν). 7. A'X* γῆς (A'2EX* τῆς).

אל-עמי קברה אחי אל-אבתי אל-המקלה אשר בשדה עפרון ההתי: 30 במקדה אשר בשדה המכפלה אשר על-פני ממרא בארץ כנען אשר קנה אברהם את-השדה מאת עפרן 31 ההתי לאהנתקבר: שמה קברי את-אברהם ואת שרה אשתו שמה קברי את-יזחק ואת רבקה אשתו ושמה קברתי את-את-לאה: מקנה השדה והמקרה אשר-בו מאת בני-הת: 33 ויכל ועקב לצנת את-בניו ויאסף רגליו אל-המטה ויגוע ויאסף אל-**L** עמיו: ויפל יוסף על-פני אביו ויבך עגליו וישק-לו: ויצו יוסף את-עבדיו את-הנפאים להנט את-אביו ויהנטו הרפאים את-וישאל: וימלאו-לו ארבעים יום פי פן ומלאו ימי-ההנטים ויכפו אתו מצרים שבדים 4 יום: ויעברו ימי בכיתו וידבר יוסף אל-בית פרעה לאמר אם-נא מצאתי הן בעיניכם דבר-נא באזני פרעה לאמר: אבי השביעני לאמר הנה אנכי מת בקברי אשר פריתי לי בארץ כנען שמה תקברני ועתה יעלה-נא ואקברה את-אבי ואשיבה: 6 ויאמר פרעה עלה וקבר את-אביו 7 באשר השביעה: ויעל יוסף לקבר את-אביו ויעלו אתו כל-עבדיו פרעה: זקני ביתו וכל זקני ארץ-מצרים:

3. Ils exécutaient cet ordre. Hébreu : « ils embaumaient Israël » ; Septante : « ils ensevelissaient Israël » (v. 2). 4. Faites entendre. Les Septante ajoutent : « pour moi ». 5. Voici que je meurs, manque dans les Septante. 7. Joseph y montant. L'hébreu et les Septante ajoutent : « pour enterrer son père ». — Les anciens de la maison du Pharaon. Hébreu et Septante : « les serviteurs du Pharaon, les anciens de sa maison ».

29. Double. Hébreu : « de Makpelah. » 30. Avec le champ, manque dans les Septante. 31. Ensevelie, repose Lia. Hébreu : « j'ai enseveli Lia ». L'hébreu et les Septante ajoutent : « le champ et sa caverne ont été acquis des fils de Heth ». 1. L. Ce que voyant, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 2. Aux médecins. Septante : « aux ensevelisseurs ». — D'embaumer. Septante : « d'ensevelir ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 9^e Mort de Jacob (XLVII, 29-L, 14).

pátribus meis in spelúnca dúplici, quæ est in agro Epluron Hethæi, Gen. 23, 19.
 30 contra Mambre in terra Chánaan, quam emit Abrahám cum agro ab Gen. 23, 16 ; 50, 13.
 Ephron Hethæo in possessioném sepulchri. Gen. 25, 9 ; 23, 19. 31 Ibi sepeliérunt eum, et Saram uxórem ejus : ibi sepúltus est Isaac cum Rebécca cónjuge sua : ibi et Lia cón dita jacet. Gen. 35, 29.

32 Finitisque mandátis quibus filios instruébat, collégit pedes suos super léctulum, et óbiit : appositusque **L.** est ad pópulum suum. Gen. 48, 2. 1 Quod cernens Joseph, ruit super faciém patris flens et deósculans eum. Gen. 46, 4. 2 Præcepítque servis suis médeicis ut aromátibus condírent patrem. 3 Quibus jussa expléntibus transiérunt quadraginta dies : iste quippe mos erat cadáverum conditórum : flevítque eum Ægyptus septuaginta diébus. Deut. 34, 8.

4 Et expléto planctus témpore, locútus est Joseph ad familiam Pharaónis : Si invéni grátiam in conspéctu vestro, loquímmini in aúribus Pharaónis : Gen. 47, 29 ; 49, 29. 5 eo quod pater meus adjuráverit me, dicens : En mórior, in sepúlchro meo quod fodi mihi in terra Chánaan, sepélies me. Ascéndam ígitur, et sepéliam patrem meum, ac revérta. 6 Dixítque ei Phárao : Ascénde et sépeli patrem tuum sicut adjurátus es. Licentia exeundi ad terram Chanaan.

7 Quo ascendénte, iérunt cum eo omnes senes domus Pharaónis, cunctique majóres natu terræ Ægypti :

ensevelissez-moi avec mes pères dans la caverne double qui est dans le champ d'Epluron l'Héthéen, 30 vis-à-vis de Mambré, dans la terre de Chanaan, et qu'Abraham acheta d'Ephron l'Héthéen avec le champ pour y posséder un sépulcre. 31 C'est là qu'on l'a enseveli, lui et Sara sa femme : là a été enseveli Isaac avec Rébecca sa femme : là aussi, ensevelie, repose Lia ».

32 Les recommandations qu'il adressait à ses fils achevées, il retira ses pieds sur son lit, et mourut ; et il fut **L.** réuni à son peuple. 1 Ce que voyant Joseph, il se jeta sur le visage de son père, pleurant et l'embrassant. 2 Et il ordonna aux médecins qui étaient à son service d'embaumer son père. 3 Pendant qu'ils exécutaient cet ordre, quarante jours se passèrent : car telle était la coutume pour les corps embaumés ; et l'Égypte pleura Jacob pendant soixante-dix jours.

4 Or, le temps du deuil accompli, Joseph dit à la famille du Pharaon : « Si j'ai trouvé grâce devant vous, faites entendre aux oreilles du Pharaon 5 que mon père m'a adjuré, disant : Voici que je meurs ; vous m'ensevelirez dans le sépulcre que je me suis creusé dans la terre de Chanaan. J'y monterai donc, et j'ensevelirai mon père, et je reviendrai ». 6 Et le Pharaon lui dit : « Montes-y et ensevelis ton père, comme tu as été adjuré ».

7 Joseph y montant, avec lui allèrent tous les anciens de la maison du Pharaon, tous les anciens de la terre d'É-

qui, de son territoire, donnent accès dans les plaines adjacentes. Dans ces défilés, autrefois le repaire des bêtes féroces, Benjamin devait rôder au matin comme un loup, descendre dans les riches plaines des Philistins à l'ouest, dans la vallée du Jourdain à l'est, et retourner le soir pour partager ses dépouilles.

29. Dans la caverne double. Voir plus haut la note sur Genèse, xxiii, 17.

L. 2. Il ordonna aux médecins. Il y avait en Égypte un grand nombre de médecins : beaucoup étaient spécialistes. Il s'agit ici de ceux qui opéraient les embaumements. — *Embaumer son père.* La coutume d'embaumer les morts est extrêmement ancienne en Égypte, et elle est très respectable, puisqu'elle tire son origine de la croyance à une autre vie et à la résurrection, « le jour du rajeunissement », comme on l'appelait dans la vallée du Nil.

3. Pendant soixante-dix jours. C'était le temps qui devait s'écouler avant les funérailles, parce qu'il

était nécessaire à la momification du cadavre. Les procédés d'embaumement étaient très différents, selon la dépense que pouvaient faire les parents du mort ; mais, que le corps eût été simplement purifié à l'intérieur avec des drogues de vil prix, ou qu'on l'eût au contraire lavé avec des décoctions d'aromates et rempli ensuite de myrrhe, de ladanum et autres parfums, une fois préparé, le cadavre était plongé dans le natron où il restait soixante-dix jours : la chair et les muscles y étaient complètement dévorés, et il ne restait plus que la peau noircie et collée sur les os. Alors seulement on procédait aux funérailles solennelles.

7. Avec lui allèrent tous les anciens, c'est-à-dire les grands officiers de la cour du Pharaon, et les premiers personnages de l'Égypte. Les parents et les amis se faisaient un devoir d'accompagner le mort à sa dernière demeure, « la maison d'éternité ». Jacob reçut tous les honneurs qu'on rendait aux grands personnages égyptiens : seules, les pratiques superstitieuses furent écartées de ses funérailles.

πιον, ὁ καὶ πᾶσα ἡ παροικία Ἰωσήφ, καὶ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ καὶ πᾶσα ἡ οἰκία ἡ πατρικὴ αὐτοῦ καὶ ἡ συγγένεια αὐτοῦ καὶ τὰ πρόβατα καὶ τοὺς βόους ὑπέλειποντο ἐν γῆ Γεσῆμ. ⁹ Καὶ συναβέβησαν μετ' αὐτοῦ καὶ ἄρματα καὶ ἵπποις, καὶ ἐγένετο ἡ παρεμβολὴ μεγάλη σφόδρα. ¹⁰ Καὶ παρεγένοντο εἰς ἄλωνα Αἰαδ, ὃ ἐστὶ πέραν τοῦ Ἰορδάνου, καὶ ἐκόψαντο αὐτὸν κοπετὸν μέγαν καὶ ἰσχυρὸν σφόδρα, καὶ ἐποίησε τὸ πένθος τῷ πατρὶ αὐτοῦ ἑπτὰ ἡμέρας. ¹¹ Καὶ εἶδον οἱ κάτοικοι τῆς γῆς Χαναάν τὸ πένθος ἐπὶ ἄλωι Αἰαδ, καὶ εἶπαν· Πένθος μέγα τοῦτο ἐστὶ τοῖς Αἰγυπτίοις. Διὰ τοῦτο ἐκάλεσε τὸ ὄνομα αὐτοῦ πένθος Αἰγύπτου, ὃ ἐστὶ πέραν τοῦ Ἰορδάνου. ¹² Καὶ ἐποίησαν αὐτῷ οὕτως οἱ υἱοὶ αὐτοῦ ¹³ καὶ ἀνέλαβον αὐτὸν οἱ υἱοὶ αὐτοῦ εἰς γῆν Χαναάν, καὶ ἔθιασαν αὐτὸν εἰς τὸ σπήλιον τὸ διπλοῦν, ὃ ἐκτίσαστο Ἀβραάμ τὸ σπήλιον ἐν κήσει μνημεῖον παρὰ Εφρών τοῦ Χετταίου, κατ' ἐναντίον Μαμβοῆ. ¹⁴ Καὶ ὑπέστρωσεν Ἰωσήφ εἰς Αἶγυπτον, αὐτὸς καὶ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ καὶ οἱ συναναβάντες ¹⁵ θάψαι τὸν πατέρα αὐτοῦ ¹¹.

¹⁵ Ἰδόντες δὲ οἱ ἀδελφοὶ Ἰωσήφ, ὅτι τέθνηκεν ὁ πατὴρ αὐτῶν, εἶπαν· Μὴποτε μνησικακίῃ ἤμῃν Ἰωσήφ καὶ ἀνταπόδομα ἀνταποδοῆν ἡμῖν πάντα τὰ κακά, ἃ ἐνεδειξάμεθα εἰς αὐτόν. ¹⁶ Καὶ * παραγενόμενοι πρὸς Ἰωσήφ εἶπαν· Ὁ πατὴρ σου * ὠρκίσε πρὸ τοῦ τελευτήσαι αὐτόν, λέγων· ¹⁷ Οὕτως εἶπατε Ἰωσήφ· Ἄφες αὐτοῖς τὴν ἀδικίαν καὶ τὴν ἁμαρτίαν * αὐτῶν, ὅτι πονηρὰ σοι ἐνεδείξαντο· καὶ νῦν δεῖσαι τὴν ἀδικίαν τῶν θρασυόντων τοῦ θεοῦ τοῦ πατρός σου. Καὶ ἔκλαυσεν Ἰωσήφ λαλούντων αὐτῶν πρὸς αὐτόν. ¹⁸ Καὶ

8. EX: παροικία. AEFX: τὴν συγγένειαν. A¹EX* (tert.) αὐτῶ. A¹X: ὑπελείποντο. 9. EX* (alt.) καὶ. 10. A¹X: παρεγένετο. AEFX: ἐπ' ἔλ. 11. AX: ἔδον. AFX: ἐν ἄλ... ἐστὶν τῷτο. AEFX (pro αὐτῶ) τῶ τόπω ἐκεῖνα. 12. A¹X (pro αὐτῶ): Ἰορδάν. AEFX† (in f.) καθὰς ἐνετελέματο αὐτοῖς. 14. AEX: ἐπέστρω. Ante οἱ σ. EFX, post hoc AX † πάντες. 15. AEFX (pro εἰς αὐτόν): αὐτῶ. 17. A¹* x. τ. ἁμαρτ.

8 וְכָל בֵּית יוֹסֵף וְאֶהְיֶה וְאֶבְרָם וְאֶבְרָם וְאֶבְרָם
טָפְסָם וְצִאֲנָם וְבָקְרָם עֲזָבוּ בְּאֶרֶץ גִּשְׁשׁוּ׃
9 וַיַּעַל עַמּוֹ גַּם-רָכָב גַּם-פָּרָשִׁים וַיְהִי
יְהִי הַמְּחַנֶּה כְּבֹד מָאֵד׃ וַיָּבֵאוּ עַד-בְּרֶן
הָאֲטָד אֲשֶׁר בְּעֵבֶר הַיַּרְדֵּן וַיִּסְפְּדוּ-
שָׁם מִסְפַּד גָּדוֹל וְכְבֹד מָאֵד וַיַּעַשׂ
11 לְאָבְיו אֲבֵל שְׁבַעַת יָמִים׃ וַיֵּרָא
וַיִּשָּׁב הָאֶרֶץ הַפְּנִימִי אֶת-הָאֲבֵל בְּרֶן
הָאֲטָד וַיֵּאמְרוּ אֲבֵל-כְּבֹד זֶה לְמַצְרַיִם
עַל-פִּי קָרָא שְׁמָהּ אֲבֵל מַצְרַיִם אֲשֶׁר
12 בְּעֵבֶר הַיַּרְדֵּן׃ וַיַּעַשׂוּ בָנָיו לֹו כֵּן
כַּאֲשֶׁר צָוָם׃ וַיִּשְׂאֵהוּ אֶתֹו בְּנָיו אַרְבָּעָה
13 בְּנָעַן וַיִּקְבְּרוּ אֹתוֹ בְּמַעְרַת שְׂדֵה
הַמְּכַפְלָה אֲשֶׁר קָנָה אֲבֹרָהֶם אֶת-
הַשְּׂדֵה לְאֶתְוֹת-קְבֹר מֵאֵת עֶפְרָן הַחֵיתִי
עַל-פְּנֵי מַמְרָא׃ וַיָּשָׁב יוֹסֵף מַצְרַיִמָה
14 הָיָה וְאֶהְיֶה וְכָל-הָעַלְלִים אֹתוֹ לְקַבֵּר
אֶת-אָבְיו אֶתְרִי קָבְרוּ אֶת-אָבְיו׃
ט וַיֵּרָא אֶהְיֶה-יוֹסֵף פִּי-מַת אֲבִיהֶם
וַיֵּאמְרוּ לֹו יִשְׁתַּמְנֶה יוֹסֵף וְהַשָּׁב
יָשִׁיב לָנוּ אֵת כָּל-הַרְעָה אֲשֶׁר גָּמְלָנוּ
16 אֹתוֹ׃ וַיַּצְהֵר אֶל-יוֹסֵף לֵאמֹר אֲבִיהָ
17 צָוָה לְפָנָי מוֹתוֹ לֵאמֹר׃ פֹּה-תֵאמְרֵנִי
לְיוֹסֵף אָנָּה שָׂא נָא פִּשֶׁע אֶתְוִיהָ
וְהַשְׂאֲתֶם פִּי-רְעָה גְמֻלְתָּהּ וְעִפְהָ שָׂא
נָא לְפִשֶׁע עֲבָדִי אֶלְהִי אֲבִיהָ וַיִּבְרָךְ
18 יוֹסֵף בְּדַבָּרָם אֵלָיו׃ וַיָּלְכֵה גַם-אֶהְיֶה

8. La maison de Joseph. Hébreu et Septante : « toute la maison de Joseph ». — Avec ses frères. L'hébreu et les Septante ajoutent : « et (Septante : toute) la maison de son père ». Les Septante ajoutent encore : « et sa parenté ». — Les petits enfants, manque dans les Septante. — Les trouvaux de menu et de gros bétail. Hébreu et Septante : « les brebis et les bœufs ».
11. Ce qu'ayant vu. Hébreu et Septante : « ayant vu ce deuil dans l'aire d'Atad ». — Ce lieu. Hébreu et Septante : « cette (aire) qui est au delà du Jourdain ». — Deuil de l'Égypte. Hébreu : « Abel-Misraïm ».
12. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Comme il leur avait commandé. Septante : « ainsi ».
13. La caverne double. Hébreu : « la caverne de champ de Makpélah ». — Avec le champ, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
14. Toute sa suite. Hébreu et Septante : « tous ceux qui étaient montés avec lui pour ensevelir son père ».
15. Craignant, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Se disant mutuellement. Hébreu et Septante : « disant ».
16. Ils envoyèrent vers lui. Septante : « ils vinrent à lui ». — Nous a commandé. Hébreu : « a cor mandé »; Septante : « a adjuré ».
17. Nous aussi nous vous prions de pardonner. Hébreu et Septante, plus brièvement : « et maintenant, pardonnez ».

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 10^e Fin de Joseph (L, 15-25).

⁸ domus Joseph cum fratribus suis, absque parvulis et grégibus, atque arméntis, quæ dereliquerant in terra Gessen. ⁹ Hábit quoque in comitatu currus et équites : et facta est turba non módica. ¹⁰ Venerúntque ad Aream Atad, quæ sita est trans Jordánem : ubi celebrántes exéquias planctu magno atque veheménti, implevérunt septem dies. ¹¹ Quod cum vidissent habitatóres terræ Chánaan, dixérunt : Planctus magnus est iste Ægýptiis. Et idcirco vocátum est nomen loci illius, Planctus Ægýpti. ¹² Fecerunt ergo filii Jacob sicut præcéperat eis : ¹³ et portántes eum in terram Chánaan, sepeliérunt eum in spelúnca dúplici, quam émerat Abraham cum agro in possessionem sepúlchri ab Ephron Hethéo contra faciém Mambre. ¹⁴ Reversúsque est Joseph in Ægýptum cum fratribus suis, et omni comitatu, sepúlto patre.

Exequie Jacob.

Eeeli. 22, 10, 13.

Gen. 49, 30 ; 23, 16. Act. 7, 16.

Hedit Joseph.

10^e Timor fratrum.

Gen. 37, 18-28.

¹⁵ Quo mórtuo, tíméntes fratres ejus, et mútuo colloquéntes : Ne forte memor sit injúriæ quam passus est, et reddat nobis omne malum quod fécimus, ¹⁶ mandavérunt ei, dicéntes : Pater tuus præcépit nobis, ántequam morerétur, ¹⁷ ut hæc tibi verbis illius dicerémus : Obsecro ut obliviscáris scéleris fratrum tuórum, et peccáti atque malitiæ quam exercuerunt in te : nos quoque orámus ut servis Dei patris tui dimittas iniquitatem hanc. Quibus audítis flevit Joseph.

¹⁸ Venerúntque ad eum fratres sui :

gypte, ⁸ la maison de Joseph, avec ses frères, excepté les petits enfants et les troupeaux de menu et de gros bétail, qu'ils laissèrent dans la terre de Gessen. ⁹ Il eut aussi à sa suite des chars et des cavaliers, et il se forma une troupe considérable. ¹⁰ Ils vinrent à l'aire d'Atad, qui est située au delà du Jourdain, où ils passèrent sept jours pleins, célébrant les funérailles par un deuil grand et solennel. ¹¹ Ce qu'ayant vu les habitants de la terre de Chanaan, ils dirent : « Voilà un grand deuil parmi les Égyptiens ». Et c'est pourquoi on appela ce lieu du nom de Deuil de l'Égypte. ¹² Les fils de Jacob firent donc comme il leur avait commandé ; ¹³ et le portant dans la terre de Chanaan, ils l'ensevelirent dans la caverne double, située vis-à-vis de Mambré, et qu'Abraham avait achetée d'Éphron l'Héthéen, avec le champ, pour y posséder un sépulcre. ¹⁴ Et Joseph retourna en Égypte avec ses frères et toute sa suite, son père ayant été enseveli.

¹⁵ Jacob mort, les frères de Joseph craignant et se disant mutuellement : « Pourvu qu'il ne se souvienne pas de l'injure qu'il a soufferte, et qu'il ne nous rende point tout le mal que nous lui avons fait ! » ¹⁶ ils envoyèrent vers lui, disant : « Votre père nous a commandé, avant qu'il mourût, ¹⁷ que nous vous disions en ses propres paroles : Je te conjure d'oublier le crime de tes frères, leur péché et la malice qu'ils ont exercée contre toi. Nous aussi nous vous prions de pardonner cette iniquité aux serviteurs du Dieu de votre père ». Ces paroles entendues, Joseph pleura.

¹⁸ Et ses frères vinrent à lui, et in-

40. Ils vinrent à l'aire d'Atad. L'aire d'Atad, dont la situation est inconnue, était à l'est du Jourdain d'après les uns, à l'ouest d'après les autres.

43. Dans la caverne double : à Makpelah. Voir plus haut la note sur Genèse, xxiii, 17. L'auteur de la Genèse revient avec insistance sur ces détails, qu'il avait déjà donnés en racontant la mort de Sara (xxiii, 3-20), et que Jacob avait rappelés peu avant de mourir (xlix, 29-31). Il est manifeste que ces répétitions voulues ont un but particulier et que ces souvenirs, pour nous de peu d'intérêt, avaient pour l'écrivain inspiré une importance capitale. Ce qui les explique, c'est l'effet qu'ils devaient produire sur les lecteurs contemporains de Moïse. D'autres détails, relevés plus haut (Genèse, xxxi, 43 ; xxxiii, 19 etc.), nous ont déjà fait conclure que la Genèse avait été écrite dans le but de décider les

Hébreux à quitter l'Égypte pour aller prendre possession de la terre qui leur avait été promise et où leurs pères, coufians dans cette promesse, avaient voulu être ensevelis. Ce n'était point une tâche aisée que de résoudre un peuple à tout risquer, afin de s'emparer d'un pays fort et puissant. C'est pour y réussir que Moïse montre aux Israélites dans la terre de Chanaan la Terre Promise, leur prouve qu'elle leur appartient, qu'elle est leur bien, leur propriété, que Dieu s'est engagé solennellement, par serment, à les mettre en possession de ce pays, et qu'il ne dépend plus que d'eux de le conquérir et d'en devenir les maîtres.

10^e Fin de Joseph, L, 15-25.

16. Ils envoyèrent, probablement Benjamin.

X. Liber generationum Jacob (XXXVII-L). — 10° Ultima Joseph (L, 15-25).

ἐλθόντες πρὸς αὐτὸν ¹⁹ εἶπαν· Οἶδε ἡμεῖς σοὶ οἰκέται.
¹⁹ Καὶ εἶπεν αὐτοῖς Ἰωσήφ· Μὴ φοβεῖσθε, * τοῦ γὰρ θεοῦ εἰμι ἐγώ. ²⁰ Τμεῖς ἐβουλεύσασθε κατ' ἐμοῦ εἰς πονηρά, ὁ δὲ θεὸς ἐβουλεύσατο περὶ ἐμοῦ εἰς ἀγαθὰ, ὅπως ἂν γενηθῆ ὡς σήμερον, καὶ τριφυλὴ λαὸς πολὺς.
²¹ Καὶ εἶπεν αὐτοῖς· Μὴ φοβεῖσθε· ἐγὼ διαθρέψω ὑμᾶς καὶ τὰς οἰκίας ὑμῶν. Καὶ παρεκάλεσεν αὐτοὺς καὶ ἐλάλησεν αὐτῶν εἰς τὴν καρδίαν.
²² Καὶ κατώκησεν Ἰωσήφ ἐν Αἰγύπτῳ, αὐτὸς καὶ οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ καὶ πᾶσα ἡ πανοικία τοῦ πατρὸς αὐτοῦ καὶ ἔφησεν Ἰωσήφ ἔτη ἑκατὸν δέκα. ²³ Καὶ εἶδεν Ἰωσήφ Ἐφραΐμ παῖδιά ἕως τρίτης γενεᾶς, καὶ οἱ υἱοὶ Μαχαὶρ τοῦ υἱοῦ Μανασσὴ ἐτέχθησαν ἐπὶ μηρῶν Ἰωσήφ.

²⁴ Καὶ εἶπεν Ἰωσήφ τοῖς ἀδελφοῖς αὐτοῦ λέγων· Ἐγὼ ἀποθνήσκω· ἐπισκοπῆ δὲ ἐπισκέπεται ὁ θεὸς ὑμᾶς, καὶ ἀνάξει ὑμᾶς ἐκ τῆς γῆς ταύτης εἰς τὴν γῆν, ἣν ὤμοσεν ὁ θεὸς τοῖς πατράσιν ἡμῶν· Ἀβραάμ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ.
²⁵ Καὶ ὠρκισεν Ἰωσήφ τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ, λέγων· Ἐν τῇ ἐπισκοπῇ, ἣ ἐπισκέπεται ὁ θεὸς ὑμᾶς, καὶ συναποίσετε τὰ ὀστέα μου ἐντεῦθεν μεθ' ὑμῶν.
²⁶ Καὶ ἐτελεύτησεν Ἰωσήφ ἔτων ἑκατὸν δέκα, καὶ * ἔθαψαν αὐτὸν καὶ ἔθηκον ἐν τῇ σορῷ ἐν Αἰγύπτῳ.

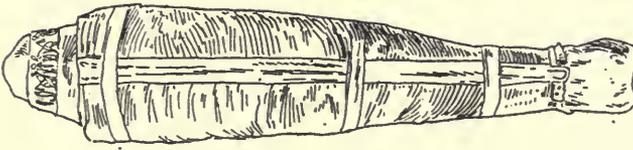
18. AX: εἶπον. AB: Οἶδε (Idε FX). 19. A1X* Ἰωσήφ. 20. AEFX: ἵνα διατραφῆ. AX: εἰς Αἰγύπτου. 23. AX: ἶδεν... * οἱ. 24. AX* λέγων. A* τοῖς πατρ. ἡμ. AX† (a. Ἰο.) καὶ. 25. AFX: ἐπισκέπεται. 26 A2EX: ὦν ἔτων. AX† (p. ἔθγκ.) αὐτόν.

וַיִּשְׁלָח לְפָנָיו וַיֹּאמְרוּ הֲנֵפִי לְךָ לְעַבְדִּים׃ וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם יוֹסֵף אֶל־
 כ תִּירְאוּ בִּי תִתְהַת אֱלֹהִים אֲנִי׃ וְאֵתֶם
 הַשְּׂבָתֶם עָלַי רַעַה אֱלֹהִים הַשְּׂבָתָה
 לְטַבָּה לְמַעַן עֲשֶׂה פְּלוֹם הַיָּה לְהַחַיֵּת
 21 עִם־רַב׃ וְעָתָה אֶל־תִּירְאוּ אֲנֹכִי
 אֲכַלְכֵּל אֶתְכֶם וְאֶת־טַפְכֶם וַיְנַחֵם
 22 אוֹתָם וַיְדַבֵּר עִל־לִבָּם׃ וַיִּשָּׁב יוֹסֵף
 בַּמִּצְרָיִם הוּא וּבֵית אָבִיו וַיְהִי יוֹסֵף
 23 מֵאָה וְעֶשְׂרִי שָׁנִים׃ וַיֵּרָא יוֹסֵף
 לְאֶפְרַיִם בְּנֵי שְׁלֹשִׁים וְשֵׁם בְּנֵי מְכִיר
 בֶן־מְנַשֶּׁה וְלֵהוּ עַל־בְּרָכֵי יוֹסֵף׃
 24 וַיֹּאמֶר יוֹסֵף אֶל־אֶחָיו אֲנֹכִי מֵת
 וְאֱלֹהִים שָׁקֵד וּשְׁקֵד אֶתְכֶם וְהַעֲלֶה
 אֶתְכֶם מִן־הָאָרֶץ הַזֹּאת אֶל־הָאָרֶץ
 אֲשֶׁר נִשְׁבַּע לְאַבְרָהָם לְיִצְחָק וְלְיַעֲקֹב׃
 כ וַיִּשְׁבַּע יוֹסֵף אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר
 שָׁקֵד וּשְׁקֵד אֱלֹהִים אֶתְכֶם וְהַעֲלֵתֶם
 26 אֶת־עַצְמוֹתַי מִצְהָ׃ וַיָּמָת יוֹסֵף בְּךְ
 מֵאָה וְעֶשְׂרִי שָׁנִים וַיְהִנְטוּ אֹתוֹ וַיִּשֶׂם
 בְּאָרוֹן בַּמִּצְרָיִם׃

v. 23. רבתי ב'

18. Incliné, se prosternant eu terre, manque dans les Septante.
 19. Est-ce que nous pouvons résister à la volonté de Dieu? Hébreu : « suis-je à la place de Dieu? » Septante : « je suis [serviteur] de Dieu ».
 21. Ne craignez point. Septante : « et il leur dit : Ne craignez point ». — Il leur parla avec affection et douceur. Hébreu et Septante : « il parla selon (à) leur cœur ».

22. Avec toute la maison de son père (toute n'e pas dans l'hébreu). Septante : « avec ses frères toute la maison de son père ».
 23. Ces choses s'étant passées, ne se lit ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Après ma mort Hébreu et Septante (v. 24) : « Je vais mourir ». — Qu'il a juré à Abraham... Septante : « qu'il a juré à nos pères, Abraham... »
 25. Embaumé. Septante (v. 26) : « enseveli ».



Momie égyptienne ensevelie (v. 25). (D'après Maspéro).

X. Histoire de Jacob (XXXVII-L). — 10^e Fin de Joseph (L, 15-25).

et proni adorantes in terram dixerunt : Servi tui sumus. ¹⁹ Quibus ille respondit : Nolite timere : num Dei possumus resistere voluntati? ²⁰ Vos cogitastis de me malum : sed Deus vertit illud in bonum, ut exaltaret me, sicut in presentiarum cernitis, et salvos faceret multos populos. ²¹ Nolite timere : ego pascam vos et parvulos vestros : consolatusque est eos, et blande ac leniter est locutus. ²² Et habitavit in Ægypto cum omni domo patris sui : vixitque centum decem annis. Et vidit Ephraim filios usque ad tertiam generationem. Filii quoque Machir filii Manasse nati sunt in genibus Joseph.

²³ Quibus transactis, locutus est fratribus suis : Post mortem meam Deus visitabit vos, et ascendere vos faciet de terra ista ad terram quam juravit Abraham, Isaac, et Jacob. ²⁴ Cumque adjurasset eos atque dixisset : Deus visitabit vos : asportate ossa mea vobiscum de loco isto : ²⁵ mortuus est, expletis centum decem vite sue annis. Et conditus aromatibus, repositus est in loculo in Ægypto.

Josephi indulgentia.

Rom. 8, 28.

Act. 4, 27.

Gen. 45, 5, 7.

Gen. 47, 12.

Num. 32, 39.

Gen. 30, 3.

Heb. 11, 22 ; 12, 7.

Gen. 48, 21.

Josephi mandatum de sepultura.

Heb. 11, 22. Ex. 13, 19.

Eccli. 49, 18. Joseph moritur. Jos. 24, 32.

clinés, se prosternant en terre, ils dirent : « Nous sommes vos serviteurs ». ¹⁹ Joseph leur répondit : « Ne craignez point : est-ce que nous pouvons résister à la volonté de Dieu? ²⁰ Vous, vous avez formé un mauvais dessein contre moi, mais Dieu l'a changé en bien, pour m'élever, comme vous voyez à présent, et pour sauver beaucoup de peuples. ²¹ Ne craignez point : c'est moi qui vous nourrirai, vous et vos petits enfants ». Et il les consola, et il leur parla avec affection et douceur. ²² Il habita donc en Égypte avec toute la maison de son père, et il vécut cent dix ans. Et il vit les enfants d'Ephraïm jusqu'à la troisième génération. Les enfants même de Machir, fils de Manassé, naquirent sur les genoux de Joseph.

²³ Ces choses s'étant passées, Joseph dit à ses frères : « Après ma mort, Dieu vous visitera et vous fera monter de cette terre à celle qu'il a jurée à Abraham, à Isaac et à Jacob ». ²⁴ Et lorsqu'il les eut adjurés, et leur eut dit : « Dieu vous visitera : emportez mes os avec vous de ce lieu-ci », ²⁵ il mourut, cent dix ans de sa vie ayant été accomplis. Et ayant été embaumé, il fut mis dans un cercueil en Égypte.

22. Il vécut cent dix ans. Il est curieux de remarquer que les Égyptiens, lorsqu'ils se souhaïtaient une longue vieillesse, demandoient précisément à vivre cent dix ans. — Naquirent sur les genoux de Joseph. Il put les prendre sur ses genoux, comme les parents le font pour leurs petits enfants qu'ils caressent. Joseph ayant eu ses deux fils Ephraïm et Manassé avant d'avoir atteint 37 ans (Genèse, xli, 50), il put avoir déjà des petits-fils à l'âge de 56 à 60 ans, des arrière-petits-fils de 78 à 85 ans, et des fils de ses arrière-petits-fils, de 100 à 110 ans.

23. Dieu... vous fera monter de cette terre à celle qu'il a jurée à Abraham. Voir la note sur le §. 13.

25. Il fut mis dans un cercueil en Égypte. A l'époque où Moïse termine ainsi la Genèse, le corps de Joseph est encore en Égypte, son dernier vœu n'est pas rempli, et l'écrivain le rappelle aux Hébreux comme un mot d'ordre : comment pourraient-ils refuser d'écouter le bienfaiteur de leur race, Joseph? Ce trait final est là comme la pierre d'attente de l'Exode.

Ι. Ταῦτα τὰ ὀνόματα τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ τῶν εἰσπεπορευμένων εἰς Αἴγυπτον ἅμα Ἰακώβ τῷ πατρὶ αὐτῶν, ἕκαστος πανοικί αὐτῶν εἰσ- ἤλθουσαν· ²Ρουβὴν, Συμεὼν, Λευί, Ἰούδας, ³Ἰσάχαρ, Ζαβουλὼν, Βενιαμίν, ⁴Λῆν καὶ Νεφθαλί, Γάδ καὶ Ἀσήρ· ⁵Ἰωσήφ δὲ ἦν ἐν Αἴγυπτῳ. Ἦσαν δὲ πᾶσαι ψυχαὶ ἐξ Ἰακώβ πέντε καὶ ἑβδομήκοντα. ⁶Ἐτελεύτησε δὲ Ἰωσήφ καὶ πάντες οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ, καὶ πᾶσα ἡ γενεὰ ἐκείνη. ⁷Οἱ δὲ υἱοὶ Ἰσραὴλ ηὐξήθησαν καὶ ἐπληθύνθησαν, καὶ χυδαῖοι ἐγένοντο καὶ κατίσχυον σφόδρα σφόδρα· ἐπλήθυνε δὲ ἡ γῆ αὐτούς. ⁸Ἀνέστη δὲ βασιλεὺς ἕτερος ἐπὶ Αἴγυπτον, ὃς οὐκ ᾔδει τὸν Ἰωσήφ. ⁹Ἐίπε δὲ τῷ ἔθνει αὐτοῦ· Ἰδοὺ τὸ ἔθνος τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ μέγα πλῆθος, καὶ ἰσχύει ὑπὲρ ἡμᾶς. ¹⁰Δεῦτε οὖν, κατασοφισώμεθα αὐτούς, μήποτε πληθυνθῆ, καὶ ἠρίκα ἂν συμβῆ ἡμῖν πόλεμος, προστεθήσονται καὶ οὗτοι πρὸς τοὺς ὑπεναντίους καὶ ἐκπολεμήσαντες ἡμᾶς ἐξελεύσονται ἐκ τῆς γῆς. ¹¹Καὶ ἐπέστησεν αὐτοῖς ἐπιστάτας τῶν ἔργων, ἵνα κακώσωσιν αὐτούς ἐν τοῖς ἔργοις. Καὶ ψοδοθήσαν πόλεις ὀχυράς τῷ Φαραῶ, τὴν τε Πειθὸν καὶ Ῥαμεσσή· καὶ Ὠν, ἣ ἔστιν Ἡλιούπολις. ¹²Καθόου δὲ αὐτούς ἐταπεινῶν, τοσοῦτω πλείους ἐργάζοντο καὶ ἰσχυρὸν σφόδρα σφόδρα· καὶ ἐβδελύσσοντο οἱ Αἴγύπτιοι ἀπὸ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ. ¹³Καὶ κατεδυνάστευον οἱ Αἴγύπτιοι τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ βίαι, ¹⁴καὶ κατωδύρων αὐτῶν τὴν ζωὴν ἐν

Ι ואלה שמות בני ישראל הבאים מצרימה את יעקב איש וביהו באי: ² ראובן שמעון לוי יהודה: ³ יששכר זבולון ובנימן: ⁴ דן נפתלי גד אשר: ⁵ ויהי כל נפש יצאי ירהו יעקב שבעים נפש ויוסף היה במצרים: ⁶ וגמת יוסף וכל אחיו וכל הדור ההוא: ⁷ ובני ישראל פרו וישרצו וירבו ויעצמו במאד מאד ותמלא הארץ אתם: ⁸ פ ויקם מלך חדש על מצרים אשר לא ידע את יוסף: ⁹ ויאמר אל עמו הגה עם בני ישראל רב ועצום ממני: ¹⁰ הגה נתחכמה לו פני ירפה והנה פירתקראנה מלחמה ונוסף עם הוא על שניאינו ונלחם בני ועלה מן הארץ: ¹¹ וישמוו עליו שרי מסים למען ענתו בסבלתם ויבן ערי מסכנות לפרעה את פתם ואת רעמסס: ¹² וכאשר יענו אתו פן ירפה וכן יפרץ ויקצו מפני בני ישראל: ¹³ ויעבדו מצרים את בני ישראל בפרה: ¹⁴ וימרוו את הוניהם

Inscr. A: Ἐξοδος Αἰγύπτου. 1. AX: πανοικία (X. πανοικί). 2. AX: Ἰόδα. 3. AFX+ (p. Z.) και. A (eti. in seqq.): Βενιαμίν. 7. AEX: κατίσχυον. 9. A1* αυτῶ. AEFX: ἔθνος. 10. AX* αν...: ἐάν. 11. A1X: κακώσωσιν. 12. AEFX: ἐργάζοντο.

v.1. ויהי ר' שישין פניוח ויהחיל מחללת שיטה ח'.

1. 1. Jacob. Les Septante ajoutent : « leur père ».
 5. Soixante-dix. Septante : « soixante-quinze ». — Mais Joseph était en Égypte. Dans les Septante, cette phrase commence le v. 5.
 7. Ils remplirent la terre. Septante : « la terre les multiplia ».
 10. Contre nous, n'est pas dans l'hébreu.
 11. Donc, Vulgate : ilaque, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Villes des tentes. Hébreu : « villes servant de magasins »; Septante : « villes fortifiées ». — Phithom et Ramesses. Les Septante ajoutent : « et On, qui est Héliopolis ».
 12. Et croissaient. Les Septante ajoutent : « beaucoup, beaucoup ».



Le Pharaon Ramsès II (v. 5). (D'après Lepsius).

LIBER EXODUS

L'EXODE

HEBRAÏQUE VEELLE SEMOTH.

EN HÉBREU VEËLLÉ SEMOTH.

I. ¹ Hæc sunt nómina filiòrum Israel qui ingressi sunt in Ægyptum cum Jacob : singuli cum dómibus suis introierunt : ² Ruben, Simeon, Levi, Judas, ³ Issachar, Zabulon et Bénjamin, ⁴ Dan, et Néphthali, Gad, et Aser. ⁵ Erant igitur omnes animæ eòrum qui egressi sunt de femore Jacob, septuaginta : Joseph autem in Ægypto erat. ⁶ Quo mórtuo, et universis fratribus ejus, omnique cognatióne illa, ⁷ filii Israel creverunt, et quasi germinantes multiplicati sunt : ac roborati nimis, impleverunt terram.

⁸ Surréxit intérea rex novus super Ægyptum, qui ignorabat Joseph : ⁹ et ait ad pópulum suum : Ecce, pópulus filiòrum Israel multus, et fórtior nobis est. ¹⁰ Venite, sapiénter opprimámus eum, ne forte multiplicétur : et si ingruerit contra nos bellum, addátur inimicis nostris, expugnatisque nobis egrediátur de terra. ¹¹ Præpósuit itaque eis magistros óperum, ut affligerent eos onéribus : ædificaverúntque urbes tabernaculòrum Pharaóni, Phithom et Ramesses. ¹² Quantóque opprimébant eos, tanto magis multiplicábantur et crescébant : ¹³ oderántque filios Israel Ægyptii, et affligébant illudéntes eis : ¹⁴ atque ad amaritudinem perducébant vitam eòrum opé-

I. — ¹ Gen. 46, 8-19 ; 35, 23-26. 1 Par. 2, 1-2. Filii Israel.

Gen. 46, 27. Act. 7, 14. Gen. 50, 25.

Ex. 6, 16, 18.

Judith. 5, 10. Act. 7, 17. Gen. 47, 27. Num. 1.

Act. 7, 18. Judith. 5, 11. Jud. 2, 10. **Novus Pharao.**

Ps. 104, 25. Act. 7, 19. **Oppressio Pharaeo-**

Gen. 15, 13. Deut. 26, 6. Sap. 19, 13.

Gen. 47, 11.

I. ¹ Voici les noms des fils d'Israël qui entrèrent en Égypte avec Jacob : chacun y entra avec sa maison : ² Ruben, Siméon, Lévi, Juda, ³ Issachar, Zabulon et Benjamin, ⁴ Dan et Nephtali, Gad et Aser. ⁵ Ainsi toutes les âmes de ceux qui sont issus de Jacob étaient soixantedix ; mais Joseph était en Égypte. ⁶ Joseph mort, et tous ses frères, et toute cette génération, ⁷ les enfants d'Israël s'accrurent et se multiplièrent comme s'ils eussent germé ; et devenus extrêmement forts, ils remplirent la terre.

⁸ Cependant il s'éleva en Égypte un nouveau roi qui ne connaissait pas Joseph, ⁹ et il dit à son peuple : « Voici que le peuple des enfants d'Israël est nombreux et plus fort que nous. ¹⁰ Venez, opprimons-le par prudence, de peur qu'il ne se multiplie, et que, s'il s'élève contre nous une guerre, il ne se joigne à nos ennemis, et que, nous vaincus, il ne sorte de la terre ». ¹¹ Il préposa donc sur eux des chefs de travaux, pour les accabler de charges : et ils bâtirent au Pharaon les villes des tentes, Phithom et Ramesses. ¹² Mais plus on les opprimait, plus ils se multipliaient et croissaient. ¹³ Et les Égyptiens haïssaient les enfants d'Israël et les affligeaient en leur insultant, ¹⁴ et ils rendaient leur vie amère par des ouvrages pénibles de

1^{re} PARTIE. — Événements qui précèdent la sortie d'Égypte, I-XII, 36.

¹ Oppression d'Israël, I.

² Commencements de Moïse, II.

³ Vocation de Moïse, III-IV.

⁴ Moïse devant le Pharaon, V-VI.

⁵ Les neuf premières plates, VII-X.

⁶ Dixième plate, départ des Hébreux, XI-XII, 36.

1^o Oppression d'Israël, I.

dynastie. La persécution dut commencer sous Sèti 1^{er} ; elle continua avec violence sous Ramsès II, le Sésostriis des Grecs et l'un des pharaons les



plus célèbres. Son cartouche se retrouve sur un grand nombre de monuments anciens. Sa momie, découverte en 1881 à Deir-el-Bahari, est conservée au musée de Ghizéh, près du Caire.

11. Phithom, aujourd'hui Tell el-Maskhûta, était

1. 5. Soixante-dix. Voir la note sur Gen. XLVI, 26.

8. Un nouveau roi. Ce roi appartenait à la XIX^e

I. Ante exodum (I-XII, 36). — I^o Opprimitur Israel (D).

τοῖς ἔργοις τοῖς σκληροῖς, τῷ πηλῷ καὶ τῇ πλινθίᾳ καὶ πᾶσι τοῖς ἔργοις τοῖς ἐν τοῖς πεδίοις, κατὰ πάντα τὰ ἔργα ὧν κατεδουλοῦντο αὐτοὺς μετὰ βίας.

15 Καὶ εἶπεν ὁ βασιλεὺς τῶν Αἰγυπτίων ταῖς μαίαις τῶν Ἑβραίων (τῇ μῖσ' αὐτῶν ὄνομα Σεφώρα, καὶ τὸ ὄνομα τῆς δευτέρας Φουά), 16 καὶ εἶπεν· Ὅταν μαιουσθε τὰς Ἑβραίας καὶ ὡσι πρὸς τῷ τίκειν, ἐὰν μὲν ἄρσεν ἦ, ἀποκτείνετε αὐτό, ἐὰν δὲ θήλυ, περιποιεῖσθε αὐτό. 17 Ἐφοβήθησαν δὲ αἱ μαίαι τὸν θεόν, καὶ οὐκ ἐποίησαν, καθότι συνέταξεν αὐταῖς ὁ βασιλεὺς Αἰγύπτου, καὶ ἔξωγοῦνον τὰ ἄρσена.

18 Ἐμίλησε δὲ ὁ βασιλεὺς Αἰγύπτου τὰς μαίας καὶ εἶπεν αὐταῖς· Τί ὅτι ἐποίησατε τὸ πρῶγμα τοῦτο, καὶ ἔξωγοῦνετε τὰ ἄρσена; 19 Εἶπαν δὲ αἱ μαίαι τῷ Φαραῶ· Οὐχ ὡς γυναῖκες Αἰγύπτου αἱ Ἑβραῖαι· τίκονται γὰρ πρὶν ἢ εἰσελθεῖν πρὸς αὐτὰς τὰς μαίας· καὶ ἔτικον'. 20 Εὐ δὲ ἐποίησεν ὁ θεὸς ταῖς μαίαις· καὶ ἐπλήθυνον ὁ λαὸς καὶ ἴσχυε σφόδρα. 21 Ἐπειδὴ ἐφοβοῦντο αἱ μαίαι τὸν θεόν, ἐποίησαν ἑαυταῖς οἰκίας. 22 Συνέταξε δὲ Φαραὼ παντὶ τῷ λαῷ αὐτοῦ, λέγων· Πᾶν ἄρσεν ὃ ἐὰν τεχθῆ' τοῖς Ἑβραίοις, εἰς τὸν ποταμὸν ῥίψατε, καὶ πᾶν θήλυ ζωογονεῖτε αὐτό.

II. Ἦν δὲ τις ἐκ τῆς φυλῆς Λευί, ὃς ἔλαβεν τῶν θυγατέρων Λευί. 2 Καὶ ἐν γαστροῖς ἔλασεν καὶ ἔτεκεν ἄρσεν· ἰδόντες δὲ αὐτὸ ἄστειον, ἐσκέπασαν αὐτὸ μῆγας τρεῖς. 3 Ἐπεὶ δὲ οὐκ ἔδύναντο αὐτὸ εἶ τι κρύπτειν, ἔλαβεν αὐτῷ ἡ μητέρα αὐτοῦ· θίβιν, καὶ κατέκρυψε αὐτὴν ἕσφραλτοπίσῃ, καὶ ἐνέβαλε τὸ παιδίον εἰς αὐτήν, καὶ ἐθήκεν αὐτήν εἰς τὸ ἔλος παρὰ τὸν ποταμὸν. 4 Καὶ κατεσκόπευεν ἡ ἀδελφὴ αὐτοῦ μακρόθεν, μαθεῖν τί τὸ ἀποβρῶμενον αὐτῷ. 5 Κατέβη δὲ ἡ θυγάτηρ

15. A¹EX† (a. ὄν.) ἢ (A²F: ἦν). 21. A²B: Ἐπει δὲ (Ἐπειδὴ A¹EFX). AB: ἐποίησαν ἑαυταῖς (ἐποίησεν F, αὐταῖς X perpauci). — 1. EFX † (a. τῶν) ἐκ. AEFX† (in f.) καὶ ἔσχεν αὐτήν. 2. A¹: ἐγγαστροῖ. 3. AFX : Ἐπειδὴ δὲ. AFX: ἔτι κρ. αὐτό. AX* αὐτῷ. A: ἡ μήτ. αὐτῷ. AB (eti. vs. 5). θίβιν (θίβην EX; FX: θήκη, X: θίβην). AB: ἕσφραλτοπίσῃ (ἀσφ. καὶ π. FX). 4. AX* τί.

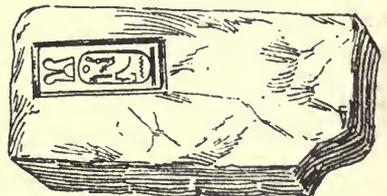
בְּעֲבֹדָה קָשָׁה בַּהֶמַר וּבַלְבָּנִים וּבְכָל-
עֲבֹדָה בַשָּׂדֶה אֵת כָּל-עֲבֹדָתָם אֲשֶׁר-
יִשְׁעֲבֹדוּ בָהֶם בְּפָרָה; וַיֹּאמֶר מֶלֶךְ
מִצְרַיִם לַמְיֻלְּדֹת הַעֲבֵרִיּוֹת אֲשֶׁר שָׂם
הָאֱחָת שְׂפָרָה וְשֵׁם הַשְּׂנִיָּת פּוּעֵהָ:
16 וַיֹּאמֶר בְּיַדְכֶן אֶת-הַעֲבֵרִיּוֹת וַיֹּאמְרוּ
עַל-הָאֲבָנִים אִם-כֶּן הוּא וְהַמִּיתָן אֹתוֹ
17 וְאִם-כִּתְּ הוּא וְחַיֵּה; וַתִּירֶאן הַמְיֻלְּדֹת
אֶת-הָאֲלֵהִים וְלֹא עָשׂוּ כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר
אֱלֹהֵינוּ מֶלֶךְ מִצְרַיִם וַתַּחֲיוּן אֶת-
18 הַיְלָדִים; וַיִּקְרָא מֶלֶךְ-מִצְרַיִם לַמְיֻלְּדֹת
וַיֹּאמֶר לָהֶן מַדּוּעַ עֲשִׂיתֶן הַדָּבָר
19 הַזֶּה וַתַּחֲיוּן אֶת-הַיְלָדִים; וַתֹּאמְרוּן
הַמְיֻלְּדֹת אֶל-פְּרֹעֹה כִּי לֹא כַּנְּשִׂיִם
הַמִּצְרַיִת הַעֲבֵרִיּוֹת כִּי-הָיוֹת הַנֶּפֶשׁ
בְּטָרִם תָּבוֹא אֲלֵהֶן הַמְיֻלְּדֹת וַיִּלְדוּ;
= וַיִּיטֵב אֱלֹהִים לַמְיֻלְּדֹת וַיַּרְבּ הָעָם
21 וַיַּעֲצְמוּ מֵאָד; וַיְהִי כִּי-יִרְאוּ הַמְיֻלְּדֹת
22 אֶת-הָאֲלֵהִים וַיַּעַשׂ לָהֶם בְּתָיִם; וַיִּצְוּ
פְּרֹעֹה לְכָל-עַמּוֹ לֵאמֹר כָּל-הַבֶּן
הַיּוֹלֵד הַבְּאֲרָה תִּשְׁלִיכוּהוּ וְכָל-הַבַּת
תַּחֲיוּן;
III. וַיִּלְכֶּה אִישׁ מִבֵּית לֵוִי וַיִּקַּח אֶת-בִּתּוֹ
2 לֵוִי; וַתְּהֵרָה הָאִשָּׁה וַתֵּלֵד בֶּן וַתִּקְרָא
אֹתוֹ פְּרִיטוֹב הוּא וַתִּצְפְּנֵהוּ שְׁלֵשָׁה
3 יָרְחִים; וְלֹא-יִכְלָה עוֹד הַצִּפְּיָנוּ
וַתִּקַּח-לוֹ תִּבְתַּת גָּמָא וַתַּחַמְרֶה בְּהֶמַר
וּבַעֲבֹת וַתִּשָּׂם בָּהּ אֶת-הַזָּלָד וַתִּשָּׂם
4 בְּסוּף עַל-שֵׁפֶת הַיָּאָר; וַתִּתְצַב אַחֲתוֹ
הַמְרָחֵק לְדַעְהָ מֵה-יַעֲשֶׂה לּוֹ; וַתִּרְדַּ

14. Et par toute espèce de servitude dont ils les accablèrent dans des ouvrages de terre. Hébreu et Septante : « et par tous les travaux des champs; et ils leur imposaient par la violence toutes ces charges ».

21. Il leur bâtit. Septante : « elles se firent ».
22. Tout ce qui naîtra. Les Septante ajoutent : « aux Hébreux ».

II. 1. Après cela, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Sortit. Septante : « il y avait ».

2. Elle le cacha... elle ne pouvait. Septante : « ils le cachèrent... ils ne pouvaient ».



Brique de Phithom (v. 14), portant la cartouche de Ramsès II.

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 1^o Oppression d'Israël (I).

ribus duris luti, et lāteris, omnique famulātu, quo in terrā opēribus premebāntur.

¹⁵ Dixit autem rex Ægypti obstetricibus Hebræorum, quarum una vocabatur Séphora, áltera Phua, ¹⁶ præcipiens eis : Quando obstetricabitis Hebræas, et partus tempus advenerit : si masculus fuerit, interficite eum : si femina, reservate.

¹⁷ Timuerunt autem obstetrices Deum, et non fecerunt juxta præceptum regis Ægypti, sed conservabant mares. ¹⁸ Quibus ad se accersitis, rex ait : Quidnam est hoc quod facere voluistis, ut pueros servaretis? ¹⁹ Quæ responderunt : Non sunt Hebrææ sicut Ægyptiæ mulieres : ipsæ enim obstetricandi habent sciéntiam, et priusquam veniamus ad eas, pariunt.

²⁰ Bene ergo fecit Deus obstetricibus : et crevit populus, confortatusque est nimis. ²¹ Et quia timuerunt obstetrices Deum, ædificavit eis domos. ²² Præcepit ergo Pharaon omni populo suo, dicens : Quidquid masculini sexus natum fuerit, in flumen projicite : quidquid feminini reservate.

II. ¹ Egressus est post hæc vir de domo Levi : et accepit uxorem stirpis suæ. ² Quæ concepit, et peperit filium : et videns eum elegantem, abscondit tribus mēnsibus. ³ Cumque jam celare non posset, sumpsit fiscellam scirpeam, et linivit eam bitumine ac pice : posuitque intus infantulum, et exposuit eum in cærecto ripæ fluminis, ⁴ stante procul sorore ejus, et considerante eventum rei. ⁵ Ecce autem descendebat

mortier et de briques, et par toute espèce de servitude dont ils les accablaient dans des ouvrages de terre.

¹⁵ Or le roi d'Égypte parla aux sages-femmes des Hébreux, dont l'une se nommait Séphora et l'autre Phua, ¹⁶ leur ordonnant : « Quand vous accoucherez les femmes des Hébreux, et que le temps de l'enfantement sera venu, si c'est un garçon, tuez-le; si c'est une fille, conservez-la ». ¹⁷ Mais les sages-femmes craignirent Dieu, et ne firent pas selon l'ordre du roi d'Égypte : mais elles conservaient les garçons. ¹⁸ Appelés devant lui, le roi dit : « Qu'est-ce que vous avez voulu faire, en conservant les garçons? »

¹⁹ Elles répondirent : « Les femmes des Hébreux ne sont pas comme les femmes égyptiennes, car elles savent accoucher elles-mêmes; aussi, avant que nous venions vers elles, elles enfantent ». ²⁰ Et Dieu fit du bien aux sages-femmes; et le peuple s'accrut et se fortifia extrêmement. ²¹ Et parce que les sages-femmes craignirent Dieu, il leur bâtit des maisons. ²² Le Pharaon commanda donc à tout son peuple, disant : « Tout ce qui naîtra du sexe masculin, jetez-le dans le fleuve; tout ce qui naîtra du féminin, conservez-le ».

III. ¹ Après cela un homme de la famille de Lévi sortit et prit une femme de sa race, ² laquelle conçut et enfanta un fils; et le voyant beau, elle le cacha pendant trois mois. ³ Mais comme elle ne pouvait plus le cacher, elle prit une corbeille de jonc et l'enduisit de bitume et de poix; puis elle mit dedans le petit enfant, et l'exposa parmi les joncs de la rive du fleuve, ⁴ la sœur de l'enfant se tenant au loin, et considérant l'issue de la chose. ⁵ Or voilà que la fille du Pha-

entourée d'un mur de briques crues, renfermant dans son circuit quatre hectares de terrain environ. Cette superficie était presque entièrement occupée par des magasins (c'est le mot hébreu traduit par *lentes* dans la Vulgate). Ces entrepôts sont faciles à reconnaître, encore aujourd'hui, au milieu des ruines, parce qu'ils n'ont aucune porte latérale et n'ont d'accès que par leurs toits voûtés : c'est par ces ouvertures supérieures qu'on y entassait le grain et les provisions diverses qui étaient nécessaires aux pharaons pour leurs campagnes contre l'Asie. Phithom était probablement alors une ville frontière, exposée à un coup de main de la part des nomades du désert et destinée à les arrêter : c'est ce qui explique la construction de ces solides murs d'enceinte.

BIBLE POLYGLOTTE. — T. I.

— Ramessès était sans doute dans le voisinage de Phithom, puisque c'était aussi un arsenal et une place forte de la terre de Gessen, mais le site en est inconnu.

²¹ Il leur bâtit des maisons : c'est-à-dire, il les fit prospérer et leur accorda une nombreuse famille. Dieu, en cela, ne voulut point récompenser leur mensonge, mais leur acte d'humanité. (S. Augustin, *Contra mendacium*, xv et suiv.).

2^o Commencements de Moïse, II.

II. 3. Du fleuve du Nil, sans doute sur la branche tanitique, près de la ville de Tanis.

5. La fille du Pharaon. Selon la tradition juive,

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 2^o Incipit de Moyse (II).

Φαραώ λούσασθαι ἐπὶ τὸν ποταμόν, καὶ αἱ ἄβραι ἀντὴς παρεπορεύοντο παρὰ τὸν ποταμόν· καὶ ἰδοῦσα τὴν θίβιν ἐν τῷ ἔλει, ἀποστείλασα τὴν ἄβραν ἀνελάτο αὐτήν. ⁶ Ἀνοξασα δὲ ὄρα παιδίον κλαῖον ἐν τῇ θίβει· καὶ ἐφείσατο αὐτοῦ ἢ θυγάτηρ Φαραώ· καὶ ἔφη· Ἀπὸ τῶν παιδίων τῶν Ἑβραίων τοῦτο. ⁷ Καὶ εἶπεν ἡ ἀδελφὴ αὐτοῦ τῇ θυγατρὶ Φαραώ· Θέλεις καλέσω σοι γνῆαικα τροφεύουσαν ἐκ τῶν Ἑβραίων, καὶ θηλάσει σοι τὸ παιδίον; ⁸ Ἡ δὲ εἶπεν ἡ θυγάτηρ Φαραώ· Πορεύου. ⁹ Ἐλθοῦσα δὲ νεῆς ἐκάλεσε τὴν μητέρα τοῦ παιδίου. ¹⁰ Εἶπε δὲ πρὸς αὐτήν ἡ θυγάτηρ Φαραώ· Διατήρησόν μοι τὸ παιδίον τοῦτο καὶ θηλάσον μοι αὐτό, ἐγὼ δὲ δώσω σοι τὸν μισθόν. Ἐλαβε δὲ ἡ γυνὴ τὸ παιδίον καὶ ἐθηλάσεν αὐτό. ¹¹ Ἀδρονθέντος δὲ τοῦ παιδίου εἰσηγάγεν αὐτὸ πρὸς τὴν θυγατέρα Φαραώ· καὶ ἐγενήθη αὐτῇ εἰς υἱόν. Ἐπωνόμασε δὲ τὸ ὄνομα αὐτοῦ Μωϋσῆν, λέγουσα· Ἐκ τοῦ ὕδατος αὐτὸν ἀνειλόμην.

¹¹ Ἐγένετο δὲ ἐν ταῖς ἡμέραις ταῖς πολλαῖς ἐκείναις μέγας γενόμενος Μωϋσῆς ἐξῆλθε πρὸς τοὺς ἀδελφούς αὐτοῦ τοὺς υἱούς Ἰσραήλ. Κατανοήσας δὲ τὸν πόνον αὐτῶν ὄρα ἄνθρωπον Αἰγύπτῳ τύπτοντα τινὰ Ἑβραίων τῶν ἑαυτοῦ ἀδελφῶν τῶν υἱῶν Ἰσραήλ. ¹² Περιβλεψάμενος δὲ ὦδε καὶ ὦδε οὐχ ὄρα οὐδένα, καὶ πατάξας τὸν Αἰγύπτιον ἐκρυπεν αὐτὸν ἐν τῇ ἄμμο. ¹³ Ἐξελθὼν δὲ τῇ ἡμέρᾳ τῇ δευτέρᾳ ὄρα δύο ἄνδρας Ἑβραίους διαπληκίζομένους, καὶ λέγει τῷ ἀδικούντι· Διὰ τί σὺ κατέστις τὸν πλησίον; ¹⁴ Ὁ δὲ εἶπε· Τίς σε κατέστησεν ἄρχοντα καὶ δικαστὴν ἐφ' ἡμῶν; μὴ ἀνελεῖν με σὺ θέλεις, ὃν τρόπον ἀνεῖλες χθὲς τὸν Αἰγύπτιον; Ἐφοβήθη δὲ Μωϋσῆς καὶ εἶπεν· Εἰ οὕτως ἐμφανὲς γέγονε τὸ ῥῆμα τοῦτο; ¹⁵ Ἦκουσε δὲ Φαραώ τὸ ῥῆμα τοῦτο, καὶ ἐξῆιτε ἀνελεῖν Μωϋσῆν· ἀνεχώρησε δὲ

5. AFX (pro παρὰ); ἐπὶ. 6. EX θίβη. 7. A¹: θηλασῆ. 8. EX: καὶ εἶπεν; FX: Εἶπεν δὲ. AEFX † (a. νεῆν) ἦ. 10. FX: Ἀδρονθέντος. AX: Μωϋσῆ. 11. AFX: τῶν ἀδ. αὐτῶ. 13. AX* οὐ. AX: ἡ ἀνελ.

בתפילה לרחק על-היאר ונצרתיה הלכת על-גיד היאר ותרא את-תתכה בתוך הסוף ותשלה את-אמתה ותנקחה; ותפתה ותראה את-תלד ותנה-נער בכה ותחמל עליו ותאמר מי-לדי העברים זה; ותאמר אלהי אל-בת-פרעה האלה וקראתי לה; אשה מינקת מן העברית והינק לה; את-הילד; ותאמר-לה בת-פרעה לכי ותלכי העלמה ותקרא את-היא; ותילד; ותאמר לה בת-פרעה הילכי את-הילד הזה והינקיה לי ואני אתן את-שכרה ותקח האשה תילד ותניקיה; ויגדל הילד ותבאהו לבת-פרעה ויהי-לה לבן ותקרא שמו משה ותאמר כי מן-המים משיתהו; ויהי בים-הים ויגדל משה ויצא אל-אחיו וירא בסבלתם וירא איש מצרי מכה איש-עברי מאחור; ויפן פה וכה וירא פי-אין איש ויהי את-המצרי ויטמנהו בקול; ויצא ביום השלישי והנה שני-אנשים עברים נצים ויאמר להרשע למה תכה רעה; ויאמר מי שמך לאיש שר ושפט עלינו הלהרגלני אתה אמר כפאשר הרגת את-המצרי וירא משה ויאמר אכן נודע תדבר; בו וישמע פרעה את-הדבר הזה ויבקש

5. Une de ses servantes. Hébreu et Septante : « sa servante ».
 7. Lui dit-elle. Hébreu et Septante : « dit-elle à la fille du Pharaon ». — Une femme. Hébreu (et Septante) : « une nourrice parmi les femmes ».
 11. En ces jours-là. Septante : « après de nombreux jours ». — Vers ses frères. Les Septante ajoutent : « les fils d'Israël ». — Des Hébreux ses frères. Les Septante ajoutent encore : « les fils d'Israël ».
 13. Il aperçut deux Hébreux... Hébreu : « et voici, deux Hébreux... »
 14. Hier, n'est pas dans l'hébreu. — Comment cette chose est-elle devenue publique? Hébreu « certes la chose est connue ».



Une fille de Ramsès II. (Y. 5.) (D'après Champollion).

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 2° Commencements de Moïse (II).

filia Pharaónis, ut lavarétur in flumine : et puellæ ejus gradiebântur per crepidinem álvei. Quæ cum vidisset fiscéllam in papyrióné, misit unam e famulábus suis : et allátam ⁶ apériens, cernénsque in ea párvulum vagiéntem, misérta ejus, ait : De infántibus Hebræórum est hic. ⁷ Cui soror púeri : Vis, inquit, ut vadam, et vocem tibi mulierem hebræam, quæ nutrire possit infántulum? ⁸ Respóndit : Vade. Perréxit puélla, et vocávit matrem suam. ⁹ Ad quam locúta filia Pharaónis : Accipe, ait, púerum istum, et nutri mihi : ego dabo tibi mercédem tuam. Suscépit mulier, et nutritiv púerum : adúltúmque trádidit filiæ Pharaónis. ¹⁰ Quem illa adoptávit in locum filii, vocávitque nomen ejus Móyses, dicens : Quia de aqua tuli eum.

Moyes a morte liberatur.

Sap. 18, 5.

Act. 7, 21.
Heb. 11, 23.

¹¹ In diébus illis postquam créverat Móyses, egréssus est ad fratres suos : vidítque afflictiónem eórum, et virum ægýptium percutiéntem quemdam de Hebræis frátribus suis. ¹² Cumque circumspexisset huc atque illuc, et nullum adésse vidisset, percússum Ægýptium abscondit sábuló. ¹³ Et egréssus die áltero conspéxit duos Hebræos rixántes : dixitque ei qui faciébat injúriam : Quare percútit próximum tuum? ¹⁴ Qui respóndit : Quis te constituit principem et júdicem super nos? num occidere me tu vis, sicut heri occidisti Ægýptium? Timuit Móyses, et ait : Quómodo palam factum est verbum istud? ¹⁵ Audivítque Phárao sermónem hunc, et quærébat occidere Móysen : qui fú-

Act. 7, 23.
Heb. 11, 24-27.

Moyes Ægyptium occidit.

Act. 7, 24.

Act. 7, 26.
Duorum Hebræorum rixa.

Fuga Moysis.

raon descendait pour se baigner dans le fleuve, et ses jeunes filles marchaient le long du bord de l'eau. Lorsqu'elle eut vu la corbeille au milieu des joncs, elle envoya une de ses servantes, qui l'apporta. ⁶ Ouvrant la corbeille, et y apercevant le petit enfant qui criait, elle eut pitié de lui, et dit : « C'est un enfant des Hébreux ». ⁷ Alors la sœur de l'enfant : « Voulez-vous, lui dit-elle, que j'aie, et que je vous fasse venir une femme des Hébreux qui puisse nourrir ce petit enfant? » ⁸ Elle répondit : « Va ». La jeune fille alla et appela sa mère, ⁹ à laquelle la fille du Pharaon ayant parlé : « Prends, dit-elle, cet enfant, et nourris-le-moi; c'est moi qui te donnerai ton salaire ». La femme prit et nourrit l'enfant; et quand il eut grandi elle le remit à la fille du Pharaon, ¹⁰ qui l'adopta pour son fils et lui donna le nom de Moïse, disant : « C'est de l'eau que je l'ai tiré ».

¹¹ En ces jours-là, après que Moïse fut devenu grand, il sortit vers ses frères, et il vit leur affliction, et un Égyptien frappant un des Hébreux ses frères. ¹² Or, lorsqu'il eut regardé çà et là, et qu'il eut vu qu'il n'y avait personne, il tua l'Égyptien et le cacha dans le sable. ¹³ Et étant sorti le jour suivant, il aperçut deux Hébreux qui se querellaient, et il demanda à celui qui faisait l'injure : « Pourquoi frappes-tu ton semblable? » ¹⁴ Celui-ci répondit : « Qui t'a établi prince et juge sur nous? Est-ce que tu veux me tuer, comme hier tu as tué l'Égyptien? » Moïse eut peur, et dit : « Comment cette chose est-elle devenue publique? » ¹⁵ Cependant le Pharaon apprit ce discours, et il cherchait à faire mourir Moïse, qui,

elle s'appelait Thermouthis. Elle était probablement fille de Sési I^{er}, père de Ramsés II. Les monuments égyptiens mentionnent une femme de Ramsés nommée Tmeruth. Si c'est la même que celle dont il s'agit ici, cette princesse aurait été la sœur de Ramsés en même temps que son épouse, conformément à une coutume égyptienne, destinée à conserver pur le sang divin de la famille royale. — *Pour se baigner dans le fleuve* : usage commun de tout temps en Égypte. — *La corbeille* : le mot hébreu, *tébâh*, n'est autre que l'égyptien *tba*, qui signifie *coffre* ou *berceau*. Nous aurons à signaler d'autres mots égyptiens, qui nous montreront dans l'auteur de l'Exode un homme familiarisé avec la langue des riverains du Nil.

⁹. *Prends cet enfant*. Si Moïse avait été confié à une nourrice égyptienne, dans le palais du Pharaon,

il aurait reçu une éducation semblable à celle des autres enfants de la cour, et n'aurait pu remplir la mission que la Providence lui réservait. Mais Dieu régle toutes choses pour que l'enfant apprenne de sa mère les vrais principes religieux, avant d'acquiescer la science des Égyptiens et l'influence qui résultera de son rang auprès du Pharaon.

¹⁰. *Moïse*. La plupart des égyptologues font venir ce nom du mot *mésu*, « enfant ». Il peut cependant venir aussi des deux mots *mu-sches*, et signifier « tiré de l'eau », selon l'interprétation traditionnelle. Le nom de Moïse (*Mésu*) n'était d'ailleurs pas inusité chez les Égyptiens. On a retrouvé la statue d'un surveillant des travaux, sous la XIX^e dynastie, qui portait le nom d'Amen-Mésu.

¹⁴. *Moïse eut peur*. Tous les détails de cet épisode

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 2° Incipit de Moyse (II).

Μωϋσῆς ἀπὸ προσώπου Φαραώ, καὶ ὤκησεν ἐν γῆ Μαδιάμ· ἔλθων δὲ εἰς γῆν Μαδιάμ' ἐκάθισεν ἐπὶ τοῦ φρέατος.

16 Τῷ δὲ ἱερεὶ Μαδιάμ ἦσαν ἐπὶ θυγατέρες ποικαίνουσαι τὰ πρόβατα τοῦ πατρὸς αὐτῶν Ἰοθόρ· παραγενόμεναι δὲ ἤντηλον ἕως ἐπλησαν τὰς δεξαμενὰς, ποτίσαι τὰ πρόβατα τοῦ πατρὸς αὐτῶν Ἰοθόρ. 17 Παραγενόμενοι δὲ οἱ ποιμένες ἐξέβαλλον αὐτάς· ἀναστὰς δὲ Μωϋσῆς ἐρύσαστο αὐτάς, καὶ ἤντησεν αὐταῖς· καὶ ἐπότισε τὰ πρόβητα αὐτῶν. 18 Παραγενοντο δὲ πρὸς Ραγουὴλ τὸν πατέρα αὐτῶν. Ὁ δὲ εἶπεν αὐταῖς· Διὰ τί ἐταχύνετε τοῦ παραγενέσθαι σημερον; 19 Αἱ δὲ εἶπαν· Ἀνθρωπος Αἰγύπτιος ἐρύσαστο ἡμᾶς ἀπὸ τῶν ποιμένων, καὶ ἤντησεν ἡμῖν καὶ ἐπότισε τὰ πρόβητα ἡμῶν. 20 Ὁ δὲ εἶπε ταῖς θυγατράσιν αὐτοῦ· Καὶ ποῦ ἐστίν; καὶ ἵνατι καταλειπίπατε τὸν ἄνθρωπον; Καλέσατε οὖν αὐτόν, ὅπως φάγη ἄρτον. 21 Κατωκίσθη δὲ Μωϋσῆς παρα τῷ ἄνθρωπῳ· καὶ ἐξέδοτο Σεπτώρην τὴν θυγατέρα αὐτοῦ Μωϋσῆ ἡγναικά. 22 Ἐν γαστρὶ δὲ λαβούσα ἡ γυνὴ, ἔτεκεν υἱόν· καὶ ἐπωνόμασε Μωϋσῆς τὸ ὄνομα αὐτοῦ Γηρσίμ, λέγων· Ὅτι παροικίος εἰμι ἐν γῆ ἄλλοτριᾷ.

23 Μετὰ δὲ τὰς ἡμέρας τὰς πολλὰς ἐκεῖνας ἐτελεύτησεν ὁ βασιλεὺς Αἰγύπτου· καὶ κατεστέναξαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἀπὸ τῶν ἔργων καὶ ἀνεβόησαν, καὶ ἀνέβη ἡ βοή αὐτῶν πρὸς τὸν θεόν ἀπὸ τῶν ἔργων. 24 Καὶ εἰσῆκουσεν ὁ θεὸς τὸν στεναγμὸν αὐτῶν, καὶ ἐμῆσθη ὁ θεὸς τῆς διαθήκης αὐτοῦ τῆς πρὸς Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ, 25 καὶ ἐπέιδεν ὁ θεὸς τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ καὶ ἐγνώσθη αὐτοῖς'.

III. Καὶ Μωϋσῆς ἦν ποιμαίνων τὰ πρόβατα Ἰοθόρ τοῦ γαμβροῦ αὐτοῦ τοῦ ἱερέως Μαδιάμ, καὶ ἤγαγε τὰ πρόβητα ὑπὸ τὴν ἔρημον, καὶ

15. AEFX: κατώκ. 17. A'EFX: ἐξέβαλλον. AFX* *. ἤντηλ. αὐτ. 18. AX (pro 'Ραγ.) : Ἰοθόρ. AEFX: Τί ὅτι. 19. AEX: εἶπον. AX* ἡμῶν. 20. A'X* (pr.) Καί. AEFX † (a. καταλ.) ἔτως. 21. AE: Μωσεί. 22. AX* Μωϋση. et Ὅτι. 23. A: εἰσίδεν. — 1. AX: ἦγεν.

לְהַרְג אֶת־מֹשֶׁה וַיְבָרַח מֹשֶׁה מִפְּנֵי פָרְעֹה וַיָּשָׁב בְּאֶרֶץ־מִדְיָן וַיָּשָׁב עַל־הַבְּאֵר׃ וּלְכֹהֵן מִדְיָן שָׁבַע בְּנוֹת וַתְּבָאנָה וַתַּדְלִינָה וַתַּמְלִאנָה אֶת־הַתְּהֻטִּים לְהַשְׁקוֹת צֹאן אֲבִיהֶן׃ וַיְבֹאֵי הָרֹעִים וַיַּגְרִשׂוּם וַיִּקַּם מֹשֶׁה וַיִּשְׁלַח וַיִּשְׁק אֶת־צֹאנָם׃ וַתְּבָאנָה אֶל־רַעֲוָאֵל אֲבִיהֶן וַיֹּאמֶר מִדְיָן מַה־רָאִיתֶן בַּאֲדָמָרְךָ אִישׁ מִצְרָיִם הֵצִילֵנוּ מִיַּד הָרֹעִים וַכֹּס־דָּלָה לָנוּ וַיִּשְׁק אֶת־הַצֹּאן׃ וַיֹּאמֶר אֶל־בְּנֹתָיו וַאֲנִי לָמָּה זֶה עֲשִׂיתֶן אֶת־הָאִישׁ קְרָאֹן לֹו וַיֹּאכַל לָחֶם׃ וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה לְשִׁבְתְּ אֶת־הָאִישׁ וַיִּתֵּן אֶת־צֹפְרָה בָתּוֹ לְמֹשֶׁה׃ וַתֵּלֶד בֶּן וַיִּקְרָא אֶת־שְׁמוֹ גֵּרְשֹׁם כִּי אָמַר גֵּר הָיִיתִי בְּאֶרֶץ נְכַרִּיה׃ פ וַיְהִי בְּיָמִים הָרַבִּים הָהֵם וַיָּמָת מֶלֶךְ מִצְרָיִם וַיֹּאמְרוּ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מִן־הָעֲבֹדָה וַיִּזְעְקוּ וַתַּעַל שׁוֹעֲתָם אֶל־הָאֱלֹהִים מִן־הָעֲבֹדָה׃ וַיִּשְׁמַע אֱלֹהִים אֶת־נַאֲקָתָם וַיִּזְכֹּר אֱלֹהִים אֶת־בְּרִיתֹו אֶת־אֲבֹרָהֶם אֶת־יִצְחָק וְאֶת־יַעֲקֹב׃ כ ה וַיִּרְא אֱלֹהִים אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיַּדַּע אֱלֹהִים׃

III. ומשה היה רועה את־צאן ותרן חתנו פתן מדין וינהג את־הצאן אהר המדבר ויבא אל־תר האלהים



Amen-Mésu (Voir note 10, p. 275).

16. *Avait sept filles. Les Septante ajoutent : « paissant les brebis de leur père ather (Jéthro) ».*
17. *Les jeunes filles défendues. Les Septante ajoutent : « il puisa pour elles ».*
18. *Pourquoi êtes-vous revenues plus tôt que de coutume? Hébreu et Septante : « pourquoi vous êtes-vous hâtées de revenir aujourd'hui? »*
19. *Avec nous. Hébreu et Septante : « pour nous ».*
21. *Jura qu'il habiterait. Hébreu : « accepta d'habiter »; Septante : « habita ».* — II (Moïse) prit Séphora. Hébreu et Septante : « il (Raguel) lui donna Séphora ».
22. *J'ai été voyageur. Hébreu et Septante : « j'habite ».* — *Mais elle en enfanta un autre, etc.* Toute la fin du §. 22, relative à la naissance d'Éliézer, ne se trouve ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
23. *Les reconnut. Septante : se fit connaître à eux ».*

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 2° Commencements de Moïse (II).

giens de conspéctu ejus, morátus est in terra Mádián, et sedit juxta púteum.

Act. 7, 29.
Heb. 11, 27.

¹⁶ Erant autem sacerdoti Mádián septem filiae, quæ venérunt ad hauriéndam aquam : et implétis canálibus adaquáre cupiébant greges patris sui.

Ex. 18, 1.
Eliéze
Raguélis.

¹⁷ Supervenére pastóres, et ejecérunt eas : surrexitque Móyses, et defénsis puéllis, adaquávit oves earum. ¹⁸ Quæ cum revertissent ad Ráguel patrem suum, dixit ad eas : Cur velócius venístis sólito ? ¹⁹ Respondérunt : Vir ægyptius liberávit nos de manu pastórum : insuper et hausit aquam nobíscum, potúmque dedit óvibus. ²⁰ At ille : Ubí est ? inquit. Quare dimisístis hóminem ? vocáte eum ut cómedat panem. ²¹ Jurávit ergo Móyses

Gen. 29, 10.

Ex. 3, 1.
Num. 10, 29.

quod habitáret cum eo. Accepítque Séphoram filiam ejus uxórem : ²² quæ péperit ei filium, quem vocávit Gersam, dicens : Advena fui in terra aliéna. Alterum vero péperit, quem vocávit Eliezer, dicens : Deus enim patris mei adjútor meus eripuit me de manu Pharaónis.

Moyses
Séphoram
ducit
uxórem.
Ex. 18, 2-4.

1 Par.
23, 13.

²³ Post multum vero témporis mórtuus est rex Ægypti : et ingemiscéntes filii Israel, propter ópera vociferáti sunt : ascendítque clamor eórum ad Deum ab opéribus. ²⁴ Et audívit gémitum eórum, ac recordátus est féderis quod pépigít cum Abraham, Isaac, et Jacob. ²⁵ Et respéxit Dóminus filios Israel, et cognóvit eos.

Ex. 7, 7.
Act. 7, 30.
Mors
Pharaónis.

III. ¹ Móyses autem pascébat oves Jethro sócéri sui sacerdotis Mádián : cumque mináset gregem ad interióra deséрти, venit ad montem Dei

Gen. 15, 18.
Lev. 26, 42.
Luc. 1, 72.

Ex. 3, 7.
Ecccl. 55, 21.

3°
Moysis
vocatio.

sont une preuve de la véracité de l'historien, car il attribue sa fuite à la méchanceté de ses frères non moins qu'à l'hostilité des Égyptiens.

¹⁵ Dans la terre de Madián. Dans ce pays, Moïse n'avait plus à craindre le Pharaon, et néanmoins, par les caravanes qui faisaient le commerce entre l'Asie et l'Égypte, et par les ouvriers égyptiens qui travaillaient aux mines du Sinaï, il pouvait être facilement renseigné sur les événements qui se passaient dans la vallée du Nil.

¹⁶ Sept filles. Aujourd'hui encore, dans la péninsule du Sinaï, ce sont les jeunes filles non mariées qui font paître les troupeaux, cette occupation étant considérée comme indigne des hommes. — Pour puiser de l'eau. Sur les puits de l'Orient voir plus

haut les notes sur Genèse, xxiv, 41; xxix, 2.

fuyant de sa présence, demeura dans la terre de Madián, et s'assit près d'un puits.

¹⁶ Or le prêtre de Madián avait sept filles, qui vinrent pour puiser de l'eau ; et, les canaux remplis, elles désiraient abreuver les troupeaux de leur père.

¹⁷ Les pasteurs survinrent et les chassèrent ; mais Moïse se leva et, les jeunes filles défendues, il abreuva leurs brebis. ¹⁸ Lorsqu'elles furent revenues vers Raguél leur père, il leur demanda : « Pourquoi êtes-vous revenues plus tôt que de coutume ? » ¹⁹ Elles répondirent : « Un Égyptien nous a délivrées de la main des pasteurs : de plus, il a même puisé de l'eau avec nous, et il a donné à boire à nos brebis ». ²⁰ « Mais où est-il ? » reprit Raguél. Pourquoi avez-vous laissé aller cet homme ? appelez-le, afin qu'il mange du pain ». ²¹ Moïse jura donc qu'il habiterait avec lui, et il prit Séphora sa fille pour femme : ²² laquelle lui enfanta un fils qu'il appela Gersam, disant : « J'ai été voyageur dans une terre étrangère. » Mais elle en enfanta un autre qu'il appela Éliézer, disant : « Le Dieu de mon père, mon aide, m'a délivré de la main du Pharaon ».

²³ Mais après bien du temps, le roi d'Égypte mourut, et les enfants d'Israël, gémissant à cause de leurs travaux, vociférèrent, et leur clameur monta de leurs travaux jusqu'à Dieu. ²⁴ Et il entendit leur gémissement, et il se souvint de l'alliance qu'il fit avec Abraham, Isaac et Jacob. ²⁵ Et le Seigneur regarda les enfants d'Israël et il les reconnut.

III. ¹ Cependant Moïse paissait les brebis de Jéthro son beau-père, prêtre de Madián ; or, lorsqu'il eut conduit le troupeau dans l'intérieur du désert, il

haut les notes sur Genèse, xxiv, 41; xxix, 2.

²³ Après bien du temps : Ramsès II mourut après un long règne de soixante-dix ans.

3° Vocation de Moïse, III-IV.

III. 4. Jéthro. Plus haut (II, 18), le beau-père de Moïse est appelé Raguél ; ici, Jéthro ; dans les Nombres (x, 29), il reçoit un troisième nom, celui de Hobab. Depuis longtemps on a cherché la solution de cette apparente contradiction. Plusieurs ont cru que Jéthro, Hobab et Raguél étaient trois noms d'une même personne. Cela n'est pas impossible ; mais il est plus vraisemblable que Raguél était le père de Jéthro et Hobab le fils ou le gendre de ce dernier, et le beau-frère de Moïse. Jéthro et Hobab sont appe-

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 3^o Moysis vocatio (III-IV).

ἤλθεν εἰς τὸ ὄρος Χωρήβ. 2 Ὁφθη δὲ αὐτῷ ἄγγελος κυρίου ἐν πυρὶ φλογὸς ἐκ τοῦ βάλτου, καὶ ὄρα ὅτι ὁ βάλτος καίεται πυρὶ, ὁ δὲ βάλτος οὐ κατακαίεται. 3 Ἐίπε δὲ Μωϋσῆς· Πარελθὼν ὑψομαι τὸ ὄραμα τὸ μέγα τοῦτο, ὅτι οὐ κατακαίεται ὁ βάλτος. 4 Ὡς δὲ εἶδε κύριος ὅτι προσάγει ἰδεῖν, ἐκάλεσεν αὐτὸν κύριος ἐκ τοῦ βάλτου, λέγων· Μωϋσῆ, Μωϋσῆ. Ὁ δὲ εἶπε· Τί ἐστὶ; 5 Ὁ δὲ εἶπε· Μὴ ἐγγίσῃς ὧδε· λῦσαι τὸ ὑπόδημα ἐκ τῶν ποδῶν σου, ὅ γάρ τόπος, ἐν ᾧ σὺ ἕστηκας, γῆ ἁγία ἐστὶ.

6 Καὶ εἶπεν· Ἐγὼ εἰμὶ ὁ θεὸς τοῦ πατρὸς σου, θεὸς Ἀβραάμ καὶ θεὸς Ἰσαὰκ καὶ θεὸς Ἰακώβ. Ἀπέστρεψε δὲ Μωϋσῆς τὸ πρόσωπον αὐτοῦ· εὐλαβεῖτο γὰρ κατεμβλέψαι ἐνώπιον τοῦ θεοῦ. 7 Ἐίπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἴδων εἶδον τὴν κάκωσιν τοῦ λαοῦ μου τοῦ ἐν Αἰγύπτῳ, καὶ τῆς κραυγῆς αὐτῶν ἀκήκοα ἀπὸ τῶν ἐργοδιωκτῶν· οἶδα γάρ τὴν ὀδύνην αὐτῶν, καὶ κατέβην ἐξελέσθαι αὐτοὺς ἐκ χειρὸς τῶν Αἰγυπτίων, καὶ ἐξαγαγεῖν αὐτούς ἐκ τῆς γῆς ἐκείνης, καὶ εἰσαγαγεῖν αὐτούς εἰς γῆν ἀγαθὴν καὶ πολλήν, εἰς γῆν ῥέουσαν γάλα καὶ μέλι, εἰς τὸν τόπον τῶν Χαναναίων καὶ Χετταίων καὶ Ἀμορραίων καὶ Φερεζαίων καὶ Γεργεσαίων καὶ Εὐαίων καὶ Ἰεθουσαίων. 9 Καὶ νῦν ἰδοὺ κραυγὴ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἤκει πρὸς με· κάγω ἐώρακα τὸν θλιμμὸν ὃν οἱ Αἰγύπτιοι θλίβουσιν αὐτούς. 10 Καὶ νῦν δεῦρο, ἀποστείλω σε πρὸς Φαραῶ βασιλέα Αἰγύπτου, καὶ ἐξάξεις τὸν λαόν μου τούτους υἱούς Ἰσραὴλ ἐκ γῆς Αἰγύπτου. 11 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς τὸν θεόν· Τίς εἰμὶ ἐγώ, ὅτι πορεύσομαι πρὸς Φαραῶ βασιλέα Αἰγύπτου, καὶ ὅτι ἐξάξω τοὺς υἱούς Ἰσραὴλ ἐκ γῆς Αἰγύπτου; 12 Ἐίπε δὲ ὁ θεὸς Μωϋσῆ, λέγων· Ὅτι ἔσομαι μετὰ σοῦ. Καὶ τοῦτό σοι τὸ σημεῖον ὅτι ἐγὼ σε

2 הַרְבֵּה: וַיֵּרָא מִלְאָךְ יְהוָה אֵלָיו 2
בְּלִבְתַּאֲשׁ מִתּוֹךְ הַסֵּנֶה וַיֵּרָא וְהִנֵּה
הַסֵּנֶה בֵּיעַר בְּאֵשׁ וְהַסֵּנֶה אֵינּוּ אֵפֶל;
3 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶסְתַּרֶּנָּה וַאֲרָאֶה אֶת־
הַמַּוֶּלֶה הַגָּדֹל הַזֶּה מִדֹּעַ לֹא יִבְעַר
4 הַסֵּנֶה: וַיֵּרָא יְהוָה כִּי סָר לְרְאֹת
וַיִּקְרָא אֵלָיו אֱלֹהִים מִתּוֹךְ הַסֵּנֶה
וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה מֹשֶׁה וַיֹּאמֶר הֲנִי:
ה וַיֹּאמֶר אֵל־תִּקְרַב הֵלֶם שָׁל־נִעְלִיךָ
מֵעַל רַגְלֶיךָ כִּי הַמָּקוֹם אֲשֶׁר אֲתָה
6 עוֹמֵד עָלָיו אֲדַמְתִּי קֹדֶשׁ הוּא: וַיֹּאמֶר
אֲנֹכִי אֱלֹהֵי אַבְרָהָם אֱלֹהֵי אִשְׁרָהֵם אֱלֹהֵי
יִצְחָק וְאֵלֵי יַעֲקֹב וַיִּסְתַּר מֹשֶׁה
פָּנָיו כִּי יָרָא מִתְּהַיֵּט אֱלֹהֵי אֱלֹהִים:
7 וַיֹּאמֶר יְהוָה רְאֵה רְאִיתִי אֶת־עֲנִי
עִמִּי אֲשֶׁר בְּמִצְרַיִם וְאֶת־צַעֲקוֹתָם
שָׁמַעְתִּי מִפְּנֵי נִגְשָׁיו כִּי יָדַעְתִּי אֶת־
8 מַכְאֲבוֹ: וְאֵרָד לְהַצִּיִּקְוֹ מִיַּד מִצְרַיִם
וְלְהַעֲלֹתוֹ מִן־הָאָרֶץ הַהִוא אֶל־אָרֶץ
טוֹבָה וְרַחֲבָה אֶל־אָרֶץ זָבַת חֶלֶב
וּדְבַשׁ אֶל־מָקוֹם הַפְּנִיעֵנִי וְהִתְחַלֵּי
וְהָאֲמַרְי וְהַפְרֹדִי וְהַחֲנִי וְהַיְבוּסִי:
9 וְעַתָּה הִנֵּה צָעַקְתָּ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל בְּאָזְ
אָלָי וְגַם־רְאִיתִי אֶת־הַלֶּחֶץ אֲשֶׁר
י מִצְרַיִם לְחַצֵּים אֲתָם: וְעַתָּה לָכֵן
וְאֲשַׁלְּחֶנְךָ אֶל־פַּרְעֹה וְהוֹצֵא אֶת־עַמִּי
11 בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מִמִּצְרַיִם: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה
אֱלֹהֵי אֱלֹהִים מִי אֲנֹכִי כִּי אֵלֶךְ אֶל־
פַּרְעֹה וְכִי אֹדְבֶנָה אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
12 מִמִּצְרַיִם: וַיֹּאמֶר כִּי־אֶהְיֶה עִמָּךְ
וְזֶה־לָּקֶתְךָ הָאוֹת כִּי אֲנֹכִי שָׁלַחְתִּיךָ

1. A²EFX + (p. 58.) τῷ θεῷ. 2. AEFX: φλογὶ πυρός. EFX (ter): ἡ βῆτα. (etiam in sequentibus versibus). 4. AX: ἴδεν. 5. AX: Καὶ εἶπεν. EX: λῦσον. A¹X* σὺ. 6. AEFX: εἶπ. αὐτῷ... ὁ θεὸς Ἀβρ. (EFX quater: ὁ θ.). EFX: καταβλ. 7. AFX: ἴδων. 8. AFX* τῶν. AX* κ. εἰσαγ. αὐτῶν. AFX: κ. Εὐαίων κ. Γεργ. 9. FX: ἡ κρ. AX: καὶ ἐγὼ. 11. FX: Ἐίπεν δὲ. X* ἐγὼ. F: παρεύσομαι. 12. AX* ὁ θ. M. λέγων.

2. *Le Seigneur.* Hébreu et Septante: « l'ange du Seigneur ». — *Il voyait que le buisson...* Hébreu: « il regardait, et voici, le buisson... ». —
3. *Donc.* Vulgate: ergo, ou n'est dans l'hébreu ni dans les Septante.
4. *Me voyant.* Septante: « qu'y a-t-il? »
7. *Lui dit.* Hébreu: « dit ». — *J'ai vu.* Hébreu et Septante: « voyant j'ai vu ». — *La dureté de ceux qui président aux travaux.* Hébreu et Septante: « ses oppresseurs ».
8. *Le conduire.* Hébreu: « le faire monter ». —

Dans une autre terre. Septante: « et l'introduire dans une terre ». — *Du Chananéen,* etc. Les Septante ont le pluriel. Entre les Phérezéens et les Hévéens, ils nomment de plus « les Gergéséens ».
9. *La clameur.* Hébreu: « voici, la clameur »; Septante: « et maintenant voici la clameur ».
10. *Mais viens...* afin que tu retires. Hébreu et Septante: « maintenant viens... et tu retireras ». — *Le Pharaon.* Les Septante ajoutent: « le roi d'Égypte ».
11. *Vers le Pharaon.* Septante: « vers le Pharaon, roi d'Égypte ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 3^e Vocation de Moïse (III-IV).

Horeb. ² Apparuitque ei Dóminus in flamma ignis de médio rubi : et vidébat quod rubus arderet, et non combureretur. ³ Dixit ergo Móyses : Vadam, et vidébo visionem hanc magnam, quare non comburatur rubus. ⁴ Cernens autem Dóminus quod pérgeret ad videndum, vocávit eum de médio rubi, et ait : Móyses, Móyses. Qui respóndit : Adsum. ⁵ At ille : Ne appropies, inquit, huc : solve calcamentum de pédibus tuis : locus enim, in quo stas, terra sancta est.

3 Reg. 19, 8.
Act. 7, 30.
Deut. 33, 16.
Rubus ardens.

Act. 7, 31.

Gen. 31, 11 ;
22, 11.

Act. 7, 33.
Jos. 5, 16.
Gen. 28, 17.

Act. 7, 32.
Mat. 23, 32.

⁶ Et ait : Ego sum Deus patris tui, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob. Abscóndit Móyses faciém suam : non enim audébat aspícere contra Deum. ⁷ Cui ait Dóminus : Vidi afflictiónem pópuli mei in Ægypto, et clamórem ejus audivi propter duritiám eórum qui præsent opéribus : ⁸ et sciens dolórem ejus, descénde ut liberem eum de mánibus Ægyptiórum, et educam de terra illa in terram bonam, et spatiósam, in terram quæ fluit lacte et melle, ad loca Chananéi, et Hethæi, et Amorrhæi, et Pherezæi, et Hevæi, et Jebusæi. ⁹ Clamor ergo filiórum Israel venit ad me : vidique afflictiónem eórum, qua ab Ægyptiis opprimuntur. ¹⁰ Sed veni, et mittam te ad Pharaónem, ut educas pópulum meum, filios Israel, de Ægypto. ¹¹ Dixitque Móyses ad Deum : Quis sum ego ut vadam ad Pharaónem, et educam filios Israel de Ægypto ?

Ex. 2, 25.
Act. 7, 34.

Gen. 11, 5.

Deut. 8, 7.

Ex. 33, 3.
1 Reg. 14, 25.

Moysis missio.

Act. 7, 34.
Jos. 24, 5.
Ps. 104, 26.

Ex. 4, 10.
1 Cor. 1, 27.

Gen. 31, 3.
Jos. 1, 5.
Jud. 6, 16.

¹² Qui dixit ei : Ego ero tecum : et hoc habébis signum, quod miserim

vint à la montagne de Dieu, Horeb. ² Et le Seigneur lui apparut dans une flamme de feu du milieu du buisson ; et il voyait que le buisson brûlait et ne se consumait point. ³ Moïse dit donc : « J'irai et je verrai cette grande vision, pourquoi le buisson ne se consume point ». ⁴ Mais le Seigneur, voyant qu'il s'avancait pour voir, l'appela du milieu du buisson et dit : « Moïse, Moïse ». Lequel répondit : « Me voici ». ⁵ Et le Seigneur : « N'approche point d'ici, dit-il : ôte la chaussure de tes pieds ; car le lieu dans lequel tu es est une terre sainte ».

⁶ Il ajouta : « Je suis le Dieu de ton père, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob ». Moïse cacha sa face, car il n'osait pas regarder vers Dieu. ⁷ Le Seigneur lui dit : « J'ai vu l'affliction de mon peuple en Égypte, et j'ai entendu sa clameur à cause de la dureté de ceux qui président aux travaux. ⁸ Et sachant sa douleur, je suis descendu pour le délivrer des mains des Égyptiens, et pour le conduire de cette terre dans une autre terre bonne et spacieuse, dans une terre où coulent du lait et du miel, au pays du Chananéen, de l'Héthéen, de l'Amorrhéen, du Phérezéen, de l'Hévéen et du Jébuséen. ⁹ La clameur des enfants d'Israël est venue jusqu'à moi, et j'ai vu leur affliction, dont ils sont accablés par les Égyptiens. ¹⁰ Mais viens, et je t'enverrai vers le Pharaon, afin que tu retires mon peuple, les enfants d'Israël, de l'Égypte ». ¹¹ Et Moïse répondit à Dieu : « Qui suis-je, moi, pour que j'aille vers le Pharaon, et que je retire les enfants d'Israël de l'Égypte ? » ¹² Le Seigneur lui répliqua : « Je serai avec toi, et tu auras ceci pour signe que je t'aurai en-

lés *hôtén* de Moïse, dénomination vague qui peut signifier beau-père et beau-frère. Raguel est appelé père, *áb* de Séphora, la femme de Moïse ; mais il n'est dit nulle part expressément qu'il fut beau-père du législateur des Hébreux. Le mot *áb* pouvant signifier, en hébreu, *grand-père* aussi bien que père, il y a tout lieu de penser que Raguel, qui apparaît comme chef de famille (u, 18), était le père de Jéthro. — *Horeb* : la même montagne que le Sinaï sur lequel Dieu, après la sortie d'Égypte, donna la loi à son peuple. Le nom du mont Horeb a peut-être survécu dans celui de Djébel-Aribéh, pic voisin du couvent de Sainte-Catherine au Sinaï. Aribéh est étymologiquement le même mot que Horeb, qui signifie « terre desséchée ».

² *Du buisson*. Cet arbuste porte dans le texte hébreu le nom de *senéh* ; c'est le mot par lequel la langue égyptienne désigne l'acacia épineux, *sent*.

— *Le buisson brûlait et ne se consumait point*. Comme dans tout l'Ancien Testament, les circonstances de cette théophanie étaient parfaitement appropriées à l'état dans lequel se trouvait Israël. Dieu, apparaissant dans un buisson ardent qui ne se consumait pas, attestait que son peuple, quoique plongé dans la fournaise de l'affliction, ne serait pas détruit. Voir *Actes*, vii, 29-33.

⁵ *Ote la chaussure de tes pieds*, en signe de respect, selon un usage encore en vigueur dans l'Orient.

⁶ *Je suis le Dieu d'Abraham*, etc. Ce langage relie l'Exode à la Genèse. Dieu renouvelle à la postérité d'Abraham, d'Isaac et de Jacob les promesses faites à ses ancêtres ; et Moïse a soin de les consigner dans toute leur teneur, comme il l'avait déjà fait dans la Genèse (voir les notes sur *Genèse*, xxxi, 43 ; xxxiii, 49 ; l, 43), pour entretenir dans le peuple la confiance et le soutenir au milieu des épreuves du désert.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 3^e Moÿsis vocatio (III-IV).

ἐξαποστελῶ, ἐν τῷ ἐξαγαγεῖν σε τὸν λαόν μου ἐξ Αἰγύπτου, καὶ λατρεύσετε τῷ θεῷ ἐν τῷ ὄρει τούτῳ.

13 Καὶ εἶπα Μωϋσῆς πρὸς τὸν θεόν· Ἴδού ἐγὼ ἐξελεῦσμαι πρὸς τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ, καὶ ἐρῶ πρὸς αὐτούς· Ὁ θεὸς τῶν πατέρων ἡμῶν ἀπέσταλκέ με πρὸς ὑμᾶς. Ἐρωτήσουσί με· Τί ὄνομα αὐτῷ; Τί ἐρῶ πρὸς αὐτούς; 14 Καὶ εἶπεν ὁ θεὸς πρὸς Μωϋσῆν λέγων· Ἐγὼ εἰμι ὁ ὢν. Καὶ εἶπεν· Οὕτως ἐρεῖς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ· Ὁ ὢν ἀπέσταλκέ με πρὸς ὑμᾶς.

15 Καὶ εἶπεν ὁ θεὸς πάλιν πρὸς Μωϋσῆν· Οὕτως ἐρεῖς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ· Κύριος ὁ θεὸς τῶν πατέρων ἡμῶν ὠπταί μοι, θεὸς Ἀβραάμ καὶ θεὸς Ἰσαὰκ καὶ θεὸς Ἰακώβ, ἀπέσταλκέ με πρὸς ὑμᾶς· τοῦτό μου ἐστὶν ὄνομα αἰώνιον καὶ μνημόσυνον γενεῶν γενεαῖς. 16 Ἐλθὼν οὖν συναγάγε τὴν γερουσίαν τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτούς· Κύριος ὁ θεὸς τῶν πατέρων ἡμῶν ὠπταί μοι, θεὸς Ἀβραάμ καὶ θεὸς Ἰσαὰκ καὶ θεὸς Ἰακώβ, λέγων· Ἐπισκοπῆ ἐπέσκεμμαι ὑμᾶς καὶ ὅσα συμβέβηκεν ὑμῖν ἐν Αἰγύπτῳ. 17 Καὶ εἶπεν· Αναβίβασον ὑμᾶς ἐκ τῆς κακώσεως τῶν Αἰγυπτίων εἰς τὴν γῆν τῶν Χαναταίων καὶ Χετταίων καὶ Ἀμορραίων καὶ Φερεζαίων καὶ Γεργεσαίων καὶ Εβυαίων καὶ Ἰεβουσαίων, εἰς γῆν ῥέονσαν γάλα καὶ μέλι.

18 Καὶ εἰσακούσονται σου τῆς φωνῆς· καὶ ἐξελεύσῃ σὺ καὶ ἡ γερουσία Ἰσραὴλ πρὸς Φαραῶν βασιλεῦ Αἰγύπτου, καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτόν· Ὁ θεὸς τῶν Ἑβραίων προσέκληται ἡμᾶς· πορευσόμεθα οὖν ὁδὸν ὁδῶν ἡμερῶν εἰς τὴν ἐρημον, ἵνα θύσωμεν τῷ θεῷ ἡμῶν. 19 Ἐγὼ θεὸς ἴδω, ὅτι οὐ προήσεται ὑμᾶς Φαραῶν βασιλεὺς Αἰγύπτου πορευθῆναι, εἰ μὴ μετὰ χειρὸς κραταιᾶς. 20 Καὶ ἐκτείνας τὴν χεῖρά πατάξω τοὺς Αἰγυπτίους ἐν πᾶσι τοῖς

13 יהוה צווייך אתה העם ממצרים תעבדו ויאמר אתה אללהים על הקרה הנה:

14 משה אללהים הנה אנכי בא אל בני ישראל ואמרתי להם אלהי אבותיכם שלחני אליכם ואמר לי מה שמו מה אמר אלהים: ויאמר

15 אלהים אלמשה אהיה אשר אהיה ויאמר פה תאמר לבני ישראל אהיה

16 ושלחני אליכם: ויאמר עוד אלהים אלמשה פה תאמר אלבני ישראל

17 יהוה אלהי אבותיכם אלהי אבותי יהוה ואתק ואלהי ועקב שלחני אליכם והשמי לעלם וזה זכרי לך

18 וזה: לך ואספת את זקני ישראל ואמרתי אלהים יהוה אלהי אבותיכם

19 ונראה אלי אלהי אברהם ויעקב לאמר פקד פקדתי אתכם ואת העשוי לכם במצרים: ואמר

20 אעלה אתכם מעני מצרים אלארץ הפנימי והתתי והאמרי והפריזי

21 והתתי והיבויטי אלארץ: ברת חלב ודבש: ושמו לקה וקאת אהיה

22 וזקני ישראל אלמלה מצרים ואמרתי אליו יהוה אלהי העבריים

23 נקרה עלינו ועתה נלכה נא דרה שלשת ימים במדבר ונזבחה ליהוה

24 ואלהינו: ואני ודשתי פי לא יפן אתכם מלה מצרים ולהקה ולא ביד

25 חזקה: ושלחתי את ידו והפירתי את מצרים בכל נפלאתי אשר

12. Mon peuple. Hébreu: « le peuple ». — Tu imoleras à Dieu. Hébreu et Septante: « vous servirez Dieu ».

13. S'ils me demandent. Septante: « ils me demanderont ».

14. De vos pères. Septante: « de nos pères ».

16. Va. Septante: « va donc ». — D'Israël. Septante: « des fils d'Israël ». — Dieu de vos pères. Septante: « Dieu de nos pères ».

17. Et j'ai dit. Septante: « et il a dit ». — Je vous retirerai. Hébreu et Septante: « je vous ferai monter ». — Du Chananéen, de l'Héthéen, etc. L'hébreu

et les Septante mettent ces noms au pluriel. Entre les Phéréziens et les Hévéens, les Septante nomment: « les Gergéséens ».

18. Après du roi d'Égypte. Septante: « auprès du Pharaon, roi d'Égypte ». — Tu lui diras. Hébreu: « vous lui direz ». — Nous a appelés. Hébreu: « nous est apparus ». — Nous ferons. Septante: « nous ferons donc ». — Au Seigneur notre Dieu. Septante: « à notre Dieu ».

19. Le roi d'Égypte. Septante: « le Pharaon, roi d'Égypte ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 3^e Vocation de Moïse (III-IV).

te : Cum eduxeris pópulum meum de Ægypto, immolábis Deo super montem istum.

¹³ Ait Moïses ad Deum : Ecce ego vadam ad filios Israel, et dicam eis : Deus patrum vestrorum misit me ad vos. Si dixerint mihi : Quod est nomen ejus? quid dicam eis? ¹⁴ Dixit Deus ad Moïsen : EGO SUM QUI SUM. Ait : Sic dices filiis Israel : QUI EST, misit me ad vos.

¹⁵ Dixitque iterum Deus ad Moïsen : Hæc dices filiis Israel : Dóminus Deus patrum vestrorum, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob, misit me ad vos : hoc nomen mihi est in ætérnum, et hoc memoriále meum in generatióem et generatióem. ¹⁶ Vade, et congrega senióres Israel, et dices ad eos : Dóminus Deus patrum vestrorum apparuit mihi, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob, dicens : Visitans visitavi vos, et vidi ómnia quæ acciderunt vobis in Ægypto. ¹⁷ Et dixi ut educam vos de afflictióné Ægypti, in terram Chananæi, et Hethæi, et Amorrhæi, et Pherezæi, et Hevæi, et Jebusæi, ad terram fluéntem lacte et melle.

¹⁸ Et audient vocem tuam : ingredierisque tu, et senióres Israel, ad regem Ægypti, et dices ad eum : Dóminus Deus Hebræorum vocavit nos : ibimus viam trium diérum in solitudinem, ut immolémus Dómino Deo nostro. ¹⁹ Sed ego scio quod non dimittet vos rex Ægypti ut eatis, nisi per manum válidam. ²⁰ Exténdam enim manum meam, et percútiám Ægyptum in cunctis mirabili-

voyé : lorsque tu auras retiré mon peuple de l'Égypte, tu immoleras à Dieu sur cette montagne ».

¹³ Moïse dit à Dieu : « Voici que j'irai vers les enfants d'Israël, et je leur dirai : Le Dieu de vos pères m'a envoyé vers vous. S'ils me demandent : Quel est son nom? que leur dirai-je? » ¹⁴ Dieu dit à Moïse : « JE SUIS CELUI QUI SUIS ». Il ajouta : « Tu diras ainsi aux enfants d'Israël : CELUI QUI EST m'a envoyé vers vous ».

¹⁵ Et Dieu dit encore à Moïse : « Tu diras ceci aux enfants d'Israël : Le Seigneur Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob, m'a envoyé vers vous : c'est là mon nom pour l'éternité, et c'est celui qui doit me rappeler à la mémoire de génération en génération. ¹⁶ Va et assemble les anciens d'Israël, et tu leur diras : Le Seigneur Dieu de vos pères m'a apparu, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob, disant : Visitant, je vous ai visités, et j'ai vu tout ce qui est arrivé en Égypte. ¹⁷ Et j'ai dit que je vous retirerai de l'affliction de l'Égypte pour vous conduire dans la terre du Chananéen, de l'Héthéen, de l'Amorrhéen, du Phérézéen, de l'Hévéen et du Jébuséen, terre où coulent du lait et du miel. ¹⁸ Et ils entendront ta voix ; et tu entreras, toi et les anciens d'Israël, auprès du roi d'Égypte, et tu lui diras : Le Seigneur Dieu des Hébreux nous a appelés : nous ferons le chemin de trois journées dans le désert, afin que nous immolions au Seigneur notre Dieu.

¹⁹ Mais moi, je sais que le roi d'Égypte ne vous laissera pas aller, si ce n'est par une main puissante. ²⁰ Aussi j'étendrai ma main, et je frapperai l'Égypte de

14. Je suis celui qui suis. Ici est révélé ce que l'Ancien Testament devait nous faire connaître de plus profond sur la nature de Dieu. Le Nouveau Testament nous a fait pénétrer plus avant dans la vie intime de Dieu et nous a montré clairement trois personnes en une substance unique, mais il ne nous en a pas appris davantage sur la nature même de Dieu, pens simplicitér. — Celui qui est. Le nom par lequel Dieu manifesta ici sa nature à Moïse est celui qu'on prononce ordinairement *Jéhovah* : mais ce n'est certainement pas là la véritable prononciation du tétragramme divin. Les Hébreux, ne prononçant jamais, par respect, le nom ineffable, lui ont toujours substitué, dans la lecture, un autre nom divin, ordinairement celui d'*Adonai*. Plus tard,

quand le texte hébreu fut ponctué, les Massorètes, se conformant à l'usage de leur nation, mirent sous les consonnes du nom יהוה les voyelles du mot *Adonai*. La véritable prononciation paraît être *Iahvéh* ou *Jahvéh*.

18. Terre où coulent du lait et du miel. C'est la deuxième fois que, dans cette théophanie, Dieu emploie ces expressions pour dépeindre la Palestine (voir §. 8). Cette locution, répétée par Moïse, fit fortune auprès des Hébreux (voir XII, 5; Lévitique, XX, 24, etc.); et de fait, jamais qualification ne fut mieux méritée. Les abeilles ont de tout temps abondé dans la terre de Chanaan, et de nombreux troupeaux y ont toujours donné un lait excellent.

19. Le roi d'Égypte. Ce roi était Ménéptah 1^{er},

Ex. 24, 4.
Act. 7, 7.

Nominis
divini
revelatio.

Gen. 32, 29.

Ap. 1, 4, 8;
4, 8;
Is. 41, 4.

Quid
Moyses
dicendum
habeat.

Is. 42, 8.
Ps. 134, 13.

Missio
Moysis
ad popu-
lum.

Ex. 5, 1, 3;
6, 2-5.

Ex. 6, 1.

Plagiarum
predictio.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 3^o Moyses vocatio (III-IV).

Θανασιούς μου οὓς ποιήσω ἐν αὐτοῖς, καὶ μετὰ ταῦτα ἐξαποστελεῖ ὑμᾶς. ²¹ Καὶ δώσω χάριν τῷ λαῷ τούτῳ ἐναντίον τῶν Αἰγυπτίων· ὅταν δὲ ἀποτρέχητε, οὐκ ἀπελεύσεσθε κενοί, ²² ἀλλὰ αἰτήσει γυνὴ παρὰ γείτονος καὶ συσκήνον αὐτῆς σκευὴ ἀργυρᾶ καὶ χρυσᾶ καὶ ἱματισμόν, καὶ ἐπιθήσετε ἐπὶ τοὺς υἱοὺς ὑμῶν καὶ ἐπὶ τὰς θυγατέρας ὑμῶν, καὶ σκελεύσατε τοὺς Αἰγυπτίους.

IV. Ἀπεκρίθη δὲ Μωϋσῆς καὶ εἶπεν· Ἐὰν μὴ πιστεύσωσί μοι μηδὲ εἰσακούσωσι τῆς φωνῆς μου; Ἐροῦσι γάρ· Ὅτι οὐκ ὄπται σοι ὁ θεός. ¹ Τί ἐρῶ πρὸς αὐτούς; ² Εἶπε δὲ αὐτῷ κύριος· Τί τοῦτό ἐστι τὸ ἐν τῇ χειρὶ σου; Ὁ δὲ εἶπε· Ράβδος. ³ Καὶ εἶπεν· Πῦρον αὐτὴν ἐπὶ τὴν γῆν. Καὶ ἔθραυεν αὐτὴν ἐπὶ τὴν γῆν, καὶ ἐγένετο ὄφις· καὶ ἔφυγε Μωϋσῆς ἀπ' αὐτοῦ. ⁴ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἐκτείνων τὴν χεῖρα καὶ ἐπιλαβοῦ τῆς κέρκου. Ἐκτείνων οὖν τὴν χεῖρα ἐπελάβετο τῆς κέρκου, καὶ ἐγένετο ῥάβδος ἐν τῇ χειρὶ αὐτοῦ. ⁵ Ἵνα πιστεύσωσί σοι, ὅτι ὄπται σοι ὁ θεός τῶν πατέρων αὐτῶν, θεός Ἀβραάμ καὶ θεός Ἰσαὰκ καὶ θεός Ἰακώβ. ⁶ Εἶπε δὲ αὐτῷ κύριος πάλιν· Εἰσένεγκον τὴν χεῖρά σου εἰς τὸν κόλπον σου. Καὶ εἰσήνεγκε τὴν χεῖρα αὐτοῦ εἰς τὸν κόλπον αὐτοῦ, καὶ ἐξήνεγκε τὴν χεῖρα αὐτοῦ ὡσεὶ χιών. ⁷ Καὶ εἶπεν· πάλιν· Εἰσένεγκον τὴν χεῖρά σου εἰς τὸν κόλπον σου. Καὶ εἰσήνεγκε τὴν χεῖρα εἰς τὸν κόλπον αὐτοῦ, καὶ ἐξήνεγκεν αὐτὴν ἐκ τοῦ κόλπου αὐτοῦ, καὶ πάλιν ἀπεκατέστη εἰς τὴν χροάν τῆς σαρκὸς αὐτῆς. ⁸ Ἐὰν δὲ μὴ πιστεύσωσί σοι μηδὲ εἰσακούσωσι τῆς φωνῆς τοῦ σημείου τοῦ πρώτου, πιστεύσουσί σοι τῆς φωνῆς τοῦ σημείου τοῦ δευτέρου. ⁹ Καὶ ἔστιαι ἐὰν μὴ πιστεύσωσί σοι τοῖς δυοῖν σημείοις τούτοις μηδὲ εἰσακούσωσι τῆς

אֲנִישָׁה בְּקַרְבּוֹ וְאֶחְרֵי-כֵן יַשְׁלַח אֲתֶכֶם; וְנִתְּנָי אֶת-הַיָּד הַזֹּאת בְּיַמִּי מִצָּרִים וְהָיָה כִּי תִלְכֹּן לֹא תֵלְכֶוּ רִיקָם; וְשָׂאֵלָה אִשָּׁה מִשְׁכֵּנֶתָהּ וּמִצָּרַת בֵּיתָהּ פְּלִי-בֶסֶף וּכְלֵי זָהָב וּשְׂמֹלֹת וּשְׂמָתָם עַל-בְּנֵיכֶם וְעַל-בְּנֹתֵיכֶם וְנִצְלַתְּם אֶת-מִצְרַיִם; **IV.** וַיַּעַן מֹשֶׁה וַיֹּאמֶר וְהָיָה לֹא-יֵאֱמִינֻ כִּי וְלֹא יִשְׁמְעוּ בְּקֹלִי כִּי וְאָמְרוּ לֹא-נִרְאָה אֱלֹהֶיךָ יְהוָה; וַיֹּאמֶר אֲלָיו יְהוָה מַה־בְּיָדְךָ בְּיָדְךָ וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה; וַיֹּאמֶר הַשֵּׁלִיכֶנָּה אֶרְצָה וַיִּשְׁלַכְהוּ אֶרְצָה וַיְהִי לְנֹחַשׁ וַיִּנָּס מֹשֶׁה מִפָּנָיו; וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה שְׁלַח יָדְךָ וַיִּהְיֶה בְּזַנְבּוֹ וַיִּשְׁלַח יָדוֹ וַיִּתְּקַם בּוֹ וַיְהִי לְמִטָּה בְּכַפּוֹ; לְמַעַן יֵאֱמִינֻ כִּי-נִרְאָה אֱלֹהֶיךָ אֱלֹהֵי אֲבֹתָם אֱלֹהֵי אֲבֹתָהֶם אֱלֹהֵי יִצְחָק וְאֱלֹהֵי יַעֲקֹב; וַיֹּאמֶר יְהוָה לֹא עֹד תִּבְאֲנֶנּוּ יְדָךְ בְּהִיָּקָה וַיִּבֹא יָדוֹ בְּהִיָּקוֹ וַיִּנְאֹץ וְהִנֵּה יָדוֹ מִצָּרַעַת פְּשָׁלָה; וַיֹּאמֶר הֲשֵׁב יָדְךָ אֶל-חִיָּקָה וַיִּשֵׁב יָדוֹ אֶל-חִיָּקוֹ וַיִּנְאֹץ מִחִיָּקוֹ וְהִנֵּה-שָׁבָה כַּף בְּבִשְׂרוֹ; וְהָיָה אִם-לֹא יֵאֱמִינֻ לְךָ וְלֹא יִשְׁמְעוּ לְקֹל הַאֲתָרוּן; וְהָיָה אִם-לֹא יֵאֱמִינֻ בְּכֹל הַאֲתָרוֹת

22. A¹X* ἀλλὰ. AX (pro σκλ.) : συσκευάσετε (FX: ἐπισυσκευάσατε). — 1. AFX† (p. Ἐάν) ἔν. AX† (a. ὁ θ.) κύριος. 5. EX† (ab in.) Καὶ εἶπεν αὐτῷ (X† κύριος). AEFX† (a. ὁ θ.) κύριος. EFX (ter) : ὁ θεός. 6. AEX: Εἰσένεγκαι (eti vs. 7). A²EX† (a. ὡσεὶ) λεπρῶσα (FX: λεπρός, X: λευκή). AEX: τὴν χ. αὐτῆ. EX: ἀποκατέστη (FX: ἀπε[σ]κατεστάθη) AFX αὐτῆ. 8. AX (pro δευτ.) : ἐοχάτω. 9. A²X* σοι.

v. 2. כִּי זֶה ק' כִּי

22. L'Égypte. septante : « les Égyptiens ».
 IV. 1. Ils ne me croiront point, etc. Septante : « s'ils ne me croient point et n'écoutent point ma voix (car ils diront : Dieu ne t'a pas apparue, que leur dirai-je ? »
 2. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 3. Il la jeta. L'hébreu et les Septante ajoutent : « à terre ». — De sorte que. Hébreu et Septante :

« et ». — S'enfuyait. L'hébreu et les Septante ajoutent : « devant lui ».
 4. Elle fut changée en verge. L'hébreu et les Septante ajoutent : « dans sa main ».
 5. Ajouta-t-il, manque dans les Septante. — Le Seigneur Dieu. Septante : « le Dieu ».
 6. Lépreuse, manque dans les Septante.
 7. Semblable au reste de sa chair. Septante : « de la couleur de sa chair ».
 8. Reprit le Seigneur, manque dans les Septante.

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 3^e Vocation de Moïse (III-IV).

bus meis, quæ facturus sum in médio eorum : post hæc dimittet vos.

²¹ Dabóque grátiam pópulo huic coram Ægyptiis : et cum egrediémini, non exibitis vácuí : ²² sed postulóbit mülíer a vicína sua et ab hóspita sua, vasa argénteá et áurea, ac vestes : ponetisque eas super filios et filias vestras, et spoliábitis Ægyptum.

IV. ¹ Respóndens Móyses, ait : Non credent mihi, neque áudient vocem meam, sed dicent : Non apparuit tibi Dóminus. ² Dixit ergo ad eum : Quid est quod tenes in manu tua? Respóndit : Virga. ³ Dixitque Dóminus : Projice eam in terram. Projéctit, et versa est in cólubrum, ita ut fúgeret Móyses. ⁴ Dixitque Dóminus : Exténde manum tuam, et apprehénde caudam ejus. Exténdit, et tenuit, vérsaque est in virgam. ⁵ Ut credant, inquit, quod apparúerit tibi Dóminus Deus patrum suórum, Deus Abraham, Deus Isaac, et Deus Jacob. ⁶ Dixitque Dóminus rursum : Mitte manum tuam in sinum tuum. Quam cum misisset in sinum, prótulit leprósam instar nivis. ⁷ Rétrahe, ait, manum tuam in sinum tuum. Retráxit, et prótulit íterum, et erat similis carni réliquæ. ⁸ Si non crediderint, inquit, tibi neque audierint sermónem signi prióris, credent verbo signi sequéntis. ⁹ Quod si nec duóbus quidem his signis crediderint, neque audierint vo-

Ex. 11, 3 ;
12, 36.

Ex. 11, 2 ;
Sap. 10, 17.

Signa
petuntur.

Signum
virgæ.

Ex. 7, 10.

Ex. 4, 31 ;
14, 31.
Act. 7, 36.

Ex. 3, 6, 14.
Signum
lepræ.

Num. 12, 10.
4 Reg. 5, 27.

toute sorte de prodiges que je vais faire au milieu d'eux : après cela il vous laissera aller. ²¹ Et je ferai que ce peuple trouvera grâce aux yeux des Égyptiens ; et quand vous sortirez, vous ne vous en irez pas dépourvus : ²² mais chaque femme demandera à sa voisine et à son hôtesse des vases d'argent et d'or, et des vêtements, que vous mettrez sur vos fils et vos filles, et vous dépouillerez l'Égypte ».

IV. ¹ Répondant, Moïse dit : « Ils ne me croiront point, et ils n'écouteront point ma voix, mais ils diront : Non, le Seigneur ne t'a pas apparu ». ² Le Seigneur lui dit donc : « Qu'est-ce que tu tiens en ta main ? » Il répondit : « Une verge ». ³ Le Seigneur ajouta : « Jette-la à terre ». Il la jeta, et elle fut changée en serpent ; de sorte que Moïse, s'enfuyait. ⁴ Mais le Seigneur dit : « Étends ta main et prends sa queue ». Il l'étendit, saisit la queue, et elle fut changée en verge. ⁵ « C'est afin qu'ils croient, ajouta-t-il, que t'a apparu le Seigneur Dieu de leurs pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob ». ⁶ Et le Seigneur lui dit de nouveau : « Mets ta main dans ton sein ». Quand il l'eut mise dans son sein, il la retira lépreuse et blanche comme la neige. ⁷ « Remets ta main dans ton sein », ajouta le Seigneur. Il la remit et il la retira une seconde fois, et elle était semblable au reste de sa chair. ⁸ « S'ils ne te croient point, reprit le Seigneur, et s'ils n'entendent point le langage du premier signe, ils croiront à la parole du signe suivant. ⁹ Que s'ils ne croient pas même à ces deux signes, et n'é-

treizième fils de Ramsès II, qui lui succéda immédiatement, ses douze aînés étant morts avant leur père. Les monuments égyptiens nous ont conservé



le portrait et le cartouche de ce persécuteur des Hébreux.

²². Et vous dépouillerez l'Égypte. Voir la note sur Exode, xi, 2.

IV. 1. Une verge. Sur les monuments de l'Égypte, les personnes d'un rang élevé, prêtres et autres, nous sont souvent représentées avec un bâton à la main. Ordinairement il était en bois d'acacia. Voir la note sur le §. 17.

3. C'est afin qu'ils croient. Outre ce résultat, les signes divins avaient pour but de convaincre Moïse encore hésitant, comme la suite le montrera ; ils étaient aussi destinés au Pharaon, comme l'indique le §. 21.

6. Comme la neige. La lèpre blanche était la



Le Pharaon Ménéphthah I^{er} (§. 19).
(D'après Lepsius).

φωῆς σου, λήψη ἀπὸ τοῦ ὕδατος τοῦ ποταμοῦ καὶ ἐκχεεῖς ἐπὶ τὸ ξηρόν, καὶ ἔσται τὸ ὕδωρ, ὃ ἐστὶν ἀβύσσος ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ, αἷμα ἐπὶ τοῦ ξηροῦ.

¹⁰ Ἐίπε δὲ Μωϋσῆς πρὸς κύριον· Δέομαι, κύριε, οὐκ ἰκανὸς εἰμι πρὸ τῆς χθὲς οὐδὲ πρὸ τῆς τρίτης ἡμέρας οὐδὲ ἀφ' οὗ ἤρξω λαλεῖν τῷ θεράποντί σου· ἰσχυρόφωνος καὶ βραδυγλωσσος ἐγὼ εἰμι. ¹¹ Ἐίπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Τίς ἔδωκε στόμα ἀνθρώπου, καὶ τίς ἐποίησε δύσκαυρον καὶ κωφόν, βλέποντα καὶ τυφλόν; οὐκ ἐγὼ ὁ θεός; ¹² Καὶ νῦν πορεύου, καὶ ἐγὼ ἀνοίξω τὸ στόμα σου, καὶ συμβιβάσω σε ὁ μέλλεις λαλήσαι. ¹³ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς· Δέομαι, κύριε, προχειρίζαι 'δυναμένον' ἄλλον, ὃν ἀποστελεῖς. ¹⁴ Καὶ θυμωθεὶς ὀργῇ κύριος ἐπὶ Μωϋσῆν εἶπεν· Οὐκ ἰδοὺ Ἀαρὼν ὁ ἀδελφός σου ὁ Λευΐται; ἐπίσταμαι, ὅτι λαλῶν λαλήσει αὐτός 'σοί'. Καὶ ἰδοὺ αὐτὸς ἐξελεῖται εἰς συνάντησίν σοι, καὶ ἰδὼν σε χαρήσεται ἐν ἐαυτῷ. ¹⁵ καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτὸν καὶ δώσεις τὰ ῥήματά 'μου' εἰς τὸ στόμα αὐτοῦ, καὶ ἐγὼ ἀνοίξω τὸ στόμα σου καὶ τὸ στόμα αὐτοῦ, καὶ συμβιβάσω ὑμᾶς ἅ ποιήσετε. ¹⁶ Καὶ αὐτός σοι λαλήσει πρὸς τὸν λαόν, καὶ αὐτὸς ἔσται σου στόμα, σὺ δὲ αὐτῷ ἔσῃ τὰ πρὸς τὸν θεόν. ¹⁷ Καὶ τὴν ῥάβδον ταύτην 'τὴν στραφεῖσαν εἰς ὄσιν' λήψη ἐν τῇ χεὶρί σου, ἐν ἣ ποιήσεις ἐν αὐτῇ τὰ σημεῖα.

¹⁸ Ἐπορεύθη δὲ Μωϋσῆς καὶ ἀπέστρεψε πρὸς Ἰοθὴρ τὸν γαμβρὸν αὐτοῦ, καὶ λέγει· Πορεύσομαι καὶ ὑποστρέψω πρὸς τοὺς ἀδελφούς μου τοὺς ἐν Αἰγύπτῳ, καὶ ὄψομαι εἰ εἶτι ζῶσι. Καὶ εἶπεν Ἰοθὴρ Μωϋσῆ· Βάδιζε ὑγαίνων· μετὰ δὲ τὰς ἡμέρας τὴς πολλὰς ἐκείνας ἐτελεύτησεν ὁ βασιλεὺς Αἰγύπτου.

¹⁹ Ἐίπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν ἐν Μαδίμ·

10. A¹ (pro κύρ.) τὸν θεόν. FX (pro ἰκ.) : εὐ-
λαλος. AFX : ἐχθὲς. A (pro pr. ἀδὲ) καί. 11. AFX :
κύρ. τῷ M. (A : Μωϋσεῖ, FX : Μωϋσῆ). AEFX† (a.
ὁ φ.) κύριος. 13. AEX : ἀλλ. δυν. 16. X : τὰ πρὸς λ.
AEX : προσλαλήσει. 18. A : ἐπέστρεψεν (EX : ἀνέστρ.,
X : ὑπ.). EFX. πενθερόν.

הָאֱלֹהִים וְלֹא יִשְׁמַעֲנִי לְקַלְקֶלְךָ וְלִקְהַתְּ
בְּמִימֵי הַיָּאָר וְשִׁפְכֶתָּ הַיַּבְשָׁתָּה וְהָיוּ
הַמַּיִם אֲשֶׁר תִּקַּח מִן־הַיָּאָר וְהָיוּ לְדָם
בַּיַּבְשָׁתָּה : וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־יְהוָה
כִּי אֲדֹנָי לֹא אֵישׁ דְּבָרִים אֲנִכִּי גַם
מִתְמוּל גַּם מִשְׁלָשָׁם גַּם מֵאֵז דְּבַרְךָ
אֶל־עַבְדֶּךָ כִּי כְבֹד־פָּנָי וּכְבֹד לְשׁוֹן
אֲנִכִּי : וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶלְיוּ מִי שָׁם
פֶּה לְקָדָם אִו מִי־יִשָּׁם אֵלָם אִו הֲרֹשׁ
אִו שִׁקָּה אִו עֵרָר תֵּלֵא אֲנִכִּי יְהוָה :
וַיַּעַתָּה לָּךְ וְאֲנִכִּי אֶהְיֶה עִם־פִּיךָ
וְהוֹרִיתִיךָ אֲשֶׁר תִּדְבָּר : וַיֹּאמֶר כִּי
אֲדֹנָי שְׁלֹד־נָא בְּנִדְתְּשַׁלָּה : וַיַּהַר־
אֶף יְהוָה בְּמֹשֶׁה, וַיֹּאמֶר תֵּלֵא אֶהְיֶן
אֶהְיֶה תֵלְוִי יְדַעְתִּי כִּי־דְבָר יִדְבָּר הוּא
וְגַם תִּהְיֶה־הוּא יֵצֵא לְקִרְאָתְךָ וְרֵאָה
טו וְשָׁמָּה בְּלָבֹן : וְדַבַּרְתָּ אֵלָיו וְשָׁמַתְּ אֶת־
הַדְּבָרִים בְּפִיו וְאֲנִכִּי אֶהְיֶה עִם־פִּיךָ
וְעִם־פִּיהוּ וְהוֹרִיתִי אֶתְכֶם אֶת אֲשֶׁר
16 תַּעֲשׂוּן : וְדַבַּר־תְּהוּא לָּךְ אֶל־הָעָם
וְהָיָה הוּא יְהִיֶה־לָּךְ לְפִהּ וְאָתָּה
17 תְּהִיֶה־לָּו לְאֵלֵהֶם : וְאֶת־הַמַּפְטֵן הַזֶּה
תִּקַּח בְּיָדְךָ אֲשֶׁר תַּעֲשֶׂה־בּוֹ אֶת־
18 הָאֲתָת : פ וַיִּלְכֶּה מֹשֶׁה וַיֵּשְׁבוּ
אֶל־יִתְר הַחֹתֵן וַיֹּאמֶר לוֹ אֵלְכָה נָא
וְאֵשׁוּבָה אֶל־אֵהִי אֲשֶׁר־בְּמִצְרַיִם
וְאַרְאֶה הָעוֹדָם חַיִּים וַיֹּאמֶר יִתְרוֹ
19 לְמֹשֶׁה לָּךְ לְשָׂלוֹם : וַיֹּאמֶר יְהוָה

9. Sera changé en sang. L'hébreu et les Septante ajoutent : « sur la terre ».

10. Moïse dit. L'hébreu et les Septante ajoutent : « au Seigneur ». — J'ai la langue plus embarrassée et plus lente. Hébreu et Septante : « je suis de voix faible et de langue embarrassée ».

11. N'est-ce pas moi? L'hébreu ajoute : « Jahvéh »; les Septante : « Dieu ».

12. Va donc. Septante : « et maintenant va ». — Je serai en ta bouche. Septante : « j'ouvrirai ta bouche ».

13. Envoyez celui que vous devez envoyer. Septante : « choisissez un autre qui soit capable et que vous enverrez ».

14. Je sais qu'Aaron... Hébreu et Septante : « n'y a-t-il pas Aaron? » — Parle avec facilité. Septante :

« parlera pour toi ».

15. Mes paroles. Hébreu : « les paroles ».

16. Tu le guideras dans les choses qui regardent Dieu. Hébreu : « tu tiendras pour lui la place de Dieu ».

17. Cette verge. Les Septante ajoutent : « changée en serpent ».

18. Je m'en irai. L'hébreu ajoute : « je te prie ». — Va en paix. Les Septante ajoutent : « or après ces jours nombreux, mourut le roi d'Égypte ».

19. Ainsi, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 3^e Vocation de Moïse (III-IV).

cem tuam : sume aquam flúminis, et effúnde eam super áridam, et quid quid háuseris de flúvio, vertétur in sánguinem.

¹⁰ Ait Móyses : Obsecro, Dómine, non sum éloquens ab heri et nudius-tértius : et ex quo locútus es ad seruum tuum, impeditióris et tardióris linguæ sum.

¹¹ Dixit Dóminus ad eum : Quis fecit os hóminis? aut quis fabricátus est mutum et surdum, vidéntem et cæcum? nonne ego? ¹² Perge igitur, et ego ero in ore tuo : docebóque te quid loquáris.

¹³ At ille : Obsecro, inquit, Dómine, mitte quem missúrus es. ¹⁴ Irátus Dóminus in Móysen, ait : Aaron frater tuus levites, scio quod éloquens sit : ecce ipse egréditur in occúrsum tuum, vidénsque te lætábitur corde.

¹⁵ Lóquere ad eum, et pone verba mea in ore ejus : et ego ero in ore tuo, et in ore illius, et osténdam vobis quid ágere debeátis.

¹⁶ Ipse loquétur pro te ad pópulum, et erit os tuum : tu autem eris ei in his quæ ad Deum pértinent. ¹⁷ Virgam quoque hanc sume in manu tua, in qua factúrus es signa.

¹⁸ Abiit Móyses, et revérsus est ad Jethro sócerum suum, dixitque ei : Vadam, et revértar ad fratres meos in Ægýptum, ut vídeam si adhuc vivant. Cui ait Jethro : Vade in pace.

¹⁹ Dixit ergo Dóminus ad Móysen

Signum
aquæ.

Ex. 7, 17-21.

Hæsitat
Móyses.

Ex. 6, 12, 30.

Jer. 1, 6.

Is. 6, 5.

Act. 7, 22.

Ps. 93 9.

Is. 51, 16.

Luc. 21, 15.

Mat. 10, 20.

Eccl. 45, 7.

Aaron
Móysi
socius
datur.

Jer. 1, 9.

Ex. 7, 1.

Móyses
Jethro
valedicit.

conten pas ta voix, prends de l'eau du fleuve et répands-la sur la terre, et tout ce que tu auras puisé au fleuve sera changé en sang ».

¹⁰ Moïse dit : « Je vous conjure, Seigneur, je n'ai pas la parole facile depuis hier et avant-hier; et même depuis que vous avez parlé à votre serviteur, j'ai la langue plus embarrassée et plus lente ».

¹¹ Le Seigneur lui dit : « Qui a fait la bouche de l'homme? ou qui a formé le muet ou le sourd, le voyant et l'aveugle? n'est-ce pas moi? ¹² Va donc, et moi je serai en ta bouche, et je t'enseignerai ce que tu dois dire ». ¹³ Mais lui : « Je vous conjure, Seigneur, dit-il, envoyez celui que vous devez envoyer ».

¹⁴ Le Seigneur, irrité contre Moïse, dit : « Je sais qu'Aaron ton frère, le Lévitte, parle avec facilité; voilà qu'il sort lui-même au-devant de toi, et te voyant, il se réjouira en son cœur.

¹⁵ Parle-lui, et mets mes paroles en sa bouche : et moi, je serai en ta bouche et en sa bouche, et je vous montrerai ce que vous devez faire.

¹⁶ Lui parlera pour toi au peuple, et sera ta bouche; et toi, tu le guideras dans les choses qui regardent Dieu. ¹⁷ Prends aussi en ta main cette verge avec laquelle tu dois faire les signes ».

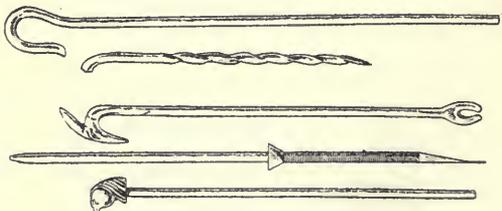
¹⁸ Moïse s'en alla, et retourna vers Jéthro, son beau-père, et lui dit : « Je m'en irai et je retournerai vers mes frères en Égypte, pour que je voie s'ils vivent encore ». Jéthro lui dit : « Va en paix ».

¹⁹ Ainsi le Seigneur dit à Moïse à

plus commune chez les Hébreux, et aussi, au témoignage de Celse, la plus difficile à guérir.

¹⁴. Le Seigneur, irrité contre Moïse. Ces mots indiquent que la conduite de Moïse en cette circonstance ne fut pas à l'abri de tout reproche, contrairement à l'opinion de quelques Pères, qui essaient d'expliquer les tergiversations de Moïse par sa seule humilité. Il est difficile de ne pas voir ici dans sa conduite une défiance, sans doute irraisonnée, à l'égard des promesses divines. Du reste, cet épisode est une preuve de détail en faveur de l'authenticité de l'Exode. Un écrivain postérieur n'aurait pas osé relater des faits et des paroles capables de diminuer, si peu que ce fût, la gloire du législateur des Hébreux; même de son temps, un autre que lui ne l'aurait pas fait.

¹⁷. Cette verge avec laquelle tu dois faire les signes. En effet, sans compter le changement de la verge en serpent, c'est en éten-



Bâtons égyptiens (V. 17).
(Fouilles de Daschour).

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 3° Moysis vocatio (III-IV).

Βάδιζε, ἀπελθε εἰς Αἴγυπτον· τεθνήκασι γὰρ πάντες οἱ ζητούντες σου τὴν ψυχὴν. 20 Ἀναβῶν δὲ Μωϋσῆς τὴν γυναικα καὶ τὰ παιδία ἀνεβράσεν αὐτὰ ἐπὶ τὰ ὑποζύγια, καὶ ἐπέστρεψεν εἰς Αἴγυπτον. Ἐλαβε δὲ Μωϋσῆς τὴν ῥάβδον τὴν παρὰ τοῦ θεοῦ ἐν τῇ χειρὶ αὐτοῦ.

21 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Πορευόμενον σου κατὰ ἀποστρέφοντος εἰς Αἴγυπτον, ὅρα, πάντα τὰ τέρατα, ἃ δέδοκα ἐν ταῖς χερσὶ σου, ποιήσεις αὐτὰ ἐναντίον Φαραώ· ἐγὼ δὲ σκληρυνῶ τὴν καρδίαν αὐτοῦ, καὶ οὐ μὴ ἐξαποστείλῃ τὸν λαόν. 22 Σὺ δὲ εἶρεῖς τῷ Φαραώ· Τάδε λέγει κύριος· Τίος πρωτότοκός μου Ἰσραήλ. 23 εἶπα δὲ σοι· Ἐξαπόστειλον τὸν λαόν μου, ἵνα μοι λατρεύσῃ· εἰ μὲν οὖν μὴ βούλει ἐξαποστεῖλαι αὐτούς, ὅρα οὖν ἐγὼ ἀποκτενῶ τὸν υἱόν σου τὸν πρωτότοκον.

24 Ἐγένετο δὲ ἐν τῇ ὁδῷ ἐν τῷ καταλύματι συνήτησεν αὐτῷ ἄγγελος κυρίου καὶ ἐζήτηε αὐτὸν ἀποκτεῖναι. 25 Καὶ λαβοῦσα Σεπφώρα ψῆφον περιετεμε τὴν ἀκροβυστίαν τοῦ υἱοῦ αὐτῆς, καὶ προσέπεσε πρὸς τοὺς πόδας αὐτοῦ, καὶ εἶπεν· Ἔστι τὸ αἷμα τῆς περιτομῆς τοῦ παιδίου μου. 26 Καὶ ἀπήλθεν ἀπ' αὐτοῦ· διότι εἶπεν· Ἔστι τὸ αἷμα τῆς περιτομῆς τοῦ παιδίου μου.

27 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Ἀαρών· Πορεύθητι εἰς συνάντησιν Μωϋσῆ ἐἰς τὴν ἔρημον. Καὶ ἐπορεύθη καὶ συνήτησεν αὐτῷ ἐν τῷ ὄρει τοῦ θεοῦ, καὶ κατεφίλησαν ἀλλήλους. 28 Καὶ ἀγγέγειλε Μωϋσῆς τῷ Ἀαρών πάντας τοὺς λόγους κυρίου, οὓς ἀπέστειλε, καὶ πάντα τὰ ὄρηματα, ἃ ἐνετείλατο αὐτῷ. 29 Ἐπορεύθη δὲ Μωϋσῆς καὶ Ἀαρών, καὶ συνήγαγον τὴν γερουσίαν τῶν υἱῶν Ἰσραήλ. 30 Καὶ ἐλάλησεν Ἀαρών πάντα τὰ ὄρηματα ταῦτα, ἃ ἐλάλησεν ὁ θεὸς πρὸς Μωϋσῆν, καὶ ἐποίησε τὰ σημεῖα ἐναντίον τοῦ λαοῦ. 31 Καὶ ἐπίστευσεν ὁ λαὸς

אל-משה בְּמִדְוָן לָהּ שָׁב מִצְרַיִם פִּי-
מתו פֶּלֶא הַאֲנָשִׁים הַמְּבַקְשִׁים אֶת-
בְּנָיו וַיִּרְפָּבֶם עַל-תְּהֻמָּו וַיָּשָׁב אֶרְצָה
מִצְרַיִם וַיִּקַּח מֹשֶׁה אֶת-מִשְׁה
21 הַאֲלֵהִים בְּיָדוֹ וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-
מֹשֶׁה בְּלִבְתָּהּ לְשׁוּב מִצְרַיִמָה רֵאֵה
פֶּלֶא הַמְּפֹתִים אֲשֶׁר-שָׁמַתִּי בְיָדְךָ
וְעֲשִׂיתָם לְפָנַי פְּרָעָה וְאָנֹכִי אֶהְיֶה
22 אֶת-לִבּוֹ וְלֹא יִשְׁלַח אֶת-הָעָם וְאָמַרְתָּ
אֶל-פְּרָעָה כֹּה אָמַר יְהוָה בְּנִי בְכָרִי
23 וַיִּשְׂרָאֵל וְאָמַר אֲלֵיךָ שְׁלַח אֶת-בְּנִי
וַיַּעֲבֹדֵנִי וְהִתְמַאֵן לְשַׁלְּחֹה הַנֵּה אֲנֹכִי
24 הִרְג אֶת-בְּנִי בְכָרְךָ וַיְהִי בַּחֲרָף
בְּמַלְוֹן וַיִּפְּשֶׁהוּ יְהוָה וַיִּבְקֶשׂ הַמִּיתוֹ:
כֹּה וְתִקַּח צִפְרָה צֹר וְתִכְרַת אֶת-עַרְבֶלֶת
בְּנֶה וְתַזַּע לְרַגְלָיו וְהִיאָמַר כִּי תִהְיֶה
26 דְּמַיִם אֶתָּה לִי וַיִּרְתַּ מִּמֶּנּוּ אִז אֲמַלְתָּ
27 תִּתֵּן דְּמַיִם לַמּוֹתָת פ וַיֹּאמֶר
יְהוָה אֶל-אַהֲרֹן לָהּ לְקַרְאֵת מֹשֶׁה
הַמְדַבֶּרָה וַיִּקְרָה וַיִּפְּשֶׁהוּ בְּהַר
28 הַאֲלֵהִים וַיִּשְׁק-לוֹ וַיִּגַּד מֹשֶׁה
לְאַהֲרֹן אֶת פֶּלֶא-דְבָרֵי יְהוָה אֲשֶׁר
שָׁלְחֹה וְאֵת פֶּלֶא-הָאֵתָת אֲשֶׁר צָנְהוּ:
29 וַיִּקְרָה מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן וַיֹּאסְפוּ אֶת-כָּל-
ל וְזָכְנִי בְנִי וַיִּשְׂרָאֵל וַיְדַבֵּר אַהֲרֹן אֶת
פֶּלֶא-הַדְּבָרִים אֲשֶׁר-דִּבֶּר יְהוָה אֶל-
מֹשֶׁה וַיַּעַשׂ הָאֵתָת לְעֵינֵי הָעָם:
31 וַיֹּאמְנוּ הָעָם וַיִּשְׁמְעוּ פִּי-פֶלְקֹד יְהוָה

19. FX: τὴν ψ. σσ. 20. EX: ἀπέστρ. (X: ὑπ.). AFX* τῆ. 21. AFX: ἔδωκα. AEFX: αὐτῷ τ. καρδ. 23. AFX: βέλη. EX (pro εἰ μὲν-β.): οὐ δὲ ἔκ ἐβέλω. 24. X* κυρ. FX: ἀποκτ. αὐτόν. 25. A'X* αὐτῆ. 26. X† (p. αὐτῷ) ὁ ἄγγελος. AX* μν. 27. AX: Μωϋ-οεῖ. 28. A'X* τῷ. AEFX σημεῖα. 30. FX* ταῦτα.

20. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Sur l'âne. Septante : « super subjugalia ». 21. Pendant qu'il retournaît en Égypte. Dans l'hébreu et les Septante, ces mots font partie des paroles de Dieu à Moïse : « pendant que tu retournes en Égypte, vois tous les prodiges que j'ai mis en ta main : tu les feras devant le Pharaon ». 23. Et tu n'as pas voulu. Hébreu et Septante : « si tu ne veux pas ». 24. Le Seigneur. Septante : « l'ange du Seigneur ». — Se presenta à lui. Hébreu : « l'attaqua ». 25. Aussitôt, Vulgate : illico, n'est ni dans l'hé-

breu ni dans les Septante. — Elle toucha ses pieds. Hébreu et Septante : « elle le jeta à ses pieds ». — Tu m'es un époux de sang. Septante : « stetit sanguis circumcisionis pueri mei ». 26. Après qu'elle eut dit. Hébreu : « c'est alors qu'elle dit »; Septante : « parce qu'elle dit ». — Epoux de sang. Septante : « stetit sanguis circumcisonis pueri mei ». 27. Il l'embrassa. Septante : « ils s'embrassèrent l'un l'autre ». 28. Les miracles. Septante : « les paroles ». 29. Ensemble, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Tous, manque dans les Septante.

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 3^e Vocation de Moïse (III-IV).

in Mádian : Vade, et revertere in Ægyptum : mórtui sunt enim omnes qui quærébant ánimam tuam. ²⁰ Tulit ergo Móyses uxórem suam, et filios suos, et impósuit eos super ásinum, reversúsque est in Ægyptum, portans virgam Dei in manu sua.

²¹ Dixitque ei Dóminus reverténti in Ægyptum : Vide ut ómnia osténta quæ pósui in manu tua, fácias coram Pharaóne : ego indurábo cor ejus, et non dimíttet pópulum. ²² Dicésque ad eum : Hæc dicit Dóminus : Filius meus primogénitus Israel. ²³ Dixi tibi : Dimitte filium meum ut sérviat mihi : et noluisti dimittere eum : ecce ego interficiam filium tuum primogénitum.

²⁴ Cumque esset in itinere, in diversório occúrrit ei Dóminus, et volébat occidere eum. ²⁵ Tulit illico Sephóra acútissimam petram, et circumcidit præpútium filii sui, tetigitque pedes ejus, et ait : Sponsus sanguinum tu mihi es. ²⁶ Et dimisit eum postquam díxerat : Sponsus sanguinum, ob circumcisiónem.

²⁷ Dixit autem Dóminus ad Aaron : Vade in occúrsum Móysi in désertum. Qui perréxit óbviám ei in montem Dei, et osculátus est eum.

²⁸ Narravitque Móyses Aaron ómnia verba Dómini quibus miserat eum, et signa quæ mandáverat. ²⁹ Venerúntque simul, et congregavérunt cunctos senióres filiórum Israel. ³⁰ Locutúsque est Aaron ómnia verba quæ díxerat Dóminus ad Móysen : et fecit signa coram pópulo, ³¹ et

Madian : « Va, et retourne en Égypte : car ils sont morts, tous ceux qui cherchaient ton âme ». ²⁰ Moïse prit donc sa femme et ses fils, les mit sur l'âne et retourna en Égypte, portant la verge de Dieu en sa main.

²¹ Et le Seigneur lui dit pendant qu'il retournait en Égypte : « Aie soin de faire devant le Pharaon tous les prodiges que j'ai mis en ta main; moi, j'endurcirai son cœur, et il ne laissera pas aller le peuple. ²² Et tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur : Mon fils premier-né est Israël. ²³ Je t'ai dit : Laisse aller mon fils, afin qu'il me serve, et tu n'as pas voulu le laisser aller : voilà que moi, je tuerai ton fils premier-né ».

²⁴ Or, comme Moïse était en chemin, le Seigneur se présenta à lui à l'hôtelierie, et il voulut le faire mourir. ²⁵ Séphora prit aussitôt une pierre aiguë et circoncit son fils, puis elle toucha ses pieds et dit : « Tu m'es un époux de sang ». ²⁶ Et il le laissa, après qu'elle eut dit : « Époux de sang », à cause de la circoncision.

²⁷ Cependant le Seigneur dit à Aaron : « Va à la rencontre de Moïse dans le désert ». Et il alla au-devant de lui à la montagne de Dieu, et il l'embrassa. ²⁸ Et Moïse raconta à Aaron toutes les paroles par lesquelles le Seigneur l'avait envoyé, et les miracles qu'il lui avait commandés. ²⁹ Ils vinrent donc ensemble, et ils rassemblèrent tous les anciens des enfants d'Israël, ³⁰ et Aaron raconta toutes les paroles que le Seigneur avait dites à Moïse; et il fit les miracles devant le peuple, ³¹ et le peu-

dant son bâton que Moïse donna le signal de la plupart des plaies d'Égypte et, plus tard, des miracles de la mer Rouge et du rocher d'Horeb (*Exode*, vii, 20; viii, 6, 16; ix, 23; x, 13; xi, 22; xiv, 21, 27; xvii, 5-6). On a trouvé dans les fouilles, en particulier à Daschour, des bâtons ayant servi aux Égyptiens.

²⁰. Les mit sur l'âne. Tel était l'usage du pays. Un personnage égyptien est représenté allant visiter ses chantiers de construction de barques, assis sur un siège porté par deux ânes. Les Asiatiques faisaient voyager leurs enfants de la même manière

Dans la célèbre fresque représentant l'arrivée des Amou en Égypte (voir *Genèse*, XLVII, 2), deux enfants sont installés sur un âne.

²¹. J'endurcirai son cœur. L'Écriture dit souvent que Dieu fait ce qu'il permet seulement. C'est donc en ce sens qu'il faut entendre ce qui est dit ici de l'endurcissement du Pharaon, et un grand nombre de passages de la Bible, où nous trouvons la même locution.

²⁵. Une pierre très aiguë. On se servait de couteaux de silex pour faire la circoncision. Voir *Josué*, v, 2.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 4^o Moyses coram Pharaone (V-VI).

'καὶ ἐχάρη', ὅτι ἐπεσκέψατο ὁ θεὸς τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ καὶ ὅτι εἶδεν αὐτῶν τὴν θλίψιν· κύψας δὲ ὁ λαὸς προεξύνησε.

V. Καὶ μετὰ ταῦτα εἰσῆλθε Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν πρὸς Φαραῶν, καὶ εἶπαν αὐτῷ· Τάδε λέγει κύριος ὁ θεὸς Ἰσραὴλ· Ἐξαποστείλον τὸν λαόν μου, ἵνα μοι ἐροτάσωσιν ἐν τῇ ἐρήμῳ. ² Καὶ εἶπε Φαραῶν· Τίς ἐστίν οὗ ἐισακούσομαι τῆς φωνῆς αὐτοῦ, ὥστε ἐξαποστεῖλαι τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ; Οὐκ οἶδα τὸν κύριον, καὶ τὸν Ἰσραὴλ οὐκ ἐξαποστελέω. ³ Καὶ λέγουσιν αὐτῷ· Ὁ θεὸς τῶν Ἑβραίων προσκέκληται ἡμᾶς· πορευσόμεθα οὖν ὁδὸν τριῶν ἡμερῶν εἰς τὴν ἐρήμον, ὅπως θύσωμεν κυρίῳ τῷ θεῷ ἡμῶν, μήποτε συναρτήσῃ ἡμῖν θάνατος ἢ φόρος. ⁴ Καὶ εἶπεν αὐτοῖς ὁ βασιλεὺς Αἰγύπτου· Ἰνατί, Μωϋσῆ καὶ Ἀαρὼν, διαστρέφετε τὸν λαὸν ἀπὸ τῶν ἔργων; ἀπέλθετε ἕκαστος ἑμὸν πρὸς τὰ ἔργα αὐτοῦ. ⁵ Καὶ εἶπε Φαραῶν· Ἴδου νῦν πολυπληθεῖ ὁ λαός· μὴ οὖν καταπαύσωμεν αὐτοὺς ἀπὸ τῶν ἔργων.

⁶ Συνέταξε δὲ Φαραῶν τοῖς ἐργοδιώκταις τοῦ λαοῦ καὶ τοῖς γραμματεῦσιν, λέγων· ⁷ Οὐκέτι προστεθήσεσθε διδόναι ἄχρον τῷ λαῷ εἰς τὴν πλινθουργίαν, καθάπερ γὰρ εἶπα καὶ τρίτην ἡμέραν, ἀλλ' αὐτοὶ πορευέσθωσαν καὶ συναγαγέτωσαν ἑαυτοῖς ἄχρον. ⁸ Καὶ τὴν σύνταξιν τῆς πλινθείας, ἧς αὐτοὶ ποιοῦσι, καθ' ἐκάστην ἡμέραν ἐπιβαλεῖς αὐτοῖς, οὐκ ἀφελεῖς οὐδέν· σχολάζουσι γὰρ, διὰ τοῦτο κεκράγουσι λέγοντες· Ἐγεροθῶμεν καὶ θύσωμεν τῷ θεῷ ἡμῶν. ⁹ Βαρυνέσθω τὰ ἔργα τῶν ἀνθρώπων τούτων, καὶ μεριμνάτωσαν ταῦτα καὶ μὴ μεριμνάτωσαν ἐν λόγοις κενοῖς. ¹⁰ Κατέσπευδον δὲ αὐτοὺς οἱ ἐργοδιώκται καὶ οἱ γραμματεῖς, καὶ ἔλεγον πρὸς τὸν λαόν, λέγοντες· Τάδε

את־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְכִי רָאָה אֶת־עַנְיָתָם וַיִּקְדֹּף וַיִּשְׁתַּחֲוֶהוּ·

V. וַיֵּלֶךְ אַחֲרָיו מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן וַיֹּאמְרוּ אֵלֶיךָ כֹּה־אָמַר יְהוָה אֱלֹהֵי יִשְׂרָאֵל שְׁלַח אֶת־עַמִּי וַיְהִי לִי בַמִּדְבָּר·

² וַיֹּאמֶר פַּרְעֹה מִי יְהוָה אֲשֶׁר אֲשַׁמַּע בְּקוֹלֹ לְשַׁלַּח אֶת־יִשְׂרָאֵל לֹא יָדַעְתִּי אֶת־יְהוָה וְגַם אֶת־יִשְׂרָאֵל לֹא אֲשַׁלַּח·

³ וַיֹּאמְרוּ אֵלָיו הַעֲבָרִים נִקְרָא עֲבָדֶיךָ נְלָכָה לֹא דָרָךְ שְׁלֹשֶׁת יָמִים בַּמִּדְבָּר וְנִזְבַּחַהּ לַיהוָה אֱלֹהֵינוּ פֶּן־וַיִּסְפָּדֵנוּ בַּדְּבָר אֹו בַחֲרֹב· וַיֹּאמֶר אֱלֹהֵם מַלְאֲךְ־

⁴ מַצְרַיִם לָמָּה מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן תִּפְרָוּ אֶת־הָעָם מִמַּעֲשָׂיו לָכֵן לֹסְבֵלְתֵיכֶם·

⁵ וַיֹּאמֶר פַּרְעֹה הֵן־רַפִּים עַתָּה עִם הָאָרֶץ וְהִשְׁבַּתְתֶּם אֹתָם מִסְבֵּלְתֶם·

⁶ וַיֵּצֵא פַרְעֹה בָּיּוֹם הַהוּא אֶת־הַחֲבָשִׁים בָּעָם וְאֶת־שֹׁטְרָיו לֵאמֹר·

⁷ לֹא תֵאסְפוּן לָתֵת תְּבֹן לָעָם לְלָבֹן הַקְּבִינִים כִּתְמוּל שְׁלָשָׁם הֵם וְלָכֵן

⁸ וְקִשְׁפוּ לָהֶם תְּבֹן· וְאֶת־מַתְּכֹנֹת הַקְּבִינִים אֲשֶׁר הֵם עֹשִׂים תְּמוּל שְׁלָשָׁם תִּשְׁמִימוּ עֲלֵיהֶם לֹא תִגְרָעוּ

⁹ מִמֶּנּוּ פִּי־יִנְרָפוּסִים הֵם עַל־פִּנּוֹ הֵם צְעִיקִים לֵאמֹר נְלָכָה נִזְבַּחַהּ לַאלֹהֵינוּ· תִּכְבַּד הָעֵבֶדְהָ עַל־הָאֲנָשִׁים וַיַּעֲשֶׂה־בָהּ וְאֶל־

י וַיִּשְׁעוּ בְּדַבְרֵי־שֹׁטְרָם וַיֵּצְאוּ נֹגְשֵׁי הָעָם וַיִּשְׁטְרוּ וַיֹּאמְרוּ אֶל־הָעָם לֵאמֹר כֹּה

31. A: ἴδεν. — 1. AX: ἔορτ. μβ. 2. A† (p. ἐστίν) θεός. A²FX: ἐξαποστελέω. 3. A¹X* κυρίῳ. 4. AX: τ. λαόν μβ. EFX ἀπέλθετε. 5. AFX: ὁ λ. τῆς γῆς. 7. FX: προσθήσετε. AFX: ἐγθῆς. A¹EX† (p. ἡμέρ.) καὶ τὸ τῆς σήμερον. AFX* ἄλλ'. 8. AEFX: πλινθουργίας. ἐπιβαλεῖτε ἀφελεῖτε. AEFX: Πορευθῶμεν. 9. FX: Βαρυνέθωσαν.

31. Ils apprirent. Septante : « ils se réjouirent » .
V. 1. Afin qu'il me sacrifie. Hébreu et Septante : « afin qu'il me célèbre une fête » .
2. Qui est le Seigneur? Septante : « qui est-il? » — Je ne connais point l'Éternel. Hébreu : « je ne connais point Jahvéh » . — Israël. Septante : « les enfants d'Israël » .
3. Nous a appelés. Hébreu : « nous est apparu » . — Afin que nous fassions le chemin. Hébreu : « laissez-nous faire le chemin » ; Septante : « nous ferons donc le chemin » . — Notre Dieu, n'est pas dans l'hébreu. — La peste ou le glaive. Septante : « la mort ou la destruction » .
4. Allez. Les Septante ajoutent : « chacun de vous » .
5. Le peuple... Hébreu et Septante : « voici, le

peuple... » . — Est nombreux. L'hébreu et les Septante ajoutent : « maintenant » . — La multitude s'est insensiblement accrue, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Combien plus si vous lui donnez relâche. Hébreu : « et vous lui donneriez relâche » ; Septante : « ne leur donnons donc pas de relâche » .
6. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — En ce jour-là, manque dans les Septante.
7. Comme auparavant. Hébreu et Septante : « comme hier et avant-hier » .
8. Vous leur imposerez. Les Septante ajoutent : « pour chaque jour » .
10. Donc, Vulgate : igitur, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Étant sortis. Septante : « pressaient » .

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 4^e Moïse devant le roi (V-VI).

credidit pópulus. Audierúntque quod visitáset Dóminus filios Israel, et quod respexisset afflictiónem illórum : et proni adoravérunt.

V. ¹ Post hæc ingrési sunt Móyses et Aaron, et dixerunt Pharaóni : Hæc dicit Dóminus Deus Israel : Dimítte pópulum meum, ut sacrificet mihi in desérto. ² At ille respóndit : Quis est Dóminus, ut aúdiam vocem ejus, et dimittam Israel? néscio Dóminum, et Israel non dimittam. ³ Dixerúntque : Deus Hebræórum vocávit nos, ut eámus viam trium diérum in solitúdinem, et sacrificémus Dómino Deo nostro : ne forte accidat nobis pestis aut gládius. ⁴ Ait ad eos rex Ægýpti : Quare, Móyses et Aaron, sollicitátis pópulum ab opéribus suis? ite ad ónera vestra. ⁵ Dixitque Phárao : Multus est pópulus terræ : vidétis quod turba succréverit : quanto magis si dedéritis eis réquiem ab opéribus?

4^e
Moyses et
Aaron
coram
Pharaone.

Dan. 3, 15.

Ex. 3, 15.

Responsio
Pharaonis.

Ex. 1, 11.

Ex. 1, 9, 7, 12.

⁶ Præcépit ergo in die illo præféctis óperum et exactóribus pópuli, dicens : ⁷ Nequáquam ultra dábitis páleas pópulo ad conficiéndos láteres, sicut prius : sed ipsi vadant et cólligant stipulas. ⁸ Et mensúram láterum, quam prius faciébant, imponétis super eos, nec minuétis quidquam : vacant enim, et idcirco vociferántur, dicéntes : Eámus, et sacrificémus Deo nostro. ⁹ Opprimántur opéribus, et épleant ea : ut non acquiescant verbis mendácibus. ¹⁰ Igitur egréssi præfécti óperum et exactóres, ad pópulum dixerunt : Sic dicit Phárao :

Jugum
gravius
Hebræis
imponitur.

ple crut. C'est ainsi qu'ils apprirent que le Seigneur avait visité les enfants d'Israël, et qu'il avait regardé leur affliction : et inclinés ils adorèrent.

V. ¹ Après cela Moïse et Aaron entrèrent et dirent au Pharaon : « Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Laisse aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie dans le désert ». ² Mais celui-ci répondit : « Qui est le Seigneur, pour que j'écoute sa voix et que je laisse aller Israël? Je ne connais point le Seigneur, et Israël, je ne le laisserai pas aller ». ³ Ils dirent encore : « Le Dieu des Hébreux nous a appelés, afin que nous fassions le chemin de trois journées dans le désert, et que nous sacrifions au Seigneur notre Dieu, de peur que ne nous advienne la peste ou le glaive ». ⁴ Le roi d'Égypte leur répondit : « Pourquoi, Moïse et Aaron, détournez-vous le peuple de ses ouvrages? Allez à vos travaux ». ⁵ Le Pharaon ajouta : « Le peuple est nombreux dans le pays : vous voyez que la multitude s'est insensiblement accrue ; combien plus, si vous lui donnez relâche dans ses travaux ? »

⁶ Il commanda donc en ce jour-là aux intendants des travaux et aux exacteurs du peuple, disant : ⁷ « Vous ne donnerez plus du tout de paille au peuple pour faire des briques, comme auparavant ; mais qu'ils aillent eux-mêmes, et qu'ils ramassent du chaume. ⁸ Cependant vous leur imposerez la quantité de briques qu'ils faisaient auparavant, et vous n'en diminuerez rien ; car ils chôment, et c'est pour cela qu'ils vocifèrent, disant : Allons et sacrifions à notre Dieu. ⁹ Qu'ils soient accablés d'ouvrages et qu'ils les accomplissent, et qu'ils n'acquiescent point, à des paroles mensongères ». ¹⁰ Étant donc sortis, les intendants des travaux et les exacteurs dirent au peuple : « Ainsi dit

4^e Moïse devant le Pharaon, V-VI.

V. 1. Moïse et Aaron entrèrent... Les scènes racontées dans ce chapitre et les suivants se passent à Tanis, dans la Basse-Egypte (Voir *Psautme* LXXVII, 42, 43). Cette ville était située à droite, sur le bras du Nil auquel elle donnait son nom.

2. Qui est le Seigneur? D'après l'Hebreu, Ménephtah prononce ici le nom propre de Dieu, que venait d'employer Moïse. A l'ordre exprimé au nom de Jahvéh il répond : « Je ne connais point Jahvéh ».

7. Vous ne donnez plus du tout de paille. On mélangeait le limon avec de la paille pour donner aux briques une plus grande consistance. Les briques

énormes qui forment le mur d'enceinte de Tell el-Maskhûta, l'ancienne Phithom, sont ainsi mélangées de paille coupée. — Pour faire des briques. Une antique peinture du tombeau de Rekhmara, à Gournah, près de Thèbes, nous remet sous les yeux tous les détails de cette fabrication. On y voit des étrangers, qu'une légende dit être « les captifs pris par Sa Majesté pour construire le temple de son père Ammon », occupés les uns à extraire la terre, les autres à puiser l'eau, à pétrir l'argile, à porter le limon, à façonner des briques dans des moules de bois, pendant que des Egyptiens armés de bâtons les surveillent et leur font exécuter impitoyablement leur tâche.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 4^e Moyses coram Pharaone (V-VI).

λέγει Φαραώ· Ουκέτι δίδωμι ὑμῖν ἄχρα, 11 αὐτοὶ ὑμεῖς πορευόμενοι συλλέγετε ἑαυτοῖς ἄχρα, ὅθεν ἔαν εὐρητε· οὐ γὰρ ἀφαιρεῖται ἀπὸ τοῦ συντάξιως ὑμῶν οὐθέν.

12 Καὶ διεσπάρη ὁ λαὸς ἐν ὅλῃ γῆ Αἰγύπτῳ, συναγαγεῖν καλύμην εἰς ἄχρα. 13 Οἱ δὲ ἐργοδιώκται κατέσπενδον αὐτούς· λέγοντες· Συντελεῖτε τὰ ἔργα τὰ καθήκοντα καθ' ἡμέραν, καθύπερ καὶ ὅτε τὸ ἄχρον ἐδίδοτο ὑμῖν. 14 Καὶ ἔμαστιγώθησαν οἱ γραμματεῖς τοῦ γένους τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ οἱ κατασταθέντες ἐπ' αὐτούς ὑπὸ τῶν ἐπιστατῶν τοῦ Φαραώ, λέγοντες· Διατί οὐ συνετελέσατε τὰς συντάξεις ὑμῶν τῆς πλινθείας, καθάπερ χθὲς καὶ τρίτην ἡμέραν, καὶ τὸ τῆς σήμερον; 15 Εἰσελθόντες δὲ οἱ γραμματεῖς τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ κατεβόησαν πρὸς Φαραώ, λέγοντες· Ἰνατί σὺ οὕτως ποιεῖς τοῖς σοῖς οἰκέταις; 16 Ἄχρον οὐ δίδεται τοῖς οἰκέταις σου, καὶ τὴν πλίνθον ἡμῖν λέγουσι ποιεῖν, καὶ ἰδοὺ οἱ παῖδες σου μεμαστίγονται· ἀδικήσεις οὖν τὸν λαόν σου. 17 Καὶ εἶπεν αὐτοῖς· Σχολάζετε, σχολασταί ἐστε· διὰ τοῦτο λέγετε· Πορευθῶμεν, θύσωμεν τῷ θεῷ ἡμῶν. 18 Νῦν οὖν πορευθέντες ἐργάζεσθε· τὸ γὰρ ἄχρον οὐ δοθήσεται ὑμῖν, καὶ τὴν σύνταξιν τῆς πλινθείας ἀποδώσετε. 19 Ἐώρων δὲ οἱ γραμματεῖς τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἑαυτούς ἐν κακοῖς, λέγοντες· Οὐκ ἀπολείψετε τῆς πλινθείας τὸ καθήκον τῆ ἡμέρα. 20 Συνήνησαν δὲ Μωϋσῆ καὶ Ἀαρὼν ἐρχομένους εἰς συνάντησιν αὐτοῖς, ἐκπορευομένους αὐτῶν ἀπὸ Φαραώ, 21 καὶ εἶπαν αὐτοῖς· Ἴδοι ὁ θεὸς ὑμᾶς καὶ κρῖναι, ὅτι ἐβδελύσατε τὴν ὁσμὴν ἡμῶν ἐναντίον Φαραώ καὶ ἐναντίον τῶν θεραπόντων αὐτοῦ, δοῦναι ὁμοφάταν εἰς τὰς χεῖρας αὐτοῦ, ἀποκτεῖναι ἡμᾶς. 22 Ἐπέστρεψε

11 אָמַר פַּרְעֹה אֵיכְנִי נָתַן לָכֶם תְּבֹן; אַתֶּם לָכוּ קָחוּ לָכֶם תְּבֹן מֵאֲשֶׁר תִּמְצְאוּ

12 כִּי אֵין נִגְרַע מֵעֲבֹדְתְּכֶם דְּבַר; וַיַּפֵּץ הָעָם בְּכָל-אֶרֶץ מִצְרַיִם לְקַשֵּׁשׁ קֶשֶׁת

13 לַתְּבֹן; וְהַנְּגִשִׁים אֲצִים לְאֹמֶר בְּלוֹ מַעֲשֵׂיכֶם דְּבַר-יוֹם בְּיוֹמוֹ בְּאֲשֶׁר

14 בָּהֵיוֹת הַתְּבֹן; וַיִּפּוּ שְׂטָרֵי בְנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר-שָׂמוּ עֲלֵהֶם נְגִשֵׁי פְרֵעָה לְאֹמֶר מַדּוּעַ לֹא כָלִיתֶם חֻקְכֶם לְלֶבֶן כַּתְּמוּל

15 שֶׁלְשָׁם גַּם-תְּמוּל גַּם-הַיּוֹם; וַיִּבְאוּ שְׂטָרֵי בְנֵי יִשְׂרָאֵל וַיַּבְעִקוּ אֶל-פְּרֵעָה

16 לְאֹמֶר לָמָּה תַעֲשֶׂה כֹה לְעַבְדֶּיךָ; תְּבֹן אֵין נִפְו לְעַבְדֶּיךָ וּלְבָנִים אֲמָרִים

17 לָנוּ עָשָׂה וְהִנֵּה עַבְדֶּיךָ מַפְּסִים וְהַטָּאת עֲמָה; וַיֹּאמֶר נְרָפִים אַתֶּם נְרָפִים

18 עַל-כֵּן אַתֶּם אֲמָרִים נִלְכָה נִזְבַּחַה לְיְהוָה; וַעֲתָה לָכוּ עֲבָדוּ וְתָבֹן לֹא-יִנְתְּנוּ לָכֶם וְתָבֹן לְבָנִים תִּתְּנוּ;

19 וַיִּרְאוּ שְׂטָרֵי בְנֵי-יִשְׂרָאֵל אֶתֶם בָּרַע לְאֹמֶר לֹא-תִגְרַעוּ מִלְּבַנְיֹכֶם

20 דְּבַר-יוֹם בְּיוֹמוֹ; וַיַּפְעֲעוּ אֶת-מִשְׁהָ וְאֶת-אֶהָרֹן נֶצְבִים לְקִרְאתֶם בְּצֵאתֶם

21 מֵאֶת פְּרֵעָה; וַיֹּאמְרוּ אֲלֵהֶם יְרֵא וְהוֹה עֲלֵיכֶם וַיִּשְׁפֹּט אֲשֶׁר הִבְאֵשְׁתֶּם

22 אֶת-רִיחֵנוּ בְּעֵינֵי פְרֵעָה וּבְעֵינֵי עַבְדֵי וְלָתֶת-חֶרֶב בְּיַדְּם לְהַרְגֵנוּ; וַיִּשָּׁב מִשְׁהָ

11. X† (p. εῦρ.) καὶ τὴν σύνταξιν τῆς πλινθείας ἀποδώσετε. 12. A¹X* γῆ. 13. A²EX† ὑμῶν. 14. X: λεγόντων. AFX: ἔχθες. 15. AX* οὐ. 16. FX: ποιείτε. 17. AX: καὶ θύσ. 18. AX (pro πορευθ.) ἀπελθόντες. 19. X: λεγόντων. EX: ἀπολείφεται. A²EFX: ἀπὸ τῆς πλ. 21. A²EFX: Ἐπίδοι. EX (pro ἡμ.) ὑμῶν.

11. Amassez. L'hébreu et les Septante ajoutent : « de la paille ». 12. De la paille. Hébreu et Septante : « des roseaux au lieu de paille ». 13. Comme auparavant vous aviez coutume de faire quand on vous donnait. Hébreu et Septante, plus brièvement : « comme quand on vous donnait ». 14. Par les exacteurs du Pharaon. Dans l'hébreu et les Septante, ces mots se rapportent, non à furent flagellés, mais au commencement du verset : « ceux qui avaient été établis... par les exacteurs du Pharaon ». — Ni hier ni aujourd'hui, comme auparavant. Hébreu et Septante : « aujourd'hui comme hier et avant-hier ». 16. On ne nous donne point de paille. Hébreu et Septante : « on ne donne point de paille à vos serviteurs ». — Egalement, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — On agit injustement contre

11. votre peuple. Hébreu : « comme si votre peuple était coupable »; Septante : « agirez-vous donc injustement envers votre peuple? ». 17. Au Seigneur. Septante : « à notre Dieu ». 18. Donc. Hébreu et Septante : « maintenant ». 19. Se voyaient dans une fâcheuse position. Hébreu : « voyaient qu'on les rendait malheureux ». — Rien ne sera diminué des briques chaque jour. Hébreu : « vous ne diminuerez rien de vos briques : chaque jour la tâche du jour »; Septante : « vous ne diminuerez rien de la tâche de briques qui vous a été assignée par jour ». 20. Se trouvaient vis-à-vis. Hébreu : « les attendaient »; Septante : « venaient à leur rencontre ». 21. Que le Seigneur voie. Hébreu et Septante : « que Dieu (Jahvé) vous voie ». — Car, n'est pas dans l'hébreu. — Vous lui avez donné. Hébreu : « vous leur avez donné ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 4^e Moïse devant le roi (V-VI).

Non do vobis páleas : ¹¹ ite, et colligite sícubi invenire potéritis : nec minuétur quidquam de ópere vestro.

¹² Dispersúsque est pópulus per omnem terram Ægýpti ad colligénda páleas. ¹³ Præféciti quoque óperum instábant, dicéntes : Compléte opus vestrum quotidie, ut prius fácere solebátis quando dabántur vobis páleæ. ¹⁴ Flagellatique sunt qui præérant opéribus filiórum Israel, ab exactóribus Pharaónis, dicéntibus : Quare non implétis mensúram láterum sicut prius, nec heri, nec hódie? ¹⁵ Venerúntque præpósiti filiórum Israel, et vociferáti sunt ad Pharaónem, dicéntes : Cur ita agis contra servos tuos? ¹⁶ Páleæ non dántur nobis, et láteres similiter imperántur : en fámuli tui flagéllis crédimur, et injúste ágitur contra pópulum tuum. ¹⁷ Qui ait : Vacátis ótio, et idcirco dicítis : Eámus, et sacrificémus Dómino. ¹⁸ Ité ergo, et operámini : páleæ non dabúntur vobis, et reddétis consuétum númerum láterum.

Populi
labor
et
querelle
ad
Pharaonem.

Ex. 5, 7, 10.

Ex. 9, 27.

Ex. 3, 18.

¹⁹ Videbántque se præpósiti filiórum Israel in malo. eo quod dicerétur eis : Non minuétur quidquam de latéribus per síngulos dies. ²⁰ Occurrerúntque Móysi et Aaron, qui stabant ex advérso, egrediéntibus a Pharaóne : ²¹ et dixerunt ad eos : Videat Dóminus et júdicet, quóniam foetere fecístis odórem nostrum coram Pharaóne et servis ejus, et præbúístis ei gládium, ut occideret nos. ²² Re-

Item
querelle
ad
Moysen.

Ex. 4, 31.
Judith, 7, 13.

le Pharaon : Je ne vous donne point de paille; ¹¹ allez et ramassez où vous pourrez trouver, et rien ne sera diminué de votre ouvrage ».

¹² Et le peuple se dispersa dans toute la terre d'Égypte pour amasser de la paille. ¹³ Les intendants des travaux les pressaient aussi, disant : « Achetez votre ouvrage chaque jour, comme auparavant vous aviez coutume de faire, quand on vous donnait la paille ». ¹⁴ Ceux même qui présidaient aux travaux des enfants d'Israël furent flagellés par les exacteurs du Pharaon, qui leur disaient : « Pourquoi n'avez-vous point achevé le nombre de briques, ni hier ni aujourd'hui, comme auparavant? » ¹⁵ Alors vinrent les préposés aux enfants d'Israël, et ils vociférèrent contre le Pharaon, disant : « Pourquoi agissez-vous ainsi contre vos serviteurs? ¹⁶ On ne nous donne point de paille, et l'on nous commande également des briques : voici que nous, vos serviteurs, nous sommes déchirés de verges, et que l'on agit injustement contre votre peuple ». ¹⁷ Le Pharaon répondit : « Vous chômez par oisiveté, et c'est pourquoi vous dites : Allons et sacrifions au Seigneur. ¹⁸ Allez donc et travaillez; on ne vous donnera point de paille, et vous rendrez le compte accoutumé de briques ».

¹⁹ Ainsi les préposés aux enfants d'Israël se voyaient dans une fâcheuse position, puisqu'il leur était dit : « Rien ne sera diminué des briques chaque jour ». ²⁰ Or ils rencontrèrent Moïse et Aaron qui se trouvaient vis-à-vis, quand ils sortirent d'avec le Pharaon, ²¹ et ils leur dirent : « Que le Seigneur voie et juge; car vous nous avez mis en mauvaise odeur auprès du Pharaon et de ses serviteurs, et vous lui avez donné un glaive pour qu'il nous tue ». ²² Alors Moïse retourna vers le Sei-



La bastonnade en Égypte (ŷ. 14, 16). (Thèbes).

¹². Pour amasser de la paille. Le texte original porte : pour amasser des roseaux au lieu de paille.

Cela signifie que, ne trouvant plus de paille, les Israélites recueillirent à la place, et pour en tenir lieu, dans la fabrication des briques, les roseaux qui croissent en abondance sur les bords du Nil et des canaux qui en dérivent. Le sens précis de l'hébreu n'avait pas été autrefois compris, parce que Moïse, pour désigner le roseau qui pousse en Égypte sur les bords du Nil et des étangs, l'a appelé de son nom égyptien, *qasch* (Voir la note sur Exode, II, 3).

¹⁴. Les exacteurs du Pharaon : les agents de police ou *madjari* dont il a été question dans l'histoire de Joseph. Voir la note sur *Génèse*, xxviii, 4.

¹⁶. Nous sommes déchirés de verges. La bastonnade a toujours été aussi fréquente que cruelle en Égypte, et on la voit souvent représentée sur les monuments de l'antiquité.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 4° Moyses coram Pharaone (V-VI).

δὲ Μωϋσῆς πρὸς κύριον καὶ εἶπε· Δέομαι, κύριε, τί ἐκάκωσας τὸν λαὸν τοῦτο, καὶ ἵνατί ἀπέσταλκάς με; ²³Καὶ ἄφ' οὗ πέ- πόρευμαι πρὸς Φαραώ, λαλήσαι ἐπὶ τῷ σῶ ὄνοματι, ἐκάκωσε τὸν λαὸν τοῦτον, καὶ οὐκ **VI.** ἐρύσω τὸν λαὸν σου. ¹Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἦδη ὄψει, ἃ ποιήσω τῷ Φαραώ· ἐν γὰρ χειρὶ κραταιᾷ ἐξυποστειλεῖ αὐτούς, καὶ ἐν βραχίονι ὑψηλῷ ἐκβαλεῖ αὐτούς ἐκ τῆς γῆς αὐτοῦ.

²Ἐλάλησε δὲ ὁ θεὸς πρὸς Μωϋσῆν καὶ εἶπε πρὸς αὐτόν· Ἔγώ κύριος, ³ καὶ ὡφθῆν πρὸς Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ, θεὸς ὢν αὐτῶν, καὶ τὸ ὄνομα μου κύριος οὐκ ἐδή- λωσα αὐτοῖς. ⁴Καὶ ἔσθησα τὴν διαθήκην μου πρὸς αὐτούς, ὥστε δοῦναι αὐτοῖς τὴν γῆν τῶν Χαναταίων, τὴν γῆν ἣν παρώκηασιν, ἐν ἣ καὶ παρώκησαν ἐπ' αὐτῆς. ⁵Καὶ ἐγὼ εἰς- ἤκουσα τὸν στεναγμὸν τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, ὃν οἱ Αἰγύπτιοι καταδουλοῦνται αὐτούς, καὶ ἐμνήσθην τῆς διαθήκης ὑμῶν. ⁶Βάδιζε, εἰπὸν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, λέγων· Ἔγώ κύριος, καὶ ἐξάξω ὑμᾶς ἀπὸ τῆς δυναστείας τῶν Αἰγυ- πτίων, καὶ ῥύσομαι ὑμᾶς ἐκ τῆς δουλείας, καὶ λυτρώσομαι ὑμᾶς ἐν βραχίονι ὑψηλῷ καὶ κρίσει μεγάλη. ⁷Καὶ λήψομαι ἑμαντῶ ὑμᾶς λαὸν ἔμοι καὶ ἔσομαι ὑμῶν θεός· καὶ γνώσεσθε, ὅτι ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν ὃ ἐξαγαγὼν ὑμᾶς ἐκ τῆς καταδυναστείας τῶν Αἰγυπτίων. ⁸Καὶ ἐξάξω ὑμᾶς εἰς τὴν γῆν, εἰς ἣν ἐξέτευνα τὴν χεῖρά μου, δοῦναι αὐτὴν τῷ Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ, καὶ δώσω ὑμῖν αὐτὴν ἐν κλήρῳ, ἐγὼ κύριος. ⁹Ἐλάλησε δὲ Μωϋσῆς οὕτω τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ· καὶ οὐκ εἰσῆκουσαν Μωϋσῆ ἀπὸ τῆς ὀλιγοψυχίας καὶ ἀπὸ τῶν ἐρ- γῶν τῶν σκληρῶν.

22. AEFX* δέομαι. AEFX διατί. 23. EFX εὐς πεπ. A† (p. λαλ.) αὐτῶ. A¹: ἐρύσω. — 1. AX: ὄψη. 5. X (unus cod.) οὐς; FX: ἃ, AX: ὢν A: καταδυ- λῶσιν (FX: καταδελῶντο). A²FX μ. 6. A²EFX† (p. θal.) αὐτῶν. 7. AFX: ὑμ. ἔμ. A²EFX† (a. λαόν) εἰς. FX* ἔμοι. 8. FX ἐφ'. AFX: αὐτὴν ὑμῖν.

אַל-יהוה ויאמר אדני למה תרעהני 23
 לָעַם הַזֶּה לָמָּה זֶה שְׁלַחְתָּנִי וַיֹּאמֶר
 בְּאֵתִי אֶל-פַּרְעֹה לְדַבֵּר בְּשֵׁמִי הַרְע
 לָעַם הַזֶּה וְהַצֵּל לֹא-הִצַּלְתָּ אֶת-עַמִּי;
VI. וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה עֲתָה תִרְאֶה
 אֲשֶׁר אַעֲשֶׂה לְפַרְעֹה כִּי בְיַד חֲזָקָה
 יִשְׁלַחֵם וּבְיַד חֲזָקָה יַגְרִשֶׂם מֵאֶרֶץ;

14 י ד ס ס ס

2 וַיְדַבֵּר אֱלֹהִים אֶל-מֹשֶׁה וַיֹּאמֶר אֵלָיו
 3 אֲנִי יְהוָה; וְאַתָּה אֶל-אַבְרָהָם אֶל-
 יִצְחָק וְאֶל-יַעֲקֹב בְּאֵל שְׁדַי וְשָׁמִי
 4 יְהוָה לֹא נִדְעָתִי לָהֶם; וְגַם הִקְמַנְתִּי
 אֶת-בְּרִיתִי אִתָּם לָתֵת לָהֶם אֶת-אֶרֶץ
 פְּנִינָן אֵת אֶרֶץ מִגְרֵיהֶם אֲשֶׁר-בְּרֹו
 5 כְּהָ: וְגַם אֲנִי שָׁמַעְתִּי אֶת-נַאֲקַת
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר מִצְרַיִם מֵעַבְדִּים
 6 אֲתָם וְאָזַר אֶת-בְּרִיתִי: לָכֵן אֶמַר
 לְבְנֵי-יִשְׂרָאֵל אֲנִי יְהוָה וְהוֹצֵאתִי
 אֶתְכֶם מִמִּצְרַיִם סִבְלַת מִצְרַיִם וְהִצַּלְתִּי
 אֶתְכֶם מֵעַבְדֹתָם וְגַאֲלֵתִי אֶתְכֶם בְּזְרוּעַ
 7 נְטִייה וּבְנִשְׁפָטִים גְּדֹלִים; וְלִקְחֹתִי
 אֶתְכֶם לִי לָעַם וְהִייתִי לָכֶם לֵאלֹהִים
 וְיִדְעֹתֶם כִּי-אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם
 תְּמוֹצִיא אֶתְכֶם מִמִּצְרַיִם סִבְלַת
 8 מִצְרַיִם; וְהִבֵּאתִי אֶתְכֶם אֶל-הָאָרֶץ
 אֲשֶׁר נִשְׁאַתִּי אֶת-דָּוִד לָתֵת אֹתָהּ
 לְאַבְרָהָם לְיִצְחָק וְלְיַעֲקֹב וְנָתַתִּי אֹתָהּ
 9 לָכֶם מוֹרָשָׁה אֲנִי יְהוָה; וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה
 בֶּן אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְלֹא שָׁמְעוּ אֶל-
 מֹשֶׁה מִקְצָר רוּחַ וּמֵעַבְדָּה קָשָׁה: פ

22. Seigneur, Septante : « je vous prie, Seigneur ».
 23. Car, Vulgate : enim, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Pour lui parler. Hébreu et Septante : « pour parler ». — Votre peuple. Hébreu et Septante : « ce peuple ». — Vous ne les avez pas délivrés. Hébreu et Septante : « vous n'avez pas délivré votre peuple ».
 VI. 4. Car, Vulgate : enim, n'est pas dans l'hébreu. — Une main forte. Septante : « un bras élevé ».
 3. En Dieu tout-puissant. Hébreu : El Schaddai; Septante : [comme] « étant leur Dieu ». — Adonai; Hébreu : « Jahvéh »; Septante : Κύριος, « Seigneur ».

Le mot Adonai avait été substitué par les Juifs à celui de Jahvéh ou Jehovab, qu'il ne leur était pas permis de prononcer.
 4. Dans laquelle ils ont été étrangers. Hébreu : « dans laquelle ils ont séjourné ».
 5. Mon alliance. Septante : « votre alliance ».
 6. C'est pourquoi. Septante : « va ». — La prison. Hébreu : « les travaux »; Septante : « la domination ».
 7. La prison. Voir § 6.
 9. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Raconta toutes ces choses. Hébreu et Septante : « parla ainsi ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 4^e Moïse devant le roi (V-VI)

versusque est Mōyses ad Dōminum et ait : Dōmine, cur afflixisti pōpulum istum : quare misisti me ?

²³ Ex eo enim quo ingressus sum ad Pharaōnem ut lōquerer in nōmine tuo, afflixit pōpulum tuum, et non VI. liberāsti eos. ⁴ Dixitque Dōminus ad Mōysen : Nunc vidēbis quæ factūrus sim Pharaōni : per manum enim fortem dimittet eos, et in manu robūsta ejiciet illos de terra sua.

² Locutusque est Dōminus ad Mōysen, dicens : Ego Dōminus ³ qui apparui Abraham, Isaac, et Jacob, in Deo omnipotēte : et nomen meum ΑΔΟΝΑΙ non indicāvi eis. ⁴ Pepigique fœdus cum eis, ut darem eis terram Chanaan, terram peregrinatiōnis eōrum, in qua fuērunt ādvenæ. ⁵ Ego audivi gemitum filiōrum Israel, quo Ægyptiī oppressērunt eos : et recordātus sum pacti mei. ⁶ Ideo dic filiis Israel : Ego Dōminus qui educam vos de ergāstulo Ægyptiōrum, et eruam de servitūte : ac redimam in brāchio excēlso, et judiciis magnis. ⁷ Et assumam vos mihi in pōpulum, et ero vester Deus : et sciētis quod ego sum Dōminus Deus vester qui educerim vos de ergāstulo Ægyptiōrum : ⁸ et indūxerim in terram, super quam levāvi manum meam, ut darem eam Abraham, Isaac, et Jacob : dabōque illam vobis possidendam, ego Dōminus. ⁹ Narrāvit ergo Mōyses omnia filiis Israel : qui non acquievērunt ei, propter angūstiam spīritus, et opus durissimum.

Moyse querela ad Deum.

Ex. 3, 7.

Dei responsio.

Ex. 3, 19.

Ex. 11, 1 ; 12, 33.

Gen. 35, 11 ; 17, 1 ; 28, 3. Ex. 3, 13. Gen. 17, 7.

Gen. 47, 9.

Ex. 20, 2.

Lev. 26, 12.

Ex. 7, 5, 17.

Ez. 47, 14. Deut. 32, 40. Gen. 14, 22 ; 22, 16 ; 12, 7.

Populus non credit.

gneur, et dit : « Seigneur, pourquoi avez-vous affligé ce peuple ? pourquoi m'avez-vous envoyé ? ²³ Car depuis que je suis entré auprès du Pharaon pour lui parler en votre nom, il a affligé votre peuple, et vous ne les avez pas dé-VI. livrés ». ⁴ Le Seigneur dit à Moïse : « C'est maintenant que tu verras ce que je vais faire au Pharaon ; car par l'effet d'une main puissante il les laissera aller, et en vertu d'une main forte, il les pressera de sortir de son pays ».

² Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « Je suis le Seigneur, ³ qui ai apparu à Abraham, à Isaac et à Jacob en Dieu tout-puissant ; mais mon nom ΑΔΟΝΑΙ, je ne le leur ai pas manifesté. ⁴ Et j'ai fait alliance avec eux, afin de leur donner la terre de Chanaan, terre de leur pèlerinage, dans laquelle ils ont été étrangers. ⁵ J'ai entendu le gémissement des enfants d'Israël, que les Égyptiens ont opprimés, et je me suis souvenu de mon alliance. ⁶ C'est pourquoi dis aux enfants d'Israël : Je suis le Seigneur qui vous tirerai de la prison des Égyptiens, et vous délivrerai de la servitude ; et je vous rachèterai par un bras élevé et de grands jugements. ⁷ Et je vous prendrai pour mon peuple, et je serai votre Dieu ; ainsi vous saurez que c'est moi, qui suis le Seigneur votre Dieu, qui vous aurai tirés de la prison des Égyptiens, ⁸ et fait entrer dans la terre sur laquelle j'ai levé la main, jurant que je la donnerais à Abraham, à Isaac et à Jacob ; car je vous la donnerai en possession, moi le Seigneur ». ⁹ Moïse raconta donc toutes ces choses aux enfants d'Israël, qui ne l'écoutèrent pas à cause de l'angoisse de leur esprit et de leur travail très pénible.

22. Seigneur, pourquoi avez-vous affligé ce peuple ? L'auteur sacré a rapporté les plaintes de ses compatriotes (s. 21) comme peut seul le faire celui qui garde profondément gravé dans sa mémoire le souvenir des expressions qui l'ont blessé au vif. Et pourtant, on le sent au langage que Moïse tient ici au Seigneur, il excuse le peuple, attribuant l'amertume de ses plaintes à l'amertume de sa situation.

23. Il a affligé votre peuple. Le souvenir de cette persécution a été conservé par Ménéphthah lui-même, le Pharaon de l'Exode, dans une inscription retrouvée à Thèbes au mois de décembre 1895. Chose remarquable et jusqu'ici unique, les Hébreux sont désignés sur ce monument par leur nom d'Israélites. Le Pharaon y signale, parmi ses exploits, que « les



L-sir. da-1(r)-u

Israélites sont arrachés et n'ont plus de postérité ». Il est difficile de ne pas voir là une allusion à la tentative de Ménéphthah, d'anéantir en Égypte les enfants d'Israël.

VI. 2. Je suis le Seigneur qui ai apparu à Abraham, etc. Voir plus haut la note sur Exode, III, 6.

3. Mon nom Adonai (en hébreu : Jahvéh), je ne le

10 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων·
 11 Εἶσελθε, λάλησον Φαραὼ βασιλεῖ Αἰγύπτου, ἵνα ἐξαποστείλῃ τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἐκ τῆς γῆς αὐτοῦ. 12 Ἐλάλησε δὲ Μωϋσῆς ἐναντι κυρίου, λέγων· Ἴδου οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ οὐκ εἰσήκουσάν μου, καὶ πῶς εἰσακουσεται μου Φαραώ; ἐγὼ δὲ ἄλογός εἰμι. 13 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν καὶ συνέταξεν αὐτοῖς πρὸς Φαραὼ βασιλεία Αἰγύπτου, ὥστε ἐξαποστείλαι τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἐκ γῆς Αἰγύπτου.

14 Καὶ οὗτοι ἀρχηγοὶ οἴκων πατριῶν αὐτῶν· Τιοι Ρουβὴν πρωτοτόκου Ἰσραὴλ· Ἐνώχ καὶ Φαλλούς, Ἀσρών καὶ Χαρμεὶ· αὕτη ἡ συγγένεια Ρουβὴν. 15 Καὶ υἱοὶ Συμεὼν· Ἰεμουήλ καὶ Ἰαμεὶν καὶ Ἀὼδ καὶ Ἰαχεὶν καὶ Σαάρ καὶ Σαούλ ὁ ἐκ τῆς Φοινίσσης· αὗται αἱ πατρῷαι τῶν υἱῶν Συμεὼν. 16 Καὶ ταῦτα τὰ ὀνόματα τῶν υἱῶν Λευὶ κατὰ συγγενείας αὐτῶν· Γεδσών, Καὰθ καὶ Μεραρεὶ· καὶ τὰ ἔτη τῆς ζωῆς Λευὶ ἑκατὸν τριάκοντα ἑπτὰ. 17 Καὶ οὗτοι υἱοὶ Γεδσών· Λοβενεὶ καὶ Σεμεεὶ, οἴκοι πατριᾶς αὐτῶν. 18 Καὶ υἱοὶ Καὰθ· Ἀμβράμ καὶ Ἰσσαάρ, Χεβρών καὶ Ὀζειήλ· καὶ τὰ ἔτη τῆς ζωῆς Καὰθ ἑκατὸν τριάκοντα τρία ἔτη. 19 Καὶ υἱοὶ Μεραρεὶ· Μωλεὶ καὶ Ὀμονσεὶ. Οὗτοι οἱ οἴκοι πατριῶν Λευὶ, κατὰ συγγενείας αὐτῶν. 20 Καὶ ἔλαβεν Ἀμβράμ τὴν Ἰωχαβὲθ θυγατέρα τοῦ ἀδελφοῦ τοῦ πατρὸς αὐτοῦ ἐναντῶ εἰς γυναῖκα, καὶ ἐγέννησεν αὐτῷ τὸν τε Ἀαρὼν καὶ τὸν Μωϋσῆν καὶ Μαριάμ τὴν ἀδελφὴν αὐτῶν. Τὰ δὲ ἔτη τῆς ζωῆς Ἀμβράμ ἑκατὸν τριάκοντα δύο ἔτη. 21 Καὶ υἱοὶ Ἰσσαάρ· Κορὲ καὶ Ναφει καὶ Ζεργεὶ. 22 Καὶ υἱοὶ Ὀζειήλ· Μισαήλ καὶ Ἐλισαφάν καὶ Σεργεὶ. 23 Ἐλαβε δὲ Ἀαρὼν τὴν Ἐλισαβὲθ θυγατέρα Ἀμειναδὰβ ἀδελφῆν Ναασσών αὐτῷ γυναῖκα, καὶ ἔτεκεν αὐτῷ τὸν τε Ναδάβ καὶ Ἀβιούδ καὶ τὸν Ἐλεάζαρ καὶ Ἰθάμαρ. 24 Τιοὶ δὲ Κορὲ· Ἀσεὶρ καὶ Ἐλκανὰ καὶ Ἀβιού-

1 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר:
 11 כָּמָּה דַבֵּר אֶל-פְּרַעֲזָה מֶלֶךְ מִצְרַיִם וַיִּשְׁלַח אֶת-בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל מֵאֶרֶצְוֹ:
 12 וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה לְפָנָיו יְהוָה לֵאמֹר הֵן בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל לֹא-שָׁמְעוּ אֵלַי וְהֵךְ וַיִּשְׁמַעַנִי פְרַעֲזָה וְאֲנִי עֶרְל שִׁפְתָּיִם:
 13 פ וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה וְאֶל-אַהֲרֹן וַיֹּצִיֵם אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאֶל-פְּרַעֲזָה מֶלֶךְ מִצְרַיִם לְהוֹצִיָא אֶת-בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם:
 14 אָמַר רְאֵשִׁי בֵּית-אֲבֹתֶם בְּנֵי רְאוּבֵן בְּכֹר וַיִּשְׂרָאֵל הַנּוֹד וּפְלֹאֵ הַדָּרָן וַיְדַבֵּר אֶמְרֵי אָמַר מִשְׁפַּחַת רְאוּבֵן וּבְנֵי שְׁמֵלֹן וּמֹוֹאֵל וְיַמִּין וְאַהֲרֹן וַיִּכְוֶן וַיִּצְהַר וַיִּשְׂאֵל בֶּן-הַפְּנִיעֵנִית אָמַר מִשְׁפַּחַת שְׁמֵלֹן וְאָמַר שְׁמוֹת בְּנֵי-לֵוִי לְתַלְדֹתָם גְּרִשׁוֹן וַיְקַת וּמֵרָרִי וּשְׁנֵי חֲגִי לֵוִי שְׁבַע וּשְׁלֹשִׁים וּמֵאֵת שְׁנָה:
 17 בְּנֵי גְרִשׁוֹן לְבִנֵי וַשְׁמֵשׁ לְמִשְׁפַּחַתָּם וּבְנֵי קְהָת עֲמָרָם וַיִּצְהַר וַחֲבֵרֹן וְעִזִּיאֵל וּשְׁנֵי חֲגִי קְהָת שְׁלֹשׁ וּשְׁלֹשִׁים וּמֵאֵת שְׁנָה:
 19 וּבְנֵי מֵרָרִי מַדְיָן וּמוֹשִׁי אָמַר מִשְׁפַּחַת הַלֵּוִי לְתַלְדֹתָם:
 20 וַיִּקַּה עֲמָרָם אֶת-יוֹכָבֵד דָּדָתוֹ לֵוִי לְאִשְׁתּוֹ וַתֵּלֶד לֹו אֶת-אַהֲרֹן וְאֶת-מֹשֶׁה וּשְׁנֵי חֲגִי עֲמָרָם שְׁבַע וּשְׁלֹשִׁים וּמֵאֵת שְׁנָה:
 21 וּבְנֵי יִצְהָר קָרַה וְנַפְגָּ וְזַכְרִי וּבְנֵי עִזִּיאֵל מִיִּשְׂרָאֵל וְאֶלְצָפָן וּסְתָרִי וַיִּקַּה אַהֲרֹן אֶת-אֵלִישַׁבַּע בַּת-עַמִּינָדָב אַהֲרֹן נַחֲשׁוֹן לֵוִי לְאִשְׁתּוֹ וַתֵּלֶד לֹו אֶת-נַדָּב וְאֶת-אֲבִיהוּא אֶת-אַלְעָזָר וְאֶת-אִיתָמָר:
 24 וּבְנֵי קָרַה אֶפְרַי וְאֶלְקָנָה וְאַבְיָאָקָה

11. EFX: λ. πρὸς Φ. βασιλέα. 12. AEX: ἐναντίον. 13. AEX: ἐξαγαγεῖν Γησών. FX: ἵνα ἐξαγάγῃ. 14. FX: οἱ ἀρχηγοὶ. Omnino variant nom. propr. 15. AX: Ἰαμεῖν. 16. AEX (eti. in sequentibus) Γησών. 18. A⁴EX* τρία. 19. AX: οἱ υἱοὶ. AFX* οἱ. 20. AX*(alt.) τὸν. AX (pro δύο): ξξ (EFX: ἑπτὰ). 22. AX: οἱ υἱοὶ. 23. FX ἐναντῶ. AEFX* (alt.) τὸν.

13. Pour les enfants d'Israël, manque dans les Sept.
 14. Les chefs des maisons selon leurs familles. Hébreu: « les chefs de leurs familles ».

20. Fille de son oncle paternel. Hébreu: « sa tante ». — Et Moïse. Les Septante ajoutent: « et Marïam, leur sœur ». — 137. Septante: 132.

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 4^e Moïse devant le roi (V-VI).

¹⁰ Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : ¹¹ « Ingrédere, et loquere ad Pharaonem regem Ægypti, ut dimittat filios Israel de terra sua.

¹² Respondit Moyses coram Domino : Ecce filii Israel non audiunt me : et quomodo audiet Pharaon, presertim cum incircumciscus sim labiis? ¹³ Locutusque est Dominus ad Moysen et Aaron, et dedit mandatum ad filios Israel, et ad Pharaonem regem Ægypti, ut educerent filios Israel de terra Ægypti.

¹⁴ Isti sunt principes domorum per familias suas. Filii Ruben primogeniti Israël : Henoch et Phallu, Hesron et Charmi : ¹⁵ hæ cognationes Ruben. Filii Simeon : Jámuel et Jamin, et Ahod, et Jachin, et Soar, et Saul filius Chananitidis : hæ progénies Simeon. ¹⁶ Et hæ nomina filiorum Levi per cognationes suas : Gerson et Caath et Merári. Anni autem vite Levi fuerunt centum triginta septem. ¹⁷ Filii Gerson : Lobni et Séméi, per cognationes suas. ¹⁸ Filii Caath : Amram, et Isaar, et Hebron, et Oziel : anni quoque vite Caath, centum triginta tres. ¹⁹ Filii Merári : Mòholi et Musi : hæ cognationes Levi per familias suas. ²⁰ Accépit autem Amram uxorem Jóchabed patruélem suam : quæ péperit ei Aaron et Moysen. Fueruntque anni vite Amram, centum triginta septem.

²¹ Filii quoque Isaar : Core, et Nephég, et Zechri. ²² Filii quoque Oziel : Misaël, et Elisaphan, et Sethri. ²³ Accépit autem Aaron uxorem Elisabeth, filiam Aminadab, sororem Nahason, quæ péperit ei Nadab, et Abiu, et Eléazar, et Ithamar. ²⁴ Filii quoque Core : Aser, et Elcana, et

Moyses
ad regem
mittitur.

Ex. 6, 30;
4, 10.
Is. 6, 5.
Jer. 6, 10;
9, 25.

Hebræorum.
familie.
Gen. 46, 9.
Num. 26, 5.
1 Par. 5, 1.

Gen. 46, 40.
1 Par. 4, 24.

Gen. 46, 11.
Num. 3, 17;
26, 57.
1 Par. 6, 1;
23, 6-12.

Num. 3, 18.

Num. 3, 19.
1 Par. 6, 2;
23, 12.

Num. 3, 20.
1 Par. 6, 20;
23, 21.

Ex. 2, 1.
Num. 26, 58.

1 Par.
23, 13.

Num. 16, 1.

Lev. 10, 4.

Num. 1, 7.

Ex. 28, 1.

1 Par. 9, 19.

¹⁰ Et le Seigneur parla à Moïse, disant : ¹¹ « Entre, et parle au Pharaon, roi d'Égypte, pour qu'il laisse sortir les enfants d'Israël de son pays ». ¹² Moïse répondit devant le Seigneur : « Voilà que les enfants d'Israël ne m'écouteront pas : et comment le Pharaon m'écouterait-il, surtout moi étant incircumcisé des lèvres? » ¹³ C'est ainsi que le Seigneur parla à Moïse et Aaron et qu'il leur donna ses ordres pour les enfants d'Israël et pour le Pharaon, roi d'Égypte, afin qu'ils fissent sortir les enfants d'Israël de la terre d'Égypte.

¹⁴ Voici les chefs des maisons selon leurs familles : Les fils de Ruben, premier-né d'Israël : Hénoch et Phallu, Hesron et Charmi : ¹⁵ c'est là la parenté de Ruben. Les fils de Siméon : Jamuel, Jamin, Ahod, Jachin, Soar et Saül, fils d'une Chananéenne. C'est là la race de Siméon. ¹⁶ Et voici les noms des fils de Lévi, selon leur parenté : Gerson, Caath et Mérari. Or les années de la vie de Lévi furent cent trente-sept.

¹⁷ Les fils de Gerson : Lobni et Séméi, selon leur parenté. ¹⁸ Les fils de Caath : Amram, Isaar, Hébron et Oziel : et les années de la vie de Caath furent cent trente-trois. ¹⁹ Les fils de Mérari : Moholi et Musi : c'est là la parenté de Lévi selon ses familles. ²⁰ Or Amram prit pour femme Jochabed, fille de son oncle paternel, laquelle lui enfanta Aaron et Moïse. Et les années de la vie d'Amram furent cent trente-sept.

²¹ Les fils d'Isaar : Coré, Néphég et Zéchri. ²² Les fils d'Oziel : Misaël, Elisaphan et Séthri. ²³ Or Aaron prit pour femme Elisabeth, fille d'Aminadab, sœur de Nahason, laquelle lui enfanta Nadab, Abiu, Éléazar et Ithamar. ²⁴ Les fils de Coré : Aser, Elcana,

leur ai pas manifesté. A la vérité, les anciens patriarches n'avaient point ignoré le nom divin; mais ils n'en avaient pas connu toute la puissance, toute l'efficacité, puisqu'ils n'avaient pu voir l'accomplissement des promesses qui leur avaient été faites en vertu de ce divin nom.

¹². Comment le Pharaon m'écouterait-il? Peu encouragé par le succès de sa première démarche, Moïse reprend, en les accentuant, les objections qu'il avait déjà faites à la mission divine, et auxquelles le Seigneur avait déjà répondu (iv, 1-17). — *Incircumcisé des lèvres*. L'Écriture Sainte contient d'autres expressions analogues : âme incircumcise (*Lévitique*, xxvi, 41), oreilles incircumcises (*Jérémie*, vi, 10; *Actes*,

vii, 51), cœur incircumcisé (*Jérémie*, ix, 26; *Ézéchiel*, xliv, 7, 9; *Actes*, vii, 51). Par cette *incircumcision*, il faut entendre une imperfection, une impureté, une indisposition, soit dans le sens physique, soit dans le sens moral.

¹³. C'est ainsi que le Seigneur parla à Moïse. Les paroles du Seigneur, ici annoncées, ne sont rapportées que plus loin, §. 29. Moïse ouvre ici une parentèle pour indiquer la généalogie de sa famille. Il énumère d'abord brièvement la descendance de Ruben (v. 14) et de Siméon (v. 15), puis, avec plus de détails, celle de Lévi à laquelle il appartenait.

²⁰. Fille de son oncle paternel. D'après la Vulgate, les parents de Moïse, Amram et Jochabed, auraient

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 5° Novem priores plagæ (VII-X).

σαρ. *Αὐται αἱ γενέσεις Κορέ.* 25 *Καὶ Ἐλεάζαρ ὁ τοῦ Ἀαρὼν ἔλαβε τῶν θυγατέρων Φουτιήλ αὐτῷ γυναῖκα, καὶ ἔτεκεν αὐτῷ τὸν Φινεές. Αὐται αἱ ἀρχαὶ πατριῶς Λευιτῶν κατὰ γενέσεις αὐτῶν* 26 *Οὗτος Ἀαρὼν καὶ Μωϋσῆς, οἱς εἶπεν αὐτοῖς ὁ θεὸς ἐξαγαγεῖν τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἐκ γῆς Αἰγύπτου σὺν δυνάμει αὐτῶν.* 27 *Οὗτοί εἰσιν οἱ διαλεγόμενοι πρὸς Φαραὼ βασιλέα Αἰγύπτου, καὶ ἐξήγαγον τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἐκ γῆς Αἰγύπτου, αὐτὸς Ἀαρὼν καὶ Μωϋσῆς,* 28 *ἣ ἡμέρα ἐλάλησε κύριος Μωϋσῆ ἐν γῇ Αἰγύπτῳ.*

29 *Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· Ἐγὼ κύριος· λάλησον πρὸς Φαραὼ βασιλέα Αἰγύπτου ὅσα ἐγὼ λέγω πρὸς σέ.* 30 *Καὶ εἶπε Μωϋσῆς ἐναντίον κυρίου· Ἴδόν ἐγὼ ἰσχνόφω- νός εἰμι, καὶ πῶς εἰσακουσέσθαι μου Φαραώ;* **VII.** 1 *Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, 'λέγων· Ἴδόν δέδωκά σε θεὸν Φαραώ, καὶ Ἀαρὼν ὁ ἀδελφός σου ἔσται σου προσήτης.* 2 *Σὺ δὲ λαλήσεις αὐτῷ πάντα ὅσα σοι ἐντέλλομαι· ὁ δὲ Ἀαρὼν ὁ ἀδελφός σου λαλήσει πρὸς Φα- ραώ, ὥστε ἐξαποστείλαι τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἐκ τῆς γῆς αὐτοῦ.* 3 *Ἐγὼ δὲ σκληρυνῶ τὴν καρ- διάν Φαραώ, καὶ πληθυνῶ τὰ σημεῖά μου καὶ τὰ τέρατα ἐν γῇ Αἰγύπτῳ.* 4 *Καὶ οὐκ εἰς- ακούσεται ὑμῶν Φαραώ· καὶ ἐπιβαλὼ τὴν χεῖρά μου ἐπ' Αἰγύπτου, καὶ ἐξάξω σὺν δυ- νάμει μου τὸν λαόν μου τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἐκ γῆς Αἰγύπτου σὺν ἐκδικήσει μεγάλῃ.* 5 *Καὶ γινώσκονται πάντες οἱ Αἰγύπτιοι, ὅτι ἐγὼ εἰμι κύριος, ἐκτείνων τὴν χεῖρά μου ἐπ' Αἰγύπτου, καὶ ἐξάξω τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἐκ μέσον αὐτῶν.* 6 *Ἐποίησε δὲ Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν καθάπερ ἐνετείλατο αὐτοῖς κύριος, οὕτως ἐποίησαν.* 7 *Μωϋσῆς δὲ ἦν ἐτῶν ὀγδοήκοντα, Ἀαρὼν δὲ*

25. X pauci éαντῶ 26. AX† (p. Οὐτ.) ὁ AEX: ὁ θ. αὐτοῖς. AX: ἐξ Αἰγ. 27. EFX ὥστε ἐξαγαγεῖν. AEFX ἐξ Αἰγ. 28. A: Ἐν ἡμέρα ἐλ. — 1. X* λέγων. 2. X* αὐτῷ. EX: ἐντέλλομαι σοι. 3. A1X* μσ. A* (alt.) τὰ. AFX† (p. τέρ.) μσ. 5. FX* πάντες. A1 (pr. m.) X* μσ. A1: μ. αὐτῆς. 6. X* ὅτως ἐπ. 7. A2EFX* ὁ ἀδελφός αὐτῷ. AEFX ὄγδ. τρ. ἐτ.; AX† ἦν.

כח אלה מִשְׁפַּחַת הַקְּרָדִי וְאֶלְעָזָר בֶּן- אֶהֱרֹן לָקַח-לוֹ מִבְּנוֹת פְּוֹטִיאל לֵוִי לְאִשָּׁה וַתֵּלֶד לּוֹ אֶת-פִּינְחָס אֶלֶה רֵאשִׁי אֲבוֹת הַלְוִיִּם לְמִשְׁפַּחָתָם: 26 הַיְהִי אֶהֱרֹן וּמֹשֶׁה אֲשֶׁר אָמַר יְהוָה לָהֶם הוֹצִיאוּ אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מִמִּצְרַיִם מִצְרַיִם עַל-צַבְאוֹתָם: הֵם הַמְדַבְּרִים אֶל-פַּרְעֹה מִלֶּךְ-מִצְרָיִם לְהוֹצִיֵא אֶת- בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל מִמִּצְרָיִם הֵיא מֹשֶׁה וְאֶהֱרֹן:

28 וַיְהִי בַיּוֹם דִּבְרַ יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה בְּאָרְץ מִצְרָיִם: ס וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר אֲנִי יְהוָה דִּבַּר אֶל-פַּרְעֹה מֶלֶךְ מִצְרָיִם אֶת כָּל-אֲשֶׁר אֲנִי דֹבֵר אֲלֵיךָ: ל וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה לְבְנֵי יְהוָה בְּנֵן אֲנִי עַרְל שְׂפָתַיִם וְאִיךָ יִשְׁמַע אֵלַי פַּרְעֹה: פ **VII.** וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה רֵאשֶׁה נְתִיתִךָ אֵלֵהֶם לְפַרְעֹה וְאֶהֱרֹן אֶחָיִךָ יְהִיֶה נְבִיאֶךָ: אֵתְהָה תְדַבֵּר אֶת כָּל- אֲשֶׁר אֲצַוֶּךָ וְאֶהֱרֹן אֶחָיִךָ יְדַבֵּר אֶל- פַּרְעֹה וְשַׁלַּח אֶת-בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל מִמִּצְרָיִם: וְאֲנִי אֶקְשֶׁה אֶת-לֵב פַּרְעֹה וְהִרְבִּיתִי אֶת-אֶתְנִיתִי וְאֶת-מִוֹפְתֵי בְּאָרְץ מִצְרָיִם: וְלֹא-יִשְׁמַע אֲלֵכֶם פַּרְעֹה וְנִתְתִּי אֶת- יָדִי בְּמִצְרָיִם וְהוֹצֵאתִי אֶת-צְבָאוֹתַי אֶת-דַּמֵּי בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל מִבְּאָרְץ מִצְרָיִם בְּשִׁפְטִים גְּדֹלִים: וַיְדַעַי מִצְרָיִם כִּי- אֲנִי יְהוָה בְּנִתְתִי אֶת-יָדִי עַל-מִצְרָיִם וְהוֹצֵאתִי אֶת-בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל מִתּוֹכָם: 6 וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה וְאֶהֱרֹן כְּכָל-אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה וְאֵתָם כֵּן עָשׂוּ: וּמֹשֶׁה כֵּן- שָׁמְנִים

24. Des Corites. Septante : « de Coré ». 25. Auxquels le Seigneur commanda de retirer. Hébreu : auxquels Jahvéh dit : « Faites sortir ». — Selon leurs bandes. Septante : « avec leurs forces ». 27. Pour qu'ils retirèrent. Septante : « et ils retirèrent ».

VII. 2. Tu lui diras. Hébreu : « tu diras ». — Lui parlera. Hébreu et Septante : « Aaron ton frère parlera ».

3. Son cœur. Hébreu et Septante : « le cœur du Pharaon ». 4. Je retirerai mon armée et mon peuple. Septante : « avec ma force je retirerai mon peuple ». — De très grands jugemens. Hébreu et Septante : « de grands jugemens ». 5. Les Egyptiens. Septante : « tous les Égyptiens ». 6. C'est pourquoi, Vulgate : ilaque, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 5° Neuf premières plaies (VII-X).

Abiasaph : hæ sunt cognatiões Coritarum. ²⁵ At vero Eleazar filius Aaron accepit uxorem de filiabus Phutiel : quæ peperit ei Phinees : hi sunt principes familiarum leviticarum per cognatiões suas. ²⁶ Iste est Aaron et Moyses, quibus præcepit Dominus ut educerent filios Israel de terra Ægypti per turmas suas. ²⁷ Hi sunt, qui loquuntur ad Pharaonem regem Ægypti, ut educant filios Israel de Ægypto : iste est Moyses et Aaron, ²⁸ in die qua locutus est Dominus ad Moysen, in terra Ægypti.

²⁹ Et locutus est Dominus ad Moysen, dicens : Ego Dominus : loquere ad Pharaonem regem Ægypti, omnia quæ ego loquor tibi. ³⁰ Et ait Moyses coram Domino : En incircumcisis labiis sum, quomodo aucter diet me Pharaos ? ¹ Dixitque Dominus ad Moysen : Ecce constitui te Deum Pharaonis : et Aaron frater tuus erit propheta tuus. ² Tu loqueris ei omnia quæ mando tibi : et ille loquetur ad Pharaonem, ut dimittat filios Israel de terra sua. ³ Sed ego indurabo cor ejus, et multiplicabo signa et ostenta mea in terra Ægypti, ⁴ et non audiet vos : immittamque manum meam super Ægyptum, et educam exercitum et populum meum filios Israel de terra Ægypti per judicia maxima. ⁵ Et scient Ægyptii quia ego sum Dominus qui extenderim manum meam super Ægyptum, et educerim filios Israel de medio eorum. ⁶ Fecit itaque Moyses et Aaron sicut præceperat Dominus : ita egerunt. ⁷ Erat autem Moyses oc-

Num. 25, 7.

Iterum Moyses ad regem mittitur.

Ex. 6, 12 ;
4, 10.
Is. 6, 5.
Jer. 6, 10 ;
9, 25.

5°

Ex. 4, 16.
Jer. 1, 10.Ex. 4, 15.
Jer. 1, 9.Ex. 4, 21 ; 14, 4 ;
3, 19 ; 8, 32 ;
9, 34 ;
8, 19 ;
7, 22.
1 Reg. 6, 6.
Rom. 9, 22 ;
2, 4.Ex. 12, 51.
Jos. 5, 14.Ex. 8, 14-26 ;
9, 14.

Ex. 3, 14.

et Abiasaph : c'est là la parenté des Corites. ²⁵ Mais Éléazar, fils d'Aaron, prit une femme d'entre les filles de Phutiel, laquelle lui enfanta Phineés. Ce sont là les chefs des familles léviti-ques selon leur parenté. ²⁶ C'est Aaron et Moïse auxquels le Seigneur com-manda de retirer les enfants d'Israël de l'Égypte, selon leurs bandes. ²⁷ Ce sont eux qui parlent au Pharaon, roi d'Égypte, pour qu'ils retirent les en-fants d'Israël de l'Égypte : c'est Moïse et Aaron, ²⁸ au jour où le Seigneur parla à Moïse dans la terre d'Égypte.

²⁹ Et le Seigneur parla à Moïse, di-sant : « Je suis le Seigneur ; dis au Pharaon, roi d'Égypte, tout ce que moi-même je te dis ». ³⁰ Et Moïse ré-pondit devant le Seigneur : « Voici que je suis incircumcisé des lèvres, com-ment le Pharaon m'écouterait-il ? »
VII. ¹ Et le Seigneur dit à Moïse : « Voilà que je t'ai établi le Dieu du Pharaon, et Aaron ton frère sera ton prophète. ² Toi, tu lui diras tout ce que je t'ordonne, et lui parlera au Pha-raon, afin qu'il laisse les enfants d'Is-raël s'en aller de son pays. ³ Mais moi j'endurcirai son cœur, et je multiplierai mes signes et mes prodiges dans la terre d'Égypte. ⁴ Et il ne vous écoutera point : et je lancerai ma main sur l'É-gypte, et je retirerai mon armée et mon peuple, les enfants d'Israël, de la terre d'Égypte, par de très grands juge-ments. ⁵ Et les Égyptiens sauront que c'est moi, le Seigneur, qui aurai étendu ma main sur l'Égypte, et retiré les en-fants d'Israël du milieu d'eux ». ⁶ C'est pourquoi Moïse et Aaron firent comme avait ordonné le Seigneur : ainsi agi-rent-ils. ⁷ Or Moïse avait quatre-vingts

été cousins germains. Mais l'hébreu dit qu'Amram épousa, non point sa cousine, mais sa tante, la propre sœur de son père. Les unions de ce genre étaient encore licites, mais elles devaient bientôt être interdites par la loi mosaïque.

²⁶ Selon leurs bandes : avec ordre, rangés par tribus, maisons et familles.

³⁰ Incircumcisé des lèvres : voir la note sur le § 12.

5° Les neuf premières plaies, VII-X.

³ Mais moi j'endurcirai son cœur. Ces paroles de Dieu, déjà citées plus haut (voir IV, 21, et la note), ont

servi de prétexte à de nombreuses attaques contre le texte sacré. S. Augustin répond : « Dieu endurecit le cœur en ce sens qu'il ne donne pas la grâce [efflicace], et non pas en poussant au mal ». D'ailleurs, ainsi que le fait remarquer Cornelius à Lapidé, là où l'auteur de la Vulgate traduit au passif, « son cœur fut endureci », le texte original emploie le verbe actif ou réfléchi : « le cœur du Pharaon s'endurcit ». L'endurcissement du Pharaon a pour cause propre et directe la volonté du Pharaon lui-même : Dieu n'en est que la cause indirecte, en le permettant et en le tolérant.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 5^o Novem priores plagæ (VII-X).

ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ ἐτῶν ὄγδοήκοντα τριῶν, ἠνίκα ἐλάλησεν πρὸς Φαραῶν.

8 Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν, λέγων· 9 Καὶ ἐὰν λαλήσῃ πρὸς ἑμᾶς Φαραῶ λέγων· Δότε ἡμῖν σημεῖον ἢ τέρας, καὶ ἔρεῖς Ἀαρὼν τῷ ἀδελφῷ σου· Λάβε τὴν ῥάβδον καὶ ῥύψον ἐπὶ τὴν γῆν ἑναντίον Φαραῶ καὶ ἑναντίον τῶν θεραπόντων αὐτοῦ, καὶ ἔσται δράκων. 10 Εἰσήλθε δὲ Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν ἑναντίον Φαραῶ καὶ τῶν θεραπόντων αὐτοῦ, καὶ ἐποίησαν οὕτως, καθάπερ ἐνετείλατο αὐτοῖς κύριος. Καὶ ἔρῳψεν Ἀαρὼν τὴν ῥάβδον ἑναντίον Φαραῶ καὶ ἑναντίον τῶν θεραπόντων αὐτοῦ, καὶ ἐγένετο δράκων. 11 Συνεκάλεσε δὲ Φαραῶ τοὺς σοφιστὰς Αἰγύπτου καὶ τοὺς φαρμακοὺς, καὶ ἐποίησαν καὶ οἱ ἐπαιδοὶ τῶν Αἰγυπτίων ταῖς φαρμακίαις αὐτῶν ὡς αὐτῶς. 12 Καὶ ἔρῳψαν ἕκαστος τὴν ῥάβδον αὐτῶν, καὶ ἐγένοντο δράκοντες· καὶ κατέπιεν ἡ ῥάβδος ἡ Ἀαρὼν τὰς ἐκείνων ῥάβδους. 13 Καὶ κατίσχυσεν ἡ καρδιά Φαραῶ καὶ οὐκ εἰσῆκουσεν αὐτόν, καθάπερ ἐνετείλατο αὐτοῖς κύριος.

14 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Βεβάρνται ἡ καρδιά Φαραῶ τοῦ μὴ ἐξαποστεῖλαι τὸν λαόν. 15 Βάδισον πρὸς Φαραῶ τῷ πρωτότῳ αὐτὸς ἐκπορεύεται ἐπὶ τὸ ὕδωρ, καὶ ἔσθ' συναντιῶν αὐτῷ ἐπὶ τὸ χεῖλος τοῦ ποταμοῦ, καὶ τὴν ῥάβδον τὴν στραφεῖσαν εἰς ὄφιν λήψῃ ἐν τῇ χειρὶ σου, 16 καὶ ἔρεῖς πρὸς αὐτόν· Κύριος ὁ θεὸς τῶν Ἑβραίων ἀπέσταλκέ με πρὸς σέ, λέγων· Ἐξαπόστειλον τὸν λαόν μου, ἵνα μοι λατρεύσῃ ἐν τῇ ἐρήμῳ, καὶ ἴδου οὐκ εἰσῆκουσας ἕως τούτου. 17 Τάδε λέγει κύριος· Ἐν τούτῳ γνώσῃ ὅτι ἐγὼ κύριος· Ἴδου ἐγὼ τύπτω τῇ ῥάβδῳ τῇ ἐν τῇ χειρὶ μου ἐπὶ τὸ ὕδωρ, 18 καὶ ἐν τῷ ποταμῷ, καὶ μεταβαλεῖ εἰς αἶμα, 19 καὶ οἱ ἰχθύες οἱ ἐν τῷ ποταμῷ τελευτήσουσι, καὶ ἐποξέσει ὁ ποταμὸς, καὶ οὐ δυηήσονται οἱ Αἰγύπτιοι πιεῖν ὕδωρ ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ. 19 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Εἶπὸν Ἀαρὼν τῷ ἀδελφῷ σου Λάβε

7. AEFX: ἐλάλησεν. 9. AEFX† (p. ἑξῆς) αὐτῆν. 11.* FX (p. σοφ.) Αἰγύπτου. 12. A¹X: ἔρῳψεν. AEFX αὐτῶ. EFX*: (a. λαφ.) ἡ. 13. AEFX: ἐλάλησεν. 14. AX: Καὶ εἶπεν κύρ. FX: Βεβάρνται. 15. FX: τῷ πρωτῷ. AFX: σήση (pro ἔση). 16. X: λατρεύουσί μοι. 19. X* τῷ ἀδελφῷ σου.

שָׁנָה וְאַהֲרֹן בְּרִשְׁלָשׁ וּשְׁמֹנִים שָׁנָה
בְּדַבְּרָם אֶל־פַּרְעֹה:

8 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן
9 לֵאמֹר: כִּי יִדְבֹר אֲלֵיכֶם פַּרְעֹה לֵאמֹר
תָּנוּ לָכֶם מוֹפֵת וְאָמַרְתָּ אֶל־אַהֲרֹן
קַח אֶת־מַטְּהָ וְהִשְׁלֵךְ לַפְּנֵי־פַרְעֹה
י וְהִי לְתַנּוּן: וְיָבֹא מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן אֶל־
פַּרְעֹה וַיַּעֲשׂוּ כִן כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה
וַיִּשְׁלֹךְ אַהֲרֹן אֶת־מַטְּהוֹ לַפְּנֵי פַרְעֹה
11 וְלַפְּנֵי עַבְדָּיו וְהִי לְתַנּוּן: וַיִּקְרָא
גַם־פַּרְעֹה לְהַכְּמִים וְלַמְכַשְׁפִּים
וַיַּעֲשׂוּ גַם־הֵם הַרְטָמִי מַצְרַיִם
12 בְּלַהֲטִיהֶם כֵּן: וַיִּשְׁלִיכוּ אִישׁ מַטְּהוֹ
וְהִי לְתַנּוּן וַיִּבְלַע מַטְּהַ־אַהֲרֹן
13 אֶת־מַטְּתָם: וַיַּהֲזֹק לֵב פַּרְעֹה וְלֹא
שָׁמַע אֲלֵיהֶם כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה:

14 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה כִּבְד
טו לֵב פַּרְעֹה מֵאֵן לִשְׁלֹחַ הָעָם: לָךְ אֶל־
פַּרְעֹה בַּבֶּקֶר הַזֶּה יֵצֵא הַמַּיְמָה
וּנְצַבְתָּ לְקִרְאָתוֹ עַל־שַׁפְּתַי הַיָּאֵר
וְהַמַּטְּהָ אֲשֶׁר־נִהְפְּתָה לְנֶהְשׁ תִּקַּח
16 בְּיָדְךָ: וְאָמַרְתָּ אֵלָיו יְהוָה אֱלֹהֵי
הָעַבְרָיִם שְׁלַחְנִי אֵלֶיךָ לֵאמֹר שְׁלַח
אֶת־עַמִּי וַיַּעֲבֹדֵנִי בְּמִדְבָּר וְהִנֵּה לֹא־
17 שָׁמַעְתָּ עֲדָכָה: כֹּה אָמַר יְהוָה בְּזִמְתָּ
תִּדַע כִּי אֲנִי יְהוָה הַזֶּה אֲנֹכִי מִפְּהוֹ
בַּמַּטְּהָ אֲשֶׁר־בְּיָדִי עַל־הַמַּיִם אֲשֶׁר
18 בַּיָּאֵר וְנִהְפְּכוּ לְדָם: וְהִדְגָה אֲשֶׁר־
בַּיָּאֵר תָּמוּת וּבִקַּשׁ הַיָּאֵר וְנִלְאַ
מַצְרַיִם לִשְׁתּוֹת מַיִם מִיַּד־הַיָּאֵר: ט
19 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה אָמַר אֶל־

7. Aaron. Les Septante ajoutent : « son frère ». — Ils parlèrent. Septante : « il parla ».

9. Des signes. Septante : « un signe ou un prodige ». — Aaron. Les Septante ajoutent : « ton frère ». — Jette-la. Septante : « jette-la à terre ». — Devant le Pharaon. Les Septante ajoutent : « et devant ses serviteurs »; de même au §. 10.

11. Les sages. Les Septante ajoutent : « de l'Égypte ». — Par les enchantements égyptiens et par cer-

taines secrets. Hébreu et Septante : « par leurs enchantements ».

18. Les Égyptiens qui boiront de l'eau du fleuve souffriront beaucoup. Hébreu : « les Égyptiens auront de la peine à boire (Septante : ne pourront pas boire) de l'eau du fleuve ».

19. A Aaron. Les Septante ajoutent : « ton frère ». — Prends ta verge. Les Septante ajoutent : « dans ta main ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 5^e Neuf premières plates (VII-X).

toginta annórum, et Aaron octoginta trium, quando locúti sunt ad Pharaónem.

⁸ Dixitque Dóminus ad Móysen et Aaron : ⁹ Cum dixerit vobis Phárao, Osténdite signa : dices ad Aaron : Tolle virgam tuam, et prójice eam coram Pharaóne, ac vertétur in cólubrum. ¹⁰ Ingréssi itaque Móyses et Aaron ad Pharaónem, fecérunt sicut præcéperat Dóminus : tulitque Aaron virgam coram Pharaóne et servís ejus, quæ versa est in cólubrum.

¹¹ Vocávit autem Phárao sapiéntes et maléficos : et fecérunt étiam ipsi per incantatiónes ægyptíacas et arcána quædam similiter. ¹² Projece-rúntque singulí virgas suas, quæ versæ sunt in dracónes : sed devorávit virga Aaron virgas eórum. ¹³ In-duratumque est cor Pharaónis, et non audívit eos, sicut præcéperat Dóminus.

¹⁴ Dixit autem Dóminus ad Móysen : Ingravátum est cor Pharaónis : non vult dimittere pópulum. ¹⁵ Vade ad eum mane, ecce egrediétur ad aquas : et stabis in occúrsum ejus super ripam flúminis : et virgam quæ conversá est in dracónem, tolles in manu tua. ¹⁶ Dicésque ad eum : Dóminus Deus Hebræórum misit me ad te, dicens : Dimitte pópulum meum ut sacrificet mihi in déserto, et usque ad præsens audire noluísti. ¹⁷ Hæc ígitur dicit Dóminus : In hoc scies quod sim Dóminus : ecce percútiám virga, quæ in manu mea est, aquam flúminis, et vertétur in sán-guinem. ¹⁸ Piscés quoque, qui sunt in flúvio, moriéntur, et computréscent aquæ, et affligéntur Ægyptii bibén-tes aquam flúminis. ¹⁹ Dixit quoque Dóminus ad Móysen : Dic ad Aaron : Tolle virgam tuam, et étende ma-

Act. 7, 23 ;
30, 36.

Nova
signorum
promissio.

Ex. 4, 3.

Móyses
coram
Pharaone.

Signum
virgæ.

Ex. 7, 22.
2 Tim. 3, 8.
Gen. 41, 8.
Act. 13, 8.
Mat. 24, 24.
2 Th. 2, 9.

Ex. 7, 3.
Sap. 17, 3.

Ex. 3, 19.

Prima
paratur
plaga.

Ex. 8, 20.

Ex. 5, 1, 3 ;
8, 1, 15.

Ex. 7, 5.

Ex. 4, 9.

Num. 11, 5.

ans et Aaron quatre-vingt-trois, quand ils parlèrent au Pharaon.

⁸ Et le Seigneur dit à Moïse et à Aaron : ⁹ « Quand le Pharaon vous dira : Montrez des signes, tu diras à Aaron : Prends ta verge et jette-la devant le Pharaon ; et elle sera changée en serpent ». ¹⁰ Moïse donc et Aaron, étant entrés auprès du Pharaon, firent comme avait ordonné le Seigneur : Aaron jeta la verge devant le Pharaon et ses serviteurs, et elle fut changée en serpent. ¹¹ Mais le Pharaon appela les sages et les magiciens ; et ils firent eux aussi pareillement par les enchantements égyptiens et par certains secrets. ¹² Ils jetèrent chacun leur verge, et elles furent changées en serpents ; mais la verge d'Aaron dévora leurs verges. ¹³ Et le cœur du Pharaon s'endurcit, et il n'écouta point Moïse et Aaron, comme avait ordonné le Seigneur.

¹⁴ Or le Seigneur dit à Moïse : « Le cœur du Pharaon s'est endurci ; il ne veut pas laisser aller le peuple. ¹⁵ Va vers lui dès le matin : voilà qu'il sortira pour aller vers l'eau, et tu te présenteras à sa rencontre sur la rive du fleuve : et la verge qui a été changée en serpent, tu la prendras en ta main, ¹⁶ et tu diras au Pharaon : Le Seigneur Dieu des Hébreux m'a envoyé vers toi, disant : Laisse aller mon peuple afin qu'il me sacrifie dans le désert, et jusqu'à présent tu n'as pas voulu écouter. ¹⁷ Voici donc ce que dit le Seigneur : En ceci tu sauras que je suis le Seigneur : voici que je frapperai de la verge qui est en ma main l'eau du fleuve, et elle sera changée en sang. ¹⁸ Les poissons même qui sont dans le fleuve mourront, et les eaux se corrompront, et les Égyptiens qui boiront de l'eau du fleuve souffriront beaucoup ». ¹⁹ Le Seigneur dit aussi à Moïse : « Dis à Aaron : Prends ta verge, et étends ta

11. Les magiciens. Leurs chefs s'appelaient Jannès et Mambres, nous dit S. Paul (I Tim. III, 8). Les magiciens de l'Égypte ont été célèbres dans toute l'antiquité, et il y a encore dans ce pays des *psylltes* ou charmeurs de serpents. — La verge d'Aaron dévora leurs verges. Ce prodige aurait dû faire reconnaître au Pharaon la toute-puissance du Dieu des Hébreux, que le changement opéré par les magiciens ait été réel ou simulé.

Première plate, VII, 14-23.

14. Le caractère surnaturel des dix plaies d'Égypte est indéniable. La plupart de ces fléaux, il est vrai, ne sont pas sans précédents et sans analogues dans la vallée du Nil, mais il n'en subsiste pas moins un diffé-



Psylle égyptien (Y. 11). (Musée du Louvre).

την ῥάβδον σου ἐν τῇ χειρὶ σου, καὶ ἐκτενον τὴν χεῖρά σου ἐπὶ τὰ ὕδατα Αἰγύπτου καὶ ἐπὶ τοὺς ποταμοὺς αὐτῶν καὶ ἐπὶ τὰς διώρυγας αὐτῶν καὶ ἐπὶ τὰ ἔλη αὐτῶν καὶ ἐπὶ πᾶν συνεστηκὸς ὕδωρ αὐτῶν, καὶ ἔσται αἷμα. Καὶ ἐγένετο αἷμα ἐν πάσῃ γῆ Αἰγύπτου, ἐν τε τοῖς ξύλοις καὶ ἐν τοῖς λίθοις. ²⁰ Καὶ ἐποίησαν οὕτως Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν, καθάπερ ἐνετείλατο αὐτοῖς. καὶ ἐπάρας τῇ ῥάβδῳ αὐτοῦ ἐπάταξε τὸ ὕδωρ τὸ ἐν τῷ ποταμῷ ἐναντίον Φαραῶ καὶ ἐναντίον τῶν θεραπόντων αὐτοῦ, καὶ μετίβαλε πᾶν τὸ ὕδωρ τὸ ἐν τῷ ποταμῷ εἰς αἷμα, ²¹ καὶ οἱ ἰχθύες οἱ ἐν τῷ ποταμῷ ἐτελεύτησαν, καὶ ἐλώξεν ὁ ποταμὸς, καὶ οὐκ ἠδύναντο οἱ Αἰγύπτιοι πιεῖν ὕδωρ ἐκ τοῦ ποταμοῦ, καὶ ἦν τὸ αἷμα ἐν πάσῃ γῆ Αἰγύπτου. ²² Ἐποίησαν δὲ ὡσαύτως καὶ οἱ ἔσαιοδοὶ τῶν Αἰγυπτίων ταῖς φαρμακείαις αὐτῶν, καὶ ἐσκληρύνθη ἡ καρδιά Φαραῶ, καὶ οὐκ ἐβήκουν αὐτῶν, καθάπερ εἶπε κύριος. ²³ Ἐπιστραφεῖς δὲ Φαραῶ ἐψηλῆθεν εἰς τὸν οἶκον αὐτοῦ, καὶ οὐκ ἐπέστησε τὸν νοῦν αὐτοῦ οὐδὲ ἐπὶ τούτῳ. ²⁴ Ὁρξάντων δὲ πάντες οἱ Αἰγύπτιοι κέκλω τοῦ ποταμοῦ ὥστε πιεῖν ὕδωρ, καὶ οὐκ ἠδύναντο πιεῖν ὕδωρ ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ. ²⁵ Καὶ ἀνεπληρώθησαν ἐπὶ τὰ ἡμέραι μετὰ τὸ πατάξαι κύριον τὸν ποταμόν.

VIII. Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Εἰσελθε πρὸς Φαραῶν, καὶ εἰρεῖς πρὸς αὐτόν· Τίδε λέγει κύριος· Ἐξαποστείλον τὸν λαόν μου, ἵνα μοι λατρεύσωσιν. ² εἰ δὲ μὴ βούλει σὺ ἐξαποστείλαι, ἰδοὺ ἐγὼ τύπτω πάντα τὰ ὄριά σου τοῖς βατραχίοις. ³ καὶ ξερεῦξεται ὁ ποταμὸς βατραχίους καὶ ἀναβάντες εἰς ἐλεῦσονται εἰς τοὺς οἴκους σου καὶ εἰς τὰ τιμειῖα τῶν κοιτῶνων σου καὶ ἐπὶ τῶν κλινῶν σου, καὶ εἰς τοὺς οἴκους τῶν θεραπόντων σου καὶ τοῦ λαοῦ σου, καὶ ἐν τοῖς φουράμασί σου καὶ ἐν τοῖς κλιβάνοις σου. ⁴ καὶ ἐπὶ σὲ καὶ ἐπὶ τοὺς θερά-

AEFX* (p. ῥάβδ. σθ) ἐν τῇ χειρὶ σθ. A1* σθ. EV* K. ἐγ. αἷμα. AFX: Αἰγύπτω. 20. AEFX† Ααρὼν...: τῇ ῥάβδῳ. AEFX: τὴν ῥάβδον. 2. AFX: βούλη.

ἀηρὶν קה משַׁח וַנְטַח-יָדְךָ עַל-מִימֵי מִצְרַיִם עַל-נְהַרְתָּם עַל-יַאֲרֵיהֶם וְעַל-אַגְמֵיהֶם וְעַל כָּל-מִקְוֵה מַיִמֵיהֶם וְיַדְיֵיהֶם וְהָיָה דָם בְּכָל-אֶרֶץ מִצְרַיִם כֹּ וּבַעֲצִים וּבְאֲבָנִים: וַיַּשְׁחֵר-בֶּן מֹשֶׁה וַאֲהֲרֹן כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה וַיָּרֶם בַּמֶּשֶׁה וַיַּחֲ אֶת-הַמַּיִם אֲשֶׁר בַּיָּאֵר לְעֵינֵי פַרְעֹה וּלְעֵינֵי עַבְדָּיו וַיַּהֲפֹכֵוּ 21 כָּל-הַמַּיִם אֲשֶׁר-בַּיָּאֵר לְדָם: וַתַּהַרְגֵה אֲשֶׁר-בַּיָּאֵר מִתָּהּ וּבְכָאֵשׁ הַיָּאֵר וְלֹא-יִכְלוּ מִצְרַיִם לְשִׁתּוֹת מַיִם מִן-הַיָּאֵר 22 וַיְהִי הַדָּם בְּכָל-אֶרֶץ מִצְרַיִם: וַיַּשְׁחֵר-בֶּן הַרְטֻמִּי מִצְרַיִם בְּלִטְיָהֶם וַיַּהֲרֹק לֵב-פַּרְעֹה וְלֹא-שָׁמַע אֲלֵיהֶם כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה: וַיִּסֶן פַּרְעֹה וַיִּבְאֵ אֶל- 24 בֵּיתוֹ וְלֹא-שָׁת לֶבָו צִם-לְזָאת: וַיַּהֲפֹר כָּל-מִצְרַיִם כִּבְיַת הַיָּאֵר מַיִם לְשִׁתּוֹת: פִּי לֹא יִכְלוּ לְשִׁתּוֹת מִמֵּי הַיָּאֵר: כֹּ וַיִּמְלֵא שְׂבַעַת יָמִים אֶתְרֵי הַפּוֹת-יְהוָה אֶת-הַיָּאֵר: פ

וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה בֹּא אֶל-פַּרְעֹה וְאָמַרְתָּ אֵלָיו כֹּה אָמַר יְהוָה שְׂלַח אֶת-עַמִּי וַעֲבַדְנִי: וְאִם-מֵאֵן אַתָּה לְשַׁלַּח הַנֶּפֶשׁ אֲנֹכִי נִגַּח אֶת-כָּל-בְּבִילְךָ בְּצַפְרֹדַיִם: וְשָׂרְץ הַיָּאֵר צַפְרֹדַיִם וְעָלוּ וּבָאוּ בְּבֵיתְךָ וּבְחֲדָר מִשְׁכַּבְךָ וְעַל-מִשְׁתַּח וּבְבֵית עַבְדְּךָ וּבְעַמְּךָ וּבְכָתְנוֹרֶיךָ וּבְמִשְׁאֲרוֹתֶיךָ: וּבְכָה 26 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה בֹּא אֶל-פַּרְעֹה וְאָמַרְתָּ אֵלָיו כֹּה אָמַר יְהוָה שְׂלַח אֶת-עַמִּי וַעֲבַדְנִי: וְאִם-מֵאֵן אַתָּה לְשַׁלַּח הַנֶּפֶשׁ אֲנֹכִי נִגַּח אֶת-כָּל-בְּבִילְךָ בְּצַפְרֹדַיִם: וְשָׂרְץ הַיָּאֵר צַפְרֹדַיִם וְעָלוּ וּבָאוּ בְּבֵיתְךָ וּבְחֲדָר מִשְׁכַּבְךָ וְעַל-מִשְׁתַּח וּבְבֵית עַבְדְּךָ וּבְעַמְּךָ וּבְכָתְנוֹרֶיךָ וּבְמִשְׁאֲרוֹתֶיךָ: וּבְכָה 29

19. Les ruisseaux, les marais, les lacs des eaux. Hébreu et Septante : « leurs ruisseaux, leurs marais, leurs amas d'eaux ». — Afin qu'ils soient changés. Hébreu et Septante : « et ils seront changés ». — Qu'il y ait du sang. Hébreu : « il y aura du sang » ; Septante : « il y eut du sang ».

22. Les magiciens d'Égypte. Septante : « les magiciens des Égyptiens ». — Moïse et Aaron. Septante : « eux ».

VIII. 1. (Hébreu, vii, 26). Afin qu'il me sacrifie.

Hébreu et Septante : « afin qu'il me serve ».

3. (vii, 28). Dans ta maison, etc. Septante : « dans tes maisons, et dans tes chambres à coucher, et sur tes lits ». — Et sur les restes de tes aliments. Hébreu : « et dans tes fours et tes restes » ; Septante : « et dans ta pâte et dans tes fours ».

4. (vii, 29). Chez toi, chez ton peuple, chez tous tes serviteurs. Hébreu : « sur toi, sur ton peuple, sur tous tes serviteurs » ; Septante : « sur toi, sur tes serviteurs, sur ton peuple ». — Entreront. Hébreu et Septante : « monteront ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 5^e Neuf premières plaies (VII-X).

num tuam super aquas Ægypti, et super flúvios eórum, et rivos ac palúdes, et omnes lacus aquárum, ut vertántur in sánguinem, et sit cruor in omni terra Ægypti, tam in lígneis vasis quam in sáxeis. ²⁰ Fecerúntque Móyses et Aaron sicut præcéperat Dóminus : et elevans virgam, percúsit aquam flúminis coram Pharaóne et servis ejus : quæ versa est in sánguinem. ²¹ Et pisces, qui erant in flúmine, mórtui sunt : computruítque flúvius, et non póterant Ægyptii bibere aquam flúminis, et fuit sanguis in tota terra Ægypti. ²² Fecerúntque similiter maléfici Ægyptiórum incantatióibus suis : et indurátus est cor Pharaónis, nec audíviteos, sicut præcéperat Dóminus. ²³ Avertítque se, et ingrèssus est domum suam, nec appósuit cor étiam hac vice. ²⁴ Fodérunt autem omnes Ægyptii per circúitum flúminis aquam, ut bíberent : non enim póterant bibere de aqua flúminis. ²⁵ Impletique sunt septem dies, postquam percússit Dóminus flúvium.

VIII. ¹ Dixit quoque Dóminus ad Móysen : Ingrédere ad Pharaónem, et dices ad eum : Hæc dicit Dóminus : Dimitte pópulum meum, ut sacrificet mihi : ² sin autem nolúeris dimittere, ecce ego percúttiam omnes términos tuos ranis. ³ Et ebúlliet flúvius ranas : quæ ascéndent, et ingrediéntur domum tuam, et cubículum léctuli tui, et super stratum tuum, et in domos servórum tuórum, et in pópulum tuum, et in furnos tuos, et in reliquias cibórum tuórum : ⁴ et ad te, et ad pópulum tuum, et ad omnes

Nilus
fit
sanguis.

Ps. 77, 44;
104, 29.
Sap. 11, 7.
Ap. 11, 6.

Ex. 7, 11.
Sap. 17, 7.

Ex. 7, 3.

Ex. 3, 19.

Secúnda
paratur
plaga.

Ex. 7, 16.

Ps. 77, 45;
104, 30.
Sap. 11, 16;
12, 24;
19, 10.
Ap. 16, 13.

main sur les eaux de l'Égypte, et sur leurs fleuves, et sur les ruisseaux et les marais, et sur tous les lacs des eaux, afin qu'ils soient changés en sang, et qu'il y ait ainsi du sang dans toute la terre d'Égypte, tant dans les vases de bois que dans les vases de pierre ». ²⁰ Et Moïse et Aaron firent comme l'avait ordonné le Seigneur; et Aaron, levant sa verge, frappa l'eau du fleuve devant le Pharaon et ses serviteurs, et elle fut changée en sang. ²¹ Et les poissons qui étaient dans le fleuve moururent; le fleuve se corrompt, et les Égyptiens ne pouvaient boire de l'eau du fleuve : et il y eut du sang dans toute la terre d'Égypte. ²² Les magiciens d'Égypte firent pareillement par leurs enchantements, et le cœur du Pharaon s'endurcit, et il n'écouta pas Moïse et Aaron, comme avait ordonné le Seigneur. ²³ Il se retira et il entra en sa maison, et ne prit pas la chose à cœur encore cette fois. ²⁴ Or tous les Égyptiens creusèrent autour du fleuve pour trouver de l'eau à boire, car ils ne pouvaient boire de l'eau du fleuve. ²⁵ Et il se passa sept jours entiers, après que le Seigneur eut frappé le fleuve.

VIII. ¹ Le Seigneur dit aussi à Moïse : « Entre auprès du Pharaon, et tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur : Laisse aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie : ² mais si tu ne veux pas le laisser aller, voici que moi je frapperai tout ton pays de grenouilles. ³ Car le fleuve fera jaillir des grenouilles, qui monteront, et entreront dans ta maison et dans la chambre où est ton lit, et sur ton lit, et dans les maisons de tes serviteurs, et au milieu de ton peuple, et dans tes fours, et sur les restes de tes aliments. ⁴ Ainsi c'est chez toi, et chez

reine essentielle entre les plaies dont nous parle l'Exode et celles dont l'Égypte a souffert en d'autres temps. Ce qui donne aux premières un caractère miraculeux incontestable, c'est qu'elles arrivent à point nommé, comme sanction de la parole de Dieu, dans des circonstances annoncées à l'avance, avec une précision et une intensité qui révèlent manifestement une intervention surnaturelle : elles se produisent par l'ordre de Moïse, au moment qu'il a prédit, de la manière qu'il a déclarée; elles cessent quand il l'ordonne et, plusieurs fois, au moment qui lui a été fixé par le Pharaon; le pays de Gessen en est toujours exempt; les Égyptiens, loin d'en contester le caractère extraordinaire, les acceptent comme une preuve de la mission divine de Moïse. De tout cela, il faut conclure que les dix plaies d'Égypte sont de vrais miracles.

²⁰. Elle (l'eau) fut changée en sang. Si le Nil fut

véritablement changé en fleuve de sang, le miracle est évident. Mais il ne l'est pas moins si l'on adopte une autre hypothèse, d'après laquelle il ne s'agirait ici que de la coloration des eaux du Nil. Chaque année en effet, au moment de sa crue, vers le mois de juillet, le Nil prend une teinte rougeâtre que lui communique un de ses affluents. En admettant qu'il n'y eût ici que cette coloration du Nil en rouge, les circonstances qui l'accompagnent la rendent miraculeuse : elle se produit à l'instant même où Aaron frappe le fleuve de sa verge; elle arrive, non pas en juillet, mais en février, comme on peut le conclure du rapprochement des dates diverses données par l'Exode; enfin, elle donne à l'eau du Nil des qualités malfaisantes (y. 21) contraires aux bienfaisantes propriétés du Nil rouge annuel.

Deuxième plaie, VIII, 1-45.

⁴. Les grenouilles. Peut-être, sous le nom de gre-

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 5^o Novem priores plage (VII-X).

ποντίας σου και ἐπὶ τὸν λαόν σου ἀναβήσονται οἱ βάτραχοι. ⁵ Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Εἶπὸν Ἀαρὼν τῷ ἀδελφῷ σου· Ἐκτεινον τῇ χειρὶ τὴν ῥάβδον σου ἐπὶ τοὺς ποταμοὺς και ἐπὶ τὰς διώρυγας και ἐπὶ τὰ ἔλη, και ἀνάγαγε τοὺς βατράχους. ⁶ Καὶ ἐξέτεινε Ἀαρὼν τὴν χεῖρα ἐπὶ τὰ ὕδατα Αἰγύπτου, και ἀνήγαγε τοὺς βατράχους, και ἀνεβιάσθη ὁ βάτραχος και ἐκάλυψε τὴν γῆν Αἰγύπτου. ⁷ Ἐποίησαν δὲ ὡσαύτως και οἱ ἐπαοιδοὶ τῶν Αἰγυπτίων ταῖς φαρμακείαις αὐτῶν, και ἀνήγαγον τοὺς βατράχους ἐπὶ γῆν Αἰγύπτου.

⁸ Καὶ ἐκάλεισε Φαραὼ Μωϋσῆν και Ἀαρὼν και εἶπεν· Εὐξασθε περὶ ἐμοῦ πρὸς κύριον, και περιελέτω τοὺς βατράχους ἀπ' ἐμοῦ και ἀπὸ τοῦ ἐμοῦ λαοῦ, και ἐξαποστελῶ αὐτοὺς και θύσομαι τῷ κυρίῳ. ⁹ Εἶπε δὲ Μωϋσῆς πρὸς Φαραὼ· Τάξαι πρὸς με, πότε εὐξομαι περὶ σοῦ και περὶ τῶν θεραπόντων σου και τοῦ λαοῦ σου, ἀφανίσαι τοὺς βατράχους ἀπὸ σοῦ και ἀπὸ τοῦ λαοῦ σου και ἐκ τῶν οἰκιῶν ὑμῶν· πληρὴ ἐν τῷ ποταμῷ ὑπολειφθήσονται. ¹⁰ Ὁ δὲ ἔπε· Ἦνα εὐξομαι. Εἶπεν οὖν Ὁς εἶρηκας· Ἦνα εἶδῃς ὅτι οὐκ ἔστιν ἄλλος πληρὴ κυρίον. ¹¹ Καὶ περιαιρεθήσονται οἱ βάτραχοι ἀπὸ σοῦ και ἀπὸ τῶν οἰκιῶν ὑμῶν και ἀπὸ τῶν ἐπαύλειων και ἀπὸ τῶν θεραπόντων σου και ἀπὸ τοῦ λαοῦ σου· πληρὴ ἐν τῷ ποταμῷ ὑπολειφθήσονται. ¹² Ἐξῆλθε δὲ Μωϋσῆς και Ἀαρὼν ἀπὸ Φαραὼ. Καὶ ἐβόησε Μωϋσῆς πρὸς κύριον περὶ τοῦ ὀρισμοῦ τῶν βατράχων, ὡς ἐτάξατο Φαραὼ. ¹³ Ἐποίησε δὲ κύριος καθάπερ εἶπε Μωϋσῆς, και ἐτελεύτησαν οἱ βάτραχοι ἐκ τῶν οἰκιῶν και ἐκ τῶν ἐπαύλειων και ἐκ τῶν ἀγρῶν. ¹⁴ Καὶ συνήγαγον αὐτοὺς θημιωνίας θημιωνίας, και ὥξενεν ἡ γῆ. ¹⁵ Ἴδὼν δὲ Φαραὼ ὅτι γέγονεν ἀνάψυξις, ἐβαρύνθη ἡ καρδία αὐτοῦ και οὐκ εἰσέηκουσεν αὐτῶν, καθάπερ ἐλάλησε κύριος.

5. A^oEFX+ (alt.) sv. A¹: σιγάγαγε. 7. AEX+ (a. ταῖς) ἐν. FX+ τὴν (a. γῆν); A: πᾶσαν. 8. FX: λαῷ μὲν. AEFX (pro αὐτῶς) τὸν λαόν. A: θύσομαι (-σομαι EX). A¹FX* τῷ. 10. AX: κύριος. 11. AX (pro alt. et tert. ἀπὸ): ἐκ. 12. FX: ἀνεβόησεν. 14. EFX: ἐπώξενεν.

5. (Hébreu, 1). Aaron. Septante : « Aaron ton frère ». — *Etends ta main*. L'hébreu et les Septante ajoutent : « avec ta verge ». — *Sur la terre d'Égypte*, manque dans les Septante.
6. (2). *Sur les eaux d'Égypte*. Les Septante ajoutent : « et il fit venir les grenouilles ».
8. (4). Priez. Septante : « priez pour moi ». — *Afin qu'il sacrifie*. Septante : « et ils sacrifieront ».
9. (5). *Indique-moi quand...* Hébreu : « honore-toi sur moi [en me disant] pour quand... ». — *Je devrai prier*. L'hébreu ajoute : « le Seigneur ». — *Loin de toi*. Les Septante ajoutent : « et de ton peuple ». — *De ta maison*. Hébreu : « de tes maisons »;

וּבַעֲמֻן וּבְכָל-עֲבֹדָה יַעֲלֶה הַצְּפַרְדֵּיִם׃
VIII. וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה אָמַר אֶל-
אַהֲרֹן נִטֵּה אֶת-יָדְךָ בְּמִשְׁחָה עַל-הַנְּהָרֹת
עַל-הַיְאֻרִים וְעַל-הַגְּאֻזִּים וְהָעַל אֶת-
הַצְּפַרְדֵּיִם עַל-אֶרֶץ מִצְרָיִם׃ וַיִּט
אַהֲרֹן אֶת-יָדוֹ עַל מִימֵי מִצְרָיִם
וַתַּעַל הַצְּפַרְדֵּה וַתִּכַּס אֶת-אֶרֶץ
מִצְרָיִם׃ וַיַּעֲשֵׂי-כֵן הַחֲרֻטָּמִּים
בְּכִטְיֵיהֶם וַיַּעֲלֵי אֶת-הַצְּפַרְדֵּיִם עַל-
אֶרֶץ מִצְרָיִם׃ וַיִּקְרָא פֶרְעֹה לְמֹשֶׁה
וְלְאַהֲרֹן וַיֹּאמֶר הַקְּטִירוּ אֶל-יְהוָה
וְיֹסֵר הַצְּפַרְדֵּיִם מִמֶּנִּי וּמֵעַמִּי
וְאֲשַׁלְּחָה אֶת-הָעֵם וְיִזְבְּחוּ לַיהוָה׃
וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה לְפֶרְעֹה הַתְּפַאֵר עֲלֶיךָ
לְמַתִּי׃ אֲנֹתִיר לָךְ וְלְעַבְדֶּיךָ וְלְעַמֶּךָ
לְהַכְרִית הַצְּפַרְדֵּיִם מִמֶּךָ וּמִבְּתִיךָ
רַק בַּיָּאֵר תִּשְׁאָרְנָה׃ וַיֹּאמֶר לְמֹתֵה
וַיֹּאמֶר בְּדַבְּרֶךָ לְמַעַן תֵּדַע כִּי-אֵין
כִּי־יְהוָה אֱלֹהֵינוּ׃ וְכִרְוֵי הַצְּפַרְדֵּיִם
מִמֶּךָ וּמִבְּתִיךָ וּמִעַבְדֶּיךָ וּמֵעַמֶּךָ רַק
בַּיָּאֵר תִּשְׁאָרְנָה׃ וַיֵּצֵא מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן
מַעַם פֶּרְעֹה וַיֵּצֵעַק מֹשֶׁה אֶל-יְהוָה
עַל-דַּבַּר הַצְּפַרְדֵּיִם אֲשֶׁר-שָׂם לְפֶרְעֹה׃
וַיַּעַשׂ יְהוָה כְּדַבַּר מֹשֶׁה וַיָּמָתוּ
הַצְּפַרְדֵּיִם מִן-הַבְּתָרִים מִן-הַתְּחֻצֹּת
וּמִן-הַשְּׂדֹת׃ וַיִּצְבְּרוּ אֹתָם הַמֶּרֶם
וּמִן-הַתְּכַשׁ הָאֶרֶץ׃ וַיִּרְא פֶּרְעֹה
כִּי הִיָּתָה הַרְוָהָ וְהִכְבֹּד אֶת-לְבוֹ
וְלֹא שָׁמַע אֱלֹהִים כְּאֲשֶׁר דִּבֶּר
יְהוָה׃

Septante : « de vos maisons ». — *De les serviteurs*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *De ton peuple*, n'est pas dans l'hébreu.
10. (6). *Il n'y en a point comme le Seigneur*. Septante : « il n'y en a point d'autre que le Seigneur ». — *Notre Dieu*, manque dans les Septante.
11. (7). *De ta maison* : voir 5. 9. Les Septante ajoutent : « et de tes villages ».
12. (8). *A cause de la promesse qu'il avait faite au Pharaon touchant les grenouilles*. Hébreu : « à cause des grenouilles dont il avait frappé le Pharaon »; Septante : « pour la limitation des grenouilles, comme avait fixé le Pharaon ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 5° Neuf premières plaies (VII-X).

servos tuos, intrábunt ranæ. ⁵ Dixitque Dóminus ad Moýsen : Dic ad Aaron : Exténde manum tuam super flúvios ac super rivos et palúdes, et educ ranas super terram Ægýpti.

⁶ Et exténdit Aaron manum super aquas Ægýpti, et ascendérunt ranæ, operuerúntque terram Ægýpti. ⁷ Fecerúnt autem et maléfici per incantatiónes suas similiter, eduxerúntque ranas super terram Ægýpti.

⁸ Vocávit autem Phárao Moýsen et Aaron, et dixit eis : Oráte Dóminum ut auferat ranas a me et a pópulo meo : et dimíttam pópulum, ut sacrificet Dómino. ⁹ Dixitque Moýses ad Pharaónem : Constitue mihi quando deprecere pro te, et pro servis tuis, et pro pópulo tuo, ut abigántur ranæ a te, et a domo tua, et a servis tuis, et a pópulo tuo : et tantum in flúmine remáneant. ¹⁰ Qui respóndit : Cras. At ille : Juxta, inquit, verbum tuum fáciam, ut scias quóniam non est sicut Dóminus Deus noster. ¹¹ Et recédent ranæ a te, et a domo tua, et a servis tuis, et a pópulo tuo : et tantum in flúmine remanébunt. ¹² Egressique sunt Moýses et Aaron a Pharaóne : et clamávit Moýses ad Dóminum pro sponsiône ranárum quam condíxerat Pharaóni. ¹³ Fecitque Dóminus juxta verbum Móysi : et mórtuæ sunt ranæ de dómibus, et de villis, et de agris. ¹⁴ Congregaverúntque eas in imménsos ággers, et compútruit terra. ¹⁵ Videns autem Phárao quod data esset réquies, ingravávit cor suum, et non audívit eos, sicut præcéperat Dóminus.

Ranas
in
Ægypto.

Ex. 7, 22.

Ex. 10, 16.
Pharaon
petit
plagae
finem.

Ex. 9. 3.

Ex. 9, 14.

Die
fixo
ranæ
pereunt.

Ex. 7, 3.

Ex. 3, 19.

ton peuple et chez tous tes serviteurs qu'entreront les grenouilles. ⁵ Le Seigneur dit donc à Moïse : « Dis à Aaron : Étends ta main sur les fleuves, et sur les ruisseaux et les marais, et fais venir les grenouilles sur la terre d'Égypte ». ⁶ Et Aaron étendit sa main sur les eaux d'Égypte, et les grenouilles montèrent et couvrirent la terre d'Égypte. ⁷ Mais les magiciens aussi firent pareillement par leurs enchantements, et ils firent venir les grenouilles sur la terre d'Égypte.

⁸ Or le Pharaon appela Moïse et Aaron et leur dit : « Priez le Seigneur qu'il éloigne les grenouilles de moi et de mon peuple, et je laisserai aller le peuple, afin qu'il sacrifie au Seigneur ».

⁹ Et Moïse répondit au Pharaon : « Indique-moi quand je devrai prier pour toi, pour tes serviteurs et pour ton peuple, afin que les grenouilles soient chassées loin de toi et de ta maison, et de tes serviteurs et de ton peuple, et qu'elles demeurent seulement dans le fleuve ». ¹⁰ Celui-ci répondit : « Demain ». Or Moïse : « Je ferai, dit-il, selon ta parole, afin que tu saches qu'il n'y en a point comme le Seigneur notre Dieu. ¹¹ Et les grenouilles s'éloigneront de toi et de ta maison et de tes serviteurs et de ton peuple, et elles demeureront seulement dans le fleuve ». ¹² Alors Moïse et Aaron sortirent de devant le Pharaon ; et Moïse cria au Seigneur, à cause de la promesse qu'il avait faite au Pharaon touchant les grenouilles. ¹³ Et le Seigneur fit selon la parole de Moïse ; et les grenouilles des maisons, et des villages et des champs, moururent, ¹⁴ et on les entassa en immenses monceaux, et la terre en fut infectée. ¹⁵ Or le Pharaon, voyant qu'il lui avait été donné du relâche, endurcit son cœur, et il n'écouta pas Moïse et Aaron, comme avait ordonné le Seigneur.

noille, faut-il comprendre aussi un animal plus désagréable et plus repoussant encore, le crapaud, car la langue hébraïque ne distingue pas l'un de l'autre.

⁶ Les grenouilles montèrent. L'apparition de cette plaie, au moment précis où Aaron étend sa verge sur les eaux de l'Égypte, et sa cessation au jour demandé par le Pharaon (v. 40), constituent un premier caractère miraculeux. La prodigieuse multiplication des grenouilles n'est pas moins surnaturelle : elles couvrent la terre d'Égypte en telle quantité, que lorsqu'elles seront détruites, leurs cadavres formeront d'immenses monceaux qui infecteront tout le pays (voir le v. 14).

⁷ Les magiciens aussi firent pareillement. Ce trait, déjà signalé par l'auteur à l'occasion de la première plaie (vii, 22), est une marque d'authenticité et de véracité. Un poète étranger à l'événement, et qui aurait vécu longtemps après cette époque, n'aurait jamais songé, en décrivant ces plaies désastreuses, à faire intervenir les magiciens du Pharaon pour en produire quelques-unes. — Ils firent venir les grenouilles sur la terre d'Égypte : ils agissent ainsi par l'artifice du démon, ou bien ils réussirent, au moyen d'un appât, à faire sortir des grenouilles du Nil ou de quelques marais.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 5^o Novem priores plagæ (VII-X).

¹⁶ Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Εἰπὼν Ἀαρὼν Ἐκτεινον τῇ χειρὶ τὴν ῥάβδον σου καὶ πάταξον τὸ χῶμα τῆς γῆς, καὶ ἔσονται σκνῖφες ἔν τε τοῖς ἀνθρώποις καὶ ἐν τοῖς τετραπόσι καὶ ἐν πάσῃ γῆ Αἰγύπτου. ¹⁷ Ἐξέτεινεν οὖν Ἀαρὼν τῇ χειρὶ τὴν ῥάβδον καὶ ἐπάταξε τὸ χῶμα τῆς γῆς, καὶ ἐγένοντο οἱ σκνῖφες ἐν τοῖς ἀνθρώποις, ἔν τε τοῖς τετραπόσι, καὶ ἐν παντὶ χῶματι τῆς γῆς ἐγένοντο οἱ σκνῖφες. ¹⁸ Ἐποίησαν δὲ ὡσαύτως καὶ οἱ ἑπακοῖδοι ταῖς φαρμακείας αὐτῶν ἐξαγαγεῖν τὸν σκνῖφα, καὶ οὐκ ἴδυναντο. Καὶ ἐγένοντο οἱ σκνῖφες ἐν τε τοῖς ἀνθρώποις καὶ ἐν τοῖς τετραπόσι. ¹⁹ Εἶπαν οὖν οἱ ἑπακοῖδοι τῷ Φαραῶ· Δύκνυλος θεοῦ ἐστὶ τοῦτο. Καὶ ἐσκληρύνθη ἡ καρδιά Φαραῶ καὶ οὐκ εἰσέηκουσεν αὐτῶν, καθάπερ ἐλάλησε κύριος.

²⁰ Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ὁρθρισον τὸ πρῶν καὶ στήθι ἐναντίον Φαραῶ καὶ ἰδοὺ αὐτὸς ἐξελεῦσεται ἐπὶ τὸ ὕδωρ· καὶ ἐρεῖ πρὸς αὐτόν· Τάδε λέγει κύριος· Ἐξαποστείλον τὸν λαόν μου, ἵνα μοι λατρεύσωσιν ἐν τῇ ἐρήμῳ· ²¹ Ἐάν δὲ μὴ βούλει ἐξαποστεῖλαι τὸν λαόν μου, ἰδοὺ ἐγὼ ἐξαποστελέω ἐπὶ οὐ καὶ ἐπὶ τοὺς θεράποντάς σου καὶ ἐπὶ τὸν λαόν σου καὶ ἐπὶ τοὺς οἴκους ὑμῶν κνὸμυϊαν, καὶ πλησθήσονται αἱ οἰκίαι τῶν Αἰγυπτίων τῆς κνομυϊῆς, καὶ εἰς τὴν γῆν ἐφ' ἧς εἰσὶν ἐπ' αὐτῆς. ²² Καὶ παραδοξάσω ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ τὴν γῆν Γεσέμ, ἐφ' ἧς ὁ λαὸς μου ἔπεστι ἐπ' αὐτῆς, ἐφ' ἧς οὐκ ἔσται ἐκεῖ ἡ κνομυϊα, ἵνα εἰδῆς ὅτι ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς πάσης τῆς γῆς. ²³ Καὶ δόσω διαστολὴν ἀνά μέσον τοῦ ἐμοῦ λαοῦ καὶ ἀνά μίσην τοῦ σοῦ λαοῦ· ἐν δὲ τῇ αὐρίον ἔσται τοῦτο ἐπὶ τῆς γῆς. ²⁴ Ἐποίησε δὲ κύριος οὕτως, καὶ παρεγένετο ἡ κνομυϊα πληθὺς εἰς τοὺς οἴκους Φαραῶ καὶ εἰς τοὺς οἴκους τῶν θε-

12 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה אָמַר אֶל־ אֶהְרֹן נִטְה אֶת־מַטְּה וְהָך אֶת־עַפְר הָאָרֶץ וְהָיָה לְכַנֵּם כָּכֶל־אֶרֶץ מִצְרָיִם׃ 13 וַיַּעֲשֵׂה־כֵן וַיִּט אֶהְרֹן אֶת־יָדוֹ כַּמַּטְּהוֹ וַיְהִ אֶת־עַפְר הָאָרֶץ וַתְּהִי הַכְּנָם בְּאָדָם וּבַבְּהֵמָה כָּל־עַפְר הָאָרֶץ יְהִי 14 כְּנִים כָּכֶל־אֶרֶץ מִצְרָיִם׃ וַיַּעֲשֵׂה־כֵן הַחֲרָטְמִים בְּלִטְיָהם לְהוֹצִיא אֶת־ הַכְּנִים וְלֹא יָכְלוּ וַתְּהִי הַכְּנָם בְּאָדָם וּבַבְּהֵמָה׃ וַיֹּאמְרוּ הַחֲרָטְמִים אֶל־ פְּרַעֲה אֲצַפַּע אֱלֹהִים הוּא וַיַּהֲזֵק לִב־פְּרַעֲה וְלֹא־שָׁמַע אֲלֵהֶם כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה׃

16 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה תִּשָּׁבֵם בַּבִּקְרָ וְהַתְּנַצֵּב לִפְנֵי פְרַעֲה הַנֶּה יוֹצֵא תְּמִימָה וְאִמְרַת אֲלֵיו כֹּה אָמַר יְהוָה 17 שִׁפָּה עַמִּי וַיַּעֲבְדֵנִי׃ כִּי אִם־אֵינְךָ מְשַׁלַּח אֶת־עַמִּי הַנִּנְי מְשַׁלְּיָה כֹּה וּבַעֲבָדֶיךָ וּבַעֲמָלֶךָ וּבַבְּתִיךָ אֶתְדַּעֲרֵב וּמִלְאֹו בְּתַי מִצְרָיִם אֶתְדַּעֲרֵב וְגַם 18 הָאֲדָמָה אֲשֶׁר־תֶּם עֲלֶיךָ׃ וְהַפְּלִיתִי בַיּוֹם הַהוּא אֶת־אֶרֶץ גִּזְשֹׁן אֲשֶׁר עַמִּי עָמַד עֲלֶיךָ לְבַלְתִּי הַיּוֹת־שָׁם עָרֵב לְמַשֵׁן יַדַּע כִּי אֲנִי יְהוָה בְּקָרֵב 19 הָאָרֶץ׃ וְשַׁמְתִּי פֶדֶת בֵּין עַמִּי וּבֵין כ עַמָּךָ לְמַחֵר יְהִיָה הָאֵת הַזֶּה׃ וַיַּעֲשֶׂה יְהוָה כֵּן וּבָא עָרֵב כְּבֹד בֵּיתָה פְּרַעֲה וּבֵית עַבְדָּיו וּבְכָל־אֶרֶץ מִצְרָיִם

16. X† (p. χειρὶ) σου. EFX (eti in seqq.): σκνῖ-
 πες. 17. X (unus cod.)* οἱ. AEFX (in f.) ἐν πάσῃ γῆ
 Αἰγύπτου. 18. A†X: σκνῖφαν... ἔδυν. AX* τε. 20. AX*

(alt.) καὶ. A: ἐκπορεύεται. A†EX: λατρεύσῃ. X* ἐν τῇ
 ἐρήμῳ. 21. AFX: βέλη AEFX: κνομυϊας. 22. AX:
 ἐφ' ἧ ἄκ. AFX* εἰμι. 23. AEFX: τὸ σημεῖον τῆτο.

16. (Hébreu, 12). *Étends la verge. Les Septante ajoutent* : « de ta main ». — *Dans toute la terre d'Égypte. Avant ces mots, on lit dans les Septante* : « et dans les hommes et dans les quadrupèdes ». — *17. (13). Et ils firent ainsi... par toute la terre d'Égypte, manque dans les Septante.* — *20. (16). Aussi, Vulgate : quoque, et car, Vulgate : enim, ne sont ni dans l'Hébreu ni dans les Septante.* — *Afin qu'il me sacrifie.* Hébreu et Septante : « afin qu'il me serve » ; les Septante ajoutent : « dans le désert ».

21. (17). *Tes maisons. Septante* : « vos maisons ». — *Toutes sortes, et de diverses espèces, ne se lisent ni dans l'Hébreu ni dans les Septante.* — *22. (18). De manière à ce qu'il n'y ait point.* Hébreu et Septante : « et il n'y aura point ». — *Je suis au milieu de cette terre.* Septante : « je suis le Dieu de toute la terre ». — *23. (19). Demain aura lieu ce prodige.* Septante : « demain aura lieu cela sur la terre ». — *24. (20). Mouches.* Hébreu : mélange d'insectes ; Septante : « mouches de chien, en multitude ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 5^e Neuf premières plates (VII-X).

¹⁶ Dixitque Dóminus ad Móysen : Lóquere ad Aaron : exténde virgam tuam, et pércute púlverem terræ : et sint scíniphes in univérsta terra Ægýpti. ¹⁷ Fecerúntque ita. Et exténdit Aaron manum, virgam tenens : percussitque púlverem terræ, et facti sunt scíniphes in homínibus, et in juméntis : omnis pulvis terræ versus est in scíniphes per totam terram Ægýpti. ¹⁸ Fecerúntque similiter maléfici incantatió nibus suis, ut edúcerent scíniphes, et non potuerunt : erántque scíniphes tam in homínibus quam in juméntis. ¹⁹ Et dixerunt maléfici ad Pharaónem : Dígítus Dei est hic : induratúmque est cor Pharaónis, et non audívit eos, sicut præcéperat Dóminus.

Plaga
tertia :
scíniphes.

Sap. 19, 10.

Ex. 9, 11.
Sap. 17, 7.

Ex. 3, 19.

²⁰ Dixit quoque Dóminus ad Móysen : Consúrge dilúculo, et sta coram Pharaóne : egrediétur enim ad aquas, et dices ad eum : Hæc dicit Dóminus : Dimítte pópulum meum, ut sacrificet mihi. ²¹ Quod si non dimiseris eum, ecce ego immittam in te, et in servos tuos, et in pópulum tuum, et in domos tuas, omne genus muscárum : et implebúntur domus Ægyptiórum muscis divérsi géneris, et univérsta terra in qua fuerint. ²² Faciámque mirábilem in die illa terram Gessen, in qua pópulus meus est, ut non sint ibi muscæ : et scias quóniam ego Dóminus in médio terræ. ²³ Ponámque divisió nem inter pópulum meum et pópulum tuum : cras erit signum istud. ²⁴ Fecitque Dóminus ita. Et venit musca gravíssima in domos Pharaónis et servórum ejus, et in

Plaga
quarta
muscárum.

Ex. 7, 15.

Ex. 8, 16 ; 5, 1.

Pa. 77, 45 ;
104, 31.

Ex. 9, 4.

Ex. 11, 7.
Mal. 3, 17.

Ex. 8, 17.

¹⁶ Alors le Seigneur dit à Moïse : « Dis à Aaron : Étends ta verge et frappe la poussière de la terre, et qu'il y ait des mouches dans toute la terre d'Égypte ». ¹⁷ Et ils firent ainsi. Aaron étendit donc sa main, tenant sa verge ; et il frappa la poussière de la terre, et les mouches s'attachèrent aux hommes et aux bêtes ; toute la poussière de la terre fut changée en mouches par toute la terre d'Égypte. ¹⁸ Et les magiciens firent pareillement par leurs enchantements, pour produire les mouches, mais ils ne le purent ; et les mouches restaient attachés aux hommes et aux bêtes. ¹⁹ Alors les magiciens dirent au Pharaon : « C'est le doigt de Dieu ». Et le cœur du Pharaon s'endurcit, et il n'écouta pas Moïse et Aaron, comme avait ordonné le Seigneur.

²⁰ Le Seigneur dit aussi à Moïse : « Lève-toi au point du jour et présente-toi devant le Pharaon, car il sortira pour aller vers l'eau, et tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur : Laisse aller mon peuple afin qu'il me sacrifie. ²¹ Que si tu ne le laisses pas aller, voici que je vais envoyer sur toi et sur tes serviteurs, et sur ton peuple et en tes maisons, toute sorte de mouches ; et les maisons des Égyptiens seront remplies de mouches de diverses espèces, et toute la terre en laquelle ils seront. ²² Mais je rendrai merveilleuse en ce jour-là la terre de Gessen, en laquelle est mon peuple, de manière à ce qu'il n'y ait point là de mouches, et que tu saches que moi, le Seigneur, je suis au milieu de cette terre. ²³ C'est ainsi que je mettrai une distinction entre mon peuple et ton peuple : demain aura lieu ce prodige ». ²⁴ Et le Seigneur fit ainsi. Il vint des mouches très dangereuses dans les maisons du Pharaon et de ses ser-

Troisième plaie, VIII, 16-19.

¹⁶ Des mouches, hébreu *kinnim*, c'est-à-dire les moustiques, l'un des fléaux ordinaires de l'Égypte. Ils persécutent les hommes, les incommode de toutes manières, les troublent surtout dans leur sommeil, en leur suçant le sang, et les couvrent de petites pustules très douloureuses. Nous voyons souvent représentés, sur les monuments, des flabellifères ou porteurs d'éventails, chargés de défendre les grands personnages contre leurs attaques.

¹⁷ Il frappa la poussière de la terre. C'est un des traits qui rendent miraculeuse cette troisième plaie, d'ailleurs fréquente en Égypte : elle est produite dès

que le coup est frappé par Aaron. Sans doute aussi l'abondance des moustiques fut, en cette circonstance, tout extraordinaire : toute la poussière fut changée en insectes sous la verge miraculeuse des envoyés de Dieu : ce qui était d'autant plus remarquable, que l'on n'était pas à la saison où les moustiques infectent d'ordinaire la terre d'Égypte.

Quatrième plaie, VIII, 20-32.

²¹ Les mouches sont un des fléaux de l'Égypte : ce qui les rend surtout insupportables, c'est qu'elles se posent de préférence sur les paupières et au coin de l'œil, attirées par l'humidité de cet organe. Une mouche appelée *dthehab* est surtout très

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 5° Novem priores plagæ (VII-X).

ραπόντων αὐτοῦ καὶ εἰσπᾶσαν τὴν γῆν Αἰγύπτου καὶ ἔξωλοθρεύθη ἡ γῆ ἀπὸ τῆς κνυομιυίης.
 25 Ἐκάλεσε δὲ Φαραὼ Μωϋσῆν καὶ Ἀαρών, λέγων· Ἐλθόντες θύσατε κυρίῳ τῷ θεῷ ὑμῶν ἐν τῇ γῆ. 26 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς· Οὐ δύνατον γενέσθαι οὕτως· τὰ γὰρ βδελύγματα τῶν Αἰγυπτίων θύσομεν κυρίῳ τῷ θεῷ ὑμῶν· εἰάν γὰρ θύσωμεν τὰ βδελύγματα τῶν Αἰγυπτίων ἐναντίον αὐτῶν, λιθοβοληθήσομεθα. 27 Ὅδον τριῶν ἡμερῶν πορευσόμεθα εἰς τὴν ἔρημον καὶ θύσομεν τῷ θεῷ ὑμῶν, καθάπερ εἶπε κύριος ἡμῖν. 28 Καὶ εἶπε Φαραὼ· Ἐγὼ ἀποστελλῶ ὑμᾶς, καὶ θύσατε τῷ θεῷ ὑμῶν ἐν τῇ ἐρήμῳ, ἀλλ' οὐ μακρὰν ἀποτενεῖτε πορευθῆναι· εἰσάσθε οὖν περὶ ἐμοῦ ἰ πρὸς κύριον'. 29 Εἶπε δὲ Μωϋσῆς· Ὁ δὲ ἐγὼ ἐξελεύσομαι ἀπὸ σοῦ, καὶ εὐξομαι πρὸς τὸν θεόν καὶ ἀπελεύσεται ἡ κυνὸμιυία καὶ ἀπὸ τῶν θεραπεύντων σου καὶ ἀπὸ τοῦ λαοῦ σου αὐρίον· μὴ προσθήῃς ἐτι Φαραὼ ἔξαπατήσαι, τοῦ μὴ ἔξαποστεῖλαι τὸν λαὸν θύσαι κυρίῳ. 30 Ἐσήλθε δὲ Μωϋσῆς ἀπὸ Φαραὼ καὶ ἤϊξατο πρὸς τὸν θεόν. 31 Ἐποίησε δὲ κύριος καθάπερ εἶπε Μωϋσῆς, καὶ περιεῖλε τὴν καρδίαν ἀπὸ Φαραὼ καὶ τῶν θεραπεύοντων αὐτοῦ καὶ τοῦ λαοῦ αὐτοῦ, καὶ οὐ κατελείφθη οὐδεμία. 32 Καὶ ἐβύρνε Φαραὼ τὴν καρδίαν αὐτοῦ καὶ ἐπὶ τοῦ καιροῦ τούτου, καὶ οὐκ ἠθέλησεν ἔξαποστεῖλαι τὸν λαόν.

IX. Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Εἰσελθε πρὸς Φαραὼ, καὶ εἰεῖς αὐτῷ· Τάδε λέγει κύριος ὁ θεὸς τῶν Ἑβραίων· Ἐξαποστεῖλον τὸν λαόν μου, ἵνα μοι λατρεύσωσι. 2 εἰ μὲν οὖν μὴ βούλει ἔξαποστεῖλαι τὸν λαόν μου, ἀλλὰ ἐτι ἐγκαταῖς αὐτοῦ, 3 ἰδοὺ χεῖρ κυρίου ἐπέσται ἐν τοῖς κτήρεσί σου τοῖς ἐν τοῖς πεδίοις, ἐν τοῖς τοῖς ἵπποις καὶ ἐν τοῖς ὑπόζυγιοις καὶ ταῖς καμήλοις καὶ βοῦσι καὶ προβάτοις θάνατος

21 תְּשַׁחֵת הָאָרֶץ מִפְּנֵי הָעָרֶב׃ וַיִּקְרָא פְּרַעֲהַ אֶל־מִשֶׁה וּלְאַהֲרֹן וַיֹּאמֶר לָכֵן זָכְרוּ לֵאלֹהֵיכֶם בְּאָרֶץ׃ וַיֹּאמֶר מִשֶׁה לֹא נִכְוֵן לַעֲשׂוֹת פֶּן פִּי תִעַבְּת מִצְרַיִם נִזְבַּח לַיהוָה אֱלֹהֵינוּ יֵן נִזְבַּח אֶת־תִּעַבְּת מִצְרַיִם לַעֲיֵינֵיהֶם וְלֹא יִסְכְּלֵנוּ׃ 22 הֲרָה שְׁלֹשֶׁת יָמִים נִלְךָ בַּמִּדְבָּר וְזָכְחֵנוּ לַיהוָה אֱלֹהֵינוּ כַּאֲשֶׁר יֹאמֶר אֱלֹהֵינוּ׃ וַיֹּאמֶר פְּרַעֲהַ אֲנֹכִי אֲשַׁלַּח אֶתְכֶם וְזָכַחְתֶּם לַיהוָה אֱלֹהֵיכֶם בַּמִּדְבָּר כִּק הֲרַחֵק לֹא־תִרְחִיקוּ לִלְכַת חַ הַעֲתִירוּ בַּעֲדַי׃ וַיֹּאמֶר מִשֶׁה הִנֵּה אֲנֹכִי יוֹצֵא מֵעִמְקָהּ וְהַעֲתִרְתִּי אֶל־יְהוָה וְסָר הָעָרֶב מִפְּרַעֲהַ מֵעַבְדָּיו וּמֵעִמּוֹ מִתֵּר כִּק אֶל־יוֹסֵף פְּרַעֲהַ הַתֵּל לְבַלְתִּי שַׁלַּח אֶת־הָעָם לִזְבַּח לַיהוָה׃ 23 וַיֵּצֵא מִשֶׁה מֵעַם פְּרַעֲהַ וַיַּעֲתֵר אֶל־יְהוָה׃ וַיַּעַשׂ יְהוָה כְּדָבַר מִשֶׁה וַיִּסָּר הָעָרֶב מִפְּרַעֲהַ מֵעַבְדָּיו וּמֵעִמּוֹ לֹא נִשְׁאַר אֶחָד׃ וַיִּכְפַּד פְּרַעֲהַ אֶת־לִבּוֹ כִּם בַּפְּעַם הַזֹּאת וְלֹא שַׁלַּח אֶת־הָעָם׃ פ 24 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מִשֶׁה בֹּא אֶל־פְּרַעֲהַ וְדַבַּרְתָּ אֵלָיו כֹּה־אָמַר יְהוָה אֱלֹהֵי הַעֲבָדִים שַׁלַּח אֶת־עַמִּי 2 וַיַּעֲבֹדְנִי׃ כִּי אִם־מֵאֵן אַתָּה לְשַׁלַּח 3 וְקוֹדֵךְ מִתְּזַק כִּם׃ הִנֵּה יַד־יְהוָה הַזֹּאת בְּמִקְנֶה אֲשֶׁר בַּשָּׂדֵה בַּסּוּסִים בְּהֵמָרִים בְּגַמְלִים בַּבָּקָר וּבַצֹּאן הָדָר

κυρίῳ. 29. EX: ὦδε; X: Ἰδοὺ. EX; AFX† ἀπό) εἶ. EX (bis): αὐτοῦ... πρὸς; θῆς (πρὸς; θῆ; X). AX: ἀπατήσαι. 31. AX (bis)† ἀπ. — 2. A: βόλη. AX: καὶ ἐτι. FX: αὐτός. 3. AEFX: Ἰσταί.

24 (Hébreu, 20). De cette sorte, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 25. (21). A votre Dieu. Septante : « au Seigneur votre Dieu ».
 26. (22). Si nous tuons devant eux les animaux qu'adorent les Egyptiens. Hébreu et Septante : « si nous offrons devant eux les sacrifices qu'abominent les Egyptiens ».
 28. (24). Priez pour moi. Septante : « priez donc pour moi le Seigneur ».
 29. (25). Ne me trompe plus désormais. Les Sep-

tante ajoutent : « Pharaon ! »
 32. (28). Le cœur du Pharaon s'endurcit. Hébreu et Septante : « le Pharaon endurecit son cœur ».
 X. 2. Que si tu refuses. L'hébreu et les Septante ajoutent : « de le laisser aller ».
 3. Ma main. Hébreu et Septante : « la main du Seigneur ».— Sur les champs. Hébreu et Septante « sur tes troupeaux qui sont dans les champs ».— Une peste très dangereuse. Septante : « une mortalité très grande ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 5° Neuf premières plaies (VII-X).

omnem terram Ægypti : corrúptaque est terra ab hujuscémodi muscis.

²⁵ Vocavitque Phárao Móysen et Aaron, et ait eis : Ite, et sacrificáte Deo vestro in terra hac. ²⁶ Et ait Móyses : Non potest ita fieri : abominatiónes enim Ægyptiórum imolábimus Dómino Deo nostro : quod si mactavérimus ea quæ colunt Ægyptii coram eis, lapídibus nos óbruent. ²⁷ Viam trium diérum pergémus in solitúdinem : et sacrificábimus Dómino Deo nostro, sicut præcépit nobis. ²⁸ Dixitque Phárao : Ego dimittam vos, ut sacrificétis Dómino Deo vestro in desérto : verúmtamen lóngius ne abéatis, rogáte pro me. ²⁹ Et ait Móyses : Egressus a te, orábo Dóminum : et recédet musca a Pharaóne, et a servis suis, et a pópulo ejus cras : verúmtamen noli ultra fállere, ut non dimittas pópulum sacrificáre Dómino. ³⁰ Egressúsque Móyses a Pharaóne, orávit Dóminum. ³¹ Qui fecit juxta verbum illius : et ábstulit muscas a Pharaóne, et a servis suis, et a pópulo ejus : non supérfluit ne una quidem. ³² Et ingravátum est cor Pharaónis ita, ut nec hac quidem vice dimitteret pópulum.

IX. ¹ Dixit autem Dóminus ad Móysen : Ingrédere ad Pharaóne, et lóquere ad eum : Hæc dicit Dóminus Deus Hebræórum : Dimitte pópulum meum, ut sacrificet mihi. ² Quod si adhuc rénuis, et rétines eos : ³ ecce manus mea erit super agros tuos : et super equos, et ásinos, et camélos, et boves, et oves,

Móyses iterum coram Pharaóne.

Gen. 43, 32.

Ex. 3, 18.

Ex. 8, 4 ;
9, 28.

Ex. 10, 18.

Cessant muscæ.

Ex. 10, 19.

Ex. 7, 13, 3.

Plaga quinta.

Ex. 9, 13 ; 8, 20 ;
7, 16.

Minæ de peste.

Am. 4, 10.

viteurs, et dans toute la terre d'Égypte : ainsi la terre fut infectée par les mouches de cette sorte.

²⁵ Alors le Pharaon appela Moïse et Aaron, et leur dit : « Allez et sacrifiez à votre Dieu en cette terre-ci ». ²⁶ Mais Moïse répondit : « Cela ne peut se faire ainsi ; car les sacrifices que nous offrirons au Seigneur notre Dieu sont des abominations pour les Égyptiens ; que si nous tuons devant eux les animaux qu'adorent les Égyptiens, ils nous lapideront. ²⁷ Nous ferons le chemin de trois journées dans le désert, et nous sacrifierons au Seigneur notre Dieu, comme il nous l'a ordonné ». ²⁸ Et le Pharaon reprit : « Moi, je vous laisserai aller afin que vous sacrifiez au Seigneur votre Dieu dans le désert ; cependant n'allez pas plus loin ; priez pour moi ». ²⁹ Moïse répondit : « Sorti d'avec toi, je prierai le Seigneur, et demain les mouches s'éloigneront du Pharaon, et de ses serviteurs et de son peuple ; cependant ne me trompe plus désormais, en ne laissant pas aller le peuple sacrifier au Seigneur ». ³⁰ Moïse donc, sorti de la présence du Pharaon, pria le Seigneur, ³¹ qui fit selon sa parole, et il enleva les mouches du Pharaon, et de ses serviteurs et de son peuple : il n'en resta pas même une seule. ³² Mais le cœur du Pharaon s'endurcit : en sorte que, pas même cette fois, il ne laissa aller le peuple.

IX. ¹ Mais le Seigneur dit à Moïse : « Va vers le Pharaon et dis-lui : Voici ce que dit le Seigneur votre Dieu des Hébreux : Laisse aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie. ² Que si tu refuses encore et les retiens, ³ voilà que ma main sera sur tes champs : et sur tes chevaux, et tes ânes, et tes chameaux, et tes bœufs, et tes brebis, une peste

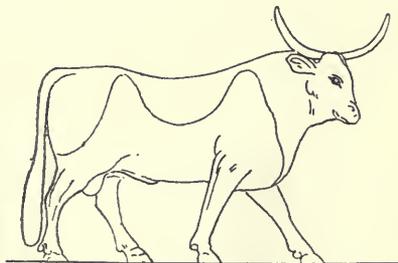
dangereuse », selon l'expression du v. 24 : elle peut causer par ses piqûres la mort des chameaux, si on néglige de les soigner à temps. Elle attaque d'ailleurs les hommes aussi bien que les animaux.

²⁶ Les animaux qu'adorent les Égyptiens. Les Égyptiens adoraient un grand nombre d'animaux, en particulier le bœuf Apis.

²⁹ Demain les mouches s'éloigneront. Le commencement (v. 21) et la fin de cette plaie sont annoncés par Moïse, et cela au mois de février ou de mars, c'est-à-dire à six mois de distance de la saison où les mouches infestent ordinairement l'Égypte : autant de signes du caractère miraculeux de la quatrième plaie.

Cinquième plaie, ix, 1-7.

IX. 3. Une peste très dangereuse. Dans le Delta, les



Le bœuf Apis (v. 26).
(Modèle de sculpteur. Musée de Ghizéh).

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 5^e Novem priores plage (VII-X).

μέγας σφόδρα. ⁴ Καὶ παραδοξάσω ἐγὼ ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ ἀνά μέσον τῶν κτηνῶν τῶν Αἰγυπτίων καὶ ἀνά μέσον τῶν κτηνῶν τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ· οὐ τελευτήσῃ ἀπὸ πάντων τῶν τοῦ Ἰσραὴλ υἱῶν ὄχλον. ⁵ Καὶ ἔδωκεν ὁ θεὸς ὄρον λέγων· Ἐν τῇ αὐρίῳ ποιήσει κύριος τὸ ῥῆμα τοῦτο ἐπὶ τῆς γῆς. ⁶ Καὶ ἐποίησε κύριος τὸ ῥῆμα τοῦτο τῇ ἐπαύριον, καὶ ἐτελεύτησεν πάντα τὰ κτήνη τῶν Αἰγυπτίων, ἀπὸ δὲ τῶν κτηνῶν τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ οὐκ ἐτελεύτησεν οὐδέν. ⁷ Ἴδὼν δὲ Φαραὼ ὅτι οὐκ ἐτελεύτησεν ἀπὸ πάντων τῶν κτηνῶν τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ οὐδέν, ἐβραδύνθη ἡ καρδιά Φαραὼ καὶ οὐκ ἔξαπέστειλε τὸν λαόν.

⁸ Ἐίπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρῶν, λέγων· Λάβετε ὑμεῖς πλήρεις τὰς χεῖρας αἰθάλης καμιναιάς, καὶ πασάτω Μωϋσῆς εἰς τὸν οὐρανὸν ἐναντίον Φαραὼ καὶ ἐναντίον τῶν θεραπόντων αὐτοῦ, ⁹ καὶ γενηθήτω κοριοστὸς ἐπὶ πάσαν τὴν γῆν Αἰγύπτου, καὶ ἔσται ἐπὶ τοὺς ἀνθρώπους καὶ ἐπὶ τὰ τετράποδα ἔλκη φλυκτιδῆς ἀναζέουσαι ἔν τε τοῖς ἀνθρώποις καὶ ἐν τοῖς τετράποσιν ἔν πάσῃ γῆ Αἰγύπτου.

¹⁰ Καὶ ἔλαβεν τὴν αἰθάλην τῆς καμιναιάς ἐναντίον Φαραὼ καὶ ἔπασεν αὐτὴν Μωϋσῆς εἰς τὸν οὐρανόν, καὶ ἐγένετο ἔλκη φλυκτιδῆς ἀναζέουσαι ἔν τε τοῖς ἀνθρώποις καὶ ἐν τοῖς τετράποσι. ¹¹ Καὶ οὐκ ἰδύναντο οἱ φαρμακοὶ στήναι ἐναντίον Μωϋσῆ δια τὰ ἔλκη· ἐγένετο γάρ τὰ ἔλκη ἐν τοῖς φαρμακοῖς καὶ ἐν πάσῃ γῆ Αἰγύπτου. ¹² Ἐοκλήρουνε δὲ κύριος τὴν καρδίαν Φαραὼ καὶ οὐκ εἰσέηκουσεν αὐτῶν, καθὰ συνέταξε κύριος

¹³ Ἐίπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ὁρθρισον τὸ πρῶν καὶ στήθῃ ἐναντίον Φαραὼ, καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτόν· Τάδε λέγει κύριος ὁ θεὸς τῶν Ἑβραίων· Ἐξαποστείλον τὸν λαόν μου, ἵνα λατρεύσωσί μοι. ¹⁴ Ἐν τῷ γὰρ νῦν καιρῷ ἐγὼ ἔξαποστελέω πάντῃ τὰ συναντήματά μου εἰς

4 פָּבַד מֵאֵד: וְהַפְלָה יְהוָה בֵּין מִקְנֵה יִשְׂרָאֵל וּבֵין מִקְנֵה מִצְרַיִם וְלֹא יָמוּת מִפְּלִגְלֵבְנִי וְיִשְׂרָאֵל דָּבָר: וַיִּשֶׂם יְהוָה מוֹעֵד לְאֹמֶר מָחָר יֵשֶׁשׁ יְהוָה הַדְּבָר הַזֶּה בְּאַרְצָךְ: וַיֵּשֶׁשׁ יְהוָה אֶת־הַדְּבָר הַזֶּה מִמִּצְרַיִם וַיָּמָת כָּל מִקְנֵה מִצְרַיִם וּמִמִּקְנֵה בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לֹא־יָמָת אִהְיֶה: וַיִּשְׁלַח פְּרֻעָה וְהָיָה לֹא־יָמָת מִמִּקְנֵה יִשְׂרָאֵל עַד־אֶהְיֶה וַיִּכְבֹּד לֵב פְּרֻעָה וְלֹא שָׁלַח אֶת־הָעָם: פ

8 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן קְחוּ לָכֶם מִלֵּא הַפְּנִיכִים פִּייה כִּבְשָׁן וְזָרְקוּ מֹשֶׁה הַשָּׁמַיְמָה לְעֵינֵי פְּרֻעָה: וְהָיָה לְאַחֶךָ עַל כָּל־אֶרֶץ מִצְרַיִם וְהָיָה עַל־הָאָדָם וְעַל־הַבְּהֵמָה לְשָׂהוּן פְּנֵיהֶם אֲבֻעָפְלֹת בְּכָל־אֶרֶץ מִצְרַיִם: וַיִּקְהוּ אֶת־פִּייה הַכִּבְשָׁן וַיַּעֲמֵדוּ לִפְנֵי פְּרֻעָה וַיִּזְרַק אֹתוֹ מֹשֶׁה הַשָּׁמַיְמָה וַיְהִי שָׂהוּן אֲבֻעָפְלֹת פְּרֻעָה בָּאָדָם וּבַבְּהֵמָה: וְלֹא־יִכְלֹו הַחַרְטֻמִּים לְעֵמֶד לִפְנֵי מֹשֶׁה מִפְּנֵי הַשָּׂהוּן כִּי־הָיָה הַשָּׂהוּן וּבְכָל־מִצְרַיִם: וַיַּהֲרֹק יְהוָה אֶת־לֵב פְּרֻעָה וְלֹא שָׁמַע אֲלֵהֶם כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה: ס

13 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה הַשָּׂמֶם בְּכַפְּךָ וְהִתְנַצֵּב לִפְנֵי פְּרֻעָה וְאָמַרְתָּ אֵלָיו כַּה־אָמַר יְהוָה אֲלֵתִי הַעֲבָרִים שְׁלַח אֶת־עַמִּי וַיַּעֲבְדֵנִי: כִּי־יִפְסַע הַזֹּאת אֲנִי שְׁלַח אֶת־כָּל־מִצְרַיִם אֶל־לִבְךָ

4. A¹ (pr. m.) X* ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ; FX: ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ. AX: κτηνῶν τῷ Ἰσρ. AEFX † καὶ (ante οὐ). AEX: ἀπὸ πάντ. τῶν κτηνῶν τῶν υἱῶν Ἰσρ. ρητόν. 5. A* Ἐν τῇ et † (in f.) Αἰγύπτῳ. 7. AFX* πάντων. 8. AX: ὑμῖν. A¹X (eti. vs. 10): καμιναιάς. 9. AEX* τῆν. AX: καὶ ἐν π. 10. AEX: ἔλαβον. AEX: ἐγένοντο. 11. AX: ἐγένοντο. 12. AEFX† τῷ Μ. 13. X: τῷ πρ. 14. EX: Ἐν γὰρ τῷ. X: ἔξαποστελέω. s. επαπ. s. επαποστελλω.

4. Le Seigneur fera. Septante : « je ferai en ce temps-là ». — Les possessions. Hébreu et Septante : « les troupeaux ». — Absolument. Vulgate : omnino, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
6. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les septante. — Les animaux. Hébreu et Septante : « les troupeaux ».
7. Septante : « Or le Pharaon, voyant que rien n'était mort de tous les troupeaux des enfants d'Israël, le cœur du Pharaon s'endurcit », etc.

8. Devant le Pharaon. Les Septante ajoutent : « et devant ses serviteurs ».
9. Et de grosses tumeurs. Les Septante répètent ici : « sur les hommes et sur les bêtes ».
10. Ils se présentèrent, manque dans les Septante.
13. Afin qu'il me sacrifie. Hébreu et Septante : « afin qu'il me serve ».
14. Pour cette fois. Septante : « maintenant, en ce temps ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 5^e Neuf premières plaies (VII-X).

pestis valde gravis. ⁴ Et faciét Dóminus mirábile, inter possessionés Israel, et possessionés Ægyptiórum, ut nihil omnino péreat ex his quæ pèrtinent ad filios Israel. ⁵ Constituitque Dóminus tempus, dicens : Cras faciét Dóminus verbum istud in terra. ⁶ Fecit ergo Dóminus verbum hoc áltera die : mortúaque sunt ómnia animántia Ægyptiórum : de animálibus vero filiórum Israel nihil omnino périit. ⁷ Et misit Phárao ad vidéndum : nec erat quidquam mórtuum de his quæ possidébat Israel. Ingravatúmque est cor Pharaónis, et non dimísit pópulum.

⁸ Et dixit Dóminus ad Móysen et Aaron : Tóllite plenas manus cineris de camino, et spargat illum Móyses in cœlum coram Pharaóne. ⁹ Sitque pulvis super omnem terram Ægýpti : erunt enim in homínibus, et juméntis úlcera, et vesicæ turgéntes, in univérsa terra Ægýpti. ¹⁰ Tulerúntque cinerem de camino, et steterúnt coram Pharaóne, et sparsit illum Móyses in cœlum : fácta que sunt úlcera vesicárum turgéntium in homínibus, et juméntis : ¹¹ nec póterant maléfici stare coram Móyse, propter úlcera quæ in illis erant, et in omni terra Ægýpti : ¹² induravitque Dóminus cor Pharaónis, et non audivit eos, sicut locútus est Dóminus ad Móysen.

¹³ Dixitque Dóminus ad Móysen : Mane consúrge, et sta coram Pharaóne, et dices ad eum : Hæc dicit Dóminus Deus Hebræórum : Dimítte pópulum meum, ut sacrificet mihi. ¹⁴ Quia in hac vice mittam omnes plagas meas super cor tuum,

Ex. 8, 18 ;
11, 7.

Ex. 8, 5.

Bestiarum
pestis.

Ps. 77, 50.

Plaga
sexta :
pestis
hominum.Deut. 28, 27.
Ps. 77, 50.
Ap. 16, 2.Sap. 17, 7.
Act. 13, 8.Ex. 7, 3 ;
4, 21 ;
3, 19.Plaga
septima
grandinis.

très dangereuse. ⁴ Et le Seigneur fera une distinction merveilleuse entre les possessions d'Israël et les possessions des Égyptiens : en sorte que rien absolument ne périra de ce qui appartient aux enfants d'Israël. ⁵ Et le Seigneur en a marqué le temps, disant : Demain le Seigneur accomplira cette parole en ce pays ». ⁶ Le Seigneur donc accomplit cette parole le jour suivant : et tous les animaux des Égyptiens moururent ; mais parmi les animaux des enfants d'Israël rien absolument ne périt. ⁷ Et le Pharaon envoya voir : et rien n'était mort de ce que possédait Israël. Et le cœur du Pharaon s'endurcit et il ne laissa pas aller le peuple.

⁸ Alors le Seigneur dit à Moïse et à Aaron : « Prenez plein vos mains de cendre de foyer, et que Moïse la jette çà et là vers le ciel devant le Pharaon, ⁹ et qu'il y ait de la poussière sur toute la terre d'Égypte ; car il y aura sur les hommes et les bêtes des ulcères, et de grosses tumeurs, dans toute la terre d'Égypte ». ¹⁰ Ils prirent donc de la cendre de foyer, et ils se présentèrent devant le Pharaon, et Moïse la jeta çà et là vers le ciel, et il se forma des ulcères, de grosses tumeurs sur les hommes et les bêtes. ¹¹ Et les magiciens ne pouvaient se tenir devant Moïse, à cause des plaies qui étaient sur eux et dans toute la terre d'Égypte. ¹² Mais le Seigneur endurcit le cœur du Pharaon, et il n'écouta pas Moïse et Aaron, comme l'avait dit le Seigneur à Moïse.

¹³ Le Seigneur dit encore à Moïse : « Lève-toi dès le matin et présente-toi devant le Pharaon, et tu lui diras : Voici ce que dit le Seigneur, Dieu des Hébreux : Laisse aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie : ¹⁴ parce que, pour cette fois, j'enverrai toutes mes plaies

champs sont si remplis d'animaux domestiques, que nulle part au monde on n'en peut voir un plus grand nombre. La plaie qui les frappait devait donc être une perte considérable pour leurs possesseurs.

5. En a marqué le temps. Ce n'est que par un miracle évident que Moïse peut annoncer cette épidémie pour le lendemain.

Sixième plaie, IX, 8-12.

9. Sur les hommes et les bêtes. La peste précédente n'avait atteint que les animaux ; cette fois, Dieu frappe les Égyptiens eux-mêmes. Ce châtement dut d'autant plus leur imprimer une terreur salutaire qu'il n'est pas

très commun dans la vallée du Nil. Sans doute l'inondation du fleuve transforme le pays, pendant trois mois entiers, en un vaste marécage : mais les émanations des eaux stagnantes, si meurtrières en d'autres pays, le sont beaucoup moins en Égypte, car elles sont rapidement emportées par les vents, dont les courants ne trouvent pour les arrêter aucun obstacle, pas même la moindre montagne. La peste (car il est probable que la sixième plaie fut une espèce de peste) est donc relativement rare en Égypte, bien qu'elle n'y soit pas sans exemple.

10. Moïse la jeta çà et là vers le ciel. Cette manière de produire la peste est évidemment miraculeuse.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 5° Novem priores plagæ (VII-X).

τὴν καρδίαν σου καὶ τῶν θεραπόντων σου καὶ τοῦ λαοῦ σου, ἵνα εἰδῆς ὅτι οὐκ ἔστιν ὡς ἐγὼ ἄλλος ἐν πάσῃ τῇ γῆ. 15 Nūn γὰρ ἀποστείλας τὴν χεῖρα παταξῶ σε, καὶ τὸν λαόν σου θανατώσω, καὶ ἐκτριβήσῃ ἀπὸ τῆς γῆς. 16 Καὶ ἕνεκεν τούτου διετηρήθης, ἵνα ἐνδείξωμαι ἐν σοὶ τὴν ἰσχύν μου, καὶ ὅπως διαγγελῆ τὸ ὄνομά μου ἐν πάσῃ τῇ γῆ. 17 Ἐπι οὖν σὺ ἐμποιῆ τοῦ λαοῦ μου, τοῦ μὴ ἐξαποστεῖλαι αὐτούς; 18 Ἰδοὺ ἐγὼ ὑπο τιώτην τὴν ὠραν αὐρίον χάλαζαν πολλὴν σφόδρα, ἣτις τοιαύτη οὐ γέγονεν ἐν Αἰγύπτῳ, ἀφ' ἧς ἡμέρας ἔκτισται ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης. 19 Nūn οὖν κατασπευσσον συναγαγεῖν τὰ κτήνη σου, καὶ ὅσα σοι ἐστὶν ἐν τῷ πεδίῳ· πάντες γὰρ οἱ ἄνθρωποι καὶ τὰ κτήνη, ὅσα ἐὰν εὐρεθῇ ἐν τοῖς πεδίοις καὶ μὴ εἰςέλθῃ εἰς οἰκίαν, πέση δὲ ἐπ' αὐτὰ ἡ χάλαζα, τελευτήσῃ. 20 Ὁ φοβούμενος τὸ ῥῆμα κυρίου τῶν θεραπόντων Φαραὼ συνήγαγε τὰ κτήνη αὐτοῦ εἰς τοὺς οἴκους. 21 ὅς δὲ μὴ προσέσχεν τῇ διανοίᾳ εἰς τὸ ῥῆμα κυρίου, ἀφῆκε τὰ κτήνη ἐν τοῖς πεδίοις.

22 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἐκτεινον τὴν χεῖρά σου εἰς τὸν οὐρανόν, καὶ ἔσται χάλαζα ἐπὶ πᾶσαν γῆν Αἰγύπτου, ἐπὶ τε τοὺς ἀνθρώπους καὶ τὰ κτήνη καὶ ἐπὶ πᾶσαν βοτάνην τὴν ἐπὶ τῆς γῆς. 23 Ἐξέτεινε δὲ Μωϋσῆς τὴν χεῖρα εἰς τὸν οὐρανόν, καὶ κύριος ἔδωκε θανάτῳ καὶ χάλαζαν, καὶ διέτρεχε τὸ πῦρ ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ἔβροξε κύριος χάλαζαν ἐπὶ πᾶσαν γῆν Αἰγύπτου. 24 Ἦν δὲ ἡ χάλαζα καὶ τὸ πῦρ φλογίζον ἐν τῇ χαλάζῃ· ἡ δὲ χάλαζα πολλὴ σφόδρα, ἣτις τοιαύτη οὐ γέγονεν ἐν Αἰγύπτῳ, ἀφ' ἧς ἡμέρας γεγένηται ἐπ' αὐτῆς ἔθνος. 25 Ε-

14. AX: ἄλλος. 15. X† με (p. χεῖρ). A¹ A²EX: θανατῶ s. θανάτω. 16. AX (pro ἰσχ): δύναμιν. 17. A: ἐμποιῆ σὺ. 19. A: ὅσα σοι εἰσίν. AFX: ἄν. AX (bis): ἐν τῷ πεδίῳ. 21. AX: τὰ πεδίῳ. 24. AEX: σφόδρα σφόδρα. AEX: οὐ γε τοιαύτη. AX: ἀφ' ἧ.

καὶ ἐκτεινὴν τὴν χεῖρά σου εἰς τὸν οὐρανόν, καὶ ἔσται χάλαζα ἐπὶ πᾶσαν γῆν Αἰγύπτου, ἐπὶ τε τοὺς ἀνθρώπους καὶ τὰ κτήνη καὶ ἐπὶ πᾶσαν βοτάνην τὴν ἐπὶ τῆς γῆς. 23 Ἐξέτεινε δὲ Μωϋσῆς τὴν χεῖρα εἰς τὸν οὐρανόν, καὶ κύριος ἔδωκε θανάτῳ καὶ χάλαζαν, καὶ διέτρεχε τὸ πῦρ ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ἔβροξε κύριος χάλαζαν ἐπὶ πᾶσαν γῆν Αἰγύπτου. 24 Ἦν δὲ ἡ χάλαζα καὶ τὸ πῦρ φλογίζον ἐν τῇ χαλάζῃ· ἡ δὲ χάλαζα πολλὴ σφόδρα, ἣτις τοιαύτη οὐ γέγονεν ἐν Αἰγύπτῳ, ἀφ' ἧς ἡμέρας γεγένηται ἐπ' αὐτῆς ἔθνος. 25 Ε-

14. Sur tes serviteurs et sur ton peuple. Septante : « sur (le cœur) de tes serviteurs et de ton peuple ».

15. C'est maintenant... qu'étendant la main je frapperai. Hébreu : « si j'avais étendu la main et frappé ». — De la peste. Septante : « de mort ». — Tu périras. Hébreu : « tu aurais péri ».

16. Je t'ai établi. Hébreu et Septante : « je t'ai laissé subsister ». — Pour montrer en toi. Hébreu : « pour que tu voies ».

17. Tu retiens... mon peuple. Hébreu et Septante : « tu te dresses contre mon peuple ».

19. Dès maintenant, n'est pas dans l'hébreu. —

Car, Vulgate : enim, n'est pas dans l'hébreu. — Les hommes. Hébreu et Septante : « tous les hommes ». — Et toutes les choses, ne se lit ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Dehors. Hébreu et Septante : « dans les champs ». — Des champs. Hébreu et Septante : « dans les maisons ».

20, 21. Ses serviteurs, manque dans les Septante. 22. Afin qu'il fasse de la grêle. Septante : « et il y aura de la grêle ». — Sur toute l'herbe de la campagne dans la terre d'Égypte. Septante : « sur toute l'herbe qui est sur la terre ».

24. Dans toute la terre d'Égypte. Septante : « en Égypte ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 5° Neuf premières plaies (VII-X).

et super servos tuos, et super pópulum tuum : ut scias quod non sit similis mei in omni terra. ¹⁵ Nunc enim exténdens manum percútiám te et pópulum tuum peste, peribísque de terra. ¹⁶ Idcirco autem pópuli te, ut osténdam in te fortitudínem meam, et narrétur nomen meum in omni terra. ¹⁷ Adhuc réti-nes pópulum meum : et non vis dimittere eum ? ¹⁸ En pluam cras hac ipsa hora grándinem multam nimis, qualis non fuit in Ægýpto, a die qua fundáta est, usque in præsens tempus. ¹⁹ Mitte ergo jam nunc, et cóngrega juménta tua, et ómnia quæ habes in agro : hómines enim, et juménta, et univérsa quæ invénta fuerint foris, nec congregáta de agris, ceciderítque super ea grando, moriéntur. ²⁰ Qui tímuit verbum Dómini de servis Pharaónis, fecit confúgere servos suos et juménta in domos : ²¹ qui autem negléxit sermónem Dómini, dimisit servos suos et juménta in agris.

²² Et dixit Dóminus ad Móysen : Exténde manum tuam in cœlum, ut fiat grando in univérsa terra Ægýpti super hómines, et super juménta, et super omnem herbam agri in terra Ægýpti. ²³ Exténditque Móyses virgam in cœlum, et Dóminus dedit tonitrua, et grándinem, ac discurréntia fúlgura super terram : pluitque Dóminus grándinem super terram Ægýpti. ²⁴ Et grando et ignis mista páriter ferebántur : tantæque fuit magnitudínis, quanta ante numquam apparuit in univérsa terra Ægýpti ex quo gens illa cóndita est. ²⁵ Et percússit grando in omni terra

Ex. 9, 29 ;
8, 16 ;
Jer. 10, 6.

Ex. 9, 9.

Ex. 7, 3 ; 10, 2 ;
14, 4, 17.
Rom. 9, 17.

Ps. 77, 47 ;
104, 32.
Sap. 16, 16.
Jos. 10, 11.
Job, 38, 28.
Ap. 16, 21.

Dei
monita
salvífica.

Pluit
grando.

Ex. 9, 18.

sur ton cœur, et sur tes serviteurs, et sur ton peuple, afin que tu saches que nul n'est semblable à moi dans toute la terre. ¹⁵ C'est maintenant, en effet, qu'étendant la main, je frapperai toi et ton peuple de la peste, et tu périras de dessus la terre. ¹⁶ Car je t'ai établi pour montrer en toi ma puissance, et pour que mon nom soit publié dans toute la terre. ¹⁷ Tu retiens encore mon peuple, et tu ne veux pas le laisser aller ? ¹⁸ Voilà que je ferai pleuvoir demain à cette même heure une grêle extrêmement abondante, telle qu'il n'y en a point eu en Égypte, du jour où elle a été fondée jusqu'au temps présent. ¹⁹ Envoie donc dès maintenant, et rassemble tes bêtes et tout ce que tu as dans la campagne ; car les hommes et les bêtes et toutes les choses qui se trouvent dehors, n'ayant pas été retirées des champs, et sur lesquelles sera tombée la grêle, mourront ». ²⁰ Celui d'entre les serviteurs du Pharaon qui craignit la parole du Seigneur, fit retirer ses serviteurs et ses bêtes dans les maisons ; ²¹ mais celui qui négligea le discours du Seigneur, laissa ses serviteurs et ses bêtes dans les champs.

²² Alors le Seigneur dit à Moïse : « Étends ta main vers le ciel, afin qu'il tombe de la grêle dans toute la terre d'Égypte, sur les hommes, et sur les bêtes et sur toute l'herbe de la campagne dans la terre d'Égypte ». ²³ Et Moïse étendit sa verge vers le ciel, et le Seigneur donna des tonnerres et de la grêle et des éclairs qui couraient de toutes parts sur la terre d'Égypte. ²⁴ Et la grêle et le feu tombaient ensemble, et la grêle fut d'une telle grosseur, que jamais pareille ne parut dans toute la terre d'Égypte, depuis que cette nation a été fondée. ²⁵ Ainsi la grêle frappa dans toute la terre d'Égypte tout ce qui

Septième plaie, IX, 13-35.

18. *Telle qu'il n'y en a point eu en Égypte du jour où elle a été fondée jusqu'à présent.* Non seulement personne en Égypte n'avait jamais vu de grêle aussi désastreuse, mais beaucoup sans doute n'en avaient jamais vu du tout. Elle est en effet extrêmement rare dans la vallée du Nil. Il en faut dire autant des orages ; la pluie même est très rare dans le Delta, excepté à Alexandrie. Il pleut aussi quelquefois dans le voisinage du canal de Suez, depuis le percement de l'isthme.

19. *Rassemble tes bêtes.* Ce verset n'est nullement en contradiction avec le §. 6, où il est dit, semblable au premier abord, que tous les animaux des Égyptiens avaient été frappés de la peste. Car : ¹ il ne

faut entendre le mot *tous* (§. 6) que des animaux qui étaient dans les champs, comme il est dit expressément au §. 3 où cette plaie est annoncée. ² Le texte peut très bien s'entendre de *tous les animaux*, non pas pris individuellement, mais considérés par rapport à l'espèce elle-même, en sorte que le sens soit : *toute espèce d'animaux*. Cette interprétation est confirmée par les versets 9 et 10, où l'auteur sacré, presque aussitôt après avoir dit que « tous les animaux moururent » de la cinquième plaie, ajoute que la sixième atteignit, non seulement les hommes, mais aussi les bêtes.

23. *Moïse étendit sa verge vers le ciel.* Comme les précédents, ce fleau commence au signe donné par Moïse sur l'ordre de Dieu, et ce fait suffit à en établir le caractère miraculeux.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 5^a Novem priores plagæ (VII-X).

πάταξε δὲ ἡ χάλαζα ἐν πάσῃ γῆ Αἰγύπτου ἀπὸ ἀνθρώπου ἕως κτήνους, καὶ πάντων βοτάνην τὴν ἐν τῷ πεδίῳ ἐπάταξεν ἡ χάλαζα, καὶ πάντα τὰ ξύλα τὰ ἐν τοῖς πεδίοις συνέτριψεν ἡ χάλαζα. ²⁶ Πλὴν ἐν γῆ Γεσέμ, οὗ ἦσαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ, οὐκ ἐγένετο ἡ χάλαζα.

²⁷ Ἀποστείλας δὲ Φαραὼ ἐκάλεσε Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν καὶ εἶπεν αὐτοῖς· Ἡμίτηκα τὸ νῦν· ὁ κύριος δίκαιος, ἐγὼ δὲ καὶ ὁ λαὸς μου ἄσεβεις. ²⁸ Ἐύξασθε οὐν περὶ ἐμοῦ πρὸς κύριον, καὶ παυσάσθω τοῦ γεννηθῆναι φωνάς θεοῦ καὶ χάλαζαν καὶ πῦρ, καὶ ἐξαποστελῶ ὑμᾶς καὶ οὐκέτι προστεθήσεσθε μένουν. ²⁹ Εἶπε δὲ αὐτῷ Μωϋσῆς· Ὡς ἂν ἐξέλθω τὴν πόλιν, ἐκπετάσω τὰς χεῖράς μου πρὸς τὸν κύριον, καὶ αἱ φωναὶ παύσονται καὶ ἡ χάλαζα καὶ ὁ ὑετός οὐκ ἔσται ἐτι, ἵνα γινῶς ὅτι τοῦ κυρίου ἡ γῆ. ³⁰ Καὶ σὺ καὶ οἱ θεράποντές σου ἐπίσταμαι ὅτι οὐδέπω πεφόβησθε τὸν κύριον. ³¹ Τὸ δὲ λίνον καὶ ἡ κριθὴ ἐπλήγη· ἡ γὰρ κριθὴ παρεστηκῦα, τὸ δὲ λίνον σπερματίζον. ³² Ὁ δὲ πυρός καὶ ἡ ὄλῦρα οὐκ ἐπλήγησαν ὄψιμα γὰρ ἦν. ³³ Ἐξῆλθε δὲ Μωϋσῆς ἀπὸ Φαραὼ ἐκτὸς τῆς πόλεως καὶ ἐξέτεινε τὰς χεῖρας πρὸς κύριον, καὶ αἱ φωναὶ ἐπαύσαντο καὶ ἡ χάλαζα, καὶ ὁ ὑετός οὐκ ἔσταξεν ἐτι ἐπὶ τὴν γῆν. ³⁴ Ἰδὼν δὲ Φαραὼ, ὅτι πέπανται ὁ ὑετός καὶ ἡ χάλαζα καὶ αἱ φωναὶ, προσέθετο τοῦ ἁμαρτάνειν καὶ ἐβάρυνεν αὐτοῦ τὴν καρδίαν καὶ τῶν θεραπόντων αὐτοῦ. ³⁵ Καὶ ἐσκληρύνθη ἡ καρδιά Φαραὼ καὶ οὐκ ἐξαπέστειλε τοὺς υἱούς Ἰσραὴλ, καὶ ἄπαρ ἐλάλησε κύριος τῷ Μωϋσῆ.

²⁵. AX: γῆ Αἰγύπτω. A²FX† πάντα ὄσ. — πεδ. A¹ pr. m. EFX* ἡ χάλαζα. ²⁸. AFX (p. ἔν) περι ἔμῃ. A¹ (pr. m.)* κ. πῦρ. AX: προσθήσεσθε. ²⁹. A¹X (pro κύρ.) : θεόν. AEX† (p. κύρ.) εἰς τὸν θρονόν. ³¹. AEX: παρεστ. καὶ τὸ λίν. ³². AEFX: ἐπλήγη. ³³. AEFX: ἐξέπετεινε. AE† αὐτῷ (+a. πρ.). ³⁴. AX: τὴν καρδ. αὐτῷ. ³⁵. AX* τῷ.

הִבְרֵד בְּכָל־אֶרֶץ מִצְרַיִם אֶת כָּל־אֲשֶׁר בַּשָּׂדֶה מֵאָדָם וְעַד־בְּהֵמָה וְאֶת כָּל־עֵשֶׂב הַשָּׂדֶה הַכֹּהֵן הִבְרֵד וְאֶת־כָּל־עֵץ הַשָּׂדֶה שִׁבְרָה: רַק בְּאֶרֶץ גֹּשֶׁן אֲשֶׁר־שָׂם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֹא הָיָה בְּרֵד:

²⁷ וַיִּשְׁלַח פָּרְעֹה וַיִּקְרָא לְמֹשֶׁה וְלְאַהֲרֹן וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם הַטָּאֲהִי הַפַּעַם יְהוָה הַצְדִּיק וְאֲנִי וְעַמִּי הַרְשָׁעִים: הַעֲתִירוּ אֶל־יְהוָה וְרַב מְהֵרָת קִלְתִּי אֱלֹהִים וּבְרֵד וְאֲשַׁלְּחָה אֲתֶכֶם וְלֹא תִסָּפֹן לְעַמְדִּי: וַיֹּאמֶר אֵלָיו מֹשֶׁה בְּצִאתִי אֶת־הָעִיר אֶפְרָשׁ אֶת כַּפְּי אֶל־יְהוָה הַקְּלוֹת יַחְדָּלֹן וְהִבְרֵד לֹא יְהִי־עוֹד לְמַעַן יַדַּע לִּי לִיהוָה הָאֶרֶץ: וְאִתָּה וְעַבְדֶּיךָ יַדְעֵתִי כִּי טָרַם תִּירְאוּן מִפְּנֵי יְהוָה אֱלֹהִים: וְהַפְּשַׁתָּה וְהַשְׁעֵרָה נִפְתָּה כִּי הַשְׁעֵרָה אֲכִיב וְהַפְּשַׁתָּה גְבֻעַל: וְהַחֲטָה וְהַפְּסַמְתִּי לֹא נָפוּ כִּי אֲפִילָת הַכֹּהֵן: וַיֵּצֵא מֹשֶׁה מֵעַם פָּרְעֹה אֶת־הָעִיר וַיִּפְרָשׁ פַּסְוֵי אֶל־יְהוָה וַיַּחְדְּלוּ הַקְּלוֹת וְהִבְרֵד וּמָטָר לֹא־נִתְּהָ אַרְצָה: וַיֵּרָא פָּרְעֹה כִּי־יַחְדָּל הַמָּטָר וְהִבְרֵד וְהַקְּלוֹת וַיִּסָּף לְהִטָּא וַיִּכְבַּד לְבֹו הוּא וְעַבְדָּיו: וַיַּהֲזֵק לֵב פָּרְעֹה וְלֹא שָׁלַח אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל פָּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה בְּיַד־מֹשֶׁה:

²⁵. Tout ce qui s'était trouvé dans les champs, manque dans plusieurs manuscrits des Septante. — De la contrée. Hébreu et Septante: « des champs ».

²⁷. Encore, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

²⁸. Priez. Septante « priez donc pour moi ». — La grêle. Les Septante ajoutent: « et le feu ». — Afin que je vous laisse aller. Hébreu et Septante :

« et je vous laisserai aller ».

²⁹. Il n'y aura plus de grêle. Les Septante ajoutent: « et de pluie ».

³⁰. Dieu, manque dans les Septante.

³¹. Verte. Hébreu: « en épis »; Septante: « vigoureuse ».

³⁵. Avait ordonné. Hébreu et Septante: « avait dit ». — Par l'entremise de Moïse. Septante: « à Moïse ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 5° Neuf premières plaies (VII-X).

Ægypti cuncta quæ fuérunt in agris, ab hómíne usque ad juméntum : cunctámque herbam agri percússit grando, et omne lignum regiõnis confrégit. ²⁶ Tantum in terra Gessen, ubi erant filii Israel, grando non cécidit.

²⁷ Mísítque Phárao, et vocávit Móysen et Aaron, dicens ad eos : Peccávi étiam nunc : Dóminus justus : ego et pópulus meus, ímpii. ²⁸ Oráte Dóminum, ut désinant tonítrua Dei, et grando : ut dimittam vos, et nequáquam hic ultra maneátis. ²⁹ Ait Móyses : Cum egréssus fuero de urbe, exténdam palmas meas ad Dóminum, et cessábunt tonítrua, et grando non erit : ut scias quia Dómini est terra : ³⁰ novi autem, quod et tu, et servi tui, necdum timeátis Dóminum Deum. ³¹ Linum ergo et hórdeum læsum est, eo quod hórdeum esset virens, et linum jam folliculos germináret : ³² tríticum autem et far non sunt læsa, quia serótina erant. ³³ Egressúsque Móyses a Pharaóne ex urbe, teténdit manus ad Dóminum : et cessavérunt tonítrua et grando, nec ultra stillávit plúvia super terram. ³⁴ Videns autem Phárao quod cessásset plúvia, et grando, et tonítrua, auxit peccátum : ³⁵ et ingravátum est cor ejus, et servórum illius, et indurátum nimis : nec dimísit filios Israel, sicut præcéperat Dóminus per manum Móysi.

Ex. 10, 4, 15.

Ps. 77, 45.

Ps. 104, 33.

Pharao Moysen vocat.

Ex. 10, 17 ; 8, 28.

Ex. 19, 5. Ps. 23, 1. Ex. 9, 35, 21 ; 3, 19.

Cessat grando.

Ex. 9, 27 ; 10, 1 ; 7, 3. 1 Reg. 6, 6.

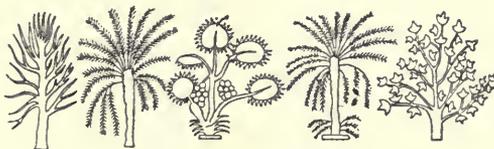
Ex. 9, 30.

s'était trouvé dans les champs, depuis l'homme jusqu'à la bête; elle frappa aussi toute l'herbe de la campagne, et elle brisa tout arbre de la contrée. ²⁶ Seulement dans la terre de Gessen, où étaient les enfants d'Israël, la grêle ne tomba pas.

²⁷ Alors le Pharaon envoya et appela Moïse et Aaron, leur disant : « J'ai encore péché maintenant : le Seigneur est juste; moi et mon peuple nous sommes des impies. ²⁸ Priez le Seigneur que ces tonnerres de Dieu et cette grêle cessent, afin que je vous laisse aller, et qu'en aucune manière vous ne demeuriez ici davantage ». ²⁹ Moïse répondit : « Quand je serai sorti de la ville, j'étendrai mes mains vers le Seigneur, et les tonnerres cesseront, et il n'y aura plus de grêle : afin que tu saches qu'au Seigneur est la terre. ³⁰ Or je sais que toi-même et tes serviteurs ne craignez pas encore le Seigneur Dieu ». ³¹ Ainsi le lin et l'orge furent gâtés, parce que l'orge était verte et que le lin poussait déjà ses balles. ³² Mais le froment et l'épeautre ne furent point gâtés, parce qu'ils étaient tardifs. ³³ Moïse donc, sorti d'avec le Pharaon et de la ville, étendit ses mains vers le Seigneur, et les tonnerres et la grêle cessèrent, et il ne tomba plus une goutte d'eau sur la terre. ³⁴ Or le Pharaon, voyant que la pluie, la grêle et les tonnerres avaient cessé, agrava son péché; ³⁵ et son cœur et celui de ses serviteurs s'appesantirent et s'endurcirent extrêmement; et il ne laissa point aller les enfants d'Israël, comme avait ordonné le Seigneur par l'entremise de Moïse.

^{25.} Tout arbre de la contrée. Nous savons très exactement, par les monuments figurés, quels arbres on trouvait dans l'Égypte ancienne, dont la végétation, du reste, ne différerait guère de celle d'aujourd'hui.

^{26.} Seulement dans la terre de Gessen... la grêle ne tomba pas. Cette préservation est un autre trait miraculeux de la septième plaie.



Arbres du pays d'Égypte (p. 25).
(D'après un tombeau de Tell El-Amarna).

^{29.} J'étendrai mes mains vers le Seigneur, et les tonnerres cesseront : troisième marque du caractère miraculeux de ce fléau.

^{31.} Parce que l'orge était verte... Cette indication détermine l'époque où eut lieu cet orage : c'est au milieu de mars que l'orge

monte en épis et le lin en tuyaux.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 5^a Novem priores plage (VII-X).

15 טו פ פ פ

X. Ἐίπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων·
 Ἐξέλθε πρὸς Φαραῶ· ἐγὼ γὰρ ἐσλήθυνα
 αὐτοῦ τὴν καρδίαν καὶ τῶν θεραπόν-
 των αὐτοῦ, ἵνα ἐξῆς ἐπέλθῃ τὰ σημεῖα
 ταῦτα ἐπ' αὐτούς, ² ὅπως διηγήσῃσθε εἰς τὰ
 ὦτα τῶν τέκνων ὑμῶν καὶ τοῖς τέκνοις τῶν
 τέκνων ὑμῶν, ὅσα ἐμπέπαγα τοῖς Αἰγυπτίοις,
 καὶ τὰ σημεῖα μου ἃ ἐποίησα ἐν αὐτοῖς, καὶ
 γνώσεσθε ὅτι ἐγὼ κύριος. ³ Εἰσήλθε δὲ Μωϋ-
 σῆς καὶ Ἀαρὼν ἐναντίον Φαραῶ καὶ εἶπαν
 αὐτῷ· Τάδε λέγει κύριος ὁ θεὸς τῶν Ἑβραίων·
 Ἔως τίνος οὐ βούλει ἐντραπήναι με; Ἐξαπόστει-
 λον τὸν λαόν μου, ἵνα λατρεύσωσί μοι. ⁴ Ἐάν
 δὲ μὴ θέλῃς οὐ ἐξαποστείλαι τὸν λαόν μου,
 ἰδοὺ ἐγὼ ἐπάγω τὴν ταύτην τῆν ὥραν αὐρίον
 ἀκριδα πολλὴν ἐπὶ πάντα τὰ ὄρια σου; ⁵ καὶ
 καλύψει τὴν ὄψιν τῆς γῆς, καὶ οὐ δυνήσῃ
 κατιδεῖν τὴν γῆν, καὶ κατέδεται πᾶν τὸ περισ-
 σόν τῆς γῆς τὸ καταλειφθὲν ὃ κατέλιπεν ὑμῖν
 ἢ γάλαξά, καὶ κατέδεται πᾶν ἕξιλον τὸ φνό-
 μενον ὑμῖν ἐπὶ τῆς γῆς, ⁶ καὶ πλησθήσονται
 σου αἱ οἰκίαι καὶ αἱ οἰκίαι τῶν θεραπόντων
 σου καὶ πᾶσαι αἱ οἰκίαι ἐν πάσῃ γῆ τῶν Αἰ-
 γυπτίων ἃ οὐδέποτε ἐωράκασιν οἱ πατέρες σου
 οὐδ' οἱ πρόπαυποι αὐτῶν, ἀφ' ἧς ἡμέρας γε-
 γόνασιν ἐπὶ τῆς γῆς ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης.
 Καὶ ἐκκλίνας Μωϋσῆς ἐξῆλθεν ἀπὸ Φαραῶ.

⁷ Καὶ λέγουσιν οἱ θεραποντες Φαραῶ πρὸς
 αὐτόν· Ἔως τίνος ἔσται τοῦτο ἡμῖν σκῶ-
 λον; Ἐξαπόστειλον τοὺς ἀνθρώπους, ὅπως
 λατρεύσωσι τῷ θεῷ αὐτῶν, ἢ εἰδέναι βούλει,
 ὅτι ἀπόλωεν Αἴγυπτος; ⁸ Καὶ ἀπέστρεψαν
 τὸν τε Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν πρὸς Φαραῶ, καὶ
 εἶπεν αὐτοῖς· Πορεύεσθε καὶ λατρεύσατε κυ-
 ρίῳ τῷ θεῷ ὑμῶν· τίνες δὲ καὶ τίνες εἰσὶν οἱ
 πορευόμενοι; ⁹ Καὶ λέγει Μωϋσῆς· Σὺν τοῖς
 νεανίσκοις καὶ πρεσβυτέροις πορευόμεθα, σὺν
 τοῖς νιοῖς καὶ θυματράσι καὶ προβάτοις καὶ
 βοσὶν ἡμῶν· ἔστι γὰρ ἑορτὴ κυρίου. ¹⁰ Καὶ

X. וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה בֹּא אֶל-פַּרְעֹה
 כִּי-אֲנִי הַכְּבַדְתִּי אֶת-לִבּוֹ וְאֶת-לִבֵּי
 עַבְדָּיו לְמַעַן שְׂתִי אֶתְּי אֶלֶּה בְּקִרְבּוֹ;
 וְלְמַעַן תִּסְפֹּר בְּאָזְנִי בְּנֶה וּבֶן-בְּנֶה
 אֶת אֲשֶׁר הִתְעַלְלֹתִי בְּמִצְרַיִם וְאֶת-
 אֶתְּי אֲשֶׁר-שָׂמְתִי בָם וַיִּדְעַתְּם כִּי-
 אֲנִי יְהוָה: וַיָּבֹא מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן אֶל-
 פַּרְעֹה וַיֹּאמְרוּ אֵלָיו כֹּה-אָמַר יְהוָה
 אֱלֹהֵי הָעִבְרִים עַד-מָתַי מֵאַנְתָּ לַעֲבֹת
 מִפְּנֵי שְׂלָחַ עַמִּי וַיַּעֲבֹדֵנִי: כִּי אִם-
 מָאֵן אַתָּה לְשַׁלַּח אֶת-עַמִּי הַכְּנִי
 הַמִּבִּיא מִחַר אַרְבָּה בְּגַבְלָהּ: וְכִסְה
 אֶת-עֵינֵי הָאָרֶץ וְלֹא יִכַּל לְרַאֵת אֶת-
 הָאָרֶץ וְאָכַל אֶת-יִתְרֵהּ הַשְּׂפֵלֶטָה
 הַנִּשְׁאָרָה לָכֶם מִן-הַבְּרִד וְאָכַל אֶת-
 כָּל-הַעֵץ הַצֹּמַח לָכֶם מִן-הַשָּׂדֶה:
 וּמָלְאֵי בְּתִיךָ וּבְתֵי וּבְתֵי כָל-עַבְדֶּיךָ וּבְתֵי
 כָל-מִצְרַיִם אֲשֶׁר לֹא-רָאוּ אֶת-בְּתִיךָ
 וְאִכּוֹת אֶתְּיךָ מִיּוֹם הַיּוֹתָם עַל-
 הָאָדָמָה עַד הַיּוֹם הַזֶּה וַיִּשֶׁן וַיִּצָּא
 מִעַם פַּרְעֹה: וַיֹּאמְרוּ עַבְדֵי פַרְעֹה
 אֵלָיו עַד-מָתַי יְהִיֶה זֶה לָנוּ לְמוֹקֵשׁ
 שְׁלַח אֶת-הָאֲנָשִׁים וַיַּעֲבֹדוּ אֶת-יְהוָה
 אֱלֹהֵיהֶם הַיּוֹם הַזֶּה כִּי אָבְדָה
 מִצְרַיִם: וַיּוֹשֶׁב אֶת-מֹשֶׁה וְאֶת-
 אַהֲרֹן אֶל-פַּרְעֹה וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם לָכוּ
 עַבְדוּ אֶת-יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם מִי וּמִי
 הַהֵלְכִים: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה בְּנִעְרֵינִי
 וּבְנִעְרֵינִי נִלְךָ בְּבָנֵינוּ וּבְבָנוֹתֵנוּ בְּצִאֲנוֹנָהּ
 וּבְבִקְרָנוּ נִלְךָ כִּי תַגִּידֵהוּ לָנוּ: וַיֹּאמֶר

1. FX † (p. καὶ) τὴν καρδίαν. 2. AEFX *τῆς γῆς. 6. FX † (a. γῆ) τῆ. AEX Αἰγύπτω δ. AEX* Μωϋσῆς. 7. AEX: Λέγουσιν δὲ. AEFX† (p. λατ.) κυρίῳ. X: (loc. ἧ) μὴ. 8. AEX† (p. αὐτοῖς) Φαραῶ. AX* (quart.) καὶ. 9. AX: Λέγει δὲ. AEX: πρεσβύταις... ἔσται. AEFX† (in f.) τῷ θεῷ ἡμῶν.

X. 1. Sur lui. Hébreu et Septante : « sur eux ».
 2. Que tu racontes. Septante : « que vous racon-
 tiez ». — Ton fils... tes neveux. Septante : « vos fils...
 vos petits-fils ». — Et que vous sachiez. Hébreu et
 Septante : « et vous saurez ».
 3. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni
 dans les Septante.
 4. Si tu résistes encore, n'est ni dans l'hébreu ni
 dans les Septante. — Demain. Les Septante ajou-
 tent : « à cette heure ». — Dans tes confins. Hébreu
 et Septante : « dans tous tes confins ».
 5. Pour qu'elles couvrent. Hébreu et Septante :

« elles couvriront ». — Ce qui sera resté. Les Sep-
 tante ajoutent : « de la terre ». — Dans les champs.
 Hébreu : « dans vos champs »; Septante : « pour
 vous sur la terre ».
 6. Tes serviteurs. Hébreu : « tous tes serviteurs ».
 7. Souffrirons-nous ce scandale? Hébreu : « cet
 homme nous sera-t-il un piège? » — Qu'ils sacrifient.
 Hébreu et Septante : « qu'ils servent ».
 9. Notre gros bétail. Hébreu et Septante : « nos
 bœufs ». — C'est. L'hébreu ajoute : « pour nous ».
 — Notre Dieu, n'est ni dans l'hébreu ni dans les
 Septante.

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 5^e Neuf premières plates (VII-X).

X. ¹ Et dixit Dóminus ad Móysen : Ingrédere ad Pharaónem : ego enim indurávi cor ejus, et servórum illius : ut faciám signa mea hæc in eo, ² et narres in aúribus filii tui, et nepótum tuórum, quóties contriverim Ægýptios, et signa mea fecerim in eis : et sciátis quia ego Dóminus. ³ Introiérunt ergo Móyses et Aaron ad Pharaónem, et dixerunt ei : Hæc dicit Dóminus Deus Hebræórum : Usquequo non vis súbjici mihi ? dimitte pópulum meum, ut sacrificet mihi. ⁴ Sin autem resistis, et non vis dimittere eum : ecce ego indúcam cras locústam in fines tuos : ⁵ quæ opériat superficiem terræ, ne quidquam ejus appareat, sed comedátur quod residuum fúerit grándini : corródet enim ómnia ligna quæ gérmant in agris. ⁶ Et implébunt domos tuas, et servórum tuórum, et ómnium Ægyptiórum : quantam non vidérunt patres tui, et avi, ex quo orti sunt super terram, usque in præsentem diem. Avertit-que se, et egréssus est a Pharaóne.

⁷ Dixerunt autem servi Pharaónis ad eum : Usquequo patiémur hoc scándalum : dimitte hómines, ut sacrificent Dómino Deo suo : nonne vides quod perierit Ægýptus ? ⁸ Revocaverúntque Móysen et Aaron ad Pharaónem : qui dixit eis : Ite, sacrificáte Dómino Deo vestro : quoniam sunt qui itúri sunt ? ⁹ Ait Móyses : Cum párvulis nostris et senióribus pergémus, cum filiis et filiábus, cum óvibus et arméntis : est enim solémnitas Dómini Dei nostri. ¹⁰ Et répondit Phárao : Sic

Plaga octava locustarum. Ex. 9, 35 ; 7, 3.

Ps. 77, 3-6.

Ex. 9, 13.

Ps. 77, 46 ; 104, 34. Sap. 16, 9.

Ex. 9, 32, 25. Joel, 1, 4-7.

Joel, 1, 2 ; 2, 2.

Consilium servorum Pharaonis.

Ex. 3, 18.

Móyses rursus coram Pharaone.

X. ¹ Et le Seigneur dit à Moïse : « Entre auprès du Pharaon ; car c'est moi qui ai endurci son cœur et celui de ses serviteurs, afin que je fasse sur lui ces signes de ma puissance, ² et que tu racontes aux oreilles de ton fils et de tes neveux combien de fois j'ai brisé les Égyptiens et j'ai fait mes signes au milieu d'eux, et que vous sachiez que je suis le Seigneur ». ³ Moïse et Aaron entrèrent donc auprès du Pharaon et lui dirent : « Voici ce que dit le Seigneur Dieu des Hébreux : Jusqu'à quand ne voudras-tu pas te soumettre à moi ? Laisse aller mon peuple, afin qu'il me sacrifie. ⁴ Que si tu résistes encore, et si tu ne veux pas le laisser aller, voilà que moi, je ferai venir demain des sauterelles dans tes confins, ⁵ pour qu'elles couvrent la surface de la terre, en sorte qu'il n'en paraisse rien, mais que ce qui sera resté après la grêle soit mangé ; car elles rongeront tous les arbres qui poussent dans les champs, ⁶ et elles rempliront tes maisons, et celles de tes serviteurs et de tous les Égyptiens ; ni tes pères, ni tes aïeux n'en ont vu autant depuis qu'ils sont nés sur la terre jusqu'au présent jour ». Et il se retira, et il sortit d'avec le Pharaon.

⁷ Mais les serviteurs du Pharaon lui dirent : « Jusqu'à quand souffrirons-nous ce scandale ? Laissez aller ces hommes, afin qu'ils sacrifient au Seigneur leur Dieu : ne voyez-vous pas que l'Égypte est perdue ? » ⁸ Ils rappelèrent donc Moïse et Aaron auprès du Pharaon, qui leur dit : « Allez, sacrifiez au Seigneur votre Dieu : qui sont ceux qui doivent y aller ? » ⁹ Moïse répondit : « Nous irons avec nos petits enfants et nos vieillards, avec nos fils et nos filles, avec nos brebis et notre gros bétail : car c'est une solennité du Seigneur notre Dieu ». ¹⁰ Et

Huitième plate, x, 1-20.

4. Des sauterelles. Les invasions de sauterelles sont un des fléaux les plus redoutables qui puissent affliger un grand nombre des populations de notre globe. Ces terribles insectes comptent de nombreuses espèces : celle dont il est ici question doit à ses habitudes le nom de *locusta migratoria* ou sauterelle voyageuse. Il faut avoir vu passer une nuée de sauterelles pour se représenter l'espace que peuvent occuper leurs légions, qu'on ne peut comparer qu'aux gouttes d'eau ou aux grains de sable de la mer. Leur masse compacte, vue de loin, fait l'effet d'une montagne aérienne qui s'avancerait lente-



Sauterelle d'Égypte (y. 4). (Musée de Leyde).

ment et sans interruption, sur un front de plusieurs kilomètres d'étendue. Contre une pareille invasion les hommes sont impuissants. Une voiture, surprise par cette avalanche, est forcée de s'arrêter ; les chevaux, aveuglés et affolés, refusent tout service, ne sachant comment se dérober aux coups multipliés de ces millions d'ennemis. Des régiments entiers de soldats ont vainement tenté d'arrêter leur marche. On creuse des tranchées pour leur servir de tombeau : l'avant-garde les comble de leurs corps morts et le reste de l'armée continue à avancer. On allume des feux sur leur passage : les premières l'éteignent sous leur multitude et les autres passent. C'est bien véritablement le fléau de Dieu, que rien ne peut arrêter, si ce n'est celui qui l'a déchaîné.

5. Pour qu'elles couvrent la surface de la terre.

εἶπε πρὸς αὐτούς· Ἔστω οὕτω· κύριος μεθ' ὑμῶν. Καθὼς ἀποστέλλω ὑμᾶς, μὴ καὶ τὴν ἀποσκευὴν ὑμῶν; Ἴδετε ὅτι πονηρία πρόσκευται ὑμῖν. ¹¹ Μὴ οὕτως· πορευέσθησαν δὲ οἱ ἄνδρες, καὶ λατρευσάτωσαν τῷ θεῷ· τοῦτο γὰρ αὐτοὶ ἐκζητεῖτε. Ἐξέβαλον δὲ αὐτούς ἀπὸ προσώπου Φαραώ.

¹² Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἐκτεινὼν τὴν χεῖρα ἐπὶ γῆν Αἰγύπτου, καὶ ἀναβήτω ἄκρις ἐπὶ τὴν γῆν, καὶ κατέδεται πᾶσαν βοτάνην τῆς γῆς· καὶ πάντα τὸν καρπὸν τῶν ξύλων· ὃν ὑπελείπετο ἡ γάλαξα. ¹³ Καὶ ἐπήρσε Μωϋσῆς τὴν ῥάβδον εἰς τὸν οὐρανόν, καὶ κύριος ἐπήγαγεν ἄνεμον νότον ἐπὶ τὴν γῆν, ὅλην τὴν ἡμέραν ἐκείνην καὶ ὅλην τὴν νύκτα· τὸ πρῶν ἐγενήθη, καὶ ὁ ἄνεμος ὁ νότος ἀνέλαβε τὴν ἀκριδα ¹⁴ καὶ ἀνήγαγεν αὐτὴν ἐπὶ πᾶσαν γῆν Αἰγύπτου, καὶ κατέπαυσεν ἐπὶ πάντα τὰ ὄρια Αἰγύπτου πολλὴ σφόδρα· προτέρα αὐτῆς οὐ γέγονε τοιαύτη ἀκρις, καὶ μετὰ ταῦτα οὐκ ἔσται οὕτως. ¹⁵ Καὶ ἐκάλυψε τὴν ὄψιν τῆς γῆς καὶ ἐφθάρη ἡ γῆ, καὶ κατέφαγε πᾶσαν βοτάνην τῆς γῆς καὶ πάντα τὸν καρπὸν τῶν ξύλων, ὃς ὑπελείφθη ἀπὸ τῆς γαλάξης· οὐχ ὑπελείφθη χλωρὸν οὐδὲν ἐν τοῖς ξύλοις καὶ ἐν πάσῃ βοτάνῃ τοῦ πεδίου ἐν πάσῃ γῇ Αἰγύπτου.

¹⁶ Κατέσπευσε δὲ Φαραώ καλεῖσαι Μωϋσῆν καὶ Ἀαρῶν, λέγον· Ἠμάρτητα ἐναντίον κυρίου τοῦ θεοῦ ὑμῶν καὶ εἰς ὑμᾶς. ¹⁷ Πρὸςδὲξασθε οὐν μὴ τὴν ἀμαρτίαν ἐτι νῦν, καὶ προσεύξασθε πρὸς κύριον τὸν θεὸν ὑμῶν, καὶ περιέλθω ἀπ' ἐμοῦ τὸν θάνατον τούτων. ¹⁸ Ἐξῆλθε δὲ Μωϋσῆς ἀπὸ Φαραώ καὶ ἤρξατο πρὸς τὸν θεόν, ¹⁹ καὶ μετέβαλε κύριος ἄνεμον ἀπὸ θαλάσσης σφοδρὸν, καὶ ἀνέλαβε τὴν ἀκριδα

10. AEX† (p. εἶπε) Φαραώ. Vulgo : ἔτω κύρ. (sine interpct.). AEFX: πρόκειται. 11. A¹EX* (pr.) δὲ (A²: δὴ). AEFX: λατρεύσατε. AX: τῷ κυρίῳ. AEX: ζητεῖτε. 12. AEFX† σσ. FX: ὄν; AEX: ἄ... AX: ὑπελείπετο. 13. A¹* ἄνεμον. 14. EFX: μ. ταύτην; AX: μετ' αὐτήν. 16. EFX: Κατέσπευσε. 17. FX* νῦν. 18. AEX: κύρ. 19. AEFX (pro ἔβ.): ἐπέβαλεν.

ἀκρίδα καὶ ἐπὶ τὴν γῆν Αἰγύπτου, καὶ κατέδεται πᾶσαν βοτάνην τῆς γῆς· καὶ πάντα τὸν καρπὸν τῶν ξύλων· ὃν ὑπελείπετο ἡ γάλαξα. ¹³ Καὶ ἐπήρσε Μωϋσῆς τὴν ῥάβδον εἰς τὸν οὐρανόν, καὶ κύριος ἐπήγαγεν ἄνεμον νότον ἐπὶ τὴν γῆν, ὅλην τὴν ἡμέραν ἐκείνην καὶ ὅλην τὴν νύκτα· τὸ πρῶν ἐγενήθη, καὶ ὁ ἄνεμος ὁ νότος ἀνέλαβε τὴν ἀκριδα ¹⁴ καὶ ἀνήγαγεν αὐτὴν ἐπὶ πᾶσαν γῆν Αἰγύπτου, καὶ κατέπαυσεν ἐπὶ πάντα τὰ ὄρια Αἰγύπτου πολλὴ σφόδρα· προτέρα αὐτῆς οὐ γέγονε τοιαύτη ἀκρις, καὶ μετὰ ταῦτα οὐκ ἔσται οὕτως. ¹⁵ Καὶ ἐκάλυψε τὴν ὄψιν τῆς γῆς καὶ ἐφθάρη ἡ γῆ, καὶ κατέφαγε πᾶσαν βοτάνην τῆς γῆς καὶ πάντα τὸν καρπὸν τῶν ξύλων, ὃς ὑπελείφθη ἀπὸ τῆς γαλάξης· οὐχ ὑπελείφθη χλωρὸν οὐδὲν ἐν τοῖς ξύλοις καὶ ἐν πάσῃ βοτάνῃ τοῦ πεδίου ἐν πάσῃ γῇ Αἰγύπτου.

¹⁶ Κατέσπευσε δὲ Φαραώ καλεῖσαι Μωϋσῆν καὶ Ἀαρῶν, λέγον· Ἠμάρτητα ἐναντίον κυρίου τοῦ θεοῦ ὑμῶν καὶ εἰς ὑμᾶς. ¹⁷ Πρὸςδὲξασθε οὐν μὴ τὴν ἀμαρτίαν ἐτι νῦν, καὶ προσεύξασθε πρὸς κύριον τὸν θεὸν ὑμῶν, καὶ περιέλθω ἀπ' ἐμοῦ τὸν θάνατον τούτων. ¹⁸ Ἐξῆλθε δὲ Μωϋσῆς ἀπὸ Φαραώ καὶ ἤρξατο πρὸς τὸν θεόν, ¹⁹ καὶ μετέβαλε κύριος ἄνεμον ἀπὸ θαλάσσης σφοδρὸν, καὶ ἀνέλαβε τὴν ἀκριδα

אַלְהֵם יְהִי בֶן יְהוָה עִמָּכֶם כְּאֲשֶׁר אֲשַׁלְּחָה אֶתְכֶם וְאֶת-טַפְּכֶם רְאוּ כִּי יָרְעָה נֶגֶד פְּרִיכֶם: לֹא יֵן לָכֵן נָא הַצְּבָרִים וְעַבְדֵי אֶת-יְהוָה כִּי אֵתְּהָ אַתֶּם מִבְּקָשִׁים וַיִּגְרַשׂ אֶתֶם מֵאֶת פְּנֵי פַרְעֹה: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה נִשֵּׂא יָדְךָ עַל-אֶרֶץ מִצְרַיִם בְּאֶרְצָהּ וַיִּעַל עַל-אֶרֶץ מִצְרַיִם וַיֹּאכַל אֶת-כָּל-עֵשֶׂב הָאָרֶץ אֶת כָּל-אֲשֶׁר הָשְׂאִיר הַבְּרָד: וַיֵּם מֹשֶׁה אֶת-מִשְׁתֵּהוּ עַל-אֶרֶץ מִצְרַיִם וַיַּהֲרֹה נֶהַג רִוְדָה-קָדִים בְּאֶרֶץ כָּל-הַיּוֹם הַהוּא וְכָל-הַלֵּילָה הַבְּקָר הָיָה וְרִיחַ הַתְּקָוִים נָשָׂא אֶת-הָאֶרֶץ: וַיִּעַל הָאֶרֶץ עַל כָּל-אֶרֶץ מִצְרַיִם וַיִּנַּח כָּל־כְּבוֹל מִצְרַיִם כְּבַד מֵאֵד לְפָנָיו לֹא-הָיָה בֶן אֶרְצָה כְּמֹהוּ וְאֲחֵרָיו לֹא יְהִי־וּ כֵן: וַיִּכַּס אֶת-עֵינָיו כָּל-הָאָרֶץ וַתַּהַשֵּׁף הָאָרֶץ וַיֹּאכַל אֶת-כָּל-עֵשֶׂב הָאָרֶץ וְאֶת כָּל-פְּרִי הַעֵץ אֲשֶׁר הוֹתִיר הַבְּרָד וְלֹא-נֹתַר כָּל-יֶרֶק בְּעֵץ וּבְעֵשֶׂב הַשָּׂדֶה כָּל-אֶרֶץ מִצְרַיִם: וַיִּמְהַר פַּרְעֹה לִקְרֹא לְמֹשֶׁה וּלְאַהֲרֹן וַיֹּאמֶר הֲטֵאֲתִי לַיהוָה אֱלֹהֵיכֶם וְלָכֶם: וְעַתָּה שָׂא נָא הַשְּׂאֲתִי אֵף הַפֶּעַם וְהַעֲתִירוּ לַיהוָה אֱלֹהֵיכֶם וַיִּסַּר מֵעַלֵי רַק אֶת-הַמָּוֶת הַזֶּה: וַיִּצַּא מֵעַם פַּרְעֹה וַיַּעֲקֹר אֶל-יְהוָה: וַיַּתְּפֵה יְהוָה רִוְדָה-רִוְדָה הַזֶּקֶן מֵאֵד וַיִּשְׂא אֶת-הָאֶרֶץ וַיַּתְּקַעְהָ

10. Que le Seigneur soit avec vous, etc. Septante : « Qu'il en soit ainsi! Le Seigneur soit avec vous! Comme je vous laisse aller, [laisserai-je] aussi [aller] vos biens? » — Qui doute que vous ne formiez? Septante : « voyez : vous formez... »

11. Seulement, et aussitôt, ne se trouvent ni dans l'hébreu, ni dans les Septante.

12. Vers les sauterelles, afin qu'elles montent. Hébreu et Septante : « et que les sauterelles montent ». — Sur la terre. Hébreu : « sur la terre d'Égypte ». — L'herbe. Hébreu et Septante : « l'herbe de la terre ». — Hébreu et Septante : « l'herbe de la terre ». — Qui est restée. Septante : « et le fruit des arbres qui est resté ».

13. Sur la terre d'Égypte. Septante : « vers le ciel ». — Fit venir. L'hébreu et les Septante ajoutent : « sur la terre ».

14. Toute la terre. Hébreu : « la terre ».

15. La surface entière de la terre. Les Septante omettent « entière ». — Ravagant tout. Hébreu : « et la terre fut obscurcie »; Septante : « et la terre fut ravagée ». — Les herbes de la terre. Hébreu et Septante : « l'herbe des champs ».

16. C'est pourquoi, Vulgate : *quam ob rem*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

17. Maintenant, n'est pas dans l'hébreu; Septante : « donc ».

19. De l'occident. Septante : « de la mer ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 5^e Neuf premières plaies (VII-X).

Dóminus sit vobiscum, quómodo ego dimittam vos, et párvulos vestros : cui dúbium est quod péssime cogitétis? ¹¹ Non fiet ita, sed ite tantum viri, et sacrificáte Dómino : hoc enim et ipsi petístis. Statímque ejécti sunt de conspéctu Pharaónis.

¹² Dixit autem Dóminus ad Móysen : Étende manum tuam super terram Ægýpti ad locústam, ut ascéndat super eam, et dévoret omnem herbam quæ residua fúerit grándini.

¹³ Et étendit Móyses virgam super terram Ægýpti : et Dóminus indúxit ventum uréntem tota die illa et nocte : et mane factó, ventus urens levávit locústas. ¹⁴ Quæ ascéndérunt super univérsam terram Ægýpti : et sedérunt in cunctis fínibus Ægyptiórum innumerábiles, quales ante illud tempus non fúerant, nec póstea futúre sunt. ¹⁵ Operuerúntque univérsam superfíciem terræ, vastántes ómnia. Devoráta est igitur herba terræ, et quidquid pomórum in arbóribus fuit, quæ grandio dimiserat : nihilque omníno virens reliçtum est in lignis et in herbis terræ, in cuncta Ægýpto.

¹⁶ Quam ob rem festínus Phárao vocávit Móysen et Aaron, et dixit eis : Peccávi in Dóminum Deum vestrum, et in vos. ¹⁷ Sed nunc dimittite peccátum mihi etiám hac vice, et rogáte Dóminum Deum vestrum, ut aúferat a me mortem istam. ¹⁸ Egressúsque Móyses de conspéctu Pharaónis, orávit Dóminum. ¹⁹ Qui flare fecit ventum ab occidénate vehementíssimum, et arréptam locústam

Locustæ Ægyptum invadunt.

Ex. 14, 21.

Ex. 10, 4-6.

Ps. 104, 34.

Ps. 104, 35.

Falsa Pharaónis penitentia

Ex. 8, 30.

Locustarum exterminatio.

le Pharaon repartit : « Que le Seigneur soit avec vous, de la même manière que moi je vous laisserai aller, vous et vos petits enfants : qui doute que vous ne formiez de très mauvais desseins? ¹¹ Non, il n'en sera pas ainsi ; mais allez, vous autres hommes seulement, et sacrifiez au Seigneur ; car c'est ce que vous-mêmes avez demandé ». Et aussitôt ils furent renvoyés de la présence du Pharaon.

¹² Mais le Seigneur dit à Moïse : « Étends ta main sur la terre d'Égypte vers les sauterelles, afin qu'elles montent sur la terre, et qu'elles dévorent toute l'herbe qui est restée après la grêle ». ¹³ Et Moïse étendit sa verge sur la terre d'Égypte, et le Seigneur fit venir un vent brûlant, qui souffla tout ce jour-là et toute la nuit ; et, le matin venu, le vent brûlant fit lever les sauterelles, ¹⁴ qui montèrent sur toute la terre d'Égypte : et elles s'arrêtèrent dans tous les confins des Égyptiens en nombre infini, telles qu'avant ce temps-là il n'y en avait pas eu, et qu'à l'avenir il ne doit pas y en avoir. ¹⁵ Ainsi, elles couvrirent la surface entière de la terre, ravageant tout. Toute l'herbe de la terre fut donc dévorée, et tout ce qui se trouva de fruits sur les arbres, fruits que la grêle avait laissés ; de sorte qu'il ne resta absolument rien de vert sur les arbres ni dans les herbes de la terre, dans toute l'Égypte.

¹⁶ C'est pourquoi le Pharaon, se hâtant, appela Moïse et Aaron et leur dit : « J'ai péché contre le Seigneur votre Dieu, et contre vous. ¹⁷ Mais maintenant pardonnez-moi mon péché encore cette fois, et priez le Seigneur votre Dieu afin qu'il retire de moi cette mort ». ¹⁸ Moïse donc, sorti de la présence du Pharaon, pria le Seigneur, ¹⁹ qui fit souffler de l'occident un vent très violent, qui, ayant enlevé les sauterelles, les jeta dans la

En effet, les sauterelles cachent la terre, quand elles s'y reposent, et la font disparaître sous leurs légions denses et pressées. Elles cachent aussi le soleil et projettent sur la terre une ombre épaisse.

¹³ Le vent... fit lever les sauterelles. Le vent est l'instrument nécessaire des dégâts commis par les sauterelles. Quoiqu'elles aient une puissance de vol considérable et qu'elles soient capables de franchir de grandes distances, elles ne peuvent cependant pas se diriger à leur gré, et sont complètement livrées à la merci du vent, dont le souffle les porte au but que Dieu leur a marqué.

¹⁴ Telles qu'avant ce temps-là il n'y en avait pas eu. Les dévastations de sauterelles ne sont pas inouïes en Égypte, mais elles n'y sont pas commu-

nes. Elles sont assez connues pour justifier le récit de l'Exode ; elles ne le sont pas assez pour lui ôter son caractère miraculeux.

¹⁵ Il ne resta absolument rien de vert sur les arbres. Les sauterelles font aux champs et à la campagne plus de mal que toute une armée ennemie. Elles dévorent tout, l'herbe verte disparaît en un instant, puis, quand il n'en reste plus à manger, c'est le tour des arbres. Elles grimpent par myriades, en mangeant toutes les feuilles et rongent jusqu'à l'écorce des rameaux. Leur voracité est telle qu'on entend à une grande distance le bruit causé par ces milliers de petites mâchoires, dévorant le gazon et le feuillage : devant elles, le paradis ; derrière elles, le désert.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 5^o Novem priores plagae (VII-X).

καὶ ἐβαλεν αὐτὴν εἰς τὴν θουραὸν θάλασσαν· καὶ οὐχ ὑπελείφθη ἀκρις μία ἐν πάσῃ γῆ Αἰγύπτου. 20 Καὶ ἐσκήρυνε κύριος τὴν καρδίαν Φαραὼ καὶ οὐκ ἔξαπέστειλε τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ.

21 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἔκτεινον τὴν χειρὰ σου εἰς τὸν οὐρανόν, καὶ γενηθήτω σκότος ἐπὶ γῆς Αἰγύπτου, ψηλαφητὸν σκότος. 22 Ἐξέτεινε δὲ Μωϋσῆς τὴν χεῖρα εἰς τὸν οὐρανόν, καὶ ἐγένετο σκότος, γνόφος, ἠθύελλα! ἐπὶ πάσῃ γῆ Αἰγύπτου τρεῖς ἡμέρας. 23 Καὶ οὐκ εἶδεν οὐδεὶς τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ τρεῖς ἡμέρας, καὶ οὐκ ἔξανεστη οὐδεὶς ἐκ τῆς κοίτης αὐτοῦ τρεῖς ἡμέρας· πᾶσι δὲ τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ ἦν ὡς ἢ ἐν πάσιν οἷς κατεγίνοντο.

24 Καὶ ἐκάλεσε Φαραὼ Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν, λέγων· Βαδίζετε, λατρεύσατε κυρίῳ τῷ θεῷ ὑμῶν, πλὴν τὸν προβάτων καὶ τῶν βοῶν ὑπολείπεσθε· καὶ ἡ ἀποσκευὴ ὑμῶν ἀποτραχέτω μεθ' ὑμῶν. 25 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς· Ἀλλὰ καὶ σὺ δώσεις ἡμῖν ὀλοκαυτώματα καὶ θυσίας, ἃ ποιήσομεν κυρίῳ τῷ θεῷ ὑμῶν.

26 Καὶ τὰ κτήνη ὑμῶν πορεύσεται μεθ' ὑμῶν, καὶ οὐχ ὑπολειψόμεθα ὀπλήν· ἀπ' αὐτῶν γὰρ ληψόμεθα λατρεύσαι κυρίῳ τῷ θεῷ ὑμῶν, ἡμεῖς δὲ οὐκ οἶδαμεν τί λατρεύσομεν κυρίῳ τῷ θεῷ ὑμῶν, ἕως τοῦ εἰλθεῖν ἡμᾶς ἐκεῖ.

27 Ἐσκήρυνε δὲ κύριος τὴν καρδίαν Φαραὼ καὶ οὐκ ἔβουλήθη ἔξαποστεῖλαι αὐτούς. 28 Καὶ λέγει Φαραὼ Ἀπελθε ἀπ' ἐμοῦ, πρόσχευε σαρκίῳ ἐτι προσθεῖναι ἰδεῖν μου τὸ πρόσωπον. ἢ δ' ἂν ἡμέρα ὄφθῃς μοι, ἀποθανῆ. 29 Λέγει δὲ Μωϋσῆς· Εἰρηκας· οὐκ ἐτι ὄφθῆσομαι σοι εἰς πρόσωπον.

XI. Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἐτι μίαν πληγὴν ἐγὼ ἐπάξω ἐπὶ Φαραὼ καὶ ἐπ' Αἴγυ-

νῆμα· וַיֹּאמֶר יְהוָה לֹא נִשְׂאֵר לָךְ אֶבְיָה אֶת־לֵב פְּרֻעָה וְלֹא שָׁלַח אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ פ

21 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה נִשְׂחַה יְדְךָ עַל־הַשָּׁמַיִם וְיִהְיֶה חֹשֶׁךְ עַל־אֶרֶץ מִצְרַיִם וְיִמַשׁ הַחֹשֶׁךְ׃ וַיִּט מֹשֶׁה אֶת־יָדוֹ עַל־הַשָּׁמַיִם וְיִהְיֶה הַחֹשֶׁךְ אֲפֹלָה פְּכַל־אֶרֶץ מִצְרַיִם שְׁלֹשֶׁת יָמִים׃

23 לֹא־רָאוי אִישׁ אִישׁ אֶת־אֶחָיו וְלֹא־קָמוּ אִישׁ מִתְּחֻתּוֹ שְׁלֹשֶׁת יָמִים וְלֹכְל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל הָיָה אֹר בְּמוֹשָׁבֹתָם׃

24 וַיִּקְרָא פְרַעֲה אֶל־מֹשֶׁה וַיֹּאמֶר לָכֹה עֲבֹדוּ אֶת־יְהוָה רַק צֹאנְכֶם וּבְמִרְכָּסֶם כֹּה יֵצֵג גִּסְט־טַפְכֶם וְלָךְ עֲמַכֶם׃ וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־פְּרַעֲה הֲתִתְּנִי בְיָדֵי וּבְחַיִּים

26 וְעַלְתָּ וְעַשִׂינוּ לְיְהוָה אֱלֹהֵינוּ׃ וְגַם־מִקְנֵינוּ יִלָּךְ עִמָּנוּ לֹא תִשְׂאֵר פְּרֻעָה כִּי מִמֶּנּוּ נִקְחָה לְעֹבֵד אֶת־יְהוָה אֱלֹהֵינוּ וְאֲנֹהֲנוּ לֹא־יָבֹד מִה־פְּעֻבְדֹךָ

27 אֶת־יְהוָה עַד־בְּאֵנוּ שָׁמָּה׃ וַיַּחֲזֹק יְהוָה אֶת־לֵב פְּרַעֲה וְלֹא אָבָה לְשַׁלְּחָם׃ וַיֹּאמֶר־לוֹ פְּרַעֲה לָךְ מִקְנֵי הַשָּׂמֶר לָךְ אֶל־הַתֹּסֵף רְאוֹת פְּנֵי כִי

29 כִּי־וְרָאתָ פְנֵי תַמְזָה׃ וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה כִּי־הֲבָרַתָּ לֹא־אֶסַח עוֹד רְאוֹת פְּנֵיךְ׃ פ **XI.** וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה עוֹד נִבְדַּע אֶתְּךָ אֲבִיָּא עַל־פְּרַעֲה וְעַל־מִצְרַיִם׃

19. AEX: τὴν θάλασσα. ἐρ. 21. AX: ἐπὶ (F† τὴν) γῆν. 22. AEX† αὐτῆ. 23. AEFX* (pr.) τ. ἡμέρα. AX: ἀνέστη. AEFX: ἦν φῶς. 25. X: καὶ ποιήσωμεν. A: ἃ ποιήσωμεν. FX: ἄς π. 26. AX: λατρεύσωμεν. 28. AX† αὐτῷ. — 1. AX* ἐγώ.

21. Si épaisses, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
22. Des ténèbres horribles. Hébreu : « des ténèbres épaisses » ; Septante : « des ténèbres, de l'obscurité, un ouragan ».
23. Ne se remua. Hébreu et Septante : « ne se leva ». — Du lieu où il était. Septante : « de son lit ». — Les enfants d'Israël. Hébreu et Septante : « tous les enfants d'Israël ».
24. Et Aaron, n'est pas dans l'hébreu. — Sacrifice au Seigneur. Hébreu et Septante : « servez le Seigneur » ; les Septante ont de plus : « votre Dieu ».

— Votre gros bétail. Hébreu et Septante : « vos bœufs ». — Vos petits enfants. Septante : « vos biens ».
26. Tous nos troupeaux. Hébreu et Septante : « nos troupeaux ». — C'est nécessaire pour... Hébreu et Septante : « c'est là que nous prendrons pour... » — D'autant plus. Vulgate : *praesertim*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
28. A Moïse, manque dans divers manuscrits des Septante.
29. Il sera fait ainsi que tu l'as dit. Hébreu et Septante : « tu l'as dit ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 5^e Neuf premières plates (VII-X).

projeçit in mare Rubrum : non remansit ne una quidem in cunctis finibus Ægypti. ²⁰ Et induravit Dominus cor Pharaonis, nec dimisit filios Israel.

²¹ Dixit autem Dominus ad Moysen : Étends manum tuam in cœlum : et sint tenebræ super terram Ægypti tam densæ, ut palpâri queant. ²² Extenditque Moyses manum in cœlum : et factæ sunt tenebræ horribiles in univêrsa terra Ægypti tribus dièbus. ²³ Nemo vidit fratrem suum, nec movit se de loco in quo erat : ubicumque autem habitabant filii Israel, lux erat. ²⁴ Vocavitque Phârao Moysen et Aaron, et dixit eis : Ite, sacrificâtes Dômino : oves tantum vestræ et armêta remâneant, pârvuli vestri eant vobiscum. ²⁵ Ait Moyses : Hôstias quoque et holocâusta dabis nobis, quæ offerâmus Dômino Deo nostro. ²⁶ Cuncti greges pergunt nobiscum : non remanêbit ex eis ûngula : quæ necessâria sunt in cultum Dômini Dei nostri : præsertim cum ignorêmus quid dêbeat immolâri, donec ad ipsum locum perveniâmus. ²⁷ Induravit autem Dôminus cor Pharaonis, et nôluit dimittere eos. ²⁸ Dixitque Phârao ad Moysen : Recède a me, et cave ne ultra videas faciêm meam : quocumque die apparueris mihi, morieris. ²⁹ Respondit Moyses : Ita fiet ut locutus es, non vidêbo ultra faciêm tuam.

XI. ¹ Et dixit Dôminus ad Moysen : Adhuc una plaga tangam Pha-

Ex. 8, 31;
14, 28.

Ex. 10, 1, 27;
7, 3.

Plaga
nona
tenebra-
rum.

Job, 5, 14,
1s. 45, 7;
50, 3.

Ps. 104, 28.
Sap. 17, 2-5.

Sap. 18, 1.
Ps. 111, 4.
1s. 60, 2.

Moyses
coram
Pharaone
ultima
vice.

Ex. 12, 32.

Ex. 10, 20;
7, 3.

Moyses
Pharaoni
valedicit.

6^e
Plaga de-
cima.

mer Rouge : il n'en demeura pas même une seule dans tous les confins de l'Égypte. ²⁰ Mais le Seigneur endurecit le cœur du Pharaon, et il ne laissa pas aller les enfants d'Israël.

²¹ Alors le Seigneur dit à Moïse : « Étends ta main vers le ciel, et qu'il y ait sur la terre d'Égypte des ténèbres si épaisses qu'on puisse les toucher ». ²² Et Moïse étendit sa main vers le ciel, et il se forma des ténèbres horribles sur l'Égypte entière pendant trois jours. ²³ Personne ne vit son frère, ni ne se remua du lieu où il était : mais la lumière était partout où habitaient les enfants d'Israël. ²⁴ Alors le Pharaon appela Moïse et Aaron et leur dit : « Allez, sacrifiez au Seigneur : que vos brebis seulement et votre gros bétail demeurent, et que vos petits enfants aillent avec vous ». ²⁵ Moïse répondit : « Tu nous donneras aussi des hosties et des holocaustes que nous puissions offrir au Seigneur notre Dieu. ²⁶ Tous nos troupeaux iront avec nous, et il ne demeurera pas une corne de leurs pieds ; c'est nécessaire pour le culte du Seigneur notre Dieu ; d'autant plus que nous ignorons ce qui doit être immolé, jusqu'à ce que nous parvenions au lieu même ». ²⁷ Mais le Seigneur endurecit le cœur du Pharaon, et il ne voulut pas les laisser aller. ²⁸ Et le Pharaon dit à Moïse : « Retire-toi de moi, et garde-toi de voir désormais ma face : car en quelque jour que ce soit que tu paraisses devant moi, tu mourras ». ²⁹ Moïse répondit : « Il sera fait ainsi que tu l'as dit, je ne verrai plus ta face ».

XI. ¹ Et le Seigneur dit à Moïse : « Je frapperai encore, mais d'une seule plaie,

49. *Un vent très violent...* Quand le vent se lève brusquement, les sauterelles sont agitées comme les flots de la mer, et si une trombe vient à les surprendre, elles sont emportées par le tourbillon sans pouvoir se débarrasser de son étreinte.

Neuvième plaie, x, 21-29.

21. *Des ténèbres.* Il souffle dans le nord de l'Afrique un vent d'une extrême violence, dans lequel les exéètes modernes croient reconnaître la neuvième plaie : Dieu s'en servit miraculeusement, en l'accompagnant de circonstances surnaturelles et en lui donnant une intensité inouïe jusqu'alors. Ce vent est le *khamstin*, qui souffle du désert de Libye. Le ciel se rembrunit, l'espace est rempli de poussière, le disque solaire devient rouge comme le sang, puis livide, tout le firmament pâlit et se colore de teintes violacées et bleuâtres. D'épais nuages de sable fin, rouges comme la flamme d'une fournaise, embrasent toute l'atmosphère et brûlent tout sur leur passage : ils aspirent la sève des arbres, ils boivent l'eau renfermée dans les outres. Lorsque le thermomètre

marque de 20 à 25 degrés, le *khamstin* élève aussitôt la température à 40 et 50 degrés. Peu à peu les ténèbres deviennent plus épaisses : on ne peut rien distinguer à quelques pas devant soi ; plongé dans une atmosphère de sable brûlant, on est vraiment enveloppé de ténèbres « que l'on peut toucher ».

22. *Il se forma des ténèbres.* L'auteur sacré ne parle que des ténèbres, sans mentionner l'excès de chaleur qui dut les accompagner. Il voulait sans doute faire ressortir avant tout le caractère symbolique de ce nouveau châtement, image frappante de l'aveuglement du Pharaon. — *Pendant trois jours.* Le *khamstin* ne souffle pas la nuit. Après avoir sévi pendant deux, trois ou quatre jours, il s'apaise et s'élève de nouveau après un calme plus ou moins prolongé, et ainsi de suite durant une période de cinquante jours : de là son nom de *khamstin*, qui signifie « cinquante ».

6^e La dixième plaie et le départ des Hébreux.

XI, 1-XII, 36.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 6° Plaga Decima (XI-XII, 36).

πτον, καὶ μετὰ ταῦτα ἐξαποστελεῖ ὑμᾶς ἐν-
 τεύθεν· ὅταν δὲ ἐξαποστελέη ὑμᾶς σὺν παντί,
 ἐκβαλεῖ ὑμᾶς ἐκβολῆ. ² Αἴλησον οὖν κρουσθῆ
 εἰς τὰ ὅτα τοῦ λαοῦ, καὶ αἰτησάτω ἕκαστος
 παρὰ τοῦ πλησίον σκενή ἀργυρᾶ καὶ χρυσᾶ
 'καὶ ἱματισμῶν'. ³ Κύριος δὲ ἔδωκε τὴν χάριν
 τῷ λαῷ αὐτοῦ ἐναντίον τῶν Αἰγυπτίων, 'καὶ
 ἔχρησαν αὐτοῖς'. Καὶ ὁ ἄνθρωπος Μωϋσῆς
 μέγας ἐγενήθη σφόδρα ἐναντίον τῶν Αἰγυπτίων
 καὶ ἐναντίον Φαραῶ καὶ ἐναντίον τῶν θερα-
 ποντιῶν αὐτοῦ.

⁴ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς· Τάδε λέγει κύριος·
 Περὶ μέσας νύκτας ἐγὼ εἰσπορεύομαι εἰς μέσον
 Αἰγύπτου, ⁵ καὶ τελευτήσῃ πᾶν πρωτοτόκον
 ἐν γῆ Αἰγύπτῳ, ἀπὸ πρωτοτόκου Φαραῶ, ὡς
 κάθηται ἐπὶ τοῦ θρόνου, καὶ ἕως πρωτοτόκου
 τῆς θεραπειῆς τῆς παρὰ τὸν μύλον, καὶ ἕως
 πρωτοτόκου πεντὸς κτήρους. ⁶ Καὶ ἔσται
 κρουσθῆ μεγάλη κατὰ πῦσαν γῆν Αἰγύπτου,
 ἣτις τοιαύτη οὐ γέγονε καὶ τοιαύτη οὐκ
 εἶτι προσετιθήσεται. ⁷ Καὶ ἐν πάσι τοῖς υἱοῖς
 Ἰσραὴλ οὐ γινώσκει κύνων τῇ γλώσσῃ αὐτοῦ,
 ἀπὸ ἄνθρωπον ἕως κτήρους, ὅπως εἰδῆς ὅσα
 παραδοξάζει κύριος ἀνά μέσον τῶν Αἰγυπτίων
 καὶ τοῦ Ἰσραὴλ. ⁸ Καὶ καταβήσονται πάντες
 οἱ παῖδές σου οὗτοι πρὸς με καὶ προσκυνή-
 σουσί με, λέγοντες· Ἐξέλθε σὺ καὶ πᾶς ἱ-
 λαός σου οὐ σὺ ἀφηγή· καὶ μετὰ ταῦτα ἐξ-
 ελεύσομαι. Ἐξῆλθε δὲ Μωϋσῆς ἀπὸ Φαραῶ
 μετὰ θυμοῦ. ⁹ Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν·
 Οὐκ εἰσκούσεται ὑμῶν Φαραῶ, ἵνα πληθύν-
 ων πληθύνω μου τὰ ἴσημεῖα καὶ τὰ τέρατα
 ἐν γῆ Αἰγύπτῳ. ¹⁰ Μωϋσῆς δὲ καὶ Ἀαρὼν
 ἐποίησαν πάντα τὰ σημεῖα καὶ τὰ τέρατα
 ταῦτα ἐν γῆ Αἰγύπτῳ ἐναντίον Φαραῶ·
 ἐσχλήρουνε δὲ κύριος τὴν καρδίαν Φαραῶ καὶ
 οὐκ εἰσέκουσεν ἐξαποστεῖλαι τοὺς υἱοὺς Ἰσ-
 ραὴλ ἐκ γῆς Αἰγύπτου.

אֶחָרֵיכֶן יִשְׁלַח אֲתֶכֶם מִיָּהּ פְּשִׁלְהוּ
 כָּל־הַבָּרָה בְּרֶגֶשׁ יִגְרַשׁ אֲתֶכֶם מִיָּהּ: וַיִּבְרַח
 נָא בְּאָזְנֵי הָעָם וְיִשְׁאַלְוּ אִישׁ מֵאֵת
 רֵעֵהוּ וְאִשָּׁה מֵאֵת רֵעִיתָהּ כָּל־כֶּסֶף
 וְכָל־זָהָב: וַיִּתֵּן יְהוָה אֶת־חַן הָעָם
 בְּעֵינֵי מִצְרַיִם: וְהָיָשׁ מִשָּׂה גְדוֹל
 מְאֹד בְּאָרֶץ מִצְרַיִם בְּעֵינֵי עַבְדֵי־
 פַּרְעֹה וּבְעֵינֵי הָעָם: וַיֹּאמֶר
 מֹשֶׁה כֹּה אָמַר יְהוָה כְּהִצַּת הַלַּיְלָה
 הַזֶּה אֲנִי יוֹצֵא בְּתוֹךְ מִצְרַיִם: וּמֵת כָּל־
 בְּכוֹר בְּאָרֶץ מִצְרַיִם מִבְּכוֹר פַּרְעֹה
 הַיֹּשֵׁב עַל־כִּסְאוֹ עַד בְּכוֹר הַשְּׂפֹתָה
 אֲשֶׁר אֶתֵּר הַרְחִים וְכֹל בְּכוֹר בְּהֵמָה:
 וְהִיתָה צַעֲקָה גְדוֹלָה בְּכָל־אֶרֶץ מִצְרַיִם
 אֲשֶׁר כָּמֹהוּ לֹא נִהְיָתָה וְכָמֹהוּ לֹא
 תִּסְפָּה: וְלִכְלֹל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֹא יִחַרֶץ־
 כָּל־לֶבֶת לְשָׂנוֹ לִמְאִישׁ וְעַד־בְּהֵמָה לְמַעַן
 תִּדְעוּן אֲשֶׁר יִשְׁלַח יְהוָה בֵּין מִצְרַיִם
 וּבֵין יִשְׂרָאֵל: וַיִּרְדּוּ כָל־עַבְדֵי־יְהוָה
 אֵלָיו וְהִשְׁתַּחֲוּוּ לְקַי לֵאמֹר צַא אֲתָה
 וְכָל־הָעָם אֲשֶׁר־פְּרַגְלִיךָ וְאֶחָרֵי־כֶן
 יֵצֵא וְיֵצֵא מֵעַם־פַּרְעֹה בְּהָרִי־אָפֶק:
 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֹא־
 יִשְׁמַע אֲלֵיכֶם פְּרֹקָה לְמַעַן רַבּוּת
 מוֹפְתַי בְּאָרֶץ מִצְרַיִם: וּמֹשֶׁה
 וְאֶהְיֶן עִשִׂי אֶת־כָּל־הַמִּפְתָּיִם הָאֵלֶּה
 לְפָנֶי פַרְעֹה וַיְחַזֵּק יְהוָה אֶת־לֶב
 פַּרְעֹה וְלֹא־שָׁלַח אֶת־בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל
 מֵאֶרֶצוֹ:
 ס

1. AX: δὲ ἀποστέλλη. FX: οὖν πάση (AFX:) ἐκ-
 βολή ἐκβαλεῖ ὑμᾶς. 2. AEFX† (p. πληρ.) καὶ γυνή
 παρὰ τῆς πλησίον. 5. AEX (alt.) καὶ. AEFX: ἕως
 τῶ πρῶτου. 7. AX: Ἐν δὲ...* τῶν...: καὶ ἀνὰ μέσον
 τῶ Ἰσρ. 9. AEFX* πληθύνων. AEFX: πληθύνω τὰ
 σημεῖα μν. AEFX† (p. τέρατα) μν. 10. A† (pr. m).
 FX* τὰ σ. καὶ. A† (alt. m.) A²FX pon. πάντα
 ante τὰ τέρ. A† (pr. m.) EX* ἐν γῆ Αἰγ. AEFX:
 ἤθελησεν. AX (pro Αἰγύπτῳ) αὐτῶ.

XI. 1. *Il vous laissera aller.* L'hébreu et les Septante ajoutent : « d'ici » ; puis : « lorsqu'il vous laissera tout à fait aller », il vous forcera, etc.
 2. *Tu diras donc à tout le peuple.* Septante : « tu diras en secret aux oreilles du peuple ». — *Et chaque femme à sa voisine,* manque dans les Septante. — *Des vases d'argent et d'or.* Les Septante ajoutent : « et des vêtements ».
 3. *Fera trouver grâce.* Hébreu et Septante : « fit trouver grâce ». — *A son peuple.* Hébreu : « au peuple ». — *Devant les Egyptiens.* Les Septante ajoutent : « et ils leur en prêtèrent ». — *En Egypte.* Septante : « devant les Egyptiens ». — *Aux yeux*

des serviteurs du Pharaon. Avant ces mots les Septante ont de plus : « aux yeux du Pharaon ». — *Et de tout le peuple,* manque dans les Septante.
 8. *Tout le peuple qui l'est soumis.* Hébreu : « tout le peuple qui suit tes pas » ; Septante : « tout ton peuple, que tu conduis ». — *Nous sortirons.* Hébreu et Septante : « je sortirai ».
 9. *De signes.* Les Septante ajoutent : « et de prodiges ».
 10. *Devant le Pharaon.* Les Septante ajoutent : « dans la terre d'Egypte ». — *Tous les prodiges qui sont écrits.* Hébreu : « tous ces prodiges » ; les Septante ajoutent : « et ces signes ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 6° Dixième plate (XI-XII, 36).

raónem et Ægyptum, et post hæc dimittet vos, et exire compellet. ² Ex. 12, 31-36. Dices ergo omni plebi, ut póstulet vir ab amico suo, et múlier a vicina sua, vasa argétea et aúrea. ³ Dabit autem Dóminus grátiam pópulo suo coram Ægyptiis. Fuitque Móyses vir magnus valde in terra Ægypti, coram servis Pharaónis et omni pópulo.

Eccii. 45, 1.

⁴ Et ait : Hæc dicit Dóminus : **Nuntiatur mors Ægyptiorum.** Média nocte egrédia in Ægyptum : ⁵ et moriétur omne primogénitum in terra Ægyptiíorum, a primogénito Pharaónis qui sedet in sólio ejus, usque ad primogénitum ancillæ quæ est ad molam, et ómnia primogénita jumentórum. ⁶ Eritque clamor magnus in univérsa terra Ægypti, qualis nec ante fuit, nec póstea futúrus est. ⁷ Apud omnes autem filios Israel non mútiet canis ab hómine usque ad pecus : ut sciátis quanto miraculo dividat Dóminus Ægyptios et Israel. ⁸ Descendént-que omnes servi tui isti ad me, et adorábunt me, dicéntes : Egrédere tu, et omnis pópulus qui subjéctus est tibi : post hæc egrediémur. ⁹ Et exivit a Pharaóne irátus nimis. Dixit autem Dóminus ad Móysen : Non aúdiét vos Phárao, ut multa signa fiant in terra Ægypti. ¹⁰ Móyses autem et Aaron fecerunt ómnia osténta quæ scripta sunt, coram Pharaóne. Et indurávit Dóminus cor Pharaónis, nec dimísit filios Israel de terra sua. **Ex. 10, 27, 20; 3, 19; 7, 3. Induratio Pharaónis.**

Nuntiatur mors Ægyptiorum.

Ex. 8, 22; 12, 29. Ps. 77, 51.

Jos. 10, 21.

Ex. 8, 19; 9, 4.

Ex. 9, 34.

Ex. 10, 29.

Ex. 10, 27, 20; 3, 19; 7, 3. Induratio Pharaónis.

le Pharaon et l'Égypte; et après cela il vous laissera aller, et vous forcera même de sortir. ² Tu diras donc à tout le peuple, que chaque homme demande à son ami, et chaque femme à sa voisine, des vases d'argent et d'or. ³ Et le Seigneur fera trouver grâce à son peuple devant les Égyptiens ». Or Moïse fut un homme très considérable en Égypte aux yeux des serviteurs du Pharaon et de tout le peuple.

⁴ Il dit donc : « Voici ce que dit le Seigneur : Au milieu de la nuit, j'entre-rai en Égypte, ⁵ et tout premier-né mourra dans la terre des Égyptiens, depuis le premier-né du Pharaon, qui est assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la servante qui tourne la meule, et jusqu'au premier-né des bêtes. ⁶ Et il y aura un grand cri dans toute la terre d'Égypte, tel qu'auparavant il n'y en a pas eu, et qu'à l'avenir il ne doit pas y en avoir. ⁷ Mais chez tous les enfants d'Israël, depuis l'homme jusqu'à la bête, pas même un chien ne murmura, afin que vous sachiez par quel miracle le Seigneur sépare les Égyptiens d'Israël. ⁸ Alors ceux-ci, tes serviteurs, descendront tous vers moi et se prosterneront devant moi, disant : Sors, toi et tout le peuple qui t'est soumis : après cela nous sortirons ». ⁹ Et il sortit d'avec le Pharaon extrêmement irrité. Et le Seigneur dit à Moïse : « Le Pharaon ne vous écoutera pas, afin que beaucoup de signes se fassent dans la terre d'Égypte ». ¹⁰ Or Moïse et Aaron firent devant le Pharaon tous les prodiges qui sont écrits. Mais le Seigneur endurcit le cœur du Pharaon, et il ne laissa pas aller les enfants d'Israël hors de son pays.

XI. 2. *Que chaque homme demande à son ami. des vases d'argent et d'or.* Ainsi que nous l'apprennent d'autres passages de l'Exode (III, 22; XII, 35), les Hébreux demandèrent aux Égyptiens et en obtinrent, non seulement des bijoux, mais aussi de nombreux vêtements : c'était, comme toute, les objets précieux qu'il était le plus facile d'emporter. Ils leur furent donnés par la permission de Dieu; ce n'était qu'une compensation partielle des immeubles considérables qu'ils devaient laisser en partant, entre les mains des Égyptiens.

3. *Un homme très considérable.* La considération dont jouissait Moïse en Égypte s'explique par son éducation à la cour et surtout par les miracles qu'il

lui avait été donné de faire en faveur de son peuple.

4. *Au milieu de la nuit :* non de la nuit suivante, mais d'une nuit que Dieu laisse indéterminée, comme pour frapper les Égyptiens d'une plus grande frayeur.

5. *La servante qui tourne la meule.* Les Orientaux avaient alors, comme aujourd'hui, des moulins domestiques, composés de deux pierres plates superposées, dont l'une, en tournant sur l'autre, écrasait le grain. Tourner la meule était une occupation ordinairement réservée aux esclaves, spécialement aux femmes. Voir, plus loin, la note sur *Deutéronome*, XXIV, 6.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 6^o Decima plaga (XI-XII, 36).

XII. Ἐπε δε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν ἐν γῆ Αἰγύπτου, λέγων· 2 Ὁ μὴν οὗτος ὑμῖν ἀρχὴ μηνῶν, πρῶτός ἐστιν ὑμῖν ἐν τοῖς μηνσὶ τοῦ ἔνιαυτοῦ. 3 Ἀάλησον πρὸς πᾶσαν συναγωγὴν υἰῶν Ἰσραήλ, λέγων· Τῆ δεκάτῃ τοῦ μηνὸς τούτου λαβέτωσαν ἕκαστος πρόβατον κατ' οἶκους πατριῶν, ὡς πρόβατον κατ' οἰκίαν. 4 Ἐάν δε ὀλιγοστοὶ ὦσιν ἐν τῇ οἰκίᾳ, ὡστε μὴ εἶναι ἱκανοὺς εἰς πρόβατον, συλλήψεται μεθ' ἑαυτοῦ τὸν γείτονα τὸν πλησίον αὐτοῦ, κατὰ ἀριθμὸν ψυχῶν· ἕκαστος τὸ ἀρκοῦν αὐτῷ συναριθμησεται εἰς πρόβατον. 5 Πρόβατον τέλειον, ἄρσεν, ἐνιαύσιον ἔσται ὑμῖν· ἀπὸ τῶν ἀρνῶν καὶ τῶν ἐρίφων λήψεσθε. 6 Καὶ ἔσται ὑμῖν διατετηρημένον ἕως τῆς τεσσαρεσκαιδεκάτης τοῦ μηνὸς τούτου, καὶ σφάζουσιν αὐτὸ πᾶν τὸ πληθὺς συναγωγῆς υἰῶν Ἰσραήλ πρὸς ἑσπέραν. 7 Καὶ λήψονται ἀπὸ τοῦ αἵματος καὶ θήσουσιν ἐπὶ τῶν δύο σταθμῶν καὶ ἐπὶ τὴν φλιάν, ἐν τοῖς οἴκοις ἐν οἷς ἐάν φάγωσιν αὐτὰ ἐν αὐτοῖς. 8 Καὶ φάγονται τὰ κρέα τῆ νυκτὶ ταύτῃ ὅπτα πυρὶ, καὶ αἷυμα ἐπὶ μικρίδων ἔδονται. 9 Οὐκ ἔδεσθε ἀπ' αὐτῶν ὡμῶν οὐδὲ ἠψῆμένον ἐν ὕδατι, ἀλλ' ἡ ὅπτα πυρὶ· γεγαλήν σὺν τοῖς ποσί καὶ τοῖς ἐνδοσθίοις. 10 Οὐκ ἀπολείπετε ἀπ' αὐτοῦ ἕως πρῶτ' καὶ ὅστον οὐ συντρίψετε ἀπ' αὐτοῦ· τὰ δε καταλειπόμενα ἀπ' αὐτοῦ ἕως πρῶτ' ἐν πυρὶ κατακαύσετε. 11 Οὕτω δε φάγεσθε αὐτό· Αἱ ὀσφύες ὑμῶν περιεζωσμένοι καὶ τὰ ὑποδήματα ἐν τοῖς ποσὶ ὑμῶν καὶ αἱ βικτηρία ἐν ταῖς χερσὶν ὑμῶν, καὶ ἔδεσθε αὐτὸ μετὰ σπονδῆς· πάσχα ἐστὶ κυρίῳ.

12 Καὶ διελεύσομαι ἐν γῆ Αἰγύπτῳ ἐν τῇ

1. AX: Αἰγύπτῳ. 3. EFX* (p. πατρ.) ἕκαστος. 4. AE (p. ὡσ.) οἰ... εἶγαυ ἰκ. (ἰκ. εἶν. AEFX). 5. EFX† (p. ἀρσ.) ἀμωμον. AEX: ἀρνῶν. 6. AFX: τῶν υἰῶν. 7. A¹: φλιάν (X† καὶ). AFX: ἄν. AEX: φ. αὐτό. 9. A: ἀπολείπεσθε (FX: καταλείπετε). AEX: εἰς τὸ πρῶτ'. A¹X: συντρίφεται... κατακαύσεται. 11. AEX: ὑποδ. ὑμῶν. AEFX: βακτ. ὑμῶν. A¹EFX: κυρῶ. 12. EFX: Αἰγύπτῳ.

XII. וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן 2 בְּאַרְצָן מִצְרָיִם לֵאמֹר׃ תְּהִי־זֶה לְךָם רֵאשִׁית חֲדָשִׁים רֵאשִׁוֹן הוּא לְךָם לְחִדָּשִׁי תִשְׁנָה׃ וַיְבָרֹךְ אֶל־כָּל־עַדַת יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר בְּעֶשֶׂר לַחֲדָשׁ תִּהְיֶה וַיִּקְחוּ לָהֶם אִישׁ שֵׁה לְבֵית־אָבִתָּה לְשֵׁה לְבֵית׃ וְאִם־יִמְעַט הַבֵּית מִהַיּוֹת מִשֵׁה וְלָקַח הוּא וַיִּשְׁכְּנוּ תִקְרַב אֶל־בֵּיתוֹ בְּמִקְצֵת נִפְשֵׁת אִישׁ לְפִי אָכְלוֹ ה תִּכְסֹו עַל־הַשֵּׁה׃ שֵׁה תָמִים זָכַר בְּךָ שְׁנָה יְהוָה לְךָם מִן־הַכֹּבְשִׁים וּמִן־הַעֲזִים תִּקְחוּ׃ וְהָיָה לְךָם לְמִשְׁמֶרֶת עַד אַרְבַּעַת עָשָׂר יוֹם לַחֲדָשׁ תִּהְיֶה וְשִׁחֲטוּ אֹתוֹ כָּל קֶהֱל עַד־תִּהְיֶה יִשְׂרָאֵל בֵּין הָעַרְבָּיִם׃ וְלָקַחוּ מִן־הַהֶדֶם וַיִּתְּנוּ עַל־שִׁפְתֵי הַמְּזוּזוֹת וְעַל־הַמַּשְׁקוֹף עַל־הַבָּתִּים אֲשֶׁר־יִאָּכְלוּ אֹתוֹ בָּהֶם׃ וְאָכְלוּ אֶת־הַפֶּשֶׁר בְּפִלְיָה תִהְיֶה צְלִי־אֵשׁ וּמִצֹּות עַל־מִרְרִים וְאָכְלוּהוּ׃ אֶל־תֵּאָכְלוּ מִמֶּנּוּ כֹּה וּבִשְׁל מִבְּשָׁל בְּמַיִם כִּי אִם־צְלִי־אֵשׁ רֵאשִׁוֹן עַל־י כְּרַעְיוֹ וְעַל־קַרְבּוֹ׃ וְלֹא־תוֹתִירוּ מִמֶּנּוּ עַד־בֹּקֶר וְהִנְתָּר מִמֶּנּוּ עַד־בֹּקֶר כִּי־אֵשׁ תִּשְׂרֹפוּ׃ וְכִכֹּה תֵּאָכְלוּ אֹתוֹ מִתְּנִיכֶם הַגֵּרִים נְעַלְיֶכֶם כִּבְרִלְיֶכֶם וּמִקְלָכֶם בְּיַדְכֶם וְאָכְלֹתֶם אֹתוֹ בְּהַפְּזוֹן כִּסְכָה הוּא לַיהוָה׃ וְעַבְרַתִּי בְּאַרְצָן

XII. 1. Dans la terre de l'Égypte. Les Septante ajoutent : « disant ».

2. Il sera. L'hébreu et les Septante répètent ici : « pour vous ».

3. Des enfants d'Israël. Hébreu : « d'Israël ». — Leur. Vulgate : eis, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Et de ses maisons. Hébreu et Septante : « et un agneau par chacune de ses maisons ».

4. Pour qu'il puisse suffire à manger l'agneau. Hébreu, plus brièvement : « pour un agneau ». — Il prendra. Les Septante ajoutent : « avec lui ».

5. L'agneau sera. Les Septante ajoutent : « pour vous ». — Conformément à ce rite vous prendrez aussi un chevreau. Hébreu et Septante : « vous prendrez parmi les agneaux et les chevreaux ».

6. Des enfants d'Israël. Hébreu : « d'Israël ». —

Vers le soir. Hébreu, à la lettre : « entre les deux soirs », c'est-à-dire entre le commencement et la fin du crépuscule.

7. Sur les linteaux. Septante : « sur le seuil ». — Des maisons. Hébreu : « de la porte des maisons ».

8. Avec des pains azymes. Hébreu et Septante : « ils les mangeront avec des pains azymes ».

10. Il n'en demeurera rien jusqu'au matin. Les Septante ajoutent : « et vous n'en briserez pas un os ». — S'il y a quelque reste. L'hébreu et les Septante ajoutent : « le matin ».

11. C'est ainsi que vous le mangerez. Hébreu : « lorsque vous le mangerez ». — Car, Vulgate : enim, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — C'est-à-dire le passage, explication du traducteur, qui ne se lit pas dans les Septante.

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 6^e Dixième plate (XI-XII, 36).

XII. ¹ Dixit quoque Dóminus ad Moýsen et Aaron, in terra Ægypti :

² Mensis iste, vobis principium mēnsium : primus erit in mēnsibus anni.

³ Loquimini ad univérsum cœtum filiórum Israel, et dicite eis : Décima die mensis hujus tollat unusquisque agnum per familias et domos suas.

⁴ Sin autem minor est númerus ut sufficere possit ad vescendum agnum, assumet vicinum suum qui junctus est dómui suæ, juxta númerum animárum quæ sufficere possunt ad esum agni. ⁵ Erit autem agnus absque mácula, másculus, annículus : juxta quem ritum tollétis et hædum.

⁶ Et servábitis eum usque ad quartam décimam diem mensis hujus : immolábitque eum univérsa multitudo filiórum Israel ad vésperam. ⁷ Et sument de sángine ejus, ac ponent super utrúmque postem, et in superlimináribus domórum, in quibus cómedent illum. ⁸ Et edent carnes nocte illa assas igni, et azýmos panes cum lactúcis agréstibus. ⁹ Non comedétis ex eo crudum quid, nec coctum aqua, sed tantum assum igni : caput cum pédibus ejus et intestínis vorábitis. ¹⁰ Nec remanébit quidquam ex eo usque mane : si quid residuum fúerit, igne comburébitis. ¹¹ Sic autem comedétis illum : Renes vestros accingétis, et calceaménta habébitis in pédibus, tenéntes báculos in mánibus, et comedétis festinánter : est enim Phase (id est tránsitus) Dómini.

¹² Et transibo per terram Ægypti

Pascha mandatum.

Ex. 13, 4.

Lev. 22, 20-22.
1 Pet. 1, 19.
Joa. 1, 29.

Num. 9, 5.
Deut. 16, 6.

Postes sanguine liniendi.

Deut. 16, 3.

2 Par. 35, 13.

Ex. 34, 25.

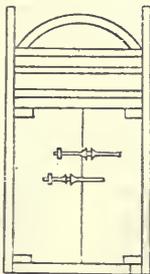
Ex. 12, 13.

XII. ¹ Le Seigneur dit à Moïse et à Aaron dans la terre d'Égypte : ² « Ce mois sera pour vous le commencement des mois : il sera le premier dans les mois de l'année. ³ Parlez à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et dites-leur : Au dixième jour de ce mois, que chacun prenne un agneau par *chacune* de ses familles et de ses maisons. ⁴ Mais si le nombre est trop petit pour qu'il puisse suffire à manger l'agneau, il prendra son voisin qui est proche de sa maison, selon le nombre des âmes qui peuvent suffire à manger l'agneau. ⁵ Or l'agneau sera sans tache, mâle, ayant un an. Conformément à ce rite vous prendrez aussi un chevreau, ⁶ et vous le garderez jusqu'au quatorzième jour de ce mois ; et toute la multitude des enfants d'Israël l'immolera vers le soir. ⁷ Ils prendront de son sang, et ils en mettront sur les deux poteaux et sur les linteaux des maisons en lesquelles ils les mangeront. ⁸ Et ils mangeront cette nuit-là les chairs rôties au feu avec des pains azymes et avec des laitues sauvages. ⁹ Vous n'en mangerez rien cru, ni cuit dans l'eau, mais seulement rôti au feu ; vous en mangerez la tête avec les pieds et les intestins. ¹⁰ Il n'en demeurera rien jusqu'au matin : s'il y a quelque reste, vous le brûlerez au feu. ¹¹ Or c'est ainsi que vous le mangerez : vous ceindrez vos reins, et vous aurez votre chaussure à vos pieds, tenant un bâton en vos mains, et vous mangerez à la hâte, car c'est la Pâque (c'est-à-dire le passage) du Seigneur.

¹² « Et je passerai par la terre d'É-

XII. 2. *Le premier des mois.* Ce mois est le seul qui dans le Pentateuque porte un nom particulier, celui de *Abib*, ou des *épis nouveaux* (Exode, xiii, 4 ; xxiii, 15, etc.) ; les autres mois n'y sont désignés que par leur numéro d'ordre : second, troisième mois, etc. Pendant la captivité, les Juifs adoptèrent les noms chaldéens des mois, et le mois de *abib* devint celui de *nisán* (II Esdras, ii, 4, etc.).

4. *Si le nombre est trop petit...* D'après la pratique des Juifs du temps de Notre-Seigneur, on préparait un agneau pour dix personnes. (Josèphe, *Bell. jud.*, VI, ix, 3).



Porte de maison égyptienne (Ÿ 7).
(Thèbes. D'après Wilkinson).

5. *Sans tache, sans défaut*, pour être digne d'être offert à Dieu.

8. *Avec des pains azymes* qui devaient rappeler le départ précipité des Hébreux dans la nuit. — *Avec des laitues sauvages* ou en général des herbes amères. La laitue pousse spontanément et en abondance en Égypte et elle a un goût amer.

11. *Vous ceindrez vos reins.* Les Orientaux, pour voyager ou travailler, relèvent leur vêtement au moyen d'une ceinture. — *Vous aurez votre chaussure à vos pieds.* On ne mettait guère des sandales que pour une longue marche. Voir *Actes*, xii, 8.

I. Ante exodum (I-XII, 36). — 6^e Decima plaga (XI-XII, 36).

ἡν καὶ ταύτη, καὶ πατάξω πᾶν πρωτότοκον ἐν γῆ Αἰγύπτῳ ἀπὸ ἀνθρώπου ἕως κτήνους, καὶ ἐν πᾶσι τοῖς θεοῖς τῶν Αἰγυπτίων ποιήσω τὴν ἐκδικήσιν, ἔγὼ κύριος. 13 Καὶ ἔσται τὸ αἷμα ὑμῶν ἐν σημεῖῳ ἐπὶ τῶν οἰκιῶν, ἐν αἷς ὑμεῖς ἐστέ ἐκεῖ, καὶ ὄψομαι τὸ αἷμα καὶ σκεπάσω ὑμᾶς, καὶ οὐκ ἔσται ἐν ὑμῖν πληγὴ τοῦ ἐκτριβῆναι, ὅταν παύω ἐν γῆ Αἰγύπτῳ. 14 Καὶ ἔσται ἡ ἡμέρα ὑμῶν αὕτη μνημόσυνον καὶ ἑορτάσετε αὐτὴν ἑορτὴν κυρίου εἰς πάσας τὰς γενεὰς ὑμῶν νόμιμον αἰώνιον ἑορτάσετε αὐτήν.

15 Ἐπιτὰ ἡμέρας ἄζυμα ἔδεσθε ἀπὸ δὲ τῆς ἡμέρας τῆς πρώτης ἀφανιεῖτε ζύμην ἐκ τῶν οἰκιῶν ὑμῶν πᾶς ὃς ἂν φάγη ζύμην, ἐξολοθρευθήσεται ἡ ψυχὴ ἐκείνη ἐξ Ἰσραὴλ, ἀπὸ τῆς ἡμέρας τῆς πρώτης ἕως τῆς ἡμέρας τῆς ἑβδόμης. 16 Καὶ ἡ ἡμέρα ἡ πρώτη κληθήσεται ἁγία, καὶ ἡ ἡμέρα ἡ ἑβδόμη κληθῆ ἁγία ἔσται ὑμῖν πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε ἐν αὐταῖς, πλὴν ὅσα ποιηθήσεται πάση ψυχῇ, τοῦτο μόνον ποιηθήσεται ὑμῖν. 17 Καὶ φυλάξετε τὴν ἐντολὴν ταύτην ἐν γὰρ τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ ἐξάξω τὴν δύναμιν ὑμῶν ἐκ γῆς Αἰγύπτου καὶ ποιήσετε τὴν ἡμέραν ταύτην εἰς γενεὰς ὑμῶν νόμιμον αἰώνιον. 15 Ἐναρχόμενοι τῇ τεσσαρακονοδικατῇ ἡμέρᾳ τοῦ μηνὸς τοῦ πρώτου ἀφ' ἑσπέρας ἔδεσθε ἄζυμα ἕως ἡμέρας μᾶς καὶ εἰκάδος τοῦ μηνὸς ἕως ἑσπέρας. 19 Ἐπιτὰ ἡμέρας ζύμη οὐχ ἐυρεθήσεται ἐν ταῖς οἰκίαις ὑμῶν πᾶς ὃς ἂν φάγη ζυμωτόν, ἐξολοθρευθήσεται ἡ ψυχὴ ἐκείνη ἐκ συναγωγῆς Ἰσραὴλ, ἐν τε τοῖς γειώραις καὶ αὐτόχθοσι τῆς γῆς. 20 Πᾶν ζυμωτόν οὐκ ἔδεσθε, ἐν παντὶ δὲ κατοικητηρίῳ ὑμῶν ἔδεσθε ἄζυμα.

12. FX: Αἰγύπτῳ. AEX: πᾶσι θ. Αἰγ. 13. A (pro ἔστέ) κατοικεῖτε (F: ἔσεσθε). 14. AEFX: αὕτη ὑμ... εἰς τὰς γ. A¹* νόμ. αἰών. FX: αὕτην ἐπιτὰ ἡμέρας. 15. FX: φάγεσθε. AEX: τῆς πρ. ἡμ. ἄφ. 16. AEFX: κεκληθήσεται. 17. A¹FX: φυλάξεσθε (EX: φυλάξασθε). A† (in f.) εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν. 18. A¹X: Ἐναρχόμενα (A²FX: -ἐτη). A* (alt.) ἕως. 20. AFX* δὲ.

Μαζνοם בלילה הזה והפיתו כל-בכור בארץ מצרים מאדם ועד בהמה ובכל-אלהי מצרים אעשה שפטים אני יהוה: והיה הדם לכם לאות על הבתים אשר אתם שם וראיתי את-הדם והסתהי עלכם ולא-יהיה לכם נגף למשהית 13 בהפתי בארץ מצרים: והיה היום הנה לכם לזכרון והתם אתו הג ליהנה לזרתכם חקת עולם תקהה: 14 שבעת ימים מצות האכלו אף ביום הראשון תשפיתו שאר מפתיהם פו כל-אכל המץ ונכרתה הנפש ההוא מישראל ביום הראשון עד-יום השביעי: וביום הראשון מקרא-קדש וביום השביעי מקרא-קדש והיה לכם כל-מלאכה לא-וקשה בהם אף אשר יאכל לכל-נפש הוא לכה יעשה לכם: ושמרתם את-המצות כי בעצם היום הזה הוצאתי את-צבאותיכם מארץ מצרים ושמרתם את-היום הזה לזרתים חקת עולם: פראשון בארבעה עשר יום להדש בערב האכלו מצת עד-יום האחד ועשרים להדש בערב: 15 שבעת ימים שאר לא ימצא בבתיכם פו כל-אכל מהמצת ונכרתה הנפש ההוא מצדת ישראל בגר ובאזרה 16 הארץ: כל-מהמצת לא תאכלו בכל מושבתיכם האכלו מצות: פ

12. Jusqu'au bétail. Hébreu : « jusqu'aux animaux ».
 13. Je passerai au delà de vous. Septante : « je vous protégerai ».
 14. Vous le célébrerez dans vos générations comme consacré au Seigneur par un culte éternel. Hébreu et Septante : « vous le célébrerez par une fête en l'honneur du Seigneur; vous le célébrerez dans toutes vos générations comme une loi éternelle ».
 15. Il n'y aura point de levain. Septante : « vous éloignerez le levain ».
 16. Le premier jour sera saint et solennel. Hébreu :

« le premier jour vous aurez une sainte assemblée »; Septante : « le premier jour sera appelé saint ». — Le septième jour sera vénérable par la même solennité. Même divergence entre l'hébreu, les Septante et la Vulgate. — Aucun travail. Les Septante ajoutent : « servile ». — Excepté ce qui regarde la nourriture. Hébreu : « excepté que vous pourrez préparer la nourriture de chaque personne ». Septante : « excepté ce qui se fait pour toute âme. cela seulement se fera pour vous ».
 17. La fête des Azymes. Septante : « ce précepte »
 18. Du même mois, n'est pas dans l'hébreu.

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 6^e Dixième plaie (XI-XII, 36).

nocte illa, percutiámque omne primogénitum in terra Ægypti ab hómine usque ad pecus : et in cunctis diis Ægypti faciám judícia, ego Dóminus. ¹³ Erit autem sanguis vobis in signum in ædibus in quibus éritis : et vidébo sánguinem, et transibó vos : nec erit in vobis plaga dispérens quando percússero terram Ægypti. ¹⁴ Habébitis autem hunc diem in monuméntum : et celebrábitis eam solémnem Dómino in generatióibus vestris cultu sempitérno.

¹⁵ Septem diébus azýma comedétis : in die primo non erit fermentum in dómibus vestris : quicumque coméderit fermentátum, peribit ánima illa de Israel, a primo die usque ad diem séptimum. ¹⁶ Dies prima erit sancta atque solémnis, et dies séptima eádem festivitáte venerábilis : nihil óperis faciétis in eis, excéptis his quæ ad vescéndum périnent. ¹⁷ Et observábitis azýma : in eádem enim ipsa die edúcam exercitum vestrum de terra Ægypti, et custodiétis diem istum in generatiónes vestras ritu perpétuo. ¹⁸ Primo mense, quartadécima die mensis ad vésperam, comedétis azýma, usque ad diem vigésimam primam ejúsdem mensis ad vésperam. ¹⁹ Septem diébus fermentum non inveniétur in dómibus vestris : qui coméderit fermentátum, peribit ánima ejus de cœtu Israel, tam de ádvenis quam de indígenis terræ. ²⁰ Omne fermentátum non comedétis : in cunctis habitáculis vestris edétis azýma.

Ex. 12, 29;
Ps. 135, 10.

Num. 33, 4.
Is. 19, 1.

Heb. 11, 28.

Pascha
in perpetuum.
Indicta.

Ex. 12, 17, 39;
13, 6-7;
34, 18;
23, 15.
1 Cor. 5, 7.

Gen. 17, 14.

Num. 28, 18.

Ex. 12, 15;
39, 34.
Num. 28, 17;
9, 2.
Deut. 16, 8.

Lev. 23, 5.
Num. 28, 16.

Ex. 12, 17, 15.

Transgressorum.
poena.

gypte cette nuit-là, et je frapperai tout premier-né dans la terre d'Égypte, depuis l'homme jusqu'au bétail, et sur tous les dieux de l'Égypte j'exercerai des jugements, moi le Seigneur. ¹³ Or le sang sera un signe en votre faveur dans les maisons où vous serez; car je verrai le sang, et je passerai au delà de vous; et la plaie de destruction ne vous atteindra pas lorsque je frapperai la terre d'Égypte. ¹⁴ Ce jour sera pour vous un monument, et vous le célébrerez dans vos générations comme consacré au Seigneur par un culte éternel.

¹⁵ « Pendant sept jours vous mangerez des azymes : dès le premier jour il n'y aura point de levain dans vos maisons; quiconque mangera du pain levé, depuis le premier jour jusqu'au septième jour, son âme périra du milieu d'Israël. ¹⁶ Le premier jour sera saint et solennel, et le septième jour sera vénérable par la même solennité : vous ne ferez aucun travail en ces jours-là, excepté ce qui regarde la nourriture. ¹⁷ Vous observerez donc la fête des Azymes; car c'est en ce même jour que je conduirai votre armée hors de la terre d'Égypte : ainsi vous garderez ce jour en vos générations par un rite perpétuel. ¹⁸ Au premier mois, le quatorzième jour du mois, vers le soir, vous mangerez des azymes, jusqu'au vingtunième jour du même mois, vers le soir. ¹⁹ Sept jours durant, on ne trouvera point de levain dans vos maisons : celui qui mangera du pain levé, son âme périra du milieu de l'assemblée d'Israël, qu'il soit étranger ou naturel du pays. ²⁰ Vous ne mangerez rien de fermenté : dans toutes vos habitations vous mangerez des azymes ».

42. Sur tous les dieux de l'Égypte j'exercerai des jugements. En frappant de mort les premiers-nés des hommes et des animaux, Dieu « exerçait des jugements » d'abord sur le Pharaon, honoré par son peuple à l'égal d'un dieu, puis sur toutes les divinités égyptiennes, incarnées dans des animaux qui en étaient le symbole et comme la représentation visible : Horus, symbolisé par l'épervier; Anubis, par le chacal; Khnoum, par le bœlier; Thoth, par l'ibis; Sekhet, par une lionne; Bast, par une chatte; Hathor, par une vache; Sébek, par le crocodile; Selk, par le scorpion; Taouer, par l'hippopotame; Seb, par une oie, etc.

44. Par un culte éternel. Ce précepte divin reçut son accomplissement car si la Pâque des Hébreux

a cessé, la Pâque chrétienne, dont la première n'était que la figure, durera jusqu'à la fin des temps.

45. Son âme périra du milieu d'Israël. Certains commentateurs entendent ces mots d'une sorte d'excommunication, mais la plupart y voient, avec beaucoup plus de probabilité, une véritable condamnation à la peine de mort.

46. Excepté ce qui regarde la nourriture. Le repos prescrit pour ces deux jours était donc moins strict que celui du Sabbat : car, en ce dernier jour, il n'était même pas permis de préparer ce qui regarde la nourriture.

49. Qu'il soit étranger, n'appartenant pas à la race d'Israël et n'étant pas circoncis. — Ou naturel du pays, Israélite.

21 Ἐκάλεσε δὲ Μωϋσῆς πᾶσαν γερονσίαν 'υἰῶν' Ἰσραὴλ καὶ ἔλπε πρὸς αὐτούς· Ἀπελθόντες λάβετε ὑμῖν αὐτοὺς πρόβατον κατὰ συγγενείας ὑμῶν καὶ θύσατε τὸ πάσχα.

22 Ἀήψασθε δὲ δέσμην ὑσσώπου, καὶ βάψαντες ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ παρὰ τὴν θύραν, καθίσετε τῆς φλιάς καὶ ἐπ' ἀμφοτέρων τῶν σταθμῶν ἀπὸ τοῦ αἵματος ὃ ἐστι παρὰ τὴν θύραν· ὑμεῖς δὲ οὐκ ἐξελεύσεσθε ἕκαστος τὴν θύραν τοῦ οἴκου αὐτοῦ ἕως πρωῆ. 23 Καὶ παρελεύσεται κύριος πατάξαι τοὺς Αἰγυπτίους, καὶ ὄψεται τὸ αἷμα ἐπὶ τῆς φλιάς καὶ ἐπ' ἀμφοτέρων τῶν σταθμῶν, καὶ παρελεύσεται κύριος τὴν θύραν, καὶ οὐκ ἀφήσει τὸν ὀλοθρεύοντα εἰσελθεῖν εἰς τὰς οἰκίας ὑμῶν πατάξαι.

24 Καὶ φυλάξασθε τὸ ῥῆμα τοῦτο νόμιμον σεαυτῶ καὶ τοῖς υἱοῖς σου ἕως αἰῶνος. 25 Ἐὰν δὲ εἰσελθῆτε εἰς τὴν γῆν, ἣν ἂν δῶ κύριος ὑμῖν, καθότι ἐλάλησε, φυλάξασθε τὴν λατρείαν ταύτην. 26 Καὶ ἔσται ἕαν λέγωσι πρὸς ὑμᾶς οἱ υἱοὶ ὑμῶν· Τίς ἡ λατρεία αὕτη; 27 καὶ ἔρειτε αὐτοῖς· Θυσία τὸ πάσχα τοῦτο κυρίου, ὡς ἐσκέπασε τοὺς οἴκους τῶν υἰῶν Ἰσραὴλ ἐν Αἰγύπτῳ, ἥρκα ἐπάταξε τοὺς Αἰγυπτίους, τοὺς δὲ οἴκους ἡμῶν ἐρύσασατο. Καὶ κύπας ὁ λαὸς προσεκύνησε. 28 Καὶ ἀπελθόντες ἐποίησαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ, καθὰ ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆι καὶ Ἀαρῶν, οὕτως ἐποίησαν.

29 Ἐγενήθη δὲ μεσοῦσης τῆς νυκτός, καὶ κύριος ἐπάταξε πᾶν πρωτότοκον ἐν γῆ Αἰγύπτῳ, ἀπὸ πρωτοτόκου Φαραὼ τοῦ καθημένου ἐπὶ τοῦ θρόνου, ἕως πρωτοτόκου τῆς αἰχμαλωτίδος τῆς ἐν τῷ λάκκῳ, καὶ ἕως πρωτοτόκου παντός κτήνους. 30 Καὶ ἀναστὰς Φαραὼ νυκτός καὶ οἱ θεράποντες αὐτοῦ καὶ πάντες οἱ Αἰγύπτιοι, καὶ ἐγενήθη κραυγὴ μεγάλη ἐν 'πάσῃ' γῆ Αἰγύπτῳ· οὐ γὰρ ἦν οἰκία, ἐν ἣ οὐκ ἦν ἐν αὐτῇ τεθνηκώς. 31 Καὶ ἐκάλεσε 'Φαραὼ' Μωϋσῆν καὶ Ἀαρῶν νυκτός

21 וַיִּקְרָא מֹשֶׁה לְכָל־זִקְנֵי יִשְׂרָאֵל וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם מִשְׁכוּ וּקְחוּ לָכֶם צֹאן לְמִשְׁפְּחֹתֵיכֶם וּשְׁחַטוּ הַפֶּסַח׃

22 וְלָקַחְתֶּם אֵזוֹב וּשְׂבֹלֶתֶם בְּדָם אֲשֶׁר־בַּפֶּסַח וְהִצַּעְתֶּם אֶל־הַמִּשְׁקָוֶה וְאֶל־שְׁתֵּי הַמְּזוּזוֹת מִן־הַדָּם אֲשֶׁר בַּפֶּסַח וְאַתֶּם לֹא תֵצְאוּ אִישׁ מִמִּשְׁתָּהוּ

23 בֵּיתוֹ עַד־בֹּקֶר׃ וְקָבַר יְהוָה לְנַפְשׁוֹ אֶת־מִצְרַיִם וְרָאָה אֶת־הַדָּם עַל־הַמִּשְׁקָוֶה וְעַל־שְׁתֵּי הַמְּזוּזוֹת וַפְּסָה יְהוָה עַל־הַפֶּתַח וְלֹא יוֹתַן הַמַּשְׁחֵת לָכֶם אֶל־בְּתוּכֵיכֶם לְנֶגֶף׃

24 וְהִדְבַר הַזֶּה לִקְדֹם־לָךְ וּלְבִנְיָךְ עַד־כֹּה עוֹלָם׃ וְהָיָה כִּי־תִבְאֶה אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר יוֹתַן יְהוָה לָכֶם פְּאֶשֶׁר הַבַּר וּשְׁמֵרְתֶם אֶת־הַעֲבֹדָה הַזֹּאת׃

25 כִּי־וָאֶמְרוּ אֲלֵיכֶם בְּנֵיכֶם מָה הַעֲבֹדָה הַזֹּאת לָכֶם׃ וְאָמַרְתֶּם זְבַח־פֶּסַח הוּא לַיהוָה אֲשֶׁר פְּסָה עַל־בְּתוּי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל בְּמִצְרַיִם בְּנֶגְפוֹ אֶת־מִצְרַיִם וְאֶת־בְּתוּינִי הַצֵּיל וַיִּקַּד הָעָם

26 וַיִּשְׁתַּחֲוּוּ וַיִּלְכוּ וַיַּעֲשׂוּ כַּכֹּהֵן אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן כִּן עָשׂוּ׃

27 וַיְהִי הַבֹּקֶר כָּל־בְּכוֹר בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם מִבְּכֹר פְּרִיעֵה הַיָּשֵׁב עַל־פֶּסְאוֹ עַד בְּכֹר הַשָּׂבִי אֲשֶׁר בְּבֵית הַבּוֹר וְכָל בְּכֹר בְּהֵמָה׃

28 וַיִּקָּם פְּרִיעֵה לְיִלְהָה הוּא וְכָל־עֲבֹדָיו וְכָל־מִצְרַיִם וְתַתִּי צָעֲקָה גְדֹלָה בְּמִצְרַיִם כִּי־אֵין בֵּית אִשׁוֹ אִין־שָׁם מֵת׃

29 וַיִּקָּם פְּרִיעֵה לְיִלְהָה הוּא וְכָל־עֲבֹדָיו וְכָל־מִצְרַיִם וְתַתִּי צָעֲקָה גְדֹלָה בְּמִצְרַיִם כִּי־אֵין בֵּית אִשׁוֹ אִין־שָׁם מֵת׃

30 וַיִּקָּם פְּרִיעֵה לְיִלְהָה הוּא וְכָל־עֲבֹדָיו וְכָל־מִצְרַיִם וְתַתִּי צָעֲקָה גְדֹלָה בְּמִצְרַיִם כִּי־אֵין בֵּית אִשׁוֹ אִין־שָׁם מֵת׃

31 וַיִּקָּם פְּרִיעֵה לְיִלְהָה הוּא וְכָל־עֲבֹדָיו וְכָל־מִצְרַיִם וְתַתִּי צָעֲקָה גְדֹלָה בְּמִצְרַיִם כִּי־אֵין בֵּית אִשׁוֹ אִין־שָׁם מֵת׃

21. AEFX* υἰῶν. A¹EX: πρόβατα. 22. X: καθήσατε (F: καὶ θύσετε, EX: καθήσετε). A¹: ἀπὸ τῆς φλιάς. 23. A: ὄλεσε. (semper). 24. X: φυλάξασθε. AEX† (p. νόμ.) αἰώνιον. 25. A²FX: φυλάξασθε. 27. FX (pro ὧς): ὅς. 28. A¹* x. 2. Δαρ. 29. AEFX (bis) καὶ AEFX: πᾶν πρωτότοκον (pro ἕως πρ. παντ.). 30. AEFX: ἀνέστη... * (pr.) πάντες († AEFX).

21. Un animal. Hébreu et Septante : « du bétail ». 22. Sur le seuil de la porte. Hébreu : « dans un bassin ». 23. Car, Vulgate : enim, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Sur les poteaux. Hébreu et Septante : « sur les deux poteaux ». — De la maison, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Et vous frappe. Hébreu et Septante : « et frappe ». 24. Garde. Hébreu et Septante : « gardez ». 26. Quel est ce culte religieux? Hébreu : « que signifie cet usage? »

27. Du Seigneur. Hébreu et Septante : « en l'honneur du Seigneur ». — Il passa par-dessus. Septante : « il protégea ». 28. A Aaron. L'hébreu et les Septante répètent : « ils firent ainsi ». 29. De la captive. Hébreu : « du captif ». — Des bêtes. Septante : « de tout troupeau ». 30. Tout son peuple. Hébreu et Septante : « tous les Égyptiens ». — En Égypte. Septante : « dans toute la terre d'Égypte ».

I. Avant la sortie d'Égypte (I-XII, 36). — 6^e Dixième plaie (XI-XII, 36).

²¹ Vocavit autem Moyses omnes seniores filiorum Israel, et dixit ad eos : Ite tollentes animal per familias vestras, et immolate Phase. ²² Fasciculumque hyssopi tingite in sanguine qui est in limine, et aspergite ex eo superliminare, et utrumque postem : nullus vestrum egrediatur ostium domus sue usque mane. ²³ Transibit enim Dominus percussiens Ægyptios : cumque viderit sanguinem in superliminari, et in utroque poste, transcendet ostium domus, et non sinet percussorem ingredi domos vestras et ledere. ²⁴ Custodi verbum istud legitimum tibi et filiis tuis usque in æternum. ²⁵ Cumque introieritis terram, quam Dominus daturus est vobis ut pollicitus est, observabitis ceremonias istas. ²⁶ Et cum dixerint vobis filii vestri : Quæ est ista religio ? ²⁷ dicetis eis : Victimam transitus Domini est, quando transivit super domos filiorum Israel in Ægypto, percussiens Ægyptios, et domos nostras liberans. Incurvatusque populus adoravit. ²⁸ Et egressi filii Israel fecerunt sicut præceperat Dominus Moysi et Aaron.

²⁹ Factum est autem in noctis medio, percussit Dominus omne primogénitum in terra Ægypti, a primogénito Pharaonis, qui in solio ejus sedebat, usque ad primogénitum captivæ quæ erat in carcere, et omne primogénitum jumentorum. ³⁰ Surrexitque Pharaon nocte, et omnes servi ejus, cunctaque Ægyptus : et ortus est clamor magnus in Ægypto : neque enim erat domus in qua non jaceret mortuus. ³¹ Vocatusque Pharaon Moïse et Aaron nocte, ait : Sur-

²¹ Or Moïse appela tous les anciens des enfants d'Israël et leur dit : « Allez, et prenez un animal par chacune de vos familles, et immolez la Pâque. ²² Trempez un bouquet d'hysope dans le sang qui est sur le seuil de la porte, et vous en aspergerez le linteau et les deux poteaux, et que nul de vous ne sorte hors de la porte de sa maison jusqu'au matin. ²³ Car le Seigneur passera, frappant les Égyptiens ; et lorsqu'il verra le sang sur le linteau et sur les poteaux, il passera au delà de la porte de la maison, et il ne permettra pas que le destructeur entre dans vos maisons et vous frappe. ²⁴ Garde cette parole comme une loi éternelle pour toi et pour tes enfants. ²⁵ Et lorsque vous serez entrés dans le pays que le Seigneur doit vous donner, comme il a promis, vous observerez ces cérémonies. ²⁶ Et quand vos enfants vous demanderont : Quel est ce culte religieux ? ²⁷ vous leur direz : C'est la victime du passage du Seigneur, quand il passa par-dessus les maisons des enfants d'Israël en Égypte, frappant les Égyptiens et préservant nos maisons ». Alors le peuple profondément incliné adora. ²⁸ Et étant sortis, les enfants d'Israël firent comme le Seigneur avait ordonné à Moïse et à Aaron.

²⁹ Or il arriva au milieu de la nuit que le Seigneur frappa tous les premiers-nés dans la terre d'Égypte, depuis le premier-né du Pharaon qui était assis sur son trône, jusqu'au premier-né de la captive qui était en prison, et tout premier-né des bêtes. ³⁰ Et le Pharaon se leva la nuit, et tous ses serviteurs et tout son peuple, et il s'éleva un grand cri en Égypte, car il n'était pas de maison dans laquelle ne se trouvât un mort. ³¹ Le Pharaon ayant donc appelé Moïse et Aaron pendant la

Moyses legem promulgavit.
Heb. 11, 28.

Ex. 12, 27.

Lev. 14, 4.

Is. 26, 20.

Heb. 11, 28.
Pa. 77, 49.
Gen. 16, 13.

Gen. 17, 8.

Ex. 13, 14, 8.
Deut. 6, 20;
32, 7;
4, 10.

Ex. 7, 10.
Num. 1, 54.

Ex. 11, 5; 4, 23.
Pa. 77, 51;
104, 36;
135, 10.
Sap.
18, 5-19.

Plaga declina.

Ex. 11, 6.
Sap. 19, 3.

Ex. 11, 6
10, 16.

²². Un bouquet d'hysope. Les feuilles de l'hysope forment une touffe chevelue qui la rend très propre à servir d'aspersoir.

²⁹. Le Seigneur frappa tous les premiers-nés. Ce fut la dixième et dernière plaie. Il est évident qu'il s'agit ici d'un miracle tout à fait extraordinaire, qui ne peut rien avoir d'analogue dans l'histoire d'Égypte. L'ange exterminateur put se servir de la peste, comme de tout autre moyen approprié au but de Dieu, mais cette peste, frappant uniquement et sans exception les premiers-nés, et respectant les Hébreux au milieu des Égyptiens qu'elle atteignait, cette peste était évidemment surnaturelle. — Depuis le premier-né du Pharaon. Circonstance bien digne de remarque, nous trouvons sur un monument

égyptien la mention d'un fils de Ménéphthah, qui serait mort avant son père, comme celui dont il est ici question. Ce monument se trouve aujourd'hui au Musée de Berlin. C'est une statue colossale de Ménéphthah, le Pharaon de l'Exode, où se trouve représenté également son fils aîné, prince royal, associé à l'empire, comme le montre l'uraeus qui est sur sa tête. Ce prince s'appelait Ménéphthah comme son père, et il mourut avant lui, puisque le Pharaon de Moïse eut pour successeur Sési II, son fils cadet. Il est dès lors vraisemblable que ce jeune Ménéphthah fut la victime de la dixième plaie, ce fils aîné du Pharaon que l'Exode nous donne précisément comme « assis sur le trône », c'est-à-dire associé à l'empire.

II. Exodus (XII, 37-XVIII). — 1° *Prime itinerts vie (XII, 37-XIII).*

καὶ εἶπεν αὐτοῖς· Ἀνάστητε καὶ ἐξέλθατε ἐκ τοῦ λαοῦ μου καὶ ὑμεῖς καὶ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ, βαδίζετε καὶ λατρεύετε κυρίῳ τῷ θεῷ ὑμῶν, καθὰ λέγετε. »³² Καὶ τὰ πρόβητα καὶ τοὺς βόας ὑμῶν ἀναλαβόντες πορεύεσθε, εὐλογήσατε δὴ καμέ. ³³ Καὶ κατεβιάζοντο οἱ Αἰγύπτιοι τὸν λαὸν σπουδῇ ἐμβαλεῖν αὐτοὺς ἐκ τῆς γῆς· εἶπαν γάρ· Ὅτι πάντες ἡμεῖς ἀποθνήσκομεν. ³⁴ Ἀνέλαβε δὲ ὁ λαὸς τὸ σταῖς αὐτῶν, πρὸ τοῦ ζυμωθῆναι τὰ φαρμάκων αὐτῶν ἐνδεδεμένα ἐν τῷς ἱματίοις αὐτῶν, ἐπὶ τῶν ὤμων. ³⁵ Οἱ δὲ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἐποίησαν καθὰ συνέταξεν αὐτοῖς Μωϋσῆς, καὶ ἤτησαν παρὰ τῶν Αἰγυπτίων σκεύη ἀργυρᾶ καὶ χρυσᾶ καὶ ἱματισμόν. ³⁶ Καὶ ἔδωκε κύριος τὴν χάριν τῷ λαῷ αὐτοῦ ἑναντίον τῶν Αἰγυπτίων, καὶ ἐχρησάσαν αὐτοῖς, καὶ ἐσκύλευσαν τοὺς Αἰγυπτίους. ³⁷ Ἀπάραντες δὲ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἐκ Ῥαμεσσή εἰς Σοκωθ, εἰς ἐξακοσίας χιλιάδας πεζῶν οἱ ἄνδρες πλὴν τῆς ἀποσκευῆς. ³⁸ Καὶ ἐπιμικτος πολὺς συνανέβη αὐτοῖς, καὶ πρόβητα καὶ βόες καὶ κτήνη πολλὰ σφόδρα. ³⁹ Καὶ ἔπεσαν τὸ σταῖς ὁ ἐξήνεγκαν ἐξ Αἰγύπτου ἐγκροφίας ἀζύμους, οὐ γὰρ ἐζυμώθη· ἐξέβαλον γὰρ αὐτοὺς οἱ Αἰγύπτιοι, καὶ οὐκ ἠδυνήθησαν ἐπιμείναι, οὐδὲ ἐπισιτισμόν ἐποίησαν ἑαυτοῖς εἰς τὴν ὁδόν. ⁴⁰ Ἡ δὲ κατοικησις τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, ἦν κατ' ὄψην ἐν γῇ Αἰγύπτῳ καὶ ἐν γῇ Χαναάν, ἐστὶ τετρακόσια τριάκοντα. ⁴¹ Καὶ ἐγένετο μετὰ τὴ τετρακόσια τριάκοντα ἔτη, ἐξῆλθε πᾶσα ἡ δύναμις κυρίου ἐκ γῆς Αἰγύπτου νυκτός. ⁴² Προφυλακὴ ἐστὶ τῷ κυρίῳ, ὥστε ἐξαγαγεῖν αὐτοὺς ἐκ γῆς Αἰγύπτου· ἐκείνη ἡ νύξ αὕτη

31. EFX: ἐξέλθετε. X* καὶ (a. ὕμ.). AEX* καὶ (a. λατρ.). AEFX: λατρεύετε (X: -εύσετε). 32. A²FX† (p. πορ.) καθὰ περὶ εἰρήκατε. 33. AEX: ἀπὸ τ. γῆς. 35. AX: χρ. x. ἀργ. 36. AEFX: Καὶ κύρ. ἔδ. (a. χάρ.) τὴν. FX*(a. χάρ.) τὴν. F: ἐσκυλεύσαντο. 37. AEX: Ἀπῆραν... * (a. υἱοὶ) οἱ († AFX). A* τῆς. 39. A (pro καὶ ἔκ) ἔ γὰρ... ἐδυνασθήσαν (EFX: ἠδυνασθ.). AEFX: ὑπομείναι. 40. AEX: παροίκ... παροίκ. AEFX† (p. Χαν.) αὐτοὶ καὶ οἱ πατέρες αὐτῶν. 41. A: Ἐγέν. δὲ. FX* τὰ. 42. A¹ (pr. m.) FX* νυκτός.

וְלִאֲהָרֹן לְיִלְדָה וַיֵּאמֶר קְרַמְו צֶאֱו
 מִתּוֹדָ עִמִּי צֶם־צֶאֱתָם צֶם־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
 וְלָכֶו עֲבַדוּ אֶת־יְהוָה פְּדַבְּרֶכֶם: צֶם־
 צֶאֱנַלְכֶם צֶם־בְּמַרְכֶּם קָחֻ פְּאֶשֶׁר דְּבַרְתֶּם
 וְלָכֶו וּבְרַבְתֶּם צֶם־אֲתִי: וְתַהֲזֶק
 מִצְרַיִם עַל־הַעַם לְמַהֲרָ לְשַׁלְּחֶם מִן־
 הָאָרֶץ כִּי אָמַרְו פְּלָנֶו מִתּוֹם: וַיִּשָּׂא
 הָעָם אֶת־בְּצֻקֹו טָרֶם יַחְמֵץ מִשְׂבָּרְתֶם
 לֹא צָרָרְתָ בְּשַׁמְלֶתֶם עַל־שִׁכְמָם: וּבְנֵי־
 יִשְׂרָאֵל עָשׂוּ פְּדַבֵּר מִשְׁנֵה וַיִּשְׂאֲלוּ
 מִמִּצְרַיִם פְּלִי־לְכָסֶף וּכְלִי זָהָב וּשְׁמֶלֶת:
 וַיְהוֹדָה נָתַן אֶת־הֶן הָעָם בְּעֵינֵי מִצְרַיִם
 וַיִּשְׂאֲלוּם וַיַּנְצֵלֻם אֶת־מִצְרַיִם: פ
 וַיִּסְעֻ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל מִרַעַמְסֶס סִפְתָה
 בְּשֵׁשׁ־מֵאוֹת אֶלֶף רַגְלֵי הַזְּבָרִים לְבַד
 מִשָּׁה: וְגַם־עָרַב רַב עֲלֵה אֲתָם וַצֹּאֵן
 וּבָקָר מִקְנֵה פְּבַד מֵאֵד: וַיֵּאֲפוּ אֶת־
 תְּבַצֵּק אֲשֶׁר הוֹצִיאוּ מִמִּצְרַיִם עֲגֹת
 מִצֹּוֹת כִּי לֹא הָמָץ כִּי־רָשׁוּ מִמִּצְרַיִם
 וְלֹא יָכְלוּ לְהַתְּמַהֲמֵה וְגַם־צָדְדָה לֹא־
 עָשׂוּ לָהֶם: וּמוֹשֵׁב בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר
 יָשְׁבוּ בְּמִצְרַיִם שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וְאַרְבַּע
 מֵאוֹת שָׁנָה: וַיְהִי מִקְּץ שְׁלֹשִׁים שָׁנָה
 וְאַרְבַּע מֵאוֹת שָׁנָה וַיְהִי בַעֲצֶם הַיּוֹם
 תָּהָה וַצֹּאֵן פְּלִי־בְּאוֹת יְהוָה מֵאָרֶץ
 מִצְרַיִם: לֵיל שְׁמֹרִים הוּא לְיְהוָה
 לְהוֹצִיאֶם מֵאָרֶץ מִצְרַיִם הַיּוֹם־הַזֶּה לְיִלְדָה

v. 31. צ' רגושה

31. Sacrifices au Seigneur. Hébreu et Septante : « servez le Seigneur » ; les Septante ajoutent : « votre Dieu ».
 32. Votre gros bétail. Septante : « vos bœufs ». — Comme vous aviez demandé, n'est pas dans les Septante ; hébreu : « comme vous avez dit ». — Bénissez-moi. Septante : « bénissez-moi aussi ».
 33. Disant. Hébreu et Septante : « car ils disaient ».
 34. Donc, Vulgate : igitur, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 35. Avait ordonné. Hébreu : « avait dit ». — Beau-coup de vêtements. Hébreu et Septante : « des vêtements ».
 36. Au peuple. Septante : « à son peuple ». — Pour qu'ils les leur présentaient. Hébreu : « ils exauçèrent leur demande ».

38. Des brebis, du gros bétail et des animaux de divers genres. Hébreu : « des troupeaux de brebis et de bœufs » ; Septante : « des brebis, des bœufs et des troupeaux ». De divers genres n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 39. Hébreu : « Et ils firent cuire la pâte qu'ils avaient emportée d'Égypte, en galettes sans levain, parce qu'ils n'avaient point de levain, car ils avaient été chassés d'Égypte et ils n'avaient pas pu différer (de partir), et ils n'avaient pas pu préparer des provisions ». Dans tout ce verset, la traduction des Septante est à peu près d'accord avec celle de la Vulgate.
 40. En Égypte. Septante : « dans la terre d'Égypte et dans la terre de Chanaan ».
 41. Le même jour. Septante : « la nuit ».

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 1° Premiers campements (XII, 37-XIII).

gite, et egredimini a pópulo meo, vos et filii Israel : ite, immoláte Dómino sicut dicitis. ³² Oves vestras et arménta assúmite ut petierátis, et abeúntes benedicite mihi. ³³ Urgébántque Ægýptii pópulum de terra exire velóciter, dicéntes : Omnes moriémur. ³⁴ Tulit igitur pópulus conspérsam farinam ante quam fermentarétur : et ligans in pálliis, pósuit super húmeros suos. ³⁵ Fecerúntque filii Israel sicut præcéperat Móyses : et petiérunt ab Ægýptiis vasa argénteá et áurea, vestémque plúrimam. ³⁶ Dóminus autem dedit grátiam pópulo coram Ægýptiis, ut commodárur eis : et spoliavérunt Ægýptios.

Pharao pópulum dimittit.

Ex. 10, 26, 9 ;
8, 27.
11, 1 ; 6, 1.
1 Reg. 6, 6.
Job, 2, 4.

Quid populus auferat.

Ex. 11, 3 ;
3, 21.
Gen. 15, 14.
Ps. 104, 37.II. — 1°
Ex. 1, 11.
Num. 1, 46.
Profectio populi.
Num. 11, 4.
Lev. 24, 10.Judith, 5, 8.
Gen. 15, 13.
Gal. 3, 17.Ex. 7, 4.
Pa. 113, 1.

nuit, leur dit : « Levez-vous, et sortez du milieu de mon peuple, vous et les enfants d'Israël ; allez, sacrifiez au Seigneur, comme vous dites. ³² Prenez aussi vos brebis et votre gros bétail, comme vous aviez demandé, et vous en allant, bénissez-moi ». ³³ Et les Égyptiens pressaient le peuple de sortir de leur pays promptement, disant : « Nous mourrons tous ». ³⁴ Le peuple prit donc de la farine pétrie avant qu'elle fût levée, et la liant dans les manteaux, il la mit sur ses épaules. ³⁵ Alors les enfants d'Israël firent comme avait ordonné Moïse, et ils demandèrent aux Égyptiens des vases d'argent et d'or et beaucoup de vêtements. ³⁶ Or le Seigneur fit trouver grâce au peuple devant les Égyptiens, pour qu'ils les leur prêtassent ; et ils dépouillèrent les Égyptiens.

³⁷ Et les enfants d'Israël partirent de Ramessès pour Socoth, environ six cent mille hommes de pied, sans les petits enfants. ³⁸ Mais une foule innombrable de gens de toute espèce monta avec eux, ainsi que des brebis, du gros bétail et des animaux de divers genres en très grand nombre. ³⁹ Ils firent cuire aussi la farine qu'ils avaient apportée d'Égypte déjà toute pétrie, et firent des pains azymes cuits sous la cendre ; car ils ne pouvaient fermenter, les Égyptiens les forçant de partir, et ne leur permettant de prendre aucun délai ; et ils n'avaient pas eu la facilité d'appréter aucun aliment. ⁴⁰ Or l'habitation des enfants d'Israël pendant qu'ils demeurèrent en Égypte, fut de quatre cent trente ans : ⁴¹ lesquels accomplis, toute l'armée du Seigneur sortit le même jour de la terre d'Égypte. ⁴² Cette nuit doit être observée en l'honneur du Seigneur, quand il les retira de la terre d'Égypte, et tous les enfants d'Israël

II° PARTIE. — Sortie d'Égypte,

XII, 37 - XVIII, 27.

1° Premiers campements des Hébreux, XII, 37 - XIII, 22.

2° Passage de la mer Rouge, XIV - XV, 21.

3° Premières stations dans le désert, XV, 22 - XVII, 7.

4° Victoire sur les Amalécites, XVII, 8-16.

5° Visite de Jéthro, XVIII, 1-27.

1° Premiers campements des Hébreux, XII, 37 - XIII, 22.

37. Partirent de Ramessès. Voir la note sur Exode, I, 11. Ce lieu de rendez-vous pour les émigrants était heureusement choisi. C'était un point à peu près central, et il n'était que peu éloigné de la frontière du désert, où l'on devait aller. Il avait, de plus, l'avantage d'être situé près d'un canal d'eau douce, ce qui était très important pour une armée aussi considérable. — Socoth. Voir la note sur Exode, XII, 20. — Six cent mille hommes de pied, sans les petits en

II. Exodus (XII, 37 - XVIII). — 1° *Prima itineris via* (XII, 37 - XIII).

προφυλακή κυρίω, ὡς τε πᾶσι τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ εἶται εἰς γενεάς αὐτῶν.

43 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρών· Ὅτις ὁ νόμος τοῦ πάσχα. Πᾶς ἀλλογενὴς οὐκ ἔδεται ἀπ' αὐτοῦ. 44 Καὶ πάντα οἰκέτην ἢ ἀργυροῦνητον περιτεμεῖς αὐτόν, καὶ τότε ἀγάγεται ἀπ' αὐτοῦ. 45 Πάροικος ἢ μισθωτὸς οὐκ ἔδεται ἀπ' αὐτοῦ. 46 Ἐν οἰκίᾳ μιᾶ βρωθήσεται, καὶ οὐκ ἐξήριστετε ἐκ τῆς οἰκίας τῶν κρεῶν ἔξω, καὶ ὅστων οὐ συντριψετε ἀπ' αὐτοῦ. 47 Πᾶσα συναγωγή υἱῶν Ἰσραὴλ ποιήσει αὐτό. 48 Ἐὰν δέ τις προσέλθῃ πρὸς ὑμᾶς προσήλυτος ποιῆσαι τὸ πάσχα κυρίω, περιτεμεῖς αὐτοῦ πᾶν ἀρσενικόν, καὶ τότε προσελύσεται ποιῆσαι αὐτό, καὶ ἔσται ὡς περ καὶ ὁ αὐτόχθων τῆς γῆς· πᾶς ἀπερίτμητος οὐκ ἔδεται ἀπ' αὐτοῦ. 49 Νόμος εἰς ἔσται τῷ ἐγγυρῶν καὶ τῷ προσελθόντι προσηλύτῳ ἐν ὑμῖν. 50 Καὶ ἐποίησαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ, καθὰ ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆι καὶ Ἀαρών πρὸς αὐτούς, οὕτως ἐποίησαν. 51 Καὶ ἐγένετο ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκεῖνῃ, ἐξήγαγε κύριος τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἐκ γῆς Αἰγύπτου σὺν θυράμει αὐτῶν.

XIII. Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 2 Ἀγιασόν μοι πᾶν πρωτότοκον ἠρωτογενὲς διανοῖγον πᾶσαν μήτραν ἐν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ ἀπὸ ἀνθρώπου ἕως κτήνους· ἐμοὶ ἔσται.

3 Εἶπε δὲ Μωϋσῆς πρὸς τὸν λαόν· Μνημονεύετε τὴν ἡμέραν ταύτην, ἐν ἣ ἐξήλθατε ἐκ γῆς Αἰγύπτου, εἰς οἶκον δουλείας· ἐν γὰρ χειρὶ κραταιᾷ ἐξήγαγεν ὑμᾶς κύριος ἐντεῦθεν, καὶ οὐ βρωθήσεται ζύμη. 4 Ἐν γὰρ τῇ σήμερον ὑμεῖς ἐκπορεύεσθε ἐν μηνὶ τῶν νέων. 5 Καὶ ἔσται, ἡνῖκα ἴαν εἰς αἰαγῆ σε κύριος ὁ θεός σου· εἰς τὴν γῆν τῶν Χανααναίων καὶ Χετταίων καὶ Ἀμορραίων καὶ Εβραίων καὶ Ἰεβουσαίων καὶ Γεργεσαίων καὶ Φερεζαίων, ἣν ὠμοσε

44. AEFX† (p. οἰκ.) τινός. AEX (pro ἦ) : καὶ (eti. vs. 45). 46. AEX† (p. βρωθ.) ἢ καταλύετε ἀπὸ τῶν κρεῶν εἰς τὸ πρῶτ' εἰ* (pr.) καὶ. 47. FX* υἱῶν. A† : ποῖο. τῶτο. 48. AFX : καὶ ποῖη. AX* (tert.) καὶ. 49. A. τῷ προσηλ. τῷ προσκειμένῳ. 50. A. ὁ θυρ. AEX* πρὸς αὐτές. — 2. AE† (α.διαν.) καὶ. 3. AEFX : ἐξ Αἰγ.

הַזֶּה לַיהוָה שְׁמֵרִים לְכָל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְדֹרֹתָם : פ וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן זֹאת הַקֶּטַח הַפֶּסַח כָּל־בֶּן־נָכָר לֹא־יֹאכַל בוֹ : וְכָל־עֶבֶד אִישׁ מִקֵּנַת־כֶּסֶף וּמִקֵּנַת אֶתּוֹ אִזּוֹ יֹאכַל בוֹ : הוֹשֵׁב וְשֹׁכֵר לֹא־יֹאכַל בוֹ : בְּבֵית אָחִיו יֹאכַל לֹא־תֹאכְלוּ מִן־הַבֵּיטָר הוֹצֵא וַעֲצֵם לֹא־תִשְׁבְּרוּ בוֹ : כָּל־עֲדַת יִשְׂרָאֵל יַעֲשֶׂה אִתּוֹ : וְכִי־יִגִּיר אִתּוֹ גֵּר וַעֲשֵׂה פֶסַח לַיהוָה הַמּוֹלֵד לוֹ כָּל־זָכָר וְאִזּוֹ יִקְרַב לַעֲשׂוֹתוֹ וְהָיָה כְּאֹזֶנָה הָאָרֶץ וְכָל־עַרְל לֹא־יֹאכַל בוֹ : הַזֹּהֶת אֶת־הַיְהוָה לְאֹזֶנָה וְלִגֵּר הַגֵּר בְּהוֹכְבָם : וַיַּעֲשֶׂה כָּל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כְּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה וְאֶת־אַהֲרֹן בֶּן עֶשְׂרִי : ס וַיְהִי בַעֲצָם הַיּוֹם הַזֶּה הוֹצֵא יְהוָה אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם עַל־צְבָאתָם : פ

XIII. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 קְדַשְׁתָּ לִּי כָל־בְּכוֹר פֶּטֶר כָּל־דָּוָהָם בְּבֵנֵי יִשְׂרָאֵל בְּאֲדָם וּבַבְּהֵמָה לִּי הוּא : 3 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־ה' זָכוֹר אֶת־הַיּוֹם הַזֶּה יֵאשֶׁר וַיְצַאֲתֶם מִמִּצְרַיִם מִבְּיַת עֲבָדִים פִּי בְּהִזְק יוֹד הוֹצֵא יְהוָה אֶתְכֶם מִמִּצְרַיִם וְלֹא יֹאכַל הַמִּץ : 4 הַיּוֹם אֲתֶם וַיְצַאֲתֶם בְּהַדָּשׁ הָאֲרָיִב : ה וְהָיָה כִּי־יִבְרָאֶנָּה יְהוָה אֶל־אֶרֶץ הַפְּנִיעָנִי וְהַתְּחִי וְהַאֲמַרִי וְהַתְּחִי וְהַיְהוָה יְהוֹבֹסִי אֲשֶׁר נִשְׁבַּע כְּאֲבֹתֶיךָ לֵאמֹר

42. Doivent l'observer. L'hébreu et les Septante ajoutent : « en l'honneur du Seigneur ». 44. Tout esclave acheté. Septante : « tout serviteur ou [esclave] acheté ». 45. L'étranger. Hébreu, littéralement : « Phabitant », celui qui habite le pays sans en être originaire. 47. D'Israël. Septante : « des enfants d'Israël ». 48. Veut entrer dans votre colonie et faire la Pâque. Hébreu : « séjourner chez vous, veut faire la Pâque »; Septante : « vient vers vous pour faire la Pâque ». — *Apravant*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *Il la célébrera selon le rite*. Hé-

breu et Septante : « il viendra pour la faire ». 50. Tous, manque dans les Septante. — *A Mouse et à Aaron*. L'hébreu et les Septante répètent ici : « ils firent ainsi ». XIII. 2. Les bêtes. Septante : « les troupeaux ». — *Car*, Vulgate : *enim*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *A moi sont toutes choses*. Hébreu et Septante : « il (le premier-né) m'appartient ». 5. *Le Seigneur*. Septante : « le Seigneur ton Dieu ». — *Du Jébuséen*. Les Septante ajoutent : « des Gérégésiens et des Phérézéens ».

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 1^o Premiers campements (XII, 37-XIII).

debent omnes filii Israel in generationibus suis.

⁴³ Dixitque Dominus ad Moÿsen et Aaron : Hæc est religio Phase : Omnis alienigena non comedet ex eo.

⁴⁴ Omnis autem servus emptitius circumcidetur, et sic comedet. ⁴⁵ Advena et mercenarius non edent ex eo.

⁴⁶ In una domo comedetur, nec effertis de carnibus ejus foras, nec os illius confringetis. ⁴⁷ Omnis cœtus filiorum Israel faciet illud. ⁴⁸ Quod si quis peregrinorum in vestram voluerit transire coloniam, et facere Phase Domini, circumcidetur prius omne masculinum ejus, et tunc rite celebrabit : eritque sicut indigena terræ : si quis autem circumciscus non fuerit, non vescetur ex eo. ⁴⁹ Eadem lex erit indigenæ et colono qui peregrinatur apud vos. ⁵⁰ Feceruntque omnes filii Israel sicut præceperat Dominus Moysi et Aaron. ⁵¹ Et eadem die eduxit Dominus filios Israel de terra Ægypti per turmas suas.

XIII. ¹ Locutusque est Dominus ad Moÿsen, dicens : ² Sanctifica mihi omne primogénitum quod aperit vulvam in filiis Israel, tam de hominibus quam de juméntis : mea sunt enim ómnia.

³ Et ait Moÿses ad pópulum : Mementóte diéi hujus in qua egressi estis de Ægypto et de domo servitutis, quóniam in manu forti eduxit vos Dominus de loco isto : ut non comedatis fermentatum panem. ⁴ Hódie egredimini mense novarum frugum. ⁵ Cumque introduxerit te Dominus in terram Chananæi et Hethæi et Amorrhæi et Hevæi et Jebusæi, quam juravit patribus tuis ut daret

fants. On évalue à deux millions environ le nombre total des Israélites qui quittèrent l'Égypte. Il faut y comprendre sans doute les serviteurs qui étaient devenus comme des membres de la famille. Comparer *Genèse*, xiv, 14. La population a toujours été extrêmement dense en Égypte, et la fertilité du Delta est si grande que cette multitude avait pu croître et vivre sans pain dans la terre de Gessen et ses environs.

⁴³. Voici le rite de la Pâque : aucun étranger n'en mangera. Cette prescription a pour objet de compléter ce qui a été réglé au commencement du chapitre. Il est dit, y. 38, qu'une foule innombra-

doivent l'observer dans leurs générations.

⁴³ Et le Seigneur dit à Moïse et à Aaron : « Voici le rite de la Pâque : aucun étranger n'en mangera, ⁴⁴ mais tout esclave acheté sera circoncis, et alors il en mangera. ⁴⁵ L'étranger et le mercenaire n'en mangeront point.

⁴⁶ C'est dans une même maison qu'on la mangera ; et vous ne porterez point de sa chair au dehors, et vous n'en romprez aucun os. ⁴⁷ Toute l'assemblée d'Israël la fera. ⁴⁸ Que si quelqu'un des étrangers veut entrer dans votre colonie et faire la Pâque du Seigneur, tous ses enfants mâles seront circoncis auparavant, et alors il la célébrera selon le rite, et il sera comme un naturel du pays ; mais si quelqu'un n'a pas été circoncis, il n'en mangera pas.

⁴⁹ La même loi sera pour l'indigène et pour le colon qui séjourne chez vous ». ⁵⁰ Et tous les enfants d'Israël firent comme avait ordonné le Seigneur à Moïse et à Aaron. ⁵¹ Et le même jour le Seigneur retira les enfants d'Israël de la terre d'Égypte, selon leurs bandes.

XIII. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ² « Consacre-moi tout premier-né qui ouvre un sein parmi les enfants d'Israël, tant d'entre les hommes que d'entre les bêtes : car à moi sont toutes choses ».

³ Et Moïse dit au peuple : « Souvenez-vous de ce jour auquel vous êtes sortis de l'Égypte et de la maison de servitude ; car par une main puissante le Seigneur vous a retirés de ce lieu : vous ne mangerez donc point de pain fermenté. ⁴ Vous sortez aujourd'hui dans le mois des nouveaux grains. ⁵ Et quand le Seigneur t'aura introduit dans la terre du Chananéen, de l'Héthéen, de l'Amorrhéen, de l'Hévéen et du Jebuséen, terre qu'il a juré à tes

ble de gens de toute espèce, c'est-à-dire d'étrangers, partit avec les Israélites. Il faut déterminer ce qu'ils devront faire lors de la célébration de la Pâque. Ils sont partagés en quatre classes : 1^o l'étranger (né en Israël), y. 43 ; 2^o l'esclave, y. 44 ; 3^o l'étranger né hors d'Israël, mais vivant au milieu des Hébreux et 4^o le mercenaire à gages, y. 45. Aucun d'eux ne doit célébrer la Pâque sans être circoncis ; tous pourront se faire circoncire afin de la célébrer, mais l'esclave seul est astreint à la circoncision.

XIII. 1. Le Seigneur parle à Moïse, à Socoth où campait alors Israël.

Religio

Phase.

Ex. 12, 48.

Gen. 17, 12.

Lev. 25, 6.

Num. 9, 12.

Joa. 19, 36.

Num. 9, 14 ;

15, 15.

Lev. 24, 22.

Lex de

primogé-

nitis.

Ex. 23, 29 ;

34, 19.

Lev. 27, 26.

Num. 3, 13 ;

8, 16.

Luc. 2, 23.

Ex. 12, 3.

Ex. 1, 13.

Ex. 6, 1 ;

32, 11.

Ex. 23, 15.

Ex. 3, 8.

II. Exodus (XII, 37-XVIII). — 1^o Prime itinéraris vie (XII, 37-XIII).

τοῖς πατράσι σου δοῦναι σοι, γῆν ῥέουσαν γάλα καὶ μέλι, καὶ ποιήσεις τὴν λατρίαν ταύτης ἐν τῷ μηνί τούτῳ. ⁶ Ἐξ ἡμέρας ἔδεσθε ἄζυμα, τῆ δὲ ἡμέρας τῆ ἑβδομαῖ ἐορτὴ κυρίου. ⁷ Ἄζυμα ἔδεσθε ἐπτά ἡμέρας· οὐκ ῥηθίσεται σοι ζυμωτῶν οὐδὲ ἔσται σοι ζῦμη ἐν πάσι τοῖς ὁμοίαις σου. ⁸ Καὶ ἀναγγελεῖς τῷ υἱῷ σου ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ, λέγων· Διὰ τοῦτο ἐποίησε κύριος ὁ θεός μοι, ὡς ἔξεπορευόμην ἐξ Αἰγύπτου. ⁹ Καὶ ἔσται σοι σημεῖον ἐπὶ τῆς χειρός σου καὶ μημύσουνον πρὸς ὀφθαλμοῦ σου, ὅπως ἂν γένηται ὁ νόμος κύριον ἐν τῷ στόματι σου· ἐν γὰρ χειρὶ κρατιῶν ἐξήγαγέ σε κύριος ὁ θεός ἐξ Αἰγύπτου. ¹⁰ Καὶ φυλάξασθε τὸν νόμον τοῦτον κατὰ καιροὺς ὥρων, ἀφ' ἡμερῶν εἰς ἡμέρας.

¹¹ Καὶ ἔσται ὡς ἂν εἰσαγάγῃ σε κύριος ὁ θεός σου εἰς τὴν γῆν τῶν Χανααίων, ὃν τρόπον ὤμοσε τοῖς πατράσι σου καὶ δώσει σοι αὐτήν· ¹² καὶ ἀφελείς πᾶν διανοίγον μῆτρων, τὰ ἀρσενικά, τῷ κυρίῳ, πᾶν διανοίγον μῆτρων ἕκ βουκολίων ἤ ἐν τοῖς κτήγεσὶ σου ὅσα ἐὰν γένηται σοι, τὰ ἀρσενικά ἀγιάσεις τῷ κυρίῳ. ¹³ Πᾶν διανοίγον μῆτρων ὄνου ἀλλιάξεις προβάτω· ἐὰν δὲ μὴ ἀλλιάξῃς, λυτρώσῃ αὐτό. Πᾶν πρωτότοκον ἀνθρώπου τῶν υἱῶν σου λυτρώσῃ. ¹⁴ Ἐὰν δὲ ἐρωτίσῃ σε ὁ υἱός σου μετὰ ταῦτα, λέγων· Τί τοῦτο; καὶ ἐρεῖς αὐτῷ· Ὅτι ἐν χειρὶ κρατιῶν ἐξήγαγε κύριος ἡμᾶς ἐκ γῆς Αἰγύπτου, ἐξ οἴκου δουλείας· ¹⁵ ἡνίκα δὲ ἐσκλήρυνε Φαραὼ ἔξαποστεῖλαι ἡμᾶς, ἀπέκτεινε πᾶν πρωτότοκον ἐν γῆ Αἰγύπτῳ ἀπὸ πρωτότοκον ἀνθρώπων ἕως πρωτότοκον κτηνῶν· διὰ τοῦτο ἐγὼ θύω πᾶν διανοίγον μῆτρων, τὰ ἀρσενικά, τῷ κυρίῳ, καὶ πᾶν

7. AEX: τὰς ἐπτά ἡμ. 8. X: ἐποίησέ μὲ et (pro μοι) μὲ. 9. A²FX† εἰς. AEFX* (p. κύρ.) ὁ θεός. 10. X. φυλάξασθε. 11. A²X† (a. τοῖς π.) σοι καὶ AEX: κ. δῶ σοι. 12. AEFX: ἀφορ. A† (p. pr. ἀρσ.) ἀγιάσεις. FX† τῶν. AX (pro ἡ, καὶ FX*) AEFX: ἄν. 14. AX* καὶ. AEFX: ἡμ. κύρ. 15. A²FX† (p. ἀπέκτ.) κύριος. AEX (bis) πρωτότοκων. AEFX pon. τῷ κυρίῳ p. θύω.

לָךְ אֶרֶץ זָבַת חֶלֶב וְדָבַשׁ וְעַבְדָּתָ אֶת-הָעֵבֶרֶת הַזֹּאת בַּחֹדֶשׁ הַזֶּה: 6 שָׁבַעַת יָמִים תֹּאכַל מִצֹּת וּבֵיזֵם הַשְּׂבִילִי הַגּ לַיהוָה: 7 אֶת שָׁבַעַת הַיָּמִים וְלֹא-יִרְאֶה לָךְ הַיֶּמֶץ וְלֹא-יִרְאֶה לָךְ שְׂאֵר בְּכֹל-בְּבִלְךָ: 8 וְהַעֲדָתָ לְבִנְךָ בַּיּוֹם הַהוּא כְּאָמַר בְּעֵבֶר זֶה עָשָׂה יְהוָה לִי בְצֹאתִי מִמִּצְרָיִם: 9 וְהָיָה לָךְ לְאוֹת עַל-יָדֶךָ וּלְזִכְרוֹן בֵּין עַיִנֶיךָ לְמַעַן תִּהְיֶה תּוֹרַת יְהוָה בְּפִיךָ כִּי בֵּד הַזְקָה הוֹצֵאתָ יְהוָה מִמִּצְרָיִם: 10 וְשִׁמַּרְתָּ אֶת-הַקֶּהָה הַזֹּאת לְמוֹעֲדָה מִיָּמִים יְמִימָה: 11 פ וְהָיָה כִּי-רְבַחְתָּ יְהוָה אֶל-אֶרֶץ הַכְּנַעֲנִי כְּאִשֶׁר נִשְׁבַּע לָךְ וּלְאַבְרָהָם וּנְתַנָּה לָךְ: 12 וְהָעֵבֶרֶת כָּל-פֶּטֶר רְחֵם לַיהוָה וְכָל-פֶּטֶר שִׁנֵּר בְּהֵמָה אֲשֶׁר יְהוּי לָךְ הַזִּכְרִים לַיהוָה: 13 וְכָל-פֶּטֶר הַמֹּר תִּפְסְדָה בָשָׂה וְאִם-לֹא תִפְסְדָה וְעָרַפְתָּ 14 וְכָל בְּכוֹר אָדָם בְּבִנְיָה תִפְסְדָה: 15 וְהָיָה כִּי-יִשְׁאַלְתָּ בִּנְךָ מָחָר לֵאמֹר מַה-זֹּאת וְאָמַרְתָּ אֵלָיו בְּחֹזֶק יָד הוֹצִיאָנִי מִיַּד יְהוָה מִמִּצְרָיִם מִבְּיַת עֲבָדִים: 16 וְהָיָה כִּי-תִקְשֶׁה פִּרְעוֹ לְשַׂחֲכֶנּוּ וַיִּהְיֶה יְהוָה כָּל-בְּכוֹר בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם מִבְּכֹר אָדָם וְעַד-בְּכוֹר בְּהֵמָה עַל-כֵּן אֲנִי זָבַח לַיהוָה כָּל-פֶּטֶר רְחֵם הַזִּכְרִים

v. 11. יבאד ק'

6. Pendant sept jours. Septante : « pendant six jours ».
 7. Ni dans tous tes confins. Hébreu et Septante : « et il n'y aura point de levain chez toi dans tous tes confins ».
 9. Et ce sera. L'hébreu et les Septante ajoutent : « pour toi ». — En la main. Hébreu et Septante : « sur ta main ». — Tousjours, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Le Seigneur. Septante : « le Seigneur Dieu ».
 10. Tu observeras. Septante : « observez ». — D'année en année. Hébreu et Septante, à la lettre : « de jours en jours ».
 11. Le Seigneur. Les Septante ajoutent : « ton Dieu ».

12. Tout ce qui ouvre un sein. Les Septante ajoutent : « les mâles ». — Dans les troupeaux. Septante : « de tes gros bestiaux ou de tes (petits) troupeaux ». — Tout ce que tu auras (Septante : tout ce qui sera né) du sexe masculin, tu le consacreras au Seigneur. Hébreu : « les mâles appartiennent au Seigneur ».
 13. Si tu ne le rachètes point. Septante : « si tu n'échanges point ». — Tu le tueras. Septante : « t le rachèteras »; hébreu, à la lettre : « tu lui briseras la nuque ».
 14. Demain. Septante : « après cela ». — De la terre d'Égypte. Hébreu : « d'Égypte ».
 15. Des bêtes. Septante : « des troupeaux ».

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 1^o Premiers campements (XII, 37-XIII).

tibi, terram fluentem lacte et melle, celebrabis hunc morem sacrorum mense isto. ⁶ Septem diebus vesceris azymis : et in die septimo erit sollemnitas Domini. ⁷ Azyma comedetis septem diebus : non apparébit apud te aliquid fermentatum, nec in cunctis finibus tuis. ⁸ Narrabisque filio tuo in die illo, dicens : Hoc est quod fecit mihi Dominus quando egressus sum de Ægypto. ⁹ Et erit quasi signum in manu tua, et quasi monumentum ante oculos tuos : et ut lex Domini semper sit in ore tuo, in manu enim forti eduxit te Dominus de Ægypto. ¹⁰ Custodies hujuscemodi cultum statuto tempore a diebus in dies.

¹¹ Cumque introduxerit te Dominus in terram Chananæi, sicut juravit tibi et patribus tuis, et dederit tibi eam : ¹² separabis omne quod aperit vulvam Domino, et quod primitivum est in pecoribus tuis : quidquid habueris masculini sexus, consecrabis Domino. ¹³ Primogénitum asini mutabis ove : quod si non redemeris, interficies. Omne autem primogénitum hominis de filiis tuis, pretio redimes. ¹⁴ Cumque interrogaverit te filius tuus cras, dicens : Quid est hoc? respondebis ei : In manu forti eduxit nos Dominus de terra Ægypti, de domo servitutis. ¹⁵ Nam cum induratus esset Pharaon, et nollet nos dimittere, occidit Dominus omne primogénitum in terra Ægypti, a primogénito hominis usque ad primogénitum jumentorum : idcirco immolo Domino omne quod aperit vulvam masculini sexus, et omnia

pères qu'il te donnerait, terre où coulent du lait et du miel, tu célébreras cette pratique sacrée en ce mois. ⁶ Pendant sept jours tu te nourriras d'azymes, et le septième jour sera une solennité du Seigneur. ⁷ Vous mangerez des azymes pendant sept jours ; il ne paraîtra point de pain fermenté chez toi, ni dans tous tes confins. ⁸ Et tu le raconteras à ton fils en ce jour-là, disant : Voilà ce qu'a fait pour moi le Seigneur, quand je suis sorti de l'Égypte. ⁹ Et ce sera comme un signe en ta main, et comme un monument devant tes yeux, et afin que la loi du Seigneur soit toujours en ta bouche ; car c'est avec une main puissante que le Seigneur t'a retiré de l'Égypte. ¹⁰ Tu observeras un culte de cette sorte au temps marqué, d'année en année.

¹¹ « Et lorsque le Seigneur t'aura introduit dans la terre du Chananéen, comme il l'a juré à toi et à tes pères, et qu'il te l'aura donnée, ¹² tu sépareras pour le Seigneur tout ce qui ouvre un sein et ce qui est primitif dans tes troupeaux ; tout ce que tu auras du sexe masculin, tu le consacreras au Seigneur. ¹³ Tu échangeras le premier-né de l'âne pour une brebis : que si tu ne le rachètes point, tu le tueras. Mais tout premier-né de l'homme d'entre tes fils, c'est avec de l'argent que tu le rachèteras. ¹⁴ Et quand ton fils t'interrogera demain, disant : Qu'est-ce que ceci? tu lui répondras : Par une main puissante le Seigneur nous a retirés de la terre d'Égypte, de la maison de servitude. ¹⁵ Car comme le Pharaon s'était endurci, et qu'il ne voulait pas nous laisser aller, le Seigneur tua tout premier-né dans la terre d'Égypte, depuis le premier-né de l'homme jusqu'au premier-né des bêtes : c'est pourquoi j'immole au Seigneur tout mâle qui ou-

9. Comme un signe en ta main. On ne peut oublier ce qui est marqué sur la main. Les Juifs postérieurs, prenant ce passage à la lettre, ont pris l'habitude d'écrire certains passages du Pentateuque sur des bandes de parchemin et de se les attacher autour de la tête et au bras gauche quand ils prient. C'est ce qu'on appelle phylactères. (Matthieu, xxiii, 5).

10. D'année en année. Le texte hébreu porte « de jours en jours », mais les Hébreux exprimaient quelquefois l'espace d'un an, en employant le mot jour au pluriel.

13. Tu échangeras le premier-né de l'âne pour une brebis. On a voulu voir une contradiction entre ce précepte, renouvelé encore plus bas (Exode, xxxiv, 20), et celui du Lévitique (xxvii, 27) et des Nombres

(xviii, 16), d'après lequel le premier-né des animaux impurs doit être racheté à prix d'argent. Mais il n'y a là qu'une difficulté apparente. Dans l'Exode, en effet, il n'est question que du premier-né de l'âne ; dans le Lévitique et les Nombres, il s'agit de tous les animaux impurs, sans doute à l'exception de l'âne au sujet duquel a été portée une loi particulière. Si même on veut considérer les passages du Lévitique et des Nombres comme s'appliquant aussi à l'âne, il en résulte que la prescription particulière de l'Exode a été abrogée par la loi générale portée plus tard, et consignée dans les livres suivants du Pentateuque.

14. Demain, hébraïsme, pour : plus tard, dans l'avenir.

Gen. 17, 8.

Num. 9, 5.
Jos. 5, 10.Novum
de Pas-
chate
precep-
tum.

Ex. 12, 26.

Deut. 6, 8 ;
11, 18.
Pr. 3, 3.
Mat. 23, 5.Ex. 6, 1 ; 13, 3 ;
32, 11.De lege
primoge-
niti.Ex. 13, 2 ;
22, 29 ;
34, 19.
Num.
18, 15.Ex. 34, 20 ;
29, 30.
Num. 18, 17.
Lev. 27, 26.
Num.
3, 12.

Ex. 12, 26.

Ex. 13, 3.

Legis
motivum.Ex. 12, 19-27 ;
4, 23.

II. Exodus (XII, 37-XVIII). — 2° Per mare transitus (XIV-XV, 21).

πρωτότοκον τῶν υἱῶν μου λυτρώσομαι. 16 Καὶ ἔσται εἰς σημεῖον ἐπὶ τῆς χειρὸς σου καὶ ἀσά-
 λεντον πρὸ ὀφθαλμῶν σου· ἐν γὰρ χειρὶ κρα-
 ταιᾷ ἐξήγαγέ σε κύριος ἐξ Αἰγύπτου.

17 Ὁ δὲ ἐξαπέστειλε Φαραὼ τὸν λαόν,
 οὐκ ᾠδήγησεν αὐτοὺς ὁ θεὸς ὁδὸν γῆς Φυλι-
 στιεῖμ, οὐ ἐγγὺς ἦν· εἶπε γὰρ ὁ θεός· Μη-
 ποτε μεταμελήσῃ τῷ λαῷ ἰδόντι πόλεμον, καὶ
 ἀποστρέψῃ εἰς Αἴγυπτον. 18 Καὶ ἐκάλωσεν
 ὁ θεὸς τὸν λαὸν ὁδὸν τὴν εἰς τὴν ἔρημον, εἰς
 τὴν ἐρυθρὰν θάλασσαν· πέμπτη δὲ γενεᾷ
 ἀνέβησαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἐκ γῆς Αἰγύπτου.
 19 Καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς τὰ ὄσα Ἰωσήφ μεθ'
 ἑαυτοῦ· ὄρω γὰρ ὥρμισε τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ,
 λέγων· Ἐπισκοπῆ ἐπισκέπεται ὑμᾶς κύριος,
 καὶ συνανοίσειτέ μου τὰ ὄσα ἐντεῦθεν μεθ'
 ὑμῶν. 20 Ἐξάραντες δὲ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ
 ἐκ Σοκχοῦδ ἑστρατοπέδενσαν ἐν Ὄθωμ παρὰ
 τὴν ἔρημον. 21 Ὁ δὲ θεὸς ἤγειτο αὐτῶν, ἡμέ-
 ρας μὲν ἐν στύλῳ νεφέλης, δεῖξει αὐτοῖς τὴν
 ὁδόν, τὴν δὲ νύκτι ἐν στύλῳ πυρός. 22 Οὐκ
 ἐξέλιπε δὲ ὁ στύλος τῆς νεφέλης ἡμέρας καὶ
 ὁ στύλος τοῦ πυρός νυκτός ἐναντίον τοῦ λαοῦ
 πιατός.

XIV. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν,
 λέγων· 2 Ἀλάησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἀπο-
 στρέψαντες στρατοπέδενσάτωσαν ἀπέναντι τῆς
 ἐπαυλῆος, ἀπὸ μέσου Μαγδώλου καὶ ἀπὸ μέ-
 σου τῆς θυλάσσης, ἐξεναντίας Βεελοσεφῶν·
 ἐνώπιον αὐτῶν στρατοπεδεύσεις ἐπὶ τῆς Θα-
 λάσσης. 3 Καὶ ἐρεῖ Φαραὼ τῷ λαῷ αὐτοῦ· Οἱ
 υἱοὶ Ἰσραὴλ πλανῶνται οὗτοι ἐν τῇ γῆ· συγ-
 κέλευτε γὰρ αὐτοὺς ἐξ ἔρημου. 4 Ἐγὼ δὲ σκλη-
 ρυνῶ τὴν καρδίαν Φαραὼ καὶ καταδιώξεται
 ὀπίσω αὐτῶν, καὶ ἐνδοξασθήσομαι ἐν Φαραὼ
 καὶ ἐν πάσῃ τῇ στρατιᾷ αὐτοῦ, καὶ γνώσονται

16. X (pro se): με. 17. A¹X: ἀποστρέψει. 18. A¹X:
 ἐξ Αἰγύπτου. 19. AEFX† (p. ὄρω.) Ἰωσήφ. AEX: κύρ.
 ὄμ. AFX: τὰ ὄσα μ. 21. A¹: νύκταν. 22. AX: ἐξέ-
 λειπεν. AEX* δὲ. AEFX: παντ. τ. λαῷ. — 3. A¹ (all.
 m.). A¹ (pr. m.). FX* (p. Φαρ.) τῷ λαῷ αὐτῶν. AEFX:
 περὶ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ. Πλαρ. (E: ὅτι πλαν.). AX*
 γὰρ. 4. A: ἐπιγνώσ.

16 וְכַל-בְּכוֹר בְּנֵי אֶפְרָיִם: וְהָיָה לְאוֹת
 עַל-יַדְּכֶם וְלְטוֹטְפֹת בֵּין עֵינֵיכֶם כִּי
 בְּתֹק יָד הוֹצִיאָנוּ יְהוָה מִמִּצְרַיִם:
 16 O D O D O

17 וַיְהִי כַשְׁלַח פְּרַעֲוֹ אֶת-הָעָם וְלֹא-
 נָהַם אֱלֹהִים גְּרָה אֶרֶץ פְּלִשְׁתִּים כִּי
 קָרוֹב הָיָא כִּי. אָמַר אֱלֹהִים פְּרָ-
 וְנָהַם הָעָם בְּרֹאֲתָם מִלְחָמָה וְשָׁבוּ
 מִצְרַיִמָּה: וַיִּשָּׁב אֱלֹהִים אֶת-הָעָם

18 הָרָה הַמַּדְבָּר וַיִּסְתַּף וַחֲמֻשִׁים עָלָיו
 19 בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם: וַיַּקְהֵ
 מֹשֶׁה אֶת-עַצְמוֹת יוֹסֵף עִמּוֹ כִּי
 הִשְׁפִּיעַ הַשְּׁפִיעַ אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
 לֵאמֹר פִּקְדוֹ וַפְּקֹד אֱלֹהִים אֶתְכֶם
 וְהִשְׁלִיתֶם אֶת-עַצְמוֹתַי מִזֶּה אֶתְכֶם:

20 וַיִּסְעוּ מִסִּפְּתַי וַיַּחֲנוּ בְּאֶתְרָם בַּקְּצָה
 21 הַמַּדְבָּר: וַיְהִי הַלֵּךְ לַפְּנֵיהֶם יוֹמָם
 בַּעֲמֹד עָנָן לְנַחֲתָם וְהָרָה וְלַיְלָה
 בַּעֲמֹד אֵשׁ לְהָאִיר לָהֶם לְלֶכֶת יוֹמָם
 22 וְלַיְלָה: לְאֻמִּישׁ עַמּוּד הָעָנָן יוֹמָם
 וְעַמּוּד הָאֵשׁ לַיְלָה לַפְּנֵי הָעָם: פ

XIV. וַיַּדְבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר:
 2 דַּבֵּר אֶל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְשָׁבוּ וַיַּחֲנוּ
 לַפְּנֵי פִי הַחַיֹּת בֵּין מִגְדָּל וּבֵין הַיָּם
 לַפְּנֵי בַעַל צְפֹן נִכְחוּ וַיַּחֲנוּ עַל-תְּהִיָּם:
 3 וְאָמַר פְּרַעֲוֹ לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל נִבְכִים
 הֵם בְּאֶרֶץ סִנְר עַל־יְהִים הַמַּדְבָּר:
 4 וַתִּנְקַחְתִּי אֶת-לִב־פְּרַעֲוֹ וַיַּחֲרַף אֶת־יְהִים
 וְאֶפְרָיִם בַּפְּרַעֲוִה וּבְכַבְדִּי הִרְלוּ וַיִּדְעוּ

20. Ils. Septante: « les enfants d'Israël ». —
 Étham. Septante: « Othom ».

21. Afin qu'il fût leur guide dans l'un et l'autre
 temps: cette phrase manque dans les Septante. Hé-
 breu: « afin qu'ils pussent marcher de jour et de
 nuit ».

22. Le peuple. Septante: « tout le peuple ».

16. Donc, Vulgate: *igitur*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *En ta main*. Hébreu et Septante: « sur ta main ». — *Suspendu*. Septante: « immobile ». — *Entre les yeux*. Septante: « devant les yeux ». — *Pour souvenir*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *Nous a retirés*. Septante: « l'a retiré ».

17. *Qui est voisine*. Hébreu et Septante: « parce qu'elle est voisine ». — *Pensant que peut-être...* Hébreu et Septante: « car Dieu dit: Peut-être... ». — *Contre lui*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

18. *Armés*. Septante: « à la cinquième génération ».

XIV. 2. *Phihahiroth*. Les Septante font de ce mot un nom commun: « le faubourg ».

3. *Pharaon va dire*. Les Septante ajoutent: « à son peuple ». — *Ils sont resserrés*. Hébreu et Septante: « ils sont égarés ».

4. *Les Égyptiens*. Septante: « tous les Égyptiens ».

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 2^o Passage de la mer Rouge (XIV-XV, 21).

primogénita filiôrum meôrum rédimô.¹⁶ Erit igitur quasi signum in manu tua, et quasi appénsum quid, ob recordatiónem, inter óculos tuos : eo quod in manu forti edúxit nos Dóminus de Ægypto.

¹⁷ Igitur cum emisisset Phárao pópulum, non eos duxit Deus per viam terræ Philisthiim quæ vicina est : réputans neforte pœnitétet eum, si vidisset advérsus se bella consurgere, et reverterétur in Ægyptum.

¹⁸ Sed circumdúxit per viam déserti, quæ est juxta mare Rubrum : et armáti ascendérunt filii Israel de terra Ægypti. ¹⁹ Tulit quoque Móyses ossa Joseph secum : eo quod adjuráset filios Israel, dicens : Visitábit vos Deus, efférte ossa mea hinc vobiscum. ²⁰ Profectique de Socoth castrametáti sunt in Étham, in extrémis finibus solitúdinis. ²¹ Dóminus autem præcedébat eos ad ostendéndam viam, per diem in columna nubis, et per noctem in columna ignis : ut dux esset itineris utrôque témpore. ²² Numquam defúit columna nubis per diem, neccolumna ignis per noctem, coram pópulo.

XIV. ¹ Locúsus est autem Dóminus ad Móysen, dicens : ² Lóquere filiis Israel : Revérsi castrameténtur e regione Phiháhiroth, quæ est inter Magdálum et mare contra Beélséphon : in conspécuejus castra ponétis super mare. ³ Dicturusque est Phárao super filiis Israel : Coarctáti sunt in terra, conclusit eos désertum.

⁴ Et indurábo cor ejus, ac persequétur vos : et glorificábor in Pharaóne, te in omni exercitu ejus : sciéntique

De itinere
consilium
divinum.

Ex. 16, 1;
17, 1.
1 Cor.
10, 13.

Ossa
Joseph.
Jos. 24, 32.
Gen. 50, 24.

Num. 33, 6.
Étham.

Ex. 14, 19 ;
40, 34-36.
Num. 9, 15-22 ;
14, 14.
2^o Ésd.
9, 12, 19.
Ps. 77, 14 ;
104, 39.
Sap. 18, 3 ;
10, 17.
1 Cor. 10, 1.

Phihahiroth.

Num. 33, 7.

Ex. 14, 8 ; 7, 3 ;
4, 21.
Sap. 19, 3.
1 Mac. 4, 9.

vre un sein, et je rachète tous les premiers-nés de mes fils. ¹⁶ Ce sera donc comme un signe en ta main, et comme quelque chose de suspendu entre tes yeux, pour souvenir ; parce que par une main puissante le Seigneur nous a retirés de l'Égypte ».

¹⁷ Or, quand le Pharaon eut laissé aller le peuple, Dieu ne les conduisit point par le chemin de la terre des Philistins qui est voisine, pensant que peut-être il se repentirait, s'il voyait des guerres s'élever contre lui, et qu'il retournerait en Égypte. ¹⁸ Mais il leur fit faire un détour par la voie du désert, qui est près de la mer Rouge : ainsi les enfants d'Israël monterent armés de la terre d'Égypte. ¹⁹ Moïse emporta aussi avec lui les os de Joseph, parce que Joseph avait adjuré les enfants d'Israël, disant : « Dieu vous visitera ; emportez d'ici mes os avec vous ». ²⁰ Partis donc de Socoth, ils campèrent à Étham, à l'extrémité du désert. ²¹ Or le Seigneur les précédait pour montrer la voie, le jour dans une colonne de nuée, et la nuit dans une colonne de feu, afin qu'il fût leur guide dans l'un et l'autre temps. ²² Jamais la colonne de nuée ne disparut devant le peuple durant le jour, ni la colonne de feu durant la nuit.

XIV. ¹ Or le Seigneur parla à Moïse, disant : ² « Dis aux enfants d'Israël qu'ils retournent, et qu'ils campent vis-à-vis de Phihahiroth, qui est entre Magdalum et la mer, contre Béelséphon : c'est en vue de ce lieu que vous poserez votre camp, près de la mer. ³ Car le Pharaon va dire des enfants d'Israël : Ils sont resserrés dans la terre, le désert les tient enfermés. ⁴ Et j'endurcirai son cœur et il les poursuivra ; et je serai glorifié dans le Pharaon et dans toute son armée ; et les Égyptiens

17. Par le chemin de la terre des Philistins. Ce chemin est de beaucoup le plus direct et le plus court pour se rendre en Palestine, mais pénétrer dans la Terre Promise par le pays des Philistins, c'eût été fuir les Égyptiens pour tomber dans les mains de leurs confédérés, dont la puissance militaire était d'ailleurs redoutable.

20. Socoth, nom civil de Phithom (voir la note sur Exode, 1, 11). Ici ce nom désigne la région autour de la ville, et non la ville même, car la foule des émigrants ne pouvait camper dans l'intérieur des murs. — Étham, lieu indéterminé, sur la route qui allait d'Égypte en Palestine en longeant la Méditerranée.

21. Une colonne de nuée. C'est la première fois qu'apparaît cette colonne de nuée et de feu, qui

devait toujours accompagner les Israélites, jusque dans les profondeurs du désert. Sur son caractère miraculeux, voir, plus loin, la note sur Ex., XIV, 19.

2^o Passage de la mer Rouge, XIV-XV, 21.

XIV, 2. Phihahiroth, peut-être l'Adjroud actuel. — Magdalum, forteresse près du golfe de Suez, dont le site précis est inconnu. — La mer Rouge, nommée XIII, 18. — Béelséphon, probablement la montagne de Djébel-Attaka, qui se dresse à l'ouest et au nord-ouest de la mer Rouge. Voir la carte, à la fin du volume.

3. Le désert les tient enfermés, par les montagnes dont nous venons de parler.

II. Exodus (XII, 37-XVIII). — 2° Per mare transitus (XIV-XV, 21).

'πάντες' οἱ Αἰγύπτιοι, ἔτι ἐγώ εἰμι κύριος· Καὶ ἐποίησαν οὕτως. ⁵ Καὶ ἀγγεγέλη τῷ βασιλεῖ τῶν Αἰγυπτίων, ὅτι πέφυγεν ὁ λαός· καὶ μετεστράφη ἡ καρδία Φαραῶ καὶ τῶν θεραπόντων αὐτοῦ ἐπὶ τὸν λαόν, καὶ εἶπαν· Τί τοῦτο ἐποίησαμεν, τοῦ ἔξαποστεῖλαι τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ, τοῦ μὴ δουλεύειν ἡμῖν; ⁶ Ἐξέψεν οὖν Φαραῶ τὰ ἄρματα αὐτοῦ, καὶ πάντα τὸν λαὸν αὐτοῦ συναπήγαγε μεθ' ἑαυτοῦ, ⁷ καὶ λαβὼν ἑξακόσιαι ἄρματα ἐκλεκτὰ καὶ πᾶσαν τὴν ἵππον τῶν Αἰγυπτίων καὶ τριστάτας ἐπὶ πάντων. ⁸ Καὶ ἐσκόλησεν κύριος τὴν καρδίαν Φαραῶ βασιλέως Αἰγύπτου, καὶ τῶν θεραπόντων αὐτοῦ, καὶ κατεδίωξεν ὀπίσω τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ. Οἱ δὲ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἐξεπορεύοντο ἐν χειρὶ ὑψηλῇ. ⁹ Καὶ κατεδίωξαν οἱ Αἰγύπτιοι ὀπίσω αὐτῶν, καὶ εὗροσαν αὐτοὺς παρεμβεβηκότας παρὰ τὴν θάλασσαν καὶ πᾶσα ἡ ἵππος καὶ τὰ ἄρματα Φαραῶ καὶ οἱ ἵππεῖς καὶ ἡ στρατιά αὐτοῦ ἄπεναντι τῆς ἐπαύλεως, ἕξεναντίας Βεελσεφαῖν. ¹⁰ Καὶ Φαραῶ προσῆγε, καὶ ἀναβλέψαντες οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ τοῖς ὀφθαλμοῖς ὄρωσι, καὶ οἱ Αἰγύπτιοι ἐστρατοπέδευσαν ὀπίσω αὐτῶν καὶ ἐφοβήθησαν σφόδρα. Ἀνεβόησαν δὲ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ πρὸς κύριον, ¹¹ καὶ εἶπαν πρὸς Μωϋσῆν· Παρὰ τὸ μὴ ὑπάρχειν μνημάτα ἐν γῆ Αἰγύπτῳ ἐξήγαγες ἡμᾶς θανατώσαι ἐν τῇ ἐρήμῳ; Τί τοῦτο ἐποίησας ἡμῖν ἕξαχθῶν ἐξ Αἰγύπτου; ¹² Οὐ τοῦτο ἦν τὸ ῥῆμα ὃ ἐλάλησαμεν πρὸς σὲ ἐν Αἰγύπτῳ, λέγοντες· Πάρος ἡμᾶς, ὅπως δουλεύσωμεν τοῖς Αἰγυπτίοις; Κρεῖσσον γὰρ ἡμᾶς δουλεύειν τοῖς Αἰγυπτίοις, ἢ ἀποθάνειν ἐν τῇ ἐρήμῳ ταύτῃ. ¹³ Εἶπε δὲ Μωϋσῆς πρὸς τὸν λαόν· Θαρσεῖτε, στήτε καὶ ὄρατε τὴν σωτηρίαν τὴν παρὰ τοῦ κυρίου, ἣν ποιήσει ἡμῖν σήμερον· ὃν τρόπον γὰρ ἐωράκατε τοὺς Αἰγυπτίους σήμερον, οὐ προσθήσεσθε ἔτι ἰδεῖν αὐτούς εἰς τὸν αἰῶνα χρόνον. ¹⁴ Κύριος πολέμησει περὶ ὑμῶν, καὶ ὑμεῖς σιγήσετε.

4. FX* (p. ἐγώ) εἰμι. 5. A¹ (pro τῷ β. τ. Αἰγ.) Φαραῶ, A⁺ (a. ὅτι) λέγοντες. AEX: εἶπον. AEFX: πεποιήκαμεν. 7. AEFX: ἔλαβεν. 8. A: καὶ τὴν καρδίαν τῶν θεραπόντων αὐτῶ (* A²EFX). A¹X: κατεδίωξαν. 9. AEFX: εὗρον. 10. AX: προσῆγγαγε. A⁺† (a. οἱ Αἰγ.) οὐδε (A²: ἴδε, FX: ἰδὲ). 11. A¹X: ἐξήγγ. θανατ. ἡμᾶς. AEX† (infra) ἡμᾶς. 13. AFX: στήκατε. A¹X: θεῖ.

ה מַצְרַיִם כִּי-אֲנִי יְהוָה וַיַּעֲשׂוּ-כֵן; וַיִּבְדְּ לְמַלְכָּהּ מִצְרַיִם כִּי בָרַח הָעָם וַיִּהְיֶה-לָּבָב פְּרָעָה וַיַּעֲבְדוּ אֶל-הָעֵם וַיֹּאמְרוּ מִה-זֹּאת עָשִׂינוּ כִּי-שָׁלַחנּוּ אֶת-יִשְׂרָאֵל מִצְבָּרְנוּ; וַיֹּאכֶזר אֶת-רַכְבּוֹ וְאֶת-עַמּוֹ לָקַח עִמּוֹ; וַיִּקַּח שָׁשׂ-מֵאוֹת רֶכֶב בַּחֹר וְכָל רַכְבּ מִצְרַיִם וְשָׁלַשׁם עַל-כָּלֹ; וַיַּחֲזֶק יְהוָה אֶת-לֵב פְּרָעָה מֶלֶךְ מִצְרַיִם וַיִּרְדּוּף אַחֲרָי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וּבְנֵי יִשְׂרָאֵל וּבְנֵי יִשְׂרָאֵל הִצְאִים בְּיַד רַמְהָ; וַיִּרְדּוּפוּ מִצְרַיִם אַחֲרֵיהֶם וַיִּשְׁיגוּ אֹתָם הַנְּיִם עַל-דֵּיהֶם כַּל-סוּל רַכְבּ פְּרָעָה וַפְּרָשׂוּ וַחִילוּ עַל-פִּי-הַתְּחִיבֹת לַפָּנֵי בַּעַל צַפּוֹן; וַפְּרָעָה הַקְּרִיב וַיִּשְׁאֹר בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל אֶת-עֵינֵיהֶם וַתִּפְּהַ מִצְרַיִם; נִסַּע אַחֲרֵיהֶם וַיִּירָאוּ מְאֹד וַיִּצְעֲקוּ בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל אֶל-יְהוָה; וַיֹּאמְרוּ אֶל-מֹשֶׁה הַמַּבְּרִי אֵין-קִבְרִים בְּמִצְרַיִם לְקַחְתָּנוּ לְמִיתָ בְּמִדְבָּר מִה-זֹּאת עָשִׂיתָ לָּנוּ לְהוֹצִיאָנוּ מִמִּצְרַיִם; הֲלֹא-זֶה הַדְּבַר אֲשֶׁר דִּבַּרְנוּ אֵלֶיךָ בְּמִצְרַיִם לֵאמֹר הַדָּל מִמֶּנּוּ וַנַּעֲבֹדָה אֶת-מִצְרַיִם כִּי טוֹב לָנוּ עַבְדָּ אֶת-מִצְרַיִם מִמֶּתְנוּ בְּמִדְבָּר; וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל-הָעָם אֶל-תִּירְאוּ הַתְּיַצְבּוּ הָרָאוּ אֶת-יְשׁוּעַת יְהוָה אֲשֶׁר-יַעֲשֶׂה לָכֶם הַיּוֹם כִּי אֲשֶׁר רְאִיתֶם אֶת-מִצְרַיִם הַיּוֹם לֹא תִסְפוּ לְרֹאתָם עוֹד עַד-עוֹלָם; יְהוָה יִלְחֶם לָכֶם וְאַתֶּם תִּתְּרָשׁוּן; פ

« et voici : les Égyptiens marchaient (Septante: car paient) derrière eux ».
 11. Qu'as-tu voulu faire? Hébreu et Septante: « qu nous as-tu fait? » — De la terre d'Égypte. Hébreu et Septante: « d'Égypte ».
 12. Retire-toi de nous, afin que nous servions. Hébreu et Septante: « laisse-nous servir ». — Il valait beaucoup mieux. Hébreu et Septante: « il nous val mieux ». — Dans le désert. Septante: « dans ce désert ».
 13. Les grandes œuvres. Hébreu et Septante: « salut ».

5. Qu'avons-nous voulu faire? Hébreu et Septante: « qu'avons-nous fait? »
 6. Donc, Vulgate: ergo, n'est pas dans l'hébreu. — Tout son peuple. Hébreu: « son peuple ».
 7. De chars. Septante: « de cavalerie ». — Et les chefs de toute l'armée. Hébreu et Septante: « et sur tous il y avait des chefs (schelischim) ».
 8. Le cœur du Pharaon... Les Septante ajoutent: « et de ses serviteurs ».
 9. Les chars du Pharaon. L'hébreu et les Septante ajoutent: « et ses cavaliers ».
 10. Virent les Egyptiens derrière eux. Hébreu:

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 2° Passage de la mer Rouge (XIV-XV, 21).

Ægypti quia ego sum Dóminus. Fecerúntque ita. ⁵ Et nuntiátum est regi Ægyptiórúmq; quod fugisset pópulus : immutatúmque est cor Pharaónis et servórum ejus super pópulo, et dixerunt : Quid volúimus fácere ut dimitterémus Israel, ne serviret nobis? ⁶ Junxit ergo currum, et omnem pópulum suum assúmpsit secum. ⁷ Tulítque sexcéntos currus eléctos, et quidquid in Ægypto cúrruum fuit : et duces totíus exércitus. ⁸ Induravítque Dóminus cor Pharaónis regis Ægypti, et persecútus est filios Israel : at illi egréssi erant in manu excélsa. ⁹ Cumque persequeréntur Ægyptií vestigia pracedéntium, repererunt eos in castris super mare : omnis equitátus et currus Pharaónis, et univérsus exércitus, erant in Phiháhiroth contra Beélsephon. ¹⁰ Cumque appropinquásset Phárao, levántes filii Israel óculos, vidérunt Ægyptios post se : et timuérunť valde : clamaverúntque ad Dóminum, ¹¹ et dixerunt ad Móysen : Fórsitan non erant sepúlchra in Ægypto, ideo tulísti nos ut morerémur in solitúdine : Quid hoc fácere volúísti, ut edúceres nos ex Ægypto? ¹² Nonne iste est sermo, quem loquebámur ad te in Ægypto, dicéntes : Recéde a nobis, ut serviámus Ægyptiis? multo enim mélius erat servíre eis, quam mori in solitúdine. ¹³ Et ait Móyses ad pópulum : Nolite timére : state, et vidéte magnália Dómini quæ factúrus est hódie : Ægyptios enim, quos nunc vidétis, nequáquam ultra vidébitis usque in sempitérnúm. ¹⁴ Dominus pugnábít pro vobis et vos tacébitis.

Pharaónis
cor
mutatur.

Ex. 13, 31.

Currus
parat.

Ex. 14, 4.

Ex. 14, 31 ;
13, 9 ; 6, 1.
Deut. 6, 21.
Hebræos
insequitur

Ex. 15, 9.

Jos. 24, 7.

Ex. 16, 2-3 ;
17, 3.
Ps. 105, 7.Queruntur
Hebræi.Ex. 5, 21 ;
6, 9.1 Mac. 4, 8-9.
2 Par. 20,
15.
Ps. 77, 53.
Responsio
Moyisia.

Ex. 14, 25.

Is. 30, 15.

sauront que je suis le Seigneur ». Et *les enfants d'Israël* firent ainsi. ⁵ Cependant on annonça au roi des Égyptiens que le peuple s'était enfui, et le cœur du Pharaon et de ses serviteurs fut changé à l'égard du peuple; et ils dirent : « Qu'avons-nous voulu faire en laissant aller Israël, pour qu'il ne nous servit plus? » ⁶ Il attela donc son char, et prit tout son peuple avec lui. ⁷ Il emmena aussi, outre six cents chars d'élite, tout ce qu'il y eut de chars dans l'Égypte, et les chefs de toute l'armée. ⁸ Et le Seigneur endurcit le cœur du Pharaon, roi d'Égypte, et il poursuivit les enfants d'Israël; mais eux étaient sortis par une main élevée. ⁹ Et comme les Égyptiens suivaient leurs traces de près, ils les trouvèrent dans leur camp près de la mer : toute la cavalerie et les chars du Pharaon et l'armée entière étaient à Phihahiroth, vis-à-vis de Béel-séphon. ¹⁰ Et quand le Pharaon se fut approché, les enfants d'Israël, levant les yeux, virent les Égyptiens derrière eux, et ils furent saisis d'une grande crainte, et ils crièrent au Seigneur, ¹¹ et ils dirent à Moïse : « Peut-être qu'il n'y avait pas de sépultures en Égypte; c'est pour cela que tu nous a amenés, afin que nous mourions dans le désert : qu'as-tu voulu faire en nous retirant de la terre d'Égypte? ¹² N'est-ce pas là le langage que nous te tenions en Égypte, disant : Retire-toi de nous, afin que nous servions les Égyptiens? car il valait beaucoup mieux les servir que mourir dans le désert ». ¹³ Or Moïse répondit au peuple : « Ne craignez point, demeurez fermes, et voyez les grandes œuvres que le Seigneur va faire aujourd'hui : car les Égyptiens que vous voyez en ce moment, vous ne les verrez plus jamais. ¹⁴ Le Seigneur combattra pour vous, et vous serez dans le silence ».

5. *Que le peuple s'était enfui* : au lieu d'aller vers le nord, offrir dans la solitude un sacrifice, comme le Pharaon le leur avait permis, ils avaient pris la route du sud, montrant bien ainsi qu'ils voulaient se soustraire définitivement à sa tyrannie, en s'enfuyant dans les montagnes inaccessibles de la péninsule du Sinaï.

7. *Six cents chars*. Les monuments ne nous montrent aucun cavalier proprement dit dans l'armée égyptienne, mais ils nous font voir de nombreux soldats combattant sur des chars, et jamais en aussi grand nombre que dans la famille de Ménéphthah.



Char de guerre égyptien (†. 7). (D'après Maspero).

15 *Είπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Τί βοᾷς πρὸς με; λάλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἀναξευξάτωσαν.* 16 *Καὶ σὺ ἔπαρον τῇ ῥάβδῳ σου καὶ ἔκτεινον τὴν χεῖρά σου ἐπὶ τὴν θάλασσαν καὶ ῥήξον αὐτήν, καὶ εἰσελεύσονται οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ εἰς μέσον τῆς θαλάσσης κατὰ τὸ ξηρόν.* 17 *Καὶ ἰδοὺ ἐγὼ σκληρυνῶ τὴν καρδίαν Φαραὼ καὶ τῶν Αἰγυπτίων πάντων, καὶ εἰσελεύσονται ὀπίσω αὐτῶν, καὶ ἐνδοξασθήσονται ἐν Φαραὼ καὶ ἐν πάσῃ τῇ στρατιᾷ αὐτοῦ καὶ ἐν τοῖς ἄρμασι καὶ ἐν τοῖς ἵπποις αὐτοῦ.* 18 *Καὶ γνώσονται πάντες οἱ Αἰγύπτιοι, ὅτι ἐγὼ εἰμι κύριος, ἐνδοξαζομένον μου ἐν Φαραὼ καὶ ἐν τοῖς ἄρμασι καὶ ἵπποις αὐτοῦ.* 19 *Ἐξῆρε δὲ ὁ ἄγγελος τοῦ θεοῦ ὁ προπορευόμενος τῆς παρεμβολῆς τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, καὶ ἐπορεύθη ἐκ τῶν ὀπισθεν·* ἔξῆρε δὲ καὶ ὁ σῦλος τῆς νεφέλης ἀπὸ προσώπου αὐτῶν, καὶ ἔσθη ἐκ τῶν ὀπίσω αὐτῶν, 20 *καὶ εἰσῆλθεν ἀπὸ μέσον τῆς παρεμβολῆς τῶν Αἰγυπτίων καὶ ἀπὸ μέσον τῆς παρεμβολῆς Ἰσραὴλ· καὶ ἔσθη καὶ ἐγένετο σκότος καὶ γνόφος, καὶ διήλθεν ἡ νύξ· καὶ οὐ συνέμειξαν ἀλλήλοις ὄλην τὴν νύκτα.* 21 *Ἐξέτεινε δὲ Μωϋσῆς τὴν χεῖρα ἐπὶ τὴν θάλασσαν, καὶ ὑπήγαγε κύριος τὴν θάλασσαν ἐν ἀνέμῳ νότῳ βιαίῳ ὄλην τὴν νύκτα, καὶ ἐποίησε τὴν θάλασσαν ξηράν, καὶ ἐσχίσθη τὸ ὕδωρ.* 22 *Καὶ εἰσῆλθον οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ εἰς μέσον τῆς θαλάσσης κατὰ τὸ ξηρόν, καὶ τὸ ὕδωρ αὐτῆς τεῖχος ἐκ δεξιῶν καὶ τεῖχος! ἔξευνύμωεν.* 23 *Καὶ κατεδίωξαν οἱ Αἰγύπτιοι καὶ εἰσῆλθον ὀπίσω αὐτῶν ἀπὸ πᾶς ἵππος Φαραὼ καὶ τὰ ἄρματα καὶ οἱ ἀναβάται εἰς μέσον τῆς θαλάσσης.* 24 *Ἐγενήθη δὲ ἐν τῇ φυλακῇ τῇ ἑσθινῇ, καὶ ἐπέβλεψε κύριος ἐπὶ τὴν παρεμβολὴν τῶν Αἰγυπτίων ἐν σῦλῳ πυρός καὶ νεφέλης, καὶ συνετάραξε τὴν παρεμβολὴν τῶν Αἰγυπτίων, 25 καὶ συνεδίησε τοὺς ἄξονας τῶν ἀρμάτων αὐτῶν, καὶ ἤγαγεν αὐτοὺς μετὰ*

15 *וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה מַה-תִּבְרָא אֵלַי דַּבַּר אֶל-בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל וְיִסְעוּ 16 אֶת-יְדֵיהֶם עַל-הַיָּם וּבִקְעוּהוּ וַיִּבְאֵי בְנֵי-יִשְׂרָאֵל בְּתוֹךְ הַיָּם בַּיַּבְשָׁה׃ 17 וַאֲנִי הִנְנִי מַחֲזִיק אֶת-לֵב מִצְרַיִם וַיִּבְאֵי אַחֲרֵיהֶם וְאִפְכַדְהָ בַּפָּרֶעַה 18 וּבְכַל-חַיֵּיהֶם בְּרֶכְפוֹ וּבַפָּרִשָׁיו׃ וַיִּדְעוּ מִצְרַיִם כִּי-אֲנִי יְהוָה בְּהַפְכֵדִי בַּפָּרֶעַה 19 בְּרֶכְפוֹ וּבַפָּרִשָׁיו׃ וַיִּסַּע מִלְּפָנֶיךָ הַיָּם הַאֲלֵהֶם הַתְּלִיחַ לִפְנֵי מַחְנֵה יִשְׂרָאֵל וַיִּלְךְ מֵאַחֲרֵיהֶם וַיִּסַּע עִמּוֹד הָעַנָּן מִפְּנֵיהֶם וַיַּעֲמֵד מֵאַחֲרֵיהֶם׃ וַיִּבֹא בְּיוֹן מַחְנֵה מִצְרַיִם וּבְיוֹן מַחְנֵה יִשְׂרָאֵל וַיִּהְיֶה הָעַנָּן וְהַיָּשׁוּף וַיִּאָּר אֶת-הַלַּיְלָה וְלֹא-קָרַב יְהוָה אֶל-יְהוָה 21 כָּל-הַיְלָלוֹת׃ וַיֵּשׂ מִשָּׁה אֶת-יְהוָה עַל-הַיָּם וַיִּלְךְ יְהוָה אֶת-הַיָּם בְּרוּחַ קָדִים עֲזָה כָּל-הַלַּיְלָה וַיִּשֶׁם אֶת-הַיָּם לַחֲרֹבָה וּבִקְעוּ הַמַּיִם׃ וַיִּבְאֵי בְנֵי-יִשְׂרָאֵל בְּתוֹךְ הַיָּם בַּיַּבְשָׁה 22 וְהַמַּיִם לָהֶם חוֹמָה מִיַּמִּינֵם 23 וּמִשְׁמָאלָם׃ וַיַּרְדְּפוּ מִצְרַיִם וַיִּבְאֵי אַחֲרֵיהֶם כָּל-סוּס פָּרֶעַה רֶכְפוֹ 24 וּפָרִשָׁיו אֶל-תּוֹךְ הַיָּם׃ וַיִּהְיֶה פֶּאֶשׁ מֵמַרְתַּת הַפָּקֶר וַיִּשְׁקַף יְהוָה אֶל-מַחְנֵה מִצְרַיִם בְּעַמּוֹד אֵשׁ וְעַנָּן וַיִּהְיֶם אֵת כָּה מַחְנֵה מִצְרַיִם׃ וַיִּסַּר אֵת אַפְּן מִרַבְּכָתוֹ וַיִּנְהַגְהוּ בַּבְּבַדָּת וַיִּאָּמֶר*

16. AEFX: τὴν ῥάβδον. 20. A²EX* (p. Ἰσρ.) καὶ ἔσθη. 21. AFX: διεσχίσθη. 22. AFX: αὐτοῖς. 23. AEFX: Κατεθ. δὲ οἱ. AEFX: πῶσα ἢ ἵππος. 24. AEX: εἰς τ. π. 25. AX: ἦγεν.

15. *Vers moi, n'est pas dans l'hébreu.*

17. *Le cœur des Égyptiens.* Septante : « le cœur du Pharaon et de tous les Égyptiens ». — *Afin qu'ils vous poursuivent.* Hébreu et Septante : « et ils les y poursuivront ».

18. *Les Égyptiens.* Septante : « tous les Égyptiens ».

19. *D'Israël.* Septante : « des enfants d'Israël ». — *Ainsi que lui,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

20. *Se tint.* Septante : « pénétra et se tint ». Septante : « et il y eut des ténèbres et de l'ombre, et la nuit vint ».

22. *Car,* Vulgate : *enim,* n'est ni dans l'hébreu ni

dans les Septante. — *Un mur à leur droite et à leur gauche.* Septante : « un mur à leur droite et un mur à leur gauche ».

23. *Ses chars et ses cavaliers.* Septante : « les chars et ceux qui [les] montaient ».

24. *Déjà,* Vulgate : *jam,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *A travers la colonne de feu.* Hébreu : « dans la colonne de feu ». — *Tua toute leur armée.* Hébreu et Septante : « bouleversera le camp des Égyptiens ».

25. *Renversa.* Septante : « lia ». — *Ils furent entraînés au profond de l'abîme.* Hébreu : « et (Dieu) fit qu'on les conduisit (les chars) avec difficulté »; Septante : « et il les poussa avec violence ». — *Donc,*

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 2° Passage de la mer Rouge (XIV-XV, 21).

⁴⁵ Dixitque Dóminus ad Móysen : Quid clamas ad me? Lóquere filiis Israel ut proficiscántur. ⁴⁶ Tu autem eleva virgam tuam, et exténde manum tuam super mare, et dívide illud : ut gradiántur filii Israel in médio mari per siccum. ⁴⁷ Ego autem indurábo cor Ægyptiórum ut persequántur vos : et glorificábor in Pharaóne, et in omni exercitu ejus, et in curribus et in equitibus illius. ⁴⁸ Et scient Ægyptii quia ego sum Dóminus, cum glorificátus fuero in Pharaóne, et in curribus atque in equitibus ejus. ⁴⁹ Tollénsque se ángelus Dei, qui præcedébat castra Israel, ábiit post eos : et cum eo páriter columna nubes, prióra dimittens post tergum ²⁰ stetit, inter castra Ægyptiórum et castra Israel, et erat nubes tenebrósa, et illuminans noctem, ita ut ad se invicem toto noctis témpore accédere non valérent. ²¹ Cumque extendisset Móyses manum super mare, ábstulit illud Dóminus flante vento veheménti et urénte tota nocte, et vertit in siccum : divisaque est aqua. ²² Et ingressi sunt filii Israel per médium sicci maris : erat enim aqua quasi murus a dextra eórum et læva. ²³ Persequentésque Ægyptii ingressi sunt post eos, et omnis equitátus Pharaónis, currus ejus et équites, per médium maris. ²⁴ Jamque advénerat vigilia matutína, et ecce respiciens Dóminus super castra Ægyptiórum per columnam ignis et nubes, interfécit exercitum eórum : ²⁵ et subvértit rotas curruum, ferebanturque

Intervent Dominus.
Num. 11, 12.

Ex. 7, 9; 4, 2-1.
Is. 10, 26.

Ex. 14, 4; 7, 3;
4, 21.

Ps. 105, 8.
Ex. 28, 32.

Ex. 7, 5.

Ex. 13, 21 ;
23, 20.
Ps. 68, 8.
1 Cor.
10, 4, 9.
Columna movetur.

Jos. 24, 7.

Hebraei mare ingrediuntur.

Ex. 15, 8.
Ps. 105, 9 ;
77.
13 ; 113, 3.
Jos. 4, 23-24.
Is. 11, 15.
Sap. 19, 7.
Heb. 11, 29.
1 Cor. 10, 1.

Item et Ægyptii.

1 Reg.
11, 11.
Jud. 7, 19.

Ex. 15, 19.
Ps. 76, 17-20.
Sap. 18, 5 ;
10, 18-19.
Heb. 11, 29.

⁴⁵ Le Seigneur dit ensuite à Moïse : « Pourquoi cries-tu vers moi? Dis aux enfants d'Israël qu'ils partent. ⁴⁶ Mais toi, élève ta verge et étends ta main sur la mer, et divise-la, afin que les enfants d'Israël marchent au milieu de la mer à sec. ⁴⁷ Pour moi, j'endurcirai le cœur des Égyptiens, afin qu'ils vous poursuivent, et je serai glorifié dans le Pharaon et dans toute son armée, et en ses chars et en ses cavaliers. ⁴⁸ Et les Égyptiens sauront que moi, je suis le Seigneur, quand j'aurai été glorifié dans le Pharaon, et dans ses chars et dans ses cavaliers. » ⁴⁹ Alors l'ange de Dieu qui précédait le camp d'Israël, se leva et alla derrière eux; et ainsi que lui, la colonne de nuée, passant de devant en arrière, ²⁰ se tint entre le camp des Égyptiens et le camp d'Israël; or la nuée était ténébreuse, et elle éclairait la nuit; en sorte que durant tout le temps de la nuit, ils ne pouvaient s'approcher l'un de l'autre. ²¹ Lors donc que Moïse eut étendu la main sur la mer, le Seigneur la fit retirer, un vent impétueux et brûlant ayant soufflé toute la nuit, et il la mit à sec, et l'eau fut divisée. ²² Ainsi les enfants d'Israël entrèrent au milieu de la mer desséchée; car l'eau était comme un mur à leur droite et à leur gauche. ²³ Et les poursuivant, les Égyptiens entrèrent après eux au milieu de la mer, ainsi que toute la cavalerie du Pharaon, ses chars et ses cavaliers. ²⁴ Et déjà était venue la veille du matin, et voilà que le Seigneur, jetant un regard sur le camp des Égyptiens à travers la colonne de feu et de nuée, tua toute leur armée, ²⁵ et renversa les roues des chars, et ils furent entraînés

⁴⁹. *La colonne de nuée.* Les rationalistes ont recouru inutilement à diverses interprétations pour ôter à ce phénomène son caractère surnaturel. Les uns y ont vu un simple fanal; d'autres, la phosphorescence de la mer et un nuage en forme de colonne, fortement chargé d'électricité. Il suffit de lire le texte sacré pour voir combien sont puérides de pareilles interprétations. Cette colonne, qui se déplaçait au besoin, « passant de devant en arrière », était de feu pendant la nuit et de nuée pendant le jour (xiii, 21; xiv, 20); elle n'apparut pas pour la première fois sur les bords de la mer Rouge, mais à Étham (xiii, 20) d'où la phosphorescence de la mer ne pourrait être aperçue que par miracle. Il faut

convenir aussi qu'un nuage chargé d'électricité, accompagnant sans cesse, pendant quarante années, les Israélites, aurait bien quelque chose de miraculeux.

²¹. *Un vent brûlant.* On a essayé de se servir de cette circonstance pour nier le caractère miraculeux du passage de la mer Rouge. Mais si Dieu voulut se servir d'un agent naturel pour contribuer au prodige, le prodige n'en reste pas moins surnaturel : c'est ainsi que la peste et d'autres fléaux, naturels en eux-mêmes, avaient été surnaturellement employés par Dieu pour le châtement des Égyptiens.

²². *L'eau étendue comme un mur à leur droite et à leur gauche.* Ces mots suffisent à réfuter ceux qui

βίας. Καὶ εἶπαν οἱ Αἰγύπτιοι· Φύγωμεν ἀπὸ προσώπου Ἰσραὴλ· ὁ γὰρ κύριος πολεμεῖ περὶ αὐτῶν τοὺς Αἰγυπτίους. ²⁶ Ἐλτε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἐκτεινον τὴν χεῖρά σου ἐπὶ τὴν θάλασσαν, καὶ ἀποκαταστήτω τὸ ὕδωρ καὶ ἐπικαλυφάτω τοὺς Αἰγυπτίους, ἐπὶ τὰ ἄρματα καὶ τοὺς ἀναβάτας. ²⁷ Ἐξέτεινε δὲ Μωϋσῆς τὴν χεῖρα ἐπὶ τὴν θάλασσαν, καὶ ἀπεκατέστη τὸ ὕδωρ πρὸς ἡμέραν ἐπὶ γῶρας· οἱ δὲ Αἰγύπτιοι ἐφθγον ὑπὸ τὸ ὕδωρ, καὶ ἐξετίναξε κύριος τοὺς Αἰγυπτίους μέσον τῆς θαλάσσης. ²⁸ Καὶ ἐπαναστραφέν τὸ ὕδωρ ἐκάλυψε τὰ ἄρματα καὶ τοὺς ἀναβάτας καὶ πᾶσαν τὴν δύναμιν Φαραῶ, τοὺς εἰσπεπορευμένους ὀπίσω αὐτῶν εἰς τὴν θάλασσαν· καὶ οὐ κατελείφθη ἐξ αὐτῶν οὐδὲ εἰς. ²⁹ Οἱ δὲ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἐπορεύθησαν διὰ ξηρᾶς ἐν μέσῳ τῆς θαλάσσης· τὸ δὲ ὕδωρ αὐτοῖς· τεῖχος ἐκ δεξιῶν καὶ ἄριστερον ἐξ ἐναντίων. ³⁰ Καὶ ἐρήυσάτο κύριος τὸν Ἰσραὴλ ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ ἐκ χειρὸς τῶν Αἰγυπτίων, καὶ εἶπεν Ἰσραὴλ τοὺς Αἰγυπτίους τεθηγκότας παρὰ τὸ χεῖλος τῆς θαλάσσης. ³¹ Εἶδε δὲ Ἰσραὴλ τὴν χεῖρα τὴν μεγάλην, ἃ ἐποίησε κύριος τοῖς Αἰγυπτίοις· ἐφοβήθη δὲ ὁ λαὸς τὸν κύριον, καὶ ἐπίστευσαν τῷ θεῷ καὶ Μωϋσῇ τῷ θεράποντι αὐτοῦ.

XV. Τότε ἤσει Μωϋσῆς καὶ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ τὴν ὁδὸν ταύτην τῷ θεῷ, καὶ εἶπαν λέγοντες· Ἔσσωμεν τὸν κυρίῳ, ἐνδόξως γὰρ δεδόξυσται ἵππον καὶ ἀναβάτην ἐξήρπεν εἰς θάλασσαν. ² Βοηθὸς καὶ σκεπαστὴς ἐγένετό μοι εἰς σωτηρίαν· οὗτός μου θεὸς, καὶ δοξάσω αὐτόν· θεὸς τοῦ πατρὸς μου, καὶ ὑψώσω αὐτόν. ³ Κύριος συντριβὼν πολέμους· κύριος ὄνομα αὐτοῦ. ⁴ Ἄρματα Φαραῶ καὶ τὴν δύναμιν αὐτοῦ ἐξήρπεν εἰς θάλασσαν, ἐπιλείπεται ἀναβάτας τριστάτας κατεπόθησαν ἐν ἐρυθρῇ θα-

26. AEFX: καὶ ἐπὶ τῆς ἕν. 27. EX: ἀποκατέστη (FX: ἀπεκατεστάθη). A²EX† (p. Αἰγ.) εἰς. 28. AEX (a. θ.) * καὶ. 29. A¹ (vulgo): ἐμμέσῳ. 30. AX* τῶν... ἴδεν (EX: εἶδον υἱοὶ Ἰσρ.). 31. AFX: Καὶ ἴδεν Ἰσρ. AEX: καὶ ἐφοβ. — 1. F: ἦσαν. AX: ταύτ. τῷ κυρίῳ. FX* λέγοντες; (AEX: τῷ λέγειν). A. Ἄσω μὲν. 4. AEFX: κατεπότιονεν.

מצרִים אֲלוֹכָהּ מִפְּנֵי יִשְׂרָאֵל כִּי יִהְיֶה נֶלְחָם לָהֶם בְּמִצְרַיִם: פ
 26 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה נָטָה אֶת־יָדְךָ עַל־הַיָּם וַיָּשְׁבוּ הַיָּמִים עַל־מִצְרַיִם עַל־רֶכְבּוֹ וְעַל־פָּרָשָׁיו: וַיִּט מֹשֶׁה אֶת־יָדוֹ עַל־הַיָּם וַיָּשֶׁב הַיָּם לַפְּנֹת בֶּקָר לְאִיתָנוּ וּמִצְרַיִם נָסִים לְקִרְאָתוֹ וַיִּנְעַר יְהוָה אֶת־מִצְרַיִם בְּתוֹךְ הַיָּם: וַיָּשְׁבוּ הַיָּמִים וַיִּכְסֹּף אֶת־הַרְקָב וְאֶת־הַפָּרָשִׁים לְכָל הָיָל פִּרְעֹה הַבָּאִים אֲחֵרֵיהֶם בַּיָּם לֹא־נִשְׁאָר בָּהֶם עַד אַחַד: וּבְנֵי יִשְׂרָאֵל הִלְכּוּ בַּיַּבְשָׁה בְּתוֹךְ הַיָּם וְהַיָּם לָהֶם חֲמָה מִיַּמִּינָם ל וּמִשְׁמָאלָם: וַיִּוָּשַׁע יְהוָה בַּיּוֹם הַהוּא אֶת־יִשְׂרָאֵל מִיַּד מִצְרַיִם וַיִּרְא יִשְׂרָאֵל אֶת־מִצְרַיִם מֵת עַל־שַׁפְּתַת הַיָּם: וַיִּרְא יִשְׂרָאֵל אֶת־יְהוָה הַגּוֹדֵל אֲשֶׁר עָשָׂה יְהוָה בְּמִצְרַיִם וַיִּירָאוּ הָעַם אֶת־יְהוָה וַיֹּאמְרוּ בִּיהוָה וּבַמֹּשֶׁה עֲבָדוֹ: פ
 27 אַי וַיִּשְׁרַם־מֹשֶׁה וּבְנֵי יִשְׂרָאֵל אֶת־הַיָּרֵךְ הַזֶּה וְהַזֶּה לִּיהוָה וַיֹּאמְרוּ לְאֹמֶר אֲשִׁירָה לַיהוָה כִּי־נָאֵה גָּאֵה כֹּחַ וְרֶכְבּוֹ רָמָה בַּיָּם: עָזִי וְזַמְרֹתַי יְהִי וַיְהִי־לִי לִישׁוּעָה זֶה אֱלֹהֵי וְאַנְהוּהוּ
 28 יְהוָה אִישׁ מִלְחָמָה יְהוָה שְׁמוֹ: 4 מִרְכַּבַּת פִּרְעֹה וְהִילְכוּ יָרֵה בַּיָּם וּמִבְּתָר שְׁלָשׁוֹ טַבָּעוֹ בְּכֶסֶף־סוּף:

v. 28. בראש עמוד סימן ביה שמו

Vulgate: ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *Contre nous.* Hébreu et Septante: « contre les Égyptiens ».

26. *Afin que les eaux retournent.* Hébreu: « et les eaux retourneront ». — *Vers les Égyptiens.* Septante: « et qu'elle (l'eau) recouvre les Égyptiens ».

27. *Elle retourna en son premier lieu.* Hébreu: « elle revint avec impétuosité ». — *Les eaux vivrent à la rencontre des Égyptiens qui s'enfuyaient.* Hébreu et Septante: « les Égyptiens s'enfuirent à l'approche de l'eau ».

28. *Les cavaliers de toute l'armée.* Hébreu et Septante: « les cavaliers et toute l'armée ».

29. *Un mur...* Voir plus haut, y. 22.

XV. 1. *Chantons.* Hébreu: « je chanterai ».

2. *C'est le Seigneur,* manque dans les Septante.

3. *Comme, Vulgate: quasi,* n'est ni dans l'hébreu, ni dans les Septante. — *Un combattant.* Septante: *conterens bella,* « broyant les armées ».

4. *Ses princes.* Hébreu et Septante: « ses chefs ».

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 2^e Passage de la mer Rouge (XIV-XV, 21).

in profundum. Dixérunt ergo Ægypti-
tii : Fugiámus Israël : Dóminus
enim pugnat pro eis contra nos. ²⁶
Et ait Dóminus ad Móysen : Étende
manum tuam super mare, ut rever-
tántur aquæ ad Ægyptios super cur-
rus et équites eorum. ²⁷ Cumque ex-
tendisset Móyses manum contra
mare, reversum est primo dilúculo
ad priórem locum : fugientibusque
Ægyptiis occurrerunt aquæ, et in-
vólvit eos Dóminus in médiis flúcti-
bus. ²⁸ Reversæque sunt aquæ, et
operuerunt currus et équites cuncti
exercitus Pharaónis, qui sequentes
ingressi fúerant mare : nec unus
quidem superfuit ex eis. ²⁹ Filii autem
Israel perexérunt per médium sicci
maris, et aquæ eis erant quasi pro
muro a dextris et a sinistris : ³⁰ libe-
ravítque Dóminus in die illa Israel
de manu Ægyptiórum. Et vidérunt
Ægyptios mórtuos super littus ma-
ris, ³¹ et manum magnam quam exer-
cúerat Dóminus contra eos : timuit-
que pópulus Dóminum, et credidérunt
Dómino, et Móysi servo ejus.

Ex. 14, 14;
23, 22.
Deut. 1, 30.
Jos.
10, 14.

Mare
Ægyptios
obruit.

Ex. 15, 10,
19.

Ex. 10, 19;
8, 27.
Sap. 18, 5.

Ex. 14, 22.

Sap.
10, 15, 20.
1 Cor. 10, 2.

Apoc. 15, 3.

au profond de la mer. Les Égyptiens
dirent donc : « Fuyons Israël, car le Sei-
gneur combat pour eux contre nous ».
²⁶ Et le Seigneur dit à Moïse : « Étends
ta main sur la mer afin que les eaux
retournent vers les Égyptiens, sur leurs
chars et leurs cavaliers. » ²⁷ Et lors-
que Moïse eut étendu sa main contre la
mer, elle retourna au premier point du
jour, en son premier lieu; et les eaux
vinrent à la rencontre des Égyptiens
qui s'enfuyaient, et le Seigneur les en-
veloppa au milieu des flots. ²⁸ Ainsi les
eaux retournèrent et couvrirent les
chars et les cavaliers de toute l'armée
du Pharaon, qui, poursuivant Israël,
étaient entrés dans la mer : et il ne
resta pas même un seul d'entre eux. ²⁹
Mais les enfants d'Israël poursuivirent
leur chemin au milieu de la mer dessé-
chée, et les eaux étaient pour eux
comme un mur à droite et à gauche : ³⁰
et le Seigneur délivra en ce jour-là
Israël de la main des Égyptiens. ³¹ Et
ils virent les Égyptiens morts sur le
rivage de la mer, et la main puissante
qu'avait étendue le Seigneur contre
eux; et le peuple craignit le Seigneur,
et ils crurent au Seigneur et à Moïse
son serviteur.

XV. ¹ Alors Moïse et les enfants d'Is-
raël chantèrent ce cantique au Seigneur,
et dirent :

« Chantons le Seigneur, car il s'est glorieu-
[sément signalé;
il a précipité dans la mer le cheval et ce-
[lui qui le montait.

² Ma force et ma louange, c'est le Seigneur;
car il est devenu mon salut.

C'est mon Dieu, et je le glorifierai :
le Dieu de mon père, et je l'exalterai.

³ Le Seigneur est comme un combattant,
le Tout-puissant est son nom,

⁴ Il a lancé les chars du Pharaon et son ar-
[mée dans la mer,
et ses princes d'élite ont été submergés
[dans la mer Rouge.

XV. ¹ Tunc cécinit Móyses et filii
Israel carmen hoc Dómino, et dixérunt :

Cantémus Dómino : glorióse enim ma-
[gnificátus est,
equum et ascensórem dejécit in mare.

Carmen
Moysis.

² Fortitúdo mea, et laus mea Dóminus,
et factus est mihi in salutem :
iste Deus meus, et glorificábo eum :
Deus patris mei, et exaltábo eum.

Ps. 17, 3 ;
117, 14.
Is. 12, 2.
Jud. 5, 3.

³ Dóminus quasi vir pugnátor,
omnipotens nomen ejus.

Ps. 45, 10.
Judith, 16, 3.
Ex. 3, 15 ;
6, 3.
Os. 12, 6.

⁴ Currus Pharaónis et exercítum ejus
[projécit in mare :
eléciti principes ejus submersi sunt in
[mari Rubro.

Ex. 14, 7.

veulent que les Hébreux aient passé à gué la mer Rouge : quand on passe à gué une rivière ou un bras de mer, les eaux ne s'élèvent pas tout autour « comme un mur ». D'ailleurs, comment un gué, forcément étroit, aurait-il pu être traversé en quelques heures par une multitude de deux millions de personnes? (Exode, XII, 37). Pour qu'une traversée de cinq à six kilomètres fût accomplie en trois ou quatre heures par une foule si nombreuse, accompagnée de troupeaux, il fallait, non pas un gué, mais un isthme large d'environ un kilomètre, et ce fut cet isthme que Dieu traça, sur le sol même de la mer

Rouge, aux enfants d'Israël.

XV. 1. *Chantèrent ce cantique.* L'auteur de l'Exode, qui glisse rapidement sur d'autres faits importants, comme le voyage des Hébreux depuis Ramsès jusqu'à la mer, s'étend au contraire très longuement sur le passage de la mer Rouge : son but est en effet de mettre surtout en évidence ce qui peut contribuer à soutenir le courage des Hébreux au milieu des épreuves du désert. Plus d'une fois, le peuple avait déjà exprimé sa crainte de n'être pas assez fort contre les habitants de la Terre Promise. C'est

λάσση, ⁵ πότρω ἐκάλυπεν αὐτούς, κατέδυσαν εἰς βυθὸν ὡσεὶ λίθος. ⁶ Ἡ δεξιὰ σου, κύριε, δεδόξασται ἐν ἰσχύϊ· ἡ δεξιὰ σου χεῖρ, κύριε, ἔθραυσεν ἐχθρούς. ⁷ Καὶ τῷ πλήθει τῆς δόξης σου συνέτριψας τοὺς ὑπεναντίους· ἀπίστευλας τὴν ὀργὴν σου, κατέφραγεν αὐτοὺς ὡς καλάμην. ⁸ Καὶ διὰ πνεύματος τοῦ θυμοῦ σου διέστη τὸ ὕδωρ, ἐπάγη ὡσεὶ τεῖχος τὰ ὕδατα, ἐπάγη τὰ κύματα ἐν μέσῳ τῆς θαλάσσης. ⁹ Ἐίπεν ὁ ἐχθρός· Διώξας καταλήψομαι, μεριῶ σκῦλα, ἐμπλήσω ψυχὴν μου, ἀνελῶ τῇ μαχαίρῃ μου, κρυιεύσει ἡ χεῖρ μου. ¹⁰ Ἀπίστευλας τὸ πνεῦμά σου, ἐκάλυπεν αὐτοὺς θάλασσα, ἔδυσαν ὡσεὶ μόλιβος ἐν ὕδατι σφοδρῶ. ¹¹ Τίς ὁμοίός σοι ἐν θεοῖς, κύριε; τίς ὁμοίός σοι, δεδοξασμένος ἐν ἁγίοις, θανατασὸς ἐν δόξαις, ποιῶν τέρατα; ¹² Ἐξέτεινας τὴν δεξιάν σου κατέπιεν αὐτοὺς γῆ. ¹³ Ὁδήγησας τῇ δικαιοσύνῃ σου τὸν λαόν σου τοῦτοι, ὃν ἐλυτρώσω, παρεκάλεσας τῇ ἰσχύϊ σου εἰς καταλύμα ἁγίον σου. ¹⁴ Ἦκουσαν ἔθνη, καὶ ὠργίσθησαν· ὠδίνες ἔλαβον κατοικοῦντας Φυλιστιεῖμ. ¹⁵ Τότε ἔσπευσαν ἠγεμόνες Ἐδὼμ καὶ ἄρχοντες Μωαβιτῶν· ἔλαβεν αὐτοὺς τρόμος, ἐτάκhsαν πάντες οἱ κατοικοῦντες Χαναάν. ¹⁶ Ἐπιπέσοι ἐπ' αὐτοὺς τρόμος καὶ φόβος. μεγέθει βραχίονός σου ἀπολιθωθήτωσαν, ἕως παρ-

7. AFX: καὶ κατέφ. 8. EFX* (alt.) καὶ. 9. E: τὴν ψ. EFX: μαχαίρα. 10. AX† (a. ἐκάλ.) καὶ (A² inter uncus). EFX: μόλιβδος. 11. FX: θανατασὸς, ἐνδόξως. 12. AX: καὶ κατέπ... ἡ γῆ. 13. A² (bis) † (a. τῆ δ. et τῆ ἰσχ.) ἐν. 14. A (pro ὠργ.) ἐφοβήθησαν. 16. AEFX: φόβος καὶ τρόμος; infra (p. ἕως) ἄν.

5. *Les abîmes les ont couverts.* Septante : « il (Dieu) les a couverts de la mer ».

8. *Les eaux se sont amoncelées.* Septante : « l'eau s'est divisée ». — *S'est arrêtée.* Hébreu : « s'est dressée (Septante : s'est durcie) comme un mur ». — *Les abîmes se sont amoncelés.* Hébreu et Septante : « les ondes se sont durcies ».

9. *Je tirerai mon glaive.* Septante : « je frapperai de mon glaive ». — *Ma main les détruira.* Septante : « ma main dominera ».

10. *Votre vent.* Hébreu et Septante : « votre haleine ». La Vulgate : *spiritus tuus*, peut également se traduire ainsi.

11. *Parmi les forts.* Septante : « parmi les dieux ». — *Terrible et digne de louanges.* Hébreu, littérale-

ה תהומות יכסומו
 ירדו במצולת פמו-אבן
 6 ומינתה יהוה נאדרת בפתח
 ומינתה יהוה תרעץ אויב
 7 וברב אונתה תהרס קמיה
 תשלה תרנה יאכלמו פקש
 8 וברוח אפה נערמו-מים
 נצבו כמו-נד נזלים
 קפאו תהמת בלב-ים
 9 אמר אויב ארתת אשיג
 אחלק שכלל תמלאמו נפשי
 אריק חרפי תורישמו ידי
 י נשפת ברוחה פסמו ים
 צללו פעו-פרת פמים אדירים
 11 מי-כמכה באלט יהוה
 מי פמכה נאדר בקדת
 נורא תהלת עשה-פלא
 12 נטית ומינתה תבלעמו ארץ
 13 נהית בחסדה עסנו גאלת
 נחלת בניה אל-ננה קדשה
 14 שמעי עמים ירצון
 תיל אהו ושבי פלשת
 כ אז נבהלו אלפי אדום
 אילי מואב יאחזמו רעד
 נמגו כל ושבי כנען
 16 תפל עליהם אימתה ופתח
 בגל זרועה ידמו פאבן

ment : « terrible en louanges », bien difficile à louer dignement; Septante : « admirable en gloires ».

13. *Dans votre miséricorde.* Septante : « dans votre justice ». — *Vous l'avez porté.* Hébreu : « vous le dirigez »; Septante : « vous l'avez appelé ».

14. *Les peuples sont montés.* Hébreu et Septante : « les peuples l'ont appris ». — *Et ont été irrités.* Hébreu : « et tremblent ». — *Les douleurs.* Hébreu : « la terreur ».

15. *Alors, Vulgate : tunc, n'est pas dans l'hébreu.* — *Les forts de Moab.* Dans les Septante, ces mots : se rapportent au membre de phrase précédent : « Alors les princes d'Édom et les chefs des Moabites se sont hâtés : un tremblement les a saisis ».

16. *Qu'ils deviennent immobiles.* Hébreu : « ils

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 2^e Passage de la mer Rouge (XIV-XV, 21).

- 5 Abÿssi operuerunt eos,
descendérunt in profundum quasi la-
[pis.
Ex. 15, 10.
Ps. 105, 11.
2 Esd. 9, 11.
- 6 Déxtera tua, Dómine, magnificáta est
[in fortitúdine :
délixtera tua, Dómine, percússit inimí-
[cum.
Ps.
117, 16.
- 7 Et in multítudine glórie tue
deposuisti adversários tuos :
misísti iram tuam,
quæ devorávit eos sicut stipulam.
Is. 47, 14.
- 8 Et in spirítu furóris tui congregáta
[sunt aquæ :
stetit unda fluens.
congregáta sunt abÿssi in médió mari.
Ex.
14, 23, 29.
- 9 Dixit inimícus : Pérsequar et compre-
[héndam,
divídám spólia,
implébitur ánima mea :
evaginábó gládium meum, interficiet
[eos manus mea.
Hostium
jactantía
- 10 Flavít spirítus tuus.
et operúit eos mare :
submérsi sunt quasi plumbum
in aquis veheméntibus.
Ex. 15, 11.
Jer. 19, 6.
- 11 Quis similis tui in fórtibus, Dómine ?
quis similis tui, magníficus in sancti-
[táte,
terribilis atque laudábilis,
fáciens mirabília ?
- 12 Extendísti manum tuam,
et devorávit eos terra.
Is.
63, 11-14.
- 13 Dux fuísti in misericórdia tua
pópulo quem redemísti :
et portásti eum in fortitúdine tua,
ad habitáculum sanctum tuum.
- 14 Ascendérunt pópuli, et iráti sunt :
dolóres obtinuerunt habitatóres Philís-
[thíim.
Populo-
rum
gemor.
- 15 Tunc conturbáti sunt príncipes Edom.
robústos Moab obtinuit tremor :
obriguerunt omnes habitatóres Chá-
[naan.
Jos. 2, 10.
1 Reg. 6, 6.
Num. 22, 3.
- 16 Irruat super eos formído et pavor,
in magnítudine bráchii tui :
fiant inmóviles quasi lapis,
Jos. 2, 21.
Deut. 2, 25 ;
11, 25.
- 5 Les abîmes les ont couverts :
ils sont descendus au profond du gouffre
[comme une pierre.
- 6 Votre droite, Seigneur, s'est signalée dans
[sa force ;
votre droite, Seigneur, a frappé l'ennemi.
- 7 Et par la grandeur de votre gloire
vous avez renversé vos adversaires ;
vous avez envoyé votre colère
qui les a dévorés comme la paille.
- 8 Et au souffle de votre fureur les eaux se
[sont amoncelées :
l'onde qui coulait s'est arrêtée,
et les abîmes se sont amoncelés au milieu
[de la mer.
- 9 L'ennemi a dit : « Je poursuivrai, je saisi-
[rai,
je partagerai les dépouilles ;
mon âme sera remplie ;
je tirerai mon glaive, ma main les tuera. »
- 10 Votre vent a soufflé,
et la mer les a couverts ;
ils se sont enfoncés comme le plomb
dans des eaux impétueuses.
- 11 Qui est semblable à vous parmi les forts, ô
[Seigneur ?
qui est semblable à vous, magnifique en
[sainteté,
terrible et digne de louanges,
faisant des prodiges ?
- 12 Vous avez étendu votre main,
et la terre les a dévorés.
- 13 Dans votre miséricorde vous avez été un
[guide
pour le peuple que vous avez racheté ;
et vous l'avez porté dans votre force
jusqu'à votre demeure sainte.
- 14 Les peuples sont montés et ont été irrités,
les douleurs ont saisi les habitants de la
[Palestine.
- 15 Alors les princes de l'Idumée ont été vio-
[lemment troublés,
la peur a saisi les forts de Moab,
tous les habitants de Chanaan ont été gla-
[cés d'effroi.
- 16 Que l'épouvante et l'effroi fondent sur eux
à cause de l'étendue de votre bras ;
qu'ils deviennent immobiles comme une
[pierre

contre cette crainte que Moïse veut rassurer les Hébreux dans ce cantique, destiné à être souvent chanté dans le désert. Aussi, toute la première partie de ce chant est consacrée à montrer que Jahvé livrera et gagnera seul les batailles contre les ennemis des enfants de Jacob. Dieu la remplit tout entière ; Moïse s'efface complètement ; Israël lui-même disparaît en quelque sorte dans l'ombre du tableau et ne se montre qu'autant qu'il est nécessaire pour faire ressortir la grandeur de la victoire divine. Pas un mot du passé et des souffrances endurées en Égypte : le poète ne voit que le présent et l'avenir, et il ne parle du présent que pour assurer l'avenir, c'est-à-dire pour inspirer à Israël, à l'égard de Dieu, une confiance inébranlable.

13. Jusqu'à votre demeure sainte. C'est là que Moïse voulait en venir : ce que Dieu a fait est le gage de ce qu'il fera encore, pour mettre son peuple en possession de la Palestine.

15. Les habitants de Chanaan ont été glacés d'effroi. Toute cette deuxième partie du cantique est destinée à peindre l'effroi de la terre de Chanaan et des tribus qui en barrent le passage aux Israélites. L'auteur du cantique est animé des mêmes préoccupations que l'auteur du livre (voir la note sur Exode, II, 6), ou plutôt, livre et cantique ont le même auteur ; le chef qui devait conduire les Hébreux, presque malgré eux-mêmes, jusqu'aux portes de la Palestine.

II. Exodus (XII, 37-XVIII). — 3^e Prima in deserto manstones (XV, 22-XVII, 7).

ἐλθῆ ὁ λαὸς σου, κύριε, ἕως ἂν παρέλθῃ ὁ λαὸς σου οὗτος, ὃν ἐκτίσω. 17 Ἐξαγαγὼν καταφύτευσον αὐτοὺς εἰς ὄρος κληρονομίας σου, εἰς ἔτοιμον κατοικητήριόν σου, ὃ κατηρίβω, κύριε, ἄγιασμα, κύριε, ὃ ἠτοίμασαν αἱ χεῖρές σου. 18 Κύριος βασιλεύων τὸν αἰῶνα καὶ ἐπ' αἰῶνα καὶ ἔτι. 19 Ὅτι ἐξῆλθεν ἵππος Φαραῶ σὺν ἄρμασι καὶ ἀναβάταις εἰς θάλασσαν, καὶ ἐπήγαγεν ἐπ' αὐτοὺς κύριος τὸ ὕδωρ τῆς θαλάσσης, οἱ δὲ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἐπορεύθησαν διὰ ξηρᾶς ἐν μέσῳ τῆς θαλάσσης.

20 Αὐβοῦσα δὲ Μαριάμ ἡ προφῆτις, ἡ ἀδελφὴ Ααρών, τὸ τύμπανον ἐν τῇ χειρὶ αὐτῆς, καὶ ἐξῆλθον πᾶσαι αἱ γυναῖκες ὀπίσω αὐτῆς μετὰ τυμπάνων καὶ χορῶν. 21 Ἐξίρχε δὲ αὐτῶν Μαριάμ, λέγουσα· Ἄσωμεν τῷ κυρίῳ, ἐνδόξως γὰρ δεδοξασται ἵππον καὶ ἀναβάτην ἔρῳμεν εἰς θάλασσαν.

22 Ἐξῆρε δὲ Μωϋσῆς τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἀπὸ θαλάσσης ἐρυθρᾶς, καὶ ἦγαγεν αὐτοὺς εἰς τὴν ἐρημον Σούρ· καὶ ἐπορεύοντο τρεῖς ἡμέρας ἐν τῇ ἐρήμῳ, καὶ οὐκ ἦν ὕδωρ ἕως τε πιεῖν. 23 Ἦλθον δὲ εἰς Μερόῶν καὶ οὐκ ἠδύνατο πιεῖν ἐν Μερόῶς, πικρὸν γὰρ ἦν. Διὰ τοῦτο ἐπονόμασε τὸ ὄνομα τοῦ τόπου ἐκεῖνον Πικρία. 24 Καὶ διεγόγγυζεν ὁ λαὸς ἐπὶ Μωϋσῆ, λέγοντες· Τί πίομεθα; 25 Ἐβόησε δὲ Μωϋσῆς πρὸς κύριον, καὶ ἔδειξεν αὐτῷ κύριος ξύλον, καὶ ἐπέβαλεν αὐτὸ εἰς τὸ ὕδωρ, καὶ ἐγλυκάνθη τὸ ὕδωρ. Ἐκεῖ ἔθετο αὐτῷ δικαιώματα καὶ κρίσεις, καὶ ἐκεῖ αὐτὸν ἐπειράσε 26 καὶ εἶπεν· Ἐὰν ἀκοῆ ἀκούσης τῆς φωνῆς κυρίου τοῦ θεοῦ σου, καὶ τὰ ἀρεστὰ ἐναντίον αὐτοῦ ποιήσης, καὶ ἐνωτίση ταῖς ἐντολαῖς αὐτοῦ, καὶ φυλάξης πάντα τὰ δικαιώματα αὐτοῦ, πᾶσαν νόσον, ἣν ἐπήγαγον

16. X (bis): παρέλθοι. A¹: ἐλυτρώσω. 17. AEFX (pro κατηρ.) κατειργάσω. 18. A¹X: Κύριε. F: βαο. εἰς τὸν αἰῶνα. A²X: τῶν αἰώνων. 19. AX† (p. ἀναβ.) αὐτῆ. 20. AEFX: ἔλαβε. AX: ἐξῆλθον. 23. AEFX: Μερόῶν. AX: ἐδύν. AEFX† (p. πιεῖν) ὕδωρ. AEFX: ἐπωνομάσθη. 24. AEX: κατὰ M. FX: πίομεθα. 25. AX: ἐπειράζειν αὐτόν. 26. FX* ἀκοῆ. EX: ἐνώπιον. F: ἐνωτίσης. X: φυλάξῃ.

עד-ועבר עמך יהוה
עד-ועבר עמי קנתי:
17 תבאימו ותצלמו בהר נחלתך
מכון לשבתך פעלת יהוה
מקדש אדני פוננו ידיה:
18 יהוה ימלה לעלם ועד:
19 כי בא סוס פרעה ברכבו ובפרשו
ביום וישב יהוה עליהם אתמי הים
ובני ישראל הלכו בפשה בתוך
הים:
20 ותקה מרים הנביאה אהות אהרן
אתהתת פודה ותצאן כל-הנשים
21 אהליה בתפים ובמהלות: ותען להם
מרים שירו ליהוה פירגאה סאה סוס
ורכבו רמה בים:
22 ופיע משה את-ישראל מים-סוף
ויצאו אל-מדבר-שור ויגלו שלשת-
23 ימים במדבר ולא-מצאו מים: ויצאו
מרתה ולא יכלו לשפת מים ממרתה:
24 כי מרים הם על-בן קרא-שמה מרה:
24 וילנו העם על-משה לאמר מדה-
כהנשחתה: ויצעק אל-יהוה ויורהו
יהוה יען וישלח אל-המים וימתקו
המים שם שם לו חק ומשפט ושם
26 נסוהו: ויאמר אם-שמוע תשמע
לקולי יהוה אלהיך ותישר בעיניך
תעשה והאזנת למצותיו ושמתה
כל-תקיו כל-המחלה אשר-שמתה

deviendront muets »; Septante : « qu'ils soient changés en pierres ».
17. Vous les introduirez et vous les planterez. Septante : « introduisez-les et plantez-les ». — Inébranlable. Hébreu et Septante : « préparé ».
18. Dans l'Éternité. Hébreu et Septante : jusqu'au siècle et à perpétuité ».
19. Le Pharaon est entré à cheval. Hébreu et Septante : « les chevaux du Pharaon sont entrés ».
20. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

21. Chantez. Septante : « Chantons ».
22. Israël. Septante : « les enfants d'Israël ». — Ils allèrent. Septante : « il les mena ». — Ils ne trouvèrent pas d'eau. Les Septante ajoutent : « à boire ».
23. Mara. Septante : « Merrha ». — Des eaux de Mara, Septante : « de Merrha ». — Conforme au lieu, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. C'est-à-dire amertume : addition de l'auteur de la Vulgate.
26. Si tu écoutes. Hébreu et Septante : « si écoutant tu écoutes », si tu écoutes avec soin.

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 3^e Prem. stations au désert (XV, 22-XVII, 7).

donec pertrāseat pópulus tuus, Dómi-
[ne,
donec pertrāseat pópulus tuus iste, Ps. 73, 2.
[quem possedisti.
17 Introduces eos, et plantabis in monte 2 Mac. 1. 29.
[hereditatis tuæ, Ps. 79, 9 ;
firmissimo habitaculo tuo quod operá- 91, 14.
[tus es, Dómine : De terra
sanctuárium tuum, Dómine, quod fir- promissa.
[maverunt manus tuæ. Ps. 10, 16 ;
18 Dóminus regnabit in ætérnum et ultra. 92 ; 96, 98 ;
145, 10.
19 Ingressus est enim eques Pháro cum Ex. 14, 23.
[cúrribus et equitibus ejus in mare :
et reduxit super eos Dóminus aquas [maris :
filií autem Israel ambuláverunt per sic-
[cum in médio ejus.

20 Sumpsit ergo María prophe- Num. 12, 1.
tissa, soror Aaron, týmpanum in Mich. 6, 4.
manu sua : egressæque sunt omnes Ps. 67, 26.
mulieres post eam cum týmpanis et Jud. 11, 34.
choris, 21 quibus præcinébat, 6.
dicens : Cantémus Dómino : glorióse 1 Reg. 18, 6.
enim magnificátus est, equum et
ascensórem ejus dejécit in mare.

22 Tulit autem Móyses Israel de Num. 33, 8.
mari Rubro, et egressi sunt in Sur.
desértum Sur : ambuláveruntque tri- Gen.
bus diébus per solitúdinem, et non 25, 18.
inveniébant aquam. 23 Et venérunt 1 Reg. 15, 7.
in Mara, nec póterant bibere aquas
de Mara, eo quod essent amáræ :
unde et cóngruum loco nomen impo-
súit, vocans illum Mara, id est,
amaritúdinem. 24 Et murmurávit
pópulus contra Móysen, dicens :
Quid bibémus? 25 At ille clamávit
ad Dóminum, qui osténdit ei li-
gnum : quod cum misisset in aquas,
in dulcédinem versæ sunt : ibi con-
stituit ei præcépta, atque judícia, et
ibi tentávit eum, 26 dicens : Si au-
dieris vocem Dómini Dei tui, et
quod rectum est coram eó feceris,
et obedieris mandátis ejus, custodi-
erisque ómnia præcépta illius, cun-
ctum languórem, quem pósui in

jusqu'à ce que soit passé votre peuple, ó
[Seigneur,
jusqu'à ce que soit passé ce peuple que vous
[vous êtes acquis.
17 Vous les introduirez et vous les planterez
[sur la montagne de votre héritage,
dans votre demeure inébranlable que vous
[avez faite, Seigneur ;
c'est votre sanctuaire, Seigneur, qu'ont af-
[fermi vos mains.
18 Le Seigneur régnera dans l'éternité, et au
[delà.
19 Car le Pharaon est entré à cheval dans la
[mer avec ses chars et ses cavaliers,
et le Seigneur a ramené sur eux les eaux
[de la mer ;
mais les enfants d'Israël ont marché à sec
au milieu de la mer ».

20 Marie, prophétesse, sœur d'Aaron,
prit donc un tambour en sa main, et
toutes les femmes sortirent après elle
avec des tambours et en chœur. 21 Elle
chantait avant elles, disant : Chantons
le Seigneur, car il s'est glorieusement
signalé : il a précipité dans la mer le
cheval et celui qui le montait ».

22 Or Moïse fit sortir Israël de la mer
Rouge, et ils allèrent au désert de Sur ;
et ils marchèrent trois jours dans la
solitude, et ils ne trouvaient pas d'eau.
23 Et ils vinrent à Mara ; mais ils ne
pouvaient pas boire des eaux de Mara,
parce qu'elles étaient amères ; c'est
pourquoi il lui donna un nom conforme
au lieu, l'appelant Mara, c'est-à-dire,
amertume. 24 Et le peuple murmura
contre Moïse, disant : « Que boirons-
nous ? » 25 Mais Moïse cria au Seigneur,
qui lui montra un bois : lorsqu'il l'eut
jeté dans les eaux, elles devinrent dou-
ces : là le Seigneur lui donna des pré-
ceptes et des ordonnances, et là il le
tenta, 26 disant : « Si tu écoutes la voix
du Seigneur ton Dieu, et si tu fais ce
qui est droit devant lui, et que tu obéis-
ses à ses commandements, et que tu
gardes tous ses préceptes, je n'amène-
rai sur toi aucune de ces maladies que

19. *Le Pharaon est entré...* Le texte porte : « Le cheval (pour : les chevaux) du Pharaon », c'est-à-dire ses chars de guerre, et non le Pharaon lui-même. Car Ménéphthah ne périt point dans la mer Rouge.

20. *Un tambour* : en hébreu, *tof*, en égyptien *tep*. Voir la note sur *Exode*, II, 5.

22. *Au désert de Sur*. Au sortir de la mer Rouge, dans le désert du Sinaï, les Hébreux virent se dresser à l'est comme une gigantesque muraille, formée par les monts er-Rahab et et-Tih ; d'où le nom de Sur ou Schour, qu'ils donnèrent au désert, et qui signifie « muraille ». — Selon les traditions locales, après avoir traversé la mer Rouge, les Israélites s'arrêtèrent au lieu qu'on appelle aujourd'hui Ayoun-Mouça ou Fontaine de Moïse, petite oasis avec quel-

ques sources d'eau légèrement saumâtre. — *Ils marchèrent trois jours dans la solitude et ils ne trouvaient pas d'eau*. Ce désert, sur une superficie de 1.600 kilomètres carrés, n'offre que quelques misérables arbrustes et une demi-douzaine de crevasses remplies d'eau saumâtre.

23. *Mara* : probablement Ain-Haouarah. La fontaine a environ 1 mètre 80 de circonférence et 60 centimètres de profondeur. L'eau y est toujours, plus ou moins selon les saisons, mauvaïse et amère ; les hommes ne peuvent s'y désaltérer et les chameaux eux-mêmes n'en boivent que lorsqu'ils souffrent beaucoup de la soif.

25. *Un bois*. On a supposé que ce bois était une plante appelée *gharkad*, dont les baies auraient été

II. Exodus (XII, 37 -XVIII). — 3^e Prime in deserto mansiones (XV, 22 -XVII, 7).

τοῖς Αἰγυπτίοις, οὐκ ἐπάξω ἐπὶ σέ· ἐγὼ γάρ εἰμι κύριος ὁ Θεός σου ὁ ἰώμενός σε.

27 Καὶ ἦλθοσαν εἰς Αἰλεῖμ· καὶ ἦσαν ἐκεῖ δώδεκα πηγάϊ ὑδάτων καὶ ἑβδομήκοντα στελέγη φουνίκων· παρενέβαλον δὲ ἐκεῖ παρὰ τὰ ὕδατα. XVI. 1 Ἀπῆραν δὲ ἐξ Αἰλεῖμ, καὶ ἦλθοσαν πᾶσα συναγωγὴ υἱῶν Ἰσραὴλ εἰς τὴν ἔρημον Σίν, ὃ ἐστὶν ἀνά μέσον Αἰλεῖμ καὶ ἀνά μέσον Σινά. Τῇ δὲ πεντεκαίδεκάτῃ ἡμέρᾳ τῷ μηνὶ τῷ δευτέρῳ, ἐξεληλυθότων αὐτῶν ἐκ γῆς Αἰγύπτου, 2 διεγόγγυζε πᾶσα συναγωγὴ υἱῶν Ἰσραὴλ ἐπὶ Μωϋσῆν καὶ Ἀαρών. 3 Καὶ εἶπαν πρὸς αὐτοὺς οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ· Ὁφελον ἀπεθάνομεν πληγέντες ὑπὸ κυρίου ἐν γῇ Αἰγύπτῳ, ὅταν ἐκαθίσταμεν ἐπὶ τῶν λεβήτων τῶν κροῶν καὶ ἡσθίομεν ἄρτους εἰς πλησμονήν· ὅτι ἐξηγάγετε ἡμᾶς εἰς τὴν ἔρημον ταύτην, ἀποκτεῖναι πᾶσαν τὴν συναγωγὴν ταύτην ἐν λιμῷ.

4 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἴδου ἐγὼ ὧ ὑμῖν ἄρτους ἐκ τοῦ οὐρανοῦ, καὶ ἐξελεύσεται ὁ λαός καὶ συλλέξουσι τὸ τῆς ἡμέρας εἰς ἡμέραν, ὅπως πειράσω αὐτούς, εἰ πορεύσονται τῷ νόμῳ μου ἢ οὐ. 5 Καὶ ἔσται ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑκτῇ, καὶ ἐτοιμάσουσιν ὁ ἐάν εἰσενέγκωσι, καὶ ἔσται διπλοῦν ὁ ἐάν συναγάγῃσι τὸ καθ' ἡμέραν εἰς ἡμέραν. 6 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς καὶ Ἀαρών πρὸς πᾶσαν συναγωγὴν υἱῶν Ἰσραὴλ· Ἐσπέρας γινώσθετε ὅτι κύριος ἐξηγάγει ὑμᾶς ἐκ γῆς Αἰγύπτου, 7 καὶ πρὸς ὄψιν εἶτε τὴν δόξαν κυρίου ἐν τῷ εἰσακουῶσαι τὸν γογγυσμὸν ὑμῶν ἐπὶ τῷ Θεῷ· ἡμεῖς δὲ τί ἐσμεν, ὅτι διαγογγύζετε καθ' ἡμῶν; 8 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς· Ἐν τῷ δίδῃναι κύριον ὑμῖν ἐσπέρας κρέα φαγεῖν καὶ ἄρτους τὸ πρῶν εἰς πλησμονήν,

26. AEFX*: ὁ θεός σθ. 27. AFX: ἦλθον. F† (a. ἦλθον) γάρ. A: ἐπὶ τὰ σθ. — 1. AEX: ἦλθον. 5. AX: ἐτοιμάσωσιν. AEFX (bis): ἄν. AX (pro συναγ.) εἰσενέγκωσι. 6. A'EFX: Εἶπε δὲ. 7. A†: δ. τῷ θεῷ. A'EX† (p. εἰς.ακ.) κύριον. AEX: ὅτι γογγύζετε.

בְּמַצֹּתֵיכֶם לֶאֱמֹשׁ עֲלֵיךָ פִּי אֲנִי יְהוָה רַפְאֶיךָ: 27 וַיָּבֹאוּ אֵילֵימָה וְשָׁם שְׁתַּיִם עֲשָׂרָה עֵינֹת מַיִם וּשְׁבַעִים תְּמָרִים מֵאֵילִם וַיָּבֹאוּ כָּל־עַדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶל־מִדְבַר־סִין אֲשֶׁר בֵּין־אֵילֵם וּבֵין סִינַי בְּחַמְשָׁה עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ הַשְּׁנִי לְצֵאתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם: 2 וַיִּזְכְּרוּ כָּל־עַדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל עַל־מִשְׁהַ וְעַל־אֲהָרֹן בְּמִדְבָּר: 3 וַיֹּאמְרוּ אֲלֵהֶם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מִי־יִתֵּן מוֹתָנָה בְּיַד־יְהוָה בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם בְּשִׁבְתֵּנוּ עַל־סִינַי הַבָּשָׂר בְּאֲכָלְנוּ לֶחֶם לְשֹׁבַע פֶּרִי הַיּוֹצֵאתֶם אֹתָנוּ אֶל־הַמִּדְבָּר יְהוָה לְהַמִּית אֶת־כָּל־הַקָּהָל הַזֶּה בְּרָעַב: 4 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה הֲנִי מְמַטֵּיר לָכֶם לֶחֶם מִן־הַשָּׁמַיִם וַיֵּצֵא הָעָם וַלְקָטוּ דְבַר־יְוָם בְּיוֹמוֹ לְמַעַן אֲנֹכֶנּוּ הַיּוֹמָה בְּתוֹרָתִי אִם־לֹא: 5 וְהָיָה בְּיוֹם הַשְּׁשִׁי וְהִכִּינוּ אֶת־אֲשֶׁר־יִבְיֹאוּ וְהָיָה מִשְׁנֵהוּ עַל־אֲשֶׁר־יִלְקָטוּ יוֹם יוֹם: 6 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה וְאֲהָרֹן אֶל־כָּל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל עֲרֹב יוֹדַעְתֶּם כִּי יְהוָה הוֹצִיא אֹתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם: 7 וּבִקֶּר וּרְאִיתֶם אֶת־כְּפֹדֵי יְהוָה בְּשַׁמְקוֹ אֶת־הַלְלֹתֵיכֶם עַל־יְהוָה וְנָחַנוּ מִהוּ כִּי תִלְוְנוּ עָלֵינוּ: 8 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה בְּתַת יְהוָה לָכֶם בְּעָרֵב בָּשָׂר לֶאֱכֹל וְלֶחֶם

v. 2. 'ק וילכו v. 7. 'ק תלכו

XVI. 1. *Le quinzième jour du second mois.* Dans les Septante, ces mots commencent une phrase nouvelle et se rapportent par conséquent à ce qui suit: « le quinzième jour... l'assemblée des enfants d'Israël murmura contre Moïse ».
2. *Dans le désert,* manque dans les Septante.
3. *Pourquoi nous avez-vous amenés?* Hébreu et

Septante: « car vous nous avez amenés ».
4. *Que le peuple sorte et qu'il en amasse.* Hébreu et Septante: « le peuple sortira et il en amassera ».
5. *Qu'ils apprenent ce qu'ils auront apporté,* et que ce soit le double. Hébreu et Septante: « ils apprendront ce qu'ils auront apporté, et il y en aura le double ».

I. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 3^e Prem. stations au désert (XV, 22-XVII, 7).

Égypto non indúcam super te :
ego enim Dóminus sanátor tuus.

²⁷ Venérunt autem in Elim filii
israel, ubi erant duódecim fontes
quárum, et septuaginta palmæ : et
astrametáti sunt juxta aquas.

XVI. ¹ Profectique sunt de Elim,
et venit omnis multitúdo filiórú
srael in desértum Sin, quod est
inter Elim et Sinai : quintodécimo
die mensis secúndi, postquam egré-
ssi sunt de terra Ægýpti. ² Et mur-
murávit omnis congregátio filiórú
srael contra Móysen et Aaron in
solitúdine. ³ Dixerúntque filii Israel
ad eos : Utinam mórtui essémus per
panem Dómini in terra Ægýpti,
quando sedebámus super ollas car-
nium, et comedebámus panem in
sécuritétate : cur eduxistis nos in de-
sértum istud, ut occiderétis omnem
multitúdinem fame?

⁴ Dixit autem Dóminus ad Móy-
sen : Ecce, ego pluam vobis panes
de cælo : egrediátur pópulus, et
colligat quæ sufficiunt per singulos
dies : ut tentem eum utrum ámbulet
in lege mea, an non. ⁵ Die autem
exto parent quod inferant : et sit
duplum quam colligere solébant per
singulos dies. ⁶ Dixerúntque Móysen
et Aaron ad omnes filios Israel :
Vespere sciétis quod Dóminus edúxe-
rit vos de terra Ægýpti : ⁷ et mane
vidébitis glóriam Dómini : audívit
enim murmur vestrum contra Dóni-
num : nos vero quid sumus, quia
nussitástis contra nos ? ⁸ Et ait Móy-
ses : Dabit vobis Dóminus vespere
carnes édere, et mane panes in sa-
cúritate : eo quod audierit murmu-
rationes vestras quibus murmuráti
estis contra eum : nos enim quid

j'ai introduites en Égypte ; car c'est moi
le Seigneur qui te guéris ».

²⁷ Ensuite les enfants d'Israël vinrent
à Elim, où il y avait douze sources
d'eaux et soixante-dix palmiers ; et ils
campèrent auprès des eaux. **XVI.** ¹ Et
ils partirent d'Elim, et toute la multi-
tude des enfants d'Israël vint au désert
de Sin, qui est entre Elim et Sinai, le
quinzième jour du second mois après
qu'ils furent sortis de la terre d'Égypte.
² Et toute l'assemblée des enfants d'Is-
raël murmura contre Moïse et Aaron
dans le désert. ³ Et les enfants d'Israël
leur dirent : « Plût à Dieu que nous
fussions morts par la main du Seigneur
dans la terre d'Égypte, quand nous
étions assis près des marmites de vian-
des, et que nous mangions du pain à
satiété ! Pourquoi nous avez-vous amenés
dans ce désert, pour faire mourir
toute cette multitude de faim ? »

⁴ Or le Seigneur dit à Moïse : « Voici
que moi, je ferai pleuvoir pour vous du
pain du ciel ; que le peuple sorte, et
qu'il en amasse ce qui lui suffira pour
chaque jour, afin que j'éprouve s'il mar-
che en ma loi, ou non. ⁵ Mais qu'au si-
xième jour ils apprêtent ce qu'ils auront
apporté, et que ce soit le double de ce
qu'ils avaient coutume d'amasser cha-
que jour ».⁶ Et Moïse et Aaron dirent à
tous les enfants d'Israël : « Ce soir vous
serez que c'est le Seigneur qui vous a
retirés de la terre d'Égypte, ⁷ et au ma-
tin vous verrez la gloire du Seigneur :
car il a entendu votre murmure contre
lui ; mais nous, qui sommes-nous, pour
que vous murmuriez contre nous ? »
⁸ Et Moïse ajouta : « Le Seigneur vous
donnera ce soir de la chair à manger,
et au matin du pain à satiété, parce
qu'il a entendu vos murmures par les-

écies dans la source. Mais ces baies n'ont aucune
vertu adoucissante, et les Hébreux traversaient le
désert à une saison où la plante ne les avait pas
encore produites. Aucun bois connu ne possède la
propriété de rendre potable la fontaine de Haouarah.
²⁷ *Elim*, est l'ouadi Gharandel, oasis située à
6 kilomètres d'ayoun-Mouca. On y trouve des pal-
miers sauvages, des tamaris et d'autres plantes du
désert, perpétuellement entretenues par un ruisseau
impide. Au printemps, c'est-à-dire à l'époque où les
hébreux s'y trouvèrent, ce ruisseau se subdivise et
forme plusieurs étangs, les douze sources d'eaux
comptées par Moïse.

3^e Premières stations dans le désert, XV, 22-XVII, 7.

V. 4. Ils partirent, vers la mer Rouge sur les

bords de laquelle ils campèrent avant de se diriger
vers Sin. — *Au désert de Sin*. C'est la plaine actuelle
d'el-Markha située entre les montagnes à l'est et la mer
Rouge à l'ouest. Elle a une étendue d'environ 24 kilo-
mètres de long sur 5 kilomètres de large. — *Le quin-
zième jour du second mois*. Cette précision de dates
ne se rencontre pas dans la Genèse, qui raconte des
faits anciens. Mais, à partir de l'Exode, les événements
sont datés de la manière la plus précise, en comptant
les jours depuis la sortie d'Égypte, comme peut
le faire un chroniqueur qui écrit au fur et à mesure
que les faits s'accomplissent.

2. *Murmura*. Au sujet de ces murmures, si fré-
quents dans la traversée du désert, voir la note sur
Exode, XVII, 2.

3. *Près des marmites*. Dans le texte original, ces

διὰ τὸ εἰσακοῦσαι κύριον τὸν γογγυσμὸν ὑμῶν, ὃν ὑμεῖς διαγογγύζετε καθ' ὑμῶν. Ἡμεῖς δὲ τί ἐσμεν; οὐ γὰρ καθ' ἡμῶν ἐστὶν ὁ γογγυσμὸς ὑμῶν, ἀλλ' ἢ κατὰ τοῦ Θεοῦ. ⁹ Εἶπε δὲ Μωϋσῆς πρὸς Ἀαρὼν· Εἶπὸν πάση συναγωγῇ υἱῶν Ἰσραὴλ· Προσελθετε ἐναντίον τοῦ Θεοῦ· εἰσακήκοε γὰρ τὸν γογγυσμὸν ὑμῶν. ¹⁰ Ἦνθα δὲ ἐλάλει Ἀαρὼν πάση συναγωγῇ υἱῶν Ἰσραὴλ, καὶ ἐπεστράφησαν εἰς τὴν ἔρημον, καὶ ἡ δόξα κυρίου ὤφθη ἐν νεφέλῃ. ¹¹ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ¹² Εἰσακήκοα τὸν γογγυσμὸν τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ· λάλησον πρὸς αὐτούς λέγων· Τὸ πρὸς ἐσπέραν ἔδεσθε κρέα, καὶ τὸ πρὸς πλησθίσεσθε ἄρτων, καὶ γνώσεσθε ὅτι ἐγὼ κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν.

¹³ Ἐγένετο δὲ ἐσπέρα, καὶ ἀνέβη ὀρνυγομήτρα καὶ ἐκάλυψε τὴν παρεμβολήν· τὸ πρὸς ἐγένετο καταπανομένης τῆς δρόσου κύκλω τῆς παρεμβολῆς, ¹⁴ καὶ ἰδοὺ ἐπὶ πρόσωπον τῆς ἐρήμου λεπτὸν ὡσεὶ κόριον λευκόν, ὡσεὶ πάχος ἐπὶ τῆς γῆς. ¹⁵ Ἰδόντες δὲ αὐτὸ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ εἶπαν ἕτερος τῷ ἑτέρῳ· Τί ἐστὶ τοῦτο; Οὐ γὰρ ἤδισαν τί ἦν. Εἶπε δὲ Μωϋσῆς αὐτοῖς· Οὗτος ὁ ἄρτος ὃν ἔδωκε κύριος ὑμῖν φαγεῖν. ¹⁶ Τοῦτο τὸ ῥῆμα ὃ συνέταξε κύριος· Συναγάγετε ἀπ' αὐτοῦ ἕκαστος εἰς τοὺς καθήκοντας, γομὸρ κατὰ κεφαλὴν, κατὰ ἀριθμὸν ψυχῶν ὑμῶν, ἕκαστος σὺν τοῖς συσκηνοῖς ὑμῶν συλλέξατε. ¹⁷ Ἐποίησαν δὲ οὕτως οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ, καὶ συνέλεξαν ὁ τὸ πολὺ καὶ ὁ τὸ ἕλαττον. ¹⁸ Καὶ μειτήσαντες γομὸρ, οὐκ ἐπλεόνασεν ὁ τὸ πολὺ, καὶ ὁ τὸ ἕλαττον οὐκ ἠλαττόνησεν· ἕκαστος εἰς τοὺς

8. AEFX ὁ γογγυσμὸς ὑμῶν. 9. AX: Προσελθατε. AFX: ὑμ. τ. γογγ. 13. AX: Καὶ ἐγέν. AEFX: τὸ πρὸς δὲ. 15. A: Εἶδόντες. AFX* αὐτὸ. AEFX: πρὸς αὐτοῖς. 16. AEX: ἐν τοῖς οὐρανῶν. 17. AEX: Καὶ ἐπ. ἔτ.... (bis) φ. 18. EFX: τὸ. AEX (bis): φ.

בַּבֶּקֶר לְשִׁפְעַ בְּשִׁמְעַ יְהוָה אֶת־תְּלַפְתֵּיכֶם אֲשֶׁר־אַתֶּם מְכַיֵּם עָלַי וְנַחֲנוּ מָה לֹא־עָלִינוּ תְּלַפְתֵּיכֶם כִּי עַל־יְהוָה: ⁹ וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־אַהֲרֹן אֲמַר אֶל־כָּל־עֲדַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל קְרָבוּ לִפְנֵי יְהוָה כִּי שָׁמַע אֶת תְּלַפְתֵּיכֶם: וַיְהִי כַּדָּבָר אֲהֲרֹן אֶל־כָּל־עֲדַת בְּנֵי־יִשְ�רָאֵל וַיִּפְּנוּ אֶל־הַמִּדְבָּר וְהַנֶּחֱלָה יְהוָה נֹרָאָה בְּעֵינָיו: ¹¹ פ וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה קֹאמֶר: שָׁמַעְתִּי אֶת־תְּלַפְתֵּיכֶם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל דָּבַר אֲלֵהֶם לֵאמֹר בֵּין הָעֲרָבִים תֵּאכְלֶנּוּ בָשָׂר וּבִבְבֶקֶר תִּשְׁפְּעוּ־לָהֶם וַיְדַבְּרֵם כִּי אָנֹכִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם:

¹³ וַיְהִי כַּעֲרֹב וַתֵּעַל הַשָּׁלֹחַ וַתִּכַּס אֶת־הַמַּחֲנֶה וּבִבְבֶקֶר הָיְתָה שְׂכֶבֶת הַשָּׁל סָבִיב לְמַחֲנֶה: וַתֵּעַל שְׂכֶבֶת הַשָּׁל וְהַנֶּחֱלָה עַל־פְּנֵי הַמִּדְבָּר עַק מִחֻסְפָּס כִּי עַק בַּפֶּסֶר עַל־הָאָרֶץ: וַיִּרְאֶה בְנֵי־יִשְׂרָאֵל וַיֹּאמְרוּ אִישׁ אֶל־אֶחָיו מִן־הוּא כִּי לֹא יִדְעִי מַה־הוּא וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֲלֵהֶם הוּא הַלֶּחֶם אֲשֶׁר נָתַן יְהוָה לָכֶם לֵאמֹר: זֶה הַדָּבָר אֲשֶׁר אָמַר יְהוָה לְקַטֹּף מִמֶּנּוּ אִישׁ לְפָנָיו אֲכָלוּ עֹמֶר לְאִתְּלֹלֶת מִסֶּפֶר נַפְשֹׁתֵיכֶם אִישׁ לְאִשֶׁר בְּאֹהֶלוֹ תִקְחֶה: וַיַּעֲשִׂי כֵן בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּקְלְטוּ הַמַּרְבֵּה וְהַמְּמַעִיט: וַיִּמְדוּ בְּעֹמֶר וְלֹא הִגְדִּיפוּ הַמַּרְבֵּה וְהַמְּמַעִיט לֹא הִקְטִיר אִישׁ

v. 13. ק' השליו

9. Aussi, Vulgate, *quoise*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

10. *Us regardèrent*. Hébreu et Septante, littéralement : « ils se tournèrent ».

12. *Ce soir*. Hébreu : « entre les deux soirs », dans le temps qui s'écoule entre le déclin du soleil et son coucher ».

13. *Donc*, Vulgate : *ergo*, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

14. *Lorsqu'elle eut couvert la surface de la terre*, manque dans les Septante. Hébreu : « lorsque la rosée fut montée », dissipée. — *Dans le désert*. Hé-

breu et Septante : « sur la face du désert ». — *Comme pilé au mortier*. Hébreu : « qui était roulé » (round); Septante : « comme le coriandre blanc ».

15. *Ce qui signifie* : *Qu'est ceci?* addition de l'auteur de la Vulgate.

16. *Que chacun en amasse autant qu'il faut pour manger*. Septante : « amassez-en chacun pour ceux qui (vous) appartiennent ». — *Qui habitent dans leur tente* : dans l'hébreu et les Septante, ces mots se rapportent à ce qui suit : « chacun en recueillera pour ceux qui habitent dans sa tente ».

18. *Chacun en recueillit selon ce qu'il pouvait*

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 3^e Prem. stations au désert (XV, 22-XVII, 7).

sumus? nec contra nos est murmur vestrum, sed contra Dóminum. ⁹ Thess. 4, 8. Act. 5, 4. Jon. 5, 23. Dixit quoque Móyses ad Aaron : Dic univérsæ congregatióni filiórúm Israel : Accédite coram Dómino : audívit enim murmur vestrum. ¹⁰ Cumque loquerétur Aaron ad omnem cœtum filiórúm Israel, respexerunt ad solitudinem : et ecce glória Dómini appáruit in nube. ¹¹ Locútus est autem Dóminus ad Móysen, dicens : ¹² Audívi murmuratiónes filiórúm Israel : lóquere ad eos : Véspere comedétis carnes, et mane saturabimini pánibus : scietisque quod ego sum Dóminus Deus vester.

¹³ Factum est ergo véspere, et ascéndens cotúrnix, coopéruit castra : mane quoque ros jácuit per circúitum castrórum. ¹⁴ Cumque operúisset superficiem terræ, appáruit in solitudine minútum, et quasi pilotusum, in similitudinem pruinae super terram. ¹⁵ Quod cum vidissent filii Israel, dixerunt ad invicem : Manhu? quod significat : Quid est hoc? ignorábant enim quid esset. Quibus ait Móyses : Iste est panis, quem Dóminus dedit vobis ad vescéndum. ¹⁶ Hic est sermo, quem præcépit Dóminus : Cólligat unusquisque ex eo quantum súfficit ad vescéndum : gomor per síngula cápita, juxta númerum animárum vestrárum quæ hábitant in tabernáculo, sic tollétis. ¹⁷ Fecerúntque ita filii Israel : et collegérunt, álius plus, álius minus. ¹⁸ Et mensi sunt ad mensúram gomor : nec qui plus collégerat, hábuit ámplius : nec qui minus paráverat, réperit minus :

quels vous avez murmuré contre lui ; car nous, que sommes-nous? ce n'est donc pas contre nous qu'est votre murmure, mais contre le Seigneur». ⁹ Moïse dit aussi à Aaron : » Dis à toute l'assemblée des enfants d'Israël : Approchez-vous devant le Seigneur ; car il a entendu votre murmure. » ¹⁰ Et lorsque Aaron parlait à toute l'assemblée des enfants d'Israël, ils regardèrent vers le désert, et voilà que la gloire du Seigneur apparut dans la nuée. ¹¹ Or le Seigneur parla à Moïse, disant : ¹² « J'ai entendu les murmures des enfants d'Israël, dis-leur : Ce soir vous mangerez de la chair, et au matin vous serez rassasiés de pain, et vous saurez que je suis le Seigneur votre Dieu ».

¹³ Le soir vint donc, et les cailles montant couvrirent le camp : le matin aussi la rosée se trouva répandue autour du camp. ¹⁴ Et lorsqu'elle eut couvert la surface de la terre, il apparut dans le désert quelque chose de menu et comme pilé au mortier, ressemblant à la gelée blanche sur la terre. ¹⁵ Ce qu'ayant vu les enfants d'Israël, ils se dirent les uns aux autres : « Manhu », ce qui signifie : « Qu'est ceci? » Ils ignoraient, en effet, ce que c'était. Moïse leur dit : « C'est le pain que le Seigneur vous a donné à manger.

¹⁶ Voici les paroles que le Seigneur a ordonnées : Que chacun en amasse autant qu'il suffit pour manger : un gomor pour chaque tête, selon le nombre de personnes qui habitent dans la tente : voilà ce que vous recueillerez ».

¹⁷ Et les enfants d'Israël firent ainsi, et ils en amassèrent, l'un plus, l'autre moins. ¹⁸ Et ils la mesurèrent à la mesure du gomor : or celui qui en avait plus amassé, n'en eut pas davantage,

Ex. 24, 17 ;
13, 2 ;
Num. 12, 5 ;
14, 10 ;
Eccel. 45, 3.

Coturnix.
Num. 11, 31.
Ps. 104, 40.

Manna.

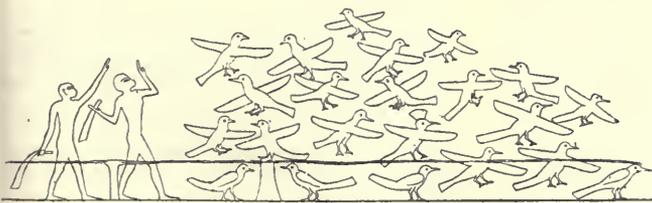
Ex. 16, 31.
Num. 11, 7.
Ps. 77, 24.

Deut. 8, 4.

Ps. 77, 24.
2 Esd. 9, 15.
Sap.
16, 20-28.
Jon. 6, 31.
1 Cor. 10, 3.

Præcepta
de
manna.

2 Cor.
8, 15.



Capture d'un grand nombre d'oiseaux. (V. 13). (Tombeau de Ghizéh).

marmites sont appelées du nom de *sir*, qui n'est autre que l'égyptien *seri*. Voir la note sur *Exode*, II, 5.

¹³ Le soir. Les cailles voyagent ordinairement la nuit. Au sujet du caractère miraculeux de cet épisode, voir la note sur *Nombres*, XI, 31.

¹⁶ Un gomor. L'hébreu *ómer*, d'origine égyptienne (voir la note sur *Exode*, II, 5), désigne proprement un vase. C'est par

II. Exodus (XII, 37-XVIII). — 3. *Prime in deserto manstones (XV, 22-XVII, 7).*

καθῆκοντας παρ' ἑαυτῶ συνέλεξαν. 19 Ἐπε δὲ Μωϋσῆς πρὸς αὐτοὺς· Μηδεὶς καταλείπω ἀπ' αὐτοῦ εἰς τὸ πρωί. 20 Καὶ οὐκ εἰσῆκονσαν Μωϋσῆ, ἀλλὰ κατέλιπον τινες ἀπ' αὐτοῦ εἰς τὸ πρωί· καὶ ἐξέξεσε σκόληκας καὶ ἐπώζεσε· καὶ ἐπικράνθη ἐπ' αὐτοῖς Μωϋσῆς. 21 Καὶ συνέλεξαν αὐτὸ πρωί πρωί ἕκαστος τὸ καθῆκον αὐτοῦ· ἦν ἴκα δὲ διεθέρμαιεν ὁ ἥλιος, εἰήκετο.

22 Ἐγένετο δὲ τῆ ἡμέρα τῆ ἕκτη, συνέλεξαν τὰ δέοντα διπλα, δύο γομὸρ τῶ ἐνί. Εἰσήλθοσαν δὲ πάντες οἱ ἄρχοντες τῆς συναγωγῆς καὶ ἀνήγγειλαν Μωϋσεῖ. 23 Ἐπε δὲ Μωϋσῆς πρὸς αὐτοὺς· Οὐ τοῦτο τὸ ρημὸν ἐστὶν ὀβλάλησε κύριος; Σάββατα ἀνάπανσις ἀγία τῶ κυρία ἄνθρω· ὅσα ἐὰν πέσητε, πέσετε, καὶ ὅσα ἐὰν ἐψητε, ἐψετε, καὶ πᾶν τὸ πλεονάζον καταλείπετε αὐτὸ εἰς ἀποθήμην εἰς τὸ πρωί. 24 Καὶ κατέλιπον ἀπ' αὐτοῦ ἕως πρωί καθὼς συνέταξεν αὐτοῖς Μωϋσῆς, καὶ οὐκ ἐπώζεσαν οὐδὲ σκόληξ ἐγένετο ἐν αὐτῶ. 25 Ἐπε δὲ Μωϋσῆς· Φάγετε σήμερον, ἔστι γὰρ σάββατα σήμερον τῶ κυρία· οὐκ εὐρεθήσεται ἐν τῶ πεδίῳ. 26 Ἐξ ἡμέρας συλλέξετε· τῆ δὲ ἡμέρα τῆ ἐβδόμη σάββατα, ὅτι οὐκ ἔσται ἐν αὐτῆ.

27 Ἐγένετο δὲ ἐν τῆ ἡμέρα τῆ ἐβδόμη, ἐσήλθοσαν τινες ἐκ τοῦ λαοῦ συλλέξαι, καὶ οὐκ εὗρον. 28 Ἐπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἔως τίνος οὐ βούλεσθε εἰσακοῦναι τὰς ἐντολάς μου καὶ τὸν νόμον μου; 29 Ἴδετε, ὁ γὰρ κύριος ἔδωκεν ὑμῖν σάββατα τὴν ἡμέραν ταύτην· διὰ τοῦτο αὐτὸς ἔδωκεν ὑμῖν τῆ ἡμέρα τῆ ἕκτη ἄρτους δύο ἡμερῶν. Καθίσεσθε ἕκαστος ἐκ τὸν οἶκον ὑμῶν, μηδεὶς ἐκπορευέσθω ἐκ τοῦ τόπου αὐτοῦ τῆ ἡμέρα τῆ ἐβδόμη. 30 Καὶ ἐσαββάτισεν ὁ λαὸς τῆ ἡμέρα τῆ ἐβδόμη. 31 Καὶ ἐπωνόμασαν

19. AEX: εἰς τὸ πρω. ἀπ' αὐτῶ. 20. AX: κατέλειπον... ἔξεσε... M. ἐπ' αὐτοῖς. 22. AX: Εἰσήλθον. 23. AEFX* (σὺ); EX: ἄν. (alt. I. eti. A). A1: καταλείπετον. AX: ἕως. 24. AX: κατέλειπον. AFX: καθάπερ συνέτ. 25. AEFX: τῶ κυρ. σῆμ. AEX: εὐρήσατε. 26. AX* ὅτι. 27. AEX: ἐσήλθον. A1: ἐκ εὗρ. 29. A: τὴν ἡμ. ταύτ. καὶ τὰ σάββ. AEFX: (alt.) † ὑμῶν. AX† (p. ἐκπ.) ἕκαστος. A1X (προ τύπη): οἶκος.

לֶכְתִּי אֶכְלֹו לֶקְטוּ; וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֲלֵהֶם כ אִישׁ אֶל-יְוֹתָר מִמֶּנּוּ עַד-בֶּקָר; וְלֹא-שָׁמְעוּ אֶל-מֹשֶׁה וַיִּוְתְרוּ אֲנָשִׁים מִמֶּנּוּ עַד-בֶּקָר וַיִּרְם הַזִּקְעִים וַיִּבְבְּאֵשׁ וַיִּשְׂקָצוּ עַל־הֶם מֹשֶׁה; וַיִּלְקְטוּ אֹתוֹ בַּבֶּקָר בַּבֶּקָר אִישׁ כְּפִי אֶכְלֹו וְחֵם הַשֶּׁמֶשׁ וַנִּמָּס׃

22 וַיְהִי בַיּוֹם הַשְּׁשִׁי לֶקְטוּ לָהֶם מִשְׁנֵה שְׁנֵי הָעֶמֶר לְאֶחָד וַיִּבְבְּאוּ כָּל-נַשְׂיָאֵי 23 הָעֵדָה וַיִּגִּידוּ לְמֹשֶׁה׃ וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם הוּא אֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה שַׁבְּתוֹן שַׁבְּת-קֹדֶשׁ לַיהוָה מַחֲר אֶת אֲשֶׁר-תֹּאמְרוּ אִפּוּ וְאֵת אֲשֶׁר-תִּבְשְׁלוּ בַשֶּׁלֶו וְאֵת כָּל-הַעֲדָה הַנִּיחֵהוּ לָכֶם לְמִשְׁמַרְתִּי עַד- 24 הַבֶּקָר; וַיִּגִּידוּ אֹתוֹ עַד-הַבֶּקָר כַּאֲשֶׁר צִוָּה מֹשֶׁה וְלֹא הִבְבְּאוּ וְרַמְזוּ לֹא- 25 כֹּה הָיִיתָה כּוּן; וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶכְלֹהוּ הַיּוֹם פִּי-שַׁבְּתַת הַיּוֹם לַיהוָה הַיּוֹם לֹא- 26 תִמְצָאֵהוּ בַשָּׂדֶה׃ שָׁשֶׁת יָמִים תִּלְקַטְתֵּהוּ וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי שַׁבְּתַת לֹא- 27 וַיְהִי-כֵן; וַיְהִי בַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי וַצָּאָה מוֹדְעָם לְלֶקֶט וְלֹא מִצָּאָה׃

28 וַיֹּאמֶר אֶל-מֹשֶׁה עַד-אֵינָהּ 29 מֵאֲנַתָּם לְשֹׁמֵר מִצְוֹתַי וְהוֹרְתַי׃ רֹאִי פִי-יְהוָה נָתַן לָכֶם הַשַּׁבְּתַת עַל-פִּנּוּ הוּא נָתַן לָכֶם בַּיּוֹם הַשְּׁשִׁי לָהֶם יוֹמִים שְׁבִעוּ אִישׁ תַּחֲתָיו אֶל-יִצְחָק 30 ל אִישׁ מִמֶּקְמוֹ בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי; וַיִּשְׁבְּתוּ 31 הָעָם בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי; וַיִּקְרָא בֵּית-

v. 20. פה בארחה

manger ». Septante : « chacun en recueillit chez lui pour ceux qui lui appartenaient ». 20. Elle commença par fourmiller. Hébreu et Septante : « elle fourmilla ». 21. Le matin. Septante : « le matin le matin », de grand matin. — Autant qu'il pouvait suffire pour manger. Septante : « ce qui lui appartenait ». 22. Le double de cette nourriture. Septante : « le double de ce qu'il leur fallait ». — C'est-à-dire, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 23. Voici ce qu'a dit le Seigneur. Septante : « n'est-ce pas là la parole qu'a dite le Seigneur? » — Ce qui

doit être fait, faites-le..., ce qui doit être cuit, cuisez-le. Hébreu et Septante : « ce qui doit être cuit, cuisez-le; ce qui doit être bouilli, faites-le bouillir ». 24. Ils firent. Hébreu et Septante : « ils en laissèrent jusqu'au matin ». 25. Aujourd'hui, dans les Septante, se rapporte à ce qui précède : « c'est aujourd'hui le sabbat ». 26. Du Seigneur, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — C'est pourquoi, n'est pas dans l'hébreu. 29. Le sabbat. Les Septante ajoutent : « ce jour-ci ».

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 3^e Prem. stations au désert (XV, 22-XVII, 7).

sed singuli juxta id quod édere póterant, congregavérunt. ¹⁹ Dixítque Móyses ad eos : Nullus relinquat ex eo in mane. ²⁰ Qui non audierunt eum, sed dimisérunt quidam ex eis usque mane, et scatère cœpit vérmibus, atque compútruit : et irátus est contra eos Móyses. ²¹ Colligébant autem mane singuli, quantum sufficere póterat ad vescéndum : cumque incaluisset sol, liquescebat.

Mat. 6, 11;
25, 54.

Sap. 16, 27.

²² In die autem sexta collegérunt cibos dúplices, id est, duo gomor per singulos hómines : venérunt autem omnes principes multitudinis, et narravérunt Móysi. ²³ Qui ait eis : Hoc est quod locúsus est Dóminus : Réquies sábbati sanctificáta est Dómino cras : quodeúmque operándum est fácite, et quæ cóquenda sunt cóquite : quidquid autem réliquum fuerit, repónite usque in mane. ²⁴ Fecerúntque ita ut præcéperat Móyses, et non compútruit, neque vermis inventus est in eo. ²⁵ Dixítque Móyses : Comédite illud hódie, quia sábbatum est Dómini : non inveniétur hódie in agro. ²⁶ Sex diébus colligite : in die autem séptimo sábbatum est Dómini, idcirco non inveniétur. ²⁷ Venítque séptima dies : et egressi de pópulo ut colligerent, non invenérunt. ²⁸ Dixit autem Dóminus ad Móysen : Usquequo non vultis custodire mandata mea et legem meam ? ²⁹ Vidéte quod Dóminus déderit vobis sábbatum, et propter hoc die sexta tribuit vobis cibos dúplices : máneat unusquisque apud semetipsum, nullus egrediátur de loco suo die séptimo. ³⁰ Et sabbatizávit pópulus die séptimo. ³¹ Appellávitque

Ex. 16, 5.

Manna
et
sabbatum.

Ex. 20, 8.
Gen. 2, 2-3.
Jon. 7, 22.

Ex. 16, 23;
20, 8.

Ex.
20, 10.

Gen. 2, 2-3.
Jon. 7, 22.

Mat. 24, 20.
Act. 1, 12.

et celui qui en avait moins amassé, n'en trouva pas moins, car chacun en recueillit selon ce qu'il pouvait manger. ¹⁹ Moïse leur dit aussi : « Que nul n'en laisse pour le matin ». ²⁰ Tous ne l'écouterent pas, mais quelques-uns d'entre eux en laissèrent jusqu'au matin ; or elle commença par fourmiller de vers, puis elle se corrompit ; et Moïse fut irrité contre eux. ²¹ Chacun en amassait donc le matin autant qu'il pouvait suffire pour manger ; et lorsque le soleil était devenu chaud, elle se fondait.

²² Mais, au sixième jour, ils amassèrent le double de cette nourriture, c'est-à-dire, deux gomors pour chaque personne : tous les chefs de la multitude vinrent, et l'annoncèrent à Moïse, ²³ qui leur dit : « Voici ce qu'a dit le Seigneur : C'est demain le repos du sabbat, consacré au Seigneur ; ce qui doit être fait, faites-le *aujourd'hui* ; et ce qui doit être cuit, faites-le cuire, mais tout ce qui sera de reste, serrez-le jusqu'au matin ». ²⁴ Ils firent donc selon qu'avait ordonné Moïse et la *manne* ne se corrompit point, et on n'y trouva pas de vers. ²⁵ Et Moïse dit : « Mangez-la aujourd'hui, parce que c'est le sabbat du Seigneur ; il ne s'en trouvera pas aujourd'hui dans la campagne. ²⁶ Pendant six jours ramassez-en, car au septième jour, c'est le sabbat du Seigneur : c'est pourquoi on n'en trouvera pas ». ²⁷ Or vint le septième jour, et quelques-uns du peuple étant sortis pour en amasser, ils n'en trouvèrent point. ²⁸ Alors le Seigneur dit à Moïse : « Jusqu'à quand ne voudrez-vous point garder mes commandements et ma loi ? ²⁹ Voyez que le Seigneur a donné le sabbat, et à cause de cela, au sixième jour il vous a accordé le double de nourriture : que chacun demeure chez soi, et que nul ne sorte de son lieu au septième jour ». ³⁰ Ainsi le peuple sabbatisa au septième jour. ³¹ Et

extension qu'on l'employa pour désigner une mesure, la dixième partie de l'éphi (y. 36), d'où le nom de *'issârôn, décima pars, decima*, qui désigne souvent cette mesure dans le Pentateuque (*Exode*, xxix, 40, *Lévitique*, xiv, 10, 21, etc.). Les rabbins disent que le gomor tenait 45 œufs et demi ; sa contenance était de 3 litres 88.

¹⁸ Celui qui en avait plus amassé n'en eut pas davantage. C'est un caractère miraculeux de la manne des Hébreux, et qui empêche de la confondre avec la manne naturelle, ou exsudation du tamaris. Celle-ci, d'ailleurs, n'est recueillie qu'en juin et jusqu'au milieu de juillet : celle de l'Exode, le fut tous les jours de l'année pendant 40 ans. L'une est si rare

qu'elle ne pourrait nourrir un homme pendant six mois : l'autre nourrit tout un peuple, à un gomor, c'est-à-dire à près de quatre litres, par jour et par tête. Nous aurons à signaler d'autres différences essentielles.

²⁰ Elle se corrompit. La manne naturelle, au contraire, peut se conserver indéfiniment.

²¹ Elle se fondait, lorsque le soleil était devenu chaud : or, c'est alors seulement que tombe à terre la manne du tamaris.

²⁴ La manne ne se corrompit point : cette exception hebdomadaire à la règle générale était évidemment surnaturelle.

²⁷ Ils n'en trouvèrent point. Même remarque.

II. Exodus (XII, 37-XVIII). — 3^e Prime in deserto manstones (XV, 22-XVII, 7).

αὐτὸ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ τὸ ὄνομα αὐτοῦ Μάν ἦν δὲ ὡσεὶ σπέρμα κορίον λυκόν, τὸ δὲ γέυμα αὐτοῦ ὡς ἐγκοῖς ἐν μέλιτι.

32 Εἶπε δὲ Μωϋσῆς· Τοῦτο τὸ ῥήμα ὁ συνέταξε κύριος· Πλήσατε τὸ γομὸρ τοῦ Μάν εἰς ἀποθήκην εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν, ἵνα ἴδωσι τὸν ἄρτον ὃν ἐφάγετε ὑμεῖς ἐν τῇ ἐρήμῳ, ὡς ἐξήγαγεν ὑμᾶς κύριος ἐκ γῆς Αἰγύπτου. 33 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς Ἀαρὼν· Λάβε στάμνον χρυσοῦν ἕνα καὶ ἐμβале εἰς αὐτὸν πλήρες τὸ γομὸρ τοῦ Μάν, καὶ ἀποθήσεις αὐτὸ ἐναντίον τοῦ θεοῦ εἰς διατήρησιν εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν, 34 ὃν τρίπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ. Καὶ ἀπέθηκεν Ἀαρὼν ἐναντίον τοῦ μαρτυρίου εἰς διατήρησιν. 35 Οἱ δὲ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἔφαγον τὸ Μάν ἕτη τεσσαράκοντα, ἕως ἦλθον εἰς τὴν οἰκουμένην ἐφάγosan τὸ Μάν, ἕως παρεγένοντο εἰς μέρος τῆς Φοινίκης. 36 Τὸ δὲ γομὸρ τὸ δέκατον τῶν τριῶν μέτρων ἦν.

XVII. Καὶ ἀπῆρε πᾶσα συναγωγὴ υἱῶν Ἰσραὴλ ἐκ τῆς ἐρήμου Σίν, κατὰ παρεμβολὰς αὐτῶν, διὰ ῥήματος κυρίου, καὶ παρεμβόλοσαν ἐν Ῥαφιδείν· οὐκ ἦν δὲ ὕδωρ τῷ λαῷ πιεῖν. 2 Καὶ ἐλοιδορεῖτο ὁ λαὸς πρὸς Μωϋσῆν, λέγοντες· Δὸς ἡμῖν ὕδωρ, ἵνα πίωμεν. Καὶ εἶπεν αὐτοῖς Μωϋσῆς· Τί λοιδορισθεῖ μοι, καὶ τί πειράζετε κύριον; 3 Ἐδίψησε δὲ ἐκεῖ ὁ λαὸς ὕδατι, καὶ διεγόγγυζεν ἐκεῖ ὁ λαὸς πρὸς Μωϋσῆν, λέγοντες· Ἰνατί τοῦτο, ἀνεβίβασας ἡμᾶς ἐξ Αἰγύπτου ἀποκτεῖναι ἡμᾶς καὶ τὰ τέκνα ἡμῶν καὶ τὰ κτήνη τῆ δόψει; 4 Ἐβόησε δὲ Μωϋσῆς πρὸς κύριον, λέγων· Τί ποιήσω τῷ λαῷ τούτῳ; ἔτι μικρόν, καὶ καταλιθοβολήσουσί με. 5 Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν Προπορεύου τοῦ λαοῦ τούτου, λάβε δὲ σεαντῶ ἀπὸ τῶν πρεσβυτέρων τοῦ λαοῦ, καὶ τὴν ῥάβδον,

יִשְׂרָאֵל אֶת־שָׁמוֹ מִן וְהָיָא בְּזֶרַע בָּדָב וְיִטְעֶמוּ בְּצִפְיִיהָת בְּדָבֶשׁ׃
32 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה זֶה הַדְּבָר אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה מֵאֵל הָעֹלָמ׃ מִמֶּנּוּ לְמִשְׁמַרְת לְדַרְתִּיכֶם לְמַעַן יֵרְאוּ אֶת־יְהוָה אֲשֶׁר הֵאֱבֹלְתִי אֶתְכֶם בַּמִּדְבָּר בְּהוֹצִיאִי אֶתְכֶם מִמִּצְרַיִם׃
33 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־אַהֲרֹן קַח צִנְצִנָּת אֶחָת וְתִן־שָׁמָּה מֵאֵל־הַזֶּמֶר מִן וְהִנֵּחָ אֹתוֹ לִפְנֵי יְהוָה לְמִשְׁמַרְת לְדַרְתִּיכֶם׃
34 בְּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וַיַּנִּיחָהּ אֶהֱרֹן לִפְנֵי הָעֵדוּת לְמִשְׁמַרְת׃ וַיִּבְנֶי יִשְׂרָאֵל אֹכְלוֹ אֶת־הַמֶּן אַרְבָּעִים שָׁנָה עַד־בָּאִם אֶל־אֶרֶץ כְּנָעַן׃ וְהִזְכֵּר עֲשֵׂרִית הָאֵפֶה הָיָא׃
פ

XVII. וַיִּסְעוּ כָל־עֵדוּת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מִמִּדְבַר־סִין לְמִסְעִיהֶם עַל־פִּי יְהוָה וַיַּהֲנוּ בְּרַפְיָדִים וַאֲיִן מַיִם לְשִׁתָּת הָעָם׃ וַיִּרְב הָעָם עַם־מֹשֶׁה וַיֹּאמְרוּ תָנוּ־לָנוּ מַיִם וְנִשְׁתֶּה וַיֹּאמֶר לָהֶם מֹשֶׁה מַה־תִּרְיִבוּן עִמָּדִי מַה־תִּנְסֹכִין אֶת־יְהוָה׃ וַיִּצְמָא שָׁם הָעָם לַמַּיִם וַיִּלֶן הָעָם עַל־מֹשֶׁה וַיֹּאמֶר לָמָּה זֶה הָעֲלִיתָנוּ מִמִּצְרַיִם לְהָמִית אֹתִי וְאֶת־בְּנֵי וְאֶת־מִקְנֵי בְּצַמְמָא׃ וַיִּצְעַק מֹשֶׁה אֶל־יְהוָה לֵאמֹר מָה אֲעִשֶׂה לָּעָם הַזֶּה עוֹד מַעַט וְיִסְקְלֵנִי׃ וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה עֲבֹר לִפְנֵי הָעָם וְקַח אֶתְּךָ מִזְקְנֵי יִשְׂרָאֵל וּמִשָּׁה אֲשֶׁר הִפִּיתָ בְּיַדְךָ

31. AX* αὐτό. AFX: ὡς σπέρμα. 32. AF: εἶδωσι. 34. AX: ἀπέθητο. 35. AX (pr. loco): AEX: γῆ οἰκουμένη. AEFX: τὸ Μάν ἔφαγον. 1. AEFX: παρεμβάλον. 2. AEX (pro λέγ.) καὶ ἔλεγον. 3. AFX ἐγόγγ. sine ἐκεῖ. AEFX: ἐπὶ M. 4. A1* δὲ; 5. AX* (p. pr. λαῷ) τὴν AX: καὶ λάβε (eti. EF): μετὰ σεαντῶ.

31. De la fleur de farine. Hébreu et Septante : « d'un gâteau ».
33. Un vase. Septante : « un vase d'or ».
34. Dans le tabernacle. Hébreu et Septante : « devant le témoignage ».
35. Habitable. Hébreu et Septante : « habitée ». — De la terre de Chanaan. Septante : « de Phénicie ».
36. De l'éphi. Septante : « de trois mesures ».

XVII. 2. Donne-nous. Hébreu : « donnez-nous ». 3. Donc, Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Pourquoi nous as-tu fait sortir? Septante : « pourquoi cela? nous as-tu fait monter...? » — Pour nous faire mourir. Hébreu : « pour me faire mourir », chacun se plaignait pour lui-même.
5. La verge. Hébreu : « ta verge ».

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 3^o Prem. stations au désert (XV, 22-XVII, 7).

domus Israel nomen ejus Man : quod erat quasi semen coriandri album, gustisque ejus quasi similæ cum melle.

³² Dixit autem Moyses : Iste est sermo, quem præcepit Dominus : Imple gomor ex eo, et custodiatur in futuris retro generatiões : ut nóverint panem, quo álui vos in solitudine, quando educti estis de terra Ægypti.

³³ Dixitque Moyses ad Aaron : Sume vas unum, et mitte ibi man, quantum potest capere gomor : et repone coram Domino, ad servandum in generatiões vestras ; ³⁴ sicut præcepit Dominus Moysi. Posuitque illud Aaron in tabernaculo reservandum. ³⁵ Filii autem Israel comederunt man quadraginta annis, donec venirent in terram habitabilem : hoc cibo áliti sunt, usquequo tangerent fines terræ Chanaan. ³⁶ Gomor autem décima pars est ephi.

XVII. ¹ Igitur profecta omnis multitudo filiõrum Israel de deserto Sin per mansiões suas, juxta sermõnem Domini, castrametati sunt in Raphidim, ubi non erat aqua ad bibendum pópulo. ² Qui jurgatus contra Moysen, ait : Da nobis aquam, ut bibamus. Quibus respõdit Moyses : Quid jurgamini contra me ? cur tentatis Dominum ? ³ Sitivit ergo ibi pópulus præ aquæ penuriã, et murmuravit contra Moysen, dicens : Cur fecisti nos exire de Ægypto, ut occideres nos, et liberos nostros, ac jumenta, siti ? ⁴ Clamavit autem Moyses ad Dominum, dicens : Quid faciã pópulo huic ? adhuc paululum, et lapidabit me. ⁵ Et ait Dominus ad Moysen : Antecede pópulum, et sume tecum de seniõribus Israel : et vir-

Num.
11, 7-9.
Sap. 16, 20.

Manne
specimen
servatur.

Heb. 9, 4.

Ex. 25, 21 ;
30, 36.

Judith, 5, 13.
Pa. 94, 10.
Jos. 5, 12.

Raphi-
dim.
Num. 33, 11.

Num. 33, 14.

Num. 20, 4.
Pa. 94, 9.

Ex. 16, 7.
Deut. 6, 16.
1 Cor. 10, 9.

Silentium
murmur.

Num. 14, 15.

Intervenit
Deus.

la maison d'Israël appela cette nourriture du nom de Man ; elle était blanche comme une graine de coriandre, et son goût, celui de la fleur de farine *mêlée* avec du miel.

³² Or Moïse dit : « Voici les paroles qu'a ordonnées le Seigneur : Emplis-en un gomor, et qu'il soit gardé dans les générations qui doivent venir dans la suite, afin qu'elles connaissent le pain dont je vous ai nourris dans le désert, quand vous avez été retirés de la terre d'Égypte ». ³³ Et Moïse dit à Aaron : « Prends un vase et mets-y de la manne, autant que peut en contenir un gomor ; et place-le devant le Seigneur, afin de le conserver en vos générations. ³⁴ comme a ordonné le Seigneur à Moïse ». Et Aaron le plaça dans le tabernacle pour être réservé.

³⁵ Or, les enfants d'Israël mangèrent la manne pendant quarante ans, jusqu'à ce qu'ils vinrent en une terre habitable ; c'est de cet aliment qu'ils furent nourris, jusqu'à ce qu'ils touchèrent aux confins de la terre de Chanaan. ³⁶ Or, le gomor est la dixième partie de l'éphi.

XVII. ¹ Ainsi toute la multitude des enfants d'Israël étant partie du désert de Sin, et ayant fait des séjours, selon les paroles du Seigneur, ils campèrent à Raphidim, où il n'y avait pas d'eau à boire pour le peuple, ² qui, querellant Moïse, dit : « Donne-nous de l'eau, afin que nous buvions ». Moïse leur répondit : « Pourquoi tentez-vous le Seigneur ? » ³ Là donc le peuple eut soif à cause de la pénurie d'eau, et il murmura contre Moïse, disant : « Pourquoi nous as-tu fait sortir de l'Égypte, pour nous faire mourir de soif, nous, nos enfants et nos bêtes ? » ⁴ Or Moïse cria au Seigneur disant : « Que ferai-je à ce peuple-ci ? encore un peu, et il me lapidera ». ⁵ Et le Seigneur répondit à Moïse : « Marche devant le peuple, et prends avec toi des anciens d'Israël ; et

31. *Man* : en souvenir de la question des Hébreux : *Manhu? qu'est ceci?* (y 15). Les Hébreux n'auraient pas poussé ce cri en présence de la gomme de tamaris, qu'ils connaissaient parfaitement. — *Coriandre*, plante ombellifère à petites graines rondes.

35. *Ils furent nourris*, de la manne, pendant 40 ans. C'était donc un aliment substantiel. La manne du tamaris, au contraire, est, de l'aveu des chimistes, essentiellement insuffisante à l'alimentation.

36. *Le gomor est la dixième partie de l'éphi*. Ces mots peuvent être une glose ajoutée après coup ; mais ils peuvent tout aussi bien être de Moïse, qui aura voulu restreindre et préciser le sens du mot *gomor*,

employé primitivement dans le sens plus général de *vase* (voir la note sur le y. 46). Sur l'*éphi*, voir *Lévitique*, v. 41.

XVII. 1. *Ayant fait des séjours*, à Daphca et à Abus, comme nous l'apprennent les *Nombres*, xxxiii, 41-44. — *A Raphidim*, aujourd'hui Fouadi Feiran.

2. *Querellant Moïse*. Ici, comme en bien d'autres circonstances, les murmures de la foule sont rapportés tout au long. Certes, un autre écrivain que Moïse aurait pu, sinon justifier le peuple, du moins excuser en partie sa faute. Sans vivre, sans ressources, presque sans armes, les Hébreux avaient quitté le certain pour l'incertain, laissé l'Égypte où

II. Exodus (XII, 37-XVIII). — 4^e Pugna cum Amalec (XVII, 8-16).

ἐν ἣ ἐπάταξας τὸν ποταμόν, λάβε ἐν τῇ χειρὶ σου καὶ πορεύσῃ. ⁶ Ὀδε ἐγὼ ἔσθηκα ἐκεῖ πρὸ τοῦ σὲ ἐπὶ τῆς πέτρας ἐν Χωρήβ, καὶ πατάξεις τὴν πέτραν, καὶ ἐξελεύσεται ἕξ ἀντὴς ὕδωρ, καὶ πίεται ὁ λαός. Ἐποίησε δὲ Μωϋσῆς οὕτως ἐναντίον τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ. ⁷ Καὶ ἐπωνόμασε τὸ ὄνομα τοῦ τόπου ἐκεῖνου Πειρασμὸς καὶ Λοιδόρησις, διὰ τὴν λοιδόρησιν τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ καὶ διὰ τὸ πειράζειν κύριον λέγοντας· Εἰ ἔστι κύριος ἐν ἡμῖν ἢ οὐ;

⁸ Ἦλθε δὲ Ἀμαλῆκ καὶ ἐπολέμει Ἰσραὴλ ἐν Ῥαφιδεῖν. ⁹ Εἶπε δὲ Μωϋσῆς τῷ Ἰησοῦ· Ἐπίλεξον σεαυτῷ ἄνδρας δυνατοὺς, καὶ ἐξελέθην παρτάξει τῷ Ἀμαλῆκ ἀνρίον καὶ ἰδοὺ ἐγὼ ἔσθηκα ἐπὶ τῆς κορυφῆς τοῦ βουνοῦ, καὶ ἡ δάβδος τοῦ θεοῦ ἐν τῇ χειρὶ μου. ¹⁰ Καὶ ἐποίησεν Ἰησοὺς, καθάπερ εἶπεν αὐτῷ Μωϋσῆς, καὶ ἐξελεθῶν παρετάξατο τῷ Ἀμαλῆκ καὶ Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν καὶ Ὠρ ἀνέβησαν ἐπὶ τὴν κορυφὴν τοῦ βουνοῦ. ¹¹ Καὶ ἐγένετο ὅταν ἐπῆρε Μωϋσῆς τὰς χεῖρας, κατίσχυεν Ἰσραὴλ· ὅταν δὲ καθῆκε τὰς χεῖρας, κατίσχυεν Ἀμαλῆκ. ¹² Αἱ δὲ χεῖρες Μωϋσῆ βαρεῖται· καὶ λαβόντες λίθον ἐπέθηκαν ἐπ' αὐτόν, καὶ ἐκάθητο ἐπ' αὐτοῦ, καὶ Ἀαρὼν καὶ Ὠρ ἔστήριζον τὰς χεῖρας αὐτοῦ ἐντεῦθεν εἰς καὶ ἐντεῦθεν εἰς, καὶ ἐγένετο αἱ χεῖρες Μωϋσῆ ἔστηρικμέναι ἕως δυσμῶν ἡλίου. ¹³ Καὶ ἐτρονέωσατο Ἰησοὺς τὸν Ἀμαλῆκ καὶ πάντα τὸν λαὸν αὐτοῦ ἐν φόβῳ μαχαίρας. ¹⁴ Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Κατάγραψον τοῦτο εἰς μνημόβουνον εἰς βιβλίον, καὶ δός εἰς τὰ ὅσα Ἰησοῖ, ὅτι ἀλοίφῃ ἐξελέψω τὸ μνημόβουνον Ἀμαλῆκ ἐκ τῆς ὑπὸ τὸν οὐρανόν. ¹⁵ Καὶ ἐροῦσθε Μωϋσῆς θυσιαστήριον κυρίῳ, καὶ ἐπωνόμασε τὸ ὄνομα αὐτοῦ Κύριος κατασφύγῃ μου. ¹⁶ Ὅτι ἐν χειρὶ κυριαίᾳ πολεμεῖ κύριος ἐπὶ Ἀμαλῆκ ἀπὸ γενεῶν εἰς γενεάς.

6 אֶת-הַיָּאָר קַח בְּיָדְךָ וְהִלַּכְתָּ: הַנְּנִי עַמֶּד לְפָנַי שָׁם. עַל הַצֵּדָה בְּהַר־בְּהֵרַת וְהִפִּיתָ בְּצִדָה וַיִּצְאָה מִמֶּנּוּ מַיִם וְשָׁתָה הָעָם וַיַּעַשׂ כִּן מֹשֶׁה לְעֵינָי וַיִּקְרֵי וַיִּשְׂרָאֵל: 7 וַיִּשְׂרָאֵל: וַיִּקְרָא שָׁם הַמָּקוֹם מַפְּה וּמְרִיבָה עַל-רִיבֵי בְנֵי וַיִּשְׂרָאֵל וְעַל נַפְתָּם אֶת-יְהוָה לֵאמֹר הֲיֵשׁ יְהוָה בְּקִרְבָּנוּ אִם-אֵין: 8 וַיָּבֹא עַמְלֵק וַיִּקְרָא עַם-וַיִּשְׂרָאֵל בְּרַפִּידִם: וַיֹּאמֶר מֹשֶ׈ה אֶל-יְהוָה עֲבָר-לָנוּ אַנְשִׁים וְצָא הַלָּחֶם בְּעַמְלֵק מִהָר אֲנֹכִי נֹצֵב עַל-רֹאשׁ הַהַבְּעָה וּמֹשֶׁה הָאֱלֹהִים בְּדָרו: וַיַּעַשׂ יְהוָה כַּאֲשֶׁר אָמַר-לוֹ מֹשֶׁה לְהִלָּחֶם בְּעַמְלֵק וּמֹשֶׁה אָתְרָן וְחֹר וְעָלָה רֹאשׁ הַהַבְּעָה: וְהָיָה כַּאֲשֶׁר יָרִים מֹשֶׁה יָדוֹ וְגַבַּר וַיִּשְׂרָאֵל וּכְאֲשֶׁר יִקְיָה יָדוֹ וְגַבַּר עַמְלֵק: וַיִּבֵּי מֹשֶׁה כַּבָּדִים וַיִּקְחֵם-אֲבָן וַיִּשְׁימוּ תַחְתּוֹ וַיִּשָּׁב עָלֶיהָ וְאָתְרָן וְחֹר תַּמְכִּי בְּדָדוֹ מִיָּה אֶחָד וּמִיָּה אֶחָד וַיְהִי יָדָיו וַיִּמְנָה עַד-בָּא הַשָּׁמֶשׁ: וַיַּחֲלֵשׁ יְהוָה אֶת-עַמְלֵק וְאֶת-עַמּוֹ לְפָנֵי-הָרֶב: 9 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה פָּתַב זֹאת זָכְרוֹן בְּסֹפֶר וְשִׁים בְּאָזְנֵי יְהוָה פִּי-מַחֶה אֲמַחֶה אֶת-זָכְרֵי עַמְלֵק מִתַּחַת הַשָּׁמַיִם: וַיִּבֶן מֹשֶׁה מִזְבֵּה וַיִּקְרָא שְׁמוֹ יְהוָה נִסִּי: 10 וַיֹּאמֶר פִּי-יָד עַל-כֵּס יְהִי מִלְחָמָה לְיְהוָה בְּעַמְלֵק מִהָר דָּר:

6. FX: Ἰδοὺ. AEFX† (p. σε) ἔλθειν. AEX: Καὶ ἐποίησε. 9. AEFX: Ἰησοῦ. AEX* δυνατοῦς (p. ἄνδρας). 10. AEX* ἐξελεθῶν. 11. AX* ἐγένετο. 14. AX: Καὶ εἶπε. AEFX: ἐν βιβλίῳ. A¹ (pro τὸ) τόν. 15. AX* κυρίῳ.

12. Donc, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 13. Son peuple. Septante: « tout son peuple ». 14. Dans le livre. L'article, qui ne se trouve pas dans les Septante, se lit dans l'hébreu, indiquant ainsi un livre déterminé et déjà existant. 15. Bâtit un autel. Les Septante ajoutent: « au Seigneur ». — Mon exaltation. Hébreu: « mon étendard »; Septante: « mon refuge ». — Disant, manqué dans les Septante. 16. Hébreu: « parce que la main a été levée contre le trône de Jahvé, il y aura guerre de Jahvé contre Amalec... ». Septante: « parce que par une main cachée le Seigneur combat contre Amalec... ».

6. Horeb. Septante: « Choreb ». — Afin que le peuple boive. Hébreu et Septante: « et le peuple boira ». — Les anciens d'Israël. Septante: « les enfants d'Israël ». 7. Du nom de Tentation: traduction du nom propre hébreu « Massa ». L'hébreu ajoute: « et Meriba », dont les Septante donnent le sens: « et Querelle ». 9. Choisis. Hébreu: « choisis-nous »; Septante: « choisis-toi ». — Des hommes. Septante: « des hommes forts ». — Demain, dans les Septante, se rapporte à combats. 10. Il combattit. Septante: « étant sorti il combattit ». 11. Un peu, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 4^e Victoire sur Amalec (XVII, 8-16).

gam qua percussisti fluvium, tolle in manu tua, et vade. ⁶ En ego stabo ibi coram te, supra petram Horeb : percutiésque petram, et exibat ex ea aqua, ut bibat pópulus. Fecit Móyses ita coram senióribus Israel : ⁷ et vocávit nomen loci illius, Tentátio, propter júrgium filiórum Israel, et quia tentavérunt Dóminum, dicéntes : Estne Dóminus in nobis, an non ?

⁸ Venit autem Amalec, et pugnábat contra Israel in Raphídím. ⁹ Dixitque Móyses ad Jósue : Elige viros, et egressus, pugna contra Amalec : crasego stabo in vértice collis, habens virgam Dei in manu mea. ¹⁰ Fecit Jósue ut locútus erat Móyses, et pugnávit contra Amalec : Móyses autem et Aaron et Hur ascendérunt super vérticem collis. ¹¹ Cumque leváret Móyses manus, vincébat Israel : sin autem paululum remisisset, superábat Amalec. ¹² Manus autem Móysi erant graves : suméntes igitur lápidem, posuérunt subter eum, in quo sedit : Aaron autem et Hur sustentábant manus ejus ex utráque parte. Et factum est ut manus illius non lassaréntur usque ad occásum solis. ¹³ Fugavitque Jósue Amalec, et pópulum ejus in ore gládii. ¹⁴ Dixit autem Dóminus ad Móysen : Scribe hoc ob monumentum in libro, et trade auribus Jósue : delébo enim memóriam Amalec sub cœlo. ¹⁵ Edificavitque Móyses altáre : et vocávit nomen ejus, Dóminus exaltátio mea, ¹⁶ dicens : Quia manus sólli Dómini, et bellum Dómini erit contra Amalec, a generatióne in generatióne.

Ex. 14 16-18.
7, 20;
4, 17, 20.
Horeb.
Ex. 3, 1.
Num. 20, 8-13.
Deut. 8, 15.
Ps. 77, 15;
104, 41.
113, 8.
Is. 48, 21.
1 Cor. 10, 4.
Deut. 6, 16.
Ps. 94, 8-9

4^e
Amalec.
Gen. 14, 7.
Deut. 25, 17.

Num.
13, 9, 17.
Jósue.
Ex. 17, 5;
4, 20, 17.

Ex. 24, 14;
Oratio
Móysi
victrix.

Judith. 4, 13;
5, 14.
Jos.
8, 18, 26.
Sap. 11, 3.

Num. 24, 20.
Deut. 25, 19.
1 Reg. 15, 2-33.
1 Par. 4, 43.

la verge dont tu as frappé le fleuve, prends-la en ta main, et va. ⁶ Voilà que moi, je me tiendrai là devant toi sur la pierre d'Horeb ; et tu frapperas la pierre, et il en sortira de l'eau, afin que le peuple boive ». Moïse fit ainsi devant les anciens d'Israël. ⁷ Et il appela ce lieu du nom de Tentation, à cause de la querelle des enfants d'Israël, et parce qu'ils avaient tenté le Seigneur, disant : « Le Seigneur est-il parmi nous, ou non ? »

⁸ Or Amalec vint, et il combattait contre Israël à Raphidim. ⁹ Et Moïse dit à Josué : « Choisis des hommes, et étant sorti, combats contre Amalec ; demain moi, je me tiendrai au sommet de la colline ayant la verge de Dieu en ma main ». ¹⁰ Josué fit comme avait dit Moïse, et il combattait contre Amalec : mais Moïse et Aaron et Hur montèrent sur le sommet de la colline. ¹¹ Et lorsque Moïse élevait les mains, Israël était victorieux ; mais s'il les abaissait un peu, Amalec l'emportait. ¹² Or les mains de Moïse étaient appesanties ; prenant donc une pierre, ils la mirent sous lui ; il s'y assit ; mais Aaron et Hur soutenaient ses mains des deux côtés. Et il arriva que ses mains ne se lassèrent pas jusqu'au coucher du soleil. ¹³ Et Josué mit en fuite Amalec et son peuple, par le tranchant du glaive. ¹⁴ Or le Seigneur dit à Moïse : « Écris ceci pour souvenir dans le livre, et fais-le entendre à Josué ; car j'effacerai la mémoire d'Amalec sous le ciel ». ¹⁵ Et Moïse bâtit un autel et l'appela du nom de : Le Seigneur est mon exaltation, disant : ¹⁶ « La main du trône du Seigneur et la guerre du Seigneur seront contre Amalec de génération en génération ».

le pain était assuré, pour aller conquérir un pays presque inexpugnable. Aux yeux de la prudence humaine n'avaient-ils pas agi en insensés ? Et ne s'explique-t-on pas leur découragement, dans certaines circonstances plus particulièrement périlleuses ? L'auteur du Pentateuque ne fait pas valoir ces excuses à la décharge d'Israël. Tout écrivain postérieur à Moïse aurait parlé à peine de ces plaintes du peuple, dont l'écho se serait perdu dans l'éloignement. Mais on sent que l'auteur du récit en a souffert personnellement et qu'il a gardé le souvenir des blessures reçues : aueun autre historien, venu après Moïse, n'aurait parlé d'Israël avec une si juste sévérité.

6. Sur la pierre d'Horeb. Horeb signifie « sécheresse ». Les explorateurs distinguent ce lieu du mont Horeb, où Moïse avait eu la vision du buisson ardent (Exode, III, 4). Les moines du couvent de Sainte-Catherine croient posséder dans leur voisinage le rocher d'Horeb, mais Raphidim, où coula l'eau mi-

raeuleuse, est certainement l'ouadi Feiran, comme l'atteste une tradition antique que nous rencontrons déjà au IV^e siècle dans Eusèbe et S. Jérôme.

4^e Victoire sur les Amalécites, XVII, 8-16.

8. Amalec, tribu descendant d'Abraham par Amalec, son arrière petit-fils (Genèse, xxxvi, 42). Les Amalécites occupaient le désert de Pharan, c'est-à-dire une partie du désert de Tib. depuis l'ouadi el-Arabah à l'est, jusque vers l'Égypte à l'ouest, et jusqu'aux environs du mont Sinaï au nord. Ils formaient une tribu belliqueuse, capable de lutter contre des forces considérables. Ils partageaient la péninsule du Sinaï avec les Madianites, mais ceux-ci étaient amis de Moïse, gendre de l'un d'entre eux, Jéthro. — A Raphidim. Sans doute au point où l'ouadi Aleyat est dominé par le Djébel-et-Tahounéh, à cinq kilomètres au-dessus de Hési-el-Khattatin.

14. Ecris ceci... dans le livre. Le texte tel qu'il est

II. Exodus (XII, 37-XVIII). — 5^e Jethro ad Moysen venit (XVIII).

XVIII. Ἦκουσε δὲ Ἰοθὴρ ἱερέως Μαδιὰμ ὁ γαμβρὸς Μωϋσῆ πάντα ὅσα ἐποίησε κύριος Ἰσραὴλ τῷ ἑνιούτῳ λαῷ· ἐξήγαγε γὰρ κύριος τὸν Ἰσραὴλ ἐξ Αἰγύπτου. ² Ἐλαβε δὲ Ἰοθὴρ ὁ γαμβρὸς Μωϋσῆ Σεπφώραν τὴν γυναῖκα Μωϋσῆ μετὰ τὴν ἀρπασιν αὐτῆς, ³ καὶ τοὺς δύο υἱοὺς αὐτῆς ὄνομα τῶν ἐνὶ αὐτῶν Γηροσίμ, λέγων· Πάροικος ἤμην ἐν γῆ ἀλλοτριᾷ· καὶ τὸ ὄνομα τοῦ δευτέρου Ἐλιέζερ, λέγων· Ὁ γὰρ θεὸς τοῦ πατρὸς μου βοηθός μου, καὶ ἐξείλατό με ἐκ χειρὸς Φαραῶ. ⁴ Καὶ ἐξῆλθεν Ἰοθὴρ ὁ γαμβρὸς Μωϋσῆ καὶ οἱ υἱοὶ καὶ ἡ γυνὴ πρὸς Μωϋσῆν εἰς τὴν ἔρημον, οὗ παρενέβαλεν ἐπ' ὄρους τοῦ θεοῦ. ⁵ Ἀπηγγέλη δὲ Μωϋσῆ, λέγοντες· Ἰδοὺ ὁ γαμβρὸς σου Ἰοθὴρ παραγίνεται πρὸς σέ, καὶ ἡ γυνὴ καὶ οἱ δύο υἱοὶ σου μετ' αὐτοῦ. ⁷ Ἐξῆλθε δὲ Μωϋσῆς εἰς συνάντησιν τῷ γαμβρῷ, καὶ προσέκνησεν αὐτῷ καὶ ἐβίβησεν αὐτόν, καὶ ἰσπάσαντο ἀλλήλους, καὶ εἰσῆγαγεν αὐτοὺς εἰς τὴν σκηνήν. ⁸ Καὶ διηγήσατο Μωϋσῆς τῷ γαμβρῷ πάντα ὅσα ἐποίησε κύριος τῷ Φαραῶ καὶ πᾶσι τοῖς Αἰγυπτίοις ἐνεκεν τοῦ Ἰσραὴλ, καὶ πάντα τὸν μόχθον τὸν γενόμενον αὐτοῖς ἐν τῇ ὁδοῖ, καὶ ὅτι ἐξείλατο αὐτοὺς κύριος ἐκ χειρὸς Φαραῶ καὶ ἐκ χειρὸς τῶν Αἰγυπτίων. ⁹ Ἐξέστη δὲ Ἰοθὴρ ἐπὶ πᾶσι τοῖς ἀγαθοῖς οἷς ἐποίησεν αὐτοῖς κύριος, ὅτι ἐξείλατο αὐτοὺς ἐκ χειρὸς Αἰγυπτίων καὶ ἐκ χειρὸς Φαραῶ. ¹⁰ Καὶ εἶπεν Ἰοθὴρ· Εὐλόγητός ἐστὶν κύριος, ὅτι ἐξείλατο αὐτοὺς ἐκ χειρὸς Αἰγυπτίων καὶ ἐκ χειρὸς Φαραῶ. ¹¹ Νῦν ἔγνων ὅτι μέγας κύριος παρὰ πάντας τοὺς θεοὺς ἐνεκεν τούτου, ὅτι ἐπέθνετο αὐτοῖς. ¹² Καὶ ἔμβαλε Ἰοθὴρ ὁ γαμβρὸς Μωϋσῆ ὅλοκαυτωμάτα καὶ θυσιάς τῷ θεῷ· παρεγένετι

1. AFX: ὁ ἱερ. EX (eti. infra): περιθερός. A: ὁ γαμβρ. M. ὁ ἱερ. Μαδ. 3. A¹EFX: αὐτοῦ. AEX* αὐτῶν. 4. (EX* τὸ). AX* λέγων. 5. AEFX: ἦλθεν. AEX: εἰς τὸ ὄρος. 6. A: Ἀπηγγ. AX: Ἰοθὴρ ὁ γαμβρὸς σου. 7. AEFX† (p. γ.) αὐτῷ (vs. 8 A¹EFX). 8. AEFX: πᾶσι (a. τοῖς). 9. AEFX† (p. ἐξείλ.) κύριος. AEX* τῶν. 12. X: παρεγένετο.

פ פ פ יז 17

XVIII. וַיִּשְׁמַע וַיְתָרוֹ כְּתוּן מִדִּבְרֵי הַתּוֹרָה מִשֵּׁה אֵת כָּל-אֲשֶׁר עָשָׂה אֱלֹהִים לְמֹשֶׁה וּלְיִשְׂרָאֵל עַמּוֹ פִּי-הוֹצִיא 2 וַיְהִי וְאֶת-יִשְׂרָאֵל מִמִּצְרַיִם: וַיִּקַּח וַיְתָרוֹ הַתּוֹרָה מִשֵּׁה אֶת-צִפּוֹרָה אִשְׁתּוֹ 3 מִשֵּׁה אֶהֱרָ שְׁלוֹמִיהָ: וְאֵת שְׁנֵי בְנֵיהָ אֲשֶׁר שֵׁם הַאֶחָד גֵּרְשֹׁם פִּי 4 אִמֵּר גֵּר הַיּוֹתִי בְּאֶרֶץ נְדָרֶיהָ: וְשֵׁם הַאֶחָד אֶלְיָזָר פִּי-אֵלֹתַי אֲבִי בְּעֻזִּי 5 וַיֵּצְאוּ מִיָּד מִיָּד פָּרְעֹה: וַיָּבֹא וַיְתָרוֹ הַתּוֹרָה מִשֵּׁה וּבָנָיו וְאִשְׁתּוֹ אֶל-מֹשֶׁה אֶל-הַמִּדְבָּר אֲשֶׁר-הָיָה הַנֶּחֱלָה שֵׁם הַר 6 הָאֱלֹהִים: וַיֹּאמֶר אֶל-מֹשֶׁה אֲנִי הַתְּנָה וַיְתָרוֹ בָּא אֵלָיךָ וְאִשְׁתְּךָ וּשְׁנֵי 7 בְנֵיךָ עִמָּה: וַיָּבֹא מֹשֶׁה לְקִרְיַת הַתְּנָה וַיִּשְׁתַּחֲוֶה וַיִּשְׁק-לוֹ וַיִּשְׁאַלְהוּ 8 אִישׁ-לְרֵעֵהוּ לְשָׁלוֹם וַיָּבֹאוּ הָאֱהָלָה: וַיְסַפֵּר מֹשֶׁה לְהַתְּנָה אֵת כָּל-אֲשֶׁר 9 עָשָׂה יְהוָה לְפָרְעֹה וּלְמִצְרַיִם עַל אֹדֶת יִשְׂרָאֵל אֵת כָּל-הַתְּלָאָה אֲשֶׁר 10 מִצְרַתֶּם בְּדֶרֶךְ וַיֵּצְאֶם יְהוָה: וַיְהִי וַיְתָרוֹ עַל כָּל-הַשׁוֹבֵה אֲשֶׁר-עָשָׂה 11 יְהוָה לְיִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר הִצִּילוּ מִיַּד מִצְרַיִם: וַיֹּאמֶר וַיְתָרוֹ בְּרוּךְ יְהוָה 12 אֲשֶׁר הִצִּיל אֶתְכֶם מִיַּד מִצְרַיִם וּמִיַּד פָּרְעֹה אֲשֶׁר הִצִּיל אֶת-הָעָם מִתַּחַת יַד-מִצְרַיִם: עַתָּה יוֹדַעְתִּי פִּי-גְדוֹל 13 יְהוָה מִכָּל-הָאֱלֹהִים פִּי כִּדְבַר אֲשֶׁר 14 יָדַדְתִּי עֲלֵיהֶם: וַיִּקַּח וַיְתָרוֹ הַתּוֹרָה מִשֵּׁה עֲלָה וּזְבָחַיִם לְאֱלֹהִים וַיָּבֹא אֶתְרוֹ

XVIII. 1. Parent. Hébreu et Septante: « beau-père ».— A. Moïse, manque dans les Septante.
 4. Du gendre, Septante: « de la main ».
 6. Il envoya à Moïse, disant. Hébreu: « il dit (fil dire) à Moïse »; Septante: « il fut annoncé à Moïse, disant ». — Moi Jéthrou... je viens à toi, Septante.
 8. Jéthrou... vient à moi ». — Vers deux fils. Hébreu « ses deux fils ».
 8. Les avait délivrés. Les Septante ajoutent: « de la main du Pharaon et de la main des Égyptiens ».
 9. De la main des Égyptiens. Les Septante ajoutent:

« et de la main du Pharaon ».
 10. Vous a délivrés. Septante: « les a délivrés ». — Qui a délivré son peuple de la main d'Égypte. Ces mots manquent dans les Septante.
 11. Parce... qu'ils ont agi insolemment contre eux. Hébreu: « dans la chose en laquelle ils ont été insolents contre eux », c'est en cela même que Jahveh a montré qu'il était plus puissant que les dieux des Égyptiens.
 12. Donc, Vulgate: ergo n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 5^e Visite de Jéthro (XVIII).

XVIII. ¹ Cumque audisset Jethro, sacerdos Madian, cognatus Móysi, omnia quæ fécerat Deus Móysi, et Israéli pópulo suo, et quod eduxisset Dóminus Israel de Ægypto : ² tulit Séphoram uxórem Móysi quam remiserat : ³ et duos filios ejus, quorum unus vocabátur Gersam, dicente patre : Advena fui in terra aliéna. ⁴ Alter vero Eliézer : Deus enim, ait, patris mei adjútor meus, et éruit me de gládio Pharaónis. ⁵ Venit ergo Jethro cognatus Móysi, et filii ejus, et uxor ejus, ad Móysen in désertum, ubi erat castrametátus juxta montem Dei. ⁶ Et mandávit Móysi, dicens : Ego Jethro cognatus tuus vénio ad te, et uxor tua, et duo filii tui cum ea. ⁷ Qui egressus in occúrsum cognáti sui, adorávit, et osculátus est eum : salutaverúntque se mútuo verbis pacificis.

Ex. 3, 1; 2, 16.

Ex. 4, 20;
2, 21.
Fili
Móysis.
Ex. 2, 22.Jethro
ad Móysen
venit.

Ex. 3, 1.

Gen. 33, 4.
Mutua
salutatio.Jethro
Deo
gratias
agit.

Ex. 15, 11.

Ex. 5, 2, 7;
1, 14, 22;
10, 10; 14, 8.
Sap. 11, 16.
2 Ed. 9, 10.

Cumque intrásset tabernáculum, ⁸ narrávit Móysen cognáto suo cuncta quæ fécerat Dóminus Pharaóni, et Ægyptiis propter Israel : univérsúmque labórem, qui accidisset eis in itinere, et quod liberáverat eos Dóminus. ⁹ Lætátusque est Jethro super ómnibus bonis quæ fécerat Dóminus Israeli, eo quod eruíset eum de manu Ægyptiórum, ¹⁰ et ait : Benedictus Dóminus, qui liberávit vos de manu Ægyptiórum, et de manu Pharaónis, qui éruit pópulum suum de manu Ægypti. ¹¹ Nunc cognóvi, quia magnus Dóminus super omnes deos : eo quod superbe égerint contra illos. ¹² Obtulit ergo Jethro cognatus Móysi holocaústa et hóstias

XVIII. ¹ Or, quand Jéthro, prêtre de Madian, parent de Moïse, eut appris tout ce que Dieu avait fait à Moïse et à Israël son peuple, et que le Seigneur avait retiré Israël de l'Égypte, ² il prit Séphora, femme de Moïse, que celui-ci lui avait renvoyée, ³ et ses deux fils, dont l'un s'appelait Gersam, son père ayant dit : « J'ai été voyageur dans une terre étrangère », ⁴ et l'autre Eliézer ; car « le Dieu de mon père, avait-il dit, fut mon aide, et il m'a délivré du glaive du Pharaon ». ⁵ Jéthro donc, parent de Moïse, vint, ainsi que ses fils et sa femme, vers Moïse dans le désert, où il avait campé près de la montagne de Dieu. ⁶ Et il envoya vers Moïse, disant : « Moi, Jéthro, ton parent, je viens à toi, ainsi que ta femme et tes deux fils avec elle ». ⁷ Moïse étant sorti au-devant de son parent se prosterna et l'embrassa ; et ils se saluèrent mutuellement par des paroles de paix.

Et lorsque Jéthro fut entré dans la tente, ⁸ Moïse raconta à son parent tout ce qu'avait fait le Seigneur au Pharaon et aux Égyptiens à cause d'Israël, et toute la peine qui lui était arrivée dans le chemin, et que le Seigneur les avait délivrés. ⁹ Et Jéthro se réjouit de tous les biens qu'avait faits le Seigneur à Israël, de ce qu'il l'avait délivré de la main des Égyptiens, ¹⁰ et il dit : « Béni le Seigneur, qui vous a délivrés de la main des Égyptiens et de la main du Pharaon, qui a délivré son peuple de la main de l'Égypte ! » ¹¹ Maintenant je connais que le Seigneur est grand au-dessus de tous les dieux, parce que c'est en vain qu'ils ont agi insolemment contre eux ». ¹² Jéthro donc, parent de Moïse, offrit des holocaustes et des hosties à

ponctué dans les Massorètes, porte « le livre » avec l'article, *bas-séfer*, non un livre, *be-séfer*, ce qui indique qu'il ne s'agit pas d'écrire seulement la prescription contre les Amalécites, mais qu'il y avait un livre dans lequel Moïse relatait au fur et à mesure les événements de l'exode. Il n'est du reste nullement vraisemblable que Dieu eût dit à Moïse de prendre un livre pour y inscrire une seule prescription aussi courte ; les Massorètes ont donc eu raison de lire *le livre*, et non *un livre*.

5^e Visite de Jéthro à Moïse, XVIII.

XVIII. 1. Jéthro... parent de Moïse. Voir plus haut la note sur *Exode*, III, 1.

2. Il prit Séphora. Moïse avait emmené avec lui sa femme Séphora, quand il était retourné en Égypte (*Exode*, IV, 20). Mais il l'avait renvoyée à son beau-père, à cause des périls qu'il aurait pu courir avec ses enfants pendant qu'il lutait contre le Pharaon pour obtenir la permission d'emmener le peuple dans le désert.

3. Gersam signifie « étranger là ».

4. Eliézer veut dire « Dieu est secours ».

5. La montagne de Dieu, Horeb. Voir *Exode*, III, 1.

7. Moïse étant sorti au-devant, etc. Tel est encore le cérémoniel des entrevues entre les sheiks du Sinai : démarche faite à la rencontre l'un de l'autre, inclination, baiser de chaque côté de la tête, puis entrée silencieuse dans la tente, afin d'y délibérer.

II. Exodus (XII, 37-XVIII). — 5° Jethro ad Moysen venit (XVIII).

δὲ Ἀαρὼν καὶ πάντες οἱ πρεσβύτεροι Ἰσραὴλ
συμφαγεῖν ἄρτον μετὰ τοῦ γαμβροῦ Μωϋσῆ,
ἐναντίον τοῦ Θεοῦ.

13 Καὶ ἐγένετο μετὰ τὴν ἐπαύριον συνεκά-
θισε Μωϋσῆς κρίνειν τὸν λαόν· παρεστήκει
δὲ πᾶς ὁ λαὸς Μωϋσῆ ἄπο πρωΐθεν ἕως δεύ-
της. 14 Καὶ ἰδὼν Ἰοθῆρ πάντα ὅσα ποιεῖ
τῷ λαῷ, λέγει· Τί τούτο ὃ σὺ ποιεῖς τῷ λαῷ;
διατί σὺ κἀθῆσαι μόνος, πᾶς δὲ ὁ λαὸς παρ-
έστηκέ σοι ἀπὸ πρωΐθεν ἕως δεύτης; 15 Καὶ
λέγει Μωϋσῆς τῷ γαμβρῷ· Ὅτι παραγίνεται
πρὸς με ὁ λαὸς ἐκλήθησαι κρίσειν παρὰ τοῦ
Θεοῦ· 16 ὅταν γὰρ γένηται ἀντοῖς ἀντιλογία
καὶ ἔλθωσι πρὸς με, διακριθῶ ἕκαστον καὶ
συμβιβάζω αὐτοὺς τὰ προστάγματα τοῦ Θεοῦ
καὶ τὸν νόμον αὐτοῦ. 17 Ἐίπε δὲ ὁ γαμβρὸς
Μωϋσῆ πρὸς αὐτόν· Οὐκ ὀρθῶς σὺ ποιεῖς
τὸ ῥῆμα τούτο. 18 Φθορᾷ καταφθορῆσιν
ἀνθρωποποίηται καὶ σὺ καὶ πᾶς ὁ λαὸς οὗτος,
ὅς ἐστι μετὰ σοῦ· βαρὺ σοι τὸ ῥῆμα τούτο,
οὐ δύνησιν ποιεῖν σὺ μόνος. 19 Νῦν οὖν ἄκου-
σόν μου καὶ συμβουλεύσω σοι, καὶ ἔσται ὁ
Θεὸς μετὰ σοῦ· γίνου σὺ τῷ λαῷ τὰ πρὸς
τὸν Θεόν, καὶ ἀνοίσεις τὸν λόγον αὐτῶν
πρὸς τὸν Θεόν, 20 καὶ διαμαρτυρήσῃ αὐτοῖς τὰ
προστάγματα τοῦ Θεοῦ καὶ τὸν νόμον αὐ-
τοῦ, καὶ σημαεῖς αὐτοῖς τὰς ὁδοὺς ἐν αἷς
πορεύσουσαι ἐν αὐταῖς, καὶ τὰ ἔργα αὐ ποιή-
σουσι. 21 Καὶ σὺ σεαυτῷ σκέψαι ἀπὸ παν-
τὸς τοῦ λαοῦ ἄνδρας δυνατοὺς, θεοσεβεῖς,
ἄνδρας δικαίους, μισοῦντας ὑπερηφανίαν, καὶ
καταστήσεις [αὐτοῖς] ἐπ' αὐτῶν χιλιάρχους καὶ
ἐκατοντάρχους καὶ πεντηκοντάρχους καὶ δεκα-
δάρχους. 22 Καὶ κρινοῦσι τὸν λαὸν πᾶσαν
ῥᾶν· τὸ δὲ ῥῆμα τὸ ὑπέρογκον ἀνοίσουσιν
ἐπὶ σέ, τὰ δὲ βραχέα τῶν κριμάτων κρινοῦσιν

12. AX: καὶ Ἀαρ. καὶ... φαγεῖν (EX: τῷ συμφ.).
13. A¹: παριστήκει. AEFX: ἔ. ἑοπέρας. 14. AEFX:
ἔποιε. AFX: πρωί. 15. A²FX⁺ (p. γ.) ἀντῆ. A¹: πα-
ραγίνεται. 18s. AX: ἀνθρωποποίη (X*). A† (p. λαός)
σβ. A^{1*}: βαρὺ σοι-μετὰ σέ. 21. EFX⁺ (a. θεός) καὶ.
AEFX⁺ αὐτῶς: ἐπ' αὐτοῖς (EX: ἐπ' αὐτῶς). FX:
δεκαδάρχ.

וְכָל זְקֵנֵי יִשְׂרָאֵל לְאַבְלֵל לְחֶם עִם-
הָתָן מֹשֶׁה לְפָנָיו הָאֱלֹהִים:

13 וַיְהִי מִמָּחֳרָת וַיָּשָׁב מֹשֶׁה לְשַׁפֵּט
אֶת-הָעָם וַיַּעֲמֵד הָעָם עַל-מֹשֶׁה מִן-
14 הַבֹּקֶר עַד-הָעֶרֶב: וַיֵּרָא הָתָן מֹשֶׁה
אֶת כָּל-אֲשֶׁר-הוּא עֹשֶׂה לָעָם וַיֹּאמֶר
מִתְהַדְּבֵר הַזֶּה אֲשֶׁר אַתָּה עֹשֶׂה
לָעָם מִהַיּוֹעַ אַתָּה יוֹשֵׁב לְבִדְדָךְ וְכָל-
הָעָם נֹצֵב עִלְיָךְ מִן-בֹּקֶר עַד-עֶרֶב:
15 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה לְחֹתְנֹו פִּי-יָבֵא אֵלַי
16 הָעָם לְדַרְשׁ אֱלֹהִים: פִּי-יִתְּנֶה לָהֶם
דָּבָר כִּי אֵלַי וַיִּשְׁפָּטֵתִי בֵּין אִישׁ וּבֵין
רֵעֵהוּ וְהוֹדַעְתִּי אֶת-תַּקְוִי הָאֱלֹהִים
17 וְאֶת-תּוֹרֹתָיו: וַיֹּאמֶר הָתָן מֹשֶׁה
אֵלָיו לֹא-טוֹב הַדְּבָר אֲשֶׁר אַתָּה
18 עֹשֶׂה: נָכַל תִּפְּלֵ בְסֵ-אַתָּה בְסֵ-הָעָם
הַזֶּה אֲשֶׁר עִמָּךְ כִּי-כָבֵד מִמֶּךָ הַדְּבָר
19 לְאַתּוֹכֵל עֲשֵׂהוּ לְבִדְדָךְ: עֲתָה שָׁמַע
בְּקֻלִי אִי-יַעֲדָךְ וַיְהִי אֱלֹהִים עִמָּךְ
הַיְהִי אַתָּה לָעָם מוֹל הָאֱלֹהִים
וְהִבְאֵת אַתָּה אֶת-הַדְּבָרִים אֵל-
2 הָאֱלֹהִים: וְהִזְרַתָּה אֶתְהֶם אֶת-
הַחֲקִים וְאֶת-תּוֹרֹת וְהוֹדַעְתָּ לָהֶם
אֶת-תִּדְרֹךְ יְלִכּוּ בָהֶם וְאֶת-הַקְּמֵשׂה
21 אֲשֶׁר יַעֲשׂוּן: וְאַתָּה תִּתְּנֶה מִכָּל-
הָעָם אַנְשֵׁי-דָלִיל וַיֵּרְאוּ אֱלֹהִים אַנְשֵׁי
אַמַּת שְׂנְאֵי בָצַע וְשָׂמַת עֲלֵהֶם שָׂרֵי
אַלְפִים שָׂרֵי מֵאוֹת שָׂרֵי תַמְשִׁים
22 וְשָׂרֵי עֶשְׂרֹת: וְשָׂפְטֵי אֶת-הָעָם בְּכָל-
עֵת וְהָיָה כָל-הַדְּבָר הַזֶּה וַיְבִיאוּ
אֵלָיָה וְכָל-הַדְּבָר הַזֶּה וַיִּשְׁפָּטֵהֶם

13. Qui se présentent. Hébreu : « et le peuple (Sep-
tante : tout le peuple) se tenait debout ».

14. Par cel intrépide tuteur tu te consumes. Hébreu
et Septante : « tu t'épuises, d'un épuisement » (Sep-
tante : intolérable).

15. Ecoute... mes conseils. Hébreu et Septante : « je
te donnerai un conseil ». — Sois toi-même au peuple
dans les choses qui regardent Dieu. Hébreu : « sois
toi-même pour le peuple vis-à-vis de Dieu ». — Pour

rapporter les paroles qui lui sont adressées. Hébreu :
« et tu porteras les choses devant Dieu » ; Septante :
« et tu porteras leurs paroles à Dieu ».

20. Les cérémonies et la manière de l'honorer. Hé-
breu : « les ordonnances et les lois » ; Septante :
« les ordonnances de Dieu et sa loi ».

21. En qui soit la vérité. Septante : « des hommes
justes ». — L'avarice. Septante : « l'orgueil ». — Des
tribuns. Hébreu et Septante : « des chefs de mille ».

II. Sortie d'Égypte (XII, 37-XVIII). — 5^e Visite de Jéthro (XVIII).

Deo : veneruntque Aaron et omnes seniores Israel, ut comederent panem cum eo coram Deo.

Gen. 31, 54.

¹³ Altera autem die sedit Moyses ut iudicaret populum, qui assistebat Moysi a mane usque ad vesperam.

Mat. 23, 2. Moyses populum iudicat.

¹⁴ Quod cum vidisset cognatus ejus, omnia scilicet quae agebat in populo, ait : Quid est hoc quod facis in plebe? cur solus sedes. et omnis populus praestolatur de mane usque ad vesperam? ¹⁵ Cui respondit Moyses :

Lév. 24, 11.

Venit ad me populus quaerens sententiam Dei. ¹⁶ Cumque acciderit eis aliqua disceptatio, veniunt ad me ut iudicem inter eos, et ostendam praeccepta Dei et leges ejus. ¹⁷ At ille :

Jethro Moysi dicit consilium.

Non bonam, inquit, rem facis : ¹⁸ stulto labore consumeris et tu, et populus iste qui tecum est : ultra vires tuas est negotium, solus illud non poteris sustinere. ¹⁹ Sed audi verba mea atque consilia, et erit Deus tecum.

Deut. 1, 12.

Esto tu populo in his quae ad Deum pertinent, ut referas quae dicuntur ad eum : ²⁰ ostendasque populo ceremonias et ritum colendi, viamque per quam ingredi debeant, et opus quod facere debeant. ²¹ Provide autem de omni plebe viros potentes, et timentes Deum, in quibus sit veritas, et qui oderint avaritiam, et constitue ex eis tribunos, et centuriones, et quinquagenarios, et decanos, ²² qui iudicent populum omni tempore : quidquid autem majus fuerit, referant ad te, et ipsi minora tantummodo iudicent : leviusque sit tibi, partito in

Num. 11, 16-17. De iudicibus instituentis.

Dieu, et Aaron et tous les anciens d'Israël vinrent pour manger du pain avec lui devant Dieu.

¹³ Or, le jour suivant, Moïse s'assit pour juger le peuple, qui se présentait devant Moïse depuis le matin jusqu'au soir. ¹⁴ Ce qu'ayant vu le parent de Moïse, c'est-à-dire, tout ce qu'il faisait avec le peuple, il dit : « Qu'est-ce que ce que tu fais avec le peuple? pourquoi es-tu seul assis, et le peuple attend-il depuis le matin jusqu'au soir? » ¹⁵ Moïse lui répondit : « Le peuple vient à moi demandant le jugement de Dieu : ¹⁶ car lorsqu'il leur arrive quelque différend, ils viennent à moi, afin que je juge entre eux et que je leur montre les préceptes de Dieu et ses lois ». ¹⁷ Mais celui-ci : « Tu ne fais pas, dit-il, une bonne chose : ¹⁸ par cet imprudent labeur tu te consumes, toi et tout ce peuple qui est avec toi; l'affaire surpasse tes forces : seul, tu ne pourras pas la soutenir. ¹⁹ Mais écoute mes paroles et mes conseils, et Dieu sera avec toi. Sois toi-même au peuple dans les choses qui regardent Dieu, pour rapporter les paroles qui lui sont adressées, ²⁰ et pour montrer au peuple les cérémonies, et la manière de l'honorer, et la voie dans laquelle ils doivent entrer, et l'œuvre qu'ils doivent accomplir. ²¹ Mais choisis d'entre tout le peuple des hommes valeureux et craignant Dieu, en qui soit la vérité, et qui haïssent l'avarice; et fais-en des tribuns, des chefs de cent, de cinquante et de dix hommes. ²² Qu'ils jugent le peuple en tout temps : qu'ils le rapportent tout ce qui sera plus important, et qu'eux-mêmes jugent seule-

¹³. Moïse s'assit pour juger le peuple. Les souverains orientaux ont toujours aimé à exercer par eux-mêmes le pouvoir judiciaire, un des plus beaux et des plus importants attributs de la souveraineté. — Depuis le matin jusqu'au soir. Il n'y a à cela rien d'étonnant, puisque, la suite va le démontrer, Moïse jusqu'alors était le seul juge de toute cette multitude. D'ailleurs, la récente délaite des Amalécites avait sans doute amené avec le partage du butin, des contestations que les chefs de famille portaient devant le tribunal de Moïse.

¹⁸. Et tout ce peuple qui est avec toi. En plus du labeur excessif que s'imposait Moïse, il était à craindre que le peuple, impatienté d'une trop longue attente, ne cherchât à se faire justice lui-même.

²¹. Fais-en des tribuns (hébreu : des chefs de mille), des chefs de cent, de cinquante et de dix hommes. Aujourd'hui, dit A. Stanley, « la constitution des tribus, avec les degrés subordonnés des

scheïks, telle qu'elle fut recommandée à Moïse par Jéthro, subsiste encore, tout à fait semblable, parmi ceux qui sont peut-être ses descendants directs, la noble race des Towara ».

²². Qu'ils le rapportent tout ce qui sera plus important. Dom Calmet distingue quatre sortes de causes qui devaient être réservées à Moïse : 1^o celles qui regardaient Dieu et la religion; 2^o celles où il était besoin de modérer la rigueur du droit par quelque adoucissement; 3^o les causes criminelles dans lesquelles il s'agissait de la peine de mort; 4^o les appels de la sentence des juges subalternes à Moïse. Calmet pense que tout appel était porté directement devant Moïse; mais rien n'empêche d'admettre que, sans aller jusqu'à Moïse, on ait pu appeler d'un tribunal inférieur à un supérieur, et qu'un chef de cent, par exemple, ait pu reviser la sentence d'un chef de dix.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 1^o Ante legis promulgationem (XIX).

αὐτοὶ καὶ κοινοῦσιν ἀπὸ σοῦ, καὶ συναντι-
λήφονται σοι. 23 Ἐὰν τὸ ῥῆμα τοῦτο ποιή-
σης, κατισχύσει σε ὁ θεὸς καὶ θνήσκη παρα-
στῆναι, καὶ πᾶς ὁ λαὸς οὗτος εἰς τὸν ἑαυτοῦ
τόπον μετ' εἰρήνης ἦξει. 24 Ἦκουσε δὲ
Μωϋσῆς τῆς φωνῆς τοῦ γαμβροῦ καὶ ἐποίησεν
ὅσα εἶπεν αὐτῷ. 25 Καὶ ἐπέλεξε Μωϋσῆς
ἀνδρὰς δυνατοὺς ἀπὸ παντὸς Ἰσραὴλ καὶ
ἐποίησεν αὐτοὺς ἐπ' αὐτῶν χιλιάρχους καὶ
ἐκατοντάρχους καὶ πεντηκοντάρχους καὶ δεκ-
αδάρχους. 26 Καὶ ἐκρίνοσαν τὸν λαὸν πᾶσαν
ὥραν· πᾶν δὲ ῥῆμα ὑπέρογκον ἀνεφέρουσαν
ἐπὶ Μωϋσῆν, πᾶν δὲ ῥῆμα ἐλαφρὸν ἐκρίνοσαν
αὐτοί. 27 Ἐξαπέστειλε δὲ Μωϋσῆς τὸν ἑαυτοῦ
γαμβρόν, καὶ ἀπέλθεν εἰς τὴν γῆν αὐτοῦ.

XIX. Τοῦ δὲ μηνὸς τοῦ τρίτου τῆς ἐξόδου
τῶν νιῶν Ἰσραὴλ ἐκ γῆς Αἰγύπτου τῇ ἡμέρᾳ
ταύτῃ ἦλθουσαν εἰς τὴν ἔρημον τοῦ Σινά,
2 καὶ ἀπῆραν ἐκ Ραφιδείν καὶ ἦλθουσαν εἰς
τὴν ἔρημον τοῦ Σινά, καὶ παρενέβαλεν ἐκεῖ
Ἰσραὴλ κατέναντι τοῦ ὄρους.

3 Καὶ Μωϋσῆς ἀνέβη εἰς τὸ ὄρος τοῦ θεοῦ·
καὶ ἐκάλεσεν αὐτὸν ὁ θεὸς ἐκ τοῦ ὄρους,
λέγων· Τάδε εἶρεῖς τῷ οἴκῳ Ἰακώβ καὶ ἀναγ-
γελεῖς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ· 4 Αὐτοὶ ἐωράκατε
ὅσα πεποίηκα τοῖς Αἰγυπτίοις, καὶ ἀνέλαβον
ὑμᾶς ὡσεὶ ἐπὶ πτερυγῶν ἀετῶν, καὶ προσ-
ηγαγόμεν ὑμᾶς πρὸς ἐμαντόν. 5 Καὶ νῦν ἐὰν
ἀκοῇ ἀκούσητε τῆς ἐμῆς φωνῆς καὶ φυλάξητε
τὴν διαθήκην μου, ἔσεσθέ μοι λαὸς περιού-
σιος ἀπὸ πάντων τῶν ἐθνῶν· ἐμὴ γὰρ ἐστὶ
πᾶσα ἡ γῆ, 6 ὑμεῖς δὲ ἔσεσθέ μοι βασιλείον
ιεράτευμα καὶ ἔθνος ἅγιον. Ταῦτα τὰ ῥήματα
εἶρεῖς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ. 7 Ἦλθε δὲ
Μωϋσῆς καὶ ἐκάλεσε τοὺς πρεσβυτέρους τοῦ
λαοῦ, καὶ παρέθηκεν αὐτοῖς πάντα τοὺς

23 וְהִקְלַל מִעֲלֶיךָ וְנִשְׂאִי אֶתְךָ: אִם אֵת-
הַדְּבָר הַזֶּה תַּעֲשֶׂה וְצִוִּיתָ אֱלֹהִים
וְיִכְלַת עִמָּךְ וְגַם כָּל-הָעָם הַזֶּה עִל-
24 מִקְמוֹ יִבֹּא בְשָׁלוֹם: וַיִּשְׁמַע מֹשֶׁה
לְקוֹל הַתָּנִי וַיַּעַשׂ כֹּל אֲשֶׁר אָמַר:
כֹּה וַיִּבְחַר מֹשֶׁה אַנְשֵׁי-הַיֵּל מִכָּל-יִשְׂרָאֵל
וַיִּתֵּן אֹתָם רִאשִׁים עַל-הָעָם שְׂרֵי
אֲלָפִים שְׂרֵי מֵאוֹת שְׂרֵי הַמִּשְׁפָּחִים
26 וְשְׂרֵי עֲשָׂרֹת: וַשְּׁפֹטוּ אֶת-הָעָם בְּכָל-
עֵת אֶת-הַדְּבָר הַקָּשֶׁה וְכִי-אֵין אֵל-
מֹשֶׁה וְכָל-הַדְּבָר תִּקְטֹן וַשְּׁפֹטוּ
27 הֵם: וַיִּשְׁלַח מֹשֶׁה אֶת-הַתָּנִי וַיִּלְךָ
לֹו אֶל-אֶרְצוֹ: פ

XIX. בַּחֹדֶשׁ הַשְּׁלִישִׁי לָצֵאת בְּנֵי-
יִשְׂרָאֵל מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם בַּיּוֹם הַהוּא
2 בָּאוּ מִדְבַר סִינַי: וַיִּסְעוּ מִרְפִּידִים
וַיָּבֹאוּ מִדְבַר סִינַי וַיִּתְנֶנּוּ בְּמִדְבַר
וַיִּתְּן-שָׁם יִשְׂרָאֵל נֶגֶד הַהָר:
3 וּמֹשֶׁה עָלָה אֶל-הָאֱלֹהִים וַיִּקְרָא
אֵלָיו יְהוָה מִן-הָהָר לֵאמֹר כֹּה תֹאמַר
לְבָת וְיִשְׁקָב וְתִפִּיד לְבַנִּי יִשְׂרָאֵל:
4 אַתֶּם רֵאִיתֶם אֲשֶׁר עָשִׂיתִי לְמִצְרָיִם
וְאֲשֶׁם אֶתְכֶם עַל-כַּנְפֵי נְשֹׂרִים וְאָבֹא
ה אֶתְכֶם אֵלַי: וְעָתָה אִם-שָׁמוּעַ תִּשְׁמָעוּ
בְּקוֹלִי וּשְׁמַרְתֶּם אֶת-בְּרִיתִי וְהִיִּיתֶם
לִי סֻגָּלָה מִכָּל-הָעַמִּים כִּי-לִי כָּל-
6 הָאָרֶץ: וְאַתֶּם תְּהִיוּ-לִי מִמְלֶכֶת
כֹּהֲנִים וְגַיִּי קֹדֶשׁ אֲלֶה הַדְּבָרִים אֲשֶׁר
7 תִּדְבַר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: וַיָּבֹא מֹשֶׁה
וַיִּקְרָא לְזִקְנֵי הָעָם וַיִּשָּׂם לִפְנֵיהֶם
אֶת כָּל-הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה אֲשֶׁר צִוְּהוּ

23. Tu rempliras l'ordre de Dieu. Hébreu : « et si Dieu te donne des ordres »; Septante : « Dieu te fortifiera ». — Tu pourras exécuter ses ordres. Hébreu et Septante : « tu pourras y suffire ».
25. Tribuns. Hébreu et Septante : « chefs de mille ».
26. Jugeant seulement les affaires... Hébreu et Septante : « jugeant eux-mêmes toutes les affaires... ».

XIX. 4. D'Israël. Hébreu et Septante : « des enfants d'Israël ».
2. Car, Vulgate : nam, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Ils campèrent dans le même lieu, manque dans les Septante.
3. Monta vers Dieu. Septante : « monta sur la montagne de Dieu ».
5. Si donc, Hébreu et Septante : « si maintenant ».

III. La Loi (XIX-XL). — 1^o Préparatifs de sa promulgation (XIX).

álios ónere. ²³ Si hoc féceris, implébis impérium Dei, et præcepta ejus poteris sustentare : et omnis hic pópulus revertétur ad loca sua cum pace.

²⁴ Quibus auditis, Móyses fecit ómnia quæ ille suggésserat. ²⁵ Et eléctis viris strénuis de cuncto Israel, constituit eos principes pópuli, tribunos et centuriones, et quinquagenários, et decános. ²⁶ Qui judicábant plebem omni témpore : quidquid autem grávius erat, referébant ad eum, faciéliora tantummodo judicántes. ²⁷ Dimisitque cognátum suum : qui revérsus ábiit in terram suam.

XIX. ¹ Mense tértio egressiónis Israel de terra Ægypti, in die hac venérunt in solitúdinem Sinai. ² Nam profécti de Raphídím, et perveniéntes usque in desértum Sinai, castametáti sunt in eódem loco, ibique Israel fixit tentória e regione montis.

³ Móyses autem ascéndit ad Deum, vocávitque eum Dóminus de monte, et ait : Hæc dices dómui Jacob, et annuntiábis filiis Israel : ⁴ Vos ipsi vidistis, quæ fécerim Ægyptiis, quo modo portáverim vos super alas aquilárum, et assúmpserim mihi. ⁵ Si ergo audiéritis vocem meam, et custodiéritis pactum meum, éritis mihi in pecúlium de cunctis pópulis : mea est enim omnis terra. ⁶ Et vos éritis mihi in regnum sacerdotále, et gens sancta. Hæc sunt verba quæ loquéris ad filios Israel. ⁷ Venit Móyses : et convocátiis majóribus natu pópuli, expósuit omnes sermó-

ment les affaires moins considérables ; alors la charge sera plus légère pour toi, le fardeau étant partagé avec d'autres. ²³ Si tu fais cela, tu rempliras l'ordre de Dieu et tu pourras exécuter ses préceptes : et tout ce peuple retournera en paix dans ses demeures ».

²⁴ Ces conseils entendus, Moïse fit tout ce que Jéthro lui avait suggéré : ²⁵ et ayant choisi des hommes vaillants de tout Israël, il les établit princes du peuple, tribuns, chefs de cent, de cinquante et de dix hommes. ²⁶ Ils jugeaient le peuple en tout temps : mais ils rapportaient à Moïse tout ce qui était plus grave, jugeant seulement les affaires les plus faciles. ²⁷ Et Moïse laissa aller son parent qui, s'en retournant, alla en son pays.

XIX. ¹ Au troisième mois de la sortie d'Israël de la terre d'Égypte, en ce jour-là, ils vinrent au désert de Sinai. ² Car partis de Raphidim et parvenus jusqu'à ce désert, ils campèrent dans le même lieu, et là Israël planta ses tentes vis-à-vis de la montagne de Sinai.

³ Or Moïse monta vers Dieu, et le Seigneur l'appela de la montagne, et dit : « Voici ce que tu diras à la maison de Jacob, et que tu annonceras aux enfants d'Israël : ⁴ Vous-mêmes, vous avez vu ce que j'ai fait aux Égyptiens, de quelle manière je vous ai portés sur des ailes d'aigles, et que je vous ai pris pour moi. ⁵ Si donc vous écoutez ma voix et que vous gardiez mon alliance, vous serez pour moi une portion choisie d'entre tous les peuples ; car toute la terre est à moi. ⁶ Et vous, vous serez pour moi un royaume sacerdotal et une nation sainte. Ce sont les paroles que tu diras aux enfants d'Israël ».

Deut. 1, 9-17.
Num.
11, 14-29
Institu-
tur Judices

Vadit
Jethro.
Num. 10, 29.

III-4^o
Esth. 8, 9.

Ex. 13, 17-18.
Sinai.
Ex. 17, 1.
Num. 33,
15.

Num. 1, 1 ;
10, 2.

Act. 7, 36.
Moses
ad Deum
ascendit.

Deut. 29, 1-2.

Num. 11, 12.

Deut. 32, 11.

Ex. 24, 8. Deut.
5, 2 ; 7, 6.

Ex. 9, 29.
Ps. 49, 12 ;
24, 1. 1^o Cor.
10, 26.

Ps. 23, 1 ; 113, 2.
Is. 61, 6.
Apoc. 1, 6.

1^o Pet. 2, 9, 5.
Deut. 7, 6.

III^o PARTIE. — La Loi, XIX-XL.

1^o Préparatifs de sa promulgation, XIX.

2^o Le Décalogue, XX.

3^o Premières lois, XXI-XXIII, 49.

4^o Prescriptions sur l'entrée en Chanaan, XXIII, 29 - XXIV, 41.

5^o Prescriptions sur l'arche et le tabernacle, XXIV, 42 - XXVII.

6^o Prescriptions sur le sacerdoce, XXVIII-XXX.

7^o Vocation de Béséléel, XXXI, 1-11.

8^o Loi du Sabbat, XXXI, 12-18.

9^o Le veau d'or, XXXII-XXXIV.

4^o Construction du Tabernacle, XXXV-XL.

1^o Préparatifs de la promulgation de la Loi, XIX.

XIX. 2. La montagne de Sinai, aujourd'hui le Djébel Mouça ou Mont de Moïse, massif élevé, oblong, dirigé du nord-ouest au sud-est, avant 3.200 mètres de long, 1.600 de large, et une altitude moyenne de 2.000 mètres au-dessus du niveau de la mer, 450 au-dessus des ouadis environnants, sa crête, hérissée d'une multitude de dômes et de pics granitiques, est terminée aux deux extrémités par des pics plus élevés : au sud, un pic unique, de 2.244 mètres, le Djébel Mouça proprement dit ; au nord-ouest trois ou quatre escarpements nommés collectivement Ras-Soufsaféh, du nom du plus haut d'entre eux, élevé de 2.114 mètres. De tous les côtés, à l'exception du

III. Lex Sinaitica (XIX-XXI). — 1^o Ante legis promulgationem (XIX).

λόγους τούτους, οὓς συνέταξεν αὐτοῖς ὁ θεός.
 8 Ἀπεκρίθη δὲ πᾶς ὁ λαὸς ὁμοθυμαδὸν, καὶ εἶπαν· Πάντα ὅσα εἶπεν ὁ θεός, ποιήσομεν καὶ ἀκούσομεθα. Ἀνήγγεικε δὲ Μωϋσῆς τοὺς λόγους τούτους πρὸς τὸν θεόν. 9 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἴδού ἐγὼ παραγίνομαι πρὸς σε ἐν σύλῳ νεφέλης, ἵνα ἀκούσῃ ὁ λαὸς λαλοῦντός μου πρὸς σε καὶ σοὶ πιστεῦσωσιν εἰς τὸν αἰῶνα. Ἀνήγγειλε δὲ Μωϋσῆς τὰ ῥήματα τοῦ λαοῦ πρὸς κύριον. 10 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Καταβάς διαμάρτυραί τῷ λαῷ, καὶ ἄγισον αὐτούς σήμερον καὶ αὔριον, καὶ πλυνάτωσαν τὰ ἱμάτια, 11 καὶ ἔστωσαν ἔτοιμοι εἰς τὴν ἡμέραν τὴν τρίτην· τῇ γὰρ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ κατυβήσεται κύριος ἐπὶ τὸ ὄρος τὸ Σινὰ ἐναντίον παντός τοῦ λαοῦ. 12 Καὶ ἀφοριεῖς τὸν λαὸν κύκλῳ, λέγων· Προσέχετε ἐάντοίς τοῦ ἀναβῆναι εἰς τὸ ὄρος καὶ θίγειν τι αὐτοῦ· πᾶς ὁ ἀναβήμενος τοῦ ὄρους θανάτῳ τελεντήσει. 13 Οὐχ ἄψεται αὐτοῦ χεῖρ· ἐν γὰρ λίθοις λιθοβολήσεται ἢ βολίδι κατατοξενθήσεται· ἐάν τε κτήνος, ἐάν τε ἄνθρωπος, οὐ ζήσεται. Ὅταν αἱ θωναὶ καὶ αἱ σάλπιγγες καὶ ἡ νεφέλη ἀπέλθῃ ἀπὸ τοῦ ὄρους, ἐκεῖνοι ἀναβήσονται ἐπὶ τὸ ὄρος. 14 Κατέβη δὲ Μωϋσῆς εἰς τοὺς πρὸς τὸν λαόν, καὶ ἠγίασεν αὐτούς, καὶ ἔπλυναν τὰ ἱμάτια. 15 Καὶ εἶπε τῷ λαῷ· Γίνεσθε ἔτοιμοι, τρεῖς ἡμέρας, μὴ προσέλθῃτε γυνυκί.

16 Ἐγένετο δὲ τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ γενηθέντος πρὸς ὄρθρον, καὶ ἐγένοντο φωναὶ καὶ ἀστραπαὶ καὶ νεφέλη γροσφώδης ἐπ' ὄρους Σινὰ, φωνὴ τῆς σάλπιγγος ἤκει μέγα· καὶ ἐποίηθη πᾶς ὁ λαὸς ὁ ἐν τῇ παρεμβολῇ. 17 Καὶ ἐξήγγαγε Μωϋσῆς τὸν λαόν εἰς συνάντησιν τοῦ θεοῦ ἐκ τῆς παρεμβολῆς, καὶ παρεστῆσαν ὑπὸ τὸ ὄρος. 18 Τὸ ὄρος τὸ Σινὰ ἐκαπνίζετο ὅλον, διὰ τὸ καταβεβηκέναι

יְהוָה: וַיִּשְׁמְעוּ כָל־הָעָם וַיִּהְיוּ אֶחָד וְאֶחָד כָּל־אִשְׂרָאֵל וַיֹּאמְרוּ אֶל־יְהוָה: מַה־נְּעֲשֶׂה וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־הָעָם וַיֹּאמְרוּ אֶל־יְהוָה: כֹּל־אֲשֶׁר־יֹאמַר יְהוָה אֵלֵינוּ נַעֲשֶׂה וְנִשְׁמָע 9 בָּא אֵלַיִךְ בַּעֲבֹר הַעֲנָן בַּעֲבוּר וַיִּשְׁמָע הָעָם בְּדַבְרֵי עֲמֹנָה וְגַם־בְּיָד יְהוֹשֻׁעַ וַיֹּאמִינוּ לְעוֹלָם וַיִּגַּד מֹשֶׁה אֶת־דְּבָרֵי הָעָם אֶל־יְהוָה: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה 10 לֵךְ אֶל־הָעָם וְקַדְּשָׁתֶם הַיּוֹם וּמָחָר 11 וְכַבְּסוּ שְׂמֹלֹתֵיכֶם: וְהָיוּ נֹכְחִים לַיהוָה הַשְּׂלִישִׁי כְּיוֹם בְּיוֹם הַשְּׂלִישִׁי יֵרֵד יְהוָה לְעֵינָיו כָּל־הָעָם עַל־תֹּר סִינַי: וְהִגְבַּלְתָּ אֶת־הָעָם סָבִיב לְאָמֹר 12 הַשְּׂמָרוּ לְכֶם עֲלֹת בְּהָר וְנִלְעַ בְּקִצְתוֹ 13 כָּל־הַנִּלְעַ בְּהָר מוֹת יוּמָת: לְאִתְּגַע בּוֹ יָד כְּיוֹם־סְקוֹל וּסְקַל אֶו־יִרְחַ וְיִרְחַ אִם־בְּהִמָּה אִם־בְּאִישׁ לֹא יִהְיֶה בְּמִשְׁחָה 14 הַיִּבֵּל הַמָּה יַעֲלוּ בְּהָר: וַיֵּרֵד מֹשֶׁה מִן־הַהָר אֶל־הָעָם וַיְקַדְּשׁ אֶת־הָעָם 15 וַיֹּאמֶר אֶל־הָעָם הָיוּ נֹכְחִים לְשִׁלְשֶׁת יָמִים אֶל־הַתְּנַשִּׁי אֶל־אֱשֶׁה:

וַיְהִי בַיּוֹם הַשְּׂלִישִׁי בְּהַר הַבְּקָר וַיְהִי קֶלֶת וּבְרָקִים וְעָנָן כָּבֵד עַל־הַהָר וְקָל שֹׁפָר הִזְנֵק מֵאֵד וַיִּהְיֶה 17 כָּל־הָעָם אֲשֶׁר בְּמַחֲנֶה: וַיֹּאצֵּא מֹשֶׁה אֶת־הָעָם לְקִרְאָת הַאֱלֹהִים מִן־הַמַּחֲנֶה וַיִּתְאַבְּבוּ בְּתַהֲלִיּוֹת הַהָר: 18 וַיְהִי סִינַי עָשָׁן כֹּל־וּמַפְנֵי אֲשֶׁר יֵרֵד

8. A: Καὶ ἀπεκρίθη π. AEFX (pro τστ.) τῷ λαῷ.
 10. A: πλυνῶσαν. 11. AX* (alt.) τὸ. 14. AX: ἀπὸ τῷ. δ. 16. A'EX* (pr.) καὶ. AX: ἐγένοντο. A'X (alt.) δ.
 17. AEFX† (a. συνάν.) τὴν. 18. AEX† (a. ὄρος) δὲ. A* (alt.) τὸ. A: τ. 9. ἐν πυρὶ ἐπ' αὐτό.

8. Nous le ferons. Les Septante ajoutent : « et nous l'écouterons ». — Les paroles du peuple. Septante : « ces paroles ».
 9. Dès maintenant. Hébreu et Septante : « Voici », — Donc. Vulgate : ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 10. Va vers le peuple. Septante : « descendant adjure le peuple ».
 12. Den toucher les limites. Septante : « d'en toucher quelque chose ».
 13. Quand la trompette commencera à sonner. Septante : « quand les voix (le tonnerre), et les trompettes et la nuée auront cessé sur la montagne ». —

Qu'alors ils montent sur la montagne. Hébreu : « ils viendront près de la montagne ».
 13. Pour le troisième jour. Dans les Septante ces mots se rapportent à ce qui suit : « pendant trois jours ne vous approchez point... »
 16. Le matin avait répandu sa lumière. Hébreu et Septante, plus brièvement : « au matin ». — Voilà que des tonnerres commencèrent à se faire entendre, etc. L'hébreu et la Septante sont plus concis : « il y eut des tonnerres, et des éclairs, et une épaisse nuée sur la montagne. — Le peuple. Hébreu et Septante : « tout le peuple ».

III. La Loi (XIX-XI). — 1^{re} Préparatifs de sa promulgation (XIX).

nes quos mandáverat Dóminus. ⁸ **Pactum populi ad Deum.**
Responditque omnis pópulus simul :
Cuncta quæ locútus est Dóminus,
faciémus. Ex. 24, 3, 7.
Deut. 5, 27-29.

Cumque retulisset Móyses verba
pópuli ad Dóminum, ⁹ ait ei Dómi-
nus : Jam nunc véniam ad te in cali-
gine nubis, ut áudiat me pópulus
loquéntem ad te, et credat tibi in per-
pétuum. Nuntiávit ergo Móyses
verba pópuli ad Dóminum. ¹⁰ Qui
dixit ei : Vade ad pópulum, et sanc-
tifica illos hódie, et cras, lavéntque
vestiménta sua. ¹¹ Et sint paráti in
diem tértium : in die enim tértia des-
céndet Dóminus coram omni plebe
super montem Sinai. ¹² Constitúe-
que términos pópulo per circúitum,
et dices ad eos : Cavéte ne ascendá-
tis in montem, nec tangátis fines
illius : omnis qui tetigerit montem,
morte moriétur. ¹³ Manus non tan-
get eum, sed lapidibus opprimétur,
aut confodiétur jáculis : sive jumén-
tum fúerit, sive homo, non vivet :
cum còperit clangere búccina, tunc
ascéndant in montem. ¹⁴ Descendit-
que Móyses de monte ad pópulum,
et sanctificávit eum. Cumque lavis-
sent vestiménta sua, ¹⁵ ait ad eos :
Estóte paráti in diem tértium, et ne
appropinquétis uxóribus vestris.

¹⁶ Jamque advénerat tértius dies et
mane inclaríerat : et ecce còperunt
audiri tonitrua, ac micáre fulgura,
et nubes densíssima operíre mon-
tem, clangórque búccinæ vehemén-
tius perstrepébat : et timuit pópulus
qui erat in castris. ¹⁷ Cumque eduxis-
set eos Móyses in occúrsum Dei de
loco castrórum, stetérunt ad radices
montis. ¹⁸ Totus autem mons Sinai

les anciens du peuple assemblés, il ex-
posa toutes les paroles qu'avait ordon-
nées le Seigneur. ⁸ Et tout le peuple
répondit ensemble : « Tout ce que le
Seigneur a dit, nous le ferons ».

Or, quand Moïse eut rapporté les paro-
les du peuple au Seigneur, ⁹ le Seigneur
lui dit : « Dès maintenant je viendrai à
toi dans l'obscurité de la nuée, afin
que le peuple m'entende te parlant, et
qu'il te croie pour toujours ». Moïse
donc annonça les paroles du peuple au
Seigneur, ¹⁰ qui lui dit : « Va vers le
peuple, et sanctifie-les aujourd'hui et
demain, et qu'ils lavent leurs vêtements,
¹¹ et qu'ils soient prêts pour le troisième
jour : car, au troisième jour, le Seigneur
descendra devant tout le peuple sur la
montagne de Sinai. ¹² Tu fixeras des
limites pour le peuple tout autour, et tu
leur diras : Gardez-vous de monter
sur la montagne et d'en toucher
les limites : quiconque touchera la
montagne, mourra de mort. ¹³ Aucune
main ne le touchera, mais il sera lapidé,
ou percé de traits ; soit que ce soit une
bête. ou un homme, il ne vivra pas.
Quand la trompette commencera à son-
ner, qu'alors ils montent sur la monta-
gne ». ¹⁴ Et Moïse descendit de la
montagne vers le peuple, et le sanctifia.
Et quand ils eurent lavé leurs vêtements,
¹⁵ il leur dit : « Soyez prêts pour le troi-
sième jour, et ne vous approchez point
de vos femmes ».

¹⁶ Et déjà le troisième jour était
venu, et le matin avait répandu sa lu-
mière, et voilà que des tonnerres com-
mencèrent à se faire entendre, des
éclairs à briller et une nuée très épaisse
à couvrir la montagne, et le son d'une
trompette retentissait très fortement,
et la peur saisit le peuple qui était dans
le camp. ¹⁷ Et lorsque Moïse les eut

sud-est, la pente est très abrupte et très rapide. Le pic méridional du Djébel Mouça s'appelait autrefois Djébel Moneidjah ou mont de la Conférence. Le Sinai est entouré de toutes parts par des vallées : au nord-est, l'ouadi ed-Déir ou ouadi Schoeib, c'est-à-dire Hobab, nom du beau-frère de Moïse ; au sud-ouest, l'ouadi el-Ledja. Ces deux ouadis se dirigent vers le nord : le second, pour tourner autour du Ras-Soufsaféh et se jeter dans le premier, au point où celui-ci commence à prendre la direction du nord-est. Au nord-ouest du Ras se déploie la large plaine d'er-Rahah, formée par l'ouadi de ce nom ; elle commence à deux kilomètres du pied de la montagne et vient par une pente douce, se confondre avec les ouadis el-Ledja et ed-Déir. Elle est partout couverte d'herbages ; de tous ses points, on voit distinctement le pic du Ras. Du côté du sud-est les pentes sont moins abruptes ; il y a là, sur une étendue de près de deux kilomètres, une agglomération de collines rocheuses et de ravins, qui sé-

pare le Djébel Mouça proprement dit du lit de la vallée voisine, l'ouadi Sebayéh. Deux crêtes basses relient ici la montagne avec les chaînes contiguës et séparent les bassins des ouadis ed-Déir et el-Ledja du bassin de l'ouadi Sebayéh. A part cette exception, le Djébel tout entier est complètement isolé.

¹¹ Sur le mont Sinai. Les moines de Sainte-Catherine regardent le Djébel Mouça proprement dit comme la montagne où Dieu descendit, mais c'est à tort. Sans doute, il est probable que c'est là qu'eut lieu la vision du buisson ardent ; là peut-être aussi Dieu se manifesta à Moïse dans les révélations postérieures à la promulgation du Décalogue. Mais le Décalogue lui-même ne peut avoir été proclamé du haut du Djébel Mouça : l'inspection des lieux oblige à le reconnaître. La plaine d'er-Rahah est le seul endroit capable de contenir une grande foule : or de cette plaine on ne peut apercevoir le pic du Mouça, masqué par les hauteurs intermédiaires du

III. Lex Sinaitica (XIX-XX). — 2^o Decalogus (XX).

ἐπ' αὐτὸ τὸν Θεὸν ἐν πυρί, καὶ ἀνέβαιναν ὁ καπνὸς ὡσεὶ καπνὸς καμίνου· καὶ ἐξέστη πᾶς ὁ λαὸς σφόδρα. 19 Ἐγίνοντο δὲ αἱ φωναὶ τῆς σάλπιγγος, προβαίνουσαι ἰσχυρότερα σφόδρα. Μωϋσῆς ἐλάλησεν, ὁ δὲ Θεὸς ἀπεκρίνατο αὐτῷ φωνῇ. 20 Κατέβη δὲ κύριος ἐπὶ τὸ ὄρος τὸ Σινᾶ, ἐπὶ τὴν κορυφὴν τοῦ ὄρους· καὶ ἐκάλεσε κύριος Μωϋσῆν ἐπὶ τὴν κορυφὴν τοῦ ὄρους, καὶ ἀνέβη Μωϋσῆς. 21 Καὶ εἶπεν ὁ Θεὸς πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· Καταβίβη διαμεμεμαρτυρησάμενος τῷ λαῷ, μήποτε ἐγγίωσι πρὸς τὸν Θεὸν κατανοήσασαι, καὶ πέσωσιν ἐξ αὐτῶν πληθος. 22 Καὶ οἱ ἱερεῖς οἱ ἐγγίζοντες κυρίῳ τῷ Θεῷ ἁγιάσθησαν, μήποτε ἀπαλλάξῃ ἀπ' αὐτῶν κύριος. 23 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς τὸν Θεόν· Οὐ δυνίσεται ὁ λαὸς προσαβῆναι πρὸς τὸ ὄρος τὸ Σινᾶ· σὺ γὰρ διαμεμαρτυρησάμενος ἡμῖν, λέγων· Ἀφόρισαι τὸ ὄρος καὶ ἁγιάσαι αὐτό. 24 Εἶπε δὲ αὐτῷ κύριος· Βιάδιζε, καταβῆθι, καὶ ἀνάβηθι σὺ καὶ Ἀαρὼν μετὰ σοῦ. Οἱ δὲ ἱερεῖς καὶ ὁ λαὸς μὴ βιαζέσθωσαν ἀναβῆναι πρὸς τὸν Θεόν, μήποτε ἀπολέσῃ ἀπ' αὐτῶν κύριος. 25 Κατέβη δὲ Μωϋσῆς πρὸς τὸν λαόν, καὶ εἶπεν αὐτοῖς.

XX. Καὶ ἐλάλησε κύριος πάντας τοὺς λόγους τούτους, λέγων·

2 Ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ Θεὸς σου, ὅστις ἐξήγαγόν σε ἐκ γῆς Αἰγύπτου, ἐξ οἴκου δουλείας.
 3 Οὐκ ἔσονται σοι Θεοὶ ἕτεροὶ πλην ἐμοῦ.
 4 Οὐ ποιήσεις σεαυτῷ εἰδωλον οὐδὲ παντὸς ὁμοίωμα, ὅσα ἐν τῷ οὐρανῷ ἄνω, καὶ ὅσα ἐν τῇ γῇ κάτω, καὶ ὅσα ἐν τοῖς ὕδασι ὑποκάτω τῆς γῆς.
 5 Οὐ προσκυνήσεις αὐτοῖς, οὐδὲ μὴ λατρεύσεις αὐτοῖς· ἐγὼ γάρ

18. AEFX: ἀνέβ. δέ. AX: ὡς καπν. 19. AEFX: ἐλάλει. 20. FX† (a. κυρ.) ὁ. AX* (alt.) τὸ. 21. AX: πείθη. 22. AX† (p. ἱερ.) δέ. 2. AEX: (* ὅστ.) ὁ ἐξαγαγόν.



Artistes égyptiens sculptant un sphinx (ŷ. 4). (Tombeau de Rekhmars).

ἐγὼ τὸν Θεὸν καὶ ἰσχυροτέρω πάντων ἐστίμι· καὶ οὐκ ἔστιν ὁμοίωμά μου, καὶ οὐκ ἔστιν ὁμοίωμα ἐμοῦ. 2 Ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ Θεὸς σου, ὅστις ἐξήγαγόν σε ἐκ γῆς Αἰγύπτου, ἐξ οἴκου δουλείας.
 3 Οὐκ ἔσονται σοι Θεοὶ ἕτεροὶ πλην ἐμοῦ.
 4 Οὐ ποιήσεις σεαυτῷ εἰδωλον οὐδὲ παντὸς ὁμοίωμα, ὅσα ἐν τῷ οὐρανῷ ἄνω, καὶ ὅσα ἐν τῇ γῇ κάτω, καὶ ὅσα ἐν τοῖς ὕδασι ὑποκάτω τῆς γῆς.
 5 Οὐ προσκυνήσεις αὐτοῖς, οὐδὲ μὴ λατρεύσεις αὐτοῖς· ἐγὼ γάρ

18. La montagne inspirait la terre. Hebreu : « la montagne tremblait violemment » ; Septante : « tout le peuple fut fort épouvanté ».
 19. Insensiblement, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Dieu lui répondait. L'hébreu et les Septante ajoutent : « à haute voix ».
 21. Dépasser les limites pour voir le Seigneur. Hébreu et Septante : « s'approcher du Seigneur pour voir ».
 23. Vous l'avez assuré et ordonné. Hébreu : « vous l'avez expressément défendu » ; Septante : « vous vous avez adjurés ».
 24. Ne passent point les limites. Hébreu : « ne se précipitent point » ; Septante, littéralement : « ne lassent point violence ».
 XX. 3. De dieux étrangers. Hébreu et Septante : « d'autres dieux » . — Devant moi. Septante : « que moi ».
 4. Taillée au ciseau, Vulgate : sculptile, manque dans les Septante.

III. La Loi (XIX-XX). — 2° Le Décalogue (XX).

fumabat : eo quod descendisset Dominus super eum in igne, et ascenderet fumus ex eo quasi de fornace : eratque omnis mons terribilis. ¹⁹ Et sonitus buccinæ paulatim crescebat in majus, et prolixius tendebatur : Moyses loquebatur, et Deus respondebat ei ²⁰. Descenditque Dominus super montem Sinai in ipso montis vertice, et vocavit Moysen in cacumen ejus. Quo cum ascendisset, ²¹ dixit ad eum : Descende, et contestare populum : ne forte velit transcedere terminos ad videndum Dominum, et pereat ex eis plurima multitudo. ²² Sacerdotes quoque qui accedunt ad Dominum, sanctificentur, ne percipiat eos. ²³ Dixitque Moyses ad Dominum : Non poterit vulgus ascendere in montem Sinai : tu enim testificatus es, et jussisti, dicens : Pone terminos circa montem, et sanctifica illum. ²⁴ Cui ait Dominus : Vade, descende : ascendesque tu, et Aaron tecum, sacerdotes autem et populus ne transeant terminos, nec ascendant ad Dominum, ne forte interficiat illos. ²⁵ Descenditque Moyses ad populum, et omnia narravit eis.

Jud. 5, 4-5.
Ps. 67, 8-9.
Hebr.
12, 18-19.

² Esd. 9, 13.
Dominus
in
monte.

Ex. 24, 1, 5.
Lev. 10, 3.

XX. ¹ Locutusque est Dominus cunctos sermones hos :

² Ego sum Dominus Deus tuus, qui eduxi te de terra Ægypti, de domo servitutis.

³ Non habebis deos alienos coram me.

⁴ Non facies tibi sculptile, neque omnem similitudinem quæ est in cælo desuper, et quæ in terra deorsum, nec eorum quæ sunt in aquis sub terra. ⁵ Non adorabis ea, neque

^{2°}
Decalogo-
sus.

Deut. 5, 1-4.
33, 2, 2 Esd.
9, 13. Act.
7, 53, 38.
Gal. 3, 19.
Hebr. 2, 1.
Deut. 5, 6, Ex.
13, 3; 6, 2-4.
Lev. 11, 45, 25.
23, 55, Ps.
50, 11-10.
Ex. 23, 13.

Jos. 24, 14.

Deut. 4, 15-26;
27, 15.
Lev. 26, 1.
Is. 40, 18.
Rom. 1, 23.

conduits du lieu où était le camp à la rencontre de Dieu, ils s'arrêtèrent au pied de la montagne. ¹⁸ Or toute la montagne de Sinai fumait, parce que le Seigneur y était descendu au milieu du feu, et la fumée en montait comme une fournaise; aussi, toute la montagne inspirait la terreur. ¹⁹ Et le son de la trompette augmentait insensiblement de plus en plus et se répandait plus au loin. Moïse parlait, et Dieu lui répondait. ²⁰ Et le Seigneur descendit sur la montagne de Sinai, sur le sommet même de la montagne, et il appela Moïse sur son faite. Lorsqu'il y fut monté, ²¹ il lui dit : « Descends, et adjure le peuple, de peur qu'il ne veuille dépasser les limites pour voir le Seigneur et qu'il n'en périsse une grande multitude. ²² Que les prêtres aussi qui s'approchent du Seigneur soient sanctifiés, de peur qu'il ne les frappe ». ²³ Et Moïse répondit au Seigneur : « Le peuple ne pourra pas monter sur la montagne de Sinai; car vous-même vous l'avez assuré et ordonné, disant : Mets des limites autour de la montagne, et sanctifie-la ». ²⁴ Et le Seigneur lui dit : « Va, descends; et tu monteras, toi et Aaron avec toi; mais que les prêtres et le peuple ne passent point les limites et ne montent point vers le Seigneur, de peur qu'il ne les fasse mourir ». ²⁵ Moïse descendit donc vers le peuple, et il leur raconta toutes ces choses.

XX. ¹ Le Seigneur dit ensuite toutes ces paroles :

« ² Je suis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai retiré de la terre d'Égypte, de la maison de servitude.

» ³ Tu n'auras point de dieux étrangers devant moi.

» ⁴ Tu ne te feras point d'image taillée au ciseau, ni aucune représentation de ce qui est en haut dans le ciel, et de ce qui est en bas sur la terre, ni de ce qui est dans les eaux sous la terre. ⁵

Ras-Soufsaféh. Aussi est-ce ce dernier que l'on identifie généralement aujourd'hui avec la montagne de la loi. Le sommet du Ras pouvait être vu par les Hébreux de tous les points de la plaine; la montagne s'élève à pic à 600 mètres de hauteur, formant une tribune gigantesque, et dominant une aire de 310 hectares, plus que suffisante pour permettre à toute l'armée d'Israël de se mouvoir en liberté. Les chaînes granitiques qui entourent cette vaste plaine lui donnent, de plus, des propriétés acoustiques remarquables. Enfin, les formes hardies des montagnes, leur magnifique perspective, leurs por-

tions colossales, le calme et la tranquillité merveilleuse de la solitude, tout se réunit pour produire une impression qu'on ne saurait éprouver à un tel degré nulle part ailleurs.

2° Le Décalogue, XX.

XX. 2. — *Je suis le Seigneur.* Voir la note sur Deut., V. 6.

4. *Tu ne feras point d'image taillée.* L'histoire du veau d'or (Exode, xxxii) montre la sagesse de celle défense, qui a évidemment pour but d'empêcher

III. Lex Sinaïtica (XIX-XX). — 2^o Decalogus (XX).

εἰμι κύριος ὁ θεός σου, θεὸς ζήλωτης, ἀποδιδούς ἀμαρτίας πατέρων ἐπὶ τέκνα ἕως τρίτης καὶ τετάρτης γενεᾶς τοῖς μισοῦσί με, ὁ καὶ ποιῶν ἔλεος εἰς χιλιάδας τοῖς ἀγαπῶσί με καὶ τοῖς φυλάσσοσι τὰ προστάγματά μου.

7 Οὐ λήψῃ τὸ ὄνομα κυρίου τοῦ θεοῦ σου ἐπὶ ματαίῳ· οὐ γὰρ μὴ καθαρίσῃ κύριος ὁ θεός σου τὸν λαμβάνοντα τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐπὶ ματαίῳ.

8 Μνήσθητι τὴν ἡμέραν τῶν σαββάτων ἀγιάζων αὐτήν. 9 Ἐξ ἡμέρας ἐργᾶ καὶ ποιήσεις πάντα τὰ ἔργα σου. 10 Τῇ δὲ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ σάββατα κυρίῳ τῷ θεῷ σου· οὐ ποιήσεις ἐν αὐτῇ πᾶν ἔργον σὺ καὶ ὁ υἱός σου καὶ ἡ θυγατὴρ σου, ὁ παῖς σου καὶ ἡ παιδίσκη σου, ὁ βοῦς σου καὶ τὸ ὑπόζυγιόν σου· καὶ πᾶν κτήνός σου, καὶ ὁ προσήλυτος ὁ παροικῶν ἐν σοί. 11 Ἐν γὰρ ἕξ ἡμέραις ἐποίησε κύριος τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν καὶ τὴν θάλασσαν καὶ πάντα τὰ ἐν αὐτοῖς, καὶ κατέπαυσε τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ· διὰ τοῦτο εὐλόγησε κύριος τὴν ἡμέραν τὴν ἑβδόμην, καὶ ἡγίασεν αὐτήν.

12 Τίμα τὸν πατέρα σου καὶ τὴν μητέρα σου, ἵνα εὖ σοι γένηται, καὶ ἵνα μακροχρόνιος γένη ἐπὶ τῆς γῆς τῆς ἀγαθῆς, ἧς κύριος ὁ θεός σου δίδωσί σοι.

15 Οὐ κλέψεις.

13 Οὐ φονεύσεις.

14 Οὐ μοιγύσεις.

16 Οὐ ψευδομαρτυρήσεις κατὰ τοῦ πλησίον σου μαρτυρίαν ψευδῆ.

17 Οὐκ ἐπιθυμήσεις τὴν γυναῖκα τοῦ πλησίον σου. Οὐκ ἐπιθυμήσεις τὴν οἰκίαν τοῦ πλησίον σου, οὔτε τὸν ἀγρὸν αὐτοῦ· οὔτε τὸν παῖδα αὐτοῦ οὔτε τὴν παιδίσκην αὐτοῦ, οὔτε τὸν βοῦς αὐτοῦ οὔτε τὸ ὑπόζυγιόν αὐτοῦ· οὔτε παντὸς κτήνους αὐτοῦ, οὔτε ὅσα τῷ πλησίον σου ἐστί.

18 Καὶ πᾶς ὁ λαὸς ἑώρα τὴν φωνὴν καὶ εἶς λαμπάδας καὶ τὴν φωνὴν τῆς σάλπιγγος

5. AEFX: ἐπὶ τρίτην κ. τετ. γενεάν. 7. AEFX* (p. κύρ.) ὁ θεός σου. 10. A¹ (pr. m.) EX: οἱ υἱοί. 11. AEX: τὸν τε ἕρ. AFX: ἡλ. 13, 14, 15; AEFX hab. 13, 14, 15. 17. AEFX(ter): εἰδὲ (pro prior. ἔτε).

אֲנֹכִי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ אֵל קָנָא פֶקֶד עוֹן אָבֹת עַל בָּנִים עַל-שְׁלֹשִׁים וְעַל-רִבְעִים לְשָׁנָאִי וְעַשְׂה חֶסֶד לְאֲלֻפִּים 6 לְאֱהָבִי וּלְשִׂמְרֵי מִצְוֹתַי: ס

7 לֹא תִשָּׂא אֶת-שֵׁם-יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְשׁוּא כִּי לֹא יִנְקֶה יְהוָה אֶת אִשְׁרֵי-יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר-לֹא-תִשָּׂמוּ לְשׁוּא: פ

8 זָכוֹר אֶת-יוֹם הַשַּׁבָּת לְקַדְּשׁוֹ: שֵׁשֶׁת יָמִים תַּעֲבֹד וְעַשִּׂיתָ כָּל-מְלַאכְתֶּיךָ: 9 יוֹם הַשַּׁבָּת לִיהוָה אֱלֹהֶיךָ לֹא-תַעֲשֶׂה כָּל-מְלַאכְתּוֹ אַתָּה וּבִנְךָ-וּבִתֶּךָ עֲבָדֶיךָ וְאִמְתֶּךָ וּבְהֵמַתֶּךָ וְגֵרְךָ 10 אֲשֶׁר בְּשַׁעְרֵיךָ: כִּי שֵׁשֶׁת-יָמִים עָשָׂה יְהוָה אֶת-הַשָּׁמַיִם וְאֶת-הָאָרֶץ אֶת-הַיָּם וְאֶת-כָּל-אֲשֶׁר-בָּם וַיָּנַח בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי עַל-יַד בְּרָךְ יְהוָה אֶת-יוֹם הַשַּׁבָּת וַיְקַדְּשֶׁהּ: ס

11 תִּירָם יְהוָה אֱלֹהֶיךָ אֶת-הַיָּמִים אֶת-הָאָרֶץ אֶת-הַיָּם וְאֶת-כָּל-אֲשֶׁר-בָּם וַיָּנַח בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי עַל-יַד בְּרָךְ יְהוָה אֶת-יוֹם הַשַּׁבָּת וַיְקַדְּשֶׁהּ: ס

12 כִּבְדֹד אֶת-אָבִיךָ וְאֶת-אִמְךָ לְמַעַן יֵאָרְכּוּן יְמֵיךָ עַל הַתְּקֻמָּה אֲשֶׁר-יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לָךְ: ס

13) לֹא תִרְצָה: ס

14 לֹא תִנְאָף: ס

15 לֹא תִגְדֹּב: ס

16 לֹא-תַעֲנֶה בְרַעַךְ עַד שִׁקְר: ס

17 לֹא תַחְמַד בֵּית רֵעֶךָ לֹא-תַחְמַד אֶשְׁת רֵעֶךָ וְעַבְדּוֹ וְאִמְתּוֹ וְשׁוֹרֹ וְחֲמֹרוֹ וְכָל אֲשֶׁר לְרֵעֶךָ: ס

18 וְכָל-הָעַם רָאוּ אֶת-הַקּוֹלֹת וְאֶת-הַנֶּפֶסִים וְאֶת-קוֹל הַשֹּׁפָר וְאֶת-הָהָר

*) In aliis libris: 13=13-15. et 16-25.—14-23.
16. Tu ne porteras point de faux témoignage. Septante, à la lettre: « tu ne porteras point faussement de faux témoignage ».
17. La maison de ton prochain. Les Septante ajoutent: « ni son champ. — Tu ne désireras point sa femme. Dans les Septante ces mots commencent le verset, et la femme est nommée avant la maison, le champ, le serviteur, etc. — Ni son âne. Septante: « ni son attelage ni tout son troupeau ».
18. Entendait. Septante: « voyait ».

5. Fort, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
7. Le Seigneur. Les Septante ajoutent: « ton Dieu ».
10. Ta bête. Hébreu: « ton bétail »; Septante: « ton bœuf et ton attelage et tout ton troupeau ». — Au dedans des portes. Septante: « chez toi ».
11. Le jour du sabbat. Septante: « le 7^e jour ».
12. Afin que tu sois... Septante: « afin que bien t'arrive et que tu sois... ». — Sur la terre. Septante: « sur la bonne terre ».

III. La Loi (XIX-XL). — 2^e Le Décalogue (XX).

coles : ego sum Dóminus Deus tuus fortis, zelótes, visitans iniquitátem patrum in filios, in tertiam et quartam generatiónem eórum qui odérunt me : ⁶ et faciens misericordiam in millia his qui diligunt me, et custodiunt præcepta mea.

⁷ Non assúmes nomen Dómini Dei tui in vanum : nec enim habébit insóntem Dóminus eum qui assúmpserit nomen Dómini Dei sui frustra.

⁸ Meménto ut diem sabbati sanctifices. ⁹ Sex diébus operaberis, et faciés omnia ópera tua. ¹⁰ Séptimo autem die sabbatum Dómini Dei tui est : non faciés omne opus in eo, tu, et filius tuus et filia tua, servus tuus et ancilla tua, juméntum tuum, et ávena qui est intra portas tuas.

¹¹ Sex enim diébus fecit Dóminus cœlum et terram, et mare, et omnia quæ in eis sunt, et requiévít in die séptimo, idcirco benedíxit Dóminus diéi sabbati, et sanctificávit eum.

¹² Honóra patrem tuum et matrem tuam, ut sis longévus super terram, quam Dóminus Deus tuus dabit tibi.

¹³ Non occides.

¹⁴ Non mœchaberis.

¹⁵ Non fornicás.

¹⁶ Non loqueris contra próximum tuum falsum testimónium.

¹⁷ Non concupíscas domum próximi tui : nec desiderábis uxórem ejus, non servum, non ancillam, non bovem, non ásinum, nec omnia quæ illius sunt.

¹⁸ Cunctus autem pópulus vidébat voces et lámpades, et sónitum bú-

Ex. 34, 14.

Deut. 5, 9-10 ;
23, 3.
Ex.
18, 2-10.
Gen. 15, 16.

Deut. 7, 9-10.
Ps. 105, 8.

Deut. 5, 11.
Lev. 19, 12 ;
24, 16.
Eccl. 1, 23-14.
Mat. 5, 33.

Ex. 31, 13-17 ;
35, 2-3 ;
23, 12 ;
16, 23, 29.
Deut. 5, 12-15.
Marc. 2, 27.
Mat. 12, 7-13.

Joa.
5, 16-18 ;
7, 22-23 ;

Gen. 2, 2-3.

Ex. 21, 17, 12.
Deut. 5, 16-21.
Lev. 19, 3,
11-13 ; Eph.
6, 2 ; Mat.
5, 4 ; Deut.
4, 40.
Gen.
9, 5-6. Mat.
5, 21, 27.
Hebr. 13, 4.
Eph. 5, 3.

Lev. 18, 20 ;
20, 10 ; Eph.
4, 28, 25.
Mat. 5, 33.

Deut. 5, 18.
Rom. 7, 7 ;
13, 9.
Jac. 1, 14-15.
Jos. 7, 21.

Timor
populi.
Ex. 19, 16.

Tu ne les adoreras point, ni les honoreras : car c'est moi qui suis le Seigneur ton Dieu fort, jaloux, visitant l'iniquité des pères dans les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, ⁶ et faisant miséricorde des milliers de fois à ceux qui m'aiment et gardent mes préceptes.

» ⁷ Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain : car le Seigneur ne regardera pas comme innocent celui qui aura pris le nom du Seigneur son Dieu en vain.

» ⁸ Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat. ⁹ Pendant six jours tu travailleras, et tu feras tous tes ouvrages. ¹⁰ Mais au septième jour est le sabbat du Seigneur ton Dieu : tu ne feras aucun ouvrage en ce jour, ni toi, ni ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, ta bête et l'étranger qui est au dedans de tes portes. ¹¹ Car c'est en six jours que le Seigneur a fait le ciel et la terre, et la mer, et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé au septième jour : c'est pour cela que le Seigneur a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié.

» ¹² Honore ton père et ta mère, afin que tu sois d'une longue vie sur la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera.

» ¹³ Tu ne tueras point.

» ¹⁴ Tu ne commettras point d'adultère.

» ¹⁵ Tu ne feras point de vol.

» ¹⁶ Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

» ¹⁷ Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain, et tu ne désireras point sa femme, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune des choses qui sont à lui ».

¹⁸ Or tout le peuple entendait les tonnerres et le son de la trompette, il

l'idolâtrie (7^e) ; mais on ne saurait légitimement en inférer que toutes sortes de représentations et d'images soient défendues ; car Moïse lui-même fit faire des chérubins qu'il posa sur l'arche (*Exode*, xxxi, 18-19) ; Salomon en plaça aussi dans le sanctuaire du temple de Jérusalem ; il mit même des figures de bœufs sous la mer d'airain et, sur les socles, des figures de lions (III Rois, vi, 23 ; vii, 29, 44). Ajoutons que les représentations de Dieu sont naturellement très propres à réveiller et à entretenir en nous les sentiments d'adoration, d'amour, de reconnaissance, que nous lui devons, et que les images des saints nous excitent puissamment à l'admiration et à l'imitation de leurs vertus. — *Aucune représentation de ce qui est en haut*, etc. Ce langage renferme les allusions les plus évidentes à l'idolâtrie égyptienne : au soleil qu'on adorait sous le nom de Ra, aux animaux de la terre et des eaux auxquels on rendait un

culte, comme le bœuf Apis et le crocodile, etc. En Égypte seulement, on a représenté la divinité sous toutes les formes énumérées ici, en particulier sous la forme de reptiles. Aussi faut-il, pour s'expliquer pleinement ce langage, se rappeler qu'il est adressé à un peuple qui venait d'assister à ces pratiques idolâtriques.

12. *Afin que tu sois d'une longue vie sur la terre.* Dans ce passage et dans beaucoup d'autres, Dieu donne pour sanction à sa loi des récompenses ou des peines temporelles. « Dans ce Testament qu'on appelle proprement Ancien et qui a été donné sur le mont Sinai, dit S. Augustin, on ne rencontre d'autre promesse explicite que celle d'une félicité terrestre. » A des hommes encore grossiers, il fallait des récompenses grossières. « La loi de Moïse, dit Bossuet, ne donnoit à l'homme qu'une première notion de la nature de l'âme et de sa félicité... Les mer-

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 3^e Legum codex primus (XXI-XXIII, 19).

καὶ τὸ ὄρος τὸ καπνίζον φουθήθεντες δὲ πᾶς ὁ λαὸς ἔστησαν μακρόθεν. 19 Καὶ εἶπαν πρὸς Μωϋσῆν· Ἀλλήσον σὺν ἡμῖν, καὶ μὴ λαλείτω πρὸς ἡμᾶς ὁ θεός, μὴ ἀποθάτωμεν. 20 Καὶ λέγει αὐτοῖς Μωϋσῆς· Θαρσεῖτε· ἔνεκεν γὰρ τοῦ πειράσαι ὑμᾶς παρεγενήθη ὁ θεός πρὸς ὑμᾶς, ὅπως ἂν γένηται ὁ φόβος αὐτοῦ ἐν ὑμῖν, ἵνα μὴ ἀμωστίνηητε. 21 Εἰσίζημι δὲ ὁ λαὸς μακρόθεν, Μωϋσῆς δὲ εἰσῆλθεν εἰς τὸν γρόφον, οὗ ἦν ὁ θεός. 22 Εἶπε δὲ κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Τύδε ἴρεις· τῷ οἴκῳ Ἰακώβ καὶ ἀναγγελεῖς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ· Ὑμεῖς ἐωράκατε ὅτι ἐκ τοῦ οὐρανοῦ λελάληκα πρὸς ὑμᾶς. 23 Οὐ ποιήσετε ὑμῖν αὐτοῖς θεοὺς ἀργυροῦς, καὶ θεοὺς χρυσοῦς οὐ ποιήσετε ὑμῖν ἐαυτοῖς. 24 Θυσιαστήριον ἐκ γῆς ποιήσετε μοι, καὶ θύσετε ἐπ' αὐτοῦ τὰ ὀλοκαντωματὰ ὑμῶν καὶ τὰ σωτήρια ὑμῶν καὶ τὰ πρόβια καὶ τὸν μύσχον· ὑμῶν ἐν παντὶ τόπῳ, οὗ ἂν ἐπονομάσω τὸ ὄνομά μου ἐκεῖ, καὶ ἦξω πρὸς σε καὶ εὐλόγησον σε. 25 Ἐὰν δὲ θυσιαστήριον ἐκ λίθου ποιῆς μοι, οὐκ οἰκοδομήσεις αὐτὸς τμητοῦς· τὸ γὰρ ἐγγειριδίον σου ἐπιβέβληκας ἐπ' αὐτούς, καὶ μεμύονται. 26 Οὐκ ἀναβήσῃ ἐν ἀναβυθμίῳ ἐπὶ τὸ θυσιαστήριόν μου, ὅπως ἴν μὴ ἀποκαλύψῃς τὴν ἀσχημοσύνην σου ἐπ' αὐτοῦ.

XXI. Καὶ ταῦτα τὰ δικαιώματα, ἃ παραθήσῃ ἐνώπιον αὐτῶν. 2 Ἐὰν κτήσῃ παιδα Ἑβραῖον, ἔξ ἔτη δουλεύσει σοι· τῷ δὲ ἐβδόμῳ, ἔτι ἀπελευσεται ἐλεύθερος δωρεάν. 3 Ἐὰν αὐτὸς μόνος εἰσελθῇ, καὶ μόνος ἐξελεύσεται· ἐὰν δὲ γυνὴ συνεισέλθῃ μετ' αὐτοῦ, ἐξελεύσεται καὶ ἡ γυνὴ αὐτοῦ. 4 Καὶ ἐὰν δὲ ὁ κύριος δῶν αὐτῷ γυναικα καὶ τέκνη αὐτῆς υἱὸς ἢ θυγατέρας, ἡ γυνὴ καὶ τὰ παιδίον ἔσται τῷ κυρίῳ αὐτοῦ, αὐτὸς δὲ μόνος ἐξε-

עָשׂוּ וַיִּרְא הָעָם וַיָּנֻעוּ וַיַּעֲמֵדוּ מֵרָחֵק וַיֹּאמְרוּ אֶל־מֹשֶׁה דַּבֵּר־אֵלֶיךָ לְמַנּוּ וְנִשְׁמָעָה וְאַל־יִדְבַר עִמָּנוּ אֱלֹהִים כִּי־פֶן־נִמְוִית׃ וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־הָעָם אַל־תִּירְאוּ כִּי לִבְעִבּוֹר נִסּוּת אֶתְכֶם כִּי אֵל־הָאֱלֹהִים וּבְעִבּוֹר תִּהְיֶה יְרֵאתוֹ עַל־פְּנֵיכֶם לְבַלְתִּי תַחֲטְאוּ׃ וַיַּעֲמֵד הָעָם מֵרָחֵק וּמֹשֶׁה נִגַּשׁ אֶל־הָעָרְפֶּל אֲשֶׁר־שָׁם הָאֱלֹהִים׃ וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה פֹּה תֹאמַר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֶתְכֶם רְאִיתֶם כִּי מִן־הַשָּׁמַיִם דִּבַּרְתִּי עִמָּכֶם׃ לֹא תַעֲשׂוּן אֵתִי אֱלֹהִי לְכֹסֶף וְאֵתִי זָהָב לֹא תַעֲשׂוּ לְכֶם׃ מִזְבֵּחַ אֲדָמָה תַעֲשֶׂה־לִּי וְזִבְחֹתַי עָלָיו אֶת־עֹלֹתֶיךָ וְאֶת־שְׂלָמֶיךָ אֶת־זָאֲחֹנֶךָ וְאֶת־דְּבָרֶיךָ בְּכֹל־הַמָּקוֹם אֲשֶׁר אֲזַכִּיר אֶת־שְׁמִי אֲבוֹא אֵלֶיךָ וּבִרְכֻתֶיךָ׃ כֹּה וְאִם־מִזְבֵּחַ אֲבָנִים תַעֲשֶׂה־לִּי לֹא־תִבְנֶה אֶתְהֶן עֲזִית כִּי הִרְפִּיךָ הִנֵּפֶת עָלֶיךָ וְתִהְיֶה־לְלֶהֱ׃ וְלֹא־תַעֲלֶה בְּמַעֲלֹת עַל־מִזְבְּחִי אֲשֶׁר לֹא־תַעֲלֶה עָרוֹתֶיךָ עָלָיו׃

פ פ פ פ פ 18

XXI. וְאֵלֶּה הַמִּשְׁפָּטִים אֲשֶׁר תִּשְׂיִם לְפָנֶיהֶם׃ כִּי תִקְנֶה עֶבֶד עֲבָדִי שָׁשִׁי שְׁנָיִם יָעֲבֹד וּבִשְׁבֹלֶת יֵצֵא לְהַפְשִׁי הַכֶּסֶם׃ אִם־בְּגִפְשׁוֹ יָבֵא בְּגִפְשׁוֹ יֵצֵא אִם־בְּעַל אִשָּׁה הוּא וַיִּזְאַה אִשְׁתּוֹ עִמּוֹ׃ אִם־אֲדָנָיו יִתּוֹ־לּוֹ אִשָּׁה וַיִּלְקְדֶה־לּוֹ בָנִים אוֹ בָנוֹת הָאִשָּׁה וַיִּלְקְדֶה תִהְיֶה

18. Et frappés de peur, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 19. Et nous écouterons, manque dans les Septante.
 22. Outre cela, Vulgate : præterea, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Voici ce que tu diras aux enfans d'Israël, Septante : « Voici ce que tu diras à la maison de Jacob et que tu annonceras aux enfans d'Israël ».
 23. Vous ne vous ferez point de dieux. L'hébreu a de plus : « pour me les associer ».
 24. Vous ne ferez... vous m'offrirez... Hébreu : « tu me feras... tu offriras... ». — Pacifiques. Hébreu :

« d'action de grâces ».
 26. Afin que la nudité ne soit pas découverte. Les Septante ajoutent : « sur lui », sur l'autel.
 XXI. 2. Il te servira. Hébreu : « il servira ».
 3. Qu'il s'en aille avec le même vêtement avec lequel il est entré. Hébreu et Septante : « s'il est entré seul, il sortira seul ». — S'il a une femme. Hébreu : « s'il avait une femme », au moment de son entrée. Septante : « si sa femme était entrée avec lui ».
 4. Il s'en ira avec son vêtement. Hébreu et Septante : « il s'en ira seul ».

III. La Loi (XIX-XXI). — 3^e Premières lois (XXI-XXIII, 19).

cinæ, montémique fumântem : et perterriti ac pavore concussi, steterunt procul, ¹⁹ dicentes Môysi : Lóquere tu nobis, et audiémus : non loquátur nobis Dóminus, ne forte moriámur. ²⁰ Et ait Môyses ad pópulum : Nolite timére : ut enim probáret vos venit Deus, et ut terror illius esset in vobis, et non peccarétis. ²¹ Stetitque pópulus de longe, Môyses autem accéssit ad caliginem in qua erat Deus.

Deut. 15, 16;
5, 23.
Heb. 12, 19.

Ex. 16, 4.

Ex. 19, 17.

Ex. 19, 9.
3 Reg. 8, 12.
1 Tim. 6, 16.

De
altari.
Deut. 4, 33.

Ex. 34, 17.

Ex. 27, 1, 8.

Lev. 1, 3;
3, 1.

Ex. 29, 42.
Deut. 12, 5.

Deut. 27, 5.
Jos. 8, 31,
1 Mac. 4, 47.

Ex. 28, 42.

3^e Lex de
servis.

Ex. 22, 3.
4 Reg. 4, 1.
Mat. 15, 25.

Lev. 25, 39-40.
Deut.
15, 12-18.
Jer. 34, 13.

²² Dixit prætereá Dóminus ad Môysen : Hæc dices filiis Israel : Vos vidistis quod de cœlo locútus sim vobis. ²³ Non faciétis deos argenteos, nec deos aureos faciétis vobis. ²⁴ Altáre de terra faciétis mihi, et offerétis super eo holocausta et pacífica vestrá, oves vestras et boves, in omni loco in quo memória fúerit nóminis mei : véniam ad te, et benedicam tibi. ²⁵ Quod si altáre lapideum féceris mihi, non ædificábis illud de sectis lapidibus : si enim leváveris cultrum super eo, polluétur. ²⁶ Non ascéndes per gradus ad altáre meum, ne revelétur turpítudo tua.

XXI. ¹ Hæc sunt judícia quæ propónes eis. ² Si émeris servum hebrœum, sex annis serviet tibi : in séptimo egrediétur liber gratis. ³ Cum quali veste intráverit, cum tali éxeat : si habens uxórem, et uxor egrediétur simul. ⁴ Sin autem dóminus déderit illi uxórem, et pepérerit filios et filias : mulier et liberi ejus erunt dómni sui, ipse vero exi-

voyait les éclairs et la montagne fumante; c'est pourquoi, épouvantés et frappés de terreur, ils se tinrent au loin, ¹⁹ disant à Moïse : « Parle-nous toi-même, et nous écouterons; mais que le Seigneur ne nous parle point, de peur que nous ne mourions ». ²⁰ Et Moïse répondit au peuple : « Ne craignez point : car c'est pour vous éprouver que Dieu est venu, et pour que sa crainte soit en vous, et que vous ne péchiez point ». ²¹ Le peuple se tint donc au loin; mais Moïse s'approcha de l'obscurité dans laquelle était Dieu.

²² Outre cela le Seigneur dit à Moïse : « Voici ce que tu diras aux enfants d'Israël : Vous avez vu vous-mêmes que du haut du ciel je vous ai parlé. ²³ Vous ne vous ferez point de dieux d'argent, et vous ne vous ferez point de dieux d'or. ²⁴ Vous me ferez un autel de terre, et vous m'offrirez dessus vos holocaustes et vos hosties pacifiques, vos brebis et vos bœufs, dans tout lieu dans lequel sera la mémoire de mon nom; je viendrai à toi et je te bénirai. ²⁵ Que si tu me fais un autel de pierre, tu ne le bâtiras point de pierres taillées : car si tu lèves le couteau dessus, il sera souillé. ²⁶ Tu ne monteras point par des degrés à mon autel, afin que ta nudité ne soit pas découverte.

XXI. ¹ » Voici les ordonnances que tu leur proposeras. ² Si tu achètes un esclave hébreu, il te servira pendant six années : à la septième, il sortira libre sans rien donner. ³ Qu'il s'en aille avec le même vêtement avec lequel il est entré; s'il a une femme, sa femme sortira aussi avec lui. ⁴ Mais si c'est son maître qui lui a donné une femme,

veilles de la vie future ne furent pas alors universellement développées, et c'était au jour du Messie que cette grande lumière devait paraître à découvert. C'est un des caractères du peuple nouveau de poser pour fondement de la religion la foi en la vie future.

²⁴ Vous me ferez un autel de terre. On voit par le §. ²⁵ que cette prescription n'exclut pas les autels de pierres. — Dans tout lieu dans lequel sera la mémoire de mon nom : ce qui suppose des endroits fort divers. Une loi postérieure à celle-ci, et relatée dans le Deutéronome (xii, 2-6, 13-16), ordonne aux Israélites d'aller offrir leurs holocaustes dans le lieu que le Seigneur aura choisi, et l'on sait que ce lieu fut le temple de Jérusalem. Mais avant la construction du temple les Hébreux jouirent pleinement de la latitude que leur laissait la prescription de l'Exode : dans le désert, ils sacrifièrent au Seigneur partout où ils campèrent et après leur entrée en Palestine, on les voit offrir des sacrifices à Silo, à Cariathiarim, à Masphath, à Ramatha, à Galgala, à Bethléem, à Gabaon, etc. Même après la construction du temple, nous ne découvrons nulle

part aucune défense absolue d'offrir des sacrifices, quand il y a des raisons de le faire, en dehors de Jérusalem. Aussi peut-on dire que la loi de l'Exode a été limitée, mais non pas abrogée, par celle du Deutéronome.

²⁵ Tu ne le bâtiras point de pierres taillées : défense qui assigne à cette loi une haute antiquité. Au temps de l'exode, l'emploi du fer n'était pas encore passé dans l'usage commun chez les Hébreux. On s'expliquerait plus difficilement une pareille défense à une époque moins ancienne, par exemple après la construction du temple, où l'on avait taillé la pierre.

²⁶ Tu ne monteras point par des degrés... Cette loi perdit sa raison d'être lorsque le costume des prêtres eut été réglé (Exode, xxviii, 42). Aussi ne fut-elle pas observée dans la construction du temple, d'après les traditions rabbiniques.

3^e Premières lois, XXI, 1-XXIII, 19.

XXI. 2. A la septième, il sortira. Une autre prescription du Lévitique complète celle-ci et la rend

λεύσεται. ⁵ Ἐάν δὲ ἀποκριθεὶς εἴπῃ ὁ παῖς. Ἠγάπηκα τὸν κύριόν μου καὶ τὴν γυναῖκά καὶ τὰ παιδιά, οὐκ ἀποτρέχω ἐλευθέρου· ⁶ προσᾶξει αὐτὸν ὁ κύριος αὐτοῦ πρὸς τὸ κριτήριον τοῦ θεοῦ, καὶ τότε προσᾶξει αὐτὸν ἐπὶ τὴν θύραν ἐπὶ τὸν σταθμὸν καὶ τρυπήσει ὁ κύριος αὐτοῦ τὸ οὖς τῆς ὀπητίω, καὶ δουλεύσει αὐτῷ εἰς τὸν αἰῶνα. ⁷ Ἐάν δέ τις ἀποδώτῃ τὴν ἑαυτοῦ θυγατέρα οἰκέτῃ, οὐκ ἀπελεύσεται, ὥσπερ ἀποτρέχουσιν αἱ δούλαι. ⁸ Ἐάν μὴ εὐαρεσθῆσῃ τῷ κυρίῳ αὐτῆς, ἢ αὐτῷ καθωμολογήσῃ, ἀπολυτρώσει αὐτήν· ἔθνη δὲ ἄλλοτριῶν οὐ κύριός ἐστι πωλεῖν αὐτήν, ὅτι ἡθέτησεν ἐν αὐτῇ. ⁹ Ἐάν δὲ τῷ υἱῷ καθωμολογήσῃται αὐτήν, κατὰ τὸ δίκαιωμα τῶν θυγατέρων ποιήσει αὐτῇ. ¹⁰ Ἐάν δὲ ἄλλην λάβῃ ἑαυτῷ, τὰ δέοντα καὶ τὸν ἰματισμὸν καὶ τὴν ὀμίλιαν αὐτῆς οὐκ ἀποστερηθῆσιν. ¹¹ Ἐάν δὲ τὰ τρία ταῦτα μὴ ποιῆσῃ αὐτῇ, ἐξελεύσεται δωρεάν ἀνευ ἀργυρίου. ¹² Ἐάν δὲ πατάξῃ τις τινὰ καὶ ἀποθάνῃ, θανάτῳ θανατούσθω. ¹³ Ὅ δὲ οὐχ ἐκὼν, ἀλλὰ ὁ θεὸς παρέδωκεν εἰς τὰς χεῖρας αὐτοῦ, δώσω σοι τόπον οὐ φρονεῖται ἐκεῖ· ὁ φρονεῖσας. ¹⁴ Ἐάν δὲ τις ἐπιθῆται τῷ πλησίον ἀποκτεῖναι αὐτὸν δόλω· καὶ καταφύγῃ, ἀπὸ τοῦ θυσιαστηρίου μου λήψῃ αὐτὸν θανατούσθαι. ¹⁵ Ὅς τύπτει πατέρα αὐτοῦ ἢ μητέρα αὐτοῦ, θανάτῳ θανατούσθω. ¹⁶ Ὁ κακολογῶν πατέρα αὐτοῦ ἢ μητέρα αὐτοῦ, τελευτήσει θανάτῳ. ¹⁷ Ὅς ἐάν κλέψῃ τις τινα τῶν υἰῶν Ἰσραὴλ, καὶ καταδυναστεύσας αὐτὸν ἀποδώτῃ, καὶ εὗρεθῆ ἔν αὐτῷ, θανάτῳ τελευτάτω. ¹⁸ Ἐάν δὲ λοιδορῶνται δ' ἄνδρες, καὶ πατάξωσι τὸν πλησίον λίθῳ ἢ πυγμῇ, καὶ

ה לְאֲדֹנָיָהּ וְהוּא יִצְאָה בְּגֵפוֹ : וְאִם-אָמַר יֹאמֶר הַעֲבֹד אֶת-אֲדֹנָי אֶת-אִשְׁתִּי וְאֶת-בָּנָי לֹא אֲצַא חֲפְשִׁי : וְהַגִּישׁוּ אֲדֹנָיו אֶל-יְהוָה לְהִשָּׁחֵם וְהַגִּישׁוּ אֶל-יְהוָה לֹא אֶל-הַמִּזְבֵּחַ וְרָצַע אֲדֹנָיו אֶת-אָזְנוֹ בַּמַּרְצֵעַ וְעֲבָדוּ לְעַלְמֵם : ס וְכִי-יִמְכַר אִישׁ אֶת-בֵּיתוֹ לְאִמָּה לֹא תִצָּא כִּפְּזֵת הַעֲבָדִים : אִם-רָצָה בְּעֵינֵי אֲדֹנָיָהּ אֲשֶׁר-לֹא יַעֲדָה וְהַפְּגָה לְעַם נְכָרִי לֹא-יִמְשָׁל לְמִכְרָהּ בְּבִגְדוֹ-בָהּ : וְאִם-לִבְנָהּ יַעֲדָהּ כַּמִּשְׁפַּחַת הַבָּנוֹת יַעֲשֶׂה-לָּהּ : י אִם-אֶהְרֹת וְקָח-לִּי שְׂאֵרֶה פְסוּתָהּ וְלִקְנָתָהּ לֹא יִגָּרַע : וְאִם-שָׁלַשׁ-אֲלֵהָ לֹא יַעֲשֶׂה לָּהּ וְיִצְאָהּ הַנֶּגַם אִין כִּפְסָה : ס ¹² מִפְּהַ אִישׁ וּמֵת מוֹת יוּמָת : וְאִשָּׁר ¹³ לֹא צָדָה וְהִתְאַלְּהִים אֲנָה לִידוֹ וּשְׂמִיתִי לָהּ מְקוֹם אֲשֶׁר יוּרֵס שְׂמִתָּה : ס ¹⁴ וְכִי-יִגְדוּ אִישׁ עַל-רֵעֵהוּ לְהַרְבֵּוּ בְּעֶרְמָהּ מִמֶּם מִזְבְּחֵי הַתְּקַהֲנוּ לְמוֹת : כו ס וּמִפְּהַ אָבִיו וְאָמֹו מוֹת יוּמָת : ס ¹⁶ ס וְגִזְבַּ אִישׁ וּמִכְרֹו וּנְמַצָּא בִידוֹ מוֹת יוּמָת : ס וּמִקְקָל אָבִיו וְאָמֹו מוֹת יוּמָת : ס ¹⁸ וְכִי-יִרְבֵּן אֲנָשִׁים וְהַפְּהַ-אִישׁ אֶת-רֵשִׁתוֹ בְּאָבִין אֹו בְּאִגְרוֹהּ וְלֹא יוּמָת

v. 8. ל' ק

5. Si l'esclave dit... Septante : « Si l'esclave, répondant, dit... ».
 6. Aux dieux. Septante : « au tribunal de Dieu ». Voir la note p. 371.
 7. Les esclaves, Vulgate : ancilla. L'hébreu emploie le masculin : « elle ne sortira point comme sortent les esclaves » dont il vient d'être question, §. 2-4.
 8. Auquel elle avait été livrée. Hébreu et Septante : « qui se l'était fiancée ». — Il la laissera aller. Hébreu : « il facilitera son rachat » ; Septante : « il la rachètera ». — S'il l'a méprisée. Septante : « parce qu'il a prévarié contre elle ».
 10. Pour son fils, Vulgate : ei, n'est pas dans l'hébreu ; Septante : « pour lui-même ». — Un autre mariage. Hébreu : « la nourriture » ; Septante : « ce qu'il lui faut ». — Le prix de sa virginité. Septante :

« conversationem ejus ».
 11. S'il ne fait pas. L'hébreu et les Septante ajoutent : « pour elle ».
 12. Voulant le tuer. Hébreu : « mortellement » ; Septante : « et s'il meurt ».
 14. Tu l'arracheras. Avant ces mots, les Septante ajoutent : « et s'il s'est réfugié ».
 16. (Septante, 17). Convaincu de ce crime. Hébreu : « s'il le retient entre ses mains ». Les Septante traduisent ainsi tout le verset : « Quiconque aura volé quelqu'un des enfants d'Israël, et lui faisant violence l'aura vendu, et qu'il soit trouvé chez lui, qu'il meure de mort ».
 18. (Septante, 16). Si des hommes se querellent. Septante : « Si deux hommes se querellent ». — Et que l'un frappe son prochain. Septante : « et qu'ils frappent leur prochain ».

III. La Loi (XIX-XL). — 3^e Premières lois (XXI-XXIII, 19).

bit cum vestitu suo. ⁵ Quod si dixerit servus : Diligo dñm meum et uxorem ac liberos, non egrédia-
 rit liber : ⁶ offeret eum dñus diis, et applicabitur ad ostium et postes, perforabitque aurem ejus sùbula : et erit ei servus in sæculum.

⁷ Si quis vendiderit filiam suam in famulam, non egrediétur sicut ancillæ exire consueverunt. ⁸ Si displicerit óculis dñi sui cui trádita fuerat, dimittet eam : pópulo autem aliéno vendéndi non habébit potestatem, si spréverit eam. ⁹ Sin autem filio suo despónderit eam, juxta morem filiárum faciét illi. ¹⁰ Quod si álteram ei accéperit, providébit puellæ nuptias, et vestiméta, et prætium pudicitie non negábit. ¹¹ Si tria ista non fécerit, egrediétur gratis absque pecúnia.

¹² Qui percússerit hómínem volens occídere, morte moriátur. ¹³ Qui autem non est insidiátus, sed Deus illum trádídit in manus ejus : constituam tibi locum in quem fúgere débeat. ¹⁴ Si quis per indústriam occiderit próximum suum, et per insidias : ab altári meo évélles eum, ut moriátur. ¹⁵ Qui percússerit patrem suum aut matrem, morte moriátur. ¹⁶ Qui furátus fuerit hómínem, et vendiderit eum, convictus noxæ, morte moriátur. ¹⁷ Qui maledixerit patri suo vel matri, morte moriátur. ¹⁸ Si rixáti fuerint viri, et percússerit alter próximum suum lápide

et qu'elle ait enfanté des fils et des filles, la femme et ses enfants seront à son maître : pour lui, il s'en ira avec son vêtement. ⁵ Que si l'esclave dit : J'aime mon maître, et ma femme et mes enfants, je ne sortirai point pour être libre : ⁶ son maître le présentera aux dieux, puis il le fera approcher de la porte et des poteaux, percera son oreille d'une alène; et il sera son esclave pour toujours.

⁷ Si quelqu'un vend sa fille pour être servante, elle ne sortira pas comme les esclaves ont coutume de sortir. ⁸ Si elle déplaît aux yeux de son maître auquel elle avait été livrée, il la laissera aller; mais il n'aura pas le pouvoir de la vendre à un peuple étranger, s'il l'a méprisée. ⁹ Mais s'il l'a fiancée à son fils, il la traitera à la manière des filles libres. ¹⁰ Que s'il en prend une autre pour son fils, il procurera à la jeune fille un autre mariage, et il ne lui refusera pas ses vêtements et le prix de sa virginité. ¹¹ S'il ne fait pas ces trois choses, elle sortira sans donner aucun argent.

¹² Que celui qui frappe un homme, voulant le tuer, meure de mort. ¹³ Quant à celui qui n'a pas dressé d'embûches, mais aux mains duquel Dieu l'a livré, je te fixerai un lieu dans lequel il devra se réfugier. ¹⁴ Si quelqu'un tue son prochain de dessein prémédité et par surprise, tu l'arracheras de mon autel pour qu'il meure. ¹⁵ Que celui qui frappe son père ou sa mère, meure de mort. ¹⁶ Que celui qui vole un homme et le vend, convaincu de ce crime, meure de mort. ¹⁷ Que celui qui maudit son père ou sa mère, meure de mort.

¹⁸ Si des hommes se querellent et que l'un frappe son prochain avec une

Deut. 15, 16.

Ex. 22, 27.

Deut. 19, 17.

2 Par. 19, 6.

Ps. 8, 6; 81, 6.

Joa. 10, 34.

Deut. 15, 12, 17.

De ancilla contemp-
pta.

Gen. 9, 6.

Lev. 24, 17.

Num. 35, 16-33.

De homicidis.

Num. 35, 6.

Deut. 19, 2.

Deut. 19, 11-15.

De filiis malis.

Deut. 24, 7.

1 Tim. 1, 10.

Lev. 20, 9.

Deut. 27, 16.

Prov. 20, 20;

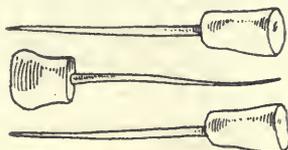
30, 17.

Mat. 15, 4.

De rixantibus.

encore plus favorable à l'esclavage : à l'année jubilaire tous les esclaves hébreux doivent être mis en liberté, même si leurs six années de service ne sont pas encore accomplies. Voir *Lévitique*, xxv, 39-44.

6. *Aux dieux*, hébraïsme, pour : *aux magistrats*, qui rendent la justice au nom et à la place de Dieu. — *Percera son oreille*, en la fixant un instant à la porte (*Deutéronome*, xv, 17) avec une alène. C'était



Alènes antiques (γ 6). (D'après Wilkinson).

une coutume commune dans l'antiquité, pour marquer que l'esclave faisait désormais partie de la maison pour toujours.

8. *S'il l'a méprisée* : s'il l'a corrompue, s'il en a abusé, ou bien, s'il ne veut pas la retenir pour lui-même.

15, 16, 17. *Meure de mort*. On a plus d'une fois prétendu que la loi de Moïse était d'une sévérité excessive. Mais on doit juger de la bonté des lois par les effets qu'elles produisent. Aujourd'hui encore, dans le désert, les lois sont très sévères, mais elles contiennent les indigènes au point que l'on vit en plus grande sécurité chez eux qu'au milieu de l'Europe. Qui donc osera reprocher au législateur hébreu de s'être montré impitoyable envers un petit nombre de coupables, pour diminuer le nombre des criminels, dompter des hommes ardents, aux passions violentes, et mettre en sûreté la vie des innocents?

III. Lex Sinaitica (XIX-XI). — 3^e Legum codex primus (XXI-XXIII, 19).

μη ἀποθάνη, κατακλιθῆ δὲ ἐπὶ τὴν κοίτην, 19 ἔαν ἐξαναστὰς ὁ ἄνθρωπος περιπατήσῃ ἔξω ἐπὶ ῥάβδον, ἀθῶος ἔσται ὁ πατάξας· πλὴν τῆς ἀργείας αὐτοῦ ἀποτίσει καὶ τὰ ἰατρεῖα. 20 Ἐὰν δὲ τις πατάξῃ τὸν παῖδα αὐτοῦ ἢ τὴν παιδίσκην αὐτοῦ ἐν ῥάβδῳ καὶ ἀποθάνῃ ὑπὸ τὰς χεῖρας αὐτοῦ, δίκη ἐκδικηθήσεται. 21 Ἐὰν δὲ διαβίωσῃ ἡμέραν μίαν ἢ δύο, οὐκ ἐκδικηθήτω· τὸ γὰρ ἀργύριον αὐτοῦ ἐστίν. 22 Ἐὰν δὲ μάχωνται ἄνδρες καὶ πατάξωσι γυναῖκα ἐν γαστρὶ ἔχουσαν, καὶ ἐξέλθῃ τὸ παιδίον αὐτῆς μὴ ἐξεικονισμένον, ἐπιζήμιον ζημιωθήσεται· καθότι ἂν ἐπιβάλῃ ὁ ἀνὴρ τῆς γυναίκας, δώσει μετὰ ἀξιώματος. 23 Ἐὰν δὲ ἐξεικονισμένον ἦ, δώσει ψυχὴν ἀντὶ ψυχῆς, 24 ὀφθαλμὸν ἀντὶ ὀφθαλμοῦ, ὀδόντα ἀντὶ ὀδόντος, χεῖρα ἀντὶ χειρός, πόδα ἀντὶ ποδός, 25 κατάκταμα ἀντὶ κατακτάματος, τραῦμα ἀντὶ τραύματος, μώλωπα ἀντὶ μώλωπος. 26 Ἐὰν δὲ τις πατάξῃ τὸν ὀφθαλμὸν τοῦ οἰκέτου αὐτοῦ ἢ τὸν ὀφθαλμὸν τῆς θεραπαίνης αὐτοῦ καὶ ἐκτυφλώσῃ, ἔλευθέρους ἐξαποστελεῖ αὐτούς ἀντὶ τοῦ ὀφθαλμοῦ αὐτῶν. 27 Ἐὰν δὲ τὸν ὀδόντα τοῦ οἰκέτου ἢ τὸν ὀδόντα τῆς θεραπαίνης αὐτοῦ ἐκκόψῃ, ἔλευθέρους ἐξαποστελεῖ αὐτούς ἀντὶ τοῦ ὀδόντος αὐτῶν.

28 Ἐὰν δὲ κεραιτῆσι ταῦρος ἄνδρα ἢ γυναῖκα, καὶ ἀποθάνῃ, λιθοβοληθήσεται ὁ ταῦρος, καὶ οὐ βρωθήσεται τὰ κρέα αὐτοῦ· ὁ δὲ κύριος τοῦ ταύρου ἀθῶος ἔσται. 29 Ἐὰν δὲ ὁ ταῦρος κεραιτῆσι ἢ πρὸ τῆς χθῆς καὶ πρὸ τῆς τρίτης, καὶ διαμαρτύρωνται τῷ κυρίῳ αὐτοῦ, καὶ μὴ ἀφανίσῃ αὐτόν, ἀνέλη δὲ ἄνδρα ἢ γυναῖκα, ὁ ταῦρος λιθοβοληθήσεται, καὶ ὁ κύριος αὐτοῦ προσάποθανεῖται. 30 Ἐὰν δὲ λύτρα ἐπιβλήθῃ αὐτῷ, δώσει λύτρα τῆς

18. AFX: πατάξῃ τις. 19. AX† (p. ἔαν) δὲ. 21. AEFX: ἐκδικηθήσεται. 22. AX: ἔαν. AEFX: καὶ δῶσ, 29. AFX: ἐχθῆς.

19. *Son travail.* Hébreu et Septante: « sa cessation » de travail. — *Et les dépenses des médecins.* Septante: « et les médications »; Hébreu: « et il le fera guérir ».

20. *Et qu'ils meurent.* Hébreu et Septante: « et qu'il meure ». — *Sera coupable de crime.* Hébreu et Septante: « sera puni ».

21. *S'ils survivent.* Hébreu et Septante: « s'il survit ». — *Si des hommes.* Septante: « si deux hommes ». — *Et que l'un frappe.* Hébreu et Septante: « et qu'ils frappent ». — *Et qu'elle accouche d'un enfant mort, mais qu'elle vive elle-même.* Hébreu: « et qu'ils la fassent accoucher sans autre accident ». Septante: « et que son enfant sorte non formé ». — *Il sera.* Hébreu: « ils seront ».

23. *Si la mort de la femme s'ensuit.* Hébreu: « s'il y

19 וְנָסַל לְמַשְׁפָּח: אִם-יָקִים וְהִתְלַקְּהּ
בְּחַוֵּץ עַל-מַשְׁעֲנֵתוֹ וְנָקַה הַמַּכֶּה רַק
שִׁבְתּוֹ וַתֵּן וְרָפָא וְרָפָא: ס
כ וְכִי-יִפֹּה אִישׁ אֶת-עַבְדּוֹ אוֹ אֶת-
אִמְתּוֹ בַּשִּׁבְטֹ וּמָת תַּחַת יָדוֹ נָקַם
21 וְנָקַם: אִהּ אִם-יֹוֹם אוֹ יוֹמִים וַעֲמִד
22 לֹא יָקַם כִּי כִסְפוֹ הוּא: ס וְכִי-
יִפְצוּ אַנְשִׁים וְנָגְפוּ אִשָּׁה הָרָה וַיִּצְאוּ
לְדִיהָ וְלֹא יִהְיֶה אֶסּוֹן עָנּוֹשׁ יַעֲזֹב
כַּאֲשֶׁר יִשִּׁית עָלָיו בְּעַל הָאִשָּׁה וְנָתַן
23 בַּפְּלָגִים: וְאִם-אֶסּוֹן יִהְיֶה וְנִתְּתָהּ
24 נֶכֶשׁ תַּחַת נֶכֶשׁ: עֵין תַּחַת עֵין שֵׁן
תַּחַת שֵׁן יָד תַּחַת יָד רַגֶּל תַּחַת
כַּח רַגֶּל: כּוֹיֵה תַּחַת כּוֹיֵה שִׁצַּע תַּחַת
שִׁצַּע הַכּוֹיֵה תַּחַת הַכּוֹיֵה: ס
26 וְכִי-יִפֹּה אִישׁ אֶת-עֵין עַבְדּוֹ אוֹ-אֶת-
עֵין אִמְתּוֹ וְשִׁחַתָּהּ לְהַפְּשִׁי וְשִׁלְחָנּוּ
27 תַּחַת עֵינוֹ: וְאִם-שֵׁן עַבְדּוֹ אוֹ-שֵׁן
אִמְתּוֹ יִפֹּל לְהַפְּשִׁי וְשִׁלְחָנּוּ תַּחַת
שֵׁנוֹ: פ

28 וְכִי-יִצֹה שׂוֹר אֶת-אִישׁ אוֹ אֶת-אִשָּׁה
וּמָת סָקוֹל וְסָקֵל הַשׂוֹר וְלֹא יִקָּבֵל
29 אֶת-בְּשָׂרוֹ וּבְעַל הַשׂוֹר נָקִי: וְאִם
שׂוֹר נָגַהּ הוּא מִתְמַלֵּל שִׁלְשָׁם וְהוֹעֵד
בְּבַעְלָיו וְלֹא יִשְׁמְרָנּוּ וְהָמִית אִישׁ
אוֹ אִשָּׁה הַשׂוֹר וְסָקֵל וְגַם-בְּעַלָיו
ל יוּמָת: אִם-כִּפָּר יוֹשִׁית עָלָיו וְנָתַן

a accident »; Septante: « si l'enfant était formé ». — *Il rendra.* Hébreu: « tu donneras ».

26. *Qu'il a enlevé,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

27. *De même,* Vulgate: *quoique,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *Pareillement,* Vulgate: *similiter,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — *Il les laissera... aller libres.* L'hébreu et les Septante ajoutent: « pour prix de leur dent ».

28. *Un bœuf.* Septante: « un taureau ». — *Il sera lapidé.* Septante, à la lettre: « il sera lapidé de pierres ».

29. *On fera mourir son maître.* Les Septante ajoutent: « en même temps ».

30. *Une amende.* Hébreu et Septante: « un prix de rachat ».

III. La Loi (XIX-XL). — 3^e Premières lois (XXI-XXIII, 19).

vel pugno, et ille mórtuus non fuérit, sed jacúerit in léctulo : ¹⁹ si surréxerit, et ambuláverit foris super báculum suum, innocens erit qui percússerit, ita tamen ut óperas ejus et impénsas in médocos restítuat. ²⁰ Qui percússit servum suum vel ancillam virga, et mórtui fuérint in mánibus ejus, criminis reus erit. ²¹ Sin autem uno die vel duóbus supervíxerit, non subjacébit pœnæ, quia pecúnia illius est.

²² Si rixáti fuérint viri, et percússerit quis mulierem prægnántem, et abortívum quidem fécerit, sed ipsa víxerit : subjacébit damno quantum maritus mulieris expetierit, et árbítri judicáverint. ²³ Sin autem mors ejus fuérit subsecúta, reddet ánimam pro ánima, ²⁴ óculum pro óculo, dentem pro dente, manum pro manu, pedem pro pede, ²⁵ adustiónem pro adustiónem, vulnus pro vulnere, livórem pro livóre.

²⁶ Si percússerit quispiam óculum servi sui aut ancillæ, et luscós eos fécerit, dimittet eos líberos pro óculo quem éruit. ²⁷ Dentem quoque si excússerit servo vel ancillæ suæ, similiter dimittet eos líberos.

²⁸ Si bos cornu percússerit virum aut mulierem, et mórtui fuérint, lapídibus obruétur : et non comedéntur carnes ejus, dóminus quoque bovis innocens erit. ²⁹ Quod si bos cornúpeta fuerit ab heri et nudius-tértius, et contestáti sunt dóminus ejus, nec reclúserit eum, occiderítque virum aut mulierem : et bos lapídibus obruétur, et dóminum ejus occídent. ³⁰ Quod si prétium fuérit

De percussibus.

De abortu.

Deut. 19, 21.
Gen. 9, 6.
Num. 35, 31.
Ex.
21, 29.
Lev. 24, 19.
Mat. 5, 38.

De oculo vel dente ablato.

De bove cornúpeta.

Gen. 9, 5.
Lev.
20, 15.

pierre ou avec le poing, et que celui-ci ne meure point, mais qu'il gise dans un lit : ¹⁹ s'il se lève ensuite et qu'il marche dehors avec son bâton, celui qui l'a frappé sera innocent, de telle sorte cependant qu'il compense son travail interrompu et les dépenses des médecins. ²⁰ Celui qui frappe son esclave ou sa servante avec la verge, et qu'ils meurent entre ses mains, sera coupable de crime. ²¹ Mais s'ils survivent un jour ou deux, il ne sera pas soumis à la peine, parce que c'est son argent.

» ²² Si des hommes se querellent, et que l'un frappe une femme enceinte, et qu'elle accouche à la vérité d'un enfant mort, mais qu'elle vive elle-même, il sera soumis à une amende telle que le mari de la femme la demandera et que des arbitres l'assigneront. ²³ Mais si la mort de la femme s'ensuit, il rendra âme pour âme, ²⁴ œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, ²⁵ brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

» ²⁶ Si quelqu'un frappe l'œil de son esclave ou de sa servante, et qu'il les rende borgnes, il les laissera aller libres pour l'œil qu'il a enlevé. ²⁷ De même, s'il fait tomber une dent à son esclave ou à sa servante, il les laissera pareillement aller libres.

» ²⁸ Si un bœuf frappe de la corne un homme ou une femme, et qu'ils meurent, il sera lapidé, et l'on ne mangera point de sa chair, mais le maître du bœuf sera innocent. ²⁹ Que si un bœuf frappait de la corne depuis hier et avant-hier, et qu'on ait averti son maître, et qu'il ne l'ait pas enfermé, qu'ensuite le bœuf ait tué un homme ou une femme, le bœuf sera lapidé, et on fera mourir son maître. ³⁰ Que si une amende lui est impo-

19. Des médecins. Le texte original ne mentionne point les médecins, parce que la médecine n'était pas alors une profession parmi les Hébreux; il dit seulement que celui qui a frappé dédommagera sa victime pour ce qu'il lui a fait perdre.

23. Ame pour âme, c'est-à-dire vie pour vie. La loi du talion paraît en soi le plus juste et le plus naturel des châtements, aussi figure-t-il dans la loi romaine des Douze Tables. Mais l'application n'en était pas facile et pouvait dégénérer promptement en cruauté. De là les atténuations et compensations destinées à adoucir la loi (y. 19, 22, 26, etc.). Les Latins permirent aussi plus tard de se racheter du châtement.

28. Il (le bœuf) sera lapidé. Non pas que le bœuf soit regardé comme coupable. Mais c'est une loi

invariable, dans l'Ancien Testament, que tout animal qui a servi au mal soit puni, pour inspirer à l'homme une plus grande horreur du péché. De là la malédiction prononcée par Dieu contre le serpent après la chute primitive (Genèse, III, 14). Voir aussi Deutéronome, xii, 13; 1 Rois, xv, 3, etc. — Le maître, en hébreu baal. Bien que la signification de ce mot soit celle de seigneur ou maître, et que par suite il ait dû être un des noms primitifs de la divinité, la Bible n'applique jamais ce nom au vrai Dieu, à cause de l'abus qu'en avaient fait les Chananéens en désignant sous ce nom leur idole favorite. En dehors de ce faux dieu, l'Écriture n'emploie le nom de baal que comme substantif commun, ici et Exode, xxii, 7; Deutéronome, xxii, 22; Ecclésiaste, xii, 41, etc.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 3^a Legum codex primus (XXI-XXIII, 19).

ψυχῆς αὐτοῦ, ὅσα ἐὰν ἐπιβάλωσιν αὐτῷ. 31^a Ἐὰν δὲ νιδὸν ἢ θυγατέρα κερατίσῃ, κατὰ τὸ δίκαιωμα τοῦτο ποιήσωσιν αὐτῷ. 32^a Ἐὰν δὲ παῖδα κερατίσῃ ὁ ταῦρος ἢ παιδίσκην, ἀργυρίου τριάκοντα διδραχμα δώσει τῷ κυρίῳ αὐτῶν, καὶ ὁ ταῦρος λιθοβοληθήσεται. 33^a Ἐὰν δὲ τις ἀνοίξῃ λάκκον ἢ λατομίσην λάκκον καὶ μὴ καλύψῃ αὐτόν, καὶ ἐμπέσῃ ἐκεῖ μόσχος ἢ ὄνος, 34^a ὁ κύριος τοῦ λάκκου ἀποτίσει, ἀργυρίου δώσει τῷ κυρίῳ αὐτῶν, τὸ δὲ τετελετηκὸς αὐτῷ ἔσται. 35^a Ἐὰν δὲ κερατίσῃ τινὸς ταῦρος τὸν ταῦρον τοῦ πλησίον, καὶ τελευτήσῃ, ἀποδώσονται τὸν ταῦρον τὸν ζῶντα, καὶ διελούνται τὸ ἀργύριον αὐτοῦ, καὶ τὸν ταῦρον τὸν τεθνηκότα διελούνται. 36^a Ἐὰν δὲ γνωρίζηται ὁ ταῦρος ὅτι κερατιστὴς ἔσται πρὸ τῆς γῆθες καὶ πρὸ τῆς τρίτης ἡμέρας, καὶ διαμεμαρτυρημένοι ὡσι τῷ κυρίῳ αὐτοῦ, καὶ μὴ ἀφανίσῃ αὐτόν, ἀποτίσει ταῦρον ἀντὶ ταύρου, ὁ δὲ τετελετηκὸς αὐτῷ ἔσται.

37^a) Ἐὰν δὲ τις κλέψῃ μόσχον ἢ πρόβατον καὶ σφάξῃ ἢ ἀποδώται, πέντε μόσχους ἀποτίσει ἀντὶ τοῦ μόσχου, καὶ τέσσαρα πρόβατα ἀντὶ τοῦ προβάτου. **XXII.** 1^a Ἐὰν δὲ ἐν τῷ διορύγματι εὐρεθῇ ὁ κλέπτης καὶ πληγείς ἀποθάνῃ, οὐκ ἔστιν αὐτῷ φόρος. 2^a Ἐὰν δὲ ἀνατελῇ ὁ ἥλιος ἐπ' αὐτῷ, ἐνογός ἐστιν, ἀντιποθανεῖται· ἐὰν δὲ μὴ ὑπάρχῃ αὐτῷ, πρᾶθῆτω ἀντὶ τοῦ κλέμματος. 3^a Ἐὰν δὲ καταλειφθῇ ἢ καὶ εὐρεθῇ ἐν τῇ χειρὶ αὐτοῦ τὸ κλέμμα ἀπὸ τε ὄνου ἕως προβάτου ζῶντα, διπλᾶ αὐτὰ ἀποτίσει. 4^a Ἐὰν δὲ καταβοσκῆσῃ τις ἀγρὸν ἢ ἀμπελῶνα, καὶ ἀφῆ τὸ κτήνος αὐτοῦ καταβοσκῆσαι ἀγρὸν ἕτερον, ἀποτίσει ἐκ τοῦ ἀγροῦ αὐτοῦ κατὰ τὸ γέννημα αὐτοῦ· ἐὰν δὲ πάντα τὸν ἀγρὸν καταβοσκῆσῃ, τὰ βέλτιστα τοῦ ἀγροῦ αὐτοῦ καὶ τὰ βέλτιστα τοῦ ἀμπελῶνος αὐτοῦ ἀποτίσει.

30. AFX: ἄν. A: ἐπιβαλῆ. 31. AFX: κερατ. ἢ θυγ. ... ποιήσωσιν. 34. AX: τεθνηκός. 36. AFX: ἔχθεις. AEX* ἡμέρας. 37. AEFX† (p. sp.) αὐτό. — 3. A¹EFX: καταλημφθῆ AEX* τε. AX* αὐτά. 4. AFX (pro ult. καὶ) : ἡ. † 21, 37. 22, 1-30 vulgo = 22, 1-31.

פְּדוּן נַפְשׁוֹ כָּל־אִשְׂרֵי־יִשְׁתַּת עָלָיו: 31 אֵין־בְּכֵן יָגֵה אֵין־בְּת יָגֵה כְּמִשְׁפַּט הַהֵה 32 יַעֲשֶׂה לּוֹ: אִם־עָבַד יָגֵה הַשּׁוֹר אֵין אִמָּה בְּכֵסוֹ שְׁלֹשִׁים שֶׁקֶלִים יִתֵּן 33 לְאֵלֹהֵי וְהַשּׁוֹר יִסָּקֵל: ס וְכִי־יִפְתָּה אִישׁ בּוֹר אֵין פְּוִי־יִכְרֶה אִישׁ בָּר וְלֹא יִכְסֶפּוּ וְנִשְׁלַח שְׂמָה שׁוֹר אֵין 34 הַמּוֹר: בְּעַל הַבּוֹר יִשְׁלֹם בְּכֵסֶף וְיָשִׁיב לְבַעַלְיו וְהַמֵּת יְהִי־לּוֹ: ס לֵה וְכִי־יִגָּף שׁוֹר־אִישׁ אֶת־שׁוֹר רֵעֵהוּ וּמָת וּמָכְרוּ אֶת־הַשּׁוֹר תְּחִי וְהַצֵּו אֶת־כִּסְפּוֹ וְגַם אֶת־הַמֵּת יְהַצֵּו: אֵין נוֹדַע פִּי שׁוֹר נִגָּף הוּא מִתְּמוֹל שְׁלֹשִׁים וְלֹא יִשְׁמְרֶנּוּ בְּעַלְיו שְׁלֹם וְיִשְׁלֹם שׁוֹר תַּחַת הַשּׁוֹר וְהַמֵּת יְהִי־לּוֹ: ס

פִּי וְיִכְבֵּ־אִישׁ שׁוֹר אֵין־שָׂה וּבְטָהוּ 37 אֵין מָכְרוּ הַמִּשְׁה בְּקָר וְשְׁלֹם תַּחַת הַשּׁוֹר וְאֵרְבַּע־צֵאן תַּחַת הַשָּׂה: **XXII.** אִם־בְּמַהֲרָת וּמָצָא הַצֵּנֵב 2 וְהָגֵה וּמָת אֵין לּוֹ דָּמִים: אִם־זָרְהָה הַשְּׂמֵשׁ עָלָיו דָּמִים לּוֹ שְׁלֹם וְשְׁלֹם 3 אִם־אֵין לּוֹ וְנִמְכַר בְּגִנְבָתוֹ: אִם־הַמָּצָא תִמָּצָא בְּיָדוֹ הַצֵּנֵב מִשׁוֹר עַד־הַמּוֹר עַד־שָׂה הַיּוֹם שָׁנִים וְשְׁלֹם: 4 ס פִּי וְכִּעֵר־אִישׁ שְׂדֵה אֵין־לָרֵם וְשָׁלַח אֶת־בְּעִירָהּ וְכִּעֵר בְּשָׂדֵה אַהֲר מֵיטֵב שְׂדֵהוּ וּמֵיטֵב פְּרָמוֹ וְשְׁלֹם: ס

v. 4. כ' ב' ב' ב'

31. De la corne, n'est pas dans l'hébreu. 32. S'il se jette sur... Septante: « s'il frappe de la corne ». — Trente sicles. Septante: « trente didrachmes ». 34. Rendra le prix des bêtes. L'hébreu et les Septante ajoutent: « à leur maître ». 35. Blesse. Hébreu et Septante: « blesse de ses cornes ». 36. Si le maître savait, Hébreu: « si l'on savait »; Septante: « si l'on savait et que l'on ait attesté à son maître ». — De la corne, n'est pas dans l'hébreu. — Tout entier, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 3. (2). Il a commis un homicide et il mourra lui-même. Hébreu: « on sera coupable d'homicide envers lui ». — S'il n'a pas de quoi rendre... Hébreu: « il rendra; s'il n'a rien... ». — Pour le larcin, dans l'hébreu et les Septante se rapporte à il sera rendu. 4. (3). Est trouvé. Septante: « est pris et trouvé ». — Soit une brebis, manque dans les Septante. 5. (4). Endommage. Septante: « fait paître ». — Sa bête. Hébreu et Septante: « son bétail ». — Ce qui est à autrui. Hébreu et Septante: « le champ d'autrui ». Les Septante intercalent ici: « il rendra de son champ selon son fruit; mais s'il a fait paître tout le champ... ». — Selon l'estimation du dommage, manque dans les Septante.

XXII. 2 (Septante, 1). Une maison, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Ou la minant, n'est

III. La Loi (XIX-XI). — 3^e Premières lois (XVI-XXIII, 19).

ei impósitum, dabit pro ánima sua quidquid fuerit postulátus. ³¹ Filium quoque et filiam si cornu percússerit, simili sententiæ subjacébit. ³² Si servum ancillámque inváserit, tríginta siclos argénti dómino dabit, bos vero lapidibus opprimétur.

³³ Si quis aperúerit cistérnam, et fóderit, et non operúerit eam, cecideritque bos aut ásinus in eam, ³⁴ reddet dóminus cistérnæ prétium jumentórum : quod autem mórtuum est, ipsíus erit.

³⁵ Si bos aliénus bovem altérius vulneráverit, et ille mórtuus fuerit : vendet bovem vivum, et dividet prétium, cadáver autem mórtui inter se dispértient. ³⁶ Sin autem sciébat quod bos cornúpetá esset ab heri et nudíustértius, et non custodívit eum dóminus suus : reddet bovem pro bove, et cadáver íntegrum accípiet.

XXII. ¹ Si quis furátus fuerit bovem aut ovem, et occiderit vel vendiderit : quinque boves pro uno bove restituet, et quátuor oves pro una ove.

² Si effringens fur domum sive suffódiens fuerit invéntus, et accépto vulnere mórtuus fuerit : percússor non erit reus sánguinis. ³ Quod si, orto sole, hoc fécerit, homicídium perpetrávit, et ipse moriétur. Si non habúerit quod pro furto reddat, ipse venundábitur. ⁴ Si invéntum fuerit apud eum quod furátus est, vivens, sive bos, sive ásinus, sive ovis : duplum restituet.

⁵ Si léserit quispiam agrum vel vineam, et dimiserit juméntum suum ut depascátur aliéna : quidquid óptimum habúerit in agro suo, vel in vinea, pro damni æstimatione restituet.

Mat. 26, 15 ;
27, 9.

De
cisternis
aperitis.

De
bobus
pugnanti-
bus.

De
furto.

2 Reg. 12, 6.
Prov. 6, 31.
Luc. 19, 8.

De agro
alieno
non de-
pascendo.

sée, il donnera pour son âme tout ce qui sera demandé. ³¹ S'il frappe aussi de la corne un garçon ou une fille, le maître sera soumis au même jugement. ³² S'il se jette sur un esclave ou sur une servante, il donnera trente sicles d'argent au maître, mais le bœuf sera lapidé.

» ³³ Si quelqu'un ouvre une citerne et la creuse, et ne la couvre pas, et qu'il y tombe un bœuf ou un âne, ³⁴ le maître de la citerne rendra le prix des bêtes ; mais ce qui aura péri sera à lui.

» ³⁵ Si le bœuf de quelqu'un blesse le bœuf d'un autre, et que ce bœuf meure, ils vendront le bœuf vivant, et ils partageront le prix, mais le corps du mort, ils le diviseront entre eux.

³⁶ Mais si le maître savait que le bœuf frappait de la corne depuis hier et avant-hier, et qu'il ne l'ait point gardé, il rendra bœuf pour bœuf, mais il prendra le corps mort tout entier.

XXII. » ¹ Si quelqu'un vole un bœuf ou une brebis, et qu'il les tue ou les vende, il restituera cinq bœufs pour un bœuf et quatre brebis pour une brebis.

² Si le voleur est trouvé forçant une maison ou la minant, et qu'il meure d'une blessure reçue, celui qui l'a frappé ne sera pas coupable de son sang. ³ Que s'il a fait cela, le soleil levé, il a commis un homicide, et il mourra lui-même. S'il n'a pas de quoi rendre pour le larcin, il sera vendu lui-même. ⁴ Si ce qu'il a volé est trouvé chez lui, vivant, soit un bœuf, soit un âne, soit une brebis, il restituera le double.

» ⁵ Si quelqu'un endommage un champ ou une vigne, et qu'il laisse aller sa bête pour qu'elle pisse ce qui est à autrui, il rendra tout ce qu'il aura de meilleur dans son champ ou dans sa vigne, selon l'estimation du dommage.

³². Trente sicles d'argent. Pour la valeur du sicle d'argent, voir la note sur Genèse, xxiii, 45. Le prix d'un homme libre, plus élevé, montait à cinquante sicles, Lévitique, xxvii, 3.

³³. Si quelqu'un... Les lois précédentes étaient protectrices de la vie, celles-ci le sont de la propriété. — Un bœuf ou un âne : ces animaux sont pris comme un exemple applicable aux autres, par exemple aux brebis.

³⁴. Le maître, hébreu baal. Voir plus haut la note sur le §. 28.

XXII. 1. Il restituera cinq bœufs. La peine est beaucoup plus sévère lorsque l'animal n'est plus trouvé en la possession du voleur, parce que l'injustice a été entièrement consommée et rendue pour ainsi dire irréparable. Si l'objet du larcin est retrouvé chez le voleur, l'amende n'est plus que du double (§. 4) au lieu d'être du quintuple. — Quatre brebis. Le vol d'une brebis est moins sévèrement puni, même proportionnellement, que celui d'un bœuf, parce que, chez un peuple agricole, ce dernier animal était de première nécessité.

III. Lex Sinaitica (XIX-XXI). — 3^e Legum codex primus (XXI-XXIII, 19).

5'Εάν δὲ ἐξελθὼν πῦρ εὗρη ἀκύνθας καὶ προσεπιπρήση ἄλωνας ἢ στάχνας ἢ πεδίον, ἀποτίσει ὁ τὸ πῦρ ἐγκαινίας.

6'Εάν δέ τις δῶ τῷ πλησίον ἀργύριον ἢ σκενὴν φυλάξαι, καὶ κλαπῆ ἐκ τῆς οἰκίας τοῦ ἀνθρώπου, ἐὰν εὗρεθῆ ὁ κλέψας, ἀποτίσει τὸ διπλοῦν. 7'Εάν δὲ μὴ εὗρεθῆ ὁ κλέψας, προσελύσεται ὁ κύριος τῆς οἰκίας ἐνώπιον τοῦ θεοῦ, καὶ ὁμείται ἡ μὴν μὴ αὐτὸν πεπονηρεῦσθαι ἐφ' ὅλης τῆς παρακαταθήκης τοῦ πλησίον, ἕκατὶ πᾶν ῥήτον ἀδικήμα, περὶ τε μόσχον καὶ ὑποζύγιον καὶ προβάτου καὶ ἱματίου καὶ πάσης ἀπολείας τῆς ἐγκαλομένης· ὁ τι οὖν ἂν ἦ, ἐνώπιον τοῦ θεοῦ ἐλύσεται ἢ κρίσις ἀμφοτέρων, καὶ ὁ ἄλως διὰ τοῦ θεοῦ ἀποτίσει διπλοῦν τῷ πλησίον. 9'Εάν δέ τις δῶ τῷ πλησίον ὑποζύγιον ἢ μόσχον ἢ πρόβατον ἢ πᾶν κτήνος φυλάξαι, καὶ συντριβῆ ἢ τελευτήσῃ ἢ αἰχμάλωτον γένηται, καὶ μηδεὶς γνῶ, 10 ἥρκος ἐστὶν τοῦ θεοῦ ἀνά μείσον ἀμφοτέρων, ἢ μὴν μὴ αὐτὸν πεπονηρεῦσθαι καθόλου τῆς παρακαταθήκης τοῦ πλησίον, καὶ οὕτως προσδέξεται ὁ κύριος αὐτόν, καὶ οὐκ ἀποτίσει. 11'Εάν δὲ κλαπῆ παρ' αὐτοῦ, ἀποτίσει τῷ κυρίῳ. 12'Εάν δὲ θηριώλωτον γένηται, ἄξει αὐτὸν ἐπὶ τὴν θήραν, καὶ οὐκ ἀποτίσει. 13'Εάν δὲ αἰτήσῃ τις παρὰ τοῦ πλησίον, καὶ συντριβῆ ἢ ἀποθάνῃ ἢ αἰχμάλωτον γένηται, ὁ δὲ κύριος μὴ ἦ μετ' αὐτοῦ, ἀποτίσει. 14'Εάν δὲ ὁ κύριος ἦ μετ' αὐτοῦ, οὐκ ἀποτίσει· ἐὰν δὲ μισθωτός ἦ, ἐστὶν αὐτῷ ἀντὶ τοῦ μισθοῦ αὐτοῦ.

5. AX: δλωα. X: στάχνας. 6. AEFX* (a. διπλ.) τὸ. 7s. X: ἐλ μὴν. A1* μὴ. A1X: αὐτὸς. Al. interppt.: πλησίον. Κατὰ...ἐγκαλομένης, ὁ τι. 8. A1X: ὁ. AEX: ἐάν. A1: διπλόν. 9. AFX: πρὸβ. ἢ μόσχ. A1X τελευτήσῃ (contra AX:) τελ. ἢ συντριβῆ. 10. A (pro καθόλου): ἐφ' ὅλης. AEFX: οὐ μὴ ἄπ. A1FX: ἀποτίση. 11. A2FX † (p. κυρ.) αὐτοῦ. 12. FX: αὐτό... θύραν. 14. AX: μετ' αὐτῆ ἢ.

ה פִּי-תֵצֵא אִישׁ וּמִצָּאָה קִצְיִים וְנִאֶכְלָה
קָדִישׁ אוֹ הַקְּמָה אוֹ הַשְּׂדֵה שְׂפָם
וְשָׂלַם הַמִּבְעֵר אֶת-הַבְּעֵרָה : ס
פִּי-יִתֵּן אִישׁ אֶל-יָרֵעֵהוּ פְּסָח אוֹ-
כִלְיִם לְשֹׂמֵר וְגַבַּב מִבֵּית הָאִישׁ אִם-
וּמִצָּא הַגַּבַּב וְשָׂלַם שְׁנָיִם : אִם-לֹא
וּמִצָּא הַגַּבַּב וְנִקְרַב בְּעַל-הַבֵּית אֶל-
הָאֱלֹהִים אִם-לֹא שָׁלַח יָדוֹ בְּמַלְאֲכַת
רַעְיוֹ : עַל-כָּל-דְּבַר-פְּשַׁע עַל-שׂוֹר
עַל-חֲמוֹר עַל-שֶׁה עַל-שִׁלְמָה עַל-
כָּל-אֲבֵדָה אֲשֶׁר יֵאמֹר פִּי-הוּא זֶה
עַד הָאֱלֹהִים יִבֹּא דְבַר-שְׁנֵיהֶם אֲשֶׁר
וְרָשִׁיעַן אֱלֹהִים וְשָׂלַם שְׁנָיִם לְרַעְיוֹ :
ס פִּי-יִתֵּן אִישׁ אֶל-יָרֵעֵהוּ חֲמוֹר
אוֹ-שׂוֹר אוֹ-שֶׁה וְכָל-בְּהֵמָה לְשֹׂמֵר
וּמַת אוֹ-נֹשֶׁבֶר אוֹ-נֹשֶׁבֶה אִין רֵאִה :
י שְׂבַעַת יְהוָה תְּהִיָּה בֵּין שְׁנֵיהֶם אִם-
לֹא שָׁלַח יָדוֹ בְּמַלְאֲכַת רַעְיוֹ וְלָקָה
בְּעֵלְיוֹ וְלֹא וְשָׂלַם : וְאִם-גַּבַּב יִגַּב
מִבְּעָמוֹ וְשָׂלַם לְבְּעָלְיוֹ : אִם-טָרַח וְטָרַח
יִבְאֵהוּ עַד הַטָּרְפָּה לֹא וְשָׂלַם : פ
וְכִי-יִשְׁאֵל אִישׁ מֵעַם רַעְיוֹ וְנֹשֶׁבֶר
אוֹ-מַת בְּעָלְיוֹ אִין-עָמוֹ שָׂלַם וְשָׂלַם :
י אִם-בְּעָלְיוֹ עָמוֹ לֹא וְשָׂלַם אִם-שְׂכִיר
הוּא פֹּה בְּשִׂכְרוֹ : ס

6. (Septante, 5). Dans les champs. Hébreu et Septante : « ou bien le champ ».
7. (6). A son ami. Hébreu : « à autrui ». — A celui qui l'a reçu. Hébreu et Septante : « de la maison de l'homme ».
8. (7). Sera conduit. Hébreu et Septante : « s'approchera ». — Aux dieux. Hébreu et Septante : « devant Dieu ». — Qu'il n'a pas étendu sa main sur le bien de son prochain. Septante : « qu'il n'a pas du tout agi avec malignité dans tout le bien de son prochain ».
9. (8). Pour commettre le vol, soit d'un bœuf... Hébreu : « dans toute chose frauduleuse (Septante : dans tout ce qui est dit injustice) touchant un bœuf... ». — Un âne. Septante : « subjugale ». — Et de tout ce qui peut porter dommage. Hébreu : « ou toute chose perdue dont on dira : C'est cela », c'est-à-dire qui sera bien définie et déterminée. — C'est devant les dieux. Hébreu et Septante : « devant Dieu » ; avant ces mots les Septante ajoutent :
• donc, quelle que soit cette chose ».
10. (9). Un âne. Septante : « subjugale ». — Par les ennemis, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
11. (10). Le serment. L'hébreu ajoute : « de Jahvéh » ; les Septante : « de Dieu ». — Qu'il n'a pas étendu sa main sur le bien. Septante : qu'il n'a pas du tout agi avec malignité sur tout le dépôt ».
12. (11). A été enlevée. L'hébreu ajoute : « chez lui ».
13. (12). Mangée. Hébreu : « déchirée » ; Septante : « enlevée ». — Par une bête sauvage, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Qu'il lui apporte ce qui sera resté. Hébreu : « il le produira (ce qui sera resté) comme preuve » ; Septante : « il le conduira (le propriétaire) à l'animal ».
14. (13). Et quelle dépérissse ou meure. Les Septante ajoutent : « ou qu'elle soit prise ».
15. (14). Surtout, Vulgate : maxime, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — S'il était venu la

6. (Septante, 5). Dans les champs. Hébreu et Septante : « ou bien le champ ».
7. (6). A son ami. Hébreu : « à autrui ». — A celui qui l'a reçu. Hébreu et Septante : « de la maison de l'homme ».
8. (7). Sera conduit. Hébreu et Septante : « s'approchera ». — Aux dieux. Hébreu et Septante : « devant Dieu ». — Qu'il n'a pas étendu sa main sur le bien de son prochain. Septante : « qu'il n'a pas du tout agi avec malignité dans tout le bien de son prochain ».
9. (8). Pour commettre le vol, soit d'un bœuf... Hébreu : « dans toute chose frauduleuse (Septante : dans tout ce qui est dit injustice) touchant un bœuf... ». — Un âne. Septante : « subjugale ». — Et de tout ce qui peut porter dommage. Hébreu : « ou toute chose perdue dont on dira : C'est cela », c'est-à-dire qui sera bien définie et déterminée. — C'est devant les dieux. Hébreu et Septante : « devant Dieu » ; avant ces mots les Septante ajoutent :

III. La Loi (XIX-XL). — 3^e Premières lois (XXI-XXIII, 19).

⁶ Si egressus ignis invenerit spinas, et comprehenderit acervos frugum, sive stantes ségetes in agris, reddet damnum qui ignem succenderit.

De damno incendii.

⁷ Si quis commendaverit amico pecuniam, aut vas in custodiam, et ab eo qui suscepit, furto ablata fuerint : si invenitur fur, duplum reddet. ⁸ Si latet fur, dominus domus applicabitur ad deos, et jurabit quod non extenderit manum in rem proximi sui, ⁹ ad perpetranda fraudem, tam in bove, quam in asino, et ove ac vestimento, et quidquid damnum inferre potest : ad deos utriusque causa perveniet : et si illi iudicaverint, duplum restituet proximo suo. ¹⁰ Si quis commendaverit proximo suo asinum, bovem, ovem, et omne jumentum ad custodiam, et mortuum fuerit, aut debilitatum, vel captum ab hostibus, nullusque hoc viderit : ¹¹ iusjurandum erit in medio, quod non extenderit manum ad rem proximi sui ; suscipietque dominus juramentum, et ille reddere non cogetur. ¹² Quod si furto ablatum fuerit, restituet damnum domino. ¹³ Si comestum a bestia, deferat ad eum quod occisum est, et non restituet. ¹⁴ Qui a proximo suo quidquam horum mutuo postulaverit, et debilitatum aut mortuum fuerit domino non présente, reddere compellitur. ¹⁵ Quod si impraesentiarum dominus fuerit, non restituet, maxime si conductum venerat pro mercede operis sui.

Lex de depositis.

Ex. 21, 6.
Deut. 19, 17.
3 Par. 19, 6.
Joa. 10, 34.

Heb. 6, 16.

Gen. 31, 39.

Gen. 31, 39.

Lex de mutuo.

» ⁶ Si un feu qui s'élève trouve des épines et gagne un tas de gerbes, ou bien les blés sur pied dans les champs, celui qui a allumé le feu réparera le dommage.

» ⁷ Si quelqu'un confie en garde à son ami de l'argent ou un objet quelconque, et qu'il soit volé à celui qui l'a reçu, si le voleur est trouvé, il rendra le double.

⁸ Si le voleur reste inconnu, le maître de la maison sera conduit aux dieux, et il jurera qu'il n'a pas étendu sa main sur le bien de son prochain, ⁹ pour commettre le vol, soit d'un bœuf, soit d'un âne, d'une brebis, d'un vêtement et de tout ce qui peut porter dommage ; c'est devant les dieux que viendra la cause de l'un et de l'autre : et si ceux-ci le condamnent, il restituera le double à son prochain. ¹⁰ Si quelqu'un confie en garde à son prochain un âne, un bœuf, une brebis, ou toute autre bête, et qu'elle meure, ou dépérisse, ou bien soit prise par les ennemis, et que personne ne l'ait vu, ¹¹ interviendra le serment qu'il n'a pas étendu sa main sur le bien de son prochain, et le maître recevra le serment, et celui-là ne sera pas contraint de rendre. ¹² Que si c'est par un vol que la bête a été enlevée, il réparera le dommage envers le maître. ¹³ Si elle a été mangée par une bête sauvage, qu'il lui apporte ce qui sera resté, et il ne restituera pas. ¹⁴ Si quelqu'un demande en prêt à son prochain quelque une de ses bêtes, et qu'elle dépérisse ou meure, le maître n'étant pas présent, il sera forcé de la rendre. ¹⁵ Que si le maître se trouve présent, il ne restituera pas, surtout s'il était venu la louer, pour le prix de son travail.

7. Si quelqu'un confie... Ce verset et les suivants (7-13) renferment les règles concernant les dépôts, et le dédommagement qui en doit être fait lorsque ces dépôts viennent à être volés, endommagés ou détruits. Plusieurs cas sont examinés. Premier cas : si le voleur est trouvé, il doit rendre le double.

8. Si le voleur reste inconnu : c'est le second cas. Dans cette hypothèse, s'il y a contestation entre le mandant et le dépositaire, ce sont les dieux, c'est-à-dire les juges (voir la note sur Exode, xxi, 6) qui prononcent et quicondamnent l'un ou l'autre à payer le double, suivant qu'ils jugent que le mandant a été calomnieux ou le dépositaire infidèle.

10. Si quelqu'un confie... Dans ce troisième cas, il ne s'agit plus d'un dépôt quelconque, mais spéciale-

ment du bétail. Ici encore trois hypothèses se présentent. Première hypothèse (v. 10-11) : maladie, mort ou enlèvement du bétail par la force. Dans ce cas le dépositaire ne devra rien, à condition d'attester qu'il n'est pas coupable de négligence.

12. Si c'est par un vol. Deuxième hypothèse : le dépôt a disparu, non pas dans une razzia, mais par un larcin qu'on aurait pu prévenir avec la vigilance convenable. Ici l'excuse de la force majeure n'existe plus, et le dépositaire doit réparer le dommage.

13. Si elle a été mangée. Cette dernière hypothèse se rapproche de celle du v. 10 et elle est soumise aux mêmes règles, avec cette nuance qu'il faut rendre au propriétaire ce qui pourrait rester de l'animal dévoré par une bête fauve.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 3^e Legum codex primus (XXI-XXIII, 19).

15¹ Ἐὰν δὲ ἀπατήσῃ τις παρθένον ἀμνηστευ-
τον καὶ κοιμηθῇ μετ' αὐτῆς, φερεῖ φερεῖ αὐ-
τὴν αὐτῷ γυναικί. 16² Ἐὰν δὲ ἀνανεύων ἀνα-
τεύσῃ καὶ μὴ βούληται ὁ πατὴρ αὐτῆς δοῦναι
αὐτὴν αὐτῷ γυναικί, ἀργύριον ἀποτίσει τῷ
πατρὶ καθ' ὅσον ἐστὶν ἡ φερεῖ τῶν παρθένων.

17³ Φαρμακὸς οὐ περιποιήσετε. 18⁴ Πᾶν
κοιμώμενον μετὰ κτήνου θανάτω ἀποκτε-
νεῖτε αὐτούς. 19⁵ Ὁ θυσιαζὼν θεοῖς θανάτω
ἐξολοθρευθήσεται, πλην κυρίου μόνου. 20⁶ Καὶ
προσήλυτον οὐ κακώσετε, οὐδὲ μὴ θλίψετε
αὐτόν· ἦτε γὰρ προσήλυτοι ἐν γῆ Αἰγύ-
πτου. 21⁷ Πῦσαν χίρην καὶ ὄρφανόν οὐ
κακώσετε. 22⁸ Ἐὰν δὲ κακίᾳ κακώσητε αὐ-
τούς καὶ κεκαράξαντες καταβοήσωσι πρὸς με,
ἀκοῇ εἰσακούσομαι τῆς φωνῆς αὐτῶν, 23⁹ καὶ
ὀργισθήσομαι θυμῷ, καὶ ἀποκτενῶ ὑμᾶς μα-
χαίρᾳ, καὶ ἔσονται αἱ γυναῖκες ὑμῶν χίραι
καὶ τὰ παιδιά ὑμῶν ὄρφανά. 24¹⁰ Ἐὰν δὲ
ἀργύριον ἐκδανέλης τῷ ἀδελφῷ τῷ πενήτῳ
παρὰ σοί, οὐκ ἔση αὐτὸν καταπέλαιον, οὐκ
ἐπιθήσεις αὐτῷ τόκον. 25¹¹ Ἐὰν δὲ ἐνεχύρωμα
ἐνεχύρωσῃς τὸ ἱμάτιον τοῦ πλησίον, πρὸ δυ-
σμῶν ἤλιον ἀποδώσεις αὐτῷ. 26¹² Ἔστι γὰρ
τοῦτο περιβόλαιον αὐτοῦ, μόνον τοῦτο τὸ
ἱμάτιον ἀσημοσύνης αὐτοῦ· ἐν τίνι κοιμη-
θήσεται; Ἐὰν οὖν καταβοήσῃ πρὸς με, εἰς-
ακούσομαι αὐτοῦ· ἐλεήμων γὰρ εἰμι.

27¹³ Θεοὺς οὐ κακολογήσεις, καὶ ἄρχοντα τοῦ
λαοῦ σου οὐ κακῶς ἐρεῖς. 28¹⁴ Ἀπιοχὰς
ἄλλου καὶ ληνοῦ σου οὐ καθυστερήσεις.
Τὸ πρωτότοκον τῶν υἱῶν σου δώσεις ἐμοί.
29¹⁵ Οὕτω ποιήσεις· Τὸν μόσχον σου καὶ τὸ
πρόβυτον σου καὶ τὸ ὑποζύγιόν σου ἐπὶ τῇ
ἡμέρᾳ ἐστὶν ὑπὸ τὴν μητέρα, τῇ δὲ ὄγ-
δῇ ἡμέρᾳ ἀποδώσεις μοι αὐτό. 30¹⁶ Καὶ

15. EFX: ἐαντῷ. 16. AX (pro τῷ πατρὶ): αὐτῷ.
17. AEFX: περιβώσετε. 18. AEX* αὐτῆς. 19. AFX†
(p. 9.) ἐτέροις. AEFX* θανάτω. 20. AX: ἔτε.
AFX: θλίψετε. 22. FX: καράξαντες τ. φωνῆς (s. τ.
βοῆς). 24. A¹ (pr. m.) X (pro ἄδ.): λαῷ. 29. AX†
(p. μητ.) αὐτῷ.

כו וְכִי־יִפְתֶּה אִישׁ בְּתוּלָה אִשׁ וְיִמְהַרְרָהּ לֹא
אֲרָשָׁה וְשָׁבב עִמָּה מִיָּד וְיִמְהַרְרָהּ לֹא
לְאִשָּׁה: אִם־מָאן וּמָאן אָבִיהָ לְתֵתָהּ
לָו פֶּסַח וְשָׁקַל כְּמִהַר הַבְּתוּלָתָ: ס

מְכַשְׁפֶּה לֹא תַחֲנֶה: כָּל־שָׁבֵב עִם־
בְּהֵמָה מוֹת יוּמָתָ: ס זָבַח לְאֱלֹהִים
כ יִהְיֶה בְלִי לַיהוָה לְבָדוּ: וְגַר לֹא־
תוֹנֶה וְלֹא תִלְחָצֶנּוּ כִּי־גֵרִים הֵייתֶם
בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם: כָּל־אֲלֻמְנָה וַיְהִי
לֹא תִשְׁמֹן: אִם־עָנָה תַעֲנֶה אֹתוֹ כִּי
אִם־צָעַק וְצָעַק אֵלַי שָׁמַע אֲשַׁמַּע

צָעַקְתָּ: וְהָרָה אִפְי וְהָרָה אֶתְכֶם
בְּהָרָב וְהָיוּ נְשִׁיכֶם אֲלֻמְנוֹת וּבְנֵיכֶם
וַתָּמִים: פ אִם־פֶּסַח תִּלְוֶה אֶת־
עַמִּי אֶת־הַעֲבָדִי לֹא־תִהְיֶה לֹא
כַּפְנֵשָׁה לֹא־תִשְׁיָמוּן עָלָיו נִשְׁהָ: אִם־
חָבַל תַּחֲבֵל שְׁלֵמַת רַעְיָ עַד־כַּף
הַשֶּׁמֶשׁ וְתִשְׁיָבֶנּוּ לָו: כִּי הוּא כְסוּתָהּ
לְבִדָּה הוּא שְׂמֵלָתוֹ לְעָרוֹ בְּמַה וְשָׁבֵב
וְהָיָה כִּי־יִצְעַק אֵלַי וְשָׁמַעְתִּי כִּי־
תִּשְׁמָע אֲנִי: ס

אֱלֹהִים לֹא תִקְלָל וְנִשְׂאִי בַעֲמֻן
לֹא תֵאָר: מִלֵּאֲתָהּ וְדַמְעָה לֹא תֵאָחַר
בְּכֹר בְּנִיהָ תַתֵּן־לִי: בֶּן־תַּעֲשֶׂה לְשָׂרָה
לְצִאֲנָה שְׁבַעַת יָמִים וַיְהִי עִם־אִמּוֹ
ל בָּיִם הַשְּׁמִינִי תַתֵּן־לִי: וְאֲנִשְׁרִ־

27. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תִקְלָל וְנִשְׂאִי בַעֲמֻן
28. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תֵאָר: מִלֵּאֲתָהּ וְדַמְעָה לֹא תֵאָחַר
29. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תֵאָר: מִלֵּאֲתָהּ וְדַמְעָה לֹא תֵאָחַר
לְצִאֲנָה שְׁבַעַת יָמִים וַיְהִי עִם־אִמּוֹ
ל בָּיִם הַשְּׁמִינִי תַתֵּן־לִי: וְאֲנִשְׁרִ־

27. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תִקְלָל וְנִשְׂאִי בַעֲמֻן
28. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תֵאָר: מִלֵּאֲתָהּ וְדַמְעָה לֹא תֵאָחַר
29. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תֵאָר: מִלֵּאֲתָהּ וְדַמְעָה לֹא תֵאָחַר
לְצִאֲנָה שְׁבַעַת יָמִים וַיְהִי עִם־אִמּוֹ
ל בָּיִם הַשְּׁמִינִי תַתֵּן־לִי: וְאֲנִשְׁרִ־

27. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תִקְלָל וְנִשְׂאִי בַעֲמֻן
28. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תֵאָר: מִלֵּאֲתָהּ וְדַמְעָה לֹא תֵאָחַר
29. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תֵאָר: מִלֵּאֲתָהּ וְדַמְעָה לֹא תֵאָחַר
לְצִאֲנָה שְׁבַעַת יָמִים וַיְהִי עִם־אִמּוֹ
ל בָּיִם הַשְּׁמִינִי תַתֵּן־לִי: וְאֲנִשְׁרִ־

27. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תִקְלָל וְנִשְׂאִי בַעֲמֻן
28. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תֵאָר: מִלֵּאֲתָהּ וְדַמְעָה לֹא תֵאָחַר
29. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תֵאָר: מִלֵּאֲתָהּ וְדַמְעָה לֹא תֵאָחַר
לְצִאֲנָה שְׁבַעַת יָמִים וַיְהִי עִם־אִמּוֹ
ל בָּיִם הַשְּׁמִינִי תַתֵּן־לִי: וְאֲנִשְׁרִ־

27. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תִקְלָל וְנִשְׂאִי בַעֲמֻן
28. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תֵאָר: מִלֵּאֲתָהּ וְדַמְעָה לֹא תֵאָחַר
29. AEFX: אֱלֹהִים לֹא תֵאָר: מִלֵּאֲתָהּ וְדַמְעָה לֹא תֵאָחַר
לְצִאֲנָה שְׁבַעַת יָמִים וַיְהִי עִם־אִמּוֹ
ל בָּיִם הַשְּׁמִינִי תַתֵּן־לִי: וְאֲנִשְׁרִ־

v. 26. ibid. כֹּף כסוהו ק'.

louer pour le prix de son travail. Hébreu : « s'il était loué, il était venu pour son louage », c'est-à-dire : le prix du louage servira de dédommagement au propriétaire.
17. (Septante, 16). Si le père... ne veut pas la donner. Septante : « Si le père..., refusant, refuse et ne veut pas la lui donner comme épouse ». — Il rendra de l'argent. Les Septante ajoutent : « au père ».
18. (17). Ceux qui usent de maléfices. Hébreu, au féminin : « la magicienne ».
20. (19). Sera mis à mort. Hébreu et Septante : « sera exterminé ».
22. (21). La veuve. Hébreu et Septante : « toute veuve ».
23. (22). Ils crieront fortement vers moi. Hébreu :

« ils viendront à moi ».
23. (24). A mon peuple pauvre. Septante : « à ton frère pauvre ». — Comme un exacteur, manque dans les Septante.
27. (26). De sa chair. Septante : « turpitudinis ejus ». — Il n'en a pas d'autre dans lequel il dorme. Hébreu et Septante : « dans quoi dormira-t-il ? »
28. (27). Des dieux. Hébreu, préférablement : « de Dieu ».
29. (28). Tes dîmes et tes prémices. Hébreu : « tes fruits et ta vendange dans leurs prémices » ; Septante : « les prémices de ton aire et de ton pressoir ».
30. (29). Et tes brebis. Les Septante ajoutent : « et subjugale tuum ».

III. La Loi (XIX-XL). — 3^e Premières lois (XXI-XXIII, 19).

¹⁶ Si sedúxerit quis virginem necdum desponsátam, dormierítque cum ea : dotábit eam, et habébit eam uxórem. ¹⁷ Si pater virginis dare nolúerit, reddet pecúniam juxta modum dotis, quam vírgines accipere consueverunt.

¹⁸ Maléficos non patiéris vivere.

¹⁹ Qui coéerit cum juménto, morte moriátur.

²⁰ Qui immolat diis, occidétur, præterquam Dómino soli.

²¹ Advenam non contristábis, neque affliges eum : ádvenæ enim et ipsi fuístis in terra Ægypti. ²² Viduæ et pupillo non nocébitis. ²³ Si læsérítis eos, vociferabúntur ad me, et ego aúdiám clamórem eórum : ²⁴ et indignábitur furor meus, percutiámque vos gládio, et erunt uxóres vestræ viduæ, et filii vestri upilli.

²⁵ Si pecúniám mútuam déderis pópulo meo paúperi qui hábitat tecum, non urgébis eum quasi exáctor, nec usúris ópprimes. ²⁶ Si pignus a próximo tuo accéperis vestiméntum, ante solis occasum reddes ei. ²⁷ Ipsum enim ést solum quo operitur, induméntum carnis ejus, nec habet áliud in quo dórmíat : si clamáverit ad me, exaúdiám eum, quia miséricors sum.

²⁸ Diis non détrahes, et principi pópuli tui non maledíces.

²⁹ Décimas tuas, et primitias tuas non tardábis réddere : primogénitum filiórum túorum dabis mihi. ³⁰ De bobus quoque, et óvibus similiter fácies : septem diébus sit cum matre sua, die octáva reddes illum mihi.

³¹ Viri sancti éritis mihi : carnem,

Deut. 22, 28.

De raptu virginis.

Lev. 20, 27; 19, 31.

Varia.

Deut. 15, 10.

1 Reg. 28, 9.

Lev. 18, 23; 20, 15.

Deut. 27, 21; 13, 13-17;

17, 2-5.

Lev. 27, 29.

Ex. 23, 9.

Lev. 19, 33-34.

Deut. 10, 19; 24, 17;

27, 19.

Mat. 7, 12.

Zach. 7, 10.

Is. 1, 17.

Ex. 3, 7.

Jac. 5, 4.

Eceh.

33, 16-19.

Ps. 10, 17-18.

Deut. 24, 13.

Ez. 18, 7, 16.

Job, 24, 7; 22, 6.

Varia.

2 Reg. 16, 5.

Eceh. 10, 20.

Act. 23, 5.

2 Pet. 2, 10.

Num. 18, 27.

Deut. 18, 4.

Ez. 44, 30.

Prov. 3, 9.

Ex. 13, 2.

13, 34, 19.

Ex. 23, 19.

Lev. 22, 27.

Gen. 17, 12.

» ¹⁶ Si quelqu'un séduit une vierge non encore fiancée, et dort avec elle, il la dotera et la prendra pour femme. ¹⁷ Si le père de la vierge ne veut pas la donner, il rendra de l'argent selon la dot que les vierges ont coutume de recevoir.

» ¹⁸ Tu ne laisseras pas vivre ceux qui usent de maléfices.

» ¹⁹ Que celui qui commet un crime avec une bête, meure de mort.

» ²⁰ Celui qui sacrifie à d'autres dieux qu'au Seigneur seul sera mis à mort.

» ²¹ Tu ne contristeras point l'étranger, et tu ne l'affligeras point; car vous avez été étrangers vous-mêmes dans la terre d'Égypte. ²² Vous ne nuirez point à la veuve et à l'orphelin: ²³ si vous les offensez, ils crieront fortement vers moi, et j'entendrai leur clameur, ²⁴ Et ma fureur s'indignera, puis je vous frapperai du glaive, et vos femmes seront veuves et vos fils orphelins.

» ²⁵ Si tu prêtes de l'argent à mon peuple pauvre qui habite avec toi, tu ne le presseras point comme un exacteur, et tu ne l'accableras point d'usures.

²⁶ Si tu prends en gage de ton prochain un vêtement, tu le lui rendras avant le coucher du soleil, ²⁷ car c'est le seul dont il se couvre, le seul vêtement de sa chair, et il n'en a pas un autre dans lequel il dorme: s'il crie vers moi, je l'exaucerai, parce que je suis miséricordieux.

» ²⁸ Tu ne parleras point mal des dieux, et tu ne maudiras point le prince de ton peuple.

» ²⁹ Tu ne différeras point à rendre tes dîmes et tes prémices: tu me donneras le premier-né de tes fils. ³⁰ Pour tes bœufs aussi et tes brebis tu feras de même: que pendant sept jours le premier-né soit avec sa mère, et au huitième jour tu me le rendras.

» ³¹ Vous me serez des hommes con-

²¹. Car vous avez été étrangers... dans la terre d'Égypte. Plusieurs lois sont ainsi fondées sur le souvenir de ce que le peuple de Dieu avait souffert sous les pharaons: preuve que ce souvenir était encore vivant à l'époque où fut rédigé le Pentateuque. Voir Exode, xxiii, 9; Lévitique, xix, 33-34; Deutéronome, x, 19. Par ces étrangers, il faut entendre particulièrement ici les fugitifs non Hébreux qui s'étaient joints

en grand nombre aux Israélites au moment de l'exode. Voir plus haut, xi, 38.

²⁶. Avant le coucher du soleil. Dans la péninsule du Sinaï, la température varie beaucoup de la nuit au jour: le thermomètre marque jusqu'à trente degrés de différence entre le jour et la nuit. Peut-être est-ce à cause du froid qu'on éprouve la nuit dans ces régions, que Moïse prescrit de rendre au

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 3^e Legum codex primus (XXI-XXIII, 19).

ἀνδρες ἄγιοι ἕσθε μοι· καὶ κρέας θηριό-
λωτον οὐκ ἔδεσθε, τῷ κυνὶ ἀπορύψατε
αὐτό.

XXIII. Οὐ παραδέξῃ ἀκοήν ματαιάν. Οὐ
σγκαταθήσῃ μετὰ τοῦ ἀδίκου γενέσθαι μάρ-
τυς ἄδικος. ² Οὐκ ἔσῃ μετὰ πλειόνων ἐπι-
κακία. Οὐ προστεθήσῃ μετὰ πλήθους ἐκκλι-
ναί μετὰ τῶν πλειόνων, ὥστε ἐκκλίσαι κρι-
σιν. ³ Καὶ πένητα οὐκ ἐλεήσεις ἐν κρι-
σει. ⁴ Ἐὰν δὲ συναντήσῃς τῷ βοῖ τοῦ
ἐχθροῦ σου ἢ τῷ ὑποζυγίῳ αὐτοῦ πλανωμέ-
νοις, ἀποστρέφας ἀποδώσεις αὐτῷ. ⁵ Ἐὰν
δὲ ἴδῃς τὸ ὑποζύγιον τοῦ ἐχθροῦ σου πεπιω-
κὸς ὑπὸ τῶν βοῶν αὐτοῦ, οὐ παρελεύσῃ αὐτό,
ἀλλὰ συναρᾷς αὐτὸ μετ' αὐτοῦ. ⁶ Οὐ
διαστρέψεις κρίμα πένητος ἐν κρίσει αὐτοῦ.
⁷ Ἀπὸ παντός ῥήματος ἀδίκου ἀποστήσῃ.
Ἄδῳν καὶ δίκαιον οὐκ ἀποκτενεῖς, καὶ οὐ
δικαιώσεις τὸν ἄσεβῃ ἕνεκεν δώρων'. ⁸ Καὶ
δώρα οὐ λήσῃ· τὰ γὰρ δώρα ἐκτυφλοῖ
ὀφθαλμοὺς βλεπόντων καὶ λυμαίνεται ῥήματα
δίκαια. ⁹ Καὶ προσήλυτον οὐ θλίψετε·
ὑμεῖς γὰρ οἴδατε τὴν ψυχὴν τοῦ προσηλύτου·
αὐτοὶ γὰρ προσήλυτοι ἦτε ἐν γῆ Αἰγύπτῳ.

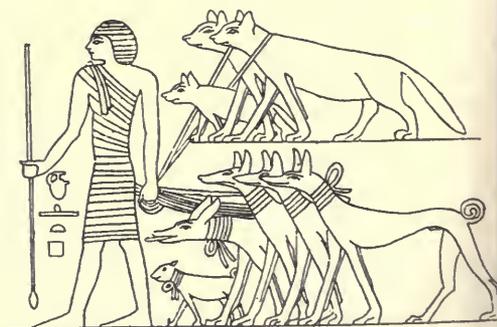
¹⁰ Ἐξ ἔτη σπερεῖς τὴν γῆν σου καὶ συνάξεις
τὰ γεννήματα αὐτῆς. ¹¹ Τῷ δὲ ἔβδῳμο ἀφε-
σω ποιήσεις καὶ ἀνήσεις αὐτήν, καὶ ἔδονται
οἱ πτωχοὶ τοῦ ἔθνους σου· τὰ δὲ ὑπολειπό-
μενα ἔδεται τὰ ἄγρια θηρία. Οὕτω ποιή-
σεις τὸν ἀμπελονῶν σου καὶ τὸν ελαιωνῶν
σου. ¹² Ἐξ ἡμέρας ποιήσεις τὰ ἔργα σου,
τῇ δὲ ἡμέρᾳ τῇ ἔβδῳμῃ, ἀνάπυσσις, ἵνα ἀνα-
παύσῃται ὁ βοῦς σου καὶ τὸ ὑποζύγιον σου,
καὶ ἵνα ἀναψύξῃ ὁ υἱὸς τῆς παιδισκῆς σου

30. A: ἀπορύψατε. — 2. A²EFX: ὥστε ἐκκλίσαι. AX*
τῶν. 5. A²EFX: συγγενοῖς. 9. AEFX: κανώσετε ἐδδὲ
μη θλ. 10. A¹X: εἰσαῖς. et γενίμ. 11. AX: ἐβδ. ἔτει.
AFX: τὰ θ. τὰ ἀγρ. A* (alt.) τὸν.

קָדַשׁ תְּהִינּוּן לִי וּבִשְׂרַף בְּשִׂדֵּה טְרֵפָה
לֹא תֹאכְלוּ לִפְלֶכֶב תִּשְׁלַכְוּן אֹתוֹ : ס
לֹא תִשָּׂא שְׂמֵעַ שְׂוֵא אֶל-
תְּפֹשֶׁת יָדְךָ עִם-רָשָׁע לְהִיטֵ עַד הַמָּס :
לֹא-תִהְיֶה אַחֲרֵי-רָפִים לְרַעַת וְלֹא-
תַעֲנֶה עַל-רֹב לְנִטְתַּת אַחֲרֵי רָפִים
לְהִטָּת : וְדָל לֹא תִהְיֶה בְּרִיבּוֹ : ס
כִּי תִפְגַּע שׂוֹר אֲבִיכָה אִו חֲמֹרוֹ תַעֲנֶה
הַשֵּׁב תִּשְׁיָבְנִי לּוֹ : ס כִּי-תִרְאֶה
חֲמֹר שְׂנֵאָהּ רֹכֵץ תַּהַת מִשְׂאֵו
וְהִדַּלְתָּ מֵעֹזב לּוֹ עֹזב תַּעֲזֹב עִמּוֹ : ס
לֹא תִשָּׂה מִשְׁפַּט אֲבִיכָה בְּרִיבּוֹ :
מִדְּבַר-שֹׁקֵר תִּרְחַק וְנָקוּ וְצַדִּיק אֶל-
תִּהְרָג כִּי לֹא-אֲצַדִּיק רָשָׁע : וְשִׁחַד
לֹא תִקַּח כִּי הַשְׁחָד יַעֲרַר פְּקֻדִים
וַיִּסְלַף הַכְּרִי צַדִּיקִים : וְגַר לֹא תִלְחָץ
וְאַתֶּם יַדְעֹתֶם אֶת-נַפְשׁ הַגָּר כִּי-
גֵרִים הָיִיתֶם בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם :

וְשֵׁשׁ שָׁנִים תִּזְרַע אֶת-אַרְצְךָ
וְאַסְפֹּת אֶת-תְּבוֹאַתָּה : וְהַשְּׂבִילֹת
תִּשְׁמַטְנָה וְנִטְשָׁתָה וְאַכְלוּ אֲבִינִי
עִמָּךְ וַיִּתְּרִם תֹּאכַל הִיטֵ תִשְׂדֶּה כֹּךְ
תַּעֲשֶׂה לְכַרְמֶךָ לְזִוְתָהּ : שְׁשַׁת יָמִים
תַּעֲשֶׂה מַעֲשֵׂיךָ וּבְיוֹם הַשְּׁבִיעִי
תִּשְׁבֹּת לְמַעַן יָנוּחַ שׂוֹרְךָ וְחֲמֹרְךָ

31. (Hébreu et Septante, 30). La chair dont les bêtes
sauvages auront déjà goûté. Hébreu : « la chair dé-
chirée dans les champs ».
XXIII. 1. Tu n'accueilleras point. Hébreu : « tu
n'élèveras point », tu ne répandras pas.
2. Pour dévier de la vérité. Hébreu : « pour faire
baisser (Septante : pour exclure) la justice ».
3. Tu n'auras point... compassion. Hébreu : « tu
ne favoriseras point ».
5. Tu ne passeras pas outre. Hébreu : « tu cesseras
(tu te garderas) de lui abandonner ».
6. Hébreu : « Ne fais pas fléchir le droit du pauvre
dans son procès ».
7. Parce que j'ai l'impie en aversion. Septante :
« et tu n'absoudras pas l'impie à cause de ses pré-
sents ».
8. Les sages. Hébreu et Septante : « ceux qui ont
les yeux ouverts ».
13. Vous ne jurerez point par le nom. Hébreu :



Meute de chiens égyptiens (cf. 31). (Bas-relief de Phtahhotep).
(L'après Maspero).

III. La Loi (XIX-XL). — 3^e Premières lois (XXI-XXIII, 19).

quæ a bêstis fuerit prægustata, non comedetis, sed projicietis canibus.

Ex. 19, 6.
Lev. 22, 8.
Ex. 44, 31.

XXIII. ¹ Non suscipies vocem mendacii: nec junges manum tuam ut pro impio dicas falsum testimonium.

² Non sequeris turbam ad faciendum malum: nec in judicio, plurimorum acquiesces sententiæ, ut a vero devies. ³ Pauperis quoque non miseraberis in judicio.

Deut. 19, 16, 21.
De testimonio.

Ex. 23, 6.
Lev. 19, 15.

⁴ Si occurreris bovi inimici tui, aut asino erranti, reduc ad eum. ⁵ Si videris asinum odientis te jacere sub onere, non pertransibis, sed sublevaris cum eo.

Deut. 22, 1.
Mat. 5, 41.
Inimico beneficiendum.

Deut. 22, 4.

⁶ Non declinabis in judicium pauperis. ⁷ Mendacium fugies: insontem et justum non occides: quia aversor impium. ⁸ Nec accipies munera, quæ etiam excæcant prudentes, et subvertunt verba justorum. ⁹ Peregrino molestus non eris: scitis enim advenarum animas: quia et ipsi peregrini fuistis in terra Ægypti.

Ex. 23, 3.
Deut. 27, 19.
Is. 10, 1.

Varia.

Deut. 25, 1.
Dan. 13, 53.

Deut. 16, 19.
1 Reg. 12, 3.
Prov. 17, 23.
Eccli. 20, 31.

Ex. 22, 20.

¹⁰ Sex annis seminabis terram tuam, et congregabis fruges ejus. ¹¹ Anno autem septimo dimittes eam, et requiescere facies, ut comedant pauperes populi tui: et quicquid reliquum fuerit, edant bestiæ agri: ita facies in vinea, et in oliveto tuo.

Lev. 25, 2-7.
Annus sabbaticus.

Is. 37, 30.

¹² Sex diebus operaberis: septimo die cessabis, ut requiescat bos et asinus tuus: et refrigeretur filius ancillæ tuæ, et advena.

Sabbatum.
Ex. 20, 8-11;
31, 13-17.
Prov. 12, 10.
Ex. 23, 9.

sacrés; vous ne mangerez point de la chair dont les bêtes sauvages auront déjà goûté, mais vous la jetterez aux chiens.

XXIII. » ¹ Tu n'accueilleras point une parole de mensonge, et tu ne prêteras pas ta main de manière à dire en faveur de l'impie un faux témoignage.

² Tu ne suivras point la multitude pour faire le mal; et en jugement tu n'acquiesceras pas à l'avis du plus grand nombre pour dévier de la vérité. ³ Tu n'auras point non plus compassion du pauvre en jugement.

» ⁴ Si tu rencontres le bœuf de ton ennemi, ou son âne égaré, ramène-le lui. ⁵ Si tu vois l'âne de celui qui te hait tombé sous le fardeau, tu ne passeras pas outre, mais tu le relèveras avec lui.

» ⁶ Ne fais point d'écarts dans le jugement du pauvre. ⁷ Tu fuiras le mensonge; tu ne feras point mourir l'innocent et le juste, parce que j'ai l'impie en aversion. ⁸ Tu ne recevras point de présents, qui aveuglent même les sages et corrompent les paroles des justes. ⁹ Tu ne seras point fâcheux pour l'étranger; car vous connaissez les âmes des étrangers, puisque vous-mêmes vous avez été étrangers dans la terre d'Égypte.

» ¹⁰ Pendant six ans tu sèmeras ta terre et tu en recueilleras les fruits: ¹¹ mais à la septième année, tu la laisseras et tu la feras reposer, afin que les pauvres de ton peuple mangent, et que tout ce qui sera de reste, les bêtes de la campagne le mangent: ainsi tu feras pour ta vigne et pour ton plant d'oliviers.

» ¹² Pendant six jours tu travailleras, mais au septième jour tu cesseras, afin que ton bœuf et ton âne se reposent, et que le fils de ta servante et l'étranger reprennent des forces.

pauvre son manteau avant le coucher du soleil.

XXIII. 3. Sage précaution prise contre les égarements d'une pitié mal entendue, qui ferait, *a priori* et sans examen, juger contre le riche en faveur du pauvre.

4. *Ramène-le-lui.* Par ce passage et d'autres analogues (*Lévitique*, xix, 48, etc.), on voit que la charité envers tous, même envers les ennemis, faisait partie des préceptes de l'ancienne loi. Sans doute Notre-Seigneur (*Matthieu*, v, 42), signale à ce point de

vue une différence entre la loi ancienne et la loi nouvelle: mais il veut surtout condamner la fausse interprétation que faisaient de la loi mosaïque les scribes et les pharisiens de son temps, qui restreignaient aux Juifs le commandement de l'amour et approuvaient les sentiments de haine, les desirs et les actes de vengeance contre les étrangers. Cependant il reste toujours vrai que le Sauveur a perfectionné la loi antique et qu'il demande au chrétien des sentiments plus élevés et plus généreux.

III. Lex Sinaitica (XIX-XXI). — 4^e De terra Chanaan (XXIII, 20-XXIV, 11).

καὶ ὁ προσηλύτος. 13 Πάντα ὅσα εἴρηκα πρὸς ὑμᾶς φυλάξασθε, καὶ ὄνομα θεῶν ἐτέρων οὐκ ἀναμνησθήσεσθε, οὐδὲ μὴ ἀκουσθῆτε ἐκ τοῦ στόματος ὑμῶν.

14 Τρεῖς καιροὺς τοῦ ἐνιαυτοῦ ἑορτάσατέ μοι. 15 Τὴν ἑορτὴν τῶν ἀζύμων φυλάξασθε ποιεῖν· ἐπτά ἡμέρας ἔδεσθε ἀζύμα, καθάπερ ἐντελειάμην σοι, κατὰ τὸν καιρὸν τοῦ μηνὸς τῶν νέων· ἐν γὰρ αὐτῷ ἐξήλθεις ἐξ Αἰγύπτου. Οὐκ ὀφθήσῃ ἐνώπιόν μου κενός.

16 Καὶ ἑορτὴν θερисμοῦ πρωτογεννημάτων ποιήσεις τῶν ἔργων σου, ὧν ἐὰν σπείρῃς ἐν τῷ ἀργῷ σου, καὶ ἑορτὴν συντελείας ἐπ' ἐξόδου τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐν τῇ συναγωγῇ τῶν ἔργων σου τῶν ἐκ τοῦ ἀργοῦ σου. 17 Τρεῖς καιροὺς τοῦ ἐνιαυτοῦ ὀφθήσεται πᾶν ἄρσενικόν σου ἐνώπιον κυρίου τοῦ θεοῦ σου.

18 Ὅταν γὰρ ἐκβάλω τὰ ἔθνη ἀπὸ προσώπου σου καὶ ἐμπλατύνω τὰ ὄρια σου, οὐ θύσεις ἐπὶ ζύμῃ αἷμα θυνιάματός μου οὐδὲ μὴ κοιμηθῆτε στέαρ τῆς ἑορτῆς μου ἕως πρωῒ. 19 Τὰς ἀπαρχὰς τῶν πρωτογεννημάτων τῆς γῆς σου εἰσίοις εἰς τὸν οἶκον κυρίου τοῦ θεοῦ σου. Οὐχ ἐψήσεις ἄρνα ἐν γάλακτι μητρὸς αὐτοῦ.

20 Καὶ ἰδοὺ ἐγὼ ἀποστέλλω τὸν ἄγγελόν μου πρὸ προσώπου σου, ἵνα φυλάξῃ σε ἐν τῇ ὁδῷ, ὅπως εἰσαγάγῃ σε εἰς τὴν γῆν, ἣν ἠτοίμασά σοι. 21 Πρόζεγε σεαυτῷ καὶ εἰσακουε αὐτόν, καὶ μὴ ἀπειθεῖς αὐτῷ· οὐ γὰρ μὴ ὑποστειληταί σε, τὸ γὰρ ὄνομά μου ἐστίν ἐπ' αὐτῷ. 22 Ἐὰν ἀκοῇ ἀκούσητε τῆς ἐμῆς φωνῆς, καὶ ποιήσης πάντα ὅσα ἂν ἐντελωμαί σοι, καὶ φυλάξητε τὴν διαθήκην μου, ἔσεσθέ μοι λαὸς περιούσιος ἀπὸ πάντων τῶν ἐθνῶν· ἐμὴ γὰρ ἐστί πᾶσα ἡ γῆ, ὑμεῖς δὲ ἔσεσθέ μοι βασιλεῖον ἱεράτευμα καὶ ἔθνος ἅγιον. Ταῦτα τὰ ῥήματα ἐρεῖς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ· Ἐὰν ἀκοῇ ἀκούσητε τῆς φωνῆς μου καὶ ποιήσητε πάντα ὅσα ἂν εἴπω σοι, ἐχθρεύσω

13 וינפשת בן-אמתך והגזר: ובכל אשר אמרת אליכם תשמרו ושם אלהים אחרים לא תזכירו לא ישמע עלי פיך:

14 שָׁלֹשׁ רַגְלִים תִּהְיֶה לִי בַשָּׁנָה: כֹּחַ אֶתְדַחַק הַמַּצּוֹת תִּשְׁמַר שְׁבַעַת יָמִים תֹּאכַל מַצּוֹת פֶּאֶשֶׁר צִוִּיתָךְ לְמוֹעֵד תִּקַּח הָאֶלֶיב כִּי-כֹּחַ יֵצֵאת מִמַּצְרָיִם וְלֹא-יִרְאוּ פְנֵי רִיכָם: וְהַגַּ הַקָּצִיר בַּכּוּרֵי מַעֲשֵׂיךָ אֲשֶׁר תִּזְרַע בַּשָּׂדֶה וְהַגַּ הָאֶסֶף בַּצֵּאת הַשָּׁנָה בְּאֶסְפֵּךָ אֶת-מַעֲשֵׂיךָ מִן-חַשְׁדָּה: שָׁלֹשׁ שָׁעֵמִים בַּשָּׁנָה יִרְאֶה כָּל-זְכוּרְךָ אֶל-פְּנֵי הָאֵלֶּיךָ וְהָיָה: לֹא-תִזְבַּח עַל-הַמִּזְבֵּחַ יָם-זָבָחִי וְלֹא-יִלְוֶן הַלֵּב-חֲזֵי עַד-בָּקָר: יִרְאֵשׁוּ בַּכּוּרֵי אֲדַמְתְּךָ תִּבְיֵא בֵּית יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לֹא-תִבְשֹׁל בְּדֵי בְּהֵמַת אִמּוֹ:

15 שְׁלֹשׁ רַגְלִים תִּהְיֶה לִי בַשָּׁנָה: כֹּחַ אֶתְדַחַק הַמַּצּוֹת תִּשְׁמַר שְׁבַעַת יָמִים תֹּאכַל מַצּוֹת פֶּאֶשֶׁר צִוִּיתָךְ לְמוֹעֵד תִּקַּח הָאֶלֶיב כִּי-כֹּחַ יֵצֵאת מִמַּצְרָיִם וְלֹא-יִרְאוּ פְנֵי רִיכָם: וְהַגַּ הַקָּצִיר בַּכּוּרֵי מַעֲשֵׂיךָ אֲשֶׁר תִּזְרַע בַּשָּׂדֶה וְהַגַּ הָאֶסֶף בַּצֵּאת הַשָּׁנָה בְּאֶסְפֵּךָ אֶת-מַעֲשֵׂיךָ מִן-חַשְׁדָּה: שְׁלֹשׁ שָׁעֵמִים בַּשָּׁנָה יִרְאֶה כָּל-זְכוּרְךָ אֶל-פְּנֵי הָאֵלֶּיךָ וְהָיָה: לֹא-תִזְבַּח עַל-הַמִּזְבֵּחַ יָם-זָבָחִי וְלֹא-יִלְוֶן הַלֵּב-חֲזֵי עַד-בָּקָר: יִרְאֵשׁוּ בַּכּוּרֵי אֲדַמְתְּךָ תִּבְיֵא בֵּית יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לֹא-תִבְשֹׁל בְּדֵי בְּהֵמַת אִמּוֹ:

16 Καὶ ἑορτὴν θερисμοῦ πρωτογεννημάτων ποιήσεις τῶν ἔργων σου, ὧν ἐὰν σπείρῃς ἐν τῷ ἀργῷ σου, καὶ ἑορτὴν συντελείας ἐπ' ἐξόδου τοῦ ἐνιαυτοῦ ἐν τῇ συναγωγῇ τῶν ἔργων σου τῶν ἐκ τοῦ ἀργοῦ σου. 17 Τρεῖς καιροὺς τοῦ ἐνιαυτοῦ ὀφθήσεται πᾶν ἄρσενικόν σου ἐνώπιον κυρίου τοῦ θεοῦ σου. 18 Ὅταν γὰρ ἐκβάλω τὰ ἔθνη ἀπὸ προσώπου σου καὶ ἐμπλατύνω τὰ ὄρια σου, οὐ θύσεις ἐπὶ ζύμῃ αἷμα θυνιάματός μου οὐδὲ μὴ κοιμηθῆτε στέαρ τῆς ἑορτῆς μου ἕως πρωῒ. 19 Τὰς ἀπαρχὰς τῶν πρωτογεννημάτων τῆς γῆς σου εἰσίοις εἰς τὸν οἶκον κυρίου τοῦ θεοῦ σου. Οὐχ ἐψήσεις ἄρνα ἐν γάλακτι μητρὸς αὐτοῦ.

20 Καὶ ἰδοὺ ἐγὼ ἀποστέλλω τὸν ἄγγελόν μου πρὸ προσώπου σου, ἵνα φυλάξῃ σε ἐν τῇ ὁδῷ, ὅπως εἰσαγάγῃ σε εἰς τὴν γῆν, ἣν ἠτοίμασά σοι. 21 Πρόζεγε σεαυτῷ καὶ εἰσακουε αὐτόν, καὶ μὴ ἀπειθεῖς αὐτῷ· οὐ γὰρ μὴ ὑποστειληταί σε, τὸ γὰρ ὄνομά μου ἐστίν ἐπ' αὐτῷ. 22 Ἐὰν ἀκοῇ ἀκούσητε τῆς ἐμῆς φωνῆς, καὶ ποιήσης πάντα ὅσα ἂν ἐντελωμαί σοι, καὶ φυλάξητε τὴν διαθήκην μου, ἔσεσθέ μοι λαὸς περιούσιος ἀπὸ πάντων τῶν ἐθνῶν· ἐμὴ γὰρ ἐστί πᾶσα ἡ γῆ, ὑμεῖς δὲ ἔσεσθέ μοι βασιλεῖον ἱεράτευμα καὶ ἔθνος ἅγιον. Ταῦτα τὰ ῥήματα ἐρεῖς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ· Ἐὰν ἀκοῇ ἀκούσητε τῆς φωνῆς μου καὶ ποιήσητε πάντα ὅσα ἂν εἴπω σοι, ἐχθρεύσω

21 Respecte-le. Hébreu et Septante : « car c'est en ce mois que tu es sorti de l'Égypte ».

22 Les Septante intercalent au commencement du verset : « Si tu écoutes ma voix, et que tu fasses tout ce que je t'aurai ordonné, et que vous gardiez mon alliance, vous me serez un peuple choisi parmi toutes les nations : car toute la terre est à moi. Et vous me serez un sacerdoce royal et une nation sainte. Tu diras ces paroles aux enfants d'Israël : Si vous écoutez ma voix... ». La suite comme dans la Vulgate.

13. AEX: λελάληκα. AFX: φυλάξεσθε. 14. AEX: ἑορτάσατε (F: -άζετε). 15. AFX: φυλάξεσθε. AEX* ποιεῖν. 16. AEFX† (a. θεορ.) τῷ. AX: ἐπ' ἐξόδῳ. 17. A¹X* (pr.) σβ. 18. A¹ (pr. m.) A²X: θυνιάσεις. AEX: θυνιάσματος. 21. AFX* (alt.) καὶ. 22. AX:

• vous ne prononcerez point le nom »; Septante : « vous ne ferez point mémoire du nom ». 15. Quand tu es sorti de l'Égypte. Hébreu et Septante : « car c'est en ce mois que tu es sorti de l'Égypte ». 16. La solennité à la fin de l'année. Hébreu et Septante : « la fête de la récolte à la fin de l'année ». 18. Tu ne sacrifieras point. Avant ces mots on lit dans les Septante : « car lorsque j'aurai rejeté les nations de devant ta face, et que j'aurai étendu tes limites... ». — Ne demeurera point. Septante, littéralement : « ne dormira point ». 19. Un chevreau. Septante : « un agneau ».

ἀκούσῃ (EFX: ἀκούσης). AEX: τῆς φ. μ. AFX: ἐντελωμαί. A¹ (alt. m.) A²: ἐμὴ γὰρ ἐστίν (A¹ pr. m.: ἐμὴ γὰρ ἐστίν). A¹X* (alt.) ἀκοῇ (EX* pr.). AX: ἀκούσης... ποιήσης.

20. Mon ange. Hébreu : « un ange ». — Dans le lieu. Septante : « dans la terre ». 21. Respecte-le. Hébreu et Septante : « tiens-toi sur tes gardes ». 22. Les Septante intercalent au commencement du verset : « Si tu écoutes ma voix, et que tu fasses tout ce que je t'aurai ordonné, et que vous gardiez mon alliance, vous me serez un peuple choisi parmi toutes les nations : car toute la terre est à moi. Et vous me serez un sacerdoce royal et une nation sainte. Tu diras ces paroles aux enfants d'Israël : Si vous écoutez ma voix... ». La suite comme dans la Vulgate.

III. La Loi (XIX-XXI). — 4° Sur l'entrée en Chanaan (XXIII, 20-XXIV, 11).

¹³ Omnia quæ dixi vobis, custodite. Et per nomen externorum deorum non jurabitis, neque audietur ex ore vestro.

¹⁴ Tribus vicibus per singulos annos mihi festa celebrabitis. ¹⁵ Solemnitatem azymorum custodies. Septem diebus comedes azyma, sicut præcæpi tibi, tempore mensis novorum, quando egressus es de Ægypto : non apparebis in conspectu meo vacuus. ¹⁶ Et solemnitatem messis primitivorum operis tui, quæcumque seminaveris in agro : solemnitatem quoque in exitu anni, quando congregaveris omnes fruges tuas de agro. ¹⁷ Ter in anno apparebit omne masculinum tuum coram Domino Deo tuo.

¹⁸ Non immolabis super fermento sanguinem victimæ meæ, nec remanebit adeps solemnitatis meæ usque mane.

¹⁹ Primitias frugum terræ tuæ dederis in domum Domini Dei tui.

Non coques hædum in lacte matris suæ.

²⁰ Ecce ego mittam angelum meum, qui præcedat te, et custodiat in via, et introducat in locum quem paravi.

²¹ Observa eum, et audi vocem ejus, nec contemnendum putes : quia non dimittet cum peccaveris, et est non meum in illo, ²² Quod si audieris vocem ejus, et feceris omnia quæ loquor, inimicus ero inimicis

Ex. 23, 20.

Jos. 23, 7.
Os. 2, 17.
Ps. 15, 4.Tria festa.
Deut. 16, 16.
Lev. 23.
2 Par. 8, 13.

Ex. 12, 15.

Ex. 13, 4;
34, 18.Deut. 16, 16.
Eccl. 35, 6.

Lev. 23, 34.

Ex. 23, 14;
34, 23.
Deut. 16, 16.Ex. 34, 25;
12, 15.Lev. 2, 11.
Ex. 12, 10.
Lev. 3, 15.Primitive.
Ex. 34, 26.
Tob. 1, 6.
Prov. 3, 9.Ex. 22, 29.
Deut. 14, 21.

4°

Angelus Domini.
Ex. 23, 23;
14, 19;
32, 34.
Gen. 28, 15.

Is. 63, 9.

Ex. 3, 2, 6;
33, 14.

Deut. 7, 12.

2 Mac. 10, 26.
Pa. 80, 14.
Gen. 12, 3.

» ¹³ Gardez toutes les choses que je vous ai dites, et vous ne jurerez point par le nom des dieux étrangers, et on ne l'entendra pas de votre bouche.

» ¹⁴ Trois fois chaque année vous célébrerez des fêtes en mon honneur.

¹⁵ Tu garderas la solennité des azymes. Durant sept jours tu mangeras des azymes, comme je t'ai ordonné, au temps du mois des nouveaux fruits, quand tu es sorti de l'Égypte : tu ne paraîtras pas en ma présence les mains vides. ¹⁶ Tu garderas de plus la solennité de la moisson des prémices de ton travail, quoi que ce soit que tu aies semé dans ton champ : et aussi la solennité à la fin de l'année, quand tu auras recueilli tous les fruits de ton champ. ¹⁷ Trois fois dans l'année, paraîtront tous tes mâles en présence de moi, le Seigneur ton Dieu.

» ¹⁸ Tu ne sacrifieras point sur du levain le sang de ma victime, et la graisse de ma solennité ne demeurera point jusqu'au matin.

» ¹⁹ Tu apporteras les prémices des fruits de ta terre dans la maison du Seigneur ton Dieu.

» Tu ne feras point cuire un cheveau dans le lait de sa mère.

» ²⁰ Voilà que moi, j'enverrai mon ange, afin qu'il te précède et te garde dans le chemin, et qu'il t'introduise dans le lieu que j'ai préparé. ²¹ Respecte-le, écoute sa voix, et ne pense pas à le mépriser, parce qu'il ne te pardonnera point lorsque tu pécheras, et que mon nom est en lui. ²² Que si tu écoutes sa voix, et que tu fasses tout ce que je te dis, je serai un ennemi pour ton ennemi,

14. *Trois fois chaque année.* Aux fêtes de la Pâque, de la Pentecôte et des Tabernacles, les trois grandes fêtes où tous les hommes étaient obligés de se rendre là où était l'arche (7. 17), obligation qui n'existait pas pour la fête des Trompettes et pour celle de l'Expiation.

15. *La solennité des azymes,* Pâque.

16. *La solennité de la moisson,* la Pentecôte. — *La solennité à la fin de l'année :* la fête des Tabernacles, qui clôturait l'année agricole.

17. *En présence de moi, le Seigneur ton Dieu.* Pour remplir ce précepte, il fallait se rendre au lieu où était l'arche. Dans la suite, on voit maintes fois les Israélites réunis de la sorte en présence du Seigneur, Juges, II, 1-5; XXI, 19, etc.

19. *Tu ne feras point cuire un cheveau dans le lait de sa mère.* Les Orientaux aiment la viande cuite dans le lait, et c'est ainsi que les Arabes préparent souvent la chair des agneaux. Dieu a voulu insérer dans la loi qu'il donnait à son peuple des prescriptions d'une délicatesse extrême, propres à relever le caractère d'Israël et à lui enseigner la mansuétude, la miséricorde, la charité, dignes, en un mot, de préparer les voies à l'Évangile.

4° *Avertissement sur l'entrée dans la terre de Chanaan, XXIII, 20-XXIV, 11.*

21. *Mon nom, c'est-à-dire mon autorité.*



Transport des épis (7. 19). (D'après Champollion).

III. Lex Sinaitica (XIX-XXI). — 4 De terra Chanaan (XXIII, 20-XXIV, 11).

τοῖς ἐχθροῖς σου καὶ ἀντικείμεθα τοῖς ἀντι-
κειμένοις σοι. 23 Πορεύσεται γάρ ὁ ἄγγελός
μου ἡγούμενός σου καὶ εἰσάξει σε πρὸς τὸν
Ἀμορραῖον καὶ Χετταῖον καὶ Φερεζαῖον καὶ
Χαναταῖον καὶ Γεργεσαῖον καὶ Ἐναῖον καὶ
Ἰβουσαῖον, καὶ ἐκτρίψω αὐτούς. 24 Οὐ
προσκυνήσεις τοῖς θεοῖς αὐτῶν οὐδὲ μὴ λα-
τρύσης αὐτοῖς, οὐ ποιήσεις κατὰ τὰ ἔργα
αὐτῶν, ἀλλὰ καθαιρέσει καθελείς καὶ
συντρίβων συντρίψεις τὰς στήλας αὐτῶν.
25 Καὶ λατρεύσεις κυρίῳ τῷ θεῷ σου καὶ
εὐλογήσω τὸν ἄρτον σου καὶ τὸν οἶνον σου
καὶ τὸ ὕδωρ σου, καὶ ἀποστρέψω μαλακίαν
ἀφ' ὑμῶν. 26 Οὐκ ἔσται ἵγνος οὐδὲ στειρία
ἐπὶ τῆς γῆς σου τὸν ἀριθμὸν τῶν ἡμερῶν
σου ἀναπληρῶν ἀναπληρώσω. 27 Καὶ
τὸν φόβον ἀποστελῶ ἡγούμενόν σου, καὶ
ἐκστρίψω πάντα τὰ ἔθνη, εἰς οὓς σὺ εἰς-
πορεύῃ εἰς αὐτούς, καὶ δώσω πάντας τοὺς
ὑπεραντίους σου φνιάδας. 28 Καὶ ἀποστελῶ
τὰς σφηκίας προτέρας σου, καὶ ἐκβαλεῖς τοὺς
Ἀμορραῖους καὶ τοὺς Ἐναῖους καὶ τοὺς Χα-
ναναῖους καὶ τοὺς Χετταῖους ἀπὸ σοῦ.
29 Οὐκ ἐκβαλῶ αὐτούς ἐν ἑνιαυτῷ ἓν, ἵνα
μὴ γένηται ἡ γῆ ἔρημος καὶ πολλὰ γένηται
ἐπὶ σὲ τὰ θηρία τῆς γῆς. 30 Κατὰ μι-
κρὸν ἐκβαλῶ αὐτούς ἀπὸ σοῦ, ἕως ἂν ἀν-
ξηθῆς καὶ κληρονομήσης τὴν γῆν. 31 Καὶ
θῆσω τὰ ὄρια σου ἀπὸ τῆς ἐρυθρᾶς θαλάσ-
σης ἕως τῆς θαλάσσης τῆς Πυλιστιέμ, καὶ
ἀπὸ τῆς ἔρημου ἕως τοῦ μεγάλου ποταμοῦ
'Ευφράτου', καὶ παραδώσω εἰς τὰς χεῖρας
ὑμῶν τοὺς ἐγκαθημένους ἐν τῇ γῇ, καὶ ἐκ-
βαλῶ αὐτούς ἀπὸ σοῦ. 32 Οὐ συγκαταθήσῃ
αὐτοῖς καὶ τοῖς θεοῖς αὐτῶν διαθήκη.
33 Καὶ οὐκ ἐγκαθήσονται ἐν τῇ γῇ σου, ἵνα
μὴ ἁμαρτεῖν σε ποιήσωσι πρὸς με· εἰάν γάρ
δουλεύσης τοῖς θεοῖς αὐτῶν, οὗτοι ἔσονται
σοι πρόσκομμα.

23 אֶת-צַרְרֵיהֶּם : פִּי-יֹאכֶּה מִלְאֲכָהּ לְפָנָיִךְ
וְהִבִּיאֶנְךָ אֶל-הָאֱמֹרִי וְהַחִתִּי וְהַפְּרִזִּי
וְהַפְּנִזִּי הַחִנִּי וְהַיְבוּסִי וְהַכְּנַזִּי וְהַגֵּרְגִּזִּי
לֹא-תִשְׁתַּחֲוֶה לְאֱלֹהֵיהֶם וְלֹא תַעֲבֹדֵם
וְלֹא תַעֲשֶׂה כַּמַּעֲשִׂיהֶם כִּי הָרַס
תִּהְרָסם וְשִׁבַּר תִּשְׁבַּר מִצְבֹּתֵיהֶם :
כִּי וְעִבְדֶתֶם אֶת יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם וּבָרַךְ
אֶת-לֶחֶמְךָ וְאֶת-מִימֶיךָ וְהַכֹּרְתִי
מִתְּלָה מִקְרַבְךָ : 24
מִשְׁפָּלָה וְעָקַרְתָּ בְּאֶרְצָךָ אֶת-מִסְפַּר
יְמֶיךָ אֲמַלְא : אֶת-אִמְתִּי אֲשַׁלָּה
לְפָנֶיךָ וְהַמְתִּי אֶת-כְּלֵיהֶם אֲשֶׁר
תִּבְאֵ בָהֶם וְנָתַתִּי אֶת-כָּל-אֵיבֶיךָ אֵלֶיךָ
עָרַף : וְשַׁלַּחְתִּי אֶת-הַצִּרְעָה לְפָנֶיךָ
וְהָרַשָּׁה אֶת-הַחִנִּי אֶת-הַפְּנִזִּי וְאֶת-
הַחִתִּי מִלְּפָנֶיךָ : לֹא אֶגְרָשְׁנִי מִשְׁפָּנֶיךָ
בְּשָׁנָה אַחַת שְׁנֵי-תֵהוֶה הָאָרֶץ שְׁמֵמָה
לְרַבָּה עֲלֶיךָ חַיַּת הַשָּׂדֶה : מְעַט מְעַט
אֶגְרָשְׁנִי מִשְׁפָּנֶיךָ עַד אֲשֶׁר תִּפְרָה
וְנִחְכַּתְתָּ אֶת-הָאָרֶץ : וְשַׁתִּי אֶת-יְבֹבְךָ
מִיַּם-סוּף וְעַד-יַם פְּלִשְׁתִּים וּמִמִּדְבָּר
עַד-הַנֶּהָר כִּי אֶתֵּן בְּיַדְכֶם אֶת יוֹשְׁבֵי
הָאָרֶץ וְגַרְשַׁתְמוּ מִשְׁפָּנֶיךָ : לֹא-תִכְרַת
לָהֶם וְלֹא-אֱלֹהֵיהֶם בְּרִית : לֹא יִשְׁבְּוּ
בְּאֶרְצָךָ שְׁנֵי-יַחְטִיאוּ אֶתְךָ לִי כִּי
תַעֲבֹד אֶת-אֱלֹהֵיהֶם פִּי-יִהְיֶה לָהֶם
לְמוֹקֵשׁ : 25

24. FX: λατρεύσεις, A† (p. ἀλλά) καὶ. A²FX† (p. καθελείς) αὐτούς. 25. A¹ (pr. m.) X* κ. τὸν οἶνον σ. 26. A³FX† ἀναπληρῶν. 27. A³FX† (p. τὸν φόβον) μν. 28. AEFX: ἐκβαλῶ. 30. AEFX (alt.) μικρὸν. 31. AEFX: τῆ ποτ. τῆ μεγ. AX* τὰς. 32. FX† (p. αὐτῶν) ἃ θ' ἴσεις.

23. Entre les Chananéens et les Hévéens, les Septante nomment « les Gergéséens ».
24. Tu les détruiras, et tu briseras... Septante : « tu les pétriras de destruction, et brisant tu briseras... »
25. Tes pains. Les Septante ajoutent : « ton vin ».
26. Inféconde. Hébreu, littéralement : « avortant ».
— Je remplirai. Septante : « remplissant je remplirai ».
27. Je ferai mourir. Hébreu : « je disperserai » ; Septante : « je rendrai insensé ».
— Devant toi, manque dans les Septante.

28. D'abord. Hébreu et Septante : « devant toi ».
— Qui mettront en fuite. Septante : « et tu mettras en fuite ».
— Avant les Hévéens, les Septante nomment « les Amorrhéens ».
— Avant que tu entres. Hébreu et Septante : « devant toi ».
29. De devant la face, manque dans les Septante.
31. Jusqu'au fleuve. Septante : « Jusqu'au grand fleuve Euphrate ».
— Je les chasserai de votre présence. Hébreu : « tu les chasseras de ta présence ».
33. Si tu sers leurs dieux, dans l'hébreu et dans les Septante, se rapporte à ce qui suit : « Si tu servais leurs dieux, ce serait un piège pour toi ».

III. La Loi (XIX-XL). — 4^e Sur l'entrée en Chanaan (XXIII, 20-XXIV, 11).

tuis, et affligam affligentes te. ²³ Præcedétque te angelus meus, et introducet te ad Amorrhæum, et Hethæum, et Pherezæum, Chananæum-que, et Hevæum, et Jebusæum, quos ego cõnteram. ²⁴ Non adorabis deos eorum, nec coles eos: non facies opera eorum, sed destrues eos, et confringes stâtuas eorum. ²⁵ Servietisque Dõmino Deo vestro, ut benedicam panibus tuis et aquis, et auferam infirmitatem de medio tui. ²⁶ Non erit infõcunda, nec stérilis in terra tua: númerum diérum tuorum implébo. ²⁷ Terrórem meum mittam in præcursum tuum, et occidam omnem pópulum, ad quem ingredieris; cunctorum-que inimicórum tuorum coram te terga vertam; ²⁸ emittens crabrones prius, qui fugábunt Hevæum, et Chananæum, et Hethæum, antequam intróeas. ²⁹ Non ejiciam eos a facie tua anno uno: ne terra in solitudinem redigátur, et crescant contra te bestiæ. ³⁰ Paulátim expellam eos de conspéctu tuo, donec augeáris, et possideas terram. ³¹ Ponam autem términos tuos a mari Rubro usque ad mare Palæstinórum, et a deserto usque ad flúvium: tradam in manibus vestris habitatóres terræ, et ejiciam eos de conspéctu vestro. ³² Non inibis cum eis fõedus, nec cum diis eorum. ³³ Non hábitent in terra tua, ne forte peccare te faciãnt in me, si servieris diis eorum: quod tibi certe erit in scândalum.

Angelus Domini.

Ex. 33, 2.
Jos. 24, 11.

Ex. 20, 5.

Lev. 18, 3.

Ex. 34, 13.
Mat. 4, 10.Mat. 6, 33.
Deut. 28, 1-13.
Ex. 15, 26.
Deut. 7, 14.Deut. 11, 25.
Jos. 2, 9.
Gen. 35, 5.

Hostes fugandi.

Deut. 7, 20.
Jos. 24, 13.
Sap. 12, 3, 11.

Deut. 7, 22.

Sap. 12, 8.

Gen. 15, 18.
Num. 34, 2.
Ps. 79, 12.

Terræ promissæ fines.

Ex. 34, 15.
Deut. 7, 2.
Jos. 9, 15.Num. 33, 52; 55.
Deut. 7, 16.
Judic. 2, 3.
Pa. 105, 36.

et j'affligerai ceux qui t'affligeront. ²³ Et mon ange te précédera, et il t'introduira chez l'Amorrhéen, l'Héthéen, le Phérezéen, le Chananéen, l'Hévéen et le Jebuséen, que j'écraserai. ²⁴ Tu n'adoreras point leurs dieux et tu ne les serviras pas; tu ne feras point leurs œuvres, mais tu les détruiras et tu briseras leurs statues. ²⁵ Vous servirez le Seigneur votre Dieu, afin que je bénisse tes pains et tes eaux, et que j'enlève la maladie du milieu de toi. ²⁶ Il n'y aura ni femme inféconde, ni stérile dans ta terre: je remplirai le nombre de tes jours. ²⁷ J'enverrai ma terreur en avant de toi, et je ferai mourir tout peuple chez lequel tu entreras, et je ferai tourner le dos à tous tes ennemis devant toi: ²⁸ envoyant d'abord les frelons qui mettront en fuite l'Hévéen, le Chananéen et l'Héthéen, avant que tu entres. ²⁹ Je ne les chasserai pas de devant ta face en une seule année, de peur que la terre ne soit réduite en solitude, et que les bêtes sauvages ne se multiplient contre toi. ³⁰ C'est peu à peu que je les chasserai de ta présence, jusqu'à ce que tu croisses en nombre et que tu possèdes cette terre. ³¹ Je poserai tes limites depuis la mer Rouge jusqu'à la mer des Philistins, et depuis le désert jusqu'au fleuve: je livrerai entre vos mains les habitants de cette terre, et les chasserai de votre présence. ³² Tu ne feras point d'alliance avec eux, ni avec leurs dieux. ³³ Qu'ils n'habitent point dans ta terre, de peur qu'ils ne te fassent pécher contre moi, si tu sers leurs dieux: ce qui certainement serait pour toi un scandale ».

23. *L'Amorrhéen.* Voir la note sur *Genèse*, xv, 16. — *L'Héthéen*: importante tribu chananéenne, dont une partie habitait alors Hébron (*Genèse*, xxiii, 2-3). Éphron, qui vendit son champ à Abraham, était de cette race (*Genèse*, xxiii, 10, 20), ainsi que plus tard Achimélech (I *Rois*, xxvi, 6) et Urie (II *Rois*, xi, 3). On trouve également des Héthéennes parmi les femmes de Salomon (III *Rois*, xi, 4). — *Le Phérezéen.* Cette peuplade était fixée dans les environs de Sichem (*Genèse*, xxvii, 30). — *L'Hévéen.* Les Hévéens habitaient au nord de Jérusalem et s'étendaient jusqu'à Sichem (*Genèse*, xxxiv, 2). Gabaon était une de leurs villes (*Josué*, xi, 19). Le plus connu des Hévéens fut Sichem, le ravisseur de Dina (*Genèse*, xxxiv, 2). — *Le Jebuséen.* Cette peuplade avait pour capitale Jébus ou Jérusalem.

28. *Envoyant d'abord les frelons.* D'après un certain nombre de commentateurs, qui suivent l'interprétation de saint Augustin, il n'y aurait ici qu'une

expression figurée, désignant l'aiguillon de la crainte » et de la terreur. Mais, si l'on approche ce passage de plusieurs autres (*Josué*, xxiv, 12; *Sagesse*, xii, 8-9), on est porté à croire qu'il y eut réellement une formidable invasion de ces insectes chez les peuples chananéens.

29. *Et que les bêtes sauvages ne se multiplient.* Ce qui arriva après la dispersion des tribus (IV *Rois*, xvii, 25), montre que ce ne s'était pas là une précaution inutile.

31. *La mer des Philistins*: la Méditerranée, qui baignait en effet la terre des Philistins. — *Le désert de Pharan.* — *Jusqu'au fleuve*: jusqu'à l'Euphrate. Le royaume de David et de Salomon s'étendit effectivement jusqu'à ces limites.

32. *Tu ne feras point d'alliance avec eux*: cette défense fut maintes fois méconnue, et sa violation amena souvent sur le peuple juif des châtiements sévères.

III. Lex Sinaitica (XIX-XI). — 4^e De terra Chanaan (XXIII, 20-XXIV, 11).

XXIV. Καὶ Μωϋσῆ εἶπεν· Ἀνάβηθι πρὸς τὸν κύριον οὐ καὶ Ἀαρὼν καὶ Ναδάβ καὶ Ἀβιουδ καὶ ἑβδομήκοντα τῶν πρεσβυτέρων Ἰσραὴλ, καὶ προσκυνήσουσι μακρόθεν τῷ κυρίῳ.² Καὶ ἐγγιεῖ Μωϋσῆς μόνος πρὸς τὸν θεόν, αὐτοὶ δὲ οὐκ ἐγγιουσιν, ὁ δὲ λαὸς οὐ συναναβίσεται μετ' αὐτῶν.³ Εἰςῆλθε δὲ Μωϋσῆς καὶ διηγήσατο τῷ λαῷ πάντα τὰ ὅματα τοῦ θεοῦ καὶ τὰ δικαιώματα. Ἀπεκρίθη δὲ πᾶς ὁ λαὸς φωνῇ μιᾷ, λέγοντες· Πάντας τοὺς λόγους, οὓς ἐλάλησε κύριος, ποιήσομεν καὶ ἀκούσομεθα.⁴ Καὶ ἔγραψε Μωϋσῆς πάντα τὰ ὅματα κυρίου ὀρθοῖστας, δὲ Μωϋσῆς τὸ πρωτὸ ἠχοδόμησε θυσιαστήριον ὑπὸ τὸ ὄρος, καὶ δώδεκα λίθους· εἰς τὰς δώδεκα φυλάς τοῦ Ἰσραὴλ.⁵ Καὶ ἐξαπέστειλε τοὺς νεανίσκους τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, καὶ ἀνήνεγκαν ὀλοκαυτώματα καὶ ἔθυσαν θυσίαν σωτηρίου τῷ θεῷ μοσχάρια.⁶ Ἀβὼν δὲ Μωϋσῆς τὸ ἥμισυ τοῦ αἵματος ἐνέχεεν εἰς κρατῆρας· τὸ δὲ ἥμισυ τοῦ αἵματος προσέχεε πρὸς τὸ θυσιαστήριον.⁷ Καὶ λαβὼν τὸ βιβλίον τῆς διαθήκης ἀνέγνω εἰς τὰ ὦτα τοῦ λαοῦ, καὶ εἶπαν· Πάντα ὅσα ἐλάλησε κύριος, ποιήσομεν καὶ ἀκούσομεθα.⁸ Ἀβὼν δὲ Μωϋσῆς τὸ αἷμα κατεσκεδάσασεν τοῦ λαοῦ καὶ εἶπεν· Ἴδου τὸ αἷμα τῆς διαθήκης, ἧς διετέτετο κύριος πρὸς ὑμᾶς περὶ πάντων τῶν λόγων τούτων.⁹ Καὶ ἀνέβη Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν καὶ Ναδάβ καὶ Ἀβιουδ καὶ ἑβδομήκοντα τῆς γεροουσίας Ἰσραὴλ.¹⁰ Καὶ εἶδον τὸν τόπον, οὐ εἰστήκει ὁ θεὸς τοῦ Ἰσραὴλ, καὶ τὰ ὑπὸ τοὺς πόδας αὐτοῦ ὡσεὶ ἔργον πλίνθιν σαπφείρου καὶ ὡσπερ εἶδος στερεώματος τοῦ οὐρανοῦ τῇ καθαρότητι.¹¹ Καὶ τῶν ἐπιλέκτων τοῦ Ἰσραὴλ οὐ διεφώνησεν οὐδὲ εἰς· καὶ ὠφθησαν ἐν τῷ τόπῳ τοῦ θεοῦ, καὶ ἔραγον καὶ ἐπιον.

XXIV. וְאַל-מִשֶׁה אָמַר עֲלֵה אֶל־יְהוָה אַתָּה וְאַהֲרֹן נָדָב וְאַבְיָהוּא וְשִׁבְעִים מִזְקְנֵי יִשְׂרָאֵל וְהִשְׁתַּחֲוִיתֶם וְשִׁבְעִים מִזְקְנֵי יִשְׂרָאֵל וְנִגַּשׁ מִשֶׁה לְבַדּוֹ אֶל־יְהוָה וְהֵם לֹא יִגַּשׁוּ וְהֵעָם לֹא יִגַּעוּ עִמּוֹ׃² וַיִּכְרַת מִשֶׁה וַיִּסְפֹּר לָעָם אֵת כָּל־דִּבְרֵי יְהוָה וְאֵת כָּל־הַמִּשְׁפָּטִים וַיַּעַן כָּל־הָעָם קוֹל אֶחָד וַיֹּאמְרוּ כָּל־הַדְּבָרִים אֲשֶׁר־דִּבֶּר יְהוָה נַעֲשֶׂה׃³ וַיִּכְתֹּב מִשֶׁה אֵת כָּל־דִּבְרֵי יְהוָה וַיִּשְׁכֹּם בַּבֹּקֶר וַיִּבְנֶן מִזְבֵּחַ תְּחִלַּת הָהָר וּשְׁתֵּים עָשָׂר מַצֵּבֹת לְשֵׁנַיִם עָשָׂר שִׁבְעֵי יִשְׂרָאֵל׃ וַיִּשְׁלַח אֶת־נַעֲרָיו בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּגַּעוּ עֹלֹת וַיִּזְבְּחוּ זְבָחִים שְׁלָמִים לַיהוָה פָּרִים׃ וַיִּקַּח מִשֶׁה הַחֲצִי הַדָּם וַיִּשֶׂם בַּאֲזָנָת וַחֲצִי הַדָּם זָרַק עַל־הַמִּזְבֵּחַ׃ וַיִּקַּח סֵפֶר הַבְּרִית וַיִּקְרָא בְּאָזְנֵי הָעָם וַיֹּאמְרוּ כָּל אֲשֶׁר־דִּבֶּר יְהוָה נַעֲשֶׂה וְנִשְׁמָע׃ וַיִּקַּח מִשֶׁה אֶת־הַדָּם וַיִּזְרַק עַל־הָעָם וַיֹּאמֶר הִנֵּה דָם־הַבְּרִית אֲשֶׁר כָּרַת יְהוָה עִמָּכֶם עַל כָּל־הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה׃ וַיַּעַל מִשֶׁה וְאַהֲרֹן נָדָב וְאַבְיָהוּא וְשִׁבְעִים מִזְקְנֵי יִשְׂרָאֵל׃ וַיִּרְאוּ אֵת אֱלֹהֵי יִשְׂרָאֵל וַתַּחַת רַגְלָיו כַּמַּעֲשֶׂה לְבַנְת הַסַּפִּיר וּכְעֵצִם הַשָּׁמַיִם לְטֹהַר׃⁴ וְאַל־אֶצְיָלֵי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֹא שָׁלַח יָדוֹ וַיַּחֲזִקוּ אֶת־הָאֲלֹהִים וַיֹּאבְדּוּ וַיִּשְׁתַּחֲוּ׃⁵

1. AEFX* τὸν. 4. A¹ (pr. m.) * τὸ πρ. Χτ' (p. λίθ.) ἔστησεν. 5. A: ἀνήνεγκαν ... ἔθυσεν. 6. A¹ EFX: κρατῆρα. FX: ἐπὶ τὸ θυσ. 7. X: εἶπον (F: εἴπεν). 9. AEFX: τῶν πρεσβυτέρων. 10. AFX: ἶδον. AEX: εἶστ. ἐκεῖ. A¹X: σάπφειρος. AX: καθαρότητι.

XXIV. 1. Vous adorerez. Septante: « ils adoreront le Seigneur ».
2. Avec lui. Septante: « avec eux ».
3. Donc. Vulgate: ergo, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Nous accomplirons. Les Septante ajoutent: « et nous écouterons ».
4. Douze monuments. Hébreu et Septante: « douze pierres ».
6. C'est pourquoi, Vulgate: itaque, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Sur l'autel. Septante: « vers l'autel ».

40. Ils virent le Dieu d'Israël. Septante: « ils virent le lieu où s'était tenu le Dieu d'Israël ». — Comme le ciel. Septante: « comme une image du firmament du ciel ».
41. Dieu ne lança pas sa main sur ceux des enfants d'Israël qui s'étaient retirés au loin. Hébreu: « il ne lança pas sa main sur ceux qui avaient été choisis parmi les enfants d'Israël »; Septante: « et, de ceux qui avaient été choisis en Israël, aucun ne périt ». — Et ils virent Dieu. Septante: « et ils se présentèrent au lieu où était Dieu ».

III. La Loi (XIX-XL). — F Sur l'entrée en Chanaan (XXIII, 20 - XXIV, 11).

XXIV. ¹ Móysi quoque dixit : Ascénde ad Dóminum tu, et Aaron, Nadab, et Abiu, et septuaginta senes ex Israel, et adorábitis procul. ² Solúsque Móyses ascéndet ad Dóminum, et illi non appropinquábunt : nec pópulus ascéndet cum eo. ³ Venit ergo Móyses, et narrávit plebi ómnia verba Dómini, atque júdicia : responditque omnis pópulus una voce : Omnia verba Dómini, quæ locútus est, faciémus.

⁴ Scripsit autem Móyses unívrsos sermónes Dómini, et mane consúr-gens aédificávit altáre ad radices montis, et duódecim títulos per duódecim tribus Israel. ⁵ Misítque júvenes de filiis Israel, et obtulérunt holocausta, immolaverúntque víctimas pacíficas Dómino, vítulos. ⁶ Tulit itaque Móyses dimídiam partem sanguínis, et misit in cratéras : partem autem resíduam fudit super altáre. ⁷ Assuménsque volúmen fóederis, legit audiénte pópulo : qui dixerunt : Omnia quæ locútus est Dóminus, faciémus, et érimus obediétes. ⁸ Ille vero sumptum sanguínem respérsit in pópulum, et ait : Ille est sanguis fóederis quod pépigít Dóminus vobíscum super cunctis sermónibus híis.

⁹ Ascenderúntque Móyses et Aaron, Nadab et Abiu, et septuaginta de senióriibus Israel : ⁴⁰ et vidérunt Deum Israel : et sub pédibus ejus quasi opus lápidis sapphirini, et quasi cœlum, cum sérénum est. ⁴¹ Nec super eos qui procul recésserant de filiis Israel, misit manum suam : viderúntque Deum, et comedérunt, ac bibérunt.

Ex. 6, 23;

Num. 11, 16.

Ex. 20, 21;
33, 11.Fœdus
Del cum
populo.Ex. 19, 8.
Deut. 5, 27-28.

3 Reg. 18, 31.

Victimæ
oblatae.

Heb. 9, 19.

Ex. 24, 4.

Volumen
fœderis.Heb. 9, 20.
Mat. 26, 28.Seniores
Dominum
vident.Ex. 33, 20, 23.
Tim. 6, 16.
Num. 12, 8.
Deut. 4, 12.Ex. 20, 19.
Gen. 32, 31.

XXIV. ¹ Dieu dit aussi à Moïse : « Monte vers le Seigneur, toi et Aaron, Nadab et Abiu, et les soixante-dix anciens d'Israël, et vous adorerez de loin. ² Et Moïse seul montera vers le Seigneur, et eux ne s'approcheront pas, et le peuple ne montera pas avec lui ». ³ Moïse vint donc et raconta au peuple toutes les paroles du Seigneur et ses ordonnances, et tout le peuple répondit d'une seule voix : « Nous accomplirons toutes les paroles que le Seigneur a dites ».

⁴ Or Moïse écrivit tous les discours du Seigneur, et le matin, se levant, il bâtit un autel au pied de la montagne et douze monuments selon les douze tribus d'Israël. ⁵ Et il envoya les jeunes gens d'entre les enfants d'Israël, et ils offrirent des holocaustes, et ils immolèrent des victimes pacifiques au Seigneur, des veaux. ⁶ C'est pourquoi Moïse prit la moitié du sang et la mit dans des coupes; mais la partie qui restait, il la répandit sur l'autel. ⁷ Prenant ensuite le livre de l'alliance, il lut, le peuple écoutant, lequel dit : « Tout ce que le Seigneur a dit, nous le ferons, et nous serons obéissants ». ⁸ Or Moïse, ayant pris le sang, le répandit sur le peuple et dit : « Voici le sang de l'alliance que le Seigneur a faite avec vous selon toutes ces paroles ».

⁹ Alors montèrent, Moïse et Aaron, Nadab et Abiu, et les soixante-dix anciens d'Israël; ⁴⁰ et ils virent le Dieu d'Israël, et sous ses pieds comme un ouvrage de pierre de saphir, et comme le ciel, lorsqu'il est serein. ⁴¹ Et Dieu ne lança pas sa main sur ceux des enfants d'Israël qui s'étaient retirés au loin; et ils virent Dieu, puis ils mangèrent et ils burent.

XXIV. 4. Moïse écrivit tous les discours du Seigneur, c'est-à-dire tout ce qui précède, depuis xx, 22 jusqu'à xxiii, 33 : c'étaient les conditions de l'alliance entre Dieu et Israël.

7. Le livre de l'alliance : probablement l'écrit dont il vient d'être question (voir la note précédente).

10. Comme un ouvrage de pierre de saphir et

comme le ciel, c'est-à-dire bleu clair.

41. Sur ceux des enfants d'Israël qui s'étaient retirés au loin. D'autres traduisent : « sur ceux qui avaient laissé derrière eux les enfants d'Israël » pour aller au-devant du Seigneur. C'était l'opinion commune, parmi les anciens Hébreux, qu'on ne pouvait voir Dieu sans mourir.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 5^e De arca et tabernaculo (XXIV, 12-XXVII).

12 Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἀνάβηθι πρὸς με εἰς τὸ ὄρος καὶ ἴσθι ἐκεῖ, καὶ δώσω σοι τὰ πνύξια τὰ λίθινα, τὸν νόμον καὶ τὰς ἐντολάς, ἃς ἔγραψα νομοθετησαὶ αὐτοῖς.
 13 Καὶ ἀναστὰς Μωϋσῆς καὶ Ἰησοῦς ὁ παρ-εστηκώς αὐτῷ ἀνέβησαν εἰς τὸ ὄρος τοῦ Θεοῦ,
 14 καὶ τοῖς πρεσβυτέροις εἶπαν· Ἐουχάζετε αὐτοῦ, ἔως ἀναστρέψωμεν πρὸς ὑμᾶς. Καὶ ἰδοὺ Ἀαρὼν καὶ Ὀρ μεθ' ὑμῶν· ἐάν τι συμβῆ κρίσις, προσπορευέσθωσαν αὐτοῖς.
 15 Καὶ ἀνέβη Μωϋσῆς καὶ Ἰησοῦς εἰς τὸ ὄρος, καὶ ἐκάλυπεν ἡ νεφέλη τὸ ὄρος.
 16 Καὶ κατέβη ἡ δόξα τοῦ Θεοῦ ἐπὶ τὸ ὄρος τὸ Σινά, καὶ ἐκάλυπεν αὐτὸ ἡ νεφέλη ἕξ ἡμέρας· καὶ ἐκάλυψε κύριος τὸν Μωϋσῆν τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἕβδόμενῃ ἐκ μέσου τῆς νεφέλης.
 17 Τὸ δὲ εἶδος τῆς δόξης κυρίου ὡσεὶ πῦρ φλέγον ἐπὶ τῆς κορυφῆς τοῦ ὄρους, ἐναντίον τῶν υἱῶν Ἰσραήλ.
 18 Καὶ εἰσῆλθε Μωϋσῆς εἰς τὸ μέσον τῆς νεφέλης καὶ ἀνέβη εἰς τὸ ὄρος, καὶ ἦν ἐκεῖ ἕν τῷ ὄρει τεσσαράκοντα ἡμέρας καὶ τεσσαράκοντα νύκτας.

XXV. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων·
 2 Εἰπὸν τοῖς υἱοῖς Ἰσραήλ, καὶ λάβετε ἀπαρχὰς παρὰ πάντων, οἷς ἂν δόξῃ τῇ καρδίᾳ, καὶ λήψεσθε τὰς ἀπαρχὰς μου.
 3 Καὶ αὕτη ἐστὶν ἡ ἀπαρχή, ἣν λήψεσθε παρ' αὐτῶν, χρυσίον καὶ ἀργύριον καὶ χαλκὸν
 4 καὶ ὑάκινθον καὶ πορφύραν καὶ κόκκινον διπλοῦν καὶ βύσσον κεκλωσμένην καὶ τρίχας αἰγείας
 5 καὶ δέρματα κριῶν ἡρυσθροδαγωμένα καὶ δέρματα ὑακίνθινα καὶ ξύλα ἄσπeta,
 6 [καὶ ἔλαιον εἰς τὴν φαῦσιν, θυμιάματα εἰς τὸ ἔλαιον τῆς χρίσεως καὶ εἰς τὴν σύνθεσιν τοῦ θυμιάματος],
 7 καὶ λίθους σαρδίου καὶ

13. AEX: ἐπὶ. 14. AEX: εἶπεν (FX ov). 15. AEX* καὶ Ἰησοῦς. 16. X (pro αὐτό) αὐτόν. AX* (alt.) τὸ. A1* τόν. 17. AEX ἐναντι. 18. A* (pr.) τὸ... (pro ἦν) ἐκάθητο. — 2. AEFX† (p. λάβετε) μοι.

12 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה עֲלֵה אֵלַי הַהָרָה וְהִיָּה-שָׁם וְאֶתְנַהֵל לְךָ אֶת-לְחַת הָאֲבֹן וְהַתּוֹרָה וְהַמִּצְוָה אֲשֶׁר כָּתַבְתִּי לְהוֹרְתָם׃ וַיִּקַּם מֹשֶׁה וַיְהִי וַשֵּׁעַ מִשְׁרָתוֹ וַיַּעַל מֹשֶׁה אֶל-הָהָר׃ וְהָאֱלֹהִים׃ וְאֶל-הַיְזְקִימִים אָמַר שְׁבוּ לִנְוֹ בָהֶּ עַד אֲשֶׁר-נָשׂוּב אֲלֵיכֶם וְהִנֵּה אֶתְנַן וְהוֹר וְהוֹר עִמָּכֶם מִי-בְעַל טוֹ דְבָרִים וַיִּגַּשׁ אֲלֵהֶם׃ וַיַּעַל מֹשֶׁה אֶל-הָהָר וַיִּקַּם הָעָנָן אֶת-הָהָר׃ וַיִּשְׁפֹּן כְּבוֹד-יְהוָה עַל-הָהָר סִינַי וַיִּכְסֶהוּ הָעָנָן שְׁשַׁת יָמִים וַיִּקְרָא אֶל-מֹשֶׁה בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי מִתּוֹךְ הָעָנָן׃ וַיִּמְרָאֵהוּ כְבוֹד יְהוָה כַּאֲשֶׁר אֵבְלַת בְּרָאשׁ הָהָר׃ לְעֵינָיו בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ וַיִּבֹא מֹשֶׁה בְּתוֹךְ הָעָנָן וַיַּעַל אֶל-הָהָר וַיְהִי מֹשֶׁה בְּהָר׃ אַרְבָּעִים יוֹם וְאַרְבָּעִים לַיְלָה׃

XXV. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר׃
 2 דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּקְהוּ-לִי תְרוּמָה מֵאֵת כָּל-אִישׁ אֲשֶׁר יוֹדְבֵנו לַבּוֹ תִקְהֶי אֹת-תְרוּמָתִי׃ וְזֹאת הַתְּרוּמָה אֲשֶׁר תִּקְהוּ מֵאֵתָם זָהָב וְכֶסֶף וְנְחֹשֶׁת׃ וְתִקְהוּ וְתִקְהוּ וְאֲרָזִימֹן וְתוֹלְעֵת שָׁנִי וְשֵׁשׁ הַיָּזִים׃ וְעֹרֹת אֵילִם מְאֻדָּמִים וְעֹרֹת הַתְּשִׁים וְעֲצֵי שִׁטִּים׃ שָׁמֶן לְמָאֵר בְּשָׂמִים לְשָׁמֶן הַמִּשְׁחָה וְלִקְטֹרֶת הַסַּמִּים׃ אֲבָנֵי-שָׁהֶם וְאֲבָנֵי מַלְאִים׃

2. Ce que vous devez recevoir. Hébreu et Septante : « Les prémices que etc. ».
 3. L'écarlate deux fois teinte. Hébreu, à la lettre : « ver d'écarlate ».
 4. Des bois de sétim. Septante : « des bois impures et scabres ».
 5. Pour entretenir les luminaires. Hébreu : « pour le chandelier »; Septante : « pour l'éclairage ». — Le parfum à oindre. Hébreu et Septante : « l'huile d'onction ».

14. Moïse dit aux anciens. Septante : « ils avaient dit aux anciens ». — Vous avez Aaron et Hur avec vous. Hébreu et Septante : « Voici : Aaron et Hur sont avec vous ».
 15. Moïse. Septante : « Moïse et Josué ». — Fut monté. L'hébreu et les Septante ajoutent : « sur la montagne ».
 16. Repos. Septante : « descendit ».
 17. Là. Hébreu : « sur la montagne »; Septante : « là sur la montagne ».
 XXV. 2. Vous les recevrez. Hébreu et Septante :

III. La Loi (XIX-XL). — 5° De l'arche et du tabernacle (XXIV, 12-XXV).

¹² Dixit autem Dóminus ad Móysen : Ascénde ad me in montem, et esto ibi : dabóque tibi tábulas lapideas, et legem ac mandáta quæ scripsi, ut dóceas eos. ¹³ Surrexérunt Móyses et Jósue minister ejus: ascéndensque Móyses in montem Dei, ¹⁴ senióribus ait : Expectáte hic donec revertámur ad vos. Habétis Aaron et Hur vobíscum : si quid natum fuerit quæstiónis, referétis ad eos. ¹⁵ Cumque ascendisset Móyses, opérévit nubes montem, ¹⁶ et habitávit glória Dómini super Sinaï, tegens illum nube sex diébus : séptimo autem die vocávit eum de médio caliginis. ¹⁷ Erat autem spécies glóriæ Dómini, quasi ignis ardens super vérticem montis, in conspéctu filiórurum Israel. ¹⁸ Ingressúsque Móyses médium nébulæ, ascéndit in montem : et fuit ibi quadragínta diébus, et quadragínta nóctibus.

^{8°}
Móyses in montem ascendit.
Ex. 31, 18;
32, 15.
2 Cor. 3, 3.

Num. 11, 28;
13, 17.

Ex. 17, 10;
31, 2.

Gloria Domini in monte.

Ex. 34, 28.
Deut. 9, 9, 18.
Mat. 4, 2.

XXV. ¹ Locutúsque est Dóminus ad Móysen, dicens : ² Lóquere filiis Israel, ut tollant mihi primitias, ab omni hómine qui offeret ultróneus, accipiétis eas. ³ Hæc sunt autem quæ accipere debétis : aurum, et argentum, et æs, ⁴ hyacínthum et púrpuram, coccúmque bis tinctum, et byssum, pilos caprárum, ⁵ et pelles arietum rubricátas, pellésque iánthinas, et ligna setim : ⁶ óleum ad luminária concinnánda : arómata in unguéntum, et thymiámata boni odóris : ⁷ lápides onýchinos, et gemmas ad ornándum ephod ac ratióne.

Ex. 35, 5, 21

Que pro sanctuario offerenda.

¹² Or le Seigneur dit à Moïse : « Monte vers moi sur la montagne, et sois là : je te donnerai les tables de pierre, et la loi et les commandements que j'ai écrits, afin que tu les enseignes ». ¹³ Moïse et Josué son serviteur se levèrent; et Moïse, montant sur la montagne de Dieu, ¹⁴ dit aux anciens : « Attendez ici jusqu'à ce que nous retournions à vous. Vous avez Aaron et Hur avec vous : s'il naît quelque question, vous leur en ferez le rapport ». ¹⁵ Et lorsque Moïse fut monté, la nuée couvrit la montagne, ¹⁶ et la gloire du Seigneur reposa sur le Sinaï, le couvrant de la nuée pendant six jours; mais au septième jour il appela Moïse du milieu de l'obscurité. ¹⁷ Or l'aspect de la gloire du Seigneur était comme un feu ardent sur le sommet de la montagne, en la présence des enfants d'Israël. ¹⁸ Et Moïse, étant entré au milieu de la nuée, monta sur la montagne, et il fut là quarante jours et quarante nuits.

XXV. ¹ Et le Seigneur parla à Moïse, disant : ² « Dis aux enfants d'Israël qu'ils prennent pour moi des prémices; vous les recevrez de tout homme qui les offrira de son plein gré. ³ Or voici ce que vous devez recevoir : de l'or, de l'argent et de l'airain; ⁴ de l'hyacinthe, de la pourpre, de l'écarlate deux fois teinte, du fin lin, des poils de chèvres, ⁵ des peaux de béliers teintes en rouge et des peaux violettes, et des bois de sétim; ⁶ de l'huile pour entretenir les luminaires, des aromates pour le parfum à oindre, et des parfums à brûler d'une excellente odeur; ⁷ des pierres d'onix et des pierres pré-

5° Prescriptions concernant la construction de l'arche et du tabernacle, xxiv, 12-xxv.

XXV. 4. De l'hyacinthe, violet ou bleu foncé.

5. Des peaux violettes : ce sont des peaux de dugong, amphibie commun dans la mer Rouge. — Des bois de sétim. Le sétim est l'acacia, presque inconnu dans la terre de Chanaan, mais, en revanche, croissant en abondance dans la péninsule du Sinaï. L'acacia possède toutes les propriétés que pouvait désirer Moïse pour l'usage qu'il devait en

faire : son bois est excellent comme planche; il est, de plus, très léger, qualité inappréciable pour les Israélites qui étaient obligés d'emporter avec eux les planches du tabernacle, chaque fois qu'ils changeaient de campement; malgré son peu de poids, il est très dur et se conserve fort longtemps; enfin il brunit en vieillissant et prend une sorte de couleur d'ébène; il peut donc servir à fabriquer de très beaux meubles, comme le firent les Hébreux dans le désert pour les usages du culte.

III. Lex Sinaitica (XIX-XI). — 5^e De arca et tabernaculo (XXIV, 12-XXVII).

λίθους εἰς τὴν γλυφὴν εἰς τὴν ἐπωμίδα καὶ τὸν ποδήρη. ⁸ Καὶ ποιήσεις μοι ἀγίασμα, καὶ ὀφθῆσομαι ἐν ὑμῖν. ⁹ Καὶ ποιήσεις μοι κατὰ πάντα ὅσα σοι δεικνύω ἐν τῷ ὄρει, τὸ παράδειγμα τῆς σκηνῆς καὶ τὸ παράδειγμα πάντων τῶν σκευῶν αὐτῆς· οὕτω ποιήσεις.

¹⁰ Καὶ ποιήσεις κιβωτὸν μαρτυρίον ἐκ ξύλων ἀσηπτῶν, δύο πῆχεων καὶ ἡμίους· τὸ μῆκος, καὶ πῆχεος καὶ ἡμίους τὸ πλάτος, καὶ πῆχεος καὶ ἡμίους τὸ ὕψος. ¹¹ Καὶ καταχρυσώσεις αὐτὴν χρυσῷ καθαρῷ, ἔσωθεν καὶ ἔξωθεν χρυσώσεις αὐτήν, καὶ ποιήσεις αὐτῇ κυματὰ χρυσᾷ στρεπτά κύκλω.

¹² Καὶ ἐλάσεις αὐτῇ τέσσαρας δακτυλλοὺς χρυσοῦς καὶ ἐπιθήσεις ἐπὶ τὰ τέσσαρα κλίτη, δύο δακτυλλοὺς ἐπὶ τὸ κλίτος τὸ ἕν, καὶ δύο δακτυλλοὺς ἐπὶ τὸ κλίτος τὸ δεύτερον.

¹³ Ποιήσεις δὲ ἀναφορεῖς ξύλα ἄσηπτα, καὶ καταχρυσώσεις αὐτὰ χρυσῷ.

¹⁴ Καὶ εἰσάξεις τοὺς ἀναφορεῖς εἰς τοὺς δακτυλλοὺς τοὺς ἐν τοῖς κλίτοις τῆς κιβωτοῦ, αἰρεῖν τὴν κιβωτὸν ἐν αὐτοῖς.

¹⁵ Ἐν τοῖς δακτυλλίοις τῆς κιβωτοῦ ἔσονται οἱ ἀναφορεῖς ἀκίνητοι.

¹⁶ Καὶ ἐμβαλεῖς εἰς τὴν κιβωτὸν τὰ μαρτύρια, ἃ ἂν δῶ σοι.

¹⁷ Καὶ ποιήσεις ἱλαστήριον ἐπίθεμα χρυσοῦ καθαροῦ, δύο πῆχεων καὶ ἡμίους τὸ μῆκος, καὶ πῆχεος καὶ ἡμίους τὸ πλάτος.

¹⁸ Καὶ ποιήσεις δύο Χερουβὶμ χρυσοτορευτὰ, καὶ ἐπιθήσεις αὐτὰ ἐξ ἀμφοτέρων τῶν κλιτῶν τοῦ ἱλαστηρίου.

¹⁹ Ποιηθήσονται Χερουβ εἰς ἕκ τῶν κλιτῶν· τούτων, καὶ Χερουβ εἰς ἕκ τῶν κλιτῶν τοῦ δευτέρου τοῦ ἱλαστηρίου· καὶ ποιήσεις τοὺς δύο Χερουβὶμ ἐπὶ τὰ δύο κλίτη.

²⁰ Ἔσονται Χερουβὶμ ἐκτείνοντες τὰς πτέρυγας ἐπάνωθεν, συσκιάζοντες ἐν ταῖς πτέρυξιν αὐτῶν ἐπὶ τοῦ ἱλαστηρίου, καὶ τὰ πρόσωπα αὐτῶν εἰς ἄλληλα, εἰς τὸ ἱλαστήριον ἔσονται τὰ πρόσωπα τῶν Χερουβὶμ.

²¹ Καὶ ἐπιθήσεις τὸ ἱλαστήριον ἐπὶ τὴν κιβωτὸν ἄνωθεν, καὶ εἰς τὴν κιβωτὸν ἐμβαλεῖς τὰ μαρτύρια, ἃ ἂν

ἀεφξ: ὅσα ἐγὼ δεῖκν. (A¹ διγνώω) σ. 10. A¹ (ter): ἡμίους (sape). 11. A¹X* χρυσᾷ. 13. AEFX. ἐκ ξύλων ἀσηπτῶν. EFX: αὐτόν. 15. A¹EX (pro κιβ.): διαθήκης. A²FX: κιβωτοῦ τῆς διαθήκης. 17. A²X: πῆχεως. 18. AEX: Χερουβὶμ (etiam infra); A¹ (passim) Χερουβείν. AEFX: χρυσᾷ τορευτὰ. 20. EFX† δύο. A¹EFX* ἐν (a. ταῖς πτ.).

8 לָאֶפֶד וְלַחֶשֶׁן: וְעָשׂוּ לִי מִקְדָּשׁ

9 וְשִׁכְנֵתִי בְּתוֹכָם: כְּכֹל אֲשֶׁר-אָנִי

מְרַאֶה אֹתְךָ אֶת תְּבֻנֵת הַמִּשְׁכָּן

וְאֶת תְּבֻנֵת כָּל-כְּלָיו וְכֵן תַּעֲשׂוּ: ס

10 וְעָשׂוּ אֲרוֹן עֲצֵי שִׁטִּים אֲמֹתַיִם

וְהָצִי אֲרָכּוֹ וְאִמָּה וְהָצִי רַחְבּוֹ

11 וְאִמָּה וְהָצִי קִמְתּוֹ: וְצִפִּיתָ אֹתוֹ

זָהָב טָהוֹר מִבַּיִת וּמִחוּץ תְּצַפֵּנּוּ

12 וְעָשִׂיתָ עָלָיו זָר זָהָב סָבִיב: וְיִצְקֶתָ

לָו אַרְבַּע טַבַּעֲתֵי זָהָב וְנִתְחַתָּה עַל

אַרְבַּע פְּעֻמָּתָיו וְשִׁתִּי טַבַּעֲתֵי עַל-

צַלְעוֹ הַקְּאֵהוֹת וְשִׁתִּי טַבַּעֲתֵי עַל-צַלְעוֹ

13 הַשֵּׁנִית: וְעָשִׂיתָ בְּדָי עֲצֵי שִׁטִּים

14 וְצִפִּיתָ אֹתָם זָהָב: וְהִבְאֵתָ אֶת-

הַבְּדָיִם בְּטַבַּעֲתֵי עַל צַלְעֵת הָאֲרוֹן

טו לְשֵׂאת אֶת-הָאֲרוֹן בָּהֶם: - בְּטַבַּעֲתֵי

הָאֲרוֹן יִהְיוּ הַבְּדָיִם לֹא יִכְרוּ מִמֶּנּוּ:

16 וְנִתְחַתָּה אֶל-הָאֲרוֹן אֶת הַעֲדוֹת אֲשֶׁר

17 אָתָּן אֲלֵיךָ: וְעָשִׂיתָ כַּפֹּרֶת זָהָב

טז טָהוֹר אֲמֹתַיִם וְהָצִי אֲרָכָה וְאִמָּה

18 וְהָצִי רַחְבָּהּ: וְעָשִׂיתָ שְׁנַיִם כְּרֻבִים

זָהָב מִקְשֵׁה תְּבִישָׁה אֹתָם מִשְׁנֵי קְצוֹת

19 הַכַּפֹּרֶת: וְעָשָׂה כְּרוֹב אֶחָד מִקְצֵה

מִזֶּה וּכְרוֹב-אֶחָד מִקְצֵה מִזֶּה מִן-

הַכַּפֹּרֶת תַּעֲשׂוּ אֶת-הַכְּרֻבִים עַל-שְׁנֵי

כ קְצוֹתָיו: וְהָיוּ הַכְּרֻבִים פָּרְשֵׁי כְּנָפָיִם

לְמַעַלָּה סָבִיב בְּכַנְפֵיהֶם עַל-הַכַּפֹּרֶת

וּפְנֵיהֶם אִישׁ אֶל-אֶחָיו אֶל-הַכַּפֹּרֶת

21 וְהָיוּ שְׁנֵי הַכְּרֻבִים: וְנִתְחַתָּה אֶת-הַכַּפֹּרֶת

עַל-הָאֲרוֹן מִלְּמַעַלָּה וְאֶל-הָאֲרוֹן תִּתֵּן

8. *Ils me feront.* Septante : « tu me feras ».

9. Hébreu, à la lettre : « selon tout ce que je te montre (*les Septante ajoutent* : sur la montagne) » selon le modèle du tabernacle et de tous ses ustensibles, vous ferez ainsi (*Septante* : tu feras ainsi) ».

10. *Construisez.* Hébreu : « ils firent »; Septante : « tu feras ». — *Une arche.* Septante : « une arche de témoignage ». — *De bois de sétim.* Septante : « de bois imputrescible ». — *Parèllement,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

11. *Très pur.* Hébreu et Septante : « pur ». — *Au-dessus,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

12. *Et quatre anneaux.* Hébreu et Septante : « tu fonderas pour elle quatre anneaux ».

13. *Toujours,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

17. *Un propitiatoire.* Septante : « un couvercle propitiatoire ».

18. *Des deux côtés.* Septante : « et tu les mettras des deux côtés ».

III. La Loi (XIX-XL). — 5^e De l'arche et du tabernacle (XXIV, 12-XXVII).

⁸ Faciéntque mihi sanctuárium, et habitábo in médio eórum : ⁹ juxta omnem similitúdinem tabernáculi quod osténdam tibi, et ómnium vasórum in cultum ejus : sicque faciétis illud :

¹⁰ Arcam de lignis setim compín-gite, cujus longitúdo hábeat duos et semis cúbitos : latitudo, cubitum et dimídium : altitúdo, cúbitum similiter ac semíssem. ¹¹ Et deaurábis eam auro mundíssimo intus et foris : faciésque supra, corónam aúream per circúitum : ¹² et quátuor círculos aúreos, quos pones per quátuor arcæ ángulos : duo círculi sint in látere uno, et duo in áltero. ¹³ Fácies quoque vectes de lignis setim, et opéries eos auro. ¹⁴ Inducésque per círculos qui sunt in arcæ latéribus, ut portétur in eis : ¹⁵ qui semper erunt in círculis, nec unquam extráhéntur ab eis. ¹⁶ Ponésque in arca testificatiónem quam dabo tibi. ¹⁷ Fácies et propitiátorium de auro mundíssimo : duos cúbitos et dimídium tenébit longitúdo ejus, et cúbitum ac semíssem latitúdo. ¹⁸ Duos quoque chérubim aúreos et produc-tiles fácies, ex utráque parte oráculi. ¹⁹ Cherub unus sit in látere uno, et alter in áltero. ²⁰ Utrúmque latus propitiátórii tegant expandéntes alas, et opériéntes oráculum, respiciántque se mútuo versis vultibus in propitiátorium quo operiéndam est arca, ²¹ in qua pones testimónium

Ex. 25, 4.
Ap. 21, 3.
Heb. 9, 1.
Ex. 25, 40.
Heb. 9, 2; 5, 5.

Sanctuárium
structura.
Ex. 37, 1;
30, 6.
Heb. 9, 4.
Ps. 131, 7.

Arca.

Ex. 35, 21.

Ex. 32, 15.
Ex. 37, 6, 9.
Lev. 16, 2.

Cherubim.
Heb. 9, 5.

Ex. 37, 9.
3 Reg. 6, 27.
2 Par. 3, 13.

cieuses pour orner l'éphod et le rational. ⁸ Et ils me feront un sanctuaire, et j'habiterai au milieu d'eux. ⁹ Il aura une ressemblance parfaite avec le tabernacle que je te montrerai, et avec tous les vases *consacrés* à son service : or, c'est ainsi que vous le ferez.

» ¹⁰ Construisez une arche de bois de sétim, dont la longueur ait deux coudées et demie, la largeur une coudée et demie, la hauteur pareillement une coudée et demie. ¹¹ Puis tu la doreras d'un or très pur au dedans et au dehors, et tu feras au-dessus une couronne d'or tout autour, ¹² et quatre anneaux d'or que tu mettras aux quatre coins de l'arche : que deux anneaux soient à un côté, et deux à l'autre. ¹³ Tu feras aussi des leviers de bois de sétim, et tu les couvriras d'or, ¹⁴ et tu les introduiras dans les anneaux qui sont aux côtés de l'arche, pour qu'on la porte par leur moyen : ¹⁵ ils seront toujours dans les anneaux, et jamais ils n'en seront retirés. ¹⁶ Et tu mettras dans l'arche le témoignage que je te donnerai. ¹⁷ Tu feras aussi un propitiatoire d'un or très pur : sa longueur tiendra deux coudées et demie, et sa largeur une coudée et demie. ¹⁸ Tu feras de plus deux chérubins d'or et ductiles, des deux côtés de l'oracle. ¹⁹ Qu'un chérubin soit d'un côté, et l'autre de l'autre. ²⁰ Qu'ils couvrent les deux côtés du propitiatoire, étendant les ailes et ombrageant l'oracle ; et qu'ils se regardent l'un l'autre, les visages tournés vers le propitiatoire dont doit être couverte l'arche, ²¹ dans laquelle tu mettras le té-



Égyptiens fabriquant un naos (y. 10).
(Tombeau de Reklmara).

7. L'éphod et le rational. Voir la note sur Exode, xxviii, 4.

10. Construisez une arche. Voir à la fin du volume la note 8 sur l'arche d'alliance. L'arche est un emprunt égyptien, purifié avec soin de tout alliage idolâtrique, mais gardant l'empreinte de son origine. Les Égyptiens plaçaient dans chaque temple une *bari* ou barque sainte, consacrée au dieu qu'on y adorait. Cette *bari* supportait une petite chapelle ou *naos*, dans laquelle on enfermait des emblèmes religieux. Dans les solennités religieuses, on portait avec pompe la *bari* et le *naos* dans une procession majestueuse. Moïse, par l'inspiration divine, adapta cet usage égyptien à la religion mosaïque, en en écartant avec soin tout ce qui n'était pas conforme à la sainteté du culte de Jahvéh. — Deux coudées. Voir la note sur Genèse, vi, 15.

16. Le témoignage : la Loi.

17. Le propitiatoire était le couvercle de l'arche. ²⁰ Qu'ils couvrent les deux côtés du propitiatoire. Les ailes étendues des Chérubins, n'ombrageant aucun symbole visible, marquaient d'une manière frap-

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 5^e De arca et tabernaculo (XXIV, 12-XXVII).

δῶ σοι. 22 Καὶ γρῶσθήσῃ σοι ἐκείθεν, καὶ λαλήσω σοι ἀνωθεν τοῦ ἰλαστηρίου ἀνὰ μέσον τῶν δύο Χερουβίμ τῶν ὄντων ἐπὶ τῆς κιβωτοῦ τοῦ μαρτυρίου, καὶ κατὰ πάντα ὅσα ἐὰν ἐντελιωμαί σοι πρὸς τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ.

23 Καὶ ποιήσεις τράπεζαν χρυσοῦν χρυσοῦν καθαροῦ, δύο πήχεων τὸ μήκος, καὶ πήχεος τὸ εὖρος, καὶ πήχεος καὶ ἡμίσεος τὸ ὕψος. 24 Καὶ ποιήσεις αὐτῆς στρεπτά κυμάτια χρυσαῖά κύκλω, καὶ ποιήσεις αὐτῆς στεφάνην πλαιστοῦ κύκλω. 25 Καὶ ποιήσεις στρεπτόν κυμάτιον τῆς στεφάνης κύκλω. 26 Καὶ ποιήσεις τέσσαρας δακτυλίους χρυσοῦς, καὶ ἐπιθήσεις τοὺς τέσσαρας δακτυλίους ἐπὶ τὰ τέσσαρα μέρη τῶν ποδῶν αὐτῆς ὑπὸ τὴν στεφάνην. 27 Καὶ ἔσονται οἱ δακτύλιοι εἰς θήκας τοῖς ἀναφορεῦσιν, ὥστε αἶρεῖν ἐν αὐτοῖς τὴν τράπεζαν. 28 Καὶ ποιήσεις τοὺς ἀναφορεῖς ἐκ ξύλων ἀσήπτων, καὶ καταχρυσώσεις αὐτοὺς χρυσοῦ καθαροῦ, καὶ ἀρθήσεται ἐν αὐτοῖς ἡ τράπεζα. 29 Καὶ ποιήσεις τὰ τρυβλία αὐτῆς καὶ τὰς θυρίσκας καὶ τὰ σπονδεῖα καὶ τοὺς κνύθους, ἐν οἷς σπείσεις ἐν αὐτοῖς, ἐκ χρυσοῦν καθαροῦ ποιήσεις αὐτά. 30 Καὶ ἐπιθήσεις ἐπὶ τὴν τράπεζαν ἄρτους ἐνωπίους· ἐναντίον μου διαπαντός.

31 Καὶ ποιήσεις λυγρίαν ἐκ χρυσοῦν καθαροῦ, τορευτὴν ποιήσεις τὴν λυγρίαν· ὁ κανλὸς αὐτῆς καὶ οἱ καλαμίσκοι καὶ οἱ κρατῆρες καὶ οἱ σφαιρωτῆρες καὶ τὰ κνήρα οἷς ἔσται. 32 Ἐξ δὲ καλαμίσκοι ἐκπορευόμενοι ἐκ πλαγίων, τρεῖς καλαμίσκοι τῆς λυγρίας ἐκ τοῦ κλίτους τοῦ ἐνὸς αὐτῆς, καὶ τρεῖς καλαμίσκοι τῆς λυγρίας ἐκ τοῦ κλίτους τοῦ δευτέρου. 33 Καὶ τρεῖς κρατῆρες ἐκτετυπωμένοι καρνίσκου· ἐν τῷ ἐπὶ καλαμίσκῳ σφαιρωτῆρ καὶ ἰκρίνον· οὗτων τοῖς ἔξ καλαμίσκοις τοῖς ἐκπο-

22. AFX: ἄν. 23. FX: ἐκ ξύλων ἀσήπτων. E: ξύλον ἀσήπτου. 24. AX στρεπτόν κυμάτιον χρυσοῦν. 25. AX† (p. κυμ.) χρυσοῦν. 26. A²FX† αὐτῆς. A¹* κ. ἐπιθ. τ. τεσο. δ. 29. AFX* ἐκ. 32. A¹EX* δὲ. AFX: αὐτῆς τῷ ἐνός. A¹X* (sq.) τῆς λ. 33. AEX: καλ. τῷ ἐπὶ.

22 אֶת־הַעֲדוֹת אֲשֶׁר אֵתָּן אֵלַי; וְנוֹדַתִּי לָךְ שֶׁם וְדַבַּרְתִּי אִתְּךָ מֵעַל הַצִּפְרָת מִבֵּין שְׁנֵי הַכְּרֻבִים אֲשֶׁר עַל־אֲרוֹן הַעֲדוֹת אֵת כָּל־אֲשֶׁר אֲצַוֶּה אֹתְךָ אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: פ

23 וְעֲשִׂיתָ שְׁלֹחַן עֲצֵי שֹׁטִים אֲמָתַיִם אַרְפוֹ וְאִמָּה רְחִבּוֹ וְאִמָּה וְחֲצִי קָמָתוֹ: וְצִפִּיתָ אֹתוֹ זָהָב טְהוֹר כַּח וְעֲשִׂיתָ לוֹ זָהָב סָבִיב: וְעֲשִׂיתָ לוֹ מִסְכַּרְת טֶפַח סָבִיב וְעֲשִׂיתָ זָהָב לְמִסְכַּרְתּוֹ סָבִיב: וְעֲשִׂיתָ לוֹ אַרְבַּע טַבַּעֲת זָהָב וְנָתַתָּ אֶת־הַטַּבַּעֲת עַל אַרְבַּע הַפְּאֵת אֲשֶׁר לְאַרְבַּע רַגְלָיו: לְעִמָּת הַמִּסְכַּרְת תַּהֲיוּן הַטַּבַּעֲת לְכַתִּיִם לְכַדִּים לְשֵׁאת אֶת־הַשְּׁלֹחַן: וְעֲשִׂיתָ אֶת־הַיְּפֹדִים עֲצֵי שֹׁטִים וְצִפִּיתָ אֹתָם זָהָב וְנִשְׂא־בָם אֶת־הַשְּׁלֹחַן: וְעֲשִׂיתָ קַעֲרֹתָיו וְכַפְתָּיו וְקַשְׂוֹתָיו וּמְנַקִּיָּתוֹ אֲשֶׁר יִסֶּה בְּהֵן זָהָב טְהוֹר ל תַּעֲשֶׂה אֹתָם: וְנָתַתָּ עַל־הַשְּׁלֹחַן לָהֶם סָרִיסִים לְפָנָי תְּמִיד: פ

31 וְעֲשִׂיתָ מְנַרְת זָהָב טְהוֹר מְקֻשָּׁה תַּעֲשֶׂה הַמְנַרְתָּה וְרֻכָּה וְקִנְיָה גְּבֻעִיָּה כַּפְתָּרִיָּה וּפְרָחִיָּה מִמְּנָה וְיָהִי: וְשִׁשָּׁה קָנִים וְצִאִים מְצֻדִיָּה שְׁלֹשָׁה קָנֵי מְנָרָה מְצֻדִיָּה הָאֶחָד וְשִׁלְשָׁה קָנֵי מְנָרָה מְצֻדִיָּה הַשְּׁנָי: שְׁלֹשָׁה גְּבֻעִים מְשֻׁקְדִים בְּקִנְיָה הָאֶחָד כַּפְתָּר וּפְרָח וְשִׁלְשָׁה גְּבֻעִים מְשֻׁקְדִים בְּקִנְיָה הָאֶחָד כַּפְתָּר וּפְרָח בֵּן לְשִׁשַּׁת

23. De bois de sétim. Septante : « d'or pur ».
24. Septante : « Et tu lui feras des cimaises tordues d'or tout autour. Et tu lui feras une couronne d'un palme tout autour ».
25. Une couronne de sculpture à jour. Hébreu : « une clôture (un rebord) ». A la fin du verset l'hébreu a de plus : « tout autour ». Les Septante traduisent ainsi tout le verset : « et tu feras une cimaise tordue à la couronne tout autour ».
27. D'or, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
28. De bois de sétim. Septante : « de bois impurescible ». — Tu les doreras tout autour. Septante : « tu les doreras d'or pur ».

29. Des encensoirs. Hébreu : « ses calices ».
31. Ses lis. Hébreu : « ses fleurs ».
33. En forme de noix. Hébreu : « en forme d'amaude ». — Et pareillement trois coupes en forme de noix, à une autre branche, ainsi qu'une pomme et un lis : ce membre de phrase manque dans les Septante.



Voir la figure ci-contre.

III. La Loi (XIX-XXI). — 5^e De l'arche et du tabernacle (XXIV, 12-XXVII).

quod dabo tibi. ²² Inde præcipiam, et loquar ad te supra propitiatorium, ac de medio duorum chérubim, qui erunt super arcam testimonii, cuncta quæ mandabo per te filiis Israel.

²³ Fácies et mensam de lignis setim, habentem duos cúbitos longitúdinis, et in latitúdine cúbitum, et in altitúdine cúbitum ac semissem.

²⁴ Et inaurábis eam auro purissimo : faciésque illi lábium aúreum per circúitum, ²⁵ et ipsi lábío corónam in terrásilem altam quátuor digitis : et super illam, álteram corónam aúreolam. ²⁶ Quátuor quoque círculos aúreos præparábis, et pones eos in quátuor ángulis ejúsdem mensæ per síngulos pedes. ²⁷ Subter corónam erunt círculi aúrei, ut mittántur vectes per eos, et possit mensa portári. ²⁸ Ipsos quoque vectes fácies de lignis setim, et circúmdabis auro ad subvehéndam mensam. ²⁹ Parábis et acetábula, ac phíalas, thuríbula, et cýathos, in quibus offerénda sunt libámina, ex auro purissimo.

³⁰ Et pones super mensam panes propositionis in conspéctu meo semper.

³¹ Fácies et candelábrum dúctile de auro mundissimo, hastile ejus, et cálamos, scyphos, et sphærulas, ac lilia ex ipso procedéntia. ³² Sex cáлами egrediéntur de latéribus, tres ex uno látere, et tres ex áltero. ³³ Tres scyphi quasi in nucis modum per cálamos singulos, sphærúlaque simul et lílium : et tres similiter scyphi instar nucis in cálamo áltero, sphærúlaque simul et lílium : hoc erit opus sex calamórum, qui

Ex. 25, 16.
3 Reg. 6, 9.
Ex. 29, 12;
30, 6, 36.
Num. 7, 89.
Lev. 16, 2.
1 Reg. 4, 4.
Ps. 79, 2.
Num. 4, 7.

Mensa
facienda.

Ex. 35, 13,
14; 37, 10, 15.

Ex. 37, 11.
Ex. 37, 16.
Num. 7, 14.

Ex. 29, 40.

Lev. 24, 5-9.
Num. 4, 7.
1 Reg. 21, 6.

Ex. 37, 17-22;
35, 14.

Candela-
brum.

moignage que je te donnerai. ²² C'est de là que j'ordonnerai ; et je te dirai au-dessus du propitiatoire, et du milieu des deux chérubins qui seront sur l'arche du témoignage, tout ce que je commanderai par toi aux enfants d'Israël.

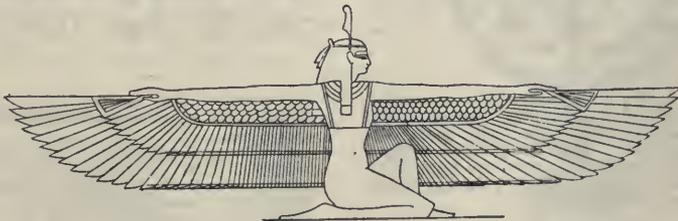
» ²³ Tu feras aussi une table de bois de sétim, ayant deux coudées de longueur, et en largeur une coudée et demie. ²⁴ Et tu la doreras d'un or très pur, et lui feras une bordure d'or tout autour. ²⁵ Et à la bordure elle-même une couronne de sculpture à jour haute de quatre doigts, et au-dessus d'elle une autre couronne d'or. ²⁶ Tu prépareras aussi quatre anneaux d'or, et tu les poseras aux quatre coins de cette même table, un à chaque pied. ²⁷ Au-dessous de la couronne seront les anneaux d'or, pour qu'on y passe les leviers et qu'on puisse porter la table.

²⁸ Les leviers eux-mêmes, tu les feras aussi de bois de sétim et tu les doreras tout autour, pour porter la table. ²⁹ Tu prépareras encore des plats, des patères, des encensoirs et des tasses en or très pur, dans lesquelles doivent être offertes les libations. ³⁰ Et sur la table tu placeras toujours des pains de proposition en ma présence.

» ³¹ Tu feras aussi un chandelier ductile d'un or très pur, sa tige, les branches, les coupes, les pommes et les lis qui en sortiront. ³² Six branches sortiront des côtés, trois d'un côté et trois de l'autre. ³³ Il y aura trois coupes en forme de noix à une branche, ainsi qu'une pomme et un lis, et pareillement trois coupes en forme de noix à une autre branche, ainsi qu'une pomme et un lis : tel sera le travail des

pante la nature invisible de Dieu. Par là ces Chérubins différaient essentiellement des êtres ailés que l'on représentait sur les *baris* égyptiennes : ceux-ci

étaient des symboles idolâtriques ; les Chérubins de l'arche ne sont que la représentation des anges, qui adorent et ne sont pas adorés.



Génie ailé ombrageant un naos égyptien (ŷ. 20). (Tombeau de Sétî I^{er}).

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 5^o De arca et tabernaculo (XXIV, 12-XXVII).

ρευομένους ἐκ τῆς λυγρίας. ³⁴ Καὶ ἐν τῇ λυγρία τέσσαρες κρατῆρες ἐκτετυπωμένοι καρυῖσκους ἐν τῷ ἐνὶ καλαμίσκῳ σφαιρωτῆρες, καὶ τὰ κρίνα αὐτῆς. ³⁵ Ὁ σφαιρωτῆρ ὑπὸ τοὺς δύο καλαμίσκους ἕξ αὐτῆς· καὶ σφαιρωτῆρ ὑπὸ τοὺς τέσσαρας καλαμίσκους ἕξ αὐτῆς· οὕτω τοῖς ἕξ καλαμίσκοις τοῖς ἐκπορευομένοις ἐκ τῆς λυγρίας. Καὶ ἐν τῇ λυγρία τέσσαρες κρατῆρες ἐκτετυπωμένοι καρυῖσκους. ³⁶ Οἱ σφαιρωτῆρες καὶ οἱ καλαμίσκοι ἕξ αὐτῆς ἔσταν· ὅλη τορευτῆ ἕξ ἐνὸς χρυσοῦ καθαροῦ. ³⁷ Καὶ ποιήσεις τοὺς λύγνους αὐτῆς ἑπτὰ, καὶ ἐπιθήσεις τοὺς λύγνους, καὶ φανοῦσιν ἐκ τοῦ ἐνὸς προσώπου. ³⁸ Καὶ τὸν ἐπαρυστῆρα αὐτῆς καὶ τὰ ὑποθέματα αὐτῆς ἐκ χρυσοῦ καθαροῦ ποιήσεις. ³⁹ Πάντα τὰ σκεύη ταῦτα ἴσαντον χρυσοῦ καθαροῦ. ⁴⁰ Ὅρα ποιήσεις κατὰ τὸν τύπον τὸν δεδειγμένον σοι ἐν τῷ ὄρει.

XXVI. Καὶ τὴν σκιρὴν ποιήσεις δέκα ἀνταίαις ἐκ βύσσου κεκλωσμένης καὶ νακίνθου καὶ πορφύρας καὶ κοκκίαι κεκλωσμένον Χερουβίμ· ἔργασία ὑψάντου ποιήσεις αὐτάς. ² Μῆκος τῆς ἀνταίαις τῆς μιᾶς ὀκτώ καὶ εἴκοσι πῆχεων, καὶ εὖρος τεσσάρων πῆχεων ἢ ἀνταία ἢ μία ἐστὶν μέτρον τὸ αὐτὸ ἐστὶν πάσαις ταῖς ἀνταίαις. ³ Πέντε δὲ ἀνταίαι ἔσονται ἕξ ἀλλήλων ἐχόμεναι ἡτέρα ἐκ τῆς ἑτέρας, καὶ πέντε ἀνταίαι ἔσονται συνεχόμεναι ἑτέρα τῇ ἑτέρῳ. ⁴ Καὶ ποιήσεις αὐταῖς ἀγκύλας ὑακινθίνας ἐπὶ τοῦ χεῖλους τῆς ἀνταίαις τῆς μιᾶς, ἐκ τοῦ ἐνὸς μέρους εἰς τὴν συμβολὴν· καὶ οὕτω ποιήσεις ἐπὶ τοῦ χεῖλους τῆς ἀνταίαις τῆς ἑξωτέρας πρὸς τῆ συμβολῆ τῇ δευτέρῳ. ⁵ Πεντήκοντα ἀγκύλας ποιήσεις τῇ ἀνταίᾳ τῇ μιᾷ, καὶ πεντήκοντα ἀγκύλας ποιήσεις ἐκ τοῦ μέρους τῆς ἀνταίαις κατὰ τὴν συμβολὴν τῆς δευτέρας, ἀντιπρόσωποι ἀντιλίπτονσαι ἀλλήλαις εἰς ἑκάστην. ⁶ Καὶ ποιήσεις κρίκους πενήκοντα χρυσοῦς, καὶ συνάμεις τὰς ἀνταίαις ἑτέραν τῇ ἑτέρῳ

34. A¹ multum discrepat. AEFX: οἱ σφαιρωτῆρες.
35. A² (pro τέσσαρες) δύο. 36. FX ὅλοι τορευτοί.
37. AEFX† (p. alt. λύγνους) αὐτῆς. 38. AFX* ποιήσεις. 40. FX ποιήσεις. — 3. A* ἕξ ἀλλήλων. AFX (pro ἐχόμεναι) συνεχόμεναι. AX* (pr.) ἢ. F† (p. συνεχόμεναι) ἢ. AEFX: ἑτέρα ἐκ τῆς ἑτέρας.
5. AEFX† δε..... εἰς ἀλλήλας ἑκάστη.

34 τῆς κῆρας τῆς ἀνταίαις· καὶ ἐν τῇ λυγρία τέσσαρες κρατῆρες ἐκτετυπωμένοι καρυῖσκους ἐν τῷ ἐνὶ καλαμίσκῳ σφαιρωτῆρες, καὶ τὰ κρίνα αὐτῆς. ³⁵ Ὁ σφαιρωτῆρ ὑπὸ τοὺς δύο καλαμίσκους ἕξ αὐτῆς· καὶ σφαιρωτῆρ ὑπὸ τοὺς τέσσαρας καλαμίσκους ἕξ αὐτῆς· οὕτω τοῖς ἕξ καλαμίσκοις τοῖς ἐκπορευομένοις ἐκ τῆς λυγρίας. Καὶ ἐν τῇ λυγρία τέσσαρες κρατῆρες ἐκτετυπωμένοι καρυῖσκους. ³⁶ Οἱ σφαιρωτῆρες καὶ οἱ καλαμίσκοι ἕξ αὐτῆς ἔσταν· ὅλη τορευτῆ ἕξ ἐνὸς χρυσοῦ καθαροῦ. ³⁷ Καὶ ποιήσεις τοὺς λύγνους αὐτῆς ἑπτὰ, καὶ ἐπιθήσεις τοὺς λύγνους, καὶ φανοῦσιν ἐκ τοῦ ἐνὸς προσώπου. ³⁸ Καὶ τὸν ἐπαρυστῆρα αὐτῆς καὶ τὰ ὑποθέματα αὐτῆς ἐκ χρυσοῦ καθαροῦ ποιήσεις. ³⁹ Πάντα τὰ σκεύη ταῦτα ἴσαντον χρυσοῦ καθαροῦ. ⁴⁰ Ὅρα ποιήσεις κατὰ τὸν τύπον τὸν δεδειγμένον σοι ἐν τῷ ὄρει.

XXVI. Καὶ τὴν σκιρὴν ποιήσεις δέκα ἀνταίαις ἐκ βύσσου κεκλωσμένης καὶ νακίνθου καὶ πορφύρας καὶ κοκκίαι κεκλωσμένον Χερουβίμ· ἔργασία ὑψάντου ποιήσεις αὐτάς. ² Μῆκος τῆς ἀνταίαις τῆς μιᾶς ὀκτώ καὶ εἴκοσι πῆχεων, καὶ εὖρος τεσσάρων πῆχεων ἢ ἀνταία ἢ μία ἐστὶν μέτρον τὸ αὐτὸ ἐστὶν πάσαις ταῖς ἀνταίαις. ³ Πέντε δὲ ἀνταίαι ἔσονται ἕξ ἀλλήλων ἐχόμεναι ἡτέρα ἐκ τῆς ἑτέρας, καὶ πέντε ἀνταίαι ἔσονται συνεχόμεναι ἑτέρα τῇ ἑτέρῳ. ⁴ Καὶ ποιήσεις αὐταῖς ἀγκύλας ὑακινθίνας ἐπὶ τοῦ χεῖλους τῆς ἀνταίαις τῆς μιᾶς, ἐκ τοῦ ἐνὸς μέρους εἰς τὴν συμβολὴν· καὶ οὕτω ποιήσεις ἐπὶ τοῦ χεῖλους τῆς ἀνταίαις τῆς ἑξωτέρας πρὸς τῆ συμβολῆ τῇ δευτέρῳ. ⁵ Πεντήκοντα ἀγκύλας ποιήσεις τῇ ἀνταίᾳ τῇ μιᾷ, καὶ πεντήκοντα ἀγκύλας ποιήσεις ἐκ τοῦ μέρους τῆς ἀνταίαις κατὰ τὴν συμβολὴν τῆς δευτέρας, ἀντιπρόσωποι ἀντιλίπτονσαι ἀλλήλαις εἰς ἑκάστην. ⁶ Καὶ ποιήσεις κρίκους πενήκοντα χρυσοῦς, καὶ συνάμεις τὰς ἀνταίαις ἑτέραν τῇ ἑτέρῳ

et Septante : « Et il y aura une Kafthôr (ornement de forme ronde) sous deux des tiges, qui sortira de lui (du chandelier); et une Kafthôr sous deux des tiges, qui sortira de lui : pour les six tiges sortant du chandelier ». Les Septante, à peu près conformes à l'hébreu, ajoutent : « et au chandelier quatre coupes faites en forme de noix ».
3. Hébreu et Septante : « Tu feras des lacs d'hyacinthe au bord d'un rideau, à l'extrémité de l'assemblage, et tu feras de même au bord du dernier rideau dans le deuxième assemblage ».
5. Hébreu et Septante : « Tu feras cinquante lacs

III. La Loi (XIX-XL). — 5^e De l'arche et du tabernacle (XXIV, 12-XXVII).

producēdi sunt de hastili. ³⁴ In ipso autem candelābro erunt quātuor scyphi in nucis modum, sphæruleque per singulos, et lilia. ³⁵ Sphærule sub duobus cālamis per tria loca, qui simul sex fiunt, procedentes de hastili uno. ³⁶ Et sphærule igitur et cālami ex ipso erunt, universa ductilia de auro purissimo. ³⁷ Fácies et lucernas septem, et pones eas super candelābrum, ut luceant ex adverso. ³⁸ Emunctória quoque, et ubi quæ emuncta sunt extinguantur, fiant de auro purissimo. ³⁹ Omne pondus candelābri cum universis vasis suis habēbit tālentum auri purissimi. ⁴⁰ Inspice, et fac secūndum exēmplar quod tibi in monte monstratum est.

XXVI. ¹ Tabernāculum vero ita fácies : Decem cortinas de bysso retorta, et hyacíntho, ac púrpura, coccoque bis tincto, variatas opere plumario fácies. ² Longitúdo cortinæ unius habēbit viginti octo cúbitos : latitúdo, quātuor cubitórum erit. Unius mensuræ fient univērsa tentória. ³ Quinque cortinæ sibi iungentur mútuo, et aliæ quinque nexu simili cohærebunt. ⁴ Anslas hyacinthinas in latéribus ac summitátibus fácies cortinarum, ut possint invicem copulári. ⁵ Quinquagénas ansulas cortina habēbit in utráque parte, ita insértas, ut ansa contra ansam veniat, et áltera álteri possit aptári. ⁶ Fácies et quinquaginta circulos aureos quibus cortinarum vela iungenda sunt, ut unum taberná-

six branches qu'on devra faire sortir de la tige. ³⁴ Mais au chandelier lui-même il y aura quatre coupes en forme de noix, et des pommes à chacune, ainsi que des lis. ³⁵ Il y aura des pommes en trois endroits sous les deux branches, qui font ensemble six, sortant d'une seule tige. ³⁶ Ainsi, et les pommes et les branches sortiront du chandelier lui-même, toutes ductiles d'un or très pur. ³⁷ Tu feras de plus sept lampes, et tu les mettras au-dessus du chandelier, afin qu'elles éclairent vis-à-vis l'une de l'autre. ³⁸ Et aussi que des mouchettes et des vases où les lumignons doivent s'éteindre, soient faits d'un or très pur. ³⁹ Tout le poids du chandelier, avec tout ce qui sert à son usage, sera d'un talent d'or très pur. ⁴⁰ Regarde, et fais selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne.

XXVI. ¹ » Mais le tabernacle, c'est ainsi que tu le feras : Tu feras dix rideaux de fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre et d'écarlate deux fois teinte, parsemés en ouvrage de broderie. ² La longueur d'un rideau aura vingt-huit coudées, la largeur sera de quatre coudées. Tous les rideaux seront faits d'une seule mesure. ³ Cinq rideaux seront joints ensemble, l'un à l'autre, et les autres cinq seront attachés de la même manière. ⁴ Tu feras de petits lacs d'hyacinthe aux côtés et aux sommités des rideaux, afin qu'ils puissent s'unir l'un à l'autre. ⁵ Un rideau aura cinquante petits lacs de chaque côté, disposés de telle sorte qu'un lac vienne contre un lac, et que l'un puisse s'ajuster à l'autre. ⁶ Tu feras aussi cinquante anneaux d'or par lesquels les voiles des rideaux doivent être joints,

40. Selon le modèle. Nous pouvons nous imaginer ce que fut ce modèle, car, très vraisemblablement, les dix chandeliers du temple furent faits sur le modèle de celui du tabernacle, et des représentations de ces derniers existent encore, soit sur l'arc de triomphe de Titus à Rome, soit sur divers monuments anciens, en particulier dans les antiques cimetières juifs.

XXVI. 1. Le tabernacle. En prescrivant l'édification du tabernacle, Dieu répondit aux sentiments religieux des enfants de Jacob : il leur fallait, dans le désert, une tente qui leur servit de sanctuaire et qui remplaçât, dans la mesure du possible, ces temples somptueux qu'ils avaient admirés en Égypte. Ils



Le chandelier d'or (v. 37). (Peinture des Catacombes).

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 5^e De arca et tabernaculo (XXIV, 12-XXVII).

τοῖς κρίκοις· καὶ ἔσται ἡ σκηνὴ μία. ⁷ Καὶ ποιήσεις δέξρεις τριγῖνας σκέπην ἐπὶ τῆς σκη-
νῆς· ἔνδεκα δέξρεις ποιήσεις αὐτάς. ⁸ Τὸ μῆκος τῆς δέξρειος τῆς μιᾶς τριμῶντα πήγεων, καὶ τεσσάρων πήγεων τὸ εὖρος τῆς δέξρειος τῆς μιᾶς· τὸ αὐτὸ μέτρον ἔσται ταῖς ἔνδεκα δέξρεισι. ⁹ Καὶ συνάψεις τὰς πέντε δέξρεις ἐπὶ τὸ αὐτὸ καὶ τὰς ἑξ δέξρεις ἐπὶ τὸ αὐτό, καὶ ἐπιδιπλώσεις τὴν δέξρην τὴν ἕκτην κατὰ πρόσωπον τῆς σκηνῆς. ¹⁰ Καὶ ποιήσεις ἀγκύλας πενήκοντα ἐπὶ τοῦ χεῖλους τῆς δέξρειος τῆς μιᾶς, τῆς ἀνὰ μέσον κατὰ συμβολήν, καὶ πενήκοντα ἀγκύλας ποιήσεις ἐπὶ τοῦ χεῖλους τῆς δέξρειος τῆς συναπτούσης τῆς δευτέρως. ¹¹ Καὶ ποιήσεις κρίκους χαλκοῦς πενήκοντα, καὶ συνάψεις τοὺς κρίκους ἐκ τῶν ἀγκυλῶν, καὶ συνάψεις τὰς δέξρεις· καὶ ἔσται ἓν. ¹² Καὶ υποθήσεις τὸ πλεονάζον ἐν ταῖς δέξρῃσι τῆς σκηνῆς, τὸ ἥμισον τῆς δέξρειος τὸ ὑπολειμμένον ὑποκαλύψεις εἰς τὸ πλεονάζον τῶν δέξρειων τῆς σκηνῆς, ὑποκαλύψεις ὀπίσω τῆς σκηνῆς, ¹³ πῆγυν ἐκ τούτου καὶ πῆγυν ἐκ τούτου, ἐκ τοῦ ὑπερέχοντος τῶν δέξρειων, ἐκ τοῦ μήκους τῶν δέξρειων τῆς σκηνῆς, ἔσται συγκαλύπτον ἐπὶ τὰ πλάγια τῆς σκηνῆς ἔνθεν καὶ ἔνθεν, ἵνα καλύπτη. ¹⁴ Καὶ ποιήσεις κατακάλυμμα τῆς σκηνῆς δέρματα κριῶν ἡρυθροδανομένα, καὶ ἐπικαλύμματα δέρματα ὑακίνθινα ἐπίρωθεν.
¹⁵ Καὶ ποιήσεις στύλους τῆς σκηνῆς ἐκ ξύλων ἀσήπτων. ¹⁶ Δέκα πήγεων ποιήσεις τὸν στύλον τὸν ἓνα, καὶ πήγεως ἑνὸς καὶ ἡμίσιους τὸ πλάτος τοῦ στύλου τοῦ ἑνός. ¹⁷ Ἄνω ἀγκωνίσκους τῷ στύλῳ τῷ ἐνὶ, ἀντιπίπτοντας ἔτερον τῷ ἑτέρῳ, οὕτω ποιήσεις πᾶσι τοῖς στύλοις τῆς σκηνῆς.
¹⁸ Καὶ ποιήσεις στύλους τῆς σκηνῆς εἴκοσι, στύλους ἐκ τοῦ κλίτους τοῦ πρὸς βοῦθῶν. ¹⁹ Καὶ τεσσαράκοντα βάσεις ἀργυρᾶς ποιήσεις τοῖς εἴκοσι στύλοις, δύο βάσεις τῷ στύλῳ τῷ ἐνὶ εἰς

7. AX: σκέπειν. 8 AEFX† ἔσται... μέτρον τὸ αὐτό. 10. AEFX† τῆν. 11. A'X: ἔσονται. 12. A'EFX* εἰς. AEFX: ἐπικαλύψεις. 13. A'X* ἐκ τ. μ. τῶν δέξρειων. 15. AX: τῆς σκηνῆς. 16. AX* ποιήσεις. 18. EFX† (α. στύλους) τοὺς... τῆς σκηνῆς. EX* (ρ. εἴκοσι) στύλους.

בַּקְרָסִים וְהָיָה הַמִּשְׁכָּן אֶחָד׃ וְעָשִׂיתָ 7
יְרִיעֵת עֵדִים לְאַהֲלֵ עַל-הַמִּשְׁכָּן׃
עֲשִׂיתָי-עֲשִׂרָה יְרִיעֵת תַּעֲשֶׂה אֹתָם׃
אֶרְבֵּי הַיְרִיעָה הָאֶחָת שְׁלֹשִׁים בְּאַמָּה 8
וְרֹחַב אֶרְבַּע בְּאַמָּה הַיְרִיעָה הָאֶחָת
מִדָּה אֶחָת לְעֲשִׂיתָי עֲשִׂרָה יְרִיעֵת׃
וְהַכְּרַף אֶת-חֲמֹשׁ הַיְרִיעֹת לְכַד וְאֶת- 9
שֵׁשׁ הַיְרִיעֹת לְכַד וְכַפְלֵת אֶת-הַיְרִיעָה
י הַשְּׁשִׁית אֶל-מוֹל פְּנֵי הָאֹהֶל׃ וְעָשִׂיתָ
חֲמִשִּׁים לְלָאֵת עַל שַׁפְּת הַיְרִיעָה
הָאֶחָת הַקּוֹצֵנָה בְּהַכְּרַת וְהַמִּשְׁשִׁים
לְלָאֵת עַל שַׁפְּת הַיְרִיעָה הַהַכְּרַת 10
הַשְּׁנִיִּת׃ וְעָשִׂיתָ קְרָסִי נְחֹשֶׁת הַמִּשְׁשִׁים
וְהַבָּאֵת אֶת-הַקְּרָסִים בְּלִלְאֵת וְהַכְּרַת 11
אֶת-הָאֹהֶל וְהָיָה אֶחָד׃ וְטָרַח הַעֲדֵף 12
בְּיְרִיעֵת הָאֹהֶל תַּחֲצִי הַיְרִיעָה הַעֲדֹפֶת
13 תְּסַרְחָה עַל אַחֲרֵי הַמִּשְׁכָּן׃ וְהָאֹמָה
מִדָּה וְהָאֹמָה מִדָּה בְּעֵדוֹף בְּאֶרְבֵּי יְרִיעֵת
הָאֹהֶל יְהִיָּה סְרוֹחַ עַל-צִדֵי הַמִּשְׁכָּן
14 מִדָּה וּמִדָּה לְכַפְתּוֹ׃ וְעָשִׂיתָ מַכְסֵּה
לְאֹהֶל עֹרֹת אֵילִם מְאֻדָּמִים וּמַכְסֵּה
עֹרֹת תִּהְיֶינָם מִלְּמַעְלָה׃ פ
ט וְעָשִׂיתָ אֶת-הַקְּרָסִים לְמִשְׁכָּן עֲצֵי
16 שִׁטִּים לְמַדִּים׃ עֲשֵׂר אֲמוֹת אֶרְבֵּי הַקְּרָשׁ
וְאַמָּה וְתַחֲצִי הָאֹמָה רֹחַב הַקְּרָשׁ
17 הָאֶחָד׃ שַׁפְּתֵי יְדוֹת לְקָרֵשׁ הָאֹהֶל
מְשֻׁלָּכֹת אִשָּׁה אֶל-אַחֲתָהּ בֵּן תַּעֲשֶׂה
18 לְכֹל קְרָשֵׁי הַמִּשְׁכָּן׃ וְעָשִׂיתָ אֶת
הַקְּרָשִׁים לְמִשְׁכָּן עֲשָׂרִים קָרֵשׁ לְפָאֵת
19 נִגְבָּה תִּימְנָה׃ וְאַרְבָּעִים אֲדִנִּי-לְכַסֵּף
תַּעֲשֶׂה פַתַּח עֲשָׂרִים הַקְּרָשׁ שְׁלֹשִׁי
אֲדָנִים תִּתְּתֵהּ-הַקְּרָשׁ הָאֶחָד לְשַׁפְּתֵי

à un rideau, et tu feras cinquante lacs au bord extrême du rideau qui sera dans le deuxième assemblage. Les lacs se repondront l'un à l'autre ».
12. Pour le toit. Hébreu et Septante : « pour la tente ». De même au §. 14.
13. La longueur des couvertures. L'hébreu et les Septante ajoutent : « du tabernacle ».
14. Autre, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Sept.
15. De bois de sétim. Septante : « de bois imputres-

cibles ». — Qui se tiendront debout, manque dans les Septante, qui traduisent du reste « ais » ou planches par « colonnes ».
17. Deux emboitements par lesquels un ais s'enchaînera dans un autre ais. Hébreu : « deux tenons reliés l'un à l'autre » ; Septante : « deux jointures (petits coudes) se correspondant l'une à l'autre ».
18. Du côté... qui regarde le vent du midi. Septante : « du côté qui regarde l'aquilon ».

III. La Loi (XIX-XL). — 5^e De l'arche et du tabernacle (XXIV, 12 - XXVII).

culum fiat. ⁷ Fácies et saga cilicina undecim, ad operiéndum tectum tabernáculi. ⁸ Longitúdo sagi unius habébit trigínta cúbitos : et latitúdo, quátuor : æqua erit mensúra sagórum ómnium. ⁹ E quibus quinque junges seórsum, et sex sibi mútuo copulábis, ita ut sextum sagum in fronte tecti dúplices. ¹⁰ Fácies et quinquagínta ansas in ora sagi unius, ut conjúngi cum áltero queat : et quinquagínta ansas in ora sagi altérrus, ut cum áltero copulétur. ¹¹ Fácies quinquagínta fibulas æneas, quibus jungántur ansæ, ut unum ex ómnibus operiméntum fiat. ¹² Quod autem superfúerit in sagis quæ parántur tecto, id est, unum sagum quod ámplius est, ex medietáte ejus opéries posterióra tabernáculi. ¹³ Et cúbitus ex una parte pendébit, et alter ex áltera, qui plus est in sagórum longitúdine, utrúmque latus tabernáculi protégens. ¹⁴ Fácies et operiméntum áliud tecto de péllibus arietum rubricátis : et super hoc rursum áliud operiméntum de iánthinis péllibus.

Ex. 36, 14-18.

Sequitur
de
taberna-
culi.Ex. 26, 16;
25, 5.

¹⁵ Fácies et tábulas stantes tabernáculi de lignis setim, ¹⁶ quæ singulæ denos cúbitos in longitúdine hábeant, et in latitúdine singulos ac semissem. ¹⁷ In latéribus tábulæ, duæ incastratúræ fient, quibus tábula álteri tábulæ connectátur : atque in hunc modum cunctæ tábulæ parabúntur. ¹⁸ Quarum viginti erunt in látere meridiáno quod vergit ad austrum. ¹⁹ Quibus quadragínta bases argénteas fundes ut binæ bases singulis tábulis per duos ángu-

Ex. 36, 20-25.

De tabulis
taberna-
culi.

afin qu'il se fasse un seul tabernacle.

⁷ Tu feras encore onze couvertures de poils de chèvres pour couvrir le dessus du tabernacle ; ⁸ la longueur d'une couverture aura trente coudées, et la largeur quatre : la mesure de toutes les couvertures sera égale. ⁹ Tu en joindras cinq à part, et tu en uniras six l'une à l'autre, en sorte que tu replies la sixième couverture sur le devant du toit. ¹⁰ Tu feras de plus cinquante lacs au bord d'une couverture, afin qu'elle puisse être jointe à l'autre ; et cinquante lacs au bord de cette autre, afin qu'elle puisse être unie à une autre. ¹¹ Tu feras aussi cinquante boucles d'airain, par lesquelles les lacs doivent être joints, afin que du tout il se fasse une seule couverture. ¹² Pour ce qui sera de trop dans les couvertures que l'on disposera pour le toit, c'est-à-dire une couverture qui sera de surplus, tu couvriras avec sa moitié le derrière du tabernacle. ¹³ Et une coudée pendra d'un côté et une autre de l'autre ; ce qui sera de surplus dans la longueur des couvertures couvrira les deux côtés du tabernacle. ¹⁴ Tu feras aussi au toit une autre couverture de peaux de béliers teintes en rouge, et sur celle-ci tu mettras encore une autre couverture de peaux violettes.

¹⁵ » Tu feras aussi de bois de sétim les ais du tabernacle, qui se tiendront debout, ¹⁶ qui auront chacun dix coudées en longueur, et en largeur une coudée et demie. ¹⁷ Aux côtés d'un ais on fera deux emboîtements, par lesquels un ais s'enchâssera dans un autre ais. Et c'est de cette manière que tous les ais seront disposés. ¹⁸ Il y en aura vingt du côté méridional qui regarde le vent du midi : ¹⁹ pour ces ais, tu fondras quarante soubassements d'argent, de manière que deux soubassements soient

étaient habitués, comme tous les nomades, à voir leur chef habiter une tente plus vaste et plus riche que celles des autres membres de la tribu : ils devaient donc ériger en l'honneur de Dieu un tabernacle

qui fût digne de lui en l'ornant avec toute la magnificence dont ils étaient capables.

14. Peaux violettes. Voir la note sur Exode, xxv, 5.

15. Sétim. Voir la note sur Exode, xxv, 5.

III. Lex Sinaitica (XIX-XXI). — 5° De arca et tabernaculo (XXIV, 12-XXVII).

ἀμφοτέρα τὰ μέρη αὐτοῦ, καὶ δύο βύσεις τῷ
 στύλῳ τῷ ἐνὶ εἰς ἀμφοτέρα τὰ μέρη αὐτοῦ.
 20 Καὶ τὸ κλίτος τὸ δευτέρον τὸ πρὸς νότον
 εἴσοι στύλους, 21 καὶ τεσσαράκοντα βύσεις
 αὐτὸν ἀργυράς, δύο βύσεις τῷ στύλῳ τῷ ἐνὶ
 εἰς ἀμφοτέρα τὰ μέρη αὐτοῦ, καὶ δύο βύσεις
 τῷ στύλῳ τῷ ἐνὶ εἰς ἀμφοτέρα τὰ μέρη αὐ-
 τοῦ. 22 Καὶ ἐκ τῶν ὀπίσω τῆς σκηπῆς κατὰ
 τὸ μέρος τὸ πρὸς θάλασσαν ποιήσεις ἐξ
 στύλους. 23 Καὶ δύο στύλους ποιήσεις ἐπὶ
 τῶν γωνιῶν τῆς σκηπῆς ἐκ τῶν ὀπισθίων,
 24 καὶ ἔσται ἐξ ἴσου κάτωθεν κατὰ τὸ
 αὐτὸ ἔσονται ἴσοι ἐκ τῶν κεφαλῶν εἰς
 σύμβλησιν μίαν. Οὕτω ποιήσεις ἀμφοτέραις
 ταῖς δυοὶ γωνίαις· ἴσαι ἔστωσαν. 25 Καὶ
 ἔσονται ὀκτὼ στύλοι, καὶ αἱ βύσεις αὐτῶν
 ἀργυραὶ δεκαεῖς· δύο βύσεις τῷ ἐνὶ στύλῳ
 εἰς ἀμφοτέρα τὰ μέρη αὐτοῦ, καὶ δύο βύσεις
 τῷ στύλῳ τῷ ἐνὶ. 26 Καὶ ποιήσεις
 μοχλοὺς ἐκ ξύλων ἀσήπτων πέντε τῷ ἐνὶ
 στύλῳ ἐκ τοῦ ἐνὸς μέρους τῆς σκηπῆς,
 27 καὶ πέντε μοχλοὺς τῷ στύλῳ τῷ ἐνὶ,
 κλίτει τῆς σκηπῆς τῷ δευτέρῳ, καὶ πέντε
 μοχλοὺς τῷ στύλῳ τῷ ὀπισθίῳ τῷ κλίτει τῆς
 σκηπῆς τῷ πρὸς θάλασσαν. 28 Καὶ ὁ μοχλὸς
 ὁ μέσος ἀνὰ μέσον τῶν στύλων διανεῖσθαι
 ἀπὸ τοῦ ἐνὸς κλίτους εἰς τὸ ἕτερον κλίτος.
 29 Καὶ τοὺς στύλους καταχρυσώσεις χρυσίῳ,
 καὶ τοὺς δακτυλίους ποιήσεις χρυσοῦς, εἰς
 οὓς εἰσάξεις τοὺς μοχλοὺς, καὶ καταχρυσώσεις
 τοὺς μοχλοὺς χρυσίῳ. 30 Καὶ ἀναστήσεις
 τὴν σκηπὴν κατὰ τὸ εἶδος τὸ δεδειγμένον σοι
 ἐν τῷ ὄρει.

31 Καὶ ποιήσεις καταπέτασμα ἐξ ὑακίνθου
 καὶ πορφύρας καὶ κοκκίνου κεκλωσμένον καὶ
 βύσσου νεηραμένης· ἔργον ὑφαντῶν ποιήσεις
 αὐτὸ Χερουβίμ. 32 Καὶ ἐπιθήσεις αὐτὸ ἐπὶ
 τεσσαρῶν στύλων ἀσήπτων κεχρυσωμένων
 χρυσίῳ, καὶ αἱ κεφαλίδες αὐτῶν χρυσαί, καὶ
 αἱ βύσεις αὐτῶν τέσσαρες ἀργυραί. 33 Καὶ
 θήσεις τὸ καταπέτασμα ἐπὶ τῶν στύλων,
 καὶ εἰσοίσεις ἐκεῖ ἑσώτερον τοῦ καταπετάσμα-
 τος τὴν κιβωτὸν τοῦ μαρτυρίου, καὶ διοικῶ
 τὸ καταπέτασμα ὑμῖν ἀνὰ μέσον τοῦ ἁγίου

יִדְתָּיו וּשְׁנֵי אֲדָנִים תַּחַת-הַקֶּרֶשׁ
 כ הָאֶהָד לְשֵׁנֵי יִדְתָּיו: וְלַצֵּלַע הַמִּשְׁכָּן
 הַשְּׁנִיָּת לַפְּאֵת צִפּוֹן עֶשְׂרִים קֶרֶשׁ:
 21 וְאַרְבָּעִים אֲדָנִיהֶם פָּסַף שְׁנֵי אֲדָנִים
 תַּחַת הַקֶּרֶשׁ הָאֶהָד וּשְׁנֵי אֲדָנִים
 22 תַּחַת הַקֶּרֶשׁ הָאֶהָד: וְלִירְפְתֵי הַמִּשְׁכָּן
 23 יָמָה תַּעֲשֶׂה שְׁשֶׁה קֶרֶשִׁים: וּשְׁנֵי
 קֶרֶשִׁים תַּעֲשֶׂה לְמַקְצֵלַת הַמִּשְׁכָּן
 24 בִּיְרֻכְתָּיִם: וְיִהְיֶה תְּאֵמָם מְלֻמְטָה
 וְיִתְּהוּ יְהוָה תְּמִים עַל-רֹאשׁוֹ אֶל-
 הַשְּׂבִעַת הָאֶהָת בֶּן יִהְיֶה לְשְׁנֵיהֶם
 כ הַשְּׁנֵי הַמַּקְצֵלַת יְהוָה: וְהָיָה שְׂמֹנֶה
 קֶרֶשִׁים וְאַדְנֵיהֶם פָּסַף שְׁשֶׁה עֶשְׂרִי
 אֲדָנִים שְׁנֵי אֲדָנִים תַּחַת הַקֶּרֶשׁ
 הָאֶהָד וּשְׁנֵי אֲדָנִים תַּחַת הַקֶּרֶשׁ
 26 הָאֶהָד: וְעֲשִׂיתָ בְּרִיחַם שְׁצֵי שְׁשִׁים
 הַמִּשָּׁה לְקֶרְשֵׁי צֵלַע-הַמִּשְׁכָּן הָאֶהָד:
 27 וְהַמִּשָּׁה בְּרִיחַם לְקֶרְשֵׁי צֵלַע-הַמִּשְׁכָּן
 הַשְּׁנִיָּת וְהַמִּשָּׁה בְּרִיחַם לְקֶרְשֵׁי צֵלַע
 28 הַמִּשְׁכָּן לִיְרֻכְתָּיִם יָמָה: וְהַבְּרִיחַ
 הַתִּיכּוֹן בְּתוֹךְ הַקֶּרֶשִׁים מִבְּרֵחַ מִן-
 29 הַקֶּצֶה אֶל-הַקֶּצֶה: וְאֶת-הַקֶּרֶשִׁים
 תַּצְּפֶה זָהָב וְאֶת-טְבֻלְתֵיהֶם תַּעֲשֶׂה
 זָהָב בָּתִּים לְבְרִיחֹם וְצִפִּיתָ אֶת-
 ל הַבְּרִיחֹם זָהָב: וְהַקְּמֹת אֶת-הַמִּשְׁכָּן
 כְּמִשְׁפָּטוֹ אֲשֶׁר הָרְאִיתָ בְּהָר: כ
 31 וְעֲשִׂיתָ פְּרֻכַת תְּבֻלֹת וְאַרְבָּעֵן
 וְתוֹלְעֵת שְׁנֵי וְשֵׁשׁ מִשְׁזָר מַעֲשֶׂה הַשֵּׁב
 32 יַעֲשֶׂה אֹתָהּ כְּרֻבִים: וְנִתְּתָה אֹתָהּ
 עַל-אַרְבָּעָה עַמּוּדֵי שְׁשִׁים מַצְפֵּים זָהָב
 וְיִהְיֶה זָהָב עַל-אַרְבָּעָה אֲדָנֵי-קֶסֶף:
 33 וְנִתְּתָה אֶת-הַפְּרֻכַת תַּחַת הַקֶּרֶשִׁים
 וְהִבְאֵת שְׂמֹה מִבֵּית לְפָרֻכַת אֶת אַרְוֹן
 הַעֲדוֹת וְהִבְדִּילָהּ הַפְּרֻכַת לְכֶם בֵּין

19. A¹X* κ. δύο βύσεις, fin. 21. A¹EX: βύσ. αὐ-
 τοῦ. 24. AEFX: ἔσονται... * καὶ. AEX: κεφαλίδων.
 AX: συμβολῆν. 25. AFX* αἱ. AEFX: τῷ στύλῳ τῷ
 ἐνὶ. AEX pon. εἰς ἀμφ. τὰ. μ. αὐτοῦ in fine. 27.
 AEX* ἐνὶ. 33. AEFX: τοὺς στύλους.

20. L'aigle. Septante : « le midi ».
 27. Le côté occidental. Hébreu et Septante : « le
 côté du fond, vers l'occident ».
 31. Deux fois teinte, n'est pas dans l'hébreu; Sep-
 tante : « retorse ». — Tissu avec une belle variété.

Hébreu et Septante : « et des chérubins y seront
 tissés ».
 32. Des chapiteaux. Hébreu : « des crochets ». —
 Des soubassements. Hébreu et Septante : « quatre
 soubassements ».

III. La Loi (XIX-XL). — 5° De l'arche et du tabernacle (XXIV, 12-XXVII).

los subjiciántur. ²⁰ In látere quoque secúndo tabernáculi quod vergit ad aquilónem, viginti tábulæ erunt, ²¹ quadraginta habéntes bases argénteas : binæ bases singulis tábulis supponéntur. ²² Ad occidentálem vero plagam tabernáculi fácies sex tábulas, ²³ et rursum álias duas quæ in ángulis erigántur post tergum tabernáculi. ²⁴ Erúntque conjúctæ a deórsum usque sursum, et una omnes compágo retinébit. Duábus quoque tábulis quæ in ángulis ponéndæ sunt, similis junctúra servábitur. ²⁵ Et erunt simul tábulæ octo, bases eárum argénteæ sédecim, duábus há-sibus per unam tábulam supputá-tis. ²⁶ Fácies et vectes de lignis setim quinque ad continéndas tábulas in uno látere tabernáculi; ²⁷ et quinque álios in áltero, et ejúsdem númeri ad occidentálem plagam : ²⁸ qui mitténtur per médias tábulas á summo usque ad summum. ²⁹ Ipsas quoque tábulas deaurábis, et fundes in eis ánnulos aúreos, per quos vectes tabuláta contíneant : quos opéries lámínis aúreis. ³⁰ Et ériges tabernáculum juxta exémp-lar quod tibi in monte monstrátum est.

Ex. 36, 27-30.

Ex. 36, 31-34

Ex. 25, 40.

³¹ Fácies et velum de hyacíntho, et púrpura, coccóque bis tincto, et bysso retórta, ópere plumáριο et pulchra varietáte contéxtum : ³² quod appéndes ante quátor columnas de lignis setim, quæ ipsæ quidem deaurátæ erunt, et habébunt cápita aúrea, sed bases argénteas. ³³ Inserétur autem velum per circulos, intra quod pones arcam testimónii, quo

Ex. 36, 35.
2 Par. 3, 14.
Heb. 10, 20.Ex. 26, 1 ;
33, 35.De velo
faciendo.Ex. 25, 10.
Heb. 9, 3.

posés au-dessous de chaque ais aux deux angles. ²⁰ Et aussi au second côté du tabernacle, qui regarde l'aquilon, il y aura vingt ais, ²¹ ayant quarante soubassements d'argent : deux soubassements seront posés sous chaque ais. ²² Et pour le côté occidental du tabernacle, tu feras six ais, ²³ et encore deux autres qui seront dressés aux angles du derrière du tabernacle. ²⁴ Et ils seront joints depuis le bas jusqu'au haut, et un seul joint les retiendra tous. De même pour les deux ais qui doivent être posés aux angles, on conservera une semblable jointure. ²⁵ Or il y aura en tout huit ais, et leurs soubassements d'argent seront au nombre de seize, en comptant deux soubassements pour un seul ais. ²⁶ Tu feras aussi des leviers de bois de sétim, cinq pour maintenir les ais à un côté du tabernacle, ²⁷ et cinq autres à l'autre, et le même nombre pour le côté occidental. ²⁸ Et ils seront posés en travers au milieu des ais depuis une extrémité jusqu'à l'autre extrémité. ²⁹ Tu doreras aussi les ais eux-mêmes, et tu fondras, pour les y mettre, des anneaux d'or au moyen desquels des barres maintiendront les ais : *barres* que tu couvriras de lames d'or. ³⁰ Ainsi, tu dresseras le tabernacle selon le modèle qui t'a été montré sur la montagne.

³¹ » Tu feras aussi un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte et de fin lin retors, d'un ouvrage en broderie, et tissu avec une belle variété. ³² Tu le suspendras à quatre colonnes de bois de sétim, lesquelles seront aussi elles-mêmes dorées, et auront des chapiteaux d'or, mais des soubassements d'argent. ³³ Or, c'est par des anneaux que sera attaché le voile, au dedans duquel tu placeras l'arche du témoignage, par lequel le

30. Tu dresseras le tabernacle selon le modèle... D'après les indications qui précèdent, les dimensions du tabernacle étaient les suivantes : sa longueur, formée de vingt planches ayant chacune une coudée et demie (s. 16, 18), était de trente coudées ou environ quinze mètres; sa largeur, formée de six planches de même dimension (s. 22), atteignait dix coudées ou environ cinq mètres, en tenant compte

de la demi-coudée de largeur de chaque ais des coins (s. 23-25). Quant à la hauteur, elle était également de dix coudées environ (s. 15-16). La superficie du tabernacle était donc de soixante et quinze mètres carrés, dans un parvis qui en occupait douze cent cinquante (xxvii, 18), soit à peu près cinquante mètres de longueur sur une largeur approximative de vingt-cinq.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 5^o De arca et tabernaculo (XXIV, 12-XXVII).

καὶ ἀνὰ μέσον τοῦ ἁγίου τῶν ἁγίων. ³⁴ Καὶ κατακαλύψεις τῷ καταπετάσματι τὴν κιβωτὸν τοῦ μαρτυρίου ἐν τῷ ἁγίῳ τῶν ἁγίων. ³⁵ Καὶ ἐπιθήσεις τὴν τράπεζαν ἔξωθεν τοῦ καταπετάσματος, καὶ τὴν λυχνίαν ἀπέναντι τῆς τραπέζης, ἐπὶ μέρους τῆς σκηρῆς τὸ πρὸς νότον, καὶ τὴν τράπεζαν θήσεις ἐπὶ μέρους τῆς σκηρῆς τὸ πρὸς βορρᾶν. ³⁶ Καὶ ποιήσεις ἐπίσπαστρον τῇ θύρᾳ τῆς σκηρῆς ἕξ ὑάκινθου καὶ πορφύρας καὶ κοκκίλου κεκλωσμένου καὶ βύσσου κεκλωσμένης, ἔργον ποιηλιτοῦ. ³⁷ Καὶ ποιήσεις τῷ καταπετάσματι πέντε στύλους, καὶ χρυσάσεις αὐτοὺς χρυσῷ, καὶ αἱ κεφαλίδες αὐτῶν χρυσαῖ, καὶ χωνεύσεις αὐτοῖς πέντε βύσεις χαλκῆς.

XXVII. Καὶ ποιήσεις θυσιαστήριον ἐκ ξύλων ἀσήπτων, πέντε πήχεων τὸ μῆκος, καὶ πέντε πήχεων τὸ εὖρος· τετραγώνον ἔσται τὸ θυσιαστήριον, καὶ τριῶν πήχεων τὸ ὕψος αὐτοῦ. ² Καὶ ποιήσεις τὰ κέρατα ἐπὶ τῶν τεσσάρων γωνιῶν· ἕξ αὐτοῦ ἔσται τὰ κέρατα, καὶ ἀλύψεις αὐτὰ χαλκῷ. ³ Καὶ ποιήσεις στεφάνην τῷ θυσιαστηρίῳ. Καὶ τὸν καλυπτῆρα αὐτοῦ καὶ τὰς γιάλας αὐτοῦ καὶ τὰς κρεάγρας αὐτοῦ καὶ τὸ πυρεῖον αὐτοῦ καὶ πάντα τὰ σκευῆ αὐτοῦ ποιήσεις χαλκῷ. ⁴ Καὶ ποιήσεις αὐτῷ ἐσχάραν ἔργῳ δικτυωτῷ χαλκῆν, καὶ ποιήσεις τῇ ἐσχάρᾳ τέσσαρας δακτυλίους χαλκοῦς ὑπὸ τὰ τέσσαρα κλίτη. ⁵ Καὶ ὑποθήσεις αὐτοὺς ὑπὸ τὴν ἐσχάραν τοῦ θυσιαστηρίου κάτωθεν· ἔσται δὲ ἡ ἐσχάρα ἕως τοῦ ἡμίσεος τοῦ θυσιαστηρίου. ⁶ Καὶ ποιήσεις τῷ θυσιαστηρίῳ ἀναφορεῖς ἐκ ξύλων ἀσήπτων, καὶ περιχαλκώσεις αὐτοὺς χαλκῷ. ⁷ Καὶ εἰσάξεις τοὺς ἀναφορεῖς εἰς τοὺς δακτυλίους, καὶ ἔστωσαν ἀναφορεῖς κατὰ πλευρὰ τοῦ θυσιαστηρίου ἐν τῷ αἶρειν αὐτό. ⁸ Κοίλον σανιδωτὸν ποιήσεις αὐτό· κατὰ τὸ παραδειχθέν σοι ἐν τῷ ὄρει, οὕτω ποιήσεις αὐτό.

35. AEFX: ἐπιθήσεις. 36. A¹FX* τῇ θ. τῆς σκ. 1. AX* (pr. et. alt.) τὸ. 3. AX* (ult.) καὶ. A¹* (ult.) αὐτῷ. 4. AEFX: ὑπὸ. 5. AX* (alt.) τῷ. 6. AX: φορεῖς τῷ θυσ. 7. AX (bis): φορεῖς. AFX¹ οἱ. AEX: κατὰ τὰ δύο πλευρὰ. 8. AEX* (alt.) αὐτό.

34 הקדש ובין קדש הקדשים: ונתת אתהפפרת על ארון ה'קדת בקדש להקדשים: ושמרת אתהשלהן מהחך לפורכות ואתהמנרה נכה השלהן על צלע המשכן תימנה והשלהן 36 תתן עלצלע צפון: ועשית מסכה לפתח האהל תכלת וארצמן ותולעת 37 שני ושש משזר מעשה רקם: ועשית למסכה חמשה עמודי שטים וצפית אתם זהב וויהם זהב וצפקת להם חמשה אדני נחשת:

XXVII. וְעָשִׂיתָ אֶת־הַמִּזְבֵּחַ עֲצֵי שִׁטִּים הַמֵּשׁ אַמּוֹת אַרְבָּה וְהַמֵּשׁ אַמּוֹת רֶחֶב רְבִיעַ יְהִי־הַמִּזְבֵּחַ וְשָׁלֵשׁ אַמּוֹת קָמְתוֹ: וְעָשִׂיתָ קַרְנֹתָיו עַל אַרְבַּע פְּנֵיתָיו מִמַּנְה פְּתִיחַיִן קַרְנֹתָיו וְצִפִּיתָ אֹתוֹ נְחֹשֶׁת: וְעָשִׂיתָ פִּי־רִתּוֹ לְדָשָׁנֹו וְעִיּוֹ וּמִזְרְקָתוֹ וּמִזְלָגָתוֹ וּמַחְתָּתוֹ לְכָל־כֵּלֵי־הַתְּעֹשֶׂה נְחֹשֶׁת: וְעָשִׂיתָ לוֹ מִכָּבֵד מֵעֹשֶׂה רֶשֶׁת נְחֹשֶׁת וְעָשִׂיתָ עַל־הָרֶשֶׁת אַרְבַּע טַבַּעֲתֹת הַנְּחֹשֶׁת עַל אַרְבַּע קְצוֹתָיו: וְנָתַתָּה אֹתָהּ תַּחַת פְּרָכָב הַמִּזְבֵּחַ מִקְּמֵשֶׁה וְהִיְתָה הָרֶשֶׁת עַד חֲצֵי הַמִּזְבֵּחַ: וְעָשִׂיתָ בְּדִים לַמִּזְבֵּחַ בְּדֵי עֲצֵי שִׁטִּים וְצִפִּיתָ אֹתָם נְחֹשֶׁת: וְהֵבֵאתָ אֶת־בְּדָיו בְּטַבַּעֲתֹת וְהִיּוּ הַבְּדִים עַל־שִׁפְתֵי צְלָעַת הַמִּזְבֵּחַ בְּשֵׂאת אֹתוֹ: נְכוּב לְהַתְּעֹשֶׂה אֹתוֹ פְּאֶשֶׁר הָרָאָה אֶתָּה בְּהָרֹן יְעָשִׂי:

v. 3. ה'ס דגוש

34. Le propitiatoire. Septante : « le voile » .
37. Tu doreras. Hébreu et Septante : « tu feras et doreras ».— De bois de sétim, manque dans les Septante. — Chapiteaux. Hébreu : « crochets » .
XXVII. 2. Tu le couvrirás (l'autel). Septante : « tu les couvrirás » (les cornes).
3. Des pincettes. Hébreu : « des pelles ». L'hébreu a de plus ici : « des bassins ». Les Septante tra-

duisent ainsi le verset : « Et tu feras une couronne à l'autel; et son couvercle, et ses récipients, et ses fourchettes, et son foyer, et tous ses vases, tu les feras d'airain » .
5. Au-dessous du foyer. L'hébreu et les Septante ajoutent : « en bas » .
8. Tu ne feras point l'autel solide, mais vide et creux intérieurement. Hébreu, plus brièvement : « tu le feras creux » .

III. La Loi (XIX-XXI). — 5° De l'arche et du tabernacle (XXIV, 12-XXVII).

et sanctuárium, et sanctuárii sanctuária dividéntur.

³⁴ Pones et propitiátorium super arcam testimoníi in Sancto sanctórum : ³⁵ mensámque extra velum : et contra mensam candelábrum in látere tabernáculi meridiáno : mensa enim stabit in parte aquilonis.

Ex. 25, 17.

Ex. 40, 22;
25, 23, 31.

³⁶ Fácies et tentórium in intróitu tabernáculi de hyacíntho, et púrpura, coccóque bis tincto, et bysso retórta, ópere plumárii. ³⁷ Et quinque colúmnas deaurábis lignórum setim, ante quas ducétur tentórium : quarum erunt cápita aúrea, et bases áneæ.

Ex. 36, 37.

De velo.

XXVII. ¹ Fácies et altáre de lignis setim, quod habébit quinque cúbitos in longitudine, et tótidem in latitudine, id est quadrum, et tres cúbitos in altitudine. ² Córnuá autem per quátuor ángulos ex ipso erunt : et opéries illud ære. ³ Fáciésque in usus ejus lebétes ad suscipiéndos cineres, et fórcipes atque fuscínulas, et ignium receptácula : ómnia vasa ex ære fabricábis. ⁴ Craticulámque in modum retis áneam : per cujus quátuor ángulos erunt quátuor ánnuli ánei, ⁵ quos pones subter árulam altáris : eritque craticula usque ad altáris médium. ⁶ Fácies et vectes altáris de lignis setim duos quos opéries láminis áneis : ⁷ et indúces per círculos, erúntque ex utróque látere altáris ad portándum. ⁸ Non sólidum, sed ináne et cavum intrínsecus fáciés illud, sicut tibi in monte monstrátum est.

Ex. 35, 1-7;
35, 16.

De altari.

3 Reg. 1, 51.

1 Reg. 2, 13.

Ex. 20, 24; 26,
30; 25, 9, 40.

Saint et le Saint des Saints seront divisés.

³⁴ » Tu placeras aussi le propitiatoire sur l'arche du témoignage dans le Saint des Saints, ³⁵ et la table en dehors du voile, et vis-à-vis de la table le chandelier, du côté méridional du tabernacle : car la table sera du côté de l'aquilon.

³⁶ » Tu feras aussi à l'entrée du tabernacle un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte, et de fin lin retors, en ouvrage de brodeur. ³⁷ Et tu doreras cinq colonnes de bois de sétim, auxquelles sera suspendu le voile, dont les chapiteaux seront d'or et les soubassements d'airain.

XXVII. ¹ » Tu feras encore un autel de bois de sétim, qui aura cinq coudées en longueur et autant en largeur, c'est-à-dire carré, et trois coudées en hauteur. ² Mais les cornes en sortiront aux quatre angles; et tu le couvriras d'airain. ³ Et tu feras à son usage des chaudières pour recevoir les cendres, des pincettes, des fourchettes et des brasiers; tu feras tous ces instruments en airain. ⁴ Tu feras encore une grille d'airain en forme de rets : à ses quatre angles seront des anneaux d'airain, ⁵ que tu mettras au-dessous du foyer de l'autel; et la grille viendra jusqu'au milieu de l'autel. ⁶ Tu feras aussi deux leviers d'autel de bois de sétim, que tu couvriras de lames d'airain : ⁷ et tu les passeras dans les anneaux; et ils seront des deux côtés de l'autel pour le porter. ⁸ Tu ne feras point l'autel solide, mais vide et creux au dedans, comme il t'a été montré sur la montagne.

34. *Le propitiatoire.* Voir plus haut la note sur *Exode*, xxv, 17.

35. *La table des pains de proposition*, décrite plus haut, xxv, 23-30. — *Le chandelier* dont la description a été donnée précédemment, *Exode*, xxv, 31-40.

36. *D'hyacinthe.* Voir plus haut la note sur *Exode*, xxv, 4.

XXVII. 1. *Un autel.* Il s'agit ici de l'autel des holocaustes. D'après les renseignements donnés ici et ailleurs, on peut le décrire ainsi : c'était une espèce de coffre ou de châssis sans fond (*Exode*, xxvii, 8),

de forme quadrangulaire, haut de 3 coudées, ou environ 1 mètre et demi, long et large de 5 coudées, ou environ 2 m. 50 (*Exode*, xxvii, 1; xxxviii, 1). Le bois d'acacia, dont il était formé, était garni sur toutes ses faces d'un revêtement d'airain (*Exode*, xxvii, 2; xxxviii, 2); la partie creuse était remplie, jusqu'au haut, de terre (*Exode*, xx, 24) ou de pierres non taillées (*Exode*, xx, 23), et c'est sur la surface aplanie de cette masse rectangulaire de terre ou de pierres, recouverte d'airain, qu'on faisait brûler les victimes des sacrifices et qu'était perpétuellement entretenu le feu sacré.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 5^e De arca et tabernaculo (XXIV, 12-XXVII).

9 Καὶ ποιήσεις ἀλλήν τῇ σκηνῇ· εἰς τὸ κλί-
τος τὸ πρὸς ἄλφα ἰστία τῆς ἀλλῆς ἐκ βύσσου
κεκλωσμένης, μήκος ἑκατὸν πήχεων τῷ ἐνὶ
κλίτει. 10 Καὶ οἱ στῦλοι αὐτῶν εἴκοσι, καὶ
αἱ βάσεις αὐτῶν εἴκοσι χαλκαῖ, καὶ οἱ κρίκοι
αὐτῶν καὶ αἱ ψαλίδες ἀργυραῖ. 11 Οὕτως
τῷ κλίτει τῷ πρὸς ἀπηλιώτην ἰστία ἑκατὸν
πήχεων μήκος, καὶ οἱ στῦλοι αὐτῶν εἴκοσι,
καὶ αἱ βάσεις αὐτῶν εἴκοσι χαλκαῖ, καὶ οἱ
κρίκοι καὶ αἱ ψαλίδες τῶν στύλων· καὶ αἱ
βάσεις αὐτῶν! περιηορνρωμένοι ἀργυρίῳ.
12 Τὸ δὲ εὖρος τῆς ἀλλῆς τὸ κατὰ θάλασ-
σαν ἰστία πενήκοντα πήχεων, στῦλοι αὐ-
τῶν δέκα καὶ βάσεις αὐτῶν δέκα. 13 Καὶ
εὖρος τῆς ἀλλῆς τῆς πρὸς νότον ἰστία πεν-
τήκοντα πήχεων. στῦλοι αὐτῶν δέκα καὶ
βάσεις αὐτῶν δέκα. 14 Καὶ πεντεκαίδεκα
πήχεων τὸ ὕψος τῶν ἰστιῶν τῷ κλίτει τῷ
ἐνὶ, στῦλοι αὐτῶν τρεῖς καὶ αἱ βάσεις αὐ-
τῶν τρεῖς. 15 Καὶ τὸ κλίτος τὸ δευτερον
δεκαπέντε πήχεων τῶν ἰστιῶν τὸ ὕψος·
στῦλοι αὐτῶν τρεῖς καὶ αἱ βάσεις αὐτῶν
τρεῖς. 16 Καὶ τῇ πύλῃ τῆς ἀλλῆς κάλυμμα,
εἴκοσι πήχεων τὸ ὕψος, ἕξ ἑακίνθου καὶ
πορφύρας καὶ κοκκίνου κεκλωσμένου καὶ
βύσσου κεκλωσμένης τῇ ποικιλίᾳ τοῦ ἁφι-
δεντοῦ· στῦλοι αὐτῶν τέσσαρες καὶ αἱ βάσεις
αὐτῶν τέσσαρες. 17 Πάντες οἱ στῦλοι τῆς
ἀλλῆς κύκλω κατηορνρωμένοι ἀργυρίῳ, καὶ
αἱ κεφαλίδες αὐτῶν ἀργυραῖ, καὶ αἱ βάσεις
αὐτῶν χαλκαῖ. 18 Τὸ δὲ μήκος τῆς ἀλλῆς
ἑκατὸν ἐφ' ἑκατόν, καὶ εὖρος πενήκοντα
ἐπὶ πενήκοντα, καὶ ὕψος πέντε πήχεων,
ἐκ βύσσου κεκλωσμένης, καὶ βάσεις αὐτῶν
χαλκαῖ. 19 Καὶ πᾶσα ἡ κατασκευὴ καὶ
πάντα τὰ ἐργαλεῖα καὶ οἱ πύσσαλοι τῆς ἀλ-
λῆς χαλκοῖ.

20 Καὶ σὺ σύνταξον τοῖς νότο· Ἰσραὴλ, καὶ
λαβέτωσάν σοι ἔλαιον ἕξ ἐλαίων ἄρτυρον κα-

10. AEX* οἱ. AEFX* αἱ. 11. AEFX (l. ἀπηλ.)
βοῦδαν...: † (p. πρ.) αὐτῶν. 13. AX: τὸ πρὸς.
AEFX. (l. νότον) ἀνατολάς.

9 וְעָשִׂיתָ אֶת הַצֵּר הַמְשָׁכָן לַפֶּאֶת
נֹכַח-תֵּימֵנָה קְלָלִים לְהֵצֵר שֵׁשׁ מִשְׁזָר
מֵאֵה כְּאֵמֶה אֲרָה לַפֶּאֶת הָאֶהָת;
וְעָמְדָיו עֲשָׂרִים וְאֲדָנֵיהֶם עֲשָׂרִים
נְחֹשֶׁת וְוִי הָעֲמֻדִים וְהַשְּׂקִיָּהם כֶּסֶף;
וְכֵן לַפֶּאֶת צָפוֹן כְּאֲרָה קְלָעִים מֵאֵה
אֲרָה וְעָמְדָיו עֲשָׂרִים וְאֲדָנֵיהֶם עֲשָׂרִים
נְחֹשֶׁת וְוִי הָעֲמֻדִים וְהַשְּׂקִיָּהם כֶּסֶף;
וְרֹחַב הַהֵצֵר לַפֶּאֶת-זֶם קְלָעִים
חֲמִשִּׁים אֵמֶה עֲמֻדֵיהֶם עֲשָׂרָה
וְאֲדָנֵיהֶם עֲשָׂרָה; וְרֹחַב הַהֵצֵר לַפֶּאֶת
קְדֻמָּה מִזְרָחָה חֲמִשִּׁים אֵמֶה; וְחֲמֵשׁ
עֲשָׂרֶה אֵמֶה קְלָעִים לַפֶּאֶת עֲמֻדֵיהֶם
שֵׁשׁ שְׁלֹשָׁה וְאֲדָנֵיהֶם שְׁלֹשָׁה; וְלַפֶּאֶת
הַשְּׂנִית חֲמֵשׁ עֲשָׂרֶה קְלָעִים עֲמֻדֵיהֶם
שְׁלֹשָׁה וְאֲדָנֵיהֶם שְׁלֹשָׁה; וְהַשְּׂעָר
הַהֵצֵר מִסָּדָו עֲשָׂרִים אֵמֶה תְּכֵלֶת
וְאַרְבָּעֵן וְהוֹלְעֵת שְׁנֵי וְשֵׁשׁ מִשְׁזָר
מְעֻשָׂה רָקִם עֲמֻדֵיהֶם אַרְבָּעָה
וְאֲדָנֵיהֶם אַרְבָּעָה; כָּל-עֲמֻדָיו הַהֵצֵר
סָבִיב מִחֲשָׁקִים כֶּסֶף וְוִיָּהֶם כֶּסֶף
וְאֲדָנֵיהֶם נְחֹשֶׁת; אֲרָה הַהֵצֵר מֵאֵה
כְּאֵמֶה וְרֹחַב חֲמִשִּׁים בְּחֲמִשִּׁים
וְקָמָה חֲמֵשׁ אַמּוֹת שֵׁשׁ מִשְׁזָר
וְאֲדָנֵיהֶם נְחֹשֶׁת; לְכֹל כְּלֵי הַמְשָׁכָן
כָּל עֲבֹדָתוֹ וְכָל-יְהוֹדָתוֹ וְכָל-יְהוֹדָתוֹ
הַהֵצֵר נְחֹשֶׁת;

20 כ ד ס ד

כ וְאֶתָּה תִצְנֶנֶהוּ אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
וְיִקְהוּ אֵלָיִךְ שִׁמּוֹן יָתֵךְ פְּתִית

v. 11. וְעָמְדָיו ק'

10. *Leurs chapiteaux.* Hébreu : « leurs crochets » ; Septante : « leurs anneaux ». — *Leurs ornements.* Hébreu : « leurs tringles » ; Septante : « leurs arcs ».
11. *Chapiteaux... ornements.* Voir §. 10.
13. *De même,* Vulgate : *quoque,* n'est ni dans l'Hébreu ni dans le Septante.
17. *Seront revêtues de lames d'argent.* Hébreu : « auront des tringles d'argent » ; Septante : « seront argentées d'argent ». — *Des chapiteaux.* Hébreu :

« des crochets » ; ici, à l'encontre des §. 10 et 11, les Septante sont conformes à la Vulgate.
19. *Et à toutes les cérémonies,* n'est ni dans l'Hébreu ni dans le Septante. — *Tant ses pieux que ceux du parvis.* Septante : « et les pieux du parvis ».
20. *Qu'ils l'apportent.* L'Hébreu ajoute : « pour le chandelier » ; les Septante : « pour allumer la lumière ».

III. La Loi (XIX-XL). — 5° De l'arche et du tabernacle (XXIV, 12-XXVII).

⁹ Fácies et átrium tabernáculi, in cujus austráli plaga contra meridiem erunt tentória de bysso retórta : centum cúbitos unum latús tenébit in longitúdine. ¹⁰ Et colúmna viginti cum básibus tótidem áneis, quæ cápita cum cælatúris suis habébunt argétea. ¹¹ Similiter et in látere aquilónis per longum erunt tentória centum cubitórum, colúmna viginti, et bases áneæ ejúsdem númeri, et cápita eárum cum cælatúris suis argétea. ¹² In latitúdine vero átrii, quod réspicit ad occidéntem, erunt tentória per quinquaginta cúbitos, et colúmna decem, basésque tótidem. ¹³ In ea quoque átrii latitúdine, quæ réspicit ad oriéntem, quinquaginta cúbiti erunt. ¹⁴ In quibus quíndecim cubitórum tentória láteri uno deputabúntur, colúmnae tres et bases tótidem : ¹⁵ et in látere áltero erunt tentória cúbitos obtinéntia quíndecim, colúmnae tres, et bases tótidem. ¹⁶ In intróitu vero átrii fiet tentórium cubitórum viginti ex hyacíntho et púrpura, coccóque bis tincto, et bysso retórta, ópere plumárii : colúmnae habébit quatuor, cum básibus tótidem. ¹⁷ Omnes colúmnae átrii per circúitum vestítæ erunt argéteis lámínis, capitibus argéteis, et básibus áneis. ¹⁸ In longitúdine occupábit átrium cúbitos centum, in latitúdine quinquaginta, altitúdo quinque cubitórum erit : fiétque de bysso retórta, et habébit bases áneas. ¹⁹ Cuncta vasa tabernáculi in omnes usus et ceremónias, tam paxillos ejus quam átrii, ex ære fácies.

²⁰ Præcipe filiis Israëli ut áfferant tibi óleum de arbóribus olivárum puríssimum, pilóque contúsum : ut

Ex. 38, 9-20.
De atrio
tabernaculi.

⁹ » Tu feras aussi le parvis du tabernacle, au côté austral duquel seront, contre le midi, des rideaux de fin lin retors : un seul côté tiendra cent coudées en longueur. ¹⁰ Et tu y poseras vingt colonnes avec autant de soubassements d'airain, lesquelles auront leurs chapiteaux avec leurs ornements d'argent. ¹¹ De même aussi, du côté de l'aquilon, il y aura des rideaux de cent coudées de long, vingt colonnes et des soubassements d'airain de même nombre ; leurs chapiteaux avec leurs ornements seront d'argent. ¹² Mais dans la largeur du parvis qui regarde l'occident, il y aura dans l'espace de cinquante coudées des rideaux, dix colonnes et autant de soubassements. ¹³ De même, dans la largeur du parvis, laquelle regarde l'orient, il y aura cinquante coudées, ¹⁴ dans lesquelles seront affectés à un côté des rideaux de quinze coudées, trois colonnes et autant de soubassements : ¹⁵ et de l'autre côté seront des rideaux ayant quinze coudées, trois colonnes et autant de soubassements. ¹⁶ Mais à l'entrée du parvis on fera un rideau de vingt coudées, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte et d'un fin lin retors, en ouvrage de brodeur : cette entrée aura quatre colonnes et autant de soubassements. ¹⁷ Toutes les colonnes autour du parvis seront revêtues de lames d'argent ; elles auront des chapiteaux d'argent et des soubassements d'airain. ¹⁸ En longueur le parvis aura cent coudées, en largeur cinquante ; sa hauteur sera de cinq coudées ; et il sera fait de fin lin retors, et il aura des soubassements d'airain. ¹⁹ Tous les vases du tabernacle destinés à tous les usages et à toutes les cérémonies, tant ses pieux que ceux du parvis, tu les feras d'airain.

²⁰ » Ordonne aux enfants d'Israël qu'ils t'apportent de l'huile d'oliviers très pure, et pilée au mortier, afin

9. Tu feras aussi... Ici commence la description du parvis (v. 9-18), dans lequel devaient s'assembler les fidèles et où devaient être offerts les sacrifices sanglants sur l'autel des holocaustes.

14. A un côté, Vulgate : lateri uno, au lieu de uni au datif. Malgré ses goûts classiques, S. Jérôme, l'auteur de la Version Vulgate, ne reculait pas devant l'emploi des mots et des tournures populaires, quand ils étaient plus clairs et plus propres à rendre sa pensée. Ainsi s'explique encore l'emploi des mots capitium, Job, xxx, 18; grossitudo, III Rois,

vii, 26; odientes, II Rois, xxii, 41; sinceriter, Tobie, iii, 5, etc. « J'en avertis une fois pour toutes, écrit le saint docteur, je sais bien que cubitum et cubita sont du genre neutre, mais, pour plus de simplicité et dans le dessein d'être mieux compris, je les emploie au genre masculin, en me conformant à l'usage populaire. Car mon but n'est pas d'éviter les fautes de langage, mais bien de dissiper, par l'emploi de n'importe quels mots, les obscurités de la Sainte Ecriture ». (Commentaire sur Ezéchiel, xl, 5).

θαρόν κεκοιμημένον εἰς φῶς καῦσαι, ἵνα καίηται λύγρος διαπαντός. ²¹ Ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου, ἔξωθεν τοῦ καταπετάσματος τοῦ ἐπὶ τῆς διαθήκης, καύσει αὐτὸ Ἄαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ ἄφ' ἑσπέρας ἕως πρωῆ ἑναντίον κυρίου νόμιμον αἰώνιον εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν παρὰ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ.

XXVIII. Καὶ σὺ προσάγαγον πρὸς σεαντόν τὸν τε Ἄαρὼν τὸν ἀδελφόν σου καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ καὶ ἐκ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, ἱερατεύειν μοι Ἄαρὼν καὶ Ναδαβ καὶ Ἀβιούδ καὶ Ἐλεάζαρ καὶ Ἰθάμαρ υἱοὺς Ἀαρῶν. ² Καὶ ποιήσεις στολὴν ἁγίαν Ἀαρῶν τῷ ἀδελφῷ σου εἰς τιμὴν καὶ δόξαν. ³ Καὶ σὺ λάλησον πᾶσι τοῖς σοφοῖς τῇ διανοίᾳ, οὓς ἐπέκλησα πνεύματος σοφίας καὶ αἰσθήσεως, καὶ ποιήσουσι τὴν στολὴν τὴν ἁγίαν Ἀαρῶν εἰς τὸ ἅγιον, ἐν ἣ ἱερατεύσει μοι. ⁴ Καὶ αὐταὶ αἱ στολαί, ἃς ποιήσουσι· τὸ περιστήθιον καὶ τὴν ἐπωμίδα καὶ τὸν ποδίρη καὶ χιτῶνα κοσμηβωτῶν καὶ κλαδίον καὶ ζώνην. Καὶ ποιήσουσι στολὰς ἁγίας Ἀαρῶν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ, εἰς τὸ ἱερατεύειν μοι. ⁵ Καὶ αὐτοὶ λήψονται τὸ χρυσίον καὶ τὸν βάκινθον καὶ τὴν πορφύραν καὶ τὸ κοκκίον καὶ τὴν βύσσον.

⁶ Καὶ ποιήσουσι τὴν ἐπωμίδα ἐκ βύσσου κεκλωσμένης, ἔργον ὑφαντὸν ποικιλτοῦ. ⁷ Δύο ἐπωμίδες συνέχουσαι ἔσονται αὐτῷ ἑτέρα τὴν ἑτέραν, ἐπὶ τοῖς δύο μέροσιν ἐξηρημέναι. ⁸ Καὶ τὸ ὕφασμα τῶν ἐπωμίδων, ὃ ἔστιν ἐπ' αὐτῷ, κατὰ τὴν ποίησιν ἐξ αὐτοῦ ἔσται ἐκ χρυσίου καθαροῦ καὶ βάκινθον καὶ πορφύρας καὶ κοκκίον διανενησμένον καὶ βύσσου κεκλωσμένης. ⁹ Καὶ λήψῃ τοὺς δύο λίθους, λίθους σμαράγδου, καὶ γλύψει ἐν αὐτοῖς τὰ ὀνόματα τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ. ¹⁰ Ἐξ ὀνόματα ἐπι

20. AEFX* καῦσαι. 21 AEX: αὐτόν. — 1. A† (a. υἱοῦς Ἀαρῶν) τοὺς. 3. AX* σοφίας; καὶ. 9 FX: τοὺς δύο λίθους σμαράγδους.

למאזר להעלות נר תמיד: פאהל מועד מהוין לפרכת אשר עלהעדת יערה אתו אהרן ובניו מערב עד בקר לפני יהוה תקת עולם לתרתם מאת בני ישראל: כ

XXVIII. ואתה תקרב אליה את אהרן אהיה ואת בניו אתו מתוה בני ישראל לקהנו-לי אהרן נדב ואביהוא אעזר ואיתמר בני אהרן: וקשית בגדי-קדש לאהרן אהיה לקבוד ולתפארת: ואתה תדבר אל-כל-הכמרים-לב אשר מלאתיו ריהה חכמה ועשו את-בגדי אהרן לקדשו לקהנו-לי: ואלה הבגדים אשר יעשו השן ואפוד ומעיל וכתנת תשבץ מצנפת ואכנט ועשו בגדי-קדש לאהרן אהיה ולבניו לקהנו-לי: והם יקחו את-הזהב ואת-התכלת ואת-הארזמן ואת-תולעת השני ואת-השש: פ

ועשו את-האפוד זהב תכלת וארזמן תולעת שני ושש משזר מעשה השב: שתי כתפת הברת יהיה-לו אל-שני קצותיו והבר: והשב אפדתו אשר עליו פמעשהו ממנו יהיה זהב תכלת וארזמן ותולעת שני ושש משזר: ולקתה את-שתי אבני-שהם ופתחתה עליהם שמות בני ישראל: ששה משמותם

21. La placent. Hébreu : « la prépareront » ; Septante : « la feront brûler ». — Jusqu'au matin. Hébreu et Septante : « du soir au matin ».

XXVIII. 1. Nadab et Abiu, Éléazar et Ithamar. L'Hébreu et les Septante ajoutent : « fils d'Aaron ».

3. Et tu parleras. Septante : « et toi, parle ». — Par lesquels étant sanctifiés. Hébreu : « afin qu'il soit consacré » ; Septante : « en vue de fonctions saintes ».

4. Un rational. Hébreu et Septante : « Un pectoral ». — Une tunique de lin. Hébreu et Septante : « une tunique garnie de franges ».

5. L'écarlate deux fois teinte. « Deux fois teinte » n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

6. Dor, d'hyacinthe, etc. Les Septante ont seulement : « de lin lin retors ». — En tissus de diverses couleurs. Septante, littéralement : « ouvrage tissé d'un brodeur ».

7. Il aura aux deux côtés. Hébreu et Septante : « il aura deux épaulières unies entre elles ». — De manière à former une seule pièce. Hébreu : « Et est ainsi qu'il sera attaché » ; Septante : « adaptées aux deux parties ».

8. Le tissu lui-même. Hébreu : « La ceinture de l'éphod sera du même travail » ; Septante : « Le tissu des épaulières ». L'hébreu et les Septante ajoutent : « attaché à l'éphod ».

9. Deux pierres. Septante : « deux pierres, pierres d'onix ».

III. La loi (XIX-XL). — 6° Du sacerdoce (XXVIII-XXX).

ardeat lucerna semper ²¹ in tabernaculo testimonii, extra velum quod oppansum est testimonio. Et collocabunt eam Aaron et filii ejus, ut usque mane luceat coram Domino. Perpetuus erit cultus per successiones eorum a filiis Israël.

XXVIII. ¹ Applica quoque ad te Aaron fratrem tuum cum filiis suis de medio filiorum Israel, ut sacerdotio fungantur mihi : Aaron, Nadab, et Abiu, Eleazar, et Ithamar.

² Faciesque vestem sanctam Aaron fratri tuo in gloriam et decorem.

³ Et loqueris cunctis sapientibus corde, quos replevi spiritu prudentiæ, ut faciant vestes Aaron, in quibus sanctificatus ministret mihi.

⁴ Hæc autem erunt vestimenta quæ facient : Rationale, et superhumerale, tunicam et lineam strictam, cidarim et balteum. Facient vestimenta sancta fratri tuo Aaron et filiis ejus, ut sacerdotio fungantur mihi. ⁵ Accipiantque aurum, et hyacinthum, et purpuram, coccumque bis tinctum, et byssum.

⁶ Facient autem superhumerale de auro et hyacintho et purpura, coccumque bis tincto, et bysso retorta, opere polymito. ⁷ Duas oras junctas habebit in utroque latere summitatum, ut in unum redeant. ⁸ Ipsa quoque textura et cuncta operis varietas erit ex auro, et hyacintho, et purpura, coccumque bis tincto, et bysso retorta. ⁹ Summes duos lapides onychinos, et sculpes in eis nomina filiorum Israel : ¹⁰ sex no-

qu'une lampe brûle toujours ²¹ dans le tabernacle de témoignage, en dehors du voile qui est suspendu devant le témoignage. Et Aaron et ses fils la placeront, afin qu'elle éclaire jusqu'au matin devant le Seigneur. Ce sera un culte perpétuel durant leurs successions parmi les enfants d'Israël.

XXVIII. ¹ » Fais aussi approcher de toi Aaron ton frère, avec ses fils, du milieu des enfants d'Israël, afin qu'ils exercent les fonctions du sacerdoce pour moi : Aaron, Nadab et Abiu, Éléazar et Ithamar. ² Et tu feras un vêtement saint à Aaron ton frère, pour la gloire et l'ornement. ³ Et tu parleras à tous les sages de cœur, que j'ai remplis de l'esprit de prudence, pour qu'ils fassent à Aaron des vêtements, par lesquels étant sanctifié, il me servira.

⁴ Or voici les vêtements qu'ils feront : un rational, un éphod, une robe et une tunique de lin étroite, une tiare, et une ceinture. Ainsi, ils feront des vêtements saints à ton frère Aaron et à ses fils, afin qu'ils exercent pour moi les fonctions du sacerdoce. ⁵ Et ils prendront l'or, l'hyacinthe, la pourpre, l'écarlate deux fois teinte et le fin lin.

⁶ » Or ils feront l'éphod d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte, et de fin lin retors, d'un ouvrage en tissus de diverses couleurs. ⁷ Il aura aux deux côtés de ses sommités deux bandes jointes, de manière à former une seule pièce. ⁸ Le tissu lui-même et tous les ouvrages divers seront d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte et de fin lin retors. ⁹ Et tu prendras deux pierres d'onix, et tu graveras sur elles les noms des fils d'Israël : ¹⁰ six noms sur

Ex. 26, 33.

Ex. 25, 21.

Ex. 30, 7.

1 Reg. 3, 3;

Ex. 30, 21.

6°

Ex. 6, 23.

1 Par. 6, 3.

1 Heb. 5, 4.

Aaronis electio.

Ex. 35, 19.

Eccl. 45, 9.

Ex. 31, 3.

Ex. 39, 1-31.

De vestimentis sacerdotibus.

Ex. 39, 2.

Superhumerale.

Ex. 35, 35.

Ex. 39, 4.

Ex. 39, 6;

28, 21.

20. Afin qu'une lampe brûle toujours. Un détail de l'histoire de Samuel nous montre plus tard que cette loi était fidèlement observée (1 Rois, III, 3).

6° Prescriptions sur le sacerdoce, XXVIII-XXX.

XXVIII. 4. Un rational. Voir plus loin, §. 15. — Un éphod. L'éphod est décrit tout au long §. 5-14. Il se composait de deux parties, dont l'une couvrait la poitrine et la partie supérieure du corps, tandis que l'autre retombait par derrière. Les deux parties étaient attachées ensemble dans le haut par deux onyx, sur chacun desquels étaient gravés six des noms des douze tribus d'Israël. L'éphod était fixé en bas par une ceinture d'or, de pourpre et de lin. Il était porté par le grand prêtre. De simples prêtres (1 Rois, xxii, 18; xiv, 28; Osée, III, 4), Samuel (1 Rois, II, 18), David (II Rois, VI, 14; 1 Paralipomènes, xv, 27), portaient aussi un éphod, mais il devait être différent de celui du grand prêtre et n'avoir de commun avec lui que le nom et la forme générale.



Récolte des olives (§. 20-21).

(D'après Lepsius).

III. Lex Sinaitica (XIX-XXI). — 6^e De sacerdote (XXVIII-XXX).

τὸν λίθον τὸν ἕνα, καὶ τὰ ἕξ ὀνόματα τὰ λοιπὰ ἐπὶ τὸν λίθον τὸν δεύτερον κατὰ τὰς γενέσεις αὐτῶν, ¹¹ ἔργον λιθουργικῆς τέχνης, γλύμμα σφραγίδος διαγλύψεις τοὺς δύο λίθους ἐπὶ τοῖς ὀνόμασι τῶν υἰῶν Ἰσραὴλ. ¹² Καὶ θήσεις τοὺς δύο λίθους ἐπὶ τῶν ὤμων τῆς ἐπωμίδος· λίθοι μνημόσυνον εἰς τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ, καὶ ἀναλήφεται Ἀαρὼν τὰ ὀνόματα τῶν υἰῶν Ἰσραὴλ ἔναντι κυρίου ἐπὶ τῶν δύο ὤμων αὐτοῦ, μνημόσυνον περὶ αὐτῶν. ¹³ Καὶ ποιήσεις ἀσπιδίσκας ἐκ χρυσίου 'καθαροῦ', ¹⁴ καὶ ποιήσεις δύο κροσσωτὰ ἐκ χρυσίου καθαροῦ, καταμειγμένα ἐν ἀνθεσιν, ἔργον πλοκῆς, καὶ ἐπιθήσεις τὰ κροσσωτὰ τὰ πεπλεγμένα ἐπὶ τὰς ἀσπιδίσκας 'κατὰ τὰς παρομίδας αὐτῶν ἐκ τῶν ἐμπροσθίων'.

¹⁵ Καὶ ποιήσεις λογιεῖον τῶν κρίσεων, ἔργον ποικιλοῦ· κατὰ τὸν ῥυθμὸν τῆς ἐπωμίδος ποιήσεις αὐτὸ ἐκ χρυσίου καὶ ὑακίνθου καὶ πορφύρας καὶ κοκκίνου κεκλωσμένου καὶ βύσσου κεκλωσμένου. ¹⁶ Ποιήσεις αὐτὸ τετραγώνον· ἔσται διπλοῦν, σπιθαμῆς τὸ μῆκος αὐτοῦ καὶ σπιθαμῆς τὸ εὖρος. ¹⁷ Καὶ καθυφανεῖς ἐν αὐτῷ ὑφανσμά καταλίθον τετραστίχον. Στίχος λίθων ἔσται· σάρδιον, τοπάζιον καὶ σμάρραγδος ὁ στίχος ὁ εἰς. ¹⁸ Καὶ ὁ στίχος ὁ δεύτερος ἀνθράξ καὶ σάπφειρος καὶ ἰάσπις. ¹⁹ Καὶ ὁ στίχος ὁ τρίτος λγύριον, ἀγάτης, ἀμέθυστος. ²⁰ Καὶ ὁ στίχος ὁ τέταρτος χρυσόλιθος καὶ βηρύλλιον καὶ ὀνύχιον, περικεκαλυμμένα χρυσίῳ, συνδεδεμένα ἐν χρυσίῳ ἔστωσαν κατὰ στίχον αὐτῶν. ²¹ Καὶ οἱ λίθοι ἔστωσαν ἐκ τῶν ὀνομάτων τῶν υἰῶν Ἰσραὴλ δεκαδύο, κατὰ τὰ ὀνόματα αὐτῶν· γλυφαὶ σφραγίδων ἕκαστος κατὰ τὸ ὄνομα ἔστωσαν εἰς δεκαδύο φυλάς. ²² Καὶ ποιήσεις ἐπὶ τὸ λογιεῖον κροσσούς, συμπεπλεγμένους, ἔργον ἀλυσιδωτόν, ἐκ χρυσίου καθαροῦ. [²³ Καὶ ποιήσεις ἐπὶ τὸ λογιεῖον δύο δακτυλίους χρυσοῦς, καὶ ἐπιθήσεις τοὺς δύο

10. F* (a. ἕνα) τὸν. 12. A† (a. περὶ) ἔναντι κυρίου. 16. A¹EF* αὐτοῦ. EF: κ. λ. 19. AEF: καὶ ἄχ. καὶ ἄμ. 20. AEFX† (p. χρυσίῳ) καὶ. 21. AEX et AEFX: δώδεκα (bis). A† (a. pr. κατὰ) κατὰ τὰς γενέσεις αὐτῶν. AEF: ἐκάστῃ... εἰς τὰς δ. 22. AEX* ἐκ. 23. Quæ unciis hic includimus ex Complutensi editione desumuntur.

עַל הָאֶבֶן הָאֶחָת וְאֶת־שְׁמוֹת הַשְּׁשָׁה הַנּוֹתָרִים עַל־הָאֶבֶן הַשְּׁנִיתָ 11
 כְּהוֹלֹתָם: מַעֲשֵׂה הַרֵשׁ אֶבֶן פְּתוּחֵי הָאֶבֶן עַל־ 12
 שְׁמוֹת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מִסִּבֹּת מְשַׁבְּצוֹת 13
 זָהָב תַּעֲשֶׂה אֹתָם: וְשִׁמָּת אֶת־שְׁתֵּי 14
 הָאֶבֶן עַל כְּתֹפֶת הָאָפֶד אֶבֶן זָפָרָן 15
 לְבָנֵי יִשְׂרָאֵל וְנִשָּׂא אֶהְיֶן אֶת־שְׁמוֹתָם 16
 לְפָנָי יְהוָה עַל־שְׁתֵּי כְתָפָיו לְזָפָרָן: 17
 וְעָשִׂיתָ מְשַׁבְּצֹת זָהָב: וְשִׁמָּתָ 18
 שְׂרָשָׂרֹת זָהָב טְהוֹר מְגַבְּלֹת תַּעֲשֶׂה 19
 אֹתָם מַעֲשֵׂה עֲבֹת וְנִתְּנָה אֶת־ 20
 שְׂרָשָׂרֹת הָעֲבֹת עַל־הַמְשַׁבְּצֹת: 21
 וְעָשִׂיתָ תְּשֵׁן מְשַׁפָּט מַעֲשֵׂה הַשֵּׁב 22
 כְּמַעֲשֵׂה אָפֶד תַּעֲשֶׂנּוּ זָהָב תְּכֵלֶת 23
 וְאַרְבָּמָן וְתוֹלַעַת שָׁנִי וְשֵׁשׁ מְשֻׁרָה 24
 תַּעֲשֶׂה אֹתוֹ: רְבֹעַ יְהִיָּה כְּפֹל זֶרֶת 25
 אַרְבֹּן וְזֶרֶת רְחֹבֵי: וּמְלֹאֲתָ בּוֹ מְלֹאֲת 26
 אֶבֶן אַרְבָּעָה טוּרִים אֶבֶן טוּר אֶדָם 27
 כְּטֹדָה וּבְרִלֹת הַטּוּר הָאֶחָד: וְהַטּוּר 28
 הַשְּׁנִי נֶפֶךָ סָפִיר וַיְהִלֶם: וְהַטּוּר 29
 הַשְּׁלִישִׁי לְשֵׁם שָׁבוֹ וְאַהֲלָמָה: וְהַטּוּר 30
 הָרְבִיעִי תַרְשִׁישׁ וְשֹׁהַם וַיִּשְׁפָּה 31
 מְשַׁבְּצִים זָהָב יְהִיָּה בְּמִקְוֵאֲתָם: 32
 וְהָאֶבֶן תְּהִיָּין עַל־שְׁמוֹת בְּנֵי־ 33
 יִשְׂרָאֵל שְׁתֵּים עֶשְׂרֵה עַל־שְׁמוֹתָם 34
 פְּתוּחֵי הוֹתָם אִישׁ עַל־שְׁמוֹ תְּהִיָּין 35
 לְפָנָי עֶשֶׂר שָׁבֹט: וְעָשִׂיתָ עַל־הַתְּשֵׁן 36
 שְׂרָשָׂת גְּבֻלֹת מַעֲשֵׂה עֲבֹת זָהָב טְהוֹר: 37
 וְעָשִׂיתָ עַל־הַתְּשֵׁן שְׁתֵּי טְבַעוֹת זָהָב 38
 וְנִתְּנָה אֶת־שְׁתֵּי הַטְּבַעוֹת עַל־שָׁנִי 39

tement travaillé »; Septante: « œuvre de brodeur ».
 21. Leurs douze noms seront gravés. Septante: « que les pierres soient d'après les noms des fils d'Israël, au nombre de douze ».
 22. Se tenant l'une à l'autre. Hébreu: « tressées en forme de cordes »; Septante: « ouvrage fait de mailles ».

11. Après les avoir enchâssées, manque dans les Septante.
 14. Se tenant l'une à l'autre. Hébreu: « tressées en corde »; Septante, littér.: « mêlées à des fleurs (?)», ouvrage tissé ». — Que tu attacheras aux agrafes. Septante: « Et tu attacheras les chaînettes tressées aux agrafes au bas des épaulières, sur le devant ».
 15. En tissu de diverses couleurs. Hébreu: « artis-

III. La Loi (XIX-XL). — 6^e Du sacerdoce (XXVIII-XXX).

mina in lapide uno, et sex reliqua, in áltero, juxta órđinem nativitatís eórum. ¹¹ Opere sculptóris et cælatúra gemmárii, sculpes eos nominibus filiórum Israel, inclúso auro atque circúmdatos : ¹² et pones in utróque látere superhumeralís, memoriále filiis Israel. Portabitque Aaron nómina eórum coram Dómino super utrúmque húmerum, ob recordatiónem. ¹³ Fácies et uncinos ex auro, ¹⁴ et duas caténulas ex auro puríssimo sibi ínvicem cohæréntes, quas ínseres uncínis.

Ex. 39, 7-21.

¹⁵ Rationále quoque judicií fácii opere polýmíto juxta textúram superhumeralís, ex auro, hyacíntho, et púrpura, coccóque bis tincto, et bysso retórtá. ¹⁶ Quadrángulum erit et duplex : mensúram palmi habébit tam in longitudíne quam in latitúdine. ¹⁷ Ponésque in eo quáttor órđines lápidum : in primo versu erit lapisárdius, et topázius, et smarágdu : ¹⁸ in secúndo carbúnculus, saphírus, et jaspis : ¹⁹ in tértio ligúrius, achátes, et améthýstus : ²⁰ in quarto chrysólithus, onýchinus, et berýllus : inclúsi auro erunt per órđines suos. ²¹ Habebúntque nómina filiórum Israel : duódecim nominibus cælabúntur, singuli lápides nominibus singulórum per duódecim tribus. ²² Fácii in rationáli caténas sibi ínvicem cohæréntes ex auro puríssimo : ²³ et duos ánnulos aúreos,

Rationále.
Ex. 28, 30 ;
39, 9-14.

Sap. 18, 24.

Ap. 21, 19.
Ex. 28, 13.
Is. 54, 11.

Ex. 39, 15-18.

une pierre, et les six autres sur une autre, selon l'ordre de leur naissance.

¹¹ Au moyen du travail d'un sculpteur et de la taille d'un lapidaire, tu graveiras sur les pierres les noms des fils d'Israël, après les avoir enchâssées dans l'or et les en avoir environnées ; ¹² et tu les mettras sur les deux côtés de l'éphod, en souvenir pour les enfants d'Israël. Et Aaron portera sur ses épaules leur nom devant le Seigneur, pour souvenir. ¹³ Tu feras encore des agrafes d'or, ¹⁴ et deux chaînettes d'un or très pur, se tenant l'une à l'autre, que tu attacheras aux agrafes.

¹⁵ Tu feras aussi le rational du jugement, d'un ouvrage en tissu de diverses couleurs, selon la tissure de l'éphod, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte et de fin lin retors. ¹⁶ Il sera carré et double, et il aura la mesure d'un palme, tant en longueur qu'en largeur. ¹⁷ Tu y mettras quatre rangs de pierres : à la première rangée il y aura une sardoine, une topaze et une émeraude ; ¹⁸ à la seconde, une escarboucle, un saphir et un jaspe ; ¹⁹ à la troisième, un ligure, une agate et une améthyste ; ²⁰ à la quatrième, un chrysolithe, un onyx et un béryl ; ils seront enchâssés dans de l'or, selon leurs rangs, ²¹ et ils porteront les noms des fils d'Israël : leurs douze noms seront gravés, chaque nom sur chaque pierre, selon les douze tribus. ²² Tu feras pour le rational des chaînes se tenant l'une à l'autre, d'un or très pur, ²³ et deux an-

15. *Le rational.* Sur la poitrine de certains personnages égyptiens on voit le *pectoral*, correspondant par sa position et par sa forme au rational du grand prêtre juif. Dieu voulut faire exécuter par les artistes hébreux, pour leur souverain pontife, un des plus beaux ornements de l'orfèvrerie de cette époque, afin de rehausser ainsi l'éclat du culte et des cérémonies. Mais tout ce qui rappelait la mythologie fut sévèrement exclu du pectoral mosaïque, comme de tous les autres objets du culte. Voir plus haut les notes sur *Exode*, xxv, 10 et 20.

16. *Un palme.* La coudée (environ un demi-mètre) se divisait en deux empanns ou grands palmes (hébreu *zèreth*), mot qui signifie palme de la main et marque la distance comprise entre le pouce et le petit doigt étendus. Le grand palme se subdivisait en trois *téfakh* ou petits palmes. La Vulgate ne distingue pas toujours nettement ces deux mesures : ici il s'agit du *zèreth* ou grand palme.



Pectoral de Ramsès II (v. 15).

(Musée du Louvre).

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 6° De sacerdote (XXVIII-XXX).

δακτυλίους τοὺς χρυσοῦς ἐπ' ἀμφοτέρως τὰς ἀρχὰς τοῦ λογιῶν. ²⁴ Καὶ ἐπιθήσεις τοὺς χρυσοῦς καὶ τὰ ἀλυσιδωτὰ χρυσοῖον ἐπὶ τοὺς δύο δακτυλίους ἐπ' ἀμφοτέρων τῶν κλιτῶν τοῦ λογιῶν. ²⁵ Καὶ δύο κλίτη τῶν δύο χρυσοῶν ἐπιθήσεις ἐπὶ τὰ δύο ἐμπλόκια, καὶ ἐπιθήσεις ἐπὶ τοὺς ὤμους τῆς ἐπωμίδος ἕξ ἐναντίας κατὰ πρόσωπον. ²⁶ Καὶ ποιήσεις δύο δακτυλίους χρυσοῦς καὶ ἐπιθήσεις ἐπὶ τὰ δύο πτερόγυια τοῦ λογιῶν ἐπὶ τὸ ἄκρον ἀπ' ἄκρου τοῦ δπισθίου τῆς ἐπωμίδος ἐσωθεν. ²⁷ Καὶ ποιήσεις δύο δακτυλίους χρυσοῦς, καὶ ἐπιθήσεις ἐπ' ἀμφοτέρως τοὺς ὤμους τῆς ἐπωμίδος κάτωθεν αὐτοῦ, κατὰ πρόσωπον, κατὰ τὴν συμβολὴν ἄνωθεν τῆς συννεφῆς τῆς ἐπωμίδος. ²⁸ Καὶ σφίγγεις τὸ λογιῶν ἀπὸ τῶν δακτυλίων τῶν ἐπ' αὐτοῦ εἰς τοὺς δακτυλίους τῆς ἐπωμίδος συνεχομένους ἐκ τῆς ὑακίνθου συμπεπλεγμένους εἰς τὸ ὕφασμα τῆς ἐπωμίδος, ἵνα μὴ γαλαταὶ τὸ λογιῶν ἐπὶ τῆς ἐπωμίδος. ²⁹ Καὶ λήψεται Ἀαρὼν τὰ ὀνόματα τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἐπὶ τοῦ λογιῶν τῆς κρίσεως ἐπὶ τοῦ στήθους, εἰσὼν εἰς τὸ ἅγιον, μνημόσυνον ἐναντιοῦ τοῦ Θεοῦ.] ³⁰ Καὶ ἐπιθήσεις ἐπὶ τὸ λογιῶν τῆς κρίσεως τὴν δήλωσιν καὶ τὴν ἀλήθειαν καὶ ἔσται ἐπὶ τοῦ στήθους Ἀαρὼν, ὅταν εἰσπορεύηται εἰς τὸ ἅγιον ἐναντι κυρίου, καὶ οἴσει Ἀαρὼν τὰς κρίσεις τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἐπὶ τοῦ στήθους ἐναντι κυρίου διαπαντός.

³¹ Καὶ ποιήσεις ὑποδήτην ποδήρη ὄλον ὑακίνθινον. ³² Καὶ ἔσται τὸ περιστόμιον ἕξ αὐτοῦ μέσον, ὡς ἔχον κίκλω τοῦ περιστομίου, ἔργον ὑφάντου, τὴν συμβολὴν συννεφασμένην ἕξ αὐτοῦ, ἵνα μὴ ῥαγή. ³³ Καὶ ποιήσεις ὑπὸ τὸ λῶμα τοῦ ὑποδύτου κάτωθεν ὡς εἰ ἐξανθούσης ῥόας ὄδοσκους ἕξ ὑακίνθου καὶ πορφύρας καὶ κοκκίνου ἰδιανησμένου

A²X 23, 24, 25, 26, 27, 28, non autem eodem tenore, admittunt; B om. 32. AX ὡς ἔχον. FX: ὡς ἄνεχον. 33. AX (1. ὑπὸ) ἐπὶ. A (1. κάτωθεν) κύκλοθεν.

24 קצרות הקשן; ונתתה את־שתי עבדת הקרב על־שתי הטבעות אל־קצרות כה־הקשן; ואת שתי קצרות שתי העבדות תתן על־שתי המטבעות ונתתה על־26 טבעות האפד אל־מול פניו; ועשית שתי טבעות זהב ושמת אתם על־שני קצרות הקשן על־שפתו אשר אל־עבר האפד ביתה; ועשית שתי טבעות זהב ונתתה אתם על־שתי כתפות האפד מלמטה ממול פניו לעצמת מחברתו ממעל להשב האפד; וורכסו את־ההשן מטבעתו אל־טבעת האפד בפתיל תכלת להיות על־השב האפד וקל־יהיה 29 ההשן מעל האפד; ונשא אהרן את שמונת בני־ישׂראל בהשן המטבעות על־לבו בבאו אל־הקדש לזכרון לבני־יהוה תמיד; ונתת אל־השן המטבעות את־האורים ואת־התפלים והיו על־לב אהרן בבאו לפני יהוה ונשא אהרן את־מטבעות בני־ישׂראל על־לבו לפני יהוה תמיד; 31 ועשית את־מעיל האפד פקלי 32 תכלת; והיה פיראשו בתוכו שפה יהיה לפיו סביב מעשה ארג כפי 33 תהרא והיה־לָו לא יקרע; ועשית על־שוליו רמזי תכלת וארבעון

v. 28. מִטְּבַעְתּוֹ ק

25. Aux deux côtés de l'éphod. Hébreu et Septante : « sur les deux bandes de l'éphod, au bord de sa face ».

26. Aux sommets du rational. Septante : « aux deux pointes du rational ». — Et regardant sa partie de derrière. Hébreu et Septante : « en dedans ».

27. Aux deux côtés de l'éphod, etc. Septante : « aux deux bandelettes de l'éphod, en bas, en avant, à la jonction de la couture au-dessus du tissu [de la ceinture] de l'éphod ».

28. Et que le rational soit attaché. Septante : « et tu serreras fortement le rational ». — Afin que la jonction habilement faite se maintienne. Hébreu : « afin que le pectoral soit au-dessus de la ceinture de l'éphod ». — Et que le rational et l'éphod ne puissent être séparés. Septante : « et que le rational ne baïlle pas avec l'éphod ».

30. La Doctrine et la Vérité. Hébreu : « Urim et Thummim ». Septante : « La manifestation et la vérité ».

31. La tunique. Hébreu : « le vêtement de dessus ». Septante : « la tunique allant jusqu'aux pieds ».

32. Une ouverture. Hébreu : « une ouverture pour la tête ». — Septante littéralement : « une lèvre ». — Un bord tissu. Les Septante ajoutent : « œuvre d'un tisserand ». Le sens du grec est : « tout autour, le bord sera tissé en lisière pour qu'il ne se déchire pas ». Hébreu : « comme l'ouverture d'une colte de mailles ».

33. Comme des grenades. Septante : « comme de petites grenades de grenadier en fleurs ». — Décarlate deux fois teinte. Septante : « de fil écarlate tissé ».

III. La Loi (XIX-XI). — 6^e Du sacerdoce (XXVIII-XXX).

quos ponēs in utrâque rationalis summitate : ²⁴ catenâsque aúreas jungēs ánnulis, qui sunt in margínibus ejus : ²⁵ et ipsárum catenárúum extrémâ duóbus copulábis uncínis in utrôque látere superhumerális quod rationalé respícit. ²⁶ Fácies et duos ánnulos aúreos, quos ponēs in summitátibus rationalis, in oris quæ e regiône sunt superhumerális, et posterióra ejus aspiciunt. ²⁷ Nec non et álios duos ánnulos aúreos, qui ponéndi sunt in utrôque látere superhumerális deórsum, quod respícit contra faciém junctúrâ inferioris, ut aptári possit cum superhumeráli, ²⁸ et stringátur rationalé ánnulis suis cum ánnulis superhumerális a vitta hyacínthina, ut máneat junctúra fabrefácta, et a se invicem rationalé et superhumerále néqueant separári. ²⁹ Portabitque Aaron nómina filiórúum Israel in rationali judícii super pectus suum, quando ingrediétur sanctuáriúum, memoriále, coram Dómino in ætérnum. ³⁰ Ponēs autem in rationali judícii Doctrinam et Veritátem, quæ erunt in pectore Aaron, quando ingrediétur coram Dómino; et gestábit judícium filiórúum Israel in pectore suo, in conspéctu Dómini semper.

³¹ Fácies et tunicam superhumerális totam hyacínthinam, ³² in cujus médio supra erit capítium, et ora per gyrum ejus téxtilis, sicut fieri solet in extrémis véstium pártibus, ne fáciie rumpátur. ³³ Deórsum vero, ad pedes ejúsdem túnice, per circúitum, quasi mala púnica fácies, ex hyacíntho, et púrpura, et cocco bis tincto, mixtis in médio tintinná-

neaux d'or que tu mettras aux deux bords du haut du rational; ²⁴ puis tu joindras les deux chaînes d'or par les anneaux que tu mettras aux deux sommets du rational; ²⁵ et tu attacheras les extrémités des chaînes elles-mêmes aux agrafes, aux deux côtés de l'éphod qui regarde le rational. ²⁶ Tu feras aussi deux anneaux d'or que tu mettras aux sommets du rational, sur les bords qui sont vis-à-vis de l'éphod et regardent sa partie de derrière. ²⁷ Tu feras de plus deux autres anneaux d'or qui devront être posés aux deux côtés de l'éphod par en bas, *côtés* qui regardent en face de la jonction inférieure, afin que *le rational* puisse s'adapter à l'éphod. ²⁸ Et que le rational soit attaché par ses anneaux aux anneaux de l'éphod au moyen d'un ruban d'hyacinthe, afin que la jonction habilement faite se maintienne, et que le rational et l'éphod ne puissent être séparés l'un de l'autre. ²⁹ Et Aaron portera les noms d'Israël dans le rational du jugement sur sa poitrine, lorsqu'il entrera dans le sanctuaire, souvenir en présence du Seigneur pour toujours. ³⁰ Or tu mettras sur le rational du jugement : La Doctrine et la Vérité, qui seront sur la poitrine d'Aaron, lorsqu'il entrera devant le Seigneur; ainsi il portera toujours le jugement des fils d'Israël sur sa poitrine en la présence du Seigneur.

³¹ » Tu feras encore, toute de couleur d'hyacinthe, la tunique de l'éphod, ³² au milieu de laquelle il y aura dans le haut une ouverture, et autour d'elle un bord tissu, comme on a coutume d'en faire aux extrémités des vêtements, pour qu'il ne se déchire pas facilement. ³³ Mais en bas, aux pieds de la même tunique, tu feras tout autour comme des grenades d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux

Ex. 39, 19.

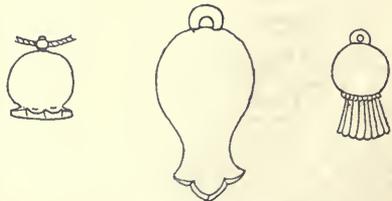
Ex. 39, 21.

Urim et Thummim.

Lev. 8, 8.
1 Reg. 23, 9;
30, 7.Tunica.
Ex. 39, 22.

Ex. 39, 24-26.

30. La Doctrine et la Vérité, en hébreu *Urim et Thummim*, littéralement *Lumière et Perfection*. L'*Urim* et le *Thummim* étaient probablement deux pierres taillées, distinctes des douze qui ornaient le pectoral et portaient les noms des tribus d'Israël. Déposées dans l'intérieur du pectoral comme dans une bourse, le grand prêtre en tirait une pour consulter Dieu : l'une d'elles donnait la réponse affirmative à la question posée, l'autre y répondait négativement. L'une de ces pierres « représentait Dieu comme *lumière* ou *vérité*, *Urim* : l'autre comme souveraine *justice* ou *perfection* morale, *Thummim*. La forme plurielle que ces deux noms affectent indique le suprême degré de l'attribut ou perfection dont ils expriment l'idée.



Ornements en forme de grenades (V. 33).
(Musée du Louvre).

III. Lex Sinaitica (XIX-XXI). — 6° De sacerdote (XXVIII-XXX).

καὶ βύσσον κεκλωσμένης¹, ὑπὸ τοῦ λώματος τοῦ ὑποδήτου κύκλω, 'τὸ αὐτὸ εἶδος ῥοίσκους χρυσοῦς' καὶ κώδωνας ἀναμέσον τούτων περικύκλω. ³⁴ Παρὰ ῥοίσκον χρυσοῦν κώδωνα, καὶ ἀνθινον ἐπὶ τοῦ λώματος τοῦ ὑποδήτου κύκλω. ³⁵ Καὶ ἔσται Ἀαρὼν ἐν τῷ λειτουργεῖν ἄκουσθι ἢ φωνῇ αὐτοῦ, εἰσιόντι εἰς τὸ ἅγιον ἔναντι κυρίου καὶ ἐξιόντι, ἵνα μὴ ἀποθάνῃ.

³⁶ Καὶ ποιήσεις πέταλον χρυσοῦν καθαρὸν, καὶ ἐκτυπώσεις ἐν αὐτῷ ἐκτύπωμα σφραγίδος· Ἁγίασμα κυρίου. ³⁷ Καὶ ἐπιθήσεις αὐτὸ ἐπὶ ὑακίνθου κεκλωσμένης, καὶ ἔσται ἐπὶ τῆς μίτρας· κατὰ πρόσωπον τῆς μίτρας ἔσται. ³⁸ Καὶ ἔσται ἐπὶ τοῦ μετώπου Ἀαρὼν, καὶ ἔξαρει Ἀαρὼν τὰ ἁμαρτήματα τῶν ἁγίων, ὅσα ἂν ἁγιάσωσιν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ παντὸς δόματος τῶν ἁγίων αὐτῶν, καὶ ἔσται ἐπὶ τοῦ μετώπου Ἀαρὼν διαπαντός δεκτὸν αὐτοῖς ἔναντι κυρίου. ³⁹ Καὶ οἱ κοσμητοὶ τῶν χιτῶνων ἐκ βύσσου, καὶ ποιήσεις κίδαριν βυσσίνην, καὶ ζώνην ποιήσεις, ἔργον ποικιλτοῦ. ⁴⁰ Καὶ τοῖς υἱοῖς Ἀαρὼν ποιήσεις χιτῶνας καὶ ζώνας καὶ κιδάρεις ποιήσεις αὐτοῖς εἰς τιμῆν καὶ δόξαν. ⁴¹ Καὶ ἐνδύσεις αὐτὰ Ἀαρὼν τὸν ἀδελφόν σου καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ, καὶ χοίσεις αὐτούς, 'καὶ ἐμπλήσεις αὐτῶν τὰς χεῖρας', καὶ ἁγιάσεις αὐτούς, ἵνα ἱερατευσοῦν μοι. ⁴² Καὶ ποιήσεις αὐτοῖς περισκελῆ λιγᾶ, καλύψαι ἀσχημοσύνην χρωτὸς αὐτῶν· ἀπὸ ὀσφύος ἕως μηρῶν ἔσται. ⁴³ Καὶ ἔξει Ἀαρὼν αὐτὰ καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ, ὅταν εἰσπορεύονται εἰς τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου ἢ ὅταν προσπορεύονται λειτουργεῖν πρὸς τὸ θυσιαστήριον τοῦ ἁγίου, καὶ οὐκ ἐπάξουνται πρὸς ἑαυτοὺς ἁμαρτίαν, ἵνα μὴ ἀποθάνωσι· νόμιμον αἰώνιον αὐτῷ καὶ τῷ σπέρματι αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ.

33. AX (l. ὑπέ): ἐπὶ... τὸ δὲ αὐτὸ. 39. AEX: κόσμησοι. 41. AFX: ἱερατευσοῦ μοι. 43. EX: ἄξει. AX: ἐφ' ἑαυτοῖς (EX: ἐφ' ἑαυτὰς).

וְהוֹלַעַת שְׂנֵי עַל-שׁוּלְיוֹ סָבִיב וּפְעַמְנֵי 34
 זָהָב בְּתוֹכָם סָבִיב: פְּעַמֵּן זָהָב וְרַמְזוֹן
 פְּעַמֵּן זָהָב וְרַמְזוֹן עַל-שׁוּלְיוֹ תַמְעִיל 35
 סָבִיב: וְהָיָה עַל-אֶתְרוֹן לְשָׂרֵת וְנִשְׁמַע
 קוֹלוֹ בְּבֹאוֹ אֶל-הַקֹּדֶשׁ לְפָנַי יְהוָה
 וּבְצֵאתוֹ וְלֹא יָמוּת: ס

36
 וְעֲשִׂיתָ צִיץ זָהָב טָהוֹר וּפְתִילָה 36
 עָלָיו פְּתִיחֵי חָתָם קָדָשׁ לַיהוָה:
 וְשַׂמְתָּ אֹתוֹ עַל-פְּתִיל הַבְּלָת וְהָיָה 37
 עַל-הַמְצַנְפֵת אֶל-מִוֶל פְּנֵי-הַמְצַנְפֵת
 יְהוָה: וְהָיָה עַל-מִצְחָה אֶתְרוֹן וְנִשָּׂא 38
 אֶתְרוֹן אֶת-עֲזֵן הַקֹּדֶשִׁים אֲשֶׁר יִקְדִישׁוּ
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְכָל-מִתְנַת קֹדְשֵׁיהֶם
 וְהָיָה עַל-מִצְחֹו תְּמִיד לְרָצוֹן לָהֶם
 לְפָנַי יְהוָה: וְשַׂבְּצָתָּ הַכִּתְנֹת שֵׁשׁ 39
 וְעֲשִׂיתָ מְצַנְפֵת שֵׁשׁ וְאַבְנֵט תַעֲשֶׂה
 מֵעֵשֶׂה רָקִם: וְלָבַנֵי אֶתְרוֹן תַעֲשֶׂה
 כִּתְנֹת וְעֲשִׂיתָ לָהֶם אַבְנֵטִים וּמִבְּעוֹת 40
 תַעֲשֶׂה לָהֶם לְכַבֹּד וּלְתִפְאֵרֶת:
 וְהִלְבַּשְׁתָּ אֹתָם אֶת-אֶתְרוֹן אֹהֶיךָ וְאֶת- 41
 בְּנֵי אֹהֶיךָ וּמְשַׁהֲתָ אֹתָם וּמִלְאֵת אֶת-
 יָדָם וּקְבַשְׁתָּ אֹתָם וּבְהִנֵּי-לִי: וְעֲשֶׂה 42
 לָהֶם מְכַנְסֵי-בָד לְבִסּוֹת בְּשָׂר עֲרוֹה 43
 מִמִּתְנָיִם וְעַד-יַרְכְּבִים יְהוּי: וְהָיָה עַל-
 אֶתְרוֹן וְעַל-בְּנָיו בְּבֹאֵם אֶל-אֹהֶל
 מוֹעֵד אִוּ בְּגִשְׁתֶּם אֶל-הַמִּזְבֵּחַ לְשָׂרֵת
 בְּקֹדֶשׁ וְלֹא-יִשְׂאֹו עוֹן וּמָתוּ חֲקַת עוֹלָם
 לְוּ וּלְזָרְעוֹ אֶתְרוֹ: ס

v. 42. קמץ בוף

33. A la fin, les Septante ajoutent : « Et des grenades d'or, de même aspect, et des sonnettes alternant tout autour ».
 34. En sorte qu'il y ait une sonnette d'or. Septante, littéralement : « auprès d'une grenade d'or. une sonnette, et quelque chose de fleuri sur le bord de la tunique, tout autour ».
 35. Aaron se sera revêtu... Septante : « ainsi lorsque Aaron exercera le sacerdoce, la voix de la sonnette se fera entendre quand il entrera dans le lieu saint, à la face du Seigneur, ou qu'il en sortira ».
 36. En ouvrage de ciseleur. Hébreu : « comme on grave un cachet ». Septante : « tu y ciseleras, comme on cisele un cachet ».
 37. Sur la tiare. Hébreu et Septante : « au bord

de la face de la tiare ».
 38. Portera. Hébreu : « sera chargé de » ; Septante : « ôtera ». — Les iniquités de ce que les enfants d'Israël auront offert. Hébreu : « des iniquités commises par les enfants d'Israël, en faisant toutes leurs saintes offrandes » ; Septante, littéralement : « les iniquités des offrandes sacrées, autant qu'en consacreront les fils d'Israël ».
 39. La tunique étroite. Septante : « les franges des tuniques ».
 40. De lin, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 41. Et tu consacreras les mains de tous. Hébreu et Septante : « tu les ôdras, tu rempliras leurs mains et tu les sanctifieras ».

III. La loi (XIX-XL). — 6^e Du sacerdoce (XXVIII-XXX).

bulis, ³⁴ ita ut tintinnábulum sit aúreum et malum púnicum : rursumque tintinnábulum áliud aúreum et malum púnicum. ³⁵ Et vestiétur ea Aaron in officio ministérii, ut audiátur sónitus quando ingréditur et egréditur sanctuárium in conspéctu Dómini, et non moriátur.

³⁶ Fácies et lámínam de auro puríssimo, in qua sculpes ópere cælatóris, Sanctum Dómino. ³⁷ Ligabísque eam vitta hyacínthina, et erit super tiáram, ³⁸ imminens fronti pontificis. Portabítque Aaron iniquitátes eórum quæ obtulérunt et sanctificavérunt filii Israel, in cunctis munéribus et donáriis suis. Erit autem lámína semper in fronte ejus, ut placátus sit eis Dóminus.

³⁹ Stringésque tunicam bysso, et tiáram býssinam fácies, et bálteum ópere plumárii. ⁴⁰ Porro filiis Aaron tunicas líneas parábis, et bálteos ac tiáras, in glóriam et decórem : ⁴¹ vestiésque his ómnibus Aaron fratrem tuum et filios ejus cum eo. Et cunctórum consecrábis manus, sanctificabísque illos, ut sacerdotio fungántur mihi. ⁴² Fácies et feminália línea; ut opériant carnem turpitudinis suæ, a rénibus usque ad fémora; ⁴³ et uténtur eis Aaron et filii ejus quando ingrediéntur tabernáculum testimónii, vel quando appropinquant ad altáre ut ministrent in sanctuário, ne iniquitátis rei moriántur. Legítimum sempitérnum erit Aaron, et sémini ejus post eum.

fois teinte, enentremêlant des sonnettes, ³¹ en sorte qu'il y ait une sonnette d'or et une grenade, et de nouveau, une autre sonnette d'or et une grenade. ³⁵ Aaron en sera revêtu dans les fonctions du ministère, afin qu'on en entende le son, quand il entrera dans le sanctuaire en la présence du Seigneur, et qu'il en sortira, et qu'il ne meure point.

³⁶ » Tu feras encore une lame d'un or très pur, sur laquelle tu graveras, en ouvrage de ciseleur : La sainteté est au Seigneur. ³⁷ Et tu la lieras avec un ruban d'hyacinthe, et elle sera sur la tiare, ³⁸ dominant le front du pontife. Et Aaron portera les iniquités de ce que les enfants d'Israël auront offert et consacré dans tous leurs dons et présents. Or cette lame sera toujours sur son front, afin que le Seigneur leur soit propice.

³⁹ » Et tu feras la tunique étroite de fin lin; tu feras aussi une tiare de fin lin, et une ceinture, en ouvrage de brodeur. ⁴⁰ Mais aux fils d'Aaron, tu prépareras des tuniques de lin, des ceintures et des tiars pour la gloire et l'ornement; ⁴¹ et tu revêtiras de tous ces vêtements Aaron ton frère, et ses fils avec lui. Et tu consacreras les mains de tous, et tu les sanctifieras, afin qu'ils exercent les fonctions du sacerdoce pour moi. ⁴² Tu feras aussi des caleçons de lin, afin qu'ils couvrent la chair de leur nudité, depuis les reins jusqu'aux cuisses; ⁴³ et Aaron et ses fils s'en serviront quand ils entreront dans le tabernacle de témoignage, ou quand ils approcheront de l'autel pour servir dans le sanctuaire, afin qu'ils ne meurent point coupables d'iniquité. Ce sera une loi perpétuelle pour Aaron et pour sa postérité après lui.

EccII. 45, 10-11.

Lev. 16, 2, 13.

Lamina frontis.

Ex. 39, 30; 29, 6.

Lev. 8, 9; 21, 8, 15.

Sap. 18, 24.

Lev. 10, 17 Num. 15, 1.

Ex. 39, 27-29. Tiara et balteum.

Tunicæ.

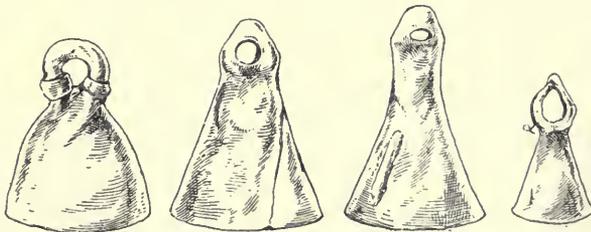
Ex. 28, 2.

Ex. 29, 9, 24. Lev. 8, 33.

Feminalia.

Ex. 20, 26.

Ex. 29, 28; 30, 21; 27, 21.



Sonnettes égyptiennes (v. 34). (Musée du Louvre).

34. Une sonnette d'or et une grenade. On a retrouvé dans les tombeaux égyptiens, et on peut voir au Musée du Louvre, au British Museum, etc., des petites sonnettes et des grenades. Les grenades sont terminées par un anneau qui montre assez qu'elles devaient être suspendues au bord d'un

vêtement ou faire partie d'un grand collier. Celles de la tunique d'Aaron pouvaient être en terre émaillée, ou en or revêtu d'un réseau de fils de couleurs différentes.

36. Une lame d'un or très pur. C'était une sorte de diadème; il était formé d'une mince feuille d'or.

XXIX. Καὶ ταῦτά ἐστιν, ἃ ποιήσεις αὐτοῖς. Ἀγίασεις αὐτούς, ὥστε ἱερατεύειν μοι αὐτούς. Ἀήψῃ δὲ μοςχάριον ἐκ βοῶν ἐν, καὶ κριούς ἀμώμους δύο, ² καὶ ἄρτους ἀζύμους πεντηραμένους ἐν ἐλαίῳ, καὶ λίγαυι ἕζυμα κειρασμένα ἐν ἐλαίῳ· σμιδαλιν ἐκ πυρῶν ποιήσεις αὐτά, ³ καὶ ἐπιθήσεις αὐτά ἐπὶ κανοῖν ἐν, καὶ προσοίσεις αὐτά ἐπὶ τῷ καιῶ, καὶ τὸ μοςχάριον καὶ τοὺς δύο κριούς. ⁴ Καὶ Ἀαρὼν καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ προσάξεις ἐπὶ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, καὶ λούσεις αὐτούς ἐν ὕδατι. ⁵ Καὶ λαβὼν τὰς στολὰς ἐνδύσεις Ἀαρὼν τὸν ἀδελφόν σου, καὶ τὸν χιτῶνα τὸν ποδήρη καὶ τὴν ἐπωμιδα καὶ τὸ λογιεῖον, καὶ συνάψεις αὐτῷ τὸ λογιεῖον πρὸς τὴν ἐπωμιδα. ⁶ Καὶ ἐπιθήσεις τὴν μίτραν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ, καὶ ἐπιθήσεις τὸ πέταλον τὸ ἀγίασμα ἐπὶ τὴν μίτραν. ⁷ Καὶ λήψῃ τοῦ ἐλαίου τοῦ χρίσματος, καὶ ἐπιγεῖς αὐτὸ ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ, καὶ χρίσεις αὐτόν. ⁸ Καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ προσάξεις, καὶ ἐνδύσεις αὐτούς χιτῶνας. ⁹ Καὶ ζώσεις αὐτούς ταῖς ζώναις, καὶ περιθήσεις αὐτοῖς τὰς κιθάραις. Καὶ ἔσται αὐτοῖς ἱερατεία μοι εἰς τὸν αἰῶνα, καὶ τελειώσεις Ἀαρὼν τὰς χεῖρας αὐτοῦ καὶ τὰς χεῖρας τῶν υἱῶν αὐτοῦ. ¹⁰ Καὶ προσάξεις τὸν μόσχον ἐπὶ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, καὶ ἐπιθήσουσιν Ἀαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ τὰς χεῖρας αὐτῶν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ μόσχου ἔναντι κυρίου, παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. ¹¹ Καὶ σφάζεις τὸν μόσχον ἔναντι κυρίου παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. ¹² Καὶ λήψῃ ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ μόσχου, καὶ θήσεις ἐπὶ τῶν κεράτων τοῦ θυσιαστηρίου τῷ δαιτύλῳ σου· τὸ δὲ λοιπὸν πᾶν αἷμα ἐκχεῖς παρὰ τὴν βᾶσιν τοῦ θυσιαστηρίου. ¹³ Καὶ λήψῃ πᾶν τὸ στέυρ τὸ ἐπὶ τῆς κοιλίας καὶ τὸν λοβὸν τοῦ ἥπατος καὶ τοὺς δύο νεφροὺς καὶ τὸ στέυρ τὸ ἐπ' αὐτῶν, καὶ ἐπιθήσεις ἐπὶ τὸ

XXIX. וְזֶה הַדָּבָר אֲשֶׁר-תַּעֲשֶׂה לָהֶם לְקַדֵּשׁ אֹתָם לְכַתֵּן לִי לְקָה פֶּר אֶהְיֶה בְּיָדְךָ וְאֵילִם שְׁנַיִם תְּמִימִים: וְלָהֶם מִצֹּות וְהִלָּת מִצֹּות בְּלִילֹת בַּשָּׁמֶן וְיִרְקִי מִצֹּות מִשְׁתִּים בַּשָּׁמֶן כֹּלֹת הַשֵּׁים תַּעֲשֶׂה אֹתָם: וְנָתַתְּ אוֹתָם עַל-כֹּל אֶהְיֶה וְהִקְרַבְתָּ אֹתָם בַּסֶּלַע וְאֶת-הַפָּר וְאֶת שְׁנֵי הָאֵילִם: וְאֶת-אֶהְיֶה וְאֶת-בְּנָיו תִּקְרֹיב אֶל-פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד וְרַחֲצֶנָה אֹתָם בַּמַּיִם: וְלָקַחְתָּ אֶת-הַבְּגָדִים וְהִלְבַּשְׁתָּ אֶת-אֶהְיֶה וְהַכִּתְנֹת וְאֶת מַעִיל הָאֶפֶד וְאֶת-הָאֶפֶד וְאֶת-הַהֶשֶׁן וְאֶפְתַּת לוֹ כַּהֲשֵׁב הָאֶפֶד: וְשִׁמְתָה הַמִּצְבָּנֹת עַל-רֹאשׁוֹ וְנָתַתְּ אֶת-נֹזֶר הַקֹּדֶשׁ עַל-הַמִּצְבָּנֹת: וְלָקַחְתָּ אֶת-שָׁמֶן הַמִּשְׁחָה וְנִצַּבְתָּ עַל-רֹאשׁוֹ וּמִשְׁחֶתָּ אוֹתוֹ: וְאֶת-בְּנָיו תִּקְרֹיב וְהִלְבַּשְׁתָּם כַּתְנֹת: וְהִקְרַבְתָּ אֹתָם אֲבָנִט אֶהְיֶה וּבְנָיו וְהִכְשַׁתָּ לָהֶם מִבְּגָדֹת וְהִיתָה לָהֶם כֹּהֵנָה לְהִקְדֵת עוֹלָם וּמִכֹּאֵת יַד-אֶהְיֶה וְיַד-בְּנָיו: וְהִקְרַבְתָּ אֶת-הַפָּר לְפָנַי אֹהֶל מוֹעֵד וְסָמַךְ אֶהְיֶה וּבְנָיו אֶת-יְדֵיהֶם עַל-רֹאשׁ הַפָּר: וְשִׁחַטְתָּ אֶת-הַפָּר לְפָנַי וְהָיָה פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד: וְלָקַחְתָּ מִדַּם הַפָּר וְנָתַתָּה עַל-קַרְנֹת הַמִּזְבֵּחַ כַּאֲצַבְעָה וְאֶת-כָּל-הַדָּם תִּשְׁפֹךְ אֶל-יִסּוּד הַמִּזְבֵּחַ: וְלָקַחְתָּ אֶת-כָּל-הַחֵלֶב הַמְּכֻסֶּה אֶת-הַקֶּרֶב וְאֶת הַחֵלֶב הַקֶּבֶד וְאֶת שְׁתֵּי הַכְּפָלִית וְאֶת-הַחֵלֶב אֲשֶׁר עָלֵיהֶן וְהִקְשַׁתָּ הַמִּזְבֵּחַ:

1. AEFX* δὲ. Α† (p. βῶων) ἄμωμον. FX: (inv. ordine) δύο ἀμώμους.

2. Des pains azymes. Septante : « des pains azymes pétris dans l'huile ». — Une galette sans levain qui soit arrosée d'huile. Hébreu : « des galettes ». L'équivalent manque dans les Septante. — Des beignets. Septante : « des gâteaux mous ».
 6. Et la lame sainte. Hébreu : « le diadème de sainteté »; Septante : « la lame, chose consacrée ».
 7. Et c'est par ce rite qu'il sera consacré. Hébreu et Septante : « et tu l'oindras ».
 8 et 9. De tuniques de lin. Hébreu et Septante :

« de tuniques ». — Tu les ceindras de la ceinture. Septante : « de ceintures »; Hébreu : « tu mettras une ceinture à Aaron et à ses fils ». — Par un culte perpétuel. Hébreu : « par une loi perpétuelle »; Septante : « à tout jamais ».
 10. Les mains sur la tête. Les Septante ajoutent : « à la face du Seigneur, près des portes du tabernacle du témoignage ».
 12. Mais le reste du sang. Hébreu : « tout le sang ».

III. La Loi (XIX-XL). — 6^e Du sacerdoce (XXVIII-XXX).

XXIX. ¹ Sed et hoc fácies, ut mihi in sacerdotio consecrétur. Tolle vitulum de arménto, et arietes duos immaculátos, ² panésque azýmos, et crústulam absque fermento, quæ conspérsa sit óleo, lágana quoque azýma óleo lita : de simila triticea cuncta fácies. ³ Et pósitá in canistro ófferes; vitulum autem et duos arietes. ⁴ Et Aaron ac filios ejus applicábis ad óstium tabernáculi testimónii. Cumque láveris patrem cum filiis suis aqua, ⁵ indues Aaron vestiméntis suis, id est, línea et túnica, et superhumeráli et rationali, quod constringes báteo. ⁶ Et pones tíaram in cápíte ejus, et lámínam sanctam super tíaram, ⁷ et óleum unctiónis fundes super caput ejus : atque hoc ritu consecrábitur. ⁸ Filios quoque illius applicábis, et indues túnicis líneis, cingésque báteo, ⁹ Aaron scilicet et líberos ejus, et impónes eis mitras : erúntque sacerdótes mihi religióné perpétua. Postquam initiáveris mánu s eórum, ¹⁰ applicábis et vitulum coram tabernáculo testimónii. Imponétque Aaron et filii ejus mánu s super caput illius, ¹¹ et macrábis eum in conspéctu Dómini, júxta óstium tabernáculi testimónii. ¹² Sumptúmque de sánguine vituli, pones super córnua altáris dígito tuo, réliquum autem sánguinem fundes júxta basim ejus. ¹³ Sumes et ádipem totum qui óperit intestína, et retículum jécoris, ac duos renes, et ádipem qui super eos est, et ófferes

Sacerdotium consecratio.

Lev. 9, 2; 22, 20.

Ex. 40, 12.

Ex. 30, 19. Ex. 28, 4-13; 39, 1-30.

Ex. 28, 36; 29, 6; 39, 30.

Ex. 30, 23-33. Ps. 132, 2.

Ex. 28, 41.

Vituli oblatio.

Lev. 1, 4; 5, 14.

Lev. 1, 3.

Ex. 27, 2; 35, 2. Lev. 4, 7; 1, 15.

Lev. 3, 3.

XXIX. ¹ » Mais voici ce que tu feras encore pour qu'ils me soient consacrés dans le sacerdoce. Prends un veau du troupeau et deux béliers sans tache, ² des pains azymes, une galette sans levain, qui soit arrosée d'huile, et aussi des beignets sans levain, oints d'huile : c'est avec de la fleur de farine de froment que tu feras toutes ces choses. ³ Et après les avoir mises dans une corbeille, tu les offriras, ainsi que le veau et les deux béliers. ⁴ Tu feras ensuite approcher Aaron et ses fils de la porte du tabernacle de témoignage. Or, lorsque tu auras lavé le père et ses fils avec de l'eau, ⁵ tu revêtiras Aaron de ses vêtements, c'est-à-dire de la tunique de lin, de la robe, de l'éphod et du rational que tu lieras avec la ceinture. ⁶ Et tu mettras la tiare sur sa tête et la lame sainte sur la tiare, ⁷ et tu répandras sur sa tête l'huile de l'onction : et c'est par ce rite qu'il sera consacré. ⁸ Tu feras approcher aussi ses fils, et tu les revêtiras de tuniques de lin et tu les ceindras de la ceinture, ⁹ c'est-à-dire, Aaron et ses enfants ; puis tu leur mettras des mitres : et ils seront mes prêtres par un culte perpétuel. Après que tu auras consacré leurs mains, ¹⁰ tu feras aussi approcher le veau devant le tabernacle de témoignage. Alors Aaron et ses fils poseront les mains sur sa tête, ¹¹ et tu le tueras en la présence du Seigneur, près de la porte du tabernacle de témoignage. ¹² Puis, après avoir pris du sang du veau, tu le mettras sur les cornes de l'autel avec ton doigt ; mais le reste du sang, tu le répandras au pied de l'autel. ¹³ Tu prendras encore toute la graisse qui couvre les intestins, la membrane réticulaire du foie, les deux reins et la graisse qui est dessus, et tu



Tiare assyrienne (p. 6).
(D'après Layard).

XXIX. 4. Lorsque tu auras lavé le père et les fils avec de l'eau. Le premier rite de la consécration, est l'ablution. Cette cérémonie, à cause de son symbolisme clair et frappant, fut usitée de très bonne heure dans les différents cultes. Nous la trouvons déjà dans un épisode de l'histoire de Jacob (*Genèse*, xxxv, 2).

5. Tu revêtiras : deuxième rite : l'imposition des vêtements sacerdotaux, p. 5-6.

6. Tu mettras la tiare sur sa tête. Cette coiffure, ou du moins une coiffure de forme analogue, connue depuis une haute antiquité, est souvent représentée sur les monuments assyriens, où elle orne la tête des rois.

7. Tu répandras... l'huile : troisième rite : l'onction.

8-9. Tu les ceindras de la ceinture, c'est-à-dire Aaron et ses enfants. Au p. 5, il a été déjà question pour Aaron d'une ceinture, mais il s'agissait du *khéscheb* qui attachait l'éphod ; la ceinture des pp. 8-9 est l'*abné*, ceinture pendante, analogue à celle que portaient les prêtres égyptiens. Voir la note sur *Lévitique*, xvi, 4.

10. Le veau : quatrième rite : sacrifice du veau, p. 40, 44. — Poseront les mains sur sa tête. Voir plus loin la note sur le p. 15.

11. Tu le tueras en présence du Seigneur. Moïse est chargé ici du rôle de sacrificateur pour établir le sacerdoce aaronique, qui devait être ensuite réservé à Aaron et à ses descendants. Les fils de Moïse furent de simples lévites. Voir *Lévitique*, iii, iv.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 6° De sacerdote (XXVIII-XXX).

Θυσιαστήριον. 14 Τα δὲ κρέατα τοῦ μόσχου καὶ τὸ δέσμα καὶ τὴν κόπρον κατακαύσεις πυρὶ ἔξω τῆς παρεμβολῆς ἁμαρτίας γάρ ἐστι. 15 Καὶ τὸν κριὸν λήψη τὸν ἕνα, καὶ ἐπιθήσουσιν Ἀαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ τὰς χεῖρας αὐτῶν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ κριοῦ. 16 Καὶ σφάξεις αὐτὸν, καὶ λαβὼν τὸ αἷμα προσχεεῖς πρὸς τὸ θυσιαστήριον κύκλω. 17 Καὶ τὸν κριὸν διχοτομήσεις κατὰ μέλη, καὶ πλυνεῖς τὰ ἐνδόνια καὶ τοὺς πόδας ὕδατι, καὶ ἐπιθήσεις ἐπὶ τὰ διχοτομήματα σὺν τῇ κεφαλῇ. 18 Καὶ ἀνοίσεις ὄλον τὸν κριὸν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον, ὀλοκαύτωμα τῷ κυρίῳ εἰς ὁσμὴν εὐωδίας θυσίαμα κυρίῳ ἐστὶ. 19 Καὶ λήψη τὸν κριὸν τὸν δεῦτερον, καὶ ἐπιθήσει Ἀαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ τὰς χεῖρας αὐτῶν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ κριοῦ. 20 Καὶ σφάξεις αὐτόν, καὶ λήψη τοῦ αἵματος αὐτοῦ, καὶ ἐπιθήσεις ἐπὶ τὸν λοβὸν τοῦ ὠτός Ἀαρὼν ἐπὶ τὸ δεξιῶν καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς δεξιᾶς χειρὸς καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον τοῦ ποδὸς τοῦ δεξιῶν, καὶ ἐπὶ τοὺς λοβὸν τῶν ὠτων τῶν υἱῶν αὐτοῦ τῶν δεξιῶν καὶ ἐπὶ τὰ ἄκρα τῶν χειρῶν αὐτῶν τῶν δεξιῶν καὶ ἐπὶ τὰ ἄκρα τῶν ποδῶν αὐτῶν τῶν δεξιῶν. 21 Καὶ λήψη ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ ἀπὸ τοῦ θυσιαστήριου καὶ ἀπὸ τοῦ ἐλαίου τῆς χρίσεως, καὶ θανεῖς ἐπὶ Ἀαρὼν καὶ ἐπὶ τὴν στολὴν αὐτοῦ, καὶ ἐπὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ καὶ ἐπὶ τὰς στολάς τῶν υἱῶν αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ, καὶ ἀγαθήσεται αὐτὸς καὶ ἡ στολὴ αὐτοῦ, καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ καὶ αἱ στολαὶ τῶν υἱῶν αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ. 22 Τὸ δὲ αἷμα τοῦ κριοῦ προσχεεῖς πρὸς τὸ θυσιαστήριον κύκλω. 23 Καὶ λήψη ἀπὸ τοῦ κριοῦ τὸ στέαρ αὐτοῦ καὶ τὸ στέαρ τὸ κατακαλύπτον τὴν κοιλίαν, καὶ τὸν λοβὸν τοῦ ἥπατος, καὶ τοὺς δύο νεφρούς, καὶ τὸ στέαρ τὸ ἐπ' αὐτῶν, καὶ τὸν βραχίονα τὸν δεξιῶν ἐστὶ γὰρ τελείως αὕτη 24 καὶ ἄρον ἕνα ἕξ ἐλαίου, καὶ λάγανον ἐν ἀπὸ τοῦ λαοῦ τῶν ἀζύμων τῶν προσημειωμένων ἐναντὶ κυρίου, 25 καὶ ἐπιθήσεις τὰ πάντα ἐπὶ τὰς χεῖρας Ἀαρὼν καὶ ἐπὶ τὰς χεῖρας τῶν υἱῶν

14 וְאֶת-בְּשַׂר הַפָּר וְאֶת-עֲרוֹ וְאֶת-פָּרְשׁוֹ 14 תִּשְׂרַף בְּאֵשׁ מִחוּץ לַמִּטְבֵּחַ הַשָּׂאֵת 15 וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן 16 וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן 17 וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן 18 וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן 19 וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן 20 וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן 21 וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן 22 וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן 23 וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן 24 וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן וְאֶת-הָאֵילָן

14. AFX: κρέα. FX† ἐν... ἁμαρτία. 16. AEFX: σφάξεις τὸν κριόν. 17. A1X* ὕδατι. 18. AEX: τὸν κριὸν ὄλον. AEFX: θυσίασμα. A: τῷ κυρίῳ. 20. AEX: τῆς χειρὸς τῆς δεξιᾶς. X† καὶ προσχεεῖς - κύκλω. 21. A1EX* τοῦ ἀπὸ. 22. X† καὶ τὴν κέρκον αὐτοῦ. A: τὸ ἐπ' αὐτῶν.

22. La queue. Ce mot manque dans les Septante. 23. Qui a été posée (la corbeille). Septante : « qui ont été posés » (les azymes). 24. En élevant (ces dons). Hébreu : « tu les agiteras de côté et d'autre »; Septante : « tu mettras à part les oblations réservées ».

17. Ses intestins et ses pieds lavés. Hébreu : « tu laveras les entrailles et les jambes »; Septante : « tu laveras dans un vase les intestins et les pieds avec de l'eau ». — Et sur sa tête. Septante : « avec sa tête ». 18. Une oblation. Hébreu et Septante : « un holocauste ».

III. La Loi (XIX-XL). — 6^e Du sacerdoce (XXVIII-XXX).

incensum super altäre :¹⁴ carnes vero vituli et corium et fimum combures foris extra castra : eo quod pro peccato sit.

¹⁵ Unum quoque arietem sumes, super cuius caput ponent Aaron et filii ejus manus. ¹⁶ Quem cum mactaveris, tolles de sanguine ejus, et fundes circa altäre. ¹⁷ Ipsum autem arietem secabis in frusta : lotaque intestina ejus ac pedes pones super concisas carnes, et super caput illius. ¹⁸ Et offeres totum arietem in incensum super altäre : oblatio est Dómini, odor suavissimus victimæ Dómini. ¹⁹ Tolles quoque arietem alterum, super cuius caput Aaron et filii ejus ponent manus. ²⁰ Quem cum immolaveris, sumes de sanguine ejus, et pones super extrémum auriculæ dextræ Aaron et filiorum ejus, et super póllices manus eorum ac pedis dextri, fundésque sanguinem super altäre per circúitum. ²¹ Cumque tuleris de sanguine qui est super altäre, et de óleo unctiónis, aspérge Aaron et vestes ejus, filios et vestiménta eorum. Consecratísque ipsis et vés-tibus, ²² tolles adipem de ariete, et caudam et arvinam, quæ óperit vitália, ac reticulum jécoris, et duos renes, atque adipem qui super eos est, armátumque dextrum, eo quod sit áries consecratiónis : ²³ tortámque panis unius, crustulam conspersam óleo, láganum de canistro azymórum, quod pósito est in conspéctu Dómini : ²⁴ ponésque ómnia super manus Aaron et filiorum ejus, et

Lev. 8, 16-18.
Heb. 13, 11.

Lev. 8, 18.
Arietis unius sacrificium.

Lev. 1, 5; 8, 19-20.

Ex. 29, 25, 41.
Lev. 1, 3-4.

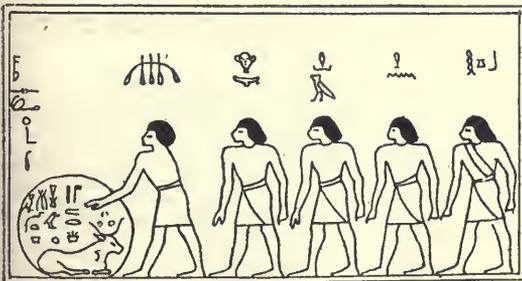
Arietis alterius sacrificium.

Ex. 29, 13.
Lev. 3, 3-5;
7, 3-5.

Lev. 8, 27;
7, 30.

les offriras en les brûlant sur l'autel :¹⁴ pour la chair du veau et sa peau et sa fiente, tu les brûleras dehors, au delà du camp, parce que c'est une *hostie* pour le péché.

¹⁵ Tu prendras aussi l'un des béliers, sur la tête duquel Aaron et ses fils poseront les mains. ¹⁶ Lorsque tu l'auras tué, tu prendras de son sang et tu le répandras autour de l'autel. ¹⁷ Mais le bélier lui-même, tu le couperas en morceaux, puis tu mettras ses intestins et ses pieds lavés sur sa chair coupée, et sur sa tête. ¹⁸ Et tu offriras tout le bélier en le brûlant sur l'autel : c'est une oblation au Seigneur, une odeur très suave de la victime du Seigneur. ¹⁹ Tu prendras aussi l'autre bélier, sur la tête duquel Aaron et ses fils poseront les mains. ²⁰ Lorsque tu l'auras égorgé, tu prendras de son sang et tu en mettras sur l'extrémité de l'oreille droite d'Aaron et de ses fils, et sur les pouces de leur main et de leur pied droits, et tu répandras le *reste du* sang sur l'autel tout autour. ²¹ Et lorsque tu auras pris du sang qui est sur l'autel et de l'huile de l'onction, tu aspergeras Aaron et ses vêtements, ses fils et leurs vêtements. Eux-mêmes et leurs vêtements ainsi consacrés, ²² tu prendras, du bélier, la graisse, la queue, le gras qui couvre les entrailles, la membrane réticulaire du foie, les deux reins et la graisse qui est dessus et l'épaule droite, parce que c'est un bélier de consécration ; ²³ de plus, une miche de pain, une galette arrosée d'huile et un beignet de la corbeille des azymes qui a été posée en la présence du Seigneur : ²⁴ et tu mettras toutes ces choses sur les mains



Imposition des mains sur la tête de la victime (ŷ. 15).
(D'après Rawlinson).

15. *L'un des béliers.* Cinquième rite : sacrifice du premier bélier, ŷ. 15-18. — *Sur la tête duquel Aaron et ses fils poseront les mains,* comme pour transférer leurs péchés sur la victime expiatoire. On retrouve cette cérémonie, d'un symbolisme facile, dans les rites des religions égyptienne, romaine, etc.

17. *Tu le couperas en morceaux :* sans doute pour hâter la combustion des chairs, puisque ce bélier est destiné à être brûlé en entier (ŷ. 18).

19. *L'autre bélier.* Sixième rite : sacrifice du second bélier, ŷ. 19-28. Le premier bélier était destiné au sacrifice de propitiation. Celui-ci est proprement l'hostie de la consécration (ŷ. 22). Aussi le sang de cette victime sert-il à l'onction (ŷ. 20) et à l'aspersion (ŷ. 21) des prêtres.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 6° De sacerdotio (XXVIII-XXX).

αὐτοῦ, καὶ ἀφοριεῖς αὐτὰ ἀφόρισμα ἐναντι κυρίου. 25 Καὶ λήψη αὐτὰ ἐκ τῶν χειρῶν αὐτῶν, καὶ ἀνοίσεις ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον τῆς ὀλοκαυτώσεως εἰς ὄσμήν ἐνώδιος ἐναντι κυρίου· κάρπωμά ἐστι κυρίῳ. 26 Καὶ λήψη τὸ στηθύνιον ἀπὸ τοῦ κυρίου τῆς τελειώσεως, ὃ ἐστὶν Ἀαρὼν, καὶ ἀφοριεῖς αὐτὸ ἀφόρισμα ἐναντι κυρίου, καὶ ἔσται σοι ἐν μερίδι. 27 Καὶ ἀγιάσεις τὸ στηθύνιον ἀφόρισμα, καὶ τὸν βραχίονα τοῦ ἀφαιρέματος, ὃς ἀφώρισται καὶ ὃς ἀφίρηται ἀπὸ τοῦ κυρίου τῆς τελειώσεως ἀπὸ τοῦ Ἀαρὼν καὶ ἀπὸ τῶν υἱῶν αὐτοῦ. 28 Καὶ ἔσται Ἀαρὼν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ νόμιμον αἰῶνον παρὰ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ· ἔστι γὰρ ἀφόρισμα τοῦτο καὶ ἀφαίρεμα ἐστὶ παρὰ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἀπὸ τῶν θυμμάτων τῶν σωτηρίων τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, ἀφαίρεμα κυρίου.

29 Καὶ ἡ στολὴ τοῦ ἁγίου, ἣ ἐστὶν Ἀαρὼν, ἔσται τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ μετ' αὐτόν, χρυσοῦνται αὐτοὺς ἐν αὐτοῖς καὶ τελειῶσαι τὰς χεῖρας αὐτῶν. 30 Ἑπτὰ ἡμέρας ἐνδύσεται αὐτὰ ὁ ἱερεὺς ὁ ἀντ' αὐτοῦ ἐκ τῶν υἱῶν αὐτοῦ, ὃς εἰσελεύσεται εἰς τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου, λειτουργεῖν ἐν τοῖς ἁγίοις. 31 Καὶ τὸν κορὸν τῆς τελειώσεως λήψη καὶ ἐψησεις τὰ κράε ἐν τόπῳ ἁγίῳ. 32 Καὶ ἔδονται Ἀαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ τὰ κράε τοῦ κυρίου καὶ τοὺς ἄρτους τοὺς ἐν τῷ καθῶ, παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. 33 Ἐδονται αὐτὰ ἐν οἷς ἠγάσθησαν ἐν αὐτοῖς τελειῶσαι τὰς χεῖρας αὐτῶν ἀγιάσαι αὐτούς· καὶ ἀλλογενῆς οὐκ ἔδεται ἀπ' αὐτῶν, ἔστι γὰρ ἅγια. 34 Ἐὰν δὲ καταλειφθῇ ἀπὸ τῶν κρεῶν τῆς θυσίας τῆς τελειώσεως καὶ τῶν ἄρτων ἕως πρωί, κατακαύσεις τὰ λοιπὰ πυρὶ· οὐ βρωθήσεται, ἅγιασμα γὰρ ἐστὶ. 35 Καὶ ποιήσεις Ἀαρὼν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ οὕτω, κατὰ πάντα ὅσα ἐνετείλαμην σοι· ἐπὶ τῆς ἡμέρας τελειώσεις τὰς χεῖρας αὐτῶν. 36 Καὶ τὸ μυσχάριον τῆς ἁμαρτίας ποιήσεις τῇ ἡμέρᾳ του

כה אתם תנופה לפני יהוה: ולקחת אתם מידם והקטרת המזובה על-העלה לריח ניחוח לפני יהוה אשה הוא ליהוה: ולקחת את-התורה מאיל המלואים אשר לאהרן והנפת אתו תנופה לפני יהוה והיה לה 27 למנה: וקדשת אתו הזה התנופה ואת שוק התרומה אשר הינת ואשר הורם מאיל המלואים אשר לאהרן ומאשר לבניו: והיה לאהרן ולבניו להקדשכם מאת בני ישראל כי תרומה הוא ותרומה יהיה מאת בני-ישראל מזבחי שלמיהם תרומתם ליהוה:

29 ובגדי הקדש אשר לאהרן יהיו לבניו אחריהו למשתה בהם ולמלא-לכם את-ידם: שבעת ימים יקבשם הכהן ותחתיו מבניו אשר יבא אל-אהל מועד לשרת בקדש: ואת איל המלואים תקח ובשלת את-בשרו 31 במקם קדש: ואכל אהרן ובניו את-בשר האיל ואת-הקדם אשר בפל 32 פתח אהל מועד: ואכלו אתם אשר כפר בהם למלא את-ידם לקדש אתם 34 וזר לא-יאכל פיקדש הם: ואס-יוותר מבשר המלואים ומן-הקדם עד-הבקר ושרפת את-הנותר באש לא יאכל 35 כי-קדש הוא: ועשית לאהרן ולבניו פכה ככל אשר-צויתי אתה שבעת 36 ימים תמלא ידם: ופר תטאת הקעשה

24. AEX: ἀφ' αὐτούς. 25. AEX δέξη. A† (p. ἀνοίσεις) αὐτὰ. 28. EFX: ἀφαίρεμα... ἀφόρισμα. A†EFX* (ult.) τῶν υἱῶν Ἰσρ. 30. FX: τῷ ἁγίῳ. 32. A: π. τῆν θύραν. 33. A†† (a. ἁγ.) καὶ. 36. AEFX† τὸ.

25. En holocauste. Hebreu : « par-dessus l'holocauste » ; Septante : « sur l'autel de l'holocauste ». — C'est son oblation. Hébreu : « c'est un sacrifice consommé par le feu devant Jahvéh » ; Septante, littéralement : « fruit mûr pour le Seigneur ».

27. Et tu sanctifieras aussi la poitrine consacrée. Septante : « et tu sanctifieras la poitrine, objet mis à part, et l'épauLe enlevée ». L'hébreu ajoute « laquelle aura été agitée (la poitrine) et laquelle aura été élevée (l'épauLe) du bœuf d'inauguration ». Et les Septante : « laquelle a été mise à part et laquelle a été enlevée du bœuf de consécration, par Aaron et par ses fils ».

28. Les derniers mots des Septante sont rappo-

chés dans la Vulgate de la phrase suivante et donnent alors ce sens : « la poitrine et l'épauLe du bœuf au moyen duquel ont été consacrés Aaron et ses fils ». — Parce que ce sont de leurs victimes pacifiques les premières parties qu'ils offrent. L'hébreu et les Septante ajoutent : « Et dans les sacrifices d'actions de grâces des enfants d'Israël (Hébreu : l'offrande par élévation), (Septante : la réserve des offrandes), est pour le Seigneur ».

33. Afin que ce soit un sacrifice de propitiation. Hébreu : « ils mangeront ainsi ce qui aura servi d'expiation » ; Septante : « Ils mangeront ce qui aura servi à les sanctifier pour consacrer leurs mains, pour les sanctifier eux-mêmes ».

III. La Loi (XIX-XL). — 6^o Du sacerdoce (XXVIII-XXX).

sanctificábis eos élevans coram Dómino. ²⁵ Suscipiésque univérša de mámbus eórum : et incédes super altáre in holocaústum, odórem suavíssimum in conspéctu Dómini, quia oblátio ejus est. ²⁶ Sumes quoque pectúsculum de ariete, quó initiátus est Aaron, sanctificabisque illud elevátum coram Dómino, et cedet in partem tuam. ²⁷ Sanctificabisque et pectúsculum consecrátum, et armum quem de ariete separásti, ²⁸ quó initiátus est Aaron et filii ejus, cedéntque in partem Aaron et filiórum ejus jure perpétuo a filiis Israel : quia primitiva sunt et initia de victimis eórum pacificis quæ offerunt Dómino.

²⁹ Vestem autem sanctam, qua uté-
tur Aaron, habébunt filii ejus post eum, ut ungántur in ea, et consecréntur manus eórum. ³⁰ Septem diébus utétur illa qui, pontifex pro eo fúerit constitútus de filiis ejus, et qui ingrediétur tabernáculum testimonii ut ministret in sanctuário.

³¹ Arietem autem consecrationis tolles, et coques carnes ejus in loco sancto : ³² quibus vescétur Aaron et filii ejus. Panes quoque, qui sunt in canistro, in vestibulo tabernáculi testimonii cómedent, ³³ ut sit placá-
bile sacrificium, et sanctificéntur offeréntium manus. Alienígena non vescétur ex eis, quia sancti sunt. ³⁴ Quod si remánerit de cárnibus consecrátis, sive de pánibus usque mane, combúres reliquias igni : non comedéntur, quia sanctificáta sunt.

³⁵ Omnia, quæ præcépi tibi, fácies super Aaron et filiis ejus. Septem diébus consecrábis manus eórum ; ³⁶ et vitulum pro peccáto offeres per singulos dies ad expiándum. Munda-

Ultima sacrificii.

Ex. 29, 18, 21.
Gen. 8, 21.

Lev. 8, 29.

Lev. 7, 29.
Num. 18, 18 ;
6, 20.

Ex. 28, 43.

Ex. 29, 5 ; 28,
2, 41.
De veste pontificia.

Lev. 8, 33.

Ex. 29, 22.
Oblationis manducatio.
Lev. 8, 31 ;
24, 9.
Mat. 12, 4.Heb. 13, 10.
Mat. 12, 4.

Hebdomada consecrationis.

Lev. 8, 33-35.

d'Aaron et de ses fils, et tu les sanctifieras en élevant *ces dons* devant le Seigneur. ²⁵ Tu recevras ensuite toutes ces choses de leurs mains, et tu les brûleras sur l'autel en holocauste, odeur très suave en la présence du Seigneur, parce que c'est son oblation. ²⁶ Tu prendras aussi la poitrine du bélier au moyen duquel a été consacré Aaron, et tu la sanctifieras après qu'elle aura été élevée devant le Seigneur, et elle deviendra ta part. ²⁷ Et tu sanctifieras aussi la poitrine consacrée, et l'épaule que tu as séparée du bélier ²⁸ au moyen duquel ont été consacrés Aaron et ses fils, et elles deviendront la part d'Aaron et des ses fils par un droit perpétuel parmi les enfants d'Israël, parce que ce sont de leurs victimes pacifiques les premières parties qu'ils offrent d'abord au Seigneur.

²⁹ » Quant au saint vêtement dont se servira Aaron, ses fils l'auront après lui, afin qu'ils soient oints, en étant revêtus, et que leurs mains soient consacrées. ³⁰ Pendant sept jours il servira à celui de ses fils qui aura été établi pontife à sa place, et qui entrera dans le tabernacle de témoignage pour exercer son ministère dans le sanctuaire.

³¹ » Or, tu prendras le bélier de la consécration, et tu cuiras dans un lieu saint sa chair, ³² dont mangeront Aaron et ses fils. Les pains aussi, qui sont dans la corbeille, ils les mangeront dans le vestibule du tabernacle de témoignage, ³³ afin que ce soit un sacrifice propitiatoire, et que soient sanctifiées les mains de ceux qui les offrent. L'étranger n'en mangera point, parce qu'ils sont saints. ³⁴ Que s'il demeure de la chair consacrée ou des pains jusqu'au matin, tu brûleras les restes au feu : on ne mangera point de ces choses, parce qu'elles sont sanctifiées.

³⁵ » Tu feras, touchant Aaron et ses fils, tout ce que je t'ai ordonné. Pendant sept jours tu consacreras leurs mains, ³⁶ et tu offriras chaque jour un veau en expiation pour le péché. Et tu

24. Et tu les sanctifieras. D'après la Vulgate, *sanctificabis eos*, il s'agirait ici de la sanctification d'Aaron et de ses fils. Mais dans le texte hébreu il est question, non des personnes, mais des choses qui viennent d'être énumérées au §. 23. Un double mouvement est imprimé à ces offrandes. Elles sont d'abord « agitées » dans le sens horizontal, puis « élevées » vers le ciel (telle est la signification du mot traduit par *sanctificabis*).

26. Du bélier au moyen duquel a été consacré Aaron. Le second bélier, celui dont il est question §. 19-22. — Tu la sanctifieras après qu'elle aura été élevée. Dans le texte il s'agit encore ici du mouvement imprimé à la victime qui est offerte. Voir la

note sur le §. 24.

29. Ses fils l'auront après lui. Nous voyons en effet, au moment de la mort d'Aaron (*Nombres*, xx, 28), Moïse dépouiller celui-ci de ses vêtements sacerdotaux et en revêtir son fils Éléazar.

31. Tu prendras le bélier. Septième rite : repas qui doit suivre la consécration, §. 31-34.

33. L'étranger n'en mangera point. Cette prohibition ne s'étend pas seulement à ceux qui sont étrangers au peuple hébreu, mais aux Israélites étrangers à l'ordre sacerdotal, c'est-à-dire à tous les laïques.

35. Pendant sept jours. Huitième rite : répétition, pendant toute une semaine, des cérémonies de la consécration des fidèles, §. 35-37.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 6° De sacerdotio (XXVIII-XXX).

καθαρισμῶν, καὶ καθαρῆς τὸ θυσιαστήριον ἐν τῷ ἀγιάζειν σε ἐπ' αὐτῷ, καὶ χρίσεις αὐτό, ὥστε ἀγιάσει αὐτό. 37 Ἐπτά ἡμέρας καθαρῆς τὸ θυσιαστήριον καὶ ἀγιάσεις αὐτό, καὶ ἔσται τὸ θυσιαστήριον ἅγιον τοῦ ἁγίου· πᾶς ὁ ἀπτόμενος τοῦ θυσιαστηρίου ἀγιάσθησεται.

38 Καὶ ταῦτά ἐσιν ἃ ποιήσεις ἐπὶ τοῦ θυσιαστηρίου· Ἀμνὸν ἐνιαυσίον ἀμόμονον δύο τὴν ἡμέραν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον ἐνδελεχῶς, κάρπωμα ἐνδελεχισμῶν. 39 Τὸν ἀμνὸν τὸν ἕνα ποιήσεις τὸ πρωῒ, καὶ τὸν ἀμνὸν τὸν δεύτερον ποιήσεις τὸ δευτέρῳ. 40 Καὶ δέκατον σεμιδάλεως πεφυραμένης ἐν ἐλαίῳ κεκομμένῳ τῷ τετάρτῳ τοῦ εἶν, καὶ σποδὴν τὸ τέταρτον τοῦ εἶν οἶνον τῷ ἀμῶν τῷ ἐπί. 41 Καὶ τὸν ἀμνὸν τὸν δεύτερον ποιήσεις τὸ δευτέρῳ· κατὰ τὴν θυσίαν τὴν πρωινήν καὶ κατὰ τὴν σποδὴν αὐτοῦ ποιήσεις εἰς ὄσμην εὐωδίας κάρπωμα κυρίου, 42 θυσίαν ἐνδελεχισμῶν εἰς γενεάς ὑμῶν, ἐπὶ θύρας τῆς σκηνης τοῦ μαρτυρίου ἐναντι κυρίου, ἐν οἷς γνώσθησομαι σοι ἐκεῖθεν ὥστε λαλῆσαι σοι. 43 Καὶ τίξομαι ἐκεῖ τοῖς νόμοις Ἰσραὴλ, καὶ ἀγιάσθησονται ἐν δόξῃ μου. 44 Καὶ ἀγιάσει τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου καὶ τὸ θυσιαστήριον, καὶ Ἀαρὼν καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ ἀγιάσω ἱερατεύειν μοι. 45 Καὶ ἐπικληθήσομαι ἐν τοῖς νόμοις Ἰσραὴλ, καὶ ἔσομαι αὐτῶν θεός. 46 Καὶ γνώσονται, ὅτι ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς αὐτῶν ὁ ἐξαγαγὼν αὐτοὺς ἐκ γῆς Αἰγύπτου, ἐπικληθήναι αὐτοῖς καὶ εἶναι αὐτῶν θεός.

XXX. Καὶ ποιήσεις θυσιαστήριον θυμιάματος ἐκ ξύλων ἀσηπτῶν, καὶ ποιήσεις αὐτὸ πῆγχεως τὸ μῆκος καὶ πῆγχεως τὸ εὖρος· τετραγώνον ἔσται, καὶ δύο πῆγχεων τὸ ὕψος· ἕξ αὐτοῦ ἔσται τὰ κέρατα αὐτοῦ. 3 Καὶ καταχρυσώσεις χρυσίῳ καθαρῷ τὴν ἐσχάραν

37. EX: ἅγιον τῶν ἁγίων. 38. AE: ὅσα. A* (p. τ. ἡμ.) ἐπτά ἡμέρας. A²EF* ἐπὶ τὸ θυσ. 40. FX* (a. tet.) τῷ. 41. A¹X* εἰς. 42. AEF† (a. γενεάς) τὰς. EF: ἐκεῖ. — 3. A¹X† (p. καταχρ.) αὐτὰ... † (p. καθαρῶν) αὐτό. X (pauci)† (a. τῆν) καὶ. AF: ἐσχάριδα.

ליום על-הכפֿרים וְהִטֵּאתָ עַל-הַמִּזְבֵּחַ כְּכַפֵּרָת עָלָיו וּמִשְׁחַת אֶת-לְקַדְשׁוֹ: שְׁבַע יָמִים תְּכַפֵּר עַל-הַמִּזְבֵּחַ וּקְדַשְׁתָּ אֹתוֹ וְהָיָה הַמִּזְבֵּחַ קָדֵשׁ קְדָשִׁים כָּל-הַנִּגַּע בַּמִּזְבֵּחַ וְקַדְשׁ:

38 וְזֶה אֲשֶׁר תַּעֲשֶׂה עַל-הַמִּזְבֵּחַ: כְּבָשִׂים בְּנֵי-שָׁנָה שְׁנַיִם לַיּוֹם תִּמְד: 39 אֶת-הַכֶּבֶשׂ הָאֶחָד תַּעֲשֶׂה בְּבֹקֶר וְאֶת-הַכֶּבֶשׂ הַשֵּׁנִי תַעֲשֶׂה בֵּין הָעֶרְבָיִם: 40 וְעִשְׂרוֹן סֹלֶת בְּלֹל בְּשֶׁמֶן פְּתִית רִבַע תִּהְיוּ וְנִסְךָ רְבִיעִית תִּהְיוּ יַיִן לַכֶּבֶשׂ הָאֶחָד: וְאֶת הַכֶּבֶשׂ הַשֵּׁנִי תַעֲשֶׂה בֵּין הָעֶרְבָיִם פְּמִנְחֹת הַבֶּקֶר וּכְנֹסֶה תַעֲשֶׂה לָּהּ לְרִיחַ אִשָּׁה לַיהוָה: 42 עֹלֹת תִּמְד לְדֹרֹתֵיכֶם פֶּתַח אֹהֶל-מוֹעֵד לַפְּנֵי יְהוָה אֲשֶׁר אֹמַד לָכֶם: 43 שְׁמָה לְדַבֵּר אֵלָיךָ שָׁם: וְנִדְתָּי שְׁמָה לְבָנֵי יִשְׂרָאֵל וְנִקְדַּשׁ בְּכַבְּדִי: וְקַדַּשְׁתִּי אֶת-אֹהֶל מוֹעֵד וְאֶת-הַמִּזְבֵּחַ וְאֶת-אֹהֶרֶן וְאֶת-בְּנָיו אֲקַדֵּשׁ לְכַהֵן לִי: 46 לָהֶם לְאֱלֹהִים: וְיָדַעוּ כִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיהֶם אֲשֶׁר הוֹצֵאתִי אֶתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם לְשִׁבְנִי בְּתוֹכְכֶם אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיהֶם:

XXX. וְעִשִׂיתָ מִזְבֵּחַ מִקְטָר קְטָרֶת עֲצֵי שֵׁשִׁים תַּעֲשֶׂה אֹתוֹ: אִמָּה אַרְבֹּ וְאִמָּה רִבְעוֹ רְבִיעַ יְהִיָּה וְאִמָּתָיִם קָמְתוֹ מִמֶּנּוּ מְרֻנְתָיו: וְצִפִּיתָ אֹתוֹ זָהָב טָהוֹר

38. Deux agneaux d'un an. Les Septante ajoutent « irréprochables ». — Sans interruption. Les Septante ajoutent : « sur l'autel ».

39. L'autre le soir. Hébreu : « l'autre agneau, entre les deux soirs ».

40. Sur un agneau. Hébreu : « avec le premier agneau »; Septante : « avec un agneau ».

41. Et selon ce que nous avons dit. N'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

42. Sacrifice au Seigneur. A ces mots correspond dans l'hébreu et les Septante la fin du verset précédent. — A la porte. Septante : « aux portes ». — Où je me tiendrai. Hébreu : « c'est là que je me

rencontrerai avec vous »; Septante : « où je me ferai connaître ».

43. Et c'est là que j'ordonnerai. Hébreu : « Je me rencontrerai là avec ». — Sera sanctifié (l'autel). Hébreu : « [ce lieu] sera sanctifié »; Septante : « Je serai sanctifié ».

45. J'habiterai. Septante : « Je serai invoqué ».

46. Afin que je demeure parmi eux. Septante : « pour être invoqué par eux ».

XXX. 1. De bois de sélim. Septante : « de bois imputrescible ».

III. La Loi (XIX-XL). — 6° Du sacerdoce (XXVIII-XXX).

bisque altäre cum immoláveris expiatiónis hóstiam, et unges illud in sanctificatiónem. ³⁷ Septem diébus expiábis altäre, et sanctificábis, et erit Sanctum sanctórum : omnis qui tetigerit illud, sanctificábitur.

³⁸ Hoc est quod fácies in altári : Agnos annículos duos per singulos dies júgiter, ³⁹ unum agnum mane, et álterum vespere, ⁴⁰ décimam partem simílae conspérsæ oleo tísio, quod hábeat mensúram quartam partem hin, et vinum ad libándum ejúsdem mensúrae in agno uno.

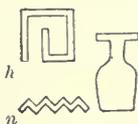
⁴¹ Alterum vero agnum ófferes ad vésperam juxta ritum matutínæ oblatiÓnis, et juxta ea quæ diximus, in odórem suavitatís : ⁴² sacrificium est Dómino, oblatiÓne perpétua in generatiÓnes vestras, ad óstium tabernáculi testimÓnii coram Dómino, ubi constituam ut loquar ad te. ⁴³ Ibique præcipiam filiis Israel, et sanctificábitur altäre in glória mea.

⁴⁴ Sanctificábo et tabernáculum testimÓnii cum altári, et Aaron cum filiis suis, ut sacerdotio fungántur mihi. ⁴⁵ Et habitábo in médio filiórum Israel, eróque eis Deus, ⁴⁶ et scient quia ego Dóminus Deus eórum, qui edúxi eos de terra Ægypti, ut manérem inter illos, ego Dóminus Deus ipsórum.

XXX. ¹ Fácies quoque altäre ad adoléndum thymiáma, de lignis sétim, ² habens cúbicum longitudínis, et álterum latitúdinis, id est, quadrángulum, et duos cúbitos in altitúdine. Córnuá ex ipso procédent. ³ Vestíésque illud auro puríssimo, tam

^{38.} Chaque jour sans interruption. Ce fut là le sacrifice public quotidien et perpétuel : chaque matin et chaque soir un agneau était offert en holocauste (s. 39) avec une offrande de farine pétrie dans l'huile et une libation de vin (s. 40). Cette prescription est renouvelée plus tard avec les mêmes détails, Nombres, xxviii, 3-8.

^{39.} Le soir. L'hébreu porte « entre les deux soirs » : on distinguait en effet deux soirs ou vèpres ; mais les sectes juives étaient en désaccord sur la signification de cette locution ; elle semble désigner l'intervalle qui s'écoule entre le commencement et la fin du coucher du soleil.



purifieras l'autel lorsque tu auras immolé l'hostie d'expiation, et tu l'oindras pour le sanctifier. ³⁷ Pendant sept jours tu purifieras l'autel, et tu le sanctifieras, il sera très saint ; quiconque le touchera sera sanctifié.

³⁸ » Voici ce que tu sacrifieras sur l'autel : deux agneaux d'un an, chaque jour sans interruption, ³⁹ un agneau le matin, et l'autre le soir ; ⁴⁰ la dixième partie de l'éphi de fleur de farine arrosée d'huile pilée, qui ait pour mesure la quatrième partie du hin, et du vin pour les libations selon la même mesure, sur un agneau. ⁴¹ Mais l'autre agneau, tu l'offriras vers le soir, selon le rite de l'oblation du matin, et selon ce que nous avons dit, en odeur de suavité. ⁴² C'est un sacrifice qui sera offert au Seigneur, d'une oblation perpétuelle en vos générations, à la porte du tabernacle de témoignage devant le Seigneur, où je me tiendrai pour te parler. ⁴³ Et c'est là que je donnerai mes préceptes aux enfants d'Israël, et que sera sanctifié l'autel par ma gloire.

⁴⁴ » Je sanctifierai aussi le tabernacle de témoignage avec l'autel, et Aaron avec ses fils, afin qu'ils exercent les fonctions du sacerdoce pour moi. ⁴⁵ Ainsi j'habiterai au milieu des enfants d'Israël, et je serai leur Dieu, ⁴⁶ et ils sauront que c'est moi, le Seigneur leur Dieu, qui les ai retirés de la terre d'Égypte, afin que je demeure sur eux, moi, le Seigneur leur Dieu.

XXX. ¹ Tu feras aussi, pour brûler le parfum, un autel de bois de sétim, ² ayant une coudée de longueur et une de largeur, c'est-à-dire carré, et deux coudées en hauteur. Des cornes en sortiront. ³ Or, tu le revêtiras d'un or très pur, tant la grille que les parois

^{40.} La dixième partie de l'éphi est ailleurs appelée gomor. Voir la note sur Exode, xvi, 16. — La quatrième partie du hin. Le hin était une mesure d'origine égyptienne, dont le nom et la forme ont été conservés par les monuments hiéroglyphiques. Il équivalait à la sixième partie de l'éphi et valait par conséquent 1/6 gomor 2/3, ou environ 6 litres et demi.

^{46.} Qui les ai retirés de la terre d'Égypte : nouvelle preuve que, lors de la composition de l'Exode, le souvenir de ce fait était encore récent dans l'esprit du peuple.

XXX. 1. Un autel : l'autel des parfums, qui va être décrit (s. 1-10).

2. Des cornes en sortiront. Les quatre angles de la table supérieure de l'autel étaient proéminents et

αὐτοῦ καὶ τοὺς τοίχους αὐτοῦ κύκλῳ καὶ τὰ κέρατα αὐτοῦ. Καὶ ποιήσεις αὐτῆν στρεπτήν στεφάνην χρυσοῦν κύκλῳ. ⁴ Καὶ δύο δακτυλίους χρυσοῦς 'καθαροῦς' ποιήσεις ἐπὶ τὴν στρεπτήν στεφάνην αὐτοῦ, εἰς τὰ δύο κλίτη ποιήσεις ἐν τοῖς δυοῖς πλευροῖς, καὶ ἔσονται ψαλίδες ταῖς σκυτάλαις, ὥστε ἄρῃεν αὐτὸ ἐν αὐταῖς. ⁵ Καὶ ποιήσεις σκυτάλας ἐκ ξύλων ἀσήπτων, καὶ καταχρυσώσεις αὐτάς χρυσοῖω. ⁶ Καὶ θήσεις αὐτὸ ἀπέναντι τοῦ καταπετάσματος τοῦ ὄντος ἐπὶ τῆς κιβωτοῦ τῶν μαρτυρίων, ἐν οἷς γνωσθήσομαι σοι ἐκεῖθεν. ⁷ Καὶ θυμιάσει ἐπ' αὐτοῦ Ἀρωῶν θυμιάμα συνθετον λεπτόν τὸ πρῶτ' ἰσχυρὸν ὅταν ἐπισκευάζῃ τοὺς λύχνους, θυμιάσει ἐπ' αὐτοῦ. ⁸ Καὶ ὅταν ἐξάπτῃ Ἀρωῶν τοὺς λύχνους ὀψέ, θυμιάσει ἐπ' αὐτοῦ. Θυμιάμα ἐνδελειχισμού διαπαντός ἐναντι κυρίου εἰς γενεάς αὐτῶν. ⁹ Καὶ οὐκ ἀνοίσεις ἐπ' αὐτῷ θυμιάμα ἕτερον κίρπωμα θυσίαν καὶ σπονδὴν οὐ σπείσεις ἐπ' αὐτοῦ. ¹⁰ Καὶ ἐξιλιάσεται ἐπ' αὐτοῦ Ἀρωῶν ἐπὶ τῶν κεράτων αὐτοῦ ἀπαξ τὸ ἑνιαυτοῦ ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ καθαρισμού καθαριεῖ αὐτὸ εἰς γενεάς αὐτῶν. ἄγιον τῶν ἁγίων ἔστι κυρίω.

¹¹ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων. ¹² Ἐάν λάβῃς τὸν συλλογισμόν τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἐν τῇ ἐπισκοπῇ αὐτῶν, καὶ δώσουσιν ἕκαστος λίτρα τῆς ψυχῆς αὐτοῦ κυρίω, καὶ οὐκ ἔσται ἐν αὐτοῖς πτώσις ἐν τῇ ἐπισκοπῇ αὐτῶν. ¹³ Καὶ τοῦτο ἔστιν ὃ δώσουσιν ὅσοι ἂν παραπορεύονται τὴν ἐπίσκεψιν, τὸ ἥμισυ τοῦ διδράχμου ὃ ἔστι κατὰ τὸ δίδραχμον τὸ ἅγιον. Ἐἴκοσι ὀβολοὶ τὸ δίδραχμον τὸ δὲ ἥμισυ τοῦ διδράχμου εἰσφορὰ κυρίω. ¹⁴ Πᾶς ὃ παραπορευόμενος εἰς τὴν ἐπίσκεψιν ἀπὸ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω, δώσουσι τὴν εἰσφορὰν κυρίω. ¹⁵ Ὁ πλουτῶν οὐ

4. FX: στεφάνην τὴν στειπτήν. AX (p. κλ.) αὐτοῦ. 6. FX: τοῦ μαρτυρίου. AEF: ἐκεῖ. 7. AX: ἐπισκευάζει. 8. A¹ (p. man.) FX: ἄπτῃ. AEF† τὰς. 9. AEF: ἀνοίσεις. FX: ἐπ' αὐτῷ. F† (a. θυ-σῆαν) καὶ. 10. AX: ponit (p. αἵματος τῶν ἁμαρ-τιῶν τοῦ ἐξιλιασμῶν ἀπαξ τοῦ ἑνιαυτοῦ καθαριεῖ αὐτὸ.... iid. cod. (l. γενεάς αὐτῶν) hab. γενεάς ἕμῶν... τ. κυρ. 12. FX* (a. συλλ.) τὸν. 13. X† (a. κυρίω.) τῷ. 14. A* (a. ἐπίσκεψιν) τὴν.

3. Une couronne d'or. Hébreu : « une bordure d'or ». Septante : « une couronne d'or tressée ».
4. Deux anneaux d'or. Septante : « deux anneaux en or, purs ». — Sous la couronne. Hébreu : « au-dessous de la bordure ». — A chaque côté. Septante littéralement : « sur les deux revers, dans les deux flancs ». — Et que l'autel puisse être porté. Hébreu et Septante : « pour le porter avec elles (les barres) ».
6. Devant le propitiatoire dont est couvert le témoignage. Manqué dans les Septante. — Où je parlerai.

ἀντιπρόσωπον καὶ ἐπιπροσώπων σου ἐκείθεν. καὶ ποιήσεις αὐτὴν στρεπτήν στεφάνην χρυσοῦν κύκλῳ. ⁴ καὶ δύο δακτυλίους χρυσοῦς ποιήσεις ἐπὶ τὴν στρεπτήν στεφάνην αὐτοῦ, εἰς τὰ δύο κλίτη ποιήσεις ἐν τοῖς δυοῖς πλευροῖς, καὶ ἔσονται ψαλίδες ταῖς σκυτάλαις, ὥστε ἄρῃεν αὐτὸ ἐν αὐταῖς. ⁵ καὶ ποιήσεις σκυτάλας ἐκ ξύλων ἀσήπτων, καὶ καταχρυσώσεις αὐτάς χρυσοῖω. ⁶ καὶ θήσεις αὐτὸ ἀπέναντι τοῦ καταπετάσματος τοῦ ὄντος ἐπὶ τῆς κιβωτοῦ τῶν μαρτυρίων, ἐν οἷς γνωσθήσομαι σοι ἐκεῖθεν. ⁷ καὶ θυμιάσει ἐπ' αὐτοῦ Ἀρωῶν θυμιάμα συνθετον λεπτόν τὸ πρῶτ' ἰσχυρὸν ὅταν ἐπισκευάζῃ τοὺς λύχνους, θυμιάσει ἐπ' αὐτοῦ. ⁸ καὶ ὅταν ἐξάπτῃ Ἀρωῶν τοὺς λύχνους ὀψέ, θυμιάσει ἐπ' αὐτοῦ. θυμιάμα ἐνδελειχισμού διαπαντός ἐναντι κυρίου εἰς γενεάς αὐτῶν. ⁹ καὶ οὐκ ἀνοίσεις ἐπ' αὐτῷ θυμιάμα ἕτερον κίρπωμα θυσίαν καὶ σπονδὴν οὐ σπείσεις ἐπ' αὐτοῦ. ¹⁰ καὶ ἐξιλιάσεται ἐπ' αὐτοῦ Ἀρωῶν ἐπὶ τῶν κεράτων αὐτοῦ ἀπαξ τὸ ἑνιαυτοῦ ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ καθαρισμού καθαριεῖ αὐτὸ εἰς γενεάς αὐτῶν. ἄγιον τῶν ἁγίων ἔστι κυρίω.

21 פ פ פ פ פ פ
וידבר יהוה אל-משה לאמר: ¹¹
כי תשא את-ראש בני-ישראל ¹²
לפקדיהם ונתנו איש פסד נפשו
ליהוה בפקד אתם ולא יהיה בהם ¹³
נגח בפקד אתם זהו ונתנו כל-העבד
על-הפקדים מהצית השקל בשקל
הקדש עשרים גרה השקל מהצית ¹⁴
השקל תרומה ליהוה: כל העבד
על-הפקדים מכן עשרים שנה
וּמִזְקְלָהּ וְיִתֵּן תְּרוּמַת יְהוָה: הַקְּדָשִׁיר
לֹא יִרְבֶּה וְהִדָּל לֹא וּמַעִיט מִמִּתְחַצֵּית

Hébreu : « où je me rencontrerai avec toi »; Sep- tante : « où je serai connu de toi ».
8. Les placera vers le soir. Hébreu : « les arrangera, entre les deux soirs ». Septante : « les allumera, le soir ».
13. Quiconque aura présenté son nom. Hébreu : « tout homme compris dans le dénombrement », Septante littéralement : « tous ceux qui auront passé à l'inspection ». — Selon la mesure du temple. Hébreu et Septante : « selon le siclo du sanctuaire ».

III. La Loi (XIX-XL). — 6° Du sacerdoce (XXVIII-XXX).

craticulam ejus, quam parietes per circuitum, et cornua. Faciesque ei coronam aureolam per gyrum, ⁴ et duos annulos aureos sub corona per singula latera, ut mittantur in eos vectes, et altare portetur. ⁵ Ipsos quoque vectes facies de lignis setim, et inaurabis. ⁶ Ponésque altare contra velum, quod ante arcam pendet testimonii coram propitiatorio quo tegitur testimonium, ubi loquar tibi. ⁷ Et adolebit incensum super eo Aaron, suave fragrans, mane. Quando compónet lucernas, incéndet illud : ⁸ et quando collocabit eas ad vesperum, uret thymiama sempiternum coram Dómino in generationes vestras. ⁹ Non offerétis super eo thymiama compositionis altérius, nec oblationem et victimam, nec libábitis libámina. ¹⁰ Et deprecábitur Aaron super cornua ejus semel per annum, in sanguine quod oblátum est pro peccáto, et placábit super eo in generationibus vestris. Sanctum sanctorum erit Dómino.

¹¹ Locutúsque est Dóminus ad Móysen, dicens : ¹² Quando túleris summam filiórum Israel juxta numerum, dabunt singuli pretium pro animabus suis Dómino, et non erit plaga in eis, cum fuerint recensiti. ¹³ Hoc autem dabit omnis qui transit ad nomen, dimídium sicli juxta mensuram templi. Siclus viginti óbolos habet. Média pars sicli offerétur Dómino. ¹⁴ Qui habétur in numero, a viginti annis et supra, dabit pretium. ¹⁵ Dives non addet ad médium

tout autour, et les cornes. Et tu y feras une couronne d'or tout autour, ⁴ et deux anneaux d'or sous la couronne, à chaque côté, pour qu'on y passe des leviers et que l'autel puisse être porté. ⁵ Et les leviers eux-mêmes, tu les feras de bois de sétim, et tu les dore-ras. ⁶ Et tu placeras l'autel contre le voile qui est suspendu devant l'arche de témoignage, devant le propitiatoire dont est couvert le témoignage, où je te parlerai. ⁷ Et Aaron y brûlera le matin un parfum, exhalant une odeur suave. Quand il apprêtera les lampes, il le brûlera ; ⁸ et quand il les placera vers le soir, il brûlera un parfum perpétuel devant le Seigneur en vos générations. ⁹ Vous n'offrirez sur cet autel, ni parfum d'une autre composition, ni oblation, ni victime, et vous n'y ferez point de libations. ¹⁰ Et Aaron fera des expiations sur les cornes de l'autel une fois par an, en y répandant le sang de la victime qui a été offerte pour le péché, et il conciliera à l'autel la faveur du Seigneur dans vos générations. Ce sera une chose très sainte pour le Seigneur ».

¹¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ¹² Quand tu auras fait le dénombrement des enfants d'Israël, ils donneront chacun un prix au Seigneur pour leurs âmes, et il n'y aura point de plaie parmi eux, lorsqu'ils auront été recensés. ¹³ Or voici ce que donnera quiconque aura présenté son nom : un demi-sicle selon la mesure du temple. Le sicle a vingt oboles. La moitié d'un sicle sera offerte au Seigneur. ¹⁴ Celui qui est compris dans le dénombrement, depuis vingt ans et au-dessus, donnera ce prix. ¹⁵ Le riche n'ajoutera point à

Ex. 37, 28.

Ex. 26, 33.
Lev. 4, 18;
16, 18.Ex. 29, 42;
25, 22.

Ex. 30, 34-38.

2 Par. 13, 11.

Lev. 10, 1;
16, 12.De tributo
sacro.Num. 1, 2-47;
26, 2-65.

2 Par. 24, 6.

Lev. 27, 25.
Num. 3, 47.
Ex. 45, 12.

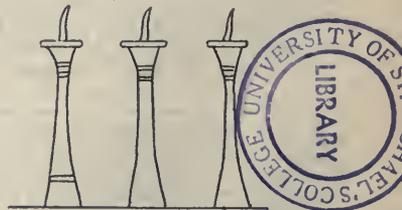
terminés en pointe dressée : c'est ce qu'on nommait les cornes de l'autel. Ces cornes, déjà mentionnées pour l'autel des holocaustes (Exode, xxvii, 2; xxix, 12), se retrouvent dans un grand nombre d'autels orientaux et même en Occident : il y en a dans les ruines de Pompéi.

6. Contre le voile. Plusieurs savants ont cru que l'autel des parfums était placé dans le Saint des Saints. Tout porte à croire qu'il était dans le Saint, mais immédiatement devant le voile, et par conséquent si près du Saint des Saints, qu'il put être parfois considéré comme en faisant partie, III Rois, vi, 22; Hébreux, ix, 4.

10. D'une autre composition que celle qui sera bientôt fixée par Dieu lui-même, §. 34-36.

11. Le Seigneur parla. Loi nouvelle, §. 11-16, relative à l'impôt pour les besoins du culte.

13. Un demi-sicle. Sur le poids du sicle et sa va-



Autels à parfums (§. 7) dans le culte égyptien. (Tombeau de Rekhmara).

προςθήσει καὶ ὁ πενόμενος οὐκ ἐλαττονήσεται ἀπὸ τοῦ ἡμίσεως τοῦ διδράχμου ἐν τῷ διδύμῳ τὴν εἰσφορὰν κυρίου, ἐξιλάσασθαι περὶ τῶν ψυχῶν ὑμῶν. ¹⁶ Καὶ λήψη τὸ ἀργύριον τῆς εἰσφορᾶς παρὰ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, καὶ δώσεις αὐτὸ εἰς τὸ κάτεγον τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου καὶ ἔσται τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ μνημόσυνον ἐναντι κυρίου, ἐξιλάσασθαι περὶ τῶν ψυχῶν ὑμῶν.

¹⁷ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων. ¹⁸ Ποίησον λουτήρα χαλκῶν καὶ βάσιν αὐτῷ χαλκῆν, ὥστε νίπασθαι καὶ θήσεις αὐτὸν ἀνά μέσον τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου καὶ ἀνά μέσον τοῦ θυσιαστηρίου, καὶ ἐκχεῖς εἰς αὐτὸν ὕδαρ. ¹⁹ Καὶ ῥίπεται Ἀρῶν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ ἐξ αὐτοῦ τὰς χεῖρας καὶ τοὺς πόδας ὕδατι. ²⁰ Ὅταν εἰσπορεύωνται εἰς τὴν σκηπῆν τοῦ μαρτυρίου, νίπονται ὕδατι, καὶ οὐ μὴ ἀποθάνωσιν, ὅταν προσπορεύωνται πρὸς τὸ θυσιαστήριον λειτουργεῖν καὶ ἀναφέρειν τὰ ὀλοκαυτώματα κυρίου. ²¹ Νίπονται τὰς χεῖρας καὶ τοὺς πόδας ὕδατι. Ὅταν εἰσπορεύωνται εἰς τὴν σκηπῆν τοῦ μαρτυρίου, νίπονται ὕδατι, ἵνα μὴ ἀποθάνωσιν καὶ ἔσται αὐτοῖς νόμιμον αἰώνιον, αὐτῷ καὶ ταῖς γενεαῖς αὐτοῦ μετ' αὐτόν.

²² Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων. ²³ Καὶ σὺ λάβε ἡδύσματα, τὸ ἄνθος συμύρηνης ἐκλεκτῆς πεντακοσίους σίκλους, καὶ κινναμώμου εὐώδους τὸ ἡμίσην τούτου διακοσίους πενήκοντα, καὶ καλάμου εὐώδους διακοσίους πενήκοντα, ²⁴ καὶ ἴρεως πεντακοσίους σίκλους τοῦ ἁγίου, καὶ ἔλαιον ἐξ ἔλαιῶν εἶν' ²⁵ καὶ ποιήσεις αὐτὸ ἔλαιον χοῖσμα ἅγιον μύρον μυρεψικὸν τέγγη μυρεψοῦ ἔλαιον χοῖσμα ἅγιον ἔσται. ²⁶ Καὶ χοῖσεις ἐξ αὐτοῦ τὴν σκηπῆν τοῦ μαρτυρίου καὶ τὴν κιβωτὸν τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου, ²⁷ καὶ πάντα τὰ σκεύη αὐτῆς, καὶ τὴν λυχίαν καὶ πάντα τὰ σκεύη αὐτῆς, καὶ τὸ θυσιαστήριον τοῦ θυμιάματος, ²⁸ καὶ τὸ θυσιαστήριον τῶν ὀλοκαυτωμάτων καὶ πάντα αὐτοῦ τὰ σκεύη, καὶ τὴν τράπεζαν

15. AX ἐλαττονώσει. FX: ἡμίσεις. A1. AEFX: τὰς χεῖρας καὶ τοὺς πόδας αὐτῶν. A1 (pr. man.). EFX* ὕδατι. 20. AEFX† ἡ. 21. A²FX† αὐτῶν. 23. AEX* (a. ἄνθ.) τὸ. AX: διακοσίους καὶ πενήκοντα (bis). 26. AEFX* (ρ. κίβ.) τῆς σκηπῆς.

16. Tu le donneras pour les usages. Hébreu et Septante : « tu le donneras pour le travail ». — *Afin que...* le Seigneur... se montre propice à leurs âmes. Hébreu : « pour le rachat de leurs âmes » ; Septante : « pour qu'il soit propice à vos âmes ».

18. Un bassin. Hébreu et Septante : « une cuve ».

19. Et leurs pieds. Les Septante ajoutent : « avec de l'eau ».

20. Quand ils devront entrer. L'hébreu et les Septante ont de plus : « ils se laveront avec de l'eau ».

תִּשְׁקַל לְתַת אֶת־תְּרוּמַת יְהוָה לְכַפֵּר
עַל־נַפְשֹׁתֵיכֶם : וְלָקַחְתָּ אֶת־כֶּסֶף
הַכֹּפְרִים מֵאֵת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְנָתַתָּ
אֹתוֹ עַל־עֲבֹדַת אֹהֶל מוֹעֵד וְהָיָה לְבְנֵי
יִשְׂרָאֵל לְזָכְרוֹן לְפָנַי יְהוָה לְכַפֵּר
עַל־נַפְשֹׁתֵיכֶם : פ

17 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר :
18 וְעָשִׂיתָ כִּיֹּר נְהַשֵּׁת וְכִנּוֹ נְהַשֵּׁת
לְרַחֲצָה וְנָתַתָּ אֹתוֹ בֵּין־אֹהֶל מוֹעֵד
19 וּבֵין הַמִּזְבֵּחַ וְנָתַתָּ שָׁמָּה מַיִם : וְרָחַצוּ
אֶתְרוֹן וּבְנָיו מִמֶּנּוּ אֶת־יְדֵיהֶם וְאֶת־
כַּרְגְּלֵיהֶם : כַּבָּאֵם אֶל־אֹהֶל מוֹעֵד
וְרָחַצוּ־מַיִם וְלֹא יָמָתוּ אוֹ כְּגַשְׁתֶּם
אֶל־הַמִּזְבֵּחַ לְשַׁרְת לְהַקְטִיר אִשָּׁה
21 לַיהוָה : וְרָחַצוּ יְדֵיהֶם וְרַגְלֵיהֶם וְלֹא
יָמָתוּ וְהָיְתָה לָהֶם חֻק־עוֹלָם לֹא
יִגְזְרוּ לְדֹרֹתָם : פ

22 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר :
23 וְאָתָּה קַח־לָךְ בְּשָׂמִים רֵאשֵׁי מֵרֶ־
הָרֹר תַּמֶּשׂ מֵאֹת וְקַנְמוֹן־בָּשָׂם
מִחֲצִיתוֹ חֲמִשִּׁים וּמֵאֲתִים וּקְבִיה־
24 בָּשָׂם חֲמִשִּׁים וּמֵאֲתִים : וְקָחְתָּ תַמֶּשׂ
מֵאֹת בְּשָׂקַל הַקָּדָשׁ וְשִׁמֹן זֵית הַיַּיִן :
כֹּה וְעָשִׂיתָ אֹתוֹ שִׁמֹן מִשְׁהַת־קָדָשׁ רַקָּה
מְרַקַּחַת מַעֲשֶׂה רַקָּה שִׁמֹן מִשְׁהַת־
26 קָדָשׁ יְהִיָּה : וּמִשְׁהַתָּ כֹּה אֶת־אֹהֶל
27 מוֹעֵד וְאֶת אַרְוֹן הָעֵדוּת : וְאֶת־תִּשְׁלֵתֶיךָ
וְאֶת־כַּל־פְּלִלְיוֹ וְאֶת־הַמִּנְרָה וְאֶת־
28 בְּגָדֶיהָ וְאֶת מִזְבֵּחַ הַקְּטֹרֶת : וְאֶת־
מִזְבֵּחַ הַעֹלָה וְאֶת־כַּל־פְּלִלְיוֹ וְאֶת־

21. De peur qu'ils ne meurent. Septante : « et ils ne mourront pas ».

23. Des aromates. Hébreu : « des meilleurs aromates » ; Septante : « des parfums suaves ». — *De myrrhe première et choisie.* Hébreu : « de myrrhe, de celle qui coule d'elle-même » ; Septante : « de lleur de myrrhe choisie ». — *De canne.* Hébreu et Septante : « du roseau aromatique ».

24. De casse. Septante : « d'iris ».

25. L'huile sainte d'onction. Hébreu : « une huile pour l'onction sainte » ; Septante : « l'huile même, pour l'onction sainte ».

28. Et tous les objets qui appartiennent à leur service. Hébreu et Septante : « les ustensiles ».

III. La Loi (XIX-XL). — 6^e Du sacerdoce (XXVIII-XXX).

sicli, et pauper nihil minuet. ¹⁶ Susceptámque pecúniám, quæ colláta est a filiis Israel, trades in usus tabernáculi testimónii, ut sit moniméntum eórum coram Dómino, et propitiétur animábus eórum.

¹⁷ Locutúsque est Dóminus ad Móysen, dicens : ¹⁸ Fácies et labrum æneum cum basi sua ad lavándum : ponésque illud inter tabernáculum testimónii et altáre. Et missa aqua, ¹⁹ lavábunt in ea Aaron et filii ejus manus suas ac pedes, ²⁰ quando ingressúri sunt tabernáculum testimónii, et quando accessúri sunt ad altáre, ut offerant in eo thymiáma Dómino, ²⁴ ne forte moriántur : legitimum sempitérnum erit ipsi, et sémini ejus per successiónes.

²² Locutúsque est Dóminus ad Móysen, ²³ dicens : Sume tibi arómata, primæ myrrhæ et electæ quingéntos siclos, et cinnamómi médium, id est, ducéntos quinquaginta siclos, cálami similiter ducéntos quinquaginta, ²⁴ cásiæ autem quingéntos siclos, in póndere sanctuárii, ólei de olivétis mensúram hin : ²⁵ faciésque unctiónis óleum sanctum, unguén-tum compositum ópere unguentárii, ²⁶ et unges ex eo tabernáculum testimónii, et arcam testaméti, ²⁷ mensámque cum vasis suis, candelábrum, et utensilia ejus, altária thymiámatis, ²⁸ et holocausti, et univérsam supellectilem quæ ad cultum eórum pér-

Labrum
æneum;
Ex. 38, 8 ;
40, 30 ;
35, 16.

Ex. 28, 43.

Óleum
sanctum.

Ex. 29, 7 ;
37, 29 ;
Lev. 8, 10-13 ;
21, 10.

la moitié d'un sicle, et le pauvre n'y diminuera rien. ¹⁶ Et l'argent reçu qui aura été apporté par les enfants d'Israël, tu le donneras pour les usages du tabernacle de témoignage, afin qu'il soit un souvenir d'eux devant le Seigneur et que *le Seigneur* se montre propice à leurs âmes ».

¹⁷ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ¹⁸ « Tu feras aussi un bassin d'airain avec sa base pour se laver, et tu le placeras entre le tabernacle de témoignage et l'autel. Or, de l'eau ayant été mise, ¹⁹ Aaron et ses fils y laveront leurs mains et leurs pieds, ²⁰ quand ils devront entrer dans le tabernacle de témoignage, et quand ils devront s'approcher de l'autel pour y offrir un parfum à brûler au Seigneur, ²⁴ de peur qu'ils ne meurent. Ce sera une loi perpétuelle pour Aaron et sa postérité durant ses successions ».

²² Le Seigneur parla encore à Moïse, ²³ disant : « Prends des aromates, cinq cents sicles de myrrhe première et choisie, et la moitié moins de cinnamome, c'est-à-dire deux cent cinquante sicles, et pareillement deux cent cinquante sicles de canne; ²⁴ cinq cents sicles de casse au poids du sanctuaire, et une mesure de hin d'huile d'olive : ²⁵ et tu feras de l'huile sainte d'onction, essence composée selon l'art d'un parfumeur. ²⁶ Puis tu en oindras le tabernacle de témoignage, l'arche du testament, ²⁷ la table avec ses vases, le chandelier et ses ustensiles, les autels du parfum à brûler ²⁸ et de l'holocauste, et tous les objets qui appartiennent

leur en argent et en or, voir les notes sur *Genèse*, xxiii, 15; xxiv, 22. Le demi-siclé ou *béqa'* d'argent valait à peine 1 fr. 50 et ne constituait donc pas un impôt onéreux. — *Selon la mesure du temple*. Pour assurer la régularité des poids et prévenir les contestations ou y mettre fin, Moïse fit déposer dans le tabernacle des étalons qu'on appelait *poids du sanctuaire* (*Lévitique*, xxvii, 25; *Nombres*, iii, 47). Ces étalons furent plus tard déposés dans le Temple de Jérusalem et confiés à la garde des prêtres (I *Paralipomènes*, xxiii, 29). Nous ignorons quelle en était la forme. Chez les Assyriens et les Égyptiens, ils avaient la forme d'animaux. Voir II *Rois*, xiv, 26. — *Vingt oboles*. L'obole était en réalité la sixième partie de la drachme grecque. La Vulgate ne se sert de ce mot qu'en cinq circonstances (ici et *Lévitique*, xxvii, 25; *Nombres*, iii, 47; xviii, 16; *Ézéchiel*, xlv, 12), et elle l'emploie toujours pour désigner le *géráh* hé-

breu, qui était effectivement la vingtième partie du siclé et valait à peu près 15 centimes de notre monnaie.

¹⁷. *Le Seigneur parla*. Nouvelle loi, §. 17-21, relative au bassin d'airain. La forme n'en est pas déterminée, mais plus tard, en revanche, les bassins du Temple de Salomon furent minutieusement décrits. Voir III *Rois*, vii, 23-39.

²². *Le Seigneur parla*. Autre loi, §. 22-33, relative à l'huile d'onction.

²³. *Cinq cents sicles*, environ 7 kilogrammes. — *Myrrhe*, résine odorante qui coule de l'arbre appelé *balsamodendron myrrha*. Voir la note sur le *Psaume* xlv, 8. — *Cinnamome*, écorce du *cinnamomum verum*. — *Canne odorante*, roseau connu par les naturalistes sous le nom de *calamus aromaticus*.

²⁴. *Casse*, écorce du *cinnamomum casia*. — *Au poids du sanctuaire*. Voir la note sur le §. 13.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 7^o Vocatur Beseleel (XXXI, 1-11).

καὶ πάντα τὰ σκεύη αὐτῆς, καὶ τὸν λουτήρα.
 29 Καὶ ἀγιάσεις αὐτά, καὶ ἔσται ἅγια τῶν
 ἁγίων. πᾶς ὁ ἀπτόμενος αὐτῶν ἀγιασθήσε-
 ται. 30 Καὶ Ἄρωρ καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ
 χρίσεις, καὶ ἀγιάσεις αὐτοὺς ἱερατεύειν μοι.
 31 Καὶ τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ λαλήσεις, λέγων
 Ἐλαιον ἄλειμμα χρίσεως ἅγιον ἔσται τοῦτο
 ὑμῶν εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν. 32 Ἐπὶ σάρκα
 ἀνθρώπου οὐ χρισθήσεται, καὶ κατὰ τὴν
 σύνθεσιν ταύτην οὐ ποιήσετε ὑμῖν ἑαυτοῖς
 ὡσαύτως ἅγιόν ἐστι, καὶ ἀγίασμα ἔσται ὑμῶν.
 33 Ὁς ἂν ποιήσῃ ὡσαύτως καὶ ὃς ἂν δῶ ἅπ'
 αὐτοῦ ἄλλογενεῖ, ἐξολοθρευθήσεται ἐκ τοῦ
 λαοῦ αὐτοῦ.

34 Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν Ἄβε
 σεαντῶ ἡδύσματα, στακτὴν, ὕνχα, γαλβάνην
 ἡδυσμοῦ καὶ λίβανον διαφανῆ. Ἴσον ἴσῳ
 ἔσται. 35 Καὶ ποιήσουσιν ἐν αὐτῷ θυμίαμα
 μυρεψικόν, ἔργον μυρεψοῦ μεμιγμένον, κα-
 θαρὸν ἔργον ἅγιον. 36 Καὶ συγκόψεις ἐκ τού-
 των λεπτὸν, καὶ θήσεις ἀπέναντι τῶν μαρ-
 τυρίων ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου, ὅθεν
 γνωσθήσομαί σοι ἐκεῖθεν. ἅγιον τῶν ἁγίων
 ἔσται ὑμῖν θυμίαμα. 37 Κατὰ τὴν σύνθεσιν
 ταύτην οὐ ποιήσετε ὑμῶν ἑαυτοῖς ἁγίασμα
 ἔσται ὑμῖν κριαίω. 38 Ὁς ἂν ποιήσῃ ὡσαύ-
 τως, ὥστε ὀσφραίνεισθαι ἐν αὐτῷ, ἀπολείται
 ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτοῦ.

XXXI. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋ-
 σῆν, λέγων. 2 Ἴδου ἀνακέκλημαι ἐξ οὐράτου
 τὸν Βεσελεὴλ τὸν τοῦ Οὐρῶσιν τὸν Ὄρο, ἐκ
 τῆς φυλῆς Ἰούδα. 3 Καὶ ἐνέπλησα αὐτὸν
 πνεῦμα θεῶν σοφίας καὶ συνέσεως καὶ ἐπι-
 στήμης, ἐν παντὶ ἔργῳ, 4 διανοεῖσθαι καὶ ἀρ-
 χιτεκτονῆσαι, ἐργάζεσθαι τὸ χρυσοῖον καὶ τὸ
 ἀργυροῖον καὶ τὸν χαλκὸν καὶ τὴν ἑάκινθον
 καὶ τὴν πορφύραν καὶ τὸ κόκκινον τὸ νηστύον,

28. AEF† καὶ τὴν βύσιν αὐτοῦ. 33. A1X* αὐ-
 τοῦ. 34. AEF: καὶ χ. 35. AEF: Καὶ ποιήσουσιν
 αὐτὸ. AX† (α. μεμυγ.) συνθέσεως. 36. F: ἐκεῖ. —
 2. AEF: Οὐρῶ. 4. AEF: † ἀρχιτεκτονεῖν.... (in. f.)
 καὶ τὴν βύσιν τὴν κεκλωμένην.

31. Cette huile d'onction me sera consacrée. Hébreu : « ce sera pour moi l'huile d'onction sainte »; Septante littéralement : « quant à cette huile, finiment d'onction, ce sera quelque chose de saint pour vous ».

32. Selon sa composition. Hébreu : « dans les mêmes proportions ».

33. En donnera à un étranger. Hébreu : « en mettra sur un étranger ».

34. Du galbanum odoriférant. Septante : « du galbanum de suave odeur ». — De l'encens le plus luisant. Hébreu : « de l'encens pur »; Septante : « de l'encens transparent ».

35. Tu feras un parfum à brûler. Hébreu : « tu feras avec cela un parfum aromatique ». Septante

הַבְּיָרָה וְאֶת־בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל וְאֶת־אֲהֲרֹן וְאֶת־בְּנָיִו תְּמַשְׁחָה וְקִדְשְׁתָּם כְּקִדְשֵׁי כֹהֲנֵי בְּהֵם יִקְדָּשׁ׃
 ל וְאֶת־אֲהֲרֹן וְאֶת־בְּנָיִו תְּמַשְׁחָה וְקִדְשְׁתָּם כְּקִדְשֵׁי כֹהֲנֵי בְּהֵם יִקְדָּשׁ׃
 31 אֲתֶם לְכַהֵן לִי׃ וְאֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
 תִּדְבַר לֵאמֹר שָׁמֶן מִשְׁחַת־קִדְשׁ יִהְיֶה
 32 זֶה לִי לְדֹתֵיכֶם׃ עַל־בֶּשֶׂר אָדָם לֹא
 יִשָּׁחַ וּבַמִּשְׁחָה־כֹּהֵן לֹא תַעֲשׂוּ כַמָּהוּ
 33 קִדְשׁ הוּא קִדְשׁ יִהְיֶה לְכֶם׃ אִישׁ אֲשֶׁר
 יַרְקָה כַּמָּהוּ וְאֲשֶׁר יִתֵּן מִמֶּנּוּ עַל־זָר
 וְנִכְרַת מֵעַמּוּי׃
 כ

34 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה קְהֵל־לְךָ
 סַמִּים נָטַף וַיִּשְׁחַלְתָּ וְהָלַכְנָה סַמִּים
 לָהּ וּלְבִנָּהּ זָפָה בַד בְּכַד יִהְיֶה׃ וְעִשְׂתָּ
 אֹתָהּ קְטֹרֶת רַקָּה מַעֲשֵׂה רִקָּה מִמַּלְּחָה
 36 טְהוֹר קִדְשׁ׃ וַיִּשְׁחַקְתָּ מִמֶּנָּה הֶדֶק
 וְנִתְתָּה מִמֶּנָּה לְפָנֵי הָעֵדוּת בְּאֹהֶל
 מוֹעֵד אֲשֶׁר אֹנֵק לָךְ שָׁמָּה קִדְשׁ
 37 קִדְשִׁים תִּהְיֶה לְכֶם׃ וְהַקְטֹרֶת אֲשֶׁר
 תַּעֲשֶׂה בַמִּשְׁחָה־כֹּהֵן לֹא תַעֲשׂוּ לְכֶם
 38 קִדְשׁ תִּהְיֶה לָךְ לַיהוָה׃ אִישׁ אֲשֶׁר
 יַעֲשֶׂה כַמָּהוּ לְהַרְיֵת בָּהּ וְנִכְרַת
 מֵעַמּוּי׃
 ס

XXXI. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר׃
 2 רֵאה קָרָאתִי בְשֵׁם בָּצַלְאֵל בֶּן־אוּרִי
 3 בֶן־הוּר לְמַשְׁחָה יְהוּדָה׃ וְאֶמְכַּר אֹתוֹ
 רוּחַ אֱלֹהִים בְּהַכְּמָה וּבְתַבְיִנָּה וּבְדַעַת
 4 וּבְכָל־מְלָאכָה׃ לְחֹשֶׁב מַהֲשַׁבְתָּ
 לַעֲשׂוֹת בְּהָב וּבְכַסֵּף וּבְנֹחֶשֶׁת׃

« ils feront avec cela un parfum à brûter composé d'aromates ». — *Mêlé avec soin.* Hébreu : « salé »; Septante : « mêlé ».

36. Lorsque... tu auras réduit toutes ces choses en une poudre très fine. Hébreu : « tu le réduiras en poudre »; Septante : « tu broieras ensemble de ces choses en poudre fine ». — *Devant le tabernacle de témoignage.* Hébreu : « devant le témoignage »; Septante : « devant les témoignages ». L'hébreu et les Septante ont de plus : « dans la tente du témoignage ». — *Un très saint parfum à brûler.* Hébreu et Septante : « une chose très sainte ».

37. De pareille composition. Hébreu : « dans les mêmes proportions ». — *C'est une chose sainte.* Hébreu et Septante : « ce sera pour toi (Septante : pour vous) une chose consacrée à Jahlveh (au Seigneur) ».

38. Pour en respirer avec plaisir l'odeur. Hébreu et Septante : « pour le sentir ».

XXXI. 4. Pour inventer tout ce qui peut se faire

III. La Loi (XIX-XI). — 7^e Vocation de Béséleel (XXXI, 1-11).

tinet. ²⁹ Sanctificabisque omnia, et erunt Sancta sanctorum: qui tetigerit ea, sanctificabitur. ³⁰ Aaron et filios ejus unges, sanctificabisque eos, ut sacerdotio fungantur mihi. ³¹ Filiis quoque Israel dices: Hoc oleum unctio nis sanctum erit mihi in generationes vestras. ³² Caro hominis non ungetur ex eo, et juxta compositionem ejus non facietis aliud, quia sanctificatum est, et sanctum erit vobis. ³³ Homo quicumque tale composuerit, et dederit ex eo, alieno, exterminabitur de populo suo.

Ex. 29, 7.

Ex. 29, 33;
30, 35.

³⁴ Dixitque Dominus ad Moysen: **Thus sanctum.** Sume tibi aromata, stacten et onycha, galbanum boni odoris et thus lucidissimum, æqualis ponderis erunt omnia: ³⁵ faciesque thymiama compositum opere unguentarii, mixtum diligenter, et purum, et sanctificatione dignissimum. ³⁶ Cumque in tenuissimum pulverem universa contuderis, pones ex eo coram tabernaculo testimonii, in quo loco apparébo tibi. Sanctum sanctorum erit vobis thymiama. ³⁷ Talem compositionem non facietis in usus vestros, quia sanctum est Domino. ³⁸ Homo quicumque fecerit simile, ut odore illius perfruatur, peribit de populis suis.

Ex. 35, 15.

Ex. 25, 21-22
Heb. 9, 4.

XXXI. ¹ Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens: ² Ecce, vocavi ex nomine Béséleel filium Uri filii Hur de tribu Juda, ³ et implevi eum spiritu Dei, sapientia et intelligentia, et scientia in omni opere, ⁴ ad excogitandum quidquid fabrefieri potest ex

**7^e
Beseleel.**
Ex. 35, 30-35;
36, 1-4.

à leur service. ²⁹ Et tu sanctifieras toutes ces choses, et elles seront très saintes: celui qui les touchera sera sanctifié. ³⁰ Tu oindras Aaron et ses fils, et tu les sanctifieras, afin qu'ils exercent les fonctions du sacerdoce pour moi. ³¹ Et aux enfants d'Israël aussi tu diras: Cette huile d'onction me sera consacrée en vos générations. ³² Aucune chair d'homme n'en sera ointe, et tu n'en feras point d'autre selon sa composition, parce qu'elle a été sanctifiée, et elle sera sainte pour vous. ³³ Un homme quelconque qui en composera de pareille et qui en donnera à un étranger, sera exterminé du milieu de son peuple ».

³⁴ Le Seigneur dit encore à Moïse: « Prends des aromates, du stacté, de l'onyx, du galbanum odoriférant et de l'encens le plus luisant, toutes ces choses seront de même poids, ³⁵ et tu feras un parfum à brûler composé selon l'art d'un parfumeur, mêlé avec soin, pur et très digne de sanctification. ³⁶ Et lorsqu'en les broyant tu auras réduit toutes ces choses en une poudre très fine, tu en mettras devant le tabernacle de témoignage, dans lequel lieu je t'apparaîtrai. Ce sera pour vous un très saint parfum à brûler. ³⁷ Vous ne ferez point de pareille composition pour votre usage, parce que c'est une chose sainte pour le Seigneur. ³⁸ Un homme quelconque qui en fera de semblable pour en respirer avec plaisir l'odeur, périra du milieu de ses peuples. »

XXXI. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant: ² « Voici, j'ai appelé nommément Béséleel, fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda, ³ et je l'ai rempli de l'esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence et de science pour toute sorte d'ouvrage, ⁴ pour inventer tout ce qui peut se faire par l'art avec l'or, l'ar-

34. Le Seigneur dit. Loi nouvelle, §. 34-38, et annoncée plus haut, §. 9, relative à la composition de l'encens sacré. — Des aromates, terme général s'appliquant aux quatre parfums qui vont être énumérés. — Du stacté. Il ne s'agit pas ici du parfum déjà désigné sous ce nom par la Vulgate, Genèse, xxxvii, 25. En effet le mot hébreu n'est pas le même. Ici le stacté (hébreu *nataf*) est la gomme odorante du *styrax officinalis*, ou storax des droguistes. — De l'onyx. « La version la plus accréditée représente l'onyx comme la coquille d'un poisson habitant les marais de l'Inde et qui devait son odeur au nard dont il se nourrissait. Ce poisson se trouvait aussi dans la mer Rouge, dont les Hébreux le tiraient sans doute. L'écaille blanche et transparente qui le renfermait ressemblait à un ongle humain, ce qui lui fit donner le nom d'onyx. Onyx en grec signifie ongle ». (E. Rim-

mel). — Du galbanum, résine tirée par incision de la *ferula*, arbuste qui croit en Syrie, en Arabie et en Abyssinie. — De l'encens le plus luisant. « L'encens est une gomme-résine obtenue par incision d'un térébintiacé nommé par les anciens *Thurifera* et par les modernes *Boswellia thurifera*. Cet arbuste est originaire d'Arabie; c'était, du temps de Virgile, le pays de Saba qui fournissait le meilleur. On distingue deux sortes d'encens: le meilleur, l'encens mâle, est rond, blanc, onctueux, et s'enflamme facilement. L'encens femelle est mou, plus résineux et moins suave d'odeur. On les extrait tous deux en incisant l'écorce de l'arbre... L'encens brûlé seul produit une fumée âcre et peu agréable; aussi celui qui emploie de nos jours le culte catholique est-il mélangé avec du benjoin ». (E. Kimmel).

7^e Vocation de Béséleel, XXXI, 1-11.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 8^e De sabbato (XXXI, 12-18).

5 και τὰ λιθοοργικά, και εἰς τὰ ἔργα τὰ τεκτο-
 νικά τῶν ξύλων, ἐργάζεσθαι κατὰ πάντα τὰ
 ἔργα. 6 Καὶ ἐγὼ ἔδωκα αὐτὸν καὶ τὸν Ἐλιάβ
 τὸν τοῦ Ἀχισαμαῦχ ἐκ φυλῆς Δάν, και παντὶ
 συνεπιῶ καρδία δέδωκα σύνεσιν, και πονήσουσι
 πάντα ὅσα συνέταξά σοι. 7 τὴν σκηρὴν τοῦ
 μαρτυρίου, και τὴν κιβωτὸν τῆς διαθήκης,
 και τὸ ἱλαστήριον τὸ ἐπ' αὐτῆς, και τὴν δια-
 σκευὴν τῆς σκηρῆς, 8 και τὰ θυσιαστήρια
 και τὴν τράπεζαν και πάντα τὰ σκευῆ αὐτῆς,
 και τὴν λυχνίαν τὴν καθυμῶν και πάντα τὰ
 σκευῆ αὐτῆς, 9 και τὸν λουτήρα και τὴν βά-
 σιν αὐτοῦ, 10 και τὰς στολάς τὰς λειτουργι-
 κὰς Ἀαρών, και τὰς στολάς τῶν υἱῶν αὐτοῦ
 ἱερατεύειν μοι, 11 και τὸ ἔλαιον τῆς χρι-
 σεως, και τὸ θυμίαμα τῆς συνθέσεως τοῦ
 ἁγίου· κατὰ πάντα ὅσα ἐγὼ ἐνετείλαμην σοι,
 ποιήσουσι.

12 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν,
 λέγων· 13 Καὶ σὺ σύνταξον τοῖς υἱοῖς Ἰσ-
 ραὴλ, λέγων· 14 Ὁρθε, και τὰ σάββατά μου
 φυλάξεσθε· σημεῖον ἐστὶ παρ' ἐμοὶ και ἐν
 ὑμῖν εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν, ἵνα γνῶτε ὅτι ἐγὼ
 κύριος ὁ ἁγιάζων ὑμᾶς. 15 Καὶ φυλάξεσθε τὰ
 σάββατα, ὅτι ἅγιον τοῦτό ἐστι κριεὶ ὑμῖν· ὁ
 βεβηλῶν αὐτὸ θανάτῳ θανατωθήσεται· πᾶς
 ὃς ποιήσει ἐν αὐτῷ ἔργον, ἐξολοθρευθήσεται
 ἢ ψυχὴ ἐκεῖνη ἢ μέσον τοῦ λαοῦ αὐτοῦ.
 16 Ἐξ ἡμέρας ποιήσεις ἔργα, τῆ δὲ ἡμέρα τῆ
 ἑβδόμῃ σάββατα, ἀνάπαυσις ἁγία τῷ κυρίῳ,
 πᾶς ὃς ποιήσει ἔργον τῆ ἡμέρα τῆ ἑβδόμῃ,
 θανατωθήσεται. 17 Καὶ φυλάξουσιν οἱ υἱοὶ
 Ἰσραὴλ τὰ σάββατα, ποιεῖν αὐτὰ εἰς τὰς γε-
 νεὰς αὐτῶν. 18 Διαθήκη αἰώνιος ἐν ἐμοὶ και

ה ובהקדשת אבן למלאות ובהקדשת עץ
 6 לעשות ככל-מלאכה: ואני הנה
 נתתי אתו את אהליאב בן-אהויסמה
 למשה-תן וכלב פל-חכם לב נתתי
 7 הקמה ועשו את פלא אשר צויתך:
 אתו אהל מועד ואת-הארן לעדת
 8 ואת-הפפרת אשר עליו ואת פל-
 פלי האהל: ואת-השלהן ואת-כליו
 9 ואת-המנורה והשורה ואת-פלכליה
 ואת מזבה הקטרת: ואת-מזבה
 10 העלה ואת-פל-כליו ואת-הפזיז
 11 ואת-פנף: ואת בגדי השרד ואת
 בגדי הקדש לאהרן הכהן ואת-בגדי
 11 בניו לכהן: ואת שמן המשחה ואת
 קטרת הסמים לקדש ככל אשר-
 צויתך ועשו: פ

12 ויאמר יהוה אל-משה לאמר:
 13 ואתה דבר אל-בני ישראל לאמר
 אה את-שבתתי השמרו כי אות הוא
 ביני וביניכם לדתיתכם לדעת כי
 14 אני יהוה מקדשכם: ושמרתם את
 השבת כי קדש הוא לכם מהכליה
 מות יומת כי פל-העשה בה מלאכה
 ונכרתה הנפש ההוא מקרב עמיה:
 15 ששת ימים ועשה מלאכה וביום
 השביעי שבת שבתון קדש ליהוה
 פל-העשה מלאכה ביום השבת מות
 16 יומת: ושמרו בני-ישראל את
 השבת לעשות את-השבת לדורתם
 17 ברית עולם: ביני ובין בני ישראל

5. A²FX† (p. pr. και et p. ἔργα) εἰς. AEX* (alt.)
 καὶ. 6. AFX: δέδωκα. FX: αὐτῷ. AFX: ποιήσουσι.
 10. AEFX† (a. ἱερατεύειν) εἰς τὸ. 11. AEX: ἐντέ-
 ταλμια. 13. FX: ἀλησον.... ἐστὶ γὰρ σημεῖον.
 14. A¹EX φυλάξασθε. AEFX: τὸ σάββατον.... *τοῦ-
 το.... κυρίου. 15. AFX: π. ὅστις. AX: ἡμ. τοῦ σαββ.
 σαββ. AEX: θανάτῳ θαν.

v. 14. קמץ בוק

par l'art avec l'or, etc. Septante: « pour imaginer et
 ordonner, pour travailler l'or, etc. ».
 5. Et divers bois. L'hébreu et les Septante ont de
 plus: « et d'exécuter toutes sortes d'ouvrages ».
 8. Le chandelier très pur. Hébreu et Septante:
 « le chandelier pur ».
 10. Les Septante omettent grand prêtre après Aaron.
 — Afin qu'ils s'acquittent de leur office dans les
 choses sacrées. Hébreu et Septante: « pour exercer

mon sacerdoce ».
 13. Parle. Septante: « ordonne ». — Mon sabbat.
 Hébreu et Septante: « mes sabbats ».
 14. Son âme périra. Hébreu: « sera retranchée »;
 Septante: « cette vie sera exterminée ».
 15. Repos saint pour le Seigneur. Hébreu: « jour
 de repos consacré à Jahvéh ».
 16. Un pacte éternel. Hébreu: « une alliance per-
 pétuelle ».

III. La Loi (XIX-XI). — 8^e Loi du sabbat (XXXI, 12-18).

auro, et argénto, et ære, ⁵ mármore, et gemmis, et diversitáte lignórum.

⁶ Dedique ei sócium Oóliab filium Achisamech de tribu Dan. Et in corde omnis erudíti pósui sapiéntiam : ut faciánt cuncta quæ præcépi tibi, ⁷ tabernáculum fóederis, et arcam testimónii, et propitiatórium, quod super eam est, et cuncta vasa tabernáculi, ⁸ mensamque et vasa ejus, candelábrum puríssimum cum vasis suis, et altária thymiámatis, ⁹ et holocausti, et ómnia vasa eórum, labrum cum basi sua, ¹⁰ vestes sanctas in ministério Aaron sacerdoti et filiis ejus, ut fungántur officio suo in sacris : ¹¹ óleum unctiónis, et thymiáma arómatum in sanctuário, ómnia quæ præcépi tibi, faciént.

¹² Et locúsus est Dóminus ad Móysen, dicens : ¹³ Lóquere filiis Israel, et dices ad eos : Vidéte ut sábbatum meum custodiátis : quia signum est inter me et vos in generatióibus vestris : ut sciátis quia ego Dóminus, qui sanctifico vos. ¹⁴ Custodíte sábbatum meum : sanctum est enim vobis : qui pollúerit illud, morte moriétur : qui fécerit in eo opus, peribit ánima illius de médio pópuli sui. ¹⁵ Sex diébus faciétis opus : in die séptimo sábbatum est, réquies sancta Dómino : omnis qui fécerit opus in hac die, moriétur. ¹⁶ Custódiánt filii Israel sábbatum, et célebrent illud in generatióibus suis. Pactum est sempitérnum ¹⁷ inter me et filios

Beseelel et Oolab.

Ex. 35, 11-19.

Rerum faciendarum recapitulatio.

8^e Lex de sabbato.Ex. 20, 8-11.
Deut. 5, 14.
Ez. 20, 12.Lev. 20, 8, 24.
3 Reg. 8, 53.Ex. 35, 2.
Num. 15, 32-36.

Pactum divinum.

gent et l'airain, ⁵ avec du marbre, des pierres précieuses et divers bois. ⁶ Et je lui ai donné pour compagnon Ooliab, fils d'Achisamech, de la tribu de Dan. Et dans le cœur de tout *ouvrier* habile j'ai mis de la sagesse, afin qu'ils fassent tout ce que je t'ai ordonné : ⁷ le tabernacle d'alliance, l'arche de témoignage, le propitiatoire qui est dessus, et tous les vases du tabernacle ; ⁸ la table et ses vases, le chandelier très pur avec ses vases, et les autels du parfum à brûler ⁹ et de l'holocauste, et tous leurs vases, le bassin avec sa base ; ¹⁰ les vêtements saints du ministère pour Aaron, le grand-prêtre, et ses fils, afin qu'ils s'acquittent de leur office dans les choses sacrées ; ¹¹ l'huile de l'onction, le parfum à brûler composé d'aromates pour le sanctuaire : *ainsi*, ils feront tout ce que je t'ai ordonné ».

¹² Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ¹³ « Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Ayez soin de garder mon sabbat, parce qu'il est un signe entre moi et vous en vos générations, afin que vous sachiez que c'est moi, le Seigneur, qui vous sanctifie. ¹⁴ Gardez mon sabbat, car il est saint pour vous : celui qui le profanera mourra de mort ; celui qui travaillera en ce jour-là, son âme périra du milieu de son peuple. ¹⁵ Pendant six jours vous travaillerez, au septième jour c'est un sabbat, repos saint pour le Seigneur : quiconque travaillera en ce jour-là, mourra. ¹⁶ Que les enfants d'Israël gardent le sabbat, et qu'ils le célèbrent en leurs générations. C'est un pacte éternel ¹⁷ entre

XXXI. 5. *Du marbre*. D'après le texte hébreu (voir ci-contre) il ne s'agit pas ici de marbre ni d'autres pierres à construire, mais de pierres à enchâsser, c'est-à-dire de pierres précieuses.

6. *Tout ce que je t'ai ordonné*. Dieu fait ici la recapitulation sommaire (§. 7-14) de tout ce qui a été longuement décrit dans les chapitres précédents (XXV-XXX).

8^e Loi du sabbat, XXXI, 12-18.

12. *Le Seigneur parla*. La loi annoncée par cette

formule est la répétition du précepte du sabbat (§. 12-17). C'est la troisième fois que nous rencontrons ce précepte dans l'Exode (voir plus haut, xvi, 5, 22-30 ; xx, 8-11) : preuve évidente de l'importance qu'y attachait le Seigneur. Du reste, il n'y a pas ici une simple répétition des lois précédentes. Deux détails dignes de remarque y sont ajoutés : le sabbat est un signe distinctif de l'alliance entre Dieu et son peuple (§. 13, 16-17), et le profanateur de ce saint jour devra être puni de mort (§. 14, 15).

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 9° Vitulus constittis (XXXII-XXXIV).

τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, σημεῖόν ἐστιν ἐν ἐμοὶ αἰώνιον· ὅτι ἕξ ἡμέραις ἐποίησε κύριος τὸν οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν, καὶ τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἐβδόμῃ κατέπαυσε καὶ ἐπαύσατο.

18 Καὶ ἔδωκε Μωϋσῆι, ἥγικα κατέπαυσε λαλῶν αὐτῷ ἐν τῷ ὄρει τῷ Σινά, τὰς δύο πλάκας τοῦ μαρτυρίου, πλάκας λιθίνας γεγραμμένας τῷ δακτύλῳ τοῦ θεοῦ.

XXXII. Καὶ ἰδὼν ὁ λαὸς ὅτι κερρόνικε Μωϋσῆς καταβῆναι ἐκ τοῦ ὄρους, συνέστη ὁ λαὸς ἐπὶ Ἀαρὼν καὶ λέγουσιν αὐτῷ· Ἀνάστηθι καὶ ποίησον ἡμῖν θεοὺς, οἱ προπορεύσονται ἡμῶν. Ὁ γὰρ Μωϋσῆς, οὗτος ὁ ἄνθρωπος ὃς ἐξήγαγεν ἡμᾶς ἐκ γῆς Αἰγύπτου, οὐκ οἶδαμεν τί γέγονεν αὐτῷ. 2 Καὶ λέγει αὐτοῖς Ἀαρὼν· Περιελεσθε τὰ ἐνώτια τὰ χρυσᾶ τὰ ἐν τοῖς ὠσὶ τῶν γυναικῶν ὑμῶν καὶ θυγατέρων, καὶ ἐνέγκατε πρὸς με. 3 Καὶ περιελαυτο πᾶς ὁ λαὸς τὰ ἐνώτια τὰ χρυσᾶ τὰ ἐν τοῖς ὠσίν αὐτῶν καὶ ἤνεγκαν πρὸς Ἀαρὼν. 4 Καὶ εἰδέξατο ἐκ τῶν χειρῶν αὐτῶν, καὶ ἐπλασεν αὐτὰ ἐν τῇ γοαρίδι καὶ ἐποίησεν αὐτὰ μύσχον χωνευτόν, καὶ εἶπεν· Οὗτοι οἱ θεοὶ σου, Ἰσραὴλ, οἵτινες ἀνεβίβασάν σε ἐκ γῆς Αἰγύπτου. 5 Καὶ ἰδὼν Ἀαρὼν ὠκοδόμησε θυσιαστήριον κατέναντι αὐτοῦ, καὶ ἐκήρυξεν ἱ Ἀαρὼν, λέγων· Ἐορτῇ τοῦ κυρίου αἴσιον. 6 Καὶ ὀρθοῖσας τῇ ἐπαύριον ἀνεβίβασεν ὀλοκαυτώματα καὶ προσήνεγκε θυσίαν σωτηρίου. Καὶ ἐκάθισεν ὁ λαὸς φαγεῖν καὶ πιεῖν, καὶ ἀνέστησαν παίζειν.

7 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· Βάδιζε τὸ τάχος, κατὰβηθι ἐντεῦθεν ἠρόμησε γὰρ ὁ λαὸς σου, ὃν ἐξήγαγες ἐκ γῆς Αἰγύπτου. 8 Παρέβησαν ταχὺ ἐκ τῆς ὁδοῦ ἧς ἐνέτελειω αὐτοῖς· ἐποίησαν ἑαυτοῖς μύσχο, καὶ προσκεκνήκασιν αὐτῷ καὶ τεθύκασιν αὐτῷ, καὶ εἶπαν· 9 Οὗτοι οἱ θεοὶ σου, Ἰσ-

17. AEF* ἐν ἐμοὶ... † (p. ὅτι) ἐν. AF: τὸν τε οὐρανὸν. 18. AX: λαλῶν πρὸς αὐτόν. — 1. A: ἐλεγον. 3. A† (p ὠσίν) τῶν γυναικῶν. 4. FX: ἐπὶ αὐτῷ... AE* (a. γραφ.) τῇ. AEF: εἶπαν. 5. AX* (a. κυρ.) τοῦ. 7. F† (a. κυρ.) ὁ. AX: βάδιζε, κατὰβηθι τὸ τάχος. FX* ἐντεῦθεν. AFX (l. ὄν) οὐς. 8. F: ἐνέτεila.

אות הוא לעלם פֿרֿיששֿת וּמִים עֵשָׂה יִהְיֶה אֶת־הַשָּׁמַיִם וְאֶת־הָאָרֶץ וּבִיּוֹם הַשְּׁבִיעִי שָׁבַת וַיִּנְפָשׂ׃
וַיִּתֵּן אֶל־מֹשֶׁה פְּכֻלְתּוֹ לְדַבֵּר אֵתֹו בְּהַר סִינַי שְׁנֵי לְחֹת הַעֲדוּת לְחֹת אֲבֹן פְּתוּרִים כְּאֲצַפְעֵ אֱלֹהִים׃

XXXII. וַיֵּרָא הָעָם כִּי־בִשְׁשׁ מִשְׁה לְרַדֹּת מִן־הַהָר וַיִּקְהַל הָעָם עַל־אַהֲרֹן וַיֹּאמְרוּ אֵלָיו קוּמ׃ עֲשֵׂה־לָּנוּ אֱלֹהִים אֲשֶׁר וּלְכֹו לְפָנֵינוּ כִּי־זֶה מִשְׁה הָאִישׁ אֲשֶׁר הֵעֲלֵנוּ מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם לֹא יָדַעְנוּ מַה־הָיְתָה לָּו׃ וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם אַהֲרֹן פָּרְקוּ נִזְמֵי הַזָּהָב אֲשֶׁר בְּאָזְנֵי נַשִׁיכֶם כִּנְיֹכֶם וּבְכַתִּיבְכֶם וְהָבִיאוּ אֵלָי׃ וַיִּתְּפָרְקוּ פְלִי־הָעָם אֶת־נִזְמֵי הַזָּהָב אֲשֶׁר בְּאָזְנֵיהֶם וַיָּבִיאוּ אֶל־אַהֲרֹן׃ וַיִּקַּח מֵהֶם וַיַּצֵּר אֹתוֹ בַּהָרֹט וַיַּעֲשֵׂהוּ עֵגֶל מִסַּכֶּה וַיֹּאמְרוּ אֵפֶה אֱלֹהֵינוּ וַיִּשְׂרָאֵל אֲשֶׁר הֵעֲלֹה מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם׃ ה וַיֵּרָא אַהֲרֹן וַיִּבֶן מִזְבֵּחַ לְפָנָיו וַיִּקְרָא אַהֲרֹן וַיֹּאמֶר הִנֵּה לִיהוָה מָהָר׃ וַיִּשְׁפִּימוּ מִמִּהְרֹת וַיַּעֲלוּ עֹלֹת וַיִּקְשְׂו שְׁלָמִים וַיִּשָּׁב הָעָם לֵאמֹר וַשִּׁתּוֹ וַיִּקְמוּ לְצַחֵק׃ פ

וַיַּדְבֵּר יִהְוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּדַבֵּר בֵּי שַׁחַת עַמֻּה אֲשֶׁר הֵעֲלִית מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם׃ סָרוּ מִתֹּר מִן־הַדְּרָוּ אֲשֶׁר צִוִּיתָם עֲשׂוּ לָהֶם עֵגֶל מִסַּכֶּה וַיִּשְׁתַּחֲוּוּ־לוֹ וַיִּזְבְּחוּ־לוֹ וַיֹּאמְרוּ אֵפֶה אֱלֹהֵינוּ וַיִּשְׂרָאֵל אֲשֶׁר הֵעֲלִיָה מֵאֶרֶץ

17. Il a cessé son œuvre. Hébreu et Septante : « il a cessé son œuvre et il s'est reposé ».
18. Avant achevé les discours de cette sorte. Hébreu et Septante : « lorsqu'il eut achevé de parler ».
XXXII. 3. Et le peuple fit ce qu'il avait commandé. Hébreu et Septante : « et tous enlevèrent les anneaux d'or ».

4. En fonte. Hébreu : « fondu ». Septante : « dans un moule ».
5. Devant le veau. Hébreu et Septante : « devant lui ».
6. Des hosties pacifiques. Septante : « un sacrifice de salut ».
7. A péché. Hébreu : « s'est corrompu ».
8. Que tu leur as montrée. Hébreu et Septante : « que je leur avais prescrite ».

III. La Loi (XIX-XXI). — 9^e Le veau d'or (XXXII-XXXIV).

Israel, signumque perpetuum, sex enim diebus fecit Dominus cœlum et terram, et in septimo ab opere cessavit.

¹⁸ Deditque Dominus Môysi, completis hujuscemodi sermonibus in monte Sinai, duas tabulas testimonii lapideas, scriptas digito Dei.

XXXII. ¹ Videns autem populus quod moram faceret descendendi de monte Môyses, congregatus adversus Aaron, dixit : Surge, fac nobis deos, qui nos præcedant : Môysi enim huic viro, qui nos eduxit de terra Ægypti, ignoramus quid acciderit. ² Dixitque ad eos Aaron : Tollite in aureas de uxorum filiorumque et filiarum vestrarum auribus, et afferte ad me. ³ Fecitque populus quæ jusserat, deferens in aures ad Aaron. ⁴ Quas cum ille accepisset, formavit opere fusorio, et fecit ex eis vitulum conflatilem : dixeruntque : Hi sunt dii tui, Israel, qui te eduxerunt de terra Ægypti. ⁵ Quod cum vidisset Aaron, ædificavit altare coram eo, et præconis voce clamavit, dicens : Cras sollemnitas Domini est. ⁶ Surgentesque mane, obtulerunt holocausta, et hostias pacificas, et sedit populus manducare, et bibere, et surrexerunt ludere.

⁷ Locutus est autem Dominus ad Môysen, dicens : Vade, descende : peccavit populus tuus, quem eduxisti de terra Ægypti. ⁸ Recesserunt cito de via quam ostendisti eis : feceruntque sibi vitulum conflatilem, et adoraverunt, atque immolantes ei hostias, dixerunt : Isti sunt dii tui,

Gen. 1, 31 ;
2, 1-4.

Ex. 32, 15-16 ;
34, 28,
Deut. 9, 10,
2 Cor. 3, 3.

⁹
Populus ad
Aaron.

Act. 7, 40.

Vitulus
conflabilis.

Pa. 105, 19,
3 Reg. 12, 25.

Act. 7, 41.

1 Cor. 10, 7.

Deut. 9, 12.
Querelæ
Domini.

Ex. 20, 4, 33 ;
34, 17,
Deut. 4, 15-19.

moi et les enfants d'Israël, et un signe perpétuel : car c'est en six jours que le Seigneur a fait le ciel et la terre, et au septième il a cessé son œuvre ».

¹⁸ Or, le Seigneur ayant achevé les discours de cette sorte sur la montagne de Sinai, donna à Moïse les deux tables de pierre du témoignage, écrites du doigt de Dieu.

XXXII. ¹ Cependant le peuple, voyant le retard que mettait Moïse à descendre de la montagne, et s'étant assemblé contre Aaron, dit : « Lève-toi, fais-nous des dieux qui nous précèdent ; car pour Moïse, cet homme qui nous a retirés de la terre d'Égypte, nous ignorons ce qui lui est arrivé ». ² Et Aaron leur répondit : « Otez les pendants d'or des oreilles de vos femmes, de vos fils et de vos filles, et apportez-les-moi ». ³ Et le peuple fit ce qu'il avait commandé, portant les pendants d'oreilles à Aaron. ⁴ Lorsque celui-ci les eut reçus, il les jeta en fonte et il en fit un veau de fonte : alors ils dirent : « Voici tes dieux, ô Israël, qui t'ont retiré de la terre d'Égypte ». ⁵ Ce qu'ayant vu Aaron, il bâtit un autel devant le veau, et il cria par la voix d'un héraut : « Demain est une solennité du Seigneur ». ⁶ Et, se levant le matin, ils offrirent des holocaustes et des hosties pacifiques, et le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ils se levèrent pour jouer.

⁷ Mais le Seigneur parla à Moïse, disant : « Va, descends : il a péché, ton peuple que tu as retiré de la terre d'Égypte. ⁸ Ils se sont bientôt écartés de la voie que tu leur as montrée : ils se sont fait un veau de fonte, et ils l'ont adoré ; puis, lui immolant des hosties, ils ont dit : Voici tes dieux, ô Israël, qui

9^e Adoration du veau d'or et événements qui en furent la conséquence. XXXII-XXXIV, 35.

XXXII. 1. *Des dieux qui nous précèdent.* L'homme éprouve le besoin d'avoir un signe sensible de la présence de Dieu, et c'est pour satisfaire à ce besoin que Jahvéh avait ordonné la construction de l'arche.

2. *Les pendants d'or des oreilles.* Les femmes d'Israël avaient dans le désert des ornements précieux en grand nombre, car elles en possédaient certainement en Égypte, où elles avaient suivi la coutume des femmes du pays, qui aimaient beaucoup les pendants d'oreilles et autres bijoux précieux. De plus, aux bijoux que les Israélites avaient en Égypte, s'ajoutèrent ceux qu'ils durent recevoir au moment de leur départ, Exode, xi, 2-3.

4. *Il les jeta en fonte.* L'égyptologie a montré que, longtemps avant Moïse, les Égyptiens étaient très versés dans l'art de travailler les métaux, et il n'est pas étonnant que les Hébreux aient acquis une parfaite habileté dans leur long séjour en Égypte. De



Pendants d'oreilles égyptiens (v. 2)

(Thèbes).

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 9° Vitulus confatilis (XXXII-XXXIV).

ραήλ, οἵτινες ἀνεβίβασάν σε ἐκ γῆς Αἰγύπτου.
 10 Καὶ νῦν ἕασόν με, καὶ θυμωθεὶς ὀργῇ εἰς
 αὐτοὺς ἐκτρίψω αὐτούς, καὶ ποιήσω σε εἰς
 ἔθνος μέγα. 11 Καὶ ἔδεξθη Μωϋσῆς ἔναντι
 κυρίου τοῦ θεοῦ καὶ εἶπεν Ἵνατί, κύριε,
 θυμοὶ ὀργῇ εἰς τὸν λαόν σου, οὓς ἐξήγαγες
 ἐκ γῆς Αἰγύπτου ἐν ἰσχύϊ μεγάλη καὶ ἐν τῷ
 βραχίονί σου τῷ ὑψηλῷ; 12 Μήποτε εἰπω-
 σιν οἱ Αἰγύπτιοι λέγοντες Μετὰ ποηρίας
 ἐξήγαγες αὐτούς, ἀποκτείνωι ἐν τοῖς ὄρεσι
 καὶ ἐξαναλώσωι αὐτούς ἀπὸ τῆς γῆς· παύ-
 σαι τῆς ὀργῆς τοῦ θυμοῦ σου, καὶ ἰλεως γενοῦ
 ἐπὶ τῇ κακίᾳ τοῦ λαοῦ σου, 13 μνησθεὶς
 Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ τῶν σῶν οἰ-
 κετῶν, οἷς ὤμοσας κατὰ σεαυτοῦ καὶ ἐλάλη-
 σας πρὸς αὐτούς, λέγων Πολυπληθυνῶ τὸ
 σπέρμα ὑμῶν, ὡσεὶ τὰ ἄστρον τοῦ οὐρανοῦ
 τῷ πλήθει, καὶ πᾶσαν τὴν γῆν ταύτην ἦν
 εἶπας δοῦναι αὐτοῖς, καὶ καθέξουσιν αὐτὴν
 εἰς τὸν αἰῶνα. 14 Καὶ ἰλάσθη κύριος περι-
 ποιῆσαι τὸν λαὸν αὐτοῦ.

15 Καὶ ἀποστρέψας Μωϋσῆς κατέβη ἀπὸ
 τοῦ ὄρους, καὶ αἱ δύο πλάκες τοῦ μαρτυρίου
 ἐν ταῖς χερσίν αὐτοῦ, πλάκες ἑλίθιναι κατα-
 γεγραμμέναι ἐξ ἀμφοτέρων τῶν μερῶν αὐτῶν·
 ἔνθεν καὶ ἔνθεν ἦσαν γεγραμμένα. 16 Καὶ
 αἱ πλάκες ἔργον θεοῦ ἦσαν, καὶ ἡ γραφή
 γραφὴ θεοῦ κεκολλημένη ἐν ταῖς πλααῖσι.
 17 Καὶ ἀκούσας Ἰησοῦς τῆς φωνῆς τοῦ λαοῦ
 κραζόντων λέγει πρὸς Μωϋσῆν Φωνὴ πολί-
 μου ἐν τῇ παρεμβολῇ. 18 Καὶ λέγει Οὐκ
 ἔστι φωνὴ ἑξαρχόντων κατ' ἰσχύν οὐδὲ φωνὴ
 εἰσαρχόντων τροπῆς, ἀλλὰ φωνὴν ἑξαρχόντων
 οἴνων ἐγὼ ἀκούω. 19 Καὶ ἠνίκα ἤγγιζε τῇ

9. A²X† Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων·
 Ἐώρακα τὸν λαὸν τούτον καὶ ἰδοὺ λαὸς σκληρο-
 τραχὴλός ἐστι. 11. F: θυμῇ. AFX* (p. βραχίονι
 σου. 12. A¹X† (p. σποκτείναι) αὐτούς. 13. † (p.
 ὤμοσας) αὐτοῖς. X† (p. δοῦναι) τῷ σπέρματι αὐτῶν.
 14. AEF: (p. κύριον) περὶ τῆς κακίας ἧς εἶπε ποιῆ-
 σαι. 16. AE† (p. θεοῦ) ἐστὶ. 17. AEX: τὴν φω-
 νήν·

10. Et que je les exterminé. Hébreu : « et je les
 consumerai » ; Septante : « je les écraserai ». — Je
 te ferai chef d'une grande nation. Hébreu : « je
 ferai de toi une grande nation ».
 11. S'indigne-t-elle? Hébreu : « s'enflammerait-
 elle? » — Une main forte. Septante littéralement « ton
 bras haut ».
 12. Par ruse. Hébreu et Septante : « par malice ».
 — Laisse-nous fléchir sur la méchanceté de votre
 peuple. Hébreu : « repens-toi du mal (que tu veux
 faire) à ton peuple ».
 13. Comme les étoiles du ciel. Les Septante ajou-
 tent : « par leur multitude ».
 14. Le Seigneur s'apaisa. Hébreu : « Jahvéh se

9 מִצְרָיִם: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה רְאִיתִי אֶת-הָעַם הַזֶּה וְהִנֵּה עַם-
 קָשֶׁה-לֵּב הוּא: וְעַתָּה הַפִּיחָה לִּי וַיַּחַר-אַפִּי בָהֶם וּבְכַלְכֶּם וְאַעֲשֶׂה אֹתָם
 לְגֹי גְדֹל: וַיַּחַל מֹשֶׁה אֶת-פָּנָיו וְהִנֵּה אֵלֹהֵיו וַיֹּאמֶר לָמָּה יְהוָה יַחַרְהֹב אֶפְסֶיךָ
 בְּעַמֶּךָ אֲשֶׁר הוֹצֵאתָ מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם בְּכַח גְּדֹל וּבִידֵי חֲזָקָה: לָמָּה יֹאמְרוּ
 מִצְרָיִם לֵאמֹר בְּרָעָה הוֹצֵיאֵם לְהַרְגֵם אַתֶּם בְּהָרִים וּלְכַלְכֵתֶם מֵעַל פְּנֵי
 הָאֲדָמָה שׁוּב מִחֲרוֹן אַפְּיךָ וְהִפַּחֶם
 13 עַל-הָרָעָה לְעַמֶּךָ: זָכֹר לְאַבְרָהָם לְיִצְחָק וּלְיִשְׂרָאֵל עַבְדֶּיךָ אֲשֶׁר
 נִשְׁבַּעְתָּ לָהֶם כִּי וַתְּדַבֵּר אֲלֵיהֶם אַרְבָּה אֶת-זַרְעֲכֶם כְּכֹכְבֵי הַשָּׁמַיִם וְכַל-
 הָאֶרֶץ תְּהָאֵת תְּהָאֵת אֲשֶׁר אָמַרְתִּי אֵלֶיךָ
 14 לְזַרְעֲכֶם וְנָחְלוּ לְעַלְמֵם: וַיִּנְחֶם יְהוָה
 עַל-הָרָעָה אֲשֶׁר דִּבֶּר לַעֲשׂוֹת
 לְעַמּוֹ: פ

10 וַיִּפֹּן וַיֵּרֵד מֹשֶׁה מִן-הָהָר וּשְׁנֵי
 לָחַת הָעֵדוּת בְּיָדוֹ לָחַת כְּתָבִים מִשְׁנֵי
 עַבְרֵיהֶם מִזֵּיה וּמִזֵּיה הֵם כְּתָבִים:
 16 וְהִלָּחַת מַעֲשֵׂה אֱלֹהִים הַמָּה
 וְהַמְּכֻתָב מִכְּתָב אֱלֹהִים הוּא חֲרוּת
 17 עַל-הַלָּחַת: וַיִּשְׁמַע יְהוָשֶׁע אֶת-קוֹל
 הָעָם בְּרָעָה וַיֹּאמֶר אֶל-מֹשֶׁה קוֹל
 18 מִלְחָמָה בְּמַחֲנֶה: וַיֹּאמֶר אֵין קוֹל
 עֲנוּת גְּבוּרָה וְאֵין קוֹל עֲנוּת תְּלוּשָׁה
 19 קוֹל עֲנוּת אֲנָכִי שִׁמְעֵ: וַיְהִי כַּאֲשֶׁר

v. 17 ברצו ק'

repentit » ; Septante : « le Seigneur devint propice ».
 — Il ne fit pas à son peuple le mal qu'il avait dit.
 Hébreu : « du mal qu'il avait dit qu'il ferait à son
 peuple » ; Septante : « pour sauver son peuple ».
 15. Retourna. Hébreu et Septante : « retourna et
 descendit ». En sa main. Septante : « dans ses
 mains ». — Écrites des deux côtés. Hébreu et Sep-
 tante : « les tables de pierre étaient écrites de l'un
 et de l'autre côté ».
 16. Et faites par l'œuvre. Hébreu et Septante :
 « les tables étaient l'œuvre ».
 18. Mais de gens qui chantent. Septante : « de
 ceux qui commencent à boire ».

III. La Loi (XIX-XL). — 9^e Le veau d'or (XXXII-XXXIV).

Israel, qui te eduxerunt de terra Ægypti, ⁹ Rursúmque ait Dóminus ad Móysen : Cerno quod pópulus iste duræ cervicis sit : ¹⁰ dimitte me, ut irascátur furor meus contra eos, et déleam eos, faciámque te in gentem magnam. ¹¹ Móyses autem orábat Dóminum Deum suum, dicens : Cur, Dómine, iráscitur furor tuus contra pópulum tuum, quem eduxisti de terra Ægypti, in fortitúdine magna, et in manu robústa? ¹² Ne, quæso, dicant Ægyptii : Cállide eduxit eos, ut interficeret in móntibus, et deléret e terra : quiescat ira tua, et esto placábilis super nequítia pópuli tui. ¹³ Recordáre Abraham, Isaac, et Israel, servórum tuórum, quibus jurásti per temetípsum, dicens : Multiplicábo semen vestrum sicut stellas cœli; et univérsam terram hanc, de qua locútus sum, dabo sémini vestro, et possidébitis eam semper. ¹⁴ Placátusque est Dóminus ne fáceret malum quod locútus fúerat advérsus pópulum suum.

¹⁵ Et revérsus est Móyses de monte, portans duas tábulas testimónii in manu sua, scriptas ex utrâque parte, ¹⁶ et factas ópere Dei : scriptúra quoque Dei erat sculpta in tábulis. ¹⁷ Audiens autem Jósue tumúltum pópuli vociferántis, dixit ad Móysen : Ululátus pugnæ auditur in castris. ¹⁸ Qui respóndit : Non est clamor adhortántium ad pugnam, neque vociferátio compelléntium ad fugam : sed vocem cantántium ego audio. ¹⁹ Cumque appropinquásset ad cas-

t'ont retiré de la terre d'Égypte ». ⁹ Et de nouveau le Seigneur dit à Moïse : « Je vois que ce peuple est d'un cou raide; ¹⁰ laisse-moi, afin que ma fureur s'irrite contre eux, et que je les extermine; et je te ferai chef d'une grande nation ». ¹¹ Mais Moïse pria le Seigneur son Dieu, disant : « Pourquoi, Seigneur, votre fureur s'indigne-t-elle contre votre peuple, que vous avez retiré de la terre d'Égypte avec une grande puissance et une main forte? ¹² Que les Égyptiens, je vous prie, ne disent pas : C'est par ruse qu'il les a retirés, afin de les tuer sur les montagnes et les exterminer de la terre : que votre colère s'apaise, et laissez-vous fléchir sur la méchanceté de votre peuple. ¹³ Souvenez-vous d'Abraham, d'Isaac et d'Israël vos serviteurs, auxquels vous avez juré par vous-même, disant : Je multiplierai votre postérité comme les étoiles du ciel; et toute cette terre dont je vous ai parlé, je la donnerai à votre postérité, et vous la posséderez toujours ». ¹⁴ Et le Seigneur s'apaisa, et il ne fit pas à son peuple le mal qu'il avait dit.

¹⁵ Ainsi, Moïse retourna de la montagne, portant en sa main les deux tables du témoignage écrites des deux côtés, ¹⁶ et faites par l'œuvre de Dieu : l'écriture aussi, gravée sur les tables, était de Dieu. ¹⁷ Or, Josué, entendant le tumulte du peuple qui vociférait, dit à Moïse : « On entend des cris de combat dans le camp ». ¹⁸ Moïse répondit : « Ce n'est point là le cri de ceux qui s'exhortent au combat, ni les vociférations de ceux qui poussent leurs ennemis à la fuite; mais c'est la voix de gens qui chantent, que moi j'entends ». ¹⁹ Et lorsqu'il se fut approché

3 Reg. 12, 25.

Ex. 33, 3.
Deut. 9, 13.
Act. 7, 51.

Ex. 33, 3.

Deut. 9, 25-29.
Num. 14, 13.
Ps. 105, 23.

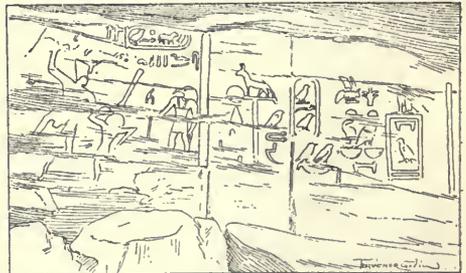
Móysis ad Deum intercessio.

Gen. 22, 16-19;
12, 2, 7;
15, 7;
26, 4;
25, 14;
48, 16.Jon. 3, 10.
Gen. 6, 6.Ex. 31, 18;
12, 34, 26;
Deut. 5, 22;
9, 9-21.Descendit Móyses.
Ex. 24, 12-13;
34, 1-1.
Deut. 34, 1-1.

plus il est certain, et établi par les monuments, que les Égyptiens exploitaient des mines dans la péninsule même du Sinaï et qu'on y trouvait par conséquent tout ce qui était nécessaire pour fondre l'or et le mettre en œuvre. On a retrouvé à Pouadi Maghara, au Sinaï, des inscriptions du pharaon Chéops, de la vi^e dynastie, bien antérieure à Moïse. — *Un veau.* Le choix de cette idole nous montre un peuple venant de l'Égypte, seul pays où l'on adorait un pareil dieu. Le culte rendu au bœuf Apis par les Égyptiens est connu de tous. Voir la note sur *Exode*, VIII, 26.

^{12.} *Que les Égyptiens... ne disent pas.* Cette préoccupation de l'opinion des Égyptiens est un signe de plus que l'Exode a été écrit peu après le départ des Hébreux de ce pays de servitude.

^{17.} *Josué entendant le tumulte.* Au milieu de ce désert, dans cette atmosphère tranquille, le bruit résonne au loin avec une sonorité étonnante.



Inscription du pharaon Chéops à Pouadi Maghara, au Sinaï (8. 4).

III. Lex Sinaitica (XIX-XX). — 9^o Vitulus confatilis (XXXII-XXXIV).

παρεμβολῆν, ὁρᾷ τὸν μόσχον καὶ τοὺς χοροὺς καὶ ὀργισθεὶς θνηψὼ Μωϋσῆς ἐρήμωεν ἀπὸ τῶν χειρῶν αὐτοῦ τὰς ὀνοὺς πλάκας, καὶ συνέτριψεν αὐτὰς ὑπὸ τῷ ὄρω. 20 Καὶ λαβὼν τὸν μόσχον ὃν ἐποίησαν κατέκασεν αὐτὸν ἐν πυρὶ, καὶ κατέτλησεν αὐτὸν λεπτόν, καὶ ἔσπειρεν αὐτὸν ὑπὸ τὸ ὕδωρ, καὶ ἐπότισεν αὐτὸ τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ. 21 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς τῷ Ἀαρὼν· Τί ἐποίησέ σοι ὁ λαὸς οὗτος, ὅτι ἐπήγαγες ἐπ' αὐτοὺς ἀμαρτίαν μεγάλην; 22 Καὶ εἶπεν Ἀαρὼν πρὸς Μωϋσῆν· Μὴ ὀργίζου, κύριε· σὺ γὰρ οἶδας τὸ ὄρημα τοῦ λαοῦ τούτου. 23 Λέγουσι γὰρ μοι· Ποίησον ἡμῖν θεοὺς· οἱ προπορεύονται ἡμῶν· ὁ γὰρ Μωϋσῆς, οὗτος ὁ ἄνθρωπος ὃς ἐξήγαγεν ἡμᾶς ἐξ Αἰγύπτου, οὐκ οἶδαμεν τί γέγονεν αὐτῷ. 24 Καὶ εἶπα αὐτοῖς· Ἐτιμὴν ὑπόχειι γουσίαι, περιέλεσθε. Καὶ ἔδωκάν μοι, καὶ ἐξόμωσα εἰς τὸ πῦρ καὶ ἐξήλθεν ὁ μόσχος οὗτος. 25 Καὶ ἰδὼν Μωϋσῆς τὸν λαόν, ὅτι διεσκέδασται, (διεσκέδασε γὰρ αὐτοὺς Ἀαρὼν ἐπιχάραμα τοῖς ὑπεναντιοῖς αὐτῶν), 26 ἔστη δὲ Μωϋσῆς ἐπὶ τῆς πύλης τῆς παρεμβολῆς καὶ εἶπε· Τίς πρὸς κύριον; ἴτω πρὸς με. Συνήλθον οὖν πρὸς αὐτὸν πάντες οἱ υἱοὶ Λευὶ. 27 Καὶ λέγει αὐτοῖς· Τάδε λέγει κύριος ὁ θεὸς Ἰσραὴλ· Ὅσοιθε ἕκαστος τὴν ἑαυτοῦ δογματίαν ἐπὶ τὸν μηρόν, καὶ διέλθατε καὶ ἀνακάμψατε ἀπὸ πύλης ἐπὶ πύλην διὰ τῆς παρεμβολῆς, καὶ ἀποκτείνετε ἕκαστος τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ καὶ ἕκαστος τὸν πλησίον αὐτοῦ καὶ ἕκαστος τὸν ἔγγιστον αὐτοῦ. 28 Καὶ ἐποίησαν οἱ υἱοὶ Λευὶ καθά ἐκέλευεν αὐτοῖς Μωϋσῆς. καὶ ἔπεσαν ἐκ τοῦ λαοῦ ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ εἰς τοὺς χίλους ἄνδρας. 29 Καὶ εἶπεν αὐτοῖς Μωϋσῆς· Ἐπληρώσατε τὰς χεῖρας ὑμῶν σήμερον κυρίῳ, ἕκαστος ἐν τῷ υἱῷ ἢ ἐν τῷ ἀδελφῷ αὐτοῦ, δοθῆναι ἐφ' ὑμᾶς εὐλογίαν.

19. AEX: Ἠνίκα δὲ. AX: ἤγγισε. 20. AX* (pr. et alt.) αὐτόν. A¹EFX* ἐν. AEFX: ἐπὶ τὸ ὕδ. 21. AEX: πρὸς Ἀ. 22. A† (p. M.) λέγων. 23. AEX: ἐκ γῆς Αἴγ. 24. AEFX: Τίνα ὑπόχειι. X: Εἰ τινα. A²EFX† (p. ἐξ.) αὐτὰ. 26. EFX* δὲ... Εἰ τις κυρίῳ. AEX: Συνήλθουσαν. 27. AEX (pro pr. λεγ.): εἶπεν. FX: Ὅτε. AX: δογματίαν ἑαυτοῦ. EFX: διέλθατε. A: ἐπὶ πύλης. 28. EFX: ἔπεσον. AFX: ἐν τῇ ἡμ. ἐκείνῃ. 29. AX† (a. κυρ.) τῷ. AEFX: (pro ἡ) καὶ. A¹FX* αὐτοῦ.

קָרַב אֶל־הַמִּתְנֶה וַיִּרְא אֶת־הָעֵגֶל וּמַהֲלַת וַיִּהְיֶה אַתָּה מִשֶּׁה וַיִּשְׁלַח מִיָּדוֹ אֶת־הַלֶּחֶת וַיִּשְׂבֵּר אֶתֶּם תַּחַת כִּי הָיָה: וַיִּמָּה אֶת־הָעֵגֶל אֲשֶׁר עָשׂוּ וַיִּשְׂרַף בְּאֵשׁ וַיִּטְחֵן עַד אֲשֶׁר־הָק וַיִּזַּל עַל־פְּנֵי הַפְּמִים וַיִּשָּׂק אֶת־בְּנֵי וַיִּשְׂרָאֵל: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־אַהֲרֹן מַה־עָשִׂיתָ לָּךְ הַיּוֹם הַזֶּה כִּי־יַהֲבִאתָ עָלָיו הַטָּאָה גְדֹלָה: וַיֹּאמֶר אַהֲרֹן אֶל־יְהוָה אֵף אֲדֹנָי אַתָּה יַדְעָתָ אֶת־הָעֵלֶם כִּי בָרַע הוּא: וַיֹּאמְרוּ לִי עָשִׂיתָ־לָנוּ אֱלֹהִים אֲשֶׁר יִלְכוּ לְפָנֵינוּ כִּי־זָהוּ מֹשֶׁה הָאִישׁ אֲשֶׁר הֶעֱלָנוּ מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם לֹא יָדַעְנוּ מַה־הָיָה לָּו: וַאֲמַר לָהֶם לְמִי זָהָב הַתְּפָרָקוּ וַיִּתְּנוּ־לִי וַאֲשַׁלְכֵהוּ בְּאֵשׁ וַיִּצְא הָעֵגֶל הַיָּה: כִּי וַיִּרְא מֹשֶׁה אֶת־הָעֵלֶם כִּי פָרַע הוּא כִּי־פָרַעֲתָ אַהֲרֹן לְשִׂמְצָה בְּקַמִּיָּהֶם: וַיַּעֲמֵד מֹשֶׁה בְּשַׁעַר הַמִּתְנֶה וַיֹּאמֶר מִי לַיהוָה אֱלֹהֵי וַיֹּאסְפוּ אֲלָיו כָּל־בְּנֵי לָו: וַיֹּאמֶר לָהֶם כֹּה־אָמַר יְהוָה אֱלֹהֵי וַיִּשְׂרָאֵל שִׂימוּ אִישׁ־הַרְבֹּו עַל־רֶכֶו עֲבָרֹו וְשׂוּבוּ מִשַּׁעַר לְשַׁעַר בְּמַתְנֶה וְהָרְגוּ אִישׁ־אֶת־אֶחָיו וְאִישׁ אֶת־רֵעֵהוּ וְאִישׁ אֶת־קָרְבֹו: וַיַּעֲשׂוּ כִּבְנֵי־לָו כִּדְבַר מֹשֶׁה וַיִּפֹּל מִן־הָעֵלֶם כִּיֹּם הַיּוֹם כִּשְׁלֹשֶׁת אֲלָפֵי אִישׁ: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה מֵלֹאֵו יָדַכֶּם הַיּוֹם לַיהוָה כִּי אִישׁ כִּבְנֵו וּבְאֶחָיו וּלְרֵעֵתָ עָלֵיכֶם הַיּוֹם כָּרַבָּה:

v. 19. מִדִּיּוֹ ק'

20. Il le brûla. Hébreu et Septante : « il le brûla au feu ». Dans l'eau. Hébreu et Septante : « à la surface de l'eau ».
 22. Qu'il est porté au mal. Septante : « son emportement au mal ».
 24. Qui de vous a de l'or ? Hébreu : « qui a de l'or ? enlevez-le » ; Septante : « si quelqu'un a des objets d'or, qu'il les ôte » !
 25. Mts nu. Hébreu et Septante : « abandonné sans frein (à la dissolution) ». Pour une ignominie d'or-

sure. Hébreu : « pour en faire le jouet de ses ennemis » ; Septante : « cause de joie pour ses ennemis ».
 27. Son ami. Septante : « son proche ».
 28. Vingt-trois mille hommes. Hébreu et Septante : « trois mille hommes ».
 29. Vous avez consacré aujourd'hui vos mains. Hébreu : « remplissez (consacrez) votre main aujourd'hui pour Jahvéh ». Septante littéralement : « vous avez rempli vos mains aujourd'hui pour le Seigneur ».

III. La Loi (XIX-XL). — 9^e Le veau d'or (XXXII-XXXIV).

tra, vidit vitulum, et choros : iratúsque valde, projecit de manu tábulas, et confrégit eas ad radicem montis :
²⁰ arripiénsque vitulum quem fécerant, combússit, et contrivit usque ad pulverem, quem sparsit in aquam, et dedit ex eo potum filiis Israel.

Tabulæ
 franguntur.
 Deut. 9, 21.
 Vitulus
 destruitur.

²¹ Dixitque ad Aaron : Quid tibi fecit hic pópulus, ut indiceres super eum peccátum máximum? ²² Cui ille respóndit : Ne indignétur dómínus meus : tu enim nosti pópulum istum, quod pronus sit ad malum : ²³ dixérunt mihi : Fac nobis deos, qui nos præcédant : huic enim Móysi, qui nos edúxit de terra Ægypti, nescimus quid acciderit. ²⁴ Quibus ego dixi : Quis vestrum habet aurum? Tulérunt, et dedérunt mihi : et projecí illud in ignem, egressúsque est hic vitulus.

Aaronis
 excusationes.

²⁵ Videns ergo Móyses pópulum quod esset nudátus (spoliáverat enim eum Aaron propter ignominiam sordis, et inter hostes nudum constitúerat), ²⁶ et stans in porta castrórum, ait : Si quis est Dómini, jungátur mihi. Congregatique sunt ad eum omnes filii Levi : ²⁷ quibus ait : Hæc dicit Dóminus Deus Israel : Ponat vir gládium super femur suum : ite, et redite de porta usque ad portam per médium castrórum, et occidat unusquisque fratrem, et amicum, et próximum suum. ²⁸ Fecerúntque filii Levi juxta sermónem Móysi, ceciderúntque in die illa quasi viginti tria millia hóminum. ²⁹ Et ait Móyses : Consecrástis manus vestras hódie Dómino, unusquisque in filio et in fratre suo, ut detur vobis benedictio.

Populi
 punitio.

Levitarum
 fidelitas.

Deut. 13, 6-10;
 33, 9.

Ex. 23, 41.

du camp, il vit le veau et les danses ; alors très irrité, il jeta les tables qu'il tenait à la main, et les rompit au pied de la montagne ; ²⁰ puis, saisissant le veau qu'ils avaient fait, il le brûla, et le brisa jusqu'à le réduire en poudre, qu'il répandit dans l'eau, et il donna de cette poudre à boire aux enfants d'Israël.

²¹ Il dit ensuite à Aaron : « Que t'a fait ce peuple, pour que tu attirasses sur lui un très grand péché? » ²² Aaron lui répondit : « Que mon seigneur ne soit pas indigné ; car tu connais ce peuple ; tu sais qu'il est porté au mal. ²³ Ils m'ont dit : Fais-nous des dieux qui nous précèdent ; car pour ce Moïse qui nous a retirés de la terre d'Égypte, nous ne savons ce qui lui est arrivé. ²⁴ Moi, je leur ai dit : Qui de vous a de l'or? Ils l'ont apporté et me l'ont donné ; et je l'ai jeté dans le feu, et il en est sorti ce veau ».

²⁵ Moïse voyant donc que le peuple avait été mis nu (car Aaron l'avait dépouillé pour une ignominie d'ordure, et l'avait mis nu au milieu de ses ennemis), ²⁶ et se tenant à la porte du camp, dit : « Si quelqu'un est au Seigneur, qu'il se joigne à moi ». Et tous les enfants de Lévi se réunirent auprès de lui ; ²⁷ il leur dit : « Voici ce que dit le Seigneur Dieu d'Israël : Que chaque homme mette un glaive sur sa cuisse : allez et revenez d'une porte à l'autre au travers du camp, et que chacun tue son frère, son ami, et celui qui lui est le plus proche ». ²⁸ Et les fils de Lévi firent selon la parole de Moïse, et il tomba en ce jour-là environ vingt-trois mille hommes. ²⁹ Alors Moïse dit : « Vous avez consacré aujourd'hui vos mains au Seigneur, chacun sur son fils et sur son frère, afin que vous soit donnée une bénédiction ».

49. Lorsqu'il se fut approché du camp. Les moines du Sinaï indiquent aujourd'hui le mont Haroun comme le lieu où fut adoré le veau d'or. Cette tradition manque de vraisemblance, car cette colline ne peut être vue de loin. La tradition ancienne indiquait, et à bon droit, ce semble, l'embouchure de l'Ouadi Schreich, placée dans un endroit apparent au-dessous du Ras-Soufsaféh et visible de toutes les parties d'er-Rahah (voir la note sur Exode, xix, 2), de sorte que les Israélites avaient là, pour prendre part à ce culte idolâtrique, la même facilité que

pour assister aux manifestations divines faites du haut du Ras.

20. Qu'il répandit dans l'eau : probablement dans un ruisseau qui coule perpétuellement dans l'Ouadi Schreich.

22. Aaron lui répondit... La conduite d'Aaron est appréciée en ces termes par S. Ambroise : « Neque excusare tantum sacerdotem possumus, neque condemnare audentes ». (Epist. lvi ad Romulum, n. 2).

28. Vingt-trois mille hommes. Il est très probable que vingt est de trop et qu'il faut lire trois mille;

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 9° Vitulus confatilis (XXXII-XXXIV).

30 Καὶ ἐγένετο μετὰ τὴν αὐριον, εἶπε Μωϋσῆς πρὸς τὸν λαόν· Ὑμεῖς ἡμαρτήκατε ἁμαρτίαν μεγάλην· καὶ νῦν ἀναβήσομαι πρὸς τὸν θεόν, ἵνα ἐξιλάσωμαι περὶ τῆς ἁμαρτίας ὑμῶν. 31 Ὑπέστρεψε δὲ Μωϋσῆς πρὸς κύριον καὶ εἶπε· Δέομαι, κύριε, ἡμαρτήκεν ὁ λαὸς οὗτος ἁμαρτίαν μεγάλην καὶ ἐποίησαν ἄεργοις θεοὺς χρυσοῦς. 32 Καὶ νῦν εἰ μὲν ἀφεῖς αὐτοὺς τὴν ἁμαρτίαν αὐτῶν, ἄσες· εἰ δὲ μή, ἐξάλειψόν με ἐκ τῆς βίβλου σου ἧς ἔγραψας. 33 Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Εἰ τις ἡμαρτήκεν ἐνώπιόν μου, ἐξαλείψω αὐτούς ἐκ τῆς βίβλου μου. 34 Νῦν δὲ βάδιζε κατὰ βῆθι καὶ ὁδήγησον τὸν λαὸν τοῦτον εἰς τὸν τόπον ὃν εἶπά σοι· ἰδοὺ ὁ ἄγγελός μου προπορεύσεται πρὸ προσώπου σου, ἧ δ' ἂν ἡμέρα ἐπισκέπτωμαι, ἐπάξω ἐπ' αὐτούς τὴν ἁμαρτίαν αὐτῶν. 35 Καὶ ἐπάταξε κύριος τὸν λαὸν περὶ τῆς ποιήσεως τοῦ μύσχου οὗ ἐποίησεν Αἰθῶν.

XXXIII. Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· προπορεύου, ἀνάβῃθι ἐν τεύθειν σὺ καὶ ὁ λαὸς σου, οὗς ἐξήγαγες ἐκ γῆς Αἰγύπτου. εἰς τὴν γῆν, ἣν ὠμοσα τῷ Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ, λέγων· Τῷ σπέρματι ὑμῶν δώσω αὐτήν. 2 Καὶ συναποστελῶ τὸν ἄγγελόν μου πρὸ προσώπου σου, καὶ ἐκβαλεῖ τὸν Ἀμορραῖον καὶ Χετταῖον καὶ Φερεζαῖον καὶ Γεργεσαῖον καὶ Εὐαῖον καὶ Ἰεβουσαῖον καὶ Χαναταῖον, 3 καὶ εἰσάξω σε εἰς γῆν ῥέουσαν γάλα καὶ μέλι. Οὐ γὰρ μὴ συναβῶ μετὰ σου, διὰ τὸ λαὸν σκληροτράχηλόν σε εἶναι, ἵνα μὴ ἐξαναλώσω σε ἐν τῇ ὁδῷ. 4 Καὶ ἀκούσας ὁ λαὸς τὸ ῥῆμα τὸ πονηρὸν τοῦτου κατεπένησεν ἐν πενθικοῖς. 5 Καὶ εἶπε κύριος τοῖς νίοις Ἰσραὴλ· Ὑμεῖς λαὸς σκληροτράχηλος· ὁρατε, μὴ πληγῆν ἄλλην ἐπάξω ἐγὼ ἐφ' ὑμᾶς καὶ ἐξαναλώσω ὑμᾶς· νῦν οὖν

30. AX: καὶ εἶπε. 31. AFX: Ὑπέστρεψε. 32. A¹ EX* αὐτόν. AX: ἐξάλ. καὶ ἐ. 33. AEFX: αὐτόν. 34. F: Νῦν. AFX* (p. bad.) κατὰ βῆθι. 35. AX: τ. μ. ὃν. — 1. AFX: πορεύου. FX: τῷ Ἰσαὰκ καὶ τῷ Ἰακώβ. 2. AX: πρότερόν σου 1. πρὸ προσώπου σου. 3. AX εἰσάξει. 4. AEFX κατεπένησεν.

ל ויהי ממחרת ויאמר משה אל-ה' העם אתם חטאתם חטאה גדולה ועתה אעלה אל-יהוה אולי אכפרה 31 בעד חטאתכם: וישב משה אל-יהוה ויאמר אנא ה' קח העם הזה חטאה גדולה ויעשו להם אלהי זהב: ועתה אס-תשא חטאתם ואם-אין 32 מהני נא מספרה אשר פתחת: ויאמר יהוה אל-משה מי אשר חטא-לי 34 אמחנו מספרי: ועתה לה' נתה את-העם אל אשר-דברתי לה הנה מלאכי וכה לפניך וכןם פקדי ופנדתי עליהם לה חטאתם: ונתת יהוה את-העם על אשר עשו את-העגל אשר עשה אהרן:

XXXIII. ויִדְבֹר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר עֲלֵה מִזֶּה מִתְּחִלָּה אֲתָה וְהָעָם אֲשֶׁר הָעִלִיתָ מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם אֶל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר נִשְׁבַּעְתִּי לְאַבְרָהָם לְיִצְחָק וְלְיַעֲקֹב לֵאמֹר לְךָ יִרְדֶּה אֶתְנַנָּה: וְשַׁלַּחְתִּי לְפָנֶיךָ מַלְאָךְ וְנִרְשָׁתִי אֶת-הַפְּנֵעֵנִי הָאֵמִלִי וְהַחֲתִי וְהַפְרָזִי הַחַיִי 3 הַיְהוּבֹסִי: אֶל-אֶרֶץ זְבַת חֶלֶב וְדָבַשׁ כִּי לֹא אֶעֱלֶה בְּקִרְבְּךָ כִּי עִם-קִשְׁיָה-עָרַף אֶתָּה שֹׁן-אַבְלָתָה בְּהַרָּה: וַיִּשְׁמַע הָעָם אֶת-הַדְּבָר הַזֶּה וַיָּרַע הַזֶּה וַיִּתְאַבְּלוּ ה' וְלֹא-שָׁתוּ אִישׁ עֵדוּוֹ עֲלֵיו: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה אֲמַר אֶל-בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל אֲתָם עִם-קִשְׁיָה-עָרַף רַגְעַ אֶחָד אֶעֱלֶה בְּקִרְבְּךָ וְכִלְיֹתֶיךָ וְעַתָּה הוֹרֵד עִדוּיָה

« et il chassera ».
4. Très fâcheuse. Hébreu et Septante: « mauvaise ». — Pleura. Hébreu et Septante: « donnerent des marques d'affliction. — Et nul ne se revêtit comme à l'ordinaire. Rien dans les Septante; comme à l'ordinaire, n'est pas dans l'hébreu.
5. Je monterai une seule fois. Hébreu: « un moment, je monterai »; Septante: « prenez garde que je n'envoie une autre plaie, et que je ne vous extermine ».

30. Si je pourrai détourner le châtement. Hébreu: « j'obtiendrai peut-être le pardon »; Septante: « afin que je le rende propice ».
32. Ou remettez-leur cette faute. Hébreu et Septante littéralement: « Et maintenant si tu pardonnes leur péché »; les Septante ajoutent: « pardonne ».
35. Pour le crime du veau. Hébreu et Septante: parce qu'il avait fait le veau ».
XXXIII. 2. Pour ton précurseur. Septante: « avec toi, devant ta face ». — Afin que je chasse. Septante

III. La Loi (XIX-XL). — 9° Le veau d'or (XXXII-XXXIV)

³⁰ Facto autem áltero die, locútus est Móyses ad pópulum : Peccástis peccátum máximum : ascéndam ad Dóminum, si quo modo quívero eum deprecári pro scélere vestro.

³⁴ Reversúsque ad Dóminum ait : Obsecro, peccávit pópulus iste peccátum máximum, fecerúntque sibi deos aúreos : aut dimítte eis hanc noxam, ³² aut si non facis, dele me de libro tuo quem scripsisti. ³³ Cui respóndit Dóminus : Qui peccáverit mihi, delébo eum de libro meo : ³⁴ tu autem vade, et duc pópulum istum quo locútus sum tibi : ángelus meus præcédet te. Ego autem in die ultiónis visitábo et hoc peccátum eórum. ³⁵ Percússit ergo Dóminus pópulum pro reátu vituli, quem fécerat Aaron.

XXXIII. ¹ Locútusque est Dóminus ad Móysen, dicens : Vade, ascénde de loco isto tu, et pópulus tuus, quem eduxisti de terra Egipti, in terram quam jurávi Abraham, Isaac, et Jacob, dicens : Sémini tuo dabo eam : ² et mittam præcursórem tui ángelum, ut ejíciam Chananæum, et Amorrhæum, et Héthéum, et Pherezæum, et Hevæum, et Jebusæum, ³ et intrés in terram fluéntem lacte et melle. Non enim ascéndam tecum, quia pópulus duræ cervicis es : ne forte dispérdam te in via. ⁴ Audiénsque pópulus sermónem hunc péssimum, luxit : et nullus ex more indútus est cultu suo. ⁵ Dixitque Dóminus ad Móysen : Lóquere filiis Israel : Pópulus duræ cervicis es, semel ascéndam in médió tui, et delébo

Moyse
ad popu-
lum.

Idem
ad Deum.

Rom. 9, 3.

Ex. 23, 20 ;
33, 14 ;
15, 21 ;
14, 19.
Gen. 48, 16.
Is. 63, 9.

Dominus
ad
Moyse.
Gen. 12, 1-7.

Gen. 50, 23-24.

Ex. 32, 34 ;
23, 23.

Deut. 7, 22.
Jos. 24, 11.

Ex. 32, 8-10 ;
34, 9.
Deut. 9, 13.

³⁰ Mais le jour suivant arrivé, Moïse parla au peuple, disant : « Vous avez commis un très grand péché ; je monterai vers le Seigneur, *pour voir* si je pourrai en quelque manière détourner le châtement de votre crime ». ³¹ Et étant retourné vers le Seigneur, il dit : « Je vous conjure, ce peuple a commis un très grand péché, ils se sont fait des dieux d'or : ou remettez-leur cette faute, ³² ou, si vous ne le faites pas, effacez-moi de votre livre que vous avez écrit ». ³³ Le Seigneur lui répondit : « Celui qui aura péché contre moi, je l'effacerai de mon livre ; ³⁴ mais toi, va, et conduis ce peuple où je t'ai dit : mon ange te précédera. Pour moi, au jour de la vengeance, je visiterai ce péché qu'ils ont commis ». ³⁵ Le Seigneur frappa donc le peuple pour le crime du veau qu'avait fait Aaron.

XXXIII. ¹ Le Seigneur parla ensuite à Moïse, disant : « Va, monte de ce lieu, toi et ton peuple que j'ai retiré de la terre d'Égypte, en la terre que j'ai jurée à Abraham, à Isaac et à Jacob, disant : C'est à ta postérité que je la donnerai ; ² et j'enverrai pour ton précurseur un ange, afin que je chasse le Chananéen, l'Amorrhéen, l'Héthéen, le Phérezéen, l'Hévéen et le Jebuséen, ³ et que tu entres dans une terre où coulent du lait et du miel. Car je ne monterai pas avec toi, parce que tu es un peuple d'un cou roide, de peur que je ne te détruise dans le chemin ». ⁴ Or le peuple entendant cette parole très fâcheuse, pleura, et nul ne se revêtit, comme à l'ordinaire, de sa parure. ⁵ Et le Seigneur dit à Moïse : « Parle ainsi aux enfants d'Israël : Tu es un peuple d'un cou roide, je monterai une seule fois au milieu de toi, et je t'extermine-

C'est le chiffre que portent l'hébreu, la paraphrase chaldaique, le syriaque, les Septante, l'arabe, l'ancienne Italique, Philon, Tertullien (*Scorp.*, c. III), S. Ambroise (*Epistola lvi ad Romulum*, n. 4), etc.

³². *Effacez-moi de votre livre.* Selon les uns, il s'agit du livre des vivants, et Moïse ne ferait ici que le sacrifice de sa vie pour son peuple, comme il devait le faire plus tard encore, *Nombres*, xi, 45. Selon d'autres, il faut voir dans ce livre celui des prédestinés à la vie éternelle, et Moïse consentirait, non par une offre formelle, mais par l'expression hyperbolique de son ardente charité, à sacrifier même son salut en faveur de ses frères. La dernière explication, qui est celle donnée par S. Jérôme

et S. Grégoire le Grand, est la plus vraisemblable.

³⁴. *Au jour de la vengeance.* Ce jour devait probablement être celui où Dieu condamnerait tous les Israélites à mourir dans le désert, *Nombres*, xiv, 22-24.

XXXIII. 2. *Le Chananéen, l'Amorrhéen, etc.* Voir plus haut la note sur *Exode* xxii, 23.

³. *D'un cou roide, c'est-à-dire supportant difficilement le joug, et prompt à la révolte.* Cette expression revient assez souvent dans le Pentateuque. Voir plus haut, *Exode*, xxxii, 9, et plus bas, xxxiii, 5; xxxiv, 9; *Deutéronome*, ix, 6, 13, etc.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 9^o Vitulus constatilis (XXXII-XXXIV).

ἀφέλεσθo τὰς στολὰς τῶν δοξῶν ὑμῶν καὶ τὸν κόσμον, καὶ δεῖξω σοὶ ἃ ποιήσω σοι.
 6 Καὶ περιείλαντο οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ τὸν κόσμον αὐτῶν 'καὶ τὴν περιστολὴν' ἀπὸ τοῦ ὄρους τοῦ Χωρήβ.

7 Καὶ λαβὼν Μωϋσῆς τὴν σκητὴν αὐτοῦ ἐπέξεν ἔξω τῆς παρεμβολῆς, μακρὰν ἀπὸ τῆς παρεμβολῆς, καὶ ἐκλήθη σκητὴ μαρτυρίου. καὶ ἐγένετο, πᾶς ὁ ζητῶν κύριον ἐξεπορεύετο εἰς τὴν σκητὴν τὴν ἔξω τῆς παρεμβολῆς.
 8 Ἡνίκα δ' ἂν εἰσπορεύετο Μωϋσῆς εἰς τὴν σκητὴν ἔξω τῆς παρεμβολῆς εἰστήκει πᾶς ὁ λαὸς σκοπεύοντες ἕκαστος παρὰ τὰς θύρας τῆς σκητῆς αὐτοῦ. Καὶ κατενοοῦσαν ἀπίοντος Μωϋσῆ ἕως τοῦ εἰσελθεῖν αὐτὸν εἰς τὴν σκητὴν.
 9 Ὡς δ' ἂν εἰσεῖλθε Μωϋσῆς εἰς τὴν σκητὴν, κατέβαιναν ὁ στυλὸς τῆς νεφέλης καὶ ἴστατο ἐπὶ τὴν θύραν τῆς σκητῆς, καὶ ἐλάλει Μωϋσῆ.
 10 Καὶ ἑώρα πᾶς ὁ λαὸς τὸν στυλὸν τῆς νεφέλης ἐστῶτα ἐπὶ τῆς θύρας τῆς σκητῆς, καὶ στάντες πᾶς ὁ λαὸς προσεκύνησαν ἕκαστος ἀπὸ τῆς θύρας τῆς σκητῆς αὐτοῦ.
 11 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν ἐνώπιος ἐνώπιον, ὡς εἴ τις καλήσῃ πρὸς τὸν ἑαυτοῦ φίλον, καὶ ἀπελύετο εἰς τὴν παρεμβολὴν ὁ δὲ θεοράπων Ἰησοῦς υἱὸς Ναυῆ νέος οὐκ ἐξεπορεύετο ἐκ τῆς σκητῆς.

12 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς κύριον· Ἴδού σὺ μοι λέγεις· Ἀνάγαγε τὸν λαὸν τοῦτον, σὺ δὲ οὐκ ἐδήλωσάς μοι, ὃν συναποστελεῖς μετ' ἐμοῦ· σὺ δὲ μοι εἶπας· Οἶδά σε παρὰ πάντας, καὶ χάριν ἔχεις παρ' ἐμοῦ.
 13 Εἰ οὖν εὐρηκα χάριν ἐναντίον σου, ζευράρισόν μοι σεαυτὸν γνωστῶς ἵνα ἴδω σε, ὅπως ἂν ὦ εὐρηκῶς χάριν ἐναντίον σου, 'καὶ ἵνα γινώσκω' ὅτι λαὸς σου τὸ ἔθνος 'τὸ μέγα' τοῦτο.
 14 Καὶ λέγει·

5. AX ἀφέλετε. 6. AX* τοῦ (a. Χωρήβ). 7 F* αὐτοῦ. FX† (a. κύριον) τὸν. A1* καὶ ἐγένε. A2X† (p. alt. σκητὴν) τοῦ μαρτυρίου. A1EFX* alt. τὴν. 8. AX* ἔξω τῆς παρεμβολῆς. AEX κατενόουν. AX: ἐλθεῖν. 9. AEX: τῶν θυρῶν. 11. AX* τὸν. 13. A1EX* (pr.) ἵνα. AX* ἄν. AEX: ἐνώπιον. A1EX* τὸ μέγα.

מִקְדְּשֵׁי וְאֶדְעָה מֶה אֶעֱשֶׂה-לָּךְ; וַיִּתְנַצְּלוּ בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל אֶת-עֵדֹם מִתֵּר הַחֹרֵב;

7 וּמֹשֶׁה יָקָח אֶת-הָאֹהֶל וְנָטָה-לּוֹ, וּמִחוּץ לְמִחְנֶה הַרְחֵק מִן-הַמִּחְנֶה וַקָּרָא לוֹ אֹהֶל מוֹעֵד וְהָיָה כְּלִמְבֻקֵּשׁ יִהְיֶה וַיָּצֵא אֶל-אֹהֶל מוֹעֵד אֲשֶׁר מִחוּץ לְמִחְנֶה; וְהָיָה כִּצְאֹחַ מֹשֶׁה אֶל-הָאֹהֶל וַקְרָמוּ כָּל-הָעָם וַנִּצְבּוּ אִישׁ פְּתַח אֹהֶלוֹ וְהִבִּיטוּ אֶתְרֵי מֹשֶׁה עַד-בָּאוֹ הָאֹהֶלָה; וְהָיָה כִּכְבֹּא מֹשֶׁה הָאֹהֶלָה יָרַד עִמּוֹד הָעֵנָן וְעַמֵּד פְּתַח הָאֹהֶל וְדַבֵּר עִם-מֹשֶׁה; וְרָאָה כָּל-הָעָם אֶת-עַמּוֹד הָעֵנָן עִמֵּד פְּתַח הָאֹהֶל וְקָם כָּל-הָעָם וְהִשְׁתַּחֲוּוּ אִישׁ פְּתַח אֹהֶלוֹ; וְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה פָּנִים אֶל-פָּנִים כַּאֲשֶׁר יְדַבֵּר אִישׁ אֶל-רֵעֵהוּ וְשָׁב אֶל-הַמִּחְנֶה וּמִשְׁתַּחֲוּוּ יְהוֹשֻׁעַ בֶּן-נוּן גֵּר לֹא יָמִישׁ מִתְּוֶה הָאֹהֶל;

12 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל-יְהוָה רָאָה אֶתָּה אָמַר אֵלַי תַּעַל אֶת-הָעָם הַזֶּה וְאֶתָּה לֹא הוֹדַעְתָּנִי אֵת אֲשֶׁר-תִּשְׁלַח עִמָּי וְאֶתָּה אָמַרְתָּ יוֹדַעְתִּיהָ כִּשְׁם וְגַם-מִצְאָתָה הֵן בְּעֵינַי; וְשָׂתָה אִם-כִּי מִצְאָתִי הֵן בְּעֵינַי הוֹדַעְתָּנִי כֹּא אֵת דַּרְכָּה וְאֶנְעֶה לְמַדְּ אֶמְצָא-הֵן בְּעֵינַי 14 וְרָאָה כִּי עִמָּךְ תִּהְיֶה; וַיֹּאמֶר

5. tente de témoignage ». — Et tous ceux du peuple qui avaient quelque question. Hébreu et Septante : « et tous ceux qui cherchaient le Seigneur ».
 8. Vers le tabernacle. Les Septante ajoutent : « hors du camp ». — Par derrière. Septante : « s'en allant ».
 11. Du tabernacle. Hébreu : « du milieu de la tente ».
 12. Je te connais nommément. Septante : « par-dessus tous ».
 13. Montrez-moi votre visage. Hébreu : « fais-moi connaître ta voie »; Septante : « rends-toi visible à »

5. Dépose tes ornements. Septante littéralement : « enlevez les vêtements de vos gloires et votre ornement ». — Afin que je sache. Hébreu : « et je verrai »; Septante : « et je montrerai ».
 6. Lurs ornements. Septante : « leur ornement et leur autour ». — Dis la montagne d'Horeb. Hébreu et Septante : « en s'éloignant du mont Horeb ». (Les Septante écrivent Choreb).
 7. Le tabernacle. Septante : « sa tente ». — La dressa. Septante : « la fixa ». — Tabernacle d'alliance. Hébreu « tente de l'assemblée »; Septante :

III. La Loi (XIX-XL). — 9^e Le veau d'or (XXXII-XXXIV).

te. Jam nunc depone ornatum tuum, ut sciam quid faciam tibi. ⁶ Deposuerunt ergo filii Israël ornatum suum a monte Horeb.

⁷ Moïses quoque tollens tabernaculum, tetendit extra castra procul, vocavitque nomen ejus, Tabernaculum fœderis. Et omnis populus, qui habebat aliquam quæstionem, egrediebatur ad tabernaculum fœderis, extra castra. ⁸ Cumque egredieretur Moïses ad tabernaculum, surgebat universa plebs, et stabat unusquisque in ostio papilionis sui, aspiciébantque tergum Moysi, donec ingrederetur tentorium. ⁹ Ingresso autem illo tabernaculum fœderis, descendebat columna nubis, et stabat ad ostium, loquebaturque cum Moïse, ¹⁰ cernentibus universis quod columna nubis staret ad ostium tabernaculi. Stabantque ipsi, et adorabant per fores tabernaculorum suorum. ¹¹ Loquebatur autem Dominus ad Moysen facie ad faciem, sicut solet loqui homo ad amicum suum. Cumque ille reverteretur in castra, minister ejus Josue filius Nun, puer, non recedebat de tabernaculo.

¹² Dixit autem Moïses ad Dominum : Præcipis ut educam populum istum : et non indicas mihi quem missurus es mecum, præsertim cum dixeris : Novi te ex nomine, et invenisti gratiam coram me. ¹³ Si ergo inveni gratiam in conspectu tuo, ostende mihi faciem tuam, ut sciam te, et inveniam gratiam ante oculos tuos : respice populum tuum gentem hanc. ¹⁴ Dixitque Dominus : Facies

Tabernaculum primum.

Ex. 26, 1-37.

Ex. 13, 21-22.

Columna nubis.

Num. 12, 8.

Josue.
Ex. 24, 13.
Num. 11, 28;
13, 17.

Moïses ad Deum.

Is. 41, 1.

rai. Dès maintenant, dépose tes ornements, afin que je sache ce que je te ferai ». ⁶ Les enfants d'Israël déposèrent donc leurs ornements dès la montagne d'Horeb.

⁷ Moïse aussi, prenant le tabernacle, le dressa hors du camp au loin, et il l'appela du nom de Tabernacle d'alliance. Et tous ceux du peuple qui avaient quelque question, sortaient vers le tabernacle d'alliance, hors du camp. ⁸ Et lorsque Moïse sortait vers le tabernacle, le peuple entier se levait, et se tenait chacun à la porte de son pavillon, et regardait Moïse par derrière, jusqu'à ce qu'il entrât dans le tabernacle. ⁹ Or, Moïse entré dans le tabernacle d'alliance, la colonne de nuée descendait et se tenait à la porte, et le Seigneur parlait avec Moïse, ¹⁰ tous voyant que la colonne de nuée se tenait à la porte du tabernacle. Et ils se tenaient eux-mêmes et ils adoraient à la porte de leurs tentes. ¹¹ Or, le Seigneur parlait à Moïse face à face, comme a coutume de parler un homme à son ami. Et lorsque Moïse retournait au camp, son serviteur Josué, jeune homme, fils de Nun, ne s'éloignait pas du tabernacle.

¹² Or, Moïse dit au Seigneur : « Vous m'ordonnez d'emmener ce peuple, et vous ne m'indiquez pas celui que vous devez envoyer avec moi, quoique cependant vous m'avez dit : Je te connais nommément, et tu as trouvé grâce devant moi. ¹³ Si donc j'ai trouvé grâce en votre présence, montrez-moi votre visage, afin que je vous connaisse, et que je trouve grâce devant vos yeux : regardez votre peuple, cette nation ».

¹⁴ Et le Seigneur répondit : « Ma face

6. Horeb, le Sinaï. Voir la note sur *Exode*, III, 1.

7. Moïse prenant le tabernacle le dressa hors du camp. Ce tabernacle était provisoire, en attendant celui que devait construire Béséléel. Ce fut vraisemblablement sur le Djébel Moneidjah que fut dressé ce tabernacle. Cette montagne, peu élevée, était visible de toute la plaine d'er-Rahah, et, à côté, l'Oued ed-Déir offrait un espace suffisant pour que le peuple pût se réunir auprès du tabernacle.

11. Face à face. En plusieurs circonstances, les écrivains bibliques ont parlé d'une manière populaire, ou selon la croyance de leur temps, parce que Dieu, pour atteindre le but qu'il se proposait, n'avait

aucune raison de rectifier les idées courantes du pays ou de l'époque. *Secundum opinionem populi loquitur Scriptura*, dit S. Thomas d'Aquin, précisément sur ce passage de la sainte Écriture. (1^{re} 2^{me}, q. 98, a. 2, ad 2^{me}).

12. Vous ne m'indiquez pas celui que vous devez envoyer avec moi. Allusion aux promesses faites par Dieu plus haut, xxxii, 34, et xxxiii, 2, d'envoyer son ange pour marcher devant le peuple. Moïse voudrait que le Seigneur protégé et dirigeât son peuple personnellement, et non par le ministère d'un ange.

14. Ma face te précédera. La prière de Moïse est exaucée, Dieu conduira lui-même son peuple.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 9° Vitulus confatilis (XXXII-XXXIV).

Αὐτός προπορεύσομαι σου καὶ καταπαύσω σε. ¹⁵ Καὶ λέγει πρὸς αὐτόν· Εἰ μὴ αὐτός σου συμπορεύῃ, μὴ με ἀναγάγῃς ἐντευθεν. ¹⁶ Καὶ πῶς γνωστὸν ἔσται ἀληθῶς, ὅτι εὐ- ὄρηκα χάριν παρὰ σοί, ἐγὼ τε καὶ ὁ λαός σου, ἀλλ' ἢ συμπορευομένου σου μεθ' ἡμῶν, καὶ ἐνδοξασθήσομαι ἐγὼ τε καὶ ὁ λαός σου παρὰ πάντα τὰ ἔθνη, ὅσα ἐπὶ τῆς γῆς ἐστί. ¹⁷ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Καὶ τοῦ- τόν σοι τὸν λόγον, ὃν εἶρηκας, ποιήσω· εὐρύκτας γὰρ χάριν ἐνώπιον ἐμοῦ καὶ οὐδ' αὖ σε παρὰ πάντα. ¹⁸ Καὶ λέγει· Ἐμαρτύρομαι σοι σεαυτὸν. ¹⁹ Καὶ εἶπεν· Ἐγὼ παρελίσσομαι πρότερός σου τῇ δόξῃ μου, καὶ καλέσω τῷ ὀνόματί μου, κύριος ἐναντίον σου· καὶ ἐλεήσω ὃν ἂν ἐλεῷ, καὶ οἰκτιρήσω ὃν ἂν οἰκτιρεῶ. ²⁰ Καὶ εἶπεν· Οὐ δύνησῃ ἰδεῖν τὸ πρόσωπόν μου· οὐ γὰρ μὴ ἶδῃ ἄνθρωπος τὸ πρόσωπόν μου, καὶ ζήσεται. ²¹ Καὶ εἶπε κύριος· Ἴδὸν τόπος παρ' ἐμοί, στήσῃ ἐπὶ τῆς πέτρας. ²² Ἦνίκα δ' ἂν παρέλθῃ ἡ δόξα μου, καὶ θήσω σε εἰς ὀπήν τῆς πέτρας καὶ σκεπάσω τῇ χειρὶ μου ἐπὶ σέ, ἕως ἂν παρέλθω. ²³ καὶ ἀφελῶ τὴν χεῖρα, καὶ τότε ὄψει τὰ ὀπίσω μου, τὸ δὲ πρόσωπόν μου οὐκ ὀφ- θήσεται σοι.

XXXIV. Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Λάξενον σεαυτῷ δύο πλάκας λιθίνας, καθὼς καὶ αἱ πρώται, καὶ ἀνάβηθι πρὸς με εἰς τὸ ὄρος¹· καὶ γράψω ἐπὶ τῶν πλακῶν τὰ ῥή- ματα, ἃ ἦν ἐν ταῖς πλαξὶ ταῖς πρώταις αἷς συνέτριψας. ² Καὶ γίνου ἔτοιμος εἰς τὸ πρῶν, καὶ ἀναβήσῃ ἐπὶ τὸ ὄρος τὸ Σινά, καὶ στήσῃ μοι ἐκεῖ ἐπ' ἄκρον τοῦ ὄρους. ³ Καὶ μηδεὶς ἀναβήτω μετὰ σοῦ μηδὲ ὀφθῆτω

16. AEX: εἶπε. AEFX: σὺ αὐτός. AX: συμπορεύσῃ. AEFX† (p. συμπ.) μεθ' ἡμῶν. AFX: ἐνδοξασθησό- μεθα. 17. AEX: Εἶπε δὲ. F'X: μού. 18. AEFX: Δειξόν μοι τὴν σεαυτοῦ δόξαν. 19. X: πρότερόν. 21. AEFX† (α. στήσῃ) καί. 23. A²EFX† (p. χεῖρά)

15 וַיֹּאמֶר אֲלֵי וְהִנְחֵתִי לְךָ; וַיֹּאמֶר אֲלֵי אִם-אֵין פְּעִיךָ הַלְלִים אֶל-תַּעֲבֹדֵנוּ מִיָּה; 16 וַבַּמָּוֶה וַיִּדַע אֲשֶׁר פִּי-מִצְאָתִי הֵן פְּעִיךָ אֵין וְעַמְּךָ הִלְוִא בְּלִבְתָּךְ עִמָּנוּ וְנִסְפִּינֵנוּ אֵין וְעַמְּךָ מִכָּל-הָעַם אֲשֶׁר עַל-פְּנֵי הָאֲדָמָה; פ 17 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה גַם אֶת- הַדָּבָר הַזֶּה אֲשֶׁר דִּבַּרְתָּ אֲנִי פִי- הַדָּבָר מִצְאָתִי הֵן בְּעֵינֵי וְאֲדַעךָ בְּשֵׁם; וַיֹּאמֶר הָרָא אֵין נָא אֶת-פְּבִדְךָ; וַיֹּאמֶר אֲלֵי אֲעִבִיר כָּל-טוֹבֵי עַל-פְּנֵיךָ וְקָרָאתִי בְשֵׁם יְהוָה לְפָנֶיךָ וְהִנְחֵתִי אֶת-אֲשֶׁר אֵין וְרַחֲמֵתִי אֶת-אֲשֶׁר אֶרְחַם; כ וַיֹּאמֶר לֹא תוֹכַל לָרֶאֱתַ אֶת-פְּנֵי כִי לֹא-יִרְאֵנִי הָאָדָם וְהִי; וַיֹּאמֶר יְהוָה הִנֵּה מָקוֹם אֶתִי וְנִצַּבְתָּ עַל-הַצֵּהר; וְהִיָּה בְּעֵבֶר כְּבֹדִי וְשַׁמְתִּיךָ בְּנִקְרַת הַצֵּהר וְשַׁפְתִּי בְּפִי עָלֶיךָ עַד-עֲבָרִי; 23 וְהִסְרֹתִי אֶת-פְּפִי וְרָאִיתָ אֶת-אַהֲרֹן וְפָנֵי לֹא יִרְאוּ; פ

XXXIV. וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה סֹלֶ- לֶךָ שְׁנֵי-לִחֹת אֲבָנִים כְּרֵאשֵׁינִים וְכַתְּבֵתִי עַל-הֵלֹחֹת אֶת-הַדְּבָרִים אֲשֶׁר הֵנִי עַל-הֵלֹחֹת הָרֵאשֵׁינִים אֲשֶׁר שָׁבַרְתָּ; וְהִיָּה נֶחֱזֵן לְפָנֶךָ וְעָלִיתָ בְּפָנֶךָ אֶל-הָרַ סִינִי וְנִצַּבְתָּ לִּי שָׁם עַל-רֵאשֵׁי הָהָר; וְאִישׁ לֹא-יַעֲלֶה עִמָּךְ

1. AX (pro ἐν) ἐπὶ. AEFX: (1. αἷς; συνέτριψ.) αἷς συνέτριψ. 2. AEX: εἰς τὸ ὄρ. 3. A: (1. μηδέ) καὶ μηδεὶς.

moi ». — Afin que je vous connaisse. Septante : « afin que je te voie avec connaissance. — Regardez votre peuple, cette nation. Hébreu : « considère que cette nation est ton peuple »; Septante: « et que je sache que cette grande nation est ton peuple ». 14. Ma face te précèdera. Septante: « je marcherai moi-même devant toi ». 15. Si vous ne nous précèdez vous-même. Hébreu : « si ta face, etc. ». Septante: « si tu ne marches pas toi-même avec nous ». — Ne nous retirez pas. Hébreu « ne nous fais point monter »; Septante: « ne me retire pas ». 18. Montrez-moi votre gloire. Septante: « rends-toi visible à moi ». 19. Je te montrerai toute sorte de biens. Hébreu :

« je ferai passer devant toi toute ma bonté »; Sep- tante : « je passerai d'abord devant toi avec ma gloire ». — Je prononcerai le nom du Seigneur de- vant toi ». Septante littéralement : « je me nommerai par mon nom, le Seigneur, devant toi ». — Je ferai miséricorde à qui je voudrai. Hébreu et Septante: « je fais miséricorde, à qui je fais miséricorde ». 22. A l'ouverture. Hébreu : « dans un creux ». — De ma droite: Hébreu et Septante : « de ma main ». 23. J'ôterai alors ma main. Hébreu : « et lorsque je retirerai ma main ». — Tu ne la verras point. Hébreu : « ne sera pas vue ».

XXXIV. 1. Et j'écrirai dessus. Les Septante mettent avant: « et monte vers moi sur la montagne ».

III. La Loi (XIX-XXI). — 9° Le veau d'or (XXXII-XXXIV).

mea præcedet te, et requiem dabo tibi. ¹⁵ Et ait Moÿses : Si non tu ipse præcedas, ne educas nos de loco isto. ¹⁶ In quo enim scire poterimus ego et pópulus tuus invenisse nos grátiam in conspéctu tuo, nisi ambuláveris nobiscum, ut glorificémur ab ómnibus pópulis qui hábitant super terram? ¹⁷ Dixit autem Dóminus ad Moÿsen : Et verbum istud, quod locútus es, fáciam : invenisti enim grátiam coram me, et teípsum novi ex nómine. ¹⁸ Qui ait : Osténde mihi glóriam tuam. ¹⁹ Respondit : Ego osténdam omne bonum tibi, et vocábo in nómine Dómini coram te : et miserébor cui volúero, et clemens ero in quem mihi placúerit. ²⁰ Rursúmque ait : Non póteris vidére faciém meam : non enim vidébit me homo, et vivet. ²¹ Et iterum : Ecce, inquit, est locus apud me, et stabis supra petram. ²² Cumque transíbit glória mea, ponam te in forámine petræ, et protégam dextera mea, donec tránseam : ²³ tollámque manum meam, et vidébis posterióra mea : faciém autem meam vidére non póteris.

XXXIV. ¹ Ac deinceps : Præcède, ait, tibi duas tábulas lapideas instar priórum, et scribam super eas verba, quæ habuerunt tábulæ quas fregisti. ² Esto parátus mane, ut ascéndas statim in montem Sinai, stabisque mecum super vérticem montis. ³ Nullus ascéndat tecum, nec videátur quíspiam per totum

Ex. 23, 21.
Deut. 4, 37.
Pa. 43, 4.
Is. 63, 9, 14.

Deut. 4, 6-8.

**Gloriam
Dómini
Moÿses
videre
poscit.**

Ex. 34, 5.

Rom. 9, 15.

3 Reg.
19, 11-13.

Ex. 34, 5-6.

1 Tim. 6, 16.
Joa. 1, 18.
1 Joa. 4, 12.

**Novæ
tabulæ.**

Ex. 32, 15-16.
Deut. 10, 1-2.

Ex. 32, 19.

Ex. 19, 12-13.

te præcedera, et je te donnerai le repos ». ¹⁵ Et Moïse reprit : « Si vous ne nous précédez vous-même, ne nous retirez pas de ce lieu. ¹⁶ Car en quoi pourrions-nous savoir, moi et votre peuple, que nous avons trouvé grâce en votre présence, si vous ne marchez avec nous, afin que nous soyons glorifiés par tous les peuples qui habitent sur la terre? » ¹⁷ Or le Seigneur dit à Moïse : « Cette parole même que tu as dite, je l'accomplirai : car tu as trouvé grâce devant moi, et je te connais toi-même nommément ». ¹⁸ Moïse dit : « Montrez-moi votre gloire ». ¹⁹ Le Seigneur répondit : « Moi, je te montrerai toute sorte de biens, je prononcerai le nom du Seigneur devant toi, je ferai miséricorde à qui je voudrai, et je serai clément envers qui il me plaira ». ²⁰ Et de nouveau il dit : « Tu ne pourras voir ma face : car l'homme ne saurait me voir et vivre ». ²¹ Et encore : « Voici, dit-il, un lieu près de moi, et tu te tiendras sur la pierre. ²² Et lorsque passera ma gloire, je te placerai à l'ouverture de la pierre et je te couvrirai de ma droite, jusqu'à ce que je sois passé : ²³ j'ôterai alors ma main, et tu me verras par derrière; mais ma face, tu ne la verras point ».

XXXIV. ¹. Et ensuite : « Taille-toi, dit-il, deux tables de pierre à l'instar des premières, et j'écrirai dessus les paroles que contenaient les tables que tu as rompues. ² Sois prêt dès le matin, pour monter aussitôt sur la montagne de Sinai, et tu te tiendras avec moi sur le sommet de la montagne. ³ Que nul ne monte avec toi, et que personne

15. Si vous ne nous précédez vous-même. Moïse n'est pas encore satisfait de la promesse que Dieu vient de lui faire et qui, dans sa teneur littérale, pouvait s'appliquer uniquement à lui-même et non à tout son peuple. Aussi insiste-t-il pour obtenir une assurance plus claire et plus formelle encore. Cette généreuse audace dans la prière rappelle l'intercession d'Abraham en faveur de Sodome, *Genèse*, xviii, 22-32.

17. Cette parole même que tu as dite, je l'accomplirai. Il était impossible de dire plus clairement à Moïse que sa prière était totalement exaucée. Moïse est victorieux, et sa victoire va l'enhardir encore, jusqu'à demander à Dieu de lui montrer sa gloire (y. 48).

19. Je te montrerai toute sorte de biens. D'après le texte original : « Je ferai passer toute ma bonté (et ma beauté) devant toi ». Dieu, de plus, prononcera son propre nom en passant devant Moïse, pour l'avertir de sa présence.

XXXIV. 1. Taille-toi... deux tables de pierre. Les premières pierres, brisées par Moïse à la vue du veau d'or (*Exode*, xxxii, 49), lui avaient été données par Dieu lui-même. Ce sera donc pour les Israélites un souvenir et une punition permanente de leur idolâtrie momentanée, que d'avoir, dans les secondes tables de la loi, une œuvre moins entièrement divine que n'étaient les premières.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 9° Vitulus constatilis (XXXII-XXXIV).

ἐν παντὶ τῷ ὄρει, καὶ τὰ πρόβατα καὶ βόες μὴ νευμέσθωσαν πλησίον τοῦ ὄρους ἐκείνου. 4 Καὶ ἐλάξευσε δύο πλάκας λιθίνας, καθάπερ καὶ αἱ πρῶται· καὶ ὄρθρισας Μωϋσῆς ἀνέβη εἰς τὸ ὄρος τὸ Σινά, καθότι συνέταξεν αὐτῷ κύριος, καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς τὰς δύο πλάκας τὰς λιθίνας.

5 Καὶ κατέβη κύριος ἐν νεφέλῃ, καὶ παρῆσθη αὐτῷ ἐκεῖ, καὶ ἐκάλεσε τὴν ὀνόματι κυρίου. 6 Καὶ παρήλαθε κύριος πρὸ προσώπου αὐτοῦ, καὶ ἐκάλεσε· Κύριος ὁ Θεὸς οἰκτιρῶν καὶ ἐλεήμων, μακροθύμος καὶ πολυέλεος καὶ ἀληθινός, καὶ δικαιοσύνην διατηρῶν καὶ ἔλεος εἰς χιλιάδας, ἀφαιρῶν ἀνομίας καὶ ἀδικίας καὶ ἀμαρτίας, καὶ οὐ καθαρῶν τὸν ἔνοχον ἐπάγων ἀνομίας πατέρων ἐπὶ τέκνα καὶ ἐπὶ τέκνα τέκνων, ἐπὶ τρίτην καὶ τετάρτην γενεάν. 8 Καὶ σπείσας Μωϋσῆς, κύψας ἐπὶ τῇ γῆν προσεκύνησε καὶ εἶπεν· Εἰ εὗρηκα χάριν ἐνώπιόν σου, συμπορευθήτω ὁ κύριός μου μεθ' ἡμῶν ὁ λαὸς γὰρ σκληροτράχηλός ἐστι. Καὶ ἀφελεῖς σὺ τὰς ἀμαρτίας ἡμῶν καὶ τὰς ἀνομίας ἡμῶν, καὶ ἐσόμεθά σοι. 10 Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἴδου ἐγὼ τίθημι σοι διαθήκην ἐνώπιον παντὸς τοῦ λαοῦ σου ποιήσω ἐνδοξα, ἃ οὐ γέγονεν ἐν πάσῃ τῇ γῆ καὶ ἐν παντὶ ἔθνει, καὶ ὕψεται πᾶς ὁ λαός, ἐν οἷς εἶ σύ, τὰ ἔργα κυρίου, ὅτι θαυμαστά ἐστὶν αἱ ἐγὼ ποιήσω σοι.

11 Πρόσεχε σὺ πάντα ὅσα ἐγὼ ἐντέλλομαι σοι. Ἴδου ἐγὼ ἐκβάλλω πρὸ προσώπου ὑμῶν τὸν Αἰοῦθαιὸν καὶ Χαναανῖον καὶ Φερεζαῖον καὶ Χετταῖον καὶ Εὐαῖον καὶ Γεργεσαῖον καὶ Ἰεβουσαῖον. 12 Πρόσεχε σεαυτῷ μὴ ποτε θῆς διαθήκην τοῖς ἐγκαθημένους ἐπὶ τῆς γῆς,

3. EFX† (a. βόες) οί. 4. AEFX: †(a. ἀνέβη) τὸ πρῶτ. 6. AEFX† (p. Κύριος) κύριος. 7. AEFX† (a. ἔλ.) ποιῶν. AEFX: τὸν ἐν. οὐ καθ'. 9. A. εὗρον. AEX* (pr.) ὁ. X unciis includit ὁ λ. γ. σκλ. ἔ.... *(p. ἀφελεῖς) σὺ. 10. A: K. ἐλάλησεν κυρ....* (pr.) σοι. 11. AEX: (l. πρὸ πρ.) pon. ἀπὸ πρ. A: (l. ὑμῶν) σοῦ. AX† (sexies) τόν. AEFX: Χεττ.... Φερ.

וְגַם-אִישׁ אֶל-יָרֵא בְכָל-הָהָרָה בְּהָאֵן וְהַבְּקָר אֶל-יָרְעוּ אֶל-מִוֶלֶד הָהָרָה הַהוּא: 4 וַיִּפְסֵל שְׁנֵי-לִחוֹת אֲבָנִים כְּרָאשֵׁימֹת וַיִּשְׁפֹּם בַּבְּקָר וַיַּעַל אֶל-הָהָר סִינַי כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֹתוֹ וַיִּקַּח בְּיָדוֹ שְׁנֵי לִחוֹת אֲבָנִים:

5 וַיֵּרֵד יְהוָה בַּעֲנָן וַיִּתְיַצֵּב עִמּוֹ שָׁם וַיִּקְרָא בְּשֵׁם יְהוָה: 6 וַיַּעֲבֹר יְהוָה עַל-פָּנָיו וַיִּקְרָא יְהוָה יְהוָה אֱלֹהִים וְהִפְנִין אָרְךָ אַפְּיִם וַרְבֵּי-הַסֹּד וַאֲמַת: 7 נִצָּר הַסֹּד לְאַלְפִים נִשְׂא עֲנָן וַפְּשַׁע וְחַטָּאָה וְנִקְּה לֹא וַיִּקַּח פְּקָדוֹ עֲנָן אֲבוֹת עַל-בָּנִים וְעַל-בָּנִים בָּנִים עַל-שְׁלֵשִׁים וְעַל-רַבְעִים: 8 וַיִּמְהַר מִשָּׁה וַיִּקַּד אֶרְצָה וַיִּשְׁתַּחֲוֶה: 9 וַיֹּאמֶר אֶס-נָא מִצָּאתַי הֵן בַּעֲיֵנֶיךָ אֲדֹלָי וְלֹה-נָא אֲדֹנִי בְּקַרְבָּנוּ פִי עַם-קְשֵׁה-עֲרָף הוּא וְסָלְחָה לְעֹנְוֵנוּ וְלַחַטָּאתֵנוּ וַיְנַהֲלֵנוּ:

10 וַיִּבְרָא יְהוָה אֶת-הַבְּרִית בְּרִית נֶגֶד כָּל-עַמּוֹךְ אֲשֶׁרָה נִפְלְאוֹת אֲשֶׁר לֹא-יִבְרָאוּ בְכָל-הָאָרֶץ וּבְכָל-הַיָּמִים וְרָאָה כָּל-הָעַם אֲשֶׁר-אַתָּה בְּקַרְבּוֹ אֶת-מַעֲשֵׂה יְהוָה פִּי-נִוְרָא הֵיא אֲשֶׁר אֲנִי עֹשֶׂה עִמָּךְ:

11 שְׁמַר-לְךָ אֶת אֲשֶׁר אָנֹכִי מַצְוֶיךָ וְהִנְנִי גֹרֵשׁ מִפְּנֵיךָ אֶת-הָאֲמֹרִי וְהַפְּנֵנִי וְהַחֲתִי וְהַפְּרִי וְהַחֲרִי וְהַיְבוֹסִי: 12 הַשְׁמַר לְךָ פְּנֵי-הַבְּרִית בְּרִית

הַיּוֹם הַנִּנְנִי גֹרֵשׁ מִפְּנֵיךָ אֶת-הָאֲמֹרִי וְהַפְּנֵנִי וְהַחֲתִי וְהַפְּרִי וְהַחֲרִי וְהַיְבוֹסִי: 12 הַשְׁמַר לְךָ פְּנֵי-הַבְּרִית בְּרִית

הַיּוֹם הַנִּנְנִי גֹרֵשׁ מִפְּנֵיךָ אֶת-הָאֲמֹרִי וְהַפְּנֵנִי וְהַחֲתִי וְהַפְּרִי וְהַחֲרִי וְהַיְבוֹסִי: 12 הַשְׁמַר לְךָ פְּנֵי-הַבְּרִית בְּרִית

הַיּוֹם הַנִּנְנִי גֹרֵשׁ מִפְּנֵיךָ אֶת-הָאֲמֹרִי וְהַפְּנֵנִי וְהַחֲתִי וְהַפְּרִי וְהַחֲרִי וְהַיְבוֹסִי: 12 הַשְׁמַר לְךָ פְּנֵי-הַבְּרִית בְּרִית

הַיּוֹם הַנִּנְנִי גֹרֵשׁ מִפְּנֵיךָ אֶת-הָאֲמֹרִי וְהַפְּנֵנִי וְהַחֲתִי וְהַפְּרִי וְהַחֲרִי וְהַיְבוֹסִי: 12 הַשְׁמַר לְךָ פְּנֵי-הַבְּרִית בְּרִית

נין רבתי 7. v.

3. Ne paissent point contre. Hébreu et Septante : « ne paissent près de cette montagne ». 4. Comme celles qui avaient été auparavant. Hébreu et Septante : « comme les premières ». — De nuit. Hébreu et Septante : « de bon matin ». — Partant avec lui les tables. Septante : « prit les deux tables de pierre ». L'hébreu a de plus : « dans sa main ». 5. Moïse se tint avec lui. Hébreu et Septante : « Jahveh (le Seigneur) se tint là avec lui ». 6. Moïse dit. Tout ce que la Vulgate met dans la bouche de Moïse, au vocatif, est au nominatif dans l'hébreu et les Septante, qui l'attribuent à Dieu

lui-même. 9. Et de vous prendre en possession. Septante : « et nous serons à toi ». 10. Répondit. Les Septante ajoutent : « à Moïse ». — Je ferai alliance. Hébreu : « je frappe une alliance ». Septante ajoutent : « avec toi ». — Afin qu'il voie... l'œuvre terrible du Seigneur. Hébreu : « tout le peuple verra l'œuvre de Jahveh, car ce que j'accomplirai pour toi sera une chose merveilleuse » ; Septante littéralement : « et il verra, ... combien sont étonnantes les choses que je ferai pour toi ». 11. Observe. Hébreu et Septante : « prends garde à

III. La Loi (XIX-XL). — 9° Le veau d'or (XXXII-XXXIV).

montem : boves quoque et oves non pascantur e contra. ⁴ Excidit ergo duas tabulas lapideas, quales antea fuerant : et de nocte consurgens ascendit in montem Sinai, sicut præcéperat ei Dominus, portans secum tabulas.

⁵ Cumque descendisset Dominus per nubem, stetit Moyses cum eo, invocans nomen Domini. ⁶ Quo transeunte coram eo, ait : Dominator Domine Deus, misericors et clemens, patiens et multæ miseratiõnis, ac verax, ⁷ qui custõdis misericordiam in millia : qui aufers iniquitatem, et scelera, atque peccata, nullusque apud te per se innocens est. Qui reddis iniquitatem patrum filiis ac nepõtibus, in tertiam et quartam progeniem. ⁸ Festinusque Moyses, curvatus est pronus in terram, et adorans, ⁹ ait : Si inveni gratiam in conspectu tuo, Domine, obsecro ut gradiaris nobiscum (põpulus enim duræ cervicis est), et auferas iniquitates nostras atque peccata, nosque possideas.

¹⁰ Respondit Dominus : Ego inibo pactum vidẽtibus cunctis, signa faciam quæ nunquam visa sunt super terram, nec in ullis gẽntibus : ut cernat põpulus iste, in cujus es mẽdio, opus Domini terribile quod facturus sum.

¹¹ Observa cuncta quæ hõdie mando tibi : ego ipse ejiciam ante faciem tuam Amorrhæum, et Chanaanæum, et Hethæum, Pherezæum quoque, et Hevæum, et Jebusæum. ¹² Cave ne unquam cum habitatori-

Moyes montem ascendit.

Manifestatio divina ad Moysen.

Ex. 33, 19.
Num. 14, 17.

² Esd. 9, 17.
Ps. 85, 15 ;
102, 8 ;
144, 8.
Joel. 4, 2.
Deut. 5, 10.
Ps. 142, 2.
Ex. 20, 5.
Deut. 7, 9.
Mich. 7, 18.

Ex. 33, 3 ;
32, 9-14.
Deut. 9, 13-14.
Act. 7, 51.

Ex. 24, 8.
Deut. 5, 2-7.
Jer. 32, 40 ;
31, 31.
Ps. 94, 9.

Novum pactum.

Ex. 33, 2 ;
3, 8.

ne soit vu sur toute la montagne ; que les bœufs même et les brebis ne paissent point contre ». ⁴ Il tailla donc deux tables de pierre, comme celles qui avaient été auparavant : et se levant de nuit, il monta sur la montagne de Sinai, comme lui avait ordonné le Seigneur, portant avec lui les tables.

⁵ Et lorsque le Seigneur fut descendu dans la nuée, Moïse se tint avec lui, invoquant le nom du Seigneur. ⁶ Et le Seigneur passant devant lui, Moïse dit : « Dominateur, Seigneur Dieu, miséricordieux et clément, patient et d'une abondante miséricorde, et très véritable, ⁷ qui gardez votre miséricorde pour des milliers de créatures ; qui effacez l'iniquité, les crimes et les péchés, et nul auprès de vous n'est innocent par lui-même ; qui rendez l'iniquité des pères aux fils et aux petits-fils, jusqu'à la troisième et la quatrième génération ». ⁸ Et aussitôt Moïse se prosterna incliné vers la terre, et adorant, ⁹ dit : « Si j'ai trouvé grâce en votre présence, Seigneur, je vous conjure de marcher avec nous (car ce peuple est d'un cou roide), d'effacer nos iniquités et nos péchés, et de nous prendre en possession ».

¹⁰ Le Seigneur répondit : « Moi, je ferai alliance, à la vue de tous, je ferai des signes qui n'ont jamais été vus sur la terre, ni dans aucune nation, afin qu'il voie, ce peuple au milieu duquel tu es, l'œuvre terrible du Seigneur que je dois faire.

¹¹ » Observe tout ce qu'aujourd'hui je te commande ; moi-même, je chasserai devant ta face l'Amorrhéen, le Chanaanéen, l'Héthéen, le Phérezéen aussi, l'Hévéen et le Jébuséen. ¹² Prends garde

5. Moïse se tint, dans la fissure du rocher que Dieu lui avait indiquée. Voir xxxiii, 22. — Invoquant le nom du Seigneur. D'après le texte original, c'est Dieu lui-même qui prononce ici son nom, signal qu'il avait indiqué à Moïse, xxxiii, 49.

6. Moïse dit... C'est encore Dieu, dans le texte hébreu, qui donne de lui-même cette définition, y. 6-7, d'après laquelle la Synagogue comptait treize attributs divins. — Dominateur, Seigneur Dieu, miséricordieux, etc. Aucun livre d'origine humaine, avant le christianisme, n'a parlé de Dieu comme l'Écriture. C'est là ce qui a suggéré à La Harpe les réflexions suivantes : « Qu'y a-t-il ailleurs qui soit de cet ordre

d'idées, si supérieur à tout ce que les hommes ont écrit de la divinité ? Quel est donc ce Dieu qui n'est nulle part et qu'il est ici ? Ah ! c'est qu'il n'a parlé nulle part et qu'il parle ici, c'est qu'il n'y a que lui qui sache comment il faut parler de lui ; et s'il est vrai, comme la raison n'en peut douter, que l'Écriture seule nous donne de Dieu ces idées également hautes et justes, également admirables et instructives, qui produisent à la fois le respect et la lumière, il est donc démontré que l'Écriture est divine, et que nous n'avons la véritable idée du grand que par la foi, parce qu'il n'y a de vraiment grand que Dieu qui la donne ». (Lycee, 1820, t. II, p. 432-433).

III. Lex Sinaitica (XIX-XXI). — 9° Vitulus confatilis (XXXII-XXXIV).

εἰς ἣν εἰσπορεύῃ εἰς αὐτήν, μή σοι γένηται πρόσκομμα ἐν ὕμῳ. 13 τοὺς βωμοὺς αὐτῶν καθελείετε, καὶ τὰς στήλας αὐτῶν συντριψετε, καὶ τὰ ἄλση αὐτῶν ἐκκόψετε, 'καὶ τὰ γλυπτὰ τῶν θεῶν αὐτῶν κατακαύσετε ἐν πυρὶ'. 14 Οὐ γὰρ μὴ προσκυνήσετε θεοῖς θεοῦ· ὁ γὰρ κύριος ὁ θεός, ζηλωτὸν ὄνομα, θεός ζηλωτῆς ἐστὶ. 15 Μήποτε θῆς διαθήκην τοῖς ἐγκαθημένοις ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ἐκπορευέσωσιν ὀπίσω τῶν θεῶν αὐτῶν καὶ θύσωσι τοῖς θεοῖς αὐτῶν, καὶ καλέσωσί σε, καὶ φάγης τῶν αὐτῶν, 16 καὶ λάβης τῶν θυγατέρων αὐτῶν τοῖς υἱοῖς σου, καὶ τῶν θυγατέρων σου δῶς τοῖς υἱοῖς αὐτῶν, καὶ ἐκπορευέσωσιν αἱ θυγατέρες σου ὀπίσω τῶν θεῶν αὐτῶν, καὶ ἐκπορευέσωσιν οἱ υἱοὶ σου ὀπίσω τῶν θεῶν αὐτῶν. 17 Καὶ θεοὺς χωνευτοὺς οὐ ποιήσεις σεαυτῷ. 18 Καὶ τὴν εορτὴν τῶν ἀζύμων φυλάξῃ ἑπτὰ ἡμέρας φαγῆ ἀζυμα, καθάπερ ἐντέταμαι σοι, εἰς τὸν καιρὸν ἐν μηνὶ τῶν νέων· ἐν γὰρ μηνὶ τῶν νέων ἔξῃληθες ἐξ Αἰγύπτου. 19 Πᾶν διανοῖγον μήτρων ἐμοὶ τὰ ἄρσενικά, πᾶν πρωτότοκον μύσχον καὶ πρωτότοκον προβάτου. 20 Καὶ πρωτότοκον ὑποζυγίου λυτρώσῃ προβάτω· ἐὰν δὲ μὴ λυτρώσῃ αὐτό, τιμὴν δώσεις. Πᾶν πρωτότοκον τῶν υἱῶν σου λυτρώσῃ· οὐκ ὀφθῆσῃ ἐνώπιόν μου κενός. 21 Ἐξ ἡμέρας ἑορᾶ, τῇ δὲ ἐβδόμῃ καταπαύσεις. Τῷ σπύρῳ καὶ τῷ ἀμῆτῳ κατάπανσις. 22 Καὶ εορτὴν ἐβδομάδων ποιήσεις μοι, ἀοχρὴν θεοῦ σου πυροῦ, καὶ εορτὴν συναγωγῆς μεσούντος τοῦ ἐνιαυτοῦ. 23 Τρεῖς καιροὺς τοῦ ἐνιαυτοῦ ὀφθῆσεται πᾶν ἄρσενικόν σου ἐνώπιον κυρίου τοῦ Θεοῦ Ἰσραὴλ. 24 Ὅταν γὰρ ἐκβαλῶ τὰ ἔθνη πρὸ προσώπου σου καὶ πλατύνῃ τὰ ὄρια σου, οὐκ ἐπιθυμήσει οὐθεὶς τῆς γῆς σου, ἡνίκα ἂν ἀναβαίνης ὀφθῆναι ἐναν-

לִישָׁב הָאָרֶץ אֲשֶׁר אֶתָּה בָּא עֲלֶיהָ לְפָנֵי יְהוָה לְמוֹקֵשׁ בְּקַרְבָּהּ; כִּי אֶת־מִזְבְּחֵתָם תִּתְצוּן וְאֶת־מִצְבְּוֹתָם כִּי לֹא תִשְׁתַּחֲוֶה לָאֵל אֲחֵר כִּי יְהוָה כִּי קָנָא שְׁמוֹ אֵל קָנָא הוּא; פֶּן־תִּכְרַת בְּרִית לִישָׁב הָאָרֶץ וְזָנִי אֲחֵרֵי אֱלֹהֵיהֶם וְזָבְחוּ לְאֱלֹהֵיהֶם וְקָרָא לָהֶם וְאֶבְלַת מִזְבְּחֹו; וְלָקַחְתָּ מִמִּנְתוֹ לְבַנְיָהּ וְזָנִי בְנֵיהִי אֲחֵרֵי אֱלֹהֵיהֶן וְהִזְנֹה אֶת־בְּנֵיהָ אֲחֵרֵי אֱלֹהֵיהֶן; אֵלֵהִי מִסִּבָּה לֹא־תַעֲשֶׂה־לָּהּ; אֶת־הַגְּמֻצוֹת תִּשְׁמַר שְׁבַע־ת יָמִים תֹּאכַל מִצוֹת אֲשֶׁר צִוִּיתָהּ לְמוֹעֵד קֹדֶשׁ הָאָכִיב כִּי בְהַדָּשׁ הָאָכִיב וְצִאֲתָ מִמִּצְרַיִם; כֹּל־פֶּטֶר רָהֵם לִי וְכָל־כִּמְקָנָהּ תִּזְכָּר פֶּטֶר שׂוֹר וְשֵׂה; וּפֶטֶר הַמֹּזֵל תִּפְדֶּה בָשֶׂה וְאִם־לֹא תִפְדֶּה וְעַרְפָּתָהּ כֹּל בְּכוֹר בְּנֵיהָ תִפְדֶּה וְלֹא־יֵרָאוּ פָנַי רִיקִם; שֵׁשֶׁת יָמִים תַּעֲבֹד וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי תִשָּׁבֵת בְּהַרְיֵשׁ וּבִקְצִיר תִּשָּׁבֵת; וְהֵג שְׁבַע־ת תַּעֲשֶׂה לָּהּ בַּפְּרִי קִצְרֵי הַשָּׂדֶם וְהֵג הָאֶסְתִּיב תִּקְוַשֶׁת הַשָּׂנֶה; שְׁלֹשׁ פְּעָמִים בַּשָּׁנָה יֵרָאֶה כֹּל־זְכוּרָה אֶת־פָּנַי הָאֲדָן; יְהוָה אֵלֵהִי וְשָׂרָאֵל; כִּי־אוֹרֵשׁ גּוֹיִם מִפָּנֶיהָ וְהִרְחַבְתִּי אֶת־גְּבֻלָּהּ וְלֹא־יִחְמַד אִישׁ אֶת־אַרְצָהּ בְּעֵלְתָהּ לְרֵאוֹת אֶת־פָּנַי

v. 14. ריש רבתי v. 19. קמץ בוקן (a. ἐβδόμη) ἡμέρα τῆ. 22. AEFX: πυρῶν. 24. AEFX: (1. πρὸ) ἀπό. AEX: ἐμπλατυνῶ... ἐάν.

12. AEFX: μήποτε γένηται. 13. AEFX* (a. πυρὶ) ἐν. 14. AEFX: θεῶ ἐτέρω. 15. A'X: διαθῆ. A² διαθῆς. AEFX† (1. θυμ.) θυσιῶν. 16. AX: δώσεις... ἐκπορευέσωσιν. A'X* x. ἐκπ. τοὺς. EFX: τοὺς υἱοὺς. 18. FX (ab. in.). * Καὶ. 19. AEFX* πᾶν. 20. AEFX† (p. δώσεις) αὐτοῦ. 21. AEFX†

13. *Leurs statues.* Septante : « leurs stèles ». — *Et coupez leurs bois sacrés.* Hébreu : « coupez leurs aschérim (pieux ou arbres représentant la déesse Aschéra). — Les Septante ont de plus : « vous brûlerez dans le feu les sculptures de leurs dieux ».
 14. *N'adore point de dieu étranger.* Hébreu : « tu ne te prosterner point devant un autre dieu » ; Septante : « vous n'adorerez pas d'autres dieux ».
 15. *Et qu'ils auront adoré leurs simulacres.* Hébreu et Septante : « leur offrande des sacrifices ». — *Des victimes immolées.* Hébreu : « de leur sacrifice » ; Septante : « d'eux ».
 18. *Des nouveaux (fruits).* Hébreu : « des épis ».

20. *Le premier-né de l'âne.* Septante : « de la bête de somme ». — *Il sera tué.* Hébreu : « tu lui briseras la nuque » ; Septante : « tu en paieras la valeur ». — *Tu ne paraîtras point devant moi les mains vides.* Hébreu : « on ne se présentera point à vide devant ma face ».
 21. *Tu cesseras de labourer et de moissonner.* Hébreu : « tu te reposeras, (même) au temps du labourage et de la moisson » ; Septante : « il y aura repos pour les semailles et la moisson ».
 22. *Quand, le temps de l'année revenant, tout se serre.* Hébreu : « à la fin de l'année » ; Septante : « au milieu de l'année ».

III. La Loi (XIX-XL). — 9° Le veau d'or (XXXII-XXXIV).

bus terræ illius jungas amicitias, quæ sint tibi in ruinam : ¹³ sed aras eorum destrue, confringe stâtuas, lucôsque succide : ¹⁴ noli adorâre deum aliénium. Dóminus zelotes nomen ejus, Deus est æmulator. ¹⁵ Ne in eas pactum cum hominibus illarum regionum : ne, cum fornicati fuerint cum diis suis, et adoraverint simulâcra eorum, vocet te quispiam ut comedas de immolatis. ¹⁶ Nec uxorem de filiabus eorum accipies filiis tuis : ne, postquam ipsæ fuerint fornicatæ, fornicari faciant et filios tuos in deos suos.

Ex. 23, 32-33.
Deut. 7, 3.
De Chanaan-
neis.
Ex. 23, 24.
Gen. 35, 2.

Ex. 20, 3-5.

Deut. 7, 2.

Num. 25, 1-2.

3 Reg. 11, 2.
Lev. 17, 7.
Jud. 3, 6.

¹⁷ Deos conflâtiles non facies tibi.

Ex. 20, 23.
Lev. 19, 4.

¹⁸ Solemnitatem azymorum custodias. Septem diebus vesceris azymis, sicut præcepi tibi, in tempore mensis novorum : mense enim verni temporis egressus es de Ægypto.

Pascha.
Ex. 20, 15-19.
Lev. 23, 5-8.

¹⁹ Omne quod aperit vulvam generis masculini, meum erit. De cunctis animantibus, tam de bobus, quam de ovibus, meum erit. ²⁰ Primogénitum asini rédimis ove : sin autem nec prætium pro eo dederis, occidetur. Primogénitum filiorum tuorum rédimis : nec apparebis in conspectu meo vacuus.

Primogénita.
Ex. 23, 15 ;
13, 2, 4.
Deut. 16, 1-17.

Ex. 13, 12-13.

Deut. 16, 18.

²¹ Sex diebus operaberis, die septimo cessabis arare et mêttere.

Ex. 20, 8-11 ;
23, 12.

Sabbatum.

Deut. 16, 9.

²² Solemnitatem hebdomadarum facies tibi in primitiis frugum messis tractiticeæ, et solemnitatem, quando redeunte anni tempore cuncta conduntur. ²³ Tribus temporibus anni apparebit omne masculinum tuum in conspectu omnipotentis Domini Dei Israel. ²⁴ Cum enim tuleris gentes a facie tua, et dilataveris terminos tuos, nullus insidiabitur terræ tuæ, ascendente te, et apparente in con-

Deut. 16, 9.

Pentecostes.

Ex. 23, 16-17.
Lev. 23, 34.

de ne jamais lier des amitiés avec les habitants de cette terre, lesquelles seraient pour toi une ruine ; ¹³ mais détruis leurs autels, brise leurs statues et coupe leurs bois sacrés. ¹⁴ N'adore point de dieu étranger. Le Seigneur, son nom est : jaloux ; Dieu est jaloux. ¹⁵ Ne fais point d'alliance avec les hommes de ces pays-là, de peur que lorsqu'ils auront forniqué avec leurs dieux, et qu'ils auront adoré leurs simulacres, quelqu'un ne t'invite à manger des victimes immolées. ¹⁶ Tu ne prendras point de femmes d'entre leurs filles pour tes fils, de peur qu'après qu'elles-mêmes auront forniqué, elles ne fassent forniquer aussi tes fils avec leurs dieux.

¹⁷ » Tu ne feras point de dieux jetés en fonte.

¹⁸ » Tu garderas la solennité des azymes. Pendant sept jours tu mangeras des azymes, comme je t'ai ordonné, au temps du mois des nouveaux fruits ; car c'est au mois du printemps que tu es sorti de l'Égypte.

¹⁹ » Tout mâle qui ouvre un sein, sera à moi. Le premier-né d'entre tous les animaux, tant des bœufs que des brebis, sera à moi. ²⁰ Tu rachèteras le premier-né de l'âne avec une brebis ; mais si tu ne donnes pas de rançon pour lui, il sera tué. Tu rachèteras le premier-né de tes fils ; et tu ne paraîtras point devant moi les mains vides.

²¹ » Pendant six jours tu travailleras ; au septième jour, tu cesseras de labourer et de moissonner.

²² » Tu feras la solennité des semaines, à l'époque des prémices des fruits de ta moisson de froment, et la solennité de la récolte, quand, le temps de l'année revenant, tout se serre. ²³ A trois époques de l'année tous tes mâles paraîtront en la présence du tout-puissant Seigneur Dieu d'Israël. ²⁴ Car lorsque j'aurai enlevé les nations de devant ta face, et que j'aurai étendu tes limites, nul ne cherchera à surprendre ta terre, toi montant, et paraissant en

13. Coupe leurs bois sacrés. Les pieux sacrés, en bois, représentant les faux dieux.

14. Son nom est : jaloux. Pourquoi le Seigneur est-il qualifié de jaloux ? Le texte sacré nous l'apprend : parce qu'il ne peut souffrir qu'on adore un autre dieu que lui. Il n'était pas possible d'exprimer plus clairement l'unité de Dieu.

17. Tu ne feras point de dieux jetés en fonte. Dans ce résumé des principales conditions de l'alliance, il était à propos de faire figurer de nouveau celle-

ci, au lendemain du triste épisode du veau d'or.

18. La solennité des azymes, Pâques.

20. Tu rachèteras le premier-né... Voir la note sur Exode, XIII, 13.

21. De labourer et de moissonner. Ce ne sont pas les seuls travaux défendus le jour du sabbat, mais ces deux-là sont pris pour exemple, à cause de leur importance.

22. La solennité des semaines, la Pentecôte, dont il a été déjà question, XIII, 16. Le nom qu'elle porte

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 9° *Vitulus conflatilis* (XXXII-XXXIV).

τίον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, τρεῖς καιροὺς τοῦ ἐνιαυτοῦ. ²⁵ Οὐ σφάζεις ἐπὶ ζύμῃ αἶμα θυμαμάτων μου, καὶ οὐ κοιμηθήσεται εἰς τὸ πρῶτὸ θύματα ἑορτῆς τοῦ πάσχα. ²⁶ Τὰ πρωτογενήματα τῆς γῆς σου θήσεις εἰς τὸν οἶκον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου. Οὐχ ἐψησεις ἄροα ἐν γάλακτι μητρὸς αὐτοῦ.

²⁷ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Γράψον σεαυτῷ τὰ ῥήματα ταῦτα· ἐπὶ γὰρ τῶν λόγων τούτων τέθειμαί σοι διαθήκην καὶ τῷ Ἰσραήλ. ²⁸ Καὶ ἦν ἐκεῖ Μωϋσῆς ἐναντίον κυρίου τεσσαράκοντα ἡμέρας καὶ τεσσαράκοντα νύκτας ἄρτον οὐκ ἔφαγε, καὶ ὕδωρ οὐκ ἔπιε, καὶ ἔγραψεν ἐπὶ τῶν πλακῶν τὰ ῥήματα ταῦτα τῆς διαθήκης, τοὺς δέκα λόγους.

²⁹ Ὡς δὲ κατέβαινε Μωϋσῆς ἐκ τοῦ ὄρους καὶ αἱ δύο πλάκες ἐπὶ τῶν χειρῶν Μωϋσῆ καταβαίνοντος δὲ αὐτοῦ ἐκ τοῦ ὄρους, Μωϋσῆς οὐκ ᾔδει ὅτι δεδύσασται ἡ ὄψις τοῦ χροώματος τοῦ προσώπου αὐτοῦ ἐν τῷ λαλεῖν αὐτὸν αὐτῷ. ³⁰ Καὶ εἶδεν Ἀαρὼν καὶ πάντες οἱ πρεσβύτεροι Ἰσραὴλ τὸν Μωϋσῆν, καὶ ἦν δεδουασμένη ἡ ὄψις τοῦ χροώματος τοῦ προσώπου αὐτοῦ, καὶ ἐφοβήθησαν ἐγγίσει αὐτῷ. ³¹ Καὶ ἐκάλεσεν αὐτοὺς Μωϋσῆς, καὶ ἐπεστροφάφησαν πρὸς αὐτὸν Ἀαρὼν καὶ πάντες οἱ ἄρχοντες τῆς συναγωγῆς, καὶ ἐλάλησεν αὐτοῖς Μωϋσῆς. ³² Καὶ μετὰ ταῦτα προσῆλθον πρὸς αὐτὸν πάντες οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ, καὶ ἐνετείλατο αὐτοῖς πάντα ὅσα ἐνετείλατο κύριος πρὸς αὐτὸν ἐν τῷ ὄρει Σινά. ³³ Καὶ ἐπειδὴ κατέπασε λαλῶν πρὸς αὐτούς, ἐπέθηκεν ἐπὶ τὸ πρόσωπον αὐτοῦ κάλυμμα. ³⁴ Ἦνίκα δ' ἂν εἰσεπορεύετο Μωϋσῆς ἐναντὶ κυρίου λαλεῖν αὐτῷ, περιηροῖτο τὸ κάλυμμα ἕως τοῦ ἐκπορεύεσθαι· καὶ ἐξελθὼν ἐλάλει πᾶσι τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, ὅσα ἐνετείλατο αὐτῷ κύριος. ³⁵ Καὶ εἶδον οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ τὸ πρόσωπον Μωϋσέως, ὅτι δεδύσασται καὶ περιέθηκε Μωϋσῆς κάλυμμα ἐπὶ τὸ πρόσωπον ἑαυτοῦ, ἕως ἂν εἰσέλθῃ συλλαλεῖν αὐτῷ.

יְהוָה אֱלֹהֵיךָ שְׁלֹשׁ פְּעָמִים בַּשָּׁנָה׃
 כֹּה לֹא-תִשְׁחַט עַל-חֶמֶץ דָּם-זִבְחֵי וְלֹא-
 26 וְלֶיֶן לְבַקֵּר זֶבֶח תֵּג הַפֶּסַח׃ רֵאשִׁית
 בַּפְּרִי אֲדָמָתְךָ תָּבִיא בֵּית יְהוָה
 אֱלֹהֵיךָ לֹא-תִבְשֹׁל בְּדִי בַחֲלֵב אִמּוֹ׃ פ
 27 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה פְּתַב-לֶךָ
 אֶת-הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה כִּי עַל-פִּי
 הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה פָּרַתִּי אֶתְּךָ בְּרִית
 28 וְאֶת-יִשְׂרָאֵל׃ וַיְהִי-שָׁם עִם-יְהוָה
 אַרְבָּעִים יוֹם וְאַרְבָּעִים לַיְלָה לֶחֶם
 לֹא אָכַל וּמַיִם לֹא שָׁתָה וַיִּכְתֹּב עַל-
 הַלְּחָת אֵת דְּבָרֵי הַבְּרִית עִשְׂרֵת
 הַדְּבָרִים׃

29 וַיְהִי כִּפְרַת מֹשֶׁה מִתַּר סִינִי וַשְּׁנֵי
 לַחַת הָעֲדָת בְּיַד-מֹשֶׁה בְּרִדְתֵּוּ מִן-
 הַתָּר וּמֹשֶׁה לֹא-יָדַע פִּי קָרְן עוֹר
 ל פְּנָיו בְּדַבְּרוֹ אִתּוֹ׃ וַיֵּרָא אֶתְרוֹ וְכָל-
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֶת-מֹשֶׁה וְהִנֵּה קָרְן עוֹר
 31 פְּנָיו וַיֵּיָרֵא מִנִּשְׁת אֱלֹהֵי׃ וַיִּקְרָא
 אֶלְהֵם מֹשֶׁה וַיִּשְׁבוּ אֵלָיו אֶתְרוֹ וְכָל-
 הַנְּשָׂאִים בָּעֵדָה וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֲלֵהֶם׃
 32 וְאֶתְרוֹ-יָקָן נִגְשׂוֹ כָּל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
 וַיֵּצֵא אֵת כָּל-אֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה אִתּוֹ׃
 33 בְּתָר סִינִי׃ וַיְכַל מֹשֶׁה מִדַּבֵּר אֲתָם
 34 וַיִּתֵּן עַל-פְּנָיו מַסְכָּה׃ וּבִבְאֵ מֹשֶׁה
 לְפָנֵי יְהוָה לְדַבֵּר אִתּוֹ וְסִיר אֶת-
 הַמַּסְכָּה עַד-צֵאתוֹ וַיֵּצֵא וַדַּבֵּר אֶל-
 35 לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל אֵת אֲשֶׁר יָצָא׃ וַיֵּרֵא
 בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל אֶת-פְּנֵי מֹשֶׁה כִּי קָרְן
 עוֹר פְּנֵי מֹשֶׁה וַהֲשִׁיב מֹשֶׁה אֶת-
 הַמַּסְכָּה עַל-פְּנָיו עַד-בֹּאוֹ לְדַבֵּר
 אִתּוֹ׃

25. A¹EX θυμαμάτων. 26. AEFX: εἰσοίσεις.
 28. AEFX: ἐναντι. A (a. πλάκ.) δύο. 29. AEFX†
 (p. ὄρους) Σινά. A¹EX: καὶ ἰδοὺ....* δύο. AEX
 (pro alt. ἐκ) : ἀπό. AEFX† (p. ὄρους) καὶ....
 χροῦτός (1. χροώματος). 30. AEFX: (1. πρεσβύτεροι)
 υἱοί. 32. AEFX: (1. ἐνετείλατο) ἐλάλησθ. 35. AX†
 (a. κάλυμμα) τὸ.

25. Ne restera pas le matin. Hébreu et Septante :
 « ne séjournera pas jusqu'au matin ».

28. Avec le Seigneur. Septante : « devant le Sei-
 gneur ». — Les dix paroles de l'alliance. Hébreu et
 Septante : « les paroles de l'alliance, les dix paroles ».

29. Que sa face. Hébreu et Septante : « que la peau
 de son visage ». — Depuis l'entretien. Hébreu et Sep-
 tante : « pendant qu'il parlait ».

31. Mais, appelés par lui. Hébreu et Septante :
 « Moïse les appela ».

35. Que la face de Moïse rayonnait. Hébreu : « que
 la peau de son visage rayonnait ». — Mais lui la
 voilait de nouveau, s'il avait à leur parler. Hébreu
 et Septante : « et Moïse remettait le voile sur son
 visage jusqu'à ce qu'il vint de nouveau pour parler
 avec lui (au Seigneur) ».

III. La Loi (XIX-XL). — 9^e Le veau d'or (XXXII-XXXIV).

spéctu Dómini Dei tui ter in anno.

²⁵ Non immolábis super ferménto Ex. 23, 18-19; 12, 10. sánguinem hóstiæ meæ : neque resi- Num. 9, 12. débit mane de victima solemnitéis. Jon. 19, 36. Phase.

²⁶ Primitias frugum terræ tuæ óf-feres in domo Dómini Dei tui.

Non coques hœdum in lacte matris suæ.

²⁷ Dixitque Dóminus ad Móysen : Scribe tibi verba hæc, quibus et tecum et cum Israel pépigi fœdus.

²⁸ Fuit ergo ibi cum Dómino quadraginta dies et quadraginta noctes : panem non comédit et aquam non bibit, et scripsit in tábulis verba fœderis decem.

²⁹ Cumque descénderet Móyses de monte Sinaï, tenébat duas tábulas testimónii, et ignorábat quod cornúta esset faciés sua ex consórtio sermónis Dómini. ³⁰ Vidéntes autem Aaron et filii Israel cornútam Móysi faciém, timuérunt prope accédere.

³¹ Vocatíque ab eo, revérsi sunt tam Aaron quam príncipes synagógæ. Et postquam locútus est ad eos, ³² venérunt ad eum étiam omnes filii Israel : quibus præcépit cuncta quæ audierat a Dómino in monte Sinaï.

³³ Impletisque sermónibus, pósuit velámen super faciém suam. ³⁴ Quod ingressus ad Dóminum, et loquens cum eo, auferébat donec exíret, et tunc loquebátur ad filios Israel ómnia quæ sibi fúerant imperáta.

³⁵ Qui vidébant faciém egrediéntis Móysi esse cornútam, sed operiébat ille rursus faciém suam, si quando loquebátur ad eos.

la présence du Seigneur ton Dieu trois fois l'année.

²⁵ » Tu ne sacrifieras point sur du levain le sang de mon hostie, et il ne restera pas le matin de la victime de la solennité de la Pâque.

²⁶ » Tu offriras les prémices des fruits de ta terre dans la maison du Seigneur ton Dieu.

» Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère ».

²⁷ Le Seigneur dit encore à Moïse : « Écris pour toi ces paroles par lesquelles j'ai fait alliance et avec toi et avec Israël ». ²⁸ Il fut donc là avec le Seigneur quarante jours et quarante nuits : il ne mangea point de pain et il ne but point d'eau, et il écrivit sur les tables les dix paroles de l'alliance.

²⁹ Et lorsque Moïse descendait de la montagne de Sinaï, il tenait les deux tables du témoignage, et il ignorait que sa face était rayonnante de lumière, depuis l'entretien du Seigneur avec lui. ³⁰ Or Aaron et les enfants d'Israël, voyant la face de Moïse rayonnante, craignirent de s'approcher. ³¹ Mais, appelés par lui, ils revinrent, tant Aaron que les princes de la synagogue. Et après qu'il leur eut parlé, ³² vinrent aussi vers lui tous les enfants d'Israël, auxquels il ordonna toutes les choses qu'il avait entendues du Seigneur sur la montagne de Sinaï. ³³ Et, ces discours achevés, il mit un voile sur sa face. ³⁴ Entré auprès du Seigneur, et parlant avec lui, il ôtait ce voile jusqu'à ce qu'il en sortît, et c'est alors qu'il disait aux enfants d'Israël toutes les choses qui lui avaient été commandées. ³⁵ Ceux-ci voyaient que la face de Moïse rayonnait lorsqu'il sortait, mais lui la voilait de nouveau, s'il avait à leur parler.

ici vient de ce qu'on la célébrait une semaine de semaines après la fête de Pâques. — Le temps de l'année revenant : il s'agit ici de la fête des Tabernacles. Voir la note sur Exode, xxiii, 16.

²⁶. Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère. Voir la note sur Exode, xxiii, 19.

²⁷. Écris... ces paroles. Cet ordre formel d'écrire, donné par Dieu à Moïse, a pour but de faire ressortir encore plus l'importance de ce qu'il vient de lui dire.

²⁸. Et il écrivit sur les tables. Ce fut Dieu lui-même qui fit cette inscription, comme il l'avait

promis (v. 4), et comme Moïse devait plus tard le redire formellement (Deutéronome, x, 1-4), quoique S. Cyprien et S. Augustin aient pensé que c'était Moïse qui avait écrit les tables de la loi.

²⁹. Sa face était rayonnante de lumière. La Vulgate emploie les mots *cornuta faciés*. « Cornuta est employé ici dans un sens métaphorique, dit Cornélius a Lapide sur ce passage; car Moïse n'avait pas des cornes au front, comme le représentent les peintres, mais son visage était si éclatant qu'il lançait comme des rayons de lumière ».

XXXV. Καὶ συνήθροισε Μωϋσῆς πᾶσαν συναγωγὴν υἱῶν Ἰσραήλ, καὶ εἶπεν· Οὐ-
 τοὶ οἱ λόγοι οὓς εἶπε κύριος ποιήσα αὐτοῖς.
 2 Ἐξ ἡμέρας ποιήσεις ἔργα, τῇ δὲ ἡμέρᾳ τῇ
 ἑβδόμῃ κατάπανσις, ἅγια σάββατα, ἀνάπαν-
 σις κυρίῳ· πᾶς ὁ ποιῶν ἔργον ἐν αὐτῇ, τε-
 λευτάτω. 3 Οὐ καύσετε πῦρ ἐν πάσῃ κα-
 τοικίᾳ ὑμῶν τῇ ἡμέρᾳ τῶν σαββάτων· ἕγω
 κύριος¹.

4 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς πᾶσαν συναγω-
 γὴν υἱῶν Ἰσραήλ, λέγων· Τοῦτο τὸ ἔργον
 ὃ συνέταξε κύριος, λέγων· 5 Ἀβήθε παρ'
 ὑμῶν αὐτῶν ἀφάρισμα κυρίῳ· πᾶς ὁ κατα-
 δεχόμενος τῇ καρδίᾳ οἰσοῦσι τὰς ἀπαρχὰς
 κυρίῳ, χρυσίον, ἀργύριον, γαλκόν, 6 ὑάκιν-
 θον, πορφύραν, κόκκινον διπλοῦν διανενησ-
 μένον, καὶ βύσσον κεκλωσμένην, καὶ τρίχας
 αἰγίας, 7 καὶ δέρματα κριῶν ἡρυνθροδα-
 νωμένα, καὶ δέρματα ὑακίνθινα, καὶ ξύλα
 ἄσηπτα, [8 καὶ ἔλαιον εἰς τὴν φανσιν,
 καὶ θυμίαμα ἕως τὸ ἔλαιον τῆς χρίσεως καὶ
 εἰς τὴν σύνθεσιν τοῦ θυμιάματος,] 9 καὶ
 λίθους σαρδίου, καὶ λίθους εἰς τὴν γλυφὴν
 εἰς τὴν ἐπωμίδα καὶ τὸν ποδήρη. 10 Καὶ πᾶς
 σφοδρὸς τῇ καρδίᾳ ἐν ὑμῖν ἔλθων ἐργαζέσθω
 πάντα ὅσα συνέταξε κύριος, 11 τὴν σκηρὴν
 καὶ τὰ παρασώματα καὶ τὰ κατακαλύμ-
 ματα καὶ τὰ διατόνια καὶ τοὺς μογλοὺς
 καὶ τοὺς στύλους, 12 καὶ τὴν κιβωτὸν
 τοῦ μαρτυρίου καὶ τοὺς ἀναφορεῖς αὐ-
 τῆς καὶ τὸ ἱλαστήριον αὐτῆς καὶ τὸ κατα-
 πέτασμα, καὶ τὰ ἱστία τῆς αὐλῆς καὶ τοὺς
 στύλους αὐτῆς, καὶ τοὺς λίθους τοὺς τῆς
 σμαράγδου καὶ τὸ θυμίαμα καὶ τὸ ἔλαιον τοῦ
 χρισμάτος, [13 καὶ τὴν τράπεζαν καὶ τοὺς
 ἀναφορεῖς αὐτῆς καὶ πάντα τὰ σκευὴ αὐτῆς
 καὶ τοὺς ἄρτους τῆς προθέσεως, 14 καὶ τὴν
 λυχνίαν τοῦ φωτός καὶ πάντα τὰ σκευὴ αὐ-
 τῆς καὶ τοὺς λύχνους αὐτῆς καὶ τὸ ἔλαιον
 τοῦ φωτός, 15 καὶ τὸ θυσιαστήριον τοῦ θυ-
 μιάματος καὶ τοὺς ἀναφορεῖς αὐτοῦ, καὶ τὸ
 ἔλαιον τῆς χρίσεως καὶ θυμίαμα τῆς συνθέ-
 σεως, καὶ τὸ ἐπίσπαστρον τῆς θύρας τῆς
 σκηρῆς, 16 καὶ τὸ θυσιαστήριον τοῦ ὀλοκαυ-

XXXV. וַיִּקְהַל מֹשֶׁה אֶת-כָּל-עַדְתָּה
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם אֱלֹהִים
 הַדְּבָרִים אֲשֶׁר-צִוָּה יְהוָה לַעֲשׂוֹת
 2 אַתֶּם׃ שִׁשַּׁת יָמִים תַּעֲשֶׂה מְלָאכָה
 וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי יִהְיֶה לָּכֶם קֹדֶשׁ שַׁבָּת
 שַׁבְּתוֹן לַיהוָה כֹּל-הָעֲשֵׂה כּוּ מְלָאכָה
 3 יְהִימָת׃ לֹא-תִבְעְרוּ אֵשׁ בְּכֹל מִשְׁכְּבֹתֵיכֶם
 בְּיוֹם הַשַּׁבָּת׃ פ
 4 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל-כָּל-עַדְתָּה בְּנֵי-
 יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר זֶה הַדְּבָר אֲשֶׁר-צִוָּה
 ה יְהוָה לֵאמֹר׃ קְהוּ מֵאֲתַכֶּם תְּרוּמָה
 לַיהוָה פֶּלֶךְ נָדִיב לָבוּ וּבִיאָה אֵת
 תְּרוּמַת יְהוָה זָהָב וְכֶסֶף וּנְחָשֶׁת׃
 6 וְתַכְלֵת וְאַרְצָמָן וְתוֹלְעֵת שָׁנִי וְשֵׁשׁ
 7 וְעֵצִים׃ וְעֹרֹת אֵילָם מֵאֲדָמִים וְעֹרֹת
 8 תְּחָשִׁים וְעֵצֵי שִׁטִּים׃ וְשִׁמֹן לְמָאֹר
 וְכַשְׂמִים לְשִׁמֹן הַמְּשָׁחָה וְלְקִטְרֹת
 9 הַסַּמִּים׃ וְאֲכִנִּי-שֵׁהֶם וְאֲכִנִּי מִלְּאִים
 י לְאַפְסוֹד וְלַחֲשָׁן׃ וְכָל-חֲכֶם-לֵב בְּכֶם
 וּבֵאוּ וַיַּעֲשׂוּ אֵת כָּל-אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה׃
 11 אֶת-הַמִּשְׁכָּן אֶת-אֹהֶלוֹ וְאֶת-מִכְסָּהוּ
 אֶת-קַרְסָיו וְאֶת-קַרְשָׁיו אֶת-בְּרוֹתָיו
 12 אֶת-עַמֻּדָיו וְאֶת-אֲדָנָיו׃ אֶת-הָאָרֶן
 וְאֶת-בְּדָיו אֶת-הַפְּפֹרֹת וְאֶת פְּרָכֹת
 13 הַמִּסְכָּה׃ אֶת-הַשְּׁלֵהָן וְאֶת-בְּדָיו וְאֶת-
 14 כָּל-כְּלָיו וְאֶת לֶחֶם הַפָּנִים׃ וְאֶת-
 מִנְרַת הַמָּאֹר וְאֶת-פְּלִיָּה וְאֶת-נִרְתָּיהָ
 טו וְאֶת שִׁמֹן הַמָּאֹר׃ וְאֶת-מִזְבַּח
 הַקְּטֹרֶת וְאֶת-בְּדָיו וְאֶת שִׁמֹן הַמְּשָׁחָה
 וְאֶת קִטְרֹת הַסַּמִּים וְאֶת-מִסְכָּה הַשַּׁתַּח
 16 לְפָתַח הַמִּשְׁכָּן׃ אֵתוּ מִזְבַּח הַעֹלָה

v. 11. בריחיו ק'

1. A¹+ (p. πασ.) τὴν. AEFX+ (p. εἶπεν) πρὸς
 αὐτοῖς. 2. AFX: ἅγιον σάββατον. 3. AEFX+ (a.
 ἡμέρα) ἐν. 8. Vers. iste totus e. Complut. de-
 sumitur; versiculi 13-19 item. 9. EFX: σαρδίους.

Septante : « teinte en bleu ».
 9. Du rational. Septante « : de la tunique descen-
 dant jusqu'aux pieds ».

XXXV. 6. Deux fois teinte. Septante littéralement :
 « deux fois filée ».
 7. Violette. Hébreu : « de thakhasch (dugong) » ;

III. La Loi (XIX-XL). — 10^e Construction du tabernacle (XXXV-XL).

XXXV. ¹ Igitur congregata omni turba filiorum Israel, dixit ad eos : Hæc sunt quæ jussit Dominus fieri. ² Sex diebus faciatis opus : septimus dies erit vobis sanctus, sabbatum, et requies Domini : qui fecerit opus in eo, occidetur. ³ Non succendatis ignem in omnibus habitaculis vestris per diem sabbati.

⁴ Et ait Moyses ad omnem catervam filiorum Israel : Iste est sermo quem præcepit Dominus, dicens : ⁵ Separate apud vos primitias Domino : Omnis voluntarius et pronus animo offerat eas Domino : aurum et argentum, et æs, ⁶ hyacinthum et purpuram, coccumque bis tinctum, et byssum, pilos caprarum, ⁷ pelléque arietum rubricatas, et ianthinas, ligna setim, ⁸ et oleum ad luminaria concinnanda, et ut conficiatur unguentum, et thymiama suavissimum, ⁹ lapides onychinos, et gemmas ad ornatum superhumeralis et rationalis.

¹⁰ Quisquis vestrum sapiens est, veniat, et faciat quod Dominus imperavit : ¹¹ tabernaculum scilicet, et tectum ejus, atque operimentum, annulos, et tabulata cum vectibus, paraxillos et bases : ¹² arcum et vectes, propitiatorium, et velum quod ante illud oppanditur : ¹³ mensam cum vectibus et vasis, et propositionis panibus : ¹⁴ candelabrum ad luminaria sustentanda, vasa illius et lucernas, et oleum ad nutrimenta ignium : ¹⁵ altare thymiatis, et vectes, et oleum unctionis et thymiama ex aromatibus : ¹⁶ altare holocausti, et crati-

XXXV. ¹ Ainsi, toute la multitude des enfants d'Israël assemblée, il leur dit : « Voici ce que le Seigneur a commandé que l'on fasse. ² Pendant six jours, vous travaillerez : le septième jour vous sera saint, étant le sabbat et le repos du Seigneur ; celui qui travaillera en ce jour-là, sera mis à mort. ³ Vous n'allumerez de feu dans aucune de vos demeures au jour du sabbat ».

⁴ Moïse dit encore à toute l'assemblée des enfants d'Israël : « Voici la parole qu'a ordonnée le Seigneur, disant : ⁵ Mettez à part chez vous des prémices pour le Seigneur. Que chacun offre volontairement et porte de cœur au Seigneur, de l'or, de l'argent et de l'airain, ⁶ de l'hyacinthe et de la pourpre, de l'écarlate deux fois teinte, du fin lin, des poils de chèvre ; ⁷ des peaux de béliers teintes en rouge, et des peaux violettes, des bois de sétim ; ⁸ de l'huile pour entretenir les luminaires, et pour composer le parfum à oindre et le parfum à brûler d'une odeur très suave ; ⁹ des pierres d'onyx et des pierres précieuses pour l'ornement de l'éphod et du rational.

¹⁰ » Quiconque de vous est intelligent, qu'il vienne, et qu'il fasse ce que le Seigneur a commandé : ¹¹ c'est-à-dire, le tabernacle, son toit, et la couverture, les anneaux, les ais avec les leviers, les pieux et les soubassements, ¹² l'arche et les leviers, le propitiatoire et le voile qui est suspendu devant lui ; ¹³ la table avec les leviers, les vases et les pains de proposition ; ¹⁴ le chandelier pour soutenir les luminaires, ses vases et les lampes, et l'huile pour l'entretien des lumières ; ¹⁵ l'autel du parfum à brûler et les leviers, l'huile de l'onction et le parfum à brûler, composé d'aromates ; le voile à la porte du tabernacle ; ¹⁶ l'au-

10^e Construction du Tabernacle, XXXV, 1-XL, 36.

XXXV. 2. *Le septième jour vous sera saint.* Cette nouvelle promulgation de la loi du sabbat a pour but d'en inculquer de plus en plus l'importance.

5. *Que chacun offre...* Ce sont les offrandes qui ont été demandées par le Seigneur, xxv, 3-7. Elles sont énumérées ici absolument dans le même ordre.

6. *De l'hyacinthe.* Voir la note sur Exode, xxv, 4.

7. *Des peaux de béliers teintes.* La teinture des peaux était un art connu des Égyptiens. Une harpe conservée à Paris, au musée du Louvre, est encore revêtue de cuir vert. — *Des peaux violettes.* Nous avons dit plus haut (xxv, 5), que ces peaux étaient

celles des dugongs. Ce cétaqué est commun dans la mer Rouge, où on le rencontre par bandes. Le corps du dugong est revêtu d'un cuir lisse et épais, d'un bleu clair uniforme, excepté aux parties inférieures où il est blanchâtre. Sa peau fournissait une matière excellente pour la couverture du Tabernacle. Aussi Moïse en prescrivit-il l'emploi : les Israélites étaient en effet dans le voisinage de la mer Rouge et pouvaient le pêcher facilement, ce qui plus tard, en Palestine, leur aurait été impossible. De pareils détails sont précieux pour établir l'authenticité de l'Exode et l'exactitude des récits concernant le Tabernacle.

40^e
Ex. 34, 32.
De sabbato.
Ex. 34, 21 ;
31, 14 ;
23, 12 ;
20, 8-11.
Num. 15,
32-36.
Ex. 16, 23.

Dona a populo petita.

Ex. 25, 2-7 ;
36, 3
2 Cor. 9, 7.

Operarii vocati.

Ex. 31, 7-11 ;
25, 8-9 ;
36, 31-42.

Ex. 37, 1. 7.

Ex. 25, 30 ;
37, 17 ;
30, 1-6 ;
27, 1-10.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 10^e *Erigitur tabernaculum (XXXV-XL).*

τώματος καὶ τὴν ἐσχάραν αὐτοῦ τὴν χαλκῆν καὶ τοὺς ἀναφορεῖς αὐτοῦ καὶ πάντα τὰ σκευῆ αὐτοῦ, καὶ τὸν λουτήρα καὶ τὴν βύσιν αὐτοῦ, ¹⁷ καὶ τὰ ἱστία τῆς ἀλλῆς καὶ τοὺς σῦλους αὐτῆς καὶ τὰς βάσεις αὐτῆς καὶ τὸ ἐπίσπαστρον τῆς θύρας τῆς ἀλλῆς, ¹⁸ καὶ τοὺς πασσάλους τῆς σκηνῆς καὶ τοὺς πασσάλους τῆς ἀλλῆς καὶ τὰ σχοινία αὐτῶν, καὶ τὰς στολάς τὰς ἁγίας [Ααρὼν τοῦ ἱερέως]. ¹⁹ καὶ τὰς στολάς ἐν αἷς λειτουργήσουσιν ἐν αὐταῖς τοὺς χιτῶνας τοῖς υἱοῖς Ααρὼν τῆς ἱερατείας, καὶ τὸ ἔλαιον τοῦ χρίσματος, καὶ τὸ θυμίαμα τῆς συνθέσεως.

²⁰ Καὶ ἐξῆλθε πᾶσα συναγωγή υἱῶν Ἰσραὴλ ἀπὸ Μωϋσῆ. ²¹ Καὶ ἤνεγκαν ἕκαστος ὧν ἔφραεν ἡ καρδιά αὐτῶν καὶ ὅσους ἔδοξε τῇ ψυχῇ αὐτῶν, ἀφαίρεμα, καὶ ἤνεγκαν ἀφαίρεμα κυρίῳ εἰς πάντα τὰ ἔργα τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, καὶ εἰς πάντα τὰ κάτεργα αὐτῆς, καὶ εἰς πάσας τὰς στολάς τοῦ ἁγίου. ²² Καὶ ἤνεγκαν οἱ ἄνδρες παρὸ τῶν γυναικῶν πᾶς ὃ ἔδοξε τῇ διανοίᾳ, ἤνεγκαν σφραγίδας καὶ ἐνώτια καὶ δακτυλίους καὶ ἐμπλόκια, καὶ περιδέξια, πᾶν σκεῦος χρυσοῦν, ²³ καὶ πάντες ὅσοι ἤνεγκαν ἀφαιρέματα χρυσοῦ κυρίῳ καὶ παρ' ὧ ἐυρέθη βύσσοσ καὶ δέρματα ὑάκινθινα καὶ δέρματα κοῦων ἠρσθηροδανωμένα, ἤνεγκαν ²⁴ καὶ πᾶς ὁ ἀραιοῶν ἀφαίρεμα, ἤνεγκαν ἀργύριον καὶ χαλκόν, τὰ ἀφαιρέματα κυρίῳ καὶ παρ' οἷς ἐυρέθη ξύλα ὕσθητα καὶ εἰς πάντα τὰ ἔργα τῆς παρασκευῆς, ἤνεγκαν. ²⁵ Καὶ πᾶσα γυνὴ σοφὴ τῇ διανοίᾳ ταῖς χερσὶ νήθειν, ἤνεγκαν νευησμένα, τὴν ἕκινθον καὶ τὴν πορφύραν καὶ τὸ κόκκινον καὶ τὴν βύσσον. ²⁶ Καὶ πᾶσιν αἱ γυναῖκες αἷς ἔδοξε τῇ διανοίᾳ αὐτῶν ἐν σοφίᾳ, ἔνησαν τὰς τρίχας τὰς αἰγείας. ²⁷ Καὶ οἱ ἄρχοντες ἤνεγκαν τοὺς λίθους τῆς σμαράγδου καὶ τοὺς λίθους τῆς πληρώσεως εἰς τὴν ἐπωμίδα καὶ τὸ λογεῖον, ²⁸ καὶ τὰς συνθέσεις καὶ εἰς τὸ ἔλαιον τῆς χρίσεως καὶ τὴν σύνθεσιν τοῦ θυ-

ואת-מכפר הנחשת אשר-לו ארת-בדיו ואת-פל-פלגיו את-הכפר ואת-פנו: את קלעי ההצד את-עמדיו ואת-אדניה ואת מסה שער ההצר: את-יתדות המשכן ואת-יתדות ההצר ואת-מיתריהם: את-בגדי השרד לשרת בקדש את-בגדי הקדש לאתתן הפהו ואת-בגדי בניו לכהן:

= ויצאו פל-עדת בני-ישראל מלפני 21 משנה: ויבאו פל-איש אשר-נשאו לבו וכל אשר נדבה רוחו אתו הביאו את-תרומת יהוה למלאכת אהל מועד ולכל-עבודתו ולבגדי הקדש: 22 ויבאו האנשים על-הנשים כלו נדיב לב הביאו תה וזם וטבעת וכימו פל-פלי זהב וכל-איש אשר הניח 23 תניפת זהב ליהוה: וכל-איש אשר נמצא אתו תכלת וארזמן ותולעת שני ושש ועדים וערת אילם מאדמים וערת תהשים הביאו: פל-מרים תרומת פסח ונחשת הביאו את תרומת יהוה וכל אשר נמצא אתו עצי שטים לכל-מלאכת העבודה הביאו: וכל-אשה חכמת-לב בידיה טוו ויביאו מטנה את-התכלת ואת-הארזמן את-תולעת השני ואת-השש: וכל-הנשים אשר נשא לבן אתנה פחכמה טוו את-העדים: 27 והנשאים הביאו את אבני השם ואת אבני המלאים לאזור ולהשן: 28 ואת-הבשם ואת-השמן למאור ולשמן המשחה ולקטרת הסמים:

19. AEFX† (p. αὐταῖς) ἐν τῷ ἁγίῳ. X: τῶν υἱῶν... * καὶ τὸ ἔλ. τοῦ χρ. κ. τὸ θυμ. τ. συνθ. 21. FX: αὐτῶν ἡ καρδιά. AEFX: οἷς... * (p. alt. αὐτῶν) ἀφαίρεμα καὶ. 22. AFX: ἀφαίρεμα. 23. X† (p. εὐρέθη) ὑάκινθος καὶ πορφύρα καὶ κόκκινον καὶ... 24. AEFX: κατασκευῆς. 28. AFX* (α. τὸ ἔλαιον) εἰς.

18. *Et du parvis.* Manque dans les Septante.
19. Les Septante ajoutent : « et l'huile de l'onction et le parfum composé (de divers aromates) ».
22. *Les hommes avec les femmes.* Septante : « les hommes apportèrent, (venant) de leurs femmes... »
24. *Des métaux d'argent.* Hébreu : « une offrande d'argent ». Septante : « un prélèvement d'argent ».

25. *Donnèrent ce qu'elles avaient filé.* Hébreu : « filèrent de leurs mains ».
27. *Les princes.* Hébreu : « les principaux ». Septante : « les chefs ». — *Les pierres d'onix, les pierres précieuses.* Septante : « les pierres de l'éméraude et les pierres de plénitude (hébreu : « pierres enclâssées) ».

III. La Loi (XIX-XL). — 10^e Construction du tabernacle (XXXV-XL).

culam ejus æneam cum véctibus et vasis suis : labrum et basim ejus :
 17 cortinas átrii cum colúmnis et básibus, tentórium in fóribus vestibuli;
 18 paxillos tabernáculi et átrii cum funiculis suis : 19 vestiménta, quorum usus est in ministério sanctuárii, vestes Aaron pontificis ac filiórum ejus, ut sacerdotío fungántur mihi.

20 Egréssaque omnis multitúdo filiórum Israel de conspéctu Móysi, 21 obtulérunt mente promptíssima atque devóta primitias Dómino, ad faciéndum opus tabernáculi testimonii. Quidquid ad cultum et ad vestes sanctas necessárium erat, 22 viri cum muliéribus præbuérunt armillas et inaúres, ánnulos et dextrália : omne vas aúreum in donária Dómini separátum est. 23 Si quis habébat hyacinthum, et púrpuram, coccúmque bis tinctum, byssum et pilos caprárum, pelles arietum rubricátas, et iánthinas, 24 argénti, ærisque metálla, obtulérunt Dómino, lígnaque setim in vários usus. 25 Sed et mulieres doctæ, quæ néverant, dedérunt hyacinthum, púrpuram, et vermiculum, ac byssum, 26 et pilos caprárum, sponte própria cuncta tribuéntes. 27 Príncipes vero obtulérunt lapides onýchinos, et gemmas ad superhumérale et rationále, 28 aromátique et óleum ad luminária concinnánda, et ad præparándum unguéntum, ac thymiáma odóris suavissimi compo-

Ex. 35, 8 ;
 30, 31 ;
 30, 35 ;
 27, 16 ;
 35, 18 ;
 35, 40 ;
 28, 2-43 ;
 31, 10 ;
 39, 41.

Dona
 oblata.
 Ex. 36, 3.
 2 Cor. 9, 7.

Dona
 principum.
 Par. 30, 8.

Ex. 25, 6.

tel de l'holocauste, et sa grille d'airain avec ses leviers et ses vases ; le bassin et sa base ; 17 les rideaux du parvis avec les colonnes et leurs soubassements ; le voile à la porte du vestibule ; 18 les pieux du tabernacle et du parvis avec leurs cordages ; 19 les vêtements, dont l'usage est pour le service du sanctuaire, les ornements d'Aaron le pontife, et ceux de ses fils, afin qu'ils exercent pour moi les fonctions du sacerdoce ».

20 Alors, toute la multitude des enfants d'Israël étant sortie de la présence de Moïse, 21 ils offrirent d'un cœur très-empressé et dévoué les prémices au Seigneur, pour faire l'ouvrage du tabernacle de témoignage. Pour tout ce qui était nécessaire au culte et aux vêtements saints, 22 les hommes avec les femmes donnèrent des bracelets, des pendants d'oreilles, des anneaux et des ornements de la main droite : tout vase d'or fut mis à part comme offrandes au Seigneur. 23 Si quelqu'un avait de l'hyacinthe, de la pourpre, de l'écarlate deux fois teinte, du fin lin, des poils de chèvre, des peaux de béliers teintes en rouge et des peaux violettes, 24 des métaux d'argent et d'airain, il les offrit au Seigneur, ainsi que des bois de sétim, pour les divers usages. 25 Or les femmes habiles donnèrent aussi ce qu'elles avaient filé, l'hyacinthe, la pourpre, l'écarlate, le fin lin, 26 et les poils de chèvre, accordant toutes ces choses de leur propre mouvement. 27 Mais les princes offrirent les pierres d'onyx, les pierres précieuses pour l'éphod et le rational, 28 les aromates et l'huile pour entretenir les luminaires et pour préparer le parfum à oindre, et composer le parfum à brûler d'une odeur très suave.



Filage et tissage en Égypte (p. 25). (Boni-Hassan).

25. Ce qu'elles avaient filé. Les monuments égyptiens nous représentent dans tous ses détails la fabrication du fil et le tissage, telle que les femmes avaient dû l'apprendre sur les bords du Nil. Les Égyptiens ne connaissaient guère la quenouille, et se servaient presque exclusivement de fuseaux en bois, courts et surmontés d'une tête lenticulaire en plâtre. Quant au tissage, il se faisait sur un métier des plus simples, ordinairement horizontal, quelquefois vertical. — L'hyacinthe, bleu foncé (note sur Exode, xxv, 4). Quelques spécimens d'étoffes

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 10° Erigitur tabernaculum (XXXV-XL).

μιάματος. 29 Καὶ πᾶς ἀνὴρ καὶ γυνή, ὧν ἔφρεν ἢ διάνοια αὐτῶν εἰσελθόντας ποιεῖν πάντα τὰ ἔργα, ὅσα συνέταξε κύριος ποιῆσαι αὐτὰ διὰ Μωϋσῆ, ἤνεγκαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἀφαίρεμα κυρίῳ.

30 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ. Ἴδου ἀνακέκληκεν ὁ Θεὸς ἐξ ὀνόματος τὸν Βεσελεὴλ τὸν τοῦ Οὐρίου τὸν Ὠο, ἐκ τῆς φυλῆς Ἰούδα, 31 καὶ ἐνέπλησεν αὐτὸν πνεύμα θεῖον σοφίας, καὶ συνέσεως, καὶ ἐπιστήμης πάντων, 32 ἀρχιτεκτονεῖν κατὰ πάντα τὰ ἔργα τῆς ἀρχιτεκτονίας, ποιεῖν τὸ χρυσίον καὶ τὸ ἀργύριον καὶ τὸν χαλκόν, 33 καὶ λιθορρῆσαι τὸν λίθον, καὶ κατεργάσασθαι τὰ ἔξυλα, καὶ ποιεῖν ἐν παντὶ ἔργῳ σοφίας. 34 Καὶ προβιβάσαι γε ἔδωκεν ἐν τῇ διανοίᾳ αὐτῷ τε καὶ τῷ Ἐλιὰβ τῷ τοῦ Ἀχισαμάχ, ἐκ φυλῆς Δάν. 35 Καὶ ἐνέπλησεν αὐτοὺς σοφίας, συνέσεως, διανοίας, πάντα συνιέναι ποιῆσαι τὰ ἔργα τοῦ ἁγίου, καὶ τὰ ὑφαντὰ καὶ ποικιλτὰ ὑφάναι τῷ κοκκίνῳ καὶ τῇ βύσσῳ, ποιεῖν πᾶν ἔργον ἀρχιτεκτονίας, ποικιλίας.

XXXVI. Καὶ ἐποίησε Βεσελεὴλ καὶ Ἐλιὰβ καὶ πᾶς σοφὸς τῇ διανοίᾳ, ᾧ ἐδόθη σοφία καὶ ἐπιστήμη ἐν αὐτοῖς, συνιέναι ποιεῖν πάντα τὰ ἔργα κατὰ τὰ ἅγια καθήκοντα, κατὰ πάντα ὅσα συνέταξε κύριος. 2 Καὶ ἐκάλεσε Μωϋσῆς Βεσελεὴλ καὶ Ἐλιὰβ καὶ πάντας τοὺς ἔχοντας τὴν σοφίαν, ᾧ ἔδωκεν ὁ Θεὸς ἐπιστήμην ἐν τῇ καρδίᾳ, καὶ πάντας τοὺς ἐκουσίως βουλομένους προσπορεύεσθαι πρὸς τὰ ἔργα, ὥστε συντελεῖν αὐτὰ. 3 Καὶ ἔλαβον παρὰ Μωϋσῆ πάντα τὰ ἀφαιρέματα, ἃ ἤνεγκαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ εἰς πάντα τὰ ἔργα τοῦ ἁγίου ποιεῖν αὐτὰ· καὶ αὐτοὶ προσεδέχοντο ἐτι τὰ προσφερόμενα παρὰ

35. AX* συνέσεως. AEX* (p. ἁγίου) καὶ. A²E† (a. x. τ. β.) καὶ τῇ πορφύρᾳ.

29 כָּל-אִישׁ וְאִשָּׁה אֲשֶׁר נָדַב לְבָם אֶתֶּם לְהָבִיא לְכָל-תְּמַלְאֲכָה אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה לַעֲשׂוֹת בְּיַד-מֹשֶׁה הַבְּיָאוּ בְנֵי-יִשְׂרָאֵל נְדָבָה לַיהוָה: פ
ל וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאִי קָרָא יְהוָה בְּשֵׁם בְּצַלְאֵל בֶּן-אוּרִי 31 בֶּן-חִוִּיר לְמֹשֶׁה יְהוָה: וַיִּמְלֵא אֹתוֹ רוּחַ אֱלֹהִים בְּחָכְמָה בְּתְבוּנָה וּבְדַעַת 32 וּבְכָל-מְלָאכָה: וְלְהַשֵּׁב מִהַשְׁבֹּת לַעֲשׂוֹת בְּיָהָב וּבַבֶּסֶף וּבַנְּהֹשֶׁת: 33 וּבַחֲרֻשֶׁת אֲבֹן לְמַלְאֲת וּבַחֲרֻשֶׁת עֵץ לַעֲשׂוֹת בְּכָל-מְלָאכָת מִהַשְׁבֹּת: 34 וּלְהוֹרֹת נֶתָן בְּלִבּוֹ הוּא וְאַהֲלִיאֵב הֵן בְּן-אֶהֱיִסְמָד לְמִשֶׁה-דָּן: מִלֵּא אֹתָם חֲכָמַת-לֵב לַעֲשׂוֹת כָּל-מְלָאכָת הַרְשִׁי וְהַשֵּׁב וְרָקַם בַּתְּכֵלֶת וּבְאַרְבָּמָן בַּתּוֹלְעַת הַשָּׁנִי וּבַשֵּׁשׁ וְאַרְגַּ עֲשׂוֹ כָּל-מְלָאכָה וְהַשֵּׁב מִהַשְׁבֹּת:

XXXVI. וְעָשָׂה בְּצַלְאֵל וְאַהֲלִיאֵב וְכָל־אִישׁ חָכֵם-לֵב אֲשֶׁר נָתַן יְהוָה חָכְמָה וּתְבוּנָה בְּהִמָּה לַדַּעַת לַעֲשׂוֹת אֶת-כָּל-מְלָאכָת עֲבֹדַת הַקֹּדֶשׁ לְכָל אֲשֶׁר-צִוָּה יְהוָה: וַיִּקְרָא מֹשֶׁה אֶל-בְּצַלְאֵל וְאֶל-אַהֲלִיאֵב וְאֶל כָּל-אִישׁ חָכֵם-לֵב אֲשֶׁר נָתַן יְהוָה חָכְמָה בְּלִבּוֹ כָּל-אֲשֶׁר נִשְׁאָו לְבֹו לְקַרְבֵּה אֶל-הַמְּלָאכָה לַעֲשׂוֹת אֹתָהּ: וַיִּקְהוּ מִפְּנֵי מֹשֶׁה אֶת כָּל-הַתְּרוּמָה אֲשֶׁר הָבִיאוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְמְלָאכָת עֲבֹדַת הַקֹּדֶשׁ לַעֲשׂוֹת אֹתָהּ וְהֵם הַבְּיָאוּ אֵלָיו עוֹד

les Septante sont plus concis : « pour faire toute espèce de travaux et d'inventions ».

XXXVI. 1. Exécuter habilement. Hébreu : « savoir et faire ».

2. Faire l'ouvrage. Septante : « s'appliquer à l'œuvre pour l'exécuter ».

3. Il leur livra tous les dons. Hébreu et Septante : « il leur donna les mains de Moïse ce qui avait été offert ». — Chaque jour, au matin, le peuple offrait des présents volontaires. Hébreu : « chaque matin, on apportait à Moïse des offrandes volontaires » ; Septante : « et ils recevaient de plus, en main propre, ce qu'on venait offrir le matin ».

29. Tous les hommes et toutes les femmes offrirent leurs présents, d'un cœur dévoué. Hébreu et Septante : « tous ceux des enfants d'Israël, hommes et femmes, qui y étaient portés par leur cœur... apportaient des offrandes ».

31. Et de toute connaissance. Hébreu : « pour tout ouvrage ».

33. Tout ce qui peut être trouvé par l'art. Hébreu : « tout ouvrage de pensée ».

34. Il a appelé aussi Ooliab. Hébreu : « il lui a donné d'enseigner, à lui et à Ooliab » ; Septante : « Il lui a donné de progresser, ainsi qu'à Eliab ».

35. Qu'ils fassent de tous les tissus, et qu'ils en trouvent de nouveaux de toutes sortes. L'hébreu et

III. La Loi (XIX-XL). — 10^e Construction du tabernacle (XXXV-XL).

néndum. ²⁹ Omnes viri et mulieres mente devóta obtulérunt donária, ut fierent ópera quæ jússerat Dóminus per manum Móysi. Cuncti filii Israel voluntária Dómino dedicavérunt.

³⁰ Dixitque Móyses ad filios Israel : Ecce, vocávit Dóminus ex nómine Beséleel filium Uri filii Hur de tribu Juda. ³¹ Implevitque eum spiritu Dei, sapiéntia et intelligéntia, et sciéntia et omni doctrína, ³² ad excogitándum, et faciéndum opus in auro et argénto, et ære, ³³ sculpendisque lapidibus, et ópere carpentário : quidquid fabre adinveniri potest, ³⁴ dedit in corde ejus : Oóliab quoque filium Achisamech de tribu Dan : ³⁵ ambos eruditivit sapiéntia, ut faciánt ópera abietárii, polymítárii, ac plumárii de hyacíntho ac púrpura, coccóque bis tincto, et bysso, et texant ómnia, ac nova quæque repériant.

XXXVI. ¹ Fecit ergo Beséleel, et Oóliab, et omnis vir sapiens, quibus dedit Dóminus sapiéntiam et intellectum, ut scirent fabre operári quæ in usus sanctuárii necessária sunt, et quæ præcépít Dóminus. ² Cumque vocáset eos Móyses, et omnem eruditum virum, cui déderat Dóminus sapiéntiam, et qui sponte sua obtulerant se ad faciéndum opus, ³ trádídít eis univérsa donária filiórum Israel. Qui cum instárent óperi, quotidie mane vota pópulus offeré-

²⁹ Tous les hommes et toutes les femmes offrirent leurs présents d'un cœur dévoué, afin que fussent faits tous les ouvrages que le Seigneur avait commandés par l'entremise de Moïse. Ainsi tous les enfants d'Israël dédièrent des offrandes volontaires au Seigneur.

³⁰ Alors Moïse dit aux enfants d'Israël : « Voilà que le Seigneur a appelé nommément Bésélél, fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda ; ³¹ et il l'a rempli de l'esprit de Dieu, de sagesse, d'intelligence, de science et de toute connaissance, ³² pour inventer et faire un travail en or, en argent et en airain, ³³ ainsi qu'en gravure de pierres et en ouvrage de menuiserie. Tout ce qui peut être trouvé par l'art, ³⁴ il l'a mis en son cœur. Il a appelé aussi Ooliab, fils d'Achisamech, de la tribu de Dan. ³⁵ Il les a doués tous les deux de sagesse, afin qu'ils exécutent des ouvrages de menuisier, de tisseur en diverses couleurs, de brodeur d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte et de fin lin ; qu'ils fassent de tous les tissus et qu'ils en trouvent des nouveaux de toutes sortes ».

XXXVI. ¹ Bésélél donc, et Ooliab, et tous les hommes sages auxquels le Seigneur avait donné la sagesse et l'intelligence, pour qu'ils sussent exécuter habilement, firent ce qui était nécessaire aux usages du sanctuaire, et ce qu'avait ordonné le Seigneur. ² Car lorsque Moïse les eut appelés avec tous les hommes habiles auxquels le Seigneur avait donné la sagesse, et qui de leur propre mouvement s'étaient offerts pour faire l'ouvrage, ³ il leur livra tous les dons des enfants d'Israël. Pendant qu'ils s'appliquaient avec ardeur à l'ouvrage, chaque jour au ma-

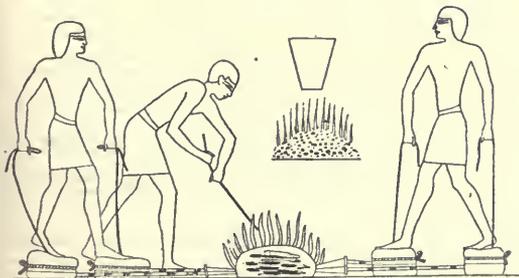
Ex. 35, 22 ;
31, 2 ;
36, 1 ;
37, 1-28.
Beséleel.

Ooliab.
Ex. 31, 6.

Ex. 35, 30-35 ;
26, 1 ;
31, 2, 6 ;
35, 22-23.

Ex. 25, 8-9 ;
26, 1-37 ;
Par. 21, 29.

Ex. 35, 22-29.



Fonte de l'or (F. 32). (Thèbes).

égyptiennes, trouvés dans les tombeaux, prouvent qu'elles étaient faites avec du fil teint, et on y remarque en particulier la couleur bleue.

³² Pour inventer et faire un travail en or. La fonte et le travail de l'or étaient connus des Égyptiens : les procédés les plus raffinés leur étaient familiers, et ils pratiquaient comme nous la réduction de l'or en feuilles très minces, la dorure, l'incrustation de l'or, etc. Nous en avons la preuve dans les innombrables œuvres d'art trouvées dans les tombeaux et aussi dans les stèles peintes qui, sur les monuments funéraires, représentent tous

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 10° *Erigitur tabernaculum (XXXV-XL).*

τῶν φερόντων τὸ πρῶτ. ⁴ Καὶ παρεγίνοντο πάντες οἱ σοφοὶ οἱ ποιούντες τὰ ἔργα τοῦ ἁγίου, ἕκαστος κατὰ τὸ αὐτοῦ ἔργον, ὃ εἰργάζοντο αὐτοί. ⁵ Καὶ εἶπεν πρὸς Μωϋσῆν· Ὅτι πληθος φέρει ὁ λαὸς κατὰ τὰ ἔργα ὅσα συνέταξε κύριος ποιῆσαι. ⁶ Καὶ προσέταξε Μωϋσῆς καὶ ἐκήρυξεν ἐν τῇ παρεμβολῇ, λέγων· Ἄνιρ καὶ γυνὴ μηκέτι ἐργαζέσθωσαν εἰς τὰς ἀπαρχὰς τοῦ ἁγίου. Καὶ ἐκολούθη ὁ λαὸς ἔτι προσφέρειν. ⁷ Καὶ τὰ ἔργα ἦν αὐτοῖς ἱκανὰ εἰς τὴν κατασκευὴν ποιῆσαι, καὶ προσκατέλιπον.

[⁸ Καὶ ἐποίησε πᾶς σοφὸς τῇ διανοίᾳ ἐν τοῖς ἐργαζομένοις τὴν σκηρὴν, δέκα ἀυλαίας ἐκ βύσσου κεκλωσμένης καὶ ὑακίνθου καὶ πορφύρας καὶ κοκκίνου κεκλωσμένου· Χερουβιμ ἐργασίᾳ ὑψάντων ἐποίησεν αὐτάς. ⁹ Τὸ μῆκος τῆς ἀυλαίας τῆς μιᾶς ὀκτῶ καὶ εἴκοσι πήχεων, καὶ τὸ εὖρος τεσσάρων πήχεων· ἡ ἀυλαία ἡ μία ἦν, μέτρον τὸ αὐτὸ ἦν πάσαις ταῖς ἀυλαίαις. ¹⁰ Πέντε δὲ ἀυλαίαι ἦσαν ἐξ ἀλλήλων συνεχόμεναι ἢ ἑτέρα ἐκ τῆς ἑτέρας, καὶ πέντε ἀυλαίαι ἦσαν ἐξ ἀλλήλων συνεχόμεναι ἢ ἑτέρα ἐκ τῆς ἑτέρας. ¹¹ Καὶ ἐποίησεν ἀγκύλας ὑακινθίνας ἐπὶ τοῦ χελλους τῆς ἀυλαίας τῆς μιᾶς ἐκ τοῦ ἐνὸς μέρους εἰς τὴν συμβολήν· καὶ οὕτως ἐποίησε ἐπὶ τοῦ χελλους τῆς ἀυλαίας τῆς ἐξωτερίας πρὸς τῇ συμβολῇ τῇ δευτέρᾳ. ¹² Πεντήκοντα δὲ ἀγκύλας ἐποίησε τῇ ἀυλαίᾳ τῇ μιᾷ, καὶ πεντήκοντα ἀγκύλας ἐποίησεν ἐκ τοῦ μέρους εἰς ἀυλαίας κατὰ τὴν συμβολήν τῆς δευτέρας· ἀντιπρόσωποι ἀντιπίπτουσαι εἰς ἀλλήλας ἐκάστη. ¹³ Καὶ ἐποίησε κρίκους πεντήκοντα χρυσοῦς, καὶ σύνηψε τὰς ἀυλαίας ἑτέραν τῇ ἑτέρᾳ τοῖς κρίκοις, καὶ ἐγένετο ἡ σκηρὴ μία.

¹⁴ Καὶ ἐποίησε δέξῃεις τριγίνας σκεπεῖν ὑπὲρ τὴν σκηρὴν· ἕνδεκα δέξῃεις ἐποίησεν αὐτός. ¹⁵ Τὸ μῆκος τῆς δέξῃεως τῆς μιᾶς ἦν

3. AEX iterant πρῶτ. 4. AX: παραγεγόμενοι. AEFX: αὐτοὶ εἶργ. 5. AEFX: εἶπαν. A† (p. M.) λέγοντες. AEFX: παρὰ τὰ ἔργα. 8. Quæ absolunt librum Exodi, hic uncis inclusa, ex Complutensi editione desumpsimus, propter nimiam Codicis Vaticanis perturbationem et discrepantiam a Vulgata, ideo, in istis, lectiones Codicis

4 נְדָבָה בְּבָקָר בְּבָקָר: וַיִּבְלֹאוּ כָּל-הַחֲכָמִים הָעֹשִׂים אֶת כָּל-מְלָאכֶת הַקֹּדֶשׁ אִישׁ-אִישׁ מִמְּלָאכֶתוֹ אֲשֶׁר-הָמָה עֹשִׂים: וַיֹּאמְרוּ אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר מִרְפִּים הָעַם לְהָבִיא מֵדֵי הָעֲבֹדָה לְמְלָאכֶה אֲשֶׁר-צָוָה יְהוָה לַעֲשׂוֹת אֹתָהּ: וַיֹּצֵר מֹשֶׁה וַיַּעֲבִירוּ קוֹל בְּמִתְנַה לֵאמֹר אִישׁ וְאִשָּׁה אֶל-יַעֲשֵׂוּ עוֹד מְלָאכֶה לְתַרומַת הַקֹּדֶשׁ וַיִּפְלֹא הָעַם מִהָבִיא: וְהַמְּלָאכֶה הַיּוֹתָה יָיִם לְכָל-הַמְּלָאכֶה לַעֲשׂוֹת אֹתָהּ וְהוֹתֵר:

8 וַיַּעֲשׂוּ כָל-חֲכָמִים כָּל-בְּעֹשֵׂי הַמְּלָאכֶה אֶת-הַמִּשְׁכָּן עֲשֵׂר וַרְיֵעַת עֲשָׂר מִשְׁזָר וַתְּכַלַּת וְאַרְבָּעֵן וַתוֹלְעַת שְׁנֵי כְּרֻבִים מִעֲשֵׂה הַשֵּׁב עֲשֵׂה אֹתָם: 9 אַרְבָּה הַיְרִיעָה הָאֶחָת שְׂמֹנֶה וְעֶשְׂרִים בְּאֹמֶה וְרַחֵב אַרְבַּע בְּאֹמֶה הַיְרִיעָה הָאֶחָת מִדָּה אֶחָת לְכָל-הַיְרִיעֹת: י וַיַּחֲבֹר אֶת-חֲמֵשׁ הַיְרִיעֹת אֶחָת אֶחָת וְחָמֵשׁ יְרִיעֹת הִפֵּר אֶחָת אֶל-11 אֶחָת: וַיַּעֲשׂ לְלֹאֵת תְּכַלַּת עַל שְׂפַת הַיְרִיעָה הָאֶחָת מִקְצֵה בְּמִתְּכַרַּת פֶּן עֲשֵׂה בַשְּׂפַת הַיְרִיעָה הַקִּיצוֹנָה 12 בְּמִתְּכַרַּת הַשְּׂנִית: חֲמִשִּׁים לְלֹאֵת עֲשֵׂה בַיְרִיעָה הָאֶחָת וְחֲמִשִּׁים לְלֹאֵת עֲשֵׂה בַקְצֵה הַיְרִיעָה אֲשֶׁר בְּמִתְּכַרַּת הַשְּׂנִית מִקְפִּילַת הַלְּלֹאֵת אֶחָת אֶל-13 אֶחָת: וַיַּעֲשׂ חֲמִשִּׁים קְרָסֵי זָהָב וַיַּחֲבֹר אֶת-הַיְרִיעֹת אֶחָת אֶל-אֶחָת בְּכַרְסִים וַיְהִי הַמִּשְׁכָּן אֶחָד: 14 וַיַּעֲשׂ וַיְרִיעַת עֲזִים לְאַהֲלָ עַל-הַמִּשְׁכָּן עֲשָׂתֵי-עֲשָׂרָה וַיְרִיעַת עֲשֵׂה טו אֹתָם: אַרְבָּה הַיְרִיעָה הָאֶחָת שְׂלֹשִׁים

וְהוֹתֵר: 8 וַיַּעֲשׂוּ כָל-חֲכָמִים כָּל-בְּעֹשֵׂי הַמְּלָאכֶה אֶת-הַמִּשְׁכָּן עֲשֵׂר וַרְיֵעַת עֲשָׂר מִשְׁזָר וַתְּכַלַּת וְאַרְבָּעֵן וַתוֹלְעַת שְׁנֵי כְּרֻבִים מִעֲשֵׂה הַשֵּׁב עֲשֵׂה אֹתָם: 9 אַרְבָּה הַיְרִיעָה הָאֶחָת שְׂמֹנֶה וְעֶשְׂרִים בְּאֹמֶה וְרַחֵב אַרְבַּע בְּאֹמֶה הַיְרִיעָה הָאֶחָת מִדָּה אֶחָת לְכָל-הַיְרִיעֹת: י וַיַּחֲבֹר אֶת-חֲמֵשׁ הַיְרִיעֹת אֶחָת אֶחָת וְחָמֵשׁ יְרִיעֹת הִפֵּר אֶחָת אֶל-11 אֶחָת: וַיַּעֲשׂ לְלֹאֵת תְּכַלַּת עַל שְׂפַת הַיְרִיעָה הָאֶחָת מִקְצֵה בְּמִתְּכַרַּת פֶּן עֲשֵׂה בַשְּׂפַת הַיְרִיעָה הַקִּיצוֹנָה 12 בְּמִתְּכַרַּת הַשְּׂנִית: חֲמִשִּׁים לְלֹאֵת עֲשֵׂה בַיְרִיעָה הָאֶחָת וְחֲמִשִּׁים לְלֹאֵת עֲשֵׂה בַקְצֵה הַיְרִיעָה אֲשֶׁר בְּמִתְּכַרַּת הַשְּׂנִית מִקְפִּילַת הַלְּלֹאֵת אֶחָת אֶל-13 אֶחָת: וַיַּעֲשׂ חֲמִשִּׁים קְרָסֵי זָהָב וַיַּחֲבֹר אֶת-הַיְרִיעֹת אֶחָת אֶל-אֶחָת בְּכַרְסִים וַיְהִי הַמִּשְׁכָּן אֶחָד: 14 וַיַּעֲשׂ וַיְרִיעַת עֲזִים לְאַהֲלָ עַל-הַמִּשְׁכָּן עֲשָׂתֵי-עֲשָׂרָה וַיְרִיעַת עֲשֵׂה טו אֹתָם: אַרְבָּה הַיְרִיעָה הָאֶחָת שְׂלֹשִׁים

Vaticani, littera sua B signatas, inter variantes reposuimus.

6. Par la voix du héraut. L'hébreu et les Septante ont de plus : « dans le camp ». Le héraut n'est indi-

qué dans l'hébreu que par le mot de « une voix ».

III. La Loi (XIX-XL). — 10^e Construction du tabernacle (XXXV-XL).

bat. ⁴ Unde artifices venire compulsi, ⁵ dixerunt Móysi : Plus offert pópulus quam necessárium est. ⁶ Jus-sit ergo Moÿses præcónis voce cantári : Nec vir nec mulier quidquam offerat ultra in ópere sanctuárii. Sic-que cessátura est a munéribus offeréndis, ⁷ eo quod obláta sufficerent et superabundárent.

⁸ Fecerúntque omnes corde sapien-tes ad expléndum opus tabernáculi, cortinas decem de bysso retórta, et hyacíntho et púrpura, coccóque bis tincto, ópere vário, et arte polýmíta : ⁹ quarum una habébat in longitudine viginti octo cúbitos, et in latitúdine quátuor : una mensúra erat ómnium cortinarum. ¹⁰ Conjunxitque cortinas quinque, álteram álteri, et álias quin-que sibi ínicem copulávit. ¹¹ Fecit et ansas hyacínthinas in ora cortinæ unius ex utróque látere, et in ora cortinæ altérius similiter, ¹² ut contra se ínicem venirent ansæ, et mú-tuo jungeréntur. ¹³ Unde et quin-quaginta fudit círculos aúreos, qui mordérent cortinárum ansas, et fieret unum tabernáculum.

¹⁴ Fecit et saga undecim de pilis caprárum ad operiéndum tectum tabernaculi : ¹⁵ unum sagum in longi-

Cessant
domi,
jubente
Moÿse.

Ex. 26, 1-37.
Heb. 9, 2.

Taberna-
culi oper-
toriam
primum.
Ex. 25, 18;
35, 35.

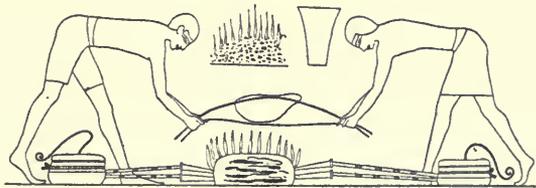
Ex. 21, 3-6.

Ex. 26, 7-13.
Operato-
rium se-
cundum.

tin le peuple offrait des présents votifs. ⁴ C'est pourquoi les ouvriers furent forcés de venir ⁵ dire à Moïse : « Le peuple offre plus qu'il n'est nécessaire ». ⁶ Moïse commanda donc qu'il fût publié par la voix du héraut : « Que ni homme ni femme n'offre plus rien pour l'ouvrage du sanctuaire ». Et ainsi on cessa d'offrir des présents, ⁷ parce que ceux qui avaient été offerts suffisaient et surabondaient.

⁸ Et tous les sages de cœur travaillèrent pour accomplir l'ouvrage du tabernacle, dix rideaux de fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte, d'un travail varié, et selon l'art de la tissure en diverses couleurs. ⁹ Un des rideaux avait en longueur vingt-huit coudées, et en largeur quatre; il y avait une seule mesure pour tous les rideaux. ¹⁰ Il joignit cinq rideaux l'un à l'autre, et il attacha les cinq autres ensemble. ¹¹ Il fit aussi des lacs d'hyacinthe au bord d'un rideau des deux côtés, et pareillement au bord d'un autre rideau, ¹² afin que les lacs vissent l'un contre l'autre, et qu'ils se joignissent ensemble. ¹³ C'est pourquoi il fonda aussi cinquante anneaux d'or qui devaient attacher les lacs des rideaux, afin qu'il se fit un seul tabernacle.

¹⁴ Il fit encore onze couvertures de poils de chèvre, pour couvrir le toit du tabernacle. ¹⁵ Une couverture avait en



Fonte de l'or (suite). (Thèbes).

les procédés employés par les orfèvres pour l'exécution de leurs ouvrages.

XXXVI. 8. A partir de ce verset jusqu'à la fin du chapitre xxxix, l'auteur sacré reprend la description du tabernacle et des divers objets servant au culte divin. Il répète les détails qu'il avait donnés précédemment, comme pour montrer que Béséléel et le peuple hébreu eurent à cœur d'observer scrupuleusement toutes les prescriptions de Dieu à Moïse. Nous indiquerons au fur et à mesure la concordance des deux descriptions. — *L'ouvrage du tabernacle.* 1^o *Description du tabernacle*, §. 8-38 (cf. *Exode*, xxvi, 1-37). — *Dix rideaux de fin lin*. Le tabernacle était protégé par une quadruple couverture. Celle-ci est la couverture inférieure, §. 8-13.

cf. *Exode*, xxvi, 4-6).

9. *Il y avait une seule mesure pour tous les rideaux*. Chaque rideau ayant 28 coudées sur 4, la longueur totale de la couverture formée par les dix rideaux était de $4 \times 10 = 40$ coudées, sur 28 coudées de largeur. Le tabernacle lui-même ayant 30 coudées de long sur 10 de large (voir la note sur *Exode*, xxvi, 30), il en résulte que cette couverture était bien suffisante pour garantir non seulement le dessus mais les côtés du tabernacle.

10. *Il joignit*. C'est Béséléel, nommé au §. 1, qui est le sujet de ce verbe et des suivants.

14. *Il fit encore...* Seconde couverture du tabernacle, celle-ci en poils de chèvre, §. 14-18 (cf. *Exode*, xxvi, 7-13).

τριάκοντα πήγμων, καὶ τεσσάρων πήγμων τὸ εὖρος τῆς δέξερως τῆς μιᾶς· μέτρον τὸ αὐτὸ ἦν ταῖς ἑνδεκα δέξερσι. ¹⁶ Καὶ συνήψε τὰς πέντε δέξρεις ἐπὶ τὸ αὐτὸ καὶ τὰς ἑξ δέξρεις ἐπὶ τὸ αὐτό. ¹⁷ Καὶ ἐποίησεν ἀγκύλας πεντήκοντα ἐπὶ χεῖλους τῆς δέξερως τῆς μιᾶς τῆς ἀναμέσον κατὰ τὴν συμβολήν. καὶ πεντήκοντα ἀγκύλας ἐποίησεν ἐπὶ τοῦ χεῖλους τῆς δέξερως τῆς συναπτούσης τῆς δευτέρας. ¹⁸ Καὶ ἐποίησε κρῖκος χαλκοῦς πενήκοντα, 'καὶ συνήψε τοὺς κρῖκος ἐκ τῶν ἀγκυλῶν καὶ συνήψε τὰς δέξρεις', καὶ ἐγένετο ἐν. ¹⁹ Καὶ ἐποίησε κατακάλυμμα τῆς σκηπῆς δέοματα κριῶν ἡροσθοριανωμένα, καὶ ἐπικαλύμματα δέοματα ὑακίνθινα ἐπάνωθεν. ²⁰ Καὶ ἐποίησε στύλους τῆς σκηπῆς ἐκ ξύλων ἀσῆπτων ²¹ δέκα πήγμων τὸν στῦλον τὸν ἕνα, καὶ πήγμοι ἐνὸς καὶ ἡμίσιους τὸ πλάτος τοῦ στύλου τοῦ ἐνός. ²² Δύο ἀγκωνίσκοι τῷ στύλῳ τῷ ἐνί, ἀντιπίπτοντες ἕτερος τῷ ἑτέρῳ· οὕτως ἐποίησε πᾶσι τοῖς στύλοις τῆς σκηπῆς. ²³ Καὶ ἐποίησε τοὺς στύλους τῆς σκηπῆς· ἕκαστος στύλος ἐκ τοῦ κλίτους τοῦ πρὸς νότον. ²⁴ Καὶ τεσσαράκοντα βάσεις ἀργυρᾶς ἐποίησε τοῖς ἕκαστοις στύλοις· δύο βάσεις τῷ στύλῳ τῷ ἐνί, εἰς ἀμφοτέρα τὰ μέρη αὐτοῦ· καὶ δύο βάσεις τῷ στύλῳ τῷ ἐνί εἰς ἀμφοτέρα τὰ μέρη αὐτοῦ. ²⁵ Καὶ τὸ κλίτος τὸ δευτέρον τὸ πρὸς βορρᾶν ἕκαστος στύλους, ²⁶ καὶ τεσσαράκοντα βάσεις αὐτῶν ἀργυρᾶς· δύο βάσεις τῷ στύλῳ τῷ ἐνί· εἰς ἀμφοτέρα τὰ μέρη αὐτοῦ, καὶ δύο βάσεις τῷ στύλῳ τῷ ἐνί εἰς ἀμφοτέρα τὰ μέρη αὐτοῦ'. ²⁷ Καὶ ἐκ τῶν ὀπίσω τῆς σκηπῆς κατὰ τὸ μέτρον τὸ πρὸς θάλασσαν ἐποίησεν ἑξ στύλους. ²⁸ Καὶ δύο στύλους ἐποίησεν ἐπὶ τῶν γωνιῶν τῆς σκηπῆς ἐκ τῶν ὀπισθίων. καὶ ἦσαν ἑξ ἴσου κάτωθεν. ²⁹ Καὶ κατὰ τὸ αὐτὸ ἦσαν ἴσοι ἐκ τῶν κεφαλῶν εἰς σύμβλησιν μιαν· οὕτως ἐποίησεν ἀμφοτέραις ταῖς γωνιαῖς ταῖς δυοί. ³⁰ Καὶ ἦσαν ὀκτώ στύλοι καὶ αἱ βάσεις αὐτῶν ἀργυρᾶς δεκαῖξ· δύο βάσεις τῷ στύλῳ τῷ ἐνί καὶ δύο βάσεις τῷ στύλῳ τῷ ἐνί, εἰς

בְּאַמְתָּה וְאַרְבַּע אַמּוֹת רָחֵב הַיְרִיעָה
הָאֶחָת מִדָּה אַחַת לְעֶשְׂתֵי עֶשְׂרֵה
יְרִיעֹת: וַיַּחַבֵּר אֶת־הַמֶּשֶׁ הַיְרִיעֹת
לְבָד וְאֶת־שֵׁשׁ הַיְרִיעֹת לְבָד: וַיַּעַשׂ¹⁶
לְלֶאֱת חֲמִשִּׁים עַל שַׁפְת הַיְרִיעָה
הַקְּיֻצָּה בַּמַּחְבֵּרֶת וְחֲמִשִּׁים לְלֶאֱת
עָשָׂה עַל־שַׁפְת הַיְרִיעָה הַחֲבֵרֶת
הַשְּׂנִיָּת: וַיַּעַשׂ קְרָסֵי נְחֹשֶׁת חֲמִשִּׁים¹⁸
לְחַבֵּר אֶת־הָאֶהָל לְהִיָּת אֶחָד: וַיַּעַשׂ¹⁹
מִכְסֵה לְאֶהָל עֹרֹת אֵילִם מֵאֲדָמִים
וּמִכְסֵה עֹרֹת תְּהָשִׁים מִקְּמַעֲלָה: ס
וַיַּעַשׂ אֶת־הַקְּרָשִׁים לְמִשְׁכָּן עֲצֵי
שֵׁשִׁים עֶמֶדִים: עֶשְׂרֵה אַמּוֹת אַרְבֵּה הַקְּרָשׁ
וְאַמְתָּה וְחֲצֵי הָאֶמְתָּה רָחֵב הַקְּרָשׁ
הָאֶחָד: שְׁתֵּי יָדָת לְקְרָשׁ הָאֶחָד
מְשֻׁלָּבֹת אַחַת אֶל־אַחַת בֵּן עֶשְׂרֵה לְכָל
קְרָשֵׁי הַמִּשְׁכָּן: וַיַּעַשׂ אֶת־הַקְּרָשִׁים
לְמִשְׁכָּן עֶשְׂרִים קְרָשִׁים לְפָאֵת עֵבֶב
הַיּוֹמֵנָה: וְאַרְבָּעִים אֲדָנֵי־כֶסֶף עֶשְׂרֵה
תַּחַת עֶשְׂרִים הַקְּרָשִׁים שְׁנֵי אֲדָנִים
תַּחַת־הַקְּרָשׁ הָאֶחָד לְשְׁתֵּי יָדָתָיו
וּשְׁנֵי אֲדָנִים תַּחַת־הַקְּרָשׁ הָאֶחָד
כַּח לְשְׁתֵּי יָדָתָיו: וְלְכָל־עַל הַמִּשְׁכָּן הַשְּׂנִיָּת
לְפָאֵת צָפוֹן עֶשְׂרֵה עֶשְׂרִים קְרָשִׁים:²⁶
וְאַרְבָּעִים אֲדָנֵיהֶם כֶּסֶף שְׁנֵי אֲדָנִים
תַּחַת הַקְּרָשׁ הָאֶחָד וּשְׁנֵי אֲדָנִים תַּחַת
הַקְּרָשׁ הָאֶחָד: וְלִירְכָתֵי הַמִּשְׁכָּן וַיְמֵה
עֶשְׂרֵה שָׁשֶׁה קְרָשִׁים: וּשְׁנֵי קְרָשִׁים
עֶשְׂרֵה לְמַקְצֵעַת הַמִּשְׁכָּן בַּיְרִיכָתִים:²⁹
וְהָיוּ תּוֹאמֵם מִקְּמַעֲלָה וַיְהִי וְהָיוּ
תַּמִּים אֶל־רֵאשׁוֹ אֶל־הַשַּׁבְּעַת הָאֶחָת
בֵּן עֶשְׂרֵה לְשְׁנֵיהֶם לְשְׁנֵי הַמַּקְצֵעַת:³⁰
וְהָיוּ שְׂמֵנָה קְרָשִׁים וְאֲדָנֵיהֶם כֶּסֶף
שָׁשֶׁה עֶשְׂרֵה אֲדָנִים שְׁנֵי אֲדָנִים שְׁנֵי

17. Et il fit... afin qu'elles fussent jointes ensemble. Septante littéralement: « il fit cinquante crochets sur le bord de la première couverture, au milieu, par rapport à l'assemblage, et cinquante sur le bord de la deuxième venant rejoindre ».

20. Qui se tenaient debout. Manque dans les Sept.

22. Deux emboitements à chaque ais, afin que l'un fût joint à l'autre. Hébreu et Septante: « deux tenons joints l'un à l'autre ».

27. Contre l'occident, c'est-à-dire vers cette partie du tabernacle qui regarde la mer. L'hébreu et les Septante portent simplement: « vers la mer ».

III. La Loi (XIX-XL). — 10^e Construction du tabernacle (XXXV-XL).

túdine habébat cúbitos triginta, et in latitúdine cúbitos quátuor : unius mensúræ erant ómnia saga : ⁴⁶ quorum quinque junxit seórsum, et sex ália separátim. ⁴⁷ Fecitque ansas quinquaginta in ora sagi unius, et quinquaginta in ora sagi altérius, ut sibi invicem jungeréntur : ⁴⁸ et fibulas éneas quinquaginta, quibus necterétur tectum, ut unum pállium ex ómnibus sagis fieret. ⁴⁹ Fecit et opertórium tabernáculi de péllibus aríetum rubricátis : aliúdq̄ue désuper velaméntum de péllibus iánthinis.

Ex. 26, 14;
25, 5.
Opertórium
trítium et
quartum.

Ex. 26, 15-25.
Tabernáculi
tabule.

²⁰ Fecit et tábulas tabernáculi de lignis setim stantes. ²¹ Decem cubitórum erat longitúdo tabulæ unius, et unum ac semis cúbitum latitúdo retinébat. ²² Binæ incastratúræ erant per singulas tábulas, ut áltera álteri jungerétur. Sic fecit in ómnibus tabernáculi tábulis. ²³ E quibus viginti ad plagam meridiánam erant contra austrum, ²⁴ cum quadraginta básibus argéteis. Duæ bases sub una tábula ponebántur ex utrâque parte angulórum, ubi incastratúræ láterum in ángulis terminántur. ²⁵ Ad plagam quoque tabernáculi, quæ respicit ad aquilonem, fecit viginti tábulas, ²⁶ cum quadraginta básibus argéteis, duas bases per singulas tábulas. ²⁷ Contra occidentem vero, id est, ad eam partem tabernáculi, quæ mare respicit, fecit sex tábulas, ²⁸ et duas álias per singulos ángulos tabernáculi retro : ²⁹ quæ junctæ erant a deórsum usque sursum, et in unam compáginem páriter ferebántur. Ita fecit ex utrâque parte per ángulos : ³⁰ ut octo essent simul tábulæ, et habérent bases argéteas

longueur trente coudées, et en largeur quatre coudées : toutes les couvertures étaient d'une seule mesure. ⁴⁶ Il en joignit cinq à part et les six autres séparément; ⁴⁷ et il fit cinquante lacs au bord d'une couverture et cinquante au bord d'une autre couverture, afin qu'elles fussent jointes ensemble; ⁴⁸ et de plus cinquante boucles d'airain par lesquelles devait être attaché le toit, afin que de toutes les couvertures il se fit une seule couverture. ⁴⁹ Il fit encore une couverture du tabernacle, de peaux de béliers teintes en rouge, et pardessus une autre couverture de peaux violettes.

²⁰ Il fit aussi de bois de sétim les ais du tabernacle, qui se tenaient debout. ²¹ La longueur d'un ais était de dix coudées, et la largeur tenait une coudée et demie. ²² Il y avait deux emboitements à chaque ais, afin que l'un fût joint à l'autre. Ainsi fit-il pour tous les ais du tabernacle. ²³ De ces ais, vingt étaient du côté méridional, contre le vent du midi, ²⁴ avec quarante soubassements d'argent. Deux soubassements étaient posés sous un seul ais des deux côtés des angles, où l'emboitement des côtés se termine dans les angles. ²⁵ Et aussi pour le côté du tabernacle qui regarde l'aquilon, il fit vingt ais, ²⁶ avec quarante soubassements d'argent, deux soubassements pour chaque ais. ²⁷ Mais contre l'occident, c'est-à-dire, vers cette partie du tabernacle qui regarde la mer, il fit six ais, ²⁸ et deux autres à chaque angle du tabernacle, par derrière : ²⁹ lesquels étaient joints depuis le bas jusqu'au haut, et formaient un seul assemblage. Ainsi fit-il des deux côtés pour chaque angle, ³⁰ de manière à ce que huit ais fussent ensemble, et qu'ils eussent seize

15. Toutes les couvertures étaient d'une seule mesure. Chacune des onze couvertures ayant 30 coudées sur 4, l'ensemble formait une couverture de 44 coudées sur 30, plus grande par conséquent que la couverture inférieure qu'elle devait protéger.

19. Une couverture... de peaux de béliers : cette couverture est la troisième (cf. Exode, xxvi, 14). — Teintes en rouge, et... violettes. La tente funéraire de la princesse égyptienne Isenikheb, découverte par H. Brugsch, nous fournit un exemple du goût des Égyptiens pour les couvertures multicolores. La matière employée pour cette tente paraît être de la peau de chèvre d'une qualité très molle et flexible,

qui a gardé toute sa souplesse. La partie supérieure, ainsi que les frises des côtés latéraux et du devant, portant des dessins, sont composées de pièces de peau de différentes grandeurs et de formes variées, tandis qu'en d'autres parties des carrés verts et rouges sont assemblés en damier et forment un ensemble assez régulier. — Une autre couverture : c'est la quatrième et dernière (cf. Exode, xxvi, 14).

20. Il fit aussi... description des ais formant comme les mailles du tabernacle, §. 20-34 (cf. Exode, xxvi, 15-30). — De bois de sétim. Voir la note sur Exode, xxv, 5.

ἀμφοτέρα τὰ μέρη αὐτοῦ¹. ³¹ Καὶ ἐποίησε μοχλοὺς ἐκ ξύλων ἀσήπτων πέντε τοῖς στύλοις ἐκ τοῦ ἑνὸς μέρους τῆς σκηνῆς· ³² καὶ πέντε μοχλοὺς τοῖς στύλοις τῷ κλίτει τῆς σκηνῆς τῷ δευτέρῳ, καὶ πέντε μοχλοὺς τοῖς στύλοις τῷ ὀπισθίῳ κλίτει τῆς σκηνῆς τῷ πρὸς θάλασσαν. ³³ Καὶ ὁ μοχλὸς ὁ μέσος ἀνάμεσον τῶν στύλων δίκαιετο ἀπὸ τοῦ ἐνὸς κλίτους εἰς τὸ ἕτερον κλίτος. ³⁴ Καὶ τοὺς στύλους κατεχούσωσεν χρυσίῳ, καὶ τοὺς δακτυλίους αὐτῶν ἐποίησε χρυσοῦς εἰς θήκας τοῖς ἀναφορεῖσι, καὶ κατεχούσωσε τοὺς μοχλοὺς χρυσίῳ.

³⁵ Καὶ ἐποίησεν καταπέτασμα ἕξ ὑακίνθου, καὶ πορφύρας, καὶ κοκκίνου κεκλωσμένου, καὶ βύσσου νεηρημένης ἔργον ὕφαντὸν ἐποίησεν αὐτὸ Χερουβίμ. ³⁶ Καὶ ἐπέθηκεν αὐτὸ ἐπὶ τεσοῦρον στύλων ἀσήπτων κεχλωσμένων χρυσίῳ, καὶ αἱ κεφαλίδες αὐτῶν χρυσαῖ, καὶ αἱ βάσεις αὐτῶν τέσσαρες ἀργυραῖ. ³⁷ Καὶ ἐποίησεν ἐπίσπαστρον τῇ θύρᾳ τῆς σκηνῆς ἕξ ὑακίνθου, καὶ πορφύρας, καὶ κοκκίνου κεκλωσμένου, καὶ βύσσου κεκλωσμένης, ἔργον ποικιλτοῦ. ³⁸ Καὶ τοὺς στύλους αὐτοῦ πέντε, καὶ τὰς κεφαλίδας αὐτῶν, καὶ κατεχούσωσε τὰς κεφαλίδας αὐτῶν χρυσίῳ, καὶ ἔχώνενυσεν αὐτοῖς πέντε βάσεις χαλκάς.

XXXVII. Καὶ ἐποίησε Βεσελεὴλ τὴν κιβωτὸν ἐκ ξύλων ἀσήπτων, δύο πήγμων καὶ ἡμίσιους τὸ μῆκος, καὶ πήγμων καὶ ἡμίσιους τὸ πλάτος, καὶ πήγμων καὶ ἡμίσιους τὸ ὕψος. ² Καὶ κατεχούσωσεν αὐτὴν χρυσίῳ καθαρῷ ἔσωθεν καὶ ἔξωθεν, καὶ ἐποίησεν αὐτῇ κυμάτιον στρεπτὸν χρυσοῦν κύκλω. ³ Καὶ ἔχώνενυσεν αὐτῇ τέσσαρας δακτυλίους χρυσοῦς ἐπὶ τὰ τέσσαρα κλίτη αὐτοῦ· δύο δακτυλίους ἐπὶ τὸ κλίτος τὸ ἐν, καὶ δύο δακτυλίους ἐπὶ τὸ κλίτος τὸ δεξιόν. ⁴ Καὶ ἐποίησεν ἀναφορεῖς ἐκ ξύλων ἀσήπτων, καὶ κατεχούσωσεν αὐτοὺς χρυσίῳ. ⁵ Καὶ εἰςήγαγε τοὺς ἀναφορεῖς εἰς τοὺς δακτυλίους τοὺς ἐν τοῖς κλίτεσι τῆς κιβωτοῦ, ἀίρειν τὴν κιβωτὸν ἐν αὐτοῖς. ⁶ Καὶ ἐποίησε τὸ ἰλαστήριον, ἑπίθεμα χρυσοῦ καθαρῷ· δύο πήγμων καὶ ἡμίσιους τὸ μῆκος, καὶ πήγμων καὶ

31 אֲדָנִים תַּחַת הַקֶּרֶשׁ הָאֵהָד: וַיַּעַשׂ בְּרִיחַי עֲצֵי שֹׁטִים חֲמִשָּׁה לְקַרְשֵׁי 32 צֶלְעֵי-הַמִּשְׁכָּן הָאֵחָת: וַחֲמִשָּׁה בְּרִיחִים לְקַרְשֵׁי צֶלְעֵי-הַמִּשְׁכָּן הַשְּׁנִית וַחֲמִשָּׁה בְּרִיחִים לְקַרְשֵׁי הַמִּשְׁכָּן לְיַרְכְּתוֹם 33 יָמָה: וַיַּעַשׂ אֶת-הַבְּרִיחַ הַתִּיכֵן לְבָרֵךְ בְּתוֹךְ הַקֶּרֶשִׁים מִן-הַתְּקָפָה אֶל- 34 הַתְּקָפָה: וְאֶת-הַקֶּרֶשִׁים צָפָה זָהָב וְאֶת-טַבְעֹתָם עָשָׂה זָהָב בְּתִים לְבְרִיחֵם וַיַּצַּף אֶת-הַבְּרִיחִים זָהָב: 35 וַיַּעַשׂ אֶת-הַפֹּרְכֹת תְּבִלְת וְאַרְבָּעֹן וְתוֹלְעַת שָׁנִי וְשֵׁשׁ מִשָּׁר מַעֲשֵׂה וְהַשֵּׁב עָשָׂה אֹתָהּ בְּרָקִים: וַיַּעַשׂ לָהּ 36 אַרְבַּעַה עֲמֻדָי שֹׁטִים וַיְצַפֵּם זָהָב וַיְוִיֵהֶם זָהָב וַיַּצֵּץ לָהֶם אַרְבַּעַה אֲדָנִי- 37 כֶּסֶף: וַיַּעַשׂ מִסָּךְ לַפֶּתַח הָאֵהָל תְּבִלְת וְאַרְבָּעֹן וְתוֹלְעַת שָׁנִי וְשֵׁשׁ 38 מִשָּׁר מַעֲשֵׂה רַקֵּם: וְאֶת-עֲמֻדָיו חֲמִשָּׁה וְאֶת-וַיְוִיֵהֶם וְצָפָה רֹאשֵׁיהֶם וְחֲשִׁקֵיהֶם זָהָב וְאֲדָנֵיהֶם חֲמִשָּׁה נֶחֱשֶׁת:

XXXVII. וַיַּעַשׂ בְּצִלְאֵל אֶת-הָאָרֶן עֲצֵי שֹׁטִים אֲמַתִּים וַחֲצֵי אַרְבֹּו וְאֹמֶה וַחֲצֵי רֶהֱבֹו וְאֹמֶה וַחֲצֵי קָמָתוֹ: 2 וַיְצַפְּהוּ זָהָב טְהוֹר מִבִּיַּת וּמְחֻיץ 3 וַיַּעַשׂ לוֹ זָר זָהָב סָבִיב: וַיַּצֵּץ לוֹ אַרְבַּע טַבְעֹת זָהָב עַל אַרְבַּע פְּעֻמָּתָיו וְשִׁתֵּי טַבְעֹת עַל-צִלְעוֹ הָאֵחָת וְשִׁתֵּי 4 טַבְעֹת עַל-צִלְעוֹ הַשְּׁנִית: וַיַּעַשׂ בְּדֵי הַ עֲצֵי שֹׁטִים וַיַּצַּף אֹתָם זָהָב: וַיַּבֵּא אֶת-הַבְּדִיִּים בְּטַבְעֹת עַל צִלְעֹת הָאָרֶן 6 לְשֵׂאת אֶת-הָאָרֶן: וַיַּעַשׂ כַּפְּרֹת זָהָב טְהוֹר אֲמַתִּים וַחֲצֵי אַרְבָּה וְאֹמֶה

35. B: ἐποίησαν... κ. νεηρημένου. B: κεκλωσμένης. 36. B† (α. χρυσίῳ) ἐν. 37. A'B ἐποίησαν AB† (in. f.) Χερουβίμ. 38. B: Καὶ τοὺς στ. αὐτῶν. — 3. B* ἐπὶ τὰ τεσσ. κλίτη αὐτῆς. 6. Nonnulli codices habent (l. ἐπιθ. χρυσοῦ καθαρῷ) ἄνωθεν τῆς κιβωτοῦ ἐκ χρυσοῦ καθαρῷ.

34. Les cloisons elles-mêmes des ais. Hébreu et Septante: « les planches ». — Leurs sousbassements d'argent ayant été fondus. N'est pas dans l'hébreu.

35. Varié et parsemé. Hébreu et Septante: « et l'on y broda des chérubins ».

36. Avec leurs chapiteaux. Hébreu: « elles avaient des crochets d'or »; Septante: « leurs chapiteaux

étaient d'or ».

XXXVII. 6. C'est-à-dire un oracle. N'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. Les Septante ajoutent: « superposition », seconde traduction du mot hébreu déjà rendu par « propitiatoire », mais qui signifie à la lettre « couvercle ».

III. La Loi (XIX-XL). — 10^e Construction du tabernacle (XXXV-XL).

sédécim, binas scilicet bases sub singulis tabulis.

Ex. 26, 26-30.

³¹ Fecit et vectes de lignis setim, quinque ad continendas tabulas unius lateris tabernaculi, ³² et quinque alios ad alterius lateris coaptandas tabulas : et extra hos, quinque alios vectes ad occidentalem plagam tabernaculi contra mare. ³³ Fecit quoque vectem alium, qui per medias tabulas ab angulo usque ad angulum perveniret. ³⁴ Ipsa autem tabulata deauravit, fisis basibus earum argenteis. Et circulos eorum fecit aureos, per quos vectes induci possent : quos et ipsos laminis aureis operuit.

Tabernaculi vectes.

³⁵ Fecit et velum de hyacintho. et purpura, vermiculo, ac bysso retorta, opere polymitario, varium atque distinctum : ³⁶ et quatuor columnas de lignis setim, quas cum capitibus deauravit, fisis basibus earum argenteis. ³⁷ Fecit et tentorium in introitu tabernaculi ex hyacintho, purpura, vermiculo, byssoque retorta. opere plumarii : ³⁸ et columnas quinque cum capitibus suis, quas operuit auro, basisque earum fudit aeneas.

Ex. 26, 31-32 ; 36, 8. Duo vela.

Ex. 26, 36-37.

XXXVII. ¹ Fecit autem Bésélél et arcam de lignis setim, habentem duos semis cubitos in longitudine. et cubitum ac semissem in latitudine, altitudo quoque unius cubiti fuit et dimidii : vestivitque eam auro purissimo intus ac foris. ² Et fecit illi coronam auream per gyrum, ³ conflans quatuor annulos aureos per quatuor angulos ejus : duos annulos in latere uno, et duos in altero. ⁴ Vectes quoque fecit de lignis setim, quos vestivit auro, ⁵ et quos misit in annulos, qui erant in lateribus arcae ad portandum eam.

Ex. 35, 30 ; 25, 10-16 ; 35, 12 ; 39, 35. Arca.

⁶ Fecit et propitiatorium, id est. oraculum, de auro mundissimo, duorum cubitorum, et dimidii in longi-

Ex. 25, 17-22. Propitiatorium.

soubassements d'argent, c'est-à-dire, deux soubassements sous chaque ais.

³¹ Il fit encore des leviers de bois de sétim, cinq pour maintenir les ais d'un côté du tabernacle, ³² et cinq autres pour assujettir les ais de l'autre côté ; et outre ceux-là, cinq autres leviers au côté occidental du tabernacle, contre la mer. ³³ Il fit aussi un autre levier, qui passait par le milieu des ais, depuis un angle jusqu'à l'autre angle. ³⁴ Mais les cloisons elles-mêmes des ais, il les dora, leurs soubassements d'argent ayant été fondus. Et il fit leurs cercles d'or, par lesquels les leviers pussent passer, et qu'il couvrit aussi de lames d'or.

³⁵ Il fit de plus le voile d'hyacinthe et de pourpre, d'écarlate et de fin lin retors, d'un ouvrage de tisseur en diverses couleurs, varié et parsemé, ³⁶ et quatre colonnes de bois de sétim, lesquelles il dora avec leurs chapiteaux, leurs soubassements d'argent ayant été fondus. ³⁷ Il fit encore à l'entrée du tabernacle un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate, de fin lin retors, en ouvrage de brodeur, ³⁸ et cinq colonnes avec leurs chapiteaux, lesquelles il couvrit d'or, et il fonda leurs bases d'airain.

XXXVII. ¹ Or Bésélél fit aussi l'arche de bois de sétim, ayant deux coudées et demie en longueur, et une coudée et demie en largeur ; la hauteur aussi était d'une coudée et demie ; et il la revêtit d'un or très pur au dedans et au dehors. ² Et il y fit une couronne d'or tout autour, ³ jetant en fonte quatre anneaux d'or pour les quatre coins de l'arche, deux à un côté et deux à l'autre. ⁴ Il fit aussi des leviers de bois de sétim, qu'il revêtit d'or, ⁵ et qu'il passa dans les anneaux qui étaient aux côtés de l'arche, pour la porter.

⁶ Il fit encore un propitiatoire, c'est-à-dire un oracle, d'or très pur, de deux coudées et demie en longueur, et d'une

35. Il fit de plus le voile : description des deux voiles du tabernacle, §. 35-38 (cf. Exode, xxvi, 31-37). L'un (§. 35-36) séparait le tabernacle en deux parties, le Saint et le Saint des saints ; l'autre (§. 37-38), placé à l'entrée du saint, et par conséquent à la porte même du tabernacle, le séparait du parvis.

XXXVII. 1. Bésélél fit aussi l'arche. 2^e Description de l'arche d'alliance, §. 1-9 (cf. Exode, xxv, 10-22). Sur l'arche, voir à la fin du volume la note 8,

et plus haut la note sur Exode, xxv, 40. — De bois de sétim, et non de cèdre, comme l'aurait supposé immanquablement un chroniqueur postérieur, qui aurait inventé ou simplement embelli ces récits. Voir la note sur Exode, xxv, 5.

6. Un propitiatoire : le couvercle de l'arche. L'explication, « c'est-à-dire un oracle », est une addition de la Vulgate, qui ne se trouve ni dans le texte original, ni même dans la traduction latine du passage correspondant, Exode, xxv, 17.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 10^e Erigitur tabernaculum (XXXV-XL).

ἡμίους τὸ πλάτος. ⁷ Καὶ ἐποίησε δύο Χερουβίμ χρυσᾶ τορευτά, καὶ ἐπέθηκεν αὐτὰ ἐξ ἀμφοτέρων τῶν κλιτῶν τοῦ ἰλαστηρίου. ⁸ Χερουβ εἷς ἐκ τοῦ κλίτους τούτου, καὶ Χερουβ εἷς ἐκ τοῦ κλίτους τοῦ δευτέρου τοῦ ἰλαστηρίου, καὶ ἐποίησε τοὺς δύο Χερουβίμ ἐπὶ τὰ δύο κλίτη αὐτοῦ. ⁹ Καὶ ἦσαν οἱ δύο Χερουβίμ ἐκτείνοντες τὰς πτέρυγας ἐπάνωθεν, συσκαίζοντες ταῖς πτέρυξιν αὐτῶν ἐπὶ τοῦ ἰλαστηρίου, καὶ τὰ πρόσωπα αὐτῶν εἰς ἀλλήλα· εἰς τὸ ἰλαστήριον ἦσαν τὰ πρόσωπα τῶν Χερουβίμ.

¹⁰ Καὶ ἐποίησε τράπεζαν ἐκ ξύλων ἀσήπτων· δύο πήχεων τὸ μῆκος, καὶ πήχεος τὸ εὖρος, καὶ πήχεος καὶ ἡμίους τὸ ὕψος. ¹¹ Καὶ κατεχρυσώσων αὐτὴν χρυσίῳ καθαρῷ, καὶ ἐποίησεν αὐτῇ στρεπτόν κυμάτιον χρυσοῦν κύκλω. ¹² Καὶ ἐποίησεν αὐτῇ στεφάνην παλαιστοῦ κύκλω, καὶ ἐποίησε στρεπτόν κυμάτιον κύκλω τῇ στεφάνῃ. ¹³ Καὶ ἐχώνευσεν αὐτῇ τέσσαρας δακτυλίους χρυσοῦς, καὶ ἐπέθηκε τοὺς τέσσαρας δακτυλίους ἐπὶ τὰ τέσσαρα μέρη τῶν ποδῶν αὐτῆς. ¹⁴ Ὑπὸ τῆν στρεπτὴν στεφάνην ἦσαν οἱ δακτύλιοι εἰς θήκας τοῖς ἀναφορεῦσιν, ὥστε αἶρειν τὴν τράπεζαν. ¹⁵ Καὶ ἐποίησε τοὺς ἀναφορεῖς ἐκ ξύλων ἀσήπτων, καὶ κατεχρυσώσων αὐτοὺς χρυσίῳ, ὥστε αἶρειν τὴν τράπεζαν. ¹⁶ Καὶ ἐποίησε τὰ σκεύη τῆς τραπέζης, τὰ τρυβλία αὐτῆς, καὶ τὰς θύσκας, καὶ τοὺς κιάθους, καὶ τὰ σπονδεῖα ἐν οἷς σπείσει ἐν αὐτοῖς, χρυσοῦ καθαρῷ.

¹⁷ Καὶ ἐποίησε τὴν λυχνίαν ἐκ χρυσοῦ καθαρῷ, τορευτὴν ἐποίησε τὴν λυχνίαν. Ὁ κανλὸς αὐτῆς, καὶ οἱ καλαμίσκοι, καὶ οἱ κρατῆρες, καὶ οἱ σφαιρωτῆρες, καὶ τὰ κρίνα ἐξ αὐτῆς ἦσαν. ¹⁸ Ἐξ δὲ καλαμίσκοι ἐπορευόμενοι ἐκ πλαγίων, τρεῖς καλαμίσκοι τῆς λυχνίας ἐκ τοῦ κλίτους αὐτῆς τοῦ ἐνός, καὶ τρεῖς καλαμίσκοι τῆς λυχνίας ἐκ τοῦ κλίτους τοῦ δευτέρου. ¹⁹ Καὶ τρεῖς κρατῆρες ἐκτετυπωμένοι καρυῖσκους· ἐν τῷ ἐνὶ καλαμίσκῳ σφαιρωτῆρ, καὶ κρίνον, καὶ τρεῖς κρατῆρες ἐκτετυπωμένοι καρυῖσκους, ἐν τῷ ἐνὶ

7. A¹B* χρυσᾶ τορευτά (p. χερουβίμ). 8. AB: Χερουβ ἕνα... ἐπὶ τὸ ἄκρον τὸ δεύτερον. 9. A¹B: verbo συσκαίζοντες incipiunt hunc vers.; A²FX: contra.

12. Une couronne d'or de sculpture à jour de quatre doigts. Hébreu et Septante : « un rebord de quatre doigts ».

15. Il les revêtit d'or. L'hébreu a de plus : « pour porter la table ».

16. Les encensoirs. Hébreu : « ses calices ».

7 וַיַּעַשׂ שְׁנֵי כְרוּבִים זָהָב׃ וַיַּעַשׂ מִקְשָׁה עֲשָׂה אֹתָם מִשְׁנֵי קְצוֹת הַתְּפֹרֶת׃ פְּרוּב אֶחָד מִקְצֵה מִזְּהָ וְכְרוּב־אֶחָד מִקְצֵה מִזְּהָ מִן־הַתְּפֹרֶת עֲשָׂה אֶת־הַכְּרוּבִים מִשְׁנֵי קְצוֹתָיו׃ וַיְהִי הַכְּרוּבִים פְּרָשֵׁי כְנָפַיִם לְמַעַלְהָ סְבִיבִים בְּכַנְפֵיהֶם עַל־הַתְּפֹרֶת וַיִּפְנִיחֵם אִישׁ אֶל־אֶחָיו אֶל־הַתְּפֹרֶת הָיָה פְּנֵי הַכְּרוּבִים׃ פ

8 וַיַּעַשׂ אֶת־הַשְּׁלָלֶהן עֲצֵי שִׁטִּים אֲמֹתַיִם אַרְפוֹ וְאֹמֶה וְרַחְבוֹ וְאֹמֶה וַיַּעַשׂ קַמְתּוֹ׃ וַיַּצַּף אֹתוֹ זָהָב טָהוֹר וַיַּעַשׂ לוֹ זָר זָהָב סָבִיב׃ וַיַּעַשׂ לוֹ מִסְבָּרַת טָפָה סָבִיב וַיַּעַשׂ זָר־זָהָב לְמִסְבָּרָתוֹ סָבִיב׃ וַיַּצַּף לוֹ אַרְבַּע טַבַּעֲת זָהָב וַיִּתֵּן אֶת־הַטַּבַּעֲת עַל־אַרְבַּע הַפְּאֵת אֲשֶׁר לְאַרְבַּע רַגְלָיו׃ לְעִמָּת הַמִּסְבָּרַת הָיָה הַטַּבַּעֲת בְּתַיִם טַבַּעֲתִים לְשֵׁאת אֶת־הַשְּׁלָלֶהן׃ וַיַּעַשׂ אֶת־הַבְּדִים עֲצֵי שִׁטִּים וַיַּצַּף אֹתָם זָהָב לְשֵׁאת אֶת־הַשְּׁלָלֶהן׃ וַיַּעַשׂ אֶת־הַפְּלִיטוֹ אֲשֶׁר עַל־הַשְּׁלָלֶהן אֶת־קַעְרָתוֹ וְאֶת־פַּפְתּוֹ וְאֶת מִנְקִיתָיו וְאֶת־הַקְּשׁוֹת אֲשֶׁר יִסָּה פָּהָן זָהָב טָהוֹר׃ פ

9 וַיַּעַשׂ אֶת־הַמְּנֹרֶה זָהָב טָהוֹר מִקְשָׁה עֲשָׂה אֶת־הַמְּנֹרֶה יִרְכֵּה וְקִנְיָה׃ וְכִי־עִיָּה פַּפְתּוֹרִיהָ וּפְרָחֶיהָ מִמְּנֶה הָיָה׃ וְשִׁשָּׁה קְנִיִם וְצֵאִים מִצְּדָהּ שְׁלֹשָׁה קְנֵי מְנֹרֶה מִצְּדָהּ הָאֶחָד וְשְׁלֹשָׁה קְנֵי מְנֹרֶה מִצְּדָהּ הַשֵּׁנִי׃ שְׁלֹשָׁה גְבַעִים מִשְׁקָדִים בְּקִנְיָה הָאֶחָד פַּפְתֵּר וּפְרָחַ וְשְׁלֹשָׁה גְבַעִים מִשְׁקָדִים בְּקִנְיָה אֶחָד

v. 8. קְצוֹתָיו פ

17. Il fit encore le chandelier ductile, d'un or très pur. Hébreu : « il fit le chandelier d'or pur, il fit le chandelier d'or battu (ou bien, tourné au tour) ». Septante : « il fit encore le chandelier qui projette la lumière ».

III. La Loi (XIX-XL). — 10° Construction du tabernacle (XXXV-XL).

tudine, et cubiti ac semis in latitudine. ⁷ Duos etiam chérubim ex auro dúctili, quos pósuit ex utrâque parte propitiatorii : ⁸ cherub unum in summitate unius partis, et cherub alterum in summitate partis alterius : duos chérubim in singulis summitatibus propitiatorii, ⁹ extendentes alas, et tegentes propitiatorium, seque mútuo et illud respicientes.

¹⁰ Fecit et mensam de lignis setim in longitudine duorum cubitorum, et in latitudine unius cubiti, quæ habebat in altitudine cubitum ac semissem. ¹¹ Circumdeditque eam auro mundissimo, et fecit illi labium aureum per gyrum, ¹² ipsique labio coronam auream interrásilem quatuor digitorum, et super eandem, alteram coronam auream. ¹³ Fudit et quatuor circulos aureos, quos pósuit in quatuor ángulis per singulos pedes mensæ ¹⁴ contra coronam : misitque in eos vectes, ut possit mensa portari. ¹⁵ Ipsos quoque vectes fecit de lignis setim, et circumdedit eos auro. ¹⁶ Et vasa ad diversos usus mensæ, acetábula, phialas, et cyathos et thuríbula, ex auro puro, in quibus offerenda sunt libamina.

¹⁷ Fecit et candelabrum dúctile de auro mundissimo. De cujus vecte calami, scyphi, sphæruleque ac lilia procedebant : ¹⁸ sex in utrôque latere, tres calami ex parte una, et tres ex altera : ¹⁹ tres scyphi in nucis modum per calamos singulos, sphæruleque simul et lilia : et tres scyphi instar nucis in calamo altero, sphæruleque simul et lilia. Æquum

Cherubim.

3 Reg.
6, 23-25.

Heb. 9, 5.

Ex. 25, 23-26.
35, 13;
39, 36.
Mensa
panum.

Ex. 25, 29-36.

Candelabrum.
Ex. 35, 14;
39, 37.

coudée et demie en largeur; ⁷ et aussi deux chérubins d'un or ductile, qu'il posa des deux côtés du propitiatoire : ⁸ un chérubin au sommet d'un côté, et l'autre chérubin au sommet de l'autre côté : chacun des deux chérubins à chacun des sommets du propitiatoire, ⁹ étendant leurs ailes et couvrant le propitiatoire, se regardant l'un l'autre et regardant le propitiatoire.

¹⁰ Il fit de plus la table de bois de sétim, qui avait en longueur deux coudées, en largeur une coudée, et en hauteur une coudée et demie. ¹¹ Et il la revêtit d'un or très pur, et il y fit une bordure d'or tout autour; ¹² et à la bordure elle-même, une couronne d'or de sculpture à jour, de quatre doigts, et au-dessus de celle-ci une autre couronne d'or. ¹³ Il fonda aussi quatre anneaux d'or qu'il posa aux quatre côtés, un à chaque pied de la table, ¹⁴ contre la couronne; et il y passa les leviers, afin que la table pût être portée. ¹⁵ Il fit aussi les leviers eux-mêmes de bois de sétim, et il les revêtit d'or; ¹⁶ et de plus, les vases d'un or pur pour les divers usages de la table, les plats, les patères, les encensoirs et les tasses dans lesquelles doivent être offertes les libations.

¹⁷ Il fit encore le chandelier, ductile, d'un or très pur. De sa tige sortaient les branches, les coupes, les pommes et les lis : ¹⁸ six branches sortaient aux deux côtés, trois d'un côté et trois de l'autre.

¹⁹ Il y avait trois coupes en forme de noix à une branche, ainsi que des pommes et des lis, et trois coupes en forme de noix à une autre branche, ainsi que des pommes et des lis. C'était

7. Deux chérubins. Voir plus haut la note sur Exode, xxv, 20.

10. Il fit de plus la table. 3° Description de la table des pains de proposition, ŷ. 40-46 (cf. Exode, xxv, 23-30).

12. De quatre doigts. La mesure ainsi désignée par la Vulgate est le *téfakh* ou petit palme. Le grand palme, hébreu *zéréth* (voir la note sur Exode, xxviii, 46) avait

douze doigts et équivalait par conséquent à trois petits palmes. Le *téfakh* mesurait un peu moins de neuf centimètres, et le *zéréth* un peu plus de vingt-six.

17. Il fit encore le chandelier. 4° Description du chandelier d'or, ŷ. 17-24 (cf. Exode, xxv, 31-40). Voir la note sur Exode, xxv, 40.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 10° *Erigitur tabernaculum (XXXV-XL).*

καλαμίσκη σφαιροτήρ και κρίνον οὕτω τοῖς
 ἕξ καλαμίσκη τοῖς ἐκπορευομένοις ἐκ τῆς
 λυχνίας. ²⁰ Καὶ ἐν τῇ λυχνίᾳ τέσσαρες κρα-
 τῆρες ἐκτετυπωμένοι καρύσκους ἐν τῷ ἐνὶ
 καλαμίσκη οἱ σφαιροτήρες, καὶ τὰ κρίνα αὐ-
 τῆς. ²¹ Ὁ σφαιροτήρ ὑπὸ τοὺς δύο καλαμί-
 σκους ἕξ αὐτῆς, καὶ σφαιροτήρ ὑπὸ τοὺς δύο
 καλαμίσκη τοῖς ἐκπορευομένοις ἐκ τῆς λυ-
 χνίας. ²² Καὶ οἱ καλαμίσκη καὶ οἱ σφαιροτήρες ἕξ
 αὐτῆς ἦσαν ὅλοι τορευτοὶ ἕξ ἐνὸς χουσίου
 καθαροῦ. ²³ Καὶ ἐποίησε τοὺς λύχνους αὐ-
 τῆς ἑπτὰ, καὶ τὰς λαβίδας αὐτῆς, καὶ τὰς ἐπα-
 ροστρίδας αὐτῆς χουσίου καθαροῦ. ²⁴ Τά-
 λαντον χουσίου καθαροῦ ἐποίησεν αὐτήν,
 καὶ πάντα τὰ σκεῦῃ αὐτῆς.

²⁵ Καὶ ἐποίησε θυσιαστήριον θυμιάματος
 ἐκ ξύλων ἀσήπτων, πῆγχος τὸ μῆκος αὐτοῦ,
 καὶ πῆγχος τὸ εὖρος αὐτοῦ τετραγώνον, καὶ
 δύο πηγεων τὸ ὕψος αὐτοῦ ἕξ αὐτοῦ ἦσαν
 τὰ κέρατα αὐτοῦ.

²⁶ Καὶ κατεγρῦσεν αὐτὸ χουσίῳ κα-
 θαρῶ, τὴν ἐσχάραν αὐτοῦ καὶ τοὺς τοίχους
 αὐτοῦ καὶ τὰ κέρατα αὐτοῦ, καὶ ἐποίησεν
 αὐτῷ στρεπτὴν στεφάνην χουσίῳν κύκλιον.
²⁷ Καὶ δύο δακτυλίους χουσίους καθαρούς
 ἐποίησεν αὐτῷ ἐπὶ τὴν στεφάνην τὴν στρεπ-
 τὴν αὐτοῦ εἰς τὰ δύο κλίτη αὐτοῦ ἔν τοῖς
 δυοῖς πλευροῖς αὐτοῦ εἰς θήκας τοῖς ἀνα-
 φορεῦσιν, αἰρεῖν αὐτὸ ἐν αὐτοῖς. ²⁸ Καὶ
 ἐποίησε τοὺς μοχλοὺς ἐκ ξύλων ἀσήπτων,
 καὶ κατεγρῦσεν αὐτοὺς χουσίῳ. ²⁹ Καὶ
 ἐποίησε τὸ ἔλαιον τῆς χρίσεως τὸ ἅγιον καὶ
 τὴν σύνθεσιν τοῦ θυμιάματος, καθαρὸν ἔρ-
 γον μυρεψοῦ.

XXXVIII. Καὶ ἐποίησε θυσιαστήριον
 ὄλοκαυτώματος ἐκ ξύλων ἀσήπτων πέντε πῆ-
 γχων τὸ μῆκος καὶ πέντε πῆγχων τὸ εὖρος
 τετραγώνον ἦν τὸ θυσιαστήριον, καὶ τριῶν
 πῆγχων τὸ ὕψος αὐτοῦ. ² Καὶ ἐποίησε τὰ
 κέρατα ἐπὶ τῶν τεσσάρων γωνιῶν ἕξ αὐτοῦ
 ἦσαν τὰ κέρατα, καὶ ἐκάλυπεν αὐτὰ χαλκῷ.
³ Καὶ ἐποίησε ἑστραφάνην τῷ θυσιαστηρίῳ
 καὶ τὸν καλυπτῆρα αὐτοῦ καὶ τὰς φιάλας
 αὐτοῦ καὶ τὰς κοεάγους αὐτοῦ καὶ τὸ πυ-
 ρεῖον αὐτοῦ, καὶ πάντα τὰ σκεῦῃ αὐτοῦ
 ἐποίησε χαλκᾶ. ⁴ Καὶ ἐποίησεν αὐτῷ ἔσ-

כַּפְתָּר וּפְרָח בֵּן לְשֵׁשֶׁת הַתְּקָנִים
 כּ הַיָּצְאִים מִן-הַמְּנֹרָה: וּבְמִנְרָה
 אַרְבַּעַה גְּבֻעִים מְשֻׁקָּיִים כַּפְתָּרֶיהָ
 וּפְרָחֶיהָ: וּכְפֹתֵר תַּחַת שְׁנֵי הַתְּקָנִים
 מִמֶּנָּה וּכְפֹתֵר תַּחַת שְׁנֵי הַתְּקָנִים
 מִמֶּנָּה וּכְפֹתֵר תַּחַת-שְׁנֵי הַתְּקָנִים
 מִמֶּנָּה לְשֵׁשֶׁת הַתְּקָנִים הַיָּצְאִים מִמֶּנָּה:
²² כַּפְתָּרֶיהֶם וּקְנָתָם מִמֶּנָּה הָיוּ כְּפֹלֵה
²³ מְקֻשָּׁה אֶחָת: זָהָב טָהוֹר: וַיַּעַשׂ אֶת-
 נִרְחֶיהָ שְׂבָעָה וּמְלַקְּחֶיהָ וּמְהַתְּרֶיהָ
²⁴ זָהָב טָהוֹר: כַּפָּר זָהָב טָהוֹר עָשָׂה
 אֹתָהּ וְאֵת כָּל-כְּלֵיהָ: פ
 כּה וַיַּעַשׂ אֶת-מִזְבֵּחַ הַקְּטֹרֶת עֲצֵי
 שִׁטִּים אֲמֹה אַרְפוֹ וְאֲמֹה רַחְבּוֹ רַבּוּעַ
 וְאֲמָתַיִם קָמָתוֹ מִמֶּנּוּ הָיוּ קַרְנָתָיו:
²⁶ וַיִּצָּק אֹתוֹ זָהָב טָהוֹר אֶת-גָּזוֹ וְאֶת-
 קִירָתוֹ סָבִיב וְאֶת-קַרְנָתָיו וַיַּעַשׂ לוֹ
²⁷ זָר זָהָב סָבִיב: וּשְׁתֵּי טַבַּעֲתֵי זָהָב
 עָשָׂה-לָּוּ, מִתַּחַת לָזָרוּ עַל שְׁתֵּי
 צְלָעָתָיו עַל שְׁנֵי צְדָוָיו לְבָתַיִם לְבָתַיִם
²⁸ לְשֵׂאת אֹתוֹ בָּהֶם: וַיַּעַשׂ אֶת-הַכַּפֹּדִים
²⁹ עֲצֵי שִׁטִּים וַיִּצָּק אֹתָם זָהָב: וַיַּעַשׂ
 אֶת-שִׁמּוֹן הַמְּשֻׁהָה קָדָשׁ וְאֶת-קְטֹרֶת
 הַסַּמִּים טָהוֹר מְעֻשָׂה רֶקֶת: כ

XXXVIII. וַיַּעַשׂ אֶת-מִזְבֵּחַ הָעֹלָה
 עֲצֵי שִׁטִּים הַיֵּשׁ אֲמֹת אַרְפוֹ וְחֲמֵשׁ-
 אֲמֹת רַחְבּוֹ רַבּוּעַ וּשְׁלֹשׁ אֲמֹת
² קָמָתוֹ: וַיַּעַשׂ קַרְנָתָיו עַל אַרְבַּע
 כַּפְתָּיו מִמֶּנּוּ הָיוּ קַרְנָתָיו וַיִּצָּק אֹתוֹ
³ נְהֻשֶׁת: וַיַּעַשׂ אֶת-כָּל-כְּלֵי הַמִּזְבֵּחַ
 אֶת-הַסִּירָת וְאֶת-הַיָּעִים וְאֶת-
 הַמְּזֻרְקֹת אֶת-הַמְּזֻלָּגֹת וְאֶת-הַמְּהוּתָת
⁴ כָּל-כְּלָיו עָשָׂה נְהֻשֶׁת: וַיַּעַשׂ לַמִּזְבֵּחַ

v. 1. וְהַמֵּשׁ בְּלוּ מִקָּה .

21. Et des pommes, en trois endroits, sous les deux branches. L'hébreu et les Septante précisent davantage : « il y avait une boule sous deux des branches sortant du chandelier, une boule sous deux autres branches et une boule sous deux autres branches ».
 22. Portaient le chandelier lui-même. Hébreu :

« étaient d'une même pièce ».
 26. La grille. Hébreu : « le toit ».
 XXXVIII, 3. Les pincettes, les fourchettes, les crocs, et les brasiers. Hébr. : « les pelles, les vases (à verser les liquides), les fourchettes, et les réceptacles ».

III. La Loi (XIX-XL). — 10° Construction du tabernacle (XXXV-XL).

erat opus sex calamorum, qui procedebant de stipite candelabri. ²⁰ In ipso autem vecte erant quatuor scyphi in nucis modum, sphaerulæque per singulos simul et lilia : ²¹ et sphaerulæ sub duobus calamis per loca tria, qui simul sex fiunt calami procedentes de vecte uno. ²² Et sphaerulæ igitur, et calami ex ipso erant, universa ductilia ex auro purissimo. ²³ Fecit et lucernas septem cum emunctoriis suis, et vasa ubi ea quæ emuncta sunt extinguantur, de auro mundissimo. ²⁴ Talentum auri appendebat candelabrum cum omnibus vasis suis.

²⁵ Fecit et altare thymiatis de lignis setim, per quadrum singulos habens cubitos, et in altitudine duos : e cujus angulis procedebant cornua. ²⁶ Vestivitque illud auro purissimo; cum craticula ac parietibus et cornibus. ²⁷ Fecitque ei coronam aureo-lam per gyrum, et duos annulos aureos sub corona per singula latera, ut mittantur in eos vectes, et possit altare portari. ²⁸ Ipsos autem vectes fecit de lignis setim, et operuit laminis aureis.

²⁹ Composuit et oleum ad sanctificationis unguentum, et thymiama de aromatis mundissimis, opere pigmentarii.

XXXVIII. ¹ Fecit et altare holocausti de lignis setim, quinque cubitorum per quadrum, et trium in altitudine : ² e cujus cornua de angulis procedebant, operuitque illud laminis æneis. ³ Et in usus ejus paravit ex ære vasa diversa, lebetes, ¹ forcipes, fuscinulas, uncinos, et ignium receptacula. ⁴ Craticulamque

Sequitur
de
candelabro.

Ex. 25, 37-39.
Lucerne.

Ex. 30, 1-3;
35, 15;
39, 38.
Altare
thymiatis.

Oleum.
Ex. 30, 23-35.

Altare
holocausti.
Ex. 27, 1-5;
20, 24;
35, 36;
39, 39.
2 Par. 1, 5.

1 Reg. 2, 13.

le même travail pour les six branches qui sortaient de la tige du chandelier. ²⁰ Mais à la tige elle-même étaient quatre coupes en forme de noix, et des pommes à chacune, ainsi que des lis, ²¹ et des pommes en trois endroits sous deux branches, qui font ensemble six branches sortant d'une seule tige. ²² Ainsi, et les pommes et les branches sortaient du chandelier lui-même, toutes ductiles, d'un or très pur. ²³ Il fit aussi d'un or très pur les sept lampes, avec leurs mouchettes et les vases où doivent s'éteindre les lumignons. ²⁴ Le chandelier avec tous ses vases pesait un talent d'or.

²⁵ Il fit encore de bois de sétim l'autel du parfum à brûler, lequel avait en carré une coudée, et en hauteur deux : de ses angles sortaient les cornes. ²⁶ Et il le revêtit d'un or très pur, avec la grille, les parois et les cornes. ²⁷ Et il y fit une couronne tout autour, et deux anneaux d'or sous la couronne à chaque côté, pour qu'on y passât des leviers et que l'autel pût être porté. ²⁸ Mais les leviers eux-mêmes, il les fit de bois de sétim, et les couvrit de lames d'or.

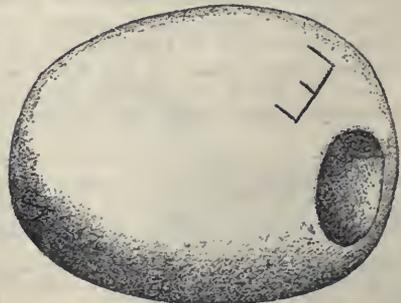
²⁹ Il composa aussi l'huile pour les onctions de consécration, et le parfum à brûler, composé d'aromates très purs, selon l'art d'un parfumeur.

XXXVIII. ¹ Il fit encore de bois de sétim l'autel de l'holocauste, de cinq coudées en carré, et de trois en hauteur. ² Les cornes de l'autel sortaient des quatre angles, et il le couvrit de lames d'airain. ³ Et pour les usages de l'autel il prépara les divers vases d'airain, les chaudières, les pincettes, les fourchettes, les crocs et les brasiers. ⁴ Il fit aussi la grille de l'autel d'airain,

²⁴. Un talent d'or. Le talent était chez les Hébreux le poids le plus élevé : il valait 3.000 sicles, et pesait environ 42 kilos 1/2. Un tel poids en or représente une valeur de plus de 431.000 francs. En hébreu le talent s'appelaît *kikkâr*, c'est-à-dire « rond ». Le seul talent hébreu que nous possédions, et qui a été découvert à Jérusalem, près de l'enceinte sacrée du Temple, est en effet une grosse pierre arrondie, dont un des sommets a été évidé et creusé en forme de coupe : cette pierre porte une inscription en vieux caractères hébraïques.

²⁵. Il fit encore l'autel. 5° Description de l'autel des parfums, §. 25-29 (cf. Exode, xxx, 1-10).

XXXVIII. 1. Il fit encore l'autel. 6° Description de l'autel des holocaustes, §. 1-7 (cf. Exode, xxvii, 1-8).



Talent hébreu, en pierre, découvert à Jérusalem (§. 24).

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 10° *Erigitur tabernaculum (XXXV-XL).*

χαίραν ἔσχαρον δικτυωτῶν χαλκῆν. ⁵ Καὶ ἐποίησε τῆ ἔσχαρον τέσσαρας δακτυλίους ἑκατοῦς ἐπὶ τὰ τέσσαρα κλίτη, καὶ ὑπέθρηκεν αὐτοὺς ὑπὸ τὴν ἔσχαρον τοῦ θυσιαστηρίου κάτωθεν καὶ ἦν ἡ ἔσχαρα ἕως ἡμίσεως τοῦ θυσιαστηρίου. ⁶ Καὶ ἐποίησε τοὺς ἀναφορεῖς τῶ θυσιαστηρίῳ ἐκ ξύλων ἀσήπτων, καὶ περιεγάλωσεν αὐτοὺς χαλκῶ. ⁷ Καὶ εἰσῆγγαγε τοὺς ἀναφορεῖς κατὰ τὰ πλευρὰ τοῦ θυσιαστηρίου, ἐν τῷ αἰθερίῳ αὐτοῦ κοίλον στανδιωτὸν ἐποίησεν αὐτό.

⁸ Καὶ ἐποίησε τὸν λουτήρα τὸν χαλκοῦν καὶ τὴν βάσιν αὐτοῦ χαλκῆν ἐκ τῶν κατόπτρων τῶν νηστευσαῶν, αἱ ἐνήστευσαν παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου.

⁹ Καὶ ἐποίησε τὴν ἀλλήν τὰ πρὸς λίβανιστία τῆς ἀλλῆς ἐκ βύσσου κεκλωσμένης ἑκατὸν ἐφ' ἑκατόν. ¹⁰ Καὶ οἱ στῦλοι αὐτῶν εἴκοσι, καὶ αἱ βάσεις αὐτῶν εἴκοσι χαλκαῖ, καὶ οἱ κρίκοι αὐτῶν καὶ αἱ ψαλίδες αὐτῶν ἀργυραῖ. ¹¹ Καὶ τὸ κλίτος τὸ πρὸς βορρᾶν ἑκατὸν ἐφ' ἑκατόν. Καὶ οἱ στῦλοι αὐτῶν εἴκοσι, καὶ αἱ βάσεις αὐτῶν εἴκοσι χαλκαῖ, καὶ οἱ κρίκοι αὐτῶν καὶ αἱ ψαλίδες αὐτῶν ἀργυραῖ. ¹² Καὶ τὸ κλίτος τὸ πρὸς θάλασσαν ἀυλαῖαι πεντήκοντα πήγμων, στῦλοι αὐτῶν δέκα, καὶ αἱ βάσεις αὐτῶν δέκα, καὶ οἱ κρίκοι αὐτῶν καὶ αἱ ψαλίδες αὐτῶν ἀργυραῖ. ¹³ Καὶ τὸ κλίτος τὸ πρὸς ἀνατολάς πεντήκοντα πήγμων ἰστία, ¹⁴ πεντεκαίδεκα πήγμων τὸ κατὰ νότον καὶ οἱ στῦλοι αὐτῶν τρεῖς καὶ αἱ βάσεις αὐτῶν τρεῖς. ¹⁵ Καὶ ἐπὶ τοῦ νότου τοῦ δευτέρου ἐνθεν καὶ ἐνθεν κατὰ τὴν πύλην τῆς ἀλλῆς ἀυλαῖαι πεντεκαίδεκα πήγμων καὶ οἱ στῦλοι αὐτῶν τρεῖς καὶ αἱ βάσεις αὐτῶν τρεῖς. ¹⁶ Πᾶσαι αἱ ἀυλαῖαι τῆς σκηνῆς ἐκ βύσσου κεκλωσμένης. ¹⁷ Καὶ αἱ βάσεις τῶν στύλων αὐτῶν χαλκαῖ, καὶ αἱ ἀγκύλαι αὐτῶν ἀργυραῖ, καὶ αἱ κεφαλίδες αὐτῶν περιηργυρωμένοι ἀργυρίῳ, καὶ οἱ στῦλοι περιηργυρωμένοι ἀργυρίῳ, πάντες οἱ στῦλοι

8. A¹B: Οὗτος ἐποίησε. iidem addunt in fin. ἐν ἧ ἡμέρᾳ ἐποίησεν αὐτήν. 9. A¹B: ἐποίησαν. 10. B* (p. alterum εἴκοσι) χαλκαῖν. 11. B† Καὶ τὸ κλ. τ. πρ. νότον ἐκ. ἐφ' ἐκ. 12. AEX: (1. πρὸς) κατὰ. A¹B omittunt ultima verba: καὶ οἱ κρίκοι, etc

מִכָּפֶר מַעֲשֵׂה רֶשֶׁת נְהַשֵּׁת תַּחַת הַכֶּכֶּבֶד מִלְמַשָּׁה עַד-הַצֵּיָוָה: וַיִּצְקוּ אַרְבַּע טַבְעֵלֶת בְּאַרְבַּע הַקְּצֹנֹת לְמִכְבָּר הַנְּהַשֵּׁת בָּתִּים לַבָּדִים: וַיַּעַשׂ אֶת-הַבָּדִים עֲצֵי שִׁטִּים וַיְצַק אֹתָם נְהַשֵּׁת: וַיָּבֵא אֶת-הַבָּדִים בַּטַּבְעֵת עַל צִלְעֵת הַמִּזְבֵּחַ לְשֵׂאת אֹתוֹ בָּתִּים נְכוּב לְהַשֵּׂאת אֹתוֹ:

וַיַּעַשׂ אֶת הַכִּיּוֹר נְהַשֵּׁת וְאֶת כַּנֹּתָן נְהַשֵּׁת בְּמֵרָאֵת הַצְּבָאֹת אֲשֶׁר צָבְאוּ בַּתַּח אֶהָל מוֹעֵד:

וַיַּעַשׂ אֶת-הַהֶחָצֵר לְפָאֵתוֹ נֹבַח הַיּוֹמָנָה קְלָעֵי הַהֶחָצֵר שֵׁשׁ מִשְׁזֹר מֵאֵהָ י בְּאֵמָה: עֲמוּדֵיהֶם עֲשָׂרִים וְאֲדָנֵיהֶם עֲשָׂרִים נְהַשֵּׁת וְוֵי הָעֲמוּדִים י הַשְּׂקִיָּהֶם כֶּסֶף: וְלְפָאֵת צִפּוֹן מֵאֵהָ בְּאֵמָה עֲמוּדֵיהֶם עֲשָׂרִים וְאֲדָנֵיהֶם עֲשָׂרִים נְהַשֵּׁת וְוֵי הָעֲמוּדִים י הַשְּׂקִיָּהֶם כֶּסֶף: וְלְפָאֵת-יָם קְלָעִים י הַמְּשִׁים בְּאֵמָה עֲמוּדֵיהֶם עֲשָׂרָה וְאֲדָנֵיהֶם עֲשָׂרָה וְוֵי הָעֲמוּדִים י הַשְּׂקִיָּהֶם כֶּסֶף: וְלְפָאֵת קַדְמָה י מְזֻרְהָה הַמְּשִׁים אֵמָה: קְלָעִים הַמְּשִׁ-עֲשָׂרָה אֵמָה אֶל-הַבְּתָרָה עֲמוּדֵיהֶם טו שְׁלֹשָׁה וְאֲדָנֵיהֶם שְׁלֹשָׁה: וְלְפָתָה הַשְּׂנִית מְזֻהָ וּמְזֻהָ לְשַׁעַר הַהֶחָצֵר קְלָעִים הַמְּשִׁ עֲשָׂרָה אֵמָה עֲמוּדֵיהֶם שְׁלֹשָׁה וְאֲדָנֵיהֶם שְׁלֹשָׁה: כָּל-קְלָעֵי הַהֶחָצֵר סָבִיב שֵׁשׁ מִשְׁזֹר: וְהָאֲדָנִים י הָעֲמוּדִים נְהַשֵּׁת וְוֵי הָעֲמוּדִים י הַשְּׂקִיָּהֶם כֶּסֶף וְצִפּוֹי רֵאשִׁיָּהֶם כֶּסֶף וְהֵם מְהַשְּׁקִים כֶּסֶף כָּל עַמּוּדֵי

4. En forme de rets. L'hébreu a de plus : « qu'il plaça au-dessus du rebord de l'autel, à partir du bas jusqu'à mi-hauteur de l'autel ».
 6. Les couvert de lames d'airain. Hébreu et Septante : « les couvert d'airain ».
 7. Mais l'autel lui-même n'était pas massif, mais creux, composé d'ais et vide au dedans. Hébreu et Septante : « il le fit creux, en planches ».
 8. Qui veillaient. Hébreu : « qui s'assemblaient

(par troupes) »; Septante « qui jeûnaient ».
 10. Les chapiteaux... et tous les ornements du travail étaient d'argent. Hébreu « les crochets des colonnes et leurs tringles étaient d'argent ».
 15. Puisque c'est entre l'un et l'autre qu'il fit l'entrée du tabernacle. Septante : « à l'entrée du parvis ». Hébreu : « de ça et de là, à la porte du parvis ».
 16. Du parvis. L'hébreu ajoute : « à l'entour ».

III. La Loi (XIX-XL). — 10° Construction du tabernacle (XXXIV-XL).

ejus in modum retis fecit æneam, et subter eam in altâris médio árum, ⁵ fusis quâtuor ánnulis per tótidem retiâculi summitâtes, ad imitténdos vectes ad portándum : ⁶ quos et ipsos fecit de lignis setim, et opéruit láminis æneis : ⁷ induxitque in círculos, qui in latéribus altâris eminebant. Ipsum autem altâre non erat sólídum, sed cavum ex tábulis, et intus vácuum.

⁸ Fecit et labrum æneum cum basi sua de spéculis mulierum, quæ excubábant in óstio tabernáculi.

⁹ Fecit et átrium, in cuius austráli plaga erant tentória de bysso retórtâ, cubitórum centum, ¹⁰ colúmnæ æneæ viginti cum básibus suis, cápita colúmnarum, et tota óperis cælatúra, argétea. ¹¹ Æque ad septentrionálem plagam tentória, colúmnæ, basésque et cápita colúmnarum, ejúsdem mensuræ, et óperis ac metálli, erant. ¹² In ea vero plaga, quæ ad occidentem respicit, fuérunt tentória cubitórum quinquaginta, colúmnæ decem cum básibus suis æneæ, et cápita colúmnarum, et tota óperis cælatúra, argétea. ¹³ Porro contra orientem, quinquaginta cubitórum parávit tentória : ¹⁴ e quibus, quíndecim cúbitos colúmnarum trium, cum básibus suis, unum tenébat latus : ¹⁵ et in parte áltera (quia inter utraque intróitum tabernáculi fecit) quíndecim æque cubitórum erant tentória, colúmnæque tres et bases tótidem. ¹⁶ Cuncta átrii tentória byssus retórtâ texúerat. ¹⁷ Bases colúmnarum fuére æneæ, cápita autem eárum cum cunctis cælatúris suis argétea : sed et ipsas colúmnas átrii vestívit ar-

Sequitur
de altari
holocausto-
rum.

Ex. 27, 8 ;
20, 24.

Ex. 30, 18 ;
35, 16 ;
40, 30,
Job. 37, 18.

Ex. 27, 9-18.
Atrium
taberna-
culi.

Columnæ.
Ex. 27, 17.

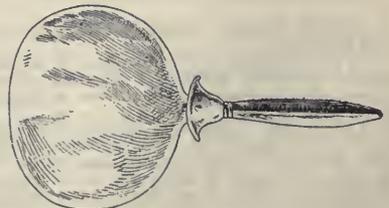
en forme de rets, et au-dessous, le foyer au milieu de l'autel, ⁵ quatre anneaux ayant été jetés en fonte pour les quatre sommets de la grille, afin d'y passer les leviers pour porter l'autel. ⁶ Il fit ces leviers eux-mêmes de bois de setim, et il les couvrit de lames d'airain, ⁷ et il les passa dans les anneaux qui saillaient sur les côtés de l'autel. Mais l'autel lui-même n'était pas massif, mais creux, composé d'ais et vide au dedans.

⁸ Il fit de plus le bassin d'airain avec sa base, des miroirs des femmes qui veillaient à la porte du tabernacle.

⁹ Il fit encore le parvis, au côté austral duquel étaient les rideaux de fin lin retors, de cent coudées, ¹⁰ vingt colonnes d'airain avec leurs soubassements : les chapiteaux des colonnes et tous les ornements du travail étaient d'argent. ¹¹ Également, du côté septentrional, les colonnes, les soubassements et les chapiteaux des colonnes étaient de la même mesure, du même travail et du même métal. ¹² Mais au côté qui regarde l'occident, les rideaux étaient de cinquante coudées, les dix colonnes avec leurs soubassements étaient d'airain, et les chapiteaux des colonnes et tous les ornements de ce travail, d'argent. ¹³ Or, contre l'orient il disposa des rideaux de cinquante coudées, ¹⁴ sur lesquels un côté ayant trois colonnes avec ses soubassements prenait quinze coudées, ¹⁵ et l'autre côté (puisque c'est entre l'un et l'autre qu'il fit l'entrée du tabernacle) prenait également quinze coudées par les rideaux, par trois colonnes et autant de soubassements. ¹⁶ Tous les rideaux du parvis avaient été tissés de fin lin retors. ¹⁷ Les soubassements des colonnes étaient d'airain, et leurs chapiteaux avec tous leurs ornements, d'argent ; mais les colonnes elles-mêmes du parvis, il

8. Il fit... le bassin d'airain. 7° Le bassin d'airain, §. 8 (cf. Exode, xxx, 18-21). L'auteur sacré ajoute ici ce détail, que l'airain fut fourni par les femmes israélites, qui donnèrent dans ce but les miroirs qu'elles possédaient. Les miroirs étaient alors en métal, et le plus souvent en bronze poli.

9. Il fit encore le parvis. 8° Description du parvis du tabernacle, §. 9-20 (cf. Exode, xxvii, 9-19).



Miroir égyptien (Fig. 8). (Collection Maspero).

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 10° Ertgitur tabernaculum (XXXV-XL).

τῆς ἀλλῆς. 18 Καὶ τὸ καταπέτασμα τῆς πύλης τῆς ἀλλῆς ἔργον ποικιλτοῦ, ἐξ ὑακίνθου καὶ πορφύρας καὶ κοκκίνου νενησομένου καὶ βύσσου κεκλωσμένης, εἰκοσι πήγεων τὸ μῆκος, καὶ τὸ ὕψος καὶ τὸ εὖρος πέντε πήγεων, ἐξιστούμενον τοῖς ἰστίοις τῆς ἀλλῆς. 19 Καὶ οἱ στῦλοι αὐτῶν τέσσαρες, καὶ αἱ βάσεις αὐτῶν τέσσαρες χαλκαί, καὶ αἱ ἀγκύλαι αὐτῶν ἀργυραῖ, καὶ αἱ κεφαλίδες αὐτῶν περιηργυρωμένοι ἀργυρῷ. 20 Καὶ πάντες οἱ πάσσαλοι τῆς ἀλλῆς κύκλω χαλκοῖ.

21 Καὶ αὕτη ἡ σύνταξις τῆς σκητῆς τοῦ μαρτυρίου, καθὰ συνετάγη Μωϋσῆ, τὴν λειτουργίαν εἶναι τῶν Λευιτῶν διὰ Ἰθάμαρ τοῦ υἱοῦ Ἀαρὼν τοῦ ἱερέως. 22 Καὶ Βεσελεὴλ ὁ τοῦ Οὐρὶ ἐκ τῆς φυλῆς Ἰούδα ἐποίησε καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ. 23 Καὶ Ἐλιᾶβ ὁ τοῦ Ἀχισαμάθ, ἐκ τῆς φυλῆς Δάν, ὅς ἠρχιτεκτόνησε τὸ ὕφαντὰ καὶ τὰ βαφιδεντὰ καὶ ποικιλτικὰ ὕφανε τῷ ὑακίνθῳ καὶ πορφύρῳ καὶ τῷ κοκκίνῳ νενησομένῳ καὶ βύσσῳ. 24 Πᾶν τὸ χρυσοῖον, ὃ κατειογιάσθη εἰς τὰ ἔργα κατὰ πᾶσαν τὴν ἐργασίαν τῶν ἁγίων, ἐγένετο χρυσοῖον τοῦ τῆς ἀπαρχῆς ἐννεύα καὶ εἴκοσι τάλαντα καὶ ἑπτακόσιοι καὶ τριάκοντα οἴκλοι κατὰ τὸν οἴκλον τὸν ἅγιον. 25 Καὶ ἀργυροῖον καὶ ἀφαιρέμα παρὰ τῶν ἐπεσκεμμένων ἀνδρῶν τῆς συναγωγῆς ἑκατὸν τάλαντα καὶ χίλιοι ἑπτακόσιοι ἑβδομηκονταπέντε οἴκλοι. Ἀραχμὴ μία τῇ κεφαλῇ, τὸ ἥμισυ τοῦ οἴκλου, κατὰ τὸν οἴκλον τὸν ἅγιον. 26 Πᾶς ὁ παραπροεσόμενος εἰς τὴν ἐπισκεψιν ἀπὸ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω εἰς τὰς ἐξήκοντα μυριάδας καὶ τριεχιλίους καὶ πεντακοσίους πεντήκοντα. 27 Καὶ ἐγενήθη τὰ ἑκατὸν τάλαντα τοῦ ἀργυροῖου εἰς τὴν χώνευσιν τῶν κεφαλίδων τῆς σκητῆς, καὶ εἰς τὰς κεφαλίδας

20. B† (p. χαλκοῖ) καὶ αὐτοὶ περιηργυρωμένοι ἀργυρῷ. 22. B: ὁ τοῦ Οὐρέιον. AB (p. ὁ Οὐρέι.) : ἐκ φυλῆς. (eti. 23). 23. AFX: ποικιλτά. AB: (1. ὕφανε) ὕφανα. 24. B: ἑνέα καὶ εἴκοσι τάλαντα. 27. B: τῶν ἑκατὸν κεφαλίδων.

18 הַחֲצָר: וּמִכָּה שְׁעַר הַחֲצָר מִשְׁטַח רַקִּים תִּבְלַת וְאַרְבָּעוֹן וְתוֹלְעַת שְׁנֵי וְשֵׁשׁ מִשְׁרָר וְעֶשְׂרִים אַמָּה אֹרֶךְ וְקוֹמָה כְּרֹהֵב חֲמֵשׁ אַמּוֹת לְעֵמֶת קַלְעֵי הַחֲצָר: וְעִמְדוֹתֵיהֶם אַרְבָּעָה וְאַדְנֵיהֶם אַרְבָּעָה נְחֹשֶׁת וְוִיָּהֶם פְּסָסֶה וְצִפְּוֵי רֵאשֵׁיהֶם וְחֲשָׁקֵיהֶם פְּסָסֶה: כ וְכָל-הַיְתוֹדוֹת לַמִּשְׁפָּן וְלַחֲצָר כְּסָב נְחֹשֶׁת:

23 כג ד ד ד

21 אֵלֶּה פְּקוּדֵי הַמִּשְׁפָּן הַמִּשְׁפָּן הַיְהוּדִית אֲשֶׁר פָּקַד עַל-פִּי מֹשֶׁה עַבְדַּת הַלְוִיִּם 22 בְּיַד אִיתָמָר בְּנֵי-אֶהֱרֹן הַכֹּהֵן: וּבְצִלְאֵל בְּנֵי-אִירֵי בְּנֵי-הַזֹּהָר לְמִשְׁחָה וְהַיְהוּדָה עֲשֶׂה אֵת פְּלִיאֲשֶׁר-צִוָּה וְהָיָה אֵת-מִשְׁחָה: 23 וְאִתּוֹ אֶהֱלִיאָב בְּנֵי-אֶדִישָׁמָד לְמִשְׁחָה דָן הָרֶשֶׁת וְחֹשֶׁב וְרַקִּים בְּתִבְלַת וּבְאַרְבָּעוֹן וּבְתוֹלְעַת הַשְּׁנֵי וּבְשֵׁשׁ: ד כָּל-הַיְהוּדָה הַעֲשִׂוֵי לְמַלְאכָה בְּכָל מְלָאכַת הַקֹּדֶשׁ וְיָהִי זֶהב הַתְּנוּפֶה תִּשַׁע וְעֶשְׂרִים פְּפָר וּשְׁבַע מֵאוֹת כה וְשִׁלְשִׁים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ: וְכִסָּף פְּקוּדֵי הַיְהוּדָה מֵאֵת פְּפָר וְאַלְף וּשְׁבַע מֵאוֹת וְחֲמִשָּׁה וְשִׁבְעִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ: בְּקַע לְקֹלְלֹת מְחָצִית הַשֶּׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ לְכָל הַעֲבָר עַל-הַפְּקוּדִים מִן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמִקְלָה לְשֵׁשׁ-מֵאוֹת אֶלֶף וּשְׁלֹשֶׁת אֶלְפִים וְחֲמֵשׁ מֵאוֹת 27 וְחֲמִשִּׁים: וְיָהִי מֵאֵת פְּפָר הַכֶּסֶף לְצַקַּת אֵת אֲדָנֵי הַקֹּדֶשׁ וְאֵת אֲדָנֵי

19. Étaient d'argent. Hébreu et Septante : « couvertes d'argent ».
20. Il fit aussi autour du tabernacle et du parvis les pieux d'airain. Hébreu : « tous les pieux de l'enceinte du tabernacle et du parvis étaient d'airain ».
21. Les parties... énumérées. Hébreu : « le compte (de ce qui fut fait) ». — Pour les cérémonies des lévites. Hébreu : « par le ministère des lévites ».
23. Ouvrier habile en bois. Hébreu : « graveur ».
24. Sept cent trente sicles. Septante : « sept cents sicles ».
25. Or ces offrandes, etc. L'hébreu et les Septante

ont une leçon différente : « l'argent (Septante : provenant des offrandes) de ceux de l'assemblée dont on fit le dénombrement montait à cent talents et dix-sept cent soixante-quinze sicles, selon le sicle du sanctuaire ». La Vulgate a abrégé et fondu ensemble les v. 25 et 26 de l'hébreu.
26. L'hébreu et les Septante, entre « selon le sicle du sanctuaire » et le dénombrement des personnes intercalent : « Un béqah (une drachme) par tête, un demi-sicle ». L'hébreu ajoute encore ici : « selon le sicle du sanctuaire ». Les v. 26 et 27 de la Vulgate correspondent aux v. 27 de l'hébreu et des Septante.

III. La Loi (XIX-XL). — 10^e Construction du tabernacle (XXXV-XL).

génto. ¹⁸ Et in intróitu ejus opere plumário fecit tentórium ex hyacíntho, púrpura, vermículo, ac bysso retórta, quod habébat viginti cúbitos in longitudíne, altitúdo vero quinque cubitórum erat, juxta mensúram, quam cuncta átrii tentória habébant. ¹⁹ Colúmnæ autem in ingrèssu fuère quátuor cum básibus æneis, capitaque eárum et cælatúræ argéteæ. ²⁰ Paxillos quoque tabernáculi et átrii per gyrum fecit æneos.

²¹ Hæc sunt instruménta tabernáculi testimónii, quæ, enumeráta sunt juxta præcéptum Móysi in ceramóniis levitárum per manum Ithamar filii Aaron sacerdotís : ²² quæ Beséleel filius Uri filii Hur de tribu Juda, Dómino per Móysen jubénte, compléverat, ²³ juncto sibi sócio Oóliab filio Achísamech de tribu Dan : qui et ipse ártifex lignórum egrégíus fuit, et polymitárius atque plumárius ex hyacíntho, púrpura, vermículo et bysso.

²⁴ Omne aurum quod expénsum est in ópere sanctuárii, et quod oblátum est in donáriis, viginti novem talentórum fuit, et septingentórum trigínta siclórum, ad mensúram sanctuárii. ²⁵ Oblátum est autem ab his qui transiérunt ad númerum, a viginti annis et supra, de sexcéntis tribus millibus, et quingéntis quinquagínta, armatórum. ²⁶ Fuérunt prætèrea centum talénta argénti, e quibus conflátæ sunt bases sanctuárii, et intróitus ubi velum pendet. ²⁷ Centum bases factæ sunt de taléntis centum, singulis

Sequitur
de atrio.
Ex. 26, 36.

Ex. 27, 19.

Recapitulationio.

Num. 4, 25.

Ex. 36, 1.
2 Par. 3, 20.

Ex. 31, 6.

Auri
summa
et argenti.
Ex. 35, 22.

Ex. 30, 13.
Lev. 27, 25.

Ex. 30, 12-14.

Ex. 36, 24.

les revêtit d'argent. ¹⁸ Et à l'entrée du parvis, il fit en ouvrage de brodeur un rideau d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de fin lin retors, lequel avait vingt coudées en longueur ; mais la hauteur était de cinq coudées, selon la mesure qu'avaient tous les rideaux du parvis. ¹⁹ Mais il y avait quatre colonnes à l'entrée, avec leurs soubassements d'airain, et leurs chapiteaux et leurs ornements étaient d'argent. ²⁰ Il fit aussi, autour du tabernacle et du parvis, les pieux d'airain.

²¹ Telles sont les parties du tabernacle du témoignage, qui furent énumérées par l'ordre de Moïse pour les cérémonies des lévites, par l'entremise d'Ithamar, fils d'Aaron le prêtre, ²² et que Béséléel, fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda, le Seigneur l'ordonnant par Moïse, avait achevé, ²³ après s'être adjoint Ooliab, fils d'Achisamech de la tribu de Dan, qui était aussi lui-même ouvrier habile en bois, tisseur en diverses couleurs, et brodeur en hyacinthe, en pourpre, en écarlate et en fin lin.

²⁴ Tout l'or qui fut dépensé pour le travail du sanctuaire et qui fut offert en dons, fut de vingt-neuf talents et de sept cent trente sicles, selon la mesure du sanctuaire. ²⁵ Or, ces offrandes furent faites par ceux qui entrèrent dans le dénombrement, depuis vingt ans et audessus, au nombre de six cent trois mille cinq cent cinquante portant les armes. ²⁶ Il y eut de plus cent talents d'argent, dont furent fondus les soubassements du sanctuaire et l'entrée où le voile était suspendu. ²⁷ Cent soubassements furent faits avec cent ta-

18. Il fit... un rideau. Ce rideau est distinct des deux voiles du tabernacle proprement dit (voir la note sur *Exode*, xxxvi, 35). En le comptant, il y avait un triple voile à franchir pour pénétrer jusqu'à l'arche d'alliance, dans le Saint des saints : le premier, celui dont il est ici question, était à l'entrée du parvis ; le second (*Exode*, xxxvi, 37) à l'entrée du tabernacle, et le troisième (*Exode*, xxxvi, 35) à l'entrée du sanctuaire.

24. Vingt-neuf talents et sept cent trente sicles. Pour

le poids du talent, voir la note sur *Exode*, xxxv, 24 ; pour celui du sicle, voir les notes sur *Genèse*, xxiii, 15 ; xxiv, 22. Vingt-neuf talents et 730 sicles pesaient environ 1.244 kilogrammes ; ils représenteraient aujourd'hui en or la valeur énorme de 4 millions et 144.000 francs. — Selon la mesure du sanctuaire. Voir la note sur *Exode*, xxx, 13.

26. Cent talents d'argent. Le talent d'argent valait 8.500 francs. Il faut donc ajouter encore 850.000 francs à la somme précédente.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 10° *Erigitur tabernaculum (XXXV-XL).*

τοῦ καταπετάσματος· ἑκατὸν κεφαλίδες εἰς τὰ ἑκατὸν τάλαντα, τάλαντον τῇ κεφαλίδι.
 29 Καὶ τοὺς χιλίους ἐπιτακίους ἐβδομηκονταπέντε 'σίκλους' ἐποίησεν εἰς τὰς ἀγκύλας τῶν στύλων, καὶ κατεχρύσωσε τὰς κεφαλίδας αὐτῶν, καὶ κατεκόσμησεν αὐτούς, 29 Καὶ ὁ χαλκὸς τοῦ ἀφαιρέματος τριακόσια ἐβδομηκοντα τάλαντα καὶ δις χίλιοι καὶ τετρακόσιοι σίκλοι. 30 Καὶ ἐποίησαν ἐξ αὐτοῦ τὰς βύσσεις τῆς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, καὶ τὸ θυσιαστήριον τὸ χαλκοῦν σὺν τῇ ἐσχάρᾳ αὐτοῦ, καὶ πάντα τὰ σκεύη τοῦ θυσιαστήριου, 31 καὶ τὰς βάσεις τῆς αὐλῆς κύκλω καὶ τὰς βάσεις τῆς πύλης τῆς αὐλῆς, καὶ τοὺς πασσάλους τῆς σκηνῆς καὶ τοὺς πασσάλους τῆς αὐλῆς κύκλω.

XXXIX. Καὶ τὴν καταλειφθεῖσαν ὑάκινθον καὶ πορφύραν καὶ τὸ κόκκινον ἐποίησαν στολὰς λειτουργικὰς Ἀαρὼν, εἰς τὸ λειτουργεῖν ἐν αὐταῖς ἐν τῷ ἁγίῳ, καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῇ. 2 Καὶ ἐποίησαν τὴν ἐπωμίδα ἐκ χρυσοῦ καὶ ὑακίνθου καὶ πορφύρας καὶ κοκκίνου νεηρημένου καὶ βύσσου κεκλωσμένης. 3 Καὶ ἐτιμήθη τὰ πέταλα τοῦ χρυσοῦ τριῆς, ὥστε συνναῖναι σὺν τῇ ὑακίνθῳ καὶ τῇ πορφύρᾳ καὶ σὺν τῷ κοκκίνῳ τῷ διανεηρημένῳ καὶ σὺν τῇ βύσσῳ τῇ κεκλωσμένῃ ἔργον ὑφαντὸν ἐποίησαν αὐτό. 4 Ἐπωμίδας συνεχοῦσας ἕξ ἀμφοτέρων τῶν μερῶν, ἔργον ὑφαντὸν εἰς ἄλληλα συμπλεγμένα καθ' ἑαυτό. 5 Ἐξ αὐτοῦ ἐποίησαν κατὰ τὴν αὐτοῦ πολישιν ἐκ χρυσοῦ καὶ ὑακίνθου καὶ πορφύρας καὶ κοκκίνου διανεηρημένου καὶ βύσσου κεκλωσμένης, καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῇ. 6 Καὶ ἐποίησαν ἄμφοτέρους τὸν λίθους τῆς σμαράγδου συμπροσημένους καὶ περισεσιαλωμένους χρυσοῦ, γελυμένους 'καὶ ἐκκεκολαμένους' ἐκκόλλαμμα σφραγίδος ἐκ τῶν ὀνομάτων τῶν νῶν Ἰσραὴλ. 7 Καὶ ἐπέθηκεν αὐτούς ἐπὶ τοὺς ὤμους τῆς ἐπωμίδος, λίθους μνημοσύνου

הַפְּרָכֶת מֵאֵת אֲדָנִים לְמֵאֵת הַפָּרָה 28
 כֶּפֶר לְאָדָן: וְאֶת־הָאֶלֶף וְשִׁבְעֵה הַמְּאוֹת
 וְהַמִּשָּׁה וְשִׁבְעֵים עֶשְׂרֵה וַיִּים לְעִמּוּדִים
 וַיִּצְפֶּה רֵאשִׁיתָם וְהִשְׁקֵם אֹתָם: וַיְנַחֲשֵׁת 29
 הַתְּנוּפֹת, שִׁבְעִים כֶּפֶר וְאַלְפִים
 לְ וְאַרְבַּע־מֵאוֹת שֶׁקֶל: וַיַּעַשׂ בָּהּ אֶת־
 אֲדָנֵי שֵׁתָה אֶהֱל מוֹלֵד וְאֵת מִזְבְּחָה
 הַנִּהַחֶשֶׁת וְאֶת־מִכְבַּר הַנִּהַחֶשֶׁת אֲשֶׁר־
 לוֹ וְאֵת כָּל־כְּלֵי הַמִּזְבֵּחַ: וְאֶת־אֲדָנֵי 31
 הַהֶחָדָר כְּכִיב וְאֶת־אֲדָנֵי שַׁעַר הַהֶחָדָר
 וְאֵת כָּל־יִתְדֹת הַמִּשְׁכָּן וְאֶת־כָּל־יִתְדֹת
 הַהֶחָדָר כְּכִיב:

XXXIX. וּמִן־הַתְּכֵלֶת וְהָאַרְגָּמָן
 וְהַזָּרְעֵת הַשָּׁנִי עָשִׂי כְּתֹרֶת־שָׂרָד לְשֵׁרֶת
 כְּקֹדֶשׁ וַיַּעַשׂוּ אֶת־כְּבֹדֵי הַקֹּדֶשׁ אֲשֶׁר־
 לְאֶהֱרֹן כְּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־
 2 מֹשֶׁה: פ וַיַּעַשׂ אֶת־הָאֵפֶד זָהָב
 הַתְּכֵלֶת וְאַרְגָּמָן וְהַזָּרְעֵת שָׁנִי וְשֵׁשׁ
 3 מְשֻׁזָּר: וַיִּרְקַעֵי אֶת־שֵׁהֵי הַזָּהָב וְקִצְצָץ
 שְׁתֵּילָם לְעִשׂוֹת כְּתוֹרֶת הַתְּכֵלֶת וּכְתוֹרֶת
 הָאַרְגָּמָן וּכְתוֹרֶת הַזָּרְעֵת הַשָּׁנִי וּכְתוֹרֶת
 4 הַשֵּׁשׁ מַעֲשֵׂה הַשָּׁב: כְּתֹפֶת עֲשׂוֹ־לוֹ
 5 הַחֲבֹת עַל־שָׁנֵי קַצְוֹתָיו הַחֲבֹר: וְהַשָּׁב
 אֶפְדָּתוֹ אֲשֶׁר עָלָיו מִמִּנֵּי הַיָּאֵ
 כְּמַעֲשֵׂהֵי זָהָב תְּכֵלֶת וְאַרְגָּמָן וְהַזָּרְעֵת
 שָׁנִי וְשֵׁשׁ מְשֻׁזָּר כְּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה
 6 אֶת־מֹשֶׁה: ס וַיַּעַשׂוּ אֶת־
 אֲבָנֵי הַשֵּׁהֵם מְסֻבֹּת מִשְׁבָּצֹת זָהָב
 מְסַפְּהֹת שְׁתֵּי הַזָּהָב עַל־שְׁמֹת
 7 לְבָנָי וְשָׂרָאֵל: וַיִּשֶׂם אֹתָם עַל־
 כְּתֹפֶת הָאֵפֶד אֲבָנֵי זָפְרוֹן לְבָנֵי

v. 4. ק' צוהרו

29. AX: τετρακόσια ἐβδομηκοντα. EX: διαχίλιοι τετρακόσιοι σίκλοι. 30. AB: ἐποίησαν; omitunt καὶ τὸ θυσιαστήριον, etc. 31. AX: (in.) καὶ τὰς βάσεις τῆς σκηνῆς. — 3. B [ad. f.]: καὶ τῇ βύσσῳ τῇ κεκλωσμένῃ. 6. B: ἐγκόλλαμμα σφραγίδος.

28. Qu'il revêtit d'argent. L'hébreu n'a pas « d'argent ». Et il ajoute : « il les unit ensemble ». Septante : « il dora et il orna ».
 29. Quatre cents sicles. Hébreu « deux mille quatre cents sicles ».

5. Et la ceinture des mêmes couleurs. Hébreu et Septante, « du même travail ». L'hébreu et les Septante ont de plus l'énumération des matières et des couleurs employées.
 6. Il prépara aussi. Hébreu : « on fit ».
 7. Aux côtés de l'éphod. Hébreu et Septante, « sur les épaullères ».

XXXIX. 1. Or Bésélél fit. Hébreu et Septante : « on fit ».

III. La Loi (XIX-XL). — 10^e Construction du tabernacle (XXXV-XL).

taléntis per bases singulas supputátis.²⁸ De mille autem septingéntis et septuaginta quinque, fecit cápita columnárum, quas et ipsas vestivit argénto.²⁹ Áris quoque oblata sunt talénta septuaginta duo millia, et quadringénti supra sicli,³⁰ ex quibus fusæ sunt bases in intróitu tabernáculi testimónii, et altáre éneum cum craticula sua, omniáque vasa que ad usum ejus pertainent,³¹ et bases átrii tam in circúitu quam in ingrèssu ejus, et paxilli tabernáculi atque átrii per gyrum.

XXXIX. ¹ De hyacíntho vero et púrpura, vermiculo ac bysso, fecit vestes, quibus induerétur Aaron quando ministrábat in sanctis, sicut præcépít Dóminus Móysi. ² Fecit ígitur superhumerále de auro, hyacíntho, et púrpura, coccóque bis tincto, et bysso retórtá, ³ ópere polýmitáριο, inciditque bráctéas aéreas, et extenuávit in fila, ut possent torquéri cum priórum colórum subtégmine, ⁴ dúasque oras sibi invicem copulátas in utróque látere summítátum, ⁵ et bálteum ex eisdem colóribus, sicut præcéperat Dóminus Móysi. ⁶ Parávit et duos lápides onýchinos, astríctos et inclúsos auro, et sculptos arte gemmária nomínibus filiórum Israël : ⁷ posuitque eos in latéribus superhumerális, in mo-

Summa
veris.Ex. 38, 1-8;
27, 1-6.Ex. 38, 17;
27, 16-18.

Vestes.

Ex. 28, 2-13;
31, 10.Superhu-
merale.
Ex. 28, 6.

Ex. 35, 35.

Ex. 26, 7, 8.

Ex. 28, 9.

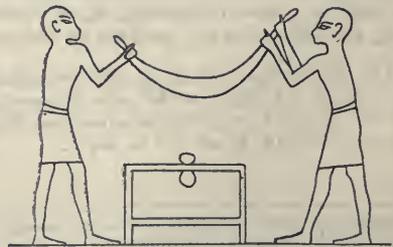
Ex. 39, 14.
Gen. 35,
22-26.
Ex. 28, 11-12.

lents, un talent supputé pour chaque soubassement.²⁸ Mais avec les mille sept cent soixante-quinze *sicles* il fit les chapiteaux des colonnes, qu'il revêtit aussi d'argent.²⁹ On offrit encore deux mille soixante-dix talents d'airain, et de plus quatre cents sicles,³⁰ dont furent fondus les soubassements à l'entrée du tabernacle de témoignage, l'autel d'airain avec sa grille, tous les vases qui appartiennent à son usage,³¹ les soubassements du parvis, tant autour qu'à son entrée, et les pieux du tabernacle et du parvis tout autour.

XXXIX. ¹ Or Béséléel fit aussi d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de lin fin, les vêtements dont devait être revêtu Aaron, quand il servait dans les lieux saints, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse. ² Il fit donc l'éphod d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte, et de fin lin retors, ³ d'un ouvrage de tisseur en diverses couleurs, et il tailla des feuilles d'or, et les réduisit en fils, pour qu'elles pussent être retordues dans le tissu des couleurs précédentes. ⁴ Il fit de plus les deux bords de l'éphod joints l'un à l'autre aux deux côtés des sommets, ⁵ et la ceinture des mêmes couleurs, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse. ⁶ Il prépara aussi les deux pierres d'onix, attachées et enchâssées dans de l'or et portant les noms des enfants d'Israël gravés selon l'art d'un lapidaire; ⁷ puis il les plaça aux côtés de l'éphod, en souvenir des fils d'Israël,

XXXIX. 1. Béséléel fit aussi... 9^e Description des vêtements pontificaux et sacerdotaux, §. 1-30 (cf. Exode, xxviii, 1-43).

3. Il tailla des feuilles d'or et les réduisit en fils. Longtemps avant l'époque de Moïse, sous Osortésen I^{er}, on trouve en Égypte du fil d'or; entre autres usages, on s'en servait, comme le fit Béséléel, pour le faire entrer dans la trame des tissus. Hérodote parle d'un corselet, offert par le roi Amosis ou Ahmès à un roi de Lacédémone, lequel était orné de figures d'animaux travaillées de cette manière, en fils d'or et de coton.



Ouvriers étirant l'or en fils (§. 3).
(Tombeau de Rekhmara).

εἰσὶν τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆϊ. ⁸ Καὶ ἐποίησαν τὸ λογιεῖον ἔργον ὑφάντων τῇ ποικιλίᾳ, κατὰ τὸ ἔργον τῆς ἐπωμίδος, ἐκ χρυσοῦ καὶ ὑακίνθου καὶ πορφύρας καὶ κοκκίνου διανερησμένον καὶ βύσσου κεκλωσμένης. ⁹ Τετρούγωνον διπλοῦν ἐποίησαν τὸ λογιεῖον, σπιθαμῆς τὸ μῆκος αὐτοῦ καὶ σπιθαμῆς τὸ εὖρος αὐτοῦ διπλοῦν. ¹⁰ Καὶ συννύσαντες ἐν αὐτῷ ὑφασμα κατέλιθον τετρούστιχον στίχος λίθων, σάραδιον καὶ τοπάξιον καὶ σμάραγδος ὁ στίχος ὁ εἷς, ¹¹ καὶ ὁ στίχος ὁ δεύτερος ἀνθραξ καὶ σάπφειρος καὶ ἰάσπισ, ¹² καὶ ὁ στίχος ὁ τρίτος λιγύριον καὶ ἀγάτης καὶ ἀμέθυστος, ¹³ καὶ ὁ στίχος ὁ τέταρτος χρυσόλιθος καὶ βηρύλλιον καὶ ὄνυχιον, περικεκλωμένα χρυσοῖα καὶ συνδεδεμένα χρυσοῖα. ¹⁴ Καὶ οἱ λίθοι ἦσαν ἐκ τῶν ὀνομάτων τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ δώδεκα, ἐκ τῶν ὀνομάτων αὐτῶν ἐγγεγλυμμένοι, σφραγίδες, ἕκαστος ἐκ τοῦ ἑαυτοῦ ὀνόματος εἰς τὰς δώδεκα φυλάς. ¹⁵ Καὶ ἐποίησαν ἐπὶ τὸ λογιεῖον χρυσοῦς συμπεπλεγμένους, ἔργον ἐμπλοκίου, ἐκ χρυσοῦ καθαροῦ. ¹⁶ Καὶ ἐποίησαν δύο ἀσπίδισκας χρυσοῦ καὶ δύο δακτυλίους χρυσοῦς, καὶ ἐπέθησαν τοὺς δύο δακτυλίους τοὺς χρυσοῦς ἐπ' ἀμφοτέρων τὰς ἀρχὰς τοῦ λογιεῖου. ¹⁷ Καὶ ἐπέθησαν τὰ ἐμπλόκια ἐκ χρυσοῦ ἐπὶ τοὺς δύο δακτυλίους ἐπ' ἀμφοτέρων τῶν μερῶν τοῦ λογιεῖου, ¹⁸ καὶ εἰς τὰς δύο συμβολὰς τὰ δύο ἐμπλόκια, καὶ ἐπέθησαν ἐπὶ τὰς δύο ἀσπίδισκας, τοὺς ὄμους τῆς ἐπωμίδος ἕξ ἐναντίας κατὰ πρόσωπον. ¹⁹ Καὶ ἐποίησαν δύο δακτυλίους χρυσοῦς καὶ ἐπέθησαν ἐπὶ τὰ δύο πτερόγυια ἀπ' ἄκρον τοῦ λογιεῖου, ἐπὶ τὸ ἄκρον τοῦ ὀπισθίου τῆς ἐπωμίδος ἔσωθεν. ²⁰ Καὶ ἐποίησαν δύο δακτυλίους χρυσοῦς καὶ ἐπέθησαν ἐπ' ἀμφοτέρων τοὺς ὄμους τῆς ἐπωμίδος κάτωθεν αὐτοῦ, κατὰ πρόσωπον κατὰ τὴν συμβολὴν ἄνωθεν τῆς συνφῆς τῆς ἐπωμίδος. ²¹ Καὶ συνέσφραξε τὸ λογιεῖον ἀπὸ τῶν δακτυλίων τῶν ἐπ' αὐτοῦ εἰς τοὺς δακτυλίους τῆς ἐπωμίδος, συνεχομένους ἐκ τῆς ὑακίνθου, συμπεπλεγμένους εἰς τὸ ὑφασμα τῆς ἐπωμίδος, ἵνα μὴ χαλάται τὸ λογιεῖον

8. AX: Καὶ ἐποίησεν. 9. B: (p. τὸ μῆκος et τὸ εὖρος) * αὐτοῦ. 13. AEX: συνδεδεμένα ἐν χρυσοῖα. 14. ALEX: (1. ἐγγ. ἔ. σφρ.) ἐγγεγλυμμένοι σφραγίδες. 15. B: χρυσοῦς. 19. B: καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον.

יִשְׂרָאֵל כָּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה׃ פ וַיַּעַשׂ אֶת־הַלְּוִיִּם מֵעֵשֶׂה הַשָּׁב כִּמְעֵשֶׂה אֶפֶס זָהָב תְּכֵלֶת וְאַרְגָּמָן וְתוֹלַעַת שָׁנִי וְשֵׁשׁ מִשְׁזָר׃ 9 רָבִיעַ הָיָה כְּפֹל עֵשֶׂה אֶת־הַלְּוִיִּם זָרַת אֶרְכּוֹ וְזָרַת רַחְבּוֹ כְּפֹל׃ י וַיְמַלְאוּ־בּוֹ אַרְבָּעָה טַרְיֵי אֶבֶן טָהֹר אֲדָם כַּסְּפֵדָה וּבְרַקַּת הַשָּׁר הָאֶהָד׃ יי וְהַשָּׁר הַשָּׁנִי נִפְךָ כַּסְּפִיר וְיִתְּקֵם׃ יii וְהַשָּׁר הַשְּׁלִישִׁי לְשֵׁם שָׁבוֹ וְאַחַלְמָה׃ יiii וְהַשָּׁר הָרְבִיעִי תַרְשִׁישׁ שָׁהֵם וַיִּשְׁפָּה מוֹסֶסֶת מִשְׁבַּצַּת זָהָב בְּמַלְאָתָם׃ יiv וְהָאֲבָנִים עַל־שְׁמַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל הֵנָּה שְׁתֵּים עָשָׂרָה עַל־שְׁמַתָם כַּהֲרִיזוּ הַתָּבַח אִישׁ עַל־שְׁמוֹ לְשָׁנִים עָשָׂר טו שָׁבֹט׃ וַיַּעַשׂוּ עַל־הַקֶּשֶׁן שָׂרָשָׁרַת צִבְלַת מֵעֵשֶׂה עֲבַת זָהָב טָהוֹר׃ יvi וַיַּעַשׂוּ שְׁתֵּי מִשְׁבַּצַּת זָהָב וּשְׁתֵּי טַבַּעַת זָהָב וַיִּתְּנוּ אֶת־שְׁתֵּי הַטַּבַּעַת עַל־שָׁנֵי קְצוֹת הַקֶּשֶׁן׃ וַיִּתְּנוּ שְׁתֵּי הָעֲבַת הַזֹּהָב עַל־שְׁתֵּי הַטַּבַּעַת עַל־קְצוֹת הַקֶּשֶׁן׃ וְאֵת שְׁתֵּי קְצוֹת שְׁתֵּי הָעֲבַת נָתַנוּ עַל־שְׁתֵּי הַמִּשְׁבַּצַּת וַיִּתְּנֵם עַל־כַּתְּפַת הָאֶפֶס אֶל־מִוֶּלֶ 19 פָּנָיו׃ וַיַּעַשׂוּ שְׁתֵּי טַבַּעַת זָהָב וַיִּשְׂמִימוּ עַל־שָׁנֵי קְצוֹת הַקֶּשֶׁן עַל־שְׁפָתוֹ אֲשֶׁר אֶל־עֵבֶר הָאֶפֶס בֵּיתָה׃ ב וַיַּעַשׂוּ שְׁתֵּי טַבַּעַת זָהָב וַיִּתְּנֵם עַל־שְׁתֵּי כַתְּפַת הָאֶפֶס מִלְּמַטָּה מִמִּוֶּלֶ פָּנָיו לְעֵמֶת מִהַבְּרָתוֹ מִמַּעַל לְהַשָּׁב 21 הָאֶפֶס׃ וַיַּרְכְּסוּ אֶת־הַקֶּשֶׁן מִטַּבַּעָתוֹ אֶל־טַבַּעַת הָאֶפֶס בְּפִתִּיל תְּכֵלֶת לְהִית׃ עַל־הַשָּׁב הָאֶפֶס וְלֹא־יִזָּהַ

מטבטתיו כ ז.

40. Et il y posa quatre rangs de pierres précieuses. Hébreu : « on le garnit de quatre rangées de pierres » ; Septante : « On le rehaussa par un guillochis de pierres disposées en quatre rangées ».

45. Se tenant l'une à l'autre. Hébreu : « tressées en

forme de cordon » ; les Septante ajoutent : « œuvre de tresse ».

47. Aux agrafes qui sortaient des angles de l'éphod. Hébreu et Septante ; « dans les deux anneaux aux deux extrémités du pectoral ».

III. La Loi (XIX-XL). — 10^e Construction du tabernacle (XXXV-XL).

niméntum filiórum Israel, sicut præcéperat Dóminus Móysi.

⁸ Fecit et rationále opere polýmito Rationale.
juxta opus superhumerális, ex auro, Ex. 25, 15-21.

hyacíntho, púrpura, coccóque bis tincto, et bysso retórta : ⁹ quadrángulum, duplex, mensúræ palmi. Sap. 15, 21. Ex. 25, 13.

¹⁰ Et pósuit in eo gemmárum órdenes quátuor. In primo versu erat sárdius, topázius, smarágdus. ¹¹ In secúndo, carbúnculus, sapphírus, et jaspis.

¹² In tertío, ligúrius, achátes, et améthýstus. ¹³ In quarto, chrysólithus, onychinus, et beryllus, circúdati et inclúsi auro per órdenes suos.

¹⁴ Ipsíque lápidés duódecim sculpti erant nominibus duódecim tribuum Israel, sínguli per nómina singulórum. ¹⁵ Fecérunt in rationáli et caténulas sibi invicem cohæréntes, de auro puríssimo : ¹⁶ et duos uncinos, totidémque ánnulos aúreos. Porro ánnulos posuérunt in utróque látere rationális, ¹⁷ e quibus pendérent duæ caténæ aúreæ, quas inseruérunt uncinis, qui in superhumerális ángulis eminébant. ¹⁸ Hæc et ante et retro ita conveniébant sibi, ut superhumerále et rationále mútuo nectéréntur, ¹⁹ stricta ad bálteum, et ánnulis fórtius copuláta, quos jungebát vitta hyacínthina, ne laxa

comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

⁸ Il fit encore le rational, d'un ouvrage de tisseur en diverses couleurs, selon le travail de l'éphod, d'or, d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate deux fois teinte, et de fin lin retors. ⁹ Il le fit carré, double, de la mesure d'un palme; ¹⁰ et il posa quatre rangs de pierres précieuses (à la première rangée il y avait une sardoine, une topaze, une émeraude; ¹¹ à la seconde, une escarboucle, un saphir et un jaspe; ¹² à la troisième, un ligure, une agate et une améthyste; ¹³ à la quatrième, un chrysolithe, un onyx et un béryl), après les avoir environnés d'or et les y avoir enchâssés, selon leurs rangs. ¹⁴ Et ces douze pierres elles-mêmes portaient gravés les douze noms des tribus d'Israël, chaque pierre un nom. ¹⁵ Ils firent aussi au rational deux chaînettes se tenant l'une à l'autre, d'un or très pur, ¹⁶ deux agrafes et autant d'anneaux d'or. Or, ils posèrent aux deux côtés du rational les anneaux, ¹⁷ desquels pendaient les deux chaînes d'or qu'ils attachèrent aux agrafes qui sortaient des angles de l'éphod. ¹⁸ Tout cela était ajusté devant et derrière, de manière que l'éphod et le rational se tenaient unis l'un à l'autre, ¹⁹ étant serrés près de la ceinture, et fortement liés par des anneaux que joignait ensemble un ruban d'hyacinthe, afin qu'ils ne fussent point lâches, et qu'ils ne s'é-

8. *Le rational.* Sur le rational du grand-prêtre comparé au pectoral égyptien, voir la note sur *Exode*, xxviii, 15.

9. *De la mesure d'un palme.* Voir plus haut la note sur *Exode*, xxviii, 16.

17-21. La Vulgate abrège ici le texte original et omet divers détails qui ont été déjà donnés *Exode*, xxviii. De là vient qu'elle a deux versets de moins que l'hébreu et le grec. L'accord dans la numérotation des versets ne se rétablit qu'à la fin du chapitre.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 10° *Erigitur tabernaculum (XXXIV-XL).*

ἀπὸ τῆς ἐπωμίδος, καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ. ²² Καὶ ἐποίησαν τὸν ὑποδύτην ὑπὸ τὴν ἐπωμίδα, ἔργον ὑφαντόν, ὅλον ὑακίνθινον. ²³ Τὸ δὲ περιστόμιον τοῦ ὑποδύτου ἐν τῷ μέσῳ διωφασμένοι συμπλεκτόν, ὧ ἀνέχον κύκλω τὸ περιστόμιον ἀδιάλυτον. ²⁴ Καὶ ἐποίησαν ἐπὶ τοῦ λώματος τοῦ ὑποδύτου κάτωθεν ὡς ἕξανθούσης ὄδας ῥοίσκους ἕξ ὑακίνθου καὶ πορφυράς καὶ κοκκίνου γενησμένου 'καὶ βύσσου κεκλωσμένης'. ²⁵ Καὶ ἐποίησαν κώδωνας χρυσοῦς καὶ ἐπέθηκαν τοὺς κώδωνας ἐπὶ τὸ λῶμα τοῦ ὑποδύτου κύκλω ἀνά μέσον τῶν ῥοίσκων, ²⁶ κώδωνας χρυσοῦς καὶ ῥοίσκους ἐπὶ τοῦ λώματος τοῦ ὑποδύτου κύκλω, εἰς τὸ λειτουργεῖν, καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ. ²⁷ Καὶ ἐποίησαν χιτῶνας βυσσίνους, ἔργον ὑφαντόν, Ἀυρῶν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ, ²⁸ καὶ τὰς κιδάρεις ἐκ βύσσου, καὶ τὴν μίτραν ἐκ βύσσου, καὶ τὰ περισκέλη ἐκ βύσσου κεκλωσμένης, ²⁹ καὶ τὰς ζώνας αὐτῶν ἐκ βύσσου καὶ ὑακίνθου καὶ πορφυράς καὶ κοκκίνου κεκλωσμένου, ἔργον ποικιλτοῦ, ὃν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ. ³⁰ Καὶ ἐποίησαν τὸ πέταλον τὸ χρυσοῦν, ἀφόρισμα τοῦ ἁγίου, χρυσοῖον καθαροῦ, καὶ ἔγραψαν ἐπ' αὐτοῦ γράμματα ἐκτετυπωμένα σφραγῆδος Ἁγίασμα κυρίου. ³¹ Καὶ ἐπέθηκαν ἐπ' αὐτῷ λῶμα τὸ ὑακίνθινον, ὥστε ἐπικεῖσθαι ἐπὶ τὴν μίτραν ἄνωθεν, ὃν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ.

³² Καὶ συνετελέσθη πᾶν ἔργον τῆς σκηνης τοῦ μαρτυρίου, καὶ ἐποίησαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ κατὰ πάντα ὅσα συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ. ³³ Καὶ ἤνεγκαν τὴν σκηνὴν πρὸς Μωϋσῆν καὶ πάντα τὰ σκευὴ αὐτῆς, καὶ τοὺς δακτυλίους αὐτῆς καὶ τοὺς στύλους αὐτῆς καὶ τοὺς μογλοὺς αὐτῆς καὶ τοὺς πασσάλους αὐτῆς καὶ τὰς βάσεις αὐτῆς, ³⁴ καὶ τὰς διαφθέραις δέρματα κριθῶν ἠρσθηροδανομένη καὶ τὰ κατακαλύμματα δέρματα ὑακίνθινα καὶ τὸ καταπέτασμα, ³⁵ καὶ τὴν κιβωτὸν τοῦ

26. AB: κώδων... ῥοίσκος. 30. A¹B: Καὶ ἔγραψεν. 32. A¹B: Καὶ ἐποίησαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ.

ה'שן מעל האפד פאשר צנה יהוה
 22 את-משה: פ ויעש את-מעיל
 האפד מעשה ארג פליל תכלת:
 23 ופיה-המעיל בתוכו פפי תהרא שפה
 24 לפיו סביב לא וקרע: ויעשו על-
 שולי המעיל רמוני תכלת וארצמן
 כה ותולעת שני משזר: ויעשו פעמני
 זהב טהור ויתנו את-הפעמנים
 בתוה הרמנים על-שולי המעיל
 26 סביב בתוה הרמנים: פעמן ורמן
 פעמן ורמן על-שולי המעיל סביב
 לשרת פאשר צנה יהוה את-משה:
 27 ויעשו את-הפתנת שש
 28 מעשה ארג לאתרון ולבנוי: ואת
 המצנפת שש ואת-פארי המצנפת
 שש ואת-מכנסי הפד שש משזר:
 29 ואת-האבנט שש משזר ותכלת
 וארצמן ותולעת שני מעשה רגם
 פאשר צנה יהוה את-משה: ס
 ל ויעשו את-ציץ נזר-תקדש זהב טהור
 ויכתבו עליו מכתב פתהתי הו'תם
 31 קדש ליהוה: ויתנו עליו פתיל תכלת
 לתת על-המצנפת מלמעלה פאשר
 צנה יהוה את-משה: ס
 32 ותכלת פל-עבדת משכן אהל מועד
 ויעשו בני ישראל לכל אשר צנה
 יהוה את-משה פן עשו: פ
 33 ויביאו את-המשכן אל-משה את-
 האהל ואת-פל-פליו קרסיו קרשיו
 34 פריהו ועמדיו ואדניו: ואת-מכסה
 עזרת האילם המאדמים ואת-מכסה
 עזרת התהשים ואת פרכת המסכה:
 כה את-ארון העדת ואת-בדיו ואת

29. (Hébreu et Septante 30). *La lame de la sainte vénération.* Hébreu : « la lame de la couronne de sainteté »; Septante : « la lame d'or, objet de sainteté, mise à part ». — *Et ils écrivirent en ouvrage de tapissier.* Hébreu : « et l'on y écrivit comme on grave

un cachet ». Septante : « et ils y écrivirent, en lettres gravées en relief ».
 30. (Hébreu et Septante 31). *A la mitre.* Hébreu : « sur la tiare, en haut »; Septante : « de manière à surmonter la mitre ».

III. La Loi (XIX-XL). — 10° Construction du tabernacle (XXXV-XL).

flüerent, et a se invicem moverén-
tur, sicut præcépit Dóminus Móysi.

²⁰ Fecérunt quoque túnica superhumerális totam hyacínthinam, ²¹ et capitium in superiori parte contra médium, orámque per gyrum capitii téxtilém : ²² deórsum autem ad pedes mala púnica ex hyacíntho, púrpura, vermículo, ac bysso retórta : ²³ et tintinnábula de auro puríssimo, quæ posuérent inter malogranáta, in extrémá parte túnicae, per gyrum : ²⁴ tintinnábulum autem aúreum, et malum púnicum, quibus ornátus incedébat pónitifex quando ministério fungebátur, sicut præcéperat Dóminus Móysi.

²⁵ Fecérunt et tunicas býssinas ópere téxtili Aaron et filiis ejus : ²⁶ et mitras cum corónulis suis ex bysso : ²⁷ feminália quoque linea, býssina : ²⁸ cingulum vero de bysso retórta, hyacíntho, púrpura, ac vermículo bis tincto, arte plumária, sicut præcéperat Dóminus Móysi.

²⁹ Fecérunt et láminam sacræ veneratiónis de auro puríssimo, scripserúntque in ea ópere gemmário, Sanctum Dómini : ³⁰ et strinxérunt eam cum mitra vitta hyacínthina, sicut præcéperat Dóminus Móysi.

³¹ Perféctum est igitur omne opus tabernáculi et tecti testimónii ; fecerúntque filii Israel cuncta quæ præcéperat Dóminus Móysi. ³² Et obtulérent tabernáculum et tectum et univérsam supelléctilem, ánnulos, tábulas, vectes, colúmnas ac bases, ³³ opertórium de péllibus arietum rubricátis, et áliud operiméntum de iánthinis péllibus, ³⁴ velum : arcam, vectes, propitiátio-

cartassent pas l'un de l'autre, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

²⁰ Ils firent aussi la tunique de l'éphod toute d'hyacinthe, ²¹ une ouverture à la partie supérieure vers le milieu, et un bord tissu autour de l'ouverture ; ²² mais au bas, vers les pieds, des grenades d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de fin lin retors ; ²³ et des sonnettes d'un or pur, qu'ils posèrent entre les grenades, à la partie inférieure de la tunique, tout autour : ²⁴ une sonnette d'or et une grenade. C'est revêtu de ces ornements que le pontife exerçait les fonctions de son ministère, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

²⁵ Ils firent encore les tuniques tissues de fin lin pour Aaron et ses fils, ²⁶ les mitres avec leurs petites couronnes de fin lin ; ²⁷ et aussi, de fin lin, les caleçons de lin ; ²⁸ mais la ceinture, ils la firent de fin lin retors, d'hyacinthe, de pourpre et d'écarlate deux fois teinte, en broderie, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

²⁹ Ils firent de plus la lame de la sainte vénération, d'un or très pur, et ils y écrivirent en ouvrage de lapidaire : La Sainteté du Seigneur ; ³⁰ et ils la lièrent à la mitre avec un ruban d'hyacinthe, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse

³¹ Ainsi, tout l'ouvrage du tabernacle et du toit de témoignage fut achevé ; et les enfants d'Israël firent tout ce qu'avait ordonné le Seigneur à Moïse. ³² Et ils présentèrent le tabernacle et son toit et toutes ses dépendances, les anneaux, les ais, les leviers, les colonnes et les soubassements ; ³³ la couverture de peaux de béliers teintées en rouge, et l'autre couverture de peaux violettes ; ³⁴ le voile, l'arche, les leviers, le

Tunica
superhu-
meralis.
Ex. 28, 31.

Ex. 28, 33-34.

Ecccl. 45,
10-11.

Ex. 28, 35.

Aliae tu-
nicæ etc.
Ex. 28, 39-43.

Diadema.
Ex. 28, 36-38.
Lev. 8, 9.

Lev. 21, 8.
Sap. 18, 21.

Recapitu-
latio.

Ex. 28, 8-9 ;
35, 11.

Ex. 35, 12 ;
37, 1, 4, 6.

22. Des grenades. Voir plus haut, Exode, xxviii, 33, et la note sur le même chapitre, §. 34.

23. Des sonnettes. Voir la note sur Exode, xxviii, 34.

29. La lame de la sainte vénération. Voir la note sur Exode, xxviii, 36.

32. Ils présentèrent, évidemment à Moïse, comme il ressort du §. 43, et comme le porte d'ailleurs le texte hébreu. Cette présentation donne à l'auteur sacré une nouvelle occasion de récapituler tous les objets fabriqués sous la direction de Béséléel, §. 32-44.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 10° *Erigitur tabernaculum (XXXV-XL).*

μαρτυρίον και τους διωστήρας αὐτῆς, και τὸ ἱλαστήριον, ³⁶ και τὴν τράπεζαν και πάντα τὰ σκεύη αὐτῆς και τους ἄρτους τῆς προθέσεως, ³⁷ και τὴν λυχνίαν τὴν καθαρὰν και τους λύχνους αὐτῆς, λύχνους τῆς καύσεως, και πάντα τὰ σκεύη αὐτῆς και τὸ ἔλαιον τοῦ φωτός, ³⁸ και τὸ θυσιαστήριον και τὸ ἔλαιον τῆς χρίσεως και τὸ θυμίαμα τῆς συνθέσεως, και τὸ ἐπίσπαστρον τῆς θύρας τῆς σκηνης, ³⁹ και τὸ θυσιαστήριον τὸ γαλκοῦν και τὴν ἐσχάραν αὐτοῦ τὴν γαλκῆν και τους ἀναφορεῖς αὐτοῦ και πάντα τὰ σκεύη αὐτοῦ, και τὸν λουτήρα και τὴν βάσιν αὐτοῦ, ⁴⁰ και τὰ ἱστία τῆς αὐλῆς και τους στύλους και τὰς βάσεις αὐτῆς, και τὸ ἐπίσπαστρον τῆς πύλης τῆς αὐλῆς και τὰ σχοινία αὐτῆς και τους πασοάλους αὐτῆς, και πάντα τὰ ἐργαλεῖα τὰ εἰς τὰ ἔργα τῆς σκηνης τοῦ μαρτυρίου, ⁴¹ και τὰς στολὰς τὰς λειτουργικὰς εἰς τὸ λειτουργεῖν ἐν αὐταῖς ἐν τῷ ἁγίῳ, στολὰς τοῦ ἁγίου, αἱ εἰσιν Ἀαρών, και τὰς στολὰς τῶν υἱῶν αὐτοῦ εἰς τὴν ἱερατείαν. ⁴² Κατὰ πάντα] ὅσα συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ, οὕτως ἐποίησαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ πᾶσαν τὴν ἀποσκευὴν. ⁴³ Καὶ εἶδε Μωϋσῆς πάντα τὰ ἔργα, και ἦσαν πεποικότες αὐτὰ ὄν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ, οὕτως ἐποίησαν αὐτὰ και εὐλόγησεν αὐτοὺς Μωϋσῆς.

XL. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων ² Ἐν ἡμέρᾳ μιᾷ τοῦ μηνὸς τοῦ πρώτου νομμηναίου θήσεις τὴν σκηνην τοῦ μαρτυρίου. ³ Καὶ θήσεις τὴν κιβωτὸν τοῦ μαρτυρίου, και σκεπάσεις τὴν κιβωτὸν τῷ καταπετάσματι. ⁴ Καὶ εἰσοίσεις τὴν τράπεζαν και προθήσεις τὴν πρόθεσιν αὐτῆς, και εἰσοίσεις τὴν λυχνίαν και ἐπιθήσεις τους λύχνους αὐτῆς. ⁵ Καὶ θήσεις τὸ θυσιαστήριον τὸ χρυσοῦν, εἰς τὸ θυμιάν ἐναντίον τῆς κιβωτοῦ, και ἐπιθήσεις κάλυμμα τοῦ καταπετάσματος ἐπὶ τὴν θύραν τῆς σκηνης τοῦ μαρτυρίου. ⁶ Καὶ τὸ θυσιαστήριον τῶν μαρτυμάτων θήσεις παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηνης τοῦ μαρτυρίου. [⁷ Καὶ θήσεις τὸν λουτήρα ἀνα μέσον τῆς σκηνης τοῦ μαρτυρίου και ἀνα μέσον τοῦ θυσιαστηρίου, και θήσεις ἐν αὐτῷ ὕδωρ. ⁸ Καὶ θήσεις τὴν αὐλὴν κύκλιον, και θήσεις τὸ καταπέτασμα

36 הַכַּפְּרֹתִי אֶת־הַשְּׁלֵחָן אֶת־כַּלְבַּיִו
 37 וְאֶת לָחֶם הַפָּנִים׃ אֶת־הַמִּנְרָה
 הַשְּׂהֵרָה אֶת־נְרֹתֶיהָ נֶרֶת הַמַּעֲרֹכָה
 וְאֶת־כַּלְבַּיִיהָ וְאֶת שִׁמֹן הַמָּאֹר׃
 38 וְאֶת מִזְבַּח הַזָּהָב וְאֶת שִׁמֹן הַמִּשְׁחָה
 וְאֶת קַנְתֹּרֶת הַסַּמִּים וְאֶת מִסְכֵּה פֶתַח
 39 הָאֹהֶל׃ אֶת־מִזְבַּח הַנְּהַשְׁת׃ וְאֶת־
 מִכְבַּר הַנְּהַשְׁת׃ אֲשֶׁר־לוֹ אֶת־כַּדָּיו
 וְאֶת־כַּלְבַּיִו אֶת־הַכִּיֹּר וְאֶת־כַּנּוֹ׃
 מ אֶת קַלְעֵי הַחֹצֵר אֶת־עַמֻּדֶיהָ וְאֶת־
 אֲדָנֶיהָ וְאֶת־הַמִּסְכָּה לְשַׁעַר הַחֹצֵר אֶת־
 מִיתְרָיו וְיִתְדֹתֶיהָ וְאֶת כַּלְבַּי עַבְדֹת
 41 הַמִּשְׁפָּן לְאֹהֶל מוֹעֵד׃ אֶת־כַּדָּיו הַשֶּׁדֶד
 לְשַׁרְת פֶּקֶדֶשׁ אֶת־כַּדָּיו הַקִּדְשׁ לְאֹהֶל
 42 הַכֹּהֵן וְאֶת־כַּדָּיו כָּנּוֹ לְכַהֵן׃ כָּכֹל
 אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה בְּן עֲשׂוֹ׃
 43 כָּכֹל וְיִשְׂרָאֵל אֶת פְּלִי־הַעֲבֹדָה׃ וַיֵּרָא
 מֹשֶׁה אֶת־כָּל־הַמְּלָאכָה וְהִנֵּה עֲשׂוֹ׃
 אֵתֵה פֶּאֶשֶׁר צִוָּה יְהוָה בְּן עֲשׂוֹ וַיְבָרַךְ
 אֹתָם מֹשֶׁה׃ פ

XL. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה פֶּאֶמֹר׃
 2 בְּיוֹם־הַתְּדַשׁ הַרְאֵשׁוֹן בְּאֶחָד לַחֹדֶשׁ
 3 תָּקִים אֶת־מִשְׁפָּן אֹהֶל מוֹעֵד׃ וְשִׁמְתָּ
 שָׁם אֶת אֲרוֹן הָעֵדוּת וְכִפַּת עַל־הָאָרֶץ
 4 אֶת־הַפְּרָכֶת׃ וְהִבַּאת אֶת־הַשְּׁלֵחָן
 וְעַרְכָת אֶת־עַרְכּוֹ וְהִבַּאת אֶת־הַמִּנְרָה
 ה וְהַעֲלִית אֶת־נְרֹתֶיהָ׃ וְנִתְתָה אֶת־
 מִזְבַּח הַזָּהָב לְקִטְרֹת לִפְנֵי אֲרוֹן
 הָעֵדוּת וְשִׁמְתָּ אֶת־מִסְכֵּה הַפֶּתַח
 6 לְמִשְׁפָּן׃ וְנִתְתָה אֶת מִזְבַּח הָעֹלָה
 7 לִפְנֵי פֶתַח מִשְׁפָּן אֹהֶל־מוֹעֵד׃ וְנִתְתָּ
 אֶת־הַכִּיֹּר בֵּין־אֹהֶל מוֹעֵד וּבֵין הַמִּזְבֵּחַ
 8 וְנִתְתָּ שָׁם מַיִם׃ וְשִׁמְתָּ אֶת־הַחֹצֵר
 סָבִיב וְנִתְתָּ אֶת־מִסְכֵּה שַׁעַר הַחֹצֵר׃

36. AB: τὴν τράπεζαν τῆς προθέσεως. B: τοὺς ἄρτους προκειμένους. — 2. A* μιᾷ (p. ἡμέρα). 5. AB: θυμιάν. B: τῆς κιβωτοῦ και ἐπιθήσεις.

XL. 4. Le chandelier sera placé avec ses lampes. Hébreu et Septante : « Et tu y placeras les lampes ».
 6. L'autel de l'holocauste. Septante : « Pautel des offrandes ». L'hébreu a une leçon différente pour tout le verset : « Tu placeras l'autel des holocaustes devant l'entrée de la tente du tabernacle de l'as-

semblée ».
 7. A l'entrée. Septante : « au milieu ».
 8. Tu entoureras de rideaux le parvis et son entrée. Hébreu et Septante : « tu placeras le parvis à l'entour et tu mettras le rideau à la porte du parvis ».

III. La Loi (XIX-XL). — 10^e Construction du tabernacle (XXXV-XL).

rium, ³⁵ mensam cum vasis suis et propositionis pánibus : ³⁶ candelábrum, lucérnas, et ustensília eárum cum óleo : ³⁷ altáre aúreum, et unguéntum, et thymiáma ex aromátibus : ³⁸ et tentórium in intróitu tabernáculi : ³⁹ altáre æneum, retiáculum, vectes, et vasa ejus ómnia : labrum cum basi sua : tentória átrii, et columnas cum básibus suis : ⁴⁰ tentórium in intróitu átrii, funiculósque illius et paxillos. Nihil ex vasis désuit, quæ in ministérium tabernáculi, et in tectum föderis, jussa sunt fieri. ⁴¹ Vestes quoque, quibus sacerdótes utuntur in sanctuário, Aaron scilicet et filii ejus, ⁴² obtulérunt filii Israel, sicut præcéperat Dóminus.

⁴³ Quæ postquam Móyses cuncta vidit compléta, benedixit eis.

XL. ¹ Locutusque est Dóminus ad Móysen, dicens : ² Mense primo, prima die mensis, ériges tabernáculum testimónii, ³ et pones in eo arcam, dimittésque ante illam velum : ⁴ et illáta mensa, pones super eam, quæ rite præcépta sunt. Candelábrum stabit cum lucérnis suis, ⁵ et altáre aúreum, in quo adolétur incensum, coram arca testimónii : tentórium in intróitu tabernáculi pones, ⁶ et ante illud altáre holocausti : ⁷ labrum inter altáre et tabernáculum, quod implébis aqua. ⁸ Circumdabisque átrium tentóriis, et

propitiatoire ; ³⁵ la table et ses vases, et les pains de proposition ; ³⁶ le chandelier les lampes et leurs ustensiles avec l'huile ; ³⁷ l'autel d'or, le parfum à oindre et le parfum à brûler, composé d'aromates ; ³⁸ le voile à l'entrée du tabernacle ; ³⁹ l'autel d'airain, la grille, les leviers et tous ses vases ; le bassin avec sa base ; les rideaux du parvis, et les colonnes avec leurs soubassements ; ⁴⁰ le voile à l'entrée du parvis, ses cordages et ses pieux. Rien ne manqua de choses que, pour le service du tabernacle et pour le toit d'alliance, Dieu avait commandé de faire. ⁴¹ Et aussi les vêtements dont les prêtres, c'est-à-dire Aaron et ses fils, se servent dans le sanctuaire, ⁴² les enfants d'Israël les présentèrent, comme avait ordonné le Seigneur.

⁴³ Après que Moïse eut vu toutes ces choses achevées, il les bénit.

XL. ¹ Le Seigneur parla ensuite à Moïse, disant : ² « Au premier mois, au premier jour du mois, tu dresseras le tabernacle de témoignage, ³ et tu y mettras l'arche. et tu suspendras devant elle le voile. ⁴ Puis, la table ayant été portée, tu mettras sur elle ce qui a été légitimement ordonné. Le chandelier sera placé avec ses lampes, ⁵ ainsi que l'autel d'or sur lequel se brûle de l'encens devant l'arche du témoignage. Tu poseras le voile à l'entrée du tabernacle, ⁶ et devant le voile l'autel de l'holocauste ; ⁷ le bassin que tu rempliras d'eau, entre l'autel et le tabernacle. ⁸ Tu entoureras de rideaux les

Ex. 25, 30 ;
35, 13, 14 ;
37, 17 ;
30, 1-7 ;
35, 15.

Ex. 27, 1-5 ;
35, 16.

Ex. 39, 8 ;
40, 30 ;
38, 18.

Ex. 27, 16 ;
35, 17-18 ;
35, 18.

Ex. 39, 1-30 ;
35, 19 ;
31, 10.

Ex. 28, 2-43.

Operarios
Móyses
benedicit.

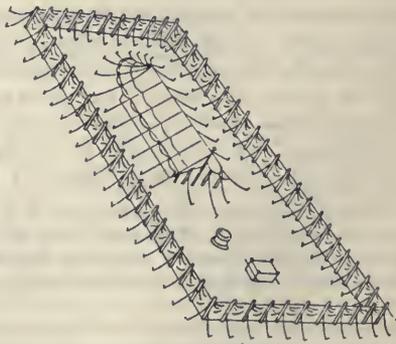
Lex de
erigendo
taberna-
culo.

Ex. 40, 17-18.

Ex. 40, 21-33.

⁴³. Après que Moïse eut vu toutes ces choses, et qu'il les eut comparées aux instructions données par Dieu, pour vérifier si l'on s'y était conformé en tout. — Il les bénit, non les objets présentés, mais les Israélites qui les présentaient. La bénédiction des objets du culte ne devait avoir lieu qu'ensuite, XL, 11, 14.

XL. 2. Au premier mois, au premier jour du mois, de la seconde année (v. 15). L'exécution de tous les travaux prescrits par Dieu avait donc duré un peu plus de six mois : en effet, les Hébreux avaient mis deux mois à arriver au désert du Sinaï (Exode, XIX, 1), et Moïse avait fait au sommet de la montagne deux sé-



Le tabernacle érigé (v. 2).
(Restitution d'Ancessi).

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 10° Erigitur tabernaculum (XXXV-XL).

τῆς πύλης τῆς αὐλῆς.] 9 Καὶ λήψη τὸ ἔλαιον τοῦ χοίσιματος καὶ χοίσεις τὴν σκηνὴν καὶ πάντα τὰ ἐν αὐτῇ, καὶ ἀγιάσεις αὐτὴν καὶ πάντα τὰ σκευὴ αὐτῆς, καὶ ἔσται ἅγια. 10 Καὶ χοίσεις τὸ θυσιαστήριον τῶν καρπομάτων καὶ πάντα τὰ σκευὴ αὐτοῦ· καὶ ἀγιάσεις τὸ θυσιαστήριον, καὶ ἔσται τὸ θυσιαστήριον ἄγιον τῶν ἁγίων. [11 Καὶ χοίσεις τὸν λουτήρα καὶ τὴν βάσιν αὐτοῦ καὶ ἀγιάσεις αὐτόν.] 12 Καὶ προσάξεις Ἀαρὼν καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ ἐπὶ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου καὶ λούσεις αὐτοὺς ὕδατι. 13 Καὶ ἐνδύσεις Ἀαρὼν τὰς στολὰς τὰς ἁγίας, καὶ χοίσεις αὐτόν, καὶ ἀγιάσεις αὐτόν, καὶ ἱερατεύσει μοι. 14 Καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ προσάξεις καὶ ἐνδύσεις αὐτοὺς χιτῶνας, 15 καὶ ἀλείψεις αὐτοὺς ὄν τρόπον ἤλειψας τὸν πατέρα αὐτῶν, καὶ ἱερατεύσουσί μοι· καὶ ἔσται, ὥστε εἶναι αὐτοὺς χοῖσιμα ἱερατείας εἰς τὸν αἰῶνα εἰς τὰς γενεὰς αὐτῶν. 16 Καὶ ἐποίησε Μωϋσῆς πάντα ὅσα ἐνετείλατο αὐτῷ κύριος, οὕτως ἐποίησε.

17 Καὶ ἐγένετο ἐν τῷ μηνὶ τῷ πρώτῳ, τῷ δευτέρῳ ἔτει, ἑκπορευομένων αὐτῶν ἐξ Αἰγύπτου, νομηνία ἐστάθη ἡ σκηνή. 18 Καὶ ἐστῆσε Μωϋσῆς τὴν σκηνήν, καὶ ἐπέθηκε τὰς κεφαλίδας, καὶ διενέβαλε τοὺς μοχλοὺς, καὶ ἔστησε τοὺς στύλους. 19 Καὶ ἐξέτεινε τὰς αὐλαίας ἐπὶ τὴν σκηνήν, καὶ ἐπέθηκε τὸ κατακάλυμμα τῆς σκηνῆς ἐπ' αὐτὴν ἄνωθεν, καθά συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆϊ. 20 Καὶ λαβὼν τὰ μαρτύρια ἐνέβαλεν εἰς τὴν κιβωτόν, καὶ ὑπέθηκε τοὺς διωστήρας ὑπὸ τὴν κιβωτόν [καὶ ἐπέθηκεν τὸ ἱλαστήριον ἐπάνω τῆς κιβωτοῦ.] 21 Καὶ εἰσήνεγκε τὴν κιβωτόν εἰς τὴν σκηνήν, καὶ ἐπέθηκε τὸ κατακάλυμμα τοῦ καταπετάσματος, καὶ ἐσκέπασε τὴν κιβωτόν τοῦ μαρτυρίου, ὃν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆϊ. 22 Καὶ ἐπέθηκε τὴν τράπεζαν εἰς τὴν σκηνήν τοῦ μαρτυρίου, [ἐπὶ τὸ κλίτος τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου] τὸ πρὸς βορρᾶν ἐξῶθεν τοῦ καταπετάσματος τῆς σκηνῆς, 23 καὶ προσέθηκεν ἐπ' αὐτῆς ἄοτους τῆς προθέσεως ἐναντι κυρίου, ὃν τρόπον

9. A: (1. τ. χοῖσιμ.) τῆς χοῖσιμας. 16. A (1. ἐνετείλατο) συνέταξεν. 18. B* (p. κεφ.) αὐτῆς. 20. AX: ἐπέθηκε. 22. AX: ἔθηκεν... μαρτυρίου ἐπὶ τὸ κλίτος τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου τὸ πρὸς βορρᾶν.

9 ἠλκήθη ἠτ-שמן המִשְׁחָה וּמִשְׁחָתָה אֶת-הַמִּשְׁכָּן וְאֶת-כָּל-אֲשֶׁר-בּוֹ וּקְדַשְׁתָּ אֹתוֹ וְאֶת-כָּל-כֵּלָיו וְהָיָה י קְדֹשׁ: וּמִשְׁחָתָה אֶת-מִזְבַּח הָעֹלָה וְאֶת-כָּל-כֵּלָיו וּקְדַשְׁתָּ אֶת-הַמִּזְבֵּחַ 11 וְהָיָה הַמִּזְבֵּחַ קָדֹשׁ קְדָשִׁים: וּמִשְׁחָתָה אֶת-הַכִּיּוֹר וְאֶת-כָּלֹו וּקְדַשְׁתָּ אֹתוֹ: 12 וְהַקְרֵבֶת אֶת-אֹהֲרָן וְאֶת-בָּנָיו אֶל-פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד וּרְחַצְתָּ אֹתָם בַּמַּיִם: 13 וְהַלְבַּשְׁתָּ אֶת-אֹהֲרָן אֶת בְּגָדֵי הַקְּדֹשׁ וּמִשְׁחָתָה אֹתוֹ וּקְדַשְׁתָּ אֹתוֹ וְכִתְּו לָיו: 14 וְאֶת-בָּנָיו תַּקְרִיב וְהַלְבַּשְׁתָּ אֹתָם כִּי פִתְּחַת: וּמִשְׁחָתָה אֹתָם כַּאֲשֶׁר מִשְׁחָתָה אֶת-אַבְיָהֶם וְכִתְּו לָיו וְהָיְתָה לְהָיִת לָהֶם מִשְׁחָתָם לְכַהֲנֵת עוֹלָם לְדֹרֹתָם: 16 וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה כְּכֹל אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֹתוֹ כֵּן עָשָׂה:

17 וַיְהִי בַהֲדַשׁ הֶרְאֵשׁוֹן בַּשְּׁנִית 18 בַּאֲחַד לַהֲדַשׁ הַיּוֹם הַמִּשְׁכָּן: וַיָּקַם מֹשֶׁה אֶת-הַמִּשְׁכָּן וַיָּתֵן אֶת-אֲדָנָיו וַיִּשֶׂם אֶת-קַרְשָׁיו וַיָּתֵן אֶת-כִּרְיָתוֹ 19 וַיָּקַם אֶת-עַמּוּדָיו: וַיַּפְרֹשׂ אֶת-הָאֹהֶל עַל-הַמִּשְׁכָּן וַיִּשֶׂם אֶת-מְכַסֵּה הָאֹהֶל עָלָיו מִלְּמַעְלָה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה כֹּ אֶת-מֹשֶׁה: ס וַיָּקַח וַיָּתֵן אֶת-הַעֲדָת אֶל-הָאָרֶץ וַיִּשֶׂם אֶת-הַבַּדִּים עַל-הָאָרֶץ וַיָּתֵן אֶת-הַפְּרָת עַל-הָאָרֶץ 21 מִלְּמַעְלָה: וַיָּבֵא אֶת-הָאָרֶץ אֶל-הַמִּשְׁכָּן וַיִּשֶׂם אֶת פְּרָכֵת הַמִּסְכָּה וַיָּסֶדּוּ עַל אֲרֹן הָעֵדוּת כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה כֹּ אֶת-מֹשֶׁה: ס וַיָּתֵן אֶת-הַשְּׁלֵהָן בְּאֹהֶל מוֹעֵד עַל יַדֵּי הַמִּשְׁכָּן אֶצְפְּנָה 23 מִהוֹיָז לְפָרְכֵת: וַיַּעֲרֹךְ עָלָיו עֲרֹךְ לָהֶם לִפְנֵי יְהוָה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה

10. L'autel de l'holocauste et tous ses vases. Hébreu : « et tu sanctifieras l'autel, et il sera saint ». Septante : « et tu sanctifieras l'autel, et il sera très saint ».

parent ce qui concerne Aaron de ce qui concerne ses fils; de là, dans leur texte, une numérotation différente. 19. Il suspendit devant elle le voile. Hébreu (v. 21) : « il mit le voile de séparation et il en couvrit l'arche ».

13. Tu les revêtiras. L'hébreu et les Septante sé-

III. La Loi (XIX-XL). — 10° Construction du tabernacle (XXXV-XL).

ingrèssum ejus. ⁹ Et assumpto uncti-
 ónis óleo unges tabernáculum cum
 vasis suis, ut sanctificéntur : ¹⁰ al-
 táre holocaústi et ómnia vasa ejus ;
¹¹ labrum cum basi sua : ómnia uncti-
 ónis óleo consecrábis, ut sint Sancta
 sanctórum. ¹² Applicabisque Aaron
 et filios ejus ad fores tabernáculi
 testimónii, et lotos aqua ¹³ indues
 sanctis véstibus, ut ministrent mihi,
 et unctio eórum in sacerdotium
 sempitérnum proficiat. ¹⁴ Fecitque
 Móyses ómnia quæ præcéperat Dó-
 minus.

Lex de
 consecra-
 tione.
 Ex. 30, 25-33.

Ex. 29, 36.

Ex. 29, 37.

Ex. 29, 4-9.

Ex. 28, 2-13 ;
 31, 10 ;
 35, 19 ;
 29, 7, 9 ;
 31, 11 ;
 Lev. 8, 2.

Ex. 40, 2 ;
 39, 42.

Erigitur
 tabernacu-
 lum.
 Ex. 12, 2 ;
 25, 9 ;
 26, 1.
 Num. 7, 1.

Ex. 26, 1, 7.

Erigitur
 arca.
 Ex. 25, 16, 21.

Ex. 25, 10-14 ;
 30, 6 ;
 26, 31-33.

Ordinator
 mensa.
 Ex. 25, 23-25 ;
 26, 35.

Ex. 25, 30.

¹⁵ Igitur mense primo anni se-
 cúndi, prima die mensis, collocátum
 est tabernáculum. ¹⁶ Erexitque
 Móyses illud, et pósuit tábulas ac
 bases et vectes, statuitque columnas,
¹⁷ et expándit tectum super taberná-
 culum, impósito désuper operi-
 ménto, sicut Dóminus imperáverat.
¹⁸ Pósuit et testimónium in arca,
 súbditis infra véctibus, et oráculum
 désuper. ¹⁹ Cumque intulisset arcam
 in tabernáculum, appéndit ante eam
 velum, ut expléret Dómini jussi-
 ónem. ²⁰ Pósuit et mensam in taber-
 náculo testimónii ad plagam septen-
 trionálem extra velum, ²¹ ordinátis
 coram propositionis páribus, sicut

parvis et son entrée. ⁹ Et prenant l'huile
 de l'onction, tu oindras le tabernacle
 avec ses vases, afin qu'ils soient sanc-
 tifiés ; ¹⁰ l'autel de l'holocauste et tous
 ses vases ; ¹¹ le bassin avec sa base :
 tu consacreras toutes choses avec
 l'huile, afin qu'elles soient très saintes.
¹² Tu feras approcher Aaron et ses
 fils de la porte du tabernacle de témoi-
 gnage, et, après les avoir lavés dans
 l'eau, ¹³ tu les revêtiras des saints vête-
 ments, afin qu'ils me servent, et que
 leur onction serve à un sacerdoce per-
 pétuel ». ¹⁴ Et Moïse fit tout ce qu'avait
 ordonné le Seigneur.

¹⁵ Ainsi, au premier mois de la se-
 conde année, au premier jour du mois,
 fut placé le tabernacle. ¹⁶ Et Moïse le
 dressa, et il plaça les ais, les soubasse-
 ments et les leviers, et il posa les co-
 lonnes ; ¹⁷ puis il étendit le toit sur le
 tabernacle, la couverture ayant été
 mise par-dessus, comme le Seigneur
 avait commandé. ¹⁸ De plus, il plaça le
 témoignage dans l'arche, ayant posé
 les leviers au bas et l'oracle au-dessus ;
¹⁹ et lorsqu'il eut porté l'arche dans le
 tabernacle, il suspendit devant elle le
 voile, pour accomplir l'ordre du Sei-
 gneur. ²⁰ Il posa aussi la table dans le
 tabernacle de témoignage, du côté sep-
 tentrional, en dehors du voile, ²¹ les
 pains de proposition étant rangés de-
 vant, comme avait ordonné le Seigneur

jours d'une durée totale de trois mois, en tenant compte de l'intervalle qui dut séparer ces deux ascensions (*Exode*, xxiv, 48 ; xxxiv, 28). Plus de cinq mois s'étaient donc écoulés avant la mise en train des travaux, et l'inauguration eut lieu le premier jour de la seconde année.

13. *Afin que... leur onction serve à un sacerdoce perpétuel.* Cette onction imprimait dans les prêtres de l'ancienne loi, comme le sacrement de l'Ordre dans ceux de la nouvelle, un caractère par lequel ils étaient toujours prêtres pendant leur vie. D'au-

tres expliquent le texte dans ce sens, que l'onction ne se fit que pour les fils d'Aaron, qui la reçurent pour tous leurs successeurs ; attendu que, le sacerdoce étant héréditaire dans la famille d'Aaron, il n'était pas nécessaire de la réitérer pour chaque prêtre de cette race. — La version latine abrège ici le texte original. De là vient qu'elle compte deux versets en moins dans ce chapitre.

15. *Au premier mois...* Voir plus haut la note sur le §. 2.

18. *Le témoignage* : les tables de la loi.

III. Lex Sinaitica (XIX-XL). — 10^e *Erigitur tabernaculum (XXXV-XL).*

πον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ. ²⁴ Καὶ ἔθηκε τὴν λυχρίαν εἰς τὴν σκηρὴν τοῦ μαρτυρίου [ἐναντίον τῆς τραπέζης, εἰς τὸ κλί-
 τος τῆς σκηρῆς τὸ πρὸς νότον,] ²⁵ καὶ ἐπέ-
 θηκε τοὺς λύχνους αὐτῆς ἐναντι κυρίου,
 ὃν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ.
²⁶ Καὶ ἔθηκε τὸ θυρσιαστήριον τὸ χουσουὶν
 ἐν τῇ σκηρῇ τοῦ μαρτυρίου ἀπέναντι τοῦ
 καταπετάσματος, ²⁷ καὶ ἐθυμίασεν ἐπ' αὐτοῦ
 θυμίαμα τῆς συνθέσεως, καθάπερ συνέταξε
 κύριος τῷ Μωϋσῆ. [²⁸ Καὶ ἔθηκε τὸ ἐπίσ-
 παστορον τῆς θύρας τῆς σκηρῆς,] ²⁹ καὶ τὸ
 θυρσιαστήριον τῶν καρπωμάτων ἐθῆκε παρὰ
 τὰς θύρας τῆς σκηρῆς, [καὶ ἀνήνεγκεν ἐν
 αὐτῷ ὀλοκαυτώματα καὶ θυσίαν, καθὰ συ-
 νέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ.] ³⁰ Καὶ ἐποίησε
 τὸν λουτήρα ἀνά μέσον τῆς σκηρῆς τοῦ μαρ-
 τυρίου καὶ ἀνά μέσον τοῦ θυρσιαστηρίου, καὶ
 ἐπέθηκεν ἐν αὐτῷ ὕδωρ, ³¹ ἵνα νίπτωνται ἐξ
 αὐτοῦ Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐ-
 τοῦ τὰς χεῖρας αὐτῶν καὶ τοὺς πόδας, ³² εἰς-
 πορευομένων αὐτῶν εἰς τὴν σκηρὴν τοῦ
 μαρτυρίου, ἢ ὅταν προπορευώνται πρὸς τὸ
 θυρσιαστήριον 'λειτουργεῖν', ἐνίπτοντο 'ἐξ
 αὐτοῦ', καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ.]
³³ Καὶ ἔστησε τὴν αὐλὴν κύκλῳ τῆς σκηρῆς
 καὶ τοῦ θυρσιαστηρίου, [καὶ ἔθηκε τὸ ἐπίσ-
 παστορον τῆς θύρας τῆς αὐλῆς.]

Καὶ συνετέλεσε Μωϋσῆς πάντα τὰ ἔργα.
³⁴ Καὶ ἐκάλυψεν ἡ νεφέλη τὴν σκηρὴν τοῦ
 μαρτυρίου, καὶ δόξης κυρίου ἐπλήσθη ἡ
 σκηρῆ. ³⁵ Καὶ οὐκ ἠδυνάσθη Μωϋσῆς εἰς-
 ελθεῖν εἰς τὴν σκηρὴν τοῦ μαρτυρίου, ὅτι
 ἐπεσκίαζεν ἐπ' αὐτὴν ἡ νεφέλη καὶ δόξης κυ-
 ρίου ἐνεπλήσθη ἡ σκηρῆ. ³⁶ Ἡνίκα δ' ἂν
 ἀνέβη ἡ νεφέλη ἀπὸ τῆς σκηρῆς, ἀνεξεύγνυ-
 σαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ συν τῇ ἀπωσίᾳ αὐτῶν.
³⁷ Εἰ δὲ μὴ ἀνέβη ἡ νεφέλη, οὐκ ἀνεξεύγνυ-
 σαν, ἕως ἡμέρας ἧς ἀνέβη ἡ νεφέλη. ³⁸ Νε-
 φέλη γὰρ ἦν ἐπὶ τῆς σκηρῆς ἡμέρας καὶ
 πῦρ ἦν ἐπ' αὐτῆς νυκτός, ἐναντίον παντός
 Ἰσραὴλ, ἐν πάσις ταῖς ὁραζυγαῖς αὐτῶν.

24. A¹B* ἐναντίον τῆς τραπέζης. 27. AX (I. κα-
 θάπερ) ὃν τρόπον. 29. A¹B* a. θύρας τῆς σκηρῆς
 ad. ὕ. 33. 35. B: ἠδυνάσθη.

24 ἄτη-משֶׁה: ס וַיִּשֶׂם אֶת-הַמְּנֹרֶת
 בְּאֹהֶל מוֹעֵד נֹכַח הַשְּׁלֶחֶן עַל יְרֵךְ
 כַּח הַמִּשְׁפָּן נֹכַח: וַיַּעַל הַנֶּרֶת לַפְּנֵי
 יְהוָה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת-מֹשֶׁה:
 26 ס וַיִּשֶׂם אֶת-מִזְבֵּחַ הַזָּהָב בְּאֹהֶל
 מוֹעֵד לַפְּנֵי הַפְּרָכֶת: וַיִּקְטֹר עָלָיו
 קֹטֶרֶת כִּמִּים כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת-
 28 מֹשֶׁה: ס וַיִּשֶׂם אֶת-מִסְכֵּה הַפֶּתַח
 29 לַמִּשְׁפָּן: וְאֵת מִזְבַּח הָעֹלֹת שָׁם פֶּתַח
 מִשְׁכַּן אֹהֶל-מוֹעֵד וַיַּעַל עָלָיו אֶת-
 הָעֹלָה וְאֶת-הַמְּנֹחֶה כַּאֲשֶׁר צִוָּה
 ל יְהוָה אֶת-מֹשֶׁה: ס וַיִּשֶׂם אֶת-
 הַכִּיּוֹר בֵּין-אֹהֶל מוֹעֵד וּבֵין הַמִּזְבֵּחַ
 31 וַיִּתֵּן שָׁמָּה מַיִם לְרִחְצָה: וַרְחֲצוּ
 מַמְנוֹ מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן וּבְנָיו אֶת-יְדֵיהֶם
 32 וְאֶת-רַגְלֵיהֶם: כַּבָּאֵם אֶל-אֹהֶל מוֹעֵד
 וּבְקָרְבָתָם אֶל-הַמִּזְבֵּחַ יִרְחֲצוּ כַּאֲשֶׁר
 33 צִוָּה יְהוָה אֶת-מֹשֶׁה: ס וַיִּקֶּם
 אֶת-הַחֹזֶר סָבִיב לַמִּשְׁכָּן וּלְמִזְבֵּחַ
 וַיִּתֵּן אֶת-מִסְכֵּה שַׁעַר הַחֹזֶר וּבָבַל
 34 מֹשֶׁה אֶת-הַמְּלָאכָה: פ וַיִּכֶס
 הָעֵנָן אֶת-אֹהֶל מוֹעֵד וּבִכְבוֹד יְהוָה
 לַח מְלֶאכֶה אֶת-הַמִּשְׁכָּן: וְלֹא-יָכֹל מֹשֶׁה
 לָבוֹא אֶל-אֹהֶל מוֹעֵד כִּי-שָׁכַן עָלָיו
 הָעֵנָן וּבִכְבוֹד יְהוָה מְלֶאכֶה אֶת-הַמִּשְׁכָּן:
 36 וּבְהֶעָלֹת הָעֵנָן מֵעַל הַמִּשְׁכָּן יִסָּע:
 37 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כָּל־כַּל מִסְעֵיהֶם: וְאִם-לֹא
 יִעֲלֶה הָעֵנָן וְלֹא יִסָּעוּ עַד-יוֹם הַעֲלָתוֹ:
 38 כִּי עֵנָן יְהוָה עַל-הַמִּשְׁכָּן יוֹמָם וְאִשׁ
 תִּהְיֶה לַיְלָה בּוֹ לְעֵינֵי כָל-בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל
 כָּל-כַּל מִסְעֵיהֶם:

31. Le voile ayant été tendu à son entrée. Hébreu et Septante (y. 33) : « et il mit le rideau à la porte du parvis ».
 33. La nuée couvrant tout. Hébreu et Septante (y. 35) : « parce que la nuée restait dessus ». — *Avait tout couvert.* Hébreu : « remplissait le tabernacle », Septante : « avait couvert le tabernacle ».
 34. Si quelquefois la nuée quittait le tabernacle.

Hébreu (y. 36) : « aussi longtemps que durèrent leurs marches ».
 35. Ils demeuraient dans le même lieu. Hébreu (y. 37) : « jusqu'à ce qu'elle s'élevât » ; Septante (y. 37) : « jusqu'au jour où elle s'élevait ».
 36. De toutes leurs demeures. Hébreu (y. 38) : « pendant toutes leurs marches » ; Septante (y. 38) : « dans tous leurs changements de camp ».

III. La Loi (XIX-XL). — 10^e Construction du tabernacle (XXXV-XL).

præcéperat Dóminus Móysi. ²² Pósuit et candelábrum in tabernáculo testimoníi e regiõne mensæ in parte austráli, ²³ locátis per órđinem lucérnis, iuxta præcéptum Dómini. ²⁴ Pósuit et altáre aúreum sub tecto testimoníi contra velum, ²⁵ et adolévít super eo incénsúm aromátum, sicut jússerat Dóminus Móysi. ²⁶ Pósuit et tentórium in intróitu tabernáculi testimoníi, ²⁷ et altáre holocáusti in vestibulo testimoníi, ófferens in eo holocáustum, et sacrificia, ut Dóminus imperáverat. ²⁸ Labrum quoque státuit inter tabernáculum testimoníi et altáre, implens illud aqua. ²⁹ Laverúntque Móyses et Aaron ac filii ejus manus suas et pedes, ³⁰ cum ingrederéntur tectum fóderis, et accéderent ad altáre, sicut præcéperat Dóminus Móysi. ³¹ Eréxit et átrium per gyrum tabernáculi et altáris, ducto in intróitu ejus tentório.

**Ordinan-
tur et can-
delabrum.**
Ex. 25, 31-36;
33, 14.

Ex. 30, 1;
37, 25.
Ex. 30, 7, 35.
et altáre
aúreum.

Ex. 26, 36;
36, 37;
37, 1;
29, 1;
25, 16.
**Item et
holocáusti,**

Ex. 35, 8;
35, 16;
30, 18,
et labrum,

Ex. 30, 19-20;
27, 9-18;
38, 9.
et átrium.

**Nubes
operit ta-
bernacu-
lum.**
Ex. 13, 21.
Num. 9, 15.
3 Reg. 8, 10.
Ez. 43, 4-5.
Ap. 13, 8.

Num. 9, 17-18.

Ex. 13, 22.
Num. 9, 16.
Deut. 1, 33.

Postquam ómnia perfécta sunt, ³² opéruit nubes tabernáculum testi-
moníi, et glória Dómini implévit il-
lud. ³³ Nec póterat Móyses ingredi
tectum fóderis, nubé operiēte
ómnia, et majestáte Dómini coruscá-
nte, quia cuncta nubes operúerat. ³⁴ Si
quando nubes tabernáculum
deserébat, proficiscebántur filii Is-
rael per turmas suas : ³⁵ si pendé-
bat désuper, manébat in eódem
loco. ³⁶ Nubes quippe Dómini incu-
bábat per diem tabernáculo, et ignis
in nocte, vidéntibus cunctis pópulis
Israel per cunctas mansiónes suas.

à Moïse. ²² Il posa de plus le chandelier
dans le tabernacle de témoignage, vis-
à-vis de la table, à la partie australe,
²³ les lampes ayant été placées en ordre,
selon le précepte du Seigneur. ²⁴ Il mit
encore l'autel d'or sous le toit de
témoignage, contre le voile, ²⁵ et il
brûla sur lui un parfum d'aromates,
comme l'avait commandé le Seigneur
à Moïse. ²⁶ Il posa de plus le voile à
l'entrée du tabernacle de témoignage,
²⁷ et l'autel de l'holocauste dans le vesti-
bule de témoignage, offrant sur lui l'ho-
locauste et les sacrifices, comme le Sei-
gneur avait commandé. ²⁸ Il plaça aussi
le bassin entre le tabernacle de témoi-
gnage et l'autel, et il le remplit d'eau.
²⁹ Et Moïse et Aaron et ses fils lavaient
leurs mains et leurs pieds, ³⁰ lorsqu'ils
entraient sous le toit d'alliance et s'ap-
prochaient de l'autel, comme avait or-
donné le Seigneur à Moïse. ³¹ Il dressa
aussi le parvis autour du tabernacle et
de l'autel, le voile ayant été tendu à son
entrée.

Après que tout fut achevé, ³² la nuée
couvrit le tabernacle de témoignage, et
la gloire du Seigneur le remplit. ³³ Et
Moïse ne pouvait entrer sous le toit d'al-
liance, la nuée couvrant tout, et la
majesté du Seigneur brillant, parce que
la nuée avait tout couvert. ³⁴ Si quel-
quefois la nuée quittait le tabernacle,
les enfants d'Israël partaient selon
leurs bandes ; ³⁵ si elle restait suspen-
due au-dessus, ils demeuraient dans le
même lieu. ³⁶ Car la nuée du Seigneur
reposait pendant le jour au-dessus du
tabernacle, et un feu durant la nuit,
tous les peuples d'Israël le voyant de
toutes leurs demeures.

²⁷. Offrant... l'holocauste et les sacrifices. C'est Moïse lui-même qui remplit ici les fonctions sacerdotales, Aaron et ses fils n'étant pas encore consacrés.

³². La nuée : la colonne de nuée dont il a été déjà

question plusieurs fois, Exode, XIII, 21-22; XIV, 19-20; XXXIII, 9-10. Elle était comme le signe sensible de la présence de Dieu au milieu de son peuple. Sa descente sur le tabernacle, c'était la prise de possession de la demeure divine par Jahveh.

1. Καὶ ἀνεκάλεσε Μωϋσῆν καὶ ἐλάλησε κύριος αὐτῷ ἐκ τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου, λέγων· ² Λάλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτούς· Ἄνθρωπος ἐξ ὑμῶν ἐὰν προσεγάγη δῶρα τῷ κυρίῳ, ἀπὸ τῶν κτηνῶν καὶ ἀπὸ τῶν βοῶν καὶ ἀπὸ τῶν προβάτων προσοίσετε τὰ δῶρα ὑμῶν. ³ Ἐὰν ὀλοκαύτωμα τὸ δῶρον αὐτοῦ ἐκ τῶν βοῶν, ἄρσεν ἄμωμον προσάξει, πρὸς τὴν θύραν τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου προσοίσει αὐτό, δεκτὸν ἐναντίον κυρίου. ⁴ Καὶ ἐπιθήσει τὴν χεῖρα ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ καρπώματος, δεκτὸν αὐτῷ ἕξιλάσασθαι περὶ αὐτοῦ. ⁵ Καὶ σφάζουσι τὸν μόσχον ἐναντι κυρίου, καὶ προσοίσουσιν οἱ υἱοὶ Ἀαρῶν οἱ ἱερεῖς τὸ αἷμα, καὶ προσχεοῦσι τὸ αἷμα ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κύκλῳ τὸ ἐπὶ τῶν θυρῶν τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου. ⁶ Καὶ ἐκδείραντες τὸ ὀλοκαύτωμα μελιούσιν αὐτὸ κατὰ μέλη. ⁷ Καὶ ἐπιθήσουσιν οἱ υἱοὶ Ἀαρῶν οἱ ἱερεῖς πῦρ ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον, καὶ ἐπιστοιβάσουσι ξύλα ἐπὶ τὸ πῦρ. ⁸ Καὶ ἐπιστοιβάσουσιν οἱ υἱοὶ Ἀαρῶν οἱ ἱερεῖς τὰ διχοτομήματα καὶ τὴν κεφαλὴν καὶ τὸ στέαρ ἐπὶ τὰ ξύλα τὰ ἐπὶ τοῦ πυρός τὰ ὄντα ἐπὶ τοῦ θυσιαστηρίου. ⁹ Τὰ δὲ ἐγκοιλια καὶ τοὺς πόδας πλυνούσιν ὕδατι, καὶ ἐπιθήσουσιν οἱ ἱερεῖς ἐπὶ πάντα ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον· κάρπωμά ἐστι θυσία ὁσμῆ εὐωδίας τῷ κυρίῳ. ¹⁰ Ἐὰν δὲ ἀπὸ τῶν προβάτων τὸ δῶρον αὐτοῦ τῷ κυρίῳ, ἀπὸ τε τῶν ἀρνῶν καὶ τῶν ἐρίφων, εἰς ὀλοκαυτώματα ἄρσεν ἄμωμον προσάξει αὐτό. ¹ Καὶ ἐπιθήσει τὴν χεῖρα

2. FX* (a. alt. δῶρ.) τὰ. 3. FX† (p. προσάξει) αὐτό. AFX: ἐναντι. 7. AEFX: στοιβάσουσι. 8. FX: ἐπιθήσουσι (l. ἐπιστοιβάσουσι). EX* ὄντα. 9. FX: ἐν τῇ κοιλίᾳ.... X* (a. κρ.) τῷ. 10. AFX: ὀλοκαύτωμα.

1. ויִקְרָא אֶל-מֹשֶׁה וַיְדַבֵּר יְהוָה אֵלָיו 2 מֵאֵהָל מוֹעֵד לֵאמֹר: דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אָדָם כִּי-יִקְרִיב מִכֶּם קָרְבָן לַיהוָה מִן-הַבְּהֵמָה מִן-הַבֶּקָר וּמִן-הַצֹּאן 3 קָרְבַּנְכֶם: אִם-עֹלָה קָרְבַּנו מִן-הַבֶּקָר זָכָר תָּמִים יִקְרִיבוּ אֶל-פֶּתַח אֵהָל מוֹעֵד יִקְרִיב אֹתוֹ לְרֹצֵן לִפְנֵי יְהוָה: 4 וְסִמֶּה יָדוֹ עַל כָּאֵשׁ הָעֹלָה וְנִרְצָה לוֹ 5 לְכַפֵּר עָלָיו: וְשָׁחַט אֶת-בְּנֵי הַבֶּקָר לִפְנֵי יְהוָה וְהִקְרִיבוּ בְנֵי אֱהֲרֹן הַכֹּהֲנִים אֶת-הַדָּמִם וְזָרְקוּ אֶת-הַדָּמִם עַל-הַמִּזְבֵּחַ כְּכִיב אֲשֶׁר-שָׁחַח אֵהָל מוֹעֵד: 6 וְהִפְשִׁיט אֶת-הָעֹלָה וְנָתַח אֹתָהּ 7 לְנִתְחֶיהָ: וְנָתַנוּ בְנֵי אֱהֲרֹן הַכֹּהֲנִים אֵשׁ עַל-הַמִּזְבֵּחַ וְקָרְבוּ עִצִּים עַל-הָאֵשׁ: 8 וְקָרְבוּ בְנֵי אֱהֲרֹן הַכֹּהֲנִים אֶת-הַנְּתִיחִים אֶת-הָרֹאשׁ וְאֶת-הַשֵּׁדָר עַל-הָעִצִּים אֲשֶׁר עַל-הָאֵשׁ אֲשֶׁר עַל-הַמִּזְבֵּחַ: וְקָרְבוּ וַכְרִעוּ יָרְחָיו בְּיָמַי 9 וְהִקְטִיר הַכֹּהֵן אֶת-הַכֹּל הַמִּזְבֵּחַהּ 10 עֹלָה אֲשֶׁה רִיחַ-נִיחֹחַ לַיהוָה: 1 וְאִם-מִן-הַצֹּאן קָרְבַּנו מִן-הַכְּשָׂבִים 2 אוֹ מִן-הָעִזִּים לְעֹלָה זָכָר תָּמִים

1. 2. Un homme d'entre vous qui offrira au Seigneur une hostie de bêtes à quatre pieds, c'est-à-dire qui offrira des bœufs et des brebis comme victimes. Hébreu et Septante : « lorsque quelqu'un d'entre vous fera une offrande à Jahvéh (au Seigneur), ce sera du bétail que vous offrirez, du gros ou du menu bétail ».

3. Qu'il offrira. Septante : « qu'il amènera... et offrira ».

4. Qui sera acceptable. L'hébreu ajoute : « à Jahvéh » : les Septante : « à lui ».

7. Ils. Hébreu : « les fils du prêtre Aaron » ; Septante : « les fils d'Aaron, les prêtres ». — Sous l'autel. Hébreu et Septante : « sur l'autel ».

8. C'est-à-dire. Vulgate : videlicet, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Tout ce qui tient au foie. Hébreu et Septante : « la graisse ».

9. En holocauste. L'hébreu ajoute : « en sacrifice par le feu ».

10. Qu'il offrira. Les Septante ajoutent : « et il imposera la main sur sa tête ».

LIBER LEVITICUS

HEBRAÏQUE VAICRA.

LE LÉVITIQUE

EN HÉBREU VAICRA.

I. ¹ Vocavit autem Moÿsen, et locutus est ei Dóminus de tabernáculo testimonii, dicens : ² Lóquere filiis Israel, et dices ad eos : Homo, qui obtúlerit ex vobis hóstiám Dómino de pecóribus, id est, de bobus et óvibus ófferens víctimas, ³ si holocaustum fuerit ejus oblátio, ac de arménto, másculum immaculátum ófferet ad óstium tabernáculi testimonii, ad placándum sibi Dóminum : ⁴ ponétque manum super caput hóstiæ, et acceptábilis erit atque in expiatió-nem ejus proficiens : ⁵ immolabitque vitulum coram Dómino, et ófferent filii Aaron sacerdotes sánguinem ejus, fundéntes per altáris circú-tum, quod est ante óstium tabernáculi : ⁶ detractáque pelle hóstiæ, artus in frustra concident, ⁷ et sub-jicient in altári ignem, strue lignó-rum ante compósita : ⁸ et membra quæ sunt cæsa, désuper ordinántes, caput videlicet, et cuncta quæ adhæ-rent jécóri, ⁹ intestinis et pédibus lotis aqua : adolebitque ea sacerdos super altáre in holocaustum et suá-rem odórem Dómino.

¹⁰ Quod si de pecóribus oblátio est, de óvibus sive de capris holocaustum, másculum absque mácula ófferet : ¹¹ immolabitque ad latus

I. 1^o a). Ho-
locaustum.
Ex. 25, 25-26.

Holocaustum
hobis.

Lev. 6, 9.
Ex. 29, 10.
1 Reg. 6, 14.
Lev. 17, 3-9.
Ex. 40, 6, 22.
Deut. 12, 13.
Jer. 6, 20.
Lev. 3, 13 ;
4, 15 ;
16, 21 ;
24, 14.
Ex. 29, 10.

Lev. 3, 2.
Ex. 29, 16.
Deut. 12, 27.
2 Par. 29, 22

Lev. 1, 3-5 ;
7, 8 ;
Lev. 6, 12-14 ;
9, 24 ;
3, 16.

Lev. 1, 17 ;
2, 1-3.
Gen. 8, 21.
Ex. 29, 18-25.
Eph. 3, 2.
Ph. 4, 5.
Holocaustum
ovis.
Lev. 1, 3-5.

I. ¹ Or le Seigneur appela Moïse, et il lui parla du tabernacle de témoignage, disant : ² « Tu parleras aux enfants d'Israël et tu leur diras : Un homme d'entre vous qui offrira au Seigneur une hostie de bêtes à quatre pieds, c'est-à-dire qui offrira des bœufs et des brebis comme victimes, ³ si son oblation est un holocauste, et de gros bétail, c'est un mâle sans tache qu'il offrira, à la porte du tabernacle de témoignage, pour fléchir le Seigneur. ⁴ Et il mettra la main sur la tête de l'hostie qui sera acceptable, et servira à son expiation ; ⁵ puis il immolera le veau devant le Seigneur, et les fils d'Aaron, prêtres, en offriront le sang, le répandant autour de l'autel qui est devant la porte du tabernacle ; ⁶ et la peau de l'hostie enlevée, ils en couperont les membres par morceaux ; ⁷ ensuite ils mettront du feu sous l'autel, un tas de bois ayant été auparavant disposé, ⁸ et arrangeant au-dessus les membres coupés, c'est-à-dire, la tête et tout ce qui tient au foie, ⁹ les intestins et les pieds ayant été auparavant lavés dans l'eau ; puis le prêtre les brûlera sur l'autel en holocauste et en suave odeur pour le Seigneur.

¹⁰ « Que si l'oblation de bêtes à quatre pieds est un holocauste de brebis ou de chèvres, c'est un mâle sans tache qu'il offrira, ¹¹ et il l'immolera

I^{re} PARTIE. — Des sacrifices, I-X.

^{1^o} Différentes espèces de sacrifices, I-VII.

^{2^o} De la consécration des prêtres, VIII-IX.

^{3^o} Punition des enfants d'Aaron, X.

^{1^o} Différentes espèces de sacrifices, I-VII.

a) De l'holocauste, I.

1. 2. Des bœufs. Le premier holocauste dont il s'agit est celui du gros bétail, ŷ. 2-9. — Tous les

sacrifices qui vont être énumérés furent institués par Dieu pour aider les Israélites à lui rendre le culte qui lui était dû ; ils étaient propres en même temps à les détourner de l'idolâtrie et à figurer la rédemption du genre humain par Jésus-Christ. En dehors de cette signification typique, ils en avaient une autre, symbolique et morale : par eux-mêmes, ils produisaient la purification extérieure et légale ; quant à la rémission des péchés, à la purification intérieure, ils ne pouvaient la produire directement ; mais ils y excitaient, ils y préparaient, et ils pouvaient ainsi l'amener indirectement, en vertu du

I. Sacrificia (I-X). — 1° (a) De holocaustis (I).

ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ¹. ¹¹ Καὶ σφάζουσιν αὐτὸ ἐκ πλαγίων τοῦ θυσιαστηρίου πρὸς βοῤῥᾶν ἔναντι κυρίου, καὶ προσχειουσιν οἱ υἱοὶ Ἀαρὼν οἱ ἱερεῖς τὸ αἷμα αὐτοῦ ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κύκλω. ¹² Καὶ διελοῦσιν αὐτὸ κατὰ μέλη καὶ τὴν κεφαλὴν καὶ τὸ στέαρ, καὶ ἐπιστοιβάσουσιν οἱ ἱερεῖς αὐτὰ ἐπὶ τὰ ξύλα τὰ ἐπὶ τοῦ πυλῶνος καὶ ἐπὶ τοῦ θυσιαστηρίου. ¹³ Καὶ τὰ ἐγκοιλία καὶ τοὺς πόδας πλυνούσιν ὕδατι, καὶ προσοίσει ὁ ἱερεὺς τὰ πάντα καὶ ἐπιθήσει ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κάρωμά ἐστι θυσία ὕσμῃ εὐωδίας τῷ κυρίῳ. ¹⁴ Ἐὰν δὲ ἀπὸ τῶν πετεινῶν κάρωμα προσφέρῃ δῶρον αὐτοῦ τῷ κυρίῳ, καὶ προσοίσει ἀπὸ τῶν τρυγόνων ἢ ἀπὸ τῶν περιστερῶν τὸ δῶρον αὐτοῦ. ¹⁵ Καὶ προσοίσει αὐτὸ ὁ ἱερεὺς πρὸς τὸ θυσιαστήριον, καὶ ἀποκρίσει τὴν κεφαλὴν, καὶ ἐπιθήσει ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον καὶ στραγγιᾷ τὸ αἷμα πρὸς τὴν βάσιν τοῦ θυσιαστηρίου. ¹⁶ Καὶ ἀφελεῖ τὸν πρόλοβον σὺν τοῖς περσοῖς, καὶ ἐκβαλεῖ αὐτὸ παρὰ τὸ θυσιαστήριον κατ' ἀνατολὰς εἰς τὸν τύπον τῆς σποδοῦ. ¹⁷ Καὶ ἐκκλάσει αὐτὸ ἐκ τῶν περσῶν, καὶ οὐ διελεῖ, καὶ ἐπιθήσει αὐτὸ ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον ἐπὶ τὰ ξύλα τὰ ἐπὶ τοῦ πυλῶνος· κάρωμά ἐστι θυσία ὕσμῃ εὐωδίας τῷ κυρίῳ.

II. Ἐὰν δὲ ψυχῇ προσφέρῃ δῶρον θυσίαν τῷ κυρίῳ, σεμιδάλις ἐστὶ τὸ δῶρον αὐτοῦ, καὶ ἐπιχεεῖ ἐπ' αὐτὸ ἔλαιον, καὶ ἐπιθήσει ἐπ' αὐτὸ λίβανον θυσία ἐστὶ. ² Καὶ ὅσει πρὸς τοὺς υἱοὺς Ἀαρὼν τοὺς ἱερεῖς καὶ δοξαζόμενος ἀπ' αὐτῆς πλήρη τὴν θύρακα ἀπὸ τῆς σεμιδάλεως σὺν τῷ ἐλαίῳ καὶ πάντα τὸν λίβανον αὐτῆς καὶ ἐπιθήσει ὁ ἱερεὺς τὸ μνημόσυνον αὐτῆς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον· θυσία ὕσμῃ εὐωδίας τῷ κυρίῳ. ³ Καὶ τὸ λοιπὸν ἀπὸ τῆς θυσίας Ἀαρὼν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ, ἅγιον τῶν ἁγίων ἀπὸ τῶν θυσιῶν κυ-

11 וַיִּקְרִיבוּהוּ: וְשָׁחַט אֹתוֹ עַל יָרֵךְ הַמִּזְבֵּחַ
 צָפְנָה לְפָנַי יְהוָה וְזָרְקוּ בְנֵי אֹהֲרֹן
 הַתְּפָהִימ אֶת־דָּמֹו עַל־הַמִּזְבֵּחַ כְּכִיב:
 12 וְנָתַח אֹתוֹ לְנִתְחָיו וְאֶת־רֵאשׁוֹ וְאֶת־
 פְּדָרָו וְעֵרָה הַתְּפָהִי אֹתָם עַל־הַעֲצִים
 אֲשֶׁר עַל־הָאֵשׁ אֲשֶׁר עַל־הַמִּזְבֵּחַ:
 13 וְהִקְרַב וְהִקְרָעִים וְרִחַץ בַּמַּיִם
 וְהִקְרִיב הַתְּפָהִי אֶת־הַכֶּל וְהִקְטִיר
 הַמִּזְבֵּחַה עֲלֶיהָ הוּא אֱשֶׁה רִיחַ נִיחַח
 14 לַיהוָה: פ וְאִם מִן־הַעֲוֹף עֲלֶיהָ
 קָרְבָּנוֹ לַיהוָה וְהִקְרִיב מִן־הַתְּרִים
 אֹו מִן־בְּנֵי הַיּוֹנָה אֶת־קָרְבָּנוֹ:
 טו וְהִקְרִיבוֹ הַתְּפָהִי אֶל־הַמִּזְבֵּחַ וּמָלַל
 אֶת־רֵאשׁוֹ וְהִקְטִיר הַמִּזְבֵּחַה וְנִמְצָה
 16 דָּמֹו עַל קוֹר הַמִּזְבֵּחַ: וְהִסִּיר אֶת־
 מְרֹאתוֹ בְּנִצְתָהּ וְהִשְׁלִיךְ אֹתָהּ אֶצְל
 הַמִּזְבֵּחַ קְדָמָה אֶל־מִקְוֵם הַדָּשָׁן:
 17 וְשָׁפַע אֹתוֹ בְּכַנְפֵי לֹא וּבְהִיזֵל וְהִקְטִיר
 אֹתוֹ הַתְּפָהִי הַמִּזְבֵּחַה עַל־הַעֲצִים אֲשֶׁר
 עַל־הָאֵשׁ עֲלֶיהָ הוּא אֱשֶׁה רִיחַ נִיחַח
 לַיהוָה:

III. וְנִפְשׁ כִּי־תִקְרִיב קָרְבַּן מִנְחָה לַיהוָה
 סֶלֶת יְהִינָה קָרְבָּנוֹ וּנְצָק עֲלֶיהָ שָׁמֶן
 2 וְנָתַן עֲלֶיהָ לְבָנָה: וְהִבְיָאָה אֶל־בְּנֵי
 אֹהֲרֹן הַתְּפָהִימ וְקִמְצוּ מִשָּׁם מֶלֶא
 קִמְצוּ מִסְלָתָהּ וּמִשְׁמָנָה עַל כָּל־
 לְבַנְתָּהּ וְהִקְטִיר הַתְּפָהִי אֶת־אֶזְבֵּרְתָהּ:
 הַמִּזְבֵּחַה אֱשֶׁה רִיחַ נִיחַח לַיהוָה:
 3 וְהַנּוֹתְרֹת מִן־הַמִּנְחָה לְאֹהֲרֹן וּלְבָנָיו
 קָדָשׁ קְדָשִׁים מֵאֲשֵׁי יְהוָה: ס

12. A¹X* (alt.) τὰ. FX: θυσιαστήριον. 13. FX: ἐν κοιλίᾳ. AX* τῷ. 14. FX: ὀλοκάρωμα. AFX: προσφέρῃ δ. AX: ἐπὶ τὸ θ. 15. A²EX: αὐτὰ. F: ἐπιθήσει. 16. A: κατὰ ἀν. 17. FX: θυσίας. — 1. A²* (p. λίβανον) θυσία ἐστὶ. 2. EFX† (p. ὅσει) αὐτήν. FX: πλήσει. 3. FX: τὸ λοιπὸν.

11. Les fils d'Aaron. Hébreu et Septante : « les prêtres, fils d'Aaron ».
 12. Tout ce qui tient au foie. Hébreu et Septante : « la graisse ». — Ils les placeront. L'hébreu et les Septante ajoutent : « sur l'autel ».
 13. Lui tournant la tête en arrière sur le cou et ouvrant une plaie. Hébreu : « il lui ouvrira la tête avec l'ongle et la fera fumer sur l'autel »; Septante : « il lui retournera la tête et la placera sur l'autel ».
 14. Il lui rompra les ailes et il ne la coupera ni

ne la divisera. Hébreu et Septante : « il fendra [l'oiseau] entre les ailes, mais ne le divisera pas ». — Par le fer, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 11. 1. Lorsqu'un homme. Hébreu et Septante : « lorsqu'une âme (une personne) ». — Il mettra de l'encens. Les Septante ajoutent : « sur elle »; et de plus : « c'est un sacrifice ».
 2. Il le posera. Hébreu : « il le brûlera ».

I. Sacrifices (I-X). — 1° (a). Holocauste (D).

altáris, quod réspicit ad aquilonem, coram Dómino : sánguinem vero illius fundent super altáre filii Aaron per circúitum : ¹² dividéntque membra, caput, et ómnia quæ adhærent jécori : et ponent super ligna, quibus subjiciéndus est ignis : ¹³ intestína vero et pedes lavábunt aqua. Et obláta ómnia adolébit sacérdos super altáre, in holocaustum et odórem suavíssimum Dómino.

¹⁴ Si autem de ávibus, holocausti oblátio fúerit Dómino, de turtúribus, aut pullis colúmbæ, ¹⁵ offeret eam sacérdos ad altáre : et retórtó ad colum capíte, ac rupto vúlneris loco, decúrre fáciét sánguinem super crepídinem altáris : ¹⁶ vesículam vero gútturis, et plumas projiciét prope altáre ad orientálem plagam, in loco in quo cineres effúndi solent, ¹⁷ confringétque ascéllas ejus, et non secábit, neque ferro dívidet eam, et adolébit super altáre, lignis igne súpósito. Holocaustum est et oblátio suavíssimi odóris Dómino.

II. ¹ Anima cum obtúlerit oblátionem sacrificii Dómino, simila erit ejus oblátio; fundétque super eam óleum, et ponet thus, ² ac déferet ad filios Aaron sacerdotés : quorum unus tollet pugillum plenum simílae et ólei, ac totum thus, et ponet memoriále super altáre in odórem suavíssimum Dómino. ³ Quod autem réliquum fúerit de sacrificio, erit Aaron et filiórú ejus, Sanctum sanctorum de oblátionibus Dómini.

Holocaustum avium.

Lev. 5, 7 ;
12, 6.

Lev. 5, 8.

Lev. 6, 10.

Lev. 1, 9-13 ;
2, 2 ;
9, 16 ;
3, 5, 16 ;
23, 18.

b) Oblatio simile.
Lev. 6, 14-21.
Num. 15, 3.

Lev. 1, 9-17 ;
17, 3-9 ;
Lev. 2, 10 ;
6, 16 ;
10, 12 ;
Eccli. 7, 31-35.
1 Cor. 9, 13.

au côté de l'autel qui regarde l'aquilon, devant le Seigneur ; pour son sang, les fils d'Aaron le répandront sur l'autel tout autour ; ¹² et ils couperont les membres, la tête et tout ce qui tient au foie, et ils les placeront sur le bois au-dessous duquel doit être mis le feu. ¹³ Mais les intestins et les pieds, ils les laveront dans l'eau. Et le prêtre brûlera toutes ces choses offertes sur l'autel, en holocauste et en odeur très suave pour le Seigneur.

¹⁴ » Mais si c'est en oiseaux que se fait l'oblation de l'holocauste au Seigneur, en tourterelles, et petits de colombe, ¹⁵ le prêtre offrira la victime à l'autel, et lui tournant la tête en arrière sur le cou, et ouvrant une plaie, il fera couler le sang sur le bord de l'autel, ¹⁶ mais la vésicule du gosier et les plumes, il les jettera auprès de l'autel, du côté oriental, au lieu dans lequel les cendres ont coutume d'être répandues. ¹⁷ Il lui rompra les ailes, et il ne la coupera ni ne la divisera par le fer, mais il la brûlera sur l'autel, le feu ayant été mis sous le bois. C'est un holocauste et une oblation d'une très suave odeur pour le Seigneur.

III. ¹ » Lorsqu'un homme offrira une oblation de sacrifice au Seigneur, c'est de fleur de farine que sera son oblation ; et il répandra de l'huile sur elle, et il y mettra de l'encens ; ² puis il la portera aux fils d'Aaron, prêtres, dont l'un prendra une pleine poignée de fleur de farine et d'huile et tout l'encens, et il le posera comme un souvenir sur l'autel, en odeur très suave pour le Seigneur. ³ Mais ce qui sera de reste du sacrifice, appartiendra à Aaron et à ses fils, comme une chose très sainte des oblations du Seigneur.

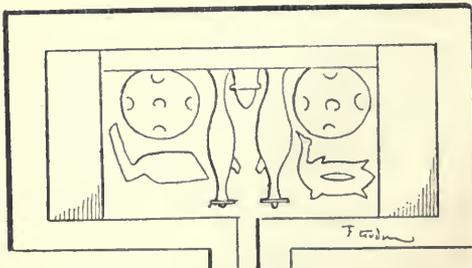
sacrifice futur de Jésus-Christ, dont ils étaient la représentation anticipée.

11. *Il l'immolera* : l'animal pris dans le petit bétail, de *pecoribus* (v. 40) ; c'est la seconde espèce de victimes pouvant être offertes en holocauste, v. 10-13.

14. *Si c'est en oiseaux*. Troisième espèce d'holocauste : celui des oiseaux, v. 14-17. Les oiseaux étaient souvent offerts en sacrifice dans la religion égyptienne. Mais, sur les autels égyptiens, on ne trouve le plus souvent que des oiseaux aquatiques, si communs dans la vallée du Nil, tandis que le législateur d'Israël ne permet que l'offrande des colombes et des tourterelles, tant pour des raisons symboliques qu'à cause de l'abondance de ces oiseaux en Palestine.

b) Des sacrifices non sanglants, II.

II. 1. *Lorsqu'un homme offrira...* 1° Offrande de farine, v. 1-3.



Oiseau offert en sacrifice (v. 14).
(Musée du Louvre).

I. Sacrificia (I-X). — 1° (b). De oblationibus (II).

ρίον. ⁴ Εὰν δὲ προσφέρῃ δῶρον θυσίαν πε-
πεμμένην ἐκ κλιβάνου δῶρον κυρίῳ ἐκ σεμι-
δάλεως, ἄροτους ἀζύμους πεφυραμένους ἐν
ἐλαίῳ, καὶ λάγανα ἄζυμα διακεχυόμενα ἐν
ἐλαίῳ. ⁵ Εὰν δὲ θυσία ἀπὸ τηγάνου τὸ δῶ-
ρόν σου, σεμίδαλις πεφυραμένη ἐν ἐλαίῳ,
ἄζυμα ἔστω. ⁶ Καὶ διαθούνηεις αὐτὰ κλάσ-
ματα, καὶ ἐπιχεῖς ἐπ' αὐτὰ ἐλαιον. Θυσία
ἐστὶ κυρίῳ. ⁷ Εὰν δὲ θυσία ἀπὸ ἐσχάρου τὸ
δῶρόν σου, σεμίδαλις ἐν ἐλαίῳ ποιηθήσεται.
⁸ Καὶ προσοίσει τὴν θυσίαν ἣν ἂν ποιήσῃ ἐκ
τούτων τῶν κυρίῳ, καὶ προσοίσει πρὸς τὸν ἱε-
ρέα. ⁹ Καὶ προσεγγίσας πρὸς τὸ θυσιαστή-
ριον, ἀφελεῖ ὁ ἱερεὺς ἀπὸ τῆς θυσίας τὸ μνη-
μόσυνον αὐτῆς, καὶ ἐπιθήσει ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὸ
θυσιαστήριον, κάρπωμα ὀσμῆς εὐωδίας κυρίῳ.
¹⁰ Τὸ δὲ καταλειφθὲν ἀπὸ τῆς θυσίας, Ἀα-
ρὼν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ, ἅγια τῶν ἁγίων
ἀπὸ τῶν καρπωμάτων κυρίου. ¹¹ Πᾶσαν
θυσίαν, ἣν ἂν προσφέρῃς κυρίῳ, οὐ ποιήσετε
ζυμωτόν· πᾶσαν γὰρ ζύμη, καὶ πᾶν μέλι
οὐ προσοίσετε ἀπ' αὐτοῦ, καρπῶσαι κυρίῳ
δῶρον. ¹² Ἀπαρχῆς προσοίσετε αὐτὰ κυρίῳ,
ἐπὶ δὲ τὸ θυσιαστήριον οὐκ ἀναβιβασθήσεται
εἰς ὀσμὴν εὐωδίας κυρίῳ. ¹³ Καὶ πᾶν δῶρον
θυσίας ὑμῶν ἀλλ' ἀλισθήσεται· οὐ διαπαύ-
σατε ἄλλας διαθήκας κυρίου ἀπὸ θυσιασμάτων
ὑμῶν. Ἐπὶ παντός δῶρον ὑμῶν προσοίσετε
κυρίῳ τῷ Θεῷ ὑμῶν ἄλλας. ¹⁴ Εὰν δὲ προσ-
φέρῃς θυσίαν πρωτογεννημάτων τῷ κυρίῳ,
νέα πεφυραμένα χίθρα ξοικτὰ τῷ κυρίῳ· καὶ
προσοίσεις τὴν θυσίαν τῶν πρωτογεννημάτων.
¹⁵ Καὶ ἐπιχεῖς ἐπ' αὐτὴν ἐλαιον, καὶ ἐπιθή-
σεις ἐπ' αὐτὴν λίβανον· θυσία ἐστὶ. ¹⁶ Καὶ
ἀνοίσει ὁ ἱερεὺς τὸ μνημόσυνον αὐτῆς ἀπὸ

4 וְכִי תִקְרַב קָרְבָן מִנְחָה מֵאַפְסֵה תִבְנוֹר
סֶלֶת חֲלוֹת מִצַּת בְּלוֹלֹת בַּשָּׁמֶן
וּרְקִיקֵי מִצֹּת מִשְׁתִּים בַּשָּׁמֶן: ס
ה וְאִם-מִנְחָה עַל-תֵּהֱמַחֲבֵת קָרְבְּנָה סֶלֶת
בְּלוֹלָה בַּשָּׁמֶן מִצָּה תִהְיֶה: פְּרֹת
אֲתָה פְתִים וַיִּצְקֶתָ עָלֶיהָ שָׁמֶן מִנְחָה
הוּא: ס
7 וְאִם-מִנְחָת מִרְהֶשֶׁת
קָרְבְּנָה סֶלֶת בַּשָּׁמֶן תִּעֲשֶׂה: וְהִבֵּאתָ
אֶת-הַמִּנְחָה אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה מֵאֲנָה
לִיהוָה וְהִקְרִיבָה אֶל-הַפֶּתַח וְהִיֵּשֶׁה
9 אֶל-הַמִּזְבֵּחַ: וְהַרִים הַפֶּתַח מִן-
הַמִּנְחָה אֶת-אִזְרָתָהּ וְהִקְטִיר
הַמִּזְבֵּחַ אֵשֶׁה רִיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה:
י וְהַנּוֹתַרֶת מִן-הַמִּנְחָה לְאַחֲרָן וּלְבָנָיו
11 קָדַשׁ קִדְשִׁים מֵאֲשֵׁי יְהוָה: כֹּל-
הַמִּנְחָה אֲשֶׁר תִּקְרִיבוּ לַיהוָה לֹא
תִעֲשֶׂה חֶמֶץ בִּי כֹל-שָׂאֵר וְכֹל-דְּבַשׁ
12 לֹא-תִקְטְרוּ מִמֶּנּוּ אֵשֶׁה לַיהוָה: קָרְבָן
רֵאשִׁית תִּקְרִיבוּ אֹתָם לַיהוָה וְאֶל-
13 הַמִּזְבֵּחַ לֹא-יָעֲלוּ לְרִיחַ נִיחֹחַ: וְכֹל-
קָרְבָן מִנְחָתְךָ בַּמֶּלַח תִּמְלַח וְלֹא
תִשְׁפִית מֶלַח בְּרִית אֶל-הַיָּד מֵעַל
מִנְחָתְךָ עַל כֹּל-קָרְבְּנֶךָ תִּקְרִיב מֶלַח:
14 ס וְאִם-תִּקְרִיב מִנְחָת בַּבּוֹרִים
לַיהוָה אָכִיב קָלְוֵי בָּאֵשׁ גֵּרֶשׁ פְּרֹמֶל
טו תִּקְרִיב אֶת מִנְחָת בַּבּוֹרִיָּה: וְנִתַּת
עָלֶיהָ שָׁמֶן וְשִׁמַּתָּ עָלֶיהָ לְבֹנָה מִנְחָה
16 הוּא: וְהִקְטִיר הַפֶּתַח אֶת-אִזְרָתָהּ

4. AEX: προσφέρῃς. EFX: ἐν κλ. A²EFX* δῶ-
ρον κυρίῳ. 9. FX: ὀσμῆν. 13. A²EX* τῷ κυρίῳ τ.
9. ὑμῶν. 14. A† (a. νέα) ἀπαλόν. X† (in. f.) σοῦ.

4. Lorsque tu offriras. Septante: « lorsqu'il offrira en présent au Seigneur ». — Arrosés d'huile. Hébreu: « pétris avec de l'huile ».

6. Tu répandas sur elle de l'huile. L'hébreu a de plus: « c'est une oblation »; les Septante: « c'est un sacrifice au Seigneur ».

8. Hébreu: « Tu apporteras (Septante: il offrira) l'offrande qui sera faite avec ces choses-là à Jahvéh (au Seigneur); elle sera remise au prêtre, qui l'offrira sur l'autel (Septante: qui s'approchera de l'autel) ».

9. Il la brûlera. Septante: « illa placera ». — Odeur de suavité. Avant ces mots les Septante ont: « holocauste ».

10. Ce qui sera de reste. L'hébreu et les Septante ont de plus: « de l'oblation (du sacrifice) ».

11. Ne sera brûlé. Septante: « ne sera offert ».

12. Vous les offrirez. L'hébreu et les Septante

ont de plus: « à Jahvéh (au Seigneur) ». — Seulement. Vulgate: tantum. n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — En odeur de suavité. Les Septante ajoutent: « pour le Seigneur ».

13. Tu offriras. Septante: « vous offrirez », et ainsi dans tout le verset. — Tu offriras du sel. Septante: « vous offrirez du sel au Seigneur votre Dieu ».

14. Tu les briseras. Les Septante: « égrugés » et ils ajoutent: « pour le Seigneur ». — A la manière du froment, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Du Seigneur, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

15. Parce que, Vulgate: quia, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Du Seigneur, ne se lit non plus ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Oblation. Septante: « sacrifice ».

16. Brûlera. Septante: « offrira ». — A la fin du verset, l'hébreu a de plus: « c'est un sacrifice par le feu ».

I. Sacrifices (I-X). — 1° (b). Sacrifices non sanglants (II).

⁴ Cum autem obtuleris sacrificium coctum in clibano : de simila, panes scilicet absque fermento, conspersos oleo, et lágana azýma oleo lita. ⁵ Si oblátio tua fuerit de sartagine, simílae conspersæ oleo et absque fermento, ⁶ divides eam minutatim, et fundes super eam oleum. ⁷ Sin autem de craticula fuerit sacrificium, æque simila oleo conspergetur : ⁸ quam offerens Dómino, trades manibus sacerdotis. ⁹ Qui cum obtulerit eam, tollet memoriæ sacrificio, et adolebit super altare, in odorem suavitatis Dómino; ¹⁰ quidquid autem reliquum est, erit Aaron, et filiorum ejus, Sanctum sanctorum de oblationibus Dómini.

Oblatio panis.

Lev. 1, 9-17; 17, 3-9.

Lev. 2, 3-7.

Vetatur fermentum.

Lev. 6, 17; 7, 13.

Mat. 16, 6-12.

Lev. 23, 17, 20.

Sal miscendum.

Num. 18, 19.

Marc. 9, 48-49.

Col. 4, 6.

Oblatio primitiarum.

Deut. 26, 2.

Gen. 4, 3.

Lev. 23, 14.

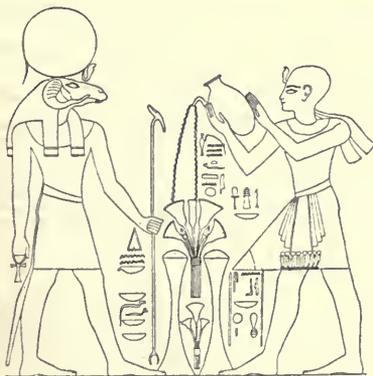
Lev. 2, 1;

5, 11.

¹¹ Omnis oblátio, quæ offertur Dómino, absque fermento fiet, nec quidquam fermenti ac mellis adolebitur in sacrificio Dómino. ¹² Primitias tantum eorum offeretis ac múnera : super altare vero non imponentur in odorem suavitatis. ¹³ Quidquid obtuleris sacrificii, sale condies, nec auferes sal fœderis Dei tui de sacrificio tuo. In omni oblatione tua offeres sal. ¹⁴ Si autem obtuleris munus primarium frugum tuarum Dómino de spicis adhuc virentibus, torrèbis igni, et confringes in morem farris, et sic offeres primitias tuas Dómino, ¹⁵ fundens supra oleum, et thus impónens, quia oblátio Dómini est : ¹⁶ de qua adolebit

⁴ » Et lorsque tu offriras le sacrifice d'une chose cuite au four, elle sera de fleur de farine, c'est-à-dire, de pains sans levain, arrosés d'huile, et de beignets azymes oints d'huile. ⁵ Si ton oblacion se fait d'une chose cuite dans la poêle, de fleur de farine arrosée d'huile et sans levain, ⁶ tu la couperas en petits morceaux, et tu répandra sur elle de l'huile. ⁷ Mais si c'est d'une chose cuite sur le gril que se fait le sacrifice, la fleur de farine sera également arrosée d'huile; ⁸ et l'offrant au Seigneur, tu la remettras aux mains du prêtre, ⁹ qui, lorsqu'il l'aura offerte, prendra une partie du sacrifice comme un souvenir, et il la brûlera sur l'autel, en odeur de suavité pour le Seigneur. ¹⁰ Mais tout ce qui sera de reste appartiendra à Aaron et à ses fils, comme une chose très sainte des oblacions du Seigneur.

¹¹ » Toute oblacion qui sera offerte au Seigneur se fera sans levain, et rien en fait de levain et de miel ne sera brûlé, quand on sacrifiera au Seigneur : ¹² vous les offrirez seulement comme des prémices et des dons, mais ils ne seront pas mis sur l'autel en odeur de suavité. ¹³ Tout ce que tu offriras en sacrifice, tu l'assaisonneras de sel, et tu n'oteras pas de ton sacrifice le sel de l'alliance de ton Dieu. Dans toute oblacion tu offriras du sel. ¹⁴ Mais si tu offres au Seigneur un présent de tes premiers grains, des épis encore verts, tu les rôtiras au feu, et tu les briseras à la manière du froment, et c'est ainsi que tu offriras tes prémices au Seigneur, ¹⁵ répandant de l'huile dessus, et mettant de l'encens, parce que c'est une oblacion du Seigneur, ¹⁶ dans laquelle le prêtre



Libation sur une offrande (p. 15). (D'après Lepsius).

4. Et lorsque tu offriras... 2° Offrande de pain, p. 4-10.

11. Sans levain. Le levain est proscrit, comme impur, de tous les sacrifices; en effet, à cause de la fermentation qu'il amène, il peut être considéré comme un agent de corruption. Comparer I Corinthiens, v, 7. — Rien en fait... de miel. Le miel est exclu des sacrifices pour une raison analogue à la précédente : c'était aussi un agent de fermentation et, au rapport de Pline (*Histoire naturelle*, xxi, 14), on l'employait pour faire du vinaigre.

13. Tu l'assaisonneras de sel. Tandis que le levain corrompt, le sel conserve; il est donc le symbole de la fidélité.

14. Mais si tu offres... 3° Offrande de fruits nouveaux, p. 14-16.

15. Répandant de l'huile dessus. En Égypte aussi, les fruits offerts aux divinités étaient arrosés de libations.

I. Sacrificia (I-X). — 1° (c). De sacrificiis pacificis (III).

των χιδρων συν τῷ λαίῳ καὶ πάντα τὸν λίβανον αὐτῆς κάρπωμά ἐστι κυρίῳ.

III. Ἐὰν δὲ θυσία σωτηρίου τὸ δῶρον αὐτοῦ τῷ κυρίῳ, ἐὰν μὲν ἐκ τῶν βοῶν αὐτὸ προσαγάγῃ, ἐὰν τε ἄρσεν, ἐὰν τε θήλυ, ἄμωμον προσάξει αὐτὸ ἔναντι κυρίου. 2 Καὶ ἐπιθήσει τὰς χεῖρας ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ δώρου, καὶ σφάξει αὐτὸ ἔναντιον κυρίου παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου καὶ προσχεύουσιν οἱ υἱοὶ Ἀαρὼν οἱ ἱερεῖς τὸ αἷμα ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον τῶν ὀλοκαυτωμάτων κύκλω. 3 Καὶ προσάξουσιν ἀπὸ τῆς θυσίας τοῦ σωτηρίου κάρπωμα κυρίῳ, τὸ στέαρ τὸ κατακαλύπτον τὴν κοιλίαν, καὶ πᾶν τὸ στέαρ τὸ ἐπὶ τῆς κοιλίας. 4 Καὶ τοὺς δύο νεφροὺς, καὶ τὸ στέαρ τὸ ἐπ' αὐτῶν, τὸ ἐπὶ τῶν μηρίων, καὶ τὸν λοβὸν τὸν ἐπὶ τοῦ ἥπατος σὺν τοῖς νεφροῖς περιελεῖ. 5 καὶ ἀνοίσουσιν αὐτὰ οἱ υἱοὶ Ἀαρὼν οἱ ἱερεῖς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον ἐπὶ τὰ ὀλοκαυτώματα ἐπὶ τὰ ξύλα τὰ ἐπὶ τοῦ πυρὸς ἐπὶ τοῦ θυσιαστηρίου κάρπωμα, ὄσμη εὐωδίας κυρίῳ. 6 Ἐὰν δὲ ἀπὸ τῶν προβάτων τὸ δῶρον αὐτοῦ, θυσία σωτηρίου τῷ κυρίῳ, ἄρσεν ἢ θήλυ, ἄμωμον προσοίσει αὐτό. 7 Ἐὰν ἄρσεν προσαγάγῃ τὸ δῶρον αὐτοῦ, προσάξει αὐτὸ ἔναντι κυρίου. 8 καὶ ἐπιθήσει τὰς χεῖρας ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ δώρου αὐτοῦ, καὶ σφάξει αὐτὸ παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. Καὶ προσχεύουσιν οἱ υἱοὶ Ἀαρὼν οἱ ἱερεῖς τὸ αἷμα ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κύκλω. 9 Καὶ προσοίσει ἀπὸ τῆς θυσίας τοῦ σωτηρίου κάρπωμα τῷ κυρίῳ τὸ στέαρ καὶ τὴν ὄσφυν ἄμωμον σὺν ταῖς ψόαις περιελεῖ αὐτὸν, καὶ πᾶν τὸ στέαρ τὸ κατακαλύπτον τὴν κοιλίαν, καὶ πᾶν τὸ στέαρ τὸ ἐπὶ τῆς κοιλίας, 10 καὶ ἀμφοτέρους τοὺς νεφροὺς, καὶ τὸ στέαρ τὸ ἐπ' αὐτῶν, τὸ ἐπὶ τῶν μηρίων, καὶ τὸ στέαρ τὸ ἐπ' αὐτῶν, τὸ ἐπὶ τῶν μηρίων, καὶ τὸν λοβὸν τὸν ἐπὶ τοῦ ἥπατος σὺν τοῖς νεφροῖς περιελών, 11 ἀνοίσει ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον ὄσμη εὐωδίας, κάρπωμα κυρίῳ. 12 Ἐὰν δὲ ἀπὸ τῶν αἰγῶν τὸ

מִדְּבָרָהּ וּמִשְׁמֹנֶהּ עַל כָּל-לֶבְנָתָהּ אִשָּׁה לַיהוָה: 1
III. וְאִם-זָבַח שְׁלָמִים קָרְבָּנוֹ אִם מִן-הַבָּקָר הַיָּהּ מִקְרִיב אִם-זָכָר אִם-נִקְבָּה 2
תָּמִים וְקָרִיבֹנוּ לִפְנֵי יְהוָה: וְסָמָה יָדוֹ עַל-רֹאשׁ קָרְבָּנוֹ וּשְׁחָטוּ שְׁתַּח אֹהֶל מוֹעֵד וְזָרְקוּ בְּנֵי אֹהֶל הַבְּתָרִים אֶת-הַדָּם עַל-הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב: וְהִקְרִיב מִזְבַּח הַשְּׁלָמִים אִשָּׁה לַיהוָה אֶת-הַחֹלֶב הַמִּכְסֶּה אֶת-הַלֶּב וְאֶת כָּל-הַחֹלֶב אֲשֶׁר עַל-הַקָּרֵב: וְאֶת שְׁתֵּי הַכִּפְלִיֹת וְאֶת-הַחֹלֶב אֲשֶׁר עַל-הֶן אֲשֶׁר עַל-הַפְּסָלִים וְאֶת-הַיִּתְרֹת עַל-הַכִּפֹּד עַל-הַפְּלִיֹת וְסִירְפָּה: וְהִקְטִירוּ אֹתוֹ בְּנֵי-אֹהֶל הַמִּזְבֵּחַ עַל-הָעֹלֶה אֲשֶׁר עַל-הַעֲצִים אֲשֶׁר עַל-הָאֵשׁ אִשָּׁה רִיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה: 3
וְאִם-מִן-הַצֹּאן קָרְבָּנוֹ לְזָבַח שְׁלָמִים לַיהוָה זָכָר אוֹ נִקְבָּה תָּמִים וְקָרִיבֹנוּ: אִם-כֶּשֶׁב הָיָא מִקְרִיב אֶת-קָרְבָּנוֹ וְהִקְרִיב אֹתוֹ לִפְנֵי יְהוָה: וְסָמָה אֶת-יָדוֹ עַל-רֹאשׁ קָרְבָּנוֹ וּשְׁחָט אֹתוֹ לִפְנֵי אֹהֶל מוֹעֵד וְזָרְקוּ בְּנֵי אֹהֶל הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב: וְהִקְרִיב מִזְבַּח הַשְּׁלָמִים אִשָּׁה לַיהוָה הַלְּבָב הַמִּכְסֶּה אֶת-הַלֶּב הַמִּכְסֶּה אֶת-הַקָּרֵב וְאֶת כָּל-הַחֹלֶב אֲשֶׁר עַל-הֶן אֲשֶׁר עַל-הַפְּסָלִים וְאֶת שְׁתֵּי הַכִּפְלִיֹת וְאֶת-הַחֹלֶב אֲשֶׁר עַל-הֶן אֲשֶׁר עַל-הַיִּתְרֹת עַל-הַכִּפֹּד עַל-הַפְּלִיֹת וְסִירְפָּה: וְהִקְטִירוּ הַכֹּהֵן הַמִּזְבֵּחַ לַיהוָה: 4
וְאִם-עֵזוֹ לַיהוָה: 5

16. X† (p. ἐστι) τῷ. — 1. AX: θυσίαν. A¹X (pro pr. αὐτό): αὐτοῦ. 2. A²EFX† (p. χεῖρας) αὐτοῦ. 4. EFX: μηρῶν. 5. A† (p. ὄλ.) τῷ. A²EFX* (p. πυρ.) ἐπὶ τοῦ θυσιαστηρίου. EFX† (a. κυρ.) τῷ. 6. AFX: θυσίαν. 8. EFX: τῆν χεῖρα. 9. AX: (pro κυρ.) θεῶ. AFX* (a. alt. τὸ στέαρ) πᾶν. A¹X* τὸ ἐπὶ. 11. AEX: ὄσμη.

à Jahvéh »; Sept. : « c'est un sacrifice au Seigneur ».
III. 2. Autour de l'autel : Les Septante ajoutent : « des holocaustes ».
5. Le feu ayant été mis sous le bois. Les Septante ajoutent : « sur l'autel ».
6. Une hostie de sacrifices pacifiques. L'hébreu et les Septante ont de plus : « à Jahvéh (au Seigneur) ».

9. La queue entière. Septante : « le rein intact ».
10. Avec les reins. Hébreu (9) : « qu'il détachera près de l'échine ».— La graisse. Septante (9) : « toute la graisse ».— Et toutes les entrailles. Hébreu et Septante : « et toute la graisse qui est attachée aux entrailles ».— Avec les reins : comme plus haut.
11. Brûlera. Septante : « offrira ».

I. Sacrifices (I-X). — 1° (c). *Sacrifices pacifiques (III).*

sacerdos in memoriâ muneris, partem farris fracti, et olei, ac totum thus.

III. 1 Quod si hostia pacificorum fuerit ejus oblatio, et de bobus voluerit offerre, marem sive feminam, immaculata offeret coram Domino. 2 Ponetque manum super caput victimæ suæ, quæ immolabitur in introitu tabernaculi testimonii, fundentque filii Aaron sacerdotes sanguinem per altaris circuitum. 3 Et offerent de hostia pacificorum in oblationem Domino adipem qui operit vitalia, et quidquid pinguëdinis est intrinsicus : 4 duos renes cum adipe quo teguntur ilia, et reticulum jecoris cum renunculis. 5 Adolebuntque ea super altare in holocaustum, lignis igne supposito, in oblationem suavissimi odoris Domino.

6 Si vero de ovibus fuerit ejus oblatio et pacificorum hostia, sive masculum obtulerit, sive feminam, immaculata erunt. 7 Si agnum obtulerit coram Domino, 8 ponet manum suam super caput victimæ suæ : quæ immolabitur in vestibulo tabernaculi testimonii : fundentque filii Aaron sanguinem ejus per circuitum altaris. 9 Et offerent de pacificorum hostia sacrificium Domino : adipem et caudam totam 10 cum renibus, et pinguëdinem quæ operit ventrem atque universa vitalia, et utrumque renunculum cum adipe qui est juxta ilia, reticulumque jecoris cum renunculis. 11 Et adolebit ea sacerdos super altare, in pabulum ignis et oblationis Domini.

12 Si capra fuerit ejus oblatio, et

brûlera, en mémoire du présent, une partie du froment brisé et de l'huile, et tout l'encens.

III. 1 » Que si son oblation est une hostie de sacrifices pacifiques, et qu'il veuille offrir d'entre les bœufs un mâle ou une femelle, il les offrira sans tache au Seigneur; 2 et il mettra la main sur la tête de sa victime, qui sera immolée à l'entrée du tabernacle de témoignage, et les fils d'Aaron, prêtres, répandront le sang autour de l'autel. 3 Et ils offriront de l'hostie des sacrifices pacifiques, en oblation au Seigneur, la graisse qui couvre les entrailles et tout ce qu'il y a de graisse au dedans; 4 les deux reins avec la graisse dont sont couverts les flancs, et la membrane réticulaire du foie avec les reins : 5 et ils les brûleront sur l'autel en holocauste, le feu ayant été mis sous le bois, en oblation de très suave odeur pour le Seigneur.

6 » Mais si c'est de brebis que se fait l'oblation, et que ce soit une hostie de sacrifices pacifiques, soit qu'il offre un mâle ou une femelle, ils seront sans tache. 7 Si c'est un agneau qu'il offre devant le Seigneur, 8 il mettra sa main sur la tête de sa victime, qui sera immolée dans le vestibule du tabernacle de témoignage, et les fils d'Aaron en répandront le sang autour de l'autel, 9 et ils offriront, de l'hostie des sacrifices pacifiques, un sacrifice au Seigneur : la graisse et la queue entière 10 avec les reins, et la graisse qui couvre le ventre et toutes les entrailles, l'un et l'autre rein avec la graisse qui est près des flancs, et la membrane réticulaire du foie avec les reins : 11 et le prêtre les brûlera sur l'autel, pour l'entretien du feu et de l'oblation du Seigneur.

12 » Si son oblation est une chèvre,

c) Sacrificia pacifica; bobum, Lev. 7, 11-21.
 Lev. 1, 3; 4, 32.
 Lev. 1, 4; 4, 15; 16, 21; 24, 14.
 Lev. 1, 3, 5.
 Ex. 29, 13-16.
 Lev. 3, 14-16; 4, 8-10.
 Ex. 29, 13, 22.
 Lev. 6, 5.
 Lev. 1, 9-17; 2, 1-2.
 ovium,
 caprarum.

c) Des sacrifices pacifiques, III.

III. 1. De sacrifices pacifiques. Tandis que l'holocauste (chapitre I) était surtout latreutique, et rendait hommage au souverain domaine de Dieu par la destruction complète de la victime, le sacrifice pacifique était plutôt eucharistique et impétraire. Il appartenait d'ordinaire au culte privé; une seule fois l'on trouve un sacrifice pacifique prescrit dans le culte public : c'est l'immolation de deux agneaux à la fête des Premices, Lévitique, xxii, 19. — D'entre les bœufs. 1° Sacrifice du bœuf ou de la génisse, §. 1-5.

5. En holocauste, ou mieux, comme le porte le texte, sur l'holocauste offert le matin (Exode, xxix, 38-40), et qui achevait de se consumer.

6. Si c'est de brebis. 2° Sacrifice de menu bétail : agneau ou brebis, §. 6-11; chèvre, §. 12-16.



Sacrifice du bœuf en Égypte (p. 1).
 (Tombeau de Montoutkikhpschouf).

I. Sacrificia (I-X). — 1° (d). *Sacrificetum pro peccato (IV-V, 13).*

δῶρον αὐτοῦ, καὶ προσάξει ἔναντι κυρίου·
 13 καὶ ἐπιθήσει τὰς χεῖρας ἐπὶ τὴν κεφαλὴν
 αὐτοῦ, καὶ σφάξουσιν αὐτὸ ἔναντι κυρίου παρὰ
 τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου· καὶ
 προσχεύουσιν οἱ υἱοὶ Ἀαρὼν οἱ ἱερεῖς τὸ αἷμα
 ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κίκλω. 14 Καὶ ἀνοίσει
 ἅπ' αὐτοῦ κόρπωμα κυρίῳ τὸ στέαρ τὸ κα-
 τακλύπτρον τὴν κοιλίαν, καὶ πᾶν τὸ στέαρ
 τὸ ἐπὶ τῆς κοιλίας, 15 καὶ ἀμφοτέρους τοὺς
 νεφρούς, καὶ πᾶν τὸ στέαρ τὸ ἐπ' αὐτῶν τὸ
 ἐπὶ τῶν μηρίων, καὶ τὸν λοβὸν τοῦ ἥπατος·
 σὺν τοῖς νεφροῖς περιελεί. 16 Καὶ ἀνοίσει
 ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον, κόρπωμα ὁσμῆ
 εὐωδίας τῷ κυρίῳ, πᾶν τὸ στέαρ τῷ κυρίῳ.
 17 Νόμιμον εἰς τὸν αἰῶνα εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν,
 ἐν πάσῃ κατοικίᾳ ὑμῶν, πᾶν στέαρ καὶ πᾶν
 αἷμα οὐκ ἔδεσθε.

IV. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν,
 λέγων· 2 Δάλησον πρὸς τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ,
 λέγων· Ψυγὴ ἔαν ἁμαρτή ἔναντι κυρίου·
 ἄκουσίως ἀπὸ πάντων τῶν προσταμάτων
 κυρίου, ὧν οὐ δεῖ ποιεῖν, καὶ ποιήσῃ ἔν τι
 ἅπ' αὐτῶν· 3 ἔαν μὲν ὁ ἀρχιερεὺς ὁ χειρισμέ-
 νος ἁμαρτή τοῦ τὸν λαὸν ἁμαρτεῖν, καὶ
 προσάξει περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτοῦ, ἧς ἡμαρτε,
 μόσχον ἐκ βοῶν ἁμωμον τῷ κυρίῳ περὶ τῆς
 ἁμαρτίας. 4 Καὶ προσάξει τὸν μόσχον παρὰ
 τῆν θύραν τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου ἔναντι
 κυρίου, καὶ ἐπιθήσει τὴν χεῖρα αὐτοῦ ἐπὶ τὴν
 κεφαλὴν τοῦ μόσχου ἔναντι κυρίου, καὶ σφά-
 ξει τὸν μόσχον ἐνώπιον κυρίου. 5 Καὶ λα-
 βῶν ὁ ἱερεὺς ὁ χριστὸς ὁ τετελειωμένος·
 τὰς χεῖρας ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ μόσχου, καὶ
 εἰσοίσει αὐτὸ εἰς τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου.
 6 Καὶ βάψει ὁ ἱερεὺς τὸν δάκτυλον εἰς τὸ
 αἷμα, καὶ προσρανεῖ ἀπὸ τοῦ αἵματος ἐπτά-
 κισ ἔναντι κυρίου κατὰ τὸ καταπέτασμα τὸ
 ἅγιον. 7 Καὶ ἐπιθήσει ὁ ἱερεὺς ἀπὸ τοῦ αἵ-
 ματος τοῦ μόσχου ἐπὶ τὰ κέρατα τοῦ θυ-
 σιαστηρίου τοῦ θυμιάματος τῆς συνθέσεως
 τοῦ ἐναντίον κυρίου, ὃ ἔστιν ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ
 μαρτυρίου, καὶ πᾶν τὸ αἷμα τοῦ μόσχου
 ἔκχεε παρὰ τὴν βάσιν τοῦ θυσιαστηρίου τῶν
 δλοκαντωμάτων ὃ ἔστι παρὰ τὰς θύρας τῆς

קָרְבָּנוֹ וְהִקְרִיבוֹ לִפְנֵי יְהוָה; וְסָפְּנוּ
 אֶת-יָדָיו עַל-רֹאשׁוֹ וְשָׁחַט אֹתוֹ לִפְנֵי
 אֹהֶל מוֹעֵד וְזָרְקוּ בְּנֵי אֹהֶל מוֹעֵד
 14 עַל-הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב; וְהִקְרִיב מִמֶּנּוּ
 קָרְבָּנוֹ אֲשֶׁה לַיהוָה אֶת-הַהֶלֶב
 הַמִּכֶּסֶה אֶת-הַקָּרֶב וְאֶת פְּלִי-הַהֶלֶב
 15 וְאֵשֶׁר עַל-הַקָּרֶב; וְאֶת שְׁתֵּי הַכְּפָלֹת
 וְאֶת-הַהֶלֶב אֲשֶׁר עֲלֵהֶן אֲשֶׁר עַל-
 הַכְּפָלִים וְאֶת-הַיִּתְרֹת עַל-הַכְּפָיִד עַל-
 16 הַכְּפָלֹת וְסִירְפָּה; וְהִקְטִירָם הַכֹּהֵן
 הַמִּזְבֵּחַ לַחֵם אֲשֶׁה לַרְיָה נִיחֻחַ
 17 פְּלִי-הֶלֶב לַיהוָה; חֲקַת עוֹלָם
 לְדֹרֹתֵיכֶם כָּל מוֹשְׁבֵיכֶם פְּלִי-הֶלֶב
 וְכָל-יָדָם לֹא תֹאכְלוּ; פ

IV. וְיִדְבַר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר:
 2 דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר נִפְשׁ פִּי-
 תִּהְיֶה כְּשִׁנְיָה מִכָּל מִצְוַת יְהוָה
 אֲשֶׁר לֹא תַעֲשִׂינָה וְקָשָׁה מֵאֵת
 3 מִהְנֶה; אִם-הִכְהֵן הַמַּשִּׁיחַ יַחֲטֵא
 לְאֲשַׁמַּת הָעָם וְהִקְרִיב עַל הַטָּאֲתוֹ
 אֲשֶׁר חָטָא פֶּר כֹּן-בִּקְרַתָּם לַיהוָה
 4 לְהַטָּאֲתוֹ; וְהִבִּיא אֶת-הַפֶּר אֶל-פְּתַח
 אֹהֶל מוֹעֵד לִפְנֵי יְהוָה וְסָפְּנוּ אֶת-
 5 יָדָיו עַל-רֹאשׁ הַפֶּר וְשָׁחַט אֶת-הַפֶּר
 לִפְנֵי יְהוָה; וְלָקַח הַכֹּהֵן הַמַּשִּׁיחַ
 מִדָּם הַפֶּר וְהִבִּיא אֹתוֹ אֶל-אֹהֶל מוֹעֵד;
 6 וְטָבַל הַכֹּהֵן אֶת-אֶצְבָּעוֹ בְּדָם יְהוָה
 מִן-הַדָּם שִׁבַע פְּעָמִים לִפְנֵי יְהוָה
 7 אֶת-פְּנֵי פִרְכַּת הַקֹּדֶשׁ; וְנָתַן הַכֹּהֵן
 מִן-הַדָּם עַל-קַרְנוֹת מִזְבֵּחַ קִטְרֶת
 הַסַּמִּים לִפְנֵי יְהוָה אֲשֶׁר בְּאֹהֶל מוֹעֵד
 וְאֶת כָּל-יָדָם הַפֶּר יִשְׁפֹךְ אֶל-יִסּוּד

12. FX: ἐναντίον. 14. EFX† (a. κυρ.) τῷ. 15. EFX: τοὺς δύο νεφρούς. AFX* πᾶν. 16. EFX: ὁσμῆ... * (a. στέαρ) τὸ. — 4. X* (p. μόσχου) ἔν. κυρ. 5. A1X: οἴσει... ἐπὶ. 6. EFX† (p. ἐπὶ.) τῷ δακτύλῳ. 7. FX (a. ἔν.) τοῦ. EFX: τῆς δλοκαντώσεως.

43. Il l'immolera. Septante : « ils l'immolèrent devant le Seigneur ». — Les fils d'Aaron. Les Septante ajoutent : « prêtres ».
 44. Et ils en prendront pour l'entretien du feu du Seigneur. Hébreu : « en sacrifice (consumé) par le feu à Jahvéh »; Septante : « il en offrira comme sacrifice au Seigneur ».
 15. Voir §. 10.

présence du Seigneur ».
 3. Le prêtre. Septante : « le prince des prêtres ».
 — Il offrira. L'hébreu ajoute : « en sacrifice d'expiation »; les Septante : « pour son péché qu'il a commis ».
 4. Il mettra la main sur sa tête. Les Septante ajoutent : « devant le Seigneur ».
 5. Il. Hébreu et Septante : « le prêtre oint ».
 7. Très agréable au Seigneur. Hébreu et Septante : « devant Jahvéh (le Seigneur) ».

IV. 2. Qui a péché. Les Septante ajoutent : « en

I. Sacrifices (I-X). — 1° (d). Sacrifices pour le péché (IV-V, 13).

obtulerit eam Dómino, ¹³ ponet manum suam super caput ejus : immobilabitque eam in intróitu tabernáculi testimoníi. Et fundent filii Aaron sánguinem ejus per altáris circúitum. ¹⁴ Tolléntque ex ea in pastum ignis Dominici, ádipem qui óperit ventrem, et qui tegit univérsa vitália : ¹⁵ duos renúnculos cum retículo, quod est super eos juxta ilia, et arvinam jécoris cum renúnculis : ¹⁶ adolebitque ea super altáre sacerdos, in alimóniam ignis, et suavíssimi odóris. Omnis adeps Dómini erit ¹⁷ jure perpétuo in generatiónibus, et cunctis habitáculis vestris : nec sánguinem nec ádipem omnino comedétis.

Sequitur de caprea immolanda. Lev. 3, 3-16.
Lev. 1, 7-17 ; 2, 1-2.
Lev. 7, 26, 23 ; 17, 10-16 ; Deut. 12, 16-23. Gen. 9, 4. Act. 15, 20, 29.
Lev. 5, 15-18.

et qu'il l'offre au Seigneur, ¹³ il mettra sa main sur sa tête, et il l'immolera à l'entrée du tabernacle de témoignage. Et les fils d'Aaron en répandront le sang autour de l'autel ; ¹⁴ et ils en prendront, pour l'entretien du feu du Seigneur, la graisse qui couvre le ventre et qui est sur toutes les entrailles, ¹⁵ les deux reins avec la membrane réticulaire qui est sur eux près des flancs, et le gras du foie avec les reins : ¹⁶ et le prêtre les brûlera sur l'autel, pour l'entretien du feu et d'une très suave odeur. Toute graisse appartiendra au Seigneur ¹⁷ par un droit perpétuel dans vos générations et toutes vos demeures : et vous ne mangerez jamais ni sang ni graisse ».

IV. ¹ Locutusque est Dóminus ad Móysen, dicens : ² Lóquere filiis Israël : Anima, quæ peccáverit per ignorántiam, et de univérsis mandátis Dómini, quæ præcépít ut non fierent, quidpiam fécerit : ³ Si sacerdos, qui unctus est, peccáverit, delinquere faciens pópulum, offeret pro peccáto suo vitulum immaculátum Dómino : ⁴ et addúcet illum ad óstium tabernáculi testimoníi coram Dómino, ponétque manum super caput ejus, et immolábit eum Dómino. ⁵ Haúriet quoque de ságuine vituli, inferens illum in tabernáculum testimoníi. ⁶ Cumque intinxerit digitum in ságuine, aspérget eo sépties coram Dómino contra velum sanctuárii. ⁷ Ponétque de eódem ságuine super cornua altáris thymiámati gratíssimi Dómino, quod est in tabernáculo testimoníi : omnem autem réliquum sánguinem fundet in basim

d) Sacrificia pro peccato. Lev. 21, 10. Ex. 40, 13 ; 28, 41.
Sacrificium ignorantie pro sacerdotibus. Lev. 1, 4-5.
Lev. 4, 16 ; 6, 23. Heb. 9, 22.
Lev. 8, 11 ; 14, 7.
Ex. 40, 5 ; 26-31 ; 30, 1-2.
Ex. 30, 6-10.

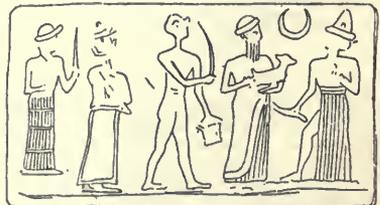
IV. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ² Dis aux enfants d'Israël : Un homme qui a péché par ignorance et qui, touchant aux commandements du Seigneur, a fait quelque chose de ce qu'il a commandé de ne point faire : ³ si c'est le prêtre qui a été oint, qui a péché, faisant faillir le peuple, il offrira pour son péché au Seigneur un veau sans tache ; ⁴ et il l'amènera à la porte du tabernacle de témoignage devant le Seigneur, et il mettra la main sur sa tête, et il l'immolera au Seigneur. ⁵ Il prendra aussi du sang du veau, le portant dans le tabernacle de témoignage, ⁶ et lorsqu'il aura trempé son doigt dans le sang, il en fera l'aspersion sept fois devant le Seigneur contre le voile du sanctuaire. ⁷ Ensuite il mettra du même sang sur les cornes de l'autel du parfum à brûler, très agréable au Seigneur, et qui est dans le tabernacle de témoignage ; mais tout le reste du sang, il le répandra au pied de l'autel

13. Il mettra sa main sur sa tête. Voir la note sur Exode, xxix, 15.

17. Ni sang. Prohibition datant de très loin, et faisant déjà partie des préceptes dits noachiques. Voir Genèse, ix, 4. — Ni graisse. Il faut entendre par là les parties grasses désignées plus haut, §. 3-4, 9-10, et non la graisse mêlée aux chairs. Voir plus loin les notes sur Lévitique, vii, 23, 26.

d) Des sacrifices pour le péché, IV, 1-V, 13.

IV. 3. Si c'est le prêtre qui a été oint. Première espèce de sacrifice pour le péché : sacrifice pour les



Chèvre ou agneau offert en sacrifice (v. 13). (Antique cylindre chaldéen).

I. Sacrificia (I-X). — 1° (d). Sacrificium pro peccato (IV-V, 13).

σκηνης του μαρτυριου. 8 Καὶ πᾶν τὸ στέαρ του μόσχου του της ἀμαρτίας περιελεῖ ἀπ' αὐτοῦ, τὸ στέαρ τὸ κατακαλύπτον τὰ ἐνδούσια καὶ πᾶν τὸ στέαρ τὸ ἐπὶ τῶν ἐνδούσιων, 9 καὶ τοὺς δύο νεφροὺς, καὶ τὸ στέαρ τὸ ἐπ' αὐτῶν, ὅ ἐστιν ἐπὶ τῶν μηρῶν, καὶ τὸν λοβὸν τὸν ἐπὶ τοῦ ἥπατος· σὺν τοῖς νεφροῖς περιελεῖ αὐτό, 10 ὃν τρόπον ἀφαιρεῖται αὐτὸ ἀπὸ τοῦ μόσχου του της θυσίας του σωτηρίου, καὶ ἀνοίσει ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον της καρπώσεως. 11 Καὶ τὸ δέσμα του μόσχου, καὶ πᾶσαν αὐτοῦ τὴν σάρκα σὺν τῇ κεφαλῇ καὶ τοῖς ἀκρωτηρίοις καὶ τῇ κοιλίᾳ καὶ τῇ κόπρῳ, 12 καὶ ἐξοίσουσιν ὄλον τὸν μόσχον ἐξω της παρεμβολῆς εἰς τόπον καθαρὸν, οὗ ἔκχευσι τὴν σποδιάν, καὶ κατακαύσουσιν αὐτὸν ἐπὶ ξύλων ἐν πυρὶ ἐπὶ της ἐκχύσεως της σποδιᾶς καθύστεται.

13 Ἐὰν δὲ πᾶσα συναγωγὴ Ἰσραὴλ ἀγροσῆ ἀκουσῶς, καὶ λάθῃ ῥήμα ἐξ ὀφθαλμῶν της συναγωγῆς, καὶ ποιήσωσι μίαν ἀπὸ πασῶν τῶν ἐντολῶν κυρίου, ἣ οὐ ποιηθήσεται, καὶ πλημμελήσωσι, 14 καὶ γνωσθῆ' αὐτοῖς' ἡ ἀμαρτία, ἣν ἤμαρτον ἐν νύτῃ, καὶ προσάξει ἡ συναγωγὴ μόσχον ἐκ βοῶν ἀμωμον περὶ της ἀμαρτίας, καὶ προσάξει αὐτὸν παρὰ τὰς θύρας της σκηνης του μαρτυριου. 15 Καὶ ἐπιθήσουσιν οἱ πρεσβύτεροι της συναγωγῆς τὰς χεῖρας αὐτῶν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν του μόσχου ἐναντι κυρίου, καὶ σφάζουσι τὸν μόσχον ἐναντι κυρίου. 16 Καὶ εἰσίοισι ὁ ἱερεὺς ὁ χριστὸς ἀπὸ τοῦ αἵματος του μόσχου εἰς τὴν σκηνὴν του μαρτυριου, 17 καὶ βάψει ὁ ἱερεὺς τὸν δάκτυλον ἀπὸ τοῦ αἵματος του μόσχου, καὶ ἴανει ἐπίτακς ἐναντι κυρίου κατενώπιον του καταπετάσματος 'του ἁγίου'. 18 Καὶ ἀπὸ τοῦ αἵματος ἐπιθήσει ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὰ κέρατα του θυσιαστηρίου τῶν θυμιαμάτων της συνθέσεως, ὅ ἐστιν ἐνώπιον κυρίου, ὅ ἐστιν' ἐν τῇ σκηνῇ του μαρτυριου, καὶ τὸ πᾶν αἷμα ἐκχεεῖ πρὸς τὴν βάσιν του θυσιαστηρίου τῶν καρπώσεων, του πρὸς τῇ θύρᾳ της σκηνης του μαρτυριου. 19 Καὶ τὸ πᾶν στέαρ περιελεῖ ἀπ' αὐτοῦ, καὶ ἀνοίσει ἐπὶ τὸ θυσιαστή-

8 מִזְבֵּחַ הָעֹלָה אֲשֶׁר-פָּתַח אֱהֵל מוֹעֵד; וְאֶת-כָּל-הַלֶּבֶב פֶּר הַחֲשָׂאת יָרִים מִמֶּנּוּ 8 אֶת-הַהֶלֶב הַמְכֻסֶּה עַל-הַקָּרֶב וְאֶת כָּל-הַלֶּבֶב אֲשֶׁר עַל-הַקָּרֶב; וְאֶת שְׁתֵּי הַכְּלָיִת וְאֶת-הַהֶלֶב אֲשֶׁר עַל-יָדָיו אֲשֶׁר עַל-הַכְּסָלִים וְאֶת-הַיִּתְרֹת עַל-הַכְּבֵד 9 עַל-הַפְּלִיּוֹת וְסוּרְפָה; פֶּאֶשֶׁר יוּרֵם מִשׁוֹר זָבַח הַשְּׁלָמִים וְהַקְטִירֶם נִפְתָּחוּ 11 עַל מִזְבֵּחַ הָעֹלָה; וְאֶת-עֹר הַפֶּר וְאֶת-כָּל-בָּשָׂרוֹ עַל-רַאשׁוֹ וְעַל-כַּרְעֵיו 12 וְקָרְבוֹ וּפְרָשׁוֹ; וְהוֹצִיא אֶת-כָּל-הַפֶּר אֶל-מַהוּיָן לַמַּחֲנֶה אֶל-מָקוֹם טְהוֹר אֶל-שֵׁפֶטָה הַדָּשָׁן וְשָׂרַף אֹתוֹ עַל-עֵצִים פֶּאֶשׁ עַל-שֵׁפֶטָה הַדָּשָׁן וְשָׂרַף: פ 13 וְאִם כָּל-עֵדֶת יִשְׂרָאֵל יַשְׁגּוּ וְנִעְלַם דְבַר מִעֵינֵי הַקָּהָל וְעָשׂוּ אֵת מִכְּל-מִצְוֹת יְהוָה אֲשֶׁר לֹא-תַעֲשִׂינָהּ 14 וְאָשָׂמוּ; וְנִוְדָּעָה הַחֲשָׂאת אֲשֶׁר הֵטְאוּ עָלֶיהָ וְהִקְרִיבוּ הַקָּהָל פֶּר בֶּן-בָּקָר לַחֲשָׂאת וְהִבִּיאוּ אֹתוֹ לַפְּנֵי אֱהֵל מוֹעֵד; וְכִמְכוּ זָקְנֵי הָעֵדָה אֶת-יְדֵיהֶם 15 עַל-רֹאשׁ הַפֶּר לַפְּנֵי יְהוָה וְשִׁתּוּ 16 אֶת-הַפֶּר לַפְּנֵי יְהוָה; וְהִבִּיא הַפְּתָחוּ הַמִּשְׁיָה מִדַּם הַפֶּר אֶל-אֱהֵל מוֹעֵד; 17 וּטְבַל הַפְּתָחוּ אֲצָבָקוֹ מִן-הַדָּמָם וְהִיָּה שִׁבַע פְּעָמִים לַפְּנֵי יְהוָה אֶת-פְּנֵי הַפְּרָכֶת; וּמִן-הַדָּמָם יִתְּנוּ עַל-קַרְנֹת הַמִּזְבֵּחַ אֲשֶׁר לַפְּנֵי יְהוָה אֲשֶׁר פָּאֱהֵל מוֹעֵד וְאֶת כָּל-הַדָּמָם יִשְׂפֹךְ אֶל-יִסּוּד מִזְבֵּחַ הָעֹלָה אֲשֶׁר-פָּתַח אֱהֵל מוֹעֵד; 19 וְאֶת כָּל-הַלֶּבֶב וְיָרִים מִמֶּנּוּ וְהִקְטִיר

10. AEFX* (p. ἀφ.) αὐτό. FX* (p. μόσχ.) τοῦ. 11. X: τὴν σάρκα αὐτοῦ. 12. FX: ἐξοίσει 18. EFX† (p. καρπώσεων) τοῦ ὄτους. AFX: τὴν θύραν. 19. X: πᾶν τὸ A²EFX† (p. στέαρ) αὐτοῦ.

9. Avec les reins. Hébreu : « qu'il détachera pres de l'échine ». 11. Dans l'hébreu et les Septante, ce verset se relie au v. 10, et non au v. 12 comme dans la Vulgate. 12. Le reste du corps. Hébreu et Septante : « le veau entier ». 13. A été dans l'ignorance. L'hébreu et les Septante ont de plus : « et si la chose a été cachée aux yeux de l'assemblée ». — A la fin du verset, l'hébreu et les Septante ajoutent : « et qu'elle se soit rendue

coupable ». 14. Un veau. Les Septante ajoutent : « sans tache ». 15. Du peuple. Hébreu et Septante : « de l'assemblée ». 17. Faisant... l'aspersion. L'hébreu et les Septante ont de plus : « devant Jahvéh (le Seigneur) ». — Le voile. Septante : « le voile saint ». 19. Il prendra toute la graisse. Hébreu et Septante : « il enlèvera toute la graisse ».

I. Sacrifices (I-X). — 1^o (d). Sacrifices pour le péché (IV-V, 13).

altáris holocausti in intróitu tabernáculi. ⁸ Et ádipem vituli auferet pro peccató, tam eum qui vitália óperit, quam ómnia quæ intrínsecus sunt : ⁹ duos renúculos, et reticulum quod est super eos juxta ilia, et ádipem jécoris cum renúculis, ¹⁰ sicut auferitur de vitulo hóstiæ pacificórum : et adolébit ea super altáre holocausti. ¹¹ Pellem vero et omnes carnes, cum cápité et pédibus et intestinis et fimo, ¹² et réliquo corpore, éfferet extra castra in locum mundum, ubi cínères effúndi solent : incendétque ea super lignórum struem, quæ in loco effusórum cinerum cremabúntur.

¹³ Quod si omnis turba Israel ignoráverit, et per imperitiam fécerit quod contra mandátum Dómini est, ¹⁴ et póstea intelléxerit peccátum suum, ófferet pro peccáto suo vitulum, adducétque eum ad óstium tabernáculi. ¹⁵ Et ponent senióres pópuli manus super caput ejus coram Dómino. Immolatóque vitulo in conspéctu Dómini ¹⁶, inferet sacerdos, qui unctus est, de sángine ejus in tabernáculum testimónii, ¹⁷ tincto dígito aspérgens sépties contra velum. ¹⁸ Ponétque de eódem sángine in córnibus altáris, quod est coram Dómino in tabernáculo testimónii : réliquum autem sángine fundet juxta basim altáris holocaustórum, quod est in óstio tabernáculi testimónii. ¹⁹ Omnémque ejus ádipem

Sequitur
de
sacrificiis
ignorantie.

Ex. 40, 6,
27-31.

Lev. 3, 3-6;
3, 9-11.

Lev. 3, 5.

Lev. 6, 17.
Ex. 29, 14.

Lev. 6, 11;
16, 27.
Heb. 13, 11.

Sacrificium
ignorantie
pro populo.

Num. 15, 24.

Lev. 16, 21;
3, 2; 1, 4;
24, 14.

Lev. 4, 5-7.

Lev. 14, 7, 16.

Lev. 16, 18.

Ex. 40, 6,
27-29.

de l'holocauste, à l'entrée du tabernacle. ⁸ Et il enlèvera la graisse du veau, *hostie* pour le péché, tant celle qui couvre les entrailles que tout ce qui est au dedans, ⁹ les deux reins et la membrane réticulaire qui est sur eux près des flancs, et la graisse du foie avec les reins, ¹⁰ comme elle s'enlève du veau de l'hostie des sacrifices pacifiques : et il les brûlera sur l'autel de l'holocauste. ¹¹ Quant à la peau et à toutes les chairs, avec la tête, les pieds, les intestins, la fiente ¹² et le reste du corps, il les emportera hors du camp dans un lieu net, où les cendres ont coutume d'être répandues ; et il les brûlera sur un tas de bois, et ils seront consumés dans le lieu des cendres répandues.

¹³ » Que si toute la multitude d'Israël a été dans l'ignorance, et que par impéritie elle ait fait ce qui est contre un commandement du Seigneur, ¹⁴ et qu'ensuite elle ait reconnu son péché, elle offrira pour son péché un veau, et elle l'amènera à la porte du tabernacle.

¹⁵ Alors les anciens du peuple mettront les mains sur sa tête devant le Seigneur. Et, le veau immolé en la présence du Seigneur, ¹⁶ le prêtre qui a été oint, portera de son sang dans le tabernacle de témoignage, ¹⁷ faisant de son doigt trempé *dans ce sang* sept fois l'aspersion contre le voile ; ¹⁸ et il mettra du même sang sur les cornes de l'autel qui est devant le Seigneur, dans le tabernacle de témoignage ; mais le reste du sang, il le répandra au pied de l'autel des holocaustes, qui est à la porte du tabernacle de témoignage. ¹⁹ Et il prendra toute la graisse du veau, et la

péchés d'ignorance du grand-prêtre, §. 2-12. Car il ne s'agit pas ici de tous les prêtres, mais du pontife, le seul qui eût reçu l'onction complète.

11. *Quant à... toutes les chairs.* La chair de la victime ne pouvait être ni brûlée en l'honneur de Dieu comme l'holocauste, car elle était comme souillée par le péché de celui qui l'offrait, ni consommée par le prêtre, puisque c'était précisément de son péché à lui qu'il avait chargé cette victime.

12. *Hors du camp.* Non seulement on ne rencontre, dans les lois mosaïques, aucun cas qui n'ait été pratique au milieu du désert, mais on y trouve des règlements dont l'application n'était possible qu'à un

peuple campant dans la solitude et sous la tente. Rien, dans les derniers livres du Pentateuque, ne fait supposer que le peuple habite dans des villes et dans des maisons ; tout nous rappelle qu'il est en plein désert. Voir encore *Lévitique*, IV, 21 ; XIII, 46 ; XIV, 3, 8 ; XVI, 27, 28 ; XVII, 3 ; XXIV, 14, 23 ; *Nombres*, XIV, 35, 36 ; XIX, 3, 4, 9, etc. — *Où les cendres ont coutume d'être répandues.* En Orient on a coutume de porter les cendres hors des lieux habités, en un endroit où elles s'accumulent parfois en monceaux considérables.

13. *Que si toute la multitude...* 2^o Sacrifice pour le péché du peuple pris dans son ensemble, §. 13-21.

I. Sacrificia (I-X). — 1° (d). Sacrificium pro peccato (IV-V, 13).

ριον. 20 Καὶ ποιήσει τὸν μόσχον, ὃν τρόπον ἐποίησε τὸν μόσχον τὸν τῆς ἁμαρτίας, οὕτω ποιηθήσεται· καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτῶν ἡ ἱερεύς, καὶ ἀφεθήσεται αὐτοῖς ἡ ἁμαρτία. 21 Καὶ ἐξοίσουσι τὸν μόσχον ἐξω τῆς παρεμβολῆς, καὶ κατακαύσουσι τὸν μόσχον, ὃν τρόπον καταέκανσαν τὸν μόσχον τὸν πρότερον· ἁμαρτία συναιγώγῃς ἐστίν.

22 Ἐὰν δὲ ὁ ἄρχων ἁμάρτη, καὶ ποιήσῃ μίαν ἀπὸ πασῶν τῶν ἐντολῶν κυρίου τοῦ θεοῦ αὐτοῦ, ἢ οὐ ποιηθήσεται, ἀκουσίως, καὶ ἁμάρτη καὶ πλημμελήσῃ, 23 καὶ γνωσθῇ αὐτῷ ἡ ἁμαρτία, ἣν ἤμαρτεν ἐν αὐτῇ, καὶ προσείη τὸ θῶρον αὐτοῦ χίμαιρον ἐξ αἰγῶν ἄρσεν ἄμωμον. 24 Καὶ ἐπιθήσει τὴν χεῖρα ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ χίμαιρου, καὶ σφάζουσι αὐτὸν ἐν τόπῳ οὐ σφάζουσι τὰ ὀλοκαντώματα ἐνώπιον κυρίου· ἁμαρτία ἐστὶ. 25 Καὶ ἐπιθήσει ὁ ἱερεὺς ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ τῆς ἁμαρτίας τῷ δακτύλῳ ἐπὶ τὰ κέρατα τοῦ θυσιαστηρίου τῶν ὀλοκαντωμάτων, καὶ τὸ πᾶν αἶμα αὐτοῦ ἐκχεῖ παρὰ τὴν βᾶσιν τοῦ θυσιαστηρίου τῶν ὀλοκαντωμάτων. 26 Καὶ τὸ πᾶν στέαρ αὐτοῦ ἀνοίσει ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον, ὡς περὶ τὸ στέαρ θυσίας σωτηρίου· καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς ἀπὸ τῆς ἁμαρτίας αὐτοῦ, καὶ ἀφεθήσεται αὐτῷ.

27 Ἐὰν δὲ ψυγῇ μία ἁμάρτη ἀκουσίως ἐκ τοῦ λαοῦ τῆς γῆς, ἐν τῷ ποιῆσαι μίαν ἀπὸ πασῶν τῶν ἐντολῶν κυρίου, ἢ οὐ ποιηθήσεται, καὶ πλημμελήσῃ, 28 καὶ γνωσθῇ αὐτῷ ἡ ἁμαρτία ἣν ἤμαρτεν ἐν αὐτῇ, καὶ οἶσει χίμαιρον ἕξ αἰγῶν θήλειαν ἄμωμον ὀϊσει· περὶ τῆς ἁμαρτίας ἧς ἤμαρτε. 29 Καὶ ἐπιθήσει τὴν χεῖρα ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ ἁμαρτήματος αὐτοῦ, καὶ σφάζουσι τὴν χίμαιρον τὴν τῆς ἁμαρτίας ἐν τῷ τόπῳ, οὐ σφάζουσι τὰ ὀλοκαντώματα. 30 Καὶ λήψεται ὁ ἱερεὺς ἀπὸ τοῦ αἵματος αὐτῆς τῷ δακτύλῳ καὶ ἐπιθήσει ἐπὶ τὰ κέρατα τοῦ θυσιαστηρίου τῶν ὀλοκαντωμάτων, καὶ πᾶν τὸ αἶμα αὐτῆς ἐκχεῖ παρὰ τὴν βᾶσιν τοῦ θυσιαστηρίου. 31 Καὶ πᾶν τὸ στέαρ περιελεί, ὃν τρόπον πε-

כ המזבחה: ועשה לפר פאשר עשה
לפר החטאת כן יעשה לו וכפר
עלהם הפהו ונסלח להם: והוציא
את הפר אלמהויל למזבחה ושפר
אתו פאשר שרף את הפר הראשון
הטאת הקהל היא: פ

22 אשר נשיא יחטא ועשה אחת
מכל-מצות יהוה אלהיו אשר לא-
23 תעשינה בשגגה ואשם: או-הודע
אליו הטאתו אשר הטא בה והביא
את-קרבנו שעיר עזים זכר תמים:
24 וסמך ידו על-ראש השעיר ושחט
אתו במקום אשר-ושחט את-העלה
כח לפני יהוה הטאת היא: ולקח הכהן
מדם החטאת באצבעו ונתן על-קרנת
מזבח העלה ואת-דמו ושפך אל-
26 יסוד מזבח העלה: ואת-פל-הלב
וקטיר המזבחה כחלב זבה
השלים וכפר עליו הפהו מהטאתו
ונסלח לו: פ

27 ואם-נפש אחת תחטא בשגגה
מעם הארץ בעשתה אחת ממצות
יהוה אשר לא-תעשינה ואשם: או
28 הודע אליו הטאתו אשר הטא והביא
קרבנו שעירת עזים תמימה נקבה
29 על-הטאתו אשר הטא: וסמך את-
ידו על ראש החטאת ושחט את-
ל החטאת במקום העלה: ולקח הכהן
מדמה באצבעו ונתן על-קרנת מזבח
העלה ואת-פל-דמה ושפך אל-יסוד
31 המזבחה: ואת-פל-הלב וסיר פאשר

22. A¹X: θ. αὐτῶν. A²EX* (a. κ. πλ.) καὶ ἁμάρτη. 23. A: ἡμάρτησεν. 24. A²EFX† (p. χεῖρα) αὐτοῦ. FX: οὐ σφάζε. 26. FX: πᾶν τὸ. 28. A²EFX† (p. pr. οἶσει) δῶρον αὐτοῦ. X: ἄμωμον θήλειαν. 29. A²EFX (p. χεῖρα) αὐτοῦ. 30. A²EX† (p. δακτύλῳ) αὐτοῦ.

20. Comme il a fait auparavant. L'hébreu et les Septante ont de plus : « pour le veau du péché ». 22. A péché. L'hébreu et les Septante développent : « a péché et a fait parmi tous les commandements de Jahveh (du Seigneur) son Dieu (une chose) qu'il ne devait point faire, involontairement, et s'il s'est rendu coupable ». 23. Son péché. Les Septante ajoutent : « qu'il a commis en cela ». — Au Seigneur, n'est ni dans

l'hébreu ni dans les Septante. — Un bouc. Hébreu et Septante : « un chevreau mâle ». 25. Le resté. Hébreu et Septante : « tout le sang ». — Au pied de l'autel. L'hébreu et les Septante ont de plus : « des holocaustes ». 26. La graisse. Hébreu et Septante : « toute la graisse ». 27. Voir §. 22. 28. Son péché. Voir §. 23. — Il offrira. L'hébreu et

I. Sacrifices (I-X). — 1^o (d). Sacrifices pour le péché (IV-V, 13).

tollet, et adolébit super altäre : ²⁰ sic faciens et de hoc vitulo quomodo fecit et prius : et rogante pro eis sacerdote, propitiuserit eis Dominus. ²¹ Ipsum autem vitulum éfferet extra castra, atque combüret sicut et priorem vitulum, quia est pro peccato multitudinis.

²² Si peccaverit princeps, et fécerit unum e pluribus per ignorantiam, quod Domini lege prohibetur, ²³ et póstea intelléxerit peccatum suum : offeret hostiam Domino, hircum de capris immaculatum. ²⁴ Ponétque manum suam super caput ejus : cumque immoláverit eum in loco ubi solet mactári holocaustum coram Domino, quia pro peccato est, ²⁵ tinget sacerdos digitum in sanguine hostiæ pro peccato, tangens cornua altaris holocausti, et reliquum fundens ad basim ejus. ²⁶ Adipem vere adolébit supra, sicut in victimis pacificorum fieri solet : rogabitque pro eo sacerdos, et pro peccato ejus, et dimittetur ei.

²⁷ Quod si peccaverit ánima per ignorantiam, de populo terræ, ut faciat quidquam de his quæ Domini lege prohibentur, atque delinquat, ²⁸ et cognóverit peccatum suum, offeret capram immaculatam. ²⁹ Ponétque manum super caput hostiæ quæ pro peccato est, et immolábit eam in loco holocausti. ³⁰ Tollétque sacerdos de sanguine in digito suo : et tangens cornua altaris holocausti, reliquum fundet ad basim ejus ³¹ Omnem autem adipem auferens,

brûlera sur l'autel, ²⁰ faisant ainsi de ce veau comme il a fait auparavant : et le prêtre priant pour eux, le Seigneur leur sera propice. ²⁴ Mais le veau lui-même, il l'emportera hors du camp, et le brûlera comme le premier veau, parce que c'est pour le péché de la multitude.

²² » Si un prince a péché, et qu'il ait fait par ignorance une des choses nombreuses qui sont défendues par la loi du Seigneur, ²³ et qu'ensuite il ait reconnu son péché, il offrira une hostie au Seigneur, un bouc sans tache, pris d'entre les chèvres. ²⁴ Il mettra sa main sur sa tête; et lorsqu'il l'aura immolé dans le lieu où a coutume d'être immolé l'holocauste devant le Seigneur, parce que c'est pour le péché, ²⁵ le prêtre trempera le doigt dans le sang de l'hostie pour le péché, touchant les cornes de l'autel de l'holocauste, et répandant le reste au pied de l'autel. ²⁶ Mais la graisse, il la brûlera dessus, comme on a coutume de faire aux victimes des sacrifices pacifiques : et le prêtre priera pour lui et pour son péché, et il lui sera pardonné.

²⁷ » Que si un homme d'entre le peuple de la terre pèche par ignorance, de manière à faire quelqu'une des choses qui sont défendues par la loi du Seigneur, et à faillir, ²⁸ et qu'il reconnaisse son péché, il offrira une chèvre sans tache, ²⁹ et il mettra la main sur la tête de l'hostie qui est pour le péché, et il l'immolera au lieu de l'holocauste. ³⁰ Puis le prêtre prendra du sang avec son doigt, et, touchant les cornes de l'autel de l'holocauste, il répandra le reste au pied de l'autel. ³¹ Mais enlevant toute

Lev. 5, 13, 16 ;
19, 21-22.
Num. 15, 28.
Lev. 4, 12.

Sacrificium ignorantie pro principe.

Lev. 4, 15 ;
3, 2.

Lev. 4, 17-19.

Lev. 3, 3-6 ;
4, 20-22.

Sacrificium ignorantie pro quolibet de populo.
Lev. 4, 2-9.
Num. 15, 27.

Lev. 4, 24-35.

21. Hors du camp. Voir plus haut la note sur le §. 12.

22. Si un prince a péché. 3^o Sacrifice pour le péché d'un prince, §. 22-26, c'est-à-dire d'un chef de tribu (cf. Nombres, 1, 4), ou d'une partie de tribu : c'est ainsi que la tribu de Lévi était partagée en plusieurs sections ayant chacune son prince (Nombres,

11, 24, 30, 35), et que le grand-prêtre était quelquefois désigné comme le « prince des princes » de la tribu de Lévi (Nombres, 11, 32).

27. Que si un homme... 4^o Sacrifice pour le péché d'un simple particulier, §. 27-35.

28. Il offrira une chèvre, ou une brebis, à son choix, comme il ressort du §. 32.

I. Sacrificia (I-X). — 1° (d). Sacrificium pro peccato (IV-V, 13).

οριωρεῖται στέαρ ἀπὸ θυσίας σωτηρίου, καὶ ἀνοίσει ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον εἰς ὄσμιν εὐωδίας κυρίῳ, καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς, καὶ ἀφεθήσεται αὐτῷ. ³² Ἐὰν δὲ πρόβατον προσενέγκῃ τὸ δῶρον αὐτοῦ περὶ τῆς ἁμαρτίας, θῆλυ ἄμωμον προσοίσει αὐτό. ³³ Καὶ ἐπιθήσει τὴν χεῖρα ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ τῆς ἁμαρτίας· καὶ σφάξουσιν αὐτὸ ἐν τόπῳ οὗ σφάζουσι τὰ ὀλοκαυτώματα. ³⁴ Καὶ λαβὼν ὁ ἱερεὺς ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ τῆς ἁμαρτίας τῷ δακτύλῳ, ἐπιθήσει ἐπὶ τὰ κέρατα τοῦ θυσιαστηρίου τῆς ὀλοκαυτώσεως· καὶ πᾶν αὐτοῦ τὸ αἷμα ἐκχεεῖ παρὰ τὴν βᾶσιν τοῦ θυσιαστηρίου τῆς ὀλοκαυτώσεως. ³⁵ Καὶ πᾶν αὐτοῦ τὸ στέαρ περιελεῖ, ὄν τρόπον περιωριεῖται στέαρ προβάτου ἕκ τῆς θυσίας τοῦ σωτηρίου, καὶ ἐπιθήσει αὐτὸ ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον ἐπὶ τὸ ὀλοκαύτωμα κυρίου. Καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς περὶ τῆς ἁμαρτίας ἧς ἥμαρτε, καὶ ἀφεθήσεται αὐτῷ.

V. Ἐὰν δὲ ψυχὴ ἁμάρτη, καὶ ἀκούση φωνὴν δοκιμοῦ, καὶ οὗτος μάρτυς ἢ εἰώρακεν ἢ σύνοιδεν, ἐὰν μὴ ἀπαγγεῖλῃ, λήψεται τὴν ἁμαρτίαν. ² Ἡ ψυχὴ ἐκείνη ἧτις ἐὰν ἀψηγῆται παντὸς πράγματος ἀκαθάρτου, ἢ θνησιμαίου, ἢ θηριαλώτου ἀκαθάρτου, ἢ τῶν θνησιμαίων βδελυγμάτων τῶν ἀκαθάρτων ἢ τῶν θνησιμαίων κτηνῶν τῶν ἀκαθάρτων, ³ ἢ ἀψηγῆται ἀπὸ ἀκαθαρσίας ἀνθρώπου, ἀπὸ πάσης ἀκαθαρσίας αὐτοῦ, ἧς ἂν ὑπάρμενος μιωθῆ, καὶ ἔλαθεν αὐτὸν, μετὰ τούτου δὲ γινῶ, καὶ πλημμελήσῃ· ⁴ ἢ ψυχὴ ἢ ἄνομος, ἢ διαστελλουσα τοῖς χεῖλεσι κακοποιῆσαι ἢ καλῶς ποιῆσαι κατὰ πάντα ὅσα ἐἴεν διαστείλῃ ὁ ἄνθρωπος μεθ' ὄρκου, καὶ λάθῃ αὐτὸν πρὸ ὀφθαλμῶν, καὶ οὗτος γινῶ, καὶ ἁμάρτη ἐν τι

הוֹסֵר הַלֵּב מֵעַל זִבְחַת הַשְּׁלָמִים וְהִקְטִיר הַפִּהוֹן הַמְזִיבָתָה לְרִיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה וְכִפֹּר עָלָיו הַזִּבְחֹן וְנִסְלָח לוֹ: פ וְאִם-כִּבְשִׁ וַיָּבִיא קָרְבָּנוֹ לַחֲטָאת נִקְבָּה תִּמְיָמָה וַיְבִיאָנָה: וְסִמָּהּ אֶת-רֹאשֶׁיָּהּ עַל רֹאשׁ הַחֲטָאת וְשָׁחַט אֹתָהּ לַחֲטָאת בְּמִקְוִים אֲשֶׁר יִשְׁחַט אֶת-הָעֹלָה: וְלָקַח הַכֹּהֵן מִדָּם הַחֲטָאת בְּאֶצְבָּעוֹ וְנָתַן עַל-קַרְנֹת מִזְבֵּחַ הָעֹלָה וְאֶת-כָּל-דָּמָהּ יִשְׁפֹּךְ לָהּ אֶל-יָסוֹד הַמִּזְבֵּחַ: וְאֶת-כָּל-הַלֵּבָהּ יִסֹּר כַּאֲשֶׁר וַיֹּסֵר הַלֵּב הַכֹּשֵׁב מִזְבֵּחַ הַשְּׁלָמִים וְהִקְטִיר הַפִּהוֹן אֹתָם הַמְזִיבָתָה עַל אֲשֵׁי יְהוָה וְכִפֹּר עָלָיו הַפִּהוֹן עַל-חֲטָאתוֹ אֲשֶׁר-הִטָּא וְנִסְלָח לוֹ: פ

V. וְכִפֹּשׁ כִּי-יִתְחַטָּא וְשִׁמְעָה קוֹל אָזְנָה וְהָיָא יָד אוֹ רֹאֵה אוֹ יָדַע אִם-לֵוִי 2 וַיֵּד וְנָשָׂא עֹנֹו: אוֹ נָפֵשׁ אֲשֶׁר הִצִּיל בְּכַל-דָּבָר טָמֵא אוֹ בְּנִבְלַת הַיָּהּ טָמֵאָה אוֹ בְּנִבְלַת בְּהֵמָה טָמֵאָה אוֹ בְּנִבְלַת יַרְרֵץ טָמֵא וְנִעְלָם מִמֶּנּוּ וְהָיָא טָמֵא וְאֲשָׁם: אוֹ כִי יִצֵּל בְּטָמֵאת אִדָּם לְכָל טָמֵאתוֹ אֲשֶׁר יִטָּמֵא בָּהּ וְנִעְלָם מִמֶּנּוּ וְהָיָא יָדַע וְאֲשָׁם: אוֹ נָפֵשׁ כִּי תִשָּׁבַע לְכַשָּׂא בְּשִׁפְתָיִם לְהַרְעוֹ אוֹ לְהִיטִיב לְכָל אֲשֶׁר יִכְשָׂא הָאָדָם בְּשִׁבְעָה וְנִעְלָם מִמֶּנּוּ וְהָיָא-יָדַע וְאֲשָׁם

οιμαίων) ἢ. 3. EX† (a. alt. ἀπό) ἢ. 4. A3X: ἢ ἄν ὀμῶση. A2EFX* (p. αὐτ.) πρὸ ὀφθαλμῶν.

les Septante ont de plus : « femelle, pour le péché qu'il a commis ».

31. Il pria pour lui. Hébreu et Septante : « il fera propitiation (ou expiation) pour lui ». Locution fréquemment répétée.

V. 1. Qui jurait. Hébreu : « qui l'adjurait » de dire vrai. Il s'agit du témoin qui, adjure de dire ce qu'il sait, ne le dit pas.

2. Soit un animal, etc. Hébreu : « soit le cadavre d'une bête sauvage impure, soit le cadavre d'un animal domestique impur, soit le cadavre d'un rep-

tile impur, et ne s'en est pas aperçu ». Septante : « ou un cadavre, ou un (animal) impur pris par une bête sauvage, ou les cadavres d'abominations impures, ou les cadavres de bétail impur ». La fin du v. manque dans les Septante.

4. Un homme. Septante : « une âme injuste ». — Qui a... prononcé par ses lèvres. Hébreu : « en parlant à la légère avec ses lèvres ». — Et qui a confirmé cette même chose par serment et par sa parole. Hébreu et Septante : « en toutes choses où l'homme parle à la légère (Septante : distingui) avec serment ».

I. Sacrifices (I-X). — 1^o (d). Sacrifices pour le péché (IV-V, 13).

sicut auférri solet de victimis pacificórum, adolébit super altáre in odórem suavitátis Dómino : rogábitque pro eo, et dimittétur ei.³² Sin autem de pecóribus obtúlerit victimam pro peccáto, ovem scilicet immaculátam;³³ ponet manum super caput ejus, et immolábit eam in loco ubi solent cædi holocaustórum hóstiæ.³⁴ Sumétque sacrédos de sángine ejus dígito suo, et tangens córnua altáris holocausti, réliquum fundet ad basim ejus.³⁵ Omnem quoque ádipem auferens, sicut auférri solet adeps arietis qui immolátur pro pacificis; cremábit super altáre in incénsu Dómini : rogábitque pro eo, et pro peccáto ejus, et dimittétur ei.

Lev. 3, 3-14.

Lev. 3, 16; 1, 9.

Lev. 4, 29-30.

la graisse, comme elle a coutume d'être enlevée des victimes des sacrifices pacifiques, il la brûlera sur l'autel en odeur de suavité pour le Seigneur; et il priera pour lui, et il lui sera pardonné.³² Mais s'il offre une victime de brebis pour le péché, que ce soit une brebis sans tache :³³ il posera la main sur sa tête, et il l'immolera au lieu où ont coutume d'être tuées les hosties des holocaustes.³⁴ Alors le prêtre prendra de son sang avec son doigt, et, touchant les cornes de l'autel de l'holocauste, il répandra le reste sur le pied de l'autel; ³⁵ enlevant aussi toute la graisse, comme a coutume d'être enlevée la graisse du bélier qui est immolé dans les sacrifices pacifiques, il la brûlera sur l'autel pour l'holocauste du Seigneur; et il priera pour celui qui offre le sacrifice et pour son péché, et il lui sera pardonné.

V. 1 Si peccáverit ánima, et audierit vocem jurántis, testisque fúerit quod aut ipse vidit, aut cóncius est : nisi indicáverit, portábit iniquitátem suam.

Casus hoc sacrificium exigentes. Num. 5, 19. 3 Reg. 22, 16. Prov. 29, 24.

² Anima, quæ tetigerit áliquíd immúndum, sive quod occisum a béstia est, aut per se mórtuum, aut quódlibet áliud réptile : et oblita fúerit immunditiæ suæ, rea est, et delíquit : ³ et si tetigerit quidquam de immunditia hóminis, juxta omnem impuritátem qua póllui solet, oblitaque cognóverit póstea, subjacébit delicto.

2 Cor. 6, 17. Lev. 11, 24, 36, 39.

Lev. 13, 15.

⁴ Anima, quæ juráverit, et protúlerit lábiis suis, ut vel male quid fáceret, vel bene, et dípsum juraménto et sermóne firmáverit, oblitaque póstea intelléxerit delictum

1 Reg. 25, 22.

Eccli. 19, 16.

V. 1 » Si un homme a péché en ce qu'il a entendu la parole de quelqu'un qui jurait, et qu'il soit témoin pour avoir vu ou su la chose, à moins qu'il ne la dénonce, il portera son iniquité.

² » Un homme qui a touché quelque chose d'impur, soit un animal tué par une bête sauvage, ou mort de soi-même, soit tout reptile quelconque, et qui a oublié son impureté, est coupable, et il a failli.³ Et s'il a touché quelque chose d'impur d'un homme, selon toute impureté dont il a coutume d'être souillé, et que l'ayant oublié, il le reconnaisse ensuite, il sera coupable de délit.

⁴ » Un homme qui a juré et prononcé par ses lèvres qu'il ferait ou mal ou bien, et qui a confirmé cette même chose par serment et par sa parole; puis qui, l'ayant oublié, reconnaît ensuite son dé-

V. 1. Si un homme a péché... 3^o Sacrifice pour quelques péchés déterminés. Ces péchés, au nombre de trois, sont d'abord exposés, §. 1-5, puis le sacrifice à offrir pour leur expiation est imposé en trois rites différents, §. 6-13, selon l'état de fortune du coupable. — A moins qu'il ne la dénonce. 1^{er} péché à expier : cette faute paraît être le refus de déposer comme témoin de ce que l'on a vu, alors qu'on en

est adjuré par le juge.

2. Un homme qui a touché.... 2^o péché à expier : la négligence à se purifier d'une impureté légale, §. 2-3. Ces impuretés légales ne sont que résumées ici; elles sont exposées tout au long plus loin, Lévitique, xi-xv.

4. Un homme qui a juré... 3^o péché à expier : l'abus du serment, §. 4-5.

I. Sacrificia (I-X). — 1^o (d). *Sacrificium pro peccato (IV-V, 13).*

τούτων, ⁵ Καὶ ἐξαγορεύσει τὴν ἁμαρτίαν περὶ ὧν ἠμάρτηκε κατ' αὐτῆς, ⁶ καὶ οἴσει περὶ ὧν ἐπλημμέλησε κυρίῳ, περὶ τῆς ἁμαρτίας ἧς ἤμαρτε, θῆλυ ἀπὸ τῶν προβάτων, ἀμνάδα ἢ χίμαιραν ἐξ αἰγῶν περὶ ἁμαρτίας· Καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτοῦ ἧς ἤμαρτε, καὶ ἀφεθήσεται αὐτᾶ ἡ ἁμαρτία. ⁷ Ἐὰν δὲ μὴ ἰσχύῃ ἡ χεὶρ αὐτοῦ τὸ ἱκανὸν εἰς τὸ πρόβατον, οἴσει περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτοῦ ἧς ἤμαρτε, δύο τρυγόνες, ἢ δύο νοσοῦς περιστερῶν κυρίῳ, ἓνα περὶ ἁμαρτίας, καὶ ἓνα εἰς ὀλοκαύτωμα· ⁸ καὶ οἴσει αὐτὰ πρὸς τὸν ἱερέα. Καὶ προσάξει ὁ ἱερεὺς τὸ περὶ τῆς ἁμαρτίας πρότερον, καὶ ἀποκνίσει ὁ ἱερεὺς τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ ἀπὸ τοῦ σφονδύλου, καὶ οὐ διελεῖ. ⁹ Καὶ θάψει τὸν αἵματος τοῦ περὶ τῆς ἁμαρτίας ἐπὶ τὸν τοίχον τοῦ θυσιαστηρίου· τὸ δὲ κατάλοιπον τοῦ αἵματος καταστραγγιεῖ ἐπὶ τὴν βᾶσιν τοῦ θυσιαστηρίου· ἁμαρτία γὰρ ἐστὶ. ¹⁰ Καὶ τὸ δεύτερον ποιήσει ὀλοκάρισμα, ὡς καθήκει. Καὶ ἐξιλάσεται ὁ ἱερεὺς περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτοῦ ἧς ἤμαρτε, καὶ ἀφεθήσεται αὐτῷ. ¹¹ Ἐὰν δὲ μὴ εὐρίσκη ἡ χεὶρ αὐτοῦ ζευγὸς τρυγόνων, ἢ δύο νοσοῦς περιστερῶν, καὶ οἴσει τὸ δῶρον αὐτοῦ περὶ οὗ ἡμιας τε δέκων τῶν οἰρῶν σεμιδάλεως περὶ ἁμαρτίας· οὐκ ἐπιγεῖ ἐπ' αὐτὸ ἔλαιον, οὐδὲ ἐπιθήσει ἐπ' αὐτῷ λίβανον, ὅτι περὶ ἁμαρτίας ἐστὶ. ¹² Καὶ οἴσει αὐτὸ πρὸς τὸν ἱερέα· καὶ θραξάμενος ὁ ἱερεὺς ἀπ' αὐτῆς πλήρη τὴν δρακά, τὸ μνημόσυνον αὐτῆς ἐπιθήσει ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον τῶν ὀλοκαυτωμάτων κυρίῳ· ἁμαρτία ἐστὶ. ¹³ Καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτοῦ ἧς ἤμαρτεν ἀπ' ἐνός τούτων, καὶ ἀφεθήσεται αὐτῷ· τὸ δὲ καταλειφθὲν ἐστὶ τῷ ἱερεῖ, ὡς θυσία τῆς σεμιδάλεως.

4. X: Ἐν τινι. 5. A²X⁺ (ab in.) καὶ ἐστὶν ὅτι πλημμέλῃσει εἰς ἕν ἀπὸ τούτων. A¹FX: ἐξαγορεύσει. A²EFX: περὶ ἧς. 6. EFX⁺ (a. κυρ.) τῷ. 7. AEFX: νοσοῦς. (eti. 11). 9. AEFX: ἁμαρτίας. 10. AEX: ὀλοκαύτωμα. 11. AFX: σεμίδαλις. 12. X: δεξάμε-

ח לאחת מאלה: והיה כייאשם לאחת מאלה והתודה אשר הטא עליה: והביא אתאשמו ליהודה על השאתו אשר הטא נקבה מןהצאן פשפה אושעירת עדים להטאת וכפר עליו הפהן מהטאתו: ואםלא תגיע ידו די שיה והביא אתאשמו אשר הטא שתי תרים אושני בנייונה ליהודה אהד להטאת ואהד לעלה: והביא אתם אלהפהן והקריב אתאשר להטאת ראשונה ומלק אתראשו ממול ערפו ולא ובדיל: והזה מדם ההטאת עלקיר המזבח והנשאר פדם ומצה אליוסוד המזבח הטאת הוא: ואתהשני יעשה עלה פמשפט וכפר עליו הפהן מהטאתו אשר הטא ונסלה לו: ואםלא תשיג ידו לשתי תרים או לשני בנייונה והביא אתקרבו אשר הטא עשירת האפה סלת להטאת לאישים עליה שמן ולאיתן עליה לבנה פי הטאת הוא: והביאה אל הפהן וקמץ הפהן ממנה מלוא קמצו אתאזכרתה והקטיר המזבחה על אשי יהודה הטאת הוא: וכפר עליו הפהן עלהטאתו אשרהטא מאחת מאלה ונסלה לו והיתה לפהן פמנקה: ס

vos. AFX: ἀπ' αὐτῆς ὁ ἱερεὺς. 13. AFX⁺ (a. θυσία) ἡ.

5. H. Hébreu : « celui qui se sera rendu coupable de l'une de ces choses ». — *Qu'il fasse pénitence.* Hébreu et Septante : « qu'il fasse l'aveu ».

6. *Qu'il offre.* L'hébreu et les Septante ont de plus : « pour le sacrifice du péché (pour son offense) devant le Seigneur, pour le péché qu'il a commis ». — *Ou une chèvre.* L'hébreu et les Septante ont de plus : « une femelle... (victime) pour le péché ». — A la fin du §, les Septante ajoutent : « et son péché lui sera rcmis ».

7. *Ou une chèvre,* manque dans les Septante. — *Qu'il offre.* L'hébreu et les Septante ont de plus : « sacrifice pour son péché ».

8. *Lui tournera la tête.* Hébreu : « lui ouvrira la tête avec l'ongle ». Voir *Lévitique*, 1, 45.

9. *Avec son sang.* Hébreu et Septante : « avec le sang de (la victime) pour le péché ». — *Parce que,* Vulgate : *quia*, n'est pas dans l'hébreu.

11. *La dixième partie d'un éphi de fleur de farine* Ici les Septante répètent : « pour le péché ».

12. *La brûlera sur l'autel.* L'hébreu a de plus : « sur les sacrifices faits par le feu à Jahvé : c'est un sacrifice pour le péché ». les Septante ont : « holocauste au Seigneur : c'est le péché ».

13. *Faisant des expiations.* L'hébreu et les Septante ont de plus : « pour le péché qu'il a commis l'une de ces choses, et il lui sera pardonné ». — *Comme un don.* Hébreu : « comme dans l'oblation, non sanglante ». Septante : « comme l'offrande de fleur de farine ».

I. Sacrifices (I-X). — 1^o (d). Sacrifices pour le péché (IV-V, 13).

suum, ⁵ agat pœnitentiam pro peccato, ⁶ et offerat de grégibus agnam sive capram, orabitque pro ea sacerdos et pro peccato ejus : ⁷ sin autem non potuerit offerre pecus, offerat duos turtures, vel duos pullos columbarum Domino, unum pro peccato, et alterum in holocaustum, ⁸ dabitque eos sacerdoti : qui primum offerens pro peccato, retorquet caput ejus ad pennulas, ita ut collo hæreat, et non pœnitus abrumpatur. ⁹ Et asperget de sanguine ejus parietem altaris; quidquid autem reliquum fuerit, faciet distillare ad fundamentum ejus, quia pro peccato est. ¹⁰ Alterum vero adolebit in holocaustum, ut fieri solet : rogabitque pro eo sacerdos et pro peccato ejus, et dimittetur ei. ¹¹ Quod si non quiverit manus ejus duos offerre turtures, aut duos pullos columbarum, offeret pro peccato suo similæ partem ephi decimam : non mittet in eam oleum, nec thuris aliquid imponet, quia pro peccato est; ¹² tradetque eam sacerdoti : qui plenum ex ea pugillum hauriens, cremabit super altare, in monumentum ejus qui obtulerit, ¹³ rogans pro illo, et expians, reliquam vero partem ipse habebit in munere.

Lev. 7, 1-8.

Ritus sacrificii pro peccato.

Lev. 12, 8. Luc. 2, 24.

Lev. 1, 15.

Lev. 1, 14.

Lev. 5, 13, 16, 18; 4, 20-26.

Ex. 16, 36.

Lev. 2, 1.

Lev. 2, 2, 9.

Lev. 5, 10-13.

Lev. 2, 3.

lit : ⁵ qu'il fasse pénitence pour son péché, ⁶ et qu'il offre d'entre les troupeaux une jeune brebis, ou une chèvre; et le prêtre priera pour lui et pour son péché. ⁷ Mais s'il ne peut offrir une brebis ou une chèvre, qu'il offre deux tourterelles ou deux petits de colombe au Seigneur, l'un pour le péché et l'autre en holocauste; ⁸ et il les donnera au prêtre, qui, offrant le premier pour le péché, lui tournera la tête du côté des ailes, en sorte qu'elle reste attachée au cou et qu'elle n'en soit pas entièrement arrachée. ⁹ Il aspergera ensuite avec son sang la paroi de l'autel; mais tout ce qui sera de reste, il le fera distiller au pied de l'autel, parce que c'est pour le péché. ¹⁰ Quant à l'autre, il le brûlera en holocauste, comme cela a coutume de se faire; et le prêtre priera pour cet homme et pour son péché, et il lui sera pardonné. ¹¹ Que si sa main ne peut offrir deux tourterelles ou deux petits de colombe, il offrira pour son péché la dixième partie d'un éphi de fleur de farine; il n'y mêlera point d'huile et n'y mettra pas un seul grain d'encens, parce que c'est pour le péché; ¹² et il la remettra au prêtre, qui, en prenant une pleine poignée, la brûlera sur l'autel en mémoire de celui qui l'aura offerte, ¹³ priant pour lui et faisant des expiations; mais le reste, il l'aura comme un don ».

6. *Qu'il offre...* Première manière d'expier l'un des trois péchés précédents : l'offrande d'une chèvre ou d'une brebis. C'est l'expiation régulière, et l'on n'en peut être dispensé que pour cause de pauvreté, §. 7 et 11.

7. *S'il ne peut offrir...* Deuxième manière d'expier : l'offrande de deux tourterelles ou de deux colombes, §. 7-10.

11. *Si sa main ne peut offrir...* Troisième manière d'expier, pour ceux à qui leur pauvreté ne permettait pas d'offrir deux colombes : une offrande de fleur de farine, §. 11-12. — *La dixième partie d'un éphi,*

ou un gomor (voir *Exode*, xvi, 36). L'éphi était, chez les Hébreux, l'unité de mesure de capacité. L'hébreu *'éfâh* (en égyptien *ap*) signifie « mesure ». La Vulgate le rend, tantôt par *ephi*, comme ici, tantôt par *modius* (*Lévitique*, xix, 36, etc.), tantôt par *amphora* (*Zacharie*, v, 6-10), tantôt par *mensura* (*Proverbes*, xx, 10). Les rabbins, qui ont pris comme terme de comparaison les œufs de poule dans l'évaluation de leurs mesures de capacité, disent que l'éphi en contenait 432. Dans notre système métrique, sa contenance serait environ de 38 litres 88.

I. Sacrificia (I-X). — 1° (e). Sacrificium pro delicto (V, 14-VI, 7).

14 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων 15 Ψυχὴ ἢ ἂν λάβῃ αὐτὸν λήθη, καὶ ἀμάρτη ἀκουσίως ἀπὸ τῶν ἁγίων κυρίου, καὶ οἷσι τῆς πλημμειλείας αὐτοῦ τῷ κυρίῳ κριὸν ἄμωμον ἐκ τῶν προβάτων, τιμῆς ἀργυρίου σίκλων, τῷ σίκλῳ τῶν ἁγίων, περὶ οὗ ἐπλημμέλησε. 16 Καὶ ὁ ἥμαρτεν ἀπὸ τῶν ἁγίων ἀποτίσει αὐτὸ, καὶ τὸ ἐπιπεμπτον προσθήσει ἐπ' αὐτὸ, καὶ δώσει αὐτὸ τῷ ἱερεῖ. Καὶ ὁ ἱερεὺς ἐξιλάσεται περὶ αὐτοῦ ἐν τῷ κριῷ τῆς πλημμειλείας, καὶ ἀφεθήσεται αὐτῷ. 17 Καὶ ἡ ψυχὴ ἢ ἂν ἀμάρτη, καὶ ποιήσῃ μίαν ἀπὸ πασῶν τῶν ἐντολῶν κυρίου ὧν οὐ δεῖ ποιεῖν, καὶ οὐκ ἔγνω, καὶ πλημμελήσῃ, καὶ λάβῃ τὴν ἀμάρτιαν 18 καὶ οἷσι κριὸν ἄμωμον ἐκ τῶν προβάτων, τιμῆς ἀργυρίου εἰς πλημμειλείαν πρὸς τὸν ἱερεῖα. Καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς περὶ τῆς ἀγνοίας αὐτοῦ ἧς ἠγνόησε, καὶ αὐτὸς οὐκ ᾔδει, καὶ ἀφεθήσεται αὐτῷ. 19 ἐπλημμέλησε γὰρ πλημμειλεία ἐναντι κυρίου.

VI. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων 2 Ψυχὴ ἢ ἂν ἀμάρτη, καὶ παριδῶν παριδῆ τὰς ἐντολάς κυρίου, καὶ ψεύσῃται τὰ πρὸς τὸν πλησίον ἐν παραθήκῃ, ἢ περὶ κοινωσίας, ἢ περὶ ἀοπαγίης, ἢ ἠδίκησέ τι τὸν πλησίον, 3 ἢ εὖρεν ἀπώλειαν, καὶ ψεύσῃται περὶ αὐτῆς, καὶ ὁμῶσθ' ἀδίκως περὶ ἐνὸς ἀπὸ πάντων ὧν ἐὰν ποιήσῃ ὁ ἄνθρωπος, ὥστε ἀμάρτεῖν ἐν τούτοις 4 καὶ ἔσται ἥνικα ἐὰν ἀμάρτη, καὶ πλημμελήσῃ, καὶ ἀποδώ τὸ ἀρχαμμοῦ ὃ ἤρπασεν, ἢ τὸ ἀδίκημα ὃ ἠδίκησεν, ἢ τὴν παραθήκην ἣτις παρετέθη αὐτῷ, ἢ τὴν

14 וידבר יהוה אל-משה לאמר: 15 נפש כִּי-תִמְעַל מֵעַל וְהִטָּאָה בְּשִׁגְגָה מִקְדָּשֵׁי יְהוָה וְהִבִּיא אֶת-אֲשָׁמֹו לַיהוָה אֵיל תָּמִים מִן-הַצֹּאן בְּעֶרְפָּךָ כֶּסֶף-שִׁקְלִים בְּשִׁקְלֵי-הַקֹּדֶשׁ לְאַשָּׁם: 16 וְאֵת אֲשֶׁר הִטָּא מִן-הַקֹּדֶשׁ וְשָׁלַם וְאֶת-תְּמִישְׁתּוֹ יוֹסֵף עָלָיו וְנָתַן אֹתוֹ לַכֹּהֵן וְהִפְתָּן וְכִפֵּר עָלָיו בְּאֵיל הָאֲשָׁם וְנִסְכָּה לֹו: פ 17 כִּי תִהְטָא וְעִשְׂתָּה אֶת־הַת מִפְּל־מִצְוֹת יְהוָה אֲשֶׁר לֹא תַעֲשִׂינָהּ וְלֹא-יָדַע וְאַשָּׁם וְנִשָּׂא עִוְנוֹ: וְהִבִּיא אֵיל תָּמִים מִן-הַצֹּאן בְּעֶרְפָּךָ לְאַשָּׁם אֶל-הַכֹּהֵן וְכִפֵּר עָלָיו הַכֹּהֵן עַד שִׁבְעָתוֹ אֲשֶׁר-שָׁגָג וְהִיא לֹא-יָדַע וְנִסְכָּה לֹו: אֲשָׁם הִוא אֲשָׁם אֲשָׁם לַיהוָה: פ

כ וידבר יהוה אל-משה לאמר: 21 נפש כִּי תִהְטָא וּמִמְעָלָה מֵעַל בְּיַהוָה וְכִהִשׁ בְּעִמְתּוֹ בְּפִקְדוֹן אֶו-בְּתַשׁוּמֹת יָד אִו בְּגֹזֵל אִו עָשָׂק אֶת-עִמְתּוֹ: 22 אֶו-מִצָּא אֲבֹדָה וְכִהִשׁ בָּהּ וְנִשְׁבַּע עַל-שִׁקְר עַל-אֶת־הַת מִפְּל אֲשֶׁר-וַיִּכְשֶׁה 23 הָאָדָם לַחֲטָא בְּהִנָּה: וְהָיָה כִּי-יִהְטָא וְאַשָּׁם וְהָשִׁיב אֶת-הַגֹּזֵלָה אֲשֶׁר שָׁזַל אִו אֶת-הַלְשָׁק אֲשֶׁר עָשָׂק אִו אֶת-הַפִּקְדוֹן אֲשֶׁר תִּפְקַד אֹתוֹ אִו אֶת-

15. AFX (pro ἢ ἂν ἐὰν (eti. 17 et 21). FX: αὐτῆν. EFX: τῷ ἁγίῳ. 16. A²EFX* (p. ἀπ.) αὐτῷ. 17. AFX* (a. ψ.) ἢ... ποιῆσῃ. 19. EFX: πλημμειλείαν. — 1. Hebr. producit caput quintum usque ad ῥ. 8' sexti capititis. 2. FX* (p. ψ.) τὰ. 4. EFX: ἄν.

v. 18. קמץ בחביר. v. 23. קמץ ברביע. ibid. קמץ בו"ק

15. Manquant aux cérémonies. Hébreu : « commettant une prévarication et un péché »; Septante : « par oubli inaperçu ». — Il offrira. L'hébreu et les Septante ont de plus : « à Jahvé (au Seigneur) ». — Qui peut être acheté deux sicles. Hébreu : « selon ton estimation en sicles d'argent »; Septante : « évalué en sicles d'argent ». — Selon le poids. Hébreu et Septante : « selon le sicle ».

16. Quant au dommage... qu'il a fait. L'hébreu et les Septante ont de plus : « au sanctuaire ». — En offrant le bétier. L'hébreu et les Septante ont de plus : « pour le péché ».

17. Et qu'il ait reconnu son iniquité. Hébreu et Septante : « et qu'il se soit chargé d'iniquité ».

18. Il offrira. L'hébreu a de plus : « pour le péché ». — Selon la mesure et l'estimation du péché. Hébreu : « selon ton estimation »; Septante : « à prix d'argent ».

19. Hébreu : « C'est un sacrifice pour le péché; il avait péché contre Jahvé »; Septante : « car il avait péché d'un péché devant le Seigneur ».

VI. 2. (Hébreu, V, 21). Le Seigneur. Septante : « les commandements du Seigneur ». — On a fait une fraude. L'hébreu et les Septante ont de plus « à son prochain ».

4. (23). Convaincu de son délit. Hébreu et Septante : « péchant et se rendant coupable ».

5. (23-24). Tout ce qu'il a voulu retenir par fraude. L'hébreu et les Septante sont beaucoup plus explicites : « la chose qu'il a volée, ou qu'il a soustraite par fraude (Septante) : ou la chose en quoi il a nui, la chose qui lui avait été remise en dépôt, ou la chose perdue qu'il aura trouvée, ou la chose conquise au sujet de laquelle il a fait un serment injuste ».

I. Sacrifices (I-X). — 1° (e). Sacrifices pour le délit (V, 14 - VI, 7).

¹⁴ Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : ¹⁵ Anima, si prævéricans cæremónias, per errorem, in his quæ Dómino sunt sanctificata, peccaverit, offeret pro delicto suo arietem immaculatum de grégibus, qui emi potest duobus siclis, juxta pondus sanctuarii : ¹⁶ ipsümque quod intulit damni restituet, et quintam partem ponet supra, tradens sacerdoti, qui rogabit pro eo offerens arietem, et dimittetur ei.

¹⁷ Anima si peccaverit per ignorantiam, feceritque unum ex his quæ Dómini lege prohibentur, et peccati rea intellexerit iniquitatem suam, ¹⁸ offeret arietem immaculatum de grégibus sacerdoti, juxta mensuram æstimationemque peccati : qui orabit pro eo, quia nesciens fecerit : et dimittetur ei, ¹⁹ quia per errorem deliquit in Dóminum.

VI. ¹ Locutus est Dominus ad Moysen, dicens : ² Anima quæ peccaverit, et, contempto Dómino, negaverit próximo suo depositum quod fidei ejus creditum fuerat, vel vi aliquod extorserit, aut calumniam fecerit, ³ sive rem perditam invenerit, et inficiens insuper pejeraverit, et quodlibet aliud ex pluribus fecerit, in quibus solent peccare homines, ⁴ convicta delicti, reddet ⁵ omnia quæ per fraudem voluit obtinere,

¹⁴ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ¹⁵ Si un homme, manquant aux cérémonies, a péché par erreur dans des choses qui sont consacrées au Seigneur, il offrira pour son délit un bélier sans tache pris d'entre les troupeaux, qui peut être acheté deux sicles, selon le poids du sanctuaire. ¹⁶ Et quant au dommage même qu'il a fait, il le restituera, et il y ajoutera par-dessus la cinquième partie, la remettra au prêtre, qui priera pour lui en offrant le bélier, et il lui sera pardonné.

¹⁷ » Si un homme a péché par ignorance, et qu'il ait fait une des choses qui sont défendues par la loi du Seigneur, et que, coupable de péché, il ait reconnu son iniquité, ¹⁸ il offrira au prêtre un bélier sans tache pris d'entre les troupeaux, selon la mesure et l'estimation du péché : le prêtre priera pour lui parce qu'il l'a fait sans le savoir ; et il lui sera pardonné, ¹⁹ parce que c'est par erreur qu'il a failli contre le Seigneur ».

VI. ¹ Le Seigneur parla à Moïse, disant : « ² L'homme qui a péché, et qui, le Seigneur méprisé, a nié à son prochain le dépôt qui avait été confié à sa foi, ou qui par violence a ravi quelque chose, ou a fait une fraude, ³ ou bien encore a trouvé une chose perdue et, le niant, s'est de plus parjuré, et a fait quelque autre des nombreux péchés dans lesquels ont coutume de tomber les hommes, ⁴ convaincu de son délit, rendra ⁵ en entier tout ce qu'il a voulu

e) Des sacrifices pour le délit, V, 14 - VI, 7.

¹⁴. Le Seigneur parla... Cette nouvelle loi regarde le sacrifice pour le délit, 'áschám ; ce sacrifice, comme celui pour le péché, khattáth, était expiatoire. Ils différaient cependant entre eux par les points suivants : pour le premier, on n'avait le choix qu'entre un bélier et un agneau ; le second pouvait être pris dans les cinq espèces d'animaux susceptibles d'être immolés en l'honneur du Seigneur. Le premier n'était offert que par des particuliers, pour expier leurs fautes personnelles ; le sacrifice pour le péché, au contraire, faisait souvent partie du culte public.

¹⁵. Si un homme... : 1^{er} cas : expiation des délits commis envers Dieu, §. 13-19. — Deux sicles d'ar-

gent, ou environ 5 francs 66. Voir la note sur Genèse, xxiii, 15. — Selon le poids du sanctuaire. Voir la note sur Ezode, xxx, 13.

^{VI. 1}. Le Seigneur parla... : 2^o cas : expiation des délits commis envers le prochain, §. 1-7. Avant de parler du sacrifice à offrir (§. 6-7), l'auteur sacré expose la loi du dépôt, qui se trouve ainsi comme égarée au milieu des réglemens concernant les sacrifices. C'est que les quatre derniers livres du Pentateuque n'ont pas été rédigés, comme la Genèse, sur un plan conçu à l'avance, et ne pouvaient pas l'être. L'étude analytique nous les montre composés d'une manière décousue et, pour ainsi dire, à bâtons rompus, selon les occasions et les circonstances. C'est

I. Sacrificia (I-X). — 1' (P). Quid in his agere debeant sacerdotes (VI, 8 - VII).

ἀπωλείαν, ἣν εἶρεν, ἀπὸ παντὸς πράγματος οὗ ὤμοσε περὶ αὐτοῦ ἀδίκως, καὶ ἀποτίσει αὐτὸ τὸ κεφάλαιον, καὶ τὸ ἐπίπεμπτον προσθήσει ἐπ' αὐτὸ, τίνας ἐστίν, αὐτῷ ἀποδώσει ἢ ἡμέρα ἐλεγχθῆ, καὶ τῆς πλημμελείας αὐτοῦ οἷσι τῷ κυρίῳ κροῖν ἀπὸ τῶν προβάτων ἄμωμων, τιμῆς εἰς ὃ ἐπλημιέλησε, καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς ἔναντι κυρίου, καὶ ἀφεθήσεται αὐτῷ περὶ ἐνὸς ἀπὸ πάντων ὧν ἐποίησε καὶ ἐπλημιέλησεν ἐν αὐτῷ.

7 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων 8 Ἐντειλαὶ τῷ Ἀαρὼν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ, λέγων 9 Οὗτος ὁ νόμος τῆς ὀλοκαυτώσεως· Ἀυτὴ ἡ ὀλοκαυτώσις ἐπὶ τῆς καύσεως αὐτῆς ἐπὶ τοῦ θυσιαστηρίου ὅλην τὴν νύκτα ἕως τὸ πρωί, καὶ τὸ πῦρ τοῦ θυσιαστηρίου καυθήσεται ἐπ' αὐτοῦ οὐ σβέσθησεται. 10 Καὶ ἐνδύσεται ὁ ἱερεὺς χιτῶνα λινοῦν, καὶ περισκελὲς λινοῦν ἐνδύσεται περὶ τὸ σῶμα αὐτοῦ, καὶ ἀφελεῖ τὴν κατακάρπωσιν ἣν ἂν κατακαλώσῃ τὸ πῦρ, τὴν ὀλοκαύτωσιν ἀπὸ τοῦ θυσιαστηρίου, καὶ παραθήσει αὐτὸ ἐχόμενον τοῦ θυσιαστηρίου. 11 Καὶ ἐκδύσεται τὴν στολὴν αὐτοῦ καὶ ἐνδύσεται στολὴν ἄλλην, καὶ ἐξιόσει τὴν κατακάρπωσιν ἔξω τῆς παρεμβολῆς εἰς τόπον καθαρόν. 12 Καὶ πῦρ ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον καυθήσεται ἀπ' αὐτοῦ, καὶ οὐ σβεσθήσεται, καὶ καύσει ἐπ' αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς ξύλα τὸ πρωὶ πρωί, καὶ στοιβᾷσει ἐπ' αὐτοῦ τὴν ὀλοκαύτωσιν, καὶ ἐπιθήσει ἐπ' αὐτὸ τὸ στέαρ τοῦ σωτηρίου. 13 Καὶ πῦρ διαπαντός καυθήσεται ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον, οὐ σβεσθήσεται.

14 Οὗτος ὁ νόμος τῆς θυσίας, ἣν προσέξουσιν αὐτῆν οἱ υἱοὶ Ἀαρὼν ἔναντι κυρίου, ἀπέναντι τοῦ θυσιαστηρίου. 15 Καὶ ἀφελεῖ ἀπ' αὐτοῦ τῆ θρακὶ ἀπὸ τῆς σεμιδάλεως τῆς θυσίας σὺν τῷ ἐλαίῳ αὐτῆς καὶ σὺν παντὶ τῷ

24 הַאֲבֹדָה אֲשֶׁר מִצָּא: אוּ מִכֹּל אֲשֶׁר יִשְׁבַע עָלָיו לְשֹׁקֵר וְשֹׁלֵם אֹתוֹ בְּרֵאשׁוֹ וְחִמְשָׁתוֹ יוֹסֵף עָלָיו לְאֲשֶׁר כַּח הָיָא לוֹ וַתִּגְנֹו בְיוֹם אֲשֶׁמָרוּ: וְאֶת-אֲשָׁמוֹ יָבִיא לַיהוָה אֵיל תַּמִּים מִן-הַצֵּאן בְּעֶרְפֹתָ לְאֲשֶׁם אֶל-הַכֹּהֵן: וְכִפֹּר עָלָיו הַכֹּהֵן לַפְּנֵי יְהוָה וְנִסְכָּהּ לוֹ עַל-אֶחָת מִכֹּל אֲשֶׁר-וַיַּעֲשֶׂה לְאֲשָׁמָה בָּהּ:

25 פ פ פ כה

VI. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר: 2 צוּ אֶת-אַהֲרֹן וְאֶת-בָּנָיו לֵאמֹר זֹאת הַזֵּוָה הָעֹלָה הִוא הָעֹלָה עַל-זֶוָה הַמִּזְבֵּחַ פְּלִי-הַלְוִלָה עַד-הַפֶּקֶר 3 וְאֵשׁ הַמִּזְבֵּחַ תִּקְרָד בּוֹ: וְלִבְשׁ הַכֹּהֵן מִדָּו בַד וּמִכְנָסֵי בַד וְלִבְשׁ עַל-בָּשָׂרוֹ וְהָרִים אֶת-הַדֹּשָׁן אֲשֶׁר תֹּאכַל הָאֵשׁ אֶת-הָעֹלָה עַל-הַמִּזְבֵּחַ וְשָׂמוּ אֶצְלֵ הַמִּזְבֵּחַ: וּפִשֵׁט אֶת-בְּגָדָיו וְלִבְשׁ בְּגָדִים אֲחֵרִים וְהוֹצִיא אֶת-הַדֹּשָׁן אֶל-מַחֲוֵץ לְמַחְנֵה אֶל-מִקְוֵם טְהוֹר: 4 וְהָאֵשׁ עַל-הַמִּזְבֵּחַ תִּקְרָד-בּוֹ לֹא תִכְבֶּה וּבֵעַר עָלֶיהָ הַפֶּתָן עֲצִים בַּפֶּקֶר בַּפֶּקֶר וְעָרָה עָלֶיהָ הָעֹלָה וְהִקְטִיר 6 עָלֶיהָ חֲלָבֵי הַשֶּׁלָּמִים: אֵשׁ תַּמִּיד תִּקְרָד עַל-הַמִּזְבֵּחַ לֹא תִכְבֶּה: 5 7 וְזֹאת הַזֵּוָה הַמִּנְחָה הַקֶּלֶב אֲתֵי בְנֵי-אַהֲרֹן לַפְּנֵי יְהוָה אֶל-פְּנֵי 8 הַמִּזְבֵּחַ: וְהָרִים מִמֶּנּוּ בְקִמְצוֹ מִסַּלַת הַמִּנְחָה וּמִשְׁמָנָהּ וְאֶת פְּלִי-הַקֶּלֶבֶנָה

v. 2. וצריא ב

5. AX* τῷ. A²X† (in f.) πρὸς τὸν ἱερέα. 6. A¹X* ἐν. 8. AX* τῷ. 9. EX* (in f.) οὐ σβεσθήσεται. 10. A* περὶ. EFX: αὐτῆν ἐχόμενα. 12. AEFX: ἐπ' αὐτοῦ... ἐπ' αὐτοῦ.

5. (Hébreu, V, 24). A la fin du verset l'hébreu ajoute : « le jour de son sacrifice pour le délit » ; les Septante : « le jour où il aura été convaincu de sa faute ». 6. (25). Il offrira. L'hébreu et les Septante ajoutent : « à Jahvéh (au Seigneur) ». — Selon l'estimation et la mesure du délit. Hébreu : selon ton estimation ». 9. (VI, 2). Le feu sera pris de l'autel. Hébreu et Septante : « le feu brûlera sur l'autel ». Les Septante ajoutent : « il ne s'éteindra pas ». 10. (3). De caçons de lin. L'hébreu et les Septante ajoutent : « sur sa chair ». — Le feu. Hébreu et Sep-

tante : « après que le feu aura brûlé l'holocauste (sur l'autel) ». 11. (4). Et les fera consumer jusqu'au dernier reste, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 12. (5). Brûlera le feu. L'hébreu et les Septante ajoutent : « il ne s'éteindra pas ». 14. (7). Et des libations, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 15. (8). Une poignée de fleur de farine. L'hébreu et les Septante ajoutent : « de l'oblation (du sacrifice) ».

I. Sacrifices (I-X). — 1^e (f). Fonctions des prêtres (VI, 8-VII).

intégra, et quintam insuper partem ^{Lev. 5, 16. Ez. 33, 14-15.} dómíno cui damnum intúlerat. ^{Lev. 22, 14. Num. 5, 7. 2 Reg. 12, 6. Ex. 22, 1. Luc. 19, 8.} 6 Pro peccáto autem suo ófferet arietem immaculátum de grege, et dabit eum sacerdoti, juxta æstimationem mensurámque delicti : ^{Lev. 5, 18.} 7 qui rogábit pro eo coram Dómíno, et dimittétur illi pro singulis quæ faciéndó pec- cávít. ^{Lev. 5, 10-13.}

8 Locutúsque est Dómínus ad Móysen, dicens : ^{¶ Sacer- dotum functiones in holo- causto. Lev. 1, 3-17. Ex. 29, 42. Num. 29, 2-5. Lev. 16, 4. Lev. 1, 12.} 9 Præcipe Aaron et filiis ejus : Hæc est lex holocausti : Cremábitur in altári tota nocte us- que mane : ignis ex eódem altári erit. ^{Lev. 16, 4.} 10 Vestiétur túnica sacerdos et feminálibus líneis : tollétque cineres, quos vorans ignis exússit, et ponens juxta altáre, ^{Lev. 1, 12.} 11 spoliábitur prióribus vestiméntis, indutúsque aliis, éfferet eos extra castra, et in loco mundissimo usque ad favillam consumi faciet. ^{Lev. 16, 4.} 12 Ignis autem in altári semper ardébit, quem nutriet sacerdos subjiens ligna mane per singulos dies, et, impósito holo- causto, désuper adolébit ádipes paci- ficórum. ^{2 Esd. 10, 34.} 13 Ignis est iste perpétuus, qui nunquam deficiet in altári.

14 Hæc est lex sacrificii et libamen- ^{Item in oblatione. Lev. 2, 1-10. Num. 15, 4. Ex. 29, 10.} tórum, quæ ófferent filii Aaron coram Dómíno, et coram altári. ^{Lev. 2, 1-10. Num. 15, 4. Ex. 29, 10.} 15 Tol- let sacerdos pugillum simílae, quæ conspersa est óleo et totum thus,

retenir par fraude, et par-dessus la cin- quième partie, au maître auquel il avait causé le dommage. ^{Lev. 22, 14. Num. 5, 7. 2 Reg. 12, 6. Ex. 22, 1. Luc. 19, 8.} 6 Mais pour son pé- ché, il offrira un bélier sans tache pris du troupeau, et il le donnera au prêtre, selon l'estimation et la mesure du délit ; ^{Lev. 5, 18.} 7 le prêtre priera pour lui devant le Sei- gneur, et il lui sera pardonné pour cha- cune des choses qu'il a faites en pé- chant ».

8 Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ^{Lev. 1, 3-17. Ex. 29, 42. Num. 29, 2-5. Lev. 16, 4. Lev. 1, 12.} « 9 Ordonne à Aaron et à ses fils : Voici la loi de l'holocauste : Il brûlera sur l'autel toute la nuit jusqu'au matin ; le feu sera pris de l'autel même. ^{Lev. 16, 4.} 10 Le prêtre se vêtira d'une tunique et de caleçons de lin ; puis il prendra les cendres que le feu aura embrasées et, les mettant près de l'autel, ^{Lev. 1, 12.} 11 il se dépouillera de ses premiers vêtements, et en ayant revêtu d'autres, il emportera les cendres hors du camp, et les fera consumer jusqu'au dernier reste, dans un lieu très net. ^{Lev. 16, 4.} 12 Mais toujours sur l'autel brûlera le feu que le prêtre entretiendra, mettant du bois dessous chaque jour le matin, et, l'holocauste posé dessus, le prêtre brûlera par dessus les graisses des sacrifices paci- fiques. ^{Lev. 16, 4.} 13 C'est là le feu perpétuel qui jamais ne manquera sur l'autel.

14 » Voici la loi du sacrifice et des libations qu'offriront les fils d'Aaron devant le Seigneur et devant l'autel. ^{Lev. 2, 1-10. Num. 15, 4. Ex. 29, 10.} 15 Le prêtre prendra une poignée de fleur de farine, qui aura été arrosée d'huile, et tout

qu'ils forment un journal plutôt qu'un livre : chaque grand événement et toutes les lois nouvelles vien- nent y prendre leur place, mais d'une façon un peu lâche et on pourrait dire un peu à l'aventure. Il est visible que l'auteur enregistre les lois et les faits tels qu'ils se présentent. On consultait Moïse dans tous les cas embarrassants. Quand la question en valait la peine, le législateur inscrivait sa décision à l'en- droit de son journal où il était arrivé. C'est là une marque d'authenticité : jamais un écrivain posté- rieur n'aurait fait un tel amalgame, mais ici ce dé- sordre même est un certificat d'origine.

f) Fonctions des prêtres dans l'oblation des sacrifices, VI, 8-VII, 38.

8. Le Seigneur parla... Les lois qui suivent sont

encore relatives aux sacrifices ; elles précisent les fonctions qu'auront à remplir les prêtres dans les diverses oblations.

9. Voici la loi de l'holocauste (s. 9-13). Il s'agit surtout ici de l'holocauste quotidien qui devait être offert au nom de tout le peuple. Voir Exode, xxix, 38.

11. Hors du camp. Voir la note sur Lévitique, iv, 12.

12. Un feu perpétuel. Plusieurs peuples anciens entretenaient un feu perpétuel en l'honneur de leurs dieux. Cet usage devait avoir primitivement pour cause la difficulté qu'on avait alors à produire le feu, mais il était devenu sacré et comme le symbole du culte ininterrompu rendu à la divinité.

14. Voici la loi... règles pour l'oblation de fleur de farine, s. 14-18.

Sacrificia (I-X). — 1° (f). Quid in his agere debeant sacerdotes (VI, 8-VII).

λιβάνω αὐτῆς, τὰ ὄντα ἐπὶ τῆς θυσίας, καὶ ἀνοίσει ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κάρπωμα ὀσμὴν εὐωδίας, τὸ μνημόσυνον αὐτῆς τῷ κυρίῳ.
 16 Τὸ δὲ καταλειφθὲν ἀπ' αὐτῆς ἔδεται Ἀαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ· ἄζυμα βρωθήσεται ἐν τόπῳ ἁγίῳ, ἐν αὐλῇ τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου ἔδονται αὐτήν. 17 Οὐ πεφθίσεται ἐξυμωμένη· μερίδα αὐτὴν ἔδωκα αὐτοῖς ἀπὸ τῶν καρπωμάτων κυρίου· ἅγια ἁγίων ἐστίν, ὡς περὶ τὸ τῆς ἀμαρτίας καὶ ὡς περὶ τὸ τῆς πλημμυλείας. 18 Πᾶν ἀρσενικὸν τῶν ἱερέων ἔδονται αὐτήν· νόμιμον αἰώνιον εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν ἀπὸ τῶν καρπωμάτων κυρίου· πᾶς ὃς ἐὰν ἀψηται αὐτῶν, ἁγιασθήσεται.

19 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 20 Τοῦτο τὸ δῶρον Ἀαρὼν καὶ τῶν υἱῶν αὐτοῦ, ὃ προσοίσουσι κυρίῳ ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἧ ἂν χροῖσθῃ αὐτόν, τὸ δέκατον τῶν οἰφί σεμιδάλης εἰς θυσίαν διαπαντός, τὸ ἡμισυ αὐτῆς τὸ προῖ καὶ τὸ ἡμισυ αὐτῆς τὸ δειλινόν. 21 Ἐπὶ τηγάνον ἐν ἐλαίῳ ποιθήσεται, πεφρυραμένην οἶσει αὐτήν ἐλικτά, θυσίαν ἐκ κλασμάτων, θυσίαν εἰς ὀσμὴν εὐωδίας κυρίῳ. 22 Ὁ ἱερεὺς ὃ χροιστὸς ὁ ἀντ' αὐτοῦ ἐκ τῶν υἱῶν αὐτοῦ ποιήσει αὐτήν· νόμος αἰώνιος ἕπαρ ἐπιτελεσθήσεται. 23 Καὶ πᾶσα θυσία ἱερέως δόλοκαυτος ἐσται καὶ οὐ βρωθήσεται.

24 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν λέγων· 25 Λάλησον τῷ Ἀαρὼν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ, λέγων· Οὗτος ὁ νόμος τῆς ἀμαρτίας· ἐν τόπῳ οὐ σφάζουσι τὸ δολοκαύτωμα, σφάζουσι τὰ περὶ τῆς ἀμαρτίας ἐναντι κυρίου· ἅγια ἁγίων ἐστίν. 26 Ὁ ἱερεὺς ὃ ἀναφέρων αὐτήν, ἔδεται αὐτήν· ἐν τόπῳ ἁγίῳ βρωθήσεται, ἐν αὐλῇ τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. 27 Πᾶς ὃ ἀπτόμενος τῶν κρεῶν αὐτῆς, ἁγιασθήσεται. Καὶ ὧ ἐὰν ἐπιόραντισθῇ ἀπὸ τοῦ αἵματος αὐτῆς ἐπὶ τὸ ἱμάτιον, ὃς ἐὰν θαντισθῇ ἐπ' αὐτὸ, πλυθήσεται ἐν τόπῳ ἁγίῳ.

15. A¹X* πατὶ....; ὀσμὴ (1. ὀσμὴν). 17. FX: δέδωκα. 18. AFX: ἄν. 20. EFX: † τῷ (a. κυρ.) 21. X: οἶσει. A²X: ἐρικτά. 22. A²EFX: νόμιμον αἰώνιον... A²EX† τῷ κυρίῳ. 23. FX: σφάζουσι (1. σφάζουσιν).

אֲשֶׁר עַל-הַמִּנְחָה וְהַקְטִיר הַמִּזְבֵּחַ
 9 רִיחַ נִיחֹחַ אֲזַפְרָתָה לַיהוָה: וְהַנּוֹתְרֹת מִמֶּנָּה וְאֶכְלֵי אֶהְרֹן וּבָנָיו מִצֹּת תֹּאכַל בְּמִקְוֹם קֹדֶשׁ בַּחֲצַר אֶהְלֵ-
 1 מוֹעֵד וְאֶכְלִיָּהּ: לֹא תֹאפֶה הַמִּזְבֵּחַ הַלֵּקֶם נִתְתִּי אֹתָהּ מֵאֲשֵׁי קֹדֶשׁ
 11 קֹדְשִׁים הוּא כַּחֲטָאת וּכְאֲשָׁם: כָּל-זָכָר בְּבָנֵי אֶהְרֹן וְאֶכְלָנָה הַקֶּדְוֹלָם לְדַרְתֵּיכֶם מֵאֲשֵׁי יְהוָה כָּל אֲשֶׁר-יִבְעַ כְּהֵם וּקְדָשׁ: פ

12 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵּאמֹר: זֶה קָרְבַּן אֶהְרֹן וּבָנָיו אֲשֶׁר-יִקְרִיבוּ לַיהוָה בַּיּוֹם הַמִּשְׁחָה אֹתוֹ עֲשִׂיֹרֹת הָאָפֶה סֵלֶת מִנְחָה תָמִיד מִחֲצִיֹתָהּ בַּבֶּקֶר וּמִחֲצִיֹתָהּ בַּעֲרֹב: עַל-מִחְבַּת בַּשֶּׁמֶן תַּעֲשֶׂה מִרְבַּכַּת תִּבְאִינָה תְּפִינִי מִנְחַת שְׂפֵתִים תִּקְרִיב רִיחַ-
 13 נִיחֹחַ לַיהוָה: וְהַפִּיחֵן הַמִּשְׁחָה תִּהְיֶהוּ מִבָּנָיו יַעֲשֶׂה אֹתָהּ הַקֶּדְוֹלָם לַיהוָה כְּלִיל תִּקְטֹר: וְכָל-מִנְחָת פִּתֵּן כְּלִיל תִּהְיֶה לֹא תֹאכַל: פ

17 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵּאמֹר: 18 דַּבֵּר אֶל-אֶהְרֹן וְאֶל-בָּנָיו לֵאמֹר זֹאת הַזֹּרֶת הַחֲטָאת בְּמִקְוֹם אֲשֶׁר תִּשְׁחֹט הַעֲלָה תִשְׁחֹט הַחֲטָאת לְפָנֵי יְהוָה קֹדֶשׁ קֹדְשִׁים הוּא: הַפִּתֵּן הַמִּנְחָה אֹתָהּ וְאֶכְלָנָה בְּמִקְוֹם קֹדֶשׁ תֹּאכַל כַּבַּחֲצַר אֶהְל מוֹעֵד: כָּל אֲשֶׁר-יִבְעַ כְּבָשָׂרָהּ יִקְדָּשׁ וְאֲשֶׁר יִגָּה מִדְּמָהּ עַל-הַבְּגָד אֲשֶׁר יִגָּה עָלֶיהָ תִּכְבַּס

15. (H. §. 8). Sur la fleur de farine. Hébreu et Septante : « sur l'oblation (le sacrifice) ». 16. (9). Du tabernacle. Hébreu : « de la tente de l'assemblée » ; Septante : « du tabernacle de témoignage ». 17. (10). Parce qu'une partie en est offerte pour l'holocauste du Seigneur. Hébreu : « c'est la part que je leur ai donnée de mes sacrifices pour le feu (Septante : des sacrifices du Seigneur) ». 18. (11). Les mâles seulement. Hébreu et Septante : « tous les mâles ». — De la race d'Aaron. Septante : « des prêtres ». 19. (13). Au jour de leur onction. Septante : « au jour où tu les oindras ». 21. (14). Il l'offrira. Hébreu : « tu l'offriras ». — Chaud. Hébreu et Septante : « frite et en morceaux ». 22. (15). Le prêtre. L'hébreu et les Septante ajoutent : « parmi les fils d'Aaron », et font de ces mots le sujet d'un nouveau verbe : « fera l'offrande » ; ils ont encore de plus : « c'est une loi perpétuelle ». — Sur l'autel, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. 26. (19). Du tabernacle. Voir v. 16. 27. (20). Si un vêtement a été mouillé de sang de l'hostie. Hébreu : « s'il en rejallit du sang sur un vêtement ». Septante : « celui à qui du sang de la victime a été répandu sur son vêtement, celui qui en a été aspergé sur lui (son vêtement) ».

I. Sacrifices (I-X). — 1^o (F). Fonctions des prêtres (VI, 8-VII).

quod super similam pòsitum est : ^{Lev. 4, 20.} adolebitque illud in altàri, in moniméntum odòris suavíssimi Dòmino : ^{Lev. 2, 3, 10. Eccli. 7, 32-35. 1^o Cor. 9, 13.} ^{Lev. 2, 11.} ^{Lev. 6, 28; 7, 6.} ^{Sacerdotium oblatio, die unctiois.} ^{Heb. 7, 27.} ^{Lev. 2, 6.} ^{Functio- nes in sacrificiis pro peccato.} ^{Lev. 4, 2-12.} ^{Lev. 1, 3.} ^{Lev. 10, 17-19.} ^{17. On n'y mettra pas de levain. Voir plus haut la note sur Lévitique, II, 11.} ^{18. Quiconque touchera ces choses sera sanctifié. Le laïque qui touchait ces choses saintes se trouvait par là même assimilé aux prêtres, non pas dans leurs droits, mais dans leur devoir d'éviter toutes souillures, par exemple celles qui sont mentionnées plus loin, xx, 4-8.} ^{19. Le Seigneur parla... Troisième loi, concernant l'oblation imposée au grand-prêtre le jour de sa consécration, y. 19-23.} ^{20. Et de ses fils : non pas de tous les fils d'Aaron, mais seulement de l'aîné de ses fils, du fils aîné de ce ui-ci, et ainsi de suite, c'est-à-dire de tous ceux, et de ceux seulement, qui recevront l'onction complète. Comparer le y. 22. — La dixième partie d'un éphi. Voir plus haut la note sur Lévitique, V, 11.} ^{21. Le Seigneur parla à Moïse... Quatrième loi : règles à observer dans les sacrifices pour le péché, y. 24-30.} ^{27. Sera sanctifié. Voir la note sur le y. 18.} ^{22. Or on n'y mettra pas de levain, parce qu'une partie en est offerte pour l'holocauste du Seigneur. Ce sera une chose très sainte, comme pour le péché et le délit. 23. Les mâles seulement de la race d'Aaron en mangeront. Ce sera une loi perpétuelle en vos générations, touchant les sacrifices du Seigneur. Quiconque touchera ces choses sera sanctifié ».} ^{24. Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : 25 « Voici l'oblation d'Aaron et de ses fils, qu'ils doivent offrir au Seigneur au jour de leur onction. Ils offriront la dixième partie d'un éphi de fleur de farine, dans le sacrifice perpétuel, la moitié le matin, et la moitié le soir. 26. Arrosée d'huile, elle sera frite dans une poêle. Or il l'offrira chaude, en odeur très suave pour le Seigneur, 27 le prêtre qui de droit aura succédé à son père, et elle sera brûlée tout entière sur l'autel. 28. Car tout sacrifice des prêtres sera consumé par le feu, et nul n'en mangera ».} ^{29. Or le Seigneur parla à Moïse, disant : 30 « Dis à Aaron et à ses fils : Voici la loi de l'hostie pour le péché : Elle sera immolée devant le Seigneur, au lieu où est offert l'holocauste. C'est une chose très sainte. 31. Le prêtre qui l'offre la mangera dans un lieu saint, dans le parvis du tabernacle. 32. Tout ce qui en touchera la chair sera sanctifié. Si un vêtement a été mouillé du sang de l'hostie, il}

encens qui aura été mis sur la fleur de farine, et il le brûlera sur l'autel en souvenir d'une odeur très suave pour le Seigneur. ¹⁶ Mais la partie restante de la fleur de farine, Aaron la mangera avec ses fils, sans levain; et il la mangera dans le lieu saint du parvis du tabernacle. ¹⁷ Or on n'y mettra pas de levain, parce qu'une partie en est offerte pour l'holocauste du Seigneur. Ce sera une chose très sainte, comme pour le péché et le délit. ¹⁸ Les mâles seulement de la race d'Aaron en mangeront. Ce sera une loi perpétuelle en vos générations, touchant les sacrifices du Seigneur. Quiconque touchera ces choses sera sanctifié ».

¹⁹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ²⁰ « Voici l'oblation d'Aaron et de ses fils, qu'ils doivent offrir au Seigneur au jour de leur onction. Ils offriront la dixième partie d'un éphi de fleur de farine, dans le sacrifice perpétuel, la moitié le matin, et la moitié le soir. ²¹ Arrosée d'huile, elle sera frite dans une poêle. Or il l'offrira chaude, en odeur très suave pour le Seigneur, ²² le prêtre qui de droit aura succédé à son père, et elle sera brûlée tout entière sur l'autel. ²³ Car tout sacrifice des prêtres sera consumé par le feu, et nul n'en mangera ».

²⁴ Or le Seigneur parla à Moïse, disant : ²⁵ « Dis à Aaron et à ses fils : Voici la loi de l'hostie pour le péché : Elle sera immolée devant le Seigneur, au lieu où est offert l'holocauste. C'est une chose très sainte. ²⁶ Le prêtre qui l'offre la mangera dans un lieu saint, dans le parvis du tabernacle. ²⁷ Tout ce qui en touchera la chair sera sanctifié. Si un vêtement a été mouillé du sang de l'hostie, il

17. On n'y mettra pas de levain. Voir plus haut la note sur Lévitique, II, 11.

18. Quiconque touchera ces choses sera sanctifié. Le laïque qui touchait ces choses saintes se trouvait par là même assimilé aux prêtres, non pas dans leurs droits, mais dans leur devoir d'éviter toutes souillures, par exemple celles qui sont mentionnées plus loin, xx, 4-8.

19. Le Seigneur parla... Troisième loi, concernant l'oblation imposée au grand-prêtre le jour de sa consécration, y. 19-23.

20. Et de ses fils : non pas de tous les fils d'Aaron, mais seulement de l'aîné de ses fils, du fils aîné de ce ui-ci, et ainsi de suite, c'est-à-dire de tous ceux, et de ceux seulement, qui recevront l'onction complète. Comparer le y. 22. — La dixième partie d'un éphi. Voir plus haut la note sur Lévitique, V, 11.

21. Le Seigneur parla à Moïse... Quatrième loi : règles à observer dans les sacrifices pour le péché, y. 24-30.

27. Sera sanctifié. Voir la note sur le y. 18.

I. Sacrificia (I-X). — 1° (F). Quid in his agere debeant sacerdotes (VI, 8 - VII).

28 Καὶ σκεῦος ὀστράκινον οὐ εἶν ἐψηθῆ ἔν αὐτῷ, συντριβήσεται· εἶν δὲ ἐν σκεύει χαλκῷ ἐψηθῆ, ἐκτρίψει αὐτὸ καὶ ἐκλύσει ὕδατι. 29 Πᾶς ἄρσῃ ἐν τοῖς ἱερεῦσι φάγεται αὐτά· ἅγια ἁγίων ἐστὶ κυρίῳ. 30 Καὶ πάντα τὰ περὶ τῆς ἁμαρτίας, ὧν εἶν εἰς ἐνεχθῆ ἀπὸ τοῦ αἵματος αὐτῶν εἰς τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου, ἐξιλάσασθαι ἐν τῷ ἁγίῳ, οὐ βρωθήσεται, ἐν πυρὶ κατακαυθήσεται.

VII. Καὶ οὗτος ὁ νόμος τοῦ κυρίου τοῦ περὶ τῆς πλημμελείας· ἅγια ἁγίων ἐστίν. 2 Ἐν τόπῳ, οὐ σφάζουσι τὸ ὄλοκαυτώμα, σφάζουσι τὸν κριὸν τῆς πλημμελείας ἐναντι κυρίου, καὶ τὸ αἷμα προσχέει ἐπὶ τὴν βᾶσιν τοῦ θυσιαστηρίου κύκλῳ. 3 Καὶ πᾶν τὸ στέαρ αὐτοῦ προσοίσει ἀπ' αὐτοῦ, καὶ τὴν ὄσφρην καὶ πᾶν τὸ στέαρ τὸ κατακαλύπτον τὰ ἐνδόσθια καὶ πᾶν τὸ στέαρ τὸ ἐπὶ τῶν ἐνδόσθιων, 4 καὶ τοὺς δύο νεφροὺς καὶ τὸ στέαρ τὸ ἐπ' αὐτῶν τὸ ἐπὶ τῶν μηρίων, καὶ τὸν λοβὸν τὸν ἐπὶ τοῦ ἥπατος, *σὺν τοῖς νεφροῖς περιελεῖ αὐτά. 5 Καὶ ἀνοίσει αὐτὰ ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κάρπωμα τῷ κυρίῳ· περὶ πλημμελείας ἐστὶ. 6 Πᾶς ἄρσῃ ἐκ τῶν ἱερέων ἐδεῖται αὐτά, ἐν τόπῳ ἁγίῳ ἐδονται αὐτά· ἅγια ἁγίων ἐστίν. 7 Ὡσπερ τὸ περὶ τῆς ἁμαρτίας, οὕτω καὶ τὸ τῆς πλημμελείας νόμος εἰς αὐτῶν· ὁ ἱερεὺς ὅστις ἐξιλάσεται ἐν αὐτῷ, αὐτῷ ἔσται. 8 Καὶ ὁ ἱερεὺς ὁ προσάγων ὄλοκαυτώμα ἀνθρώπου, τὸ δέσμα τῆς ὄλοκαυτώσεως ἧς προσφέρει αὐτός, αὐτῷ ἔσται. 9 Καὶ πᾶσα θυσία ἣτις ποιηθήσεται ἐν τῷ κλιβάνῳ, καὶ πᾶσα ἣτις ποιηθήσεται ἐπ' ἐσχάρας ἢ ἐπὶ τηγάνου, τοῦ ἱερέως τοῦ προσφέροντος αὐτήν, αὐτῷ ἔσται. 10 Καὶ πᾶσα θυσία ἀναπειοιμένη ἐν ἐλαίῳ καὶ μὴ ἀναπειοιμένη πᾶσι τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ ἔσται, ἐκάστῳ τὸ ἴσον. 11 Οὗτος ὁ νόμος θυσίας σωτηρίου, ἣν προσοίσοις κυρίῳ. 12 Ἐὰν μὲν περὶ αἰνέσεως προσφέρει αὐτήν, καὶ προσοίσει ἐπὶ τῆς θυ-

21 בַּמִּקְוֹם קָדֵשׁ: וּכְלֵי-הַרְשָׁ אֲשֶׁר תְּבַשְׂל-בּוֹ יִשְׁבֵּר וְאִם-בְּכֵלִי נִחְשַׁת בְּשֵׂלָה וּמִרְקָ וְשִׁטָּף בְּמַיִם: כָּל-זֶכֶר בְּפִתְהִים יֹאכַל אֶתֶּה קָדֵשׁ קָדָשִׁים 22 הוּא: וְכֹל-חֲפָאֵת אֲשֶׁר יוֹבֵא מִדְּמָה אֶל-אֶהֱל מוֹעֵד לְכַפֵּר בְּקָדֵשׁ לֹא תֹאכַל בְּאֵשׁ הַתְּשָׁרֵף: פ

VII. וְזֹאת תִּזְכֹּרְתָּ הָאֲשֶׁם קָדֵשׁ קָדָשִׁים 2 הוּא: בְּמִקְוֹם אֲשֶׁר יִשְׁחֲטוּ אֶת-הַלֵּלָה יִשְׁחֲטוּ אֶת-הָאֲשֶׁם וְאֶת-דָּמֹו יִזְרֹק עַל-הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב: וְאֵת כָּל-הַלְבָּו יִקְרִיב מִמֶּנּוּ אֶת-הָאֵלֶּה וְאֶת-הַחֶלֶב הַמִּכֶּסֶה אֶת-הַקְּרָב: וְאֵת שְׁתֵּי הַכְּפָלִית וְאֶת-הַחֶלֶב אֲשֶׁר עֲלֵיהֶן אֲשֶׁר עַל-הַכֶּסֶלִים וְאֶת-דֵּיתְרָת עַל-הַכְּפָד עַל-הַכְּפָלִית וְסִירְנָה: וְהַקְּטִיר אֲתָם הַכֶּתֶן הַמִּזְבֵּחַה אֲשֶׁה לִּיהִיָּה 6 אֲשֶׁם הוּא: כָּל-זֶכֶר בְּפִתְהִים יֹאכַלְנֹו בְּמִקְוֹם קָדֹשׁ יֹאכַל קָדֵשׁ קָדָשִׁים 7 הוּא: פְּחָפָאֵת כָּאֲשֶׁם תִּזְכֹּרְתָּ אֶת-לֶהֱם הַכֶּתֶן אֲשֶׁר יִכְפֹּר-בּוֹ לֹו יִהְיֶה: 8 וְהַכֶּתֶן הַמִּקְרִיב אֶת-עֵלֶת אִישׁ עוֹר הַעֵלָה אֲשֶׁר הַקְּרִיב לַפֶּתֶן לֹו יִהְיֶה: 9 וְכֹל-מִנְהַה אֲשֶׁר תִּאֲשֶׁה בַּתְּנִיר וְכֹל-נַעֲשָׂה בַּמִּרְהַשֶּׁת וְעַל-מִחְבַּת לַפֶּתֶן הַמִּקְרִיב אֶתֶּה לֹו תִּהְיֶה: וְכֹל-מִנְהַה כְּלוּלָה-בְּשִׁמֹן וְהַרְבֵּה לְכָל-בְּנֵי אֶתֶרֶן תִּהְיֶה אִישׁ בְּאֶחָיו: פ

11 וְזֹאת תִּזְכֹּרְתָּ זִבְחַה הַשְּׁלָמִים אֲשֶׁר 12 יִקְרִיב לִיהִיָּה: אִם עַל-תְּוֹדָה יִקְרִיבְנֹו וְהַקְּרִיב עַל-זִבְחַה הַתְּוֹדָה תִּזְכֹּרְתָּ

28. FX: ἄν... EFX: κλύσει. 29. FX: αὐτό. 30. AEFX: ἄν. A1X: ἐν τόπῳ ἁγίῳ. — 2. FX: οὐ σφάζουσι. EX: τὰ ὄλοκαυτώματα. 4. FX: μηρίων. 6. FX: (1. ἐδονται αὐτά) βρωθήσεται. 7. X: οὕτως. 9. EFX* (a. κλ.) τῷ. 11. FX: τῆς θυσίας... τῷ κυρίῳ.

28. (21). Il sera nettoyé avec soin et lavé dans l'eau. Septante littéralement : « il le frotera fortement et le nettoiera dans l'eau ».

VII. Dans l'édition sixtine (1587) le chapitre VI va jusqu'au verset 11 du chapitre VII de l'hébreu et de la Vulgate. — 1. De l'hostie. Septante : « du bœlier ».

2. Sera... tué. Les Septante ajoutent : « devant le Seigneur ».

9. La queue, mot omis par les Septante. Auparavant on lit dans l'hébreu et les Septante : « toute la

graisse ». — La graisse qui couvre les entrailles. Les Septante ajoutent : « et toute la graisse qui est sur les entrailles ».

4. Avec les reins. Hébreu : « qui sera détachée près des reins ».

8. De l'holocauste. L'hébreu et les Septante ajoutent : « de quelqu'un ».

9. De fleur de farine, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

12. On offrira. L'hébreu et les Septante ajoutent : « avec le sacrifice d'actions de grâces ».

I. Sacrifices (I-X). — 1^e (F). Fonctions des prêtres (VI, 8 - VII).

loco sancto. ²⁸ Vas autem fictile, in quo cocta est, confringetur; quod si vas æneum fuerit, defricabitur, et lavabitur aqua. ²⁹ Omnis masculus de genere sacerdotali vescetur de carnibus ejus, quia Sanctum sanctorum est. ³⁰ Hostia enim quæ cæditur pro peccato, cujus sanguis infertur in tabernaculum testimonii ad expiandum in sanctuario, non comedetur, sed comburetur igni.

Lev. 15, 12; 11, 33;

Lev. 2, 3, 10.

Fonctions in sacrificiis pro delicto.

Lev. 3, 3-17; 4, 8-19.

Lev. 6, 18, 29.

Lev. 14, 13.

Lev. 1, 6. Gen. 3, 21.

VII. ¹ Hæc quoque lex hostiæ pro delicto, Sancta sanctorum est : ² idcirco ubi immolabitur holocaustum, mactabitur et victima pro delicto : sanguis ejus per gyrum altaris fundetur. ³ Offerent ex ea caudam et adipem qui operit vitælia : ⁴ duos renunculos, et pinguedinem quæ juxta ilia est, reticulumque jecoris cum renunculis. ⁵ Et adolebit ea sacerdos super altare : incensum est Domini pro delicto. ⁶ Omnis masculus de sacerdotali genere, in loco sancto vescetur his carnibus, quia Sanctum sanctorum est. ⁷ Sicut pro peccato offertur hostia, ita et pro delicto : utriusque hostiæ lex una erit : ad sacerdotem, qui eam obtulerit, pertinabit.

⁸ Sacerdos qui offert holocausti victimam, habebit pellem ejus. ⁹ Et omne sacrificium simillæ, quod coquitur in clibano, et quidquid in craticula, vel in sartagine præparatur, ejus erit sacerdotis a quo offertur : ¹⁰ Sive oleo conspersa, sive arida fuerint, cunctis filiis Aaron mensura æqua per singulos dividetur.

¹¹ Hæc est lex hostiæ pacificorum quæ offertur Domino. ¹² Si pro gratiarum actione oblatio fuerit, offerent panes absque fermento con-

Item in sacrificiis pacificis. Lev. 22, 29. Ps. 115, 17. Hebr. 13, 15.

sera lavé dans un lieu saint. ²⁸ Mais le vase de terre dans lequel elle aura été cuite sera brisé; que si le vase est d'airain, il sera nettoyé avec soin et lavé dans l'eau. ²⁹ Tout mâle de la race sacerdotale mangera de la chair de l'hostie, parce que c'est une chose très sainte. ³⁰ Car, quant à l'hostie qui est tuée pour le péché, dont le sang est porté dans le tabernacle de témoignage pour faire l'expiation dans le sanctuaire, elle ne sera point mangée, mais elle sera brûlée au feu.

VII. ¹ » Voici aussi la loi de l'hostie pour le délit : elle est très sainte; ² c'est pourquoi, là où sera immolé l'holocauste, sera aussi tuée la victime pour le délit; son sang sera répandu autour de l'autel. ³ On en offrira la queue et la graisse qui couvre les entrailles, ⁴ les deux reins, la graisse qui est près des flancs, et la membrane réticulaire du foie avec les reins; ⁵ et le prêtre les brûlera sur l'autel : c'est l'holocauste du Seigneur pour le délit. ⁶ Tout mâle de la race sacerdotale mangera de ces chairs dans un lieu saint, parce que c'est une chose très sainte. ⁷ Comme est offerte l'hostie pour le péché, de même aussi l'hostie pour le délit : une seule loi sera pour les deux hosties; c'est au prêtre qui les a offertes qu'elles appartiendront.

⁸ » Le prêtre qui offre la victime de l'holocauste, en aura la peau. ⁹ Et toute offrande de fleur de farine qui se cuit dans le four, ou qui s'apprête sur un gril ou dans la poêle, sera au prêtre par lequel elle est offerte : ¹⁰ qu'elle soit arrosée d'huile ou qu'elle soit sèche, elle sera partagée entre tous les fils d'Aaron en une égale mesure.

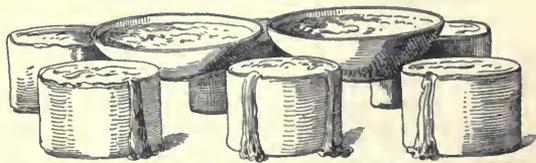
¹¹ » Voici la loi de l'hostie des sacrifices pacifiques qui est offerte au Seigneur. ¹² Si c'est une oblation pour action de grâces, on offrira des pains

30. Car, ou plutôt mais, puisqu'il s'agit d'une exception à la règle précédente.

VII. 1. Voici aussi la loi... Cinquième loi : règles à observer dans les sacrifices pour le délit, v. 1-10.

7. Une seule loi sera pour les deux hosties, au point de vue de la manducation de la victime : car, sous d'autres rapports, il y avait des différences entre ces deux sacrifices. Voir la note sur Lévitique, v. 14.

11. Voici la loi de l'hostie... Sixième loi :



Poêles à frire, sur des jarres renversées (v. 9). (Tell-el-Amarna).

I. Sacrificia (I-X). — 1° (Cf). Quid in his agere debeant sacerdotes (VI, 8-VII).

σίας τῆς αἰνέσεως ἄρτους ἐκ σεμιδάλεως ἀνα-
πεποιημένους ἐν ἐλαίῳ, καὶ λάγανα ἄζυμα
διακεκριμένα ἐν ἐλαίῳ, καὶ σεμιδαλιν πε-
φρυαμένην ἐν ἐλαίῳ. ¹³ Ἐπ' ἄρτοις ζυμίταις
προσίοσει τὰ δῶρα αὐτοῦ ἐπὶ θυσία αἰνέ-
σεως σωτηρίου. ¹⁴ Καὶ προσάξει ἐν ἀπὸ
πάντων τῶν δῶρων αὐτοῦ ἀφαίρεμα κυρίῳ
τῷ ἱερεῖ τῷ προσχέοντι τὸ αἷμα τοῦ σωτη-
ρίου, αὐτῷ ἔσται. ¹⁵ Καὶ τὰ κρέα θυσίας
αἰνέσεως σωτηρίου αὐτῷ ἔσται, καὶ ἐν ἡ
ἡμέρα θωρεῖται, βρωθήσεται· οὐ καταλεί-
ψουσιν ἀπ' αὐτοῦ εἰς τὸ πρωί. ¹⁶ Καὶ ἐάν
εὐχὴ ἢ ἡ ἐκούσιον θυσιάζει τὸ δῶρον αὐτοῦ,
ἢ ἂν ἡμέρα προσαγάγη τὴν θυσίαν αὐτοῦ,
βρωθήσεται, καὶ τῇ αὐρίον. ¹⁷ Καὶ τὸ κα-
ταλειφθὲν ἀπὸ τῶν κρεῶν τῆς θυσίας ἕως
ἡμέρας τρίτης, ἐν πυρὶ κατακαυθήσεται.
¹⁸ Ἐάν δὲ φαγὼν φάγη ἀπὸ τῶν κρεῶν τῇ
ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ, οὐ δεχθήσεται αὐτῷ τῷ
προσφέροντι αὐτό· οὐ λογισθήσεται αὐτῷ,
μίασμα ἔστιν ἢ δὲ ψυχὴ ἣτις ἐάν φάγη
ἀπ' αὐτοῦ, τὴν ἀμαρτίαν λήσεται. ¹⁹ Καὶ
κρέα ὅσα ἐάν ἀψηται παντὸς ἀκαθάρτου, οὐ
βρωθήσεται, ἐν πυρὶ κατακαυθήσεται· πᾶς
καθαρὸς φάγεται κρέα. ²⁰ Ἡ δὲ ψυχὴ ἣτις
ἐάν φάγη ἀπὸ τῶν κρεῶν τῆς θυσίας τοῦ σω-
τηρίου, ὃ ἔστι κυρίου, καὶ ἡ ἀκαθαρσία αὐ-
τοῦ ἐπ' αὐτῷ, ἀπολείται ἢ ψυχὴ ἐκείνη ἐκ
τοῦ λαοῦ αὐτῆς. ²¹ Καὶ ἡ ψυχὴ ἢ ἂν ἀψη-
ται παντὸς πρᾶγματος ἀκαθάρτου, ἢ ἀπὸ
ἀκαθαρσίας ἀνθρώπου ἢ τῶν τετραπόδων
τῶν ἀκαθάρτων ἢ παντὸς βδελύγματος ἀκα-
θάρτου, καὶ φάγη ἀπὸ τῶν κρεῶν τῆς θυ-
σίας τοῦ σωτηρίου, ὃ ἔστι κυρίου, ἀπολεί-
ται ἢ ψυχὴ ἐκείνη ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτῆς.

12. FX† (p. ἄρτους) ἀζύμων. 13. X: ἀζυμίταις.
16. FX: προσάγη. A²EFX† (in l.) καὶ τὸ καταλειφθὲν
ἀπ' αὐτοῦ βρωθήσεται. 18. A²X† (p. κρεῶν) τῆς
θυσίας τῶν εἰρηκῶν αὐτοῦ. 19. A²X† (p. κατ.)
καὶ τὰ κρέα. 20. EFX: κυρίῳ. 21. AX* ἦ.

מצות בלוקת בשמן ורקיקי מצות
משחים בשמן וסלת מרפכת חלת
בלוקת בשמן: על-חלת להם חמץ
וקריב קרבנו על-זבח תודת שלמיו: ¹³
והקריב ממנו אחד מפל-קרפון ¹⁴
תרומה ליהוה לפהן הזרק את-דם
השלמים לו יהיה: ובשר זבח
תודת שלמיו פיום קרבנו יאכל ¹⁵
לא-יניח ממנו עד-בקר: ואם-נדר ¹⁶
או נדבה זבח קרבנו פיום הקריבו
את-זבחו ויאכל וימחרת והנותר ¹⁷
ממנו יאכל: והנותר מבשר הזבח
פיום השלישי פאש ישקה: ואם ¹⁸
האכל יאכל מבשר-זבח שלמיו
פיום השלישי לא ירצה המקריב
אתו לא יתשב לו פגול יהיה
והנפש האכלת ממנו עונה תשא: ¹⁹
והבשר אשר יגע בכל-טמא לא
יאכל פאש ישקר והבשר פל-טהור
יאכל פשר: והנפש אשר-תאכל
בשר מזבח השלמים אשר ליהוה
וטמאתו עליו ונכרתה הנפש ההוא ²¹
מעמיה: ונפש פיר-תגע בכל-טמא
בטמאת אדם או בבבהמה טמאה
או בכל-שקץ טמא ויאכל מבשר-
זבח השלמים אשר ליהוה ונכרתה
הנפש ההוא מעמיה:

13. Et aussi des pains fermentés. L'hébreu ajoute :
« pour son offrande ».

14. Un de ces pains. Hébreu et Septante : « une
pièce de chaque offrande ». — L'hostie. Hébreu et
Septante : « l'hostie d'action de grâces ».

15. Au commencement du verset les Septante ont :
« et la chair du sacrifice de louange salulaire sera
pour lui ». — Dont la chair. Hébreu : « la chair du
sacrifice de reconnaissance et d'action de grâces ».

16. Et si quelque chose en reste pour le lendemain,
il sera permis d'en manger. Septante, plus briève-

ment : « et le lendemain ».

18. De la victime des sacrifices pacifiques, man-
que dans les Septante. — Quiconque se sera souillé par
un tel aliment... Hébreu et Septante : « c'est une
chose souillée : quiconque en mangera... »

20. Laquelle aura été offerte au Seigneur. Hébreu
et Septante : « qui est à Jahvéh (au Seigneur) ».

21. D'une bête. Hébreu et Septante : « d'une bête
impure ». — De la chair de cette sorte. Hébreu et
Septante : « de la chair du sacrifice d'action de grâ-
ces, qui est à Jahvéh (au Seigneur) ».

I. Sacrifices (I-X). — 1^e (C). Fonctions des prêtres (VI, 8-VII).

spersos oleo, et lágana azýma uncta oleo, coctámque similam, et collýridas olei admistióne conspersas :¹³ panes quoque fermentátos cum hóstia gratiárum, quæ immolábitur pro pacificis :¹⁴ ex quibus unus pro primitiis offerétur Dómino, et erit sacerdotís qui fundet hóstiæ sanguinem ;¹⁵ cujus carnes eádem comedéntur die, nec remanébit ex eis quidquam usque mane.¹⁶ Si voto, vel sponte quispiam obtúlerit hóstiam, eádem similiter edétur die : sed et si quid in crástinum remánerit, vesci licitum est :¹⁷ quidquid autem tértius invénerit dies, ignis absúmet.¹⁸ Si quis de cárnibus victimæ pacifi córumdie tértio coméderit, irrita fiet oblátio, nec próderit offerénti : quin pótius quæcúmque ánima tali se edúlio contamináverit, prævaricatiónis rea erit.

¹⁹ Caro, quæ áliquid tetigerit immúndum, non comedétur, sed comburétur igni : qui fúerit mundus, vescétur ex ea.²⁰ Anima pollúta quæ éderit de cárnibus hóstiæ pacificórum, quæ oblata est Dómino, peribit de pópulis suis.²¹ Et quæ tetigerit immundítiam hóminis, vel juménti, sive omnis rei quæ pollúere potest, et coméderit de hujuscémodi cárnibus, interibit de pópulis suis.

Sequitur
de
sacrificiis
pacificis.

Lev. 19, 6.

Lev. 22,
18, 23.
Num. 15, 3.

De victi-
marum
manduca-
tione.

Lev. 7, 27 ;
17, 4 ;
Ex. 31, 14 ;
33, 2.

sans levain, arrosés d'huile, des beignets azymes, oints d'huile, de la fleur de farine cuite, des galettes mêlées et arrosées d'huile,¹³ et aussi des pains fermentés, avec l'hostie d'action de grâces qui est immolée pour les sacrifices pacifiques.¹⁴ Un de ces pains sera offert pour prémices au Seigneur, et il sera au prêtre qui répandra le sang de l'hostie,¹⁵ dont la chair sera mangée le même jour, et il n'en restera rien jusqu'au matin.¹⁶ Si quelqu'un, par vœu ou spontanément, offre une hostie, elle sera également mangée le même jour ; et si quelque chose en reste pour le lendemain, il sera permis d'en manger ;¹⁷ mais tout ce que le troisième jour en trouvera, le feu le consumera.¹⁸ Si quelqu'un mange le troisième jour de la chair de la victime des sacrifices pacifiques, l'oblation deviendra nulle, et elle ne sera pas utile à celui qui l'aura offerte ; bien plus, quiconque se sera souillé par un tel aliment, sera coupable de prévarication.

¹⁹ » La chair qui aura touché quelque chose d'impur, ne sera point mangée, mais elle sera brûlée au feu ; celui qui sera pur mangera de la victime *des sacrifices pacifiques*.²⁰ L'homme souillé qui mangera de la chair de l'hostie des sacrifices pacifiques, laquelle aura été offerte au Seigneur, périra du milieu de ses peuples.²¹ Et celui qui aura touché quelque chose d'impur d'un homme, ou bien d'une bête, ou bien de toute chose qui peut souiller, et qui mangera de la chair de cette sorte, périra du milieu de ses peuples ».

règles à observer dans les sacrifices pacifiques, §. 11-21.

13. *Et aussi des pains fermentés.* Ce pain ne devait pas figurer dans le sacrifice proprement dit (voir plus haut la note sur *Lévitique*, II, 41) ; on l'apportait seulement pour le manger avec la chair des victimes, dans le repas qui devait suivre la cérémonie sainte, §. 15.

15. *Jusqu'au matin* suivant : on n'en gardera rien pour le lendemain.

17. *Tout ce que le troisième jour en trouvera, le feu le consumera.* La science médicale justifie, au

point de vue hygiénique, cette prescription de Moïse et d'autres du même genre, relatives à la manducation de la chair des animaux. Sous le climat brûlant de la Syrie, la chair subit une décomposition rapide, et la laisser se corrompre aurait été à la fois injurieux pour Dieu, puisqu'il s'agissait d'une chair sanctifiée, et nuisible pour l'homme qui l'aurait mangée en cet état.

20. *L'homme souillé.* Ce qu'il faut entendre par là est expliqué plus loin, XI-XV.

I. Sacrificia (I-X). — 1° (F). Quid in his agere debeant sacerdotes (VI, 8-VII).

22 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 23 Ἀάλησον τοῖς υἱοῖς, Ἰσραὴλ, λέγων· Πᾶν στέαρ βοῶν, καὶ προβάτων, καὶ αἰγῶν οὐκ ἔδεσθε. 24 Καὶ στέαρ θησιμαίων καὶ θηριαλάτων ποιηθήσεται εἰς πᾶν ἔργον, καὶ εἰς βοῶσιν οὐ βοωθήσεται. 25 Πᾶς ὁ ἔσθων στέαρ ἀπὸ τῶν κτηνῶν, ὧν προσάξει ἀπ' αὐτῶν κόσπωμα κυρίῳ, ἀπολείται ἢ ψυχῇ ἐκείνη ἀπὸ τοῦ λαοῦ αὐτῆς. 26 Πᾶν αἷμα οὐκ ἔδεσθε ἐν πάσῃ τῇ κατοικίᾳ ὑμῶν, ἀπὸ τε τῶν κτηνῶν καὶ ἀπὸ τῶν πετεινῶν. 27 Πᾶσα ψυχὴ ἢ ἂν φάγη αἷμα, ἀπολείται ἢ ψυχῇ ἐκείνη ἀπὸ τοῦ λαοῦ αὐτῆς.

28 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 29 Καὶ τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ λαλήσεις, λέγων· Ὁ προσφέρων θυσίαν σωτηρίου, οἷσει τὸ δῶρον αὐτοῦ κυρίῳ καὶ ἀπὸ τῆς θυσίας τοῦ σωτηρίου· 30 Αἱ χεῖρες αὐτοῦ προσοίσουσι τὰ καρπώματα κυρίῳ· τὸ στέαρ τὸ ἐπὶ τοῦ στηθύνου, καὶ τὸν λοβὸν τοῦ ἥπατος προσοίσει αὐτὰ, ὡς τε ἐπιτιθέναι δόμα ἔναντι κυρίου. 31 Καὶ ἀνοίσει ὁ ἱερεὺς τὸ στέαρ ἐπὶ τὸν θυσιαστήριον· καὶ ἔσται τὸ στηθύνον Ἰσραὴλ καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ. 32 Καὶ τὸν βραχίονα τὸν δεξιὸν δώσετε ἀφαιρέμα τῷ ἱερεῖ ἀπὸ τῶν θυσῶν τοῦ σωτηρίου ὑμῶν. 33 Ὁ προσφέρων τὸ αἷμα τοῦ σωτηρίου, καὶ τὸ στέαρ τὸ ἀπὸ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, αὐτῷ ἔσται ὁ βραχίον ὁ δεξιὸς ἐν μερίδι· 34 τὸ γὰρ στηθύνον τοῦ ἐπιθέματος καὶ τὸν βραχίονα τοῦ ἀφαιρέματος εἴληφα παρὰ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἀπὸ τῶν θυσῶν τοῦ σωτηρίου ὑμῶν, καὶ ἔδωκα αὐτὰ Ἰσραὴλ τῷ ἱερεῖ καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ, νόμιμον αἰώνιον παρὰ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ. 35 Αὕτη ἡ χοίσις Ἰσραὴλ, καὶ ἡ χοίσις τῶν υἱῶν αὐτοῦ ἀπὸ τῶν καρπωμάτων κυ-

24. A¹EX: θησιμαίων καὶ θηριαλάτων. 25. EFX: ἐσθίων. AEFX: (1. ἀπὸ) ποπ. ἐκ. 26. EFX* τῇ (α. κατοικίᾳ). AX: πετεινῶν... κτηνῶν. 27. EFX. (1. ἀπὸ) ἐκ. 29. Ἀάλησον τ. ὑ. Ἰσρ. 30. FX† (a: κυρ.) τῷ. 31. EFX: ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον. 33. A²EFX* (p. στ.) τό.

24. Vous l'emploierez à divers usages. L'hébreu et les Septante ajoutent : « mais vous n'en mangerez pas ».

26. A ce verset l'hébreu et les Septante ajoutent : « dans tous les lieux où vous habiterez ».

29. Aussi en même temps, n'est pas dans l'hébreu : « celui qui offrira à Jahvéh son sacrifice pacifique apportera son offrande à Jahvéh, de son sacrifice pacifique », c'est-à-dire la partie réservée au Seigneur. Même sens dans les Septante.

30. Hébreu : « ses mains apporteront ce qui doit être consumé devant Jahvéh ; il apportera la graisse

22 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר· 23 דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר כֹּל-הַלֶּבֶט 24 שֹׁר וְכֶשֶׂב וְעֵז לֹא תֹאכְלוּ· וְהַלֶּבֶט נִבְלֶה וְהַלֶּבֶט טְרֵפָה יַעֲשֶׂה לְכֹל-כֹּה מִלְאֵכָה וְאָכַל לֹא תֹאכְלוּהוּ· כִּי כֹל-אֲכָל הַלֶּבֶט מִן-הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר יִקְרִיב מִמֶּנָּה אִשָּׁה לַיהוָה וְנִכְרְתָה 26 הַנֶּפֶשׁ הָאֲכָלָת מַעֲמִיָּה· וְכֹל-דָּם לֹא תֹאכְלוּ כֹּל מוֹשְׁבֵי-יְדֵי וְלִכְפֵּה-מָה· כֹּל-נֶפֶשׁ אֲשֶׁר-תֹּאכַל כֹּל-דָּם וְנִכְרְתָה הַנֶּפֶשׁ הַהִוא מַעֲמִיָּה·

28 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר· 29 דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר הַמִּקְרִיב אֶת-זִבְחָה שְׁלָמִיו לַיהוָה יָבִיא אֶת-לֶקְרָבָו לַיהוָה מִזֵּבַח שְׁלָמָיו· וְדָוָה תְּבִיאֵינָה אֶת אֲשֵׁי יְהוָה אֶת-הַלֶּבֶט עַל-הַחֹזֶה וְכִי־אָכַו אֶת הַחֹזֶה לְהַנִּיף 31 אֹתוֹ תִּנְוֶפֶה לְפָנַי יְהוָה· וְהַקְטִיר הַפֶּתַח אֶת-הַלֶּבֶט מִזֵּבֶהָה וְהִיָּה 32 הַחֹזֶה לְאֶתְרָן וּלְבָנָיו· וְאֵת שֹׁק הַיָּמִין תִּתְּנִי תְרוּמָה לַפֶּתַח מִזֵּבְחִי 33 שְׁלָמִיכֶם· הַמִּקְרִיב אֶת-דָּם הַשְּׁלָמִים וְאֶת-הַלֶּבֶט מִבְּנֵי אֶתְרָן לֹו תִּתְּנִי 34 שֹׁק הַיָּמִין לְמִנְה· כִּי אֶת-חֹזֶה הַתְּנוּפָה וְאֵת שֹׁק הַתְּרוּמָה לְקַתְּוִי מֵאֵת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל מִזֵּבְחִי שְׁלָמִיָּהָם וְאֶתְּן אֲתֶם לְאֶתְרָן הַפֶּתַח וּלְבָנָיו כֹּה לְהַקְעוֹלָם מֵאֵת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל· זֹאת מִשְׁתַּח אֶתְרָן וּמִשְׁתַּח בְּנָיו מֵאֲשֵׁי יְהוָה בַּיּוֹם הַקְרִיב אֲתֶם לַפֶּתַח

avec la poitrine : la poitrine pour l'agiter en offrande d'agitation devant Jahvéh ; Septante : « ses mains offriront les hosties au Seigneur ; la graisse qui est sur la poitrine, et le lobe du foie, il les offrira, afin qu'ils soient présentés comme don en présence du Seigneur ».

35. C'est là l'unction... dans les cérémonies. Hébreu : « c'est là (le droit que) l'unction leur donnera... sur les sacrifices faits par le feu à Jahvéh ». — Au jour que Moïse les présenta. Hébreu : « depuis le jour où ils seront présentés ».

I. Sacrifices (I-X). — 1 (F). Fonctions des prêtres (VI, 8 - VII).

²² Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : ²³ Lóquere filiis Israel : Adipem ovis, et bovis, et capræ, non comedétis. ²⁴ Adipem cadáveris morticini, et ejus animalis quod a béstia captum est, habébitis in vários usus. ²⁵ Si quis adipem, qui offérri debet in incensum Domini, coméderit, peribit de pópulo suo. ²⁶ Sanguinem quoque omnis animalis non sumétis in cibo, tam de ávibus quam de pecóribus. ²⁷ Omnis ánima, quæ éderit sanguinem, peribit de pópulis suis.

Ab adipem abstinentium.

Lev. 9, 10.

Lev. 11, 40 ; 22, 8.

Item a sanguine.

Lev. 3, 17 ; 17, 10-14. Deut. 12, 16. Gen. 9, 4. Act. 15, 20, 29.

Lev. 7, 20.

Libamenta.

²⁸ Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : ²⁹ Lóquere filiis Israel, dicens : Qui offert victimam pacificórum Dómino, offerat simul et sacrificium, id est, libaménta ejus. ³⁰ Tenébit manibus adipem hostiæ, et pectúsculum : cumque ambo oblata Dómino consecráverit, tradet sacerdoti, ³¹ qui adolébit adipem super altáre, pectúsculum autem erit Aaron et filiórum ejus. ³² Armus quoque dexter de pacificórum hostiis cedet in primitias sacerdotis. ³³ Qui obtulerit sanguinem et adipem, filiórum Aaron, ipse habébit et armum dextrum in portióne sua. ³⁴ Pectúsculum enim elevatiónis, et armum separatiónis, tuli a filiis Israel de hostiis eórum pacificis, et dedi Aaron sacerdoti, et filiis ejus, lege perpétua, ab omni pópulo Israel.

Ex. 29, 24.

Pars sacerdotium.

Lev. 9, 2. Ex. 29, 22, 27.

³⁵ Hæc est unctio Aaron et filiórum ejus in cerimóniis Domini, die qua obtulit eos Moyses, ut sacerdotio

²² Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ²³ « Dis aux enfants d'Israël : Vous ne mangerez point de la graisse de brebis, de bœuf et de chèvre. ²⁴ Quant à la graisse d'un animal crevé, et de celui qui a été pris par une bête sauvage, vous l'emploierez à divers usages. ²⁵ Si quelqu'un mange de la graisse qui doit être consumée par le feu comme une oblation au Seigneur, il périra du milieu de son peuple. ²⁶ Vous ne prendrez pas non plus pour nourriture du sang d'aucun animal, tant des oiseaux que des troupeaux. ²⁷ Tout homme qui aura mangé du sang, périra du milieu de ses peuples ».

²⁸ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ²⁹ « Parle aux enfants d'Israël, disant : Que celui qui offre la victime des sacrifices pacifiques au Seigneur, lui offre aussi en même temps son sacrifice, c'est-à-dire, ses libations. ³⁰ Il tiendra dans ses mains la graisse de l'hostie et la poitrine; et lorsqu'en les offrant l'une et l'autre au Seigneur, il les aura consacrées, il les remettra au prêtre, ³¹ qui brûlera la graisse sur l'autel; mais la poitrine sera pour Aaron et pour ses fils. ³² L'épaule droite des hosties des sacrifices pacifiques deviendra les prémices du prêtre. ³³ Celui des fils d'Aaron qui aura offert le sang et la graisse, celui-là même aura aussi l'épaule droite pour sa portion. ³⁴ Car la poitrine de l'élevation et l'épaule de la séparation, je les ai prises aux enfants d'Israël sur leurs hosties pacifiques, et je les ai données à Aaron, le prêtre, et à ses fils, par une loi perpétuelle pour tout le peuple d'Israël ».

³⁵ C'est là l'onction d'Aaron et de ses fils dans les cérémonies du Seigneur, au jour que Moïse les présenta pour

^{22.} Le Seigneur parla encore... Septième loi : interdiction de manger de la graisse et du sang, y. 22-27.

^{23.} Vous ne mangerez point de la graisse. Cette prohibition, déjà portée plus haut (iii, 17), avait, elle aussi, son utilité au point de vue de l'hygiène (voir la note sur Lévitique, vi, 17). « La graisse est un aliment peu digestible, qui répugne à beaucoup d'estomacs; il est ordonné de brûler sur l'autel des holocaustes la graisse qui, dans les victimes destinées à la nourriture des lévites, entoure les organes abdominaux; et justement cette graisse enveloppe des ganglions lymphatiques qui sont souvent depositaires de germes parasitaires ». (N. Guéneau de

Mussy, *Étude sur l'hygiène de Moïse*, p. 8-9).

^{26.} Du sang d'aucun animal. Voir la note sur Lévitique, iii, 17. « C'est dans le sang, dit le même auteur, que circulent les germes ou les spores d'un grand nombre de maladies infectieuses ». (*Ibid.*).

^{28.} Le Seigneur parla encore... Huitième loi : suite des règles à observer dans les sacrifices pacifiques, y. 28-34.

^{30.} En les offrant. L'offrande dont il est question ici se faisait de cette manière : le prêtre plaçait l'offrande sur les mains de l'offrant; il mettait ses propres mains sous celles de ce dernier et l'un et l'autre avançaient horizontalement l'offrande vers l'autel et la retiraient ensuite.

I. Sacrificia (I-X). — 2º De sacerdotum consecratione (VIII-IX).

οἶου, ἐν ᾗ ἡμέρα προσηγάγεται αὐτοὺς τοῦ ἱερατεῦεν τῷ κυρίῳ, ³⁶ καθὰ ἐνετείλατο κύριος δοῦναι αὐτοῖς ἡ ἡμέρα ἔχρισεν αὐτοὺς παρὰ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, νόμιμον αἰώνιον εἰς τὰς γενεὰς αὐτῶν.

³⁷ Οὗτος ὁ νόμος τῶν ὀλοκαυτωμάτων, καὶ θυσίας, καὶ περὶ ἁμαρτίας, καὶ τῆς πλημμελείας, καὶ τῆς τελειώσεως, καὶ τῆς θυσίας τοῦ σωτηρίου, ³⁸ ἐν τῷ ὅρον ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆ ἐν τῷ ὄρει Σινᾶ, ἡ ἡμέρα ἐνετείλατο τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, προσφέρειν τὰ δῶρα αὐτῶν ἔναντι κυρίου ἐν τῇ ἐρημῷ Σινᾶ.

VIII. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων ² Λάβε Ἀαρὼν καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ, καὶ τὰς στολάς αὐτοῦ, καὶ τὸ ἔλαιον τῆς χρίσεως, καὶ τὸν μόσχον τὸν περὶ τῆς ἁμαρτίας, καὶ τοὺς δύο κρινοὺς, καὶ τὸ καινοῦν τῶν ἀζύμων, ³ καὶ πᾶσαν τὴν συναγωγὴν ἐκκλησίασον ἐπὶ τὴν θύραν τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. ⁴ Καὶ ἐποίησε Μωϋσῆς ὃν τρόπον συνέταξεν αὐτῷ κύριος· καὶ ἐξεκκλησίασε τὴν συναγωγὴν ἐπὶ τὴν θύραν τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. ⁵ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς τῇ συναγωγῇ· Τοῦτο ἔστι τὸ δῆμα ὃ ἐνετείλατο κύριος ποιῆσαι. ⁶ Καὶ προσήνεγκε Μωϋσῆς τὸν Ἀαρὼν, καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ, καὶ ἔλουσεν αὐτοὺς ὕδατι· ⁷ καὶ ἐνέδυσεν αὐτὸν τὸν χιτῶνα, καὶ ἔξωσεν αὐτὸν τὴν ζώνην, καὶ ἐνέδυσεν αὐτὸν τὸν ὑποδύτην, καὶ ἐπέθηκεν ἐπ' αὐτὸν τὴν ἐπωμίδα, ⁸ καὶ συνέξωσεν αὐτὸν κατὰ τὴν ποιησὴν τῆς ἐπωμίδος, καὶ συνέσφιξεν αὐτὸν ἐν αὐτῇ, καὶ ἐπέθηκεν ἐπ' αὐτὴν τὸ λογεῖον, καὶ ἐπέθηκεν ἐπὶ τὸ λογεῖον τὴν δῆλωσην καὶ τὴν ἀλήθειαν· ⁹ καὶ ἐπέθηκε τὴν μίτραν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ, καὶ ἐπέθηκεν ἐπὶ τὴν μίτραν κατὰ πρόσωπον αὐτοῦ τὸ πέταλον τὸ χρουσοῦν τὸ καθηγιασμένον ἄγιον, ὃν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ. ¹⁰ Καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς ἀπὸ τοῦ ἐλαίου τῆς χρίσεως, ¹¹ καὶ ἔρδανεν ἀπ' αὐτοῦ ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον ἐπτάκις. Καὶ ἔχρισεν

36 לַיהוָה: אֲשֶׁר צִוְּהָ יְהוָה לַתֵּת לָהֶם בַּיּוֹם מִשְׁחָהוּ אֹתָם מֵאֵת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל חֲקַת עוֹלָם לְדֹרֹתָם:

37 זֹאת הַתּוֹרָה לְעֹלָה לְמִנְחָה וּלְחֻטְאֵת וּלְאֲשָׁם וּלְמִלּוּאִים וּלְזִבְחַת הַשְּׁלָמִים: אֲשֶׁר צִוְּהָ יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה בְּהַר סִינַי בַּיּוֹם צִוְּהָו אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְהַקְרִיב אֶת־קָרְבָּנֵיהֶם לַיהוָה בְּמִדְבַר סִינַי: פ

VIII. וידבר יהוה אל-משה לאמר:

2 קח את־אֶהֱרֹן וְאֶת־בְּנָיו אִתּוֹ וְאֵת הַבְּגָדִים וְאֵת שֶׁמֶן הַמִּשְׁחָה וְאֵת פֶּר הַחֹטֵאת וְאֵת שְׁנֵי הָאֵילִים וְאֵת כָּל הַמִּצְוֹת: וְאֵת כָּל־הַיְהוּדֹת הַקְּהֵל 3 אֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד: וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה כַּאֲשֶׁר צִוְּהָ יְהוָה אֹתוֹ וַתִּקְהַל הַיְהוּדֹה 4 אֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־הַיְהוּדֹה זֶה הַדָּבָר אֲשֶׁר־צִוְּהָ יְהוָה לַעֲשׂוֹת: וַיַּקְרַב מֹשֶׁה אֶת־אֶהֱרֹן וְאֶת־בְּנָיו וַיַּרְחֹץ אֹתָם בַּמַּיִם: וַיִּלְבֹּן 5 עֲלָיו אֶת־הַכֹּתֶנֶת וַיַּהַר אֹתוֹ בְּאֹכֶלֶט וַיִּלְבַּשׂ אֹתוֹ אֶת־הַמְּעִיל וַיִּתֵּן עָלָיו אֶת־הָאֵפֶד וַיַּהַר אֹתוֹ בְּהַשָּׁב הָאֵפֶד וַיֹּאפֶד לוֹ בּוֹ: וַיִּשֶׂם עָלָיו אֶת־הַחֹשֶׁן וַיִּתֵּן אֶל־הַחֹשֶׁן אֶת־הָאִרְיִים וְאֶת־הַתַּמִּים: וַיִּשֶׂם אֶת־הַמַּצְנֶפֶת עַל־רֹאשׁוֹ וַיִּשֶׂם עַל־הַמַּצְנֶפֶת אֶל־מוֹל בְּנָיו אֵת צִיץ הַזָּהָב כְּזֹר הַקֹּדֶשׁ כַּאֲשֶׁר צִוְּהָ יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה: וַיַּקַּח מֹשֶׁה אֶת־שֶׁמֶן הַמִּשְׁחָה וַיַּמְשַׁח אֶת־הַמִּשְׁחָה וְאֶת־כָּל־אֲשֶׁר־בּוֹ וַיַּקְדֵּשׁ אֹתָם: וַיִּזַּן מִמֶּנּוּ עַל־הַמִּזְבֵּחַ שִׁבְעַ

36. EFX: καθότι. 37. F* τοῦ. 38. X: (pr. τ. ἐρ.) τῷ ὄρει. - 2. EFX† (p. Λαβε) τὸν. 4. A: αὐτῷ συνέταξεν. E: πᾶσαν τὴν συναγ. 5. A¹X† (p. ρῆμα) τοῦτο ἔστιν. 6. EFX: (1. προσήνεγκε) προσήγαγε. 7. A¹: ἐνέδυσεν αὐτοῦς; (bis) EFX: ἐπ' αὐτήν. 9. EFX: ἐπὶ τῆς μίτρας. 10. A²FX† (p. χρίσεως), καὶ ἔχρισεν τὴν σκηνὴν καὶ πάντα τὰ σκευὴ αὐτῆς, καὶ ἡγίασεν αὐτά.

v. 38. בַּמַּיִן בְּקִמְיָן
v. 7. הַצִּיץ הַזָּהָב בְּסוּקִים

36. Comme culte perpétuel. Hébreu et Septante : prescription perpétuelle.
37. De l'holocauste. L'hébreu et les Septante ajoutent : « et de l'oblation (du sacrifice) ».

VIII. 6. Lavés. L'hébreu ajoute : « avec de l'eau ».
8. Sur lequel était. Hébreu et Septante : « il y joignit ». — La Doctrine (Septante : la Manifestation et la Vérité.) En hébreu : l'urim et le thummim.

I. Sacrifices (I-X). — 2° Consécration des prêtres (VIII-IX).

fungerentur, ³⁶ et quæ præcepit eis dari Dóminus a filiis Israel religióne perpétua in generatióibus suis. ³⁷ Ista est lex holocausti, et sacrificii pro peccáto atque delicto, et pro consecratióne et pacificórum victimis : ³⁸ quam constituit Dóminus Móysi in monte Sinai, quando mandávit filiis Israel ut offerrent oblatiões suas Dómino in deserto Sinai.

Lev. 1, 3-17; 2, 1-16; 4, 1-35; 5, 1-13; 5, 33; 3, 1-17.

exercer les fonctions du sacerdoce; ³⁶ et c'est ce que le Seigneur a commandé de donner aux enfants d'Israël, comme culte perpétuel dans leurs générations. ³⁷ Telle est la loi de l'holocauste et du sacrifice pour le péché et pour le délit, et pour la consécration et les victimes des sacrifices pacifiques : ³⁸ loi que le Seigneur donna à Moïse sur la montagne de Sinai, quand il commanda aux enfants d'Israël d'offrir leurs oblations au Seigneur dans le désert de Sinai.

VIII. ¹ Locutisque est Dóminus ad Móysen, dicens : ² Tolle Aaron cum filiis suis, vestes eórum, et unctiõnis óleum, vitulum pro peccáto, duos arietes, canistrum cum azymis, ³ et congregábis omnem cœtum ad óstium tabernáculi. ⁴ Fecit Móyses ut Dóminus imperáverat. Congregatæque omni turba ante fores tabernáculi, ⁵ ait : Iste est sermo, quem jussit Dóminus fieri. ⁶ Statimque obtulit Aaron et filios ejus. Cumque lavisset eos, ⁷ vestivit pontíficem subúcula línea, accingens eum bálteo, et induens eum túnica hyacínthina, et désuper humerale impósuit, ⁸ quod astringens cingulo aptávit rationali, in quo erat Doctrina et Véritas. ⁹ Cidari quoque textit caput : et super eam, contra frontem, pósuit lámínam aúream consecrátam in sanctificatióne, sicut præcéperat ei Dóminus. ¹⁰ Tulit et unctiõnis óleum, quo linívit tabernáculum cum omni suppelléctili sua. ¹¹ Cumque sanctificans aspersisset altáre septem vicibus,

2° Aaronis consecratio. Ezech. 45, 7-21. Ex. 28-29.

VIII. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ² « Prends Aaron avec ses fils, leurs vêtements, l'huile de l'onction, le veau pour le péché, les deux béliers et la corbeille des azymes, ³ et tu réuniras toute l'assemblée devant la porte du tabernacle ». ⁴ Moïse fit comme le Seigneur avait commandé, et, toute la multitude assemblée devant la porte du tabernacle, ⁵ il dit : « Voici la parole que le Seigneur a commandé qu'on accomplisse ». ⁶ Et aussitôt il présenta Aaron et ses fils. Et lorsqu'il les eut lavés, ⁷ il revêtit le pontife de la tunique de lin de dessous, le ceignant de la ceinture et le couvrant de la tunique d'hyacinthe, et il mit l'éphod par-dessus : ⁸ le serrant avec la ceinture, il y adapta le pectoral, sur lequel était : La Doctrine et la Vérité. ⁹ Il couvrit aussi sa tête de la tiare, et sur la tiare, contre le front, il posa la lame d'or consacrée pour la sanctification, comme lui avait ordonné le Seigneur. ¹⁰ Il prit aussi l'huile de l'onction, dont il oignit le tabernacle avec toutes ses dépendances; ¹¹ et lorsque, pour le sanctifier, il eut aspergé

Ex. 28, 15-43.

Unctio tabernaculi. Lev. 8, 2.

Lev. 16, 16. Heb. 9, 21.

2° De la consécration des prêtres, VIII-IX.

VIII. 1. Le Seigneur parla encore... Les ordres donnés par Dieu pour la confection du tabernacle et de ses accessoires avaient été exécutés, mais il n'en était pas encore de même pour les instructions qu'il avait données sur la consécration d'Aaron (Exode, xxix). Cette consécration va être accomplie, et la concordance parfaite entre les deux descriptions a pour but de montrer le soin avec lequel ont été exécutés les ordres divins.

8. Le pectoral sur lequel était : La Doctrine et la Vérité. Voir la note sur Exode, xxviii, 30. Sur les pectoraux égyptiens que rappelait le rational hébreu (voir la note sur Exode, xxviii, 45), on remarquait parfois l'image de Ra, dieu de la lumière, et celle de Ma, déesse de la vérité.

9. La tiare. Voir la note sur Exode, xxix, 6.



Pectoral égyptien (F. 8), représentant le dieu Ra et la déesse Ma. (D'après Wilkinson).

I. Sacrificia (I-X). — 2º De sacerdotum consecratione (VIII-IX).

τὸ θυσιαστήριον, καὶ ἡγίασεν αὐτὸ, καὶ πάντα τὰ ἐν αὐτῷ, καὶ τὸν λουτήρα, καὶ τὴν βάσιν αὐτοῦ, καὶ ἡγίασεν αὐτά. Καὶ ἔχρισε τὴν σκιρῆν, καὶ πάντα τὰ σκεύη αὐτῆς, καὶ ἡγίασεν αὐτήν. ¹² Καὶ ἐπέχεε ἡ Μωϋσῆς ἀπὸ τοῦ ἐλαίου τῆς χρίσεως ἐπὶ τὴν κεφαλὴν Ἀαρὼν, καὶ ἔχρισεν αὐτόν, καὶ ἡγίασεν αὐτόν. ¹³ Καὶ προσήγαγε Μωϋσῆς τοὺς υἱοὺς Ἀαρὼν, καὶ ἐνέδυσεν αὐτοὺς χιτῶνας, καὶ ἔξωσεν αὐτοὺς ζώνας. καὶ περιέθηκεν αὐτοῖς κιδάριους, καθάπερ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆϊ.

¹⁴ Καὶ προσήγαγε Μωϋσῆς τὸν μόσχον τὸν περὶ τῆς ἁμαρτίας. Καὶ ἐπέθηκεν Ἀαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ τὰς χεῖρας ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ μόσχου τοῦ τῆς ἁμαρτίας, ¹⁵ καὶ ἐσφαζέεν αὐτόν, καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς ἀπὸ τοῦ αἵματος, καὶ ἐπέθηκεν ἐπὶ τὰ κέρατα τοῦ θυσιαστηρίου κύκλῳ δακτύλῳ, καὶ ἐκαθάρισε τὸ θυσιαστήριον καὶ τὸ αἶμα ἐξέχεεν ἐπὶ τὴν βάσιν τοῦ θυσιαστηρίου, καὶ ἡγίασεν αὐτό, τὸ ἐξιλασάσθαι ἐπ' αὐτοῦ. ¹⁶ Καὶ ἔλαβε ἡ Μωϋσῆς ἅπαν τὸ στέαρ τὸ ἐπὶ τῶν ἐνδοσθίων, καὶ τὸν λοβὸν τὸν ἐπὶ τοῦ ἥπατος, καὶ ἀμφοτέροισι τοὺς νεφρούς, καὶ τὸ στέαρ τὸ ἐπ' αὐτῶν καὶ ἀνήνεγκε ἡ Μωϋσῆς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον. ¹⁷ Καὶ τὸν μόσχον, καὶ τὴν βύρσαν αὐτοῦ, καὶ τὰ κρέα αὐτοῦ, καὶ τὴν κόπρον αὐτοῦ κατέκαυσεν αὐτὰ πυρὶ ἐξω τῆς παρεμβολῆς, ὅν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆϊ. ¹⁸ Καὶ προσήγαγε ἡ Μωϋσῆς τὸν κριὸν τὸν εἰς ὀλοκαύτωμα, καὶ ἐπέθηκεν Ἀαρὼν καὶ υἱοὶ αὐτοῦ τὰς χεῖρας αὐτῶν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ κριοῦ καὶ ἐσφαξε Μωϋσῆς τὸν κριὸν καὶ προσέχεε ἡ Μωϋσῆς τὸ αἶμα ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κύκλῳ. ¹⁹ Καὶ τὸν κριὸν ἐκοιάνησε κατὰ μέλη, καὶ ἀνήνεγκε Μωϋσῆς τὴν κεφαλὴν, καὶ τὰ μέλη, καὶ τὸ στέαρ καὶ τὴν κοιλίαν, καὶ τοὺς πόδας ἐπλυνεν ὕδατι. ²⁰ Καὶ ἀνήνεγκε Μωϋσῆς ὅλον τὸν κριὸν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον ὀλοκαύτωμα ἐστιν εἰς ὀμίην εὐωδίας κάρισμα ἐστὶ τῷ κυρίῳ, καθάπερ ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆϊ. ²¹ Καὶ προσήγαγε ἡ Μωϋσῆς τὸν κριὸν, τὸν δευτέρου, κριὸν τελειώσεως καὶ ἐπέθηκεν Ἀαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ τὰς χεῖρας αὐτῶν

ἐπέχειν καὶ ἡγίασεν αὐτὸ, καὶ πάντα τὰ ἐν αὐτῷ, καὶ τὸν λουτήρα, καὶ τὴν βάσιν αὐτοῦ, καὶ ἡγίασεν αὐτά. Καὶ ἔχρισε τὴν σκιρῆν, καὶ πάντα τὰ σκεύη αὐτῆς, καὶ ἡγίασεν αὐτήν. ¹² Καὶ ἐπέχεε ἡ Μωϋσῆς ἀπὸ τοῦ ἐλαίου τῆς χρίσεως ἐπὶ τὴν κεφαλὴν Ἀαρὼν, καὶ ἔχρισεν αὐτόν, καὶ ἡγίασεν αὐτόν. ¹³ Καὶ προσήγαγε Μωϋσῆς τοὺς υἱοὺς Ἀαρὼν, καὶ ἐνέδυσεν αὐτοὺς χιτῶνας, καὶ ἔξωσεν αὐτοὺς ζώνας. καὶ περιέθηκεν αὐτοῖς κιδάριους, καθάπερ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆϊ.

¹⁴ Καὶ προσήγαγε Μωϋσῆς τὸν μόσχον τὸν περὶ τῆς ἁμαρτίας. Καὶ ἐπέθηκεν Ἀαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ τὰς χεῖρας ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ μόσχου τοῦ τῆς ἁμαρτίας, ¹⁵ καὶ ἐσφαζέεν αὐτόν, καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς ἀπὸ τοῦ αἵματος, καὶ ἐπέθηκεν ἐπὶ τὰ κέρατα τοῦ θυσιαστηρίου κύκλῳ δακτύλῳ, καὶ ἐκαθάρισε τὸ θυσιαστήριον καὶ τὸ αἶμα ἐξέχεεν ἐπὶ τὴν βάσιν τοῦ θυσιαστηρίου, καὶ ἡγίασεν αὐτό, τὸ ἐξιλασάσθαι ἐπ' αὐτοῦ. ¹⁶ Καὶ ἔλαβε ἡ Μωϋσῆς ἅπαν τὸ στέαρ τὸ ἐπὶ τῶν ἐνδοσθίων, καὶ τὸν λοβὸν τὸν ἐπὶ τοῦ ἥπατος, καὶ ἀμφοτέροισι τοὺς νεφρούς, καὶ τὸ στέαρ τὸ ἐπ' αὐτῶν καὶ ἀνήνεγκε ἡ Μωϋσῆς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον. ¹⁷ Καὶ τὸν μόσχον, καὶ τὴν βύρσαν αὐτοῦ, καὶ τὰ κρέα αὐτοῦ, καὶ τὴν κόπρον αὐτοῦ κατέκαυσεν αὐτὰ πυρὶ ἐξω τῆς παρεμβολῆς, ὅν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆϊ. ¹⁸ Καὶ προσήγαγε ἡ Μωϋσῆς τὸν κριὸν τὸν εἰς ὀλοκαύτωμα, καὶ ἐπέθηκεν Ἀαρὼν καὶ υἱοὶ αὐτοῦ τὰς χεῖρας αὐτῶν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ κριοῦ καὶ ἐσφαξε Μωϋσῆς τὸν κριὸν καὶ προσέχεε ἡ Μωϋσῆς τὸ αἶμα ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κύκλῳ. ¹⁹ Καὶ τὸν κριὸν ἐκοιάνησε κατὰ μέλη, καὶ ἀνήνεγκε Μωϋσῆς τὴν κεφαλὴν, καὶ τὰ μέλη, καὶ τὸ στέαρ καὶ τὴν κοιλίαν, καὶ τοὺς πόδας ἐπλυνεν ὕδατι. ²⁰ Καὶ ἀνήνεγκε Μωϋσῆς ὅλον τὸν κριὸν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον ὀλοκαύτωμα ἐστιν εἰς ὀμίην εὐωδίας κάρισμα ἐστὶ τῷ κυρίῳ, καθάπερ ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆϊ. ²¹ Καὶ προσήγαγε ἡ Μωϋσῆς τὸν κριὸν, τὸν δευτέρου, κριὸν τελειώσεως καὶ ἐπέθηκεν Ἀαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ τὰς χεῖρας αὐτῶν

11. FX: (1. tert. ἡγίασεν) ἀγίασαι. 13. AX: καθῆ. 14. FX* (p. προσήγ.) Μωϋσῆς. A: κ. υἱοὶ Ἀαρὼν. A²EFX† (p. τ. χεῖρας) αὐτῶν. 15. A²EFX† (p. δακτύλῳ) αὐτοῦ. 17 A: τὰ κρέα... τὴν βύρσαν. FX (p. κατ.) αὐτά.

(Nonnulli codices aliter dividunt versiculum 18, sequentem computantes a verbis καὶ ἐσφαξε,

unde ceteros versiculos numero superiore nominant).

11. Les Septante ajoutent au ῥ : « et il oignit le tabernacle et tous ses vases, et le sanctifia ».

14. Il offrit. Hébreu et Septante : « il fit approcher ». De même aux ῥ. 18 et 22.

45. Sanctifié. L'hébreu ajoute : « pour y faire l'expiation (Septante : la supplication) ».

48. Il offrit aussi en holocauste le bétier. Hébreu et Septante : « il fit approcher le bétier de l'holocauste ».

I. Sacrifices (I-X). — 2^e Consécration des prêtres (VIII-IX).

unxit illud, et omnia vasa ejus, labrumque cum basi sua sanctificavit oleo. ¹² Quod fundens super caput Aaron, unxit eum, et consecravit : ¹³ filios quoque ejus oblatos vestivit tunicis lineis, et cinxit balteis, imposuitque mitras, ut jussu seratus Dominus.

¹⁴ Obtulit et vitulum pro peccato : cumque super caput ejus posuissent Aaron et filii ejus manus suas, ¹⁵ immolavit eum : hauserunt sanguinem, et tincto digito, tetigit cornua altaris per gyrum : quo exiatis et sanctificatis, fudit reliquum sanguinem ad fundamenta ejus. ¹⁶ Adipem vero qui erat super vitalia, et reticulum jecoris, duosque renunculos cum arvinulis suis, adolevit super altare : ¹⁷ vitulum cum pelle et carnibus, et fimo, cremans extra castra, sicut praeciperat Dominus.

¹⁸ Obtulit et arietem in holocaustum : super cujus caput cum imposuissent Aaron et filii ejus manus suas, ¹⁹ immolavit eum, et fudit sanguinem ejus per circuitum altaris. ²⁰ Ipsumque arietem in frusta incidens, caput ejus, et artus, et adipem adolevit igni, ²¹ lotis prius intestinis et pedibus; totumque simul arietem incendit super altare, eo quod esset holocaustum suavisissimi odoris Domino, sicut praeciperat ei.

²² Obtulit et arietem secundum, in consecratione sacerdotum : posueruntque super caput ejus Aaron et

Lev. 14, 7;
4, 6.

Ex. 29, 7.
Eccli. 45, 18.

Filiorum
Aaronis
consecra-
tio.

Lev. 4, 1-12.
Ex. 29, 10-14.

Sacrificium
vituli.

Lev. 1, 4.

Lev. 8, 25 ;
9, 10 ; 3, 3-5.
Ex. 29, 13.

Lev. 1, 2-9.
Ex. 29, 15-2.
Sacrificium
arietis
primi.

Lev. 9, 13-14.

Ex. 29, 18.

Ex. 29, 19-22.

Sacrificium
arietis
alterius.

l'autel sept fois, il l'oignit ainsi que tous les vases et le bassin avec sa base, et il les sanctifia avec l'huile. ¹² Versant l'huile sur la tête d'Aaron, il l'oignit et le consacra. ¹³ Ses fils aussi, après les avoir présentés, il les revêtit de tuniques de lin, les ceignit de ceintures et posa des mitres sur leurs têtes, comme avait commandé le Seigneur.

¹⁴ Il offrit encore le veau pour le péché : et lorsque Aaron et ses fils eurent mis leurs mains sur sa tête, ¹⁵ il l'immola : prenant le sang, et y trempant son doigt, il toucha les cornes de l'autel tout autour ; l'autel purifié et sanctifié, il y répandit le reste du sang au pied. ¹⁶ Quant à la graisse qui était sur les entrailles, à la membrane réticulaire du foie et aux deux reins avec leurs parties grasses, il les brûla sur l'autel ; ¹⁷ brûlant hors du camp le veau avec la peau, la chair et la fiente, comme l'avait ordonné le Seigneur.

¹⁸ Il offrit aussi en holocauste le bélier : et lorsque Aaron et ses fils eurent posé leurs mains sur sa tête, ¹⁹ il l'immola, et il en répandit le sang autour de l'autel. ²⁰ Et le bélier lui-même, le coupant en morceaux, il en brûla au feu la tête, les membres et la graisse, ²¹ les intestins et les pieds ayant été auparavant lavés ; et il brûla le bélier tout entier sur l'autel, parce que c'était un holocauste d'une très suave odeur pour le Seigneur, comme il lui avait ordonné.

²² Il offrit encore le second bélier pour la consécration des prêtres ; et



Sacrifice du bélier (v. 18), dans le culte assyro-chaldéen (Cylindre antique).

13. Le texte ne parle pas de l'onction des fils d'Aaron, mais ils durent néanmoins la recevoir. Voir *Exode*, xxviii, 41 ; *Lévitique*, x, 7.

17. *Hors du camp*. Voir la note sur *Lévitique*, iv, 12.

18. *Le bélier* : le premier bélier ou hostie de propitiation.

22. *Le second bélier* ou hostie de consécration : voir la note sur *Exode*, xxix, 19.

I. Sacrificia (I-X). — 2° De sacerdotum consecratione (VIII-IX).

ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ κριοῦ. ²² καὶ ἔσραξεν αὐτόν. Καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς ἀπὸ τοῦ αἵματος αὐτοῦ, καὶ ἐπέθηκεν ἐπὶ τὸν λοβὸν τοῦ ὠτός Ἀαρὼν τοῦ δεξιοῦ, καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς χειρὸς τῆς δεξιᾶς, καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον τοῦ ποδὸς τοῦ δεξιοῦ. ²³ Καὶ προσέγγαγε Μωϋσῆς τοὺς υἱοὺς Ἀαρὼν καὶ ἐπέθηκε Μωϋσῆς ἀπὸ τοῦ αἵματος ἐπὶ τοὺς λοβούς τῶν ὠτων τῶν δεξιῶν, καὶ ἐπὶ τὰ ἄκρα τῶν χειρῶν αὐτῶν τῶν δεξιῶν, καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον τῶν ποδῶν αὐτῶν τῶν δεξιῶν καὶ προσέγαγε Μωϋσῆς τὸ αἶμα ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κύκλω. ²⁴ Καὶ ἔλαβε τὸ στέαρ καὶ τὴν ὄσφυν, καὶ τὸ στέαρ τὸ ἐπὶ τῆς κοιλίας, καὶ τὸν λοβὸν τοῦ ἥπατος, καὶ τοὺς δύο νεφρούς, καὶ τὸ στέαρ τὸ ἐπ' αὐτῶν, καὶ τὸν βοαχίονα τὸν δεξιόν. ²⁵ Καὶ ἀπὸ τοῦ κανοῦ τῆς τελειώσεως, τοῦ ὄντος ἐναντι κυρίου, καὶ ἔλαβεν ἄρτον ἓνα ἄζυμον, καὶ ἄρτον ἕξ ἐλαίου ἓνα, καὶ λάγανον ἓν καὶ ἐπέθηκεν ἐπὶ τὸ στέαρ, καὶ τὸν βοαχίονα τὸν δεξιόν. ²⁶ καὶ ἐπέθηκεν ἅπαντα ἐπὶ τὰς χεῖρας Ἀαρὼν, καὶ ἐπὶ τὰς χεῖρας τῶν υἱῶν αὐτοῦ καὶ ἀνήνεγκεν αὐτὰ ἀφαιρέμα ἐναντι κυρίου. ²⁷ Καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς ἀπὸ τῶν χειρῶν αὐτῶν, καὶ ἀνήνεγκεν αὐτὰ Μωϋσῆς ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον, ἐπὶ τὸ ὄλοκαύτωμα τῆς τελειώσεως, ὃ ἐστιν ὀσμὴ εὐωδίας, κάροπωμά ἐστι τῷ κυρίῳ. ²⁸ Καὶ λαβὼν Μωϋσῆς τὸ στήθιον ἀφείλεν αὐτὸ ἐπίθεμα ἐναντι κυρίου, ἀπὸ τοῦ κριοῦ τῆς τελειώσεως καὶ ἐγένετο Μωϋσῆς ἐν μερίδι, καθὰ ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆ. ²⁹ Καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς ἀπὸ τοῦ ἐλαίου τῆς χρίσεως, καὶ ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ ἐπὶ τοῦ θυσιαστηρίου, καὶ προσέθραθεν ἐπὶ Ἀαρὼν, καὶ τὰς στολάς αὐτοῦ, καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ, καὶ τὰς στολάς τῶν υἱῶν αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ. ³⁰ Καὶ ἠγάσεν Ἀαρὼν, καὶ τὰς στολάς αὐτοῦ, καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ, καὶ τὰς στολάς τῶν υἱῶν αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ. ³¹ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς Ἀαρὼν καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ· Ἐμῆσατε τὰ

23 ראש הקֹּאֵל: וישָׁחֹט ויִקַּח מִשָּׁה מִדָּמֹו ויִתֵּן עַל־תְּנוּיָה אֶזְרוֹ אֶת־הַיְמָנִית וְעַל־בְּתֵן יָדוֹ הַיְמָנִית וְעַל־בְּתֵן רַגְלוֹ הַיְמָנִית: ויִקְרַב אֶת־בְּנֵי אֶהֱרֹן ויִתֵּן מִשָּׁה מִן־הַדָּם עַל־תְּנוּיָה אֶזְנֵם הַיְמָנִית וְעַל־בְּתֵן יָדָם הַיְמָנִית וְעַל־בְּתֵן רַגְלָם הַיְמָנִית ויִזְרֹק מִשָּׁה בָּאֶת־הַדָּם עַל־הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב: ויִקַּח אֶת־הַחֶלֶב וְאֶת־הַהֶאֱלִיָּה וְאֶת־פֶּלֶי־הַחֶלֶב אֲשֶׁר עַל־הַקֶּרֶב וְאֵת יִתְרַת הַכֹּהֵן וְאֶת־שְׁתֵּי הַפְּלִיָּת וְאֶת־הַקֶּבֶה וְאֵת שׁוֹק הַיְמִינִי: וּמִסֶּל הַמִּצְוֹת אֲשֶׁר לִפְנֵי יְהוָה לְקַח חֶלֶת מִצֶּה אֶחָד וְחֶלֶת לֶחֶם שֶׁמֶן אֶחָד וְרִקִּיק אֶחָד וְשֶׁם עַל־תְּהַלְבִּים וְעַל שׁוֹק הַיְמִינִי: ויִתֵּן אֶת־הַכֹּל עַל פְּפִי אֶהֱרֹן וְעַל פְּפִי בָנָיו ויִנָּח אֹתָם תְּנוּפֶה לִפְנֵי יְהוָה: ויִקַּח מִשָּׁה אֶתֶם מִעַל פְּפִיָּתָם ויִקְטֹר הַמִּזְבֵּחַ עַל־הַעֲלֶה מִלְאִים הֵם לְרִיחַ נִיחֹה אֲשֶׁה הוּא לְיְהוָה: ויִקַּח מִשָּׁה אֶת־תְּהַוָּה ויִנִּיפֶהוּ תְנוּפֶה לִפְנֵי יְהוָה מֵאֵיל הַמִּלְאִים לְמִשָּׁה הָיָה לְמִנְחָה פֶּאֶשֶׁר לְצִנֹּה יְהוָה אֶת־מִשָּׁה: ויִקַּח מִשָּׁה מִשֶּׁמֶן הַמִּשְׁהָה וּמִן־הַדָּם אֲשֶׁר עַל־הַמִּזְבֵּחַ וַיִּז עַל־אֶהֱרֹן עַל־בְּגָדָיו וְעַל־בְּנָיו וְעַל־בְּגָדָיו וְעַל־בְּנָיו וְעַל־בְּגָדָיו אֶת־אֶהֱרֹן אֶת־בְּגָדָיו וְאֶת־בְּנָיו וְאֶת־בְּגָדָיו בְּנָיו אֶהֱו: וַיֹּאמֶר מִשָּׁה אֶל־אֶהֱרֹן וְאֶל־בְּנָיו בְּשָׂלוֹ אֶת־הַבֶּשֶׂר

22. A²EFX+ (p. τ. χειρὸς; et p. τ. ποδός; αὐτοῦ. 23. A²EFX+ (p. ὠτων) αὐτῶν. FX: τοῦ ὠτός αὐτοῦ τοῦ δεξιοῦ... ἄκρον τῆς χειρὸς τῆς δεξιᾶς... τοῦ ποδός τοῦ δεξιοῦ. 25. EFX: ἐναντίον. 26. EFX: τὰ πάντα. 29. AX: προσέγαγεν. EFX: καὶ

ἐπὶ τὰς στολάς... κ. ἐπὶ τ. υἱ., κ. ἐπὶ τ. στ. τ. υἱ. (Codices supradicti fere omnes versiculum hunc 29 a nostro 30 non discindunt et sic redit paritas numerorum.)

23. Également de son pied. Hébreu : « le gros orteil du pied droit »; Septante : « à l'extrémité de son pied droit ».

26. Des azymes. Septante : « de consommation ».

27. A la fois, n'est ni dans l'hébreu ni dans les

Septante. — Après que ceux-ci les eurent élevés. Hébreu : « et il les agita de côté et d'autre »; Septante : « et il les offrit par élévation ».

28. Sur l'autel de l'holocauste. Hébreu et Septante : « sur l'autel, par-dessus l'holocauste ».

I. Sacrifices (I-X). — 2^e Consécration des prêtres (VIII-IX).

fili ejus manus suas. ²³ Quem cum Sequitur de sacerdotum et consecratione. immolâsset Môyses, sumens de sanguine ejus, tégigit extrémum auriculæ dextræ Aaron, et póllicem manus ejus dextræ, similiter et pedis. ²⁴ Obtulit et filios Aaron : cumque Lev. 14, 14; 17, 25, 28. de sanguine arietis immolâti tetigisset extrémum auriculæ singulorum dextræ, et póllices manus ac pedis dextri, réliquum fudit super altâre per circûitum. ²⁵ Adipem vero, Lev. 8, 16. et caudam, omnémque pinguédinem quæ ôperit intestina, reticulúmque jécoris et duos renes cum adipibus suis et armo dextro separâvit. ²⁶ Tollens autem de canistro azymorum, quod erat coram Dómino, panem absque ferméto et collýridam conspérsam óleo, laganúmque pósuit super ádipes, et armum dextrum, Ex. 29, 2-4. ²⁷ tradens simul ómnia Aaron et filiis ejus. Qui postquam levavérunt ea coram Dómino, ²⁸ rursum suscepta de manibus eórum, adolévit super altâre holocaústi, eo quod consecrationis esset oblátio, in odórem suavitátis, sacrificii Dómino. ²⁹ Tulitque pectúsculum, élevans illud coram Dómino, de ariete consecrationis in partem suam, sicut præcéperat ei Dóminus. ³⁰ Assuménsque unguentum, et sanguinem qui erat in altâri, aspérsit super Aaron et vestiménta ejus, et super filios illius ac vestes eórum. ³¹ Cumque sanctificâsset eos in vestítu suo, præcépít eis, dicens : Cóquite carnes ante Oblationes. Lev. 8, 33-35; 1, 9. Ex. 29, 32. Aspersio unguenti et sanguinis. Ex. 29, 32. Lev. 24, 9.

Aaron et ses fils posèrent leurs mains sur sa tête. ²³ Lorsque Moïse l'eut immolé, prenant de son sang, il toucha l'extrémité de l'oreille droite d'Aaron et le pouce de sa main droite et également de son pied. ²⁴ Il présenta aussi les fils d'Aaron; et lorsque avec le sang du bœlier immolé il eut touché l'extrémité de l'oreille droite de chacun d'eux, et les pouces de la main et du pied droits, il répandit le reste sur l'autel tout autour; ²⁵ mais la graisse, la queue, toute la graisse qui couvre les intestins, la membrane réticulaire du foie et les deux reins avec leur graisse et l'épaule droite, il les sépara. ²⁶ Or, prenant de la corbeille des azymes, qui était devant le Seigneur, un pain sans levain, une galette arrosée d'huile et un beignet, il les mit sur les graisses et sur l'épaule droite, ²⁷ remettant à la fois toutes ces choses à Aaron et à ses fils. Après que ceux-ci les eurent élevées devant le Seigneur, ²⁸ Moïse, les ayant reçues de nouveau de leurs mains, les brûla sur l'autel de l'holocauste, parce que c'était une oblation de consécration, en odeur de suavité, de sacrifice pour le Seigneur. ²⁹ Et il prit, l'élevant devant le Seigneur, la poitrine du bœlier de la consécration pour sa part, comme lui avait ordonné le Seigneur. ³⁰ Prenant ensuite le parfum à oindre et le sang qui était sur l'autel, il fit l'aspersion sur Aaron et sur ses vêtements, sur ses fils et sur leurs vêtements. ³¹ Et lorsqu'il les eut sanctifiés dans leur vêtement, il leur ordonna, disant : « Faites cuire

22. Aaron et ses fils posèrent leurs mains sur sa tête. Voir la note sur Exode, xxix, 15.

25. La graisse, etc. Voir plus haut les notes sur Lévitique, iii, 17; vii, 23.

29. Comme lui avait ordonné le Seigneur. Voir Exode, xxix, 26.

31. Lorsqu'il les eut sanctifiés. La consécration proprement dite est en effet terminée. Ce qui suit n'est plus qu'une conclusion de la cérémonie.



Dépoage de la victime (v. 25) (Tombeau de Mâi).

L. Sacrificia (I-X). — 2^o De sacerdotum consecratione (VIII-IX).

κρέα ἐν τῇ ἀλλῇ τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου ἐν τόπῳ ἁγίῳ· καὶ ἐκεῖ φάγεσθε αὐτὰ, καὶ τοὺς ἄρτους τοὺς ἐν τῷ κανῷ τῆς τελειώσεως, ὃν τρόπον συντέτακται μοι, λέγων Ἄαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ φάγονται αὐτὰ·³² καὶ τὸ καταλειφθὲν τῶν κρεῶν καὶ τῶν ἄρτων ἐν πυρὶ κατακαύσατε.³³ Καὶ ἀπὸ τῆς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου οὐκ ἐξελεύσεσθε ἐπὶ ἡμέρας, ἕως ἡμέρα πληρωθῇ ἡμέρα τελειώσεως ὑμῶν· ἐπὶ γὰρ ἡμέρας τελειώσει τὰς χεῖρας ὑμῶν,³⁴ καθάπερ ἐποίησεν ἐν τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ, ἣ ἐνετείλατο κύριος τοῦ ποιῆσαι, ὥστε ἐξιλάσασθαι περὶ ὑμῶν.³⁵ Καὶ ἐπὶ τὴν θύραν τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου καθήσεσθε ἑπτὰ ἡμέρας, ἡμέραν καὶ νύκτα. Φυλάξεσθε τὰ φυλάγματα κυρίου, ἵνα μὴ ἀποθάνητε· οὗτω γὰρ ἐνετείλατο μοι κύριος ὁ Θεός.³⁶ Καὶ ἐποίησεν Ἄαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ πάντα τοὺς λόγους οὓς συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῇ.

IX. Καὶ ἐγενήθη τῇ ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ, ἐκάλεσε Μωϋσῆς Ἄαρὼν, καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ, καὶ τὴν γερονσίαν Ἰσραὴλ.² Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς Ἄαρὼν Ἀάβε σεαυτῷ μουσχαρίον ἐκ βοῶν περὶ ἁμαρτίας, καὶ κριὸν εἰς ὄλοκαύτωμα ἄμωμα, καὶ προσένεγκε αὐτὰ ἔναντι κυρίου.³ Καὶ τῇ γερονσίᾳ Ἰσραὴλ λάλησον, λέγων Ἀάβετε χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἕνα περὶ ἁμαρτίας, καὶ μὸσχαρίον, καὶ ἄμωνον ἐνιαύσιον εἰς ὄλοκάπτωσιν, ἄμωμα,⁴ καὶ μύσχον, καὶ κριὸν εἰς θυσίαν σωτηρίου ἔναντι κυρίου, καὶ σμεῖδαλιν πεφραμένην ἐν ἐλαίῳ, ὅτι σημερον κύριος ὀφθήσεται ἐν ὑμῖν.⁵ Καὶ ἔλαβον, καθὸ ἐνετείλατο Μωϋσῆς, ἀπέναντι τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. Καὶ προσῆλθεν πᾶσα συναγωγὴ, καὶ ἕστησαν ἔναντι κυρίου.⁶ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς· Τοῦτο τὸ θῆμα, ὃ εἶπε κύριος· ποιῆσατε, καὶ ὀφθήσεται ἐν ὑμῖν ἡ δόξα κυρίου.⁷ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς τῷ Ἄαρὼν Πρόσελθε πρὸς τὸ θυ-

פתחה אהל מועד ושם תאכלו אתו ואת-הלהם אשר בכל המלאים פאשר צויתי לאמר אהרן ובניו ואת-להם: והנותר בפשר ובלהם פאשר תשרפו: ומפתח אהל מועד לא תצאו שבועת ימים עד יום מלאות ימי מקאיכם פי שבועת ימים ומלא את-ידיכם: פאשר עשה ביום הזה צוה יהוה לעשות לכפר עליכם: לה ופתח אהל מועד תשבו יומם ולילה שבועת ימים ושמרתם את-משמרת יהוה ולא תמותו פייכן צויתי: ויעש אהרן ובניו את כל-הדברים אשר-צוה יהוה פי-ד-משה:

26 O O O O

IX. ויהי ביום השמיני קרא משה לאהרן ולבניו ולצוקני ישראל: ויאמר אל-אהרן קח-לך עגל בן-בקר לחטאת ואיל לעלה תמימם והקרב לפני יהוה: ואל-בני ישראל תדבר לאמר קחו שעיר-עזים לחטאת ועגל וכבש בני-שנה תמימם לעלה: ושור ואיל לשלמים לזבה לפני יהוה ומנחה בלהלה בשמן פי היום ה יהוה נראה אליכם: ויקחו את אשר צוה משה אל-פני אהל מועד ויקרבו כל-העדה ויעמדו לפני יהוה: ויאמר משה זה הדבר אשר-צוה יהוה לעשות וירא אליכם כבוד יהוה: ויאמר משה אל-אהרן קרב

31. A: φάγονται ταῦτα. 32. AFX: κατακαυθήσονται. 33. FX: ἡμέρας πληρώσεως. 34. A²EX* ἡ. 35. A: ἡμέρας καὶ νύκτας. 36. FX: ἐν χεῖρὶ Μωϋση. — 2. FX: ἄμωμον. 3. A: Εἰς ὄλοκ. ἐνιαύσιον. 5. AX: καθῶς. EX: προσῆλθον.

34. Hébreu : « ce qui a été fait aujourd'hui, Jahvéh a ordonné de le faire pour votre expiation ». Les Septante ont à peu près le même sens.
35. Dans le tabernacle. Hébreu et Septante : « à l'entrée du tabernacle ». — Il m'a été ainsi ordonné. Les Septante ajoutent : « par le Seigneur Dieu ».
36. Par l'entremise de Moïse. Hébreu et Septante : « à Moïse ».

IX. 3. Aux enfants. Septante : « aux anciens ».
4. Et immolez-les, manque dans les Septante. — Offrant dans le sacrifice de chacun de ces animaux, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
5. Se tenait debout. Hébreu et Septante : « s'approcha et se tint debout devant Jahvéh (le Seigneur) ».

I. Sacrifices (I-X). — 2^o Consécration des prêtres (VIII-IX).

fores tabernaculi, et ibi comédite eas : panes quoque consecrationis édite, qui positi sunt in canistro, sicut præcepit mihi Dóminus, dicens : Aaron et filii ejus comédent eos; ³² quidquid autem réliquum fuerit de carne et pánibus, ignis absúmet. ³³ De óstio quoque tabernaculi non exhibitis septem diébus, usque ad diem quo complébitur tempus consecrationis vestræ; septem enim diébus finítur consecratio : ³⁴ sicut et impræsentiarum factum est, ut ritus sacrificii complerétur. ³⁵ Die ac nocte manébitis in tabernaculo observántes custódias Dómini, ne moriámini : sic enim mihi præceptum est.

³⁶ Fecerúntque Aaron et filii ejus cuncta quæ locútus est Dóminus per manum Móysi.

IX. ¹ Facto autem octávo die, vocávit Móyses Aaron et filios ejus, ac majóres natu Israel, dixítque ad Aaron : ² Tolle de arménto vitulum pro peccáto, et arietem in holocaustum, utrúmque immaculátum, et offer illos coram Dómino. ³ Et ad filios Israel loquéris : Tóllite hircum pro peccáto, et vitulum atque agnum annículos et sine mácula, in holocaustum, ⁴ bovem et arietem pro pacíficis : et immoláte eos coram Dómino, in sacrificio singulórum similam conspérsam óleo offeréntes; hódie enim Dóminus apparébit vobis. ⁵ Tulérunt ergo cuncta quæ jússerat Móyses ad óstium tabernaculi : ubi cum omnis multitúdo astáret, ⁶ ait Móyses : Iste est sermo, quem præcepit Dóminus : fácite, et apparébit vobis glória ejus. ⁷ Et dixit ad Aaron :

Sequitur de consecratione sacerdotum.

Lev. 7, 37.
Ex. 29, 35.
Eccli. 45, 18.

Num. 1, 53;
9, 19, 3 Reg.
2, 13.

Ex. 39, 42.

Prima Aaronis functio.
Lev. 8, 33.

Ex. 29, 1.
Lev. 1, 10.

Solemnitatis præparatio.

Lev. 3, 17.

Lev. 2, 7.

Lev. 8, 23-27.

la chair devant la porte du tabernacle, et là mangez-la; mangez aussi les pains de la consécration qui ont été mis dans la corbeille, comme m'a ordonné le Seigneur, disant : Aaron et ses fils les mangeront; ³² et tout ce qui sera de reste de la chair et des pains, le feu le consumera. ³³ Vous ne sortirez plus hors de la porte du tabernacle pendant sept jours, jusqu'au jour où sera accompli le temps de votre consécration; car c'est en sept jours que s'achève la consécration, ³⁴ comme il a été fait aussi présentement, afin que le rite du sacrifice fût accompli. ³⁵ Jour et nuit vous demeurerez dans le tabernacle, observant les veilles du Seigneur, pour que vous ne mouriez pas : car il m'a été ainsi ordonné ».

³⁶ Et Aaron et ses fils firent tout ce que le Seigneur avait dit par l'entremise de Moïse.

IX. ¹ Or, le huitième jour venu, Moïse appela Aaron et ses fils, et les anciens d'Israël, et il dit à Aaron : ² « Prends d'un troupeau de gros bétail un veau pour le péché et un bélier pour un holocauste, l'un et l'autre sans tache, et offre-les devant le Seigneur. ³ Et tu diras aux enfants d'Israël : Prenez un bouc pour le péché, un veau et un agneau d'un an et sans tache pour un holocauste, ⁴ un bœuf et un bélier pour des sacrifices pacifiques, et immolez-les devant le Seigneur, offrant dans le sacrifice de chacun de ces animaux de la fleur de farine arrosée d'huile : car aujourd'hui le Seigneur vous apparaîtra ». ⁵ Ils portèrent donc tout ce que leur avait ordonné Moïse à la porte du tabernacle, où, pendant que toute la multitude se tenait debout, ⁶ Moïse dit : « Voici la parole qu'a ordonnée le Seigneur : accomplissez-la, et sa gloire vous apparaîtra ». ⁷ Et il dit à Aaron : « Approche-toi de

33. Vous ne sortirez plus... pendant sept jours. La consécration des prêtres devait durer toute une semaine, *Exode*, xxix, 35-37. C'est sans doute par allusion à ce rite que nous voyons plus tard *Ezéchiel* se préparer, par une sorte de retraite de sept jours, à sa mission prophétique, *Ezéchiel*, iii, 15-16.

IX. 1. Le huitième jour venu... La consécration étant accomplie, Aaron va inaugurer les fonctions de son ministère, en offrant lui-même les sacrifices, qui jusqu'ici avaient été offerts par Moïse.

6. Et sa gloire vous apparaîtra : cette promesse d'une apparition divine fut en effet réalisée. Voir plus loin, *Y. 23*.

I. Sacrificia (I-X). — 2º De sacerdotum consecratione (VIII-IX).

σιαστήριον, και ποιήσον τὸ περὶ τῆς ἁμαρτίας σου, και τὸ ὀλοκαύτωμά σου· και ἐξίλασαι περὶ σεαυτοῦ, και τοῦ οἴκου σου· και ποιήσον τὰ δῶρα τοῦ λαοῦ, και ἐξίλασαι περὶ αὐτῶν, καθάπερ ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆ. ⁸ Καὶ προσῆλθεν Ἀαρὼν πρὸς τὸ θυσιαστήριον, και ἔσφαξε τὸ μοσχάριον τὸ περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτοῦ. ⁹ Καὶ προσήνεγκαν οἱ υἱοὶ Ἀαρὼν τὸ αἶμα πρὸς αὐτόν· και ἔβαψε τὸν δάκτυλον εἰς τὸ αἶμα· και ἐπέθηκεν ἐπὶ τὰ κέρατα τοῦ θυσιαστηρίου, και τὸ αἶμα ἐξέχεεν ἐπὶ τὴν βάσιν τοῦ θυσιαστηρίου. ¹⁰ και τὸ στέαρ και τοὺς νεφρούς και τὸν λοβὸν τοῦ ἥπατος τοῦ περὶ τῆς ἁμαρτίας ἀνήνεγκεν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον, ὃν τρόπον ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆ. ¹¹ Καὶ τὰ κρέα και τὴν βύρσαν κατέκασεν αὐτὰ πυρὶ, ἐξω τῆς παρεμβολῆς.

¹² Καὶ ἔσφαξε τὸ ὀλοκαύτωμα, και προσήνεγκαν οἱ υἱοὶ Ἀαρὼν τὸ αἶμα πρὸς αὐτόν, και προσέχεεν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κύκλω. ¹³ Καὶ τὸ ὀλοκαύτωμα προσήνεγκαν αὐτὸ κατὰ μέλη αὐτὰ και τὴν κεφαλὴν ἐπέθηκεν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον. ¹⁴ Καὶ ἔπλυνε τὴν κοιλίαν και τοὺς πόδας ὕδατι· και ἐπέθηκεν ἐπὶ τὸ ὀλοκαύτωμα ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον. ¹⁵ και προσήνεγκε τὸ δῶρον τοῦ λαοῦ. Καὶ ἔλαβε τὸν γίμαρον τὸν περὶ τῆς ἁμαρτίας τοῦ λαοῦ, και ἔσφαξε αὐτόν, και ἐκαθάρισεν αὐτόν, καθά και τὸν πρῶτον. ¹⁶ Καὶ προσήνεγκε τὸ ὀλοκαύτωμα, και ἐποίησεν αὐτὸ ὡς καθίκει. ¹⁷ Καὶ προσήνεγκε τὴν θυσίαν, και ἔπλησε τὰς χεῖρας ἀπ' αὐτῆς, και ἐπέθηκεν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον χωρὶς τοῦ ὀλοκαυτώματος τοῦ πρῶτου. ¹⁸ Καὶ ἔσφαξε τὸν μόσχον, και τὸν κριὸν τῆς θυσίας τοῦ σωτηρίου τῆς τοῦ λαοῦ. Καὶ προσήνεγκαν οἱ υἱοὶ Ἀαρὼν τὸ αἶμα πρὸς αὐτόν, και προσέχεε πρὸς τὸ θυσιαστήριον κύκλω. ¹⁹ Καὶ τὸ στέαρ τὸ ἀπὸ τοῦ μόσχου, και τοῦ κριοῦ τὴν ὄσφυν, και τὸ στέαρ τὸ κατακαλύπτον ἐπὶ τῆς κοιλίας, και τοὺς δύο νεφρούς, και τὸ στέαρ τὸ ἐπ' αὐτῶν, και τὸν λοβὸν τὸν ἐπὶ τοῦ ἥπατος. ²⁰ και ἐπέθηκε τὰ στέατα ἐπὶ τὰ στηθύνια, και

αὐτὸ ἐπέθηκε ἐπὶ τῆς ἁμαρτίας σου· και τὸ ὀλοκαύτωμά σου· και ἐξίλασαι περὶ σεαυτοῦ, και τοῦ οἴκου σου· και ποιήσον τὰ δῶρα τοῦ λαοῦ, και ἐξίλασαι περὶ αὐτῶν, καθάπερ ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆ. ⁸ Καὶ προσῆλθεν Ἀαρὼν πρὸς τὸ θυσιαστήριον, και ἔσφαξε τὸ μοσχάριον τὸ περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτοῦ. ⁹ Καὶ προσήνεγκαν οἱ υἱοὶ Ἀαρὼν τὸ αἶμα πρὸς αὐτόν· και ἔβαψε τὸν δάκτυλον εἰς τὸ αἶμα· και ἐπέθηκεν ἐπὶ τὰ κέρατα τοῦ θυσιαστηρίου, και τὸ αἶμα ἐξέχεεν ἐπὶ τὴν βάσιν τοῦ θυσιαστηρίου. ¹⁰ και τὸ στέαρ και τοὺς νεφρούς και τὸν λοβὸν τοῦ ἥπατος τοῦ περὶ τῆς ἁμαρτίας ἀνήνεγκεν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον, ὃν τρόπον ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆ. ¹¹ Καὶ τὰ κρέα και τὴν βύρσαν κατέκασεν αὐτὰ πυρὶ, ἐξω τῆς παρεμβολῆς. ¹² Καὶ ἔσφαξε τὸ ὀλοκαύτωμα, και προσήνεγκαν οἱ υἱοὶ Ἀαρὼν τὸ αἶμα πρὸς αὐτόν, και προσέχεεν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κύκλω. ¹³ Καὶ τὸ ὀλοκαύτωμα προσήνεγκαν αὐτὸ κατὰ μέλη αὐτὰ και τὴν κεφαλὴν ἐπέθηκεν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον. ¹⁴ Καὶ ἔπλυνε τὴν κοιλίαν και τοὺς πόδας ὕδατι· και ἐπέθηκεν ἐπὶ τὸ ὀλοκαύτωμα ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον. ¹⁵ και προσήνεγκε τὸ δῶρον τοῦ λαοῦ. Καὶ ἔλαβε τὸν γίμαρον τὸν περὶ τῆς ἁμαρτίας τοῦ λαοῦ, και ἔσφαξε αὐτόν, και ἐκαθάρισεν αὐτόν, καθά και τὸν πρῶτον. ¹⁶ Καὶ προσήνεγκε τὸ ὀλοκαύτωμα, και ἐποίησεν αὐτὸ ὡς καθίκει. ¹⁷ Καὶ προσήνεγκε τὴν θυσίαν, και ἔπλησε τὰς χεῖρας ἀπ' αὐτῆς, και ἐπέθηκεν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον χωρὶς τοῦ ὀλοκαυτώματος τοῦ πρῶτου. ¹⁸ Καὶ ἔσφαξε τὸν μόσχον, και τὸν κριὸν τῆς θυσίας τοῦ σωτηρίου τῆς τοῦ λαοῦ. Καὶ προσήνεγκαν οἱ υἱοὶ Ἀαρὼν τὸ αἶμα πρὸς αὐτόν, και προσέχεε πρὸς τὸ θυσιαστήριον κύκλω. ¹⁹ Καὶ τὸ στέαρ τὸ ἀπὸ τοῦ μόσχου, και τοῦ κριοῦ τὴν ὄσφυν, και τὸ στέαρ τὸ κατακαλύπτον ἐπὶ τῆς κοιλίας, και τοὺς δύο νεφρούς, και τὸ στέαρ τὸ ἐπ' αὐτῶν, και τὸν λοβὸν τὸν ἐπὶ τοῦ ἥπατος. ²⁰ και ἐπέθηκε τὰ στέατα ἐπὶ τὰ στηθύνια, και

18. A²FX† (p. προσέχεει) αὐτο. FX (l. πρὸς; τὸ) pon. ἐπὶ τὸ. 19. A²EFX† (a. τ. κρ.) ἀπο.

14. A c ę. l'hébreu et les Septante ajoutent : « il les brûla sur l'autel au-dessus de l'holocauste ».

15. Et l'autel purifié. Hébr. et Sept. : « il l'offrit (le bœuf) pour le péché, comme la première victime ».

16. Il fit l'holocauste. L'hébreu et les Septante

ajoutent : « selon les règles ».

19. Hébreu et Septante : « la graisse du bœuf et du bœuf (la queue), la graisse sur les entrailles, les reins, (les Septante ajoutent : la graisse qui les recouvre) et le grand lobe du foie ».

I. Sacrifices (I-X). — 2^o Consécration des prêtres (VIII-IX).

Accède ad altäre, et immola pro peccato tuo ; offer holocaustum, et deprecare pro te et pro populo ; cumque mactaveris hostiam populi, ora pro eo, sicut præcepit Dominus.

⁸ Statimque Aaron accedens ad altäre, immolavit vitulum pro peccato suo : ⁹ cujus sanguinem obtulerunt ei filii sui : in quo tingens digitum, tetigit cornua altaris, et fudit residuum ad basim ejus.

¹⁰ Adipemque et renunculos, ac reticulum jecoris, quæ sunt pro peccato, adolevit super altäre, sicut præceperat Dominus Moysi : ¹¹ carnes vero et pellem ejus extra castra combussit igni.

¹² Immolavit et holocausti victimam : obtuleruntque ei filii sui sanguinem ejus, quem fudit per altaris circuitum. ¹³ Ipsam etiam hostiam in frusta concisam, cum capite et membris singulis, obtulerunt ; quæ omnia super altäre cremavit igni, ¹⁴ lotis aqua prius intestinis et pedibus.

¹⁵ Et pro peccato populi offerens, mactavit hircum : expiatique altari, ¹⁶ fecit holocaustum, ¹⁷ addens in sacrificio libamenta, quæ pariter offeruntur, et adolens ea super altäre, absque ceremoniis holocausti matutini.

¹⁸ Immolavit et bovem atque arietem, hostias pacificas populi : obtuleruntque ei filii sui sanguinem, quem fudit super altäre in circuitum.

¹⁹ Adipem autem bovis, et caudam arietis, renunculosque cum adipibus suis, et reticulum jecoris ²⁰ posuerunt super pectora : cumque cre-

l'autel, et immole pour ton péché ; offre l'holocauste, et prie pour toi et pour le peuple, et lorsque tu auras sacrifié l'hostie du peuple, prie pour lui, comme a ordonné le Seigneur ».

⁸ Et aussitôt Aaron, s'approchant de l'autel, immola pour son péché le veau, ⁹ dont ses fils lui présentèrent le sang, dans lequel trempant le doigt, il toucha les cornes de l'autel, et il répandit le reste *du sang* au pied de l'autel.

¹⁰ Quant à la graisse, aux reins, et à la membrane réticulaire du foie, qui sont pour le péché, il les brûla sur l'autel, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse ; ¹¹ mais la chair et la peau, c'est hors du camp qu'il les brûla au feu.

¹² Il immola aussi la victime de l'holocauste ; et ses fils lui en présentèrent le sang, qu'il répandit autour de l'autel. ¹³ Ils lui présentèrent aussi l'hostie elle-même coupée en morceaux, avec la tête et chacun de ses membres : lesquelles choses il brûla toutes au feu sur l'autel, ¹⁴ les intestins et les pieds ayant été auparavant lavés dans l'eau.

¹⁵ Et offrant le sacrifice pour le péché du peuple, il immola le bouc ; et l'autel purifié, ¹⁶ il fit l'holocauste, ¹⁷ ajoutant au sacrifice les libations qui sont pareillement offertes, et les brûlant sur l'autel, outre les cérémonies de l'holocauste du matin.

¹⁸ Il immola aussi le bœuf et le bélier, hosties pacifiques du peuple ; et ses fils lui présentèrent le sang, qu'il répandit sur l'autel tout autour.

¹⁹ Mais la graisse du bœuf, la queue du bélier, les reins avec leur graisse et la membrane réticulaire du foie, ²⁰ ils les posèrent sur les poitrines ; et lors-

8. Et aussitôt Aaron... immola : c'est le premier sacrifice offert par le nouveau grand-prêtre, et il était juste qu'il l'offrit pour ses propres péchés. Les rites de cette immolation pour les péchés du pontife avaient été fixés par Dieu, Lévitique, iv, 3-12.

12. Il immola aussi... Deuxième sacrifice offert par Aaron : l'holocauste, §. 12-14, d'après les règles générales énoncées plus haut, Lévitique, i, 3-9.

13. Et offrant... Troisième sacrifice, pour le péché du peuple pris dans son ensemble.

16. Il fit l'holocauste. Quatrième sacrifice.

18. Il immola aussi... Cinquième sacrifice, celui-ci pacifique, §. 18-21. A ces offrandes il faut ajouter celle de l'holocauste du matin (§. 17), qui fut offert ce jour-là pour la première fois.

I. Sacrificia (I-X). — 3^a Fili Aaron puntuntur (X).

ἀνήνεγκε τὰ στέατα ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον.
 21 Καὶ τὸ στήθνιον, καὶ τὸν βραχίονα τὸν δεξιὸν ἀφείλεν Ἀαρὼν ἀφάρεμα ἔναντι κυρίου, ὃν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆϊ.

22 Καὶ ἔξάρας Ἀαρὼν τὰς χεῖρας ἐπὶ τὸν λαόν, εὐλόγησεν αὐτούς· καὶ κατέβη ποιήσας τὸ περὶ τῆς ἁμαρτίας, καὶ τὰ ὄλοκαντώματα, καὶ τὰ τοῦ σωτηρίου. 23 Καὶ εἰσῆλθε Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν εἰς τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου, καὶ ἐξελθόντες εὐλόγησαν πάντα τὸν λαόν· καὶ ὤφθη δόξα κυρίου παντὶ τῷ λαῷ. 24 Καὶ ἐξῆλθε πῦρ παρὰ κυρίου, καὶ κατέφαγε τὰ ἐπὶ τοῦ θυσιαστηρίου, τὰ τε ὄλοκαντώματα, καὶ τὰ στέατα καὶ εἶδε πᾶς ὁ λαός, καὶ ἐξέστη καὶ ἔπεσαν ἐπὶ πρόσωπον.

X. Καὶ λαβόντες οἱ δύο υἱοὶ Ἀαρὼν, Ναδάβ καὶ Ἀβιουδ, ἕκαστος τὸ πυρεῖον αὐτοῦ, ἐπέθηκαν ἐπ' αὐτὸ πῦρ, καὶ ἐπέβαλον ἐπ' αὐτὸ θυμίαμα, καὶ προσήνεγκαν ἔναντι κυρίου πῦρ ἀλλότριον, ὃ οὐ προσέταξε κύριος αὐτοῖς·
 2 καὶ ἐξῆλθε πῦρ παρὰ κυρίου, καὶ κατέφαγεν αὐτούς, καὶ ἀπέθανον ἔναντι κυρίου.
 3 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς Ἀαρὼν· Τοῦτό ἐστιν ὃ εἶπε κύριος, λέγων· Ἐν τοῖς ἐγγιζουσὶ μοι ἁγιασθήσομαι, καὶ ἐν πάσῃ τῇ συναγωγῇ δοξασθήσομαι. Καὶ κατενύχθη Ἀαρὼν.
 4 Καὶ ἐκάλεσε Μωϋσῆς τὸν Μισαδάη καὶ τὸν Ἐλισαφάν, υἱοὺς Ὁζιηλ, υἱοὺς τοῦ ἀδελφοῦ τοῦ πατρὸς Ἀαρὼν, καὶ εἶπεν αὐτοῖς· Προσελθατε καὶ ἄρατε τοὺς ἀδελφούς ὑμῶν ἐκ προσώπου τῶν ἁγίων ἔξω τῆς παρεμβολῆς.
 5 Καὶ προσῆλθον, καὶ ἤραν αὐτοὺς ἐν τοῖς ἐπιπέδωσιν αὐτῶν ἔξω τῆς παρεμβολῆς, ὃν τρόπον εἶπε Μωϋσῆς.

6 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς Ἀαρὼν, καὶ Ἐλεάζαο καὶ Ἰθάμαο, τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ τοὺς καταλειμμένους· Τὴν κεφαλὴν ὑμῶν οὐκ ἀποκιδναρώσετε, καὶ τὰ ἱμάτια ὑμῶν οὐ διαθήξετε, ἵνα μὴ ἀποθάνητε, καὶ ἐπὶ πᾶσαν τὴν συναγωγὴν ἔσται θυμὸς. Οἱ δὲ ἀδελφοὶ

21 וַיִּקְטֹר הַהִלְבִּים הַמִּזְבְּחָהּ: וְאֵת הַחֹזוֹת וְאֵת שׂוֹק הַיָּמִין הַיְיָ אֱהֲרֹן תְּנוֹפֵף לִפְנֵי יְהוָה כַּאֲשֶׁר צִוָּה מֹשֶׁה:

22 וַיִּשָּׂא אֱהֲרֹן אֶת-יָדָיו אֶל-הָעָם וַיְבָרַכְם וַיֵּרֵד מַעֲשֵׂת הַחַטָּאת וְהַעֲלָה וְהִשְׁלָמִים: וַיֹּבֵא מֹשֶׁה וְאֱהֲרֹן אֶל-אֱהֵל מוֹעֵד וַיִּבְרָכוּ אֶת-הָעָם וַיֵּרָא כְבוֹד-יְהוָה אֶל-כָּל-הָעָם:

23 וַתֵּצֵא אֵשׁ מִקִּדְשׁוֹ וַתִּפְחַץ אֶת-הַחֹזֶה וְאֶת-הַהִלְבִּים וַיֵּרָא כְבוֹד-יְהוָה וַיִּפְּלוּ עַל-פְּנֵיהֶם:

X. וַיִּקְחוּ בְנֵי-אֱהֲרֹן נָדָב וְאִבִּיהוּא אִישׁ מִתְּחֹתָו וַיִּתְּנוּ בָהֶן אֵשׁ וַיִּשְׂמֹו עֲגִיף קַטְרֹת וַיִּקְרִיבוּ לִפְנֵי יְהוָה אֵשׁ זָרָה אֲשֶׁר לֹא צִוָּה אַתֶּם: וַתֵּצֵא אֵשׁ מִלִּפְנֵי יְהוָה וַתֹּאכַל אוֹתָם וַיָּמָתוּ לִפְנֵי יְהוָה: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל-אֱהֲרֹן הִיא אֲשֶׁר-דִּבֶּר יְהוָה לֵאמֹר בְּקִרְבִי אֶקְדֹּשׁ וְעַל-פְּנֵי כָל-הָעָם אֶפְבֹּד וַיִּגַּם אֱהֲרֹן: וַיִּקְרָא מֹשֶׁה אֶל-מִישַׁאֵל וְאֶל אֶלְעָזָר בְּנֵי עֲדִיאֵל דָּד אֱהֲרֹן וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם קְרִיבוּ שָׂאוּ אֶת-אֲחֵיכֶם מֵאֵת פְּנֵי-הַקֹּדֶשׁ אֶל-הַמַּהוִיץ לְמַחְנֵה: וַיִּקְרָבוּ וַיִּשָּׂאם בְּכַתְּלָתָם אֶל-מַהוִיץ לְמַחְנֵה, כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה:

24 וַיִּקְרָא מֹשֶׁה אֶל-אֱהֲרֹן וְאֶת-עֲדִיאֵל וְאֶת-אֶלְעָזָר בְּנֵי אֱהֲרֹן וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם קְרִיבוּ שָׂאוּ אֶת-אֲחֵיכֶם מֵאֵת פְּנֵי-הַקֹּדֶשׁ אֶל-הַמַּהוִיץ לְמַחְנֵה, כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה:

25 וַיִּקְרָא מֹשֶׁה אֶל-אֱהֲרֹן וְאֶת-עֲדִיאֵל וְאֶת-אֶלְעָזָר בְּנֵי אֱהֲרֹן וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם קְרִיבוּ שָׂאוּ אֶת-אֲחֵיכֶם מֵאֵת פְּנֵי-הַקֹּדֶשׁ אֶל-הַמַּהוִיץ לְמַחְנֵה, כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה:

26 וַיִּקְרָא מֹשֶׁה אֶל-אֱהֲרֹן וְאֶת-עֲדִיאֵל וְאֶת-אֶלְעָזָר בְּנֵי אֱהֲרֹן וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם קְרִיבוּ שָׂאוּ אֶת-אֲחֵיכֶם מֵאֵת פְּנֵי-הַקֹּדֶשׁ אֶל-הַמַּהוִיץ לְמַחְנֵה, כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה:

27 וַיִּקְרָא מֹשֶׁה אֶל-אֱהֲרֹן וְאֶת-עֲדִיאֵל וְאֶת-אֶלְעָזָר בְּנֵי אֱהֲרֹן וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם קְרִיבוּ שָׂאוּ אֶת-אֲחֵיכֶם מֵאֵת פְּנֵי-הַקֹּדֶשׁ אֶל-הַמַּהוִיץ לְמַחְנֵה, כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה:

28 וַיִּקְרָא מֹשֶׁה אֶל-אֱהֲרֹן וְאֶת-עֲדִיאֵל וְאֶת-אֶלְעָזָר בְּנֵי אֱהֲרֹן וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם קְרִיבוּ שָׂאוּ אֶת-אֲחֵיכֶם מֵאֵת פְּנֵי-הַקֹּדֶשׁ אֶל-הַמַּהוִיץ לְמַחְנֵה, כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה:

29 וַיִּקְרָא מֹשֶׁה אֶל-אֱהֲרֹן וְאֶת-עֲדִיאֵל וְאֶת-אֶלְעָזָר בְּנֵי אֱהֲרֹן וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם קְרִיבוּ שָׂאוּ אֶת-אֲחֵיכֶם מֵאֵת פְּנֵי-הַקֹּדֶשׁ אֶל-הַמַּהוִיץ לְמַחְנֵה, כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה:

30 וַיִּקְרָא מֹשֶׁה אֶל-אֱהֲרֹן וְאֶת-עֲדִיאֵל וְאֶת-אֶלְעָזָר בְּנֵי אֱהֲרֹן וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם קְרִיבוּ שָׂאוּ אֶת-אֲחֵיכֶם מֵאֵת פְּנֵי-הַקֹּדֶשׁ אֶל-הַמַּהוִיץ לְמַחְנֵה, כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה:

21. EFX: Μωϋσῆς (l. κυρ. τῷ Μ.). 22. A*EX† (p. τὰς χεῖρας) αὐτοῦ. 23. FX* πάντα. AFX† (a. δόξα) ἤ. 24. X: ἔπεσον. — 1. A* δύο. A'EX: πύριον. A: ἔφηκαν. EFX: ἀντὰ (bis). AX: θυμιάματα. 2. EFX: ἀπεθάνουσαν. 4. EFX: Μισαήλ. FX* υἱός. 6. X* (p. αὐτοῦ) τοὺς καταλείμμου.

v. 22. ' רדיו ק' הקורא ושנים הגריש קודם הזלשא v. 4.

23. Le peuple. Septante : « tout le peuple ».
 24. Ils louèrent le Seigneur. Hébreu : « ils crièrent joyeusement »; Septante : « ils furent hors d'eux-mêmes ».
 X. 1. Fils d'Aaron. Septante : « les deux fils d'Aaron ».

3. Ce qu'entendant, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Se tul. Septante : « fut affligé ».
 4. Misael. Septante : « Misadae ».
 5. Aussilôt, et, comme ils gisaient n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 6. Ses fils. Septante : « ses fils qui lui restaient ».

I. Sacrifices (I-X). — 3^e Punition des enfants d'Aaron (X).

mâti essent adipēs super altāre, ²¹ pectora eorum, et armo dextros separavit Aaron, elevans coram Dōmino, sicut praeceperat Moyses.

²² Et extendens manus ad pōpulum, benedixit ei. Sicque completis hostiis pro peccato, et holocaustis, et pacificis, descendit. ²³ Ingressi autem Moyses et Aaron in tabernaculum testimonii, et deinceps egressi, benedixerunt pōpulo. Apparuitque glōria Dōmini omni multitudini : ²⁴ Et ecce egressus ignis a Dōmino, devoravit holocaustum, et adipēs qui erant super altāre. Quod cum vidissent turbæ, laudaverunt Dōminum, ruentes in facies suas.

X. ¹ Arreptisque Nadab et Abiu filii Aaron thuribus, posuerunt ignem, et incensum desuper, offerentes coram Dōmino ignem alienum : quod eis praeceptum non erat. ² Egressusque ignis a Dōmino, devoravit eos, et mortui sunt coram Dōmino. ³ Dixitque Moyses ad Aaron : Hoc est quod locutus est Dōminus : Sanctificabor in iis qui appropinquant mihi, et in conspectu omnis pōpuli glorificabor. Quod audiens tacuit Aaron. ⁴ Vocatis autem Moyses Misaël et Elisaphan filiis Oziel, patrui Aaron, ait ad eos : Ite, et tollite fratres vestros de conspectu sanctuarii, et asportate extra castra. ⁵ Confestimque pergentes, tulerunt eos sicut iacēbant, vestitos lineis tunicis, et eiecērunt foras, ut sibi fierat imperatum.

⁶ Locutusque est Moyses ad Aaron, et ad Eleazar, et Ithamar, filios ejus : Capita vestra nolite nudare, et vestimenta nolite scindere, ne forte moriamini, et super omnem cœtum oriatur indignatio. Fratres vestri, et omnis

que les graisses eurent été brûlées sur l'autel, ²¹ Aaron sépara les poitrines des hosties et les épaules droites, les élevant devant le Seigneur, comme avait ordonné Moïse.

²² Et étendant les mains vers le peuple, il le bénit. Or, les *oblations des hosties* pour le péché, des holocaustes et des sacrifices pacifiques ainsi achevées, il descendit. ²³ Mais Moïse et Aaron étant entrés dans le tabernacle de témoignage, et ensuite étant sortis, ils bénirent le peuple. Alors la gloire du Seigneur apparut à toute la multitude ; ²⁴ et voilà qu'un feu sorti du Seigneur dévora l'holocauste et les graisses qui étaient sur l'autel. Ce qu'ayant vu la multitude, ils louèrent le Seigneur, tombant sur leur face.

X. ¹ Alors Nadab et Abiu, fils d'Aaron, ayant pris les encensoirs, mirent du feu et de l'encens dessus, offrant devant le Seigneur un feu étranger : ce qui ne leur avait pas été ordonné. ² Et un feu sorti du Seigneur les dévora, et ils moururent devant le Seigneur. ³ Et Moïse dit à Aaron : « Voilà ce qu'a dit le Seigneur : Je serai sanctifié dans ceux qui m'approchent, et je serai glorifié devant tout le peuple ». Ce qu'entendant, Aaron se tut. ⁴ Or Moïse, ayant appelé Misaël et Elisaphan, fils d'Oziel, oncle d'Aaron, leur dit : « Allez et prenez vos frères de devant le sanctuaire, et emportez-les hors du camp ». ⁵ Et aussitôt allant, ils les prirent, comme ils gisaient, vêtus de leur tuniques de lin, et ils les jetèrent dehors, comme il leur avait été commandé.

⁶ Alors Moïse dit à Aaron, et à Eleazar et à Ithamar ses fils : « Ne découvrez pas vos têtes et ne déchirez pas vos vêtements, de peur que vous ne mouriez, et que l'indignation ne s'élève contre toute l'assemblée. Que vos frè-

²². Des hosties pour le péché, §. 8-11, 15, des holocaustes, §. 12-14, 16-17, et des sacrifices pacifiques, §. 18-21. — Il descendit, de l'autel des holocaustes, auquel on montait par une rampe, Exode, xx, 26.

²⁴. Un feu sorti du Seigneur, c'est-à-dire descendu du ciel, selon l'auteur du deuxième livre des Machabées (II, 10) ; ce qui arriva aussi à la dédicace du temple de Salomon (II Par., VII, 1) ; ou bien, selon plusieurs interprètes, sorti, soit du sanctuaire, soit de la nuée de lumière où le Seigneur était présent.

3^e Punition des enfants d'Aaron, X.

X. 1. Alors : le jour même de l'entrée en fonction

Lev. 7, 32.

Ex. 16, 10.

Benedictio populi.

Num. 6, 22-27.

Ex. 27, 5.

Eccl. 50, 22.

Lev. 9, 6.

Ex. 16, 10.

Num. 12, 5.

Ignis e caelo.

2 Mac. 2, 10.

Jud. 6, 21.

2 Par. 7, 1.

3 Reg. 18, 38.

3^e Nadab et Abiu.

Ex. 6, 23.

Lev. 6, 9 ;

16, 12.

Ex. 30, 9.

Lev. 9, 24.

Lev. 16, 1.

Num. 3, 4 ; 26.

61. 1 Par. 24, 2.

Num. 16, 35.

Ex. 19, 22.

Ps. 38, 10.

Ex. 6, 22.

Num. 3, 30.

Act. 5, 6, 10.

Lev. 21, 10.

Gen. 37, 34.

Mat. 26, 65.

Peccatores non legendi.

des nouveaux prêtres, comme il résulte du §. 19. — Un feu étranger, profane : ils auraient dû garnir leurs encensoirs avec le feu de l'autel des holocaustes.

². Les dévora : non pas qu'ils eussent été entièrement consumés, puisqu'il est parlé de leurs cadavres, §. 4-5 : mais le feu « sorti du Seigneur » produit sans doute sur eux l'effet de la foudre.

⁴. Vos frères : cette expression est employée dans le sens large : voir la note sur Genèse, XIV, 14. En réalité, Misaël et Elisaphan étaient les cousins germains d'Aaron, père des deux victimes.

I. Sacrificia (I-X). — 3° FUU Aaron puntuntur (X).

ἐμῶν πᾶς ὁ οἶκος Ἰσραὴλ, κλαύσουσι τὸν ἔμπροσθέν ὃν ἐνεπυρίσθησαν ὑπὸ κυρίου.
 7 Καὶ ἀπὸ τῆς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου οὐκ ἐξελεύσεσθε, ἵνα μὴ ἀποθάνητε· τὸ ἔλαιον γὰρ τῆς χρίσεως τὸ παρὰ κυρίου ἐστὶ ὑμῖν. Καὶ ἐποίησαν κατὰ τὸ ῥῆμα Μωϋσῆ.

8 Καὶ ἐλάλησε κύριος τῷ Ἀαρὼν, λέγων·
 9 Οἶνον καὶ σίκερα οὐ πίεσθε, σὺ καὶ οἱ υἱοὶ σου μετὰ σοῦ, ἥνικα ἐὰν εἰσπροεήσθε εἰς τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου, ἣ προσιορευομένων ὑμῶν πρὸς τὸ θυσιαστήριον, καὶ οὐ μὴ ἀποθάνητε. νόμιμον αἰώνιον εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν, 10 διαστειλά αναμέσον τῶν ἁγίων καὶ τῶν βεβήλων, καὶ ἀναμέσον τῶν ἀκαθαρτῶν καὶ τῶν καθαρῶν, 11 καὶ συμβιβάζειν τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἅπαντα τὰ νόμιμα ἃ ἐλάλησε κύριος πρὸς αὐτοὺς διὰ χειρὸς Μωϋσῆ.

12 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς Ἀαρὼν καὶ πρὸς Ἐλεάζα καὶ Ἰθάμαρ τοὺς υἱοὺς Ἀαρὼν τοὺς καταλειφθέντας· Λάβετε τὴν θυσίαν τὴν καταλειφθεῖσαν ἀπὸ τῶν καρπωμάτων κυρίου, καὶ φάγεσθε ἄζυμα παρὰ τὸ θυσιαστήριον· ἄγια ἅγιον ἐστὶ. 13 Καὶ φάγεσθε αὐτὴν ἐν τόπῳ ἁγίῳ· νόμιμον γάρ σοι ἐστὶ, καὶ νόμιμον τοῖς υἱοῖς σου τοῦτο ἀπὸ τῶν καρπωμάτων κυρίου· οὕτω γὰρ ἐντέταλται μοι. 14 Καὶ τὸ στηθύνιον τοῦ ἀφορισματος, καὶ τὸν βραχίονα τοῦ ἀφαιρέματος φάγεσθε ἐν τόπῳ ἁγίῳ, σὺ καὶ οἱ υἱοὶ σου καὶ ὁ οἶκός σου μετὰ σοῦ· νόμιμον γάρ σοι, καὶ νόμιμον τοῖς υἱοῖς σου ἐδόθη ἀπὸ τῶν θυσιών τοῦ σωτηρίου τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ. 15 Τὸν βραχίονα τοῦ ἀφαιρέματος, καὶ τὸ στηθύνιον τοῦ ἀφορισματος ἐπὶ τῶν καρπωμάτων τῶν στεατῶν προσοίσουσιν ἀφορίσμα ἀφορίσαι ἐναντὶ κυρίου· καὶ ἔσται σοὶ καὶ τοῖς υἱοῖς σου καὶ ταῖς θνηγατράσι σου μετὰ σοῦ νόμιμον αἰώνιον, ὃν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ. 16 Καὶ τὸν χίμαρον τὸν περὶ τῆς ἁμαρτίας ζητῶν ἐξεζήτησε Μωϋσῆς· καὶ ὁ δὲ ἐνεπενυρί-

כל־העדה וקצת ונאחיהכם כל־בית
 ישראל ובפני את־השֹׁרֶפֶת אֲשֶׁר שָׂרַף
 יהוה; ומִפֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד לֹא תֵצְאוּ
 פֶּן־תָּמּוּתוּ כִּי־שָׁמֵן מִשְׁחַת יְהוָה
 עֲלֵיכֶם ויַעֲשֶׂה פְדֻבָר מִשָּׁה: פ
 ויִדְבַר יְהוָה אֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר:
 8 ויֵין וְשֵׁכָר אֶל־תִּשְׁתּוּ אִתְּךָ וּבִנְיֶיךָ
 אִתְּךָ בְּבָאֵכֶם אֶל־אֹהֶל מוֹעֵד וְלֹא
 תָּמּוּתוּ חֻקַּת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם:
 9 וְלֹהֲבָבִיל בֵּין תִּקְדַּשׁ וּבֵין תִּהְיֶה
 11 הַשָּׂמֶה וּבֵין הַשְּׂהוֹר: וְלַהוֹרֹת אֲתָךְ
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֵת כָּל־הַחֻקִּים אֲשֶׁר
 דִּבֶּר יְהוָה אֲלֵיכֶם בְּיַד־מֹשֶׁה: פ
 12 ויִדְבַר מֹשֶׁה אֶל־אַהֲרֹן וְאֶל־אֶלְעָזָר
 וְאֶל־אִיתְמָר בְּנֵי הַנּוֹתָרִים קְהוּ
 אֲתֵהֱמַנְהוּ הַנּוֹתָרֹת מֵאֲשֵׁי יְהוָה
 וְאֶכְלֶיהָ מִצֹּדֹת אֶצֶל הַמִּזְבֵּחַ כִּי קִדְשָׁהּ
 13 קִדְשִׁים הִוא: וְאֶכְלֹתֶם אֹתָהּ בְּמִקְוֹם
 קָדוֹשׁ כִּי חֻקָּה וְחֻק־בְּנֵיהָ הִוא מֵאֲשֵׁי
 14 יְהוָה כִּי־יִכֹּן צְבִיתִי: וְאֵת הַזֶּה
 הַתְּנוּפֶה וְאֵת שׁוֹק הַתְּרוּמָה תֹאכְלוּ
 בְּמִקְוֹם טְהוֹר אִתְּךָ וּבִנְיֶיךָ וּבְכֹתֶיךָ
 אִתְּךָ כִּי־דָקָה וְחֻק־בְּנֵיהָ נִתְּנוּ מִזְבְּחֵי
 15 שְׁלָמֵי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: שׁוֹק הַתְּרוּמָה
 וְהַזֶּה הַתְּנוּפֶה עַל אֲשֵׁי הַתְּלָבִיבִים
 יָבִיאוּ לְהִנִּיף תְּנוּפֶה לְפָנַי יְהוָה
 וְהָיָה לָךְ וּלְבְנֵיךָ אִתְּךָ לְחֻק־עוֹלָם
 16 כַּאֲשֶׁר צִוִּיתָ יְהוָה: וְאֵת שְׂעִיר
 הַחַטָּאת דָּרַשׁ דָּרַשׁ מִשָּׁה וְהִנֵּה שָׂרַף

v. 16. דרש באש שיטה והיא חצי התורה ברהיבוח

7. La sainte onction. Hébreu et Septante : « l'onction du Seigneur ». — Tout, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 9. Quand vous entrez dans le tabernacle de témoignage. Les septante ajoutent : « ou lorsque vous approcherez de l'autel ». — Parce que, Vulgate : quia, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 13. Il vous a été donné. Hébreu et Septante : « est votre droit ».
 14. Offerite. Hébreu, à la lettre : « agitée de côté et d'autre » ; Septante : « séparée ». — Séparée. Hébreu, à la lettre : « présentée en l'élevant ». —

Très pur. Hébreu et Septante : « pur ». — Tes filles. Septante : « ta maison ».
 15. Hébreu : « ils apporteront l'épaulé présentée en l'élevant et la poitrine agitée de côté et d'autre, avec les graisses qui sont consumées par le feu... » ; Septante, à la lettre : « ils offriront, sur les offrandes de graisses, l'épaulé de choix et la poitrine de séparation, pour séparer une séparation devant le Seigneur ». — A tes fils. Les Septante ajoutent : « et à tes filles ». — Comme a ordonné le Seigneur. Les Septante ajoutent : « à Moïse ».

I. Sacrifices (I-X). — 3^e Punition des enfants d'Aaron (X).

domus Israel, plangent incéndium quod Dóminus suscitávit : ⁷ vos autem non egrediámini fores tabernáculi, alióquin peribitis; óleum quippe sanctæ unctiónis est super vos. Qui fecerunt ómnia juxta præceptum Móysi.

⁸ Dixit quoque Dóminus ad Aaron : ⁹ Vinum, et omne quod inebriare potest, non bibétis tu et filii tui, quando intráti in tabernáculum testimonii, ne moriámini : quia præceptum sempitérnium est in generatiónes vestras. ¹⁰ Et ut habeátis sciéntiam discernéndi inter sanctum et profánum, inter pollútum et mundum : ¹¹ doceátisque filios Israel ómnia legitima mea quæ locútus est Dóminus ad eos per manum Móysi.

¹² Locútusque est Móyses ad Aaron, et ad Eleázar, et Ithamar, filios ejus, qui erant residui : Tóllite sacrificium, quod remánsit de oblatiône Dómini, et comedite illud absque ferméto juxta altáre, quia Sanctum sanctorum est. ¹³ Comeditis autem in loco sancto : quod dátum est tibi et filiis tuis de oblatiönibus Dómini, sicut præceptum est mihi. ¹⁴ Pectúsculum quoque quod oblátum est, et armum qui separátus est, edétis in loco mundissimo tu et filii tui, et filiæ tuæ tecum : tibi enim ac liberis tuis repósite sunt de hóstiis salutáribus filiórum Israel : ¹⁵ eo quod armum et pectus, et ádipes qui cremántur in altári, eleváverunt coram Dómino, et pertineant ad te, et ad filios tuos, lege perpétua, sicut præcepit Dóminus.

¹⁶ Inter hæc, hircum, qui oblátus fúerat pro peccáto, cum quæreret

res et toute la maison d'Israël pleurent l'incendie que le Seigneur a suscité; ⁷ mais vous, vous ne sortirez point de la porte du tabernacle : autrement vous périerez ; car l'huile de la sainte onction est sur vous ». Ceux-ci firent tout selon l'ordre de Moïse.

⁸ Le Seigneur dit aussi à Aaron : « ⁹ Vous ne boirez point de vin et de tout ce qui peut enivrer, toi et tes fils, quand vous entrerez dans le tabernacle de témoignage, de peur que vous ne mouriez : parce que c'est un précepte perpétuel pour vos générations, ¹⁰ et afin que vous ayez la science de discerner entre le saint et le profane, entre ce qui est souillé et ce qui est pur, ¹¹ et que vous enseigniez aux enfants d'Israël tout ce qui concerne mes lois, que le Seigneur a proclamées par l'entremise de Moïse ».

¹² Moïse dit alors à Aaron, à Éléazar et à Ithamar, ses fils qui lui étaient restés : « Prenez le sacrifice qui est resté de l'oblation du Seigneur, et mangez-le sans levain près de l'autel, parce que c'est une chose très sainte. ¹³ Or vous le mangerez dans un lieu saint, parce qu'il vous a été donné, à toi et à tes fils, des oblations du Seigneur, comme il m'a été ordonné. ¹⁴ La poitrine aussi, qui a été offerte, et l'épaule qui a été séparée, vous les mangerez dans un lieu très pur, toi et tes fils et tes filles avec toi : car c'est pour toi et pour tes enfants qu'elles ont été réservées, des hosties salutaires des enfants d'Israël; ¹⁵ parce qu'ils ont élevé devant le Seigneur l'épaule, la poitrine et les graisses qui sont brûlées sur l'autel, et qu'elles t'appartiennent, à toi et à tes fils, par une loi perpétuelle, comme a ordonné le Seigneur ».

¹⁶ Cependant, comme Moïse cherchait le bouc qui avait été offert pour

7. Vous ne sortirez point, pour accompagner les cadavres des deux victimes. Le deuil des prêtres, en cette circonstance, aurait pu paraître comme un blâme de la conduite du Seigneur.

9. Vous ne boirez point de vin... Cette défense, venant immédiatement après le récit du châtiment de Nadab et Abiu, a amené quelques commentateurs à penser que la faute de ces prêtres avait été occasionnée par l'ivresse. — Et de tout ce qui peut enivrer. Les anciens ne se servaient pas exclusivement du raisin pour produire des boissons fermentées :

ils utilisaient aussi dans ce but le miel, l'orge, le blé, les dattes, etc.

12. Éléazar et Ithamar, seuls survivants désormais parmi les fils d'Aaron.

14. Des hosties salutaires, c'est-à-dire des sacrifices pacifiques.

16. Comme Moïse cherchait, pour se rendre compte, comme c'était son devoir, si les minutieuses prescriptions du Seigneur étaient fidèlement exécutées. — Le bouc qui avait été offert pour le péché : voir plus haut, ix, 45.

De vino prohibitio.
Ex. 44, 21.
Num. 6, 3.
1 Tim. 3, 3.
Tit. 1, 7.

Lev. 16, 29.

Ez. 44, 23.
Jerem. 15, 19.

Dent. 17, 10-12.
Mat. 23, 20;
23, 2-7.

Pars hostiarum comedenda.

Lev. 6, 16.

Lev. 10, 18;
6, 26.

Lev. 2, 3, 10.
Ecoll. 7, 32-35.
1 Cor. 9, 13.
Lev. 9, 21; 7, 34, 32.
Ex. 29, 27.
Num. 6, 30;
15, 11.

2 Mac. 2, 11.

II. De puritate legali (XI-XXII). — F (a). Munda immundaque animalia (XI).

στο. Καὶ ἐθυμώθη Μωϋσῆς ἐπὶ Ἐλεάζαρ καὶ Ἰθάμαρ, τοὺς υἱοὺς Ἀαρὼν τοὺς καταλειμμένους, λέγων ¹⁷ Διὰ τί οὐκ ἐφάγετε τὸ περὶ τῆς ἁμαρτίας ἐν τόπῳ ἁγίῳ; Ὅτι γὰρ ἅγια ἁγίων ἐστὶ, τοῦτο ἔδωκεν ὑμῖν φαγεῖν, ἵνα ἀφέλητε τὴν ἁμαρτίαν τῆς συναγωγῆς, καὶ ἐξιλάσησθε περὶ αὐτῶν ἔναντι κυρίου ¹⁸ οὐ γὰρ εἰσήχθη τὸ αἷματος αὐτοῦ εἰς τὸ ἅγιον· κατὰ πρόσωπον ἔσω φάγεσθε αὐτὸ ἐν τόπῳ ἁγίῳ, ὃν τρόπον μοι συνέταξε κύριος. ¹⁹ Καὶ ἐλάλησεν Ἀαρὼν πρὸς Μωϋσῆν, λέγων Εἰ σήμερον προσεγγόχασι τὰ περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτῶν, καὶ τὰ ὀλοκαντώματα αὐτῶν ἔναντι κυρίου, καὶ συμβέβηκέ μοι τοιαῦτα, καὶ φάγομαι τὰ περὶ τῆς ἁμαρτίας σήμερον, μὴ ἄρεστον ἔσται κυρίῳ; ²⁰ Καὶ ἤκουσε Μωϋσῆς, καὶ ἤρεσεν αὐτῷ.

XI. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν, λέγων ² Ααλήσατε τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, λέγοντες Ταῦτα τὸ κτήνη ἃ φάγεσθε ἀπὸ πάντων τῶν κτηνῶν τῶν ἐπὶ τῆς γῆς. ³ Πᾶν κτῆνος διχληοῦν ὄπλην καὶ ὄνυχιστήρας ὄνυχίζον δύο γηλῶν, καὶ ἀνάγον μηροκισμὸν ἐν τοῖς κτήνεσι, ταῦτα φάγεσθε. ⁴ Πλὴν ἀπὸ τούτων οὐ φάγεσθε, ἀπὸ τῶν ἀναγόντων μηροκισμὸν, καὶ ἀπὸ τῶν διχηλούντων τὰς ὀπλάς, καὶ ὄνυχίζόντων ὄνυχιστήρας· τὸν κάμηλον, ὅτι ἀνάγει μηροκισμὸν τοῦτο, ὄπλην δὲ οὐ διχληεῖ, ἀκάθαρτον τοῦτο ὑμῖν ⁵ καὶ τὸν δασύποδα, ὅτι οὐκ ἀνάγει μηροκισμὸν τοῦτο, καὶ ὄπλην οὐ διχληεῖ, ἀκάθαρτον τοῦτο ὑμῖν ⁶ καὶ τὸν χοιρογούρλλον, ὅτι οὐκ ἀνάγει μηροκισμὸν τοῦτο, καὶ ὄπλην οὐ διχληεῖ, ἀκάθαρτον τοῦτο ὑμῖν. ⁷ καὶ τὸν ὄν, ὅτι διχληεῖ ὄπλην τοῦτο, καὶ ὄνυχίζει ὄνυχας ὄπλης, καὶ τοῦτο οὐκ ἀνάγει μηροκισμὸν, ἀκάθαρτον τοῦτο ὑμῖν. ⁸ Ἀπὸ τῶν κροῶν αὐτῶν οὐ φάγεσθε, καὶ τῶν θνησιμαίων αὐτῶν οὐχ ἄψεσθε· ἀκάθαρτα ταῦτα ὑμῖν.

16. AFX: ἐμπεπύριστο. A† (p. 19.) τοὺς ἐε-ρεῖς. 18. EFX: εἰσηνήχθη. EFX: συνετάγη μοι. 19. AFX: ταῦτα. EFX: φάγομαι τὸ. — 1. A† (in. f.) πρὸς; αὐτοῦς. 4. X* (a. ὄπλην) τοῦτο. 6. AFX* οὐκ. 8. A† (p. 5ψ.) ὅτι.

וַיִּקְצַף מֹשֶׁה עַל-אֶלְעָזָר וְעַל-אִיתָמָר בְּנֵי אַהֲרֹן הַנֹּזְתִים לֵאמֹר: מַדּוּעַ לֹא-אֲכַלְתֶּם אֶת-הַחֹטֵאת בְּמִקְוֵם הַקֹּדֶשׁ כִּי קֹדֶשׁ קֹדְשִׁים הוּא וְאַתֶּהוּ בֶן-בְּתוּלָה לְשֵׂאת אֶת-עֹן הַעֲדָה לְכַפֵּר עֲלֵיהֶם לִפְנֵי יְהוָה: הֲזֵן לֹא-הוֹבֵא אֶת-הַזֶּמֶה אֶל-הַקֹּדֶשׁ פְּנוּמָה אֲכֹל תֵּאכְלוּ אֹתָהּ בַּקֹּדֶשׁ פֶּאֶשֶׁר צִוִּיתִי: וַיִּדְבֹּר אַהֲרֹן אֶל-מֹשֶׁה בְּיַד הַיּוֹם הַקָּרוֹבוֹ אֶת-הַחֹטֵאת וְאֶת-עֲלֹתָם לִפְנֵי יְהוָה וַתִּקְרָאנָה אֹתִי פֶאֶלָּה וְאֲכַלְתִּי חֹטֵאת הַיּוֹם הַזֶּה וְיִשְׁמַע מֹשֶׁה וַיִּיטֹב בְּעֵינָיו: פ
XI. וַיִּדְבֹּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה וְאֶל-אַהֲרֹן לֵאמֹר אֲלֵהֶם: דַּבְּרוּ אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר זֹאת הַחֵזֶה אֲשֶׁר תֵּאכְלוּ מִכָּל-הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר עַל-הָאָרֶץ: כָּל מִפְרֶסֶת פְּרֹסָה וְשִׁסְעַת שִׁסְעַת פְּרֹסָת מִעֶלֶת גֶּרָה בְּבֵהמָה אֹתָהּ תֵּאכְלוּ: אֲךָ אֶת-זֶה לֹא תֵאכְלוּ מִמֵּעַלֵי הַגֶּרָה וּמִמִּפְרָסֶי הַפְּרֹסָה אֶת-הַזֶּמֶל כִּי-מֵעֵלָה גֶרָה הוּא וּפְרֹסָה אֵינְנָה מִפְרֹסֵי טְמֵא הוּא לָכֵן: וְאֶת-הַשֶּׁפֶן כִּי-מֵעֵלָה גֶרָה הוּא וּפְרֹסָה לֹא וּפְרֹסֵי טְמֵא הוּא לָכֵן: וְאֶת-הָאֲרֹנְבַת כִּי-מֵעֶלֶת גֶּרָה הוּא וּפְרֹסָה לֹא הַפְּרֹסָה טְמֵאָה הוּא לָכֵן: וְאֶת-הַחֲזִיר כִּי-מִפְרֹסֵי פְרֹסָה הוּא וְשִׁסְעַת שִׁסְעַת פְּרֹסָה וְהוּא גֶרָה לֹא-יִגָּר טְמֵא הוּא לָכֵן: מִפְּשָׁרֵם לֹא תֵאכְלוּ וּבְנִבְלָתָם לֹא תִגְעוּ טְמֵאִים הֵם לָכֵן:

49. Avec un esprit profondément affligé, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 XI. 3. Ce qui a l'ongle fendu. L'hébreu et les Septante ont de plus : « et qui a le pied fourchu ».
 4. Qui a un ongle, mais qui ne l'a pas fendu. Hébreu : « qui rumine (seulement) ou qui a l'ongle (la corne) fendue (seulement) ». — Le chameau. L'hé-

breu et les Septante ajoutent : « qui rumine mais qui n'a pas la corne fendue ».
 5. Le chérogrylle. Hébreu : « le daman »; Septante : « le lièvre ».
 6. Le lièvre. Septante : « le chérogrylle ». — Il rumine. Septante : « il ne rumine pas ». A la fin de ce §. et du suivant l'hébreu et les Septante ajoutent : « il sera impur pour vous ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^e (a) Animaux purs et impurs (XI).

Móyses, exístum réperit : iratúsque contra Eleázar et Ithamar filios Aaron, qui remánserant, ait : ¹⁷ Cur non comedístis hóstiam pro peccáto in loco sancto, quæ Sancta sanctorum est, et data vobis ut portétis iniquitátem multitudinis, et rogétis pro ea in conspéctu Dómini, ¹⁸ præsertim cum de sángine illius non sit illátum intra sancta, et comédere debuérítis eam in sanctuário, sicut præcéptum est mihi? ¹⁹ Respondit Aaron : Obláta est hódie víctima pro peccáto, et holocaustum coram Dómino : mihi autem áccidit quod vides; quómo do pótui comédere eam, aut placere Dómino in ceremoniis, mente lúgubri? ²⁰ Quod cum audisset Móyses, recépít satisfactiónem.

Negligentia sacerdotum.

Lev. 6, 25-29; 6, 15-23.

Jos. 22, 30.

XI. ¹ Locutúsque est Dóminus ad Móysen et Aaron, dicens : ² Dícite filiis Israel : Hæc sunt animália quæ comédere debétis de cunctis animántibus terræ : ³ Omne quod habet divisam úngulam, et rúminat in pecóribus, comedétis. ⁴ Quidquid autem rúminat quidem, et habet úngulam, sed non dividit eam, sicut camélus et cætera, non comedétis illud, et inter immúnda reputábítis. ⁵ Chærogrýllus qui rúminat, unglámque non dividit, immúndus est. ⁶ Lepus quoque : nam et ipse rúminat, sed úngulam non dividit. ⁷ Et sus : qui cum úngulam dividat, non rúminat. ⁸ Horum cárnibus non vescémíni, nec cadáverá contingétis, quia immúnda sunt vobis.

II. — 1^a Quadrupedia comédenda et non comédenda.

Gen. 7, 2. Deut. 14, 4-6. Act. 10, 14. Rom. 14, 14. Col. 2, 16.

Deut. 14, 7.

Deut. 14, 8. 2 Mac. 6, 15; 7, 1, 71. Is. 65, 4; 66, 3.

le péché, il le trouva entièrement brûlé; or, irrité contre Eléazar et Ithamar, fils d'Aaron qui lui étaient restés, il dit : ¹⁷ « Pourquoi n'avez-vous pas mangé dans le lieu saint l'hostie pour le péché, qui est très sainte, et qui vous a été donnée, afin que vous portiez l'iniquité de la multitude, et que vous priiez pour elle en la présence du Seigneur, ¹⁸ surtout puisqu'on n'a pas porté de son sang dans les lieux saints, et que vous auriez dû la manger dans le sanctuaire comme il m'a été ordonné? » ¹⁹ Aaron répondit : « La victime pour le péché a été offerte aujourd'hui, ainsi que l'holocauste, devant le Seigneur; mais pour moi, il m'est arrivé ce que tu vois. Comment aurais-je pu la manger, ou plaire au Seigneur dans les cérémonies, avec un esprit profondément affligé? » ²⁰ Ce qu'ayant entendu Moïse, il reçut son excuse.

XI. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, disant : ² « Dites aux enfants d'Israël : Voici les animaux que vous devez manger, d'entre tous les animaux de la terre : ³ Tout ce qui a l'ongle fendu et qui rumine parmi les bêtes, vous en mangerez. ⁴ Pour tout ce qui rumine et qui a un ongle, mais qui ne l'a pas fendu, comme le chameau et tous les autres, vous n'en mangerez point, et vous le compterez parmi les bêtes impures. ⁵ Le chærogrýlle qui rumine, mais qui n'a point l'ongle fendu, est impur. ⁶ Le lièvre également : car il rumine, lui aussi, mais il n'a pas l'ongle fendu. ⁷ Le pourceau encore, qui, quoiqu'il ait l'ongle fendu, ne rumine point. ⁸ Vous ne mangerez point de la chair de ces bêtes, et vous ne toucherez point leurs corps morts, parce qu'ils sont impurs pour vous.

II^e PARTIE. — Puretés et impuretés légales, XI-XXII.

1^o Prescriptions générales, XI-XX.

2^o Prescriptions particulières aux prêtres, XXI-XXII.

1^o Prescriptions générales, XI-XX.

a) Des animaux purs et impurs, XI.

XI. 2. D'entre tous les animaux, d'après l'hébreu, les quadrupèdes : ils constituent la 1^{re} série, §. 2-8.

3. Le chærogrýlle est le porc-épic, mais l'hébreu paraît désigner le daman, animal de la grosseur du lièvre.

6. Le lièvre... car il rumine. Le lièvre n'est pas



Lièvres d'Égypte (p. 6). (D'après Lepsius).

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1^o (a). Munda immundaque animalia (XI).

9 Καὶ ταῦτα ἃ φάγεσθε ἀπὸ πάντων τῶν ἐν τοῖς ὕδασι πάντα ὅσα ἐστὶν αὐτοῖς πτερόγυια καὶ λεπίδες ἐν τοῖς ὕδασι, καὶ ἐν ταῖς θαλάσσαις, καὶ ἐν τοῖς χειμᾶρόις, ταῦτα φάγεσθε. 10 Καὶ πάντα ὅσα οὐκ ἐστὶν αὐτοῖς πτερόγυια, οὐδὲ λεπίδες ἐν τῷ ὕδατι, ἢ ἐν ταῖς θαλάσσαις, καὶ ἐν τοῖς χειμᾶρόις, ἀπὸ πάντων ὧν ἐροῦνται τὰ ὕδατα, καὶ ἀπὸ πάσης ψυχῆς τῆς ζώσης ἐν τῷ ὕδατι, βδελύγμᾳ ἐστὶν, 11 καὶ βδελύγμᾳ ἐσονται ὑμῖν ἀπὸ τῶν κρεῶν αὐτῶν οὐκ ἔδεοσθε, καὶ τὰ θησιμῶα αὐτῶν βδελύξεσθε. 12 Καὶ πάντα ὅσα οὐκ ἐστὶν αὐτοῖς πτερόγυια, οὐδὲ λεπίδες τῶν ἐν τοῖς ὕδασι, βδελύγμᾳ τοῦτο ἐστὶν ὑμῖν.

13 Καὶ ταῦτα, ἃ βδελύξεσθε ἀπὸ των πετεινῶν, καὶ οὐ βρωθήσεται, βδελύγμᾳ ἐστὶν τὸν ἀετὸν, καὶ τὸν γρῦπα, καὶ τὸν ἀλιαιετον, 14 καὶ τὸν γύπα, καὶ τὸν ἰκτινον, καὶ τὰ ὅμοια αὐτῶν, 15 καὶ στρουθὸν, καὶ γλαῦκα, καὶ λάρον, καὶ τὰ ὅμοια αὐτῶν, 16 καὶ πάντα κόρακα, καὶ τὰ ὅμοια αὐτῶν, καὶ ἰέρακα, καὶ τὰ ὅμοια αὐτῶν, 17 καὶ νυκτικόρακα, καὶ καταράκτην, καὶ ἴβιν, 18 καὶ πορφυρίωνα, καὶ πελεκάνα, καὶ κίκνον, 19 καὶ ἐρωδιὸν, καὶ χαροδριὸν, καὶ τὰ ὅμοια αὐτῶν, καὶ ἔποπα, καὶ νυκτερίδα. 20 Καὶ πάντα τὰ ἐροπετὰ τῶν πετεινῶν ἃ πορεύεται ἐπὶ τέσσαρα, βδελύγμᾳ ἐστὶν ὑμῖν. 21 Ἀλλὰ ταῦτα φάγεσθε ἀπὸ τῶν ἐροπετῶν τῶν πετεινῶν, ἃ πορεύεται ἐπὶ τέσσαρα, ἃ ἔχει σκέλη ἀνώτερον τῶν ποδῶν αὐτοῦ, πηδᾶν ἐν αὐτοῖς ἐπὶ τῆς γῆς. 22 καὶ ταῦτα φάγεσθε ἀπ' αὐτῶν τὸν βροῦχον, καὶ τὰ ὅμοια αὐτῶν, καὶ τὸν ἀττάκην, καὶ τὰ ὅμοια αὐτῶν, καὶ ὄφιομάγην, καὶ τὰ ὅμοια αὐτῶν, καὶ τὴν ἀκοίδα, καὶ τὰ ὅμοια αὐτῆς. 23 Πᾶν ἐροπετὸν ἀπὸ τῶν πετεινῶν; οἷς ἐστὶν τέσσαρες πόδες, βδελύγμᾳ ἐστὶν ὑμῖν, 24 καὶ

9. A²EFX* (a. φάγ) ἃ. 10. EFX: τοῖς ὕδασι. AFX* (p. ψ.) τῆς. 13. AEFX* (p. ταῦτα) ἃ. 4. AFX: ἰκτινα. 15-16 (nonnulli codices, ordine inverso, 16 pro 15 aut 15 pro 16 tenent.) 19. A¹X† (in.) καὶ γλαῦκα. A¹FX: ἀρωδιον... αὐτῶν. 20. FX: ἐπὶ τεσσαράων. 21. EFX: ἄλλη. A²FX: αὐτῶν. 22. AFX† (a. ὄφ.) τὸν. 23. EFX† (in.) Καὶ.

9 אֶת־זֶה תֹאכְלוּ מִכֹּל אֲשֶׁר בַּמַּיִם 9
כָּל אֲשֶׁר־לוֹ סַנְפִּיר וְכַשְׂקֶשֶׁת בַּמַּיִם
י בַּמַּיִם וּבַנְּחָלִים אַתֶּם תֹאכְלוּ: וְכֹל
אֲשֶׁר אֵין־לוֹ סַנְפִּיר וְכַשְׂקֶשֶׁת בַּמַּיִם
וּבַנְּחָלִים מִכֹּל שֶׁרֶץ הַמַּיִם וּמִכֹּל נֶפֶשׁ
הַחַיָּה אֲשֶׁר בַּמַּיִם שֶׁקֶץ הֵם לָכֵם:
11 וְשֶׁקֶץ יִהְיֶה לָכֵם מִכֹּשְׂרָם לֹא תֹאכְלוּ
12 וְאֶת־נִבְלָתָם תִּשְׂקֹצוּ: כָּל אֲשֶׁר אֵין־
לוֹ סַנְפִּיר וְכַשְׂקֶשֶׁת בַּמַּיִם שֶׁקֶץ הֵיא
לָכֵם:

13 וְאֶת־אַלְהָה תִּשְׂקֹצוּ מִן־הַעֲלוֹף לֹא
יֹאכְלוּ שֶׁקֶץ הֵם אֶת־הַנְּשָׁל וְאֶת־
14 הַפֶּרֶס וְאֶת הַעֲזוּנִיָּה: וְאֶת־הַהֵאָה
15 וְאֶת־הַאֵיָה לְמִינָהּ: אֶת כָּל־עֶרֶב
16 לְמִינֹו: וְאֶת בַּת הַיַּעֲנָה וְאֶת־הַתַּחְמֹס
17 וְאֶת־הַשִּׁתָּה וְאֶת־הַנֶּץ לְמִינֵיהֶם: וְאֶת־
הַכּוֹס וְאֶת־הַשִּׁלְהָ וְאֶת־הַיַּנְשׂוּף:
18 וְאֶת־הַתְּנַשְׂמַת וְאֶת־הַקָּאָת וְאֶת־
19 הַרְהָם: וְאֶת הַתְּסִידָה הַאֲנַפָּה לְמִינָהּ
כ וְאֶת־הַדּוֹכִיפַת וְאֶת־הַעֲטָקָה: כָּל
שֶׁרֶץ הַעֲלוֹף הַהֵלֶךְ עַל־אַרְבַּע שֶׁקֶץ
21 הֵיא לָכֵם: אֵף אֶת־זֶה תֹאכְלוּ מִכֹּל
שֶׁרֶץ הַעֲלוֹף הַהֵלֶךְ עַל־אַרְבַּע אֲשֶׁר־
לֹא כַרְלִים מִמַּעַל לְרַגְלָיו לְנַתַּר בָּהֶן
22 עַל־הָאָרֶץ: אֶת־אַלְהָה מִהֵם תֹאכְלוּ
אֶת־הָאֲרָבָה לְמִינֹו וְאֶת־הַסְּלָעִם
לְמִינֵיהֶם וְאֶת־הַחֲרָזֵל לְמִינֵיהֶם וְאֶת־
23 הַחֲגָב לְמִינָהּ: וְכֹל שֶׁרֶץ הַעֲלוֹף
אֲשֶׁר־לוֹ אַרְבַּע רַגְלִים שֶׁקֶץ הֵיא
24 לָכֵם: וְכֹל־הַתְּשַׁמָּו כָּל־הַנֶּפֶץ

v. 21. ל' ק'

9. Qui sont engendrées. Hébreu et Septante : « qui sont », — Dans la mer. Avant ces mots l'hébreu et les Septante ont : « dans les eaux ». — Dans les étangs, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

10. Dans les eaux. L'hébreu et les Septante ajoutent : « tant dans les mers que dans les rivières ».

12. Sera impur. Hébreu et Septante : « vous sera en abomination ».

17. Libis. Hébreu : « le grand duc ».

18. Le cygne. Hébreu, peut-être méxuc : « l'ibis ».

— L'onocrotale. Hébreu et Septante : « le pélican ».

20. Les volatiles. Hébreu et Septante, littéralement : « les reptiles volants ».

21. A les jambes de derrière plus longues. Hébreu et Septante : « a des jambes au-dessus des pieds ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1° (a). Animaux purs et impurs (XI).

⁹ Hæc sunt quæ gignuntur in aquis, et vesci licitum est. Omne quod habet pinnulas et squamas, tam in mari quam in fluminibus et stagnis, comedētis. ¹⁰ Quidquid autem pinnulas et squamas non habet, eorum quæ in aquis moventur et vivunt, abominabile vobis ¹¹ execrandumque erit : carnes eorum non comedētis, et morticina vitābitis. ¹² Cuncta quæ non habent pinnulas et squamas in aquis, polluta erunt.

Pisces mundi et immundi.

Deut. 14, 9.

¹³ Hæc sunt quæ de avibus comedere non debētis, et vitānda sunt vobis : Aquilam, et gryphem, et haliaëtum, ¹⁴ et milvum ac vulturem juxta genus suum, ¹⁵ et omne corvini generis in similitudinem suam : ¹⁶ struthionem, et noctuam, et larum et accipitrem juxta genus suum : ¹⁷ bubonem, et mērgulum, et ibin, ¹⁸ et cygnum, et onocrotalum, et porphyriōnem, ¹⁹ herodiōnem et charadrionem juxta genus suum, upupam quoque, et vespertilionem.

Aves comedendæ et non comedendæ.

Deut. 14, 12-19.

²⁰ Omne de volúcribus quod graditur super quatuor pedes, abominabile erit vobis. ²¹ Quidquid autem ambulat quidem super quatuor pedes, sed habet longiora retro crura, per quæ salit super terram, ²² comedere debētis, ut est bruchus in genere suo, et áttacus, atque ophiómachus, ac locústa, singula juxta genus suum. ²³ Quidquid autem ex volúcribus quatuor tantum habet pedes, execrābile erit vobis : ²⁴ et quicumque morticina eorum teti-

Volucres comedendi et non comedendi.

Mat. 3, 4.

Lev. 39, 36. Num. 19, 11.

⁹ » Voici les bêtes qui sont engendrées dans les eaux, et dont il est permis de manger. Tout ce qui a des nageoires et des écailles, tant dans la mer que dans les rivières et dans les étangs, vous en mangerez. ¹⁰ Mais tout ce qui n'a ni nageoires ni écailles dans ce qui se meut et vit dans les eaux, vous sera abominable, ¹¹ et vous l'aurez en exécration : vous n'en mangerez point la chair, et vous éviterez leurs corps morts. ¹² Tout ce qui n'a ni nageoires ni écailles dans les eaux, sera impur.

¹³ » Voici ceux des oiseaux que vous ne devez pas manger, et qui sont à éviter pour vous : l'aigle, le griffon, l'aigle de mer, ¹⁴ le milan, le vautour selon son espèce ; ¹⁵ tout ce qui dans l'espèce du corbeau est à sa ressemblance ; ¹⁶ l'autruche, le hibou, le larus, l'épervier selon son espèce ; ¹⁷ le chat-huant, le plongeon, l'ibis, ¹⁸ le cygne, l'onocrotale, le porphyrion, ¹⁹ le héron, le pluvier, selon son espèce ; la huppe et la chauve-souris.

²⁰ » Tout ce qui, d'entre les volatiles, marche sur quatre pieds, vous sera abominable. ²¹ Tout ce qui au contraire marche, à la vérité, sur quatre pieds, mais a les jambes de derrière plus longues, avec lesquelles il saute sur la terre, ²² vous devez en manger : tel est le bruchus dans son espèce, l'attacus, l'ophiomachus, la sauterelle, chacun selon son espèce. ²³ Mais tout ce qui, d'entre les volatiles, a seulement quatre pieds, vous sera en exécration. ²⁴ Et quiconque touchera leurs corps

un animal ruminant dans le sens scientifique du mot, mais ici on doit prendre le mot ruminant dans le sens large d'animal qui mâche sans manger et rumine du museau, et non dans son acception physiologique d'animal à quatre estomacs.

9. Les bêtes qui sont engendrées dans les eaux. 2° série : poissons purs et impurs, §. 9-12. Ici, la règle générale est seule posée, et aucun exemple n'est cité dans un sens ni dans l'autre.

13. Des oiseaux : 3° série, §. 13-19. Ici, au contraire, pas de règle générale, mais seulement des exemples particuliers. — Le griffon, l'orfraie ou peut-être le gypaète.

14. Le vautour, : il faut plutôt voir ici le faucon.

15. Tout ce qui dans l'espèce du corbeau est à sa ressemblance, la corneille, la pie, etc.

16. Le larus, hébreu *schákha*f, probablement la mouette.

17. Le plongeon, le cormoran ou une espèce de pélican du Nil. — L'ibis. D'après le texte original il s'agirait plutôt ici du hibou ou du grand duc.

18. Le cygne : l'hébreu désigne peut-être ici l'ibis. — L'onocrotale, le pélican. — Le porphyrion, ou plutôt le vautour égyptien.

19. Le héron, ou mieux la cigogne. — Le pluvier, ou plutôt le héron. — La chauve-souris est rangée parmi les oiseaux, par conformité avec le langage populaire.

20. D'entre les volatiles : 4° série : les insectes ailés, §. 20-25.

22. Le bruchus, l'attacus, l'ophiomachus, la sauterelle. Il est probable qu'il s'agit ici de quatre variétés de sauterelles.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1^o (a) Munda immundaque animalia (XI).

ἐν τούτοις μιανθήσεσθε πᾶς ὁ ἀπτόμενος τῶν θνησιμαίων αὐτῶν ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας.²⁵ καὶ πᾶς ὁ αἶρων τῶν θνησιμαίων αὐτῶν πλυνεῖ τὰ ἱμάτια αὐτοῦ, καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας.²⁶ Καὶ ἐν πᾶσι τοῖς κτήρεσιν ὃ ἔστι διχληλὸν ὄπλην, καὶ ὄνυχιστηρας ὄνυχίζει, καὶ μιονκισμὸν οὐ μιονκᾷται, ἀκάθαρτα ἔσονται ὑμῖν πᾶς ὁ ἀπτόμενος τῶν θνησιμαίων αὐτῶν ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας.²⁷ Καὶ πᾶς ὃς πορεύεται ἐπὶ χειρῶν ἐν πᾶσι τοῖς θηρίοις, ἃ πορεύεται ἐπὶ τέσσαρα, ἀκάθαρτά ἐστιν ὑμῖν πᾶς ὁ ἀπτόμενος τῶν θνησιμαίων αὐτῶν ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας.²⁸ Καὶ ὁ αἶρων τῶν θνησιμαίων αὐτῶν πλυνεῖ τὰ ἱμάτια καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας· ἀκάθαρτα ταῦτα ἐστὶν ὑμῖν.

²⁹ Καὶ ταῦτα ὑμῖν ἀκάθαρτα ἀπὸ τῶν ἐρπετῶν τῶν ἐπὶ τῆς γῆς ἢ γαλῆ, καὶ ὁ μῦς, καὶ ὁ κροκοδείλος ὁ χερσαῖος,³⁰ μυγάλη, καὶ χαμιαλέων, καὶ χαλαβώτης, καὶ σαῦρα, καὶ ἀσπάλαξ.³¹ Ταῦτα ἀκάθαρτα ὑμῖν ἀπὸ πάντων τῶν ἐρπετῶν τῶν ἐπὶ τῆς γῆς πᾶς ὁ ἀπτόμενος αὐτῶν τεθνηκότων ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας.³² Καὶ πᾶν ἐρπὶ ὃ ἂν ἐπιπέσῃ ἀπ' αὐτῶν ἐπ' αὐτὸ τεθνηκότων αὐτῶν, ἀκάθαρτον ἔσται, ἀπὸ παντός σκεύους ἔυλινου ἢ ἱματίου ἢ δέοματος ἢ σάκκου. Πᾶν σκευός, ὃ ἂν ποιηθῆ ἐργον ἐν αὐτῷ, εἰς ὕδωρ βωφηρεται, καὶ ἀκάθαρτον ἔσται ἕως ἑσπέρας, καὶ καθαρόν ἔσται.³³ Καὶ πᾶν σκευός ὄστρακινον, εἰς ὃ ἐὰν πέσῃ ἀπὸ τοῦτον ἐνδον, ὅσα ἐὰν ἐνδον ἦ, ἀκάθαρτα ἔσται, καὶ αὐτὸ συντριβήσεται.³⁴ Καὶ πᾶν βοῶμα ὃ ἔσθεται, εἰς ὃ ἂν ἐπέλθῃ ἐπ' αὐτὸ ὕδωρ, ἀκάθαρτον ἔσται· καὶ πᾶν ποτὸν ὃ πίνεται ἐν παντὶ ἀγγεῖῳ, ἀκάθαρτον ἔσται.³⁵ καὶ πᾶν ὃ ἐὰν ἐπιπέσῃ ἀπὸ τῶν θνησιμαίων αὐτῶν ἐπ' αὐτὸ, ἀκάθαρτον ἔσται. Κλίβανοι καὶ χυτρόποδες καθαιρεθήσονται· ἀκάθαρτα ταῦτα

כַּבְּנִבְלָתָם יִטְמָא עַד-הָעֶרֶב: וְכָל-הַנֶּשֶׂא מִנְּבִלָתָם יִכַּבֵּס בְּגָדָיו וְיִטְמָא עַד-הָעֶרֶב: לְכָל-הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר הוּא מִפְּרֹסֶת פְּרוֹסָה וְשִׁסְעוֹ אֵינְנָה שׁוֹסְעֵת וְגֵרָה אֵינְנָה מְעַלָּה טְמָאִים הֵם לָכֶם כָּל-הַנֶּנְעֵץ בָּהֶם יִטְמָא: וְכָל-הַזֶּקֶן עַל-כַּפְּיוֹ בְּכָל-הַחַיָּה הַהֹלֶכֶת עַל-אַרְבַּע טְמָאִים הֵם לָכֶם כָּל-הַנֶּנְעֵץ כַּבְּנִבְלָתָם יִטְמָא עַד-הָעֶרֶב: וְהַנֶּשֶׂא אֶת-נִבְלָתָם יִכַּבֵּס בְּגָדָיו וְיִטְמָא עַד-הָעֶרֶב טְמָאִים הֵמָּה לָכֶם: וְזֶה לָכֶם הַטְּמָא בְּשָׂרָךְ הַשָּׂרָץ עַל-הָאָרֶץ הַהֹלֵךְ וְהַעֹכֵף וְהַנֶּנְעֵץ לְמִינֵהוּ: וְהַאֲנָקָה וְהַכֶּתֶן וְהַלְטָאָה וְהַחֲמַט וְהַתְּנַשְׂמָת: אֵלֶּה הַטְּמָאִים לָכֶם בְּכָל-הַשָּׂרָץ כָּל-הַנֶּנְעֵץ בָּהֶם בְּמֹתָם יִטְמָא עַד-הָעֶרֶב: וְכָל אֲשֶׁר-יִפֹּל עָלָיו מֵהֶם בְּמֹתָם יִטְמָא מִכָּל-כְּלִי-עֵץ אִוּוֹ בְּנֹד אוֹ-עוֹר אִוּוֹ שֶׁק כָּל-כְּלִי אֲשֶׁר-יִעֲשֶׂה מְלֹאכָה בָּהֶם בְּמַיִם יִבְרָא וְטָמָא עַד-הָעֶרֶב וְטָהֵר: וְכָל-כְּלִי-הָהָרֶשֶׁת אֲשֶׁר-יִפֹּל מֵהֶם אֶל-תּוֹכוֹ כָּל אֲשֶׁר בְּתוֹכוֹ יִטְמָא וְאֵתוֹ תִּשְׁבְּרוּ: מִכָּל-הַאֲכָל אֲשֶׁר יֵאָכֵל אֲשֶׁר יִבְרָא עָלָיו מַיִם יִטְמָא וְכָל-מִשְׁקָה אֲשֶׁר-לָהּ יִשְׁתָּה בְּכָל-כְּלִי וְטָמָא: וְכָל אֲשֶׁר-יִפֹּל מִנְּבִלָתָם עָלָיו וְטָמָא תַּנְוִיר וְכִירִים יִתֵּץ טְמָאִים הֵם וְטְמָאִים

26. A: οὐκ ἀναμαρκᾷται. 27. FX: πᾶν ὃ, A²FX: αὐτοῦ. A¹FX: ἔσται. 29. A²EFX† (p. ἐρπετῶν) τῶν ἐρπύλιων. A¹* (a. γαλῆ) ἢ. 30. FX: ἀσκαλαβώτης. AEX: σπάλαξ. 31. FX† (in.) ἔσται (p. ἀκάθαρτα). EFX: ἀπτόμενος τῶν θνησιμαίων

l' rabaah l'd' q' soferim. v. 30. αὐτῶν. 32. FX* ἀπ' αὐτῶν (p. ἐπιπέση). 33. EFX: ἐμπέση. 34. FX: ἐσθίεται. 35. A²FX† (a. ὃ ἐὰν) ἐφ'.

25. S'il est nécessaire qu'il porte. Hébreu et Septante: « s'il porte ».

26. Qui a un ongle, mais qui ne l'a pas fendu. Hébreu: « qui a la corne fendue mais non le pied fourché »; Septante: « qui divise l'ongle et fend la fente des ongles ».

29. Qui se meurent. Hébreu: « qui rampent ». — Le crocodile. Septante: « le crocodile terrestre ». — Chacun selon son espèce, manque dans les Septante.

30. La musaraigne. Hébreu: « le gecko », sorte de lézard, ou « le hérisson ». — Le caméléon. Hébreu: une espèce de lézard. — Le stellion. Hébreu: « le lézard vert » ou « la tortue ». — Le lézard. Hébreu: « le lézard des sables » ou « le limaçon ». — La taupe. Hébreu: « le caméléon ».

33. (Le vase) sera souillé. Hébreu et Septante: « tout ce qui est dedans sera souillé ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1° (a) Animaux purs et impurs (XI).

gerit, polluétur, et erit immundus usque ad vésperum : 25 et si necesse fuerit ut portet quippiam horum mórtuum, lavábit vestiménta sua, et immundus erit usque ad occásum solis.

Lev. 5, 2; 14, 46; 15, 5.
De immundorū tactu.

26 Omne animal quod habet quidem úngulam, sed non dividit eam, nec rúminat, immundum erit : et qui tetigerit illud, contaminábitur. 27 Quod ámbulat super manus, ex cunctis animántibus quæ incédunt quadrupédia, immundum erit; qui tetigerit morticina eórum, polluétur usque ad vésperum. 28 Et qui portáverit hujuscémodi cadávera, lavábit vestiménta sua, et immundus erit usque ad vésperum : quia ómnia hæc immúnda sunt vobis.

29 Hæc quoque inter pollúta reputabúntur de his quæ movéntur in terra, mustéla et mus et crocodilus, singula juxta genus suum, 30 mýgale et chamæleon, et stéllio, et lacérta, et talpa : 31 omnia hæc immúnda sunt. Qui tetigerit morticina eórum, immundus erit usque ad vésperum : 32 et super quod ceciderit quidquam de morticinis eórum, polluétur, tam vas ligneum et vestiméntum, quam pelles et cilicia : et in quocúmque sit opus, tingéntur aqua, et pollúta erunt usque ad vésperum, et sic póstea mundabúntur. 33 Vas autem fictile, in quod horum quidquam intro ceciderit, polluétur, et idécirco frangéndum est.

Reptilia immunda.

De reptilium tactu.

34 Omnis cibus quem comedétis, si fusa fuerit super eum aqua, immundus erit : et omne liquens quod bibítur de univérso vase, immundum erit. 35 Et quidquid de morticinis hujuscémodi ceciderit super illud, immundum erit : sive cibani, sive

morts, sera souillé, et il sera impur jusqu'au soir ; 25 et s'il est nécessaire qu'il porte quelqu'un de ces animaux mort, il lavera ses vêtements, et il sera impur jusqu'au coucher du soleil.

26 » Tout animal qui a un ongle, mais qui ne l'a pas fendu et qui ne rumine pas, est impur; et celui qui le touchera sera souillé. 27 Ce qui marche sur quatre mains, d'entre tous les animaux quadrupèdes qui marchent, sera impur : celui qui touchera leurs corps morts sera souillé jusqu'au soir. 28 Et celui qui portera des corps morts de cette sorte, lavera ses vêtements, et il sera impur jusqu'au soir, parce que toutes ces choses sont immondes pour vous.

29 » Vous compterez aussi parmi les choses souillées, d'entre les animaux qui se meuvent sur la terre : la belette, le rat et le crocodile, chacun selon son espèce; 30 la musaraigne, le caméléon, le stellion, le lézard et la taupe. 31 Tous ces animaux sont impurs. Celui qui touchera leurs corps morts sera impur jusqu'au soir; 32 et, quel que soit l'objet sur lequel tombe quelque chose de leurs corps morts, il sera souillé; que ce soit un vase de bois, ou un vêtement, ou des peaux et des cilices; et tous les objets avec lesquels se fait quelque ouvrage, seront lavés dans l'eau, et seront souillés jusqu'au soir, et de cette manière ils seront ensuite purifiés. 33 Mais le vase de terre dans l'intérieur duquel quelqu'une de ces choses sera tombée, sera souillé : il doit être brisé.

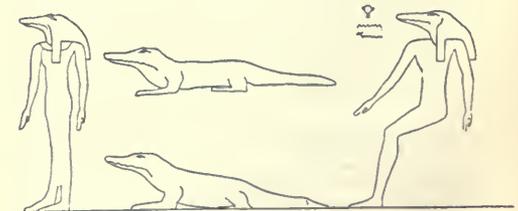
34 » Tout aliment que vous mangerez, s'il se répand de l'eau sur lui, sera impur; et toute liqueur qui se boit dans un vase souillé quelconque, sera impure. 35 Et tout ce qui, de tels corps morts, tombera sur le vase, le rendra impur : que ces soient

27. Ce qui marche sur quatre mains : le chien, le chat, le singe, etc., dont les pieds rappellent assez la forme de la main.

29. Qui se meuvent sur la terre : 5° série : les reptiles, y. 29-33. — Le rat, ou mieux la souris. — Le crocodile d'eau était bien connu des Hébreux, qui l'avaient vu adorer par les Egyptiens; il y en avait aussi en Palestine, dans la rivière qu'on appela plus tard la rivière des crocodiles (aujourd'hui Nahrez-Zerka).

30. La musaraigne ou le lézard appelé *gecko*. — Le caméléon ou mieux, d'après le texte, une autre sorte de lézard de l'espèce *monitor*. — Le stellion, le lézard : autres variétés de la famille du lézard.

34. S'il se répand de l'eau, provenant des vases souillés dont il vient d'être question.



Crocodiles (v. 29) et deux égyptiens à tête de crocodile. (Tombeau de Patuamenap).

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (a) Munda immundaque animalia (XI).

ἔστι, καὶ ἀκάθαρτα ταῦτα ὑμῶν ἔσονται.
 36 Πλὴν πηγῶν ὕδατων καὶ λάκκου καὶ συναγωγῆς ὕδατος, ἔσται καθαρὸν ὁ δὲ ἀπτόμενος τῶν θνησιμαίων αὐτῶν ἀκάθαρτος ἔσται.
 37 Ἐὰν δὲ ἐπιπέσῃ ἀπὸ τῶν θνησιμαίων αὐτῶν ἐπὶ πᾶν σπέρμα ἢ σπυρίσσειται, καθαρὸν ἔσται.
 38 Ἐὰν δὲ ἐπιχυθῇ ὕδωρ ἐπὶ πᾶν σπέρμα, καὶ ἐπιπέσῃ τῶν θνησιμαίων αὐτῶν ἐπ' αὐτὸ, ἀκάθαρτόν ἐστιν ὑμῶν.

39 Ἐὰν δὲ ἀποθάνῃ τῶν κτηνῶν, ὃ ἐστὶν ὑμῶν φαγεῖν τοῦτο, ὃ ἀπτόμενος τῶν θνησιμαίων αὐτῶν ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας.
 40 καὶ ὃ ἐσθίω ἀπὸ τῶν θνησιμαίων τούτων, πλυνεῖ τὰ ἱμάτια, καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας· καὶ ὁ αἶρων ἀπὸ θνησιμαίων αὐτῶν πλυνεῖ τὰ ἱμάτια, καὶ λουσεται ὕδατι, καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας.
 41 Καὶ πᾶν ἔρπετον, ὃ ἔρπει ἐπὶ τῆς γῆς, βδελύγμα ἔσται τοῦτο ὑμῶν, οὐ βρωθήσεται.
 42 Καὶ πᾶς ὁ πορευόμενος ἐπὶ κοιλίας, καὶ πᾶς ὁ πορευόμενος ἐπὶ τέσσαρα διαπαντός, ὃ πολυπληθεῖ ποσὶν ἐν πᾶσι τοῖς ἔρπετοις τοῖς ἔρποντι ἐπὶ τῆς γῆς, οὐ φάγεσθε αὐτό, ὅτι βδελύγμα ὑμῶν ἐστί.
 43 Καὶ οὐ μὴ βδελύξητε τὰς ψυχὰς ὑμῶν ἐν πᾶσι τοῖς ἔρπετοις τοῖς ἔρποντι ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ οὐ μωανθήσεσθε ἐν τούτοις, καὶ οὐκ ἀκάθαρτοι ἔσεσθε ἐν αὐτοῖς,
 44 ὅτι ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν. Καὶ ἁγιασθήσεσθε, καὶ ἅγιοι ἔσεσθε, ὅτι ἅγιός εἰμι ἐγὼ κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν καὶ οὐ μωανθεῖτε τὰς ψυχὰς ὑμῶν ἐν πᾶσι τοῖς ἔρπετοις τοῖς κινουμένοις ἐπὶ τῆς γῆς,
 45 ὅτι ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ ἀναγαγὼν ὑμᾶς ἐκ γῆς Αἰγύπτου εἶναι ὑμῶν Θεός· καὶ ἔσεσθε ἅγιοι, ὅτι ἅγιός εἰμι ἐγὼ κύριος.

46 Οὗτος ὁ νόμος περὶ τῶν κτηνῶν καὶ τῶν πετεινῶν καὶ πάσης ψυχῆς τῆς κινουμένης ἐν τῷ ὕδατι, καὶ πάσης ψυχῆς ἔρποντος ἐπὶ τῆς γῆς,
 47 διαστείλα ἀνά μέσον τῶν ἀκαθάρτων καὶ ἀναμέσον τῶν καθαρῶν, καὶ ἀναμέσον τῶν ζωογονούντων τὰ ἐσθιόμενα, καὶ ἀναμέσον τῶν ζωογονούντων τὰ μὴ ἐσθιόμενα.

35. X: ἀκάθαρτα ἔσται. 37. AFX* (a. τῶν θνησιμαίων) ἀπὸ. 39. AX† (a. τῶν κτηνῶν) ἀπὸ. 40. EFX: αὐτῶν. X* καὶ λουσεται ὕδατι. 41. EFX: ἔσται. 42. FX: πᾶν πορευόμενον. 46. A'FX† (p. ψυχῆς) ζώσης. 47. EX† (p. καθ.) καὶ συμβιβάζειν τοὺς νότους. Iσραήλ. X (bis): τῶν ἐσθιόμενων.

36 יְהִי לָכֶם: אֵת מַעְוֵן וְכוּר מִקּוּהָה מִיִּם יְהִיָּה טְהוֹר וְנִגַּע בְּנִבְלָתָם יִטְמָא: וְכִי יִפֹּל מִנִּבְלָתָם עַל-כֹּל-זֶרַע 37 זֶרַע אֲשֶׁר יִזְרַע טְהוֹר הוּא: וְכִי יִפְּחוּ מִיִּם עַל-זֶרַע וְנִפֹּל מִנִּבְלָתָם עָלָיו טְמֵא הוּא לָכֶם: ס

39 וְכִי יָמוּת מִן-הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר-הִיא לָכֶם לֹא-אֲכַלְהָ הַנֶּגֶע בְּנִבְלָתָהּ יִטְמָא מִדִּדְהָעֶרֶב: וְהָאֵבֶל מִנִּבְלָתָהּ יִכָּבֵס בְּגָדָיו וְטְמֵא מִדִּדְהָעֶרֶב וְהַנִּשְׂא אֶת-נִבְלָתָהּ יִכָּבֵס בְּגָדָיו וְטְמֵא מִדִּדְהָעֶרֶב: 41 וְכִלֵּי-הַשֶּׁרֶץ הַשֶּׁרֶץ עַל-הָאָרֶץ שֶׁקָּץ הוּא לֹא יֵאָכֵל: כֹּל הַחַיָּה עַל-גַּחֲוֹן וְכֹל הַחַיָּה עַל-אָרְבַּע עַד כֹּל-מִרְבֵּה רַגְלָיִם לְכִלֵּי-הַשֶּׁרֶץ הַשֶּׁרֶץ עַל-הָאָרֶץ לֹא תֵאָכְלוּם כִּי-שֶׁקָּץ הֵם: אֵל-הַשֶּׁקָּץ אֶת-נִפְשֹׁתֵיכֶם בְּכִלֵּי-הַשֶּׁרֶץ הַשֶּׁרֶץ וְלֹא תִטְמָאוּ בָהֶם וְנִטְמַתֶּם 44 כָּם: כִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם וְהִתְקַדְּשִׁיתֶם וְהִייתֶם קְדוֹשִׁים כִּי קְדוֹשׁ אֲנִי וְלֹא תִטְמָאוּ אֶת-נִפְשֹׁתֵיכֶם מִכִּלֵּי-הַשֶּׁרֶץ הַרְמֵשׁ עַל-הָאָרֶץ: כִּי אֲנִי יְהוָה הַמַּשְׁגֵּל אֶתְכֶם מֵאָרֶץ מִצְרַיִם לְהִלֵּת לָכֶם לֹא־לֵהִיִּם וְהִייתֶם קְדוֹשִׁים כִּי קְדוֹשׁ אֲנִי:

46 זֹאת תִּזְכֹּרַת הַבְּהֵמָה וְהַעוֹף וְכֹל נֶפֶשׁ הַחַיָּה הַרְמֵשֶׁת בְּמִיִּם וְלִכְלֵל-נֶפֶשׁ הַשֶּׁרֶץ עַל-הָאָרֶץ: לְהַבְדִּיל בֵּין הַטְּמֵא וּבֵין הַטְּהוֹר וּבֵין הַחַיָּה הַנִּאֱכָלֶת וּבֵין הַחַיָּה אֲשֶׁר לֹא תֵאָכֵל:

v. 42. ו' רבתי והיא חצי תורה באוהיות

38. Aussitôt, Vulgate: illico, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

40. Ou en portera. Ces mots ne se lisent ici ni dans l'hébreu ni dans les Septante, qui ont en revanche à la fin du v. : « et celui qui le portera lavera ses vêtements (les Septante ont de plus : et se lavera dans l'eau), et il sera impur jusqu'au soir ».

43. Et ne touchez aucune de ces choses. Hébreu et

Septante : « ne souillez point vos âmes par tous ces reptiles qui rampent ». — De peur que vous ne soyez impurs. L'hébreu et les Septante ont de plus : « et ne vous souillez point par eux ».

44. Soyez saints. Hébreu et Septante : « vous vous sanctifierez et vous serez saints ». — Moi. Septante : « moi, le Seigneur votre Dieu ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^o (a). Animaux purs et impurs (XI).

chytropodes destruentur, et immundi erunt. ³⁶ Fontes vero et cisternæ, et omnis aquarum congregatio munda erit. Qui morticinum eorum tetigerit, polluétur. ³⁷ Si ceciderit super sementem, non polluet eam. ³⁸ Si autem quispiam aqua sementem perfuderit, et postea morticinis tacta fuerit, illico polluétur.

De cada-
verum
contactu.

Lev. 11, 39,
24-33.

³⁹ Si mortuum fuerit animal, quod licet vobis comedere, qui cadaver ejus tetigerit, immundus erit usque ad vesperum : ⁴⁰ et qui comederit ex eo quippiam, sive portaverit, lavabit vestimenta sua, et immundus erit usque ad vesperum. ⁴¹ Omne quod reptat super terram, abominabile erit, nec assumetur in cibum. ⁴² Quidquid super pectus quadrupes graditur, et multos habet pedes, sive per humum trahitur, non comeditis, quia abominabile est.

Lev. 11, 36,
24-33.

Lev. 17, 15.
Deut. 14, 21.
Ex. 23, 31.

⁴³ Nolite contaminare animas vestras, nec tangatis quidquam eorum, ne immundi sitis. ⁴⁴ Ego enim sum Dominus Deus vester : sancti estote, quia ego sanctus sum. Ne polluatis animas vestras in omni reptili quod movetur super terram. ⁴⁵ Ego enim sum Dominus, qui eduxi vos de terra Ægypti, ut essem vobis in Deum. Sancti eritis, quia ego sanctus sum.

Immunda
vitanda.

Ex. 22, 31.

Ex. 20, 2-7.

Lev. 19, 2; 20,
7, 26. 1 Petr. 1,
16.

⁴⁶ *Ista est lex animantium ac volucrum, et omnis animæ viventis, quæ movetur in aqua, et reptat in terra,* ⁴⁷ *ut differentias novèritis mundi et immundi, et sciatis quid comedere et quid respicere debeatis.*

Recapitu-
latio.

des fours, ou des marmites, ils seront brisés et ils seront impurs. ³⁶ Mais les fontaines et les citernes et tout réservoir d'eaux sera pur. Celui qui touchera le corps mort de ces animaux, sera souillé. ³⁷ S'il tombe sur la semence, il ne la souillera pas. ³⁸ Mais si quelqu'un répand de l'eau sur la semence, et qu'après cela elle soit touchée par les corps morts, elle sera aussitôt souillée.

³⁹ » S'il meurt un animal qu'il vous est permis de manger, celui qui touchera son corps sera impur jusqu'au soir ; ⁴⁰ et celui qui en mangera quelque chose, ou en portera, lavera ses vêtements et sera impur jusqu'au soir. ⁴¹ Tout ce qui rampe sur la terre sera abominable, et l'on n'en prendra point pour nourriture. ⁴² Tout ce qui étant quadrupède, et ce qui, ayant beaucoup de pieds, marche sur la poitrine ou se traîne sur la terre, vous n'en mangerez point, parce qu'il est abominable.

⁴³ » Ne souillez point vos âmes, et ne touchez aucune de ces choses, de peur que vous ne soyez impurs. ⁴⁴ Car c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu : soyez saints, parce que moi, je suis saint. Ne souillez point vos âmes par aucun reptile qui se meut sur la terre. ⁴⁵ Car c'est moi qui suis le Seigneur qui vous ai retirés de la terre d'Égypte, afin que je fusse Dieu pour vous. Soyez saints, parce que moi, je suis saint.

⁴⁶ » Telle est la loi des animaux et des volatiles et de toute âme vivante, qui se meut dans l'eau, et qui rampe sur la terre : ⁴⁷ afin que vous connaissiez les différences de ce qui est pur et impur, et que vous sachiez ce que vous devez manger et ce que vous devez rejeter ».

36. *Tout réservoir d'eaux sera pur*, même après le contact du cadavre d'un animal impur. En effet, l'impureté est censée emportée par le renouvellement de l'eau, et d'ailleurs, la rareté de l'eau au désert et, jusqu'à un certain point, en Palestine, aurait rendu la loi bien difficile à observer, si les eaux avaient pu contracter l'impureté légale aussi facilement que les autres choses énumérées plus haut.

38. *Si quelqu'un répand de l'eau sur la semence.* Si la semence est mouillée, l'impureté pénètre plus facilement à l'intérieur.

42. *Ayant beaucoup de pieds* : les chenilles, les araignées, etc.

45. *Qui vous ai retirés de la terre d'Égypte.* On voit de nouveau ici que Dieu s'adresse à des hommes chez qui le souvenir de la sortie d'Égypte est resté vivant. Voir la note sur *Exode*, xxii, 21.

II. De puritate legali (XI-XXII). — f° (b). De matris purificatione (XII).

XII. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων ² Αἴλλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ 'καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτούς· Γυνὴ ἣτις ἐάν σπερματισθῆ καὶ τέκῃ ἄρσεν, καὶ ἀκάθαρτος ἐστὶ ἐπὶ τὰς ἡμέρας, κατὰ τὰς ἡμέρας τοῦ χωρισμοῦ τῆς ἀφόδου αὐτῆς ἀκάθαρτος ἐστὶ. ³ Καὶ τῇ ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ περιτεμεῖ τὴν σάρκα τῆς ἀκροβυστίας αὐτοῦ. ⁴ Καὶ τριάνοντα καὶ τρεῖς ἡμέρας καθήσεται ἐν αἵματι ἀκαθάρτῳ αὐτῆς· παντὸς ἀγίου οὐχ ἄψεται καὶ εἰς τὸ ἀγιαστήριον οὐκ εἰσελεύσεται, ἕως ἂν πληρωθῶσιν αἱ ἡμέραι καθάρσεως αὐτῆς. ⁵ Ἐάν δὲ θῆλυ τέκῃ, καὶ ἀκάθαρτος ἐστὶ δις ἐπὶ τὰς ἡμέρας, κατὰ τὴν ἀφόδου αὐτῆς καὶ ἐξήκοντα ἡμέρας καὶ ἕξ καθεσθήσεται ἐν αἵματι ἀκαθάρτῳ αὐτῆς. ⁶ Καὶ ὅταν ἀναπληρωθῶσιν αἱ ἡμέραι καθάρσεως αὐτῆς ἐφ' υἱῷ ἢ ἐπὶ θυγατρὶ, προσοίσει ἀμνὸν ἐνιαύσιον ἀμωμον εἰς ὄλοκαύτωμα καὶ νοσοδὸν περιστεράς ἢ τρυγὸνα περὶ ἁμαρτίας ἐπὶ τὴν θύραν τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου πρὸς τὸν ἱερέα ⁷ καὶ προσοίσει αὐτὸν ἐναντι κυρίου, καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτῆς ¹ ὁ ἱερεὺς καὶ καθαρῶσει αὐτὴν ἀπὸ τῆς πηγῆς τοῦ αἵματος αὐτῆς. Οὗτος ὁ νόμος τῆς τικτούσης ἄρσεν ἢ θῆλυ. ⁸ Ἐάν δὲ μὴ εὐοίσκη ἢ χεῖρ αὐτῆς τὸ ἱκανὸν εἰς ἀμνόν, καὶ λήψεται δύο τρυγόνας ἢ δύο νοσοδούς περιστερῶν, μίαν εἰς ὄλοκαύτωμα καὶ μίαν περὶ ἁμαρτίας, καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτῆς ὁ ἱερεὺς καὶ καθαρῶσθήσεται.

XIII. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ααρὼν, λέγων ² Ἀνθρώπῳ ἐάν τινα γένηται ἐν δέρματι χρωτὸς αὐτοῦ οὐλῆ σημασίας τηλαυγῆς, καὶ γένηται ἐν δέρματι χρωτὸς αὐτοῦ ἀφῆ λέπρας, ἀχθήσεται πρὸς Ααρὼν τὸν ἱερέα ἢ ἓνα τῶν υἱῶν αὐτοῦ τῶν ἱερέων. ³ Καὶ ὄψεται ὁ ἱερεὺς τὴν ἀφῆν ἐν δέρματι τοῦ χρωτὸς αὐτοῦ, καὶ ἢ θροῖς ἐν τῇ

2. EFX† (p. αὐτούς) λέγων. FX* (p. ἄρσεν) καὶ.
 4. AX: τριάκ. ἡμ. κ. τρ. FX: καθαρῶσιμος loc. ἀκαθάρτῳ. A²EX: καθαρῶ. A: ἕως οὗ πλ. β. A¹X* (p. αὐτῆς). AFX: καθήσεται. 6. FX* ἀμωμον.

XII. 2. Selon les jours de la séparation menstruelle. Septante : « secundum dies secessionis ejus ».
 3. Le petit enfant sera circoncis. Hébreu : « circumcidetur caro præputii ejus »; Septante : « circumcidet carnem præputii ejus ».
 4. Elle demeurera... dans le sang de sa purification. Septante : « sedebit in sanguine suo immundo ».
 7. De la perte de son sang. Hébreu et Septante : « a profluvio sanguinis sui ».
 8. Ne trouve et ne peut offrir un agneau. Hébreu et Septante littéralement : « ne trouve de quoi suf-

פ פ פ כו כז 27

XII. וידבר יהוה אל־משה לאמר : ² דיבר אל־בני ישראל לאמר אשה כי תזרע וילדה זכר וטמאה שבעת ימים פימי נדת דותה תטמא : וביום השמיני ימול בשר ערלתו : וששים יום ושלישת ימים תשב בדמי טהרה בכל־קדש לא־תגע וא־להמקדש לא תבא עד־מלאות ימי טהרה : ואם נקבה תלד וטמאה שבעים פנדתה וששים יום וששת ימים תשב על־דמי טהרה : ובמלאות ימי טהרה לבן או לבת תביא פכש פן־שנתו לעלה ובניונה או־תר לחטאת אל־פה אהל־מועד אל־הפזן : והקריבו לפני יהוה וכפר עליה וטהרה ממקור דמיה זאת תורת הילדת לבן או לנקבה : ואם־לא תמצא ידה די שיה ולקחה שת־תרים או שני בני יונה אחד לעלה ואחד לחטאת וכפר עליה הפזן וטהרה : פ

XIII. וידבר יהוה אל־משה וא־ל־אהרן לאמר : ² אדם פרי־יהנה בעור־בשרו שאת או־ספחת או בהרת והנה בעור־בשרו לנגע צרעת והובא אל־אהרן הפזן או אל־אחד מבניו הפזנים : וראה הפזן את־הנגע בעור־הבשר ושער פנגע הנה לבן EFX: νεοσόν. — 2. A: ἢ σημασία A²EFX† (p. σημασίας) ἢ. AEX† (p. λέπρας) καὶ.

fire pour un agneau ». — Prierà pour elle. Hébreu et Septante : « fera pour elle l'expiation ».
 XIII. 2. Une diversité de couleur, soit une pustule, ou quelque chose de luisant. Hébreu : « une tumeur, une dartre ou une tache blanche »; Septante littéralement : « une cicatrice de signe brillant de loin. — Un de ses fils, quel qu'il soit. Hébreu et Septante : « à un de ses fils prêtres ».
 3. La lèpre dans la peau. Hébreu et Septante : « la plaie dans la peau de sa chair ». — Les poils devenus d'une couleur blanche. Hébreu et Septante : « et si le poil dans la plaie a été changé en blanc ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1° (b). Relevailles (XII).

XII. ¹ Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : ² Lóquere filiis Israel, et dices ad eos : Mulier, si suscépto sémine pepériterit másculum, immúnda erit septem diébus, juxta dies separatiónis ménstruæ.

³ Et die octávo circumcidétur infántulus : ⁴ ipsa vero triginta tribus diébus manébit in sánguine purificatiónis suæ. Omne sanctum non tanget, nec ingrediétur in sanctuárium, donec impleántur dies purificatiónis suæ.

⁵ Sin autem féminam pepériterit, immúnda erit duábus hebdomádibus, juxta ritum fluxus ménstrui, et sexaginta sex diébus manébit in sánguine purificatiónis suæ.

⁶ Cum que expléti fuerint dies purificatiónis suæ, pro filio, sive pro filia, déferet agnum anniculum in holocáustum, et pullum colúmbæ sive túrturem pro peccáto, ad óstium tabernáculi testimónii, et tradet sacerdoti, ⁷ qui offerret illa coram Dómino, et orábit pro ea, et sic mundábitur a próflúvio sánguinis sui : ista est lex parientis másculum aut féminam.

⁸ Quod si non invénerit manus ejus, nec potúerit offerre agnum, sumet duos túrtures vel duos pullos columbárum, unum in holocáustum, et álterum pro peccáto : orábitque pro ea sacerdos, et sic mundábitur.

XIII. ¹ Locutusque est Dominus ad Moysen et Aaron, dicens : ² Homo, in cujus cute et carne ortus fuerit divérsus color sive pustula, aut quasi lucens quíppiam, id est, plaga lepræ, adducétur ad Aaron sacerdotem, vel ad unum quémlibet filiórum ejus. ³ Qui cum viderit lepram in cute,

b. Mulieris prægnantis immunditia.

Lev. 15, 19.

Gen. 17, 10.
Luc. 2, 21;
1, 59.
Jos. 7, 22.

Num. 18, 16.

Matris purificatio.

Luc. 2, 22.

Lev. 1, 3-17.
Lev. 5, 7.

Lev. 5, 7, 11;
14, 21.

Luc. 2, 24.

c. De lepra.

Deut. 24, 8.

De lepra hominis, casus primus.

XII. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ² « Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Si une femme, après avoir conçu, enfante un enfant mâle, elle sera impure pendant sept jours, selon les jours de la séparation menstruelle, ³ et au huitième jour le petit enfant sera circoncis : ⁴ mais elle demeurera elle-même trente-trois jours dans le sang de sa purification. Elle ne touchera aucune chose sainte, et elle n'entrera pas dans le sanctuaire, jusqu'à ce que soient accomplis les jours de sa purification.

⁵ » Que si elle enfante une fille, elle sera impure pendant deux semaines, selon le rite du flux menstruel, et pendant soixante-six jours elle demeurera dans le sang de sa purification.

⁶ » Et lorsque seront accomplis les jours de sa purification, pour un fils ou pour une fille, elle portera un agneau d'un an pour l'holocauste, et le petit d'une colombe ou bien une tourterelle pour le péché, à la porte du tabernacle de témoignage, et elle les donnera au prêtre, ⁷ qui les offrira devant le Seigneur et priera pour elle : et c'est ainsi qu'elle sera purifiée de la perte de son sang. Telle est la loi de celle qui enfante un enfant mâle ou une fille.

⁸ Que si sa main ne trouve et ne peut offrir un agneau, elle prendra deux tourterelles ou deux petits de colombe, l'un pour l'holocauste et l'autre pour péché : et le prêtre priera pour elle, et c'est ainsi qu'elle sera purifiée ».

XIII. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, disant : ² « L'homme dans la peau ou dans la chair duquel se sera formée une diversité de couleur, soit une pustule, ou quelque chose de lui-sant, c'est-à-dire une plaie de lèpre, sera amené à Aaron, le prêtre, ou à un de ses fils, quel qu'il soit : ³ qui, lorsqu'il verra la lèpre dans la peau,

b) Relevailles, XII.

XII. 2. Elle sera impure pendant sept jours : pendant cette première période l'impureté légale était absolue, et se communiquait à tout ce que touchait la mère.

3. Sera circoncis. Voir la note sur Genèse, xvii, 10.

4. Elle demeurera..... trente-trois jours... Durant cette deuxième période l'impureté était moins rigoureuse, et la jeune mère pouvait toucher les choses profanes, mais non prendre part aux cérémonies saintes.

5. Pendant deux semaines... et... soixante-six jours. Le temps de l'impureté légale était, pour une fille, deux fois plus long que pour un garçon. C'est que dans ce dernier cas, d'après les anciens, les

traces des couches disparaissaient plus rapidement chez la mère.

6. Lorsque seront accomplis les jours de sa purification. Dans le désert, la mère put se présenter au tabernacle exactement le 40^e ou le 80^e jour après l'enfantement. Mais plus tard, quand le peuple fut disséminé dans toute la Palestine, il est à croire que ce délai fut purement moral.

8. Deux tourterelles ou deux petits de colombe. Ce fut l'oblation faite par Marie et Joseph après la naissance de Jésus, Luc, ii, 24.

c) Lépreux, XIII-XIV.

XIII. 1. Le Seigneur parla encore... Cette loi nouvelle concerne l'impureté produite par la lèpre.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1^e (c). De lepra (XIII-XIV).

ἀφῆ μεταβίβλη λευκή, καὶ ἡ ὕψις τῆς ἀφῆς ταπεινὴ ἀπὸ τοῦ δέματός τοῦ χρωτός, ἀφῆ λέπρος ἐστὶ καὶ ὕψεται ὁ ἱερεὺς καὶ μισνεί αὐτόν. ⁴ Ἐὰν δὲ καὶ τηλαυγῆς λευκὴ ἦ ἐν τῷ δέματι τοῦ χρωτός αὐτοῦ καὶ ταπεινὴ μὴ ἦ ἡ ὕψις αὐτῆς ἀπὸ τοῦ δέματός, καὶ ἡ θοῖς αὐτοῦ οὐ μετέβαλε τρίχα λευκῆν, αὕτῃ δὲ ἐστὶν ἀμιαντὰ, καὶ ἀφοριεῖ ὁ ἱερεὺς τὴν ἀφῆν ἑπτὰ ἡμέρας. ⁵ Καὶ ὕψεται ὁ ἱερεὺς τὴν ἀφῆν τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ, καὶ ἰδοὺ ἡ ἀφῆ μένει ἐναντίον αὐτοῦ, οὐ μετέπεσεν ἡ ἀφῆ ἐν τῷ δέματι, καὶ ἀφοριεῖ αὐτόν ὁ ἱερεὺς ἑπτὰ ἡμέρας τοδεύτερον. ⁶ Καὶ ὕψεται ὁ ἱερεὺς αὐτόν τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ τὸ δευτέρον, καὶ ἰδοὺ ἀμιαντὰ ἡ ἀφῆ, οὐ μετέπεσεν ἡ ἀφῆ ἐν τῷ δέματι, καὶ καθαρῶς αὐτόν ὁ ἱερεὺς, σημασία γὰρ ἐστὶ καὶ πλυνόμενος τὰ ἱμάτια αὐτοῦ καθαρὸς ἐστὶ. ⁷ Ἐὰν δὲ μεταβαλοῦσα μεταπέση ἡ σημασία ἐν τῷ δέματι, μετὰ τὸ ἰδεῖν αὐτόν τὸν ἱερεὺς τοῦ καθαρῶσαι αὐτόν, καὶ ὀφθῆσεται τὸ δευτέρον τῷ ἱερεῖ. ⁸ Καὶ ὕψεται αὐτόν ὁ ἱερεὺς, καὶ ἰδοὺ μετέπεσεν ἡ σημασία ἐν τῷ δέματι, καὶ μισνεί αὐτόν ὁ ἱερεὺς λέπρος ἐστὶ.

⁹ Καὶ ἀφῆ λέπρος ἐὰν γένηται ἐν ἀνθρώπῳ, καὶ ἦξει πρὸς τὸν ἱερεῖα. ¹⁰ Καὶ ὕψεται ὁ ἱερεὺς, καὶ ἰδοὺ οὐλὴ λευκὴ ἐν τῷ δέματι, καὶ αὕτῃ μετέβαλε τρίχα λευκῆν, καὶ ἀπὸ τοῦ ὕψους τῆς σαρκὸς τῆς ζώσης ἐν τῇ οὐλῇ, ¹¹ λέπρος παλαιουμένη ἐστὶν ἐν τῷ δέματι τοῦ χρωτός, καὶ μισνεί αὐτόν ὁ ἱερεὺς, καὶ ἀφοριεῖ αὐτόν, ὅτι ἀκάθαρτος ἐστὶν. ¹² Ἐὰν δὲ ἀνοῦσα ἐξανθήσῃ λέπρος ἐν τῷ δέματι καὶ καλύψῃ ἡ λέπρος πᾶν τὸ δέμα τῆς ἀφῆς ἀπὸ κεφαλῆς ἕως ποδῶν, καθ' ὅλην τὴν ὄρασιν

4. AFX* (a. τηλ.) καὶ. A: λ. ἦν. 9. A† (a. ἀνθρ.) τῷ. EFX: (l. ἦξει) ἐλέσεται. 11. A²EFX† (p. χρωτός) αὐτοῦ. FX: (l. καὶ ἀφορ.) οὐκ ἀφορ. 12. AFX: ἐξανθήσει.. καλύψει. FX: (p. κεφαλῆς et p. ποδῶν) αὐτοῦ.

וּמְרָאָה תִּפְגַּע עִמָּךְ מַעוֹר בְּשָׂרוֹ נִגַּע צָרַעַת הִיא וּרְאָהוּ הַכֹּהֵן וְטָמְא אֹתוֹ: וְאִם-בִּפְהֶרֶת לְבָנָה הוּא בְּעוֹר בְּשָׂרוֹ וְעִמָּךְ אִין-מְרָאָה מִן-הַעוֹר וְשָׂרְתָה לְאִתְּפָךְ לָבֹן וְהִסְגִּיר הַכֹּהֵן אֶת-הַנֶּגַע שְׂבַעַת יָמִים: וּרְאָהוּ הַכֹּהֵן בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי וְהִנֵּה הַנֶּגַע עִמָּךְ בְּעִנְיֹו לְאִפְשָׁה הַנֶּגַע בְּעוֹר וְהִסְגִּירוֹ הַכֹּהֵן אֹתוֹ בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי שְׁנִית וְהִנֵּה פִּהָה הַנֶּגַע וְלֹא-פָשָׁה הַנֶּגַע בְּעוֹר וְטָהֲרוּ הַכֹּהֵן מִסְּפַחַת הוּא וּכְבַס בְּגָדָיו וְטָהַר: וְאִם-פָּשָׁה תִפְשָׁה הַמְּסַפַּחַת בְּעוֹר אַחֲרֵי הַרְאָתוֹ אֶל-הַכֹּהֵן לְטָהֲרָתוֹ וְנִרְאָה שְׁנִית אֶל הַכֹּהֵן: וּרְאָה הַכֹּהֵן וְהִנֵּה פָּשְׁתָה הַמְּסַפַּחַת בְּעוֹר וְטָמְאוּ הַכֹּהֵן צָרַעַת הוּא:

נִגַּע צָרַעַת כִּי תִהְיֶה בְּאָדָם וְהוּבֵא אֶל-הַכֹּהֵן: וּרְאָה הַכֹּהֵן וְהִנֵּה שְׂאֵת-לְבָנָה בְּעוֹר וְהִיא הַפֶּכֶה שַׁעַר לָבֹן וּמִחֵיֹת בְּשָׂר חַי בְּשָׂאֵת: צָרַעַת נֹשְׁנֵת הוּא בְּעוֹר בְּשָׂרוֹ וְטָמְאוּ הַכֹּהֵן לֹא יִסְגְּלוּ כִּי טָמֵא הִיא: וְאִם פָּרוּה הַפֶּכֶה הַצָּרַעַת בְּעוֹר וּכְסָתָה הַצָּרַעַת אֶת-כָּל-עוֹר הַנֶּגַע מִרְאֵשׁוֹ וְעַד-רִגְלָיו לְכָל-מְרָאָה עֵינֵי הַכֹּהֵן:

v. 10. נ' ש' רפה

— Et d'après sa décision l'homme sera séparé. Hébreu et Septante : « le prêtre le verra et le déclarera souillé ».

5. Et si la lèpre. Hébreu et Septante : « la plaie ».

6. C'est une éruption. Hébreu : « une dartre » ; Septante : « une marque ».

8. Et il sera condamné pour cause d'impureté. Hébreu : « le prêtre l'examinera, si la dartre s'est étendue sur la peau, le prêtre le déclarera impur, c'est la lèpre » ; Septante : « le prêtre l'examinera, et

voici que la marque est tombée sur la peau, le prêtre le déclarera souillé, c'est la lèpre ».

10. Aura changé l'aspect des cheveux. Hébreu et Septante : « a fait blanchir le poil ». — Et que la chair vive elle-même aura aussi paru. Hébreu et Septante : « et qu'il y ait une [trace de] chair vive dans la tumeur ».

11. Très visible, Vulgate perspicua, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

12. Toute la peau. Hébreu et Septante : « toute la peau de la plaie ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^e (c). Lèpreux (XIII-XIV).

et pilos in album mutatos colorem, ipsamque speciem leprae humiliorem cute et carne reliqua : plaga leprae est, et ad arbitrium ejus separabitur.

⁴ Sin autem lucens candor fuerit in cute, nec humilior carne reliqua, et pili coloris pristini, recludet eum sacerdos septem diebus, ⁵ et considerabit die septimo : et siquidem lepra ultra non creverit, nec transierit in cute priores terminos, rursus recludet eum septem diebus aliis. ⁶ Et die septimo contemplabitur : si obscurior fuerit lepra, et non creverit in cute, mundabit eum, quia scabies est : lavabitque homo vestimenta sua, et mundus erit. ⁷ Quod si postquam a sacerdote visus est, et reditus munditiae, iterum lepra creverit : adducetur ad eum, ⁸ et immunditiae condemnabitur.

De lepra humana sequitur. Lev. 14, 37.

Casus secundus.

Lev. 15, 27.

Lev. 13, 35, 27, 28.

⁹ Plaga leprae si fuerit in homine, adducetur ad sacerdotem, ¹⁰ et videbit eum. Cumque color albus in cute fuerit, et capillorum mutaverit aspectum, ipsa quoque caro viva apparuerit : ¹¹ lepra vetustissima iudicabitur, atque inolita cuti. Contaminabit itaque eum sacerdos, et non recludet, quia perspicuae immunditiae est. ¹² Sin autem effluerit discurrens lepra in cute, et operuerit omnem cutem a capite usque ad pedes, quidquid sub aspectum ocu-

Casus tertius.

Lev. 13, 57.

les poils devenus d'une couleur blanche et l'endroit même où paraît la lèpre, plus enfoncé que la peau et le reste de la chair, *déclarera que c'est* une plaie de lèpre, et d'après sa décision l'homme sera séparé. ⁴ Si au contraire une blancheur luisante est à la peau, et qu'elle ne soit pas plus enfoncée que le reste de la chair, et que les poils soient de leur couleur primitive, le prêtre le renfermera pendant sept jours, ⁵ et il le considérera au septième jour : et si la lèpre n'a pas crû davantage, et n'a point dépassé dans la peau ses premières limites, il le renfermera pendant sept autres jours. ⁶ Et au septième jour il le regardera attentivement : si la lèpre est plus obscure, et qu'elle n'ait pas crû dans la peau, il le déclarera pur, parce que c'est une éruption ; et l'homme lavera ses vêtements, et il sera pur. ⁷ Que si, après qu'il aura été vu par le prêtre et déclaré pur, la lèpre croît de nouveau, il sera amené vers lui, ⁸ et il sera condamné pour cause d'impureté.

⁹ » Si une plaie de lèpre se trouve dans un homme, il sera amené au prêtre, ¹⁰ et le *prêtre* le verra. Or, lorsqu'il y aura une couleur blanche sur la peau, et qu'elle aura changé l'aspect des cheveux, et que la chair vive elle-même aura aussi paru, ¹¹ la lèpre sera jugée très ancienne et enracinée dans la peau. C'est pourquoi le prêtre le déclarera souillé, et il ne le renfermera point, parce qu'il a une impureté très visible. ¹² Mais si la lèpre s'épanouit, courant sur la peau, et qu'elle couvre toute la peau depuis la tête jusqu'aux pieds, dans tout ce qui

On peut y distinguer quatre parties traitées successivement : 1^o de la lèpre humaine, XIII, 4-6; 2^o de la lèpre des vêtements, XIII, 47-59; 3^o de la purification des lèpreux, XIV, 1-32; 4^o de la lèpre des maisons, XIV, 33-57.

3. *Les poils devenus d'une couleur blanche.* Dans ce premier cas, en effet, il ne pouvait y avoir de doute sur l'existence de la lèpre.

4. *Si au contraire...* Deuxième cas, laissant sub-

sister le doute, et nécessitant par suite une seconde et même une troisième inspection, §. 5-6.

9. *Si une plaie de lèpre se trouve dans un homme...* Troisième cas, §. 9-17, dans lequel, à la différence des deux premiers, la lèpre a éclaté sans éruptions préalables. Deux règles différentes interviennent ici, selon qu'il s'agit de la lèpre véritable, §. 9-11, ou de la lèpre bénigne, §. 12-17.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (c). De lepra (XIII-XIV).

τοῦ ἱερέως, ¹³ καὶ ὄψεται ὁ ἱερεὺς, καὶ ἰδοὺ ἐκάλυψεν ἢ λέπρα πᾶν τὸ δέρμα τοῦ χωρτοῦ· καὶ καθαριεῖ αὐτὸν ὁ ἱερεὺς τὴν ἀφήν, ὅτι πᾶν μετέβαλε λευκόν, καθαρὸν ἐστὶ. ¹⁴ Καὶ ἢ ἂν ἡμέρα ὀφθῆ ἔν αὐτῷ χωρὸς ζῶν, μιανθῆσεται. ¹⁵ Καὶ ὄψεται ὁ ἱερεὺς τὸν χωρτὰ τὸν ὕγι, καὶ μιανεῖ αὐτὸν ὁ χωρὸς ὁ ὕγις, ὅτι ἀκάθαρτος ἐστὶ λέπρα ἐστίν. ¹⁶ Ἐὰν δὲ ἀποκαταστῆ ὁ χωρὸς ὁ ὕγις, καὶ μεταβάλλῃ λευκῇ, καὶ ἐλεύσεται πρὸς τὸν ἱερέα· ¹⁷ καὶ ὄψεται ὁ ἱερεὺς, καὶ ἰδοὺ μετέβαλεν ἢ ἀφή εἰς τὸ λευκόν, καὶ καθαριεῖ ὁ ἱερεὺς τὴν ἀφήν καθαρὸς ἐστὶ.

¹⁸ Καὶ σάρξ ἐὰν γένηται ἐν τῷ δέρματι αὐτοῦ ἔλκος καὶ ὕγιασθῆ, ¹⁹ καὶ γένηται ἐν τῷ τόπω τοῦ ἔλκους οὐλὴ λευκῇ ἢ τηλαυγίς λευκάνουσα ἢ πυρρῶδίζουσα, καὶ ὀφθῆσεται τῷ ἱερεῖ. ²⁰ Καὶ ὄψεται ὁ ἱερεὺς, καὶ ἰδοὺ ἢ ὄψις ταπεινωτέρα τοῦ δέρματος, καὶ ἢ θορὶς αὐτῆς μετέβαλεν εἰς λευκῆν, καὶ μιανεῖ αὐτὸν ὁ ἱερεὺς, ὅτι λέπρα ἐστίν ἐν τῷ ἔλκει ἐξήνθησεν. ²¹ Ἐὰν δὲ ἴδῃ ὁ ἱερεὺς, καὶ ἰδοὺ οὐκ ἐστὶν ἐν αὐτῷ θορὶς λευκῇ, καὶ ταπεινὸν μὴ ἢ ἀπὸ τοῦ δέρματος τοῦ χωρτοῦ, καὶ αὐτῇ ἢ ἀμανρά, καὶ ἀφοριεῖ αὐτὸν ὁ ἱερεὺς ἐπτα ἡμέρας. ²² Ἐὰν δὲ διαχύσει διαχέηται ἐν τῷ δέρματι, καὶ μιανεῖ αὐτὸν ὁ ἱερεὺς· ἀφή λέπρας ἐστίν, ἐν τῷ ἔλκει ἐξήνθησεν. ²³ Ἐὰν δὲ κατὰ χῶραν μεινῆ τὸ τηλαύγημα καὶ μὴ διαχέηται, οὐλὴ τοῦ ἔλκους ἐστὶ, καὶ καθαριεῖ αὐτὸν ὁ ἱερεὺς.

²⁴ Καὶ σάρξ ἐὰν γένηται ἐν τῷ δέρματι αὐτοῦ κατάκαυμα πυρρὸς ¹ καὶ γένηται ἐν τῷ δέρματι αὐτοῦ τὸ ὕγιασθῆν τοῦ κατακαύματος ἀυγάζον τηλαυγὲς λευκόν ¹ ὑποπυρρῶδίζον ἢ ἐκλευκον, ²⁵ καὶ ὄψεται αὐτὸν ὁ ἱερεὺς, καὶ ἰδοὺ μετέβαλε θορὶς λευκῇ εἰς τὸ ἀυγάζον,

13. A²EFX† (p. χωρτοῦ) αὐτοῦ. EX: καθ. αὐ-
τοῦ. 15-16. FX: ἀποκατασταθῆ. X: εἰς λευκόν.
17. A²FX† (p. ὄψεται) αὐτόν. A† (p. ἀφήν) καὶ.
20. FX† (p. ὄψις) αὐτῆς. AEX* ὅτι. 21. FX† (p.
ἴδῃ) αὐτόν. A¹X* (ult.) καὶ. 22-23. A²EFX† (p.

וְרָאָה הַכֹּהֵן וְהִנֵּה בְּסִתָּהּ הַצָּרֵחַת 13
אֶת-כָּל-בְּשָׂרוֹ וְטָהַר אֶת-הַנֶּגַע כָּלֹ
הַקֶּה לְכֹן טָהוֹר הוּא: וּבָיוֹם הַרְאוֹת 14
כִּי בָּשָׂר הִי וְטָמֵא: וְרָאָה הַכֹּהֵן אֶת-
הַבָּשָׂר הַהִי וְטָמְאוּ הַבָּשָׂר הַהִי וְטָמֵא 15
הוּא צָרַעַת הוּא: אֹי כִי-יִשָׁכַח הַבָּשָׂר
הַהִי וְנִהְיָה לְלֶכֶן וְכֵא אֶל-הַכֹּהֵן: 16
וְרָאָה הַכֹּהֵן וְהִנֵּה נִהְיָה הַנֶּגַע 17
לְלֶכֶן וְטָהַר אֶת-הַנֶּגַע טָהוֹר
הוּא: 18

וּבָשָׂר פִּי-יִהְיֶה בּוֹ-בְעָרוֹ שְׂחִין 18
וְנִרְפָּא: וְהָיָה בְּמָקוֹם הַשְּׂחִין שְׂאֵת 19
לְכֹנָה אֹי בַהֲרַת לְכֹנָה אֲדַמְדָּמֶת
כִּי וְנִרְאָה אֶל-הַכֹּהֵן: וְרָאָה הַכֹּהֵן וְהִנֵּה 20
מִרְאָה שְׂפַל מִן-הָעוֹר וְשָׁעֲרָה הַקֶּה
לְכֹן וְטָמְאוּ הַכֹּהֵן נֶגַע-צָרַעַת הוּא
כִּי שְׂחִין פָּרְהָה: וְאִם יִרְאָנָה הַכֹּהֵן 21
וְהִנֵּה אֵי-וִרְבָּה שָׁעַר לְכֹן וְשָׁפְלָה
אֵינָנָה מִן-הָעוֹר וְהִיא כְּהָה וְהַסְגִּירוּ
הַכֹּהֵן שְׂבָעַת יָמִים: וְאִם-פָּשָׂה תִפְשָׂה 22
בְּעוֹר וְטָמֵא הַכֹּהֵן אִתּוֹ נֶגַע הוּא:
וְאִם-תִּפְתָּחֶיהָ תִּעֲמַד הַבְּהֵרַת לֹא 23
פְּשָׂתָה צָרַכַת הַשְּׂחִין הוּא וְטָהַר
הַכֹּהֵן: 24

אֹי כִּבְשָׂר פִּי-יִהְיֶה בְּעָרוֹ מִכְּנֹת 24
אֶשׁ וְהָיָתָה מִתֵּיִת הַמִּכּוֹה בַּהֲרַת
כִּי לְכֹנָה אֲדַמְדָּמֶת אֹי לְכֹנָה: וְרָאָה
אִתָּה הַכֹּהֵן וְהִנֵּה נִהְיָה שָׁעַר לְכֹן
(χῶραν) αὐτοῦ. 24. A* τὸ. EFX: πυρρῶδίζον. 25. A:
ὄψ. αὐτὸ μετέβαλε αὐτὸ. EFX: τρίχα λευκῆν.

13. Jugera qu'il est attaqué d'une lèpre très pure. Hébreu et Septante: « déclarera pur celui qui a la plaie ».

15. Alors, au jugement du prêtre, il sera souillé. L'hébreu et les Septante placent la phrase équivalente dans le verset précédent.

16. L'homme tout entier. L'hébreu et les Septante ont de plus: « il ira vers le prêtre ».

18. Une chair et une peau sur laquelle un ulcère s'est formé et a été guéri. Hébreu et Septante littéralement: « une chair, s'il est survenu en la peau un ulcère et qu'il ait été guéri ».

19. Sera amené au prêtre. Hébreu: « se montrera au prêtre »; Septante: « sera vu par le prêtre ».

20. Qui s'est formée. Hébreu et Septante: « qui a fait éruption ».

22. Il décidera qu'il a la lèpre. Hébreu: « le prêtre le déclarera impur, c'est une plaie de lèpre ».

23. Et l'homme sera pur. Hébreu: « le prêtre le déclarera pur ».

24. Une chair et une peau que le feu aura brûlée. Hébreu et Septante littéralement: « une chair, s'il est dans sa peau une brûlure par le feu ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^o (c). *Lépreux (XIII-XIV)*.

lòrum cadit, ¹³ considerábit eum sacerdos, et tenéri lepra mundíssima judicábit : eo quod omnis in candórem versa sit, et idcirco homo mundus erit. ¹⁴ Quando vero caro vivens in eo apparúerit, ¹⁵ tunc sacerdotís iudicio polluétur, et inter immúndos reputábitur; caro enim viva si lepra aspérigitur, immúnda est. ¹⁶ Quod si rursus versa fúerit in albórem, et totum hóminem operúerit, ¹⁷ considerábit eum sacerdos, et mundum esse decérnet.

De
lepra
humana
sequitur.

¹⁸ Caro autem et cutis in qua ulcus natum est et sanátum, ¹⁹ et in loco úlceris cicátrix alba apparúerit, sive subrúfa, adducétur homo ad sacerdotem : ²⁰ qui cum viderit locum lepræ humiliórem carne réliqua, et pilos versos in candórem, contaminábit eum; plaga enim lepræ orta est in úlcere. ²¹ Quod si pilus colóris est pristini, et cicátrix subobscura, et vicína carne non est humilior, reclúdet eum septem diébus. ²² Et si quidem créverit, adjudicábit eum lepræ. ²³ Sin autem stéterit in loco suo, úlceris est cicátrix, et homo mundus erit.

Casus
quartus.

Lev. 13, 28.

²⁴ Caro autem et cutis quam ignis exússerit, et sanáta albam sive rufam habúerit cicatricem, ²⁵ considerábit eam sacerdos, et ecce versa est

Lev. 13, 10.

Casus
quintus.

tombe sous la vue, ¹³ le prêtre le considérera, et il jugera qu'il est attaqué d'une lèpre très pure, parce qu'elle est toute devenue d'une couleur blanche, et à cause de cela, l'homme sera pur. ¹⁴ Mais quand la chair vive aura paru en lui, ¹⁵ alors, au jugement du prêtre, il sera souillé, et il sera compté parmi les impurs; car la chair vive, si elle est entachée de lèpre, est impure. ¹⁶ Que si de nouveau elle est devenue d'une couleur blanche, et qu'elle couvre l'homme tout entier, ¹⁷ le prêtre le considérera, et déclarera qu'il est pur.

¹⁸ » Mais si c'est une chair et une peau sur laquelle un ulcère s'est formé et a été guéri, ¹⁹ et qu'à l'endroit de l'ulcère il paraisse une cicatrice blanche ou roussâtre, l'homme sera amené au prêtre, ²⁰ qui, lorsqu'il verra que l'endroit de la lèpre est plus enfoncé que le reste de la chair, et que les poils sont devenus d'une couleur blanche, il le déclarera souillé : car c'est une plaie de lèpre qui s'est formée dans l'ulcère. ²¹ Que si le poil est de sa couleur primitive, et si la cicatrice est un peu obscure, et qu'elle ne soit pas plus enfoncée que la chair voisine, il le renfermera pendant sept jours. ²² Et si toutefois elle croît, il décidera qu'il a la lèpre. ²³ Si au contraire elle s'est arrêtée à sa place, c'est la cicatrice de l'ulcère, et l'homme sera pur.

²⁴ » Mais si c'est une chair et une peau que le feu aura brûlée, et qui, étant guérie, aura une cicatrice blanche ou rousse, ²⁵ le prêtre la considé-

13. Une lèpre très pure, c'est-à-dire bénigne : cette lèpre ne pouvait être appelée pure que comparativement à la lèpre véritable, beaucoup plus grave et plus répugnante.

18. Si c'est une chair... sur laquelle un ulcère s'est formé. Quatrième cas : lèpre se développant sur la cicatrice d'un ulcère, §. 18-23. Ici, comme plus haut (voir les notes sur les §. 3 et 4), deux hypothèses sont signalées, l'une amenant une certitude immé-

diante (§. 19-20), l'autre nécessitant un nouvel examen (§. 21-23).

24. Si c'est une chair... que le feu aura brûlée. Cinquième cas : lèpre se développant sur la cicatrice d'une brûlure, §. 24-28. Ce cas est analogue au précédent, et il laisse également place à deux hypothèses, l'une amenant un jugement immédiat (§. 24-25), l'autre exigeant un nouvel examen (§. 26-28).

II. De puritate legali (XI-XXII). — f° (c). De lepra (XIII-XIV).

καὶ ἡ ὄψις αὐτοῦ ταπεινῆ ἀπὸ τοῦ δέρματος, λέπρα ἐστίν· ἐν τῷ κατακαύματι ἐξηγήθησε· καὶ μianεῖ αὐτὸν ὁ ἱερεὺς, ἀφ' ἧ λέπρας ἐστίν.
 26 Ἐὰν δὲ ἴδῃ ὁ ἱερεὺς, καὶ ἴδου οὐκ ἐστίν ἐν τῷ ἀγγάζοντι θοιῆς λευκῆ, καὶ ταπεινὸν μὴ ἢ ἀπὸ τοῦ δέρματος, αὐτὸ δὲ ἀμianορὸν, καὶ ἀφοριεῖ αὐτὸν ὁ ἱερεὺς ἑπτὰ ἡμέρας.
 27 Καὶ ὄψεται αὐτὸν ὁ ἱερεὺς τῆς ἡμέρας τῆς ἑβδόμης· ἐὰν δὲ διαχύσει διαχέηται ἐν τῷ δέρματι, καὶ μianεῖ αὐτὸν ὁ ἱερεὺς· ἀφ' ἧ λέπρας ἐστίν· ἐν τῷ ἔλκει ἐξηγήθησεν.
 28 Ἐὰν δὲ κατὰ χῶρον μείνῃ τὸ ἀγγάζον καὶ μὴ διαχυθῆ ἐν τῷ δέρματι, αὐτῆ δὲ ἀμianορᾷ ἢ, οὐλλῆ τοῦ κατακαύματος ἐστίν, καὶ καθαριεῖ αὐτὸν ὁ ἱερεὺς· ὁ γὰρ χαρακτηριστὸς τοῦ κατακαύματος ἐστίν.

29 Καὶ ἀνδρὶ ἢ γυναικὶ ἐὰν γένηται ἐν αὐτοῖς ἀφ' ἧ λέπρας ἐν τῇ κεφαλῇ ἢ ἐν τῷ πώγωνι, 30 καὶ ὄψεται ὁ ἱερεὺς τὴν ἀφ' ἧν, καὶ ἴδου ἡ ὄψις αὐτῆς ἐγκυλιότερα τοῦ δέρματος, ἐν αὐτῇ δὲ θοιῆς ξανθίζουσα λεπτή, καὶ μianεῖ αὐτὸν ὁ ἱερεὺς· θραυσμά ἐστίν, λέπρα τῆς κεφαλῆς ἢ λέπρα τοῦ πώγωνος ἐστίν. 31 Καὶ ἐὰν ἴδῃ ὁ ἱερεὺς, τὴν ἀφ' ἧν τοῦ θραυσματος, καὶ ἴδου οὐκ ἢ ὄψις ἐγκυλιότερα τοῦ δέρματος, καὶ θοιῆς ξανθίζουσα οὐκ ἐστίν ἐν αὐτῇ, καὶ ἀφοριεῖ ὁ ἱερεὺς τὴν ἀφ' ἧν τοῦ θραυσματος ἑπτὰ ἡμέρας. 32 Καὶ ὄψεται ὁ ἱερεὺς τὴν ἀφ' ἧν τῆς ἡμέρας τῆς ἑβδόμης, καὶ ἴδου οὐ διεχύθη τὸ θραυσμα, θοιῆς ξανθίζουσα οὐκ ἐστίν ἐν αὐτῇ καὶ ἡ ὄψις τοῦ θραυσματος οὐκ ἐστίν κοίλη ἀπὸ τοῦ δέρματος, 33 καὶ ξυρρηθήσεται τὸ δέσμα, τὸ δὲ θραυσμα οὐ ξυρρηθήσεται, καὶ ἀφοριεῖ ὁ ἱερεὺς τὸ θραυσμα ἑπτὰ ἡμέρας τὸ δεύτερον. 34 Καὶ ὄψεται ὁ ἱερεὺς τὸ θραυσμα τῆς ἡμέρας τῆς ἑβδόμης, καὶ ἴδου οὐ διεχύθη τὸ θραυσμα ἐν τῷ δέρματι· μετὰ τὸ ξυρρηθῆναι αὐτόν, καὶ ἡ ὄψις τοῦ θραυσματος οὐκ ἐστίν κοίλη ἀπὸ τοῦ δέρματος, καὶ καθαριεῖ αὐτὸν ὁ ἱερεὺς, καὶ πλυνάμενος τὰ ἱμάτια καθαρὸς ἐσται.
 35 Ἐὰν δὲ διαχύσει διαχέηται τὸ θραυσμα ἐν

בְּבִהָרַת וּמְרֵאָה עִמָּק מִן־הָעוֹר צָרַעַת
 הוּא בְּמִכּוּה פְּרָחָה וְטִמָּא אֹתוֹ הִפְתָּן
 26 נִגַּע צָרַעַת הוּא: וְאִם יִרְאֶנָּה הִפְתָּן
 וְהִנֵּה אֵין־בְּבִהָרַת שַׁעַר לָבָן וּשְׂפָלָה
 אֵינְנָה מִן־הָעוֹר וְהוּא כִּהָה וְהִסְגִּירוּ
 27 הִפְתָּן שְׂבַעַת יָמִים: וְרָאָהּ הִפְתָּן
 בַּיּוֹם הַשְּׂבִיעִי אִם־פָּשָׂה תִפְשָׂה בְּעוֹר
 וְטִמָּא הִפְתָּן אֹתוֹ נִגַּע צָרַעַת הוּא:
 28 וְאִם־תִּהְיֶינָה תַעֲמַד הַבְּהָרַת לֹא־
 פָּשָׂתָה בְּעוֹר וְהוּא כִּהָה שְׂאֵת
 הַמִּכּוּה הוּא וְטָהְרוּ הִפְתָּן פִּי־צָרַעַת
 הַמִּכּוּה הוּא: פ

29 וְאִישׁ אֹו אִשָּׁה פִּי־יְהִיָּה כֹו נִגַּע
 ל בְּרֹאשׁ אֹו בִּזְנוֹן: וְרָאָה הִפְתָּן אֵת
 הַנִּגַּע וְהִנֵּה מְרֵאָהּ עִמָּק מִן־הָעוֹר
 וְכֹו שַׁעַר צָהָב חָק וְטִמָּא אֹתוֹ הִפְתָּן
 נִתַּק הוּא צָרַעַת הַרֹאשׁ אֹו הַזְנוֹן
 31 הוּא: וְכִי־יִרְאֶה הִפְתָּן אֵת־נִגַּע הַנִּתַּק
 וְהִנֵּה אֵין־מְרֵאָהּ עִמָּק מִן־הָעוֹר
 וְשַׁעַר שָׁהָר אֵין בּוֹ וְהִסְגִּיר הִפְתָּן
 32 אֵת־נִגַּע הַנִּתַּק שְׂבַעַת יָמִים: וְרָאָה
 הִפְתָּן אֵת־הַנִּגַּע בַּיּוֹם הַשְּׂבִיעִי וְהִנֵּה
 לֹא־פָּשָׂה הַנִּתַּק וְלֹא־הָיָה כֹו שַׁעַר
 צָהָב וּמְרֵאָה הַנִּתַּק אֵין עִמָּק מִן־
 33 הָעוֹר: וְהִתְגַּלַּח וְאֵת־הַנִּתַּק לֹא יִגְלַח
 וְהִסְגִּיר הִפְתָּן אֵת־הַנִּתַּק שְׂבַעַת יָמִים
 34 שְׁנִית: וְרָאָה הִפְתָּן אֵת־הַנִּתַּק בַּיּוֹם
 הַשְּׂבִיעִי וְהִנֵּה לֹא־פָּשָׂה הַנִּתַּק בְּעוֹר
 וּמְרֵאָהּ אֵינְנָה עִמָּק מִן־הָעוֹר וְטָהְרָה
 לָה אֹתוֹ הִפְתָּן וְכִבֵּס בְּגָדָיו וְטָהְרָה: וְאִם־

26. FX† (p. ἴδη) αὐτῆν. 27. FX† (a. τῆς ἡμ.) ἐν.
 28 et 29-30. EFX: κοιλότερα. A† (p. λέπρ.) ἐστίν.

v. 33. ג' רבתי.

25. Qui s'est formée dans la cicatrice. Hébreu et Septante : « qui a fait éruption dans la brûlure ».

26. Et que la lepre elle-même paraisse un peu obscure. Hébreu : « et qu'elle (la tache) est devenue pâle »; Septante : « et que cela ne brille pas ».

27. Souillé. L'hébreu a de plus : « c'est une plaie de lepre ». Les Septante ajoutent encore à ces mots : « qui a fait éruption dans l'ulcère ».

28. N'étant pas assez claire. Hébreu : « et est devenue pâle »; Septante : « et ne brille pas ».

29. Le prêtre les verra. Les mots équivalents dans

l'hébreu et les Septante commencent le §. 30.

30. Jaune et plus délié que de coutume. Hébreu : « d'un jaune pâle »; Septante littéralement : « jaunissant d'un jaune aminci ».

31. Et le poil noir. Hébreu : « et qu'il n'y ait point de poil noir »; Septante : « et qu'il n'y ait point de poil jaunissant ».

32. Si le poil a gardé sa couleur. Hébreu et Septante : « s'il n'y a point de poil jaune (Septante : jaunissant) ».

33. L'homme. Septante : « la peau ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1° (c). *Lépreux (XIII-XIV)*.

in albórem, et locus ejus reliqua cute est humilior : contaminábit eum, quia plaga lepræ in cicatrice orta est. ²⁶ Quod si pilórum color non fuerit immutátus, nec humilior plaga carne reliqua, et ipsa lepræ species fuerit subobscura, recludet eum septem diébus, ²⁷ et die séptimo contemplábitur : si créverit in cute lepra, contaminábit eum. ²⁸ Sin autem in loco suo candor stéterit non satis clarus, plaga combusti6nis est, et ideirco mundábitur, quia cicatrix est combusti6næ.

De
lepra
humana
sequitur.

Lev. 13, 23.

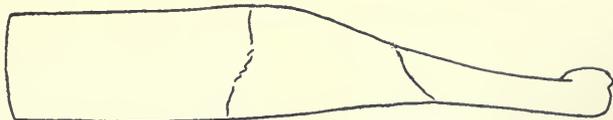
²⁹ Vir, sive mulier, in cujus capite vel barba germináverit lepra, vidébit eos sacerdos : ³⁰ et siquidem humilior fuerit locus carne reliqua, et capillus flavus, solit6que subtilior : contaminábit eos, quia lepra capitis ac barbæ est. ³¹ Sin autem viderit locum maculæ æquálem vicinæ carni, et capillum nigrum : recludet eum septem diébus. ³² Et die séptimo intuébitur. Si non créverit macula, et capillus sui col6ris est, et locus plagæ carni reliquæ æquális : ³³ radétur homo absque loco maculæ, et includétur septem diébus aliis. ³⁴ Si die séptimo visa fuerit stétisse plaga in loco suo, nec humilior carne reliqua, mundábit eum, lotisque véstibus suis mundus erit. ³⁵ Sin autem post emundati6nem rursus créverit

Casus
sextus :
lepra
capitis.

Lev. 13, 10,
37.

rera, et voilà qu'elle est devenue d'une couleur blanche, et que sa place est plus enfoncée que le reste de la peau : il le déclarera souillé, parce que c'est une plaie de lèpre qui s'est formée dans la cicatrice. ²⁶ Que si la couleur des poils n'est point changée, et si la plaie n'est pas plus enfoncée que le reste de la chair, et que la lèpre elle-même paraisse un peu obscure, il le renfermera pendant sept jours, ²⁷ et au septième jour, il le regardera attentivement : si la lèpre a crú sur la peau, il le déclarera souillé ; ²⁸ si au contraire la blancheur s'arrête à sa place, n'étant pas assez claire, c'est la plaie de la brûlure ; et, à cause de cela, il sera déclaré pur, parce que c'est la cicatrice de la brûlure.

²⁹ » Un homme ou une femme, si la lèpre se produit en eux à la tête ou à la barbe, le prêtre les verra, ³⁰ et si toutefois cet endroit est plus enfoncé que le reste de la chair, et que le poil soit jaune et plus délié que de coutume, il les déclarera souillés, parce que c'est la lèpre de la tête et de la barbe. ³¹ Si au contraire il voit l'endroit de la tache égal à la chair voisine et le poil noir, il le renfermera pendant sept jours, ³² et au septième jour, il le regardera. Si la tache n'a pas crú, si le poil a gardé sa couleur, et si l'endroit est égal au reste de la chair, ³³ l'homme sera rasé, hormis l'endroit de la tache, et il sera renfermé pendant sept autres jours. ³⁴ Si, au septième jour, la plaie semble s'être arrêtée à sa place et n'être pas plus enfoncée que le reste de la chair, il le déclarera pur : or, ses vêtements lavés, il sera pur. ³⁵ Si au contraire, après



Rasoir égyptien (f. 33) retrouvé dans les fouilles de Daschour.
(D'après J. de Morgan).

²⁹. Si la lèpre se produit... à la tête. Sixième cas : lèpre se produisant à la tête ou au menton, *in barba*, f. 29-37. Trois hypothèses sont examinées : 1° lèpre annoncée par des signes certains, f. 29-30 ; — 2° lèpre douteuse, exigeant deux nouveaux exa-

mens à sept jours de distance, f. 31-34 ; — 3° réapparition d'une lèpre qui avait d'abord semblé guérie, f. 35-37.

³³. *L'homme sera rasé*, pour rendre l'examen plus facile.

II. — De puritate legali (XI-XXII). — 1° (c). De lepra (XIII-XIV).

τῷ δέσματι μετὰ τὸ καθαρισθῆναι αὐτόν,
 36 καὶ ὄψεται ὁ ἱερεὺς, καὶ ἰδοὺ διακέχυται
 τὸ θραῦσμα ἐν τῷ δέσματι, οὐκ ἐπισκέψε-
 ται ὁ ἱερεὺς περὶ τῆς τοιχὸς τῆς ξανθῆς ὅτι
 ἀκάθαρτος ἐστίν. 37 Ἐὰν δὲ ἐνώπιον μείνη
 ἐπὶ χύρας τὸ θραῦσμα καὶ θοῖξ μέλαινα
 ἀνατείλῃ ἐν αὐτῷ, ὕψιαζε τὸ θραῦσμα, κα-
 θαρτὸς ἐστίν, καὶ καθαριεῖ αὐτόν ὁ ἱερεὺς.
 38 Καὶ ἀνδρὶ ἢ γυναικί ἐὰν γένηται ἐν δέσματι
 τῆς σαρκὸς αὐτοῦ ἀυγίσματα ἀυγίζοντα λευ-
 κανθίζοντα, 39 καὶ ὄψεται ὁ ἱερεὺς, καὶ ἰδοὺ
 ἐν δέσματι τῆς σαρκὸς αὐτοῦ ἀυγίσματα ἀυ-
 γίζοντα λευκανθίζοντα, ἀλφός ἐστίν, ἐξανθεῖ
 ἐν τῷ δέσματι τῆς σαρκὸς αὐτοῦ καθαρὸς
 ἐστίν. 40 Ἐὰν δὲ τιμι μαιδῆση ἢ κεφαλή αὐ-
 τοῦ, φαλακρὸς ἐστίν, καθαρὸς ἐστίν. 41 Ἐὰν
 δὲ κατὰ πρόσωπον μαιδῆση ἢ κεφαλή αὐτοῦ,
 ἀναφάλαντος ἐστίν καθαρὸς ἐστίν. 42 Ἐὰν
 δὲ γένηται ἐν τῷ φαλακρώματι αὐτοῦ ἢ ἐν τῷ
 ἀναφαλαντώματι αὐτοῦ ἀφή λευκῆ ἢ πυθόλι-
 ζοντα, λέπρα ἐστίν ἐν τῷ φαλακρώματι αὐτοῦ,
 ἢ ἐν τῷ ἀναφαλαντώματι αὐτοῦ. 43 Καὶ
 ὄψεται αὐτόν ὁ ἱερεὺς, καὶ ἰδοὺ ἢ ὄψις τῆς
 ἀφῆς λευκῆ ἢ πυθόλιζοντα ἐν τῷ φαλακρώ-
 ματι αὐτοῦ ἢ ἐν τῷ ἀναφαντώματι αὐτοῦ ὡς
 εἶδος λέπρας ἐν δέσματι τῆς σαρκὸς αὐτοῦ,
 44 ἄνθρωπος λεπρὸς ἐστίν μίανσει μιανεῖ
 αὐτόν ὁ ἱερεὺς ἐν τῇ κεφαλῇ αὐτοῦ ἢ ἀφῆ
 αὐτοῦ. 45 Καὶ ὁ λεπρὸς ἐν ᾧ ἐστίν ἢ ἀφῆ,
 τὰ ἱμάτια αὐτοῦ ἔστω παραλελυμένα καὶ
 ἢ κεφαλή αὐτοῦ ἀκάλυπτος, καὶ περὶ τὸ
 στόμα αὐτοῦ περιβαλέσθω καὶ ἀκάθαρτος
 κεκλήσεται 46 πάσας τὰς ἡμέρας, ὅσας ἐὰν ἢ
 ἐπ' αὐτόν ἢ ἀφῆ, ἀκάθαρτος ὢν ἀκάθαρτος
 ἔσται, κεχωρισμένος καθήσεται, ἔξω τῆς πα-
 ροεβολῆς αὐτοῦ ἔσται ἢ διατριβῆ.

47 Καὶ ἱματίῳ ἐὰν γένηται ἀφῆ ἐν αὐτῷ.

36. A²EFX† (p. ὄψεται) αὐτόν. EFX: ξανθίζού-
 σης. 37. A²EFX† (p. ἐνώπιον) αὐτοῦ. 38 et 39-
 42. A²EX† (p. λέπρα) ἐξανθίζοντα. 43. FX† (a.
 δέσματι) τῷ. 44. A²FX† (a. μίανσει) ἀκάθαρτος
 ἐστίν. 45. AEFX: (loc. ἔστω) ἔσται. 46. FX: ἐπ'
 αὐτῷ... ἔσται αὐτοῦ. 47. AFX: ἐν αὐτῷ ἀφῆ.

פֶּשֶׁה יַפְשֶׁה הַנֶּתֶק בְּעוֹר אֶהְרִי
 36 טְהַרְתּוּ: וְרָאִהוּ הַכֹּהֵן וְהִנֵּה פֶּשֶׁה
 הַנֶּתֶק בְּעוֹר לֹא-יִבְכַר הַפֶּתֶן לְשַׁעַר
 37 הַצֵּהָב טָמֵא הוּא: וְאִם-בְּעֵינָיו עֵמֶד
 הַנֶּתֶק וְשַׁעַר שְׁהוֹר צִמְחָה-בּוֹ נִרְפָּא
 הַנֶּתֶק טְהוֹר הוּא וְטְהַר הַפֶּתֶן: ס
 38 וְאִישׁ אִו-אִשָּׁה כִּי-יִהְיֶה בְּעוֹר-בְּשָׂרָם
 39 בְּהַרְתּ בְּהַרְתּ לְבִנְתּ: וְרָאִה הַכֹּהֵן
 וְהִנֵּה בְּעוֹר-בְּשָׂרָם בְּהַרְתּ בְּהוֹת
 לְבִנְתּ בֵּהֵן הוּא פָּרַח בְּעוֹר טְהוֹר
 מ הוּא: ס וְאִישׁ כִּי יִמְרַט רֹאשׁוֹ
 41 קָרַח הוּא טְהוֹר הוּא: וְאִם מִפְּאֵת
 פָּנָיו יִמְרַט רֹאשׁוֹ גִבֵּה הוּא טְהוֹר
 42 הוּא: וְכִי-יִהְיֶה בְּקַרְחוֹת אֵן בְּנִפְתַּח
 נִגַּע לְבָן אֲדַמָּהם צָרַעַת פְּרִחַת הוּא
 43 בְּקַרְחָתוֹ אִו בְּנִפְתָּתוֹ: וְרָאִה אֹתוֹ
 הַכֹּהֵן וְהִנֵּה שְׂאֵת-הַנִּגַּע לְבִנְה
 אֲדַמָּמַת בְּקַרְחָתוֹ אִו בְּנִפְתָּתוֹ
 44 כְּמִרְיָה צָרַעַת עוֹר בְּשָׂר: אִישׁ-צָרוּעַ
 הוּא טָמֵא הוּא טָמֵא וְטָמְאָנוּ הַכֹּהֵן
 מ הִרְאֵשׁוּ נִגְעוֹ: וְהִצָּרוּעַ אֲשֶׁר-בּוֹ הַנִּגַּע
 בְּגָדָיו יִהְיוּ פָּרָמִים וְרֹאשׁוֹ יִהְיֶה
 פָּרוּעַ וְעַל-שָׂפָם יַעֲטֶה וְטָמֵא טָמֵא
 46 יִקְרָא: כָּל-יָמָיו אֲשֶׁר תִּנְגַּע בּוֹ וְטָמֵא
 טָמֵא הוּא בְּיַד יִשָּׁב מִהוּיֵן לְמַחְסֶה
 מוֹשְׁבוֹ: ס

47 וְהִבְדֵּד כִּי-יִהְיֶה בּוֹ נִגַּע צָרַעַת

38. Une blancheur. Hébreu : « des taches, des taches blanches »; Septante : « des rellets brillant, blanchissant ».
 39. Qu'il sache que ce n'est pas une lèpre. N'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Une tache de couleur blanche. Hébreu et Septante : « ce ne sont que des taches qui ont (Septante : une dartre qui a) fait éruption sur la peau ».
 43. Ici la Vulgate s'éloigne assez notablement de l'hébreu et des Septante. — Hébreu : « Le prêtre l'examinera. S'il y a une tumeur de plaie d'un blanc rougeâtre dans la partie chauve de derrière ou de devant semblable à la lèpre, sur la peau du corps »; — Septante : « Et voici que l'aspect de la plaie est blanc ou rougeâtre dans la partie chauve de derrière

ou de devant, semblable à la lèpre, sur la peau de sa chair ». — Il le condamnera. C'est tout ce qui, dans la Vulgate, correspond au §. 44 de l'hébreu et des Septante dont voici la teneur : « C'est un homme lépreux, il est impur, le prêtre le déclarera impur, c'est à la tête qu'est sa plaie ».
 45. Aura ses vêtements décoius. Hébreu : « portera ses vêtements déchirés ». — Le visage couvert de son vêtement. Hébreu : « il se couvrira la barbe (la lèvre supérieure) »; Septante : « il s'enveloppera la barbe ». — Il criera qu'il est souillé et impur. Hébreu : « il criera : Impur ! impur ! ».
 46. Il habitera seul hors du camp. Hébreu et Septante : « il habitera seul (Septante : séparé), sa demeure est hors du camp ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^e (c). Lèpreux (XIII-XIV).

mácula in cute, ³⁶ non quæret ámplius utrum capillus in flavum colórem sit immutátus, quia apérte immúndus est. ³⁷ Porro si stéterit mácula, et capilli nigri fúerint, nóverit hóminem sanátum esse, et confidénter eum pronúntiet mundum.

De
lepra
humana
sequitur.

³⁸ Vir, sive múlter, in cujus cute candor apparúerit, ³⁹ intuébitur eos sacerdos; si deprehénderit subobs-cúrum albórem lucére in cute, sciat non esse lepram, sed máculam colóris cándidi, et hóminem mundum.

Casus
septimus.

Lev. 13, 12.

⁴⁰ Vir, de cujus cápité capilli fluunt, calvus et mundus est: ⁴¹ etsi a fronte ceciderint pili, recalváster et mundus est. ⁴² Sin autem in calvitio sive in recalvatióne albus vel rufus color fúerit exórtus, ⁴³ et hoc sacerdos viderit, condemnábit eum haud dúbie lepræ, quæ orta est in calvitio.

Casus
octavus.

⁴⁴ Quicumque ergo maculátus fúerit lepra, et separátus est ad arbitrium sacerdotís, ⁴⁵ habébit vestiménta dissúta, caput núdum, os veste contéctum, contaminátum ac sórdidum se clamábit. ⁴⁶ Omni témpore, quo leprósus est et immúndus, solus habitábit extra castra.

Regule
generales.

Lev. 21, 10.
Ez. 24, 17.
Mich. 3, 7.
Esth. 7, 8.
Lam. 4, 15.

⁴⁷ Vestis lánea sive línea, quæ le-

Num. 5, 2.
4 Reg. 15, 5.

sa purification *déclarée*, la tache croît de nouveau sur la peau, ³⁶ il ne recherchera plus si le poil est devenu d'une couleur jaune, parce qu'évidemment il est impur. ³⁷ Mais si la tache s'est arrêtée et que les poils soient noirs, qu'il reconnaisse que l'homme est guéri, et que hardiment il le proclame pur.

³⁸ » Un homme, ou une femme, si une blancheur paraît sur leur peau, ³⁹ le prêtre les regardera : s'il découvre qu'une blancheur un peu obscure luit sur la peau, qu'il sache que ce n'est pas une lèpre, mais une tache de couleur blanche, et que l'homme est pur.

⁴⁰ » Un homme dont les cheveux tombent de la tête est chauve et pur. ⁴¹ Et si c'est du front que tombent les cheveux, il est chauve par devant et pur. ⁴² Si au contraire, sur la partie chauve de derrière et sur la partie chauve de devant, une couleur blanche ou rousse se forme, ⁴³ et que le prêtre la voie, il le condamnera pour cause d'une lèpre non douteuse qui s'est formée sur la partie chauve.

⁴⁴ » Quiconque donc sera entaché de la lèpre, et aura été séparé d'après la décision du prêtre, ⁴⁵ aura ses vêtements décousus, la tête nue, et le visage couvert de son vêtement, et il criera qu'il est souillé et impur. ⁴⁶ Pendant tout le temps qu'il sera lèpreux et impur, il habitera seul hors du camp.

⁴⁷ » Le vêtement de laine ou de lin

38. *Si une blancheur paraît...* Septième cas : lèpre bénigne, §. 38-39, n'affectant pas le système pileux, mais produisant de simples taches blanches sur la peau : c'était une sorte d'eczéma, peu grave et facilement guérissable.

40. *Un homme dont les cheveux tombent.* Huitième cas : lèpre de la calvitie, §. 40-43. Toute calvitie n'était pas une lèpre, comme il ressort des §. 40-41, mais les deux affections pouvaient parfois se trouver réunies, §. 42-43.

44. *Quiconque donc sera entaché de la lèpre.* Après avoir examiné les divers cas de lèpre humaine, le législateur édicte des règles générales pour tous ceux qui sont atteints d'une lèpre déclarée, §. 44-46.

46. *Il habitera seul,* c'est-à-dire séparé du reste du peuple; mais il n'était pas défendu aux lèpreux de se réunir entre eux. — *Hors du camp.* Voir plus haut la note sur *Lévitique*, iv, 12.

47. *Le vêtement...* Deuxième partie des lois sur la lèpre : la lèpre des vêtements, xiii, 47-39.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (c). De lepra (XIII-XIV).

λέπρας, ἐν ἱματίῳ ἕρῳ ἢ ἐν ἱματίῳ στυπ-
πίνῳ, 48 ἢ ἐν στήμονι ἢ ἐν κρόκῃ ἢ ἐν τοῖς
λινοῖς ἢ ἐν τοῖς ἐρέοις ἢ ἐν δέρματι ἢ ἐν παντί
ἐργασίμῳ δέρματι, 49 καὶ γένηται ἡ ἀφή γλω-
οῖζουσα ἢ πυρρόιζουσα ἐν τῷ δέρματι ἢ ἐν τῷ
ἱματίῳ ἢ ἐν τῷ στήμονι ἢ ἐν τῇ κρόκῃ ἢ ἐν
παντὶ σκευεῖ ἐργασίμῳ δέρματος, ἀφή λέ-
πρας ἐστὶ, καὶ δεῖξει τῷ ἱερεῖ. 50 Καὶ ὄψεται
ὁ ἱερεὺς τὴν ἀφήν, καὶ ἀφοριεῖ ὁ ἱερεὺς τὴν
ἀφήν ἑπτὰ ἡμέρας. 51 Καὶ ὄψεται ὁ ἱερεὺς
τὴν ἀφήν τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ· ἐὰν δὲ δια-
χέηται ἡ ἀφή ἐν τῷ ἱματίῳ ἢ ἐν τῷ στήμονι
ἢ ἐν τῇ κρόκῃ ἢ ἐν τῷ δέρματι, κατὰ πάντα
ὅσα ἐὰν ποιηθῇ δέρματα ἐν τῇ ἐργασίᾳ,
λέπρα ἔμμορός ἐστιν ἡ ἀφή· ἀκάθαρτός ἐστι.
52 Κατακαύσει τὸ ἱμάτιον ἢ τὸν στήμονα ἢ
τὴν κρόκην ἐν τοῖς ἐρέοις ἢ ἐν τοῖς λινοῖς
ἢ ἐν παντί σκευεῖ δερματίνῳ, ἐν ᾧ ἂν ἡ ἐν
αὐτῷ ἡ ἀφή, ὅτι λέπρα ἔμμορός ἐστιν ἐν
πυρὶ κατακαυθήσεται. 53· Ἐὰν δὲ ἴδῃ ὁ ἱε-
ρεὺς καὶ μὴ διαχέηται ἡ ἀφή ἐν τῷ ἱματίῳ
ἢ ἐν τῷ στήμονι ἢ ἐν τῇ κρόκῃ ἢ ἐν παντί
σκευεῖ δερματίνῳ, 54 καὶ συντάξει ὁ ἱερεὺς,
καὶ πλυνεῖ ἐφ' οὗ ἐὰν ἢ ἐπ' αὐτοῦ ἡ ἀφή, καὶ
ἀφοριεῖ ὁ ἱερεὺς τὴν ἀφήν ἑπτὰ ἡμέρας τὸ
δεύτερον. 55 Καὶ ὄψεται ὁ ἱερεὺς μετὰ τὸ
πλυθῆναι αὐτὸ τὴν ἀφήν, καὶ ἥδε οὐ μὴ με-
τέβαλεν ἡ ἀφή τὴν ὄψιν, καὶ ἡ ἀφή οὐ δια-
χέηται, ἀκάθαρτός ἐστιν, ἐν πυρὶ κατακαυ-
θήσεται ἐσθρησκται ἐν τῷ ἱματίῳ ἢ ἐν τῷ
στήμονι ἢ ἐν τῇ κρόκῃ. 56 Καὶ ἐὰν ἴδῃ ὁ
ἱερεὺς καὶ ἡ ἀμυροῦ ἡ ἀφή μετὰ τὸ πλυθῆ-
ναι αὐτό, ἀποθόῃξει αὐτὸ ἀπὸ τοῦ ἱματίου
ἢ ἀπὸ τοῦ στήμονος ἢ ἀπὸ τῆς κρόκῃς ἢ ἀπὸ
τοῦ δέρματος. 57· Ἐὰν δὲ ὀφθῇ ἔτι ἐν τῷ
ἱματίῳ ἢ ἐν τῷ στήμονι ἢ ἐν τῇ κρόκῃ ἢ ἐν
παντὶ σκευεῖ δερματίνῳ, λέπρα ἕξανθοῦσα

48 בְּבַגְד צִמְרֹן אֹדוּ בְּבַגְד שְׂשׂוּמִים : אֹדוּ
בְּשֵׂתִי אֹדוּ בְּעֵרֶב לְשֵׂשׂוּמִים וְלְצִמְרֹן אֹדוּ
49 בְּעוֹר אֹדוּ בְּכָל־מְלֻאכֶת עוֹר : וְהָיָה
הַנֶּגַע יִקְרָקוּ אֹדוּ אֲדָמָה בְּבַגְד אֹדוּ
בְּעוֹר אֹדוּ בְּשֵׂתִי אֹדוּ בְּעֵרֶב אֹדוּ בְּכָל־
פְּלִי־עוֹר נִגַע צָרַעַת הוּא וְהָרָאָה אֶת־
נ הכהן: וְרָאָה הַכֹּהֵן אֶת־הַנֶּגַע וְהִסְגִּיר
51 אֶת־הַנֶּגַע שְׂבַעֶת יָמִים : וְרָאָה אֶת־
הַנֶּגַע בַּיּוֹם הַשְּׂבִיעִי פִּי־פִשְׁתָּה הַנֶּגַע
בְּבַגְד אֹדוּ בְּשֵׂתִי אֹדוּ בְּעֵרֶב אֹדוּ בְּעוֹר
לְכָל אֲשֶׁר־יַעֲשֶׂה הָעוֹר לְמְלָאכָה
צָרַעַת מִמְאָרֶת הַנֶּגַע טָמֵא הוּא :
52 וְשָׂרַף אֶת־הַבְּגָד אֹדוּ אֶת־הַשֵּׂתִי אֹדוּ
אֶת־הָעֵרֶב בְּצִמְרֹן אֹדוּ בְּשֵׂשׂוּמִים אֹדוּ
אֶת־פְּלִי־פְלִי הָעוֹר אֲשֶׁר־יְהִיֶּה בּוֹ
הַנֶּגַע פִּי־צָרַעַת מִמְאָרֶת הוּא בְּאֵשׁ
53 תִּשְׂרָף : וְאִם יֵרָאָה הַכֹּהֵן וְהִנֵּה לֹא־
פִּשְׁתָּה הַנֶּגַע בְּבַגְד אֹדוּ בְּשֵׂתִי אֹדוּ בְּעֵרֶב
54 אֹדוּ בְּכָל־פְּלִי־עוֹר : וְצִוָּה הַכֹּהֵן וּכְבִּסֵּוּ
אֶת אֲשֶׁר־רָבּוּ הַנֶּגַע וְהִסְגִּירוּ שְׂבַעֶת־
נח יָמִים שְׁנִית : וְרָאָה הַכֹּהֵן אַחֲרָיו
הַכֶּפֶס אֶת־הַנֶּגַע וְהִנֵּה לֹא־הִפָּה הַנֶּגַע
אֶת־עֵינוֹ וְהַנֶּגַע לֹא־פִשְׁתָּה טָמֵא הוּא
בְּאֵשׁ תִּשְׂרָפְנוּ פְּתַת הוּא בְּקָרְחָהוּ
56 אֹדוּ בְּנִפְתָּהוּ : וְאִם רָאָה הַכֹּהֵן וְהִנֵּה
פְּתָה הַנֶּגַע אַחֲרֵי הַכֶּפֶס אֹתוֹ וְקָרַע
אֹתוֹ מִן־הַבְּגָד אֹדוּ מִן־הָעוֹר אֹדוּ מִן־
57 הַשֵּׂתִי אֹדוּ מִן־הָעֵרֶב : וְאִם־תִּרְאָה עוֹד
בְּבַגְד אֹדוּ בְּשֵׂתִי אֹדוּ בְּעֵרֶב אֹדוּ בְּכָל־
פְּלִי־עוֹר פְּרַחַת הוּא בְּאֵשׁ תִּשְׂרָפְנוּ

52. EFX† (p. κρόκην) ἢ. A (pro ἡ) γένηται et *
ἐν αὐτῷ. 54. X ἐφ' ᾧ... ἐπ' αὐτῷ. 55. FX* (p.
πλύθ.) αὐτό. EFX: εἰ δὲ μὴ μεταβέλη...† (p. ὄψιν)
αὐτῆς.

49. *Blanche ou rousse.* Hébreu et Septante : « ver-
dâtre ou rougeâtre ».
50. *L'enfermera.* Hébreu et Septante : « enfermera
[ce qui a] la tache ».
51. *La regardant de nouveau.* Hébreu et Septante :
« il examinera la plaie ». — *C'est une lèpre persévé-
rante, il jugera le vêtement souillé.* Hébreu et Sep-
tante : « C'est une plaie de lèpre invétérée, l'objet
est impur ». L'hébreu et les Septante portent aupa-
ravant : « si la plaie s'est étendue sur le vêtement, à
la chaîne ou à la trame, sur la peau ou sur l'ouvrage
quelconque fait de peau ».
52. *Il sera entièrement brûlé par les flammes.* Hé-
breu et Septante : « il brûlera le vêtement, la chaîne

de laine ou de lin, l'objet quelconque de peau sur
lequel se trouve la plaie, car c'est une lèpre invété-
rée (Hébreu : rongeant), il sera brûlé au feu ».
53. *Que la tache n'ait pas crû.* Hébreu et Septante :
« que la plaie ne s'est pas crûe, sur le vêtement
ou la chaîne, etc. » comme plus haut.
55. *S'est répandue à la superficie du vêtement ou
dans l'épaisseur.* Hébreu : « l'endroit ou l'envers a
été rongé » ; Septante : « elle s'est fixée dans le vê-
tement, dans la chaîne ou dans la trame ».
57. *Une lèpre volante et vague.* Hébreu et Septante :
« c'est une éruption de lèpre. — Il doit être brûlé.
Hébreu et Septante : « ce dans quoi est la plaie doit
être brûlé ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1° (c). Lépreux (XIII-XIV).

pram habuerit ⁴⁸ in stamine atque subtégmine, aut certe pellis, vel quidquid ex pelle confectum est, ⁴⁹ si alba vel rufa mácula fuerit infécta, lepra reputábitur, ostendetúrque sacerdóti : ⁵⁰ qui considerátam reclúdet septem diébus; ⁵¹ et die séptimo rursus aspiciens si deprehénderit crevisse, lepra perseverans est : pollútum judicábit vestiméntum, et omne in quo fuerit invénta, ⁵² et idcirco comburétur flammis.

De
vestium
lepra.

qui aura une lèpre ⁴⁸ dans la chaîne et la trame, ou certainement une peau, ou tout ce qui se fait de peau, ⁴⁹ s'il est souillé d'une tache blanche ou rousse, elle sera réputée lèpre et montrée au prêtre, ⁵⁰ qui, après l'avoir considérée, l'enfermera pendant sept jours; ⁵¹ et au septième jour, la regardant de nouveau, s'il découvre qu'elle a crû, c'est une lèpre persévérante : il jugera le vêtement souillé, ainsi que toute chose en laquelle sera trouvée *la tache*; ⁵² et à cause de cela il sera entièrement brûlé par les flammes.

⁵³ Quod si eam viderit non crevisse, ⁵⁴ præcipiet, et lavábunt id in quo lepra est, recludétque illud septem diébus áliis. ⁵⁵ Et cum viderit faciém quidem pristinam non revérsam, nec tamen crevisse lepram, immúndum judicábit, et igne combúret, eo quod infúsa sit in superficie vestiménti vel per totum, lepra. ⁵⁶ Sin autem obscurior fuerit locus lepræ, postquam vestis est lota, abrúmpet eum, et a sólido dívidet.

⁵³ » Que s'il voit que la tache n'ait pas crû, ⁵⁴ il ordonnera, et on lavera ce qui contient la lèpre, et il l'enfermera pendant sept autres jours. ⁵⁵ Et lorsqu'il verra que son aspect primitif n'est pas revenu, et que cependant la lèpre n'a pas crû, il jugera le vêtement impur et le brûlera au feu, parce que la lèpre s'est répandue à la superficie du vêtement, ou dans l'épaisseur. ⁵⁶ Si, au contraire, l'endroit de la lèpre est plus sombre après que le vêtement aura été lavé, il le déchirera et le séparera du vêtement entier.

⁵⁷ Quod si ultra apparuerit in his locis, quæ prius immaculáta erant, lepra volátilis et vaga : debet igne

⁵⁷ » Que s'il paraît encore dans ces endroits, qui auparavant étaient sans tache, une lèpre volante et vague, il doit

47. *Qui aura une lèpre.* On n'a pu savoir exactement en quoi consistait cette lèpre des vêtements, mais elle devait présenter certaines analogies avec la lèpre humaine. L'humidité et le manque d'air produisent parfois sur les étoffes des taches qui s'y étendent peu à peu et en rongent le tissu, produisant ainsi un effet comparable à celui de la lèpre sur les chairs. D'autre part, il est à supposer que les vêtements des lépreux devaient participer en quel-

que manière à leur infection, et que leur usage pouvait communiquer la lèpre à une personne saine.

48. *Une peau.* Les vêtements des anciens étaient, en effet, presque uniquement, de l'une des trois matières énumérées ici : le lin, la laine (ŷ. 47), et la peau des animaux.

56. *Si... l'endroit de la lèpre est plus sombre,* ce qui implique la disparition de la tache verdâtre ou rougâtre dont il est question au ŷ. 49.

II. De puritate legali (XI-XXII). — f° (c). De lepra (XIII-XIV).

ἔστιν ἐν πυρὶ κατακαυθήσεται ἐν ᾧ ἔστιν ἡ ἀφή. ⁵⁸ Καὶ τὸ ἱμάτιον ἢ ὁ στήμων ἢ ἡ κρόκη ἢ πᾶν σκεῦος δερματίνον, ὃ πλυθήσεται καὶ ὑποστήσεται ἀπ' αὐτοῦ ἢ ἀφή, καὶ πλυθήσεται τὸ δεύτερον, καὶ καθαρὸν ἔσται. ⁵⁹ Οὗτος ὁ νόμος ἀφῆς λέπρας ἱματίου ἐρέου ἢ στυπνίνου ἢ στήμονος ἢ κρόκης ἢ παντός σκεύους δερματίνου, εἰς τὸ καθαρίσαι αὐτὸ ἢ μίαναι αὐτό.

XIV. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων. ² Οὗτος ὁ νόμος τοῦ λεπροῦ ἢ ἂν ἡμέρα καθαρῶσθῃ, καὶ προσαχθήσεται πρὸς τὸν ἱερέα. ³ Καὶ ἐξελεύσεται ὁ ἱερεὺς ἔξω τῆς παρεμβολῆς, καὶ ὕψεται ὁ ἱερεὺς, καὶ ἰδοὺ ἰάται ἢ ἀφή τῆς λέπρας ἀπὸ τοῦ λεπροῦ, ⁴ καὶ προστάξει ὁ ἱερεὺς καὶ λήψονται τῷ κεκαθαρισμένῳ δύο ὀρνίθια ζῶντα καθαρὰ καὶ ξύλον κέδρινον καὶ κεκλωσμένον κόκκινον καὶ ὕσσωπον. ⁵ Καὶ προστάξει ὁ ἱερεὺς καὶ σφάξουσι τὸ ὀρνίθιον τὸ ἐν εἰς ἀγγεῖον ὁσπράζουσιν ἐφ' ὕδατι ζῶντι. ⁶ Καὶ τὸ ὀρνίθιον τὸ ζῶν λήψεται αὐτό, καὶ τὸ ξύλον τὸ κέδρινον, καὶ τὸ κλωστὸν κόκκινον, καὶ τὸν ὕσσωπον, καὶ βάψει αὐτὰ καὶ τὸ ὀρνίθιον τὸ ζῶν εἰς τὸ αἷμα τοῦ ὀρνίθιου τοῦ σφαγέντος ἐφ' ὕδατι ζῶντι, ⁷ καὶ περιζῶναι ἐπὶ τὸν καθαρῶσθέντα ἀπὸ τῆς λέπρας ἐπτάκις, καὶ καθαρὸς ἔσται καὶ ἔξαποστελεῖ τὸ ὀρνίθιον τὸ ζῶν εἰς τὸ πεδίον. ⁸ Καὶ πλυνεῖ ὁ καθαρῶσθεὶς τὰ ἱμάτια αὐτοῦ, καὶ ξυρηθήσεται αὐτοῦ πᾶσαν τὴν τρίχα, καὶ λούσεται ἐν ὕδατι, καὶ καθαρὸς ἔσται καὶ μετὰ ταῦτα εἰσελεύσεται εἰς τὴν παρεμβολήν, καὶ διατρίψει ἔξω τοῦ οἴκου αὐτοῦ ἐπτά ἡμέρας. ⁹ Καὶ ἔσται τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἐβδόμῃ, ξυρηθήσεται πᾶσαν τὴν τρίχα αὐτοῦ, τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ καὶ τὸν πώγωνα καὶ τὰς ὄφρας καὶ πᾶσαν τὴν τρίχα αὐτοῦ ξυρηθήσεται, καὶ πλυνεῖ τὰ ἱμάτια καὶ λούσεται τὸ σῶμα αὐ-

^{59.} A¹X* ἐρέου ἢ στυπνίνου. — 6. AFX: κεκλωσμένον. EFX: τὴν ὄσσ. 7. A: περιζῶναι. X: καθαρῶσει αὐτόν. X* (a. πεδίον) τὸ. 8 et ss. FX: ξυρηθήσεται. 9 A²EFX† (p. ἱμάτια) αὐτοῦ.

את אֲשֶׁר-בו הִנָּנֵעַ : וְהִבָּנַד אֶת-הַשְּׂתִי 58
 אֶת-הַעֲרֹב אֶת-כָּל-כְּלֵי הַעֹר אֲשֶׁר
 תִּכְבֵּס וְסָר מֵהֶם הִנָּנֵעַ וְכִבֵּס שְׁנֵית
 וְטָהַר : זאת הַתּוֹרָה נִגְע־צָרַעַת בְּבֶד 59
 הַצָּמָרוּ אֹךְ הַפְּשָׁתִים אֹךְ הַשְּׂתִי אֹךְ
 הַעֲרֹב אֹךְ כָּל-כְּלֵי-עֹר לְטָהָרוֹ אֹךְ
 לְטַמְּאוֹ :

פ פ כ כה 28

XIV. וידבר יהוה אל-משה לאמר : ² זאת תהיה התורה המצוה ביום טהרתו והנבא אל-הפקו : ויצא ³ הפה אל-מחויץ למקנה וראה הפהו והנה נרפא נגע-הצרעת מן-הצרוע : ⁴ וצוה הפהו ולקח למטה שתי צפרים חיות טהרות ועץ ארו ושני תולעת ואזב : וצוה הפהו ושחט את-הצפור האחת אל-פל-ההרש על- ⁶ מים חיים : את-הצפר תהיה וקח אתה ואת-עץ הארו ואת-שני התולעת ואת-האזב וטבל אותם ואתו הצפר תהיה בדם הצפר ⁷ השחטה על המים החיים : והיה על-המטהר מן-הצרעת שבע פעמים וטהרו ושלח את-הצפר תהיה על- ⁸ פני השדה : וכבס המטהר את-בגדיו וגלה את-פל-שערו ורחק במלים וטהר ואחר יבוא אל-המקנה ושם מחויץ לאהל וימים : והיה ⁹ ביום השביעי וגלה את-פל-שערו ואת-ראשו ואת-זקנו ואת-גפת עינו ואת-פל-שערו וגלה וכבס את-

^{58.} Les parties qui sont pures. Hébreu et Septante : « le vêtement, la chaîne, etc. », comme plus haut.

XIV. 2. Quand il doit être purifié. Hébreu et Septante : « le jour de la purification ».

^{3.} Qui étant sorti du camp. Hébreu et Septante : « le prêtre sortira du camp et il examinera [le lépreux] ».

^{4.} Ordonnera à celui qui est purifié, qu'il offre. Hébreu et Septante : « que l'on prenne pour celui

qui doit être purifié ». — Passereaux. Septante : « oiseaux ».

^{7.} Il lâchera le passereau. Hébreu : « il le déclarera pur et il lâchera le passereau » ; Septante : « il sera pur et [le prêtre] lâchera l'oiseau ».

^{8.} Et lorsque l'homme aura lavé ses vêtements. Hébreu et Septante : « celui qui se purifiera lavera ses vêtements ».

^{9.} Les poils de tout le corps. Hébreu et Septante : « tout son poil ».

II. — Pureté légale (XI-XXII). — 1^e (c). Léproux (XIII-XIV).

comburi. ⁵⁸ Si cessaverit, lavabit aqua ea, quæ pura sunt, secundo, et munda erunt.

Lev. 13, 12.

De vestim lepra sequitur.

⁵⁹ Ista est lex lepræ vestimentî lânei et linei, stâminis atque subtégminis, cumisque supellécetilis pelliceæ, quomodo mundâri debeat, vel contaminâri.

XIV. ¹ Locutusque est Dominus ad Moÿsen, dicens : ² Ille est ritus leprosi, quando mundandus est : Adducetur ad sacerdotem : ³ qui egressus de castris, cum invenerit lepram esse mundatam, ⁴ præcipiet ei qui purificatur, ut offerat duos passeris vivos pro se, quibus vesci licitum est, et lignum cédrintum, vermiculûmque et hyssópum. ⁵ Et unum ex passeribus immolari jubebit in vase fictili super aquas viventes : ⁶ alium autem vivum cum ligno cédrinto, et cocco et hyssôpo, tinget in sanguine passeris immolati. ⁷ quo asperget illum, qui mundandus est, septies, ut jure purgetur : et dimittet passerem vivum, ut in agrum avolet. ⁸ Cumque laverit homo vestimenta sua, radet omnes pilos corporis, et lavabitur aqua : purificatusque ingrediatur castra, ita duntaxat ut manceat extra tabernaculum suum septem diebus : ⁹ et die septimo radet capillos cæpitis, barbæque et supercilia, ac totius corporis pilos. Et lotis rursus vesti-

Leprosi mundatio civilis.

Lev. 13, 2, 3, 46. Mat. 8, 4. Marc. 1, 41.

Lev. 5, 14; 17, 14; Lev. 11, 13.

Ps. 50, 10.

Lev. 11, 1, 51.

Lev. 14, 16.

Lev. 8, 11, 16, 19.

Num. 8, 11.

Num. 5, 3, 12, 11.

être brûlé au feu. ⁵⁸ Si elle cesse, il lavera une seconde fois dans l'eau les parties qui sont pures, et elles seront entièrement pures.

⁵⁹ » Telle est la loi de la lèpre du vêtement de laine et de lin, de la chaîne et de la trame, et de tout objet qui est fait de peau, pour qu'on sache comment on doit déclarer qu'il est pur ou qu'il est souillé.

XIV. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ² « Voici le rite du lépreux, quand il doit être purifié. Il sera amené au prêtre, ³ qui, étant sorti du camp, lorsqu'il trouvera que la lèpre est guérie, ⁴ ordonnera à celui qui est purifié qu'il offre pour lui deux passereaux vivants, dont il est permis de manger, du bois de cèdre, de l'écarlate et de l'hysope. ⁵ Il commandera aussi que l'un des passereaux soit immolé dans un vase de terre sur des eaux vives : ⁶ mais l'autre, il le trempera vivant avec le bois de cèdre, l'écarlate et l'hysope, dans le sang du passereau immolé, ⁷ dont il aspergera sept fois celui qui doit être purifié, afin qu'il soit légitimement purifié; puis il lâchera le passereau vivant, pour qu'il s'envole dans la campagne. ⁸ Et lorsque l'homme aura lavé ses vêtements, il rasera tous les poils de son corps, et il sera lavé dans l'eau; et étant purifié, il entrera dans le camp, de telle sorte seulement qu'il demeurera hors de sa tente pendant sept jours. ⁹ Et au septième jour il rasera les cheveux de sa tête, sa barbe, ses sourcils et les poils de tout le corps. Ensuite, les vêtements et le

XIV. 1. *Le Seigneur parla...* 3^e partie des lois sur la lèpre : purification des lépreux, xiv, 1-32.

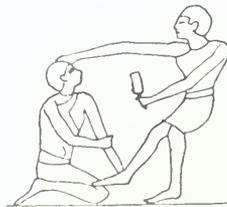
2. *Voici le rite* : ce rite est double, et comporte une réintégration civile, v, 2-9, et religieuse, v, 10-32.

3. *Étant sorti du camp*. Voir plus haut la note sur Lévitique, iv, 12.

4. *De l'hysope*. Les savants qui se sont occupés de la flore biblique n'ont pu s'entendre sur l'identification de la plante appelée en hébreu *h'zob*, déjà nommée, *Ezode*, xii, 22, et qui servait aux aspersions. Il y a une plante appelée communément hysope, mais il n'est nullement certain que ce soit celle dont il est ici question.

6. *Le bois de cèdre*, incorruptible, marquait la disparition de la corruption dans le sang du lépreux guéri. — *L'écarlate* figurait le sang purifié et reprenant sa vive couleur. C'était sans doute un ruban de couleur écarlate, qui attachait le passereau vivant, le bois de cèdre et l'hysope.

7. *Il lâchera le passereau vivant* : symbole de la liberté d'aller et de venir, reconquise par le lépreux purifié.



Barbier égyptien (F. S).
(D'après Maspero).

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (c). De lepra (XIII-XIV).

τοῦ ὕδατι, καὶ καθαρὸς ἔσται. ¹⁰ Καὶ τῇ
 ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ λήψεται δύο ἀμνοὺς ἀμώ-
 μους ἐνιασίους καὶ πρόβατον ἀμωμον ἐνιαύ-
 σιον καὶ τοῖα δέκατα σεμιδάλευς εἰς θυσίαν
 πεφραμένης ἐν ἐλαίῳ καὶ κοτύλῃν ἐλαίου
 μίαν. ¹¹ Καὶ στήσει ὁ ἱερεὺς ὁ καθαρίζων
 τὸν ἄνθρωπον τὸν καθαριζόμενον καὶ ταῦτα
 ἔναντι κυρίου, ἐπὶ τὴν θύραν τῆς σκηνῆς τοῦ
 μαστροῖου. ¹² Καὶ λήψεται ὁ ἱερεὺς τὸν
 ἀμνὸν τὸν ἕνα καὶ προσάξει αὐτὸν τῆς πλημ-
 μελείας καὶ τὴν κοτύλῃν τοῦ ἐλαίου, καὶ ἀφο-
 ριεῖ αὐτὰ ἀφορῖσμα ἔναντι κυρίου. ¹³ Καὶ
 σφάξουσι τὸν ἀμνὸν ἐν τόπῳ οὐ σφάζουσι
 τὰ ὀλοκαυτώματα καὶ τὰ περὶ ἀμαρτίας, ἐν
 τόπῳ ἁγίῳ· ἐστὶ γὰρ τὸ περὶ ἀμαρτίας, ὡς-
 περὶ τὸ τῆς πλημμελείας ἐστὶ τῷ ἱερεῖ ἁγία
 ἁγίων ἐστί. ¹⁴ Καὶ λήψεται ὁ ἱερεὺς ἀπὸ
 τοῦ αἵματος τοῦ τῆς πλημμελείας, καὶ ἐπι-
 θήσει ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὸν λοβὸν τοῦ ὠτός τοῦ
 καθαριζόμενου τοῦ δεξιοῦ καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον
 τῆς χειρὸς τῆς δεξιᾶς καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον
 τοῦ ποδὸς τοῦ δεξιοῦ. ¹⁵ Καὶ λαβὼν ὁ
 ἱερεὺς ἀπὸ τῆς κοτύλης τοῦ ἐλαίου ἐπιχεῖ
 ἐπὶ τὴν χεῖρα τοῦ ἱερέως τὴν ἀριστεράν.
¹⁶ Καὶ βάψει τὸν δάκτυλον τὸν δεξιὸν ἀπὸ
 τοῦ ἐλαίου τοῦ ὀντος ἐπὶ τῆς χειρὸς αὐτοῦ
 τῆς ἀριστερᾶς, καὶ θάψει τὸν δάκτυλον αὐτοῦ
 ἐπί τῆς ἐπιπέρας ἔναντι κυρίου. ¹⁷ Τὸ δὲ καταλειφ-
 θὲν ἐλαίου τὸ ὄν ἐν τῇ χεῖρὶ ἐπιθήσει ὁ
 ἱερεὺς ἐπὶ τὸν λοβὸν τοῦ ὠτός τοῦ καθαριζο-
 μένου τοῦ δεξιοῦ καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς χειρὸς
 αὐτοῦ τῆς δεξιᾶς καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον τοῦ ποδὸς
 τοῦ δεξιοῦ, ἐπὶ τὸν τόπον τοῦ αἵματος τοῦ
 τῆς πλημμελείας. ¹⁸ Τὸ δὲ καταλειφθὲν
 ἐλαίου τὸ ἐπὶ τῆς χειρὸς τοῦ ἱερέως ἐπιθήσει
 ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ καθαρισθέν-
 τος, καὶ ἐξιλιάσεται περὶ αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς ἔναντι
 κυρίου. ¹⁹ Καὶ ποιήσει ὁ ἱερεὺς τὸ περὶ τῆς
 ἀμαρτίας, καὶ ἐξιλιάσεται ὁ ἱερεὺς τὸ περὶ τοῦ
 καθαριζόμενου ἀπὸ τῆς ἀμαρτίας αὐτοῦ
 καὶ μετὰ τοῦτο σφάξει ὁ ἱερεὺς τὸ ὀλο-
 καύτωμα. ²⁰ Καὶ ἀνοίσει ὁ ἱερεὺς τὸ ὀλο-
 καύτωμα καὶ τὴν θυσίαν ἐπὶ τὸ θυσιαστή-
 ριον ἔναντι κυρίου, καὶ ἐξιλιάσεται περὶ αὐτοῦ
 ὁ ἱερεὺς, καὶ καθαρισθήσεται.

10. AX (bis) ἐνιασο. ἀμ. A²EFX† (p. προβ.)
 ἐν. FX: πεφραμένην. 11. A¹* (ult.) ὁ. 12-13. σφά-
 ξουσι (loc. σφάξ.). EFX† (a. ἀμαρτ.) τῆς. X* (p.
 πλημμ.) ἐστί. 14. A²EFX† (p. χειρὸς) αὐτοῦ.
 16. A²EFX† (p. βάψει) ὁ ἱερεὺς... (p. δάκτ.) αὐ-

בְּגָדָיו וְרִחֵץ אֶת־בְּשָׂרוֹ בַּמַּיִם וְטָהַר׃
 י וּבְיוֹם הַשְּׂמִינִי יִקַּח שְׁנֵי־כִבְשִׁים
 תְּמִימִים וּכְבִשָׂה אֶת־הַתִּשְׁבָּעִת
 תְּמִימָה וְשֹׁלֶשֶׁת עֶשְׂרֵים סֶלֶת מִנְהַה
 בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן וְלֶגַּע אֶחָד שֶׁמֶן׃ וְהִזְמִיד
 הַפְּהֵן הַמְּטַהֵר אֶת־הָאִישׁ הַמְּטַהֵר
 וְאַתָּם לִפְנֵי יְהוָה פְּתַח אֹהֶל מוֹעֵד׃
 12 וְלָקַח הַפְּהֵן אֶת־הַכֶּבֶשׂ הָאֶחָד
 וְהִקְרִיב אֹתוֹ לְאַשֶׁם וְאֶת־לֶגַע הַשֶּׁמֶן
 וְהִנִּיף אֹתָם הַנּוֹפֵף לִפְנֵי יְהוָה׃
 13 וְשָׁחַט אֶת־הַכֶּבֶשׂ בַּמָּקוֹם אֲשֶׁר יִשְׁחַט
 אֶת־הַתְּשָׁאֵת וְאֶת־הָעֵלָה בַּמָּקוֹם
 הַקָּדָשׁ כִּי כָּהֵנָּה הָאֲשֶׁם הוּא לַפְּהֵן
 14 קָדָשׁ קְדוֹשִׁים הוּא׃ וְלָקַח הַפְּהֵן מִדָּם
 הָאֲשֶׁם וְנָתַן הַפְּהֵן עַל־הַנּוֹף אֵזֶן
 הַמְּטַהֵר הַיְּמָנִית וְעַל־פְּהֵן יָדוֹ
 הַיְּמָנִית וְעַל־פְּהֵן רֵגְלוֹ הַיְּמָנִית׃
 15 וְלָקַח הַפְּהֵן מִלֶּגַע הַשֶּׁמֶן וַיִּצָּק עַל־
 16 פֶּה הַפְּהֵן הַשְּׂמָאֲלִית׃ וְטָבַל הַפְּהֵן
 אֶת־אֶצְבָּעוֹ הַיְּמָנִית מִן־הַשֶּׁמֶן אֲשֶׁר
 עַל־פִּפוֹ הַשְּׂמָאֲלִית וְהִזָּה מִן־הַשֶּׁמֶן
 כְּאֶצְבָּעוֹ שֶׁבַע פְּעָמִים לִפְנֵי יְהוָה׃
 17 וּמִיָּתֵר הַשֶּׁמֶן אֲשֶׁר עַל־פִּפוֹ יִתֵּן הַפְּהֵן
 עַל־הַנּוֹף אֵזֶן הַמְּטַהֵר הַיְּמָנִית וְעַל־
 פְּהֵן יָדוֹ הַיְּמָנִית וְעַל־פְּהֵן רֵגְלוֹ
 18 הַיְּמָנִית עַל דָּם הָאֲשֶׁם׃ וְהַנּוֹתֵר
 בַּשֶּׁמֶן אֲשֶׁר עַל־פֶּה הַפְּהֵן יִהְיֶה עַל־
 19 רֶאשׁ הַמְּטַהֵר וְכִפֵּר עָלָיו הַפְּהֵן לִפְנֵי
 יְהוָה׃ וְעָשָׂה הַפְּהֵן אֶת־הַתְּשָׁאֵת
 וְכִפֵּר עַל־הַמְּטַהֵר מִשְׂמָאתוֹ וְאֶת־
 כ וְשָׁחַט אֶת־הָעֵלָה׃ וְהִעֲלָה הַפְּהֵן אֶת־
 הָעֵלָה וְאֶת־הַמִּנְחָה הַמְּזֻבָּהֶה וְכִפֵּר
 עָלָיו הַפְּהֵן וְטָהַר׃

τοῦ. A† (p. ἕνα) ὁ ἱερεὺς. 17. AX* ὄν. A²EFX†
 (p. χεῖρ, et infra, p. podos) αὐτοῦ.

9. Une seconde fois. N'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante, ils mettent à la place : « et il sera pur ». Les Septante ajoutent : « dans l'eau ».

16. Dans cette huile. Hébreu et Septante : « dans l'huile qui est dans la main gauche ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^e (c). Léproux (XIII-XIV).

bus et corpore, ¹⁰ die octavo as-
sumet duos agnos immaculatos, et
ovem anniculum absque macula, et
tres decimas similes in sacrificium,
quæ conspersa sit oleo, et seorsum
olei sextarium. ¹¹ Cumque sacerdos
purificans hominem, statuerit eum,
et hæc omnia coram Domino in ostio
tabernaculi testimonii, ¹² tollet ag-
num, et offeret eum pro delicto, olei
que sextarium : et oblatis ante Domi-
num omnibus, ¹³ immolabit agnum,
ubi solet immolari hostia pro peccato,
et holocaustum, id est, in loco sancto.
Sicut enim pro peccato, ita et pro
delicto ad sacerdotem pertinet hos-
tia : Sancta sanctorum est. ¹⁴ Assu-
mensque sacerdos de sanguine hos-
tiæ, quæ immolata est pro delicto,
ponet super extremum auriculæ dex-
træ ejus qui mundatur, et super pól-
lices manus dextræ et pedis : ¹⁵ et
de olei sextario mittet in manum
suam sinistram, ¹⁶ tingetque digitum
dextrum in eo, et asperget coram
Domino septies. ¹⁷ Quod autem ré-
liquum est olei in læva manu, fundet
super extremum auriculæ dextræ
ejus, qui mundatur, et super pól-
lices manus ac pedis dextri, et
super sanguinem qui effusus est
pro delicto, ¹⁸ et super caput ejus.
¹⁹ Rogabitque pro eo coram Domino,
et faciet sacrificium pro peccato :
tunc immolabit holocaustum, ²⁰ et
ponet illud in altari cum libaméntis
suis, et homo rite mundabitur.

Quid octa-
vo die
agendum

Lev. 15, 14.

Hostia pro
delicto.

Lev. 7, 7.

Lev. 14, 25,
28; 8, 23.
Ex. 29, 20.Lev. 4, 6, 17.
Heb. 10, 22.Hostia pro
peccato.Holocus-
tum.

corps lavés une seconde fois, ¹⁰ au huitième jour il prendra deux agneaux sans tache, et une brebis d'un an sans tache, et trois décimes de fleur de farine qui soit arrosée d'huile pour un sacrifice, et séparément un setier d'huile. ¹¹ Et lorsque le prêtre, purifiant l'homme, l'aura présenté, ainsi que toutes ces choses, devant le Seigneur à la porte du tabernacle de témoignage, ¹² il prendra un agneau et l'offrira pour le délit, et le setier d'huile; et, toutes ces choses offertes devant le Seigneur, ¹³ il immolera l'agneau où a coutume d'être immolée l'hostie pour le péché ainsi que l'holocauste, c'est-à-dire dans le lieu saint. Car, comme dans le sacrifice pour le péché, de même aussi dans le sacrifice pour le délit, c'est au prêtre qu'appartient l'hostie : elle est très sainte. ¹⁴ Or le prêtre, prenant du sang de l'hostie qui a été immolée pour le délit, le mettra sur l'extrémité de l'oreille droite de celui qui est purifié, et sur les pouces de la main droite et du pied; ¹⁵ ensuite il versera du setier d'huile dans sa main gauche, ¹⁶ trempera son doigt droit dans cette huile, et fera sept fois l'aspersion devant le Seigneur. ¹⁷ Quant à ce qui sera de reste de l'huile en sa main gauche, il le répandra sur l'extrémité de l'oreille droite de celui qui est purifié, sur les pouces de la main et du pied droits, et sur le sang qui a été répandu pour le délit, ¹⁸ et sur la tête de l'homme, ¹⁹ et il priera pour lui devant le Seigneur, et il offrira le sacrifice pour le péché : alors il immolera l'holocauste, ²⁰ et il le mettra sur l'autel avec ses libations, et l'homme sera purifié selon les rites.

40. Au huitième jour. Jusqu'ici le lépreux n'était réconcilié que civilement : il lui était permis de séjourner dans le camp, mais hors de sa tente (y. 8). Il s'agit maintenant de le réconcilier religieusement, c'est-à-dire de lui permettre de prendre part aux cérémonies saintes. — Trois décimes, c'est-à-dire trois gomors ou environ onze litres et demi. Voir la note sur Exode, xvi, 46. — Un setier. Le log, traduit dans la Vulgate par sextarius, était chez les Hébreux la plus petite mesure de capacité : elle équivalait à la soixante-douzième partie de l'éphi (voir pour l'éphi

la note sur Lévitique, v, 41), et il en fallait un peu plus de sept pour faire un gomor. Sa contenance était de 29 centilitres.

14. Sur l'extrémité de l'oreille droite... Ce rite est tout à fait analogue à un rite particulier de la consécration des prêtres, Lévitique, viii, 24.

15. Du setier. Voir la note sur le y. 10.

19. Le sacrifice pour le péché : le second agneau mentionné au y. 10, le premier ayant été immolé pour le délit (y. 12). — L'holocauste : la brebis d'un an, également mentionnée au y. 10.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (c). De lepra (XIII-XIV).

21 Ἐὰν δὲ πένηται, καὶ ἡ χεὶρ αὐτοῦ μὴ εὐρίσκη, λήψεται ἄμνον ἓνα εἰς ὃ ἐπλημμέλησεν εἰς ἀφάρεμα, ὥστε ἐξιλάσασθαι περὶ αὐτοῦ, καὶ δέκατον σεμιδάλεως πεφυραμένην ἐν ἔλαιῳ εἰς θυσίαν καὶ κοτύλην ἔλαιον μίαν, 22 καὶ δύο τουγόνια ἢ δύο νοσοῦς περιστερῶν, ὅσα εὔρεν ἡ χεὶρ αὐτοῦ, καὶ ἔσται ἡ μία περὶ ἁμαρτίας καὶ ἡ μία εἰς ὀλοκαύτωμα. 23 Καὶ προσοίσει αὐτὰ τῇ ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ εἰς τὸ καθαροῦσαι αὐτὸν πρὸς τὸν ἱερεῖα ἐπὶ τὴν θύραν τῆς σκητῆς τοῦ μαρτυρίου ἔναντι κυρίου. 24 Καὶ λαβὼν ὁ ἱερεὺς τὸν ἄμνον τῆς πλημμελείας καὶ τὴν κοτύλην τοῦ ἔλαιου, ἐπιθήσει αὐτὰ ἐπίθεμα ἔναντι κυρίου. 25 Καὶ σφάζει τὸν ἄμνον τὸν τῆς πλημμελείας, καὶ λήψεται ὁ ἱερεὺς ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ τῆς πλημμελείας καὶ ἐπιθήσει ἐπὶ τὸν λοβὸν τοῦ ὠτός τοῦ καθαριζομένου τοῦ δεξιῦ καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς χειρὸς τῆς δεξιᾶς καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον τοῦ ποδὸς τοῦ δεξιῶ. 26 Καὶ ἀπὸ τοῦ ἔλαιου ἐπιχεῖ ὁ ἱερεὺς ἐπὶ τὴν χεῖρα τοῦ ἱερέως τῆν ἀριστεράν. 27 Καὶ ὄψει ὁ ἱερεὺς τὴν δακτύλῳ τῷ δεξιῷ ἀπὸ τοῦ ἔλαιου τοῦ ἐν τῇ χεὶρὶ αὐτοῦ τῇ ἀριστερᾷ ἐπτάκις ἔναντι κυρίου. 28 Καὶ ἐπιθήσει ὁ ἱερεὺς ἀπὸ τοῦ ἔλαιου τοῦ ἐπὶ τῆς χειρὸς αὐτοῦ ἐπὶ τὸν λοβὸν τοῦ ὠτός τοῦ καθαριζομένου τοῦ δεξιῦ καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον τῆς χειρὸς αὐτοῦ τῆς δεξιᾶς καὶ ἐπὶ τὸ ἄκρον τοῦ ποδὸς αὐτοῦ τοῦ δεξιῦ, ἐπὶ τὸν τόπον τοῦ αἵματος τοῦ τῆς πλημμελείας. 29 Τὸ δὲ καταλειφθὲν ἀπὸ τοῦ ἔλαιου τὸ ὄν ἐπὶ τῆς χειρὸς τοῦ ἱερέως ἐπιθήσει ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ καθαριζομένου, καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς ἔναντι κυρίου. 30 Καὶ ποιήσει μίαν ἀπὸ τῶν τουγόνιων ἢ ἀπὸ τῶν νοσοῦν τῶν περιστερῶν, καθότι εὔρεν αὐτοῦ ἡ χεὶρ, 31 τὴν μίαν περὶ ἁμαρτίας καὶ τὴν μίαν εἰς ὀλοκαύτωμα σὺν τῇ θυσίᾳ, καὶ ἐξιλάσεται ὁ ἱερεὺς περὶ τοῦ καθαριζομένου ἔναντι κυρίου. 32 Οὗτος ὁ νόμος ἐν ᾧ ἔστιν ἡ ἀρχὴ τῆς λέπρας καὶ τοῦ μὴ εὐρίσκοντος τῇ χεὶρὶ εἰς τὸν καθαρισμὸν αὐτοῦ.

21 וְאִם-יָלַד הוּא וְאֵין יָדוֹ מִשְׁתָּהּ 21
 וְלָקַח כֶּבֶשׂ אֶחָד אֲשֶׁם לְתַנּוּפָה לְכַפֵּר
 עָלָיו וְעִשְׂרוֹן סֹלֶת אֶחָד בְּקֹלֶל בְּשֶׁמֶן
 22 לְמִנְחָה וְלֶגַם שֶׁמֶן וְשִׁתְּי תְרִים אֹ
 שְׁנֵי בָנֵי יוֹנָה אֲשֶׁר תִּשְׂיג יָדוֹ וְהִנֵּה
 23 אֶחָד חֲטָאת וְהָאֶחָד עֹלָה׃ וְהִבִּיא
 אֹתָם בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי לְטָהָרְתוֹ אֶל-
 הַפֶּהן אֶל-פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד לְפָנַי
 24 וְהִנֵּה׃ וְלָקַח חֲתָנָן אֶת-כֶּבֶשׂ הָאֲשֶׁם
 וְאֶת-לֶגַם הַשֶּׁמֶן וְהִנִּיחַ אֹתָם הַפֶּהן
 כַּה־תַנּוּפָה לְפָנַי וְהִנֵּה׃ וְשָׁחַט אֶת-כֶּבֶשׂ
 הָאֲשֶׁם וְלָקַח הַפֶּהן מִדַּם הָאֲשֶׁם וְנָתַן
 עַל-תְּנֻפָה אֶזְנוֹ-הַמִּשְׁתָּה וְהַיְמָנִית וְעַל-
 בִּתְּהן יָדוֹ הַיְמָנִית וְעַל-בִּתְּהן רַגְלוֹ
 26 הַיְמָנִית׃ וּמִן-הַשֶּׁמֶן יִצֵּק הַפֶּהן עַל-
 27 בֶּהָ הַפֶּהן הַשְּׂמָאֵלִית׃ וְהִנֵּה הַפֶּהן
 בְּאֶצְבָּעוֹ הַיְמָנִית מִן-הַשֶּׁמֶן אֲשֶׁר
 עַל-כֶּפְפוֹ הַשְּׂמָאֵלִית שֹׁבַע פְּעָמִים
 28 לְפָנַי וְהִנֵּה׃ וְנָתַן הַפֶּהן מִן-הַשֶּׁמֶן
 אֲשֶׁר עַל-כֶּפְפוֹ עַל-תְּנֻפָה אֶזְנוֹ הַמִּשְׁתָּה
 הַיְמָנִית וְעַל-בִּתְּהן יָדוֹ הַיְמָנִית וְעַל-
 בִּתְּהן רַגְלוֹ הַיְמָנִית עַל-מְקוֹם דַּם
 29 הָאֲשֶׁם׃ וְהַנּוֹתָר מִן-הַשֶּׁמֶן אֲשֶׁר עַל-
 כֶּהָ הַפֶּהן יִתֵּן עַל-רֵאשׁ הַמִּשְׁתָּה לְכַפֵּר
 30 עָלָיו לְפָנַי וְהִנֵּה׃ וְעִשָּׂה אֶת-הָאֶחָד
 מִן-הַתְּרִים אֹ מִן-בָּנֵי הַיּוֹנָה מֵאֲשֶׁר
 31 תִּשְׂיג יָדוֹ׃ אֵת אֲשֶׁר-תִּשְׂיג יָדוֹ אֶת-
 הָאֶחָד חֲטָאת וְאֶת-הָאֶחָד עֹלָה עַל-
 הַמִּנְחָה וְכַפֵּר הַפֶּהן עַל הַמִּשְׁתָּה
 32 לְפָנַי וְהִנֵּה׃ זֹאת הַזֹּרֶת אֲשֶׁר-בֶּן
 נִגַע צָרַעַת אֲשֶׁר לֹא-תִשְׂיג יָדוֹ
 לְטָהָרְתוֹ׃ פ

θαρῖζομένον. 30. A¹ (pr.) ἀπό. 32. A* τῆς. A²EF⁺ (p. χεῖρ) αὐτῆ.

21. Ce qui a été dit n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 22. Deux petits de colombe. L'hébreu et les Septante ont de plus : « comme il les aura sous la main ».
 30. L'hébreu et les Septante ont de plus : « suivant

ce qu'il a trouvé sous la main ».
 31. L'hébreu répète au commencement de ce verset : « ce que la main aura atteint (trouvé) ». A fin il a de plus comme les Septante : « et le prêtre fera pour celui qu'il purifie l'expiation devant Jahvéh ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1° (c). Lépreux (XIII-XIV).

²⁴ Quod si pauper est, et non potest manus ejus invenire quæ dicta sunt, pro delicto assumet agnum ad oblationem, ut roget pro eo sacerdos, decimamque partem similæ conspersæ oleo in sacrificium, et olei sextarium, ²² duosque turtures sive duos pullos columbæ, quorum unus sit pro peccato et alter in holocaustum : ²³ offeretque ea die octavo purificationis suæ sacerdoti, ad ostium tabernaculi testimonii coram Domino : ²⁴ qui suscipiens agnum pro delicto et sextarium olei, levabit simul : ²⁵ immolotque agno, de sanguine ejus ponet super extremum auriculæ dextræ illius, qui mundatur, et super pollices manus ejus ac pedis dextri ; ²⁶ olei vero partem mittet in manum suam sinistram, ²⁷ in quo tingens digitum dextræ manus asperget septies coram Domino : ²⁸ tangetque extremum dextræ auriculæ illius, qui mundatur, et pollices manus ac pedis dextri, in loco sanguinis qui effusus est pro delicto : ²⁹ reliquam autem partem olei, quæ est in sinistra manu, mittet super caput purificati, ut placet pro eo Domino : ³⁰ et turturem sive pullum columbæ offeret, ³¹ unum pro delicto, et alterum in holocaustum cum libamentis suis. ³² Hoc est sacrificium leprosi, qui habere non potest omnia in emundationem sui.

Quid pauper
debeat
pro delicto,

Lev. 12, 8.

Lev. 5, 11.

Lev. 5, 7-8;
15, 14, 28.
Luc. 2, 24.

pro peccato,

in holocaustum.

Lev. 14, 14,
28; 8, 23.
Ex. 29, 20.

Lev. 14, 25.

²⁴ » Que s'il est pauvre et que sa main ne puisse trouver ce qui a été dit, il prendra un agneau en oblation pour le délit, afin que le prêtre prie pour lui, une dixième partie de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice, et un setier d'huile, ²² et deux tourterelles ou bien deux petits de colombe, dont l'un soit pour le péché et l'autre pour un holocauste ; ²³ et au huitième jour de sa purification, il les présentera au prêtre à la porte du tabernacle de témoignage, devant le Seigneur. ²⁴ Alors le prêtre, recevant l'agneau pour le délit et le setier d'huile, les élèvera ensemble ; ²⁵ puis, l'agneau immolé, il mettra de son sang sur l'extrémité de l'oreille droite de celui qui est purifié, et sur les pouces de sa main et de son pied droits ; ²⁶ il versera aussi une partie de l'huile dans sa main gauche, ²⁷ et, y trempant le doigt de la main droite, il fera l'aspersion sept fois devant le Seigneur ; ²⁸ et il touchera l'extrémité de l'oreille droite de celui qui est purifié, et les pouces de la main et du pied droits, à l'endroit qui avait été arrosé du sang répandu pour le délit. ²⁹ Mais le reste de l'huile, qui est dans sa main gauche, il le mettra sur la tête du purifié, afin qu'il fléchisse pour lui le Seigneur. ³⁰ Il offrira aussi une tourterelle ou un petit de colombe, ³¹ l'un pour le délit, et l'autre pour un holocauste, avec ses libations. ³² Tel est le sacrifice du lépreux qui ne peut pas avoir toutes les choses pour sa purification ».

21. *S'il est pauvre.* Comme dans les sacrifices pour le péché (Lévitique, v, 7, 11) et dans la purification des jeunes mères (xii, 8), la rigueur de la loi est adoucie en faveur des pauvres : le sacrifice pour le délit doit être, comme pour les riches, celui d'un agneau, car c'était là la partie principale de la purification. Mais dans le sacrifice pour le péché, l'agneau est remplacé par une tourterelle ou une colombe, et c'est également une colombe ou une tourterelle qui

remplace la brebis d'un an destinée à l'holocauste (y. 22; cf. y. 10 et 19). Au lieu de trois gomors de farine (y. 10) un seul est exigé; quant au setier d'huile, c'était une quantité tellement minime (29 centilitres) qu'il n'y avait pas lieu de la réduire.

28. *L'extrémité de l'oreille.* Voir la note sur le y. 14.

31. *L'un pour le délit, et l'autre pour un holocauste.* Voir plus haut la note sur le y. 21.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (c) De lepra (XIII-XIV).

33 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ
 Ἀαρὼν, λέγων· 34 Ὡς ἂν εἰσέλθητε εἰς τὴν
 γῆν τῶν Χανααναίων, ἣν ἐγὼ δίδωμι ὑμῖν ἐν
 κτήσει, καὶ δώσω ἀφῆν λέπρας ἐν ταῖς οἰ-
 κίαις τῆς γῆς τῆς ἐγκλήτου ὑμῖν, 35 καὶ ἦξει,
 τίνος αὐτοῦ ἡ οἰκία, καὶ ἀναγγελεῖ τῷ ἱερεῖ,
 λέγων· Ὡς περ ἀφῆ ἐώραται μοι ἐν τῇ οἰκίᾳ.
 36 Καὶ προστάξει ὁ ἱερεὺς ἀποσκευάσαι τὴν
 οἰκίαν, πρὸ τοῦ εἰσελθόντα τὸν ἱερέα ἰδεῖν
 τὴν ἀφῆν, καὶ οὐ μὴ ἀκάθαρτα γένηται ὅσα
 ἂν ᾖ ἐν τῇ οἰκίᾳ· καὶ μετὰ ταῦτα εἰσελεύσε-
 ται ὁ ἱερεὺς καταμαθεῖν τὴν οἰκίαν. 37 Καὶ
 ὄψεται τὴν ἀφῆν, καὶ ἰδοὺ ἡ ἀφῆ ἐν τοῖς
 τοίχοις τῆς οἰκίας, κοιλίθας γλωρίζουσας ἢ
 πυρρίζουσας, καὶ ἡ ὄψις αὐτῶν ταπεινότερα
 τῶν τοίχων, 38 καὶ ἐξελθὼν ὁ ἱερεὺς ἐκ τῆς
 οἰκίας ἐπὶ τὴν θύραν τῆς οἰκίας, καὶ ἀφοριεῖ
 ὁ ἱερεὺς τὴν οἰκίαν ἑπτὰ ἡμέρας. 39 Καὶ
 ἐπανήξει ὁ ἱερεὺς τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ, καὶ
 ὄψεται τὴν οἰκίαν, καὶ ἰδοὺ διεχύθη ἡ ἀφῆ
 ἐν τοῖς τοίχοις τῆς οἰκίας, 40 καὶ προστάξει
 ὁ ἱερεὺς, καὶ ἐξελοῦσι τοὺς λίθους ἐν οἷς
 ἔστιν ἡ ἀφῆ, καὶ ἐμβαλοῦσιν αὐτοὺς ἔξω τῆς
 πόλεως εἰς τόπον ἀκάθαρτον. 41 Καὶ τὴν
 οἰκίαν ἀποξυσουσιν ἔσωθεν κύκλω, καὶ ἐκ-
 χεοῦσι τὸν χοῦν τὸν ἀπεξυσμένον ἔξω τῆς
 πόλεως εἰς τόπον ἀκάθαρτον. 42 Καὶ λή-
 ψονται λίθους ἀπεξυσμένους ἑτέρους καὶ ἀν-
 τιθήσουσιν ἀντὶ τῶν λίθων, καὶ χοῦν ἕτερον
 λήψονται καὶ ἐξαλειψοῦσι τὴν οἰκίαν. 43 Ἐὰν
 δὲ ἐπέλθῃ πάλιν ἡ ἀφῆ καὶ ἀνατελῆ ἐν τῇ
 οἰκίᾳ μετὰ τὸ ἐξελεῖν τοὺς λίθους καὶ μετὰ
 τὸ ἀποξυσθῆναι τὴν οἰκίαν καὶ μετὰ τὸ
 ἐξαλειφθῆναι, 44 καὶ εἰσελεύσεται ὁ ἱερεὺς καὶ
 ὄψεται εἰ διακέχρται ἡ ἀφῆ ἐν τῇ οἰκίᾳ,
 λέπρα ἔμμοнос ἐστὶν ἐν τῇ οἰκίᾳ, ἀκάθαρτος
 ἐστὶ. 45 Καὶ καθελοῦσι τὴν οἰκίαν καὶ τὰ
 ξύλα αὐτῆς καὶ τοὺς λίθους αὐτῆς, καὶ πάντα
 τὸν χοῦν ἐξοίσουσιν ἔξω τῆς πόλεως εἰς τόπον

34. F: κλήρω. 35. A: ἀναγγελῆ. A¹: ἐωρ. μσ.
 36. A¹ (pro ἀφ.) οἰκίαν. A: ἐάν. 37. A¹* x. ἰδὲ
 ἡ ἀφ. 39. A† (p. ὡς) ὁ. 42. A¹ (pro ἐτ. στερεῶς.
 43. A ἡ. E: ἀπαλειφθῆναι.

33 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה וְאֶל-אַהֲרֹן 33
 34 לֵאמֹר: כִּי תָבֹאוּ אֶל-אֶרֶץ כְּנָעַן אֲשֶׁר
 אֲנִי נֹתֵן לָכֶם לְאֶחְזָה וְנִתְתִּי נָגַע
 לָהּ צֹרַעַת בְּבַיִת אֶרֶץ אֲחֻזְתְּכֶם: וְכֹא
 אֲשֶׁר-לֹו הַבַּיִת וְהַיָּד לַפֶּהוּ לֵאמֹר
 36 כְּנָגַע נִרְאָה לִי בַּבַּיִת: וְצִוָּה הַפֶּהוּ
 וַסְנוּ אֶת-הַבַּיִת בְּטָרֶם וְכֹא הַפֶּהוּ
 לְרֵאוֹת אֶת-הַנֶּגַע וְלֹא יִטְמָא כָּל-אֲשֶׁר
 בַּבַּיִת וְאַחַר כֵּן וְכֹא הַפֶּהוּ לְרֵאוֹת
 37 אֶת-הַבַּיִת: וְרֵאָה אֶת-הַנֶּגַע וְהִנֵּה
 הַנֶּגַע בְּקִירַת הַבַּיִת שֶׁקְצֻרוֹת
 יִרְקַקְרָת אוֹ אֲדַמְדָּמֹת וּמֵרֵאֵיהֶן שֶׁפֶל
 38 מִן-הַקִּיר: וַיֵּצֵא הַכֹּהֵן מִן-הַבַּיִת אֶל-
 פֶּתַח הַבַּיִת וְהִסְבִּיר אֶת-הַבַּיִת שֶׁבָּעַת
 39 יָמִים: וַשֵּׁב הַכֹּהֵן בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי וְרֵאָה
 מ וְהִנֵּה פִשְׁתָּה הַנֶּגַע בְּקִירַת הַבַּיִת: וְצִוָּה
 הַכֹּהֵן וְהַלְצֵו אֶת-הָאֲבָנִים אֲשֶׁר בָּהֶן
 הַנֶּגַע וְהַשְׁלִיכוּ אֹתָהֶן אֶל-מַתְוִיץ לְעִיר
 41 אֶל-מָקוֹם טָמֵא: וְאֶת-הַבַּיִת יִקְצַע
 מִבַּיִת סָבִיב וְשִׁפְלוּ אֶת-הָעֵפָר אֲשֶׁר
 הִקְצֵו אֶל-מַתְוִיץ לְעִיר אֶל-מָקוֹם
 42 טָמֵא: וְלָקְחוּ אֲבָנִים אַחֲרוֹת וְהִבְיִאוּ
 אֶל-פֶּתַח הָאֲבָנִים וְעֵפָר אַחַר יִקַּח
 43 וַיִּטַּח אֶת-הַבַּיִת: וְאִם-יִשׁוּב הַנֶּגַע
 וַפְרַח בַּבַּיִת אַחַר חֲלָץ אֶת-הָאֲבָנִים
 וְאַחֲרֵי הַקְצוֹת אֶת-הַבַּיִת וְאַחֲרֵי
 44 הַשׁוֹחַ: וְכֹא הַפֶּהוּ וְרֵאָה וְהִנֵּה פִשְׁתָּה
 הַנֶּגַע בַּבַּיִת צֹרַעַת מִמְאָרֶת הוּא
 מִבַּבַּיִת טָמֵא הוּא: וְנִתְץ אֶת-הַבַּיִת
 אֶת-אֲבָנָיו וְאֶת-עֵצָיו וְאֶת כָּל-עֵפָר
 הַבַּיִת וְהוֹצִיָא אֶל-מַתְוִיץ לְעִיר אֶל-

36. Que l'on emporte tout de la maison. Hébreu : « et on videra la maison ». — Pour qu'il considère la lepre de la maison. Hébreu et Septante : « pour examiner la maison ». Ils ont de plus (v. 37) : « et il regardera la tache ».

37. Pâles ou rougeâtres. Hébreu et Septante : « verdâtres et roussâtres ».

42. D'une autre terre. Hébreu : « d'un autre mot-
 tier ».

44. Voit la lepre revenue. Hébreu : « la lepre s'est étendue ». — Et les murs couverts de taches, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

45. Aussitôt, Vulgate : statim, n'est ni dans l'hé-
 breu ni dans les Septante.

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^o (c). Lèpreux (XIII-XIV).

³³ Locutusque est Dominus ad Moysen et Aaron, dicens : ³⁴ Cum ingressi fueritis terram Chanaan, quam ego dabo vobis in possessionem, si fuerit plaga lepræ in ædibus, ³⁵ ibit cujus est domus, nuntians sacerdoti, et dicet : Quasi plaga lepræ videtur mihi esse in domo mea. ³⁶ At ille præcipiet ut éfferant univèrsa de domo, priusquam ingrediatur eam, et videat utrum lepræ sit, ne immunda fiant omnia quæ in domo sunt. Intra-bitque postea ut consideret lepram domus : ³⁷ et cum viderit in parietibus illius quasi valliculas pallôres sive rubôres déformés, et humiliôres superficie reliqua, ³⁸ egrediétur ostium domus, et statim claudet illam septem dièbus.

De lepra ædium.

Lev. 14, 2 ;
13, 2 ;
Deut. 24, 8.

Inspectio sacerdoti faciendâ.

Lev. 13, 3.

³⁹ Reversusque die séptimo, considerabit eam ; si invenerit crevisse lepram, ⁴⁰ jubébit éruï lápides in quibus lepra est, et prójici eos extra civitatem in locum immundum : ⁴¹ domum autem ipsam radi intrinsecus per circuitum, et spargi pulverem rasuræ extra urbem in locum immundum, ⁴² lapidésque alios repóni pro his qui ablâti fuerint, et luto alio liniri domum. ⁴³ Sin autem postquam éruiti sunt lápides, et pulvis érásus, et alia terra lita, ⁴⁴ ingressus sacerdos viderit reversam lepram, et parietes respersos máculis, lepra est perseverans, et immunda domus : ⁴⁵ quam statim destruent, et lápides ejus ac ligna, atque univèrsam pulverem projicient extra oppidum in

Nova inspectio.

Quid agendum.

Lepra perseverans.

³³ Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, disant : « ³⁴ Lorsque vous serez entrés dans la terre de Chanaan, que je vous donnerai moi-même en possession, s'il se trouve une plaie de lèpre dans quelque maison, ³⁵ celui à qui appartient la maison ira, l'annonçant au prêtre, et il dira : Il me semble qu'il y a comme une plaie de lèpre dans ma maison. ³⁶ Or, le prêtre ordonnera que l'on emporte tout de la maison, avant qu'il y entre et qu'il voie si elle est lépreuse, de peur que ne devienne impur tout ce qui est dans la maison. Mais il entrera après pour considérer la lèpre de la maison ; ³⁷ et lorsqu'il verra sur ses murs comme de petites cavités, hideuses par des taches pâles ou rougeâtres, et plus enfoncées que la superficie du mur, ³⁸ il sortira hors de la porte de la maison, et aussitôt il la fermera pour sept jours.

³⁹ » Et, revenu au septième jour, il la considérera : s'il trouve que la lèpre ait crû, ⁴⁰ il commandera d'arracher les pierres dans lesquelles est la lèpre, et de les jeter hors de la ville dans un lieu immonde ; ⁴¹ mais de racler la maison elle-même en dedans tout autour, et de jeter çà et là la poussière de la raclure hors de la ville dans un lieu immonde ; ⁴² puis de remettre d'autres pierres au lieu de celles qui auront été ôtées, et d'enduire la maison d'une autre terre. ⁴³ Mais si, après qu'on aura arraché les pierres, raclé la poussière, enduit avec une autre terre, ⁴⁴ le prêtre, étant entré, voit la lèpre revenue, et les murs couverts de taches, c'est une lèpre persévérante, et la maison est impure ; ⁴⁵ et aussitôt on la détruira, et on en jettera les pierres, les bois et toute la poussière hors de la ville, dans un lieu

33. Le Seigneur parla encore... Quatrième et dernière partie des lois sur la lèpre : la lèpre des maisons, XIV, 33-53.

34. Lorsque vous serez entrés dans la terre de Chanaan : restriction toute naturelle, puisqu'il s'agit de maisons, et que pourtant un écrivain postérieur n'aurait peut-être pas songé à introduire dans son texte. Voir la note sur Lévitique, IV, 12. — S'il se trouve une plaie de lèpre dans quelque maison. Comme pour la lèpre des vêtements, il est assez difficile de savoir

exactement en quoi consistait la lèpre des habitations. Peut-être s'agissait-il de quelques détériorations ou moisissures analogues à celles que produit chez nous une humidité excessive.

38. Il la fermera pour sept jours. Ici, à la différence des cas précédents, le prêtre ne peut déclarer dès le premier jour l'existence de la lèpre : un second et même un troisième examen (v. 39 et 44) sont toujours nécessaires, à cause du grave dommage résultant de la destruction d'une maison.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (c). De lepra (XIII-XIV).

ἀκάθαρτον. 46 Καὶ ὁ εἰσπρεσόμενος εἰς τὴν οἰκίαν πάσας τὰς ἡμέρας, ἄς ἀφωρισμένη ἔσ-
 τιν, ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας. 47 Καὶ ὁ κοιμώμενος ἐν τῇ οἰκίᾳ πλυνεῖ τὰ ἱμάτια αὐτοῦ, καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας, καὶ ὁ ἔσθων ἐν τῇ οἰκίᾳ πλυνεῖ τὰ ἱμάτια αὐ-
 τοῦ, καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας. 48 Ἐὰν δὲ παραγεόμενος εἰσελάθῃ ὁ ἱερεὺς καὶ ἴδῃ, καὶ ἴδου διαχύσει οὐ διαχεῖται ἢ ἀρῆ ἐν τῇ οἰκίᾳ μετὰ τὸ ξαλειφθῆναι τὴν οἰ-
 κίαν, καὶ καθαρῶσι ὁ ἱερεὺς τὴν οἰκίαν, ὅτι ἰάθη ἢ ἀρῆ. 49 Καὶ λήψεται ἀραγνίσαι τὴν οἰκίαν δύο ὄρνιθια ζῶντα καθαρά καὶ ξύλον κέδρινον καὶ κεκλωσμένον κόκκινον καὶ ὕσ-
 σωπον, 50 καὶ σφάζει τὸ ὄρνιθιον τὸ ἐν εἰς σκεῦος ὄστράκινον ἐφ' ὕδατι ζῶντι. 51 Καὶ λήψεται τὸ ξύλον τὸ κέδρινον καὶ τὸ κε-
 κλωσμένον κόκκινον καὶ τὸν ὕσσωπον καὶ τὸ ὄρνιθιον τὸ ζῶν, καὶ βάψει αὐτὸ εἰς τὸ αἷμα τοῦ ὄρνιθίου τοῦ ἐσφαγμένου ἐφ' ὕδατι ζῶντι καὶ περιόρανεῖ ἐν αὐτοῖς ἐπὶ τὴν οἰ-
 κίαν ἑπτάκις, 52 καὶ ἀραγνεί τὴν οἰκίαν ἐν τῷ αἵματι τοῦ ὄρνιθίου καὶ ἐν τῷ ὕδατι τῷ ζῶντι καὶ ἐν τῷ ὄρνιθίῳ τῷ ζῶντι καὶ ἐν τῷ ξύλῳ τῷ κεδρίνῳ καὶ ἐν τῷ ὕσσωπῳ καὶ ἐν τῷ κεκλωσμένῳ κοκκίνῳ, 53 καὶ ἐξαποστελεῖ τὸ ὄρνιθιον τὸ ζῶν ἐξω τῆς πόλεως εἰς τὸ πεδῖον, καὶ ἐξιλασεται περὶ τῆς οἰκίας, καὶ καθαρὰ ἔσται.

54 Οὗτος ὁ νόμος κατὰ πᾶσαν ἀρῆν λέπ-
 ρας καὶ θρουσμάτος, 55 καὶ τῆς λέπρας ἱμα-
 τίου καὶ οἰκίας, 56 καὶ οὐλῆς καὶ σημισίας καὶ τοῦ ἀυγάζοντος, 57 καὶ τοῦ ἐξηγησασθαι ἢ ἡμέρα ἀκάθαρτον καὶ ἢ ἡμέρα καθари-
 σθήσεται· οὗτος ὁ νόμος τῆς λέπρας.

Καὶ ἐλάλησε κύριος Μωϋσῆν καὶ Ἀαρών, λέγων 2 Ἀάλησον τοὺς υἱοὺς Ἰσ-
 ραήλ, καὶ ἔρεῖς αὐτοῖς, Ἄνδρι ἄνδρι ὧ ἔάν γένηται ὀύσις ἐκ τοῦ σώματος αὐτοῦ, ἢ ὀύ-
 σις αὐτοῦ ἀκάθαρτός ἐστι. 3 Καὶ οὗτος ὁ νόμος τῆς ἀκαθαρσίας αὐτοῦ· Ἔων γόνον ἐκ σώματος αὐτοῦ, ἐκ τῆς ὀύσεως ἧς συνέ-
 στηκε τὸ σῶμα αὐτοῦ, διὰ τῆς ὀύσεως αὐτῆ

47. F* καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας... EF: ἔσθων. 48. F: οὐ διακέχνηται... ἀπαλειφθῆναι. 49. X: ζῶντα καθαρά. 51. EF: τὴν ὕ. (item 52 dat.). EF: αὐτά... ἐφ' ὕδατος ζῶντος. 53. A (pr.) τῆς. F: καθαρῶσιθήσεται. 56. F: ἀυγάζοντος. 57. F* καὶ. — 2. EF: πρὸς αὐτούς. A* ἢ ὀύσις αὐτοῦ. 3. EF† τοῦ. FX: ἢ σ. ἐν τ. σ.

מָקוֹם טָמֵא: וְהָפֵא אֶל־הַבַּיִת כָּל־יְמֵי 46
 הַסִּגְרִי אֹתוֹ וְטָמֵא עַד־הָעֶרֶב: וְהִשְׁכַּב 47
 בַּבַּיִת יִכַּס אֶת־בְּגָדָיו וְהָאֵבֶל בַּבַּיִת 48
 יִכַּס אֶת־בְּגָדָיו: וְאִם־בֹּא יָבֹא הַפֶּהּן
 וְרָאָה וְהִנֵּה לֹא־פָשָׁה הַנֶּבֶל בַּבַּיִת
 אֶחָרִי הִטָּח אֶת־הַבַּיִת וְטִהַר הַפֶּהּן
 אֶת־הַבַּיִת כִּי נִרְפָּא הַנֶּגַע: וְלָקַח 49
 לַחֲטָא אֶת־הַבַּיִת שְׁתֵּי צִפְּרִים וְעֵץ
 נֶאֱרָז וְשָׁנִי תוֹלַעַת וְאֵזֹב: וְשָׁחַט אֶת־
 הַצִּפְּרִי הָאֶחָד אֶל־כָּל־יְהִי־חַרְשׁ עַל־מַיִם 50
 הַיָּיִם: וְלָקַח אֶת־עֵץ־הָאֶרְזִי וְאֶת־
 הָאֵזֹב וְאֶת־שְׁנֵי הַתּוֹלַעַת וְאֶת־הַצִּפְּרִי
 הַשֵּׁנִי וְטָבַל אֹתָם בְּדָם הַצִּפְּרִי
 הַשְּׁחֻטָּה וּבְמַיִם הַיָּיִם וְהִנֵּה אֶל־
 הַבַּיִת שֶׁבַע פְּעָמִים: וְחָטָא אֶת־הַבַּיִת 51
 בְּדָם הַצִּפְּרוֹר וּבְמַיִם הַיָּיִם וּבַצִּפְּרִי
 הַיָּהוּה וּבְעֵץ הָאֶרְזִי וּבְאֵזֹב וּבְשָׁנִי
 הַתּוֹלַעַת: וְשָׁלַח אֶת־הַצִּפְּרִי הַחַיִּה 52
 אֶל־מַחֲוֵץ לְעִיר אֶל־פְּנֵי הַשָּׂדֶה וּכְפַר
 עַל־הַבַּיִת וְטִהַר: 53

זֹאת הַתּוֹרָה לְכָל־נֶגַע הַצִּרְעָת 54
 נֶה וְלַנִּתְק: וְלַצִּרְעָת הַנֶּגֶד וְלַבַּיִת: 55
 וְלַשָּׂאֵת וְלַסְּפָחָת וְלַבְּהָרָת: לַהוֹרֹת 56
 בְּיוֹם הַטָּמֵא וּבְיוֹם הַטָּהוֹר זֹאת תּוֹרַת
 הַצִּרְעָת: 57

XV. וַיִּדְבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן
 לֵאמֹר: וַדְּבִרוּ אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
 וְאָמַרְתֶּם אֲלֵהֶם אִישׁ אִישׁ כִּי יִהְיֶה
 זָב מִבְּשָׂרוֹ זָבֹו טָמֵא הוּא: וְזֹאת
 תְּהִיֶה טָמְאָתוֹ בְּזָבֹו רַר בְּשָׂרוֹ אֶת־

v. 56. נ' א' ש' רפה

46. Lorsqu'elle sera fermée. Hébreu : « tous les jours qu'il l'a fait fermer » ; Septante : « tous les jours qu'elle sera séparée. »
 48. Étant redevenue saine. Hébreu et Septante : « parce que la plaie a été guérie ».
 49. Deux passereaux. Septante : « deux oiseaux ».
 53. Dans la campagne. Hébreu et Septante : « hors de la ville ». — Elle sera légitimement purifiée. Hébreu et Septante : « elle sera pure ».

56. Et des couleurs changées de diverses manières, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 57. L'hébreu et les Septante ont de plus : « telle est la loi de la lèpre. »
 XV. 2. Sera impur. Septante : « son flux est impur ».
 3. S'attachera à sa chair et s'accroîtra une humeur sale. Hébreu : « que sa chair laisse couler son flux ou que sa chair retienne son flux » ; Septante : « fai-

Pureté légale (XI-XXII). — 1^o (c). Léproux (XIII-XIV).

locum immundum. ⁴⁶ Qui intráverit domum quando clausa est, immundus erit usque ad vésperum; ⁴⁷ et qui dormierit in ea, et coméderit quippiam, lavábit vestiménta sua.

Lev. 11, 21; 17, 15; 15, 7-11.

Purificatio domus.

⁴⁸ Quod si intróiens sacérdos viderit lepram non crevisse in domo, postquam denuo lita fuerit, purificábit eam réddita sanitáte : ⁴⁹ et in purificatiónem ejus sumet duos pásseres, lignúmque cédrinum, et vermiculum atque hyssópum : ⁵⁰ et immoláto uno pássere in vase fictili super aquas vivas, ⁵¹ tollet lignum cédrinum, et hyssópum, et coccum, et pásserem vivum, et tinget ómnia in sángine pásseris immoláti, atque in aquis vivéntibus, et aspérget domum sépties, ⁵² purificabitque eam tam in sángine pásseris quam in aquis vivéntibus, et in pássere vivo, lignoque cédrino et hyssópo atque vermículo. ⁵³ Cumque dimiserit pásserem voláre in agrum libere, orábit pro domo, et jure mundábitur.

Lev. 14, 4.

Lev. 14, 6, 4. Num. 19, 6.

Num. 19, 18.

Lev. 14, 7.

Conclusio.

⁵⁴ Ista est lex ómnis lepræ et percussuræ, ⁵⁵ lepræ véstium et domórum, ⁵⁶ cicatricis et erumpéntium papulárum, lucéntis máculæ, et in váriis spécies, colóribus immutátis, ⁵⁷ ut possit sciri quo témpore mundum quid, vel immundum sit.

XV. ¹ Locutúsque est Dóminus ad Móysen et Aaron, dicens : ² Loquimini filiis Israel, et dicite eis : Vir, qui pátitur fluxum séminis, immundus erit. ³ Et tunc judicábitur huic vitio subjacére, cum per singula mo-

d). De fluxu seminis in viro.

Num. 5, 2.

immonde. ⁴⁶ Celui qui entrera dans la maison, lorsqu'elle sera fermée, sera impur jusqu'au soir; ⁴⁷ et celui qui y dormira et y mangera quelque chose, lavera ses vêtements.

⁴⁸ » Que si le prêtre, entrant, voit que la lèpre n'a pas crû dans la maison, après qu'elle aura été enduite de nouveau, il la purifiera, étant redevenue saine. ⁴⁹ Et pour la purification, il prendra deux passereaux, du bois de cèdre, de l'écarlate et de l'hysope; ⁵⁰ et, un passereau immolé dans un vase de terre sur des eaux vives, ⁵¹ il prendra le bois de cèdre, l'hysope, l'écarlate et le passereau vivant, et trempera le tout dans le sang du passereau immolé et dans les eaux vives, et il aspergera la maison sept fois, ⁵² et il la purifiera, tant avec le sang du passereau *immolé*, qu'avec les eaux vives, le passereau vivant, le bois de cèdre, l'hysope et l'écarlate. ⁵³ Et lorsqu'il aura laissé le passereau s'envoler librement dans la campagne, il priera pour la maison, et elle sera légitimement purifiée.

⁵⁴ » Telle est la loi de toute lèpre et plaie, ⁵⁵ de la lèpre des vêtements et des maisons, ⁵⁶ de la cicatrice et des pustules qui sortent, de la tache luisante et des couleurs changées de diverses manières : ⁵⁷ afin qu'on puisse savoir quand une chose est pure ou impure ».

XV. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, disant : ² « Parlez aux enfants d'Israël et dites-leur : Un homme qui a la gonorrhée sera impur. ³ Or, on jugera qu'il est atteint de cette maladie, lorsqu'à chaque moment s'at-

49. Du bois de cèdre, de l'écarlate et de l'hysope. Sur l'usage et le symbolisme de ces trois objets, voir plus haut la note sur le §. 4 et 6.

53. Lorsqu'il aura laissé le passereau s'envoler. Par allusion au symbolisme du rite analogue observé dans la purification du lépreux (voir §. 7), cette cérémonie figurait la liberté d'aller et de venir dans la maison purifiée et réconciliée.

Impuretés involontaires, XV.

XV. 1. Le Seigneur parla encore... Cette nouvelle loi concerne les impuretés provenant de la constitution physique. Elle traite successivement des impuretés particulières à l'homme, §. 2-15, — de celles qui sont communes à l'homme et à la femme, §. 16-18, — et de celles qui sont spéciales à la femme, §. 19-33.
2. Un homme... 1^o Impureté légale particulière à l'homme, §. 2-15.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (d). Accidentalis immunditia (XV).

ἢ ἀκαθαρσία αὐτοῦ ἐν αὐτῷ. Πᾶσαι αἱ ἡμέραι ὄσμης σώματος αὐτοῦ ἢ συνέστηκε τὸ σῶμα αὐτοῦ διὰ τῆς ὄσμης ἀκαθαρσία αὐτοῦ ἔστι. 4 Πᾶσα κοίτη ἐφ' ἧς ἂν κοιμηθῆ ἔπ' αὐτῆς ὁ γονορροῦνης, ἀκάθαρτος ἔστι, καὶ πᾶν σκευὸς ἐφ' ὃ ἂν καθίσῃ ἐπ' αὐτῷ ὁ γονορροῦνης, ἀκάθαρτος ἔστι. 5 Καὶ ἄνθρωπος ὃς ἐὰν ἀψηται τῆς κοίτης αὐτοῦ, πλυνεῖ τὸ ἱμάτιον αὐτοῦ καὶ λούσεται ὕδατι καὶ ἀκάθαρτος ἔστι ἕως ἑσπέρας. 6 Καὶ ὁ καθήμενος ἐπὶ τοῦ σκευοῦ ἐφ' ὃ ἂν καθίσῃ ὁ γονορροῦνης, πλυνεῖ τὰ ἱμάτια αὐτοῦ καὶ λούσεται ὕδατι καὶ ἀκάθαρτος ἔστι ἕως ἑσπέρας. 7 Καὶ ὁ ἀπτόμενος τοῦ χροῦτός τοῦ γονορροῦνης πλυνεῖ τὰ ἱμάτια καὶ λούσεται ὕδατι καὶ ἀκάθαρτος ἔστι ἕως ἑσπέρας. 8 Ἐὰν δὲ προσειλίθῃ ὁ γονορροῦνης ἐπὶ τὸν καθαρὸν, πλυνεῖ τὰ ἱμάτια αὐτοῦ καὶ λούσεται ὕδατι καὶ ἀκάθαρτος ἔστι ἕως ἑσπέρας. 9 Καὶ πᾶν ἐπίσκιμα ὄνον ἐφ' ὃ ἂν ἐπιβῆ ἔπ' αὐτῷ ὁ γονορροῦνης, ἀκάθαρτος ἔστι ἕως ἑσπέρας. 10 Καὶ πᾶς ὁ ἀπτόμενος ὅσα ἂν ἦ ὑποκάτω αὐτοῦ, ἀκάθαρτος ἔστι ἕως ἑσπέρας, καὶ ὁ ἄρων αὐτὰ πλυνεῖ τὰ ἱμάτια αὐτοῦ καὶ λούσεται ὕδατι καὶ ἀκάθαρτος ἔστι ἕως ἑσπέρας. 11 Καὶ ὅσων ἐὰν ἀψηται ὁ γονορροῦνης καὶ τὰς χεῖρας οὐ νένιπται ὕδατι, πλυνεῖ τὰ ἱμάτια καὶ λούσεται τὸ σῶμα ὕδατι καὶ ἀκάθαρτος ἔστι ἕως ἑσπέρας. 12 Καὶ σκευὸς ὀστράκινον οὗ ἂν ἀψηται ὁ γονορροῦνης, συντριβήσεται, καὶ σκευὸς ξύλινον νιφήσεται ὕδατι καὶ καθαρὸν ἔστι. 13 Ἐὰν δὲ καθαρὸς ὦν ὁ γονορροῦνης ἐκ τῆς ὄσμης αὐτοῦ, καὶ ἐξαοιδηθήσεται αὐτῷ ἐπὶ τὰς ἡμέρας εἰς τὸν καθαρῶσιν αὐτοῦ, καὶ πλυνεῖ τὰ ἱμάτια αὐτοῦ καὶ λούσεται τὸ σῶμα ὕδατι, καὶ καθαρὸς ἔστι. 14 Καὶ τῆς ἡμέρας τῆς ὀγδόης λήψεται ἐναντὶ δύο τρυγῶνας ἢ δύο νοσοῦσους περιστερῶν, καὶ οἴσει αὐτὰ ἐναντι κυρίου ἐπὶ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, καὶ δώσει αὐτὰ τῷ ἱερεῖ. 15 Καὶ ποιήσει αὐτὰ ὁ ἱερεὺς μίαν περὶ ἀμαρτίας καὶ μίαν εἰς ὀλοκαύτωμα, καὶ ἐπιλάσεται περὶ αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς ἐναντι κυρίου ἀπὸ τῆς ὄσμης αὐτοῦ.

3. F+ (p. ἔ) αὐτοῦ... *(in f.) πᾶσαι... ἀκαθαρσία αὐτοῦ ἔστι. 4. AF: ἐφ' ἧ... αὐτῆ. F: ἐφ' ὧ... αὐτῷ. 5. A: ἄν. 6. X: ἐφ' οὗ. 7. A* (pr.) τοῦ. EF+ (p. ἱμάτια) αὐτοῦ. 8. EF: προσιαλίση. A1* αὐτοῦ. 10. EF+ (p. ἀπτόμενος) ἀπὸ πάντων.

זָכוּ אֹהֳתֵיהֶם בְּשָׂרוֹ מִזִּבְוֹ שְׂמָתָהוּ 4
 הוּא: כְּלֹא־הַמְשַׁכְּבֵי אִשָּׁר יִשְׁכַּב עִלָּיו
 הַזֵּב יִטְמָא וְכֹל־הַפְּלִי אִשָּׁר־יִשְׁכַּב
 ה עִלָּיו יִטְמָא: וְאִישׁ אִשָּׁר יִגַּע בְּמִשְׁכַּבּוֹ
 יִכַּסּ בְּגָדָיו וְרִחַץ בַּמַּיִם וְטָמָא עַד־
 6 הָעֶרֶב: וְהַיֵּשֵׁב עַל־הַפְּלִי אִשָּׁר־יִשְׁכַּב
 עִלָּיו הַזֵּב יִכַּסּ בְּגָדָיו וְרִחַץ בַּמַּיִם
 7 וְטָמָא עַד־הָעֶרֶב: וְהַנֹּגֵעַ בְּכַשָּׁר הַזֵּב
 יִכַּסּ בְּגָדָיו וְרִחַץ בַּמַּיִם וְטָמָא עַד־
 8 הָעֶרֶב: וְכִי־יִרְקֵ הַזֵּב בְּשֶׂהוּר וְכַסּ
 בְּגָדָיו וְרִחַץ בַּמַּיִם וְטָמָא עַד־הָעֶרֶב:
 9 וְכֹל־הַמְשַׁכְּבֵי אִשָּׁר יִרְכַּב עִלָּיו הַזֵּב
 יִטְמָא: וְכֹל־הַנֹּגֵעַ בְּכֹל אִשָּׁר יִהְיֶה
 י תַּהַתּוֹ יִטְמָא עַד־הָעֶרֶב וְהַנּוֹשֵׂא
 אֹתָם יִכַּסּ בְּגָדָיו וְרִחַץ בַּמַּיִם וְטָמָא
 11 עַד־הָעֶרֶב: וְכֹל אִשָּׁר יִגַּע־בּוֹ הַזֵּב
 וַיְדוּ לֹא־שָׁטַף בַּמַּיִם וְכַסּ בְּגָדָיו
 12 וְרִחַץ בַּמַּיִם וְטָמָא עַד־הָעֶרֶב: וְכֹל־
 הָרֶשֶׁת אִשָּׁר־יִגַּע־בּוֹ הַזֵּב יִשְׁבֵּר וְכֹל־
 13 כְּלִי־עֵץ יִשְׁטַף בַּמַּיִם: וְכִי־יִטְהַר הַזֵּב
 מִזִּבְוֹ וְסָפַר לוֹ שִׁבְעַת יָמִים לְטַהֲרָהוּ
 וְכַסּ בְּגָדָיו וְרִחַץ בְּשָׂרוֹ בַּמַּיִם הַיּוֹם
 14 וְיִטְהַר: וּבַיּוֹם הַשְּׁמִינִי יִקַּח־לוֹ שְׁתֵּי
 תְּרִים אֹף שְׁנֵי בְּנֵי יוֹנָה וּבֹא לִפְנֵי
 יְהוָה אֶל־פֶּתֶחַ אֹהֶל מוֹעֵד וַיִּתְּנֶם אֶל־
 15 הַכֹּהֵן: וְעָשָׂה אֹתָם הַכֹּהֵן אֶהָד הַשָּׂאת
 וְהָאֶהָד עֲלָהּ וְכַפֵּר עֲלָיו הַכֹּהֵן לִפְנֵי
 יְהוָה מִזִּבְוֹ: ס

11. A²EF+ (p. χεῖρας et p. ἱμάτια) αὐτοῦ. F τὸ σῶμα. 12. F+ (a. σκευος) πᾶν... : πλυθήσεται. 13. AF: ἐξαοιδηθήσεται. — A²EF+ (p. σῶμα) αὐτοῦ et (p. ὕδατι) ἕρῃ.

sant couler de la semence, de cet écoulement par lequel son corps a été souillé, c'est là l'impureté qui est en lui. Tous les jours du flux dont son corps a été formé, son impureté subsiste.

4. Tout endroit. Hébreu et Septante : « tout vase ».

10. Le bāt. Septante : « le harnais de l'âne ».

11. Et tout ce qui aura été sous celui qui a la gonorrhée. Hébreu et Septante : « et quiconque tou-

chera quelqu'une des choses qui aura été sous lui ».

13. Guéril. Hébreu et Septante : « purifié de son flux ».

15. Qui en sacrifiera un pour le péché et l'autre en holocauste. Hébreu et Septante : « et le prêtre en sacrifiera un pour le péché et un pour l'holocauste ».

— Afin qu'il soit purifié de sa gonorrhée. Hébreu et Septante : « à cause de son flux ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1° (d). Impuretés involontaires (XV).

ménta adhæserit carni ejus, atque concréverit fœdus humor. ⁴ Omne stratam, in quo dormierit, immundum erit, et ubicumque sederit. ⁵ Si quis hominum tetigerit lectum ejus, lavabit vestimenta sua : et ipse lotus aqua, immundus erit usque ad vespereum. ⁶ Si sederit ubi ille sederat, et ipse lavabit vestimenta sua; et lotus aqua, immundus erit usque ad vespereum. ⁷ Qui tetigerit carnem ejus, lavabit vestimenta sua : et ipse lotus aqua, immundus erit usque ad vespereum. ⁸ Si salivam hujuscemodi homo jecerit super eum, qui mundus est, lavabit vestimenta sua : et lotus aqua, immundus erit usque ad vespereum. ⁹ Sagma, super quo sederit, immundum erit : ¹⁰ et quicquid sub eo fuerit qui fluxum seminis patitur, pollutum erit usque ad vespereum. Qui portaverit horum aliquid, lavabit vestimenta sua : et ipse lotus aqua, immundus erit usque ad vespereum. ¹¹ Omnis, quem tetigerit qui talis est, non lotis ante manibus, lavabit vestimenta sua : et lotus aqua, immundus erit usque ad vespereum. ¹² Vas fictile, quod tetigerit, confringetur; vas autem ligneum lavabitur aqua. ¹³ Si sanatus fuerit qui hujuscemodi sustinet passionem, numerabit septem dies post emundationem sui, et lotis vestibus et toto corpore in aquis viventibus, erit mundus. ¹⁴ Die autem octavo sumet duos turtures, aut duos pullos columbæ, et veniet in conspectum Domini ad ostium tabernaculi testimonii, dabitque eos sacerdoti : ¹⁵ qui faciet unum pro peccato, et alterum in holocaustum : rogabitque pro eo coram Domino, ut emundetur a fluxu seminis sui.

De contactu hujus viri.

Lev. 14, 46; 11, 24; 17, 15.

Lev. 6, 25.

Hujus viri purificatio.

Lev. 15, 29; 14, 22; 12, 8; 5, 7-10.

tachera à sa chair et s'accroîtra une humeur sale. ⁴ Tout lit sur lequel il aura dormi, sera impur, et tout endroit où il se sera assis. ⁵ Si quelque homme touche son lit, il lavera ses vêtements, et lui-même, s'étant lavé dans l'eau, sera impur jusqu'au soir. ⁶ S'il s'assied où cet homme s'est assis, il lavera lui aussi ses vêtements; et s'étant lavé dans l'eau, il sera impur jusqu'au soir. ⁷ Celui qui aura touché sa chair, lavera ses vêtements; et lui-même s'étant lavé dans l'eau, il sera impur jusqu'au soir. ⁸ Si un homme, en cet état, jette de sa salive sur celui qui est pur, celui-ci lavera ses vêtements; et s'étant lavé dans l'eau, il sera impur jusqu'au soir. ⁹ Le bât sur lequel il se sera assis sera impur; ¹⁰ et tout ce qui aura été sous celui qui a la gonorrhée sera souillé jusqu'au soir. Celui qui portera quelque une de ces choses, lavera ses vêtements; et lui-même, s'étant lavé dans l'eau, sera impur jusqu'au soir. ¹¹ Tout homme qu'aura touché celui qui est en cet état, avant d'avoir lavé ses mains, lavera ses vêtements; et s'étant lavé dans l'eau, il sera impur jusqu'au soir. ¹² Un vase de terre qu'il aura touché, sera brisé; mais un vase de bois sera lavé dans l'eau.

¹³ » Mais si celui qui endure une pareille maladie guérit, il comptera sept jours après sa purification et, ses vêtements et tout son corps lavés dans des eaux vives, il sera pur. ¹⁴ Mais au huitième jour, il prendra deux tourterelles, ou deux petits de colombe, et il viendra en la présence du Seigneur à la porte du tabernacle de témoignage, et les donnera au prêtre, ¹⁵ qui en sacrifiera un pour le péché et l'autre en holocauste; et le prêtre priera pour lui devant le Seigneur, afin qu'il soit purifié de sa gonorrhée.

12. *Sera brisé.* Sans doute on n'était pas obligé de briser le vase dès le premier usage qu'en avait fait le malade; celui-ci pouvait s'en servir tout le temps que durait son infirmité, et on ne le brisait qu'ensuite.

13. *Si celui qui endure une pareille maladie guérit.* Après l'énumération des cas d'impureté vient le rite de la purification, imposé seulement au malade guéri, et non à ceux auxquels il avait pu communiquer l'impureté légale.



Lit égyptien (Pl. 4-5).
(Tombeau de Séti I^{er}).

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (d). Accidentalis immunditia (XV).

16 Καὶ ἄνθρωπος ὃν ἂν ἐξέλθῃ ἐξ αὐτοῦ κοίτη σπέρματος, καὶ λούσεται ὕδατι πᾶν τὸ σῶμα αὐτοῦ καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας. 17 Καὶ πᾶν ἱμάτιον καὶ πᾶν δέουμα ἐφ' ὃ ἂν ἦ ἐπ' αὐτὸ κοίτη σπέρματος, καὶ πληθῆσεται ὕδατι καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας. 18 Καὶ γυνὴ ἐὰν κοιμηθῇ ἀνήρ μετ' αὐτῆς κοίτην σπέρματος, καὶ λούσονται ὕδατι καὶ ἀκάθαρτοι ἔσονται ἕως ἑσπέρας.

19 Καὶ γυνὴ ἣτις ἂν ἦ θέουσα αἵματι καὶ ἔσται ἡ ὄψις αὐτῆς ἐν τῷ σώματι αὐτῆς, ἑπτὰ ἡμέρας ἔσται ἐν τῇ ἀφέρδῳ αὐτῆς· πᾶς ὁ ἀπτόμενος αὐτῆς ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας. 20 Καὶ πᾶν ἐφ' ὃ ἂν κοιτάξῃται ἐπ' αὐτὸ ἐν τῇ ἀφέρδῳ αὐτῆς, ἀκάθαρτος ἔσται, καὶ πᾶν ἐφ' ὃ ἂν ἐπικαθίσῃ ἐπ' αὐτό, ἀκάθαρτος ἔσται. 21 Καὶ πᾶς ὃς ἂν ἀψηται τῆς κοίτης αὐτῆς, πληνεῖ τὸ ἱμάτιον αὐτοῦ καὶ λούσεται τὸ σῶμα αὐτοῦ ὕδατι καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας. 22 Καὶ πᾶς ὁ ἀπτόμενος παντὸς σκεύους οὗ ἐὰν καθίσῃ ἐπ' αὐτό, πληνεῖ τὸ ἱμάτιον αὐτοῦ καὶ λούσεται ὕδατι καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας. 23 Ἐὰν δὲ ἐν τῇ κοίτῃ αὐτῆς οὕσῃ ἢ ἐπὶ τοῦ σκεύους οὗ ἐὰν καθίσῃ ἐπ' αὐτῷ, ἐν τῷ ἀπτεσθαι αὐτὸν αὐτῆς, ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας. 24 Ἐὰν δὲ κοίτη κοιμηθῇ τις μετ' αὐτῆς καὶ γέννηται ἡ ἀκαθαρσία αὐτῆς ἐπ' αὐτῷ, ἀκάθαρτος ἔσται ἑπτὰ ἡμέρας, καὶ πᾶσαι κοίτη, ἐφ' ἣ ἂν κοιμηθῇ ἐπ' αὐτῇ, ἀκάθαρτος ἔσται.

25 Καὶ γυνὴ ἐὰν ὀσῇ ὀίσει αἵματος ἡμέρας πλείους, οὐκ ἐν καιρῷ τῆς ἀφέρδου αὐτῆς, ἐὰν καὶ ὀσῇ μετὰ τὴν ἀφέρδου αὐτῆς, πᾶσαι αἱ ἡμέραι ὀύσεως ἀκαθαρσίας αὐτῆς καθάπερ αἱ ἡμέραι τῆς ἀφέρδου αὐτῆς· ἔσται ἀκάθαρτος. 26 Καὶ πᾶσα κοίτη ἐφ' ἣς ἂν κοιμηθῇ ἐπ' αὐτῆς πᾶσας τὰς ἡμέρας τῆς ὀύσεως, κατὰ τὴν κοίτην τῆς ἀφέρδου ἔσται αὐτῇ, καὶ πᾶν σκεῦος ἐφ' ὃ ἂν καθίσῃ ἐπ' αὐτό, ἀκάθαρτος ἔσται κατὰ τὴν ἀκαθαρ-

16 וְאִישׁ כִּי־תִצָּא מִמֶּנּוּ שִׁכְבַּת־זָרַע וְרָחַץ בַּמַּיִם אֶת־כָּל־בְּשָׂרוֹ וְטָמֵא עַד־הָעֶרֶב; וְכָל־בְּגָד וְכָל־עוֹר אֲשֶׁר־יְהִיהוּ עָלָיו שִׁכְבַּת־זָרַע וְכִבֵּס בַּמַּיִם וְטָמֵא עַד־הָעֶרֶב; וְאִשָּׁה אֲשֶׁר יִשְׁכַּב אִישׁ אִתָּהּ שִׁכְבַּת־זָרַע וְרָחַצוּ בַמַּיִם וְטָמְאוּ עַד־הָעֶרֶב; פ

19 וְאִשָּׁה כִּי־תִהְיֶה זָכָה דָּם יְהִי זָכָה בְּבִשְׂרָהּ שִׁבְעַת יָמִים תִּהְיֶה בְּנִדְתָּהּ וְכָל־הַנִּגָּע בָּהּ וְטָמֵא עַד־הָעֶרֶב; וְכָל־אִשָּׁר תִּשְׁכַּב עָלָיו בְּנִדְתָּהּ וְטָמֵא וְכָל־אֲשֶׁר־תִּשְׁכַּב עָלָיו וְטָמֵא; וְכָל־הַנִּגָּע בְּמִשְׁפָּכָהּ יְכַבֵּס בְּגָדָיו וְרָחַץ בַּמַּיִם וְטָמֵא עַד־הָעֶרֶב; וְכָל־הַנִּגָּע בְּכָל־כֶּלִי אֲשֶׁר־תִּשְׁכַּב עָלָיו יְכַבֵּס בְּגָדָיו וְרָחַץ בַּמַּיִם וְטָמֵא עַד־הָעֶרֶב; וְאִם עַל־הַמִּשְׁכָּב הוּא אִוְ עַל־הַכֶּלִי אֲשֶׁר־הוּא יִשְׁכַּב עָלָיו בְּנִגְעוֹ־בּוֹ וְטָמֵא עַד־הָעֶרֶב; וְאִם שָׁכַב יִשְׁכַּב אִישׁ אִתָּהּ וְתָהִי נִדְתָּהּ עָלָיו וְטָמֵא שִׁבְעַת יָמִים וְכָל־הַמִּשְׁכָּב אֲשֶׁר־יִשְׁכַּב עָלָיו וְטָמֵא; ס

כח וְאִשָּׁה כִּי־יִזְוֹב זֹכֵב דָּמָהּ יָמִים רַבִּים בְּלֹא עֵת־נִדְתָּהּ אִו כִּי־יִזְוֹב עַל־נִדְתָּהּ כָּל־יָמֵי זֹכֵב טָמְאָתָהּ כִּי־יָמִי נִדְתָּהּ תִּהְיֶה טָמְאָה הוּא; כָּל־הַמִּשְׁכָּב אֲשֶׁר־תִּשְׁכַּב עָלָיו כָּל־יָמֵי זֹכָתָהּ כָּמִשְׁכָּב נִדְתָּהּ וְיִהְיֶה לָּהּ וְכָל־הַכֶּלִי אֲשֶׁר תִּשְׁכַּב עָלָיו טָמֵא יְהִיֶה

av. 26. A²EF⁺ (p. ὀύσεως et p. ἀφέρδου) αὐτῆς.

18. Sera lavée dans l'eau et elle sera impure. Hébreu et Septante : • ils se laveront (l'un et l'autre) et ils seront impurs •.

19. Qui, au retour du mois, éprouve un écoulement de sang. Hébreu et Septante : • qui a un écoulement de sang, dans la chair de laquelle est un écoulement de sang •. — Sera séparée pendant sept jours. Septante : • sept jours durant, se tiendra assise à l'écart •.

21 (20). Dans les jours de sa séparation. Septante : • pendant qu'elle se tiendra assise à l'écart •.

24. S'approche d'elle. L'hébreu et les Septante ont de plus : • et que son impureté [de cette femme] vienne sur lui •.

26. Sur lequel elle aura dormi. L'hébreu et les Septante ont de plus : • sera comme le lit de sa séparation •. — Sera souillée. Hébreu et Septante : • sera impur, selon l'impureté de sa séparation •.

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1° (d). Impuretés involontaires (XV).

¹⁶ Vir de quo egréditur semen cōitus, lavābit aqua omne corpus suum : et immūndus erit usque ad vésperum.

¹⁷ Vestem et pellem, quam habuerit, lavābit aqua, et immūnda erit usque ad vésperum. ¹⁸ Mūlier, cum qua coierit, lavābitur aqua, et immūnda erit usque ad vésperum.

¹⁹ Mūlier, quæ redeūte mense pātitur fluxum sāguinis, septem diēbus separābitur. ²⁰ Omnis qui tetigerit eam, immūndus erit usque ad vésperum : ²¹ et in quo dormierit vel sederit diēbus separatiōnis suæ, polluetur. ²² Qui tetigerit lectum ejus, lavābit vestimēta sua : et ipse lotus aqua, immūndus erit usque ad vésperum. ²³ Omne vas, super quo illa sederit, quisquis attigerit, lavābit vestimēta sua : et ipse lotus aqua, pollutus erit usque ad vésperum. ²⁴ Si coierit cum ea vir tempore sāguinis menstruālis, immūndus erit septem diēbus : et omne stratum, in quo dormierit, polluetur.

²⁵ Mūlier, quæ pātitur multis diēbus fluxum sāguinis non in tempore menstruāli, vel quæ post mēstruum sāguinem flūere non cessat, quāmdiu subjacet huic passiōni, immūnda erit, quasi sit in tempore mēstruo. ²⁶ Omne stratum in quo dormierit, et vas in quo sederit, pollutum erit.

Lev. 15, 18 ;
22, 4.
Deut. 23, 10.
Ex. 19, 15.

Pollutio
seminis.

² Reg. 11, 4
Héb. 13, 4.

Fluxus in
femina.
Lev. 18, 19.

Lev. 18, 19.

De fluxu
perseverante.

Mat. 9, 20.

¹⁶ » Un homme qui a usé du mariage, lavera dans l'eau tout son corps, et il sera impur jusqu'au soir. ¹⁷ Il lavera dans l'eau le vêtement ou la peau qu'il avait sur lui, et elle sera impure jusqu'au soir. ¹⁸ La femme dont il se sera approché se lavera dans l'eau, et elle sera impure jusqu'au soir.

¹⁹ » Une femme, qui au retour du mois éprouve un écoulement de sang, sera séparée pendant sept jours. ²⁰ Quiconque la touchera sera impur jusqu'au soir ; ²¹ et l'endroit dans lequel elle aura dormi ou se sera assise dans les jours de sa séparation, sera souillé. ²² Celui qui aura touché son lit, lavera ses vêtements ; et lui-même, s'étant lavé dans l'eau, sera impur jusqu'au soir. ²³ Quiconque aura touché un meuble quel qu'il soit, sur lequel elle se sera assise, lavera ses vêtements, et lui-même, s'étant lavé dans l'eau, il sera souillé jusqu'au soir. ²⁴ Si un homme s'approche d'elle dans le temps de ses mois, il sera impur pendant sept jours ; et tout lit sur lequel il dormira sera souillé.

²⁵ » Une femme, qui éprouve pendant plusieurs jours une perte de sang, hors le temps menstruel, ou qui après le sang menstruel ne cesse pas d'avoir cette perte, tant qu'elle sera atteinte de cette maladie, sera impure, comme si elle était dans le temps menstruel. ²⁶ Tout lit sur lequel elle aura dormi, et tout meuble sur lequel elle aura été

16. Un homme qui a usé du mariage : 2° Impureté légale commune à l'homme et à la femme, §. 16-18.

17. Le vêtement et la peau, c'est-à-dire, soit un vêtement ordinaire en lin ou en laine (Lévitique, XIII, 47), soit un vêtement fait de peau de bête (XIII, 48).

19. Une femme... 3° Impuretés légales particulières à la femme, §. 19-33.

25. Le législateur expose le cas ordinaire, §. 19-24, puis, § 25-30, un cas spécial, celui dont souffrait l'hémorroïsse de l'Évangile, Matthieu, IX, 20.

σίαν τῆς ἀφέρου. ²⁷ Πᾶς ὁ ἀπτόμενος ἀ-
 τῆς ἀκάθαρτος ἔσται, καὶ πλυνεῖ τὰ ἱμάτια
 καὶ λούσεται τὸ σῶμα ὑδατι καὶ ἀκάθαρτος
 ἔσται ἕως ἐσπέρας. ²⁸ Ἐὰν δὲ καθαρισθῇ
 ἀπὸ τῆς ῥύσεως, καὶ ἐξαριθμῆσεται αὐτῇ
 ἑπτὰ ἡμέρας καὶ μετὰ ταῦτα καθαρισθῆ-
 σεται. ²⁹ Καὶ τῇ ἡμέρᾳ τῆ ὀγδόῃ λήψεται
 αὐτῇ δύο τρυγῖνας ἢ δύο νοσοῦσας περιστε-
 ρῶν, καὶ οἴσει αὐτὸ πρὸς τὸν ἱερεῖα ἐπὶ τὴν
 θύραν τῆς σκητῆς τοῦ μαρτυρίου. ³⁰ Καὶ
 ποιήσει ὁ ἱερεὺς τὴν μίαν περὶ ἀμαρτίας καὶ
 τὴν μίαν εἰς ὀλοκαύτωμα, καὶ ἐξίλασεται
 περὶ αὐτῆς ὁ ἱερεὺς ἔναντι κυρίου ἀπὸ ῥύ-
 σεως ἀκαθαρσίας αὐτῆς. ³¹ Καὶ εὐλαβεῖς
 ποιήσετε τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἀπὸ τῶν ἀκα-
 ταρσιῶν αὐτῶν, καὶ οὐκ ἀποθανοῦνται διὰ
 τὴν ἀκαθαρσίαν αὐτῶν, ἐν τῷ μιαίνειν αὐ-
 τοῖς τὴν σκητὴν μου τὴν ἐν αὐτοῖς.
³² Οὗτος ὁ νόμος τοῦ γονορροῦς καὶ ἐάν
 τινι ἐξέλθῃ ἐξ αὐτοῦ κοίτη σπέρματος, ὥστε
 μιανθῆναι ἐν αὐτῇ, ³³ καὶ τῇ αἰμορροοῦσῃ ἐν
 τῇ ἀφέρῳ αὐτῆς καὶ ὁ γονορροῦς ἐν τῇ
 ῥύσει αὐτοῦ, τῷ ἄρσενι ἢ τῇ θηλειᾷ, καὶ τῷ
 ἀνδρὶ ὃς ἂν κοιμηθῇ μετὰ ἀποκαθήμενης.

XVI. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν,
 μετὰ τὸ τελευτήσῃα τοὺς δύο υἱοὺς Ἀαρὼν
 ἐν τῷ προσάγειν αὐτοὺς ἰπῶ ἀλλότριον ἢ
 ἔναντι κυρίου, καὶ ἐτελεύτησαν. ² Καὶ εἶπε
 κύριος πρὸς Μωϋσῆν Ἀλάλησον πρὸς Ἀαρὼν
 τὸν ἀδελφόν σου, καὶ μὴ εἰσπορευέσθω πᾶ-
 σαν ὄραν εἰς ἅγιον ἐσώτερον τοῦ καταπε-
 τάσματος εἰς πρόσωπον τοῦ ἱλαστηρίου,
 ὃ ἔστιν ἐπὶ τῆς κιβωτοῦ τοῦ μαρτυρίου, καὶ
 οὐκ ἀποθανεῖται ἐν γὰρ νεφέλῃ ὀφθῆσομαι
 ἐπὶ τοῦ ἱλαστηρίου. ³ Οὕτως εἰςελεύσεται
 Ἀαρὼν εἰς τὸ ἅγιον, ἐν μόσχῳ ἐκ βοῶν περὶ
 ἀμαρτίας καὶ κοῖον εἰς ὀλοκαύτωμα. ⁴ Καὶ
 χιτῶνα λινοῦν ἡγιασμένον ἐνδύσεται, καὶ πε-
 ρισκελὲς λινοῦν ἔσται ἐπὶ τοῦ χρωτὸς αὐτοῦ,
 καὶ ζώνη λινῇ ζώσεται, καὶ κίδαριον λινῆν

27 כְּטִמְאַת נִדְתָּהּ: וְכָל הַנּוֹגֵעַ בָּם יִטְמָא
 וְכַבֵּס בְּגָדָיו וְרַחַץ בַּמַּיִם וְיִטְמָא עַד-
 28 הָעֶרֶב: וְאִם-טִתְּרָה מִזֹּבָה וְכִפְּרָה
 29 לָהּ שִׁבְעַת יָמִים וְאַחַר טִתְּרָה: וּבַיּוֹם
 הַשְּׁמִינִי תִּקְרָה-לָהּ שִׁתְּי תְרִים אוֹ
 שְׁנֵי בָנֵי יוֹנָה וְהַבְּיָאָה אוֹתָם אֶל-
 ל הַפֶּהּן אֶל-פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד: וְעָשָׂה
 הַכֹּהֵן אֶת-הָאֵהָרָה הַשְּׂאֵת וְאֶת-הָאֵהָרָה
 עֲלֶיהָ וְכִפֵּר עֲלֶיהָ הַפֶּהּן לְפָנַי יְהוָה
 31 מִזֹּב טִמְאַתָּה: וְהִזְרַתֶּם אֶת-בְּנֵי-
 יִשְׂרָאֵל מִטִּמְאַתֶּם וְלֹא יָמָתוּ
 בְּטִמְאַתֶּם כְּטִמְאַם אֶת-מִשְׁפַּנִּי אֲשֶׁר
 בְּתוֹכֶם:

32 זאת תֹּרַת הַזֹּב וְאֲשֶׁר תִּבְרָא מִמֶּנּוּ
 33 שִׁבְעַת-יָרֵעַ לְטִמְאַה-בָּהּ: וְהַזֹּהָרָה
 בְּנִדְתָּהּ וְהַזֹּב אֶת-זֹבָו לְזָכָר וּלְנִקְבָה
 וְלְאִישׁ אֲשֶׁר יִשְׁקַב עִם-טִמְאַה:

פ פ כ כ 29

XVI. וידבר יהוה אל-משה אתרי
 מות שני בני אתרן בקרבתם לפני-
 2 יהוה וימתו: ויאמר יהוה אל-משה
 דבר אל-אתרן אחיה ואל-יבא בכל-
 עת אל-הקדש מבית לפרכת אל-פני
 הפרכת אשר על-הארן ולא ימות
 3 כי בענן אראה על-הפרכת: בנזאת
 יבא אתרן אל-הקדש בפך בן-בקר
 4 להשאת ואיל לעלה: כתנת-בד קדש
 ולבש ומכנסים-בד יהיו על-בשרו
 ובאבנט בד יהיה ובמזנפת בד יצאנה

27. F: Καὶ πᾶς. 28. A²EF⁺ (p. ῥύσεως) αὐτῆς.
 30. EF: ὀλοκαύτωμα. 31. X: τῷ γονορροῦσι.—1. EF:
 προσφέρειν. 2. F⁺ (p. ἅγιον) τό. 3. F: κριῶ. 4. F:
 περισκέλιον.

v. 29. מלרע
 v. 4. קמץ ברביע

29. Elle offrira pour elle. Hébreu : « elle prendra pour elle »; Septante : « cette femme prendra ». — Au prêtre. Hébreu et Septante : « et elle les portera au prêtre ».
 31. Au milieu de vous. Hébreu et Septante : « au milieu d'eux ».
 33. Ou qui éprouve une perte de sang continuelle. Hébreu et Septante : « de quiconque homme ou femme, souffre une perte par un écoulement ». — Avec elle. Hébreu : « avec celle qui est impure »;

Septante : « cum menstrua ».
 XVI. 4. Ils furent tués. Hébreu et Septante : « ils moururent ».
 3. S'il ne fait pas auparavant ces choses, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante; ils commencent ainsi le 7. 3 : « voici de quelle manière Aaron entrera dans le sanctuaire ». — Un veau. Hébreu : « avec un taureau, fils du troupeau (jeune) »; Septante : « un veau parmi les boeufs ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^e (c). Fête de l'Expiation (XVI).

27 Quicumque tetigerit ea, lavabit vestimenta sua : et ipse lotus aqua, immundus erit usque ad vespertum.

28 Si steterit sanguis, et fluere cessaverit, numerabit septem dies purificationis suæ : 29 et die octavo offeret pro se sacerdoti duos turtures, aut duos pullos columbarum, ad ostium tabernaculi testimonii : 30 qui unum faciet pro peccato, et alterum in holocaustum, rogabitque pro ea coram Domino, et pro fluxu immunditæ ejus.

31 Docébitis ergo filios Israel ut caveant immunditiam, et non rmoiântur in sordibus suis, cum polluerint tabernaculum meum quod est inter eos.

32 Ista est lex ejus, qui patitur fluxum séminis, et qui polluitur coitu, 33 et quæ ménstruis temporibus separatur, vel quæ jugi fluit sanguine, et hominis qui dormierit cum ea.

XVI. 1 Locutusque est Dominus ad Moysen post mortem duorum filiorum Aaron, quando offerentes ignem alienum interfecit : 2 et præcepit ei, dicens : Loquere ad Aaron fratrem tuum, ne omni tempore ingrediatur sanctuarium, quod est intra velum coram propitiatorio quo tégitur arca, ut non moriatur (quia in nube apparébo super oraculum), 3 nisi hæc ante fécerit : Vitulum pro peccato offeret, et arietem in holocaustum. 4 Túnica línea vestiétur, femínalibus lineis verénda celábit : accingétur zona línea, cida-

Hujus mulieris purificationis.

Lev. 15, 14.

Conclusio.

e). Victime pro Expiatione.

Lev. 16, 1, 2. Num. 3, 4, 26, 61. 1 Par. 24, 2.

Ex. 30, 10. Heb. 9, 7.

Vestes.

assise, seront souillés. 27 Quiconque aura touché ces choses, lavera ses vêtements ; et lui-même, s'étant lavé dans l'eau, sera impur jusqu'au soir. 28 Si le sang s'arrête et cesse de couler, elle comptera sept jours jusqu'à sa purification ; 29 et au huitième jour, elle offrira pour elle au prêtre deux tourterelles ou deux petits de colombes, à la porte du tabernacle de témoignage. 30 Le prêtre en sacrifiera un pour le péché et l'autre en holocauste ; et il priera pour elle devant le Seigneur, et pour la cause de son impureté.

31 » Vous instruirez donc les enfants d'Israël, afin qu'ils se gardent de l'impureté, et qu'ils ne meurent point dans leurs souillures, lorsqu'ils auront profané mon tabernacle, qui est au milieu de vous.

32 » Telle est la loi de celui qui a la gonorrhée, et qui se souille en usant du mariage, 33 et de celle qui est séparée à cause de ses mois, ou qui éprouve une perte de sang continue, et de l'homme qui aura dormi avec elle ».

XVI. 1 Or le Seigneur parla à Moïse après la mort des deux fils d'Aaron, quand, offrant un feu étranger, ils furent tués ; 2 et il lui ordonna, disant : « Dis à Aaron, ton frère, qu'il n'entre pas en tout temps dans le sanctuaire, qui est au dedans du voile, devant le propitiatoire dont l'arche est couverte, de peur qu'il ne meure (car j'apparaîtrai dans la nuée sur l'oracle), 3 s'il ne fait pas auparavant ces choses : il offrira un veau pour le péché et un bélier en holocauste. 4 Il se revêtira d'une tunique de lin, couvrira de caleçons de lin sa nudité ; il se ceindra d'une ceinture

e). Fête de l'Expiation, XVI.

XVI. 1. Le Seigneur parla à Moïse. La nouvelle loi annoncée par cette formule concerne la fête de l'Expiation et peut se diviser en trois parties : 1^o rites préliminaires, §. 2-10 ; 2^o rites propres de l'expiation, §. 11-28 ; 3^o répétition annuelle de cette solennité, §. 29-34.

2. Dis à Aaron... 1^o partie : rites préliminaires, §. 2-10. — Qu'il n'entre pas en tout temps. Ce n'était qu'une fois par an, le jour de cette fête, que le grand-prêtre pouvait pénétrer dans le Saint des Saints.

4. D'une ceinture de lin. La ceinture des prêtres hébreux est appelée en hébreu *'abnét*, mot dérivé de l'égyptien *bnr*, *benet* ou *banat*. Voir la note sur *Exode*, II, 5. Plus haut, cette ceinture est désignée par la Vulgate sous le nom de *cingulum*, *Exode*, xxxix, 28 ; ici elle est nommée *zona*. Le mot hébreu est le même dans les deux passages, mais il ne s'agit sans doute pas de la même ceinture. En temps ordinaire, l'*'abnét* était orné de broderies luxueuses, rappelant la magnificence des ceintures sacerdotales égyptiennes. Mais le jour de l'Expiation, la ceinture du grand-prêtre était de lin blanc uni et sans aucun ornement.



Ceinture des prêtres égyptiens (§ 4). (Thèbes.)

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (c). Annualis Expiatio (XVI).

περιθήσεται ἱμάτια ἁγία ἐστὶ καὶ λούσεται ἴδιαι πᾶν τὸ σῶμα αὐτοῦ καὶ ἐνδύσεται αὐτά. ⁵ Καὶ παρὰ τῆς συναγωγῆς τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ λήψεται δύο χιμάρους ἕξ αἰγῶν περὶ ἁμαρτίας καὶ κριὸν ἓνα εἰς ὑλοκαύτωμα. ⁶ Καὶ προσάξει Ἀαρὼν τὸν μύσχον τὸν περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτοῦ, καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτοῦ καὶ τοῦ οἴκου αὐτοῦ. ⁷ Καὶ λήψεται τοὺς δύο χιμάρους καὶ στήσει αὐτούς ἐναντι κυρίου παρὰ τὴν θύραν τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου. ⁸ Καὶ ἐπιθήσει Ἀαρὼν ἐπὶ τοὺς δύο χιμάρους κλήρους, κλήρον ἓνα τῷ κυρίῳ καὶ κλήρον ἓνα τῷ ἀποπομπαίῳ. ⁹ Καὶ προσάξει Ἀαρὼν τὸν χιμαρον, ἐφ' ὃν ἐπῆλθεν ἐπ' αὐτὸν ὁ κλῆρος τῷ κυρίῳ, καὶ προσοίσει περὶ ἁμαρτίας. ¹⁰ Καὶ τὸν χιμαρον, ἐφ' ὃν ἐπῆλθεν ἐπ' αὐτὸν ὁ κλῆρος τοῦ ἀποπομπαίου, στήσει αὐτὸν ζῶντα ἐναντι κυρίου, τοῦ ἐξιλάσασθαι ἐπ' αὐτοῦ, ὥστε ἀποστεῖλαι αὐτὸν εἰς τὴν ἀποπομπήν, καὶ ἀφήσει αὐτὸν εἰς τὴν ἔρημον, ¹¹ καὶ προσάξει Ἀαρὼν τὸν μύσχον τὸν περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτοῦ, καὶ ἐξιλάσεται περὶ ἐναντοῦ καὶ τοῦ οἴκου, καὶ σφάξει τὸν μύσχον περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτοῦ. ¹² Καὶ λήψεται τὸ πυρεῖον πλήρες ἀνθρώκων πυρὸς ἀπὸ τοῦ θυμιαστηρίου, τοῦ ἀπέναντι κυρίου, καὶ πλήσει τὰς χεῖρας θυμιαματος συνθέσεως λεπτῆς, καὶ εἰσοίσει ἐσώτερον τοῦ καταπετάσματος. ¹³ Καὶ ἐπιθήσει τὸ θυμιάμα ἐπὶ τὸ πῦρ ἐναντι κυρίου, καὶ καλύψει ἡ ἀτμὶς τοῦ θυμιαματος τὸ ἱλαστήριον τὸ ἐπὶ τῶν μαρτυρίων, καὶ οὐκ ἀποθανεῖται. ¹⁴ Καὶ λήψεται ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ μύσχου καὶ θανεῖ τῷ δακτύλῳ ἐπὶ τὸ ἱλαστήριον κατὰ ἀνατολὰς κατὰ πρόσωπον τοῦ ἱλαστήριου θανεῖ ἐπίτας ἀπὸ τοῦ αἵματος τῷ δακτύλῳ. ¹⁵ Καὶ σφάξει τὸν χιμαρον τὸν περὶ ἁμαρτίας τὸν περὶ τοῦ λαοῦ ἐναντι κυρίου, καὶ εἰσοίσει τοῦ αἵματος αὐτοῦ ἐσώτερον τοῦ καταπετάσματος, καὶ ποιήσει τὸ αἷμα αὐτοῦ ὃν τρούπον ἐποίησε τὸ αἷμα τοῦ μύσχου, καὶ θανεῖ τὸ αἷμα αὐτοῦ ἐπὶ τὸ ἱλαστήριον κατὰ πρό-

בגדי־קֹדֶשׁ הֵם וְרָחַץ בַּמַּיִם אֶת־בְּשָׂרָהּ ה' וְלִבְשֶׁם: וּמֵאֵת עֵדוּת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל יִקַּח שְׁנֵי־שְׂעִירֵי עִזִּים לְחַטָּאת וְאֵיל־אֶהָד לְעֹלָה: וְהִקְרִיב אֹהֶלֶן אֶת־פֶּרֶךְ הַחַטָּאת אֲשֶׁר־לֹו וְכִפֹּר בְּעֵדוֹ וּבְעֵד בִּיתוֹ: וְלָקַח אֶת־שְׁנֵי הַשְּׂעִירִים וְהִעֲמִיד אֹתָם לִפְנֵי יְהוָה שֹׁתֵה אֹהֶל מוֹעֵד: וְנָתַן אֹהֶלֶן עַל־שְׁנֵי הַשְּׂעִירִים הַקְּרִלֹת הַגֹּרֶל אֶהָד לַיהוָה וְהִגֹּרֶל אֶהָד לְעֹזָאזֶל: וְהִקְרִיב אֹהֶלֶן אֶת־הַשְּׂעִיר אֲשֶׁר עֹלָה עָלָיו הַגֹּרֶל לַיהוָה וְעָשָׂה: וְהַחַטָּאת: וְהַשְּׂעִיר אֲשֶׁר עָלָה עָלָיו הַגֹּרֶל לְעֹזָאזֶל יַעֲמִדְהוּ לִפְנֵי יְהוָה לְכַפֹּר עָלָיו לְשַׁלַּח אֹתוֹ לְעֹזָאזֶל הַמִּדְבָּרָה: וְהִקְרִיב אֹהֶלֶן אֶת־פֶּרֶךְ הַחַטָּאת אֲשֶׁר־לֹו וְכִפֹּר בְּעֵדוֹ וּבְעֵד בִּיתוֹ וְשָׁחַט אֶת־פֶּרֶךְ הַחַטָּאת אֲשֶׁר־לֹו: וְלָקַח מִלֶּאֱ־הַמִּהֲתֵהָ גִּזְזֵי־אֵשׁ מֵעַל הַמִּזְבֵּחַ מִלִּפְנֵי יְהוָה וּמִלֶּאֱ הַפְּנִיֹו קָטַרֶת סַמִּים דַּקָּה וְהִבִּיא מִבֵּית לַפָּרֹכֶת: וְנָתַן אֶת־הַקָּטַרֶת עַל־הָאֵשׁ לִפְנֵי יְהוָה וְכִפֹּה יַעֲנֶן הַקָּטַרֶת אֶת־הַכִּפֹּרֶת אֲשֶׁר עַל־הָעֵדוּת 14 וְלֹא יָמוּת: וְלָקַח מִדָּמַם הַפֶּרֶךְ וְהִתָּה בְּאֶזְבְּעוֹ עַל־פְּנֵי הַכִּפֹּרֶת קַדְמָה וְלִפְנֵי הַכִּפֹּרֶת יִזֶּה שְׁבַע־פַּעְמַיִם מִן־טו הַדָּמַם בְּאֶזְבְּעוֹ: וְשָׁחַט אֶת־שְׂעִירֵי הַחַטָּאת אֲשֶׁר לָעֶם וְהִבִּיא אֶת־דָּמָו אֶל־מִבֵּית לַפָּרֹכֶת וְעָשָׂה אֶת־דָּמָו כַּאֲשֶׁר עָשָׂה לְדָמַם הַפֶּרֶךְ וְהִתָּה אֹתוֹ

4. A: χρ. αὐτῆ, καὶ κίθαρις περὶ τὸν τράχηλον αὐτῆ, κ. λ. ζ. ὥσ., ἁγίασμα ἐστὶν κ. λῶσ. 7. EF: παραστήσει. 8. A^{1*} κλήρος. 9. F: ποιήσει. 10. EF: ἕξαποστεῖλαι (l. ἀποστεῖλαι). A* (alt.) καί. 11. AEF† (bis p. ἄμαρ.) τὸν. AF† (p. οἴκου) αὐτοῦ; (p. μύσχον) τὸν. 12. EF: πλ. τὸπ.... πληρῶσ. A²F† (p.

בראש עמוד סימן בר'ה שמו v. 8. χεῖρας.) αὐτοῦ. 14. EF† (p. δακτ.) αὐτοῦ. 15. AF† (a. ἄμαρτ.) τῆς.

4. Il les revêtira tous lorsqu'il se sera lavé. Hébreu et Septante : « il lavera dans l'eau sa chair (Septante : tout son corps) et les revêtira ». 8. Et l'autre pour le bouc émissaire. Hébreu : « et l'autre pour Azazel ». 10. Et l'envoyer dans le désert. Hébreu : « afin qu'il soit envoyé pour Azazel dans le désert ». Septante : « afin de l'envoyer (littér.) pour la rélegation, et il le

lâchera vers le désert ». 11. Ces choses faites avec solennité, n'est ni dans l'hébreu, ni dans les Septante. — Il offrira le veau. Hébreu et Septante : « Aaron offrira le taureau du péché qui est pour lui ». — Il immolera. Hébreu et Septante : « il égorgera le taureau du péché qui est pour lui ». 12. Prenant de la main le parfum composé pour

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^o (c). Fête de l'Expiation (XVI).

rim lineam impónet capiti; hæc enim vestiménta sunt sancta: quibus cunctis, cum lotus fuerit, induétur. ⁵ Suscipiétque ab univérſa multitudine filiórum Israel duos hircos pro peccáto, et unum arietem in holocaustum. ⁶ Cumque obtúlerit vitulum, et oráverit pro se et pro domo sua, ⁷ duos hircos stare faciét coram Dómino in ostio tabernaculi testimoníi: ⁸ mitténsque super utrúmque sortem, unam Dómino, et álteram capro emissário: ⁹ cujus exíerit sors Dómino, offeret illum pro peccáto: ¹⁰ cujus autem in caprum emissárium, státuet eum vivum coram Dómino, ut fundat preces super eo, et emíttat eum in solitúdinem.

Victimæ pro populo offerendæ.

Lev. 16, 3; 4, 3-12; Heb. 3, 3; 7, 27; 9, 7.

Lev. 16, 21-22; 14, 7, 53.

¹¹ His rite celebrátis, offeret vitulum, et rogans pro se et pro domo sua, immolábit eum: ¹² assumptóque thuribulo, quod de prunis altáris impléverit, et háuriens manu composítum thymiáma in incénsum, ultra velum intrábit in sancta: ¹³ ut, póſitis super ignem aromátibus, nébula eórum et vapor opériat oráculum quod est supra testimoníum, et non moriátur. ¹⁴ Tollet quoque de sáanguine vituli, et aspérget digito sépties contra propitiatórium ad orientem. ¹⁵ Cumque mactáverit hircum pro peccáto pópuli, inferet sáanguinem ejus intra velum, sicut præcéptum est de sáanguine vituli, ut as-

Hostia pro sacerdote:

Lev. 10, 1. Num. 16, 46.

Ex. 30, 36. Num. 4, 16. Pontifex in Sanctuario. Ex. 25, 21.

Heb. 9, 13; 10, 4.

Hircus immolandus.

de lin; il mettra une tiare de lin sur sa tête: car ces vêtements sont saints; il les revêtira tous, lorsqu'il se sera lavé. ⁵ Il recevra ensuite de la multitude des enfants d'Israël, deux boucs pour le péché et un bélier en holocauste. ⁶ Et lorsqu'il aura offert le veau, et qu'il aura prié pour lui et pour sa maison, ⁷ il présentera les deux boucs devant le Seigneur, à la porte du tabernacle de témoignage; ⁸ et jetant le sort sur les deux, un sort pour le Seigneur, et l'autre pour le boucémissaire, ⁹ celui dont le sort sera sorti pour le Seigneur, il l'offrira pour le péché; ¹⁰ mais celui dont le sort sera sorti pour le bouc émissaire, il le présentera vivant devant le Seigneur, pour répandre des prières sur lui, et l'envoyer dans le désert.

¹¹ Ces choses faites avec solennité selon les rites, il offrira le veau, et priant pour lui-même et pour sa maison, il l'immolera; ¹² puis, ayant pris l'encensoir qu'il aura rempli de charbons de l'autel, et prenant de la main le parfum composé pour être brûlé, il entrera au dedans du voile dans les lieux saints, ¹³ afin que, les parfums étant mis sur le feu, leur fumée et leur vapeur couvrent l'oracle, qui est sur le témoignage, et qu'il ne meure point. ¹⁴ Il prendra aussi du sang du veau, et il fera sept fois l'aspersion avec le doigt contre le propitiatoire du côté de l'orient, ¹⁵ et, lorsqu'il aura immolé le bouc pour le péché du peuple, il apportera son sang au dedans du voile, comme il a été ordonné pour le sang du veau, afin qu'il fasse l'aspersion

5. Et un bélier. Cinq animaux étaient donc offerts en cette fête: deux par le prêtre: un veau et un bélier (y. 3), et trois par tout le peuple: deux boucs et un bélier. Par l'offrande dont il est question y. 3 et ici, il faut entendre simplement le choix ou la désignation des victimes.

6. Lorsqu'il aura offert le veau: dans ce verset et les suivants, 6-10, il ne s'agit encore que de la présentation solennelle des victimes et non de leur immolation.

11. Il offrira le veau: 2^o partie de la loi: rites propres de l'Expiation, y. 11-28. Ces rites comportent: 1^o un double sacrifice pour le péché: immolation du

veau pour les péchés du grand prêtre, y. 11-14, et immolation d'un des deux boucs pour les péchés du peuple, y. 15-19; — 2^o l'anathème et l'expulsion du second bouc, en qualité de bouc émissaire, y. 20-25; — 3^o un double holocauste, consistant dans l'immolation des deux béliers offerts, l'un par le grand prêtre, y. 3, et l'autre par le peuple, y. 5; — 4^o des cérémonies supplémentaires, y. 26-28.

12. De charbons de l'autel. C'est la négligence de ce point important de la loi des sacrifices, qui avait attiré sur Nadab et Abi un terrible châtiment, Lévitique, x, 1-2.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1^o (c). Annualis Expiatio (XVI).

σωπον τοῦ ἱλαστηρίου. ¹⁶ Καὶ ἐξιλιάσεται τὸ ἅγιον ἀπὸ τῶν ἀκαθαρσιῶν τῶν υἰῶν Ἰσραὴλ καὶ ἀπὸ τῶν ἀδικημάτων αὐτῶν, περὶ πασῶν τῶν ἁμαρτιῶν αὐτῶν· καὶ οὕτω ποιήσει τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου τῆ ἐκτισμένη ἐν μέσῳ τῆς ἀκαθαρσίας αὐτῶν. ¹⁷ Καὶ πᾶς ἄνθρωπος οὐκ ἔσται ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου, εἰσπορευομένοι αὐτοῦ ἐξιλιάσασθαι ἐν τῷ ἁγίῳ, ἕως ἂν ἐξέλθῃ, καὶ ἐξιλιάσεται περὶ ἑαυτοῦ καὶ τοῦ οἴκου αὐτοῦ καὶ περὶ πάσης συναγωγῆς υἰῶν Ἰσραὴλ. ¹⁸ Καὶ ἐξελεύσεται ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον τὸ ὄν ἀπέναντι κυρίου καὶ ἐξιλιάσεται ἐπ' αὐτοῦ, καὶ λήψεται ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ μόσχου καὶ ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ χιμάρου, καὶ ἐπιθήσει ἐπὶ τὰ κέρατα τοῦ θυσιαστηρίου κύκλω. ¹⁹ Καὶ θανεῖ ἐπ' αὐτὸ ἀπὸ τοῦ αἵματος τῷ δακτύλῳ ἐπίτακτις, καὶ καθαριεῖ αὐτὸ καὶ ἁγιάσει αὐτὸ ἀπὸ τῶν ἀκαθαρσιῶν τῶν υἰῶν Ἰσραὴλ.

²⁰ Καὶ συντελεσεῖ ἐξιλιασκόμενος τὸ ἅγιον καὶ τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου καὶ τὸ θυσιαστήριον καὶ περὶ τῶν ἱερῶν καθαριεῖ¹, καὶ προσάξει τὸν χιμάρου τὸν ζῶντα. ²¹ Καὶ ἐπιθήσει Ἀαρὼν τὰς χεῖρας αὐτοῦ ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ χιμάρου τοῦ ζῶντος, καὶ ἐξαγορεύσει ἐπ' αὐτοῦ πάσας τὰς ἀνομίας τῶν υἰῶν Ἰσραὴλ καὶ πάσας τὰς ἀδικίας αὐτῶν καὶ πάσας τὰς ἁμαρτίας αὐτῶν, καὶ ἐπιθήσει αὐτὰς ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ χιμάρου τοῦ ζῶντος καὶ ἐξαποστελεῖ ἐν χερσὶ ἀνθρώπου ἐτοίμου εἰς τὴν ἔρημον. ²² Καὶ λήψεται ὁ χιμάρου ἐφ' ἑαυτῷ τὰς ἀδικίας αὐτῶν εἰς γῆν ἄβατον, καὶ ἐξαποστελεῖ τὸν χιμάρου εἰς τὴν ἔρημον. ²³ Καὶ εἰσελεύσεται Ἀαρὼν εἰς τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου, καὶ ἐκδύσεται τὴν στολὴν τὴν λινῆν, ἣν ἐνδεδύκει εἰσπορευομένου αὐτοῦ εἰς τὸ ἅγιον, καὶ ἀποθήσει αὐτὴν ἐκεῖ, ²⁴ καὶ λούσεται τὸ σῶμα αὐτοῦ ὕδατι ἐν τόπῳ ἁγίῳ καὶ ἐνδύσεται τὴν στολὴν αὐτοῦ, καὶ ἐξέλθων ποιήσει τὸ ὄλοκαύτωμα αὐτοῦ καὶ τὸ ὄλοκάριωμα τοῦ λαοῦ, καὶ ἐξιλιάσεται περὶ αὐτοῦ¹ καὶ περὶ τοῦ οἴκου αὐτοῦ¹,

16 על-הכפרת ולפני הכפרת: וכפר על-הקדש משמאת בני ישראל ומפשיעיהם לכל-חטאתם וכן יעשה לאהל מועד השכן אתם בתוך טמאתם: וכל-אדם לא-יהיה באהל מועד בבואו לכפר בקדש עד-צאתו וכפר בעדו ובעד ביתו ובעד כל-קהל ישראל: ויצא אל-המזבח אשר לפני-יהוה וכפר עליו ולקח מדם הפל ומדם השעיר ונתן על-קרנות המזבח סביב: והזה עליו מן-הדם באצבעו שבע פעמים וטהרו וקדשו משמאת בני ישראל:

17 וכגה מפפר את-הקדש ואת-אהל מועד ואת-המזבח והקריב את השעיר ההי: וסמך אהרן את-שתי ידיו על-ראש השעיר ההי והתונהג עליו את-פל-ערנות בני ישראל ואת פל-פשיעיהם לכל-חטאתם ונתן אתם על-ראש השעיר ושלח ביד-איש עתי המדברה: ונשא השעיר עליו את פל-ערנותם אל-ארץ גזרה ושלח את השעיר במדבר: ובא אהרן אל-אהל מועד ופשט את-בגדיו הפד אשר לבש 24 בבואו אל-הקדש והניחם שם: ורהץ את-בשרו במים במקום קדוש ולבש את-בגדיו ויצא ועשה את-עלתו ואת-עלת הקם וכפר בעדו ובעד

v. 21. ק' ריוו

17. AF (pro ἑαυτοῦ): αὐτοῦ. EF* υἰῶν. 18. A¹: ἀπ' αὐτοῦ. 19. A: ἑ. ἐπ' αὐτοῦ. A* (p. ἀκαθαρσιῶν.) τῶν. 20. F† καὶ. A† (p. προσάξει) Ἀαρῶν. 21. A²F† (a. χεῖρας) δύο. 23. E: ἐνεδεδύκει; F δεδύκει. 24. A (bis) ὄλοκάριωμα. AF (alt.) περὶ.

être brûlé. Hébreu : « il prendra plein ses mains de parfum odoriférant, en poudre ». Septante : « il remplira ses mains de parfum à brûler, d'une composition line ».
 14. L'hébreu et les Septante répètent : « il fera avec son doigt sept fois l'aspersion du sang, à la face du propitiatoire ».
 16. De leurs prévarications et de tous leurs péchés. Septante : « de leurs iniquités pour tous leurs péchés ». — Au milieu des souillures de leur habitation. Hébreu : « au milieu de leurs souillures ». Septante :

• au milieu de leur impureté ».
 20. Qu'il offre. Hébreu et Septante : « il fera approcher ».
 21. Et, les deux mains posées sur sa tête, qu'il confesse. Hébreu et Septante : « Aaron appuiera ses deux mains sur la tête du chevreau vivant et confessera ».
 — Il l'enverra, par un homme choisi. Hébreu et Septante : « il l'enverra par la main d'un homme préparé (à cet effet) ».
 22. Dans une terre solitaire. Hébreu et Septante : « dans le désert ».
 23. Des vêtements. Hébreu et Septante : « des vêtements de lui ».
 24. Il lavera sa chair. L'hébreu et les Septante ont de plus : « avec de l'eau ». — Tant pour lui-même que pour le peuple. Septante : « pour lui, pour sa maison, pour le peuple, comme pour les prêtres ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^o (c). Fête de l'Expiation (XVI).

pérgat e regione oraculi, ¹⁶ et expiet sanctuárium ab immunditiis filiórum Israel, et a prævaricatióibus eórum, cunctisque peccátis. Juxta hunc ritum faciét tabernáculo testimónii, quod fixum est inter eos in médio sórdium habitatiónis eórum. ¹⁷ Nullus hóminum sit in tabernáculo, quando pón-tifex sanctuárium ingreditur, ut roget pro se et pro domo sua, et pro univérso cœtu Israel, donec egrediátur. ¹⁸ Cum autem exierit ad altáre quod coram Dómino est, oret pro se, et sumptum sánguinem vituli atque hirci fundat super córnua ejus per gyrum : ¹⁹ aspergénsque dígito sépties, expiet et sanctificet illud ab immunditiis filiórum Israel.

Lev. 16, 19 ;
17, 11.
Expiatio
sanctuarii.

Lev. 1, 10,
Heb. 9, 7.

Lev. 16, 6, 11.

Ex. 30, 1, 10.

Lev. 4, 18.

Num. 19, 4.

²⁰ Postquam emundáverit sanctuárium, et tabernáculum, et altáre, tunc offerat hircum vivéntem : ²¹ et pósita utrâque manu super caput ejus, confiteátur omnes iniquitátes filiórum Israel, et univérsa delicta atque peccáta eórum : quæ imprecans cápiti ejus, emittet illum per hóminem parátum, in désertum. ²² Cumque portáverit hircus omnes iniquitátes eórum in terram solitáriam, et dimissus fuerit in déserto, ²³ revertétur Aaron in tabernáculum testimónii, et depósisit véstibus, quibus prius indútus erat cum intráret sanctuárium, relictisque ibi, ²⁴ lavábit carnem suam in loco sancto, inductúque véstibus suis. Et postquam egressus obtulerit holocaustum suum, ac plebis, rogábit tam pro se

Lev. 4, 15 ;
3, 2 ; 1, 4.
De hirci
emissario.

Lev. 16, 10.

Lev. 16, 4.

Lev. 1, 3-5.

Lev. 16, 17, 6.
Holocausti.

vis-à-vis de l'oracle, ¹⁶ et qu'il purifie le sanctuaire des impuretés des enfants d'Israël, de leurs prévarications et de tous leurs péchés. Il purifiera selon ce rite le tabernacle de témoignage, qui est dressé parmi eux au milieu des souillures de leur habitation. ¹⁷ Que nul homme ne soit dans le tabernacle, quand le pontife entrera dans le sanctuaire, afin de prier pour lui-même et pour sa maison et pour toute l'assemblée d'Israël, jusqu'à ce qu'il sorte. ¹⁸ Mais lorsqu'il sera sorti pour venir à l'autel qui est devant le Seigneur, qu'il prie pour lui-même, et après avoir pris du sang du veau et du bouc, qu'il le répande sur les cornes de l'autel tout autour, ¹⁹ et que, faisant l'aspersion avec le doigt sept fois, il le purifie et le sanctifie des impuretés des enfants d'Israël.

²⁰ » Après qu'il aura purifié le sanctuaire, le tabernacle et l'autel, qu'il offre alors le bouc vivant ; ²¹ et les deux mains posées sur sa tête, qu'il confesse toutes les iniquités des enfants d'Israël, tous leurs délits et tous leurs péchés ; et les appelant sur sa tête, il l'enverra, par un homme choisi pour cela, dans le désert. ²² Et lorsque le bouc aura porté toutes leurs iniquités dans une terre solitaire, et qu'il aura été lâché dans le désert, ²³ Aaron retournera au tabernacle de témoignage et, se dépouillant des vêtements dont il était auparavant revêtu quand il entrait dans le sanctuaire, et les laissant là, ²⁴ il lavera sa chair dans un lieu saint, et il se revêtira de ses vêtements. Et après qu'étant sorti, il aura offert son holocauste et celui du peuple, il priera

16. Qu'il purifie le sanctuaire. C'est la troisième fois, en cette unique circonstance, que le pontife pénètre dans le Saint des Saints : il y est entré une première fois pour l'encensement, §. 12 ; une deuxième fois il y est entré pour l'asperger du sang de la victime offerte pour lui-même, §. 14 ; ici encore il s'agit d'une aspersion, mais cette fois pour les péchés du peuple, §. 15-16. — Le tabernacle de témoignage, c'est-à-dire le Saint, puisque le Saint des Saints a déjà été purifié.

18. L'autel qui est devant le Seigneur. Il ne s'agit pas ici de l'autel des parfums, qui était dans le Saint,

mais bien de l'autel des holocaustes, ainsi qu'il résulte de ces paroles : « Lorsqu'il sera sorti (du Saint), pour venir à l'autel (dans le parvis). »

21. Les deux mains posées sur sa tête. Ce rite était observé dans la plupart des sacrifices (voir la note sur Exode, xxix, 15). Mais ici le symbolisme en était plus solennel, car au geste était jointe une confession publique de tous les péchés des Israélites, qui étaient ainsi transférés sur la victime expiatoire.

24. Son holocauste et celui du peuple : les deux bœliers mentionnés §. 3 et 5.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1^a (e). Annuatis Expiatio (XVI).

καὶ περὶ τοῦ λαοῦ ὡς περὶ τῶν ἱερέων¹.
²⁵ Καὶ τὸ στέαρ τὸ περὶ τῶν ἁμαρτιῶν ἀνοίσει ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον. ²⁶ Καὶ ὁ ἑξαποστέλλων τὸν χίμαρον τὸν διεσταλμένον εἰς ἄφρεσιν πλυνεῖ τὰ ἱμάτια, καὶ λούσεται τὸ σῶμα αὐτοῦ ὕδατι, καὶ μετὰ ταῦτα εἰσελεύσεται εἰς τὴν παρεμβολήν. ²⁷ Καὶ τὸν μόσχον τὸν περὶ τῆς ἁμαρτίας καὶ τὸν χίμαρον τὸν περὶ τῆς ἁμαρτίας, ὧν τὸ αἷμα εἰσπνέχθη ἐξιλιάσασθαι ἐν τῷ ἁγίῳ, ἐξοίσουσιν αὐτὰ ἐξω τῆς παρεμβολῆς, καὶ κατακαύσουσιν αὐτὰ ἐν πυρὶ καὶ τὰ δέρματα αὐτῶν καὶ τὸ κρέα αὐτῶν καὶ τὴν κόπρον αὐτῶν.
²⁸ Ὁ δὲ κατακαίων αὐτὸ πλυνεῖ τὰ ἱμάτια καὶ λούσεται τὸ σῶμα αὐτοῦ ὕδατι, καὶ μετὰ ταῦτα εἰσελεύσεται εἰς τὴν παρεμβολήν.
²⁹ Καὶ ἔσται τοῦτο ὑμῖν νόμιμον αἰῶνιον ἐν τῷ μηνὶ τῷ ἑβδόμῳ, δεκάτῃ τοῦ μηνός, ταπεινώσετε τὰς ψυχὰς ὑμῶν καὶ πᾶν ἔργον οὐ ποιήσετε, ὃ αὐτόχθιν καὶ ὃ προσήλυτος ὁ προσκείμενος ἐν ὑμῖν. ³⁰ Ἐν γὰρ τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ ἐξιλιάσεται περὶ ὑμῶν, καθαρῶσαι ὑμᾶς ἀπὸ πασῶν τῶν ἁμαρτιῶν ὑμῶν ἔναντι κυρίου, καὶ καθαρῶσθήσεσθε. ³¹ Σάββατα σαββάτων ἀνάπαυσις αὕτη ἔσται ὑμῖν, καὶ ταπεινώσετε τὰς ψυχὰς ὑμῶν νόμιμον αἰῶνιον.
³² Ἐξιλιάσεται ὁ ἱερεὺς, ὃν ἂν χρίσωσιν αὐτὸν καὶ ὃν ἂν τελειώσωσι τὰς χεῖρας αὐτοῦ, ἱερατεύειν μετὰ τὸν πατέρα αὐτοῦ, καὶ ἐνδύσεται τὴν στολὴν τὴν λινῆν, στολὴν ἁγίαν.
³³ Καὶ ἐξιλιάσεται τὸ ἅγιον τοῦ ἁγίου καὶ τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου, καὶ τὸ θυσιαστήριον ἐξιλιάσεται, καὶ περὶ τῶν ἱερέων καὶ περὶ πάσης συναγωγῆς ἐξιλιάσεται.
³⁴ Καὶ ἔσται τοῦτο ὑμῖν νόμιμον αἰῶνιον ἐξιλιάσασθαι περὶ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἀπὸ πασῶν τῶν ἁμαρτιῶν αὐτῶν ἅπαξ τοῦ ἔνιαυτοῦ * ποιηθήσεται, καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῇ.

XVII. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων. ² Λάλησον πρὸς Αἰουῶν καὶ πρὸς τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ καὶ πρὸς πάντας υἱοὺς

כה העם: ואת הלב החטאת וקטר המזבחה: והמשלח את השעיר לעזאזל וכבס בגדיו ורהץ את-בשרו במים ואת-ריכו ובוא אל-המחנה: ואת פר החטאת ואת שער החטאת אשר הובא את-דמם לכפר בקדש וזיח אל-מחוז למחנה ושפרו באש את-עורתם ואת-בשרם ואת-פרשם: והשרף אתם וכבס בגדיו ורהץ את-בשרו במים ואת-ריכו ובוא אל-המחנה: והיתה לכם לחקת עולם בהקדש השביעי בעשור לחודש תענו את-נפשתיכם וכל-מלאכה לא תעשו האזרח ותגר הגר בתוכם: כי-ביום הזה וכפר עליכם לטהר אתכם מכל חטאתיכם לפני יהוה תטהרו: שבת שבתון היא לכם ועניתם את-נפשתיכם חקת עולם: וכפר הכהן אשר-ימשח אהו ואתר ומלא את-ידו לכהן תחת אביו ולבש את-בגדיו הכהן בגדיו הקדש: וכפר את-מקדש הקדש ואת-אהל מועד ואת-המזבח וכפר ועל הכהנים ועל-כל-עם הקהל וכפר: והיתה-זאת לכם לחקת עולם לכפר על-בני ישראל מכל-חטאתם אחת בשנה ויעש כאשר צוה יהוה את-משה:

XVII. וידבר יהוה אל-משה לאמר: ² דבר אל-אהרן ואל-בניו ואל-כל-בני ישראל ושאל ואמרת אליהם זה הדבר

26. A²EF⁺ (p. ἱμάτια) αὐτοῦ (eti. 27). 27. EF⁺ (p. αἷμα) αὐτῶν. 29. A¹: ταπεινώσατε. 30. F* καὶ. 31. F* (a. ἔσται) ἀνάπαυσις αὕτη. 32. F⁺ (in. Καὶ...⁺ (a. ἱερατεύειν) τοῦ. 34. E: ἐξιλιάσασθαι. AF: καθάπερ. — 2. AE (p. πάντα) τους.

30. Sera votre expiation et la purification de tous vos péchés. Hébreu et Septante : « on fera l'expiation pour vous afin de vous purifier de tous vos péchés ».

31. Un sabbat de repos. Septante : « des sabbats de sabbats. »

32. Dont les mains auront été consacrées. Hébreu et Septante littéralement : « dont on aura rempli la main ». — De la robe de lin et des vêtements saints. Hébreu : « les vêtements de lin, vêtements de sainteté »; Septante : « la robe de lin, la robe sainte ».

34. Moïse fit donc comme lui avait ordonné le Seigneur. Hébreu : « on fit ce que Jahveh avait

25. Il la brûlera. Septante : « il l'offrira ».
 26. Celui qui aura conduit le bouc émissaire. Hébreu : « celui qui aura envoyé le bouc à Azazel ».
 — Lavera ses vêtements et son corps. Hébreu et Septante : « lavera ses vêtements et purifiera sa chair ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1° (e). Fête de l'Expiation (XVI).

quam pro pópulo : ²⁵ et ádipem, qui ^{Expiatio- nis ultima} oblátus est pro peccátis, adolébit super altáre.

²⁶ Ille vero, qui dimiserit caprum ^{Lev. 16, 26.} emissárium, lavábit vestiménta sua et corpus aqua, et sic ingrediétur in castra. ²⁷ Vitulum autem et hircum, qui pro peccáto fuerant immoláti. et quorum sanguis illátus est in sanctuárium ut expiatio completur, asportábunt foras castra, et comburent igni tam pellem quam carnes eórum ac fimum : ²⁸ et quicumque combúserit ea, lavábit vestiménta sua et carnem aqua, et sic ingrediétur in castra.

²⁹ Eritque vobis hoc legitimum sempitérnum : Mense séptimo, décima die mensis, affligétis ánimas vestras, nullúmque opus faciétis, sive indígena, sive ádvena qui peregrinátur inter vos. ³⁰ In hac die expiatio erit vestri, atque mundatio ab ómnibus peccátis vestris : coram Dómino mundabimini. ³¹ Sábbatum enim requiétionis est, et affligétis ánimas vestras religióne perpétua.

³² Expiábit autem sacérdos, qui unctus fuerit, et cujus manus initiátæ sunt ut sacerdotio fungátur pro patre suo : induéturque stola línea et véstibus sanctis ³³ et expiábit sanctuárium et tabernáculum testimonií atque altáre, sacerdotés quoque et univérsum pópulum.

³⁴ Eritque vobis hoc legitimum sempitérnum, ut orétis pro filiis Israel, et pro cunctis peccátis eórum semel in anno.

Fecit igitur sicut præcéperat Dóminus Móysi.

XVII. ¹ Et locútus est Dóminus ^{De animalium manducatione.} ad Móysen, dicens : ² Lóquere Aaron et filiis ejus, et cunctis filiis Is-

tant pour lui-même que pour le peuple ; ²⁵ et la graisse qui a été offerte pour les péchés, il la brûlera sur l'autel.

²⁶ » Quant à celui qui aura conduit le bouc émissaire, il lavera ses vêtements et son corps dans l'eau, et c'est ainsi qu'il entrera dans le camp. ²⁷ Mais le veau et le bouc qui avaient été immolés pour le péché et dont le sang avait été porté dans le sanctuaire pour que l'expiation fût accomplie, on les emportera hors du camp, et on brûlera au feu, tant leur peau, que leur chair et leur fiente ; ²⁸ et quiconque les aura brûlées, lavera ses vêtements et sa chair dans l'eau, et c'est ainsi qu'il entrera dans le camp.

²⁹ » Or ceci sera pour vous une loi perpétuelle : Au septième mois, au dixième jour du mois, vous affligerez vos âmes, vous ne ferez aucun travail, soit l'indigène, soit l'étranger qui séjourne parmi vous. ³⁰ En ce jour-là sera votre expiation et la purification de tous vos péchés ; c'est devant le Seigneur que vous serez purifiés : ³¹ car c'est un sabbat de repos, et vous affligerez vos âmes par un culte perpétuel. ³² Or il fera la purification, le prêtre qui aura été oint et dont les mains auront été consacrées pour exercer les fonctions du sacerdoce à la place de son père : et il sera revêtu de la robe de lin et des vêtements saints, ³³ et il purifiera le sanctuaire, le tabernacle de témoignage et l'autel, les prêtres aussi et tout le peuple. ³⁴ Et ce sera pour vous une loi perpétuelle, que vous priiez pour les enfants d'Israël et pour tous leurs péchés une fois dans l'année ».

Moïse fit donc comme lui avait ordonné le Seigneur.

XVII. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ² Parle à Aaron et à ses fils, et à tous les enfants d'Israël,

^{26.} Et c'est ainsi qu'il entrera dans le camp. Voir plus haut la note sur Lévitique, IV, 12.

^{29.} Ceci sera pour vous une loi perpétuelle. Après avoir ordonné l'expiation que devra faire Aaron, le Seigneur rend cette loi annuelle et perpétuelle. — Au septième mois. C'était le mois de tischri, qui correspondait à peu près à notre mois de septembre. La fête des Tabernacles se célébrait le quinzième jour du même mois (Lévitique, XXII, 34), celle de l'Expiation lui servait de préparation. — Vous affligerez vos âmes. Cette expression désigne le jeûne, imposé en cette unique circonstance par la loi de Moïse.

^{31.} C'est un sabbat de repos : plus exactement, un « sabbat de sabbat » ou un « repos de repos », c'est-à-dire un repos plus saint et plus solennel encore que les autres.

^{32.} Le prêtre qui aura été oint, le grand-prêtre, qui seul pouvait entrer dans le Saint des Saints.

f) Règles pour la manducation des animaux, XVII.

XVII. 1. Le Seigneur parla... Loi nouvelle, concernant l'immolation des animaux destinés à servir de nourriture, 7. 1-6.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1^a (F). De esu animalium (XVII).

Ἰσραὴλ, καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτούς· Τοῦτο το
 ὄμμα ὃ ἐνετείλατο κύριος, λέγων· ³ Ἄνθρω-
 πος, ἄνθρωπος τῶν υἰῶν Ἰσραὴλ, ἢ τῶν
 προσηλύτων τῶν προσκεμένων ἐν ὑμῖν, ὃς ἐὰν
 σφάξῃ μὸσχον ἢ πρόβατον ἢ αἶγα ἐν τῇ πα-
 ρεμβολῇ, καὶ ὃς ἐὰν σφάξῃ ἔξω τῆς παρεμ-
 βολῆς, ⁴ καὶ ἐπὶ τὴν θύραν τῆς σκηπῆς τοῦ
 μαρτυρίου μὴ ἐνέγκῃ, ὥστε ποιῆσται αὐτὸ εἰς
 ὀλοκαύτωμα ἢ σωτηρίου κυρίου δεκτὸν εἰς ὀ-
 μὴν εὐωδίας· καὶ ὃς ἐὰν σφάξῃ ἔξω, καὶ ἐπὶ
 τὴν θύραν τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου μὴ
 ἐνέγκῃ αὐτὸ, ὥστε προσενέγκαι δῶρον τῷ κυ-
 ρίῳ ἀπέναντι τῆς σκηπῆς κυρίου, καὶ λογισ-
 θήσεται τῷ ἀνθρώπῳ ἐκείνῳ αἷμα· αἷμα ἐξέ-
 χεον· ἐξολοθρευθήσεται ἡ ψυχὴ ἐκείνῃ ἐκ τοῦ
 λαοῦ αὐτῆς. ⁵ Ὅπως ἀναφέρουσιν οἱ υἱοὶ
 Ἰσραὴλ τὰς θυσίας αὐτῶν, ὅσας ἀν αὐτοὶ
 σφάξουσιν ἐν τοῖς πεδίοις καὶ οἴσουσι τῷ κυ-
 ρίῳ ἐπὶ τὰς θύρας τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου
 πρὸς τὸν ἱερεῖα· καὶ θύσουσι θυσίαν σωτηρίου
 τῷ κυρίῳ αὐτά. ⁶ Καὶ προσχεεῖ ὁ ἱερεὺς τὸ
 αἷμα ἐπὶ τὸ θυμαστῆριον κύκλω ἀπέναντι
 κυρίου παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηπῆς τοῦ μαρ-
 τυρίου· καὶ ἀνοίσει τὸ στέγαστρο εἰς ὄσμην εὐω-
 δίας κυρίου. ⁷ Καὶ οὐ θύσουσιν ἐν τὰς
 θυσίας αὐτῶν τοῖς ματαίαις, οἷς αὐτοὶ ἐκ-
 πορνεύουσιν ὀπίσω αὐτῶν νόμιμον αἰώνιον
 ἔσται ὑμῖν εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν. ⁸ Καὶ ἐρεῖς
 πρὸς αὐτούς· Ἄνθρωπος ἄνθρωπος τῶν υἰῶν
 Ἰσραὴλ ἢ ἀπὸ τῶν υἰῶν τῶν προσηλύτων
 τῶν προσκεμένων ἐν ὑμῖν, ὃς ἐὰν ποιῆσῃ ὀλο-
 καύτωμα ἢ θυσίαν, ⁹ καὶ ἐπὶ τὴν θύραν
 τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου μὴ ἐνέγκῃ, ποιῆ-
 σται αὐτὸ τῷ κυρίῳ, ἐξολοθρευθήσεται ὁ
 ἄνθρωπος ἐκεῖνος· ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτοῦ.
¹⁰ Καὶ ἄνθρωπος ἄνθρωπος τῶν υἰῶν Ἰσ-
 ραὴλ ἢ τῶν προσηλύτων τῶν προσκεμένων
 ἐν ὑμῖν, ὃς ἐὰν φάγῃ πᾶν αἷμα, καὶ ἐπιστήσῃ
 τὸ πρόσωπόν μου ἐπὶ τὴν ψυχὴν τὴν ἐσ-
 θίουσαν τὸ αἷμα, καὶ ἀπολωῖ αὐτὴν ἐκ τοῦ
 λαοῦ αὐτῆς. ¹¹ Ἡ γὰρ ψυχὴ πάσης σαρκὸς
 αἷμα αὐτοῦ ἐστί, καὶ ἐγὼ δέδωκα αὐτὸ ὑμῖν
 ἐπὶ τοῦ θυμοιστηρίου ἐξιλιάσκεισθαι περὶ τῶν
 ψυχῶν ὑμῶν· τὸ γὰρ αἷμα αὐτοῦ ἀντὶ ψυ-
 χῆς ἐξιλιάσεται. ¹² Ἀπὸ τοῦτο εἴρηκα τοῖς

3 אִשְׁרָאֵל וְהָיָה לְאָמֹר: אִישׁ אִישׁ מִבֵּית יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יִשְׁהֹט שׂוֹר אוֹ-
 כֶּשֶׁב אוֹ-עֵז בַּמִּחְנֶה אוֹ אֲשֶׁר יִשְׁחֹט מִחוּץ לַמִּחְנֶה: וְאֵל-פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד
 4 לֹא הֵבִיאוּ לְהִקְרִיב קָרְבָן לַיהוָה לִפְנֵי מִשְׁכַּן יְהוָה דָּם יִהְיֶה לְאִישׁ
 הַהוּא דָם שִׁפְךָ וּנְכַרְתָּ הָאִישׁ הַהוּא ה
 מִקְרָב עִמּוֹ: לְמַעַן אֲשֶׁר יָבִיאוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל אֶת-זִבְחֵיהֶם אֲשֶׁר הֵם זֹבְחִים
 5 עַל-פְּנֵי הַשֹּׁדֶה וְהֵבִיאוּם לַיהוָה אֶל-פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד אֶל-הַיְּבוֹתָיו וְזָבְחוּ
 6 זִבְחֵי שְׁלָמִים לַיהוָה אוֹתָם: וְזָלַק הַפֶּתַח אֶת-הַדָּם עַל-מִזְבֵּחַ יְהוָה פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד
 7 וְהַקְטִיר תַּחֲלֹב לְרִיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה: וְלֹא-יִזְבְּחוּ עוֹד אֶת-זִבְחֵיהֶם לְשַׁעֲרֵם אֲשֶׁר הֵם זֹכִים
 8 אֲהַרְיֵהֶם תִּקַּח עוֹלָם וְהָיָה-זֶאת לְהֵם לְדֹרֹתָם: וְאָלֵהֶם תֹּאמֹר אִישׁ אִישׁ מִבֵּית יִשְׂרָאֵל
 9 וּמִן-הַגֵּר אֲשֶׁר-יִגְוֶר בְּתוֹכְכֶם אֲשֶׁר-יַעֲלֶה עִלָּה אוֹ-זִבְחָה: וְאֶל-פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד לֹא יֵבִיאוּ לַעֲשׂוֹת אֹתוֹ
 לַיהוָה וּנְכַרְתָּ הָאִישׁ הַהוּא מֵעַמִּי: וְאִישׁ אִישׁ מִבֵּית יִשְׂרָאֵל וּמִן-הַגֵּר
 10 הֵגֵר בְּתוֹכְכֶם אֲשֶׁר יֹאכַל בַּל-דָּם וְנָתַתִּי פְּנֵי בְּנֵשׁ הָאֲכֵלֹת אֶת-הַדָּם וְהִכַּרְתִּי אֹתָהּ מִקְרָב עִמָּה: כִּי-נִשְׁשׁ הַבָּשָׂר בַּדָּם הוּא וְאֲנִי נֹתַתִּיר לָכֶם עַל-הַמִּזְבֵּחַ לְכַפֵּר עַל-נַפְשׁוֹתֵיכֶם כִּי-יִהְיֶה הוּא בְּנֵשׁ וְכַפֵּר: עַל-כֵּן אֶמְרֵתִי לְבְנֵי
 11
 12

3. A^{2*} ἢ τῶν προσηλύτων. AF: ἄν. 4. F* (p. ἐνέ-
 γκη) ὥστε ποιῆσαι ad ὥστε προσενέγκαι. EF: αἷμα
 λογισθήσεται (1. καὶ λογ.). 5. EF: ἄν φερῶσιν. AF:
 σφάξουσιν. F: θυσίας. 6. F* (p. θυσ.) κύκλω.
 8. EF† (a. τῶν υἰῶν) ἀπὸ. AEF: (1. alt. ἀπο
 τῶν) pon. καὶ ἀπὸ. 11. F: ἔδωκα ὑμῖν αὐτὸ.

mp. v. 3. 4. p. 30

ordonné à Moïse »; Septante: « il sera fait comme le Seigneur l'a ordonné à Moïse ».
 XVII. 3. Un homme, quel qu'il soit. Hébreu et Septante: « un homme, un homme ». Les Septante ajoutent: « ou d'entre les prosélytes vivant parmi vous ».

4. Comme oblation au Seigneur. Hébreu: « pour la faire approcher de Jahveh, à la face de la tente de Jahveh; Septante: « pour l'offrir en présent au Seigneur, devant la tente du Seigneur ».
 7. Aux démons. Hébreu: « aux velus »; Septante: « aux vanités ». Pour leurs descendants. Septante: « pour vos descendants ».
 9. De son peuple. Hébreu: « de ses peuples ».
 10. S'il mange du sang. Hébreu et Septante: « s'il

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1° (f). Manducation des animaux (XVII).

rael, dicens ad eos : Iste est sermo quem mandavit Dóminus, dicens :³ Homo quilibet de domo Israel, si occiderit bovem aut ovem, sive capram, in castris vel extra castra,⁴ et non obtulerit ad óstium tabernaculi oblationem Dómino, sanguíneus erit : quasi si sanguinem fúderit, sic peribit de médio pópuli sui.⁵ Ideo sacerdoti offerre debent filii Israel hóstias suas, quas occident in agro, ut sanctificentur Dómino ante óstium tabernaculi testimonii, et immolent eas hóstias pacíficas Dómino.⁶ Fundéque sacerdos sanguinem super altare Dómini ad óstium tabernaculi testimonii, et adolébit adipem in odórem suavitátis Dómino :⁷ et nequáquam ultra immolábunt hóstias suas dæmónibus, cum quibus fornicáti sunt. Legítimum sempitérnum erit illis et pósteris eorum.

Ritus bestie occidendæ.

Lev. 24, 17. Is. 66, 3.

Lev. 3, 1-17.

Ex. 34, 15. 1 Cor. 10, 20. Num. 25, 1-9. Deut. 32, 17. Ps. 105, 37. Am. 5, 25-26.

⁸ Et ad ipsos dices : Homo de domo Israel, et de ádvenis qui peregrinántur apud vos, qui obtulerit holocaustum sive victimam,⁹ et ad óstium tabernaculi testimonii non addúxerit eam, ut offerátur Dómino, interibit de pópulo suo.

¹⁰ Homo quilibet de domo Israel, et de ádvenis qui peregrinántur inter eos, si coméderit sanguinem, obfirmábo faciém meam contra ánimam illius, et disperdam eam de pópulo suo,¹¹ quia ánima carnis in sanguine est : et ego dedi illum vobis, ut super altare in eo expiétis pro animábus vestris, et sanguis pro animæ piáculo sit.¹² Idcirco dixi

Ex. 29, 11. Deut. 12, 14. Sacrificia ad tabernaculum offerenda.

Sanguis non comedendus.

Gen. 9, 4. Deut. 12, 16, 23.

Hebr. 9, 22.

leur disant : Voici la parole qu'a commandée le Seigneur, disant :³ Un homme, quel qu'il soit, de la maison d'Israël, s'il a tué un bœuf, ou une brebis, ou une chèvre, dans le camp ou hors du camp,⁴ et qu'il ne l'ait pas présentée à la porte du tabernacle comme oblation au Seigneur, sera coupable de sang : comme s'il avait répandu le sang, ainsi il périra du milieu de son peuple.⁵ A cause de cela les enfants d'Israël doivent présenter au prêtre leurs hosties qu'ils tueront dans la campagne, afin qu'elles soient sacrées au Seigneur devant la porte du tabernacle de témoignage, et qu'ils les immolent comme des hosties pacifiques au Seigneur.⁶ Et le prêtre répandra le sang sur l'autel du Seigneur à la porte du tabernacle de témoignage, et il brûlera la graisse en odeur de suavité pour le Seigneur.⁷ Ainsi ils n'immoleront jamais plus leurs hosties aux démons, avec lesquels ils ont fornicé. Ce sera une loi perpétuelle pour eux et pour leurs descendants.

⁸ » Et tu leur diras à eux-mêmes : Un homme de la maison d'Israël, et d'entre les étrangers qui séjournent chez vous, qui aura offert un holocauste ou une victime,⁹ et ne l'amènera pas à la porte du tabernacle de témoignage pour qu'elle soit offerte au Seigneur, périra du milieu de son peuple.

¹⁰ » Un homme, quel qu'il soit, de la maison d'Israël, et d'entre les étrangers qui séjournent parmi eux, s'il mange du sang, j'affermirai ma face contre son âme, et je l'exterminerai du milieu de son peuple :¹¹ parce que l'âme de la chair est dans le sang ; or, c'est moi qui vous l'ai donné, afin qu'avec lui vous fassiez sur l'autel des expiations pour vos âmes, et que le sang serve ainsi à l'expiation de l'âme.¹² C'est pourquoi

3. S'il a tué un bœuf, ou une brebis, ou une chèvre. Il ne s'agit pas seulement ici des animaux offerts en sacrifice, mais aussi de ceux qui étaient destinés à l'alimentation. Comme on aurait pu, sous prétexte de tuer un animal pour le manger, l'offrir à de fausses divinités, 7. Le législateur, afin de prévenir tout danger d'idolâtrie, interdit d'égorger aucune des victimes susceptibles d'être offertes en sacrifice, sans les offrir au vrai Dieu devant la porte du Tabernacle, même lorsqu'on n'a aucune raison de les tuer que celle d'en faire sa nourriture. Le remède était efficace et coupait court à l'idolâtrie ; mais il n'était praticable que dans le désert, parce qu'aucun Israélite n'y était trop éloigné du Tabernacle. En Palestine, au contraire, cette loi au-

rait été inapplicable ; aussi, à la veille de l'entrée d'Israël dans la terre de Chanaan, Moïse abrogera-t-il la loi du Lévitique pour la remplacer par une autre, Deutéronome, XII, 6-7, 11-12. La loi du Lévitique, désormais abrogée, ne reste plus dans le Pentateuque que comme un souvenir du temps de l'exode, et comme une marque indélébile de l'authenticité du livre : car, une fois les Hébreux dispersés dans la Palestine, qui aurait songé à écrire une loi ordonnant de venir tuer au sanctuaire, c'est-à-dire dans la seule ville de Jérusalem, les animaux destinés à la boucherie dans tout le pays d'Israël ?

10. S'il mange du sang. Voir plus haut les notes sur Lévitique, III, 17 ; VII, 26.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (g). Leges de matrimonio (XVIII).

υιός Ἰσραὴλ: Πᾶσα ψυχὴ ἐξ ὑμῶν οὐ φάγεται αἷμα, καὶ ὁ προσήλυτος ὁ προσκείμενος ἐν ὑμῖν οὐ φάγεται αἷμα. ¹³ Καὶ ἄνθρωπος ἄνθρωπος τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἢ τῶν προσηλύτων τῶν προσκειμένων ἐν ὑμῖν, δεῖ ἄν θηρεύσῃ θήρευμα θηρίον ἢ πετεινὸν ὃ ἐσθεται, καὶ ἐκχεεῖ τὸ αἷμα καὶ καλύψει αὐτὸ τῇ γῆ. ¹⁴ Ἡ γὰρ ψυχὴ πάσης σαρκὸς αἷμα αὐτοῦ ἐστί, καὶ εἶπα τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ: Αἷμα πάσης σαρκὸς οὐ φάγεσθε, ὅτι ἡ ψυχὴ πάσης σαρκὸς αἷμα αὐτοῦ ἐστί· πᾶς ὃ ἐσθων αὐτὸ ἐξολοθρευθήσεται. ¹⁵ Καὶ πᾶσα ψυχὴ ἣτις φάγεται θνησιμαῖον ἢ θηριάλωτον ἐν τοῖς αὐτόχθοσιν ἢ ἐν τοῖς προσηλύτοις, πλυνεῖ τὰ ἱμάτια αὐτοῦ καὶ λούσεται ὕδατι, καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἐσπέρας, καὶ καθαρὸς ἔσται. ¹⁶ Ἐὰν δὲ μὴ πλῆνη τὰ ἱμάτια καὶ τὸ σῶμα μὴ λουήσῃται ὕδατι, καὶ λήψεται ἀνόμημα αὐτοῦ.

XVIII. Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων ² Αἴλῃσον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτούς: Ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν ³ Καὶ τὰ ἐπιτηδεύματα Αἰγύπτου, ἐν ἧ κατωκήσατε ἐπ' αὐτῇ, οὐ ποιήσετε, καὶ κατὰ τὰ ἐπιτηδεύματα γῆς Χαναάν, εἰς ἣν ἐγὼ εἰσάγω ὑμᾶς ἐκεῖ, οὐ ποιήσετε, καὶ τοῖς νομίμοις αὐτῶν οὐ πορεύσεσθε. ⁴ Τὰ κρίματά μου ποιήσετε καὶ τὰ προστάγματά μου φυλάξεσθε, καὶ πορεύσεσθε ἐν αὐτοῖς: ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν. ⁵ Καὶ φυλάξεσθε ¹ πάντα τὰ προστάγματά μου καὶ ¹ πάντα τὰ κρίματά μου καὶ ποιήσετε αὐτά: ἃ ποιήσας αὐτὰ ἄνθρωπος ζήσεται ἐν αὐτοῖς: ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν.

⁶ Ἄνθρωπος ἄνθρωπος πρὸς πάντα οὐκ εἶμι σαρκὸς αὐτοῦ οὐ προσελεύσεται ἀποκαλύψαι ἀσχημοσύνην: ἐγὼ κύριος. ⁷ Ἀσχημοσύνην πατρός σου καὶ ἀσχημοσύνην

13. A: Ἰσρ. καὶ τῶν. F ἐσθίεται. AEF† (p. αἷμα) αὐτοῦ. 14. EF: ἐσθίων. 16. EF† (p. ἱμάτια et p. σῶμα) αὐτοῦ. — 3. A† (a. Αἰγ.) γῆς. E: τῆς. EF: παρωκήσατε... AF (a. τοῖς νομ.) ἐν. F: πορεύεσθε. 4. A* (alt. καὶ) πορεύεσθαι. 5. A¹ φυ-

ישראל כל-נפש מכם לא-תאכלו: והגזר הגזר בתוכםם לא-יאכלו: 13 ואיש איש אשר יצוד ציד הית או-עוף אשר יאכל וישפך את-דמו 14 וכסהו בעפר: פי-נפש כל-בשר דמו בנפשו הוא ואמר לבני ישראל: 15 כל-בשר לא תאכלו פי נפש כל-בשר דמו הוא כל-אכליו יפרת: 16 וכל-נפש אשר תאכל נבלה וטרפה בארץ ובבשר וכבש בגדיו ורחץ במים וטמא עדה-ערב וטהר: ואם לא וכבש ובשרו לא ירחץ ונשא עונו: פ

XVIII. וידבר יהוה אל-משה לאמר: ² דבר אל-בני ישראל ואמרה אליהם ³ אני יהוה אלהיכם: פמעשה ארץ-מצרים אשר ישכבם-בה לא תעשו וכמעשה ארץ-כנען אשר אני מביא אתכם שמה לא תעשו ובדקתיהם לא תלכו: ⁴ את-משפטי תעשו ואת-הקתי תשמרו לכלת בהם אני יהוה: ⁵ ושמרתם את-הקתי ואת-משפטי אשר יעשה אתם האדם ותיבהם אני יהוה: ס

⁶ איש איש אל-כל-שאר בשרו לא תקרב לגלות ערות אנו יהוה: ס ⁷ ערות אביו וערות אמו לא תגלה

13. A²F: αἷμα. 7. EF: τοῦ πατρός τῆς μητρός.

mange de quelque sang que ce soit. — J'effemirai ma face contre son ame. Hébreu et Septante, littéralement : « je placerais ma face contre l'ame qui se nourrira de sang ». ¹³ S'il prend à la chasse et au filet une bête sauvage ou un oiseau. Hébreu et Septante : « qui aura pris à la chasse une bête sauvage ou un volatile qui se mange ». ¹⁴ Périrra. Hébreu : « sera retranché » ; Septante :

« sera mis à mort ». ¹⁵ Ou pris par une bête sauvage. Hébreu : « ou pris ». XVIII. 3. Vous ne vous conduirez point selon la coutume. Septante : « vous n'agirez pas suivant les manières de vivre ». 6. Qui est de son sang. Septante : « domestica carnis suae ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^e (g). Du mariage (XVIII).

filiis Israel : Omnis ánima ex vobis non cómedet sánguinem, nec ex ádvenis qui peregrinántur apud vos.

Lev. 3, 17 ;
7, 26.
Act. 15, 20, 29.

¹³ Homo quicúmque de filiis Israel, et de ádvenis qui peregrinántur apud vos, si venatióne atque acúpio céperit feram vel avem, quibus vesci lícitum est, fundat sánguinem ejus, et opérait illum terra. ¹⁴ Anima enim omnis carnis in sánguine est ; unde dixi filiis Israel : Sánguinem univérse carnis non comedétis, quia ánima carnis in sánguine est : et quicúmque coméderit illum, interibit.

Iterum de sanguine vitando.

Gen. 9, 4.
Lev. 7, 26 ;
3, 17.

¹⁵ Anima quæ coméderit morticínium, vel captum a béstia, tam de indigénis, quam de ádvenis, lavábit vestiménta sua et semetípsum aqua, et contaminátus erit usque ad vésperum : et hoc órdine mundus fiet. ¹⁶ Quod si non láverit vestiménta sua et corpus, portábit iniquitátem suam.

Lev. 11, 40.
Ex. 22, 31.

Lev. 11, 24,
25, 39.

XVIII. ¹ Locútus est Dóminus ad Móysen, dicens : ² Lóquere filiis Israel, et dices ad eos : Ego Dóminus Deus vester ; ³ juxta consuetúdinem terræ Ægýpti, in qua habitástis, non faciétis : et juxta morem regiónis Chánaan, ad quam ego introductúrus sum vos, non agétis, nec in legitimis eórum ambulábitis. ⁴ Faciétis júdicia mea, et præcépta mea servábitis, et ambulábitis in eis. Ego Dóminus Deus vester. ⁵ Custodite leges meas atque júdicia, quæ faciéns homo, vivet in eis. Ego Dóminus.

(g) De matrimonio.

Lev. 11, 44.
Ex. 20, 2.

Ex. 23, 24.
Jer. 10, 2.

Deut. 4, 5.

2 Esd. 9, 29.
Ez. 20, 11.
Luc. 10, 28.
Gal. 3, 12.
Rom. 10, 5.

Matrimoniis impedi-
ménta.

Lev. 20, 11.

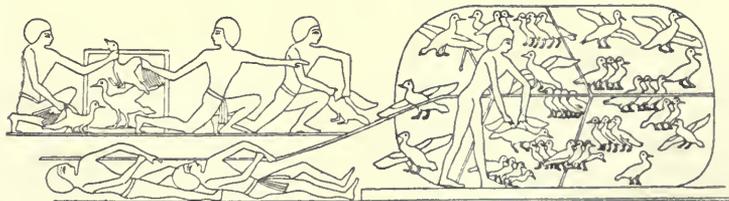
j'ai dit aux enfants d'Israël : Nul d'entre vous ne mangera du sang, ni aucun d'entre les étrangers qui séjournent chez vous.

¹³ » Un homme quelconque, d'entre les enfants d'Israël et d'entre les étrangers qui séjournent chez vous, s'il prend à la chasse et au filet une bête sauvage ou un oiseau dont il est permis de manger, qu'il répande son sang et le couvre de terre ; ¹⁴ car l'âme de toute chair est dans le sang ; c'est pourquoi j'ai dit aux enfants d'Israël : Vous ne mangerez le sang d'aucune chair, parce que l'âme de la chair est dans le sang : et quiconque en mangera, périra.

¹⁵ » Un homme, tant d'entre les indigènes que d'entre les étrangers, qui mangera d'un animal crevé, ou pris par une bête sauvage, lavera ses vêtements et soi-même dans l'eau, et il sera souillé jusqu'au soir : et c'est de cette manière qu'il deviendra pur. ¹⁶ Que s'il ne lave pas ses vêtements et son corps, il portera son iniquité ».

XVIII. ¹ Le Seigneur parla à Moïse, disant : « ² Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Je suis le Seigneur votre Dieu : ³ vous ne vous conduirez point selon la coutume de la terre d'Égypte, dans laquelle vous avez habité ; et vous n'agirez point selon les mœurs du pays de Chanaan, dans lequel je dois moi-même vous introduire, et vous ne marcherez point dans leurs lois. ⁴ Vous exécuterez mes ordonnances, vous observerez mes préceptes et vous y marcherez. Je suis le Seigneur votre Dieu. ⁵ Gardez mes lois et mes ordonnances : l'homme qui les accomplit, vivra par elles. Je suis le Seigneur.

⁶ » Nul homme ne s'approchera d'une femme qui est de son sang pour révéler sa nudité. Je suis le Seigneur. ⁷ Tu ne découvriras point la nudité de ton



Oiseaux pris au filet (F 13). (D'après Lepsins).

g) Prescriptions concernant le mariage, XVIII.

XVIII. 3. Selon la coutume de la terre d'Égypte : nouveau signe d'authenticité du livre : plusieurs siècles après l'exode, le législateur n'aurait pas

songé à recommander aux Hébreux de ne plus suivre les usages des Égyptiens, qu'ils n'auraient pas connus.

6. Nul homme... Ce verset renferme la loi générale prohibant le mariage entre parents ou allés. Les

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^o (g). Du mariage (XVIII).

túdinem matris tuæ non discoopé-
ries; mater tua est; non revelábis
turpitúdinem ejus. ⁸ Turpitúdinem
uxóris patris tui non discoopé-
ries; turpitúdo enim patris tui est. ⁹ Tur-
pitúdinem soróris tuæ ex patre, sive
ex matre, quæ domi vel foris génita
est, non revelábis. ¹⁰ Turpitúdinem
filiæ filii tui vel neptis ex filia non
revelábis: quia turpitúdo tua est.

¹¹ Turpitúdinem filia uxóris patris
tui, quam péperit patri tuo, et est
soror tua, non revelábis. ¹² Turpi-
túdinem soróris patris tui non dis-
coopéries: quia caro est patris tui.

¹³ Turpitúdinem soróris matris tuæ
non revelábis, eo quod caro sit ma-
tris tuæ. ¹⁴ Turpitúdinem pátrui tui
non revelábis, nec accédes ad uxórem
ejus, quæ tibi affinitáte conjúgitur.

¹⁵ Turpitúdinem nurus tuæ non re-
velábis, quia uxor filii tui est, nec
discoopéries ignomíniám ejus. ¹⁶ Tur-
pitúdinem uxóris fratris tui non
revelábis: quia turpitúdo fratris tui
est. ¹⁷ Turpitúdinem uxóris tuæ et
filiæ ejus non revelábis. Filiam filii
ejus, et filiam filia illius non sumes,
ut revéles ignomíniám ejus: quia caro
illius sunt, et talis cóitus incéustus est.

¹⁸ Sorórem uxóris tuæ in pellicátum
illius non accípies, nec revelábis
turpitúdinem ejus adhuc illa vivente.

¹⁹ Ad mulierem quæ pátitur mén-
strua non accédes, nec revelábis fœd-
ditátem ejus.

²⁰ Cum uxóre próximi tui non cói-
bis, nec séminis commistióne macu-
láberis.

²¹ De sémine tuo non dabis ut
consecrétur idólo Moloch, nec pól-

litéris tuas dabis ut consecrétur idólo Moloch, nec pól-

Matrimo-
nii impedi-
menta.
Gen. 49, 4.
Deut. 27, 22.
1 Reg. 16, 22.
1 Cor. 5, 1.
Lev. 20, 11.

Lev. 20, 17.
Deut. 27, 22.
1 Reg. 18, 12.
Ex. 22, 11.

Lev. 20, 19.

Lev. 20, 20.

Lev. 20, 12.
Gen. 38, 16.

Lev. 20, 21.
Marc. 6, 18.

Lev. 20, 14.

Lev. 20, 18;
15, 24.
Ex. 18, 6; 22,
10.

Diversa.
Lev. 20, 10.
1 Reg. 11, 4.
Ex. 22, 11.

Lev. 20, 9-5.
Deut. 18, 10.
Ps. 105, 37.
Jer. 7, 31;
32, 35.

père et la nudité de ta mère: c'est ta
mère; tu ne révèleras pas sa nudité.

⁸ Tu ne découvriras point la nudité de
la femme de ton père: car c'est la nu-
dité de ton père. ⁹ Tu ne révèleras
point la nudité de ta sœur de père ou
de mère, qui est née dans la maison ou
au dehors. ¹⁰ Tu ne révèleras point la
nudité de la fille de ton fils, ou de la
fille de ta fille: parce que c'est ta nu-
dité. ¹¹ Tu ne révèleras point la nudité de
la fille de la femme de ton père, qu'elle
a enfantée à ton père: car elle est ta
sœur. ¹² Tu ne découvriras point la nu-
dité de la sœur de ton père, parce que
c'est la chair de ton père. ¹³ Tu ne révè-
leras point la nudité de la sœur de ta
mère, parce que c'est la chair de ta
mère. ¹⁴ Tu ne révèleras point la nudité
de ton oncle paternel, et tu ne t'appro-
cheras point de sa femme, qui t'est
unie par affinité. ¹⁵ Tu ne révèleras
point la nudité de ta belle-fille, parce
que c'est la femme de ton fils, et tu ne
découvriras point son ignominie. ¹⁶ Tu
ne révèleras point la nudité de la femme
de ton frère, parce que c'est la nudité
de ton frère. ¹⁷ Tu ne révèleras point
la nudité de ta femme et de sa fille. Tu
ne prendras point la fille de son fils et
la fille de sa fille, pour révéler son igno-
minie, parce qu'elles sont sa chair, et
une telle union est un inceste. ¹⁸ Tu ne
prendras point la sœur de ta femme
conjointement avec elle, et tu ne révè-
leras point sa nudité, elle encore vivante.

¹⁹ » Tu ne t'approcheras point de la
femme qui a ses mois, et tu ne révèle-
ras point son impureté.

²⁰ » Tu ne t'approcheras point de la
femme de ton prochain, et tu ne te
souilleras point par un mélange de sang.

²¹ » Tu ne donneras point de tes en-
fants pour être consacrés à l'idole de

empêchements particuliers de consanguinité et
d'affinité sont mêlés dans l'énumération qui va
suivre: ils seront signalés au fur et à mesure.

7. *De la mère*: 1^{er} empêchement de consanguini-
té, prohibant le mariage du fils avec sa mère, et,
par voie de conséquence, de la fille avec son père.

8. *La femme de ton père*: 1^{er} cas d'affinité: un
homme ne peut épouser la femme de son père, sa
belle-mère à lui, *noverca*.

9. *La sœur*: 2^e cas de consanguinité. Le mariage
entre frère et sœur était commun en Égypte, au
moins dans la famille royale.

10-13. *Tu ne révèleras point...*: 3^e, 4^e, 5^e et 6^e cas de
consanguinité: prohibition du mariage entre aïeul
et petite-fille (s. 10), entre demi-frère et demi-sœur

(s. 11), entre neveu et tante paternelle (s. 12) ou ma-
ternelle (s. 13).

14-16. *Tu ne révèleras point...*: 2^e, 3^e et 4^e cas d'af-
finité: prohibition du mariage entre un neveu et
l'épouse de son oncle paternel (s. 14), entre un
beau-père et sa bru (s. 15), entre un homme et la
femme de son frère (s. 16). Ce dernier cas comportait
l'exception du lévirat, *Deutéronome*, xxv, 5.

17. *Tu ne révèleras point...*: 5^e et 6^e cas d'affinité:
un homme ne peut épouser ni la fille (d'un premier
lit) ni la petite-fille de sa femme.

18. *La sœur de ta femme*: 7^e cas d'affinité. Cet em-
pêchement n'existait pas du temps des patriarches.
Genèse, xxix, 23-28. Voir un 8^e cas, *Lévitique*, xx, 14.

21. *A l'idole de Moloch*. Moloch, le dieu du feu,

II. De puritate legalī (XI-XXII). — 1^o (g). Leges de matrimonio (XVIII).

ὄνομα τὸ ἅγιον ἐγὼ κύριος. 22 Καὶ μετὰ ἄρσενος οὐ κοιμηθήσῃ κοίτην γυναικείαν· βδελύγμα γὰρ ἔστι. 23 Καὶ πρὸς πᾶν τετραπόουν οὐ δώσεις τὴν κοίτην σου εἰς σπερματισμόν, ἐκμιασθῆναι πρὸς αὐτό, καὶ γυνὴ οὐ στήσεται πρὸς πᾶν τετραπόουν βιβασθῆναι· μυσαρὸν γὰρ ἔστι.

24 Μὴ μιαινεσθε ἐν πᾶσι τούτοις· ἐν πᾶσι γὰρ τούτοις ἐμιάνθησῃ καὶ ἔθνη ἃ ἐγὼ ἐξαποστελῶ πρὸ προσώπου ὑμῶν. 25 Καὶ ἐξεμιάνθη ἡ γῆ, καὶ ἀνταπέδωκα ἀδικίαν αὐτοῖς δι' αὐτήν, καὶ προσώχθισεν ἡ γῆ τοῖς ἐγκαθημένους ἐπ' αὐτῆς. 26 Καὶ φυλάξεσθε 'πάντα' τὰ νόμιά μου καὶ 'πάντα' τὰ προσταγμάτα μου, καὶ οὐ ποιήσετε ἀπὸ πάντων τῶν βδελυγμάτων τούτων, ὃ ἐγγώριος καὶ ὁ προσεγνόμενος προσήλυτος ἐν ὑμῖν.

27 Πάντα γὰρ τὰ βδελύγματα ταῦτα ἐποίησαν οἱ ἄνθρωποι τῆς γῆς οἱ ὄντες πρότερον ὑμῶν, καὶ ἐμιάνθη ἡ γῆ. 28 Καὶ ἵνα μὴ προσοχθίσῃ ὑμῖν ἡ γῆ ἐν τῷ μιαινεῖν ὑμᾶς αὐτήν, ὃν τρόπον προσώχθισε τοῖς ἔθνεσι τοῖς πρὸ ὑμῶν. 29 Ὅτι πᾶς ὃς ἐὰν ποιήσῃ ἀπὸ πάντων τῶν βδελυγμάτων τούτων, ἐξολοθρευθήσονται αἱ ψυχαὶ αἱ ποιοῦσαι ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτῶν. 30 Καὶ φυλάξετε τὰ προσταγμάτα μου, ὅπως μὴ ποιήσῃτε ἀπὸ πάντων τῶν νομίμων τῶν ἐβδελυγμένων, ἃ γέγονε πρὸ τοῦ ὑμᾶς, καὶ οὐ μιανθήσεσθε ἐν αὐτοῖς· ὅτι ἐγὼ κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν.

XIX. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 2 Ἀλλησον τῇ συναγωγῇ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, καὶ εἰρεῖς πρὸς αὐτούς· ἄγιοι ἔσεσθε, ὅτι ἅγιος ἐγὼ, κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν. 3 Ἐκαστος πατέρα αὐτοῦ καὶ μητέρα αὐτοῦ φοβεῖσθω, καὶ τὰ σαββατά μου φυλάξεσθε· ἐγὼ κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν. 4 Οὐκ ἐπακολοθήσετε εἰδώλοις, καὶ θεοὺς χωνευτοὺς οὐ ποιή-

22. A: γυναικός. 23. AF* τὴν. (a. κοίτην). E* (p. μυσ.) γὰρ. 24. AF: ἐξαποστελῶ. 25. F* καὶ (in.). A1: ἀδ. αὐτῶν (A2: ἀδ. αὐτῆς). A† (a. τοῖς) ἐν. 26. A: ὁ ἐγγ. ἢ ὁ προσήλ. ὁ προσγ. 27. A: πρότεροι. A1* καὶ. 28. X* (a. ἵνα) καὶ. A† (a. pr. τοῖς) ἐν. 29. AF: ἄν. EF† (a. τοῦ λαοῦ) μέσον. 30. F: φυλάξεσθε. A1: ἀνόμων τ. ἐβδ. A* ὅτι. — 2. A2EF† (a. συναγ.) πάση. AF: ἐγὼ ἅγιος.

22 אֱלֹהֶיךָ אֲנִי יְהוָה: וְאֶת-זָכָר לֹא תִשָּׁבַב מִשָּׁבְבֵי אִשָּׁה הוֹעֵבֶתָּה הוּא: 23 וּבְכָל-בְּהֵמָה לֹא-תִתֵּן שְׁכַבְתֶּךָ לְטַמְּאוֹתֶיהָ וְאִשָּׁה לֹא-תַעֲמֹד לְפָנָי בְּהֵמָה לְרִבְעָה תִּבְלֵל הִיא:

24 אַל-תִּשְׁמָאוּ בְּכָל-אֵלֶּה בִּי בְּכָל-אֵלֶּה נִשְׁמָאוּ הַגּוֹיִם אֲשֶׁר-אֲנִי מִשְׁלֵלָה בָּהֶם מִפְּנֵיכֶם: וּתְטַמְּא הָאָרֶץ וְאֶשְׁקֹד עֲוֹנָהָ עָלֶיךָ וּתְקַא הָאָרֶץ אֶת-יִשְׁבֵּיָהּ: 26 וְשִׁמְרֶתֶם אֹתָם אֶת-הַקְּטָוִי וְאֶת-מִשְׁפָּטַי וְלֹא תַעֲשׂוּ מִכָּל הַהוֹעֵבֶת הָאֵלֶּה הָאֵלֶּה הָאֵלֶּה וְהַגֵּר הַגֵּר בְּהוֹדְכֶם:

27 בִּי אֶת-כָּל-הַהוֹעֵבֶת הָאֵל עֲשֵׂה: אֲנָשִׁי-הָאָרֶץ אֲשֶׁר לְפָנֶיכֶם וּתְטַמְּא הָאָרֶץ: 28 וְלֹא-תִקְוֶה הָאָרֶץ אֶתְכֶם בְּטַמְּאוֹכֶם אֲתֵּהּ כַּאֲשֶׁר קָאָה אֶת-הַגּוֹי אֲשֶׁר לְפָנֶיכֶם: בִּי כָל-אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה מִכָּל הַהוֹעֵבֶת הָאֵלֶּה וּנְכַרְתִּי הַנְּפֹשׁוֹת לְהַעֲשֵׂת מִקְרָב עִמָּם: וְשִׁמְרֶתֶם אֶת-מִשְׁמְרֵתִי לְכַבְּדֵתִי עֲשׂוֹת מִדַּקְוֹת הַהוֹעֵבֶת אֲשֶׁר נַעֲשׂוּ לְפָנֶיכֶם וְלֹא תִשְׁמָאוּ בָּהֶם אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם:

פ פ פ ל 30

XIX. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר: 2 דַּבֵּר אֶל-כָּל-בְּנֵי-עֵדֻת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל וְאִמְרַתְּ אֲלֵהֶם קְדָשִׁים תִּהְיוּ בִּי קְדוֹשׁ אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם: אִישׁ אִמּוֹ וְאָבִיו תִּירָאוּ וְאֶת-שִׁבְתֵּי תִשְׁמְרוּ אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם: אַל-תִּפְּנוּ אֶל-הָאֱלֹלִים וְאֶלֶּהֶי מִסִּבָּה לֹא תַעֲשׂוּ:

22. C'est une abomination. Septante : « c'est une chose exécrable ». 23. D'aucune bête. Septante : « d'aucun quadrupède ». — C'est un crime. Hébreu et Septante : « c'est une perversité ». 25. Afin qu'elle romisse ses habitants. Hébreu et Septante : « et le pays a vomé ses habitants ». 27. Et ils l'ont souillée. Hébreu et Septante : « et le pays en a été souillé ». 28. Lorsque vous ferez de pareilles choses. Hébreu et Septante : « si vous le souillez ». — La nation. Septante : « les nations ».

20. Périra du milieu de son peuple. Septante : « ceux-ci qui auront fait ces choses, périront du milieu de leur peuple ». 30. Les choses qu'on fait. Hébreu et Septante : « les usages exécrables ». XIX. 2. Parle à toute l'assemblée. Septante : « parle à l'assemblée ». 3. Son père et sa mère. Hébreu : « sa mère et son père ». 4. Ne vous tournez point vers les idoles. Septante : « vous ne suivrez point les idoles ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^o (g). Du mariage (XVIII).

lues nomen Dei tui. Ego Dóminus.

²² Cum másculo non commisceáris cóitu femíneo, quia abominátio est.

²³ Cum omni pécore non coibis, nec maculáberis cum eo. Múlier non succumbet juménto, nec miscébitur ei : quia scelus est.

²⁴ Nec polluámini in ómnibus his, quibus contaminátae sunt univérsæ gentes, quas ego ejiciam ante conspéctum vestrum, ²⁵ et quibus pollúta est terra : cujus ego scélera visitábo, ut évomat habitatóres suos.

²⁶ Custodíte légítima mea atque júdicia, et non faciátis ex ómnibus abominatió nibus istis, tam indigena quam colónus qui peregrinántur apud vos. ²⁷ Omnes enim execratiónes istas fecérunt ácolæ terræ, qui fuérunt ante vos, et polluérunt eam. ²⁸

Cavéte ergo ne et vos similiter évomat, cum pária fecéritis, sicut évomuit gentem, quæ fuit ante vos. ²⁹ Omnis ánima, quæ fécerit de abominatió nibus his quíppiam, peribit de médio pópuli sui. ³⁰ Custodíte mandáta mea. Nolíte fácere quæ fecérunt hi qui fuérunt ante vos, et ne polluámini in eis. Ego Dóminus Deus vester.

XIX. ¹ Locútus est Dóminus ad Móysen, dicens : ² Lóquere ad omnem cætum filiórurn Israel, et dices ad eos : Sancti estóte, quia ego sanctus sum, Dóminus Deus vester.

³ Unusquisque patrem suum, et matrem suam timeat.

Sábbata mea custodíte. Ego Dóminus Deus vester.

⁴ Nolíte converti ad idóla, nec deos

Diversa.

Lev. 20, 13.
Gen. 19, 5.
Rom 1, 27.
1 Cor. 6, 9-10.
Lev. 20, 15.
Deut. 27, 21.
Ex. 22, 19.
Lev. 20, 16.

4 Reg. 17, 8, 15.
Conclusio.

1 Esd. 9, 11.

Lev. 20, 8, 22 ;
19, 37.

Ap. 3, 16.

Lev. 20, 7 ;
11, 44.

h) Varia præcepta.
Lev. 11, 44.
1 Pet. 1, 16.
Mat. 5, 48.

Ex. 20, 12.
Eccl. 3, 2-18.

Mat. 15, 4.

Lev. 23, 3 ;

26, 2.

Ex. 20, 8-11 ;

31, 13.

Moloch, et tu ne souilleras point le nom de ton Dieu. Je suis le Seigneur.

²² » Tu ne t'approcheras point d'un homme comme d'une femme, parce que c'est une abomination.

²³ » Tu ne t'approcheras d'aucune bête, et tu ne te souilleras point avec elle. Une femme n'ira point vers une bête et ne s'unira point avec elle, parce que c'est un crime.

²⁴ » Ne soyez point souillés d'aucune de ces choses, dont ont été souillées toutes les nations que je chasserai moi-même devant vous, ²⁵ et dont a été souillée cette terre de laquelle je visiterai moi-même les crimes, afin qu'elle vomisse ses habitants. ²⁶ Gardez mes lois et mes ordonnances, et ne faites aucune de ces abominations, tant l'indigène que le colon qui séjourne chez vous. ²⁷ Car toutes ces exécutions, ils les ont commises, les habitants de cette terre qui ont été avant vous, et ils l'ont souillée. ²⁸ Prenez donc garde qu'elle ne vous vomisse de même, vous aussi, lorsque vous ferez de pareilles choses, comme elle a vomi la nation qui a été avant vous. ²⁹ Tout homme qui fera quelque chose de ces abominations, périra du milieu de son peuple. ³⁰ Gardez mes commandements. Ne faites point les choses qu'ont faites ceux qui ont été avant vous, et ne soyez point souillés par elles. Je suis le Seigneur votre Dieu ».

XIX. ¹ Le Seigneur parla à Moïse, disant : ² « Parle à toute l'assemblée des enfants d'Israël, et tu leur diras : Soyez saints, parce que je suis saint, moi, le Seigneur votre Dieu.

³ » Que chacun craigne son père et sa mère.

» Gardez mes sabbats. Je suis le Seigneur votre Dieu.

⁴ » Ne vous tournez point vers les

du soleil brûlant, fut représenté, d'après la tradition juive, à une époque postérieure, sous la forme

d'un taureau d'airain, dont l'intérieur était creux et vide. Il étendait ses bras comme un homme qui se dispose à recevoir quelque chose. On chauffait le monstre à blanc, et on lui offrait alors en holocauste une innocente victime, un enfant qui était promptement consumé. Le père assistait au sacrifice. Pour que les entrailles paternelles ne fussent pas trop déchirées, on battait, dit-on, du tambour afin d'étouffer les cris de l'enfant.

Moloch (F. 21).
(D'après F. Lajard).



²⁶ Gardez mes lois. Ce commandement est fait sous les peines sévères portées plus

loin, §. 28. Voir à ce sujet la note sur Genèse, xiii, 45.

²⁷⁻³⁰ Toutes ces exécutions, ils les ont commises... Il est évident, d'après ces paroles divines, que si les Chananéens furent plus tard exterminés, ce fut en châtiement de leurs crimes et par la volonté formelle de Dieu.

h) Préceptes divers, XIX-XX.

XIX. 1. Le Seigneur parla... : sous cette rubrique sont réunis ici plusieurs préceptes différents, déjà promulgués pour la plupart, et se terminant tous par cette formule : « Je suis le Seigneur votre Dieu », qui en est comme la signature. Voir les §. 3, 4, 10, 12, etc.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1^o (h). Leges variae (XIX-XX).

σετε ὑμῶν ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν. ⁵ Καὶ ἐὰν θύσητε θυσίαν σωτηρίου τῷ κυρίῳ, δεκτὴν ὑμῶν θύσετε. ⁶ Ἡ ἂν ἡμέρα θύσετε, βρωθήσεται, καὶ τῇ αὖριον, καὶ ἐὰν καταλειφθῇ ἕως ἡμέρας τρίτης, ἐν πυρὶ κατακαυθήσεται. ⁷ Ἐὰν δὲ βρώσει βρωθῇ τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ, ἄθυτόν ἐστιν, οὐ δεχθήσεται. ⁸ Ὁ δὲ ἐσθίων αὐτὸ ἁμαρτίαν λήψεται, ὅτι τὰ ἅγια κυρίου ἐβεβήλωσε, καὶ ἐξολοθρευθήσονται αἱ ψυχαὶ αἱ ἐσθουσαι ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτῶν.

⁹ Καὶ ἐκθειριζόντων ὑμῶν τὸν θειρισμὸν τῆς γῆς ὑμῶν, οὐ συντελέσετε τὸν θειρισμὸν ὑμῶν τοῦ ἀγροῦ σου ἐκθειρῆσαι, καὶ τὰ ἀποπίπτοντα τοῦ θειρισμοῦ σου οὐ συλλέξεις.

¹⁰ Καὶ τὸν ἀμπελωτὸν σου οὐκ ἐπανατρογγήσεις, οὐδὲ τὰς φώγας τοῦ ἀμπελωτῶνος σου συλλέξεις· τῷ πτωχῷ καὶ τῷ προσηλύτῳ καταλείψεις αὐτῷ· ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν.

¹¹ Οὐ κλέμπετε οὐ ψεύσεσθε, οὐδὲ σκολοιαντήσει ἕκαστος τὸν πλησίον.

¹² Καὶ οὐκ ὀμειψθε τῷ ὀνόματί μου ἐπ' ἀδικίᾳ, καὶ οὐ βεβηλώσετε τὸ ὄνομα τὸ ἅγιον τοῦ θεοῦ ὑμῶν· ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν.

¹³ Οὐκ ἀδικήσεις τὸν πλησίον καὶ οὐκ ἄρπαξ, καὶ οὐ μὴ κοιμηθῆσεται ὁ μισθὸς τοῦ μισθωτοῦ σου παρὰ σοὶ ἕως πρωῆ.

¹⁴ Οὐ κακῶς ἐροῖς κοφόν, καὶ ἀπέναντι τυφλοῦ οὐ προσθήσεις σκάνδαλον, καὶ φοβηθήσῃ κύριον τὸν θεόν σου· ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν.

¹⁵ Οὐ ποιήσετε ἄδικον ἐν κρίσει, οὐ λήψῃ πρόσωπον πτωχοῦ οὐδὲ μὴ θαυμάσης πρόσωπον δυνάστου ἐν δικαιοσύνῃ· κρινεῖς τὸν πλησίον σου.

¹⁶ Οὐ πορεύσῃ δόλω ἐν τῷ ἔθνῃ σου, οὐκ ἐπιστήσῃ ἐφ' αἵμα τοῦ πλησίον σου· ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν.

5. A¹: δεκάτην. 6. A¹: θύσητε. 8. E: ἐσθίων. ἐσθίουσαι. 10. A¹: τοῦ; ἡγῶ. A²EF* (p. ἐγὼ) εἶμι, eti. 12. 14-16-18 et 25. A²E: καὶ οὐ. 12. AEF† (p. ὄνομα) τὸ ἅγιον. 13. AE: ἀρπάσεις. 14. A²EF*

ה לכם אני יהוה אלהיכם: וְכִי תִזְבְּחוּ זֶבַח שְׁלָמִים לַיהוָה, לְרִצְוֹנְכֶם תִּזְבְּחוּהוּ: בַּיּוֹם זִבְחֵכֶם יֹאכַל וּמִמְקַרְתּוֹ וְהַזֹּתֹתָ עַד-לַיָּוֶשֶׁת

7 בָּאֵשׁ וְשָׂרָף: וְאִם הָאָכַל יֹאכַל בַּיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי שָׂגֵל הוּא לֹא יִרְצֶה:

8 וְאָכְלוּ עִוְזוֹ יִשָּׂא כִּי אֶת-קֹדֶשׁ יְהוָה חָלַל וְנִכְרַתָּה הַנֶּפֶשׁ הַהִוא מֵעַמִּיתָ:

9 וּבִקְצָרְכֶם אֶת-קְצִיר אֲרָצְכֶם לֹא תִכְלֶה שָׂאת שְׂדֵךְ לְקָצֵר וּלְקַט קְצִירֶךָ

10 לֹא תִלְקַט: וּבִרְמֶה לֹא תִעֲזֹל וּפְרֹט פְּרִמָּה לֹא תִלְקַט לְעֵנִי וּלְעַל תִּעְזֹב

11 אֹתָם אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם: לֹא תִגְדַּבּוּ וְלֹא-תִכְתְּשׁוּ: וְלֹא-תִשְׁקְרוּ אִישׁ בְּעֵמִיתוֹ:

12 וְחָלַלְתָּ אֶת-שֵׁם אֱלֹהֶיךָ אֲנִי יְהוָה: לֹא-תִעַשֶׂק אֶת-רֵעֶךָ וְלֹא תִגְזֹל לֹא-

13 תִּלְוֶה שְׂעֵלָת שְׂכִיר אֶתְךָ עַד בִּקְרָ:

14 לֹא-תִקְלַל חֵלֶשׁ וּלְפָנַי עֵיזָר לֹא תִתֵּן מִכֶּשֶׁל וְרֵחַת מִאֲלֹהֶיךָ אֲנִי יְהוָה:

15 לֹא-תַעֲשֶׂה עֵרֶל בַּמִּשְׁפָּט לֹא תִשָּׂא שְׂנֵי-דָל וְלֹא תִהְיֶה שֹׁנֵי גְדוֹל בַּצִּדֵק

16 הַשִּׁפְט עִמִּיתֶךָ: לֹא-תִלְבֶּה רֵכִיל בְּעַמִּיתֶךָ לֹא תַעֲמֹד עַל-דָּם רֵעֶךָ אֲנִי יְהוָה:

17 לֹא-תִשָּׂא אֶת-אֹהֶיךָ בְּלִבְבֶךָ

(p. φ.) κύριον. 15. A* μὴ. 16. AF: ἐφ' αἵματι.

5. Afin qu'il se laisse fléchir. Hébreu : « pour qu'il soit bienveillant à votre égard » ; Septante : « pour qu'il (le sacrifice) soit accueilli ».

7. Il sera profane et coupable d'impiété. Hébreu : « c'est une corruption (chair corrompue), ce ne sera pas agréé » ; Septante : « ce n'est pas un sacrifice, ce ne sera pas agréé ».

9. Tu ne couperas point jusqu'au sol. Hébreu : « tu n'achèveras pas de moissonner un coin de ton champ » ; Septante : « vous n'achèverez pas votre moisson pour moissonner entièrement ton champ ».

10. Aux pauvres. Hébreu : « à l'affligé » ; Septante : « au mendiant ».

12. Tu ne feras point de faux serment en mon nom. Hébreu : « tu ne jureras point en mon nom, à faux » ; Septante : « vous ne jurerez point par mon

nom, en faveur de ce qui est injuste ». — Je suis le Seigneur. Les Septante ajoutent : « votre Dieu ».

13. Tu ne calomnieras point ton prochain, tu ne l'opprimeras point. Hébreu : « tu n'opprimeras point ton compagnon, et tu ne lui prendras rien par violence » ; Septante : « tu ne feras point tort à ton prochain, tu ne lui raviras rien ». — Le travail de ton mercenaire. Septante : « le salaire de ton mercenaire ».

14. C'est moi qui suis le Seigneur. Les Septante ajoutent : « votre Dieu ».

15. N'honore point le visage. Septante : « tu n'admirerai pas le visage ».

16. Tu ne seras point accusateur ni médisant. Hébreu et Septante : « tu ne te répandras pas en détraction ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^o (h). Préceptes divers (XIX-XX).

conflâtes faciatis vobis. Ego Dominus Deus vester.

Lev. 26, 1.
Ex. 20, 2.

⁵ Si immolaveritis hostiam pacificorum Domino, ut sit placabilis, ⁶ eo die quo fuerit immolata, comeditis eam, et die altero : quidquid autem residuum fuerit in diem tertium, igne comburetis. ⁷ Si quis post biduum comederit ex ea, profanus erit, et impietatis reus : ⁸ portabitque iniquitatem suam, quia sanctum Domini polluit, et peribit anima illa de populo suo.

Lev. 7, 15.
Hostiarum comestio.

Lev. 7, 18.

⁹ Cum messieris segetes terræ tuæ, non tondabis usque ad solum superficiem terræ : nec remanentes spicas colliges. ¹⁰ Neque in vinea tua racemos et grana decidèntia congregabis, sed pauperibus et peregrinis carpènda dimittes. Ego Dominus Deus vester.

Lev. 23, 22.
Deut. 24, 19-22.
Ruth. 2, 2, 15.
Pars pauperum in messe.

¹¹ Non faciatis furtum. Non mentimini, nec decipiet unusquisque proximum suum. ¹² Non perjurabis in nomine meo, nec pollues nomen Dei tui. Ego Dominus.

Ex. 20, 15.
Eph. 4, 25, 25.
1 Th. 4, 6.
Varia.
Mat. 5, 33.
Ex. 20, 7.
Deut. 5, 11.

¹³ Non facies calumniam proximo tuo, nec vi opprimes eum. Non morabitur opus mercenarii tui apud te usque mane. ¹⁴ Non maledices surdo, nec coram cæco pones offendiculum : sed timèbis Dominum Deum tuum, quia ego sum Dominus.

Ex. 23, 7.
Eccli. 10, 6.

Deut. 24, 14.
Tob. 4, 15.
Jac. 5, 4.

Deut. 27, 18.
Rom. 14, 13.
Lev. 19, 32.

¹⁵ Non facies quod iniquum est, nec injuste iudicabis. Non consideres personam pauperis, nec honores vultum potentis. Juste iudica proximo tuo. ¹⁶ Non eris criminator, nec surro in populo. Non stabis contra sanguinem proximi tui. Ego Dominus.

Deut. 1, 17;
16, 19.
Prov. 24, 23.
Eccli. 42, 1.
Jac. 2, 1-9.

Eccli. 5, 16.
Jer. 9, 8.

¹⁷ Non oderis fratrem tuum in cor-

idoles, et ne vous faites point de dieux de fonte. Je suis le Seigneur votre Dieu.

⁵ » Si vous immolez une hostie de sacrifices pacifiques au Seigneur, afin qu'il se laisse fléchir, ⁶ au même jour qu'elle aura été immolée vous la mangerez, et au jour suivant; mais ce qui sera de reste au troisième jour, vous le brûlerez au feu. ⁷ Si quelqu'un en mange après deux jours, il sera profane et coupable d'impiété, ⁸ et il portera son iniquité, parce qu'il a souillé la chose sainte du Seigneur, et cette âme périra du milieu de son peuple.

⁹ » Lorsque tu moissonneras les blés de la terre, tu ne couperas point jusqu'au sol *ce qui sera* à la superficie de la terre, et tu ne ramasseras point les épis restants. ¹⁰ Et, dans ta vigne, tu ne cueilleras point les grappes et les grains qui tombent, mais tu les laisseras recueillir aux pauvres et aux étrangers. Je suis le Seigneur votre Dieu.

¹¹ » Vous ne ferez point de vol, vous ne mentirez point, et nul ne trompera son prochain. ¹² Tu ne feras point de faux serment en mon nom, et tu ne souilleras point le nom de ton Dieu. Je suis le Seigneur.

¹³ » Tu ne calomnieras point ton prochain, tu ne l'opprimeras point par la violence. Le travail de ton mercenaire ne demeurera point chez toi jusqu'au matin. ¹⁴ Tu ne maudiras point le sourd, et devant l'aveugle tu ne mettras pas de pierre d'achoppement; mais tu craindras le Seigneur ton Dieu, parce que c'est moi qui suis le Seigneur.

¹⁵ » Tu ne feras point ce qui est inique, et tu ne jugeras point injustement. Ne considère point la personne du pauvre, et n'honore point le visage de l'homme puissant. Juge justement ton prochain. ¹⁶ Tu ne seras point accusateur ni médisant parmi le peuple. Tu ne t'élèveras point contre le sang de ton prochain. Je suis le Seigneur.

¹⁷ » Ne hais point ton frère en ton

6. Ce qui sera de reste au troisième jour. Voir plus haut la note sur Lévitique, vii, 17.

9. Tu ne couperas point jusqu'au sol. Le sens de l'hébreu (voir la note ci-contre) est un peu différent. En réalité, Dieu ordonne à chacun de laisser sur pied un petit coin de sa moisson, pour que les pauvres en puissent profiter. Cette intention divine ressort clairement du verset suivant, où la part du pauvre est expressément réservée dans la vendange.

13. Tu ne calomnieras point. Dans la Vulgate, le mot *calumniâ* se prend souvent dans le sens plus

général d'injustice.

15. Ne considère point la personne du pauvre. Pour bien comprendre cette parole adressée au juge, il faut la rapprocher de la suivante : « N'honore point le visage de l'homme puissant », et surtout de celle qui vient encore à la suite : « Juge justement ton prochain ». Le juge, en effet, n'a pas le droit de se laisser égarer par une pitié mal entendue, et de donner raison à un pauvre contre un riche lorsque le droit est pour celui-ci : il doit être juste avant tout, *juste iudica*.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (h). Leges varie (XIX-XX).

17 Οὐ μισήσεις τὸν ἀδελφόν σου τῇ διανοίᾳ σου· ἐλεγμῶ ἐλέγξεις τὸν πλησίον σου, καὶ οὐ λήψῃ δι' αὐτὸν ἁμαρτίαν. 18 Καὶ οὐκ ἐκδικαταί σου ἡ χεὶρ. Καὶ οὐ μνηεῖς τοῖς υἱοῖς τοῦ λαοῦ σου, καὶ ἀγαπήσεις τὸν πλησίον σου ὡς σεαυτὸν· ἐγὼ εἰμι κύριος.

19 Τὸν νόμον μου φυλάξεσθε. Τὰ κτήνη σου οὐ κατοχεύσεις· ἑτεροζῴων, καὶ τὸν ἀμπελώνῳ σου οὐ κατασπερῆεις διάφορον, καὶ ἱμάτιον ἐκ δύο ἕφασμένον· ἀβδῆλον· οὐκ ἐπιβαλεῖς σεαυτῶ.

20 Καὶ ἐάν τις κοιμηθῇ μετὰ γυναικὸς κοίτην σπέρματος, καὶ αὕτη ἢ οἰκέτις διαπεφυλαγμένη ἀθρόωπῳ, καὶ αὕτη λύτροις οὐ κελύτρωται ἢ ἑλευθερία οὐκ ἐδόθη αὐτῇ, ἐπισκοπῆ ἔσται αὐτοῖς, οὐκ ἀποθάνονται, ὅτι οὐκ ἀπληθευθροῦθη. 21 Καὶ προσάξει τῆς πλημμελείας αὐτοῦ τῷ κυρίῳ παρὰ τὴν θύραν τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου κοῖτον πλημμελείας. 22 Καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς ἐν τῷ κοίῳ τῆς πλημμελείας ἐναντὶ κυρίου περὶ τῆς ἁμαρτίας ἧς ἤμαρτε, καὶ ἀφεθήσεται αὐτῷ ἡ ἁμαρτία ἣν ἤμαρτεν.

23 Ὅταν δὲ εἰσέλθητε εἰς τὴν γῆν, ἢ ἦν κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν δίδωσιν ὑμῖν, καὶ καταφτεύετε πᾶν ξύλον βρώσιμον, καὶ περικαθαρίζετε τὴν ἀκαθαρσίαν αὐτοῦ· ὁ καρπὸς αὐτοῦ τρία ἔτη ἔσται ὑμῖν ἀπερικαθάτος, οὐ βρωθήσεται. 24 Καὶ τῷ ἔτει τῷ τετάρτῳ ἔσται πᾶς ὁ καρπὸς αὐτοῦ ἄγιος, αἰνετός τῷ κυρίῳ. 25 Ἐν δὲ τῷ ἔτει τῷ πέμπτῳ φάγεσθε τὸν καρπὸν, πρόσθεμα ὑμῖν τὰ γεννήματα αὐτοῦ· ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν. 26 Μὴ ἔσθετε ἐπὶ τῶν ὀρέων καὶ οὐκ οἰω-

18. EF: ἐαντόν... † (p. κυρ.) ὁ θεὸς ὑμῶν. 20. F: ἡλευθερώθη. 22. A²E† (p. ἁμαρτίας et p. ἁμαρτία) αὐτοῦ. 23. AEF: καταφτεύετε. A: (* ὁ κ. αὐτῶ) ἀπερικαθάτον. 25. A²EF† (p. καρπὸν) αὐτοῦ. 26. X: (1. τῶν ὀρέων) τοῦ αἵματος.

הוֹכַח תּוֹכִיחַ אֶת-עַמִּיתֶךָ וְלֹא-תִשָּׂא 18 עָלֶיךָ חֶסֶד: לֹא-תִקַּם וְלֹא-תִשְׁתָּר אֶת-בְּנֵי עַמֶּךָ וְאֶהְיֶה כְּמִוֶּךָ אֲנִי יְהוָה:

19 אֶת-הַקְּטָנִי תִשְׁמְרוּ בְּהַמִּתְּחֶה לֹא-תִרְפִּיעַ בְּכֶלְאִים שְׂדֵהָ לֹא-תִזְרַע בְּכֶלְאִים וּבְבַד כְּכֶלְאִים שֶׁעֲמִזּוּ לֹא יַעֲלֶה עָלֶיךָ:

כ וְאִישׁ כִּי-יִשְׁכַּב אֶת-אִשְׁתּוֹ שֶׁכִּבְתּוֹ זָרַע וְהוּא שִׁפְחָהוּ נִחְרַפְתָּ לְאִישׁ וְהַשִּׁפְחָה לֹא נִפְדָּתָה אִלּוּ הַשִּׁפְחָה לֹא נִתְּנָהּ לַיהוָה בְּקָרָת תְּהִיָּה לֹא וּמִתָּה כִּי לֹא הַשִּׁפְחָה: וְהָבִיֵא אֶת-אֲשָׁמוֹ לַיהוָה 21 אֶל-שַׁעֲרֵהָ אֶהְלֵ מוֹעֵד אֵיל אֲשָׁם: וְכִפֹּר עָלָיו הַכֹּהֵן בְּאֵיל הָאֲשָׁם לְפָנַי יְהוָה עַל-חַטָּאתוֹ אֲשֶׁר חָטָא וְנִסְכָּלָה לֹא מִחַטָּאתוֹ אֲשֶׁר חָטָא פ

23 וְכִי-תִבְאִי אֶל-הָאָרֶץ וְנִסְעֵתֶם כָּל-עֵץ מֵאֲכַל וְעֵרְלֹתֶם עָרְלֹתוֹ אֶת-פְּרִיָו שָׁלַשׁ שָׁנִים יְהִיָה לְכֶם עֵרְלִים לֹא יֵאָכֵל: 24 וּבִשְׁנֵהָ הָרְבִיעֵת יְהִיָה כָּל-כֹּה פְרִיָו קָדָשׁ הַלְלוּלִים לַיהוָה: וּבִשְׁנֵהָ הַחֲמִשִּׁית תֵּאָכְלוּ אֶת-פְּרִיָו לְהוֹסִיף לְכֶם וְתִבְוֹאָתוֹ אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם: 26 לֹא תֵאָכְלוּ עַל-הַדָּם לֹא תִנְחָשׁוּ וְלֹא

23. AEF: καταφτεύετε. A: (* ὁ κ. αὐτῶ) ἀπερικαθάτον. 25. A²EF† (p. καρπὸν) αὐτοῦ. 26. X: (1. τῶν ὀρέων) τοῦ αἵματος.

17. Mais reprends-le publiquement. Hébreu et Septante littéralement : « en reprenant, tu reprendras ton prochain ». 18. Ton ami. Hébreu : « ton compagnon » ; Septante : « ton prochain ». 19. La bête de somme avec des animaux d'une autre espèce. Hébreu : « ta bête avec des bêtes d'espèces différentes » ; Septante : « tes animaux avec un animal d'une autre espèce ». — Ton champ. Septante : « ta vigne ». — Tu ne te vêtiras point d'un vêtement qui est en tissu de fils différents. Hébreu, littéralement : « un vêtement où sont mêlés la laine et le lin ne montera pas sur toi » ; Septante : « tu ne jetteras point sur toi un vêtement dont le tissu sera mêlé de deux sortes de fils ». 20. Même nubile. Hébreu : « fiancée à un homme » ; Septante : « réservée pour un homme ». — Ils seront

battus tous deux. Septante : « ils seront mis en surveillance ». 21. Un bétier. L'Hébreu et les Septante ont de plus : « pour le délit ». 22. Le prêtre priera. Hébreu et Septante : « il expiera par le bétier du délit ». — Et il lui redevenira propice et son péché sera remis. Hébreu et Septante : « et lui sera pardonné ce péché qu'il a commis ». 23. Vous seront impurs. L'Hébreu et les Septante ont de plus : « pendant trois ans ». 24. Consacré au Seigneur au milieu des louanges. Hébreu : « sera consécration de louanges à Jahvé » ; Septante : « sera une louange pour le Seigneur ». 25. Recueillant ceux que les arbres porteront. Hébreu : « pour augmenter en votre faveur leur produit ». Septante : « leur production vient s'ajouter pour vous ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^o (h). Préceptes divers (XIX-XX).

de tuo, sed publice argue eum, ne habeas super illo peccatum. ⁴⁸ Non quaeras ultionem, nec memor eris injuriæ civium tuorum. Diliges amicum tuum sicut teipsum. Ego Dominus.

1 Jon. 3, 14;
2, 11.
Ecccl. 19, 13.
Prov. 28, 23.
Ps. 140, 5.
Mat. 18, 15.
Luc. 17, 3.

Mat. 5, 43;
22, 39.
Luc. 6, 27.
Rom. 13, 9.
Gal. 5, 14.

⁴⁹ Leges meas custodite. Juméntum tuum non facies coire cum altérius géneris animántibus. Agrum tuum non seres diversó sémíne. Veste, quæ ex duobus texta est, non indueris.

Deut. 22, 9-11.
Diverso-
rum uno
vitanda.

²⁰ Homo si dormierit cum muliere coitu séminis, quæ sit ancilla étiam núbilis, et tamen prétió non redempta, nec libertáte donata : vapulábunt ambo, et non morientur, quia non fuit libera : ²¹ pro delicto autem suo offeret Dómino ad óstium tabernáculi testimónii arietem : ²² orabitque pro eo sacérdos, et pro peccato ejus coram Dómino, et repropitiabitur ei, dimitteturque peccatum.

Ex. 21, 8.
De coitu
cum aucti-
va.

Lev. 7, 1-7.

Lev. 4, 26, 31,
35; 5, 16.

²³ Quando ingressi fuéritis terram, et plantaveritis in ea ligna pomifera, auferétis præputia eorum : poma, quæ gérmínant, immúnda erunt vobis, nec edétis ex eis. ²⁴ Quarto autem anno omnis fructus eorum sanctificábitur laudábilis Dómino. ²⁵ Quinto autem anno comedétis fructus, congregántes poma quæ próferunt. Ego Dóminus Deus vester.

De lignis
pomiferis.

²⁶ Non comedétis cum sanguíne.

Lev. 3, 17;
17, 10.
1 Reg. 14, 32.

Non augurabimini nec observabitis

cœur, mais reprends-le publiquement, afin que tu n'aies pas de péché à son sujet. ⁴⁸ Ne cherche point la vengeance, et tu ne te souviendras pas de l'injure de tes concitoyens. Tu aimeras ton ami comme toi-même. Je suis le Seigneur.

⁴⁹ » Gardez mes lois. Tu n'accoupleras point la bête de somme avec des animaux d'une autre espèce. Tu ne sèmeras point ton champ de diverse semence. Tu ne te vêtiras point d'un vêtement qui est tissu de fils différents.

²⁰ » Si un homme dort avec une femme qui soit servante, même nubile, mais non rachetée à prix d'argent, ni mise en liberté, ils seront battus tous deux, et ils ne mourront point, parce qu'elle n'était pas libre. ²¹ Mais pour son délit, l'homme offrira au Seigneur, à la porte du tabernacle de témoignage, un bélier; ²² et le prêtre priera pour lui et pour son péché devant le Seigneur : et il lui redeviendra propice, et son péché sera remis.

²³ « Quand vous serez entrés dans la terre, et que vous y aurez planté des arbres fruitiers, vous les émonderez : les fruits qu'ils produisent vous seront impurs et vous n'en mangerez point. ²⁴ Mais à la quatrième année tout leur fruit sera consacré au Seigneur au milieu des louanges. ²⁵ Et, à la cinquième année, vous mangerez les fruits, recueillant ceux que les arbres porteront. Je suis le Seigneur votre Dieu.

²⁶ » Vous ne mangerez rien avec le sang.

» Vous ne consulterez point les augures, et vous n'observerez point les

48. Ne cherche point la vengeance. Voir plus haut la note sur Exode, xxiii, 4.

49. Tu n'accoupleras point... Les Hébreux ne se firent peut-être point scrupule d'avoir des mulets, nonobstant cette prohibition, mais ils pouvaient les lier des pays étrangers. — Tissu de fils différents, c'est-à-dire de laine et de lin. Deutéronome, xii, 11. Loin d'être puérils, comme on l'a prétendu, ce précepte et le précédent révèlent une connaissance profonde de la nature humaine et contiennent une grave leçon morale.

20. Parce qu'elle n'était point libre. C'est cette cir-

constance qui sauve les coupables de la peine de mort portée d'une manière générale contre l'adultère, Lévitique, xx, 10.

23. Dans la terre : la terre par excellence, c'est-à-dire la Terre Promise, le pays de Chanaan. Ici encore cette proposition incidente : « Quand vous serez entrés dans la terre » promise, date la composition du Pentateuque de l'époque où les Israélites étaient dans le désert. Voir la note sur Lévitique, iv, 12.

26. Vous ne mangerez rien avec le sang. Voir la note sur Lévitique, iii, 17.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (h). *Leges variae (XIX-XX).*

μεισθε οὐδὲ ὀριθοσκοπήσεσθε. ²⁷ Οὐ ποιήσετε σισόην ἐκ τῆς κόμης τῆς κεφαλῆς ἑμῶν, οὐδὲ φθερεῖτε τὴν ὄψιν τοῦ πώγωνος ἑμῶν. ²⁸ Καὶ ἐντομίδας οὐ ποιήσετε ἐπὶ ψυχῆν ἐν τῷ σώματι ὑμῶν, καὶ γράμματα στικτὰ οὐ ποιήσετε ἐν ὑμῖν· ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν. ²⁹ Οὐ βεβηλώσεις τὴν θυγατέρα σου ἐκπορευέουσα αὐτῆν, καὶ οὐκ ἐκπορευέσει ἡ γῆ καὶ ἡ γῆ πλησθήσεται ἀνομίας. ³⁰ Τὰ σάββατα μου φυλάξεσθε καὶ ἀπὸ τῶν ἁγίων μου φοβηθήσεσθε ἐγὼ εἰμι κύριος. ³¹ Οὐκ ἐπακολουθήσετε ἔγγαστρι-μύθους, καὶ τοῖς ἑπαυσιδῶσι οὐ προσκολληθήσεσθε ἐκμιασθῆναι ἐν αὐτοῖς· ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν. ³² Ἀπὸ προσώπου πολλοῦ ἐξαναστήση, καὶ τιμήσεις πρόσωπον πρεσβυτέρου καὶ φοβηθήση τὸν θεὸν σου· ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν.

³³ Ἐάν δέ τις προσέλθῃ ὑμῖν προσήλυτος ἀν τῆ γῆ ὑμῶν, οὐ θλίψετε αὐτόν· ³⁴ ὡς ὁ αὐτοχθὼν ἐν ὑμῖν ἔσται ὁ προσήλυτος ὁ προσπορευόμενος πρὸς ὑμᾶς, καὶ ἀγαπήσεις αὐτόν ὡς σεαυτὸν, ὅτι προσήλυτος ἐγενήθητε ἐν γῆ Αἰγύπτου· ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν. ³⁵ Οὐ ποιήσετε ἄδικον ἐν κρίσει, ἐν μέτροις καὶ ἐν σταθμίσι καὶ ἐν ζυγοῖς. ³⁶ Ζύγη δίκαια καὶ σταθμίαι δίκαια καὶ χούς δίκαιος ἔσται ἐν ὑμῖν· ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν ὁ ἐξαγαγὼν ὑμᾶς ἐκ γῆς Αἰγύπτου. ³⁷ Καὶ φυλάξεσθε πάντα τὸν νόμον μου καὶ ποιήσετε πάντα τὰ προστάγματά μου, καὶ ποιήσετε αὐτὰ· ἐγὼ εἰμι κύριος.

XX. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ² Καὶ τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ λαλήσεις· Ἐάν τις ἀπὸ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἢ ἀπὸ τῶν γενημένων προσηλύτων ἐν Ἰσραὴλ, ὅς ἂν διώ-

27. F: Οὐδὲ. 28. AF: ἐπὶ ψ. (A: ψύχης. X: ψυχῆν) ἢ ποιήσ. AEF* (p. ἐγὼ) εἰμι; 30. 31. 32. 34. 36. 37 † eti. A. 29. EF: (πλ. ἡ γῆ. A: ἐμπλ. ἡ γῆ). 31. A: ἐπακολοθήσεσθε (X† τοῖς) ἔγγαστρι-μύθοις. 34. AF* (a. αὐτοχθ.) ὁ. 36. F: Ζύγια. 37. A†: φυλάξεσθε. A²EF* ὁ θεὸς ὑμῶν. — 2. A¹EF* (p. ᾗ) ἀπὸ. AEF: πρὸς; γεγ. A† (p. ἐν) τῷ.

27 תעוננו: לא תקפו פאת ראשכם ולא
28 תשחית את פאת זקנך; ושרט לנפש
לא תתנו בבשרכם וכתבת קשקש לא
29 תתנו בכם אני יהוה: אל-תתכלל את-
בתך לתזנותה ולא-תזנה הארץ
ל ומלכה הארץ זמה: את-שבתתי
תשמרו ומקדשי תיראו אני יהוה:
31 אל-תפגרו אל-האבת ואל-היהעלים
אל-תבקשו לסמאה בהם אני יהוה
32 אלהיכם: משני שיבה תקום והדרת
פני זקן ובראת מאלתיה אני
יהוה:

33 וכי-יגיר אתך גר בארצכם לא
34 תזנו אתו: באזנת מכם יהיה לכם
תגרו הגר אתכם ואהבת לו כמות
פייגרים הייתם בארץ מצרים אני
יהוה אלהיכם: לא-תעשו עול
במשפט במדה במשקל ובמשיורה:
36 מאני צדק אבני-צדק איפת צדק
וקיו צדק יתנה לכם אני יהוה
אלהיכם אשר-הוצאתי אתכם מארץ
37 מצרים: ושמתם את-כל-חקתי
ואת-כל-משפטי ועשיתם אתם אני
יהוה:

XX. וידבר יהוה אל-משה לאמר:
2 ואל-בני ישראל ישא אל-יש
מבני ישראל ומן-הגֵר תגֵר בִּישְׂרָאֵל

27. Vos cheveux en rond. Hébreu: « les coins de votre tête ». — Vous ne raserez point votre barbe. Hébreu et Septante littéralement: « vous ne romprez point le coin [la forme] de votre barbe ».

28. A cause d'un mort. Hébreu et Septante: « à cause d'une vie ». — Vous ne ferez aucune figure, aucune marque sur vous. Hébreu: « vous ne donnerez aucune écriture gravée sur votre chair ». Septante: « vous ne ferez aucune lettre gravée à la pointe, sur vous ».

29. D'impiété. Septante: « d'iniquité ».

31. Vous n'irez point vers les magiciens et vous ne demanderez rien aux devins. Hébreu: « N'interrogez

pas les devins et les magiciens »; Septante: « ne suivez pas les (nécromants) ventriloques et ne vous attachez pas aux enchanteurs ».

33. Ne lui faites point de reproches. Hébreu: « vous ne lui nuirez point »; Septante: « vous ne l'opprimez point ».

36. Le boisseau juste, le setier juste. Hébreu: « l'épha de justice, l'hin juste ». Septante: « les poids justes, le conge juste ».

XX. 2. Donne de tes enfants à l'idole de Moloch. Hébreu: « donnera de sa race à Moloch ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1^o (h). Préceptes divers (XIX-XX).

servábitis sómnia. ²⁷ Neque in rotundum attondebítis comam, nec radétis barbam. ²⁸ Et super mórtuo non incidétis carnem vestram, neque figúras áliquas aut stigmata faciétis vobis. Ego Dóminus.

²⁹ Ne prostituas filiam tuam, ne contaminétur terra, et impleátur piáculo.

³⁰ Sábbata mea custodíte, et sanctuárium meum metúite. Ego Dóminus.

³¹ Non declinétis ad magos, nec ab ariolis áliquid sciscitémini, ut polluámini per eos. Ego Dóminus Deus vester.

³² Coram cano cápíte consúrge, et honóra persónam senis: et time Dóminum Deum tuum. Ego sum Dóminus.

³³ Si habitáverit ádvena in terra vestra, et morátus fúerit inter vos, non exprobrétis ei: ³⁴ sed sit inter vos quasi indigena et diligétis eum quasi vosmetipsos: fuistis enim et vos ádvenæ in terra Ægypti. Ego Dóminus Deus vester.

³⁵ Nolite fácere iniquum áliquid in iudicio, in régula, in póndere, in mensúra. ³⁶ Statéra justa, et æqua sint póndera, justus módus, æquísque sextárius. Ego Dóminus Deus vester, qui edúxi vos de terra Ægypti. ³⁷ Custodíte ómnia præcépta mea, et univérsa iudícia, et fácite ea. Ego Dóminus.

XX. ¹ Locutúsque est Dóminus ad Móysen, dicens: ² Hæc loqueris filiis Israel: Homo de filiis Israel, et de ádvenis qui hábitant in Israel,

songes. ²⁷ Vous ne couperez point vos cheveux en rond, et vous ne raserez point votre barbe. ²⁸ Vous ne ferez point d'incisions en votre chair à cause d'un mort, et vous ne ferez aucune figure ou marque sur vous. Je suis le Seigneur.

²⁹ » Ne prostitue point ta fille, afin que la terre ne soit pas souillée et qu'elle ne soit pas remplie d'impiété.

³⁰ » Gardez mes sabbats, et craignez mon sanctuaire. Je suis le Seigneur.

³¹ » Vous n'irez point vers les magiciens et vous ne demanderez rien aux devins, pour que vous soyez souillés par eux. Je suis le Seigneur votre Dieu.

³² » Lève-toi devant une tête blanche, et honore la personne d'un vieillard: et crains le Seigneur ton Dieu. Je suis le Seigneur.

³³ » Si un étranger habite en votre terre, et s'il demeure parmi vous, ne lui faites point de reproches; ³⁴ mais qu'il soit parmi vous comme un indigène; et vous l'aimerez comme vous-mêmes: car vous avez été, vous aussi, étrangers dans la terre d'Égypte. Je suis le Seigneur votre Dieu.

³⁵ » Ne faites rien d'inique dans le jugement, dans la règle, dans le poids, dans la mesure. ³⁶ Que la balance soit juste, les poids justes, le boisseau juste et le setier juste. Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai retirés de la terre d'Égypte. ³⁷ Gardez tous mes préceptes et toutes mes ordonnances et exécutez-les. Je suis le Seigneur ».

XX. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant: ² « Tu diras ces choses aux enfants d'Israël: Si quelque homme d'entre les enfants d'Israël, et d'entre les étrangers qui habitent

Lev. 19, 31.
Varia.
Lev. 21, 5.
Jer. 9, 26.
Ez. 44, 20.

Lev. 21, 5.
Deut. 14, 1.
3 Reg. 18, 23.
Jer. 16, 6.
Deut. 23, 17.

Lev. 19, 3.
Ex. 20, 8.

Lev. 19, 26;
20, 6, 27.
Deut. 18, 10.
1 Reg. 28, 7.

Prov. 16, 31;
20, 29.
Eccil. 6, 7.
1 Tim. 5, 1.

De ádvenis.
Ex. 22, 21-24;
23, 9.
Deut. 10, 18-20.
Jer. 22, 3.

Mensura justa.
Deut. 25, 13-16.
Prov. 11, 1;
16, 11; 20, 10.

Lev. 19, 19;
18, 30, 26; 20, 8, 22.

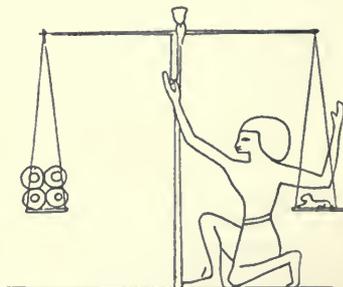
De idolo Moloch.

27-28. Les prohibitions mentionnées dans ces deux versets portent sur des coutumes orientales entachées de superstitions idolâtriques.

29. Ne prostitue point... Aucune législation n'a été plus sévère contre la prostitution que la législation mosaïque. Tandis que nos lois modernes la tolèrent, la loi de Moïse l'interdisait absolument aux filles des Hébreux et, sinon par sa lettre, au moins par son esprit, aux étrangers comme aux indigènes.

34. Vous l'aimerez. Voir la note sur Exode, xxii, 21.

36. Le boisseau, vulgate modius, désigne ici l'éphi. Voir la note sur Lévitique, v, 41. — Le setier. Voir la note sur Lévitique, xiv, 10.



Balance égyptienne (p. 36). (Tombeau de Ramenkeheperseb).

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1° (h). *Leges variae (XIX-XX).*

τοῦ σπέρματος αὐτοῦ ἄρχοντι, θανάτῳ θανατούσθω τὸ ἔθνος τὸ ἐπὶ τῆς γῆς λιθοβολήσουσιν αὐτὸν ἐν λίθοις. ³ Καὶ ἐγὼ ἐπιστήσω τὸ πρόσωπόν μου ἐπὶ τὸν ἄνθρωπον ἐκείνου, καὶ ἀπολωὼ αὐτὸν ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτοῦ, ὅτι τοῦ σπέρματος αὐτοῦ ἔδωκεν ἄρχοντι, ἐνὶ μίῃ τῶ ἀγία μου καὶ βεβηλώσῃ τὸ ὄνομα τῶν ἡγιασμένων μοι. ⁴ Ἐὰν δὲ ὑπερόψει ὑπερίδωσιν οἱ αὐτοχθονες τῆς γῆς τοῖς ὀφθαλμοῖς αὐτῶν ἀπὸ τοῦ ἀνθρώπου ἐκείνου, ¹ ἐν τῷ δοῦναι αὐτὸν τοῦ σπέρματος αὐτοῦ ἄρχοντι, ² τοῦ μὴ ἀποκτεῖναι αὐτόν, ⁵ καὶ ἐπιστήσω τὸ πρόσωπόν μου ἐπὶ τὸν ἄνθρωπον ἐκείνον καὶ τὴν συγγένειαν αὐτοῦ, καὶ ἀπολωὼ αὐτὸν καὶ πάντα τοὺς ὁμοιοῦντας αὐτῷ, ὥστε ἐκπορευεῖν αὐτὸν εἰς τοὺς ἄρχοντας, ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτῶν. ⁶ Καὶ ψυχὴ ἢ ἂν ἐπακολούθησῃ ἐγγαστρομύθοις ἢ ἐπαυδοῖς, ὥστε ἐκπορευεῖσθαι ὀπίσω αὐτῶν, ἐπιστήσω τὸ πρόσωπόν μου ἐπὶ τὴν ψυχὴν ἐκείνην, καὶ ἀπολωὼ αὐτὴν ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτῆς. ⁷ Καὶ ἔσσεσθε ἅγιοι, ὅτι ἅγιος ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν. ⁸ Καὶ φυλάξεσθε τὰ προσταγμά μου καὶ ποιήσετε αὐτά· ἐγὼ κύριος ὁ ἀγαθὸς ἐν ὑμῖν.

⁹ Ἄνθρωπος, ἄνθρωπος ὃς ἂν κακῶς εἴπῃ τὸν πατέρα αὐτοῦ ἢ τὴν μητέρα αὐτοῦ, θανάτῳ θανατούσθω πατέρα αὐτοῦ ἢ μητέρα αὐτοῦ κακῶς εἶπεν ἔνοχος ἔσται.

¹⁰ Ἄνθρωπος ὃς ἂν μοιχεύσῃται γυναῖκα ἀνδρός, ἢ ὃς ἂν μοιχεύσῃται γυναῖκα τοῦ πλησίον, θανάτῳ θανατούσθωσαν ὁ μοιχεύων καὶ ἡ μοιχευομένη. ¹¹ Καὶ ἐὰν τις κοιμηθῇ μετὰ γυναῖκός τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, ἀσχημοσύνην τοῦ πατρὸς αὐτοῦ ἀπεκάλυψε· θανάτῳ θανατούσθωσαν ἀμφότεροι ἔνοχοι εἰσι. ¹² Καὶ ἐὰν τις κοιμηθῇ μετὰ νύμφης αὐτοῦ, θανάτῳ θανατούσθωσαν ἀμφότεροι ἡσεβήκασιν γὰρ ἔνοχοι εἰσι. ¹³ Καὶ ὃς ἂν κοιμηθῇ μετὰ ἄρσενος κοίτην γυναικός, βδέλυγμα ἐποίησαν ἀμφότεροι· θανάτῳ

2. A† (a. τοῦ) ἀπὸ. 3. F: τῶν ἡγ. μον. 5. F† (a. τῆν) ἐπὶ. 6. A†: (p. ψυχῆ) ἐὰν. 7. A² F† (p. Καὶ) ἡγιασθήσεσθε καὶ; A* ἅγιος et † (in. f.) ἅγιός εἰμι. 8. A† (p. κύρ.) ὁ θεὸς ὑμῶν. 9. A: ὃς εἶπῃ

אִשׁוֹ יִתֵּן מִזְרְעוֹ לַמֶּלֶךְ מוֹת יוֹמַת עַם הָאָרֶץ יִרְצָמָהוּ בְּאָזְנוֹ: וְאֲנִי אֶתֵּן אֶת־פְּנֵי בְּאִישׁ הַהוּא וְהִכַּרְתִּי אֹתוֹ מִקְרָב עִמּוֹ כִּי מִזְרְעוֹ נָתַן לַמֶּלֶךְ לְמַעַן טַמְאֵ אֶת־מִקְדָּשִׁי וְלַחַלְלֵ אֶת־שְׁמִי קִדְּשִׁי: וְאִם תִּעַלְמוּ עִלְמֵמוּ עַם הָאָרֶץ אֶת־עֵינֵיהֶם מִן־הָאִישׁ הַהוּא בִּתְהוֹ מִזְרְעוֹ לַמֶּלֶךְ לְבַלְלֵתִי הַמִּית הַהוּא: וְשַׁמְתִּי אֲנִי אֶת־פְּנֵי בְּאִישׁ הַהוּא וּבְמִשְׁפַּחְתּוֹ וְהִכַּרְתִּי אֹתוֹ וְאֵת: פְּלִיזֵזִים אֶחָדוֹ לְזָנוֹת אַחֵרֵי הַמֶּלֶךְ מִקְרָב עִמָּם: וְהִנְפֹּשׁ אִשׁוֹ תִּפְסָה אֶל־הָאֵבֶת וְאֶל־הַיְדֻעִזִּים לְזָנוֹת אַחֵרֵיהֶם וְנִתְתִּי אֶת־פְּנֵי בְּנַפְשׁ הַהוּא וְהִכַּרְתִּי אֹתוֹ מִקְרָב עִמּוֹ: וְהִתְקַדְּשְׁתֶּם וְהִיִּיתֶם קִדְּשִׁים כִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם: וְשַׁמְרַתֶּם אֶת־הַקְּרָתִי וְעִשִׂיתֶם אִתָּם אֲנִי יְהוָה מְקַדְּשְׁכֶם: כִּי־אִישׁ אִישׁ אִשׁוֹ יִקְלַל אֶת־אָבִיו וְאֶת־אִמּוֹ מוֹת יוֹמַת אָבִיו וְאִמּוֹ קָלַל דָּמְרוּ בּוֹ:

וְאִישׁ אִשׁוֹ יִנְאֵף אֶת־אִשְׁתּוֹ אִישׁ אִשׁוֹ יִנְאֵף אֶת־אִשְׁתּוֹ רַעְהוּ מוֹת־יוֹמַת הַנְּאֵף וְהַנְּאֵפָה: וְאִישׁ אִשׁוֹ יִשְׁכַּב אֶת־אִשְׁתּוֹ אָבִיו עֵרֹת אָבִיו גַּלְיָה מוֹת־יוֹמַתוֹ שְׁנֵיהֶם דְּמִיתָהּ בָּם: וְאִישׁ אִשׁוֹ יִשְׁכַּב אֶת־כַּלְתּוֹ מוֹת יוֹמַתוֹ שְׁנֵיהֶם תִּקְבַּל עִשׂוֹ דְּמִיתָהּ בָּם: וְאִישׁ אִשׁוֹ יִשְׁכַּב אֶת־זָכָר מִשְׁכַּבֵּי אִשָּׁה תוֹעֵבָה עִשׂוֹ שְׁנֵיהֶם

κακῶς. 10. EF: ἄρσ. ἄρσ. 11. A^{1*} Καὶ (eti. y. 12). 12. A²EF* γὰρ. 13. A¹: ἐποίησεν ἄμφοτε.

3. *Contre lui*. Hébreu et Septante : « contre cet homme ». — *A Moloch*. Septante : « au chef ». — *Souillé mon sanctuaire*. Septante : « afin qu'il souille les choses qui me sont consacrées ».

5. *Avec Moloch*. Septante : « près des chefs ».

6. *Qui ira vers les magiciens et les devins*. Septante :

« qui suivra les ventriloques et les enchanteurs ». — *Avec eux*. Hébreu et Septante : « après eux (à leur exemple) ».

9. *Que son sang soit sur lui*. Septante : « il sera passible d'une peine ». (De même y. 11 et suivants).

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1° (h). Préceptes divers (XIX-XX).

si quis déderit de sémine suo idolo Moloch, morte moriatur : pópulus terræ lapidabit eum. ³ Et ego ponam faciém meam contra illum : succidámque eum de médio pópuli sui, eo quod déderit de sémine suo Moloch, et contamináverit sanctuárium meum, ac pollúerit nomen sanctum meum. ⁴ Quod si négligens pópulus terræ, et quasi parvipéndens impérium meum, dimiserit hóminem qui dedit de sémine suo Moloch, nec volúerit eum occidere : ⁵ ponam faciém meam super hóminem illum, et super cognatiónem ejus, succidámque et ipsúm, et omnes qui consensérunt ei ut fornicarétur cum Moloch, de médio pópuli sui.

⁶ Anima, quæ declináverit ad magos et ariolos, et fornicáta fuerit cum eis, ponam faciém meam contra eam, et interficiam illam de médio pópuli sui. ⁷ Sanctificámini et estóte sancti, quia ego sum Dóminus Deus vester. ⁸ Custodíte præcépta mea, et faciíte ea. Ego Dóminus qui sanctificó vos.

⁹ Qui maledixerit patri suo, aut matri, morte moriatur : patri, matrique maledixit, sanguis ejus sit super eum.

¹⁰ Si mœchátus quis fuerit cum uxóre altérius, et adultérium perpetráverit cum cónjuge próximi sui, morte moriántur et mœchus et adúltera.

¹¹ Qui dormierit cum nóverca sua, et reveláverit ignominíam patris sui, morte moriántur ambo : sanguis eórum sit super eos. ¹² Si quis dormierit cum nuru sua, utérque moriátur, quia scelus operáti sunt : sanguis eórum sit super eos.

¹³ Qui dormierit cum másculo cóitu femíneo, utérque operátus est

Lev. 18, 21.
Deut. 18, 10.
3 Reg. 11, 7.
4 Reg. 21, 6;
23, 10.
2 Par. 33, 6.
Ps. 105, 37.
Jer. 7, 31;
32, 35.

De Moloch sequitur.

Lev. 20, 3;
17, 10; 26, 17.
Ex. 33, 17.
Ez. 14, 8;
15, 7.

De magis.

Lev. 20, 27;
19, 31.
Lev. 20, 5, 3;
26, 17.

Lev. 19, 2-4.
1 Pet. 1, 16.
Lev. 20, 2-4;
18, 30.
Lev. 20, 22;
19, 37.
Ex. 31, 13.

Varin.

Ex. 21, 17.
Prov. 20, 20.
Mat. 15, 4.

Lev. 18, 20.
Ez. 22, 11.
Deut. 22,
22-24.

Ez. 16, 38-40.
Joa. 9, 5.
Lev. 18, 8.
Gen. 49, 4.
Deut. 22, 30;
27, 20.
2 Reg. 16, 22.
1 Cor. 5, 1.

Lev. 18, 15.
Gen. 38, 18-24.
Deut. 27, 23.
Ez. 22, 11.

Lev. 18, 22.
Gen. 19, 5.
Rom. 1, 27.
1 Cor. 6, 10.

en Israël, donne de ses enfants à l'idole de Moloch, qu'il meure de mort! Le peuple du pays le lapidera, ³ et moi je poserai ma face contre lui, et je le retrancherai du milieu de son peuple, parce qu'il a donné de ses enfants à Moloch, qu'il a souillé mon sanctuaire, et qu'il a profané mon saint nom. ⁴ Que si le peuple du pays, négligeant et estimant peu mon commandement, laisse aller l'homme qui a donné de ses enfants à Moloch, et ne veut point le tuer, ⁵ je poserai ma face sur cet homme et sur sa parenté, et je le retrancherai, lui et tous ceux qui auront consenti à ce qu'il fornicât avec Moloch, du milieu de son peuple.

⁶ » Un homme qui ira vers les magiciens et les devins, et fornicuera avec eux, je poserai ma face contre lui, et je l'exterminerai du milieu de son peuple. ⁷ Sanctifiez-vous et soyez saints, parce que c'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu. ⁸ Gardez mes préceptes et exécutez-les. Je suis le Seigneur qui vous sanctifie.

⁹ » Que celui qui maudit son père ou sa mère, meure de mort : c'est son père et sa mère qu'il a maudits : que son sang soit sur lui!

¹⁰ » Si quelqu'un abuse de la femme d'un autre, et commet un adultère avec la femme de son prochain, qu'ils meurent de mort, et l'homme adultère et la femme adultère.

¹¹ » Que celui qui dort avec sa belle-mère, et découvre l'ignominie de son père, meure avec elle : que leur sang soit sur eux. ¹² Si quelqu'un dort avec sa belle-fille, que l'un et l'autre meurent, parce que c'est un crime qu'ils ont commis : que leur sang soit sur eux.

¹³ » Celui qui dort avec un homme comme avec une femme, l'un et l'autre ont fait une action horrible : qu'ils meurent

XX. 2. Moloch. Voir la note sur Lévitique, xviii, 21. — Le peuple... le lapidera. C'était la manière ordinaire d'exécuter les sentences capitales : le condamné était tué à coups de grosses pierres lancées par le peuple.

6. Et fornicuera. L'alliance du peuple fidèle avec Dieu était comparable à un mariage. Aussi, les péchés d'idolâtrie et ceux qui s'en rapprochaient étaient-ils souvent traités d'adultères. Voir Jérémie, xiii, 26-27; Ezéchiel, xvi, 36-40; xxiii, 37, etc.

9. Que son sang soit sur lui : c'est-à-dire, il n'aura à s'en prendre de sa mort qu'à lui-même.

10. Qu'ils meurent de mort. Cette peine frappait l'épouse coupable et son complice. Il y a également adultère lorsqu'un homme marié pêche avec une

femme, même libre. Mais, dans les pays où règne la polygamie, cette faute est considérée comme moins grave, car le mari ne se donne pas tout entier à son épouse comme celle-ci à son époux. Voilà pourquoi, dans la loi mosaïque, cette faute n'était pas punie de mort.

11. Meure avec elle. Non seulement l'adultère, mais les fautes résultant des empêchements d'affinité ou de consanguinité sont punies de mort par la loi mosaïque. Comment s'exécutait la sentence? Un grand nombre de rabbins, en particulier Maimonide, ont soutenu que le coupable était mis à mort par la strangulation. Mais la strangulation est un supplice qui paraît ignoré de toute la Bible, et l'épisode de la femme adultère (Jean, viii, 3-11) suppose claire-

II. De puritate legali (XI-XXII). — 1º (h). Leges variae (XIX-XX).

θανατούσθωσαν ἔνοχοι εἰσιν. 14 Ὁς ἂν λάβῃ γυναῖκα καὶ τὴν μητέρα αὐτῆς, ἀνόμιμά ἐστιν ἐν πυρὶ κατακαύσουσιν αὐτὸν καὶ αὐτὰς, καὶ οὐκ ἔσται ἀνομίαι ἐν ὑμῖν. 15 Καὶ ὃς ἂν δι᾽ κοιτασίαν αὐτοῦ ἐν τετραπόδι, θανάτῳ θανατούσθω; καὶ τὸ τετραπόδι ἀποκτενεῖτε. 16 Καὶ γυνὴ ἣτις προσελύσεται πρὸς πᾶν κτήνος, βιβασθήναι αὐτὴν ὑπ' αὐτοῦ, ἀποκτενεῖτε τὴν γυναῖκα καὶ τὸ κτήνος· θανάτῳ θανατούσθωσαν ἔνοχοι εἰσιν. 17 Ὁς ἂν λάβῃ τὴν ἀδελφὴν αὐτοῦ ἐκ πατρὸς αὐτοῦ ἢ ἐκ μητρὸς αὐτοῦ, καὶ ἴδῃ τὴν ἀσχημοσύνην αὐτῆς, καὶ αὕτη ἴδῃ τὴν ἀσχημοσύνην αὐτοῦ, ὄνειδός ἐστιν ἔξολοθρευθήσονται ἐνώπιον υἱῶν γένους αὐτῶν ἀσχημοσύνην ἀδελφῆς αὐτοῦ ἀπεκάλυψεν, ἀμαρτίαν κομιοῦνται. 18 Καὶ ἄνθρωπος ὃς ἂν κοιμηθῇ μετὰ γυναῖκός ἀποκαθήμενης καὶ ἀποκαλύψῃ τὴν ἀσχημοσύνην αὐτῆς, τὴν πηγὴν αὐτῆς ἀπεκάλυψε, καὶ αὕτη ἀπεκάλυψε τὴν ῥύσιν τοῦ αἵματος αὐτῆς, ἔξολοθρευθήσονται ἀμφοτέροι ἐκ τῆς γενεᾶς αὐτῶν. 19 Καὶ ἀσχημοσύνην ἀδελφῆς πατρὸς σου καὶ ἀδελφῆς μητρὸς σου οὐκ ἀποκαλύψεις· τὴν γὰρ οἰκειότητα ἀπεκάλυψεν, ἀμαρτίαν ἀποιοῦνται. 20 Ὁς ἂν κοιμηθῇ μετὰ τῆς * συγγενοῦς αὐτοῦ, ἀσχημοσύνην τῆς * συγγενείας αὐτοῦ ἀπεκάλυψεν ἄτεκνοι ἀποθάνουσι. 21 Ὁς ἂν λάβῃ γυναῖκα τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ, ἀκαθαρσία ἐστίν· ἀσχημοσύνην τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ ἀπεκάλυψεν, ἄτεκνοι ἀποθάνουσι.

22 Καὶ φυλάξασθε πάντα τὰ προστάγματά μου καὶ τὰ κρίματά μου, καὶ ποιήσετε αὐτά, καὶ οὐ μὴ προσοχθίση ὑμῖν ἡ γῆ, εἰς ἣν ἐγὼ εἰσάγω ὑμῖας ἐκεῖ κατοικεῖν ἐπ' αὐτῆς. 23 Καὶ οὐχὶ πορεύσεθε τοῖς νομίμοις τῶν ἔθνων, οὓς ἐξαποστέλλω ἀπ' ὑμῶν, ὅτι

14. F: κατακαύσωσαν; AEF: ἀνόμια. 16. A: ἀπ' αὐτοῦ. 17. F* (alt.) αὐτοῦ; F: αὐτῆ; F† (p. ἀμαρτίαν) αὐτοῦ. (E: αὐτῶν). F: (in f.) λήψεται. E: λήψονται. 18. F: αὐτῆ. A: τοῦ γένους. 19. F: τοῦ πατρὸς σ. κ. ἀ. τῆς μητρὸς. F: ἀπεκάλυψεν. 20. A²F: Καὶ ὃς; ἄν. 21. EF† (a. ὃς) Καὶ ἄνθρωπος. (A²: Καὶ ἄνθρωπος). A† (a. γυναῖκα) τὴν. 22. F:

14 מוֹת יוֹמְתוּ דְמֵיהֶם בָּם: וְאִישׁ אֲשֶׁר יִקַּח אֶת-אִשְׁתּוֹ וְאֶת-אִמָּהּ זָמָה הוּא בְאִשׁ וּשְׂרָפּוּ אֹתוֹ וְאֶתְהוּן וְלֹא-תִהְיֶה בְּזִמָּה בְּתוֹכְכֶם: וְאִישׁ אֲשֶׁר יִזְנֶן שְׂכָבְתּוֹ בְּבִהְמָה מוֹת יוֹמְתוּ וְאֶת-הַבְּהֵמָה תִּהְרַגּוּ: וְאִשְׁתּוֹ אֲשֶׁר תִּקְרַב אֵל-כָּל-בְּהֵמָה לְרִבְעָה אֹתָהּ וְהִרְגַּת אֶת-הָאִשָּׁה וְאֶת-הַבְּהֵמָה מוֹת יוֹמְתוּ 17 דְמֵיהֶם בָּם: וְאִישׁ אֲשֶׁר-יִקַּח אֶת-אֶחָיו בְּתֹאבֵרוֹ אוֹ-בְתֹאמוֹ וְרָאָה אֶת-עֲרוֹתָהּ וְהִיא תִרְאֶה אֶת-עֲרוֹתָיו הַכֹּד הוּא וְנִכְרְתוּ לְעֵינֵי בְּנֵי עַמֶּם 18 עֲרוֹת אֶחָדוֹ גִּלְגַּל עוֹנֵוּ יִשָּׂא: וְאִישׁ אֲשֶׁר-יִשְׁכַּב אֶת-אִשְׁתּוֹ הַזֶּה וְגִלְגַּל אֶת-עֲרוֹתָהּ אֶת-מִקְרָהּ הָעֵרָה וְהוּא גִלְגַּל אֶת-מִקְוֹר דְמֵיהָ וְנִכְרְתוּ שְׁנֵיהֶם 19 מִקְרַב עַמֶּם: וְעֲרוֹת אֶחָדוֹ וְאֶחָדוֹ אֶבְיָה לֹא תִגְלַח כִּי אֶת-שְׂאֵרוֹ כ הָעֵרָה עוֹנֵם יִשָּׂא: וְאִישׁ אֲשֶׁר יִשְׁכַּב אֶת-נְדָוֹ עֲרוֹת דָּדוֹ גִּלְגַּל חֻטְאֵם יִשָּׂאוּ 21 עֲרִירִים יוֹמְתוּ: וְאִישׁ אֲשֶׁר יִקַּח אֶת-אִשְׁתּוֹ אֶחָיו נָדָה הוּא עֲרוֹת אֶחָיו גִּלְגַּל עֲרִירִים יוֹהִי:

22 וְשִׁמְרֶתֶם אֶת-כָּל-הַקְּטָוִי וְאֶת-כָּל-מִשְׁפָּטֵי וְעֲשִׂיתֶם אֹתָם וְלֹא-תִקְיֹא אֶתְכֶם הָאָרֶץ אֲשֶׁר אֲנִי מְבִיא אֶתְכֶם שָׂמָּה לְשִׁכַת בָּהּ: וְלֹא תִלְכוּ בְּחֻקֹּת הַגּוֹי אֲשֶׁר-אֲנִי מְשַׁלַּח מִפְּנֵיכֶם כִּי

φυλάξασθε. A: κρίματά μου ποιεῖν αὐτά... προσοχθ. ὑμᾶς. 23. A²F† (a. τοῖς) ἐν: ἐξαποστελλῶ.

14. Il sera brûlé vif avec elles. Hébreu et Septante: « on les brûlera au feu lui et elles ». — Une action « aussi horrible. Hébreu et Septante: ce crime ». 15. Une bête. Septante: « un quadrupède ». 18. Du milieu manque dans les Septante. 19. Met à nu l'ignominie de la chair. Hébreu et Septante: « il a découvert sa parenté ». 20. La femme de son oncle paternel ou de son oncle

maternel. Hébreu: « sa tante »; Septante: « sa parente ». 21. Il sera ainsi qu'elle sans enfants. Septante: « ils mourront sans enfants ». 22. La terre dans laquelle vous devez entrer et vous devez habiter. Hébreu et Septante: « le pays où je vous mène pour y habiter ». 23. Ne marchez point dans les lois. Hébreu: « vous ne suivrez pas les usages ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 1° (h). Préceptes divers (XIX-XX).

nefas, morte moriantur : sit sanguis eorum super eos.

¹⁴ Qui supra uxorem filiam, duxerit matrem ejus, scelus operatus est : vivus ardebit cum eis, nec permanebit tantum nefas in medio vestri.

¹⁵ Qui cum juménto et pécore coërit, morte moriatur ; pecus quoque occidite. ¹⁶ Mulier, quæ succubuerit cuilibet juménto, simul interficietur cum eo : sanguis eorum sit super eos.

¹⁷ Qui accèperit sororem suam, filiam patris sui, vel filiam matris suæ, et viderit turpitudinem ejus, illaque conspexerit fratris ignominiam : nefariam rem operati sunt : occidentur in conspectu populi sui, eo quod turpitudinem suam mutuo revelaverint, et portabunt iniquitatem suam.

¹⁸ Qui coërit cum muliere in fluxu mênstruo, et revelaverit turpitudinem ejus, ipsaque aperuerit fontem sanguinis sui, interficiuntur ambo de medio populi sui.

¹⁹ Turpitudinem matræ et amitæ tuæ non discooperies : qui hoc fecerit, ignominiam carnis suæ nudavit, portabunt ambo iniquitatem suam. ²⁰ Qui coërit cum uxore patris, vel avunculi sui, et revelaverit ignominiam cognationis suæ, portabunt ambo peccatum suum : absque liberis moriantur. ²¹ Qui duxerit uxorem fratris sui, rem facit illicitam, turpitudinem fratris sui revelavit : absque liberis erunt.

²² Custodite leges meas, atque iudicia, et facite ea : ne et vos évomat terra quam intraturi estis et habitaturi. ²³ Nolite ambulare in legitimis nationum, quas ego expulsurus sum ante vos. Omnia enim hæc fecerunt,

Lev. 18, 17.

De matrimonio lex nova.

Peccatum cum bestia.

Lev. 18, 23. Deut. 27, 21. Ex. 22, 19. Lev. 18, 23.

De incestu.

Lev. 18, 9, 11. Deut. 27, 22. Ez. 22, 11. 2 Reg. 13, 11.

Lev. 18, 19;

15, 24. Ez. 18, 6; 22, 10.

Lev. 18, 12, 13.

Lev. 18, 14. Ex. 6, 20.

Jer. 22, 30. Os. 9, 12.

Lev. 18, 16. Marc. 6, 18.

Generalls exhortatio.

Lev. 18, 26, 30. Lev. 18, 28, 25.

Ap. 3, 16.

rent de mort ! que leur sang soit sur eux.

¹⁴ » Celui qui, outre la fille devenue sa femme, a épousé la mère, a commis un crime : il sera brûlé vif avec elles, et une action aussi horrible ne persistera pas au milieu de vous.

¹⁵ » Que celui qui s'approchera d'une bête de gros ou de menu bétail, meure de mort : tuez aussi la bête. ¹⁶ Une femme qui ira avec une bête quelle qu'elle soit, sera tuée avec elle : que leur sang soit sur elles.

¹⁷ » Si quelqu'un prend sa sœur, fille de son père ou fille de sa mère, et voit sa nudité, et que cette sœur aperçoive l'ignominie de son frère, ils ont fait une chose horrible : ils seront tués en la présence de leur peuple, parce qu'ils ont découvert la nudité l'un de l'autre, et ils porteront leur iniquité.

¹⁸ » Si quelqu'un s'approche d'une femme pendant ses mois et révèle sa nudité, et qu'elle-même se fasse voir en cet état, ils seront exterminés tous les deux du milieu de leur peuple.

¹⁹ » Tu ne découvriras point la nudité de ta tante maternelle et de ta tante paternelle : celui qui le fait, met à nu l'ignominie de sa chair : ils porteront tous deux leur iniquité. ²⁰ Celui qui s'approche de la femme de son oncle paternel ou de son oncle maternel, et révèle l'ignominie de sa parenté, il portera comme elle son péché : ils mourront sans enfants. ²¹ Celui qui a épousé la femme de son frère, a fait une chose illícite ; il a révélé la honte de son frère : il sera ainsi qu'elle sans enfants.

²² » Gardez mes lois et mes ordonnances, et exécutez-les, afin qu'elle ne vous vomisse point aussi, la terre dans laquelle vous devez entrer et vous devez habiter. ²³ Ne marchez point dans les lois des nations que je dois chasser moi-même devant vous. Car elles ont

ment que le crime d'adultère, et ceux qui s'y rapportaient, étaient punis par la lapidation.

¹⁴. *Celui qui...* : 8^e cas d'affinité, à ajouter aux sept énumérés plus haut, xviii, 8, 14-18 : il s'agit ici de la prohibition du mariage entre un gendre et sa belle-mère. — *Il sera brûlé vif* : Le mot *vivus*, qui se lit dans la Vulgate, n'a pas de correspondant dans le texte original, ce qui a permis à beaucoup d'interprètes de supposer que le coupable était d'abord lapidé, et que c'était son cadavre qui était livré aux flammes.

²⁰. *Ou de son oncle maternel*. Il y aurait ici à noter un 9^e cas d'affinité, si ces mots se trouvaient dans le texte original ; mais ils constituent une addition du

traducteur, qui a pensé que, la femme de l'oncle maternel se trouvant au même degré de parenté que celle de l'oncle paternel, l'analogie obligeait à regarder les deux alliances comme également défendues. — *Ils mourront sans enfants*. Les mariages contractés en violation de l'affinité collatérale sont châtiés moins rigoureusement que ceux qui violent l'affinité en ligne directe. L'expression *mourir sans enfants* ne veut pas dire, quoi qu'en aient pensé certains auteurs, que la femme, dès qu'il sera constaté qu'elle est devenue mère, sera mise à mort avec son enfant, ni que Dieu se chargera, au besoin par miracle, de rendre ce mariage infécond, ni que les coupables, une fois découverts, seront

II. De puritate legali (XI-XXII). — 2° (a). Sacerdotum sanctitas (XXI-XXII, 16).

ταῦτα πάντα ἐποίησαν, καὶ ἐβδελυξάμην αὐ-
 τούς. ²⁴ Καὶ εἶπα ὑμῖν Ὑμεῖς κληρονομή-
 σετε τὴν γῆν αὐτῶν, καὶ ἐγὼ δώσω ὑμῖν
 αὐτὴν ἐν κτήσει, γῆν θεούσαν γάλα καὶ μέλι,
 ἐγὼ κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν, ὃς διώρισα ὑμᾶς
 ἀπὸ πάντων τῶν ἐθνῶν. ²⁵ Καὶ ἀφοριεῖτε
 αὐτοὺς ἀνά μέσον τῶν κτηνῶν τῶν καθαρῶν
 καὶ ἀνά μέσον τῶν κτηνῶν τῶν ἀκαθάρ-
 των καὶ ἀνά μέσον τῶν πετεινῶν τῶν κα-
 θαρῶν καὶ τῶν ἀκαθάρτων, καὶ οὐ βδελύ-
 ξετε τὰς ψυχὰς ὑμῶν ἐν τοῖς κτήρεσι καὶ
 ἐν τοῖς πετεινοῖς καὶ ἐν πᾶσι τοῖς ἐσπετοῖς
 τῆς γῆς, ἃ ἐγὼ ἀφώρισα ὑμῖν ἐν ἀκαθαρσίᾳ.
²⁶ Καὶ ἐσεσθέ μοι ἅγιοι, ὅτι ἐγὼ ἅγιος εἰμι
 κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν, ὁ ἀφοριστὴς ὑμᾶς ἀπὸ
 πάντων τῶν ἐθνῶν, εἶναι μοι. ²⁷ Καὶ ἀνήρ
 ἢ γυνή, ὅς ἂν γένηται αὐτῶν ἐγγαστρομίμθος
 ἢ ἐπαοιδός, θανάτῳ θανατουσθώσαν ἀμ-
 φότεροι λίθοις λιθοβολήσετε αὐτούς· ἐνο-
 χοὶ εἰσι.

XXI. Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν,
 λέγων· Εἶπον τοῖς ἱερεῦσι τοῖς υἱοῖς Ἀαρῶν,
 καὶ ἑρεῖς πρὸς αὐτούς· Ἐν ταῖς ψυχαῖς οὐ
 μιανθήσονται ἐν τῷ ἐθνεῖ αὐτῶν, ἄλλ' ἢ
 ἐν τῷ οἰκεῖν τῷ ἐγγίστα αὐτῶν, ἐπὶ πατρὶ
 καὶ μητρὶ καὶ υἱοῖς καὶ θυγατρᾶσιν, ἐπ'
 ἀδελφῷ ³ καὶ ἐπ' ἀδελφῇ παρθένῳ τῇ ἐγ-
 γήσοσῃ αὐτῷ, τῇ μὴ ἐκδεδομένῃ ἄνδρῳ, ἐπὶ
 τούτοις μιανθήσεται. ⁴ Οὐ μιανθήσεται
 *ἐξάπινα ἐν τῷ λαῷ αὐτοῦ εἰς βεβήλωσαν
 αὐτοῦ. ⁵ Καὶ γαλάκτωμα οὐ ξυροθήσεσθε
 τὴν κεφαλὴν ἐπὶ νεκρῷ, καὶ τὴν ὄψιν τοῦ
 πώγωνος οὐ ξερήσονται καὶ ἐπὶ τὰς σάρκας
 αὐτῶν οὐ κατατεμοῦσιν ἐντομίδας. ⁶ Ἄγιοι
 ἔσονται τῷ Θεῷ αὐτῶν, καὶ οὐ βεβηλώσουσι
 τὸ ὄνομα τοῦ Θεοῦ αὐτῶν τὰς γὰρ θυσίας
 κυρίου, δῶρα τοῦ Θεοῦ αὐτῶν, αὐτοὶ προς-

25. EF: ἕαντοῦς. A²EF* (alt.) τῶν κτ. A¹*
 (tert.) ἀνὰ μέσον. A: πετεινῶν τῶν ἀκαθάρτων καὶ
 τῶν καθαρῶν. 26. F: ἅγιος; ἐγὼ. A²EF* εἰμι. 27.
 A: λιθοβολήσατε. — 1. F* (a. υἱοῖς) τοῖς. A¹: μιαν-
 θήσεσθε. 2. AEF: ἐπὶ μητρὶ κ. ἐπὶ υ. κ. ἐπὶ θ.
 3. EF† (a. παρθένῳ) αὐτοῦ. A: (pro ἐκδεδ.) ἐγγι-
 ζούσῃ. F* μιανθ.

24 **אֶת-כָּל-אֱלֹהֵי עֲשֵׂי וְאָקַץ בָּם; וְאָמַר**
לָכֶם אַתֶּם תִּירְשׁוּ אֶת-אֲדָמְתְּם וְאֲנִי
אֲתַנְנֶנָּה, לָכֶם לְרִשְׁתָּ אֹתָהּ אֶרֶץ
זָבַת הַלֵּב וּדְבַשׁ אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם
אֲשֶׁר-הִבְהַלְתִּי אֲתֶכֶם מִן-הָעַמִּים;
כִּי וְהִבְדַּלְתֶּם בֵּין-הַבְּהֵמָה הַטְּהוֹרָה
לַטְמֵאָה וּבֵין-הָעוֹף הַטָּמֵא לַטְהוֹר
וְלֹא-תִשְׁקָצוּ אֶת-נַפְשֹׁתֵיכֶם בַּבְּהֵמָה
וּבָעוֹף וּבְכָל אֲשֶׁר תִּרְמַשׁ הָאֲדָמָה
26 אֲשֶׁר-הִבְהַלְתִּי לָכֶם לַטְמֵא; וְהִיִּיתֶם
לִי קְדוֹשִׁים כִּי קְדוֹשׁ אֲנִי יְהוָה וְאֲבָהֶל
27 אֲתֶכֶם מִן-הָעַמִּים קְהֵלוֹת לִי; וְאִישׁ
אֹו-אִשָּׁה כִּי-יִהְיֶה בָהֶם אָוִב אוֹ
יִהְיֶי מוֹת יוֹמָתוֹ בְּצַבֵּן וּרְגָמוֹ אֲתֶם
דְּמִיתֶם בָּם;

פ פ פ לא 31

XXI. וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה אָמַר
 אֶל-הַכֹּהֲנִים בְּנֵי אֶהֱרֹן וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם
 2 **לִנְפֹשׁ לֹא-יִטְמָא בְּעַמּוּר; כִּי אִם-**
לְשֹׂארוֹ תִקְרַב אֵלָיו לְאָמוֹ וּלְאָבִיו
 3 **וּלְבָנָו וּלְבָתוֹ וּלְאָחִיו; וְלֹא-הָיוּ**
הַבְּתוּלָה תִקְרָבָה אֵלָיו אֲשֶׁר לֹא-
 4 **הָיְתָה לְאִישׁ לָהּ יִטְמָא; לֹא יִטְמָא**
 ה **כֶּעַל בְּעַמּוּר לְהַחֲלוֹ; לֹא-יִקְרָהָ**
קְרָהָ בְּרֹאשׁוֹ וּפָאָת זָקָנָם לֹא יִגְדְּחוּ
 6 **וּבְבִשְׂרָם לֹא יִשְׂרְטוּ שְׂרָטָת; קְדוֹשִׁים**
יְהִיו לֹא-לְהִיָּתֵם וְלֹא יִהְלְלוּ שָׂם
אֱלֹהֵיָתֶם כִּי אֶת-אִשִּׁי יְהוָה לָחֶם

v. 5. יקרחו ק'

24. *Que je vous donnerai en héritage.* Septante : « je vous en donnerai la possession ». — *Qui vous ai séparés de tous les autres peuples.* Hébreu : « qui vous ai séparés des peuples ».

27. *Dans lesquels se trouve un esprit de python ou de divination.* Septante : « qui se trouve être ventriloque ou enchanteur ». — *Meurent de mort.* Septante : « qu'ils meurent de mort tous les deux ».

XXI. 1. *A la mort de ses concitoyens.* Hébreu : « parmi son peuple pour un mort ».

2. *A moins qu'il ne s'agisse seulement de ses consanguins et de ses proches.* Hébreu et Septante : « excepté s'il s'agit de son parent le plus proche ».

3. L'hébreu et les Septante ont de plus : « qui le touche de près ».

4. *Mais il ne se souillera pas non plus pour le prince de son peuple.* Hébreu : « le mari, parmi son peuple, il ne se rendra pas impur »; Septante : « il ne se souillera pas subitement au milieu de son peuple par sa profanation ».

5. *Ils ne se raseront point la tête.* Les Septante ajoutent : « au sujet d'un mort ». — *Ni leur barbe.* Hébreu : « ni les coins de leur barbe »; Septante : « ni la forme de leur barbe ».

6. *Et les pains de leur Dieu.* — Hébreu : « l'aliment de leur Dieu »; Septante : « (les holocaustes) présents de leur Dieu ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 2° (a). Sainteté des prêtres (XXI-XXII, 16).

et abominatus sum eas. ²⁴ Vobis autem loquor: Possidete terram eorum, quam dabo vobis in hereditatem, terram fluentem lacte et melle. Ego Dominus Deus vester, qui separavi vos a cæteris populis. ²⁵ Separate ergo et vos iumentum mundum ab immundo, et avem mundam ab immunda: ne polluatis animas vestras in pecore, et avibus et cunctis quæ moventur in terra, et quæ vobis ostendi esse polluta. ²⁶ Eritis mihi sancti, quia sanctus sum ego Dominus, et separavi vos a cæteris populis, ut essetis mei.

Populus sanctus manent.
Lev. 20, 7; 18, 30.
2 Cor. 6, 17.
Lev. 19, 2.
1 Petr. 1, 16.
3 Reg. 8, 53.

²⁷ Vir, sive mulier in quibus pythonicus, vel divinationis fuerit spiritus, morte moriantur: lapidibus obruent eos: sanguis eorum sit super illos.

Lev. 20, 6; 19, 31, 26.
Ex. 22, 18.
Deut. 18, 10-12.
1 Reg. 28, 7.
Act. 16, 16.

XXI. ¹ Dixit quoque Dominus ad Moysen: Lóquere ad sacerdotes filios Aaron, et dices ad eos: Ne contaminetur sacerdos in mortibus civium suorum, ² nisi tantum in consanguineis, ac propinquis, id est, super patre, et matre, et filio, et filia, fratre quoque ³ et sorore virgine, quæ non est nupta viro: ⁴ sed nec in principe populi sui contaminabitur. ⁵ Non radent caput, nec barbam, neque in carnibus suis facient incisuras. ⁶ Sancti erunt Deo suo, et non polluent nomen ejus: incensum enim Domini, et panes Dei sui

2° - a) De sacerdotibus.
Lev. 22, 4.
Num. 5, 2.
Ez. 44, 25.
Lev. 21, 11; 10, 6.
Sacerdotum leges in morte proximorum.
Lev. 19, 27, 28.
Ez. 44, 20.
Lev. 22, 25.
Num. 25, 2.

fait toutes ces choses, et je les ai eues en abomination. ²⁴ Mais à vous, je dis: Possédez leur terre, que je vous donnerai en héritage, terre où coulent du lait et du miel. Je suis votre Dieu, qui vous ai séparés de tous les autres peuples. ²⁵ Séparez donc, vous aussi, la bête pure de l'impure, et l'oiseau pur de l'impur; ne souillez point vos âmes par les bêtes, par les oiseaux et par tout ce qui se meut sur la terre, et que je vous ai montré être impur. ²⁶ Vous me serez saints, parce que je suis saint, moi le Seigneur, et je vous ai séparés de tous les autres peuples, afin que vous fussiez à moi.

²⁷ » Qu'un homme ou une femme, dans lesquels se trouve un esprit de python ou de divination, meurent de mort: on les lapidera; que leur sang soit sur eux ».

XXI. ¹ Le Seigneur dit aussi à Moïse: « Parle aux prêtres, fils d'Aaron, et tu leur diras: Qu'un prêtre ne se souille point à la mort de ses concitoyens; ² or, il s'y souillera, à moins qu'il ne s'agisse seulement de ses consanguins et de ses proches, c'est-à-dire, de son père et de sa mère, de son fils et de sa fille, de son frère, ³ et de sa sœur vierge, qui n'a pas été mariée à un homme. ⁴ Mais il ne se souillera pas non plus pour le prince de son peuple. ⁵ Ils ne raseront point leur tête, ni leur barbe, et dans leur chair ils ne feront point d'incisions. ⁶ Ils seront saints pour leur Dieu, et ils ne souilleront point son nom: car ils offrent l'holocauste du Seigneur, et les pains

mis à mort, ce qui les empêchera d'user de leur mariage: ces interprétations ne sont fondées sur aucune preuve sérieuse. D'après l'explication la plus naturelle, la formule hébraïque signifie simplement que les enfants nés de ce mariage, ou bien seront regardés civilement comme illégitimes, ou bien seront considérés comme les fils, non du père naturel, mais de l'oncle décédé.

²⁶ Je vous ai séparés de tous les autres peuples, afin que vous fussiez à moi. Dans la Terre Sainte, cette séparation devait être surtout morale et religieuse, mais elle devait être aussi physique et matérielle, afin qu'Israël pût conserver plus facilement le dépôt de la vraie religion. Dieu subordonna tout à la mission religieuse de son peuple. Pour le mettre à l'abri de la séduction, il l'emprisonna en quelque sorte dans la Palestine, loin de tout contact étranger. Il ne voulut point que cette race, qui un jour devait manifester une telle aptitude pour le commerce, se livrât, avant la captivité, au négoce et à l'industrie, parce que ses relations avec les peuples voisins auraient pu altérer la pureté de sa foi. Au sud et à

l'est, il l'entoura d'une ceinture de déserts; au nord, il éleva devant lui les montagnes infranchissables du Liban. Il ne permit même pas qu'Israël atteignit jusqu'aux rivages de la Méditerranée, la grande voie de communication entre les peuples d'alors; il échelonna sur la côte des guerriers puissants, avec qui les Hébreux furent constamment en guerre et qu'ils ne purent jamais complètement subjuguier. De là, pour eux, la nécessité de vivre isolés dans la terre de Chanaan, en grande partie inaccessible à l'étranger. ²⁷ Un esprit de python. Voir plus loin la note sur Deutéronome, xviii, 41.

2° Prescriptions particulières aux prêtres, XXI, 1 — XXII, 33.

a) De la sainteté des prêtres, XXI, 1 — XXII, 16.

XXI. 1. Le Seigneur dit aussi... Loi nouvelle, y. 1-15, réglant ce que doivent observer les prêtres en ce qui regarde le deuil et le mariage.

5. Ils ne feront point d'incisions. Voir plus loin, III Rois, xviii, 28

II. De puritate legali (XI-XXII). — 2º (a). Sacerdotum sanctitas (XXI-XXII, 16).

φέρουσι, καὶ ἔσονται ἅγιοι. 7 Γυναικα πόρνην καὶ βεβηλωμένην οὐ λήψονται, καὶ γυναῖκα ἐκβεβηλωμένην ἀπὸ ἀνδρὸς αὐτῆς ὅτι ἅγιός ἐστι κυρίῳ τῷ Θεῷ αὐτοῦ. 8 Καὶ ἀγιάσεις αὐτόν τε δῶρα κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν οὗτος προσφέρει· ἅγιος ἔσται, ὅτι ἅγιος ἐγὼ κύριος ὁ ἀγιάζων αὐτούς. 9 Καὶ θυγάτηρ ἀνθρώπου ἱερέως ἐὰν βεβηλωθῇ τοῦ ἐκπορευέσθαι, τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς αὐτῆς αὐτῇ βεβηλοῦ ἐπὶ πυρὸς κατακαυθήσεται.

10 Καὶ ὁ ἱερεὺς ὁ μέγας ἀπὸ τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ, τοῦ ἐπικεχυμένου ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ ἐλαίου τοῦ χριστοῦ καὶ τετελειωμένου ἐνδύσασθαι τὰ ἱμάτια, τὴν κεφαλὴν οὐκ ἀποκιδαρῶσει καὶ τὰ ἱμάτια οὐ διαδῶξαι, 11 καὶ ἐπὶ πάσῃ ψυχῇ τετελετηγκία οὐκ εἰσελεύσεται, ἐπὶ πατρὶ αὐτοῦ οὐδὲ ἐπὶ μητρὶ αὐτοῦ οὐ μianθήσεται, 12 καὶ ἐκ τῶν ἁγίων οὐκ ἐξελεύσεται, καὶ οὐ βεβηλώσει τὸ ἡγιασμένον τοῦ Θεοῦ αὐτοῦ, ὅτι τὸ ἅγιον ἐλαίον τὸ χριστόν τοῦ Θεοῦ ἐπ' αὐτῷ· ἐγὼ κύριος. 13 Οὗτος γυναῖκα παρθένον ἔκ τοῦ γένους αὐτοῦ λήψεται. 14 Χήραν δὲ καὶ ἐκβεβηλωμένην καὶ βεβηλωμένην καὶ πόρνην, ταύτας οὐ λήψεται, ἀλλ' ἢ παρθένον ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτοῦ λήψεται γυναῖκα. 15 Καὶ οὐ βεβηλώσει τὸ σπέρμα αὐτοῦ ἐν τῷ λαῷ αὐτοῦ· ἐγὼ κύριος ὁ ἀγιάζων αὐτόν.

16 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 17 Εἰπὸν Ἀαρῶν· Ἄνθρωπος ἐκ τοῦ γένους σου εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν, τίνι ἐὰν ᾗ ἐν αὐτῷ μῆμος, οὐ προσελεύσεται προσφέρειν τὰ δῶρα τοῦ Θεοῦ αὐτοῦ. 18 Πᾶς ἄνθρωπος ὃ ἔστιν ἐν αὐτῷ μῆμος, οὐ προσελεύσεται, ἄνθρωπος τυφλὸς ἢ χωλὸς ἢ κολοβόρον ἢ * ὠτότμητος, 19 ἢ ἄνθρωπος ὃ

7. A²EF† (p. αὐτῆς)· οὐ λήψονται. A¹* ὅτι. F: τῷ κυρίῳ. 8. F† (a. δῶρα) γάρ. 10. F* (a. ἐπικ.) τοῦ. A²F† (p. κεφαλῆν) αὐτοῦ. F: χρισματος. A²F† (p. τετελειω.) τὰς χεῖρας αὐτοῦ et (a. οὐ) αὐτοῦ. 14. A¹ (pro ἐκβ.) ἐβδελυμένην. F† (p. ἐκ τοῦ) γένους. 17. EF† (p. Ἀαρῶν) λέγων. A²† (a. τίνι) ὃ. A: ἦν ἐν αὐτῷ... προσφέρειν. 18. AF: ὃ ἐὰν ᾗ ἐν αὐτῷ. A: χωλὸς ἢ τυφλὸς. 19. A¹* ἢ.

ἀλλήτους ἔσονται ἅγιοι καὶ ἔσονται ἅγιοι. 7 ἡ γυναῖκα πόρνη καὶ ἡ βεβηλωμένη οὐ λήψονται, καὶ ἡ γυναῖκα ἐκβεβηλωμένη ἀπὸ ἀνδρὸς αὐτῆς ὅτι ἅγιός ἐστι κυρίῳ τῷ Θεῷ αὐτοῦ. 8 Καὶ ἀγιάσεις αὐτόν τε τὰ δῶρα κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν οὗτος προσφέρει· ἅγιος ἔσται, ὅτι ἅγιος ἐγὼ κύριος ὁ ἀγιάζων αὐτούς. 9 Καὶ θυγάτηρ ἀνθρώπου ἱερέως ἐὰν βεβηλωθῇ τοῦ ἐκπορευέσθαι, τὸ ὄνομα τοῦ πατρὸς αὐτῆς αὐτῇ βεβηλοῦ ἐπὶ πυρὸς κατακαυθήσεται.

10 Καὶ ὁ ἱερεὺς ὁ μέγας ἀπὸ τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ, τοῦ ἐπικεχυμένου ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τοῦ ἐλαίου τοῦ χριστοῦ καὶ τετελειωμένου ἐνδύσασθαι τὰ ἱμάτια, τὴν κεφαλὴν οὐκ ἀποκιδαρῶσει καὶ τὰ ἱμάτια οὐ διαδῶξαι, 11 καὶ ἐπὶ πάσῃ ψυχῇ τετελετηγκία οὐκ εἰσελεύσεται, ἐπὶ πατρὶ αὐτοῦ οὐδὲ ἐπὶ μητρὶ αὐτοῦ οὐ μianθήσεται, 12 καὶ ἐκ τῶν ἁγίων οὐκ ἐξελεύσεται, καὶ οὐ βεβηλώσει τὸ ἡγιασμένον τοῦ Θεοῦ αὐτοῦ, ὅτι τὸ ἅγιον ἐλαίον τὸ χριστόν τοῦ Θεοῦ ἐπ' αὐτῷ· ἐγὼ κύριος. 13 Οὗτος γυναῖκα παρθένον ἔκ τοῦ γένους αὐτοῦ λήψεται. 14 Χήραν δὲ καὶ ἐκβεβηλωμένην καὶ βεβηλωμένην καὶ πόρνην, ταύτας οὐ λήψεται, ἀλλ' ἢ παρθένον ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτοῦ λήψεται γυναῖκα. 15 Καὶ οὐ βεβηλώσει τὸ σπέρμα αὐτοῦ ἐν τῷ λαῷ αὐτοῦ· ἐγὼ κύριος ὁ ἀγιάζων αὐτόν.

16 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 17 Εἰπὸν Ἀαρῶν· Ἄνθρωπος ἐκ τοῦ γένους σου εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν, τίνι ἐὰν ᾗ ἐν αὐτῷ μῆμος, οὐ προσελεύσεται προσφέρειν τὰ δῶρα τοῦ Θεοῦ αὐτοῦ. 18 Πᾶς ἄνθρωπος ὃ ἔστιν ἐν αὐτῷ μῆμος, οὐ προσελεύσεται, ἄνθρωπος τυφλὸς ἢ χωλὸς ἢ κολοβόρον ἢ * ὠτότμητος, 19 ἢ ἄνθρωπος ὃ

v. 10. כמץ בו ק

8. Et qu'ils offrent les pains de proposition. Hébreu : « car il offre l'aliment de ton Dieu » ; Septante : « celui-ci présente les dons du Seigneur votre Dieu ».

9. Est surprise en fornication. Hébreu : « se déshonore en se prostituant ».

10. Ne découvrira point sa tête. Septante : « n'ôtera point la tiare de sa tête ».

12. Parce que l'huile de la sainte onction de son Dieu est sur lui. Hébreu : « car l'huile d'onction de son Dieu est une couronne sur lui ».

13. C'est une vierge. Les Septante ajoutent : « de

son peuple ».

15. Qu'il ne mêle point le sang de sa race avec le vulgaire de sa nation. Hébreu et Septante : « il ne déshonorerait point sa postérité parmi son peuple ».

17. Des pains à son Dieu. Hébreu : « l'aliment de son Dieu » ; Septante : « les dons de son Dieu ».

18. Et il ne s'approchera point de son ministère. Hébreu et Septante : « il ne s'approchera point ». — S'il a le nez petit ou grand ou tortu. Hébreu : « ayant le nez camus ou un membre trop long » ; Septante : « le nez mutilé ou l'oreille coupée ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 2° (a). *Santeté des prêtres (XXI-XXII, 16).*

offerunt, et ideo sancti erunt. De sacerdotibus sequitur.

⁷ Scortum et vile prostibulum non ducent uxorem, nec eam quæ repudiata est a marito : quia consecrati sunt Deo suo, ⁸ et panes propositionis offerunt. Sint ergo sancti, quia et ego sanctus sum, Dominus, qui sanctifico eos.

⁹ Sacerdotis filia si deprehensa fuerit in stupro, et violaverit nomen patris sui, flammis exuratur. 1 Tim. 3, 4.

¹⁰ Pontifex, id est, sacerdos maximus inter fratres suos, super cujus caput fustum est unctio oleum, et cujus manus in sacerdotio consecratae sunt, vestitusque est sanctis vestibus, caput suum non discooperiet, vestimenta non scindet : ¹¹ et ad omnem mortuum non ingrediatur, nisi : super patre quoque suo et matre non contaminabitur. ¹² Nec egrediatur de sanctis, ne polluat sanctuarium Domini, quia oleum sanctae unctiois Dei sui super eum est. Ego Dominus.

¹³ Virginem ducet uxorem : ¹⁴ viduam autem et repudiatam, et sororidam, atque meretricem non accipiet, sed puellam de populo suo : ¹⁵ ne commisceat stirpem generis sui vulgo gentis suae : quia ego Dominus qui sanctifico eum.

¹⁶ Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : ¹⁷ Loquere ad Aaron : Homo de semine tuo per familias qui habuerit maculam, non offeret panes Deo suo, ¹⁸ nec accedet ad ministerium ejus : si caecus fuerit, si claudus, si parvo vel grandi vel torto naso, ¹⁹ si fracto pede, si ma-

de leur Dieu, et c'est pour cela qu'ils seront saints.

⁷ » Ils n'épouseront point une femme déshonorée et une fille prostituée, ni celle qui a été répudiée par son mari : parce qu'ils sont consacrés à leur Dieu, ⁸ et qu'ils offrent les pains de proposition. Qu'ils soient donc saints, parce que je suis saint, moi aussi, le Seigneur qui les sanctifie.

⁹ » Si la fille d'un prêtre est surprise en fornication, et qu'elle ait déshonoré le nom de son père, elle sera complètement brûlée par les flammes.

¹⁰ » Le pontife, c'est-à-dire, le grand prêtre parmi ses frères, sur la tête duquel l'huile de l'onction a été répandue, dont les mains ont été consacrées au sacerdoce et qui a été revêtu des saints vêtements, ne découvrira point sa tête et ne déchirera point ses vêtements ; ¹¹ et il n'entrera absolument auprès d'aucun mort : pour son père même et pour sa mère il ne se souillera point. ¹² Il ne sortira point des lieux saints, afin qu'il ne souille pas le sanctuaire du Seigneur, parce que l'huile de la sainte onction de son Dieu est sur lui. Je suis le Seigneur.

¹³ » C'est une vierge qu'il prendra pour femme ; ¹⁴ mais il ne prendra point une veuve, une femme répudiée ou déshonorée, ni une prostituée, mais une jeune fille de son peuple. ¹⁵ Qu'il ne mêle point le sang de sa race avec le vulgaire de sa nation, parce que je suis le Seigneur qui le sanctifie ».

¹⁶ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ¹⁷ Dis à Aaron : Un homme de ta lignée, dans tes familles, qui aura une tache, n'offrira point des pains à son Dieu ; ¹⁸ et il ne s'approchera point de son ministère, s'il est aveugle, s'il est boiteux, s'il a le nez petit, ou grand, ou tortu, ¹⁹ s'il a le pied rompu ou la

7. Celle qui a été répudiée par son mari. Allusion au divorce, institution importante, et sur laquelle pourtant la loi mosaïque ne légifère pas directement. Cette lacune et d'autres du même genre sont une preuve d'authenticité du Pentateuque, car s'il avait été rédigé après coup, on y aurait systématisé, codifié la législation, et le divorce y eût certainement trouvé sa place.

9. Elle sera... brûlée. Voir la note sur Lévitique, xx, 14.

10. Le grand prêtre. Le souverain pontife n'est ainsi appelé que trois fois, ici et Nombres, xxxv, 25, 28; partout ailleurs il est simplement appelé ha-

kôhên, « le prêtre » par excellence.

14. Une jeune fille de son peuple. Cette prescription, comme celles qui précèdent (y. 10-13), est plus sévère pour le pontife que pour les simples prêtres, qui pouvaient épouser une étrangère convertie.

16. Le Seigneur parla... Loi nouvelle, relative aux irrégularités, ou empêchements au ministère sacerdotal.

17. Une tache, c'est-à-dire une difformité sensible. Douze « taches » de ce genre sont énumérées, y. 18-20.

18. S'il est aveugle, 1^{re} irrégularité. — S'il est boiteux : 2^e irrégularité. — S'il a le nez petit : cette

II. De puritate legali (XI-XXII). — 2° (a). Sacerdotum sanctitas (XXI-XXII, 16).

ἂν ἢ ἐν αὐτῷ σύντριμμα χειρὸς ἢ σύντριμμα ποδός, 20 ἢ κροτός ἢ ἐφθλος ἢ πύλλος τῶν ὀφθαλμῶν, ἢ ἀνθρωπος ὃς ἂν ἦ ἐν αὐτῷ ψώρα ἀγρία ἢ λειχήν, ἢ μονόχως. 21 πᾶς ὃς ἐστὶν ἐν αὐτῷ μῶμος, ἐκ τοῦ σπέρματος Ἀαρὼν τοῦ ἱερέως, οὐκ ἐγγίει τοῦ προσεγγεῖν τὰς θυσίας τῷ θεῷ σου ὅτι μῶμος ἐν αὐτῷ, τὰ δῶρα τοῦ θεοῦ οὐ προσελεύσεται προσεγγεῖν. 22 Τὰ δῶρα τοῦ θεοῦ τὰ ἅγια τῶν ἁγίων καὶ ἀπὸ τῶν ἁγίων φάγεται. 23 πλὴν πρὸς τὸ καταπέτασμα οὐ προσελεύσεται καὶ πρὸς τὸ θυσιαστήριον οὐκ ἐγγίει, ὅτι μῶμον ἔχει, καὶ οὐ βεβηλώσει τὸ ἅγιον τοῦ θεοῦ αὐτοῦ ὅτι ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ ἀγιάζων αὐτούς. 24 Καὶ ἐλάλησε Μωϋσῆς πρὸς Ἀαρὼν καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ καὶ πρὸς πάντας υἱοὺς Ἰσραὴλ.

XXII. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων. 2 Εἰπὼν Ἀαρὼν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ, καὶ προσεχτίωσεν ἀπὸ τῶν ἁγίων τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, καὶ οὐ βεβηλώσουσι τὸ ὄνομα τῶ ἁγίων μου, ὅσα αὐτοὶ ἀγιάζουσὶ μοι. ἐγὼ κύριος. 3 Εἰπὼν αὐτοῖς: Εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν πᾶς ἄνθρωπος ὃς ἂν προσέλθῃ ἀπὸ παντὸς τοῦ σπέρματος ὑμῶν πρὸς τὰ ἅγια, ὅσα ἂν ἀγιάζωσιν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ τῷ κυρίῳ, καὶ ἡ ἀκαθαρσία αὐτοῦ ἐπ' αὐτῷ ἢ ἔξολεθρευθῆσεται ἢ ψυχὴ ἐκείνη ἀπ' ἐμοῦ. ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν. 4 Καὶ ἄνθρωπος ἐκ τοῦ σπέρματος Ἀαρὼν τοῦ ἱερέως, καὶ οὗτος λεπρᾶ ἢ γονορροεῖ, τῶν ἁγίων οὐκ ἔδεται, ἕως ἂν καθαρῶσθῃ. Καὶ ὁ ἀπτόμενος πάσης ἀκαθαρσίας ψυχῆς, ἢ ἄνθρωπος ὃς ἂν ἐξέλθῃ ἐξ αὐτοῦ κοίτη σπέρματος, ἢ ὅστις ἂν ἀψηται παντὸς ἔοπετου ἀκαθάρτου ὃ μίανει αὐτὸν αὐτὸν, ἢ ἐπ' ἀνθρώπῳ ἐν ᾧ μίανει αὐτὸν κατὰ

אֲשֶׁר-יְהִיָּה בּוֹ שִׁבְר רֶגֶל אִו שִׁבְר יָד׃ אִו-גִּבְו אִו-זָק אִו תְּבַלֵּל בְּיָדוֹ אִו גֶּרֶב אִו יִלְפַת אִו מְרוּחַ אֲשֶׁר׃ 21 כָּל-אִישׁ אֲשֶׁר-בּוֹ מוֹם מְזַרַע אֶהְרֹן תִּפְתָּן לֹא יִגַּשׁ לְהִקְרִיב אֶת-אֲשֵׁי יְהוָה מוֹם בּוֹ אֵת לָחֶם אֱלֹהֵיו לֹא יִגַּשׁ לְהִקְרִיב׃ לָחֶם אֱלֹהֵיו לֹא תִקְדָּשִׁים וּמִן-הַקְּדָשִׁים יֹאכֵל׃ אִה אֶל-הַפְּרִיֶת לֹא יִבֹא וְאֶל-הַמִּזְבֵּחַ לֹא יִגַּשׁ כִּי-מוֹם בּוֹ וְלֹא יַחֲלֵל אֶת-מִקְדָּשָׁי כִּי 24 אֲנִי יְהוָה מִקְדָּשָׁם׃ וַיְדַבֵּר מִשָּׁה אֶל-אֶהְרֹן וְאֶל-בָּנָיו וְאֶל-כָּל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ פ

XXII. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר׃ 2 דַּבֵּר אֶל-אֶהְרֹן וְאֶל-בָּנָיו וַיִּפְרְזוּ מִקְדָּשָׁי כִּנְי־יִשְׂרָאֵל וְלֹא יַחֲלִי אֶת-שֵׁם קְדָשָׁי אֲשֶׁר הֵם מִקְדָּשִׁים לִי אֲנִי יְהוָה׃ אֵמַר אֲלֵהֶם לְדֹרֹתֵיכֶם כָּל-אִישׁ אֲשֶׁר-יִקְרַב מִכָּל-זֶרְעֵכֶם אֶל-הַקְּדָשִׁים אֲשֶׁר יִקְדִּישִׁי כִנְי־יִשְׂרָאֵל לַיהוָה וְטָמְאָתוּ עָלָיו וְנִכְרְתָה הַנֶּפֶשׁ הַהִוא מִלִּפְנֵי אֲנִי יְהוָה׃ אִישׁ אִישׁ מְזַרַע אֶהְרֹן וְהוּא צָרוּעַ אִו זָב בַּקְּדָשִׁים לֹא יֹאכֵל עַד אֲשֶׁר יִטְהַר וְהִנָּלַע כָּכָל-טָמֵא-נִפְשׁ אִו אִישׁ אֲשֶׁר הַנֶּפֶשׁ מִמֶּנּוּ שִׁכְבַּת-זָרַע׃ אִו-אִישׁ אֲשֶׁר יִגַּע בְּכָל-שִׁרְץ אֲשֶׁר יִטָּמֵא-לּוֹ אִו בְּאָדָם אֲשֶׁר יִטָּמֵא-לּוֹ לָכֵל

19. A: (1. ἂν ἢ) ἐστίν. 20. A: πύλλος τοῖς ὀφθαλμοῖς. AF: ὃς ἐάν ἢ ἐν. 21. F† (a. πᾶς) ἄνθρωπος. A: οὐ προσεγγίει. F: θυσίας τῷ κυρίῳ ὅτι. A: τοῦ θεοῦ σου ὅτι. F: θεοῦ αὐτοῦ οὐ προσελεύ. 23. A²EF* (p. ἐγὼ) εἰμι. 24. A: ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν. EF† (p. πάντας) τοῦς. — 2. A: ἁγίων υἱῶν. 3. A: παντὸς σπέρματος... ἐπ' αὐτῷ, ἐξολεθρευθήσεται. A²EF* (in. f.) ὁ θεός ὑμῶν. 4. AF: λεπρός ἢ γ.

XXII. 2. Le nom des choses qui me sont consacrées. Hébreu et Septante : « mon saint nom ».
3. Périra devant le Seigneur. Hébreu : « sera retranché de devant moi » ; Septante, littéralement : « elle sera retranchée, cette âme, de devant moi ».
4. Celui qui touchera un homme impur à cause d'un mort. Hébreu : « celui qui touchera une personne souillée par [le contact d'un mort] ».
5. Et quoi que ce soit d'impur dont le contact souille. Hébreu : « ou un homme qui atteint d'une impureté quelconque en aura été souillé ».

19. S'il a le pied rompu, ou la main. Septante, littér. : « s'il y a en lui brisure de la main ou brisure du pied ».
20. S'il est chassieux, s'il a une taie sur l'œil. Hébreu : « s'il est menu (grêle), ayant des taches à l'œil ».
— Une gale continue. Septante, littéralement : « une gale éfrénée ». — Une hernie. Hébreu : « testiculis contritis » ; Septante : « unius testiculi ».
21. Une tache. Hébreu : « un défaut (corporel) ». Les Septante répètent : « ne s'approchera pas pour offrir ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 2° (a). Sainteté des prêtres (XXI-XXII, 16).

nu, ²⁰ si gibbus, si lippus, si albūginem habens in ōculo, si jugem scābiem, si impetiginem in corpore, vel herniōsus. ²¹ Omnis qui habūerit maculam de sēmine Aaron sacerdotis, non accēdet offērrē hōstias Dōmino, nec panes Deo suo : ²² vescētur tamen pānibus qui offerūntur in sanctuārio, ²³ ita dumtātaxat, ut intra velum non ingrediātur, nec accēdat ad altāre, quia maculam habet, et contamināre non debet sanctuārium meum. Ego Dōminus qui sanctifico eos.

Sequuntur irregularitates.

Lev. 21, 9. Num. 18, 8-19

Lev. 21, 15, 8; 20, 8.

²⁴ Locūtus est ergo Mōyses ad Aaron, et ad filios ejus. et ad omnem Israel, cuncta quæ fūerant sibi imperāta.

XXII. ¹ Locūtus quoque est Dōminus ad Mōysen, dicens : ² Lōquere ad Aaron et ad filios ejus, ut cāveant ab his quæ consecrāta sunt filiōrum Israel, et non contāminent nomen sanctificatōrum mihi, quæ ipsi offerunt. Ego Dōminus. ³ Dic ad eos, et ad pōsteros eōrum : Omnis homo, qui accēsserit de stirpe vestra ad ea quæ consecrāta sunt, et quæ obtulerunt filii Israel Dōmino, in quo est immunditia, peribit coram Dōmino. Ego sum Dōminus.

Sacerdotales regulæ de sanctorum comestione.

Lev. 22, 8; 15, 3; 19, 2-4.

⁴ Homo de sēmine Aaron, qui fuerit leprōsus, aut patiēns fluxum sēminis, non vescētur de his quæ sanctificāta sunt mihi, donec sanētur, Qui tetigerit immūndum super mōrtuo, et ex quo egrēditur semen quasi cōitus, ⁵ et qui tangit reptile, et quodlibet immūndum, cujus tactus est

Lev. 13, 2-7; 15, 2-8.

Lev. 15, 16.

Lev. 11, 29.

main, ²⁰ s'il est bossu, s'il est chassieux, s'il a une taie sur l'œil, s'il a une gale continue, ou une dartre vive sur le corps, ou une hernie. ²¹ Quiconque, de la race d'Aaron le prêtre, aura une tache, ne s'approchera point pour offrir des hosties au Seigneur, ni des pains à son Dieu. ²² Il mangera néanmoins des pains qui sont offerts dans le sanctuaire, ²³ de telle sorte seulement qu'il n'entre pas au dedans du voile, et qu'il ne s'approche pas de l'autel, parce qu'il a une tache et qu'il ne doit point souiller mon sanctuaire. Je suis le Seigneur qui vous sanctifie ».

²⁴ Moïse dit donc à Aaron, à ses fils et à tout Israël, tout ce qui lui avait été commandé.

XXII. ¹ Le Seigneur parla aussi à Moïse, disant : ² « Parle à Aaron et à ses fils, afin qu'ils s'abstiennent de ce qui a été consacré par les enfants d'Israël, et qu'ils ne souillent pas le nom des choses qui me sont consacrées, qu'ils offrent eux-mêmes. Je suis le Seigneur. ³ Dis à eux et à leurs descendants : Tout homme de votre race qui s'approchera des choses qui auront été consacrées et que les enfants d'Israël auront offertes au Seigneur, mais dans lequel est une impureté, périra devant le Seigneur. C'est moi qui suis le Seigneur.

⁴ » Un homme de la race d'Aaron qui sera lépreux, ou qui aura la gonorrhée, ne mangera point des choses qui m'auront été consacrées, jusqu'à ce qu'il soit guéri. Celui qui touchera un homme impur à cause d'un mort, et à qui arrivera comme il arrive dans l'usage du mariage, ⁵ et qui touchera un reptile et quoi que ce soit d'impur dont le con-

³ irrégularité consiste dans l'absence ou la mutilation d'une partie du visage, par exemple du nez, des oreilles, etc. — Ou grand ou tortu : ⁴ irrégularité, consistant plutôt, d'après le texte original, dans l'hypertrophie d'un membre ou dans la présence d'un membre inutile, comme serait un sixième doigt.

⁴⁹ S'il a le pied rompu, ou la main : ⁵ et ⁶ irrégularité.

²⁰ S'il est bossu : ⁷ irrégularité. — S'il est chassieux, littéralement d'après l'hébreu : *mince, menu*. Cette ⁸ irrégularité paraît consister dans l'atrophie

d'un membre ou du corps tout entier. — La taie sur l'œil, la gale et la dartre constituent les ⁹, ¹⁰ et ¹¹ irrégularités. — Ou une hernie : *herniosus*, d'après la Vulgate, ou plutôt, d'après le texte original, *cunucque*. C'est la ¹² et dernière irrégularité.

XXII. 1. Le Seigneur parla aussi... Cette loi nouvelle, v. 1-16, est encore relative aux prêtres. Son objet général est la pureté requise des prêtres et de leur famille pour qu'ils puissent manger des choses saintes.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 2° (b). Victimarum integritas (XXII, 17-33).

πᾶσαν ἀκαθαρσίαν αὐτοῦ, ⁶ ψυχὴ ἦτις ἐὰν ἀψηται αὐτῶν, ἀκαθαρτος ἔσται ἕως ἐσπέρας, οὐκ ἔδεται ἀπὸ τῶν ἁγίων, ἐὰν μὴ λούσῃται τὸ σῶμα αὐτοῦ ὕδατι ⁷ καὶ δὴ ὁ ἦλος καὶ καθαρὸς ἔσται καὶ τότε φάγεται τῶν ἁγίων, ὅτι ἄρτος αὐτοῦ ἐστί. ⁸ Ὀνησιμαῖον καὶ θηριώλυτον οὐ φάγεται, μιανθῆναι αὐτὸν ἐν αὐτοῖς· ἐγὼ κύριος. ⁹ Καὶ φυλάξονται τὰ φυλάγματα μου, ἵνα μὴ λάβωσι δι' αὐτὰ ἀμαρτίαν καὶ ἀποθάνωσι δι' αὐτὰ, ἐὰν βεβηλώσουσιν αὐτὰ· ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὁ ἁγιάζων αὐτούς.

¹⁰ Καὶ πᾶς ἀλλογενῆς οὐ φάγεται ἄγιο· πάροικος ἱερέως ἢ μισθωτὸς οὐ φάγεται ἄγιο. ¹¹ Ἐὰν δὲ ἱερεὺς κτησῆται ψυχὴν ἐγκλητον ἄργυρίου, οὗτος φάγεται ἐκ τῶν ἄρτων αὐτοῦ· καὶ οἱ οἰκογενεῖς αὐτοῦ, καὶ οὗτοι φάγονται τῶν ἄρτων αὐτοῦ. ¹² Καὶ θυγάτηρ ἀνθρώπου ἱερέως ἐὰν γένηται ἀνδρὶ ἀλλογενεῖ, αὐτὴ τῶν ἁραργίων ἁγίου οὐ φάγεται. ¹³ Καὶ θυγάτηρ ἱερέως ἐὰν γένηται γῆρου ἢ ἐκβεβλημένη, σπέρμα δὲ μὴ ἦ αὐτῇ, ἐπαναστρέψει ἐπὶ τὸν οἶκον τὸν πατρικὸν κατὰ τὴν νεότητι αὐτῆς, ἀπὸ τῶν ἄρτων τοῦ πατρὸς αὐτῆς φάγεται· καὶ πᾶς ἀλλογενῆς οὐ φάγεται ἀπ' αὐτῶν. ¹⁴ Καὶ ἀνθρώπος ὃς ἀν φάγη ἄγιο κατ' ἄγνοιαν, καὶ προσθήσει τὸ ἐπίπεμπτον αὐτοῦ ἐπ' αὐτὸ καὶ δώσει τῷ ἱερεῖ τὸ ἄγιον. ¹⁵ Καὶ οὐ βεβηλώσουσι τὰ ἄγία τῶν νιῶν Ἰσραὴλ, ἃ αὐτοὶ ἀψιμοῦσι τῷ κυρίῳ, ¹⁶ καὶ ἐπάξουσιν ἐφ' ἑαυτούς ἀνομίαν πλημμελείας ἐν τῷ ἐσθίειν αὐτούς τὰ ἄγιο αὐτῶν· ὅτι ἐγὼ κύριος ὁ ἁγιάζων αὐτούς.

6. F: (1. αὐτῶν) αὐτοῦ. 8. F: μιανθῆναι ἐν αὐτῷ. 9. F: μου τὰ φυλάγματα. A²EF* ὁ θεός. 10. F: (pro οὐ φάγ.) οὐκ ἔδεται (bis) † (p. ἱερέως) καὶ. 11. E* (p. φάγεται) ἐκ. 12. AEF: (pro ἁγίου) τῶν ἁγίων. 13. F† (p. πατρικὸν) αὐτῆς. 15. F: (p. αὐτοῖ) ἀναφέρουσι.

6 טמאתו: נפש אשר תגע-בו וטמאה עדה-הערב ולא יאכל מן-הקדשים פי 7 אס-רחץ בשרו במים: וכל השמש וטהר ואחר יאכל מן-הקדשים פי 8 לחמו הוא: נבלה וטרפה לא יאכל לטמאת-בה אני יהוה: ושמרני את-משמרתני ולא-ישאף עליו חטא ומתו בו פי יהללהו אני יהוה מקדשים: 9 וכל-זר לא-יאכל קדש תושב פתח ושמיר לא-יאכל קדש: וכהן פי-יקנה לפש קנני פספו הוא יאכל בו 12 ויליד ביתו הם יאכלו בלהמו: ובת-פתח פי תהיה לאיש זר הוא בתרומת 13 הקדשים לא תאכל: ובת-פתח פי תהיה אלמנה וגרושה זרע אין לה ושבה אל-בית אביה פנעיה מלקחם אביה תאכל וכל-זר לא-יאכל בו: 14 ואיש פי-יאכל קדש בשגגה ונסר המשיחו עליו ונתן לפתח את-הקדש: פי ולא יחללו את-קדשי בני ישראל את 16 אשר-יזימו ליהוה: והשיאו אותם ענו אשמה באכלם את-קדשיהם פי אני יהוה מקדשים: פ 17 וידבר יהוה אל-משה לאמר: 18 דבר אל-אהרן ואל-בניו ואל כל-בני ישראל ואמרף אליהם איש איש מבית ישראל ומן-הזר בישראל אשר

7. Parce que c'est sa nourriture. Hébreu et Septante : « parce que c'est son pain ».

8. D'un animal pris par une bête sauvage. Hébreu : « d'une bête déchirée ».

9. Qu'ils ne meurent point dans le sanctuaire lorsqu'ils l'auront souillé. Hébreu : « afin qu'ils ne meurent point pour avoir profané les choses saintes » ; Septante : « afin qu'ils ne meurent point à cause de ces choses, s'ils les ont profanées ».

12. Si la fille d'un prêtre épouse un homme du peuple. Hébreu : « si elle est mariée à un étranger ». — Des choses qui auront été sanctifiées ni des prémices. Hébreu : « des choses saintes offertes par élévation ».

14. Il ajoutera la cinquième partie et la donnera au prêtre pour le sanctuaire. Hébreu : « il donnera au prêtre la valeur de la chose sainte et il ajoutera le cinquième ». Septante, littéralement : « il ajoutera le cinquième de la chose à cette chose et donnera au prêtre ce qui est saint ».

15. Que ceux-ci offrent au Seigneur. Hébreu et Septante : « que ceux-ci offrent par élévation à Jahvéh (au Seigneur) ».

16. De peur qu'ils ne portent l'iniquité de leur délit. Hébreu : « on leur fera porter l'iniquité de leur faute » ; Septante, littéralement : « ils amèneront ainsi sur eux-mêmes le péché de la négligence ».

II. Pureté légale (XI-XXII). — 2^o (b). Intégrité des victimes (XXII, 17-33).

sórdidus, ⁶ immundus erit usque ad vésperum, et non vescétur his quæ sanctificata sunt : sed cum láverit carnem suam aqua, ⁷ et occubúerit sol, tunc mundátus vescétur de sanctificátis, quia cibus illius est. ⁸ Mor-ticínium et captum a béstia non có-medent, nec pollúentur in eis. Ego sum Dóminus. ⁹ Custódiat præ-cépta mea, ut non subjáceant pec-cáto, et moriántur in sanctuário, cum pollúerint illud. Ego Dóminus qui sanctifico eos.

De sancti-
sodendis
sequitur.

Lev. 17, 15.
Ex. 22, 31.
Deut. 14, 21.
Ex. 44, 31.

Lev. 22, 16, 32;
21, 23.

Ex. 12, 45, 48.

¹⁰ Omnis alienígena non cómedet de sanctificátis, inquilínus sacerdotís et mercenárius non vescéntur ex eis.

Ex. 12, 44.

¹¹ Quem autem sacerdos émerit, et qui vernáculus domus ejus fúerit, hi cómedent ex eis. ¹² Si filia sacerdotís cuilibet ex pópulo nupta fúerit : de his quæ sanctificata sunt. et de primitiis non vescétur : ¹³ sin autem vídua, vel repudiata, et absque líberis revérsa fuerit ad domum patris sui : sicut puélla consuéverat, alétur cibis patris sui. Omnis alienígena comedéndi ex eis non habet potestátem. ¹⁴ Qui coméderit de sanctificátis per ignorántiam, addet quintam partem cum eo quod comédit, et dabit sacerdoti in sanctuário. ¹⁵ Nec contaminábunt sanctificata filiórum Israel, quæ offerunt Dómino : ¹⁶ ne forte sustíneant iniquitátem delicti sui, cum sanctificata coméderint. Ego Dóminus qui sanctifico eos.

Num. 18, 11.

Lev. 5, 16;
6, 5. Num. 5, 7.

¹⁷ Locutúsque est Dóminus ad Móy-sen, dicens : ¹⁸ Lóquere ad Aaron et filios ejus et ad omnes filios Israel, dicésque ad eos : Homo de domo

Lev. 22, 9, 32;
21, 23; 15, 8;
20, 8.

b). De vic-timárum qualitate.

tact souille, ⁶ sera impur jusqu'au soir, et ne mangera point des choses qui auront été sanctifiées; mais lorsqu'il aura lavé sa chair dans l'eau, ⁷ et que le soleil sera couché, alors, purifié, il mangera des choses sanctifiées, parce que c'est sa nourriture. ⁸ Ils ne mangeront point d'un animal crevé, et d'un animal pris par une bête sauvage, et ils ne seront point souillés par eux. C'est moi qui suis le Seigneur. ⁹ Qu'ils gardent mes préceptes, afin qu'ils ne soient point soumis au péché et qu'ils ne meurent point dans le sanctuaire, lorsqu'ils l'auront souillé. Je suis le Seigneur qui les sanctifie.

¹⁰ » Nul étranger ne mangera des choses sanctifiées; celui qui séjourne chez un prêtre, et un mercenaire, n'en mangeront point. ¹¹ Mais celui que le prêtre aura acheté, et le serviteur qui sera né dans sa maison, ceux-là en mangeront. ¹² Si la fille d'un prêtre épouse un homme du peuple, quel qu'il soit, elle ne mangera point des choses qui auront été sanctifiées, ni des prémices. ¹³ Mais si, veuve ou répudiée et sans enfants, elle retourne à la maison de son père, elle sera nourrie de la nourriture de son père, comme elle avait accoutumé étant jeune fille. Aucun étranger n'a le droit d'en manger. ¹⁴ Celui qui par ignorance aura mangé des choses sanctifiées, ajoutera la cinquième partie à ce qu'il a mangé, et il la donnera au prêtre pour le sanctuaire. ¹⁵ Ils ne profaneront point les choses sanctifiées des enfants d'Israël, que ceux-ci offrent au Seigneur : ¹⁶ de peur qu'ils ne portent l'iniquité de leur délit, lorsqu'ils auront mangé les choses sanctifiées. Je suis le Seigneur qui les sanctifie ».

¹⁷ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ¹⁸ Parle à Aaron, à ses fils et à tous les enfants d'Israël, et tu leur diras : Un homme de la maison d'Israël,

9. Et qu'ils ne meurent point : allusion au châtiement infligé à Nadab et Abiu, pour avoir méprisé les préceptes du Seigneur, Lévitique, x, 1-3.

10. Nul étranger ne mangera des choses sanctifiées. Les versets précédents, 1-9, concernaient la manducation des choses saintes par les prêtres eux-mêmes. Dans les versets suivants, 10-15, le législateur indique dans quelle mesure la famille du prêtre peut user de la même nourriture.

13. Ou répudiée. Voir plus haut la note sur Lévitique, xxi, 7.

14. Ajoutera la cinquième partie à ce qu'il a mangé : c'est-à-dire qu'il restituera la valeur, augmentée d'un cinquième, du mets dont il aura privé le prêtre.

b) De l'intégrité des victimes offertes à Dieu, XXII, 17-33.

17. Le Seigneur parla encore... Loi nouvelle, y. 17-25, sur la qualité des victimes destinées aux sacrifices.

II. De puritate legali (XI-XXII). — 2° (b). Victimarum integritas (XXII, 17-33).

Ἰσραὴλ ἢ τῶν προσελύτων τῶν προσκειμένων πρὸς αὐτοὺς ἐν Ἰσραὴλ, ὃς ἂν προσεγγῆ τὰ δῶρα αὐτῶν κατὰ πᾶσαν ὁμολογίαν αὐτῶν ἢ κατὰ πᾶσαν ἀρεσιν αὐτῶν, ὅσα ἂν προσεγγέωσι τῷ θεῷ εἰς ὀλοκαύτωμα, ¹⁹ δεκτὰ ὑμῖν ἄμωμα ἄρσενα ἐκ τῶν βουκολίων ἢ ἐκ τῶν προβάτων καὶ ἐκ τῶν αἰγῶν. ²⁰ Πάντα ὅσα ἂν ἔχη μῶμον ἐν αὐτῷ οὐ προσάξουσιν κυρίῳ, ²¹ διότι οὐ δεκτὸν ἔσται ὑμῖν. ²¹ Καὶ ἀνθρώπος ὃς ἂν προσεγγῆ θυσίαν σωτηρίου τῷ κυρίῳ, διαστειλάς ἐν ἡγίῃ ἢ κατὰ ἀρεσιν ἢ ἐν ταῖς ἑορταῖς ὑμῶν, ἐκ τῶν βουκολίων ἢ ἐκ τῶν προβάτων, ἄμωμον ἔσται εἰςδεκτὸν πᾶς μῶμος οὐκ ἔσται ἐν αὐτῷ. ²² Τυφλὸν ἢ συντετριμμένον ἢ γλωσσότιμνον ἢ μυμηκίωνα ἢ ψωραγριῶντα ἢ λιχειας ἔχοντα, οὐ προσάξουσιν ταῦτα τῷ κυρίῳ, καὶ εἰς κάρπωσιν οὐ δώσετε ἀπ' αὐτῶν ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον τῷ κυρίῳ. ²³ Καὶ μόσχον ἢ πρόβατον *ὠτότιμνον ἢ *κολοβόκεκρον, σφάλμα ποιήσεις αὐτὰ σεαυτῷ, εἰς δὲ ἐν ἡγίῃ σου οὐ δεχθήσεται. ²⁴ Ὁλαδίαν καὶ ἐκτεθλιμμένον καὶ ἐκτομίαν καὶ ἀπεσπασμένον, οὐ προσάξεις αὐτὰ τῷ κυρίῳ καὶ ἐπὶ τῆς γῆς ὑμῶν οὐ ποιήσετε. ²⁵ Καὶ ἐκ χειρὸς ἀλλογενοῦς οὐ προσοίσετε τὰ δῶρα τοῦ θεοῦ ὑμῶν ἀπὸ πάντων τούτων ὅτι φθόματά ἐστιν ἐν αὐτοῖς, μῶμος ἐν αὐτοῖς, οἱ δεχθήσεται ταῦτα οὖνιν. ²⁶ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων. ²⁷ Μόσχον ἢ πρόβατον ἢ αἶγα, ὡς ἂν τεθῆ, καὶ ἔσται ἐπὶ τῆς ἡμέρας ὑπὸ τὴν μητέρα τῆ δὲ ἡμέρα τῆ ὀρθῆς καὶ ἐπέκεινα δεχθήσεται εἰς δῶρα, κάρπωμα κυριῷ. ²⁸ Καὶ μόσχον καὶ πρόβατον, αὐτὴν καὶ τὰ παιδία αὐτῆς οὐ σφάζεις ἐν ἡμέρᾳ μιᾷ. ²⁹ Ἐὰν δὲ θύσης θυσίαν ἐν ἡγίῃ χαρομύσνην κυριῷ, εἰςδεκτὸν ὑμῖν θύσετε αὐτό. ³⁰ Αὐτῆ τῆ ἡμέρα ἐκείνη βρωθήσεται, οὐκ ἀπολείψετε

יִקְרִיב קָרְבָּנוֹ לְכֹל-נְדָרֵיהֶם וְלְכֹל-נְדָבוֹתָם אֲשֶׁר-יִקְרִיבוּ לַיהוָה לְעֹלָה׃
¹⁹ לְרִצְוֹנְכֶם תָּמִים זָכָר בְּבָקָר בְּשֹׁטְרֵים וּבַעֲזִים׃ כָּל אֲשֶׁר-בוּ מוֹם לֹא תִקְרִיבוּ כִּי-לֹא לְרִצְוֹן יִהְיֶה לָכֶם׃ וְאִישׁ פֶּוֹ-יִקְרִיב זֶבַח-שְׁלָמִים לַיהוָה לִפְלֵא-נֶדֶר אוֹ לְנִדְבָה בְּבָקָר אוֹ בְּעֵז תָּמִים יִהְיֶה לְרִצְוֹן כָּל-מוֹם לֹא יִהְיֶה-בוּ׃
²² עֹרֹת אוֹ שְׂבִיר אוֹ-הַרְוֵץ אוֹ-יַבֵּל אוֹ גֶרֶב אוֹ יַלְפֶּת לֹא-תִקְרִיבוּ אֵלֶּה לַיהוָה וְאִשָּׁה לֹא-תִתְּנוּ מִתָּם עַל-הַמִּזְבֵּחַ לַיהוָה׃ וְשׂוֹר וְשֵׂה שְׂרוּעַ וְקָלוֹט נְדָבָה תַעֲשֶׂה אֹתוֹ וְלַנְּדָר לֹא יִרְצָה׃ וּמַעֲיָה וְכַתּוֹת וְנִתּוּק וְכוּרֹת לֹא תִקְרִיבוּ לַיהוָה וּבְאֲרָצְכֶם לֹא תַעֲשׂוּ׃ וּמִיַּד בֶּן-יֶכֶר לֹא תִקְרִיבוּ אֶת-לֶחֶם אֱלֹהֵיכֶם מִפֶּל-אֵלֶּה כִּי מִשְׁתַּחֲוֶתֶם בָּהֶם מוֹם בָּם לֹא יִרְצָו לָכֶם׃
²⁶ וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר׃
²⁷ שׂוֹר אוֹ-כֶשֶׁב אוֹ-עִז כִּי יוֹלַד וְהִיָּה שְׁבַעַת יָמִים תִּתַּח אִמּוֹ וּמִיּוֹם הַשְּׁמִינִי וְהִלָּאָה יִרְצָה לְקָרְבַן אִשָּׁה לַיהוָה׃ וְשׂוֹר אוֹ-שֵׂה אֹתוֹ וְאֶת-בְּנוֹ לֹא תִשְׁחַטּוּ בַיּוֹם אֵהָד׃ וְכִי-תִזְבְּחֶהּ זֶבַח-תּוֹדָה לַיהוָה לְרִצְוֹנְכֶם תִּזְבְּחֶהּ ל בַּיּוֹם הַהוּא יֵאָכֵל לֹא-תוֹתִירָה מִמֶּנּוּ אֵעִתֶּה. ²⁵ אֲפֹתָ (p. *χειρὸς*) *νίσου*. EF* (a. *δῶρα*) *τῷ*. ²⁷ A²EF† (p. *μητέρα*) *αὐτοῦ*. EF† (a. *κυρία*) *τῷ*. ²⁸ A²EF† (p. *μόσχον ἢ π.* EF: *καὶ τὸ παιδίον αὐτῆς*). F: *σφάζετε*. ³⁰ F* *Αὐτῆ*.

18. Quoi que ce soit qu'il présente, n'est pas dans l'hébreu.
 19. Afin que ce soit présenté par vous, n'est pas dans l'hébreu.
 22. S'il a un membre rompu, ou une cicatrice, ou des pustules, ou la gale, ou le farcin. Hébreu : « estropié ou mutilé, ayant des ulcères, la gale ou une dartre » ; Septante : « ayant des contusions ou la langue coupée, ou des verrues ou une gale opiniâtre ou une dartre vive ».
 23. Une oreille et la queue... coupées. Hébreu : « ayant un membre trop long ou trop court » ; Septante : « ayant l'oreille coupée ou la queue mutilée ».
 24. En votre pays ne faites absolument point cela. Hébreu : « vous ne l'offrirez point en sacrifice dans

vosre pays ».
 25. Vous n'offrirez point des pains. Hébreu : « pour l'offrir comme pain (aliment) de votre Dieu » ; Septante : « vous n'offrirez comme présent à votre Dieu rien de tout cela » . — Ces choses sont corrompues et souillées. Hébreu et Septante : « il y a en elles des alterations (corruption), un défaut est en elles ».
 27. Sous la mamelle de leur mère. Hébreu et Septante : « sous leur mère » . — Ils pourront être offerts au Seigneur. Hébreu : « et il sera agréé pour être offert à Jahvéh en sacrifice consommé par le feu » ; Septante : « ces mêmes pourront être acceptés, et dons, offrande au Seigneur ».
 29. Afin qu'il puisse se laisser fléchir. Hébreu : « vous sacrifierez selon votre volonté » ; Septante :

II. Pureté légale (XI-XII). — 2^o (b). Intégrité des victimes (XXII, 17-33).

Israel, et de advenis qui habitant apud vos, qui obtulerit oblationem suam, vel vota solvens, vel sponte offerens, quidquid illud obtulerit in holocaustum Domini, ¹⁹ ut offeratur per vos, masculus immaculatus erit ex bobus, et ovibus, et ex capris : ²⁰ si maculam habuerit, non offeretis, neque erit acceptabile. ²¹ Homo qui obtulerit victimam pacificorum Domino, vel vota solvens, vel sponte offerens, tam de bobus quam de ovibus, immaculatam offeret, ut acceptabile sit; omnis macula non erit in eo. ²² Si caecum fuerit, si fractum, si cicatricem habens, si papulas, aut scabiem, aut impetiginem, non offeretis ea Domino, nec adolebitis ex eis super altare Domini. ²³ Bovem et ovem, aure et cauda amputatis, voluntarie offerre potes, votum autem ex eis solvi non potest. ²⁴ Omne animal, quod vel contritis, vel tuis, vel sectis ablatisque testiculis est, non offeretis Domino, et in terra vestra hoc omnino ne faciatis.

De victimis sequitur.

Ps. 49, 14.

Lev. 1, 3.

Dent. 15, 21; 17, 1. Mal. 1, 8. Eccli. 35, 14. Rom. 12, 1. Col. 1, 22.

Mal. 1, 13, 14.

Victimarium irregularitates.

Dent. 23, 1.

²⁵ De manu alienigenae non offeretis panes Deo vestro, et quidquid aliud dare voluerit : quia corrupta et maculata sunt omnia : non suscipietis ea.

De advenis quoad sacrificia.

²⁶ Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : ²⁷ Bos, ovis, et capra, cum genita fuerint, septem diebus erunt sub ubere matris suae : die autem octavo, et deinceps, offerri poterunt Domino. ²⁸ Sive illa bos, sive ovis, non immolabuntur una die cum foetibus suis. ²⁹ Si immolaveritis hostiam pro gratiarum actione Domino, ut possit esse placabilis, ³⁰ eodem die comedetis eam, non rema-

De sacrificiis leges novae. Ex. 22, 30.

Lev. 7, 12-14.

Lev. 7, 15; 19, 6.

et d'entre les étrangers qui habitent chez vous, qui présente son oblation, ou acquittant des vœux, ou faisant une offrande spontanée, quoi que ce soit qu'il présente pour l'holocauste du Seigneur, ¹⁹ afin que ce soit présenté par vous, ce sera un mâle sans tache d'entre les bœufs, les brebis et les chèvres. ²⁰ S'il a une tache, vous ne l'offrirez point, et il ne sera point acceptable. ²¹ Un homme qui offre une victime de sacrifices pacifiques au Seigneur, ou acquittant des vœux, ou faisant une offrande spontanée, tant de bœufs que de brebis, offrira un animal sans tache, afin qu'il soit acceptable : il n'y aura aucune tache en lui. ²² S'il est aveugle, s'il a un membre rompu, ou une cicatrice, ou des pustules, ou la gale, ou le farcin, vous n'offrirez pas ces animaux au Seigneur, et vous n'en brûlerez point sur l'autel du Seigneur. ²³ Tu pourras offrir volontairement un bœuf et une brebis dont une oreille et la queue ont été coupées : mais un vœu ne peut être acquitté par leur moyen. ²⁴ Vous n'offrirez au Seigneur aucun animal qui a l'organe générateur ou froissé, ou foulé, ou coupé, ou arraché ; et en votre pays ne faites absolument point cela.

²⁵ » De la main de l'étranger vous n'offrirez point des pains à votre Dieu, ni toute autre chose qu'il voudra donner, parce que toutes ces choses sont corrompues et souillées : vous ne les recevrez point ».

²⁶ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ²⁷ Un bœuf, une brebis et une chèvre, lorsqu'ils seront nés, seront sept jours sous la mamelle de leur mère ; mais au huitième jour et après, ils pourront être offerts au Seigneur. ²⁸ Soit cette vache, soit cette brebis, elles ne seront pas immolées en un seul jour avec leurs petits. ²⁹ Si vous immolez une hostie pour action de grâces au Seigneur, afin qu'il puisse se laisser fléchir, ³⁰ vous la mangerez le même jour, il n'en demeurera rien pour

22. *S'il est aveugle...* L'énumération des défauts rendant un animal impropre aux sacrifices, §. 22-24, rappelle, en plusieurs de ses détails, celle des irrégularités rendant un lévite impropre au sacerdoce. Voir plus haut, *Lévitique*, XXI, 17-20, et les notes.

24. *Ne faites absolument point cela.* Les Juifs ont toujours vu dans cette parole une prohibition absolue de la castration des animaux.

25. *De la main de l'étranger.* La Vulgate semble

ici en désaccord avec le §. 48, qui autorise l'étranger à offrir des holocaustes au Seigneur. Mais le texte hébreu fait disparaître toute difficulté : ce qui est défendu ici, c'est simplement de recevoir, même d'un étranger, les animaux vicieux dont l'emploi pour les sacrifices était prohibé aux Israélites.

26. *Le Seigneur parla...* Nouvelle loi, §. 26-30, comprenant trois règles relatives aux sacrifices, §. 27. 28. 29-30.

III. De cultu (XXIII-XXVII). — 1^o De sabbato et festis (XXIII).

ἀπὸ τῶν κρεῶν εἰς τὸ πρῶτ' ἐγὼ εἰμι κύριος.
 31 Καὶ φυλάξετε τὰς ἐντολάς μου καὶ ποιή-
 σετε αὐτάς· 32 καὶ οὐ βεβηλώσετε τὸ ὄνομα
 τοῦ ἁγίου, καὶ ἁγιασθήσομαι ἐν μέσῳ τῶν
 υἱῶν Ἰσραὴλ· ἐγὼ κύριος ὁ ἁγιάζων ὑμᾶς,
 33 ὁ ἔξαγαγὼν ὑμᾶς ἐκ γῆς Αἰγύπτου, ὥστε
 εἶναι ὑμῶν θεός· ἐγὼ κύριος.

XXIII. Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν,
 λέγων·² Ἀάλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ εἰ-
 πὲς αὐτούς· Αἰ ἐορταὶ κυρίου ἄς καλέσετε αὐ-
 τὰς κλητὺς ἁγίας, αὐταὶ εἰσι αἰ ἐορταὶ μου.

3^a Ἐξ ἡμέρας ποιήσεις ἔργα, τῇ δὲ ἡμέρᾳ
 τῇ ἑβδόμῃ σάββατι 'ἀγάπανσις' κλητὴ ἁγία
 τῷ κυρίῳ· πᾶν ἔργον οὐ ποιήσεις, σάββατά
 ἐστὶ τῷ κυρίῳ ἐν πάσῃ κατοικίᾳ ὑμῶν.

4 Αὐταὶ αἰ ἐορταὶ τῷ κυρίῳ κληταὶ ἁγίαι,
 ἄς καλέσετε αὐτάς· ἐν τοῖς καιροῖς αὐτῶν.

5^a Ἐν τῷ πρώτῳ μηνὶ ἐν τῇ τεσσαραεκαδεκάτῃ
 ἡμέρᾳ τοῦ μηνὸς ἀπὸ μέσον τῶν ἐσπεριῶν
 πάσχα τῷ κυρίῳ. 6 Καὶ ἐν τῇ πεντεκαδε-
 κάτῃ ἡμέρᾳ τοῦ μηνὸς τούτου ἐορτὴ τῶν
 ἄζυμων τῷ κυρίῳ· ἑπτὰ ἡμέρας ἄζυμα ἔ-
 δεσθε. 7 Καὶ ἡμέρα ἡ πρώτη κλητὴ ἁγία
 ἐστὶ ὑμῖν· πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε.

8 Καὶ προσάξετε ὀλοκαντώματα τῷ κυρίῳ ἑπτὰ
 ἡμέρας, καὶ ἡ ἡμέρα ἡ ἑβδόμη κλητὴ ἁγία
 ἐστὶ ὑμῖν· πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε.

9 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέ-
 γων· 10 Εἰπὸν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ εἰπὲς
 πρὸς αὐτούς· Ὅταν εἰσέλθῃτε εἰς τὴν γῆν, ἣν
 ἐγὼ δίδωμι ὑμῖν, καὶ θερίζητε τὸν θερισμὸν
 αὐτῆς, καὶ οἴσετε τὸ δράγμα ἀπαοχῆν τοῦ

30. A²EF* (p. ἐγὼ) εἰμι. 31. A²EF† (in. f.)
 ἐγὼ κύριος. 32. F: καὶ οὐ μὴ βεβηλώσητε. F:
 ἁγίου μου. — 4. EF: (pro εἶπε) ἐλάλησε. 2. F*
 (p. αὐτοῦς) Αἰ. 3. A: καὶ τῇ ἡμέρᾳ. E (pro ποιή-
 σεις) ποιήσετε. 6. F: (pro ἔδεσθε) φάγεσθε. 7. AEF:
 καὶ ἡ ἡμέρα. 10. AE: (pro τὸ δράγμα) τὰ
 δράγματα.

31 עַד-בְּקָרְאֵי יְהוָה: וּשְׁמֵרְתֶם מִצְוֹתַי
 32 וְעִשִּׂיתֶם אֹתָם אֲנִי יְהוָה: וְלֹא
 תְחַלְּלוּ אֶת-שֵׁם קְדֹשִׁי וְלִנְדָּשְׁתִּי
 בְּהוֹדוֹ בְּנִי יִשְׂרָאֵל אֲנִי יְהוָה
 33 מִקְדָּשְׁכֶם: הַמוֹצֵיא אֹתְכֶם מֵאֶרֶץ
 מִצְרַיִם לְהוֹיֹת לָכֶם לְאֱלֹהִים אֲנִי
 יְהוָה:
 פ

XXIII. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר:

2 דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם
 מוֹעֲדֵי יְהוָה אֲשֶׁר-תִּקְרְאוּ אֹתָם
 מִקְרָאֵי קֹדֶשׁ אֵלֶּה הֵם מוֹעֲדָי:

3 שֵׁשֶׁת יָמִים תַּעֲשֶׂה מְלֶאכֶה וּבַיּוֹם
 הַשְּׁבִיעִי שַׁבָּת שַׁבָּתוֹן מִקְרָא-קֹדֶשׁ
 כָּל-מְלֶאכֶה לֹא תַעֲשֶׂי שַׁבָּת הוּא
 לַיהוָה כָּכֹל מוֹשְׁבֹתֵיכֶם:
 פ

4 אֵלֶּה מוֹעֲדֵי יְהוָה מִקְרָאֵי קֹדֶשׁ
 ה אֲשֶׁר-תִּקְרְאוּ אֹתָם בְּמוֹעֲדָם: בְּהַדָּשׁ
 הָרֵאשִׁוֹן בְּאַרְבַּעָּה עָשָׂר לַהֲדָשׁ בֵּין

6 הָעֲרָבִים פְּסַח לַיהוָה: וּבַהַמִּשָּׁה
 עָשָׂר יוֹם לַהֲדָשׁ הַזֶּה הַגַּ הַמִּצּוֹת
 לַיהוָה שַׁבָּעַת יָמִים מִצּוֹת הָאֵכֶל:

7 בַּיּוֹם הָרֵאשִׁוֹן מִקְרָא-קֹדֶשׁ יִהְיֶה
 לָכֶם כָּל-מְלֶאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשֶׂי:
 8 וְהִקְרַבְתֶּם אֲשֶׁה לַיהוָה שַׁבָּעַת יָמִים
 בַּיּוֹם הַשְּׁבִיעִי מִקְרָא-קֹדֶשׁ כָּל-

9 מְלֶאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשֶׂי:
 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר:

1 דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם
 פִּי-תִבְאוּ אֶל-הָאֶרֶץ אֲשֶׁר אֲנִי נֹתֵן
 לָכֶם וּקְצַרְתֶּם אֶת-קִצְרֶיהָ וְהִבְאֵתֶם

• sacrifiez-le acceptable de votre part •.

XXIII. 2. *Que vous appellerez saintes.* Hébreu : « que vous publierez, elles seront de saintes convocations » ; Septante : « que vous rappellerez, ce sont de saintes convocations ».

5. *Vers le soir.* Hébreu : « entre les deux soirs » ; Septante « au milieu de la soirée ».

7. *Le premier jour sera pour vous très solennel et*

saint. Hébreu et Septante : « le premier jour vous aurez une sainte convocation ».

8. *Un sacrifice avec du feu.* Hébreu et Septante : « des holocaustes ».

10. *Que je vous donnerai.* Hébreu et Septante : « que je vous donne ». — *Et que vous aurez moissonné le blé.* Hébreu et Septante : « et que vous y ferez la moisson ». — *Des gerbes d'épis.* Hébreu et Septante : « une gerbe ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 1^o Sabbat et fêtes (XXIII).

nēbit quidquam in mane altérius diēi. Ego Dóminus.

Lev. 18, 30.
Deut. 10, 12-14.

³¹ Custodíte mandáta mea, et fácite ea. Ego Dóminus. ³² Ne polluátis nomen meum sanctum, ut sanctificer in médio filiórum Israel. Ego Dóminus qui sanctifico vos, ³³ et edúxi de terra Ægypti, ut essem vobis in Deum. Ego Dóminus.

Conclusio.

Lev. 22, 16, 9.

Lev. 11, 43.

XXIII. ¹ Locutúsque est Dóminus ad Móysen, dicens : ² Lóquere filiis Israel, et dices ad eos : Hæ sunt fériæ Dómini, quas vocábítis sanctas.

III. — 1^o

Lev. 19, 3. 1a. 1, 13.

Num. 10, 10, 2.

³ Sex diébus faciétis opus : dies séptimus, quia sábbati réquies est, vocábítur sanctus, omne opus non faciétis in eo : sábbatum Dómini est in cunctis habitatióibus vestris.

Ex. 20, 8-11. Sabbatum.

⁴ Hæ sunt ergo fériæ Dómini sanctæ, quas celebráre debétis temporibus suis. ⁵ Mense primo, quartadécima die mensis ad vésperum, Phase Dómini est : ⁶ et quintadécima die mensis hujus, solémnitas azymórum Dómini est. Septem diébus azýma comedétis. ⁷ Dies primus erit vobis celeberrimus, sanctúsque : omne opus servile non faciétis in eo : ⁸ sed offerétis sacrificium in igne Dómino septem diébus : dies autem séptimus erit celebrior et sánctior : nullúmque servile opus faciétis in eo.

Ex. 23, 14-19. Deut. 16, 1-17. 2^o Par. 8, 13. Pascha.

Ex. 12, 6 ; 12, 14-20. Num. 9, 2-5 ; 28, 16-25.

Lev. 23, 33.

⁹ Locutúsque est Dóminus ad Móysen, dicens : ¹⁰ Lóquere filiis Israel, et dices ad eos : Cum ingrési fuéritis terram, quam ego dabo vobis, et mesuérítis ségetem, ferétis manipulos spicárum, primitias messis vestræ,

Primitiæ offerendæ in festo Paschæ.

le matin du jour suivant. Je suis le Seigneur.

³¹ » Gardez mes commandements et exécutez-les. Je suis le Seigneur. ³² Ne souillez point mon nom saint, afin que je sois sanctifié au milieu des enfants d'Israël. Je suis le Seigneur qui vous sanctifie, ³³ et qui vous ai retirés de la terre d'Égypte afin que je fusse votre Dieu. Je suis le Seigneur ».

XXIII. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ² « Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Voici les fêtes du Seigneur que vous appellerez saintes.

³ » Pendant six jours vous travaillerez ; le septième jour, parce qu'il est le repos du sabbat, sera appelé saint : vous ne ferez aucun ouvrage en ce jour. C'est le sabbat du Seigneur dans toutes vos habitations.

⁴ » Voici donc les fêtes saintes du Seigneur que vous devez célébrer en leurs temps. ⁵ Au premier mois, au quatorzième jour du mois vers le soir, est la Pâque du Seigneur ; ⁶ et au quinzième jour de ce mois est la solennité des azymes du Seigneur. Pendant sept jours vous mangerez des azymes. ⁷ Le premier jour sera pour vous très solennel et saint : vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour ; ⁸ mais vous offrirez un sacrifice avec du feu au Seigneur pendant sept jours : mais le septième jour sera plus solennel et plus saint, et vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour ».

⁹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ¹⁰ Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Lorsque vous entrez dans la terre que je vous donnerai, et que vous aurez moisonné le blé, vous apporterez des gerbes d'épis,

III^e Partie. — Sabbat, fêtes et culte. XXIII, 1 — XXVII, 34.

¹ Le sabbat et les grandes fêtes de l'année, XXIII.

² Lampes et pains de proposition, XXIV, 1-9.

³ Lapidation d'un blasphémateur et loi du talon, XXIV, 10-23.

⁴ Années sabbatique et jubilaire, XXV.

⁵ Promesses et menaces relatives à l'observation de la Loi, XXVI.

⁶ Des vœux et des dîmes, XXVII.

¹ Le sabbat et les grandes fêtes de l'année, XXIII.

XXIII. 1. *Le Seigneur parla.* Ce chapitre renferme

cinq lois distinctes, commençant chacune par la formule ordinaire : *locutus est Dominus*. La première loi, §. 1-8, a pour objet le sabbat, 2-3, et la fête de Pâques, 4-8.

². *Que vous appellerez saintes.* Le texte hébreu parle ici d'une *migrá qódesch* ou convocation sainte, ce qui a fait penser à quelques interprètes qu'on se réunissait le jour du sabbat pour s'entretenir de choses pieuses. C'est ce que l'on fit plus tard dans les synagogues (voir *Actes*, XIII, 14-15 ; XV, 21), mais le texte même de la Loi ne paraît avoir prescrit pour le jour du sabbat, en dehors du repos, aucune pratique spéciale.

⁹. *Le Seigneur parla.* Deuxième loi, §. 9-22, relative à l'offrande des Prémices, ajoutée aux cérémonies de la Pâque (9-14), et à la fête de la Pentecôte (15-22).

θερισμοῦ ὑμῶν πρὸς τὸν ἱερέα. ¹¹ Καὶ ἀνοίσει τὸ δράγμα ἐναντι κυρίου δεκτὸν ὑμῖν τῇ ἐπαύριον τῆς πρώτης ἀνοίσει αὐτὸ ὁ ἱερεὺς. ¹² Καὶ ποιήσετε ἐν τῇ ἡμέρᾳ, ἐν ᾗ ἀν φέρετε τὸ δράγμα, πρόβατον ἁμωμον ἐνιαύσιον εἰς ὀλοκαύτωμα τῷ κυρίῳ, ¹³ καὶ τὴν θυσίαν αὐτοῦ, δύο δέκατα σεμιδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ, θυσία τῷ κυρίῳ, ὁσμὴ εὐδωδίας κυρίου, καὶ σπονδῆν αὐτοῦ, τὸ τέταρτον τοῦ ἴν οἴνου. ¹⁴ Καὶ ἄρτων καὶ πεφρυγμένα χίδρα νέα οὐ φάγεσθε ἕως εἰς αὐτὴν τὴν ἡμέραν ταύτην, ἕως ἂν προσεργήκητε ὑμεῖς τὰ δῶρα τῷ θεῷ ὑμῶν νόμιμον αἰώνιον εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν ἐν πάσῃ κατοικίᾳ ὑμῶν.

¹⁵ Καὶ ἀριθμήσετε ὑμῖν ἀπὸ τῆς ἐπαύριον τῶν σαββάτων ἀπὸ τῆς ἡμέρας, ἧς ἂν προσεργήκητε τὸ δράγμα τοῦ ἐπιθέματος, ἐπὶ ἔβδομάδας ὀλοκλήρους, ¹⁶ ἕως τῆς ἐπαύριον τῆς ἑσχάτης ἔβδομάδος ἀριθμήσετε πενήκοντα ἡμέρας, καὶ προσοίσετε θυσίαν νέαν τῷ κυρίῳ. ¹⁷ Ἀπὸ τῆς κατοικίας ὑμῶν προσοίσετε ἄρτους ἐπιθέμα· δύο ἄρτους ἐκ δύο δεκάτων σεμιδάλεως ἔσονται, ἔξυμωμένοι πεφθῆσονται πρωτογεννημάτων τῷ κυρίῳ. ¹⁸ Καὶ προσάζετε μετὰ τῶν ἄρτων ἐπὶ ἁμῶν ἀμῶμον, ἐνιασίον, καὶ μόσχον ἓνα ἐκ βουκολίου καὶ κριὸν δύο ἀμῶμον, καὶ ἔσονται ὀλοκαύτωμα τῷ κυρίῳ, καὶ αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ σπονδαὶ αὐτῶν θυσία ὁσμὴ εὐδωδίας τῷ κυρίῳ. ¹⁹ Καὶ ποιήσουσι χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας καὶ δύο ἁμῶν ἐνιασίον εἰς θυσίαν σωτηρίου ¹ μετὰ τῶν ἄρτων τοῦ πρωτογεννημάτου. ²⁰ Καὶ ἐπιθήσει αὐτὰ ὁ ἱερεὺς μετὰ τῶν ἄρτων τοῦ πρωτογεννημάτου ἐπιθέμα ἐναντίον κυρίου μετὰ τῶν δύο ἁμῶν ἁγία ἔσονται τῷ κυρίῳ, τῷ ἱερεῖ ¹ τῷ προσφέροντι αὐτὰ αὐτῷ ¹ ἔσται. ²¹ Καὶ καλέσετε ταύτην τὴν ἡμέραν κλητὴν ἁγία ἔσται ὑμῖν

11. X: τὰ δράγματα. A¹: αὐτὰ. 12. F* (a. τῇ ἡμέρ. et ἧ) ἐν. A: ἐάν. 13. F: θυσίαν.... εἰς ὁσμῆν. AF: τοῦ θεοῦ. 14. F* (p. πρ.) ὑμεῖς. 16. AE: ἔβδομη. 18. A¹: προσάζει. A* καὶ (a. ἔσ.). A¹: θυσίαν ὁσμῆν. 19. A²EF: ποιήσετε. 21. AEF: κλητὴ ἁγία. EF* (a. κατ.) τῇ. A: ποιήσεται.

את-עומר ראשית קצירכם אל-הפהן: ¹¹ והניף את-העומר לפני יהוה לרצונכם ממקרת השבת וניפנו הפהן: ¹² ועשיתם ביום הניפכם את-העומר כבש תמים בן-שנתו לעלה ליהוה: ¹³ ומנחתו שני עשרונים כלת בלילה בשמן אשה ליהוה בית ניחה ונסכה ¹⁴ יין רביעת הקון: וקחם וקלי וכרמל לא תאכלו עד-עצם היום הזה עד תביאכם את-קרבן אלהיכם חמת עולם לדתיתכם בכל משבתיכם:

¹⁵ וספרתם לכם ממקרת השבת מיום הביאכם את-עומר התנופה שבע שבתות תמימת תהיינה: עד ממקרת השבת השביעת תספרו חמשים יום והקרבתם מנחה חדשה ליהוה: ממושבתיכם תביאו: לחם תנופה שתים שני עשרונים כלת תהיינה חמץ תאפינה בפורים ליהוה: והקרבתם על-הלחם שבעת כבשים תמימים בני שנה ופר בן-בקר אחד ואילם שנים יהיו עלה ליהוה ומנחתם ונספיהם אשה ריח-ניחה ליהוה: ועשיתם שעיר-עזים אחד לחטאת ושני כבשים כבני שנה לזבח שלמים: והניף הפהן אתם על-לחם הבפריים תנופה לפני יהוה על-שני כבשים קדש יהיו ליהוה לפהן: וקראתם בעצם: היום הזה מקרא-קדש

v. 13. ונסכו ק'

v. 17. א' דגושה

12. Un agneau d'un an. Hébreu : « Un agneau fils de l'année ».

13. Arrosée d'huile. Hébreu et Septante : « préparée dans l'huile ».

14. Ni farine desséchée ni bouillie provenant du blé. Hébreu : « ni grain torréfié, ni épi réduit en pâte ». Septante : « ni froment grillé ».

18. Un veau pris du troupeau de gros bétail et deux

béliers. Hébreu et Septante : « Un veau du troupeau de bœufs et deux béliers ». Les Septante ajoutent : « sans taches ».

21. Et vous appellerez ce jour très solennel et très saint. Hébreu litt. : « et vous convoquerez dans le corps de ce jour, ce sera une convocation de sainteté pour vous » ; Septante : « et vous appellerez ce jour célèbre, il sera saint pour vous ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 1^o Sabbat et fêtes (XXIII).

ad sacerdotem : ¹¹ qui elevabit fasciculum coram Domino, ut acceptabile sit pro vobis, altero die sabbati, et sanctificabit illum. ¹² Atque in eodem die quo manipulus consecratur, caedetur agnus immaculatus anniculus in holocaustum Domini. ¹³ Et libamenta offerentur cum eo, duae decimae similiae conspersae oleo in incensum Domini, odorisque suavissimum : libra quoque vini, quarta pars hin. ¹⁴ Panem, et polentam, et pulvis non comedetis ex segete, usque ad diem qua offeretis ex ea Deo vestro. Praeceptum est sempiternum in generationibus, cunctisque habitaculis vestris.

¹⁵ Numerabitis ergo ab altero die sabbati, in quo obtulistis manipulum primitiarum, septem hebdomadas plenas, ¹⁶ usque ad alteram diem expletionis hebdomadae septimae, id est, quinquaginta dies : et sic offeretis sacrificium novum Domino ¹⁷ ex omnibus habitaculis vestris, panes primitiarum duos de duabus decimis similiae fermentatae, quos coquetis in primitiis Domini, ¹⁸ offeretis cum panibus septem agnos immaculatos anniculos, et vitulum de armamento unum, et arietes duos, et erunt in holocaustum cum libamenti suis, in odorem suavissimum Domino. ¹⁹ Facietis et hircum pro peccato, duosque agnos anniculos hostias pacificorum. ²⁰ Cumque elevaverit eos sacerdos cum panibus primitiarum coram Domino, cedent in usum ejus. ²¹ Et vocabitis hunc diem celeberrimum, atque

Lev. 29, 27. De primitiis sequitur.

Lev. 14, 10. Num. 15, 4.

Ex. 29, 40.

Lev. 2, 14. 1 Reg. 17, 17.

Lev. 6, 14.

Deut. 16, 9, 10. Primitiae in festo Pentecostes.

Lev. 2, 12.

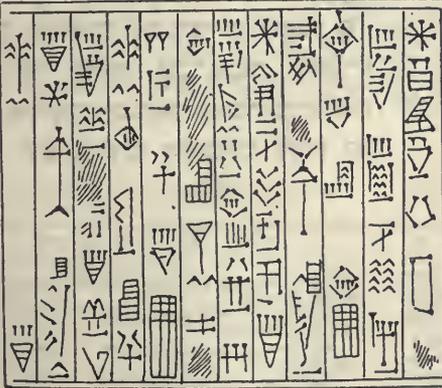
Num. 15, 4-7.

Lev. 23, 2. Num. 10, 10; 28, 26.

premices de votre moisson, au prêtre, ¹¹ qui élèvera la botte devant le Seigneur, le second jour du sabbat, afin qu'elle soit acceptable en votre faveur : et il la sanctifiera. ¹² Et au même jour que la gerbe sera consacrée, un agneau sans tache, d'un an, sera immolé pour l'holocauste du Seigneur. ¹³ Et seront offertes avec lui les libations : deux décimes de fleur de farine arrosée d'huile pour l'holocauste du Seigneur, et en odeur très suave; et aussi des libations de vin, la quatrième partie du hin. ¹⁴ Vous ne mangerez ni pain, ni farine desséchée, ni bouillie provenant du blé, jusqu'au jour que vous en offrirez à votre Dieu. C'est un précepte perpétuel en toutes vos générations et en toutes vos habitations.

¹⁵ » Vous compterez donc, depuis le second jour du sabbat dans lequel vous aurez offert la gerbe des prémices, sept semaines plenes, ¹⁶ jusqu'au soir d'après la fin de la septième semaine, c'est-à-dire, cinquante jours; et c'est ainsi que vous offrirez un sacrifice nouveau au Seigneur : ¹⁷ de toutes vos habitations, deux pains de prémices de deux décimes de fleur de farine fermentée, que vous cuirez pour les prémices du Seigneur. ¹⁸ Et vous offrirez avec les pains sept agneaux sans tache, d'un an, et un veau pris du troupeau de gros bétail, et deux béliers : et ils seront avec leurs libations pour un holocauste, en odeur très suave pour le Seigneur. ¹⁹ Vous sacrifierez aussi un bouc pour le péché, et deux agneaux d'un an, hosties de sacrifices pacifiques. ²⁰ Et lorsque le prêtre les aura élevées avec les pains des prémices devant le Seigneur, ils deviendront à son usage. ²¹ Et vous

13. Décimes... hin : voir la note sur Ecclé, xxix, 40. 19. Hosties de sacrifices pacifiques. — Voir plus haut la note sur Lévitique, III, 1.



Autel assyrien avec offrande de blé et de fruits (P. 10-11). (Antique cylindre).

III. De cultu (XXIII-XXVII). — 1^o De sabbato et festis (XXIII).

πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε ἐν αὐτῇ νόμιμον αἰώνιον εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν ἐν πίσῃ τῇ κατοικίᾳ ὑμῶν. 22 Καὶ ὅταν θερίζητε τὸν θερισμὸν τῆς γῆς ὑμῶν, οὐ συντελεσέτε τὸ λοιπὸν τοῦ θερισμοῦ τοῦ ἀγροῦ σου ἐν τῷ θερίζειν σε, καὶ τὰ ἀποπίπτοντα τοῦ θερισμοῦ σου οὐ συλλέξεις· τῷ πτωχῷ καὶ τῷ προσηλύτῳ ὑπολείψεις ἀντ' αὐτῶν ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν.

23 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 24 Δάλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, λέγων· Τοῦ μηνὸς τοῦ ἑβδόμου μιᾶ τοῦ μηνὸς ἔσται ὑμῖν ἀνάπαισις, μνημόσυνον σαλπύγων κλητὴ ἀγία ἔσται ὑμῖν. 25 Πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε, καὶ προσάζετε ὄλοκαύτωμα κυρίου.

26 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 27 Καὶ τῇ δεκάτῃ τοῦ μηνὸς τοῦ ἑβδόμου τούτου ἡμέρα ἐξιλασμοῦ· κλητὴ ἀγία ἔσται ὑμῖν, καὶ ταπεινώσετε τὰς ψυχὰς ὑμῶν καὶ προσάζετε ὄλοκαύτωμα τῷ κυρίῳ. 28 Πᾶν ἔργον οὐ ποιήσετε ἐν αὐτῇ τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ· ἔσται γὰρ ἡμέρα ἐξιλασμοῦ αὐτῇ ὑμῖν, ἐξιλάσασθαι περὶ ὑμῶν ἐναντι κυρίου τοῦ θεοῦ ὑμῶν. 29 Πᾶσα ψυχὴ ἣτις μὴ ταπεινωθῆσεται ἐν αὐτῇ τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ, ἐξολοθρευθήσεται ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτῆς. 30 Καὶ πᾶσα ψυχὴ ἣτις ποιήσῃ ἔργον ἐν αὐτῇ τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ, ἀπολείται ἡ ψυχὴ ἐκείνη ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτῆς. 31 Πᾶν ἔργον οὐ ποιήσετε νόμιμον αἰώνιον εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν ἐν πάσαις κατοικίαις ὑμῶν. 32 Σάββατα σαββάτων ἔσται ὑμῖν, καὶ ταπεινώσετε τὰς ψυχὰς ὑμῶν ἀπὸ ἐνάτης τοῦ μηνὸς ἀπὸ ἐσπέρας ἕως ἐσπέρας σαββατίζετε τὰ σάββατα ὑμῶν.

33 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 34 Δάλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, λέγων· Τῇ πεντεκαδεκάτῃ τοῦ μηνὸς τοῦ ἑβδόμου

22. EF: καταλείψεις. F* (p. θερίσιμ.) σοῦ. A* (a. θεός) ὁ 24. F: ἀγία ἔσται ὑμῖν τῷ κυρίῳ. 25. AEF: τῷ κυρίῳ. 27. E: ἀγιασμοῦ. 28. A* (a. αὐτῇ) ἐν. 31. EF: ταῖς κατοικίαις. 32. E: ἕως δεκάτης τῷ μηνός· ἐσπέρας.

יְהִיָּה לָכֶם כָּל־מַלְאכַת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ חֶקֶת עוֹלָם בְּכָל־מוֹשְׁבֵי־כֵיכֶם לְדֹרֹתֵיכֶם׃ וּבְקַצְרֵיכֶם אֶת־קַצִּיר אַרְצְכֶם לֹא־תִכְתְּבֶנָה פֶּאֶת שְׂדֵה בְּקַצְרֵיךָ וּלְקַט קַצִּירֶךָ לֹא תִלְקַט לְעַנִּי וּלְלוֹי תַעֲזֹב אֹתָם אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם׃ פ

23 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר׃ 24 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר בַּחֹדֶשׁ הַשְּׂבִיעִי בָאֵתוֹד לַחֹדֶשׁ יְהִיָּה לָכֶם שַׁבְּתוֹן זָכוֹן תְּרוּעָה מִקְרָא־קֹדֶשׁ׃ כ כָּל־מַלְאכַת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ וְהִקְרַבְתֶּם אִשָּׁה לַיהוָה׃ ס

26 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר׃ 27 אֵךְ בַּעֲשׂוֹר לַחֹדֶשׁ הַשְּׂבִיעִי וַתְּהִי יוֹם הַכִּפּוּרִים הוּא מִקְרָא־קֹדֶשׁ יְהִיָּה לָכֶם וְעֲנִיתֶם אֶת־נַפְשֵׁיכֶם וְהִקְרַבְתֶּם אִשָּׁה לַיהוָה׃ וְכָל־מַלְאכָה לֹא תַעֲשׂוּ בַעֲצֶם הַיּוֹם הַזֶּה כִּי יוֹם כִּפּוּרִים הוּא לְכַפֵּר עֲלֵיכֶם לִפְנֵי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם׃ 29 כִּי כָל־הַנֶּפֶשׁ אֲשֶׁר לֹא־תִעָנֶה בַעֲצֶם לַיהוֹם הַזֶּה וּנְכַרְתָּה מַעֲמִיהָ׃ וְכָל־הַנֶּפֶשׁ אֲשֶׁר תַעֲשֶׂה כָּל־מַלְאכָה בַעֲצֶם הַיּוֹם הַזֶּה וְהִאֲבֹדְתִי אֶת־הַנֶּפֶשׁ הַהִוא 31 מִקְרָב עִמָּה׃ כָּל־מַלְאכָה לֹא תַעֲשׂוּ חֶקֶת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם בְּכָל־מוֹשְׁבֵי־כֵיכֶם׃ 32 שַׁבְּתוֹן הוּא לָכֶם וְעֲנִיתֶם אֶת־נַפְשֵׁיכֶם בַּתְּשׁוּעָה לַחֹדֶשׁ בַּעֲרָב מַעֲרָב עַד־עָרָב תִּשָּׁבְתוּ שַׁבְּתֵכֶם׃ פ

33 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר׃ 34 דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר בַּחֹדֶשׁ הַשְּׂבִיעִי וַתְּהִי יוֹם הַכִּפּוּרִים הוּא לַחֹדֶשׁ הַשְּׂבִיעִי וַתְּהִי חֶג

22. Vous ne le couperez pas jusqu'au sol. Hébreu : « Tu n'achèveras pas le coin de ton champ en moissonnant » ; Septante littér. : « tu n'achèveras pas le reste de ton champ pendant que tu moissonneras ». 28. Afin que le Seigneur votre Dieu vous devienne propice. Hébreu : « pour expier en votre faveur devant la face de Jahvé votre Dieu ; Septante : « pour obte-

nir propitiation en votre faveur devant le Seigneur votre Dieu ». 29. Qui ne sera point affligé. Septante : « qui ne s'humiliera pas ». 32. C'est un sabbat de repos. Septante : « un sabbat de sabbats ». 34. Depuis le quinzième jour. Hébreu et Septante : « Au quinzième jour ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 1^o Sabbat et fêtes (XXIII).

sanctissimum : omne opus servile non faciétis in eo. Legitimum sempiternum erit in cunctis habitaculis, et generatióibus vestris.

De Pentecoste sequitur.

²² Postquam autem messuérítis ségetem terræ vestræ, non secábítis eam usque ad solum : nec remanéntes spicas colligétis, sed paupéribus et peregrínis dimittétis eas. Ego sum Dóminus. Deus vester.

Lev. 19, 9.

Pars pauperum in messe.

Deut. 24, 19.

Ruth., 2, 2, 15.

²³ Locútusque est Dóminus ad Móysen, dicens : ²⁴ Lóquere filiis Israel : Mense séptimo, prima die mensis, erit vobis sabbatum, memoriále, clangéntibus tubis, et vocábitur sanctum : ²⁵ omne opus servile non faciétis in eo, et offerétis holocaustum Dómino.

Dies tabernaculum.

Num. 29, 1-6.

Num. 10-10.

²⁶ Locútusque est Dóminus ad Móysen, dicens : ²⁷ Décimo die mensis hujus séptimi, dies expiatiónis erit celebérrimus, et vocábitur sanctus : affligétisque ánimas vestras in eo, et offerétis holocaustum Dómino.

Lev. 16, 29-31.

Num. 29, 7-11.

Dies expiationis.

²⁸ Omne opus servile non faciétis in tempore diéi hujus : quia dies propitiatiónis est, ut propitiétur vobis Dóminus Deus vester. ²⁹ Omnis ánimá, quæ afflicta non fuerit die hac, peribit de pópulis suis : ³⁰ et quæ óperis quíppiam fécerit, delébo eam de pópulo suo. ³¹ Nihil ergo óperis faciétis in eo : legitimum sempiternum erit vobis in cunctis generatióibus, et habitatióibus vestris. ³² Sabbatum requietiónis est, et affligétis ánimas vestras die nono mensis : A véspera usque ad vésperam celebrábitis sabbata vestra.

Lev. 16, 31, 29.

Tabernaculorum solemnitas.

Lev. 23, 39-42.

Ex. 23, 15, 16 ; 34, 22.

Num. 29, 12-16.

Deut. 16, 13-15.

Jon. 7, 2.

³³ Et locútus est Dóminus ad Móysen, dicens : ³⁴ Lóquere filiis Israel : A quintodécimo die mensis hujus séptimi, erunt feriæ tabernaculó-

appellerez ce jour très solennel et très saint ; vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour. Ce sera une loi éternelle en toutes vos habitations et en toutes vos générations.

²² » Quand vous moissonnerez le blé de votre terre, vous ne le couperez pas jusqu'au sol, et vous ne ramasserez point les épis restants, mais vous les laisserez pour les pauvres et les étrangers. C'est moi qui suis le Seigneur votre Dieu ».

²³ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ²⁴ Dis aux enfants d'Israël : Au septième mois, au premier jour du mois, sera pour vous un sabbat, un souvenir, les trompettes sonnantes ; et il sera appelé saint. ²⁵ Vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour, et vous offrirez un holocauste au Seigneur ».

²⁶ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ²⁷ Au dixième jour de ce septième mois, sera le jour très solennel des expiations, et il sera appelé saint ; or vous affligerez vos âmes en ce jour, et vous offrirez un holocauste au Seigneur. ²⁸ Vous ne ferez aucune œuvre servile pendant tout ce jour, parce que c'est un jour de propitiation, afin que le Seigneur votre Dieu vous devienne propice. ²⁹ Tout homme qui ne sera point affligé en ce jour-là périra du milieu de ses peuples ; ³⁰ et celui qui fera quelque œuvre que ce soit, je le retrancherai du milieu de son peuple. ³¹ Vous ne ferez donc aucune œuvre en ce jour : ce sera une loi perpétuelle pour vous en toutes vos générations et en toutes vos habitations. ³² C'est un sabbat de repos, et vous affligerez vos âmes au neuvième jour du mois : c'est depuis un soir jusqu'à un soir que vous célébrerez vos sabbats ».

³³ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ³⁴ Dis aux enfants d'Israël : Depuis le quinzième jour de ce sep-

22. Vous ne le couperez pas jusqu'au sol. Voir plus haut la note sur Lévitique, XIX, 9.

23. Le Seigneur parla... Troisième loi, §. 23-25, relative à la fête des Trompettes, célébrée le 1^{er} jour du septième mois religieux, ou le 1^{er} jour de l'année civile. — Sera pour vous un sabbat. Les autres néoménies, ou premiers jours du mois, étaient sanctifiées par un holocauste extraordinaire, mais sans prescription du repos sabbatique. (Nombres, XXVIII, 11-15).

26. Le Seigneur parla... Quatrième loi, §. 26-32, relative à la fête de l'Expiation, dont il a été déjà

parlé au chapitre XVI.

32. Depuis un soir jusqu'à un soir. Les Hébreux comptaient le jour d'un coucher de soleil à l'autre, et l'Église a conservé cet usage pour la célébration de l'office divin. Quand ils voulaient désigner un jour entier, c'est-à-dire, comme nous nous exprimons aujourd'hui, l'espace de vingt-quatre heures, ils disaient un soir et un matin (cf. Genèse, I, 5, 8, 13, 19, etc.).

33. Le Seigneur parla encore. Cinquième loi, §. 33-43, relative à la fête des Tabernacles. — Ce septième mois. Voir la note sur Exode, XII, 2.

τούτου ἑορτῆ σκηνοῶν ἑπτὰ ἡμέρας τῷ κυρίου. ³⁵ Καὶ ἡ ἡμέρα ἡ πρώτη κλητὴ ἁγία· πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε. ³⁶ Ἐπτά ἡμέρας προσάξετε ὀλοκαυτώματα τῷ κυρίῳ, καὶ ἡ ἡμέρα ἡ ὀγδόη κλητὴ ἁγία ἔσται ὑμῖν καὶ προσάξετε ὀλοκαυτώματα κυρίῳ ἑξῆσδόν ἐστι, πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε.

³⁷ Ἄνται ἑορταὶ κυρίῳ ἃς καλέσετε κλητὰς ἁγίας, ὥστε προσεγγέγκα καρπώματα τῷ κυρίῳ, ὀλοκαυτώματα καὶ θυσιάς αὐτῶν καὶ σπονδῆς αὐτῶν τὸ καθ' ἡμέραν εἰς ἡμέραν, ³⁸ πλὴν τῶν σαββάτων κυρίου, καὶ πλὴν τῶν δομάτων ὑμῶν καὶ πλὴν πασῶν τῶν εὐχῶν ὑμῶν καὶ πλὴν τῶν ἑκουσίων ὑμῶν, ἃ ἂν δώτε τῷ κυρίῳ. ³⁹ Καὶ ἐν τῇ πεντεκαδικῇ ἡμέρᾳ τοῦ μηνὸς τοῦ ἑβδόμου τούτου ὅταν συντελέσητε τὰ γεννήματα τῆς γῆς, ἑορτάσατε τῷ κυρίῳ ἑπτὰ ἡμέρας· τῇ ἡμέρᾳ τῇ πρώτῃ ἀνάπαυσις, καὶ τῇ ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ ἀνάπαυσις. ⁴⁰ Καὶ λήψεσθε τῇ ἡμέρᾳ τῇ πρώτῃ καρπὸν ξύλου ὠραῖον καὶ κάλλυνθρα φοινίκην καὶ κλάδους ξύλου δασεῖς καὶ ἰτέας καὶ ἄγρον κλάδους ἐκ χειμάρδου, εὐφρανθήνηαι ἐναντὶ κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν ἑπτὰ ἡμέρας τοῦ ἑνιαυτοῦ. ⁴¹ νόμιμον αἰώνιον εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν ἐν τῷ μηνὶ τῷ ἑβδόμῳ ἑορτάσατε αὐτήν. ⁴² Ἐν σκηναῖς κατοικήσετε ἑπτὰ ἡμέρας· πᾶς ὁ αὐτὸς χθὼν ἐν Ἰσραὴλ κατοικήσει ἐν σκηναῖς, ⁴³ ὅπως ἴδωσιν αἱ γενεαὶ ὑμῶν, ὅτι ἐν σκηναῖς κατώκησα τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἐν τῷ ἑξαγαγεῖν με αὐτοὺς ἐκ γῆς Αἰγύπτου· ἐγὼ κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν. ⁴⁴ Καὶ ἐλάλησε Μωϋσῆς τὰς ἑορτάς κυρίου τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ.

35. EF: κλητὴ ἁγία ἔσται ὑμῖν. 36. A: προσάξεται. 37. AF: ἀνται αἱ ἑορταί. A: τῷ κυρίῳ. X: τοῦ κυρίου. A²EF: αὐτὰς κλητὰς. 38. A: πάντων. 39. A: Τῇ ἡμέρᾳ. F* (p. ἑβδόμου) τούτου. AE: ἑορτάσατε. 40. F: λήψεσθε ἑαυτοῖς. 41. X (præmittit): καὶ ἑορτάσατε αὐτήν τὴν ἑορτὴν τῷ κυρίῳ ἑπτὰ ἡμέρας τοῦ ἑνιαυτοῦ. 42. AF: κατοικήσεται. F: κατοικήσουσιν.

הַהֶסְפֹּת שְׁבַע יָמִים לַיהוָה; בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן מִקְרָא-קֹדֶשׁ כָּל-מַלְאכַת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ; שְׁבַע יָמִים תִּקְרִיבוּ אֶשֶׁה לַיהוָה בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי מִקְרָא-קֹדֶשׁ יְהִיֶה לָכֶם וְהִקְרַבְתֶּם אֶשֶׁה לַיהוָה עֲצֵרֶת הוּא כָּל-מַלְאכַת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ;

37 אֵלֶּה מוֹעֲדֵי יְהוָה אֲשֶׁר-תִּקְרָאוּ אֹתָם מִקְרָאֵי קֹדֶשׁ לְהַקְרִיב אֶשֶׁה לַיהוָה עֹלָה וּמִנְחָה זֶבַח וּנְסֻכִּים 38 דְּבַר-יוֹם בַּיּוֹמוֹ; מִלְּבַד שְׁבַעַת יְהוָה וּמִלְּבַד מִתְּנוּחֵיכֶם וּמִלְּבַד כָּל-נְדָרֵיכֶם וּמִלְּבַד כָּל-נְדָבְתֵיכֶם אֲשֶׁר תִּתְּנוּ לַיהוָה; אִךְ בַּח מְשֵׁה עֶשְׂרֵי יוֹם לַהֲדֹשׁ הַשְּׁבִיעִי בְּאַסְפְּכֶם אֶת-תְּבוּאֹת הָאָרֶץ תִּתְּנוּ אֶת-חֲגֵי-יְהוָה שְׁבַעַת יָמִים בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן שְׁבַעַת יָמִים וּבַיּוֹם הַשְּׁמִינִי שְׁבַעַת יָמִים; וּלְקַהֲלֵם לָכֶם בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן פְּרִי עֵץ הָדָר כֶּסֶף תְּמָרִים וְעֵנָף עֵץ-עֵבֶת וְעַרְבֵי-נַחַל וּשְׂמַחֲתֶם לִפְנֵי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם שְׁבַעַת יָמִים; וְהִזְתֶּם אֹתוֹ חֲגֵי לַיהוָה שְׁבַעַת יָמִים בְּשָׂנֶה תִקַּת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם בַּהֲדֹשׁ הַשְּׁבִיעִי תִתְּנוּ אֹתוֹ; בְּסֹפֹת תִּשְׁבְּרוּ שְׁבַעַת יָמִים כָּל-הָאֲזָרָח בְּיִשְׂרָאֵל וּשְׁבֹר בְּסֹפֹת; לְמַעַן יִדְעוּ דֹרֹתֵיכֶם כִּי בְּסֹפֹת הַשְּׁבַעַתִּי אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל בְּהוֹצִיאֵי אֹתָם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם; וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶת-מֹעֲדֵי יְהוָה אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל; פ

36. Car c'est une assemblée et des réunions. Hébreu : « ce sera une assemblée solennelle »; Septante : « c'est la fête de la sortie ».

37. Selon le rite de chaque jour. Hébreu et Septante : « ce [qui a été dit pour chaque jour, en son

jour ».

40. Des petits spathes de palmiers. Hébreu : « des branches de palmiers ». — Des rameaux d'un arbre au feuillage épais. Hébreu : « un rameau d'un arbre touffu ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 1^o Sabbat et fêtes (XXIII).

rum septem diēbus Dōmino. ³⁵ Dies primus vocābitur celeberrimus atque sanctissimus : omne opus servile non faciētis in eo. ³⁶ Et septem diēbus offerētis holocausta Dōmino : dies quoque octāvus erit celeberrimus atque sanctissimus, et offerētis holocaustum Dōmino : est enim cōctus atque collēctæ : omne opus servile non faciētis in eo.

³⁷ Hæ sunt feriæ Dōmini, quas vocābitis celeberrimas atque sanctissimas, offerētisque in eis oblatiōnes Dōmino, holocausta et libamētis juxta ritum uniuscujusque diēi : ³⁸ excēptis sabbatis Dōmini, donisque vestris, et quæ offerētis ex voto, vel quæ sponte tribuētis Dōmino.

³⁹ A quīntodécimo ergo die mensis séptimi, quando congregaverītis omnes fructus terræ vestræ, celebrābitis feriās Dōmini septem diēbus : die primo et die octāvō erit sabbatum, id est, réquies. ⁴⁰ Sumētisque vobis die primo fructus arboris pulcherrimæ, spatulāsque palmārum, et ramos ligni densārum frōndium, et sālīces de torrēnte, et lætabimini coram Dōmino Deo vestro : ⁴¹ celebrābitisque solemnitatē ejus septem diēbus per annum : legitimum sempiternum erit in generatiōibus vestris. Mense séptimo festa celebrābitis, ⁴² et habitābitis in umbrāculis septem diēbus : omnis, qui de genere est Israel, manēbit in tabernāculis : ⁴³ ut discant pōsteri vestri, quod in tabernāculis habitāre fécerim filios Israel, cum edūcerem eos de terra Ægypti. Ego Dōminus Deus vester. ⁴⁴ Locutusque est Mōyses super solemnitatibus Dōmini ad filios Israel.

De tabernaculo-
rum festo
sequitur.
Lev. 23, 7.

² Esd. 5, 15.
Jon. 7, 37.

Lev. 23, 35-2,
8.

Lev. 23, 34.

² Esd. 5, 14-
17.

Lev. 23, 14-
16 ; 24, 3.
Sub umbraculis
habitandum.

Os. 12, 9.

Lev. 11, 44,
45 ; 24, 22.

tième mois seront les fêtes des Tabernacles, pendant sept jours, en l'honneur du Seigneur. ³⁵ Le premier jour sera appelé très solennel et très saint : vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour. ³⁶ Et pendant sept jours vous offrirez des holocaustes au Seigneur : le huitième jour aussi sera très solennel et très saint, et vous offrirez un holocauste au Seigneur ; car c'est une assemblée et des réunions : vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour.

³⁷ » Ce sont là les fêtes du Seigneur, que vous appellerez très solennelles et très saintes, et vous y offrirez des oblations au Seigneur, des holocaustes et des libations, selon le rite de chaque jour, ³⁸ outre le sabbat du Seigneur, et vos dons, et les choses que vous offrirez en vertu d'un vœu, ou que vous donnerez spontanément au Seigneur.

³⁹ » Depuis donc le quinziesme jour du septiesme mois, quand vous aurez rassemblé tous les fruits de votre terre, vous célébrerez les fêtes du Seigneur pendant sept jours ; au premier et au huitiesme jour sera un sabbat, c'est-à-dire un repos. ⁴⁰ Or, au premier jour vous prendrez des fruits de l'arbre le plus beau, des petites spathes de palmiers, des rameaux d'un arbre au feuillage épais et des saules du torrent, et vous vous réjouirez devant le Seigneur votre Dieu, ⁴¹ et vous célébrerez sa solennité pendant sept jours par an : ce sera une loi perpétuelle en vos générations. Au septiesme mois vous célébrerez ces fêtes, ⁴² et vous habiterez sous les ombrages pendant sept jours. Quiconque est de la race d'Israël demeurera sous les tentes, ⁴³ afin que vos descendants apprennent que c'est sous les tentes que j'ai fait habiter les enfants d'Israël, lorsque je les retirai de la terre d'Égypte. Je suis le Seigneur votre Dieu.

⁴⁴ C'est ainsi que Moïse parla sur les solennités du Seigneur aux enfants d'Israël.

34. Les fêtes des Tabernacles. Ce nom vient de ce que, pendant la durée de cette fête, les Israélites devaient demeurer sous des tentes de branches et de feuillages, y. 40-42, en souvenir du temps passé sous la tente dans le désert. Cette fête était célébrée, chez les Juifs, par de grandes réjouissances. Voir Joseph, *Antiquités judaïques*, VIII, iv, 1. Les sacrifices qu'on y offrait étaient plus nombreux qu'aux autres solennités.

39. Pendant sept jours. Plus tard cette fête fut prolongée de trois jours, jusqu'au 25 du mois de Tischri (*Psaume cxviii*, 27, hébreu). De nouveaux rites y furent également ajoutés : une libation d'eau de la fontaine de Siloé (cf. *Isaïe*, xii, 3) ; des chants et de la musique (*Psaumes cxii-cxvii*) ; l'il-



Libation sur des offrandes (y. 37). (Louqser).

III. De cultu (XXIII-XXVII). — 2^e Lampades et panes (XXIV, 1-9).

XXIV. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων ²Ἐντειλαὶ τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ λαβέτωσάν σοι ἔλαιον ἐλαίνιον καθαρόν κεκομιμένον εἰς φῶς, καῦσαι λύχνον διὰ παντός, ³ ἔξωθεν τοῦ καταπετάματος ἐν τῇ σκηρῇ τοῦ μαρτυρίου. Καὶ καύσουσιν αὐτὸ Ἀαρὼν ⁴ καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ¹ ἀπὸ ἑσπέρας ἕως πρωῆ ἔναντιον κυρίου ἐνδελεχῶς νόμιμον αἰώνιον εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν. ⁴ Ἐπὶ τῆς λυχνίας τῆς καθαρᾶς καύσετε τοὺς λύχνους ἔναντιον κυρίου ἕως εἰς τὸ πρωί.

⁵ Καὶ λήψεσθε σείδιαινον καὶ ποιήσετε αὐτὴν δώδεκα ἄρτους· δύο δεκάτων ἔσται ὁ ἄρτος ὁ εἷς. ⁶ Καὶ ἐπιθήσετε αὐτοὺς δύο θέματα, εἷς ἄρτους τὸ ἐν θέμα, ἐπὶ τὴν τράπεζαν τὴν καθαρὰν ἔναντι κυρίου. ⁷ Καὶ ἐπιθήσετε ἐπὶ τὸ θέμα λίβανον καθαρόν ¹ καὶ ἄλα¹, καὶ ἔσονται εἰς ἄρτους εἰς ἀνάμνησιν προκειμένα τῷ κυρίῳ. ⁸ Τῇ ἡμέρᾳ τῶν σαββάτων προσθήσεται ἔναντι κυρίου διὰ παντός, ἐνώπιον τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ διαθήκην αἰώνιον. ⁹ Καὶ ἔσται Ἀαρὼν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ καὶ φάγονται αὐτὰ ἐν τόπῳ ἁγίῳ· ἔστι γὰρ ἅγιον τῶν ἁγίων τοῦτο αὐτῶν ἀπὸ τῶν θυσιαζομένων τῷ κυρίῳ, νόμιμον αἰώνιον.

¹⁰ Καὶ ἐξῆλθεν υἱὸς γυναικὸς Ἰσραηλίτιδος, καὶ οὗτος ἦν υἱὸς Αἰγυπτίου ἐν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἐμαχέσαντο ἐν τῇ παρεμβολῇ ὁ ἐκ τῆς Ἰσραηλιτιδος καὶ ὁ ἄνθρωπος ὁ Ἰσραηλιτης. ¹¹ Καὶ ἐπονομάσας ὁ υἱὸς τῆς γυναικὸς τῆς Ἰσραηλίτιδος τὸ ὄνομα κατοράσατο. Καὶ ἤγαγον αὐτὸν πρὸς Μωϋσῆν. Καὶ τὸ ὄνομα τῆς μητρὸς αὐτοῦ Σαλωμεῖθ θυγάτηρ Δαβρεὶ ἐκ τῆς φυλῆς Δάν. ¹² Καὶ ἀπέθετο αὐτὸν εἰς φυλακὴν, διακρίναι αὐτὸν διὰ προστάγματός κυρίου.

¹³ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ¹⁴ Ἔξαγάγε τὸν καταρασάμενον ἔξω τῆς

2. A¹: (1. σοι) pon. μοι. 3. F: ἔναντι. 7. EF: οἱ ἄρτοι προκειμένοι. 8. F: προθήσετε. EF: (1. ἐνώπιον) παρὰ. 10. X: Ἰσραηλιτίδος; seu Ἰεραηλιτίδος.

XXIV. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר: ² צַו אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּקְחוּ אֵלֶיךָ שֶׁמֶן זַיִת כֹּהֵן לַמִּזְבֵּחַ לְהַעֲלֹת נֵר תָּמִיד: מֵהַוַּיֵּץ לְפָרֶכֶת הָעֵדוּת בְּאֹהֶל מוֹעֵד וַיִּצְרֹף אֹתוֹ אֶהְרֹן מֵעֶרֶב עֵד-בֶּקֶר לִפְנֵי יְהוָה תָּמִיד תִּקַּח עֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם: עַל הַמִּזְבֵּחַ הַשֶּׁהֵרָה וַיִּצְרֹף אֶת-הַכֹּפֹת לִפְנֵי יְהוָה תָּמִיד: פ ^ה וּלְקַחְתָּ סֹלֶת וְאִשִּׁיתָ אֹתָהּ שְׂפֵתִים עֲשֶׂהָ חֲלוֹת שְׁנַיִם עֶשְׂרִים וַיְהִיָּה הַחֲלָה הָאֶחָת: וְשִׁמְתָּ אֹתָם שְׂפֵתִים מְעֻרְכוֹת שֵׁשׁ הַמְעֻרְכֶת עַל הַשֶּׁלֶקֶן הַשָּׂהָר לִפְנֵי יְהוָה: וְנָתַתָּ עַל-הַמְעֻרְכֶת לִבְנֵה זָפֶה וַיְהִיָּה לְלֶחֶם ⁸ לְאִזְפָּרָה אִשָּׁה לַיהוָה: בְּיוֹם הַשַּׁבָּת בְּיוֹם הַשַּׁבָּת וַעֲרֹכְנָהּ לִפְנֵי יְהוָה תָּמִיד מֵאֵת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל בְּרִית עֹלָם: וַיְהִיָּה לְאֶהְרֹן וּלְבָנָיו וְאֶכְלֶהוּ בְּמִקְוֹם קָדֵשׁ כִּי קָדֵשׁ קָדָשִׁים הֵינִי לִּי מֵאִשֵּׁי יְהוָה קִדְעֹלָם: ^י וַיֵּצֵא בְּנֵי-אִשָּׁה יִשְׂרָאֵלִית וְהוּא בְּנֵי-אִישׁ מִצְרַיִם בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּפְצֹו בְּמַהֲנֵה בֶן הַיִּשְׂרָאֵלִית ¹¹ וְאִישׁ הַיִּשְׂרָאֵלִי: וַיִּקַּב בְּנֵי-אִשָּׁה הַיִּשְׂרָאֵלִית אֶת-הַשֵּׁם וַיִּקְלָל וַיִּבְיֹאוּ אֹתוֹ אֶל-מֹשֶׁה וַשֵּׁם אָמֹן שְׁלֵמִית ¹² בַּת-דִּבְרִי לְמִשְׁהָדָן: וַיַּנִּיחֶהוּ בְּמִשְׁמֵר לְפָרֵשׁ לָהֶם עַל-פִּי יְהוָה: פ ¹³ וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר: הוֹצֵא אֶת-הַמְּקַלֵּל אֶל-מִדְּהוּיֵץ לְמַהֲנֵה

8. Ils seront changés après qu'ils auront été reçus. Hébreu: « il les rangera devant Jahvéh toujours ». 10. Parmi les enfants d'Israël étant sorti. L'hébreu rattache les mots: « parmi les enfants d'Israël » à étant sorti. 12. Jusqu'à ce qu'on sût ce que commanderait le Seigneur. Septante: « afin qu'il fût jugé d'après l'ordre du Seigneur ».

XXIV. 2. De l'huile d'olives très pure et très claire. Hébreu: « de l'huile d'olive pure, broyée ». Septante: « de l'huile faite d'olives, pure, exprimée. 4. C'est sur le chandelier très pur qu'elles seront toujours placées. Hébreu: « c'est sur le chandelier pur qu'il (Aaron) disposera les lampes à la face de Jahvéh toujours ». — Les Septante remplacent « toujours » par « jusqu'au matin ». 6. Six des deux côtés. Hébreu et Septante: « en

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 2° Lampes, pains de proposition (XXIV, 1-9).

XXIV. ¹ Et locutus est Dominus ad Moysen, dicens : ² Præcipe filiis Israel, ut afferant tibi oleum de olivis purissimum, ac lúcidum, ad concinnandas lucernas júgiter, ³ extra velum testimonii in tabernáculo fœderis. Ponétque eas Aaron a vespere usque ad mane coram Domino, cultu ritúque perpétuo in generationibus vestris. ⁴ Super candelábrum mundissimum ponéntur semper in conspéctu Domini.

2° Lampes-pades.
Ex. 27, 30.

Ex. 27, 21.

Lev. 23, 41;
6, 13.

Ex. 25, 31.

Panes propositionis.

Ex. 25, 30,
25, 23.

Lev. 2, 2, 9.

1 Par. 9, 32.

1 Reg. 21, 6.
Mat. 12, 4.

⁵ Accípies quòque símilam, et coques ex ea duódecim panes, qui singuli habébunt duas décimas : ⁶ quorum senos altrínsecus super mensam purissimam coram Domino státues : ⁷ et pones super eos thus lucidissimum, ut sit panis in monimentum oblationis Domini. ⁸ Per singula sabbata mutabúntur coram Domino suscepti a filiis Israel fœdere sempiterno : ⁹ erúntque Aaron et filiorum ejus, ut comedant eos in loco sancto : quia sanctum sanctorum est de sacrificiis Domini jure perpétuo.

¹⁰ Ecce autem egressus filius mulieris Israelitidis, quem pepérerat de viro Egýptio inter filios Israel, jurgátus est in castris cum viro Israelita. ¹¹ Cumque blasphemáset nomen, et maledixisset ei, addúctus est ad Moysen. (Vocabátur autem mater ejus Salúmith, filia Dabri de tribu Dan). ¹² Miserúntque eum in cárcerem, donec nossent quid jubéret Dominus.

3° Blasphemus.
Ex. 12, 35.

Deut. 25, 55.

Num. 15, 34.

¹³ Qui locutus est ad Moysen, ¹⁴ dicens : Educ blasphemum extra

XXIV. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ² Ordonne aux enfants d'Israël qu'ils t'apportent de l'huile d'olives très pure et très claire, pour entretenir des lampes, perpétuellement, ³ en dehors du voile de témoignage, dans le tabernacle d'alliance. Et Aaron les disposera depuis le soir jusqu'au matin devant le Seigneur, par un culte et un rite perpétuel en vos générations. ⁴ C'est sur le chandelier très pur qu'elles seront toujours placées en la présence du Seigneur.

⁵ » Tu prendras aussi de la fleur de farine, et tu cuiras avec elle douze pains qui auront chacun deux décimes. ⁶ Tu en placeras six des deux côtés sur la table très pure devant le Seigneur, ⁷ et tu mettras sur eux de l'encens le plus luisant, afin que le pain soit un monument de l'oblation du Seigneur. ⁸ A chaque sabbat, ils seront changés devant le Seigneur, après qu'ils auront été reçus des enfants d'Israël, par une alliance perpétuelle; ⁹ et ils appartiendront à Aaron et à ses fils, afin qu'ils les mangent dans un lieu saint, parce que c'est une chose très sainte des sacrifices du Seigneur, en vertu d'un droit perpétuel ».

¹⁰ Or, voilà que le fils d'une femme israélite, qu'elle avait eu d'un Égyptien parmi les enfants d'Israël, étant sorti, eut une querelle dans le camp avec un Israélite. ¹¹ Et comme il blasphéma le nom de Dieu et le maudit, il fut conduit à Moïse (or sa mère s'appelait Salumith, fille de Dabri, de la tribu de Dan); ¹² et on le mit en prison, jusqu'à ce qu'on sût ce que commanderait le Seigneur.

¹³ Le Seigneur parla à Moïse, ¹⁴ disant : « Fais sortir hors du camp le blas-

lumination de la cour des femmes, avec des danses et le chant des Psaumes graduels (Psaumes cxix-cxxxiii). Le huitième jour, on faisait en procession sept fois le tour de l'autel, en portant des myrtes et des palmes et en poussant le cri d'Hosannah, eu mémoire de la prise de Jéricho : c'est ce jour que l'Évangile appelle « le grand jour », Jean, vii, 37.

2° Lampes et pains de proposition, XXIV, 1-9.

XXIV. 1. Le Seigneur parla. Loi nouvelle, relative aux lampes du tabernacle, §. 1-4, et aux pains de proposition, §. 5-9.

5. Deux décimes, ou deux dixièmes d'éphi, soit environ sept litres trois quarts. Voir la note sur Lévitique, v, 11.

9. Ils appartiendront à Aaron et à ses fils. Ce fut par une exception extraordinaire, provenant de l'extrême nécessité, que le grand prêtre Achimélech donna ces pains à manger à David et à ses gens, 1 Rois, xxi, 4-6.

3° Lapidation d'un blasphémateur et loi du talion, XXIV, 10-23.

10. Israélite. C'est la première fois que ce nom apparaît dans la Bible; celui d'Hébreu se lit au contraire dès la Genèse, xiv, 13; quant à celui de Juif, il est postérieur au schisme de Jérusalem.

12. En prison, en un lieu où on le garda, car il n'y avait pas de prison proprement dite.

παρεμβολῆς, καὶ ἐπιθήσουσι πάντες οἱ ἀκούσαντες τὰς χεῖρας αὐτῶν ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ, καὶ λιθοβολήσουσιν αὐτὸν πᾶσα ἡ συναγωγὴ. ¹⁵ Καὶ τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ λάλησον, καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτούς: Ἄνθρωπος ὃς ἐὰν καταράσῃται θεὸν ἁμαρτίαν λήψεται. ¹⁶ Ὀνομάζων δὲ τὸ ὄνομα κυρίου θανάτῳ θανατούσθω· λίθοις λιθοβολεῖτω αὐτὸν πᾶσα ἡ συναγωγὴ Ἰσραὴλ: ἐὰν τε προσήλυτος, ἐὰν τε αὐτόχθων, ἐν τῷ ὀνομασίῳ αὐτὸν τὸ ὄνομα κυρίου τελευτάτω. ¹⁷ Καὶ ἄνθρωπος ὃς ἂν πατάξῃ ψυχὴν ἀνθρώπου, καὶ ἀποθάνῃ, θανάτῳ θανατούσθω. ¹⁸ Καὶ ὃς ἂν πατάξῃ κτήνος, καὶ ἀποθάνῃ, ἀποτινάτω ψυχὴν ἀντὶ ψυχῆς. ¹⁹ Καὶ ἐὰν τις δῶ μῶμον τῷ πλησίον, ὡς ἐποίησεν αὐτῷ, ὡσαύτως ἀντιποιηθήσεται αὐτῷ. ²⁰ σύντριμμα ἀντὶ σύντριμματος, ὀδύνη ἀντὶ ὀδύνης· καθότι ἂν δῶ μῶμον τῷ ἀνθρώπῳ, οὕτως δοθήσεται αὐτῷ. ²¹ Ὃς ἂν πατάξῃ ἄνθρωπον, καὶ ἀποθάνῃ, θανάτῳ θανατούσθω. ²² Διαίωσις μίαν ἔσται τῷ προσηλύτῳ καὶ τῷ ἐγγυωσίῳ· ὅτι ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν. ²³ Καὶ ἐλάλησε Μωϋσῆς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ: καὶ ἐξηγαγὼν τὸν καταρασάμενον ἐξω τῆς παρεμβολῆς καὶ ἐλιθοβολήσαν αὐτὸν ἐν λίθοις. Καὶ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἐποίησαν καθάπερ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆϊ.

XXV. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν ἐν τῷ ὄρει Σινῶ, λέγων· Ἄλλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτούς: Ὅταν εἰσέλθῃτε εἰς τὴν γῆν, ἣν ἐγὼ δίδωμι ὑμῖν, καὶ ἀναπαύσεται ἡ γῆ ἢ ἐγὼ δίδωμι ὑμῖν· σάββατα τῷ κυρίῳ. ³ Ἐξ ἔτη σπερεῖς τὸν ἀγρόν σου, καὶ ἔξ ἔτη τεμεῖς τὴν ἀμπελὸν σου καὶ συνάξεις τὸν καρπὸν αὐτῆς· ⁴ τῷ δὲ ἔτει τῷ ἐβδόμῳ σάββατα ἀνάπαυσις· ἔσται τῇ γῆ, σάββατα τῷ κυρίῳ· τὸν ἀγρόν σου οὐ σπε-

15. X: λαλήσεις. A²EF: Ἄνθρωπος; Ἄνθρωπος; nonnulli codices: ἀντὶ ἀντὶ. A²F† (p. θεόν) αὐτοῦ. 16. EF* Ἰσραὴλ. 17. A* ὃς. A²E: πᾶσαν ψυχὴν. 18. F: ψυχὴν κτήνους. 19: A²F: πλῆστον

וְכַמְּכֹו כָל־הַשְּׂמַעִים אֶת־יְיָוִיהֶם לֹא־יִרְאֶשׁוּ וְרָגְמוּ אֹתוֹ כָּל־הָעֵדָה: וְאֵל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל תִּדְבַר לֵאמֹר אִישׁ אִישׁ כִּי־יִקְלָל אֱלֹהֵיו וְנָשָׂא הַטָּאוּ: וְנִקְבַּ 16 שֵׁם־יְהוָה מוֹת יוּמָת רָגוּם יִרְגְּמוּ־בֹו כָּל־הָעֵדָה פֶּגֶל כְּאֲזָרָה בְּנִקְבוּ שֵׁם 17 יוּמָת: וְאִישׁ כִּי יַכֶּה כָּל־נַפְשׁ אָדָם 18 מוֹת יוּמָת: וּמַכֶּה נַפְשׁ־בְּהֵמָה 19 יִשְׁלַמְנָה נַפְשׁ תַּחַת נַפְשׁ: וְאִישׁ כִּי־יִתֵּן מַיִם בַּעֲמִיתוֹ כַּאֲשֶׁר עָשָׂה כִּי־יַעֲשֶׂה לּוֹ: שֹׁבֵר תַּחַת שֹׁבֵר עֵין תַּחַת עֵין שֵׁן תַּחַת שֵׁן כַּאֲשֶׁר יִתֵּן 21 מַיִם כַּאֲדָם כִּן יַתֵּן בּוֹ: וּמַכֶּה בְּהֵמָה 22 יִשְׁלַמְנָה וּמַכֶּה אָדָם יוּמָת: מִשְׁפָּט אֶחָד יִהְיֶה לָכֶם כַּאֲזָרָה יִהְיֶה 23 כִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם: וּדְבַר מִשְׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיֹּצִיאוּ אֶת־הַמְקַלָּל אֶל־מַהוֹץ לְמַחְנֶה וַיִּרְגְּמוּ אֹתוֹ אֲבֹו וּבְנֵי־יִשְׂרָאֵל עָשׂוּ כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מִשְׁה:

פ פ פ לב 32

XXV. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה בְּהַר 2 סִיני לֵאמֹר: דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי תָבֹאוּ אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר אֲנִי נֹתֵן לָכֶם וְשָׁבַתָה הָאָרֶץ 3 שְׁשַׁת לַיהוָה: שֵׁשׁ שָׁנִים תִּזְרַע שָׂדֶךָ וְשֵׁשׁ שָׁנִים תִּזְמֹר כְּרִמְךָ וְאָסַפְתָּ 4 אֶת־תְּבוּאָתָה: וּבַשָּׁנָה הַשְּׁבִיעִית שְׁבַת שְׁבַתוֹן יִהְיֶה לְאָרֶץ שְׁבַת לַיהוָה

αὐτοῦ. 23. F: κατελιθοβολήσαν.... λίθοις; A: καθά.

18. Ame pour ame. Septante: « qu'il paie vie pour vie ». 19. Celui qui fera un outrage.... Hébreu: « si quelqu'un déforme son prochain il lui sera fait comme il a fait »; Septante: « si quelqu'un vient à causer une difformité à son prochain, comme il lui a fait, ainsi, à son tour, il lui sera fait ». 21. Celui qui frappera un homme sera puni. Hébreu: Celui qui frappera méchamment un homme sera puni de mort »; Septante: « celui qui frappera

un homme, et que cet homme meure, que [l'agresseur] soit puni de mort ». 22. Un jugement équitable. Hébreu et Septante: « une même justice ». XXV. 4. Le sabbat de la terre et du repos du Seigneur. Hébreu: « un sabbat de repos pour la terre, un sabbat du Seigneur »; Septante: « les sabbats, ce sera le repos pour la terre, les sabbats du Seigneur ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 3^e Punition du blasphème (XXIV, 10-23).

castra, et ponant omnes qui audierunt, manus suas super caput ejus, et lapidet eum populus universus.

¹⁵ Et ad filios Israel loqueris : Homo, qui maledixerit Deo suo, portabit peccatum suum : ¹⁶ et qui blasphemaverit nomen Domini, morte moriatur : lapidibus opprimit eum omnis multitudo, sive ille civis, sive peregrinus fuerit. Qui blasphemaverit nomen Domini, morte moriatur. ¹⁷ Qui percusserit, et occiderit hominem, morte moriatur. ¹⁸ Qui percusserit animal, reddet vicarium, id est, animam pro anima. ¹⁹ Qui irrogaverit maculam cuilibet civium suorum : sicut fecit, sic fiet ei : ²⁰ fracturam pro fractura, oculum pro oculo, dentem pro dente restituet : qualem inflixerit maculam, talem sustinere cogetur. ²¹ Qui percusserit jumentum, reddet aliud. Qui percusserit hominem, punietur.

²² Æquum judicium sit inter vos, sive peregrinus, sive civis peccaverit : quia ego sum Dominus Deus vester. ²³ Locutusque est Moyses ad filios Israel : et eduxerunt eum, qui blasphemaverat, extra castra, ac lapidibus oppresserunt. Feceruntque filii Israel sicut praeceperat Dominus Moysi.

XXV. ¹ Locutusque est Dominus ad Moysen in monte Sinai, dicens : ² Loquere filiis Israel, et dices ad eos : Quando ingressi fueritis terram quam ego dabo vobis, sabbatizes sabbatum Domino. ³ Sex annis sereres agrum tuum, et sex annis putabis vineam tuam, colligésque fructus ejus : ⁴ séptimo autem anno sabbatum erit terræ, requietionis Domini : agrum non seres. et vi-

phémateur ; que tous ceux qui l'ont entendu mettent leurs mains sur sa tête, et que tout le peuple le lapide. ¹⁵ Et aux enfants d'Israël tu diras : Un homme qui maudira son Dieu, portera son péché ; ¹⁶ et que celui qui blasphémera le nom du Seigneur, meure de mort : toute la multitude le lapidera, soit qu'il soit citoyen ou étranger. Que celui qui blasphème le nom du Seigneur meure de mort. ¹⁷ Que celui qui frappe et tue un homme, meure de mort. ¹⁸ Celui qui tuera un animal en rendra un autre à sa place, c'est-à-dire âme pour âme. ¹⁹ Celui qui fera un outrage à quelqu'un de ses concitoyens, comme il aura fait, ainsi il lui sera fait : ²⁰ il rendra fracture pour fracture, œil pour œil, dent pour dent. Quelque outrage qu'il ait fait, il sera obligé de le souffrir. ²¹ Celui qui frappera une bête, en rendra une autre. Celui qui frappera un homme, sera puni. ²² Qu'il y ait un jugement équitable parmi vous, que ce soit un étranger ou un citoyen qui ait péché, parce que je suis le Seigneur votre Dieu ».

²³ Moïse parla donc aux enfants d'Israël, et ils firent sortir du camp celui qui avait blasphémé hors du camp, et ils le lapidèrent. Et les enfants d'Israël firent comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

XXV. ¹ Le Seigneur parla à Moïse sur la montagne de Sinaï, disant : « ² Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Quand vous serez entrés dans la terre que je vous donnerai moi-même, sabbatise le sabbat en l'honneur du Seigneur. ³ Pendant six ans tu sèmeras ton champ, et pendant six ans tu tailleras ta vigne et tu recueilleras ses fruits : ⁴ mais à la septième année, ce sera le sabbat de la terre et du repos du Seigneur : tu ne sèmeras point ton champ,

Lev. 16, 21 ;
4, 15 ; 3, 2 ; 1,
4. Job. 9, 33.
Dan. 13, 34.
Lex de blasphemia.
Ex. 22, 28 ;
20, 7.
Mat. 26, 65, 66.
Joa. 19, 7.

Lex talionis.
Ex. 21, 23.
Ex. 21, 24.
Deut. 19, 21.
Mat. 5, 28.

Lev. 19, 34.
Ex. 12, 49.
Lev. 23, 43 ;
11, 44.

Blasphemi supplicium.
Num. 15, 36.

Lev. 26, 45 ;
27, 34.
Num. 1, 1.
4^e Annus sabbaticus.
Ex. 23, 10.

46. Meure de mort. C'est encore ici une loi accidentelle, portée à l'occasion du blasphème du fils de Salumilh, et qui, par la manière dont elle est amenée, est un signe de plus de l'authenticité du Pentateuque. Si ce livre avait été rédigé plus tard, alors que la loi en question était connue et appliquée, on se serait borné à l'insérer dans le code législatif, sans autres détails historiques. Voir plus haut la note sur Lévitique, xxi, 7.
20. *Ceil pour œil, dent pour dent.* Au sujet de la loi du talion, voir la note sur Exode, xxi, 23.

23. *Ils firent sortir du camp.* Voir plus haut la note sur Lévitique, iv, 42.

4^e Années sabbatique et jubilaire, XXV.

XXV. 2. *Quand vous serez entrés dans la terre...* Voir la note sur Lévitique, xix, 23.
4. *La septième année, appelée année sabbatique,* parce qu'on devait laisser reposer la terre et ne point l'ensemencer, ce qu'elle produisait d'elle-même devenant la part des pauvres.

III. De cultu (XXIII-XXVII). — 4^e Sabbati et jubilei annus (XXV).

ρεῖς, καὶ τὴν ἀμπελὸν σου οὐ τεμνεῖς, ⁵ καὶ τὰ αὐτόματα ἀναβαίνοντα τοῦ ἀγροῦ σου οὐκ ἐκθερισεῖς, καὶ τὴν σταφυλὴν τοῦ ἀγροῦ σου οὐκ ἐκτρογγήσεις. ἐναντὸς ἀναπαύσεως ἔσται τῆ γῆ. ⁶ Καὶ ἔσται τὰ σάββατα τῆς γῆς βρώματά σοι καὶ τῷ παιδί σου καὶ τῆ παιδίσκῃ σου καὶ τῷ μισθωτῷ σου καὶ τῷ παροίκῳ τῷ προσκείμενῷ πρὸς σέ, ⁷ καὶ τοῖς κτήρεσι σου καὶ τοῖς θηρίοις τοῖς ἐν τῆ γῆ σου ἔσται πᾶν τὸ γέννημα αὐτοῦ εἰς βρώσιν.

⁸ Καὶ ἑξαριθμήσεις σεαυτῷ ἑπτὰ ἀναπαύσεις ἐτῶν, ἑπτὰ ἔτη ἑπτάκις, καὶ ἔσονται σοι ἑπτὰ * ἑβδομάδες ἐτῶν ἑννέα καὶ τεσσαράκοντα ἔτη. ⁹ Διαγγελεῖτε σάλπιγγος φωνῇ ¹ ἐν πάσῃ τῆ γῆ ἡμῶν ¹ ἐν τῷ μηνί τῷ ἑβδόμῳ τῆ δεκάτῃ τοῦ μηνός· τῆ ἡμέρα τοῦ ἰλασμοῦ διαγγελεῖτε σάλπιγγι ἐν πάσῃ τῆ γῆ ἡμῶν. ¹⁰ Καὶ ἀγιάσετε τὸ ἔτος τὸν πεντηκοστὸν ἐνιαυτὸν καὶ διαβοήσετε ἄφρου ἐπὶ τῆς γῆς πᾶσι τοῖς κατοικοῦντιν αὐτήν· ἐνιαυτὸς ἀφρέσεως, σημασία αὕτη ἔσται ὑμῖν, καὶ ἀπελεύσεται εἰς ἕκαστος εἰς τὴν κτήσιν αὐτοῦ, καὶ ἕκαστος εἰς τὴν πατριὰν αὐτοῦ ἀπελεύσεσθε. ¹¹ Ἀφρέσεως σημασία αὕτη τὸ ἔτος τὸ πεντηκοστὸν ἐνιαυτὸς ἔσται ὑμῖν οὐ σπερεῖτε οὐδὲ ἀμῆσετε τὰ αὐτόματα ἀναβαίνοντα αὐτῆς καὶ οὐ τρογγήσετε τὰ ἠγριασμένα αὐτῆς, ¹² ὅτι ἀφρέσεως σημασία ἔσται ἄγιοι ἔσται ὑμῖν ἀπὸ τῶν πεδίων φράγεσθε τὰ γεννήματα αὐτῆς. ¹³ Ἐν τῷ εἶτι τῆς ἀφρέσεως σημασίας αὐτῆς ἐπανελεύσεται εἰς τὴν ἐγκτήσιν αὐτοῦ. ¹⁴ Ἐὰν δὲ ἀποδῷ πράσιν τι πλῆσιόν σου, εἰάν δὲ καὶ κτήσῃ παρὰ τοῦ πλῆσιόν σου, μὴ θλιβέτω ἄνθρωπος τὸν πλῆσιον. ¹⁵ Κατὰ ἀριθμὸν ἐτῶν μετὰ τὴν σημασίαν κτήσῃ παρὰ τοῦ πλῆσιόν, κατὰ ἀριθμὸν ἐνιαυτῶν

שָׁדָךְ לֹא תִזְעַע וְכַרְמְךָ לֹא תִזְמַר : ה את ספיח קצירך לֹא תִקְצֹר וְאֵת-עֵבְבֵי נְזִירֶךָ לֹא תִבְצֹר שְׁנַת שְׁבַתְךָ וְיִהְיֶה לְאָרְץ : וְהָיְתָה שְׁבַת הָאָרֶץ לְכֶם לְאֻכְלָהּ לָךְ וּלְעֶבְדֶּךָ וּלְאִמְתֶּךָ וּלְשִׁכְרֶךָ וּלְתוֹשֵׁבֶךָ הַגֵּרִים עִמָּךְ : וּלְבִקְהַלְךָ וּלְחַיָּה וְאִשֵּׁר בְּאֶרְצֶךָ תִּהְיֶה כָל-תְּבוּאָתָהּ לְאֻכָּל : וּסְפַרְתָּ לָךְ שִׁבְעַת שְׁבַתֹת שָׁנִים שִׁבְעַת שָׁנִים שִׁבְעַת שָׁבָע פְּעֻמִּים וְהָיוּ לָךְ יָמֵי שִׁבְעַת שְׁבַתֹת הַשָּׁנִים תִּשְׁבַּע וְאֶרְפְּעִים שָׁנָה : וְהָעֶבֶרְתָּ שׁוֹפָר תְּרוּעָה בַּהֲדָשׁ הַשָּׁבְעִי בַּעֲשׂוֹר לַחֹדֶשׁ בַּיּוֹם הַבְּסֻרִים תִּעֲבֹרוּ שׁוֹפָר בְּכָל-אֶרְצְכֶם : וְקִדַּשְׁתֶּם אֶת שְׁנַת הַהַמְשָׁיִם שָׁנָה וּבְקִרְאתֶם דְרֹר בְּאֶרֶץ לְכָל-יִשְׂרָאֵל יוֹבֵל הוּא תִּהְיֶה לְכֶם וּשְׁבַתְּם אִישׁ אֶל-אֹהֲלוֹתָיו וְאִישׁ אֶל-מִשְׁפַּחְתּוֹ תִּשְׁבּוּ : יוֹבֵל הוּא שְׁנַת הַהַמְשָׁיִם שָׁנָה תִּהְיֶה לְכֶם לֹא תִזְרְעוּ וְלֹא תִקְצְרוּ אֶת-סְפִיחֶיהָ וְלֹא תִבְצְרוּ אֶת-נְזִירֶיהָ : כִּי יוֹבֵל הוּא קֹדֶשׁ תִּהְיֶה לְכֶם מִן-הַשָּׁדָה תֹאכְלוּ אֶת-תְּבוּאָתָהּ : בְּשַׁנַּת הַיּוֹבֵל הַזֶּה אִתְּשְׁבוּ אִישׁ אֶל-אֹהֲלוֹתָיו : וְכִי-תִמְכְּרוּ מִמֶּכֶר לְעַמְּיֹתְךָ אוֹ קָנָה מִיַּד עַמִּיתְךָ אֶל-תִּזְנֶנּוּ אִישׁ כִּי-אֶת-אֹהֲלוֹ : בְּמִסְפַּר שָׁנִים אֲחֵר הַיּוֹבֵל תִּקְנֶה מֵאֵת עַמִּיתְךָ בְּמִסְפַּר שָׁנֵי-

v. 4. ק' בז"ק

5. A: τὰ ἀναβαίνοντα. F: ἐκθεριεῖς. 7. AE: γέ-νημα. A¹: γέν. σσ. 9. E: φωνῇ. EF: ἑξίλασμοῦ... * ἐνιαυτὸν. 11. X: σημασίας. E¹: (a. τὸ ἔτος.) ἔσται ὑμῖν. 14. X: Ἐὰν δὲ καὶ κτήσῃ. A²: (in. f.) τὸν πλῆσιόν αὐτοῦ.

5. Ce que le sol produira de lui-même. Hébreu : « ce qui proviendra des grains tombés de ta moisson ». — Les raisins de les prémices. Hébreu : « les raisins venant de ta vigne non taillée ». Septante : « les raisins provenant de ce qui avait été consacré ».
7. Tout ce qui naît fournira de la nourriture. Hébreu et Septante : « tout son produit servira de nourriture ».
9. Temps de la propitiation dans votre terre. Hébreu : « Le jour des expiations (vous ferez sonner la

trompette) dans tout votre pays. » Septante : « Le jour de la propitiation venu (vous l'annoncerez au son de la trompette) dans toute votre terre ».
10. Et tu proclameras la remission. Hébreu : « et tu annonceras la liberté ». — Car c'est le jubilé. Septante : « Voici quelle en sera la signification pour vous ».
11. Les prémices de la vendange. Hébreu : « vous ne vendangerez pas la vigne non taillée », qui n'a pas été cultivée.
12. Vous mangerez aussitôt ce qui se présentera.

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 4^e Années sabbatique et jubilaire (XXV).

neam non putabis. ⁵ Quæ sponte gignet humus, non metes : et uvas primitiarum tuarum non colliges quasi vindemiam : annus enim requietionis terræ est : ⁶ sed erunt vobis in cibum tibi et servo tuo, ancillæ et mercenario tuo, et advenæ, qui peregrinantur apud te : ⁷ jumentis tuis et pecoribus, omnia quæ nascuntur, præbentur cibum.

⁸ Numerabis quoque tibi septem hebdomadas annorum, id est, septies septem, quæ simul faciunt annos quadraginta novem : ⁹ et clanges bucina mense septimo, decima die mensis, propitiacionis tempore in universa terra vestra. ¹⁰ Sanctificabisque annum quinquagesimum, et vocabis remissionem cunctis habitatoribus terræ tuæ : ipse enim jubileus. Revertetur homo ad possessionem suam, et unusquisque rediet ad familiam pristinam : ¹¹ quia jubileus est et quinquagesimus annus. Non seretis, neque metetis sponte in agro nascentia, et primitias vindemiæ non colligetis, ¹² ob sanctificationem jubilei, sed statim oblata comedetis. ¹³ Anno jubilei redient omnes ad possessiones suas.

¹⁴ Quando vendas quippiam civi tuo, vel emes ab eo, ne contristes fratrem tuum, sed juxta numerum annorum jubilei emes ab eo, ¹⁵ et juxta supputationem frugum vendet tibi.

De anno sabbatico sequitur.

Lev. 25, 12.

Annus jubilei.

Lev. 23, 24. Num. 10, 10.

Lev. 23, 27.

Deut. 15, 1-5. Is. 61, 2.

Lev. 25, 41. 13; 27, 24.

Lev. 25, 4-7.

Lev. 25, 10, 41; 27, 24.

1 Th. 4, 6. De negotiis relate ad jubileum.

et tu ne tailleras point ta vigne. ⁵ Ce que le sol produira de lui-même, tu ne le moissonneras point, et tu ne recueilleras point les raisins de tes prémices comme ta vendange, car c'est l'année du repos de la terre; ⁶ mais ce vous sera une nourriture, à toi et à ton serviteur, à ta servante et à ton mercenaire, et à l'étranger qui séjourne chez toi; ⁷ à tes bêtes et à tes troupeaux, tout ce qui naît fournira de la nourriture.

⁸ » Tu compteras aussi sept semaines d'années, c'est-à-dire sept fois sept, qui ensemble font quarante-neuf ans. ⁹ Et tu sonneras de la trompette au septième mois, au dixième jour du mois, temps de la propitiacion dans votre terre. ¹⁰ Et tu sanctifieras la cinquantième année, et tu proclameras la rémission pour tous les habitants de ta terre : car c'est le jubilé. L'homme retournera dans sa possession, et chacun reviendra dans son ancienne famille, ¹¹ parce que c'est le jubilé et la cinquantième année. Vous ne sèmerez point, et vous ne moissonnerez point ce qui naît de soi-même dans un champ, et vous ne recueillerez point les prémices de la vendange, ¹² à cause de la sanctification du jubilé; mais vous mangerez aussitôt ce qui se présentera. ¹³ En l'année du jubilé tous retourneront dans leurs possessions.

¹⁴ » Quand tu vendras quelque chose à ton concitoyen, ou que tu achèteras de lui, ne contriste point ton frère, mais tu achèteras de lui selon le nombre des années du jubilé, ¹⁵ et il te vendra selon

9. Au septième mois, au dixième jour du mois, c'est-à-dire le jour même de la solennité de l'Expiation, Lévitique, xxiii, 27.

10. Tu sanctifieras la cinquantième année. L'année jubilaire suivait donc immédiatement la septième année sabbatique et ne se confondait pas avec elle, contrairement à l'opinion de quelques interprètes. — L'homme retournera dans sa possession, et chacun reviendra dans son ancienne famille. Cette phrase énonce les deux grandes conséquences de l'année jubilaire, dont chacune va être expliquée en détail : le retour des biens fonciers à leur ancien propriétaire (y. 13-34), et le retour des esclaves israélites à la liberté (y. 35-35).

13. Tous retourneront dans leurs possessions. Cette loi n'avait rien d'injuste, puisqu'elle était connue et influait sur les conditions de la vente, comme on le

voit par les y. 14-16. De plus elle avait une grande utilité. « C'est faute de réflexion, dit M. A. Pellissier, qu'on a blâmé les dispositions relatives aux dettes et à l'aliénation des terres. Connu de tous, prévu par l'acheteur comme par le vendeur, cet événement n'était une surprise pour personne. En vue de cette échéance, chacun réglait les conditions de l'aliénation des domaines. En annulant toute aliénation de liberté ou de propriété, la loi prévenait la ruine irrémédiable des enfants par les fautes de leur père; elle maintenait entre tous les fils d'Israël une sorte d'équilibre; elle substituait la vente d'un usufruit à l'aliénation irréparable du fond; elle allait donc au-devant de ces révoltes de l'envie et de la haine qui ont ensanglanté les dernières années de la république romaine ».

γεννημάτων ἀποδώσεται σοι. ¹⁶ Καθότι ἂν πλείον τῶν ἐτῶν πληθύνει τὴν ἔγκτησιν αὐτοῦ, καὶ καθότι ἂν ἔλαττον τῶν ἐτῶν ἔλαττονώσει τὴν ἔγκτησιν αὐτοῦ· ὅτι ἀριθμὸν γεννημάτων αὐτοῦ οὕτως ἀποδώσεται σοι.

¹⁷ Μη̄ θλιβετω̄ ἄνθρωπος τὸν πλησίον, καὶ φοβηθήσῃ κύριον τὸν θεόν σου· ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν. ¹⁸ Καὶ ποιήσετε ἅπαντα τὰ δικαιώματά μου καὶ πάσας τὰς κρίσεις μου, καὶ φυλάξετε καὶ ποιήσετε αὐτά, καὶ κοιμηθήσετε ἐπὶ τῆς γῆς πεποιθότες.

¹⁹ Καὶ δώσει ἡ γῆ τὰ ἐκφόρια αὐτῆς, καὶ φάγεσθε εἰς πλησιονίαν, καὶ κατοικήσετε πεποιθότες ἐπ' αὐτῆς. ²⁰ Ἐὰν δὲ λέγητε· Τί φαγομεθα ἐν τῷ ἔτει τῷ ἐβδόμῳ τούτῳ, ἐὰν μὴ σπειρωμεν μηδὲ συναγάγωμεν τὰ γεννήματα ἡμῶν;

²¹ καὶ ἀποστελλῶ τὴν εὐλογίαν μου ὑμῖν ἐν τῷ ἔτει τῷ ἕκτῳ, καὶ ποιήσει τὰ γεννήματα αὐτῆς εἰς τὰ τρία ἔτη. ²² Καὶ σπερεῖτε τὸ ἔτος τὸ ὄγδον, καὶ φάγεσθε ἀπὸ τῶν γεννημάτων παλαιὰ ἕως τοῦ ἔτους τοῦ ἐνάτου ἕως ἂν ἔλθῃ τὸ γέννημα αὐτῆς, φάγεσθε παλαιὰ παλαιῶν.

²³ Καὶ ἡ γῆ οὐ προσηθήσεται εἰς βεβαίωσιν ἐμὴ γάρ ἐστιν ἡ γῆ, διότι προσήλυτοι καὶ πάροικοι ὑμεῖς ἐστέ ἐναντίον μου. ²⁴ Καὶ κατὰ πᾶσαν γῆν κατασχέσεως ὑμῶν λύτρα δώσετε τῆς γῆς.

²⁵ Ἐὰν δὲ πένηται ὁ ἀδελφός σου ὁ μετὰ σοῦ, καὶ ἀποδῶται ἀπὸ τῆς κατασχέσεως αὐτοῦ, καὶ ἔλθῃ ὁ ἀγγιστεῦν ὁ ἐγγίζων αὐτῷ, καὶ λυτρώσεται τὴν πρῶσιν τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ. ²⁶ Ἐὰν δὲ μὴ ἦ τινι ὁ ἀγγιστεῦν, καὶ εὐπορηθῇ τῇ χειρὶ καὶ εὐρεθῇ αὐτῷ τὸ ἱκανὸν λύτρα αὐτοῦ, ²⁷ καὶ συλλογέεται τὰ ἔτη τῆς πώσεως αὐτοῦ, καὶ ἀποδώσει ὁ ὑπερέχει τῷ ἀνθρώπῳ, ᾧ ἀπέδου αὐτὸ αὐτῷ, καὶ ἀπελευθεύεται εἰς τὴν κατάσχασιν αὐτοῦ.

¹⁶. X: ἐλαττονήσει. EF: γεννημάτων αὐτῆς.

¹⁸. F: φυλάξετε. A: ποιήσατε αὐτάς. ²⁰. A* δὲ.

²¹. AF: (p. Ἐὰν) ἀποστελω. ²². EF: τὰ γεννήματα.

²⁷. EF: ἐπαυλεύεται.

16 תבואת ומקנתו; לפי רב השנים

תרבה מקנתו ולפי מעט השנים

תמעט מקנתו פי מספר תבואת

17 הוא מכר לה; ולא תזנו איש את

עמיתו ויראת מאלהיה פי אני יהוה

18 אלהיכם; ועשיתם אתחקני ואת

משפטי תשמרו ועשיתם אתם

19 וישבתם עלהארץ לבטה; ונתתה

הארץ פריה ואכלתם לשבע וישבתם

2 לבטה עליה; וכי האמרו מהנאכל

בשנה השביעת הן לא נזרע ולא

21 נאסף אתתבואתנו; וצניתי את

ברכתי לכם בשנה הששית ועשת

22 את התבואה לשלש השנים; וזרעתם

את השנה השמינת ואכלתם מן

התבואה ושן עד השנה התשיעת

עדבוא תבואתה האכלו ושן;

23 והארץ לא תמכר לצמתת פיגלו

הארץ פירגרים ותושבים אתם עמדי;

24 ובכל ארץ אחותכם גאלה התננו

לארץ; ס

כה פירמוה אחיה ומכר מאחקתו

ובא גאלו תקרב אליו וגאל את

20 ממכר אחיו; ואיש פי לא יהיהלו

גאל והשיגה ידו ומצא פדו גאלתו;

27 וחשב אתשני ממכרו והשיב את

העדת לאיש אשר מכרלו ושב

28 לאחקתו; ואםלא מצאה ידו ה

v. 20. קמץ בז' ק'

Hébreu et Septante : « vous mangerez ce qui en proviendra ».

16. Car c'est le temps des moissons qu'il te vendra. Hébreu et Septante : « Selon le nombre des années de récolte qu'il te vendra ».

17. N'affligez point ceux qui sont de la même tribu que vous. Hébreu et Septante : « que nul n'afflige son prochain ».

18. Mes préceptes. Septante : « tous mes préceptes ».

19 et suivants. L'hébreu et le grec mettent partout le futur : « Et le sol produira », etc., etc.

25. Si son proche parent la veut, il peut racheter ce que celui-là avait vendu. Hébreu : « son proche parent viendra et rachètera ce qu'a vendu son frère ».

26. S'il n'a pas de proche parent. Hébreu : « s'il n'a personne qui lui rachète ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 4^e Années sabbatique et jubilaire (XXV).

¹⁶ Quanto plures anni remanserint post jubilæum, tanto crescet et præti-um : et quanto minus tēporis numeráveris, tanto minóris et éemptio constábit : tempus enim frugum vendet tibi. ¹⁷ Nolite affligere contribules vestros, sed tímeat unusquis-que Deum suum, quia ego Dóminus Deus vester. ¹⁸ Fácite præcepta mea, et júdicia custodíte, et impléte ea, ut habitáre possitis in terra absque ullo pavóre, ¹⁹ et gígnat vobis humus fructus suos, quibus vescámini usque ad saturitátem, nullius ímpetum formidántes.

De jubilæo sequitur.
Lev. 19, 14, 32.
Lev. 19, 37 ; 18, 30.
Lev. 26, 5. 3 Reg. 4, 25. Prov. 1, 33.
Lev. 26, 4. Ps. 66, 7 ; 36, 37. Is. 1, 19.

²⁰ Quod sí dixéritis : Quid comedémus anno séptimo, si non sevérimus, neque collegérimus fruges nostras? ²¹ Dabo benedictiónem meam vobis anno sexto, et faciét fructus trium annórum : ²² seretisque anno octávo, et comedétis véteres fruges usque ad nonum annum : donec nova nascántur, edétis vétera.

Objectioni fit satis.
Deut. 28, 5. Mal. 3, 10.
3 Reg. 21, 3. Os. 9, 3, 3.

²³ Terra quoque non vendétur in perpétuum : quia mea est, et vos ádvenæ et colóni mei estis : ²⁴ unde cuncta régio possessiónis vestræ sub redemptiónis conditíone vendétur.

Ex. 6, 4. 1 Par. 29, 14-16. Ps. 35, 13.
De terræ venditione.

²⁵ Si attenuátus frater tuus vendiderit possessiunculam suam, et voluerit propinquus ejus, potest redímere quod ille vendiderat. ²⁶ Sin autem non habúerit próximum, et ipse præti-um ad rediméndum potúerit invenire : ²⁷ computabúntur fructus ex eo tēpore quo véndidit : et quod réliquum est, reddet emp-tóri, sicque recípiet possessiónem suam. ²⁸ Quod sí non invénerit ma-

Ruth, 4, 2-10.

la supputation des moissons. ¹⁶ Plus il restera d'années après le jubilé, plus aussi le prix augmentera, et moins tu compteras de temps, moindre aussi sera le prix de l'achat : car c'est le temps des moissons qu'il te vendra. ¹⁷ N'affligez point ceux qui sont de la même tribu que vous ; mais que chacun craigne son Dieu, parce que je suis le Seigneur votre Dieu. ¹⁸ Exécutez mes préceptes, gardez mes ordonnances et accomplissez-les, afin que vous puissiez habiter dans le pays sans aucune crainte, ¹⁹ et que le sol vous produise ses fruits, que vous puissiez manger jusqu'à satiété, ne redoutant la violence de personne.

²⁰ » Que si vous dites : Que mangerons-nous en la septième année, si nous n'avons pas semé, et si nous n'avons pas recueilli nos moissons? ²¹ je vous donnerai ma bénédiction en la sixième année, et elle produira les fruits de trois ans. ²² Or, vous sèmerez en la huitième année, et vous mangerez les anciens fruits jusqu'à la neuvième année ; jusqu'à ce qu'il naisse quelque chose de nouveau, vous mangerez l'ancien.

²³ » La terre aussi ne sera pas vendue à perpétuité, parce qu'elle est à moi, et que vous, vous êtes des étrangers et mes colons. ²⁴ C'est pourquoi tout le pays de votre possession sera vendu sous condition de rachat.

²⁵ » Si, devenu pauvre, ton frère vend sa petite possession, et si son proche parent la veut, il peut racheter ce que celui-là avait vendu. ²⁶ Mais s'il n'a pas de proche parent, et qu'il puisse lui-même trouver le prix pour racheter, ²⁷ on comptera les fruits depuis le temps qu'il a vendu ; et ce qui reste, il le rendra à l'acheteur, et ainsi il recouvrera sa possession. ²⁸ Que si sa main

16. Après le jubilé. Ces mots ne sont pas dans l'original. Il vaudrait mieux lire : « avant le jubilé » suivant. Le prix de vente, ou plus exactement le prix d'usufruit, augmentait en effet en proportion des années restant à courir avant la prochaine année jubilaire.

20. Que mangerons-nous, etc.? Ces paroles sont à rapprocher de celles de N.-S. : « Ne soyez donc pas inquiets et ne dites pas : Que mangerons-nous? que boirons-nous? comment nous habillerons-nous? »

Matthieu, vi, 31.

23. Si, devenu pauvre... Pour mieux affirmer et préciser le droit du propriétaire primitif, le législateur prévoit trois cas, trois manières de le faire rentrer en possession de son bien. 1^o Manière, y. 23 : un proche parent peut racheter son fonds, de telle sorte qu'il reste en réalité dans la famille.

27. Et ainsi il recouvrera sa possession : 2^o manière de recouvrer son fonds, sans être obligé d'attendre l'année jubilaire.

III. De cultu (XXIII-XXVII). — 4^e Sabbati et jubilei annus (XXV).

28 Ἐὰν δὲ μὴ εὐπορήσῃ αὐτοῦ ἡ χεὶρ τὸ ἱκανόν, ὥστε ἀποδοῦναι αὐτῷ, καὶ ἔσται ἡ πρῶσις τῷ κτησασμένῳ αὐτὰ ἕως τοῦ ἔκτου ἔτους τῆς ἀφέσεως, καὶ ἐξελεύσεται ἐν τῇ ἀφέσει, καὶ ἀπελεύσεται εἰς τὴν κατάσχεσιν αὐτοῦ.

29 Ἐὰν δὲ τις ἀποδώται οἰκίαν οἰκητὴν ἐν πόλει τετειχισμένη, καὶ ἔσται ἡ λυτρωσις αὐτῆς, ἕως πληρωθῆ ἑνιαυτός ἡμερῶν, ἔσται ἡ λυτρωσις αὐτῆς. 30 Ἐὰν δὲ μὴ λυτρωθῆ ἕως ἂν πληρωθῆ αὐτῆς ἑνιαυτός ὅλος, κυρωθήσεται ἡ οἰκία ἡ οὐσα ἐν τῇ πόλει τῇ ἐχούσῃ τείχος βεβαίως τῷ κτησασμένῳ αὐτῆν εἰς τὰς γενεὰς αὐτοῦ, καὶ οὐκ ἐξελεύσεται ἐν τῇ ἀφέσει.

31 Αἱ δὲ οἰκίαι αἱ ἐν ἐπαύλεσιν, αἷς οὐκ ἔστιν ἐν αὐταῖς τείχος κύκλω, πρὸς τὸν ἀγρὸν τῆς γῆς λογιωθήσονται λυτρωταὶ διαπαντός ἔσονται καὶ ἐν τῇ ἀφέσει ἐξελεύσονται. 32 Καὶ αἱ πόλεις τῶν Λευιτῶν, οἰκίαι τῶν πόλεων κατάσχεσεως αὐτῶν, λυτρωταὶ διὰ παντός ἔσονται τοῖς Λευίταις.

33 Καὶ ὅς ἂν λυτρώσῃται παρὰ τῶν Λευιτῶν, καὶ ἐξελεύσεται ἡ διάπραξις αὐτῶν οἰκίων πόλεως κατάσχεσεως αὐτῶν ἐν τῇ ἀφέσει ὅτι οἰκίαι τῶν πόλεων τῶν Λευιτῶν κατάσχεσις αὐτῶν ἐν μέσῳ υἱῶν Ἰσραὴλ.

34 Καὶ οἱ ἀγροὶ ἀφρωισμένοι ταῖς πόλεσιν αὐτῶν οὐ προθήσονται ὅτι κατάσχεσις αἰωνία τοῦτο αὐτῶν ἔστιν.

35 Ἐὰν δὲ πένηται ὁ ἀδελφός σου ὁ μετὰ σοῦ καὶ ἀδυνατήσῃ ταῖς χερσὶ παρὰ σοί, ἀντιλήψῃ αὐτοῦ ὡς προσηλύτου καὶ παροῖκου, καὶ ζήσεται ὁ ἀδελφός σου μετὰ σοῦ.

36 Οὐ λήψῃ παρ' αὐτοῦ τόκον οὐδὲ ἐπὶ πλήθει, καὶ φοβηθήσῃ τὸν θεόν σου, ἡ γὰρ κύριος, καὶ ζήσεται ὁ ἀδελφός σου μετὰ σοῦ.

37 Τὸ ἀργύριόν σου οὐ δώσεις αὐτῷ ἐπὶ τόκῳ, καὶ ἐπὶ πλεονασμῷ οὐ δώσεις αὐτῷ τὰ βρωμάτια σου.

38 Ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν ὁ ἐξαγαγὼν ὑμᾶς ἐκ γῆς Αἰγύπτου, δοῦναι ὑμῖν τὴν γῆν Χαναάν, ὥστε εἶναι ὑμῶν θεός.

28. AF: ἡ χεὶρ αὐτοῦ. F: αὐτῆν ἕως τοῦ ἔτους. X: τὴν ἀφείσει. 29. F: Καὶ ἐὰν τις. 31. AE* (a. αὐταῖς) ἐν. 33. X: ὅτι αἱ οἰκίαι.... κατάσχεσις αὐτῆ ἡ αὐτῶν. 37. F: ἐν τόκῳ. 38. F: τοῦ δοῦναι.

וְהָיָה לֹא וְהָיָה מִמֶּכְרֹו בְיַד הַקֶּנֶה אֹתוֹ עַד שְׁנַת תְּיֻבְל וְנִצָּא בַיָּבֵל וְשָׁב לְאֹהֲבָתוֹ:

29 וְאִישׁ כִּי-יִמְכֹר בְּיַת-מוֹשָׁב עִיר הַחֹמָה וְהָיְתָה גְאֻלָּתוֹ עַד-תֵּתּוֹ שְׁנַת מִמֶּכְרֹו יָמִים תִּהְיֶה גְאֻלָּתוֹ: וְאִם לֹא-יִצָּא עַד-מְלֵאת לֹא שְׁנָה תְּמִימָה וְקָם תְּבִיַת אֲשֶׁר-בְּעִיר אֲשֶׁר-לֹא הָמָה לְצִמְיַתָּהּ לִקְנָה אֹתוֹ לְדֹרֹתָיו

31 לֹא יִצָּא בַיָּבֵל: וּבְתֵי הַהַצְרִים אֲשֶׁר אֵין-לָהֶם הַמָּה סָבִיב עַל-שְׂדֵה הָאָרֶץ יִחָשֵׁב גְאֻלָּה תִּהְיֶה-לּוֹ וּבַיָּבֵל יִצָּא: וְעַרְי הַלְוִיִּם בְּתֵי עָרֵי אֹהֲבָתָם גְאֻלָּת עוֹלָם תִּהְיֶה לְלוִוִּים: וְאֲשֶׁר יִגְאֹל מִן-הַלְוִיִּם וְנִצָּא מִמֶּכְרֹ-בְיַת וְעִיר אֹהֲבָתוֹ בַיָּבֵל כִּי בְתֵי עָרֵי הַלְוִיִּם הוּא אֹהֲבָתָם בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל:

34 וְשְׂדֵה מִגְרָשׁ עָרֵיהֶם לֹא יִמְכֹר כִּי-אֹהֲבַת עוֹלָם הִיא לָהֶם:

35 וְכִי-יִמְרֹךְ אֹהֶיךָ וּמָטָה יָדוֹ עֲמָךְ וְהִתְנַקֶּה בּוֹ בָר וְתוֹשָׁב וְהוּ עֲמָךְ: אַל-תִּקַּח מֵאִתּוֹ נֶשֶׁה וְתַרְבִּיַת וְנִרְאָתָה מֵאֲלֹהֶיךָ וְהוּ אֹהֶיךָ עֲמָךְ: אַתָּ-בְּסִפְּךָ לֹא-תִתֵּן לּוֹ בְּנֶשֶׁה וּבְמִכְרֹ-בְיַת-לֹא-תִתֵּן אֲבֻלָּה: אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֲשֶׁר-הוֹצֵאתִי אֶתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם לָתֵת לְכֶם אֶת-אֶרֶץ כְּנָעַן לְהָיוֹת לְכֶם לְאֹהֲבִים:

36 Ne recois point d'usures de lui. Hébreu: « ne reçois de lui ni intérêt ni usure ».

37 Un surplus de fruits. Hébreu et Septante: « tu ne lui demanderas pas d'intérêts pour les aliments ».

38. F: ἐν τόκῳ. 38. F: τοῦ δοῦναι.

v. 30. p. 10

28. Que si sa main ne peut trouver à rendre le prêt. Hébreu et Septante: « Et si sa main ne trouve pas suffisamment de quoi rendre ».

30. Elle ne pourra point être rachetée, même au jubilé. Hébreu: « (l'acheteur) n'en sortira pas au jubilé ».

31. Elle sera vendue selon le droit rural. Hébreu et Septante: « elle sera considérée comme un fonds de terre ».

32. Les maisons des lévites qui sont dans les villes. Hébreu et Septante: « quant aux villes des lévites et aux maisons qu'ils y posséderont ».

34. Que leurs faubourgs. Hébreu et Septante: « les champs qui avoisinent leurs villes ».

35. Et infirme de sa main. Hébreu: « Si sa main tremble près de toi »; Septante: « si sa main faiblit auprès de toi ». La fin est différente dans l'hébreu: « tu feras de même pour celui qui est étranger et qui demeure dans ce pays afin qu'il vive avec toi ».

36. Ne recois point d'usures de lui. Hébreu: « ne reçois de lui ni intérêt ni usure ».

37. Un surplus de fruits. Hébreu et Septante: « tu ne lui demanderas pas d'intérêts pour les aliments ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 4^e Années sabbatique et jubilaire (XXV).

nus ejus ut reddat pretium, habebit emptor quod emerat, usque ad annum jubileum. In ipso enim omnis venditio redibit ad dominum et ad possessorem primum.

De venditione leges sequuntur.

²⁹ Qui vendiderit domum intra urbis muros, habebit licentiam redimendi, donec unus impleatur annus. ³⁰ Si non redemerit, et anni circulus fuerit evolutus, emptor possidebit eam, et posteri ejus in perpetuum, et redimi non poterit, etiam in jubileo. ³¹ Sin autem in villa fuerit domus, quæ muros non habet, agrorum jure vendetur : si ante redempta non fuerit, in jubileo revertetur ad dominum. ³² Edes Levitarum, quæ in urbibus sunt, semper possunt redimi : ³³ si redemptæ non fuerint, in jubileo revertentur ad dominos, quia domus urbium Levitarum pro possessionibus sunt inter filios Israel. ³⁴ Suburbana autem eorum non veneant, quia possessio sempiterna est.

Num. 35, 2-8. Exceptio circa Levitas profertur.

³⁵ Si attenuatus fuerit frater tuus, et infirmus manu, et susceperis eum quasi advenam et peregrinum, et vixerit tecum, ³⁶ ne accipias usuras ab eo, nec amplius quam dedisti. Time Deum tuum, ut vivere possit frater tuus apud te. ³⁷ Pecuniam tuam non dabis ei ad usuram, et frugum superabundantiam non exiges. ³⁸ Ego Dominus Deus vester, qui eduxi vos de terra Ægypti, et darem vobis terram Chanaan, et essem vester Deus.

Deut. 15, 7-11. Eccl. 19, 1. Usura vetita.

Lev. 25, 37-40.

Ex. 22, 25. Deut. 23, 19; 15, 9.

Lev. 11, 44, 45. Ex. 20, 2-6.

ne peut trouver à rendre le prix, l'acheteur possédera ce qu'il aura acheté jusqu'à l'année jubilaire; car en cette même année toute chose vendue retournera à son maître et à son ancien possesseur.

²⁹ » Celui qui aura vendu une maison au dedans des murs d'une ville, aura la faculté de la racheter jusqu'à ce qu'une année soit accomplie. ³⁰ S'il ne la rachète point, et que le cours d'une année soit révolu, l'acheteur la possédera, ainsi que ses descendants, à perpétuité, et elle ne pourra point être rachetée, même au jubilé. ³¹ Mais si la maison est dans un village qui n'a point de murailles, elle sera vendue selon le droit rural. Si auparavant elle n'a pas été rachetée, au jubilé elle retournera à son maître. ³² Les maisons des Lévités, qui sont dans les villes, peuvent toujours être rachetées. ³³ Si elles n'ont point été rachetées, au jubilé elles retourneront à leurs maîtres, parce que les maisons des villes des Lévités sont leurs possessions parmi les enfants d'Israël. ³⁴ Mais que leurs faubourgs ne se vendent pas, parce que c'est une possession perpétuelle.

³⁵ » Si ton frère est devenu pauvre et infirme de sa main, et si tu l'as reçu comme un étranger et un voyageur, et qu'il vive avec toi, ³⁶ ne reçois point d'usures de lui, ni plus que tu as donné. Crains ton Dieu, afin que ton frère puisse vivre chez toi. ³⁷ Tu ne lui donneras point ton argent à usure, et tu n'exigeras pas un surplus de fruits. ³⁸ Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai retirés de la terre d'Égypte pour vous donner la terre de Chanaan, et pour être votre Dieu.

28. Jusqu'à l'année jubilaire : c'est la troisième manière de rentrer dans son bien, et celle-ci produisait fatalement son effet, lorsque les deux premières n'avaient pu être appliquées.

29. Une maison. Les règles précédentes s'appliquaient aux champs, celles-ci aux maisons. Deux cas sont à distinguer. — Au dedans des murs d'une ville : c'est le premier cas, §. 29-30. Faculté de rachat est laissée au vendeur pendant une année, mais ce laps de temps écoulé, la maison devient la propriété perpétuelle de l'acheteur, et le privilège de l'année jubilaire ne peut ici être invoqué.

31. Si la maison est dans un village : c'est le

deuxième cas. La maison se trouve au milieu des champs, et suit la destinée de ceux-ci; elle retombe par conséquent sous l'empire de la loi jubilaire.

32. Les maisons des Lévités, qui sont dans les villes. Cette exception importante à la loi ci-dessus (§. 29-30) est faite en faveur des Lévités, parce que ceux-ci n'avaient pas de propriétés foncières à la campagne, si on en excepte les faubourgs immédiats de leurs villes. Leurs biens consistaient presque exclusivement en maisons urbaines, et l'année jubilaire ne leur aurait point profité s'ils avaient été soumis à la loi générale.

33. Si ton frère est devenu pauvre. Ici commence

39 Ἐὰν δὲ ταπεινωθῇ ὁ ἀδελφός σου παρὰ σοὶ καὶ πρᾶθῃ σοι, οὐ δουλεύσει σοι δουλείαν οἰκέτου. 40 Ὡς μισθωτὸς ἢ πάροικος ἔσται σοι, ἕως τοῦ ἔτους τῆς ἀφέσεως ἐργᾶται παρὰ σοί, 41 καὶ ἐξελεύσεται τῇ ἀφέσει καὶ τὰ τέκνα αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ, καὶ ἀπελεύσεται εἰς τὴν γενεάν αὐτοῦ, εἰς τὴν κατάσχουσιν τὴν πατρικὴν ἀποδραμεῖται. 42 Δότι οἰκέται μου εἰσὶν οὗτοι, οὓς ἐξήγαγον ἐκ γῆς Αἰγύπτου οὐ πρᾶθήσεται ἐν πράσει οἰκέτου. 43 Οὐ κατατενεῖς αὐτὸν ἐν τῇ μόχθῳ, καὶ φοβηθήσῃ κύριον τὸν θεόν σου. 44 Καὶ παῖς καὶ παιδίσκη, ὅσοι ἂν γένωνται σοι, ἀπὸ τῶν ἐθνῶν ὅσοι κύκλω σου εἰσὶν, ἀπ' αὐτῶν κτήσεσθε δοῦλον καὶ δούλην. 45 Καὶ ἀπὸ τῶν νιῶν τῶν παροίκων τῶν ὄντων ἐν ὑμῖν, ἀπὸ τούτων κτήσεσθε καὶ ἀπὸ τῶν συγγενῶν αὐτῶν, ὅσοι ἂν γένωνται ἐν τῇ γῇ ὑμῶν, ἔστωσαν ὑμῖν εἰς κατόχους. 46 Καὶ καταμεριεῖτε αὐτοὺς τοῖς τέκνοις ὑμῶν μεθ' ὑμᾶς, καὶ ἔσονται ὑμῖν κατόχοι εἰς τὸν αἰῶνα· τῶν δὲ ἀδελφῶν ὑμῶν τῶν νιῶν Ἰσραὴλ, ἕκαστος τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ οὐ κατατενεῖ αὐτὸν ἐν τοῖς μόχθοις. 47 Ἐὰν δὲ εὗρη ἡ χεὶρ τοῦ προσηλύτου ἢ τοῦ παροίκου τοῦ παρὰ σοί, καὶ ἀπορηθῆις ὁ ἀδελφός σου πρᾶθῇ τῷ προσηλύτῳ ἢ τῷ παροίκῳ τῷ παρὰ σοί, ἢ ἐκ γενετῆς προσηλύτῳ, 48 μετὰ τὸ πρᾶθῆναι αὐτῷ λύτρωσις ἔσται αὐτοῦ· εἰς τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ λυτρώσεται αὐτόν. 49 Ἀδελφὸς πατρὸς αὐτοῦ ἢ υἱὸς ἀδελφοῦ πατρὸς λυτρώσεται αὐτόν, ἢ ἀπὸ τῶν οἰκείων τῶν σαρκῶν αὐτοῦ ἐκ τῆς φυλῆς αὐτοῦ λυτρώται αὐτόν· ἐὰν δὲ εὐπορηθῆις ταῖς χερσὶ λυτρώται ἑαυτόν, 50 καὶ συλλογιέται πρὸς τὸν κεκτημένον αὐτὸν ἀπὸ τοῦ ἔτους, οὗ ἀπέδοτο ἑαυτόν αὐτῷ, ἕως τοῦ ἑνιαυτοῦ τῆς ἀφέσεως, καὶ ἔσται

40. A† (a. μισθ.) ὁ. F: ἐργάσεται. 41. F: ἐν τῇ ἀφέσει ἀπὸ σοῦ αὐτός. A†: (l. γεν.) γῆν. 42. F: πρᾶθήσονται. 45. F: συγγ. αὐτῶν τῶν μεθ' ὑμῶν. 46. A* (p. κατατενεῖ) αὐτόν. 48. EF:

39 וְכִי-יָמְדָה אֶתְיָה עִמָּךְ וְנִמְכַרְתָּ לָּךְ 39
 לְאֶתְעַבְדְּ בּוֹ עַבְדָּת עֶבֶד: פְּשָׁרִי 39
 פְּהוּשֵׁב יִהְיֶה עִמָּךְ עַד-שְׁנַת הַיָּבֵל 39
 יַעֲבֹד עִמָּךְ: וְיִצֵּא מֵעִמָּךְ הוּא וּבָנָיו 41
 עִמּוֹ וְשָׁב אֶל-מִשְׁפַּחְתּוֹ וְאֶל-אֲחֵזת 41
 אֲבֹתָיו וְשׂוּב: כִּי-עֲבָדִי הֵם אֲשֶׁר- 42
 הוֹצֵאתִי אֹתָם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם לֹא 42
 יִמְכְּרוּ מִמִּכְרַת עֶבֶד: לְאֶתְרָהּ בּוֹ 43
 בְּפָרָה וְהָאֵת מֵאֶלְתֵּיהֶּ: וְעַבְדֶּיהָ 44
 וְאֶמְתָּהּ אֲשֶׁר יִהְיוּ-לָהּ מֵאֵת הַגּוֹיִם 44
 אֲשֶׁר קָבַצְתִּיכֶם מֵהֶם תִּקְנוּ עֶבֶד 44
 כֹּה וְאֵמְדָה: וְגַם מִבְּנֵי הַהוֹשָׁבִים הַגֵּרִים 44
 עִמָּכֶם מֵהֶם תִּקְנוּ וּמִמִּשְׁפַּחְתֶּם אֲשֶׁר 44
 עִמָּכֶם אֲשֶׁר הוֹלִידוּ בְּאֶרְצְכֶם וְהָיוּ 44
 לָכֶם לְאֶחָה: וְהִתְנַחֵלְתֶם אֹתָם 46
 לְבָנֵיכֶם אֶחָדֵיכֶם לְרֵשֶׁת אֶחָה: 46
 לְעֹלָם בְּהֶם תִּעֲבָדוּ וּבְאֵחֵיכֶם בְּנֵי- 46
 יִשְׂרָאֵל אִישׁ בְּאֶחָיו לְאֶתְרָהּ בּוֹ 46
 בְּפָרָה: 46

47 וְכִי תִשָּׂיג יָד גֵּר וְתוֹשֵׁב עִמָּךְ וּמָה 47
 אֶתְיָה עִמּוֹ וְנִמְכַר לְגֵר תוֹשֵׁב עִמָּךְ 47
 אִו לְעָקֵר מִשְׁפַּחַת גֵּר: אֶחָרִי נִמְכַר 48
 גְּאֻלָּה תִהְיֶה-לּוֹ אֶחָד מֵאֶחָיו וְגֻאֲלָנוּ: 48
 אִו-אִו-דָּו אִו בְּיָדוֹ וְגֻאֲלָנוּ אִו-מִשְׁפָּחָה 49
 בְּשָׂרוֹ מִמִּשְׁפַּחְתּוֹ וְגֻאֲלָנוּ אִו-יְשׁוּבָה 49
 יָדוֹ וְנִגְאָל: וְהוֹשֵׁב עִבְרָתוֹ מִשְׁנַת 49
 הַמְכָרוֹ לֹו עַד שְׁנַת הַיָּבֵל וְהָיָה בְּפָסַח 49

μ. τ. πρ. αὐτὸν λ. ε. αὐτῷ. 49. AEF: λυτρώ-
 σεται... ταῖς χερσὶν αὐτοῦ.

39. Tu ne l'accableras point de la servitude des esclaves. Hébreu : « tu ne le feras pas servir d'une servitude d'esclave » ; Septante : « tu ne le feras pas servir de la servitude de l'esclave né dans la maison ».

41. Il sortira avec ses enfants. Hébreu : « il sortira d'auprès de toi, lui, et ses fils avec lui » ; Septante : « Il sortira, au jubilé, et ses fils avec lui ».

43. Ne l'afflige point par ta puissance. Hébreu : « tu ne feras pas acte de maître sur lui, avec dureté » ; Septante : « tu ne l'accableras pas de travail ».

44. Des nations qui sont autour de vous. Les Septante ajoutent : « de ces nations vous achèterez des serviteurs et des servantes ».

49. Son consanguin et son allié. Hébreu : « de ce qui survit de sa chair et de sa famille » ; Septante : « ou des proches de sa chair, de sa tribu ».

50. Les années étant supputées depuis le temps de la vente. Septante : « celui qui l'a acheté supputera avec lui (les années) à partir de l'année où il s'est vendu ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 4^e Années sabbatique et jubilaire (XXV).

³⁹ Si paupertate compulsus venderit se tibi frater tuus, non eum opprimes servitute famulorum, ⁴⁰ sed quasi mercenarius et colonus erit : usque ad annum jubileum operabitur apud te, ⁴¹ et postea egredietur cum liberis suis, et revertetur ad cognationem et ad possessionem patrum suorum : ⁴² mei enim servi sunt, et ego eduxi eos de terra Ægypti : non veneant conditione servorum : ⁴³ ne affligas eum per potentiam, sed metuit Deum tuum. ⁴⁴ Servus et ancilla sint vobis de nationibus quæ in circuitu vestro sunt. ⁴⁵ Et de advenis qui peregrinantur apud vos, vel qui ex his nati fuerint in terra vestra, hos habebitis famulos : ⁴⁶ et hæreditario jure transmittetis ad posteros, ac possidebitis in æternum : fratres autem vestros filios Israel ne opprimatis per potentiam.

Ex. 21, 2.
De servo
Hebreo.
Deut. 15, 12.

Lev. 25, 10 ;
27, 24.
Jer. 34, 14.

Jer. 34, 9 ; 2,
14.

Eph. 6, 9. Col.
4, 1.

De
servis
advenis.

⁴⁷ Si invaluerit apud vos manus advenæ atque peregrini, et attenuatus frater tuus venderit se ei, aut cuiquam de stirpe ejus : ⁴⁸ post venditionem potest redimi. Qui voluerit ex fratribus suis, redimet eum, ⁴⁹ et patruus, et patruelis, et consanguineus, et affinis. Sin autem et ipse potuerit, redimet se, ⁵⁰ supputatis duntaxat annis a tempore venditionis suæ usque ad annum

Lev. 25, 35.
2 Esd. 5, 5, 8.
De Hebreo
apud
advenam
servo.

³⁹ » Si, pressé par la pauvreté, ton frère se vend à toi, tu ne l'accableras point de la servitude des esclaves, ⁴⁰ mais il sera comme un mercenaire et un colon : jusqu'à l'année jubilaire il travaillera chez toi, ⁴¹ et ensuite il sortira avec ses enfants, et il retournera dans sa famille et dans la possession de ses pères : ⁴² car c'est de moi qu'ils sont les esclaves, et c'est moi qui les ai retirés de la terre d'Égypte ; qu'ils ne soient point vendus dans la condition des esclaves. ⁴³ Ne l'afflige point par ta puissance, mais crains ton Dieu. ⁴⁴ Ayez des serviteurs et des servantes des nations qui sont autour de vous. ⁴⁵ Et quant aux étrangers qui séjournent chez vous, ou qui sont nés d'eux dans votre terre, ce sont eux que vous aurez pour serviteurs, ⁴⁶ et que par un droit héréditaire vous transmettez à vos descendants, et que vous posséderez pour toujours ; mais vos frères d'Israël, ne les opprimez point par votre puissance.

⁴⁷ » Si la main d'un étranger et d'un voyageur s'est affermie chez vous, et que, devenu pauvre, ton frère se soit vendu à lui, ou à quelqu'un de sa race, ⁴⁸ après la vente il peut être racheté. Celui de ses frères qui voudra, le rachètera, ⁴⁹ son oncle, le fils de son oncle, son consanguin et son allié. Mais si lui-même aussi le peut, il se rachètera, ⁵⁰ les années seulement étant supputées depuis le temps de sa vente jusqu'à l'année jubilaire, et l'argent pour

l'explication des privilèges de l'année jubilaire, par rapport au recouvrement de la liberté individuelle, §. 33-35.

39. Si... ton frère se vend à toi. Trois cas sont examinés successivement par le Législateur. Premier cas, §. 39-43 : l'Israélite esclave d'un Israélite recouvre de droit sa liberté au moment de l'année jubilaire. Voir la note sur Exode, XXI, 2.

44. Ayez des serviteurs... des nations. Deuxième cas, §. 44-46. L'étranger esclave d'un Israélite ne peut se réclamer du privilège de l'année jubilaire, et il reste perpétuellement l'esclave de son maître ou des

héritiers de celui-ci.

47. Si la main d'un étranger... s'est affermie chez vous.. Troisième cas, §. 47-53 : l'Israélite esclave d'un étranger jouira, cela va sans dire, de sa liberté à l'année jubilaire, de même que s'il était esclave d'un Hébreu, §. 54. Mais de plus, il aura toujours, avant le retour de cette année, le droit d'être racheté par ses parents, §. 48-49, ou de se racheter lui-même, §. 49, au prorata des services rendus et des années de servitude restant à courir jusqu'au prochain jubilé, §. 50-53.

III. De cultu (XXIII-XXVII). — 5^a Sanctiōnes divīnæ (XXVI).

τὸ ἀργύριον τῆς πράσεως αὐτοῦ ὡς μισθίου·
 ἔτος ἕξ ἔτους ἔσται μετ' αὐτοῦ.⁵¹ Ἐὰν
 δέ τι πλείον τῶν ἐτῶν ἦ, πρὸς ταῦτα ἀπο-
 δώσει τὰ λύτρα αὐτοῦ ἀπὸ τοῦ ἀργυρίου
 τῆς πράσεως αὐτοῦ.⁵² Ἐὰν δὲ ὀλίγον κα-
 ταλειφθῇ ἀπὸ τῶν ἐτῶν εἰς τὸν ἐνιαυτὸν
 τῆς ἀφέσεως, καὶ συλλογεῖται αὐτῷ κατὰ
 τὰ εἶη αὐτοῦ, καὶ ἀποδώσει τὰ λύτρα αὐ-
 τοῦ ὡς μισθωτός.⁵³ Ἐνιαυτὸν ἕξ ἐνιαυτοῦ
 ἔσται μετ' αὐτοῦ· οὐ κατατενεῖς αὐτὸν ἐν
 τῷ μόχθῳ ἐνώπιόν σου.⁵⁴ Ἐὰν δὲ μὴ λυ-
 τῶνται κατὰ ταῦτα, ἐξελεύσεται ἐν τῷ ἔτει
 τῆς ἀφέσεως αὐτὸς καὶ τὰ παιδία αὐτοῦ μετ'
 αὐτοῦ.⁵⁵ Ὅτι ἐμοὶ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ οἰκέται
 εἰσιν, παῖδες μου οὗτοι εἰσιν, οὓς ἐξήγαγον
 ἐκ γῆς Αἰγύπτου.

XXVI. Ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν· οὐ
 ποιήσετε ὑμῖν αὐτοῖς χειροποιήματα οὐδὲ
 γλυπτὰ, οὐδὲ στήλην ἀναστήσετε ὑμῖν, οὐδὲ
 λίθον σκοπὸν θήσετε ἐν τῇ γῆ ὑμῶν, προσ-
 κυνῆσαι αὐτῷ· ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν.
 2 Τα σάββατά μου φυλάξεσθε καὶ ἀπὸ τῶν
 ἁγίων μου φοβηθήσεσθε· ἐγὼ εἰμι κύριος.
 3 Ἐὰν τοῖς προστάγμασί μου πορεύησθε
 καὶ τὰς ἐντολάς μου φυλάσσησθε καὶ ποιή-
 σθε αὐτάς,⁴ καὶ δώσω τὸν ἕτερον ὑμῶν ἐν
 καιρῷ αὐτοῦ, καὶ ἡ γῆ δώσει τὰ γεννήματα
 αὐτῆς, καὶ τὰ ξέλα τῶν πεδίων ἀποδώσει τὸν
 καρπὸν αὐτῶν,⁵ καὶ καταλήψεται ὑμῖν ὁ
 ἄλοητός τὸν τρογγητόν, καὶ ὁ τρογγητός κατα-
 λήψεται τὸν σπόρον, καὶ φάγεσθε τὸν ἄσπον
 ὑμῶν εἰς πλησμονήν. Καὶ κατοικήσετε μετὰ
 ἀσφαλείας ἐπὶ τῆς γῆς ὑμῶν, καὶ πόλεμος οὐ
 διελεύσεται διὰ τῆς γῆς ὑμῶν,⁶ καὶ δώσω
 εἰρήνην ἐν τῇ γῆ ὑμῶν, καὶ κοιμηθήσεσθε,
 καὶ οὐκ ἔσται ὑμῶς ὁ ἐκφοβῶν, καὶ ἀπολυ-
 θήσῃα πονηρὰ ἐκ τῆς γῆς ὑμῶν,⁷ καὶ διώ-

ΜΜΜΡΟ ΜΜΜΡΟ ΜΜΜΡΟ ΜΜΜΡΟ ΜΜΜΡΟ
 51 יהיה עמו: אם-עוד רבות בשנים
 לפיהן ישוב גאלתו מפסקה מקנתו:
 52 ואם-מעט נשאר בשנים עד-שנת
 היכל והשב-לו כפי שניו ישוב
 53 את-גאלתו: כשכיר שנה בשנה
 יהיה עמו לא-ירדהו כפרה לעיניו:
 54 ואם-לא יגאל בגלה ונזא בשנת
 נה היכל הוא ובניו עמו: כירי בני-
 ישראל עבדים עבדי הם אשר-
 הוצאתי אותם מארץ מצרים אני
 יהיה אליהם:

XXVI. לא-תעשו לכם אילים ופסל
 ומצבה לא-תקימו לכם ואבן משפית
 לא תתנו בארצכם להשתחוות עליה
 2 כי אני יהוה אלהיכם: את-שבתתי
 תשמרו ומקדשי תיראו אני יהוה:
 פ פ פ כג 33
 3 אם-בהקתי תלכו ואת-מצותי
 4 תשמרו ועשיתם אתם: ונתתי
 גשמיכם בעתם ונתנה הארץ ובולה
 ה ונען השדה יתן פרוו: והשיג לכם
 דיש את-בציר ובציר ושיג את-זרע
 ונבלתם להמכם לשבע וישבתם
 6 לבטח בארצכם: ונתתי שלום
 בארץ וישבתם ואין מחריד והשבתי
 היה רעה מן-הארץ והרב לא-תעבר

50. EF: ὡς ἡμέρα μισθίου. 52. F: (incipit versus) ὦ; μισθωτός. 53. EF* (a. μόχθῳ) τῷ. — 1. A2F: εἰμι. X: πορεύησθε. 4. F: φυλά-

ξησθε. 5. A: (1. ἄλοητός) ἄμνηος. A2F* καὶ πό-
 λεμος — ὑμῶν. 6. AEF† (in f.) καὶ πόλεμος etc.,
 sicut codex noster habet vers. 5.

50. Et son service de mercenaire. Hébreu : « d'après les jours de son service de mercenaire ».
 53. Le salaire pour lequel il a précédemment servi. Hébreu : « comme l'année du mercenaire ». Septante « comme mercenaire ». — Violentement. Hébreu : « avec dureté »; Septante : « dans le labeur ».
 XXVI. 1. D'idole ni d'image taillée au ciseau. Hébreu : « d'idoles (vanités) et de sculptures »; Sep-

tante : « (d'idoles) faites à la main ni de sculptures ».
 — De pierre remarquable. Hébreu : « de pierre avec figure ».
 2. Tremblez auprès de mon sanctuaire. Hébreu : « vous redouterez mon sanctuaire ».
 6. Et le glaive ne passera pas vos frontières. Les Septante ont l'équivalent au commencement du même verset : « la guerre ne passera pas par votre territoire ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 5° Promesses et menaces (XXVI).

jubiléum : et pecúnia, qua vénditus fuerat, juxta annórum númerum et ratiónem mercenárii supputáta. ⁵¹ Si plures fuerint anni qui rémanent usque ad jubiléum, secúndum hos reddet et prétium : ⁵² si pauci, ponet ratiónem cum eo juxta annórum númerum, et reddet emptóri quod réliquum est annórum, ⁵³ quibus ante serviviť mercédibus imputátis : non affliget eum violénter in conspéctu tuo. ⁵⁴ Quod si per hæc rédimi non potúerit, anno jubiléo egrediétur cum liberis suis. ⁵⁵ Mei enim sunt servi filii Israel, quos edúxi de terra Ægypti.

De Hebreo apud advenam servo sequitur.

Lev. 23, 43; 26, 13; 11, 44, 45, Ex. 20, 2.

XXVI. ¹ Ego Dóminus Deus vester : non faciétis vobis idólum et scúlptile, nec titulos erigétis, nec insignem lápidem ponétis in terra vestra, ut adorétis eum. Ego enim sum Dóminus Deus vester. ² Custodíte sábbata mea, et pavéte ad sanctuárium meum. Ego Dóminus.

5° Tituli prohibiti.

Ex. 20, 4, Dent. 5, 8, Ps. 96, 9, 4 Reg. 3, 2.

Lev. 19, 30, 2, Ex. 20, 8.

³ Si in præcéptis meis ambulavéritis, et mandáta mea custodiéritis, et fecéritis ea, ⁴ dabo vobis plúvias tempóribus suis, et terra gignet germen suum, et pomis árboles replebúntur. ⁵ Apprehéndet méssium tritúra vindémiam, et vindémia occupábit seméntem : et comedétiis panem vestrum in saturitáte, et absque pavóre habitábitis in terra vestra. ⁶ Dabo pacem in finibus vestris : dormiétis, et non erit qui extérreat. Auferam malas béstias : et gládius non transibit tér-

Dent. 28, 1-13. Merces fidelibus promissa. Dent. 11, 14.

Lev. 25, 19, Pa. 66, 7.

Lev. 25, 19, Is. 1, 19.

Lev. 25, 18, 19, Dent. 12, 10, 3 Reg. 4, 25, Ps. 4, 9, Prov. 3, 24; Job. 11, 19; 5, 22-26, Is. 11, 6.

lequel il a été vendu étant supputé selon le nombre des années et son service de mercenaire. ⁵¹ S'il y a beaucoup d'années qui restent jusqu'au jubilé, c'est aussi selon ces années qu'il fera la remise du prix. ⁵² S'il y en a peu, il comptera avec son maître selon le nombre des années, et il rendra à l'acheteur ce qui est de reste des années, ⁵³ le salaire pour lequel il a précédemment servi étant mis en ligne de compte : il ne l'affligera point violemment en ta présence. ⁵⁴ Que si par ces moyens il ne peut être racheté, il sortira à l'année jubilaire avec ses enfants : ⁵⁵ car c'est de moi que sont esclaves les enfants d'Israël, que j'ai retirés de la terre d'Égypte.

XXVI. ¹ Je suis le Seigneur votre Dieu : Vous ne vous ferez point d'idole ni d'image taillée au ciseau ; vous n'érigerez point de monuments et vous ne poserez point de pierre remarquable dans votre terre, pour que vous l'adoriez. Car je suis le Seigneur votre Dieu. ² Gardez mes sabbats et tremblez auprès de mon sanctuaire. Je suis le Seigneur.

³ Si vous marchez dans mes préceptes, et si vous gardez mes commandements et que vous les exécutiez, je vous donnerai les pluies en leurs temps, ⁴ et la terre produira sa végétation, et les arbres seront remplis de fruits. ⁵ Le battage des moissons atteindra la vendange, et la vendange s'unira à l'ensemencement ; et vous mangerez votre pain à satiété, et vous habiterez sans crainte votre terre. ⁶ Je donnerai la paix dans vos confins, vous dormirez, et point ne sera qui vous épouvante. Je détruirai les méchantes bêtes, et

5° Promesses et menaces relatives à l'observation de la Loi, XXVI.

XXVI. 1. Vous n'érigerez point de monuments et vous ne poserez point de pierre remarquable. Les patriarches avaient pu élever, sur les lieux où ils étaient favorisés de visions célestes, des pierres monumentales qu'ils consacraient par une onction d'huile. Ces pierres étaient fort différentes des bêtes, βαυτάλις, auxquels les Phéniciens et d'autres peuples orientaux rendaient un culte idolâtrique (Voir la note sur Genèse, xxviii, 18). C'est pour prévenir le danger d'une semblable idolâtrie que Moïse, sous l'inspiration de Dieu, proscriit cette coutume.

3. Si vous gardez mes commandements. A l'observation de sa loi, Dieu attache des promesses, que l'on peut ramener à trois, s'élevant par gradation de l'ordre matériel à l'ordre spirituel. — Je vous donnerai les pluies... Première promesse : la fécondité de la terre, §. 3-5. — En leurs temps. Il y a annuellement en Palestine deux temps ou saisons de pluies : la pluie hâtive, qui commence vers la fin d'octobre, et la pluie tardive, qui tombe aux mois de mars et d'avril.

6. Je donnerai la paix. Deuxième promesse, §. 6-8 : paix glorieuse, qui sera le fruit de la victoire et non la suite de la défaite.

III. De cultu (XXIII-XXVII). — 5° Sanctiōnes dicitur (XXVI).

ξεσθε τοὺς ἐχθροὺς ὑμῶν, καὶ πεσοῦνται ἐναντίον ὑμῶν φόνω, ⁸ καὶ διώξονται ἐξ ὑμῶν πέντε ἑκατὸν καὶ ἑκατὸν ὑμῶν διώξονται μυριάδας, καὶ πεσοῦνται οἱ ἐχθροὶ ὑμῶν ἐναντίον ὑμῶν μαχαίρα. ⁹ Καὶ ἐπιβλέψω ἐφ' ὑμᾶς, καὶ αὐξάνω ὑμᾶς καὶ πληθύνω ὑμᾶς, καὶ στήσω τὴν διαθήκην μου μεθ' ὑμῶν. ¹⁰ Καὶ ἀγάγεσθε παλαιὰ καὶ παλαιὰ παλαιῶν, καὶ παλαιὰ ἐκ προσώπου νέων ἔξοίσετε. ¹¹ Καὶ θήσω τὴν σκηνήν μου ἐν ὑμῖν, καὶ οὐ βδελύξεται ἡ ψυχὴ μου ὑμᾶς, ¹² καὶ ἐμπεριπατήσω ἐν ὑμῖν, καὶ ἔσομαι ὑμῶν θεὸς καὶ ὑμεῖς ἔσεσθέ μοι λαός. ¹³ Ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν ὁ ἔξαγαγὼν ὑμᾶς ἐκ γῆς Αἰγύπτου, ὕψτων ὑμῶν δούλων, καὶ συνέτριψα τὸν δεσμὸν τοῦ ζυγοῦ ὑμῶν καὶ ἤγαγον ὑμᾶς μετὰ παρθένιας.

¹⁴ Ἐὰν δὲ μὴ ὑπακούσητέ μου μηδὲ ποιήσητε τὰ προστάγματά μου ταῦτα, ¹⁵ ἀλλὰ ἀπειθήσητε αὐτοῖς, καὶ τοῖς κρίμασί μου προσοχθήσῃ ἡ ψυχὴ ὑμῶν, ὥστε ὑμᾶς μὴ ποιεῖν πάσας τὰς ἐντολάς μου, ὥστε διασκοδάσαι τὴν διαθήκην μου. ¹⁶ καὶ ἐγὼ ποιήσω οὕτως ὑμῖν, καὶ ἐπιστήσω ἐφ' ὑμᾶς τὴν ἀπορίαν τὴν τε ψόραν καὶ τὸν ἵκτερα, σφρακκίζοντα τοὺς ὀφθαλμοὺς ὑμῶν, καὶ τὴν ψυχὴν ὑμῶν ἐκτρίψουσιν καὶ σπερεῖτε διακενῆς τὰ σπέρματα ὑμῶν καὶ ἔδονται οἱ ὑπεναντίοι ὑμῶν, ¹⁷ καὶ ἐπιστήσω τὸ πρόσωπόν μου ἐφ' ὑμᾶς, καὶ πεσεῖσθε ἐναντίον τῶν ἐχθρῶν ὑμῶν, καὶ διώξονται ὑμᾶς οἱ μισοῦντες ὑμᾶς, καὶ φεῦξεσθε οὐδενὸς διώκοντος ὑμᾶς.

¹⁸ Καὶ ἐὰν ἔως τούτου μὴ ὑπακούσητέ μου, καὶ προσθήσω τοῦ παιδεύσαι ὑμᾶς ἐπτάκις

7. F: διώξετε... * (a. φόνω) ἐν. EF: (1. ἐναντίον) ἐνώπιον. 11. F: (1. διαθ.) σκηνήν. 15. F* (a. κρίμασι) τοῖς. A²F: διασκοδάσαι ὑμᾶς. 16. A: ἐπισοπήσω. X: ἐφ' ὑμᾶς σπυνοθῆ. 18. AEF* (a. παιδ.) τοῦ. F: (p. ὑμᾶς) πληγαῖς.

7 בְּאַרְצְכֶם: וְרַדְפְתֶם אֶת-אֹיְבֵיכֶם
8 וְנִסְפוּ לְפָנֵיכֶם לְחָרָב: וְרַדְפוּ מִפְּנֵי
הַמִּשְׁפָּה מֵאָה וּמֵאָה מִפְּנֵי רַבְבָּה
וְרַדְפוּ וְנִסְפוּ אֹיְבֵיכֶם לְפָנֵיכֶם לְחָרָב:
9 וְרַדְפְתִּי אֲלֵיכֶם וְהִפְרִיתִי אֶתְכֶם
וְהִרְבִּיתִי אֶתְכֶם וְהִקְיַמְתִּי אֶת-בְּרִיתִי
אִתְּכֶם: וְאֶכְלֶתֶם וְשָׂן נוֹשָׂן וְשָׂן
11 מִפְּנֵי הַדָּשׁ תִּזְצִיאוּ: וְנִתְתִּי מִשְׁפְּנֵי
בְּהוֹדְכֶם וְלֹא-תִתְעַל נַפְשִׁי אֶתְכֶם:
12 וְהִתְהַלַּכְתִּי בְּתוֹכְכֶם וְהִיַּתִּי לְכֶם
לְאֱלֹהִים וְאַתֶּם תִּהְיוּ-לִי לְעָם: אֲנִי
13 יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֲשֶׁר הוֹצֵאתִי אֶתְכֶם
מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם מֵהַיָּת לְהֵם עֲבָדִים
וְאֲשַׁבֵּר מִטַּת עַלְכֶם וְאֶקְרַךְ אֶתְכֶם
קָוָמְמוֹת: פ

14 וְאִבְדָּה תִשְׁמְעוּ לִי וְלֹא תַעֲשׂוּ
15 אֵת כָּל-הַמִּצְוֹת הָאֵלֶּה: וְאִם-בְּהִקְתִּי
הַמָּאֵסוּ וְאִם אֶת-מִשְׁפָּטִי תִתְעַל
נַפְשְׁכֶם לְבַלְתִּי עֲשׂוֹת אֶת-כָּל-מִצְוֹתַי
16 לְהִפְרֹכֶם אֶת-בְּרִיתִי: אֶת-אֲנִי אֶעֱשֶׂה-
זֵאת לְכֶם וְהִפְקַדְתִּי עָלֵיכֶם בְּהִלָּה
אֶת-הַשְׂתַּחֲפֹת וְאֶת-הַתְּקַחַת מִבְּקֹרֹת
עֵינַיִם וּמִדְּוִיבַת נַפֶּשׁ וְזִרְעֶתֶם לְרִיק
17 זִרְעֵכֶם וְאֶכְלָהוּ אֹיְבֵיכֶם: וְנִתְתִּי פָנֵי
בְּכֶם וְנִנְפַתֶם לְפָנֵי אֹיְבֵיכֶם וְרָדוּ
בְּכֶם שְׁנֵאֵיכֶם וְנִסְתֶם וְאִין-רָדָה
אֶתְכֶם:

18 וְאִם-עַד-אֵלֶּה לֹא תִשְׁמְעוּ לִי
וְנִסְפַתִּי לְיִסְרָה אֶתְכֶם שְׁבַע עַל-

7. Ils tomberont devant vous. L'hébreu et les Septante ont de plus : « sous le glaive ».
8. Étrangers n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
9. Je vous regarderai et vous ferai croître : Hébreu : « je me tournerai vers vous et je vous ferai fructifier ».
10. Vous mangerez les plus anciens des anciens fruits. L'hébreu a littéralement : « vous mangerez le vieux vieillissant et vous ferez sortir le vieux en présence du nouveau » ; les Septante :

« vous mangerez les anciens et les anciens de-
anciens et vous rejetterez les vieux à la vue de
nouveaux ».
13. Afin que vous ne fussiez pas leurs esclaves.
Septante : « lorsque vous étiez esclaves ». — Qui a
brisé les chaînes de vos cous. Hébreu et Septante
« et j'ai brisé le lien de votre joug ».
14. Mes commandements. Hébreu : « ces comman-
dements ».
16. Par l'indigence. Hébreu : « par la terreur ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 5^e Promesses et menaces (XXVI).

minos vestros. ⁷ Persequimini inimicos vestros, et corruent coram vobis : ⁸ persequentur quinque de vestris centum aliénos, et centum de vobis decem millia : cadent inimici vestri gládio in conspectu vestro. ⁹ Respiciam vos, et crescere faciam : multiplicabimini, et firmabo pactum meum vobiscum. ¹⁰ Comedétis vetustissima véterum, et vétera novis superveniéntibus projiciétis. ¹¹ Ponam tabernáculum meum in médio vestri, et non abjiciet vos ánima mea. ¹² Ambulábo inter vos, et ero Deus vester, vosque éritis pópulus meus. ¹³ Ego Dóminus Deus vester, qui edúxi vos de terra Ægyptiórum, ne servirétis eis, et qui confrégi caténas cervicum vestrarum, ut incederétis erecti.

¹⁴ Quod si non audieritis me, nec feceritis ómnia mandáta mea, ¹⁵ si spreveritis leges meas, et judícia mea contempseritis, ut non faciátis ea quæ a me constitúta sunt, et ad irritum perducátis pactum meum : ¹⁶ Ego quoque hæc faciam vobis : Visitábo vos velócitè in egestáte et ardóre, qui conficiat óculos vestros, et consumat ánimas vestras. Frustra serétis seméntem. quæ ab hóstibus devorábitur. ¹⁷ Ponam faciém meam contra vos, et corruétis coram hóstibus vestris, et subjiciémini his qui odérunt vos : fugiétis, némine persequente.

¹⁸ Sin autem nec sic obediéritis mihi, addam correptionés vestras

Deut. 25, 7.
Ps. 17, 40-42.
Deut. 32, 30.
Reg. 14, 11-14.
2 Par. 9-11.

Sequitur
fidelium
beneficentia.

Ex. 25, 8.

Ex. 33, 3.

Ex. 37, 26.
Jer. 24, 7 ;
31, 1. 2 Cor.
6, 16. Ap. 21, 7.

Deut. 28, 15-19.
Dan. 9, 11-14.
Lam. 2, 17.
Mal. 2, 2.
Infidelibus
Deus
minatur.

Is. 24, 5.

Jud. 3, 3, 6.
Lev. 17, 10.
Jud. 2, 15.
Deut. 28, 25.
2 Esd. 9, 25.
Lev. 26, 36-41.
Prov. 28, 1.

Graviora
adhuc
timenda.

le glaive ne passera pas vos frontières. ⁷ Vous poursuivrez vos ennemis, et ils tomberont devant vous : ⁸ cinq des vôtres poursuivront cent étrangers, et cent d'entre vous, dix mille : vos ennemis tomberont par le glaive en votre présence. ⁹ Je vous regarderai et vous ferai croître : vous vous multiplierez, et j'affermirai mon alliance avec vous. ¹⁰ Vous mangerez les plus anciens des anciens fruits, et les nouveaux surveillant, vous rejetterez les anciens. ¹¹ Je poserai mon tabernacle au milieu de vous, et mon âme ne vous rejettera point. ¹² Je marcherai parmi vous, et je serai votre Dieu, et vous, vous serez mon peuple. ¹³ Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai retirés de la terre des Égyptiens, afin que vous ne fussiez pas leurs esclaves, et qui ai brisé les chaînes de vos cous, afin que vous marchiez la tête levée.

¹⁴ » Que si vous ne m'écoutez point, et si vous n'exécutez point tous mes commandements, ¹⁵ si vous méprisez mes lois, et si vous ne tenez pas compte de mes ordonnances, en sorte que vous ne fassiez point ce qui a été établi par moi, et que vous rendiez vaine mon alliance, ¹⁶ moi aussi, je ferai ceci contre vous : je vous visiterai soudain par l'indigence, et par une ardeur qui desséchera vos yeux et consumera vos âmes. En vain vous sèmerez vos semences, qui seront dévorées par vos ennemis. ¹⁷ Je fixerai ma face contre vous, et vous tomberez devant vos ennemis, et vous serez assujettis à ceux qui vous haïssent : vous fuirez, personne ne vous poursuivant.

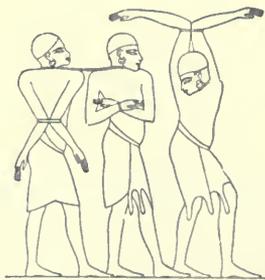
¹⁸ » Mais si, après cela même, vous ne m'obéissez point, j'augmenterai vos

9. J'affermirai mon alliance avec vous. C'est la troisième promesse, §. 9-13, qui consiste dans la continuation et l'affermissement du pacte de Dieu avec son peuple.

14. Que si vous ne m'écoutez point. Après les promesses de récompense pour la fidélité, viennent les menaces de châtement pour la prévarication, §. 14-33. Ces menaces sont au nombre de cinq, chaque châtement devant servir d'avertissement pour éviter le suivant.

16. Je ferai ceci : première menace, §. 16-17.

18. Si après cela même vous ne m'obéissez point. Deuxième menace, § 18-20.



Captifs enchaînés par le cou (§. 13). (D'après Lepsius).

III. De cultu (XXIII-XXVII). — 5^a Sanctioes divine (XXVI).

ἐπὶ ταῖς ἀμαρτίαις ὑμῶν, ¹⁹ καὶ συντρούγω τὴν ὕβριν τῆς ὑπερηφανίας ὑμῶν, καὶ θήσω τὸν οὐρανὸν ὑμῖν σιδηροῦν καὶ τὴν γῆν ὑμῶν ὡσεὶ χαλκῆν. ²⁰ Καὶ ἔσται εἰς κενὸν ἡ ἰσχὺς ὑμῶν, καὶ οὐ δώσει ἡ γῆ ὑμῶν τὸν σπόρον αὐτῆς, καὶ τὸ ξύλον τοῦ ἀγροῦ ὑμῶν οὐ δώσει τὸν καρπὸν αὐτοῦ.

²¹ Καὶ ἐὰν μὴ τὰ ταῦτα πορεύσθε πλάγιοι καὶ μὴ βούλησθε ὑπακούειν μου, προσθήσω ὑμῖν πληγὰς ἑπτὰ κατὰ τὰς ἀμαρτίας ὑμῶν, ²² καὶ ἀποστέλλω ἐφ' ὑμᾶς τὰ θηρία τὰ ἄγρια τῆς γῆς, καὶ κατέδεται ὑμᾶς καὶ ἐξαναλώσει τὰ κτήνη ὑμῶν, καὶ ὀλιγοστοὺς ποιήσω ὑμᾶς, καὶ ἐρημωθήσονται αἱ ὁδοὶ ὑμῶν.

²³ Καὶ ἐπὶ τούτοις ἐὰν μὴ παιδευθῆτε, ἀλλὰ πορεύσθε πρὸς με πλάγιοι, ²⁴ πορεύσομαι καγὼ μεθ' ὑμῶν θυμῷ πλαγίῳ, καὶ πατάξω ὑμᾶς καγὼ ἐπτάκις ἀντὶ τῶν ἀμαρτιῶν ὑμῶν. ²⁵ Καὶ ἐπάξω ἐφ' ὑμᾶς μέγαρον ἐκδικουσαν δίκην διαθήκης, καὶ καταφύξεσθε εἰς τὰς πόλεις ὑμῶν, καὶ ἐξαποστελῶ θάνατον εἰς ὑμᾶς, καὶ παραδοθήσεσθε εἰς χεῖρας τῶν ἐχθρῶν, ²⁶ ἐν τῷ θλίψαι ὑμᾶς σιτοδείξ ἄρτων, καὶ πέψουσι δέκα γυναικες τοὺς ἄρτους ὑμῶν ἐν κλιβάνῳ ἐνί, καὶ ἀποδώσουσι τοὺς ἄρτους ὑμῶν ἐν σταθμῷ, καὶ φάγεσθε καὶ οὐ μὴ ἐμπλησθῆτε.

²⁷ Ἐὰν δὲ ἐπὶ τούτοις μὴ ὑπακούσητέ μου, καὶ πορεύσθε πρὸς με πλάγιοι, ²⁸ καὶ αὐτὸς πορεύσομαι μεθ' ὑμῶν ἐν θυμῷ πλαγίῳ, καὶ παιδεύσω ὑμᾶς ἐγὼ ἐπτάκις κατὰ τὰς ἀμαρτίας ὑμῶν, ²⁹ καὶ φάγεσθε τὰς σάρκας τῶν νιῶν ὑμῶν, καὶ τὰς σάρκας τῶν θυγατέρων ὑμῶν φάγεσθε, ³⁰ καὶ ἐρημώσω τὰς στήλας ὑμῶν καὶ ἐξολοθρεύσω τὰ ξύλινα ἡεροσποῖα ὑμῶν, καὶ θήσω τὰ κῶλα ὑμῶν ἐπὶ τὰ κῶλα τῶν εἰδώλων ὑμῶν, καὶ προσοχθιεῖ ἡ ψυχὴ μου ὑμῖν, ³¹ καὶ θήσω τὰς

19 הַשָּׂאִתִּיכֶם: וְשִׁבְרֵתִי אֶת־אָזְנוֹן עֵינֵיכֶם וְנִתְתִּי אֶת־שָׁמִיכֶם כַּבְּרֹזֶל וְאֶת־כַּ אַרְצְכֶם כַּנְּחָשָׁה: וְתָם לָרִיק כְּהֶבֶם וְלֹא־תִתֶּן אַרְצְכֶם אֶת־יְבוּלָהּ וְעֵץ הָאָרֶץ לֹא יִתֵּן פְּרוֹו:

21 וְאִם־תִּלְכּוּ עִמִּי קָרוּי וְלֹא תֵאָבֹו לְשִׁמְשׁ לִי וְיִסְפְּתִי עֲלֵיכֶם מִכָּה שְׂבַע 22 כְּהִשָּׂאִתִּיכֶם: וְהִשְׁלַחְתִּי בְכֶם אֶת־חַיַּת הַשָּׂדֶה וְשִׁפְלָה אֶתְכֶם וְהִכְרִיתָה אֶת־בְּהֶמְתֶּכֶם וְהִמְעִיטָה אֶתְכֶם וְנִשְׁמֹו דַרְכֵיכֶם:

23 וְאִם־בְּאַלְהָ לֹא תִסְרֹו לִי וְהִלַּכְתֶּם 24 עִמִּי קָרוּי: וְהִלַּכְתִּי אֶת־אֲנִי עִמְכֶם בְּקָרוּי וְהִפִּיתִי אֶתְכֶם גַּם־אֲנִי שְׂבַע כֹּה עַל־הַשָּׂאִתִּיכֶם: וְהִבֵּאתִי עֲלֵיכֶם הָרֶב נִלְמַת נִקְס־בְּרוֹית וְנִאֲסַפְתֶּם אֶל־עָרֵיכֶם וְשִׁלַּחְתִּי דָבָר בְּתוֹכְכֶם וְנִתְתֶּם בְּיַד־אֹיִב: בְּשִׁבְרִי לְכֶם מַטְה־לְּחֶם וְאָפוּ עֶשֶׂר נָשִׁים לְהֶמְכֶם בְּתַנּוּר אֶהָד וְהִשִּׁיבוּ לְהֶמְכֶם בַּמִּשְׁקָל וְאִכְלֶתֶם וְלֹא תִשְׂבְּעוּ: ס

27 וְאִם־בְּזֹאת לֹא תִשְׂמְעוּ לִי וְהִלַּכְתֶּם 28 עִמִּי בְּקָרוּי: וְהִלַּכְתִּי עִמְכֶם בְּהַמְת־קָרוּי וְיִסְרֵתִי אֶתְכֶם אֶת־אֲנִי שְׂבַע 29 עַל־הַשָּׂאִתִּיכֶם: וְאִכְלֶתֶם בְּשֶׁר בְּנֵיכֶם לְ וּבְשֶׁר בְּנֵיתִיכֶם תֵּאָכְלוּ: וְהִשְׁמַדְתִּי אֶת־בְּמֹתֵיכֶם וְהִכְרֵתִי אֶת־הַמְּנוֹיְכֶם וְנִתְתִּי אֶת־פְּגָרֵיכֶם עַל־פְּגָרֵי בְּלוֹלֵיכֶם וְגַעְלָה נַפְשִׁי אֶתְכֶם: וְנִתְתִּי אֶת־

19. A²EF: ὦ; σιδηροῦν. 21. A: πορεύσθε. 22. F: τὰ ἄγρια θηρία. AF: ποιήσει... ἐρημοὶ ἔσονται. 23. F* (a. μὴ παιδ.) ἐὰν. 26. A: εἰς; ὦ. θλ. ὑμ. σιτοδείαν. 27. EF: ἀλλὰ πορεύσθε.

20. Votre travail. Hébreu et Septante : « votre force ».

22. Qui vous consumeront vous et vos troupeaux. Hébreu : « et elles vous priveront de vos enfants et elles détruiront votre bétail » ; Septante : « et elles vous dévoreront et enlèveront vos troupeaux ». Les réduiront. Hébreu et Septante : « vous réduiront ».

26. Après que j'aurai brisé le bâton de votre pain. Septante : « en vous affligeant par la pénurie des pains ».

29. Les Septante répètent ainsi : « et les chairs de vos filles, vous les mangerez ».

30. Je détruirai vos hauts lieux. Septante : « je rendrai désertes vos stèles ». — Je briserai vos simulacres. Hébreu : « j'abattraï vos simulacres du soleil » ; Septante : « je ruinerai vos idoles de bois, faites à la main ». — Vous tomberez parmi les ruines de vos idoles. Hébreu et Septante : « vos cadavres tomberont sous les cadavres de vos idoles ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 5^e Promesses et menaces (XXVI).

septuplum propter peccata vestra,¹⁹ et conteram superbiam duritiae vestrae. Daboque vobis caelum desuper sicut ferrum, et terram aeneam.²⁰ Consumetur incassum labor vester, non proferet terra germen, nec arbores poma praebunt.

Dent. 28, 23,
24; 11, 17.

Is. 49, 4.

Jer. 8, 13.
Joel. 1, 10-12.
Hab. 3, 17.

²¹ Si ambulaveritis ex adverso mihi, nec volueritis audire me. addam plagas vestras in septuplum propter peccata vestra: ²² immittamque in vos bestias agri, quae consumant vos, et pecora vestra, et ad paucitatem cuncta redigant, desertaque fiant viae vestrae.

Deus adhuc graviora infidelibus inhiatur.

Dent. 32, 24,
4 Reg. 2, 24.

²³ Quod si nec sic volueritis recipere disciplinam, sed ambulaveritis ex adverso mihi: ²⁴ ego quoque contra vos adversus incedam, et percutiam vos septies propter peccata vestra. ²⁵ inducamque super vos gladium ultorem foederis mei. Cumque confugeritis in urbes, mittam pestilentiam in medio vestri, et trademini in manibus hostium, ²⁶ postquam confragero baculum panis vestri: ita ut decem mulieres in uno clibano coquant panes, et reddant eos ad pondus: et comedetis, et non saturabimini.

Pejora adhuc imenda.

Lev. 26, 28,
2 Reg. 22, 27.

Dent. 32, 41,
Is. 1, 20;
Ez. 7, 15.

Ez. 14, 19.

Ez. 4, 15. Ps.
104, 16.

Os. 4, 10.
Agg. 1, 6.

²⁷ Sin autem nec per haec audieritis me, sed ambulaveritis contra me: ²⁸ et ego incedam adversus vos in furore contrario, et corripiam vos septem plagis propter peccata vestra, ²⁹ ita ut comedatis carnes filiorum vestrorum et filiarum vestrarum. ³⁰ Destruam excelsa vestra, et simulacra confringam. Cadetis inter ruinas idolorum vestrorum, et abominabitur vos anima mea, ³¹ in tan-

Pessima infidelibus expectanda.

Lev. 26, 24.

Dent. 28, 53,
4 Reg. 6, 28,
Jer. 19, 9,
Lam. 2, 20;
4, 10. Ez. 5,
10. Am. 7, 9,
2 Par. 34, 4-7.

châtiments d'un septuple à cause de vos péchés, ¹⁹ et je briserai l'orgueil de votre dureté. De plus, je rendrai pour vous le ciel au-dessus comme le fer, et la terre d'airain. ²⁰ Votre travail sera employé en vain, la terre ne produira point de végétation, et les arbres ne donneront point de fruits.

²¹ » Si vous marchez en opposition avec moi, et que vous ne vouliez pas m'écouter, j'augmenterai vos plaies d'un septuple à cause de vos péchés; ²² et j'enverrai contre vous les bêtes de la campagne qui vous consumeront, vous et vos troupeaux, et qui les réduiront tous à un petit nombre, et vos chemins deviendront déserts.

²³ » Que si, après cela même, vous ne voulez point recevoir ma correction, mais que vous marchiez en opposition avec moi: ²⁴ moi aussi, je marcherai contre vous, et je vous frapperai sept fois à cause de vos péchés, ²⁵ et je conduirai sur vous le glaive vengeur de mon alliance; et, lorsque vous aurez fui dans les villes, j'enverrai la peste au milieu de vous, et vous serez livrés aux mains des ennemis, ²⁶ après que j'aurai brisé le bâton de votre pain; en sorte que dix femmes cuiront les pains dans un seul four, et les rendront au poids: or, vous mangerez, et ne serez pas rassasiés.

²⁷ » Mais si, avec cela même, vous ne m'écoutez point, et que vous marchiez contre moi: ²⁸ moi aussi, je marcherai contre vous avec une fureur contraire, et je vous châtierai de sept plaies à cause de vos péchés; ²⁹ en sorte que vous mangerez la chair de vos fils et de vos filles. ³⁰ Je détruirai vos hauts lieux, je briserai vos simulacres. Vous tomberez parmi les ruines de vos idoles, et mon âme vous aura en abomination, ³¹ tellement que je réduirai vos villes en

21. Si vous marchez en opposition avec moi. Troisième menace, v. 21-22, pour le cas où les deux premiers châtements n'auraient pas ramené au bien les prévaricateurs.

23. Si, après cela même, vous ne voulez point recevoir ma correction. Quatrième menace, toujours plus accentuée que les précédentes, v. 23-26.

26. Le bâton de votre pain, c'est-à-dire, le pain, bâton ou soutien de votre vie. — Dix femmes cuiront les pains dans un seul four. Il y avait des fours

domestiques, cuisant chaque jour le pain d'une famille. Mais il y aura une telle disette qu'il faudra réunir les provisions de dix familles pour alimenter un seul four. C'est ce qui explique les paroles qui suivent: Vous mangerez et ne serez pas rassasiés.

27. Mais si, avec cela même, vous ne m'écoutez point. Cinquième et définitive menace: celle de la destruction, v. 27-33.

30. Vos hauts lieux. Voir la note, Nombres, xxii, 41.

πόλεις ὑμῶν ἐρήμους, καὶ ἐξερημώσω τὰ ἅγια ὑμῶν καὶ οὐ μὴ ὀσφρανθῶ τῆς ὀσμῆς τῶν θυσιαῶν ὑμῶν, ³² καὶ ἐξερημώσω ἐγὼ τὴν γῆν ὑμῶν καὶ θανατώσονται ἐπ' αὐτῇ οἱ ἐχθροὶ ὑμῶν, οἱ ἐνοικοῦντες ἐν αὐτῇ, ³³ καὶ διασπερώ ὑμᾶς εἰς τὰ ἔθνη, καὶ ἐξαναλώσει ὑμᾶς ἐπιπορευομένη ἡ μάχαιρα, καὶ ἔσται ἡ γῆ ὑμῶν ἔρημος καὶ αἱ πόλεις ὑμῶν ἔσονται ἔρημοι.

³⁴ Τότε εὐδοκήσει ἡ γῆ τὰ σάββατα αὐτῆς πάσας τὰς ἡμέρας τῆς ἐρημώσεως αὐτῆς, καὶ ὑμεῖς ἔσεσθε ἐν τῇ γῇ τῶν ἐχθρῶν ὑμῶν. Τότε σαββατιεῖ ἡ γῆ καὶ εὐδοκήσει ἡ γῆ τὰ σάββατα αὐτῆς. ³⁵ Πάσας τὰς ἡμέρας τῆς ἐρημώσεως αὐτῆς σαββατιεῖ ἃ οὐκ ἔσαββατισεν ἐν τοῖς σαββάτοις ὑμῶν, ἠνίκα κατοκεῖτε αὐτήν. ³⁶ Καὶ τοῖς καταλειφθεῖσιν ἐξ ὑμῶν ἐπάξω δουλείαν εἰς τὴν καρδίαν αὐτῶν ἐν τῇ γῇ τῶν ἐχθρῶν αὐτῶν, καὶ διώξεται αὐτοὺς φωνὴ φύλλον φερομένου καὶ φεύξονται ὡς φεύγοντες ἀπὸ πολέμου, καὶ πεσοῦνται οὐθενός διώκοντος, ³⁷ καὶ ὑπερούψει ὁ ἀδελφός τὸν ἀδελφὸν ὡς ἐν πολέμῳ, οὐθενός κατατρέχοντος, καὶ οὐ δυνήσεσθε ἀντιστῆναι τοῖς ἐχθροῖς ὑμῶν. ³⁸ Καὶ ἀπολεισθε ἐν τοῖς ἔθνεσι, καὶ κατέδεται ὑμᾶς ἡ γῆ τῶν ἐχθρῶν ὑμῶν. ³⁹ Καὶ οἱ καταλειφθέντες ἀπ' ὑμῶν καταφθαρήσονται διὰ τὰς ἁμαρτίας αὐτῶν καὶ διὰ τὰς ἁμαρτίας τῶν πατέρων αὐτῶν, ἐν τῇ γῇ τῶν ἐχθρῶν αὐτῶν ταχίζονται. ⁴⁰ Καὶ ἐξαγορεύσουσι τὰς ἁμαρτίας αὐτῶν καὶ τὰς ἁμαρτίας τῶν πατέρων αὐτῶν, ὅτι παρεβήσαν καὶ ὑπερέιδον με, καὶ ὅτι ἐπορεύθησαν ἐναντίον μου πλάγιοι, ⁴¹ καὶ ἐγὼ ἐπορεύθην μετ' αὐτῶν ἐν θυμῷ πλάγιῳ καὶ ἀπολώ αὐτοὺς ἐν τῇ γῇ τῶν ἐχθρῶν αὐτῶν τότε ἐντραπήσεται ἡ καρδία αὐτῶν ἢ ἀπερίτμητος, καὶ τότε εὐδοκήσουσι τὰς ἁμαρτίας

33. F* (a. μάχαιρα) ἢ. 34. A³EF* (p. alt. εὐδοκῆσει) ἢ γῆ. A† (p. pr. αὐτῆς) καὶ. 36. A²F: δειλίαν. 37. A²F: ἀδελφὸν αὐτοῦ. 39. A¹: ἁμαρτίας ὑμῶν. A²F: ponit ἐν τῇ γῇ τ. ε. αὐτ. post τ. ἁμαρτ. αὐτ. 41. X: πορεύσομαι μετ' αὐτῶν.

קְרוֹכְם הַרְבֵּה וְהַשְׁמֹתִי אֶת־מִקְדְּשֵׁיכֶם וְלֹא אֲרִיב בְּרִיבָה נִיחֻהֶכֶם; 32 וְהַשְׁמֹתִי אֲנִי אֶת־הָאָרֶץ וְשָׂמַמְוּ 33 עָלֶיהָ אֹיְבֵיכֶם הַיֹּשְׁבִים בָּהּ; וְאַתְּכֶם אֲזַרְהָ בַּגּוֹיִם וְהַרְיִקְתִּי אֶתְהַרִיכֶם הַרֹב וְהִיתָה אֶרְצְכֶם שְׂמָמָה וְעָרוֹכֶם יִהְיוּ הַרְבֵּה;

34 אִז תִּרְצֶה הָאָרֶץ אֶת־שַׁבְּתֹתֶיהָ 35 כָּל יְמֵי הַשְׂמָמָה וְאַתֶּם בְּאֶרֶץ אֹיְבֵיכֶם אִז תִּשְׁבֹּת הָאָרֶץ וְהִרְצַת אֶת־לֵה שַׁבְּתֹתֶיהָ: כָּל־יְמֵי הַשְׂמָמָה תִּשְׁבֹּת אֶת אֲשֶׁר לֹא־שַׁבְּתָה בְּשַׁבְּתֹתֵיכֶם 36 בְּשַׁבְּתֵיכֶם עָלֶיהָ: וְהַנְּשֹׂאָרִים בְּכֶם וְהַבְּאִתִּי מִרְחָ בְּלִבְכֶם בְּאֶרְצַת אֹיְבֵיכֶם וְרַחַת אֶתֶם קָוֹל עָלֶיהָ נִדְחָ וְנָסוּ מִנְּסַת־הַרֹב וּנְפָלוּ וְאִין רַחַת: 37 וְכִשְׁלָו אִישׁ־בְּאֵתוֹ כַּמִּשְׁנֵי־הַרֹב וְרַחַת אִין וְלֹא־תִהְיֶה לְכֶם תִּקְוָמָה 38 לִפְנֵי אֹיְבֵיכֶם: וְאִבְדַּתֶּם בַּגּוֹיִם וְאִכְלַתֶּה 39 אֶהְלֶם אֶרֶץ אֹיְבֵיכֶם: וְהַנְּשֹׂאָרִים בְּכֶם יִמְקוּ בְּעֹנֶם בְּאֶרְצַת אֹיְבֵיכֶם וְאִם בְּעֹנֹת אַבְתֶּם אֶתֶם יִמְקוּ: וְהַתְּוֹהוּ אֶת־עֹנְכֶם וְאֶת־עֹן אַבְתֶּם 40 בְּמַעַלְמֶם אֲשֶׁר מַעַלְו־בְּו וְאִם אֲשֶׁר־הִלְכִי עִמִּי בְּקָרוּ: אֶת־אֲנִי אֵלֶּה עִמֶם 41 בְּקָרוּ וְהַבְּאִתִּי אֶתֶם בְּאֶרֶץ אֹיְבֵיכֶם אִז־יִכְנַע לְבַבְכֶם הָעָרֶל וְאִז יִרְצֶוּ

33. *El je tirerai après vous le glaive. Hébreu : « et je ferai sortir de son fourreau l'épée contre vous » ; Septante : « et le glaive passant partout vous enchaînera ».*

34. *Se plaina dans ses sabbats. Septante : « sabbatiscera et s'apercevra bien de ses sabbats ».*

36. *Je donnerai de l'épouvante à leurs cœurs. Hébreu : « Je mettrai la lâcheté dans leurs cœurs » ; Septante : « je ferai entrer la servitude dans leurs cœurs ».* — *Ils fuiront comme si c'était un glaive.*

Hébreu : « Ils fuiront, d'une fuite de glaive » : Septante : « ils fuiront comme fuyant de la guerre ».

37. *Ils se précipiteront chacun sur leurs frères. Septante : « et le frère méprisera son frère ».*

39. *Sécheront dans leurs iniquités. Hébreu et Septante : « pourrissent dans leur péché ».* — *El des leurs propres, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.*

41. *Jusqu'à ce que rougisse leur esprit incircconcis. Hébreu et Septante : « alors s'humiliera leur esprit incircconcis ».*

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 5° Promesses et menaces (XXVI).

tum ut urbes vestras rédigam in solitudinem, et deserta faciám sanctuária vestra, nec recipiam ultra odórem suavíssimum.³² Disperdamque terram vestram, et stupébut super ea inimici vestri, cum habitatóres illius fuerint :³³ vos autem dispérgam in gentes, et evaginábo post vos gládium, eritque terra vestra déserta, et civitátes vestrae diruta.

³⁴ Tunc placébut terra sabbata sua cunctis diébus solitudinis suae : quando fueritis³⁵ in terra hostili, sabbatizábit, et requiescet in sabbatis solitudinis suae, eo quod non requieverit in sabbatis vestris quando habitabátis in ea.³⁶ Et qui de vobis remanserint, dabo pavórem in córdibus eórum in regiónibus hostium, terrébit eos sónitus fólii volántis, et ita fugient quasi gládium : cadent, nullo persequente,³⁷ et córruent singuli super fratres suos quasi bella fugientes : nemo vestrum inimicis audébit resistere :³⁸ peribitis inter gentes, et hostilis vos terra consummet.³⁹ Quod si et de iis áliqui remanserint, tabéscet in iniquitátibus suis, in terra inimicórum suórum, et propter peccáta patrum suórum et sua affligéntur :⁴⁰ donec confiteántur iniquitátes suas, et májórum suórum, quibus pravaricati sunt in me, et ambulavérunt ex advérso mihi.⁴¹ Ambulábo ígitur et ego contra eos, et inducam illos in terram hostilem, donec erubéscat incircumcisa mens eórum.

Tunc orábunt pro impietátibus

Destitutio in habitabiles mutata.
Am. 9, 21-2
Is. 1, 11, 16
6, 8-11, 12, 13

Deu. 28, 41
31, 1-3

Lev. 26, 34
26, 35, 2
36, 21
Terra desolata, infidelium dispersis.

Deu. 28, 1-7
28, 1-7

Lev. 26, 17
Deu. 32, 1-9
Is. 50, 11, Prov. 28, 13

Num. 13, 31-3
13, 3

Lev. 24, 23
33, 16

Ex. 20, 5, 7, 18, 56, 57, Mat. 23, 32-34, Deu. 30, 23-4, 30, 2, 16-17, 32-37, Ez. 20, 13, Dan. 9, 5

Deu. 30, 1-5, 10, 16, 17, 19, 26

Pœnitentiæ peccatorum.

solitude, que je rendrai déserts vos sanctuaires, et que je ne recevrai plus votre odeur très suave.³² Je détruirai votre terre, et vos ennemis seront dans l'étonnement à son sujet, lorsqu'ils en seront les habitants :³³ mais vous, je vous disperserai parmi les nations, et je tirerai après vous le glaive, et votre terre sera déserte, et vos villes ruinées.

³⁴ Alors la terre se plaira dans ses sabbats pendant tous les jours de sa solitude : quand vous serez³⁵ dans la terre ennemie, elle sabbatisera et se reposera dans les sabbats de sa solitude, parce qu'elle ne s'est pas reposée dans vos sabbats, quand vous habitiez en elle.³⁶ Quant à ceux d'entre vous qui resteront, je donnerai de l'épouvante à leurs cœurs dans les contrées de leurs ennemis, le bruit d'une feuille qui vole les effraiera, et ils fuiront comme si c'était un glaive : ils tomberont, personne ne les poursuivra ;³⁷ et ils se précipiteront chacun sur leurs frères, comme s'ils fuyaient les combats : personne de vous n'osera résister à vos ennemis.³⁸ Vous périrez parmi les nations, et la terre ennemie vous consumera.³⁹ Que s'il en demeure encore quelques-uns d'entre ceux-là, ils secheront dans leurs iniquités, dans la terre de leurs ennemis, et, à cause des péchés de leurs pères et de leurs propres, ils seront affligés,⁴⁰ jusqu'à ce qu'ils confessent leurs iniquités et celles de leurs aïeux, par lesquelles ils ont prëvarié contre moi et ont marché en opposition avec moi.⁴¹ Je marcherai donc moi aussi contre eux, et je les conduirai dans la terre ennemie, jusqu'à ce que rougisse leur esprit incircumcisé.

Alors ils prieront pour leurs ini-

31. *Votre odeur très suave.* Il s'agit ici des sacrifices, qui plaisaient à Dieu comme un filial hommage d'adoration, de contrition et d'action de grâces.

33. *Je tirerai après vous le glaive* : comme pour empêcher les Israélites de revenir dans leur pays, dans ce nouvel Eden dont ils auront été expulsés. Cette

expression rappelle l'épisode bien connu des chérubins placés à la porte du paradis terre-stre, *Genèse*, III, 24.

41. *Leur esprit incircumcisé.* Voir plus haut la note sur *Ezéchiel*, VI, 12.

III. De cultu (XXIII-XXVII). — 6° Vota et decimæ (XXVII).

αὐτῶν. 42 Καὶ μνησθήσομαι τῆς διαθήκης Ἰακώβ καὶ τῆς διαθήκης Ἰσαάκ, καὶ τῆς διαθήκης Ἀβραάμ μνησθήσομαι, καὶ τῆς γῆς μνησθήσομαι, 43 καὶ ἡ γῆ ἐγκαταλειφθήσεται ἀπ' αὐτῶν τότε προσδέξεται ἡ γῆ τὰ σάββατα αὐτῆς, ἐν τῷ ἐρημωθῆναι αὐτὴν δι' αὐτοῦς, καὶ αὐτοὶ προσδέξονται τὰς αὐτῶν ανομίας, ἀνθ' ὧν τὰ κρίματά μου ὑπερέιδον καὶ τοῖς προστάγμασί μου προσώχθισαν τῇ ψυχῇ αὐτῶν. 44 Καὶ οὐδ' ὡς ὄντων αὐτῶν ἐν τῇ γῇ τῶν ἐχθρῶν αὐτῶν οὐχ ὑπερέιδον αὐτούς οὐδὲ προσώχθισα αὐτοῖς, ὥστε ἐξαναλώσαι αὐτούς· τοῦ διασκεδάσαι τὴν διαθήκην μου τὴν πρὸς αὐτούς· ἐγὼ γάρ εἰμι κύριος ὁ θεὸς αὐτῶν. 45 Καὶ μνησθήσομαι διαθήκης αὐτῶν τῆς προτέρας, ὅτε ἐξήγαγον αὐτοὺς ἐκ γῆς Αἰγύπτου ἐξ οἴκου δουλείας ἐναντὶ τῶν ἔθνων, τοῦ εἶναι αὐτῶν θεός· ἐγὼ εἰμι κύριος. 46 Ταῦτα τὰ κρίματά μου καὶ τὰ προστάγματά μου, καὶ ὁ νόμος ὃν ἔδωκε κύριος ἀνά μέσον αὐτοῦ καὶ ἀνά μέσον τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, ἐν τῷ ὕρει Σινᾶ, ἐν χειρὶ Μωϋσῆ.

XXVII. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 2 Ἀλλήσον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἔρεῖς αὐτοῖς· Ὁς ἂν εὐξῆται εὐχὴν ὡς τε τιμὴν τῆς ψυχῆς αὐτοῦ τῷ κυρίῳ, 3 ἔσται ἡ τιμὴ τοῦ ἄρσενος ἀπὸ εικοσαετοῦς ἕως ἑξηκονταετοῦς, ἔσται αὐτοῦ ἡ τιμὴ πενήκοντα δίδραγμα ἀργυρίου τῷ σταθμῷ τῷ ἀγίῳ· 4 τῆς δὲ θηλείας ἔσται ἡ συντιμησις τριάκοντα δίδραγμα. 5 Ἐὰν δὲ ἀπὸ πενταετοῦς ἕως εἰκοσι ἐτῶν, ἔσται ἡ τιμὴ τοῦ ἄρσενος εἰκοσι δίδραγμα, τῆς δὲ θηλείας δέκα δίδραγμα. 6 Ἀπὸ δὲ μηνιαίου ἕως πενταετοῦς ἔσται ἡ τιμὴ τοῦ ἄρσενος πέντε δίδραγμα τῆς δὲ θηλείας τρία δίδραγμα ἀργυρίου. 7 Ἐὰν δὲ ἀπὸ ἑξηκονταετῶν καὶ ἐπάνω, ἐὰν μὲν ἄρσεν ᾖ, ἔσται ἡ τιμὴ αὐτοῦ πεντε-

43. AF: (pon. ἡ γῆ p. ἐκ.) AE: ἐπ' αὐτῶν. 44. A: ὅτι ἐγὼ εἰμι. 45. A: αὐτῶν τῆς διαθήκης. F: ἐναντίου. 46. A²EF* (p. κρίματα... προστάγματα) μου. — 2. EF: ἐρεῖς πρὸς αὐτούς. A²EF: (1. Ὁς) Ἀθωπὸς ὁ. 5. A²F: εικοσαετοῦς. 6. AEF: πέντε δίδραγμα ἀργυρίου * (in l.) ἀγ. 7. A* (a. τιμῇ) αὐτοῦ.

42 אֶתְעֹנֶם : וְזָכַרְתִּי אֶת־בְּרִיתִי יַעֲקֹב וְאֶת אֶת־בְּרִיתִי יִצְחָק וְאֶת אֶת בְּרִיתִי אַבְרָהָם אֲזָכֹר וְהָאָרֶץ אֲזָכֹר : וְהָאָרֶץ תִּפְעֹז בְּמַחְסְטֵי מְאֹסֶיהָ 43 וְהָאָרֶץ תִּפְעֹז בְּמַחְסְטֵי מְאֹסֶיהָ שְׁבַת־הָיָה בְּשָׂמָהּ מִתֵּם וְהֵם יִרְצֹו אֶת־עֲנָם יָעוּ וּבִלְעוּ בְּמַחְסְטֵי מְאֹסֶיהָ 44 וְאֶת־הַקְּטִי גַעְלָה נִפְשָׁם : וְאֶת נַפְשָׁם זֹאת בְּהִיּוֹתָם בְּאָרֶץ אֲבוֹתָהֶם לֹא־מְאֹסֶתִים וְלֹא־גַעְלָתִים לְכַלְתָּם לְהַפְּרֹ בְרִיתִי אִתָּם כִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיהֶם : כִּי וְזָכַרְתִּי לָהֶם בְּרִית רַחֲשָׁנִים אֲשֶׁר הוֹצֵאתִי־אֹתָם מִמִּצְרַיִם לְעֵינֵי הַחַיִּים לְהַיֹּת לָהֶם לְאֱלֹהִים אֲנִי יְהוָה : אֲלֵה הַחֲקִים וְהַמַּחְסְטִים וְהַתְּהוֹרֹת אֲשֶׁר נָתַן יְהוָה בֵּינִי וּבֵין בְּנֵי יִשְׂרָאֵל בְּהָר סִינַי בְּיַד־מֹשֶׁה : פ

XXVII. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אִישׁ כִּי יִפְלֵא נָדָר בְּעַרְפָּךָ נִפְשָׁת לַיהוָה : וְהָיָה עַרְפָּךָ הַזֶּכֶר מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וְעַד בֶּן־שֵׁשׁ־יָסָף שָׁנָה וְהָיָה עַרְפָּךָ הַמְשִׁים שֶׁקָּל כֶּסֶף בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ : וְאִם־נִקְבָּה הָיָה עַרְפָּךָ שְׁלֹשִׁים שֶׁקָּל : וְאִם מִבֶּן־חָמֵשׁ שָׁנִים וְעַד בֶּן־עֶשְׂרִים שָׁנָה וְהָיָה עַרְפָּךָ הַזֶּכֶר עֶשְׂרִים שֶׁקָּלִים וְלִנְקָבָה עֶשְׂרֶת שֶׁקָּלִים : וְאִם מִבֶּן־חֲדָשׁ וְעַד בֶּן־חָמֵשׁ שָׁנִים וְהָיָה עַרְפָּךָ הַזֶּכֶר חָמֵשׁ שֶׁקָּלִים וְלִנְקָבָה עַרְפָּךָ שְׁלֹשָׁת שֶׁקָּלִים כֶּסֶף : וְאִם מִבֶּן שְׁשִׁים שָׁנָה וְעַד לְמַעְלָה אִם־זָכַר וְהָיָה

v. 42 ' מלא

42. Que j'ai faite n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
43. Ils prieront eux-mêmes. Hébreu : « ils voudront » ; Septante : « ils reconnaîtront leurs transgressions ».
44. De manière à ce qu'ils fussent consumés. Hébreu et Septante : « pour les anéantir ».

XXVII. 2. Son âme. Septante : « comme le prix de sa vie ».
2-3. Hébreu : « Si quelqu'un fait à Jahvéh un vœu de personnes, (c'est-à-dire concernant des personnes) (livré) à ton estimation, ton estimation sera pour un homme... ton estimation sera de cinquante... »

III. Culte divin (XXIII-XXVII), — 6^e Vœux et dîmes (XXVII).

suis. ⁴² Et recordabor fœderis mei, quod pépigi cum Jacob, et Isaac, et Abraham. Terræ quoque memor ero: ⁴³ quæ cum relicta fuerit ab eis, complacébit sibi in sabbatis suis, pátiens solitudinem propter illos. Ipsi vero rogábunt pro peccátiis suis, eo quod abjécerint júdicia mea, et leges meas despéxerint. ⁴⁴ Et tamen étiam cum essent in terra hostili, non pénitus abjéci eos, neque sic despéxi ut consumeréntur, et irritum fácerem pactum in eum cum eis. Ego enim sum Dóminus Deus eórum, ⁴⁵ et recordabor fœderis mei pristini, quando edúxi eos de terra Ægýpti in conspéctu géntium, ut essem Deus eorum. Ego Dóminus.

Pénit-
tentia.
Ex. 2, 24.
4 Reg. 13, 23.
Misericor-
dia
divina.
Lev. 26, 34,
35.
Lev. 26, 40-
41.
Deut. 30, 4-9.
Rom. 11, 1, 2,
29.
Ex. 19, 5, 13,
3; 12, 33-51.

Hæc sunt júdicia atque præcépta et leges, quas dedit Dóminus inter se et filios Israel in monte Sinai per manum Moýsi.

Conclusio.
Lev. 25, 1;
27, 36. Num.
1, 1.

XXVII. ¹ Locutúsque est Dóminus ad Moýsen, dicens : ² Lóquere filiis Israel, et dices ad eos : Homo qui votum fécerit, et spopónderit Deo ánimam suam, sub æstimatióne dabit prétium. ³ Si fuerit másculus a vigésimo anno usque ad sexagésimum annum, dabit quinquaginta siclos argéti ad mensúram sanctuárii : ⁴ si mulier, triginta. ⁵ A quinto autem anno usque ad vigésimum, másculus dabit viginti siclos : fémina, decem. ⁶ Ab uno mense usque ad annum quintum, pro másculo dabúntur quinque sicli : pro fémina, tres. ⁷ Sexagenárius et ultra másculus dabit quindecim siclos : fémina,

6^e
De voto
personali.
Num. 30, 3-
17. Deut. 23,
21-23.
Lev. 5, 15, 18.
Jud. 11, 30,
34-36.
Lev. 27, 25.
Ex. 30, 13.
Num. 3, 47.

quités. ⁴² Et je me souviendrai de mon alliance, que j'ai faite avec Jacob, Isaac et Abraham. Je me souviendrai aussi de la terre, ⁴³ qui, lorsqu'elle aura été abandonnée par eux, se complaira dans ses sabbats, souffrant la solitude à cause d'eux. Mais ils prieront eux-mêmes pour leurs péchés, parce qu'ils ont rejeté mes ordonnances et qu'ils ont méprisé mes lois. ⁴⁴ Et cependant, lors même qu'ils étaient dans la terre ennemie, je ne les ai pas entièrement rejetés, et je ne les ai pas dédaignés de manière à ce qu'ils fussent consumés, et à ce que je rendisse vaine mon alliance avec eux. Car c'est moi qui suis le Seigneur leur Dieu. ⁴⁵ Et je me souviendrai de mon ancienne alliance, quand je les ai retirés de la terre d'Égypte en la présence des nations, pour que je fusse leur Dieu. Je suis le Seigneur ».

Ce sont là les ordonnances, les préceptes et les lois qu'a donnés le Seigneur entre lui et les enfants d'Israël, sur la montagne de Sinai, par l'entremise de Moïse.

XXVII. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ² Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Un homme qui aura fait un vœu, et qui aura promis à Dieu son âme, donnera, selon l'estimation, le prix. ³ Si c'est un homme depuis la vingtième année jusqu'à la soixantième année, il donnera cinquante sicles d'argent, selon la mesure du sanctuaire; ⁴ si c'est une femme, trente. ⁵ Mais depuis la cinquième année jusqu'à la vingtième, l'homme donnera vingt sicles; la femme, dix. ⁶ Depuis un mois jusqu'à la cinquième année, pour l'homme on donnera cinq sicles; pour la femme, trois. ⁷ Un homme de soixante ans et au-dessus donnera

6^e Des vœux et des dîmes, XXVII.

XXVII. 1. *Le Seigneur parla encore à Moïse.* C'est la trente-troisième et dernière fois que cette formule revient dans le Lévitique. La loi qu'elle annonce traite successivement des vœux, §. 1-29, et des dîmes, §. 30-34.

2. *Qui aura promis son âme.* L'hébreu porte : des âmes, des personnes. C'est le 1^{er} cas, §. 2-8. Il s'agis-

sait d'une consécration faite à Dieu d'une personne telle que l'épouse, les enfants, etc. La personne vouée était ensuite rachetée moyennant une somme qui variait d'après l'âge et le sexe. Voir la note sur le §. 7.

3. *Cinquante sicles d'argent.* Voir la note sur Genèse, xxiii, 15. — *Selon la mesure du sanctuaire.* Voir la note sur Exode, xxx, 13.

III. De cultu (XXIII-XXVII). — 6^o Vota et decimæ (XXVII).

καίδεκα δίδραγμα ἀργυρίου, ἐὰν δὲ θήλεια δέκα δίδραγμα. 8 Ἐὰν δὲ ταπεινὸς ἦ τῆ τιμῆ, στήσεται ἐναντίον τοῦ ἱερέως, καὶ τιμήσεται αὐτὸν ὁ ἱερεὺς· καθάπερ ἰσχύει ἡ χεὶρ τοῦ εὐξαμένου, τιμήσεται αὐτὸν ὁ ἱερεὺς.

9 Ἐὰν δὲ ἀπὸ τῶν κτηῶν τῶν προσφερομένων ἀπ' αὐτῶν δῶρον τῷ κυρίῳ, ὃς ἂν δῶ ἀπὸ τούτων τῷ κυρίῳ, ἔσται ἅγιον. 10 Οὐκ ἀλλάξει αὐτὸ καλὸν πονηροῦ οὐδὲ πονηρὸν καλῷ· ἐὰν δὲ ἀλλάσσω ἀλλάξη αὐτὸ κτήνος κτήνει, ἔσται αὐτὸ καὶ τὸ ἄλλαγμα ἅγια.

11 Ἐὰν δὲ πᾶν κτήνος ἀκάθαρτον, ἀφ' ὧν οὐ προσφέρεται ἀπ' αὐτῶν δῶρον τῷ κυρίῳ, στήσει τὸ κτήνος ἐναντί τοῦ ἱερέως 12 καὶ τιμήσεται αὐτὸ ὁ ἱερεὺς ἀντὶ μέσον καλοῦ καὶ ἀνά μέσον πονηροῦ· καὶ καθότι ἂν τιμήσεται αὐτὸ ὁ ἱερεὺς, οὕτω στήσεται. 13 Ἐὰν δὲ λυτρώμενος λυτρώσεται αὐτό, προσθήσει τὸ ἐπίπεμπτον πρὸς τὴν τιμὴν αὐτοῦ.

14 Καὶ ἄνθρωπος ὃς ἂν ἠγιασῇ τὴν οἰκίαν αὐτοῦ ἅγιαν τῷ κυρίῳ, καὶ τιμήσεται αὐτὴν ὁ ἱερεὺς ἀνά μέσον καλῆς καὶ ἀνά μέσον πονηρᾶς· ὡς ἂν τιμήσεται αὐτὴν ὁ ἱερεὺς, οὕτω σταθήσεται. 15 Ἐὰν δὲ ὁ ἠγιασὺς αὐτὴν λυτρώται τὴν οἰκίαν αὐτοῦ, προσθήσει ἐπ' αὐτὸ τὸ ἐπίπεμπτον τοῦ ἀργυρίου τῆς τιμῆς, καὶ ἔσται αὐτῷ.

16 Ἐὰν δὲ ἀπὸ τοῦ ἀγροῦ τῆς κατασχέσεως αὐτοῦ ἠγιασῇ ἄνθρωπος τῷ κυρίῳ, καὶ ἔσται ἡ τιμὴ κατὰ τὸν σπόρον αὐτοῦ, κόρου κριθῶν πεντήκοντα δίδραγμα ἀργυρίου. 17 Ἐὰν δὲ ἀπὸ τοῦ ἐνιαυτοῦ τῆς ἀφέσεως ἠγιασῇ τὸν

7. EF: τῆς δὲ θηλείας. 8. EF: οὕτως τιμήσεται. 10. X: πονηροῦ καλόν. X: ἀλλάξη. AF: ἅγιον. 11. AEF: ἐναντίον. 12. A: τιμήσει. AF: τιμήσεται. A* αὐτό. 1x. A: ἠγιασέ... ἅγιον. 15. AF: λυτρώσεται.

עֲרֹכָהּ הַמִּשְׁחָה עֲשָׂר שֶׁקֶל וְלִכְנֵיָהּ 8 עֲשָׂרָה שֶׁקֶלִים: וְאִם-מְעַרְפָּהּ וְהַעֲמִידוּ לִפְנֵי הַפֶּה וְהַעֲרִיף אֹתוֹ הַפֶּה עַל-פִּי אֲשֶׁר תִּשְׁיג יַד הַנֹּדֵר יַעֲרִיכֶנּוּ הַפֶּה: כ

9 וְאִם-בְּהֵמָה אֲשֶׁר יִקְרִיבוּ מִמֶּנּוּ קָרְבָן לַיהוָה כָּל אֲשֶׁר יִתֵּן מִמֶּנּוּ י לַיהוָה וְהָיָה-קֹדֶשׁ: לֹא יִחַלֵּפֶנּוּ וְלֹא-יִמִּיר אֹתוֹ טוֹב בְּרָע אוֹ-רָע בְּטוֹב וְאִם-הִמִּיר יִמִּיר בְּהֵמָה בְּהֵמָה וְהָיָה-הוּא וְתַמּוּדוֹ יְהוָה-קֹדֶשׁ: 11 וְאִם פֶּלֶא-בְהֵמָה טְמֵאָה אֲשֶׁר לֹא-יִקְרִיבוּ מִמֶּנּוּ קָרְבָן לַיהוָה וְהַעֲמִיד 12 אֶת-הַבְּהֵמָה לִפְנֵי הַפֶּה: וְהַעֲרִיף הַפֶּה אֹתָהּ בֵּין טוֹב וּבֵין רָע בְּעֲרֹפֶה 13 הַפֶּה כֵּן יְהוּה: וְאִם-אֶל יִגְאָלָהּ וְיִסַּף חֲמִישִׁיתוֹ עַל-עֲרֹפֶה: 14 וְאִישׁ פִּי-וְקֹדֶשׁ אֶת-בֵּיתוֹ קֹדֶשׁ לַיהוָה וְהַעֲרִיכוּ הַפֶּה בֵּין טוֹב וּבֵין רָע כָּאֲשֶׁר יַעֲרִיף אֹתוֹ הַפֶּה כֵּן יִקָּיֵם: וְאִם-הִמְקָדִישׁ יִגְאָל אֶת-בֵּיתוֹ וְיִסַּף חֲמִישִׁית פְּסָה-עֲרֹפֶה עָלָיו וְהָיָה לוֹ:

15 וְאִם מִשְׁנֵה אֶחָדוֹ וְקָדִישׁ אִישׁ לַיהוָה וְהָיָה עֲרֹפֶה לְפִי זָרַע זָרַע הַמֵּר שְׁעָרִים בְּחַמְשָׁים שֶׁקֶל פְּסָה: 17 אִם-מִשְׁנֵה הַיֵּבֶל וְקָדִישׁ שְׂדֵהוּ

14 וְאִישׁ פִּי-וְקֹדֶשׁ אֶת-בֵּיתוֹ קֹדֶשׁ לַיהוָה וְהַעֲרִיכוּ הַפֶּה בֵּין טוֹב וּבֵין רָע כָּאֲשֶׁר יַעֲרִיף אֹתוֹ הַפֶּה כֵּן יִקָּיֵם: וְאִם-הִמְקָדִישׁ יִגְאָל אֶת-בֵּיתוֹ וְיִסַּף חֲמִישִׁית פְּסָה-עֲרֹפֶה עָלָיו וְהָיָה לוֹ:

15 וְאִם מִשְׁנֵה אֶחָדוֹ וְקָדִישׁ אִישׁ לַיהוָה וְהָיָה עֲרֹפֶה לְפִי זָרַע זָרַע הַמֵּר שְׁעָרִים בְּחַמְשָׁים שֶׁקֶל פְּסָה: 17 אִם-מִשְׁנֵה הַיֵּבֶל וְקָדִישׁ שְׂדֵהוּ

v. 10. קמץ בטרחא

8. S'il est pauvre et s'il ne peut payer l'estimation. Hébreu : « s'il est trop pauvre pour donner ce que tu as déterminé » ; Septante : « s'il est au-dessous (en ressources) du prix fixé ». — Autant... aura vu qu'il peut payer. Hébreu : « d'après ce qu'il aura vu que la main de celui qui a fait le vœu peut saisir » ; Septante : « suivant ce que peut la main de celui qui a fait le vœu ».
9. Si quelqu'un le voue. Hébreu : « tout ce qui sera donné de celui-là ». — Sera saint. Hébreu : « ce sera

consacré à Jahvéh ».
10. Et celui qui a été changé, etc... Hébreu : « lui et son échange sera une chose consacrée ».
12. Fixera le prix. Hébreu : « d'après ta détermination, ô prêtre, il fera ainsi ».
14. Elle sera vendue. Hébreu et Septante : « cela sera fixé ».
16. Trente boisseaux. Hébreu : « un Khômer » ; Septante : « un cor ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 6° Vœux et dimes (XXVII).

decem. ⁸ Si pauper fuerit, et aestimatiōnem reddere non valēbit, stabit coram sacerdote : et quantum ille aestimāverit, et viderit eum posse reddere, tantum dabit.

De voto personali sequitur.

⁹ Animal autem, quod immolari potest Domino, si quis voverit, sanctum erit, ¹⁰ et mutari non poterit, id est, nec melius malo, nec pejus bono : quod si mutaverit, et ipsum quod mutatum est, et illud pro quo mutatum est, consecratum erit Domino. ¹¹ Animal immundum, quod immolari Domino non potest, si quis voverit, adducetur ante sacerdotem : ¹² qui iudicans utrum bonum an malum sit, statuet pretium. ¹³ Quod si dare voluerit is qui offert, addet supra aestimatiōnem quintam partem.

Vota de animalibus.

¹⁴ Homo si voverit domum suam, et sanctificaverit Domino, considerabit eam sacerdos utrum bona an mala sit, et juxta pretium, quod ab eo fuerit constitutum, venundabitur : ¹⁵ sin autem ille qui voverat, voluerit redimere eam, dabit quintam partem aestimatiōnis supra, et habebit domum.

Vota de domo

¹⁶ Quod si agrum possessionis suae voverit, et consecraverit Domino : juxta mensuram semētis aestimabitur pretium : si triginta modis hordei seritur terra, quinquaginta siclis venundetur argenti. ¹⁷ Si statim ab anno incipientis jubilaei voverit agrum,

Vota de agris.

Lev. 25, 23-31.

quinze sicles ; la femme, dix. ⁸ S'il est pauvre, et s'il ne peut payer l'estimation, il se présentera devant le prêtre : et autant celui-ci aura estimé et aura vu qu'il peut payer, autant il donnera.

⁹ » Mais un animal qui peut être immolé au Seigneur, si quelqu'un le voue, sera saint, ¹⁰ et il ne pourra être changé, c'est-à-dire, ni un meilleur pour un mauvais, ni un pire pour un bon ; que s'il le change, et celui qui a été changé et celui pour lequel le premier a été changé seront consacrés au Seigneur. ¹¹ Un animal impur, qui ne peut être immolé au Seigneur, si quelqu'un le voue, sera amené devant le prêtre, ¹² qui jugeant s'il est bon ou mauvais, fixera le prix. ¹³ Si celui qui offre veut le donner, il ajoutera au-dessus de l'estimation la cinquième partie.

¹⁴ » Si un homme voue sa maison et la consacre au Seigneur, le prêtre considérera si elle est bonne ou mauvaise, et selon le prix qui aura été assigné par lui, elle sera vendue ; ¹⁵ mais si celui qui l'a vouée veut la racheter, il donnera la cinquième partie de l'estimation en sus, et il aura la maison.

¹⁶ » Que s'il voue le champ de sa possession et qu'il le consacre au Seigneur, c'est selon la mesure des semences que sera estimé le prix. Si la terre est semée de trente boisseaux d'orge, qu'elle soit vendue cinquante sicles d'argent. ¹⁷ Si c'est dès l'année du jubilé commençant qu'il voue son

7. La femme, dix. En comparant les versets 3-7, il est facile de voir : 1° que le prix allait toujours en augmentant, de 1 mois à 60 ans, pour redescendre après cet âge ; 2° que, à chacune de ces étapes, le prix à payer pour une femme était toujours moindre que celui d'un homme, et qu'il variait de la moitié aux deux tiers.

9. Mais un animal... 2° cas, vœux ayant pour objet des animaux, §. 9-13. L'animal pur devra être sacrifié sans être changé ; l'animal impur devra être racheté à sa valeur, augmentée d'un cinquième :

voir ci-dessous.

14. Si un homme voue sa maison... 3° cas : maisons vouées, §. 14-15, pour lesquelles on suit les mêmes règles que pour les animaux impurs.

11. S'il voue le champ... 4° cas : champs voués, §. 16-25. Ici deux hypothèses sont faites par le législateur. — Le champ de sa possession. Première hypothèse : le champ faisait partie du patrimoine de celui qui l'a voué, §. 16-21. — Trente boisseaux : c'est l'équivalent, en mesure romaine, de la mesure hébraïque nommée, dans le texte original, le khômer

III. De cultu (XXIII-XXVII). — 6° Vota et decime (XXVII).

ἀργὸν αὐτοῦ, κατὰ τὴν τιμὴν αὐτοῦ σιῖσεται. 18 Ἐὰν δὲ ἔσχατον μετὰ τὴν ἀφῆσιν ἀγίασῃ τὸν ἀργὸν αὐτοῦ, προσλογιέται αὐτῷ ὁ ἱερεὺς τὸν ἀργύριον ἐπὶ τὰ εἶη τὰ ἐπιλοιπα ἕως εἰς τὸν ἐνιαυτὸν τῆς ἀφέσεως, καὶ ἀνθυφαιρεθήσεται ἀπὸ τῆς συντιμῆσεως αὐτοῦ. 19 Ἐὰν δὲ λυτῶται τὸν ἀργὸν ὁ ἀγιάσας αὐτόν, προσθήσει τὸ ἐπίπεμπτον τοῦ ἀργυρίου πρὸς τὴν τιμὴν αὐτοῦ, καὶ ἔσται αὐτῷ. 20 Ἐὰν δὲ μὴ λυτῶται τὸν ἀργὸν, καὶ ἀποδώται τὸν ἀργὸν ἀνθρώπῳ ἐτέρῳ, οὐκέτι μὴ λυτρώσεται αὐτόν, 21 ἀλλ' ἔσται ὁ ἀργὸς ἕξελληλυθίας τῆς ἀφέσεως ἄγιος τῷ κυρίῳ, ὡς περὶ ἡ γῆ ἢ ἀφωρισμένη τῷ ἱερεῖ ἔσται κατὰσχῆσις αὐτοῦ.

22 Ἐὰν δὲ ἀπὸ τοῦ ἀργοῦ οὐ κέκτηται, ὅς οὐκ ἔστιν ἀπὸ τοῦ ἀργοῦ τῆς κατασχέσεως αὐτοῦ, ἀγιάσῃ τῷ κυρίῳ, 23 λογιέται πρὸς αὐτὸν ὁ ἱερεὺς τὸ τέλος τῆς τιμῆς ἕως τοῦ ἐνιαυτοῦ τῆς ἀφέσεως, καὶ ἀποδώσει τὴν τιμὴν ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκεῖνῃ, ἁγίαν τῷ κυρίῳ. 24 Καὶ ἐν τῷ ἐνιαυτῷ τῆς ἀφέσεως ἀποδοθήσεται ὁ ἀργὸς τῷ ἀνθρώπῳ παρ' οὗ κέκτηται αὐτόν, οὗ ἦν ἡ κατασχῆσις τῆς γῆς. 25 Καὶ πᾶσα τιμὴ ἔσται σταθμίσις ἀγίοις, εἰκοσι ὀβολοὶ ἔσται τὸ δίδραχμον.

26 Καὶ πᾶν πρωτότοκον ὃ ἐὰν γένηται ἐν τοῖς κτήνεσι σου, ἔσται τῷ κυρίῳ, καὶ οὐ καθαρμάσει αὐτὸ οὐδεὶς ἐὰν τε μὸσχον, ἐὰν τε πρόβατον, τῷ κυρίῳ ἔστιν. 27 Ἐὰν δὲ τῶν τετραπύδων τῶν ἀκαθάρτων, ἀλλάξῃ κατὰ τὴν τιμὴν αὐτοῦ καὶ προσθήσει τὸ ἐπίπεμπτον πρὸς αὐτό, 1 καὶ ἔσται αὐτῷ 1 ἔὰν δὲ μὴ λυτῶται, προθήσεται κατὰ τὸ τίμημα αὐτοῦ.

28 Πᾶν δὲ ἀνάθημα ὃ ἂν ἀναθῇ ἄνθρωπος τῷ κυρίῳ ἀπὸ πάντων ὅσα αὐτῷ ἔστιν, ἀπὸ ἀνθρώπου ἕως κτήνους καὶ ἀπὸ ἀργοῦ

18 בְּעֶרְפָּךָ וְקוּם: וְאִם-אֶחָד הַיָּבֵל וְקָדַשׁ שָׂדֵהוּ וְהִשְׁבֵּ-לוֹ הַפְּחִין אֶת-הַפֶּסֶחַ עַל-שְׂפֵי הַשָּׂנִים הַנּוֹתָרֹת עַד שְׁנַת הַיָּבֵל וְנִגְרַע מְעֶרְפָּךָ: וְאִם-יָגַל וְיָגַל אֶת-הַשָּׂדֶה הַמְקֻדָּשׁ אֹתוֹ וְיָסַף הַמְשִׁית פֶּסֶחַ-עֶרְפָּךָ עָלָיו וְקָם לוֹ: וְאִם-לֹא יָגַל אֶת-הַשָּׂדֶה וְאִם-מִכָּר אֶת-הַשָּׂדֶה לְאִישׁ אֶחָד לֹא-יָגַל עוֹד: וְהָיָה הַשָּׂדֶה בְּצִיאָתוֹ בַּיָּבֵל קָדֵשׁ לַיהוָה פֶּסֶחַ הַהָרֵם לַפְּחִין הַהַיָּה אֹתוֹ:

22 וְאִם אֶת-שָׂדֶה מִקְנָתוֹ אֲשֶׁר לֹא מִשָּׂדֶה אֹתוֹתוֹ וְקָדַשׁ לַיהוָה: וְהִשְׁבֵּ-לוֹ הַפְּחִין אֶת מִכְסֵת הָעֶרְפָּךָ עַד שְׁנַת הַיָּבֵל וְנָתַן אֶת-הָעֶרְפָּךָ בַּיּוֹם הַהוּא קָדֵשׁ לַיהוָה: בְּשַׁנַּת הַיָּבֵל יָשׁוּב הַשָּׂדֶה לְאִשְׁרֵי קָנָהוּ מֵאֹתוֹ כֹּה לְאִשְׁרֵ-לוֹ אֲחֵזַת הָאָרֶץ: וְכָל-עֶרְפָּךָ וְהָיָה בְּשִׂקָל הַקָּדֵשׁ עֶשְׂרִים גֵּרָה וְהָיָה הַשִּׂקָל:

26 אֶחָד-בְּכוֹר אֲשֶׁר יִבְכֹּר לַיהוָה בְּבַהֲמָה לֹא-וְקָדַשׁ אִישׁ אֹתוֹ אִם-שׂוֹר אִם-שֶׂה לַיהוָה הוּא: וְאִם בְּבַהֲמָה הַשְּׂמֵמָה וְשָׂדֶה בְּעֶרְפָּךָ וְיָסַף הַמְשִׁיתוֹ עָלָיו וְאִם-לֹא יָגַל וְנִמְכַר בְּעֶרְפָּךָ:

28 אֶחָד פְּלִיָּהָרִם אֲשֶׁר יַהֲרֵם אִישׁ לַיהוָה מִפְּלִי-אֲשֶׁר-לוֹ מֵאָדָם וּבַהֲמָה וּמִשָּׂדֶה אֹתוֹתוֹ לֹא וּמִכָּר וְכֹל יָגַל

19. E: Καὶ ἐὰν λυτῶται. 20. A: λυτρώσεται. 21. A: ἡ γῆ ἀφωρισμένη. X: sic distinguit : ἡ γῆ ἢ ἀφωρισμένη τῷ ἱερῷ ἔσ. κατ. 20. A: λυτρώσεται. 23. AF: ἅγιον τῷ κ. 24. F: (1. αὐτόν) παρ' αὐτοῦ. 25. EF: σταθμοῖς. 26. * (in.) Καὶ. F: οὐδεὶς αὐτό. A: οὐθίς * αὐτό. 28. AF: (1. ἐὰν) ἄν.

20. Celui qui l'avait voué ne pourra plus le racheter. Hébreu : « il ne sera plus racheté » ; Septante : « il ne le rachètera plus ».
21. Il sera consacré au Seigneur... Une possession consacrée appartient au droit des prêtres. Hébreu : « c'est un droit consacré à Jahvéh, comme le champ voué, c'est au prêtre que sera sa possession ».
22. Comme possession des aïeux. Hébreu et Septante : « comme champ de sa possession ».

25. Le siclé a vingt oboles. Septante : « le didrachme est de vingt oboles ».
26. Qui appartient au Seigneur. Hébreu : « que l'on donnera en prémices à Jahvéh, parmi les animaux » ; Septante : « ce qui naîtra, quel qu'il soit, dans tes troupeaux, sera au Seigneur ».
28. Tout ce qui est consacré au Seigneur. Hébreu : « toute chose vouée ou qu'un homme vouera à Jahvéh ».

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 6° Vœux et dîmes (XXVII).

quanto valere potest, tanto æstimabitur. ¹⁸ Sin autem post aliquantum temporis : supputabit sacerdos pecuniam juxta annorum, qui reliqui sunt, numerum usque ad jubileum, et detrahetur ex pretio. ¹⁹ Quod si voluerit redimere agrum ille qui voverat, addet quintam partem æstimatæ pecuniæ, et possidebit eum. ²⁰ Sin autem noluerit redimere, sed alteri cuilibet fuerit venditus, ultra eum qui voverat redimere non poterit : ²¹ quia cum jubilei venerit dies, sanctificatus erit Domino, et possessio consecrata ad jus pertinet sacerdotum.

Votum de agro sequitur.

Lev. 27, 25, 29, Num. 18, 14.

Alia hypothesis.

Lev. 25, 10. Num. 36, 4.

²² Si ager emptus est, et non de possessione majorum sanctificatus fuerit Domino, ²³ supputabit sacerdos juxta annorum numerum usque ad jubileum, pretium : et dabit ille qui voverat eum, Domino : ²⁴ in jubileo autem revertetur ad priorem dominum, qui venderat eum, et habuerat in sorte possessionis suæ.

²⁵ Omnis æstimatio siclo sanctuarii ponderabitur. Siclus viginti obolos habet.

Lev. 27, 3. Ex. 30, 13. Num. 4, 47. Ez. 45, 12.

²⁶ Primogenita, quæ ad Dominum pertinent, nemo sanctificare poterit et vovere : sive bos, sive ovis fuerit, Domini sunt. ²⁷ Quod si immundum est animal, redimet, qui obtulit, juxta æstimationem tuam, et addet quintam partem pretii : si redimere noluerit, vendetur alteri quantocumque a te fuerit æstimatum.

Ex. 13, 2.

De primogenitis votum.

Ex. 13, 13.

De immundis.

²⁸ Omne quod Domino consecratur, sive homo fuerit, sive animal, sive ager, non vendetur, nec redimi pot-

Lev. 27, 29-33.

Deut. 13, 15. Jos. 6, 17, 25. Num. 31, 9-17.

champ, autant il peut valoir, autant il sera estimé. ¹⁸ Mais si c'est après quelque temps, le prêtre supputera l'argent selon le nombre des années qui restent jusqu'au jubilé, et il sera fait un retranchement dans le prix. ¹⁹ Que si celui qui l'a voué veut racheter le champ, il ajoutera la cinquième partie de l'argent estimé, et il le possédera. ²⁰ Mais s'il ne veut pas le racheter, et qu'il ait été vendu à quelque autre, celui qui l'avait voué ne pourra plus le racheter, ²¹ parce que, lorsque le jour du jubilé sera venu, il sera consacré au Seigneur, et qu'une possession consacrée appartient au droit des prêtres.

²² » Si le champ a été acheté, et qu'il n'ait pas été consacré au Seigneur comme possession des aïeux, ²³ le prêtre supputera le prix selon le nombre des années qu'il y aura jusqu'au jubilé, et celui qui l'avait voué donnera ce prix au Seigneur. ²⁴ Mais au jubilé, le champ retournera au premier maître qui l'avait vendu, et qui l'avait eu pour lot de sa possession.

²⁵ » Toute estimation se fera au poids du siclo du sanctuaire. Le siclo a vingt oboles.

²⁶ » Les premiers-nés, qui appartiennent au Seigneur, personne ne pourra les consacrer et les vouer : que ce soit un bœuf ou une brebis, ils sont au Seigneur. ²⁷ Que si l'animal est impur, celui qui l'a offert le rachètera selon ton estimation, et il ajoutera la cinquième partie du prix ; s'il ne veut pas le racheter, il sera vendu à un autre, autant qu'il aura été estimé par toi.

²⁸ » Tout ce qui est consacré au Seigneur, que ce soit un homme, ou un animal, ou un champ, ne sera point vendu,

ou chomer. Ce mot signifie monceau. Le khômer valait dix éphis (voir Lévitique, v, 41), soit environ 389 litres.

²². Si le champ a été acheté. Deuxième hypothèse : le champ avait été acheté par l'auteur du vœu, §. 22-25. Dans ce cas, il devait plus tard revenir à son premier maître, d'après la loi jubilaire, et celui qui l'avait voué n'en avait, somme toute, consacré à Dieu que l'usufruit et non la propriété véritable. Son sacrifice était donc moins grand que dans le cas précédent, et il avait moins à faire pour racheter son vœu.

²⁵. Au poids du siclo du sanctuaire. Voir la note sur Exode, xxx, 13. — Le siclo a vingt oboles. Voir la même note.

²⁶. Les premiers-nés : 5° cas, celui des premiers-nés qui, appartenant déjà au Seigneur, ne peuvent plus faire l'objet d'un vœu, §. 26-27.

²⁷. Si l'animal est impur, celui qui l'a offert le rachètera. Pour la conciliation entre ce règlement et d'autres prescriptions mosaïques, voir la note sur Exode, xiii, 43.

²⁸. Tout ce qui est consacré : 6° cas, §. 28-29. Il s'agit ici de ce qui a été voué solennellement et consacré

III. De cultu (XXIII-XXVII). — 6° Vota et decimæ (XXVII).

κατασχέσεως αὐτοῦ, οὐκ ἀποδώσεται οὐδὲ λυτρώσεται· πᾶν ἀνάθεμα ἅγιον ἁγίων ἔσται τῷ κυρίῳ. ²⁹ Καὶ πᾶν ὃ ἐὰν ἀνατεθῆ ἄπο τῶν ἀνθρώπων, οὐ λυτρωθήσεται, ἀλλὰ θανάτῳ θανατωθήσεται.

³⁰ Πᾶσα δεκάτη τῆς γῆς ἀπὸ τοῦ σπέρματος τῆς γῆς καὶ τοῦ καρποῦ τοῦ ξυλίνου τῷ κυρίῳ ἔστί, ἅγιον τῷ κυρίῳ. ³¹ Ἐὰν δὲ λυτρωῖται λύτρω ἀνθρώπος τὴν δεκάτην αὐτοῦ, τὸ ἐπίπεμπτον προσθήσει πρὸς αὐτόν, καὶ ἔσται αὐτῷ. ³² Καὶ πᾶσα δεκάτη βοῶν καὶ προβάτων, καὶ πᾶν ὃ ἂν ἔλθῃ ἐν τῷ ἀριθμῷ ὑπὸ τὴν θάβδον, τὸ δέκατον ἔσται ἅγιον τῷ κυρίῳ. ³³ Οὐκ ἀλλάξεις καλὸν πονηρῶ οὐδὲ πονηρὸν καλῷ· ἐὰν δὲ ἀλλάσσω ἀλλάξης αὐτό, καὶ τὸ ἀλλαγμια αὐτοῦ ἔσται ἅγιον, οὐ λυτρωθήσεται. ³⁴ Αὐταὶ εἰσιν αἱ ἐντολαὶ αἱ ἐνετειλάτο κύριος τῷ Μωϋσῆ πρὸς τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἐν τῷ ὄρει Σινῶ·

29. X: πᾶν ἀνάθεμα. 30. EF: ἀπὸ τοῦ καρποῦ. 31. EF: λυτρούμενος λυτρωῖται. 33. Λ²: (1. οὐκ ἀλλάξεις... καλῷ) Οὐκ ἐπισκέμεται ἀπὸ μέσον καλοῦ καὶ πονηροῦ, καὶ οὐκ ἀλλάξεις αὐτό. 34. X: Αὐταὶ αἱ ἐντολαὶ.

כָּל-יְהוָה הוּא קִדְש־קִדְשִׁים הוּא לַיהוָה: 29 כָּל-יְהוָה אֲשֶׁר יִהְיֶה מִן-הָאָדָם לֹא יִפְדֶּה מוֹת יוֹמָת:

ב וְכָל-מַעֲשֵׂר הָאָרֶץ מִזֶּרַע הָאָרֶץ מִפְרִי הַלֵּץ לַיהוָה הוּא קִדְש־לַיהוָה: 31 וְאִם-יִפְדֶּה אִישׁ מִמַּעֲשֵׂרוֹ 32 הַמְשִׁיתוֹ יִסַּף עָלָיו: וְכָל-מַעֲשֵׂר בָקָר וְצֹאן כֹּל אֲשֶׁר-יֵצֵא תַחַת הַשֶּׁבֶט הַבְּשִׂילִי יִהְיֶה-קִדְש־לַיהוָה: 33 לֹא יִבָּקֵר בֵּין-טוֹב לְרַע וְלֹא יִמְרֹנֵי וְאִם-יִמְרֹנֵי וְהִיָּה-יִהוּא וְהַתְּמִוּתוֹ 34 יִהְיֶה-קִדְש־לֹא יִפְדֶּה: אֵלֶּה הַמִּצְוֹת אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת-מֹשֶׁה אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל בְּהַר סִינַי:

31. Ses dîmes. Hébreu : « de la dîme »; les Septante ajoutent : « et ce sera à lui ».

32. Du pasteur, n'est ni dans l'hébreu ni dans les

Septante.

33. Ne sera choisi, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

III. Culte divin (XXIII-XXVII). — 6^e Vœux et dîmes (XXVII).

erit. Quidquid semel fuerit consecratum, sanctum sanctorum erit Domino. ²⁹ Et omnis consecratio, quæ Deut. 2, 34.
1 Reg. 15,
3-10,
3 Reg. 20, 42. offertur ab homine, non redimetur, sed morte morietur.

³⁰ Omnes decimæ terræ, sive de frugibus sive de pomis arborum, Domini sunt et illi sanctificantur. De decimis.
Num. 18, 21.
Deut. 14, 22;
Gen. 28, 22;
14, 30.

³¹ Si quis autem voluerit redimere decimas suas, addet quintam partem earum. ³² Omnium decimarum bovis et ovis et capræ, quæ sub pastoris virga transeunt, quidquid decimum venerit, sanctificabitur Domino. Jer. 33, 13.
Ez. 20, 37.

³³ Non eligetur nec bonum nec malum, nec altero commutabitur : si quis mutaverit et quod mutatum est, et pro quo mutatum est, sanctificabitur Domino, et non redimetur.

³⁴ Hæc sunt præcepta, quæ mandavit Dominus Moysi ad filios Israel in monte Sinai. Conclusio.
Lev. 26, 46;
25, 1.
Num. 1, 1.

et ne pourra être racheté. Tout ce qui aura été une fois consacré, étant très saint, sera pour le Seigneur. ²⁹ Rien de consacré, qui est offert par un homme, ne sera racheté, mais il mourra de mort.

³⁰ » Toutes les dîmes de la terre, soit des grains, soit des fruits des arbres, sont au Seigneur et lui sont consacrées.

³¹ Mais si quelqu'un veut racheter ses dîmes, il en ajoutera la cinquième partie.

³² Dans les dîmes des bœufs, des brebis et des chèvres qui passent sous la verge du pasteur, tout ce qui viendra comme dixième, sera consacré au Seigneur.

³³ Ni le bon ni le mauvais ne sera choisi, et il ne sera point changé pour un autre : si quelqu'un le change, et ce qui aura été changé, et ce pour quoi il aura été changé, sera consacré au Seigneur, et ne sera pas racheté ».

³⁴ Ce sont là les préceptes qu'a donnés le Seigneur à Moïse pour les enfants d'Israël, sur la montagne de Sinai.

à Dieu d'une manière irrévocable. C'est un vœu de cette sorte que Jephthé fit d'une manière inconsidérée et qu'il se crut obligé d'exécuter. (*Juges*, xi, 30-39).

³⁰. *Toutes les dîmes*. Règles pour les dîmes, §. 30-34. La dîme des fruits de la terre pourra être rachetée, §. 31, mais non celle des animaux purs, §. 33.

³². *Qui passent sous la verge du pasteur*. Lorsqu'il s'agissait de désigner les animaux destinés à la dîme, on faisait, dit-on, sortir de la bergerie par une

porte étroite toutes les brebis l'une après l'autre, et le berger se tenait à la porte avec un bâton chargé par le bout de quelque couleur, dont il marquait la dixième... Il en était de même des chèvres, des bœufs et des vaches ». (Dom Calmet).

³⁴. *Cesont là les préceptes qu'a donnés le Seigneur... sur la montagne de Sinai*. Les livres suivants contiennent encore d'autres lois mosaïques, mais celles-là données en cours de route à travers le désert, et non plus pendant la station initiale des Israélites au pied du mont Sinai.



Ι. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν ἐν τῇ ἐρήμῳ τῇ Σινᾶ, ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου, ἐν μιᾷ τοῦ μηνὸς τοῦ δευτέρου, ἔτους [τοῦ] δευτέρου ἐξεληθόντων αὐτῶν ἐκ γῆς Αἰγύπτου, λέγων ² Λάβετε ἀρχὴν πάσης συναγωγῆς Ἰσραὴλ κατὰ συγγενείας, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ἐξ ὀνόματος αὐτῶν, κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, ³ πᾶς ἄρσην ἀπὸ εἰκοσαστοῦς καὶ ἐπάνω, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν δυνάμει Ἰσραὴλ, ἐπισκέψασθε αὐτοὺς σὺν δυνάμει αὐτῶν, σὺ καὶ Ἀαρὼν ἐπισκέψαστε αὐτούς. ⁴ Καὶ μεθ' ὑμῶν ἔσονται ἕκαστος κατὰ φυλὴν ἕκαστου ἀρχόντων, κατ' οἴκους πατριῶν ἔσονται. ⁵ Καὶ ταῦτα τὰ ὀνόματα τῶν ἀνδρῶν, οἵτινες παραστήσονται μεθ' ὑμῶν Ἰωνάθαν υἱὸς Ρουβὴν ⁶ Ἐλισσοῦ υἱὸς Σεδιούρ, ⁷ τῶν Ἰούδα Νασασὼν υἱὸς Ἀμιναδάβ, ⁸ τῶν Ἰσάχαρ Ναθαναὴλ υἱὸς Σωγάρ, ⁹ τῶν Ζαβουλῶν Ἐλιὰβ υἱὸς Χαιλῶν, ¹⁰ τῶν ἰσθμίων Ἰωσήφ τῶν Ἐφραΐμ Ἐλισαμά, υἱὸς Ἐμουὺδ τῶν Μανασσῆ, Γαμαλιὴλ υἱὸς Φαδασούρ, ¹¹ τῶν Βενιαμὴν Ἀβιδὰν υἱὸς Γαδεωνί, ¹² τῶν Δὰν Ἀχιέσο υἱὸς Ἀμοσαδαί, ¹³ τῶν Ἀσῆρ Φαργαίηλ υἱὸς Ἐχράν, ¹⁴ τῶν Γὰδ Ἐλισάφ υἱὸς Ραγοθὴλ, ¹⁵ τῶν Νεφθαλὶ Ἀχιοὲ υἱὸς Αἰνάν. ¹⁶ Οὗτοι ἐπίκλητοι τῆς συναγωγῆς, ἄρχοντες τῶν φυλῶν κατὰ πατριάς αὐτῶν, χιλίαςχοι Ἰσραὴλ εἰσι. ¹⁷ Καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν τοὺς ἀνδρας τούτους τοὺς

Ι. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה בְּמִדְבָּר סִינַי בְּאֶהֱל מוֹעֵד בְּאַהֲד לְהַדַּשׁ הַשְּׁנִי בַשָּׁנָה הַשְּׁנִית לְצִאתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם לֵאמֹר: שָׂא אֶת-רֹאשׁ כָּל-עֵדֹת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל לְמִשְׁפַּחְתֶּם לְבֵית אֲבוֹתֶם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת כָּל-זָכָר לְגִלְגָּלְתֶּם: מִבֶּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה כָּל-יִשְׂרָאֵל בְּיִשְׂרָאֵל תִּפְקְדוּ אֹתָם לְצַבְאֹתֶם אַתָּה וְאַהֲרֹן: וְאַתְּכֶם יְהוּ אִישׁ אִישׁ לְמִשְׁפַּח אִישׁ רֹאשׁ לְכֹתֵב-אֲבוֹתָיו הֵיא: וְאַלְפָה שְׁמוֹת הָאָנָשִׁים אֲשֶׁר יַעֲמִדוּ אִתְּכֶם לְרֹאשֵׁי בְּנֵי-שְׁדֵי-אִיִּר: לְשִׁמְלֵיךָ שְׁלֹמִיאֵל בֶּן-צִוְיָשָׁדָי: לְיְהִיזְדָּה נְחֹשֶׁן בֶּן-עַמְיָנָדָב: לְיִשְׁשָׁכָר נְתַנְאֵל בֶּן-צִוְיָר: לְזַבּוּלֹן אֶלְיָאָב בֶּן-יִחְזָקִי: לְבְנֵי יוֹסֵף לְאַפְרַיִם אֶלְיָשָׁמֶת בֶּן-עַמִּיהוּד לְמִנְשֵׁה עַמְלִיאֵל בֶּן-פְּדֵהצִוְר: לְבְנֵימֶן אֲבִיתָן בֶּן-יְדִנְעִי: לְדָן אֶהֱיָצִוֵר בֶּן-עַמִּישָׁדָי: לְאַשֶׁר לְפִגְעִיאֵל בֶּן-עֶכְרָן: לְגָד אֶלְיָאָב בֶּן-דְּנַחְאֵל: לְנַפְתָּלִי אֶהֱיָרַע בֶּן-עֵינָן: לְאֵלֶּה קְרִיאֵי הָעֵדֹת נְשִׂאֵי מִשְׁוֹת אֲבוֹתֶם רֹאשֵׁי אֲלֵפֵי יִשְׂרָאֵל הֵם: וַיִּקַּח מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן אֶת הָאָנָשִׁים

1. AB* (tert.) τῷ († EX). 2. AEF† (a. Ἰσραήλ) υἱῶν. F: ἐξ ὀνομάτων. 2-3. F: πᾶς ἄρσιν κατὰ κεφ. αὐτῶν. F* (in f.) ἐπισκέψασθε αὐτούς; 4. A: ἕκαστος ἕκαστος. 5. A: τῷ Ῥουβήν... υἱὸς Ἐδιούρ, τῷ... τῷ Ἰούδα. 10. Μανασσή.

v. 1. 'ינית ד' שיטין פנויות ויהחיל מהחלה שיטה ה' v. 16. ס' כרואי

1. 2. *Leurs maisons.* Hébreu et Septante : « les maisons de leurs pères ».
3. *Tous les hommes forts d'Israël.* Hébreu : « tous ceux d'Israël en état de porter les armes ». — Selon leurs bandes. Septante : « d'après leur force ».
4. *Les princes de leurs tribus.* Hébreu et Septante :

« un homme par tribu, un chef ».
5. *De Ruben.* Hébreu : « pour Ruben ».
16. *Les plus nobles princes de la multitude,* selon leurs tribus et leur parenté. Hébreu et Septante : « ceux qui furent convoqués à l'assemblée, princes des tribus de leurs pères ».

LIBER NUMERI

HEBRAÏQUE : VAIEDABBER.

LES NOMBRES

EN HÉBREU : VAIEDABBER.

I. ¹ Locutusque est Dominus ad Moysen in deserto Sinai, in tabernaculo federis, prima die mensis secundi, anno altero egressionis eorum ex Ægypto, dicens : ² Tollite summam universæ congregationis filiorum Israel per cognationes et domos suas, et nomina singulorum, quidquid sexus est masculini ³ a vigesimo anno et supra, omnium virorum fortium ex Israel, et numerabitis eos per turmas suas, tu et Aaron. ⁴ Eruntque vobiscum principes tribuum admodorum in cognationibus suis, ⁵ quorum ista sunt nomina : de Ruben, Elisur filius Sédour ; ⁶ de Simeon, Salamiel filius Surisaddai ; ⁷ de Juda, Nahasson filius Aminadab ; ⁸ de Issachar, Nathanaël filius Suar ; ⁹ de Zabulon, Eliab filius Helon. ¹⁰ Filiorum autem Joseph, de Ephraim, Elisama filius Ammiud ; de Manasse, Gamaliel filius Phadassur ; ¹¹ de Benjamin, Abidan filius Gedeonis ; ¹² de Dan, Ahiezer filius Ammisaddai ; ¹³ de Aser, Phégiel filius Ochran ; ¹⁴ de Gad, Eliasaph filius Duel ; ¹⁵ de Néphthali, Ahira filius Enan.

¹⁶ Hi nobilissimi principes multitudinis per tribus et cognationes suas, et capita exercitus Israel : ¹⁷ quos tulerunt Moyses et Aaron

I. — ¹ a) Recensio populi a Domino Jussa. Num. 3, 1. Lev. 25, 1. Ex. 19, 1 ; 40, 17. 3 Reg. 6, 1. Num. 26, 2. Ex. 30, 12. Jos. 7, 14. Num. 14, 29 ; 4, 2, 3. Tribuum principes. Num. 2, 10 ; 7, 30 ; 10, 15 ; 2, 12 ; 7, 36 ; 10, 19 ; 2, 3 ; 7, 12 ; 10, 14. Ex. 6, 23. Ruth, 4, 20. Num. 2, 10 ; 7, 18 ; 10, 15 ; 2, 7 ; 7, 24 ; 10, 16 ; 2, 15 ; 7, 48 ; 10, 22 ; 1 Par. 7, 26. Num. 2, 20 ; 7, 54 ; 10, 23 ; 2, 22 ; 7, 60 ; 10, 25 ; 2, 27 ; 7, 72 ; 10, 26 ; 2, 14 ; 7, 42 ; 10, 20 ; 2, 29 ; 7, 78 ; 10, 27. Ex. 18, 21.

I. ¹ Et le Seigneur parla à Moïse dans le désert de Sinai, dans le tabernacle d'alliance, au premier jour du second mois, à la seconde année de leur sortie d'Égypte, disant : ² Faites le dénombrement de toute l'assemblée des enfants d'Israël, selon leur parenté, leurs maisons, et les noms de chacun, de tout ce qui est du sexe masculin ³ depuis vingt ans et au-dessus, de tous les hommes forts d'Israël, et vous les dénombrez selon leurs bandes, toi et Aaron. ⁴ Et il y aura avec vous les princes de leurs tribus et de leurs maisons dans leur parenté, ⁵ ceux dont voici les noms : de Ruben, Elisur, fils de Sédour ; — ⁶ de Simeon, Salamiel, fils de Surisaddai ; — ⁷ de Juda, Nahasson, fils d'Aminadab ; — ⁸ d'Issachar, Nathanaël, fils de Suar ; — ⁹ de Zabulon, Eliab, fils d'Hélon. — ¹⁰ Et d'entre les fils de Joseph : d'Éphraïm, Elisama, fils d'Ammiud ; de Manassé, Gamaliel, fils de Phadassur. — ¹¹ De Benjamin, Abidan, fils de Gédéon ; — ¹² de Dan, Ahiezer, fils d'Ammisaddai ; — ¹³ d'Aser, Phégiel, fils d'Ochran ; — ¹⁴ de Gad, Eliasaph, fils de Duel ; — ¹⁵ de Néphthali, Ahira, fils d'Enan ».

¹⁶ C'étaient là les plus nobles princes de la multitude selon leurs tribus et leur parenté, et les chefs de l'armée d'Israël, ¹⁷ que prirent Moïse et Aaron

1^{re} PARTIE. — Préparatifs pour le départ du mont Sinaï, 1-X.

- 1^o Recensement du peuple, ordre du campement, 1-11.
- 2^o Recensement des Lévites, III-IV.
- 3^o Lois particulières, V-VI.
- 4^o Présents des chefs de tribus au Tabernacle, VII.
- 5^o Consécration des Lévites, VIII.
- 6^o Célébration de la Pâque au Sinaï, IX, 1-14.
- 7^o La colonne de nuée et les trompettes pour la mise en marche, IX, 15-X, 40.
- 8^o Départ du Sinaï, X, 41-36.

1^o Recensement du peuple, ordre du campement, 1-11.

a) Recensement du peuple, 1.

- 1. 1. *Le Seigneur parla à Moïse, pour ordonner, avant la mise en marche, le dénombrement des hommes en état de porter les armes (v. 2-3). Il était nécessaire, en effet, de s'organiser pour la conquête de la Terre Promise.*
- 2-3. *Du sexe masculin, depuis vingt ans.* Aujourd'hui encore, les Bédouins de la péninsule sinaïtique ne tiennent compte, pour estimer leur nombre, ni des femmes ni des enfants.
- 5. *Elisur.* Sur les douze chefs de tribus énumérés v. 5-15, il y en a huit dont le nom est formé du nom de Dieu, *El*, accompagné d'un attribut.
- 7. *Nahasson, beau-frère d'Aaron (Exode, vi, 23),*

ἀνακληθέντας ἐξ ὀνόματος, ¹⁸ καὶ πᾶσαν τὴν συναγωγὴν συνήγαγον ἐν μιᾷ τοῦ μηρὸς τοῦ δευτέρου ἔτους. Καὶ ἐπήξονουσάν κατὰ γενεαίς αὐτῶν, κατὰ πατριᾶς αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, ἀπὸ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω, πᾶν ἀρσενικόν¹ κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, ¹⁹ ὃν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῇ, καὶ ἐπεσκέπησαν ἐν τῇ ἐρήμῳ τοῦ Σινῆ.

²⁰ Καὶ ἐγένοντο οἱ υἱοὶ Ρουβὴν πρωτοτόκου Ἰσραὴλ κατὰ συγγενείας αὐτῶν, κατὰ δήμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, πάντα ἀρσενικά ἀπὸ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν τῇ δυνάμει, ²¹ ἢ ἐπίσκεψις αὐτῶν ἐκ τῆς φυλῆς Ρουβὴν ἐξ καὶ τεσσαράκοντα χιλιάδες καὶ πεντακόσιοι.

²² Τοῖς υἱοῖς Συμεὼν κατὰ συγγενείας αὐτῶν, κατὰ δήμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, πάντα ἀρσενικά ἀπὸ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν τῇ δυνάμει, ²³ ἢ ἐπίσκεψις αὐτῶν ἐκ τῆς φυλῆς Συμεὼν ἐννέα καὶ πενήκοντα χιλιάδες καὶ τριακόσιοι.

²⁴ [Τοῖς υἱοῖς Γὰδ κατὰ συγγενείας αὐτῶν, κατὰ δήμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, ¹ κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, πάντα ἀρσενικά ¹ ἀπὸ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν τῇ δυνάμει, ²⁵ ἢ ἐπίσκεψις αὐτῶν ἐκ τῆς φυλῆς Γὰδ πέντε καὶ τεσσαράκοντα χιλιάδες καὶ ἑξακόσιοι καὶ πενήκοντα.]

²⁶ Τοῖς υἱοῖς Ἰούδα κατὰ συγγενείας αὐτῶν, κατὰ δήμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, ¹ κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, πάντα ἀρσενικά ἀπὸ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω¹, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν τῇ δυνάμει, ²⁷ ἢ ἐπίσκεψις αὐτῶν ἐκ τῆς φυλῆς Ἰούδα τέσσαρες καὶ ἑβδομηκοντα χιλιάδες καὶ ἑξακόσιοι.

²⁸ Τοῖς υἱοῖς Ἰσάχαρ κατὰ συγγενείας αὐτῶν, κατὰ δήμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, ¹ κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, πάντα ἀρσενικά ¹ ἀπὸ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω. πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν τῇ δυνάμει, ²⁹ ἢ ἐπίσκεψις αὐτῶν ἐκ τῆς φυλῆς Ἰσάχαρ τέσσαρες καὶ πενήκοντα χιλιάδες καὶ τετρακόσιοι.

³⁰ Τοῖς υἱοῖς Ζα-

18. A* (a. συναγ.) τὴν. AE: ἐπεσκέπησαν κατὰ γενεαίς. 24. F, sicut Hebraeus et Vulgata, ponit hic quod spectat ad filios Gad.

18 הָאֵלֶּה אֲשֶׁר נִקְּבוּ בְשֵׁמוֹת: וְאֵת כָּל־הַעֲדָה הַקְּהִילוּ בְּאֶהָד לְהַדָּשׁ הַשֵּׁנִי וַיִּתְקַדְּדוּ עַל־מִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה לְגַלְגָּלְתֵּם: בְּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה וַיִּפְקְדֵם בְּמִדְבָּר סִינַי:

19 וַיִּקְהִי בְנֵי־רְאוּבֵן בְּכֹר וְיִשְׂרָאֵל הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת לְגַלְגָּלְתֵּם כָּל־זָכָר מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת רְאוּבֵן שֵׁשֶׁה וְאַרְבָּעִים אֶלֶף וַחֲמֵשׁ מֵאוֹת: פ

20 לְבְנֵי שִׁמְעוֹן הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת לְגַלְגָּלְתֵּם כָּל־זָכָר מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת שִׁמְעוֹן תְּשַׁעַה וַחֲמֵשִׁים אֶלֶף וּשְׁלֹשׁ מֵאוֹת: פ לְבְנֵי גָד

21 הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת גָּד חֲמֵשֶׁה וְאַרְבָּעִים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת וַחֲמֵשִׁים: פ לְבְנֵי יְהוּדָה הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת יְהוּדָה אַרְבָּעַה וְשָׁבְעִים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת: פ לְבְנֵי יִשָּׂשכָר הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת יִשָּׂשכָר אַרְבָּעַה וְשָׁבְעִים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת: פ לְבְנֵי יְהוּדָה הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת יְהוּדָה אַרְבָּעַה וְשָׁבְעִים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת: פ לְבְנֵי יִשָּׂשכָר הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת יִשָּׂשכָר אַרְבָּעַה וְשָׁבְעִים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת: פ

22 הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת יְהוּדָה אַרְבָּעַה וְשָׁבְעִים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת: פ לְבְנֵי יִשָּׂשכָר הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת יִשָּׂשכָר אַרְבָּעַה וְשָׁבְעִים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת: פ לְבְנֵי יְהוּדָה הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת יְהוּדָה אַרְבָּעַה וְשָׁבְעִים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת: פ לְבְנֵי יִשָּׂשכָר הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת יִשָּׂשכָר אַרְבָּעַה וְשָׁבְעִים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת: פ

23 הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת יִשָּׂשכָר אַרְבָּעַה וְשָׁבְעִים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת: פ לְבְנֵי יְהוּדָה הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת יְהוּדָה אַרְבָּעַה וְשָׁבְעִים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת: פ לְבְנֵי יִשָּׂשכָר הַיְלֹדֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתֵם לְבֵית אֲבֹתֵם בְּמִסְפַּר שְׁמוֹת מִבְּן עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה פֶּלֶא יֵצֵא צָבָא: שְׁקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחַת יִשָּׂשכָר אַרְבָּעַה וְשָׁבְעִים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת: פ

après le v. 37 : nous les plaçons ici entre crochets. comme l'a fait l'édition de Complute, afin de faire concorder le grec avec les autres textes.

24-25. Ces deux versets ne se trouvent pas au même endroit dans les Septante d'une part et dans l'hébreu et la Vulgate d'autre part. Les Septante les placent

I. Préparatifs de départ (I-X). — 1° (a). Recensement du peuple (I).

cum omni vulgi multitudine :
 18 et congregaverunt primo die mensis secundi, recensentes eos per cognationes, et domos, ac familias, et capita, et nomina singulorum, a vigesimo anno et supra, 19 sicut præceperat Dominus Móysi. Numeratique sunt in deserto Sinai.

Recensentur tribus, scilicet :

20 De Ruben primogénito Israël, per generationes et familias ac domos suas, et nomina capitum singulorum, omne quod sexus est masculini a vigesimo anno et supra, procedentium ad bellum, 21 quadraginta sex millia quingenti.

Ruben,

Num. 2, 11.

22 De filiis Simeon, per generationes, et familias ac domos cognationum suarum recensiti sunt per nomina et capita singulorum, omne quod sexus est masculini a vigesimo anno et supra, procedentium ad bellum, 23 quinquaginta novem millia trecenti.

Simeon,

Num. 2, 13 ;

26, 14.

Gad,

24 De filiis Gad per generationes et familias ac domos cognationum suarum recensiti sunt per nomina singulorum a viginti annis et supra, omnes qui ad bella procederent, 25 quadraginta quinque millia sexcenti quinquaginta.

Num. 2, 15.

26 De filiis Juda per generationes et familias ac domos cognationum suarum, per nomina singulorum a vigesimo anno et supra, omnes qui poterant ad bella procedere, 27 recensiti sunt septuaginta quatuor millia sexcenti.

Judas,

Num. 2, 4.

28 De filiis Issachar, per generationes et familias ac domos cognationum suarum, per nomina singulorum a vigesimo anno et supra, omnes qui ad bella procederent, 29 recensiti sunt quinquaginta quatuor millia quadringenti.

Issachar,

Num. 2, 6.

30 De filiis Zabulon per genera-

Zabulon,

avec toute la multitude du peuple, 18 et qu'ils assemblèrent au premier jour du second mois, les recensant selon la parenté, les maisons, les familles, la personne et le nom de chacun, depuis vingt ans et au-dessus, 19 comme avait ordonné le Seigneur à Moïse. Or, il y eut de dénombré dans le désert de Sinai :

20 De Ruben, premier-né d'Israël, selon les générations, les familles, les maisons et le nom de chacun, tout ce qui est du sexe masculin, depuis vingt ans et au-dessus, allant à la guerre : 21 quarante-six mille cinq cents.

22 Des enfants de Siméon, selon les générations, les familles et les maisons de leur parenté, fut recensé, selon le nom et la personne de chacun, tout ce qui est du sexe masculin, depuis vingt ans et au-dessus, allant à la guerre : 23 cinquante-neuf mille trois cents.

24 Des enfants de Gad, selon les générations, les familles et les maisons de leur parenté, furent recensés selon le nom de chacun, depuis vingt ans et au-dessus, comme pouvant tous aller aux combats : 25 quarante-cinq mille six cent cinquante.

26 Des enfants de Juda, selon les générations, les familles et les maisons de leur parenté, selon le nom de chacun, depuis vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller aux combats 27 furent recensés : soixante-quatorze mille six cents.

28 Des enfants d'Issachar, selon les générations, les familles et les maisons de leur parenté, selon le nom de chacun, depuis vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller aux combats 29 furent recensés : cinquante-quatre mille quatre cents.

30 Des enfants de Zabulon, selon les

l'honneur de figurer sur la liste généalogique des ancêtres de Jésus-Christ, *Matthieu*, 1, 4; *Luc*, III, 32.

19. Il y eut de dénombré douze tribus, en comptant pour deux celle de Joseph (Ephraïm et Manassé), les Lévités devant être recensés à part.

20-21. 1° Tribu de Ruben, la 7^e en importance : 46.500 hommes.

22-23. 2° Tribu de Siméon, la 3^e en importance : 59.300 hommes.

24-25. 3° Tribu de Gad, la 8^e en importance : 45.650 hommes. C'est la seule tribu pour laquelle l'auteur ne s'en tiennent pas au chiffre des centaines, et pousse la précision plus loin. Le recensement ayant

lieu en vue de l'organisation militaire du peuple, il était inutile de donner à une unité près le chiffre de chaque tribu : les nombres ronds suffisaient.

26-27. 4° Tribu de Juda, 74.600 hommes. C'est la tribu la plus importante en nombre : même en additionnant les chiffres des deux tribus d'Ephraïm et de Manassé, on n'arrive, pour les descendants de Joseph, qu'au nombre de 72.700 (y. 33 et 35). Ainsi se réalisait déjà, en faveur de Juda, la suprématie prophétisée par Jacob, *Genèse*, XLIX, 8.

28-29. 5° Tribu d'Issachar, la 5^e en importance : 54.400 hommes.

30-31. 6° Tribu de Zabulon, la 4^e en importance :

βουλῶν κατὰ συγγενείας αὐτῶν, κατὰ δήμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, ¹κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, πάντα ἀρσενικά ¹ ἀπὸ εικοσαετῶς καὶ ἐπάνω, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν τῇ δυνάμει, ³¹ ἢ ἐπίσκεψις αὐτῶν ἐκ τῆς φυλῆς Ζαβουλῶν ἑπτὰ καὶ πενήτηκοντα χιλιάδες καὶ τετρακόσιοι. ³² Τοῖς υἱοῖς Ἰωσήφ υἱοῖς Ἐφραΐμ κατὰ συγγενείας αὐτῶν, κατὰ δήμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, ¹κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, πάντα ἀρσενικά ¹ ἀπὸ εικοσαετῶς καὶ ἐπάνω, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν τῇ δυνάμει, ³³ ἢ ἐπίσκεψις αὐτῶν ἐκ τῆς φυλῆς Ἐφραΐμ τεσσαράκοντα χιλιάδες καὶ πεντακόσιοι. ³⁴ Τοῖς υἱοῖς Μανασσῆ κατὰ συγγενείας αὐτῶν, κατὰ δήμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, ¹κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, πάντα ἀρσενικά ¹ ἀπὸ εικοσαετῶς καὶ ἐπάνω, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν τῇ δυνάμει, ³⁵ ἢ ἐπίσκεψις αὐτῶν ἐκ τῆς φυλῆς Μανασσῆ δύο καὶ τριάκοντα χιλιάδες καὶ διακόσιοι. ³⁶ Τοῖς υἱοῖς Βενιαμὴν κατὰ συγγενείας αὐτῶν, κατὰ δήμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, ¹κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, πάντα ἀρσενικά ¹ ἀπὸ εικοσαετῶς καὶ ἐπάνω, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν τῇ δυνάμει, ³⁷ ἢ ἐπίσκεψις αὐτῶν ἐκ τῆς φυλῆς Βενιαμὴν πέντε καὶ τριάκοντα χιλιάδες καὶ τετρακόσιοι. ³⁸ Τοῖς υἱοῖς Δάν κατὰ συγγενείας αὐτῶν, κατὰ δήμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, ¹κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, πάντα ἀρσενικά ¹ ἀπὸ εικοσαετῶς καὶ ἐπάνω, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν τῇ δυνάμει, ³⁹ ἢ ἐπίσκεψις αὐτῶν ἐκ τῆς φυλῆς Δάν δύο καὶ ἑξήκοντα χιλιάδες καὶ ἑπτακόσιοι. ⁴⁰ Τοῖς υἱοῖς Ἀσῆρ κατὰ συγγενείας αὐτῶν, κατὰ δήμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, ¹κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, πάντα ἀρσενικά ¹ ἀπὸ εικοσαετῶς καὶ ἐπάνω, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν τῇ δυνάμει, ⁴¹ ἢ ἐπίσκεψις αὐτῶν ἐκ τῆς φυλῆς Ἀσῆρ μία καὶ τεσσαράκοντα χιλιάδες καὶ πεντακόσιοι. ⁴² Τοῖς υἱοῖς Νεφθαὶλ κατὰ συγγενείας αὐτῶν, κατὰ δήμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ ἀριθμὸν ὀνομάτων αὐτῶν, ¹κατὰ κεφαλὴν αὐτῶν, πάντα ἀρσενικά ¹ ἀπὸ εικοσαετῶς καὶ ἐπάνω, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος ἐν τῇ δυνάμει, ⁴³ ἢ ἐπίσκεψις αὐτῶν ἐκ τῆς φυλῆς Νεφθαὶλ τρεῖς καὶ πενήτηκοντα χιλιάδες καὶ τετρακόσιοι.

38. F: κατ' οἴκοις. 39. X: ἑπτακόσιοι.

זבולון תולדתם למשפחתם לבית
 אבתם במספר שמות מן עשרים
 31 שנה ומעלה כל יצא צבא: פקדיהם
 למטה זבולון שבעה וקמשים אלה
 32 וארבע מאות: פ לבני יוסף
 לבני אפרים תולדתם למשפחתם
 לבית אבתם במספר שמות מן
 עשרים שנה ומעלה כל יצא צבא:
 33 פקדיהם למטה אפרים ארבעים
 34 אלה וקמש מאות: פ לבני
 מנשה תולדתם למשפחתם לבית
 אבתם במספר שמות מן עשרים
 35 שנה ומעלה כל יצא צבא: פקדיהם
 למטה מנשה שנים ושלשים אלה
 36 ומאתים: פ לבני בנימן תולדתם
 למשפחתם לבית אבתם במספר
 שמות מן עשרים שנה ומעלה כל
 37 יצא צבא: פקדיהם למטה בנימן
 המשה ושלשים אלה וארבע
 38 מאות: פ לבני דן תולדתם
 למשפחתם לבית אבתם במספר
 שמות מן עשרים שנה ומעלה
 39 כל יצא צבא: פקדיהם למטה דן
 שנים ושלשים אלה ושבוע מאות: פ
 40 לבני אשר תולדתם למשפחתם
 לבית אבתם במספר שמות מן
 עשרים שנה ומעלה כל יצא צבא:
 41 פקדיהם למטה אשר אהד וארבעים
 42 אלה וקמש מאות: פ בני נפתלי
 תולדתם למשפחתם לבית אבתם
 במספר שמות מן עשרים שנה
 43 ומעלה כל יצא צבא: פקדיהם
 למטה נפתלי שלשה וקמשים אלה
 44 וארבע מאות: פ

37. Dans les Septante, le passage relatif à la tribu de Gad est placé entre les versets 37 et 38. Voir la

note sur les §. 24-25, p. 630.

I. Préparatifs de départ (I-X). — 1° (a). Recensement du peuple (I).

tions et familias ac domos cognationum suarum recensiti sunt per nomina singulorum a vigesimo anno et supra, omnes qui poterant ad bella procedere, ³¹ quinquaginta septem millia quadringenti.

Num. 2, 6 ;
26, 27.

³² De filiis Joseph, filiorum Ephraim per generationes et familias ac domos cognationum suarum recensiti sunt per nomina singulorum a vigesimo anno et supra, omnes qui poterant ad bella procedere, ³³ quadraginta millia quingenti.

Joseph,

Num. 2, 19 ;
26, 39.

³⁴ Porro filiorum Manasse per generationes et familias ac domos cognationum suarum recensiti sunt per nomina singulorum a viginti annis et supra, omnes qui poterant ad bella procedere, ³⁵ triginta duo millia ducenti.

Num. 2, 21 ;
26, 34.

³⁶ De filiis Benjamin per generationes et familias ac domos cognationum suarum recensiti sunt nominibus singulorum a vigesimo anno et supra, omnes qui poterant ad bella procedere, ³⁷ triginta quinque millia quadringenti.

Benjamin,

Num. 2, 23 ;
26, 41.

³⁸ De filiis Dan per generationes et familias ac domos cognationum suarum recensiti sunt nominibus singulorum a vigesimo anno et supra, omnes qui poterant ad bella procedere, ³⁹ sexaginta duo millia septingenti.

Dan,

Num. 2, 26 ;
26, 43.

⁴⁰ De filiis Aser per generationes et familias ac domos cognationum suarum recensiti sunt per nomina singulorum a vigesimo anno et supra, omnes qui poterant ad bella procedere, ⁴¹ quadraginta millia et mille quingenti.

Aser,

Num. 2, 28 ;
26, 47.

⁴² De filiis Nephthali per generationes et familias ac domos cognationum suarum recensiti sunt nominibus singulorum a vigesimo anno et supra, omnes qui poterant ad bella procedere, ⁴³ quinquaginta tria millia quadringenti.

denique Nephthali.

Num. 2, 30 ;
26, 50.

générations, les familles et les maisons de leur parenté, furent recensés selon le nom de chacun, depuis vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller aux combats : ³¹ cinquante-sept mille quatre cents.

³² Des enfants de Joseph, enfants d'Éphraïm, selon les générations, les familles et les maisons de leur parenté, furent recensés, selon le nom de chacun, depuis vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller aux combats : ³³ quarante mille cinq cents.

³⁴ Ensuite, des enfants de Manassé, selon les générations, les familles et les maisons de leur parenté, furent recensés selon le nom de chacun, depuis vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller aux combats : ³⁵ trente-deux mille deux cents.

³⁶ Des fils de Benjamin, selon les générations, les familles et les maisons de leur parenté, furent recensés selon le nom de chacun, depuis vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller aux combats : ³⁷ trente-cinq mille quatre cents.

³⁸ Des enfants de Dan, selon les générations, les familles et les maisons de leur parenté, furent recensés selon le nom de chacun, depuis vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller aux combats : ³⁹ soixante-deux mille sept cents.

⁴⁰ Des enfants d'Aser, selon les générations, les familles et les maisons de leur parenté, furent recensés selon le nom de chacun, depuis vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller aux combats : ⁴¹ quarante-un mille cinq cents.

⁴² Des enfants de Nephthali, selon les générations, les familles et les maisons de leur parenté, furent recensés selon le nom de chacun, depuis vingt ans et au-dessus, tous ceux qui pouvaient aller aux combats : ⁴³ cinquante-trois mille quatre cents.

57.400 hommes.

32-33. 7° Tribu d'Éphraïm, le 10° en importance : 40.500 hommes.

34-35. 8° Tribu de Manassé, la 12° et dernière en importance : 32.200 hommes. Ici encore se réalise la prophétie de Jacob, donnant à Ephraïm la prédominance sur Manassé son frère aîné (*Genèse*, XLVIII, 43-20). Voir plus haut, la note sur les 7. 26-27.

36-37. 9° Tribu de Benjamin, la 11° en importance : 35.400 hommes.

38-39. 10° Tribu de Dan, la plus importante en nombre après celle de Juda : 62.700 hommes.

40-41. 11° Tribu d'Aser, la 9° en importance : 41.500 hommes.

42-43. 12° Tribu de Nephthali, la 6° en importance : 53.400 hommes. L'ordre d'importance numérique des douze tribus (Lévi mis à part) est donc celui-ci : Juda, Dan, Siméon, Zabulon, Issachar, Nephthali, Ruben, Gad, Aser, Ephraïm, Benjamin et Manassé.

I. Novae parantur viae (I-X). — 1^a (a). Recensetur populus (I).

44 *Αὕτη ἡ ἐπίσκεψις ἦν ἐπεσκέψαντο Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν καὶ οἱ ἄρχοντες Ἰσραήλ, δώδεκα ἄνδρες· ἀνὴρ εἰς κατὰ φυλὴν μιάν ἑκάστην φυλὴν οἴκων πατριᾶς ἧσαν.*
 45 *Καὶ ἐγένετο πᾶσα ἡ ἐπίσκεψις υἱῶν Ἰσραήλ σὺν δυνάμει αὐτῶν ἀπὸ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος παρατάξασθαι ἐν Ἰσραήλ,* 46 *ἑξακόσιοι χιλιάδες καὶ τοὺς χίλιοι καὶ πεντακόσιοι καὶ πεντήκοντα.*
 47 *Οἱ δὲ Ἀεϋῖται ἐκ τῆς φυλῆς πατριᾶς αὐτῶν οὐκ ἐπεσκέπησαν ἐν τοῖς υἱοῖς Ἰσραήλ.*

48 *Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων* 49 *Ὁρα τὴν φυλὴν Ἀεὺὶ οὐ συνεπισκέψη, καὶ τὸν ἀοιθμὸν αὐτῶν οὐ λήψῃ ἐν μέσῳ υἱῶν Ἰσραήλ.* 50 *Καὶ σὺ ἐπίστησον τοὺς Ἀεϋῖτας ἐπὶ τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου, καὶ ἐπὶ πάντα τὰ σκεύη αὐτῆς, καὶ ἐπὶ πάντα ὅσα ἔστιν ἐν αὐτῇ· ἀροῦσιν αὐτοὶ τὴν σκηνήν, καὶ πάντα τὰ σκεύη αὐτῆς, καὶ αὐτοὶ λειτουργήσουσιν ἐν αὐτῇ, καὶ κύκλῳ τῆς σκηνῆς παρεμβάλουσι.* 51 *Καὶ ἐν τῷ ἑξαίρειν τὴν σκηνὴν καθιλοῦσιν αὐτὴν οἱ Ἀεϋῖται, καὶ ἐν τῷ παρεμβάλλειν τὴν σκηνὴν ἀναστήσουσιν καὶ ὁ ἄλλογενὴς ὁ προσπορευόμενος ἀποθάνετω.* 52 *Καὶ παρεμβάλουσιν οἱ υἱοὶ Ἰσραήλ, ἀνὴρ ἐν τῇ ἑαυτοῦ τάξει καὶ ἀνὴρ κατὰ τὴν ἑαυτοῦ ἡγεμονίαν, σὺν δυνάμει αὐτῶν.* 53 *Οἱ δὲ Ἀεϋῖται παρεμβάλλετῶσαν ἐναντίῳ κύκλῳ τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, καὶ οὐκ ἔσται ἀμίωτον ἐν υἱοῖς Ἰσραήλ, καὶ φυλάξουσιν οἱ Ἀεϋῖται αὐτοὶ τὴν φυλακὴν τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου.* 54 *Καὶ ἐποίησαν οἱ υἱοὶ Ἰσραήλ κατὰ πάντα, ἃ ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆ καὶ Ἀαρὼν, οὕτως ἐποίησαν.*

II. *Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν, λέγων* 2^a *Ἀνθρώπος ἐχόμενος αὐτοῦ κατὰ τάγμα, κατὰ σημαίας καὶ οἴκους πατριῶν αὐτῶν, παρεμβάλλετῶσαν οἱ υἱοὶ Ἰσραήλ ἐναντίῳ κύκλῳ τῆς σκηνῆς τοῦ μαρ-*

44. X: ἐπεσκέματο... πατριῶν αὐτῶν. 47. AEF: οὐ συνεπισκέπησαν. 49. F: τοῦ Ἀεὺι... τῶν υἱῶν. 51. AF: τ. σκ. ἀναστ. αὐτὴν. 54. AF: πάντα, ὅσα ἔνετ. — 2. AEF: κατὰ τάγμα αὐτοῦ. F: σημασίας... ἐναντίον.

44 *אֵלֶּה הַשְּׂקָדִים אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן וְנָשִׂיָא יִשְׂרָאֵל שְׁנַיִם עָשָׂר אִישׁ אִישׁ־אֶחָד לְבֵית־אָבֹתָיו הָיוּ׃ מִתּוֹ הָיוּ כָּל־שְׂקָדָיו בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל לְבֵית אֲבֹתָם מִבְּן עָשָׂרִים שָׁנָה וּמִמֶּנָּה כָּל־יָצָא עָבָא בְּיִשְׂרָאֵל׃ וְהָיוּ כָּל־הַשְּׂקָדִים שְׁש־מֵאוֹת אָלֶף וּשְׁלֹשָׁת אֲלָפִים וְחֲמֵשׁ מֵאוֹת וְחֲמֵשִׁים׃ וְהָלְלוּם לַמֶּשֶׁה אֲבֹתָם לֹא הִתְשַׁקְּדָה בְּתוֹכָם׃ פ*

48 *וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר׃* 49 *אֵךְ אֶת־מִשְׁחָה לְךָ לֹא תִשְׁקָד וְאֶת־רֹאשֶׁם לֹא תִשָּׂא בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃ וְאֶתְּהָ הַפָּקֵד אֶת־הַלְלוּם עַל־מִשְׁכַּן הַעֲדוּת וְעַל כָּל־פְּלִיזוֹ וְעַל כָּל־אֲשֶׁר־לוֹ הַמָּזָה וְשִׂאֵי אֶת־הַמִּשְׁכָּן וְאֶת־כָּל־פְּלִיזוֹ וְהֵם וְיִשְׂרָתְהוּ וְכַבִּיב לַמִּשְׁכָּן יִחַנּוּ׃ וּבְנֹכַחַי הַמִּשְׁכָּן יוֹרִידָה אֹתוֹ הַלְלוּם וּבַחֲנֹת הַמִּשְׁכָּן וְקִימוֹ אֹתוֹ הַלְלוּם וְהָיָר הַקָּרֵב יוֹמֵת׃* 52 *וְהָנוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אִישׁ עַל־מִקְנֵהוּ׃* 53 *וְאִישׁ עַל־דָּגְלוֹ לְעַבְדָתָם׃ וְהַלְלוּם יִחַנו כַּבִּיב לַמִּשְׁכָּן הַעֲדוּת וְלֹא־יִהְיֶה קֶצֶף עַל־עֲדוּת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְשִׁמְרוּ הַלְלוּם אֶת־מִשְׁמֶרֶת מִשְׁכַּן הַעֲדוּת׃* 54 *וַיַּעֲשׂוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כְּכֹל אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה בְּן עָשָׂר׃ פ*

II *וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר׃ אִישׁ עַל־דָּגְלוֹ בְּאֶתֶר לְבֵית אֲבֹתָם יִחַנו בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מִפְּקֹד כַּבִּיב*

44. Chacun selon les maisons de sa parenté. Septante : « un homme par tribu, (pris) dans la tribu de sa maison paternelle ».
 45. Selon leurs maisons et leurs familles. Hébreu : « selon la maison de leurs pères » ; Septante : « avec leur force ».
 50. Ce qui appartient aux cérémonies. Hébreu et Septante : « ce qui appartient au tabernacle ».

52. Chacun selon ses bandes. Hébreu : « chacun près de sa bannière ».
 53. Afin que l'indignation ne vienne pas. Hébreu : « Afin que ma colère n'éclate point » ; Septante : « et il n'y aura pas de faute ».
 II. 2. Autour du tabernacle. Septante : « en face autour du tabernacle ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 1^o (a). Recensement du peuple (D).

⁴⁴ Hi sunt, quos numeraverunt Moyses et Aaron, et duodecim principes Israël, singulos per domos cognationum suarum. ⁴⁵ Fueruntque omnis numerus filiorum Israel per domos et familias suas a vigésimo anno et supra, qui poterant ad bella procedere, ⁴⁶ sexcenta tria millia virorum quingenti quinquaginta.

⁴⁷ Levitæ autem in tribu familiarum suarum non sunt numerati cum eis. ⁴⁸ Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : ⁴⁹ Tribum Levi noli numerare, neque pones summam eorum cum filiis Israel : ⁵⁰ sed constitue eos super tabernaculum testimonii et cuncta vasa ejus, et quidquid ad caeremonias pertinet. Ipsi portabunt tabernaculum et omnia utensilia ejus : et erunt in ministerio, ac per gyrum tabernaculi metabuntur. ⁵¹ Cum proficiscendum fuerit, deponent Levitæ tabernaculum : cum castrametandum, erigent : quisquis externorum accesserit, occidetur. ⁵² Metabuntur autem castra filii Israel unusquisque per turmas, et cuneos atque exercitum suum. ⁵³ Porro Levitæ per gyrum tabernaculi figent tentoria, ne fiat indignatio super multitudinem filiorum Israel, et excubant in custodiis tabernaculi testimonii.

⁵⁴ Fecerunt ergo filii Israel juxta omnia quæ præceperat Dominus Moysi.

II. ¹ Locutusque est Dominus ad Moysen et Aaron, dicens : ² Singuli per turmas, signa, atque vexilla, et domos cognationum suarum, castrametabuntur filii Israel, per gyrum tabernaculi fœderis.

Recapitulation.

Num. 2, 32 ; 26, 51 ; Ex. 38, 25 ; 12, 37.

Levitæ secorsum numerandi.

Num. 2, 33 ; 3, 15.

Num. 3, 10, 35 ; 16, 4, 7.

Num. 2, 2-34.

Num. 5, 19 ; Heb. 9, 8.

Num. 3, 7 ; 18, 21.

b). Ordo in castris servandus. Num. 2, 34 ; Ex. 12, 28. Num. 2, 34 ; 1, 52, 5-20.

⁴⁴ Tels sont ceux que dénombrèrent Moïse, Aaron et les douze princes d'Israël, chacun selon les maisons de sa parenté. ⁴⁵ Ainsi le nombre total des enfants d'Israël, selon leurs maisons et leurs familles, depuis vingt ans et au-dessus, et pouvant aller aux combats, fut ⁴⁶ de six cent trois mille cinq cent cinquante hommes.

⁴⁷ Pour les Lévités, ils ne furent pas dénombrés avec eux dans la tribu de leurs familles. ⁴⁸ Car le Seigneur parla à Moïse, disant : ⁴⁹ Ne compte point la tribu de Lévi, et tu ne comprendras point le nombre des Lévités avec les enfants d'Israël : ⁵⁰ mais prépose-les au tabernacle du témoignage, à tous ses vases et à tout ce qui appartient aux cérémonies. Eux-mêmes porteront le tabernacle et tous ses ustensiles : ils seront dans le ministère, et c'est autour du tabernacle qu'ils camperont.

⁵¹ Lorsqu'il faudra partir, les Lévités enlèveront le tabernacle ; lorsqu'il faudra camper, ils le dresseront : tout étranger qui en approchera sera mis à mort. ⁵² Mais les enfants d'Israël poseront leur camp, chacun selon ses bandes, ses corps et son armée. ⁵³ Et les Lévités planteront leurs tentes autour du tabernacle, afin que l'indignation ne vienne pas sur les enfants d'Israël, et ils veilleront à la garde du tabernacle du témoignage.

⁵⁴ Les enfants d'Israël firent donc selon tout ce qu'avait ordonné le Seigneur à Moïse.

II. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, disant : ² Les enfants d'Israël, chacun selon ses bandes, ses étendards, ses drapeaux et les maisons de sa parenté, camperont autour du tabernacle d'alliance.

⁴⁶. Six cent trois mille cinq cent cinquante, soit six cent mille en chiffres ronds, comme le dit plus loin l'auteur sacré (Nombres, xi, 21). D'après les lois de la statistique, ce nombre, représentant seulement les hommes âgés de 20 ans et au-dessus, suppose une population totale de deux millions d'individus.

⁴⁷. Les Lévités... ne furent pas dénombrés avec eux. Ils le furent séparément (Nombres, iii-iv), à cause de leurs fonctions qui les mettaient en dehors de la milice.

⁵¹. Tout étranger à la tribu de Lévi, quand bien même ce serait d'ailleurs un Israélite.

⁵². Chacun selon ses bandes : indication générale, annonçant le règlement précis et détaillé qui va suivre au chapitre II.

b). Ordre du campement, II.

1. 1. Le Seigneur parla... Loi nouvelle, indiquant l'ordre que devront suivre les tribus d'Israël dans leurs marches et leurs campements. Ici encore nous nous trouvons en présence de règlements qui n'ont pu être édictés que dans le désert, et qui donnent par suite au Pentateuque un nouveau cachet d'authenticité. Voir plus haut la note sur Lévitique, IV, 12.

2. Chacun selon ses bandes. L'ordre général en est ainsi fixé : les douze tribus sont partagées en quatre grands corps de trois tribus chacun ; ils devront camper autour du tabernacle et chaque corps aura son étendard distinct.

I. Novae parantur viae (I-X). — 1° (b). Castrorum ordo (II).

τριῶν παρεμβολῶσιν ἰοὶ υἱοὶ Ἰσραὴλ.
 3 Καὶ οἱ παρεμβάλλοντες * πρῶτον κατὰ ἀνα-
 τολὰς τάγμα παρεμβολῆς Ἰουδα σὺν δυνάμει
 αὐτῶν, καὶ ὁ ἄρχων τῶν υἱῶν Ἰουδα Ναασσῶν
 υἱὸς Ἀμιθαδὰβ· 4 δύναμις αὐτοῦ οἱ ἐπισκευμέ-
 ροι τέσσαρες καὶ ἑβδομήκοντα χιλιάδες καὶ
 ἑξακόσιοι. 5 Καὶ οἱ παρεμβάλλοντες ἐχόμενοι
 φυλῆς Ἰσάχαρ, καὶ ὁ ἄρχων τῶν υἱῶν Ἰσα-
 χαρ Ναθαναὴλ υἱὸς Σωγάρ· 6 δύναμις αὐτοῦ
 οἱ ἐπισκευμένοι τέσσαρες καὶ πενήκοντα χι-
 λιάδες καὶ τετρακόσιοι. 7 Καὶ οἱ παρεμβά-
 λοντες ἐχόμενοι φυλῆς Ζαβουλὼν, καὶ ὁ ἄρχων
 τῶν υἱῶν Ζαβουλὼν Ἐλιαβ υἱὸς Χαιλών· 8 δύ-
 ναμις αὐτοῦ οἱ ἐπισκευμένοι ἐπὶ καὶ πενή-
 κοντα χιλιάδες καὶ τετρακόσιοι. 9 Πάντες οἱ
 ἐπισκευμένοι ἐκ τῆς παρεμβολῆς Ἰουδα ἑκατὸν
 ὀγδοήκοντα χιλιάδες καὶ ἑξακισχίλιοι καὶ τε-
 τρακόσιοι· σὺν δυνάμει αὐτῶν πρῶτον ἑξα-
 ροῦσι.

10 Τάγματα παρεμβολῆς Ῥουβὴν πρὸς
 λίβα δυνάμις αὐτῶν, καὶ ὁ ἄρχων τῶν υἱῶν
 Ῥουβὴν Ἐλισούρ υἱὸς Σεδιούρ· 11 δύναμις
 αὐτοῦ οἱ ἐπισκευμένοι ἕξ καὶ τεσσαράκοντα
 χιλιάδες καὶ πεντακόσιοι. 12 Καὶ οἱ πα-
 ρεμβάλλοντες ἐχόμενοι αὐτοῦ φυλῆς Συ-
 μειῶν, καὶ ὁ ἄρχων τῶν υἱῶν Συμειῶν Σα-
 λαμιήλ υἱὸς Σοροισαδαί· 13 δύναμις αὐτοῦ οἱ
 ἐπισκευμένοι ἑννέα καὶ πενήκοντα χιλιάδες
 καὶ τριακόσιοι. 14 Καὶ οἱ παρεμβάλλοντες
 ἐχόμενοι αὐτοῦ φυλῆς Γάδ, καὶ ὁ ἄρχων τῶν
 υἱῶν Γάδ Ἐλισάφ υἱὸς Ραγοθήλ· 15 δύναμις
 αὐτοῦ οἱ ἐπισκευμένοι πέντε καὶ τεσσαρά-
 κοντα χιλιάδες καὶ ἑξακόσιοι καὶ πενήκοντα.
 16 Πάντες οἱ ἐπισκευμένοι τῆς παρεμβολῆς
 Ῥουβὴν ἑκατὸν πενήκοντα μία χιλιάδες καὶ
 τετρακόσιοι καὶ πενήκοντα· σὺν δυνάμει αὐ-
 τῶν δεύτερον ἑξαροῦσι.

17 Καὶ ἀρθήσεται ἡ σκηνὴ τοῦ μαρτυρίου
 καὶ ἡ παρεμβολὴ τῶν Λευιτῶν μέσον τῶν πα-
 ρεμβολῶν· ὡς καὶ παρεμβολοῦσιν, οὕτω καὶ
 ἑξαροῦσιν ἑκαστος ἐχόμενος καθ' ἡγεμονίας.

3. A: κατ' ἀν. 4. A (eti. vs. 6. 11. 13. 15. 16):
 οἱ ἡριθμημένοι. 9. AEF: ἐκ. καὶ ὄγδ. A (eti. 16
 et 17 pro ἑξαρ): ἀναξεύθησι. 9. A': (1. παρεμβ.)
 φυλῆς 10. AF: Τάγμα... σὺν δυνάμει. 12. A: φυλῆ
 16. AE: Ῥ. μία καὶ πεντ. κ. ἑκατ. χιλ. 17. A†
 (a. μέσ.) ἀνά. AEF* (p. ὡς) καὶ. AB: (pro ἡγ.)
 τάγμα. AEF† (in f.) αὐτῶν.

3 לְאַהֲל־מוֹעֵד יְהוָה: וְהַהֲנִים קְדָמָה
 מִזִּרְחָה וְגַל מִחֲנֵה יְהוּדָה לְצַבְאָתָם
 וְנָשִׂיא לְבְנֵי יְהוּדָה נְחֻשׁוֹן בֶּן־
 4 עֲמִינָדָב: וְצָבָאוּ וּפְקֻדֵיהֶם אַרְבָּעָה
 ה וְשִׁבְעִים אֶלֶף וְשָׁשׁ מֵאוֹת: וְהַהֲנִים
 עָלָיו מִטָּה וְיִשְׁכְּבֹר וְנָשִׂיא לְבְנֵי
 6 וְיִשְׁכְּבֹר נִתְנַאֵל בֶּן־צִוְיָר: וְצָבָאוּ
 וּפְקֻדָיו אַרְבָּעָה וְחֲמִשִּׁים אֶלֶף וְאַרְבַּע
 7 מֵאוֹת: מִטָּה זְבִילֹן וְנָשִׂיא לְבְנֵי
 8 זְבִילֹן אֱלִיאָב בֶּן־הַקָּן: וְצָבָאוּ וּפְקֻדָיו
 שִׁבְעָה וְחֲמִשִּׁים אֶלֶף וְאַרְבַּע מֵאוֹת:
 9 כָּל־הַפְּקֻדִים לְמַחֲנֵה יְהוּדָה מֵאֵת
 אֶלֶף וּשְׁמֹנִים אֶלֶף וְשֵׁשׁ־אֲלָפִים
 וְאַרְבַּע־מֵאוֹת לְצַבְאָתָם רֵאשֵׁנָה
 וְסָעִי: ס

10 דָּגַל מִחֲנֵה רְאוּבֵן תִּימְנָה לְצַבְאָתָם
 וְנָשִׂיא לְבְנֵי רְאוּבֵן אֱלִיאֲזָר בֶּן־
 11 שְׂדִיאֲזָר: וְצָבָאוּ וּפְקֻדָיו שִׁשָּׁה
 וְאַרְבָּעִים אֶלֶף וְחֲמֵשׁ מֵאוֹת:
 12 וְהַהֲנִים עָלָיו מִטָּה שְׁמַעוֹן וְנָשִׂיא
 לְבְנֵי שְׁמַעוֹן שְׁלֹמִיאֵל בֶּן־צִוְרִישָׁדָי:
 13 וְצָבָאוּ וּפְקֻדֵיהֶם תְּשִׁעָה וְחֲמִשִּׁים
 14 אֶלֶף וְשָׁלֹשׁ מֵאוֹת: וּמִטָּה גַד וְנָשִׂיא
 15 לְבְנֵי גַד אֱלִיָּסָפ בֶּן־רֵעִי־אֵל: וְצָבָאוּ
 וּפְקֻדֵיהֶם חֲמִשָּׁה וְאַרְבָּעִים אֶלֶף
 16 וְשָׁשׁ מֵאוֹת וְחֲמִשִּׁים: כָּל־הַפְּקֻדִים
 לְמַחֲנֵה רְאוּבֵן מֵאֵת אֶלֶף וְאַרְבַּע־
 וְחֲמִשִּׁים אֶלֶף וְאַרְבַּע־מֵאוֹת וְחֲמִשִּׁים
 לְצַבְאָתָם וּשְׁנַיִם וְסָעִי: ס

17 וְנָסַע אֹהֶל־מוֹעֵד מִחֲנֵה הַקָּוִים
 בְּתוֹךְ הַמַּחֲנֵת כַּאֲשֶׁר יִהְיֶה בֶן וְסָעִי
 אִישׁ עַל־יָדוֹ לְדָגְלֵיהֶם: ס

4. Et le nombre total des combattants de sa race.
 Hébreu : « et son armée » ; Septante : « et sa force ».

17. Sera enlevé par les soins des Lévites. Hébreu :
 « partira avec le camp des Lévites ». Le sens des Sep-
 tante n'est guère différent de celui de Phébreu. —

De la manière qu'il sera dressé, il sera aussi enlevé.
 Hébreu et Septante : « ils suivront dans la marche
 l'ordre dans lequel ils auront campé ». — En son
 rang. Septante : « suivant la manière dont on les
 conduira ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 1° (b) Ordre du campement (II).

³ Ad orientem Judas figet tentoria per turmas exercitus sui : eritque princeps filiolum ejus Nahasson filius Aminadab : ⁴ et omnis de stirpe ejus summa pugnantium, septuaginta quatuor millia sexcenti. ⁵ Juxta eum castrametati sunt de tribu Issachar, quorum princeps fuit Nathanael filius Suar : ⁶ et omnis numerus pugnatorum ejus, quinquaginta quatuor millia quadringenti. ⁷ In tribu Zabulon princeps fuit Eliab filius Helon : ⁸ omnis de stirpe ejus exercitus pugnatorum, quinquaginta septem millia quadringenti. ⁹ Universi qui in castris Judae annumerati sunt, fuerunt centum octoginta sex millia quadringenti : et per turmas suas primi egrediuntur.

¹⁰ In castris filiolum Ruben ad meridianam plagam erit princeps Elisur filius Sédour : ¹¹ et cunctus exercitus pugnatorum ejus qui numerati sunt, quadraginta sex millia quingenti. ¹² Juxta eum castrametati sunt de tribu Simeon : quorum princeps fuit Salamiel filius Surisaddai : ¹³ et cunctus exercitus pugnatorum ejus qui numerati sunt, quinquaginta novem millia trecenti. ¹⁴ In tribu Gad princeps fuit Eliasaph filius Duel : ¹⁵ et cunctus exercitus pugnatorum ejus qui numerati sunt, quadraginta quinque millia sexcenti quinquaginta. ¹⁶ Omnes qui recensiti sunt in castris Ruben, centum quinquaginta millia et mille quadringenti quinquaginta per turmas suas : in secundo loco proficiscuntur.

¹⁷ Levabitur autem tabernaculum testimonii per officia Levitarum et turmas eorum : quomodo erigetur, ita et deponetur. Singuli per loca et ordines suos proficiscuntur.

Exercitus primus : Judas. Num. 1, 7 ; 7, 12 ; 10, 14.

Num. 1, 27.

Issachar. Num. 1, 6 ; 7, 18 ; 10, 15.

Num. 1, 31.

Zabulon. Num. 1, 9 ; 7, 24 ; 10, 16.

Num. 1, 31.

Num. 10, 14. Gen. 49, 8.

Exercitus secundus : Ruben. Num. 1, 5 ; 7, 30 ; 10, 18. Num. 1, 21.

Simeon. Num. 1, 6 ; 7, 36 ; 10, 19.

Gad. Num. 1, 23 ; 26, 14. Num. 1, 14 ; 7, 42 ; 10, 20. Num. 1, 25.

Levitae medii.

³ » Juda plantera ses tentes vers l'orient, selon les bandes de son armée, et le prince de ses enfants sera Nahasson, fils d'Aminadab. ⁴ Et le nombre total des combattants de sa race est de soixante-quatorze mille six cents. ⁵ Près de lui campèrent ceux de la tribu d'Issachar : leur prince fut Nathanaël, fils de Suar, ⁶ et le nombre total de ses combattants, de cinquante-quatre mille quatre cents. ⁷ Dans la tribu de Zabulon le prince fut Éliab, fils d'Hélon. ⁸ Toute l'armée des combattants de sa race fut de cinquante-sept mille quatre cents. ⁹ Tous ceux qui ont été dénombrés dans le camp de Juda, furent cent quatre-vingt-six mille quatre cents ; et ils sortiront les premiers selon leurs bandes.

¹⁰ » Dans le camp des enfants de Ruben, vers le côté méridional, le prince sera Élisur, fils de Sédour ; ¹¹ et toute l'armée de ses combattants, qui ont été dénombrés, quarante-six mille cinq cents. ¹² Près de lui campèrent ceux de la tribu de Simeon ; leur prince fut Salamiel, fils de Surisaddai, ¹³ et toute l'armée de ses combattants, qui ont été dénombrés, cinquante-neuf mille trois cents. ¹⁴ Dans la tribu de Gad, le prince fut Éliasaph, fils de Duel ; ¹⁵ et toute l'armée de ses combattants, qui ont été dénombrés, quarante-cinq mille six cent cinquante. ¹⁶ Tous ceux qui ont été recensés dans le camp de Ruben furent cent cinquante-un mille quatre cent cinquante, selon leurs bandes : ils marcheront au second rang.

¹⁷ » Alors le tabernacle de témoignage sera enlevé par les soins des Lévités et par leurs bandes : de la manière qu'il sera dressé, il sera aussi enlevé. Chacun marchera en sa place et en son rang.

3-9. 1^{er} Corps, situé à l'orient du tabernacle, comprenant les tribus de Juda, Issachar et Zabulon, et formant un effectif total de 186.400 guerriers.

3. Vers l'orient : c'était le poste d'honneur, l'entrée du tabernacle étant située à l'est : à ce titre, cette place revenait bien à Juda, la tribu la plus importante. Voir plus haut la note sur Nombres, 1, 20-27. — Nahasson. Voir la note sur Nombres, 1, 7.

5. Ceux de la tribu d'Issachar. Issachar et Zabulon (7, 7), réunis à Juda, descendaient comme lui de Lia, épouse de Jacob. Genèse, xxix, 35 ; xxx, 18, 20.

9. Cent quatre-vingt-six mille quatre cents : c'était, de beaucoup, le corps d'armée le plus nombreux. — Ils sortiront les premiers : l'ordre de marche est ajouté à l'ordre de campement.

10-16. 2^e Corps, campé au midi du tabernacle,

comprenant les tribus de Ruben, Simeon et Gad, et formant un effectif de 151.450 hommes, le troisième en importance.

12. Simeon était, comme Ruben, fils de Lia (Genèse, xxix, 32, 33). Quant à Gad, qui leur est adjoinct (7, 14), il appartenait officiellement à la descendance de Lia, étant fils de sa servante Zelpha (Genèse, xxx, 9-11).

17. Alors... Il semblerait résulter de ce verset que tous les Lévités devaient marcher, entre les deuxième et troisième corps d'armée, en portant les objets du culte. Mais un passage subséquent, Nombres, x, 17-21, vient préciser celui-ci, en nous apprenant que, des trois familles lévétiques, deux, les Mérarites et les Gersonites, avaient placé entre les deux premiers corps d'armée, et que seuls les Caathites, chargés de ce qu'il y avait de plus précieux dans le culte divin, marchaient entre le deuxième et le troisième corps.

I. Novae parantur viae (I-X). — 1° (b). Castrorum ordo (II).

18 Τάγμα παρεμβολῆς Ἐφραΐμ παρὰ θάλασσαν σὺν δυνάμει αὐτῶν, καὶ ὁ ἄρχων τῶν νιῶν Ἐφραΐμ Ἐλισαμά υἱὸς Ἐμιούδ· 19 δύναιμις αὐτοῦ οἱ ἐπισκεμμένοι τεσσαράκοντα χιλιάδες καὶ πεντακόσιοι. 20 Καὶ οἱ παρεμβάλλοντες ἐχόμενοι φυλῆς Μανασσῆ, καὶ ὁ ἄρχων τῶν νιῶν Μανασσῆ Γαμαλιήλ υἱὸς Φαδασσοῦρ· 21 δύναμις αὐτοῦ οἱ ἐπισκεμμένοι δύο καὶ τριάκοντα χιλιάδες καὶ διακόσιοι. 22 Καὶ οἱ παρεμβάλλοντες ἐχόμενοι φυλῆς Βενιαμίν, καὶ ὁ ἄρχων τῶν νιῶν Βενιαμίν Ἀβιδιάν υἱὸς Γαδεωνί· 23 δύναμις αὐτοῦ οἱ ἐπισκεμμένοι πέντε καὶ τριάκοντα χιλιάδες καὶ τετρακόσιοι. 24 Πάντες οἱ ἐπισκεμμένοι τῆς παρεμβολῆς Ἐφραΐμ ἑκατὸν χιλιάδες καὶ ὀκτακισχίλιοι καὶ ἑκατὸν· σὺν δυνάμει αὐτῶν τρίτοι ἐξαροῦσι.

25 Τάγμα παρεμβολῆς Δάν πρὸς βορρῶν σὺν δυνάμει αὐτῶν, καὶ ὁ ἄρχων τῶν νιῶν Δάν Ἀχιέξερ υἱὸς Ἀμισαδαί· 26 δύναμις αὐτοῦ οἱ ἐπισκεμμένοι δύο καὶ ἐξήκοντα χιλιάδες καὶ ἑπτακόσιοι. 27 Καὶ οἱ παρεμβάλλοντες ἐχόμενοι αὐτοῦ φυλῆς Ἀσήρ, καὶ ὁ ἀρχων τῶν νιῶν Ἀσήρ Φαγεήλ υἱὸς Ἐχράν· 28 δύναμις αὐτοῦ οἱ ἐπισκεμμένοι μία καὶ τεσσαράκοντα χιλιάδες καὶ πεντακόσιοι. 29 Καὶ οἱ παρεμβάλλοντες ἐχόμενοι φυλῆς Νεφθαλί, καὶ ὁ ἄρχων τῶν νιῶν Νεφθαλί Ἀχιρέ υἱὸς Αἰνάν· 30 δύναμις αὐτοῦ οἱ ἐπισκεμμένοι τρεῖς καὶ πενήκοντα χιλιάδες καὶ τετρακόσιοι. 31 Πάντες οἱ ἐπισκεμμένοι τῆς παρεμβολῆς Δάν ἑκατὸν καὶ πενήκοντα ἑπτὰ χιλιάδες καὶ ἑξακόσιοι· ἔσχατοι ἐξαροῦσι κατὰ τάγμα αὐτῶν.

32 Αὕτη ἡ ἐπίσκεψις τῶν νιῶν Ἰσραὴλ κατ' οἶκους πατριῶν αὐτῶν· πᾶσα ἡ ἐπίσκεψις τῶν παρεμβολῶν σὺν ταῖς δυνάμεισιν αὐτῶν ἑξακόσιοι χιλιάδες καὶ τριεχίλιοι πεντακόσιοι πενήκοντα. 33 Οἱ δὲ Λευῖται οὐ συνεπεσκέπησαν ἐν αὐτοῖς, καθὰ ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆ. 34 Καὶ ἐποίησαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ πάντα ὅσα συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ· οὕτω παρενέβαλον κατὸ τάγμα αὐτῶν, καὶ οὕτως ἐξῆρον ἔλαστος ἐχόμενοι κατὰ δῆμους αὐτῶν, κατ' οἶκους πατριῶν αὐτῶν.

18. A: κατὰ θάλασσαν. X* υἱὸς (a. Ἐμιούδ). 20. A2EF: φυλῆ Μανασσῆ. 24. AE: ἠριθμημένοι (eti. A: 26). A (eti. 31): ἀναξενύθισον (pro ἐξαρ.). 31. A: ἀριθμηθέντες... ἐπὶ τὰ κ. πεντ. κ. ἑκατ. χιλ. AEF† (p. ἐξαρ.) σὺν δυνάμει αὐτῶν. 32. AEF: καὶ πεντακ. καὶ πενήκ. 33. AX* ἐν. 34. A* (a. παντὰ) κατὰ. A: (pro ὅσα συνέτ.): καθὰ ἐνετείλατο.

18 דגל מַחֲנֵה אֶפְרַיִם לְצַבְאֹתָם וַיְהִי 18
וְנָשִׂיא לְבְנֵי אֶפְרַיִם אֱלִישַׁמֶּט בֶּן־ 19
עֲמִיהוּד: וַצִּבְאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם אַרְבַּעִים 19
כ אֶלֶף וְחֲמִשׁ מֵאוֹת: וְעֶלְיוֹ מִטֶּה 20
מִנְשֵׂה וְנָשִׂיא לְבְנֵי מִנְשֵׂה גַמְלִיאֵל 21
בֶּן־פְּדָהצוּר: וַצִּבְאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם שְׁנַיִם 21
22 וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף וּמֵאוֹתָיִם: וּמִטֶּה בְּנִימֹן 22
וְנָשִׂיא לְבְנֵי בְנִימֹן אֲבִיהוּן בֶּן־דָּלְעָנִי: 23
23 וַצִּבְאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם חֲמִשָּׁה וּשְׁלֹשִׁים 23
24 אֶלֶף וְאַרְבַּע מֵאוֹת: כָּל־הַפְּקֻדִים 24
לְמַחֲנֵה אֶפְרַיִם מֵאֵת אֶלֶף וּשְׁמֹנֶת־ 25
אֶלְפִים וּמֵאָה לְצַבְאֹתָם וּשְׁלֹשִׁים 25
יֶסְעוּ: ס

25 דגל מַחֲנֵה דָן צַבְאֹתָם לְצַבְאֹתָם 25
וְנָשִׂיא לְבְנֵי דָן אֶהֱיָעֶזֶר בֶּן־עֲמִישַׁדָּי: 26
26 וַצִּבְאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם שְׁנַיִם וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף 26
27 וּשְׁבַע מֵאוֹת: וְהַהֲנִים עֶלְיוֹ מִטֶּה 27
אֲשֶׁר וְנָשִׂיא לְבְנֵי אֲשֶׁר פְּגִדִיאֵל 28
28 בֶּן־עֲכָרוֹן: וַצִּבְאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם אֶחָד 28
29 וְאַרְבַּעִים אֶלֶף וְחֲמִשׁ מֵאוֹת: וּמִטֶּה 29
נַפְתָּלִי וְנָשִׂיא לְבְנֵי נַפְתָּלִי אֶהֱיָרַע 30
30 ל בֶּן־עֵינָן: וַצִּבְאוֹ וּפְקֻדֵיהֶם שְׁלֹשָׁה 30
31 וְחֲמִשִּׁים אֶלֶף וְאַרְבַּע מֵאוֹת: כָּל־ 31
הַפְּקֻדִים לְמַחֲנֵה דָן מֵאֵת אֶלֶף 32
וּשְׁבַעַת וְחֲמִשִּׁים אֶלֶף וּשְׁשׁ מֵאוֹת 33
לְאַהֲרֹנָה יֶסְעֵי לְדִגְלֵיהֶם: פ

32 אֵלֶּה פְקֻדֵי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לְבֵית אֲבוֹתָם 32
כָּל־פְקֻדֵי הַמַּחֲנֵה לְצַבְאֹתָם שֵׁשׁ־ 33
מֵאוֹת אֶלֶף וּשְׁלֹשָׁת אֶלְפִים וְחֲמִשׁ 34
33 מֵאוֹת וְחֲמִשִּׁים: וְהַלְוִיִּם לֹא־הָתַפְקְדוּ 33
כְּתוּבָה בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כֹּאֲשֶׁר צִוְּתָה יְהוָה 34
34 אֶת־מִשְׁנֵה: וַיַּעֲשֵׂה בְנֵי יִשְׂרָאֵל כְּכֹל 34
אֲשֶׁר־צִוְּתָה יְהוָה אֶת־מִשְׁנֵה כְּכֹל־כִּנְי 35
לְדִגְלֵיהֶם וְכֵן נָסְעוּ אִישׁ לְמִשְׁפַּחְתּוֹ 35
עַל־פִּיֵת אֲבוֹתָיו: פ

27. C'est près de Dan. Hébreu : « à ses côtés ».
31. Ils marcheront les derniers. L'hébreu a de

plus : « selon leur bannière »; les Septante : « selon leur rang ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 1° (b). Ordre du campement (II).

¹⁸ Ad occidentalem plagam erunt castra filiorum Ephraim, quorum princeps fuit Elisama filius Ammiud : ¹⁹ cunctus exercitus pugnatorum ejus, qui numerati sunt, quadraginta millia quingenti. ²⁰ Et cum eis tribus filiorum Manasse, quorum princeps fuit Gamaliel filius Phadassur : ²¹ cunctusque exercitus pugnatorum ejus qui numerati sunt, triginta duo millia ducenti. ²² In tribu filiorum Benjamin princeps fuit Abidan filius Gedeonis : ²³ et cunctus exercitus pugnatorum ejus qui recensiti sunt, triginta quinque millia quadringenti. ²⁴ Omnes qui numerati sunt in castris Ephraim, centum octo millia centum per turmas suas : tertii proficiscuntur.

²⁵ Ad aquilonis partem castrametati sunt filii Dan : quorum princeps fuit Ahiezer filius Ammisaddai : ²⁶ cunctus exercitus pugnatorum ejus qui numerati sunt, sexaginta duo millia septingenti. ²⁷ Juxta eum fixere tentoria de tribu Aser : quorum princeps fuit Phégiel filius Ochran : ²⁸ cunctus exercitus pugnatorum ejus qui numerati sunt, quadraginta millia et mille quingenti. ²⁹ De tribu filiorum Nephthali princeps fuit Ahira filius Enan : ³⁰ cunctus exercitus pugnatorum ejus, quinquaginta tria millia quadringenti. ³¹ Omnes qui numerati sunt in castris Dan, fuerunt centum quinquaginta septem millia sexcenti : et novissimi proficiscuntur.

³² Hic numerus filiorum Israel, per domos cognationum suarum et turmas divisi exercitus, sexcenta tria millia quingenti quinquaginta. ³³ Levitae autem non sunt numerati inter filios Israel : sic enim praecerat Dominus Moysi. ³⁴ Feceruntque filii Israel juxta omnia quae mandaverat Dominus. Castrametati sunt per turmas suas, et profecti per familias ac domos patrum suorum.

Exercitus tertius : Ephraim.
Num. 1, 10 ; 7, 45 ; 10, 22.

Num. 1, 33.

Manasses.
Num. 1, 10 ; 7, 54 ; 10, 23.

Num. 1, 35.

Benjamin.
Num. 1, 11 ; 7, 60 ; 10, 24.

Num. 1, 37.

Exercitus quartus : Dan.
Num. 1, 13 ; 7, 66 ; 10, 25.

Num. 1, 39.

Num. 1, 13 ; 7, 72 ; 10, 26.

Aser.

Num. 1, 41.

Nephthali.
Num. 1, 15 ; 7, 75 ; 10, 27.

Num. 1, 43.

Recapitulatio.

Num. 1, 46 ; 26, 51 ; Ex. 35, 25 ; 12, 37.

Num. 3, 15 ; 1, 49.

Num. 1, 54 ; Ex. 12, 25.

Num. 2, 2 ; 1, 51.

¹⁸ » Vers le côté occidental sera le camp des enfants d'Ephraïm. Leur prince fut Elisama, fils d'Ammiud, ¹⁹ et toute l'armée de ses combattants, qui ont été dénombrés, quarante mille cinq cents. ²⁰ Et avec eux, la tribu des enfants de Manassé : leur prince fut Gamaliel, fils de Phadassur ; ²¹ et toute l'armée de ses combattants, qui ont été dénombrés, trente-deux mille deux cents. ²² Dans la tribu des fils de Benjamin, le prince fut Abidan, fils de Gédéon ; ²³ et toute l'armée de ses combattants, qui ont été recensés, trente-cinq mille quatre cents. ²⁴ Tous ceux qui ont été dénombrés dans le camp d'Ephraïm, furent cent huit mille cent, selon leurs bandes : ils marcheront les troisièmes.

» ²⁵ Vers la partie de l'aquilon ont campé les fils de Dan : leur prince fut Ahiezer, fils d'Ammisaddai ; ²⁶ toute l'armée de ses combattants qui ont été dénombrés, soixante-deux mille sept cents. ²⁷ C'est près de Dan que plantèrent leurs tentes ceux de la tribu d'Aser : leur prince fut Phégiel, fils d'Ochran ; ²⁸ toute l'armée de ses combattants, qui ont été comptés, quarante-un mille cinq cents. ²⁹ Quant à la tribu des enfants de Nephthali, le prince fut Ahira, fils d'Enan ; ³⁰ toute l'armée de ses combattants, cinquante-trois mille quatre cents. ³¹ Tous ceux qui ont été dénombrés dans le camp de Dan, furent cent cinquante-sept mille six cents : et ils marcheront les derniers ».

³² Ce nombre des enfants d'Israël, selon les maisons de leur parenté et les bandes de leur armée divisée, était de six cent trois mille cinq cent cinquante. ³³ Mais les Lévités n'ont pas été dénombrés parmi les enfants d'Israël ; car ainsi l'avait ordonné le Seigneur à Moïse. ³⁴ Et les enfants d'Israël firent selon tout ce qu'avait commandé le Seigneur. Ils campèrent selon leurs bandes, et marchèrent selon les familles et les maisons de leurs pères.

18-24. 3° Corps, situé à l'ouest du tabernacle, formé des trois tribus d'Ephraïm, Manassé et Benjamin, et comprenant en tout 108.100 guerriers. C'était le corps d'armée le moins important en nombre.

20. La tribu des enfants de Manassé, descendant de Joseph, comme celle d'Ephraïm. Benjamin, qui leur est adjoint, était, avec Joseph, le descendant de Rachel. (Genèse, xxx, 23-24 ; xxxv, 18).

25-31. 4° Corps, situé au nord du tabernacle, comprenant les trois tribus de Dan, Aser et Nephthali,

et formant un effectif total de 157.600 hommes, le deuxième en importance.

27. Aser descendait, comme Dan, d'une concubine de Jacob. Mais tandis que Dan et Nephthali (y. 20), appartenaient légalement à la descendance de Rachel, étant fils de sa servante Bala (Genèse, xxx, 1-8), Aser, fils de Zolpha (Genèse, xxx, 12-13), était officiellement le fils de Lia.

33. Les Lévités n'ont pas été dénombrés. Voir la note sur Nombres, 1, 47.

I. Novæ parantur viæ (I-X). — 2. Recensentur Levitæ (III-IV).

III. Καὶ αὐταὶ αἱ γενεαίαι Ἀαρῶν καὶ Μωϋσῆ, ἐν ἡμέρᾳ ἐλάλησε κύριος τῷ Μωϋσῆ ἐν ὄρει Σινᾶ. ² Καὶ ταῦτα τὰ ὀνόματα τῶν νιῶν Ἀαρῶν· Πρωτότοκος Νυδάβ καὶ Ἀβιούδ, Ἐλεάζαρ καὶ Ἰθάμαρ. ³ Ταῦτα τὰ ὀνόματα τῶν νιῶν Ἀαρῶν, οἱ ἱερεῖς οἱ ἡλειμμένοι, οὓς ἐτελεύσασαν τὰς γενεάς αὐτῶν ἱερατεύειν. ⁴ Καὶ ἐτελεύτησεν Νυδάβ καὶ Ἀβιούδ ἐναντι κυρίου, προσφερόντων αὐτῶν πῦρ ἀλλότριον ἐναντι κυρίου ἐν τῇ ἐρήμῳ Σινᾶ, καὶ παιδία οὐκ ἦν αὐτοῖς· καὶ ἱερατεύσαν Ἐλεάζαρ καὶ Ἰθάμαρ μετὰ Ἀαρῶν τοῦ πατρὸς αὐτῶν.

⁵ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ⁶ Ἀβέε τὴν φυλὴν Λευί, καὶ στήσεις αὐτοὺς ἐναντίον Ἀαρῶν τοῦ ἱερέως, καὶ λειτουργήσουσιν αὐτῷ, ⁷ καὶ φυλάξουσι τὰς φυλακὰς αὐτοῦ καὶ τὰς φυλακὰς τῶν νιῶν Ἰσραὴλ ἐναντι τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου, ἐργάζεσθαι τὰ ἔργα τῆς σκηπῆς, ⁸ καὶ φυλάξουσι πάντα τὰ σκευὴ τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου καὶ τὰς φυλακὰς τῶν νιῶν Ἰσραὴλ κατὰ πάντα τὰ ἔργα τῆς σκηπῆς. ⁹ Καὶ δώσεις τοὺς Λευίτας Ἀαρῶν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ τοῖς ἱερεῦσιν, δεδομένοι δόμα οὗτοι μοι· εἰσὶν ἀπὸ τῶν νιῶν Ἰσραὴλ. ¹⁰ Καὶ Ἀαρῶν καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ καταστήσεις ἐπὶ τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου. Καὶ φυλάξουσι τὴν ἱερατείαν αὐτῶν· καὶ πάντα τὸ κατὰ τὸν βωμὸν καὶ ἔσω τοῦ καταπετάσματος· καὶ ὁ ἀλλογενὴς ὁ ἀπίθμενος ἀποθάνεται.

¹¹ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ¹² Καὶ ἴδου ἐγὼ εἰληγα τοὺς Λευίτας ἐκ μέσου τῶν νιῶν Ἰσραὴλ ἀντὶ παντὸς πρωτότοκου διανοίγοντος μήτηρα παρὰ τῶν νιῶν Ἰσραὴλ· ἴδου αὐτὸν ἔσονται, καὶ ἔσονται ἐμοὶ οἱ Λευῖται. ¹³ Ἐμοὶ γὰρ πᾶν πρωτότοκον· ἐν ἡμέρᾳ ἐπάταξα πᾶν πρωτότοκον ἐν γῆ Αἰγύπτου, ἡγίασα ἐμοὶ πᾶν πρωτότοκον ἐν Ἰσραὴλ, ἀπὸ ἀνθρώπου ἕως κτήνους, ἐμοὶ ἔσονται· ἐγὼ κύριος.

1. A: τῷ ὄρει Σινᾶ. 2. AEF† (a. Ἐλ.) καὶ. 3. A† (p. οἱ ἱερ.) καὶ. AEF† (a. ἱερατ.) τῷ. 4. E: ἐτελεύτησαν. EF: καὶ ἱερατεύσαν. 6. AF: τ. φυλ. τ. Λευί. 9. AEF† (p. Ἀαρῶν) τῷ ἀδελφῷ σου. 10. AE: τὰ ἔσω. 12. AF: ἐγὼ ἴδου.

III. וְאֵלֶּה הַיְלֹדֹת אֶתְרֹן וּמֹשֶׁה בְּיוֹם:

דִּבֶּר יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה בְּהַר סִינַי:

וְאֵלֶּה שְׁמוֹת בְּנֵי־אֶתְרֹן הַבְּכֹרִי נָדָב

וְאֶבְיָהוּא אֶלְעָזָר וְאִיתָמָר: אֵלֶּה

שְׁמוֹת בְּנֵי אֶתְרֹן הַכֹּהֲנִים הַמְּשֻׁחִים

אֲשֶׁר־מִלְּא יָדָם לְכַהֵן: וַיָּמָת נָדָב

וְאֶבְיָהוּא לְפָנַי יְהוָה בְּהַקְרֹבְכֶם אֲשֶׁ

זָרָה לְפָנַי יְהוָה בְּמִדְבַּר סִינַי וּבָנָיִם

לְאֶהְיֵי לָהֶם וּבִכְתֹן אֶלְעָזָר וְאִיתָמָר

עַל־פָּנַי אֶתְרֹן אֶבְיָהֶם: פ

וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר:

הַקְרֹב אֶת־מֹשֶׁה לְוִי וְהִקְמַדְתָּ אֹתוֹ

לְפָנַי אֶתְרֹן הַכֹּהֵן וְשָׂרְתוּ אֹתוֹ:

וְשָׂמְרוּ אֶת־מִשְׁמֶרְתוֹ וְאֶת־מִשְׁמֶרֶת

כָּל־הַעֲדָה לְפָנַי אֶהְיֶה מוֹעֵד לְעַבְדְּךָ

אֶת־עֲבֹדֶת הַמְּשַׁכֵּן: וְשָׂמְרוּ אֶת־

כָּל־כְּלֵי אֶהְיֶה מוֹעֵד וְאֶת־מִשְׁמֶרֶת

בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְעַבְדְּ אֶת־עֲבֹדֶת הַמְּשַׁכֵּן:

וְנִתְתָה אֶת־הַלְוִיִּם לְאֶתְרֹן וּלְבָנָיו

נְתוּנָם נְתוּנָם הַמָּוֶה לֹא מֵאֵת בְּנֵי

יִשְׂרָאֵל: וְאֶת־אֶתְרֹן וְאֶת־בָּנָיו תִּפְקַד

וְשָׂמְרוּ אֶת־כְּהֻנָּתָם וְהָיָה הַקְרֹב

וַיּוֹמַת: פ

וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר:

וְאֲנִי הִנֵּה לְקַחְתִּי אֶת־הַלְוִיִּם מִתּוֹךְ

בְּנֵי יִשְׂרָאֵל תַּחַת כָּל־בְּכוֹר פֶּטֶר

רַחֵם מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְהָיוּ לִי הַלְוִיִּם:

כִּי לֹא כָל־בְּכוֹר בְּיֹדֶם תִּפְתִּי כָל־

כָּל־בְּכוֹר בְּיִשְׂרָאֵל מֵאֲדָם עַד־בְּהֵמָה

לִי יִהְיוּ אֲנִי וְהָיָה: פ

III. 3. *Et dont les mains furent remplies et consacrées pour qu'ils exerçassent les fonctions du sacerdoce.* Hébreu : « dont les mains furent remplies (consacrées) pour le sacerdoce ».

7. *Ce qui appartient au culte de la multitude.* Hébreu et Septante : « ce qui est remis à la garde de [toute] l'assemblée ».

8. *Servant pour son ministère.* Hébreu : « ils (les Lévités) feront le service du tabernacle ».

10. *Ils ont été accordés.* Hébreu : « ils lui seront entièrement donnés ». — *Pour exercer le ministère,* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

12. *Parmi les enfants d'Israël.* Les Septante ajoutent : « ce sera leur rançon ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 2° Recensement des Lévites (III-IV).

III. ¹ Hæ sunt generatiões Aaron et Móysi, in die qua locutus est Dóminus ad Móysen in monte Sinaï. ² Et hæc nómina filiõrum Aaron : primogénitus ejus Nadab, deinde Abiu, et Eleázar, et Ithamar. ³ Hæc nómina filiõrum Aaron sacerdotum qui uncti sunt, et quorum replétæ et consecratæ manus ut sacerdotio fungerentur. ⁴ Mõrtui sunt enim Nadab et Abiu, cum offerrent ignem aliõnum in conspectu Dómini in desérto Sinaï, absque liberis : functique sunt sacerdotio Eleázar et Ithamar coram Aaron patre suo.

⁵ Locutusque est Dóminus ad Móysen, dicens : ⁶ Applica tribum Levi, et fac stare in conspectu Aaron sacerdotis ut ministrent ei, et excubent. ⁷ et observent quidquid ad cultum pertinet multitudinis coram tabernáculo testimonii, ⁸ et custodiant vasa tabernaculi, serviéntes in ministério ejus. ⁹ Dabisque dono Levitas ¹⁰ Aaron et filiis ejus, quibus traditi sunt a filiis Israel. Aaron autem et filios ejus constitues super cultum sacerdotii. Externus, qui ad ministrandum accesserit, morietur.

¹¹ Locutusque est Dóminus ad Móysen, dicens : ¹² Ego tuli Levitas a filiis Israel pro omni primogénito, qui aperit vulvam in filiis Israel, eruntque Levitæ mei. ¹³ Meum est enim omne primogénitum : ex quo percussi primogénitos in terra Egýpti : sanctificavi mihi quidquid primum nascitur in Israel ab homine usque ad pecus, mei sunt : ego Dóminus.

2° Recensement des Lévites
Aaron
Num. 1, 1.

Num. 26, 60.
Ex. 6, 23, 25.
1 Par. 25, 1.

Ex. 28, 41.

Num. 26, 61.
Lev. 10, 1-2.
1 Par. 24, 2.

Levites
Aaroni
subduntur.
Num. 8, 10-11; 16, 9.

Dent. 10, 8.

Num. 18, 21.

Num. 8, 13.

Num. 3, 38; 51; 18, 4, 7.

Car Levites Domino dicentur.
Num. 8, 16.

Num. 18, 15.
Ex. 13, 2, 12; 22, 29; 34, 19.
Lev. 27, 26.
Luc. 2, 23.

III. ¹ Voici les générations d'Aaron et de Moïse, au jour que le Seigneur parla à Moïse sur la montagne de Sinaï. ² Et voici les noms des fils d'Aaron : son premier-né Nadab, ensuite Abiu, Éléazar et Ithamar. ³ Tels sont les noms des fils d'Aaron, prêtres qui furent oints, et dont les mains furent remplies et consacrées, pour qu'ils exerçassent les fonctions du sacerdoce. ⁴ Or Nadab et Abiu moururent sans enfants, lorsqu'ils offraient un feu étranger en la présence du Seigneur, dans le désert de Sinaï; et Éléazar et Ithamar exercèrent les fonctions du sacerdoce devant Aaron leur père.

⁵ Et le Seigneur parla à Moïse, disant : ⁶ « Fais approcher la tribu de Lévi, et fais-les tenir en la présence d'Aaron, le prêtre, afin qu'ils le servent, et qu'ils veillent; ⁷ qu'ils observent aussi tout ce qui appartient au culte de la multitude, devant le tabernacle de témoignage; ⁸ qu'ils gardent les vases du tabernacle, qui servent pour son ministère. ⁹ Et tu donneras en dons les Lévites ¹⁰ à Aaron et à ses fils, auxquels ils ont été accordés par les enfants d'Israël. Mais tu établiras Aaron et ses fils dans les fonctions du sacerdoce. L'étranger qui approchera pour exercer le ministère, mourra ».

¹¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ¹² « J'ai pris les Lévites d'entre les enfants d'Israël, à la place de tout premier-né qui ouvre un sein parmi les enfants d'Israël, et les Lévites seront à moi. ¹³ Car tout premier-né est à moi, depuis que j'ai frappé les premiers-nés dans la terre d'Égypte : j'ai consacré pour moi tout ce qui naît le premier en Israël, depuis l'homme jusqu'à la bête. Je suis le Seigneur ».

2° Recensement des Lévites, III-IV.

III. 1. *Voici les générations d'Aaron.* Le recensement des Lévites, plusieurs fois réservé (1, 49; 11, 33), va être fait maintenant. D'abord sont énumérés les prêtres, descendants d'Aaron (III, 1-4); puis les autres familles de la tribu de Lévi sont associées à celle d'Aaron pour exercer sous sa dépendance certaines fonctions du culte (5-13), qui sont précisées plus loin (III, 14-39; IV, 1-49). Au milieu de ces détails une parenthèse est ouverte (III, 40-51), relative aux premiers-nés d'Israël, auxquels étaient substitués les Lévites. — *Et de Moïse.* En réalité, il n'y a que les enfants d'Aaron qui soient ici désignés. Les descendants de Moïse n'héritèrent pas de la dignité sacerdotale dont il avait joui personnellement : ce furent de simples Lévites.

3. *Dont les mains furent remplies.* L'expression *remplir les mains* signifie, dans ce passage et autres semblables, consacrer quelqu'un, lui confier une fonction. On a vu dans l'Exode (XXIX, 24) que Moïse devait, dans la consécration des prêtres, leur mettre entre les mains les instruments sacrés : ce qui se pratique encore aujourd'hui dans l'Église.

4. *Sans enfants.* Détail ajouté au premier récit, Lévitique, X, 1-7.

5. *Le Seigneur parla...* Loi faisant des Lévites les subordonnés des prêtres, y, 5-10.

7. *Au culte de la multitude,* c'est-à-dire, que doit rendre la multitude.

10. *L'étranger.* Voir plus haut la note sur Nombres, 1, 51.

11. *Le Seigneur parla encore.* Motif pour lequel les Lévites sont consacrés au Seigneur : ils sont substitués aux premiers-nés d'Israël, y, 41-13.

I. Novae parantur viae (I-X). — 2° Recensentur Levitae (III-IV).

14 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν ἐν τῇ
 ξηρίῳ Σινᾶ, λέγων. 15 Ἐπίσκεψαι τοὺς υἱοὺς
 Ἀεὶ κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ δῆ-
 μους αὐτῶν πᾶν ἀρσενικὸν ἀπὸ μηριαίου καὶ
 ἐπάνω ἐπισκέψασθε αὐτούς. 16 Καὶ ἐπεσκέ-
 ψαντο αὐτοὺς Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν διὰ φωνῆς
 κυρίου, ὃν τρόπον συνέταξεν αὐτοὺς κύριος.
 17 Καὶ ἦσαν οὗτοι οἱ υἱοὶ Ἀεὶ ἐξ ὀνομάτων
 αὐτῶν Γεδσῶν, Καὰθ καὶ Μεραοῖ. 18 Καὶ
 ταῦτα τὰ ὀνόματα τῶν υἱῶν Γεδσῶν κατὰ
 δῆμους αὐτῶν Λοβεὶ καὶ Σεμεῖ. 19 Καὶ
 υἱοὶ Καὰθ κατὰ δῆμους αὐτῶν Ἀμοράμ καὶ
 Ἰουσαῖο, Χεβρων καὶ Ὀζιήλ. 20 Καὶ υἱοὶ
 Μεραοῖ κατὰ δῆμους αὐτῶν Μοολὶ καὶ Μουσί.
 Οὗτοι εἰσι δῆμοι τῶν Λευιτῶν κατ' οἴκους
 πατριῶν αὐτῶν. 21 Τῷ Γεδσῶν δῆμος τοῦ
 Λοβεὶ καὶ δῆμος τοῦ Σεμεῖ· οὗτοι δῆμοι τοῦ
 Γεδσῶν. 22 Ἐπίσκηψις αὐτῶν κατὰ ἀριθμὸν
 παντὸς ἀρσενικοῦ ἀπὸ μηριαίου καὶ ἐπάνω ἢ
 ἐπίσκηψις αὐτῶν ἑπτακισχίλιοι καὶ πεντακό-
 σιοι. 23 Καὶ οἱ υἱοὶ Γεδσῶν ὀπίσω τῆς σκηπῆς
 παρεμβυλοῦσι παρὰ θάλασσαν. 24 Καὶ ὁ ἄρχων
 οἴκου πατριᾶς τοῦ δῆμου τοῦ Γεδσῶν Ἐλισάφ
 υἱὸς Ἀσὴλ. 25 Καὶ ἡ φυλακὴ υἱῶν Γεδσῶν
 ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου, ἡ σκηνὴ καὶ τὸ
 κάλυμμα, καὶ τὸ κατακάλυμμα τῆς θύρας
 τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, 26 καὶ τὰ ἱστία
 τῆς αὐλῆς, καὶ τὸ καταπέτασμα τῆς πύλης
 τῆς αὐλῆς τῆς οὔσης ἐπὶ τῆς σκηνῆς, καὶ τὰ
 καλύμματα πάντων τῶν ἔργων αὐτοῦ. 27 Τῷ
 Καὰθ δῆμος ὁ Ἀμοράμ εἰς, καὶ δῆμος ὁ Ἰο-
 σαῖο εἰς, καὶ δῆμος ὁ Χεβρων εἰς, καὶ δῆμος
 ὁ Ὀζιήλ εἰς· οὗτοι εἰσιν οἱ δῆμοι τοῦ Καὰθ,
 28 κατὰ ἀριθμὸν, πᾶν ἀρσενικὸν ἀπὸ μηριαίου
 καὶ ἐπάνω, ὀκτακισχίλιοι καὶ ἑξακόσιοι, φυ-
 λάσσοντες τὰς φυλακάς τῶν ἀγίων. 29 Οἱ
 δῆμοι τῶν υἱῶν Καὰθ παρεμβυλοῦσιν ἐκ
 πλαγίων τῆς σκηνῆς κατὰ λίβα. 30 Καὶ ὁ
 ἄρχων οἴκου πατριῶν τῶν δῆμων τοῦ Καὰθ

14 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה בְּמִדְבָּר
 15 סִינַי לֵאמֹר: פְּקֹד אֶת־בְּנֵי לְוִי לְבֵית
 אֲבֹתָם לְמִשְׁפְּחֹתָם כְּל־זָכָר מִבְּנֵי
 16 הָדָשׁ וּמֵעֵלָה תִּפְקְדֵם: וַיִּפְקֹד אֹתָם
 מֹשֶׁה עַל־פִּי יְהוָה פְּאֲשֶׁר צִוָּה:
 17 וַיְהִי־וַיֹּאמֶר בְּנֵי־לְוִי בְּשִׁמְתָם גְּרָשׁוֹן
 18 וַקֵּהֶת רַמְרָרִי: וְאֵלֶּה שְׁמוֹת בְּנֵי־
 גְּרָשׁוֹן לְמִשְׁפְּחֹתָם לְבִנְיָו וְשִׁמְעִי:
 19 וּבְנֵי קֵהֶת לְמִשְׁפְּחֹתָם עֲמֶרַם וַיִּצְהָר
 20 הַקְּהָרוֹן וְעִזִּי־אֵל: וּבְנֵי מְרָרִי לְמִשְׁפְּחֹתָם
 מַחְלִי וּמְרִישִׁי אֵלֶּה הֵם מִשְׁפְּחֹת
 21 הַלְוִי לְבֵית אֲבֹתָם: לְגְרָשׁוֹן מִשְׁפְּחֹת
 הַלְבִנִי וּמִשְׁפַּחַת הַשִּׁמְעִי אֵלֶּה הֵם
 22 מִשְׁפְּחֹת הַגְּרָשָׁנִי: פְּקֹדֵיהֶם בְּמִסְפָּר
 כְּל־זָכָר מִבְּנֵי־הָדָשׁ וּמֵעֵלָה פְּקֹדֵיהֶם
 23 שְׂבַעַת אֲלָפִים וַחֲמִשׁ מֵאוֹת: מִשְׁפְּחֹת
 הַגְּרָשָׁנִי אֲחֵרֵי הַמִּשְׁפָּן יְחִנּוּ יָמָה:
 24 וּבְנֵי־אֵבֶת־אָב לְגְרָשָׁנִי אֲלֹסָפ בֶּן־
 25 מֹוֹעֵד הַמִּשְׁפָּן וְהָאֵהֶל מִכֹּסְהוֹ וּמִסְכֵּה
 26 שֹׁתָהוֹ אֵהֶל מֹוֹעֵד: וְקַלְעֵי הַיְחָצֵר
 וְאֶת־מִסְכֵּה פֶתַח הַיְחָצֵר אֲשֶׁר עַל־
 הַמִּשְׁפָּן וְעַל־הַמְּזֻבָּח סָבִיב וְאֵת
 מִיתְרָיו לְכֹל עֲבֹדָתוֹ: ס
 27 וְלִקְהֹת מִשְׁפַּחַת הָעֲמֶרַמִי וּמִשְׁפַּחַת
 הַיִּצְהָרִי וּמִשְׁפַּחַת הַקְּהָרוֹנִי וּמִשְׁפַּחַת
 הָעִזִּי־אֵלִי אֵלֶּה הֵם מִשְׁפְּחֹת הַקְּהָתִי:
 28 בְּמִסְפָּר כְּל־זָכָר מִבְּנֵי־הָדָשׁ וּמֵעֵלָה
 שְׂמֹנֶת אֲלָפִים וְשֵׁשׁ מֵאוֹת שְׁמֵרֵי
 29 מִשְׁמֶרֶת הַקֵּדָשׁ: מִשְׁפַּחַת בְּנֵי־קֵהֶת
 30 יְחִנּוּ עַל יְרֵךְ הַמִּשְׁפָּן תִּימְנָה: וּבְנֵי־
 בֵית־אָב לְמִשְׁפַּחַת הַקְּהָתִי אֲלִיצָפֹן

15. AE† (p. alt. αὐτῶν) κατὰ συγγενείας αὐτῶν. E: ἐπισκέψη. A: ἀριθμήσονται). 16. EF: ἐπεσκέψαντο. A: ἡρίθμησεν. A: καθά (pro ὃν τρ.). F: κύρ. α. 17. F: Γεραῶν. 22. AE (pro alt. ἢ ἐπίσκ.) ὁ ἀριθμὸς. 24. A². Ασὴλ.

16. Moïse les dénombra. Septante : « Moïse et Aaron les dénombrerent ».
 17. Gerson. Septante : « Gedson ».
 18. Lebni. Hébreu : « Libni »; Septante : « Lobéni ».
 21. De Gerson sont sorties deux familles, la Lebni-tique et la Sémétique. Hébreu et Septante : « de Gerson (Gedson) descendent la famille de Libni et la famille

de Séméi; ce sont les familles de Gerson (Gedson) ».
 26. Les cordages du tabernacle et tous ses ustensiles. Hébreu : « et tous les cordages pour le service du tabernacle »; Septante : « et tout le reste de ses ustensiles ».
 27. Recensés selon leurs noms. Septante, §. 28 : « d'après leur nombre ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 2° Recensement des Lévites (III-IV).

¹⁴ Locutusque est Dominus ad Moysen in deserto Sinai, dicens : ¹⁵ Numeraverunt filios Levi per domos patrum suorum et familias, omnem masculinum, ab uno mense et supra. ¹⁶ Numeravit Moyses, ut præceperat Dominus, ¹⁷ et inventi sunt filii Levi per nomina sua, Gerson et Caath et Mérari. ¹⁸ Filii Gerson : Lebni et Séméi. ¹⁹ Filii Caath : Amram et Jésaar, Hébron et Oziel. ²⁰ Filii Mérari : Mòholi et Musi.

²¹ De Gerson fuere familiae duae : Lebnitica, et Semeitica : ²² quarum numeratus est populus sexus masculini ab uno mense et supra, septem millia quingenti. ²³ Hi post tabernaculum metabuntur ad occidentem, ²⁴ sub principe Eliasaph filio Laël. ²⁵ Et habebunt excubias in tabernaculo foederis, ²⁶ ipsum tabernaculum et operimentum ejus, tentorium quod trahitur ante fores tecti foederis, et cortinas atrii : tentorium quoque quod appenditur in introitu atrii tabernaculi, et quidquid ad ritum altaris pertinet, funes tabernaculi et omnia utensilia ejus.

²⁷ Cognatio Caath habebit populos Amramitas et Jesaaritas et Hebronitas et Ozielitas. Haec sunt familiae Caathitarum recensitae per nomina sua. ²⁸ Omnes generis masculini ab uno mense et supra, octo millia sexcenti habebunt excubias sanctuarii, ²⁹ et castrametabuntur ad meridianam plagam : ³⁰ princepsque eorum

Numeratur Levitae. Num. 3, 1; 1, 1.

Num. 1, 49.

Num. 3, 28, 34, 39, 43.

Filii Levi.

Num. 26, 57, 58. Ex. 6, 16-20.

Gen. 46, 11. 1 Par. 6, 1-30; 23, 6-24.

Filii Gerson.

Ex. 26, 1-6.

Ex. 26, 7, 9, 14.

Ex. 26, 36.

Ex. 35, 15.

Filii Caath.

Num. 3, 15.

¹⁴ Le Seigneur parla de nouveau à Moïse dans le désert de Sinai, disant : ¹⁵ « Dénombre les enfants de Lévi, selon les maisons de leurs pères et leurs familles, tout mâle d'un mois et au-dessus ». ¹⁶ Moïse les dénombra, comme avait ordonné le Seigneur, ¹⁷ et furent trouvés les enfants de Lévi, selon leurs noms : Gerson, Caath et Mérari. ¹⁸ Les fils de Gerson : Lebni et Séméi. ¹⁹ Les fils de Caath : Amram, Jésaar, Hébron et Oziel. ²⁰ Les fils de Mérari : Moholi et Musi.

²¹ De Gerson sont sortis deux familles, la Lebnitique et la Séméitique, ²² dont la population du sexe masculin, dénombrée depuis un mois et au-dessus, fut de sept mille cinq cents. ²³ Ceux-ci camperont derrière le tabernacle, vers l'occident, ²⁴ sous le prince Éliasaph, fils de Laël. ²⁵ Et ils auront la garde, dans le tabernacle d'alliance, ²⁶ du tabernacle lui-même et de sa couverture, du voile qu'on tire devant la porte du toit d'alliance, et des rideaux du parvis, ainsi que du voile qui est suspendu à l'entrée du parvis du tabernacle, et de tout ce qui appartient au ministère de l'autel, les cordages du tabernacle et tous ses ustensiles.

²⁷ La parenté de Caath aura les peuples Amramites, Jésaarites, Hébronites et Oziélites. Ce sont là les familles des Caathites recensées selon leurs noms. ²⁸ Tous ceux du genre masculin depuis un mois et au-dessus, huit mille six cents, auront la garde du sanctuaire, ²⁹ et ils camperont vers le côté méridional : ³⁰ et leur prince sera

14. Le Seigneur parla de nouveau... pour ordonner le dénombrement des Lévites. Ceux-ci sont partagés en trois classes, selon qu'ils descendent de Lévi par Gerson, Caath ou Mérari.

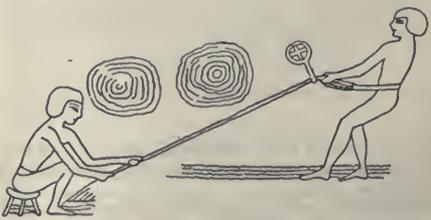
15. D'un mois. Voir la note sur le §. 34.

21. De Gerson... : 1° **Fils de Gerson**, §. 21-26. Leurs fonctions, énumérées ici, §. 25-26, le seront de nouveau un peu plus loin, IV, 24-28.

23. Vers l'occident, entre le tabernacle et les tribus d'Éphraïm, Manassé et Benjamin (Nombres, II, 18-24).

27. De Caath... : 2° **Fils de Caath**, §. 27-32; cf. IV, 2-20.

29. Vers le côté méridional, entre le tabernacle et les tribus de Ruben, Siméon et Gad (Nombres, II, 10-16).



Cordiers égyptiens (N. 26). (Tombeau de Rekhmara).

I. Novae parantur viae (I-X). — 2° Recensentur Levitae (III-IV).

Ἐλισαφάν υἱὸς Ὀζιήλ. ³¹ Καὶ ἡ φυλακὴ αὐ-
των ἢ κιβωτὸς καὶ ἡ τράπεζα καὶ ἡ λυχνία
καὶ τὰ θυσιαστήρια καὶ τὰ σκεύη τοῦ ἁγίου,
ὅσα λειτουργοῦσιν ἐν αὐτοῖς, καὶ τὸ κατακά-
λυμμα καὶ πάντα τὰ ἔργα αὐτῶν. ³² Καὶ ὁ
ἀρχὸν ἐπὶ τῶν ἀρχόντων τῶν Λευιτῶν Ἐλεάζαρ
ὁ υἱὸς Ἀαρὼν τοῦ ἱερέως, καθεστα-
μένος φυλάσσειν τὰς φυλακὰς τῶν ἁγίων.
³³ Τῷ Μεραοὶ δῆμος ὁ Μοοὶ καὶ δῆμος ὁ
Μουσί· οἱ τοὶ εἰσὶ δῆμοι τοῦ Μεραοί. ³⁴ Ἡ
ἐπίσκεψις αὐτῶν κατὰ ἀριθμὸν, πᾶν ἀρσε-
νικὸν ἀπὸ μηνιαίου καὶ ἐπάνω, ἑξακισχίλιοι
καὶ πενήκοντα. ³⁵ Καὶ ὁ ἀρχὸν οἴκου πα-
τριῶν τοῦ δῆμου τοῦ Μεραοί, Σουριήλ υἱὸς
Ἀβιχαὶλ· ἐκ πλαγίων τῆς σκηνῆς παρεμβά-
λουσι πρὸς βοῦδαν. ³⁶ Ἡ ἐπίσκεψις τῆς
φυλακῆς τῶν Μεραοί, τὰς κεφαλίδας τῆς
σκηνῆς, καὶ τοὺς μογλοὺς αὐτῆς, καὶ τοὺς
στύλους αὐτῆς, καὶ τὰς βάσεις αὐτῆς, καὶ
πάντα τὰ σκεύη αὐτῶν, καὶ τὰ ἔργα αὐτῶν,
³⁷ καὶ τοὺς στύλους τῆς αὐλῆς κίκλω, καὶ
τὰς βάσεις αὐτῶν, καὶ τοὺς πυσσάλους, καὶ
τοὺς κάλους αὐτῶν. ³⁸ Οἱ παρεμβάλλοντες
κατὰ πρόσωπον τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτερίου
ἀπὸ ἀνατολῆς, Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν καὶ οἱ
υἱοὶ αὐτοῦ, φυλάσσοντες τὰς φυλακὰς τοῦ
ἁγίου εἰς τὰς φυλακὰς τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ·
καὶ ὁ ἀλλογενὴς ὁ ἀπτόμενος ἀποθανεῖται.
³⁹ Πᾶσα ἡ ἐπίσκεψις τῶν Λευιτῶν, οὓς ἐπε-
σκέψατο Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν διὰ φωνῆς
κυρίου κατὰ δῆμους αὐτῶν, πᾶν ἀρσενικὸν
ἀπὸ μηνιαίου καὶ ἐπάνω, δύο καὶ εἰκοσι χι-
λιάδες. ⁴⁰ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν,
λέγων· Ἐπίσκειαι πᾶν πρωτότοκον ἄρσεν
τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἀπὸ μηνιαίου καὶ ἐπάνω.
καὶ λάβετε τὸν ἀριθμὸν ἐξ ὀνόματος. ⁴¹ Καὶ
λήψη τοὺς Λευίτας ἐμοί, ἐγὼ κύριος, ἀντὶ
πάντων τῶν πρωτοτόκων τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ,
καὶ τὰ κτήνη τῶν Λευιτῶν ἀντὶ πάντων
τῶν πρωτοτόκων ἐν τοῖς κτήνεσι τῶν υἱῶν
Ἰσραὴλ. ⁴² Καὶ ἐπεσκέψατο Μωϋσῆς, ὃν

בן-עזיאל: ומשמרתם הארון והשולחן
והמנורה והמזבחה וכלי הקדש
אשר ישרתי בהם והמסכה וכל
עבודתו: ונשיא נשיאי הלוי אלקזר
בן-אחרן הכהן פקדת שמרי משמרת
הקדש: למררי משפחת הפהלי
ומשפחת המוששי אלה הם משפחה
מררי: ופקדיהם במספר כל-זכר
מבן-הדש ומעלה ששת אלפים
לח ומאתים: ונשיא בית-אב למשפחה
מררי צוריאל בן-אביתול על ידה
המשפן יהני צפנה: ופקדת משמרת
בני מררי קנשי המשפן ובריהיו
ועמדיו ואדניו וכל-פלו וכל עבודתו:
ועמדי ההצר סביב ואדניהם ויהדתם
במיתריהם: וההנים לפני המשפן
קנמה לפני אהל-מועד מזרחה
משה: ואהרן ובניו שמרים משמרת
המקדש למשמרת בני ישראל והזר
הקרוב יומת: כל-פקדי הלויים אשר
פקד משה ואהרן על-פני יהוה
למשפחתם כל-זכר מבן-תדש
ומעלה שנים ועשרים אלה: כ
ויאמר יהוה אל-משה פקד כל-
בכר זכר לבני ישראל מבן-הדש
ומעלה ושא את מספר שמתם:
ולקחת את-הלויים לי בני יהוה
תחת כל-בכר בכני ישראל ואת
בהמת הלויים תחת כל-בכור בבהמת
בני ישראל: ויפקד משה פאשר

32. AEF: ὁ ἀρχὸν ὁ ἐπὶ... Ἐλεάζαρ υἱὸς Ἀαρὼν.
X: κατεσταμένος. 33. γρ. scribunt Μεραφεί...
Μοολεί... Ἀβεχιάλ... ὁ Μουσί; A: ὁ Ὀμοσί.
34. X* (α. ἀρσενικόν) πᾶν. 35. A: πατριῶν. 36. A:
τῆς φυλακῆς... X* καὶ τὰς β. αὐτ... et κ. τ. ἔργ.
αὐτ. 37. AEF: πυσσάλους αὐτῶν. A: (1. κάλους)
κλάδους. 38. AF: ἀνατολῶν. A: (1. ἀπτόμενος) προσ-
πορευόμενος. 40. AEF: λάβε τὸν ἀριθμὸν αὐτῶν.

v. 39. נקוד על ואהרן

31. Et tous les objets semblables. Hébreu: « et tout son service »; Septante: « et tous les ouvrages qui s'y rapportent ».
33. Recensées selon leurs noms. L'hébreu et les Septante rattachent cette phrase au verset suivant.
34. Six mille deux cents Septante: « six mille cinquante ».

35. C'est au côté septentrional qu'ils camperont. Hébreu: « sur le côté du tabernacle, ils camperont vers le nord ».
40. Et tu en tiendras compte. Hébreu: « prends le nombre de leurs noms »; Septante: « prenez-en le nombre, nominalement ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 2° Recensement des Lévités (III-IV).

erit Elisaphan filius Oziel : ³¹ et custodient arcam, mensamque et candelabrum, altaria et vasa sanctuarii, in quibus ministratur, et velum, cunctamque hujuscemodi suppellectilem. ³² Princeps autem principum Levitarum Eleazar filius Aaron sacerdotis, erit super excubitores custodiæ sanctuarii.

³³ At vero de Merari erunt populi Moholita et Musita recensiti per nomina sua : ³⁴ omnes generis masculini ab uno mense et supra, sex millia ducēti. ³⁵ Princeps eorum Surliel filius Abihael : in plaga septentrionali castrametabuntur.

³⁶ Erunt sub custodia eorum tabulæ tabernaculi et vectes, et columnæ ac bases earum, et omnia quæ ad cultum hujuscemodi pertinent : ³⁷ columnæque atrii per circuitum cum habibus suis, et paxilli cum funibus.

³⁸ Castrametabuntur ante tabernaculum fœderis, id est, ad orientalem plagam, Moyses et Aaron cum filiis suis, habentes custodiam sanctuarii in medio filiorum Israel : quisquis alienus accesserit, morietur.

³⁹ Omnes Levitæ, quos numeraverunt Moyses et Aaron, juxta præceptum Domini per familias suas in genere masculino a mense uno et supra, fuerunt viginti duo millia.

⁴⁰ Et ait Dominus ad Moysen : Numera primogenitos sexus masculini de filiis Israel ab uno mense et supra, et habebis summam eorum. ⁴¹ Tollésque Levitas mihi pro omni primogenito filiorum Israel, ego sum Dominus : et pecora eorum pro universis primogenitis pecorum filiorum Israel. ⁴² Recensuit Moyses, sicut

De Caathitis sequitur.

Num. 4, 4. Ex. 25, 10, 23, 31; 26, 31; 27, 1; 30, 1.

Num. 4, 16.

Filii Merari.

Num. 3, 15.

Ex. 26, 15, 26, 27.

Ex. 27, 10, 17, 19; 35, 17-18.

Moyses et Aaron in castris.

Num. 5, 19.

Num. 3, 10; 1, 51; 18, 4, 7.

Recapitulatio.

Num. 3, 15-22.

Levitæ primogenitis sumuntur.

Num. 3, 45, 13, 14; 5, 16.

Elisaphan, fils d'Oziel. ³¹ Ainsi ils garderont l'arche, la table, le chandelier, les autels, les vases du sanctuaire avec lesquels se fait le service, le voile et tous les objets semblables. ³² Mais le prince des princes des Lévités, Éléazar, fils d'Aaron le prêtre, sera au-dessus de ceux qui veilleront à la garde du sanctuaire.

³³ Mais de Mérari sortiront les familles Moholites et Musites, recensées selon leurs noms. ³⁴ Tous les mâles depuis un mois et au-dessus sont au nombre de six mille deux cents. ³⁵ Leur prince est Surliel, fils d'Abihael : c'est au côté septentrional qu'ils camperont.

³⁶ Seront sous leur garde : les aîs du tabernacle, les leviers, les colonnes et leurs soubassements, et tout ce qui appartient à un tel service; ³⁷ et les colonnes autour du parvis avec leurs soubassements, et les pieux avec leurs cordages.

³⁸ Devant le tabernacle d'alliance, c'est-à-dire vers le côté oriental, camperont Moïse et Aaron avec ses fils, ayant la garde du sanctuaire au milieu des enfants d'Israël; tout étranger qui s'en approchera, mourra.

³⁹ Tous les Lévités que dénombrèrent Moïse et Aaron d'après le commandement du Seigneur, selon leurs familles, parmi les mâles d'un mois et au-dessus, furent vingt-deux mille.

⁴⁰ Le Seigneur dit encore à Moïse : « Dénombre les premiers-nés mâles d'entre les enfants d'Israël, depuis un mois et au-dessus, et tu en tiendras compte. ⁴¹ Et tu prendras pour moi les Lévités à la place de tout premier-né des enfants d'Israël (je suis le Seigneur), et leurs bestiaux à la place de tous les premiers-nés des bestiaux des enfants d'Israël ». ⁴² Moïse recensa, comme avait

31. Ils garderont l'arche. Les Caathites eurent à exercer les fonctions les plus honorables. Cela tient sans doute à ce que la famille sacerdotale d'Aaron descendait elle-même de Caath (Exode, vi, 18-20).

32. Éléazar, fils d'Aaron, est proposé aux Caathites pour la même raison énoncée plus haut, §. 31.

33. De Mérari... : 3° Fils de Mérari, §. 33-37; cf. iv, 29-33.

34. Depuis un mois et au-dessus. Tous les Lévités mâles sont recensés depuis l'âge d'un mois (cf. §. 15, 22, 28), tandis que dans les autres tribus les hommes ne sont comptés qu'à partir de l'âge de vingt ans (Nombres, i, 3, 18, 20, etc.). La raison en est, que les Lévités devaient être consacrés au Seigneur en échange des premiers-nés d'Israël. Or il y avait évidemment des premiers-nés de tout âge, et si l'on n'avait compté que les Lévités âgés de vingt ans et

au-dessus, le nombre de ceux-ci, déjà trop restreint (§. 40), aurait été insuffisant.

35. Au côté septentrional, entre le tabernacle et les tribus de Dan, Aser et Nephthali (Nombres, ii, 25-31).

38. Vers le côté oriental, entre le tabernacle et les tribus de Juda, Issachar et Zabulon (Nombres, ii, 3-9). C'était la place d'honneur, devant la porte même du tabernacle.

39. Vingt-deux mille. Les nombres partiels (§. 22, 28, 34) donnent vingt-deux mille trois cents; mais il est probable que les trois cents ne sont pas compris ici dans le nombre total, parce qu'étant les premiers-nés parmi les Lévités, et appartenant déjà à Dieu en cette qualité, ils n'étaient pas échangeables contre d'autres premiers-nés.

40. Le Seigneur dit encore... Substitution des Lé-

I. Novae parantur viae (I-X). — 2° Recensentur Levitae (III-IV).

τρόπον ἐνετείλατο κύριος πᾶν πρωτότοκον ἐν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ. 43 Καὶ ἐγένοντο πάντα τὰ πρωτότοκα τὰ ἀρσενικά κατὰ ἀριθμὸν ἕξ ὀνόματος ἀπὸ μηριαίου καὶ ἐπάνω ἐκ τῆς ἐπισκέψεως αὐτῶν δύο καὶ εἴκοσι χιλιάδες καὶ τρεῖς καὶ ἑβδομήκοντα καὶ διακόσιοι.

44 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων 45 Ἀάβε τοὺς Λευίτας ἀντὶ πάντων τῶν πρωτοτόκων υἱῶν Ἰσραὴλ, καὶ τὰ κτήνη τῶν Λευιτῶν ἀντὶ τῶν κτηνῶν αὐτῶν, καὶ ἔσονται ἕμοι οἱ Λευίται· ἐγὼ κύριος. 46 Καὶ τὰ λύτρα τριῶν καὶ ἑβδομήκοντα καὶ διακοσίων οἱ πλεονάζοντες παρὰ τοὺς Λευίτας ἀπὸ τῶν πρωτοτόκων τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ.

47 Καὶ λήψῃ πέντε σίκλους κατὰ κεφαλῆν, κατὰ τὸ δίδραχμον τὸ ἅγιον λήψῃ εἴκοσι ὀβολοὺς τοῦ σίκλου. 48 Καὶ δώσεις τὸ ἀργύριον Ἀαρὼν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ, λύτρα τῶν πλεονάζοντων ἐν αὐτοῖς. 49 Καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς τὸ ἀργύριον τὰ λύτρα τῶν πλεονάζοντων εἰς τὴν ἐκλύτρωσιν τῶν Λευιτῶν,

50 παρὰ τῶν πρωτοτόκων, τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἔλαβε τὸ ἀργύριον, χιλίους τριακοσίους ἐξηκονταπέντε σίκλους, κατὰ τὸν σίκλον τὸν ἅγιον. 51 Καὶ ἔδωκε Μωϋσῆς τὰ λύτρα τῶν πλεονάζοντων Ἀαρὼν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ διὰ φωνῆς κυρίου, ὃν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆϊ.

IV. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν, λέγων 2 Ἀάβε τὸ κεφάλαιον τῶν υἱῶν Καὰθ ἐκ μέσου υἱῶν Λευί, κατὰ δῆμους αὐτῶν, κατ' οἴκους πατρῶν αὐτῶν, 3 ἀπὸ εἴκοσι καὶ πέντε ἔτων καὶ ἐπάνω ἕως πενηκοντα ἔτων, πᾶς ὁ εἰσπορευόμενος λειτουργεῖν, ποιῆσαι πάντα τὰ ἔργα ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου.

4 Καὶ ταῦτα τὰ ἔργα τῶν υἱῶν Καὰθ ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου, ἅγιον τῶν ἁγίων. 5 Καὶ εἰςελεύσεται Ἀαρὼν καὶ υἱοὶ αὐτοῦ,

43. X: Καὶ ἐγένετο. AEF: π. τ. πρωτ. ἀρσενικά. 43. AF† τῶν (a. υἱῶν)... 46. F: διακοσίων τῶν πλεονάζοντων. 47. F* καὶ (in.)... : εἰκ. ὀβόλοις ὁ σίκλος. 49. A* τὰ (a. λύτρα). 50. X* ἔλαβεν τὸ ἀργ... A: (1. χ. τρ. ἕξ. σίκλ.) πέντε καὶ ἐξηκοντα καὶ τριακοσίους χιλίους. 51. A²EF: τὸ ἀργύριον τὰ λύτρα. X: ὃν τρόπον ἐνετείλατο. — 2. Qq. ponunt Καθ (1. Καὰθ). 3. A: εἰκοσαέτους. 4. AE† (p. Καὰθ) ἐκ μέσου υἱῶν, etc., ut in vs. 2. 3. AF: εἰςελεύσονται.

צָה יהוה אתו את־כָּל־בְּכוֹר בְּבְנֵי יִשְׂרָאֵל : ויהי כֹּל־בְּכוֹר זָכָר בְּמִסְפַּר שְׁמֹת מִבְּנֵי־הַדָּשׁ וּמִעֲלָה לְפָקְדֵיהֶם שְׁנַיִם וְעֶשְׂרִים אֶלֶף שְׁלֹשָׁה וּשְׁבַע־וּמֵאָתָיִם פ

44 ויִדְבַר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר:

מִה קַח אֶת־הַלְוִיִּם תַּחַת כָּל־בְּכוֹר בְּבְנֵי יִשְׂרָאֵל וְאֶת־בְּהֵמַת הַלְוִיִּם תַּחַת בְּהֵמַת־וְהַיִּדְלֵי הַלְוִיִּם אֲנִי יְהוָה:

46 וְאֵת פְּדוּיֵי הַשְּׁלֹשָׁה וְהַשְּׁבַעִים וְהַמֵּאָתַיִם הַעֲדָפִים עַל־הַלְוִיִּם מִבְּכוֹר בְּנֵי יִשְׂרָאֵל : וְלַקְהָתַי הַמִּשְׁתַּחֲמֶשֶׁת שְׁקָלִים לְאֶלְבָּלֶת בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ תִּקַּח

48 עֶשְׂרִים בָּרֶה הַשְּׁקָל : וְנִתְּתָה הַכֶּסֶף לְאַהֲרֹן וּלְבְנָיו פְּדוּיֵי הָעֲדָפִים בָּהֶם :

49 וַיִּקַּח מֹשֶׁה אֶת הַכֶּסֶף הַפְּדוּיִם מֵאֵת י הַעֲדָפִים עַל פְּדוּיֵי הַלְוִיִּם : מֵאֵת בְּכוֹר בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְקַח אֶת־הַכֶּסֶף הַמִּשְׁתַּחֲמֶשֶׁת וּשְׁלֹשׁ מֵאוֹת וְאַלֶּף

51 בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ : וַיִּתֵּן מֹשֶׁה אֶת־הַכֶּסֶף הַפְּדוּיִם לְאַהֲרֹן וּלְבְנָיו עַל־פִּי יְהוָה כַּאֲשֶׁר צָה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה : פ

IV. ויִדְבַר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן לֵאמֹר: 2 נָשֵׂא אֶת־רֹאשׁ בְּנֵי קַהַת מִתּוֹךְ בְּנֵי לְוִי לְמִשְׁפַּחְתָּם לְבֵית אֲבֹתָם :

3 מִבְּנֵי שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וּמִעֲלָה וְעַד בְּרֵחַמַשִּׁים שָׁנָה כָּל־יָבֵא לַעֲשׂוֹת מְלָאכָה בְּאֵהֶל מוֹעֵד :

4 זֹאת עֲבַדְתָּ בְּנֵי־קַהַת בְּאֵהֶל מוֹעֵד הַקֹּדֶשׁ הַקֹּדֶשִׁים : וְכֹא אַהֲרֹן וּבְנָיו

v. 47. קצץ בו' ק v. 51. הדוים ק

51. Et il le donna à Aaron. Hébreu : « et Moïse donna l'argent des rachetés à Aaron et à ses fils ». Septante : « il donna le prix du rachat de ceux qui étaient de plus ».

IV. 2. Selon leurs familles et leurs maisons. Hé-

breu : « d'après leurs familles, d'après la maison de leurs pères » ; Septante : « selon leurs peuples, selon les maisons de leurs familles ».

3. Pour se tenir et servir. Hébreu : « pour faire l'ouvrage » ; Septante : « pour servir et faire tout l'ouvrage ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 2° Recensement des Lévites (III-IV).

præcéperat Dóminus primogénitos filiórum Israel : ⁴³ et fuérunt másculi per nómina sua, a mense uno et supra, viginti duo millia ducénti septuaginta tres.

Num. 3, 15.

⁴⁴ Locutúsque est Dóminus ad Móysen, dicens : ⁴⁵ Tolle Levítas pro primogénitis filiórum Israel, et pécora Levítarum pro pecóribus eórum, erúntque Levítæ mei. Ego sum Dóminus. ⁴⁶ In prétió autem ducentórum septuaginta trium, qui excédént númerum Levítarum de primogénitis filiórum Israel, ⁴⁷ accípies quinze siclos per síngula cápita ad mensúram sanctuárii. Siclus habet viginti óbolos. ⁴⁸ Dabísque pecúniám Aaron et filiis ejus, prétiúm eórum qui supra sunt. ⁴⁹ Tulit ígitur Móyses pecúniám eórum qui fuérant ámplius, et quos redémérait a Levítis, ⁵⁰ pro primogénitis filiórum Israel, mille trecéntórum sexaginta quinque siclórum juxta pondus sanctuárii : ⁵¹ et dedit eam Aaron et filiis ejus juxta verbum quod præcéperat sibi Dóminus.

Primogénitorum redemptio.

Num. 3, 11.

Lev. 27, 25.
Ex. 30, 13.
Ez. 45, 12.

ordonné le Seigneur, les premiers-nés des enfants d'Israël ; ⁴³ et les mâles, selon leurs noms, depuis un mois et au-dessus, furent vingt-deux mille deux cent soixante-treize.

⁴⁴ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ⁴⁵ « Prends les Lévites à la place des premiers-nés des enfants d'Israël, et les bestiaux des Lévites à la place de leurs bestiaux, et les Lévites seront à moi. Je suis le Seigneur. ⁴⁶ Et pour le prix des deux cent soixante-treize d'entre les premiers-nés des enfants d'Israël qui dépassent le nombre des Lévites, ⁴⁷ tu prendras cinq sicles pour chaque tête, selon la mesure du sanctuaire. Le sicle a vingt oboles. ⁴⁸ Et tu donneras l'argent à Aaron pour le prix de ceux qui sont de plus ». ⁴⁹ Moïse prit donc l'argent de ceux qui étaient de plus, et qu'ils avaient rachetés des Lévites, ⁵⁰ pour les premiers-nés des enfants d'Israël, mille trois cent soixante-cinq sicles, selon le poids du sanctuaire : ⁵¹ et il le donna à Aaron et à ses fils, selon la parole que lui avait ordonnée le Seigneur.

IV. ¹ Locutúsque est Dóminus ad Móysen et Aaron, dicens : ² Tolle summam filiórum Caath de médio Levítarum per domos et familias suas, ³ a trigésimo anno et supra, usque ad quinquagésimum annum, ómnium qui ingrediúntur ut stent et ministrent in tabernáculo fédéris.

Caathitarum functiones.

Num. 3, 27, 19.

Num. 8, 24-26.
Luc. 3, 23.
Gen. 41, 46.
2 Reg. 5, 4.

⁴ Hic est cultus filiórum Caath : Tabernáculum fédéris, et Sanctum sanctórum ⁵ ingrediéntur Aaron et

IV. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, disant : ² « Fais le dénombrement des fils de Caath, d'entre les Lévites, selon leurs familles et leurs maisons, ³ depuis trente ans et au-dessus jusqu'à cinquante ans, de tous ceux qui entrent, pour se tenir et servir dans le tabernacle d'alliance.

⁴ » Voici la fonction des fils de Caath : C'est dans le tabernacle et le Saint des saints ⁵ qu'entreront Aaron et ses

vites aux premiers-nés d'Israël, v. 40-51.

43. Vingt-deux mille deux cent soixante-treize. Ce nombre serait trop restreint, s'il englobait tous les premiers-nés d'une nation dont les hommes adultes dépassaient le chiffre de six cent mille. Mais, la loi sur le rachat des premiers-nés ne devant pas avoir d'effet rétroactif (Exode, xiii, 2), le nombre de 22.273 est en réalité celui des naissances survenues, en l'espace d'un peu plus d'une année, dans les familles qui n'avaient pas encore eu d'enfants avant l'exode ou qui s'étaient fondées depuis. Dès lors, au lieu de sembler trop restreint, le chiffre de 22.000 paraît, non pas excessif, mais considérable, et dénote chez le peuple de Dieu une vitalité en rapport avec les promesses divines, Genèse, xviii, 18, etc.

47. Cinq sicles d'argent, ou un peu plus de 44 francs. Voir la note sur Genèse, xxiii, 15. — Le sicle a vingt oboles. Voir la note sur Exode, xxx, 13. On ne saurait prétendre qu'il y ait là une interpolation.

Moïse, voulant déterminer ce qu'il fallait payer au sanctuaire, devait en fixer exactement la valeur ou plutôt le poids, à une époque où la monnaie frappée était inconnue.

IV. 1. Le Seigneur parla encore... : Ici ayant de nouveau pour objet le dénombrement et les fonctions des Lévites. Mais le recensement va être fait sur des bases nouvelles, et ne tenir compte que des Lévites en état de remplir les fonctions du culte ; et les fonctions elles-mêmes vont être précisées avec plus de détails.

2. Fais le dénombrement... : 1° les Caathites, v. 2-20. Nommés après les Gersonites au chapitre précédent, les Caathites reprennent ici le premier rang, que leur assignaient leurs fonctions privilégiées. Voir la note sur Nombres, iii, 31.

3. Depuis trente ans. Voir plus loin la note sur Nombres, viii, 21, ou est fixé l'âge de vingt-cinq ans.

ὅταν ἐξάρσῃ ἡ παρεμβολή, καὶ καθελούσιν τὸ καταπέτασμα τὸ συσκιάζον, καὶ κατακαλύψουσιν ἐν αὐτῷ τὴν κιβωτὸν τοῦ μαρτυρίου, ⁶ καὶ ἐπιθήσουσιν ἐπ' αὐτὸ κατακάλυμμα δέγμα ὑακίνθινον, καὶ ἐπιβαλοῦσιν ἐπ' αὐτὴν ἱμάτιον ὄλον ὑακίνθινον ἄνωθεν, καὶ διεμβαλοῦσι τοὺς ἀναφορεῖς. ⁷ Καὶ ἐπὶ τὴν τράπεζαν τὴν προκειμένην ἐπιβαλοῦσιν ἐπ' αὐτὴν ἱμάτιον ὀλοπόρφυρον, καὶ τὰ τρυβλία καὶ τὰς θυδσκας καὶ τοὺς κιάθους καὶ τὰ σπονδεῖα, ἐν οἷς σπένδει, καὶ οἱ ἄρτοι οἱ διαπαρτοὺς ἐπ' αὐτῆς ἔσονται. ⁸ Καὶ ἐπιβαλοῦσιν ἐπ' αὐτὴν ἱμάτιον κόκκινον, καὶ καλύψουσιν αὐτὴν καλύμματι δεγματίνῳ ὑακινθίνῳ, καὶ διεμβαλοῦσι δι' αὐτῆς τοὺς ἀναφορεῖς. ⁹ Καὶ λήψονται ἱμάτιον ὑακίνθινον καὶ καλύψουσι τὴν λυχνίαν τὴν φωτίζουσαν καὶ τοὺς λύχνους αὐτῆς, καὶ τὰς λαβίδας αὐτῆς, καὶ τὰς ἐπαρυστριδας αὐτῆς, καὶ πάντα τὰ ἄγγεα τοῦ ἐλαίου, οἷς λειτουργοῦσιν ἐν αὐτοῖς. ¹⁰ Καὶ ἐπιβαλοῦσιν αὐτὴν καὶ πάντα τὰ σκεύη αὐτῆς εἰς κάλυμμα δεγματίνον ὑακίνθινον, καὶ ἐπιθήσουσιν αὐτὴν ἐπ' ἀναφορέων. ¹¹ Καὶ ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον τὸ χρυσοῦν ἐπικαλύψουσιν ἱμάτιον ὑακίνθινον, καὶ καλύψουσιν αὐτὸ καλύμματι δεγματίνῳ ὑακινθίνῳ, καὶ διεμβαλοῦσι τοὺς ἀναφορεῖς αὐτοῦ. ¹² Καὶ λήψονται πάντα τὰ σκεύη τὰ λειτουργικὰ, ὅσα λειτουργοῦσιν ἐν αὐτοῖς ἐν τοῖς ἁγίοις, καὶ ἐπιβαλοῦσιν εἰς ἱμάτιον ὑακίνθινον, καὶ καλύψουσιν αὐτὰ καλύμματι δεγματίνῳ ὑακινθίνῳ, καὶ ἐπιθήσουσιν ἐπὶ ἀναφορεῖς. ¹³ Καὶ τὸν καλυπτῆρα ἐπιθήσει ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον, καὶ ἐπικαλύψουσιν ἐπ' αὐτὸ ἱμάτιον ὀλοπόρφυρον, ¹⁴ καὶ ἐπιθήσουσιν ἐπ' αὐτὸ πάντα τὰ σκεύη ὅσοις λειτουργοῦσιν ἐπ' αὐτῷ ἐν αὐτοῖς, καὶ τὰ πύρετρα καὶ τὰς κροεάρας καὶ τὰς φιάλας καὶ τὸν καλυπτῆρα, καὶ πάντα τὰ σκεύη τοῦ θυσιαστηρίου, καὶ ἐπιβαλοῦσιν ἐπ' αὐτὸ κάλυμμα δεγματίνον ὑακίνθινον, καὶ διεμβαλοῦσι τοὺς ἀναφορεῖς αὐτοῦ. ¹ καὶ λήψονται ἱμάτιον πορφύρον, καὶ συγκαλύψουσιν τὸν λουτήρα καὶ τὴν βάσιν αὐτοῦ, καὶ ἐπιβαλοῦσιν αὐτὸ εἰς κάλυμμα δεγμα-

7. X: ὄλον πορφυροῦν. 8. AEF* δι' αὐτῆς... † (in f.) αὐτῆς. 9. AE: ἀναφορεῖς αὐτῆς... A: ἄγια (pro ἄγγεα) τοῦ ἐλαίου αὐτῆς ὅσοις. 11. AE: ἐπι-

בְּנֹכַח הַמִּזְבֵּחַ וְהוֹרְדוּ יְהוָה אֶת אֶת הַעֲדָתָה; וְכִסּוּ-בָהּ אֶת אֶרֶן הָעֲדָתָה; וְנָתַנּוּ עָלָיו כִּסּוּי עוֹר תְּחָשׁ וּפְרָשִׁי 6
בְּגַד-בְּקָלִיל תְּבַלֵּת מִלֶּמַעְלָה וּשְׂמֹו 7
בְּהָיוּ; וְעָלוּ שָׁלְתָן הַפָּנִים וּפְרָשִׁי 7
בְּגַד תְּבַלֵּת וְנָתַנּוּ עָלָיו אֶת-הַקְּצֵרֹת 8
וְאֶת-הַפֶּפֶת וְאֶת-הַמִּנְקִיֹּת וְאֶת קִשּׁוֹת 9
הַנֶּסֶךָ וְלָהֶם הַתָּמִיד עָלָיו יְהוָה; 8
וּפְרָשִׁי עֲלֵיהֶם בְּגַד הַזֹּלְעֵת שְׁנִי 8
וְכִסּוּ אֹתוֹ בְּמִכְסָה עוֹר תְּחָשׁ וּשְׂמֹו 9
אֶת-בְּהָיוּ; וְלָקְחוּ בְּגַד תְּבַלֵּת וְכִסּוּ 9
אֶת-מִנְרַת הַמָּאוֹר וְאֶת-נִרְתֵיהָ וְאֶת- 10
מִלְקָחֶיהָ וְאֶת-מִחְתֵיהָ וְאֶת כָּל- 11
כְּלֵי שְׂמֹנֶה אֲשֶׁר וּשְׂרָתֶיהָ בָּהֶם; 11
וְנָתַנּוּ אֹתָהּ וְאֶת-כָּל-כְּלֵיהָ אֶל-מִכְסָה 12
עוֹר תְּחָשׁ וְנָתַנּוּ עֲלֵיהֶם מוֹט; וְעָלוּ 11
מִזְבֵּחַ הַזֶּהֶב וּפְרָשִׁי בְּגַד תְּבַלֵּת 12
וְכִסּוּ אֹתוֹ בְּמִכְסָה עוֹר תְּחָשׁ וּשְׂמֹו 12
אֶת-בְּהָיוּ; וְלָקְחוּ אֶת-כָּל-כְּלֵי הַשָּׂרֵת 12
אֲשֶׁר וּשְׂרָתֵיהֶם בְּקֹדֶשׁ וְנָתַנּוּ אֶל- 13
בְּגַד תְּבַלֵּת וְכִסּוּ אֹתָם בְּמִכְסָה עוֹר 13
תְּחָשׁ וְנָתַנּוּ עֲלֵיהֶם מוֹט; וְנָשְׂנוּ אֶת 13
הַמִּזְבֵּחַ וּפְרָשִׁי עָלָיו בְּגַד אֲרָגְמָן; 14
וְנָתַנּוּ עָלָיו אֶת-כָּל-כְּלֵי אֲשֶׁר 14
וּשְׂרָתוֹ עָלָיו בָּהֶם אֶת-הַמִּחְתָּת אֶת- 14
הַמְּזֻלָּגָת וְאֶת-הַזָּעִים וְאֶת-הַמְּזֻרְקָת 14
כָּל כְּלֵי הַמִּזְבֵּחַ וּפְרָשִׁי עָלָיו כִּסּוּי

καλύψουσιν κ. (1. δεγματίνῳ) δέγματι. 13. F: ἐπιθή-
σουσιν A: ἐπιθήσεις. 14. A: σκεύη αὐτοῦ ὅσοι.
AEF: ἐπ' αὐτῷ. AE: (pro αὐτό) αὐτά. F* K.
λήψ. — fin.

5. Oteront le voile qui est suspendu devant la porte. Hébreu et Septante : « descendront le voile (de tapisserie) qui couvre ».

7. Les encensoirs, les petits mortiers, les tasses et les coupes. Hébreu : « les petits plats, les tasses, les vases à purifier, les fioles à libations »; Septante : « les petits plats, les cuillers, les coupes et les vases à libations ».

9. Ses lampes, ses pincettes, ses mouchettes. Hébreu

et Septante : « ses lampes, ses mouchettes, ses vases à cendre ».

11. Ils envelopperont d'un drap d'hyacinthe. Hébreu et Septante : « ils le revêtiront d'une peau (hébreu) : de dugong; (Septante) : violette ».

14. Les brasiers, les fourchettes, les tridents, les crocs et les pelles. Hébreu : « les cendriers, les fourchettes, les pelles, les bassins »; Septante : « les cendriers, les fourchettes, les vases, le couvercle ».

I. Préparatifs de départ (I-IX). — 2^e Recensement des Lévites (III-IV).

fili ejus, quando movénda sunt castra, et depónent velum quod pendet ante fores, involvénctue eo arcam testimonií, ⁶ et opérient rursum velámíne ianthínarum péllíum, extendénctue désuper pállíum totum hyacínthínum, et índúcent vectes. ⁷ Mensam quoque propositiónis involvénctue hyacínthíno pállío, et ponent cum ea thuribulá et mortarióla, cýathos et cratéras ad liba fundénda : panes semper in ea erunt : ⁸ extendénctue désuper pállíum cocíneum, quod rursum opérient veláméto ianthínarum péllíum, et índúcent vectes. ⁹ Sument et pállíum hyacínthínium quo opérient candelábrum cum lucérnis et forcípibus suis et emunctóriis et cunctis vasis ólei, quæ ad concinnándas lucérnas necessária sunt : ¹⁰ et super ómnia ponent operiméntum ianthínarum péllíum, et índúcent vectes. ¹¹ Nec non et altáre aúreum involvénctue hyacínthíno vestiméto, et extendénctue désuper operiméntum ianthínarum péllíum, índúcentque vectes. ¹² Omnia vasa, quibus ministrátur in sanctuário, involvénctue hyacínthíno pállío, et extendénctue désuper operiméntum ianthínarum péllíum, índúcentque vectes. ¹³ Sed et altáre mundábunt cinere, et involvénctue illud purpúreo vestiméto, ¹⁴ ponénctue cum eo ómnia vasa, quibus in ministério ejus utúntur, id est, ígnium receptácula, fuscínulas ac trídentes, uncínos et batilla. Cuncta vasa altáris opérient simul velámíne ianthi-

Caathitarum functiones sequuntur.
 Ex. 26, 31.
 Ex. 25, 10.
 Ex. 25, 15.
 Ex. 25, 23.
 Ex. 25, 29.
 Ex. 25, 30.
 Ex. 25, 27.
 Ex. 25, 31, 37.
 Ex. 30, 1-4.
 Ex. 27, 1-8; 40, 29.
 Ex. 27, 3.

fils, quand le camp devra être levé : et ils ôteront le voile qui est suspendu devant la porte, et ils en envelopperont l'arche du témoignage, ⁶ et ils le couvriront encore d'une couverture de peaux violettes, et ils étendront par-dessus un drap tout d'hyacinthe, et ils introduiront les leviers. ⁷ Ils envelopperont aussi la table de proposition d'un drap d'hyacinthe, et ils mettront avec elle les encensoirs, les petits mortiers, les tasses et les coupes pour faire les libations, et les pains seront toujours sur elle; ⁸ et ils étendront par-dessus un drap d'écarlate, qu'ils couvriront encore d'une couverture de peaux violettes, et ils y introduiront les leviers. ⁹ Ils prendront de plus un drap d'hyacinthe dont ils couvriront le chandelier avec ses lampes, ses pinçettes, ses mouchettes et tous les vases d'huile qui sont nécessaires pour entretenir les lampes. ¹⁰ Et sur toutes ces choses ils poseront une couverture de peaux violettes, et ils introduiront les leviers. ¹¹ Et l'autel d'or aussi, ils l'envelopperont d'un drap d'hyacinthe, et ils étendront par-dessus une couverture de peaux violettes, et ils y introduiront les leviers. ¹² Tous les vases avec lesquels se fait le service dans le sanctuaire, ils les envelopperont dans un drap d'hyacinthe, et ils étendront par-dessus une couverture de peaux violettes, et ils introduiront les leviers. ¹³ Mais ils nettoieront aussi l'autel des cendres, et ils l'envelopperont dans un drap de pourpre, ¹⁴ et ils y mettront avec lui tous les vases dont ils se servent pour son ministère, c'est-à-dire les brasiers, les fourchettes, les tridents, les crocs et les pelles. Ils couvriront ensemble tous les vases de

5. *La voile du Saint des Saints*, décrit, *Exode*, xxvi, 31-33.

6. *De peaux violettes*. Voir les notes sur *Exode*, xxv, 5, et xxxv, 7. — *D'hyacinthe* : violet ou bleu foncé. — *Ils introduiront les leviers* : ces leviers ne devaient jamais quitter les anneaux de l'arche (*Exode*, xxv, 45), mais il était nécessaire de les enlever momentanément pour faire le triple emballage décrit, *ibid.*, 5-6.

11. *L'autel d'or* est l'autel des parfums, décrit *Exode*, xxx, 1-10; xxxvii, 25-29.

18. *L'autel* : il s'agit ici de l'autel des holocaustes, décrit, *Exode*, xxvii, 1-8; xxxviii, 1-7.



Préparation du pain (F. 7). (Tombeau de Rokhmara).

I. Novae parantur viae (I-X). — 2º Recensentur Levitae (III-IV).

τινον δακίνθινον, καὶ ἐπιθήσουσιν ἐπὶ ἀναφορεῖς¹⁵. ¹⁵ Καὶ συντελέσουσιν Ἀαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ, καλύπτοντες τὰ ἄγια καὶ πάντα τὰ σκεύη τὰ ἄγια, ἐν τῷ ἔξαιρειν τὴν παρεμβολὴν, καὶ μετὰ ταῦτα εἰσελεύσονται υἱοὶ Καὰθ ἄρειν, καὶ οὐχ ἄγονται τῶν ἁγίων, ἵνα μὴ ἀποθάνωσι ταῦτα ἀροῦσιν οἱ υἱοὶ Καὰθ ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου. ¹⁶ Ἐπίσκοπος Ἐλεάζαρ υἱὸς Ἀαρὼν τοῦ ἱερέως τὸ ἔλαιον τοῦ φωτός, καὶ τὸ θυμίαμα τῆς συνθέσεως, καὶ ἡ θυμία ἡ καθ' ἡμέραν, καὶ τὸ ἔλαιον τῆς χρίσεως, ἡ ἐπισκοπὴ ὅλης τῆς σκηνῆς, καὶ ὅσα ἔστιν ἐν αὐτῇ ἐν τῷ ἁγίῳ, ἐν πᾶσι τοῖς ἔργοις.

¹⁷ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν, λέγων· ¹⁸ Μὴ ὀλοθρεύσητε τῆς φυλῆς τὸν δῆμον τὸν Καὰθ ἐκ μέσου τῶν Λευιτῶν. ¹⁹ Τοῦτο ποιήσατε αὐτοῖς, καὶ ζήσονται καὶ οὐ μὴ ἀποθάνωσι, προσπορευομένων αὐτῶν πρὸς τὰ ἄγια τῶν ἁγίων· Ἀαρὼν καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ προσπορευέσθωσαν, καὶ καταστήσουσιν αὐτοὺς ἕναστος κατὰ τὴν ἀναφορὰν αὐτοῦ, ²⁰ καὶ οὐ μὴ εἰσέλθωσιν ἰδεῖν ἔξ᾿απὼν τὰ ἄγια, καὶ ἀποθаноῦνται.

²¹ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ²² Λάβε τὴν ἀρχὴν τῶν υἱῶν Γεδσῶν, καὶ τούτους κατ' οἶκους πατριῶν αὐτῶν, κατὰ δῆμους αὐτῶν, ²³ ἀπὸ * πέντε καὶ εἰκοσάτους καὶ ἐπάνω ἕως πενηκονταστούς ἐπίσκεψαι αὐτούς, πᾶς ὁ εἰσπορευόμενος λειτουργεῖν, ποιεῖν τὰ ἔργα αὐτοῦ ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου. ²⁴ Αὕτη ἡ λειτουργία τοῦ δῆμου τοῦ Γεδσῶν, λειτουργεῖν καὶ ἄρειν. ²⁵ Καὶ ἄρει τὰς δεδόξεις τῆς σκηνῆς, καὶ τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου, καὶ τὸ κάλυμμα αὐτῆς, καὶ τὸ κατακάλυμμα τὸ δακίνθινον τὸ ἐν ἐπ' αὐτῆς ἄνωθεν, καὶ τὸ

15. X* καὶ π. τ. σ. κ. τ. ἄγ. AF: οἱ υἱοὶ Καὰθ.
 16. F: ἡ ἐπισκοπὴ ὅλη... ἐν τῷ ἁγ. καὶ ἐν πᾶσι.
 18. X: ὀλοθρεύσητε. 19. AEF: εἰσπορευέσθωσαν.
 20. A: τὸ ἄγιον. 22. X: Γηρσῶν. AF* καὶ τούτους. A: τὰ ἔργα ἐν τῇ σκ. 25. AF: (ter) κατακάλυμμα... (1. ἐπ' αὐτῆς) ἐπ' αὐτήν.

טו עור תהש ושמו בדיו: וכלה אהרן ובניו לבסת אתהקדש ואתכלכלי הקדש בנסע המהנה ואתריכין ובאו בניקקת לשאת ולאייעה אלהקדש ומתו אלה משא בניקקת באהל מועד: ופקדת אלעזר ואתהרן הפהן שמן המאור וקטרת הסמים ומנתת התמיד ושמן המשחה פקדת כלהמשכן וכל אשרפו בקדש ובכליו: פ

17 וינדר יהוה אלמשה ואלאהרן לאמר: אליתכריתו אתשבת משפחת הקהתי מתוך הלויים: ונאתו עשה להם יהוה ולא ימתו בגשתם את קדש הקדשים אהרן ובניו ובאו ושמו אותם איש איש עלעבדתו כ ואלמשאו: ולא יבאו לראות פבלע אדהקדש ומתו:

פ פ פ לה 35
 21 וינדר יהוה אלמשה לאמר: 22 נשא אתראש בני גרשון בסהם 23 לבית אבתם למשפחתם: מן שלשים שנה ומעלה עד פהמשאים שנה תפקד אותם פלהבא להבא אבא לעבד עבדה באהל מועד: 24 זאת עבדת משפחת הגרשני לעבד כה וקמשא: ונשא אתיריעת המשכן ואתאהל מועד מבטהו ומבטה התהש אשרעלו מלמעלה ואת

Les Septante ajoutent : « Et ils prendront une voile de pourpre et ils en envelopperont le bassin à laver avec sa base et ils mettront par-dessus une couverture de peaux couleur d'hyacinthe, et ils le poseront sur des brancards ».
 15. Les vases du sanctuaire. Hébreu et Septante : « ce qui est saint ».
 18. Ne détruisez point le peuple de Caath. Hébreu : « ne coupez pas la verge (la branche) des familles de Caath »; Septante : « n'exterminiez pas, de la tribu, le peuple de Caath ».

20. Que les autres ne voient nullement avec curiosité ce qui est dans le sanctuaire avant qu'il soit enveloppé. Hébreu et Septante : « et qu'ils n'entrent pas pour voir, un instant, les choses saintes ».
 23. Depuis trente ans et au-dessus. Septante : « depuis vingt-cinq ans et au-dessus ». — Qui entrent et qui sortent. Hébreu : « quiconque entre selon son rang pour servir le service »; Septante : « quiconque entre pour servir et faire ses ouvrages ».

I. Préparatifs de départ (I-IX). — 2° Recensement des Lévites (III-IV).

nárum péllium, et indúcent vectes.

¹⁵ Cumque involverint Aaron et filii ejus sanctuárium et ómnia vasa ejus in commotióne castrórum; tunc intrábunt filii Caath, ut portent involúta : et non tangent vasa sanctuárii, ne moriántur. Ista sunt ónera filiórum Caath in tabernáculo fœderis : ¹⁶ super quos erit Eléazar filius Aaron sacerdotís, ad cujus curam pértinet óleum ad concinnándas lucernas, et compositiónis incénsium, et sacrificium, quod semper offértur, et óleum unctiónis, et quidquid ad cultum tabernáculi pértinet, omniúmque vasórum quæ in sanctuário sunt.

¹⁷ Locutúsque est Dóminus ad Móysen et Aaron, dicens : ¹⁸ Nolite pèrdere pópulum Caath de médio Levitárum : ¹⁹ sed hoc fácite eis ut vivant, et non moriántur, si tetigerint Sancta sanctorum. Aaron et filii ejus intrábunt, ipsique dispónent ópera singulórum, et dividunt quid portáre quis débeat. ²⁰ Alii nulla curiositáte videant quæ sunt in sanctuário priúsqvam involvántur, alióquin moriéntur.

²¹ Locutúsque est Dóminus ad Móysen, dicens : ²² Tolle summam étiam filiórum Gerson per domos ac familias et cognatiónes suas, ²³ a triginta annis et supra, usque ad annos quinquaginta. Númera omnes qui ingrediúntur et ministrant in tabernáculo fœderis.

²⁴ Hoc est officium familiæ Gersonitárum, ²⁵ ut portent cortinas tabernáculi et tectum fœderis, operiméntum áliud, et super ómnia velámen iánthinum, tentoriúmque

De Caathitis sequitur.
Ex. 27, 7.

Num. 7, 9.
1 Par. 15, 15.

Num. 3, 32.

Ex. 25, 6; 27, 20; 30, 34-35; 29, 35; 30, 25.

2 Reg. 6, 6, 7.

Filii Gerson numerandi.

1 Reg. 6, 19.

Num. 3, 21-26.

Num. 4, 3, 30.

Num. 3, 25.

Eorum functiones.

Ex. 26, 1-37.

l'autel d'une couverture de peaux violettes, et ils introduiront les leviers.

¹⁵ » Or, lorsque Aaron et ses fils auront enveloppé le sanctuaire et tous ses vases, au lever du camp, les fils de Caath entreront pour les porter ainsi enveloppés; mais ils ne toucheront point les vases du sanctuaire, de peur qu'ils ne meurent. Telles sont, dans le tabernacle d'alliance, les charges des fils de Caath, ¹⁶ au-dessus desquels sera Eléazar, fils d'Aaron, le prêtre, au soin de qui appartient l'huile pour entretenir les lampes, le parfum de composition, le sacrifice perpétuel, l'huile de l'onction, et tout ce qui appartient au service du tabernacle et de tous les vases qui sont dans le tabernacle ».

¹⁷ Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, disant : ¹⁸ « Ne détruisez point le peuple de Caath du milieu des Lévites : ¹⁹ mais faites ceci pour eux, afin qu'ils vivent et qu'ils ne meurent point, s'ils touchent le Saint des saints. Aaron et ses fils entreront, et ils disposeront eux-mêmes les ouvrages de tous séparément, et ils partageront ce que chacun doit porter. ²⁰ Que les autres ne voient nullement avec curiosité ce qui est dans le sanctuaire, avant qu'il soit enveloppé. autrement ils mourront ».

²¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ²² « Fais aussi le dénombrement des enfants de Gerson, selon leurs maisons, leurs familles et leur parenté, ²³ depuis trente ans et au-dessus jusqu'à cinquante ans. Dénombre tous ceux qui entrent et qui servent dans le tabernacle d'alliance.

²⁴ » L'office de la famille des Gersonites est ²⁵ de porter les rideaux du tabernacle et le toit d'alliance, l'autre couverture, puis la couverture violette qui est par-dessus tout, et le voile qui

14. Ils introduiront les leviers. Ici les Septante et le Pentateuque samaritain introduisent une prescription relative au bassin d'airain et à la manière de le transporter. Il n'est pas question, en effet, du bassin d'airain dans le présent chapitre, et il y a peut-être ici une lacune due à l'inadvertance d'un copiste.

16. Au-dessus desquels sera Eléazar. Voir la note sur Nombres, III, 32.

18. Ne détruisez point le peuple de Caath; c'est-à-dire : n'exposez point, par votre négligence, les Caathites à la tentation de voir ou de toucher des

objets sacrés, ce qui amènerait sur eux des châtiements terribles.

20. Autrement ils mourront. L'événement prouva à plusieurs reprises que cette menace n'était point vaine. Voir l'épisode des Bethsamites, I Rois, VI, 19, et celui d'Oza, II Rois, VI, 3-8; I Paralipomènes, XIII, 7-11.

21. Le Seigneur parla encore... 2° Les Gersonites, §. 21-28.

23. Depuis trente ans. Voir plus loin la note sur Nombres, VIII, 24.

25. Les rideaux du tabernacle, décrits, Exode,

κάλυμμα τῆς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, ²⁶ καὶ τὰ ἰστία τῆς ἀλλῆς, ὅσα ἐπὶ τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου καὶ τὰ περισσά, καὶ πάντα τὰ σκεύη τὰ λειτουργικὰ ἕσα λειτουργοῦσιν ἐν αὐτοῖς ποιήσοῦσι. ²⁷ Κατὰ στόμα Ἀαρὼν καὶ τῶν υἱῶν αὐτοῦ ἔσται ἡ λειτουργία τῶν υἱῶν Γεδσών, κατὰ πύσας τὰς λειτουργίας αὐτῶν καὶ κατὰ πάντα τὰ ἔργα αὐτῶν καὶ ἐπισκέψη αὐτοῖς ἕξ ὀνόματος πάντα τὰ ἀργά ὑπ' αὐτῶν. ²⁸ Αὕτη ἡ λειτουργία τῶν υἱῶν Γεδσών ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου, καὶ ἡ φυλακὴ αὐτῶν ἐν χειρὶ Ἰθάμαρ τοῦ υἱοῦ Ἀαρὼν τοῦ ἱερέως.

²⁹ Οἱ υἱοὶ Μεραρί κατὰ δῆμους αὐτῶν, κατ' οἶκους πατριῶν αὐτῶν ἐπισκέψασθε αὐτούς, ³⁰ ἀπὸ* πέντε καὶ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω ἕως πενηκονταετοῦς ἐπισκέψασθε αὐτούς, πᾶς ὁ ἰσπορευόμενος λειτουργεῖν τὰ ἔργα τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. ³¹ Καὶ ταῦτα τὰ φυλάγματα τῶν αἰρομένων ὑπ' αὐτῶν κατὰ πάντα τὰ ἔργα αὐτῶν ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου, τὰς κεφαλίδας τῆς σκηνῆς καὶ τοὺς μοχλοὺς, καὶ τοὺς στύλους αὐτῆς καὶ τὰς βάσεις αὐτῆς καὶ οἱ στήλι οὐτῶν καὶ τὸ κατακάλυμμα τῆς θύρας τῆς σκηνῆς, ³² καὶ τοὺς στύλους τῆς ἀλλῆς κύκλι καὶ αἱ βάσεις αὐτῶν, καὶ τοὺς στύλους τοῦ καταπετάσματος τῆς πύλης τῆς ἀλλῆς καὶ τὰς βάσεις αὐτῶν, καὶ τοὺς πασσάλους αὐτῶν καὶ τοὺς κάλους αὐτῶν καὶ πάντα τὰ σκεύη αὐτῶν καὶ πάντα τὰ λειτουργήματα αὐτῶν. ἕξ ὀνομάτων ἐπισκέψασθε αὐτούς καὶ πάντα τὰ σκεύη τῆς φυλακῆς τῶν αἰρομένων ὑπ' αὐτῶν. ³³ Αὕτη ἡ λειτουργία δῆμον υἱῶν Μεραρί ἐν πᾶσι τοῖς ἔργοις αὐτῶν ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου, ἐν χειρὶ Ἰθάμαρ τοῦ υἱοῦ Ἀαρὼν τοῦ ἱερέως.

³⁴ Καὶ ἐπισκέψατο Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν καὶ οἱ ἄρχοντες Ἰσραὴλ τοὺς υἱοὺς Καὰθ κατὰ δῆμους αὐτῶν, κατ' οἶκους πατριῶν αὐτῶν, ³⁵ ἀπὸ* πέντε καὶ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω

26 מִסְכֵּה פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד וְאֵת קַלְעֵי הַהֲצֵר וְאֵת מִסְכֵּה פֶּתַח שַׁעַר הַהֲצֵר אֲשֶׁר עַל-הַמִּשְׁכָּן וְעַל-הַמִּזְבֵּחַ סָבִיב וְאֵת מִיתְרֵיהֶם וְאֵת-כָּל-כְּלֵי עֲבֹדָתָם וְאֵת כָּל-אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה לָהֶם וְעֲבָדוּ: 27 עַל-כֵּי אֶהְיֶה וּבְנָיו וְכִנְיֹו תְהִינָה כָּל-עֲבֹדַת בְּנֵי הַקֹּהֲלֵי לְכָל-מִשְׁאֵם וְלְכָל עֲבֹדָתָם וּפְקֻדָּתָם עֲלֵיהֶם בְּמִשְׁמֶרֶת אֵת כָּל-מִשְׁאֵם: 28 זֹאת עֲבֹדַת מִשְׁפַּחַת בְּנֵי הַקֹּהֲלֵי בְּאֹהֶל מוֹעֵד וּמִלְּמִרְתָּם כִּי־אֵתְמַר בְּיֹ-אֶהְיֶה הַפֶּתַח: 29 בְּנֵי מְרָרִי לְמִשְׁפַּחַתָּם לְבֵית-אֲבֹתָם הַפְּקֹד אֹתָם: מִבֶּן שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וּמַעְלָה וְעַד בְּיֹ-חֲמִשִּׁים שָׁנָה הַפְּקֹדֵם כָּל-הַבָּא לְעֵבֶד אֶת-עֲבֹדַת אֹהֶל מוֹעֵד: 30 וְזֹאת מִשְׁמֶרֶת מִשְׁאֵם לְכָל-עֲבֹדָתָם בְּאֹהֶל מוֹעֵד קַרְשֵׁי הַמִּשְׁכָּן וּבְרִיחָיו וְעִמּוּדָיו וְאֶהְיֶה: 31 וְעִמּוּדֵי הַהֲצֵר סָבִיב וְאֶהְיֶהם וְיִתְדֹתָם וּמִיתְרֵיהֶם לְכָל-כְּלֵיהֶם וְלְכָל עֲבֹדָתָם וּבְשִׁמְתֵי הַפְּקֹדֵי אֶת-כָּל-יְמֵי מִשְׁמֶרֶת מִשְׁאֵם: 32 זֹאת עֲבֹדַת מִשְׁפַּחַת בְּנֵי מְרָרִי לְכָל-עֲבֹדָתָם בְּאֹהֶל מוֹעֵד כִּי־אֵתְמַר בְּיֹ-אֶהְיֶה הַפֶּתַח:

34 וַיִּפְקֹד מֹשֶׁה וְאֶהְיֶה וּבְנֵי הָעֵדָה אֶת-בְּנֵי תְּהִתִּי לְמִשְׁפַּחָתָם וְלְבֵית-אֲבֹתָם: מִבֶּן שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וּמַעְלָה (ἔργα αὐ.) π. τ. ἀργά δι' αὐ. X: ἐπισκέψασθε. 28. A: λειτουργία τοῦ δῆμον. 29. AF: οἱ υἱοί. 30. F* (p. τ. ἔργ.) τῆς σκηנῆς. 32. X* * . τ. πασσάλους αὐτῶν.

26. L'hébreu et les Septante ont de plus : « et ils feront tout le service qui s'y rapporte ».
 27. Et chacun saura à quelle charge il doit être soumis. Hébreu : « et vous compterez tout ce qu'ils ont en garde et doivent porter » ; Septante : « et tu les dénombreras nominativement (pour déterminer) tout ce qui doit être porté par eux ».
 31. Les ais du tabernacle, ses leviers, ses colonnes et leurs soubassements. Septante : « les chapiteaux

du tabernacle, et les leviers, et ses colonnes et ses soubassements et leur couverture, et leurs soubassements et leurs colonnes et la couverture de l'entrée du tabernacle ».
 32. Ils prendront le compte de tous les vases et des autres objets. Hébreu : « vous compterez nominativement les choses qu'ils ont en garde et qu'ils ont à porter » . Septante : « dénombrez-les nominativement et tous les vases de leur garde ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 2^e Recensement des Lévites (III-IV).

quod pendet in intróitu tabernáculi fœderis, ²⁶ cortinas átrii, et velum in intróitu quod est ante tabernáculum. Omnia quæ ad altáre pertainent, funiculos et vasa ministérii, ²⁷ jubente Aaron et filiis ejus, portábunt filii Gerson : et scient singuli cui débeant óneri mancipári. ²⁸ Hic est cultus familiæ Gersonitárum in tabernáculo fœderis, erúntque sub manu Ithamar filii Aaron sacerdotís.

De Gersonitis sequitur.
Ex. 27, 9-21.

Num. 4, 33 ;
7, 8,
Ex. 35, 31.

²⁹ Filios quoque Merári per familias et domos patrum suorum recensébis, ³⁰ a triginta annis et supra, usque ad annos quinquaginta, omnes qui ingrediúntur ad officium ministérii sui et cultum fœderis testimonií.

Merarite recensend.
Num. 3, 33.

Num. 4, 23,
3, 7.

³¹ Hæc sunt ónera eórum : Portábunt tábulas tabernáculi et vectes ejus, colúmnas ac bases eárum, ³² colúmnas quoque átrii per circuitum cum básibus et paxillis et funibus suis. Omnia vasa et supellectilem ad númerum accipient, sicque portábunt. ³³ Hoc est officium familiæ Meraritarum et ministérium in tabernáculo fœderis : erúntque sub manu Ithamar filii Aaron sacerdotís.

Eorum functiones.
Num. 3, 36 ;
7, 5.

Num. 4, 28.

³⁴ Recensuérunt igitur Móyses et Aaron et principes synagógæ filios Caath per cognatiónes et domos patrum suorum, ³⁵ a triginta annis et

Caathitarum númerus.
Num. 1, 4.
Num. 1, 2.
Num. 4, 30,
23, 3-16.

est suspendu à l'entrée du tabernacle d'alliance; ²⁶ les rideaux du parvis et le voile de l'entrée, qui est devant le tabernacle. Tout ce qui appartient à l'autel, les cordages et les vases de service, ²⁷ au commandement d'Aaron et de ses fils, les fils de Gerson le porteront, et chacun saura à quelle charge il doit être soumis. ²⁸ Tel est l'emploi de la famille des Gersonites dans le tabernacle d'alliance, et ils seront sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron le prêtre.

²⁹ » Tu recenseras aussi les fils de Mérari, selon leurs maisons et les familles de leurs pères, ³⁰ depuis trente ans et au-dessus jusqu'à cinquante ans, tous ceux qui entrent pour l'office de leur ministère et le service de l'alliance de témoignage.

³¹ » Voici leurs charges : ils porteront les ais du tabernacle, ses leviers, ses colonnes et leurs soubassements. ³² et aussi les colonnes autour du parvis, avec leurs soubassements, leurs pieux et leurs cordages. Ils prendront le compte de tous les vases et des autres objets, et c'est ainsi qu'ils les porteront. ³³ Tel est l'office des familles des Mérarites et leur ministère dans le tabernacle d'alliance; et ils sont sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron le prêtre ».

³⁴ Moïse donc, Aaron et les princes de la synagogue recensèrent les fils de Caath, selon leur parenté et les maisons de leurs pères, ³⁵ depuis trente

xxxvi, 8-13. — *Le toit*, c'est-à-dire la couverture de poils de chèvres décrite, *Exode*, xxxvi, 14-18. — *L'autre couverture*, de peaux de bœliers teintes en rouge, *ibid.*, §. 49. — *La couverture violette*, mentionnée au même verset de l'Exode. — *Le voile* séparant le tabernacle du parvis. Voir *Exode*, xxxvi, 35, et la note.

²⁶. *Les rideaux du parvis*, décrits plus haut, *Exode*, xxvii, 9-15; xxxviii, 9-17. — *Le voile de l'entrée*, qui est devant le tabernacle. Il ne faut pas voir ici le voile d'entrée du tabernacle, qui vient d'être nommé au verset précédent, mais bien le voile d'entrée du parvis. Voir *Exode*, xxxviii, 18, et la note. — *Les vases de service* : plus exactement, d'après l'hébreu, les divers objets nécessaires au service dont étaient chargés les fils de Gerson. Quant aux vases du culte, leur transport était confié aux Caathites, §. 9, 12, 14, 15.

²⁸. *Sous la main d'Ithamar*, frère puiné d'Éléazar. Celui-ci ayant la direction des Caathites, Ithamar

est chargé des deux autres groupes, celui des fils de Gerson et celui des fils de Mérari, §. 33.

²⁹. *Tu recenseras aussi...* **Les Mérarites**, §. 29-33.

³⁰. *Depuis trente ans*. Voir la note sur *Nombres*, viii, 24.

³¹. *Les ais du tabernacle*, décrits, *Exode*, xxvi, 15-25; xxxvi, 20-30. — *Ses leviers*, décrits dans l'*Exode*, xxvi, 26-29, et xxxvi, 31-34. — *Ses colonnes et leurs soubassements* : voir leur description dans l'*Exode*, xxvi, 22, et xxxvi, 36-38.

³². *Les colonnes autour du parvis*. Le parvis est décrit *Exode*, xxvii, 9-19, et xxxviii, 9-20. — *Tous les vases* : voir ci-dessus la note sur le §. 26.

³⁴. *Recensèrent*. Le dénombrement commandé par Dieu va maintenant être accompli par Moïse et Aaron, assistés des anciens du peuple. Les trois familles lévitiqes sont recensées d'abord séparément, §. 31-37, 38-41, 42-45, puis est faite la récapitulation générale des lévites, 46-49.

ἕως πεντηκονταετούς, πᾶς ὁ εἰσπορευόμενος λειτουργεῖν καὶ ποιεῖν ἐν τῇ σκητῇ τοῦ μαρτυρίου. 36 Καὶ ἐγένετο ἡ ἐπίσκεψις αὐτῶν κατὰ δήμους αὐτῶν διςχιλιοὶ ἑπτακόσιοι πεντήκοντα. 37 Ἀυτῇ ἡ ἐπίσκεψις δήμου Καϊάθ, πᾶς ὁ λειτουργεῖν ἐν τῇ σκητῇ τοῦ μαρτυρίου, καθὲρ ἐπεσκέψατο Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν διὰ φωνῆς κυρίου ἐν χειρὶ Μωϋσῆ. 38 Καὶ ἐπεσκέπησαν υἱοὶ Γεδσών κατὰ δήμους αὐτῶν κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, 39 ἀπὸ πέντε καὶ εἰκοσαετούς καὶ ἐπάνω ἕως πεντηκονταετούς, πᾶς ὁ εἰσπορευόμενος λειτουργεῖν καὶ ποιεῖν τὰ ἔργα ἐν τῇ σκητῇ τοῦ μαρτυρίου. 40 Καὶ ἐγένετο ἡ ἐπίσκεψις αὐτῶν κατὰ δήμους αὐτῶν κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν διςχιλιοὶ ἑξακόσιοι τριακόσια. 41 Ἀυτῇ ἡ ἐπίσκεψις δήμου υἱῶν Γεδσών, πᾶς ὁ λειτουργεῖν ἐν τῇ σκητῇ τοῦ μαρτυρίου, οὗς ἐπεσκέψατο Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν διὰ φωνῆς κυρίου ἐν χειρὶ Μωϋσῆ. 42 Ἐπεσκέπησαν δὲ καὶ ἄλλοι υἱῶν Μεραρι κατὰ δήμους αὐτῶν κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, 43 ἀπὸ πέντε καὶ εἰκοσαετούς καὶ ἐπάνω ἕως πεντηκονταετούς, πᾶς ὁ εἰσπορευόμενος λειτουργεῖν πρὸς τὰ ἔργα τῆς σκητῆς τοῦ μαρτυρίου. 44 Καὶ ἐγενήθη ἡ ἐπίσκεψις αὐτῶν κατὰ δήμους αὐτῶν κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν τριςχιλιοὶ καὶ διακόσιοι. 45 Ἀυτῇ ἡ ἐπίσκεψις δήμου υἱῶν Μεραρι, οὗς ἐπεσκέψατο Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν διὰ φωνῆς κυρίου ἐν χειρὶ Μωϋσῆ. 46 Πάντες οἱ ἐπισκεμμένοι, οὗς ἐπεσκέψατο Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν καὶ οἱ ἄρχοντες Ἰσραὴλ τοὺς λευκίτας, κατὰ δήμους αὐτῶν κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, 47 ἀπὸ πέντε καὶ εἰκοσαετούς καὶ ἐπάνω ἕως πεντηκονταετούς, πᾶς ὁ εἰσπορευόμενος πρὸς τὸ ἔργον τῶν ἔργων, καὶ τὰ ἔργα τὰ αἰρούμενα ἐν τῇ σκητῇ τοῦ μαρτυρίου. 48 Καὶ ἐγενήθησαν οἱ ἐπισκεπέντες ὀκτακίςχιλιοι πεντακόσιοι ὀγδοήκοντα. 49 Λαὶ φωνῆς κυρίου ἐπεσκέψατο αὐτοὺς ἐν χειρὶ Μωϋσῆ, ἄνδρα κατὰ ἄνδρα ἐπὶ τῶν ἔργων αὐτῶν καὶ ἐπὶ τῶν αἰρουσίων αὐτοῖ. Καὶ ἐπεσκέπησαν ὄν τρύπον συντάξε κυρίου τῷ Μωϋσῆ.

35. A: x. ποιεῖν τὰ ἔργα τῆς σκητῆς. 36. X: διςχ.: ἑπτακόσιοι. 38. AE: οἱ υἱοὶ. 39. X: τ. ἔργ. τ. σκητῆς. 40. A* x. ἐγ. ἡ ἐπ. αὐτ. X† ἐν τῇ σκ. τ. μαρτ. 42. X: ἐπεσκέπη. 43. F* (a. πέντε) ἀπὸ. 44. AE: καὶ ἐγένετο ἡ ἐπίσκ. τ. συγγενείας αὐτῶν. 46. X: ἐπεσκέψατο. 48. A: ἐγενήθησαν. A: (1. ὀγδ.) πεντήκοντα. 49. A: οὗς ἐπεσκέψ.

וְעַד בְּ-חַמְּשִׁים שָׁנָה כָּל-הַבָּא לְצַבָּא לְעִבְדָה בְּאֶהֱל מוֹעֵד: וַיְהִי פְקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחְתָּם אֲלֵפִים שְׁבַע מֵאוֹת וַחֲמִשִּׁים: אֵלֶּה פְקֻדוֹי מִשְׁפַּחַת הַקֹּהֲלֵי כָל-הָעֶבֶד בְּאֶהֱל מוֹעֵד אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן עַל-פִּי יְהוָה בְּ-יַד מֹשֶׁה: ס וּפְקֻדוֹי בְּנֵי גֵרְשׁוֹן לְמִשְׁפַּחְתָּם וּלְבֵית אֲבֹתָם: מִבֶּן שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וּמַעְלָה וְעַד בְּ-חַמְּשִׁים שָׁנָה כָּל-יִתְּפֹא לְצַבָּא לְעִבְדָה בְּאֶהֱל מוֹעֵד: וַיְהִי פְקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחְתָּם לְבֵית אֲבֹתָם אֲלֵפִים וְשֵׁשׁ מֵאוֹת וּשְׁלֹשִׁים: אֵלֶּה פְקֻדוֹי מִשְׁפַּחַת בְּנֵי גֵרְשׁוֹן כָּל-הָעֶבֶד בְּאֶהֱל מוֹעֵד אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן עַל-פִּי יְהוָה: וּפְקֻדוֹי מִשְׁפַּחַת בְּנֵי מְרָרִי לְמִשְׁפַּחְתָּם לְבֵית אֲבֹתָם: מִבֶּן שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וּמַעְלָה וְעַד בְּ-חַמְּשִׁים שָׁנָה כָּל-יִתְּפֹא לְצַבָּא לְעִבְדָה בְּאֶהֱל מוֹעֵד: וַיְהִי פְקֻדֵיהֶם לְמִשְׁפַּחְתָּם שְׁלֹשָׁת אֲלֵפִים וּמֵאוֹתָיִם: אֵלֶּה פְקֻדוֹי מִשְׁפַּחַת בְּנֵי מְרָרִי אֲשֶׁר פָּקַד מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן עַל-פִּי יְהוָה בְּ-יַד מֹשֶׁה: וְאַהֲרֹן וּנְשֵׂאֵי וּשְׂרָאֵל אֶת-הַלְוִיִּם לְמִשְׁפַּחְתָּם וּלְבֵית אֲבֹתָם: מִבֶּן שְׁלֹשִׁים שָׁנָה וּמַעְלָה וְעַד בְּ-חַמְּשִׁים שָׁנָה כָּל-יִתְּפֹא לְעִבְדָה וְעִבְדַת מִשָּׂא בְּאֶהֱל מוֹעֵד: וַיְהִי פְקֻדֵיהֶם שְׁמֹנֶת אֲלֵפִים וַחֲמִשׁ מֵאוֹת וּשְׁמֹנִים: עַל-פִּי יְהוָה פָּקַד אוֹתָם בְּ-יַד מֹשֶׁה אִישׁ אִישׁ עַל-עִבְדוֹתוֹ וְעַל-מִשָּׁאוֹ וּפְקֻדוֹי אֲשֶׁר-צָוָה יְהוָה אֶת- מֹשֶׁה:

44. Et il s'en trouva. Hébreu : comme ci-dessus, v. 36; Septante : « et le dénombrement que l'on en fit selon leurs familles, selon les maisons de leurs familles fut ». 47. Entrant pour le service du tabernacle et pour porter les fardeaux. Hébreu : « qui entraient pour

I. Préparatifs de départ (I-X). — 2° Recensement des Lévités (III-IV).

supra, usque ad annum quinquagésimum, omnes qui ingrediuntur ad ministérium tabernaculi fœderis : ³⁶ et inventi sunt duo millia septingenti quinquaginta. ³⁷ Illic est numerus populi Caath qui intrant tabernaculum fœderis : hos numeravit Moÿses et Aaron juxta sermónem Dómini per manum Moÿsi.

³⁸ Numerati sunt et filii Gerson per cognationes et domos patrum suorum, ³⁹ a triginta annis et supra, usque ad quinquagésimum annum, omnes qui ingrediuntur ut ministrent in tabernaculo fœderis : ⁴⁰ et inventi sunt duo millia sexcenti triginta. ⁴¹ Illic est populus Gersonitarum, quos numeraverunt Moÿses et Aaron juxta verbum Dómini.

⁴² Numerati sunt et filii Merari per cognationes et domos patrum suorum, ⁴³ a triginta annis et supra, usque ad annum quinquagésimum, omnes qui ingrediuntur ad expléndos ritus tabernaculi fœderis : ⁴⁴ et inventi sunt tria millia ducéti. ⁴⁵ Illic est numerus filiôrum Merari, quos recensuerunt Moÿses et Aaron juxta impérium Dómini per manum Moÿsi.

⁴⁶ Omnes qui recensiti sunt de Levitis, et quos recenseri fecit ad nomen Moÿses, et Aaron, et principes Israel, per cognationes et domos patrum suorum, ⁴⁷ a triginta annis et supra, usque ad annum quinquagésimum, ingrediétes ad ministérium tabernaculi, et ónera portanda, ⁴⁸ fuerunt simul octo millia quingéti octoginta. ⁴⁹ Juxta verbum Dómini recensuit eos Moÿses, unumquémque juxta officium et ónera sua, sicut præceperat ei Dóminus.

Gersonitarum numerus.
Num. 4, 22.
Num. 4, 35, 30, 23, 3.

Meraritarum numerus.
Num. 4, 29.

Num. 4, 39, 35, 30, 23, 3.

Recapitulatio.

Num. 4, 43, 39, 35, 30, 3.

ans et au-dessus jusqu'à cinquante ans, tous ceux qui entrent au service du tabernacle d'alliance : ³⁶ et il s'en trouva deux mille sept cent cinquante. ³⁷ C'est là le nombre du peuple de Caath qui entre dans le tabernacle d'alliance : Moïse et Aaron les dénombrerent, selon la parole du Seigneur par l'entremise de Moïse.

³⁸ Les fils de Gerson furent aussi dénombrés, selon leur parenté et les maisons de leurs pères, ³⁹ depuis trente ans et au-dessus jusqu'à cinquante ans, tous ceux qui entrent pour servir dans le tabernacle d'alliance : ⁴⁰ et il s'en trouva deux mille six cent trente. ⁴¹ C'est là le peuple des Gersonites, que dénombrerent Moïse et Aaron, selon la parole du Seigneur.

⁴² Ensuite furent dénombrés les fils de Mérari, selon leur parenté et les maisons de leurs pères, ⁴³ depuis trente ans et au-dessus jusqu'à cinquante ans, tous ceux qui entrent pour accomplir les rites du tabernacle d'alliance : ⁴⁴ et il s'en trouva trois mille deux cents. ⁴⁵ Tel est le nombre des fils de Mérari que recensèrent Moïse et Aaron, selon l'ordre du Seigneur par l'entremise de Moïse.

⁴⁶ Tous ceux qui furent recensés d'entre les Lévités, et que firent recenser par leurs noms Moïse, Aaron et les princes d'Israël, selon leur parenté et les maisons de leurs pères, ⁴⁷ depuis trente ans et au-dessus jusqu'à cinquante ans, entrant pour le service du tabernacle et pour porter les fardeaux, ⁴⁸ furent en tout huit mille cinq cent quatre-vingts. ⁴⁹ C'est selon la parole du Seigneur que Moïse les recensa, chacun selon son office et ses charges, comme lui avait ordonné le Seigneur.

36. Il s'en trouva deux mille sept cent cinquante, sur un nombre total de 8.600 (Nombres, III, 28), soit une proportion de 32 pour cent.

40. Il s'en trouva deux mille six cent trente. Le chiffre total des Gersonites était de 7.500 (Nombres, III, 22). La proportion est donc ici de trente-cinq pour cent.

44. Il s'en trouva trois mille deux cents. Les Mérarites étaient au nombre total de 6.200 (Nombres, III, 34). La proportion augmente ici encore, et elle monte jusqu'à 51 pour cent : de telle sorte que l'ordre nu-

mérique des trois familles lévites est entièrement renversé, selon qu'il s'agit du recensement général ou seulement du dénombrement des Lévités âgés de 30 à 50 ans. La différence des chiffres, qui n'est pas assez forte pour qu'on puisse la taxer d'in vraisemblance, l'est assez pour démontrer qu'il s'agit ici d'un dénombrement réel et historique. Si l'on avait inventé ces chiffres, on aurait eu soin d'indiquer des nombres qui permettent d'établir une proportion à peu près identique pour chacune des familles lévites.

I. Novae parantur viae (I-X). — 3^o Leges miscellae (V-VI).

V. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ² Πρόσταξον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἐξαποστείλατάωσαν ἐκ τῆς παρεμβολῆς πάντα λεπρὸν καὶ πάντα γοιτῶν καὶ πάντα ἀκάθαρτον ἐπὶ ψυχῇ· ³ ἀπὸ ἀρσενικοῦ ἕως θηλυκοῦ ἐξαποστείλατε ἕξω τῆς παρεμβολῆς, καὶ οὐ μὴ μιανούσι τὰς παρεμβολὰς αὐτῶν, ἐν οἷς ἐγὼ καταγίνομαι ἐν αὐτοῖς. ⁴ Καὶ ἐποίησαν οὕτως οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ, καὶ ἐξαπέστειλαν αὐτοὺς ἕξω τῆς παρεμβολῆς· καθὰ ἐλάλησε κύριος Μωϋσῆ, οὕτως ἐποίησαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ.

⁵ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ⁶ Ἀλλήσον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, λέγων· Ἄνθρωπος ἢ γυνή, ὅστις ἂν ποιῆσῃ ἐπὶ πασῶν τῶν ἀμαρτιῶν τῶν ἀνθρωπίνων καὶ παριδῶν παριδή καὶ πλημιελήσῃ ἢ ψυχῇ ἐκείνη, ⁷ ἐξαγορεύσει τὴν ἁμαρτίαν ἣν ἐποίησε, καὶ ἀποδάσει τὴν πλημιελείαν, τὸ κεφάλαιον, καὶ τὸ ἐπίπεμπτον αὐτοῦ προσθήσει ἐπ' αὐτό, καὶ ἀποδώσει τῆν ἐπλημιέλησεν αὐτῷ. ⁸ Ἐὰν δὲ μὴ ἦ τῷ ἀνθρώπῳ ὁ ἀγγιστεύων, ὥστε ἀποδοῦναι αὐτῷ τὸ πλημιελημα πρὸς αὐτόν, τὸ πλημιελημα τὸ ἀποδιδόμενον κυρίῳ τῷ ἱερεῖ ἔσται, πλην τοῦ κορίου τοῦ ἱλασμοῦ, δι' οὗ ἐξιλάσεται ἐν αὐτῷ περὶ αὐτοῦ. ⁹ Καὶ πάσα ἀπαρχὴ κατὰ πάντα τὰ ἀγιαζόμενα ἐν υἱοῖς Ἰσραὴλ, ὅσα ἐὰν προσφέρωσι κυρίῳ, τῷ ἱερεῖ αὐτῷ ἔσται· ¹⁰ καὶ ἐκάστον τὰ ἡγιασμένα αὐτοῦ ἔσται, καὶ ἄνθρωπος, ὅς ἂν διῷ τῷ ἱερεῖ, αὐτῷ ἔσται.

¹¹ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ¹² Ἀλλήσον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ερεῖς πρὸς αὐτούς· Ἄνδρες ἄνδρους ἐὰν παραβῆ ἢ γυνή αὐτοῦ καὶ ὑπεριδούσα παριδῆ αὐτόν, ¹³ καὶ κοιμηθῇ τις μετ' αὐτῆς κοίτην σπέρματος, καὶ λάθῃ ἕξ ὀφθαλμῶν τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς, καὶ κορύψῃ, αὕτη δὲ ἢ μεμιασμένη, καὶ μάστιγος μὴ ἦν μετ' αὐτῆς, καὶ αὕτη μὴ ἦ

3. AF* (a. μιν.) μὴ... (1. καταγίνομαι) pon. καταγίνομαι. 4. A* (p. ἐξαπέστ.) αὐτοῦς. AEF: τῷ M... 6. A1+ (τ. ἁμαρτ.) πασῶν... * (a. πλημιελήσῃ) πλημιελεῖν. A2E παριδῆ ἐν κυρ. 7. A: (1. ἐποίησε) ἡμαρτεν. X: εἰ τινι ἐπλημ. 8. A* (a. ἀγγ.) δ. AF: τῷ κυρ. A: (1. ἱλασμ.) ἐξίλασ. 9. A: προσφ. τῷ κυρ. 10. A: ἐκάστον. X* ἄνθρωπος — ἔσται. 12. AF: παριδ. αὐτ. ὑπεριδ. 13. A: μετ' αὐτῆς τις. X: μεμιασμένη. A2E: (1. alt. μετ' αὐτῆς) κατ' αὐτῆς.

V. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר: ² צוּ אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְיִשְׁלְחוּ מִן-הַמַּחֲנֶה כָּל-צָרוּעַ וְכָל-זָב וְכָל טְמֵא לְנַפְשׁוֹ: מִזְכָּר עַד-נִקְבָה תִשְׁלְחוּ אֶל-מַחֲוֵץ לַמַּחֲנֶה, תִּשְׁלְחוּם וְלֹא יִטְמְאוּ אֶת-מַחֲנֵיהֶם אֲשֶׁר אֲנִי שֹׁכֵן בְּתוֹכָם: וַיַּעֲשׂוּ כֵן בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּשְׁלְחוּ אוֹתָם אֶל-מַחֲוֵץ לַמַּחֲנֶה כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה כֵּן עָשׂוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל: פ

ה וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר: ⁶ דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אִישׁ אִו-אִשָּׁה כִּי יַעֲשֶׂה מִכָּל-חַטָּאת הָאֵלֶּם לְמַעַל מֵעַל בַּיהוָה וְאִשָּׁמָה הִנָּפֵשׁ הִיא: ⁷ וְהִתְנַחֵם אֶת-חַטָּאתָם אֲשֶׁר עָשׂוּ וְהָשִׁיב אֶת-אֲשָׁמוֹ כִּרְאֵשׁוֹ וְהִמְיִישְׁתּוּ יִסָּף עָלָיו וְנָתַן לְאֲשֶׁר אָשָׁם לוֹ: ⁸ וְאִם-אִין לְאִישׁ וְאִל לְאִשָּׁה הָאֲשָׁם אֵלָיו הָאֲשָׁם הַמּוֹשֵׁב בַּיהוָה לִפְהֵן מִלְּבַד אֵיל הַכִּפּוּרִים אֲשֶׁר יִכְפֹּר-בּוֹ עָלָיו: וְכָל-תְּרוּמָה לְכָל-קַדְשֵׁי בְנֵי-יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר-יִקְרִיבוּ לִפְהֵן לוֹ וְזִוְיָה: ⁹ וְאִישׁ אֶת-קַדְשׁוֹ לוֹ יִהְיֶה אִישׁ אֲשֶׁר-יִתֵּן לִפְהֵן לוֹ יִהְיֶה: פ

11 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר: ¹² דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אִישׁ אִישׁ כִּי-תִשְׁטֵה אֶשְׁתּוֹ וּמַעַקָה לָּהּ מֵעַל: וְשָׁכַב אִישׁ אֶתֶּה שִׁכְבַת-זָרַע וְנִעְלַם מֵעֵינֵי אִישָׁהּ וְנִסְתָּרָה וְהָיָא נִטְמָאָה וְעַל אֵין בָּהּ יְהוָה לֹא

le service, pour chaque espèce de service et le transport dans le tabernacle : Septante : « entrant pour l'ouvrage des ouvrages et les ouvrages qui consistent à porter dans le tabernacle ».

V. 2. A cause d'un mort. Hébreu et Septante : « au sujet d'une vie ».

3. Puisque j'habite avec vous. Hébreu : « au milieu duquel (le camp) j'ai ma demeure ». Les Septante ajoutent à l'hébreu : « parmi eux ».

4. L'hébreu et les Septante répètent à la fin : « ainsi firent les fils d'Israël ».

8. S'il n'y a personne qui puisse recevoir. Hébreu : « s'il n'y a pas de parent qui ait droit à la restitution » ; Septante : « assez proche pour que ce dont on a fait tort lui soit rendu ». — Outre le bétier. Septante : « excepté le bélier ».

12. Aura fait une faute et méprisant son mari. Hébreu : « se détourne de son mari et lui devient infidèle ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 3^e Lots diverses (V-VI).

V. ¹ Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : ² Præcipe filiis Israel, ut ejiciant de castris omnem lepròsum, et qui sémine fluit, pollutusque est super mórtuo : ³ tam masculum quam féminam ejicite de castris, ne contáminent ea cum habitáverim vobiscum. ⁴ Feceruntque ita filii Israel, et ejecerunt eos extra castra, sicut locutus erat Dominus Móysi.

⁵ Locutusque es Dominus ad Moysen, dicens : ⁶ Lóquere ad filios Israel : Vir, sive mulier, cum fécerint ex ómnibus peccátis, quæ solent hominibus accidere, et per negligéntiam transgressi fuerint mandátum Domini, atque deliquerint, ⁷ confitebuntur peccátum suum, et reddent ipsum caput, quántamque partem désuper, ei in quem peccáverint. ⁸ Sin autem non fuérit qui recipiat, dabunt Domino, et erit sacerdotis, excépto ariete, qui offertur pro expiatióne, ut sit placabilis hóstia.

⁹ Omnes quoque primitiæ, quas offerunt filii Israel, ad sacerdotem pértinent : ¹⁰ et quidquid in sanctuárium offertur a singulis, et tráditur manibus sacerdotis. ipsius erit.

¹¹ Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : ¹² Lóquere ad filios Israel, et dices ad eos : Vir, cujus uxor erráverit, maritúmque contémnens, ¹³ dormierit cum áltero viro, et hoc maritus deprehendere non quiverit, sed latet adulterium, et téstibus árgui non potest, quia non est invénta in

3^e Extra castra qui ejiciendi.

Lev. 13, 46; 15, 5-12.

Num. 19, 11.

1^{er} Cor. 5, 13, Ap. 22, 15.

Num. 35, 34.

Lex de restitutione.

Lev. 6, 2, 3.

Lev. 6, 5.

Lev. 5, 15, 16.

Lev. 6, 6.

De primitiis.

Num. 18, 8-16. Ex. 29, 28. Lev. 7, 32.

Lev. 27, 14-16.

Adulterium mulieris quo modo judicandum.

Lev. 20, 10.

V. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ² « Ordonne aux enfants d'Israël qu'ils jettent hors du camp tout lépreux, celui qui a la gonorrhée et celui qui a été souillé à cause d'un mort : ³ que ce soit un homme ou une femme, jetez-les hors du camp, pour qu'ils ne le souillent pas, puisque j'habite avec vous ». ⁴ Et les enfants d'Israël firent ainsi, et ils les jetèrent hors du camp, comme avait dit le Seigneur à Moïse.

⁵ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ⁶ « Dis aux enfants d'Israël : Un homme ou une femme, lorsqu'ils auront commis quelqu'un des péchés qui ont coutume d'arriver aux hommes, et que par négligence ils auront transgressé le commandement du Seigneur, et auront failli : ⁷ ils confesseront leur péché, et rendront la somme même, et la cinquième partie par-dessus, à celui contre lequel ils auront péché. ⁸ Mais s'il n'y a personne qui puisse recevoir, ils la donneront au Seigneur, et elle appartiendra au prêtre, outre le bétier qui est offert pour l'expiation, afin que l'hostie soit propitiatoire.

⁹ « Toutes les prémices aussi qu'offrent les enfants d'Israël, appartiennent au prêtre ; ¹⁰ et tout ce qui est offert au sanctuaire par chacun d'eux, et qui est remis aux mains du prêtre, lui appartiendra ».

¹¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ¹² « Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Un homme dont la femme aura fait une faute et, méprisant son mari, ¹³ aura dormi avec un autre homme, en sorte que son mari n'ait pu la découvrir, et que l'adultère soit caché, et qu'elle ne puisse pas être convaincue par des témoins, parce qu'elle

3^e Lois particulières, V-VI.

V. 1. *Le Seigneur parla.* Les lois particulières groupées dans ces deux chapitres sont au nombre de cinq, distinguées par la formule habituelle : « Le Seigneur parla à Moïse, disant... ». La 1^{re} Loi, §. 1-4, concerne ceux qui doivent être rejetés hors du camp comme impurs : c'est le rappel sommaire de l'ordonnance du Lévitique, XI-XV.

2. *Hors du camp.* Voir la note sur Lévitique, IV, 12.

5. *Le Seigneur parla encore...* : 2^e Loi, concernant l'expiation et la réparation du tort fait au prochain, §. 5-10. Cette expiation est quadruple.

7. *Confesseront leur péché* : 1^{re} expiation, l'aveu. — *Rendront* : 2^e expiation : restitution du corps du délit. — *La cinquième partie* : 3^e expiation : une amende supplémentaire.

8. *Outre le bétier...* : 4^e expiation : un sacrifice.

9. *Toutes les prémices...* Cette ordonnance n'a qu'un rapport indirect avec la loi actuellement promulguée : elle est amenée par l'association des idées avec la disposition mentionnée au §. 8.

11. *Le Seigneur parla encore...* : 3^e Loi, relative à la femme soupçonnée d'adultère, §. 11-14.

12. *Dont la femme aura fait une faute,* ou du moins en aura été soupçonnée, que la faute ait été ou non réellement commise.

I. Novae parantur viae (I-X). — 3^o Leges miscellae (V-VI).

συνειλημμένη, ¹⁴ καὶ ἐπέλθῃ αὐτῷ πνεῦμα
 ζηλώσεως καὶ ζηλώσῃ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ,
 αὐτὴ δὲ μεμίανται, ἣ ἐπέλθῃ αὐτῷ πνεῦμα
 ζηλώσεως καὶ ζηλώσῃ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ,
 αὐτὴ δὲ μὴ ἦ μεμιασμένη, ¹⁵ καὶ ἄξει ὁ ἄν-
 θρωπος τὴν γυναῖκα αὐτοῦ πρὸς τὸν ἱερέα,
 καὶ προσοίσει τὸ δῶρον περὶ αὐτῆς, τὸ δέκα-
 τον τοῦ οἴσι ἀλευρον κριθίνων· οὐκ ἐπιχειεῖ
 ἐπ' αὐτὸ ἔλαιον οὐδὲ ἐπιθήσει ἐπ' αὐτὸ λί-
 βανον, ἔστι γὰρ θυσία ζηλοτυπίας, θυσία
 μνημοσύνου, ἀναμιμνήσκουσα ἁμαρτίας. ¹⁶ Καὶ
 προσάξει αὐτὴν ὁ ἱερεὺς καὶ στήσει αὐτὴν
 ἔναντι κυρίου. ¹⁷ Καὶ λήψεται ὁ ἱερεὺς ὕδωρ
 καθαρὸν ζῶν' ἐν ἀγγεῖῳ ὄστρακίνῳ, καὶ τῆς
 γῆς τῆς οὔσης ἐπὶ τοῦ ἑδάφους τῆς σινηῆς
 τοῦ μαρτυρίου, καὶ λαβὼν ὁ ἱερεὺς ἐμβαλεῖ
 εἰς τὸ ὕδωρ. ¹⁸ Καὶ στήσει ὁ ἱερεὺς τὴν γυ-
 ναῖκα ἔναντι κυρίου, καὶ ἀποκλύψει τὴν
 κεφαλὴν τῆς γυναίκος, καὶ δώσει ἐπὶ τὰς
 χεῖρας αὐτῆς τὴν θυσίαν τοῦ μνημοσύνου, τὴν
 θυσίαν τῆς ζηλοτυπίας, ἐν δὲ τῇ χειρὶ τοῦ
 ἱερέως ἔσται τὸ ὕδωρ τοῦ ἐλεγμοῦ τοῦ ἐπι-
 καταρωμένου τούτου. ¹⁹ Καὶ δοκιεῖ αὐτὴν
 ὁ ἱερεὺς καὶ ἑρεῖ τῇ γυναίκα· Εἰ μὴ κεκοιμηταί
 τις μετὰ σοῦ, εἰ μὴ παραβέβηκας μιανθῆναι
 ὑπὸ τὸν ἄνδρα τὸν σεαυτῆς, ἀθῶα ἴσθι ἀπὸ
 τοῦ ὕδατος τοῦ ἐλεγμοῦ τοῦ ἐπικαταρωμένου
 τούτου. ²⁰ Εἰ δὲ σὺ παραβέβηκας ὑπὸ ἄνδρος
 οὐσα ἢ μεμίανσαι, καὶ ἔδωκέ τις τὴν κοίτην
 αὐτοῦ ἐν σοὶ πλὴν τοῦ ἀνδρός σου ²¹. Καὶ
 ὀρκιεῖ ὁ ἱερεὺς τὴν γυναῖκα ἐν τοῖς ὄρκιοις τῆς
 ἀράς ταύτης, καὶ ἑρεῖ ὁ ἱερεὺς τῇ γυναίκα·
 Δόξῃ κυρίου σε ἐν ἀρῇ καὶ ἐνόρκιον ἐν μέσῳ
 τοῦ λαοῦ σου, ἐν τῷ δοῦναι κύριον τὸν μηρόν
 σου διαπεπτοκότα καὶ τὴν κοιλίαν σου πε-
 προημένην, ²² καὶ εἰς ἐλευσεται τὸ ὕδωρ τὸ
 ἐπικαταρωμένον τοῦτο εἰς τὴν κοιλίαν σου,
 προῆσαι γαστέρα καὶ διαπεσεῖν μηρόν σου.
 Καὶ ἑρεῖ ἡ γυνὴ· Γένοιτο, γένοιτο. ²³ Καὶ
 γράψει ὁ ἱερεὺς τὰς ἀράς ταύτας εἰς βιβλίον,

14 נִתְפָּשָׁה: וְעָבַר עָלָיו רוּחַ-קְנָאָה וְקָנְאָה אֶת-אִשְׁתּוֹ וְהָיָה נִטְמָאָה אֶת-
 עָבַר עָלָיו רוּחַ-קְנָאָה וְקָנְאָה אֶת-
 15 וְהָיָה אִישׁ אִשְׁתּוֹ וְהָיָה לֹא נִטְמָאָה: וְהָיָה
 הָאִישׁ אֶת-אִשְׁתּוֹ אֶל-הַפֶּה וְהָיָה
 אֶת-קַרְבָּנָהּ עָלֶיהָ עֲשִׂירֵת הָאִיפָה
 קֶמַח שְׂעִרִים לֹא-יִצָּק עָלָיו שָׁמֶן
 וְלֹא-יִתֵּן עָלָיו לִבְבָהּ פִּי-מִנְחַת קְנָאָה
 הוּא מִנְחַת זָכָוֶן מִזְבַּח עֹזֶן:
 16 וְהִקְרִיב אֹתָהּ הַפֶּה וְהִעֲמִדָהּ לִפְנֵי
 17 יְהוָה: וְלָקַח הַפֶּה מִיַּם קִדְשִׁים
 בְּכֶלִי-תְהָרֵשׁ וּמִן-הָעֶפֶר אֲשֶׁר יִהְיֶה
 בְּקִרְקַע הַמִּשְׁכָּן וְקָח הַפֶּה וְנָתַן אֶל-
 18 הַמַּיִם: וְהִעֲמִיד תַּפְתֵּן אֶת-הָאִשָּׁה
 לִפְנֵי יְהוָה וּפְרַע אֶת-רֹאשׁ הָאִשָּׁה
 וְנָתַן עַל-פִּיָּהּ אֶת מִנְחַת הַזָּכָוֶן
 מִנְחַת קְנָאָה הוּא וּבְיַד הַפֶּה וְהָיָה
 19 מִי הַמַּיִם הַמְאָרְרִים: וְהִשְׁפִּיעַ
 אֹתָהּ הַפֶּה וְאָמַר אֶל-הָאִשָּׁה אִם-לֹא
 שָׁכַב אִישׁ אִתָּךְ וְאִם-לֹא שָׁטִית
 טְמָאָה תְהִי אִשָּׁה הַנִּקְלִי מִמֵּי הַמַּיִם
 20 הַמְאָרְרִים הָאֵלֶּה: וְאֵת פִּי שָׁטִית
 תַּחַת אִשָּׁה וְכִי נִטְמָאָת וְיִתֵּן אִישׁ
 בָּךְ אֶת-שָׁכְבְּתוֹ מִפְּלִגְדֵי אִשָּׁה:
 21 וְהִשְׁפִּיעַ הַפֶּה אֶת-הָאִשָּׁה בְּשָׂבַעַת
 הָאֵלֶּה וְאָמַר הַפֶּה לְאִשָּׁה יִתֵּן
 יְהוָה אוֹתָךְ לְאֵלֶּה וּלְשָׂבַעַת בְּתוֹךְ
 עֲמָהּ בְּתֵת יְהוָה אֶת-זִרְכּוֹ נִפְלֹת
 22 וְאֵת-בְּטָנָךְ אָבָה: וְכֹאֵה הַמַּיִם
 הַמְאָרְרִים הָאֵלֶּה בְּמַעַרְךָ לְאֵצְבֹת
 בְּטֶן וּלְנִפְל יִרָה וְאָמְרָה הָאִשָּׁה
 23 אָמֵן אָמֵן: וְכָתַב אֶת-הָאֵלֶּת הָאֵלֶּה

15. A: οἴσει. X: ἐπεχειεῖς... ἐπιθήσεις. 18. A: ὁ ἱερεὺς τὴν γυν. F: τοῦ μνημοσ. τῆς θυσίας. AEF: τὸ ἐπικαταρωμένον τούτου. 19. A: πρὸς τὸν ἄνδρα. 21. A: (I. ὄρκιοις) λόγοις. 22. X: πῆσαι.

14. Ou accusée par un faux soupçon. Hébreu et Septante : « et qu'elle ne se soit point souillée ».
 16. L'offrira donc et la présentera. Hébreu et Septante : « la fera approcher et la fera tenir debout ».
 17. De l'eau sainte. Septante : « de l'eau pure et vive ».
 18. Le sacrifice du souvenir et l'oblation de la jalousie. Hébreu et Septante : « l'offrande de souvenir, l'offrande de jalousie ». — Sur lesquelles il a accu-

mulé les malédictions avec exécution. Hébreu : « qui apportent la malédiction »; Septante : « (l'eau) d'accusation, qui est maudite ».
 21. Te donne en malédiction et en exemple. Hébreu : « te livre à la malédiction et à l'exécution ». — Pourrir ta cuisse. Septante : « tomber ta cuisse ». — Que s'enflant, ton sein se rompe. Hébreu : « que ton ventre s'enfle ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 3^e Lois diverses (V-VI).

stupro : ¹⁴ si spiritus zelotypiæ concitáverit yirum contra uxórem suam, quæ vel pollúta est. vel falsa suspicióne appetitur, ¹⁵ addúcet eam ad sacerdotem, et offeret oblatiõnem pro illa, décimam partem sati farinæ hordeáceæ : non fundet super eam óleum, nec impónet thus : quia sacrificium zelotypiæ est, et oblatiõ investigans adultérium. ¹⁶ Offeret ígitur eam sacerdos, et státuet coram Dómino, ¹⁷ assumétque aquam sanctam in vase fictili, et pauxillum terræ de paviménto tabernáculi mittet in eam. ¹⁸ Cumque stériter mûlier in conspéctu Dómini, discoopériet caput ejus, et ponet super manus illius sacrificium recordatiõnis, et oblatiõnem zelotypiæ : ipse autem tenébit aquas amarissimas, in quibus cum execratiõne maledicta congéssit : ¹⁹ adjurabitque eam, et dicet : Si non dormívit vir aliénus tecum, et si non pollúta es desérto mariti thoro, non te nocébunt aquæ istæ amarissimæ, in quas maledicta congéssi. ²⁰ Sin autem declinásti a viro tuo, atque pollúta es, et concubuísti cum áltero viro : ²¹ his maledictiõnibus subjacébis : Det te Dóminus in maledictiõnem, exemplúmque cunctórum in pópulo suo : putrêscere fáciat femur tuum, et tumens úterus tuus dirumpátur. ²² Ingrediántur aquæ maledictæ in ventrem tuum, et útero tumescénte putrêscat femur. Et respondébit mûlier, Amen, amen. ²³ Scribétque sacerdos in libéllo ista maledicta, et

De zelotypiæ lege sequitur. Prov. 6, 34, 35.

Lev. 2, 1.

Num. 19, 9. Ex. 30, 18.

Aquæ amarissimæ.

Maledictiones. Jer. 44, 12.

Deut. 27, 15. Libellus.

n'a pas été trouvée dans le crime : ¹⁴ si un esprit de jalousie excite cet homme contre sa femme, qui est souillée, ou accusée par un faux soupçon, ¹⁵ il l'amènera au prêtre, et offrira en offrande pour elle la dixième partie d'une mesure de farine d'orge : il ne répandra point d'huile par-dessus, et il n'y mettra point d'encens, parce que c'est un sacrifice de jalousie, et une oblation pour découvrir un adultère. ¹⁶ Le prêtre l'offrira donc et la présentera devant le Seigneur ; ¹⁷ et il prendra de l'eau sainte dans un vase de terre, et il y jettera un peu de terre du pavé du tabernacle. ¹⁸ Et lorsque la femme sera debout en la présence du Seigneur, il lui découvrira la tête, et lui posera sur les mains le sacrifice du souvenir et l'oblation de la jalousie : mais lui-même tiendra les eaux très amères, sur lesquelles il a accumulé les malédictions avec exécution ; ¹⁹ et il l'adjurera, et il lui dira : Si un homme étranger n'a pas dormi avec toi, et si tu n'as pas été souillée en désertant le lit de ton mari, elles ne te nuiront point ces eaux très amères sur lesquelles j'ai accumulé les malédictions. ²⁰ Si, au contraire, tu t'es détournée de ton mari, et si tu as été souillée et as été avec un autre homme, ²¹ tu seras sous le poids de ces malédictions : Que le Seigneur te donne en malédiction et en exemple à tous parmi son peuple ! qu'il fasse pourrir ta cuisse, et que, s'enflant, ton sein se rompe ! ²² qu'elles entrent dans ton ventre ces eaux maudites, et que, ton sein s'enflant, ta cuisse se pourrisse ! Et la femme répondra : Amen, amen ! ²³ Et le prêtre écrira sur le livre ces malédictions, puis il les effacera avec

15. La dixième partie d'une mesure ou d'un éphi, soit un gomor ou 3 litres 88. Voir la note sur Exode, xvi, 16. — De farine d'orge. Jusqu'ici la farine de froment avait seule été spécifiée pour les offrandes. Cette circonstance, ainsi que le manque d'huile et d'encens, indiquent le caractère pénible et humiliant de cette cérémonie.

17. De l'eau sainte : cette expression ne reparait plus dans l'Ancien Testament. S'agit-il de l'eau lustrale dont il sera question plus loin (Nombres, xix, 9) ? Certains commentateurs l'admettent ; d'autres, au contraire, ne voient dans cette « eau sainte » que l'eau du bassin d'airain, dont il a été parlé plus haut, Exode, xxx, 18. — Dans un vase de terre : nouveau caractère humiliant de cette cérémonie. — Il y jettera un peu de terre : autre symbole d'humiliation : le serpent est condamné à ramper sur la terre, Genèse, iii, 14 ; les ennemis de Dieu seront réduits à

mordre la poussière, Psaume lxxi, 9 ; Isaïe, xlix, 23, etc.

19. Ces eaux très amères : l'eau sainte mentionnée plus haut, §. 17. Les effets de cette eau, indiqués §. 21-22, justifient amplement cette appellation.

22. Amen, amen. C'est la première fois que cette expression se rencontre dans la Bible. Le mot hebreu amen est presque toujours employé adverbiallement dans la Bible, tantôt pour indiquer, comme ici, un acquiescement à ce qui vient d'être dit, tantôt pour exprimer le vœu que des souhaits formulés s'accomplissent : c'est dans ce dernier sens qu'il est traduit par la formule française ainsi soit-il. (Voir Deutéronome, xxvii, 15-26 ; II Esdras, v, 13 ; viii, 6, etc.) Le redoublement du mot amen est fréquent, pour donner plus de force au vœu ou à l'acquiescement ainsi exprimés.

I. Novae parantur viae (I-X). — 3^o Leges miscellae (V-VI).

καὶ ἐξαλεφθεῖ εἰς τὸ ὕδωρ τοῦ ἐλεγμοῦ 'τοῦ ἐπικαταρωμένου', ²⁴ καὶ ποιεῖ τὴν γυναῖκα τὸ ὕδωρ τοῦ ἐλεγμοῦ τοῦ ἐπικαταρωμένου, καὶ εἰςελύσεται εἰς αὐτὴν τὸ ὕδωρ τὸ ἐπικαταρωμένον τοῦ ἐλεγμοῦ. ²⁵ Καὶ λήψεται ὁ ἱερεὺς ἐκ χειρὸς τῆς γυναίκος τὴν θυσίαν τῆς ζηλοτυπίας, καὶ ἐπιθήσει τὴν θυσίαν ἔναντι κυρίου καὶ προσοίσει αὐτὴν πρὸς τὸ θυσιαστήριον. ²⁶ Καὶ θράξεται ὁ ἱερεὺς ἀπὸ τῆς θυσίας τὸ μνημόσυνον αὐτῆς καὶ ἀνοίσεται αὐτὸ ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον, καὶ μετὰ ταῦτα ποιεῖ τὴν γυναῖκα τὸ ὕδωρ. ²⁷ Καὶ ἔσται, ἕαν ἡ μεμισαμένη καὶ λήθῃ λάθῃ τὸν ἄνδρα αὐτῆς, καὶ εἰςελύσεται εἰς αὐτὴν τὸ ὕδωρ τοῦ ἐλεγμοῦ τὸ ἐπικαταρωμένον, καὶ πρησθήσεται τὴν κοιλίαν, καὶ διαπεσείται ὁ μηρὸς αὐτῆς, καὶ ἔσται ἡ γυνὴ εἰς ἄραν τῷ λαῷ αὐτῆς. ²⁸ Ἐὰν δὲ μὴ μιανθῇ ἡ γυνὴ καὶ καθαυρὰ ἦ, καὶ ἀθῶα ἔσται καὶ ἐκσπερματιεῖ σπέρμα. ²⁹ Οὐδὸς ὁ νόμος τῆς ζηλοτυπίας, ᾧ ἂν παραβῇ ἡ γυνὴ ὑπανδρος οὕσα καὶ μιανθῇ, ³⁰ ἢ ἄνθρωπος ὃς ἔαν ἐπέλθῃ ἐπ' αὐτὴν πνεῦμα ζηλώσεως, καὶ ζηλώσῃ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ καὶ στήσῃ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ ἔναντι κυρίου, καὶ ποιῆσει αὐτῇ ὁ ἱερεὺς πάντα τὸν νόμον τούτων, ³¹ καὶ ἀθῶος ἔσται ὁ ἄνθρωπος ἀπὸ ἁμαρτίας καὶ γυνὴ ἐκείνη λήψεται τὴν ἁμαρτίαν αὐτῆς.

VI. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων. ² Ἀάλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἰρεῖς πρὸς αὐτούς. Ἀτρη ἡ γυνή, ὃς ἂν μεγάλως εὐξῆται εὐχὴν ἀφαγνίσασθαι ἀγγεῖαν κυρίου, ³ ἀπὸ οἴνου καὶ σίκερα ἀγνισθήσεται, καὶ ὄξος ἐξ οἴνου καὶ ὄξος ἐκ σίκερα οὐ πίνεται, καὶ ὅσα κατεργάζεται ἐκ σταφυλῆς οὐ πίνεται, καὶ σταφυλὴν πρόσφατον καὶ σταφίδα οὐ φάγεται. ⁴ Πάσας τὰς ἡμέρας τῆς εὐχῆς

25. X: (hab. bis) τῆς ζηλοτυπίας καὶ ἐπιθήσει τὴν θυσίαν. 27. N* (in.) ἔσται. AE: ἔαν μὲν ἦ. 30. AF: ᾧ ἂν ἐπέλθῃ. AF: στήσει. N* καὶ στή. τὴν γυν. αὐτοῦ. 31. X: κάθως (1. καὶ ἀθῶος). A: καὶ ἡ γυνή. X: λήψεται. — 2. AF: ἔαν. AX: ἀγνισθήσεται ἀπὸ οἴνου.

הִפְתִּין בְּסֹפֶר וּמְקַה אֶל־מֵי הַמָּרִים; וְהִשְׁקָה אֶת־הָאִשָּׁה אֶת־מֵי הַמָּרִים הַמְאָרְרִים וּבְאֵי בְּהֵ הַמַּיִם הַמְאָרְרִים כֹּה לְמָרִים: וְלָקַח הַכֹּהֵן מִיַּד הָאִשָּׁה אֶת מִנְחַת הַקְּנָאִת וְהֵנִיף אֶת־הַמִּנְחָה לִפְנֵי יְהוָה וְהִקְרִיב אֹתָהּ אֶל־הַמִּזְבֵּחַ: וְקָמַץ הַכֹּהֵן מִן־הַמִּנְחָה אֶת־אֲזִיקֹתֶיהָ וְהִקְטִיר הַמִּזְבֵּחַ וְאָחַר אֶת־יִשְׁקָה אֶת־הָאִשָּׁה אֶת־הַמַּיִם: וְהִשְׁקָה אֶת־הַמַּיִם וְהִיתָה אִם־נִטְמָאָה וְהַמְלַל מֵעַל בְּאִישָׁהּ וּבְאוֹ בְּהֵ הַמַּיִם הַמְאָרְרִים לְמָוִים וְצָבְתָה בְּטָהָה וְנִפְלָה וּבִכָּה וְהִיתָה הָאִשָּׁה לְאָלָה בְּקָרֵב עִמָּה: וְאִם־לֹא נִטְמָאָה הָאִשָּׁה אִשְׁהָרָה הוּא וְנִקְתָה וְנִזְרָעָה זָרָע: וְזֹאת תִּזְכֹּר הַקְּנָאִת אֲשֶׁר תִּשְׁטֹה ל אִשָּׁה תִּתֵּת אִשָּׁה וְנִטְמָאָה: אֹו אִישׁ אֲשֶׁר תִּעְבֹּר עָלָיו רִיחַ קְנָאָה וְקָנֵא אֶת־אִשְׁתּוֹ וְהִעֲמִיד אֶת־הָאִשָּׁה לִפְנֵי יְהוָה וַעֲשֵׂה לָהּ הַפְתִּין אֶת כָּל־הַתּוֹרָה הַזֹּאת: וְנָקַח הָאִישׁ מֵעוֹן וְהָאִשָּׁה הַלְוֹא תִשָּׂא אֶת־עוֹנָהּ: פ

VI. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר: ² דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אִישׁ אֹו־אִשָּׁה פִּי וּפְלֹא לְנַדֹּר נָדַר כְּזִיר לְהַזִּיר לְהַזִּיר: מִיִּזֵּן וְשָׂכַר זִיר הַמֵּץ יִזֵּן וְהַמֵּץ שָׂכַר לֹא יִשְׁתָּה וְכָל־מִשְׁרַת עֲנָבִים לֹא יִשְׁתָּה וְעֲנָבִים לְהִיּוֹם וַיְבַשִּׂים לֹא יֵאָכֵל: כָּל יְמֵי

24. Et il les lui donna à boire. Lorsqu'elle les aura bues. Hébreu et Septante : « et il donnera à boire à la femme les eaux d'amertume (Septante : d'accusation) qui apportent la malédiction, et elles entreront en elle les eaux qui apportent la malédiction pour produire l'amertume (Septante : l'accusation). »
26. Très amères, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
27. Les eaux de malédiction la pénétreront. Hébreu : « les eaux qui apportent la malédiction pénétreront en elle pour produire l'amertume », Septante : « les eaux de malédiction et d'accusa-

tion ». — Et en exemple, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
30. Pousse par un esprit de jalousie. L'hébreu et les Septante ont de plus : « soit jaloux de sa femme ». — Lui fasse selon tout ce qui a été écrit. Hébreu et Septante : « lui appliquera cette loi dans son entier ».
VI. 2. Un vœu pour se sanctifier. Hébreu : « le vœu de se séparer (de nazaréen) » ; Septante : « le vœu de se purifier ».
3. Et de tout ce qui peut enivrer. Septante : « et de boisson fermentée ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 3^e Lois diverses (V-VI).

delébit ea aquis amaríssimis, in quas maledicta congéssit, ²⁴ et dabit ei bibere. Quas cum exhaúserit, ²⁵ tollit sacérdos de manu ejus sacrificium zelotyíæ, et elevábit illud coram Dómino, imponétque illud super altáre : ita duntáxat ut prius, ²⁶ pugillum sacrificii tollat de eo quod offerretur, et incéndat super altáre : et sic potum det mulieri aquas amaríssimas. ²⁷ Quas cum biberit, si pollúta est, et contépto viro adultérii rea, pertransibunt eam aquæ maledictiónis, et infláto ventre computréscent femur : erítque mülrier in maledictiónem, et in extrémum omni pópulo. ²⁸ Quod si pollúta non fúerit, erit innóxia, et fáciat liberos.

²⁹ Ista est lex zelotyíæ. Si declináverit mülrier a viro suo, et si pollúta fúerit, ³⁰ marítusque zelotyíæ spírítu concitátus addúxerit eam in conspéctu Dómini, et fécerit ei sacérdos juxta ómnia quæ scripta sunt : ³¹ marítus absque culpa erit, et illa recipiet iniquitátem suam.

VI. ¹ Locutúsque est Dóminus ad Móysen, dicens : ² Lóquere ad filios Israel, et dices ad eos : Vir, sive mülrier, cum fécerint votum ut sanctificéntur, et se volúerint Dómino consecráre : ³ a vino, et omni quod inebriáre potest, abstinébunt. Acétum ex vino, et ex quálíbet ália potióne, et quidquid de uva exprimitur, non bibent : uvas recéntes siccasque non cómedent ⁴ cunctis diébus quibus ex

les eaux très amères, sur lesquelles il a accumulé les malédictions, ²⁴ et il les lui donnera à boire. Lorsqu'elle les aura bues, ²⁵ le prêtre prendra de sa main le sacrifice de jalousie et l'élèvera devant le Seigneur, puis il le posera sur l'autel, de telle sorte seulement, qu'au-paravant ²⁶ il prenne une poignée du sacrifice qui est offert, et qu'il le brûle sur l'autel, et qu'ainsi il donne à boire à la femme les eaux très amères. ²⁷ Lorsqu'elle les aura bues, si elle a été souillée, et si, son mari méprisé, elle est coupable d'adultère, les eaux de malédiction la pénétreront ; et son ventre s'étant enflé, sa cuisse se pourrira ; et cette femme sera en malédiction et en exemple à tout le peuple. ²⁸ Que si elle n'a pas été souillée, elle n'éprouvera aucun mal, et elle aura des enfants.

²⁹ » Telle est la loi de la jalousie. Si une femme s'est détournée de son mari, et si elle a été souillée, ³⁰ et que son mari, poussé par un esprit de jalousie, l'amène en présence du Seigneur, et que le prêtre lui fasse selon tout ce qui a été écrit, ³¹ le mari sera sans faute, et elle, elle recevra le *châtiment* de son iniquité ».

VI. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ² « Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Un homme ou une femme, lorsqu'ils auront fait un vœu pour se sanctifier et qu'ils auront voulu se consacrer au Seigneur, ³ s'abstiendront de vin et de tout ce qui peut enivrer. Ils ne boiront point de vinaigre qui est fait de vin, ni de quelque autre breuvage *enivrant* que ce soit, ni de rien de ce qui est exprimé du raisin ; ils ne mangeront point de raisins frais, ni secs, ⁴ durant tous les jours qu'ils

^{23.} Il les effacera avec les eaux très amères : le livre, ou plutôt la feuille de papyrus sur laquelle auront été écrites les malédictions, sera plongée tout de suite dans l'eau d'amertume. L'eau délayera l'encre fraîche et effacera les caractères, et elle imprégnera le livre de sa vertu surnaturelle et de sa terrible efficacité.

VI. 1. Le Seigneur parla encore.. : 4^e Loi, relative au Nazaréat, §. 1-21. Ce nom vient de l'hébreu

názar, qui signifie consacrer, séparer. Le nazaréen se consacrait en effet à Dieu d'une manière particulière. La présente loi édicte : 1^o les obligations contractées par le nazaréen, §. 2-8 ; 2^o la purification qu'il devait subir si, au cours de son nazaréat, il lui survenait une souillure accidentelle, §. 9-12 ; 3^o enfin, la cérémonie sainte qui devait être célébrée à l'expiration de la durée de son vœu, §. 13-20.

3. S'abstiendront de vin : c'est la 1^{re} obligation des nazaréens, développée §. 3-4.

I. Novæ parantur viæ (I-X). — 3^o Leges miscellæ (V-VI).

αὐτοῦ ἀπὸ πάντων ὅσα γίνεται ἐξ ἀμπέλου, οἶνον ἀπὸ στεμφύλων ἕως γυγάτου, οὐ φάγεται. ⁵ Πάσας τὰς ἡμέρας τοῦ ἀγνισμοῦ ξυρὸν οὐκ ἐπελεύσεται ἐπὶ τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ ἕως ἂν πληρωθῶσιν αἱ ἡμέραι, ὅσας ἠΰξαστο κυρίῳ, ἅγιος ἔσται, τρέφων κόμην τρίχα κεφαλῆς. ⁶ Πάσας τὰς ἡμέρας τῆς εὐχῆς κυρίῳ ἐπὶ πάσῃ ψυχῇ τετελετηκυία οὐκ εἰσελεύσεται. ⁷ Ἐπὶ πατρὶ καὶ μητρὶ καὶ ἐπ' ἀδελφῷ καὶ ἐπ' ἀδελφῇ, οὐ μιανθήσεται ἐπ' αὐτοῖς ἀποθανόντων αὐτῶν, ὅτι εὐχὴ θεοῦ αὐτοῦ ἐπ' αὐτῷ ἐπὶ κεφαλῆς αὐτοῦ. ⁸ Πάσας τὰς ἡμέρας τῆς εὐχῆς αὐτοῦ ἅγιος ἔσται κυρίῳ. ⁹ Ἐὰν δέ τις ἀποθάνῃ ἐπ' αὐτῷ ἐξάπινα, παραχορημα μιανθήσεται ἡ κεφαλὴ εὐχῆς αὐτοῦ, καὶ ξυροῦσεται τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ ἢ ἂν ἡμέρα καθαρῶσθῇ τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἐβδόμῃ ξυροθήσεται. ¹⁰ Καὶ τῇ ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ οἷσε δύο τραγόνας ἢ δύο νοσοῦς περισσεῶν πρὸς τὸν ἱερέα ἐπὶ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. ¹¹ Καὶ ποιήσει ὁ ἱερεὺς μίαν περὶ ἁμαρτίας καὶ μίαν εἰς ὄλοκαύτωμα, καὶ ἐξιλάσεται περὶ αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς¹ περὶ ὧν ἠμαρτε περὶ τῆς ψυχῆς, καὶ ἀγιάσει τὴν κεφαλὴν αὐτοῦ ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ. ¹² ἢ ἡγιάσθη κυρίῳ, τὰς ἡμέρας τῆς εὐχῆς, καὶ προσάξει ἀμὸν ἐναντίον εἰς πλημιμέλειαν καὶ αἱ ἡμέραι αἱ πρότεροι ἄλογοι ἔσονται, ὅτι ἐμιάνθη ἡ κεφαλὴ εὐχῆς αὐτοῦ. ¹³ Καὶ οὗτος ὁ νόμος τοῦ εὐξαμένου ἢ ἂν ἡμέρα πληρῶσθαι ἡμέρας εὐχῆς αὐτοῦ, προσοίσει αὐτὸς πρὸς τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. ¹⁴ Καὶ προσάξει τὸ δῶρον αὐτοῦ κυρίῳ, ἀμὸν ἐναντίον ἀμωμον ἕνα εἰς ὄλοκαύτωσιν, καὶ ἀμνάδα ἐναντίον μίαν ἀμωμον εἰς ἀμωμίαν, καὶ κορὸν ἕνα ἀμωμον εἰς σωτήριον, ¹⁵ καὶ κανοῦν ἀζύμων

נָזְרוּ מִכֹּל אֲשֶׁר יִקְשֶׁה מִיַּיִן וּמִכֹּל מִהַרְצָנִים וְעַד-גָּג לֹא יֵאָכֵל׃ כְּלֵי-יָמִי 4
 נָזְרוּ נָזְרוּ תָעַר לֹא-יַעֲבֹר עַל-רֹאשׁוֹ עַד-מְלֵאת הַיָּמִם אֲשֶׁר-יִזְיֵר לַיהוָה׃ 5
 קָדַשׁ יִהְיֶה פָּהּ שְׂעַר רֹאשׁוֹ׃ 6
 כְּלֵי-יָמִי תִזְיָרוּ לַיהוָה עַל-נַפְשׁ מֵת 7
 לֹא יָבֵא׃ לְאָבִיו וּלְאִמּוֹ לְאֶחָיו 8
 וּלְאֶחָתוֹ לֹא-יִשְׁמָא לָהֶם בְּמִתָּת כִּי 9
 נָזַר אֶלְהָיו עַל-רֹאשׁוֹ׃ כָּל יָמֵי נָזְרוֹ 10
 קָדַשׁ הוּא לַיהוָה׃ וְכִי-יָמוּת מֵת 11
 עָלָיו בְּפֶתַע בְּפֶתַע וּבְמָא רֹאשׁ נָזְרוֹ 12
 וְנִגְזַה רֹאשׁוֹ בְּיוֹם טְהֻרָתוֹ בְּיוֹם 13
 הַשְּׂבִיעִי וְנִלְחָנוּ׃ וּבְיוֹם הַשְּׂבִיעִי 14
 יָבֵא שְׂפָתַי תְּלוּם אִו שְׂנֵי בְנֵי יוֹנָה 15
 אֶל-הַכֶּתֶן אֶל-פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד׃ 16
 וְקִשָּׁה הַפָּהּ אָהֶד לְחֶשֶׁאֵת וְאָהֶד 17
 לְעֹלָה וְכִפֹּר עָלָיו מֵאֲשֶׁר הָטָא עַל- 18
 הַנַּפְשׁ וְקָדַשׁ אֶת-רֹאשׁוֹ בְּיוֹם הַהוּא׃ 19
 וְהִזְיֵר לַיהוָה אֶת-יָמֵי נָזְרוֹ וְהָבִיא 20
 כֶּכֶשׁ בֶּן-שָׁנָתוֹ לְאִשָּׁם וְהִזְמִים 21
 הָרֵאשֻׁנִים וְיִפְלוּ כִּי טָמֵא נָזְרוּ׃ וְזֹאת 22
 תִּזְכֹּר הַנְּזִיר בְּיוֹם מְלֵאת יָמֵי נָזְרוֹ 23
 וְיָבִיא אֹתוֹ אֶל-פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד׃ 24
 וְהִקְרִיב אֶת-קָרְבָּנוֹ לַיהוָה כֶּכֶשׁ 25
 בֶּן-שָׁנָתוֹ תָמִים אָהֶד לְעֹלָה וְכִבְשָׁה 26
 אֶחָת בַּת-שָׁנָתָה תָמִימָה לְחֶשֶׁאֵת 27
 טו וְאֵיל-אָהֶד תָּמִים לְשָׁלְמִים׃ וְכָל

4. A¹: στεμφύλλων. X: στεμφύλλον. 5. AX: τ. ἡμ. τῆς εὐχῆς τ. ἀγν. αὐτοῦ. A: ἕς ἠΰξαστο... κεφ. αὐτοῦ. 6. N* (a. εὐχῆς) τῆς. X: τετελετηκυία. 7. X: ἐπὶ μητρὶ. F: ἐπ' αὐτοῦ ἐπὶ κεφ. 8. A: τῷ κυρ. 9. AEF: θανάτω ἀποθ. 10. AE: τῇ δὲ ἡμέρᾳ... AE: νεοσοῦς. 12. A: ἡγίασε. N: ἡγ. τῷ κυρίῳ. AF: πάσας τὰς ἡμ. X: πρότερον. F: πρότεροι. 13. A: προσοίσει αὐτόν. 14. AF: ὄλοκαύτωμα. A* ἕνα.

4. Depuis le raisin sec. Hébreu : « depuis la peau du raisin » ; Septante (littéralement) : « le vin depuis la peau du raisin ».
 9. La consécration de sa tête sera souillée. Hébreu : « et que sa tête consacrée (la tête de son nazaréat)

devienne ainsi souillée » ; Septante : « aussitôt sera souillée sa tête consacrée ».
 12. Parce que sa consécration a été souillée. Hébreu : « parce que son nazaréat a été souillé ». Les Septante : « parce que sa tête consacrée a été souillée ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 3^e Lois diverses (V-VI).

voto Dómino consecrántur : quidquid ex vínea esse potest, ab uva passa usque ad ácinum non cómedent. ⁵ Omni témpore separatiónis suæ novácula non transibit per caput ejus, usque ad complétum diem quo Dómino consecrátur. Sanctus erit, crescente cæsárie cápitis ejus. ⁶ Omni témpore consecratiónis suæ super mórtuum non ingrediétur, ⁷ nec super patris quidem et matris et fratris sororisque fúnere contaminábitur, quia consecratió Dei sui super caput ejus est. ⁸ Omnibus diébus separatiónis suæ sanctus erit Dómino. ⁹ Sin autem mórtuus fuerit subito quispiam coram eo, polluétur caput consecratiónis ejus : quod radet illico in eádem die purgatiónis suæ, et rursus séptima. ¹⁰ In octáva autem die offeret duos túrtures, vel duos pullos columbæ sacerdoti in intróitu fœderis testimónii. ¹¹ Faciétque sacerdos unum pro peccáto, et álterum in holocáustum, et deprecábitur pro eo, quia peccávit super mórtuo : sanctificabitque caput ejus in die illo : ¹² et consecrábit Dómino dies separatiónis illius, offerens agnum anniculum pro peccáto : ita tamen ut dies prióres irríti fiant, quóniam pollúta est sanctificatió ejus.

¹³ Ista est lex consecratiónis. Cum dies, quos ex voto decréverat, complebúntur : addúcet eum ad óstium tabernáculi fœderis, ¹⁴ et offeret oblatióm eus Dómino, agnum anniculum immaculátum in holocáustum, et ovem anniculum immaculátam pro peccáto, et arietem immaculátum, hóstiam pacificam, ¹⁵ canistrum

seront consacrés par vœu au Seigneur ; ils ne mangeront rien de ce qui peut venir de la vigne, depuis le raisin sec jusqu'au pépin. ⁵ Durant tout le temps de sa séparation le rasoir ne passera point sur sa tête, jusqu'à ce que soit accompli le jour jusqu'auquel il est consacré au Seigneur. Il sera saint, laissant croître la chevelure de sa tête. ⁶ Durant tout le temps de sa consécration, il n'entrera point auprès d'un mort, ⁷ et il ne se souillera même point aux funérailles de son père, de sa mère, de son frère et de sa sœur, parce que la consécration de son Dieu est sur sa tête. ⁸ Durant tous les jours de sa séparation, il sera consacré au Seigneur. ⁹ Mais s'il meurt subitement quelqu'un devant lui, la consécration de sa tête sera souillée : il la rasera aussitôt, au jour même de sa purification, et au septième. ¹⁰ Et au huitième jour il offrira deux tourterelles ou deux petits de colombe, au prêtre, à l'entrée de l'alliance de témoignage. ¹¹ Et le prêtre en sacrifiera un pour le péché et l'autre en holocauste, et il priera pour lui, parce qu'il a péché à cause de ce mort : et il sanctifiera sa tête en ce jour-là, ¹² et il consacrera au Seigneur les jours de sa séparation, offrant un agneau d'un an pour le péché ; de telle sorte cependant que les premiers jours deviennent inutiles, parce que sa consécration a été souillée.

¹³ » Voici la loi de la consécration : Lorsque les jours qu'il avait fixés par son vœu seront accomplis, le prêtre l'amènera à la porte du tabernacle de l'alliance, ¹⁴ et il offrira son oblation au Seigneur : un agneau d'un an sans tache en holocauste, une brebis d'un an, sans tache, pour le péché, et un bœuf sans tache en hostie pacifique ; ¹⁵ une

Seqúitur de nazaræo.

Jud. 13, 5. 1 Reg. 1, 11.

Lev. 21, 1.

Lev. 21, 2, 11. Dent. 33, 9.

Nazaræi contaminatio.

Lev. 15, 14; 5, 7.

Ex. 18, 24.

Voti terminus.

Lev. 1, 2-11.

Lev. 4, 28.

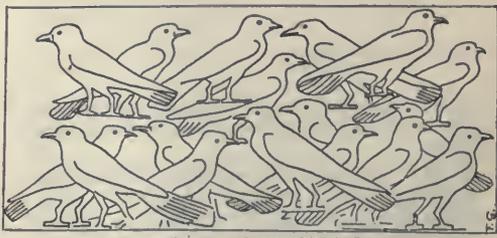
Lev. 7, 29.

5. Le rasoir ne passera point sur sa tête : 2^e obligation contractée par le nazaréen. Une coutume semblable était connue des tribus arabes, *Coran*, surate II, 192.

6. Il n'entrera point auprès d'un mort : 3^e obligation, aussi stricte pour le nazaréen que pour le grand-prêtre lui-même. Voir *Lévitique*, XXI, 10-11.

9. S'il meurt subitement quelqu'un devant lui. Cette violation, tout involontaire, du vœu du nazaréen, amenait une double conséquence : l'annulation du temps écoulé jusque-là, §. 12, et l'obligation d'offrir un sacrifice d'expiation, §. 10-12.

13. Voici la loi de la consécration, c'est-à-dire, ce qui doit être fait lorsque expire le temps fixé pour la consécration.



Colombes d'Égypte (f. 10). (D'après Ebers),

I. Novæ parantur viæ (I-X). — 3^o Leges miscellæ (V-VI).

σεμιδάλεως, ἄρτους ἀναπεποιημένους ἐν ἐλαίῳ, καὶ λάγανα ἄζυμα κεχρισμένα ἐν ἐλαίῳ, καὶ θυσίαν αὐτῶν καὶ σπονδὴν αὐτῶν. 16 Καὶ προσοίσει ὁ ἱερεὺς ἕνατι κυρίου καὶ ποιήσει τὸ περὶ ἀμαρτίας αὐτοῦ καὶ τὸ ὄλοκαύτωμα αὐτοῦ. 17 Καὶ τὸν κριὸν ποιήσει θυσίαν σωτηρίου τῷ κυρίῳ, ἐπὶ τῷ κανῶ τῶν ἄζυμων, καὶ ποιήσει ὁ ἱερεὺς τὴν θυσίαν αὐτοῦ καὶ τὴν σπονδὴν αὐτοῦ. 18 Καὶ ξυρήσεται ὁ ἡγμέρος παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου τὴν κεφαλὴν τῆς εὐχῆς αὐτοῦ, καὶ ἐπιθήσει τὰς τρίχας ἐπὶ τὸ πῦρ ὃ ἔστιν ὑπὸ τὴν θυσίαν τοῦ σωτηρίου. 19 Καὶ λήψεται ὁ ἱερεὺς τὸν βραχίονα ἐφθὸν ἀπὸ τοῦ κοιτοῦ καὶ ἄστον ἕνα ἄζυμον ἀπὸ τοῦ κανοῦ καὶ λάγανον ἄζυμον ἐν, καὶ ἐπιθήσει ἐπὶ τὰς χεῖρας τοῦ ἡγμέρον μετὰ τὸ ξυρήσασθαι αὐτὸν τὴν εὐχὴν αὐτοῦ. 20 Καὶ προσοίσει αὐτὰ ὁ ἱερεὺς ἐπίθεμα ἕνατι κυρίου ἄγιον ἔστιν τὰ ἱερεῖ, ἐπὶ τοῦ στηθῆριον τοῦ ἐπιθέματος καὶ ἐπὶ τοῦ βραχίονος τοῦ ἀφαιρέματος· καὶ μετὰ ταῦτα πίεται ὁ ἡγμέρος οἶνον. 21 Οὗτος ὁ νόμος τοῦ εὐξαμένου, ὃς ἂν εὐξῆται κυρίῳ δῶρον αὐτοῦ κυρίῳ περὶ τῆς εὐχῆς, χωρὶς ὧν ἂν εὐρῆ ἢ χεῖρ αὐτοῦ, κατὰ δύναμιν τῆς εὐχῆς αὐτοῦ, ἣν ἂν εὐξῆται, κατὰ νόμον ἀγνείας.

22 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 23 Λάλησον Ἀαρὼν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ, λέγοντες αὐτοῖς· 24 Εὐλογῆσαι σε κύριος καὶ φυλάξαι σε. 25 Ἐπιφάται κύριος τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ἐπὶ σὲ καὶ ἐλεῆσαι σε. 26 Ἐπάραι κύριος τὸ πρόσωπον αὐτοῦ ἐπὶ σὲ καὶ δὴν σοι εἰρήνην. 27 Καὶ ἐπιθήσουσι τὸ ὄνομά μου ἐπὶ τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ, καὶ ἐγὼ 'κύριος' εὐλογήσω αὐτούς.

15. A: θυσία... σπονδή. 18. AF: εὐγμένος... ἐπὶ τ. θυσ. 19. A: α. ἄζυμ. ἕνα. AX: ξυρήσασθαι κεφάλην. 21. A: κ. δύν εὐχ. αὐτοῦ. A: ἡ ἂν εὐξ. A: κ. τ. νόμον ἄγν. αὐτοῦ. 23.. N* λάλησον — αὐτοῦ... : εὐλογήσεται.

מִצֹּת סֶלֶת חֶלֶת כְּלֹקֶת בְּשֶׁמֶן וּרְקִיקֵי מִצֹּת מְשִׁתִּים בְּשֶׁמֶן וּמִנְהַתָּם וְנִסְפִיָּהֶם : וְהַקְרִיב הַפֶּהֶן לְפָנַי יְהוָה וְעָשָׂה אֶת־הַשֶּׂאֱהוֹ וְאֶת־לֶלְתוֹ : וְאֶת־הָאֵיִל יַעֲשֶׂה זֶבַח שְׁלָמִים לַיהוָה עַל כָּל הַמִּצֹּת וְעָשָׂה הַפֶּהֶן אֶת־מִנְהַתוֹ וְאֶת־נִסְפּוֹ : וּגְלַח הַנְּזִיר כְּפֶתַח אֹהֶל מוֹעֵד אֶת־רֹאשׁ נִזְרוֹ וּלְקַח אֶת־שָׁעַר רֹאשׁ נִזְרוֹ וּנְתַן עַל־הָאֵשׁ אֶשְׂר־תַּחַת זֶבַח הַשְּׁלָמִים : וּלְקַח הַפֶּהֶן אֶת־הַנְּזִיר בְּשִׁלָּה מִן־הָאֵיִל וְחֶלֶת מִצָּה אַחַת מִן־הַפֶּל וּרְקִיק מִצָּה אֶתֶּד וּנְתַן עַל־כַּפֵּי הַנְּזִיר אֶתֶּד הַתְּזַלְתּוֹ אֶת־נִזְרוֹ : וְהִנִּיף אוֹתָם הַפֶּהֶן וְתַנִּיפָהּ לְפָנַי יְהוָה קֹדֶשׁ הוּא לְפִיָּהֶן עַל הַזֶּה הַתְּנוּפָה וְעַל שׁוֹךְ הַתְּרוּמָה וְאַחַר יִשְׂתַּה הַנְּזִיר יוֹ : זֹאת תּוֹרַת הַנְּזִיר אֲשֶׁר יֵלֵךְ קָרְבָּנוֹ לַיהוָה עַל־נִזְרוֹ מִלֶּכֶד אֶשְׂר־תִּשְׂיֵג יְדוֹ כַּפֵּי נִזְרוֹ אֲשֶׁר יֵלֵךְ כֵּן יַעֲשֶׂה עַל תּוֹרַת נִזְרוֹ : פ

22 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר : 23 דַּבֵּר אֶל־אַהֲרֹן וְאֶל־בָּנָיו לֵאמֹר כֹּה תִּכְרְבוּ אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֹמְרִים לָהֶם : ס יִכְרַכְךָ יְהוָה וְיִשְׁמְרֶךָ : ס כֹּה יֵאָר יְהוָה בְּנֵינוּ אֱלֹהֵינוּ וְיַחֲפֶז : ס 26 יִשָּׂא יְהוָה בְּנֵינוּ אֱלֹהֵינוּ וְיִשָּׂם לָנוּ שְׁלֹם : ס וְשָׂמוּ אֶת־שְׁמִי עַל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאֲנִי אֲבָרְכֶם : ס

18. La chevelure du nazaréen consacrée à Dieu, sera rasée. Hébreu : « Le nazaréen raserà la tête de son nazaréat ».

20. Et les ayant reçus une seconde fois, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — La poitrine qui a dû être séparée et la cuisse. Hébreu : « la poitrine agitée et l'épaule offerte par élévation » ; Septante :

« la poitrine posée sur l'autel et l'épaule de séparation ».

21. Selon ce qu'il aura voué dans son esprit. Septante : « selon l'étendue de son vœu ».

23. Que le Seigneur te montre sa face. Hébreu et Septante : « Que Jahvéh (le Seigneur) fasse luire sa face sur toi ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 3^e Lois diverses (V-VI).

quoque panum azymorum qui conspersi sint oleo, et lágana absque fermento uncta oleo, ac libamina singulorum : ¹⁶ quæ offeret sacerdos coram Domino, et faciet tam pro peccato, quam in holocaustum. ¹⁷ Arietem vero immolabit hostiam pacificam Domino, offerens simul canistrum azymorum, et libamenta quæ ex more debentur. ¹⁸ Tunc radetur nazareus ante ostium tabernaculi fœderis cæsarie consecrationis suæ: tollétque capillos ejus, et ponet super ignem, qui est suppeditus sacrificio pacificorum. ¹⁹ Et arum coctum arietis, tortamque absque fermento unam de canistro, et laganum azymum unum, et tradet in manus nazareï, postquam rasum fuerit caput ejus. ²⁰ Susceptaque rursum ab eo, elevabit in conspectu Domini: et sanctificata sacerdotibus erunt, sicut pectusculum, quod separari jussum est, et femur: post hæc potest bibere nazareus vinum.

De nazareo sequitur.

Lev. 23, 13; Ex. 29, 40.

Act. 31, 24; 15, 15.

corbeille de pains azymes qui soient arrosés d'huile, des beignets sans levain, oints d'huile, et les libations de chacune de ces choses, ¹⁶ que le prêtre offrira devant le Seigneur, et qu'il sacrifiera tant pour le péché que pour l'holocauste. ¹⁷ Mais le bélier, il l'immolera comme hostie pacifique au Seigneur, offrant en même temps la corbeille d'azymes et les libations qui sont dues par l'usage. ¹⁸ Alors la chevelure du nazaréen consacrée à Dieu sera rasée devant la porte du tabernacle d'alliance, et le prêtre prendra ses cheveux et les mettra sur le feu qui se trouve au-dessous du sacrifice des pacifiques. ¹⁹ Il prendra aussi l'épaule cuite du bélier, une miche sans levain de la corbeille, et un beignet azyme, et il les remettra aux mains du nazaréen, après que sa tête aura été rasée. ²⁰ Et les ayant reçus une seconde fois de lui, il les élèvera en la présence du Seigneur; ainsi sanctifiés, ils appartiendront au prêtre, comme la poitrine qui a dû être séparée, et la cuisse. Après cela, le nazaréen peut boire du vin.

²¹ Ista est lex nazareï, cum voverit oblationem suam Domino tempore consecrationis suæ, excéptis his quæ invenerit manus ejus. Juxta quod mente devoverat, ita faciet ad perfectionem sanctificationis suæ.

Lev. 7, 31-34. Ex. 29, 27.

Num. 6, 3.

²¹ » Telle est la loi du nazaréen, lorsqu'il a voué son oblation au Seigneur au temps de sa consécration, outre ce que sa main trouvera. Selon ce qu'il aura voué dans son esprit, ainsi fera-t-il pour la perfection de sa sanctification ».

²² Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens: ²³ Loquere Aaron et filiis ejus: Sic benedicétis filiis Israel, et dicétis eis: ²⁴ Benedicat tibi Dominus, et custodiat te. ²⁵ Ostendat Dominus faciem suam tibi, et misereatur tui. ²⁶ Convertat Dominus vultum suum ad te, et det tibi pacem. ²⁷ Invocabuntque nomen meum super filios Israel, et ego benedicam eis.

Benedictio sacerdotalis.

Lev. 9, 22. Eccl. 36, 19; 45, 19; 50, 22. Ruth, 2, 4. Ps. 133, 3; 120, 5-6; 66, 2; 79, 4; 88, 16; 118, 135; 103, 28, 29; 44, 4; 31, 17; 4, 7. Deut. 32, 20. Ps. 29, 11.

²² Le Seigneur parla encore à Moïse, disant: ²³ « Dis à Aaron et à ses fils: C'est ainsi que vous bénirez les enfants d'Israël, et vous leur direz: ²⁴ Que le Seigneur te bénisse et qu'il te garde! ²⁵ Que le Seigneur te montre sa face, et qu'il ait pitié de toi! ²⁶ Que le Seigneur tourne son visage vers toi, et te donne la paix! ²⁷ Ils invoqueront ainsi mon nom sur les enfants d'Israël, et moi, je les bénirai ».

21. Au temps de sa consécration. La présente loi suppose que le vœu du nazaréat n'était fait que pour un temps limité, temps que les rabbins fixèrent plus tard à trente jours. Mais, si le nazaréat perpétuel n'est pas indiqué ici, il n'est pas non plus défendu, et nous le voyons pratiqué dès l'époque des Juges: Samson fut un nazaréen à vie, Juges, xiii, 7. — Outre ce que sa main trouvera: ce qu'il pourra faire d'ailleurs de lui-même. Outre ce qui lui est

prescrit ici, le nazaréen pourra ajouter quelque chose de surrogation, suivant le vœu qu'il en aura fait.

22. Le Seigneur parla encore: 3^e Loi, relative aux bénédictions sacerdotales, y. 22-27.

24-26. Que le Seigneur. Dans le nom du Seigneur trois fois invoqué, plusieurs Pères de l'Eglise ont vu comme un symbole du mystère de la Sainte Trinité.

VII. Καὶ ἐγένετο ἡ ἡμέρα, συνετέλεσε Μωϋσῆς ὥστε ἀναστήσαι τὴν σκηνήν, καὶ ἔχρισεν αὐτὴν καὶ ἠγάσεν αὐτὴν καὶ πάντα τὰ σκεύη αὐτῆς, καὶ τὸ θυσιαστήριον καὶ πάντα τὰ σκεύη αὐτοῦ, καὶ ἔχρισεν αὐτὰ καὶ ἠγάσεν αὐτά, ² καὶ προσήνεγκαν οἱ ἄρχοντες Ἰσραὴλ, ³ δώδεκα ἄρχοντες οἴκων πατριῶν αὐτῶν (οὗτοι οἱ ἄρχοντες φυλῶν, οὗτοι οἱ παρεστηκότες ἐπὶ τῆς ἐπισκοπῆς) ⁴ καὶ ἤνεγκαν τὸ δῶρον αὐτῶν ἐναντι κυρίου, ἕξ ἀμύξας λαμπηνίκας καὶ δώδεκα βόας, ἀμύξαν παρὰ δύο ἀρχόντων καὶ μόσχον παρὰ ἑκάστου, καὶ προσήγαγον ἐναντίον τῆς σκηνῆς. ⁵ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ⁶ Λάβε παρ' αὐτῶν, καὶ ἔσονται πρὸς τὰ ἔργα τὰ λειτουργικὰ τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, καὶ δώσεις αὐτὰ τοῖς Λευίταις, ἑκάστῳ κατὰ τὴν αὐτοῦ λειτουργίαν. ⁷ Καὶ λαβὼν Μωϋσῆς τὰς ἀμύξας καὶ τοὺς βόας, ἔδωκεν αὐτὰ τοῖς Λευίταις. ⁸ Καὶ τὰς δύο ἀμύξας καὶ τοὺς τέσσαρας βόας ἔδωκε τοῖς υἱοῖς Γεδσοῦν κατὰ τὰς λειτουργίας αὐτῶν. ⁹ Καὶ τὰς τέσσαρας ἀμύξας καὶ τοὺς ὀκτὼ βόας ἔδωκε τοῖς υἱοῖς Μεραρι κατὰ τὰς λειτουργίας αὐτῶν, διὰ Ἰθάμιο υἱοῦ Ἀαρὼν τοῦ ἱερέως. ¹⁰ Καὶ τοῖς υἱοῖς Κααθ οὐ δέδωκεν, ὅτι τὰ λειτουργήματα τοῦ ἁγίου ἔχουσιν ἐπ' ὤμων ἀροῦσιν. ¹¹ Καὶ προσήνεγκαν οἱ ἄρχοντες εἰς τὸν ἔγκαισιμόν τοῦ θυσιαστηρίου, ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἣ ἔχρισεν αὐτό, καὶ προσήνεγκαν οἱ ἄρχοντες τὰ δῶρα αὐτῶν ἀπέναντι τοῦ θυσιαστηρίου. ¹² Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἀρχὼν εἷς καθ' ἡμέραν ἕνα ἄρχων ἕνα ἡμέραν προσοίσουσι τὰ δῶρα αὐτῶν εἰς τὸν ἔγκαισιμόν τοῦ θυσιαστηρίου. ¹³ Καὶ ἦν ὁ προσφέρων ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῇ πρώτῃ τὸ δῶρον αὐτοῦ Ναασσῶν υἱὸς Αὐινάδαβ, ἄρχων τῆς φυλῆς Ἰούδα. ¹⁴ Καὶ προσήνεγκε' τὸ δῶρον αὐτοῦ, τρυβλίον ἀργυροῦν ἐν, τριάκοντα καὶ ἑκατὸν ὀγκλῆ αὐ-

— 1. AE: K. ἐγ. τῇ ἡμέρᾳ ἡ... ἐξαναστήσαι. 2. A* (a. ἀρχ.) οἱ. 3. AEF: (1. προσήνεγκαν. 3. F: λειτ. αὐτοῦ. 9. X: οὐκ ἔδωκεν. 12. AF* (p. προσφέρων) ἐν. N: Ναασῶν. 13. N: προσήνεγκαν.

VII. וַיְהִי בַיּוֹם פְּלוֹת מֹשֶׁה לְהַקְיִים אֶת־הַמִּשְׁכָּן וַיִּמְשַׁח אֹתוֹ וַיִּקְדָּשׁ אֹתוֹ וְאֶת־כָּל־כְּלָיו וְאֶת־הַמִּזְבֵּחַ וְאֶת־כָּל־כְּלָיו וַיִּמְשְׁקֵם וַיִּקְדָּשׁ אֹתָם: ² וַיִּקְרִיבוּ נְשִׂאֵי יִשְׂרָאֵל רֵאשֵׁי בֵּית אֲבֹתָם הֵם נְשִׂאֵי הַמִּשְׁכָּת הֵם הָעֹמְדִים עַל־הַסֵּקָדִים: וַיָּבִיאוּ אֶת־קָרְבָּנָם לִפְנֵי יְהוָה שְׁש־עֶגְלֹת צָב וּשְׁנֵי עֶשְׂרֵן קָרָר עֶגְלָה עַל־שְׁנֵי הַנְּשִׂאִים וְשׁוֹר לְאֵהָד וַיִּקְרִיבוּ אוֹתָם לִפְנֵי הַמִּשְׁכָּן: ⁴ וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר: ⁵ קַח מֵאֹתָם וְהִיֹּה לְעֵבֶד אֶת־עַבְדְּתָא אֶהְל מוֹעֵד וְנִתְּתָה אוֹתָם אֶל־הַקְּלוֹים ⁶ אִישׁ כְּפִי עַבְדָּהוּ: וַיִּקַּח מֹשֶׁה אֶת־הָעֶגְלֹת וְאֶת־הַקָּרָר וַיִּתֵּן אוֹתָם אֶל־הַקְּלוֹים: ⁷ אֵת שְׁתֵּי הָעֶגְלֹת וְאֵת אַרְבַּעַת הַקָּרָר נָתַן לִבְנֵי גֵרְשׁוֹן כְּפִי עַבְדָּתָם: וְאֵתוּ אַרְבַּע הָעֶגְלֹת וְאֵת שְׁמֹנֶת הַקָּרָר נָתַן לִבְנֵי מְרָרִי כְּפִי עַבְדָּתָם כִּיֹּד אִיתְמָר בֶּן־אֵהָרֹן הַכֹּהֵן: ⁹ וּלְבְנֵי קֵהֵת לֹא נָתַן כִּי־עַבְדְּתָה הִקְדָּשׁ עֲלֵהֶם בַּפָּתָח וְשִׂאוּ: וַיִּקְרִיבוּ הַנְּשִׂאִים אֵת הַנִּפְתַּת הַמִּזְבֵּחַ בַּיּוֹם הַמִּשְׁחָה אֹתוֹ וַיִּקְרִיבוּ הַנְּשִׂאִים אֶת־קָרְבָּנָם לִפְנֵי הַמִּזְבֵּחַ: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה נְשִׂיאֵ אֵהָד לַיּוֹם וְנְשִׂאֵי אֶהָד לַיּוֹם וַיִּקְרִיבוּ אֶת־קָרְבָּנָם לְחֻנְפַּת הַמִּזְבֵּחַ: ¹² וַיְהִי הַמִּקְרִיב בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן אֶת־קָרְבָּנוֹ נְהִשׁוֹן בֶּן־עֲמִינָדָב לְמִשְׁחָה ¹³ יְהוֹדָה: וַקָּרְבָּנוֹ קַעֲרַת־כֶּסֶף אֶחָת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ מִזְרָק אֵהָד

VII. 2. Qui commandaient à ceux qui avaient été dénombrés. Hébreu et Septante : « qui avaient présidé au dénombrement ».

5. Selon le rang de leur ministère. Hébreu et Septante : « à chacun suivant ses fonctions ».

7. Selon ce qui leur est nécessaire. Hébreu et Septante « suivant leurs fonctions ».

11. Chaque jour. Hébreu : « l'un un jour, l'autre un autre jour ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 4 Offrandes des chefs de tribus (VII).

VII. ¹ Factum est autem in die qua complévit Moyses tabernaculum, et eréxit illud : unxitque et sanctificávit cum ómnibus vasis suis, altáre similiter et ómnia vasa ejus. ² Obtulerunt principes Israel et cápita familiárum, qui erant per singulas tribus, præfectíque eórum qui numeráti fuerant, ³ múnera coram Dómino, sex plaustra tecta cum duódecim bobus. Unum plaustrum obtulére duo duces, et unum bovem singuli, obtulerúntque ea in conspéctu tabernáculi. ⁴ Ait autem Dóminus ad Móysen : ⁵ Súscipe ab eis ut sérviant in ministério tabernáculi, et trades ea Levitis juxta órdinem ministérii sui. ⁶ Itaque cum suscepisset Móyses plaustra et boves, trádidit eos Levitis. ⁷ Duo plaustra et quátuor boves dedit filiis Gerson, juxta id quod habébant necessariúm. ⁸ Quátuor ália plaustra et octo boves dedit filiis Merári, secúndum officia et cultum suum, sub manu Ithamar filii Aaron sacerdotís. ⁹ Filiis autem Caath non dedit plaustra et boves : quia in sanctuário sérviant, et ónera própriis portant húmeris.

⁴ Oblationes principum simul facte. Ex. 40, 16-31.

Ex. 40, 9, Lev. 8, 10.

Num. 1, 4, 16.

Num. 3, 25, 31, 36; 4, 15, 25, 31.

Num. 4, 24-29.

Num. 4, 29-31.

Ex. 36, 21.

Num. 4, 15; 3, 21.

¹⁰ Igitur obtulerunt duces in dedicatióne altáris, die qua unctum est, oblatiõem suam ante altáre. ¹¹ Dixitque Dóminus ad Móysen : Singuli duces per singulos dies offerant múnera in dedicatióne altáris. ¹² Primo die obtulit oblatiõem suam Nahásson filius Aminadab de tribu Juda : ¹³ fuerúntque in ea, acétabulum argéteum pondo cen-

² Par. 7, 9. Oblationes principum separatim facte.

Oblationes Juda.

Num. 2, 3; 1, 7; 10, 14.

VII. ¹ Or, il arriva qu'au jour où Moïse acheva le tabernacle, il le dressa, l'oignit et le sanctifia avec tous ses vases, ainsi que l'autel et tous ses vases. ² Les princes d'Israël et les chefs de familles, qui étaient dans chaque tribu et qui commandaient à ceux qui avaient été dénombrés, offrirent ³ leurs présents devant le Seigneur : six chariots couverts avec douze bœufs. Deux chefs offrirent un chariot, et chacun d'eux un bœuf, et ils les offrirent en présence du tabernacle. ⁴ Or, le Seigneur dit à Moïse : ⁵ « Reçois-les d'eux, pour qu'ils soient employés au service du tabernacle, et tu les donneras aux Lévites, selon le rang de leur ministère ». ⁶ C'est pourquoi, lorsque Moïse eut reçu les chariots et les bœufs, il les donna aux Lévites. ⁷ Il donna aux fils de Gerson deux chariots et quatre bœufs, selon ce qui leur est nécessaire. ⁸ Il donna aux fils de Mérari les quatre autres chariots et les huit bœufs, selon leurs fonctions et leur service, sous la main d'Ithamar, fils d'Aaron, le prêtre. ⁹ Mais aux fils de Caath il ne donna point de chariots et de bœufs, parce que c'est dans le sanctuaire qu'ils servent, et qu'ils portent les fardeaux sur leurs propres épaules.

¹⁰ Les chefs offrirent donc leur oblation devant l'autel pour la dédicace de l'autel, au jour qu'il fut oint. ¹¹ Et le Seigneur dit à Moïse : « Que chaque chef offre chaque jour ses présents pour la dédicace de l'autel ». ¹² Au premier jour, Nahasson, fils d'Aminadab, de la tribu de Juda, offrit son oblation. ¹³ Il y avait un plat d'argent du poids de cent trente sicles, une patère d'argent de soixante-dix

¹⁰ Présents des chefs de tribus au Tabernacle, VII.

VII. 1. Au jour où Moïse acheva le tabernacle... Résumé des faits racontés au Lévitique, VIII-X.
2. Offrirent (leurs présents). Deux catégories de présents sont mentionnées dans ce chapitre. Tout d'abord, des présents collectifs, faits par l'ensemble des chefs de tribus, §. 3-9. Puis, des dons offerts par chaque tribu séparément, et pendant douze jours consécutifs, un jour pour chaque tribu, §. 10-88.
3. Six chariots : 1^o catégorie de présents : dons collectifs, §. 3-9. Ces six chariots étaient destinés à transporter les divers objets du culte, pendant les pérégrinations des Israélites à travers le désert. Le culte divin étant imposé à tous, toutes les tribus

participent à ce présent : chacun des six chariots est fourni par deux tribus et chaque tribu donne un des douze bœufs destinés à traîner ces voitures.
8. Les quatre autres chariots. La répartition inégale des chariots entre les Gersonites et les Mérarites est justifiée par la comparaison du matériel confié à chacune de ces deux familles. Voir plus haut, Nombres, IV, 25-26, pour les Gersonites, et pour les Mérarites, IV, 31-32.
9. Sur leurs propres épaules, à cause de la sainteté particulière des objets à transporter. Nombres, IV, 5-20.
10. Les chefs offrirent donc : 2^o catégorie de présents : dons individuels, offerts par chacun des chefs de tribus, §. 10-88.
12. Au premier jour : 1^o Offrande de la tribu de Juda

I. Novae parantur viae (I-X). — 4^a Oblationes 12 principum (VII).

τοῦ, φιάλην μίαν ἀργυρᾶν, ἑβδομήκοντα σίκλων κατὰ τὸν σίκλον τὸν ἅγιον, ἀμφότερα πλήρη σεμιδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν, ¹⁴ θυσίαν μίαν δέκα χρυσῶν, πλήρη θυμιάματος, ¹⁵ μόσχον ἓνα ἐκ βοῶν, κριὸν ἓνα ἄμνὸν ἓνα ἐνιαύσιον εἰς ὀλοκαύτωμα, ¹⁶ καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας, ¹⁷ καὶ εἰς θυσίαν σωτηρίου δαμάλις δύο, κριοὺς πέντε, τράγους πέντε, ἀμνάδας ἐνιαυσίας πέντε. Τοῦτο δῶρόν Ναασσῶν υἱοῦ Ἀμιναδάβ.

¹⁸ Τῇ ἡμέρᾳ τῇ δευτέρᾳ προσήνεγκε Ναθαναὴλ υἱὸς Σωγάρ, ὁ ἄρχων τῆς φυλῆς Ἰσασάχα. ¹⁹ Καὶ προσήνεγκε τὸ δῶρον αὐτοῦ, τριβλίον ἀργυροῦν ἓν, τριάκοντα καὶ ἑκατὸν ὀλκή αὐτοῦ, φιάλην μίαν ἀργυρᾶν, ἑβδομήκοντα σίκλων κατὰ τὸν σίκλον τὸν ἅγιον, ἀμφότερα πλήρη σεμιδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν, ²⁰ θυσίαν μίαν δέκα χρυσῶν, πλήρη θυμιάματος. ²¹ Μόσχον ἓνα ἐκ βοῶν, κριὸν ἓνα, ἄμνὸν ἓνα ἐνιαύσιον εἰς ὀλοκαύτωμα, ²² καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας, ²³ καὶ εἰς θυσίαν σωτηρίου δαμάλις δύο, κριοὺς πέντε, τράγους πέντε, ἀμνάδας ἐνιαυσίας πέντε. Τοῦτο τὸ δῶρον Ναθαναὴλ υἱοῦ Σωγάρ.

²⁴ Τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ ἄρχων τῶν υἱῶν Ζαβουλῶν Ἐλιὰβ υἱὸς Χαιλῶν. ²⁵ τὸ δῶρον αὐτοῦ τριβλίον ἀργυροῦν ἓν, τριάκοντα καὶ ἑκατὸν ὀλκή αὐτοῦ, φιάλην μίαν ἀργυρᾶν, ἑβδομήκοντα σίκλων κατὰ τὸν σίκλον τὸν ἅγιον, ἀμφότερα πλήρη σεμιδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν, ²⁶ θυσίαν μίαν δέκα χρυσῶν, πλήρη θυμιάματος, ²⁷ μόσχον ἓνα ἐκ βοῶν, κριὸν ἓνα, ἄμνὸν ἓνα ἐνιαύσιον εἰς ὀλοκαύτωμα, ²⁸ καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας, ²⁹ καὶ εἰς θυσίαν σωτηρίου δαμάλις δύο, κριοὺς πέντε, τράγους πέντε, ἀμνάδας ἐνιαυσίας πέντε. Τοῦτο τὸ δῶρον Ἐλιὰβ υἱοῦ Χαιλῶν.

13. X: πλήρης σεμιδ. 18. X* Ναθαναὴλ. N: ἄρχων. 20. X* (p. θυσίαν) μίαν. A²* δέκα χρυσῶν. 21. X* (p. ἄμν.) ἓνα. 29. X* τράγους πέντε.

פֶּסַח שְׁבַעִים שֶׁקֶל שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם מִלֵּאִים סֶגֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה: פַּח אַחַת עֲשָׂרָה זָהָב מִלֵּאָה 14 כּוּ קְטֹרֶת: פֶּח אֶחָד בֶּן־בְּקָר אֵיל אֶחָד 16 כֶּבֶשׂ־אֶחָד בֶּן־שָׁנָתוֹ לְעֹלָה: שְׁעִיר־עִזִּים 17 אֶחָד לְחַטָּאת: וּלְזִבְחֵ הַשְּׁלָמִים בְּקָר שְׁנַיִם אֵילִם חֲמִשָּׁה עֶתְדִים חֲמִשָּׁה כֶּבֶשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה הַמִּשְׁה זֶה קָרְבַּן נִחְשֹׁן בֶּן־עַמִּינָדָב: פ 18 בַּיּוֹם הַשְּׁנִי הַקָּרִיב יִתְנָאֵל בֶּן־צִוְעָר נָשִׂיא וְשֹׁשְׁבָר: הַקָּרֵב אֶת־קָרְבָּנוֹ קָעֲרֵת־פֶּסַח אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ מִזְרֵק אֶחָד פֶּסַח שְׁבַעִים שֶׁקֶל שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם מִלֵּאִים סֶגֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה: פַּח אַחַת עֲשָׂרָה זָהָב מִלֵּאָה קְטֹרֶת: 21 פֶּח אֶחָד בֶּן־בְּקָר אֵיל אֶחָד כֶּבֶשֶׁ־עִזִּים 22 אֶחָד בֶּן־שָׁנָתוֹ לְעֹלָה: שְׁעִיר־עִזִּים 23 אֶחָד לְחַטָּאת: וּלְזִבְחֵ הַשְּׁלָמִים בְּקָר שְׁנַיִם אֵילִם חֲמִשָּׁה עֶתְדִים חֲמִשָּׁה כֶּבֶשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה הַמִּשְׁה זֶה קָרְבַּן נִתְנָאֵל בֶּן־צִוְעָר: פ 24 בַּיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי נָשִׂיא לִבְנֵי זְבוּלֹן כֶּ אֱלִיאָב בֶּן־חֵלֹן: קָרְבָּנוֹ קָעֲרֵת־פֶּסַח אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ מִזְרֵק אֶחָד פֶּסַח שְׁבַעִים שֶׁקֶל שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם מִלֵּאִים סֶגֶת בְּלוּלָה בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה: פַּח אַחַת עֲשָׂרָה זָהָב מִלֵּאָה קְטֹרֶת: פֶּח אֶחָד בֶּן־בְּקָר אֵיל אֶחָד כֶּבֶשֶׂ־אֶחָד בֶּן־שָׁנָתוֹ לְעֹלָה: שְׁעִיר־עִזִּים אֶחָד לְחַטָּאת: וּלְזִבְחֵ הַשְּׁלָמִים בְּקָר שְׁנַיִם אֵילִם חֲמִשָּׁה עֶתְדִים חֲמִשָּׁה כֶּבֶשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה הַמִּשְׁה זֶה קָרְבַּן אֱלִיאָב בֶּן־חֵלֹן: פ

14. Un petit mortier. Hébreu et Septante: « une coupe ». 17. Deux bœufs. Septante: « deux jeunes génisses ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 4^e Offrandes des chefs de tribus (VII).

tum triginta siclorum, phiala argentea habens septuaginta siclos, juxta pondus sanctuarii, utrumque plenum simila conspersa oleo in sacrificium : ¹⁴ mortariolum ex decem siclis aureis plenum incenso : ¹⁵ bovem de arméto, et arietem, et agnum anniculum in holocaustum : ¹⁶ hircumque pro peccato : ¹⁷ et in sacrificio pacificorum boves duos, arietes quinque, hircos quinque, agnos anniculos quinque : hæc est oblatio Nahasson filii Aminadab.

Lev. 27, 25.
Ex. 25, 29.

¹⁸ Secundo die obtubit Nathanaël filius Suar, dux de tribu Issachar, ¹⁹ acetabulum argenteum appendens centum triginta siclos, phialam argenteam habentem septuaginta siclos, juxta pondus sanctuarii, utrumque plenum simila conspersa oleo in sacrificium : ²⁰ mortariolum aureum habens decem siclos, plenum incenso : ²¹ bovem de arméto, et arietem, et agnum anniculum in holocaustum : ²² hircumque pro peccato : ²³ et in sacrificio pacificorum boves duos, arietes quinque, hircos quinque, agnos anniculos quinque : hæc fuit oblatio Nathanaël filii Suar.

Oblationes Issachar. Num. 2, 5; 1, 8; 10, 15.

²⁴ Tertio die princeps filiorum Zabulon, Eliab filius Helon, ²⁵ obtulit acetabulum argenteum appendens centum triginta siclos, phialam argenteam habentem septuaginta siclos, ad pondus sanctuarii, utrumque plenum simila conspersa oleo in sacrificium : ²⁶ mortariolum aureum appendens decem siclos, plenum incenso : ²⁷ bovem de arméto, et arietem, et agnum anniculum in holocaustum : ²⁸ hircumque pro peccato : ²⁹ et in sacrificio pacificorum boves duos, arietes quinque, hircos quinque, agnos anniculos quinque : hæc est oblatio Eliab filii Helon.

Oblationes Zabulon. Num. 2, 7; 1, 9; 10, 16.

Lev. 27, 25.

sicles, selon le poids du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice; ¹⁴ un petit mortier de dix sicles d'or, plein d'encens; ¹⁵ un bœuf pris d'un troupeau, et un bélier, et un agneau d'un an pour un holocauste; ¹⁶ un bouc pour le péché; ¹⁷ et, pour le sacrifice des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle est l'oblation de Nahasson, fils d'Aminadab.

¹⁸ Au second jour, Nathanaël, fils de Suar, chef de la tribu d'Issachar, offrit ¹⁹ un plat d'argent pesant cent trente sicles, une patère d'argent de soixante-dix sicles, selon le poids du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice; ²⁰ un petit mortier d'or de dix sicles, plein d'encens; ²¹ un bœuf pris d'un troupeau, un bélier et un agneau d'un an pour un holocauste, ²² et un bouc pour le péché; ²³ et, pour le sacrifice des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'oblation de Nathanaël, fils de Suar.

²⁴ Au troisième jour, le prince des enfants de Zabulon, Eliab, fils d'Helon, ²⁵ offrit un plat d'argent pesant cent trente sicles, une patère d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice; ²⁶ un petit mortier d'or pesant dix sicles, plein d'encens; ²⁷ un bœuf pris d'un troupeau, un bélier et un agneau d'un an pour un holocauste, ²⁸ un bouc pour le péché; ²⁹ et, pour le sacrifice des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle est l'oblation d'Eliab, fils d'Helon.

présentée par Nahasson, son chef, ancêtre du Messie, *ŷ.* 12-17.
13. Selon le poids du sanctuaire. Voir plus haut la note sur *Exode*, xxx, 13. Le siele d'argent valant 2 fr. 83 (note sur *Genèse*, xxiii, 15), le plateau d'argent de 130 sicles avait une valeur d'à peu près 368 francs, et les 70 sicles que pesait la patère représentent environ 198 francs.
14. De dix sicles d'or. Le siele d'or valait à peu près 43 fr. 50. Le mortier d'or représentait donc une valeur de 435 francs, ce qui donne, pour les trois présents d'or et d'argent, un total de mille francs

presque exactement. Il faut d'ailleurs remarquer que, si l'offrande était faite officiellement par le chef de tribu, la tribu tout entière, ou du moins ses principaux membres, avaient dû y contribuer.
18. Au second jour : 2^e Offrande de la tribu d'Issachar, *ŷ.* 18-23.
24. Au troisième jour : 3^e Offrande de la tribu de Zabulon, *ŷ.* 24-29. Les trois tribus énumérées jusqu'ici sont celles qui campaient à l'est du tabernacle, et qui devaient ouvrir la marche dans les mouvements des Israélites. Voir plus haut, *Nombres*, II, 3-9.

I. Novae parantur viae (I-X). — 4^o Oblattones 12 principum (VII).

30 Τῇ ἡμέρᾳ τῇ τετάρτῃ ἄρχων τῶν υἱῶν 'Ρουβὴν Ἐλισούρ υἱὸς Σεδιούρ· 31 τὸ δῶρον αὐτοῦ τρυβλίον ἀργυροῦν ἓν, τριάκοντα καὶ ἑκατὸν ὀλκῆ αὐτοῦ, φιάλην μίαν ἀργυρᾶν, ἑβδομήκοντα σίκλων κατὰ τὸν σίκλον τὸν ἅγιον, ἀμφότερα πλήρη σμιδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν, 32 θυσίαν μίαν δέκα χρυσῶν, πλήρη θυμιάματος, 33 μόσχον ἓνα ἐκ βοῶν, κριὸν ἓνα, ἀμνὸν ἓνα ἐνιαύσιον εἰς ὀλοκαύτωμα, 34 καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας, 35 καὶ εἰς θυσίαν σωτηρίου δαμάλεις δύο, κριοὺς πέντε, τράγους πέντε, ἀμνάδας ἐνιαυσίας πέντε. Τοῦτο τὸ δῶρον Ἐλισούρ υἱοῦ Σεδιούρ.

36 Τῇ ἡμέρᾳ τῇ πέμπτῃ ἄρχων τῶν υἱῶν Συμεὼν Σαλαμιήλ υἱὸς Σουρισαδαί· 37 τὸ δῶρον αὐτοῦ τρυβλίον ἀργυροῦν ἓν, τριάκοντα καὶ ἑκατὸν ὀλκῆ αὐτοῦ, φιάλην μίαν ἀργυρᾶν, ἑβδομήκοντα σίκλων κατὰ τὸν σίκλον τὸν ἅγιον, ἀμφότερα πλήρη σμιδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν, 38 θυσίαν μίαν δέκα χρυσῶν, πλήρη θυμιάματος, 39 μόσχον ἓνα ἐκ βοῶν, κριὸν ἓνα, ἀμνὸν ἓνα ἐνιαύσιον εἰς ὀλοκαύτωμα, 40 καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας, 41 καὶ εἰς θυσίαν σωτηρίου δαμάλεις δύο, κριοὺς πέντε, τράγους πέντε, ἀμνάδας ἐνιαυσίας πέντε. Τοῦτο τὸ δῶρον Σαλαμιήλ υἱοῦ Σουρισαδαί.

42 Τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἕκτῃ ἄρχων τῶν υἱῶν Γὰδ Ἐλισάφ υἱὸς Ραγουήλ· 43 τὸ δῶρον αὐτοῦ τρυβλίον ἀργυροῦν ἓν, τριάκοντα καὶ ἑκατὸν ὀλκῆ αὐτοῦ, φιάλην μίαν ἀργυρᾶν, ἑβδομήκοντα σίκλων κατὰ τὸν σίκλον τὸν ἅγιον, ἀμφότερα πλήρη σμιδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν, 44 θυσίαν μίαν δέκα χρυσῶν, πλήρη θυμιάματος, 45 μόσχον ἓνα ἐκ βοῶν, κριὸν ἓνα, ἀμνὸν ἓνα ἐνιαύσιον εἰς ὀλοκαύτωμα, 46 καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ

30. A: Ἐδισούρ. 33. A* (p. ἀμνόν) ἓνα. 35. A*

ל ביום הרביעי נשיא לבני ראובן 31 אליצור בן-שדיאור: קרבנו קערת-פסח אחת שלשים ומאה משקלה מזרק אחד פסח שבעים שקל בשקל תקדש שניהם. מלאים סלת בלילה בשמן למנחה: פח אחת עשרה זבב מלאה קטרת: פח אחד בן-בקר איל אחד פכש-אחד בן-שנתו לעלה: 34 שעיר-עזים אחד לתפאת: ולזבח השלמים בקר שנים אילם חמשה עתדים חמשה פכשים בני-שנה חמשה זה קרבן אליצור בן-שדיאור: פ

36 ביום החמישי נשיא לבני שמעון 37 שלמיאל בן-צרוי שדי: קרבנו קערת-פסח אחת שלשים ומאה משקלה מזרק אחד פסח שבעים שקל בשקל תקדש שניהם. מלאים סלת בלילה בשמן למנחה: פח אחת עשרה זבב מלאה קטרת: פח אחד בן-בקר איל אחד פכש-אחד בן-שנתו לעלה: 41 שעיר-עזים אחד לתפאת: ולזבח השלמים בקר שנים אילם חמשה עתדים חמשה פכשים בני-שנה חמשה זה קרבן שלמיאל בן-צרוי שדי: פ

42 ביום הששי נשיא לבני גד אלוקס 43 בן-דעואל: קרבנו קערת-פסח אחת שלשים ומאה משקלה מזרק אחד פסח שבעים שקל בשקל תקדש שניהם. מלאים סלת בלילה בשמן למנחה: פח אחת עשרה זבב מלאה קטרת: פח אחד בן-בקר איל אחד פכש-אחד בן-שנתו לעלה: 46 שעיר-עזים אחד לתפאת: ולזבח השלמים בקר שנים אילם חמשה עתדים חמשה פכשים בני-שנה חמשה זה קרבן שלמיאל בן-צרוי שדי: פ

42. p. πέντε. 45. A* (p. ἀμνόν) ἓνα.

I. Préparatifs de départ (I-X). — 4° Offrandes des chefs de tribus (VII).

³⁰ Die quarto princeps filiôrum Ruben, Elisur filius Sédêur, ³¹ obtulit acetâbulum argenteum, appendens centum triginta siclos, phialam argenteam habentem septuaginta siclos, ad pondus sanctuarii, utrumque plenum simila conspersa oleo in sacrificium : ³² mortariolum aureum appendens decem siclos, plenum incenso : ³³ bovem de armêto, et arietem, et agnum anniculum in holocaustum : ³⁴ hircumque pro peccato : ³⁵ et in hostias pacificorum boves duos, arietes quinque, hircos quinque, agnos anniculos quinque : hæc fuit oblatio Elisur filii Sédêur.

Oblationes Ruben.
Num. 2, 10;
1, 5; 10, 15.

Lev. 27, 25.

³⁶ Die quinto princeps filiôrum Simeon, Salamiel filius Surisaddai, ³⁷ obtulit acetâbulum argenteum appendens centum triginta siclos, phialam argenteam habentem septuaginta siclos, ad pondus sanctuarii, utrumque plenum simila conspersa oleo in sacrificium : ³⁸ mortariolum aureum appendens decem siclos, plenum incenso : ³⁹ bovem de armêto, et arietem, et agnum anniculum in holocaustum : ⁴⁰ hircumque pro peccato : ⁴¹ et in hostias pacificorum boves duos, arietes quinque, hircos quinque, agnos anniculos quinque : hæc fuit oblatio Salamiel filii Surisaddai.

Oblationes Simeon.
Num. 2, 12;
1, 6; 10, 19.

Lev. 27, 25.

⁴² Die sexto princeps filiôrum Gad, Eliasaph filius Duel, ⁴³ obtulit acetâbulum argenteum appendens centum triginta siclos, phialam argenteam habentem septuaginta siclos, ad pondus sanctuarii, utrumque plenum simila conspersa oleo in sacrificium : ⁴⁴ mortariolum aureum appendens decem siclos, plenum incenso : ⁴⁵ bovem de armêto, et arietem, et agnum anniculum in holocaustum : ⁴⁶ hircumque pro peccato :

Oblationes Gad.
Num. 2, 14;
1, 14;
10, 20.

Lev. 27, 25.

³⁰ Au quatrième jour, le prince des enfants de Ruben, Elisur, fils de Sédêur, ³¹ offrit un plat d'argent pesant cent trente sicles, une patère de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice; ³² un petit mortier d'or pesant dix sicles, plein d'encens; ³³ un bœuf pris d'un troupeau, un bélier et un agneau d'un an pour un holocauste, ³⁴ un bouc pour le péché; ³⁵ et, pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'oblation d'Elisur, fils de Sédêur.

³⁶ Au cinquième jour, le prince des enfants de Simeon, Salamiel, fils de Surisaddai, ³⁷ offrit un plat d'argent pesant cent trente sicles, une patère d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice; ³⁸ un petit mortier d'or pesant dix sicles, plein d'encens; ³⁹ un bœuf pris d'un troupeau, un bélier et un agneau d'un an pour un holocauste, ⁴⁰ un bouc pour le péché; ⁴¹ et, pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'oblation de Salamiel, fils de Surisaddai.

⁴² Au sixième jour, le prince des enfants de Gad, Eliasaph, fils de Duel, ⁴³ offrit un plat d'argent pesant cent trente sicles, une patère d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice; ⁴⁴ un petit mortier d'or pesant dix sicles, plein d'encens; ⁴⁵ un bœuf pris d'un troupeau, un bélier et un agneau d'un an pour un holocauste, ⁴⁶ un bouc pour le péché;

30. Au quatrième jour : 4° Offrande de la tribu de Ruben, §. 30-35. On a déjà pu remarquer que les présents de chaque tribu sont identiques : l'énumération en sera pourtant douze fois reproduite. On voit que l'auteur de ce livre avait séjourné en Égypte, et qu'il avait pu y lire sur les monuments des énumérations analogues, rappelant pompeusement les présents offerts par les pharaons à leurs divinités.

36. Au cinquième jour : 5° Offrande de la tribu de Simeon, §. 36-41.

42. Au sixième jour : 6° Offrande de la tribu de Gad, §. 42-47. Les trois tribus de Ruben, Simeon et Gad étaient celles qui campaient au sud du tabernacle, et formaient le second corps d'armée dans les pérégrinations des Israélites. Voir plus haut, Nombres, II, 10-16.

I. Novae parantur viae (I-X). — 4^o Oblationes 12 principum (VII).

ἀμαρτίας, 47 καὶ εἰς θυσίαν σωτηρίου δαμά-
λεις δύο, κριοὺς πέντε, τράγους πέντε, ἀμνά-
δας ἐνιασίας πέντε. Τοῦτο τὸ δῶρον Ἐλισάφ
υἱοῦ Ραγουήλ.

48 Τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἐβδόμῃ ἄρχων τῶν υἱῶν
'Εφραΐμ Ἐλισαμὰ υἱὸς Ἐμουὺδ· 49 τὸ δῶρον
αὐτοῦ τρυβλίον ἀργυροῦν ἓν, τριάκοντα καὶ
ἐκατὸν ὀκτὴ αὐτοῦ, φιάλην μίαν ἀργυρᾶν,
ἐβδομήκοντα σίκλων κατὰ τὸν σίκλον τὸν
ἅγιον, ἀμφοτέρα πλήρη σεμιδάλεως ἀναπε-
ποιημένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν, 50 θυσίσκη
μίαν δέκα χουσῶν, πλήρη θυμιάματος, 51 μό-
σχον ἓνα ἐκ βοῶν, κριὸν ἓνα, ἀμνὸν ἓνα ἐνιαύ-
σιον εἰς ὄλοκαύτωμα, 52 καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν
ἓνα περὶ ἀμαρτίας, 53 καὶ εἰς θυσίαν σωτηρίου
δαμάλεις δύο, κριοὺς πέντε, τράγους πέντε,
ἀμνάδας ἐνιασίας πέντε. Τοῦτο τὸ δῶρον
'Ελισαμὰ υἱοῦ Ἐμουὺδ.

54 Τῇ ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ ἄρχων τῶν υἱῶν
Μανασσῆ Γαμαλιήλ υἱὸς Φαδασσοῦρ· 55 τὸ
δῶρον αὐτοῦ τρυβλίον ἀργυροῦν ἓν, τριάκοντα
καὶ ἐκατὸν ὀκτὴ αὐτοῦ, φιάλην μίαν ἀργυρᾶν,
ἐβδομήκοντα σίκλων κατὰ τὸν σίκλον τὸν
ἅγιον, ἀμφοτέρα πλήρη σεμιδάλεως ἀναπε-
ποιημένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν, 56 θυσίσκη
μίαν δέκα χουσῶν, πλήρη θυμιάματος, 57 μό-
σχον ἓνα ἐκ βοῶν, κριὸν ἓνα, ἀμνὸν ἓνα ἐνιαύ-
σιον εἰς ὄλοκαύτωμα, 58 καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν
ἓνα περὶ ἀμαρτίας, 59 καὶ εἰς θυσίαν σωτηρίου
δαμάλεις δύο, κριοὺς πέντε, τράγους πέντε,
ἀμνάδας ἐνιασίας πέντε. Τοῦτο τὸ δῶρον
Γαμαλιήλ υἱοῦ Φαδασσοῦρ.

60 Τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἐνάτῃ ἄρχων τῶν υἱῶν
Βενιαμὴν Ἀβιδάν υἱὸς Γαδεωρί· 61 τὸ δῶρον
αὐτοῦ τρυβλίον ἀργυροῦν ἓν, τριάκοντα καὶ
ἐκατὸν ὀκτὴ αὐτοῦ, φιάλην μίαν ἀργυρᾶν,
ἐβδομήκοντα σίκλων κατὰ τὸν σίκλον τὸν

48. X: Σεμουδ. 51. A* (p. ἀμνόν) ἓνα. 59. X*

עֲתִידִים אֶחָד לְחַטָּאת׃ וּלְזָבַח הַשְּׁלָמִים 47
בְּקָר שְׁנַיִם אֵילִם חֲמִשָּׁה עֲתִידִים
חֲמִשָּׁה כֹּבְשִׁים בְּנִי־שָׁנָה חֲמִשָּׁה
זֶה קָרְבַּן אֱלֹהֵי־עֹלֹת׃ פ
בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי נָשִׂיא לְבְנֵי אֶפְרַיִם 48
אֱלִישָׁמַע בֶּן־עַמִּיהוּד׃ קָרְבָּנוֹ קְעָרֶת־ 49
כֹּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ
מִזְרָק אֶחָד כֹּסֶף שְׁבַע־עִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל
הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵי־תַיִם׃ מְלֵאִים סֶלֶת בְּלוּלָה
בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה׃ כֶּסֶף אַחַת עֶשְׂרֵה
זֶה מִלֵּאָה קְטָרֶת׃ פֶּר אֶחָד בְּנִי־בֶקָר 51
אֵיל אֶחָד כֹּבֶשֶׁת־אֶחָד בְּנִי־שָׁנָה לְעֹלָה׃
שְׁעִיר־עִזִּים אֶחָד לְחַטָּאת׃ וּלְזָבַח 52
הַשְּׁלָמִים בְּקָר שְׁנַיִם אֵילִם חֲמִשָּׁה 53
עֲתִידִים חֲמִשָּׁה כֹּבְשִׁים בְּנִי־שָׁנָה
חֲמִשָּׁה זֶה קָרְבַּן אֱלִישָׁמַע בֶּן־
עַמִּיהוּד׃ פ

בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי נָשִׂיא לְבְנֵי מְנַשֶּׁה 54
זֶה מְלֵאֵל בֶּן־פְּדֵה־צֹר׃ קָרְבָּנוֹ קְעָרֶת־ 55
כֹּסֶף אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ
מִזְרָק אֶחָד כֹּסֶף שְׁבַע־עִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל
הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵי־תַיִם׃ מְלֵאִים סֶלֶת בְּלוּלָה
בְּשֶׁמֶן לְמִנְחָה׃ כֶּסֶף אַחַת עֶשְׂרֵה 56
זֶה מִלֵּאָה קְטָרֶת׃ פֶּר אֶחָד בְּנִי־בֶקָר 57
אֵיל אֶחָד כֹּבֶשֶׁת־אֶחָד בְּנִי־שָׁנָה לְעֹלָה׃
שְׁעִיר־עִזִּים אֶחָד לְחַטָּאת׃ וּלְזָבַח 58
הַשְּׁלָמִים בְּקָר שְׁנַיִם אֵילִם חֲמִשָּׁה 59
עֲתִידִים חֲמִשָּׁה כֹּבְשִׁים בְּנִי־שָׁנָה
חֲמִשָּׁה זֶה קָרְבַּן מְלֵאֵל בֶּן־
פְּדֵה־צֹר׃ פ

בַּיּוֹם הַתְּשִׁיעִי נָשִׂיא לְבְנֵי בְנִימִן
אֲבִיהֶן בֶּן־גִּדְוֹנִי׃ קָרְבָּנוֹ קְעָרֶת־כֹּסֶף 61
אַחַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ מִזְרָק
אֶחָד כֹּסֶף שְׁבַע־עִים שֶׁקֶל בְּשֶׁקֶל הַקֹּדֶשׁ

δαμάλεις δύο. 60. X: Γεδεωρί.

I. Préparatifs de départ (I-X). — 4^o Offrandes des chefs de tribus (VII).

⁴⁷ et in hóstias pacificórum boves duos, ariètes quinque, hircos quinque, agnos anniculos quinque : hæc fuit oblátio Elíasaph filii Duel.

⁴⁸ Die séptimo princeps filiórum Ephraim, Elísama filius Ammiud, ⁴⁹ obtulit acetábulum argéteum appéndens centum triginta siclos, phialam argéteam habéntem septuaginta siclos, ad pondus sanctuárii, utrúmque plenum simila conspérsa óleo in sacrificium : ⁵⁰ mortariolum aúreum appéndens decem siclos, plenum incénso : ⁵¹ bovem de arméto, et arietem, et agnum anniculum in holocaústum : ⁵² hircúmque pro peccáto : ⁵³ et in hóstias pacificórum boves duos, arietes quinque, hircos quinque, agnos anniculos quinque : hæc fuit oblátio Elísama filii Ammiud.

⁵⁴ Die octávo princeps filiórum Manasse, Gamáliel filius Phadássur, ⁵⁵ obtulit acetábulum argéteum, appéndens centum triginta siclos, phialam argéteam habéntem septuaginta siclos, ad pondus sanctuárii, utrúmque plenum simila conspérsa óleo in sacrificium : ⁵⁶ mortariolum aúreum appéndens decem siclos, plenum incénso : ⁵⁷ bovem de arméto, et arietem, et agnum anniculum in holocaústum : ⁵⁸ hircúmque pro peccáto : ⁵⁹ et in hóstias pacificórum boves duos, arietes quinque, hircos quinque, agnos anniculos quinque : hæc fuit oblátio Gamáliel filii Phadássur.

⁶⁰ Die nono princeps filiórum Benjamin, Abidan filius Gedeónis, ⁶¹ obtulit acetábulum argéteum appéndens centum triginta siclos, phialam argéteam habéntem septuaginta siclos, ad pondus sanctuárii, utrúmque

Oblationes Ephraim.

Num. 2, 18; 1, 10; 10, 32.

Lev. 27, 25.

Oblationes Manasse.

Num. 2, 20; 1, 10; 10, 23.

Lev. 27, 25.

Oblationes Benjamin.

Num. 2, 22; 1, 11; 10, 24.

Lev. 27, 25.

⁴⁷ et pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'oblation d'Éliasaph, fils de Duel.

⁴⁸ Au septième jour, le prince des enfants d'Éphraïm, Élisama, fils d'Ammiud, ⁴⁹ offrit un plat d'argent pesant cent trente sicles, une patère d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice; ⁵⁰ un petit mortier d'or pesant dix sicles, plein d'encens; ⁵¹ un bœuf pris d'un troupeau, un bélier et un agneau d'un an pour un holocauste; ⁵² un bouc pour le péché; ⁵³ et, pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'oblation d'Élisama, fils d'Ammiud.

⁵⁴ Au huitième jour, le prince des enfants de Manassé, Gamaliel, fils de Phadassur, ⁵⁵ offrit un plat d'argent pesant cent trente sicles, une patère d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice; ⁵⁶ un petit mortier d'or pesant dix sicles, plein d'encens; ⁵⁷ un bœuf pris d'un troupeau, un bélier et un agneau d'un an pour un holocauste; ⁵⁸ un bouc pour le péché; ⁵⁹ et, pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'oblation de Gamaliel, fils de Phadassur.

⁶⁰ Au neuvième jour, le prince des enfants de Benjamin, Abidan, fils de Gédéon, ⁶¹ offrit un plat d'argent pesant cent trente sicles, une patère d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, l'un et l'autre pleins

48. Au septième jour : 7^o Offrande de la tribu d'Éphraïm, §. 48-53.

54. Au huitième jour : 8^o Offrande de la tribu de Manassé, §. 54-59.

60. Au neuvième jour : 9^o Offrande de la tribu de

Benjamin, §. 60-65. Les trois tribus d'Éphraïm, Manassé et Benjamin étaient celles qui campaient à l'ouest du tabernacle, et qui, dans les marches, formaient le troisième corps d'armée, séparé du second par les Caathites, Nombres, II, 47-24; X, 21.

I. Novæ parantur viæ (I-X). — 4^o Oblationes 12 principum (VII).

ἄγιον, ἀμφότερα πλήρη σπειδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν, ⁶² θυσίην μίαν δέκα χρυσῶν, πλήρη θυμιάματος, ⁶³ μόσχον ἓνα ἐκ βοῶν, κριὸν ἓνα, ἀμνὸν ἓνα ἐνιαύσιον εἰς ὀλοκαύτωμα, ⁶⁴ καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας, ⁶⁵ καὶ εἰς θυσίαν σωτηρίου δαμάλεις δύο, κριοὺς πέντε, τράγους πέντε, ἀμνάδας ἐνιαυσίας πέντε. Τοῦτο τὸ δῶρον Ἀβιδὰν υἱοῦ Γαδεωρί.

⁶⁶ Τῇ ἡμέρᾳ τῇ δεκάτῃ ἄρχων τῶν υἰῶν Δὰν Ἀχιέζερ υἱὸς Ἀμισαδαί. ⁶⁷ τὸ δῶρον αὐτοῦ τρυβλίον ἀργυροῦν ἐν, τριάκοντα καὶ ἑκατὸν ὀκτὴ αὐτοῦ, γιάλην μίαν ἀργυρᾶν, ἑβδομήκοντα σίκλων κατὰ τὸν σίκλον τὸν ἄγιον, ἀμφότερα πλήρη σπειδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν, ⁶⁸ θυσίην μίαν δέκα χρυσῶν, πλήρη θυμιάματος, ⁶⁹ μόσχον ἓνα ἐκ βοῶν, κριὸν ἓνα, ἀμνὸν ἓνα ἐνιαύσιον εἰς ὀλοκαύτωμα, ⁷⁰ καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας, ⁷¹ καὶ εἰς θυσίαν σωτηρίου δαμάλεις δύο, κριοὺς πέντε, τράγους πέντε, ἀμνάδας ἐνιαυσίας πέντε. Τοῦτο τὸ δῶρον Ἀχιέζερ υἱοῦ Ἀμισαδαί.

⁷² Τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἐνδεκάτῃ ἄρχων τῶν υἰῶν Ἀσήρ Φαγεήλ υἱὸς Ἐχράν. ⁷³ τὸ δῶρον αὐτοῦ τρυβλίον ἀργυροῦν ἐν, τριάκοντα καὶ ἑκατὸν ὀκτὴ αὐτοῦ, γιάλην μίαν ἀργυρᾶν, ἑβδομήκοντα σίκλων κατὰ τὸν σίκλον τὸν ἄγιον, ἀμφότερα πλήρη σπειδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν, ⁷⁴ θυσίην μίαν δέκα χρυσῶν, πλήρη θυμιάματος, ⁷⁵ μόσχον ἓνα ἐκ βοῶν, κριὸν ἓνα, ἀμνὸν ἐνιαύσιον ἓνα εἰς ὀλοκαύτωμα, ⁷⁶ καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας, ⁷⁷ καὶ εἰς θυσίαν σωτηρίου δαμάλεις δύο, κριοὺς πέντε, τράγους πέντε, ἀμνάδας ἐνιαυσίας πέντε. Τοῦτο τὸ δῶρον Φαγεήλ υἱοῦ Ἐχράν.

62. A: Πλήρης θυμ. 63. A* (a. ἀμνὸν) ἓνα.

שְׁנֵיהֶם מִלֵּאִים סֶלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לַמִּנְחָה: פַּךְ אֶהַת עֲשָׂרָה זָהָב מִלֵּאֵה 62
קְטֹרֶת: פֶּר אֶהַד בֶּן־בְּקָר אֵיִל אֶהַד 63
כֶּבֶשׂ־אֶהַד בֶּן־שָׁנָתוֹ לְעֹלָה: שְׂעִיר־ 64
סו עֲזִים אֶהַד לְהַטָּאת: וּלְזִבַּח הַשְּׁלָמִים
בְּקָר שְׁנַיִם אֵילִם הַמִּשֶּׁה עֲתָדִים
הַמִּשֶּׁה כֶּבֶשִׁים בְּנֵי־שָׁנָה הַמִּשֶּׁה
זֶה קָרְבַּן אֲבִידָן בֶּן־גַּדְעָרִי: פ

66 בַּיּוֹם הַשְּׂעִירִי נָשִׂיא לְבְנֵי דָן 66
אֶחָיוֹזֶר בֶּן־עֲמִישַׁדִּי: קָרְבָּנוֹ קְעֶרֶת־ 67
פֶּסַךְ אֶהַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה מִשְׁקָלָהּ
מִזְרַק אֶהַד פֶּסַךְ שְׁבַעִים שֶׁקֶל בַּשֶּׁקֶל
הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם מִלֵּאִים סֶלֶת בְּלוּלָה
בַשֶּׁמֶן לַמִּנְחָה: פַּךְ אֶהַת עֲשָׂרָה 68
זָהָב מִלֵּאֵה קְטֹרֶת: פֶּר אֶהַד בֶּן־בְּקָר 69
אֵיִל אֶהַד כֶּבֶשׂ־אֶהַד בֶּן־שָׁנָתוֹ לְעֹלָה:
שְׂעִיר־עִזִּים אֶהַד לְהַטָּאת: וּלְזִבַּח 71
הַשְּׁלָמִים בְּקָר שְׁנַיִם אֵילִם הַמִּשֶּׁה
עֲתָדִים הַמִּשֶּׁה כֶּבֶשִׁים בְּנֵי־שָׁנָה
הַמִּשֶּׁה זֶה קָרְבַּן אֶחָיוֹזֶר בֶּן־
עֲמִישַׁדִּי: פ

72 בַּיּוֹם עֲשֶׂתִּי עֲשָׂר יוֹם נָשִׂיא לְבְנֵי 72
אָשֶׁר פִּגְעִיאֵל בֶּן־עֶכְרָן: קָרְבָּנוֹ 73
קְעֶרֶת־פֶּסַךְ אֶהַת שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה
מִשְׁקָלָהּ מִזְרַק אֶהַד פֶּסַךְ שְׁבַעִים
שֶׁקֶל בַּשֶּׁקֶל הַקֹּדֶשׁ שְׁנֵיהֶם מִלֵּאִים
סֶלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן לַמִּנְחָה: פַּךְ 74
אֶהַת עֲשָׂרָה זָהָב מִלֵּאֵה קְטֹרֶת:
פֶּר אֶהַד בֶּן־בְּקָר אֵיִל אֶהַד כֶּבֶשׂ־ 75
אֶהַד בֶּן־שָׁנָתוֹ לְעֹלָה: שְׂעִיר־עִזִּים 76
אֶהַד לְהַטָּאת: וּלְזִבַּח הַשְּׁלָמִים בְּקָר 77
שְׁנַיִם אֵילִם הַמִּשֶּׁה עֲתָדִים הַמִּשֶּׁה
כֶּבֶשִׁים בְּנֵי־שָׁנָה הַמִּשֶּׁה זֶה קָרְבַּן
פִּגְעִיאֵל בֶּן־עֶכְרָן: פ

69. A: ἐνιαυσίον ἄμωμον.

65 et 71. Deux bœufs. Les Septante ont : « deux génisses ».

67 et 73. Au poids du sanctuaire. Hébreu et Septante : « selon le sicle saint ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 4^e Offrandes des chefs de tribus (VII).

plenum simila conspersa oleo in sacrificium : ⁶² et mortariolum aureum appendens decem siclos, plenum incenso : ⁶³ bovem de arméto, et arietem, et agnum anniculum in holocaustum : ⁶⁴ hircumque pro peccato : ⁶⁵ et in hostias pacificorum boves duos, arietes quinque, hircos quinque, agnos anniculos quinque : hæc fuit oblatio Abidan filii Gedeonis.

⁶⁶ Die décimo princeps filiorum Dan Ahiézer filius Ammisaddai, ⁶⁷ obtulit acetabulum argenteum appendens centum triginta siclos, phialam argenteam habentem septuaginta siclos, ad pondus sanctuarii, utrumque plenum simila conspersa oleo in sacrificium : ⁶⁸ mortariolum aureum appendens decem siclos, plenum incenso : ⁶⁹ bovem de arméto, et arietem, et agnum anniculum in holocaustum : ⁷⁰ hircumque pro peccato : ⁷¹ et in hostias pacificorum boves duos, arietes quinque, hircos quinque, agnos anniculos quinque : hæc fuit oblatio Ahiézer filii Ammisaddai.

Oblationes Dan. Num. 2, 25; 1, 12; 10, 25.

Lev. 27, 25.

Oblationes Aser.

Num. 2, 27; 1, 13; 10, 26.

Lev. 27, 25.

⁷² Die undécimo princeps filiorum Aser, Phégiel filius Ochran, ⁷³ obtulit acetabulum argenteum appendens centum triginta siclos, phialam argenteam habentem septuaginta siclos, ad pondus sanctuarii, utrumque plenum simila conspersa oleo in sacrificium : ⁷⁴ mortariolum aureum appendens decem siclos, plenum incenso : ⁷⁵ bovem de arméto, et arietem, et agnum anniculum in holocaustum : ⁷⁶ hircumque pro peccato : ⁷⁷ et in hostias pacificorum boves duos, arietes quinque : hircos quinque, agnos anniculos quinque : hæc fuit oblatio Phégiel filii Ochran.

de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice ; ⁶² un petit mortier d'or pesant dix sicles, plein d'encens ; ⁶³ un bœuf pris d'un troupeau, un bélier et un agneau d'un an pour un holocauste ; ⁶⁴ un bouc pour le péché ; ⁶⁵ et, pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'oblation d'Abidan, fils de Gédéon.

⁶⁶ Au dixième jour, le prince des enfants de Dan, Ahiézer, fils d'Ammisaddai, ⁶⁷ offrit un plat d'argent pesant cent trente sicles, une patère d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice ; ⁶⁸ un petit mortier d'or pesant dix sicles, plein d'encens ; ⁶⁹ un bœuf pris d'un troupeau, un bélier et un agneau d'un an pour un holocauste ; ⁷⁰ un bouc pour le péché ; ⁷¹ et, pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'oblation d'Ahiézer, fils d'Ammisaddai.

⁷² Au onzième jour, le prince des enfants d'Aser, Phégiel, fils d'Ochran, ⁷³ offrit un plat d'argent pesant cent trente sicles, une patère d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice ; ⁷⁴ un petit mortier d'or pesant dix sicles, plein d'encens ; ⁷⁵ un bœuf pris d'un troupeau, un bélier et un agneau d'un an pour un holocauste ; ⁷⁶ un bouc pour le péché ; ⁷⁷ et, pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'oblation de Phégiel, fils d'Ochran.

66. Au dixième jour : 10^e Offrande de la tribu de Dan, v. 66-71.

72. Au onzième jour : 11^e Offrande de la tribu d'Aser, v. 72-77.

78 Τῆ ἡμέρᾳ τῆ δωδεκάτῃ ἄρχων τῶν υἱῶν Νεφθαλί Ἀχιρὲ υἱὸς Αἰνάν· 79 τὸ δῶρον αὐτοῦ τρυβλίον ἀργυροῦν ἑν, τριάκοντα καὶ ἑκατὸν ὀκλή αὐτοῦ, φιάλην μίαν ἀργυροῦν, ἐβδομήκοντα σίκλων κατὰ τὸν σίκλον τὸν ἅγιον, ἀμφοτέρα πλήρη σμιδάλεως ἀναπτυομένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν, 80 θυσίαν μίαν δέκα χροσῶν, πλήρη θυμιάματος, 81 μύσχοι ἑνα ἑκατὸν βωῶν, κριὸν ἑνα, ἀμνὸν ἑνα ἐνιαύσιον εἰς ὄλοκαύτωμα, 82 καὶ χίμαρον ἑξ αἰγῶν ἑνα περὶ ἁμαρτίας, 83 καὶ εἰς θυσίαν σωτηρίου δαμάλις δύο, κριὸς πέντε, τράγους πέντε, ἀμνάδας ἐνιαυσίας πέντε. Τοῦτο τὸ δῶρον Ἀχιρὲ υἱοῦ Αἰνάν.

84 Οὗτος ὁ ἐγκαινισμὸς τοῦ θυσιαστηρίου, ἡ ἡμέρα ἔχρισεν αὐτὸ παρὰ τῶν ἀρχόντων τῶν υἱῶν Ἰσραήλ, τρυβλίῳ ἀργυρῷ δώδεκα, φιάλαι ἀργυραὶ δώδεκα, θυσίαι χροσῶν δώδεκα, 85 τριάκοντα καὶ ἑκατὸν σίκλων τὸ τρυβλίον τὸ ἐν καὶ ἐβδομήκοντα σίκλων ἡ φιάλη ἡ μία· πᾶν τὸ ἀργύριον τῶν σκευῶν διςχίλιοι καὶ τετρακόσιοι σίκλοι, σίκλοι ἐν τῷ σίκλῳ τῷ ἁγίῳ· 86 θυσίαι χροσῶν δώδεκα, πλήρεις θυμιάματος· πᾶν τὸ χροσίον τῶν θυσιαστικῶν ἑκοσι καὶ ἑκατὸν χροσοί. 87 Πᾶσαι αἱ βόες αἱ εἰς ὄλοκαύτωμα, μύσχοι δώδεκα, κριοὶ δώδεκα, ἀμνοὶ ἐνιαύσιοι δώδεκα, καὶ αἱ θυσίαι αὐτῶν· καὶ αἱ σπονδαὶ αὐτῶν, καὶ χίμαροι ἑξ αἰγῶν δώδεκα περὶ ἁμαρτίας. 88 Πᾶσαι αἱ βόες εἰς θυσίαν σωτηρίου, δαμάλις εικοσιτέσσαρες, κριοὶ ἑξήκοντα, τράγοι ἑξήκοντα ἐνιαύσιοι, ἀμνάδες ἑξήκοντα ἐνιαύσιοι ἁμνοί. Αὕτη ἡ ἐγκαινισμὸς τοῦ θυσιαστηρίου, μετὰ τὸ πληροῦσαι τὰς χεῖρας αὐτοῦ καὶ μετὰ τὸ χοῖσαι αὐτόν. 89 Ἐν τῷ εἰσπορεύεσθαι Μωϋσῆν εἰς τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου λαλῆσαι αὐτῷ, καὶ ἤκουσε τὴν φωνὴν κυρίου λαλοῦντος

85. AF: τετρακ. σίκλοι ἐν τῷ σίκλῳ τῷ ἁγίῳ.
86. A: (p. θυμ.) δέκα χροσῶν ἡ θυσία ἐν τῷ σίκλῳ τῷ ἁγίῳ. 87. AF* (a. εἰς) αἱ. 88. F: ἀμνάδες ἑξήκ. ἐνιαυσίαι. EF: ἐγκαινισμὸς. F* μετὰ τ. πληρ. τ. χεῖρ. αὐτ. καί.

78 בַּיּוֹם שְׁנַיִם-עָשָׂר יוֹם נָשִׂיא לְבְנֵי 78
נִפְתָּלִי אַחִירֵעַ בְּנֵי-יִשָּׁיִן: קָרְבָּנוֹ 79
קִבְרַת-כֶּסֶף אֶהְיֶה שְׁלֹשִׁים וּמֵאָה
מִשְׁקָלָהּ מִזָּרֵק אֶהְיֶה כֶּסֶף שְׁבַע-עֵשְׂרֵים
שָׁקֶל בְּשִׁקְלֵי הַקֹּדֶשׁ שְׁנַיִם מֵאֹתַיִם
כֶּסֶף כֶּלֶת כְּלֵיָהּ בְּשִׁמֹן לְמִנְחָה: כֶּפֶר 8
אֶתְּ עֲשֶׂה זָהב מֵאָה קִבְרַת:
81 כֶּפֶר אֶהְיֶה בְּנֵי-קָרֶן אוֹל אֶהְיֶה כֶּבֶשׂ-
82 אֶהְיֶה בְּנֵי-שְׁנָהוּ לְעֵלֶה: שְׁעִיר־עִזִּים
83 אֶהְיֶה לְחֹטְאֵת: וּלְזִבְחֵי הַשְּׂלָמִים בְּקָרֶן
שְׁנַיִם אֵילִם הַמְּשֶׁה עֲתָדִים הַמְּשֶׁה
כֶּבֶשִׁים בְּנֵי-שְׁנָה הַמְּשֶׁה זֶה קָרְבָּן
אַחִירֵעַ בְּנֵי-יִשָּׁיִן: פ

84 זֹאת הַקִּבְּרַת הַמְּזִבְחֵה בַּיּוֹם הַמְּשֶׁה 84
אֶהְיֶה מֵאֵת נְשִׂיאֵי יִשְׂרָאֵל קִבְרַת
כֶּסֶף שְׁתַּיִם עֲשָׂרֶה מִזָּרֵק-לְכֶסֶף שְׁנַיִם
עָשָׂר כֶּסֶף זָהב שְׁתַּיִם עֲשָׂרֶה:
85 כֶּסֶף וּמֵאָה הַקִּבְּרַת הָאֵהְיֶה כֶּסֶף
וּשְׁבַע-עֵשְׂרֵים הַמִּזָּרֵק הָאֵהְיֶה כֶּסֶף
הַכֶּלֶים אֲלֻפִּים וְאַרְבַּע-מֵאוֹת בְּשִׁקְלֵי
86 הַקֹּדֶשׁ: כֶּסֶף זָהב שְׁתַּיִם-עֲשָׂרֶה
מֵאֹת קִבְרַת עֲשָׂרֶה עֲשָׂרֶה כֶּפֶר
בְּשִׁקְלֵי הַקֹּדֶשׁ כֶּלֶי-זָהב הַכֶּסֶף
87 עֲשָׂרִים וּמֵאָה: כֶּלֶי-הַבָּקָר לְעֵלֶה
שְׁנַיִם עָשָׂר פָּרִים אֵילִם שְׁנַיִם-עָשָׂר
כֶּבֶשִׁים בְּנֵי-שְׁנָה שְׁנַיִם עָשָׂר וּמִנְחָתָם
וּשְׁעִירֵי עִזִּים שְׁנַיִם עָשָׂר לְחֹטְאֵת:
88 וְכֹל בְּקָרוֹ זִבְחֵי הַשְּׂלָמִים עֲשָׂרִים
וְאַרְבַּעַה פָּרִים אֵילִם שְׁבַע עֲתָדִים
שְׁבַע-עֵשְׂרֵים בְּנֵי-שְׁנָה שְׁבַע זֹאת
הַקִּבְּרַת הַמְּזִבְחֵה אַחִירֵי הַמְּשֶׁה אֶהְיֶה:
89 וּבֹהֵא מִשָּׁה אֶל-אֶהְיֶה מוֹעֵד לְדַבֵּר
אֶהְיֶה וַיִּשְׁמַע אֶת-הַקּוֹל מִדַּבָּר אֶלְיוֹ

81. Un bœuf pris d'un trouxeau. Septante: « un veau des bœufs ».

84. Ces choses furent offerte... à la dédicace de

l'autel. Septante: « telle fut l'inauguration de l'autel ».

87. Et leurs libations. Hébreu: « et leur offrande ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 4^e Offrandes des chefs de tribus (VII).

⁷⁸ Die duodécimo princeps filiôrum Néphthali, Ahira filius Enan, ⁷⁹ obtulit acetâbulum argenteum appendens centum triginta siclos, phialam argenteam habentem septuaginta siclos, ad pondus sanctuarii, utrumque plenum similia oleo conspersa in sacrificium : ⁸⁰ mortariolum aureum appendens decem siclos, plenum incenso : ⁸¹ bovem de arméto, et arietem, et agnum anniculum in holocaustum : ⁸² hircumque pro peccato : ⁸³ et in hostias pacificorum boves duos, arietes quinque, hircos quinque, agnos anniculos quinque : hæc fuit oblatio Ahira filii Enan.

⁸⁴ Hæc in dedicatiône altâris oblata sunt a principibus Israel, in die qua consecratum est : acetâbula argentea duodecim : phialæ argenteæ duodecim : mortariola aurea duodecim : ⁸⁵ ita ut centum triginta siclos argenti habéret unum acetâbulum, et septuaginta siclos habéret una phiala : id est, in commune vasorum omnium ex argéto sicli duo millia quadringenti, pondere sanctuarii : ⁸⁶ mortariola aurea duodecim plena incenso, denos siclos appendentia pondere sanctuarii : id est, simul auri sicli centum viginti : ⁸⁷ boves de arméto in holocaustum duodecim, arietes duodecim, agni anniculi duodecim, et libaménta eorum : hirci duodecim pro peccato. ⁸⁸ In hostias pacificorum boves viginti quatuor, arietes sexaginta, hirci sexaginta, agni anniculi sexaginta. Hæc oblata sunt in dedicatiône altâris, quando unctum est.

⁸⁹ Cumque ingrederetur Moyses tabernaculum fœderis, ut consuleret oraculum, audiebat vocem loquentis

Oblationes Nephthali.

Num. 2, 29; 1, 13; 10, 27.

Lev. 27, 25.

Oblationum recapitulatio.

Num. 7, 10.

Moyses ad oraculum.

Ex. 29, 42, 43.

1 Reg. 3, 3-15.

⁷⁸ Au douzième jour, le prince des enfants de Nephthali, Ahira, fils d'Énan, ⁷⁹ offrit un plat d'argent pesant cent trente sicles, une patère d'argent de soixante-dix sicles, au poids du sanctuaire, l'un et l'autre pleins de fleur de farine arrosée d'huile pour un sacrifice; ⁸⁰ un petit mortier d'or pesant dix sicles, plein d'encens; ⁸¹ un bœuf pris d'un troupeau, un bélier et un agneau d'un an, pour un holocauste; ⁸² un bouc pour le péché; ⁸³ et, pour les hosties des pacifiques, deux bœufs, cinq béliers, cinq boucs, cinq agneaux d'un an. Telle fut l'oblation d'Ahira, fils d'Énan.

⁸⁴ Ces choses furent offertes par les princes d'Israël à la dédicace de l'autel, au jour qu'il fut consacré : douze plats d'argent, douze patères d'argent, douze petits mortiers d'or, ⁸⁵ de telle sorte qu'un plat était de cent trente sicles d'argent et une patère de soixante-dix sicles : c'est, pour tous les vases d'argent ensemble, deux mille quatre cents sicles, au poids du sanctuaire; ⁸⁶ douze petits mortiers d'or pleins d'encens, pesant chacun dix sicles, au poids du sanctuaire : c'est, pour tout l'or, cent vingt sicles; ⁸⁷ douze bœufs pris d'un troupeau, pour un holocauste, douze béliers, douze agneaux d'un an et leurs libations; douze boucs pour le péché. ⁸⁸ Pour les hosties des pacifiques, vingt-quatre bœufs, soixante béliers, soixante boucs, soixante agneaux d'un an. Ces choses furent offertes à la dédicace de l'autel, quand il fut oint.

⁸⁹ Or, lorsque Moïse entra dans le tabernacle d'alliance pour consulter l'oracle, il entendait la voix de celui

78. Au douzième jour : 12^e Offrande de la tribu de Nephthali, §. 78-83. Les trois tribus de Dan, Aser et Nephthali campaient au nord du tabernacle, et composaient le quatrième corps d'armée, qui formait l'arrière-garde dans les marches des Israélites. *Nombres*, II, 25-31.

84. Ces choses furent offertes... : récapitulation totalisant les offrandes faites au Seigneur par chacun des chefs de tribus, §. 84-88.

85. Deux mille quatre cents sicles d'argent, soit

6,792 francs. (Voir la note sur *Nombres*, VII, 13.)

86. Cent vingt sicles d'or, c'est-à-dire 5,220 francs. (Voir la note sur *Nombres*, VII, 14.) C'est donc une valeur de plus de douze mille francs qui fut offerte en or et argent par les chefs de tribus, sans compter les animaux dont le nombre est récapitulé ci-dessous, §. 87-88.

89. Pour consulter l'oracle. Sur cet oracle voir plus haut la note de l'Exode, XXVIII, 30.

I. Novae parantur viae (I-X). — 5° Levitarum consecratio (VIII).

πρὸς αὐτὸν ἄνωθεν τοῦ ἱλαστηρίου, ὃ ἐστὶν ἐπὶ τῆς κιβωτοῦ τοῦ μαρτυρίου, ἀναμέσον τῶν δύο Χερουβίμ, καὶ ἐλάλει πρὸς αὐτόν.

VIII. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων ² Ἀάλησον τῶ Ἀαρὼν, καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτόν Ὅταν ἐπιτιθῆς τοὺς λύχνους, ἐκ μέρους κατὰ πρόσωπον τῆς λυχνίας φωτιοῦσιν οἱ ἑπτὰ λύχνοι. ³ Καὶ ἐποίησεν οὕτως Ἀαρὼν ἐκ τοῦ ἑνὸς μέρους κατὰ πρόσωπον τῆς λυχνίας ἐξῆψε τοὺς λύχνους αὐτῆς, καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ. ⁴ Καὶ αὕτη ἡ κατασκευὴ τῆς λυχνίας· στερεὰ, χρυσῆ ὁ κανλὸς αὐτῆς, καὶ τὰ κρίνα αὐτῆς στερεὰ ὄλη κατὰ τὸ εἶδος ὃ ἔδειξε κύριος τῷ Μωϋσῆ, οὕτως ἐποίησε τὴν λυχνίαν.

⁵ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων ⁶ Ἀάβε τοὺς Λευίτας ἐκ μέσου υἱῶν Ἰσραὴλ καὶ ἀφαγνίεις αὐτούς. ⁷ Καὶ οὕτω ποιήσεις αὐτοῖς τὸν ἀγνισμὸν αὐτῶν· Περιθῆανεις αὐτοὺς ὕδρω ἀγνισμοῦ, καὶ ἐπελεύσεται ξυρὸν ἐπὶ πᾶν τὸ σῶμα αὐτῶν, καὶ πλυνοῦσι τὰ ἱμάτια αὐτῶν, καὶ καθαροὶ ἔσονται. ⁸ Καὶ λήψονται μόσχον ἓνα ἐκ βοῶν καὶ τούτου θυσίαν σεμίδαλιν ἀναπεποιημένην ἐν ἐλαίῳ. Καὶ μόσχον ἐνιαύσιον ἐκ βοῶν λήψη περὶ ἁμαρτίας. ⁹ Καὶ προσάξεις τοὺς Λευίτας ἐναντι τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, καὶ συνάξεις πᾶσαν συναγωγὴν υἱῶν Ἰσραὴλ. ¹⁰ Καὶ προσάξεις τοὺς Λευίτας ἐναντι κυρίου, καὶ ἐπιθήσουσιν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ τὰς χεῖρας αὐτῶν ἐπὶ τοὺς Λευίτας. ¹¹ Καὶ ἀφοριεῖ Ἀαρὼν τοὺς Λευίτας ἀπόδομα ἐναντι κυρίου παρὰ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, καὶ ἔσονται ὥστε ἐργάζεσθαι τὰ ἔργα κυρίου. ¹² Οἱ δὲ Λευῖται ἐπιθήσουσι τὰς χεῖρας ἐπὶ τὰς κεφαλὰς τῶν μόσχων, καὶ ποιήσεις τὸν ἓνα περὶ ἁμαρτίας καὶ τὸν ἓνα

VIII, 2. EF: ἐπιθῆς. 3. X* καθ. syn. etc. 6. AF: τῶν υἱῶν. 7. F: ξυρὸς. 11. X* (p. x. αφ. Α.) τοῦς Λευίτας. 12. A† (p. χεῖρ.) αὐτῶν.

מֵעַל הַפְּסֵלֶת אֲשֶׁר עַל־אֹרְן הַקֹּדֶשׁ
מִבֵּין שְׁנֵי הַכְּרֻבִּים וַיְדַבֵּר אֵלָיו :

פ פ לו 36

VIII. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר: ² דַּבֵּר אֶל־אַהֲרֹן וְאָמַרְתָּ אֵלָיו בְּהִעָלְתָּה אֶת־הַנְּדִבָּה אֶל־מֹול פְּנֵי הַמְּנֹרֶה וְאִירֹי שְׂבַעַת הַנְּדָרוֹת: וַיַּעַשׂ כֵּן אַהֲרֹן אֶל־מֹול פְּנֵי הַמְּנֹרֶה הַזֶּה נִדְבָהּ: ⁴ כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה: וְהָיָה מַעֲשֵׂה הַמְּנֹרֶה מִקְּשֵׁה זָהָב עַד־יִרְכָּה עַד־שָׂרָתָהּ מִקְּשֵׁה הָוָא כַּמִּרְאֵה אֲשֶׁר הִרְאָה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה בֶּן עֶשְׂה אֶת־הַמְּנֹרֶה: פ

ה וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר: ⁶ קַח אֶת־הַלְוִיִּם מִיַּהֲרֹה בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְשִׂתְרָתָם אֹתָם: וְכַהֲתַעֲשֶׂה לָהֶם לְשִׂתְרָתָם הַזֹּאת עֲלֵיהֶם מִי הַטְּהָאֵת וְהַעֲבִירֵהוּ תַעַל עַל־כַּל־בְּשָׂרָם וְכַבְּסוּ בְּיַדְהֶם וְהַטְּהָרוּ: וְלָקְחוּ פֶר כֶּךָּ בָּקָר וּמִנְדָּהוֹ סֹלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן וּפְר־שֵׁנֵי כֹן־בָּקָר תִּקַּח לְהַטְּהָאֵת: ⁹ וְהַקְּרַבְתָּ אֶת־הַלְוִיִּם לִפְנֵי אֱהֵל מוֹעֵד וְהִלַּקְתָּ אֶת־כַּל־עֲרֹת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: וְהַקְּרַבְתָּ אֶת־הַלְוִיִּם לִפְנֵי יְהוָה וְסִמְכוּ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־יְדוּיָהֶם עַל־הַלְוִיִּם: וְהִנִּיחָ אֹהֶרֶן אֶת־הַלְוִיִּם תְּנוֹסֶה לִפְנֵי יְהוָה מֵאֵת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל ¹² וְהָיָו לְעַבְדֹת אֶת־עַבְדֹת יְהוָה: וְהַלְוִיִּם וְסִמְכוּ אֶת־יְדוּיָהֶם עַל רֹאשׁ הַשָּׂרִיִּם וְעֲשֵׂה אֶת־הָאֱהֹד הַטְּהָאֵת וְאֶת־הָאֱהֹד

VIII, 2. Lorsque tu auras placé les sept lampes, que le chandelier soit dressé à la partie australe. Hébreu : « En faisant monter les lampes, ce sera du côté de la face du chandelier que brilleront les sept lampes ». Septante : « Quand tu auras placé les lampes du côté où elles doivent être, ce sera en face du chandelier qu'elles donneront leur lumière ». Le reste du verset de la Vulgate n'a d'équivalent ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
4. Ductile. Septante : « massif, fait d'or ». — Tant la tige du milieu, etc. Hébreu liltér. : « jusqu'à sa cuisse, jusqu'à sa fleur il était d'or ductile » ; Septante : « sa

tige et ses lis étaient tout en or ». — Le modèle. Hébreu et Septante : « la chose présentée ».
7. Selon ce rite. Hébreu et Septante : « et c'est ainsi que tu leur feras leur purification ». — D'eau de purification. Hébreu : « les eaux du péché ».
8. Avec sa libation. Hébreu : « avec son présent » ; Septante : « son sacrifice ».
10. Poseront leurs mains. Hébreu : « appuieront leurs mains » ; Septante : « imposeront les mains ».
11. Afin qu'ils le servent dans son ministère. Hébreu : « pour servir le service de Jahvéh » ; Septante : « pour opérer les œuvres du Seigneur ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 5^e Consécration des Lévites (VIII).

adse de propitiatório quod erat super arcam testimonii inter duos chérubim, unde et loquebátur ei.

VIII. ¹ Locutusque est Dóminus ad Móysen, dicens : ² Lóquere Aaron, et díces ad eum : Cum posúeris septem lucérnas, candelábrum in australi parte erigátur. Hoc ígitur præcipe ut lucernæ contra bóream e regione respiciant ad mensam panum propositionis, contra eam partem, quam candelábrum respicit, lucere debébunt. ³ Fecitque Aaron, et impósuit lucernas super candelábrum, ut præcéperat Dóminus Móysi. ⁴ Hæc autem erat factúra candelabri, ex auro dúctili, tam médius stipes, quam cuncta quæ ex utroque calamórum látere nascebántur : juxta exéplum quod osténdit Dóminus Móysi, ita operátus est candelábrum.

⁵ Et locutus est Dóminus ad Móysen, dicens : ⁶ Tolle Levitas de médio filiórum Israel, et purificábis eos ⁷ juxta hunc ritum : Aspergántur aqua lustratiónis, et radant omnes pilos carnis suæ. Cumque láverint vestiménta sua, et mundáti fuerint, ⁸ tollent bovem de arméntis, et libaméntum ejus similam óleo conspérsam : bovem autem álterum de arménto tu accípies pro peccáto : ⁹ et applicábis Levitas coram tabernáculo fœderis, convocáta omni multítudine filiórum Israel. ¹⁰ Cumque Levitæ fuerint coram Dómino, ponent filii Israel manus suas super eos : ¹¹ et offeret Aaron Levitas, munus in conspéctu Dómini a filiis Israel, ut serviánt in ministério ejus. ¹² Levitæ quoque ponent manus suas super cápita boum, e quibus unum faciés

Ex. 25, 22.
Lev. 16, 2.
1 Reg. 4, 4.
2 Reg. 6, 2.
Ps. 79, 2.

5^e
De candelabro recte erigendo.

Ex. 25, 37;
27, 20; 37, 23.
Lev. 24, 2.

Ex. 27, 21.

Ex. 25, 16, 31.

Ex. 25, 40.

Lex de Levitis consecrandis.

Num. 4, 1-3.
Mal. 3, 3.
Num. 19, 9.
17.

Lev. 14, 8.

Num. 6, 12.

Num. 28, 12.

Lev. 4, 4-7.

Num. 3, 6.

Num. 27, 3.

Num. 8, 19.
Ex. 29, 24.

Ex. 29, 10.

qui lui parlait du propitiatoire, qui était sur l'arche du témoignage entre deux chérubins, d'où aussi il lui parlait.

VIII. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ² « Parle à Aaron, et tu lui diras : Lorsque tu auras placé les sept lampes, que le chandelier soit dressé à la partie australe. Ordonne donc que les lampes regardent vers le nord, vis-à-vis de la table des pains de proposition : c'est contre cette partie que le chandelier regarde, qu'elles devront luire ». ³ Et Aaron le fit, et il posa les lampes sur le chandelier, comme avait ordonné le Seigneur à Moïse. ⁴ Or voici la façon du chandelier : il était d'or ductile, tant la tige du milieu que tout ce qui sortait des deux côtés des branches : c'est selon le modèle que montra le Seigneur à Moïse, que Moïse fit le chandelier.

⁵ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ⁶ « Prends les Lévites du milieu d'Israël, et tu les purifieras ⁷ selon ce rite : Qu'ils soient aspergés d'eau de purification, et qu'ils rasent tous les poils de leur chair. Et lorsqu'ils auront lavé leurs vêtements, et qu'ils seront purifiés, ⁸ ils prendront un bœuf des troupeaux avec sa libation, de la fleur de farine arrosée d'huile : et toi, tu prendras un autre bœuf du troupeau, pour le péché. ⁹ Et tu feras approcher les Lévites devant le tabernacle d'alliance, toute la multitude des enfants d'Israël ayant été convoquée. ¹⁰ Et lorsque les Lévites seront devant le Seigneur, les enfants d'Israël poseront leurs mains sur eux, ¹¹ et Aaron offrira les Lévites en la présence du Seigneur, comme un don de la part des enfants d'Israël, afin qu'ils le servent dans son ministère. ¹² Les Lévites aussi poseront leurs mains sur la tête des bœufs,

5^e Consécration des Lévites, VIII.

VIII. 1. Le Seigneur parla. Ce chapitre traite spécialement de la consécration des Lévites. Il débute néanmoins par une courte digression sur le chandelier d'or, §. 1-4; ces nouvelles instructions reprennent et complètent celles qui ont été déjà données plus haut, *Exode*, xxv, 1-39; *Lévitique*, xxiv, 1-4.

5. Le Seigneur parla... : dans cette loi Dieu fixe les rites de la consécration des Lévites, §. 3-19.

7. Qu'ils soient aspergés : 1^{er} rite. — Qu'ils rasent tous les poils : 2^e rite, dont les Hébreux avaient dû être témoins en Égypte. — Lorsqu'ils auront lavé leurs vêtements, 3^e rite.

8. Ils prendront un bœuf... : 4^e rite : les Lévites sont présentés au Seigneur, devant la multitude, avec les hosties qui doivent être immolées, §. 8-9.

10. Poseront leurs mains sur eux, pour les substituer à eux-mêmes dans le service du Seigneur : 5^e rite.

11. Aaron offrira les Lévites : 6^e rite.

12. Les Lévites aussi poseront leurs mains sur la



Le chandelier d'or (§. 2-4).

D'après l'Arc de Titus, à Rome. (Cf. *Exode*, xxv, 37.)

εἰς ὄλοκαύτωμα κυρίου, ἐξιλάσασθαι περὶ αὐτῶν. ¹³ Καὶ στῆσεις τοὺς Λευίτας ἔναντι κυρίου καὶ ἔναντι Ἀαρῶν καὶ ἔναντι τῶν υἱῶν αὐτοῦ, καὶ ἀποδώσεις αὐτοὺς ἀπόδομα ἔναντι κυρίου. ¹⁴ Καὶ διαστελεῖς τοὺς Λευίτας ἐκ μέσου υἱῶν Ἰσραὴλ, καὶ ἔσονται μοι. ¹⁵ Καὶ μετὰ ταῦτα εἰςελεύσονται οἱ Λευῖται ἐργάζεσθαι τὰ ἔργα τῆς σκηπῆς τοῦ μαρτυρίου καὶ καθαροὺς αὐτοὺς, καὶ ἀποδώσεις αὐτοὺς ἔναντι κυρίου ὅτι ἀπόδομα ἀποδομένοι οὗτοί μοι εἰσὶν ἐκ μέσου υἱῶν Ἰσραὴλ. ¹⁶ Ἄντι τῶν διανοιγόντων πᾶσαν μῆτραν πρωτοτόκων πάντων ἐκ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ εἴληψα αὐτοὺς ἔμοι. ¹⁷ Ὅτι ἔμοι πᾶν πρωτότοκον ἐν υἱοῖς Ἰσραὴλ ἀπὸ ἀνθρώπων ἕως κτήνους ἧ ἡμέρα ἐπάταξα πᾶν πρωτότοκον ἐν γῆ Αἰγύπτου, ἡγίασα αὐτοὺς ἔμοι, ¹⁸ καὶ ἔλαβον τοὺς Λευίτας ἄντι πάντος πρωτοτόκου ἐν υἱοῖς Ἰσραὴλ, ¹⁹ καὶ ἀπέδωκα τοὺς Λευίτας ἀπόδομα δεδομένους Ἀαρῶν καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ ἐκ μέσου υἱῶν Ἰσραὴλ, ἐργάζεσθαι τὰ ἔργα τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἐν τῇ σκηπῇ τοῦ μαρτυρίου, καὶ ἐξιλάσκεσθαι περὶ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ καὶ οὐκ ἔσται ἐν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ προσεγγίζων πρὸς τὸ ἅγιον. ²⁰ Καὶ ἐποίησε Μωϋσῆς καὶ Ἀαρῶν καὶ πᾶσα ἡ συναγωγὴ υἱῶν Ἰσραὴλ τοῖς Λευίταις καθὰ ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆϊ περὶ τῶν Λευιτῶν, οὕτως ἐποίησαν αὐτοῖς οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ. ²¹ Καὶ ἠγγίσαντο οἱ Λευῖται, καὶ ἐπλύναντο τὰ ἱμάτια, καὶ ἀπέδωκεν αὐτοὺς Ἀαρῶν ἀπόδομα ἔναντι κυρίου, καὶ ἐξιλάσατο περὶ αὐτῶν Ἀαρῶν ἀφραγίσασθαι αὐτοὺς. ²² Καὶ μετὰ ταῦτα εἰσῆλθον οἱ Λευῖται λειτουργεῖν τὴν λειτουργίαν αὐτῶν ἐν τῇ σκηπῇ τοῦ μαρτυρίου ἔναντι Ἀαρῶν, καὶ ἔναντι τῶν υἱῶν αὐτοῦ, καθὸ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆϊ περὶ τῶν Λευιτῶν, οὕτως ἐποίησαν αὐτοῖς. ²³ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ²⁴ Τοῦτο ἔστι τὸ περὶ τῶν Λευιτῶν

עֲלֵה לַיהוָה לְכַפֵּר עַל־הַלְוִיִּם׃
¹³ וְהִעֲמַדְתָּ אֶת־הַלְוִיִּם לִפְנֵי אֶהְרֹן
 וּלְפָנַי בְּנֵי וְהִנַּפְתָּ אֹתָם תְּנוּפֵה
¹⁴ לַיהוָה׃ וְהִכְדַּלְתָּ אֶת־הַלְוִיִּם מִתּוֹךְ
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְהָיוּ לִי הַלְוִיִּם׃ וְאֶהְרִי־
 בָּן יִבְאֵי הַלְוִיִּם לְעַבְדֹת אֶת־אֱהֵל מוֹעֵד
 וְטִהַרְתָּ אֹתָם וְהִנַּפְתָּ אֹתָם תְּנוּפֵה׃
¹⁶ כִּי נִתְּנִים נִתְּנִים הַמָּה לִּי מִתּוֹךְ
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל תַּחַת פְּטוֹרַת פְּלִי־רָחֵם
 בְּכֹר כֹּל מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְקָדְתִּי אֹתָם
¹⁷ לִּי׃ כִּי לִי כָל־בְּכוֹר בְּבְנֵי יִשְׂרָאֵל
 בְּאָדָם וּבַבְּהֵמָה בַּיּוֹם הַפְּתִי כָל־
 בְּכוֹר בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם הִקְדַּשְׁתִּי אֹתָם
¹⁸ לִּי׃ וְאָקֵה אֶת־הַלְוִיִּם תַּחַת כָּל־בְּכוֹר
¹⁹ בְּבְנֵי יִשְׂרָאֵל׃ וְאֶתְּנֶה אֶת־הַלְוִיִּם
 נִתְּנִים לְאֶהְרֹן וּלְבְנָיו מִתּוֹךְ בְּנֵי
 יִשְׂרָאֵל לְעַבְדֹת אֶת־עֲבֹדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל
 בְּאֱהֵל מוֹעֵד וּלְכַפֵּר עַל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
 וְלֹא יִהְיֶה בְּבְנֵי יִשְׂרָאֵל נֹקֵף בְּגִשְׁת
 בְּבְנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶל־הַקֹּדֶשׁ׃ וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה
 וְאֶהְרֹן וְכָל־עֲדַת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל לְלוִוִּים
 כְּכָל אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה
 לְלוִוִּים כַּן־עָשׂוּ לָהֶם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃
²¹ וַיַּתְחַטְּאוּ הַלְוִיִּם וַיִּכְפְּסוּ בְּגִדֵיהֶם
 וַיִּנָּף אֶהְרֹן אֹתָם תְּנוּפֵה לִפְנֵי יְהוָה
²² וַיִּכַּפֵּר עֲלֵיהֶם אֶהְרֹן לְטִהָרָם׃ וְאֶהְרִי־
 בָּן בְּאֵי הַלְוִיִּם לְעַבְדֹת אֶת־עֲבֹדַתֶם
 בְּאֱהֵל מוֹעֵד לִפְנֵי אֶהְרֹן וּלְפָנַי בְּנֵי
 פְּאֶשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה עַל־
 הַלְוִיִּים כַּן עָשׂוּ לָהֶם׃

12. F: ὄλοκαύτωσαν. 13. A* ἔναντι κυρίου καὶ. 19. F: υἱοῖς Ἰσραὴλ πληγῆ, ὅταν προσεγγίζωσι. 21. AF: ἐπλύναν. 22. AF: εἰσῆλθουσιν... (1. καθὰ) καθῶς.

23. וַיַּתְחַטְּאוּ הַלְוִיִּם וַיִּכְפְּסוּ בְּגִדֵיהֶם וַיִּנָּף אֶהְרֹן אֹתָם תְּנוּפֵה לִפְנֵי יְהוָה וַיִּכַּפֵּר עֲלֵיהֶם אֶהְרֹן לְטִהָרָם וְאֶהְרִי־בָן בְּאֵי הַלְוִיִּם לְעַבְדֹת אֶת־עֲבֹדַתֶם בְּאֱהֵל מוֹעֵד לִפְנֵי אֶהְרֹן וּלְפָנַי בְּנֵי פְּאֶשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה עַל־הַלְוִיִּים כַּן עָשׂוּ לָהֶם׃
 23. וַיַּתְחַטְּאוּ הַלְוִיִּם וַיִּכְפְּסוּ בְּגִדֵיהֶם וַיִּנָּף אֶהְרֹן אֹתָם תְּנוּפֵה לִפְנֵי יְהוָה וַיִּכַּפֵּר עֲלֵיהֶם אֶהְרֹן לְטִהָרָם וְאֶהְרִי־בָן בְּאֵי הַלְוִיִּם לְעַבְדֹת אֶת־עֲבֹדַתֶם בְּאֱהֵל מוֹעֵד לִפְנֵי אֶהְרֹן וּלְפָנַי בְּנֵי פְּאֶשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה עַל־הַלְוִיִּים כַּן עָשׂוּ לָהֶם׃

15. Pour qu'ils me servent. Septante : • pour opérer les œuvres (du tabernacle) •.

16. Je les ai reçus. Hébreu et Septante : • je les ai pris pour moi •.

19. Pour qu'ils me servent au lieu d'Israël. Hébreu : • pour servir le service des fils d'Israël • ; Septante : • pour opérer les œuvres des fils d'Israël •. — Afin qu'il n'y ait pas de plaie sur le peuple s'il osait ap-

procher. Septante : • et il n'y aura personne, parmi les fils d'Israël, pour approcher •.

21. Et Aaron les éleva en la présence du Seigneur. Septante : • et Aaron les donna en don devant le Seigneur •.

22. Afin que purifiés, ils entrassent. L'hébreu et les Septante separent ces deux idées : • Aaron pria pour purifier les Lévités, et après cela ils entrèrent •.

I. Préparatifs de départ (I-X). — 5° Consécration des Lévites (VIII).

pro peccato, et alterum in holocaustum Domini, ut depreceris pro eis. ¹³ Statuesque Levitas in conspectu Aaron et filiorum ejus, et consecrabis oblatos Domino, ¹⁴ ac separabis de medio filiorum Israel, ut sint mei. ¹⁵ Et postea ingredientur tabernaculum fœderis, ut serviant mihi.

De Levitis consecratis sequitur.

Lev. 1, 2-9.

Num. 3, 45.

Num. 8, 6-7.

Num. 18, 6.

Num. 3, 12.
Ex. 13, 2.
Luc. 2, 23.

Num. 3, 13.

Ex. 13, 3;
12, 29.

Num. 3, 9.

Num. 1, 53.

Consecravitur Levite.

Num. 8, 15,
6-7.

Num. 8, 11.

Num. 1, 3.

Sicque purificabis et consecrabis eos in oblationem Domini : quoniam dono donati sunt mihi a filiis Israel. ¹⁶ Pro primogenitis quæ aperiant omnem vulvam in Israel, accépi eos. ¹⁷ Mea sunt enim omnia primogenita filiorum Israel, tam ex hominibus quam ex juméntis. Ex die quo percussi omne primogenitum in terra Ægypti, sanctificavi eos mihi : ¹⁸ et tuli Levitas pro cunctis primogenitis filiorum Israel : ¹⁹ tradidi que eos dono Aaron et filiis ejus de medio populi, ut serviant mihi pro Israel in tabernaculo fœderis, et orent pro eis, ne sit in populo plaga, si ausi fuerint accédere ad sanctuarium.

²⁰ Feceruntque Moyses et Aaron et omnis multitudo filiorum Israel super Levitis quæ præcéperat Dominus Moysi : ²¹ purificati que sunt, et laverunt vestimenta sua. Elevavit que eos Aaron in conspectu Domini, et oravit pro eis, ²² ut purificati ingrederentur ad officia sua in tabernaculum fœderis coram Aaron et filiis ejus. Sicut præcéperat Dominus Moysi de Levitis, ita factum est.

²³ Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : ²⁴ Hæc est lex Le-

Quæ est de service debeat.

dont tu sacrifieras l'un pour le péché, et l'autre pour l'holocauste du Seigneur, afin que tu pries pour eux. ¹³ Tu présenteras ensuite les Lévites devant Aaron et ses fils, et tu les consacreras, après les avoir offerts au Seigneur, ¹⁴ et tu les sépareras du milieu des enfants d'Israël, afin qu'ils soient à moi : ¹⁵ et après cela ils entreront dans le tabernacle d'alliance, pour qu'ils me servent.

» Et c'est ainsi que tu les purifieras et les consacreras pour l'oblation du Seigneur, parce qu'ils m'ont été donnés en don par les enfants d'Israël. ¹⁶ C'est en place des premiers-nés qui ouvrent un sein quelconque, que je les ai reçus : ¹⁷ car ils sont à moi tous les premiers-nés des enfants d'Israël, tant des hommes que des bêtes. Depuis le jour que j'ai frappé tout premier-né dans la terre d'Égypte, je les ai consacrés pour moi ; ¹⁸ et j'ai pris les Lévites au lieu de tous les premiers-nés des enfants d'Israël : ¹⁹ et j'en ai fait don à Aaron et à ses fils, les tirant du milieu du peuple, pour qu'ils me servent au lieu d'Israël dans le tabernacle d'alliance, et qu'ils prient pour eux, afin qu'il n'y ait pas de plaie sur le peuple, s'il osait approcher du sanctuaire ».

²⁰ Or, Moïse et Aaron, et toute la multitude des enfants d'Israël, firent touchant les Lévites ce qu'avait ordonné le Seigneur à Moïse. ²¹ Ils furent donc purifiés, et ils lavèrent leurs vêtements ; et Aaron les éleva en la présence du Seigneur, et il pria pour eux, ²² afin que purifiés, ils entrassent dans le tabernacle d'alliance, pour leurs fonctions, devant Aaron et ses fils. Comme le Seigneur avait ordonné à Moïse touchant les Lévites, ainsi il fut fait.

²³ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ²⁴ « Voici la loi des Lévites :

lète des bœufs, comme on le faisait dans les sacrifices sanglants. Voir la note sur Exode, xxix, 15. C'est le 7^e rite de la cérémonie.

¹³. Tu présenteras ensuite les Lévites à Aaron, pour indiquer qu'ils lui devront obéissance : 8^o rite.

¹⁵. Parce qu'ils m'ont été donnés en don. Une fois de plus, Dieu indique que les Levites lui appartiennent comme représentants des premiers-nés d'Israël, qu'il s'était réservés après l'extermination des premiers-nés égyptiens.

²⁰. Or Moïse et Aaron... Exécution de la loi divine, et consécration des Lévites, y. 20-22. Contrairement à son habitude, l'auteur sacré ne répète pas ici tous les détails de la consécration, mais il a soin d'indiquer que toutes les prescriptions du Seigneur furent ponctuellement exécutées, y. 22.

²³. Le Seigneur parla encore... Nouvelle loi, ayant pour but de fixer l'âge auquel les Lévites commenceront leur service, et l'âge où ils le cesseront.

I. Novæ parantur viæ (I-X). — 6^o Pascha in Sinai (IX, 1-14).

Ἀπὸ πέντε καὶ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω εἰς ἐλεύ-
 σονται ἐνεργεῖν ἐν τῇ σκητῇ τοῦ μαρτυρίου.
 25 Καὶ ἀπὸ πεντηκονταετοῦς ἀποστήσεται ἀπὸ
 τῆς λειτουργίας καὶ οὐκ ἐργάται ἔτι. 26 Καὶ
 λειτουργήσῃ ὁ ἀδελφὸς αὐτοῦ ἐν τῇ σκητῇ
 τοῦ μαρτυρίου φυλάσσειν φυλακάς, ἔργα δὲ
 οὐκ ἐργάται. Οὕτως ποιήσεις τοῖς Λευίταις
 ἐν ταῖς φυλακαῖς αὐτῶν.

IX. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν
 ἐν τῇ ἐρήμῳ Σινᾶ, ἐν τῷ ἔτει τῷ δευτέρῳ
 ἐξεληθόντων αὐτῶν ἐκ γῆς Αἰγύπτου, ἐν τῷ
 μηνὶ τῷ πρώτῳ, λέγων· 2 Ἐἶπον, καὶ 1 ποιεί-
 τωσαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ τὸ πάσχα καθ' ὥραν
 αὐτοῦ, 3 τῇ τεσσαρεςκαιδεκάτῃ ἡμέρᾳ τοῦ
 μηνὸς τοῦ * πρώτου πρὸς ἐσπέραν ποιήσεις
 αὐτὸ κατὰ καιρούς· κατὰ τὸν νόμον αὐτοῦ
 καὶ κατὰ τὴν σύγκρισιν αὐτοῦ ποιήσεις αὐτό.
 4 Καὶ ἐλάλησε Μωϋσῆς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ
 ποιῆσαι τὸ πάσχα 5 ἑναρχομένον τῇ τεσσα-
 ρεςκαιδεκάτῃ ἡμέρᾳ τοῦ μηνὸς ἐν τῇ ἐρήμῳ
 τοῦ Σινᾶ· καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆι,
 οὕτως ἐποίησαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ.

6 Καὶ παρεγένοντο οἱ ἄνδρες οἱ ἦσαν ἀκά-
 θαρτοι ἐπὶ ψυχῇ ἀνθρώπου, καὶ οὐκ ἠδύ-
 ναντο ποιῆσαι τὸ πάσχα ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ
 καὶ προσῆλθον ἐναντίον Μωϋσῆ καὶ Ἀαρῶν
 ἐν ἐκείνῃ τῇ ἡμέρᾳ, 7 καὶ εἶπαν οἱ ἄνδρες
 ἐκεῖνοι πρὸς αὐτόν· Ἡμεῖς ἀκάθαρτοι ἐπὶ
 ψυχῇ ἀνθρώπου· μὴ οὖν ὑστερήσωμεν προς-
 ἐνεργεῖν τὸ δῶρον κυρίῳ κατὰ καιρὸν αὐ-
 τοῦ ἐν μέσῳ υἱῶν Ἰσραὴλ; 8 Καὶ εἶπε πρὸς
 αὐτούς Μωϋσῆς· Στεῆτε αὐτοῦ, καὶ ἀκούσο-
 μαι τί ἐντελεῖται κύριος περὶ ὑμῶν.

9 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέ-
 γων· 10 Ἀλάησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, λέγων·
 Ἄνθρωπος ἄνθρωπος ὅς ἐὰν γένηται ἀκά-

24. X* (a. τ. λειτ.) ἀπὸ. A: ἐργάζεται. — 3. A: ποιήσετε... AF: καιρὸν αὐτοῦ. 7. A: ὥστε προσε-
 νέγκαι.

שָׁנָה וּמְעֻלָּה יִבֹּא לְצַבְּאָה וּמְעֻלָּה יִבֹּא לְצַבְּאָה
 כֹּה בְעֵבֶדְתָּ אֱהֵל מוֹעֵד: וּמִפְּנֵי הַמְּשִׁיִּים
 שָׁנָה יִשָּׁב מִצַּבְּאָה הָעֵבֶדְהָ וְלֹא יֵעֲבֹד
 עֹד: וְשִׁלַּת אֶת־אֶהָיו בְּאֱהֵל מוֹעֵד
 לְשֹׁמֵר מִשְׁמֶרֶת וְעֵבֶדְהָ לֹא יֵעֲבֹד
 בְּכֹה תַעֲשֶׂה לְלוּוִיִּם בְּמִשְׁמֶרֶתָם: פ

IX. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה בְּמִדְבָּר־
 סִינַי בְּשָׁנָה הַשְּׁנִיית לְצֵאתָם מֵאֶרֶץ
 מִצְרַיִם בַּחֹדֶשׁ הָרִאשׁוֹן לֵאמֹר:
 2 וַיַּעֲשֵׂה בְנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־הַפֶּסַח
 3 בְּמוֹעֲדוֹ: בְּאַרְבַּעָה עָשָׂר־יוֹם בַּחֹדֶשׁ
 הַזֶּה בֵּין הָעֲרֵבִים תַּעֲשִׂי אֹתוֹ בְּמִעֲדוֹ
 פְּכַל־הַקֹּקְתָיו וּכְכֹל־מִשְׁפָּטָיו· תַּעֲשִׂי
 4 אֹתוֹ: וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
 5 לַעֲשׂוֹת הַפֶּסַח: וַיַּעֲשִׂי אֶת־הַפֶּסַח
 בְּרִאשׁוֹן בְּאַרְבַּעָה עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ
 בֵּין הָעֲרֵבִים בְּמִדְבָּר סִינַי פְּכַל אֲשֶׁר
 צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה כֹּן עָשׂוּ בְנֵי
 יִשְׂרָאֵל:

6 וַיְהִי אֲנָשִׁים אֲשֶׁר הָיוּ טְמֵאִים
 לְנַפְשׁ אָדָם וְלֹא־יִכְלָו לַעֲשׂוֹת־הַפֶּסַח
 בַּיּוֹם הַהוּא וַיִּקְרְבוּ לְפָנֵי מֹשֶׁה
 7 וּלְפָנֵי אֱהֵרֹן בְּיוֹם הַהוּא: וַיֹּאמְרוּ
 הָאֲנָשִׁים הַהֵלֵמָּה אֵלָיו אֲנַחְנוּ טְמֵאִים
 לְנַפְשׁ אָדָם לָמָּה נִגְרָע לְבַלְתִּי
 הַקְרִיב אֶת־קָרְבָּן יְהוָה בְּמִעֲדוֹ בַּחֹדֶה
 8 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם מֹשֶׁה
 עֲמַדוּ וְאִשְׁמְעָה מַה־יִּצְוֶה יְהוָה
 לְכֹס: פ

9 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר:
 י דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר אִישׁ

v. 2. בטהא פמץ

26. Pour garder ce qui leur aura été confié. Hébreu et Septante: « pour garder ce qui est à garder ».

IX. 3. Vers le soir. Hébreu: « entre les deux soirs ».
 6. S'approchant de Moïse et d'Aaron. Hébreu et Sep-

tante: « ils se présentèrent ce jour-là même devant Moïse et Aaron ».

10. Dans votre nation. Hébreu: « d'entre vous ou de vos descendants ». Les Septante ont l'équivalent dans un des membres de phrase suivants.

I. Préparatifs de départ (I-X). — 6° La Pâque au Sinaï (IX, 1-14).

vitârum : A viginti quinque annis et supra, ingrediëntur ut ministrent in tabernáculo fœderis. ²⁵ Cumque quinquagésimum annum ætatis implerint, servire cessabunt : ²⁶ eruntque ministri fratrum suorum in tabernáculo fœderis, ut custodiant quæ sibi fuerint commendata, opera autem ipsa non faciant. Sic dispõnes Levitis in custodiis suis.

IX. ¹ Locutus est Dóminus ad Móysen in deserto Sinaï, anno secundo postquam egressi sunt de terra Ægypti, mense primo, dicens : ² Faciant filii Israel Phase in tempore suo, ³ quartadécima die mensis hujus ad vésperam, juxta omnes cæremónias et justificatiõnes ejus. ⁴ Præcepitque Móyses filiis Israel ut facerent Phase. ⁵ Qui fecerunt tempore suo, quartadécima die mensis ad vésperam, in monte Sinaï. Juxta omnia quæ mandáverat Dóminus Móysi, fecerunt filii Israel.

⁶ Ecce autem quidam immundi super ánima hóminis, qui non póterant facere Phase in die illo, accedentes ad Móysen et Aaron, ⁷ dixerunt eis : Immundi sumus super ánima hóminis : quare fraudámur ut non valeámus oblatiõnem offerre Dómino in tempore suo inter filios Israel? ⁸ Quibus respõdit Móyses : State ut cõsulam quid præcipiat Dóminus de vobis.

⁹ Locutusque est Dóminus ad Móysen, dicens : ¹⁰ Lõquere filiis Israel : Homo qui fuerit immundus

De ietate Levitarum ad ministerium.

Num. 4, 3.
Lev. 5, 35.

6° Pascha in Sinaï.

Num. 1, 1.
Ex. 13, 4.
Lev. 23, 5.
Ex. 12, 3-5.
Ex. 12, 6.

Ex. 12, 6.
Deut. 16, 6.

Quidam immundi.

Num. 19, 11;
15, 2-4.

Lex de immundis in Pascha.

Depuis vingt-cinq ans et au-dessus, ils entreront pour servir dans le tabernacle d'alliance. ²⁵ Et lorsqu'ils auront accompli la cinquantième année d'âge, ils cesseront de servir, ²⁶ et ils seront les ministres de leurs frères dans le tabernacle d'alliance, pour garder ce qui leur aura été confié; mais les fonctions elles-mêmes, qu'ils ne les fassent point. Tu régleras ainsi pour les Lévites touchant leur garde ».

IX. ¹ Le Seigneur parla à Moïse, dans le désert de Sinaï, la seconde année après qu'ils furent sortis de la terre d'Égypte, au premier mois, disant : ² « Que les enfants d'Israël fassent la Pâque en son temps, ³ au quatorzième jour de ce mois, vers le soir, selon toutes ses cérémonies et ses ordonnances ». ⁴ Et Moïse ordonna aux enfants d'Israël qu'ils feraient la Pâque. ⁵ Ils la firent en son temps, au quatorzième jour du mois, sur la montagne de Sinaï. Les enfants d'Israël firent selon tout ce qu'avait commandé le Seigneur à Moïse.

⁶ Or voici que quelques-uns, impurs à cause de l'âme d'un homme, et qui ne pouvaient faire la Pâque en ce jour-là, s'approchant de Moïse et d'Aaron, ⁷ leur dirent : « Nous sommes impurs à cause de l'âme d'un homme : pourquoi sommes-nous frustrés de pouvoir offrir l'offrande au Seigneur en son temps parmi les enfants d'Israël? » ⁸ Moïse leur répondit : « Attendez que je consulte le Seigneur sur ce qu'il ordonnera de vous ».

⁹ Et le Seigneur parla à Moïse, disant : ¹⁰ « Dis aux enfants d'Israël : Qu'un homme dans votre nation qui

24. Depuis vingt-cinq ans. Plus haut (Nombres, iv, 3, 23, 30, 35, 39, 43, 47), c'est l'âge de trente ans qui est indiqué comme celui où doit commencer le service des Lévites. Dom Calmet explique ainsi cette différence : « Moïse parle [au chapitre iv] des Lévites qui étaient employés à porter les vaisseaux du Tabernacle dans les marches; ce qui demandait beaucoup de force et de maturité, au lieu que [ici] il parle des devoirs des Lévites en général, et des services qu'ils pouvaient rendre dans le parvis aux prêtres et aux autres Lévites plus anciens. Il dit qu'ils pourront servir dès l'âge de vingt-cinq ans à ces moindres emplois; mais il ne les oblige à porter les fardeaux dans les campements que depuis l'âge de trente ans ». Nombres, p. 29. Notons d'ailleurs que David abaissa encore l'âge de service des Lévites et le fixa à vingt ans, en en donnant précisément cette raison que les Lévites n'auraient plus désormais à transporter le Tabernacle et les objets du culte. 1 Paralipomènes, xxiii, 24-27.

6° Célébration de la Pâque au Sinaï, IX, 1-14.

IX. 1. Le Seigneur parla à Moïse, pour ordonner la célébration de la deuxième Pâque, §. 1-3, qui est effectivement accomplie par les Hébreux suivant le rite prescrit, §. 4-5.

6. Or voici que quelques-uns... Ces quelques-uns se trouvaient dans un cas qui devait forcément se reproduire chaque année, aussi bien au moment de la Pâque qu'en tout autre temps : ils avaient été souillés par le contact d'un mort, et dès lors il leur était défendu de manger des chairs immolées au Seigneur, Lévitique, vii, 21; la manducation de l'agneau paschal leur était donc interdite. Que devaient-ils faire? Ils viennent exposer leur doute à Moïse, §. 7, qui consulte le Seigneur, §. 8, et promulgue sa réponse, §. 9-11. Cet épisode est une marque de plus de l'authenticité du Pentateuque : un code composé après coup et à loisir serait systématisé sans aucune

I. Novae parantur viae (I-X). — 7° (a). Columna nubis (IX, 15-23).

θαυτος ἐπὶ ψυχῇ ἀνθρώπου, ἣ ἐν ὄδῳ μακρὰν ὑμῖν, ἣ ἐν ταῖς γενεαῖς ὑμῶν, καὶ ποιήσει τὸ πάσχα κυρίῳ ¹¹ ἐν τῷ μηνὶ τῷ δευτέρῳ ἐν τῇ τεσσαρεςκαιδεκάτῃ ἡμέρᾳ, τὸ πρὸς ἑσπέραν ποιήσουσιν αὐτό, ἐπ' ἀζύμων καὶ πικρίδων φάγονται αὐτό. ¹² Οὐ καταλείψουσιν ἀπ' αὐτοῦ εἰς τὸ πρωῖ, καὶ ὅσπου οὐ συντρίψουσιν ἀπ' αὐτοῦ, κατὰ τὸν νόμον τοῦ πάσχα ποιήσουσιν αὐτό. ¹³ Καὶ ἄνθρωπος ὃς ἐὰν καθαρὸς ἦ καὶ ἐν ὄδῳ μακρὰν οὐκ ἔστι, καὶ ὑστερήσῃ ποιῆσαι τὸ πάσχα, ἐξολοθρευθήσεται ἢ ψυχῇ ἐκείνῃ ἐκ τοῦ λαοῦ αὐτῆς, ὅτι τὸ δῶρον κυρίῳ οὐ προσήνεγκε κατὰ τὸν καιρὸν αὐτοῦ ἁμαρτίαν αὐτοῦ λήψεται ὁ ἄνθρωπος ἐκεῖνος. ¹⁴ Ἐὰν δὲ προσέλθῃ πρὸς ὑμᾶς προσήλυτος ¹ ἐν τῇ γῆ ὑμῶν ¹ καὶ ποιήσῃ τὸ πάσχα κυρίῳ κατὰ τὸν νόμον τοῦ πάσχα, καὶ κατὰ τὴν σύνταξιν αὐτοῦ ποιήσῃ αὐτό. Νόμος εἰς ἔσται ὑμῖν, καὶ τῷ προσηλύτῳ, καὶ τῷ αὐτόχθονι τῆς γῆς.

¹⁵ Καὶ τῇ ἡμέρᾳ ἣ ἐστάθη ἡ σκητὴ, ἐκάλυπεν ἡ νεφέλη τὴν σκηνήν, τὸν οἶκον τοῦ μαυτηρίου, καὶ τὸ ἑσπέρας ἦν ἐπὶ τῆς σκηνῆς ὡς εἶδος πρὸς ἑως πρωῖ. ¹⁶ Οὕτως ἐγένετο διαπαντός· ἡ νεφέλη ἐκάλυπεν αὐτὴν ἡμέρας καὶ εἶδος πρὸς τὴν νύκτα. ¹⁷ Καὶ ἠνίκα ἀνέβη ἡ νεφέλη ἀπὸ τῆς σκηνῆς, καὶ μετὰ ταῦτα ἀπήραν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ· καὶ ἐν τῷ τόπῳ οὗ ἂν ἔσθῃ ἡ νεφέλη, ἐκεῖ παρεμβάλον οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ. ¹⁸ Ἀνὰ προστάγματος κυρίου παρεμβалоῦσιν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ καὶ διὰ προστάγματος κυρίου ἀπαροῦσι· πάσας τὰς ἡμέρας ἐν αἷς σκιάζει ἡ νεφέλη ἐπὶ τῆς σκηνῆς, παρεμβалоῦσιν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ'. ¹⁹ Καὶ ὅταν ἐφέλκεται ἡ νεφέλη ἐπὶ τῆς σκηνῆς ἡμέρας πλείους, καὶ φυλάσσονται οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ τὴν

10. A: ἐν ὑμῖν... τῷ κυρ. 11. AF* (a. pr. ἐστ.) τδ. 13. X: ὄδῳ μακρῶ. 14. AF: οὕτως ποιήσει. 17. A: ταῦτα ἀπήρον. F: παρενεβάλουσαν. 18. A: παρεμβαλλοῦσιν.

אִישׁ פְּרִי־יְהוּדָה טָמֵא לִנְפֶשׁ אֹו בְדֹרֶה רְחֹקָה לָכֶם אֹו לְדֹרֹתֵיכֶם וְעָשִׂה פֶסַח לַיהוָה: פְּהַלְשׁ הַשְּׁנַי פְּאַרְבַּעַה עָשָׂר יוֹם בֵּין הָעֲרִבִים וְעָשִׂה אֹתוֹ עַל-מִצֹּוֹת וּמִרְרִם וְאַכְלֵהוּ: לֹא-יִשְׂאִירוּ מִמֶּנּוּ עַד-בֹּקֶר וְעָצֶם לֹא יִשְׂבְּרוּבוּ בְּכֹל-הַקֶּזֶת הַפֶּסַח וְעָשִׂה אֹתוֹ: וְהָאִשׁ אֲשֶׁר-הִיא טְהוֹר וּבִדְרֶה לֹא-יְהִיָּה וְהַדָּל לְעִשׂוֹת הַפֶּסַח וּבְכֹרֶתָהּ הַנֶּפֶשׁ הַהוּא מִעַמִּיָּה כִּי קָרַב יְהוָה לֹא הַקְּרִיב בְּמִדְוָה הַטָּהוֹר יִשָּׂא הָאִשׁ הַהוּא: וְכִי-יָגִיר אִתְּכֶם יָר וְעָשִׂה פֶסַח לַיהוָה כְּכֹקֶת הַפֶּסַח וּבְכַמְשָׁפְטוֹ כֵּן יַעֲשֶׂה הַקָּה אֶחָת יְהוּדָה לָכֶם וְלִגֵּר וְלִאֲזַרְתָּ הָאָרֶץ: ס

טו וּבְיוֹם הַקִּים אֶת-הַמִּשְׁפָּן בְּפֶה הָעֵנָן אֶת-הַמִּשְׁפָּן לְאַהֲל הָעֵנָת וּבְעָרֵב יְהוּדָה עַל-הַמִּשְׁפָּן כְּמִרְאֵה־אִשׁ עַד-בֹּקֶר: כֵּן יְהוּדָה תְּמִיד הָעֵנָן יִכְסֶּנּוּ וּמִרְאֵה־אִשׁ לְוֹלָה: וְלִפְנֵי הַעֲלֹוֹת הָעֵנָן מֵעַל הָאַהֲל וְאַחֲרָי כֵּן יִסְעוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וּבְמִקּוֹם אֲשֶׁר יִשְׁפֹךְ שָׁם הָעֵנָן שָׁם יַחֲנוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: עַל-פִּי יְהוָה יִסְעוּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְעַל-פִּי יְהוָה יַחֲנוּ כָּל-יְמֵי אֲשֶׁר יִשְׁפֹן הָעֵנָן עַל-הַמִּשְׁפָּן יְהוּדָה: וּבְהָאֲרֶזֶה הָעֵנָן עַל-הַמִּשְׁפָּן יָמִים רַבִּים וְשָׁמָּר בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל אֶת-

v. 10. נקוד על ה'

11. Vers le soir. Hébreu : « entre les deux soirs ». Et des laitues sauvages. Hébreu et Septante : « et des herbes amères ».
12. Si quelqu'un. Septante : « un homme quel qu'il soit ».
14. Un voyageur aussi et un étranger. Septante : « un prosélyte ».

15. Donc, Vulgate igitur, n'a d'équivalent ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Comme une espèce de feu. Hébreu et Septante : « l'apparence d'un feu ».
18. Ils partaient. Septante : « ils camperont et ils lèveront le camp ». (Et ainsi de suite, en mettant les verbes au futur : « pendant que la nuée ombrager le tabernacle, etc. ».)

I. Préparatifs de départ (I-X). — 7° (a). La colonne de nuée (IX, 15-23).

super ánima, sive in via procul in gente vestra, fáciat Phase Dómino ¹¹ in mense secúndo. quartadécima die mensis ad vésperam : cum azým̄is et lactúcis agréstibus cómedent illud : ¹² non relinquunt ex eo quípiam usque mane, et os ejus non confringent, omnem ritum Phase observábunt. ¹³ Si quis autem et mundus est, et in itinere non fuit, et tamen non fecit Phase, exterminábitur ánima illa de pópulis suis, quia sacrificium Dómino non obtulit tempore suo : peccátum suum ipse portábit. ¹⁴ Peregrínus quoque et ádvena si fuerint apud vos, fáciat Phase Dómino juxta ceremónias et justificatiónes ejus. Præcéptum idem erit apud vos tam ádvenæ quam indigénæ.

¹⁵ Igitur die qua erectum est tabernáculum, opéruit illud nubes. A vésperæ autem super tentórium erat quasi spécies ignis usque mane. ¹⁶ Sic fiébat júgiter : per diem operiébat illud nubes, et per noctem quasi spécies ignis. ¹⁷ Cumque abláta fuisset nubes, quæ tabernáculum protegébat, tunc proficiscebántur filii Israel : et in loco ubi stetisset nubes, ibi castrametabántur. ¹⁸ Ad impérium Dómini proficiscebántur, et ad impérium illius figébant tabernáculum. Cunctis diébus quibus stabat nubes super tabernáculum, manébant in eódem loco : ¹⁹ et si evenisset ut multo témpore manéret super illud, erant filii Israel in excúbiis Dómini,

Lex de Paschate, pro immundis, 2 Par. 30, 15.
Ex. 12, 8.
Ex. 12, 10.
Ex. 12, 46, Joa. 19, 36.
pro viatoribus, Ex. 12, 15.
pro adventis, Ex. 12, 48, 49.
Num. 15, 13-15.

7° a) De nubis columna. Num. 7, 1. Ex. 40, 16, 17, 32. Ex. 40, 33; 13, 21, 22; 25, 21, 22. Ex. 33, 9; 40, 32. Deut. 1, 33. Ps. 104, 39; 77, 14; 98, 7. Sap. 18, 3. 1 Cor. 10, 1. Gal. 3, 9. Ex. 40, 34-36. Num. 10, 33-36.

sera impur à cause d'une âme, ou en voyage au loin, fasse la Pâque du Seigneur ¹¹ au second mois, au quatorzième jour du mois, vers le soir. C'est avec des azymes et des laitues sauvages qu'il la mangera ; ¹² il n'en laissera rien jusqu'au matin, et il n'en rompra point les os : il observera tout le rite de la Pâque. ¹³ Mais aussi si quelqu'un est pur, et n'est point en voyage, et que cependant il ne fasse point la Pâque, cette âme sera exterminée du milieu de ses peuples, parce qu'il n'a pas offert de sacrifice au Seigneur en son temps : il portera lui-même son péché. ¹⁴ Un voyageur aussi et un étranger, s'ils se trouvent chez vous, feront la Pâque du Seigneur, selon ses cérémonies et ses ordonnances. Ce sera un précepte parmi vous, tant pour l'étranger que pour l'indigène ».

¹⁵ Donc, au jour que fut dressé le tabernacle, la nuée le couvrit. Mais depuis le soir il y eut sur la tente comme une espèce de feu jusqu'au matin. ¹⁶ Ainsi arrivait-il toujours : pendant le jour la nuée couvrait le tabernacle, et pendant la nuit, comme une espèce de feu. ¹⁷ Et lorsque la nuée qui couvrait le tabernacle était enlevée, les enfants d'Israël partaient ; et dans le lieu où elle s'arrêtait, là ils campaient. ¹⁸ Au commandement du Seigneur ils partaient, et à son commandement ils dressaient le tabernacle. Pendant tous les jours que la nuée se tenait sur le tabernacle, ils demeuraient dans le même lieu. ¹⁹ Et s'il arrivait qu'elle demeurât longtemps sur lui, les enfants d'Israël étaient en observation du Seigneur,

trace des circonstances particulières qui ont amené à légiférer sur tel ou tel cas. Ici rien de semblable : une loi générale a été portée sur l'observation de la Pâque, mais un cas spécial n'y a pas été prévu : ce cas se présente, et c'est alors seulement qu'intervient une loi nouvelle destinée à compléter la première. Preuve nouvelle qui confirme une fois de plus ce fait, qu'à partir de l'Exode, le Pentateuque est un journal écrit au fur et à mesure des événements, et non un livre rédigé après coup. Voir la note sur Lévitique, xxi, 7, etc.

10. Ou en voyage au loin. Le cas qui s'était présenté, y. 6, amène le législateur à en prévoir un autre bien différent, mais produisant le même résultat au point de vue de la Pâque. Dans ces deux cas, l'obligation de manger l'agneau pascal est différée d'un mois. Un certain nombre d'Israélites devaient se trouver chaque année empêchés, par l'une

ou l'autre de ces deux circonstances, de manger la Pâque à l'époque légale, de sorte que le quatorzième jour du second mois était sanctifié dans plusieurs familles : c'est ce que les Rabbins appellèrent plus tard la petite Pâque.

7° La colonne de nuée et les trompettes pour la mise en marche, IX, 15-X, 10.

a). La colonne de nuée, IX, 15-23.

15. La nuée. Les Israélites étaient instruits, de deux manières, du moment où ils devaient se mettre en marche : par les mouvements de la colonne de nuée, ix, 15-23, et par le son de la trompette, x, 1-10. Sur la colonne de nuée et son caractère miraculeux, voir la note, Exode, xiv, 19.

φυλακὴν τοῦ Θεοῦ καὶ οὐ μὴ ἐξάρωσι.
 20 Καὶ ἔσται ὅταν σκευάζῃ ἡ νεφέλη ἡμέρας ἀριθμῶ ἐπὶ τῆς σκηנῆς, διὰ φωνῆς κυρίου παρεμβολοῦσι καὶ διὰ προστάγματος κυρίου ἀπαροῦσι. 21 Καὶ ἔσται ὅταν γένηται ἡ νεφέλη ἀφ' ἐσπέρας ἕως πρωῆ καὶ ἀναβῆ ἡ νεφέλη τὸ πρωῆ, καὶ ἀπαροῦσιν ἡμέρας ἡ νυκτός. 22 Μηδὲς ἡμέρας πλεοναζούσης τῆς νεφέλης σκιαζούσης ἐπ' αὐτῆς, παρεμβολοῦσιν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ καὶ οὐ μὴ ἀπαροῦσιν. 23 Ὅτι διὰ προστάγματος κυρίου ἀπαροῦσι τὴν φυλακὴν κυρίου ἐφυλάξαντο διὰ προστάγματος κυρίου ἐν χειρὶ Μωϋσῆ.

X. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων. 2 Ποίησον σεαντῶ δύο σάλπιγγας ἀργυρᾶς, ἐλατὰς ποιήσεις αὐτάς, καὶ ἔσονται σοι ἀνακυλεῖν τὴν συναγωγὴν καὶ ἐξάγειν τὰς παρεμβολάς. 3 Καὶ σαλπιεῖς ἐν αὐταῖς, καὶ συναγθίσεται πᾶσα ἡ συναγωγὴ ἐπὶ τὴν θύραν τῆς σκηנῆς τοῦ μωρτροῦ. 4 Ἐὰν δὲ ἐν μιᾷ σαλπίσωσι, προσελεύσονται πρὸς σὲ πάντες ἰοὶ ἄρχοντες ἀρχηγοὶ Ἰσραὴλ. 5 Καὶ σαλπιεῖτε σημασίαν, καὶ ἐξαροῦσιν αἱ παρεμβολαὶ αἱ παρεμβάλλονσαι ἀνατολάς. 6 Καὶ σαλπιεῖτε σημασίαν δευτέραν, καὶ ἐξαροῦσιν αἱ παρεμβολαὶ αἱ παρεμβάλλονσαι Αἴβα. 7 Καὶ σαλπιεῖτε σημασίαν τρίτην, καὶ ἐξαροῦσιν αἱ παρεμβολαὶ αἱ παρεμβάλλονσαι παρὰ θύλασσαν. Καὶ σαλπιεῖτε σημασίαν τετάρτην, καὶ ἐξαροῦσιν αἱ παρεμβολαὶ αἱ παρεμβάλλονσαι πρὸς βοθδᾶν. 8 Σημασία σαλπιουσῶν ἐν τῇ ἐξάρσει αὐτῶν. 9 Καὶ ὅταν συναγάγητε τὴν συναγωγὴν, σαλπιεῖτε, καὶ οὐ σημασία. 10 Καὶ οἱ υἱοὶ Αὐραὼν οἱ ἱερεῖς σαλπιοῦσι τὰς σάλπιγγας, καὶ ἔσται

ב משמרת יהוה ולא יסעו: והיש אשר יהוה העני ימים מספר על-המשפך על-פי יהוה יחננו ועל-פי יהוה יסעו: והיש אשר יהוה העני מערב עד-פקר ונעלה העני בפקר ונסעו או יומם ולילה ונעלה העני ונסעו: 22 או-ימים או-הודש או-ימים בהארץ: העני על-המשפך לשפן עליו יחננו בני-ישראל ולא יסעו ובהעלתו יסעו: על-פי יהוה יחננו ועל-פי יהוה יסעו את-משמרת יהוה שמרו על-פי יהוה ביד-משה: פ

X. וידבר יהוה אל-משה לאמר: 2 עשה לך שפני הצופות פסות מקשה העשה אתם והיו לך למקרא העדה והמסע את-המחנות: ותקעי בן ונועדו אליה פל-העדה אל-שתח אהל מועד: ואם-באחת תקעי ונועדו אליה הנשיאים ראשי אלפי ישראל: ותקעתם תרועה ונסעו המחנות ההנים קדמה: ותקעתם תרועה שנית ונסעו המחנות ההנים תימנה תרועה, ותקעו למסעיהם: ובהנהיג את-הקהל ותקעו ולא תקיעו: ובני אתרן הפהנים ותקעו בהצרות והיו לכם לכהן עולם

χθῆραι αὐτὴν ἐξῆραν. 23. AF: ἐφυλάξαν. AF: ἐλατὰς ποιήσεις σεαντῶ. — 4. X: Σαλπίσωσι. 6. AF: (1. Αἴβα)γότον. 8. X: ἐν τ. σάλπ.

19. Étaient en observation du Seigneur. Hébreu et Septante : « gardaient la garde de Jahvéh (du Seigneur) ». 20. Au commandement du Seigneur. Hébreu et Septante : « à la voix de Jahvéh (du Seigneur) ». 21. Ils détenaient les tentes. Hébreu et Septante : « ils enlevèrent (les tentes) ». 23. En observation...: voir §. 19.

X. 4. Si tu sonnes une fois. Hébreu et Septante : « s'ils sonnent d'une seulement ». 5. Mais si le son... plus prolongé et interrompu. Hébreu : « quand vous sonnerez triomphalement ». Septante : « vous sonnerez avec éclat ». — Du côté oriental. Septante : « du côté du vent pluvieux ». 6. Les trompettes retentissant pour le départ. Hébreu : « ils sonnèrent triomphalement pour leurs départs ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 7° (b). Les trompettes (X, 1-10).

et non proficiscebántur ²⁰ quotdiébus fuisset nubes super tabernáculum. Ad impérium Dómini erigébant tentória, et ad impérium illius deponébant. ²¹ Si fuisset nubes a vespere usque mane, et statim dilúculo tabernáculum reliquisset, proficiscebántur : et, si post diem et noctem recessisset, dissipábant tentória. ²² Si vero bíduo aut uno mense vel longióri témpore fuisset super tabernáculum, manébant filii Israel in eódem loco, et non proficiscebántur : statim autem ut recessisset, movébant castra. ²³ Per verbum Dómini figébant tentória, et per verbum illius proficiscebántur : erántque in excúbüs Dómini juxta impérium ejus per manum Móysi.

Sequitur de columna nubis.

Num. 9, 17.

Num. 10, 35.

X. ¹ Locútusque est Dóminus ad Móysen, dicens : ² Fac tibi duas tubas argéteas dúctiles, quibus convocáre possis multitudínem quando movénda sunt castra. ³ Cumque increpúeris tubis, congregábitur ad te omnis turba ad óstium tabernáculi fédérés. ⁴ Si semel clangieris, vénient ad te principes, et cápita multitudínis Israel. ⁵ Si autem prolixior atque concisus clangor increpúerit, movébunt castra primi qui sunt ad orientálem plagam. ⁶ In secúndo autem sónitu et pari ululátu tubæ, levábunt tentória qui hábitant ad meridiem : et juxta hunc modum réliqui fácient, ululántibus tubis in profectiónem. ⁷ Quando autem congregándus est pópulus, simplex tubárum clangor erit, et non concise ululábunt. ⁸ Filii autem Aaron sacerdotés clangent tubis : eritque hoc

b) De tubarum usu.

Num. 8, 4.

Num. 1, 16.

Lev. 23, 21.
14.

et ils ne partaient pas, ²⁰ autant de jours que la nuée était sur le tabernacle. Au commandement du Seigneur ils dressaient les tentes, et à son commandement ils les enlevaient. ²¹ Si la nuée restait depuis le soir jusqu'au matin, et qu'aussitôt le point du jour elle quittât le tabernacle, ils partaient : et si après un jour et une nuit elle se retirait, ils détendaient les tentes. ²² Mais si elle était deux jours, ou un mois ou plus longtemps sur le tabernacle, les enfants d'Israël demeuraient dans le même lieu et ne partaient pas ; mais dès qu'elle s'était retirée, ils levaient le camp. ²³ C'était sur la parole du Seigneur qu'ils plantaient les tentes, et sur sa parole qu'ils partaient : et ils étaient en observation du Seigneur, selon son commandement par l'entremise de Moïse.

X. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ² « Fais-toi deux trompettes d'argent ductiles, avec lesquelles tu puisses convoquer la multitude, quand le camp devra être levé. ³ Et lorsque tu auras sonné des trompettes, toute la multitude s'assemblera vers toi à la porte du tabernacle d'alliance. ⁴ Si tu sonnes une fois, les princes viendront vers toi, et les chefs de la multitude d'Israël. ⁵ Mais si le son de la trompette se fait entendre plus prolongé et interrompu, ceux qui sont du côté oriental lèveront le camp les premiers. ⁶ Mais au deuxième son et au bruit de la trompette pareil au premier, ceux qui habitent au midi enlèveront leurs tentes : et c'est de cette manière que les autres feront, les trompettes retentissant pour le départ. ⁷ Et quand le peuple devra être assemblé, le son des trompettes sera simple, et elles sonneront sans interruption. ⁸ Or, les fils d'Aaron, prêtres, sonneront des trompettes ; et ce sera

23. C'était sur la parole du Seigneur qu'ils plantaient les tentes. Les marches et les haltes des Hébreux étant réglées par les mouvements de la colonne de nuée, étaient entièrement soumises à la volonté divine. En une circonstance, pourtant, les Israélites essayèrent de se soustraire à ces indications, ils se mirent en marche contre les Amalécites malgré la volonté de Dieu, manifestée sans doute par l'immobilité de la colonne de nuée au-dessus du tabernacle, et leur défaite complète en fut la conséquence. Nombres, xiv, 40-45.

b). Les trompettes, X, 1-10.

X. 2. Avec lesquelles tu puisses convoquer... Cinq usages de ces trompettes sont indiqués ici.

3. Lorsque tu auras sonné... 1^{er} usage : pour convoquer tout le peuple devant le tabernacle, on faisait, avec les deux trompettes, une sonnerie simple et non interrompue, y. 3 et 7.

4. Si tu sonnes une fois... 2^e usage : le son d'une seule trompette avait pour but de convoquer simplement les chefs du peuple.

5. Plus prolongé et interrompu... 3^e usage : pour la levée du camp, les trompettes prescriront à quatre reprises le départ des quatre corps d'armée, y. 5-6. — Du côté oriental : les tribus de Juda, Issachar et Zabulon.

6. Au midi : Ruben, Siméon et Gad. — Les autres : d'abord Ephraïm, Manassé et Benjamin, au 3^e signal ; puis, à un dernier signal, Dan, Aser et Nephthali.

I. Novae parantur viae (I-X). — 8° E Sinai exitus (X, 11-36).

ὑμῶν νόμιμον αἰώνιον εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν.
 9 Ἐὰν δὲ ἐξέλθῃτε εἰς πόλεμον ἐν τῇ γῆ
 ὑμῶν πρὸς τοὺς ὑπεναντίους τοὺς ἀνεστη-
 κότας ὑμῶν, καὶ σημανεῖτε ταῖς σάλπιξι,
 καὶ ἀναμνησθήσεσθε ἔναντι κυρίου καὶ δια-
 σωθήσεσθε ἀπὸ τῶν ἐχθρῶν ὑμῶν. 10 Καὶ
 ἐν ταῖς ἡμέραις τῆς εὐφροσύνης ὑμῶν καὶ ἐν
 ταῖς ἑορταῖς ὑμῶν καὶ ἐν ταῖς νομικαῖς
 ὑμῶν σάλπιεῖτε ταῖς σάλπιξι ἐπὶ τοῖς ὄλο-
 καυτώμασι καὶ ἐπὶ ταῖς θυσίαις τῶν σωτηρίων
 ὑμῶν, καὶ ἔσται ὑμῶν ἀνάμνησις ἔναντι τοῦ
 θεοῦ ὑμῶν· ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν.

11 Καὶ ἐγένετο ἐν τῷ ἐνιαυτῷ τῷ δευ-
 τέρῳ, ἐν τῷ μηνὶ τῷ δευτέρῳ, εἰκάδι τοῦ
 μηνός, ἀνέβη ἡ νεφέλη ἀπὸ τῆς σκηπῆς τοῦ
 μαρτυρίου. 12 Καὶ ἐξῆραν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ σὺν
 ἀπαρτίαις αὐτῶν ἐν τῇ ἐρημῷ Σινᾶ, καὶ ἔστη
 ἡ νεφέλη ἐν τῇ ἐρημῷ τοῦ Σαράν. 13 Καὶ
 ἐξῆραν πρῶτοι διὰ φωτῆς κυρίου ἐν χειρὶ
 Μωϋσῆ, 14 καὶ ἐξῆραν τάγμα παρεμβολῆς
 υἱῶν Ἰουδα πρῶτοι σὺν δυνάμει αὐτῶν, καὶ
 ἐπὶ τῆς δυνάμεως αὐτῶν Ναασσὸν υἱὸς Ἀμι-
 ναδάβ. 15 καὶ ἐπὶ τῆς δυνάμεως φυλῆς υἱῶν
 Ἰσάαχαρ Ναθανιὴλ υἱὸς Σωγάρ, 16 καὶ ἐπὶ
 τῆς δυνάμεως φυλῆς υἱῶν Ζαβουλὼν Ἐλιὰβ
 υἱὸς Καϊλὼν. 17 Καὶ καθελούσι τὴν σκηπῆν,
 καὶ ἔξαροῦσιν οἱ υἱοὶ Γηθσὼν καὶ οἱ υἱοὶ Με-
 ραοὶ οἱ ἀφροντες τὴν σκηπῆν. 18 Καὶ ἐξῆραν
 τάγμα παρεμβολῆς Ρουβὴν σὺν δυνάμει αὐ-
 τῶν, καὶ ἐπὶ τῆς δυνάμεως αὐτῶν Ἐλισούρ
 υἱὸς Σεδιούρ. 19 καὶ ἐπὶ τῆς δυνάμεως φυλῆς
 υἱῶν Συμεὼν Σαλαμιὴλ υἱὸς Σουρισαδαί,
 20 καὶ ἐπὶ τῆς δυνάμεως φυλῆς υἱῶν Γὰδ
 Ἐλισάφ ὁ τοῦ Ραγοῦήλ. 21 Καὶ ἔξαροῦσιν
 οἱ υἱοὶ Καὰθ ἀφροντες τὰ ἅγια, καὶ στήσουσι
 τὴν σκηπῆν, ἕως παραγένωνται. 22 Καὶ
 ἔξαροῦσι τάγμα παρεμβολῆς Ἐφραΐμ σὺν δυ-
 νάμει αὐτῶν, καὶ ἐπὶ τῆς δυνάμεως αὐτῶν

9. A: σάλπιεῖτε τ. σάλπ. 12. F: ἀπὸ τ. ἐρήμου
 Σινᾶ (A: τοῦ Σινᾶ). A: τῶν υἱῶν. 19. A: Σουρισε-
 δαί. 21. ἕως ἂν περαγ.

לְדֹרֹתֵיכֶם: וְכִי־תָבֹאוּ מִלְחָמָה 9
 בְּאַרְצְכֶם עַל־הַצָּר הַצָּרָר אֲתֹכֶם
 וְהִרְעַתֶם בְּהַצָּצָרָת וּנְזַפְרֹתֶם לְפָנַי
 יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם וְנִשְׁעַתֶם מֵאֹיְבֵיכֶם:
 וּבְיוֹם שְׂמֵחֹתֵיכֶם וּבְמוֹעֲדֵיכֶם וּבְרֵאשֵׁי
 הַדְּשֻׁכֶם וּתְקַעְתֶם בְּהַצָּצָרָת עַל־
 עַל־תֵּיכֶם וְעַל זְבַחַי שְׁלָמֵיכֶם וְהָיוּ
 לָכֶם לְזַפְרוֹן לְפָנַי אֱלֹהֵיכֶם אֲנִי
 יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם: פ

וְהָיוּ בְּשִׁנְהָ הַשְּׁנִיֹּת בְּהַדָּשׁ הַשְּׁנִי 11
 בְּשַׁעֲרֵים בְּהַדָּשׁ נִעְלָה הַעֲנָן מֵעַל
 מִשְׁכַּן הָעֵדוּת: וַיִּסְעוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל
 לְמִסְעֵיהֶם מִמִּדְבַּר סִינַי וַיִּשְׁפֹּן הַעֲנָן
 13 בְּמִדְבַּר פָּאָרָן: וַיִּסְעוּ בְּרֵאשִׁינָה עַל־
 14 פִּי יְהוָה בִּיד־מִשְׁהָ: וַיִּסַּע דָּגַל מִתְּהַנָּה
 בְּנֵי־יְהוּדָה בְּרֵאשִׁינָה לְצַבְאֹתָם וְעַל־
 טו צַבָּאוֹ נְחֹשֶׁת בְּנֵי־עַמִּינָדָב: וְעַל־צַבָּא
 מִשֶׁה בְּנִי וַיִּשְׁכַּר נְתַנְאֵל בְּנֵי־צוּעָר:
 16 וְעַל־צַבָּא מִשֶׁה בְּנִי זְבוּלֹן אֱלִיאָב בְּנֵי־
 17 הַלֵּן: וְהַיָּרֵד הַמִּשְׁפָּן וְנִסְעוּ בְנֵי־
 גְרִשׁוֹן וּבְנֵי מְרָרִי נְשֹׂאֵי הַמִּשְׁפָּן:
 18 וְנִסְעוּ דָּגַל מִתְּהַנָּה רְאוּבֵן לְצַבְאֹתָם
 19 וְעַל־צַבָּאוֹ אֱלִיאָזָר בְּנֵי־שִׁדְיָאִיר: וְעַל־
 צַבָּא מִשֶׁה בְּנִי שִׁמְעוֹן שְׁלֹמִיאֵל בְּנֵי־
 ט בְּצוּרֵי־שִׁדְיָ: וְעַל־צַבָּא מִשֶׁה בְּנֵי־גַד
 21 אֱלִי־וֹסֵף בְּנֵי־דְעוּאֵל: וְנִסְעוּ תְּקַתְּתִים
 נְשֹׂאֵי הַמִּקְדָּשׁ וְהַקִּימוּ אֶת־הַמִּשְׁפָּן
 22 עַד־בָּאֵם: וְנִסְעוּ דָּגַל מִתְּהַנָּה בְּנֵי־
 אֶפְרַיִם לְצַבְאֹתָם וְעַל־צַבָּאוֹ אֱלִישַׁמֵּעַ

v. 9. פְּהוּהָ צ'

9. Et il y aura souvenir de vous devant le Seigneur.
 Hébreu : « et vous serez présents au souvenir de Jahvéh ».
 10. Et les calendes. Hébreu : « et à vos nouvelles
 lunes »; Septante : « en vos néoménies ». — Au mi-
 lieu des holocaustes et des victimes pacifiques. Septante :
 « parmi les holocaustes et les sacrifices de propitiation ».
 12. Selon leurs bandes. Hébreu : « selon l'ordre fixé
 pour leurs marches »; Septante : « avec leurs baga-
 ges ».

14. Les enfants de Juda selon leurs bandes. Hébreu :
 « la bannière du camp des fils de Juda »; Septante :
 « les fils de Juda avec leur force ».
 17. Ayant été enlevé. Septante : « et ils déposè-
 rent ».
 18. Selon leurs bandes et leur rang. Hébreu : « la
 bannière du camp... avec ses corps d'armée ». Sep-
 tante : « l'ordre du camp avec sa force ».
 21. Jusqu'à ce qu'on vint au lieu de l'érection. Hé-
 breu : « en attendant leur arrivée ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 8° Départ du Sinaï (X, 11-36).

legitimum sempiternum in generationibus vestris. ⁹ Si exieritis ad bellum de terra vestra contra hostes qui dimicant adversum vos, clangētis ululātibz tubis, et erit recordatio vestri coram Dōmino Deo vestro, ut eruāmini de mānibus inimicōrum vestrōrum. ¹⁰ Si quando habēbitis epulum, et dies festos, et calēdas, canētis tubis super holocaustis et pacificis vīctimis, ut sint vobis in recordatiōnem Dei vestri. Ego Dōminus Deus vester.

¹¹ Anno secūdo, mense secūdo, vigēsima die mensis, elevāta est nubes de tabernāculo fōderis : ¹² profectique sunt filii Israel per turmas suas de desēto Sinaï, et recūbit nubes insolitūdine Pharan. ¹³ Moverūntque castra primi, juxta impērium Dōmini in manu Mōysi. ¹⁴ Filii Juda per turmas suas : quorum princeps erat Nahāsson filius Aminadab. ¹⁵ In tribu filiōrum Issāchar fuit princeps Nathānael filius Suar. ¹⁶ In tribu Zabulon erat princeps Eliab filius Helon. ¹⁷ Depositūmque est tabernāculum, quod portāntes egressi sunt filii Gerson et Merāri. ¹⁸ Profectique sunt et filii Ruben, per turmas et ordinem suum : quorum princeps erat Hēlisur filius Sēdeur. ¹⁹ In tribu autem filiōrum Simeon, princeps fuit Salāmiel filius Surisāddai. ²⁰ Porro in tribu Gad erat princeps Eliasaph filius Duel. ²¹ Profectique sunt et Caathitæ portāntes sanctuārium. Tāmdiu tabernāculum portabātur, donec venirent ad erectiōnis locum. ²² Movērent castra et filii Ephraim per turmas suas, in quorum exercitu

De tuburum usu sequitur.

Num. 31, 6. 1 Mac. 3, 54.

4 Reg. 11, 14. 2 Par. 7, 6. Num. 28, 11; 29, 1.

8° E Sinaï exitus.

Num. 33, 16. Ex. 19, 2.

Itineris ordo :

Num. 13, 1, 3, 26. Deut. 1, 1. 1 Reg. 25, 1. 3 Reg. 11, 18.

Judas. Num. 7, 12; 2, 3, 9; 1, 7.

Issachar. Zabulon. Num. 7, 18; 2, 5; 1, 8.

Num. 7, 24; 2, 7; 1, 9.

Gerson. Merari. Ruben.

Num. 4, 24-28, 29-33. Num. 7, 30; 2, 10; 1, 5.

Simeon. Num. 7, 36; 2, 13; 1, 6.

Gad. Num. 7, 42; 2, 16; 1, 14.

Caath. Num. 4, 15.

Ephraim. Num. 7, 48; 2, 18; 1, 10.

une loi perpétuelle en vos générations. ⁹ Si vous sortez de votre terre pour une guerre contre les ennemis qui combattent contre vous, vous sonnerez bruyamment des trompettes, et il y aura souvenir de vous devant le Seigneur votre Dieu, en sorte que vous soyez délivrés des mains de vos ennemis. ¹⁰ Quand vous ferez un festin, ainsi que les jours de fête et les calendes, vous sonnerez des trompettes au milieu des holocaustes et des victimes pacifiques, afin qu'elles soient pour vous un souvenir de la part de votre Dieu. Je suis le Seigneur votre Dieu ».

¹¹ A la seconde année, au second mois, au vingtième jour du mois, la nuée se leva de dessus le tabernacle de l'alliance : ¹² alors les enfants d'Israël partirent, selon leurs bandes, du désert de Sinaï, et la nuée se reposa dans la solitude de Pharan. ¹³ Or levèrent le camp les premiers, selon le commandement du Seigneur par l'entremise de Moïse, ¹⁴ les enfants de Juda, selon leurs bandes, dont le prince était Nahasson, fils d'Aminadab. ¹⁵ Dans la tribu des enfants d'Issachar, fut prince Nathanaël, fils de Suar. ¹⁶ Dans la tribu de Zabulon, était prince Eliab, fils d'Hélon. ¹⁷ Ainsi, le tabernacle ayant été enlevé, les enfants de Gerson et de Mérari sortirent, le portant. ¹⁸ Ensuite partirent aussi, selon leurs bandes et leur rang, les enfants de Ruben, dont le prince était Hélisur, fils de Sédéur. ¹⁹ Mais dans la tribu des enfants de Siméon, le prince fut Salamiel, fils de Surisaddai. ²⁰ Et dans la tribu de Gad, était prince Éliasaph, fils de Duel. ²¹ Après, partirent aussi les Caathites, portant le sanctuaire. Le tabernacle était toujours porté, jusqu'à ce qu'on vint au lieu de l'érection. ²² Levèrent de même le camp, selon leurs bandes, les enfants d'Éphraïm,

9. Si vous sortez... 4° usage de la trompette, pour l'entrée en guerre.

10. Les jours de fête : 5° usage : pour annoncer certaines solennités.

8° Départ du Sinaï, X, 11-36.

11. Au second mois de la deuxième année. Les Hébreux étaient arrivés au Sinaï le 3° mois de la première année : ils avaient donc séjourné près d'un an au pied de la montagne sainte. Exode, xix, 1.

12. Dans la solitude de Pharan. Les limites de ce désert ne sauraient être fixées aujourd'hui. Il est probable qu'en quittant le Sinaï Moïse se dirigea vers l'est, du côté du golfe d'Akabah. Le désert de Pharan devait donc s'étendre dans cette direction, jusqu'à l'endroit auquel les Israélites donnèrent le

nom de Qibroth-Hattaavah, ou Sépulchres de Concupiscence (Nombres, xi, 31. Voir la note sur ce verset).

13. Les premiers : Juda, Issachar et Zabulon, §. 14-16.

17. Les enfants de Gerson et de Mérari. Ce verset précise un passage antérieur des Nombres. Voir la note sur ii, 17. — Le portant. En réalité, les objets confiés aux enfants de Gerson et de Mérari étaient transportés à l'aide des six chariots offerts par les douze tribus, Nombres, vii, 7-8. Les Lévités étaient responsables du chargement et du déchargement, ainsi que de la surveillance en cours de route.

18. Ensuite partirent : 2° corps, Ruben, Siméon et Gad, §. 18-20.

21. Portant, sur leurs épaules, Nombres, vii, 9.

22. Levèrent... le camp : 3° corps, Ephraïm, Manassé et Benjamin, §. 22-24.

Ἐλισαμά υἱὸς Σεμιούδ· 23 καὶ ἐπὶ τῆς δυνάμεως φυλῆς υἱῶν Μανασσῆ Γαμλιήλ ὁ τοῦ Φαθασσοῦρ, 24 καὶ ἐπὶ τῆς δυνάμεως φυλῆς υἱῶν Βενιαμὴν Ἀβιδὰν ὁ τοῦ Γαδεωνί. 25 Καὶ ἐξαροῦσι τάγμα παρεμβολῆς υἱῶν Δάν ἔσχατοι πασῶν τῶν παρεμβολῶν σὺν δυνάμει αὐτῶν, καὶ ἐπὶ τῆς δυνάμεως αὐτῶν Ἀμύξερ ὁ τοῦ Ἀμισαδαί. 26 καὶ ἐπὶ τῆς δυνάμεως φυλῆς υἱῶν Ἀσέρ Φαγεήλ υἱὸς Ἐχράν, 27 καὶ ἐπὶ τῆς δυνάμεως φυλῆς υἱῶν Νεφθαλί Ἀχιρὲ υἱὸς Αἰνάν. 28 Ἄνται αἱ στρατιαὶ υἱῶν Ἰσραήλ, καὶ ἐξῆραν σὺν δυνάμει αὐτῶν.

29 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς τῷ Ὀβὰβ υἱῷ Παρουήλ τῷ Μαδιανίτῃ τῷ γαμβρῷ Μωϋσῆ· Ἐξαίρομεν ἡμεῖς εἰς τὸν τόπον ὃν εἶπε κύριος· Τοῦτον δώσω ὑμῖν. Δεῦρο μεθ' ἡμῶν, καὶ εὖ σε ποιήσομεν, ὅτι κύριος ἐλάλησε καλὰ πρὸς Ἰσραήλ. 30 Καὶ εἶπε πρὸς αὐτόν· Οὐ πορεύσομαι, ἀλλὰ εἰς τὴν γῆν μου καὶ εἰς τὴν γενεάν μου. 31 Καὶ εἶπε· Μη ἐγκαταλίπῃς ἡμᾶς, οὐ ἔνεκεν ἦσθα μεθ' ἡμῶν ἐν τῇ ἐρήμῳ, καὶ ἔσῃ ἐν ἡμῖν πρεσβύτης. 32 Καὶ ἔσται ἐάν πορευθῆς μεθ' ἡμῶν, καὶ ἔσται τὰ ἀγαθὰ ἐκεῖνα ὅσα ἂν ἀγαθοποιήσῃ κύριος ἡμᾶς, καὶ εὖ σε ποιήσομεν.

33 Καὶ ἐξῆραν ἐκ τοῦ ὕρουσ κυρίου ὁδὸν τριῶν ἡμερῶν, καὶ ἡ κιβωτὸς τῆς διαθήκης κυρίου προεπορεύετο προτέρα αὐτῶν ὁδὸν τριῶν ἡμερῶν, κατασκέψασθαι αὐτοῖς ἀνάπανσιν. 34 Καὶ ἐγένετο ἐν τῷ ἔξαιρειν τὴν κιβωτόν, καὶ εἶπε Μωϋσῆς· Ἐξεγέρθητι, κύριε, καὶ διασκορπισθήτωσαν οἱ ἐχθροί σου καὶ φνῆγέτωσαν πάντες οἱ μισοῦντές σε.

35 Καὶ ἐν τῇ καταπαύσει εἶπεν Ἐπίστρεψε, κύριε, χιλιάδας μυριάδας ἐν τῷ Ἰσραήλ. 36 Καὶ ἡ νεφέλη ἐγένετο σιαῦσουσα

29. A* (a. γαμβρῷ) τῷ. 30. A: ἀλλ' εἰς. 31. AF: ἐγκαταλείπῃς. Multi codices ῥ. 35, l. 34 ponunt et 34 l. ῥ. 36.

23 בְּנֵי מִטֵּה מְטֵה אֶלְ-צָבָא וְעַל-צָבָא מִנְשֵׁה גַמְלֵיאל בְּנֵי-פְדָה-צֹוּר וְעַל-צָבָא מִטֵּה בְנֵי בְנִימִן אֲבִידָן בֶּן-כַּהֲדַעוּנִי וְנָסַע הַגָּל מִחֲנֵה בְנֵי-דָן מֵאַסְקָה לְכָל-הַמְחַנֶּת לְצָבָאָתָם וְעַל-צָבָא אֲחִיעֶזֶר בֶּן-עַמִּישַׁדַּי וְעַל-צָבָא מִטֵּה בְנֵי אֲשֵׁר פֶּגַעִיאל בְּנֵי-עֲכָרָן וְעַל-צָבָא מִטֵּה בְנֵי נַפְתָּלִי אֲחִיעֶזֶר בְּנֵי-עֵינָן אֵלֶּה מִסְעֵי בְנֵי-יִשְׂרָאֵל לְצָבָאָתָם וַיִּסְעוּ׃

29 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה לְחֹבֵב בֶּן-רְעִיאוּל הַמְדִינִי חֲתַן מִטֵּה נְסֻעִים אֲנִיחֵנו אֶל-הַמְקוֹם אֲשֶׁר אָמַר יְהוָה אֵתוֹ אֲתָן לָכֶם לְבָה אֲתָנוּ וְהַטְּבַנּוּ לָךְ כִּי-ל יְהוָה דְּבַר-טוֹב עַל-יִשְׂרָאֵל׃ וַיֹּאמֶר אֲלֵיו לֹא אֵלֶיךָ כִּי אִם-אֶל-אֲדָמִי וְאֶל-מִזְלֹדְתָי אֵלֶיךָ׃ וַיֹּאמֶר אֶל-נָא תִעֲזֹב אֲתָנוּ כִּי עַל-כֵּן יִדְעַת הַנְּתַנּוּ בַמִּדְבָּר 32 וְהָיִיתָ לָנוּ לְעֵינָיִם׃ וְהָיָה כִּי-תֵלֵךְ עִמָּנוּ וְהָיָה הַטּוֹב הַהוּא אֲשֶׁר יִיטִיב יְהוָה עִמָּנוּ וְהַטְּבַנּוּ לָךְ׃

33 וַיִּסְעוּ מִתֵּר יְהוָה הַרְהוּ שְׁלֹשֶׁת יָמִים וְאֲרוֹן בְּרִית-יְהוָה נָסַע לְפָנֵיהֶם הַרְהוּ שְׁלֹשֶׁת יָמִים לְתוֹר לְהֵם מִנוֹחָה׃ 34 וַעֲנֵן יְהוָה עֲלֵיהֶם יוֹמָם בְּנִסְעֵם מִן-הַמְחַנֶּה׃

לה וַיְהִי בְנִסְעֵ הָאָרֶן וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה קוּמְתוּ יְהוָה וּפְצוּ אֹיְבֵיךָ וַיִּנְסוּ׃

v. 34. הַטּוֹב הַהוּא

28. Le camp et les départs. Hébreu : « l'ordre d'après lequel se mirent en marche » ; Septante : « les armées d'expédition ».
29. Son parent. Hébreu : « beau-père de Moïse » ; Septante : « genre de Moïse ».— A promis des biens à Israël. Hébreu et Septante : « a parlé quelque chose de favorable pour Israël ».
31. Tu sais dans quels lieux nous devons camper dans le désert. Septante : « tu étais avec nous dans le désert ». — Tu seras notre guide. Septante : « tu seras notre ancien ».

32. Tout ce qu'il y aura de meilleur... nous le te le donnerons. Hébreu : « nous te ferons jour du bien ». Les Septante ont de plus : « et nous te ferons du bien ».
33. Ils firent le chemin de trois journées... montrant pendant trois jours le lieu du camp. Hébreu et Septante : « ils marchèrent trois jours... et l'arche fit une marche de trois jours pour leur chercher un lieu de repos ».
34. (Sept. 35). Lorsqu'ils marchaient. Septante : « pendant qu'ils levaient le camp ».

I. Préparatifs de départ (I-X). — 8^e Départ du Sinaï (X, 11-36).

principes erat Elisama filius Ammiud.
 23 In tribu autem filiôrum Manasse princeps fuit Gamaliel filius Phadassur : 24 et in tribu Benjamin erat dux Abidan filius Gedeonis. 25 Novissimi castrorum omnium profecti sunt filii Dan per turmas suas, in quorum exercitu princeps fuit Ahiezer filius Ammisaddai. 26 In tribu autem filiôrum Aser erat princeps Phégiel filius Ochran. 27 Et in tribu filiôrum Néphthali princeps fuit Ahira filius Enan. 28 Hæc sunt castra, et protectiones filiôrum Israel per turmas suas quando egrediebantur.

29 Dixitque Moyses Hobab filio Raguel Madianite, cognato suo : Profectiscimur ad locum quem Dominus daturus est nobis : veni nobiscum, ut beneficiamus tibi : quia Dominus bona promisit Israël. 30 Cui ille respondit : Non vadam tecum, sed revertar in terram meam, in qua natus sum. 31 Et ille : Noli, inquit, nos relinquere : tu enim nosti in quibus locis per desertum castra ponere debeamus, et eris ductor noster. 32 Cumque nobiscum veneris, quidquid optimum fuerit ex opibus, quas nobis traditurus est Dominus, dabimus tibi.

33 Profecti sunt ergo de monte Domini viam trium dierum, arcaque fœderis Domini præcedebat eos, per dies tres providens castrorum locum. 34 Nubes quoque Domini super eos erat per diem cum incederent.

35 Cumque elevarétur arca, dicebat Moyses : Surge, Domine, et dissipentur inimici tui, et fugiant qui odérunt

Manasses.
 Num. 7, 54 ;
 2, 20 ; 1, 10.
Benjamin.
 Num. 7, 60 ;
 2, 22 ; 1, 11.

Dan.
 Num. 7, 66 ;
 2, 25 ; 1, 12.

Aser.
 Num. 7, 72 ;
 2, 27 ; 1, 13.

Nephtali.
 Num. 7, 75 ;
 2, 29 ; 1, 15.

Moyses et Hobab.
 Jud. 4, 11 ;
 1, 16.
 i. Ex. 2, 18-21.

1 Reg. 15, 6.

Ex. 18, 27.

Iter trium dierum.
 Ex. 3, 1-3.

Deut. 31, 8.

Oratio Moysis.
 Ps. 67, 2.

dans l'armée desquels le prince était Elisama, fils d'Ammiud. 23 Dans la tribu des fils de Manassé, le prince fut Gamaliel, fils de Phadassur. 24 Et dans la tribu de Benjamin était chef Abidan, fils de Gédéon. 25 Partirent les derniers de tout le camp, selon leurs bandes, les fils de Dan, dans l'armée desquels le prince fut Ahiezer, fils d'Ammisaddai. 26 Mais dans la tribu des enfants d'Aser était prince Phégiel, fils d'Ochran ; 27 et dans la tribu des enfants de Néphthali, le prince fut Ahira, fils d'Enan. 28 Voilà le camp et les départs des enfants d'Israël, selon leurs bandes, quand ils sortaient.

29 Or, Moïse dit à Hobab, fils de Raguel le Madianite, son parent : « Nous partons pour le lieu que le Seigneur doit nous donner : viens avec nous, afin que nous te fassions du bien, parce que le Seigneur a promis des biens à Israël ». 30 Hobab lui répondit : « Je n'irai pas avec toi, mais je retournerai en ma terre, dans laquelle je suis né ». 31 Mais Moïse : « Ne nous abandonne pas, reprit-il ; car toi, tu sais dans quels lieux nous devons camper dans le désert, et tu seras notre guide. 32 Et quand tu seras venu avec nous, tout ce qu'il y aura de meilleur dans les richesses que le Seigneur doit nous accorder, nous te le donnerons ».

33 Partis donc de la montagne du Seigneur, ils firent le chemin de trois journées, et l'arche d'alliance du Seigneur les précédait, montrant pendant trois jours le lieu du camp. 34 La nuée du Seigneur aussi les couvrait pendant le jour, lorsqu'ils marchaient.

35 Et lorsqu'on élevait l'arche, Moïse disait : « Levez-vous, Seigneur, que vos ennemis soient dissipés, et qu'ils

23. Les derniers : 4^e corps, Dan, Aser et Néphthali, v. 25-27.

29. Hobab. Voir la note sur *Ezode*, III, 1.

32. Nous te le donnerons. Hobab accéda probablement à la prière de Moïse, car plus tard nous retrouvons ses enfants parmi les fils de Juda, *Juges*, I, 16.

33. L'arche d'alliance du Seigneur, portée sur les épaules des Lévités. La bari égyptienne était aussi portée sur les épaules des prêtres. — Les précédait, ou plus exactement les dirigeait, par la nuée qui la surmontait et qui, la débordant, recouvrait toute l'armée, la précédait même et lui montrait sa route.

35. Levez-vous, Seigneur... Cette invocation se lit



Transport de la bari égyptienne (p. 33). (Phila).

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 1^e Sepulchra Concupiscentiæ (XI).

ἐπ' αὐτοῖς ἡμέρας, ἐν τῷ ἔξαιρειν αὐτοὺς ἐκ τῆς παρεμβολῆς.

XI. Καὶ ἦν ὁ λαὸς γογγύζων πονηρὰ ἐναντι κυρίου. Καὶ ἤκουσε κύριος καὶ ἐθυμώθη ὀργῇ, καὶ ἔξεκαύθη ἐν αὐτοῖς πῦρ παρὰ κυρίου καὶ κατέφαγε μέρος τι τῆς παρεμβολῆς. ² Καὶ ἐκέκραξεν ὁ λαὸς πρὸς Μωϋσῆν, καὶ ἠΰξαστο Μωϋσῆς πρὸς κύριον, καὶ ἐκόπασε τὸ πῦρ. ³ Καὶ ἐκλήθη τὸ ὄνομα τοῦ τόπου ἐκείνου Ἐμπυρισμός, ὅτι ἔξεκαύθη ἐν αὐτοῖς παρὰ κυρίου.

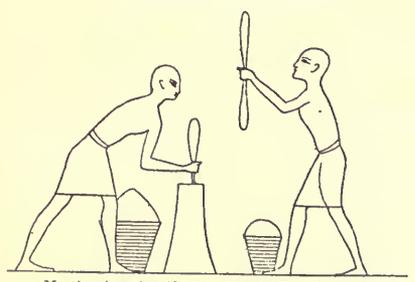
⁴ Καὶ ὁ ἐπίμικτος ὁ ἐν αὐτοῖς ἐπεθύμησεν ἐπιθυμίαν, καὶ καθίσαντες ἔκλειον καὶ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ καὶ εἶπαν· Τίς ἡμᾶς ψομεῖ κρέα; ⁵ Ἐμνήσθημεν τοὺς ἰχθύας οὓς ἠσθίομεν ἐν Αἰγύπτῳ δωρεάν, καὶ τοὺς σικύους καὶ τοὺς πέπονας καὶ τὰ πράσα καὶ τὰ κρίμματα καὶ τὰ σκόρδα. ⁶ νυκτὶ δὲ ἡ ψυχὴ ἡμῶν κατάξηρος· οὐδὲν πλὴν εἰς τὸ μάννα οἱ ὀφθαλμοὶ ἡμῶν. ⁷ Τὸ δὲ μάννα ὡσεὶ σπέρμα κορίου ἐστὶ, καὶ τὸ εἶδος αὐτοῦ εἶδος κροστᾶλλον. ⁸ Καὶ διεπορεύετο ὁ λαὸς καὶ συνέλεγον, καὶ ἤλθον αὐτὸ ἐν τῷ μύλῳ καὶ ἔτριβον ἐν τῇ θυσίᾳ, καὶ ἤψουν αὐτὸ ἐν τῇ χύτρᾳ, καὶ ἐποίησαν αὐτὸ ἐγκονγιάς· καὶ ἦν ἡ ἡδονὴ αὐτοῦ ὡσεὶ γεῦμα ἐγκρις ἐξ ἐλαίου. ⁹ Καὶ ὅταν κατέβη ἡ δροσὸς ἐπὶ τὴν παρεμβολὴν νυκτός, κατεβίωνε τὸ μάννα ἐπ' αὐτῆς.

¹⁰ Καὶ ἤκουσε Μωϋσῆς κλαιόντων αὐτῶν κατὰ δῆμους αὐτῶν ἕκαστον ἐπὶ τῆς θύρας αὐτοῦ, καὶ ἐθυμώθη ὀργῇ κύριος σφόδρα, καὶ ἐναντι Μωϋσῆ ἦν πονηρὸν. ¹¹ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς κύριον· Ἰνατί ἐκάκωσας

XI. 1. Πον. γογ. 3. AF† πῦρᾶ (a. παρ.). 4. AF: ἐπεθύμησαν. 5. A: σίκνας. F: σκόρδα. 7. A: ὡς εἶδος. 8. F* γεῦμα. 10. FX: ἕκαστος. A: κατὰ τῆς θύραν X: ε. τ. θυρ. τῆς σκηνῆς.

36 מִשְׁנֵאִיהָ מִפְּנֵיהָ; וּבִנְחָהּ יֹאמֶר שׂוֹבֶה יְהוָה רַבְבוֹת אֲלֵפֵי יִשְׂרָאֵל: [פ
XI. יְהוָה וַיִּתֵּי הָעַם כְּמַתְאֲנָנִים רַע בְּאָזְנֵי יְהוָה וַיִּשְׁמַע יְהוָה וַיִּחַר אָפוֹ וַתִּבְעַר-בָּם אֵשׁ יְהוָה וַתֹּאכַל בְּקִצְהָ הַמַּחֲנֶה: ² וַיִּצְעַק הָעַם אֶל-מֹשֶׁה וַיִּתְפַּלֵּל מֹשֶׁה אֶל-יְהוָה וַתִּשְׁקַע ³ הָאֵשׁ: וַיִּקְרָא שְׁם-הַמָּקוֹם הַהוּא תִּבְעָרָה כִּי-בִעַרָה בָּם אֵשׁ יְהוָה: ⁴ וְהֶאֱסֹפֶסֶף אֲשֶׁר בְּקִרְבּוֹ הִתְאֲוֶה תִּאָוֶה וַיִּשְׁבּוּ וַיִּכְפּוּ גַם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל הַיָּאֲמָרוּ מִי יֹאכְלֵנוּ בָּשָׂר: זָכַרְנוּ אֶת-הַדָּגָה אֲשֶׁר-נֹאכַל בְּמִצְרַיִם הַגַּם אֶת-הַקִּשְׁאִים וְאֶת הָאֲבִטָּחִים וְאֶת-הַתְּחָדִיר ⁶ וְאֶת-הַבָּצְלִים וְאֶת-הַשְּׂוֹמִים: וְעַתָּה נַפְשֵׁנוּ יִבְשֶׁה אֵין פֶּל בְּלִהֵי אֶל-הַיָּמִן ⁷ עֵינֵינוּ: וְהַיָּמִן כְּזֶרַע-צֶדֶד הוּא וְעֵינֵינוּ ⁸ כְּעֵין הַבְּדֹלָח: שָׂטוּ הָעַם וּלְקַטְוּ וַיִּשְׁתַּחֲוּ כְּרִהִים אִו דָּבוּ בְּמִדְבָּהּ וּבִשְׂאֵלָה בַּפֶּה וְעָשׂוּ אֹהוּ עֲצוֹת וְהָיָה טַעְמוֹ ⁹ כְּטַעַם לֶחֶם הַשָּׂמֶן: וּבִרְדַת הַטָּל עַל-הַמַּחֲנֶה לְלֵלָה יִרְדַּ הַיָּמִן עָלָיו: ¹⁰ וַיִּשְׁמַע מֹשֶׁה אֶת-הָעַם בֹּכֶה לְמִשְׁפַּחֲתוֹ אִישׁ לְפִתְחֵ אֹהֳלוֹ וַיִּחַר- ¹¹ אָף יְהוָה מְאֹד וּבְעֵינֵי מֹשֶׁה רַע: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל-יְהוָה לְמַה הִרְעַתָּ

v. 36. 'ובנהו ק' ibid. וכן הזכרה



Mortier égyptien (v. 8). (D'après Van Lennep).

36. A la multitude de l'armée d'Israël. Hébreu

et Septante : « à myriades et aux milliers d'Israël ».
XI. 1. Comme se plaignant de la fatigue, n'est ni dans l'hébreu, ni dans les Septante.
3. Contre eux. Hébreu et Septante : « parmi eux ».
4. Une foule de gens de toute espèce. Hébreu et Septante : « le ramassis ». — Qui nous donnera de la chair à manger? Septante : « qui nous mettra de la chair dans la bouche ».
7. De la couleur du bdellium. Septante : « de l'apparence du cristal ».
8. De petites miches d'une saveur semblable à celle du pain pétri avec de l'huile. Septante : « le plaisir qui en venait était comme un goût de gâteau à l'huile et au miel ».
10. Et la chose parut aussi à Moïse insupportable. Hébreu et Septante : « aux yeux de Moïse ce fut mal ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 1^o Sépultures de Concupiscence (XI).

te, a facie tua. ³⁶ Cum autem deponeretur, aiebat : Revértere, Dómine, ad multitudinem exercitus Israel.

XI. ¹ Interea ortum est murmur pópuli, quasi doléntium pro labóre, contra Dóminum. Quod cum audisset Dóminus, irátus est. Et accénsus in eos ignis Dómini devorávit extrémam castrórum partem. ² Cumque clamásset pópulus ad Móysen, orávit Móyses ad Dóminum, et absórptus est ignis. ³ Vocavitque nomen loci illius, Incénsio : eo quod incénsus fuisset contra eos ignis Dómini.

⁴ Vulgus quippe promiscuum, quod ascénderat cum eis, flagrávit desidério, sedens et flens, junctis sibi páriter filiis Israel, et ait : Quis dabit nobis ad vescéndum carnes ? ⁵ Recordámur piscium quos comedébamus in Ægypto gratis : in mentem nobis véniunt cucúmeres, et pépones, porrique, et cape, et állia. ⁶ Anima nostra árida est, nihil áliud respiciunt óculi nostri nisi Man. ⁷ Erat autem Man quasi semen coriándri, colóris bdéllii. ⁸ Circuibátque pópulus, et cólligens illud, frangébat mola, sive terébat in mortário, coquens in olla, et faciens ex eo tórtulas saporis quasi panis oleáti. ⁹ Cumque descénderet nocte super castra ros, descendébat páriter et Man.

¹⁰ Audívit ergo Móyses flentem pópulum per familias, singulos per óstia tentórii sui. Irátusque est furor Dómini valde : sed et Móysi intoleránda res visa est : ¹¹ et ait ad Dóminum : Cur afflixisti servum

Pa. 131, 8.
2 Par. 6, 41.

II. — 1^o
Murmur
in Thabeerah.
Pa. 17, 2.
Pa. 77, 18, 19.
1 Cor. 10, 10.

Num. 16, 35.
Lev. 10, 1.
Pa. 77, 21.

Pa. 98, 6.
Am. 7, 4-6.
Incensio.

Deut. 9, 22.

Querelae
novae
in Ophroth
Hathah.
Ex. 12, 38.
Pa. 105, 14.
1 Cor. 10, 6, 7.

Ex. 16, 3;
14, 11.
Pa. 77, 19.
1 Cor. 10, 3.

Num. 21, 5.
De manna.

Ex. 16, 14, 31.
Ex. 77, 24.
2 Esd. 9, 15.
Sap. 16, 20-29.
Joa. 6, 31.
1 Cor. 10, 3.

Oratio
Móysi ad
Dóminum.

fuient devant votre face, ceux qui vous haïssent ! » ³⁶ Et lorsqu'on la posait, il disait : « Revenez, Seigneur, à la multitude de l'armée d'Israël ! »

XI. ¹ Cependant il s'éleva un murmure du peuple contre le Seigneur, comme se plaignant de la fatigue. Le Seigneur, l'ayant entendu, fut irrité, et le feu du Seigneur, allumé contre eux, dévora l'extrémité du camp. ² Alors, comme le peuple cria vers Moïse, Moïse pria le Seigneur, et le feu s'éteignit. ³ Et il appela ce lieu du nom d'Embrasement, parce que le feu du Seigneur s'y était allumé contre eux.

⁴ Car une foule de gens de toute espèce, qui étaient montés avec eux, s'enflamma de convoitise, s'asseyant et pleurant, et les enfants d'Israël s'étant joints aussi à elle, elle dit : « Qui nous donnera de la chair à manger ? » Nous nous souvenons des poissons que nous mangions pour rien en Égypte ; ils nous viennent à l'esprit, les concombres, les melons, les poireaux, les oignons et les aulx. ⁶ Notre âme est aride : nos yeux ne voient que la manne ». ⁷ Or la manne était comme de la graine de coriandre, de la couleur du bdellium. ⁸ Et le peuple allait autour *du camp* et, la recueillant, il la brisait sous la meule, ou il la pilait dans le mortier, la cuisant dans la marmite, et en faisant de petites miches d'une saveur semblable à celle du pain pétri avec de l'huile. ⁹ Et lorsque la rosée descendait pendant la nuit sur le camp, la manne aussi descendait pareillement.

¹⁰ Moïse entendit donc le peuple pleurant dans les familles, chacun à la porte de sa tente. Alors la fureur du Seigneur fut extrêmement irritée ; et la chose parut aussi à Moïse insupportable. ¹¹ Et il dit au Seigneur : « Pour-

dans un psaume composé à l'occasion d'une guerre où l'arche de Dieu avait été apportée au milieu de l'armée. Psaume LXXVII, 2.

II^e PARTIE. — Révoltes du peuple dans le désert, XI-XIX.

1^o Révoltes à Thabeerah et aux Sépultures de Concupiscence, XI.

2^o Murmures de Marie et d'Aaron, XII.

3^o Envoi des espions dans la terre de Chanaan et sédition nouvelle, XIII-XIV.

4^o Lois diverses, XV.

5^o Révolte de Coré, Dathan, et Abiron, XVI-XVII.

6^o Prescriptions diverses, XVIII-XIX.

1^o Révoltes à Thabeerah et aux Sépultures de Concupiscence, XI.

XI. 3. *Embrasement*, en hébreu Thabeerah, loca-

lité restée inconnue.

4. *De la chair*. La chair que regrettaient les Hébreux était surtout celle de ces oiseaux sans nombre qui pullulent sur les rives du Nil et de ses nombreux canaux : voilà pourquoi ce sont des caillies que Dieu leur envoie.

5. *Des poissons*. Voir la note sur le v. 22. — Les oignons. Les Égyptiens avaient une grande prédilection pour les oignons, cette nourriture agréable aux habitants des pays très chauds, dont l'appétit a besoin d'être excité par toutes sortes d'épices.

7. *De coriandre* : voir la note sur Exode, xvi, 31. — *De la couleur du bdellium*, c'est-à-dire blanche. Le bdellium est une gomme résineuse qui coule de la bdella, espèce de palmier.

8. *Sous la meule*. Voir la note sur Exode, xi, 5. — *Dans le mortier*. Les mollus à eau et à vent ont été inventés assez tard. On avait commencé par piler le grain entre deux pierres, avant de le moudre. Un bas-relief égyptien représente deux hommes

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 1^a Sepulchra Concupiscentie (XI).

τον θεράποντά σου καὶ διατι οὐχ εὐρηκα χάριν ἐναντίον σου, ἐπιθεῖναι τὴν ὄρηγν τοῦ λαοῦ τούτου ἐπ' ἐμέ; ¹² Μὴ ἐγὼ ἐν γαστροῖ ἐλαβον πάντα τὸν λαὸν τούτον, ἢ ἐγὼ ἔτεκον αὐτούς, ὅτι λέγεις μοι. Λάβε αὐτὸν εἰς τὸν κόλπον σου, ὡσεὶ ἄρου τιθηνός τὸν θηλάζοντα, εἰς τὴν γῆν ἣν ὠμοσας τοῖς πατέρασιν αὐτῶν; ¹³ Πόθεν μοι κρέα δοῦναι παντὶ τῷ λαῷ τούτῳ; ὅτι κλαίουσιν ἐπ' ἐμοί, λέγοντες· Δός ἡμῖν κρέα, ἵνα φάγωμεν. ¹⁴ Ὁ δὲ δυνήσομαι ἐγὼ μόνος φέρειν τὸν λαὸν τούτον, ὅτι βαρύτερόν μοι ἐστὶ τὸ σῆμα τούτο. ¹⁵ Εἰ δ' οὕτω σὺ ποιῆς μοι, ἀπόκτεινόν με ἀναιρέσει, εἰ εὐρηκα ἔλεος παρὰ σοί, ἵνα μὴ ἴδω τὴν κάκωσίν μου.

¹⁶ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Συνάγαγέ μοι ἐβδομήκοντα ἄνδρας ἀπὸ τῶν προεσβυτέρων Ἰσραὴλ, οὓς αὐτὸς σὺ οἶδας, ὅτι οὗτοί εἰσι προεσβύτεροι τοῦ λαοῦ καὶ γουριματεῖς αὐτῶν, καὶ ἄξεις αὐτούς πρὸς τὴν σκηνὴν τοῦ μαγοργίου, καὶ στήσονται ἐκεῖ μετὰ σοῦ. ¹⁷ Καὶ καταβήσομαι καὶ λαλήσω ἐκεῖ μετὰ σοῦ, καὶ ἀφελῶ ἀπὸ τοῦ πνεύματος τοῦ ἐπὶ σοὶ καὶ ἐπιθήσω ἐπ' αὐτούς· καὶ συναντιλήφονται μετὰ σοῦ τὴν ὄρηγν τοῦ λαοῦ, καὶ οὐκ οἴσεις αὐτούς σὺ μόνος. ¹⁸ Καὶ τῷ λαῷ ἔρεῖς· Ἀγνίσασθε εἰς αὐρίον, καὶ φάγεσθε κρέα· ὅτι ἐκλαύσατε ἐναντι κυρίου, λέγοντες· Τίς ἡμῶς ψωμίει κρέα; ὅτι καλὸν ἡμῖν ἐστὶν ἐν Αἰγύπτῳ. Καὶ ὁώσει κύριος ὑμῖν φαγεῖν κρέα, καὶ φάγεσθε κρέα. ¹⁹ Οὐχ ἡμέραν μίαν φάγεσθε, οὐδὲ δύο, οὐδὲ πέντε ἡμέρας, οὐδὲ δέκα ἡμέρας, οὐδὲ εἴκοσι ἡμέρας, ²⁰ ἕως μηνὸς ἡμερῶν φάγεσθε, ἕως ἂν ἐξέλθῃ ἐκ τῶν μυκηθῶν ὑμῶν καὶ ἔσται ὑμῖν εἰς χολέραν, ὅτι ἠπειθήσατε κυρίῳ, ὃς ἐστὶν ἐν ὑμῖν, καὶ ἐκλαύ-

11. AF: ἐπιθ. τ. ὄρηγν. A: τέτοκα αὐτούς.
14. F: βαρὺς... * τὸ σῆμα τούτ. 16. X: αὐτό; σοι εἶδες. A: σὺ αὐτός. A: κ. ὑμῖν ἐστὶν ἐν Αἴγ.

לְעֵבְרָהּ וְלָמָּה לֹא־מָצָאתִי הֵן בְּעֵינַי לְשׂוֹם אֶת־מִשְׁאֵה כָּל־הָעָם הַזֶּה עָלַי; ¹² הֲאֵנֹכִי הָרִיתִי אֶת כָּל־הָעָם הַזֶּה אִם־אֲנֹכִי וְלִדְתָהּוּ בִּירְתָאמְרָ אֵלַי שְׂאֵהוּ בְּהִיָּקָהּ פֶּאֶשֶׁר יִשָּׂא הָאֱמֹן אֶת־הַיֶּנֶק עַל הָאֲדָמָה אֲשֶׁר נִשְׁבַּעְתָּ לְאַבְתָּיו; ¹³ מֵאֵיזוֹן לִי בְּשֶׁר לָתַת לְכָל־הָעָם הַזֶּה פִּירֹבָפוּ עָלַי לֵאמֹר הַגְּדֵה־לָּנוּ בְּשֶׁר וְנֹאכְלָה; לֹא־אוּכַל אֲנֹכִי לְבַדִּי לְשַׂאת אֶת־כָּל־הָעָם הַזֶּה פִּי כְבֹד מִמֶּנִּי; ¹⁴ וְאִם־פָּכַח אֶת־עֵשֶׂה לִּי הַרְגֵנִי נָא הָרֹג אִם־מָצָאתִי הֵן בְּעֵינַי וְאֶל־אַרְאֶה בְּרַעְתָּי; ¹⁵ וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה אֶסְפֶּה־לִּי שְׂבָעִים אִישׁ מִזִּקְנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יִדְעָה פִּי־תָם זִקְנֵי הָעָם וְשִׁטְרֵיו וְלִקְחוּתָ אִתָּם אֶל־אַהֲלֵ מוֹעֵד וְהִתְיַצְּבוּ שָׁם עִמָּךְ; וְיִרְדְּתִי וְדַבַּרְתִּי עִמָּךְ שָׁם וְאַצְלֵתִי מִן־הָרִוּה אֲשֶׁר עָלֶיךָ וְשִׁמְתִּי עֲלֵיהֶם וְנִשְׂאוּ אִתָּךְ בְּמִשְׁאֵה הָעָם וְלֹא־תִשָּׂא אִתָּךְ לְבִדְךָ; וְאֶל־הָעָם תֹּאמַר הַתְּקַדְּשׁוּ לְמַחֵר וְאִכַּלְתֶּם בְּשֶׁר פִּי בְּכִיתֶם פֶּאֶזְנֵי יְהוָה לֵאמֹר מִי יִאכַלְנוּ בְּשֶׁר פִּי־טוֹב לָנוּ בְּמִצָּרִים וְנָתַן יְהוָה לָכֶם בְּשֶׁר וְאִכַּלְתֶּם; לֹא יוֹם אֶחָד תִּאכַּלְתֶּן וְלֹא יוֹמִים וְלֹא חֲמִשָּׁה יָמִים וְלֹא עֶשְׂרֵה יוֹם; עַד וְהִדַּשְׁתֶּם יָמִים עַד אֲשֶׁר־יֵצֵא מֵאַפְּכֶם וְהִיָּה לָכֶם לְזָרָה וְעַן פִּי־מֵאַפְּכֶם אֶת־יְהוָה אֲשֶׁר בְּקִרְבְּכֶם

11. Et pourquoi avez-vous mis le poids de tout ce peuple sur moi? Septante: « pour m'imposer l'assaut de ce peuple ».
12. Comme la nourrice a coutume de porter son petit enfant. Hébreu et Septante: « porte-le sur ton sein comme la nourrice celui qui tête ».
14. Parce qu'il est lourd pour moi. Septante: « parce que cette parole (choud) est trop pesante pour moi ».
15. S'il ne vous en semble pas autrement. Hébreu et Septante: « si vous me faites cela ». — Et que je ne sois pas accablé de tant de maux. Hébreu et Sep-

tante: « et que je ne nie pas mon malheur ».
16. Et les maîtres. Septante: « et leurs scribes ». — Et tu les feras rester là avec toi. Hébreu: « et qu'ils s'y présentent avec toi ».
17. Et que je le leur donne. Hébreu et Septante: « et je le mettrai sur eux ». — Et que tu ne sois pas surchargé restant seul. Hébreu: « et que tu ne les portes pas à toi seul »; Septante: « et tu ne les portes pas toi seul ».
18. Sanctifiez-vous. Septante: « purifiez-vous ».
20. Devienne nauséabonde. Septante: « vous sera en dégoût ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 1^{re} Sépultures de Concupiscence (XI).

tuum? quare non invénio grátiam coram te? et cur imposuísti pondus univérsi pópuli hujus super me? ¹² Numquid ego concépi omnem hanc multitudínem, vel génui eam, ut dicas mihi : Porta eos in sinu tuo sicut portáre solet nutrix infántulum, et defer in terram, pro qua jurásti pátribuseórum? ¹³ Unde mihi carnes ut dem tantæ multitudíni? flent contra me, dicéntes : Da nobis carnes ut comedámus. ¹⁴ Non possum solus sustinére omnem hunc pópulum, quia gravis est mihi. ¹⁵ Sin áliter tibi vidétur, óbsecro ut interficias me, et invéniam grátiam in óculis tuis, ne tantis afficiar malis.

Moy-
sis
oratio
sequitur.

Deut. 1, 31.
1 Th. 2, 7.

Num. 11, 22.
Mat. 15, 33.
Jos. 6, 5.

Deut. 1, 10.
Ex. 18, 18.

Ex. 32, 32.
3 Reg. 19, 4.
Jon. 4, 3.

¹⁶ Et dixit Dóminus ad Móysen : Cóngrega mihi septuaginta viros de sénibus Israel, quos tu nosti quod senes pópuli sint ac magístri : et duces eos ad óstium tabernáculi fóderis, faciésque ibi stare tecum, ¹⁷ ut descéndam et loquar tibi : et auferam de spíritu tuo, tradámque eis, ut susténtent tecum onus pópuli, et non tu solus gravéris. ¹⁸ Pópulo quoque dices : Sanctificámini : cras comedétis carnes. Ego enim audivi vos dicere : Quis dabit nobis escas cárnium? bene nobis erat in Ægypto. Ut det vobis Dóminus carnes, et comedátis : ¹⁹ non uno die, nec duóbus, vel quinque aut decem, nec viginti quidem, ²⁰ sed usque ad mensem diérum, donec éxeat per nares vestras, et vertátur in náuseam, eo quod repulérítis Dóminum, qui in médio vestri est, et flevérítis coram

Septua-
ginta viri
éligendi.
Ex. 24, 1.

Ex. 5, 14;
18, 21.
Deut. 16, 18.

4 Reg. 2, 9.
15.
Ex. 18, 25, 26.
Carnes
promittun-
tur.

Ex. 19, 10.

quoi avez-vous affligé votre serviteur? pourquoi ne trouvé-je point grâce devant vous? et pourquoi avez-vous mis le poids de tout ce peuple sur moi? ¹² Est-ce moi qui ai conçu toute cette multitude, ou qui l'ai engendrée, pour que vous me disiez : Porte-les dans ton sein, comme la nourrice a coutume de porter son petit enfant, et conduis-les dans la terre au sujet de laquelle vous avez juré à leurs pères? ¹³ D'où aurai-je de la chair pour en donner à une si grande multitude? ils pleurent contre moi, disant : Donne-nous de la chair, afin que nous en mangions. ¹⁴ Je ne puis seul soutenir tout ce peuple, parce qu'il est lourd pour moi. ¹⁵ S'il ne vous en semble pas autrement, je demande instamment que vous me fassiez mourir, et que je trouve grâce à vos yeux, pour que je ne sois pas accablé de tant de maux ».

¹⁶ Et le Seigneur répondit à Moïse : « Assemble-moi soixante-dix hommes d'entre les anciens d'Israël, que tu sais être les anciens du peuple et les maîtres; et tu les conduiras à la porte du tabernacle d'alliance, et tu les feras rester là avec toi, ¹⁷ pour que je descende et que je te parle, que je prenne ton esprit et que je le leur donne, afin qu'ils soutiennent avec toi le fardeau du peuple, et que tu ne sois pas surchargé, le portant toi seul. ¹⁸ Tu diras aussi au peuple : Sanctifiez-vous, demain vous mangerez de la chair. Car moi-même je vous ai entendu dire : Qui nous donnera des aliments de chair? Nous étions bien en Égypte. Ainsi le Seigneur vous donnera de la chair, afin que vous en mangiez, ¹⁹ non pas un jour, ni deux, ni cinq, ni dix, ni même vingt, ²⁰ mais pendant un mois de jours, jusqu'à ce qu'elle sorte par vos narines, qu'elle devienne nauséabonde, parce que vous avez rejeté le Seigneur, qui est au milieu de vous,

broyant le grain dans un mortier. Le moulin à bras existait dès le temps d'Abraham, puisqu'il est question de farine fine ou farine moulue, non pilée ou broyée. *Genèse*, xviii, 6. On se sert aussi du mortier, aujourd'hui encore, dans quelques villages d'Orient. — *Avec de l'huile*. Les Orientaux aiment beaucoup l'huile et la boivent par plaisir, comme si c'était une liqueur délicateuse.

¹⁶. *Soixante-dix hommes*. Ces soixante-dix sont sans doute différents de ceux que Moïse, sur le conseil de Jéthro, avait institués pour juger le peuple, *Exode*, xviii, 13-27. Ce tribunal nouveau ne fut que temporaire, et il n'y faut pas voir le Sanhedrin qui

ne date sans doute que du retour de la captivité.

¹⁸. *Ainsi le Seigneur vous donnera...* « Ce passage étant inintelligible dans la Vulgate, dit M. Glaire, nous l'avons traduit d'après l'hébreu ».

²⁰. *Pendant un mois*. Déjà le Seigneur avait envoyé des cailloux aux Hébreux, dans le désert de Sin, et presque aussitôt après la sortie d'Égypte, *Exode*, xvi, 1-15. L'épisode ici raconté est bien distinct du premier : non seulement la date et le lieu sont différents, mais ici Dieu envoie une telle abondance de cailloux que les Israélites en ont pour un mois entier, tandis que dans l'*Exode* ils n'en avaient eu que pour un repas.

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 1^o Sepulchra Concupiscentiæ (XI).

σατε ἐναντίον αὐτοῦ, λέγοντες· Ἰσραὶὶ ἡμῖν
ἔξελεθ' εἰν ἐξ Αἰγύπτου; ²¹ Καὶ εἶπε Μωϋ-
σῆς· Ἐξακόσιοι χιλιάδες πεζῶν ὁ λαός, ἐν
οἷς εἶμι ἐν αὐτοῖς, καὶ σὺ εἶπας· Κορεῖα δώσω
αὐτοῖς φαγεῖν καὶ φάγονται μῆνα ἡμερῶν;
²² Μὴ πρόβατα καὶ βόες σφαγῆσονται αὐ-
τοῖς, καὶ ἀρκέσει αὐτοῖς; ἢ πᾶν τὸ ὄψος τῆς
θαλάσσης συναχθήσεται αὐτοῖς, καὶ ἀρκέ-
σει αὐτοῖς;

²³ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Μὴ
χεῖρ κυρίου οὐκ ἐξαρκέσει; Ἥδη γνώση, εἰ
ἐπικαταλήψεται ἔσ' ὁ λόγος μου ἢ οὐ.
²⁴ Καὶ ἐξῆλθε Μωϋσῆς καὶ ἐλάλησε πρὸς
τὸν λαὸν τὰ ῥήματα κυρίου, καὶ συνήγαγεν
ἑβδομήκοντα ἄνδρας ἀπὸ τῶν πρεσβυτέρων
τοῦ λαοῦ καὶ ἔστησεν αὐτοὺς κύκλῳ τῆς σκη-
τῆς. ²⁵ Καὶ κατέβη κύριος ἐν νεφέλῃ καὶ
ἐλάλησε πρὸς αὐτόν, καὶ παρείλατο ἀπὸ τοῦ
πνεύματος τοῦ ἐπ' αὐτῷ καὶ ἐπέδηκεν ἐπὶ
τούς ἑβδομήκοντα ἄνδρας τοὺς πρεσβυτέ-
ρους. Ὡς δὲ ἐπανεπαύσατο πνεῦμα ἐπ' αὐ-
τούς, καὶ ἐπροφήτευσαν, καὶ οὐκ ἔτι προρέ-
θηντο. ²⁶ Καὶ κατελείφθησαν δύο ἄνδρες
ἐν τῇ παρεμβολῇ, ὄνομα τῶ ἐν Ἰ. Ἐλδὰδ καὶ
ὄνομα τῶ δευτέρῳ Μωδὰδ· καὶ ἐπανεπαύ-
σατο ἐπ' αὐτούς πνεῦμα· καὶ οὗτοι ἦσαν τῶν
καταγεγραμμένων, καὶ οὐκ ἤλθον πρὸς τὴν
σκητὴν, καὶ ἐπροφήτευσαν ἐν τῇ παρεμβολῇ.
²⁷ Καὶ προσδραμὼν ὁ νεανίσκος ἀπήγγειλε
Μωϋσῆ καὶ εἶπε, λέγων· Ἐλδὰδ καὶ Μωδὰδ
προφητεύουσιν ἐν τῇ παρεμβολῇ. ²⁸ Καὶ
ἀποκριθεὶς Ἰησοῦς ὁ τοῦ Ναυῆ ὁ παρεστη-
κώς Μωϋσῆ ὁ ἐκλεκτός εἶπε· Κύριοι Μωϋσῆ,
κάλυσον αὐτούς. ²⁹ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς
αὐτῷ· Μὴ ζηλοῖς ἐμεῖ; καὶ τίς δώη πάντα
τὸν λαὸν κυρίου προφήτας, ὅταν δῶ κύριος
τὸ πνεῦμα αὐτοῦ ἐπ' αὐτούς;

³⁰ Καὶ ἀπῆλθε Μωϋσῆς εἰς τὴν παρεμ-
βολὴν, αὐτὸς καὶ οἱ πρεσβύτεροι Ἰσραὴλ.

21. A* (a. κ. φαγ.) φαγεῖν. 23. A: Μὴ ἢ χεῖρ...
X: ἐξάρκει. 25. A: ἐλάλησε κύριος. 29. A: μὴ ζηλοῖς;
σὺ μοι.

וַתִּבְּרוּ לְפָנָיו לְאָמֹר לְמֹה זֶה וַיִּצְאֵנוּ
מִמִּצְרָיִם: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה שְׁש־מֵאוֹת
אַלֶּף רִגְלֵי הָעָם אֲשֶׁר אֲנִי בְקִרְבְּךָ
וְאַתָּה אָמַרְתָּ בָשָׂר אֶתֶן לָהֶם וְאֶכְלֶה
וְהָדַשׁ יָמִים: הֲצֹאן וּבָקֵר וַיִּשְׁחַט לָהֶם
וּמִצֵּא לָהֶם אִם אֶת־כָּל־דְּגַי הַיָּם וַיִּאֲסֹף
לָהֶם וּמִצֵּא לָהֶם: פ

וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה הֲיֵד יְהוָה
תִּתְקַצֵּר עֵתָה תִרְאֶה הַיּוֹקֵד דְּבָרֵי אִם־
לֹא: וַיִּצֵּא מֹשֶׁה וַיִּדְבֹּר אֶל־הָעָם אֵת
דְּבָרֵי יְהוָה וַיִּאֲסֹף שְׂבָעִים אִישׁ
מִזִּקְנֵי הָעָם וַיַּעֲמֵד אֹתָם סְבִיבֹת
בַּת־הָאֶהֱל: וַיֵּרַד יְהוָה בְּעָנָן וַיִּדְבֹּר
אֵלָיו וַיִּצְאֵל מִן־הָרִיחַ אֲשֶׁר עָלָיו
וַיִּתֵּן עַל־שְׂבָעִים אִישׁ הַזִּקְנִים וַיְהִי
כַּנְּחִי עֲלֵיהֶם הָרִיחַ וַיִּתְנַבְּאוּ וְלֹא
יָסֹפוּ: וַיִּשְׁאַרְוּ שְׁנֵי־אֲנָשִׁים בְּמִתְנַהֵה
שֵׁם הָאֶחָדוּ אֶלְדָּד וְשֵׁם הַשֵּׁנִי מִיִּדָד
וַתִּנְחַ עֲלֵיהֶם הָרִיחַ וְהֵמָּה בְּפִתְחֵים
וְלֹא יָצְאוּ הָאֶהֱלָה וַיִּתְנַבְּאוּ בְּמִתְנַהֵה:
וַיִּרְץ הַנֶּעֱר וַיֵּגַד לְמֹשֶׁה וַיֹּאמֶר אֶלְדָּד
וּמִיִּדָד מִתְנַבְּאִים בְּמִתְנַהֵה: וַיִּזַּן
יְהוָה בְּ־נִוֹן מִשְׁרַת מֹשֶׁה מִבְּהַרְיו
וַיֹּאמֶר אֲדָנִי מֹשֶׁה פָלְאָם: וַיֹּאמֶר לוֹ
מֹשֶׁה הֲתִקְנָא אֶתָּה לִי וּלְמִי יִתֵּן כָּל־
עַם יְהוָה נְבִיאִים כִּי־יִתֵּן יְהוָה אֶת־
רוּחוֹ עֲלֵיהֶם:

וַיִּאֲסֹף מֹשֶׁה אֶל־הַמִּתְנַהֵה הַיָּא
וַיִּזְקְנוּ וַיִּשְׂרָאֵל: וְרִיחַ נָסֵעוּ מֵאֶת

21. Ce peuple. Hébreu et Septante : « le peuple au milieu duquel je suis ».

22. Une multitude de brebis et de bœufs. Hébreu et Septante : « des brebis et des bœufs ». — Tous les poissons de la mer. Septante : « tout l'élément (venant) de la mer ».

23. Est impuissante. Hébreu : « sera raccourcie » ; Septante : « sera insuffisante ». — Dès à présent, Vulgate jam nunc, n'est pas dans l'hébreu.

21. Vint donc. Hébreu : « sortit ». — Place autour. Hébreu et Septante : « fit tenir debout ».

23. Et choisi dans le plus grand nombre. Hébreu : « parmi ceux qu'il avait choisis » ; Septante : « le choisi ».

29. Plût à Dieu que tout le monde prophétisât. Hébreu et Septante : « qui donnera que tout le peuple soit des prophètes de Jahvéh ? ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 1^o Sépultures de Concupiscence (XI).

eo, dicentes : Quare egressi sumus ex Ægypto ?

²¹ Et ait Moÿses : Sexcenta millia peditum hujus populi sunt : et tu dicis : Dabo eis esum carniū mense integro ? ²² Numquid ovium et boum multitudo cadētur, ut possit sufficere ad cibum ? vel omnes pisces maris in unum congregabuntur, ut eos satient ?

²³ Cui respondit Dominus : Numquid manus Domini invalida est ? Jam nunc vidēbis utrum meus sermo opere compleatur.

²⁴ Venit igitur Moÿses, et narravit populo verba Domini, congregans septuaginta viros de senibus Israel, quos stare fecit circa tabernaculum.

²⁵ Descenditque Dominus per nubem, et locutus est ad eum, auferens de spiritu qui erat in Moÿse, et dans septuaginta viros. Cumque requiesisset in eis Spiritus, prophetaverunt, nec ultra cessaverunt.

²⁶ Remanserant autem in castris duo viri, quorum unus vocabatur Eldad, et alter Medad, super quos requievit Spiritus : nam et ipsi descripti fuerant, et non exierant ad tabernaculum. ²⁷ Cumque prophetarent in castris, cucurrit puer, et nuntiavit Moysi, dicens : Eldad et Medad prophetant in castris. ²⁸ Statim Josue filius Nun, minister Moysi, et electus e pluribus, ait : Domine mi Moÿses, prohibe eos. ²⁹ At ille : Quid, inquit, æmularis pro me ? quis tribuat ut omnis populus prophetet, et det eis Dominus Spiritum suum ?

³⁰ Reversusque est Moÿses, et majores natu Israel in castra. ³¹ Ven-

De carnis promissione sequitur. Num. 14, 7, 3; 21, 5.

Num. 2, 37; 1, 46; 26, 51. Ex. 12, 37.

Num. 11, 31. Jos. 6, 10.

Is. 50, 2; 59, 1.

Septuaginta viri eliguntur.

Num. 11, 17.

Num. 11, 29.

Num. 13, 9, 17. Ex. 17, 9; 24, 13.

Luc. 9, 49, 50. 1 Th. 5, 19.

Gal. 4, 17, 8.

Coturnices.

et que vous avez pleuré devant lui, disant : Pourquoi sommes-nous sortis de l'Égypte ? »

²¹ Et Moïse dit : « Il y a six cent mille hommes de pied dans ce peuple, et vous dites : Je leur donnerai des aliments de chair pendant un mois entier. ²² Est-ce qu'une multitude de brebis et de bœufs sera tuée, pour suffire à leur nourriture ? ou bien tous les poissons de la mer seront-ils réunis, afin de les rassasier ? »

²³ Le Seigneur lui répondit : « Est-ce que la main du Seigneur est impuissante ? Dès à présent tu verras si ma parole se réalisera. »

²⁴ Moïse vint donc, et rapporta au peuple les paroles du Seigneur, rassemblant soixante-dix hommes d'entre les anciens d'Israël, qu'il plaça autour du tabernacle. ²⁵ Alors le Seigneur descendit dans la nuée, et parla à Moïse, prenant de l'esprit qui était en lui, et le donnant aux soixante-dix hommes. Or, lorsque l'Esprit se fut reposé en eux, ils prophétisèrent et ne cessèrent plus. ²⁶ Mais il était demeuré dans le camp deux hommes, dont l'un s'appelait Eldad, et l'autre Médad : l'Esprit se reposa sur eux ; car ils avaient été enregistrés, et ils n'étaient pas sortis pour aller au tabernacle.

²⁷ Et comme ils prophétisaient dans le camp, un enfant courut et l'annonça à Moïse, disant : « Eldad et Médad prophétisent dans le camp ». ²⁸ Aussitôt Josué, fils de Nun, serviteur de Moïse, et choisi dans le plus grand nombre, dit : « Mon seigneur Moïse, empêchez-les ». ²⁹ Mais Moïse : « Pourquoi, dit-il, es-tu jaloux pour moi ? Plût à Dieu que tout le peuple prophétisât, et que le Seigneur leur donnât son esprit ! »

³⁰ Et Moïse revint, ainsi que les anciens d'Israël, dans le camp. ³¹ Mais

22. Tous les poissons de la mer seront-ils réunis ? Les Israélites avaient également soupiré après les

poissons de l'Égypte, §. 5. Les monuments nous représentent souvent les Égyptiens occupés à la pêche du poisson, et aux opérations subséquentes au moyen desquelles ils savaient le conserver.

25. Ils prophétisèrent, non pas en annonçant l'avenir, mais en parlant au nom de Dieu, selon le sens du mot original que la Vulgate traduit par « prophétiser ».

31. Un vent envoyé par le Seigneur. L'émigration



Préparation du poisson destiné à être conservé (§. 22). (D'après G. Rawlinson).

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 2^o Mariae murmur et Aaronis (XII).

³¹ Καὶ πνεῦμα ἐξῆλθε παρὰ κυρίου καὶ ἐξέπερασεν ὄρτυγομήτρων ἀπὸ τῆς θαλάσσης, καὶ ἐπέβαλεν ἐπὶ τὴν παρεμβολὴν ὁδὸν ἡμέρας ἐντεῦθεν καὶ ὁδὸν ἡμέρας ἐντεῦθεν, κύκλω τῆς παρεμβολῆς, ὡσεὶ δίπηχυν ἀπὸ τῆς γῆς. ³² Καὶ ἀναστάς ὁ λαὸς ὅλην τὴν ἡμέραν καὶ ὅλην τὴν νύκτα καὶ ὅλην τὴν ἡμέραν τὴν ἐπαύριον, καὶ συνήγαγον τὴν ὄρτυγομήτρων ὃ τὸ ὀλίγον, συνήγαγε δέκα κόρους· καὶ ἐψυξαν ἑαυτοῖς ψυγμοὺς κύκλω τῆς παρεμβολῆς. ³³ Τὰ κρέα ἐτι ἦν ἐν τοῖς ὀδοῦσιν αὐτῶν, πρὶν ἢ ἐκλείπειν, καὶ κύριος ἐθυμώθη εἰς τὸν λαόν, καὶ ἐπάταξε κύριος τὸν λαὸν πληγὴν μεγάλην σφόδρα. ³⁴ Καὶ ἐκλήθη τὸ ὄνομα τοῦ τόπου ἐκείνου Μνηματὰ τῆς ἐπιθυμίας· ὅτι ἐκεῖ ἔθαρσαν τὸν λαὸν τὸν ἐπιθυμητῆν. Ἀπὸ Μνημάτων ἐπιθυμίας ἐξῆρσεν ὁ λαὸς εἰς Ἀσρηώθ, καὶ ἐγένετο ὁ λαὸς ἔν Ἀσρηώθ.

XII. Καὶ ἐλάλησε Μαριάμ καὶ Ἀαρὼν κατὰ Μωϋσῆ, ἔνεκεν τῆς γυναῖκος τῆς Αἰθιοπίσσης ἣν ἔλαβε Μωϋσῆς, ὅτι γυναῖκα Αἰθιοπίσσαν ἔλαβε. ² Καὶ εἶπαν Μὴ Μωϋσῆ μόνω λελάληκε κύριος; οὐχὶ καὶ ἡμῶν ἐλάλησε; Καὶ ἤκουσε κύριος. ³ Καὶ ὁ ἄνθρωπος Μωϋσῆς πρῶτος σφόδρα παρὰ πάντας τοὺς ἀνθρώπους τοὺς ὄντας ἐπὶ τῆς γῆς. ⁴ Καὶ εἶπε κύριος παραχρῆμα πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν καὶ Μαριάμ· Ἐξέλθετε ὑμεῖς οἱ τρεῖς εἰς τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου. Καὶ ἐξῆλθον οἱ τρεῖς εἰς τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου. ⁵ Καὶ κατέβη κύριος ἐν στύλῳ νεφέλης καὶ ἔστη ἐπὶ τῆς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, καὶ ἐκλήθησαν Ἀαρὼν καὶ Μαριάμ καὶ ἐξῆλθον ἀμφοτέρω. ⁶ Καὶ εἶπε πρὸς αὐτούς· Ἀκούσατε τῶν λό-

31. A: δίπηχυν. 32. AF: τῆ ἐπαύριον. 33. AF: ἐκλείπειν. A²F: ἐθυμ. ὄργη. A: κ. ἐπ. κύρ. ἐν. τ. λαφ. 34. AF: τῆς ἐπιθ. — XII. 2. AF: ἐλάλησε κύρ. 5. EF: ἐξῆλθον ἀμφοτέρω.

יהוה ויגזו שליום מן-הים וישט על-
המחנה כדרך יום פה וכדרך יום
פה סביבות המחנה וכאמתים על-
פני הארץ; ויגם העם כל-היום ³²
ההוא וכל-הלילה וכל יום המחנה
ויאספו את-השליו הממטים אסף
עשרה המרים וישטחו להם שטה
סביבות המחנה; הבשר עזבם בין
שניהם טרם יפרת ואף יהוה הרה
בעם ויה יהוה בעם מפנה רבה ³⁴
מאד: ויקרא את-שם-המקום ההוא
קברות התאוה פי-שם קברו
לה את-העם המתאנים: מקברות
התאוה נסעו העם הצרות ויהיה
בהצרות: פ

XII. ותדבר מרים ואהרן במשה על-
אדות האשה הפשית אשר לקח
פי-אשה כשית לקח: ויאמרו הרק ²
אה-במשה דבר יהוה הלא גם-בני
דבר וישמע יהוה: והאיש משה ³
ענו מאד מפל האדם אשר על-פני
האדמה: ס ויאמר יהוה שתאם ⁴
אל-משה ואל-אהרן ואל-מרים צאו
שלשתיכם אל-אהל מועד וישאו ⁵
שלשתיכם: וירד יהוה בעמוד ענן ⁶
ויעמד פתח האהל ויקרא אהרן
ומרים וישאו שניהם: ויאמר שמערי-

v. 32. השליו ק'
v. 3. בניו ק'

31. Au delà de la mer. Hébreu et Septante: « de la mer ». — De tout côté autour du camp, dans l'espace du chemin qu'on peut faire en un jour. Hébreu et Septante: « environ une journée de chemin d'un côté, et une journée de chemin de l'autre côté ». — Et elles volaient en l'air, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

32. Dix mesures. Hébreu: « dix chomers ». — Ils les firent sécher. Hébreu: « il les étendirent ».

33. Et cet aliment n'était pas achevé. Hébreu: « avant qu'il eût fini d'être maché »; Septante:

« avant qu'il vint à manquer ».

34. Sépultres de la Concupiscence. Hébreu: « Qib-roth Hailtaavah »; Septante: « monument du désir ». — Qui avait désiré de la chair. Hébreu: « que la convoitise avait saisi ».

XII. 1. A cause de sa femme l'Éthiopienne. L'hébreu et les Septante ont de plus: « qu'il avait prise, car il avait pris une jeune Éthiopienne ».

4. Lorsqu'ils furent sortis: Hébreu: « quand tous deux furent sortis ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 2° *Plaintes de Marie et d'Aaron (XII).*

tus autem egrédiens a Dómino, ar-
réptas trans mare coturnícis détulit,
et demisit in castra itinere quantum
uno die cóncifi potest, ex omni parte
castrórum per circúitum, volabánt-
que in aère duóbus cúbitis altitú-
dine super terram. ³² Surgens ergo póp-
ulus toto die illo, et nocte, ac die
áltero, congregávit coturnícum, qui
parum, decem coros : et siccavérunt
eas per gryum castrórum. ³³ Adhuc
carnes erant in déntibus eórum, nec
defécerat hujuscémodi cibus : et ecce
furor Dómini concitátus in pópulum,
percússit eum plaga magna nimis.

Cotur-
nices
denno
dantur.
Ex. 16, 13.
Ps. 77, 26, 27;
104, 40.

³⁴ Vocátisque est ille locus, Sepúl-
chra concupiscéntiæ : ibi enim sepe-
liérunt pópulum qui desideráverat.

Populi
punitio.
Ps. 77, 30, 31.

Num. 11,
1, 34.

Sepulchra
Concupis-
centiæ.
Num. 33, 16.

Egréssi autem de Sepúlchris con-
cupiscéntiæ, venérunt in Haséroth,
et mansérunt ibi.

Haseroth.
Num. 33, 17.

XII. ¹ Locútaque est María et
Aaron contra Móysen propter uxórem
ejus Æthiopiissam, ² et dixerunt :
Num per solum Móysen locútus est
Dóminus? nonne et nobis similiter
est locútus? Quod cum audisset
Dóminus, ³ (erat enim Móyses vir
mitissimus super omnes hómines
qui morabántur in terra) ⁴ statim
locútus est ad eum, et ad Aaron et
Maríam : Egredimini vos tantum
tres ad tabernáculum fóederis.

2°
Marie
murmure et
Aaronis.
Ex. 2, 21.

Cumque fuissent egréssi, ⁵ descen-
dit Dóminus in columna nubis, et ste-
tit in intróitu tabernáculi, vocans Aa-
ron et Maríam. Qui cum iúissent, ⁶ dixit

Deus ad
Aaron et
Maríam.
Num. 14, 10.

un vent envoyé par le Seigneur, sai-
sissant des cailles au delà de la mer,
les porta et les abattit dans le camp,
de tout côté autour du camp, dans l'es-
pace du chemin qu'on peut faire en un
jour; et elles volaient en l'air à la hau-
teur de deux coudées au-dessus de la
terre. ³² Le peuple, se levant donc
durant tout ce jour-là, toute la nuit et le
jour suivant, amassa des cailles, cha-
cun au moins dix mesures; et ils les
firent sécher autour du camp. ³³ La
chair était encore en leurs dents, et
cet aliment n'était pas achevé : et voilà
que la fureur du Seigneur, excitée
contre le peuple, le frappa d'une très
grande plaie. ³⁴ Aussi ce lieu fut-il ap-
pelé Sépulcres de la concupiscence :
là, en effet, on ensevelit le peuple qui
avait désiré de la chair.

Mais sortis des Sépulcres de la con-
cupiscence, ils vinrent à Haséroth et y
demeurèrent.

XII. ¹ Or Marie et Aaron parlèrent
contre Moïse, à cause de sa femme
l'Éthiopienne, ² et dirent : « Est-ce
par le seul Moïse qu'a parlé le Sei-
gneur? Ne nous a-t-il pas également
parlé? » Ce qu'ayant entendu le Sei-
gneur, ³ (car Moïse était l'homme le
plus doux de tous les hommes qui de-
meuraient sur la terre), ⁴ il dit aussitôt
à Moïse, à Aaron et à Marie : « Sortez,
vous trois seulement, pour aller au ta-
bernacle d'alliance ».

Et lorsqu'ils furent sortis, ⁵ le Sei-
gneur descendit dans une colonne de
nuée, et se tint à l'entrée du taberna-
cle, appelant Aaron et Marie. Lors-
qu'ils furent venus, ⁶ il leur dit :

des cailles est en soi un fait naturel. Mais les deux
faits rapportés par l'Exode et les
Nombres n'en sont pas moins mi-
raculeux. Dieu, en effet, disposa
toutes choses pour que les cailles
arrivassent, au moment voulu par
lui, aux lieux où campaient les Is-
raélites, et il révéla à l'avance à
Moïse ce que sa Providence avait
préparé. Cf. *Psalme LXXVII, 27.* —
Elles volaient en l'air. Cette tra-
duction n'est pas littérale. Le
texte original semble plutôt indi-
quer que les cailles étaient en si
grande abondance, qu'en certains
endroits elles atteignaient deux
coudées au-dessus du sol.



Caille d'Égypte.
(F. 31-32). (Marbre
du musée de Leyde).

litres (note sur *Lévitique, v, 14*).

34. *Sépulcres de la concupiscence*, en hébreu *Qib-roth Hattavah*, probablement l'*Erweis et-Ebierig* actuel, éminence parfaitement adaptée pour un grand rassemblement de peuple et couverte à plusieurs lieues de la ronde des vestiges d'un grand rassemblement et du séjour d'une grande multitude. — *Haséroth* paraît désigner un campement permanent d'un peuple pasteur, comme on en trouve encore aujourd'hui des restes, dans le désert du Sinaï.

2° *Murmures de Marie et d'Aaron, XII.*

XII. 1. *L'Éthiopienne.* D'après certains commentateurs, cette Éthiopienne n'était autre que Séphora la Madianite. Mais il est possible que Moïse eût épousé une femme éthiopienne. Joséphe raconte, mais son récit ne paraît pas mériter créance, que Moïse avait fait d'Égypte une expédition en Éthiopie et avait épousé une princesse de ce pays.

3. *L'homme le plus doux.* C'est uniquement la

γων μου. Ἐὰν γένηται προφήτης ἐμῶν κυρίου, ἐν ὄραματι αὐτῷ γνωσθήσομαι καὶ ἐν ὑπνῷ λαλήσω αὐτῷ. ⁷ Οὐχ οὕτως ὁ θεράπων μου Μωϋσῆς· ἐν ὄλῳ τῷ οἴκῳ μου πιστός ἐστι. ⁸ Στόμα κατὰ στόμα λαλήσω αὐτῷ, ἐν εἶδει καὶ οὐ δι' αἰνιγμάτων, καὶ τὴν δόξαν κυρίου εἶδε. Καὶ διατί οὐκ ἐφοβήθητε καταλαλήσαι κατὰ τοῦ θεράποντός μου Μωϋσῆ;

⁹ Καὶ ὁρῶν θυμοῦ κυρίου ἐπ' αὐτοῖς, καὶ ἀπῆλθεν. ¹⁰ Καὶ ἡ νεφέλη ἀπέστη ἀπὸ τῆς σκηνῆς. Καὶ ἰδοὺ Μαριάμ λερωῶσα ὡσεὶ χιών· καὶ ἐπέβλεψεν Ἀαρὼν ἐπὶ Μαριάμ, καὶ ἰδοὺ λερωῶσα. ¹¹ Καὶ εἶπεν Ἀαρὼν πρὸς Μωϋσῆν· Λέομαι, κύριε, μὴ συνεπιθῆ ἡμῖν ἁμαρτίαν, διότι ἠγνοήσαμεν καθ' ὅτι ἡμάροτομεν. ¹² Μὴ γένηται ὡσεὶ Ἴσον θανάτῳ ὡσεὶ ἔκτρομα ἔκπροσεύμενον ἐκ μήτρας μητρὸς, καὶ κατεσθίει τὸ ἥμισυ τῶν σαρκῶν αὐτῆς. ¹³ Καὶ ἐβόησε Μωϋσῆς πρὸς κύριον, λέγων· Ὁ θεός, δέομαί σου, ἴασαι αὐτήν. ¹⁴ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Εἰ ὁ πατήρ αὐτῆς πτύων ἐνέπτυσεν εἰς τὸ πρόσωπον αὐτῆς, οὐκ ἐντραπήσεται ἐπτά ἡμέρας; ἀφορισθῆτω ἐπτά ἡμέρας ἕξω τῆς παρεμβολῆς, καὶ μετὰ ταῦτα εἰσελεύσεται. ¹⁵ Καὶ ἀφορίσθη Μαριάμ ἕξω τῆς παρεμβολῆς ἐπτά ἡμέρας. Καὶ ὁ λαὸς οὐκ ἐξῆρεν, ἕως ἐκαθαρίσθη Μαριάμ.

XIII. Καὶ μετὰ ταῦτα ἐξῆρεν ὁ λαὸς ἕξ Ἀσρωθ, καὶ παρενέβαλον ἐν τῇ ἐρήμῳ τοῦ Φαράν. ² Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ³ Ἀπόστειλον σεαυτῷ ἄνδρας, καὶ κατασκευάσθωσαν τὴν γῆν τῶν Χαναανίων ἣν ἐγὼ δίδωμι τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ ἑῖς κατὰ-

7. AE: ἕτως ὡς. 9. EF: αὐτούς. A¹EF: ἀπῆλθον. 10. A: ἡ ἢ. ἀπῆλθεν. AE: πρὸς M. 12. A²F† (p. μητρὸς) αὐτοῦ.

נָא דַבְּרִי אִם־יִהְיֶה נְבִיאֲכֶם יְהוָה בְּמִרְאָה אֵלָיו אֲתוֹנֶלֶת בְּחֵלוֹם אֲדַבֵּר־בוּ : לֹא־כֵן עַבְדִּי מֹשֶׁה בְּכָל־בֵּיתִי נִאֲמָן הוּא : פֶּה אֶל־פֶּה אֲדַבֵּר־בוּ וּמִרְאָה וְלֹא בְחֵידוֹת וּתְמִנַת יְהוָה יָבִיט וּמִדֹּעַל לֹא וְיֵאָתֶם לְדַבֵּר בְּעַבְדִּי כַּמֹּשֶׁה :

⁹ וַיִּחַר־אַף יְהוָה בָּם וַיִּלְךָ : וַיִּהְיֶנּוּ סוֹר מֵעַל הָאֹהֶל וַהֲפֹה מֵרִים מִצַּרְעַת פְּשָׁלָג וַיִּשָּׂן אֶהֱרֹן אֶל־מְרִים וַהֲנֶה מִצַּרְעַת : וַיֹּאמֶר אֶהֱרֹן אֶל־מֹשֶׁה בִּי אָדֹנָי אֶל־נָא תִשֶׁת עָלֵינוּ הַשָּׂאת ¹² אֲשֶׁר נֹאֲלָנוּ וְאֲשֶׁר חָטָאנוּ : אֶל־נָא תְהִי כַּמֹּת אֲשֶׁר בְּצֵאתוֹ מִרְחֹם אִמּוֹ וַיֹּאכַל חֲצִי בְשָׂרוֹ : וַיִּצְעַק מֹשֶׁה אֶל־יְהוָה לֵאמֹר אֵל נָא רַפָּא נָא לָהּ : וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאַבְיָה יָדְךָ וְרַק בְּסִנְיָהּ תִּלָּא תַפְּלֹם שְׁבַעַת יָמִים תִּסְפָּר שְׁבַעַת יָמִים מִחוּץ לַמַּחֲנֶה וְאַחַר תֵּאָסֶף : וַתִּסְפָּר מְרִים מִחוּץ לַמַּחֲנֶה שְׁבַעַת יָמִים וַהֲעֵם לֹא נִסַּע עִדְהָאֶסֶף מְרִים : וְאַחַר נִסְעוּ הָעָם מִהַצְּרֹת וַיִּחַנּוּ בַּמִּדְבָּר פָּאָרֹן :

פ פ פ לו 37

XIII. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : שְׁלַח־לָךְ אַנְשִׁים וַיְהִרֻוּ אֶת־אֶרֶץ כְּנָעַן אֲשֶׁר־אֲנִי נֹתֵן לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל

6. Est prophète du Seigneur. Hébreu : « est prophète parmi vous ». — Je lui apparaitrai dans la vision. Hébreu et Septante : « moi, Jahvéh, je me ferai connaître à lui dans une vision »
 8. De décrier mon serviteur. Hébreu et Septante : « de parler contre mon serviteur ».
 10. Blanche de lèpre comme la neige. Hébreu et Septante : « lèpreuse comme la neige ».
 11. Que nous avons commis follement. Hébreu : « car nous avons agi follement »; Septante : « parce que nous avons ignoré, parce que nous avons péché ».
 12. Que celle-ci ne devienne pas comme morte. Hé-

breu : « qu'elle ne soit pas comme un enfant mort »; Septante : « qu'elle ne devienne pas comme semblable à la mort ». — Voilà que déjà la moitié de sa chair a été dévorée par la lèpre. L'hébreu et les Septante rapportent ces mots : « la moitié de sa chair a été dévorée », à la pensée précédente, et disent : « comme un avorton sorti du sein de sa mère et dont la chair est à moitié consumée ».
 13. Fut rappelée. Septante : « fut purifiée ».
 XIII. 3 (2). D'entre les princes, un par chaque tribu. Hébreu et Septante : « un homme par chaque tribu »

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 2^e Plaintes de Marie et d'Aaron (XII).

ad eos : Audite sermões meos : Si quis fuerit inter vos propheta Dómini, in visione apparebo ei, vel per somnium loquar ad illum. ⁷ At non talis servus meus Móyses, qui in omni domo mea fidelissimus est : ⁸ ore enim ad os loquor ei : et palam, et non per ænigmata et figuras Dóminum videt. Quare ergo non timuistis detrahere servo meo Móysi ?

Verba Domini sequuntur.
 Ia. 1, 1.
 Zach. 1, 8.
 Gen. 46, 2; 15, 1.
 Dent. 13, 1.
 Jer. 23, 25.
 Jos. 3, 1.
 Heb. 3, 2, 5.
 Eccl. 45, 4.
 Dent. 34, 10.
 Ex. 33, 11, 20-23; 24, 10.
 I Cor. 13, 12.
 2 Cor. 3, 18.
 Joa. 16, 29.
 Marc. 4, 11.

⁹ Iratusque contra eos, ábiit : ¹⁰ nubes quoque recessit quæ erat super tabernaculum : et ecce Maria apparuit candens lepra quasi nix. Cumque respexisset eam Aaron, et vidisset perfusam lepra, ¹¹ ait ad Móysen : Obsecro, domine mi, ne imponas nobis hoc peccatum, quod stulte commisimus, ¹² ne fiat hæc quasi mórtua, et ut abortivum quod projicetur de vulva matris suæ : ecce jam médium carnis ejus devoratum est a lepra.

Maria lepra mfectatur.
 Num. 11, 35;
 Dent. 24, 9.
 Ex. 4, 6.
 Lev. 13, 2-46.

¹³ Clamavitque Móyses ad Dóminum, dicens : Deus, obsecro, sana eam. ¹⁴ Cui respondit Dóminus : Si pater ejus spuisset in faciem illius, nonne debuerat saltem septem diébus rubóre suffúdi ? Separétur septem diébus extra castra, et póstea revocábitur. ¹⁵ Exclúsa est itaque Maria extra castra septem diébus : et pópulus non est motus de loco illo, donec revocata est Maria.

Aaronis oratio.

Oratio Moysis.

Responsio dominica.
 Num. 9, 2.
 Lev. 14, 5.

Maria extra castra.

3^o Statio novæ.
 Num. 11, 34.

XIII. ¹ Profectusque est pópulus de Haséroth, fixis tentóriis in deserto Pharan : ² ibique locutus est Dóminus ad Móysen, dicens : ³ Mitte viros, qui considerent terram Chánaan, quam daturus sum filiis Israel, sín-

Num. 13, 26;
 Num. 10, 12.
 Dent. 1, 19.
 Dent. 1, 22.

« Écoutez mes paroles : Si quelqu'un parmi vous est prophète du Seigneur, je lui apparaitrai dans la vision, ou je lui parlerai en songe. ⁷ Mais tel n'est pas mon serviteur Moïse, qui est très fidèle dans toute ma maison : ⁸ car c'est bouche à bouche que je lui parle, et c'est clairement, et non en énigmes et en figures, qu'il voit le Seigneur. Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de décrier mon serviteur Moïse ? »

⁹ Et, irrité contre eux, il s'en alla. ¹⁰ La nuée aussi qui était sur le tabernacle se retira : et voilà que Marie parut blanche de lèpre comme la neige. Or Aaron l'ayant regardée, et l'ayant vue couverte de lèpre, ¹¹ dit à Moïse : « Je vous conjure, mon seigneur, ne nous imposez point un péché que nous avons commis follement. ¹² Que celle-ci ne devienne pas comme morte, et comme l'avorton qui est rejeté du sein de sa mère ! voilà que déjà la moitié de sa chair a été dévorée par la lèpre ».

¹³ Moïse cria donc au Seigneur, disant : « Dieu, je vous conjure, guérissez-la ! » ¹⁴ Le Seigneur lui répondit : « Si son père eût craché sur sa face, n'eût-elle pas dû être au moins pendant sept jours couverte de honte ? Qu'elle soit séparée du camp durant sept jours, et après cela elle sera rappelée ». ¹⁵ C'est pourquoi Marie fut exclue du camp durant sept jours ; et le peuple ne sortit pas de ce lieu, jusqu'à ce que Marie fût rappelée.

XIII. ¹ Après cela le peuple partit d'Haséroth, et planta ses tentes dans le désert de Pharan. ² Et là, le Seigneur parla à Moïse, disant : « ³ Envoie d'entre les princes, un par chaque tribu, des hommes qui considèrent la

conviction et la force de la vérité qui arrachent ces paroles à Moïse ; et s'il les a placées ici, c'est moins pour faire sentir combien son frère et sa sœur étaient coupables de le traiter si durement, que pour faire comprendre qu'il n'aurait jamais pensé à les en punir, quelque élevé qu'il fût au-dessus d'eux sous tant de rapports, et quelque fondé qu'il fût à le faire. Remarquons de plus que cet éloge ne passe pas les limites d'une modestie éclairée, et qu'il est des circonstances dans lesquelles les hommes même les plus modestes eroient avec raison devoir se justifier de fausses imputations, et, par cela même, faire jusqu'à un certain point leur apologie. C'est souvent une justice qu'on se doit et qu'on

doit à l'édification publique. Saint Paul (II Corinthiens, xi, 10, 23, etc.), Jésus-Christ lui-même (Jean, x, 36) se louent pour détruire les mauvaises impressions que leurs ennemis et leurs persécuteurs cherchaient à donner à leur sujet.

10. La nuée... se retira, en signe du mécontentement du Seigneur.

3^o Envoi des espions dans la terre de Chanaan, et sédition nouvelle, XIII-XIV.

XIII. 1. Dans le désert de Pharan, terme général (voir la note sur x, 42). Le lieu précis est Cadébarne. Voir Nombres, xx, 1, et la note.

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 3° Exploratores Chanaan (XIII-XIV).

σχεσιν¹· ἄνδρα ἓνα κατὰ φυλὴν¹ κατὰ δῆ-
 μους πατριῶν αὐτῶν¹ ἀποστελεῖς αὐτούς,
 πάντα ἀρχηγὸν ἕξ αὐτῶν. ⁴ Καὶ ἐξαπέ-
 στειλεν αὐτούς Μωϋσῆς ἐκ τῆς ἐρήμου Φα-
 ρὰν διὰ φωνῆς κυρίου. Πάντες ἄνδρες ἀρ-
 χηγοὶ υἱῶν Ἰσραὴλ 'οὔτοι', καὶ ταῦτα τὰ
 ὀνόματα αὐτῶν· ⁵ Τῆς φυλῆς Ρουβὴν Σα-
 μουὴλ υἱὸς Ζαχοῦρ, ⁶ τῆς φυλῆς Συμεὼν
 Σαφάτ υἱὸς Σουρί, ⁷ τῆς φυλῆς Ἰούδα Χά-
 λεβ υἱὸς Ἰεφονή, ⁸ τῆς φυλῆς Ἰσάχαρ
 Ἰλαὰλ υἱὸς Ἰωσήφ, ⁹ τῆς φυλῆς Ἐφραΐμ
 Ἀνσή υἱὸς Νανή, ¹⁰ τῆς φυλῆς Βενιαμὴν
 Φαλτὶ υἱὸς Ραφού, ¹¹ τῆς φυλῆς Ζαβουλὼν
 Γουδιήλ υἱὸς Σουδί, ¹² τῆς φυλῆς Ἰωσήφ
 τῶν υἱῶν Μανασσὴ Γαδδὶ υἱὸς Σουσί, ¹³ τῆς
 φυλῆς Ἀν Ἀμιήλ υἱὸς Γαμαλί, ¹⁴ τῆς φυ-
 λῆς Ἀσῆρ Σαθούρ υἱὸς Μιχαήλ, ¹⁵ τῆς φυ-
 λῆς Νεφθαλὶ Ναβὶ υἱὸς Σαβί, ¹⁶ τῆς φυ-
 λῆρ Γὰδ Γουδιήλ υἱὸς Μακχί. ¹⁷ Ταῦτα
 τὰ ὀνόματα τῶν ἀνδρῶν, οὓς ἀπέστειλε
 Μωϋσῆς κατασκέψασθαι τὴν γῆν. Καὶ
 ἐπωνόμασε Μωϋσῆς τὸν Ἀνσή υἱὸν Νανή
 Ἰησοῦν. ¹⁸ Καὶ ἀπέστειλεν αὐτούς Μωϋ-
 σῆς κατασκέψασθαι τὴν γῆν Χαναὰν καὶ
 εἶπε πρὸς αὐτούς· Ἀνάβητε ταύτη τῇ ἐρήμῳ,
 καὶ ἀναβήσεσθε εἰς τὸ ὄρος, ¹⁹ καὶ ὄψεσθε
 τὴν γῆν τίς ἐστι, καὶ τὸν λαὸν τὸν ἐγκαθή-
 μενον ἐπ' αὐτῆς, εἰ ἰσχυρὸς ἐστὶν ἢ ἀσθε-
 νῆς, ἢ ὀλίγοι εἰσὶν ἢ πολλοί, ²⁰ καὶ τίς ἡ γῆ
 εἰς ἣν οὔτοι ἐγκαθίστηται ἐπ' αὐτῆς, ἢ καλὴ
 ἐστὶν ἢ πονηρά· καὶ τίνας αἱ πόλεις αἷ οὔτοι
 κατοικοῦσιν ἐν αὐταῖς, εἰ ἐν τειχίῃσιν ἢ ἐν
 ἀτειχίστοις, ²¹ καὶ τίς ἡ γῆ, ἢ πίον ἢ πα-
 ρειμένη, εἰ ἐστὶν ἐν αὐτῇ δένδρα ἢ οὐ, καὶ
 προσκαρτεροῦσαντες λήψεσθε ἀπὸ τῶν καρ-
 πῶν τῆς γῆς. Καὶ αἱ ἡμέραι, ἡμέραι ἕναρος¹
 πρόδρομοι σταφυλῆς.

4. A: ἀπέστειλεν. 8. A: Ἰγὰλ. 20. AF: εἰ καλή.
 AF: πόλεις εἰς ἄς.

אִישׁ אֶחָד אִישׁ אֶחָד לְמִשְׁתֵּי אֲבֹתָיו
 3 תְּשַׁלְּחֵהוּ כָּל נְשִׂיאֵי בָהֶם: וַיִּשְׁלַח
 אֹתָם מֹשֶׁה מִמִּדְבַּר פָּאָרָן עַל־פִּי
 4 יְהוָה כָּל־עַם אֲנָשִׁים רָאשֵׁי בְנֵי־
 יִשְׂרָאֵל הָמָּה: וְאֵלֶּה שְׁמוֹתֵם לְמִשְׁתֵּי
 5 הַרְאִיבוֹן שְׁמוֹעַ בְּן־זֹכֹר: לְמִשְׁתֵּי שְׁמֵעוֹן
 6 שָׁפַט בְּן־הוֹרִי: לְמִשְׁתֵּי יְהִיזֵה כָּל־ב
 7 בְּן־יִשְׁכָּנָה: לְמִשְׁתֵּי יִשְׁשָׁכָר יִגְאָל כָּן־
 8 יוֹסֵף: לְמִשְׁתֵּי אֶפְרָיִם הוֹשֵׁעַ בְּן־נוֹן:
 9 לְמִשְׁתֵּי בְנִימֵן שִׁלְטַי כָּן־רָשָׁא:
 10 לְמִשְׁתֵּי זְבוּלֹן גַּדְיָאֵל כָּן־סוּדִי:
 11 לְמִשְׁתֵּי יוֹסֵף לְמִשְׁתֵּי מְנַשֶּׁה גַּדִּי כָן־
 12 סוּסִי: לְמִשְׁתֵּי דָן עֲמִיָּאל כָּן־צְמִלִּי:
 13 לְמִשְׁתֵּי אֲשֵׁר אֲשֵׁר כְּתִיר כָּן־מִיכָאֵל:
 14 לְמִשְׁתֵּי נַפְתָּלִי נַחֲבִי כָן־וְרָסִי:
 15 לְמִשְׁתֵּי גָד אַוּאֵל כָּן־מְכִי: אֵלֶּה
 16 שְׁמוֹת הָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר־שַׁלַּח מֹשֶׁה
 לְתִיר אֶת־הָאָרֶץ וַיִּקְרָא מִשְׁתֵּי
 17 לְהוֹשֵׁעַ בְּן־נוֹן יְהוֹשֻׁעַ: וַיִּשְׁלַח
 אֹתָם מֹשֶׁה לְתִיר אֶת־הָאָרֶץ כְּנָעַן
 וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם עָלֶיךָ זֶה בְּנֹעַב וְעַלִּיתֶם
 18 אֶת־הָהָר: וַרְאִיתֶם אֶת־הָאָרֶץ מֵהַר
 הַהוּא וְאֶת־הַקְּדָם הַיֹּשֵׁב עָלֶיהָ הַחֲזוֹק
 הַיֹּא הַרְפָּה הַמְעֻט הַיֹּא אִם־רַב:
 19 וְהַיֹּא הָאָרֶץ אֲשֶׁר־הִיא יֹשֵׁב בָּהּ
 הַטּוֹבֵה הַיֹּא אִם־רַעַת וְהַיֹּא הַעָרִים
 אֲשֶׁר־הִיא יוֹשֵׁב בְּהֶנָּה הַבְּמִתְּנִים
 20 אִם־בְּמִבְצָרִים: וְהַיֹּא הָאָרֶץ הַשְּׂמֵלָה
 הַיֹּא אִם־רֹזֵה הַיֹּשֵׁב בָּהּ עַל אִם־אֵין
 וְהַחֲחֹזְקֹתֶם וְלִמְחֹתֶם מִפְּרִי הָאָרֶץ
 וְהַיֹּמִים יָמִי בְּפֹרְי עֲנָבִים:

v. 8. מִצְרָאֵל

d'après les dèmes de leurs familles, tu les enverras, tous seront des chefs.
 4 (3). Envoyant du désert de Pharan des hommes d'entre les princes. Hébreu et Septante : « Moïse les envoya du désert de Pharan à la voix de Jahvéli, tous ces hommes étaient chefs des enfauts d'Israël ».
 17 (16). Pour considérer la terre. Hébreu : « pour explorer le pays ».

20 (19). Si elles sont murées ou sans murs. Hébreu : « si leur habitant est dans des camps ou dans des villes fortifiées ».
 21 (20). Le temps auquel les raisins précoces peuvent être mangés. Hébreu : « les jours, les jours des premiers du raisin » ; Septante : « ces jours, jours du printemps, précurseurs du raisin ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 3^e Espions en Chanaan (XIII-XIV).

gulos de singulis tribubus, ex principibus.

Exploratores mittendi in Chanaan.

⁴ Fecit Moyses quod Dominus imperaverat, de deserto Pharan mittens principes viros, quorum ista sunt nomina. ⁵ De tribu Ruben, Sammua filium Zechur. ⁶ De tribu Simeon, Saphat filium Huri. ⁷ De tribu Juda, Caleb filium Jéphone. ⁸ De tribu Issachar, Igal filium Joseph. ⁹ De tribu Ephraim, Osée filium Nun. ¹⁰ De tribu Benjamin, Phalti filium Raphu. ¹¹ De tribu Zabulon, Geddiel filium Sodi. ¹² De tribu Joseph, sceptri Manasse, Gaddi filium Susi. ¹³ De tribu Dan, Ammiel filium Gemalli. ¹⁴ De tribu Aser, Sthur filium Michael. ¹⁵ De tribu Néphthali, Nahabi filium Vapsi. ¹⁶ De tribu Gad, Guel filium Machi. ¹⁷ Hæc sunt nomina virorum, quos misit Moyses ad considerandam terram : vocavitque Osée filium Nun, Josue.

Exploratorum nomina. Num. 13, 26; Deut. 1, 22.

Num. 13, 31. Jos. 14, 6.

Num. 13, 16; 11, 25. 1 Par. 7, 27.

Num. 13, 6. Moysis ad emissarios precepta.

¹⁸ Misit ergo eos Moyses ad considerandam terram Chanaan, et dixit ad eos : Ascendite per meridiānam plagam. Cumque venēritis ad montes, ¹⁹ considerate terram, qualis sit : et pópulum qui habitator est ejus, utrum fortis sit an infirmus : si pauci número an plures : ²⁰ ipsa terra, bona an mala : urbes quales, muratæ an absque muris : ²¹ humus, pinguis an stérilis, nemorosa an absque arbóribus. Confortāmini, et afferte nobis de fructibus terræ. Erat autem tempus quando jam præcoquæ uvæ vesci possunt.

Num. 13, 21; 14, 40. Jos. 15, 1-11.

terre de Chanaan, que je dois donner aux enfants d'Israël ».

⁴ Moïse fit ce que le Seigneur avait commandé, envoyant du désert de Pharan des hommes d'entre les princes, dont voici les noms : ⁵ de la tribu de Ruben, Sammua, fils de Zéchur ; — ⁶ de la tribu de Siméon, Saphat, fils d'Huri ; — ⁷ de la tribu de Juda, Caleb, fils de Jéphonné ; — ⁸ de la tribu d'Issachar, Igal, fils de Joseph ; — ⁹ de la tribu d'Éphraïm, Osée, fils de Nun ; — ¹⁰ de la tribu de Benjamin, Phalti, fils de Raphu ; — ¹¹ de la tribu de Zabulon, Geddiel, fils de Sodi ; — ¹² de la tribu de Joseph, du sceptre de Manassé, Gaddi, fils de Susi ; — ¹³ de la tribu de Dan, Ammiel, fils de Gemalli ; — ¹⁴ de la tribu d'Aser, Sthur, fils de Michaël ; — ¹⁵ de la tribu de Néphthali, Nahabi, fils de Vapsi ; — ¹⁶ de la tribu de Gad, Guel, fils de Machi. ¹⁷ Ce sont là les noms des hommes qu'envoya Moïse, pour considérer la terre ; et il donna à Osée, fils de Nun, le nom de Josué.

¹⁸ Moïse les envoya donc pour considérer la terre de Chanaan, et il leur dit : « Montez par le côté méridional. Or, lorsque vous serez arrivés aux montagnes, ¹⁹ considérez la terre, ce qu'elle est, et le peuple qui l'habite ; s'il est fort ou faible, s'il est en petit nombre ou nombreux ; ²⁰ si la terre elle-même est bonne ou mauvaise, ce que sont les villes, si elles sont murées ou sans murs ; ²¹ si le sol est gras ou stérile, bien boisé ou sans arbres. Fortifiez-vous, et apportez-nous des fruits de la terre ». Or, c'était le temps auquel les raisins précoces peuvent être mangés.

4. Ce que le Seigneur avait commandé, sur la demande du peuple lui-même. Deutéronome, 1, 22.

7. Caleb, nom qui en hébreu signifie chien. On trouve dans la Bible d'autres noms d'hommes et de femmes empruntés aux animaux : Débora signifie abeille ; Jahel, biche ; Rachel, brebis ; Séphora, oiseau ; Oreb, corbeau ; Zeb, loup ; Jonas, colombe, etc., etc.

9. Osée : ce personnage est Josué, dont le nom a été plusieurs fois donné sous cette dernière forme, Exode, xvii, 9-14 ; xxiv, 13 ; Nombres, xi, 28, etc.

Voir la note sur le §. 17.

17. Il donna à Osée... le nom de Josué. Osée signifie « secours » ; c'est une forme abrégée de Josué, « celui dont Jahvé est le secours » ; c'est le même nom que Jésus. Il faut sans doute voir ici le rappel d'un fait antérieur : car ce fut probablement à la suite de la victoire qu'il avait remportée sur les Amalécites, grâce à la protection divine, que Moïse avait donné au vainqueur un nom destiné à rappeler cet événement miraculeux, Exode, xvii, 9-13.

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 3^o Exploratores Chanaan (XIII-XIV).

²² Καὶ ἀναβάντες κατεσκέψαντο τὴν γῆν ἀπὸ τῆς ἐρημοῦ Σιν ἕως Ῥοῦβ, εἰσπορευομένων Αἰμάθ. ²³ Καὶ ἀνέβησαν κατὰ τὴν ἐρημον καὶ ἀπῆλθον ἕως Χεβρών, καὶ ἐκεῖ Ἀρμυὴν καὶ Σεσσί καὶ Θελαμί, γενεαὶ Ἐνάκ καὶ Χεβρών ἐπτα ἔτεσιν ἀκοδομήθη πρὸ τοῦ Ταῖν Αἰγύπτου. ²⁴ Καὶ ἦλθσαν ἕως φάραγος βότρου, καὶ κατεσκέψαντο αὐτήν, καὶ ἔκοπαν ἐκεῖθεν κλήμα καὶ βότρον σταφυλῆς ἕνα ἐπ' αὐτοῦ, καὶ ἦραν αὐτὸν ἐπ' ἀναφορεῦσι, καὶ ἀπὸ τῶν ῥοῶν καὶ ἀπὸ τῶν σκυῶν. ²⁵ Καὶ τὸν τύπον ἐκείνον ἐπινόμασαν Φάραγξ βότρου, διὰ τὸν βότρον ὃν ἔκοπαν ἐκεῖθεν οἱ υἱοὶ Ἰσραήλ.

²⁶ Καὶ ἀπέστρεψαν ἐκεῖθεν κατασκευάμενοι τὴν γῆν μετὰ τεσσαράκοντα ἡμέρας.

²⁷ Καὶ πορευθέντες ἦλθον πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν καὶ πρὸς πᾶσαν συναγωγὴν υἱῶν Ἰσραήλ, εἰς τὴν ἐρημον Φαράν Καδῆς, καὶ ἀπεκρίθησαν αὐτοῖς ῥήματα καὶ πάση συναγωγῇ, καὶ ἔδειξαν τὴν καρπὸν τῆς γῆς.

²⁸ Καὶ διηγῆσαντο αὐτῶ καὶ εἶπαν Ἠλθαμεν εἰς τὴν γῆν, εἰς ἣν ἀπέστειλας ἡμᾶς, γῆν ῥέουσαν γάλα καὶ μέλι, καὶ οὗτος ὁ καρπὸς αὐτῆς. ²⁹ Ἀλλ' ἦ ὅτι θρασὺ τὸ ἔθνος τὸ κατοικοῦν ἐπ' αὐτῆς, καὶ πόλεις ὄχυρα

τετειχισμένοι μεγάλα σφόδρα, καὶ τὴν γενεάν Ἐνάκ ἐωράκαμεν ἐκεῖ.

³⁰ Καὶ Ἀμαλῆκ κατοικεῖ ἐν τῇ γῇ τῇ πρὸς νότον, καὶ ὁ Χετταῖος καὶ ὁ Ἐνυαῖος καὶ ὁ Ἰεβουσαῖος καὶ ὁ Ἀμορραῖος κατοικεῖ ἐν τῇ ὄρεινῃ, καὶ ὁ Χαναταῖος κατοικεῖ παρὰ θάλασσαν καὶ παρὰ τὸν Ἰορδάνην ποταμίον. ³¹ Καὶ κατεσιώπησε Χάλεβ τὸν λαὸν πρὸς Μωϋσῆν καὶ εἶπεν αὐτῶ Ὁυχί, ἀλλὰ ἀναβάντες ἀναβησόμεθα καὶ κατακληρονομήσομεν αὐτήν, ὅτι δυνατοὶ δυνησόμεθα πρὸς αὐτούς.

³² Καὶ οἱ ἄνθρωποι οἱ συναβάντες μετ' αὐτοῦ εἶπαν Ὁυκ ἀναβαίνομεν, ὅτι οὐ μὴ δυνώμεθα ἀναβῆναι πρὸς τὸ ἔθνος, ὅτι

23. A: ἦλθον. 24. AF: ἦρον αὐτόν. 26. AF: K. ἐπέτρο. 27. A: τῇ συναγωγῇ. 29. A: κατ. τὴν γῆν. 32. F: ἀναβαίνομεν... δυνησόμεθα.

וַיַּעֲלוּ וַיִּתְּרוּ אֶת־הָאָרֶץ מִמִּדְבָּר־ 21

צָן עַד־דִּרְהָב לְבָא חֲמַת׃ וַיַּעֲלוּ 22

בַּנֶּגֶב וַיָּבֹא עַד־חֶבְרוֹן וְשָׁם אַהֲרֹן

וְתַלְמִי יְלָדֵי הָעֵינָק וְחֶבְרוֹן

שָׁבַע שָׁנִים נִבְנְתָה לְפָנָי צֵעַן מִצְרָיִם׃

וַיָּבֹאוּ עַד־נַחַל אֲשַׁפְּל וַיִּכְרְתוּ מִשָּׁם

זְמוּרָה וְאֲשַׁפּוֹל עֲנָבִים אֶחָד וַיִּשְׁאֲהוּ

בַּמֹּוֹט בַּשָּׁנִים וּמִן־הָרְמַנִים וּמִן־

הַתְּאֵנִים׃ לַמָּקוֹם הַהוּא קָרָא נַחַל

אֲשַׁפּוֹל עַל אֲדוֹת הָאֲשַׁפּוֹל אֲשֶׁר־

פָּרְתוּ מִשָּׁם בְּנֵי יִשְׂרָאֵל׃

כֹּה וַיָּשָׁבוּ מִתֵּיִר הָאָרֶץ מִקֶּץ אַרְבָּעִים

יּוֹם׃ וַיָּלְכוּ וַיָּבֹאוּ אֶל־מִשְׁה וְאֶל־

אֶהֱרֹן וְאֶל־פְּלִעְדָת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶל־

מִדְבַּר פָּאָרָן קְדֻשָּׁה וַיָּשִׁיבוּ אֲתָם

דָּבָר וְאֶת־פְּלִעְדָתָה וַיִּרְאוּם אֶת־פָּרִי

הָאָרֶץ׃ וַיִּסְפְּרוּ־לוֹ וַיֹּאמְרוּ פָּאָנוּ

אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר שָׁלַחְתָּנוּ אָגַם זָבַת

הַלֵּב וַדְּבַשׁ הוּא וְזֵד־פְּרִיָּה׃ אֶפֶס

פִּי־עַז הָעָם הַיֹּשֵׁב בָּאָרֶץ וְהָעֲרִיִם

בְּצֻרוֹת גְּדֹלֹת מְאֹד וְגַם־יְלָדֵי הָעֵינָק

רָאוּנוּ שָׁם׃ עֲמַלְק יוֹשֵׁב בָּאָרֶץ הַנֶּגֶב

וְהַתְּתִי וְהַיְבוּסִי וְהָאֲמֹרִי יוֹשֵׁב

בְּהָר וְהַפְּגַעֲנִי יוֹשֵׁב עַל־הַיָּם וְעַל

לֵיד הַיַּרְדֵּן׃ וַיְהִי כָלֵב אֶת־הָעָם

אֶל־מִשְׁה וַיֹּאמֶר עָלָה נַעֲלֶה וַיַּרְשֻׁנוּ

אֹתָהּ פִּירְיוֹכֹל נֹכַח לָהּ׃ וְהָאֲנָשִׁים

אֲשֶׁר־עָלוּ עִמּוֹ אָמְרוּ לֹא נֹכַח

v. 30. סמך רבתי ל'ד קצת כופרים

24 (23). Jusqu'au Torrent de la grappe de raisin. Septante: « jusqu'à la vallée de la grappe de raisin ».

25 (24). Avaient emporté. Hébreu et Septante: « avaient coupé ».

26 (25). Or les explorateurs... étant retournés. Hébreu et Septante: « ils furent de retour de l'exploration ». — Toute la contrée parcourue, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

27 (26). Dans le désert de Pharan qui est en Cadès. Hébreu et Septante: « à Cadès, dans le désert de Pharan ».

30 (29). Amalec habite au midi. Septante: « Amalec habite dans la terre qui est vers le vent pluvieux ». — Près des courants du Jourdain. Hébreu: « sur le bord du Jourdain »; Septante: « près du fleuve de Jourdain ».

(30) 31. Pour apaiser le murmure du peuple. Hébreu et Septante: « fit taire le peuple ». — Parce que nous pouvons nous en emparer. Hébreu et Septante: « parce que dans notre force nous pourrions prévaloir contre eux ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 3° Esplons en Chanaan (XIII-XIV).

²² Cumque ascendissent, exploraverunt terram a deserto Sin, usque Rohob intrantibus Emath. ²³ Ascenderuntque ad meridiem, et venerunt in Hebron, ubi erant Achiman et Sisai et Tholmai filii Enac : nam Hebron septem annis ante Tanim urbem Ægypti condita est. ²⁴ Pergentesque usque ad Torrentem botri, abscederunt palmitem cum uva sua, quem portaverunt in vecte duo viri. De malis quoque granatis et de ficis loci illius tulerunt : ²⁵ qui appellatus est Nehélescol, id est, Torrens botri, eo quod botrum portassent inde filii Israel.

²⁶ Reversique exploratores terræ post quadraginta dies, omni regione circumta, ²⁷ venerunt ad Moÿsen et Aaron et ad omnem cœtum filiorum Israel in desertum Pharan, quod est in Cades. Locutique eis et omni multitudini ostenderunt fructus terræ : ²⁸ et narraverunt, dicentes : Vénimus in terram, ad quam misisti nos, quæ revera fluit lacte et melle, ut ex his fructibus cognosci potest : ²⁹ sed cultores fortissimos habet, et urbes grandes atque muratas. Stirpem Enac vidimus ibi. ³⁰ Amalec habitat in meridie, Hethæus et Jebusæus et Amorrhæus in montanis : Chanaanæus vero moratur juxta mare et circa fluénta Jordanis.

³¹ Inter hæc Caleb compescens murmur populi, qui oriebatur contra Moÿsen, ait : Ascendamus, et possideamus terram, quoniam poterimus obtinere eam.

³² Alii vero, qui fuerant cum eo, dicébant : Nequâquam ad hunc pò-

Emissarii terram Chanaan explorant.
Jos. 15, 3 ;
19, 25 ;
Num. 24, 8.
Jos. 13, 5 ;
Jos. 14, 15 ;
15, 14 ;
Deut. 1, 28 ;
9, 7 ;
Ps. 77, 12.
Deut. 1, 24.

Emissarii reduces.

Num. 13, 1, 4 ;
10, 12.

Exploratorum querelæ.
Ex. 3, 6, 17.

Num. 13,
23, 34.
Ex. 17, 8.
Gen. 15, 20, 21.

Caleb.
Num. 14, 6.
Eccl. 46, 9.

Num. 32, 7, 8.

²² Lors donc qu'ils furent montés, ils explorèrent la terre, depuis le désert de Sin jusqu'à Rohob, en entrant à Emath. ²³ Et ils montèrent vers le midi, et ils vinrent à Hébron, où étaient Achiman, Sisai et Tholmai, les fils d'Enac (car Hébron fut fondée sept ans avant Tanis, ville d'Égypte). ²⁴ Et avançant jusqu'au Torrent de la grappe de raisin, ils coupèrent une branche de vigne avec son raisin, que deux hommes portèrent sur un levier. Ils portèrent aussi des grenades et des figes de ce lieu, ²⁵ qui fut appelé Néhélescol, c'est-à-dire le Torrent de la grappe de raisin, parce que les enfants d'Israël avaient emporté de là une grappe de raisin.

²⁶ Or, les explorateurs de la terre, étant retournés après quarante jours, toute la contrée parcourue, ²⁷ vinrent vers Moïse, Aaron et toute l'assemblée des enfants d'Israël, dans le désert de Pharan qui est en Cadès ; et leur ayant parlé ainsi qu'à toute la multitude, ils montrèrent les fruits de la terre, ²⁸ et ils racontèrent, disant : « Nous sommes allés dans la terre vers laquelle vous nous avez envoyés, où coulent, en effet, du lait et du miel, comme on peut le connaître par ces fruits. ²⁹ Mais elle a des habitants très forts, et des villes grandes et murées. Nous avons vu là la race d'Enac. ³⁰ Amalec habite au midi, l'Héthéen, le Jebuséen et l'Amorrhéen dans les montagnes ; mais le Chananéen demeure le long de la mer et près des courants du Jourdain ».

³¹ Cependant Caleb, pour apaiser le murmure du peuple qui s'élevait contre Moïse, dit : « Montons et possédons la terre, parce que nous pouvons nous en emparer ».

³² Mais les autres qui avaient été avec lui, disaient : « Nous ne pouvons

^{22.} Sin. Voir Exode, xvi, 1. — Rohob, hébreu Beth Rechoh, capitale d'un des petits royaumes de Syrie dont la position est inconnue. — Emath. Voir II Rois, viii, 9.

^{23.} Hébron. Voir la note sur Genèse, xxiii, 2. — Les fils d'Enac, race gigantesque qui dominait à Hébron, et dont il est encore question plus loin, Deutéronome, ii, 14 ; Josué, xv, 43. — Tanis : voir Exode, v, 4. Il est remarquable que la date de la fondation d'Hébron, où est le tombeau des ancêtres des Hébreux, soit indiquée par celle de la fondation de Tanis, ville d'Égypte : pour quoi, sinon parce que cette dernière est supposée mieux connue des lecteurs du Pentateuque ? Ce détail serait inexplicable si l'on supposait ce chapitre écrit longtemps après l'exode, alors que les Hébreux, habitant depuis des siècles

la Palestine, connaissaient fort bien Hébron, et très peu Tanis.

^{24.} Au Torrent de la grappe de raisin, probablement la vallée dans laquelle est située Hébron. Voir la note sur Genèse, xxiii, 2.

^{27.} Cadès. Voir Nombres, xx, 1.

^{28.} Du lait et du miel. Voir la note sur Exode, iii, 48.

^{29.} Des villes grandes et murées. On a retrouvé en 1890, dans les fouilles de Tell el-Hésy, des murs qui paraissent avoir appartenu à une de ces anciennes villes chananéennes, appelée Lachis.

^{30.} Amalec. Voir la note sur Exode, xvii, 8. — L'Héthéen, le Jebuséen. Voir Exode, xxiii, 23. — L'Amorrhéen. Voir Genèse, xv, 46. — Le long de la mer Méditerranée.

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 3° Exploratores Chanaan (XIII-XIV).

ἰσχυρότερον ἡμῶν ἐστὶ 'μᾶλλον'. ³³ Καὶ ἐξήνεγκαν ἕκστασιν τῆς γῆς, ἣν κατεσκεύασαν αὐτήν, πρὸς τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ, λέγοντες· Τὴν γῆν ἣν παρήλθομεν αὐτήν κατασκεύασθαι, γῆ κατέσθουσα τοὺς κατοικοῦντας ἐπ' αὐτῆς ἐστὶ, καὶ πᾶς ὁ λαὸς ὃν ἐωράκαμεν ἐν αὐτῇ, ἄνδρες ὑπεριμήκεις. ³⁴ Καὶ ἐκεῖ ἐωράκαμεν τοὺς γίγαντας, καὶ ἤμην ἐνώπιον αὐτῶν ὡσεὶ ἀκρίδες· ἀλλὰ καὶ οὕτως ἤμην ἐνώπιον αὐτῶν.

XIV. Καὶ ἀναλαβοῦσα πᾶσα ἡ συναγωγὴ ἐνέδωκε φωνὴν, καὶ ἔκλαιεν ὁ λαὸς 'ὄλην' τὴν νύκτα ἐκείνην. ² Καὶ διεγόγγυζον ἐπὶ Μωϋσῆν καὶ Ααρὼν πάντες οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ, καὶ εἶπαν πρὸς αὐτοὺς πᾶσα ἡ συναγωγὴ· ³ Ὁφελον ἀπεθάνομεν ἐν γῇ Αἰγύπτῳ, ἢ ἐν τῇ ἐρήμῳ ταύτῃ εἰ ἀπεθάνομεν. Καὶ ἵνατί κύριος εἰσάγει ἡμᾶς εἰς τὴν γῆν ταύτην πεσεῖν ἐν πολέμῳ; Αἱ γυναῖκες ἡμῶν καὶ τὰ παιδία ἔσονται εἰς διασπαγὴν. Νῦν οὖν βέλτιον ἐστὶν ἀποστραφῆναι εἰς Αἴγυπτον. ⁴ Καὶ εἶπαν ἕτερος τῷ ἑτέρῳ Δοῦμεν ἀρχηγὸν καὶ ἀποστρέψωμεν εἰς Αἴγυπτον. ⁵ Καὶ ἔπεσε Μωϋσῆς καὶ Ααρὼν ἐπὶ πρόσωπον ἐναντίον πάσης συναγωγῆς υἱῶν Ἰσραὴλ. ⁶ Ἰησοῦς δὲ ὁ τοῦ Ναυὴ καὶ Χάλεβ ὁ τοῦ Ἰεφοννῆ, τῶν κατασκευασμένων τὴν γῆν, διέβόηξαν τὰ ἱμάτια αὐτῶν· ⁷ καὶ εἶπαν πρὸς πᾶσαν συναγωγὴν υἱῶν Ἰσραὴλ, λέγοντες· Ἡ γῆ ἣν κατεσκευάμεθα αὐτήν, ἀγαθὴ ἐστὶ σφόδρα σφόδρα. ⁸ Εἰ αἰρετίζει ἡμᾶς κύριος, εἰσάξει ἡμᾶς εἰς τὴν γῆν ταύτην καὶ δώσει αὐτήν ἡμῖν γῆ ἥτις ἐστὶ θέρουσα γάλα καὶ μέλι. ⁹ Ἀλλὰ ἀπὸ τοῦ κυρίου μὴ ἀποστάται γίνεσθε. Ὑμεῖς δὲ μὴ φοβηθῆτε τὸν λαὸν τῆς γῆς, ὅτι κατὰ βρωμα ἡμῖν ἐστὶν ἀρῆσθηκε γὰρ ὁ καιρὸς

לְעֹלֹת אֱלֹהִים פִּי־הָזֶק הוּא מִמֶּנּוּ; ³² וַיֵּצְאוּ הַבְּת הָאָרֶץ אֲשֶׁר תָּרוּ אֹתָהּ אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר הָאָרֶץ אֲשֶׁר עָבְרָנוּ בָּהּ לְתוֹר אֹתָהּ אָרֶץ אֲכָלֶת וְשָׂבִיָּה הוּא וְכָל־הָעָם אֲשֶׁר־רָאִינוּ כְּתוֹכָהּ אָנָּשִׁי מְדוּזֹת; וְשָׁם רָאִינוּ אֶת־הַנְּסִפִּילִים בְּנֵי עֲנָק מִן־הַנְּפִלִים וְנָתַי בְּעֵינָיו כְּהַגְבִּים וְכֵן הָיוּ בְּעֵינֵיהֶם;

XIV. וַתִּשָּׂא כָל־הָעֵדָה וַיִּתְּנוּ אֶת־קוֹלָם וַיִּבְכּוּ הָעָם בְּלַיְלָה הַהוּא; ² וַיִּפְלְפוּ עַל־מֹשֶׁה וְעַל־אַהֲרֹן כָּל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיֹּאמְרוּ אֲלֵיהֶם כָּל־הָעֵדָה לֹא־מָתָנוּ בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם אוּ בְּמִדְבָּר הַזֶּה לֹא־מָתָנוּ; וְלָמָּה יְהוּה מְבִיא אֹתָנוּ אֶל־הָאָרֶץ הַזֹּאת לְנַפֵּל בְּהָרֹב נַשְׂכִּינוּ וְנִסְפָּנוּ יְהוּה לָבוּ הַלֹּא טוֹב לָנוּ שׁוּב מִצְרָיִמָה; וַיֹּאמְרוּ אִישׁ אֶל־אֶחָיו נַתְּנָה רֹאשׁ וְנִשְׁבַּחְהָ מִצְרָיִמָה; וַיַּפֵּל מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן עַל־פְּנֵיהֶם לִפְנֵי כָּל־קְהַל עֵדַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל; וַיְהוֹשֶׁעַ בְּן־נּוּן וְכָלֵב בֶּן־יִפְתָּה מִן־הַתַּרְסִים אֶת־הָאָרֶץ קְרָעוּ בְּגָדֵיהֶם; וַיֹּאמְרוּ אֶל־כָּל־עֵדַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר הָאָרֶץ אֲשֶׁר עָבְרָנוּ בָּהּ לְתוֹר אֹתָהּ טוֹבָה הָאָרֶץ מְאֹד ⁸ מְאֹד: אִם־חַפְצֵךְ בָּנוּ יְהוּה וְנָתַי אֹתָנוּ אֶל־הָאָרֶץ הַזֹּאת וְנִתְּנָה לָנוּ אָרֶץ אֲשֶׁר־הוּא זָבַת חֶלֶב וַיִּדְבֹּשׁ: ⁹ אַךְ בִּיהוּה אֶל־תִּמְרְדוּ וְאַתֶּם אֶל־תִּירְאוּ אֶת־עַם הָאָרֶץ כִּי לֹחֲמָנוּ

33. X: ἕκστ. ἐπὶ τῆς γῆς... * (a. πᾶς) καὶ... † (p. ὑπερμ.) ἐκεῖ. — XIV. 3. FX: ἀποθάνομεν (bis). A: εἰς διασπ. ἔσονται. 8. αἰρετίζει. 9. X: κατὰβρ. ἡμ. εἰσίν.

Septante: « maintenant donc il est mieux de retourner en Égypte ».
 7. Est très bonne. Hébreu et Septante: « est une terre bonne, très bonne, très bonne ».
 8. Si le Seigneur est propice. Septante: « si le Seigneur nous choisit ».
 9. Ne soyez point rebelles contre le Seigneur. Septante: « ne vous éloignez pas du Seigneur ».
 10. Parce que nous pouvons le dévorer comme du pain. Hébreu littéralement: « parce qu'ils sont notre pain ».

XIV. 3. Ne vaut-il pas mieux retourner en Égypte?

33 (32). Et ils décriraient. Hébreu et Septante: « et ils produisirent la peur ». — Le peuple que nous avons considéré est d'une haute stature. Hébreu: « tout le peuple que nous avons vu au milieu de cette terre ce sont des hommes de (haute) mesure ».
 34 (33). Certains monstres des enfants d'Énac. Hébreu: « et nous avons vu là renversant de peur les fils d'Énac »; Septante: « et nous y avons vu des géants ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 3^e Espions en Chanaan (XIII-XIV).

pulum valémus ascéndere, quia fórtior nobis est. ³³ Detraxerúntque terræ, quam inspéxerant, apud filios Israel, dicétes : Terra, quam lustrávimus, devorat habitatóres suos : pópulus, quem aspéximus, procéras statúra est. ³⁴ Ibi vidimus monstra quædam filiórum Enac de génere gigánteo : quibus comparáti, quasi locústæ videbámur.

Exploratorum sequuntur querele.

Num. 14, 3.
Lev. 26, 35.
Ex. 36, 13.

Num. 13, 29, 33.
Deut. 7, 16, 11;
3, 11; 9, 2.
Am. 2, 9.
Is. 40, 22.

XIV. ¹ Igitur vociferans omnis turba flevit nocte illa, ² et murmuráti sunt contra Móysen et Aaron cuncti filii Israel, dicétes : ³ Utinam mórtui essémus in Ægýpto : et in hac vasta solitúdine útinam pereámus, et non indúcat nos Dóminus in terram istam, ne cadámus gládio, et uxóres ac liberi nostri ducántur captivi. Nonne mélius est revérti in Ægýptum? ⁴ Dixerúntque alter ad álterum : Constituámus nobis ducem, et revertámur in Ægýptum.

Murmur populi.
Num. 11, 4, 10.
Deut. 1, 27.
Ps. 105, 25.
Ex. 16, 2.
Num. 21, 5;
16, 3, 11, 42.
Ex. 16, 3.

Num. 14, 31.
Deut. 1, 39.

Esd. 9, 17.
Act. 7, 39.

⁵ Quo áudito, Móyses et Aaron cecidérunt proni in terram coram omni multítudine filiórum Israel.

Num. 16, 4, 22.

⁶ At vero Jósue filius Nun, et Caleb filius Jéphone, qui et ipsi lustráverant terram, scidérunt vestiméta sua, ⁷ et ad omnem multítudinem filiórum Israel locúti sunt : Terra, quam circúvimus, valde bona est.

Josue et Caleb interveniunt.
1 Mac. 2, 55-56.
Echl. 46, 1-9.
Hab. 3, 16.
Num. 13, 7, 9.
Gen. 44, 13.

⁸ Si propítius fúerit Dóminus, indúcet nos in eam, et tradet humum lacte et melle manátem. ⁹ Nolite rebélles esse contra Dóminum : neque timeátis pópulum terræ hujus, quia sicut panem ita eos póssumus devoráre : recéssit ab eis omne præ-

Num. 13, 27.

Num. 14, 4.
Deut. 7, 15;
20, 3.
Num. 13, 33.
Deut. 32, 22.

nullement monter vers ce peuple, parce qu'il est plus fort que nous ». ³³ Et ils déciérièrent, parmi les enfants d'Israël, la terre qu'ils avaient examinée, disant : « La terre que nous avons parcourue dévore ses habitants; le peuple que nous avons considéré est d'une haute stature. ³⁴ Là nous avons vu certains monstres des enfants d'Énac, de la race gigantesque : comparés à eux, nous paraissions comme des sauterelles ».

XIV. ¹ Ainsi toute la multitude, vociférant, pleura cette nuit-là; ² et tous les enfants d'Israël murmurèrent contre Moïse et Aaron, disant : ³ « Plût à Dieu que nous fussions morts en Égypte! et plût à Dieu que nous périssons dans cette vaste solitude, et que le Seigneur ne nous conduise pas dans cette terre, afin que nous ne tombions point sous le glaive, et que nos femmes et nos enfants ne soient pas emmenés captifs! Ne vaut-il pas mieux retourner en Égypte? » ⁴ Et ils se dirent l'un à l'autre : « Établissons-nous un chef, et retournons en Égypte ».

⁵ Ce qu'ayant entendu, Moïse et Aaron tombèrent inclinés vers la terre, devant toute la multitude des enfants d'Israël.

⁶ Mais Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jéphoné, qui avaient aussi eux-mêmes parcouru la terre, déchirèrent leurs vêtements, ⁷ et dirent à toute la multitude des enfants d'Israël : « La terre dont nous avons fait le tour est très bonne. ⁸ Si le Seigneur est propice, il nous y conduira et nous donnera ce sol où coulent du lait et du miel. ⁹ Ne soyez point rebelles contre le Seigneur, et ne craignez point le peuple de cette terre, parce que nous pouvons les dévorer comme du pain : tout secours

33. La terre... dévore ses habitants, c'est-à-dire que les habitants de cette terre se détruisent mutuellement par des guerres incessantes. — D'une haute stature, cf. v. 29. Le prophète Amos les compara plus tard au cèdre pour la taille et, pour la force, au chêne. Amos, II, 9.

34. Des enfants d'Énac : voir la note sur le v. 23.

XIV. 6. Qui avaient aussi eux-mêmes parcouru la terre, comme représentant, Caleb, la tribu de Ju-

da, et Josué, la tribu d'Éphraïm. Nombres, XIII, 7, 9.

9. Ne soyez point rebelles contre le Seigneur... Josué est un des rares personnages de l'Ancien Testament auxquels l'Esprit-Saint n'aït aucun reproche à adresser. C'est un modèle de piété, de foi et de confiance en Dieu. Cette belle parole, *Le Seigneur est avec nous, ne craignez point*, est comme l'explication de sa vie entière, et tout son livre semblerait écrit pour montrer, uniquement, combien est justement fondée la confiance que nous avons en Dieu.

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 3º Exploratores Chanaan (XIII-XIV).

ἀπ' αὐτῶν, ὁ δὲ κύριος ἐν ἡμῖν· μὴ φοβηθῆτε αὐτούς. 10 Καὶ εἶπε πᾶσα ἡ συναγωγὴ καταλιθοβολῆσαι αὐτούς ἐν λίθοις. Καὶ ἡ δόξα κυρίου ὤφθη ἔν τῃ νεφέλῃ ἐπὶ τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου πᾶσι τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ.

11 Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν Ἔως τίνος παροξύνει με ὁ λαὸς οὗτος, καὶ ἕως τίνος οὐ πιστεύουσίν μοι ἐπὶ πᾶσι τοῖς σημείοις οἷς ἐποίησα ἐν αὐτοῖς; 12 Πατάξω αὐτούς θανάτῳ καὶ ἀπολωῶ αὐτοῖς· καὶ ποιήσω σε καὶ τὸν οἶκον τοῦ πατρὸς σου εἰς ἔθνος μέγα καὶ πολὺ μᾶλλον ἢ τοῦτο. 13 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς κύριον· Καὶ ἀκούσεται Αἴγυπτος, ὅτι ἀνῆγαγες τῇ ἰσχυί σου τὸν λαὸν τοῦτον ἐξ αὐτῶν. 14 ἀλλὰ καὶ πάντες οἱ κατοικοῦντες ἐπὶ τῆς γῆς ταύτης ἀκηκόασιν ὅτι σὺ εἶ κύριος ἐν τῷ λαῷ τούτῳ, ὅστις ὀφθαλμοῖς κατ' ὀφθαλμοὺς ὄπταξ' ἡ κύριε, καὶ ἡ νεφέλη σου ἐφέστηκεν ἐπ' αὐτῶν, καὶ ἐν στυλῷ νεφέλης σὺ πορεύῃ πρότερος αὐτῶν τὴν ἡμέραν καὶ ἐν στυλῷ πυρὸς τὴν νύκτα. 15 Καὶ ἐκτράφει τὸν λαὸν τοῦτον ὡσεὶ ἄνθρωπον ἕνα, καὶ ἐροῦσι τὰ ἔθνη, ὅσοι ἀκηκόασι τὸ ὄνομά σου, λέγοντες· 16 Παρὰ τὸ μὴ δύνασθαι κύριον εἰσαγαγεῖν τὸν λαὸν τοῦτον εἰς τὴν γῆν, ἣν ὤμοσεν αὐτοῖς, κατεστρώσεν αὐτούς ἐν τῇ ἐρήμῳ. 17 Καὶ νῦν ὑψωθῆτω ἡ ἰσχυί σου, κύριε, ὃν τρόπον εἶπας, λέγων· 18 Κύριος μακροθύμος καὶ πολυέλεος· καὶ ἀληθινός, ἀφαιρῶν ἀνομίας καὶ ἀδικίας· καὶ ἀμαρτίας, καὶ καθαρισμῷ οὐ καθαρίζει τὸν ἐνοχόν, ἀποδιδοῖς ἀμαρτίας πατέρων ἐπὶ τέκνα ἕως τρίτης καὶ τετάρτης γενεᾶς. 19 Ἀφες τὴν ἀμαρτίαν τῷ λαῷ τούτῳ κατὰ τὸ μέγα ἔλεός σου, καθάπερ ἴλεως ἐγένον αὐτοῖς ἀπ' Αἴ-

הם סר צלם מעליהם ויהיה אֶתְנֹה אֶל-תִּירָאָם: וַיֹּאמְרוּ כָל-הָעֵדָה לָרְגֹם אֹתָם בְּאֲבָנִים וַכְּבוֹד יְהוָה נִרְאָה בְּאַהֲל מוֹעֵד אֶל-כָּל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל:

11 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה עַד-אַנְהוּ יִנְאַצְּנִי הָעָם הַזֶּה וְעַד-אַנְהוּ לֹא-יֵאֱמִינוּ כִּי בְּכָל הָאֹתוֹת אֲשֶׁר עָשִׂיתִי בְּקִרְבּוֹ: אַכְפֹּנֵהוּ בְּדָבָר וְאוֹרֶשְׁנֵהוּ וְאֶעֱשֶׂה אֶתְךָ לְגוֹי-גָדוֹל וְרַעֲיוֹם מִמֶּנּוּ: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל-יְהוָה וְשִׁמְעֵה מִצְרַיִם כִּי-יְהִי עֲלֶיךָ אֶת-הָעָם הַזֶּה מִקִּרְבּוֹ: וַאֲמָרוּ אֲלֵי-יֹשֵׁב הָאָרֶץ הַזֹּאת שִׁמְעוּ כִּי-אַתָּה יְהוָה בְּקִרְבֵּי הָעָם הַזֶּה אֲשֶׁר-עָיִן בְּעֵינֵי נִרְאָה אֶתְּךָ יְהוָה וְעַנְנְךָ עִמָּד עַל-הֶם וּבְעַמֵּד עָנָן אֶתָּה הַלַּיְלָה לְפָנֵיהֶם כִּי יוֹמָם וּבְעַמֵּד אֵשׁ לְיָלְדָה: וְהִמַּתָּה אֶת-הָעָם הַזֶּה כְּאִישׁ אֶתְּךָ וַאֲמָרוּ הַגּוֹיִם אֲשֶׁר-שָׁמְעוּ אֶת-שִׁמְעֶךָ לֵאמֹר: מִבְּמַלְּתֵי יִכְלַת יְהוָה לְהַבִּיא אֶת-הָעָם הַזֶּה אֶל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר-נִשְׁבַּע לָהֶם וַיִּשְׁחָטֵם בַּמִּדְבָּר: וְעַתָּה וְגַדְלֵנָּה כִּי אֲדַכֵּי כְּאֲשֶׁר דִּבַּרְתָּ לֵאמֹר: יְהוָה אֲרַךְ אַפָּיִם וְרַב-חֶסֶד נִשְׂא עֲוֹן וּפְשָׁע וְנִקְמָה לֹא וְנִקְמָה פֶלֶאד עָנָן אֲבוֹת עַל-בְּנֵיִם עַל-שִׁלְשִׁיִּם וְעַל-רִבְעִיִּם: סִלְּה־נָּא לְעָנָן הָעָם הַזֶּה כְּגֹדֹל חֶסֶדְךָ

v. 17. ר' רבה.

10. X: εἶπαν. AF: ἐν νεφέλῃ. 11. X: παροξύνει. F: πιστεύουσίν. A: (1. σημ.) θανάτῳ αὐτοῖς. 12. X: (1. ἀπολωῶ) ἀποκτείνω. 14. A: ὀφθαλμοῖς κατ. ὀφθ. 17. A'F: ἡ χεὶρ σου.

11. M'outragera-t-il. Hébreu : « me méprisera-il » ; Septante : « m'irritera-t-il » . 12. De la peste. Septante : « de la mort » . — Je les détruirai entièrement. Hébreu : « je les chasserai » ; Septante : « je les perdrai » . 13. Du milieu desquels vous avez retiré ce peuple. Hébreu et Septante : « que tu as fait monter par ta puissance du milieu d'eux » .

13. Que vous avez fait mourir. Septante : « et tu broies » . 16. Il les a fait mourir. Hébreu : « il les a immolés » ; Septante : « il les a renversés » . 18. Effaçant l'iniquité et les crimes. Hébreu : « portant l'iniquité et la prévarication » . — Ne délaissant aucun innocent. Hébreu et Septante : « purifiant il ne purifiera pas le coupable » .

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 3^e Esprons en Chanaan (XIII-XIV).

sídiúm : Dóminus nobiscum est, no-
líte metüere. ¹⁰ Cumque clamáret
omnis multitúdo, et lapidibus eos
vellet opprimere, apparuit glória
Dómini super tectum föderis cunctis
filiis Israel.

¹¹ Et dixit Dóminus ad Móysen :
Usquequo détrahet mihi pópulus iste?
Quóusque non credent mihi, in ómni-
bus signis quæ feci coram eis?
¹² Fériam ígitur eos pestilentia, atque
consúmam : te autem fáciam prínci-
pem super gentem magnam, et forti-
tíorem quam hæc est.

¹³ Et ait Móyses ad Dóminum : Ut
aúdiat Ægyptii, de quorum médio
eduxísti pópulum istum, ¹⁴ et habitá-
tóra terræ hujus, qui audierunt quod
tu, Dómine, in pópulo istosis, et fácie
videáris ad fáciem, et nubes tua pró-
tegit illos, et in columna nubis
præcédas eos per diem, et in co-
lumná ignis per noctem : ¹⁵ quod occi-
deris tantam multitudínem, quasi
unum hómínem, et dicant : ¹⁶ Non
póterat introducere pópulum in ter-
ram, pro qua juráverat : idcirco
occidit eos in solitúdine. ¹⁷ Magni-
ficétur ergo fortitúdo Dómini sicut
jurásti, dicens : ¹⁸ Dóminus pátiens
et multæ misericórdiæ, aúferens ini-
quitátem et scélera, nullúmque in-
noxium derelinquens, qui visitas
peccáta patrum in filios in tértiam
et quartam generationem. ¹⁹ Dimítte,
óbsecro, peccátum pópuli hujus se-
cúndum magnitudínem misericórdiæ

Ex. 17, 4.
Num. 16, 19;
12, 5.
Ex. 16, 10.

**Ira
Domini**
Num. 11, 1-5.
Ex. 32, 17, 33;
16, 2-8; 15, 24;
14, 11.
Ps. 77, 22, 32;
105, 24, 25.
Mat. 17, 16.
Ex. 32, 10.

**Inter-
cessio
Moysis.**
Ex. 32, 11-13,
Deut. 9, 25-
29; 32, 27
Jos. 7, 9.

Ex. 13, 21.

Jud. 6, 16.

Deut. 9, 28.
Ex. 32, 12, 13,
28.
Ex. 20, 14.

Ex. 34, 6-9.
Ps. 102, 7-13.

Ex. 20, 5.
Eccl. 16, 12.

Ex. 32, 12.

les a abandonnés; le Seigneur est avec
nous : ne craignez point ». ¹⁰ Et, comme
toute la multitude criait et voulait les
lapter, la gloire du Seigneur appar-
ut sur le toit d'alliance à tous les en-
fants d'Israël.

¹¹ Et le Seigneur dit à Moïse :
« Jusqu'à quand ce peuple m'outrage-
ra-t-il? Jusqu'à quand ne me croiront-
ils pas, après tous les miracles que j'ai
faits devant eux? ¹² Je les frapperai
donc de la peste, et je les détruirai
entièrement : et pour toi, je te ferai
prince sur une nation grande et plus
forte que n'est celle-ci ».

¹³ Et Moïse répondit au Seigneur :
« C'est donc pour que les Égyptiens, du
milieu desquels vous avez retiré ce peu-
ple, apprennent, eux ¹⁴ et les habitants
de cette terre (qui ont ouï dire que vous,
Seigneur, vous êtes au milieu de ce
peuple, que vous y êtes vu face à face,
que votre nuée les couvre, que vous les
précédez dans une colonne de nuée
pendant le jour, et dans une colonne de
feu pendant la nuit), ¹⁵ que vous avez
fait mourir une si grande multitude
comme un seul homme, et qu'ils di-
sent : ¹⁶ Il ne pouvait pas intro-
duire ce peuple dans la terre au sujet
de laquelle il avait juré. C'est pour-
quoi il les a fait mourir dans le désert. ¹⁷ Que la force du Seigneur soit
donc glorifiée, comme vous l'avez juré,
disant : ¹⁸ Le Seigneur est patient et
d'une abondante miséricorde, effaçant
l'iniquité et les crimes, et ne délais-
sant aucun innocent. Vous qui visitez
les péchés des pères dans les fils jus-
qu'à la troisième et quatrième géné-
ration, ¹⁹ remettez, je vous conjure, le
péché de ce peuple, selon la grandeur
de votre miséricorde, comme vous leur

10. La gloire du Seigneur apparut, comme elle l'avait déjà fait une première fois (Exode, xvi, 10), sans doute sous la forme d'une lumière éclatante, brillant soudain au-dessus du tabernacle et rendant lumineuse la colonne de nuée.

13. C'est donc pour que les Égyptiens... Toute cette prière de Moïse, y. 13-19, est remarquable par son

éloquence extraordinaire, et par la sainte audace avec laquelle Moïse discute la menace divine et essaie de démontrer au Seigneur qu'il ne peut pas la mettre à exécution. Le chef du peuple hébreu y recourt à un double argument, faisant successivement appel à l'honneur de Dieu, y. 13-17, et à sa miséricorde, y. 18-19.

γύπτου ἕως τοῦ νῦν. ²⁰ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν Ἰλεως ἰ αὐτοῖς ἰ εἰμι κατὰ τὸ ὄημά σου. ²¹ Ἀλλὰ ζῶ ἐγὼ ἰ καὶ ζῶν τὸ ὄνομά μου ἰ, καὶ ἐμπλήσει ἡ δόξα κυρίου πάσον τὴν γῆν ²² ὅτι πάντες οἱ ἄνδρες οἱ ὀρωπτες τὴν δόξαν μου καὶ τὰ σημεῖα, ἃ ἐποίησα ἐν Αἰγύπτῳ καὶ ἐν τῇ ἐρημίῳ. καὶ ἐπειρασάν με τοῦτο δέκατον, καὶ οὐκ εἰσήκουσαν τῆς φωνῆς μου, ²³ ἡ μὴν οὐκ ὄψονται τὴν γῆν ἣν ὠμοσα τοῖς πατράσιν αὐτῶν, ἰ ἀλλ' ἡ τὰ τέκνα αὐτῶν ἰ ἔστι μετ' ἐμοῦ ὠδε, ὅσοι οὐκ οἶδασιν ἀγαθὸν οὐδὲ κακόν, πᾶς νεώτερος ἄπειρος, τοῦτους δώσω τὴν γῆν ἰ, πάντες ἰ δὲ οἱ παροξυναντές με οὐκ ὄπονται αὐτήν. ²⁴ Ὁ δὲ παῖς μου Χάλεβ, ὅτι πνεῦμα ἕτερον ἐν αὐτῷ καὶ ἐπηρεολύθησέ μοι, εἰσάξω αὐτὸν εἰς τὴν γῆν εἰς ἣν εἰσῆλθεν ἐκεῖ, καὶ τὸ σπέρμα αὐτοῦ κληρονομήσει αὐτήν. ²⁵ Ὁ δὲ Ἀμαλήμ καὶ ὁ Χαναανῶς κατοικοῦσιν ἐν τῇ κοιλάδι αὐριον ἐπιστραφήτε καὶ ἀπάρατε ὑμεῖς εἰς τὴν ἔρημον, ὀδὸν θάλασσαν ἔρηθράν.

²⁶ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρῶν, λέγων ²⁷ Ἔως τίνος τὴν συναγωγὴν τὴν πονηρὰν ταύτην; ἰ αὐτοὶ γογγύζουσιν ἐναντίον μου, τὴν γόγγυσιν τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἣν ἐγόγγυσαν περὶ ὑμῶν, ἀκήκου. ²⁸ Εἰπὸν αὐτοῖς Ζῶ ἐγὼ, λέγει κύριος, ἡ μὴν ὄν τροπον λελαλήκατε εἰς τὰ ὠτά μου, οὕτω ποιήσω ὑμῖν. ²⁹ Ἐν τῇ ἐρημίῳ ταύτῃ πεσεῖται τὰ κῶλα ὑμῶν καὶ πάσα ἡ ἐπισκοπὴ ὑμῶν καὶ οἱ καθηοιδμημένοι ὑμῶν ἀπὸ εἰσομαετοῦς καὶ ἐπάνω, ὅσοι ἐγόγγυζαν ἐπ' ἐμοί. ³⁰ Εἰ ὑμεῖς εἰσελεύσεσθε εἰς τὴν γῆν, ἐφ' ἣν ἐξέτεινα τὴν χεῖρά μου, κατασκηνοῦσαι ὑμᾶς ἐπ' αὐτῆς, ἀλλ' ἡ Χάλεβ υἱὸς Ἰσραὴλ καὶ Ἰησοῦς ὁ τοῦ Ναυή. ³¹ Καὶ τὰ παιδία ἰ εἶπατε ἐν διαρπαγῇ ἔσσεσθαι, εἰσάξω αὐτοὺς εἰς τὴν γῆν, καὶ κληρονομήσουσι τὴν γῆν ἣν

22. AEF: τῇ ἐρ. ταύτη. 23. A: εἰ μὴν. AF: παροξύνοντες. 24. AF: καὶ εἰσάξω. 25. A: ἐπιστραφήται. F: θαλάσσης ἔρηθράς. 28. A* ε. τ. ὠτά μου. 31. AEF: εἰς διαρπαγῆν. X: κατὰ κληρονομήσουσι.

ἰ καὶ ἄσρ νשאתה לְעַם הַהוּא מִמִּצְרַיִם
כּ וְגַדְתֶּהֱנָה: וַיֹּאמֶר יְהוָה כְּלֹהֲתִי
כּ פְּדַבְרְךָ: וְאַתֶּם תִּי־אָנֹכִי וַיִּמְלֹא
21 כְּבוֹד־יְהוָה אֶת־פְּלִי־הָאָרֶץ: כִּי כָל־
הַיְהוּדִים הָרְאִים אֶת־פְּבֹדִי וְאֶת־
אֶתְתִּי אֲשֶׁר־עָשִׂיתִי בְּמִצְרַיִם וּבַמִּדְבָּר
וַיִּנְסוּ אֹתִי זֶה עָשָׂר פְּעָמִים וְלֹא
22 שָׁמַעוּ בְּקוֹלִי: אֲבִירָאוּ אֶת־הָאָרֶץ
אֲשֶׁר נִשְׁבַּעְתִּי לְאַבְרָם וְכָל־מִנְאֲצֵי
24 לֹא יְרָאוּהָ: וְעַבְדִּי כָלֵב עִקֵּב הַיִּתְּהָ
רִוּהָ אַחֲרַי עִמּוֹ וַיִּמְלֹא אֶתְרִי
וְהַבִּיאֲתוֹ אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר־בָּרַךְ שְׁמִי
כֹה וְזָרְעוֹ יִרְשָׁנָה: וְהַעֲמַלְקִי וְהַכְּנַעֲנִי
יִושֵׁב בְּעַמְּקַי מְחָר פְּנֵי וַסְעִי לְכֶם
וְהַמִּדְבָּר גְּרָה וּבִסְרוֹף: פ
26 וַיַּדְבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן
27 לֵאמֹר: עַד־מַתִּי לָעֵדָה הַזֶּה הַזֹּאת
אֲשֶׁר תִּמָּה מִלִּינִים עָלַי אֶת־תְּלֹנֹת
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר תִּמָּה מִלִּינִים עָלַי
28 שָׁמַעְתִּי: אֲמַר אֲלֵהֶם תִּי־אָנֹכִי נֹאֵם־
יְהוָה אִם־לֹא פָאֲשֶׁר דַּבַּרְתֶּם פְּאֲזֵנִי
29 כֵּן אֶעֱשֶׂה לְכֶם: בַּמִּדְבָּר הַזֶּה יַפְלֹוּ
פְּגִרְיֹכֶם וְכָל־פְּקֻדֹיכֶם לְכָל־מִסְפָּרְכֶם
מִבְּנֵי עֲשָׂרִים שָׁנָה וּמִעֵלָה אֲשֶׁר
לְהַקִּינֹתֶם עָלַי: אִם־אַתֶּם תִּבְאֹו אֶל־
הָאָרֶץ אֲשֶׁר נִשְׁאֲתִי אֶת־יְדֵי לְשָׁפֹן
אֶתְכֶם בָּהּ כִּי אִם־כָּלֵב כֵּן־יִפְּסֶה
31 וְהַוְשָׁע בְּיָדוֹ: וְטַפְלְכֶם אֲשֶׁר אִמְרַתֶּם
לְבֹז יִתְּיָה וְהַבִּיאֲתִי אֹתָם וְיַדְעוּ
אֶת־הָאָרֶץ אֲשֶׁר מֵאַסְתֶּם בְּהִ:

20. Je l'ai remis. Septante : « Je leur suis pro-
pice ».

23. Au sujet de laquelle j'ai juré à leurs pères.
Les Septante ajoutent : « mais leurs fils qui sont
avec moi ici, quels qu'ils soient qui ne savent ni
le bien ni le mal, tous ceux qui sont très jeunes

et inexpérimentés, je leur donnerai cette terre ».

28. Comme vous avez dit, moi l'entendant, ainsi
je vous ferai. Hébreu : « suivant ce que vous avez
fait entendre à mes oreilles, je vous ferai » ; Septante :
« si je ne vous ferai pas suivant ce que vous avez dit
à mes oreilles ! »

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 3° Espions en Chanaan (XIII-XIV).

turæ, sicut propitius fuisti egrediéntibus de Ægypto usque ad locum istum.

Num. 14, 11.

²⁰ Dixitque Dóminus : Dimisi juxta verbum tuum. ²¹ Vivo ego : et implébitur glória Dómini univérsa terra.

Judicium divinum. Jer. 15, 1.

²² Attamen omnes hómines qui vidérunt majestátem meam, et signa quæ feci in Ægypto et in solitúdine, et tentavérunt me jam per decem vices, nec obediérunt voci meæ,

Is 6, 3.

²³ non vidébunt terram pro qua jurávi pátribus eorum, nec quisquam ex illis qui detráxit mihi, intuébitur eam. ²⁴ Servum meum Caleb, qui plenus álio spíritu secutus est me, indúcam in terram hanc, quam circúvit : et semen ejus possidébit eam.

Num. 14, 10. Ex. 34, 7.

Num. 14, 11.

Num. 14, 29, 35, 32, 10-12 ; 26, 65.

Deut. 1, 35. Ps. 94, 11. 1 Cor. 10, 5, 10.

²⁵ Quóniam Amalecites et Chananæus hábitant in vallibus. Cras movéte castra, et revertimini in solitúdinem per viam maris Rubri.

Num. 14, 6, 30 ; 13, 31 ; 32, 12.

Jos. 14, 6-12.

Num. 14, 43.

²⁶ Locutusque est Dóminus ad Móysen et Aaron, dicens : ²⁷ Usquequo multitúdo hæc péssima múrmutur contra me ? querélas filiórum Israel audivi. ²⁸ Dic ergo eis : Vivo ego, ait Dóminus : sicut locúti estis audiénte me, sic fáciam vobis.

Morientur rebelles in deserto. Num. 14, 11.

²⁹ In solitúdine hac jacébit cadavera vestra. Omnes qui numeráti estis a viginti annis et supra, et murmurástis contra me,

Num. 14, 2.

Num. 14, 23.

Num. 14, 32.

Deut. 2, 14.

Ps. 105, 26.

Hebr. 3, 17.

Jude, 5.

³⁰ non intrábitis terram, super quam levávi manum meam ut habitáre vos fácerem, præter Caleb filium Jéphone, et Jósue filium Nun.

Num. 14, 23.

Deut. 1, 35.

Ex. 6, 8.

Num. 14, 24, 6.

³¹ Párvulos autem vestros, de quibus dixístis quod prædæ hóstibus forent, introducam : ut videant terram, quæ

Caleb et Josue excipiuntur.

Num. 14, 3.

Deut. 1, 39.

avez été propice depuis qu'ils sortirent de l'Égypte jusqu'en ce lieu ».

²⁰ Et le Seigneur reprit : « Je l'ai remis, selon ta parole. ²¹ Je vis, moi ! et toute la terre sera remplie de la gloire du Seigneur. ²² Mais cependant tous les hommes qui ont vu ma majesté et les miracles que j'ai faits en Égypte et dans le désert, qui m'ont déjà tenté par dix fois, et n'ont pas obéi à ma voix, ²³ ne verront pas la terre au sujet de laquelle j'ai juré à leurs pères, et qui que ce soit d'entre eux qui m'a outragé ne la verra pas. ²⁴ Quant à mon serviteur Caleb, qui, plein d'un autre esprit, m'a suivi, je l'introduirai dans cette terre dont il a fait le tour ; et sa postérité la possédera. ²⁵ Parce que l'Amalecité et le Chananéen habitent dans les vallées, demain levez le camp, et retournez au désert par le chemin de la mer Rouge ».

²⁶ Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, disant : ²⁷ « Jusqu'à quand cette multitude très méchante murmurerait-elle contre moi ? j'ai ouï les plaintes des enfants d'Israël. ²⁸ Dis-leur donc : Je vis, moi, dit le Seigneur : Comme vous avez dit, moi l'entendant, ainsi je vous ferai. ²⁹ C'est dans cette solitude que seront gisant vos cadavres. Vous tous qui avez été dénombrés depuis vingt ans et au-dessus, et qui avez murmuré contre moi, ³⁰ vous n'entrerez point dans la terre sur laquelle j'ai levé ma main que je vous la ferais habiter, excepté Caleb, fils de Jéphonné, et Josué, fils de Nun. ³¹ Mais vos petits enfants, dont vous avez dit qu'ils seraient en proie aux ennemis, je les y introduirai, afin qu'ils voient la terre qui vous a

21. *Je vis, moi!* formule de serment qui veut dire : J'en jure par la vie qui est en moi essentiellement, par ma vie éternelle.

24. *Quant à mon serviteur Caleb...* Exception est également faite en faveur de Josué, v. 30. Les Lévités furent peut-être aussi exemptés de ce châtiement, puisqu'ils n'avaient pas eu de représentant parmi les espions de Chanaan, et que d'ailleurs nous voyons Éléazar, fils d'Aaron, entrer dans la terre promise et présider à son partage avec Josué, Josué, xiv, 1. Quant à Moïse et à Aaron, ce n'est que plus tard, et pour une faute personnelle, que la même sentence de mort fut portée contre eux. *Nombres*, xx, 12.

25. *Au désert*, de Pharan. Le sens du verset est ironi-

que : « Puisque vous ne voulez pas aller vers Chanaan à cause des tribus qui y habitent et que vous redoutez, eh bien, retournez dans le désert! »

23. *Comme vous avez dit.* Les Hébreux s'étaient en effet écriés : « Plût à Dieu que nous périssons dans ce désert! » v. 3. C'est ce vœu que Dieu va exaucer.

30. *J'ai levé ma main*, anthropomorphisme : la Bible, s'accommodant au langage populaire, tout en déclarant que Dieu est pur esprit, parle de lui comme s'il avait des sens et des organes semblables aux nôtres : Dieu a une face, *Exode*, xxxiii, 23 ; une voix, *Génèse*, iii, 8 ; des yeux, 1 *Rois*, xv, 19 ; des oreilles, 1 *Rois*, viii, 21 ; des pieds, 1 *Paralipomènes*, xxvii, 2 ; des mains, etc.

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 3° Exploratores Chanaan (XIII-XIV).

ὕμεις ἀπέστητε ἀπ' αὐτῆς. ³² Καὶ τὰ κῶλα ὑμῶν πεσεῖται ἐν τῇ ἐρήμῳ ταύτῃ. ³³ οἱ δὲ τῶν υἱῶν ἔσονται νεμόμενοι ἐν τῇ ἐρήμῳ τεσσαράκοντα ἔτη, καὶ ἀνοίσουσι τὴν πορείαν ὑμῶν, ἕως ἂν ἀναλωθῇ τὰ κῶλα ὑμῶν ἐν τῇ ἐρήμῳ. ³⁴ κατὰ τὸν ἀριθμὸν τῶν ἡμερῶν, ὅσας κατεσκέψασθε τὴν γῆν τεσσαράκοντα ἡμέρας, ἡμέραν τοῦ ἐνιαυτοῦ, λήψετε τὰς ἀμαρτίας ὑμῶν τεσσαράκοντα ἔτη, καὶ γνώσεσθε * τὸν θυμὸν τῆς ὀργῆς μου. ³⁵ Ἐγὼ κύριος ἐλάλησα· ἢ μὴ οὕτω ποιήσω τῇ συναγωγῇ τῇ πονηρᾷ ταύτῃ ἐπισυνισταμένη ἐπ' ἐμέ· ἐν τῇ ἐρήμῳ ταύτῃ ἐξαναλωθήσονται καὶ ἐκεῖ ἀποθаноῦνται. ³⁶ Καὶ οἱ ἄνθρωποι, οἷς ἀπέστειλε Μωϋσῆς κατασκέψασθαι τὴν γῆν, καὶ παραγενθέντες διεγόγγυσαν κατ' * αὐτῆς πρὸς τὴν συναγωγὴν, ἔξενεγκαι ῥήματα πονηρὰ περὶ τῆς γῆς, ³⁷ καὶ ἀπέθανον οἱ ἄνθρωποι οἱ καταειπότες πονηρὰ κατὰ τῆς γῆς ἐν τῇ πληγῇ ἔναντι κυρίου. ³⁸ Καὶ Ἰησοῦς υἱὸς Ναυὴ καὶ Χάλεβ υἱὸς Ἰεφονὴ ἔζησαν ἀπὸ τῶν ἀνθρώπων ἐκείνων τῶν πεπορευμένων κατασκέψασθαι τὴν γῆν.

³⁹ Καὶ ἐλάλησε Μωϋσῆς τὰ ῥήματα ταῦτα πρὸς πάντας υἱοὺς Ἰσραὴλ· καὶ ἐπένθησεν ὁ λαὸς σφόδρα. ⁴⁰ Καὶ ὀρθρίσαντες τὸ πρωὶ ἀνέβησαν εἰς τὴν κορυφὴν τοῦ ὄρους, λέγοντες· Ἰδοὺ οἶδε ἡμεῖς ἀναβησόμεθα εἰς τὸν τόπον ὃν εἶπε κύριος· ὅτι ἡμάροτομεν. ⁴¹ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς· Ἰναὶ ὑμεῖς παραβαίητε τὸ ῥῆμα κυρίου; Οὐκ εὐδοία ἔσται ὑμῖν. ⁴² Μὴ ἀναβαίητε, ὃν γὰρ ἔστι κύριος μεθ' ὑμῶν, καὶ πεσεῖσθε πρὸ προσώπου τῶν ἐχθρῶν ὑμῶν. ⁴³ Ὅτι ὁ Ἀμαλιῆ καὶ ὁ Χιναϊαῖος· ἐκεῖ ἐμπροσθεν ὑμῶν, καὶ πεσεῖσθε μαχαίρᾳ, οὐ εἴκεν ἀπιστοράφρη ἀπειθοῦντες κυρίῳ, καὶ

32 וְסַבְרֵיכֶם אֲתָם וְפָלְאוּ בַמִּדְבָּר הַזֶּה
 33 וְבָנִיכֶם יִהְיוּ רֹעִים בַּמִּדְבָּר אַרְבָּעִים
 שָׁנָה וְנָשְׂאוּ אֶת־זְנוּתֵיכֶם עַד־תָּתֶם
 34 סַבְרֵיכֶם בַּמִּדְבָּר׃ בַּמִּסְפָּר הַזֶּה
 אֲשֶׁר־תִּרְתְּתֶם אֶת־הָאָרֶץ אַרְבָּעִים
 יוֹם יוֹם לַשָּׁנָה יוֹם לַשָּׁנָה תִּשְׂאוּ
 אֶת־זְנוּתֵיכֶם אַרְבָּעִים שָׁנָה וַיִּדְבַּעְתֶּם
 לֹא אֶת־תְּנוּאֲתָא׃ אֲנִי יְהוָה דִּבַּרְתִּי אִם־
 לֹא יָאֵז נָתַת אֲנִישָׁה לְכַל־הַגֹּיִם הַרְבֵּה
 הַזֹּאת הַנּוֹעֲדִים עָלַי בַּמִּדְבָּר הַזֶּה
 36 יִתְמוּ וְשָׂם יָמָתוֹ׃ וְהָאֲנָשִׁים אֲשֶׁר־
 שָׁלַח מֹשֶׁה לְתוֹר אֶת־הָאָרֶץ וַיָּשִׁבוּ
 וַיְגִדוּ עָלָיו אֶת־כְּלֵי־הַעֲדָה לְהוֹצִיא
 37 דָּבָר עַל־הָאָרֶץ׃ וַיָּמָתוּ הָאֲנָשִׁים
 מוֹצֵאֵי דַבַּר־הָאָרֶץ רַעַה בַּמִּנְפֶּה
 38 לְפָנַי יְהוָה׃ וַיְהוֹשֶׁעַ בְּרִינֹן וְכָל־בְּנֵי־
 בְּרִינְפָנָה חַיִּו מִן־הָאֲנָשִׁים הָאֵלֶּם
 הַחֲלָבִים לְתוֹר אֶת־הָאָרֶץ׃
 39 וַיִּדְבַּר מֹשֶׁה אֶת־הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה
 אֶל־כָּל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּתְאַבְּלוּ הָעָם
 מֵאֵד׃ וַיִּשְׁכַּמוּ בַּבֹּקֶר וַיִּגְדְּלוּ אֶל־
 רֹאשֵׁי־הָהָר לֵאמֹר הַנֶּגֶב וְהַדְּבָרִים אֶל־
 הַמִּקְוֹם אֲשֶׁר־אָמַר יְהוָה כִּי הִטָּאנוּ׃
 41 וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה לְמֹה זֶה אַתֶּם לְבָרִים
 אֶת־שֵׁי יְהוָה וְהוּא לֹא תִצְלַח׃
 42 אֶל־תִּעַלְוּ כִּי אֵין יְהוָה בְּקִרְבְּכֶם
 43 וְלֹא תִנְפְּפוּ לְפָנַי אֲוִיבֵיכֶם׃ כִּי־
 הִצְמַלְתִּי וְהִכְנַצְתִּי שָׂם לְפָנֵיכֶם
 וַנִּפְלְתֶם בְּהָרֵב פִּי־עַל־פָּן שִׁבְתֶּם

v. 36. ויילינו ק'

31. Qui vous a déplu. Hébreu et Septante : « dont vous avez été détournés ».
 32. Les cadavres de leurs pères. Hébreu et Septante : « Vos cadavres ».
 33. Considéré la terre. Hébreu : « exploré le pays ». — Et vous saurez ma vengeance. Septante : « la future de ma colère ».
 34. Elle défailira dans cette solitude. Hébreu et Septante : « elle sera consumée dans ce désert ».
 35. Avaient fait murmurer contre toi toute la multitude, décriant la terre comme si elle était mauvaise. Septante : « murmurèrent contre elle (la terre) de-

vant l'assemblée, disant des paroles mauvaises de la terre ».
 37. Moururent ayant été frappés. Hébreu et Septante : « moururent frappés d'une plaie ». L'hébreu et les Septante ont auparavant : « les hommes qui avaient décrié la terre ».
 42. De peur que vous ne succombiez devant vos ennemis. Hébreu : « pour ne pas être battus à la face de vos ennemis »; Septante : « vous tomberez à la face de vos ennemis ».
 43. Vous n'avez pas voulu obéir. Hébreu et Septante : « vous vous êtes détournés ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 3° Espions en Chanaan (XIII-XIV).

vobis displicuit. ³² Vestra cadavera jacebunt in solitudine. ³³ Filii vestri erunt vagi in deserto annis quadraginta, et portabunt fornicationem vestram, donec consumantur cadavera patrum in deserto, ³⁴ juxta numerum quadraginta dierum, quibus considerastis terram : annus pro die imputabitur. Et quadraginta annis recipietis iniquitates vestras, et scientis ultionem meam : ³⁵ quoniam sicut locutus sum, ita faciam omni multitudini huic pessimae, quae consurrexit adversum me : in solitudine hac deficiet, et morietur.

³⁶ Igitur omnes viri, quos miserat Moyses ad contemplandam terram, et qui reversi murmurare fecerant contra eum omnem multitudinem, detraherent terrae quod esset mala, ³⁷ mortui sunt atque percussi in conspectu Domini. ³⁸ Josue autem filius Nun, et Caleb filius Jephone, vixerunt ex omnibus qui perréxerant ad considerandam terram.

³⁹ Locutusque est Moyses universa verba haec ad omnes filios Israel, et luxit populum nimis. ⁴⁰ Et ecce mane primo surgentes ascenderunt verticem montis, atque dixerunt : Parati sumus ascendere ad locum de quo Dominus locutus est : quia peccavimus. ⁴¹ Quibus Moyses : Cur, inquit, transgredimini verbum Domini, quod vobis non cedit in prosperum ? ⁴² Nolite ascendere : non enim est Dominus vobiscum : ne corruatis coram inimicis vestris. ⁴³ Amalécites et Chananéus ante vos sunt, quorum gladio corruetis, eo quod nolueritis acquiescere Domino, nec

Judicium divinum sequitur. Num. 14, 29, 37, 23;

Deut. 32, 15; 31, 20. Pa. 72, 27.

Num. 13, 26.

Ex. 4, 6. Es. 94, 10.

Jer. 2, 19. Ps. 73, 11. Deut. 31, 6. Ez. 5, 17.

Sententia Dei excussa probata. Num. 14, 29, 33.

Ez. 4, 6. Judith. 8, 24. 2 Cor. 10, 9, 10.

Jude, 5. Hebr. 3, 17.

Populi nova inobedientia.

Num. 13, 32; 14, 32; 29, 23; Num. 14, 30, 24, 6.

Eccl. 46, 1, 9. 1 Mac. 2, 55-56.

2 Par. 13, 12. Is. 24, 19. Deut. 1, 42.

Num. 14, 23, 4.

déplu. ³² Vos cadavres seront gisants dans cette solitude. ³³ Vos enfants seront errants dans le désert pendant quarante ans, ils porteront votre fornication, jusqu'à ce que soient consumés les cadavres de leurs pères dans le désert, ³⁴ selon le nombre des quarante jours pendant lesquels vous avez considéré la terre : un an sera compté pour un jour. Et pendant quarante ans vous recevrez la peine de vos iniquités, et vous saurez ma vengeance ; ³⁵ parce que, comme j'ai dit, ainsi je ferai à toute cette multitude très méchante, qui s'est élevée contre moi : elle défailira dans cette solitude et elle mourra ».

³⁶ Ainsi, tous les hommes qu'avait envoyés Moïse pour considérer la terre, et qui, revenus, avaient fait murmurer contre lui toute la multitude, décriant la terre comme si elle était mauvaise, ³⁷ moururent, ayant été frappés en la présence du Seigneur. ³⁸ Mais Josué, fils de Nun, et Caleb, fils de Jephoné, vécurent seuls, de tous ceux qui étaient allés pour considérer la terre.

³⁹ Or Moïse dit toutes ces paroles à tous les enfants d'Israël, et le peuple se lamenta beaucoup. ⁴⁰ Et voilà que, se levant de grand matin, ils montèrent sur le sommet de la montagne, et dirent : « Nous sommes prêts à monter au lieu dont le Seigneur a parlé, parce que nous avons péché ». « ⁴¹ Pourquoi, leur dit Moïse, transgressez-vous la parole du Seigneur, ce qui ne vous tournera pas à bien ? ⁴² Ne montez point (car le Seigneur n'est point avec vous), de peur que vous ne succombiez devant vos ennemis. ⁴³ L'Amalécite et le Chananéen sont devant vous ; vous succomberez sous leur glaive, parce que vous n'avez pas voulu obéir au

31. Pendant quarante ans, en y comprenant l'année et demie qui s'était déjà écoulée depuis la sortie d'Égypte.

35. Dans cette solitude : voir la note sur Lévitique, IV, 12.

37. Moururent, tout de suite, comme les plus grands coupables et les fauteurs de la révolte.

40. Nous sommes prêts à monter au lieu dont le Seigneur a parlé, c'est-à-dire à entrer en Chanaan. Par une réaction fréquente dans les mouvements populaires, les Hébreux veulent réparer leur faute par

une faute contraire : ils ne sortent d'un excès de dévouement que pour tomber dans un excès de présomption.

41. Pourquoi transgressez-vous... ? Le Seigneur avait défendu aux Hébreux d'aller de l'avant, et leur avait enjoint de retourner sur leurs pas, y. 25. D'ailleurs, d'une manière générale, Dieu s'était réservé de donner lui-même le signal des marches, par le déplacement de la colonne de nuée. Voir Nombres, IX, 23, et la note.

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 4^e Leges variae (XV).

οὐκ ἔσται κύριος ἐν ὑμῖν. ⁴⁴ Καὶ διαβιασάμενοι ἀνέβησαν ἐπὶ τὴν κορυφὴν τοῦ ὄρους· ἡ δὲ κβωτὸς τῆς διαθήκης κυρίου καὶ Μωϋσῆς οὐκ ἐκινήθησαν ἐκ τῆς παρεμβολῆς. ⁴⁵ Καὶ κατέβη ὁ Ἀμιאלὴ καὶ ὁ Χαναανῆος ὁ ἐγκαθήμενος ἐν τῷ ὄρει ἐκείνῳ, καὶ ἐτρέψαντο αὐτοὺς καὶ κατέκοψαν αὐτοὺς ἕως Ἐρμῶν, ¹ καὶ ἀπεστράφησαν εἰς τὴν παρεμβολήν.

XV. Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων ² Ἀλλήσον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἔρεῖς πρὸς αὐτούς· Ὅταν εἰσελθῆτε εἰς τὴν γῆν τῆς κατοικήσεως ὑμῶν, ἣν ἐγὼ δίδωμι ὑμῖν, ³ καὶ ποιήσεις ὄλοκαυτώματα κυρίῳ ὄλοκαύτωμα ἢ θυσίαν, μεγαλῦναι εὐχρῆν ἢ καθ' ἐκούσιον, ἢ ἐν ταῖς ἐορταῖς ὑμῶν ποιήσαι ὁσμὴν εὐωδίας τῷ κυρίῳ, εἰ μὲν ἀπὸ τῶν βοῶν ἢ ἀπὸ τῶν προβάτων ⁴ καὶ προσοίσει ὁ προσφέρων τὸ δῶρον αὐτοῦ κυρίῳ θυσίαν σεμιδάλεως δέκατον τοῦ οἴρι ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ ἐν τετάρτῳ τοῦ ἴν. ⁵ Καὶ οἶνον εἰς σπονδὴν τὸ τέταρτον τοῦ ἴν ποιήσετε ἐπὶ τῆς ὄλοκαυτώσεως ἢ ἐπὶ τῆς θυσίας τῷ ἀμυνῷ τῷ ἐν ¹ ποιήσεις τοσοῦτο, κάροπωμα ὁσμὴν εὐωδίας τῷ κυρίῳ, ⁶ καὶ τῷ κοῦῷ ¹ ὅταν ποιῆτε αὐτὸν εἰς ὄλοκαύτωμα ἢ εἰς θυσίαν, ¹ ποιήσεις θυσίαν σεμιδάλεως δύο δέκατα ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ τὸ τρίτον τοῦ ἴν, ⁷ καὶ οἶνον εἰς σπονδὴν τὸ τρίτον τοῦ ἴν προσοίσετε εἰς ὄσμιν εὐωδίας κυρίῳ. ⁸ Ἐὰν δὲ ποιῆτε ἀπὸ τῶν βοῶν εἰς ὄλοκαύτωσιν ἢ εἰς θυσίαν, μεγαλῦναι εὐχρῆν ἢ εἰς σωτήριον κυρίῳ, ⁹ καὶ προσοίσει ἐπὶ τοῦ μόσχου θυσίαν σεμιδάλεως τρία δέκατα ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ ἡμισυ τοῦ ἴν, ¹⁰ καὶ οἶνον εἰς σπονδὴν τὸ ἡμισυ τοῦ ἴν, κάροπωμα

45. A: Κατέβη δὲ. A: ἐτρέψατο. — 1. AF: ἐλάλησε. 3. EF: ποιήσετε. A: ποιήσατε. 4. AF: (pro ἀναπ.) πεφυραμένης. A: ἐν τετ. τῷ ἴν ἐλαίῳ. 5. F*: ποιήσεις - κυρ. 6. A: ὄλοκαύτωμα (-κάροπ. EF). AF (eti. vs. 9): ἀναπεφυραμένης ἐν ἐλ. 8. AF: ὄλοκαύτωμα. F* (ult.) ἢ. 9. E: προσοίσετε.

מֵאַחֲרַי וְהָיָה וְלֹא־יִתְּנָה יְהוָה עִמָּכֶם: ⁴⁴ וַיַּעֲלֹו לְעֵלֹת אֶל־רֹאשׁ הַהָר וַאֲרֹן בְּרִית־יְהוָה וּמִשָּׁה לֹא־מָשׁוּ מִקְרָב מִהֶמְקַחֶהָ: וַיִּרְדּוּ הָעַמְּלָקִי וְהַכְּנַעֲנִי הַיִּשָּׁב בְּהָר הַהוּא וַיִּכּוּם וַיִּבְתְּוּם עַד־הַקְּרָמָה: פ

XV. וַיִּדְבֵר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר: ² דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי תָבוֹאוּ אֶל־אֶרֶץ מוֹשְׁבֹתֵיכֶם אֲשֶׁר אֲנִי נֹתֵן לָכֶם: וְעִשִׂיתֶם אֲשֶׁה לַיהוָה לֵלֶה אוֹ־זָבַח לְפָנַי־נָדָר אוֹ בְנִדְבָה אוֹ בְּמַעֲדֵיכֶם לַעֲשׂוֹת רִיחַ נִיחָח לַיהוָה מִזֶּה־בָקָר אוֹ מִזֶּה־צֹאן: ⁴ וְהִקְרִיב הַמִּקְרִיב קָרְבָּנוֹ לַיהוָה מִנְהַל סֶלֶת עֲשָׂרוֹן כָּלֹל בְּרִבְעִית הַהֵיזֵן שָׁמֹן: וַיִּזֵּן לַכֶּסֶף רִבְעִית הַהֵזֵן תַּעֲשֶׂה עֲלֵה־לֵלֶה אוֹ לְזָבַח לְכַבֵּשׁ הַצֹּהֵד: אוֹ לְאֵיל תַּעֲשֶׂה מִנְהַל סֶלֶת שְׁנֵי עֲשָׂרִים כָּלֹלָה בַשָּׁמֶן שְׁלִשִׁית הַהֵזֵן: וַיִּזֵּן לַכֶּסֶף שְׁלִשִׁית הַהֵזֵן תַּקְרִיב רִיחַ־נִיחָח לַיהוָה: ⁸ וְכִי־תַעֲשֶׂה כֹן־בָּקָר לֵלֶה אוֹ־זָבַח לְפָנַי־נָדָר אוֹ־שַׁלְמִים לַיהוָה: ⁹ וְהִקְרִיב עַל־צֹנֵי־הַבָּקָר מִנְהַל סֶלֶת שְׁלֹשָׁה עֲשָׂרִים כָּלֹל בַּשָּׁמֶן חֲצֵי הַהֵזֵן: וַיִּזֵּן תַּקְרִיב לַכֶּסֶף חֲצֵי הַהֵזֵן

44. Couverts de ténèbres. Hébreu : « obstinés » ; Septante : « faisant violence ».

45. Horma. Les Septante ajoutent : « et ils (les Israélites) retournerent dans le camp ».

XV. 3. Holocauste ou victime. Hébreu : « offrande

par élévation ou sacrifice » ; Septante : « oblation ou sacrifice ». — Acquittant des vœux. Hébreu et Septante : « pour rendre gloire au sujet d'un vœu ».

5. De même mesure. L'hébreu et les Septante répètent la quotité de la mesure : « le quart d'un hin ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 4^e Lois diverses (XV).

erit Dóminus vobiscum.

⁴⁴ At illi contenebráti ascendérunt in vérticem montis. Arca autem testaménti Dómini et Móyses non recessérunt de castris. ⁴⁵ Descenditque Amalecites et Chananæus, qui habitábat in monte : et percútiens eos atque concidens, persecútus est eos usque Horma.

XV. ¹ Locútus est Dóminus ad Móysen, dicens : ² Lóquere ad filios Israel, et dices ad eos : Cum ingrési fuéritis terram habitatiónis vestræ, quam ego dabo vobis, ³ et fecéritis oblatiõem Dómino in holocaustum, aut victimam, vota solvéntes, vel sponte offeréntes múnera, aut in solemnitatibus vestris adoléntes odórem suavité Dómino, de bobus sive de óvibus : ⁴ offeret quicumque immoláverit victimam, sacrificium simi-læ, décimam partem ephi, conspérsæ oleo, quod mensúram habébit quartam partem hin : ⁵ et vinum ad libafundénda ejúsdem mensúræ dabit in holocaustum sive in victimam. Per agnos singulos ⁶ et arietes erit sacrificium simi-læ duárum decimárum, quæ conspérsæ sit oleo tértiæ partis hin : ⁷ et vinum ad libaméntum tértiæ partis ejúsdem mensúræ offeret in odórem suavité Dómino. ⁸ Quando vero de bobus féceris holocaustum aut hóstiam, ut impleas votum vel pacificas víctimas, ⁹ dabis per singulos boves simi-læ tres décimas conspérsæ oleo, quod hábeat médium mensúræ hin : ¹⁰ et vinum ad liba fundénda ejúsdem mensúræ in

Seigneur, et le Seigneur ne sera pas avec vous ».

⁴⁴ Mais eux, couverts de ténèbres, montèrent sur le sommet de la montagne. Mais l'arche d'alliance du Seigneur et Moïse ne sortirent point du camp. ⁴⁵ Alors descendirent l'Amalécite et le Chananéen, qui habitaient sur la montagne, et les frappant et les taillant en pièces, ils les poursuivirent jusqu'à Horma.

XV. ¹ Le Seigneur parla à Moïse, disant : ² « Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Lorsque vous serez entrés dans la terre de votre habitation, que moi-même je vous donnerai, ³ et que vous ferez une oblation au Seigneur, holocauste ou victime, acquittant des vœux, ou faisant des offrandes spontanées, ou, dans vos solennités, brûlant, comme une odeur de suavité pour le Seigneur, des bœufs ou des brebis, ⁴ quiconque immolera une victime, offrira un sacrifice de fleur de farine, la dixième partie de l'éphi, arrosée d'huile qui aura pour mesure le quart d'un hin ; ⁵ et il donnera du vin de même mesure pour faire les libations, soit pour l'holocauste, soit pour la victime. Pour chaque agneau ⁶ et chaque bœuf, le sacrifice sera de deux décimes de fleur de farine, qui devra être arrosée d'huile de la troisième partie du hin, ⁷ et il offrira du vin pour les libations, la troisième partie de la même mesure, en odeur de suavité pour le Seigneur. ⁸ Mais quand tu offriras un holocauste de bœuf, ou une hostie, afin d'accomplir un vœu, ou des victimes pacifiques, ⁹ tu donneras pour chaque bœuf trois décimes de fleur de farine arrosée d'huile, qui doit avoir la moitié de la mesure du hin ; ¹⁰ et du vin pour faire les libations, de

⁴⁴. Couverts de ténèbres, au sens spirituel : frappés d'aveuglement.

⁴⁵. Qui habitaient sur la montagne. Au §. 25, il est dit qu'ils habitaient dans les vallées : cette expression s'applique d'une manière générale à toute la région occupée par les Amalécites et les Chananéens, plateau qui avait l'aspect d'une plaine, relativement au massif de montagnes de la Palestine méridionale. Dans le présent verset, il n'est question que de la montagne qui séparait les Hébreux des Amalécites, et qu'ils avaient franchie pour attaquer l'ennemi, §. 40, 44. — *Horma* (Sephaath), au sud de Bersabée, dans le désert. Voir le livre des *Juges*, 1, 17.

4^e Lois diverses, XV.

XV. 1. Le Seigneur parla... Les chapitres XV-XIX

contiennent les lois promulguées et les événements survenus pendant trente-sept ans dans le désert, depuis la troisième année de la sortie d'Égypte jusqu'à la quarantième. Le présent chapitre renferme six lois différentes, §. 1-15, 16-21, 22-29, 30-31, 32-36, 37-41.

2. Lorsque vous serez entrés... 1^o Loi, §. 1-15, touchant les offrandes de farine et les libations de vin et d'huile qui doivent accompagner les sacrifices sanglants.

4. La dixième partie de l'éphi, c'est-à-dire un gomor ou 3 litres 88, *Exode*, xvi, 16. — Le quart d'un hin ou environ 1 litre 60, *Exode*, xxix, 40.

6. Deux décimes ou deux gomors, *Exode*, xxix, 40. — La troisième partie du hin, soit 2 litres 16.

9. Trois décimes ou trois gomors, soit 11 litres 60 environ. — La moitié de la mesure du hin, ou 3 litres un quart, *Exode*, xxix, 40.

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 4^o *Leges variae* (XV).

ὄσμην εὐωδίας κυρίου. ¹¹ Οὕτω ποιήσεις τῷ μύσχῳ τῷ ἐνὶ ἡ τῷ κροῦ τῷ ἐνὶ, ἡ τῷ ἀμινῷ τῷ ἐνὶ ἐκ τῶν προβάτων ἡ ἐκ τῶν αἰγῶν ¹² κατὰ τὸν ἀριθμὸν ἃν ἐὰν ποιήσητε, οὕτως ποιήσετε τῷ ἐνὶ κατὰ τὸν ἀριθμὸν αὐτῶν. ¹³ Πᾶς ὁ αὐτόθρων ποιήσει οὕτως τοιαῦτα προσεγγίματα καρπώματα εἰς ὄσμην εὐωδίας κυρίου. ¹⁴ Ἐὰν δὲ προσήλυτος ἐν ὑμῖν προσγένηται ¹ ἐν τῇ γῆ ὑμῶν ¹ ἡ ὅς ἂν γένηται ἐν ὑμῖν ἐν ταῖς γενεαῖς ὑμῶν, καὶ ποιήσει καρπώματα ὄσμην εὐωδίας κυρίου, ὃν τρόπον ποιεῖτε ὑμεῖς, οὕτω ποιήσει ἡ συναγωγὴ κυρίου. ¹⁵ Νόμος εἰς ἔσται ὑμῖν καὶ τοῖς προσηλύτοις ¹ τοῖς προσκειμένοις ἐν ὑμῖν ¹, νόμος αἰώνιος εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν ὡς ὑμεῖς, καὶ ὁ προσήλυτος ἔσται ἕναντι κυρίου. ¹⁶ Νόμος εἰς ἔσται καὶ δικαίωμα ἐν ἔσται ὑμῖν καὶ τῷ προσηλύτῳ τῷ προσκειμένῳ ἐν ὑμῖν.

¹⁷ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων. ¹⁸ Λάλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτούς. Ἐν τῷ εἰς πορεύεσθαι ὑμᾶς εἰς τὴν γῆν, εἰς ἣν ἐγὼ εἰσάγω ὑμᾶς ἐκεῖ, ¹⁹ καὶ ἔσται, ὅταν ἔσθητε ὑμεῖς ἀπὸ τῶν ἄστων τῆς γῆς, ἀφελεῖτε ἀφαιρέμα ¹ ἀφόρισμα ¹ κυρίου, ἀπαρχὴν φυράματος ὑμῶν, ²⁰ Ἄστων ἀφοριεῖτε ἀφαιρέμα αὐτό ὡς ἀφαιρέμα ἀπὸ ἄλλω, οὕτως ἀφελεῖτε αὐτὸν ²¹ ἀπαρχὴν φυράματος ὑμῶν, καὶ δώσετε κυρίῳ ἀφαιρέμα εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν.

²² Ὅταν δὲ διαμάχητε καὶ μὴ ποιήσητε πάσας τὰς ἐντολὰς ταύτας, ὡς ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, ²³ καθὰ συνέταξε κύριος πρὸς ὑμᾶς ἐν χειρὶ Μωϋσῆ, ἀπὸ τῆς ἡμέρας ἡ συνέταξε κύριος πρὸς ὑμᾶς ¹ καὶ ἐπέκεινα εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν, ²⁴ καὶ ἔσται ἐὰν ἐξ ὀφθαλμῶν τῆς συναγωγῆς γεννηθῆ ἄκουσίως, καὶ ποιήσει πᾶσα ἡ συναγωγὴ μύσχον ἕνα ἐκ

14. AE: ποιήση. 15. X: Νόμος εἰς ὑμῖν. 19. X: ἀφαιρέτε. 20. A: ἀπαρχῶν. 22. A: διαμαρτύρητε. 23. AF (pro pr. πρὸς ὑμ.) ὑμῖν. A: ἧς συνέτ. 24. F: γένηται τ. συναγ.

11 אִשָּׁה רִיח־נִיחַח לַיהוָה: כִּכְהֵא
וַעֲשֵׂה לְשׂוֹר הָאֵדוּ אוֹ לְאֵיִל הָאֵדוּ
12 אוֹ-לְשֵׁה בַכִּבְשִׁים אוֹ בַעֲדִים: כַּמִּסְפָּר
אֲשֶׁר תַּעֲשֶׂי כִכְהֵא תַעֲשֶׂי לְאֵדוּ
13 כַּמִּסְפָּרם: כֹּל-הָאֲזָרַח יַעֲשֶׂה-כִכְהֵא
אֶת-אֵלֶּה לְהַקְרִיב אִשָּׁה רִיח־נִיחַח
14 לַיהוָה: וְכִרְיִגוֹר אֶתְכֶם יָר אוֹ
אֲשֶׁר-תְּחַוְּכֶם לְדַחֲתִיכֶם וַעֲשֵׂה אִשָּׁה
רִיח־נִיחַח לַיהוָה כַּאֲשֶׁר תַּעֲשֶׂי כֹן
15 וַעֲשֵׂה: הַקְהָל הַקָּה אֶתְּ לְכֶם וּלְגַר
הַגָּר הַקָּה עוֹלָם לְדַחֲתִיכֶם כַּכֶּם כַּגָּר
16 יִהְיֶה לִפְנֵי יְהוָה: תּוֹרָה אֶתְּ
וּמִשְׁפָּט אֵדוּ יִהְיֶה לְכֶם וּלְגַר הַגָּר
אֶתְכֶם: פ

17 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר:
18 דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם
כִּבְאֲכֶם אֶל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר אָנֹכִי מֵבִיא
19 אֶתְכֶם שָׁמָּה: וְדָבִהּ בְּאֲכֻלְכֶם מִלֶּחֶם
הָאָרֶץ תְּרִימוּ תְרוּמָה לַיהוָה:
כ ראשית גְּרַסְתֶּם הַלֶּה תְּרִימוּ
תְרוּמָה כְּתְרוּמַת גֶּרֶן כֹּן תְּרִימוּ
21 אֶתְּ: מִרֵּאשִׁית גְּרַסְתִּיכֶם תִּתְּנוּ
לַיהוָה תְרוּמָה לְדַחֲתִיכֶם: ס
22 וְכִי תִשְׂגֹּו וְלֹא תַעֲשֶׂי אֵת כֹּל-
הַמִּצְוֹת הָאֵלֶּה אֲשֶׁר-דַּבֵּר יְהוָה אֶל-
23 מֹשֶׁה: אֵת כֹּל-אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה
אֲלֵיכֶם בְּיַד-מֹשֶׁה מִן-הַיּוֹם אֲשֶׁר
24 צִוָּה יְהוָה וְהִלָּאָה לְדַחֲתִיכֶם: וְהָיָה
אִם מִשִּׁינֵי הַקְּדָה נִשְׁתַּה לְשִׁנְגָה
וַעֲשֶׂי כֹל-הַעֲדָה פָּר כֹּן-כִּקְרָ אֵדוּ

41. C'est ainsi que tu feras. Le grec comprend dans ce verset toute la première phrase du §. 42 de la Vulgate.

41. Selon le même rite. Hébreu et Septante : « selon leur nombre ».

43. Pour les étrangers à votre pays. Hébreu : « pour l'étranger séjournant chez vous » ; Septante : « pour le prosélyte qui est venu se joindre à vous ».

48. Que je vous donnerai. Hébreu : « où je vous

ferai entrer » ; Septante : « dans laquelle je vous ferai entrer là ».

21. Les prémices de vos pâtes. L'hébreu et les Septante ont de plus : « pour vos descendants ».

24. Si la multitude a oublié de le faire. Hébreu : « si l'on a péché involontairement sans que l'assemblée s'en soit aperçue » ; Septante : « si en dehors des yeux de l'assemblée, il arrive quelque chose involontairement ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 4^e Lois diverses (XV).

oblaciónem suavissimi odóris Dómino. ¹¹ Sic fácies ¹² per síngulos boves et arietes et agnos et hædos. ¹³ Tam indígenæ quam peregríni ¹⁴ eódem ritu ófferent sacrificia. ¹⁵ Unum præcéptum erit atque júdicium tam vobis quam ádvenis terræ.

Num. 15, 3.

Item in omnibus faciendum.

Lev. 17, 5-16.

Num. 9, 14.
Lev. 24, 22.
Ex. 12, 49.

¹⁶ Locútusest Dóminus ad Móysen, dicens : ¹⁷ Lóquere filiis Israel, et dices ad eos : ¹⁸ Cum venéritis in terram, quam dabo vobis, ¹⁹ et comedéritis de pánibus regiónis illius, separábitis primitias Dómino ²⁰ de cibis vestris. Sicut de áreis primitias separátis, ²¹ ita et de pulméntis dábitis primitiva Dómino.

Lex de primitiis.

Ex. 23, 19.
Deut. 26, 1-11;
16, 10.

2 Esd. 10, 37.
Rom. 11, 16.

²² Quod si per ignorántiam præterieritis quidquam horum, quæ locútus est Dóminus ad Móysen, ²³ et mandávit per eum ad vos, a die qua cœpit jubére et ultra, ²⁴ oblitaque fúerit fácere multitúdo : ófferet vitulum de arménto, holocaústum in

De ignorantis populi.

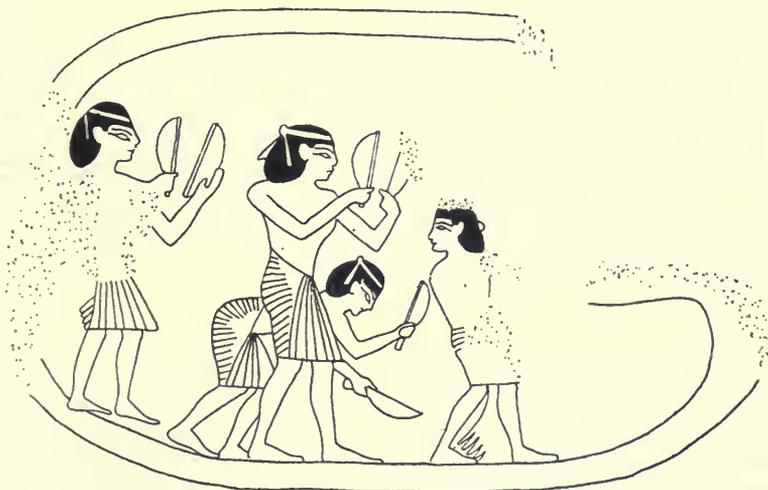
Lev. 4, 2, 13.

Lev. 4, 13.

même mesure, en oblation d'une très suave odeur pour le Seigneur. ¹¹ C'est ainsi que tu feras ¹² pour chacun des bœufs, des béliers, des agneaux et des chevreaux : ¹³ tant les indigènes que les voyageurs ¹⁴ offriront les sacrifices selon le même rite. ¹⁵ Il y aura un seul précepte, et une seule ordonnance, tant pour vous que pour les étrangers à votre pays ».

¹⁶ Le Seigneur parla à Moïse, disant : ¹⁷ « Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : ¹⁸ Lorsque vous serez arrivés dans la terre que je vous donnerai, ¹⁹ et que vous mangerez des pains de ce pays-là, vous mettrez à part, pour le Seigneur, les prémices ²⁰ de ce que vous mangerez. Comme vous mettez à part les prémices d'aires, ²¹ ainsi vous donnerez les prémices de vos pâtes au Seigneur.

²² » Que si, par ignorance, vous aviez omis quelqu'une de ces choses qu'a dites le Seigneur à Moïse, ²³ et qu'il vous a commandées par lui, depuis le jour qu'il a commencé à commander et après, ²⁴ et si la multitude a oublié de le faire, elle offrira un veau pris d'un troupeau, holocauste en odeur très



Égyptiens travaillant dans l'aire (f. 20). (Tombeau d'Apoul.)

11. C'est ainsi que tu feras... Tout ce passage, f. 11-13, a été considérablement abrégé par l'auteur de la Vulgate.

16. Le Seigneur parla... 2^e Loi, f. 16-21, relative aux prémices.

22. Que si, par ignorance... 3^e Loi, f. 22-29, relative à l'expiation légale des péchés commis par suite d'ignorance, soit par la multitude, f. 24-26, soit par un particulier, f. 27-29.

βοῶν ἄμωμον εἰς ὄλοκαύτωμα εἰς ὁσμὴν ἐνώ-
 δίας κυρίου, καὶ θυσίαν τούτου καὶ σπονδὴν
 αὐτοῦ κατὰ τὴν συντάξιν, καὶ χίμαρον ἕξ
 ἀργύρων ἕνα περὶ ἁμαρτίας. ²⁵ Καὶ ἐξιλάσε-
 ται ὁ ἱερεὺς περὶ πάσης συναγωγῆς υἱῶν Ἰσ-
 ραήλ, καὶ ἀφεθήσεται αὐτοῖς, ὅτι ἀκούσιόν
 ἐστι. Καὶ αὐτοὶ ἤνεγκαν τὸ δῶρον αὐτῶν
 κάροπωμα κυρίῳ περὶ τῆς ἁμαρτίας αὐτῶν
 ἔναντι κυρίου περὶ τῶν ἀκουσίων αὐτῶν.
²⁶ Καὶ ἀφεθήσεται κατὰ πᾶσαν συναγωγὴν
 υἱῶν Ἰσραήλ καὶ τῷ προσηλύτῳ τῷ προσκει-
 μένῳ πρὸς ὑμᾶς, ὅτι παντὶ τῷ λαῷ ἀκού-
 σιου.

²⁷ Ἐὰν τε ψυχὴ μία ἁμάρτη ἀκουσίως,
 προσᾶξει αἶψα ἑμίαν ἑμνασίαν περὶ ἁμαρ-
 τίας. ²⁸ Καὶ ἐξιλάσεται ὁ ἱερεὺς περὶ τῆς
 ψυχῆς τῆς ἀκουσιασθείσης καὶ ἁμαρτούσης
 ἀκουσίως ἔναντι κυρίου, ἐξιλάσασθαι περὶ
 αὐτοῦ. ²⁹ Τῷ ἐγγωρίῳ ἐν υἱοῖς Ἰσραήλ καὶ
 τῷ προσηλύτῳ τῷ προσκειμένῳ ἐν αὐτοῖς νό-
 μος εἰς ἔσται αὐτοῖς, ὅς ἐὰν ποιήσῃ ἀκου-
 σίως. ³⁰ Καὶ ψυχὴ ἧτις ποιήσῃ ἐν χειρὶ
 ὑπερηφανίας ἀπὸ τῶν αὐτοχθόνων ἢ ἀπὸ
 τῶν προσηλύτων, τὸν θεὸν οὗτος παροξυνεῖ,
 ἐξολοθρευθήσεται ἢ ψυχὴ ἐκείνη ἐκ τοῦ
 λαοῦ αὐτῆς, ³¹ ὅτι τὸ ὄψμα κυρίου ἐφάνησε
 καὶ τὰς ἐντολάς αὐτοῦ διεσκέδασεν ἔκτριψει
 ἐκτριβήσεται ἢ ψυχὴ ἐκείνη, ἢ ἁμαρτία αὐ-
 τῆς ἐν αὐτῇ.

³² Καὶ ἦσαν οἱ υἱοὶ Ἰσραήλ ἐν τῇ ἐρήμῳ,
 καὶ εὔρον ἄνδρα συλλέγοντα ξύλα τῇ ἡμέρᾳ
 τῶν σαββάτων, ³³ καὶ προσήγαγον αὐτὸν οἱ εὐ-
 ρόντες συλλέγοντα ξύλα τῇ ἡμέρᾳ τῶν σαβ-
 βάτων πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν καὶ πρὸς
 πᾶσαν συναγωγὴν υἱῶν Ἰσραήλ. ³⁴ Καὶ
 ἀπέθεντο αὐτὸν εἰς φυλακὴν, οὐ γὰρ συνέ-
 κριναν τί ποιήσωσιν αὐτόν. ³⁵ Καὶ ἐλάλησε

24. AEF: σύνταξιν αὐτοῦ. AX: προσπρονομιένῳ
 (1. προσκ.). 28. AEF: (in f.) καὶ ἀφεθήσεται
 αὐτῷ. 30. X: Ὑπερηφανίαν. 31. X: ἐν τῇ ἡμέρᾳ τ.
 σαββάτου. 33. X† (p. ξύλα) τ. ἡμ. τ. σαββάτων.
 34. AE: ποιῆσ. αὐτῷ.

לְעֹלָה לְרִיחַ נִחֻחַ לַיהוָה וּמִנְחָתוֹ
 וְנִסְכּוֹ כַּמִּשְׁכָּט וּשְׁעוּרֵי עֲזִים אֶחָד
 כַּחֲחֻטָּת: וְכִפֹּר הַפִּהוּן עַל־כָּל־עֲדַת
 בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְנִסְכְּלָח לָהֶם פִּי־שִׁנְגָּה
 הוּא וְהֵם הֵבִיאוּ אֶת־קָרְבָּנָם אֲשֶׁר
 לַיהוָה וְחִטָּאתָם לְפָנָי יְהוָה עַל־
 שִׁנְגָּתָם: וְנִסְכְּלָח לְכָל־עֲדַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
 וְלִזְכָּר הַצָּר בְּתוֹכְכֶם פִּי לְכָל־דַּעְתְּם
 בְּשִׁנְגָּה:

וְאִם־נִפְשׁ אַחַת תִּקְחָט בְּשִׁנְגָּה
 וְהִקְרִיבָה עֵז בַּת־שִׁנְגָּתָה לְחִטָּאתָה:
 וְכִפֹּר הַפִּהוּן עַל־הַנֶּפֶשׁ הַשִּׁנְגָּה
 בְּהִטָּאָה בְּשִׁנְגָּה לְפָנָי יְהוָה לְכִפֹּר
 עָלָיו וְנִסְכְּלָח לּוֹ: הַאֲזָרָה בְּבִנְי
 יִשְׂרָאֵל וְלִזְכָּר הַצָּר בְּתוֹכְכֶם תּוֹרָה
 אַחַת יְהִיָּה לָכֶם לְעֹשֶׂה בְּשִׁנְגָּה:
 ל וְהַנֶּפֶשׁ אֲשֶׁר־תִּעֲשֶׂה בְיַד רָמָה מִן־
 הַאֲזָרָה וּמִן־הַצָּר אֶת־יְהוָה הִיא
 מַגְדָּה וְנִכְרָתָה הַנֶּפֶשׁ הַהוּא מִקְרָב
 עֲמָה: פִּי־דְבַר־יְהוָה בָּזָה וְאֶת־
 מִצְוָתוֹ הִפָּר הַקְּרָת: תִּכְרַת הַנֶּפֶשׁ
 הַהוּא עֲוֹנָה בָּהּ:

וְיִהְיֶה בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל בַּמִּדְבָּר וַיִּמְצְאוּ
 אִישׁ מִקְשָׁשׁ עֲצִים בָּיוֹם הַשַּׁבָּת:
 וַיִּקְרִיבוּ אֹתוֹ הַמִּצְאִים אֹתוֹ מִקְשָׁשׁ
 עֲצִים אֶל־מִשְׁחָה וְאֶל־אֶהֱוֹן וְאֵל פֶּלֶ־
 הַיַּעֲדָה: וַיִּנְיֹחַ אֹתוֹ בַּמִּשְׁמַר פִּי לֹא
 לֵאמֹר מַה־יַּעֲשֶׂה לָּו: וַיֹּאמֶר

v. 24. 'א חסר

25. Et il leur sera pardonné. Hébreu : « et ils se-
 ront épargnés ». — Et leur erreur. Septante : « parce
 que leur faute n'a pas été spontanée ».

28. Et il lui obtiendra grâce, et il lui sera par-
 donné. Hébreu : « quand il aura fait l'expiation pour
 elle il lui sera pardonné ». Les Septante omettent
 ces mots : « il lui sera pardonné ».

30. Par orgueil. Hébreu et Septante : « à main

levée ». — Parce que c'est contre le Seigneur qu'il a
 été rebelle. Hébreu : « parce qu'il a couvert d'outra-
 ges Jahvéh » ; Septante : « il exaspérera le Seigneur ».

33. Ils le présentèrent. Hébreu : « trouvant l'homme
 qui ramassait du bois ils l'amènèrent » ; Septante :
 « ils l'amènèrent ».

34. Qui l'enfermèrent en prison. Hébreu et Sep-
 tante : « qui le mirent en garde ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 4^e Lois diverses (XV).

odórem suavíssimum Dómino, et sacrificium ejus ac liba, ut ceremóniæ póstulāt, hircúmque pro peccato :²⁵ et rogábit sacérdos pro omni multítudine filiórū Israel : et dimittétur eis, quóniam non sponte peccavérunt, nihilóminus offeréntes incénsū Dómino pro se et pro peccato atque errore suo :²⁶ et dimittétur univérsæ plebi filiórū Israel, et ádvenis qui peregrinántur inter eos : quóniam culpa est omnis pópuli per ignorántiam.

De populi ignorantis sequitur.

Lev. 4, 2.

²⁷ Quod si ánima una nésciens peccáverit, ófferet capram annículam pro peccato suo :²⁸ et deprecábitur pro ea sacérdos, quod inscia peccáverit coram Dómino : impetrábitque ei véniam, et dimittétur illi. ²⁹ Tam indigénis quam ádvenis una lex erit ómnium, qui peccavérunt ignorántes.

De ignorantis individualis.

Heb. 10, 26.

³⁰ Anima vero, quæ per superbiam áliquid commiserit, sive civis sit ille, sive peregrínus (quóniam advérsus Dóminum rebéllis fuit), peribit de pópulo suo :³¹ verbum enim Dómini contémpsit, et præcéptum illius fecit írritum : idcirco delébitur, et portábit iniquitátem suam.

Ex. 20, 27, 26.
Gen. 17, 14.
Prov. 13, 13.
Os. 4, 6.
Is. 24, 5.

³² Factum est autem, cum essent filii Israel in solitúdine, et invenissent hóminem colligéntem ligna in die sábbati,³³ obtulérunt eum Móysi et Aaron et univérsæ multítudini. ³⁴ Qui reclusérunt eum in cárcerem, nésciéntes quid super eo fácerere debérent. ³⁵ Dixitque Dóminus

Transgressio sabbati.

Ex. 35, 3;
20, 2;
16, 26, 27.
Ex. 20, 13.
Lev. 24, 12.
Ex. 31, 14;
35, 2.

suave pour le Seigneur, et son sacrifice et les libations, comme les cérémonies le demandent, et un bouc pour le péché ;²⁵ et le prêtre priera pour toute la multitude des enfants d'Israël, et il leur sera pardonné, parce qu'ils n'ont pas péché volontairement ; ils offriront cependant un holocauste au Seigneur pour eux-mêmes, pour leur péché et leur erreur ;²⁶ et il sera pardonné à tout le peuple des enfants d'Israël, et aux étrangers qui séjournent parmi eux, parce que c'est une faute de tout le peuple commise par ignorance.

²⁷ » Que si une personne en particulier pèche, ne le sachant point, elle offrira une chèvre d'un an pour son péché ;²⁸ et le prêtre priera pour elle, parce que c'est sans le savoir qu'elle a péché devant le Seigneur, et il lui obtiendra grâce, et il lui sera pardonné. ²⁹ Il n'y aura qu'une seule loi, tant pour tous les indigènes que pour tous les étrangers, qui auront péché par ignorance.

³⁰ » Mais celui qui aura fait quelque chose par orgueil, qu'il soit citoyen ou qu'il soit étranger, parce que c'est contre le Seigneur qu'il a été rebelle, il périra du milieu de son peuple ;³¹ car il a méprisé la parole du Seigneur, il a rendu son précepte vain : c'est pourquoi il sera détruit, et il portera son iniquité ».

³² Or il arriva que, comme les enfants d'Israël étaient dans le désert, et qu'ils avaient trouvé un homme ramassant du bois au jour du sabbat,³³ ils le présentèrent à Moïse et à Aaron et à toute la multitude,³⁴ qui l'enfermèrent en prison, ne sachant ce qu'ils devaient faire de lui. ³⁵ Alors le Seigneur dit à

30. Mais celui qui aura fait... 4^e Loi, §. 30-31, relative aux péchés commis, non par ignorance, mais par malice (Vulgate, *per superbiam*) et sans excuse. — *Il périra*. La suite va fournir une application immédiate de ce précepte divin, §. 32-36.

32. Or il arriva... 5^e Loi, ou plutôt épisode donnant lieu à préciser un point de la loi antérieurement portée sur l'observation du repos sabbatique, §. 32-36. Sur les lois occasionnelles du Pentateuque et l'argument qu'elles apportent en faveur de son authenticité, voir plus haut, *Lévitique*, xxi, 7; *Nombres*, ix, 6.

34. *L'enfermèrent en prison*. C'est ainsi qu'on agissait envers les accusés avant le jugement, et envers les condamnés avant l'exécution. *Lévitique*, xxiv, 12; cf. *Jérémie*, xx, 2; xxxviii, 6. Il ne devait pas exister dans le désert de prison proprement dite. Le sens est que le coupable fut gardé à vue dans sa propre tente ou dans une tente séparée. — *Ne sachant ce qu'ils devaient faire de lui*: ils n'ignoraient pas que cet homme avait encouru la mort, *Exode*, xxxi, 14, mais le genre de supplice n'avait pas encore été déterminé par la Loi: ce fut la lapidation, §. 35-36.

κύριος πρὸς Μωϋσῆν, ¹ λέγων· Ουράτω θανατούσθω ὁ ἄνθρωπος, λιθοβολήσατε αὐτὸν λίθοις πᾶσα ἡ συναγωγὴ. ³⁶ Καὶ ἔστραγγον αὐτὸν πᾶσα ἡ συναγωγὴ ἔξω τῆς παρεμβολῆς, καὶ ἐλιθοβολήσεν αὐτὸν πᾶσα ἡ συναγωγὴ λίθοις ἔξω τῆς παρεμβολῆς, καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆι.

³⁷ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων·

³⁸ Αἰλήσον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτοὺς καὶ ποιησάτωσαν ἑαυτοῖς κράσπεδα ἐπὶ τὰ πτερυγία τῶν ἱματίων αὐτῶν εἰς τὰς γενεάς αὐτῶν, καὶ ἐπιθήσετε ἐπὶ τὰ κράσπεδα τῶν πτερυγίων κλωσμα ὑακίνθινον.

³⁹ Καὶ ἔσται ὑμῖν ἐν τοῖς κρασπέδοις, καὶ ὕψεσθε αὐτὰ καὶ μνησθήσεσθε πεισῶν τῶν ἐντολῶν κυρίου, καὶ ποιήσετε αὐτάς, καὶ οὐ διαστραφήσεσθε ὀπίσω τῶν διανοῶν ὑμῶν καὶ τῶν ὀφθαλμῶν ἐν οἷς ὑμεῖς ἐκπορνεύετε ὀπίσω αὐτῶν. ⁴⁰ Ὅπως ἂν μνησθῆτε καὶ ποιήσητε πάσας τὰς ἐντολάς μου, καὶ ἔσεσθε ἅγιοι τῷ θεῷ ὑμῶν. ⁴¹ Ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν ὁ ἐξαγαγὼν ὑμᾶς ἐκ γῆς Αἰγύπτου, εἶναι ὑμῶν θεὸς ἐγὼ κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν.

XVI. Καὶ ἐλάλησε Κορὲ υἱὸς Ἰσαὰρ υἱοῦ Καὰθ υἱοῦ Λεβὶ, καὶ Δαθὰν καὶ Ἀβειρων υἱοὶ Ἐλιάβ, καὶ Ἀδὴν υἱὸς Φαλέθ υἱοῦ Ρουβὴν, ² καὶ ἀνέστησαν ἐναντι Μωϋσῆ, καὶ ἄνδρες τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ πεντήκοντα καὶ διακόσιοι, ἀρχηγοὶ συναγωγῆς, σύγκλητοι βουλῆς καὶ ἄνδρες ὀνομαστοί. ³ Συνέστησαν ἐπὶ Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν καὶ εἶπαν· Ἐχέτω ὑμῖν ὅτι πᾶσα ἡ συναγωγὴ πάντες ἅγιοι, καὶ ἐν αὐτοῖς κύριος. Καὶ διατί κατανίστασθε ἐπὶ τὴν συναγωγὴν κυρίου;

⁴ Καὶ ἀκούσας Μωϋσῆς ἔπεσεν ἐπὶ πρόσωπον, ⁵ καὶ ἐλάλησε πρὸς Κορὲ καὶ πρὸς

35. A: ἐν λίθοις. 36. F* (p. l. θ.) ἔξω τ. παρεμβολῆς. 39. AEF: τί. ὀφθ. ὑμῶν. — 3. AEF: εἶπὰν πρὸς αὐτούς.

36. Comme l'avait ordonné le Seigneur. L'hébreu et les Septante ont de plus : « à Moïse ».

38. Des bandelettes d'hyacinthe. L'hébreu et les Septante ont de plus : « pour la suite des générations ».

40. Des préceptes du Seigneur. Septante : « de tous mes préceptes ».

41. Afin que je fusse votre Dieu. L'hébreu et les Septante ont de plus : « je suis (le Seigneur) Jahvéh

יהוה אל-משה מות יומת האיש
רצם אתו באבנים כל-הקהל מהיץ
למהנה: ויצאיו אתו כל-הקהל
אל-מהוץ למהנה וירצמו אתו
באבנים וימת פאשר צנה יהוה
את-משה:
פ

37 ויאמר יהוה אל-משה לאמר:

38 דיבר אל-בני ישראל ואמרתי אליהם
וקשו להם ציצת על-פנפי בגדיהם
לדרתם ונתנו על-ציצת הכנה שתיל
39 תקבלת: והיה לכם לציצת וראיתם
אתו וזכרתם את-כל-מצות יהוה
ועשיתם אתם ולא-תהיו אחריו
לכבבכם ואחריו עיניכם אשר-אתם

40 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
41 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

42 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
43 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

44 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
45 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

46 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
47 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

48 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
49 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

50 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
51 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

52 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
53 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

54 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
55 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

56 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
57 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

58 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
59 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

60 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
61 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

62 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
63 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

64 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
65 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

66 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
67 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

68 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
69 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

70 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
71 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

72 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
73 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

74 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
75 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

76 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
77 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

78 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
79 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

80 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
81 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

82 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
83 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

84 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
85 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

86 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
87 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

88 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
89 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

90 זנים אהריהם: למען תזכרו ועשיתם
את-כל-מצותי והייתם קדשים
91 לאלהיכם: אני יהוה אלהיכם
אשר הוצאתי אתכם מארץ מצרים
להיות לכם לאלהים אני יהוה
אלהיכם:

votre Dieu ».

XVI. 1. Or voilà que Coré, etc. Septante : « et voici que parla Coré ».

2. Deux cent cinquante autres hommes des enfants d'Israël, princes de la synagogue. Hébreu : « des hommes d'entre les fils d'Israël, deux cent cinquante, proposés à l'assemblée ».

3. Comme donc ils résistaient à Moïse. Hébreu et Septante : « ils se réunirent contre Moïse ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 5° (a). Coré, Dathan, Abiron (XVI).

ad Moÿsen : Morte moriatur homo iste, óbruat eum lapídis omnibus turba extra castra. ³⁶ Cumque eduxissent eum foras, obruerunt lapídis, et mórtuus est, sicut præcéperat Dóminus.

³⁷ Dixit quoque Dóminus ad Moÿsen : ³⁸ Lóquere filiis Israel, et dices ad eos ut fácient sibi fimbrias per ángulos palliórum, ponéntes in eis vittas hyacínthinas : ³⁹ quas cum viderint, recordéntur ómnium mandatórum Dómini, nec sequántur cogitátiones suas et óculos per res várias fornicántes, ⁴⁰ sed magis mémores præceptórum Dóminifácient ea, sintque sancti Deo suo. ⁴¹ Ego Dóminus Deus vester, qui edúxi vos de terra Ægypti, ut essem Deus vester.

XVI. ¹ Ecce autem Core filius Isaar, filii Caath, filii Levi, et Dathan atque Abiron filii Eliab, Hon quoque filius Pheleth de filiis Ruben, ² surrèxerunt contra Moÿsen, aliique filiórum Israel ducénti quinquaginta viri próceres synagógæ, et qui témpore concilii per nómina vocabántur. ³ Cumque stetissent advérsus Moÿsen et Aaron, dixerunt : Sufficiat vobis, quia omnis multitudo sanctórum est, et in ipsis est Dóminus : Cur elevámini super pópulum Dómini?

⁴ Quod cum audisset Moÿses, cecidit pronus in fáciem : ⁵ locutúsque

Lev. 24, 16.

Lev. 24, 23.
Jos. 7, 25.

Lex de fimbriis seu phylactéris.

Deut. 22, 12.
Mat. 23, 5.
Ex. 28, 37;
29, 5, 6, 8.
Deut. 6, 8.

Gen. 6, 5.

Ex. 20, 2.

Gen. 17, 7.

5° a) Core, Dathan et Abiron rebelles.
Ex. 6, 21, 18.
Num. 26, 9.
Ecccl. 45, 22.
Jude, 11.

Num. 1, 16.
Ex. 18, 21.

Num. 20, 2.
Pa. 105, 16.
1 Cor. 10, 10.

Ex. 19, 6.

Num. 14, 5.

Moïse : « Que cet homme meure de mort, et que toute la multitude le lapide hors du camp ». ³⁶ Et lorsqu'ils l'eurent conduit dehors, ils le lapidèrent, et il mourut, comme avait ordonné le Seigneur.

³⁷ Dieu dit aussi à Moïse : ³⁸ « Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras qu'ils se fassent des franges aux coins de leurs manteaux, y posant des bandelettes d'hyacinthe; ³⁹ que, lorsqu'ils les verront, ils se souviennent de tous les commandements du Seigneur, et qu'ils ne suivent point leurs pensées ni leurs yeux qui se prosternent à divers objets; ⁴⁰ mais plutôt, que, se souvenant des préceptes du Seigneur, ils les accomplissent, et qu'ils soient saints pour leur Dieu. ⁴¹ Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai retirés de la terre d'Égypte afin que je fusse votre Dieu ».

XVI. ¹ Or voilà que Coré, fils d'Isaar, fils de Caath, fils de Lévi, et Dathan et Abiron, les fils d'Éliab, et de plus Hon, fils de Phéleth, d'entre les fils de Ruben, ² s'élevèrent contre Moïse, ainsi que deux cent cinquante autres hommes des enfants d'Israël, princes de la synagogue, et qui, au temps du conseil, étaient nommément appelés. ³ Comme donc ils résistaient à Moïse et à Aaron, ils dirent : « Qu'il vous suffise que toute la multitude soit une multitude de saints, et que le Seigneur soit au milieu d'eux. Pourquoi vous élevez-vous au-dessus du peuple du Seigneur? »

⁴ Ce qu'ayant entendu Moïse, il tomba incliné sur sa face, ⁵ et, parlant

37. Dieu dit aussi... 6° Loi, relative aux franges sacrées, 37-41.

38. Des franges. Ce sont les phylactères dont parle N.-S., Matthieu, xxiii, 5, en reprochant aux pharisiens de les agrandir par ostentation, pour faire montre d'une plus grande fidélité à la loi.

5° Révolte de Coré, Dathan et Abiron, XVI-XVII.

a). — Révolte et châtement, XVI.

XVI. 1. Or... La date de cet événement et le lieu où il se produisit sont inconnus. — Coré, descen-

dant de Lévi, était jaloux que le sacerdoce eût été donné à Aaron, Caathite comme lui-même. Peut-être aussi était-il mécontent que Moïse ne lui eût pas donné la direction des Caathites et l'eût confiée à Élisaphan, qui appartenait à la branche d'Oziel, la dernière de la famille, Nombres, III, 19, 30. La révolte de Coré dut blesser d'autant plus le cœur de Moïse qu'elle éclatait dans le sein de sa propre tribu, jusque-là si dévouée à Dieu et si fidèle à sa personne. — Dathan et Abiron, en qualité de descendants de Ruben, prétendaient avoir droit au sacerdoce, qui jusque-là avait été l'apanage des aînés. Voir la note sur Genèse, XLIX, 4.

πᾶσαν αὐτοῦ τὴν συναγωγὴν, λέγων * Ἐπέ-
σκεπται καὶ ἔγνω ὁ θεὸς τοὺς ὄντας αὐτοῦ
καὶ τοὺς ἀγίους καὶ προσηγάγετο πρὸς ἑαυ-
τόν, καὶ οὐδ' ἐξελέξατο ἑαυτῷ, προσηγάγετο
πρὸς ἑαυτὸν. ⁶ Τοῦτο ποιήσατε Ἀάβετε
ὑμῖν αὐτοῖς πυρεῖα, Κορὲ καὶ πᾶσα ἡ συ-
ναγωγὴ αὐτοῦ, ⁷ καὶ ἐπίθετε ἐπ' αὐτὰ πῦρ,
καὶ ἐπίθετε ἐπ' αὐτὰ θυμίαμα ἔναντι κυ-
ρίου αὐρίου, καὶ ἔσται ὁ ἀήρ, ὃν ἐκλέλεκται
κύριος, οἶτος ἄγιος. Ἰκανοῦσθω ὑμῖν, υἱοὶ
Ἀεὶ. ⁸ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς Κορὲ·
Εἰσακούσατέ μου, υἱοὶ Ἀεὶ· ⁹ μὴ μικρὸν
¹ ἔστι τοῦτο ὑμῖν, ὅτι διέστειλεν ὁ θεὸς Ἰσ-
ραὴλ ὑμᾶς ἐκ συναγωγῆς Ἰσραὴλ, καὶ προση-
γάγετο ὑμᾶς πρὸς ἑαυτόν, λειτουργεῖν τὰς
leitourgias τῆς σκηνῆς κυρίου καὶ παρί-
στασθαι ἔναντι τῆς σκηνῆς· ¹⁰ λατρεύειν αὐ-
τοῖς. ¹¹ Καὶ προσηγάγετό σε καὶ πάντας
τοὺς ἀδελφούς σου υἱούς Ἀεὶ μετὰ σοῦ, καὶ
ζητεῖτε καὶ ἰερατεύειν. ¹² Οὕτως σὺ καὶ
πᾶσα ἡ συναγωγὴ σου ἡ συνθηροισμένη
πρὸς τὸν θεόν. Καὶ Ἀαρὼν τις ἔστιν, ὅτι
διαγογγύζετε κατ' αὐτοῦ; ¹³ Καὶ ἀπέστειλε
Μωϋσῆς καλέσαι Λαθὰν καὶ Ἀβειρὸν υἱούς
Ἐλιὰβ, καὶ εἶπαν· Οὐκ ἀναβαίνομεν. ¹⁴ Μὴ
μικρὸν τοῦτο, ὅτι ἀνήγαγες ἡμᾶς εἰς γῆν
θέουσαν γάλα καὶ μέλι, ἀποκτείνει ἡμᾶς ἐν
τῇ ἐρήμῳ, ὅτι κατάρχεις ἡμῶν ἄρχων εἶ;
¹⁵ Καὶ σὺ εἰς γῆν θέουσαν γάλα καὶ μέλι
εἰρήγαγες ἡμᾶς καὶ ἔδωκας ἡμῖν κληρὸν ἀγροῦ
καὶ ἀμπελωνας; Τοὺς ὀφθαλμοὺς τῶν ἀν-
θρώπων ἐκείνων ἂν ἐξέκοψας· οὐκ ἀναβαί-
νομεν. ¹⁶ Καὶ ἔβαρυσθήμισε Μωϋσῆς
σφόδρα καὶ εἶπε πρὸς κύριον· Μὴ πρόσχησ
εἰς τὴν θυσίαν αὐτῶν· οὐκ * ἐπιθυμημα
οὐδεὶος αὐτῶν εἰλήγη οὐδὲ ἐκάκουσα οὐδένα
αὐτῶν. ¹⁷ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς Κορὲ·

5. A¹EF* (p. ἀγίους) καὶ. AEF† (p. οὐς) οὐκ
et (p. ἑαυτῷ) οὐ. 6. AEF: ὑμῖν ἑαυτοῖς. 7. AEF†
(p. ὄν) ἂν AF: ἐκλέλεκται (pro ἐκλέλεκται). 9. A:
ὑμᾶς ὁ θ. Ἰσρ. AEF: συναγωγῆς (pro σκηνῆς).
E: λατρεύειν αὐτῷ. 10. A¹EF* (ult.) καὶ. 11. A¹F:
τί ἐστιν. 12. F: καὶ εἶπαν. 13. A²F: ἐκ γῆς θέου-
σης. F† (a. ἄρχων) καὶ.

בְּקָר וַיִּלֶּע יְהוָה אֶת-אֲשֶׁר-לָו וְאֶת-
הַקְּדוֹשׁ וְהַקְּרִיב אֵלָיו וְאֶת אֲשֶׁר
וּבַחֲרֵבֹו וְקָרִיב אֵלָיו: זֹאת עָשׂוּ
קָחוּ-לָכֶם מִחֵתוֹת קָרָח וְכָל-בְּעֵדָתוֹ:
וַתָּנוּ בָהֶן אִשׁ וְשִׂימֹו עֲלֵיהֶן קִטְרֹת
לְפָנֵי יְהוָה מִחֹר וְהִיָּה הָאִשׁ אֲשֶׁר-
וּבַחֲרֵ יְהוָה הוּא הַקְּדוֹשׁ רִב־לָכֶם
בְּיָנֵי לָוִי: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל-קָרָח
שָׂמְעוּ-נָא בְּנֵי לָוִי: הַמַּעַט מִזֶּם
פִּי-הַבְּהִדִיל אֶלְהִי וַיִּשְׂרָאֵל אֲחֵכֶם
מִעֲדַת יִשְׂרָאֵל לְהַקְּרִיב אֲתֶכֶם אֵלָיו
לְעַבֹד אֶת-עֲבֹדַת מִשְׁכַּן יְהוָה וְלַעֲמֹד
לְפָנֵי הַעֲדָה לְשִׁרְתֶּם: וַיַּקְּרַב אֲתָהּ
וְאֶת-כָּל-אֲחֵיהָ בְּנֵי-לָוִי וּבַקְּשִׁיתֶם
בְּסִכְּוֵהָ: לָכֵן אֲתָהּ וְכָל-בְּעֵדָתָהּ
הַנִּעַדִים עַל-יְהוָה וְאֶהְרֹן מִה־הוּא
בִּי תִלְוֹנוּ עִלָּיו: וַיִּשְׁלַח מֹשֶׁה לְקַרְא
לְדָתָן וּלְאַבִּירָם בְּנֵי אֶלְיָאֵב וַיֹּאמְרוּ
לֹא נַעֲלֶה: הַמַּעַט פִּי הָעֲלִיתָנוּ מֵאֶרֶץ
זֹבַת חֶלֶב וַדְּבַשׁ לְהַמִּיתָנוּ בַּמִּדְבָּר
כִּי-תִשְׁתַּרְרַר עָלֵינוּ בְּסִתְּשִׁתְּרָךְ: אִם
לֹא אֶל-אֶרֶץ זֹבַת חֶלֶב וַדְּבַשׁ
הַבִּיאָתָנוּ וַתִּתֵּן-לָנוּ נַחֲלֹת שָׂדֵה
וְכָרֶם הַעֵינֵי הָאֲנָשִׁים הָאֵלֶּם תִּנְגַּר
כִּי לֹא נַעֲלֶה: וַיַּחֲרַ לְמֹשֶׁה מְאֹד וַיֹּאמֶר
אֶל-יְהוָה אֶל-תִּפְסַן אֶל-מִנְהַתֶּם לֹא
תַמּוֹר אֶתְד מֵהֶם נִשְׁאָתִי וְלֹא תִרְעַתִּי
אֶת-אֶתְד מֵהֶם: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל-

v. 11. תלינו ק'

5. La troupe. Hébreu et Septante : « sa troupe ».
— *Demain matin, le Seigneur fera connaître*. Septante : « Dieu (Jahveh) considère et connaît ». — *Ceux qui lui appartiennent... les saints, et ceux qu'il aura choisis s'approcheront de lui*. Hébreu : « celui qui lui appartient... celui qui est saint, et il fera approcher de lui celui dont il aura fait choix ».

6. Que chacun prenne son encensoir. Hébreu et Septante : « prenez des encensoirs ». — *Ton conseil*. Hébreu : « ta troupe ».

7. Ayant pris du feu. Hébreu et Septante : « mettez-y du feu ». — *Vous vous élevez beaucoup*. Hébreu :

« (c'en est) trop pour vous ». Septante : « que cela vous suffise ».

9. De tout le peuple. Hébreu et Septante : « de la réunion d'Israël ». — *Et que vous exerciez le ministère pour le Seigneur*. Hébreu et Septante : « pour les servir (les prêtres) ».

14. Est-ce que vous voulez aussi nous arracher les yeux? Hébreu : « crèveras-tu (Septante : as-tu crevé) les yeux à ces gens-là? »

15. Je n'ai jamais reçu d'eux pas même un anon. Septante : « je ne leur ai rien pris de ce qui leur est précieux ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 5^e (a). Coré, Dathan, Abiron (XVI).

ad Core et ad omnem multitudinem: Mane, inquit, notum faciet Dominus qui ad se pertineant, et sanctos applicabit sibi: et quos elegerit, appropinquabunt ei. ⁶ Hoc igitur facite: Tollat unusquisque thuribula sua, tu Core, et omne concilium tuum: ⁷ et hausto cras igne, ponite desuper thymiana coram Domino: et quemcumque elegerit, ipse erit sanctus: multum erigimini filii Levi. ⁸ Dixitque rursus ad Core: Audite, filii Levi: ⁹ Num parum vobis est, quod separavit vos Deus Israel ab omni populo, et junxit sibi, ut serviretis ei in cultu tabernaculi, et staretis coram frequentia populi, et ministraretis ei? ¹⁰ Idcirco ad se fecit accedere te et omnes fratres tuos filios Levi, ut vobis etiam sacerdotium vindicetis, ¹¹ et omnis globus tuus stet contra Dominum? quid est enim Aaron ut murmuratis contra eum?

¹² Misit ergo Moyses ut vocaret Dathan et Abiron filios Eliab. Qui responderunt: Non venimus: ¹³ numquid parum est tibi quod eduxisti nos de terra, que lacte et melle manabat, ut occideres in deserto, nisi et dominatus fueris nostri? ¹⁴ Revera induxisti nos in terram, que fluit rivis lactis et mellis, et dedisti nobis possessiones agrorum et vinearum: an et oculos nostros vis eriere? non venimus. ¹⁵ Iratusque Moyses valde, ait ad Dominum: Ne respicias sacrificia eorum: tu scis quod ne asellum quidem unquam acciperim ab eis, nec afflixerim quempiam eorum.

¹⁶ Dixitque ad Core: Tu, et omnis

Moyses declaratio.

Lev. 10, 33.

Num. 17, 5.
Deut. 18, 5.

Rebelles Moyses increpat.

Num. 16, 3.
Ex. 14, 6.

Num. 3, 8-10;
5, 19.

Ex. 16, 7.

Rebellium novar querela.

Num. 16, 1.

Num. 13, 27.

Num. 13, 13.
Ex. 3, 8, 17;
13, 3; 33, 3.

Oratio Moyses.

Gen. 4, 5.

Ezech. 45, 22.
1 Reg. 12, 3.

à Coré et à toute la troupe: « Demain matin, dit-il, le Seigneur fera connaître ceux qui lui appartiennent, et il attachera à lui les saints: et ceux qu'il aura choisis s'approcheront de lui. ⁶ Faites donc ceci: Que chacun prenne son encensoir, toi, Coré, et tout ton conseil. ⁷ Et ayant pris demain du feu, mettez dessus de l'encens devant le Seigneur, et celui qu'il aura choisi, celui-là même sera saint. Vous vous élevez beaucoup, fils de Lévi. ⁸ Il dit encore à Coré: « Écoutez, fils de Lévi! ⁹ Est-ce peu pour vous, que le Dieu d'Israël vous ait séparés de tout le peuple et vous ait attachés à lui, afin que vous le serviez dans le culte du tabernacle, que vous assistiez devant la foule du peuple, et que vous exerciez le ministère pour le Seigneur? ¹⁰ Est-ce pour cela qu'il t'a fait approcher de lui, toi et tous tes frères, enfants de Lévi, afin que vous vous arrogiez même le sacerdoce, ¹¹ et que toute ta troupe résiste au Seigneur? Qu'est-ce, en effet, qu'Aaron, pour que vous murmuriez contre lui? »

¹² Moïse envoya donc appeler Dathan et Abiron, fils d'Éliab. Ils répondirent: « Nous n'irons pas. ¹³ Est-ce peu pour vous, que vous nous ayez retirés d'une terre où coulaient du lait et du miel, pour nous faire mourir dans le désert, si de plus vous ne nous dominez point? ¹⁴ A la vérité, vous nous avez conduits dans une terre où coulent des ruisseaux de lait et de miel, et vous nous avez donné des possessions de champs et de vignes! Est-ce que vous voulez aussi nous arracher les yeux? Nous n'irons pas. ¹⁵ Or Moïse, fort irrité, dit au Seigneur: « Ne regardez point leurs sacrifices; vous savez que je n'ai jamais reçu d'eux pas même un ânon, et que je n'ai affligé aucun d'eux. »

¹⁶ Et il dit à Coré: « Toi et toute



Encensoir égyptien trouvé à Dachhour (V, 6). (D'après J. de Morgan.)

6. *Que chacun prenne son encensoir.* Les révoltés avaient dû fabriquer à l'avance ces encensoirs, d'une forme assez simple et rappelant la pelle à feu. Peut-être aussi en avaient-ils importé d'Égypte, où ces objets étaient très connus: on les voit souvent représentés sur les monuments, et on en a retrouvé plusieurs dans les fouilles pratiquées en Égypte. Ils se composaient ordinairement d'une tige métallique ter-

minée par une main, sur laquelle on posait un petit vase contenant le feu ou brûlaient les parfums.

7. *Vous vous élevez beaucoup.* Moïse retourne contre Coré, dans les mêmes termes, le reproche qu'il avait osé lui faire, V, 3.

13, 14. *Du lait et du miel.* Voir la note sur *Exode*, III, 18.

15. *Moïse fort irrité.* Cette irritation de Moïse n'est

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 5° (a). Sedittio Core, etc. (XVI).

* Ἀγίασον τὴν συναγωγὴν σου, καὶ γίνεσθε ἕτοιμοι ἔναντι κυρίου σὺ καὶ Ἀαρὼν καὶ αὐτοὶ αὐρίον. ¹⁷ Καὶ λάβετε ἕκαστος τὸ πυρεῖον αὐτοῦ, καὶ ἐπιθήσετε ἐπ' αὐτὰ θυλίμια, καὶ προσάξετε ἔναντι κυρίου ἕκαστος τὸ πυρεῖον αὐτοῦ, καὶ πενήκοντα καὶ διακόσια πυρεῖα, καὶ σὺ καὶ Ἀαρὼν ἕκαστος τὸ πυρεῖον αὐτοῦ. ¹⁸ Καὶ ἔλαβεν ἕκαστος τὸ πυρεῖον αὐτοῦ, καὶ ἐπέθηκαν ἐπ' αὐτὰ πῦρ, καὶ ἐπέβαλον ἐπ' αὐτὰ θυλίμια, καὶ ἔστησαν παρὰ τὴν θύραν τῆς σκηνῆς τοῦ μαοτυρίου * Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν. ¹⁹ Καὶ ἐπισυνέστησεν ἐπ' αὐτοὺς Κορὲ τὴν πᾶσαν αὐτοῦ συναγωγὴν παρὰ τὴν θύραν τῆς σκηνῆς τοῦ μαοτυρίου, καὶ ὠψθη ἡ ὄδου κυρίου πᾶση τῇ συναγωγῇ.

²⁰ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν, λέγων. ²¹ Ἀποσχίσθητε ἐκ μέσου τῆς συναγωγῆς ταύτης, καὶ ἐξαναλώσω αὐτοὺς εἰς ἀπάξ. ²² Καὶ ἔπεσαν ἐπὶ πρόσωπον αὐτῶν καὶ εἶπαν Θεὸς Θεὸς τῶν πνευμάτων καὶ πάσης σαρκός, εἰ ἄνθρωπος εἰς ἡμῶν, ἐπὶ πᾶσαν τὴν συναγωγὴν ὀργή κυρίου; ²³ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων. ²⁴ Δάλλησον τῇ συναγωγῇ, λέγων Ἀναχωρήσατε κύκλω ἀπὸ τῆς συναγωγῆς Κορὲ. ²⁵ Καὶ ἀνέστη Μωϋσῆς καὶ ἐπορεύθη πρὸς Λαθὰν καὶ Ἀβειρώων, καὶ συνεπορεύθησαν μετ' αὐτοῦ πάντες οἱ προεσβύτεροι Ἰσραὴλ. ²⁶ Καὶ ἐλόλησε πρὸς τὴν συναγωγὴν, λέγων Ἀποσχίσθητε ἀπὸ τῶν σκηνῶν τῶν ἀνθρώπων τῶν σκληρῶν τούτων, καὶ μὴ ἄπτεσθε ἀπὸ πάντων ὧν ἐστὶν αὐτοῖς μὴ συναλόγησθε ἐν πάσῃ τῇ ἡμερίᾳ αὐτῶν. ²⁷ Καὶ ἀπέστησαν ἀπὸ τῆς σκηνῆς Κορὲ κύκλω. Καὶ Λαθὰν καὶ Ἀβειρώων ἐξῆλθον καὶ εἰστήκεισαν παρὰ τὰς θύρας τῶν σκηνῶν αὐτῶν, καὶ αἱ γυναῖκες αὐτῶν καὶ τὰ τέκνα αὐτῶν καὶ ἡ ἄποσκευὴ αὐτῶν. ²⁸ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς Ἐν τούτῳ γνώσεσθε, ὅτι κύριος ἀπέστειλέ με ποιῆσαι πάντα τὰ ἔργα ταῦτα, ὅτι οὐκ ἀπ' ἔμμαντοῦ. ²⁹ Εἰ κατὰ θάνατον πάντων ἀνθρώπων

קָרַח אֶת־הָאֱהָרָה וְכָל־עֲדַתְהָ הָיוּ לַפְּנֵי יְהוָה יְהוּדָה וְהִמָּן וְאֶהֱרֹן מִחֹר; וְקָרַח אִישׁ מִחֶתְתּוֹ וַיִּנְתְּתֵם עֲלֵיהֶם קְטָרֶת וְהִקְרַבְתֶּם לַפְּנֵי יְהוָה אִישׁ מִחֶתְתּוֹ תַּמְשִׁים וּמֵאֲתוּם מִחֶתֶת וְאֶתְהָ וְאֶהֱרֹן אִישׁ מִחֶתְתּוֹ; וַיִּקְהוּ אִישׁ מִחֶתְתּוֹ וַיִּתְּנוּ עֲלֵיהֶם אֵשׁ וַיִּשְׂמוּ עֲלֵיהֶם קְטָרֶת וַיַּעֲמֵדוּ פֶתַח אֹהֶל מוֹעֵד וּמִשָּׁה וְאֶהֱרֹן; וַיִּקְהַל עֲלֵיהֶם קָרַח אֶת־כָּל־הָעֵדָה אֶל־פֶּתַח אֹהֶל מוֹעֵד וַיִּקְרָא כְבוֹד־יְהוָה אֶל־כָּל־הָעֵדָה:

וַיִּדְבֹר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אֶהֱרֹן לֵאמֹר: הַבְּדִלוּ מִתּוֹךְ הָעֵדָה הַזֹּאת וְאֶכְלֶתְהָ אֹתָם כְּרַגַּע: וַיַּשְׁלֹּו עַל־פְּנֵיהֶם וַיֵּאמְרוּ אֵל אֱלֹהֵי הַרְוֵהֵת לְכָל־בָּשָׂר הָאִישׁ אֶחָד וַיְחַטֵּא וְעַל כָּל־הָעֵדָה תִּקְצַף: וַיִּדְבֹר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר: דַּבֵּר אֶל־הָעֵדָה לֵאמֹר הָעֵלּוּ מִסְּבִיב לַמִּשְׁפָּחָה כָּרַח דָּתוֹ וְאֶבִּירָם: וַיִּקָּם מֹשֶׁה וַיֵּלֶךְ אֶל־דָּתוֹ וְאֶבִּירָם וַיִּלְכּוּ אֶהֱרֹו וְזָקֵנֵי יִשְׂרָאֵל: וַיִּדְבֹר אֶל־הָעֵדָה לֵאמֹר סוּרוּ לָא מֵעַל אֹהֶלֵי הָאֲנָשִׁים הַרְשָׁעִים הָאֵלֶּה וְאֶל־תִּצְעוּ בְּכָל־אִשֶׁר לָהֶם שֶׁן־תִּסְפוּ בְּכָל־הַשְּׂאֲתָם: וַיַּעֲלּוּ מֵעַל מִשְׁפַּחַת קָרַח דָּתוֹ וְאֶבִּירָם מִסְּבִיב וְדָתוֹ וְאֶבִּירָם וַיֵּצְאוּ נֹצְעִים פֶּתַח אֹהֶלֵיהֶם וַיִּנְשִׂיהֶם וַיִּבְנִיהֶם וְטַפָּם: וַיֵּאמֹר מֹשֶׁה בְּזֹאת תִּדְעוּן כִּי־יְהוָה שָׁלַחֵנִי לַעֲשׂוֹת אֵת כָּל־הַמַּעֲשִׂים הָאֵלֶּה כִּי־לֹא מִלִּבִּי: אִם־

16. AF: αὐτοὶ καὶ Ἀαρὼν. 19. A† (a. συναγωγὴν) τὴν. AF: παρὰ τὴν θύραν. 22. EF: ἔπεσον. E: Θεὲ Θεὲ τῶν πατέρων. AEF† (a. ὄργη) ἡ. 24. AEF† (p. Κορὲ) καὶ Λαθὰν καὶ Ἀβειρώων (item γ. 27). 26. AEF: πάντων ὧν. 27. A: θ. τῶν σκηνομάτων αὐτῶν. 28. F: ὅτι K. ἀπέσταλκέ με.

16. Tenez-vous demain d'un côté devant le Seigneur et Aaron d'un autre. Hébreu : « tenez-vous (les Septante ajoutent : prêts) devant Jahvéh (le Seigneur), toi, eux et Aaron, demain ». 17. Offrant au Seigneur. Hébreu et Septante ajoutent ici : « chacun son encensoir ». — Qu'Aaron tienne aussi... Hébreu et Septante : « toi et Aaron chacun... ».

18. Voici ce verset d'après l'hébreu et les Septante : « ils prirent chacun son encensoir, y mirent du feu, placèrent dessus de l'encens et se tinrent devant la porte du tabernacle du témoignage, ainsi que Moïse et Aaron. » Les Septante portent : « Moïse et Aaron se tinrent... ». 19. Et qu'ils eurent réuni. Hébreu : « Coré réunit ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 5° (a). Coré, Dathan, Abiron (XVI).

congregatio tua, state seorsum coram Domino, et Aaron die crastino separatim. ¹⁷ Tollite singuli thuribula vestra, et ponite super ea incensum, offerentes Domino ducenta quinquaginta thuribula : Aaron quoque teneat thuribulum suum.

¹⁸ Quod cum fecissent, stantibus Moïse et Aaron, ¹⁹ et coacervassent adversum eos omnem multitudinem ad ostium tabernaculi, apparuit cunctis gloria Domini. ²⁰ Locutusque Dominus ad Moïsen et Aaron, ait : ²¹ Separamini de medio congregationis hujus, ut eos repente disperdam. ²² Qui ceciderunt proni in faciem, atque dixerunt : Fortissime Deus spirituum universæ carnis, num uno peccante, contra omnes ira tua desæviet ? ²³ Et ait Dominus ad Moïsen : ²⁴ Præcipe universo populo ut separetur a tabernaculis Core, et Dathan et Abiron.

²⁵ Surrexitque Moïses, et abiit ad Dathan et Abiron : et sequentibus eum senioribus Israel, ²⁶ dixit ad turbam : Recédite a tabernaculis hominum impiorum, et nolite tangere quæ ad eos pertinent, ne involvâmini in peccatis eorum. ²⁷ Cumque recessissent a tentoriis eorum per circuitum, Dathan et Abiron egressi stabant in intritu papilionum suorum, cum uxoribus et liberis, omnique frequentia. ²⁸ Et ait Moïses : In hoc sciétis, quod Dominus miserit me ut facerem universa quæ cernitis, et non ex proprio ea corde protulerim : ²⁹ si consueta hominum

Judicium Dei paratur.

Num. 14, 10; 12, 5; Ex. 16, 10.

Divina interventio.

Num. 16, 26, 45.

Num. 27, 16.

Job, 12, 10.

Sap. 1, 7;

12, 1.

Hebr. 12, 9.

2 Reg. 24, 17.

Gen. 18, 22-32.

Populus a rebellibus separatur.

Is. 48, 20;

52, 11.

2 Cor. 6, 17.

Ap. 18, 4.

Jos. 5, 36;

7, 16-18.

ton assemblée, tenez-vous demain d'un côté devant le Seigneur, et Aaron d'un autre. ¹⁷ Prenez chacun vos encensoirs, et mettez-y de l'encens, offrant au Seigneur deux cent cinquante encensoirs. Qu' Aaron tienne aussi son encensoir ».

¹⁸ Lorsqu'ils eurent fait cela, Moïse et Aaron étant présents, ¹⁹ et qu'ils eurent réuni contre eux toute la multitude à la porte du tabernacle, la gloire du Seigneur apparut à tous. ²⁰ Et le Seigneur, parlant à Moïse et à Aaron, dit : ²¹ « Séparez-vous du milieu de cette assemblée, afin que je les détruise soudain ». ²² Ceux-ci tombèrent inclinés sur leur face et dirent : « Dieu très fort des esprits de toute chair, est-ce que, un seul péchant, votre colère sévira contre tous ? » ²³ Et le Seigneur repartit à Moïse : ²⁴ « Ordonne à tout le peuple qu'il se sépare des tentes de Coré, de Dathan et d'Abiron ».

²⁵ Et Moïse se leva, alla vers Dathan et Abiron, et, les anciens d'Israël le suivant, ²⁶ il dit à la multitude : « Retirez-vous des tentes de ces hommes impies, et ne touchez pas ce qui leur appartient, de peur que vous ne soyez enveloppés dans leurs péchés ». ²⁷ Or, lorsqu'ils se furent retirés de leurs tentes tout autour, Dathan et Abiron, sortis, se tenaient à l'entrée de leurs pavillons avec leurs femmes, leurs enfants et tous les leurs. ²⁸ Alors Moïse dit : « En ceci vous connaîtrez que le Seigneur m'a envoyé pour faire tout ce que vous voyez, et que je n'ai rien produit de mon propre esprit : ²⁹ s'ils meurent d'une mort

nullement en contradiction avec la douceur qu'il s'est attribuée à lui-même (xii, 3); car la douceur n'exclut que la colère déplacée et qui dégénère en emportement; et quand Moïse s'irrite, c'est toujours pour les intérêts de la gloire de Dieu; c'est contre l'impiété, le murmure et la désobéissance aux ordres divins.

18. *Lorsqu'ils eurent fait cela*, le lendemain.

22. *Des esprits de toute chair*: des esprits qui aiment toute chair.

24. *Qu'il se sépare des tentes de Coré, de Dathan...* Cet ordre était facile à exécuter, car la tente de Coré,

le Caathite, se trouvait, comme celle des Rubénites, au sud du tabernacle. Voir la note sur *Nombres*, III, 20.

25. *Les anciens d'Israël*, dont l'institution a été rapportée, *Nombres*, XI, 16-17.

27. *Se tenaient à l'entrée de leurs pavillons*. Ainsi les rebelles étaient partagés en deux corps : Dathan et Abiron étaient restés dans le camp proprement dit, tandis que Coré s'était rendu, avec les 250 porteurs d'encensoirs, devant le tabernacle, pour y usurper les fonctions sacerdotales en offrant des parfums au Seigneur.

ἀποθανοῦνται οὗτοι, εἰ καὶ κατ' ἐπίσκεψιν πάντων ἀνθρώπων ἐπισκοπῆ ἔσται αὐτῶν, οὐκ κύριος ἀπέσταλκέ με·³⁰ ἀλλ' ἢ ἐν φάσματι δεῖξει κύριος, καὶ ἀνοίξασα ἡ γῆ τὸ στόμα αὐτῆς καταπίεται αὐτούς· καὶ τοὺς οἴκους αὐτῶν καὶ τὰς σκηρὰς αὐτῶν· καὶ πάντα ὅσα ἐστὶν αὐτοῖς, καὶ καταβήσονται ζῶντες εἰς ἄδου, καὶ γνώσεσθε ὅτι παρωῶζοναν οἱ ἄνθρωποι οὗτοι τὸν κύριον.

³¹ Ὡς δὲ ἐπαύσατο λαλῶν πάντας τοὺς λόγους τούτους, ἐξῆγάγη ἡ γῆ ὑποκάτω αὐτῶν,³² καὶ ἠνοιχθη ἡ γῆ καὶ κατέπιεν αὐτούς καὶ τοὺς οἴκους αὐτῶν καὶ πάντας τοὺς ἀνθρώπους τοὺς ὄντας μετὰ Κορέ, καὶ τὰ κτήνη αὐτῶν.³³ Καὶ κατέβησαν αὐτοὶ καὶ ὅσα ἐστὶν αὐτῶν ζῶντα εἰς ἄδου, καὶ ἐκάλυψεν αὐτούς ἡ γῆ, καὶ ἀπώλιντο ἐκ μέσου τῆς συναγωγῆς.³⁴ Καὶ πᾶς Ἰσραὴλ οἱ κύκλω αὐτῶν ἔφυγον ἀπὸ τῆς φωνῆς αὐτῶν, ὅτι λέγοντες· Μήποτε καταπίη ἡμᾶς ἡ γῆ.³⁵ Καὶ πῦρ ἐξῆλθε παρὰ κυρίου καὶ κατέφαγε τοὺς πενήκοντα καὶ διακοσίους ἀνδρας τοὺς προσφέροντας τὸ θυμίαμα.

³⁶ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν³⁷ καὶ πρὸς Ἐλεάζαρ τὸν υἱὸν Ἀαρὼν τὸν ἱερέα· Ἀνέλεσθε τὰ πυρεῖα ἢ τὰ χαλκᾶ ἔκ μέσου τῶν κατακεκαυμένων, καὶ τὸ πῦρ ἢ τὸ ἀλλότριον τοῦτο ἢ σπεῖρον ἐκεῖ, ὅτι ἠγίασαν τὰ πυρεῖα τῶν ἁμαρτωλῶν τούτων ἐν ταῖς ψυχαῖς αὐτῶν,³⁸ καὶ ποιήσον αὐτὰ λεπίδας ἐλατὰς περιθεμα τῷ θυσιαστηρίῳ, ὅτι προσηρέχθησαν ἐναντι κυρίου καὶ ἠγίασθησαν καὶ ἐγένοντο εἰς σημεῖον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ.³⁹ Καὶ ἔλαβεν Ἐλεάζαρ ἢ υἱὸς Ἀαρὼν τοῦ ἱερέως ἢ τὰ πυρεῖα ἢ τὰ χαλκᾶ ὅσα προσήνεγκαν οἱ κατακεκαυμένοι, καὶ προσέ-

29. F: οὗτοι καὶ εἰ κατ'. AE: σπέστείλ με.

30. E: ἐν φάσματι δεῖξει. 31. AEF† (a. αὐτῶν) τῶν ποδῶν. 32. F† (a. τὰ) πάντα. 33. AEF† (a. ὅσα) πάντα. AEF: ἐστὶν αὐτοῖς. AE: ζῶντες.

30. *Les engloutit.* Les Septante ajoutent : « avec leurs maisons et leurs tentes ».

32. *Avec leurs tentes et tout leur avoir.* Hébreu : « avec leurs maisons (avec tout homme qui appartenait à Coré), et tout leur bien (Septante : et tout leur bétail) ».

35. *Tua.* Hébreu et Septante : « dévora ».

37 (Hébreu : XVII, 2). *Les encensoirs.* Les Septante

כָּמוֹת כָּל־הָאָדָם יִמְתּוּן אֵלֶיהָ וּפְקַדְתָּ כָּל־הָאָדָם וּפְקַד צְלוֹתָם לֹא יִהְיֶה לְשִׁלְחָנִי וְאִם־בְּרוּיָהּ יִבְרַא יְהוָה וּפְצָתָהּ הָאֲדָמָה אֶת־פִּיהָ וַיַּכֵּלֶּהָ אֹתָם וְאֶת־כָּל־אֲשֶׁר לָהֶם וַיַּרְדּוּ חַיִּים שָׂאֵלָה וַיִּדְעָתָם כִּי נִאֲצָו הָאֲנָשִׁים הָאֵלֶּה אֶת־יְהוָה :

31 וַיְהִי כַכֵּלָתוֹ לְדַבֵּר אֶת כָּל־הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה וַתִּבְקַע הָאֲדָמָה 32 אֲשֶׁר תַּהְתִּיחַם : וַתִּפְתַּח הָאָרֶץ אֶת־פִּיהָ וַתִּבְלַע אֹתָם וְאֶת־בְּתִיחָם וְאֶת כָּל־הָאָדָם אֲשֶׁר לָקְרָה וְאֶת כָּל־הַהֲרוּשׁ : וַיַּרְדּוּ הֵם וְכָל־אֲשֶׁר לָהֶם חַיִּים שָׂאֵלָה וַתִּכַּס צְלוֹתָם 34 הָאָרֶץ וַיֵּאבְדוּ מִתּוֹךְ הַקֶּהֶל : וְכָל־יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר סְבִיבֹתֵיהֶם נָכוּ לְקַלָּם 35 כִּי אָמְרוּ פֶן־תִּבְלַעֵנוּ הָאָרֶץ : וְאִשׁ יִצְאָה מֵאֵת יְהוָה וַתֹּאכַל אֶת הַחַמְשִׁים וּמֵאֵתָיִם אִישׁ מִקְרִיבֵי הַקֶּטֶר :

XVII. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 אָמַר אֶל־אַלְעָזָר בֶּן־אֶהֱרֹן הַכֹּהֵן וְיָרַם אֶת־הַמִּתְחַת מִבֵּין הַשָּׂרֵפָה 3 וְאֶת־הָאֵשׁ זָרְהֶה־לָּאָה כִּי קָדְשִׁי : אֵת מִהֲתוֹת הַחַטָּאִים הָאֵלֶּה בְּנַפְשָׁתָם וְעָשׂוּ אֹתָם רִקְעֵי פַחִים צְפוּי לַמִּזְבֵּחַ כִּי־הַקְּרִיבִם לִפְנֵי־יְהוָה וַיִּקְדָּשׁוּ 4 וַיְהִי לְאוֹת לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל : וַיִּקַּח אַלְעָזָר הַכֹּהֵן אֶת מִתְחַת הַהֲחֹשֶׁת

34. AE† (p. ὅτι) εἶπαν. 37. F: Ἀδελφον πρὸς (pro καὶ πρὸς). 38. AE† (p. σημεῖον) ἐν.

ajoutent : « d'airain ». — *Ce feu.* Les Septante ajoutent : « étranger ».

38 (H. 3). *Afin que les enfants d'Israël les voient comme un signe et un monument.* Hébreu et Septante : « ils seront un signe pour les fils d'Israël ».

39 (H. 4). *Éléazar, le prêtre.* Septante : « Éléazar fils d'Aaron le prêtre ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 5° (a). Coré, Dathan, Abiron (XVI).

morte interierint, et visitaverit eos plaga, qua et ceteri visitari solent, non misit me Dominus : ³⁰ sin autem novam rem fecerit Dominus, ut aperiens terra os suum deglutiat eos et omnia quae ad illos pertinent, descenderintque viventes in infernum, sciētis quod blasphemaverint Dominum.

³¹ Confestim igitur ut cessavit loqui, dirupta est terra sub pedibus eorum : ³² et aperiens os suum, devoravit illos cum tabernaculis suis et universa substantia eorum : ³³ descenderuntque vivi in infernum operiti humo, et perierunt de medio multitudinis. ³⁴ At vero omnis Israel, qui stabat per gyrum, fugit ad clamorem pereuntium, dicens : Ne forte et nos terra deglutiat. ³⁵ Sed et ignis egressus a Domino, interfecit ducētos quinquaginta viros, qui offerēbant incensum.

³⁶ Locutusque est Dominus ad Moysen, dicens : ³⁷ Præcipe Eleazaro filio Aaron sacerdoti ut tollat thuribula quae jacent in incendio, et ignem huc illucque dispērgat : quoniam sanctificata sunt ³⁸ in mortibus peccatorum : producātque ea in lāminas, et affigat altari, eo quod oblātum sit in eis incensum Domino, et sanctificata sint, ut cernant ea pro signo et monimēto filii Israel.

³⁹ Tulit ergo Eleazar sacerdos thuribula aenea, in quibus obtulerant hi

Declaratio Moysis.

Ex. 34, 10.

Num. 14, 11, 12.

Terra rebelles deglutit. Dent. 11, 6. Ps. 105, 17, 18.

Eccli. 45, 23.

Ps. 54, 16; 62, 10. Is. 5, 14.

Lev. 10, 1, 2. Ps. 105, 18.

Quid de thuribus faciendum.

1 Cor. 10, 6.

ordinaire aux hommes, et s'ils sont visités de la plaie dont tous les autres ont coutume d'être visités, le Seigneur ne m'a pas envoyé. ³⁰ Mais si le Seigneur fait une chose nouvelle, si la terre, ouvrant sa bouche, les engloutit, eux et tout ce qui leur appartient, et qu'ils descendent vivants dans l'enfer, vous saurez qu'ils ont blasphémé le Seigneur ».

³¹ Aussitôt qu'il cessa de parler, la terre se fendit sous leurs pieds, ³² et ouvrant sa bouche, elle les dévora, avec leurs tentes et tout leur avoir, ³³ et ils descendirent vivants dans l'enfer, recouverts par la terre, et ils périrent du milieu de la multitude. ³⁴ Cependant tout Israël, qui se tenait là autour, s'enfuit au cri de ceux qui périsaient, disant : « C'est de peur que la terre ne nous engloutisse aussi ». ³⁵ En même temps un feu, sorti du Seigneur, tua les deux cent cinquante hommes qui offraient de l'encens.

³⁶ Et le Seigneur parla à Moïse, disant : ³⁷ « Ordonne à Éléazar, fils d'Aaron, le prêtre, qu'il prenne les encensoirs qui sont par terre au milieu de l'embrasement, et qu'il disperse le feu çà et là, parce qu'ils ont été sanctifiés ³⁸ par la mort des pécheurs. Qu'il les réduise en lames, et qu'il les attache à l'autel, parce qu'on y a offert de l'encens au Seigneur, et qu'ils ont été sanctifiés, afin que les enfants d'Israël les voient comme un signe et un monument ».

³⁹ Éléazar, le prêtre, prit donc les encensoirs d'airain dans lesquels

30. Dans l'enfer, hébreu *scheol*. Sur ce mot et sur l'idée que s'en faisaient les Hébreux, voir la note, *Genèse*, xxxvii, 35. Ici et *ŷ*. 33, le *scheol* indique la demeure des impies après la mort, mais en d'autres circonstances il désigne en général le séjour des morts, quels qu'ils soient, *Genèse*, xxxvii, 35; *Job*, xxx, 23, etc.

35. En même temps... Deux châtiments distincts, mais simultanés, frappent les deux troupes de rebelles distingués plus haut (voir la note sur le *ŷ*. 27). L'écriture ne dit pas expressément où fut frappé Coré, mais il est probable que ce fut au tabernacle, car c'est lui qui devait être, en qualité de Lévitte, à la tête des 250 hommes qui offraient de l'encens ».



Prêtre égyptien offrant l'encens (ŷ. 35). (D'après Lepsius.)

ἤσαν αὐτὰ περίθεμα τῷ θυσιαστηρίῳ,
⁴⁰ μνησιόσυνον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, ὅπως ἂν
 μὴ προσέλθῃ μηδεὶς ἀλλογενῆς ὃς οὐκ ἔστιν
 ἐκ τοῦ σπέρματος Ἀαρῶν, ἐπιθεῖναι θυ-
 μίαια ἐναντι κυρίου, καὶ οὐκ ἔσται ὡσπερ
 Κορέ καὶ ἡ ἐπισύστασις αὐτοῦ· καθὰ ἐλά-
 λησε κύριος ἐν χειρὶ Μωϋσῆ αὐτῷ. ⁴¹ Καὶ
 ἐγόγγυσαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ τῇ ἐπαύριον ἐπὶ
 Μωϋσῆ καὶ Ἀαρῶν, λέγοντες· Ὑμεῖς ἀπεκ-
 τάκατε τὸν λαὸν κυρίου. ⁴² Καὶ ἐγένετο
 ἐν ταῖς ἐπισυστροφεσθαι τὴν συναγωγὴν ἐπὶ
 Μωϋσῆ καὶ Ἀαρῶν, καὶ ὤρμησαν ἐπὶ τὴν
 σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου, καὶ τήνδε ἐκάλυ-
 ψεν αὐτὴν ἡ νεφέλη καὶ ὤφθη ἡ δόξα κυ-
 ρίου. ⁴³ Καὶ εἰσῆλθε Μωϋσῆς καὶ Ἀαρῶν
 κατὰ πρόσωπον τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου.
⁴⁴ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν ¹ καὶ
 Ἀαρῶν¹, λέγων· ⁴⁵ Ἐκχωρήσατε ἐκ μέσου
 τῆς συναγωγῆς ταύτης, καὶ ἐξαναλώσω αὐ-
 τοὺς εἰς ἀπαξ. Καὶ ἔπεσον ἐπὶ πρόσωπον
 αὐτῶν. ⁴⁶ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς Ἀα-
 ρῶν· Λάβε τὸ πυρεῖον καὶ ἐπίθετε ἐπ' αὐτὸ
 πῦρ ἀπὸ τοῦ θυσιαστηρίου, καὶ ἐπίβαλε ἐπ'
 αὐτὸ θυμίαμα καὶ ἀπένεγκε τὸ τάχος εἰς
 τὴν παρεμβολήν, καὶ ἐξίλασαι περὶ αὐτῶν·
 ἐξῆλθε γὰρ ὄργη ἀπὸ προσώπου κυρίου,
 ἥρκαται θραύειν τὸν λαόν. ⁴⁷ Καὶ ἔλαβεν
 Ἀαρῶν καθύπερ ἐλάλησεν αὐτῷ Μωϋσῆς
 καὶ ἔδοραμεν εἰς τὴν συναγωγὴν, καὶ ἦδη
 ἐνήκτο ἡ θραύσις ἐν ταῖς λαῶν, καὶ ἐπέβαλε
 τὸ θυμίαμα καὶ ἐξίλασάτο περὶ τοῦ λαοῦ.
⁴⁸ Καὶ ἔσθη ἀνὰ μέσον τῶν τεθνηκότων
 καὶ τῶν ζώντων, καὶ ἐκόπασεν ἡ θραύσις.
⁴⁹ Καὶ ἐγένοντο οἱ τεθνηκότες ἐν τῇ θραύ-
 σει τέσσαρες καὶ δέκα χιλιάδες καὶ ἑπτακό-
 σιοι, χωρὶς τῶν τεθνηκότων ἕνεκεν Κορέ.
⁵⁰ Καὶ ἐπέστρεψεν Ἀαρῶν πρὸς Μωϋσῆν
 ἐπὶ τὴν θύραν τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου,
 καὶ ἐκόπασεν ἡ θραύσις.

40. A¹E* (in f.) αὐτῷ. 44. F* καὶ Ἀαρῶν.
 46. F: εἰς τὴν συναγωγὴν, καὶ. 47. A† (p. λαῶν)
 καὶ ἔλαβεν. 50. F: Καὶ ἀπέστρεψεν Ἀ.

אֲשֶׁר הִקְרִיבו הַשֹּׁרֵפִים וַיִּרְקְעוּם
 ה' צִפְתִּי לְמִזְבֵּחַ: וּזְכֹרֹן לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל
 לְמַעַן אֲשֶׁר לֹא יִקְרַב אִישׁ זָר אֲשֶׁר
 לֹא מִזֶּרַע אֲהֲרֹן הוּא לְהִקְטִיר קִטְרֹת
 לְפָנַי יְהוָה וְלֹא יִהְיֶה קִרְבָּה וּבַעֲדָתוֹ
 פְּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה בְּיַד־מֹשֶׁה לְו: פ
 6 וַיִּלְנוּ פְּלִבְעֹת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מִמִּזְבֵּחַת
 עַל־מִשְׁכַּה וְעַל־אֲהֲרֹן לֵאמֹר אַתֶּם
 7 הַמִּתְמַם אֶת־עַם יְהוָה: וַיְהִי בַהֲקַת־ל
 הַיְדֹה עַל־מִשְׁכַּה וְעַל־אֲהֲרֹן וַיִּפְנוּ
 8 אֶל־אֱהֵל מוֹעֵד וְהִנֵּה כִסֵּהוּ הַעֲנַן
 וַיִּרָא פְּכוּד יְהוָה: וַיָּבֹא מִשְׁכַּה
 וְאֲהֲרֹן אֶל־פְּנֵי אֱהֵל מוֹעֵד: ס
 9 וַיִּדְבֶּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר:
 י הֲרֹמוּ מִהוֹף הַיְדֹה הַזֹּאת וְאֲכַלְתֶּה
 11 אֹתָם פְּרָגַע וַיִּפְלוּ עַל־פְּנֵיהֶם: וַיֹּאמֶר
 מֹשֶׁה אֶל־אֲהֲרֹן קַח אֶת־הַמִּתְחַתֶּה
 וְתִזְעַלְיָה אִשׁ מֵעַל הַמִּזְבֵּחַ וְשִׁים
 קִטְרֹת וְהוֹלִיךְ מִהַרְגָה אֶל־הַיְדֹה
 וּכְפַר עֲלֵיהֶם פִּי־יָדָא תִקְצָף מִלִּפְנֵי
 12 יְהוָה תַּחַל הַנֶּגַת: וַיִּקַּח אֲהֲרֹן
 פְּאֲשֶׁר דִּבֶּר מֹשֶׁה וַיִּרְץ אֶל־תְּרוּף
 הַקֵּהל וְהִנֵּה תַּחַל הַנֶּגַת בָּעַם וַיִּתֵּן
 13 אֶת־הַקִּטְרֹת וּכְפַר עַל־הָעַם: וַיַּעֲמֹד
 בֵּין־הַמֵּתִים וּבֵין הַחַיִּים וַתַּעֲצֹר
 14 הַמַּצִּפָּה: וַיְהִיֹּו הַמֵּתִים בַּמַּצִּפָּה
 אַרְבַּעַת עָשָׂר אֶלֶף וּשְׁבַע מֵאוֹת
 כו מִלְּבַד הַמֵּתִים עַל־דְּבַר־קִרְבָּה: וַיִּשָּׁב
 אֲהֲרֹן אֶל־מֹשֶׁה אֶל־פִּתְחַת אֱהֵל מוֹעֵד
 וְהַמַּצִּפָּה נִעְצְרָה: פ

42 (Hébreu : XVII, 7). Et comme la sédition s'élevait et que le tumulte croissait, Moïse et Aaron. Hébreu et Septante : « et comme la réunion se rassemblait contre Moïse et Aaron ».

44 (H. 9). A Moïse. Les Septante ajoutent : « et à Aaron ».

46 (H. 11). Et va aussitôt vers le peuple, afin que tu

pries pour lui. Hébreu : « et va promptement vers l'assemblée et expie pour elle ».

48 (H. 13). Il pria pour le peuple, manque dans l'hébreu et dans les Septante.

50 (H. 15). Après que la mort se fut arrêtée. Hébreu et Septante : « et la mort s'arrêta ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 5° (a). Coré, Dathan, Abiron (XVI).

quos incéndium devorávit, et prodúxit ea in láminas, affigens altári :
 40 ut habérent póstea filii Israel, quibus commoneréntur, ne quis accédát alienígena, et qui non est de sémíne Aaron, ad offeréndum incénsus Dómino, ne patiátur sicut passus est Core, et omnis congregátio ejus, loquente Dómino ad Móysen.

De
 thuribulis
 sequitur.

Murmur
 populí.

Num. 3, 10;
 1, 51.

Num. 14, 2;
 20, 2.

Ira Dei.
 Num. 14, 10;
 12, 5.
 Ex. 16, 10.
 Ezech. 45, 3.
 Num. 16, 26.

Num. 16, 4.

Inter-
 cessio
 Moysis
 et Aaronis.

Lev. 16, 12.

Lev. 1, 4;
 5, 6, 18.
 Sap. 15, 21.

Mortuo-
 rum
 numerus.

Pa. 105, 23.
 Sap. 15, 22.

41 Murmurávit autem omnis multítudo filiórum Israel sequénti die contra Móysen et Aaron, dicens : Vos interfecístis pópulum Dómini. 42 Cumque orirétur seditio, et tumúltus incrécet, 43 Móyses et Aaron fugérunt ad tabernáculum fóderis. Quod, postquam ingrési sunt, opéruit nubes, et apparuit glória Dómini. 44 Dixitque Dóminus ad Móysen : 45 Recédite de médio hujus multítudinis, étiam nunc delébo eos. Cumque jacérent in terra, 46 dixit Móyses ad Aaron : Tolle thuribulum, et hausto igne de altári, mitte incénsus désuper, pergens cito ad pópulum ut roges pro eis : jam enim egréssa est ira a Dómino, et plaga desévit. 47 Quod cum fecisset Aaron, et cucurrisset ad médiam multítudinem, quam jam vastábat incéndium, obtulit thymiáma : 48 et stans inter mórtuos ac vivéntes, pro pópulo deprecátus est, et plaga cessávit. 49 Fuérunt autem qui percússi sunt, quatuórdecim millia hóminum, et septingénti, absque his qui perierant in seditióne Core. 50 Reversúsque est Aaron ad Móysen ad óstium tabernáculi fóderis, postquam quíevit intéritus.

avaient offert de l'encens ceux que l'embrasement dévora, et il les réduisit en lames, les attachant à l'autel, 40 afin que les enfants d'Israël eussent dans la suite de quoi les avertir, que quelqu'un d'étranger et qui n'était pas de la race d'Aaron, ne devait pas offrir de l'encens au Seigneur, de peur qu'il ne lui arrivât ce qui arriva à Coré et à toute sa troupe, lorsque le Seigneur parla à Moïse.

41 Or toute la multitude des enfants d'Israël murmura le jour suivant contre Moïse et Aaron, disant : « C'est vous qui avez tué le peuple du Seigneur ». 42 Et comme la sédition s'élevait et que le tumulte croissait, 43 Moïse et Aaron s'enfuirent au tabernacle d'alliance. Lorsqu'ils furent entrés, la nuée le couvrit, et la gloire du Seigneur apparut, 44 et le Seigneur dit à Moïse : 45 « Retirez-vous du milieu de cette multitude : maintenant même je les détruirai ». Et comme ils étaient couchés sur la terre, 46 Moïse dit à Aaron : « Prends l'encensoir et, ayant pris du feu de l'autel, mets de l'encens par-dessus, et va aussitôt vers le peuple, afin que tu pries pour lui ; car déjà la colère est sortie du Seigneur, et la plaie sévit avec violence ». 47 Aaron l'ayant fait, et ayant couru au milieu de la multitude que déjà ravageait l'embrasement, offrit de l'encens, 48 et, se tenant entre les morts et les vivants, il pria pour le peuple, et la plaie cessa. 49 Or il y eut de ceux qui furent frappés, quatorze mille et sept cents hommes, outre ceux qui avaient péri dans la sédition de Coré. 50 Et Aaron retourna vers Moïse à la porte du tabernacle d'alliance, après que la mort se fut arrêtée.

41. La multitude... murmura : obstination extraordinaire, de la part de ceux qui avaient vu le châtement surnaturel des révoltés, et qui en avaient été préservés eux-mêmes par la miséricorde de Dieu, y. 23-24, et à la prière de Moïse et d'Aaron, y. 20-22, 25-26. Aussi ne faut-il pas s'étonner du châtement terrible qui en est la conséquence, y. 49.

43. La nuée le couvrit. La nuée couvrait ordinairement le tabernacle ; mais elle avait sans doute disparu la veille, en signe du mécontentement de Dieu,

lorsque les profanateurs s'étaient présentés devant le tabernacle pour y offrir l'encens.

46. La plaie sévit : plaie d'une nature inconnue, mais dont nous connaissons les terribles effets, puisqu'elle fit près de quinze mille victimes, y. 49.

48. Il pria... et la plaie cessa : toute cette révolte ayant été occasionnée par l'élévation d'Aaron au souverain sacerdoce, Dieu montre une fois de plus qu'Aaron est prêtre par la volonté divine, en accordant le salut du peuple à sa prière.

XVII. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων ² Λάλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ καὶ λάβε παρ' αὐτῶν ῥάβδον, ῥάβδον κατ' οἴκους πατριῶν παρὰ πάντων τῶν ἀρχόντων αὐτῶν, κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν δώδεκα ῥάβδους, καὶ ἐκάστου τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐπιγραψον ἐπὶ τῆς ῥάβδου. ³ Καὶ τὸ ὄνομα Ἀαρὼν ἐπιγραψον ἐπὶ τῆς ῥάβδου Λεβὶ· ἔστι γὰρ ῥάβδος μία· κατὰ φυλὴν οἴκου πατριῶν αὐτῶν ἴδωσούσι. ⁴ Καὶ θήσεις αὐτάς ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου, κατέναντι τοῦ μαρτυρίου ἐν οἷς γνωσθήσομαι σοι ἐκεῖ. ⁵ Καὶ ἔσται, ὁ ἄνθρωπος ὃν ἂν ἐκλέξωμαι αὐτόν, ἡ ῥάβδος αὐτοῦ ἐκβλαστήσει, καὶ περιελά ἂν ἔμοῦ τὸν γογγυσμὸν υἱῶν Ἰσραὴλ, ἃ αὐτοὶ γογγύζουσιν ἐφ' ἐμῖν. ⁶ Καὶ ἐλάλησε Μωϋσῆς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἔδωκαν αὐτῷ πάντες οἱ ἀρχοντες αὐτῶν ῥάβδον, τῷ ἀρχοντὶ τῷ ἐν ἑκάστῳ κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, δώδεκα ῥάβδους· καὶ ἡ ῥάβδος Ἀαρὼν ἀνά μέσον τῶν ῥάβδων αὐτῶν. ⁷ Καὶ ἀπέθηκε Μωϋσῆς τὰς ῥάβδους ἐναντι κυρίου ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου. ⁸ Καὶ ἐγένετο τῇ ἐπιφυλίᾳ, καὶ εἰσῆλθε Μωϋσῆς καὶ Ἀαρὼν ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαρτυρίου, καὶ ἰδοὺ ἐβλάστησεν ἡ ῥάβδος Ἀαρὼν εἰς οἶκον Λεβὶ, καὶ ἐξηνεγκε βλαστὸν καὶ ἐξηγήθησεν ἄνθη καὶ ἐβλάστησε κάρυα. ⁹ Καὶ ἐξηνεγκε Μωϋσῆς πάσας τὰς ῥάβδους ἀπὸ προσώπου κυρίου πρὸς πάντας υἱοὺς Ἰσραὴλ, καὶ εἶδον καὶ ἔλαβον ἕκαστος τὴν ῥάβδον αὐτοῦ. ¹⁰ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἀπόθες τὴν ῥάβδον Ἀαρὼν ἐνώπιον τῶν μαρτυρίων εἰς διατήρησιν, σημεῖον τοῖς υἱοῖς τῶν ἀνηκόων, καὶ πανσάσω ὁ γογγυσμὸς αὐτῶν ἀπ' ἐμοῦ, καὶ οὐ μὴ ἀποθάωσι. ¹¹ Καὶ ἐποίησε Μωϋσῆς ἡ καὶ Ἀαρὼν, καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ, οὕτως ἐποίησαν. ¹² Καὶ εἶπαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ πρὸς Μωϋσῆν, λέγοντες· Ἰδοὺ ξέ-

16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27

וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר: וְדַבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְקַח מֵאֵתם מִשֶּׁבֶט מִשֶּׁבֶט לְבֵית אֲבֹתָם שְׁנַיִם עָשָׂר מִשֶּׁבֶט אִישׁ אֶת־שֵׁמוֹ תִּכְתֹּב עַל־מִשְׁהוּ: וְאֵת שְׁם אֶהְרֹן תִּכְתֹּב עַל־מִשְׁהוּ לְגוֹי פִּי מִשְׁהוּ: וְהִנֵּה לְרֹאשׁ בֵּית אֲבוֹתָם: וְהִנֵּה־הֵם בְּאֶהֱל מוֹעֵד לִפְנֵי הַעֲדוּת אֲשֶׁר אֲדַבֵּר לָכֶם שָׁמָּה: וְהִנֵּה הָאִישׁ אֲשֶׁר אֲבָחֶר־בּוֹ מִשְׁהוּ יִפְרֹחַ וְהִשְׁפִּיחַ מִגְלֵי אֶת־תְּלָלוֹת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר הֵם מְלִינִם עֲלֵיכֶם: וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּתְּנוּ אֵלָיו כָּל־נִשְׂאֵיהֶם מִשֶּׁה לְנִשְׂאֵי אֶהֱוּ לְבֵית אֲבֹתָם שְׁנַיִם עָשָׂר מִשֶּׁבֶט וּמִשְׁהוּ אֶהְרֹן בְּתוֹךְ מִשְׁהוֹתָם: וַיִּנַּח מֹשֶׁה אֶת־הַמִּטָּה לִּפְנֵי יְהוָה בְּאֶהֱל הַעֲדוּת: וַיְהִי מִמִּקְרָת וַיָּבֵא מֹשֶׁה אֶל־אֶהֱל הַעֲדוּת וְהִנֵּה פִּרְחַ מִשְׁהוּ אֶהְרֹן לְבֵית לְגוֹ וַיֵּצֵא פִּרְחַ וַיִּצְצַץ צִיץ וַיִּגְמַל שְׁקָדִים: וַיֵּצֵא מֹשֶׁה אֶת־כָּל־הַמִּטָּה מִלִּפְנֵי יְהוָה אֶל־כָּל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַיִּרְאוּ כֹה וַיִּקְהוּ אִישׁ מִשְׁהוּ: פ וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה הֲשִׁב אֶת־מִשְׁהוּ אֶהְרֹן לִפְנֵי הַעֲדוּת לְמִשְׁמַרְתָּ לְאוֹת לְבָנֵי־מִרְי וְתִכַּל תְּלִוּנָתָם מִגְּעֵי וְלֹא יָמָתוּ: וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֹתוֹ כֹּן עָשָׂה: פ וַיֹּאמְרוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר הֵן

2. AF† (a. παρὰ) αὐτῶν. A* (a. ἐκάστου) καὶ. AEF† (in f.) αὐτοῦ. 3. A1* γὰρ. 5. F: ἐκλέξομαι. A1EF: ἀπὸ σοῦ τὸν γ. AEF: ὅσα (pro ὅ). 7. A: εἰς: τῇ σκηνῇ. 8. F* (p. Μωϋσῆς) καὶ Ἀαρὼν. 9. F: ἔλαβον (pro ἔλαβον). 10. AEF† (a. σημεῖον) εἰς. 11. AE: ὅσα (pro καθὰ).

XVII. 3 (H. 18). Mais le nom d'Aaron sera dans la tribu de Lévi. Hébreu et Septante: « tu écriras le nom d'Aaron sur la verge de Lévi ». — Et chaque verge contiendra séparément toutes les familles. Hébreu: « car il y aura une verge pour le chef de la maison de leurs pères »; Septante: « c'est une verge; ils donneront selon la tribu de la maison de leurs pères ».

4 (H. 19). Où je te parlerai. Hébreu: « où je me réunis à vous »; Septante: « où je me manifesterai à toi ».

5 (H. 20). J'arrêterai ainsi. Septante: « je rejetterai ainsi ».

6 (H. 21). Sans la verge d'Aaron: Hébreu et Septante: « et la verge d'Aaron au milieu de leurs verges ».

10 (H. 25). Un signe de la rébellion des enfants d'Israël. Hébreu et Septante: « comme un signe aux enfants de rébellion ».

11 (H. 26). Et Moïse. Les Septante ajoutent: « et Aaron ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 5° (b). La verge d'Aaron (XVII).

XVII. ¹ Et locutus est Dominus ad Moysen, dicens : ² Loquere ad filios Israel, et accipe ab eis virgas singulas per cognationes suas, a cunctis principibus tribuum, virgas duodecim, et uniuscujusque nomen superscribes virgæ suæ : ³ nomen autem Aaron erit in tribu Levi, et una virga cunctas seorsum familias continébit : ⁴ ponésque eas in tabernáculo foderis coram testimonio, ubi loquar ad te : ⁵ quem ex his elégero, germinabit virga ejus : et cohibébo a me querimónias filiorum Israel, quibus contra vos murmurant.

⁶ Locutusque est Moyses ad filios Israel : et dedérunt ei omnes principes virgas per singulas tribus : fueruntque virgæ duodecim absque virga Aaron. ⁷ Quas cum posuisset Moyses coram Domino in tabernáculo testimonii : ⁸ sequenti die regressus invénit germinasse virgam Aaron in domo Levi : et turgéntibus gemmis erúperant flores, qui, fóliis dilatátis, in amygdalas deformáti sunt. ⁹ Protulit ergo Moyses omnes virgas de conspectu Domini ad cunctos filios Israel : videruntque et receperunt singuli virgas suas.

¹⁰ Dixitque Dominus ad Moysen : Refer virgam Aaron in tabernaculum testimonii, ut servétur ibi in signum rebéllium filiorum Israel, et quiéscant querelæ eorum a me, ne moriántur. ¹¹ Fecitque Moyses sicut præcéperat Dominus. ¹² Dixérunt autem filii Israel ad Moysen : Ecce

b) Præceptum de virgis.

Num. 21, 15.

Ex. 30, 6; 25, 21, 22.

Num. 16, 5, 7.

Afferuntur virgæ.

Num. 17, 2, 3.

Num. 17, 4.

Aaronis virga germinat.

Virga Aaronis in tabernaculo servanda.

Num. 17, 7, 4. Hebr. 9, 4. Ex. 16, 34.

Num. 16, 37, 38; 20, 10.

XVII. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ² « Parle aux enfants d'Israël, et prends d'eux des verges, une à une, selon leur parenté, de tous les princes des tribus, douze verges; et tu écriras le nom de chacun d'eux sur sa verge : ³ mais le nom d'Aaron sera dans la tribu de Lévi, et chaque verge contiendra séparément toutes les familles. ⁴ Tu les déposeras dans le tabernacle d'alliance, devant le témoignage où je te parlerai. ⁵ Celui d'entre eux que j'aurai choisi, c'est celui dont la verge fleurira : j'arrêterai ainsi les plaintes des enfants d'Israël, qui les font murmurer contre vous ».

⁶ Et Moïse parla aux enfants d'Israël; et tous les princes lui donnèrent des verges, une par chaque tribu : ainsi il y eut douze verges sans la verge d'Aaron. ⁷ Moïse les ayant déposées devant le Seigneur, dans le tabernacle du témoignage, ⁸ et étant revenu le jour suivant, il trouva que la verge d'Aaron, dans la famille de Lévi, avait germé, et que des bourgeons s'étant développés, il était sorti des fleurs, qui, des feuilles s'étant ouvertes, s'étaient formées en amandes. ⁹ Moïse porta donc les verges de devant le Seigneur à tous les enfants d'Israël; ils virent et reçurent chacun leur verge.

¹⁰ Or, le Seigneur dit à Moïse : « Reporte la verge d'Aaron dans le tabernacle du témoignage, afin qu'elle y soit gardée comme un signe de la rébellion des enfants d'Israël, et que leurs plaintes se taisent devant moi, de peur qu'ils ne meurent ». ¹¹ Et Moïse fit comme avait ordonné le Seigneur. ¹² Mais les enfants d'Israël dirent à Moïse : « Voici

b). — La verge d'Aaron, XVII.

XVII. 1. *Le Seigneur parla...* : non content des deux prodiges accomplis déjà pour affirmer le sacerdoce d'Aaron, — un prodige de justice, xvi, 31-35 et un prodige de miséricorde, xvi, 46-48, — le Seigneur va en accomplir un autre, dont il restera un témoignage perpétuel et toujours vivant, v. 40.

2. *Des verges, des bâtons.* Voir la note sur *Exode*, iv, 17.

4. *Devant le témoignage* : devant les tables de la loi.

8. *En amandes.* La verge d'Aaron était sans doute

un rameau d'amandier. L'amandier est commun en Orient, où l'on en mange volontiers le fruit. Il porte deux noms dans la Bible. Dans l'épisode de Jacob obtenant, à l'aide de baguettes de divers arbres, des agneaux de la couleur qu'il désirait, l'amandier est appelé *litz*, *Genèse*, xxx, 35-43. Partout ailleurs il est désigné, comme ici, sous le nom de *sâqéd*.

10. *Afin qu'elle y soit gardée comme un signe.* Le souvenir de cet événement resta profondément gravé dans la mémoire des Hébreux. Il nous est resté, du temps des Macthabées, des sicles d'argent dont le revers représente un rameau orné de trois fleurs, que l'on suppose être la verge d'Aaron.

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 6° *Miscellæ leges* (XVIII-XIX).

νηλώμεθα, ἀπολώλαμεν, παρανηλώμεθα.
 13 Πᾶς ὁ ἀπτόμενος τῆς σκηνης κυρίου ἀπο-
 θνήσκει· ἕως εἰς τέλος ἀποθάνομεν;

XVIII. Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Ἀαρών, λέγων· Σὺ καὶ οἱ υἱοὶ σου καὶ ὁ οἶκος τοῦ πατρὸς σου λήψεσθε τὰς ἁμαρτίας τῶν ἁγίων, καὶ σὺ καὶ οἱ υἱοὶ σου λήψεσθε τὰς ἁμαρτίας τῆς ἱερατείας ὑμῶν. ² Καὶ τοὺς ἀδελφούς σου, φυλὴν Λευί, ὅμιον τοῦ πατρὸς σου προσκαγόνον πρὸς σεαυτὸν, καὶ προστεθήτωσάν σοι, καὶ λειτουργήτωσάν σοι καὶ σὺ καὶ οἱ υἱοὶ σου μετὰ σοῦ ἀπέναντι τῆς σκηνης τοῦ μαρτυρίου. ³ Καὶ φυλάσσονται τὰς φυλακὰς σου καὶ τὰς φυλακὰς τῆς σκηνης· πλὴν πρὸς τὰ σευὴ τὰ ἅγια καὶ πρὸς τὸ θυσιαστήριον οὐ προσελεύσονται, καὶ οὐκ ἀποθανόνται καὶ οὗτοι καὶ ὑμεῖς. ⁴ Καὶ προστεθήσονται πρὸς σέ, καὶ φυλάσσονται τὰς φυλακὰς τῆς σκηνης τοῦ μαρτυρίου κατὰ αἰσας τὰς λειτουργίας τῆς σκηνης, καὶ ὁ ἀλλογενὴς οὐ προσελεύσεται πρὸς σέ. ⁵ Καὶ φυλάξεσθε τὰς φυλακὰς τῶν ἁγίων καὶ τὰς φυλακὰς τοῦ θυσιαστηρίου, καὶ οὐκ ἔσται θνῆμις ἐν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ. ⁶ Καὶ ἐγὼ εἴληφα τοὺς ἀδελφούς ὑμῶν τοὺς Λευίτας ἐκ μέσου τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, δόμα δεδομένον κυρίῳ, λειτουργεῖν τὰς λειτουργίας τῆς σκηνης τοῦ μαρτυρίου. ⁷ Καὶ σὺ καὶ οἱ υἱοὶ σου μετὰ σοῦ διατηρήσετε τὴν ἱερατείαν ὑμῶν, κατὰ πάντα τρόπον τοῦ θυσιαστηρίου καὶ τὸ ἔνδοθεν τοῦ καταπετάσματος, καὶ λειτουργήσετε τὰς λειτουργίας, δόμα τῆς ἱερατείας ὑμῶν· καὶ ὁ ἀλλογενὴς ὃ προσπορευόμενος ἀποθανεῖται.

⁸ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Ἀαρών· Καὶ ἰδοὺ ἐγὼ δέδωκα ὑμῖν τὴν διατήρησιν τῶν

12. A²F⁺ (a. παρανη.) πάντες ἡμεῖς. — 1. AEF⁺ (a. λήψεσθε) μετὰ σοῦ (bis). 2. F: πρὸς σεαυτὸν... λειτουργήτωσαν. 3. AE⁺ (p. σκηνης) σου. 5. A: Καὶ φυλάξετε. AEF⁺ (a. θνῆμις) ἔτι. 6. F⁺ (a. ἐγὼ) ἰδοὺ. 8. A: Καὶ ἐγὼ ἰδοὺ.

28 וְיַנְדְּבֵר אֲבֹדְנֹהּ כְּלָנֹהּ אֲבֹדְנֹהּ׃ כָּל הַקָּרְבָּן
 הַקָּרְבָּן אֶל־מִשְׁפַּחַן יְהוָה יִמּוֹת הָאֵם
 תִּמְנֹה לְגֹזֵ׃

XVIII. וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־אַהֲרֹן אֲתָהּ
 וּבְנֵיךָ וּבֵית־אָבִיךָ אֲתָהּ תִּשְׂאֹה אֶת־
 עֲוֹן הַמִּקְדָּשׁ וְאֲתָהּ וּבְנֵיךָ אֲתָהּ תִּשְׂאֹה
 אֶת־עֲוֹן כְּהֵנָתְכֶם׃ וְגַם אֶת־אֲחֵיךָ
 מִשִּׁבֵּה לְוִי שִׁבְט אֲבִיךָ הַקָּרְבָּן אֲתָהּ
 וְיָלְוֶי עִלְיָיִךָ וַיִּשְׂרְרֵיךָ וְאֲתָהּ וּבְנֵיךָ
 אֲתָהּ לִפְנֵי אֱהֹל הָעֵדוּת׃ וְשָׁמְרוּ
 מִשְׁמֵרֵתָהּ וּמִשְׁמֵרֵת כָּל־הָאֱהֹל אֲתָהּ
 אֶל־כָּלֵי הַקֹּדֶשׁ וְאֶל־הַמִּזְבֵּחַ לֹא
 יִקְרְבוּ וְלֹא־יִמְתּוּ גְבוּהֶם בְּסִ-אֲתָהּ׃
 וְנָלְוֶי עִלְיָיִךָ וְשָׁמְרוּ אֶת־מִשְׁמֵרֵת
 אֱהֹל מוֹעֵד לְכָל עֲבֹדַת הָאֱהֹל וְזָר
 לֹא־יִקְרַב אֲלֵיכֶם׃ וּשְׁמֵרֵתֶם אֶת
 מִשְׁמֵרֵת הַקֹּדֶשׁ וְאֶת מִשְׁמֵרֵת הַמִּזְבֵּחַ
 וְלֹא־יִהְיֶה עוֹד קָצֵף עַל־בְּנֵי וְשָׂרָאֵל׃
 וְאֲנִי הִנֵּה לְקַחְתִּי אֶת־אֲחֵיכֶם הַלְוִיִּם
 מִתּוֹךְ בְּנֵי וְשָׂרָאֵל לְכֹל מִתְּנֶה נְתִיבִים
 לְיְהוָה לַעֲבֹד אֶת־עֲבֹדַת אֱהֹל מוֹעֵד׃
 וְאֲתָהּ וּבְנֵיךָ אֲתָהּ תִּשְׂמְרוּ אֶת־
 כְּהֵנָתְכֶם לְכָל־דְּבַר הַמִּזְבֵּחַ וּלְמִבְּיַת
 לְפָרֶכֶת וְעֲבֹדְתֶם עֲבֹדַת מִתְּנֶה
 אֲתָן אֶת־כְּהֵנָתְכֶם וְהָזָר הַקָּרְבָּן
 יִמּוֹת׃

8 וַיַּדְּבַר יְהוָה אֶל־אַהֲרֹן וְאֲנִי הִנֵּה
 נְתִיתִי לְךָ אֶת־מִשְׁמֵרֵת תְּרוֹמֹתַי לְכָל־

12 (H. 27). Voici que nous sommes consumés et que tous nous périssons. Septante : « voici que nous sommes détruits, nous périssons (l'hébreu a de plus : tous), nous sommes consumés ».

XVIII. 1. L'iniquité du sanctuaire. Septante : « les péchés des saints ».

2. Et le sceptre de ton père. Hébreu : « tribu de ton père » ; Septante : « ta famille paternelle ».

3. Les Lévites veilleront à tes commandements. Hébreu : « et ils observeront tes observances ».

5. Afin qu'il ne s'élève point d'indignation. Hébreu : « et ma colère n'éclatera plus ».

6. C'est moi qui vous ai donné vos frères les Lévites, pris du milieu des enfants d'Israël, et qui les ai offerts en don au Seigneur. Septante : « et moi j'ai pris vos frères les lévites du milieu des enfants d'Israël (l'hébreu a de plus : un don pour vous) comme une offrande faite à Jahvéh (au Seigneur) ».

7. Sera fait par le ministère des prêtres. Hébreu : « vous ferez (ainsi) le service, je vous donne en (pur) don l'office de votre sacerdoce ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 6° Lois diverses (XVIII-XIX).

consumpti sumus, omnes perivimus :
¹³ quicumque accedit ad tabernaculum Domini, moritur : num usque ad internecionem cuncti delendi sumus ?

Num. 16, 40, 41.
 Is. 64, 12.
 Lam. 5, 22.

6° Sacerdotum officia et Levitarum.

XVIII. ¹ Dixitque Dominus ad Aaron : Tu, et filii tui, et domus patris tui tecum, portabitis iniquitatem sanctuarii : ² et tu et filii tui simul sustinebitis peccata sacerdotii vestri : ³ sed et fratres tuos de tribu Levi, et sceptrum patris tui sume tecum, præsôque sint, et ministrent tibi : tu autem et filii tui ministrabitis in tabernaculo testimonii. ⁴ Excubabuntque Levitæ ad præcepta tua, et ad cuncta opera tabernaculi : ita duntaxat, ut ad vasa sanctuarii et ad altare non accédant, ne et illi moriantur, et vos pereatis simul : ⁵ sint autem tecum, et excubent in custodiis tabernaculi, et in omnibus ceremoniis ejus. Alienigena non miscébitur vobis. ⁶ Excubate in custodia sanctuarii, et in ministério altaris : ne oriatur indignatio super filios Israel. ⁷ Ego dedi vobis fratres vestros Levitas de médio filiôrum Israel, et tradidi donum Domino, ut serviant in ministériis tabernaculi ejus. ⁸ Tu autem et filii tui custodite sacerdotium vestrum : et omnia quæ ad cultum altaris pertinent, et intra velum sunt, per sacerdotes administrabuntur : si quis extérnus accésserit, occidetur.

Num. 8, 10-15 ; 16, 47, 48. Ex. 28, 38.
 Gen. 29, 34.
 Num. 3, 6-10.

Num. 4, 19.

Num. 16, 40 ; 3, 10 ; 1, 51.

Num. 16, 46 ; 17, 10.

Num. 3, 12, 45.

Hebr. 5, 4, 5.

Num. 18, 4 ; 3, 10 ; 1, 51.

⁸ Locutusque est Dominus ad Aaron : Ecce dedi tibi custodiam primitiarum mearum. Omnia quæ sanctificántur a filiis Israel, tradidi

In partem Aaronis primitiæ cedunt.
 Num. 18, 19 ; 5, 9.
 Lev. 6, 14-18 ; 7, 35.

que nous sommes consumés et que tous nous périssons. ¹³ Quiconque approche du tabernacle du Seigneur, meurt ; est-ce jusqu'à une entière extermination que nous devons être détruits ? »

XVIII. ¹ Et le Seigneur dit à Aaron : « Toi et tes fils, et la maison de ton père avec toi, vous porterez l'iniquité du sanctuaire ; et toi et tes fils vous porterez ensemble les péchés de votre sacerdoce. ² Mais prends aussi avec toi tes frères de la tribu de Lévi, et le sceptre de ton père, et qu'ils t'assistent et te servent ; mais toi et tes fils, vous servirez dans le tabernacle du témoignage. ³ Les Lévités veilleront à tes commandements et à toutes les œuvres du tabernacle : en sorte seulement qu'ils n'approchent point des vases du sanctuaire, et de l'autel, de peur qu'eux aussi ne meurent et que vous ne périssez en même temps. ⁴ Mais qu'ils soient avec toi, et qu'ils veillent à la garde du tabernacle et à toutes ses cérémonies. Un étranger ne se mêlera point avec vous. ⁵ Veillez à la garde du sanctuaire et au ministère de l'autel, afin qu'il ne s'élève point d'indignation contre les enfants d'Israël. ⁶ C'est moi qui vous ai donné vos frères les Lévités, pris du milieu des enfants d'Israël, et qui les ai offerts en don au Seigneur pour qu'ils servent dans le ministère de son tabernacle. ⁷ Mais toi et tes fils, conservez votre sacerdoce ; et tout ce qui appartient au service de l'autel, et qui est au dedans du voile, sera fait par le ministère des prêtres. Si quelque étranger en approche, il sera mis à mort ».

⁸ Le Seigneur dit encore à Aaron : « Voilà que je t'ai donné la garde de mes prémices. Tout ce qui est consacré

6° Prescriptions diverses, XVIII-XIX.

XVIII. 1. *Le Seigneur dit...* Ici sont rangées, dans l'ordre de leur promulgation, cinq lois différentes, §. 1-7, 8-19, 20-24, 25-32, XIX. — *A Aaron*, contrairement à l'usage ordinaire où Dieu était de dicter ses lois à Moïse : il semble que Dieu veuille encore, par ce moyen, rehausser le prestige de son grand-prêtre. — *Toi et tes fils...* 1^{re} Loi, §. 1-7, concernant les attributions respectives des prêtres et des simples Lévités.

2. *Le sceptre*, c'est-à-dire la tribu. — *Qu'ils l'assis-*

sent et te servent. Le souvenir de la révolte de Coré, simple Lévitte, était encore tout récent. Aussi Dieu insiste-t-il sur la subordination des Lévités aux prêtres. §. 2, 3, 6-7.

4. *Un étranger.* Voir plus haut la note sur Nombres, 1, 51.

8. *Le Seigneur dit encore...* 2^o Loi, §. 8-19, relative aux revenus des prêtres. Les différentes sources de ces revenus sont indiquées en détail : les prêtres et les Lévités ne devant pas posséder de territoire, §. 20, il était juste que Dieu pourvût à leur subsistance.

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 6^e Miscelle leges (XVIII-XIX).

ἀπαρχῶν ἀπὸ πάντων τῶν ἡγιασμένων⁸ μοι⁹ παρὰ τῶν υἱῶν Ἰσραήλ. σοὶ δέδωκα αὐτὰ εἰς γέρας καὶ τοῖς υἱοῖς σου¹⁰ μετὰ σέ¹¹ νόμιμον αἰώνιον.⁹ Καὶ τοῦτο ἔστω ὑμῖν ἀπὸ τῶν ἡγιασμένων ἁγίων τῶν καρπωμάτων, ἀπὸ πάντων τῶν δώρων αὐτῶν καὶ ἀπὸ πάντων τῶν θυσιασμάτων αὐτῶν καὶ ἀπὸ πάσης πλημμελείας αὐτῶν καὶ ἀπὸ πασῶν τῶν ἁμαρτιῶν αὐτῶν, ὅσα ἀποδιδόασί μοι ἀπὸ πάντων τῶν ἁγίων, σοὶ ἔσται καὶ τοῖς υἱοῖς σου.¹⁰ Ἐν τῷ ἁγίῳ τῶν ἁγίων φάγεσθε αὐτά· πᾶν ἄρσενικὸν φάγεται αὐτά, σὺ καὶ οἱ υἱοὶ σου· ἅγια ἔσται σοι.¹¹ Καὶ τοῦτο ἔσται ὑμῖν ἀπαρχῶν δομάτων αὐτῶν, ἀπὸ πάντων τῶν ἐπιθεμάτων τῶν υἱῶν Ἰσραήλ· σοὶ δέδωκα αὐτά καὶ τοῖς υἱοῖς σου καὶ ταῖς θυγατρῶσί σου μετὰ σοῦ¹² νόμιμον αἰώνιον· πᾶς καθαρὸς ἐν τῷ οἴκῳ σου ἔδεται αὐτά.¹² Πᾶσα ἀπαρχὴ ἐλαίου καὶ πᾶσα ἀπαρχὴ οἴνου, σίτου ἀπαρχῆ αὐτῶν, ὅσα ἂν δώσει τῷ κυρίῳ, σοὶ δέδωκα αὐτά.¹³ Τὰ πρωτογεννήματα πάντα, ὅσα ἐν τῇ γῆ αὐτῶν, ὅσα ἂν ἐνέγκωσι κυρίῳ, σοὶ ἔσται· πᾶς καθαρὸς ἐν τῷ οἴκῳ σου ἔδεται αὐτά.¹⁴ Πᾶν ἀνατεθειμένον ἐν υἱοῖς Ἰσραήλ σοὶ ἔσται.¹⁵ Καὶ πᾶν διανοῖγον μήτραν ἀπὸ πάσης σαρκός, ὅσα προσφέρουσι κυρίῳ ἀπὸ ἀνθρώπου ἕως κτήνους, σοὶ ἔσται· ἀλλ' ἢ λύτροις λυτρωθήσεται τὰ πρωτότοκα τῶν ἀνθρώπων, καὶ τὰ πρωτότοκα τῶν κτηνῶν τῶν ἀκαθάρτων λυτρώσῃ.¹⁶ Καὶ ἡ λύτρωσις αὐτοῦ ἀπὸ μνησίων ἢ συντήμησις πέντε σίκλων, κατὰ τὸν σίκλον τὸν ἅγιον· εἴκοσι ὄβολοι εἰσι.¹⁷ Πλὴν πρωτότοκα μῶσων καὶ πρωτότοκα προβάτων καὶ πρωτότοκα αἰγῶν οὐ λυτρώσῃ· ἅγια ἔστι, καὶ τὸ αἷμα αὐτῶν προσχεεῖς πρὸς τὸ θυσιαστήριον καὶ τὸ στέας ἀνοίσεις κάρπωμα εἰς ὄσμην εὐωδίας κυρίῳ.¹⁸ Καὶ τὰ κοῦα ἔσται σοι, καθὰ καὶ τὸ στηθύσιον τοῦ ἐπιθεμάτου, καὶ κατὰ τὸν βραχίονα τὸν

קָדְשֵׁי בְנֵי-יִשְׂרָאֵל לְךָ נִתְּתִים 9
 לְמִשְׁחָה וְלִבְגָדֶיךָ לְחֻק־עוֹלָם; זֶה 9
 יְהִיֶה לְךָ מִקְדָּשׁ הַקְּדוֹשִׁים מִן-הָאֵשׁ 9
 פֶּלֶל-קָרְבָּנָם לְכָל-מִנְחָתָם וְלְכָל- 9
 הַטְּאֵתָם וְלְכָל-אֲשָׁמָם אֲשֶׁר יִשְׁיבוּ 9
 לְךָ קָדָשׁ קְדוֹשִׁים לְךָ הוּא וְלִבְגְּיֶךָ; 9
 י מִקְדָּשׁ הַקְּדוֹשִׁים הַזֵּה אֲכָלְנֹו פֶּלֶל-זָכָר 9
 י יֹאכֵל אֹתוֹ קָדָשׁ יְהִיֶה-לְּךָ; וְיִהְיֶה-לְּךָ 9
 הַרְוִימָת מִתְּנָם לְכָל-תְּנוּפֹת בְּנֵי 9
 יִשְׂרָאֵל לְךָ נִתְּתִים וְלִבְגְּיֶךָ וְלִבְגְּתֶיךָ 9
 אֲתָךְ לְחֻק־עוֹלָם פֶּלֶל-טְהוֹר בְּבִיתְךָ 9
 י יֹאכֵל אֹתוֹ; פֶּלֶל חֶלֶב וְצִדָּהּ וְכָל-חֶלֶב 9
 תְּיֹרֵשׁ וְדָגָן רֵאשִׁיתָם אֲשֶׁר-יִתְּנוּ 9
 לְיְהוָה לְךָ נִתְּתִים; בַּבְּהֵרִי פֶלֶל-אֲשֶׁר 9
 בְּאֶרְצָם אֲשֶׁר-יָבִיאוּ לְיְהוָה לְךָ יְהִיֶה 9
 פֶּלֶל-טְהוֹר בְּבִיתְךָ יֹאכְלֵנֹו; פֶּלֶל-תְּרֹם 9
 ט בְּיִשְׂרָאֵל לְךָ יְהִיֶה; פֶּלֶל-פֶּטֶר רְחֹם 9
 לְכָל-בָּשָׂר אֲשֶׁר-יִקְרִיבוּ לְיְהוָה בְּאֵדָם 9
 וּבַבְּהֵמָה וְיִהְיֶה-לְּךָ אֵף; פְּדָה תַּפְּדֶה 9
 אֵת בְּכוֹר הָאָדָם וְאֵת בְּכוֹר-הַבְּהֵמָה 9
 תַּשְׁמַטָה תַּפְּדֶה; וּפְדוּיֹו מִבְּנֵי-תְדָשׁ 9
 תַּפְּדֶה בְּצֶרְפָּה פֶּסַח תַּמְשִׁתַּ שְׂקָלִים 9
 בְּשֶׁקֶל הַקָּדָשׁ עֶשְׂרִים גֵּרָה הוּא; 9
 אֵף בְּכוֹר-שׁוֹר אִו-כְּבוֹר פֶּשֶׁב אִו- 9
 בְּכוֹר עֹז לֹא תַּפְּדֶה קָדָשׁ הֵם אֵת 9
 דָּמָם תִּזְרַק עַל-הַמִּזְבֵּחַ וְאֵת-חֶלְבָם 9
 תִּקְטִיר אֲשֶׁה לְרִיחַ נִיחֹחַ לְיְהוָה; 9
 וּבְשָׂרָם יְהִיֶה-לְּךָ פְּחֹזָה הַתְּנוּפֹה 9

8. AEF† (a. ἀπὸ) μον. F* μοι et μετὰ σέ.
 9. AEF† (p. πάσης) τῆς. A1* (a. ὅσα) αὐτῶν.
 12. AEF† (p. οἴνου) καὶ. A: σίτου καὶ οἴνου.
 13. AE: πρωτογενήματα. 14. A: ἐν τοῖς υἱοῖς.
 15. AE: πᾶσαν μήτραν. 17. EF: ἐπὶ (pro περὶ).
 18. A1* κατὰ.

11. Et à tes filles. Les Septante ajoutent : « après toi ».
 15. En sorte seulement que pour le premier-né d'un homme tu reçoives le prix. Hébreu et Septante : « tu feras racheter l'aîné de l'homme ».
 16. Le sicle a vingt oboles. Hébreu : « il est de vingt gérah ».

8. Et à tes fils. Septante : « et, après toi, à tes fils ».
 9. Et qui devient une des choses très saintes, sera pour toi. Hébreu : « sera saint des saints pour toi » ; Septante : « tout ce qui m'est consacré des choses saintes sera pour toi... ».
 10. Seulement (Vulgate : tantum) n'est pas dans l'hébreu.

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 6^e Lois diverses (XVIII-XIX).

tibi et filiis tuis pro officio sacerdotáli legitíma sempitérna. ⁹ Hæc ergo accípies de his, quæ sanctificántur et obláta sunt Dómino. Omnis oblátio, et sacrificium, et quidquid pro peccáto atque delicto rédditur mihi, et cedit in Sancta sanctorum, tuumerit, et filiórum tuórum. ¹⁰ In sanctuário cómedes illud : mares tantum edent ex eo, quia consecrátum est tibi.

¹¹ Primitias autem, quas vóverint et obtúlerint filii Israel, tibi dedi, et filiis tuis, ac filiábibus tuis, jure perpétuo. Qui mundus est in domo tua, vescétur eis. ¹² Omnem medúllam ólei, et vini, ac fruménti, quidquid offerunt primitiárum Dómino, tibi dedi. ¹³ Univérsa frugum inítia, quas gignit humus, et Dómino deportántur, cedent in usus tuos : qui mundus est in domo tua, vescétur eis.

¹⁴ Omne quod ex voto reddiderint filii Israel, tuum erit.

¹⁵ Quidquid primum erúmpit e vulva cunctæ carnis, quam offerunt Dómino, sive ex homínibus, sive de pecóribus fúerit, tui juris erit : ita duntáxat, ut pro hóminis primogénito prétium accípias et omne animal quod mimúndum est, rédimi fácias, ¹⁶ cujus redemptio erit post unum mensem, siclis argénti quinque, póndere sanctuárii. Siclus vigínti óbolos habet.

¹⁷ Primogénitum autem bovis et ovis et capræ non fácies rédimi, quia sanctificáta sunt Dómino : sánguinem tantum eórum fundes super altáre, et ádipes adolébis in suavíssimum odórem Dómino. ¹⁸ Carnes vero in usum tuum cedent, sicut pectúsculum

De parte sacerdotum :

in sacrificiis,

Ex. 29, 31-34.

Lev. 7, 6; 6, 9, 19.

in primitiis,

Lev. 22, 11-13; 21, 22, 10, 14.

Dent. 18, 4. 1 Cor. 9, 11.

Num. 18, 11.

in votis, Lev. 27, 21, 25.

in redemptione primogenitorum. Dent. 15, 19; Ex. 34, 19; 13, 12.

Ex. 13, 13; 34, 20.

Lev. 12, 4.

Num. 3, 47; Lev. 5, 15; 27, 25.

Ex. 30, 13. Ez. 45, 12.

Lev. 27, 25. Lev. 7, 31. Lev. 1, 9. Lev. 7, 31.

par les enfants d'Israël, je te l'ai accordé, à toi et à tes fils, pour les fonctions sacerdotales : ce sera une loi perpétuelle. ⁹ Voici donc ce que tu prendras des choses qui sont sanctifiées et qui ont été offertes au Seigneur. Toute oblation et sacrifice, et tout ce qui m'est rendu pour le péché et pour le délit, et qui devient une des choses très saintes, sera pour toi et pour tes fils. ¹⁰ C'est dans le sanctuaire que tu le mangeras : les mâles seulement en mangeront, parce que cela a été consacré pour toi.

¹¹ » Quant aux prémices que les enfants d'Israël voueront, ou offriront spontanément, je te les ai données, à toi, à tes fils et à tes filles, par un droit perpétuel. Celui qui est pur dans ta maison en mangera. ¹² Toute moelle d'huile, de vin, de blé, tout ce qu'ils offrent de prémices au Seigneur, je te l'ai donné. ¹³ Tous les premiers des fruits que produit le sol, et qui sont présentés au Seigneur, seront à ton usage : celui qui est pur dans ta maison en mangera.

¹⁴ » Tout ce que les enfants d'Israël rendront en vertu d'un vœu, sera pour toi.

¹⁵ » Tout ce qui sort le premier d'un sein de toute chair qu'ils offrent au Seigneur, qu'il soit d'entre les hommes ou d'entre les bêtes, sera à toi de plein droit : en sorte seulement que pour le premier-né d'un homme tu reçoives le prix, et que tu fasses racheter tout animal qui est impur, ¹⁶ dont le rachat sera, après un mois, de cinq sicles d'argent, au poids du sanctuaire. Le sicle a vingt oboles. ¹⁷ Mais le premier-né d'un bœuf, d'une brebis et d'une chèvre, tu ne le feras pas racheter, parce que ces animaux sont consacrés au Seigneur; tu répandras seulement leur sang sur l'autel, et tu brûleras les graisses en très suave odeur pour le Seigneur. ¹⁸ Mais leur chair sera à ton usage, comme la poitrine consacrée

9. Toute oblation... : premier revenu des prêtres : leur part dans les grands sacrifices, §. 9-10.

11. Prémices : deuxième revenu, §. 11-13.

12. Toute moelle, ce qu'il y a de plus exquis.

14. Tout ce que... : troisième revenu, les offrandes faites en vertu d'un vœu, ou plutôt d'un anathème. L'hébreu *khêrem* signifie « ce qui est voué, retranché, séparé », et indique que les objets sanctifiés de cette manière étaient désormais interdits à la possession de l'homme. Voir *Lévitique*, xxvii, 28-29.

15. Tout ce qui sort le premier... : quatrième revenu, le fruit du rachat des premiers-nés, §. 15-18. Tous ces premiers-nés reviennent aux prêtres, mais il y a trois règles différentes à suivre, selon qu'il s'agit d'un homme, ou d'un animal impur, ou d'un animal pur.

— Le premier-né d'un homme : 1^{er} cas : ce premier-né doit être racheté au prix de cinq sicles d'argent, §. 16, soit environ 14 fr. 45. — Tout animal qui est impur : 2^e cas : ces animaux ne pouvant être offerts à Dieu, devaient être purement et simplement rachetés. Voir la note sur *Exode*, xii, 13.

16. Le rachat... il s'agit ici du rachat des hommes, car celui des animaux se faisait huit jours après leur naissance et dans des conditions différentes. Voir *Exode*, xii, 13. — Au poids du sanctuaire : voir *Exode*, xxx, 43. — Le sicle a vingt oboles : voir *Nombres*, iii, 47.

17. Le premier-né d'un bœuf... : 3^e cas : les animaux purs sont offerts en sacrifice à Dieu, qui en abandonne une partie aux prêtres, §. 18.

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 6° Miscellæ leges (XVIII-XIX).

δεξιὸν σοὶ ἔσται. ¹⁹ Πᾶν ἀφαιρέμα τῶν ἁγίων, ὅσα ἐὰν ἀφέλωσιν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ κυριῶ, δέδωκά σοι καὶ τοῖς υἱοῖς σου καὶ ταῖς θυγατρᾶσι σου ¹ μετὰ σοῦ νόμιμον αἰώνιον· διαθήκη ἀλὸς αἰωνίου ἔστιν ἐναντι κυρίου σοὶ καὶ τῷ σπέρματί σου μετὰ σέ. ²⁰ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Ἀαρὼν· Ἐν τῇ γῆ αὐτῶν οὐ κληρονομήσεις καὶ μερὶς οὐκ ἔσται σοι ἐν αὐτοῖς, ὅτι ἐγὼ μερὶς σου καὶ κληρονομία σου ἐν μέσῳ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ.

²¹ Καὶ τοῖς υἱοῖς Λευὶ ἰδοὺ δέδωκα πᾶν ἐπιδέκατον ἐν Ἰσραὴλ ἐν κλήρῳ ἀντὶ τῶν λειτουργιῶν αὐτῶν, ὅσα αὐτοὶ λειτουργοῦσι λειτουργίαν ἐν τῇ σκηρῇ τοῦ μαρτυρίου. ²² Καὶ οὐ προσελεύσονται ἔτι οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ εἰς τὴν σκηρῇ τοῦ μαρτυρίου, λαβεῖν ἁμαρτίαν θανατηφόρον. ²³ Καὶ λειτουργήσῃ ὁ Λευίτης αὐτὸς τὴν λειτουργίαν τῆς σκηρῆς τοῦ μαρτυρίου, καὶ αὐτοὶ λήψονται τὰ ἁμαρτήματα αὐτῶν, νόμιμον αἰώνιον εἰς τὰς γενεὰς αὐτῶν· καὶ ἐν μέσῳ υἱῶν Ἰσραὴλ οὐ κληρονομήσουσι κληρονομίαν. ²⁴ Ὅτι τὰ ἐπιδέκατα τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, ὅσα ἐὰν ἀφορίσωσι κυριῶ, ἀφαιρέμα δέδωκα τοῖς Λευίταις ἐν κλήρῳ. Διὰ τοῦτο εἶρηκα αὐτοῖς· Ἐν μέσῳ υἱῶν Ἰσραὴλ οὐ κληρονομήσουσι κλήρον.

²⁵ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ²⁶ Καὶ τοῖς Λευίταις λαλήσεις καὶ εἶπεις πρὸς αὐτούς· Ἐὰν λάβητε παρὰ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ τὸ ἐπιδέκατον, ὃ δέδωκα ὑμῖν παρ' αὐτῶν ἐν κλήρῳ, καὶ ἀφελεῖτε ὑμεῖς ἀπ' αὐτοῦ ἀφαιρέμα κυριῶ, ἐπιδέκατον ἀπὸ τοῦ ἐπιδεκάτου, ²⁷ καὶ λογισθήσεται ὑμῖν τὰ ἀφαιρέματα ὑμῶν ὡς σῖτος ἀπὸ ἄλλω καὶ ἀφαιρέμα ἀπὸ ληνοῦ. ²⁸ Οὕτως ἀφελεῖτε αὐτούς καὶ ὑμεῖς ἀπὸ πάντων ¹ τῶν ἀφαιρεμάτων κυρίου ἀπὸ πάντων ¹ τῶν ἐπιδεκάτων ὑμῶν, ὅσα ἐὰν λάβητε παρὰ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, καὶ δώσετε ἀπ' αὐτῶν ἀφαιρέμα κυριῶ Ἀαρὼν τῷ ἱερεῖ. ²⁹ Ἀπὸ πάντων τῶν δομάτων ὑμῶν ἀφε-

19. F: ἄν ἀφέλωσιν... σοὶ δέδωκα. 23. A: ε. μ. τῶν υἱῶν (item γ. 24). 24. AF: ἄν (pro ἐάν) (item γ. 28). 27. AEF: ἀφ' ἄλλωνος καὶ ὡς ἀφαιρέμα. 28. AEF* (p. ἀφελ.) αὐτούς. A* (p. πάντων) τῶν (bis).

19 וְשֹׁק הַיְמִין לְךָ יְהוָה: כָּל תְּרוֹמַת הַקֹּדְשִׁים אֲשֶׁר יָרִימוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לַיהוָה נְתַתִּי לְךָ וְלִבְנֵיךָ וְלִבְנֹתֶיךָ אֶתֶּךָ לְחֻק־עוֹלָם כְּרִית מְלַח עוֹלָם הוּא לְפָנַי יְהוָה לְךָ וְלִבְנֵיךָ אֶתֶּךָ: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־אַהֲרֹן בְּאַרְבָּעָם לֹא תִנְחַל וְהִלַּק לֹא־יִהְיֶה לְךָ בְּתוֹכָם אֲנִי הִקְלַחְךָ וְנִחַלְתָּךָ בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: ס

21 וְלִבְנֵי לְוִי הִנֵּה נְתַתִּי כָּל־מַעֲשֵׂי בְיִשְׂרָאֵל לְנַחֲלָה חֹלֶף עֲבֹדְתֶם אֲשֶׁר־הֵם עֹבְדִים אֶת־עַבְדָּת אֱהֵל מוֹעֵד: וְכָל־יִקְרְבוּ עוֹד בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֶל־אֱהֵל מוֹעֵד לְשֹׂאת הַטָּא לְמוֹת: וְעֹבֵד הַבְּוִי הוּא אֶת־עַבְדָּת אֱהֵל מוֹעֵד וְהֵם יִשְׂאוּ עִוְנֵם חֹקַת עוֹלָם לְדֹרֹתֵיכֶם וְכִתוּבָה בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֹא יִנְחַלוּ נַחֲלָה: כִּי אֶת־מַעֲשֵׂי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יָרִימוּ לַיהוָה תְּרוֹמַת נְתַתִּי לְלוֹוִים לְנַחֲלָה עַל־כֵּן אֲמַרְתִּי לָהֶם בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֹא יִנְחַלוּ נַחֲלָה: ס

כה וַיַּדְבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר: 26 וְאַל־הֲלוֹוִים תִּדְבַר וְאִמַּרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי תִקְחוּ מֵאֵת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־הַמַּעֲשֵׂי אֲשֶׁר נְתַתִּי לָכֶם מֵאִתְּם בְּנַחֲלַתְכֶם וְהִרְמַתֶם מִמֶּנּוּ תְרוֹמַת יְהוָה מַעֲשֵׂי מִן־הַמַּעֲשֵׂי: וְנִחַשְׁב לָכֶם תְּרוֹמַתְכֶם כַּדָּגָן מִן־תִּבְרֹן 28 וְכַמְלֵאָה מִן־הַיֶּקֶב: כֵּן תְּרִימוּ גַם־אִתְּם תְּרוֹמַת יְהוָה מִכָּל מַעֲשֵׂי־תִיכֶם אֲשֶׁר תִּקְחוּ מֵאֵת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְנִתְּתֶם מִמֶּנּוּ אֶת־תְּרוֹמַת יְהוָה לְאַהֲרֹן הַכֹּהֵן: מִכָּל מִתְּנִיתֵיכֶם תְּרִימוּ אֵת

v. 20. קמץ בו"ק קמ

19. Et à tes filles. Les Septante ajoutent : « après toi ».

27. Tant des aires. Hébreu : « comme le froment de l'aire ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 6^e Lois diverses (XVIII-XIX).

consecrátum, et armus dexter, tua erunt. ⁴⁹ Omnes primitias sanctuárii, quas offerunt filii Israel Dómino, tibi dedi, et filiis ac filiábus tuis, jure perpétuo. Pactum salis est sempiternum coram Dómino, tibi ac filiis tuis.

²⁰ Dixitque Dóminus ad Aaron : In terra eórum nihil possidébitis, nec habébitis partem inter eos : ego pars et heréditas tua in médio filiórum Israel. ²¹ Filiis autem Levi dedi omnes décimas Israël in possessi-
nem, pro ministério quo sérviant mihi in tabernáculo féderis : ²² ut non accédant ultra filii Israel ad tabernaculum, nec committant peccátum mortíferum, ²³ solis filiis Levi mihi in tabernáculo serviéntibus, et portántibus peccáta pópuli. Legítimum sempiternum erit in generatióne vestris. Nihil aliud possidébunt, ²⁴ decimárum oblati-
one conténti, quas in usus eórum et necessariá separávi.

²⁵ Locutúsque est Dóminus ad Móysen, dicens : ²⁶ Præcipe Levítis, atque denúntia : Cum accepéritis a filiis Israel décimas, quas dedi vobis, primitias eárum offérte Dómino, id est, decimam partem decimæ. ²⁷ Ut reputétur vobis in oblati-
onem primitivórum, tam de áreis, quam de torculáribus : ²⁸ et univérsis quorum accipitis primitias, offérte Dómino, et date Aaron sacerdoti. ²⁹ Omnia quæ offerétis ex decimis, et in do-

et l'épaule droite seront à toi. ⁴⁹ Je t'ai donné, à toi et à tes fils et à tes filles, par un droit perpétuel, toutes les prémices du sanctuaire qu'offrent les enfants d'Israël au Seigneur. C'est un pacte de sel à perpétuité devant le Seigneur, pour toi et pour tes fils ».

²⁰ Le Seigneur dit encore à Aaron : « Vous ne posséderez rien dans la terre des enfants d'Israël, et vous n'aurez aucune part parmi eux : c'est moi qui suis ta part et ton héritage au milieu des enfants d'Israël. ²¹ Mais aux enfants de Lévi, j'ai donné toutes les dîmes d'Israël en possession, à cause du ministère qu'ils remplissent pour moi dans le tabernacle d'alliance, ²² afin que les enfants d'Israël n'approchent plus du tabernacle, et ne commettent point de péché qui porte la mort, ²³ les seuls enfants de Lévi me servant dans le tabernacle et portant les péchés du peuple. Ce sera une loi perpétuelle en vos générations. Ils ne posséderont rien autre chose, ²⁴ contents de l'oblation des dîmes, que j'ai mises à part pour leur usage, et pour tout ce qui leur est nécessaire ».

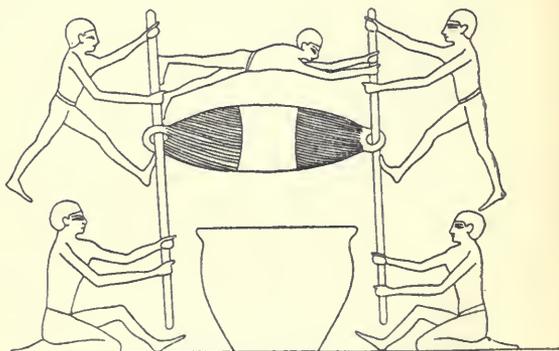
²⁵ Le Seigneur parla aussi à Moïse, disant : ²⁶ « Ordonne aux Lévités et déclare-leur : Lorsque vous aurez reçu des enfants d'Israël les dîmes que je vous ai données, offrez-en les prémices au Seigneur, c'est-à-dire, la dixième partie de la dîme, ²⁷ afin qu'elle vous soit comptée comme une oblation des prémices, tant des aires que des pressoirs ; ²⁸ et offrez au Seigneur, puis donnez à Aaron, le prêtre, de toutes les choses dont vous recevez les prémices. ²⁹ Tout ce que vous offrirez des

49. C'est un pacte de sel. « Chez les Arabes, le sel est l'emblème et le symbole de l'amitié et de la fidélité. Quand ils ont mangé du sel avec un homme, cet homme devient pour eux inviolable. Tout Arabe (en particulier au Sinaï) qui causerait le moindre dommage à celui avec qui il a consenti à manger le pain et le sel, serait regardé par ses compatriotes comme un lâche, un homme vil et digne d'un souverain mépris, et il ne pourrait jamais se laver d'une pareille lâcheté ». (Pinart.)

20. Le Seigneur dit encore... : 3^e Loi, relative à la part des Lévités, §. 20-24, avec un préambule s'appliquant aux prêtres comme aux Lévités, §. 20.

25. Le Seigneur parla aussi... : 4^e Loi, §. 25-32, ordonnant aux Lévités de payer la dîme aux prêtres, comme le peuple la leur paie à eux-mêmes.

27. Des pressoirs. Il y avait en Égypte des manières très diverses de presser le vin, quelques-unes très simples et primitives. En Palestine, on se servit fréquemment pour presser le vin de cuves creusées



Pressoir égyptien (¶. 27). (D'après Lepsius.)

II. Rebelliones populi (XI-XIX). — 6^o Miscellæ leges (XVIII-XIX).

λεῖτε ἀφαιρέμα κρῖφι, ἢ ἀπὸ πάντων τῶν ἀπαρχῶν τὸ ἡγιασμένον ἀπ' αὐτοῦ. ³⁰ Καὶ ἔρεῖς πρὸς αὐτούς· Ὅταν ἀφαιρῆτε τὴν ἀπαρχὴν ἀπ' αὐτοῦ, καὶ λογισθῆσεται τοῖς Λευίταις ὡς γέννημα ἀπὸ ἄλω, καὶ ὡς γέννημα ἀπὸ ληνοῦ. ³¹ Καὶ ἔδεσθε αὐτὸ ἐν παντὶ τόπῳ, ὑμεῖς καὶ οἱ οἴκοι ὑμῶν, ὅτι μισθὸς οὗτος ὑμῖν ἐστὶν ἀντὶ τῶν λειτουργιῶν ὑμῶν τὰν ἐν τῇ σκηνῇ τοῦ μαστυρίου. ³² Καὶ οὐ λήψεσθε δι' αὐτὸ ἀμαρτίαν, ὅτι ἂν ἀφαιρῆτε τὴν ἀπαρχὴν ἀπ' αὐτοῦ, καὶ τὰ ἅγια τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ οὐ βεβηλώσετε, ἵνα μὴ ἀποθάνητε.

XIX. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρών, λέγων· ² Αὕτη ἡ διαστολὴ τοῦ νόμου, ὅσα συνέταξε κύριος, λέγων· Ἀάλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ λαβέτωσαν πρὸς σὲ δάμμιαν πυθῶν ἀμωμον, ἣτις οὐκ ἔχει ἐν αὐτῇ μῶμον καὶ ἣ οὐκ ἐπεβλήθη ἐπ' αὐτὴν ζυγός, ³ καὶ δώσεις αὐτὴν πρὸς Ἐλεάζαρ τὸν ἱερέα, καὶ ἐξάζουσιν αὐτὴν ἔξω τῆς παρεμβολῆς ¹ εἰς τόπον καθαρὸν¹, καὶ σφάζουσιν αὐτὴν ἐνώπιον αὐτοῦ. ⁴ Καὶ λήψεται Ἐλεάζαρος ἀπὸ τοῦ αἵματος αὐτῆς, καὶ θάψει ἀπέναντι τοῦ προσώπου τῆς σκηνῆς τοῦ μαστυρίου ἀπὸ τοῦ αἵματος αὐτῆς ἐπτάκις. ⁵ Καὶ κατακαύσουσιν αὐτὴν ἐναντίον αὐτοῦ, καὶ τὸ δεξιὸν καὶ τὰ χεῖρα αὐτῆς καὶ τὸ αἶμα αὐτῆς σὺν τῇ κόπρῳ αὐτῆς κατακαυθήσεται. ⁶ Καὶ λήψεται ὁ ἱερεὺς ξύλον κέθρινον καὶ ὕσωπον καὶ κόκκινον, καὶ ἐμβαλοῦσιν εἰς μέσον τοῦ κατακαύματος τῆς δαμάλεως. ⁷ Καὶ πλυνεῖ τὰ ἱμάτια αὐτοῦ ὁ ἱερεὺς καὶ λούσεται τὸ σῶμα αὐτοῦ ὕδατι, καὶ μετὰ ταῦτα εἰσελεύσεται εἰς τὴν παρεμβολὴν, καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ὁ ἱερεὺς ἕως ἐσπέρας. ⁸ Καὶ ὁ κατακαίων αὐτὴν πλυνεῖ τὰ ἱμάτια αὐτοῦ καὶ λούσεται τὸ σῶμα αὐτοῦ, καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἐσπέρας. ⁹ Καὶ συνάξει ἄνθρωπος καθαρὸς τὴν σποδὸν τῆς δαμάλεως καὶ ἀποθήσει ἔξω τῆς παρεμβολῆς εἰς τόπον καθαρὸν, καὶ ἔσται τῇ συναγωγῇ υἱῶν

29. AEF* (p. κρῖφι) ἦ. 30. A¹: Καὶ ἐρεῖτε. AE (bis): γέννημα. AEF: ἄλως. 31. EF: υἱοὶ (pro οἴκοι). A† (p. ὑμεῖς) καὶ οἱ υἱοὶ ὑμῶν. 2. A: ἐν ἑαυτῇ. A†F* (p. μῶμον καὶ) ἦ. 3. F* εἰς τόπον καθαρὸν. 4. A²† (p. Ἐλ.) ὁ ἱερεὺς τῷ δακτύλῳ αὐτοῦ. 5. AEF† (p. δέγμα) αὐτῆς. A¹E* (p. αἶμα) αὐτῆς. 8. A²F† (p. ἱμάτια αὐτοῦ) ὕδατι. AEF† (p. σῶμα αὐτοῦ) ὕδατι.

פְּלִתְרוּמַת יְהוָה מִפְּלִתְהֶלְבֹו אֶת־
 לִמְקַדְשׁוֹ מִמֶּנּוּ; וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם
 בְּהַרְיָמְכֶם אֶת־הֶלְבֹו מִמֶּנּוּ וְנִהְיֶה
 לְלוֹיִם פְּתֻבוֹת אֶרֶץ וְכִתְבוּאֵת יָקֹב;
 31 וְאֵכֶלְתֶּם אֹתוֹ בְּכָל־מְקוֹם אֲתֶם
 וּבִיתְכֶם פִּי־שֹׁכֵר הוּא לְכֶם הַרְף
 32 עֲבַדְתֶּם בְּאֵהֶל מוֹעֵד; וְלֹא־תִשְׂאוּ
 עָלָיו הַטָּא בְּהַרְיָמְכֶם אֶת־הֶלְבֹו
 מִמֶּנּוּ וְאֶת־קַדְשֵׁי בְנֵי־יִשְׂרָאֵל לֹא
 תִחְלְלוּ וְלֹא תָמוּתוּ;

פ פ פ לט 39

XIX. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־
 2 אַהֲרֹן לֵאמֹר; זֹאת חֻקַּת הַתּוֹרָה
 אֲשֶׁר־צִוָּה יְהוָה לֵאמֹר דַּבְּרוּ אֶל־בְּנֵי
 יִשְׂרָאֵל וְיִקְחוּ אֵלֵיהָ פָרָה אֲדָמָה
 תְּמִימָה אֲשֶׁר אֵין בָּהּ מוֹם אֲשֶׁר
 3 לֹא־עָלָה עָלֶיהָ עֵל; וְנִתְתָּם אֹתָהּ
 אֶל־אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן וְהוֹצִיא אֹתָהּ אֶל־
 מַחֲוֵץ לְמַחֲנֶה וְשָׁחַט אֹתָהּ לְפָנָיו;
 4 וְלָקַח אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן מִדָּמָהּ בְּאֶצְבָּעוֹ
 וְהִזָּה אֶל־נֶבֶח פְּנֵי אֹהֶל־מוֹעֵד מִדָּמָהּ
 ה שָׁבַע בְּעַמִּים; וְשָׂרַף אֶת־הַפָּרָה
 לְעֵינָיו אֶת־עֵרְבָה וְאֶת־בִּשְׂרָהּ וְאֶת־
 6 דָּמָהּ עַל־בִּשְׂרָשָׁהּ יִשְׂרָף; וְלָקַח הַכֹּהֵן
 עֵץ אֲרָז וְאֲזֹב וְשָׂנִי תוֹלַעַת וְהִשְׁלִיךְ
 7 אֶל־הַזָּה שָׂרֵפֶת הַפָּרָה; וְכִבֵּס בְּגָדָיו
 הַכֹּהֵן וְרַחֵץ בְּשָׂרוֹ בַּמַּיִם וְאָחַר
 יָבֹא אֶל־הַמַּחֲנֶה וְטָמֵא הַכֹּהֵן עַד־
 8 הָעָרֶב; וְהִשָּׂרַף אֹתָהּ וְכִבֵּס בְּגָדָיו
 בַּמַּיִם וְרַחֵץ בְּשָׂרוֹ בַּמַּיִם וְטָמֵא
 9 עַד־הָעָרֶב; וְאָסַף אִישׁ טְהוֹר אֶת
 אֶסֶר הַפָּרָה וְהִנִּיחָהּ מַחֲוֵץ לְמַחֲנֶה
 בְּמְקוֹם טְהוֹר וְהִיזָהּ לְעֵדוֹת בְּנֵי־

XIX. 2. Voici la cérémonie de la victime qu'a déterminée. Hébreu : « voici le statut de la loi qu'a ordonnée... ». Septante : « voici l'exposé de la loi, de tout ce qu'a ordonné le Seigneur ».

3. Qui, après l'avoir menée hors du camp, l'immolera. Septante : « et ils la mèneront hors du camp dans un lieu pur, et ils l'immoleront ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 6^e Lois diverses (XVIII-XIX).

nária Dómini separábitis, óptima et elécta erunt.

³⁰ Dicésque ad eos : Si præclára et melióra quæque obtulérítis ex decimis, reputábitur vobis quasi de área et torculári dedérítis primitias : ³¹ et comedétis eas in ómnibus locis vestris, tam vos quam familiæ vestræ : quia prétium est pro ministério, quo servítis in tabernáculo testimónii. ³² Et non peccábitis super hoc, egrégia vobis et píngua reservántes, ne polluátis oblatiões filiórurum Israel, et moriámini.

XIX. ¹ Locutúsque est Dóminus ad Móysen et Aaron, dicens : ² *Ista est religio victimæ quam constituit Dóminus. Præcipe filiis Israel, ut addúcant ad te vaccam rufam ætátis intégræ, in qua nulla sit mácula, nec portáverit jugum : ³ tradetisque eam Eleazáro sacerdoti : qui edúctam extra castra, immolábit in conspéctu ómnium : ⁴ et tingens dígitum in sanguine ejus, aspérget contra fores tabernáculi septem vicibus, ⁵ comburétque eam cunctis vidéntibus, tam pelle et cárnibus ejus, quam sanguine et fimo flammæ tráditis. ⁶ Lignum quoque cédrinum, et hysópum, coccúmque bis tinctum sacerdos mittet in flammam, quæ vaccam vorat. ⁷ Et tunc demum, lotis véstibus et corpore suo, ingrediétur in castra, commaculatúsque erit usque ad vésperum. ⁸ Sed et ille qui combússerit eam, lavábit vestiménta sua et corpus, et immúndus erit usque ad vésperum. ⁹ Cóliget autem vir mundus cíneres vaccæ, et effúndet eos extra castra in loco puríssimo, ut sint multitudini filiórurum Israel in custódiám, et in*

De decimis sequitur.

1 Cor. 9, 13.

Num. 18, 19, 8.

Mat. 10, 10.

Aqua lustralis.

Hebr. 9, 13.

Lev. 22, 20.

Lev. 16, 27; 4, 12.

Hebr. 13, 11.

Ex. 43, 21.

Lev. 4, 6, 17;

8, 11.

Hebr. 9, 13.

Ex. 29, 14.

Lev. 14, 6.

Num. 19, 18.

Ps. 50, 9.

Num. 19, 10, 21.

Lev. 16, 28.

Lev. 11, 39.

dimes, et que vous mettrez à part comme offrandes au Seigneur, sera le meilleur et le mieux choisi.

³⁰ » Tu leur diras encore : Si vous offrez des dimes les plus belles et les meilleures choses, cela vous sera compté comme si vous aviez donné les prémices d'une aire et d'un pressoir.

³¹ Or, vous mangerez ces dimes dans toutes vos demeures, tant vous que vos familles, parce que c'est le prix du ministère que vous remplissez dans le tabernacle de témoignage. ³² Et vous ne pécherez point en réservant pour vous ce qu'il y a d'excellent et de gras, afin que vous ne souilliez pas les oblations des enfants d'Israël, et que vous ne mouriez point ».

XIX. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse et à Aaron, disant : ² « Voici la cérémonie de la victime qu'a déterminée le Seigneur. Ordonne aux enfants d'Israël qu'ils amènent une vache rousse, dans l'intégrité de l'âge, en laquelle il n'y ait aucune tache, et qui n'ait point porté le joug. ³ Et vous la livrez à Éléazar, le prêtre, qui, après l'avoir menée hors du camp, l'immolera en présence de tous; ⁴ et, trempant le doigt dans son sang, il fera par sept fois l'aspersion contre la porte du tabernacle. ⁵ Puis il la brûlera, tous le voyant, en livrant aux flammes tant sa peau et sa chair, que son sang et sa fiente. ⁶ Le prêtre jettera aussi du bois de cèdre, de l'hysope et de l'écarlate deux fois teinte, dans la flamme qui brûle la vache. ⁷ Et alors enfin, ses vêtements et son corps lavés, il entrera dans le camp et il sera souillé jusqu'au soir. ⁸ Mais celui aussi qui l'aura brûlée, lavera ses vêtements et son corps, et il sera impur jusqu'au soir. ⁹ Et un homme pur recueillera les cendres de la vache, et les déposera hors du camp dans un lieu très net, afin qu'elles soient à la garde de

dans le roc, dont plusieurs subsistent encore. On érasait le raisin dans une cuve supérieure et le jus s'écoulait dans une cuve inférieure.

²⁹ *Sera le meilleur.* Le peuple, pour payer sa dime aux Lévités, prenait le dixième animal, quel qu'il fût, qui se trouvait compté à ce rang. Mais pour les Lévités il n'en est pas ainsi : ils doivent toujours choisir, sur dix bêtes, la plus belle, et ainsi pour les autres objets décimés. C'était un sacrifice qu'ils pouvaient faire facilement : ils étaient beaucoup moins nombreux que les autres tribus d'Israël (*Nombres*, 1, 32; III, 39), et comme leur revenu était la dixième partie de celui des tribus, ils se trouvaient trois fois plus riches que le reste du peuple.

³⁰ *Les prémices d'une aire et d'un pressoir.* Les fruits de l'aire, c'est-à-dire les grains de froment,

sont souvent mis en opposition avec les fruits du pressoir, c'est-à-dire avec le vin et l'huile. Cf. *Y. 27; Deutéronome*, XVI, 13; *IV Rois*, VI, 27; *Joël*, II, 24, etc.

XIX. 1. *Le Seigneur parla encore...* : 5^e Loi, *Y. 1-22*, relative à la préparation de l'eau lustrale, *Y. 1-10*, et à l'usage qui doit en être fait, pour la purification des souillures contractées au contact des cadavres, *Y. 11-22*.

2. *Rousse* : couleur symbolisant le péché, *Isaïe*, I, 48.

3. *Éléazar* est choisi de préférence à Aaron, sans doute pour que le grand prêtre ne contracte pas l'impureté légale, *Y. 7*. — *Hors du camp* : voir la note sur *Lévitique*, IV, 42.

6. *Du bois de cèdre, de l'hysope et de l'écarlate*

Ἰσραὴλ εἰς διατήρησιν ὕδατος θαντισμοῦ, ἀγνισμῶ ἐστι. ¹⁰ Καὶ ὁ συνάγων τὴν σποδιάν τῆς δαμιλάτος πλυνεῖ τὰ ἱμάτια αὐτοῦ, καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἐως ἑσπέρας, καὶ ἔσται τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ καὶ τοῖς προσηλυτοῖς προσκειμένοις νόμιμον αἰώνιον. ¹¹ Ὁ ἀπτόμενος τοῦ τεθνηκότος πάσης ψυχῆς ἀνθρώπου ἀκάθαρτος ἔσται ἑπτὰ ἡμέρας. ¹² Οὗτος ἀγνισθήσεται τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ καὶ τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ, καὶ καθαρὸς ἔσται ἂν δὲ μὴ ἀφαιρισθῇ τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ καὶ τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ, οὐ καθαρὸς ἔσται. ¹³ Πᾶς ὁ ἀπτόμενος τοῦ τεθνηκότος ἀπὸ ψυχῆς ἀνθρώπου, ἂν ἀποθάνῃ καὶ μὴ ἀφαιρισθῇ, τὴν σκηνὴν κυρίου ἐμίανεν· ἐκτριβήσεται ἡ ψυχὴ ἐκείνη ἐξ Ἰσραὴλ, ὅτι ὕδατος θαντισμοῦ οὐ περιεβράντισθη ἐπ' αὐτόν· ἀκάθαρτος ἔσται, ἔτι ἡ ἀκαθαρσία αὐτοῦ ἐν αὐτῷ ἐστὶ.

¹⁴ Καὶ οὗτος ὁ νόμος· Ἄνθρωπος ἂν ἀποθάνῃ ἐν οἰκίᾳ, πᾶς ὁ εἰσπορευόμενος εἰς τὴν οἰκίαν καὶ ὅσα ἐστὶν ἐν τῇ οἰκίᾳ, ἀκάθαρτα ἔσται ἑπτὰ ἡμέρας. ¹⁵ Καὶ πᾶν σκευὸς ἀνεωγμένον ὅσα οὐχὶ δεσμὸν καταδέδεται ἐπ' αὐτῷ, ἀκάθαρτά ἐστι. ¹⁶ Καὶ πᾶς ὃς ἂν ἄψῃται ἐπὶ προσώπου τοῦ πεδίου τραυματίου ἢ νεκροῦ ἢ ὁστέου ἀνθρώπινον ἢ μνήματος, ἑπτὰ ἡμέρας ἀκάθαρτος ἔσται. ¹⁷ Καὶ λησονται τῷ ἀκαθάρτῳ ἀπὸ τῆς σποδιᾶς τῆς κατακεκαυμένης τοῦ ἀγνισμοῦ, καὶ ἐκχεοῦσιν ἐπ' αὐτὴν ὕδατος ζῶντος εἰς σκευὸς. ¹⁸ Καὶ ληψεται ὕσσωπον καὶ βάψει εἰς τὸ ὕδατος ἄνηρ καθαρὸς, καὶ περιθήσεται ἐπὶ τὸν οἶκον καὶ ἐπὶ τὰ σκευὴ καὶ ἐπὶ τὰς ψυχάς, ὅσα ἂν ὦσιν ἐκεῖ, καὶ ἐπὶ τὸν ἡμιμενον τοῦ ὁστέου τοῦ ἀνθρώπινον ἢ τοῦ τραυματίου ἢ τοῦ τεθνηκότος ἢ τοῦ μνήματος. ¹⁹ Καὶ περιθήσεται ὁ καθαρὸς ἐπὶ τὸν ἀκάθαρτον ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ καὶ ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ, καὶ ἀφαιρισθήσεται τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ. Καὶ πλυνεῖ τὰ ἱμάτια αὐτοῦ καὶ λουσεται

יִשְׂרָאֵל לְמַשְׁמַרְתָּ לְמִי נֹדֶה חַטָּאת יִהְיֶה הוּא : וְכַבֵּס הָאֵתָר אֶת־אֶפְרֹת הַפָּרֶה אֶת־בְּגָדָיו וְטָמֵא עַד־הָעֶרֶב וְהִיָּה לְבָנֵי יִשְׂרָאֵל וְלִבְנֵי הָעָר וְהָר בְּתוֹכָם לְחַקֵּת עוֹלָם : הַנֶּנֶשׂ בְּמַת לְכָל־נֶפֶשׂ אָדָם וְטָמֵא שְׂבַעַת יָמִים : הוּא יִתְחַטֵּא־כּוּ בַיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי יִטְהַר וְאִם־לֹא יִתְחַטֵּא בַיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי לֹא יִטְהַר : כָּל־הַנֶּנֶשׂ בְּמַת בְּנֶפֶשׂ הָאָדָם אֲשֶׁר־יָמוּת וְלֹא יִתְחַטֵּא אֶת־מִשְׁפָּן יִהְיֶה טָמֵא וְנִכְרְתָה הַנֶּנֶשׂת הַהוּא מִיִּשְׂרָאֵל כִּי מִי נֹדֶה לֹא־זָרַק עָלָיו טָמֵא יִהְיֶה עוֹד טָמֵא־תּוּ כּוּ :

זֹאת הַתּוֹרָה אָדָם כִּי־יָמוּת בְּאֶהָל כָּל־הַבָּא אֶל־הָאֶהָל וְכָל־אֲשֶׁר בְּאֶהָל וְטָמֵא שְׂבַעַת יָמִים : וְכָל־כְּלֵי כְתוּבֹת אֲשֶׁר אֵין־צָמִיד פְּתִיל עָלָיו טָמֵא הוּא : וְכָל־אֲשֶׁר־יָגַע עַל־פְּנֵי הַטְּוֶה בְּתַל־לְהָרֵב אִו בְּמַת אִו־בְּעַצֵּם אָדָם אִו בְּקָבָר וְטָמֵא שְׂבַעַת יָמִים : וְלִקְחֵהוּ לְטָמֵא מִעֵפֶר שְׂרֵפֶת הַחַטָּאת וְנָתַן עָלָיו מִיִּם חַיִּים אֶל־כָּלֵי : וְלִקְחֵה אִזּוֹב וְטָבַל בְּמִיִּם אִישׁ טְהוֹר וְהִיָּה עַל־הָאֶהָל וְעַל־כָּל־הַיְצִלִּים וְעַל־הַנֶּנֶשׂוֹת הַנֶּנֶשׂוֹת אֲשֶׁר הִיוּ־שָׁם וְעַל־הַנֶּנֶשׂ בְּעַצֵּם אִו בְּהַלָּל אִו בְּמַת אִו בְּקָבָר : וְהִיָּה הַטְּהוֹר עַל־הַטָּמֵא בַיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי וְחַטָּאוּ בַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי

¹⁰ 10. AF: σποδιάν (pro σποδιάν). F: προσκ. προσηλ. AE: προσηλ. τοῖς προσκ. AEF† (a. νόμιμον) ἐν μέσῳ ὕμῳ. 11. A† (in f.) ἔως ἑσπέρας. 12. A† (p. ἀγνισμ.) καὶ. 13. A† (a. ψυχῆς) πάσης. F† (a. ἐκτρι.) καὶ. E: ὅτι (pro ἔτι). A: περιεβράντισθη. 15. A: οὐχ ἔχει (pro οὐχί). EF: δεσμῶ (pro δεσ-

μόν). F: ἐπ' αὐτοῦ (pro ἐπ' αὐτῷ). 16. A: πρόσσωπον... ἀνθρώπου. 18. A: περιθάνει... ὅσα, ἂν (Item 19). 19. A† (p. τρίτῃ) ἑπτετα. A† (p. ἀφαιγγ.) ἐν.

12. Sera aspergé de cette eau au troisième et au septième jour, et c'est ainsi qu'il sera purifié. Hébreu : « sera aspergé de cette eau au troisième jour, et il sera pur le septième ».

14. Et tous les vases qui y sont. Hébreu et Septante : « et tout ce qui sera dans la tente ».

16. Si quelqu'un dans un champ. Hébreu : « et tout ce qui dans un champ ».

19. Et celui qui aura été purifié au septième jour, se lavera. Hébreu : « et le purifiera (Septante: il sera purifié) le septième jour, alors il lavera... ».

II. Révoltes du peuple (XI-XIX). — 6^e Lois diverses (XVIII-XIX).

aquam aspersionis : quia pro peccato vacca combusta est. ⁴⁰ Cumque laverit, qui vacca portaverat cineres, vestimenta sua, immundus erit usque ad vesperum. Habebunt hoc filii Israel, et advenae qui habitant inter eos, sanctum jure perpetuo.

⁴¹ Qui tetigerit cadaver hominis, et propter hoc septem diebus fuerit immundus : ⁴² aspergetur ex hac aqua die tertio et septimo, et sic mundabitur. Si die tertio aspersus non fuerit, septimo non poterit emundari. ⁴³ Omnis qui tetigerit humanae animae morticinum, et aspersus hac commistione non fuerit, polluet tabernaculum Domini, et peribit ex Israel : quia aqua expiationis non est aspersus, immundus erit, et manebit spurcitia ejus super eum.

⁴⁴ Ista est lex hominis qui moritur in tabernaculo : Omnes qui ingrediuntur tentorium illius, et universa vasa quae ibi sunt, polluta erunt septem diebus. ⁴⁵ Vas, quod non habuerit operculum, nec ligaturam desuper, immundum erit. ⁴⁶ Si quis in agro tetigerit cadaver occisi hominis, aut per se mortui, sive os illius, vel sepulchrum, immunduserit septem diebus. ⁴⁷ Tollentque de cineribus combustionis atque peccati, et mittent aquas vivas super eos in vas : ⁴⁸ in quibus cum homo mundus tinxerit hyssopum, asperget ex eo omne tentorium : et cunctam supellectilem, et homines hujuscemodi contagione pollutos : ⁴⁹ atque hoc modo mundus lustrabit immundum tertio et septimo die : expiatusque die septimo, lavabit et se et vestimenta sua, et immundus erit usque ad

Num. 19, 17;
31, 23.
Hebr. 9, 13.
1 Pet. 1, 2.

Num. 19, 7,
8, 21.

Ex. 27, 21.

Agg. 2, 14.
De usu
aqua
lustralis.

Lev. 16, 31.

Lev. 11, 33.

Lev. 14, 5.

Num. 19, 6,
Ps. 50, 9.

la multitude des enfants d'Israël, et qu'elles servent pour une eau d'aspersion : parce que c'est pour le péché que la vache a été brûlée. ⁴⁰ Et lorsque celui qui avait porté les cendres de la vache aura lavé ses vêtements, il sera impur jusqu'au soir. Les enfants d'Israël et les étrangers qui habitent parmi eux tiendront cette ordonnance pour sainte par un droit perpétuel.

⁴¹ » Celui qui aura touché le cadavre d'un homme, et qui pour cela sera impur pendant sept jours, ⁴² sera aspergé de cette eau au troisième et au septième jour, et c'est ainsi qu'il sera purifié. Si au troisième jour il n'a pas été aspergé, au septième il ne pourra être purifié. ⁴³ Quiconque aura touché le corps mort d'une âme humaine, et n'aura pas été aspergé de cette eau ainsi mêlée, souillera le tabernacle du Seigneur, et périra du milieu d'Israël : parce qu'il n'a pas été aspergé d'eau d'expiation, il sera impur, et son impureté demeurera sur lui.

⁴⁴ » Voici la loi de l'homme qui meurt dans une tente : Tous ceux qui entrent dans sa tente, et tous les vases qui y sont, seront souillés pendant sept jours. ⁴⁵ Un vase qui n'aurait point de couvercle, ni d'attache par-dessus, sera impur. ⁴⁶ Si quelqu'un, dans un champ, touche le cadavre d'un homme tué ou mort de lui-même, ou bien de ses os, ou son sépulcre, il sera impur pendant sept jours. ⁴⁷ On prendra des cendres de la combustion et du péché, et l'on mettra de l'eau vive sur ces cendres dans un vase : ⁴⁸ et un homme pur y ayant trempé de l'hysope, il en aspergera toute la tente, tous les meubles et tous les hommes souillés par un tel contact : ⁴⁹ et de cette manière le pur purifiera l'impur, au troisième et au septième jour ; et celui qui aura été purifié au septième jour, se lavera, lui et ses vêtements, et il sera

comme dans le sang destiné à la purification des lépreux. Voir les notes sur *Lévitique*, xiv, 4 et 6.

9. *Pour une eau d'aspersion* : cette eau s'obtenait par le mélange d'une partie des cendres de la vache rousse avec une certaine quantité d'eau de source, §. 47.

40. *Par un droit perpétuel*. Cette addition montre bien que l'écrivain qui s'exprime de la sorte n'est pas un historien qui raconte un fait passé, mais un législateur qui statue pour l'avenir : autrement, il n'aurait pas indiqué comme devant se faire toujours ce que les circonstances obligeraient de modifier en Palestine, où l'on ne pourrait plus conduire la vache rousse hors du camp, ce camp n'existant plus.

44. *Dans une tente* : plus tard, ce fut dans les maisons.

47. Ce verset indique la manière de préparer l'eau lustrale. Il y a peut-être là une réminiscence de l'Égypte : Mariette a constaté, dans ses fouilles du Sérapéum, que les Égyptiens mettaient dans des vases l'eau consacrée par la présence des cendres provenant des victimes immolées.

48. *Un homme pur*, sans qu'il fût besoin que ce fût un prêtre ni même un Léviite. Aussi les Juifs employaient-ils de préférence, pour cette cérémonie, le ministère d'un enfant, pour être sûrs que l'unique qualité exigée du purificateur se trouverait réalisée.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 1^o Aaronis ultima (XX).

ἵδατι, καὶ ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας.
 20 Καὶ ἄνθρωπος ὃς ἂν μανθῇ καὶ μὴ ἀφ-
 αγνισθῇ, ἐξολοθρευθήσεται ἡ ψυχὴ ἐκείνη ἐκ
 μέσου τῆς συναγωγῆς, ὅτι τὰ ἅγια κυρίου
 ἐμίλανεν ὅτι ὕδωρ ῥαντισμοῦ οὐ περιεῖραν-
 τίσθη ἐπ' αὐτόν, ἀκάθαρτος ἐστὶ. 21 Καὶ
 ἔσται ὑμῖν νόμιμον αἰώνιον. Καὶ ὁ περιεῖλαι-
 νων ὕδωρ ῥαντισμοῦ πληνεῖ τὰ ἱμάτια αὐτοῦ,
 καὶ ὁ ἀπτόμενος τοῦ ὕδατος τοῦ ῥαντισμοῦ
 ἀκάθαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας. 22 Καὶ παν-
 τὸς οὐ εἶν ἄψιχται αὐτοῦ ὁ ἀκάθαρτος, ἀκά-
 θαρτον ἔσται, καὶ ψυχὴ ἡ ἀπτομένη ἀκά-
 θαρτος ἔσται ἕως ἑσπέρας.

XX. Καὶ ἦλθον οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ πᾶσα ἡ
 συναγωγὴ εἰς τὴν ἔρημον Σίν, ἐν τῷ μηνὶ
 τῷ πρώτῳ, καὶ κατέμεινεν ὁ λαὸς ἐν Κά-
 δης; καὶ ἐτελεύτησεν ἐκεῖ Μαριὰμ καὶ ἐτάφη
 ἐκεῖ.

2 Καὶ οὐκ ἦν ὕδωρ τῆ συναγωγῆ· καὶ
 ἠθροίσθησαν ἐπὶ Μωϋσῆν καὶ Ἀαρών. 3 Καὶ
 ἔλοιδοροῦντο ὁ λαὸς πρὸς Μωϋσῆν, λέγοντες·
 Ὁφελον ἀπεθάνομεν ἐν τῇ ἀπωλείᾳ τῶν ἀδελ-
 φῶν ἡμῶν ἔναντι κυρίου. 4 Καὶ ἰνατί ἀνηγά-
 γετε τὴν συναγωγὴν κυρίου εἰς τὴν ἔρημον
 ταύτην, ἀποκτεῖναι ἡμᾶς καὶ τὰ κτήνη ἡμῶν;
 5 Καὶ ἰνατί τοῦτο ἀνηγάγετε ἡμᾶς εἰς Αἰ-
 γύπτου, παραγενέσθαι εἰς τὸν τόπον τὸν πο-
 νηρὸν τοῦτον, τόπος οὗ οὐ σπεῖρεται οὐδὲ
 σκακί οὐδὲ ἀμπελοὶ οὔτε ῥοαὶ οὔτε ὕδωρ
 ἐστὶ πιεῖν; 6 Καὶ ἦλθε Μωϋσῆς καὶ Ἀαρών
 ἀπὸ προσώπου τῆς συναγωγῆς ἐπὶ τὴν θύ-
 ραν τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, καὶ ἔπεσον
 ἐπὶ πρόσωπον, καὶ ὤψθη ἡ δόξα κυρίου πρὸς
 αὐτούς.

7 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέ-
 γων· 8 Αἴβε τὴν ῥάβδον σου καὶ ἐκκλησια-
 σον τὴν συναγωγὴν, σὺ καὶ Ἀαρών ὁ ἀδελ-
 φός σου, καὶ λαλήσατε πρὸς τὴν πέτραν
 ἐναντίον αὐτῶν καὶ δώσει τὰ ὕδατα αὐτῆς,
 καὶ ἐξοίσετε αὐτοῖς ὕδωρ ἐκ τῆς πέτρας καὶ

20. A: περιεραντ. 21. A: περιεραίν. 22. A† (a. ψυχῆ) ἡ. — 2. AE: συνηθροίς. 3. AE: ἀπωλόμεθα (pro ἀπεθάνομεν). 3. A: σπερεῖται. F: οὐδὲ ῥοαὶ οὐδὲ ὕδωρ. 6. A: ἔπεσαν. A†F† (p. πρόσωπον) αὐτῶν. 8. AF* (p. ῥάβδον) σου.

וַיִּדְאוּ, וְאִי־טָהוֹר יִהְיֶה עַד־לַיְלָה.
 כ בַּעֲרָב; וְאִישׁ אֲשֶׁר־יִטְמָא וְלֹא יִתְחַטֵּא
 וְנִכְרְתָה הַנֶּפֶשׁ הַהִוא מִתּוֹךְ הַקְּהָל
 כ ג כֹּל אֲת־מִקְדָּשׁ יְהוָה טָמֵא מִי נִדְּהָה
 כ ד לֹא־זָרַק עָלָיו טָמֵא הוּא; וְהִיתָה
 כ ה לָהֶם לְחֻקַּת עוֹלָם וּמִזֶּה מִי־תִנְדָּה
 כ ו יִכָּפֵס בְּגָדָיו וְהִלְגַּל בְּמִי הַנִּדְּהָה וְטָמֵא
 כ ז עַד־הָעֶרֶב; וְכֹל אֲשֶׁר־יִצַּע־בּוֹ הַטָּמֵא
 יִטְמָא וְהַנֶּפֶשׁ הַנִּלְנָעַת תִּטְמָא עַד־
 הָעֶרֶב;
 פ

XX. וַיָּבֹאוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל כָּל־הָעֵדָה
 מִדְּבַר־אֵן בְּתוֹדֵשׁ הַרְאֵשׁוֹן וַיִּשָּׁב
 הָעָם בַּקֶּלֶשׁ וַתִּמָּת שָׁם מַרְיָם
 וַתִּקָּבֵר שָׁם;

2 וְלֹא־הָיָה מַיִם לְעֵדָה וַיִּקְהָלוּ עַל־
 3 מֹשֶׁה וְעַל־אַהֲרֹן; וַיָּרֻב הָעָם עִם־
 4 מֹשֶׁה וַיֹּאמְרוּ לְאֹמֶר וְלֹא גִוַעְנוּ בְּיָנֵינוּ
 5 אֲחֵינוּ לִפְנֵי יְהוָה; וְלָמָּה הִבְאֵתָם
 אֶת־קְהָל יְהוָה אֶל־הַמִּדְבָּר הַזֶּה
 6 לָמוֹת שָׁם אֲנַחְנוּ וּבְשִׁירָנוּ; וְלָמָּה
 7 הִעֲלִיתָנוּ מִמִּצְרָיִם לְהָבִיא אֲתָנוּ
 8 אֶל־הַמִּקְוֹם הַרְע הַזֶּה לֵאמֹר מִקְוֹם
 9 זָרַע וַתֵּאָנֶה וְגַפְּךָ וְרַמְפוֹן וּמַיִם אֵין
 6 לְשָׁתוֹת; וַיֹּכַח מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן מִפְּנֵי
 7 הַקְּהָל אֶל־שֹׁתֵהוּ אֱהָל מוֹעֵד וַיִּפְּלוּ
 8 עַל־פְּנֵיהֶם וַיִּרְא כְּבוֹד־יְהוָה
 אֲלֵיהֶם;
 פ

7 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר;
 8 קַח אֶת־תַּמְבּוּטָה וְהַקְּהָל אֶת־הָעֵדָה
 9 אֶתָּה וְאַהֲרֹן אֲחֵיךָ וְדַבְּרְתֶם אֶל־
 הַסֵּלַע לְעֵינֵיהֶם וְנָתַן מִיַּמּוֹ וְהוֹצֵאתֶם
 לָהֶם מַיִם מִן־הַסֵּלַע וְהִשְׁקִיתֶם אֶת־

XX. 3. Et tournant à la sédition. Hébreu et Sep-
 tante : « le peuple disputa contre Moïse ». — Au mi-
 lieu de nos frères. Hébreu et Septante : « lors de la
 perte de nos frères ».
 5. Pourquoi nous avez-vous fait monter? Septante :

« pourquoi cela? vous nous avez fait monter ».
 6. L'hébreu et les Septante n'ont pas : crièrent au
 Seigneur, etc., jusqu'à : alors apparut.
 8. Et lorsque tu aurais fait sortir de l'eau. Sep-
 tante : « et vous tirerez de l'eau ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 1^o Mort d'Aaron (XX).

vésperum. ²⁰ Si quis hoc ritu non fuerit expiatus, peribit ánima illius de médio ecclésiæ: quia sanctuárium Dómini pólluit, et non est aqua lustratiónis aspérsus. ²¹ Erit hoc præceptum legitimum sempiternum. Ipse quoque qui aspérgit aquas, lavábit vestiménta sua. Omnis qui tetigerit aquas expiatiónis, immúndus erit usque ad vésperum. ²² Quidquid tetigerit immúndus, immúndum faciét: et ánima, quæ horum quíppiam tetigerit, immúnda erit usque ad vésperum.

XX. ¹ Venerúntque filii Israel, et omnis multitúdo in désertum Sin, mense primo: et mansit pópulus in Cades. Mortúaque est ibi María, et sepúlta in eódem loco.

² Cumque indigéret aqua pópulus, convenérunt advérsus Moýsen et Aaron: ³ et versi in seditiõem, dixerunt: Utinam periissémus inter fratres nostros coram Dómino. ⁴ Cur eduxistis ecclésiám Dómini in solitudinem, ut et nos et nostra juménta moriámur? ⁵ Quare nos fecistis ascéndere de Ægypto, et adduxistis in locum istum péssimum, qui seri non potest, qui nec ficum gignit, nec véneas, nec malogranáta, insuper et aquam non habet ad bibéndum? ⁶ Ingressúsque Moýses et Aaron, dimíssa multitúdine, tabernáculum föderis, corruérunt proni in terram, clamaverúntque ad Dóminum, atque dixerunt: Dómine Deus, audi clamórem hujus pópuli, et áperi eis thesaurum tuum fontem aquæ vivæ, ut satiáti, cesset murmuratió eórum. Et apparúit glória Dómini super eos.

⁷ Locutúsque est Dóminus ad Moýsen, dicens: ⁸ Tolle virgam, et congrega pópulum, tu et Aaron frater tuus, et loquímini ad petram coram eis, et illa dabit aquas. Cumque edúxeris aquam de petra, bibet omnis

De aquæ lustralis usu sequitur.

Num. 19, 7, 8, 10.

Lev. 11, 33, 39.

III. — 4^o Num. 33, 36.

Num. 20, 22. Deut. 1, 19; 2, 14. Mors Mariæ.

Ex. 17, 1. Seditio. Num. 16, 3; 21, 5.

Num. 17, 2.

Num. 16, 31-35.

Ex. 17, 3.

Jer. 2, 6.

Moýses et Aaron ad Dóminum.

Deus ad Moýsen. Num. 16, 19; 14, 10; 12, 5. Ex. 16, 10.

Num. 20, 9. Ex. 4, 3; 7, 9.

Num. 20, 11.

Num. 21, 16.

impur jusqu'au soir. ²⁰ Si quelqu'un n'est pas purifié selon ce rite, son âme périra du milieu de l'assemblée, parce qu'il a souillé le sanctuaire du Seigneur, et qu'il n'a pas été aspergé d'eau de purification. ²¹ Cette ordonnance sera une loi perpétuelle. Celui aussi qui aura fait les aspersion de l'eau, lavera ses vêtements. Quiconque aura touché l'eau de l'expiation, sera impur jusqu'au soir. ²² Tout ce que touchera un impur, il le rendra impur: et l'homme qui touchera quelqu'une de ces choses, sera impur jusqu'au soir ».

XX. ¹ Or, les enfants d'Israël et toute la multitude vinrent dans le désert de Sin, au premier mois; et le peuple demeura à Cadès. Et Marie mourut là, et elle fut ensevelie au même lieu.

² Et comme le peuple manquait d'eau, ils s'assemblèrent contre Moïse et Aaron, ³ et tournant à la sédition, ils dirent: « Plût à Dieu que nous eussions péri au milieu de nos frères, devant le Seigneur! ⁴ Pourquoi avez-vous amené l'assemblée du Seigneur dans cette solitude, pour que nous et nos bêtes nous mourions? ⁵ Pourquoi nous avez-vous fait monter de l'Égypte, et nous avez-vous amenés dans ce lieu détestable, qui ne peut être semé, qui ne produit ni figuier, ni vignes, ni grenadiers, où, de plus, il n'y a même pas d'eau pour boire? » ⁶ Alors Moïse et Aaron, la multitude congédiée, entrèrent dans le tabernacle, tombèrent inclinés vers la terre, crièrent au Seigneur, et dirent: « Seigneur Dieu, écoutez le cri de ce peuple, et ouvrez-leur votre trésor, une fontaine d'eau vive, afin qu'étant rassasiés, leur murmure cesse ». Alors apparut sur eux la gloire du Seigneur.

⁷ Et le Seigneur parla à Moïse, disant: « ⁸ Prends ta verge et assemble le peuple, toi et Aaron ton frère, et parle à la pierre devant eux: et elle donnera de l'eau. Et lorsque tu auras fait sortir de l'eau de la pierre,

21. *Sera impur.* L'eau lustrale, qui purifiait les impurs, souillait l'homme pur qui la touchait accidentellement, et même celui qui s'en était servi, sur l'ordre de Dieu, pour purifier les autres. Mais cette impureté ne durait que quelques heures.

III^e PARTIE. — Histoire des dix premiers mois de la quarantième année de l'Exode, XX-XXXVI.

1^o Mort de Marie et d'Aaron, XX.
2^o Victoires diverses, serpent d'airain, XXI.
3^o Balaam. XXII-XXIV.
4^o Idolâtrie des Israélites, XXV.

5^o Nouveau recensement du peuple, XXVI.
6^o Les filles de Salphaad, XXVII, 1-11.
7^o Josué désigné comme successeur de Moïse, XXVII, 12-23.
8^o Fêtes et vœux, XXVIII-XXX.
9^o Victoire sur les Madianites, XXXI.
10^o Etablissement de quelques tribus au delà du Jourdain, XXXII.
11^o Campements des Israélites, limites de la Terre Promise, XXXIII-XXXIV.
12^o Villes lévittiques et de refuge, XXXV.
13^o Loi sur le mariage des héritières, XXXVI.
1^o Mort de Marie et d'Aaron, XX.
XX. 1. *Sin.* Voir la note sur *Exode*, xvi, 1. — *Au pre-*

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 1^o Aarons ultima (XX).

ποτιεῖτε τὴν συναγωγὴν καὶ τὰ κτήνη αὐ-
 τῶν. ⁹ Καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς τὴν θάβδον
 τὴν ἀπέναντι κυρίου, καθὰ συνέταξε κύ-
 ριος. ¹⁰ Καὶ ἐξεκκλησίασε Μωϋσῆς καὶ
 Ἀαρὼν τὴν συναγωγὴν ἀπέναντι τῆς πέ-
 τρας, καὶ εἶπε πρὸς αὐτούς· Ἀκούσατέ μου,
 οἱ ἀπειθεῖς· μὴ ἐκ τῆς πέτρας ταύτης ἐξά-
 ξομεν ὑμῖν ὕδωρ; ¹¹ Καὶ ἐπάρας Μωϋσῆς
 τὴν χεῖρα αὐτοῦ ἐπάταξε τὴν πέτραν τῆ
 θάβδῳ δις, καὶ ἐξῆλθεν ὕδωρ πολὺ καὶ ἔπιεν
 ἡ συναγωγὴ καὶ τὰ κτήνη αὐτῶν. ¹² Καὶ
 εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν· Ὅτι
 οὐκ ἐπιστεύσατε ἀγιάσαι με ἔναντιόν τῶν
 υἱῶν Ἰσραὴλ, διὰ τοῦτο οὐκ εἰσάξετε ὑμεῖς
 τὴν συναγωγὴν ταύτην εἰς τὴν γῆν ἣν δέ-
 δωκα αὐτοῖς. ¹³ Τοῦτο τὸ ὕδωρ ἀντιλο-
 γίας, ὅτι ἔλοιδορήθησαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἔναν-
 τι κυρίου, καὶ ἠγιάσθη ἐν αὐτοῖς.

¹⁴ Καὶ ἀπέστειλε Μωϋσῆς ἀγγέλους ἐκ
 Κάδης πρὸς βασιλεῖα Ἐδώμ, λέγων· Τάδε
 λέγει ὁ ἀδελφός σου Ἰσραὴλ· Σὺ ἐπίστη πάντα
 τὸν μόχθον τὸν εὐρόντα ἡμᾶς. ¹⁵ Καὶ κατ-
 ἔβησαν οἱ πατέρες ἡμῶν εἰς Αἴγυπτον, καὶ
 παρῳκῆσαμεν ἐν Αἴγύπτῳ ἡμέρας πλείους,
 καὶ ἐκάκωσαν ἡμᾶς οἱ Αἴγύπτιοι καὶ τοὺς
 πατέρας ἡμῶν, ¹⁶ καὶ ἀνεβοήσαμεν πρὸς
 κύριον, καὶ εἰσήκουσε κύριος τῆς φωνῆς ἡμῶν
 καὶ ἀποστείλας ἀγγελον ἐξήγαγεν ἡμᾶς ἐξ
 Αἴγυπτος· καὶ νῦν ἐσμέν ἐν Κάδης πόλει, ἐκ
 μέρους τῶν ὄριων σου. ¹⁷ Παρελευσόμεθα
 διὰ τῆς γῆς σου· οὐ διελευσόμεθα δι' ἀγροῶν
 οὐδὲ δι' ἀμπελώνων, οὐδὲ πόμπεθα ὕδωρ ἐκ
 λάκκου σου· ὁδῶ βασιλικῆ πορευσόμεθα, οὐκ
 ἐκκλινοῦμεν δεξιὰ οὐδὲ εὐώνυμα, ἕως ἂν παρ-
 ἔλθωμεν τὰ ὄρια σου. ¹⁸ Καὶ εἶπε πρὸς
 αὐτὸν Ἐδώμ· Οὐ διελεύσῃ δι' ἐμοῦ· εἰ δὲ μὴ,
 ἐν πολέμῳ ἐξελεύσομαι εἰς συνάντησίν σοι.
¹⁹ Καὶ λέγουσιν αὐτῶ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ· Παρὰ
 τὸ ὄρος παρελευσόμεθα· εἰν δὲ τοῦ ὕδατος
 σου πίομεν ἐγὼ τε καὶ τὰ κτήνη μου, δώσω

9. F* (p. θάβδον) τὴν. F† (a. κύριος) αὐτῶ.
 10. AF: ἐξάξωμεν. 12. F† (a. ἀγιάσαι) μοι. A²:
 ἐν ἐμοί. F* (a. υἱῶν) τῶν. AF: ἔδωκα. 13. AE* τό.
 A: παρῳκ. εἰς Αἴγυπτον κ. ἐκ. ἡ. οἱ Αἱ. ἡμέρας
 πλείους.

9 הָעֵדָה וְאֶת-בְּעִירָם: וַיִּקַּח מֹשֶׁה
 אֶת-הַמִּטָּה מִלְּפָנֵי יְהוָה כַּאֲשֶׁר
 צִוָּהוּ: וַיִּקְהֵלוּ מֹשֶׁה וְאַהֲרֹן אֶת-
 הַקָּהָל אֶל-פְּנֵי הַסֵּלַע וַיֹּאמֶר לָהֶם
 שְׂמַעוּנָא הַמַּלְאִים הַמִּן-הַסֵּלַע הַזֶּה
 נִוצְרָא לָכֶם מַיִם: וַיִּרֶם מֹשֶׁה אֶת-יָדוֹ
 וַיִּךְ אֶת-הַסֵּלַע בְּמִטָּהוּ פַעַמַיִם וַיִּצְאוּ
 מַיִם רַבִּים וַתִּשְׁתַּף הָעֵדָה וּבְעִירָם: כ
 וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה וְאֶל-אַהֲרֹן
 יֵצֵן לֹא-הָאֲמַנְתֶּם בִּי לְהַקְדִּישֵׁנִי
 לְעֵינֵי בְנֵי יִשְׂרָאֵל לָכֵן לֹא תָבִיאוּ
 אֶת-הַקָּהָל הַזֶּה אֶל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר-
 נָתַתִּי לָהֶם: הַמָּדָה מִי מַרִּיבָה
 אֲשֶׁר-רָבִי בְנֵי-יִשְׂרָאֵל אֶת-יְהוָה
 וַיִּקְרָא בָם: ס
 14 וַיִּשְׁלַח מֹשֶׁה מַלְאָכִים מִקֵּדֶשׁ אֶל-
 מֶלֶךְ אֲדוֹם כֹּה אָמַר אֶתְיָךְ יִשְׂרָאֵל
 אַתָּה יָדַעְתָּ אֵת פְּלִי-תְהַלְאָה אֲשֶׁר
 טו מִצְאָתָנוּ: וַיַּרְדּוּ אֲבֹתֵינוּ מִצְרַיִמָה
 וַנִּשָּׁב בְּמִצְרַיִם יָמִים רַבִּים וַיַּרְעֵנו
 16 לָנוּ מִצְרַיִם וְלֹא-אֲבֹתֵינוּ: וַנִּצְעַק אֶל-
 יְהוָה וַיִּשְׁמַע קֹלֵנוּ וַיִּשְׁלַח מַלְאָךְ
 וַיִּצְאָנוּ מִמִּצְרַיִם וַהֲפֹה אֲנָהּנוּ בְּקֶדֶשׁ
 17 פִּיר קָצָה גְבוּלָה: נַעֲבְרֶה-נָּה בְּאַרְצֶךָ
 לֹא נַעֲבֹר בְּשָׂדֶיךָ וּבְכִרְם וְלֹא נִשְׁתַּף
 מִי בְּאֵר דְרָךְ הַמִּלְכָּה נִלְךָ לֹא נִשָּׂה
 וַיְמִין וּשְׂמֹאל עַד אֲשֶׁר-נַעֲבֹר גְּבוּלָה:
 18 וַיֹּאמֶר אֵלָיו אֲדוֹם לֹא תַעֲבֹר בִּי
 19 סָן-פְּחָרֵב אֲצִא לְקִרְאֶתְךָ: וַיֹּאמְרוּ
 אֵלָיו בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל בְּמַסְלַח נַעֲלֶה
 וְאִם-מִימֶיךָ נִשְׁתַּף אֲנִי וּמִקְנֵי וַנִּתַּתִּי

10. La multitude étant assemblée. Hébreu et Septante : « Moïse et Aaron convoquèrent l'assemblée ».
 15. Comment (Vulgate : quomodo) n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Nous y avons habité longtemps. Hébreu et Septante : « nous demeurâmes en Égypte de nombreux jours ».
 16. Et comment, ayant crié au Seigneur. Hébreu et

Septante : « nous avons crié à Jahvèh (au Seigneur) ».
 17. La voie publique. Hébreu et Septante : « la voie royale ».
 19. Il n'y aura pour le prix aucune difficulté; seulement que nous puissions passer rapidement. Hébreu : « seulement pas un mot (pas autre chose), je passerai à pied ». Septante : « la chose que nous de-

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 1^o Mort d'Aaron (XX).

multitúdo et juménta ejus. ⁹ Tuli-
igitur Móyses virgam, quæ erat in
conspéctu Dómini, sicut præcéperat
ei, ¹⁰ congregáta multitudíne ante
petram, dixitque eis : Audíte, rebel-
les et incréduli : Num de petra hac
vobis aquam potérimus ejícere ?
¹¹ Cumque elevásset Móyses manum,
percútiens virga bis sílicem, egréssæ
sunt aquæ largíssimæ, ita ut pópu-
lus bíberet et juménta. ¹² Dixitque
Dóminus ad Móysen et Aaron : Quia
non credidístis mihi, ut sanctifica-
rétis me coram filiis Israel, non
introducétis hos pópos in terram,
quam dabo eis. ¹³ Hæc est aqua
contradictiónis, ubi jurgáti sunt filii
Israel contra Dóminum, et sanctifi-
cátus est in eis.

¹⁴ Misit intérea núntios Móyses de
Cades ad regem Edom, qui dicerent :
Hæc mandat frater tuus Israel : Nosti
omnem labórem qui apprehéndit
nos, ¹⁵ quomodo descéndierint patres
nostri in Ægyptum, et habitavérimus
ibi multo témpore, afflixerintque nos
Ægyptii, et patres nostros : ¹⁶ et quo-
modo clamavérimus ad Dóminum, et
exaudierit nos, miseritque ángelum,
qui edúxerit nos de Ægypto. Ecce
in urbe Cades, quæ est in extrémis
finibus tuis, pósito, ¹⁷ obsecrámus ut
nobis transíre liceat per terram
tuam. Non íhimus per agros, nec
per vineas, non bibémus aquas de
púteis tuis, sed gradiémur via pública,
nec ad dexteram nec ad sinistram
declinántes, donec transeámus tér-
minos tuos. ¹⁸ Cui respóndit Edom :
Non transibis per me, alióquin ar-
mátus occúrram tibi. ¹⁹ Dixeruntque
filii Israel : Per tritam gradiémur
viam : et si bibérimus aquas tuas
nos et pécora nostra, dábitus quod

toute la multitude boira et ses bêtes ». ⁹ Moïse prit donc la verge qui était en la présence du Seigneur, comme il lui avait ordonné, ¹⁰ la multitude étant assemblée devant la pierre, et il leur dit : « Écoutez, rebelles et incrédules : pourrions-nous vous faire jaillir de l'eau de cette pierre ? » ¹¹ Et lorsque Moïse eut élevé la main, frappant de la verge deux fois la pierre, il en sortit de l'eau très abondante : en sorte que le peuple buvait et les bêtes. ¹² Et le Seigneur dit à Moïse et à Aaron : « Parce que vous ne m'avez pas cru, et que vous ne m'avez pas sanctifié devant les enfants d'Israël, vous n'introduirez point ces peuples dans la terre que je leur donnerai ». ¹³ C'est là l'eau de contradiction, où les enfants d'Israël excitèrent une querelle contre le Seigneur, et il fut sanctifié au milieu d'eux.

¹⁴ Cependant Moïse envoya de Cadès des messagers au roi d'Édom, pour lui dire : « Voici ce que te mande ton frère Israël : Tu sais tout le labeur qui nous a saisis : ¹⁵ comment nos pères sont descendus en Égypte, comment nous y avons habité longtemps, comment les Égyptiens nous ont affligés, nous et nos pères, ¹⁶ et comment, ayant crié au Seigneur, il nous a exaucés, et a envoyé un ange qui nous a retirés de l'Égypte. Voici qu'arrêtés dans la ville de Cadès, qui est à tes derniers confins, ¹⁷ nous demandons instamment qu'il nous soit permis de passer par ta terre. Nous n'irons pas à travers les champs, ni à travers les vignes, nous ne boirons point l'eau de tes puits ; mais nous marcherons par la voie publique, ne nous détournant ni à droite, ni à gauche, jusqu'à ce que nous soyons passés hors de tes frontières ». ¹⁸ Édom lui répondit : « Tu ne passeras point par chez moi ; autrement j'irai armé au-devant de toi ». ¹⁹ Et les enfants d'Israël dirent : « C'est par la voie battue que nous marcherons ; et si nous buvons ton eau,

mier mois, de la 40^e et dernière année de l'exode. — A Cadès : « Au nord-est de cet endroit pittoresque, dit M. Trumbull, on voit une petite colline rocheuse que Rowlands a regardée comme le rocher frappé par Moïse pour en faire sortir de l'eau. De cette éminence sort un ruisseau abondant. Un puits circulaire, maçonné depuis le fond avec des pierres calcaires rongées par le temps, était le premier récipient de l'eau. Une auge en marbre était près de ce puits. Elle était plus travaillée que les auges de Bersabée, mais elle accusait également un art primitif. Le nom de l'oasis est encore Cadès ».

¹⁰ Pourrions-nous vous faire jaillir de l'eau ? Il y a dans l'esprit de Moïse une certaine défiance à l'é-

gard de la promesse divine, non qu'il doute de la toute-puissance de Dieu, mais parce qu'il craint que les murmures du peuple ne détournent le Seigneur de tenir sa parole. Voir *Psaume cv*, 32-33.

¹¹ Frappant deux fois : nouveau manque de confiance de la part de Moïse, qui n'avait reçu l'ordre que de parler à la pierre, §. 8.

¹³ L'eau de contradiction, traduction du nom propre hébreu *Méribáh*. Voir *Nombres*, xxvii, 44.

¹⁴ Ton frère, mot employé dans le sens large si on l'applique aux deux peuples, mais d'un sens littéral si on l'applique aux deux personnes nommées dans ce verset : Israël et Edom étaient frères.

¹⁷ Nous ne boirons point l'eau de tes puits, ou plus

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 1° Aaronis ultima (XX).

τιμήν σοι ἀλλὰ τὸ πῶγμα οὐδέν ἐστι, * παρὰ τὸ ὄρος παρελευσόμεθα. 20 Ὁ δὲ εἶπεν· Οὐ διελεύσῃ δι' ἐμοῦ. Καὶ ἐξῆλθεν Ἐδῶμ εἰς συνάντησιν αὐτῷ ἐν ὄρει βαρεῖ καὶ ἐν χειρὶ ἰσχυρῇ. 21 Καὶ οὐκ ἠθέλησεν Ἐδῶμ δοῦναι τῷ Ἰσραὴλ παρελθεῖν διὰ τῶν ὄρειων αὐτοῦ· καὶ ἐξέκλινεν Ἰσραὴλ ἀπ' αὐτοῦ.

22 Καὶ ἀπήσαν ἐκ Κάδης, καὶ παρεγένοντο οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ πᾶσα ἡ συναγωγὴ εἰς Ὄρ τὸ ὄρος. 23 Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἀαρὼν ἐν Ὄρ τῷ ὄρει, ἐπὶ τῶν ὄρειων γῆς Ἐδῶμ, λέγων· 24 Προστεθήτω Ἀαρὼν πρὸς τὸν λαὸν αὐτοῦ, ὅτι οὐ μὴ εἰσελθῆτε εἰς τὴν γῆν ἣν δέδωκα τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, διότι παρωξύνατέ με ἐπὶ τοῦ ὕδατος τῆς λοιδορίας. 25 Ἀβέτε τὸν Ἀαρὼν καὶ Ἐλεάζαρ τὸν υἱὸν αὐτοῦ, καὶ ἀναβίβασον αὐτοὺς εἰς Ὄρ τὸ ὄρος ἔναντι πάσης τῆς συναγωγῆς, 26 καὶ ἔκδυσον Ἀαρὼν τὴν στολὴν αὐτοῦ καὶ ἐνδυσον Ἐλεάζαρ τὸν υἱὸν αὐτοῦ, καὶ Ἀαρὼν προστεθείς ἀποθανέτω ἐκεῖ. 27 Καὶ ἐποίησε Μωϋσῆς, καθά συνέταξε κύριος αὐτῷ. Καὶ ἀνεβίβασεν αὐτὸν εἰς Ὄρ τὸ ὄρος ἐναντίον πάσης τῆς συναγωγῆς, 28 καὶ ἐξέδυσε τὸν Ἀαρὼν τὰ ἱμάτια αὐτοῦ καὶ ἐνέδυσεν αὐτὰ Ἐλεάζαρ τὸν υἱὸν αὐτοῦ· καὶ ἀπέθανεν Ἀαρὼν ἐπὶ τῆς κορυφῆς τοῦ ὄρους, καὶ κατέβη Μωϋσῆς καὶ Ἐλεάζαρ ἐκ τοῦ ὄρους. 29 Καὶ εἶδε πᾶσα ἡ συναγωγὴ ὅτι ἀπελύθη Ἀαρὼν, καὶ ἔκλινον τὸν Ἀαρὼν τριάζοντα ἡμέρας πᾶς οἶκος Ἰσραὴλ.

XXI. Καὶ ἦκουσεν ὁ Χαναεὶς βασιλεὺς Ἀραδ ὁ κατοικῶν κατὰ τὴν ἔρημον, ὅτι ἦλθεν Ἰσραὴλ ὁδὸν Ἀθαρεῖν, καὶ ἐπολέμησε πρὸς Ἰσραὴλ καὶ κατεπρονόμυσεν ἐξ αὐτῶν αἰχμαλωσίαν. 2 Καὶ ἦ᾽ξοτο Ἰσραὴλ εὐχὴν κυρίῳ καὶ εἶπεν· Ἐάν μοι παραδώς τὸν λαὸν τοῦτον ἐποχείριον, ἀναθεμιατῷ αὐτὸν καὶ τὰς πόλεις αὐτοῦ. 3 Καὶ εἰσῆκουσε κύριος

20. (pro autō). F: αὐτῶν. A: αὐτοῦ. 24. AF: ἔδωκα. AE: Ἰσραὴλ ἐν κατασχέσει. EF: ἀντιλογίας (pro λουδο.). 25. AE† (p. A.) τὸν ἀδελφόν σου. AE: ἐναντίον. F* ἐν. π. τ. συναγ. 27. F: κύριος αὐτῷ. F: ἔναντι. 28. A2F† (p. ἐξέδυσσε) Μωϋσῆς. AE† (p. ἀπέθ.) ἐκεῖ. 29. AEF: ἴδεν. — 1. AEF: Ἀθαρεῖμ. A2F: κατεπρονόμυσαν.

מְכַרם רק אינו־דָּבַר בְּרַגְלֵי אֲעֻבְרָהּ: כ וַיֹּאמֶר לֹא תַעֲבֹר וַיֵּצֵא אֱדוֹם לְקִרְאָתוֹ 21 בָּעֵם פְּכַד וּבִרְדִּי הַזֹּקֵה: וַיִּמְאָן אֱדוֹם נָתַן אֶת־יִשְׂרָאֵל עֲבַר בְּגַבְלוֹ וַיֵּט יִשְׂרָאֵל מֵעָלוֹ: פ

22 וַיִּסְעוּ מִקָּדֵשׁ וַיִּבְּאוּ בְנֵי־יִשְׂרָאֵל 23 פְּלִי־הָעֵדָה הָרִי הַהוּא: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה וְאֶל־אַהֲרֹן בְּהַר הַהָר עַל־צְבִוּל אֶרֶץ־אֱדוֹם לֵאמֹר: יֹאסֶף אַהֲרֹן אֶל־עַמִּי כִּי לֹא יָבֹא אֶל־הָאֶרֶץ אֲשֶׁר נָתַתִּי לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל עַל אֲשֶׁר־כַּח מְרוֹתֵם אֶת־פִּי לְמִי מְרִיבָה: קח אֶת־אַהֲרֹן וְאֶת־אַלְעָזָר בְּנֵו וְהַעֲלֵם אֶתְּם הָרִי הַהָר: וְהַפְּשַׁט אֶת־אַהֲרֹן אֶת־בְּגָדָיו וְהַלְבַּשְׁתֶּם אֶת־אַלְעָזָר בְּנֵו וְאַהֲרֹן יֹאסֶף וּמַת שָׁם: וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה וַיַּעֲלוּ אֶל־הָרִי הָהוּא לַעֲיֹן פְּלִי־הָעֵדָה: וַיַּפְּשַׁט מֹשֶׁה אֶת־אַהֲרֹן אֶת־בְּגָדָיו וַיַּלְבֵּשׂ אֹתָם אֶת־אַלְעָזָר בְּנֵו וַיַּמַּת אַהֲרֹן שָׁם כְּרֹאשׁ הַהָר וַיֵּרֵד מֹשֶׁה וְאַלְעָזָר מִן־הָהָר: וַיֵּרְאוּ פְּלִי־הָעֵדָה כִּי נָגַע אַהֲרֹן וַיִּבְכּוּ אֶת־אַהֲרֹן שְׁלֹשִׁים יוֹם כָּל בַּיִת יִשְׂרָאֵל: ס

XXI. וַיִּשְׁמַע הַכְּנַעֲנִי מִלִּדְבַר־יִשָּׁב הַנֹּגֵב כִּי בָא יִשְׂרָאֵל הָרִדִּי הַאֲתָרִים וַיִּלְחָם בְּיִשְׂרָאֵל וַיִּשְׁבּוּ מִמֶּנּוּ שְׁבִי: 2 וַיֵּדַר יִשְׂרָאֵל נָדַר לַיהוָה וַיֹּאמֶר אִם־נָתַן תַּחֲנוּן אֶת־הָעָם הַהוּא בְּיָדִי 3 וְהִתְרַמְּתִי אֶת־עַרְיָהּ: וַיִּשְׁמַע

mandons n'est rien, nous passerons le long de la montagne ».

21. Hébreu et Septante : « Ainsi Édom refusa de donner à Israël passage par ses frontières, et Israël se détourna d'auprès de lui ».

22. Qui est sur les confins de la terre d'Édom n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

23. Hébreu et Septante : « Jahvéh (le Seigneur) parla

à Moïse et à Aaron sur la montagne de Hor, sur les frontières du pays d'Édom, en disant ».

24. Ses peuples. Septante : « son peuple ».

25. Et son fils. Hébreu et Septante : « et son fils Éléazar ». — Vers la montagne de Hor. Les Septante ajoutent : « devant toute l'assemblée ».

30. Hébreu et Septante : « Et toute la réunion (la synagogue) vit qu'Aaron avait expiré, et toute maison

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 1^o Mort d'Aaron (XX).

justum est : nulla erit in prætio diffi-
cúltas, tantum velóciter transeámus.
20 At ille respóndit : Non transibis.
Statimque egréssus est óbvius, cum
infínita multítudine, et manu forti :
21 nec vóluit acquiescere deprecánti,
ut concéderet tránsitum per fines
suos. Quamóbbrem divértit ab eo Is-
rael.

22 Cumque castra movíssent de
Cades, venérunt in montem Hor, qui
est in finibus terræ Edom : 23 ubi lo-
cútusest Dóminus ad Móysen : 24 Per-
gat, inquit, Aaron ad pópulos suos :
non enim intrábit terram, quam dedi
filiis Israel, eo quod incrédulus fúerit
ori meo, ad Aquas contradiciónis.
25 Tolle Aaron et filium ejus cum eo,
et duces eos in montem Hor. 26 Cum-
que nudáveris patrem veste sua, in-
dues ea Eleazárum filium ejus :
Aaron colligétur, et moriétur ibi.

27 Fecit Móyses ut præcéperat Dó-
minus : et ascendérunt in montem Hor
coram omni multítudine. 28 Cumque
Aaron spoliásset véstibus suis, induit
eis Eleazárum filium ejus. 29 Illo mór-
tuo in montis supercilio, descendit
cum Eleazáro. 30 Omnis autem mul-
títudo videns occubuisse Aaron, flevit
super eo triginta diébus per cunctas
familias suas.

XXI. 1 Quod cum audíssent Chana-
néus rex Arad, qui habitábat ad
meridiem, venisse scilicet Israel, per
exploratórum viam, pugnávit contra
illum, et victor existens, duxit ex eo
prædam. 2 At Israel voto se Dó-
mino óbligans, ait : Si tradíderis pó-
pulum istum in manu mea, delébo
urbes ejus. 3 Exaudivítque Dóminus

**De Edom
sequitur.**
Dent. 2, 25,
6, 5.

Num. 21, 23.

Jud. 11, 18.

Hor.
Num. 20, 14, 1-
Aarónis
última.

Num. 20,
12, 25.
Deut. 30, 38,
Gen. 25, 8.

Num. 20, 13;
33, 38.
Deut. 32, 50.

Num. 20, 24.

**Eleazar
Sacerdos.**

Num. 33,
38, 39.
Deut. 32, 50;
10, 6.

Deut. 34, 8,
Gen. 50, 3.

2^o
Num. 33, 40;
13, 22.
Itex Arad.

Lev. 27,
21, 28.
Deut. 13, 15,
Jos. 6, 17.

nous et nos troupeaux, nous donnerons
ce qui est juste : il n'y aura pour le prix
aucune difficulté; seulement que nous
puissions passer rapidement ». 20 Mais
Édom répondit : « Tu ne passeras
point ». Et aussitôt il sortit au-devant
d'eux avec une multitude infinie et une
forte armée. 21 Et il ne voulut pas écou-
ter celui qui le pria d'accorder le pas-
sage par son territoire; c'est pourquoi
Israël s'en détourna.

22 Or, lorsqu'ils eurent décampé de
Cades, ils vinrent à la montagne de
Hor, qui est sur les confins de la terre
d'Édom, 23 où le Seigneur parla à
Moïse : 24 « Qu'Aaron, dit-il, aille vers
ses peuples; car il n'entrera pas dans
la terre que j'ai donnée aux enfants d'Is-
raël, parce qu'il a été incrédule à ma
parole, aux Eaux de contradiction.
25 Prends Aaron et son fils avec lui, et
tu les conduiras sur la montagne de
Hor. 26 Et, lorsque tu auras dépouillé
le père de son vêtement, tu en revêtiras
Éléazar son fils : Aaron sera réuni à
ses pères, et il mourra là ».

27 Moïse fit comme avait ordonné le
Seigneur; et ils montèrent sur la monta-
gne de Hor, devant toute la multi-
tude. 28 Et lorsqu'il eut dépouillé Aaron
de ses vêtements, il en revêtit Éléazar
son fils. 29 Aaron étant mort sur le som-
met de la montagne, Moïse descendit
avec Éléazar. 30 Or toute la multitude,
voyant qu'Aaron était mort, pleura sur
lui pendant trente jours, dans toutes ses
familles.

XXI. 1 Lorsque le roi chananéen
d'Arad, qui habitait vers le midi, eut
appris cela, c'est-à-dire qu'Israël était
venu par le chemin des espions, il com-
battit contre lui, et étant vainqueur, il
en emporta le butin. 2 Mais Israël, se
liant par un vœu au Seigneur, dit :
« Si vous livrez ce peuple à ma main,
je détruirai toutes ses villes ». 3 Et le

précisément : nous paierons l'eau que nous boi-
rons, y. 19.

22. A la montagne de Hor. Une tradition assez bien
établie place le mont Hor dans les environs de Pétra.
On y voit encore aujourd'hui un monument qui
porté le nom de tombeau d'Aaron. Quatre mois s'étaient
écoulés entre les événements racontés précédemment
et ceux qui vont suivre : cf. Nombres, xx, 1; xxxii, 38.

24. Aille vers ses peuples : voir la note sur Genèse,
xv, 15.

27. Devant toute la multitude, qui restait campée
à Moséra, au pied de la montagne, Deutéronome, x, 6.

28. Il en revêtit Éléazar : voir la note sur Exode,
xxix, 29.

2^o Victoires diverses. Serpent d'airain, XXI.

XXI. 1. Arad, aujourd'hui Tell Arad, à vingt-cinq
kilomètres au sud d'Hébron.

2. Se liant par un vœu. Ce vœu consista à pro-
noncer l'anathème sur les villes du roi d'Arad. Cet
anathème, hébreu *khérem*, avait pour effet de vouer
les dites villes à l'extermination, y. 3. Dieu lui-même
déclarera bientôt *khérem* les possesseurs de la Terre
Promise, Deutéronome, vii, 1-6.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 2° Victorie plures (XXI).

της φωνῆς Ἰσραὴλ, καὶ παρέδωκε τὸν Χανα-
νείν ὑποχείριον αὐτοῦ, καὶ ἀνεθεμίτισεν
αὐτὸν καὶ τὰς πόλεις αὐτοῦ, καὶ ἐπεκαλέσατο
τὸ ὄνομα τοῦ τόπου ἐκεῖνου Ἀνάθεμα.

4 Καὶ ἀπάραντες ἐξ ὄρου τοῦ ὄρους ὁδὸν
ἐπὶ θάλασσαν ἐρυθρὰν περιεκύκλωσαν γῆν
Ἐδὼμ. Καὶ ὀλιγοψύχησεν ὁ λαὸς ἐν τῇ
ὁδῷ, 5 καὶ κατελάλει ὁ λαὸς πρὸς τὸν θεόν
καὶ κατὰ Μωϋσῆν, λέγοντες· Ἰνατί τοῦτο ἐξη-
γάγετε ἡμᾶς ἐξ Αἰγύπτου, ἀποκτεῖναι ἐν τῇ
ἐσθίμῃ; Ὅτι οὐκ ἔστιν ἄστος οὐδὲ ὕδωρ· ἢ δὲ
ψυχῇ ἡμῶν προσώχθισεν ἐν τῷ ἄστω τῷ δια-
κένῳ τούτῳ. 6 Καὶ ἀπέστειλε κύριος εἰς τὸν
λαὸν τοὺς ὄφεις τοὺς θανατοῦντας, καὶ ἔδακ-
νον τὸν λαόν, καὶ ἀπέθανε λαὸς πολλὸς τῶν
εἰδῶν Ἰσραὴλ. 7 Καὶ παραγεγόνευσεν ὁ λαὸς
πρὸς Μωϋσῆν ἔλεγον· Ὅτι ἡμάρτομεν ὅτι
κατελαλήσαμεν κατὰ τοῦ κυρίου καὶ κατὰ
σοῦ· εὐξαι οὖν πρὸς κύριον, καὶ ἀφελέτω ἀφ'
ἡμῶν τὸν ὄφιν. Καὶ ἤρξατο Μωϋσῆς πρὸς
κύριον περὶ τοῦ λαοῦ. 8 Καὶ εἶπε κύριος
πρὸς Μωϋσῆν· Ποίησον σεαυτῷ ὄφιν καὶ
θῆς αὐτὸν ἐπὶ σημείου, καὶ ἔσται ἐάν δάκη
ὄφεις ἄνθρωπον, πᾶς ὁ δεθγμένους, ἰδῶν αὐ-
τὸν ζήσεται. 9 Καὶ ἐποίησε Μωϋσῆς ὄφιν
χαλκοῦν καὶ ἔστησεν αὐτὸν ἐπὶ σημείου· καὶ
ἐγένετο, ὅταν ἔδακνεν ὄφεις ἄνθρωπον, καὶ
ἐπέβλεψεν ἐπὶ τὸν ὄφιν τὸν χαλκοῦν καὶ ἔζη.

10 Καὶ ἀπῆραν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ καὶ παρενέ-
βαλον ἐν Ὠβωθ. 11 Καὶ ἐξάραντες ἐξ Ὠ-
βωθ καὶ παρενέβαλον ἐν Ἀχαλγαὶ ἐκ τοῦ
πέραν ἐν τῇ ἐσθίμῳ, ἣ ἔστι κατὰ πρόσωπον
Μωᾶβ κατ' ἀνατολὰς ἧλιου. 12 Καὶ ἐκεῖ-
θεν ἀπῆραν καὶ παρενέβαλον εἰς φάραγγα
Ζαρεδ. 13 Καὶ ἐκεῖθεν ἀπάραντες παρενέ-
βαλον εἰς τὸ πέραν Ἀρνῶν ἐν τῇ ἐσθίμῳ,
τὸ ἐξέχον ἀπὸ τῶν ὄρειων τῶν Ἀμοθ-
δαίων· ἔστι γὰρ Ἀρνῶν ὄρη Μωᾶβ ἀνά μέ-
σον Μωᾶβ καὶ ἀνά μέσον τοῦ Ἀμοθδαίου.
14 Διὰ τοῦτο λέγεται ἐν βιβλίῳ * Πόλεμος

יהוה בקול ישׂראל ויהוה
הפנינו ויחרם אתהם ואת עריהם
ויקרא שםיהמקום הרמה: פ
ויסעו מהר ההר הגד ויסעו
לסבב את ארץ אדום ותקצר נפש-
ה העם בהרה: וידבר העם באלהים
ובמשה למה העלינו ממצרים
למות במדבר כי אין להם ואין
מים ונפשנו קצה בלחם הקלקל:
6 וישלח יהוה בעם את הנחשים
השרפים וינשכו את העם וימת
7 עשרת אלפים מישראל: ויבא העם אל-
משה ויאמרו קטאנו כי דברנו
ביהוה וכה התפלל אל יהוה ויכר
מעלינו את הנחש ויתפלל משה
8 בעד העם: ויאמר יהוה אל-משה
עשה לך שרף ושים אתו על-נכס
והיה פל-הנשוק וראה אתו והיה:
9 ויעש משה נחש נהשת וישמהו
על-הנכס והיה אם-נשוק הנחש
את-איש והביט אל-נחש הנחשת
והיה:
10 ויסעו בני ישראל ויהנו באבת:
11 ויסעו מאבת ויהנו בעיי העבריים
במדבר אשר על-פני מואב ממזרה
12 השמש: משם נסעו ויהנו בנתל
13 זרד: משם נסעו ויהנו מעבר
ארנון אשר במדבר היצא מן-כב
האמרי כי ארנון גבול מואב בין
14 מואב ובין האמרי: על-כן יאמר
בספר מלחמת יהוה את-והב

3. AE: ὅπ. αὐτοῦ. F: ἐπεκαλέσατο. A: ἐπεκά-
λεσε. 4. AF: τὴν γῆν Ἐδ. 5. AEF* (p. Ἰνατί)
τοῦτο. A: ἐξηγάγετε. AEF† (p. ἀποκτ.) ἡμᾶς.
7. F: ἔλεγον. AE: ἡμαρτήκαμεν. 8. F† (p. ὄφιν)
χαλκοῦν. 9. AF: ἔδακνεν. 11. AEF* (p. Ὠβωθ.)
καὶ. AE: Ἀχ. τῷ πέραν. 12. AE* (a. Ἐκ.) καὶ.
14. A: ἐν βίβλῳ.

v. 6. במין ברהא

d'Israël pleura Aaron durant trente jours ».
XXI. 3. C'est-à-dire anathème. Cette interprétation
du mot hébreu est ajoutée par la Vulgate.
5. De cette nourriture. Hébreu et Septante : « de
ce pain ». — Très légère. Septante : « vide ».
6. Serpents brûlants. Septante : « serpents donnant

la mort ».
8. Un serpent d'airain. Hébreu : « un sâraf » (es-
pèce de serpent venimeux). — Et expose-le comme
un signe. Hébreu : « et mets-le sur un étendard ».
12. Ils vinrent au torrent. Septante : « ils campèrent
dans la vallée ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 2^e Victoires d'Israël (XXI).

preces Israel, et tradidit Chananæum, quem ille interfecit subversis urbibus ejus : et vocavit nomen loci illius Horma, id est, anathéma.

⁴ Profecti sunt autem et de monte Hor, per viam quæ ducit ad mare Rubrum, ut circumirent terram Edom. Et tædere cœpit pópulum itineris ac labóris : ⁵ locútusque contra Deum et Móysen, ait : Cur eduxisti nos de Ægypto, ut morerémur in solitúdine ? Deest panis, non sunt aquæ : ánima nostra jam nauæat super cibo isto levissimo.

⁶ Quamóbrem misit Dóminus in pópulum ignítos serpentes, ad quorum plagas et mortes plurimórum, ⁷ venérunt ad Móysen, atque dixerunt : Peccávimus, quia locúti sumus contra Dóminum et te : ora ut tollat a nobis serpentes. Oravitque Móyses pro pópulo, ⁸ et locútus est Dóminus ad eum : Fac serpéntem æneum, et pone eum pro signo : qui percússus aspéxerit eum, vivet. ⁹ Fecit ergo Moyses SERPENTEM ÆNEUM, et púsuit eum pro signo, quem cum percússi aspicerent, sanabántur.

¹⁰ Profecti filii Israel castrametati sunt in Oboth. ¹¹ Unde egressi fixere tentória in Jeabárim, in solitúdine, quæ respicit Moab contra orientálem plagam. ¹² Et inde movéntes, venérunt ad torrémentem Zared. ¹³ Quem relinquéntes castrametati sunt contra Arnon, quæ est in déserto, et próminet in finibus Amorrhæi. Siquidem Arnon terminus est Moab, dividens Moabitas et Amorrhæos. ¹⁴ Unde dicitur in libro

Rex Arad devictus.

Jos. 12, 14.
Jud. 1, 16, 17.
Num. 14, 43.

Num. 33, 41.
Deut. 2, 1.
Murmur populi.
Num. 20, 21.

Num. 11, 1.
Num. 11, 20;
14, 2.

Num. 20, 5.
Num. 11, 6.

Sap. 16, 5.
Judith, 5,
21-25.
1 Cor. 10, 9.
Deut. 8, 15.
Igniti serpentes.

Num. 14, 40.
Ex. 8, 8.

Serpens æneus.

4 Reg. 18, 4.
Sap. 16, 6, 7.
Jon. 3, 14, 15.

Num. 33, 43.
Oboth.

Num. 33, 44;
27, 12.

Deut. 2, 13.
Zared.

Deut. 2, 24.
Jud. 11, 13.

Jud. 11, 18.
Deut. 2, 9.

Seigneur exauça les prières d'Israël, et il livra le Chananéen qu'Israël fit périr, ses villes ayant été renversées, et il appela ce lieu du nom de Horma, c'est-à-dire anathème.

⁴ Or, ils partirent aussi du mont Hor par la voie qui conduit à la mer Rouge, pour aller autour de la terre d'Edom. Et le peuple commença à s'ennuyer du chemin et de la fatigue, ⁵ et il parla contre Dieu et contre Moïse, et dit : « Pourquoi nous as-tu retirés de l'Égypte, pour que nous mourions dans le désert ? Le pain nous manque, il n'y a pas d'eau ; notre âme a déjà des nausées à cause de cette nourriture très légère ».

⁶ C'est pourquoi le Seigneur envoya contre le peuple des serpents brûlants. A cause des blessures et de la mort d'un grand nombre, ⁷ on vint à Moïse et on dit : « Nous avons péché, parce que nous avons parlé contre le Seigneur et contre toi : prie pour qu'il éloigne de nous les serpents ». Et Moïse pria pour le peuple, ⁸ et le Seigneur lui dit : « Fais un serpent d'airain, et expose-le comme un signe : celui qui, ayant été blessé, le regardera, vivra ». ⁹ Moïse fit donc UN SERPENT D'AIRAIN et l'exposa comme un signe : lorsque les blessés le regardaient, ils étaient guéris.

¹⁰ Or les enfants d'Israël étant partis, campèrent à Oboth. ¹¹ D'où étant sortis, ils plantèrent leurs tentes à Jeabárim, dans le désert qui regarde Moab, contre le côté oriental. ¹² Et partant de là, ils vinrent au torrent de Zared. ¹³ Le laissant, ils campèrent contre Arnon, qui est dans le désert et s'avance sur les confins de l'Amorrhéen, puisque Arnon est la frontière de Moab, divisant les Moabites et les Amorrhéens. ¹⁴ D'où il est dit



Serpent dressé (7. 8).
(D'après Ancelesi.)

3. Horma, c'est-à-dire anathème : voir la note sur le 7. 2, et Juges, 1, 7.

6. Des serpents brûlants, c'est-à-dire dont la morsure causait une fièvre ardente et une soif inextinguible. Les serpents de cette nature ne manquent pas dans la péninsule du Sinaï.

8. D'airain, ou mieux de cuivre, car l'airain proprement dit, composé de cuivre et de zinc, n'était pas connu au temps de l'Écriture Sainte. Le mot hébreu, *neḥôset*, désigne à la fois le cuivre et le bronze (alliage de

cuivre et d'étain), mais dans les plus anciens livres de la Bible il s'applique à un métal simple, et non composé (Deutéronome, viii, 9), et il ne peut par conséquent désigner que le cuivre. — Expose-le comme un signe : souvenir de ce qu'avaient vu les Hébreux en Égypte, où le serpent dressé servait de symbole et souvent d'étendard.

10. Oboth, à l'entrée de l'ouadi Ithur actuel.

11. Jeabárim, à l'est du pays de Moab, et probablement au nord de l'ouadi el-Ahsa.

12. Torrent de Zared, peut-être l'ouadi Kerak actuel.

13. L'Arnon, aujourd'hui ouadi el-Modjib, prend sa source dans les montagnes orientales de Moab et se jette dans la mer Morte, après un cours de 75 kilomètres dans un lit très escarpé.

14. Le livre des guerres du Seigneur est depuis

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 2° Victorie plures (XXI).

τοῦ κυρίου τὴν Ζωὸβ ἐφλόγισε καὶ τοὺς χιμαῖόβους Ἀρνῶν, ¹⁵ καὶ τοὺς χιμαῖόβους κατέστρεψε κατοικίαι Ἦο, καὶ πρόσκειται τοῖς ὄρεισι Μωάβ. ¹⁶ Καὶ ἐκεῖθεν τὸ φρέαρ τοῦτο φρέαρ ὃ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· *Συνάγαγε τὸν λαὸν, καὶ δώσω αὐτοῖς ὕδωρ πῖν.*

¹⁷ Τότε ἦσεν Ἰσραὴλ τὸ ἄσμα τοῦτο ἐπὶ τοῦ φρέατος· *Ἐξάοχετε αὐτῷ* ¹⁸ φρέαρ, ὄρουξαν αὐτὸ ἄρροντες, ἐξελατόμησαν αὐτὸ βασίλεις ἐθνῶν ἐν τῇ βασιλείᾳ αὐτῶν, ἐν τῷ κυριεῦσαι αὐτῶν. Καὶ ἀπὸ * φρέατος εἰς Μανθαναιίν, ¹⁹ καὶ ἀπὸ Μανθαναιίν εἰς Νααλιήλ, καὶ ἀπὸ Νααλιήλ εἰς Βαμῶθ, ²⁰ καὶ ἀπὸ Βαμῶθ εἰς Ἰανῆν, ἣ ἔστιν ἐν τῷ πεδίῳ Μωάβ ἀπὸ κορυφῆς τοῦ λελαξενμένου τὸ βλέπον κατὰ πρόσωπον τῆς ἐρήμου.

²¹ Καὶ ἀπέστειλε Μωϋσῆς πρέσβεις πρὸς Σηὼν βασιλέα Ἀμορδαίων *λόγοις εἰρηνοκοῖς*, λέγων ²² *Παρελευσόμεθα διὰ τῆς γῆς σου* *τῇ ὁδῷ πορευσόμεθα*, *οὐκ ἐκκλινοῦμεν οὔτε εἰς ἀγρόν οὔτε εἰς ἀμπελῶνα οὐ πόμεθα ὕδωρ ἐκ φρέατός σου*, *ὁδῷ βασιλικῇ πορευσόμεθα* *ἕως παρελθῶμεν τὰ ὄρια σου*. ²³ *Καὶ οὐκ ἔδωκε Σηὼν τῷ Ἰσραὴλ παρελθεῖν διὰ τῶν ὄριων αὐτοῦ, καὶ συήγαγε Σηὼν πάντα τὸν λαὸν αὐτοῦ, καὶ ἐξῆλθε παρατάξασθαι τῷ Ἰσραὴλ εἰς τὴν ἐρημον, καὶ ἦλθεν εἰς Ἴασά καὶ παρετάξαστο τῷ Ἰσραὴλ.* ²⁴ *Καὶ ἐπάταξεν αὐτὸν Ἰσραὴλ φόνῳ μαχαίρας, καὶ κατεκρίενσαν τῆς γῆς αὐτοῦ ἀπὸ Ἀρνῶν ἕως Ἰαβὸκ, ἕως υἰῶν Ἀμμιάν ὅτι Ἰαζήρ ὄρια υἰῶν Ἀμμιάν ἔστι.* ²⁵ *Καὶ ἔλαβεν Ἰσραὴλ πάσας τὰς πόλεις ταύτας, καὶ κατέκρησεν Ἰσραὴλ ἐν πάσαις ταῖς πόλεσι τῶν Ἀμορδαίων, ἐν Ἔσεβων καὶ ἐν πάσαις ταῖς συγκυροῦσαις αὐτῇ.* ²⁶ *Ἔστι γὰρ Ἔσεβων πόλις Σηὼν τοῦ βασιλέως τῶν Ἀμορδαίων ἐστίν, καὶ οὗτος ἐπόλεμισε βασιλέα Μωάβ τὸ πρότερον καὶ ἔλαβον πᾶσαν τὴν γῆν αὐτοῦ ἀπὸ Ἀροῆρ*

14. A* τοῦ. 15. A²F: κατοικῆσαι. F: Εἶε (pro Ἦο). 16. A† (p. τοῦτο) ἔστι τὸ. E† (Ibid.) τὸ. 21. A: Ἰσραὴλ (pro Μωϋσῆς). 22. AEF† (p. ξω;) ἄν. 24. AEF: Ἀμμιάν (bis). 26. AEF* (p. Ἀμορ.) ἐστίν. AEF: καὶ ἔλαβε.

וַיִּפְּחֵהוּ וְאֶת־הַנְּחָלִים אֲרָנוֹן וְאֶשְׁדֹּחַ הַנְּחָלִים אֲשֶׁר נָטָה לְשִׁבְתָּ עַר וְנִשְׁעָן לְגִבּוֹל מוֹאָב׃ וּמִשָּׁם בָּאֵרָה הוּא הַבְּאֵר אֲשֶׁר אָמַר יְהוָה לְמֹשֶׁה אֲסֹף אֶת־הָעַם וְאֶתְנָה לָהֶם מַיִם׃

17 אִזּוּ יִשְׂרָאֵל וְיִשְׂרָאֵל אֶת־הַיַּרְדֵּן 18 הַזֹּאת עָלָיו בְּאֵר עֵנוֹ-לָהּ׃ בְּאֵר הַפְּרִיָה שְׁרַיִם פְּרִיָה נְדִיבֵי הָעַם בְּמַהֲקָק בְּמִשְׁעֲנֹתָם וּמִמְדַּבֵּר מִתְּנָה׃ 19 וּמִמְתְּנָה נַחֲלִיאֵל וּמִמְנַחֲלִיאֵל בְּמֹות׃ כ וּמִבְּמֹות הַנַּיָּא אֲשֶׁר בְּשִׂדָה מוֹאָב רָאשׁ הַסַּסְגָּה וְנִשְׁקַפָּה עַל־פְּנֵי הַיִּשְׁמֹן׃ פ

21 וַיִּשְׁלַח וְיִשְׂרָאֵל מַלְאָכִים אֶל־ 22 סִיחֹן מֶלֶךְ־הָאֱמֹרִי לֵאמֹר׃ אֲעֲבֹרָה בְּאַרְצְךָ לֹא נָטָה בְּשִׂדָה וּבְכָרִם לֹא נִשְׁתָּה מִי בְּאֵר בְּדַרְךָ הַמֶּלֶךְ נִלְוֶה 23 עַד אֲשֶׁר־נִעְבֵּר בְּבָקָה׃ וְלֹא־נַחֲו סִיחֹן אֶת־יִשְׂרָאֵל עֲבַר בְּגִבְלוֹ וַיִּאֲסֹף סִיחֹן אֶת־כָּל־עַמּוֹ וַיִּצְאָ לְתַרְאֵת יִשְׂרָאֵל הַמְּדַבֵּרָה וַיָּבֵא יְהוָה 24 וַיִּלְחֶם בְּיִשְׂרָאֵל׃ וַיִּנְהוּ יִשְׂרָאֵל לְפָנֶיךָ וַיִּירָשׁ אֶת־אַרְצוֹ מֵאֲרָנוֹן עַד־יַבֶּק עַד־פְּנֵי עַמּוֹן כִּי עָז וְגִבּוֹל כה בְּנֵי עַמּוֹן׃ וַיִּקַּח וְיִשְׂרָאֵל אֶת כָּל־הָעָרִים הָאֵלֶּה וַיֵּשֶׁב יִשְׂרָאֵל בְּכָל־עָרֵי הָאֱמֹרִי בְּחֶשְׁבֹן וּבְכָל־בְּנֵי־הָיָה׃ 26 כִּי הִשְׁבֹּן עִיר סִיחֹן מֶלֶךְ הָאֱמֹרִי הוּא וְהוּא נִלְחָם בְּמֶלֶךְ מוֹאָב הָרֵאשֹׁן וַיִּקַּח אֶת־כָּל־אַרְצוֹ מִדָּדוֹ

14. Des guerres du Seigneur, etc. Septante : « (on lit dans le livre) : la guerre du Seigneur a consumé Zoob et les torrents d'Arnon ». 15. Hébreu : « Et le cours des torrents qui tendent vers le lieu habit (nommé) Ar et s'infléchissent vers la frontière de Moab ». 16. De ce lieu parut un puits. Septante : « et là est un puits ». — De l'eau. Les Septante ajoutent « à boire ».

17. Que le puits monte. Septante : « célébrez le puits ». — Ils chantaient tous ensemble (hébreu : chantez) manque dans les Septante. 20. Hébreu : « Et de Bamoth à la vallée qui est au territoire de Moab, au sommet de Pisga (Septante : du roc escarpé) qui a vue vers Yeschimon (Septante : vers le désert) ». 22. Voie publique. Hébreu et Septante : « voie royale ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 2^e Victoires d'Israël (XXI).

bellorum Dómini :

Sicut fecit in mari Rubro,
sic faciét in torréntibus Arnon.

¹⁵ Scópuli torréntium inclináti sunt,
ut requiescerent in Ar,
et recumberent in finibus Moabitá-
[rum].

¹⁶ Ex eo loco apparaît púteus,
super quo locútus est Dóminus ad
Móysen : Congregapópulum, et dabo
ei aquam. ¹⁷ Tunc cecínit Israel car-
men istud :

Ascéndat púteus. Concinébant :

¹⁸ Púteus, quem fodérunt principes,
et paravérunt duces multitudínis
in datóre legis, et in báculis suis.

De solitúdine, Matthána. ¹⁹ De
Matthána in Naháliel : de Naháliel in
Bamoth. ²⁰ De Bamoth, vallis est in
régione Moab, in vértice Phasga,
quod réspicit contra désertum.

²¹ Misit autem Israel nuntios ad
Sehon regem Amorrhæorum dicens :

²² Obsecro ut transire mihi liceat
per terram tuam : non declinábimus
in agros et vineas, non bibémus
aquis ex púteis, via régia gradiémur,
donec transeámus términos tuos.

²³ Qui concédere nóluit ut transíret
Israel per fines suos : quín pótius
exércitu congregáto, egressus est
óbviám in désertum, et venit in Jasa,
pugnávítque contra eum. ²⁴ A quo
percussus est in ore gládii, et pos-
sessa est terra ejus ab Arnon usque
Jeboc, et filios Ammon : quia forti
præsídio tenebántur términi Am-
monítarum. ²⁵ Tulit ergo Israel omnes
civitates ejus, et habitávit in úrbibus
Amorrhæi, in Hésebon scilicet, et
vículis ejus.

²⁶ Urbs Hésebon fuit Sehon regis
Amorrhæi, qui pugnávít contra re-
gem Moab : et tulit omnem terram,

**Liber
bellorum
Dómini.**

Puteus.

Num. 20, 6.

Deut. 33, 21.

**Stationes
varia.**

Num. 23, 14.
Jud. 34, 1.
Jud. 11, 19.
Deut. 2, 26.
Jos. 12, 2.

**Legati ad
Sehon.**

Num. 20,
17, 18.

Num. 20,
18, 20.
Deut. 2, 30;
32, 29, 7.

**Sehon
devictus.**
Deut. 2, 33.

Jos. 2, 10.
Am. 2, 9.
Ps. 134, 11;
135, 19, 20.
Gen. 32, 22.

Deut. 2,
19, 37.

Deut. 2, 34.
Jud. 11, 31.

Is. 15, 4.
Hesebon.

dans le livre des guerres du Seigneur :

Comme il a fait en la mer Rouge,
ainsi il fera dans les torrents d'Arnon.

¹⁵ Les rochers des torrents se sont inclinés,
pour se reposer en Ar,
et pour retomber dans les confins des Moa-
[bites].

¹⁶ Au sortir de ce lieu parut un
puits, au sujet duquel le Seigneur dit à
Moïse : « Assemble le peuple, et je lui
donnerai de l'eau ». ¹⁷ Alors Israël chanta
ce cantique :

Que le puits monte ! Ils chantaient tous
[ensemble] :

¹⁸ Le puits qu'ont creusé des princes,
et qu'ont préparé les chefs de la multitude,
avec celui qui a donné la loi et avec leurs
[bâtons] :

Du désert ils vinrent à Matthana,
¹⁹ de Matthana à Nahaliel, de Nahaliel
à Bamoth. ²⁰ Après Bamoth est une val-
lée dans la contrée de Moab, près du
sommet de Phasga, qui regarde contre
le désert.

²¹ Or Israël envoya des messagers
à Séhon, roi des Amorrhéens, disant :

²² « Je demande instamment qu'il me
soit permis de passer par ta terre : nous
ne nous détournerons point dans les
champs et les vignes, nous ne boirons
point l'eau des puits ; c'est par la voie
publique que nous marcherons, jusqu'à
ce que nous soyons passés hors de tes
frontières ». ²³ Séhon ne voulut pas ac-
corder qu'Israël passât par ses con-
fins ; bien plus, son armée assemblée,
il sortit au-devant dans le désert et
vint à Jasa, et combattit contre lui.

²⁴ Israël le frappa du tranchant du glaive,
et posséda sa terre depuis Arnon jus-
qu'à Jéboe et jusqu'aux enfants d'Am-
mon, parce que les frontières des Am-
monites étaient gardées par une forte
garnison. ²⁵ Israël prit donc toutes ses
cités ; et il habita dans les villes de l'A-
morrhéen, c'est-à-dire dans Hésébon
et ses bourgades.

²⁶ La ville d'Hésébon était à Séhon,
roi des Amorrhéens, qui combattit con-
tre le roi de Moab, et prit toute la terre qui

longtemps perdu, aiusi qu'un certain nombre d'au-
tres livres cités au cours de l'Ancien Testament.
C'était probablement un recueil dans lequel on ras-
semblait des chants et des récits relatifs aux combats
livrés par les Israélites.

¹⁵ Ar, ou Ar-Moab, sur la rive gauche de l'Arnon,
presque vis-à-vis d'Aroër.

¹⁷ Ils chantaient tous ensemble. Ces mots, dans
le texte hébreu, font partie du chant entonné par
les Israélites : « Chantez en son honneur ! »

¹⁸ Matthana, d'après Eusebe, était à douze milles
romains à l'est de Médaba.

¹⁹ Nahaliel, peut-être l'ouadi Enkheiléh, affluent
de l'Arnon. — Bamoth, Bamoth-Baal (Josué, xiii, 17),

montagne à l'est de la mer Morte, non loin de Dibon,
sur la frontière de Moab, dans la tribu de Ruben.

²⁰ Phasga désigne tout ou partie de la chaîne des
monts Abarim, à l'est de la mer Morte.

²⁴ Israël le frappa. Les Hébreux avaient évité de
lutter contre les Iduméens, qui étaient « leurs frères »,
mais les Amorrhéens, comme tous les Chana-
néens, étaient voués à l'extermination, Genèse, xv,
16, etc. — Jéboe, affluent du Jourdain, aujourd'hui
ouadi-Zerka. Voir plus haut la note sur Genèse, xxxii,
22.

²⁵ Hésébon, capitale des Amorrhéens, sur une col-
line où l'on voit encore ses ruines, à l'est du Jourdain,
presque vis-à-vis de l'embouchure de ce fleuve.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 2° Victorie plures (XXI).

ἕως Ἀροῶν. 27 *Αὐὰ τοῦτο ἐροῦσιν οἱ ἀνιγ-
 ματισταὶ· Ἐλθετε εἰς Ἑσεβῶν, ἵνα οἰκοδο-
 μηθῆ καὶ κατασκευασθῆ πόλις Σηῶν.* 28 *Ὅτι
 πῦρ ἐξῆλθεν ἐξ Ἑσεβῶν, φλόξ ἐκ πόλεως
 Σηῶν, καὶ κατέφαγεν ἕως Μωάβ, καὶ κατέπιε
 στῆλας Ἀροῶν.* 29 *Ὅσαί σοι, Μωάβ ἀπό-
 λον λαὸς Χαμιῶς. Ἀπεδόθησαν οἱ υἱοὶ
 αὐτῶν διωσῶζεσθαι, καὶ αἱ θυγατέρες αὐ-
 τῶν ἀιγιάλωτοι τῷ βασιλεῖ τῶν Ἀμοῦ-
 ραίων Σηῶν, 30 καὶ * τὸ σπέρμα αὐτῶν
 ἀπολείται Ἑσεβῶν ἕως Αἰβῶν, καὶ * αἱ γυ-
 ναῖκες ἔτι προσεξέκυνσαν πῦρ ἐπὶ Μωάβ.*
 31 *Κατώκησε δὲ Ἰσραὴλ ἐν πάσαις ταῖς πό-
 λεσι τῶν Ἀμοῦρῶων.* 32 *Καὶ ἀπέστειλε
 Μωϋσῆς κατασκέψασθαι τὴν Ἰαζήρ, καὶ κα-
 τελάβοντο αὐτὴν καὶ τὰς κόμιας αὐτῆς,
 καὶ ἐξέβαλον τὸν Ἀμοῦρῶων τὸν κατοι-
 κοῦντα ἐκεῖ.*

33 *Καὶ ἐπιστρέψαντες ἀνέβησαν ὁδὸν τὴν
 εἰς Βασάν. Καὶ ἐξῆλθεν Ὠγ βασιλεὺς τῆς
 Βασάν εἰς συνάντησιν αὐτοῖς, καὶ πᾶς ὁ λαὸς
 αὐτοῦ εἰς πόλεμον εἰς Ἑδραεῖν.* 34 *Καὶ εἶπε
 κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Μὴ φοβηθῆς αὐτόν,
 ὅτι εἰς τὰς χεῖράς σου παραδέδοκα αὐτόν καὶ
 πάντα τὸν λαὸν αὐτοῦ καὶ πᾶσαν τὴν γῆν
 αὐτοῦ, καὶ ποιήσεις αὐτῷ καθὼς ἐποίησας
 τῷ Σηῶν βασιλεῖ τῶν Ἀμοῦρῶων, ὃς κατώκει
 ἐν Ἑσεβῶν. 35 Καὶ ἐπάταξεν αὐτόν καὶ
 τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ καὶ πάντα τὸν λαὸν αὐτοῦ,
 ἕως τοῦ μὴ καταλιπεῖν αὐτοῦ ζωοῦσαν,
 καὶ ἐκκληρονόμησαν τὴν γῆν αὐτοῦ.*

XXII. *Καὶ ἀπάραντες οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ
 παρενέβαλον ἐπὶ δυσμῶν Μωάβ παρὰ τὸν
 Ἰορδάνην κατὰ Ἰεριχώ.*

2 *Καὶ ἰδὼν Βαλάκ υἱὸς Σεπτόρ πάντα
 ὅσα ἐποίησεν Ἰσραὴλ τῷ Ἀμοῦρῶω, 3 καὶ
 ἐφοβήθη Μωάβ τὸν λαὸν σφόδρα ὅτι πολλοὶ
 ἦσαν, καὶ προσώχθισε Μωάβ ὑπὸ προσώπου
 υἱῶν Ἰσραὴλ. 4 Καὶ εἶπε Μωάβ τῇ γερούσιε
 Μαδιάμ· Νῦν ἐκλεῖξει ἡ συναγωγὴ αὐτῆ πάν-*

27. A: Ἐλθατε. 30. AEF† (a. εἶτε) αὐτῶν.
 32. AE: ὄντα (pro κατοικ.). 35. A²: ἐπάταξαν.
 A¹F: ζωοῦσαν. A¹EF: αὐτῶν (pro αὐτοῦ).

עַד-אַרְנֹן: עַל-פְּנֵי וְיֹאמְרוּ הַמְּשָׁלִים 27
 בְּאֵי הַשְּׁבֹן הַתְּבִנָּה וְתִכְוֶנֶן קִיר 27
 סִיחֹן: כִּי-אֵשׁ יִצְאָה מִן-הַשְּׁבֹן 28
 לְהִבָּה מִקְרִינַת סִיחֹן אֶכְלָה עַר 28
 מוֹאָב בְּעַלְי בְּמֹות אֲרָנֹן: אִוִי-לֶנֶן 29
 מוֹאָב אֶבְדָּתָ עַם-כְּמוֹשׁ נָתַן בְּנִי
 סְלִיטָם וּבְנִתָיו בְּשִׁבִית לְמִלְחָה אֲמַרִי 29
 ל סִיחֹן: וַיִּירָם אֶבֶד הַשְּׁבֹן עַד-הַיְבֹן 30
 וַנְּשִׂים עַד-נִפְחָ אֲשֹׁר עַד-מִידְבָּא: 30
 וַיֵּשֶׁב וַיִּשְׂרָאֵל בְּאַרְצָ הָאֲמֹרִי: 31
 וַיִּשְׁלַח וַיִּשְׁלַח מִשָּׂה לְרַגְלָ אֶת-יַעֲזָר 32
 וַיִּלְכְּדוּ בְנֵיתָיָ וַיִּירָשׁ אֶת-הָאֲמֹרִי
 אֲשֶׁר-שָׁם:

וַיִּפְנוּ וַיַּעֲלוּ דָרָה הַשְּׁבֹן וַיִּצְאָ 33
 עֹג מִלְחָה-הַשְּׁבֹן לְקִרְאָתָם הוּא וְכָל- 33
 עַמּוֹ לְמַלְחָמָה אֲדָרְעִי: וַיֹּאמֶר יְהוָה 34
 אֶל-מֹשֶׁה אֶל-תִּירָא אֹתוֹ כִּי בִינְדָה 34
 נָתַתִּי אֹתוֹ וְאֶת-כָּל-עַמּוֹ וְאֶת-אַרְצוֹ 34
 וְעִשִׂיתָ לּוֹ כַּאֲשֶׁר עִשִׂיתָ לְסִיחֹן 34
 מִלְחָה הָאֲמֹרִי אֲשֶׁר יוֹשֵׁב בְּהַשְּׁבֹן: 34
 לֹא וַיִּפֹּי אֹתוֹ וְאֶת-בְּנָיו וְאֶת-כָּל-עַמּוֹ 34
 עַד-בְּלָתִי הַשְּׁאִיר-לּוֹ שָׂרִיד וַיִּירָשׁוּ 34
 XXXII. אֶת-אַרְצוֹ: וַיִּסְעוּ בְנֵי וַיִּשְׂרָאֵל 34
 וַיַּהֲנוּ בְּעַרְבוֹת מוֹאָב מִעֵבֶר לְיַרְדֵּן 34
 יַרְדֵּן:

40 M O O O

וַיִּירָא בְּלֶק בֶּן-צְפּוֹר אֶת-כָּל-אֲשֶׁר- 2
 עָשָׂה וַיִּשְׂרָאֵל לְאֲמֹרִי: וַיִּגֵּר מוֹאָב 3
 מִסְּפִי הָעַם מֵאֵד כִּי רַב-הוּא וַיִּקְחַ 3
 מוֹאָב מִסְּפִי בְנֵי וַיִּשְׂרָאֵל: וַיֹּאמֶר 4
 מוֹאָב אֶל-זִמְנִי מִדֵּין עֲתָה וּלְחַכּוּ 4

v. 30. נקוד על ר' v. 32. וירוש ק'

27. On dit en proverbe. Hébreu : « ceux qui font des proverbes (des sentences ou chants en vers; Septante : ceux qui font des énigmes) diront ».
 28. Elle a dévoré Ar des Moabites. Septante : « elle a consumé jusqu'au pays de Moab ».
 29. Il a mis ses fils en fuite. Septante : « leurs fils ont été vendus pour (les) sauver ».

30. Leur joug (Septante : « leur race) a été entièrement détruite ». Hébreu : « et nous les avons défaits ».
 XXII. 3. Les Moabites le craignaient. Hébreu et Septante : « Moab s'effraya beaucoup devant ce peuple ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 2^e Victoires d'Israël (XXI).

quæ ditiõnis illius fuerat, usque Arnon. ²⁷ Idcirco dicitur in proverbio :

Venite in Hésébon, ædificetur, et construatur civitas Sehon :

²⁸ ignis egréssus est de Hésébon, flamma de oppido Sehon, et devoravit Ar Moabitárum, et habitatóres excelsórum Arnon.

²⁹ Væ tibi Moab, peristi pópulo Chamos. Dedit filios ejus in fugam, et filias in captivitátem, regi Amorrhæórum Sehon.

³⁰ Jugum ipsórum dispériit ab Hésébon usque Dibon, lassipervenérunt in Nophe, et usque Médaba.

³¹ Habitávit itaque Israel in terra Amorrhæi. ³² Misitque Moýses qui explorárent Jazer : cujus cepérunt viculos, et possederunt habitátiones.

³³ Verterúntque se, et ascenderunt per viam Basan, et occurrít eis Og, rex Basan, cum omni pópulo suo, pugnáturus in Edraï. ³⁴ Dixitque Dóminus ad Moýsen : Ne timeas eum, quia in manu tua tradidi illum, et omnem pópulum, ac terram ejus : faciésque illi sicut fecisti Sehon, regi Amorrhæórum habitatóri Hésébon. ³⁵ Percussérunt ígitur et hunc cum filiis suis, universúmque pópulum ejus usque ad interneciõnem, et possederunt terram illius.

XXII. ¹ Profectique castrametáti sunt in campéstribus Moab, ubi trans Jordánem Jeríchó sita est.

² Videns autem Balac filius Sephor ómnia quæ fécerat Israel Amorrhéo, ³ et quod pertimúissent eum Moabitæ, et ímpetum ejus ferre non possent, ⁴ dixit ad majóres natu Mádian : Ita delébit hic pópulus

Proverbum.

Jer. 45, 45.

Jud. 11, 24.
3 Reg. 11, 7, 33.
Jer. 45, 10.

Jazer captus. Victoria contra Og.

Num. 21, 25.
Jos. 24, 5.

Num. 32, 3.

Deut. 3, 1-7;
29, 7.

Jos. 2, 10.
Ps. 135, 20;
134, 11.

Jos. 8, 22;
10, 25-42.

3^e Israel in Moab.

Num. 33, 45.

Balac.

Ex. 15, 15.

avait été de sa domination jusqu'à Arnon. ²⁷ C'est pourquoi on dit en proverbe :

Venez à Hésébon !

Que la ville de Sehon soit bâtie et construite !

²⁸ Un feu est sorti d'Hésébon, une flamme, de la ville de Sehon, et elle a dévoré Ar des Moabites et les habitants des hauteurs d'Arnon.

²⁹ Malheur à toi, Moab ! Tu as péri, peuple de Chamos !

Il a mis ses fils en fuite et livré ses filles captives au roi des Amorrhéens, à Sehon.

³⁰ Leur joug a été entièrement détruit, depuis Hésébon jusqu'à Dibon ; dans leur lassitude ils sont parvenus à Nophé et jusqu'à Médaba.

³¹ Israël habita donc dans la terre de l'Amorrhéen. ³² Or, Moïse envoya des gens pour explorer Jazer ; ils en prirent les bourgades et s'emparèrent des habitations. ³³ Ensuite, ils se détournèrent et montèrent par le chemin de Basan ; mais Og, roi de Basan, vint à leur rencontre pour les combattre à Edraï. ³⁴ Alors le Seigneur dit à Moïse : « Ne le crains point, car je l'ai livré à ta main, lui, tout son peuple et sa terre ; et tu lui feras comme tu as fait à Sehon, roi des Amorrhéens, qui habitait Hésébon ». ³⁵ Ils le frappèrent donc, lui avec ses enfants et tout son peuple, jusqu'à une entière extermination, et ils possédèrent sa terre.

XXII. ¹ Et étant partis, ils campèrent dans les plaines de Moab, où est située Jéricho, au delà du Jourdain.

² Or, Balac, fils de Séphor, voyant tout ce qu'avait fait Israël à l'Amorrhéen, ³ que les Moabites le craignaient extrêmement, et qu'ils ne pourraient en soutenir l'attaque, ⁴ dit aux enfants de Madian : « Ce peuple détruira tous

²⁹ Chamos, dieu des Moabites. Voir la note sur III Rois, XI, 7.

³⁰ Dibon, ville des Amorrhéens, fut donnée à la tribu de Gad ; Dibon-Gad devint sans doute alors son nom. Elle est située dans une plaine riche en pâturages, au nord de l'Arnon. Plus tard elle tomba au pouvoir des Moabites. — Nophé, ville inconnue. — Médaba, aujourd'hui Madaba, à peu de distance au sud d'Hésébon, au nord de Baalmeon.

³² Jazer, ville des Amorrhéens, qui fit depuis partie de la tribu de Gad (Nombres, xxxii, 35), et devint une ville lévitique (Josué, xxi, 39). Elle tomba plus tard au pouvoir des Moabites. Elle était située à dix milles romains à l'ouest de Rabbath-Ammon, à quinze milles au nord d'Hésébon. On croit en avoir retrouvé les ruines à Es-Sir, où sont des étangs qu'on peut considérer comme la mer de Jazer dont parle

Jérémie, XLVIII, 32.

³³ Basan, pays à l'est du Jourdain, borné au nord par le mont Hermon, à l'est par le pays de Gessuri et de Machati, au sud par le pays de Galaad, à l'ouest par la vallée du Jourdain ; vaste plateau, aujourd'hui inculte, mais autrefois fertile et couvert en partie de forêts de chênes. — Edraï, ville capitale du royaume de Basan, sans eau, et d'un accès très difficile : aujourd'hui Edra. On y voit des ruines considérables. Edra fut donné à Mauassé.

3^e Balaam, XXII-XXIV.

XXII. 1. Jéricho : voir la note sur Josué, vi, 1.
4. Dit aux enfants de Madian. Balac était roi de Moab, ainsi que nous l'apprend le même verset. S'il

τας τοὺς κύκλω ἡμῶν, ὡσεὶ ἐκλείξαι ὁ μύσχος τὰ γλωρὰ ἐκ τοῦ πεδίου. Καὶ Βαλαὰμ υἱὸς Σεπφῶ βασιλεὺς Μωάβ ἦν κατὰ τὸν καιρὸν ἐκεῖνον. ⁵ Καὶ ἀπέστειλε πρέσβεις πρὸς Βαλαὰμ υἱὸν Βεῶθ Φαθουρά, ὃ ἐστὶν ἐπὶ τοῦ ποταμοῦ γῆς υἴων λαοῦ αὐτοῦ, καλέσαι αὐτόν, λέγων· Ἰδοὺ λαὸς ἐξεληλύθεν ἐξ Αἰγύπτου, καὶ ἰδοὺ κατεκάλυψε τὴν ὄψιν τῆς γῆς, καὶ οὗτος ἐγκάθηται ἐχόμενός μου. ⁶ Καὶ νῦν δεῦρο ἄρασαι μοι τὸν λαὸν τοῦτον, ὅτι ἰσχύει οὗτος ἢ ἡμεῖς ἐὰν δυνάμεθα πατάξαι ἐξ αὐτῶν καὶ ἐκβαλῶ αὐτοὺς ἐκ τῆς γῆς, ὅτι οἶδα οὗς ἐὰν εὐλογῆσῃς σὺ, εὐλόγηται, καὶ οὗς ἂν καταράσῃ σὺ, κεκατράνται.

⁷ Καὶ ἐπορεύθη ἡ γερονσία Μωάβ καὶ ἡ γερονσία Μαδιάμ, καὶ τὰ μαντεῖα ἐν ταῖς χερσὶν αὐτῶν. Καὶ ἦλθον πρὸς Βαλαὰμ καὶ εἶπαν αὐτῷ τὰ ῥήματα Βαλαὰμ. ⁸ Καὶ εἶπε πρὸς αὐτούς· Καταλύσατε αὐτοῦ τὴν νύκτα, καὶ ἀποκριθήσομαι ὑμῖν πρᾶγματα, ἃ ἂν λαλήσῃ κύριος πρὸς με. Καὶ κατέμειναν οἱ ἄρχοντες Μωάβ παρὰ Βαλαὰμ. ⁹ Καὶ ἦλθεν ὁ θεὸς πρὸς Βαλαὰμ καὶ εἶπεν αὐτῷ· Τί οἱ ἄνθρωποι οὗτοι παρὰ σοί; ¹⁰ Καὶ εἶπε Βαλαὰμ πρὸς τὸν θεόν· Βαλαὰμ υἱὸς Σεπφῶ βασιλεὺς Μωάβ ἀπέστειλεν αὐτούς πρὸς με, λέγων· ¹¹ Ἰδοὺ λαὸς ἐξεληλύθεν ἐξ Αἰγύπτου καὶ κατέκλυψε τὴν ὄψιν τῆς γῆς, καὶ οὗτος ἐγκάθηται ἐχόμενός μου· καὶ νῦν δεῦρο ἄρασαι μοι αὐτόν, εἰ ἄρα δυνησομαι πατάξαι αὐτόν καὶ ἐκβαλῶ αὐτόν ἀπὸ τῆς γῆς. ¹² Καὶ εἶπεν ὁ θεὸς πρὸς Βαλαὰμ· Οὐ πορεύσῃ μετ' αὐτῶν οὐδὲ καταράσῃ τὸν λαόν· ἐστὶ γὰρ εὐλογημένος. ¹³ Καὶ ἀναστὰς Βαλαὰμ τὸ πρωὶ εἶπε τοῖς ἄρχουσι Βαλαὰμ· Αποτρέγετε πρὸς τὸν κύριον ὑμῶν οὐκ ἀρησὶ με ὁ θεὸς πορεύεσθαι μεθ' ὑμῶν.

4. A²: ἐκλείξει (pro ἐκλείξαι). A¹: ἐκλίξει. 5. F: λαὸς ἐξῆλθεν. 6. A: δεῦρο κατάρασαι. AEF: ἰσχυρότερός μου ἐστίν. AF† (p. οἶδα) ὅτι. AEF: οὗς ἂν. F: σὺ εὐλογ. A: εὐλογῆς σὺ. F† (a. κεκατρή.) καὶ. 7. F: εἶπον. 8. A: ὑμῖν πρᾶγματα, ἃ. 10. A: ἀγγέλους (pro αὐτούς). 11. AEF: ἐκάλυψε τὴν ὄψιν. AE: (in f.) ἐκ τῆς γῆς.

תַּקְהֵל אֶת-כָּל-סְבִיבֹתֶינִי כְּלֶהָךְ
הַשֹּׁר אֶת יָרֵךְ הַשָּׂדֶה וּבְלֶקֶךְ בֶּן-
צִפּוֹר מִלְּךָ לְמוֹאָב בְּעַת הַהוּא:
ה וַיִּשְׁלַח מַלְאָכָיִם אֶל-בְּלָעַם בֶּן-בְּעוֹר
פְּתוּרָה אֲשֶׁר עַל-הַנְּהַר אַרְצָן בְּנֵי-
עַמּוֹ לְקַרְאֵלֹו לֵאמֹר הֲנִיחָה עִם יָצֵא
מִמִּצְרַיִם הַנְּהַח כִּסֵּה אֶת-עֵינֵי הָאָרֶץ
וְהוּא יִשָּׁב מִמְּלִי: וְעַתָּה לְכֶה-נָא 6
אֶרְהֶלְי אֶת-הָעַם הַזֶּה פִּי-עֲצוּמִים
הוּא מִמֶּנִּי אִוְלִי אִוְכַל נִפְה-בּוֹ
וְאֶגְרַשְׁנֵנוּ מִן-הָאָרֶץ כִּי יִדְעָתִי אֶת
אֲשֶׁר-תְּבַרְךָ מִבְּרַךְ וְאֲשֶׁר תֵּאָר
יִרְאָר:

7 וַיֵּלְכוּ זָקְנֵי מוֹאָב וְזָקְנֵי מִדְיָן
וּקְסָמִים בְּיָדָם וַיָּבֹאוּ אֶל-בְּלָעַם
8 וַיְדַבְּרוּ אֵלָיו דְּבָרֵי בְלָק: וַיֹּאמֶר
אֵלֵיהֶם לִינִי כִּי פִה תִּלְוִיָּה וְהִשְׁכַּבְתִּי
אֶתְכֶם דָּבָר פֶּאֲשֶׁר יִדְבַר יְהוָה אֵלָי
9 וַיִּשְׁבּוּ שְׂרֵי-מוֹאָב עִם-בְּלָעַם: וַיָּבֹא
אֵלֵהֶם אֶל-בְּלָעַם וַיֹּאמֶר מִי הֵאֲנִישִׁים
י הָאֵלֶּה עִמָּךְ: וַיֹּאמֶר בְּלָעַם אֶל-
הָאֵלֵהֶם בְּלָק בֶּן-צִפּוֹר מִלְּךָ מוֹאָב
11 שְׁלַח אֵלָי: הֲנִיחָה הָעַם הַזֶּה יָצֵא
מִמִּצְרַיִם וַיְכַס אֶת-עֵינֵי הָאָרֶץ עַתָּה
לְכֶה קָבֵה-לִי אֶתֹו אִוְלִי אִוְכַל
12 לְהַלְהֶם בּוֹ וְגַבְשָׁתִּיו: וַיֹּאמֶר אֵלֵהֶם
אֶל-בְּלָעַם לֹא תִלְךָ עִמָּתָם לֹא תֵאָר
13 אֶת-הָעַם כִּי בְרִיךְ הוּא: וַיִּקַּם
בְּלָעַם בְּבִקְר וַיֹּאמֶר אֶל-שְׂרֵי בְלָק
לָכוּ אֶל-אַרְצְכֶם כִּי יִמְאֵן יְהוָה
לְתַתִּי לְהַלְהֶךָ עִמָּכֶם:

4. C'est lui qui. Hébreu et Septante : « Balac fils de Séphor... »

5. Devin. L'hébreu et les Septante portent un nom de lieu, « Pethor », que la Vulgate a traduit par devin. — Sur le fleuve du pays des enfants d'Ammon. Hébreu et Septante : « sur le fleuve de la terre des

fils de son peuple ».

7. Le prix de la divination. Septante : « des objets divinatoires ».

10. Il répondit. Hébreu et Septante : « Balaam dit à Dieu ».

III. La 40° année (XX-XXXVI). — 3° Balaam (XXII-XXIV).

omnes, qui in nostris finibus comorantur, quo modo olet bos herbas usque ad radices carpere. Ipse erat eo tempore rex in Moab. ⁵ Misit ergo nuntios ad Balaam filium Beor ariolam, qui habitabat super flumen terræ filiurum Ammon, ut vocarent eum, et dicerent : Ecce egressus est populus ex Ægypto, qui operuit superficiem terræ, sedens contra me. ⁶ Veni igitur, et maledic populo huic, quia fortior me est : si quo modo possim percütere et ejicere eum de terra mea. Novi enim quod benedictus sit cui benedixeris, et maledictus in quem maledicta congesseris.

⁷ Perrexeruntque seniöres Moab, et majöres natu Mädian, habentes divinatiönis pretium in manibus. Cumque venissent ad Balaam, et narrasset ei omnia verba Balac : ⁸ ille respondit : Manete hic nocte, et respondébo quidquid mihi dixerit Döminus.

Manentibus illis apud Balaam, venit Deus, et ait ad eum : ⁹ Quid sibi volunt homines isti apud te ? ¹⁰ Respondit : Balac filius Sephor rex Moabiturum misit ad me, ¹¹ dicens : Ecce populus qui egressus est de Ægypto, operuit superficiem terræ : veni, et maledic ei, si quo modo possim pugnans abigere eum. ¹² Dixitque Deus ad Balaam : Noli ire cum eis, neque maledicas populo : quia benedictus est.

¹³ Qui mane consurgens dixit ad principes : Ite in terram vestram, quia prohibuit me Döminus venire vobiscum.

Balaamittit ad Balaam.

Num. 23, 7.
Jos. 24, 9, 10.
Deut. 23, 4-6.
Mich. 6, 5.
Ap. 2, 14
Judæ, 11.

Job, 3, 8.

Nuntii apud Balaam.

Judæ, 11.
2 Pet. 2, 15.

Deus ad Balaam.

Num. 22,
20, 35.
Is. 39, 3.
N. 22, 5.

Deut. 23, 5.

Responsio Balaam ad nuntios.

ceux qui demeurent à nos confins, de la même manière que le bœuf broute les herbes jusqu'aux racines ». C'est lui qui était en ce temps-là roi de Moab. ⁵ Il envoya donc des messagers à Balaam, fils de Béor, devin, qui habitait sur le fleuve du pays des enfants d'Ammon, pour l'appeler et lui dire : « Voilà qu'un peuple est sorti de l'Égypte : il a couvert la surface de la terre, campé vis-à-vis de moi. ⁶ Viens donc, et maudis ce peuple, parce qu'il est plus fort que moi. Si par quelque moyen je pouvais le battre et le chasser de ma terre ! car je sais que sera béni celui que tu béniras, et maudit celui sur qui tu accumuleras les malédictions ».

⁷ Ainsi, les vieillards de Moab et les anciens de Mädian allèrent, ayant le prix de la divination dans leurs mains. Or, lorsqu'ils furent venus auprès de Balaam, et qu'ils lui eurent raconté toutes les paroles de Balac, ⁸ Balaam répondit : « Demeurez ici cette nuit, et je vous répondrai tout ce que m'aura dit le Seigneur ».

Ceux-ci demeurant chez Balaam, Dieu vint et lui dit : « ⁹ Que signifient ces hommes chez toi ? » ¹⁰ Il répondit : « Balac, fils de Séphor, roi des Moabites, a envoyé vers moi, ¹¹ disant : Voilà qu'un peuple, qui est sorti de l'Égypte, a couvert la surface de la terre : viens et maudis-le. Si par quelque moyen je pouvais, en le combattant, le chasser ! » ¹² Et Dieu dit à Balaam : « Ne va pas avec eux et ne maudis pas ce peuple, parce qu'il est béni ».

¹³ Balaam s'étant levé le matin, dit aux princes : « Allez en votre terre, parce que le Seigneur m'a défendu d'aller avec vous ».

s'adresse aux Mädianites, c'est tant à cause de leur voisinage que de leur origine commune, comme descendants de Tharé. Les Moabites, déjà vaincus par les Amorrhéens (Nombres, XXI, 26), devaient naturellement chercher du secours autour d'eux contre le nouvel ennemi qui se dressait devant eux.

⁵. *Devin*, hébreu *haq-gösem*, nom que la Bible prend toujours en mauvais part. Les opinions sont partagées sur le caractère de Balaam : Philon, S. Ambroise, S. Augustin le regardent comme un faux prophète et un païen qui ne connaissait pas la vraie religion et que Dieu força à bénir malgré lui Israël, au lieu de le maudire. Tertullien et S. Jérôme, au contraire, le considèrent comme un vrai prophète qui pécha seulement

par avarice et par ambition. — *Le fleuve*, c'est-à-dire l'Euphrate, d'après la paraphrase chaldäique et la version arabe. Le texte hébreu indique ici que Balaam habitait Pethor, ville située dans le nord de la Mésopotamie, et non au « pays des enfants d'Ammon » comme le dit la Vulgate, par une fautive traduction du mot *'ammö*, « son peuple ». Il y a loin de Moab en Mésopotamie, mais les caravanes mädianites, qui transportaient les marchandises entre la Mésopotamie et l'Égypte, avaient sans doute répandu la réputation du devin sur les confins de la Palestine.

⁸. *Le Seigneur*, hébreu *Jahvéh* : que Balaam ait été monothéiste ou polythéiste, c'est le Dieu des Israélites qu'il entend consulter au sujet de ce peuple.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 3° Balaam (XXII-XXIV).

14 Καὶ ἀναστάντες οἱ ἄρχοντες Μωάβ ἦλθον πρὸς Βαλαὰμ καὶ εἶπαν· Οὐ θέλει Βαλαὰμ πορευθῆναι μεθ' ἡμῶν. 15 Καὶ προσέθετο Βαλαὰμ ἔτι ἀποστείλαι ἄρχοντας πλείους καὶ ἐντιμότερους τούτων. 16 Καὶ ἦλθον πρὸς Βαλαὰμ καὶ λέγουσιν αὐτῷ· Τάδε λέγει Βαλαὰμ ὁ τοῦ Σεπφόρ· Ἄξιῷ σε, γὰρ ὁκνήσῃς ἐλθεῖν πρὸς μέ. 17 Ἐντίμως γὰρ τιμῆσω σε, καὶ ὄσα ἐὰν εἴπῃς, ποιήσω ἰσοῖ· καὶ δεῦρο ἐπιτάρασαί μοι τὸν λαὸν τούτων. 18 Καὶ ἀπεκρίθη Βαλαὰμ καὶ εἶπε τοῖς ἄρχουσι Βαλαὰμ· Ἐὰν δῶ μοι Βαλαὰμ πληρῆν τὸν οἶκον αὐτοῦ ἀργυρίου καὶ χρυσίου, οὐ δυνήσομαι παραβῆναι τὸ ῥήμα κυρίου τοῦ Θεοῦ, ποιῆσαι αὐτὸ μικρὸν ἢ μέγα ἐν τῇ διανοίᾳ μου. 19 Καὶ τῶν ὑπομείνατε αὐτοῦ καὶ ὑμεῖς, τὴν νύκτα ταύτην, καὶ γνώσομαι τί προσθήσει κύριος λαλήσαι πρὸς μέ. 20 Καὶ ἦλθεν ὁ Θεὸς πρὸς Βαλαὰμ νυκτὸς καὶ εἶπεν αὐτῷ· Εἰ καλέσαι σε πάρεισιν οἱ ἄνθρωποι οὗτοι, ἀναστίας ἀκολούθησον αὐτοῖς, ἀλλὰ τὸ ῥήμα, ὃ ἐὰν λαλήσω πρὸς σε, τοῦτο ποιήσεις.

21 Καὶ ἀναστὰς Βαλαὰμ τὸ πρωὶ ἐπέσαξε τὴν ὄνον αὐτοῦ καὶ ἐπορεύθη μετὰ τῶν ἀρχόντων Μωάβ. 22 Καὶ ὠροίσθη θυμῷ ὁ Θεός, ὅτι ἐπορεύθη αὐτός· καὶ ἀνέστη ὁ ἄγγελος τοῦ Θεοῦ διαβαλεῖν αὐτὸν καὶ αὐτὸς ἐπιβεβήκει ἐπὶ τῆς ὄνου αὐτοῦ καὶ οἱ δύο παῖδες αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ. 23 Καὶ ἰδοῦσα ἡ ὄνος τὸν ἄγγελον τοῦ Θεοῦ ἀνθεστηκότα ἐν τῇ ὁδῷ καὶ τὴν δομφαίαν ἐσπασμένην ἐν τῇ χειρὶ αὐτοῦ, καὶ ἐξέκλινεν ἡ ὄνος ἐκ τῆς ὁδοῦ καὶ ἐπορεύετο εἰς τὸ πεδίον, καὶ ἐπάταξε τὴν ὄνον ἐν τῇ ῥάβδῳ αὐτοῦ· τοῦ εὐθύναι αὐτὴν ἐν τῇ ὁδῷ. 24 Καὶ ἔστη ὁ ἄγγελος τοῦ Θεοῦ ἐν ταῖς αὐλαξί τῶν ἀμπελων, φραγμὸς ἐντεῦθεν καὶ φραγμὸς ἐντεῦθεν. 25 Καὶ ἰδοῦσα ἡ ὄνος τὸν ἄγγελον τοῦ Θεοῦ προσέθλιπεν ἑαυτὴν πρὸς τὸν τοῦ-

14. AE: εἶπον αὐτῷ. 17. A²Fγ (p. σε) σφόδρα. AE† (a. ὄσα) πάντα. F: ἂν εἴπῃς. 18. A: ἀργ. ἢ χρυ. 20. F: ἂν λαλήσω. 21. A: (pro ἀρχ.) ἀνθρώπων. 22. AE: ὅτι ἐπορεύετο. AEF: Θεοῦ ἐνδιαβάλλειν. E† (p. αὐτόν) ἐπὶ τῆς ὁδοῦ. 23. F* ἐν τῇ ῥάβδῳ αὐτοῦ. 24. AE: τῶν ἀμπελωνων.

14 וַיָּקוּמוּ שְׂרָי מוֹאָב וַיָּבֹאוּ אֶל-בְּלָק וַיֹּאמְרוּ מֵאֵן בְּלָעַם הֲלֹךְ עִמָּנוּ; וַיֹּסֵף עוֹד בְּלָק שְׁלַח שָׂרִים רַבִּים וַנְּכַבְּדֵם מֵאִפְּהָ: וַיָּבֹאוּ אֶל-בְּלָעַם וַיֹּאמְרוּ לֹא כֹה אָמַר בְּלָק בְּן-צִפּוֹר אֶל-נָא תִמְנַע מִתְּלֹךְ אֵלָי: כִּי-כַבֵּד אֶכְבְּדֶךָ מֵאֵד וְכֹל אֲשֶׁר-תֹּאמַר אֵלָי אֵעָשֶׂה וְלֹכְדָה-נָא קָבְדֶה לִּי אֵת הָעַם הַזֶּה: וַיַּעַן בְּלָעַם וַיֹּאמֶר אֶל-עַבְדִּי בְלָק אִם-יִתְּנֶךָ לִי בְלָק מְלֵא בִיתוֹ כֶּסֶף וְזָהָב לֹא אֵיבֹל לְעֵבֵר אֶת-פִּי יְהוָה אֱלֹהֵי לְעִשְׂוֹת קָטָנָה אוֹ גְדוֹלָה: וַעֲתָה שָׁבוּ נָא כִּינֶה גַם-אַתֶּם הַלְלֵלָה וְאִדְלָה מֵהַיֹּסֵף יְהוָה הַבָּר עִמִּי: כ וַיָּבֹאוּ אֵלֵהֶם אֶל-בְּלָעַם לְלֹכְדָה וַיֹּאמֶר לֹא אִם-לִקְרָא לְךָ בָּאוּ הָאֲנָשִׁים קוּם לְךָ אִתָּם וְאִךְ אֶת-הַדָּבָר אֲשֶׁר-אִדְבַר אֱלֹהֵי אֱתוֹ תַעֲשֶׂה: 21 וַיָּקָם בְּלָעַם בַּבֶּקֶר וַיַּחְבֹּשׂ אֶת-אַתָּנוּ וַיִּלְכֵךְ עִם-שְׂרָי מוֹאָב: וַיַּהֲרֹ-אִתָּה אֱלֹהִים כִּי-הוֹלֵךְ הוּא וַיִּתְּנָבֵךְ מְלֵאךְ יְהוָה בַּדֶּרֶךְ לְשַׁטֵּן לֹא הוּא רֹכֵב עַל-אַתָּנוּ וְשָׂנֵי נַעֲרָיו עִמָּנוּ: 23 וַתֵּרָא הָאֲחֹזֶן אֶת-מְלֵאךְ יְהוָה נֹכַח בַּדֶּרֶךְ וַחֲרָבּוֹ שְׁלֹפָפָה בְּיָדוֹ וַתִּט הָאֲחֹזֶן מִן-הַדֶּרֶךְ וַתִּלְכֵךְ בַּשִּׁטָּה וַיָּךְ בְּלָעַם אֶת-הָאֲחֹזֶן לְהַשְׁתָּה הַדֶּרֶךְ: 24 וַיַּעֲמֹד מְלֵאךְ יְהוָה בַּמִּשְׁעוֹל הַבָּרִמִּים גָּדַר מִשָּׁה וַגָּדַר מִשָּׁה: כה וַתֵּרָא הָאֲחֹזֶן אֶת-מְלֵאךְ יְהוָה

v. 18. p"ב

15. Envoya de nouveau. L'hébreu et les Septante ont de plus : « des chefs ».

18. Balaam répondit. L'hébreu a de plus : « aux serviteurs (Septante : aux princes) de Balaam ». — Je

ne pourrais changer la parole du Seigneur mon Dieu pour dire plus ou moins. Hébreu et Septante : « je ne puis transgresser l'ordre (la parole) de Jahvéh (du Seigneur) mon Dieu pour faire une chose petite ou grande ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 3^e Balaam (XXII-XXIV).

¹⁴ Revēsi princípēs dixērunt ad Balac : Nōluit Bālaam venīre nobiscum. ¹⁵ Rursum ille multo plures et nobiliōres quam ante miserat, misit. ¹⁶ Qui cum venissent ad Bālaam, dixērunt : Sic dicit Balac filius Sēphor : Ne cunctēris venīre ad me : ¹⁷ parātus sum honorāre te, et quidquid volūeris dabo tibi : veni et maledic pōpulo isti. ¹⁸ Respōndit Bālaam : Si dēderit mihi Balac plenam domum suam argēti et auri, non pōtero immutāre verbum Dōmini Dei mei, ut vel plus, vel minus loquar. ¹⁹ Obsecro ut hic maneātis etiā hac nocte, et scire queam quid mihi rursum respōndeat Dōminus. ²⁰ Venit ergo Deus ad Bālaam nocte, et ait ei : Si vocāre te venērunt hōmines isti, surge et vade cum eis : ita dumtaxat, ut quod tibi prācēpero, faciās.

²¹ Surrēxit Bālaam mane, et strata āsina sua profectus est cum eis. ²² Et irātus est Deus. Stetitque āngelus Dōmini in via contra Bālaam, qui insidēbat āsinā, et duos pūeros habēbat secum. ²³ Cernens āsina āngelum stantem in via, evagināto glādio, avērtit se de itinere, et ibat per agrum. Quam cum verberāret Bālaam, et vellet ad sēmitam redūcere, ²⁴ stetit āngelus in angūstiiis duārum maceriārum, quibus vineā cingebāntur. ²⁵ Quem videns āsina,

Balac ad Balaam iterum mittit.

Num. 24, 13.
3 Reg. 13, 8.

Num. 23, 19.

Iterum Deus ad Balaam.

Num. 22, 35,
32, 22.

Proficitur Balaam.

Gen. 23, 3.

Asina calcitrat.

Gen. 3, 24.
1 Par. 21, 16.
Jos. 5, 13, 14.

¹⁴ Étant retournés, les princes dirent à Balac : « Balaam n'a pas voulu venir avec nous ». ¹⁵ Balac envoya de nouveau *des messagers* beaucoup plus nombreux et plus nobles que ceux qu'il avait d'abord envoyés. ¹⁶ Lorsqu'ils furent venus chez Balaam, ils dirent : « Ainsi dit Balac, fils de Séphor : Ne tarde pas à venir vers moi : ¹⁷ je suis prêt à t'honorer, et tout ce que tu voudras, je te le donnerai ; viens, et maudis ce peuple ». ¹⁸ Balaam répondit : « Quand Balac me donnerait sa maison pleine d'argent et d'or, je ne pourrais changer la parole du Seigneur mon Dieu, pour dire plus ou moins. ¹⁹ Je demande instamment que vous demeuriez ici encore cette nuit, et que je puisse savoir ce que le Seigneur me répondra de nouveau ». ²⁰ Dieu vint donc vers Balaam pendant la nuit et lui dit : « Si ces hommes sont venus t'appeler, lève-toi et va avec eux, en sorte seulement que tu fasses ce que je t'ordonnerai ».

²¹ Balaam se leva le matin, et son ânesse préparée, il partit avec eux. ²² Alors Dieu fut irrité ; et l'ange du Seigneur se tint sur la voie en face de Balaam, qui était monté sur son ânesse, et avait deux serviteurs avec lui. ²³ L'ânesse voyant l'ange qui se tenait sur la voie, son épée tirée du fourreau, se détourna du chemin, et elle allait à travers les champs. Comme Balaam la frappait, et voulait la ramener dans le sentier, ²⁴ l'ange se tint dans le défilé de deux murailles, dont les vignes étaient entourées. ²⁵ L'ânesse le

17. *Tout ce que tu voudras, je te le donnerai* : lors de son premier message, Balac avait envoyé le prix qu'il avait jugé bon lui-même ; ici il y a progression, c'est Balaam qui fixera lui-même sa récompense.

20. *Lève-toi et va avec eux*. Sur cette décision divine, différente de la première, y. 12, Origène dit que Balaam l'arracha au Seigneur par ses instances importunes. *Homélie XIII sur les Nombres*, Migne, t. XII, col. 674-675.

21. *Son ânesse*. Nous avons déjà vu (*Exode*, iv, 20) qu'en Orient l'âne servait très souvent au transport des voyageurs. Voir encore *Josué*, xv, 48 ; *Juges*, i, 14 ; *1 Rois*, xxv, 20 ; *Zacharie*, ix, 9 ; *Matthieu*, xxi, 7, etc., etc. *Préparer l'âne*, c'était étendre sur son dos une couverture qui remplaçait la selle, et qu'on liait pour l'empêcher de tomber.

22. *Dieu fut irrité* : extérieurement, Balaam ne faisait que suivre les instructions divines ; mais intérieurement, son âme était guidée par l'amour du lucre et par la haine contre Israël, dont il devait bientôt donner de si tristes preuves. *Nombres*, xxxi, 16.

23. *L'ânesse voyant l'ange* : trois fois l'ange s'oppose à la marche de Balaam, en apparaissant miraculeusement à sa monture et en l'effrayant, sans que le devin vit le messager céleste. La première rencontre a lieu sur la grande route, et l'animal se sauve à travers ehamps.

24. *Dans le défilé* : deuxième rencontre, dans un défilé étroit entre deux murailles clôturant des vignes : l'ânesse ne peut fuir, mais elle se jette contre un mur et blesse Balaam.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 3^a Balaam (XXII-XXIV).

χον καὶ ἀπέθλιψε τὸν πόδα Βαλαάμ πρὸς τὸν τοῖχον, καὶ προσέθετο ἔτι μαστίξαι αὐτήν.
 26 Καὶ προσέθετο ὁ ἄγγελος τοῦ Θεοῦ καὶ ἀπελθὼν ὑπέστη ἐν τόπῳ στενῷ, εἰς ὃν οὐκ ἦν ἐκκλίνει δεξιὰν οὐδὲ ἀριστεράν. 27 Καὶ ἰδοῦσα ἡ ὄνος τὸν ἄγγελον τοῦ Θεοῦ συνεκάθισεν ὑποκάτω Βαλαάμ· καὶ ἐθυμώθη Βαλαάμ καὶ ἔτυπτε τὴν ὄνον τῇ ῥάβδῳ. 28 Καὶ ἤνοιξεν ὁ Θεὸς τὸ στόμα τῆς ὄνου, καὶ λέγει τῷ Βαλαάμ· Τί ἐποίησά σοι, ὅτι πέπαικάς με τρίτον τοῦτο; 29 Καὶ εἶπε Βαλαάμ τῇ ὄνῳ· Ὅτι ἐμπέπαιγάς μοι, καὶ εἰ εἶχον μάχαιραν ἐν τῇ χειρὶ, ἦδη ἂν ἐξεκέντησά σε. 30 Καὶ λέγει ἡ ὄνος τῷ Βαλαάμ· Οὐκ ἐγὼ ἡ ὄνος σου, ἐφ' ἧς ἐπέβαινες ἀπὸ νεότητός σου ἕως τῆς σήμερον ἡμέρας; μὴ ὑπεροράσει ὑπεριδοῦσα ἐποίησά σοι οὕτως; Ὁ δὲ εἶπεν· Οὐχί. 31 Ἀπεκάλυψε δὲ ὁ Θεὸς τοὺς ὀφθαλμοὺς Βαλαάμ, καὶ ὄρα τὸν ἄγγελον κυρίου ἀνθεστηκότα ἐν τῇ ὁδῷ καὶ τὴν μάχαιραν ἐσπασμένην ἐν τῇ χειρὶ αὐτοῦ, καὶ κύψας προσεκύνησε τῷ προσώπῳ αὐτοῦ. 32 Καὶ εἶπεν αὐτῷ ὁ ἄγγελος τοῦ Θεοῦ· Διὰ τί ἐπάταξας τὴν ὄνον σου τοῦτο τρίτον; καὶ ἰδοὺ ἐγὼ ἐξῆλθον εἰς διαβολὴν σου, ὅτι οὐκ ἀστεία ἡ ὁδός σου ἐναντίον μου, 33 καὶ ἰδοῦσά με ἡ ὄνος ἐξέκλινεν ἀπ' ἐμοῦ τρίτον τοῦτο, καὶ εἰ μὴ ἐξέκλινεν, νῦν οὖν σὲ μὲν ἀπέκτεινα, ἐκείνην δ' ἂν περιεποιησάμην. 34 Καὶ εἶπε Βαλαάμ τῷ ἄγγέλῳ κυρίου· Ἡμάρτηκα οὐ γὰρ ἠπιστάμην, ὅτι σὺ μοι ἀνθέστηκας ἐν τῇ ὁδῷ εἰς συνάντησιν· καὶ νῦν εἰ μὴ σοι ἀρκέσει, ἀποστραφήσομαι. Καὶ εἶπεν ὁ ἄγγελος τοῦ Θεοῦ πρὸς Βαλαάμ· Συμπορεύθητι μετὰ τῶν ἀνθρώπων· πλην τὸ ὄημα, ὃ ἐὰν εἴπω πρὸς σε, τοῦτο φυλάξῃ λαλήσαι. Καὶ

28. A: εἶπεν. AEF: πεποίηκα. AF: τοῦτο τρίτον. 29. AEF† (p. χειρὶ) μου. 30. A: ἐπέβ. ἐκ νεότη. A¹E: (pro οὕτως) τοῦτο. 31. AE: τοῦ Βαλ. A: (pro κυρ.) τοῦ Θεοῦ. 32. A: Καὶ λέγει. 33. AF: τοῦτο τρ. AEF† (a. νῦν) ἀπ' ἐμοῦ. A* οὖν. EF: ἀν σὲ μὲν. 34. AEF: ἀρέσκει. 35. F: ἂν εἴπω.

וַתִּלְחַק אֶל-תְּקִיר וַתִּלְחַץ אֶת-רַגְלָהּ בְּלָעָם אֶל-תְּקִיר וַיֹּסֶף לְהַפְתֹּתָהּ: 26 וַיֹּסֶף מִלְאָהּ יְהוָה עֲבוּר וַיַּעֲמֹד בְּמִקְוֹם צָר אֲשֶׁר אֵין-יָרֵךְ לְנִטּוֹת 27 וַיִּמְן וַשָּׂמְאוֹל: וַתֵּרָא הָאֱתוֹן אֶת-מִלְאָהּ יְהוָה וַתִּרְבֹּץ תַּחַת בְּלָעָם וַיִּתְרַאֲף בְּלָעָם וַיִּהְיֶה אֶת-הָאֱתוֹן 28 בַּמִּקְלָהּ: וַיַּפְתַּח יְהוָה אֶת-פִּי הָאֱתוֹן וַתֹּאמֶר לְבָלָעָם מַה-עָשִׂיתִי לָךְ כִּי 29 הִפִּיתָנִי זֶה שְׁלֹשׁ רַגְלָיִם: וַיֹּאמֶר בְּלָעָם לְאֱתוֹן כִּי הִתְעַלְלָתָ כִּי לֹא יִשְׁתַּדָּב בְּיָדֵי כִּי עָתָה הִנֵּה-תִּקְרִי: ל וַתֹּאמֶר הָאֱתוֹן אֶל-בְּלָעָם הֲלוֹא אָנֹכִי אֲתִנֶּה אֲשֶׁר-רָכַבְתָּ עָלַי מִקְדֹּדָה עַד-הַיּוֹם תִּהְיֶה תְהַסְפֵּן הַסִּבְּתָתִי לְעֵשׂוֹת לָךְ כִּי כֹה וַיֹּאמֶר לָא: וַיִּגַּל יְהוָה אֶת-עֵינָי בְּלָעָם וַיֵּרָא אֶת-מִלְאָהּ יְהוָה נֹצֵב בַּיָּרֵךְ וַתִּרְבֹּץ שְׁלֹפָה בְּיָדוֹ וַיִּקַּד וַיִּשְׁתַּחֲוֶה לְאַפָּיו: 32 וַיֹּאמֶר אֲלֵיו מִלְאָהּ יְהוָה עַל-מַה הִפִּיתָ אֶת-אֲתִנָּה זֶה שְׁלֹשׁ רַגְלָיִם הֲנִה אָנֹכִי וְצִאתִי לְשִׁטָּן כִּי-יָרַט 33 הַיָּרֵךְ לְנִגְדֵי: וַתֵּרָאֵנִי הָאֱתוֹן וַתֵּט לְפָנָי זֶה שְׁלֹשׁ רַגְלָיִם אֲלֵי נִטְתָה מִפְּנֵי כִּי עָתָה גַם-אֲתִכֶּה הַרְגָתִי 34 וְאוֹתָהּ הִתְחַיִּיתִי: וַיֹּאמֶר בְּלָעָם אֶל-מִלְאָהּ יְהוָה הֲטָאתִי כִּי לֹא יִדְעָתִי כִּי אֲתָה נֹצֵב לְקַרְאתִי בַיָּרֵךְ וְעָתָה לֹא אֲסִרֶע בְּעֵינַיִךְ אֲשׁוּבָה לִּי: וַיֹּאמֶר מִלְאָהּ יְהוָה אֶל-בְּלָעָם לָךְ עַם-הַאֲנָשִׁים וְאַפְסֵ אֶת-יְהַדְבַּר אֲשֶׁר-

v. 26. 28. קמץ ב'ו'

25. Et froissa le pied de celui qui la montait. Hébreu et Septante: « et serra le pied de Balaam contre la muraille ».

26. S'arrêta à sa rencontre manque dans l'hébreu et dans les Septante.

33. Hébreu et Septante: « L'ânesse m'a vu et s'est détournée devant moi déjà trois fois; si elle ne se fût pas détournée, je l'eusse fait périr et elle je l'aurais laissée en vie (Septante: je l'aurais épargnée) ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 3^e Balaam (XXII-XXIV).

juncti se parieti, et attrivit sedéntis pedem. At ille iterum verberábat eam : ²⁶ et nihilóminus ángelus ad locum angústum tránsiens, ubi nec ad dexteram nec ad sinistram póterat deviáre, óbvius stetit. ²⁷ Cumqué vidisset ásina stantem ángelum, cóncidit sub pédibus sedéntis : qui irátus, veheméntius cadébat fuste látera ejus.

²⁸ Aperúitque Dóminus os ásinae, Asina loquitur. 2 Pet. 2, 16. et locúta est : Quid feci tibi? cur percutis me? ecce jam tértio? ²⁹ Respóndit Bálaam : Quia commeruísti, et illusísti mihi : útinam habérem gládium, ut te percúterem! ³⁰ Dixit ásina : Nonne ánimál tuum sum, cui semper sedére consuevísti usque in præsentem diem? dic quid símile umquam fécerim tibi. At ille ait : Numquam.

³¹ Prótinus aperuit Dóminus óculos Bálaam, et vidit ángelum stantem in via, evagináto gládio, adoravitque eum pronus in terram.

³² Cui ángelus : Cur, inquit, tértio vérberas ásinam tuam? Ego veni ut adversárer tibi, quia perversa est via tua, mihi que contrária : ³³ et nisi ásina declináset de via, dans locum resisténti, te occidísem, et illa viveret. ³⁴ Dixit Bálaam : Pec-cávi, nésciens quod tu stares contra me : et nunc si displicet tibi ut vadam, revértar. ³⁵ Ait ángelus : Vade cum istis, et cave ne áliud quam præcépero tibi loquáris. Ivit

voyant, se pressa contre le mur, et froissa le pied de celui qui la montait. Mais Balaam la frappa de nouveau ; ²⁶ et néanmoins l'ange, passant dans un lieu plus étroit, où elle ne pouvait dévier ni à droite ni à gauche, s'arrêta à sa rencontre. ²⁷ Or, lorsque l'ânesse vit l'ange arrêté, elle tomba sous les pieds de celui qui la montait; Balaam, irrité, lui frappa plus fort les flancs avec son bâton.

²⁸ Alors le Seigneur ouvrit la bouche de l'ânesse, et elle dit : « Que vous ai-je fait? Pourquoi me frappez-vous? Voilà déjà trois fois! » ²⁹ Balaam répondit : « Parce que tu l'as mérité, et que tu t'es jouée de moi : plutôt à Dieu que j'eusse un glaive pour te frapper! » ³⁰ L'ânesse répliqua : « Ne suis-je pas votre animal, sur lequel vous avez toujours été accoutumé de monter jusqu'au présent jour? dites si je vous ai jamais fait quelque chose de semblable ». Or Balaam répondit : « Jamais ».

³¹ Aussitôt Dieu ouvrit les yeux de Balaam, et il vit l'ange qui se tenait sur la voie, son épée tirée du fourreau, et il l'adora incliné vers la terre.

³² Et l'ange à Balaam : « Pourquoi, dit-il, as-tu frappé trois fois ton ânesse? Moi, je suis venu pour m'opposer à toi, parce que ta voie est perverse, et qu'elle m'est contraire : ³³ et si l'ânesse ne se fût détournée, cédant la place à celui qui lui résistait, je t'aurais tué, et elle, elle vivrait ». ³⁴ Balaam répondit : « J'ai péché, ne sachant pas que c'était vous qui vous teniez là contre moi : mais maintenant, s'il vous déplaît que j'aille, je retournerai ». ³⁵ L'ange reprit : « Va avec eux, et prends garde de dire autre chose que ce que je t'or-

26. Dans un lieu plus étroit : c'est la troisième rencontre, dans un passage si étroit que l'animal ne peut se jeter ni à droite ni à gauche : mais il s'abat, §. 27.

28. Le Seigneur ouvrit la bouche de l'ânesse. Ce fait est assurément extraordinaire, mais ce n'est pas une raison pour le rejeter. Nous n'avons pas ici à réfuter ceux qui le repoussent uniquement parce que c'est un miracle, ni même ceux qui le supposent

interpolé uniquement parce qu'il est inouï. Quant à y voir une allégorie, ou un songe que le devin aurait eu avant son départ ou pendant son voyage, il paraît impossible de concilier cette interprétation, soit avec le sens naturel de ce récit, soit avec ce qu'en dit S. Pierre dans sa 11^e Épître, II, 15-16.

31. Il l'adora, c'est-à-dire il se prosterna devant lui.

32. Ta voie est perverse : Voir la note sur le §. 22.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 3^o Balaam (XXII-XXIV).

επορεύθη Βαλαάμ μετὰ τῶν ἀρχόντων Βα-
λάκ.

³⁶ Καὶ ἀκούσας Βαλάκ, ὅτι ἤκει Βαλαάμ,
ἔξῃλθεν εἰς συνάντησιν αὐτῷ εἰς πόλιν Μωάβ,
ἣ ἔστιν ἐπὶ τῶν ὄριων Ἀργῶν, ἣ ἔστιν ἐκ
μέρους τῶν ὄριων.

³⁷ Καὶ εἶπε Βαλάκ πρὸς
Βαλαάμ· Οὐχὶ ἀπέστειλα πρὸς σε, καλέσαι
σε; Διὰ τί οὐκ ἦρχον πρὸς με; ὅπως οὐ δυ-
νήσομαι τιμῆσαι σε; ³⁸ Καὶ εἶπε Βαλαάμ πρὸς
Βαλάκ· Ἴδόν ἤκω πρὸς σε νῦν· δυνατὸς
ἔσομαι λαλήσαι τι; Τὸ ὄημα ὃ ἐάν ἐμ-
βάλῃ ὁ θεὸς εἰς τὸ στόμα μου, τοῦτο λα-
λήσω.

³⁹ Καὶ επορεύθη Βαλαάμ μετὰ

Βαλάκ, καὶ ἦλθον εἰς πόλεις ἐπαύλεων.
⁴⁰ Καὶ ἔθισε Βαλάκ πρόβατα καὶ μόσχους
καὶ ἀπέστειλε τῷ Βαλαάμ καὶ τοῖς ἀρχουσι
τοῖς μετ' αὐτοῦ.

⁴¹ Καὶ ἐγενήθη πρωί, καὶ παραλαβὼν Βα-
λάκ τὸν Βαλαάμ ἀνεβίβασεν αὐτὸν ἐπὶ τὴν
στήλην τοῦ Βόαλ, καὶ ἔδειξεν αὐτῷ ἐκείθεν

XXIII. μέρος τι τοῦ λαοῦ. ¹ Καὶ εἶπε

Βαλαάμ τῷ Βαλάκ· Οἰκοδόμησόν μοι ἐνταῦθα
ἐπὶ τὰ βουμῶν καὶ ἐτοίμασόν μοι ἐνταῦθα
ἐπὶ τὰ μόσχους καὶ ἐπὶ τὰ κριοὺς. ² Καὶ ἐποίησε

Βαλάκ, ὃν τρόπον εἶπεν αὐτῷ Βαλαάμ, καὶ
ἀνήνεγκε μόσχον καὶ κριὸν ἐπὶ τὸν βουμόν.

³ Καὶ εἶπε Βαλαάμ πρὸς Βαλάκ· Παράστηθι
ἐπὶ τῆς θυσίας σου, καὶ πορεύσομαι, εἴ μοι
φανεῖται ὁ θεὸς ἐν συναντήσει, καὶ ὄημα ὃ
ἐάν μοι δεῖξῃ, ἀναγγελάω σοι. ⁴ Καὶ παρέ-
στη Βαλάκ ἐπὶ τῆς θυσίας αὐτοῦ.

⁴ Καὶ Βα-
λαάμ επορεύθη ἐπερωτῆσαι τὸν θεόν.
Καὶ επορεύθη * εἰθεῖαν, καὶ ἐφάνη ὁ θεὸς
τῷ Βαλαάμ, καὶ εἶπε πρὸς αὐτὸν ἡ Βαλαάμ.

¹· Τοὺς ἐπὶ τὰ βουμῶνς ἠτοίμασα καὶ ἀνεβίβωσα
μόσχον καὶ κριὸν ἐπὶ τὸν βουμόν. ⁵ Καὶ ἐνέ-
βαλεν ὁ θεὸς ὄημα εἰς τὸ στόμα Βαλαάμ
καὶ εἶπεν· Ἐπιστραφεῖς πρὸς Βαλάκ, οὕτω
λαλήσεις.

⁶ Καὶ ἀπεστράφη πρὸς αὐτόν· καὶ ὁ δὲ
ἐφρεστήκει ἐπὶ τῶν ὀλοκαυτωμάτων αὐτοῦ,

^{37.} A²F: ἀποστειλάς ἀπέστειλα. ^{38.} A¹: σε
νῦν δυν. A¹: (pro το στ.) τὴν καρδίαν. AF: τοῦτο
φυλάξω λαλήσαι. — 3. (pro alt. καὶ) ἐγὼ δέ. F: φαν.
μοι. G. A: Καὶ ὄδε. F: ἐφρεστήκει. A¹: ἐφρι-
στήκει.

ἀδבר אליה אתו תדבר ויגה בלעם
עם-שירי בלק:

³⁶ - וישמע בלק פי בא בלעם ויצא
לקראתו אל-עיר מואב אשר על-

גבול ארצו אשר בקצה הנגב:
³⁷ ויאמר בלק אל-בלעם הלא שלח

שלחתי אליה לקרא-ה לה למה לא-
הלכת אלי האמנם לא אוכל בפיה:

³⁸ ויאמר בלעם אל-בלק הנה-באתי
אליה עתה הכול אוכל ודבר מאומה

הדבר אשר ישם אליהם בפיו אתו
³⁹ אדבר: ויגה בלעם עם-בלק ויבאו

⁴⁰ מ קרית הצות: ויזבח בלק בקר
וצאן וישלח לבלעם ולשרים אשר

יהו:
⁴¹ ויהי בכפר ויגח בלק את-
בלעם ויעלהו פמות בעל וירא

XXIII. משם קצה העם: ויאמר
בלעם אל-בלק בנה-לי קנה

שבועה מזבחת והכן לי בזה
שבועה פרים ושבועה אילים:

² ויעש בלק פאשר דבר בלעם ויעל
בלק ובלעם פר ואיל במזבח:

³ ויאמר בלעם לבלק התיצב על-
עלתה ואלכה אלפי ימרה יהיה

⁴ לקראתי ודבר מדה-יראני והגדתי
לה ויגה שפי: ויקר אליהם אל-

בלעם ויאמר אליו את-שבועת
המזבחת עלכותי ואעל פר ואיל

⁵ ה במזבח: וישם יהוה דבר בפיו
בלעם ויאמר שוב אל-בלק וכה

תדבר:
⁶ וישב אליו והנה נצב על-עלתו

39. Dans une ville qui était aux derniers confins
de son royaume. Hébreu : « à Kiriath Khoutsoth ». Sep-
tante : « à la ville des habitations ».
40. Il envoya des présents à Balaam. Hébreu et
Septante : « il les envoya (les bœufs et les brebis
qu'il avait tués) à Balaam ».
41. La partie du peuple qui était aux extrémités.

Septante : « une partie du peuple ».
XXIII. 3-4. Les Septante ajoutent : « Et Balac assista au
sacrifice. Et Balaam s'en alla pour interroger Dieu ».
4. Et s'en étant allé promptement. Hébreu : « et
il alla sur une colline ». Septante : « et il s'en alla
par le chemin direct ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 3^e Balaam (XXII-XXIV).

igitur cum principibus.

³⁶ Quodcum audisset Balac, egressus est in occursum ejus, in oppido Moabitárum, quod situm est in extrémis finibus Arnon. ³⁷ Dixitque ad Balaam : Misi nuntios ut vocarent te, cur non statim venisti ad me? an quia mercédem advéntui tuo réddere néqueo? ³⁸ Cui ille répondit : Ecce adsum : numquid loqui pótero aliud, nisi quod Deus posúerit in ore meo? ³⁹ Perrexérunt ergo simul, et venérunt in urbem, quæ in extrémis regni ejus finibus erat. ⁴⁰ Cumque occidisset Balac boves et oves, misit ad Balaam, et príncipes qui cum eo erant, múnera.

Balac obviam Balaam.

⁴¹ Mane autem facto duxit eum ad excélsa Baal, et intúitus est extrémam partem pópuli.

XXIII. ¹ Dixitque Balaam ad Balac : *Ædifica mihi hic septem aras, et para tótidem vitulos, ejusdémque númeri arietes.* ² Cumque fecisset juxta sermónem Balaam, imposuérunt simul vitulum et arietem super aram. ³ Dixitque Balaam ad Balac : *Sta paulisper juxta holocaustum tuum, donec vadam, si forte occurrat mihi Dóminus, et quodcúmque imperáverit, loquar tibi.* ⁴ Cumque abiisset velociter, occurrít illi Deus. Locutúsque ad eum Balaam : *Septem, inquit, aras exéxi, et impósui vitulum et arietem désuper.* ⁵ Dóminus autem pósuit verbum in ore ejus, et ait : *Revértere ad Balac, et hæc loqueris.*

Altaria ædificata. Num. 23, 25, 11.

Num. 23, 29.

Num. 23, 15.

Num. 24, 1.

Deus ad Balaam.

⁶ Revérsus invénit stantem Balac

donnerai ». Il alla donc avec les princes.

³⁶ Ce que Balac ayant appris, il sortit à sa rencontre jusqu'à une ville des Moabites qui est située aux derniers confins d'Arnon, ³⁷ et il dit à Balaam : « J'ai envoyé des messagers pour t'appeler; pourquoi n'es-tu pas venu aussitôt vers moi? Est-ce parce que je ne puis pas donner une récompense à ton arrivée? » ³⁸ Balaam lui répondit : « Me voici : est-ce que je pourrai dire autre chose que ce que Dieu mettra en ma bouche? » ³⁹ Ils s'en allèrent donc ensemble, et ils vinrent dans une ville qui était aux derniers confins de son royaume. ⁴⁰ Or, lorsque Balac eut tué des bœufs et des brebis, il envoya des présents à Balaam et aux princes qui étaient avec lui.

⁴¹ Mais, le matin venu, il le conduisit sur les hauts lieux de Baal, et Balaam vit la partie du peuple qui était aux extrémités.

XXIII. ¹ Alors Balaam dit à Balac : « Bâti-moi ici sept autels, et prépare autant de veaux, et des béliers en même nombre ». ² Et, lorsqu'il eut fait selon la parole de Balaam, ils placèrent ensemble un veau et un bélier sur l'autel. ³ Et Balaam dit à Balac : « Tiens-toi un peu auprès de ton holocauste, jusqu'à ce que j'aie vu si par hasard le Seigneur se présentera à moi : et tout ce qu'il me commandera, je te le dirai ». ⁴ Et, s'en étant allé promptement, le Seigneur se présenta. Et Balaam lui parlant : « J'ai dressé, dit-il, sept autels, et j'ai placé un veau et un bélier par-dessus ». ⁵ Mais le Seigneur lui mit une parole dans la bouche, et dit : « Retourne vers Balac, et tu lui diras ces choses ».

⁶ Revenu, il trouva Balac se tenant

36. Une ville des Moabites. Dans l'hébreu : Ir Moab, ville moabite, au sud de Rabbath ou Ar-Moab, à l'est de la pointe méridionale de la mer Morte.

41. Sur les hauts lieux. Pour honorer Baal on choisissait de préférence les hauts lieux ou *bamóth* (Cf. *Lévitique*, xxvi, 30). Les montagnes, où l'on trouvait l'air frais et l'ombrage, si recherchés dans ce pays brûlé d'Orient, attiraient en foule ses adorateurs. Là on chantait, on faisait de la musique, on brûlait des parfums, et on se livrait à toute sorte de débauches. La montagne appartenait à Baal et le bocage à Aschéra, la déesse du plaisir. — *De Baal* : Baal était le principal dieu chananéen. Ce nom devait être un des noms primitifs du vrai Dieu (voir la note sur *Exode*, xxi, 28). Quand il devint celui d'une idole, on représenta d'abord Baal sous la forme d'une pierre conique. Dans les derniers temps, on le figura la tête entourée de rayons. C'était en effet le soleil divinisé, et aussi la nature considérée comme dieu. On distingua un grand nombre de Baals, qu'on considéra peu à peu comme



Baal (p. 41). (D'après Brugsch.)

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 3° Balaam (XXII-XXIV).

καὶ πάντες οἱ ἄρχοντες Μωάβ μετ' αὐτοῦ.
 7 Καὶ ἐγενήθη πνεῦμα θεοῦ ἐπ' αὐτῷ.
 7 Καὶ ἀναλαβὼν τὴν παραβολὴν αὐτοῦ εἶπεν·
 Ἐκ Μεσοποταμίας μετεπέμψατό με Βα-
 λάκ βασιλεὺς Μωάβ, ἐξ ὄρεων ἀπ' ἀνατο-
 λῶν, λέγων· Δεῦρο ἄρασαί μοι τὸν Ἰσραήλ,
 καὶ δεῦρο ἐπικατάρασαί μοι τὸν Ἰσραήλ.
 8 Τί ἀράσωμαι ὃν μὴ ἀράται κύριος; ἢ τί
 καταράσωμαι ὃν μὴ καταράται ὁ θεός; 9 Ὅτι
 ἀπὸ κορυφῆς ὄρεων ὕψομαι αὐτόν, καὶ ἀπὸ
 βουνῶν προσνοήσω αὐτόν· ἰδοὺ λαὸς μόνος
 κατοικήσει, καὶ ἐν ἔθνεσιν οὐ συλλογισθή-
 σεται. 10 Τίς ἐξηκριβώσατο τὸ σπέρμα Ἰσ-
 ραήλ; καὶ τίς ἐξαριθμήσατο δήμενος Ἰσραήλ;
 Ἀποθάνοι ἡ ψυχὴ μου ἐν ψυχᾷς δικαίων,
 καὶ γένοιτο τὸ σπέρμα μου ὡς τὸ σπέρμα
 τούτων.

11 Καὶ εἶπε Βαλάκ πρὸς Βαλαάμ· Τί πε-
 ποιήσας μοι; Εἰς κατάρασιν ἐχθρῶν μου
 κέκληκά σε, καὶ ἰδοὺ εὐλόγηκας εὐλογίαν.
 12 Καὶ εἶπε Βαλαάμ πρὸς Βαλάκ· Οὐχὶ ὅσα
 ἂν ἐμβάλῃ ὁ θεὸς εἰς τὸ στόμα μου, τοῦτο
 φηλάξω λαλήσαι; 13 Καὶ εἶπε πρὸς αὐτόν
 Βαλάκ· Δεῦρο ἐτι μετ' ἐμοῦ εἰς τόπον ἄλ-
 λον, ἐξ οὗ οὐκ ὄψει αὐτόν ἐκεῖθεν, ἀλλ' ἢ
 μέρος τι αὐτοῦ ὄψει, πάντας δὲ οὐ μὴ ἴδῃς,
 καὶ κατάρασαί μοι αὐτόν ἐκεῖθεν. 14 Καὶ
 παρέλαβεν αὐτόν εἰς ἀγροῦ σκοπιᾶν ἐπὶ κο-
 ρυφῆν λελαξευμένον, καὶ ὠκοδόμησεν ἐκεῖ
 ἐπτὰ βωμούς, καὶ ἀνεβίβασε μόσχον καὶ
 κριὸν ἐπὶ τὸν βωμόν. 15 Καὶ εἶπε Βαλαάμ
 πρὸς Βαλάκ· Παράστηθι ἐπὶ τῆς θυσίας
 σου, ἐγὼ δὲ πορεύσομαι ἐπερωτήσαι τὸν
 θεόν. 16 Καὶ συνήτησεν ὁ θεὸς τῷ Βα-
 λαάμ, καὶ ἐνέβαλε ῥήμα εἰς τὸ στόμα αὐτοῦ
 καὶ εἶπεν· Ἀποστράφηθι πρὸς Βαλάκ, καὶ
 τάδε λαλήσεις.

17 Καὶ ἀπεστράφη πρὸς αὐτόν, καὶ ὅδὲ
 ἐφειστήκει ἐπὶ τῆς ὀλοκαυτώσεως αὐτοῦ καὶ
 1 παντες' οἱ ἄρχοντες Μωάβ μετ' αὐτοῦ,
 καὶ εἶπεν αὐτῷ Βαλάκ· Τί ἐλάλησε κύριος;
 18 Καὶ ἀναλαβὼν τὴν παραβολὴν αὐτοῦ εἶπεν·

7 הוּא וְכָל־שָׂרֵי מוֹאָב; וַיִּשָּׂא מִשְׁלָו
 וַיֹּאמֶר מִן־אָרֶם יְנַהֵנִי כָּל־קַל מִלְּחָה־
 מוֹאָב מִהַרְרֵי־קָדְשׁ לְכֹה אֲרָה־לִּי
 8 וַיַּעֲקֹב וּלְכֹה זַעֲמָה וַיִּשְׂרָאֵל; מַה
 אֶקְרַב לֹא קָרַב אֵל וּמָה זַעֲמָם לֹא
 9 זַעֲמָ וְהוֹה; כִּי־מִרְאֵשׁ אַרְיִים אֲרָאֵנִי
 וּמִזְבְּעוֹת אֲשׁוּרְנֹו הֵן־עַם לְכַדָּד
 י וַיִּשְׁפֹּן וּבְנֵיָם לֹא יִתְחַשְׁבּוּ; מִי מִכֹּה
 עֲפָר וַיַּעֲקֹב וּמִסֶּסֶר אֶת־רַכָּב וַיִּשְׂרָאֵל
 תָּמַת נַפְשִׁי מוֹת וַיִּשְׂרִים וְהִתְוֹ
 אֶת־רִיתִי כְּמָהוּ;

11 וַיֹּאמֶר כָּל־כְּלָעַם מַה עֲשִׂיתָ
 לִּי לְקַב אֵיבִי לְקַח־תִּיךָ וְהִנֵּה בִּרְכָתָךְ
 12 בָּרַךְ; וַיַּעַן וַיֹּאמֶר הֲלֹא אֵת אֲשֶׁר
 יִשִּׁים יְהוָה בְּפִי אֲתוּ אֲשַׁמְרֵ לְדַבָּר;
 13 וַיֹּאמֶר אֵלָיו כָּל־כְּלָה־נְפֹא אֵתִי אֵל־
 מְקוֹם אֵהוּ אֲשֶׁר תִּרְאֵנִי מִשְׁעַם
 אֶפֶס תִּצְהֵו תִּרְאֵה וְכָל־לֹא תִרְאֵה
 14 וְקָבְנִי־לִי מִשְׁעַם; וַיִּקְהֹהוּ שִׁדְהָ
 צִפִּים אֶל־רִאֵשׁ הַסֶּסֶרָה וַיִּבֶן שְׁבָעָה
 מִזְבְּחֹת וַיַּעַל עַל כָּל־מִזְבְּחָהּ;
 15 וַיֹּאמֶר אֵל־כָּל־כְּלָעַם הַתִּינָאָב כֹּה־עַל־
 16 עֲלִיתָךָ וְהִנֵּה אֶקְרָה כֹּה; וַיִּקְרַ
 יְהוָה אֵל־כָּל־כְּלָעַם וַיִּשְׁעַם דָּבָר בְּפִיו
 וַיֹּאמֶר שׁוּב אֵל־כָּל־כְּלָעַם וְכֹה תִדַּבֵּר;
 17 וַיָּבֹא אֵלָיו וְהֵנֹו נֶאֱבַל עַל־עֲלֹתָו
 וַיִּשְׂרִי מוֹאָב אֵתֹו וַיֹּאמֶר לֹו כָּל־כְּלָעַ
 18 מַה־זַּעֲבֹר יְהוָה; וַיִּשָּׂא מִשְׁלָו וַיֹּאמֶר

7. F* απ'. 8. AEF: ἀράσομαι. F: (pro ἢ) καὶ. AEF: καταράσομαι. 9. A† (a. βουν.) τῶν. F: συλλογισ. 10. EF: ἐξηκριβώσατο. A²F: σπ. τοῦτο. E: σπ. αὐτῶν. 11. AE: τί ἐποίησάς... εὐλόγησας.

12. A* ἄν. A: τοῦτο φη. 13. AF: ὄψη (bis). F: καταράση. 14. AF: ἀποστράφητι. 17. F: ἐφειστήκει. A¹: ἐφισ.

6. Les Septante ajoutent : « et l'Esprit de Dieu vint en lui ».

10. Ma fin. Septante : « ma race ».

12. Ce que m'a commandé le Seigneur. Hébreu et Septante : « ce que Jahvéh (Dieu) m'a mis dans la bouche ».

14. Dans un lieu très élevé. Hébreu : « dans la campagne de Tsophim, ou vien : au champ des sentinelles ». Septante : « au plus haut du champ ». — Sur

le sommet de la montagne de Phasga. Hébreu : « au sommet du Phisga »; Septante : « sur le sommet du coupé (ils traduisent le nom propre) ». — Balaam bâti. Les Septante ajoutent « là ».

15. Jusqu'à ce que j'aille à la rencontre. Septante : « et moi je vais interroger Dieu ».

17. Ainsi que les princes. Septante : « et tous les princes ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 3^e Balaam (XXII-XXIV).

juxta holocaustum suum, et omnes principes Moabitárum : ⁷ assumptáque parábola sua, dixit :

De Aram addúxit me Balac rex Moabitárum, de móntibus oriéntis : Veni, inquit, et máledic Jacob : própera, et detestáre Israël.

⁸ Quomodo maledicám, cui non maledixit [Deus?] Qua ratióne detéster, quem Dóminus non [detestátur?]

⁹ De summis silicibus vidébo eum, et de cóllibus considerábo illum. Pópulus solus habitábit, et inter gentes non reputábitur.

¹⁰ Quis dínueráre possit pulverem Jacob, et nosse númerum stirpis Israël? Moriáritur ánima mea morte justórum, et fiant novíssima mea horum similia.

¹¹ Dixitque Balac ad Balaam : Quid est hoc quod agis? Ut malediceres inimicis meis vocávi te : et tu e contrário benedicis eis. ¹² Cui ille respóndit : Num áliud possum loqui, nisi quod jússerit Dóminus? ¹³ Dixit ergo Balac : Veni mecum in álterum locum unde partem Israël videas, et totum vidére non possis, inde maledicito ei. ¹⁴ Cumque duxisset eum in locum sublímem, super vérticem montis Phasga, ædificávit Balaam septem aras, et impósitis supra vitulo atque ariete, ¹⁵ dixit ad Balac : Sta hic juxta holocaustum tuum, donec ego óbvius pergam. ¹⁶ Cui cum Dóminus occurrisset, posuissetque verbum in ore ejus, ait : Revértere ad Balac, et hæc loqueris ei.

¹⁷ Réversus invénit eum stantem juxta holocaustum suum, et principes Moabitárum cum eo. Ad quem Balac : Quid, inquit, locúsus est Dóminus? ¹⁸ At ille, assumptá parábola sua, ait :

auprès de son holocauste, ainsi que tous les princes des Moabites; ⁷ et employant sa parabole, il dit :

« C'est d'Aram que m'a fait venir Balac, roi des Moabites, c'est des montagnes d'orient : Viens, a-t-il dit, et maudis Jacob ! hâte-toi, et déteste Israël ! »

⁸ Comment maudirais-je celui que Dieu n'a [point maudit?] Comment détesterais-je celui que le Seigneur [ne déteste point?]

⁹ Des rochers les plus élevés je le verrai, et des collines je le considérerai. Ce peuple habitera seul, et il ne sera pas compté parmi les nations.

¹⁰ Qui pourra compter la poussière de Jacob et connaître le nombre de la lignée d'Israël? Meure mon âme de la mort des justes, et que ma fin soit semblable à la leur! »

¹¹ Alors Balac dit à Balaam : « Qu'est-ce que tu fais? C'est pour maudire mes ennemis que je t'ai appelé, et au contraire tu les bénis! » ¹² Balaam lui répondit : « Est-ce que je puis dire autre chose que ce qu'a commandé le Seigneur? » ¹³ Balac reprit donc : « Viens avec moi dans un autre lieu, d'où tu verras une partie d'Israël, et tu ne pourras le voir tout entier; de là, maudis-le ». ¹⁴ Et lorsqu'il l'eut conduit dans un lieu très élevé, sur le sommet de la montagne de Phasga, Balaam bâtit sept autels, et, un veau et un bélier placés pardessus *chacun d'eux*, ¹⁵ il dit à Balac : « Tiens-toi ici auprès de ton holocauste, jusqu'à ce que j'aille à la rencontre *du Seigneur* ». ¹⁶ Or, lorsque le Seigneur se fut présenté à lui, et qu'il lui eut mis une parole dans la bouche, il dit : « Retourne vers Balac, et tu lui diras ces choses ».

¹⁷ Revenu, il le trouva se tenant auprès de son holocauste, et les princes des Moabites avec lui. Balac lui demanda : « Qu'a dit le Seigneur? » ¹⁸ Or Balaam, employant sa parabole, dit :

Prima benedictio a Balaam edicta.
Num. 23, 16; 24, 3, 15, 23.

Num. 22, 5.

Mich. 6, 5.

Lev. 20, 26; Deut. 33, 28; 4, 7; Ps. 147, 19, 20.

Gen. 13, 16; Deut. 1, 11.

Num. 31, 8; Ps. 36, 37.

Balac secundo maledictionem poscit.
Num. 22, 6.

Jos. 24, 10.

Num. 22, 38.

Num. 22, 41; 24, 2.

Num. 21, 20; Deut. 34, 1.

Num. 23, 3.

Num. 24, 1.

Deus ad Balaam.
Num. 23, 5.

Num. 23, 7; 24, 3, 15, 23.

des dieux différents, mais qui n'étaient en réalité que le même Baal honoré en des lieux divers : Baalhermon, Baalgad, Béalphégor, etc. Le Baal, père des autres Baals, quand le souvenir de l'unité de Dieu eut été oublié, fut appelé avec l'article, *le Baal* par excellence. Il exerça son influence sur les fruits de la terre, et les autres Baals, qui étaient censés plus jeunes, représenterent les influences spéciales du soleil sur la terre. Sur le culte de Baal, voir la note sur III Rois, xviii, 49.

XXIII. 7. Sa parabole, c'est-à-dire la parabole, ou oracle prophétique que Dieu lui inspirait; car c'est le sens qu'a ce mot dans ce chapitre et le suivant. — *Il dit...* : c'est le premier oracle de Balaam, §. 7-10; on en compte en tout quatre, tous prononcés dans la forme poétique, avec un parallélisme facilement reconnaissable. — *Aram* : la Syrie et la Mésopotamie à l'ouest de l'Euphrate. — *Des montagnes d'Orient* :

même sens.
¹⁰ *Meure mon âme...* ! Nous avons déjà remarqué que les Hébreux employaient très souvent le mot *âme* pour désigner *personne, individu*. Voir la note sur *Genèse*, ix, 5. — *De la mort des justes* : allusion à une rémunération future. La fin de Balaam fut, par sa faute, tout autre que celle qu'il souhaitait en cette circonstance. *Nombres*, xxxi, 7-8.

¹⁴ *Phasga*. Voir plus haut la note sur *Nombres*, xxi, 20.

¹⁵ *Ton holocauste*. Le second sacrifice est exactement semblable au premier, §. 4-6. A qui était-il offert? Balac avait certainement l'intention de l'offrir à Baal, son dieu. Quant à Balaam, il est probable qu'il l'offrirait à ce Jahvéh dont il avait éprouvé l'intervention visible; peut-être avait-il l'intention de le faire changer de dessein, et d'obtenir de lui l'autorisation de maudire Israël.

¹⁸ *Balaam... dit* : deuxième oracle, §. 18-24.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 3 Balaam (XXII-XXIV).

Ἀνάστηθι Βαλάκ καὶ ἄκουε, ἐνώτισαι * μάρτυς υἱὸς Σεπτάω. ¹⁹ Οὐχ ὡς ἄνθρωπος ὁ θεὸς διαοτηθῆναι, οὐδ' ὡς υἱὸς ἀνθρώπου ἀπειληθῆναι. Αὐτὸς εἶπας οὐχὶ ποιήσει; Αὐλήσει, καὶ οὐχὶ ἐμμενεῖ; ²⁰ Ἴδου εὐλογεῖν μαρεῖλλημαί * εὐλογήσω, καὶ οὐ μὴ ἀποστρέψω. ²¹ Οὐκ ἔσται μόχθος ἐν Ἰακώβ, οὐδὲ ὀφθήσεται πόσος ἐν Ἰσραήλ: κύριοι ὁ θεὸς αὐτοῦ μετ' αὐτοῦ, * τὰ ἐνδοξα ἀρχόντων ἐν αὐτῷ. ²² Θεὸς ὁ ἔξαγαγὼν αὐτὸν ἐξ Αἰγύπτου, ὡς δόξα μονοκέρωτος αὐτῷ. ²³ Οὐ γάρ ἐστιν οἰωνισμὸς ἐν Ἰακώβ, οὐδὲ μαντεία ἐν Ἰσραήλ: κατὰ καιρὸν φηθήσεται Ἰακώβ καὶ τῷ Ἰσραήλ, τί ἐπιτελέσει ὁ θεός. ²⁴ Ἴδου λαὸς ὡς σκύμος ἀναστήσεται, καὶ ὡς λέων γανρωθήσεται: οὐ κοιμηθήσεται ἕως φάγῃ θήραν, καὶ αἷμα τραυματιῶν πίεται.

²⁵ Καὶ εἶπε Βαλάκ πρὸς Βαλαάμ: Οὔτε κατάραις κατάρωσθ' ἡμοί' αὐτόν, οὔτε εὐλογῶν μὴ εὐλογήσης αὐτόν. ²⁶ Καὶ ἀποκριθεὶς Βαλαάμ εἶπε τῷ Βαλάκ: Οὐκ ἐλάλησά σοι λέγων: Τὸ ἤμια ὃ ἐὰν λαλήσῃ ὁ θεός, τοῦτο ποιήσω; ²⁷ Καὶ εἶπε Βαλάκ πρὸς Βαλαάμ: Δεῦρο παραλάβω σε εἰς τόπον ἄλλον, εἰ ἀρεεῖαι τῷ θεῷ, καὶ κατάρασαί μοι αὐτόν ἐκεῖθεν. ²⁸ Καὶ παρέλαβε Βαλάκ τὸν Βαλαάμ ἐπὶ κορυφῇ τοῦ Φογῶ, τὸ παρατεῖνον εἰς τὴν ἔρημον. ²⁹ Καὶ εἶπε Βαλαάμ πρὸς Βαλάκ: Οἰκοδόμησόν μοι ὄδω ἐπτὰ βωμοὺς καὶ ἐτοίμασόν μοι ὄδω ἐπτὰ μόσχους καὶ ἐπτὰ κοιοὺς. ³⁰ Καὶ ἐποίησε Βαλάκ, καθάπερ εἶπεν αὐτῷ Βαλαάμ, καὶ ἀνήνεγκε μόσχον καὶ κοῖον ἐπὶ τὸν βωμόν.

XXIV. Καὶ ἰδὼν Βαλαάμ ὅτι καλὸν ἐστὶν ἐναντίον κυρίου εὐλογεῖν τὸν Ἰσραήλ,

20. F: ἀποστραφῶ. 21. A: τὰ δὲ ἐνδοξα. 22. AEF+ (in.) O. EF: (pro αὐτῷ) αὐτοῦ. 24. A: γανρωθ... 25. F: εὐλογήσεις. 26. AE: (pro Καὶ ἀπ.) Ἀποκρ. δὲ. F: (pro ἐν) ἄν. 28. AE+ (p. ἐπὶ) τῆν. — 1. F: ἔναντι.

קום בָּלַק וְשָׁמַע הַאֲזִינָה עָדֵי בְנֵי 19 צָפָר: לֹא אִישׁ אֵל יִכְזֹב וּבְךָ אֲדַם וַיִּתְנַתֵּם הַהוּא אָמַר וְלֹא יַעֲשֶׂה כ וְדַבֵּר וְלֹא יִקְיַמְנֶה: הִנֵּה בְרַךְ 21 לְקַדְחֵי וּבְרַךְ וְלֹא אֲשִׁיבֶנָה: לֹא- הַבֵּיט אָנוּן בְּיַעֲקֹב וְלֹא-רָאָה עָמַל בְּיִשְׂרָאֵל יְהוָה אֱלֹהֵיו עָמַד וַתְּרוֹעַת 22 מִלְּךָ בּוֹ: אֵל מוֹצִיאֵם מִמִּצְרָיִם 23 כְּהוֹעֲפֹת רָאֵם לָו: פִּי לֹא-נָחַשׁ בְּיַעֲקֹב וְלֹא-קָסַם בְּיִשְׂרָאֵל כִּיעַת 24 נְאֻמַּר לְיַעֲקֹב וּלְיִשְׂרָאֵל מִה-פָּעַל אֵל: הֵן-עָם כְּלָבִיא יָקוּם וּבְקִאֲרֵי יִתְנַשֵּׂא לֹא וְשָׂכַב עַד-יֵאָכַל טָרֵף וְדַם-חֲלָלִים יִשְׁתָּה:

כח וַיֹּאמֶר בָּלַק אֶל-בָּלָעַם בְּסֻדָּב לֹא תִבְרַכְנִי: וַיַּעַן 26 תִּבְרַכְנִי בְּסֻדָּב לֹא תִבְרַכְנִי: וַיַּעַן בָּלָעַם וַיֹּאמֶר אֶל-בָּלַק הֲלֹא דִבַּרְתִּי אֵלֶיךָ לֵאמֹר כֹּל אֲשֶׁר-יִדְבֹר יְהוָה אֲתוֹ אֶעֱשֶׂה: וַיֹּאמֶר בָּלַק אֶל-בָּלָעַם 27 לְכֶה-נָּא אֶקְחֶךָ אֶל-מְקוֹם אַחֵר אוּלִי יִישַׁר בְּעֵינֵי הָאֱלֹהִים וְקָבַתוּ לִי 28 מַשֶּׁם: וַיִּקַּח בָּלַק אֶת-בָּלָעַם רֹאשׁ הַפֶּלֶא וְהַנְּשָׂקָה כָּל-פָּנָיו הַיְשִׁימֹן: 29 וַיֹּאמֶר בָּלָעַם אֶל-בָּלַק בְּנִהְלִי בְזֶה שְׂבָעָה מִזְבָּחַת וְהֵבֵן לִי בְזֶה שְׂבָעָה ל פָּרִים וְשְׂבָעָה אֵילָם: וַיַּעַשׂ בָּלַק כַּאֲשֶׁר אָמַר בָּלָעַם וַיַּעַל פָּר וְאֵיל בְּמִזְבְּחָה:

XXIV. וַיֵּרָא בָּלָעַם פִּי טוֹב בְּעֵינֵי יְהוָה לְבַרְכָּה אֶת-יִשְׂרָאֵל וְלֹא-הִלְךָ

v. 18. קמץ בו' ק v. 24. קמץ בששטא

18. Écoute. Hébreu : « entends mes chants. » Septante : « écoute, comme témoin ».
19. Pour qu'il change. Hébreu : « pour qu'il se repente ». Septante : « pour être effrayé par les menaces ».
20. Et je ne puis détourner la bénédiction. Hébreu : « il a béni, et je ne puis la détourner ». Septante :

« je bénirai, et ne m'en détournerai pas ».
21. D'idole. Septante : « de souffrance ». Hébreu : « on n'aperçoit pas de malheur ». — De simulacre. Septante : « de douleur ».
28. Qui regarde le désert. Hébreu : « regardant du côté de Yeschimon ». Septante : « qui s'étend vers le désert ».

III. La 40^e année (XX—XXXVI). — 3^e Balaam (XXII—XXIV).

Sta, Balac, et ausculta,
audi, fili Sephor :

¹⁹ Non est Deus quasi homo, ut mentiatur :
nec ut filius hominis, ut mutetur.

Dixit ergo, et non faciét?
locutus est, et non implébit?

²⁰ Ad benedicéndum adductus sum,
benedictiónem prohibère non váleo.

²¹ Non est idólum in Jacob,
nec videtur simuláchrum in Israel.

Dóminus Deus ejus cum eo est,
et clangor victóriæ regis in illo.

²² Deus eduxit illum de Ægypto,
cujus fortitúdo similis est rhinocérotis.

²³ Non est augúrium in Jacob,
nec divinatio in Israel.
Tempóribus suis dicetur Jacob et Israéli
[quid operátus sit Deus.

²⁴ Ecce pópulus ut læna consúrget,

et quasi leo erigétur :
non accubábit donec devoret prædam,

et occisórum sánguinem bibat.

²⁵ Dixitque Balac ad Balaam : Nec
maledicas ei, nec benedicas. ²⁶ Et
ille ait : Nonne dixi tibi, quod quid-
quid mihi Deus imperáret, hoc fá-
cerem? ²⁷ Et ait Balac ad eum :
Veni, et ducam te ad álium locum :
si forte pláceat Deo ut inde maledi-
cas eis. ²⁸ Cumque duxisset eum
super vérticem montis Phogor, qui
réspicit solitúdinem, ²⁹ dixit ei Bá-
laam : Ædifica mihi hic septem aras,
et para tótidem vitulos, ejusdémque
númeri arietes. ³⁰ Fecit Balac ut
Balaam dixerat : imposuitque vitulos
et arietes per singulas aras.

XXIV. ¹ Cumque vidisset Balaam
quod placéret Dómino ut benediceret
Israéli, nequáquam ábiit ut ante per-

**Secunda
benedictio.**

Os. 11, 9.
1 Reg. 15, 29.
Pa. 32, 4.
Mal. 3, 6.
Tit. 1, 2.
Rom. 11, 29;
3, 3, 4.

1 Reg. 10, 24.
2 Reg. 15, 10.
Pa. 88, 16.

Num. 24, 8.
Dent. 33, 17.
Pa. 21, 22.

Num. 24, 9.
Gen. 49, 9.

**Tertio
Balac ma-
ledictio-
nem
postulat.**

Num. 22, 38.

3 Reg. 20, 23.

Num. 25, 3.
Dent. 3, 29;
4, 3.
Jo. 22, 17.
Os. 9, 10.

Num. 23, 1.

« Lève-toi, Balac, et prête l'oreille!
écoute, fils de Séphor!

¹⁹ Dieu n'est pas comme un homme, pour qu'il
[mente,
ou comme le fils d'un homme, pour qu'il
[change.

Ainsi, il a dit, et il ne fera pas?
il a parlé, et il n'accomplira pas?

²⁰ J'ai été amené pour bénir,
et je ne puis détourner la bénédiction.

²¹ Il n'y a point d'idole en Jacob,
et on ne voit point de simulacre en Israël.

Le Seigneur son Dieu est avec lui,
et le chant de la victoire du roi en lui.

²² Dieu l'a retiré de l'Égypte ;
sa force est semblable à celle d'un rhinocéros.

²³ Il n'y a point d'augure en Jacob,
ni de divination en Israël.

On dira en son temps à Jacob et à Israël ce
[que Dieu a fait.

²⁴ Voilà qu'un peuple se lèvera comme une
[lionne,

et il se dressera comme un lion :
il ne se reposera pas jusqu'à ce qu'il dévore
[une proie,

et qu'il boive le sang de ceux qu'il aura tués ».

²⁵ Alors Balac dit à Balaam : « Ne
le maudis, ni ne le bénis ». ²⁶ Et celui-
ci répondit : « Ne t'ai-je pas dit que
tout ce que Dieu commanderait, je le fe-
rais? » ²⁷ Alors Balac lui dit : « Viens,
et je te conduirai dans un autre lieu,
pour voir si par hasard il plairait à
Dieu que tu les maudisses de là ». ²⁸ Et
lorsqu'il l'eut conduit sur le sommet de
la montagne de Phogor, qui regarde
le désert, ²⁹ Balaam lui dit : « Bâti-
moi ici sept autels, et prépare autant
de veaux, et des béliers en même nom-
bre ». ³⁰ Balac fit comme Balaam avait
dit : il plaça un veau et un bélier sur
chaque autel.

XXIV. ¹ Or, lorsque Balaam eut
vu qu'il plaisait au Seigneur qu'il bé-
nît Israël, il n'alla nullement, comme

^{22.} *Rhinocéros*, Dans l'hébreu *re'ém*; on croit com-
munément aujourd'hui que c'est l'aurochs ou buffle
sauvage : en effet, il est certain que c'est cet animal
qui est désigné par l'assyrien *rimu*, dont l'identité
avec le *re'ém* hébreu est indéniable. Il est plus longue-
ment question de l'aurochs dans *Job*, xxxix, 9-12 :
voir la note sur ce passage. — Les Septante tradui-
sent faussement *re'ém* par *μονόκερως*, *unicornis*,
et c'est sans doute cette traduction qui a induit en
erreur l'auteur de la Vulgate et lui a fait croire que
l'animal ici désigné était le rhinocéros.

^{23.} *Il n'y a point... de divination en Israël* :
c'était un trait distinctif du pays hébreu, car dans
toutes les autres nations la divination et les augures
étaient en grand honneur.

^{25.} *Ne le maudis ni ne le bénis* : Balac paraît adoucir
ses prétentions, sous l'influence du découragement,
mais il reviendra presque aussitôt à ses sentiments
haineux et demandera de nouveau une malédiction
formelle, §. 27.

^{28.} *La montagne de Phogor*, au nord de Phasga,
dans la chaîne de l'Abarim, vis-à-vis d'Hébron.

^{29.} *Prépare autant de veaux et des béliers*. Il est
souvent question, dans l'histoire du paganisme, de
sacrifices répétés pour obtenir un changement dans
les résolutions de la divinité. Florus nous apprend,
par exemple, que le jour où il fut tué, César avait
offert successivement cent victimes pour arriver à la
réponse favorable qu'il souhaitait. *Histoire romaine*,
iv, 2.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 3^o Balaam (XXII-XXIV).

οὐκ ἐπορεύθη κατὰ τὸ εἰωθὸς αὐτῷ εἰς
συνάντησιν τοῖς ὀϊωνοῖς, καὶ ἀπέστρεψε τὸ
πρόσωπον αὐτοῦ εἰς τὴν ἔρημον. ² Καὶ
ἔξῳρος Βαλαὰμ τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐτοῦ, κα-
θ' ὅρα τὸν Ἰσραὴλ ἐστρατοπεδευκὸτα κατὰ
φυλάς. Καὶ ἐγένετο ἐπ' αὐτῷ πνεῦμα θεοῦ,
³ καὶ ἀναλαβὼν τὴν παραβολὴν αὐτοῦ εἶπε·

Φησὶ Βαλαὰμ υἱὸς Βεώρ, φησὶν ὁ ἄνθρω-
πος ὁ ἀληθινῶς ὀρῶν, ⁴ φησὶν ἀκούων λόγια
ἰσχυροῦ, ὅστις ὄρασιν θεοῦ εἶδεν ¹ ἐν ὕπνῳ ¹,
ἀποκεκαλυμμένοι οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ ² Ὡς
καλοὶ οἱ οἴκοι σου Ἰακώβ, αἱ σκηναὶ σου Ἰσ-
ραὴλ. ⁶ ὡσεὶ νάπαι συναΐουσαι, καὶ ὡσεὶ
παράδεισοι ἐπὶ ποταμῶν, καὶ ὡσεὶ σκηναὶ ἅς
ἔπηξε κύριος, καὶ ὡσεὶ κέδροι παρ' ὕδατα.
⁷ Ἐξελεύσεται * ἄνθρωπος ἐκ τοῦ σπέρματος
αὐτοῦ, καὶ * κυριεύσει ἐθνῶν πολλῶν, καὶ
ὑψωθήσεται ἡ Γῶγ βασιλεία, καὶ αὐξηθή-
σεται βασιλεία αὐτοῦ. ⁸ Θεὸς ὠδήγησεν αὐ-
τὸν ἐξ Ἀγύπτου, ὡς * δόξαι μονοκρόωτος
αὐτῷ. Ἔδετα ἔθνη ἐχθρῶν αὐτοῦ, καὶ τὰ
* πάχη αὐτῶν ἐκμυελίει, καὶ * ταῖς βολίσιν
αὐτοῦ κατατοξεύσει ἐχθρόν. ⁹ Κατακλι-
θεὶς ἀνεπαύσατο ὡς λέων καὶ ὡς σκύμος
τίς ἀναστήσει αὐτόν; Οἱ εὐλογοῦντές σε εὐ-
λόγηται, καὶ οἱ καταρώμενοί σε κακατή-
ρανται.

¹⁰ Καὶ ἐθνωμάθη Βαλαὰμ ἐπὶ Βαλαὰμ καὶ
συνεκρότησε ταῖς χερσὶν αὐτοῦ, καὶ εἶπε Βα-
λαὰμ πρὸς Βαλαὰμ· Καταρῶσθαι τὸν ἐχθρόν
μου κέκληκά σε, καὶ ἰδοὺ εὐλογοῦν εὐλόγησας
τρίτον τοῦτο. ¹¹ Νῦν οὖν φεῦγε εἰς τὸν τό-
πον σου. Εἶπα· Τιμῆσω σε, καὶ νῦν ἐστέ-
ρησέ σε κύριος τῆς δόξης. ¹² Καὶ εἶπε
Βαλαὰμ πρὸς Βαλαὰμ· Οὐχὶ καὶ τοῖς ἀγγέ-
λοις σου, οὐς ἀπεστείλας πρὸς με, ἐλάλησα
λέγων ¹³ Ἐάν μοι διῷ Βαλαὰμ πλήρῳ τὸν οὐ-

1. A. AF* αὐτῷ. 4. θεοῦ ἰσχυροῦ... ἀπεκαλυμμέ-
νοι. 5. A* οἱ. 6. A¹E: ποταμῶν. AF* (p. κύριος)
καὶ. 7. AEF† (p. pr. βασιλεία) αὐτοῦ. AF† (a.
βασιλεία) ἡ (bis). 8. AEF† (in.) ὁ. 9. A: ὑλόγ.
10. AEF: καταρῶσασθαι. F: εὐλόγησας. A: τοῦτο
τε. 12. AEX: σου, οἷς.

כַּפְעִים-בְּפַעֵם לְקַרְאֵת נְחָשִׁים וַיִּשְׁתּ 2
אֶל־הַמְדַבֵּר סָנְיוֹ: וַיִּשָּׂא בְלִעַם אֶת־
עֵינָיו וַיִּרְא אֶת־יִשְׂרָאֵל שֹׁכֵן לְשִׁבְטָיו 3
וַתְּהִי עָלָיו רוּחַ אֱלֹהִים: וַיִּשָּׂא 3
מִשְׁלוֹ וַיֹּאמֶר נָאִם בְּלִעַם בְּנֹו בְעַר 4
וְנָאִם הַדַּבֵּר שְׁתֵּם הָעַיִן: נָאִם שְׁמַע 4
אִמְרֵי־אֵל אֲשֶׁר מִתְּוֶה שְׁנֵי יַחְזֶה 5
נִפְל וּגְלוֹי עֵינָיִם: מִה־שָׁבוּ אֶתְלִיָּה 5
וַיִּקַּב מִשְׁפַּנְתִּיָּה יִשְׂרָאֵל: פְּנֵה־לֵים 6
נִשְׁוֹ פְּנֵתָ עָלַי נִהַר פְּנֵה־לֵים נִטֵּעַ 6
יִהְיֶה פְּאָרְזִים עָלַי־מִים: וְגַל־מִים 7
מִדְּלָוֹ וְזָרְעוּ בְּמִים רַבִּים וְיָרֵם 7
מִמַּגֵּל מִלְכּוֹ וְתִנְשָׂא מִלְכָתּוֹ: אֵל 8
מוֹצִיאֹ מִמְצָרִים פְּתוּעַפֶּת רַאִם לֹו 8
יֵאבֵל גִּוַיִּם צָרִיו וְעַצְמֹתֵיהֶם יָרֵם 8
וַחֲצִיו וּמְחִץ: פָּרַע שָׁכַב פְּאָרֵי 9
וּכְלָבִיא מִי וְקִימָנוּ מִבְּרִיָּה בְּרִיָּה 9
וְאַרְרִיָּה אָרֹר:

1 וַיִּתְרֶ־אֶף בָּלַק אֶל־בְּלִעַם וַיִּסְבֵּק
אֶת־כַּפָּיו וַיֹּאמֶר בָּלַק אֶל־בְּלִעַם
לְקַב אֵיבִי קַרְאֵתִיָּה וְהִנֵּה בִרְבֶּתָ 11
בְּרִיָּה זֶה שְׁלֹשׁ פַּעְמִים: וְשַׁתָּה בְּרַחֲדָ 11
לְךָ אֶל־מִקְוָמָה אִמְרֵתִי פְּבַד אֲכַבְדָּהּ 11
וְהִנֵּה מִנְעֶשֶׂה יִהְיֶה מִפְּבֹד: וַיֹּאמֶר 12
בְּלִעַם אֶל־בָּלַק הֲלֵא אִם אֶל־מִלְאָכִיָּה 12
אֲשֶׁר־שְׁלַחְתָּ אֵלַי הַבְּרִיתִי לֵאמֹר:
13 אִם־יִתֵּן־לִי בָלַק מְלֵא בֵיתוֹ בַּכֶּסֶף

v. 5. בראש עמוד סימן ב'ה שמ"ו

XXIV. 1. Comme il était allé auparavant. Hébreu : « comme les autres fois ». Septante : « comme il avait coutume ».

2. Dans les tentes, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — L'esprit de Dieu. Septante : « le souffle de Dieu ».

3. Il a dit. Hébreu : « parole de... ». — L'homme dont l'œil fut fermé. Hébreu : « dont l'œil est ouvert (à l'œil perçant) ». Septante : « cet homme voyant le vrai ».

4. Qui tombe et ainsi ses yeux sont ouverts. Sep-
tante : « et on a ôté l'enveloppe de ses yeux ».

7. L'eau coulera de son seau, et sa postérité se
répandra comme des eaux abondantes. Septante :
« un homme sortira de cette race et il sera maître
de beaucoup de nations ». — Son roi sera rejeté à
cause d'Agag. Hébreu : « plus élevé qu'Agag (sera)
son roi ». Septante : « et la royauté de Gog sera glo-
rifiée ».

8. La force. Septante : « la gloire ». — Ils briseront
leurs os. Hébreu : « il (Dieu) brisera leurs os ». Sep-
tante : « ils feront sortir la moelle de leurs os ». —
De flèches. Hébreu : « de ses flèches ». Septante : « de
traits ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 3^e Balaam (XXII-XXIV).

réxerat, ut augúrium quæreret : sed dirigens contra desértum vultum suum, ² et élevans óculos, vidit Israel in tentóriis commorántem per tribus suas : et irruénte in se spíritu Dei, ³ assúpta parábola, ait :

Dixit Balaam filius Beor : dixit homo, cujus obturátus est óculus : ⁴ dixit auditor sermónum Dei, qui visiónem Omnipoténtis intúitus est, qui cadit, et sic aperiúntur óculi ejus : ⁵ Quam pulchra tabernácula tua Jacob, et tentória tua Israel ! ⁶ Ut valles nemorósæ, ut horti juxta flúvios irriguí, ut tabernácula quæ fixit Dóminus,

quasi cedri prope aquas. ⁷ Fluet aqua de sítula ejus, et semen illius erit in aquas multas.

Tollétur propter Agag, rex ejus, et auferétur regnum illius. ⁸ Deus eduxit illum de Ægyptó, cujus fortitúdo similis est rhinocerótis.

Devorábunt gentes hostes illius, óssaque eórum confringent, et perforábunt [sagíttis.

⁹ Accubans dormívit ut leo, et quasi leæna, quam suscitáre nullus au- [débit.

Qui benedixerit tibi, erit et ipse benedictus : qui maledixerit, in maledictióne reputábitur.

¹⁰ Iratúsque Balac contra Balaam, complósis mánibus ait : Ad maledicéndum inimícis meis vocávi te, quibus e contrário tértio benedixísti :

¹¹ revértere ad locum tuum. Decréveram quidem magnífice honoráre te : sed Dóminus privávit te honóre dispósito. ¹² Respóndit Balaam ad Balac : Nonne nūntiis tuis, quos misísti ad me, dixi : ¹³ Si déderit mihi Balac plenam domum suam argénti

il était allé auparavant, pour chercher un augure ; mais tournant son visage vers le désert ² et levant les yeux, il vit Israël dans les tentes, campé selon ses tribus : et l'esprit de Dieu s'emparant de lui, ³ et lui, employant sa parabole, il s'écria :

« Il a dit, Balaam, fils de Béor ; il a dit, l'homme dont l'œil fut fermé ; ⁴ il a dit, celui qui entend les paroles de Dieu, qui a contemplé la vision du Tout-Puissant, qui tombe, et ainsi ses yeux sont ouverts :

⁵ Que tes tabernacles sont beaux, ô Jacob, et tes tentes, ô Israël ! ⁶ Elles sont comme des vallées bien boisées, comme des jardins arrosés d'eau le long des [fleuves, comme des tabernacles qu'a dressés le Seigneur, comme des cèdres près des eaux.

⁷ L'eau coulera de son seau, et sa postérité se répandra comme des eaux [abondantes.

Son roi sera rejeté à cause d'Agag, et son royaume lui sera enlevé.

⁸ Dieu l'a retiré de l'Égypte, lui dont la force est semblable à celle du rhinocéros.

Ils dévoreront les peuples leurs ennemis, ils briseront leurs os, et ils les perceront de flèches.

⁹ Se couchant, il a dormi comme un lion, et comme une lionne que nul n'osera éveiller.

Celui qui te bénira, sera aussi lui-même béni : celui qui te maudira sera compris dans la malediction ».

¹⁰ Or Balac, irrité contre Balaam, et frappant des mains, dit : « C'est pour maudire mes ennemis que j'ai appelé, et au contraire tu les as bénis trois fois !

¹¹ Retourne en ton lieu. J'avais résolu de t'honorer magnifiquement : mais le Seigneur t'a privé de l'honneur préparé ».

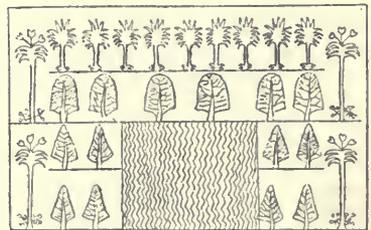
¹² Balaam répondit à Balac : « N'ai-je pas dit à tes messagers que tu m'as envoyés : ¹³ Quand Balac me donnerait sa maison pleine d'argent et d'or, je ne

XXIV. 1. Vers le désert : vers les plaines de Moab où se dressait le camp des Israélites.

3. Il s'écria : troisième oracle, §. 3-9, plus solennel et plus magnifique encore que les deux premiers.

7. L'eau coulera... Les Septante donnent à cette première partie du verset un sens messianique, confirmé par le chaldéen et le syriaque. — Son roi sera rejeté à cause d'Agag... Ces paroles peuvent s'appliquer à Saül. Du reste Agag est le titre de tous les rois d'Amalec.

8. Rhinocéros. Voir la note sur xxiii, 22.



Jardin égyptien (f. 6). (Thèbes.)

κον αὐτοῦ ἀγορευοῦν καὶ χουσίον, οὐ δυνήσομαι παραβῆναι τὸ ὄημα κυρίου, ποιῆσαι αὐτὸ καλὸν ἢ πονηρὸν παρ' ἐμαυτοῦ ὅσα ἂν εἴπῃ ὁ Θεός, ταῦτα ἐρῶ. ¹⁴ Καὶ νῦν ἰδοὺ ἀποτρέχω εἰς τὸν τόπον μου δευρο, συμβουλευσά σοι, τί ποιήσει ὁ λαὸς οὗτος τὸν λαόν σου ἐπ' ἐσχάτου τῶν ἡμερῶν. ¹⁵ Καὶ ἀναλαβὼν τὴν παραβολὴν αὐτοῦ εἶπε· Φησὶ Βαλαὰμ υἱὸς Βεώρ, φησὶν ὁ ἀνθρώπος ὁ ἀληθινὸς ὄσων, ¹⁶ ἀκούω λόγια Θεοῦ, ἐπιστάμενος ἐπιστήμην παρὰ ὑψίστου καὶ ὄρασιν Θεοῦ ἰδὼν ἐν ὕπνῳ, ἀποκαλυμμένοι οἱ ὄφθαλμοὶ αὐτοῦ. ¹⁷ Δεῖξω αὐτῷ, καὶ οὐχὶ νῦν, μακαρίζω, καὶ οὐκ ἐγγίξει. ἀνατελεῖ ἄστρον ἐξ Ἰακώβ, ἀναστήσεται ἀνθρώπος ἐξ Ἰσραήλ, καὶ θραύσει τοὺς ἀρχηγούς Μωάβ καὶ προνομεύσει πάντας υἱοὺς Σήθ. ¹⁸ Καὶ ἔσται Ἐδὼμ κληρονομία, καὶ ἔσται κληρονομία Ἡσαῦ ὁ ἐχθρὸς αὐτοῦ, καὶ Ἰσραήλ ἐποίησεν ἐν ἰσχύϊ. ¹⁹ Καὶ ἐξεγεροθήσεται ἐξ Ἰακώβ καὶ ὑπολεῖ σωζόμενον ἐκ πόλεως.

²⁰ Καὶ ἰδὼν τὸν Ἀμαλῆκ καὶ ἀναλαβὼν τὴν παραβολὴν αὐτοῦ εἶπεν Ἀρχὴ ἔθνων Ἀμαλῆκ, καὶ τὸ σπέρμα αὐτῶν ἀπολείπεται. ²¹ Καὶ ἰδὼν τὸν Κεναϊὸν καὶ ἀναλαβὼν τὴν παραβολὴν αὐτοῦ εἶπεν Ἰσραὴλ ἡ κατοικία σου, καὶ ἐὰν θῆς ἐν πέτρᾳ τὴν νοσοσίαν σου, ²² καὶ ἐὰν γένηται τῷ Βεωὶ νοσοσία πανοργίας, Ἀσσοῖοι αἰχμαλωτεύσουσί σε. ²³ Καὶ ἰδὼν τὸν Ὠγ, καὶ ἀναλαβὼν τὴν παραβολὴν αὐτοῦ εἶπεν Ὠ ὦ, τίς ζήσεται, ὅταν θῆ ταῦτα ὁ Θεός; ²⁴ Καὶ ἐξελεύσεται ἐκ χειρὸς Κιτιαίων, καὶ κακώσουσιν Ἀσσοῦρ καὶ κακώσουσιν Ἐβραίους, καὶ αὐτοὶ ὁμοθυμαδὸν ἀπολοῦνται.

13. F: *πον. ἢ καλόν.* AF: *ὅσα ἐὰν.* AEF† (p. εἴπῃ) *μοι.* 14. F† (p. ἰδοὺ) *ἐγώ.* F: *ἐσχάτων* (pro *ἐσχάτου*). 15. A: *Βαυὼρ* (Item 22). EF: *ἀληθινός.* 16. AE* (a. *ὑψίστου*) *παρὰ.* A: *ἀπεκαλυμμένοι.* 17. AEF† (p. *Ἰακώβ.*) *καὶ* et (p. *πάντας*) *τούς.* 20. A²F: *σπέρμα αὐτοῦ.* 22. F: *σε αἰχμαλ.* 23. A²F* *Καὶ ἰδὼν τὸν Ὠγ.* 24. A: *χειρῶν.* EF: *χειρός.* A: *Κητιαίων.*

וְהָבָה לֹא אוֹכַל לְעֵבֶר אֶת־פִּי יְהוָה
לְעֵשׂוֹת טוֹבָה אוֹ רָעָה מִלִּפְּי אֲשֶׁר־
יְדַבֵּר יְהוָה אִתּוֹ אֲדַבֵּר׃ וְעַתָּה הִנְנִי
הוֹלֵךְ לְעִמִּי קְדָה אֵיבָצְךָ אֲשֶׁר
יַעֲשֶׂה הָעָם הַזֶּה לְעַמֶּךָ בְּאֶרְצוֹת
בְּנֵי הָעִמִּים׃ וַיִּשָּׂא מִשְׁלֹו וַיֹּאמֶר
נָאִם בְּלִעַם בְּנֵו כְּעֹר וַנָּאִם הַנֶּבֶר
שָׂתֶם הָעֵינִן׃ נָאִם שִׁמְעֵ אִמְרֵי־אֵל
וַיִּדַע דַּעַת שְׁלֹו מִחֶזֶה שְׂדֵי יְהוָה
לִפְנֵי וַיִּקְלִי עֵינָיו׃ אֲרָאֶנּוּ וְלֹא עָתָה
אֲשׁוּרֶנּוּ וְלֹא קָרוֹב דְּרָה כּוֹכֵב מִיַּעֲקֹב
וְקָם שְׂבָט מִיִּשְׂרָאֵל וּמִהֶלן פָּאֲתִי
מוֹאָב וְקָרָר פֶּל־בְּנֵי־שֵׁת׃ וְהָיָה
אֲדוֹם יִרְשֶׁה וְהָיָה יִרְשֶׁה שְׂעִיר אֲבִיו
וַיִּשְׂרָאֵל עָשָׂה הָיִל׃ וַנְרָה מִיַּעֲקֹב
וְהָאָבִיד שְׂרִיד מִשְׂעִיר׃
ב וַיֵּרָא אֶת־עַמְלֵק וַיִּשָּׂא מִשְׁלֹו
וַיֹּאמֶר רֵאשִׁית צוּיִם עַמְלֵק וְאֶרְצוֹתָיו
21 עַדִּי אֲבִד׃ וַיֵּרָא אֶת־הַקִּינִי וַיִּשָּׂא
מִשְׁלֹו וַיֹּאמֶר אִיתָן מוֹשְׁבֶךָ וְשֵׁים
22 בְּפִלַע קִנְיָה׃ כִּי אִם־יְהִיֶּה לְכַעֵר
23 קִין עַד־מָה אֲשִׁיר וַתִּשְׁבֶּךָ׃ וַיִּשָּׂא
מִשְׁלֹו וַיֹּאמֶר אֹי מִי יְהוּה מִשְׁמֹו
24 אֵל׃ וְצִיִּם מִיַּד כְּתוּבִים וְעַנִּי אֲשִׁיר
וְעַנִּי־עֵבֶר וְנִסְתְּהוּא עַדִּי אֲבִד׃

v. 17. מלרע v. 22. מלעיל

13. Pour produire de mon propre esprit quelque chose de bien ou de mal. Septante : « pour faire de moi-même qu'elle soit bonne ou mauvaise ».

14. Je donne un conseil sur ce que ton peuple doit faire à celui-ci. Hébreu et Septante : « je t'annoncerai ce que ce peuple fera contre ton peuple ».

15. Il a dit. Hébreu : « parole de ».

16. Cf. §. 4.

17. Septante : « je lui annoncerai et pas encore maintenant, je le glorifierai et il n'est pas proche, etc. ».

18. L'héritage de Séir passera à ses ennemis. Sep-

tante : « Ésaü, son ennemi, sera son héritage ».

21. Mais si c'est. — Hébreu : « et c'est ».

22. Et si tu as été choisi de la race de Cin, combien de temps pourras-tu durer... Hébreu : « toutefois Cin sera ravagé ». Septante : « quand même des enfants de fourberie naltraient pour Béor ». — Car Assur te prendra. Hébreu : « jusqu'à ce qu'Assur t'emmené captif ».

24. Ils viendront d'Italie dans des trirèmes. Hébreu : « des vaisseaux (viennent) de la côte de Kittim ». Septante : « et il sortira des mains des Citiens ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 3^e Balaam (XXII-XXIV).

et auri, non pótero præterire sermónem Dómini Dei mei, ut vel boni quid vel mali próferam ex corde meo : sed quidquid Dóminus dixerit, hoc loquar. ¹⁴ Verúm tamen pergens ad pópulum meum, dabo consilium, quíd pópulus tuus pópulo huic fáciat extrémó témpore.

¹⁵ Sumpta ígitur parábola, rursus ait :

Dixit Bálaam filius Beor : dixit homo, cujus obturátus est óculus :

¹⁶ dixit audítor sermónum Dei, qui novit doctrinam Altíssimi, et visiónes Omnipoténtis videt, qui cadens apértos habet óculos.

¹⁷ Vidébo eum, sed non modo : intuébor illum, sed non prope.

ORIÉTUR STELLA ex Jacob, et consúrget virga de Israel :

et percútiét duces Moab, vastabítque omnes filios Seth.

¹⁸ Et erit Idumæa posséssio ejus : heréditas Seir cedet inimicis suis. Israel vero fórtiter agét.

¹⁹ De Jacob erit qui dominéctur, et perdat reliquias civitatís.

²⁰ Cumque vidísset Amalec, assúmens parábolam, ait :

Principium géntium Amalec, cujus extrémá perdéntur.

²¹ Vidit quoque Cinéum : et assúmpta parábola, ait :

Robístum quidem est habitáculum tuum : sed si in petra posúeris nidum tuum,

²² et fúeris eléctus de stirpe Cin, quándiu póteris permanére ? Assur enim [cápiet te.

²³ Assumptáque parábola íterum locútus est :

Heu, quis victúrus est, quando ista fáciat [Deus ?

²⁴ Vénient in triéribus de Itália, superabunt Assýrios,

vastabúntque Hebræos, et ad extrémum étiam ipsi peribunt.

Perversa prophetae intentio.
Num. 25, 2-6.

Num. 24, 3; 23, 18, 7.

Quarta Israelis benedictio.

Num. 24, 4.

Luc. 1, 78.
Mat. 2, 2.
Ap. 22, 16; 2, 28.

2 Pet. 1, 19.
Gen. 49, 10.
Jer. 48, 45.
Soph. 2, 9-11.
Am. 9, 12.
2 Reg. 8, 14.
Gen. 27, 29; 36, 20-30.
Mich. 5, 1, 2.

Alia oracula, in Amalec.

Ex. 17, 14-16.
Gen. 15, 19.
Jud. 1, 16.
1 Reg. 15, 6.
in Cincos.

Jer. 49, 16.
Abd. 3-4.

Ultimum oraculum.
Num. 24, 15, 3; 23, 18, 7.
Mat. 3, 2.

Dan. 11, 30.
M ach. 8, 5.

Gen. 10, 21.

pourrais aller au delà de la parole du Seigneur mon Dieu, pour produire de mon propre esprit quelque chose de bien ou de mal : mais tout ce que le Seigneur dira, je le dirai. ¹⁴ Cependant, allant vers mon peuple, je donnerai un conseil sur ce que ton peuple doit faire à celui-ci dans le dernier temps ».

¹⁵ Employant donc sa parabole, il dit encore :

« Il a dit, Balaam, fils de Béor ; il a dit, l'homme dont l'œil fut fermé ;

¹⁶ il a dit, celui qui entend les paroles de Dieu, qui connaît la doctrine du Très-Haut et voit les visions du Tout-Puissant ; qui, tombant, a les yeux ouverts.

¹⁷ Je le verrai, mais non maintenant ; je le contemplerai, mais non de près.

IL SE LÈVERA UNE ÉTOILE de Jacob, et il s'élèvera une verge d'Israël ;

et elle frappera les chefs de Moab et ruînera tous les enfants de Seth.

¹⁸ De plus, l'Idumée sera sa possession ; l'héritage de Séir passera à ses ennemis, et Israël agira vaillamment.

¹⁹ De Jacob sortira celui qui doit dominer et perdre les restes de la cité ».

²⁰ Et lorsqu'il eut vu Amalec, employant sa parabole, il dit :

« Amalec est le commencement des nations ; ses derniers moments seront frappés par la [destruction ».

²¹ Il vit aussi le Cinéen, et employant sa parabole, il dit :

« Ton habitation, à la vérité, est solide ; mais si c'est sur la pierre que tu as posé ton [nid,

²² et si tu as été choisi de la race de Cin, combien de temps pourras-tu durer ? Car Assur te prendra ».

²³ Et employant sa parabole, il dit encore :

« Hélas ! qui vivra, quand Dieu fera ces choses ?

²⁴ Ils viendront d'Italie dans des trirèmes, ils vaincront les Assyriens,

ils ruineront les Hébreux, et à la fin, eux-mêmes aussi périront ».

15. Il dit encore... : 4^e oracle, y. 15-24.

17. Il se lèvera une étoile... Cette étoile qui se lèvera sur Jacob, ce sceptre qui brisera les Moabites et tous les ennemis d'Israël, c'est le Messie, comme l'annoncent la solennité du ton. L'éclat des métaphores et la tradition unanime des Juifs et des chrétiens, c'est ainsi que l'entendent les Targums. Et les Pères sont d'accord avec la synagogue sur le sens de la prophétie de Balaam. Il faut remarquer, du reste, que le mot étoile est une expression métaphorique qui désigne figurément le Messie venant éclairer le monde : il n'est donc pas question ici de l'étoile matérielle qui devait paraître à la naissance du Christ, et qui d'ailleurs ne sortit point de Jacob. — Une verge : un sceptre. — Les enfants de Seth, c'est-à-dire les enfants

du tumulte : périphrase pour désigner les belliqueux Moabites.

18. Séir : voir la note sur Genèse, XIV, 6.

20. Amalec : sur les Amalécites, voir plus haut la note, Exode, XVII, 8.

21. Le Cinéen : voir plus haut la note sur Genèse, XV, 19.

24. D'Italie. L'hébreu, Kittim, désigne proprement les habitants de Citiun, l'une des principales villes de l'île de Chypre. Par extension le nom de cette ville fut appliqué à l'île tout entière (Genèse, X, 4; Isaïe, XXII, 4); puis, par une extension plus générale encore, il servit à désigner tous les pays à l'occident de la Palestine et de Chypre : c'est dans ce sens qu'il faut le prendre ici, et Jérémie, II, 10; Daniel, XI, 30.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 4° Israelis idololatria (XXV).

25 Καὶ ἀναστὰς Βαλαάμ ἀπῆλθεν ἀποστραφείς εἰς τὸν τόπον αὐτοῦ, καὶ Βαλακ ἀπῆλθε πρὸς ἐαυτόν.

XXV. Καὶ κατέλυσεν Ἰσραὴλ ἐν Σαττείν, καὶ ἐβεβηλώθη ὁ λαὸς ἐμπορεύσασθαι εἰς τὰς θυγατέρας Μωάβ. 2 Καὶ ἐκάλεσαν αὐτοὺς εἰς τὰς θυσίας τῶν εἰδώλων αὐτῶν, καὶ ἔφαγεν ὁ λαὸς τῶν θυσιῶν αὐτῶν, 3 καὶ ἐτελέσθη Ἰσραὴλ τῷ Βεελφεγώρ. Καὶ ὠργίσθη θυμῷ κύριος τῷ Ἰσραὴλ, 4 καὶ εἶπε κύριος τῷ Μωϋσῆ· Λάβε πάντας τοὺς ἀρχηγούς τοῦ λαοῦ καὶ παραδειγματίσασον αὐτοὺς κυρίῳ κατέναντι τοῦ ἡλίου, καὶ ἀποστραφήσεται ὄργη θυμοῦ κυρίου ἀπὸ Ἰσραὴλ. 5 Καὶ εἶπε Μωϋσῆς ταῖς * φυλαῖς Ἰσραὴλ· Ἀποκτείνετε ἕκαστος τὸν οἰκεῖον αὐτοῦ τὸν τετελεσμένον τῷ Βεελφεγώρ.

6 Καὶ ἰδὼν ἄνθρωπος τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἐλθῶν προσηγάγε τὸν ἀδελφόν αὐτοῦ πρὸς τὴν Μαδιανῆτιν ἐναντίον Μωϋσῆ καὶ ἐναντίον πάσης συναγωγῆς υἱῶν Ἰσραὴλ· αὐτοὶ δὲ ἔκλειον παρὰ τὴν θύραν τῆς σκητῆς τοῦ μαρτυρίου. 7 Καὶ ἰδὼν Φινεὲς υἱὸς Ἐλεάζαρ υἱοῦ Ἀαρὼν τοῦ ἱερέως ἐξάνεστη ἐκ μέσου τῆς συναγωγῆς, καὶ λαβὼν σειρομάστιγην ἐν τῇ χειρὶ 8 εἰσῆλθεν ὀπίσω τοῦ ἀνθρώπου τοῦ Ἰσραηλίτου εἰς τὴν κάμινον, καὶ ἀπεκέντησεν ἀμφοτέρους, τὸν τε ἄνθρωπον τὸν Ἰσραηλίτην, καὶ τὴν γυναῖκα διὰ τῆς μητρὸς αὐτῆς καὶ ἐπαύσατο ἡ πληγὴ ἀπὸ υἱῶν Ἰσραὴλ. 9 Καὶ ἐγένοντο οἱ τεθνηκότες ἐν τῇ πληγῇ τέσσαρες καὶ εἴκοσι χιλιάδες.

10 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 11 Φινεὲς υἱὸς Ἐλεάζαρ υἱοῦ Ἀαρὼν τοῦ ἱερέως κατέπαυσε τὸν θυμὸν μου ἀπὸ υἱῶν Ἰσραὴλ ἐν τῷ ζηλώσάι μου τὸν ζῆλον ἐν αὐτοῖς, καὶ οὐκ ἐξανήλωσα τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ ἐν τῷ ζῆλῳ μου. 12 Οὕτως· εἰπὸν· Ἰδοὺ ἐγὼ

2. AF: προσεκύνησεν. 3. A: ἐτελέσθησαν et * (pr.) Ἰσραὴλ. 4. AE: πρὸς Μωϋσῆν. A1*: πάντα. AE† (a. κρη.) τῷ. F: (pro κατέν.) ἀπέναντι. A1: (pro ἡλ.) λαοῦ. 6. A: ἐναντι M. E: τὰς θυσίας. 7. A2† (in f.) αὐτοῦ. 8. AEF† (p. ἀπὸ) τῶν.

כה ויגם בלעם ויגדה וישב למקמו וגם-בלק הגדה לנדבו: פ

XXV. וישב וישאל בשטים ויהל העם לזנות אל-בנות מואב:

2 ותקראו לעם לזבחי אלהיהן ויאכל העם וישתתו לאלהיהן: ויצמד

3 וישאל לבעל פעור ויהראת-יהוה 4 בישראל: ויאמר יהוה אל-משה

קח את-פל-ראשי העם והוקע אותם ליהוה נגד השמש וישב

ה חרון אף-יהוה מישראל: ויאמר משה אל-שפטוי וישאל הרבו איש

אנשיו הנצמדים לבעל פעור: 6 והנה איש מבני וישאל בא

ויקרב אל-אחיו את-המדנית לעיני משה ולעיני פל-עדת בני-ישראל

7 והמה בלים שחה אתל מועד: וירא פינהס בן-אלעזר בן-אהרן

8 הכהן ויגם מפתו העדה ויגח רמח בידו: ויבא אחר איש-וישראל

אל-הקפה וידקר את-שניהם את איש וישראל ואת-האשה אל-קבתה

9 ותעצר המצפה מעל בני וישראל: ויהיו המתים במצפה ארבעה

ועשרים אלה: פ פ פ מא 41

י ונדבר יהוה אל-משה לאמר: 11 פינהס בן-אלעזר בן-אהרן הכהן

השיב את-חמתי מעל בני-וישראל בקנאו את-קנאתי בתוכם ולא

כליתי את-בני-וישראל בקנאתי: 12 לכן אמר הנני נתן לך את-בריתי

v. 11. זעירא י

25. S'en retourna par la même voie qu'il était venu. Hébreu : « s'en alla son chemin ». Septante : « retourna dans sa demeure ».

XXV. 5. Aux juges d'Israël. Septante : « aux tribus d'Israël ».

6. Entra devant ses frères chez une prostituée madianite. Hébreu : « et amena la Madianite à ses frères ». Septante : « entraîna son frère chez une Madianite ».

8. Dans la tente de prostitution. Hébreu : « dans la tente en forme de dôme ». Septante : « in lupanar ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 4^e Idolâtrie d'Israël (XXV).

²⁵ Surrexitque Balaam, et reversus est in locum suum : Balac quoque via, qua vénerat, rédiit.

Vadit Balaam.
Num. 31, 8, 16.
² Reg. 17, 23.

XXV. ¹ Morabatur autem eo tempore Israel in Settîm, et fornicatus est populus cum filiabus Moab,

4^e Fornicatio populi.
Num. 33, 49.

² quæ vocaverunt eos ad sacrificia sua. At illi comedérunt et adoravérunt deos eárum.

Num. 25, 18; 31, 16.
Ps. 105, 23-29.
Jos. 22, 17.
Ex. 34, 15.

³ Initiatusque est Israel Béalpégor : et iratus Dóminus ⁴ ait ad Móysen : Tolle cunctos principes populi, et suspénde eos contra solem in patibulis : ut avertátur furor meus ab Israel.

Deut. 4, 3.
Os. 9, 10.
Ap. 2, 14.
Ira Dei.

⁵ Dixitque Móyses ad júdices Israel : Occídat unusquisque próximos suos, qui initiati sunt Béalpégor.

Deut. 21, 22-23.
Jos. 10, 26.
² Reg. 4, 12; 21, 6, 9.
Ex. 32, 27.
Num. 25, 3; 23, 25.

⁶ Et ecce unus de filiis Israel intrávit coram frátribus suis ad scortum Madianitidem, vidénte Móyse, et omni turba filiórûm Israel, qui flebant ante fores tabernáculi.

Peccatoris occisio.

⁷ Quod cum vidisset Phinees filius Eleazári filii Aaron sacerdótis, surréxit de médio multitudinis, et arrépto pugióne,

Num. 31, 6.
1 Par. 9, 20.
Ps. 105, 30-31.
Eccl. 45, 29.
1 Mac. 2, 26.

⁸ ingressus est post virum Israelitem in lupánar, et perfódit ambos simul, virum scilicet et mulierem, in locis genitálibus. Cessávitque plaga a filiis Israel :

Deut. 4, 3.
1 Cor. 10, 8.

⁹ et occisi sunt viginti quátuor millia hóminum.

¹⁰ Dixitque Dóminus ad Móysen : ¹¹ Phinees filius Eleazári filii Aaron sacerdótis avértit iram meam a filiis Israel : quia zelo meo commótus est contra eos, ut non ipse delérem filios Israel in zelo meo :

Phinees a Deo benedictur.
² Cor. 11, 2.
Eccl. 45, 25.

¹² idcirco lóquere ad eum : Ecce do ei pacem

²⁵ Après cela Balaam se leva, et retourna en son lieu ; Balac aussi s'en retourna par la même voie qu'il était venu.

XXV. ¹ Or, en ce temps-là Israël demeurait à Settîm, et le peuple fornicqua avec les filles de Moab, ² qui les appelèrent à leurs sacrifices : et eux en mangèrent, et ils adorèrent leurs dieux, ³ et Israël fut initié au culte de Béalpégor. Et le Seigneur, irrité, ⁴ dit à Moïse : « Prends tous les princes du peuple, et suspends-les à des potences à la face du soleil, afin que ma fureur se détourne d'Israël ». ⁵ Moïse dit donc aux juges d'Israël : « Que chacun tue ses proches qui ont été initiés au culte de Béalpégor ! »

⁶ Et voilà qu'un des enfants d'Israël entra, devant ses frères, chez une prostituée madianite, Moïse le voyant, ainsi que toute la multitude des enfants d'Israël, qui pleuraient devant la porte du tabernacle. ⁷ Ce qu'ayant vu Phinéès, fils d'Éléazar, fils d'Aaron le prêtre, il se leva du milieu de la multitude, et, ayant pris un poignard, ⁸ il entra après l'Israélite dans la tente de prostitution, et les perça tous deux, c'est-à-dire l'homme et la femme, dans les parties secrètes : et la plaie fut détournée des enfants d'Israël. ⁹ Or, vingt-quatre mille hommes furent tués.

¹⁰ Et le Seigneur dit à Moïse : ¹¹ « Phinéès, fils d'Éléazar, fils d'Aaron le prêtre, a détourné ma colère des enfants d'Israël, parce qu'il a été animé de mon zèle contre eux, afin que moi-même je ne détruissis point dans mon zèle les enfants d'Israël. ¹² C'est pourquoi dis-lui : Voici que je lui donne la

4^e Idolâtrie des Israélites, XXV.

XXV. 1. Settîm, à l'est du Jourdain, vis-à-vis de Galgala et de Jéricho placées de l'autre côté du fleuve. Settîm signifie acacias, et il devait tirer son nom d'un bosquet d'arbres de cette espèce.

3. Béalpégor, nom d'un Baal particulier : voir la note sur Nombres, xxii, 41.

4. A la face du soleil. Selon la loi, les cadavres ne devaient demeurer à la potence que jusqu'au coucher du soleil. Voir Deutéronome, xxi, 23; Josué, viii, 29; x, 27.

8. La plaie, sans doute une peste.

9. Vingt-quatre mille hommes. Saint Paul, faisant allusion à cet événement, ne compte que 23.000 morts (I Corinthiens, x, 8). Les chiffres ont souvent été altérés par des copistes dans les diverses parties de l'Écriture.



Égyptien frappant du poignard (v. 7). (D'après Rawlinson.)

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 5° Populus iterum recensetur (XXVI).

δίδομι αὐτῶ διαθήκην εἰρήνης, ¹³ καὶ ἔσται αὐτῶ καὶ τῶ σπέρματι αὐτοῦ μετ' αὐτὸν διαθήκη ἰερατείας αἰωνία, ἀνθ' ὧν ἐξήλωσε τῷ Θεῷ αὐτοῦ καὶ ἐξιλιάσατο περὶ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ. ¹⁴ Τὸ δὲ ὄνομα τοῦ ἀνθρώπου τοῦ Ἰσραηλίτου τοῦ πεπληγότος, ὃς ἐπλήγη μετὰ τῆς Μαδιανίτιδος, Ζαμβοὶ υἱὸς Σαλμών, ἄρχων οἴκου πατριᾶς τῶν Συμεών. ¹⁵ Καὶ ὄνομα τῆς γυναῖκί τῆς Μαδιανίτιδι τῆς πεπληγνῆς Χαοβὶ θυγατέρα Σοῦρ ἄρχοντος ἔθνους Ὀμμώθ, οἴκου πατριᾶς ἐστὶ τῶν Μαδιάμ.

¹⁶ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων ¹ Δάλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, λέγων ¹⁷ Ἐχθραίνετε τοῖς Μαδιανταῖοις καὶ πατάξατε αὐτούς, ¹⁸ ὅτι ἐχθραίνουσιν αὐτοὶ ὑμῖν ἐν δολιότητι, ὅσα δολιοῦσιν ὑμᾶς διὰ Φογῶρ καὶ διὰ Χαοβὶ θυγατέρα ἄρχοντος Μαδιάμ ἀδελφὴν αὐτῶν, τὴν πεπληγνῆσαν ἐν τῇ ἡμέρᾳ τῆς πληγῆς διὰ Φογῶρ.

XXVI. Καὶ ἐγένετο μετὰ τὴν πληγὴν καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν καὶ Ἐλεάζαρ τὸν ἱερέα, λέγων ² Δάβε τὴν ἀρχὴν πάσης συναγωγῆς υἱῶν Ἰσραὴλ ἀπὸ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, πᾶς ὁ ἐκπορευόμενος παρατάσσεται ἐν Ἰσραὴλ. ³ Καὶ ἐλάλησε Μωϋσῆς καὶ Ἐλεάζαρ ὁ ἱερεὺς ἐν Ἀραβυθ Μωάβ ἐπὶ τοῦ Ἰορδάνου κατὰ Ἰεριχώ, λέγων ⁴ Ἀπὸ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω, ὃν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ. * Καὶ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ οἱ ἐξελεθόντες ἐξ Αἰγύπτου

⁵ Ρουβὴν πρωτότοκος Ἰσραὴλ υἱοὶ δὲ Ρουβὴν Ἐνώχ, καὶ δῆμος τοῦ Ἐνώχ, τῷ Φαλλοῦ δῆμος τοῦ Φαλλοῦ, ⁶ τῷ Ἀσρωὶ δῆμος τοῦ Ἀσρωῖ, τῷ Χαομί δῆμος τοῦ Χαομί. ⁷ Οὗτοι δῆμοι Ρουβὴν, καὶ ἐγένετο ἡ ἐπίσκεψις αὐτῶν

12. AF: τὴν διαθ. μον εἰρ. 13. A¹: μετ' αὐτοῦ. A²EF: αἰωνίας. 14. AEF: Σαλώ. * (a. Συμεών) τῶν. 18. A: τὴν ἀδελφ. — 1. A† (p. Μωϋσ.) λέγων. AF† (a. Ἐλεά.) πρὸς. 2. A: πάσης τῆς σ. 3. A¹* ὁ ἱερεὺς. AEF† (p. ἱερεὺς) μετ' αὐτῶν.

13 שְׁלֹמֹם: וְהָיְתָה לוֹ וְלִזְרָעוֹ אֶתְחִיּוֹ בְרִית כְּהֵנָּה עִוְלָם תִּהְיֶה אִשְׁרֵךְ קָנָא לְאֵלֵהֶיו וְיִכַּסֵּר עַל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: 14 וְשֵׁם אִישׁ יִשְׂרָאֵל הַמִּכָּה אִשְׁרֵךְ הַכָּה אֶת-הַמְדִינִית זְמַרִי בֶן-סֶלֶוּא 15 וְשֵׁם בִּית-אָבִי לְשִׁמְעֵנִי: וְשֵׁם הָאִשָּׁה הַמִּכָּה הַמְדִינִית בְּצִבִי בַת-צֹר נְאֻם אֲמֹת בֵּית-אָבִי בְּמִדְיָן הִיא: פ

16 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר: 17 צַוֹּר אֶת-הַמְדִינִים וְהַכִּיתֶם אוֹתָם: 18 כִּי צַרְרִים הֵם לָכֶם בְּנִכְלִיתֶם אִשְׁרֵךְ נִכְלְוֹ לָכֶם עַל-דְּבַר-פְּעֹר וְעַל-דְּבַר בְּצִבִי בַת-נְשִׂיא מִדְיָן אֲחֵתֶם הַמִּכָּה בְיוֹסֵד־הַמִּצְפָּה עַל-דְּבַר פְּעֹר: פ

19 וַיְהִי אַחֲרֵי הַמִּצְפָּה ○ פ **XXVI.** וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה וְאֶל 2 אֶלְעָזָר בֶּן-אֶהֱרֹן הַכֹּהֵן לֵאמֹר: שְׂאֵב 3 אֶת-נְאֻם יְהוָה כָּל-עֵדֹת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל מִבְּנֵי עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה לְבֵית אֲבֹתָם כָּל-יָגָא צָבָא בְּיִשְׂרָאֵל: 4 וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה וְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן אֲתָם בְּעֶרְכָת מוֹאָב עַל-יַרְדֵּן יַחֲזוּ לֵאמֹר: 5 מִבְּנֵי עֶשְׂרִים שָׁנָה וּמַעְלָה כָּאִשְׁרֵךְ צָנִה יְהוָה אֶת-מֹשֶׁה וּבְנֵי יִשְׂרָאֵל הַיֹּצְאִים מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם: פ

ה רְאוּבֵן בְּכֹר יִשְׂרָאֵל בְּנֵי רְאוּבֵן חֲנוּךְ מִשְׁפַּחַת הַחֲנֹכִי לְפֶלֶאִי 6 מִשְׁפַּחַת הַפֶּלְאִי: לְהַצִּרְן מִשְׁפַּחַת הַהַצְרֹנִי לְכַרְמִי מִשְׁפַּחַת הַכַּרְמִי: 7 אֶלֶה מִשְׁפַּחַת הָרְאוּבֵנִי וַיְהִי

v. 12. וְאוֹ כְּשֵׁרָא פִּסְקָא בְּאַמְצַע פִּסְקוֹ v. 10.

14. *Fils de Salu. Septante*: « fils de Salmon ». 15. *Prince très noble des Madiantites*. Hébreu: « chef de peuple, dont la maison paternelle était en Madian ». Septante: « chef de la nation de Ommoth qui est une famille issue de Madian ».

16. *Disant*. Les Septante ajoutent: « parle aux fils d'Israël, dis-leur ».

XXVI. 4. *Avait commandé et dont voici le nombre*. Hébreu: « avait commandé à Moïse et aux enfants d'Israël sortant du pays d'Égypte ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 5^e Nouveau recensement (XXVI).

fœderis mei, ¹³ et erit tam ipsi quam sēmini ejus pactum sacerdotiū sem-piternum, quia zelātus est pro Deo suo, et expiāvit scelus filiōrum Israel. ¹⁴ Erat autem nomen viri Israelitæ, qui occisus est cum Madianitide, Zambri filius Salu, dux de cognatione et tribu Simeonis. ¹⁵ Porro mulier Madianitis, quæ pāriter interfēcta est, vocabātur Cozbi filia Sur principis nobilissimi Madianitarum.

¹⁶ Locutusque est Dōminus ad Mōysen, dicens : ¹⁷ Hostes vos sēntiant Madianitæ, et percūtite eos : ¹⁸ quia et ipsi hostiliter egerunt contra vos, et decepēre insidiis per idolum Phogor, et Cozbi filiam ducis Mādian sorōrem suam, quæ percūssa est in die plagæ pro sacrilégio Phogor.

XXVI. ¹ Postquam noxiōrum sanguis effūsus est, dixit Dōminus ad Mōysen et Elezārum filium Aaron sacerdotem : ² Numerāte omnem summam filiōrum Israel a viginti annis et supra, per domos et cognationes suas, cunctos qui posunt ad bella procedere. ³ Locūti sunt itaque Mōyses et Eleazar sacerdos in campēstribus Moab super Jordānem contra Jericho, ad eos qui erant ⁴ a viginti annis et supra, sicut Dōminus imperāverat, quorum iste est nūmerus :

⁵ Ruben primogēnitus Israel : hujus filius, Hénoch, a quo familia Hénochitarum : et Phallu, a quo familia Phalluitarum : ⁶ et Hesron, a quo familia Hesronitarum : et Charmi, a quo familia Charmitarum. ⁷ Hæ sunt familiæ de stirpe Ruben : quarum nūmerus invēntus est, qua-

De Phinee sequitur.
Eccli. 45, 30.
1 Mac. 2, 54.
Ps. 105, 31.
1 Reg. 2, 30.
3 Reg. 2, 35.
1 Par. 6, 50-53.

1 Mac. 2, 26.

Num. 31, 8.

Madianite percutiendi.

Nam. 31, 2.
Ap. 15, 6.

Num. 25, 5-5, 3, 15.

5^e Nova populi recensio jubetur.

Num. 1, 2, 3.

Num. 22, 1; 31, 12; 33, 45.

Recensetur populus :

Ruben,

Gen. 46, 9.
Ex. 6, 14.
1 Par. 5, 3.

paix de mon alliance : ¹³ et ce sera, tant pour lui que pour sa postérité, un pacte perpétuel de sacerdoce, parce qu'il a été zélé pour son Dieu, et qu'il a expié le crime des enfants d'Israël ».

¹⁴ Or le nom de l'homme israélite, qui fut tué avec la Madianite, était Zambri, fils de Salu, chef de la parenté et de la tribu de Siméon. ¹⁵ Et la femme madianite qui pareillement fut tuée, s'appelait Cozbi, fille de Sur, prince très noble des Madianites.

¹⁶ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ¹⁷ « Que les Madianites sentent que vous êtes leurs ennemis, et frappez-les, ¹⁸ parce qu'eux-mêmes aussi vous ont traités hostilement, et vous ont trompés insidieusement par l'idole de Phogor, et par Cozbi, fille du chef de Madian, leur sœur, qui fut frappée au jour de la plaie, à cause du sacrilège de Phogor ».

XXVI. ¹ Après que le sang des coupables eut été répandu, le Seigneur dit à Moïse et à Eleazar, le prêtre, fils d'Aaron : ² « Faites le dénombrement complet des enfants d'Israël, depuis vingt ans et au-dessus, selon leurs maisons et leur parenté, de tous ceux qui peuvent aller aux combats ».

³ C'est pourquoi Moïse et Eléazar le prêtre parlèrent dans les plaines de Moab, sur le Jourdain, contre Jéricho, à ceux qui avaient ⁴ vingt ans et au-dessus, comme le Seigneur avait commandé, et dont voici le nombre :

⁵ Ruben, premier-né d'Israël; son fils Hénoch, de qui vient la famille des Hénochites; Phallu, de qui vient la famille des Phalluites; ⁶ Hesron, de qui vient la famille des Hesronites; et Charmi, de qui vient la famille des Charmites. ⁷ Telles sont les familles de la race de Ruben, dont le nombre

12. Je lui donne la paix de mon alliance. Nous avons déjà vu Dieu faire alliance avec Noë, avec Abraham, et plus tard avec tout son peuple. Il ne peut y avoir entre Dieu et l'homme une alliance strictement dite, qui comporte une sorte d'égalité entre les deux contractants : de la part de Dieu, l'alliance est une faveur, une promesse, Galates, III, 16-22, dans laquelle il va même jusqu'à s'engager par serment, Deutéronome, IV, 31; Luc, I, 73, etc.

18. Phogor, pour Béhéphégor. Voir plus haut la note sur le §. 3.

5^e Nouveau recensement du peuple, XXVI.

XXVI. 2. Depuis vingt ans et au-dessus, c'est-à-dire

en état de porter les armes : c'était un dénombrement utile que celui de l'armée, à la veille d'entreprendre la conquête de la Palestine.

3. Contre Jéricho : Settim, où se trouvaient les Israélites, était vis-à-vis de Jéricho, et séparé de cette ville par le Jourdain. Sur Jéricho, voir la note, Josué, VI, 1.

5. 1^o Ruben, §. 5-41. Les tribus sont recensées dans le même ordre qu'au chapitre 1^{er}, sauf pour les deux tribus descendant de Joseph, car ici Manassé est nommé avant Ephraïm. Pour Ruben, cf. Nombres, I, 20-21. Le recensement accuse pour cette tribu une diminution de 2.770 guerriers, due sans doute, au moins en partie, à ce qu'un grand nombre de Rubénites avaient suivi Dathan et Abiron dans leur révolte et avaient partagé leur châtiment.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 5^a Populus iterum recensetur (XXVI).

τρεις και τεσσαράκοντα χιλιάδες και επτακόσιοι και τριάκοντα. ⁸ Και υιοί Φαλλου 'Ελιάβ. ⁹ Και υιοί 'Ελιάβ Ναμουηλ και Αθαν και 'Αβειρών· ούτοι επίκλητοι τῆς συναγωγῆς, ούτοι εἰσιν οἱ ἐπιστάτεις ἐπὶ Μωϋσῆν και 'Ααρών ἐν τῇ συναγωγῇ Κορέ, ἐν τῇ ἐπιστάσει κυρίου, ¹⁰ και ἀνοίξασα ἡ γῆ τὸ στόμα αὐτῆς κατέπιεν αὐτοὺς και Κορέ, ἐν τῷ θανάτῳ τῆς συναγωγῆς αὐτοῦ, ὅτε κατέφαγε τὸ πῦρ τοὺς πενήκοντα και διακοσίους, και ἐγενήθησαν ἐν σημεῖῳ· ¹¹ οἱ δὲ υιοί Κορὲ οὐκ ἀπέθανον.

¹² Και οἱ υιοί Συμεών, ὁ δῆμος τῶν υἱῶν Συμεών· τῷ Ναμουηλ δῆμος ὁ Ναμουηλί, τῷ 'Ιαμὴν δῆμος ὁ 'Ιαμινί, τῷ 'Ιαχὴν δῆμος ὁ 'Ιαχινί, ¹³ τῷ Ζαρά δῆμος ὁ Ζαρατί, τῷ Σαουλ δῆμος ὁ Σαουλί. ¹⁴ Οὔτοι δῆμοι Συμεών, 'ἐκ τῆς ἐπισκέψεως αὐτῶν' δύο και εἴκοσι χιλιάδες και διακόσιοι.

¹⁵ Υιοί Γάδ κατὰ δῆμους αὐτῶν· τῷ Σαφών δῆμος ὁ Σαφωνί, τῷ 'Αγγί δῆμος ὁ 'Αγγί, τῷ Σοννί δῆμος ὁ Σουνί, ¹⁶ τῷ 'Αζενί δῆμος ὁ 'Αζενί, τῷ 'Αδδί δῆμος ὁ 'Αδδί, ¹⁷ τῷ 'Αροαδί δῆμος ὁ 'Αροαδί, τῷ 'Αρυήλ δῆμος ὁ 'Αρηλί. ¹⁸ Οὔτοι δῆμοι υἱῶν Γάδ, εἰς ἐπισκέψεως αὐτῶν τέσσαρες και τεσσαράκοντα χιλιάδες και πεντακόσιοι.

¹⁹ Υιοί δὲ 'Ιουδα 'Ηρ και Αὐνάν· και ἀπέθανον 'Ηρ και Αὐνάν ἐν γῆ Χαναάν, ²⁰ και ἐγένοντο οἱ υιοί 'Ιουδα κατὰ δῆμους αὐτῶν· τῷ Σηλωμ δῆμος ὁ Σηλωνί, τῷ Φαρές δῆμος ὁ Φαρεσί, τῷ Ζαρά δῆμος ὁ Ζαρατί. ²¹ Και ἐγένοντο οἱ υιοί Φαρές· τῷ 'Ασρών

14. Ordo textus ex Complutensi desumitur. Ordo in A¹B est : 14. 19-27. 15-18. 44-47. 28-43. 48-65. 18. A: (pro τ. κ. τ. χ. κ. π.) τεσσαράκ. χιλ. και τετρακισχιλιοι και πεν.

פקודיהם שלשה וארבעים אלף 8
 ושבע מאות ושלשים: ובני פלוא 8
 אליאב: ובני אליאב נמואל ודתן 9
 ואכירם היא-דתן ואכירם קרואי
 העדה אשר הזוי על-משה ועל-
 אתרן בעדת-קרה בעהצתם על-
 יהוה: ותשפתה הארץ את-פיה
 ותבלע אתם ואת-קרה במות העדה
 באכל האש את המשיים ומאתים
 איש ויהיו לבס: ובני-קרח לא-
 מתו: 11

12 בני שמעון למשפחתם לנמואל
 משפחת הנמואלי לזמין משפחת
 הימיני לזכין משפחת הימיני:
 13 לזרח משפחת הזרחי לשאול
 14 משפחת השאולי: אלה משפחת
 השמעוני שבנים ועשרים אלף
 ומאתים: 11

15 בני גד למשפחתם לזפון משפחת
 הזפוני לחזי משפחת הזחי לשוני
 16 משפחת השוני: לאזני משפחת
 17 האזני לערי משפחת הערי: לארוד
 משפחת הארודי לאראלי משפחת
 18 האראלי: אלה משפחת בני-גד
 לפקודיהם ארבעים אלף וחמש
 מאות: 11

19 בני יהודה ער ואונן וימת ער
 ב ואונן בארץ כנען: ויהי בני-
 יהודה למשפחתם לשלה משפחת
 השלני לפרץ משפחת הפרצי
 21 לזרח משפחת הזרחי: ויהי בני-
 פרץ לחצרן משפחת ההצרני

v. 9. קריא ק'

8. Le fils. Hébreu et Septante : « les fils ».
 9. Les princes du peuple. Hébreu et Septante : « qui étaient convoqués à l'assemblée ».

14. Dont le nombre total fut n'est pas dans l'hébreu
 18. Quarante mille cinq cents. Septante : « quarante-quatre mille cinq cents ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 5^e Nouveau recensement (XXVI).

draginta tria millia et septingenti triginta. ⁸ Filius Phallu, Eliab : ⁹ hujus filii, Námuel et Dathan et Abiron : isti sunt Dathan et Abiron principes pópuli, qui surrexérunt contra Móysen et Aaron in seditióne Core, quando advérsus Dóminum rebellavérunt : ¹⁰ et apériens terra ossuum devorávit Core, moriéntibus plúrimis, quando combússit ignis ducéntos quinquaginta viros. Et factum est grande miráculum, ¹¹ ut, Core peréunte, filii illius non perirent.

Num. 2, 11; 1, 21.

Num. 16, 1-2.

Num. 16, 32, 35, 33.

Num. 26, 58, Deut. 24, 16.

Simeon, Gen. 46, 10, 1 Par. 4, 24-27.

Num. 2, 13; 1, 22.

Gad, Gen. 46, 16.

Num. 2, 15; 1, 25.

Judas, Gen. 46, 12; 35, 3-5, 1 Par. 4, 1.

Ruth, 4, 18.

¹² Filii Simeon per cognatiónes suas : Námuel, ab hoc familia Namuelitárum : Jamin, ab hoc familia Jaminitárum : Jachin, ab hoc familia Jachinitárum : ¹³ Zare, ab hoc familia Zareitárum : Saul, ab hoc familia Saulitárum. ¹⁴ Hæ sunt familiæ de stirpe Simeon, quarum omnis númerus fuit, viginti duo millia ducéti.

¹⁵ Filii Gad per cognatiónes suas : Sephon, ab hoc familia Sephonitárum : Aggi, ab hoc familia Aggitárum : Suni, ab hoc familia Sunitárum : ¹⁶ Ozni, ab hoc familia Oznitárum : Her, ab hoc familia Heritárum : ¹⁷ Arod, ab hoc familia Aroditárum : Ariel, ab hoc familia Arielitárum. ¹⁸ Istæ sunt familiæ Gad, quarum omnis númerus fuit, quadraginta millia quingenti.

¹⁹ Filii Juda, Her et Onan, qui ambo mórtui sunt in terra Chánaan. ²⁰ Fuerúntque filii Juda per cognatiónes suas : Sela, a quo familia Selaitárum : Phares, a quo familia Pharesitárum : Zare, a quo familia Zareitárum. ²¹ Porro filii Phares : Hesron, a quo familia Hesronitárum :

trouvé fut de quarante-trois mille et sept cent trente. ⁸ Le fils de Phallu fut Éliab ; ⁹ les fils de celui-ci, Namuel, Dathan et Abiron. Ce sont Dathan et Abiron, les princes du peuple, qui s'élevèrent contre Moïse et Aaron, dans la sédition de Coré, quand ils se révoltèrent contre le Seigneur ¹⁰ et que la terre, ouvrant sa bouche, dévora Coré, un grand nombre étant morts : quand le feu brûla deux cent cinquante hommes. Alors il se fit un grand miracle, ¹¹ tel que, Coré périsant, ses fils ne périrent pas.

¹² Les fils de Siméon selon leurs familles : Namuel, de qui vient la famille des Namuelites ; Jamin, de qui vient la famille des Jaminites ; Jachin, de qui vient la famille des Jachinites ; ¹³ Zaré, de qui vient la famille des Zaréites ; Saül, de qui vient la famille des Saülites. ¹⁴ Ce sont là les familles de la race de Siméon, dont le nombre total fut de vingt-deux mille deux cents.

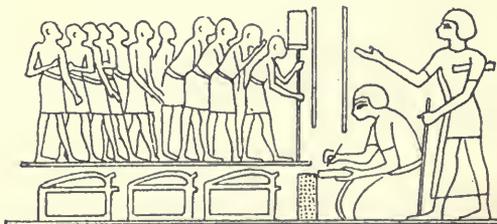
¹⁵ Les fils de Gad, selon leur parenté : Séphon, de qui vient la famille des Séphonites ; Aggi, de qui vient la famille des Aggites ; Suni, de qui vient la famille des Sunites ; ¹⁶ Ozni, de qui vient la famille des Oznites ; Her, de qui vient la famille des Hérites ; ¹⁷ Arod, de qui vient la famille des Arodites ; Ariel, de qui vient la famille des Ariélites. ¹⁸ Telles sont les familles de Gad, dont le nombre total fut de quarante mille cinq cents.

¹⁹ Les fils de Juda : Her et Onan, qui tous deux moururent dans la terre de Chanaan. ²⁰ Or les fils de Juda furent, selon leur parenté : Séla, de qui vient la famille des Sélaïtes ; Pharès, de qui vient la famille des Pharésites ; Zaré, de qui vient la famille des Zaréites. ²¹ Mais les fils de Pharès : Hesron, de qui vient la fa-

12. 2^e Siméon, v. 12-14; cf. Nombres, I, 22-23. Cette tribu a subi au désert une énorme décroissance : au lieu de 59.300 guerriers elle n'en compte plus que 22.200, et du 3^e rang elle passe au 12^e et dernier : effet de la malédiction de Jacob, Genèse, XLIX, 7.

15. 3^e Gad, v. 15-18; cf. Nombres, I, 24-25. Diminution de 5.450 guerriers, et recul du 8^e rang au 10^e.

19. 4^e Juda, v. 19-22; cf. Nombres, I, 26-27. C'est la première tribu qui soiten croissance : le nombre de 76.500 guerriers lui assure à la fin de l'exode le premier rang parmi les tribus, comme elle l'avait déjà quarante années auparavant, avec le chiffre de 74.000 soldats. Ainsi



Recensement en Égypte (chapitre XXVI). (D'après Maspero.)

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 5^o Populus iterum recensetur (XXVI).

δῆμος ὁ Ἀσρωνί, τῷ Ἰαμουὺν δῆμος ὁ Ἰαμουνι. 22 Οὗτοι δῆμοι τοῦ Ἰούδα, κατὰ τὴν ἐπίσκεψιν αὐτῶν ἕξ καὶ ἑβδομηκοντα χιλιάδες καὶ πεντακόσιοι.

23 Καὶ υἱοὶ Ἰσάχαρ κατὰ δῆμους αὐτῶν τῷ Θωλαῖ δῆμος ὁ Θωλαῖ, τῷ Φουᾶ δῆμος ὁ Φουᾶ, 24 τῷ Ἰασουὺβ δῆμος ὁ Ἰασουβί, τῷ Σαμουράμ δῆμος ὁ Σαμουράμ. 25 Οὗτοι δῆμοι Ἰσάχαρ, ἕξ ἐπισκέψεως αὐτῶν τέσσαρες καὶ ἑξήκοντα χιλιάδες καὶ τετρακόσιοι.

26 Υἱοὶ Ζαβουλῶν κατὰ δῆμους αὐτῶν τῷ Σαρεδ δῆμος ὁ Σαρεδί, τῷ Ἀλλῶν δῆμος ὁ Ἀλλωνί, τῷ Ἀλλήλ δῆμος ὁ Ἀλληλί.

27 Οὗτοι δῆμοι Ζαβουλῶν, ἕξ ἐπισκέψεως αὐτῶν ἑξήκοντα χιλιάδες καὶ πεντακόσιοι.

28 Υἱοὶ Ἰωσήφ κατὰ δῆμους αὐτῶν Μανασσῆ καὶ Ἐφραΐμ. 29 Υἱοὶ Μανασσῆ τῷ Μαχίρ δῆμος ὁ Μαχίρι, καὶ Μαχίρ ἐγέννησε τὸν Γαλαάδ, τῷ Γαλαάδ δῆμος ὁ Γαλααδί.

30 Καὶ οὗτοι υἱοὶ Γαλααδ Ἀχιέζερ δῆμος ὁ Ἀχιεζερί, τῷ Χελέγ δῆμος ὁ Χελεγί, 31 τῷ Ἐσριήλ δῆμος ὁ Ἐσριηλί, τῷ Συχεμί δῆμος ὁ Συχεμί, 32 τῷ Συμαεὶρ δῆμος ὁ Συμαερί, καὶ τῷ Ὀφερ δῆμος ὁ Ὀφερί.

33 Καὶ τῷ Σαλπαὰδ υἱῷ Ὀφερ οὐκ ἐγένοντο αὐτῷ υἱοί, ἀλλ' ἦ θυγατέρες, καὶ ταῦτα τὰ ὀνόματα τῶν θυγατέρων Σαλπαὰδ Μαλά καὶ Νονά καὶ Ἐγλά καὶ Μελλά καὶ Θεραά.

34 Οὗτοι δῆμοι Μανασσῆ, ἕξ ἐπισκέψεως αὐτῶν δύο καὶ πενήκοντα χιλιάδες καὶ ἑπτακόσιοι. 35 Καὶ οὗτοι υἱοὶ Ἐφραΐμ τῷ Σουθαλά δῆμος ὁ Σουθαλάν, τῷ Ταναχ δῆμος ὁ Ταναχί.

36 Οὗτοι υἱοὶ Σουθαλά τῷ Ἐδέν δῆμος ὁ Ἐδενί. 37 Οὗτοι δῆμοι Ἐφραΐμ, ἕξ ἐπισκέψεως αὐτῶν δύο καὶ τριάκοντα χιλιά-

21. AE: Ἰαμονήλ... Ἰαμονηλί. 24. A: Ἀμβράν... Ἀμβραμί. 30. F† (p. Γαλ.) τῷ. 34. A: (pro πεντ.) ἑξήκοντα. (pro ἑπτακόσι.) πεντακόσιοι. 35. A: (pro Σουθαλάν) Θουσαλαί.

22 אלה : להמיר משהח החמוי : 22
משהח יהודה לפקדיהם ששה

23 בני יששכר למשהחתם הולע : 23
משהח הולע לפנה משהח

24 הפוני : לשוב משהחת הישבי : 24
כה לשמון משהחת השמרני : אלה

25 ושמשים אלה וקמש מאות : 25
בני זבולן למשהחתם סרד

26 משהחת הסרדי לאלון משהחת : 26
האלני ליחאלל משהחת היחאללי :

27 אלה משהחת הזבולני לפקדיהם : 27
ששים אלה וקמש מאות : 28

28 בני יוסף למשהחתם מנשה : 28
ואפרים : בני מנשה למכיר משהחת

29 ומכירי ומכיר הוליד את-גלעד : 29
לגלעד משהחת הגלעדי : אלה בני

30 גלעד איעזר משהחת האייעזרי : 30
ליחלק משהחת החלקני : ואשריאל

31 משהחת האשראלי ושכם משהחת : 31
השמדי : ושמידע משהחת השמידעי

32 וחקר משהחת החפרי : וצלפחד : 32
בן-הפר לאתיו לו בנים פי אם-

33 בנות ושם בנות צלפחד מהלה : 33
ונלה הנלה מלפה והרצה : אלה

34 משהחת מנשה ופקדיהם שנים : 34
והמששים אלה ושבע מאות : 35

35 אלה בני-אפרים למשהחתם : 35
לשיתלח משהחת השתלחי לבכר

36 משהחת הבכרי לתחן משהחת : 36
התחני : ואלה בני שיתלח לערן

37 משהחת הערני : אלה משהחת בני- : 37
אפרים לפקדיהם שנים וששים

35. Bécher, de qui vient la famille des Béchérîtes,

manque dans les Septante.

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 5^e Nouveau recensement (XXVI).

et Hamul, a quo familia Hamulitárum. ²² Istæ sunt familiae Juda, quarum omnis numerus fuit, septuaginta sex millia quingenti.

Num. 2, 4;
1, 27.

²³ Filii Issachar, per cognationes suas : Thola, a quo familia Tholaitárum : Phua, a quo familia Phuaitárum : ²⁴ Jasub, a quo familia Jasubitárum : Semran, a quo familia Semranitárum. ²⁵ Hæ sunt cognationes Issachar, quarum numerus fuit, sexaginta quatuor millia trecenti.

Issachar.
Gen. 46, 13.
1 Par. 7, 1-5.

²⁶ Filii Zabulon per cognationes suas : Sared, a quo familia Sareditárum : Elon, a quo familia Elonitárum : Jalel, a quo familia Jalelitárum.

Zabulon.
Gen. 46, 14.

²⁷ Hæ sunt cognationes Zabulon, quarum numerus fuit, sexaginta millia quingenti.

Num. 2, 6;
1, 29.

²⁸ Filii Joseph per cognationes suas, Manasse et Ephraim.

Manasses.
Gen. 46, 20.
1 Par. 7,
14-17.
Jos. 17, 1-2.

²⁹ De Manasse ortus est Machir, a quo familia Machiritárum. Machir genuit Galaad, a quo familia Galaaditárum. ³⁰ Galaad habuit filios : Jezer, a quo familia Jezeritárum : et Helec, a quo familia Helecitárum : ³¹ et Asriel, a quo familia Asrielitárum : et Sechem, a quo familia Sechemitárum : ³² et Semida, a quo familia Semidaitárum : et Hepher, a quo familia Hepheritárum. ³³ Fuit autem Hepher pater Salphaad, qui filios non habebat, sed tantum filias, quarum ista sunt nomina : Maala, et Noa, et Hegla, et Melcha, et Thersa. ³⁴ Hæ sunt familiae Manasse, et numerus earum, quinquaginta duo millia septingenti.

Num. 27, 1;
36, 2.
Jos. 17, 3-4.

Num. 2, 21;
1, 35.

³⁵ Filii autem Ephraim per cognationes suas, fuerunt hi : Suthala, a quo familia Suthalaitárum : Becher, a quo familia Becheritárum : Thehen, a quo familia Thehenitárum : ³⁶ porro filius Suthala fuit Heran, a quo familia Heranitárum. ³⁷ Hæ sunt cognationes filiorum Ephraim, quarum numerus fuit, triginta duo millia quingenti.

Ephraim,
1 Par. 7,
20-29.

Num. 2, 19;
1, 33.

mille des Hesronites, et Hamul, de qui vient la famille des Hamulites. ²² Telles sont les familles de Juda, dont le nombre total fut de soixante-seize mille cinq cents.

²³ Les fils d'Issachar, selon leur parenté : Tola, de qui vient la famille des Tolaïtes ; Phua, de qui vient la famille des Phuaites ; ²⁴ Jasub, de qui vient la famille des Jasubites ; Semran, de qui vient la famille des Semranites. ²⁵ Telle est la parenté d'Issachar, dont le nombre total fut de soixante-quatre mille trois cents.

²⁶ Les fils de Zabulon, selon leur parenté : Sared, de qui vient la famille des Saredites ; Elon, de qui vient la famille des Elonites ; Jalel, de qui vient la famille des Jalelites. ²⁷ Telle est la parenté de Zabulon, dont le nombre fut de soixante mille cinq cents.

²⁸ Les fils de Joseph, selon leur parenté : Manassé et Ephraïm.

²⁹ De Manassé naquit Machir, de qui vient la famille des Machirites. Machir engendra Galaad, de qui vient la famille des Galaadites. ³⁰ Galaad eut des fils : Jézer, de qui vient la famille des Jézérites ; Hélec, de qui vient la famille des Hélecites ; ³¹ Asriel, de qui vient la famille des Asrielites ; Séchem, de qui vient la famille des Séchémites ; ³² Sémidida, de qui vient la famille des Sémidaites, et Hépher, de qui vient la famille des Héphérites. ³³ Or Hépher fut père de Salphaad, qui n'eut point de fils, mais seulement des filles, dont les noms sont : Maala, Noa, Héglia, Melcha et Thersa. ³⁴ Ce sont là les familles de Manassé, et leur nombre fut de cinquante-deux mille sept cents.

³⁵ Mais les enfants d'Ephraïm, selon leur parenté, furent ceux-ci : Suthala, de qui vient la famille des Suthalaites ; Bécher, de qui vient la famille des Béchérites ; Théhen, de qui vient la famille des Théhérites. ³⁶ Or, le fils de Suthala fut Héran, de qui vient la famille des Héranites. ³⁷ Telle est la parenté des fils d'Ephraïm, dont le nombre fut de trente-deux mille cinq cents.

continue à s'accomplir la bénédiction de Jacob, *Genèse*, XLIX, 8-10.

^{23.} 5^e *Issachar*, §. 23-25 ; cf. *Nombres*, I, 28-29. Cette tribu est en augmentation de près de dix mille guerriers (64.300 au lieu de 54.400) et passe ainsi du 5^e rang au 3^e.

^{26.} 6^e *Zabulon*, §. 26-27 ; cf. *Nombres*, I, 30-31. Augmentation de 3.100 guerriers (60.500 au lieu de 57.400),

qui conserve à cette tribu le 4^e rang qu'elle possédait au début des *Nombres*.

^{28.} *Les fils de Joseph* : voir la note sur le §. 5.

^{29.} 7^e *Manassé*, §. 29-34 ; cf. *Nombres*, I, 34-35. Cette tribu gagne le chiffre énorme de 20.500 hommes (32.700 au lieu de 32.200) et passe ainsi du dernier rang au 6^e.

^{35.} 8^e *Ephraïm*, §. 35-37 ; cf. *Nombres*, I, 32-33. Cette

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 5^a Populus iterum recensetur (XXVI).

δες και πεντακόσιοι. Οὗτοι δῆμοι υἱῶν Ἰωσήφ κατὰ δήμους αὐτῶν.

38 Υἱοὶ Βενιαμὴν κατὰ δήμους αὐτῶν τῷ Βαλέ δῆμος ὁ Βαλί, τῷ Ἀσουβηρ δῆμος ὁ Ἀσουβηρί, τῷ Ἰαχιράν δῆμος ὁ Ἰαχιραίνι, 39 τῷ Σωφάν δῆμος ὁ Σωφανί. 40 Καὶ ἐγγέροντο οἱ υἱοὶ Βάλε Ἀδάρ καὶ Νοεμάν τῷ Ἀδάρ δῆμος ὁ Ἀδαρί, καὶ τῷ Νοεμάν δῆμος ὁ Νοεμανί. 41 Οὗτοι υἱοὶ Βενιαμὴν κατὰ δήμους αὐτῶν, ἕξ ἐπισκέψεως αὐτῶν, πέντε καὶ * τριακόντα χιλιάδες καὶ πεντακόσιοι.

42 Καὶ υἱοὶ Διάν κατὰ δήμους αὐτῶν τῷ Σαμέ δῆμος ὁ Σαμεῖ. Οὗτοι δῆμοι Διάν κατὰ δήμους αὐτῶν 43 πάντες οἱ δῆμοι Σαμεὶ κατ' ἐπισκοπὴν αὐτῶν τέσσαρες καὶ ἕξῆ-κόντα χιλιάδες καὶ τετρακόσιοι.

44 Υἱοὶ Ἀσὴρ κατὰ δήμους αὐτῶν τῷ Ἰαμὴν δῆμος ὁ Ἰαμινί, τῷ Ἰεσον δῆμος ὁ Ἰεσονί, τῷ Βαριά δῆμος ὁ Βαριαί, 45 τῷ Χοβερ δῆμος ὁ Χοβερί, τῷ Μελχὶλ δῆμος ὁ Μελχηλί. 46 καὶ τὸ ὄνομα θυγατρὸς Ἀσὴρ Σάρα. 47 Οὗτοι δῆμοι Ἀσίρ, ἕξ ἐπισκέψεως αὐτῶν τρεῖς καὶ * τεσσαράκοντα χιλιάδες καὶ τετρακόσιοι.

48 Υἱοὶ Νεφθαλί κατὰ δήμους αὐτῶν τῷ Ἀσιήλ δῆμος ὁ Ἀσιηλί, τῷ Γαννὶ δῆμος ὁ Γαννί, 49 τῷ Ἰεσέρ δῆμος ὁ Ἰεσερί, τῷ Σελλήμ δῆμος ὁ Σελλημί. 50 Οὗτοι δῆμοι Νεφθαλί, ἕξ ἐπισκέψεως αὐτῶν τεσσαράκοντα χιλιάδες καὶ * τριακόσιοι. 51 Αὕτη ἡ ἐπίσκεψις υἱῶν Ἰσραὴλ, ἕξακόσιαι χιλιάδες καὶ χίλιοι καὶ ἑπτακόσιοι καὶ τριακόντα.

52 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέ-

38. A: Βαλεῖ... Ἀχιφάν. 39. A²F⁺ (in f.) τῷ Ὀφάμ δῆμος ὁ Ὀφραμί. 40. AEF* οἱ. 42. A: Σαμειδῆ... -δή. 50. AEF⁺ (p. αὐτῶν) πέντε καὶ.

אלף והמש מאות אלה בני-יוסף למשפחותם :

38 בני בנימן למשפחותם לבלעל משפחת הבלעלי לאשבל משפחת האשבלאי לאחירם משפחת האחירמי :

39 המשפמי להיפם משפחת ההיפמי : מ ויהיו בני-בלע ארדה ונעמן משפחת הארדי לנעמן משפחת הנעמי :

41 אלה בני-בנימן למשפחותם ופקדיהם חמשה וארבעים אלף ושיש מאות :

42 אלה בני-דן למשפחותם לשיפם משפחת השיפמי אלה משפחת דן למשפחותם :

43 כל-משפחת השיפמי לפקדיהם ארבעה ושישים אלף וארבע מאות :

44 בני אשר למשפחותם לוימנה משפחת הוימנה לישוי משפחת הישוי לכריעה לכריעה משפחת הכריעה למלכיאל משפחת המלכיאלי :

46 ושיש בת-אשר שרה : אלה משפחת בני-אשר לפקדיהם שלשה ותשעים אלף וארבע מאות :

48 בני נפתלי למשפחותם ליהצאל משפחת היהצאלאי לגינאי משפחת הגינאי :

49 ליעצר משפחת היעצרי לשלם משפחת השלמי : אלה משפחת נפתלי למשפחותם ופקדיהם חמשה וארבעים אלף וארבע מאות :

51 אלה פקודי בני ישראל שש-מאות אלף ואלף שבע מאות ושלשים :

52 וידבר יהוה אל-משה לאמר :

41. Quarante-cinq mille six cents. Sept. « trente-cinq mille cinq cents ».

47. Cinquante-trois mille. Septante : « quarante-

trois mille ».

50. Quarante-cinq mille quatre cents. Septante : « quarante mille trois cents ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 5^e Nouveau recensement (XXVI).

³⁸ Isti sunt filii Joseph per familias suas.

Filii Bénjamin in cognationibus suis : Bela, a quo familia Belaitarum : Asbel, a quo familia Asbelitarum : Ahiram, a quo familia Ahiramitarum : ³⁹ Supham, a quo familia Suphamitarum : Hupham, a quo familia Huphamitarum. ⁴⁰ Filii Bela : Hered, et Noëman. De Hered, familia Hereditarum : de Noëman, familia Noëmanitarum. ⁴¹ Ii sunt filii Bénjamin per cognationes suas, quorum numerus fuit, quadraginta quinque millia sexcenti.

⁴² Filii Dan per cognationes suas : Suham, a quo familia Suhamitarum : hæ sunt cognationes Dan per familias suas : ⁴³ omnes fuere Suhamitæ, quorum numerus erat, sexaginta quatuor millia quadringenti.

⁴⁴ Filii Aser per cognationes suas : Jemna, a quo familia Jemnitarum : Jéssui, a quo familia Jessuitarum : Brie, a quo familia Briëitarum. ⁴⁵ Filii Brie : Heber, a quo familia Heberitarum : et Melchiel, a quo familia Melchielitarum. ⁴⁶ Nomen autem filiæ Aser, fuit Sara. ⁴⁷ Hæ cognationes filiorum Aser, et numerus eorum, quinquaginta tria millia quadringenti.

⁴⁸ Filii Néphthali per cognationes suas : Jésiël, a quo familia Jesielitarum : Guni, a quo familia Gunitarum : ⁴⁹ Jeser, a quo familia Jeseritarum : Sellem, a quo familia Sellemitarum. ⁵⁰ Hæ sunt cognationes filiorum Néphthali per familias suas : quorum numerus, quadraginta quinque millia quadringenti.

⁵¹ Ista est summa filiorum Israel, qui recensiti sunt, sexcenta millia, et mille septingenti triginta.

⁵² Locutusque est Dominus ad

Benjamin.
Gen. 46, 21.
1 Par. 8, 1-40.

Num. 2, 23;
1, 37.

Dan.
Gen. 46, 23.

Num. 2, 26;
1, 39.

Aser.
Gen. 46, 17.
1 Par. 7,
30-40.

Num. 2, 25;
1, 41.

Nephthali.
Gen. 46, 24.
1 Par. 7, 13.

Num. 2, 30;
1, 43.

Recapitulatio.
Num. 2, 32;
1, 46.
Ex. 38, 25;
12, 37.

³⁸ Ce sont là les fils de Joseph, selon leurs familles.

Les fils de Benjamin, selon leur parenté : Béla, de qui vient la famille des Bélaites; Asbel, de qui vient la famille des Asbélites; Ahiram, de qui vient la famille des Ahiramites; ³⁹ Supham, de qui vient la famille des Suphamites; Hupham, de qui vient la famille des Huphamites. ⁴⁰ Les fils de Béla : Héréd et Noëman. De Héréd vient la famille des Hérédites; de Noëman, la famille des Noëmanites. ⁴¹ Ce sont là, selon leur parenté, les fils de Benjamin, dont le nombre fut de quarante-cinq mille six cents.

⁴² Les fils de Dan, selon leur parenté : Suham, de qui vient la famille des Suhamites. Telle est la parenté de Dan, selon ses familles. ⁴³ Tous furent Suhamites; leur nombre était de soixante-quatre mille quatre cents.

⁴⁴ Les fils d'Aser, selon leur parenté : Jemna, de qui vient la famille des Jemnaïtes; Jessui, de qui vient la famille des Jessuites; Brié, de qui vient la famille des Briëïtes. ⁴⁵ Les fils de Brié : Héber, de qui vient la famille des Héberites, et Melchiel, de qui vient la famille des Melchiélites. ⁴⁶ Mais le nom de la fille d'Aser fut Sara. ⁴⁷ Telle est la parenté des fils d'Aser, et leur nombre fut de cinquante-trois mille quatre cents.

⁴⁸ Les fils de Nephthali, selon leur parenté : Jésiël, de qui vient la famille des Jésiëlites; Guni, de qui vient la famille des Gunites; ⁴⁹ Jéser, de qui vient la famille des Jésérites; Sellem, de qui vient la famille des Sellémites. ⁵⁰ Telle est la parenté des fils de Nephthali, selon leurs familles, et dont le nombre fut de quarante-cinq mille quatre cents.

⁵¹ C'est là le nombre des enfants d'Israël qui furent recensés : six cent et un mille sept cent trente.

⁵² Le Seigneur parla ensuite à Moïse,

tribu perd 8.000 guerriers (32.500 au lieu de 40.500), et passe au 11^e rang, au lieu du 10^e qu'elle occupait précédemment. Elle est pour le moment moins puissante que Manassé, mais elle reprendra plus tard la prééminence que lui assignaient les promesses de Jacob, *Genèse*, XLVIII, 49.

38. 9^e Benjamin, §. 38-41; cf. *Nombres*, I, 36-37. Augmentation de 10.200 hommes (43.600 au lieu de 33.400), qui fait passer cette tribu du 11^e rang au 7^e.

39. Hupham. Les cinq autres fils de Benjamin, dont il est parlé, *Genèse*, XLVI, 21, étaient apparemment morts sans postérité.

42. 10^e Dan, §. 42-43; cf. *Nombres*, I, 38-39. Augmentation de 1.700 guerriers (64.400 au lieu de 62.700), qui suffit à cette tribu pour lui conserver le 2^e rang, aussitôt après Juda.

44. 11^e Aser, §. 44-47; cf. *Nombres*, I, 40-41. Cette tribu augmente de près de 12.000 hommes (53.400 au lieu de 41.500) et passe du 9^e rang au 5^e.

48. 12^e Nephthali, §. 48-50; cf. *Nombres*, I, 42-43. Diminution de 8.000 soldats (43.400 au lieu de 53.400), qui fait descendre cette tribu du 6^e rang au 8^e.

51. C'est là le nombre... Cette récapitulation accuse un chiffre total de 601.730 guerriers, en diminution

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 5^o Populus iterum recensetur (XXVI).

γων· 53 Τούτοις μερισθήσεται ἡ γῆ κληρονομεῖν, ἐξ ἀριθμοῦ ὀνομάτων. 54 Τοῖς πλείοσι πλεονάσεις τὴν κληρονομίαν, καὶ τοῖς ἐλάττωσιν ἐλαττώσεις τὴν κληρονομίαν αὐτῶν· ἐκάστω καθὼς ἐπεσκέπησαν, δοθήσεται ἡ κληρονομία αὐτῶν. 55 Διὰ κλήρων μερισθήσεται ἡ γῆ * τοῖς ὀνόμασι· κατὰ φυλὰς πατριῶν αὐτῶν κληρονομήσουσιν. 56 Ἐκ τοῦ κλήρου μερεῖς τὴν κληρονομίαν αὐτῶν ἀνὰ μέσον πολλῶν καὶ ὀλίγων.

57 Καὶ υἱοὶ Λευὶ κατὰ δῆμους αὐτῶν τῷ Γεδσῶν δῆμος ὁ Γεδσῶν, τῷ Κααθ δῆμος ὁ Κααθί, τῷ Μεραρί δῆμος ὁ Μεραρί. 58 Οὗτοι δῆμοι υἱῶν Λευὶ δῆμος ὁ Λοβενί, δῆμος ὁ χεβρωνί, δῆμος ὁ Κορέ, καὶ δῆμος ὁ Μουσί. Καὶ Κααθ ἐγέννησε τὸν Ἀμοράμ· 59 τὸ δὲ ὄνομα τῆς γυναῖκος αὐτοῦ Ἰωχάβεθ, θυγάτηρ Λευί, ἣ ἔτεκε τούτους τῷ Λευί ἐν Αἰγύπτῳ, καὶ ἔτεκε τῷ Ἀμοράμ τὸν Ἀυρών καὶ Μωῦσῆν καὶ Μαριάμ τὴν ἀδελφὴν αὐτῶν. 60 Καὶ ἐγενήθησαν τῷ Ἀυρών ὁ τε Ναδάβ καὶ Ἀβιουδ καὶ Ἐλεάζαρ καὶ Ἰθάμαρ. 61 Καὶ ἀπέθανε Ναδάβ καὶ Ἀβιουδ ἐν τῷ προσφθεῖν αὐτοὺς πῦρ ἀλλότριον ἐναντι κυρίου ἐν τῇ ἐρήμῳ· Σινᾶ. 62 Καὶ ἐγενήθησαν ἐξ ἐπισκέψεως αὐτῶν τρεῖς καὶ εἴκοσι χιλιάδες, πᾶν ἀρσενικὸν ἀπὸ μηριαίου καὶ ἐπάνω· οὐ γὰρ συννεσκέπησαν ἐν μέσῳ υἱῶν Ἰσραήλ, ὅτι οὐ δίδοται αὐτοῖς κληρὸς ἐν μέσῳ υἱῶν Ἰσραήλ.

63 Καὶ αὕτη ἡ ἐπίσκεψις Μωϋσῆ καὶ Ἐλεάζαρ τοῦ ἱερέως, οἱ ἐπεσκέψαντο τοὺς υἱοὺς Ἰσραήλ ἐν Ἀραβῶθ Μωάβ ἐπὶ τοῦ Ἰορδάνου κατὰ Ἰεριχώ. 64 Καὶ ἐν τούτοις οὐκ ἦν ἀνθρώπος τῶν ἐπεσκεμμένων ὑπὸ Μωϋσῆ καὶ Ἀυρών, οὓς ἐπεσκέψαντο τοὺς υἱοὺς Ἰσραήλ ἐν τῇ ἐρήμῳ Σινᾶ, 65 ὅτι εἶπε κύριος αὐτοῖς· Θανάτῳ ἀποθανοῦνται ἐν τῇ ἐρήμῳ·

58. AEF: δῆμος ὁ Μ. καὶ δ. ὁ Κ. AF: Ἀμ-βράμ. 60. AE: ἐτέχθησαν. 62. AE: ἐν τοῖς υἱοῖς.

לְאֵלֶּה תִּתְּחַלֵּק הָאָרֶץ בְּנִחְלָה בְּמִסְפָּר 53
שְׁמוֹת: לְרַב תִּרְבֶּה נִחְלָתוֹ וְלִמְעַט 54
תִּמְעַט נִחְלָתוֹ אִישׁ לְפִי סְפָדָיו
נֵה יִתֵּן נִחְלָתוֹ: אֶה-בְּגוֹרָל יִחַלֵּק אֶת- 55
הָאָרֶץ לְשְׁמוֹת מִשּׁוֹת-אֲבֹתָם וּנְחֻלָּו:
עַל-פִּי הַגּוֹרָל תִּתְּחַלֵּק נִחְלָתוֹ בֵּין 56
רַב לְמֵעַט:

57 וְאֵלֶּה סְפֹדֵי הַלְוִי לְמִשְׁפַּחְתָּם
לְגִרְשׁוֹן מִשְׁפַּחַת הַגִּרְשֹׁנִי לְקָהַת
מִשְׁפַּחַת הַקְּהֹתִי לְמִרְרִי מִשְׁפַּחַת 58
הַמִּרְרִי: אֵלֶּה מִשְׁפַּחַת לְוִי מִשְׁפַּחַת
הַלִּבְנִי מִשְׁפַּחַת הַתְּחֻכְנִי מִשְׁפַּחַת
הַמַּהְלִי מִשְׁפַּחַת הַמֹּשִׁי מִשְׁפַּחַת 59
הַקְּרֹחִי וּקְהַת הוֹלֵד אֶת-עֲמֶרָם:
וְשֵׁם אִשְׁת׃ עֲמֶרָם יוֹכָבֵד בַּת-לְוִי 59
אֲשֶׁר יָלְדָה אֹתוֹ לְלֵוִי בְּמִצְרַיִם
וַתֵּלֵד לְעֲמֶרָם אֶת-אֶהֱרֹן וְאֶת-מִשֵּׁה 60
וְאֶת מִרְיָם אֲחֹתָם: וַיִּוָּלֵד לְאֶהֱרֹן
אֶת-נָדָב וְאֶת-אֲבִיהוּא אֶת-אֶלְעָזָר 61
וְאֶת-אִיתְמָר: וַיָּמָת נָדָב וְאֲבִיהוּא
בְּתַקְרִיבָם אִש-זָרָה לְפָנָי יְהוָה:
62 וַיְהִי סְפָדוּתָם שְׁלֹשָׁה וְעֶשְׂרִים
אֲלֹף כָּל-זָכָר מִבֶּן-חָדָשׁ וְמֵעַלָּה
כִּי לֹא הִתְּסַקְּדוּ בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
כִּי לֹא-נָתַן לָהֶם נִחְלָה בְּתוֹךְ בְּנֵי 63
יִשְׂרָאֵל:

63 אֵלֶּה סְפֹדֵי מִשֵּׁה וְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן
אֲשֶׁר סְפָדוּ אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל בְּעֶרְבַת
64 מוֹאָב עַל יַרְדֵּן וַרְהוּ: וּבֵאלֹהֵי לֹא-
הָיָה אִישׁ מִסְּפֹדֵי מִשֵּׁה וְאֶהֱרֹן
הַכֹּהֵן אֲשֶׁר סְפָדוּ אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל
65 כִּי-בְמִדְבַר סִינַי: כִּי-אָמַר יְהוָה לָהֶם
מֹות יָמָתוֹ בְּמִדְבַר וְלֹא-נֹתַר מֵהֶם

55. Aux tribus et aux familles. Hébreu : « ils prendront leur héritage selon le nom des tribus de leurs pères ». Septante : « par chaque tête; on tirera les

sorts par tribus paternelles ». 63. Dans les plaines de Moab. Septante : « en Araboth de Moab ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 5^e Nouveau recensement (XXVI).

Móysen, dicens : ⁵³ Istis dividétur terra juxta número vocabulórum in possessionés suas. ⁵⁴ Plúribus majórem partem dabis, et paucióribus minórem : singulis, sicut nunc recensiti sunt, tradétur possessio : ⁵⁵ ita duntáxat ut sors terram tribubus dividat et familiis. ⁵⁶ Quidquid sorte contigerit, hoc vel plures accipiant, vel pauciores.

De terra promissae divisione.

Num. 33, 53-54.
Gen. 47, 11-12.

Jos. 14, 2, Prov. 16, 33, 15, 18.

Num. 26, 54.

⁵⁷ Hic quoque est número filiórum Levi per familias suas : Gerson, a quo familia Gersonitárum : Caath, a quo familia Caathitárum : Merári, a quo familia Meraritárum. ⁵⁸ Hæc sunt familiæ Levi : Familia Lobni, familia Hebróni, familia Móholi, familia Musi, familia Core. At vero Caath génuít Amram : ⁵⁹ qui hábuít uxórem Jóchabed filiam Levi, quæ nata est ei in Ægypto : hæc génuít Amram viro suo filios, Aaron et Móysen, et Mariám sorórem eórum. ⁶⁰ De Aaron orti sunt Nadab et Abiu, et Eleázar et Ithámar : ⁶¹ quorum Nadab et Abiu mórtui sunt, cum obtulissent ignem aliénium coram Dómino. ⁶² Fuerúntque omnes qui numeráti sunt, viginti tria millia géneris masculini, ab uno mense et supra : quia non sunt recensiti inter filios Israël, nec eis cum céteris data possessio est.

Recensetur Levite.

Gen. 46, 11.

Num. 3, 17-34.
Ex. 6, 16-20.
1 Par. 6, 1-45.

Ex. 6, 20; 2, 1.
1 Par. 23, 13;
1 Par. 6, 2-3.

Ex. 6, 23.
1 Par. 6, 3, 50.

Num. 3, 4.
Lev. 10, 1-2;
16, 1.
1 Par. 24, 2.

Num. 3, 39.

Num. 18, 20;
1, 49.

Sententia dei adimpleta.

Num. 1, 1-15.

Num. 14, 23-24;
26, 51.
Eccli. 16, 11.
1 Cor. 10, 5.

disant : ⁵³ « La terre leur sera partagée selon le nombre des noms, pour être leur possession. ⁵⁴ Au plus grand nombre tu donneras la plus grande partie, et au plus petit nombre la moindre : à chacun sera remise sa possession, selon qu'il vient d'être recensé, ⁵⁵ de manière seulement que ce soit le sort qui partage la terre aux tribus et aux familles. ⁵⁶ Tout ce qui sera échu par le sort, c'est ce que recevra ou le plus grand nombre ou le plus petit nombre ».

⁵⁷ Voici aussi le nombre des fils de Lévi, selon leurs familles : Gerson, de qui vient la famille des Gersonites ; Caath, de qui vient la famille des Caathites ; Mérari, de qui vient la famille des Mérarites. ⁵⁸ Voici les familles de Lévi : la famille de Lobni, la famille d'Hébroni, la famille de Moholi, la famille de Musi, la famille de Coré. Mais Caath engendra Amram, ⁵⁹ qui eut pour femme Jochabed, fille de Lévi, laquelle naquit en Égypte : c'est elle qui engendra, à Amram son mari, ses fils Aaron et Moïse, et Marie leur sœur. ⁶⁰ D'Aaron naquirent : Nadab, Abiu, Éléazar et Ithamar ; desquels, ⁶¹ Nadab et Abiu moururent, lorsqu'ils eurent offert un feu étranger devant le Seigneur.

⁶² Ainsi tous ceux qui furent dénombrés s'élevèrent à vingt-trois mille du sexe masculin, depuis un mois et au-dessus, parce qu'ils ne furent pas recensés parmi les enfants d'Israël, et qu'il ne leur fut pas donné de possession avec les autres.

⁶³ C'est là le nombre des enfants d'Israël qui furent enrégistrés par Moïse et Éléazar, le prêtre, dans les plaines de Moab, sur le Jourdain, contre Jéricho ; ⁶⁴ parmi lesquels il ne s'en trouva aucun de ceux qui avaient été dénombrés auparavant par Moïse et Aaron dans le désert de Sinai, ⁶⁵ car le Seigneur avait prédit que tous mourraient dans le désert. Ainsi il ne resta

de 4.820 hommes sur le recensement précédent, dont le total arrivait au chiffre de 603.550 (*Nombres*, 1, 46). Ce résultat s'explique suffisamment par les nombreuses révoltes des Israélites, suivies de la mort violente d'un grand nombre de coupables, et par la condamnation portée sur tout le peuple, et rappelée un peu plus loin, §. 64-65.

⁵³. La terre leur sera partagée... Les prescriptions des §. 53-56 furent observées seulement en partie, parce que quelques tribus conquièrent pour leur propre compte une partie de la Terre Promise.

⁵⁷. Des fils de Lévi... Ici encore, les Lévités sont recensés à part, et pour les mêmes raisons que dans le précédent dénombrement. Voir la note sur *Nombres*, 1, 47.

⁶². Vingt-trois mille, au lieu de 22.300, nombre qui résulte de l'addition des chiffres donnés pour les trois familles lévitiqes dans le recensement précédent (*Nombres*, III, 22, 23, 34). Voir la note sur *Nombres*, III, 39.

⁶⁴. Parmi lesquels il ne s'en trouva aucun... Voir ci-dessus la note sur le §. 51.

καὶ οὐ κατελείφθη ἐξ αὐτῶν οὐδὲ εἷς, πληρὸν
Χάλεβ υἱὸς Ἰεφρονή καὶ Ἰησοῦς ὁ τοῦ Ναυή.

XXVII. Καὶ προσελθοῦσαι αἱ θυγατέρες
Σαλπαὰδ υἱοῦ Ὀφέρ, υἱοῦ Γαλαὰδ, υἱοῦ
Μαχίρ, τοῦ δήμου Μανασσή, τῶν υἱῶν Ἰω-

σήφ, καὶ ταῦτα τὰ ὀνόματα αὐτῶν Μααλά
καὶ Νοὰ καὶ Ἐγλά καὶ Μερχὰ καὶ Θερσά,
2 καὶ στάσαι ἐναντι Μωϋσῆ καὶ ἐναντι Ἐλεάζαρ
τοῦ ἱερέως καὶ ἐναντι τῶν ἀρχόντων καὶ
ἐναντι πάσης συναγωγῆς ἐπὶ τῆς θύρας τῆς
σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, λέγουσιν· 3 Ὁ πατήρ
ἡμῶν ἀπέθανεν ἐν τῇ ἐρήμῳ, καὶ αὐτὸς οὐκ
ἦν ἐν μέσῳ τῆς συναγωγῆς τῆς ἐπισυστάσεως
ἐναντι κυρίου ἐν τῇ συναγωγῇ Κορε, ὅτι δι'
ἀμαρτίαν αὐτοῦ ἀπέθανε, καὶ υἱοὶ οὐκ ἐγένοντο
αὐτῷ. 4 Μὴ ἐξαλειφθῆτω τὸ ὄνομα
τοῦ πατρὸς ἡμῶν ἐκ μέσου τοῦ δήμου αὐτοῦ,
ὅτι οὐκ ἔστιν αὐτῷ υἱός· δότε ἡμῖν κατάσχεσιν
ἐν μέσῳ ἀδελφῶν πατρὸς ἡμῶν.

5 Καὶ προσήγαγε Μωϋσῆς τὴν κρίσιν αὐτῶν ἐναντι
κυρίου. 6 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν,
λέγων· 7 Ὁρθῶς θυγατέρες Σαλπαὰδ λευκα-
λήκασιν· δόμα δώσεις αὐταῖς κατάσχεσιν κληρονομίας
ἐν μέσῳ ἀδελφῶν πατρὸς αὐτῶν,
καὶ περιθήσετε τὸν κληρὸν τοῦ πατρὸς αὐτῶν
αὐταῖς. 8 Καὶ τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ λαλήσεις,
λέγων· Ἄνθρωπος ἐὰν ἀποθάνῃ καὶ υἱὸς μὴ
ἦ αὐτῷ, περιθήσετε τὴν κληρονομίαν αὐτοῦ
τῇ θυγατρὶ αὐτοῦ. 9 Ἐὰν δὲ μὴ ἦ θυγάτηρ
αὐτοῦ, δώσετε τὴν κληρονομίαν τῷ ἀδελφῷ
αὐτοῦ. 10 Ἐὰν δὲ μὴ ᾖσιν αὐτῷ ἀδελφοί,
δώσετε τὴν κληρονομίαν τῷ ἀδελφῷ τοῦ
πατρὸς αὐτοῦ. 11 Ἐὰν δὲ μὴ ᾖσιν ἀδελφοὶ
τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, δώσετε τὴν κληρονομίαν
τῷ οἰκίῳ τῷ ἔγγιστον αὐτοῦ ἐκ τῆς
φυλῆς αὐτοῦ, κληρονομήσαι τὰ αὐτοῦ· καὶ
ἔσται τοῦτο τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ δικαίωμα κρί-
σεως, καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ.

12 Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἀνά-
βηθι εἰς τὸ ὄρος τὸ ἐν τῷ πέραν τοῦ Ἰορδάνου
τοῦτο τὸ ὄρος Ναβαὺ καὶ ἴδε τὴν γῆν

אִישׁ בִּי אִם-כָּלֵב בְּנֵי-יִשָּׁפָה יִהְיוּשָׁע
בְּנֵי-נָוִן :

XXVII. ותקרבנה בנות צלפחד בן-

הפר בן-גלעד בן-מכיר בן-מנשה
למשפחת מנשה בן-יוסף ואלה
שמות בנותיו מקלה נעה והגלה

2 ומלפה ותרצה: ותעמדנה לפני
משה ולפני אלעזר הכהן ולפני
הנשיאים וכל העדה פתח אהל-

3 מועד לאמר: אבינו מת במדבר
והוא לא-היה בתוך העדת הנזקקים
על-יהודה בעדת-קרח כרב-הטאון מות

4 ובנים לא-היו לו: לממה יגרע שם-
אבינו מתוך משפחתו כי אין לו
בן תנה-לנו אחזה בתוך אחי

ה אבינו: ויקרב משה את-משפטן
לפני יהודה: פ ויאמר יהודה

7 אל-משה לאמר: בן בנות צלפחד
דברת נתן תפן להם אחזה נתלה
בתוך אחי אביהם והעברת את-

8 נתלת אביהן להן: ואל-בני ישראל
תדבר לאמר איש פיימות וכן אין
לו והעברתם את-נתלתו לבתו:

9 ואם-אין לו בן ונתתם את-נתלתו
ל-אחיו: ואם-אין לו אחים ונתתם

11 את-נתלתו לאחי אביו: ואם-אין
אחים לאביו ונתתם את-נתלתו
לשארן הקרב אליו ממשפחתו

וירש אתה והיתה לבני ישראל
להקת משפט כאשר צוה יהודה
את-משה:

12 ויאמר יהודה אל-משה עלה אל-
הר העברים הנה וראה את-הארץ

2. AF: πάσ. τῆς. σ. 4. A† (a. ad.) τῶν. 7. A: ὤς. δεθ. 9. A²F† (p. κλ.) αὐτοῦ (Item 10, 11). 12. AE* τοῦ Ἰορδάνου. AF* (tert.) τὸ.

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 6^e Les filles de Salphaad (XXVII, 1-11).

remansit ex eis, nisi Caleb filius Jéphone, et Jósue filius Nun.

XXVII. ¹ Accesserunt autem filiae Sálphaad, filii Hepher, filii Gálaad, filii Machir, filii Manásse, qui fuit filius Joseph : quarum sunt nómina, Máala, et Noa, et Hegla, et Melcha, et Thersa. ² Steteruntque coram Móyse et Eleazáro sacerdote, et cunctis principibus pópuli, ad óstium tabernáculi föderis, atque dixerunt : ³ Pater noster mórtuus est in déserto, nec fuit in séditione, quæ concitáta est contra Dóminum sub Core, sed in peccáto suo mórtuus est : hic non hábuit mares filios. Cur tollitur nomen illius de familia sua, quia non hábuit filium? Date nobis possessionem inter cognátos patris nostri.

⁴ Retulitque Móyses causam eárum ad iudicium Dómini. ⁵ Qui dixit ad eum : ⁶ Justam rem póstulant filiae Sálphaad : da eis possessionem inter cognátos patris sui, et ei in hereditatem succédant. ⁷ Ad filios autem Israel loqueris hæc : ⁸ Homo cum mórtuus fuerit absque filio, ad filiam ejus transibit heréditas : ⁹ si filiam non habuerit, habébit successores fratres suos : ¹⁰ quod si et fratres non fuerint, dábitis hereditatem frátribus patris ejus : ¹¹ sin autem nec pátruos habuerit, dábatur heréditas his qui ei próximi sunt : eritque hoc filiis Israel sanctum lege perpétua, sicut præcépit Dóminus Móysi.

¹² Dixit quoque Dóminus ad Móysen : Ascénde in montem istum Abarim, et contemplare in de terram, quam

pas un seul d'eux, si ce n'est Caleb, fils de Jéphoné, et Josué, fils de Nun.

XXVII. ¹ Or, vinrent les filles de Salphaad, fils d'Hépher, fils de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, qui fut fils de Joseph ; leurs noms sont Maala, Noa, Héglá, Melcha et Thersa, ² et elles se présentèrent devant Moïse et Éléazar, le prêtre, et devant tous les princes du peuple, à l'entrée du tabernacle d'alliance, et dirent : ³ « Notre père est mort dans le désert, et il n'a pas été dans la sédition qui fut excitée contre le Seigneur sous Coré, mais il est mort dans son péché : lui n'a pas eu d'enfants mâles. Pourquoi son nom est-il ôté de sa famille, parce qu'il n'a pas eu de fils ? Donnez-nous une possession parmi les parents de notre père ».

⁴ Et Moïse porta leur cause au jugement du Seigneur, ⁵ qui lui dit : ⁶ « C'est une chose juste que demandent les filles de Salphaad : donne-leur une possession parmi les parents de leur père, et qu'elles lui succèdent dans l'héritage. ⁷ Mais aux enfants d'Israël tu diras ces choses : ⁸ Lorsqu'un homme mourra sans fils, l'héritage passera à sa fille. ⁹ S'il n'a point de fille, il aura pour successeurs ses frères. ¹⁰ Que s'il n'a pas même de frères, vous donnerez l'héritage aux frères de son père. ¹¹ Mais s'il n'a pas non plus d'oncles paternels, l'héritage sera donné à ceux qui lui sont le plus proches ; et ce sera pour les enfants d'Israël une chose sainte, par une loi perpétuelle, comme a ordonné le Seigneur à Moïse ».

¹² Le Seigneur dit aussi à Moïse : « Monte sur cette montagne d'Abarim, et contemple de là la terre que je dois

6^e Les filles de Salphaad, XXVII, 1-11.

XXVII. 3. *Il est mort dans son péché*, par suite de la condamnation générale portée contre tous les Israélites ayant quitté l'Égypte à l'âge de vingt ans, mais sans avoir pris part à la révolte de Coré.

7. *Tu diras ces choses...* : la loi qui va suivre est une loi générale concernant l'ordre de succession ; mais elle est amenée par un incident particulier, longuement raconté par Moïse, 5. 1-6. Sur ces lois occasionnelles et la confirmation qu'elles apportent à l'authenticité du Pentateuque, voir plus haut, *Lévitique*, XXI, 7 ; *Nombres*, IX, 6 ; XV, 32. Qui ne reconnaît, à tous les détails minutieusement donnés par l'écrivain sacré, à

l'énumération des cinq filles de Salphaad, et aux retouches qu'il faudra plus tard apporter à cette loi (*Nombres*, XXXVI), un récit contemporain ? Plus tard, quand la loi promulguée alors était devenue d'une application générale en Israël, si le Pentateuque n'avait été rédigé qu'après Moïse, on se serait contenté de mentionner ce point de droit, sans détails historiques, dans le chapitre des successions.

7^e Josué désigné comme successeur de Moïse, XXVII, 12-23.

12. *Abarim*, dans le pays de Moab, à l'est de la mer Morte.

6^e Filiae Salphaad petitionem faciunt.

Num. 26, 33; 36, 2. Jos. 17, 3.

Num. 16, 1-4.

Num. 26, 65; 16, 29.

Lev. 24, 12.

Responsio divina.

Num. 36, 2.

Num. 19, 10.

7^e

Deut. 32, 48-49.

Num. 21, 11; 33, 45.

III. Ultimus exodii annus (XX-XXXVI). — 7^o Eligitur Josue (XXVII, 12-23).

Ἰχναάν', ἣν ἐγὼ δίδωμι τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ ἔν κατασχέσει'. ¹³ Καὶ ὕψη αὐτὴν, καὶ προστεθήσῃ πρὸς τὸν λόβον σου καὶ σὺ, καθὰ προστέθη Λαζάρῳ ὁ ἀδελφός σου ἔν Ὁρο τῷ ὄρει', ¹⁴ διὸτι παρεβήτη τὸ ὄχημά μου ἐν τῇ ἐρήμῳ Σίν, ἐν τῷ ἀντιπίπτειν τὴν συναγωγὴν ἀγιάσαι με' ἰούχ ἡγιάσατέ με' ἐπὶ τῷ ἔδατι ἔναντι αὐτῶν τουτ' ἔστι ὕδωρ ἀντιλογίας ἐν Κάδης ἐν τῇ ἐρήμῳ Σίν. ¹⁵ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς πρὸς κύριον' ¹⁶ Ἐπισκεψάσθω κύριος ὁ θεὸς τῶν πνευματίων καὶ πάσης σαρκὸς ἀνθρώπων ἐπὶ τῆς συναγωγῆς ταύτης, ¹⁷ ὅστις ἐξελεύσεται πρὸ προσώπου αὐτῶν, καὶ ὅστις εἰσελεύσεται πρὸ προσώπου αὐτῶν, καὶ ὅστις ἐξάξει αὐτοὺς καὶ ὅστις εἰσάξει αὐτούς, καὶ οὐκ ἔσται ἡ συναγωγὴ κυρίου ὡσεὶ πρόβατα οἷς οὐκ ἔστι ποιμήν. ¹⁸ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· Λάβε πρὸς σεαυτὸν Ἰησοῦν υἱὸν Νανὴ, ἀνθρώπων ὃς ἔχει πνεῦμα ἐν ἑαυτῷ, καὶ ἐπιθήσεις τὰς χεῖράς σου ἐπ' αὐτόν, ¹⁹ καὶ στήσεις αὐτόν ἔναντι Ἐλεάζαρ τοῦ ἱερέως, καὶ ἔντελῃ αὐτῷ ἔναντι πάσης συναγωγῆς, καὶ ἔντελῃ περὶ αὐτοῦ ἔναντιον αὐτοῦ, ²⁰ καὶ δώσεις τῆς δόξης σου ἐπ' αὐτόν, ὅπως ἂν εἰσακούσωσιν αὐτοῦ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ. ²¹ Καὶ ἔναντι Ἐλεάζαρ τοῦ ἱερέως στήσεται, καὶ ἐπερωτήσουσιν αὐτόν τὴν κρίσιν τῶν δῆλων ἔναντι κυρίου· ἐπὶ τῷ στόματι αὐτοῦ ἐξελεύσονται καὶ ἐπὶ τῷ στόματι αὐτοῦ εἰσελεύσονται, αὐτὸς καὶ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ὁμοθυμαδὸν καὶ πᾶσα ἡ συναγωγὴ. ²² Καὶ ἐποίησε Μωϋσῆς, καθὰ ἐνετείλατο αὐτῷ κύριος, καὶ λαβὼν τὸν Ἰησοῦν ἔστησεν αὐτόν ἔναντιον Ἐλεάζαρ τοῦ ἱερέως καὶ ἔναντιον πάσης συναγωγῆς, ²³ καὶ ἐπέθηκε τὰς χεῖρας αὐτοῦ ἐπ' αὐτόν, καὶ συνέστησεν αὐτόν, καθάπερ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆϊ.

XXVIII. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ² Ἐντείλαι τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἐρεῖς πρὸς αὐτούς, λέγων· Τὰ δῶρά μου, δόματα μου, καρπώματά μου εἰς ὄσμην εὐ-

13 אֲשֶׁר נָתַתִּי לְבָנֵי יִשְׂרָאֵל: וְרֵאִיתָה אֹתָהּ וְנִאֲסַפְתָּ אֶל-עַמִּיךָ בְּסֶם-אֶתְּהָ 14 כַּאֲשֶׁר נִאֲסַפְתָּ אֶהְרֹן אֶהְיֶה: כַּאֲשֶׁר מְרִיבֶם פִּי בַמִּדְבָּר-צֶן בַּמְּרִיבֹת הָעֵדָה לְהַקְדִּישֵׁנִי בַמִּיָּם לְעֵינֵיהֶם הֵם מִי-מְרִיבֹת קֹדֶשׁ מִדְּבַר-צֶן: ס 15 וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל-יְהוָה לֵאמֹר: 16 וַיִּפְקֹד יְהוָה אֶל־הֵי הַרְוֹתָת לְכָל- 17 בְּשׂוֹר אִישׁ עַל-הָעֵדָה: אֲשֶׁר-יֵצֵא לְפָנֵיהֶם וְאֲשֶׁר יָבֵא לְפָנֵיהֶם וְאֲשֶׁר יוֹצֵאֵם וְאֲשֶׁר יָבִיאֵם וְלֹא תִהְיֶה עֵדוּת יְהוָה בְּצֵאֵן אֲשֶׁר אֵין-לָהֶם 18 רָעָה: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה קַח- 19 לָךְ אֶת-יְהוֹשֻׁעַ בֶּן-נֹנִן אִישׁ אֲשֶׁר-רִיחַ בּוֹ וְסִמַּכְתָּ אֶת-יְדָיְךָ עָלָיו: 20 וְהָעֵמֶדֶת אֹתוֹ לְפָנַי אֶלְעֶזֶר הַכֹּהֵן וְלְפָנַי כָּל-הָעֵדָה וְצִוִּיתָה אֹתוֹ כֹּ כְּעֵינֵיהֶם: וְנָתַתָּה מִהוֹדֶךָ עָלָיו לְמַעַן יִשְׁמְעוּ כָּל-עַדְתְּ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: 21 וְלְפָנַי אֶלְעֶזֶר הַכֹּהֵן יַעֲמֹד וְשָׂאֵל לְךָ בַּמִּשְׁפָּט הָאוֹרִים לְפָנַי יְהוָה עַל-פִּי וְצֵאוּ וְעַל-פִּי יָבִאוּ הוּא וְכָל- 22 בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל אֵהוּ וְכָל-הָעֵדָה: וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֹתוֹ וַיִּקַּח אֶת-יְהוֹשֻׁעַ וַיַּעֲמֵדְהוּ לְפָנַי אֶלְעֶזֶר הַכֹּהֵן וְלְפָנַי כָּל-הָעֵדָה: וַיִּסְמְךָ אֶת-יְדָיו עָלָיו וַיִּצְוֶהוּ כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה בְּיַד-מֹשֶׁה: פ

XXVIII. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר: 2 צוּ אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם אֶת-קַרְבְּנֵי לַחֲמֵי לְאִשֵּׁי רִיחַ

14. AEF† (p. συνα.) τοῦ. A: τοῦτο δέ ἐστιν. AEF* (a. Κάδης) ἐν. 18. AEF† (a. Ἰησ.) τόν. 19. AE: ἔναντιον πάσης. 21. A: ἐπερωτήσωσιν. E: ἐξελεύσονται... εἰσελεύσεται. A²F† (a. οἱ υἱοὶ) πάντες. 22. A: ἔναντι Ἐλ.

12. Les Septante ajoutent à la fin: « pour héritage ».
13. Les Septante ajoutent à la fin: « sur la montagne de Hor ».

14. Me sanctifier devant elle. Les Septante ajoutent: « vous ne m'avez pas sanctifié ».

21. L'hébreu porte: « Il se présentera devant Éléazar et il le consultera par l'urim devant Jahvé; »

selon sa parole ils sortiront, et selon sa parole ils entreront, lui, etc. ». Septante: « Il se tiendra devant Éléazar le prêtre, et on lui demandera le jugement des lumières devant le Seigneur, à sa parole... ».

XXVIII. 2. Les pains et le sacrifice. Hébreu: « mon offrande, mon pain ».

daturus sum filiis Israel. ¹³ Cumque videris eam, ibis et tu ad pópulum tuum, sicut ivit frater tuus Aaron : ¹⁴ quia offendistis me in deserto Sin in contradíctiõne multitudínis, nec sanctificáre me voluístis coram ea super aquas : hæ sunt aquæ contradíctiõnis in Cades desérti Sin.

¹⁵ Cui respóndit Móyses : ¹⁶ Provideat Dóminus Deus spirituum omnis carnis, hóminem, qui sit super multitudínem hanc : ¹⁷ et possit exire et intráre ante eos, et educere eos, vel introducere : ne sit pópulus Dómini sicut oves absque pastóre.

¹⁸ Dixitque Dóminus ad eum : Tolle Jósue filium Nun, virum in quo est Spiritus, et pone manum tuam super eum. ¹⁹ Qui stabit coram Eleázaro sacerdote et omni multitudíne : ²⁰ et dabis ei præcepta cunctis vidéntibus, et partem glóriæ tuæ, ut aúdiat eum omnis synagóga filiórum Israel. ²¹ Pro hoc, si quid agéndum erit, Eleázar sacérdos cónsulet Dóminum. Ad verbum ejus egrediétur et ingrediétur ipse, et omnes filii Israel cum eo, et cetera multitúdo.

²² Fecit Móyses ut præceperat Dóminus. Cumque tulisset Jósue, stáuiteum coram Eleázaro sacerdote et omni frequéntia pópuli. ²³ Et impositis cápiti ejus má nibus, cuncta replicávit quæ mandáverat Dóminus.

XXVIII. ¹ Dixit quoque Dóminus ad Móysen : ² Præcipe filiis Israel, et dices ad eos : Oblatió nem meam et panes, et incensum odóris

Deus Moysen monet de morte.

Deut. 32, 51-52.
Num. 20, 12, 24, 28.

Deut. 32, 51.

Num. 16, 22.
Job, 12, 10.
Sap. 1, 7; 12, 1.
Hebr. 12, 9.

1 Reg. 8, 20.

Josue electus ut Moysi succedat.
3 Reg. 22, 17.
Mat. 9, 36.
Deut. 3, 21.

Deut. 34, 9.
Act. 6, 6.

4 Reg. 2, 15, 9.

Lev. 8, 8.
Ex. 28, 30.
Deut. 33, 8.
1 Reg. 14, 41; 25, 6.

Num. 27, 18; 8, 10.
Deut. 34, 9.

S^a) Lex de festis.
Lev. 21, 6; 3, 11.
1 Esd. 6, 10.
1 Esd. 35, 8.

donner aux enfants d'Israël; ¹³ et lorsque tu l'auras vue, tu iras, toi aussi, vers ton peuple, comme y est allé ton frère Aaron : ¹⁴ parce que vous m'avez offensé dans le désert de Sin, à la contradiction de la multitude, et vous n'avez pas voulu me sanctifier devant elle, près des eaux; ce sont les eaux de contradiction, à Cadès, du désert de Sin ».

¹⁵ Moïse lui répondit : ¹⁶ « Que le Seigneur, Dieu des esprits de toute chair, choisisse un homme qui soit au-dessus de cette multitude, ¹⁷ et qui puisse sortir et entrer devant eux, les faire sortir ou les faire entrer, afin que le peuple du Seigneur ne soit pas comme le troupeau sans pasteur ».

¹⁸ Or, le Seigneur lui dit : « Prends Josué, fils de Nun, homme dans lequel est mon Esprit, et pose ta main sur lui. ¹⁹ Il se tiendra devant Éléazar, le prêtre, et toute la multitude; ²⁰ et tu lui donneras des préceptes à la vue de tous, et une partie de ta gloire, afin que toute l'assemblée des enfants d'Israël l'écoute. ²¹ S'il faut entreprendre quelque chose, Éléazar, le prêtre, consultera le Seigneur pour lui. A sa parole, Josué sortira et entrera, et tous les enfants d'Israël avec lui, et le reste de la multitude ».

²² Moïse fit comme avait ordonné le Seigneur. Ainsi, lorsqu'il eut pris Josué, il le présenta devant Éléazar, le prêtre, et toute la foule du peuple. ²³ Et, les mains imposées sur sa tête, il déclara tout ce qu'avait commandé le Seigneur.

XXVIII. ¹ Le Seigneur dit aussi à Moïse : ² « Ordonne aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Offrez en leurs temps mon oblation, les pains et le sa-

43. Tu iras, toi aussi, vers ton peuple : sur le sens de cette expression, voir la note, Genèse, xv, 15.

14. Parce que vous m'avez offensé : voir les notes sur Nombres, xx, 10 et 11. — A Cadès : voir la note sur Nombres, xx, 1.

16. Dieu des esprits de toute chair : des esprits qui animent toute chair.

17. Qui puisse sortir et entrer : par l'entrer et le sortir, les Hébreux comprenaient toutes les actions, l'ensemble de la vie et de la conduite. — Les faire sortir ou les faire entrer, comme font les pasteurs qui conduisent leurs troupeaux : c'est-à-dire les diriger, les gouverner, les conduire.

18. Prends Josué : voir la note sur Nombres, xii, 9.

21. Sortira et entrera : voir ci-dessus la note sur le §. 17.

8^o Fêtes et vœux, XXVIII-XXX.

a). — Fêtes, XXVIII-XXIX.

XXVIII. 1. Le Seigneur dit aussi... : Cette loi a pour but de reprendre, de compléter et de préciser ce qui a été déjà ordonné au sujet de la sanctification des divers temps et des fêtes de l'année. Il y est traité successivement : 1^o des sacrifices de chaque jour, §. 3-8; — 2^o du sabbat, §. 9-10; — 3^o des néoménies, §. 11-15; — 4^o de la Pâque, §. 16-25; — 5^o de la Pentecôte, §. 26-31; — 6^o de la fête des Trompettes, xxix, §. 1-6; — 7^o de la fête de l'Expiation, §. 7-11; — 8^o de la fête des Tabernacles, §. 12-38.

ωδίας διατηρήσετε προσφέρειν ἐμοὶ ἐν ταῖς ἑορταῖς μου. ³ Καὶ ἑρεῖς πρὸς αὐτούς Ταῦτα τὰ καρπώματα, ὅσα προσάζετε κυρίῳ. Ἀμνοὺς ἐνιαυσίους ἀμώμους δύο τὴν ἡμέραν εἰς ὄλοκαύτωσιν ἐνδεδελεῶς. ⁴ Τὸν ἀμνὸν τὸν ἕνα ποιήσεις τὸ πρῶν, καὶ τὸν ἀμνὸν τὸν δεύτερον ποιήσεις τὸ πρὸς ἐσπέραν. ⁵ Καὶ ¹ ποιήσεις τὸ δέκατον τοῦ οἴφι σεμιδάλιν εἰς θυσίαν ἀναπεποιημένην ἐν ἐλαίῳ ἐν τετάρτῳ τοῦ ἴν ⁶ ὄλοκαύτωμα ἐνδεδελεμισμοῦ, ἢ γενομένη ἐν τῷ ὄρει Σινᾶ εἰς ὄσμην εὐωδίας κυρίῳ, ⁷ καὶ σπονδὴν αὐτοῦ τὸ τέταρτον τοῦ ἴν τῷ ἀμνῷ τῷ ἐνί. Ἐν τῷ ἀγίῳ σπείσεις σπονδὴν σίκερα κυρίῳ. ⁸ Καὶ τὸν ἀμνὸν τὸν δεύτερον ποιήσεις τὸ πρὸς ἐσπέραν κατὰ τὴν θυσίαν αὐτοῦ καὶ κατὰ τὴν σπονδὴν αὐτοῦ ποιήσετε εἰς ὄσμην εὐωδίας κυρίῳ.

⁹ Καὶ τῇ ἡμέρᾳ τῶν σαββάτων ¹ προσάζετε ¹ δύο ἀμνοὺς ἐνιαυσίους ἀμώμους καὶ δύο δέκατα σεμιδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ εἰς θυσίαν καὶ σπονδὴν ¹⁰ ὄλοκαύτωμα σαββάτων ἐν τοῖς σαββάτοις, ἐπὶ τῆς ὄλοκαυτώσεως τῆς διαπαντός καὶ τὴν σπονδὴν αὐτοῦ.

¹¹ Καὶ ἐν ταῖς νεομηνίαις προσάζετε ὄλοκαύτωμα τῷ κυρίῳ, μόσχους ἕκ βοῶν δύο καὶ κριὸν ἕνα, ἀμνοὺς ἐνιαυσίους ἑπτὰ ἀμώμους, ¹² τρία δέκατα σεμιδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ τῷ μόσχῳ τῷ ἐνί, καὶ δύο δέκατα σεμιδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ τῷ κριῷ τῷ ἐνί, ¹³ δέκατον δέκατον σεμιδάλεως ἀναπεποιημένης ἐν ἐλαίῳ τῷ ἀμνῷ τῷ ἐνί, θυσίαν ὄσμην εὐωδίας κάρπωμα κυρίῳ. ¹⁴ Ἡ σπονδὴ αὐτῶν τὸ ἡμισυ τοῦ ἴν ἔσται τῷ μόσχῳ τῷ ἐνί, καὶ τὸ τρίτον τοῦ ἴν ἔσται τῷ κριῷ τῷ ἐνί, καὶ τὸ τέταρτον τοῦ ἴν ἔσται τῷ ἀμνῷ τῷ ἐνί οἴνου. Τοῦτο τὸ ὄλοκαύτωμα μῆνα ἕκ μηνός εἰς τοὺς μῆνας τοῦ ἐνιαυτοῦ. ¹⁵ Καὶ χίμαρον εἴς ἀγῶν ἕνα περὶ ἀμαρτίας κυρίῳ,

2. A: διατηρήσατε. AEF: μοι. 4. AE: ποιήσετε (bis). 7. A: Καὶ σπονδὴ αὐτοῦ. 10. A¹E: σπονδὴν ὄλοκαυτώματος. AE: σαββάτου. 11. AE: νεομηνίας. A¹: ὄλοκαυτώματα. 13. A²F¹ (in.) καὶ. 14. F: τῇ σπονδῇ.

νιחהו תשמוֹרו לְהַקְרִיב לִי בְמוֹעְדוֹ: ³ וְאָמַרְתָּ לָהֶם זֶה הָאֵשֶׁה אֲשֶׁר תִּקְרִיבוּ לַיהוָה כְּבָשִׂים בְּנֵי-שָׁנָה תְּמִימִם שְׁנַיִם לַיּוֹם עֶלְהָ תְּמִיד: ⁴ אֶת־הַכֶּבֶשׂ אֶחָד תַּעֲשֶׂה בַבֶּקָר וְאֶת־הַכֶּבֶשׂ הַשְּׂנַיִ תַּעֲשֶׂה בֵּין הָעֶרְבָיִם: ^ה וְעִשְׂרִית הָאֵיפָה סֶלֶת לְמִנְחָהּ בְּלוּלָה בְשֶׁמֶן כֶּתִית רְבִיעֵת תִּהְיֶה: ⁶ עֶלְתַּת תְּמִיד תַּעֲשֶׂה בַּבֶּקָר סִנְיִ לַרְיָה נִיחָה אֵשֶׁה לַיהוָה: ⁷ וְנִסְכּוֹ רְבִיעֵת תִּהְיֶה לַכֶּבֶשׂ הָאֶחָד בַּקֶּדֶשׁ הַכֹּהֵן נִסְכּוֹ: ⁸ שֶׁכֶר לַיהוָה: וְאֶת־הַכֶּבֶשׂ הַשְּׂנַיִ תַּעֲשֶׂה בֵּין הָעֶרְבָיִם כְּמִנְחַת הַבֶּקָר וְכִנְסֹו תַעֲשֶׂה אֵשֶׁה רִיחַ נִיחָה לַיהוָה: ^פ

⁹ וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיַּת שְׁנַיִ כְּבָשִׂים בְּנֵי-שָׁנָה תְּמִימִם וְשְׁנַיִ עִשְׂרִינִים סֶלֶת י מִנְחָה בְּלוּלָה בְשֶׁמֶן וְנִסְכּוֹ: עֶלְתַּת שְׁבִיַּת בְּשֶׁבֶתוֹ עַל-עֶלְתַּת הַתְּמִיד וְנִסְכּוֹה: ^פ

¹¹ וּבְרֵאשִׁי הַדְּשִׁיכֶם תִּקְרִיבוּ עֶלְתַּה לַיהוָה פְּרִים בְּנֵי-בֶקָר שְׁנַיִם וְאֵיל אֶחָד כְּבָשִׂים בְּנֵי-שָׁנָה שְׁבַעַה ¹² תְּמִימִם: וְשֶׁלֶפֶה עִשְׂרִינִים סֶלֶת מִנְחָה בְּלוּלָה בְשֶׁמֶן לֶפָר הָאֶחָד וְשְׁנַיִ עִשְׂרִינִים סֶלֶת מִנְחָה בְּלוּלָה בְשֶׁמֶן לְאֵיל הָאֶחָד: ¹³ וְעִשְׂרֹן עִשְׂרֹן סֶלֶת מִנְחָה בְּלוּלָה בְשֶׁמֶן לַכֶּבֶשׂ הָאֶחָד עֶלְתַּה רִיחַ נִיחָה אֵשֶׁה לַיהוָה: ¹⁴ וְנִסְכֵיהֶם חֲצִי תִהְיֶה יְהִי לֶפָר וְשֶׁלֶשֶׁת תִּהְיֶה לְאֵיל וְרְבִיעֵת תִּהְיֶה לַכֶּבֶשׂ יוֹן זֹאת עֶלְתַּת הַדְּשִׁ בְּהַדְּשׁוֹ ^{טו} לְהַדְּשִׁ הַשָּׁנָה: וְשֶׁעִיר עִזִּים אֶחָד

10. Hébreu et Septante : « holocauste du sabbat pour son sabbat, outre l'holocauste perpétuel, avec sa libation ».

15. En holocauste perpétuel. Hébreu : « outre l'holocauste perpétuel ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 8^o (α). Des fêtes (XXVIII-XXIX).

suavissimi offerre per tempora sua. ³ Hæc sunt sacrificia quæ offerre debētis : Agnos anniculos immaculatos duos quotidie in holocaustum sempiternum : ⁴ unum offerētis mane, et alterum ad vesperum. ⁵ Decimam partem ephi similæ, quæ conspersa sit oleo purissimo, et habeat quartam partem hin : ⁶ holocaustum jure est quod obtulistis in monte Sinai in odorem suavissimum incensi Domini : ⁷ et libabitis vini quartam partem hin per agnos singulos in sanctuario Domini. ⁸ Alterumque agnum similiter offerētis ad vesperam, juxta omnem ritum sacrificii matutini, et libamentorum ejus, oblationem suavissimi odoris Domino.

⁹ Die autem sabbati offerētis duos agnos anniculos immaculatos, et duas decimas similæ oleo conspersæ in sacrificio, et liba ¹⁰ quæ rite funduntur per singula sabbata in holocaustum sempiternum.

¹¹ In calendis autem offerētis holocaustum Domino, vitulos de armamento duos, arietem unum, agnos anniculos septem immaculatos, ¹² et tres decimas similæ oleo conspersæ in sacrificio per singulos vitulos : et duas decimas similæ oleo conspersæ per singulos arietes : ¹³ et decimam decimæ similæ ex oleo in sacrificio per agnos singulos : holocaustum suavissimi odoris atque incensi est Domino. ¹⁴ Libamenta autem vini, quæ per singulas fundenda sunt victimas, ista erunt : média pars hin per singulos vitulos, tertia per arietem, quarta per agnum : hoc erit holocaustum per omnes menses, qui sibi anno vertente succedunt. ¹⁵ Hircus quoque

De sacrificio quotidiano.
Ex. 29, 38.

Lev. 2, 1.

Ex. 25, 29.

De sabbato.
Mat. 12, 8.

De calendis.
4 Reg. 4, 23.
1 Reg. 20, 5.

Num. 25, 20, 25.

Num. 29, 6.

crifice consumé par le feu d'une odeur très suave. ³ Voici les sacrifices que vous devez offrir : deux agneaux d'un an, sans tache, tous les jours, en holocauste perpétuel ; ⁴ vous en offrirez un le matin, et l'autre vers le soir ; ⁵ la dixième partie d'un éphi de fleur de farine, qui soit arrosée d'huile très pure, et de la quatrième partie du hin. ⁶ C'est l'holocauste perpétuel que vous avez offert sur la montagne de Sinaï, en odeur très suave d'un sacrifice au Seigneur, consumé par le feu. ⁷ Et vous répandez en libations la quatrième partie d'un hin de vin pour chaque agneau dans le sanctuaire du Seigneur. ⁸ Et l'autre agneau, vous l'offrirez de même vers le soir, selon tout le rite du sacrifice du matin, et de ses libations : oblation d'une très suave odeur pour le Seigneur.

⁹ » Mais au jour du sabbat, vous offrirez deux agneaux d'un an, sans tache, et deux décimes de fleur de farine, arrosée d'huile pour le sacrifice, et les libations ¹⁰ qui, selon les rites, sont répandues à chaque sabbat en holocauste perpétuel.

¹¹ » Mais aux calendes, vous offrirez un holocauste au Seigneur : deux veaux pris d'un troupeau, un bélier, sept agneaux d'un an, sans tache, ¹² et trois décimes de fleur de farine arrosée d'huile, pour le sacrifice de chaque veau, et deux décimes de fleur de farine arrosée d'huile, pour le sacrifice de chaque bélier ; ¹³ et la décime d'une décime de fleur de farine avec de l'huile, pour le sacrifice de chaque agneau : holocauste d'une très suave odeur et d'un sacrifice au Seigneur, consumé par le feu.

¹⁴ Quant aux libations de vin qui doivent être répandues pour chaque victime, les voici : la moitié du hin pour chaque veau, la troisième partie pour le bélier, la quatrième pour l'agneau : ce sera là un holocauste pour tous les mois qui se succèdent dans le cours de l'année. ¹⁵ Un bouc sera aussi offert au

3. Deux agneaux... : 1^o Les sacrifices quotidiens, §. 3-8. Sur ces offrandes quotidiennes et perpétuelles, voir plus haut la note sur Exode, xxix, 38.

5. La dixième partie d'un éphi : un gomor, 3 litres 88. Voir la note sur Exode, xvi, 46. — La quatrième partie du hin : sur le hin, voir Exode, xxix, 40. Le quart du hin représentait 1 litre 62.

9. Au jour du sabbat... : 2^o Les sacrifices du sabbat, §. 9-10. — Deux décimes. Le mot décime a le même sens que l'expression du §. 5 : la dixième partie d'un éphi. Deux décimes contenaient donc environ 7 litres et trois quarts.

11. 3^o Les calendes, §. 11-15. Les calendes ou néomé-

nies étaient le commencement du mois, marqué par l'apparition de la nouvelle lune. Les connaissances astronomiques de cette époque ne permettant pas de fixer à l'avance le jour de la nouvelle lune, lorsque le peuple hébreu fut établi en Palestine, les premiers qui observaient l'apparition de la lune allumaient un grand feu sur une hauteur, et l'on transmettait ce signal de montagne en montagne jusqu'à Jérusalem, où le sacrifice avait lieu le lendemain.

12. Trois décimes, onze litres 65. — Deux décimes, voir §. 9.

13. La décime d'une décime, 39 centilitres.

14. La moitié du hin, 3 litres 25. — La troisième

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 8° (a). De festis (XXVIII-XXIX).

ἐπὶ τῆς ὀλοκαυτώσεως τῆς διαπαντός ποιηθήσεται, καὶ ἡ σπονδὴ αὐτοῦ.

16 Καὶ ἐν τῷ μηνὶ τῷ πρώτῳ, τεσσαρεσκαίδεκάτῃ ἡμέρᾳ τοῦ μηνός· πάσχα κυρίου.

17 Καὶ τῇ πεντεκαίδεκάτῃ ἡμέρᾳ τοῦ μηνός· τούτου ἑορτή· ἐπὶ τῆς ἡμέρας ἄζυμα ἔδεσθε.

18 Καὶ ἡ ἡμέρα ἡ πρώτη ἐπίκλητος· ἀγία ἔσται ὑμῖν· πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε.

19 Καὶ προσάξετε ὀλοκαυτώματα κάρπωμα κυρίου, μόσχους ἕκ βοῶν δύο, κριὸν ἓνα, ἀμνοὺς ἑνιαυσίους ἑπτὰ· ἄμωμοι ἔσονται ὑμῖν.

20 Καὶ θυσία αὐτῶν σεμίδαλις ἀναπεποιημένη ἐν ἐλαίῳ· τρία δέκατα τῷ μόσχῳ τῷ ἐνὶ καὶ δύο δέκατα τῷ κριῷ τῷ ἐνὶ, 21 δέκατον δέκατον ποιήσεις τῷ ἄμνῳ τῷ ἐνὶ, τοῖς ἑπτὰ ἄμνοισ, 22 καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας, ἐξιλάσασθαι περὶ ὑμῶν.

23 Πλὴν τῆς ὀλοκαυτώσεως τῆς διαπαντός τῆς πρωινή, ἔ ἔστιν ὀλοκαύτωμα ἐνδελειχισμοῦ.

24 Ταῦτα κατὰ ταῦτα ποιήσετε τὴν ἡμέραν εἰς τὰς ἑπτὰ ἡμέρας, δῶρον κάρπωμα εἰς ὁσμὴν εὐωδίας κυρίου ἐπὶ τοῦ ὀλοκαυτώματος τοῦ διαπαντός ποιήσεις τὴν σπονδὴν αὐτοῦ.

25 Καὶ ἡμέρα ἡ ἑβδόμη κλητὴ ἀγία ἔσται ὑμῖν πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε ἔν αὐτῇ¹.

26 Καὶ τῇ ἡμέρᾳ τῶν νέων, ὅταν προσφέρητε θυσίαν νέαν κυρίῳ τῶν ἑβδομάδων, ἐπίκλητος ἀγία ἔσται ὑμῖν· πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε.

27 Καὶ προσάξετε ὀλοκαυτώματα εἰς ὁσμὴν εὐωδίας κυρίῳ, μόσχους ἕκ βοῶν δύο, κριὸν ἓνα, ἀμνοὺς ἑνιαυσίους ἑπτὰ ἄμωμον.

28 Ἡ θυσία αὐτῶν σεμίδαλις ἀναπεποιημένη ἐν ἐλαίῳ, τρία δέκατα τῷ μόσχῳ τῷ ἐνὶ, καὶ δύο δέκατα τῷ κριῷ τῷ ἐνὶ, 29 δέκατον δέκατον τῷ ἄμνῳ τῷ ἐνὶ, τοῖς ἑπτὰ ἄμνοισ, 30 καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα¹ περὶ ἁμαρτίας¹, ἐξιλάσασθαι περὶ ὑμῶν, 31 πλὴν τοῦ ὀλοκαυτώματος τοῦ διαπαντός.

17. A: ποιηθήσεται ἑορτή. 19. A: ὀλοκαύτωμα. A^{1*} καρπ. AEF: ἐπ. ἄμν. ἐνι. 20. AEF (a. θυσία) ἡ et (in f.) ποιήσετε. 22. A* περὶ ἄμ. 23. A* (alt.) τῆς. 25. AF† (p. Καὶ) ἡ. 27. E: ὀλοκαύτωμα. F: ἑπτὰ ἄμν. ἐν. 31. A† (p. ὀλοκ.) τῆς νομηνίας· καὶ ἡ θυσία αὐτῶν καὶ τὸ ὀλοκαύτωμα. A: (pro sec. τοῦ) τὸ.

לְהַטָּאת לַיהוָה עַל-עֹלֹת הַתָּמִיד וְעֵשֶׂה וְנִסְכָּו׃

16 וּבַהֲדַשׁ הָרִאשׁוֹן בַּאֲרֻבָּעָה עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ פֶּסַח לַיהוָה׃ וּבַחֲמִשָּׁה עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ הַזֶּה הַגַּ שְׂבָעַת יָמִים מִצֹּוֹת וְאָבָל׃ בַּיּוֹם הָרִאשׁוֹן מִקְרֵא-קֹדֶשׁ כָּל-מִלְאכַת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ׃ וְהִקְרַבְתֶּם אִשָּׁה עֹלָה לַיהוָה פָּרִים בְּנֵי-בָקָר שְׁנַיִם וְאֵיל אֶחָד וְשִׁבְעָה כִבְשִׂים בְּנֵי שָׁנָה תְּמִימִם כִּי־יִהְיֶה לָכֶם׃ וּמִנְחַתְּם סֹלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרִים לֶפֶר וּשְׁנַי עֶשְׂרִים לְאֵיל תַּעֲשׂוּ׃ עֶשְׂרוֹן עֶשְׂרוֹן תַּעֲשֶׂה לִפְּשֵׁי הָאֶחָד לְשִׁבְעַת הַפְּבָשִׁים׃ וּשְׂעִיר הַטָּאת אֶחָד לְכַפֵּר עֲלֵיכֶם׃ מִלֶּבֶד עֹלֹת הַבָּקָר אֶשֶׁר לְעֹלֹת הַתָּמִיד תַּעֲשׂוּ אֶת-אַלְהֵי׃

24 כָּל־חַם אִשָּׁה רִיח־נִיחֹחַ לַיהוָה עַל-כֹּה עֹלֹת הַתָּמִיד וְעֵשֶׂה וְנִסְכָּו׃ וּבַיּוֹם הַשְּׂבִיעִי מִקְרֵא-קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם כָּל-מִלְאכַת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ׃

26 וּבַיּוֹם הַבְּפוּרִים בַּהֲקָרִיבְכֶם מִנְחָה הַדְּשָׁה לַיהוָה בַּשְּׂבָעֲתֵיכֶם מִקְרֵא קֹדֶשׁ יִהְיֶה לָכֶם כָּל-מִלְאכַת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ׃ וְהִקְרַבְתֶּם עֹלָה לַרִיח־נִיחֹחַ לַיהוָה פָּרִים בְּנֵי-בָקָר שְׁנַיִם וְאֵיל אֶחָד שִׁבְעָה כִבְשִׂים בְּנֵי שָׁנָה׃

28 וּמִנְחַתְּם סֹלֶת בְּלוּלָה בַשֶּׁמֶן שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרִים לֶפֶר הָאֶחָד שְׁנַי עֶשְׂרִים לְאֵיל הָאֶחָד׃ עֶשְׂרוֹן עֶשְׂרוֹן לִפְּשֵׁי הָאֶחָד לְשִׁבְעַת הַפְּבָשִׁים׃ שְׂעִיר עֲזִים אֶחָד לְכַפֵּר עֲלֵיכֶם׃ מִלֶּבֶד

18. En ce jour n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
19. Et vous offrirez un sacrifice holocauste. Septante : « et vous amènerez des holocaustes pour les sacrifier ».
20. Pour chacun n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 8^e (a). Des fêtes (XXVIII-XXIX).

offerétur Dómino pro peccátis in holocaustum sempiternum cum libaméntis suis.

Num. 28, 29, 30, 31.
16, 22, 28, 31.

¹⁶ Mense autem primo, quartadécima die mensis, Phase Dómini erit, et quintadécima die solémnitas : septem diébus vescéntur azýmís.

De Pascha. Num. 9, 2-5. Lev. 23, 5-8. Ex. 12, 18-20.

¹⁸ Quarum dies prima venerábilis et sancta erit : omne opus servile non faciétis in ea : ¹⁹ offeretisque incensum holocaustum Dómino, vitulos de arménto duos, arietem unum, agnos annículos immaculátos septem : ²⁰ et sacrificia singulórum ex símila quæ conspersa sit óleo, tres décimas per singulos vitulos, et duas décimas per arietem, ²¹ et decimam decimæ per agnos singulos : id est, per septem agnos. ²² Et hircum pro peccáto unum, ut expiétur pro vobis, ²³ præter holocaustum matutinum quod semper offerétis. ²⁴ Ita faciétis per singulos dies septem diérum in fómitem ignis, et in odórem suavissimum Dómino, qui surget de holocausto, et de libationibus singulórum. ²⁵ Dies quoque séptimus celeberrimus et sanctus erit vobis : omne opus servile non faciétis in eo.

Num. 28, 25, 26. Ex. 12, 16.

Num. 28, 28, 12.

Num. 28, 29, 15; 29, 5-6.

Num. 28, 2-3.

Ex. 12, 16. Deut. 16, 8.

De Pentecoste. Lev. 23, 15-16.

Num. 29, 2, 8.

Num. 28, 2.

Num. 28, 20, 12.

Num. 28, 22, 15; 29, 5-6.

Seigneur pour les péchés, en holocauste perpétuel, avec ses libations.

¹⁶ » Mais au premier mois, au quatorzième jour du mois, sera la Pâque du Seigneur, ¹⁷ et au quinzième jour, la solennité : pendant sept jours on mangera des azymes. ¹⁸ Le premier de ces jours sera vénérable et saint : vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour, ¹⁹ et vous offrirez un sacrifice en holocauste au Seigneur : deux veaux pris d'un troupeau, un bélier, sept agneaux d'un an, sans tache; ²⁰ et les offrandes pour chacun, de fleur de farine qui soit arrosée d'huile, trois décimes pour chaque veau et deux décimes pour le bélier; ²¹ et la décime d'une décime pour chaque agneau, c'est-à-dire pour sept agneaux; ²² et un bouc pour le péché, afin qu'il serve d'expiation pour vous, ²³ outre l'holocauste du matin, que vous offrirez toujours. ²⁴ C'est ainsi que vous ferez à chacun des sept jours pour l'entretien du feu, et en odeur très suave pour le Seigneur, laquelle s'élèvera de l'holocauste et des libations de chaque victime. ²⁵ Le septième jour sera aussi très solennel et saint pour vous : vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour.

²⁶ » De même le jour des prémices, quand vous offrirez les nouveaux grains au Seigneur, les semaines étant accomplies, *ce jour* sera vénérable et saint : vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour. ²⁷ Et vous offrirez un holocauste en odeur très suave pour le Seigneur : deux veaux pris d'un troupeau, un bélier, et sept agneaux d'un an, sans tache; ²⁸ et pour les oblations qui les accompagnent, trois décimes de fleur de farine arrosée d'huile, pour chaque veau, deux pour les béliers, ²⁹ la décime d'une décime pour les agneaux, qui font ensemble sept agneaux; et un bouc ³⁰ qui est immolé pour l'expiation, outre l'holocauste

partie, 2 litres 17. — La quatrième, 1 litre 62.
¹⁶. Au premier mois... : ⁴ Les sacrifices de la Pâque, §. 16-25, en dehors de l'immolation extraordinaire de l'agneau pascal, dont il est longuement parlé ailleurs, Exode, xii.
²⁰. Pour les mesures désignées §. 20, 21, 28, 29,

voir la note sur les §. 12 et 13.
²¹. Pour sept agneaux : pour chacun des sept agneaux.
²⁶. Le jour des prémices ... : ⁵ Les sacrifices de la Pentecôte, §. 26-31.

καὶ τὴν θυσίαν αὐτῶν ποιήσετε ἑ μοι¹. ἄμωμοι ἔσονται ὑμῖν, καὶ τὰς σπονδάς αὐτῶν.

XXIX. Καὶ τῷ μηνὶ τῷ ἑβδόμῳ, μᾶ τοῦ μηνός, ἐπίκλητος ἅγια ἔσται ὑμῖν· πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε· ἡμέρα σημασίας ἔσται ὑμῖν. ² Καὶ ποιήσετε ὀλοκαυτώματα εἰς ὁσμὴν εὐωδίας κυρίῳ, μόσχον ἓνα ἐκ βοῶν, κριὸν ἓνα, ἀμνοὺς ἑνιαυσίους ἑπτὰ ἀμώμους. ³ Ἡ θυσία αὐτῶν σεμιδάλις ἀναπεποιημένη ἐν ἐλαίῳ· τρία δέκατα τῷ μόσχῳ τῷ ἐνὶ καὶ δύο δέκατα τῷ κριῷ τῷ ἐνὶ, ⁴ δέκατον δέκατον τῷ ἀμνῷ τῷ ἐνὶ, τοῖς ἑπτὰ ἀμνοῖς. ⁵ Καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας, ἕξιλάσασθαι περὶ ὑμῶν. ⁶ Πλὴν τῶν ὀλοκαυτῶματων τῆς νομμηρίας, καὶ αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ σπονδαὶ αὐτῶν καὶ τὸ ὀλοκαύτωμα τὸ διαπαντός. Καὶ αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ σπονδαὶ αὐτῶν κατὰ τὴν σύγκρισιν αὐτῶν εἰς ὁσμὴν εὐωδίας κυρίῳ.

⁷ Καὶ τῇ δεκάτῃ τοῦ μηνός τούτου ἐπίκλητος ἅγια ἔσται ὑμῖν· καὶ κακώσετε τὰς ψυχὰς ὑμῶν, καὶ πᾶν ἔργον οὐ ποιήσετε. ⁸ Καὶ προσοίσετε ὀλοκαυτώματα εἰς ὁσμὴν εὐωδίας κυρίῳ καρπώματα κυρίῳ, μόσχον ἐκ βοῶν ἓνα, κριὸν ἓνα, ἀμνοὺς ἑνιαυσίους ἑπτὰ ἄμωμοι ἔσονται ὑμῖν. ⁹ Ἡ θυσία αὐτῶν σεμιδάλις ἀναπεποιημένη ἐν ἐλαίῳ· τρία δέκατα τῷ μόσχῳ τῷ ἐνὶ καὶ δύο δέκατα τῷ κριῷ τῷ ἐνὶ, ¹⁰ δέκατον δέκατον τῷ ἀμνῷ τῷ ἐνὶ, εἰς τοὺς ἑπτὰ ἀμνοὺς. ¹¹ Καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας, ¹ ἕξιλάσασθαι περὶ ὑμῶν, πλὴν τὸ περὶ τῆς ἁμαρτίας τῆς ἕξιλάσεως, καὶ ἡ ὀλοκαυτώσις ἡ διαπαντός. Ἡ θυσία αὐτῆς καὶ ἡ σπονδὴ αὐτῆς¹ κατὰ τὴν σύγκρισιν εἰς ὁσμὴν εὐωδίας κάρπωμα κυρίῳ¹.

¹² Καὶ τῇ πεντεκαδεκάτῃ ἡμέρᾳ τοῦ μηνός τοῦ ἑβδόμου τούτου ἐπίκλητος ἅγια ἔσται ὑμῖν· πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε, καὶ ἐορτάσατε αὐτὴν¹ ἐορτὴν κυρίῳ ἑπτὰ ἡμέρας.

¹³ Καὶ προσάξατε ὀλοκαυτώματα κάρπωμα εἰς ὁσμὴν εὐωδίας κυρίῳ, ¹ τῇ ἡμέρᾳ τῇ πρώτῃ¹ μόσχους ἐκ βοῶν τρεῖς καὶ δέκα,

6. A¹E* Καὶ. 7. A† (p. ἔργ.) λατρευτὸν. 8. AE: ὀλοκαύτωμα. A¹† (p. εὐωδ.) κάρπωμα * κυρ. καρ. κυρ. A²F: κάρπωμα κυρίῳ. 12. AE: ἐορτάσατε. 13. AEF: προσάξατε.

עֲלֹת הַתְּמִיד וּמִנְחָתוֹ תַעֲשׂוּ הַמִּימָם וְהַיּוֹי־לְכֶם וְנִסְפִיֵהֶם : פ

XXIX. וּבַחֹדֶשׁ הַשְּׂבִיעִי בְּאַחַד לַחֹדֶשׁ

מִקְרָא־קֹדֶשׁ יְהִיָה לָכֶם כָּל־מְלֶאכֶת

עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ יוֹם תְּרוּעָה יְהִיָה

לְכֶם : וְגִשְׁיֹתֶם עֲלֶיהָ לְרִיחַ נִיחֹה

לַיהוָה פֶּר כֹּרֶבֶקֶר אֶחָד אֵיל אֶחָד

כִּבְשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה שְׁבַע הַתְּמִימִם :

וּמִנְחָתָם סֶלֶת בְּלוּלָה בִשְׁמֵן שְׁלֹשָׁה

עֶשְׂרִינִים לְפָר שְׁנַי עֶשְׂרִינִים לְאֵיל :

וְעֶשְׂרוֹן אֶחָד לְכֶבֶשׂ הָאֶחָד לְשַׁבְּעַת

הַכִּבְשִׂים : וּשְׂעִיר־עִזִּים אֶחָד תִּשְׂאֵת

לְכֶסֶף עֲלֵיכֶם : מְלֶבֶד עֲלֹת הַחֹדֶשׁ

וּמִנְחָתָהּ וְעֲלֹת הַתְּמִיד וּמִנְחָתָהּ

וְנִסְפִיֵהֶם כָּמִשְׁפָּטָם לְרִיחַ נִיחֹה

אֲשֶׁה לַיהוָה : ס

וּבְעֶשְׂרֹן לַחֹדֶשׁ הַשְּׂבִיעִי הַזֶּה

מִקְרָא־קֹדֶשׁ יְהִיָה לָכֶם וְגִשְׁיֹתֶם אֶת־

נַפְשֹׁתֵיכֶם כָּל־מְלֶאכֶת לֹא תַעֲשׂוּ :

וְהִקְרַבְתֶּם עֲלֶיהָ לַיהוָה רִיחַ נִיחֹחַ

פֶּר כֹּרֶבֶקֶר אֶחָד אֵיל אֶחָד כִּבְשִׂים

בְּנֵי־שָׁנָה שְׁבַע הַתְּמִימִם יְהִיוּ לָכֶם :

וּמִנְחָתָם סֶלֶת בְּלוּלָה בִשְׁמֵן שְׁלֹשָׁה

עֶשְׂרִינִים לְפָר שְׁנַי עֶשְׂרִינִים לְאֵיל

וְהָאֶחָד : עֶשְׂרוֹן עֶשְׂרוֹן לְכֶבֶשׂ הָאֶחָד

לְשַׁבְּעַת הַכִּבְשִׂים : שְׂעִיר־עִזִּים אֶחָד

תִּשְׂאֵת מְלֶבֶד תִּשְׂאֵת הַכִּפָּרִים וְעֲלֹת

הַתְּמִיד וּמִנְחָתָהּ וְנִסְפִיֵהֶם : ס

וּבַיּוֹם הַשְּׂבִיעִי יוֹם לַחֹדֶשׁ הַשְּׂבִיעִי

מִקְרָא־קֹדֶשׁ יְהִיָה לָכֶם כָּל־מְלֶאכֶת

עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ וְחַזְתֶּם חֵג לַיהוָה

שְׁבַעַת יָמִים : וְהִקְרַבְתֶּם עֲלֶיהָ אֲשֶׁה

רִיחַ נִיחֹחַ לַיהוָה פָּרִים בְּנֵי־בֶקֶר

שְׁלֹשָׁה עֶשֶׂר אֵילִם שְׁנַיִם כִּבְשִׂים

וְהָאֶחָד עֶשֶׂר אֵילִם שְׁנַיִם כִּבְשִׂים

31. Vous offrirez. Septante : « vous m'offrirez ».

XXIX. 6. Des calendes. Septante : « de la nouvelle lune ».

41. Un bouc pour le péché. Septante : « un bouc pris parmi les chèvres, qui expiera votre péché ».

13. Treize veaux. Septante : « le premier jour treize veaux ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 8^o (a). Des fêtes (XXVIII-XXIX).

caustum sempiternum et liba ejus.
 31 Immaculata offeretis omnia cum libationibus suis.

XXIX. 1 Mensis etiam septimi prima dies venerabilis et sancta erit vobis : omne opus servile non facietis in ea, quia dies clangoris est et tubarum. 2 Offeretisque holocaustum in odorem suavissimum Domino, vitulum de armamento unum, arietem unum, et agnos anniculos immaculatos septem : 3 et in sacrificiis eorum, similes oleo conspersæ tres decimas per singulos vitulos, duas decimas per arietem, 4 unam decimam per agnum, qui simul sunt agni septem : 5 et hircum pro peccato, qui offertur in expiationem populi, 6 præter holocaustum calendarum cum sacrificiis suis, et holocaustum sempiternum cum libationibus solitis : eisdem ceremoniis offeretis in odorem suavissimum incensum Domino.

7 Decima quoque dies mensis hujus septimi erit vobis sancta atque venerabilis, et affligetis animas vestras : omne opus servile non facietis in ea. 8 Offeretisque holocaustum Domino in odorem suavissimum, vitulum de armamento unum, arietem unum, agnos anniculos immaculatos septem : 9 et in sacrificiis eorum, similes oleo conspersæ tres decimas per singulos vitulos, duas decimas per arietem, 10 decimam decimæ per agnos singulos, qui simul agni septem : 11 et hircum pro peccato, absque his quæ offerri pro delicto solent in expiationem, et holocaustum sempiternum, cum sacrificio et libationibus eorum.

12 Quintadecima vero die mensis septimi, quæ vobis sancta erit atque venerabilis, omne opus servile non facietis in ea, sed celebrabitis solemnitatem Domino septem diebus : 13 offeretisque holocaustum in odorem suavissimum Domino, vitulos de armamento tredecim, arietes duos,

perpétuel et ses libations. 31 Vous offrirez toutes ces victimes sans tache, avec leurs libations.

XXIX. 1 » Le premier jour du septième mois sera aussi vénérable et saint pour vous : vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour, parce que c'est le jour du son éclatant et des trompettes. 2 Or, vous offrirez un holocauste, en odeur très suave pour le Seigneur : un veau pris d'un troupeau, un bélier, et sept agneaux d'un an, sans tache ; 3 et pour les oblations qui les accompagnent, trois décimes de fleur de farine arrosée d'huile, pour chaque veau, deux décimes pour le bélier, 4 une décime pour chacun des agneaux, qui font ensemble sept agneaux ; 5 et un bouc pour le péché, qui est offert pour l'expiation du peuple, 6 outre l'holocauste des calendes avec ses oblations et l'holocauste perpétuel avec les libations ordinaires ; avec les mêmes cérémonies, vous offrirez, comme une odeur très suave, un holocauste au Seigneur.

7 » Le dixième jour de ce septième mois sera aussi pour vous saint et vénérable, et vous affligerez vos âmes : vous ne ferez aucune œuvre servile en ce jour. 8 Et vous offrirez un holocauste au Seigneur, en odeur très suave : un veau pris d'un troupeau, un bélier, sept agneaux d'un an, sans tache ; 9 et pour les oblations qui les accompagnent, trois décimes de fleur de farine arrosée d'huile, pour chaque veau, deux décimes pour le bélier, 10 la décime d'une décime pour chacun des agneaux, qui font ensemble sept agneaux ; 11 et un bouc pour le péché, outre ce qui a coutume d'être offert pour le délit en expiation, et pour l'holocauste perpétuel, avec l'oblation et les libations qui l'accompagnent.

12 » Mais au quinzième jour du septième mois, qui vous sera saint et vénérable, vous ne ferez aucune œuvre servile, mais vous célébrerez une solennité au Seigneur durant sept jours ; 13 et vous offrirez un holocauste en odeur très suave pour le Seigneur : treize veaux pris d'un troupeau, deux

XXIX. 1. *Le premier jour...* : 6^o *Les sacrifices de la fête des Trompettes*, §. 4-6. — *Du septième mois* : ce mois, appelé plus tard *tischri*, était celui qui chez les Hébreux comportait le plus de solennités : tout ce chapitre y est consacré, §. 1, 7, 12. — *Du son éclatant et des trompettes*, c'est-à-dire *du son éclatant des trompettes* : figure grammaticale dont la Bible fournit un certain nombre d'exemples.

6. *Outre l'holocauste des calendes*, car la fête des

Trompettes coïncidait précisément avec la septième néoménie. — *L'holocauste perpétuel* : celui qui devait être offert chaque jour, matin et soir.

7. *Le dixième jour...* : 7^o *Les sacrifices de la fête de l'Expiation*, §. 7-11.

12. *Au quinzième jour...* : 8^o *Les sacrifices de la fête des Tabernacles*, §. 12-38.

13. *Treize veaux* : c'est le sacrifice du premier jour de la fête, le 15^e jour du 7^e mois.

De tabernaculo festo. Lev. 23, 24. 4 Reg. 11, 14.

Num. 28, 2.

Num. 29, 5, 36.

Num. 28, 21.

Num. 29, 11, 16, 22, 25, 28, 31, 34, 35; 28, 29-31.

Num. 28, 11, 14.

De festo expiationis.

Lev. 16, 29-31; 23, 27, 7.

Num. 28, 2-4.

Num. 29, 2.

Num. 29, 5-6.

Lev. 16, 3, 9, 11.

De octava Tabernaculorum 1^{us}. Lev. 23, 34-37. Joa. 7, 2.

Num. 28, 2.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 8° (a). De festis (XXVIII-XXIX).

κριούς δύο, ἀμνοὺς ἐνιασίους δεκατέσσα-
 ρας ἄμωμοι ἔσονται. ¹⁴ Αἱ θυσίαι αὐτῶν
 σεμιδάλης ἀναπεποιημένη ἐν ἐλαίῳ· τρία δέ-
 κατα τῷ μόσχῳ τῷ ἐνὶ τοῖς τρισαίδεκα
 μόσχοις, καὶ δύο δέκατα τῷ κριῶν τῷ ἐνὶ ἐπὶ
 τοὺς δύο κριοὺς, ¹⁵ δέκατον δέκατον τῷ ἀμνῷ
 τῷ ἐνὶ ἐπὶ τοὺς τέσσαρας καὶ δέκα ἀμνοὺς.
¹⁶ Καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας·
 πλην τῆς ὀλοκαυτώσεως τῆς διαπαντός, αἱ
 θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ σπονδαὶ αὐτῶν.

¹⁷ Καὶ τῇ ἡμέρᾳ τῇ δευτέρᾳ μόσχοις δύο-
 δεκα, κριοὺς δύο, ἀμνοὺς ἐνιασίους τέσσαρας
 καὶ δέκα ἁμώμους. ¹⁸ Ἡ θυσία αὐτῶν καὶ
 ἡ σπονδὴ αὐτῶν τοῖς μόσχοις καὶ τοῖς κριοῖς
 καὶ τοῖς ἀμνοῖς κατὰ ἀριθμὸν αὐτῶν, κατὰ
 τὴν σύγκρισιν αὐτῶν. ¹⁹ Καὶ χίμαρον ἕξ
 αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας· πλην τῆς ὀλοκαυ-
 τώσεως τῆς διαπαντός, αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ
 αἱ σπονδαὶ αὐτῶν.

²⁰ Τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ μόσχοις ἕνδεκα,
 κριοὺς δύο, ἀμνοὺς ἐνιασίους τέσσαρας καὶ
 δέκα ἁμώμους. ²¹ Ἡ θυσία αὐτῶν καὶ ἡ
 σπονδὴ αὐτῶν τοῖς μόσχοις καὶ τοῖς κριοῖς
 καὶ τοῖς ἀμνοῖς κατὰ ἀριθμὸν αὐτῶν, κατὰ
 τὴν σύγκρισιν αὐτῶν. ²² Καὶ χίμαρον ἕξ
 αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας· πλην τῆς ὀλοκαυ-
 τώσεως τῆς διαπαντός, αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ
 αἱ σπονδαὶ αὐτῶν.

²³ Τῇ ἡμέρᾳ τῇ τετάρτῃ μόσχοις δέκα,
 κριοὺς δύο, ἀμνοὺς ἐνιασίους τέσσαρας καὶ
 δέκα ἁμώμους. ²⁴ Αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ
 σπονδαὶ αὐτῶν τοῖς μόσχοις καὶ τοῖς κριοῖς
 καὶ τοῖς ἀμνοῖς κατὰ ἀριθμὸν αὐτῶν, κατὰ
 τὴν σύγκρισιν αὐτῶν. ²⁵ Καὶ χίμαρον ἕξ
 αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας· πλην τῆς ὀλοκαυ-
 τώσεως τῆς διαπαντός, αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ
 αἱ σπονδαὶ αὐτῶν.

²⁶ Τῇ ἡμέρᾳ τῇ πέμπτῃ μόσχοις ἑννέα,
 κριοὺς δύο, ἀμνοὺς ἐνιασίους τέσσαρας καὶ
 δέκα ἁμώμους. ²⁷ Αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ
 σπονδαὶ αὐτῶν τοῖς μόσχοις καὶ τοῖς κριοῖς
 καὶ τοῖς ἀμνοῖς κατὰ ἀριθμὸν αὐτῶν, κατὰ
 τὴν σύγκρισιν αὐτῶν. ²⁸ Καὶ χίμαρον ἕξ αἰ-
 γῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας· πλην τῆς ὀλοκαυτώ-
 σεως τῆς διαπαντός, αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ
 σπονδαὶ αὐτῶν.

15. AF⁺ (in.) καὶ. A: τεσσαρακαίδεκα (Item 17, 20, 23, 26). 7. A²F⁺ (a. κριοὺς) ἐκ βοῶν. A⁺ (in.) Καὶ.

בְּנֵי-שָׁנָה אַרְבָּעָה עָשָׂר הַמִּימָם
 14 יְהִיּוּ: וּמִנְחָתָם כֹּלֵת בְּלוֹלָהּ בְּשֶׁמֶן
 שְׁלֹשָׁה עֶשְׂרִים לְפָר הָאֶחָד לְשֹׁלֶשֶׁת
 אֶעֱשֶׂה פָרִים שְׁנַי עֶשְׂרִים לְאֵיל הָאֶחָד
 כֹּו לְשְׁנַי הָאֵילִם: וְעֶשְׂרוֹן עֶשְׂרוֹן לְכַבֵּשׂ
 הָאֶחָד לְאַרְבָּעָה עָשָׂר כִּבְשָׁיִם:
 16 וְשְׂעִיר-עִזִּים אֶחָד חֲטָאת מִלְּבַד עֲלֵת
 הַתְּמִיד מִנְחָתָהּ וְנִסְכָּהּ: ס

וּבַיּוֹם הַשְּׁנַי פָּרִים בְּנֵי-בָקָר שְׁנַי
 עָשָׂר אֵילִם שְׁנַי כִּבְשָׁיִם בְּנֵי-שָׁנָה
 18 אַרְבָּעָה עָשָׂר הַמִּימָם: וּמִנְחָתָם
 וְנִסְכֵיהֶם לְפָרִים לְאֵילִם וְלַכִּבְשָׁיִם
 19 בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט: וְשְׂעִיר-עִזִּים
 אֶחָד חֲטָאת מִלְּבַד עֲלֵת הַתְּמִיד
 וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכֵיהֶם: ס

וּבַיּוֹם הַשְּׁלִישִׁי פָּרִים עֶשְׂתַּי-עָשָׂר
 אֵילִם שְׁנַי כִּבְשָׁיִם בְּנֵי-שָׁנָה אַרְבָּעָה
 21 עָשָׂר הַמִּימָם: וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם
 לְפָרִים לְאֵילִם וְלַכִּבְשָׁיִם בְּמִסְפָּרָם
 22 כַּמִּשְׁפָּט: וְשְׂעִיר חֲטָאת אֶחָד מִלְּבַד
 עֲלֵת הַתְּמִיד וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכָּהּ: ס
 וּבַיּוֹם הַרְבִּיעִי פָּרִים עֶשְׂרֵה אֵילִם
 שְׁנַי כִּבְשָׁיִם בְּנֵי-שָׁנָה אַרְבָּעָה עָשָׂר
 24 הַמִּימָם: מִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם לְפָרִים
 לְאֵילִם וְלַכִּבְשָׁיִם בְּמִסְפָּרָם כַּמִּשְׁפָּט:
 כה וְשְׂעִיר-עִזִּים אֶחָד חֲטָאת מִלְּבַד עֲלֵת
 הַתְּמִיד מִנְחָתָהּ וְנִסְכָּהּ: ס

וּבַיּוֹם הַחֲמִישִׁי פָּרִים תְּשֶׁעַה
 אֵילִם שְׁנַי כִּבְשָׁיִם בְּנֵי-שָׁנָה אַרְבָּעָה
 27 עָשָׂר הַמִּימָם: וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם
 לְפָרִים לְאֵילִם וְלַכִּבְשָׁיִם בְּמִסְפָּרָם
 28 כַּמִּשְׁפָּט: וְשְׂעִיר חֲטָאת אֶחָד מִלְּבַד
 עֲלֵת הַתְּמִיד וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכָּהּ: ס

v. 15. נקוד על ו'.

16. Un bouc. Les Septante ajoutent : « pris parmi les chèvres » (item 19, 22, 23, 28, 31, 34, 38).

17. Pris d'un troupeau, manque dans les Sep- tante.

III. La 10^e année (XX-XXXVI). — 8^e (a). Des fêtes (XXVIII-XXIX).

agnos anniculos immaculatos quatuordecim : ¹⁴ et in libamentis eorum, simile oleo conspersæ tres decimas per vitulos singulos, qui sunt simul vituli tredecim : et duas decimas arietis uno, id est, simul arietibus duobus. ¹⁵ et decimam decimam agni singulis, qui sunt simul agni quatuordecim : ¹⁶ et hircum pro peccato, absque holocausto sempiterno, et sacrificio, et libamine ejus.

¹⁷ In die altero offeretis vitulos de armato duodecim, arietes duos, agnos anniculos immaculatos quatuordecim : ¹⁸ sacrificiaque et libamina singulorum per vitulos et arietes et agnos rite celebrabitis : ¹⁹ et hircum pro peccato, absque holocausto sempiterno, sacrificiaque et libamine ejus.

²⁰ Die tertio offeretis vitulos undecim, arietes duos, agnos anniculos immaculatos quatuordecim : ²¹ sacrificiaque et libamina singulorum per vitulos et arietes et agnos rite celebrabitis : ²² et hircum pro peccato, absque holocausto sempiterno, sacrificiaque et libamine ejus.

²³ Die quarto offeretis vitulos decem, arietes duos, agnos anniculos immaculatos quatuordecim : ²⁴ sacrificiaque et libamina singulorum per vitulos et arietes et agnos rite celebrabitis : ²⁵ et hircum pro peccato, absque holocausto sempiterno, sacrificiaque ejus et libamine.

²⁶ Die quinto offeretis vitulos novem, arietes duos, agnos anniculos immaculatos quatuordecim : ²⁷ sacrificiaque et libamina singulorum per vitulos et arietes et agnos rite celebrabitis : ²⁸ et hircum pro peccato absque holocausto sempiterno, sacrificiaque ejus et libamine.

béliers, quatorze agneaux d'un an, sans tache ; ¹⁴ et pour leurs libations, trois décimes de fleur de farine arrosée d'huile, pour chacun des veaux, et deux décimes pour un bélier, c'est-à-dire pour les deux béliers ensemble : ¹⁵ et la décime d'une décime pour chacun des agneaux, qui font ensemble quatorze agneaux : ¹⁶ et un bouc pour le péché, outre l'holocauste perpétuel, l'oblation et la libation qui l'accompagnent.

¹⁷ » Au second jour vous offrirez douze veaux pris d'un troupeau, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, sans tache. ¹⁸ Vous offrirez aussi, selon les rites, les oblations et les libations pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux. ¹⁹ et un bouc pour le péché, outre l'holocauste perpétuel, l'oblation et la libation qui l'accompagnent.

²⁰ » Au troisième jour, vous offrirez onze veaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, sans tache. ²¹ Vous offrirez aussi, selon les rites, les oblations et les libations pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux : ²² et un bouc pour le péché, outre l'holocauste perpétuel, l'oblation et la libation qui l'accompagnent.

²³ » Au quatrième jour, vous offrirez dix veaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an sans tache. ²⁴ Vous offrirez aussi, selon les rites, les oblations et les libations pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux : ²⁵ et un bouc pour le péché, outre l'holocauste perpétuel, l'oblation et la libation qui l'accompagnent.

²⁶ » Au cinquième jour, vous offrirez neuf veaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, sans tache. ²⁷ Vous offrirez aussi, selon les rites, les oblations et les libations pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux ; ²⁸ et un bouc pour le péché, outre l'holocauste perpétuel, l'oblation et la libation qui l'accompagnent.

Num. 29, 17, 20, 23, 29, 32.

Dies 2^{us}. Num. 29, 13.

Dies 3^{us}. Num. 29, 13.

Dies 4^{us}. Num. 29, 13.

Dies 5^{us}. Num. 29, 13.

17. Au second jour de la semaine des Tabernacles, c'est-à-dire le seizième jour du mois de tischri. Le nombre des béliers à immoler chaque jour est toujours de deux, et celui des agneaux de quatorze ; de même, chaque jour, un bouc doit être sacrifié pour le péché. Mais le nombre des veaux varie, allant tou-

jours en décroissant, de treize jusqu'à sept, le nombre parfait.

20. Au troisième jour, le 17 tischri. — Onze veaux : voir ci-dessus la note sur le v. 17.

23. Au quatrième jour, le 18 tischri.

26. Au cinquième jour, le 19 tischri.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 8° (b). De votis (XXX).

29 Τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἕκτῃ μόσχους ὄκτω, κριοὺς δύο, ἀμνοὺς ἐνιασίους δεκατέσσαρας ἀμώμους. 30 Αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ σπονδαὶ αὐτῶν τοῖς μόσχοις καὶ τοῖς κριοῖς καὶ τοῖς ἀμνοῖς κατὰ ἀριθμὸν αὐτῶν, κατὰ τὴν σύγκρισιν αὐτῶν. 31 Καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἀμαρτίας· πλὴν τῆς ὀλοκαυτώσεως τῆς διαπαντός, αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ σπονδαὶ αὐτῶν.

32 Τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ μόσχους ἑπτὰ, κριοὺς δύο, ἀμνοὺς ἐνιασίους δεκατέσσαρας ἀμώμους. 33 Αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ σπονδαὶ αὐτῶν τοῖς μόσχοις καὶ τοῖς κριοῖς καὶ τοῖς ἀμνοῖς κατὰ ἀριθμὸν αὐτῶν, κατὰ τὴν σύγκρισιν αὐτῶν. 34 Καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας· πλὴν τῆς ὀλοκαυτώσεως τῆς διαπαντός, αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ σπονδαὶ αὐτῶν.

35 Καὶ τῇ ἡμέρᾳ τῇ ὀγδόῃ ἐξόδιον ἔσται ὑμῖν πᾶν ἔργον λατρευτὸν οὐ ποιήσετε ἐν αὐτῇ. 36 Καὶ προσάξετε ὀλοκαυτώματα εἰς ὄσμην εὐωδίας καρπώματα τῷ κυρίῳ, μόσχον ἓνα, κριὸν ἓνα, ἀμνοὺς ἐνιασίους ἑπτὰ ἀμώμους. 37 Αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ σπονδαὶ αὐτῶν τῷ μόσχῳ καὶ τῷ κριῷ καὶ τοῖς ἀμνοῖς κατὰ ἀριθμὸν αὐτῶν, κατὰ τὴν σύγκρισιν αὐτῶν. 38 Καὶ χίμαρον ἕξ αἰγῶν ἓνα περὶ ἁμαρτίας· πλὴν τῆς ὀλοκαυτώσεως τῆς διαπαντός, αἱ θυσίαι αὐτῶν καὶ αἱ σπονδαὶ αὐτῶν. 39 Ταῦτα ποιήσετε κυρίῳ ἐν ταῖς ἑορταῖς ὑμῶν, πλὴν τῶν εὐχῶν ὑμῶν, καὶ τὰ ἐκούσια ὑμῶν, καὶ τὰ ὀλοκαυτώματα ὑμῶν, καὶ τὰς θυσίας ὑμῶν, καὶ τὰς σπονδάς ὑμῶν, καὶ τὰ σωτήρια ὑμῶν.

XXX. Καὶ ἐλάλησε Μωϋσῆς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ κατὰ πάντα, ὅσα ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆϊ.

2 Καὶ ἐλάλησε Μωϋσῆς πρὸς τοὺς ἄρχοντας τῶν φυλῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, λέγων· Τοῦτο τὸ ὄρημα ὃ συνέταξε κύριος· 3 Ἄνθρωπος ἄνθρωπος ὃς ἂν εὐξῆται εὐχὴν κυρίῳ ἢ ὀμώσῃ ὄρκον ἢ ὀρίσῃται ὀρισμὸν περὶ τῆς ψυχῆς αὐτοῦ, οὐ βεβηλώσει τὸ ὄρημα αὐτοῦ πάντα ὅσα ἂν ἐξέλθῃ ἐκ τοῦ στόματος αὐτοῦ, ποιήσει. 4 Ἐὰν δὲ εὐξῆται γυνὴ εὐχὴν

29. AE: τεσσαρεσκαίδεκα (Item 32). 36. A: κάρ. εἰς σα. εὐω. κυρίῳ. 39. AE+ (a. κυρίῳ) τῷ. — 1. A: (pro ὅσα) α. 3. A+ (a. κυρίῳ) τῷ. 4. AF: γυνὴ εὐξῆται.

29 וּבַיּוֹם הַשְּׁשִׁי פָּרִים שְׁמֹנֶה אֵילִם שְׁנַיִם כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה אַרְבָּעָה עֶשְׂרִי לַתְּמִימִם; וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם לַפָּרִים לְאֵילִם וּלְכֹבָשִׂים בְּמִשְׁפָּט; וּשְׂעִיר חַטָּאת אֶחָד מִלֶּבֶד עֲלֹת הַתָּמִיד מִנְחָתָהּ וְנִסְכֵיהָ: ס

32 וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי פָּרִים שְׁבַע אֵילִם שְׁנַיִם כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה אַרְבָּעָה עֶשְׂרִי לַתְּמִימִם; וּמִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם לַפָּרִים לְאֵילִם וּלְכֹבָשִׂים בְּמִשְׁפָּט; וּשְׂעִיר חַטָּאת אֶחָד מִלֶּבֶד עֲלֹת הַתָּמִיד מִנְחָתָהּ וְנִסְכֵיהָ: ס

35 בַּיּוֹם הַשְּׁמִינִי עֲצַרְתָּ תַּהְיֶה לָכֶם כָּל־מְלֶאכֶת עֲבֹדָה לֹא תַעֲשׂוּ; וְתִקְרְבֹתֶם לַיהוָה רִיחַ נִיחָה לַיהוָה פֶּר אֶחָד אֵיל אֶחָד כְּבָשִׂים בְּנֵי־שָׁנָה שְׁבַע תְּמִימִם; מִנְחָתָם וְנִסְכֵיהֶם לַפֶּר לְאֵיל וּלְכֹבָשִׂים בְּמִשְׁפָּט; וּשְׂעִיר חַטָּאת אֶחָד מִלֶּבֶד עֲלֹת הַתָּמִיד וּמִנְחָתָהּ וְנִסְכֵיהָ: אֵלֶּה תַעֲשׂוּ לַיהוָה בְּמוֹעֲדֵיכֶם לְבַד מִפְּנֵיכֶם וּנְדָבְתֵיכֶם לְעֹלֹתֵיכֶם וּלְמִנְחֹתֵיכֶם וּלְנִסְכֵיכֶם XXX. וְלֹשְׁלֵמֵיכֶם: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כָּל־אִשֶׁר־צָיְהָה יְהוָה אֶת־מִשְׁהָ:

XXX. וְלֹשְׁלֵמֵיכֶם: וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל כָּל־אִשֶׁר־צָיְהָה יְהוָה אֶת־מִשְׁהָ:

פ פ פ מב 42
 2 וַיְדַבֵּר מֹשֶׁה אֶל־רֵאשֵׁי הַמִּשְׁחָת לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר זֶה הַדְּבָר אֲשֶׁר צָוָה יְהוָה: אִישׁ כִּי־יִדְבַר נֹדֵד לַיהוָה אִוְהִשָּׁבַע שְׁבַע לְאִסָּר אִסָּר עַל־נַפְשׁוֹ לֹא יַחַל דְּבָרוֹ כְּכֹל־הַיָּצֵא מִפִּי וַיַּעֲשֶׂה: וְאִשָּׁה כִּי־תִדְבַר נֹדֵד

35. Vous ne ferez aucune œuvre servile. Les Septante ajoutent : « en lui (en ce jour) ».

XXX. 3. Ou s'est lié par serment. Septante : « ou aura fait une promesse touchant sa propre vie ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 8^e (b). Des vœux (XXX).

²⁹ Die sexto offerétis vitulos octo, arietes duos, agnos annículos immaculátos quatuórdecim : ³⁰ sacrificiaque et libámina singulórum per vitulos et arietes et agnos rite celebrábitis : ³¹ et hircum pro peccáto, absque holocausto sempitérno, sacrificiòque ejus et libámine.

³² Die séptimo offerétis vitulos septem, et arietes duos, agnos annículos immaculátos quatuórdecim : ³³ sacrificiaque et libámina singulórum per vitulos et arietes et agnos rite celebrábitis : ³⁴ et hircum pro peccáto, absque holocausto sempitérno, sacrificiòque ejus et libámine.

³⁵ Die octávo, qui est celeberrimus, omne opus servile non faciétis, ³⁶ offeréntes holocaustum in odórem suavíssimum Dómino, vitulum unum, arietem unum, agnos annículos immaculátos septem : ³⁷ sacrificiaque et libámina singulórum per vitulos et arietes et agnos rite celebrábitis : ³⁸ et hircum pro peccáto, absque holocausto sempitérno, sacrificiòque ejus et libámine.

³⁹ Hæc offerétis Dómino in solemnitatibus vestris : præter vota et oblationes spontáneas in holocausto, in sacrificio, in libámine, et in hóstiis pacificis.

XXX. ¹ Narravitque Móyses filiis Israel ómnia quæ ei Dóminus imperárat : ² et locútus est ad príncipes tribuum filiórum Israel : Iste est sermo quem præcépit Dóminus : ³ Si quis virórum votum Dómino vóverit, aut se constrínxerit juramento : non faciét irritum verbum suum, sed omne quod promisit implébit.

⁴ Múlier si quídpian vóverit, et

Dies 6^{us}.
Num. 29, 13.

Dies 7^{us}.
Num. 29, 13.

Dies 8^{us}.
Lev. 23, 36.

Num. 29, 2.

Recapitulatio.
Lev. 23, 37-38;
7, 16.

b) De votis.

Votum viri.
Lev. 27, 2.
Deut. 23, 21-23.

Ps. 65, 13-14.
Ecccl. 5, 3-4.

²⁹ » Au sixième jour, vous offrirez huit veaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, sans tache. ³⁰ Vous offrirez aussi, selon les rites, les oblations et les libations pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux ; ³¹ et un bouc pour le péché, outre l'holocauste perpétuel, l'oblation et la libation qui l'accompagnent.

³² » Au septième jour, vous offrirez sept veaux, deux béliers, quatorze agneaux d'un an, sans tache ; ³³ et vous offrirez, selon les rites, les oblations et les libations pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux, ³⁴ et un bouc pour le péché, outre l'holocauste perpétuel, l'oblation et la libation qui l'accompagnent.

³⁵ » Au huitième jour, qui est très solennel, vous ne ferez aucune œuvre servile. ³⁶ Vous offrirez un holocauste en odeur très suave pour le Seigneur : un veau, un bélier, sept agneaux d'un an, sans tache. ³⁷ Vous offrirez aussi, selon les rites, les oblations et les libations pour chacun des veaux, des béliers et des agneaux, ³⁸ et un bouc pour le péché, outre l'holocauste perpétuel, l'oblation et la libation qui l'accompagnent.

³⁹ » Voilà ce que vous offrirez au Seigneur dans vos solennités, outre les vœux, les offrandes spontanées en holocauste, en oblation, en libation et en hosties pacifiques ».

XXX. ¹ Et Moïse raconta aux enfants d'Israël tout ce que le Seigneur lui avait commandé. ² Et il dit aux princes des tribus des enfants d'Israël : « Voici la parole qu'a ordonnée le Seigneur : ³ Si un homme a voué un vœu au Seigneur, ou s'est lié par serment, il ne rendra point vaine sa parole, mais il effectuera tout ce qu'il a promis.

⁴ » Si une femme a voué quelque chose et s'est liée par serment, et

^{29.} Au sixième jour de la semaine des Tabernacles, le 20^e jour du mois de tischri.
^{32.} Au septième jour, le 21 tischri. — Sept vœux : voir la note sur §. 17.
^{35.} Au huitième jour, l'octave de la fête, et le 22 tischri. Les autres fêtes ne duraient que sept jours : seule, celle des Tabernacles se prolongeait pendant huit jours, dont le dernier était, après le premier, le plus solennel.
^{39.} Voilà ce que vous offrirez... : résumé de toute cette loi.

gneur : cette nouvelle loi est relative aux vœux. Elle examine successivement les vœux de l'homme, §. 3, et de la femme, §. 4-16 : pour celle-ci, trois cas sont examinés, selon qu'il s'agit d'une jeune fille, §. 4-6, d'une femme mariée liée par un vœu antérieur au mariage, §. 7-9, d'une femme veuve ou répudiée, §. 10, ou d'une épouse ayant contracté un vœu depuis son mariage, §. 11-16.
^{3.} Si un homme... : 1^o Vœux de l'homme, §. 3. N'étant au pouvoir de personne, il doit tenir la promesse qu'il a librement contractée. — Un vœu, hébreu 'issar, c'est-à-dire un vœu négatif, une promesse d'abstention, par opposition au nédér, le vœu positif de faire quelque chose.
^{4.} Si une femme... : 2^o Vœux de la femme, §. 4-16.

b). — Des vœux, XXX.

XXX. 2. Voici la parole qu'a ordonnée le Sei-

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 8° (b). De votis (XXX).

κυρίω ἢ ὀρίσῃται ὀρισμὸν ἐν τῷ ὄρκῳ τοῦ πα-
τρὸς αὐτῆς ἐν τῇ νεότητι αὐτῆς, καὶ ἀκούσῃ
ὁ πατὴρ αὐτῆς τὰς εὐχὰς αὐτῆς καὶ τοὺς
ὀρισμοὺς αὐτῆς, οὓς ὠρίσατο κατὰ τῆς ψυ-
χῆς αὐτῆς, καὶ παρουσιώπησῃ αὐτῆς ὁ πατὴρ,
καὶ στήσονται πᾶσαι αἱ εὐχαὶ αὐτῆς, ⁵ καὶ
πάντες οἱ ὀρισμοί, οὓς ὠρίσατο κατὰ τῆς ψυ-
χῆς αὐτῆς, μενοῦσιν ¹ αὐτῇ. ⁶ Ἐὰν δὲ ἀνα-
νεύων ἀνανεύσῃ ὁ πατὴρ αὐτῆς, ἢ ἂν ἡμέρα
ἀκούσῃ πάσας τὰς εὐχὰς αὐτῆς καὶ τοὺς
ὀρισμοὺς, οὓς ὠρίσατο κατὰ τῆς ψυχῆς αὐ-
τῆς, οὐ στήσονται, καὶ κύριος καθαριεῖ αὐ-
τήν, ὅτι ἀνένευσεν ὁ πατὴρ αὐτῆς. ⁷ Ἐὰν
δὲ γενομένη γένηται ἀνδρὶ καὶ αἱ εὐχαὶ αὐτῆς
ἐπ' αὐτῇ κατὰ τὴν διαστολὴν τῶν χειλέων
αὐτῆς, οὓς ὠρίσατο κατὰ τῆς ψυχῆς αὐτῆς.
⁸ καὶ ἀκούσῃ ὁ ἀνὴρ αὐτῆς καὶ παρουσιώπησῃ
αὐτῇ, ἢ ἂν ἡμέρα ἀκούσῃ, καὶ οὕτω στήσον-
ται πᾶσαι αἱ εὐχαὶ αὐτῆς, καὶ οἱ ὀρισμοὶ αὐ-
τῆς, οὓς ὠρίσατο κατὰ τῆς ψυχῆς αὐτῆς,
στήσονται. ⁹ Ἐὰν δὲ ἀνανεύων ἀνανεύσῃ ὁ
ἀνὴρ αὐτῆς ἢ ἔαν ἡμέρα ἀκούσῃ, πᾶσαι αἱ
εὐχαὶ αὐτῆς καὶ οἱ ὀρισμοὶ αὐτῆς, οὓς ὠρί-
σατο κατὰ τῆς ψυχῆς αὐτῆς, οὐ μενοῦσιν,
ὅτι ὁ ἀνὴρ ἀνένευσεν ἀπ' αὐτῆς, καὶ κύριος
καθαριεῖ αὐτήν. ¹⁰ Καὶ εὐχὴ γήρας καὶ
ἐκβεβλημένης, ὅσα ἔαν εὐξῆται κατὰ τῆς
ψυχῆς αὐτῆς, μενοῦσιν αὐτῇ. ¹¹ Ἐὰν δὲ ἐν
τῷ ὄρκῳ τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς ἢ εὐχῇ αὐτῆς ἢ ὁ
ὀρισμὸς κατὰ τῆς ψυχῆς αὐτῆς μεθ' ὄρκου,
¹² καὶ ἀκούσῃ ὁ ἀνὴρ αὐτῆς καὶ παρουσιώ-
πησῃ αὐτῇ καὶ μὴ ἀνανεύσῃ αὐτῇ, καὶ στή-
σονται πᾶσαι αἱ εὐχαὶ αὐτῆς, καὶ πάντες οἱ
ὀρισμοὶ αὐτῆς, οὓς ὠρίσατο κατὰ τῆς ψυχῆς
αὐτῆς, στήσονται ¹ κατ' αὐτῆς. ¹³ Ἐὰν δὲ
περιελὼν περιέλῃ ὁ ἀνὴρ αὐτῆς ἢ ἂν ἡμέρα
ἀκούσῃ πάντα ὅσα ἔαν ἐξέλθῃ ἐκ τῶν χει-
λέων αὐτῆς κατὰ τὰς εὐχὰς αὐτῆς καὶ κατὰ
τοὺς ὀρισμοὺς τοὺς κατὰ τῆς ψυχῆς αὐτῆς,
οὐ μενεῖ αὐτῇ ὁ ἀνὴρ αὐτῆς περιεῖλε, καὶ
κύριος καθαριεῖ αὐτήν. ¹⁴ Πᾶσα εὐχὴ καὶ
πᾶς ὄρκος δεσμοῦ κακῶσαι ψυχὴν, ὁ ἀνὴρ

לַיהוָה וְאֶסְרָה אֶפֶר בְּבֵית אָבִיהָ
בְּנַעֲרֶיהָ: וְשָׁמַע אָבִיהָ אֶת-נְדָרֶיהָ
וְאֶסְרָה אֶפֶר אֶסְרָה עַל-נַפְשָׁהּ
וְהִתְקַיֵּשׁ לָהּ אָבִיהָ וְקָמוּ כָל-נְדָרֶיהָ
וְכָל-אֶפֶר אֶשְׁר־אֶסְרָה עַל-נַפְשָׁהּ
יָקוּם: וְאִם-הִנִּיחָ אָבִיהָ אֶתָּה בְּיוֹם
שָׁמְעוּ כָל-נְדָרֶיהָ וְאֶסְרָה אֶפֶר
אֶסְרָה עַל-נַפְשָׁהּ לֹא יָקוּם וַיְהִי
וְסָלַח-לָהּ פִּיהָ-הִנִּיחָ אָבִיהָ אֶתָּה:
וְאִם-הָיוּ תְהִיָּה לְאִישׁ וַיְנַדְּרָה עָלֶיהָ
אוּ מִבְטָא שְׂפָתֶיהָ אֶשְׁר אֶסְרָה עַל-
נַפְשָׁהּ: וְשָׁמַע אִישָׁהּ בְּיוֹם שָׁמְעוּ
וְהִתְקַיֵּשׁ לָהּ וְקָמוּ נְדָרֶיהָ וְאֶסְרָה
אֶשְׁר־אֶסְרָה עַל-נַפְשָׁהּ יָקָמוּ: וְאִם
בְּיוֹם שָׁמַע אִישָׁהּ הִנִּיחָ אוֹתָהּ וְהִפֵּר
אֶת-נְדָרֶיהָ אֶשְׁר עָלֶיהָ וְאֵת מִבְטָא
שְׂפָתֶיהָ אֶשְׁר אֶסְרָה עַל-נַפְשָׁהּ
וַיְהִי וְסָלַח-לָהּ: וַיְנַדֵּר אֶלְמָנָה
וּגְרָשָׁה כָּל אֶשְׁר־אֶסְרָה עַל-נַפְשָׁהּ
יָקוּם עָלֶיהָ: וְאִם-בָּיִת אִישָׁהּ נְדָרָה
אוּ-אֶסְרָה אֶפֶר עַל-נַפְשָׁהּ בְּשִׁבְעָהּ:
וְשָׁמַע אִישָׁהּ וְהִתְקַיֵּשׁ לָהּ לֹא הִנִּיחָ
אֶתָּה וְקָמוּ כָל-נְדָרֶיהָ וְכָל-אֶפֶר
אֶשְׁר־אֶסְרָה עַל-נַפְשָׁהּ יָקוּם: וְאִם-
הִפֵּר יִפֵּר אֶתָּה אִישָׁהּ בְּיוֹם שָׁמְעוּ
כָל-מוֹצָא שְׂפָתֶיהָ לְנְדָרֶיהָ וְכָל-אֶפֶר
נַפְשָׁהּ לֹא יָקוּם אִישָׁהּ תִּפְלֹם וַיְהִי
וְסָלַח-לָהּ: כָּל-נָדָר וְכָל-שְׂבָעַת אֶפֶר
לְעֵנַת נַפֵּשׁ אִישָׁהּ יְקִימֶנָּה וְאִישָׁהּ

5. F† (p. ὀρισμοὶ) αὐτῆς. 6. A'F* πάσας. AF† (p. ὀρισμοὺς) αὐτῆς. 7. A* αὶ A1: εὐχῇ. AEF: (pro οὓς) ὅσα. 9. AF: ἂν (Item 10). A* (alt.) ὁ. A'EF: (pro ἀπ') ἐπ'. 10. A: ὅσα. 12. A'EF* (tert.) αὐτῆς. 13. AF: ὅσα ἂν. E† (p. ὀρισμοὺς) αὐτῆς.

5. Septante : « toutes les promesses, qu'elle a promises touchant son âme, demeurent pour elle ».

6. Et elle ne sera pas obligée à tenir son engagement. Hébreu et Septante : « et Jahvéh (le Seigneur) lui pardonnera ».

8. Et elle effectuera tout ce qu'elle a promis. Hébreu et Septante : « et les obligations dont elle a lié son âme subsisteront ».

12. Elle effectuera tout ce qu'elle a promis. Hébreu :

« tous ses vœux subsisteront, et toute obligation dont elle a lié son âme (dont elle s'est liée) subsistera ». Septante : « ... et toutes les promesses qu'elle a faites touchant sa vie subsisteront contre elle ».

14. Hébreu et Septante : « tout vœu, tout serment, obligation (Septante, lien) d'affliger l'âme (son âme), son mari les confirmera (les Septante ajoutent : pour elle) et son mari les détruira ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 8^e (b). Des vœux (XXX).

se constrínxerit juraménto, quæ est in domo patris sui, et in ætate adhuc puellari : si cognoverit pater votum quod pollicita est, et juramentum quo obligavit animam suam, et tacuerit, voti rea erit : ⁵ quidquid pollicita est et juravit, opere complébit : ⁶ sin autem, statim ut audierit, contradixerit pater : et vota et juramenta ejus irrita erunt, nec obnoxia tenébitur sponsioni, eo quod contradixerit pater.

De puella voto.

Mat. 15, 3-6.

⁷ Si maritum habuerit, et voverit aliquid, et semel de ore ejus verbum egrédiens animam ejus obligaverit juramento : ⁸ quo die audierit vir, et non contradixerit, voti rea erit, reddetque quodcumque promiserat : ⁹ sin autem audiens statim contradixerit, et irrita fecerit pollicitationes ejus, verbaque quibus obstrinxerat animam suam : propitius erit ei Dominus.

Lev. 5, 4. Eccli. 23, 13-14.

Uxoris votum.

¹⁰ Vidua et repudiata quidquid voverint, reddent.

Votum vidue.

¹¹ Uxor in domo viri cum se voto constrinxerit et juramento, ¹² si audierit vir, et tacuerit, nec contradixerit sponsioni, reddet quodcumque promiserat : ¹³ sin autem extemplo contradixerit, non tenébitur promissionis rea : quia maritus contradixit, et Dominus ei propitius erit.

Iterum de uxoris voto.

¹⁴ Si voverit, et juramento se constrinxerit, ut per jejunium, vel ceterarum rerum abstinéntiam, affligat animam suam, in arbitrio viri erit

Lev. 16, 26.

qu'elle soit dans la maison de son père, et encore dans le jeune âge : si le père connaît le vœu qu'elle a fait, et le serment par lequel elle a lié son âme, et qu'il garde le silence, elle est obligée à son vœu : ⁵ tout ce qu'elle a promis et juré, elle le mettra à effet. ⁶ Mais si, dès qu'il l'apprend, son père proteste contre, ses vœux et ses serments seront nuls, et elle ne sera point obligée à tenir son engagement, parce que son père a protesté contre.

⁷ » Si elle a un mari, et qu'elle ait voué quelque chose, et qu'une parole une fois sortie de sa bouche ait obligé son âme par serment, ⁸ et que, dans le jour où son mari l'a appris, il n'a pas protesté contre, elle sera obligée à son vœu, et elle effectuera tout ce qu'elle a promis. ⁹ Mais si, l'apprenant, le mari proteste aussitôt contre, et rend ainsi nulles ses promesses et les paroles par lesquelles elle a lié son âme, le Seigneur lui sera propice.

¹⁰ » Une veuve et une répudiée effectueront tout ce qu'elles ont voué.

¹¹ » Lorsqu'une femme, dans la maison de son mari, s'est liée par vœu ou par serment : ¹² si son mari l'apprend et qu'il garde le silence, et ne proteste pas contre son engagement, elle effectuera tout ce qu'elle a promis.

¹³ Mais si sur-le-champ il proteste contre, elle ne sera pas obligée à tenir sa promesse, parce que son mari a protesté contre; et le Seigneur lui sera propice. ¹⁴ Si elle a fait un vœu, et si elle s'est obligée par serment à affliger son âme par le jeûne, ou par l'abstinence de toute sorte de choses, il dépendra de son mari qu'elle le fasse ou

Plusieurs hypothèses sont examinées, et résolues d'après la même règle : la femme est obligée à accomplir son vœu, si elle n'est pas au pouvoir d'un homme (par exemple si elle est répudiée), ou si l'homme au pouvoir de qui elle est soumise (père ou mari), approuve, au moins par son silence, le vœu qu'elle a fait. Mais si l'homme de qui elle dépend proteste, aussitôt qu'il en a connaissance (ŷ. 8, 15), contre la promesse de la femme, celle-ci est dégagée de son vœu. — *Et qu'elle soit dans la maison de son père* : 1^o hypothèse : une jeune fille faisant un vœu, lorsqu'elle est encore sous la dépendance de son

père, ŷ. 4-6.

7. *Si elle a un mari* : 2^o hypothèse : une jeune épouse, qui a voué quelque chose avant son mariage et n'a pas encore accompli son vœu au moment de son union, ŷ. 7-9.

10. *Une veuve...* : 3^o hypothèse : une femme rendue libre et indépendante, soit par la mort de son mari, soit par le divorce, ŷ. 10.

11. *Lorsqu'une femme...* : 4^o hypothèse, ŷ. 11-16 : une femme ayant proféré un vœu postérieurement à son mariage. Deux cas sont examinés, suivant que le mari a approuvé ou non le vœu de son épouse.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 9^a De Medianis victoria (XXXI).

αὐτῆς στήσει αὐτῇ καὶ ὁ ἀνήρ αὐτῆς περιε-
 λεί. ¹⁵ Ἐὰν δὲ σιωπῶν παρασιωπήσῃ αὐτῇ
 ἡμέραν ἕξ ἡμέρας, καὶ στήσει αὐτῇ πάσας
 τὰς εὐχὰς αὐτῆς, καὶ τοὺς ὀρισμοὺς τοὺς ἐπὶ
 αὐτῆς στήσει αὐτῇ, ὅτι ἐσιώπησεν αὐτῇ τῇ
 ἡμέρᾳ ἣ ἤκουσεν. ¹⁶ Ἐὰν δὲ περιελῶν πε-
 ριέλῃ ὁ ἀνὴρ αὐτῆς μετὰ τὴν ἡμέραν ἣν
 ἤκουσε, καὶ λήψεται τὴν ἁμαρτίαν αὐτοῦ.
¹⁷ Ταῦτα τὰ δικαιώματα ὅσα ἐνετείλατο κύ-
 ριος τῷ Μωϋσῆϊ, ἀνὰ μέσον ἀνδρῶς καὶ γυ-
 ναικῶς αὐτοῦ καὶ ἀνὰ μέσον πατρὸς καὶ θυ-
 γατρὸς ἐν οἴκῳ πατρὸς.

XXXI. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋ-
 σῆν, λέγων ² Ἐκδίκει τὴν ἐκδίκησιν υἱῶν
 Ἰσραὴλ ἐκ τῶν Μεδιανιτῶν, καὶ ἐξομαρ-
 τήσῃ πρὸς τὸν λαόν σου. ³ Καὶ ἐλά-
 λησε Μωϋσῆς πρὸς τὸν λαόν, λέγων Ἐξο-
 πλίστατε ἕξ ὑμῶν ἀνδρας καὶ παρατάξασθε
 ἑναντι κυρίου ἐπὶ Μεδιάν, ἀποδοῦναι ἐκ-
 δίκησιν παρὰ τοῦ κυρίου τῇ Μεδιάν ⁴ γι-
 λίους ἐκ φυλῆς, γιλιους ἐκ φυλῆς ἐκ πασῶν
 φυλῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἀποστείλατε παρατά-
 ξασθαι. ⁵ Καὶ ἐξηρίθμισαν ἐκ τῶν γιλι-
 ῶν Ἰσραὴλ γιλιους ἐκ φυλῆς· δώδεκα γι-
 λιάδας ἐνωπλισμένοι εἰς παρατάξιν. ⁶ Καὶ
 ἀπέστειλεν αὐτοὺς Μωϋσῆς γιλιους ἐκ φυ-
 λῆς, γιλιους ἐκ φυλῆς σὺν δυνάμει αὐτῶν
 καὶ Φινεὲς υἱὸν Ἐλεάζαρ υἱοῦ Ἀαρῶν
 τὸν ἱερέως, καὶ τὰ σκευὴ τὰ ἅγια, καὶ αἱ
 σάλπιγγες τῶν σημασιῶν ἐν ταῖς χειρῶν αὐ-
 τῶν. ⁷ Καὶ παρετάξαντο ἐπὶ Μεδιάν, κα-
 θὰ ἐνετείλατο * κύριος Μωϋσῆϊ, καὶ ἀπέκ-
 τειναν πᾶν ἀρσενικόν. ⁸ Καὶ τοὺς βασιλεῖς
 Μεδιάν ἀπέκτειναν ἅμα τοῖς τραυματίαις
 αὐτῶν, καὶ τὸν Εὐὴν καὶ τὸν Ροκὸν καὶ τὸν
 Σοῦρ καὶ τὸν Οὐρ καὶ τὸν Ροβὸρ, πέντε βα-
 σιλεῖς Μεδιάν, καὶ τὸν Βαλαάμ υἱὸν Βεωρ
 ἀπέκτειναν ἐν ὄρει τῶν. ⁹ Καὶ ἐπρονόμισαν τὰς γυ-
 ναικὰς Μεδιάν καὶ τὴν ἀποσκευὴν αὐτῶν,
 καὶ τὰ κτήνη αὐτῶν καὶ πάντα τὰ ἐγ-
 κτήνη αὐτῶν καὶ τὴν δύναμιν αὐτῶν ἐπρο-

טו ופָּרְנֵנוּ וְאֶסְתֵּהֲרֵשׁ יִתְרִישׁ לָהּ
 אִישָׁהּ מִיּוֹם אֲלֵי־יוֹם וְתִקִּים אֶת־כָּל־
 נִדְרֶיהָ אֹךְ אֶת־כָּל־אֶסְרֶיהָ אֲשֶׁר
 עָלֶיהָ תִּקִּים אֹתָם כִּי־תֵהָרֵשׁ לָהּ
 16 בְּיוֹם שְׂמֵעוּ: וְאֶסְתֵּהֲרֵשׁ וְפָר אֹתָם
 17 אֶתְרֵי שְׂמֵעוּ וְנָשָׂא אֶת־עֹנֹתֶיהָ: אֵלֶיהָ
 תִּהְיֶה אֲשֶׁר צִנְתָּ יְהוָה אֶת־מִשְׁהָהּ
 בֵּין אִישׁ לְאִשְׁתּוֹ בֵּין־אָב לְבִתּוֹ
 בְּנִדְרֶיהָ בֵּית אֶבְיָתָהּ: פ

XXXI. וַיִּדְבֹר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵאמֹר:
 2 נָקֵם נַקְמַת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מֵאֶת הַמִּדְיָנִים
 3 אַהֲרָה תִּאָּסֵף אֶל־עַמִּינִי: וַיִּדְבֹר מֹשֶׁה
 אֶל־הָעָם לֵאמֹר תִּהְיֶה לְצִוּוֹ מֵאֲתַנְכֶם
 אַנְשִׁים לְצָבָא וְיִהְיוּ עַל־מִדְיָן לְתַת
 4 נַקְמַת־יְהוָה בְּמִדְיָן: אֵלֶיהָ לְמִשְׁהָהּ
 אֵלֶיהָ לְמִשְׁהָהּ לְכֹל מִשְׁוֹת יִשְׂרָאֵל
 ה תִּשְׁלַחֲהוּ לְצָבָא: וַיִּמְסְרוּ מֵאֲלֵפֵי
 יִשְׂרָאֵל אֵלֶיהָ לְמִשְׁהָה שְׁנַיִם־עָשָׂר אֵלֶיהָ
 6 הַלְוִיָּיִם צָבָא: וַיִּשְׁלַח אֹתָם מֹשֶׁה
 אֵלֶיהָ לְמִשְׁהָה לְצָבָא אֹתָם וְאֶת־פִּינְחָס
 בֶּן־אֱלֶעָזָר הַכֹּהֵן הַגָּדֹל וְכָל־הַקְּדָשׁ
 7 וְהַצִּבְרוֹת הַתְּרוּעָה בְּקֹדֶשׁ: וַיִּצְבְּאוּ
 עַל־מִדְיָן כַּאֲשֶׁר צִוְּתָהּ יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה
 8 וַיִּתְרַגְּמוּ כָּל־זָכָר: וְאֵת מַלְכֵי מִדְיָן
 הָרְגוּ עַל־יְחַלְלֵיהֶם אֶת־אֹנִי וְאֶת־נָקֵם
 וְאֶת־צִוּוֹר וְאֶת־חֹר וְאֶת־רַב־עַמִּי
 מַלְכֵי מִדְיָן וְאֵת בְּלָעִם בֶּן־בְּעֹר
 9 הָרְגוּ בְּחֶרֶב: וַיִּשְׁבּוּ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל
 אֶת־נָשָׁיו מִדְיָן וְאֶת־טַפָּם וְאֵת כָּל־
 בְּהֵמָתָם וְאֶת־כָּל־מִקְנֵיהֶם וְאֶת־כָּל־
 י הַיִּלָּם בְּזוּר: וְאֵת כָּל־עֲרִיבֹתָם

πλισμένους. 6. A1F: υἱός. 7. AEF† (a. Mw.) τῶ
 8. F: Ρόβερ. 9. E: προεόνμ. (bis). A: ἐγκτήματα

15. Garde le silence, et diffère jusqu'au lendemain à dire son sentiment. Hébreu et Septante: « se tait à elle d'un jour à l'autre ».

XXXI. 3. Pour le combat manque dans les Septante. — Qui puissent exercer la vengeance du Seigneur. Hébreu: « qu'ils soient dirigés (les Septante

ajoutent : en présence du Seigneur) contre Madian pour exercer, etc. ».

6. Que Moïse envoya. L'hébreu et les Septante ont de plus : « mille de chaque tribu ». — Fils d'Éléazar. Les Septante ajoutent : « fils d'Aaron ».

8. Les Septante ajoutent à la fin : « avec leurs blessés ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 9^e Défaite des Madianites (XXXI).

ut faciât, sive non faciât : ¹⁵ quod si aúdiens vir tacúerit, et in álteram diem distúlerit sententiám : quidquid vóverat atque promiserat, reddet : quia statim ut aúdivit, tácuít : ¹⁶ sin autem contradixerit postquam res-cívit, portábit ipse iniquitátem ejus.

¹⁷ Istæ sunt leges, quas constituit Dóminus Móysi, inter virum et uxórem, inter patrem et filiam, quæ in puellári adhuc ætáte est, vel quæ manet in paréntis domo.

XXXI. ¹ Locutúsque est Dóminus ad Móysen, dicens : ² Ulciscere prius filios Israel de Madianitis, et sic colligéris ad pópulum tuum. ³ Statímque Móyses : Armáte, inquit, ex vobis viros ad pugnam, qui possint ultiónem Dómini expétere de Madianitis : ⁴ mille viri de singulis tribubus eligántur ex Israel qui mittántur ad bellum. ⁵ Dederúntque millénos de singulis tribubus, id est, duódecim millia expeditórum ad pugnam : ⁶ quos misit Móyses cum Phínees filio Eleazári sacerdotis, vasa quoque sancta, et tubas ad clangéndum trádidit ei.

⁷ Cumque pugnássent contra Madianitas atque vicissent, omnes mares occidérunt, ⁸ et reges eórum, Evi, et Recem, et Sur, et Hur, et Rebe, quinque príncipes gentis : Bálaam quoque filium Beor, interfecérunt gládió : ⁹ ceperúntque mulieres eorum, et párvulos, omniaque péccora, et cúntam supelléctilem : quidquid habére potúerant depopuláti sunt : ¹⁰ tam urbes quam viculos et castélla

ne le fasse pas. ¹⁵ Que si, l'apprenant, son mari garde le silence, et diffère jusqu'au lendemain à dire son sentiment, tout ce qu'elle a voué et promis elle l'effectuera, parce que, dès qu'il l'a appris, il a gardé le silence. ¹⁶ Mais s'il a protesté contre, après qu'il est venu à le savoir, il portera lui-même l'iniquité de sa femme ».

¹⁷ Telles sont les lois que le Seigneur a établies par Moïse entre le mari et la femme, entre le père et la fille qui est encore dans le jeune âge, ou qui demeure dans la maison de son père.

XXXI. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : « ² Venge d'abord les enfants d'Israël des Madianites, et après cela tu seras réuni à ton peuple ». ³ Et aussitôt Moïse : « Armez, dit-il, pour le combat, des hommes d'entre vous, qui puissent exercer la vengeance du Seigneur sur les Madianites. ⁴ Que mille hommes de chaque tribu soient choisis du milieu d'Israël pour être envoyés à la guerre ». ⁵ Et ils donnèrent mille hommes de chaque tribu, c'est-à-dire douze mille tout prêts pour le combat, ⁶ que Moïse envoya avec Phinéès, fils d'Éléazar, le prêtre; il lui remit aussi les vases saints, et les trompettes pour en sonner.

⁷ Lors donc qu'ils eurent combattu contre les Madianites, et remporté la victoire, ils tuèrent tous les mâles, ⁸ et leurs rois, Évi, Récem, Sur, Hur et Rébé, cinq princes de la nation; ils tuèrent aussi par le glaive Balaam, fils de Béor. ⁹ Et ils prirent leurs femmes, leurs petits enfants, tous leurs troupeaux, tous leurs meubles; ils pillèrent tout ce qu'ils pouvaient avoir. ¹⁰ La flamme consuma tant les villes que les

Recapitulatio.

Pugna contra Madianitas jubetur. Num. 25, 17.

Num. 27, 13.

Deut. 32, 35. Ea. 25, 14.

Num. 25, 7-8.

Num. 14, 44. 1 Reg. 4, 5.

Num. 10, 9.

Num. 31, 17. Deut. 20, 13. Gen. 34, 25. Jos. 13, 21-22. Madianite occisi.

Num. 31, 16; 22, 5-8.

seu captivi.

9^e Victoire sur les Madianites, XXXI.

XXXI. 2. Des Madianites. Ce peuple, descendant d'Abraham par Cétura, habitait dans le désert, à l'est des Moabites. — Tu seras réuni à ton peuple : voir la note sur Genèse, xv, 15.

3. La vengeance du Seigneur sur les Madianites : les Madianites s'étaient joints aux Moabites pour appeler sur Israël les malédictions de Balaam, Nombres, xxii, 4, 7, et pour faire tomber le peuple de Dieu dans l'idolâtrie, xxv, 6, 14, 17.

5. Douze mille hommes, nombre bien faible, mais destiné à faire ressortir l'intervention spéciale de Dieu dans cette guerre.

6. Avec Phinéès, celui-là même qui avait tué le Madianite Cozbi. Voir plus haut le récit des Nombres, xxv, 8, 13.

7. Il tuèrent tous les mâles : il ne s'agit ici que des soldats : sur le reste du peuple il devait être statué un peu plus tard, v. 47.

8. Leurs rois : il s'agit simplement ici de chefs de tribus. — Balaam : cf. Nombres, xxii, 40.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 9^o De Madianttis victoria (XXXI).

νόμευσαν, ¹⁰ και πάσας τὰς πόλεις αὐτῶν τὰς ἐν ταῖς κατοικίαις αὐτῶν και τὰς ἐπαύλεις αὐτῶν ἐνέπρησαν ἐν πυρί. ¹¹ Καὶ ἔλαβον πᾶσαν τὴν προρομὴν αὐτῶν και πάντα τὰ σκῦλα ¹ αὐτῶν ¹ ἀπὸ ἀνθρώπου ἕως κτήνους, ¹² και ἤγαγον πρὸς Μωϋσῆν και πρὸς Ἐλεάζαρ τὸν ἱερέα και πρὸς πάντας υἱοὺς Ἰσραὴλ τὴν αἰχμαλωσίαν και τὰ σκῦλα και τὴν προρομὴν εἰς τὴν παρεμβολὴν εἰς Ἀραβωθ Μωάβ, ἣ ἔστιν ἐπὶ τοῦ Ἰορδάνου κατὰ Ἰεριχώ.

¹³ Καὶ ἐξῆλθε Μωϋσῆς και Ἐλεάζαρ ὁ ἱερεὺς και πάντες οἱ ἄρχοντες τῆς συναγωγῆς εἰς συνάντησιν αὐτοῖς ἐξω τῆς παρεμβολῆς. ¹⁴ Καὶ ὠργίσθη Μωϋσῆς ἐπὶ τοῖς ἐπισκόποις τῆς δυνάμεως, χιλιάρχους και ἑκατοντάρχους, τοῖς ἐροχομένοις ἐκ τῆς παρατάξεως τοῦ πολέμου. ¹⁵ Καὶ εἶπεν αὐτοῖς Μωϋσῆς Ἰνατί τὸς ἐξοργίζετε πᾶν θῆλυ; ¹⁶ Αὐταὶ γάρ ἦσαν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, κατὰ τὸ ὄημι Βαλαάμ, τοῦ ἀποστῆσαι και ὑπεριδεῖν τὸ ὄημι κυρίου ἕνεκεν Φογώρ, και ἐγένετο ἡ πληγὴ ἐν τῇ συναγωγῇ κυρίου. ¹⁷ Καὶ νῦν ἀποκτείνετε πᾶν ἄρσενικὸν ἐν πάσῃ τῇ ἀπαρτίᾳ, πᾶσαν γυναῖκα, ἣτις ἐγνω κοίτην ἄρσενος, ἀποκτείνετε ¹⁸ και πᾶσαν τὴν ἀπαρτίαν τῶν γυναικῶν, ἣτις οὐκ οἶδε κοίτην ἄρσενος, ζωορῆσατε αὐτάς. ¹⁹ Καὶ ὑμεῖς παρεμβάλετε ἐξω τῆς παρεμβολῆς ἑπτὰ ἡμέρας, πᾶς ὁ ἀνελὼν και ὁ ἀπτόμενος τοῦ τετραμένου ὄγκοσθήσεται τῇ ἡμέρᾳ τῇ τρίτῃ και τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ, ὑμεῖς και ἡ αἰχμαλωσία ὑμῶν. ²⁰ Καὶ πᾶν περιβλήμα και πᾶν σκεῦος δεοματινον και πᾶσαν ἐρομοσίαν ἐξ αἰγείας και πᾶν σκεῦος ξύλινον ἀφαινεῖτε.

²¹ Καὶ εἶπεν Ἐλεάζαρ ὁ ἱερεὺς πρὸς τοὺς ἄνδρας τῆς δυνάμεως τοὺς ἐροχομένους ἐκ ¹ τῆς

בְּמוֹשְׁבֵיהֶם וְאֵת כָּל-טִירֹתָם שָׂרְפִי 11 בְּאֵשׁ: וַיִּקְחוּ אֶת-כָּל-הַשְּׂקָל וְאֵת 12 כָּל-הַמִּלְקוֹת בְּאֵדָם וּבִבְהֵמָה: וַיִּבְחֹרוּ אֶל-מִשְׁהוֹ וְאֶל-אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן וְאֶל-עֲדַת בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל אֶת-הַשְּׂבִי וְאֵת הַמִּלְקוֹת וְאֶת-הַשְּׂקָל אֶל-הַמַּחֲנֶה אֶל-עֲרֶבֶת מוֹאָב אֲשֶׁר עַל-יַרְדֵּן יִרְחוּ:

13 וַיֵּצְאוּ מִשְׁהוֹ וְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן וְכָל-נְשֵׂיָיו הַיְהוּדָה לְקִרְיָתָם אֶל-מַדְיָן לְמַחֲנֶה: וַיִּקְצֹף מֹשֶׁה כָּל שְׂקִידֵי הַהֵייל שְׂבִי הָאֶלְפִים וְשְׂבִי הַמֵּאוֹת שֵׁי הַבָּאִים מִצִּבְיָא הַמִּלְחָמָה: וַיֹּאמֶר אֲלֵיהֶם מֹשֶׁה הַחַיִּיתֶם כָּל-יְנַקְבָה: 16 הֲנִן הַפֶּה הַזֶּה לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל בְּדַבֵּר בְּלִעַם לְמַסֵּר-מַעַל בַּיהוָה עַל-דַּבְרֵי-שַׁעֲרָו וַתְּהִי הַמַּעֲפָה בְּעֲדַת יְהוָה: 17 וְעַתָּה הֲרֹגִי כָל-זָכָר בְּשֵׂתָר וְכָל-אִשָּׁה יַדְעַת אִישׁ לְמַשְׁכַּב זָכָר תִּרְגְּזִי: וְכָל הַשֵּׂתָר בַּנָּשִׁים אֲשֶׁר לֹא-יִדְעִי מַשְׁכַּב זָכָר תִּתְּנוּ לָכֶם: וְאַתֶּם חֲנִי מַדְיָן לְמַחֲנֶה שְׂבַעַת יָמִים כָּל הַרְגַּ נָפֶשׁ וְכָל נֶגֶע בְּחָלָל תַּתְּהַטְּאוּ בַיּוֹם הַשְּׂבִילִישִׁי וּבַיּוֹם הַשְּׂבִילִי אַתֶּם וְשְׂבִיכֶם: וְכָל-בְּגֵד וְכָל-כְּלִי-עֵץ וְכָל-מַעֲשֵׂה עֵזִים וְכָל-כְּלִי-עֵץ תַּתְּהַטְּאוּ:

21 וַיֹּאמֶר אֶלְעָזָר הַכֹּהֵן אֶל-אֲנָשֵׁי הַצִּבְיָא הַבָּאִים לְמַחֲנֶה וְאֵת חֲקַת

11. F* (pr.) αὐτῶν. 12. F* (a. Ἐλ.) πρὸς. AEF† (p. παντ.) τοὺς. 16. E: ἀποστατήσαι. 17. AEF† (a. πᾶσαν) και. A: (in f.) ἀποκτενεῖτε. 18. AF: ἐγνω. 19. A: παρεμβάλετε... ἀγκοσθήσετε.

11. Et tout ce qu'ils avaient pris. Hébreu : « et tout le pillage ». Septante : « et toutes leurs dépouilles ».
 12. Hébreu et Septante : « ils amenèrent devant Moïse, devant Eléazar le prêtre et l'assemblée des enfants d'Israël, les prisonniers, la prise et le butin au camp dans les campagnes de Moab, qui sont près du Jourdain de Jéricho (Septante : contre Jéricho) ».
 14. Les tribuns et les centurions. Hébreu et Sep-

tante : « chefs de mille et chefs de cent ».
 18. L'hébreu porte : « Et toutes les jeunes filles qui n'ont point connu la couche d'un homme, vous leur conserverez la vie ».
 19. Celui qui aura tué un homme ou qui en aura touché un tué. Hébreu : « quiconque aura transporté ou touché un cadavre ».
 20. Hébreu : « vous purifierez tout vêtement, tout ustensile de peau, tout ouvrage de (poils de) chèvre, et tout vase en bois ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 9^e Défaite des Madiantites (XXXI).

flamma consumpsit. ¹¹ Et tulērunt prædam, et univērsa quæ cēperant tam ex hominibus quam ex jumētis, ¹² et adduxērunt ad Moysen, et Eleazarum sacerdotem, et ad omnem multitudinem filiōrum Israel : reliqua autem utensilia portavērunt ad castra in campēstribus Moab juxta Jordānem contra Jericho.

De caede Madiantitarum sequitur. Deut. 20, 14.

Num. 26, 3. 22, 1; 33 45.

¹³ Egrēssi sunt autem Moyses et Eleazar sacerdos, et omnes principes synagōgæ, in occursum eōrum extra castra. ¹⁴ Iratūque Moyses principibus exercitus, tribunis, et centuriōnibus qui vērnerant de bello, ¹⁵ ait : Cur fēminas reservāstis? ¹⁶ Nonne istæ sunt, quæ deceperunt filios Israel ad suggestiōnem Balaam, et prævaricari vos fecerunt in Dōmino super peccāto Phogor, unde et percūssus est pōpulus? ¹⁷ Ergo cunctos interficite quidquid est generis masculīni, etiā in parvulis : et mulieres, quæ novērunt viros in cōitu, jugulāte : ¹⁸ puēllas autem et omnes fēminas vīrgines reservāte vobis : ¹⁹ et manēte extra castra septem diēbus. Qui occiderit hōminem, vel occisum tetigerit, lustrābitur die tērtio et sēptimo. ²⁰ Et de omni præda, sive vestimentum fuerit, sive vas, et aliquid in utensilia præparātum, de caprarum pēllibus, et pilis, et ligno, expiābitur.

Moysis objuratioes.

Num. 25, 18. 1-3; 24, 14. Ap. 2, 14.

Captivi mares occidendi. Jud. 21, 11.

Lev. 15, 13.

Num. 19, 11-12.

²⁴ Eleazar quoque sacerdos, ad viros exercitus qui pugnāverant, sic

bourgades et les châteaux. ¹¹ Et ils enlevèrent le butin et tout ce qu'ils avaient pris, tant des hommes que des bêtes, ¹² et ils les amenèrent devant Moïse et Éléazar, le prêtre, et toute la multitude des enfants d'Israël : mais tout ce qui pouvait être à leur usage, ils le portèrent au camp dans les plaines de Moab, près du Jourdain, contre Jéricho.

¹³ Or Moïse, Éléazar le prêtre, et tous les princes de la synagogue, sortirent à leur rencontre hors du camp. ¹⁴ Et Moïse, irrité contre les chefs de l'armée, les tribuns et les centurions qui venaient de la guerre, ¹⁵ dit : « Pourquoi avez-vous réservé les femmes? ¹⁶ Ne sont-ce pas elles qui ont trompé les enfants d'Israël à la suggestion de Balaam, et vous ont fait prévariquer contre le Seigneur par le péché de Phogor, pour lequel aussi le peuple fut frappé? ¹⁷ Ainsi, tuez-les tous, tout ce qui est du sexe masculin, même parmi les enfants, et égorgez les femmes qui ont connu des hommes; ¹⁸ mais les jeunes filles et toutes les femmes vierges, réservez-les pour vous. ¹⁹ Et demeurez hors du camp pendant sept jours. Celui qui aura tué un homme, ou qui en aura touché un tué, sera purifié au troisième jour et au septième. ²⁰ Et si dans tout le butin il y a, soit un vêtement, soit un vase, et quelque chose de destiné aux usages, en peaux de chèvres, en poils et en bois, il sera purifié ».

²⁴ De son côté, Éléazar le prêtre parla ainsi aux hommes de l'armée qui

10. Les châteaux : dans le texte original, les campements où étaient dressées les tentes des Madiantites.
14. Moïse irrité, de ce que les soldats avaient épargné les femmes, §. 15, qui précisément avaient été l'instrument de la chute des Hébreux, §. 16.

17. Tout ce qui est du sexe masculin : cf. le §. 7, plus haut, et la note.
18. Réservez-les pour vous. Une loi devait bientôt fixer le sort de ces captives, en réglant le mariage des vainqueurs avec les femmes tombées en leur pouvoir, Deutéronome, XXI, 10-14.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 9° De Madianitis victoria (XXXI).

παρατάξεως¹ τοῦ πολέμου· Τοῦτο τὸ δικάϊωμα τοῦ νόμου, ὃ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ²² Πλὴν τοῦ χρυσίου καὶ τοῦ ἀργυρίου καὶ χαλκοῦ καὶ σιδήρου καὶ μολίβου καὶ κασιτέρου,²³ πᾶν πρᾶγμα ὃ διελύσεται ἐν πυρὶ, καὶ καθαρισθήσεται, ἀλλ' ἢ τῷ ὕδατι τοῦ ἀγνισμοῦ ἀγνισθήσεται καὶ πάντα ὅσα ἐὰν μὴ διαπορεύηται διὰ πυρός, διελύσεται δι' ὕδατος.²⁴ Καὶ πλυνεῖσθε τὰ ἱμάτια τῆς ἡμέρας τῆς ἐβδόμης, καὶ καθαρισθήσεσθε καὶ μετὰ ταῦτα εἰσελεύσεσθε εἰς τὴν παρεμβολήν.

²⁵ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· ²⁶ Λάβε τὸ κεφάλαιον τῶν σκύλων τῆς αἰχμαλωσίας ἀπὸ ἀνθρώπου ἕως κτήνους, σὺ καὶ Ἐλεάζαρ ὁ ἱερεὺς καὶ οἱ ἄρχοντες τῶν πατριῶν τῆς συναγωγῆς.²⁷ Καὶ διελεῖτε τὰ σκύλα ἀνὰ μέσον τῶν πολεμιστῶν τῶν ἐκπεπορευμένων εἰς τὴν παρατάξιν καὶ ἀνὰ μέσον πάσης συναγωγῆς.²⁸ Καὶ ἀφελεῖτε τέλος κυρίου παρὰ τῶν ἀνθρώπων τῶν πολεμιστῶν τῶν ἐκπεπορευμένων εἰς τὴν παρατάξιν, μίαν ψυχὴν ἀπὸ πεντακοσίων, ἀπὸ τῶν ἀνθρώπων καὶ ἀπὸ τῶν κτηνῶν¹ καὶ ἀπὸ τῶν βοῶν καὶ ἀπὸ τῶν προβάτων καὶ ἀπὸ τῶν ὄνων.²⁹ Καὶ ἀπὸ τοῦ ἡμίσεος αὐτῶν λήψεσθε, καὶ δώσεις Ἐλεάζαρ τῷ ἱερεὶ τὰς ἀπαρχὰς κυρίου.³⁰ Καὶ ἀπὸ τοῦ ἡμίσεος τοῦ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ λήψη ἓνα ἀπὸ πενήκοντα, ἀπὸ τῶν ἀνθρώπων καὶ ἀπὸ τῶν βοῶν καὶ ἀπὸ τῶν προβάτων¹ καὶ ἀπὸ τῶν ὄνων¹ καὶ ἀπὸ πάντων τῶν κτηνῶν, καὶ δώσεις αὐτὰ τοῖς Λευίταις τοῖς φυλάσσοσι τὰς φυλακὰς ἐν τῇ σκηνῇ κυρίου.

³¹ Καὶ ἐποίησε Μωϋσῆς καὶ Ἐλεάζαρ ὁ ἱερεὺς, καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ.³² Καὶ ἐγενήθη τὸ πλεονάσμα τῆς προνομίης, ὃ προσνόμισαν οἱ ἄνδρες οἱ πολεμισταὶ ἀπὸ τῶν προβάτων, ἑξακόσμιαι χιλιάδες καὶ ἑβδομηκοντα καὶ πέντε χιλιάδες,³³ καὶ βόες δύο καὶ ἑβδομηκοντα χιλιάδες,³⁴ καὶ ὄνοι

הַחֹרֶה אֲשֶׁר-צִוָּה יְהוָה אֶת-מֹשֶׁה׃
 אָף אֶת-הַחֶבֶב וְאֶת-הַכֶּסֶף אֶת-הַנְּחֹשֶׁת אֶת-הַבַּרְזֶל אֶת-הַחֲדָיִם
 וְאֶת-הַעֲפָרָה׃ כָּל-דְּבַר אֲשֶׁר-יִכַּחַשׁ
 בְּאֵשׁ תִּעְבְּרוּ בָאֵשׁ וְטָהַר אִף בְּמַי
 נְדָה וְתִהְיֶא וְכָל אֲשֶׁר לֹא-יִכַחַשׁ בְּאֵשׁ
 תִּעְבְּרוּ בַמַּיִם׃ וְכַפֵּסְתֶּם בְּנְדֵיכֶם
 בַּיּוֹם הַשְּׂבִיעִי וְטַהַרְתֶּם וְאַחַר תִּכְאוּ
 אֶל-הַמַּחֲנֶה׃
 כה וַיֹּאמֶר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לְאָמֹר׃
 26 שָׂא אֶת רֹאשׁ מִלְקָחַ הַשְּׂבִיעִי בְּאָדָם
 וּבְבִהֵמָה אִתָּה וְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן וְרֹאשֵׁי
 אֲבוֹת הָעֵדָה׃ וְחֲצִיָּתָ אֶת-הַמִּלְקָחַ
 בֵּין הַשְּׂבִיעִי הַמִּלְחָמָה הַיּוֹצֵאִים לְצָבָא
 28 וּבֵין כָּל-הָעֵדָה׃ וְתִרְמֹת מִכֶּסֶף לַיהוָה
 מֵאֵת אַנְשֵׁי הַמִּלְחָמָה הַיּוֹצֵאִים לְצָבָא
 אֶחָד נֶפֶשׁ מִחֲמֵשׁ הַיַּמְאוֹת מִן-הָאָדָם
 וּמִן-הַבְּקָר וּמִן-תְּחֵמָרִים וּמִן-הַצֹּאן׃
 29 מִמִּחְצֵיתָם תִּקְחוּ וְנִתְּתָה לְאֶלְעָזָר
 ל הַכֹּהֵן תְּרוֹמַת יְהוָה׃ וּמִמִּחְצֵת בְּנֵי-
 יִשְׂרָאֵל תִּקְחוּ אֶחָד אֹתוֹ מִן-
 תְּחֵמָשִׁים מִן-הָאָדָם מִן-הַבְּקָר מִן-
 תְּחֵמָרִים וּמִן-הַצֹּאן מִכָּל-הַבִּהֵמָה
 וְנִתְּתָה אֹתָם לְלוֹיִם שְׂמָרֵי מִשְׁמַרְתִּי
 מִשְׂכַּן יְהוָה׃

וַיַּעַשׂ מֹשֶׁה וְאֶלְעָזָר הַכֹּהֵן כַּאֲשֶׁר
 צִוָּה יְהוָה אֶת-מֹשֶׁה׃ וַיְהִי הַמִּלְקָחַ
 וְחֵר הַכֹּף אֲשֶׁר בְּזָזוּ עַם הַצֹּבָא צֹאן
 שְׁשֵׁי-מְאוֹת אֲלָף וּשְׂבַעִים אֲלָף
 33 וְהַמִּשְׁתִּי אֲלָפִים׃ וּבְקָר שְׁנַיִם וּשְׂבַעִים
 34 אֲלָף׃ וְהַמָּרִים אֶחָד וּשְׁשִׁים אֲלָף׃

A (pro πέντε χιλ.): πεντάκις χιλιά. 33. AE: βοῶν.
 34. AEF: ὄνων.

21. E (pro θ) : θ. 22. A: ἀργυρο... χρυσο.
 23. A²† (p. πυρὶ) διάξετε ἐν πυρὶ. AEF* ἐάν.
 27. 28. A: ἐκπεπορευμένων. 27. AF: πάσ. τῆς σ.
 28. AEF† (a. τέλ.) τὸ. AF† (a. πεντήκ.) τῶν.
 32. AF: ἐπρονόμισαν. AEF† (p. ἐβδ.) χιλιάδες.

23. Sera purifié par le feu. Hébreu : « vous le ferez passer dans le feu et il sera pur », par le feu manque dans les Septante. Puis l'hébreu et les Septante ajoutent : « il sera toutefois purifié par l'eau de séparation (Septante : de purification) ».

29. Avant et tu la donneras, l'hébreu et les Septante ont de plus : « vous le prendrez de leur moitié ».

31. Comme avait ordonné le Seigneur, l'hébreu et les Septante ont de plus : « à Moïse ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 9 Défaite des Madijanites (XXXI).

locutus est : Hoc est præceptum legis, quod mandavit Dominus Môysi : ²² Aurum, et argentum, et æs, et ferrum, et plumbum, et stannum. ²³ et omne quod potest transire per flammam, igne purgabitur. Quidquid autem ignem non potest sustinere, aqua expiationis sanctificabitur : ²⁴ et lavabitis vestimenta vestra die septimo, et purificati postea castra intrabitis.

²⁵ Dixit quoque Dominus ad Môysen : ²⁶ Tollite summam eorum quæ capta sunt, ab homine usque ad pecus, tu et Eleazar sacerdos et principes vulgi : ²⁷ dividésque ex æquo prædam, inter eos qui pugnaverunt egressique sunt ad bellum, et inter omnem reliquam multitudinem : ²⁸ et separabis partem Dômino ab his qui pugnaverunt et fuerunt in bello, unam animam de quingentis, tam ex hominibus quam ex bobus et asinis et ovibus, ²⁹ et dabis eam Eleazaro sacerdoti, quia primitiæ Dômini sunt. ³⁰ Ex média quoque parte filiorum Israel accipies quinquagesimum caput hominum, et boum, et asinorum, et ovium, cunctorum animantium, et dabis ea Levitis, qui excubant in custodiis tabernaculi Dômini.

³¹ Feceruntque Môyses et Eleazar, sicut præceperat Dominus. ³² Fuit autem præda, quam exercitus cepit, ovium sexcenta septuaginta quinque millia. ³³ boum septuaginta duo millia, ³⁴ asinorum sexaginta

Purificatio prædæ et militum.
Lev. 6, 28;
11, 33; 15, 11.

Nam. 19, 9.
Lev. 15, 11.

Partitio prædæ.

Jos. 22, 8.
1 Reg. 30, 21.

Pars sacerdotum.

Pars Levitarum.

Prædictio census.

avaient combattu : « Voici le précepte de la loi qu'a commandé le Seigneur à Moïse : ²² L'or, l'argent, l'airain, le fer, le plomb et l'étain, ²³ et tout ce qui peut passer par les flammes, sera purifié par le feu. Mais tout ce qui ne peut supporter le feu, sera sanctifié par l'eau d'expiation : ²⁴ et vous laverez vos vêtements au septième jour, et, purifiés, vous entrerez ensuite dans le camp ».

²⁵ Le Seigneur dit aussi à Moïse : « ²⁶ Faites le dénombrement de tout ce qui a été pris, depuis l'homme jusqu'à la bête, toi, Éléazar le prêtre, et les princes du peuple. ²⁷ Et tu partageras également le butin entre ceux qui ont combattu et qui sont sortis pour aller à la guerre, et tout le reste de la multitude : ²⁸ et tu sépareras la part du Seigneur de la part de ceux qui ont été à la guerre : une âme sur cinq cents, tant d'entre les hommes que d'entre les bœufs, les ânes et les brebis : ²⁹ et tu la donneras à Éléazar le prêtre, parce que ce sont les prémices du Seigneur. ³⁰ Tu prendras aussi, de la moitié attribuée aux enfants d'Israël, la cinquantième partie des hommes, des bœufs, des ânes, des brebis, de tous les animaux, et tu la donneras aux Lévités, qui veillent à la garde du tabernacle du Seigneur ».

³¹ Et Moïse et Éléazar firent comme avait ordonné le Seigneur. ³² Or, le butin que l'armée avait pris fut de six cent soixante-quinze mille brebis, ³³ de soixante-douze mille bœufs, ³⁴ de

23. *L'eau d'expiation.* L'eau lustrale dont il a été question plus haut. *Nombres*, XIX.

27. *Également*, ne se trouve pas dans le texte original, mais il est à supposer qu'il rentre bien dans le sens de l'hébreu. Il était juste que les guerriers eussent une plus grande part que les non-combattants, et comme ils n'étaient qu'au nombre de douze mille (3, 4), il suffisait de leur attribuer la moitié du butin pour que leur part fût beaucoup plus considérable que celle du reste du peuple.

28. *La part du Seigneur*, destinée aux prêtres, ne

comporte que la cinq centième partie du butin attribué aux guerriers, ici encore ceux-ci sont plus favorisés que le peuple, sur la part duquel est prélevée la cinquantième partie pour les lévites, v. 30.

30. *La cinquantième partie*, au lieu de la cinq centième, car les lévites étaient beaucoup plus nombreux que les prêtres. La part de ceux-ci est énumérée v. 37-40; celle des lévites ne l'est pas expressément, mais des chiffres donnés aux v. 43-46, il est facile de conclure qu'elle fut de 320 captives, 610 ânes, 720 bœufs et 6.750 brebis.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 9^o De Madianitis victoria (XXXI).

μία καὶ ἐξήκοντα χιλιάδες. ³⁵ Καὶ ψυχὰν ἀνθρώπων ἀπὸ τῶν γυναικῶν, αἱ οὐκ ἔγνωσαν κοίτην ἀνδρὸς, πᾶσαι ψυχὰν, δύο καὶ τριάκοντα χιλιάδες. ³⁶ Καὶ ἐγενήθη τὸ ἡμίσειμα ἢ μερὶς τῶν ἐκπεπορευμένων εἰς τὸν πόλεμον ἐκ τοῦ ἀριθμοῦ τῶν προβάτων, τριακόσια καὶ τριάκοντα χιλιάδες καὶ ἑπτακισχίλια καὶ πεντακόσια. ³⁷ Καὶ ἐγένετο τὸ τέλος κυρίῳ ἀπὸ τῶν προβάτων ἑξακόσια ἑβδομήκοντα πέντε. ³⁸ καὶ βόες ἕξ καὶ τριάκοντα χιλιάδες, καὶ τὸ τέλος κυρίῳ, δύο καὶ ἑβδομήκοντα. ³⁹ καὶ ὄνοι, τριάκοντα χιλιάδες καὶ πεντακόσιοι, καὶ τὸ τέλος κυρίῳ εἰς καὶ ἐξήκοντα. ⁴⁰ καὶ ψυχὰν ἀνθρώπων ἑκατὰ χιλιάδες, καὶ τὸ τέλος αὐτῶν κυρίῳ δύο καὶ τριάκοντα ψυχὰν. ⁴¹ Καὶ ἔδωκε Μωϋσῆς τὸ τέλος κυρίῳ, τὸ ἀφάρισμα τοῦ Θεοῦ, Ἐλεάζαρ τῷ ἱερεῖ, καθὰ συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ. ⁴² Ἀπὸ τοῦ ἡμισεύματος τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, οὓς διεῖλε Μωϋσῆς ἀπὸ τῶν ἀνδρῶν τῶν πολεμιστῶν. ⁴³ Καὶ ἐγένετο τὸ ἡμίσειμα ἀπὸ τῆς συναγωγῆς ἀπὸ τῶν προβάτων τριακόσια καὶ τριάκοντα χιλιάδες καὶ ἑπτακισχίλια καὶ πεντακόσια, ⁴⁴ καὶ βόες ἕξ καὶ τριάκοντα χιλιάδες, ⁴⁵ ὄνοι τριάκοντα χιλιάδες καὶ πεντακόσιοι, ⁴⁶ καὶ ψυχὰν ἀνθρώπων ἕξ καὶ δέκα χιλιάδες, ⁴⁷ καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς ἀπὸ τοῦ ἡμισεύματος τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ τὸ ἓν ἀπὸ τῶν πενήκοντα, ἀπὸ τῶν ἀνθρώπων καὶ ἀπὸ τῶν κτηνῶν, καὶ ἔδωκεν αὐτὰ τοῖς Λευίταις τοῖς φελάσσοισι τὰς φυλάκας τῆς σκηνῆς κυρίου, ὃν τρόπον συνέταξε κύριος τῷ Μωϋσῆ.

⁴⁸ Καὶ προσῆλθον πρὸς Μωϋσῆν ἅπαντες οἱ καθεσταμένοι εἰς τὰς χιλιάρχιας τῆς δυνάμεως, χιλιάρχιοι καὶ ἑκατόνταρχοι, ⁴⁹ καὶ ἔβαν πρὸς Μωϋσῆν· Οἱ παῖδες σου εἰλήφασιν τὸ κεφάλαιον τῶν ἀνδρῶν τῶν πολεμιστῶν τῶν παρ' ἡμῖν, καὶ οὐ διαπεφάνηκεν ἀπ' αὐτῶν οὐδὲ εἰς. ⁵⁰ Καὶ προσενηνόχαιμεν τὸ

35. AE: πᾶσα ψυχῆ. 36. A: ἐκπεπορευμένων. AEF (eti. 43) † (p. τριακ.) χιλιάδες. 37. F† (p. τέλος) τῶ. 38-39. A²F† (p. τέλος) αὐτῶν τῶ. 40. A: ἕξ καὶ δέκα. 41. AE: καθάπερ. 45. A¹* (pr.) καὶ. 47. AE² τὸ. 49. (l. ἡμῖν) ἡμῶν.

τὸ ἅπαντες ἡμῶν ἀπὸ τῶν ἀνδρῶν τῶν πολεμιστῶν τῶν παρ' ἡμῖν, καὶ οὐ διαπεφάνηκεν ἀπ' αὐτῶν οὐδὲ εἰς. ⁵⁰ Καὶ προσενηνόχαιμεν τὸ

לֹא וַיִּנָּשׂ אָדָם מִן־הַנָּשִׁים אֲשֶׁר לֹא־ יָדְעוּ מִשְׂכָּב זָכָר כָּל־נֶפֶשׁ שָׁנִים וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף׃ וַתְּהִי הַמִּחְצָה הַזֶּה לְקַח הַיְצָאִים בְּצִבְאָא מִסֶּפֶר הַצֵּאֵן שְׁלֹשׁ־מֵאוֹת אֶלֶף וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף וְשִׁבְעֵת אֶלְפִים וַהֲמַשׁ מֵאוֹת׃ וַיְהִי הַמִּכְס לִיהוָה מִן־הַצֵּאֵן שֵׁשׁ מֵאוֹת הַמַּשׁ וְשִׁבְעִים׃ וַהֲבָקָר שִׁשָּׁה וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף וּמִכְסָּם לִיהוָה שָׁנִים וְשִׁבְעִים׃ וַהֲמָרִים שְׁלֹשִׁים אֶלֶף וַהֲמַשׁ מֵאוֹת וּמִכְסָּם לִיהוָה אֶחָד וְשָׁשִׁים׃ וַנָּשׂ אָדָם שִׁשָּׁה עֶשְׂרֵת אֶלֶף וּמִכְסָּם לִיהוָה שָׁנִים וּשְׁלֹשִׁים נָפֶשׁ׃ וַיִּתֵּן מֹשֶׁה אֶת־מִכְסֵי תְרוּמַת יְהוָה לְאַלְעָזָר הַכֹּהֵן כְּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה׃ וּמִמִּחְצֵית בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר הִצִּיָּה מֹשֶׁה מִן־הָאָנָשִׁים הַצִּבְאָאִים׃ וַתְּהִי מִמִּחְצֵת הַיְצָדָה מִן־הַצֵּאֵן שְׁלֹשׁ־מֵאוֹת אֶלֶף וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף שִׁבְעֵת אֶלְפִים וַהֲמַשׁ מֵאוֹת׃ וּבָקָר שִׁשָּׁה וּשְׁלֹשִׁים אֶלֶף וַהֲמָרִים שְׁלֹשִׁים אֶלֶף וַהֲמַשׁ מֵאוֹת׃ וַנָּשׂ אָדָם עֶשְׂרֵת אֶלֶף׃ וַיִּקַּח מֹשֶׁה מִמִּחְצֵת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל אֶת־הָאֵחָז אֶחָד מִן־הַחֲמִשִּׁים מִן־הָאָדָם וּמִן־הַבְּהֵמָה וַיִּתֵּן אֹתָם לְלוֹוִים שְׂמָרֵי מִשְׁמֶרֶת מִשְׁפַּן יְהוָה כְּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת־מֹשֶׁה׃

וַיִּקְרְבוּ אֶל־מֹשֶׁה הַסִּפְקָדִים אֲשֶׁר לְאַלְפֵי הַצִּבְאָא שָׂרֵי הָאֶלְפִים וּשְׂרֵי הַמֵּאוֹת׃ וַיֹּאמְרוּ אֶל־מֹשֶׁה עֲבַדְיָה נָשָׂאוּ אֶת־רֵאשׁ אֲנָשֵׁי הַמִּלְחָמָה אֲשֶׁר בְּיָדֵנוּ וְלֹא־נִסְקָד מִמֶּנּוּ אִישׁ׃ י וַנִּקְרַב אֶת־קַרְבָּן יְהוָה אִישׁ אֲשֶׁר

35. De trente deux mille personnes du sexe féminin. Hébreu : « en âmes humaines, des femmes qui... trente deux mille ». Septante : « et les âmes des hommes parmi les femmes... ».

42. Pour ceux qui. Hébreu et Septante : « de ceux qui ».

43. Mais quant à la moitié qui... c'est-à-dire. Hébreu : « et la moitié (appartenant) à la réunion, était... ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 9^e Défaite des Madianites (XXXI).

millia et mille : ³⁵ animæ hóminum sexus femínei, quæ non cognóverant viros, triginta duo millia. ³⁶ Dátaque est média pars his qui in prælio fúerant, óvium trecénta triginta septem millia quingéntæ : ³⁷ e quibus in partem Dómini supputátæ sunt oves sexcéntæ septuaginta quinque. ³⁸ Et de bobus triginta sex millibus, boves septuaginta et duo : ³⁹ de ásinis triginta millibus quingéntis, ásini sexaginta unus : ⁴⁰ de animábus hóminum sédecim millibus, cessérunt in partem Dómini triginta duæ animæ. ⁴¹ Traditque Móyses númerum primitiárum Dómini Eleazáro sacerdoti, sicut fúerat ei imperátum, ⁴² ex média parte filiórum Israel, quam separáverat his qui in prælio fúerant. ⁴³ De média vero parte, quæ contigerat reliquæ multitudíni, id est, de óvibus trecéntis triginta septem millibus quingéntis, ⁴⁴ et de bobus triginta sex millibus, ⁴⁵ et de ásinis triginta millibus quingéntis, ⁴⁶ et de hominibus sédecim millibus, ⁴⁷ tulit Móyses quinquagésimum caput, et dedit Levitis, qui excubábant in tabernáculo Dómini, sicut præcéperat Dóminus.

Prædæ partitio.
Par millium.

Pars sacerdotum.

Pars populi.

Pars Levitarum.

Voluntariæ oblationes.

Ex. 35, 22.

soixante et un mille ânes, ³⁵ de trente-deux mille personnes du sexe féminin, qui n'avaient pas connu d'hommes. ³⁶ Et la moitié fut donnée à ceux qui avaient été au combat : trois cent trente-sept mille cinq cents brebis, ³⁷ desquelles furent supputées, pour la part du Seigneur, six cent soixante-quinze brebis ; ³⁸ et des trente-six mille bœufs, soixante-douze bœufs ; ³⁹ des trente mille cinq cents ânes, soixante et un ânes ; ⁴⁰ des seize mille personnes, trente-deux personnes passeront à la part du Seigneur. ⁴¹ Et Moïse remit le nombre des prémices du Seigneur à Éléazar, le prêtre, comme il lui avait été ordonné, ⁴² pris sur la moitié des enfants d'Israël, qu'il avait séparée pour ceux qui avaient été aux combats. ⁴³ Mais quant à la moitié qui était échue au reste de la multitude, c'est-à-dire de trois cent trente-sept mille cinq cents brebis, ⁴⁴ de trente-six mille bœufs, ⁴⁵ de trente mille cinq cents ânes, ⁴⁶ et de seize mille personnes, ⁴⁷ Moïse prit la cinquantième partie, et la donna aux Lévités, qui veillaient dans le tabernacle du Seigneur, comme il avait ordonné le Seigneur.

⁴⁸ Et lorsque les chefs de l'armée, les tribuns et les centurions se furent approchés de Moïse, ils dirent : ⁴⁹ « Nous, tes serviteurs, nous avons recensé le nombre des combattants que nous avons eus sous notre main, et il n'en a pas manqué un seul. ⁵⁰ Pour ce motif, nous offrons chacun en don au

47. La cinquantième partie : en voir le compte, à la note sur le §. 30.

48. Les tribuns et les centurions, les chefs de mille et de cent hommes.

50. Pour ce motif : les dons qui vont être faits sont tout volontaires, en supplément de ceux que Dieu avait exigés, et ils ont pour but de remercier le Seigneur, de ce qu'aucun des douze mille guerriers hébreux n'a été tué par les Madianites.—Périscléides : ce sont des anneaux précieux, que les femmes portent encore au bas des jambes, dans plusieurs pays de l'Asie et de l'Afrique. — Bracelets : sur l'usage très répandu des bracelets dans l'antiquité, tant pour



Égyptienne portant des bracelets (§. 50). (Tombeau de Mâi.)

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 10^a Tribus trans Jordanem (XXXII).

δῶρον κυρίῳ ἀνήρ ὁ εὔρε σκεῦος χρυσοῦν καὶ χιλδῶνα καὶ ψέλλιον καὶ διακτύλιον καὶ περιδέξιον καὶ ἐμπλόκιον, ἐξιλάσασθαι περὶ ἡμιῶν ἔναντι κυρίου. ⁵¹ Καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς καὶ Ἐλεάζαρ ὁ ἱερεὺς τὸ χρυσίον παρ' αὐτῶν, πᾶν σκεῦος εἰργασμένον. ⁵² Καὶ ἐγένετο πᾶν τὸ χρυσίον, τὸ ἀφαίρεμα ὁ ἀφείλιον κυρίῳ, ἑκατάδεκα χιλιάδες καὶ ἑπτακόσιοι καὶ πενήκοντα σίγλοι, παρὰ τῶν χιλιάρχων καὶ παρὰ τῶν ἑκατοντάρχων. ⁵³ Καὶ οἱ ἄνδρες οἱ πολεμισταὶ ἐπρονόμισαν ἕκαστος ἑαυτῷ. ⁵⁴ Καὶ ἔλαβε Μωϋσῆς καὶ Ἐλεάζαρ ὁ ἱερεὺς τὸ χρυσίον παρὰ τῶν χιλιάρχων καὶ παρὰ τῶν ἑκατοντάρχων, καὶ εἰσήνεγκεν αὐτὰ εἰς τὴν σκητὴν τοῦ μαρτυρίου, μνημόσυνον τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἔναντι κυρίου.

XXXII. Καὶ κτήνη πλήθος ἦν τοῖς υἱοῖς Ρουβὴν καὶ τοῖς υἱοῖς Γάδ, πλήθος σφόδρα, καὶ εἶδον τὴν χώραν Ἰαζήρ καὶ τὴν χώραν Γαλαὰδ, καὶ ἦν ὁ τόπος, τόπος κτήγεσι. ² Καὶ προσελθόντες οἱ υἱοὶ Ρουβὴν καὶ οἱ υἱοὶ Γάδ εἶπαν πρὸς Μωϋσῆν καὶ πρὸς Ἐλεάζαρ τὸν ἱερέα καὶ πρὸς τοὺς ἄρχοντας τῆς συναγωγῆς, λέγοντες. ³ Ἀταρώθ καὶ Δαβιὸν καὶ Ἰαζήρ καὶ Ναμρά καὶ Ἐσεβὼν καὶ Ἐλεαὺλ καὶ Σεβαὺμ καὶ Ναβιὺν καὶ Βαϊάν, ⁴ τὴν γῆν ἣν παραδέδωκε κύριος ἐνώπιον τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, γῆ κτηνοτρόφος ἐστὶ, καὶ τοῖς παισὶ σου κτήνη ὑπάρογε. ⁵ Καὶ ἔλεγον· Εἰ εὐρομεν χάριν ἐνώπιόν σου, δοθήτω ἡ γῆ αὕτη τοῖς οἰκέταις σου ἐν κατασχέσει, καὶ μὴ διαβιβάσης ἡμᾶς τὸν Ἰορδάνην. ⁶ Καὶ εἶπε Μωϋσῆς τοῖς υἱοῖς Γάδ καὶ τοῖς υἱοῖς Ρουβὴν· Οἱ ἀδελφοὶ ὑμῶν πορεύονται εἰς τὸν πόλεμον, καὶ ὑμεῖς καθήσεσθε αὐτοῦ; ⁷ Καὶ ἰνατὶ διαστρέφετε τὰς διανοίας τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, μὴ διαβῆναι εἰς τὴν γῆν ἣν κύριος δίδωσιν αὐτοῖς; ⁸ Οὐχ οὕτως ἐποίησαν οἱ πατέρες ὑμῶν, ὅτε ἀπέστειλα

50. X: δς εὔρε (F: δς ἦρε). AF* (alt.) καὶ. A: ψέλιον. 52. A: ἔξ καὶ δέκα. 53. E: προνόμι. 54. A²EF: εἰσήνεγκαν. — 1. AEF† (a. σφόδρα) πολὺ. A: ἕδον. 3. F: Δεβὼν. A¹: Ἀμβράμ. 4. AEF: παρέδωκε. A* τῶν. 5. AE: ἔλέγosan... ἐναντίον. A: τοῖς παισὶ. 6. AEF: πορεύονται. 7. A: τὰς καρδίας... ἀναβῆναι.

מָצָא כְּלִי-זָהָב אֲצֵעֲדָה וְצִמִּיד טַבַּעַת עֲגִיל וְכוּמָז לְכַפֵּר עַל-נַפְשֹׁתֵינוּ לִפְנֵי יְהוָה; וַיִּקַּח מֹשֶׁה וְאַלְעָזָר הַכֹּהֵן אֶת-הַזָּהָב מֵאֵתָם כֹּל כְּלֵי מַעֲשֵׂה; וַיְהִי כֹל-זָהָב הַתְּרוּמָה אֲשֶׁר הָרִימוּ לַיהוָה שֵׁשֶׁה עָשָׂר אֶלֶף שְׁבַע-מֵאוֹת וְהַמִּשִּׁים שָׁקֶל מֵאֵת שְׁרֵי הָאֱלֹפִים וּמֵאֵת שְׁרֵי הַמֵּאוֹת; אֲנָשֵׁי הַצִּבָּא 54 בְּזֹז אִישׁ לוֹ; וַיִּקַּח מֹשֶׁה וְאַלְעָזָר הַכֹּהֵן אֶת-הַזָּהָב מֵאֵת שְׁרֵי הָאֱלֹפִים וְהַמֵּאוֹת וַיָּבִיאוּ אֹתוֹ אֶל-אֹהֶל מוֹעֵד זָכְרוֹן לְבְנֵי-יִשְׂרָאֵל לִפְנֵי יְהוָה;

XXXII. וּמִקְנֵהוּ רַב הָיָה לְבְנֵי רְאוּבֵן וּלְבְנֵי-גָד עֲצוּם מְאֹד וַיְרֹאֻּ אֶת-אֶרֶץ יַעֲזֹר וְאֶת-אֶרֶץ גַּלְעָד וְהַנָּהָה הַמַּקֹּם 2 מְקוֹם מִקְנֵה; וַיָּבִיאוּ בְנֵי-גָד וּבְנֵי רְאוּבֵן וַיֹּאמְרוּ אֶל-מֹשֶׁה וְאַל אֲלַעְזָר הַכֹּהֵן וְאַל-נְשִׂיאֵי הָעֵדָה לֵאמֹר; 3 עֲטֹרוֹת וְדִבְרֵי וַיַּעֲזֹר וּנְמֹרָה וְחֲשָׁבוֹן 4 וְאַלְעָלָה וְשִׁבְם וַיָּבִיאוּ וַיִּבְעֹן; הָאֶרֶץ אֲשֶׁר הִנֵּה יְהוָה לִפְנֵי עֵדֹת יִשְׂרָאֵל אֶרֶץ מִקְנֵה הוּא וְלַעֲבָדֶיךָ מִקְנֵה; 5 וַיֹּאמְרוּ אִם-מִצְאֵנוּ חֵן בְּעֵינֶיךָ יְהוָה אֶת-הָאֶרֶץ הַזֹּאת לְעַבְדֶיךָ לְאֶחָדָה 6 אֶל-תִּעַבְרֵנוּ אֶת-הַיְרֵדָן; וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה לְבְנֵי-גָד וּלְבְנֵי רְאוּבֵן הֲאֵחִיכֶם זָבֹאוּ 7 לְמַלְחָמָה וְאַתֶּם תִּשְׁבּוּ פֹה; וְלָמָּה תָּנוּאוּן אֶת-לֵב בְּנֵי יִשְׂרָאֵל מֵעַבְרֹ 8 אֶל-הָאֶרֶץ אֲשֶׁר-נָתַן לָהֶם יְהוָה; פֹּה עָשׂוּ אֲכֹתֵיכֶם בְּשִׁלְחֵי אֹתָם מִקְדָּשׁ

הַיְיָוִן ק' 7. v.

51. Tout l'or en diverses espèces. Hébreu et Septante : « Por, tout ornement travaillé ». 52. L'hébreu et les Septante ont de plus au commencement : « tout l'or du prélèvement qu'ils avaient

prélevé pour Jahvéh (le Seigneur) fut... ». — Des tribuns. Hébreu : « des chefs de mille ». XXXII. 5. Nous le prions donc. Hébreu et Septante :

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 10^e Tribus transjordaniques (XXXII).

præda auri potuimus invenire, periscélides et armillas, ánnulos et dextrália, ac murénulas, ut deprecéris pro nobis Dóminum.

⁵¹ Susceperúntque Móyses, et Eleázar sacerdos, omne aurum in diversis speciéibus, ⁵² pondo sédecim millia, septingéntos quinquaginta siclos, a tribúnis et centurióibus. ⁵³ Unusquisque enim quod in præda rapuérat, suum erat. ⁵⁴ Et susceptum intulé-runt in tabernáculum testimónii, in moniméntum filiórúum Israel coram Dómino.

XXXII. ¹ Filii autem Ruben et Gad habébant pécora multa, et erat illis in juméntis infinita substántia. Cumque vidissent Jazer et Galaad aptas animálibus aléndis terras, ² venérunt ad Móysen, et ad Eleázarum sacerdotem, et principes multitudinis, atque dixerunt : ³ Atároth, et Dibon, et Jazer, et Nemra, Hésébon, et Eleále, et Saban, et Nebo, et Beon, ⁴ terra, quam percússit Dóminus in conspéctu filiórúum Israel, régio ubérrima est ad pastum animálium : et nos servi tui habé-mus juménta plúrime : ⁵ precamúrque si invénimus grátiam coram te, ut des nobis famúlis tuis eam in possessionem, nec fácias nos transire Jordánem.

⁶ Quibus répondit Móyses : Numquid fratres vestri ibunt ad pugnam, et vos hic sedébitis ? ⁷ Cur subvértitis mentes filiórúum Israel, ne transire aúdeant in locum, quem eis datúrus est Dóminus ? ⁸ Nonne ita egérunt patres vestri, quando

Militum oblatio voluntaria sequitur.
Ex. 16, 11 ; Ex. 35, 22.

Lev. 2, 2, 9.

10^e Gad et Ruben partem (trans Jordánem) petunt.
Deut. 3, 19.
Jos. 13, 25.

Num. 21, 30, 25-25.

Num. 32, 33.

Móyses querelæ.
Deut. 1, 28.

Num. 13, 4-31.
Deut. 9, 23.

Seigneur ce que nous avons pu trouver d'or dans le butin : périscérides, bracelets, anneaux, ornements de la main droite, et petits colliers, afin que tu pries pour nous le Seigneur ».

⁵¹ Et Moïse et Eléazar, le prêtre, reçurent tout l'or en diverses espèces, ⁵² du poids de seize mille sept cent cinquante sicles, des tribuns et des centurions : ⁵³ car ce que chacun avait pris dans le butin était à lui. ⁵⁴ Et après avoir reçu *cet or*, ils le portèrent dans le tabernacle de témoignage, comme un monument des enfants d'Israël devant le Seigneur.

XXXII. ¹ Or les enfants de Ruben et de Gad avaient beaucoup de troupeaux, et ils possédaient en bestiaux d'immenses richesses. Lors donc qu'ils eurent vu que les terres de Jazer et de Galaad étaient propres à nourrir des animaux, ² ils vinrent vers Moïse et Eléazar, le prêtre, et les princes de la multitude, et dirent : « ³ Ataroth, Dibon, Jazer, Nemra, Hésébon, Eléalé, Saban, Nébo et Béon, ⁴ terre qu'a frappée le Seigneur en la présence des enfants d'Israël, est une contrée très fertile pour le pâturage des animaux ; et nous, tes serviteurs, nous avons des bestiaux en très grand nombre : ⁵ nous te prions donc, si nous avons trouvé grâce devant toi, de la donner à tes serviteurs en possession, et de ne point nous faire passer le Jourdain ».

⁶ Moïse leur répondit : « Est-ce que vos frères iront au combat, et vous, vous demeurerez ici ? Pourquoi bouleversez-vous les esprits des enfants d'Israël, afin qu'ils n'osent passer dans la terre que doit leur donner le Seigneur ? ⁸ N'est-ce pas ainsi qu'ont agi vos pères, lorsque je les envoyai à Ca-

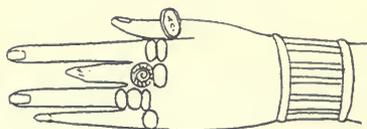
les hommes que pour les femmes, voir les notes, *Genèse*, xxiv, 30 ; xxxviii, 18. — *Anneaux*, servant de sceaux. — *Ornements de la main droite* : d'après le texte original, il s'agit plutôt ici des pendants d'oreilles. — *Petits colliers* : le goût des colliers était répandu dans l'antiquité, comme celui des autres bijoux, et les hommes mêmes en portaient souvent de fort riches.

⁵². Seize mille sept cent cinquante sicles représentaient le poids énorme de près de 238 kilogrammes d'or.

10^e Établissement de quelques tribus au delà du Jourdain, XXXII.

XXXII. 1. Jazer. Voir la note sur xxi, 32. — *Galaad*, le pays transjordanique au nord et au sud du Jourdain.

3. Ataroth devint une ville de la tribu de Gad. —



Main de femme chargée de bagues (p. 50)
(D'après Wilkinson.)

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 10^o Tribus trans Jordanem (XXXII).

αὐτοὺς ἐν Κάδης Βαορή, κατανοῆσαι τὴν γῆν; ⁹ Καὶ ἀνέβησαν φάραγμα βότρουσ, καὶ κατενόησαν τὴν γῆν, καὶ ἀπέστησαν τὴν καρδίαν τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, ὅπως μὴ εἰσέλθωσιν εἰς τὴν γῆν, ἣν ἔδωκε κύριος αὐτοῖς. ¹⁰ Καὶ ὠργίσθη Θυμῷ κύριος ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ, καὶ ὤμοσε λέγων ¹¹ Εἰ ὄψονται οἱ ἄνθρωποι ὅδοι οὗτοι οἱ ἀναβάντες ἐξ Αἰγύπτου ἀπὸ εἰκοσαετοῦς καὶ ἐπάνω, οἱ ἐπιστάμενοι τὸ ἀγαθὸν καὶ τὸ κακόν, τὴν γῆν ἣν ὤμοσα τῷ Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ, οὐ γὰρ συνεπηκολούθησαν ὀπίσω μου. ¹² πλὴν Χάλεβ υἱὸς Ἰερωνῆ ὁ διακεχωρισμένος καὶ Ἰησοῦς ὁ τοῦ Ναυή, ὅτι συνεπηκολούθησαν ὀπίσω κυρίου. ¹³ Καὶ ὠργίσθη Θυμῷ κύριος ἐπὶ τὸν Ἰσραὴλ, καὶ κατερόμβευσεν αὐτοὺς ἐν τῇ ἐρήμῳ τεσσαράκοντα ἔτη, ἕως ἐξανηλώθη πάσα ἡ γενεά, οἱ ποιοῦντες τὰ πονηρὰ ἐναντι κυρίου. ¹⁴ Ἴδού ἀνέστητε ἀντὶ τῶν πατέρων ὑμῶν, σύντριμμα ἀνθρώπων ἀμαρτωλῶν, προσθίνειν ἔτι ἐπὶ τὸν θυμὸν τῆς ὀργῆς κυρίου ἐπὶ Ἰσραὴλ. ¹⁵ Ὅτι ἀποστραφῆσοσθε ἀπ' αὐτοῦ, * προσθίνειν ἔτι καταλιπεῖν αὐτὸν ἐν τῇ ἐρήμῳ, καὶ ἀνομήσετε εἰς ὄλην τὴν συναγωγὴν ταύτην.

¹⁶ Καὶ προσῆλθον αὐτῷ καὶ ἔλεγον Ἐπαύλεις προβάτων οἰκοδομήσομεν ὡς τε τοῖς κτήρεσιν ἡμῶν, καὶ πόλεις ταῖς ἀποσκευαῖς ἡμῶν. ¹⁷ Καὶ ἡμεῖς ἐνοπλισάμενοι προφυλάκησιν πρότεροι τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, ἕως ἂν ἀγάγωμεν αὐτοὺς εἰς τὸν ἐαντῶν τόπον, καὶ κατοικήσει ἡ ἀποσκευὴ ἡμῶν ἐν πόλεσι τετειχισμέναις διὰ τοὺς κατοικοῦντας τὴν γῆν. ¹⁸ Οὐ μὴ ἀποστραφῶμεν εἰς τὰς οἰκίας ἡμῶν, ἕως ἂν καταμερισθῶσιν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἕκαστος εἰς τὴν κληρονομίαν αὐτοῦ. ¹⁹ Καὶ οὐκέτι κληρονομήσομεν ἐν αὐτοῖς ἀπὸ τοῦ πέραν τοῦ Ἰορδάνου καὶ ἐπέκεινα, ὅτι ἀπέ-

9. A²E† (a. φάρα.) ἕως. F† εἰς. AEF: αὐτ. κύρ.
11. A* τῷ. F: ἐπηκολούθησαν. 13. AF: κατερόμβευσεν. E: κατερέθει. A: ἕως ἂν ἐξανηλώθῃ. 14. A: σύστημα. 16.A: οἰκοδομήσομεν. A: κατασκευαῖς.
17. E† (p. ἐνοπλ.) παρελευσόμεθα. A: προφυλακή. (EF: -λακή.) 19. A: κληρονομήσομεν.

9 בְּרַבֵּעַ לְרֵאוֹת אֶת־הָאָרֶץ : וַיַּעֲלוּ עַד-
נַחַל אֲשַׁפּוֹל וַיֵּרְאוּ אֶת־הָאָרֶץ וַיָּבִיאוּ אֶת־לֵב בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְבַלְתִּיכֹּא אֶל־
יְהוָה אֲשֶׁר־נָתַן לָהֶם יְהוָה : וַיַּחֲרֶה אַף יְהוָה בַּיּוֹם הַהוּא וַיִּשְׁבַּע לֵאמֹר : אִם־יֵרְאוּ הָאֲנָשִׁים הַעֲלִים מִמִּצְרַיִם מִכֹּהן עֲשָׂרִים שָׁנָה וּמִעֲלָהּ אֶת־הָאֲדָמָה אֲשֶׁר נִשְׁבַּעְתִּי לְאַבְרָהָם לְיִצְחָק וְלַיַּעֲקֹב כִּי לֹא־מִלְאָה אֶהְיֶה : בְּלִטִּי פֶלֶא כִּי־יִפְּנֶה הַקְּנֹזִי וַיְהוּשָׁע בֶּן־נֹנִן כִּי מִלְאָה אֶהְיֶה יְהוָה : וַיַּחֲרֶה אַף יְהוָה בְּיִשְׂרָאֵל וַיֹּנִיעֵם בַּמִּדְבָּר אֲרָבָעִים שָׁנָה עַד־תֵּם פְּלִי־הָדָר הַעֲשָׂה הָרַע בְּעֵינַי יְהוָה : וְהִנֵּה קָמְתָם תַּחַת אֲכֹתֶיכֶם תִּרְבִּית אֲנָשִׁים הַטָּאִים לְסַפּוֹת עוֹד עַל תְּרוֹן אַף־יְהוָה אֶל־יִשְׂרָאֵל : כִּי תִשָּׁבֵן מֵאֲתָרוּ וַיִּסַּף עוֹד לְהַנְיִחוֹ בַּמִּדְבָּר וְשָׁתַתֶּם לְכָל־הָעָם הַזֶּה :
16 וַיִּשְׁאוּ אָלָיו וַיֹּאמְרוּ בְּדַרְת צֹאן נִבְנֶה לְמִקְנָנוּ פֶּה וְקָרִים לְטַפְּנֵנוּ : וַאֲנַחְנוּ נַחֲלִץ חֲשִׁים לְפָנַי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל עַד אֲשֶׁר אִם־הִבִּיאֵם אֶל־מִקְוָמָם וַיִּשַׁב טַפְּנֵנוּ בְּעַרְבֵי הַמִּדְבָּר מִפָּנַי וּשְׁבֵי הָאָרֶץ : לֹא נָשׁוּב אֶל־פְּתוּנֵנוּ עַד הַתַּנְחַל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אִישׁ נַחֲלָתוֹ : כִּי לֹא נִבְחַל אֶתֶם מַעֲבַר לִירְדֵן וְהִלָּאָה כִּי בָאָה נַחֲלָתֵנוּ

16 וַיִּשְׁאוּ אָלָיו וַיֹּאמְרוּ בְּדַרְת צֹאן נִבְנֶה לְמִקְנָנוּ פֶּה וְקָרִים לְטַפְּנֵנוּ : וַאֲנַחְנוּ נַחֲלִץ חֲשִׁים לְפָנַי בְּנֵי יִשְׂרָאֵל עַד אֲשֶׁר אִם־הִבִּיאֵם אֶל־מִקְוָמָם וַיִּשַׁב טַפְּנֵנוּ בְּעַרְבֵי הַמִּדְבָּר מִפָּנַי וּשְׁבֵי הָאָרֶץ : לֹא נָשׁוּב אֶל־פְּתוּנֵנוּ עַד הַתַּנְחַל בְּנֵי יִשְׂרָאֵל אִישׁ נַחֲלָתוֹ : כִּי לֹא נִבְחַל אֶתֶם מַעֲבַר לִירְדֵן וְהִלָּאָה כִּי בָאָה נַחֲלָתֵנוּ

v. 17. נ' א' ש' דגושח

« ils dirent ».
9. Jusqu'à la vallée de la grappe de raisin. Hébreu : « jusqu'à la vallée d'Eschol ». — Toute la contrée parcourue. Hébreu et Septante : « ils virent le pays ».
10. Le Seigneur irrité. Hébreu et Septante : « La colère de Jahvéhi (du Seigneur) s'enflamma en ce jour ».
11. De vingt ans et au-dessus. Les Septante ajou-

tent : « discernant le bien et le mal ».
12. Le Cénézéén. Septante : « le séparé ». — Ceux-ci ont accompli ma volonté. Hébreu : « car ils ont accompli (leur devoir) envers Jahvéhi ». Septante : « car ils ont suivi le Seigneur ».
13. Les Septante traduisent ainsi ce verset : « car vous vous détournez de lui, et vous vous préparez à l'abandonner encore dans le désert, et vous péchez contre toute cette assemblée ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 10^e Tribus transjordaniques (XXXII).

misi de Cadesbârne ad explorândam terram? ⁹ cumque venissent usque ad Vallem botri, lustrata omni regione, subvertèrunt cor filiòrum Israel, ut non intrarent fines, quos eis Dóminus dedit. ¹⁰ Qui irátus jurávit, dicens : ¹¹ Si vidébunt hómines isti, qui ascenderunt ex Ægýpto, a viginti annis et supra, terram, quam sub juraménto pollicitus sum Abraham, Isaac, et Jacob : et noluerunt sequi me, ¹² præter Caleb filium Jéphone Cenezáum, et Jósue filium Nun : isti impleverunt voluntátem meam. ¹³ Irátusque Dóminus advérsum Israel, circumdúxit eum per désertum quadraginta annis, donec consumerétur univérsa generátio, quæ fécerat malum in conspéctu ejus. ¹⁴ Et ecce, inquit, vos surrexístis pro pátribus vestris, incrementa et álumni hóminum peccatórum, ut augetís furórem Dómini contra Israel. ¹⁵ Quod si nolueritis sequi eum, in solitúdine pópulum derelinquet, et vos causa éritis necis ómnium.

Moyseis querelæ sequuntur.

Num. 13, 24.

Num. 13, 26-34.

Num. 26, 63; 14, 22-25.

Gen. 50, 24; 15, 16; 12, 1-3.

Num. 14, 24, 30. Jos. 15, 17.

dèsbarné pour explorer cette terre? ⁹ Car, lorsqu'ils furent venus jusqu'à la vallée de la Grappe de raisin, toute la contrée parcourue, ils bouleversèrent le cœur des enfants d'Israël, afin qu'ils n'entrassent point dans le pays que le Seigneur leur donna. ¹⁰ Le Seigneur, irrité, jura, disant : ¹¹ Ils ne verront pas la terre que j'ai promise sous serment à Abraham, Isaac et Jacob, ces hommes qui sont montés de l'Égypte depuis vingt ans et au-dessus, et qui n'ont pas voulu me suivre, ¹² excepté Caleb, fils de Jéphoné, le Cénézéen, et Josué, fils de Nun : ceux-ci ont accompli ma volonté. ¹³ Et le Seigneur, irrité contre Israël, lui fit faire un détour par le désert pendant quarante ans, jusqu'à ce que fût détruite toute la génération qui avait fait le mal en sa présence. ¹⁴ Et voilà que vous, vous avez surgi à la place de vos pères, rejetons et nourrissons d'hommes pécheurs, pour augmenter la fureur du Seigneur contre Israël. ¹⁵ Si vous ne voulez point le suivre, il abandonnera le peuple dans le désert, et vous serez la cause de la mort de tous ».

¹⁶ At illi prope accedentes, dixerunt : Caulas óvium fabricábimus, et stábula jumentórum, párvulis quoque nostris urbes munitas : ¹⁷ nos autem ipsi armáti et accincti pergémus ad prælium ante filios Israel, donec introducámus eos ad loca sua. Párvuli nostri, et quidquid habere póssumus, erunt in úrbibus murátiis, propter habitatórum insidias. ¹⁸ Non revertémur in domos nostras, usque dum possideant filii Israel hereditátem suam : ¹⁹ nec quidquam quærémus trans Jordánem, quia jam habémus nostram pos-

Responsio filiorum Ruben et Gad.

Dent. 3, 12-20.

¹⁶ Mais eux, s'approchant plus près, dirent : « Nous ferons des parcs de brebis et des étables de bestiaux, et aussi pour nos petits enfants des villes fortifiées; ¹⁷ mais nous-mêmes, armés et équipés, nous marcherons au combat devant les enfants d'Israël, jusqu'à ce que nous les introduisions dans leurs terres. Nos petits enfants, et tout ce que nous pouvons avoir, seront dans des villes murées, à cause des embûches des habitants. ¹⁸ Nous ne retournerons point dans nos maisons, jusqu'à ce que les enfants d'Israël possèdent leur héritage; ¹⁹ et nous ne chercherons rien au delà du Jourdain, parce

Dibon, ville de Moab, à une heure environ au nord de l'Arnon. — Jazer, la ville mentionnée au §. 4. — Nemra ou Bethnemra, dans la vallée du Jourdain. — Hésébon, capitale de Séhon, roi des Amorrhéens. Voir plus haut la note sur Nombres, xxi, 25. — Saban était près d'Hésébon et célèbre par ses vignobles. — Nébo, à trois milles au sud-ouest d'Hésébon, sur une colline. — Béon, la même que Baalméon, à neuf milles romains au sud-ouest d'Hésébon.
 8. Cadesbarné est le même lieu que Cadés. Voir la note sur Nombres, xx, 4.

41. Ils ne verront pas : la Vulgate porte, littéralement et par hébraïsme : s'ils voient!
 13. Jusqu'à ce que fût détruite toute la génération : le recensement qui venait d'avoir lieu avait fait constater l'accomplissement de cette sentence. Nombres, xxvi, 64-65.
 17. Nous marcherons au combat... Ce sont les graves reproches de Moïse qui ont déterminé les Rubénites et les Gadites à faire cette promesse : auparavant, ils ne semblaient pas être dans cette disposition, puisqu'ils avaient demandé à ne point

χομεν τοὺς κλήρους ἡμῶν ἐν τῷ πέραν τοῦ Ἰορδάνου ἐν ἀνατολάς. ²⁰ Καὶ εἶπε πρὸς αὐτοὺς Μωϋσῆς· Ἐὰν ποιήσετε κατὰ τὸ ῥῆμα τοῦτο, ἐὰν ἐξοπλισθῆτε ἔναντι κυρίου εἰς πόλεμον, ²¹ καὶ παρελεύσεται ὑμῶν πᾶς ὀπλίτης τὸν Ἰορδάνην ἔναντι κυρίου, ἕως ἀν ἐκτιοβῆ ὁ ἐχθρὸς αὐτοῦ ἀπὸ προσώπου αὐτοῦ, ²² καὶ κατακυριενθῆ ἡ γῆ ἔναντι κυρίου· Καὶ μετὰ ταῦτα ἀποστραφήσεσθε, καὶ ἔσεσθε ἀθῶοι ἔναντι κυρίου καὶ ἀπὸ Ἰσραήλ, καὶ ἔσται ἡ γῆ αὕτη ὑμῶν ἐν κατασχέσει ἔναντι κυρίου. ²³ Ἐὰν δὲ μὴ ποιήσητε οὕτως, ἀμωρτήσεσθε ἔναντι κυρίου, καὶ γνώσεσθε τὴν ἀματίαν ὑμῶν, ὅταν ὑμᾶς καταλάβῃ ἡ τὰ κακά'. ²⁴ Καὶ οἰκοδομήσετε ἑμῶν ἑαυτοὺς πόλεις τῆ ἀποσκευῆ ὑμῶν καὶ ἐπαύλεις τοῖς κτήνεσιν ὑμῶν, καὶ τὸ ἐκπορευόμενον ἐκ τοῦ στόματος ὑμῶν ποιήσετε.

²⁵ Καὶ εἶπαν υἱοὶ Ρουβὴν καὶ υἱοὶ Γὰδ πρὸς Μωϋσῆν, λέγοντες· Οἱ παῖδες σου ποιήσοσι, καθὰ ὁ κύριος ἡμῶν ἐντέλλεται. ²⁶ Ἡ ἀποσκευῆ ἡμῶν καὶ αἱ γυναικες ἡμῶν καὶ πάντα τὰ κτήνη ἡμῶν ἔσονται ἐν ταῖς πόλεσι Γαλαάδ. ²⁷ Οἱ δὲ παῖδες σου παρελεύσονται πάντες ἐνωπλισμένοι καὶ ἐκτεταγμένοι ἔναντι κυρίου εἰς τὸν πόλεμον, ὃν τρόπον ὁ κύριος λέγει. ²⁸ Καὶ συνέστησεν αὐτοῖς Μωϋσῆς Ἐλεάζαρο τὸν ἱερέα καὶ Ἰησοῦν υἱὸν Ναυή καὶ τοὺς ἄρχοντας πατριῶν τῶν φυλῶν Ἰσραήλ, ²⁹ καὶ εἶπε πρὸς αὐτοὺς Μωϋσῆς· Ἐὰν διαβῶσιν οἱ υἱοὶ Ρουβὴν καὶ οἱ υἱοὶ Γὰδ μεθ' ὑμῶν τὸν Ἰορδάνην, πᾶς ἐνωπλισμένος εἰς πόλεμον ἔναντι κυρίου, καὶ κατακυριενθήσθε τῆς γῆς ἀπέναντι ὑμῶν, καὶ δώσετε αὐτοῖς τὴν γῆν Γαλαάδ ἐν κατασχέσει. ³⁰ Ἐὰν δὲ μὴ διαβῶσιν ἐνωπλισμένοι μεθ' ὑμῶν εἰς τὸν πόλεμον ἔναντι κυρίου, καὶ διαβιβάσετε τὴν ἀποσκευὴν αὐτῶν καὶ τὰς γυναικας αὐτῶν καὶ τὰ κτήνη αὐτῶν πρότερα ὑμῶν εἰς γῆν Χαναάν', καὶ συγκατακληρονομηθήσονται ἐν ὑμῶν ἐν τῇ γῇ Χαναάν'. ³¹ Καὶ ἀπεκρίθησαν οἱ υἱοὶ Ρουβὴν καὶ οἱ υἱοὶ Γὰδ, λέγοντες· Ὅσα ὁ

אֲלֵינוּ מֵעֵבֶר הַיַּרְדֵּן מִזְרְחָהּ : כ וַיֹּאמֶר אֲלֵיהֶם מֹשֶׁה אִם-תִּעֲשִׂינּוּ אֶת-הַדְּבָר הַזֶּה אִם-תִּחְלְצוּ לָפָנַי יְהוָה לְמַלְחָמָה : וְעֵבֶר לָכֶם פְּלִתְלוּיִךְ אֶת-הַיַּרְדֵּן עַד הַיּוֹרִישׁוּ אֶת-אֹיְבֵי מִפְּנֵי : וְנִכְפְּשָׁה הָאָרֶץ לָפָנַי יְהוָה וְאַתָּה תִּשְׁבּוּ וְהָיִיתֶם נִקְיִים מִיְּהוָה וּמִיִּשְׂרָאֵל יְהוָה הָאָרֶץ תִּזְאֵת לָכֶם לְאַחֲזֶה לָפָנַי יְהוָה : וְאִם-לֹא תִעֲשִׂינּוּ כִּן הַדָּבָר הַשְּׂאֵתֶם לַיהוָה וַיַּעַר חַטָּאתְכֶם אֲשֶׁר תִּמְצָא אֶתְכֶם : בְּנִי-לָכֶם עָרִים לְטַפְכֶם וַיְגִדְתֶּם לְצַנְאֵכֶם וְהִיצָא מִפְּיֶכֶם כה תִּעֲשִׂי : וַיֹּאמֶר בְּנִי-יְגֹד וּבְנֵי רֵאיוֹן אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר עֲבַדְיָה יַעֲשֶׂה כְּאֲשֶׁר אֲדַנִּי מִצִּיּוֹה : טַפְנוּ בְּשֵׁינוּ מִקְּנָנֵינוּ וְכָל-בַּהֲמֹתֵינוּ יְהוּ-יִשָּׁם בְּעָרֵי הַגְּלָעָד : וְעֲבַדְיָה יַעֲבֹרוּ פְּלִתְלוּיִךְ צָבָא לָפָנַי יְהוָה לְמַלְחָמָה כְּאֲשֶׁר אֲדַנִּי דְבַר : וַיֵּצֵאוּ לָהֶם מֹשֶׁה אֶת אֲלֵעָזָר הַכֹּהֵן וְאֶת יְהוֹשֻׁעַ בֶּן-נּוּן וְאֶת-רָאשֵׁי אֲבוֹת הַמִּשְׁתֹּת לִבְנֵי יִשְׂרָאֵל : וַיֹּאמֶר מֹשֶׁה אֲלֵהֶם אִם-יַעֲבֹרוּ בְּנֵי-יְגֹד וּבְנֵי-רֵאיוֹן אֶתְכֶם אֶת-הַיַּרְדֵּן פְּלִתְלוּיִךְ לְמַלְחָמָה לָפָנַי יְהוָה וְנִכְפְּשָׁה הָאָרֶץ לָפָנַי וְנִתְּתֶם לָהֶם אֶת-אֶרֶץ הַגְּלָעָד לְאַחֲזֶה : ל וְאִם-לֹא יַעֲבֹרוּ חֲלוּצִים אֶתְכֶם וְנָחֲתוּ בְּתֹכְכֶם בְּאֶרֶץ כְּנָעַן : וַיַּעֲנֵוּ בְּנֵי-יְגֹד וּבְנֵי רֵאיוֹן לֵאמֹר אֶת אֲשֶׁר דְּבַר יְהוָה אֶל-עֲבַדְיָה כִּן נַעֲשִׂי :

20. F: ἐξοπλισθῆτε. A: ἐξοπλισθήσεσθε. 21. A: ὀπλιτῆς. 22. A¹² (penult.) καὶ. 23. A: οἱ υἱοὶ (bis). AE: ἐντέλλεται. A¹: ἡμῶν. 26. A²F⁺ (p. alt.

ἡμῶν) καὶ αἱ κτήσεις ἡμῶν. A²† (a. ἐν) ἐκεῖ. 27. A²† (a. λέγει) μου. 29. A: καὶ υἱοὶ. 30. AEF* (a. πῶλ.) τὸν.

20. Marche devant le Seigneur. Hébreu et Septante: « et si vous vous équipez devant le Seigneur ».

23. Hébreu et Septante: « si vous ne faites pas ainsi, vous aurez péché devant Jahvéh (le Seigneur), et sachez que votre péché vous trouvera. (Septante: et vous connaissez votre péché quand des plaies

vous seront infligées) ».

30. Qu'ils prennent parmi vous des lieux d'habitation n'est pas dans l'hébreu. Septante: « faites passer avant vous dans la terre de Chanaan leurs serviteurs, leurs femmes et leur bétail, et ils hériteront parmi vous dans la terre de Chanaan ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 10^e Tribus transjordaniques (XXXII).

sessionem in orientali ejus plaga.

²⁰ Quibus Moyses ait : Si facitis quod promittitis, expediti pergite coram Domino ad pugnam : ²¹ et omnis vir bellator armatus Jordanem transeat, donec subvertat Dominus inimicos suos, ²² et subjiciatur ei omnis terra : tunc eritis inculpabiles apud Dominum et apud Israel, et obtinebitis regiones, quas vultis, coram Domino. ²³ Sin autem quod dicitis, non feceritis, nulli dubium est quin peccetis in Deum : et scitote quoniam peccatum vestrum apprehendet vos. ²⁴ Edificate ergo urbes parvulis vestris, et caulas et stabula ovibus ac jumentis : et quod polliciti estis implete.

Adjudicat Moyses petitionem filiorum Ruben et Gad.

Jos. 1, 13-15; 4, 12.

Num. 32, 16-19; 30, 3.

²⁵ Dixeruntque filii Gad et Ruben ad Moysen : Servi tui sumus, faciemus quod jubet dominus noster.

Jos. 4, 12-13.

²⁶ Parvulos nostros, et mulieres, et pecora, ac jumenta relinquemus in urbibus Galaad : ²⁷ nos autem famuli tui omnes expediti pergemus ad bellum, sicut tu, domine, loqueris.

Præcepta Mosaiæ circa Ruben et Gad. Num. 31, 26.

²⁸ Præcepit ergo Moyses Eleazaro sacerdoti, et Josue filio Nun, et principibus familiarum per tribus Israel, et dixit ad eos : ²⁹ Si transierint filii Gad et filii Ruben vobiscum Jordanem, omnes armati ad bellum coram Domino, et vobis fuerit terra subjeta, date eis Galaad in possessionem.

Deut. 3, 12. Jos. 13, 5-12; 22, 4.

Jos. 4, 12-13.

³⁰ Sin autem noluerint transire armati vobiscum in terram Chanaan, inter vos habitandi accipiant loca.

Num. 32, 33.

³¹ Responderuntque filii Gad, et filii Ruben : Sicut locutus est dominus servis suis, ita faciemus :

que nous avons déjà notre possession au côté oriental de ce fleuve ».

²⁰ Moïse leur répondit : « Si vous faites ce que vous promettez, marchez devant le Seigneur, tout prêts au combat ; ²¹ et que tout guerrier, armé, passe le Jourdain, jusqu'à ce que le Seigneur renverse ses ennemis ²² et que toute la terre lui soit soumise : alors vous serez irréprochables devant le Seigneur et devant Israël, et vous obtiendrez les contrées que vous voulez, devant le Seigneur. ²³ Mais si ce que vous dites, vous ne le faites point, il n'y a de doute pour personne que vous ne péchiez contre le Seigneur ; et sachez que votre péché s'emparera de vous. ²⁴ Bâtitsez donc des villes pour vos petits enfants, des parcs et des étables pour vos brebis et vos bestiaux ; et effectuez ce que vous avez promis ».

²⁵ Alors les enfants de Gad et de Ruben dirent à Moïse : « Nous sommes tes serviteurs, nous ferons ce que commande notre maître. ²⁶ Nous laisserons nos petits enfants, nos femmes, nos troupeaux et nos bestiaux dans les villes de Galaad ; ²⁷ mais nous tous, tes serviteurs, nous marcherons tout prêts à la guerre, comme toi, seigneur, tu le dis ».

²⁸ Moïse ordonna donc à Éléazar, le prêtre, à Josué, fils de Nun, et aux princes des familles, dans les tribus d'Israël, et leur dit : « ²⁹ Si les enfants de Gad et les enfants de Ruben passent avec vous le Jourdain, tous armés pour la guerre devant le Seigneur, et que la terre vous soit soumise, donnez-leur Galaad en possession. ³⁰ Mais s'ils ne veulent pas passer armés avec vous dans la terre de Chanaan, qu'ils prennent parmi vous des lieux d'habitation ».

³¹ Les enfants de Gad et les enfants de Ruben répondirent : « Comme le Seigneur a dit à ses serviteurs, ainsi

passer le Jourdain, v. 5.

²⁰ *Marchez devant le Seigneur*, c'est-à-dire devant l'arche. C'était en effet la place assignée aux tribus de Ruben et de Gad, en même temps qu'à celle de Siméon, dans les marches des Israélites. Nombres, x, 18-21.

²⁶ *De Galaad* : voir plus haut la note sur le v. 4.

²⁸ *Moïse ordonna donc... à Josué* : il savait en effet qu'il ne devait pas conduire lui-même les Hébreux à la conquête de la Palestine, et que cette tâche était dévolue à Josué : c'était donc celui-ci qui

devait veiller à ce que les fils de Gad et de Ruben remplissent leur promesse.

³⁰ *Mais s'ils ne veulent pas passer...* Après avoir exigé que les deux tribus aident les autres à conquérir la Palestine, Moïse va plus loin encore : il révoque la concession qu'il a faite aux Gadites et aux Rubénites, pour le cas où ils ne voudraient pas tenir leur promesse.

³¹ *Comme le Seigneur a dit...* Moïse seul avait parlé, mais les Hébreux étaient accoutumés à voir en lui l'interprète de Dieu.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 10^a Tribus trans Jordanem (XXXII).

κύριος λέγει τοῖς θεράπονοι, οὕτω ποιήσομεν ἡμεῖς. 32 Διαβησόμεθα ἐνωπλισμένοι ἐναντι κυρίου εἰς γῆν Χαναάν, καὶ δώσετε τὴν κατάσχεσιν ἡμῖν ἐν τῷ πέραν τοῦ Ἰορδάνου.

33 Καὶ ἔδωκεν αὐτοῖς Μωϋσῆς, τοῖς υἱοῖς Γὰδ καὶ τοῖς υἱοῖς Ῥουβὴν καὶ τῷ ἡμίσει φυλῆς Μανασσὴ υἱῶν Ἰωσήφ, τὴν βασιλείαν Σηὼν βασιλέως Ἀμορδαίων καὶ τὴν βασιλείαν Ὠγ βασιλέως τῆς Βασάν, τὴν γῆν καὶ τὰς πόλεις σὺν τοῖς ὄρειοις αὐτῆς, πόλεις τῆς γῆς κέκλω. 34 Καὶ ὠκοδόμησαν οἱ υἱοὶ Γὰδ τὴν Δαιβὼν καὶ τὴν Ἀταρωθ καὶ τὴν Ἀρορή 35 καὶ τὴν Σοφάφ καὶ τὴν Ἰαζήφ, καὶ ἔψωσαν αὐτάς, 36 καὶ τὴν Ναμράμ καὶ τὴν Βαιθαράν, πόλεις ὄχυράς καὶ ἐπαύλεις προβάτων. 37 Καὶ οἱ υἱοὶ Ῥουβὴν ὠκοδόμησαν τὴν Ἑσεβὼν καὶ Ἐλεαλὴν καὶ Καριαθάμ 38 καὶ τὴν Βεελμείων περικεκλωμένας, καὶ τὴν Σεβαμά, καὶ ἐπωνόμασαν ἑαυτὰ τὰ ὀνόματα αὐτῶν ἡ τὰ ὀνόματα τῶν πόλεων, ἃς ὠκοδόμησαν. 39 Καὶ ἐπορεύθη υἱὸς Μαχίρ υἱοῦ Μανασσὴ Γαλαὰδ, καὶ ἔλαβεν αὐτὴν καὶ ἀπώλεσε τὸν Ἀμορδαῖον τὸν ἑαυτοικοῦντα ἔν αὐτῇ. 40 Καὶ ἔδωκε Μωϋσῆς τὴν Γαλαὰδ τῷ Μαχίρ υἱῷ Μανασσῆ, καὶ κατώκησεν ἐκεῖ. 41 Καὶ Ἰαῖφ ὁ τοῦ Μανασσῆ ἐπορεύθη καὶ ἔλαβε τὰς ἐπαύλεις αὐτῶν, καὶ ἐπωνόμασεν αὐτάς ἐπαύλεις Ἰαῖφ. 42 Καὶ Ναβαὺ ἐπορεύθη καὶ ἔλαβε τὴν Καὰθ καὶ τὰς κώμας αὐτῆς, καὶ ἐπωνόμασεν αὐτάς Ναβὰθ ἐκ τοῦ ὀνόματος αὐτοῦ.

XXXIII. Καὶ οὕτοι οἱ σταθμοὶ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, ὡς ἐξῆλθον ἐκ γῆς Αἰγύπτου σὺν δυνάμει αὐτῶν ἐν χειρὶ Μωϋσῆ καὶ Ἀαρών. 2 Καὶ ἔγραψε Μωϋσῆς τὰς ἀποσείς αὐτῶν καὶ τοὺς σταθμοὺς αὐτῶν διὰ ῥήματος κυρίου. Καὶ οὕτοι σταθμοὶ τῆς πορείας αὐτῶν. 3 Ἀπῆλθον ἐκ Ῥαμεσσή τῷ μηνὶ τῷ πρώτῳ, τῇ πεντεκαδεκάτῃ ἡμέρᾳ τοῦ μηνὸς τοῦ πρώτου τῇ ἐκασίῳ του πόσῳ ἐξῆλθον οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἐν χειρὶ

נַחֲנוּ נַעֲבֹר חֲלוּצִים לְפָנָי יְהוָה אֶרֶץ כְּנָעַן וְאֶתְנֹו אֶתְנֹת נַחֲלֵתְנוּ מִעֵבֶר לַיַּרְדֵּן:

33 וַיִּתֵּן לָהֶם מֹשֶׁה לְבִנְיָגָד וּלְבִנְיֹאֵל וְלַחֲצִי שְׁבֹט מְנַשֶּׁה בֶן-יִזְחָף אֶת-מַמְלַכֶת סִיחֹן מֶלֶךְ הָאֲמֹרִי וְאֶת-מַמְלַכֶת עֹג מֶלֶךְ הַבָּשָׁן הָאֶרֶץ לְעֵרִיָה בְגַבְלֹת עָרֵי הָאֶרֶץ סָבִיב: 34 וַיְבַנּוּ בְנֵי-גָד אֶת-דֵּיבֹן וְאֶת-עֲטָרָה לָה וְאֶת עֲרָר: וְאֶת-עֲטָרָת שׁוֹפָן וְאֶת-יַעֲזָר וַיְגַבְּהָה: וְאֶת-בְּיֹת נַמְרָה וְאֶת-בְּיֹת דָּרָן עָרֵי מִבְּצָר וַגְּדֹלֹת דָּאָן: 37 וַבְּנֵי רְאוּבֵן בָּנוּ אֶת-חֲשֵׁבֹן וְאֶת-אֶלְעָלָא וְאֶת קַרְיָתוֹם: וְאֶת-נְבוֹ וְאֶת-בְּעַל מְעֹן מֵיֹסֶפֶת שֵׁם וְאֶת-שְׁבִמָה וַיִּקְרְאוּ בְשֵׁמֹת אֶת-שְׁמוֹת הָעָרִים: 39 אֲשֶׁר בָּנוּ: וַיִּלְכּוּ בְנֵי מַכִּיר בֶן-מְנַשֶּׁה גִלְעָדָה וַיִּלְכְּדֶה וַיִּוֹרֶשׂ אֶת-הָאֲמֹרִי אֲשֶׁר-בָּהּ: וַיִּתֵּן מֹשֶׁה אֶת-הַגְּלָד לְמַכִּיר בֶן-מְנַשֶּׁה וַיֵּשֶׁב בָּהּ: וַיֵּאִיר בֶּן-מְנַשֶּׁה הַלֵּךְ וַיִּלְכְּד אֶת-חֲזִיתֵיהֶם וַיִּקְרָא אֶתְהֶן חֲזִית וַאֲרִיר: 42 וַנְּבַח הַלֵּךְ וַיִּלְכְּד אֶת-קַנְת וְאֶת-בְּנֵיתֶיה וַיִּקְרָא לָהּ נֶבַח בְּשֵׁמוֹ:

פ פ פ מג 43

XXXIII. אֵלֶּה מַסְעֵי בְנֵי-יִשְׂרָאֵל אֲשֶׁר יָצְאוּ מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם לְצַבְּאֹתָם בְּיַד-מֹשֶׁה וְאַתָּרָן: וַיִּכְתֹּב מֹשֶׁה אֶת-מוֹצְאֵיהֶם לְמַסְעֵיהֶם עַל-פִּי יְהוָה וְאֵלֶּה מַסְעֵיהֶם לְמוֹצְאֵיהֶם: 3 וַיִּסְעוּ מִרַעַמְסֵס בְּחֹדֶשׁ הָרֵאשֹׁן בְּחַמְשָׁה עָשָׂר יוֹם לַחֹדֶשׁ הָרֵאשֹׁן מִמִּתְחַרַת תַּפְסַח וַיָּצְאוּ בְנֵי-יִשְׂרָאֵל

31. A'EF+ (a. οὕτω) αὐτοῦ. 33. AF+ (a. Ἀμορδαῖ.) τῶν. 34. F: Αεβών. 38. AEF+ (in.) καὶ τὴν Βαμὸ s. Ναβών. 39. AEF+ (a. Γαλ.) εἰς. 42. E: Ναβάν. A1: Κααράθ. A2E: Καράθ. — 2. A1: ἐπάρσεις.

v. 42. ח רבא

35. Septante : « Sophar et Jazer, et ils les fortifient ».
38. Nébo et Beelméon en changeant les noms. Septante : « et Beelméon, villes entourées de murs ».

Donnant des noms aux villes. Les Septante ajoutent « d'après leurs noms ».
39. Les enfants de Machir. Septante : « le fils de Machir ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 10^e Tribus transjordaniques (XXXII).

³² ipsi armati pergemus coram Domino in terram Chanaan, et possessionem jam suscepisse nos confitemur trans Jordanem.

³³ Dedit itaque Moyses filiis Gad et Ruben, et dimidiæ tribui Manasse filii Joseph, regnum Sehon regis Amorrhæi, et regnum Og regis Basan, et terram eorum cum urbibus suis per circuitum. ³⁴ Igitur extruxerunt filii Gad, Dibon, et Ataroth, et Aroër, ³⁵ et Étroth, et Sophan, et Jazer, et Jégbaa, ³⁶ et Bethnémra, et Bétharan, urbes munitas, et caulas pecoribus suis. ³⁷ Filii vero Ruben ædificaverunt Hésebon, et Eleále, et Cariathaim, ³⁸ et Nabo, et Baálmeon versis nominibus, Sábama quoque : imponentes vocabula urbibus quas extruxerant. ³⁹ Porro filii Machir, filii Manasse, perrexerunt in Galaad, et vastaverunt eam interfécto Amorrhæo habitatore ejus. ⁴⁰ Dedit ergo Moyses terram Galaad Machir filio Manasse, qui habitavit in ea. ⁴¹ Jair autem filius Manasse abiit et occupavit vicos ejus, quos appellavit Havoth Jair, id est, Villas Jair. ⁴² Nobe quoque perréxit, et apprehendit Chanath cum viculis suis : vocavitque eam ex nomine suo Nobe.

Deut. 3, 12 : 29, 6. Jos. 13, 8 ; 22, 4, 7.

Num. 21, 21-26.

Possessiones Gaditarum.

Num. 32, 3.

Num. 32, 1.

Sors Rubenitarum.

Terra filiorum Manasse. Num. 26, 29-34. Gen. 50, 22.

Jos. 13, 29. Ps. 59, 9.

Deut. 3, 14. Jud. 10, 4.

Num. 21, 25.

41' - a) Stations Israëlites in deserto.

Ps. 76, 21. Is. 63, 11-12. Jer. 2, 6. Ez. 12, 37.

XXXIII. ¹ Hæ sunt mansiones filiorum Israel, qui egressi sunt de Ægypto per turmas suas in manu Moysi et Aaron, ² quas descripsit Moyses juxta castrorum loca, quæ Domini jussione mutabant.

³ Profécti igitur de Ramésse mense primo, quintadécima die mensis

nous ferons. ³² Nous-mêmes, nous marcherons armés devant le Seigneur dans la terre de Chanaan, et nous reconnaissons que nous avons déjà reçu notre possession au delà du Jourdain ».

³³ C'est pourquoi Moïse donna aux enfants de Gad et de Ruben, et à la demi-tribu de Manassé, fils de Joseph, le royaume de Séhon, roi de l'Amorrhéen, et le royaume d'Og, roi de Basan, et leur terre avec leurs villes d'alentour. ³⁴ Ainsi, les enfants de Gad reconstruisirent Dibon, Ataroth, Aroër. ³⁵ Étroth, Sophan, Jaser, Jégbaa, ³⁶ Bethnemra, Bétharan, villes fortifiées, et des étables pour leurs troupeaux. ³⁷ Mais les enfants de Ruben rebâtirent Hésébon, Éléalé, Cariathaim, ³⁸ Nabo et Baalméon, en changeant les noms, et aussi Sabama, donnant des noms aux villes qu'ils avaient construites. ³⁹ Or, les enfants de Machir, fils de Manassé, marchèrent sur Galaad et la dévastèrent, l'Amorrhéen qui l'habitait ayant été tué. ⁴⁰ Moïse donna donc la terre de Galaad à Machir, fils de Manassé, qui y habita. ⁴¹ Mais Jaïr, fils de Manassé, s'en alla, et occupa ses bourgs, qu'il appela Havoth Jaïr, c'est-à-dire Bourgs de Jaïr. ⁴² Nobé alla aussi, et prit Chanath avec ses bourgades, et il l'appela de son nom, Nobe.

XXXIII. ¹ Voici les demeures des enfants d'Israël, qui sont sortis de l'Égypte selon leurs bandes, par l'entremise de Moïse et d'Aaron : ² lesquelles Moïse décrivit, selon les lieux de leurs campements, qu'ils changeaient par le commandement du Seigneur.

³ Partis donc de Ramessès, au premier mois, au quinzième jour du premier mois, le lendemain de la Pâque,

33. A la demi-tribu de Manassé, non encore mentionnée; les v. 39-42 expliquent pourquoi une partie des descendants de Joseph est adjointe à ceux de Gad et de Ruben.

34. Dibon, Ataroth : voir le v. 3. — Aroër, sur la rive septentrionale de l'Arnon.

35. Étroth et Sophan désignent dans l'hébreu une seule et même ville, d'ailleurs inconnue.

36. Bethnemra, la même que Nemra du v. 3. — Betharan, plus tard Livias, ainsi nommée par Hérodote Antipas en l'honneur de Livie, femme d'Auguste.

37. Hésébon : voir Nombres, XXI, 25. — Éléalé, au nord d'Hésébon, à un mille de distance. — Cariathaim : sa position est incertaine.

38. Nabo, la Nébo du v. 3. — Baalméon, appelé aussi Bethmaon, Bèelméon et Béon, au nord de l'Arnon, sur la route qui mène à Bosra. Elle retomba plus tard au pouvoir des Moabites. — Sabama, près d'Hésébon, renommée pour ses vignes.

42. Chanath, Nobé, probablement la Kanawa actuelle, dans le Hauran méridional, à quelques heures au nord du mont el-Klûb.

II^o Campements des Israëlites, limites de la Terre Promise, XXXIII-XXXIV.

a). — Campements des Israëlites, XXXIII.

XXXIII. 3. Ramessès, en Égypte. Voir les notes sur Genève, XLVII, 41; Exode, I, 41.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 1^a (α). Israel itinera (XXXIII).

ἐψηλῆ ἐναντίον πάντων τῶν Αἰγυπτίων.
 4 Καὶ οἱ Αἰγύπτιοι ἔθαπτον ἐξ αὐτῶν τοὺς
 τεθνηκότας πάντας, οὓς ἐπάταξε κύριος, πάν
 πρωτότοκον ἔν γῆ Αἰγύπτῳ, καὶ ἐν τοῖς
 θεοῖς αὐτῶν ἐποίησε τὴν ἐκδίκησιν κύριος.
 5 Καὶ ἀπάραντες οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἐκ Ρα-
 μεσση παρενέβαλον εἰς Σοχωθ. 6 Καὶ
 ἀπάραντες ἐκ Σοχωθ παρενέβαλον εἰς Βου-
 θάν, ὃ ἐστὶ μέρος τι τῆς ἐρήμου. 7 Καὶ
 ἀπῆραν ἐκ Βουθάν καὶ παρενέβαλον ἐπὶ τὸ
 στόμιον Εἰρώθ, ὃ ἐστὶν ἀπέναντι Βεελσεπ-
 τῶν, καὶ παρενέβαλον ἀπέναντι Μαυδάλου.
 8 Καὶ ἀπῆραν ἀπέναντι Εἰρώθ καὶ διέβησαν
 μέσον τῆς θαλάσσης εἰς τὴν ἐρημον, καὶ
 ἐπορεύθησαν ὁδὸν τριῶν ἡμερῶν διὰ τῆς
 ἐρήμου * αὐτοὶ καὶ παρενέβαλον ἐν Πικροῖαις.
 9 Καὶ ἀπῆραν ἐκ Πικροῶν καὶ ἦλθον εἰς Αἰ-
 λίμ· καὶ ἐν Αἰλίμ δώδεκα πηγαὶ ὕδατων καὶ
 ἐβδομήκοντα στελέχη φοινίκων, καὶ παρενέ-
 βαλον ἐκεῖ παρὰ * τὸ ὕδωρ. 10 Καὶ ἀπῆραν
 ἐξ Αἰλίμ καὶ παρενέβαλον ἐπὶ θάλασσαν
 ἔρουθραν. 11 Καὶ ἀπῆραν ἀπὸ θαλάσσης
 ἔρουθρᾶς καὶ παρενέβαλον εἰς τὴν ἐρημον
 Σίν. 12 Καὶ ἀπῆραν ἐκ τῆς ἐρήμου Σίν καὶ
 παρενέβαλον εἰς Ραφακά. 13 Καὶ ἀπῆραν
 ἐκ Ραφακά καὶ παρενέβαλον ἐν Αἰλοῖς.
 14 Καὶ ἀπῆραν ἐξ Αἰλοῦς καὶ παρενέβαλον
 ἐν Ραιμιδίν· καὶ οὐκ ἦν ἐκεῖ ὕδωρ τῷ λαῷ
 πιεῖν. 15 Καὶ ἀπῆραν ἐκ Ραιμιδίν καὶ πα-
 ρενέβαλον ἐν τῇ ἐρήμῳ Σινᾶ. 16 Καὶ ἀπῆ-
 ραν ἐκ τῆς ἐρήμου Σινᾶ καὶ παρενέβαλον ἐν
 Μνήμασι τῆς ἐπιθυμίας. 17 Καὶ ἀπῆραν
 ἐκ Μνήματων τῆς ἐπιθυμίας καὶ παρενέβα-
 λον ἐν Ασηραῖθ. 18 Καὶ ἀπῆραν ἐξ Αση-
 ραῖθ καὶ παρενέβαλον ἐν Ραθαμί. 19 Καὶ
 ἀπῆραν ἐκ Ραθαμί καὶ παρενέβαλον ἐν Ρεμ-
 ῶν Φάρες. 20 Καὶ ἀπῆραν ἐκ Ρεμῶν
 Φάρες καὶ παρενέβαλον εἰς Αεβωνᾶ. 21 Καὶ
 ἀπῆραν ἐκ Αεβωνᾶ καὶ παρενέβαλον εἰς
 Ρεσοάν. 22 Καὶ ἀπῆραν ἐκ Ρεσοάν καὶ
 παρενέβαλον εἰς Μακελλάθ. 23 Καὶ ἀπῆραν
 ἐκ Μακελλάθ καὶ παρενέβαλον εἰς Σάφαρ.
 24 Καὶ ἀπῆραν ἐκ Σάφαρ καὶ παρενέβαλον

4 בְּיַד רָמָה לְעֵינֵי כָּל־מִצְרַיִם: וּמִצְרַיִם
 מִקְבָּרִים אֵת אֲשֶׁר הִפָּה יְהוָה בָּהֶם
 כָּל־בְּכוֹר וּבְאֵלֵהֶם עָשָׂה יְהוָה
 ה שָׁפְטִים: וַיִּסְעוּ בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מֵרַעַמְסֵס
 6 וַיִּהְיוּ בְּסֹפֶת: וַיִּסְעוּ מִסֹּפֶת וַיִּהְיוּ
 7 בְּאֵתָם אֲשֶׁר בְּקֶצֶה הַמִּדְבָּר: וַיִּסְעוּ
 מֵאֵתָם וַיִּשָּׁב עַל־פִּי הַחַיֹּת אֲשֶׁר
 עַל־פְּנֵי בַּעַל צָפוֹן וַיִּחְנוּ לִפְנֵי מַגְדֹּל:
 8 וַיִּסְעוּ מִפְּנֵי הַחַיֹּת וַיַּעֲבְרוּ בְּתוֹךְ־
 הַיָּם הַמִּדְבָּרָה וַיֵּלְכוּ דֶרֶךְ שְׁלֹשֶׁת
 יָמִים בְּמִדְבַר אֵתָם וַיִּהְיוּ בְּמִרְה:
 9 וַיִּסְעוּ מִמִּרְה וַיָּבֹאוּ אֵילָמָה וּבְאֵי־לֶם
 שְׁתֵּים עָשָׂרָה עֵינַת מַיִם וּשְׁבָעִים
 י תְּמָרִים וַיִּהְיוּ־שָׁם: וַיִּסְעוּ מֵאֵילֶם
 11 וַיִּהְיוּ עַל־נַם־סוֹף: וַיִּסְעוּ מִנַם־סוֹף
 12 וַיִּהְיוּ בְּמִדְבַר־סִין: וַיִּסְעוּ מִמִּדְבַר־
 13 סִין וַיִּחְנוּ בְּדַפְקָה: וַיִּסְעוּ מִדַּפְקָה
 14 וַיִּחְנוּ בְּאַלּוּשׁ: וַיִּסְעוּ מֵאַלּוּשׁ וַיִּחְנוּ
 בְּרַפְיָדִם וְלֹא־הָיָה שָׁם מַיִם לָעָם
 טו לְשָׁתוֹת: וַיִּסְעוּ מֵרַפְיָדִם וַיִּחְנוּ
 16 בְּמִדְבַר סִינַי: וַיִּסְעוּ מִמִּדְבַר סִינַי
 17 וַיִּהְיוּ בְּקִבְרַת הַתְּאֹוֹה: וַיִּסְעוּ
 מִקִּבְרַת הַתְּאֹוֹה וַיִּחְנוּ בְּחִצְרַת:
 18 וַיִּסְעוּ מִחִצְרַת וַיִּחְנוּ בְּרִתְמָה:
 19 וַיִּסְעוּ מִרִתְמָה וַיִּהְיוּ בְּרַמֶּן פֶּרֶץ:
 כ וַיִּסְעוּ מֵרַמֶּן פֶּרֶץ וַיִּחְנוּ בְּלִבְנָה:
 21 וַיִּסְעוּ מִלִּבְנָה וַיִּחְנוּ בְּרֹפְסָה: וַיִּסְעוּ
 22 מֵרֹפְסָה וַיִּחְנוּ בְּקַהֲלָתָה: וַיִּסְעוּ
 24 מִקַּהֲלָתָה וַיִּחְנוּ בְּהַר־שָׁפָר: וַיִּסְעוּ
 כה מֵהַר־שָׁפָר וַיִּחְנוּ בְּחַרְרָה: וַיִּסְעוּ

4. AF: (1. οὓς) ὄσους. 5. AEF: Ἀπάραν, δε οἱ.
 6. F: ἀπῆραν * τι. 7. AF* (α. στ.) τὸ. 11. A: ἐν
 τῇ ἐρήμῳ Σίν. 14-15. AE: Ραιμιδείν.

XXXIII. 4. Qu'avait frappés le Seigneur. Les Septante ajoutent: « sur la terre d'Égypte ».

5. Verset abrégé par la Vulgate. Hébreu et Septante: « les enfants d'Israël partirent de Ramessés et campèrent à Socoth ».

6. A. Eltham. Septante: « Boutham (la préposition hébraïque est jointe au nom propre) ».

7. Phihahiroth. Les Septante traduisent phi par « bouche ».

8. Par le désert d'Étham. Septante: « par le désert eux-mêmes (ils prennent le nom propre pour un pronom) ». — A. Mara. Septante: « dans les amertumes ».

9. Et ils y campèrent. Les Septante ajoutent: « près de l'eau ».

10. La mer Rouge. Hébreu: « la mer de Souf ».

16. Aux Sépulcres de la concupiscence. Hébreu: « à Qibroth Hathlith'avah ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 1^{re} (α). Stations au désert (XXXIII).

primi, altera die Phase, filii Israel in manu excelsa, vidéntibus cunctis Ægyptiis, ⁴ et sepeliéntibus primogénitos, quos percússerat Dóminus (nam et in diis eórum exercúerat uliónem) ⁵ castrametáti sunt in Soccoth. ⁶ Et de Soccoth venérunt in Etham, que est in extrémis finibus solitudinis. ⁷ Inde egressi venérunt contra Phiháhiroth, que respicit Beélséphon, et castrametáti sunt ante Mágdalum. ⁸ Profectique de Phiháhiroth, transiérunt per médium mare in solitudinem: et ambulátes tribus diébus per désertum Etham, castrametáti sunt in Mara. ⁹ Profectique de Mara venérunt in Elim, ubi erant duodecim fontes aquárum, et palmæ septuaginta: ibique castrametáti sunt. ¹⁰ Sed et inde egressi, fixérunt tentória super mare Rubrum.

Profectique de mari Rubro, ¹¹ castrametáti sunt in déserto Sin. ¹² Unde egressi, venérunt in Daphca. ¹³ Profectique de Daphca, castrametáti sunt in Alus. ¹⁴ Egressique de Alus, in Ráphidim fixére tentória, ubi pópulo défuit aqua ad bibéndum. ¹⁵ Profectique de Ráphidim, castrametáti sunt in déserto Sinaï. ¹⁶ Sed et de solitudine Sinaï egressi, venérunt ad Sepúlchra concupiscéntiæ: ¹⁷ profectique de Sepúlchris concupiscéntiæ, castrametáti sunt in Haséroth. ¹⁸ Et de Haséroth venérunt in Rethma. ¹⁹ Profectique de Rethma, castrametáti sunt in Remmómphares. ²⁰ Unde egressi, venérunt in Lebna. ²¹ De Lebna, castrametáti sunt in Ressa. ²² Egressique de Ressa, venérunt in Céélatha. ²³ Unde profécti, castrametáti sunt in monte Sepher. ²⁴ Egressi de monte Sepher, venérunt in Haráda. ²⁵ Inde proficiscén-

les enfants d'Israël, par une main élevée, tous les Égyptiens le voyant ⁴ et ensevelissant leurs premiers-nés qu'avait frappés le Seigneur (or, même sur leurs dieux il avait exercé sa vengeance), ⁵ campèrent à Soccoth. ⁶ Et de Soccoth ils vinrent à Étham, qui est aux derniers confins du désert. ⁷ Sortis donc de là, ils vinrent contre Phihahiroth, qui regarde Béélséphon, et ils campèrent devant Magdalum. ⁸ Et partis de Phihahiroth, ils passèrent par le milieu de la mer dans le désert; et marchant durant trois jours par le désert d'Étham, ils campèrent à Mara. ⁹ Or, partis de Mara, ils vinrent à Élim, où étaient douze sources d'eaux et soixante-dix palmiers; et ils y campèrent. ¹⁰ Mais étant encore sortis de là, ils plantèrent leurs tentes sur la mer Rouge.

Et partis de la mer Rouge, ¹¹ ils campèrent dans le désert de Sin; ¹² d'où étant sortis, ils vinrent à Daphca. ¹³ Et partis de Daphca, ils campèrent à Alus. ¹⁴ Or, sortis d'Alus, ils plantèrent leurs tentes à Raphidim, où l'eau pour boire manqua au peuple. ¹⁵ Et partis de Raphidim, ils campèrent dans le désert de Sinaï.

¹⁶ Mais, sortis aussi du désert de Sinaï, ils vinrent aux Sépulcres de la concupiscence. ¹⁷ Et partis des Sépulcres de la concupiscence, ils campèrent à Haséroth. ¹⁸ Or, de Haséroth, ils vinrent à Rethma. ¹⁹ Et partis de Rethma, ils campèrent à Remmompharès; ²⁰ d'où étant sortis, ils vinrent à Lebna. ²¹ De Lebna, ils campèrent à Ressa. ²² Et sortis de Ressa, ils vinrent à Céélatha; ²³ d'où étant partis, ils campèrent à la montagne de Sépher. ²⁴ Sortis de la montagne de Sépher, ils vinrent à Arada. ²⁵ Partant de là, ils

Ex. 14, 5.
Deut. 6, 2, 1.
Act. 13, 17.

Soccoth.
Ex. 12, 12.

Ex. 12, 37.

Ex. 13, 20.

Phihahiroth.

Ex. 14, 2.
Ex. 14, 9.

Ex. 14, 22.

Ex. 15, 23.

Mara.
Elim.

Ex. 15, 27.

Ex. 16, 1.

Sin.

Ex. 17, 1.

Raphidim.

Sinaï.

Ex. 19, 1-2.

Sepulchra.
Num. 10,
11-12; 11, 34.

Haséroth.
Num. 11, 34;
13, 1.

Diversa.

5. Soccoth : voir Exode, 1, 11; xiii, 20.

6. Etham : voir la note, Exode, xiii, 20.

7. Phihahiroth, etc. : voir Exode, xiv, 2.

9. Mara, Élim : voir Exode, xv, 23, 27.

10. Sur la mer Rouge. Cette station n'est pas indiquée dans l'Exode, mais on peut la déterminer avec assez de certitude. Se dirigeant d'Élim vers le Sinaï, le seul chemin direct qui se présentait aux Hébreux pour atteindre la mer était celui qui passe sur les hauteurs, au pied du djébel Hamman-Faroun; de là, ils devaient descendre vers la côte par le premier

sentier praticable, c'est-à-dire par l'ouadi Schebeikéh et l'ouadi Taiyibéh. Aussi s'accorde-t-on à placer ce campement à l'extrémité inférieure de l'ouadi Taiyibéh.

11. Sin : voir Exode, xvi, 1.

13. Daphca, peut-être Mafka, dans l'ouadi Maghara.

— Alus, station inconnue.

14. Raphidim : voir Exode, xvii, 1, 6.

18. Haséroth, Rethma : situation incertaine, comme

pour la plupart des stations suivantes.

24. Arada, probablement le djébel Haradéh.

εἰς Χαραδιάθ. ²⁵ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Χαραδιάθ καὶ παρενέβαλον εἰς Μακηλώθ. ²⁶ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Μακηλώθ καὶ παρενέβαλον εἰς Καταάθ. ²⁷ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Καταάθ καὶ παρενέβαλον εἰς Ταράθ. ²⁸ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Ταράθ καὶ παρενέβαλον εἰς Μαθεκκά. ²⁹ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Μαθεκκά καὶ παρενέβαλον εἰς Σελμωνᾶ. ³⁰ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Σελμωνᾶ καὶ παρενέβαλον εἰς Μασουρούθ. ³¹ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Μασουρούθ καὶ παρενέβαλον εἰς Βαναία. ³² Καὶ ἀπῆραν ἐκ Βαναία καὶ παρενέβαλον εἰς τὸ ὄρος Γαθγάδ. ³³ Καὶ ἀπῆραν ἐκ τοῦ ὄρους Γαθγάδ καὶ παρενέβαλον εἰς Ἐτεβαθά. ³⁴ Καὶ ἀπῆραν ἐξ Ἐτεβαθά καὶ παρενέβαλον εἰς Ἐβρωνά. ³⁵ Καὶ ἀπῆραν ἐξ Ἐβρωνά καὶ παρενέβαλον εἰς Γεσιὼν Γάβεθ. ³⁶ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Γεσιὼν Γάβεθ καὶ παρενέβαλον εἰς τῆ ἑρήμου Σιν. ¹ Καὶ ἀπῆραν ἐκ τῆς ἑρήμου Σιν καὶ παρενέβαλον εἰς τὴν ἑρημον Φαράν¹· αὕτη ἐστὶ Κάδης. ³⁷ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Κάδης καὶ παρενέβαλον εἰς Ὠρ τὸ ὄρος πλησίον γῆς Ἐδώμ. ³⁸ Καὶ ἀνέβη Ἀαρὼν ὁ ἱερεὺς διὰ προστάγματος κυρίου, καὶ ἀπέθανεν ἐκεῖ ἐν τῷ τεσσαρακοστῷ ἔτει τῆς ἐξόδου τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ ἐκ γῆς Αἰγύπτου, τῷ μηνὶ τῷ πέμπτῳ, μιᾷ τῷ μηνός. ³⁹ Καὶ Ἀαρὼν ἦν τριῶν καὶ ἑκκοὶ καὶ ἑκατὸν ἑτῶν, ὅτε ἀπέθνησκεν ἐν Ὠρ τῷ ὄρει. ⁴⁰ Καὶ ἀκούσας ὁ Χαναϊτὴς βασιλεὺς Ἀραδ καὶ οὗτος κατοικεῖ ἐν γῆ Χαναϊνᾶ, ὅτε εἰσπορεύοντο οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ. ⁴¹ Καὶ ἀπῆραν ἐξ Ὠρ τοῦ ὄρους καὶ παρενέβαλον εἰς Σελμωνά. ⁴² Καὶ ἀπῆραν ἐκ Σελμωνά καὶ παρενέβαλον εἰς Φινώ. ⁴³ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Φινώ καὶ παρενέβαλον ἐν Ὠββάθ. ⁴⁴ Καὶ ἀπῆραν ἐξ Ὠββάθ καὶ παρενέβαλον ἐν Γαί, ἐν τῷ περὶ ἐπὶ τῶν ὄρειν Μωάβ. ⁴⁵ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Γαί καὶ παρενέβαλον εἰς Διβιὼν Γαδ. ⁴⁶ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Διβιὼν Γαδ καὶ παρενέβαλον ἐν Γελμῶν Δεβλαθαίμ. ⁴⁷ Καὶ ἀπῆραν ἐκ Γελμῶν Δεβλαθαίμ καὶ παρενέβαλον ἐπὶ τὰ ὄρη τὰ Ἀβαρίμ, ἀπέναντι Νυβαῦ. ⁴⁸ Καὶ ἀπῆραν ἀπὸ ὄρειν Ἀβαρίμ καὶ παρενέβαλον ἐπὶ δυσμῶν Μωάβ, ἐπὶ τοῦ Ἰορδάνου κατὰ Ἰεργίω. ⁴⁹ Καὶ παρενέβαλον παρὰ τὸν Ἰορ-

26 מִחַרְדֵּיהּ וַיֵּתְנוּ בְּמַקְהֵלֶת: וַיִּסְעוּ
27 מִמַּקְהֵלֶת וַיֵּתְנוּ בְּתַחַת: וַיִּסְעוּ
28 מִתַּחַת וַיֵּתְנוּ בְּתַרְחָה: וַיִּסְעוּ מִתַּרְחָה
29 וַיֵּתְנוּ בְּמַתְקָה: וַיִּסְעוּ מִמַּתְקָה
ל וַיֵּתְנוּ בְּהַשְׁמֹנֶה: וַיִּסְעוּ מִהַשְׁמֹנֶה
31 וַיֵּתְנוּ בְּמִסְרוֹת: וַיִּסְעוּ מִמִּסְרוֹת
32 וַיֵּתְנוּ בְּבִנְיָ יַעֲקֹן: וַיִּסְעוּ מִבִּנְיָ
33 יַעֲקֹן וַיֵּתְנוּ בְּהַר הַגְּדָדָה: וַיִּסְעוּ
34 מִהַר הַגְּדָדָה וַיֵּתְנוּ בְּיַטְבְּתָה: וַיִּסְעוּ
לח מִיַּטְבְּתָה וַיֵּתְנוּ בְּעַבְרָנָה: וַיִּסְעוּ
36 מִעַבְרָנָה וַיֵּתְנוּ בְּעַשְׂוֹן גָּבֶר: וַיִּסְעוּ
מִעַשְׂוֹן גָּבֶר וַיֵּתְנוּ כְּמִדְבַר־צֹן הַיָּדָה
37 קָדְשׁ: וַיִּסְעוּ מִקָּדְשׁ וַיֵּתְנוּ בְּהַר
38 הַהָרִים בְּקֶצֶה אֶרֶץ אֱדוֹם: וַיֵּלֶךְ
אֶהֱרֹן הַכֹּהֵן אֶל־הָהָר הַהוּא
וַיָּהִי וַיָּמָת שָׁם בְּשַׁנַּת הָאַרְבָּעִים
לְצֵאת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם
בְּהַדָּשׁ הַחֲמִישִׁי בְּאַחַד לַחֲדָשׁ:
39 וְאַהֲרֹן בֶּן־שָׁלֹשׁ וְעֶשְׂרִים וּמֵאֵת שָׁנָה
בְּמָוֶתוֹ בְּהַר הַהָרִים: וַיִּשְׁמַע
הַכְּנַעֲנִי מִלֵּךְ עָרֹד וְהוּא־יָשֵׁב בְּכַנְבַּב
בְּאֶרֶץ כְּנָעַן בְּבֵאֵ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל:
41 וַיִּסְעוּ מִהַר הַהָרִים וַיֵּתְנוּ בְּצַלְמֹנָה:
42 וַיִּסְעוּ מִצַּלְמֹנָה וַיֵּתְנוּ בְּפוּזֵן:
43 וַיִּסְעוּ מִפוּזֵן וַיֵּתְנוּ בְּאַבְתָּח: וַיִּסְעוּ
44 מֵאַבְתָּח וַיֵּתְנוּ בְּעֵינֵי הָעֲבָרִים בְּנִבְחֹל
מִמֹּאֲבָב: וַיִּסְעוּ מֵעֵינֵי הָעֲבָרִים בְּדִדְבֹן
46 גָּד: וַיִּסְעוּ מִדִּדְבֹן גָּד וַיֵּתְנוּ בְּשַׁלְמֹן
47 הַבְּלָתִּימָה: וַיִּסְעוּ מִשַּׁלְמֹן הַבְּלָתִּימָה
וַיֵּתְנוּ בְּהַרֵי הָעֲבָרִים לַפְּנֵי נָחַר:
48 וַיִּסְעוּ מִהַרֵי הָעֲבָרִים וַיֵּתְנוּ בְּעַרְבַת
49 מִמֹּאֲבָב עַל יַרְדֵּן וַיְהִי: וַיֵּתְנוּ עַל־

27-28. A: ῥαράθ. 29-30. A: Ἀσελμωνᾶ. 31-32. A: Βανιάν. 32. A* τὸ. 33-34. A: Ἰεταβαθάν. 38. A† (p. ἱερέως). πλησίον τοῦ ὄρους. F† εἰς τὸ ὄρος. A: τεσσαρακοστῷ. 41-42: A: (l. εἰς) ἐν. 46. (l. ἐν) εἰς. 47-48. A: Ἀβαρείμ.

26. A *Thahath*, Septante: « Cataha (ils ont lu c, au lieu du pronom préfixe ba) ».

36. C'est *Cadès*. Septante: « d'oué, étant sortis, ils campèrent dans le désert de Pharan qui est Cadès ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 1^{re} (a). Stations au désert (XXXIII).

tes, castrametāti sunt in Mácéloth.
 26 Profectique de Mácéloth, venérunt in Thahath. 27 De Thahath, castrametāti sunt in Thare. 28 Unde egrési, fixére tentória in Methca. 29 Et de Methca, castrametāti sunt in Hésmona. 30 Profectique de Hésmona, venérunt in Moséroth. 31 Et de Moséroth, castrametāti sunt in Benejáacan. 32 Profectique de Benejáacan, venérunt in montem Gadgad. 33 Unde profécti, castrametāti sunt in Jetébatha. 34 Et de Jetébatha, venérunt in llebróna. 35 Egressique de Hebróna, castrametāti sunt in Asióngaber. 36 Inde profécti, venérunt in desértum Sin, hæc est Cadés.
 37 Egressique de Cadés, castrametāti sunt in monte Hor, in extrémis finibus terræ Edom. 38 Ascenditque Aaron sacérdos in montem Hor, jubénte Dómino : et ibi mórtuus est anno quadragésimo egressiónis filiórum Israel ex Ægýpto, mense quinto, prima die mensis, 39 cum esset annórum centum viginti trium. 40 Audívitque Chananæus rex Arad, qui habitábat ad meridiem, in teram Chánaan venisse filios Israel.

Israelitarum
 stationes
 sequuntur.
 Loca
 diversa.

Deut. 10, 6.

Deut. 10, 7.

Deut. 2, 5.

Asiongaber.

Num. 10, 1.
 Cadés.

Num. 20, 22.
 Hor.

Num. 20, 25.
 Deut. 32, 50.

Num. 21, 1.
 Jos. 12, 14.

Diversa.

Num. 21, 10.

Num. 21, 11.

Deut. 32, 49.

Abarim.

Num. 22, 1 ;
 26, 3 ; 31, 12.

campèrent à Macéloth. 26 Et étant partis de Macéloth, ils vinrent à Thahath. 27 De Thahath, ils campèrent à Tharé ; 28 d'où étant sortis, ils plantèrent leurs tentes à Methca, 29 et de Methca, ils campèrent à Hesmona. 30 Or, partis de Hesmona, ils vinrent à Moséroth, 31 et de Moséroth, ils campèrent à Bénéjaacan. 32 Mais partis de Bénéjaacan, ils vinrent à la montagne de Gadgad ; 33 d'où étant partis, ils campèrent à Jétébatha. 34 Et de Jétébatha, ils vinrent à Hébrona. 35 Et, sortis d'Hébrona, ils campèrent à Asiongaber. 36 Partis de là, ils vinrent au désert de Sin : c'est Cadés.

37 Et, sortis de Cadés, ils campèrent à la montagne de Hor, aux derniers confins de la terre d'Édom. 38 Or, Aaron, le prêtre, monta sur la montagne de Hor, le Seigneur l'ordonnant, et là il mourut, en l'année quarantième de la sortie des enfants d'Israël de l'Égypte, au cinquième mois, au premier jour du mois, 39 comme il avait cent vingt-trois ans. 40 Cependant le roi d'Arad, Chananéen, qui habitait vers le midi, apprit que les enfants d'Israël étaient venus dans la terre de Chanaan.

41 Or, partis de la montagne de Hor, ils campèrent à Salmona ; 42 d'où étant sortis, ils vinrent à Phunon. 43 Et partis de Phunon, ils campèrent à Oboth. 44 Et d'Oboth ils vinrent à Jiéabarim, qui est aux confins des Moabites 45 Puis, partis de Jiéabarim, ils plantèrent leurs tentes à Dibongad ; 46 d'où étant sortis, ils campèrent à Helmondeblathaim. 47 Et sortis de Helmondeblathaim, ils vinrent aux montagnes d'Abarim, contre Nabo. 48 Or, partis des montagnes d'Abarim, ils passèrent dans les plaines de Moab, sur le Jourdain, contre Jéricho. 49 Et là ils cam-

34. Hébrona devait être près d'Asiongaber.
 35. Asiongaber, port de mer, à l'extrémité septentrionale du golfe Élanitique.
 36. C'est Cadés. On a pu remarquer plusieurs fois des formules semblables : elles ont pour but d'expliquer un nom tombé en désuétude par celui qui était usité à l'époque de l'écrivain sacré. Sur Cadés, voir Nombres, xx, 1.

38. Hor. Voir plus haut la note sur Nombres, xx, 22.
 40. Le roi d'Arad. Voir plus haut la note sur Nombres, xxi, 1.
 43. Dibongad ou mieux Dibon-Gad ; voir plus haut Nombres, xxi, 30, la note sur Dibon.
 47. Aux montagnes d'Abarim, dans le pays de Moab, à l'est de la mer Morte.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 1^o (a). *Israëlis itinera (XXXIII).*

μέσον Βαισιμώθ, ἕως Βελοῦ τὸ κατὰ δυσμᾶς Μωᾶβ.

50 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν ἐπὶ δυσμῶν Μωᾶβ παρὰ τὸν Ἰορδάνην κατὰ Ἰεριχώ, λέγων· 51 Ἀλλήσον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ εἰρεῖς πρὸς αὐτούς· Ὑμεῖς διαβαίνετε τὸν Ἰορδάνην εἰς γῆν Χαναάν, 52 καὶ ἀπολείπετε πάντας τὸν κατοικοῦντας ἐν τῇ γῇ πρὸ προσώπου ὑμῶν, καὶ ἐξαεῖτε τὰς σκοπίας αὐτῶν, καὶ πάντα τὰ εἰδωλα τὰ χωνευτὰ αὐτῶν ἵπολείπετε αὐτά, καὶ πάσας τὰς στήλας αὐτῶν ἐξαερεῖτε. 53 * Καὶ ἀπολείπετε πάντας τοὺς κατοικοῦντας τὴν γῆν καὶ κατοικήσετε ἐν αὐτῇ· ὑμῖν γὰρ δέδωκα τὴν γῆν ἁυτῶν ἐν κλήρῳ. 54 Καὶ κατακληρονομήσετε τὴν γῆν αὐτῶν ἐν κλήρῳ κατὰ φυλάς ὑμῶν· τοῖς πλείοσι πληθύνετε τὴν κατὰσχέσιν αὐτῶν, καὶ τοῖς ἐλάττοσι ἐλαττώσετε τὴν κατὰσχέσιν αὐτῶν. Εἰς δ' ἂν ἐξέλθῃ τὸ ὄνομα αὐτοῦ, ἐκεῖ αὐτοῦ ἔσται κατὰ φυλάς πατριῶν ὑμῶν κληρονομήσετε. 55 Ἐὰν δὲ μὴ ἀπολέσητε τοὺς κατοικοῦντας ἐπὶ τῆς γῆς ἀπὸ προσώπου ὑμῶν, καὶ ἔσται, οὗς ἐὰν καταλίπητε ἐξ αὐτῶν, σκόλοpes ἐν τοῖς ὄφθαλμοῖς ὑμῶν καὶ βολίδες ἐν ταῖς πλευραῖς ὑμῶν, καὶ ἐχθρεύουσιν ὑμῖν ἐπὶ τῆς γῆς, ἐφ' ἣν ὑμεῖς κατοικήσετε. 56 Καὶ ἔσται, καθότι διεγνώκειν ποιῆσαι αὐτούς, ποιῆσω ὑμᾶς.

XXXIV. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 2 Ἐντεῖλαι τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ εἰρεῖς πρὸς αὐτούς· Ὑμεῖς εἰσπορεύεσθε εἰς τὴν γῆν Χαναάν, αὕτη ἔσται ὑμῖν εἰς κληρονομίαν, γῆ Χαναάν σὺν τοῖς ὄρειοις αὐτῆς. 3 Καὶ ἔσται ὑμῖν τὸ κλίτος τὸ πρὸς λίβαν ἀπὸ ἐρήμου Σιν ἕως ἐγγόμενον Ἐδῶμ, καὶ ἔσται ὑμῖν τὰ ὄρια πρὸς λίβαν

49. A: Βελοσσιτμ. F: Ἀβελοσσιτμ. AEF* τὸ. 50. A: ἐπὶ τῷ Ἰορδάνῳ. 53. AEF* πάντας. 54. AEF* (p. γῆν) αὐτῶν. AE (pro ἐν κλ.) : κληρωτῆ. 55. AE: ὄσως. AF: (1. ἐὰν) ἄν. A: καταλείπητε. A: ἐχθρεύουσιν. 56. A²: (1. αὐτούς) αὐτοῖς. AEF: (1. ὑμᾶς) ὑμῖν. — 3. A¹ (pro λίβ.) : βοῦῖδᾶ. EF+ (a. ἐρήμου) τῆς.

הַיַּרְדֵּן מִבְּיַת הַיְשָׁמֹת עַד אֲבֵל הַשְּׁטִיִּים בְּעֶרְבַת מוֹאָב : ס
וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה בְּעֶרְבַת מוֹאָב עַל-יַרְדֵּן יַרְחוֹ לֵאמֹר : דַּבֵּר אֶל-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי אַתֶּם לְעֹבְרִים אֶת-הַיַּרְדֵּן אֶל-אֶרֶץ כְּנָעַן : וְהוֹרַשְׁתֶּם אֶת-כָּל-יֹשְׁבֵי הָאָרֶץ מִסְּפִינְיָם וְאִבְדְתֶם אֶת כָּל-מִשְׁפְּחֹתָם וְאֵת כָּל-צִלְמֵי מִסְכַּחְתָּם תִּתְּאָבְדוּ וְאֵת כָּל-בְּמוֹתָם תִּשְׁמָדוּ : וְהוֹרַשְׁתֶּם אֶת-הָאָרֶץ וַיִּשְׁבַּתְסֶנּוּ כִּי לָכֵן נָתַתִּי אֶת-הָאָרֶץ לְרִשְׁתָּ אֲתָם : וְהִתְנַחֵלְתֶם אֶת-הָאָרֶץ בְּגֹרֶל לְמִשְׁפְּחֹתֵיכֶם לְרֹכַב תִּרְבּוּ אֶת-נַחֲלֹתוֹ וְלִמְעַט תִּמְעִיט אֶת-נַחֲלֹתוֹ אֶל-אֶשְׁרֵי-יָצְאָ לֹו שָׁמָּה הַגֹּרֶל לוֹ יְהוּיָה לְמִשְׁחֹת נַחֲלֹתֵיכֶם תִּתְנַחֲלוּ : וְאֵם-לֹא תוֹרִישוּ אֶת-יֹשְׁבֵי הָאָרֶץ מִסְּפִינְיָם וְהוּיָה אֲשֶׁר תוֹרִישוּ מֵהֶם לְשִׁפְיָם בְּעֵינֵיכֶם וְלַצְּנִינָם בְּצִדֵיכֶם וְצָרְרוּ אֲתָם עַל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר אַתֶּם וְיֹשְׁבֵי כֶּה : וְהוּיָה כַּאֲשֶׁר דִּמְרַתִּי לְעִשְׂוֹת לָהֶם אֲעִשֶׂה כִּכֶּם :

XXXIV. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר : 2 צֹו אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵהֶם כִּי-אַתֶּם בָּאִים אֶל-הָאָרֶץ כְּנָעַן זֹאת הָאָרֶץ אֲשֶׁר תִּפְּלֹ לָכֵם בְּנַחֲלָה אֶרֶץ כְּנָעַן לְגַבְלֹתֶיהָ : וְהוּיָה לָכֵם סְאֵת-נֶגֶב מִמִּדְבַּר-סֻן עַל-יַדֵּי אֲדוֹם וְהוּיָה לָכֵם גְּבוּל לְנֶגֶב מִקְצֶה

51. Ordonne. Hébreu et Septante : « parle ». 52. Détruisez. Hébreu : « chassez de devant vous ». — Tous les hauts lieux. Septante : « toutes leurs collines ». 53. Purifiant la terre et y habitant. Septante : « et détruisez tous les habitants du pays et habitez-y ». 55. Si vous ne voulez pas tuer. Hébreu : « si vous ne chassez pas ».

49. Depuis Bethsimoth. Septante : « au milieu d'Aisimoth ». — Dans les lieux les plus plats des Moabites. Hébreu : « dans les plaines de Moab ». Septante : « à l'occident de Moab ». 50. Où le Seigneur dit à Moïse. Hébreu et Septante : « Jahveh (Sept. : le Seigneur) parla à Moïse dans les plaines (Sept. : à l'occident) de Moab, près du Jourdain de Jéricho (Sept. : en face de Jéricho), en disant ».

III. La 10^e année (XX-XXXVI). — 1^{re} (a). Stations au désert (XXXIII).

sunt de Bèthsimoth usque ad Abèlsatim in planiòribus locis Moabitàrum.

⁵⁰ Ubi locutus est Dòminus ad Mòysen : ⁵¹ Præcipe filiis Israel, et dic ad eos : Quando transièritis Jordànem, intràntes terram Chánaan, ⁵² dispèrdite cunctos habitatóres terræ illius : confringite titulos, et státuas comminúite, atque ómnia excélsa vastáte. ⁵³ mundántes terram, et habitántes in ea : ego enim dedi vobis illam in possessiònem, ⁵⁴ quam dividétis vobis sorte. Plúribus dábitis latiòrem, et paucis angustiórem. Singulis ut sors ceciðerit, ita tribuétur heréditas. Per tribus et familias possessiò dividétur. ⁵⁵ Sin autem noluèritis interficere habitatóres terræ : qui remànsérin, erunt vobis quasi clavi in óculis, et lanceæ in latéribus, et adversabúntur vobis in terra habitatiónis vestræ : ⁵⁶ et quidquid illis cogitáveram fácere, vobis fáciam.

Abelsatim.
Num. 25, 1.
Jos. 2, 1;
3, 1.

De Chanaanais delendis.

Deut. 7, 2-5;
9, 4-5.
Ex. 23, 31.
Lev. 26, 1.
Jud. 2, 2.

Terra sorte dividenda.

Num. 26,
53-56.
Jos. 14, 2.

Ex. 23, 33.
Deut. 7, 16.
Jos. 23, 13.
Jud. 2, 3.

b) Terræ promissæ fines :

Ex. 23, 31.
Jos. 15, 1.

ad meridiem.

pèrent, depuis Bethsimoth jusqu'à Abelsatim, dans les lieux les plus plats des Moabites.

⁵⁰ Là le Seigneur dit à Moïse : ⁵¹ « Ordonne aux enfants d'Israël, et dis-leur : Quand vous aurez passé le Jourdain, entrant dans la terre de Chanaan, ⁵² détruisez tous les habitants de cette terre; brisez les monuments, mettez en pièces les statues, et ravagez tous les hauts lieux, ⁵³ purifiant la terre, et y habitant : car c'est moi qui vous l'ai donnée en possession. ⁵⁴ Vous vous la partagerez par le sort. Au plus grand nombre, vous donnerez la partie la plus étendue, et au plus petit nombre, la partie la plus resserrée. Comme le sort sera échu à chacun, ainsi sera donné l'héritage. C'est par tribus et par familles que la possession sera partagée.

⁵⁵ Mais si vous ne voulez pas tuer les habitants de la terre, ceux qui resteront seront comme des clous dans vos yeux et des lances dans vos côtés, et ils vous seront contraires dans la terre de votre habitation; ⁵⁶ et ce que j'avais pensé à leur faire, c'est à vous que je le ferai ».

XXXIV. ¹ Le Seigneur parla encore à Moïse, disant : ² « Ordonne aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Lorsque vous serez entrés dans la terre de Chanaan, et qu'elle vous sera éeue en possession par le sort, c'est par ces frontières qu'elle sera bornée : ³ La partie méridionale commencera au désert de Sin, qui est près d'Édom; et elle aura

XXXIV. ¹ Locutusque est Dòminus ad Mòysen, dicens : ² Præcipe filiis Israel, et dices ad eos : Cum ingrèssi fuèritis terram Chánaan, et in possessiònem vobis sorte ceciðerit, his finibus terminábitur : ³ Pars meridiána incipiet a solitudìne Sin, quæ est juxta Édom : et habé-

49. *Abelsatim* est le même lieu que *Settim*, ville des Moabites, *Nombres*, xxv, 1. C'est là que les Hébreux s'étaient abandonnés au culte impur de Bèlphégor. Ce fut là aussi que s'accomplirent les derniers événements mentionnés dans le livre des Nombres, là également que Moïse adressa au peuple les discours contenus dans le Deutéronome, et qu'enfin il se sépara des Israélites pour aller mourir sur le mont Nébo. C'est là, par conséquent, que Josué prit possession du commandement. En un mot, ce fut la dernière station des Israélites dans le désert proprement dit. *Abelsatim* signifie « prairie des acacias », et de fait il en pousse encore un grand nombre dans la plaine de Moab, vis-à-vis de Jéricho, où devait se trouver la *Settim* des Moabites.

52. *Détruisez tous les habitants de cette terre.* Sur la sévérité des jugements de Dieu à l'égard des Chanaanéens, voir *Josué*, la note 2 à la fin du volume. — *Tous les hauts lieux* : voir la note sur *Nombres*, xxii, 41.

55. *Comme des clous dans vos yeux.* L'hébreu emploie la comparaison, plus naturelle, d'une épine entrée dans l'œil.

b). — *Limites de la Terre Promise*, XXXIV.

XXXIV. 2. *C'est par ces frontières qu'elle sera bornée* : les frontières méridionales sont indiquées, §. 3-5; les occidentales, §. 6; le septentrionales §. 7-9; enfin les limites orientales §. 10-12

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 1^a (6). Terræ promissæ fines (XXXIV).

ἀπὸ μέρους τῆς θαλάσσης τῆς ἀλκμῆς ἀπὸ ἀνατολῶν. ⁴ Καὶ κκλιώσει ὑμᾶς τὰ ὄρια ἀπὸ λιβὸς ἀνάβασιν Ἀκραβὶν, καὶ παρελεύσεται Ἐνάκ, καὶ ἔσται ἡ διέξοδος αὐτοῦ πρὸς λίβα Κάδης τοῦ Βαρονῆ, καὶ ἐξελεύσεται εἰς ἑπανλιν Ἀράδ, καὶ παρελεύσεται Ἀσεμωνᾶ. ⁵ Καὶ κκλιώσει τὰ ὄρια ἀπὸ Ἀσεμωνᾶ γεμαύδουρον Αἰγύπτου, καὶ ἔσται ἡ διέξοδος ἡ θάλασσα. ⁶ Καὶ τὰ ὄρια τῆς θαλάσσης ἔσται ὑμῖν, ἡ θάλασσα ἡ μεγάλη ὄρει, τοῦτο ἔσται ὑμῖν τὰ ὄρια τῆς θαλάσσης. ⁷ Καὶ τοῦτο ἔσται ὑμῖν τὰ ὄρια πρὸς βορρᾶν, ἀπὸ τῆς θαλάσσης τῆς μεγάλης, καταμετρήσετε ὑμῖν αὐτοῖς παρὰ τὸ ὄρος τὸ ὄρος. ⁸ Καὶ ἀπὸ τοῦ ὄρους τὸ ὄρος καταμετρήσετε αὐτοῖς, εἰσπορευομένοις εἰς Ἐμαθ, καὶ ἔσται ἡ διέξοδος αὐτοῦ τὰ ὄρια Σαραδάκ, ⁹ καὶ ἐξελεύσεται τὰ ὄρια Ἀσεμωνᾶν τοῦτο ἔσται ὑμῖν ὄρια ἀπὸ βορρᾶ. ¹⁰ Καὶ καταμετρήσετε ὑμῖν αὐτοῖς τὰ ὄρια ἀνατολῶν ἀπὸ Ἀσσεναῖν Σεπταμά. ¹¹ Καὶ καταβήσεται τὰ ὄρια ἀπὸ Σεπταμά Βηλά ἀπὸ ἀνατολῶν ἐπὶ πηγᾶς, καὶ καταβήσεται τὰ ὄρια Βηλά, ἐπὶ νότον θαλάσσης Χενερεθ ἀπὸ ἀνατολῶν, ¹² καὶ καταβήσεται τὰ ὄρια ἐπὶ τὸν Ἰορδάνην, καὶ ἔσται ἡ διέξοδος θάλασσα ἡ ἀλκμῆ. Αὕτη ἔσται ὑμῖν ἡ γῆ καὶ τὰ ὄρια αὐτῆς κκλιω. ¹³ Καὶ ἐνετείλατο Μωϋσῆς τοῖς υἱοῖς Ἰσραήλ, λέγων Αὕτη ἡ γῆ ἦν κατακληρονομήσετε αὐτὴν μετὰ κληρῶν, ὃν τρόπον συνέταξε κύριος δοῦναι αὐτὴν ταῖς ἐννέα φυλαῖς, καὶ τῷ ἡμίσει φυλῆς Μανασσῆ. ¹⁴ Οὗτο ἔλαβε φυλὴ υἱῶν Ρουβὴν καὶ φυλὴ υἱῶν Γαδ κατ' οἴκους πατριῶν αὐτῶν, καὶ τῷ ἡμίσει φυλῆς Μανασσῆ ἀπέλαβον τοὺς κληρῶν αὐτῶν. ¹⁵ Δύο φυλαὶ καὶ ἡμισυ φυλῆς ἔλαβον τοὺς κληρῶν αὐτῶν πέραν τοῦ Ἰορδάνου κατὰ Ἰεριχώ ἀπὸ νότον κατ' ἀνατολάς.

יִם-הַיַּמֶּלֶח קְדָמָה: וְנֹסַב לָכֶם הַגְּבוּל 4
מִמִּזְבֵּה לְמַעְלָה עַקְרָבִים וְעֵבֶר צְנֹה
וְהָיָה הַזְּאֲרָתוֹ מִמִּגְבַּב לְקִדְשׁ בְּרַנֵּעַ
ח וְיִצְאָה הַצֵּר-אֲדָר וְעֵבֶר עֲצֻמְנָה: וְנֹסַב
הַגְּבוּל מִשְׁצֻמּוֹן נַחְלָה מִצְרַיִם וְהָיָה
6 הַזְּאֲרָתוֹ הַיַּמָּה: וְגְבוּל יָם וְהָיָה
לָכֶם הַיָּם הַגָּדוֹל וְגְבוּל זֶה-יְהִיֶּה
7 לָכֶם גְּבוּל יָם: וְזֶה-יְהִיֶּה לָכֶם גְּבוּל
צִפּוֹן מִן-הַיָּם הַגָּדוֹל תִּתְּאֶה לָכֶם הַר
8 הַהָר: מִהָר הַהָר תִּתְּאֶה לְבֵא חַמַּת
9 וְהָיָה הַזְּאֲרָת הַגְּבֹל צִדְדָה: וְיִצְאָה
הַגְּבֹל זַפְרָנָה וְהָיָה הַזְּאֲרָתוֹ הַצֵּר
עֵינָן זֶה-יְהִיֶּה לָכֶם גְּבוּל צִפּוֹן:
י וְהִתְּאֲוִיתֶם לָכֶם לְגְבוּל קְדָמָה מִהַצֵּר
11 עֵינָן שְׁפִמָּה: וְיֵרֵד הַגְּבֹל מִשְׁפָּם
הַרְבֵּלָה מִקְדָּם לְעֵינָן וְיֵרֵד הַגְּבֹל
וּמִתְּחַה עַל-פְּתָח יָם-פְּנֵת קְדָמָה:
12 וְיֵרֵד הַגְּבוּל הַיַּרְדֵּנָה וְהָיָה הַזְּאֲרָתוֹ
יָם הַיַּמֶּלֶח זֹאת תִּהְיֶה לָכֶם הָאָרֶץ
13 לְגְבֹל-תִּיהָ סָבִיב: וְיִצְוּ מִשָּׂה אֶת-
בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לֵאמֹר זֹאת הָאָרֶץ אֲשֶׁר
תִּתְּנָלְכוּ אֹתָהּ בְּגוֹרֵל אֲשֶׁר צְנֹה
יְהוָה לָתֵת לְתַשְׁעַת הַמִּשֹּׁת וְהָצִי
14 הַמִּשָּׂה: כִּי לָקְחוּ מִשָּׂה בְּנֵי הָרְאוּבֵנִי
לְבֵית אֲבֹתָם וּמִשָּׂה בְּנֵי-הַגָּדִי לְבֵית
אֲבֹתָם וְהָצִי מִשָּׂה מִנְשָׂה לָקְחוּ
טו נַח-לָתָם: שְׁנֵי הַמִּשֹּׁת וְהָצִי הַמִּשָּׂה
לָקְחוּ נַח-לָתָם מֵעֵבֶר לְיַרְדֵּן וַיִּרְחוּ
קְדָמָה מִזְרָקָה: פ

v. 4. 'ק' ודיו

XXXIV. 4. Du Scorpion. Hébreu et Septante : « d'Acrahin ». La Vulgate traduit le nom propre, mais l'Acrabatène est encore citée (Mach., v. 3. — *Jusqu'au village du nom d'Adar*; Hébreu : « à Khatsar-Adar ».
7. Parvenant jusqu'à la très haute montagne. Septante : « Vous marquerez (vos limites) pour vous jusqu'à la montagne, la montagne ». Hébreu : « jus-

qu'à la montagne de Har ».
9. Au village d'Enan. Hébreu : « à Khatsar-Enan »; Septante : « à Arsenain » (item 5. 10).
14. Contre la fontaine de Daphnim. Hébreu : « à l'orient d'Aïn »; Septante : « de l'orient aux fontaines ».
14. Selon ses familles n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 1^{re} (b). Limites de la Terre Promise (XXXIV).

bit terminos contra orientem mare salsissimum : ⁴ qui circuibunt australem plagam per ascensum Scorpionis, ita ut transeant in Senna, et perveniant a meridie usque ad Cadèsbárne, unde egrediéntur confinia ad villam nómine Adar, et tendent usque ad Asémona : ⁵ ibítque per gyrum términus ab Asémona usque ad torrémentum Ægypti, et maris magni littore finiétur. ⁶ Plaga autem occidentális a mari magno incípiet, et ipso fine claudétur. ⁷ Porro ad septentrionalem plagam a mari magno términi incipient, perveniéntes usque ad montem altissimum, ⁸ a quo vénient in Emath usque ad terminos Sedáda : ⁹ ibúntque confinia usque ad Zéphrona, et villam Enan : hi erunt términi in parte Aquilonis : ¹⁰ inde metabúntur fines contra orientalem plagam de villa Enan usque Séphama, ¹¹ et de Séphama descéndent términi in Rebla contra fontem Daphnim : inde perveniént contra orientem ad mare Cénéreth, ¹² et tendent usque ad Jordánem, et ad últimum salsissimo claudétur mari. Hanc habébitis terram per fines suos in circúitu.

Terre promise fines :

Gen. 14, 3.

Gen. 15, 5.

ad occidentem, Jos. 15, 47 ; 19, 24-26. Ez. 47, 20.

ad septentrionem,

Núm. 13, 22.

ad orientem.

Dent. 3, 17. Jos. 11, 2.

Núm. 32, 33.

Inter quos terra illa dividenda.

¹³ Præcepítque Moyses filiis Israel, dicens : Hæc erit terra, quam possidébitis sorte, et quam jussit Dóminus dari novem tribubus, et dimidiæ tribui. ¹⁴ Tribus enim filiórum Ruben per familias suas, et tribus filiórum Gad juxta cognatiónum número, média quoque tribus Manásse, ¹⁵ id est, duæ semis tribus, accepérunt partem suam trans Jordánem contra Jéricho ad orientalem plagam.

pour frontière vers l'orient la mer très salée. ⁴ Ces frontières environneront la partie australe par la montée du Scorpion, en sorte qu'elles passent à Senna, et qu'elles viennent depuis le midi jusqu'à Cadèsbarné, d'où elles iront par les lieux limitrophes jusqu'au village du nom d'Adar, et s'étendront jusqu'à Asémona. ⁵ Puis la limite ira en tournant d'Asémona jusqu'au torrent d'Égypte, et elle finira au rivage de la grande mer. ⁶ Mais la partie occidentale commencera à la grande mer, et sera fermée par cette limite même. ⁷ Or, vers la partie septentrionale, les limites commenceront à la grande mer, parvenant jusqu'à la très haute montagne, ⁸ de laquelle elles viendront à Émath, jusqu'aux confins de Sédada ; ⁹ puis, elles iront par les lieux limitrophes jusqu'à Zéphrona, et au village d'Énan. Telles seront les limites dans la partie de l'aquilon. ¹⁰ De là les frontières se mesureront contre la partie orientale, depuis le village d'Énan jusqu'à Séphama ; ¹¹ et de Séphama, les limites descendront à Rébla, contre la fontaine de Daphnim : de là elles parviendront contre l'orient à la mer de Cénéreth, ¹² s'étendront jusqu'au Jourdain, et enfin seront fermées par la mer très salée. C'est cette terre que vous aurez selon ses frontières dans son contour ».

¹³ Moïse ordonna donc aux enfants d'Israël, disant : « Ce sera la terre que vous posséderez par le sort, et que le Seigneur a commandé qu'on donnât aux neuf tribus et à la demi-tribu. ¹⁴ Car la tribu des enfants de Ruben, selon ses familles, et la tribu des enfants de Gad, selon le nombre de sa parenté, et aussi la demi-tribu de Manassé, ¹⁵ c'est-à-dire deux tribus et demie, ont reçu leur part au delà du Jourdain, contre Jéricho, à la partie orientale ».

3. La mer très salée : la mer Morte.
4. La montée du Scorpion. Hébreu : la montée d'Acrabim. Voir Josué, xv, 3. — Cadèsbarné ou Cadès, voir Nombres, xx, 1. — Adar, non identifié. — Asémona, aujourd'hui Aseiméh. Voir Josué, xv, 4.
5. Torrent d'Égypte : Fouadi el-Arisch. Voir Genèse, xv, 18.
6. La grande mer : la Méditerranée.
8. Emath : voir II Rois, viii, 9. — Sédada, aujourd'hui Sadad, à trente milles à l'est de l'entrée d'Émath.

9. Zéphrona, peut-être Zifrán, où l'on voit encore des ruines importantes. — Enan, localité inconnue.
11. Séphama, non identifié. — De Daphnim, mot qui ne se trouve que dans la Vulgate, et non pas même dans tous les manuscrits : ce peut être une addition de copiste. — La mer de Cénéreth est le lac de Tibériade, sur lequel on peut voir l'introduction au livre de Josué.
12. Jusqu'au Jourdain : voir la même introduction à Josué. — La mer très salée : voir ci-dessus, p. 3.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 12° (a). Levitarum urbes (XXXV, 1-8).

16 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέγων· 17 Ταῦτα τὰ ὀνόματα τῶν ἀνδρῶν, οἱ κληρονομήσουσιν ὑμῖν τὴν γῆν· Ἐλεάζαρ ὁ ἱερεὺς καὶ Ἰησοῦς ὁ τοῦ Ναυή. 18 Καὶ ἄρχοντα ἓνα ἐκ φυλῆς λήψεσθε κατακληρονομήσαι ὑμῖν τὴν γῆν. 19 Καὶ ταῦτα τὰ ὀνόματα τῶν ἀνδρῶν· Τῆς φυλῆς Ἰουδα Χιάλεβ υἱὸς Ἰεφοννὴ, 20 τῆς φυλῆς Συμεὼν Σαλαμιὴλ υἱὸς Σεμουὺδ, 21 τῆς φυλῆς Βενιαμὴν Ἐλδὰδ υἱὸς Χασιλὼν, 22 τῆς φυλῆς Δὰν ἄρχων Βαχλιὺ υἱὸς Ἐγλί, 23 τῶν υἱῶν Ἰωσήφ φυλῆς υἱῶν Μανασσῆ ἄρχων Ἀνὴλ υἱὸς Σουφί, 24 τῆς φυλῆς υἱῶν Ἐφραΐμ ἄρχων Καμουήλ υἱὸς Σαβαθαῦν, 25 τῆς φυλῆς Ζαβουλὼν ἄρχων Ἐλισαφάν υἱὸς Φαρονάχ, 26 τῆς φυλῆς υἱῶν Ἰσασάχαρ ἄρχων Φαλιτὴλ υἱὸς Ὁζᾶ, 27 τῆς φυλῆς υἱῶν Ἀσῆρ ἄρχων Ἀγνώ υἱὸς Σελεμί, 28 τῆς φυλῆς Νεφθαλί ἄρχων Φαδαήλ υἱὸς Ἰαμιουὺδ. 29 Τοῦτοις ἐνετείλατο κύριος καταμερῖσαι τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ ἐν γῆ Χαναάν.

XXXV. Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν ἐπὶ δυσμῶν Μωάβ παρὰ τὸν Ἰορδάνην κατὰ Ἰεριχώ, λέγων· 2 Σύνταξον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ δώσουσι τοῖς Λευίταις ἀπὸ τῶν κλήρων κατασχέσεως αὐτῶν πόλεις κατοικεῖν, καὶ τὰ προάστυα τῶν πόλεων κύκλῳ αὐτῶν δώσουσι τοῖς Λευίταις. 3 Καὶ ἔσονται αὐτοῖς αἱ πόλεις κατοικεῖν, καὶ τὰ ἀφορισμὰτα αὐτῶν ἔσται τοῖς κτήνεσιν αὐτῶν, καὶ πᾶσι τοῖς τετράποσιν αὐτῶν. 4 Καὶ τὰ συγκυροῦντα τῶν πόλεων, ἃς δώσετε τοῖς Λευίταις, ἀπὸ τεύχους τῆς πόλεως καὶ ἕξω διςχιλίους πήχεις κύκλῳ. 5 Καὶ μετρήσεις ἕξω τῆς πόλεως τὸ κλίτος τὸ πρὸς ἰνατολάς διςχιλίους πήχεις, καὶ τὸ κλίτος τὸ πρὸς λίβυ διςχιλίους πήχεις,

17. A (pro δ τῶ) : υἱός. 20ss. Nomina propria variant. 29. AEF: Οὔτοι οἶς. — 3. AF: Καὶ ἔσ. καὶ αἱ πόλεις αὐτοῖς κατοικεῖν.

16 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה לֵאמֹר: 17 אֵלֶּה שְׁמוֹת הָאָנָשִׁים אֲשֶׁר-יִנְחָלוּ לָכֶם אֶת-הָאָרֶץ אַלְעָזָר הַכֹּהֵן וַיְהוֹשֹׁעַ בֶּן-נּוּן: וְנָשִׂיא אֶחָד וְנָשִׂיא אֶחָד מִמִּשְׁתֵּי תִקְחוּ לְנַחֵל אֶת-הָאָרֶץ: וְאֵלֶּה שְׁמוֹת הָאָנָשִׁים לְמִשְׁתֵּי יְהוּדָה בְּלֵב בָּרֶךְ כ וַיִּפְּנֶה: וּלְמִשְׁתֵּי בְנֵי שְׁמִלוֹן שְׁמוּאֵל 21 בֶּן-עַמִּיהוּד: לְמִשְׁתֵּי בְנֵימִן אֶלִיָּדָד 22 בֶּן-כִּסְלוֹן: וּלְמִשְׁתֵּי בְנֵי-דָן נָשִׂיא בְּקִי בֶן-יִגְלִי: לְבְנֵי זָסֵף לְמִשְׁתֵּי בְנֵי-מְנַשֶּׁה נָשִׂיא חַנּוּיָאֵל בֶּן-אֶפְדֹּ: 24 וּלְמִשְׁתֵּי בְנֵי-אֶשְׁרָיִם נָשִׂיא קַמּוּיָאֵל כ ה בֶּן-שֹׁפְטָן: וּלְמִשְׁתֵּי בְנֵי-זְבוּלוֹן נָשִׂיא אֶלִיָּצְפָן בֶּן-פְּרֻנָּה: וּלְמִשְׁתֵּי בְנֵי-יִשָּׁשְׁכָר נָשִׂיא שְׁלִטְיָאֵל בֶּן-עֵזָן: 27 וּלְמִשְׁתֵּי בְנֵי-אֶשֶׁר נָשִׂיא אֶתִיהוּד בֶּן-שְׁלֵמִי: וּלְמִשְׁתֵּי בְנֵי-נַפְתָּלִי נָשִׂיא פַּדְהָאֵל בֶּן-עַמִּיהוּד: אֵלֶּה אֲשֶׁר אָמַר יְהוָה לְנַחֵל אֶת-בְּנֵי-יִשְׂרָאֵל בְּאֶרֶץ כְּנָעַן:

XXXV. וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל-מֹשֶׁה בְּעֶרְבַת מוֹאָב עַל-יַרְדֵּן וַיְרַחֵם לֵאמֹר: 2 צֹו אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וַנְּחַנּוּ לָלוּיִם מִנְחָלֹת אֲהֻזְתֶּם עָרִים לְשִׁבְת וּמִנְחָשׁ לְעָרִים סְבִיבֹתֵיהֶם תַּתְּנוּ לָלוּיִם: 3 וְהָיוּ הָעָרִים לָהֶם לְשִׁבְת וּמִנְחָשֵׁיהֶם וְהָיוּ לְבִקְהָמָתָם וּלְרִכְשָׁם וּלְהֵלֵךְ הֵיחָתֶם: וּמִנְחָשֵׁי הָעָרִים אֲשֶׁר תַּתְּנוּ לָלוּיִם מִפִּיר הָעִיר וְחֻצְזָה אֵלֶּה ה אֲמָה סְבִיב: וּמִהֵתֶם מְהוּיָן לְעִיר אֶת-פְּאֶת־קַדְמָה אֶלְפִים בְּאֲמָה וְאֶת-פְּאֶת־נֹכַח אֶלְפִים בְּאֲמָה וְאֶת-

18. Et chaque prince de chaque tribu. Hébreu et Septante : « vous prendrez pour posséder le pays en héritage un prince de chaque tribu ». 22. Bocci. L'hébreu et les Septante ont de plus : « le chef ». De même dans les versets suivants. XXXV.4. Dans les plaines de Moab. Septante : « à

l'occident de Moab ». — Sur le Jourdain contre Jéricho. Hébreu : « sur le Jourdain de Jéricho ». 3. Des villes à habiter et leurs faubourgs d'alentour. L'hébreu a joint cette phrase au v. 2 : « des villes pour habiter, et vous donnerez (aussi) aux Lévitesses les places libres qui sont autour des villes ». 4. Mille pas. Hébreu : « deux mille coudées ».

III. La 10^e année (XX-XXXVI). — 12^e (a). Villes lévitiqnes (XXXV, 1-8).

¹⁶ Et ait Dominus ad Moÿsen :
¹⁷ Hæc sunt nómína virórum qui ter-
 ram vobis divident, Eleázar sacré-
 dos, et Jósue filius Nun, ¹⁸ et sín-
 guli príncipes de tribubus singulis.
¹⁹ quorum ista sunt vocábula : De
 tribu Juda, Caleb filius Jéphone.
²⁰ De tribu Símeon, Sámuel filius
 Ammiud, ²¹ De tribu Bénjamin,
 Elídad filius Cháselon. ²² De tribu
 filiórum Dan, Bocci filius Jogli.
²³ Filiórum Joseph de tribu Manásse,
 Hánniel filius Ephod. ²⁴ De tribu
 Ephraim, Cáuuel filius Sephtan.
²⁵ De tribu Zábulon, Elisaphan
 filius Pharnach. ²⁶ De tribu Issa-
 char, dux Pháltiel filius Ozan. ²⁷ De
 tribu Aser, Ahiud filius Salómi.
²⁸ De tribu Néphthali, Phédael filius
 Ammiud.

Ministri
 terræ
 dividen-
 de
 Jos. 13, 1-2 :
 21, 1.
 Deut. 1, 35.

²⁹ Ii sunt, quibus præcepit Dó-
 minus ut dividerent filiis Israel ter-
 ram Chánaan.

XXXV. ¹ Hæc quoque locútus
 est Dóminus ad Moÿsen in campés-
 tribus Moab supra Jordánem, contra
 Jéricho : ² Præcipe filiis Israel ut
 dent Levítis de possessiónibus suis
³ urbes ad habitándum, et suburbána
 eárum per circúitum : ut ipsi in
 oppidis máneant, et suburbána sint
 pecóribus ac juméntis : ⁴ que a
 muris civitátum forínsecus, per cir-
 cúitum, mille pássnum spátio ten-
 déntur : ⁵ contra oriéntem duo millia
 erunt cúbiti, et contra meridiem
 similiter erunt duo millia : ad mare

12^e a)
 Urbes
 Levítis
 danda.
 Num. 33, 18 ;
 31, 12 ; 26,
 3 ; 22, 1.
 Jos. 21, 2,
 Deut. 12, 12,
 18.

¹⁶ Le Seigneur dit aussi à Moïse :
¹⁷ « Voici les noms des hommes qui
 vous partageront la terre : Éléazar, le
 prêtre, et Josué, fils de Nun, ¹⁸ et cha-
 que prince de chaque tribu, ¹⁹ dont
 voici les noms : de la tribu de Juda,
 Caleb, fils de Jéphoné : — ²⁰ de la tribu
 de Siméon, Samuel, fils d'Ammiud ;
 — ²¹ de la tribu de Benjamin, Éli-
 dad, fils de Chaselon : — ²² de la tribu des
 enfants de Dan, Bocci, fils de Jogli : —
²³ des enfants de Joseph : de la tribu
 de Manasse, Hanniel, fils d'Éphod : —
²⁴ de la tribu d'Éphraïm, Camuel, fils
 de Sephtan : — ²⁵ de la tribu de Zabu-
 lon, Elisaphan, fils de Pharnach : —
²⁶ de la tribu d'Issachar, le chef Phal-
 tiel, fils d'Ozan : — ²⁷ de la tribu d'A-
 ser, Ahiud, fils de Salomi : — ²⁸ de la
 tribu de Nephthali, Phédaël, fils d'Am-
 miud ».

²⁹ Tels sont ceux auxquels le Sei-
 gneur ordonna de partager aux enfants
 d'Israël la terre de Chanaan.

XXXV. ¹ Le Seigneur dit encore
 ceci à Moïse, dans les plaines de Moab,
 sur le Jourdain, contre Jéricho : ² Or-
 donne aux enfants d'Israël qu'ils don-
 nent de leurs possessions, aux Lévi-
 tes, ³ des villes à habiter et leurs fau-
 bourgs d'alentour : afin qu'ils demeurent
 eux-mêmes dans les villes, et que
 les faubourgs soient pour les troupeaux
 et les bestiaux. ⁴ Ces faubourgs en de-
 hors des murs des villes, s'étendront
 tout autour dans l'espace de mille pas :
⁵ contre l'orient, il y aura deux mille
 coudées, et contre le midi pareillement
 deux mille : vers la mer aussi, qui re-

19. De la tribu de Juda. Les téibus sont mention-
 nées ici dans un ordre qui correspond à peu près à
 celui qu'elles devaient occuper en Palestine, en al-
 lant du nord au sud. Ruben et Gad ne sont pas
 nommés, puisque ces tribus avaient déjà leur part
 au delà du Jourdain; Lévi est également passé sous
 silence, comme ne devant pas posséder de territoire
 propre.

23. Manassé est désigné, parce qu'une moitié seu-
 lement de cette tribu avait obtenu une part trans-
 jordanique, en même temps que Gad et Ruben. L'au-
 tre moitié devait avoir son territoire en Palestine.

12^e Villes lévitiqnes et de refuge. XXXV.

a).— Villes lévitiqnes, XXXV, 1-8.

XXXV. 1. Dans les plaines de Moab : à Abelsalim.

Voir plus haut, Nombres, XXXII, 19, et la note.

3. Des villes à habiter : au lieu d'avoir un terri-
 toire propre, les Lévités devaient être disséminés
 dans quarante huit villes (v. 7) réparties sur tout le
 territoire de la Palestine : ainsi s'accomplissait à la
 lettre la prophétie de Jacob, annonçant que Lévi
 serait « divisé en Israël ». Genèse, XXX, 7.

5. Deux mille coudées, en environ mille mètres.
 Des critiques ont prétendu que les Israélites n'au-
 raient pas pu ne sucer autour des villes de la Pales-
 tine un terrain de deux mille coudées, parce que
 ce pays est montagneux. Mais les Israélites avaient
 pu facilement apprendre l'arpentage en Égypte, où
 les inondations annuelles du Nil en rendaient l'usage
 nécessaire et familier. La loi donne d'ailleurs
 une règle générale et moyenne qui, dans la prati-
 que, dut être modifiée selon les circonstances.

καὶ τὸ κλίτος τὸ πρὸς θάλασσαν διερχίλους
πήγεις, καὶ τὸ κλίτος τὸ πρὸς βορρᾶν διερχί-
λους πήγεις· καὶ ἡ πόλις μέσον τούτου ἔσται
ὑμῖν, καὶ τὰ ὄμορα τῶν πόλεων. ⁶ Καὶ τὰς
πόλεις δώσετε τοῖς Λευίταις, τὰς ἕξ πόλεις
τῶν φυγαδευτηρίων, ἃς δώσετε φυγεῖν ἐκεῖ
τῷ φονεύσαντι, καὶ πρὸς ταύταις τεσσαρά-
κοντα καὶ δύο πόλεις. ⁷ Πάσας τὰς πόλεις
δώσετε τοῖς Λευίταις τεσσαράκοντα καὶ οὐκὼ
πόλεις, ταύτας καὶ τὰ προάστεια αὐτῶν.
⁸ Καὶ τὰς πόλεις ἃς δώσετε ἀπὸ τῆς κατα-
σχέσεως νῶν Ἰσραὴλ, ἀπὸ τῶν τὰ πολλά,
πολλά, καὶ ἀπὸ τῶν ἐλαττόνων, ἐλάττω
ἕκαστος κατὰ τὴν κληρονομίαν αὐτοῦ, ἣν
κατακληρονομήσουσι, δώσουσιν ἀπὸ τῶν πό-
λεων τοῖς Λευίταις.

⁹ Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν, λέ-
γων· ¹⁰ Ἀάλησον τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, καὶ ἐρεῖς
πρὸς αὐτούς· Ὑμεῖς διαβαίνετε τὸν Ἰορδά-
νην εἰς γῆν Χαναάν, ¹¹ καὶ διαστελεῖτε ὑμῖν
αὐτοῖς πόλεις φυγαδευτήρια ἔσται ὑμῖν φυ-
γεῖν ἐκεῖ τὸν φονευτήν, πᾶς ὁ πατάξας
ψυχὴν ἀνοσίου. ¹² Καὶ ἔσονται αἱ πόλεις
ὑμῖν φυγαδευτήρια ἀπὸ τοῦ ἀγγιστεύοντος
τὸ αἷμα, καὶ οὐ μὴ ἀποθάνῃ ὁ φονεύων,
ἕως ἂν στή ἔναντι τῆς συναγωγῆς εἰς κρίσιν.
¹³ Καὶ αἱ πόλεις, ἃς δώσετε τὰς ἕξ πόλεις,
φυγαδευτήρια ἔσονται ὑμῖν. ¹⁴ Τὰς τρεῖς
πόλεις δώσετε πέραν τοῦ Ἰορδάνου, καὶ τὰς
τρεῖς πόλεις δώσετε ἐν γῆ Χαναάν φυγα-
δεῖον ἔσται ¹⁵ τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ καὶ τῷ
προσηγλυτῷ καὶ τῷ παροίκῳ τῷ ἐν ὑμῖν ἔσον-
ται αἱ πόλεις αὐτὰ εἰς φυγαδευτήριον φυ-
γεῖν ἐκεῖ παντὶ πατάξαντι ψυχὴν ἀνοσίου.

¹⁶ Ἐὰν δὲ ἐν σκευῇ σιδήρου πατάξῃ αὐτόν,
καὶ τελευτήσῃ, φονευτὴς ἔστι· θανάτῳ θανα-
τούσθω ὁ φονευτής. ¹⁷ Ἐὰν δὲ ἐν λίθῳ ἐκ

6. AEF† (p. πόλεις) ἕξ. A: φεύγειν. 7. AEF†
(p. πόλ.) ἕξ. 8. AEF† (a. νῶν) τῶν. 10. A²F†
(p. αὐτούς) ὅτι. 11. AE: φεύγειν. A* ὁ. 12. A²
τῷ. 14. AEF† (a. πέραν) ἐν τῷ.

8. Donnera des villes aux Lévités. Hébreu et Sep-
tante: « donnera de ses villes ».

10. Quand vous aurez passé. Septante: « vous
passerez ».

11. Hébreu: « établissez-vous des villes qui vous
soient des villes de refuge; là s'enfuira tout meur-
trier frappant une personne involontairement ».

פְּאֲתָיִם. אֲלֵפִים בְּאֶמְה וְיָאֵת פְּאֵת
צָפוֹן אֲלֵפִים בְּאֶמְה וְהָעִיר בִּתְנוּ
זֶה יִהְיֶה לָהֶם מִגְרָשֵׁי הַקְּרִים·
וְיָאֵת הַקְּרִים אֲשֶׁר תִּתְּנוּ לְלוֹזֵם אֶת
שֵׁש־עָרֵי הַמִּקְלָט אֲשֶׁר תִּתְּנוּ לְנֹס
שָׁמָּה הַרְצֵחַ וְעָלִיָּהֶם תִּתְּנוּ אַרְבָּעִים
וּשְׁתַּיִם עִיר: כָּל־הַקְּרִים אֲשֶׁר תִּתְּנוּ
לְלוֹזֵם אַרְבָּעִים וּשְׁמֹנֶה עִיר אֶתְּנוּ
וְאֶת־מִגְרָשֵׁיהֶן: וְהַקְּרִים אֲשֶׁר תִּתְּנוּ
מֵאַהֲזֵת בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל מֵאֵת הַרֵב תִּרְבִּי
וּמֵאֵת הַמָּעַט תִּמְעִיטוּ אִישׁ כְּפִי
נִהְלָתוֹ אֲשֶׁר יִנְהַלּוּ יִתְּנוּ מִקְרִיו
לְלוֹזֵם: פ

9 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה לֵּאמֹר:
י דַּבֵּר אֶל־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְאָמַרְתָּ אֲלֵיהֶם
כִּי אֵתֶם לְעָרִים אֶתֶת־יִרְדְּדֵן אֲרָצָה
11 כְּנָעַן: וְהִקְרַיתֶם לָכֶם עָרִים קְרִי
מִקְלָט תִּהְיֶינָה לָכֶם וְנֹס שָׁמָּה רֹצֵחַ
12 מִבְּהֶנְפֶּשֶׁת בְּשֹׁנְנָה: וְהָיוּ לָכֶם הַקְּרִים
לְמִקְלָט מִזֵּאֵל וְלֹא וּמֵאֵת הַרְצֵחַ עַד·
13 עָמְדוּ לִפְנֵי הָעֵדָה לְמִשְׁפָּט: וְהַקְּרִים
אֲשֶׁר תִּתְּנוּ שֵׁש־עָרֵי מִקְלָט תִּהְיֶינָה
14 לָכֶם: אֵתוּ שְׁלֹשׁ הַקְּרִים תִּתְּנוּ מֵעֵבֶר
לְיַרְדֵּן וְיָאֵת שְׁלֹשׁ הַקְּרִים תִּתְּנוּ
כְּאֶרֶץ כְּנָעַן עָרֵי מִקְלָט תִּהְיֶינָה:
15 לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל וְלַגֵּר וְלַתּוֹשֵׁב בְּתוֹכָם
תִּהְיֶינָה שֵׁש־הַקְּרִים הָאֵלֶּה לְמִקְלָט
לְנוֹס שָׁמָּה כָּל־מִבְּהֶנְפֶּשֶׁת בְּשֹׁנְנָה:
16 וְאֶם־כְּפָלִי בְּרֹצֵחַ הִנְהִי וַיָּמָת
17 רֹצֵחַ הוּא מוֹת יוֹמָת הַרְצֵחַ: וְאִם

12. Hébreu et Septante: « ces villes vous serviront
de refuge contre le vengeur (Septante: contre le
proche du sang), afin que le meurtrier ne meure pas
jusqu'à ce qu'il ait comparu en jugement devant la
multitude ».

14. L'hébreu a de plus: « ce seront des villes de
refuge ». Les Septante ajoutent: « ce sera un asile ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 12^e (b). Villes de refuge (XXXV, 9-34).

quoque, quod respicit ad occidentem, eadem mensura erit, et septentrionalis plaga aequali termino finietur : eruntque urbes in medio et foris suburbana.

⁶ De ipsis autem oppidis, quae Levitis dabitur, sex erunt in fugitivorum auxilia separata, ut fugiat ad ea qui fuerit sanguinem : et excipitis his, alia quadraginta duo oppida, ⁷ id est, simul quadraginta octo cum suburbanis suis. ⁸ Ipsaeque urbes, quae dabuntur de possessionibus filiorum Israel, ab his qui plus habent, plures auferentur : et qui minus, pauciores : singuli juxta mensuram hereditatis suae dabunt oppida Levitis.

⁹ Ait Dominus ad Moysen : ¹⁰ Loquere filiis Israel, et dices ad eos : Quando transgressi fueritis Jordannem in terram Chanaan, ¹¹ decernite quae urbes esse debeant in praesidia fugitivorum, qui nolentes sanguinem fuerint : ¹² in quibus cum fuerit profugus, cognatus occisi non poterit eum occidere, donec stet in conspectu multitudinis, et causa illius judicetur.

¹³ De ipsis autem urbibus, quae ad fugitivorum subsidia separantur, ¹⁴ tres erunt trans Jordannem, et tres in terra Chanaan, ¹⁵ tam filiis Israel quam advenis atque peregrinis, ut confugiat ad eas qui nolens sanguinem fuerit.

¹⁶ Si quis ferro percusserit, et mortuus fuerit qui percussus est : reus erit homicidii, et ipse morietur. ¹⁷ Si lapidem jecerit, et ictus

De leviticis urbibus sequitur.

Ex. 21, 13. Deut. 4, 41-43 ; 19, 2, 9. Jos. 20, 2.

Jos. 21, 41.

Num. 26, 54 ; 56.

b) Urbes refugii.

Num. 35, 5. Deut. 19, 2. Jos. 20, 2. Prov. 18, 10. Rom. 5, 9.

Deut. 4, 41-43 ; 19, 7, 8. Jos. 20, 7, 8.

De homicidio voluntario. Ex. 21, 12. Deut. 19, 11-12.

garde l'occident, ce sera la même mesure, et la partie septentrionale sera bornée par une semblable limite : et les villes seront au milieu, et au dehors les faubourgs.

⁶ » Or, de ces villes mêmes que vous donnerez aux Lévités, six seront séparées, comme asiles pour les fugitifs, afin que celui qui aura versé le sang s'y réfugie. Et outre ces six, il y aura quarante-deux autres villes, ⁷ c'est-à-dire, en tout, quarante-huit avec leurs faubourgs. ⁸ Quant à ces villes mêmes qui seront données sur les possessions des enfants d'Israël, on en prendra plus à ceux qui en auront plus, et moins à ceux qui en auront moins : chacun, selon la mesure de son héritage, donnera des villes aux Lévités ».

⁹ Le Seigneur dit à Moïse : ¹⁰ « Parle aux enfants d'Israël, et tu leur diras : Quand vous aurez passé du Jourdain dans la terre de Chanaan, ¹¹ décidez quelles villes doivent être des asiles pour les fugitifs qui, sans le vouloir, auront versé le sang : ¹² villes dans lesquelles, lorsque le fugitif y sera, le parent de celui qui a été tué ne pourra pas le tuer, jusqu'à ce qu'il se trouve en présence de la multitude, et que sa cause soit jugée.

¹³ » Or, de ces villes qui seront séparées pour être des asiles de fugitifs, ¹⁴ trois seront au delà du Jourdain, et trois dans la terre de Chanaan, ¹⁵ tant pour les enfants d'Israël, que pour les étrangers et les voyageurs, afin que s'y réfugie celui qui, sans le vouloir, aura versé le sang.

¹⁶ » Si quelqu'un frappe avec le fer, et que celui qui a été frappé meure, il sera coupable d'homicide, et il mourra lui-même. ¹⁷ S'il jette une pierre, et

7. En tout, quarante-huit villes. Si Moïse s'occupe des villes lévites, il est toutefois à remarquer qu'il n'en désigne aucune. Il y a encore là une marque d'authenticité : si le chapitre qui contient ces prescriptions avait été écrit après Moïse, après la conquête de la Palestine, les noms de ces villes y eussent sans doute été énumérés, comme ils le sont dans Josué, xxi.

8. On en prendra plus à ceux qui en auront plus. Cette prescription fut observée : Juda et Siméon réunis fournirent neuf villes lévites, et les autres tribus, quatre chacune, à l'exception de Nephthali, qui n'eut à en donner que trois.

b). — Villes de refuge, XXXV, 9-34.

14. Trois seront au delà du Jourdain... Ce furent les villes de Bosor, Ramoth-Galaad et Gaulon. Josué, xx, 8. — Et trois dans la terre de Chanaan ; ce furent Cédès, Sichem et Cariatharbé ou Hébron. Josué, xx, 7.

15. Sans le vouloir. Ces villes de refuge ne devaient, en effet, servir d'abri momentané qu'à ceux qui avaient répandu le sang d'une manière involontaire, v. 11.

16. Si quelqu'un frappe... A l'occasion de cette loi sur les villes de refuge, le Seigneur reprend et com-

χειρός, ἐν ᾧ ἀποθάνεται ἐν αὐτῷ, πατάξῃ αὐτόν, καὶ ἀποθάνῃ, φονευτής ἐστι· θανάτω θανατούσθω ὁ φονευτής. 18 Ἐὰν δὲ ἐν σκεύει ξυλῶν ἐκ χειρός, ἐξ οὗ ἀποθάνεται ἐν αὐτῷ, πατάξῃ αὐτόν, καὶ ἀποθάνῃ, φονευτής ἐστι· θανάτω θανατούσθω ὁ φονευτής. 19 Ὁ ἀγγιστεύων τὸ αἷμα, οὗτος ἀποκτενεῖ τὸν φονεύσαντα ὅταν συναντήσῃ αὐτῷ οὗτος, ἀποκτενεῖ αὐτόν. 20 Ἐὰν δὲ δι' ἐχθραν ὡση αὐτόν, καὶ ἐπιθόρῃῃ ἐπ' αὐτόν πᾶν σκεῦος· ἐξ ἐνέδρου, καὶ ἀποθάνῃ, 21 ἢ δια μῆριν ἐπάταξεν αὐτόν τῇ χειρὶ, καὶ ἀποθάνῃ, θανάτω θανατούσθω ὁ πατάξας· φονευτής ἐστι, θανάτω θανατούσθω ὁ φονεὺς· ὁ ἀγγιστεύων τὸ αἷμα ἀποκτενεῖ τὸν φονεύσαντα ἐν τῷ συναντήσῃ αὐτῷ. 22 Ἐὰν δὲ ἐξάπινα οὐ δι' ἐχθραν ὡση αὐτόν, ἢ ἐπιθόρῃῃ ἐπ' αὐτόν πᾶν σκεῦος οὐκ ἐξ ἐνέδρου, 23 ἢ παντὶ λίθῳ, ἐν ᾧ ἀποθάνεται ἐν αὐτῷ, οὐκ εἰδώς, καὶ ἐπιπέσῃ ἐπ' αὐτόν καὶ ἀποθάνῃ, αὐτός δὲ οὐκ ἐχθρός αὐτοῦ ἢ οὐδὲ ζῆτον κακοποιήσῃ αὐτόν, 24 καὶ κριεῖ ἢ συναγωγῇ ἀνά μέσον τοῦ πατάξαντος καὶ ἀνά μέσον τοῦ ἀγγιστεύοντος τὸ αἷμα κατὰ τὰ κρίματα ταῦτα, 25 καὶ ἐξελεύεται ἢ συναγωγῇ τὸν φονεύσαντα ἀπὸ τοῦ ἀγγιστεύοντος τὸ αἷμα, καὶ ἀποκαταστήσουσιν αὐτὸν ἢ συναγωγῇ¹ εἰς τὴν πόλιν τοῦ φρυαδεντηρίου αὐτοῦ, οὗ κατέφυγε, καὶ κατοικήσει ἐκεῖ ἕως ἂν ἀποθάνῃ ὁ ἱερεὺς ὁ μέγας, ὃν ἔχουσιν αὐτὸν τῷ εὐαίῳ τῷ ἁγίῳ. 26 Ἐὰν δὲ ἐξοδῶ ἐξέλθῃ ὁ φονεὺς τὰ ὅρια τῆς πόλεως, εἰς ἣν κατέφυγεν ἐκεῖ, 27 καὶ εἶθ' αὐτὸν ὁ ἀγγιστεύων τὸ αἷμα ἐξω τῶν ὁρίων τῆς πόλεως καταφυγῆς αὐτοῦ, καὶ φονεύσῃ ὁ ἀγγιστεύων τὸ αἷμα τὸν φονεύσαντα, οὐκ ἐνοχός ἐστι. 28 Ἐν γὰρ τῇ πόλει τῆς καταφυγῆς κατοικήτω ἕως ἂν ἀποθάνῃ ὁ ἱερεὺς ὁ μέγας, καὶ μετὰ τὸ ἀποθάνειν τὸν ἱερεῖα τὸν μέγαν ἐπανυστραφήσεται ὁ φονεὺς εἰς τὴν γῆν τῆς κατασχέσεως αὐτοῦ.

18. A¹EF* ἐν αὐτῷ... θ. ἀποθάνεται ὁ φ.

20. A: ἐπιθόρῃ (eti. 22). 21. F* θαν. θαν. ὁ φ. A¹ (pro αποκτ.) πατάξει. 22. AE: ἔσπληνς.

25. AE: ἀποκαταστήσει. A pop. ἀποκαταστ. -οναγ. post. φυγ. αὐτῶ. 28. AEF† (p. καταφυγῆς) αὐτοῦ.

בְּאֶבְרֵן יָד אֲשֶׁר-יָמוּת בָּהּ הַכֹּהֵן וַיָּמָת 18
 רֹצֵחַ הָיָא מוֹת יוֹמָת הַרְצָחָה: אִו
 בְּכִלֵי עֲרִיד אֲשֶׁר-יָמוּת בּוֹ הַכֹּהֵן
 וַיָּמָת רֹצֵחַ הָיָא מוֹת יוֹמָת
 הַרְצָחָה: גְּאֵל הַדָּם הוּא יָמוּת אֶת- 19
 כ הַרְצָחָה בְּפִגְעוֹ-בּוֹ הוּא יִמְתְּנוּ: וְאִם-
 בְּשֵׁנָאָה וַיהֲפֹנֶה אִו-הַשְּׂלִיחַ עָלָיו
 21 בְּצִדָּה וַיָּמָת: אִו בְּאֵיבָה הַכֹּהֵן
 בְּיָדוֹ וַיָּמָת מוֹת-יוֹמָת הַמַּכָּה רֹצֵחַ
 הוּא גְּאֵל הַדָּם יָמוּת אֶת-הַרְצָחָה
 22 בְּפִגְעוֹ-בּוֹ: וְאִם-בְּפִתַע בְּלֹא-אֵיבָה
 הִדָּפוֹ אִו-הַשְּׂלִיחַ עָלָיו כָּל-כָּלֵי בְּלֹא
 23 צְדָה: אִו בְּכָל-אֶבְרֵן אֲשֶׁר-יָמוּת בָּהּ
 בְּלֹא רְאוּת וַיִּסָּל עָלָיו וַיָּמָת וְהוּא
 לֹא-אֵיבֵב לֹו וְלֹא מִבְּקָשׁ רַעְיוֹ:
 24 וַיִּשְׁפֹּטוּ הָעֵדָה בֵּין הַמַּכָּה וּבֵין גְּאֵל
 כה הַדָּם עַל הַמְּשַׁפְּטִים הָאֵלֶּה: וְהִצִּילוּ
 הָעֵדָה אֶת-הַרְצָחָה מִיַּד גְּאֵל הַדָּם
 וְהַשִּׁיבּוּ אֹתוֹ הָעֵדָה אֶל-עִיר מִקְלָטוֹ
 אֲשֶׁר-נָס שָׁמָּה וַיִּשָּׁב בָּהּ עַד-מוֹת
 הַכֹּהֵן הַגָּדֹל אֲשֶׁר-מָשַׁח אֹתוֹ בְּשֶׁמֶן
 26 הַקֹּדֶשׁ: וְאִם-יִצָּא יָצָא הַרְצָחָה אֶת-
 צְבוּל עִיר מִקְלָטוֹ אֲשֶׁר יָנִיס שָׁמָּה:
 27 וּמִצָּא אֹתוֹ גְּאֵל הַדָּם מִחוּץ לְצְבוּל
 עִיר מִקְלָטוֹ וַרְצָחָה גְּאֵל הַדָּם אֶת-
 28 הַרְצָחָה אִין לֹו דָם: כִּי בְשִׁיר מִקְלָטוֹ
 יִשָּׁב עַד-מוֹת הַכֹּהֵן הַגָּדֹל וְאַחֲרֵי
 מוֹת הַכֹּהֵן הַגָּדֹל וַיִּשָּׁב הַרְצָחָה אֶל-
 אֶרֶץ אֲחֻזָּתוֹ:

17. Il sera puni de la même manière. Hébreu et Septante: « le meurtrier mourra de mort ».

18. Hébreu et Septante: « ou si, tenant à la main un instrument en bois pouvant donner la mort, il l'a frappée, et qu'elle en soit morte, c'est un meurtrier, qu'il meure le meurtrier ».

19. Le parent de celui qui aura été tué. Hébreu: « le vengeur du sang ».

20. Contre lui de guet-apens. Hébreu: « sur lui, avec préméditation, et qu'il en meure ».

22. Voici ce verset d'après l'hébreu: « si subitement, sans inimitié, il l'a poussée ou a jeté sur elle, sans préméditation, un instrument quelconque ».

23. Hébreu: « ou si, sans voir, il a fait tomber sur elle une pierre pouvant occasionner la mort, et que mort s'ensuive, sans qu'il ait été son ennemi ou qu'il lui ait cherché du mal ».

25. Il sera délivré comme innocent. Hébreu et Septante: « la multitude (ou: la troupe) le délivrera ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 12^e (b). Villes de refuge (XXXV, 9-34).

occubérent : similiter puniétur. ¹⁸ Si ligno percússus interiérít : percussóris sánguine vindicábitur. ¹⁹ Propínquus occísi, homicídám interficiét : statim ut apprehénderít eum, interficiét. ²⁰ Si per ódium quis hóminem impúlerít, vel jécerít quídpiám in eum per insídias : ²¹ aut cum esset inimícus, manu percússerít, et ille mórtuus fúerít : percússor homicídii reus erít : cognátus occísi statim ut invénerít eum, jugulábit.

De homicidio voluntario sequitur.

Deut. 19, 11.

²² Quod si fortúitu, et absque ódio, ²³ et inimicitíis, quídquam horum fécerít, ²⁴ et hoc audiénte pópulo fúerít comprobátum, atque inter percussórem et propínquum sánguínis quæstio ventiláta : ²⁵ liberábitur innocens de ultóris manu, et reducétur per senténtiam in urbem ad quam confúgerat, manebítque ibi, donec sacérdos magnus, qui óleo sancto unctus est, moriátur. ²⁶ Si interféctor extra fines úrbium, quæ exúlibus deputátæ sunt, ²⁷ fúerít invéntus, et percússus ab eo qui ultor est sánguínis : absque noxa erít qui eum occiderít : ²⁸ debúerat enim prófugus usque ad mortem pontificis in urbe residére : postquam autem ille obierít, homicída revertétur in terram suam.

De homicidio accidentali.

Deut. 19, 4-7.

Deut. 19, 12-21.

Lev. 21, 10. Jos. 20, 6.

que celui qui aura été frappé meure, il sera puni de la même manière. ¹⁸ Si quelqu'un, frappé avec du bois, meurt, il sera vengé par le sang de celui qui l'aura frappé. ¹⁹ Le parent de celui qui aura été tué, tuera l'homicide : aussitôt qu'il l'aura pris, il le tuera. ²⁰ Si par haine quelqu'un pousse un homme, ou jette quelque chose contre lui de guet-apens, ²¹ ou si, étant son ennemi, il le frappe de la main, et que celui-ci meure, celui qui aura frappé sera coupable d'homicide : le parent de celui qui aura été tué, aussitôt qu'il le trouvera, l'égorgera.

²² » Que si c'est par hasard, et sans haine ²³ et sans inimitié, qu'il a fait quelque-une de ces choses, ²⁴ et que cela ait été prouvé, le peuple l'entendant, et que la question ait été agitée entre celui qui a frappé et le parent *vengeur* du sang, ²⁵ il sera délivré, comme innocent, de la main du vengeur, et sera ramené par sentence dans la ville dans laquelle il s'était réfugié, et il demeurera là, jusqu'à ce que le grand-prêtre qui a été oint de l'huile sainte, meure. ²⁶ Si c'est hors des limites des villes qui ont été assignées aux bannis que l'homicide ²⁷ est trouvé, et qu'il soit frappé à mort par celui qui est le vengeur du sang, celui qui l'aura tué ne sera pas coupable : ²⁸ car le fugitif devait résider dans la ville jusqu'à la mort du pontife. Mais après que celui-ci sera mort, l'homicide retournera dans sa terre.

plète ses prescriptions antérieures relativement à l'homicide, en légiférant, d'abord sur l'homicide volontaire, §. 16-21, puis sur le meurtrier accidentel, §. 22-28. — Avec le fer... Plusieurs cas sont cités en manière d'exemple : *s'il jette une pierre* (§. 17), *si quelqu'un est frappé avec du bois* (§. 18), etc... Tous ces cas et autres analogues se rapportent à l'homicide volontaire, qui est puni de mort, sans qu'il y ait de ville de refuge pour servir d'abri au coupable.

¹⁹ Le parent de celui qui aura été tué. C'était le *goel* ou vengeur du sang. Aujourd'hui encore celle « vengeance du sang » est considérée comme un devoir chez les Arabes et chez plusieurs autres peu-

ples de l'Orient : y manquer, c'est se déshonorer. En Palestine, lorsqu'un meurtrier a pu prendre la fuite aussitôt après son crime, des négociations sont engagées, en sa faveur, entre sa famille et celle de la victime, le *prix du sang* est fixé et payé, et après cela seulement le meurtrier peut revenir et échapper à la vengeance du *goel*.

²² Que si c'est par hasard... Il fallait que l'excuse de l'« involontaire » fût juridiquement prouvée, §. 24. Dans ce cas, le meurtrier devait, pour échapper au vengeur du sang (§. 25-27), rester dans la ville de refuge jusqu'à la mort du grand-prêtre, §. 28, après laquelle cessait son exil, §. 28.

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 13° Lex circa hereditatem (XXXVI).

²⁹ Καὶ ἔσται ταῦτα ὑμῖν εἰς δικαίωμα κοίματος εἰς τὰς γενεὰς ὑμῶν ἐν πάσαις ταῖς κατοικίαις ὑμῶν. ³⁰ Πᾶς πατάξας ψυχὴν, διὰ μαρτύρων φονεύσεις τὸν φονεύσαντα, καὶ μάρτυς εἰς οὐ μαρτυρήσει ἐπὶ ψυχὴν ἀποθαιεῖν. ³¹ Καὶ οὐ λήψεσθε λύτρα περὶ ψυχῆς παρὰ τοῦ φονεύσαντος τοῦ ἐνόχου ὄντος ἀναρεθῆναι θανάτῳ γὰρ θανατωθήσεται. ³² Οὐ λήψεσθε λύτρα τοῦ φρυγεῖν εἰς πόλιν τὸν φρυγαυτηρίου, τοῦ πάλιν κατοικεῖν ἐπὶ τῆς γῆς, ἕως ἂν ἀποθάνῃ ὁ ἱερεὺς ὁ μέγας. ³³ Καὶ οὐ μὴ φονοκτονήσητε τὴν γῆν, εἰς ἣν ὑμεῖς κατοικεῖτε, τὸ γὰρ αἷμα τοῦτο φονοκτονεῖ τὴν γῆν, καὶ οὐκ ἐξιλασθήσεται ἡ γῆ ἀπὸ τοῦ αἵματος τοῦ ἐκχυθέντος ἐπ' αὐτῆς, ἀλλ' ἐπὶ τοῦ αἵματος τοῦ ἐκχέοντος. ³⁴ Καὶ οὐ μανεῖτε τὴν γῆν, ἐφ' ἧς κατοικεῖτε ἐπ' αὐτῆς, ἐφ' ἧς ἐγὼ κατασκηνοῦ ἐν ὑμῖν· ἐγὼ γὰρ εἰμι κύριος κατασκηνοῦν ἐν μέσῳ τῶν υἱῶν Ἰσραήλ.

XXXVI. Καὶ προσῆλθον οἱ ἄρχοντες φυλῆς υἱῶν Γαλαὰδ υἱοῦ Μαχίρ υἱοῦ Μανασσῆ, ἐκ τῆς φυλῆς υἱῶν Ἰωσήφ, καὶ ἐλάλησαν ἐναντι Μωϋσῆ ' καὶ ἐναντι Ἐλεάζαρ τοῦ ἱερέως ' καὶ ἐναντι τῶν ἀρχόντων οἰκίαν πατριῶν τῶν υἱῶν Ἰσραήλ, ² καὶ εἶπαν Τῷ κυρίῳ ἡμῶν ἐνετείλατο κύριος ἀποδοῦναι τὴν γῆν τῆς κληρονομίας ἐν κληρῶ τοῖς υἱοῖς Ἰσραήλ, καὶ τῷ κυρίῳ συνέταξε κύριος δοῦναι τὴν κληρονομίαν Σαλπαὰδ τοῦ ἀδελφοῦ ἡμῶν ταῖς θυγατρᾶσιν αὐτοῦ. ³ Καὶ ἔσονται ἐν τῶν φυλῶν υἱῶν Ἰσραήλ γυναῖκες, καὶ ἀφαιρεθήσεται ὁ κληρὸς αὐτῶν ἐκ τῆς κατασχέσεως τῶν πατέρων ἡμῶν, καὶ προστεθήσεται εἰς κληρονομίαν τῆς φυλῆς, οἷς ἂν

30. AEF: φονεύσει, 31. A: ἐπὶ ψ. 32. A²F⁺ (in.) Κα. 33. AEF: (1. εἰς ἧν) ἐφ' ἧς et † (p. κατοικεῖτε) ἐπ' αὐτῆς. A (pro ἐκ): ὁ μὴ. 34. A (pro ἐν ὑμῖν): ἐπ' αὐτῆς. AEF⁺ (p. κύριος) ὁ. — 1. AEF⁺ (p. ἀρχοντες) πατριῶν. AE: Μαχίρ. 2. E⁺ (a. συνέταξε). ὑμῶν. A²† μου. 3. E⁺ (a. υἱῶν) τῶν. AEF⁺ (p. εἰς) τὴν.

29 וְהָיוּ אֵלֶּה לְכֶם לְחֶקֶת מִשְׁפָּט לְדֹרֹתֵיכֶם בְּכֹל מוֹשְׁבֹתֵיכֶם: כָּל-מַה-נִּפְשׁ לְפִי עַדִּים וְרָצַח אֶת-הַרְצָח וְעַד אֶחָד לֹא-יִעַנֶּה בְנִפְשׁ לְמֹות: וְלֹא-תִקְחוּ כֹפֶר לְנִפְשׁ רֹצֵחַ אֲשֶׁר-הוּא רָשָׁע לְמֹות פִּי-מֹות יוֹמֹות: וְלֹא-תִקְחוּ כֹפֶר לְנֹס אֶל-עִיר מִקְלָטוֹ לְשׁוּב לְשִׁבְתָּ בְּאֶרֶץ עַד-מֹות הַפֶּה: וְלֹא-תִחַנְיֹפוּ אֶת-הָאֶרֶץ אֲשֶׁר אִתְּם כִּי הִדֹם הוּא יִחַנְיֹף אֶת-הָאֶרֶץ וְלֹא-יִכַפֵּר לְדָם אֲשֶׁר שִׁפְדָהּ כִּי-אִם בְּדָם שִׁפְכוּ: וְלֹא תִטְמֵא אֶת-הָאֶרֶץ אֲשֶׁר אִתְּם וְשָׁבִים בָּהּ אֲשֶׁר אֲנִי שֹׁבֵן בְּתוֹכָהּ כִּי אֲנִי יְהוָה שֹׁבֵן בְּתוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: פ

XXXVI. וַיִּקְרְבוּ רֵאשֵׁי הָאֲבוֹת לְמִשְׁפַּחַת בְּנֵי-גַלְעָד בֶּן-מְכִיר בֶּן-מְנַשֶּׁה מִמִּשְׁפַּחַת בְּנֵי יוֹסֵף וַיִּדְבְּרוּ לְפָנֵי מֹשֶׁה וּלְפָנֵי הַנְּשָׂאִים רֵאשֵׁי אֲבוֹת לְבָנֵי יִשְׂרָאֵל: וַיֹּאמְרוּ אֶת-אֲדֹנָי צְבֹוֹת יְהוָה לְהַת אֶת-הָאֶרֶץ בְּנִחְלָה בְּגֹרֶל לְבָנֵי יִשְׂרָאֵל וְאֲדֹנָי צְבֹוֹת יְהוָה לְהַת אֶת-נִחְלַת אֲלֻפְהָד אֲחֵינוּ לְבָנֵתָיו: וְהָיוּ לְאֶחָד מִבְּנֵי שְׁבָטֵי בְנֵי-יִשְׂרָאֵל לְנָשִׂים וּנְבָרָעָה נִחְלָתָן מִנִּחְלַת אֲבֹתֵינוּ וְנֹסַף עַל נִחְלַת הַמִּשְׁפָּה אֲשֶׁר תִּחַנְיֹנָה לְהֵם

33. Laquelle est profanée par le sang des innocents. Hébreu : « car le sang (Septante : ce sang) souille le pays ».

34. Or c'est ainsi que sera purifiée votre possession. Hébreu : « qu'elle (la souillure) ne rende pas impur le pays où vous demeurez » ; Septante : « et vous ne souillerez point... ».

30. C'est d'après des témoins qu'un homicide sera puni. Hébreu : « quiconque frappe quelqu'un, on fera mourir le meurtrier, d'après la déclaration de témoins ». Septante : « tu feras mourir... ».

32. Hébreu et Septante : « et vous ne recevrez point d'argent pour (le laisser) fuir à la ville de refuge, ni pour le laisser revenir habiter au pays avant la mort du grand-prêtre ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 13^e Mariage des héritières (XXXVI).

²⁹ Hæc sempiterna erunt, et legitima in cunctis habitatiõibus vestris. ³⁰ Homicida sub tẽstibus puniẽtur : ad unius testimoniũ nullus condemnabitur. ³¹ Non accipiẽtis pretium ab eo qui reus est sanguinis, statim et ipse moriẽtur. ³² Exules et profugi ante mortem pontificis nullo modo in urbes suas reverti poterunt : ³³ ne polluatis terram habitatiõnis vestræ, quæ insontium cruore maculatur : nec aliter expiari potest, nisi per ejus sanguinem, qui alterius sanguinem fuderit. ³⁴ Atque ita emundabitur vestra possessio, me commorante vobiscum : ego enim sum Dominus qui habito inter filios Israel.

Diversa de homicidis statuuntur.

Ex. 27, 21.

Deut. 17, 6 ;
19, 15.
Jos. 8, 17.

Ex. 21, 30.

Ps. 105, 35.

Deut. 19, 10.
Gen. 9, 6.

Ex. 29, 45.
3 Reg. 6, 13.

XXXVI. ¹ Accesserunt autem et principes familiarum Galaad filii Machir, filii Manasse de stirpe filiorum Joseph : locutique sunt Moysi coram principibus Israel, atque dixerunt : ² Tibi domino nostro precepit Dominus ut terram sorte divideres filiis Israel, et ut filiabus Salphaad fratris nostri dares possessionem debitam patri : ³ quas si alterius tribus homines uxores acciperint, sequetur possessio sua, et translata ad aliam

13^e
Filiõrum
Galaad
petitio.

Num. 32, 39 ;
26 ; 29 ; 27, 1.
Gen. 50, 23.

Num. 26,
55-56.

Num. 36, 11 ;
27, 1-6.

²⁹ » Ceci sera perpétuel, et une loi dans toutes vos habitations. ³⁰ C'est d'après des témoins qu'un homicide sera puni : sur le témoignage d'un seul, nul ne sera condamné. ³¹ Vous ne recevrez point d'argent de celui qui est coupable du sang ; mais il mourra aussitôt lui-même. ³² Les bannis et les fugitifs, avant la mort du pontife, ne pourront en aucune manière retourner dans leurs villes, ³³ afin que vous ne souilliez point la terre de votre habitation, laquelle est profanée par le sang des innocents ; et elle ne peut être purifiée que par le sang de celui qui a versé le sang d'un autre. ³⁴ Or, c'est ainsi que sera purifiée votre possession, moi demeurant avec vous : car c'est moi qui suis le Seigneur, qui habite parmi les enfants d'Israël ».

XXXVI. ¹ Or, les princes des familles de Galaad, fils de Machir, fils de Manassé, de la race des fils de Joseph, s'approchèrent, parlèrent à Moïse devant les princes d'Israël, et dirent : ² « C'est à toi, qui es notre seigneur, que le Seigneur a ordonné de partager par le sort la terre aux enfants d'Israël, et de donner aux filles de Salphaad, notre frère, la possession due à leur père. ³ Si des hommes d'une autre tribu les prennent pour femmes, leur possession les suivra, et transférée à une autre

30. Sur le témoignage d'un seul, nul ne sera condamné : prescription devenue un axiome général : *testis unus, testis nullus*. Mais si un témoin ne suffit pas, deux suffisent, ainsi qu'il sera dit plus loin, Deutéronome, xvii, 6.

13^e Loi sur le mariage des héritières, XXXVI.

XXXVI. 1. Les princes des familles de Galaad. Ils étaient intéressés plus que tout autre dans la question : car les filles de Salphaad, à l'occasion desquelles avait été portée la loi qu'il s'agit de compléter,

étaient précisément des descendantes de Galaad. Nombres, xxvii, 1.

3. Si des hommes d'une autre tribu les prennent pour femmes. C'est un cas qui n'avait pas été prévu dans la loi précédemment portée, Nombres, xxvii. Les filles de Salphaad avaient demandé à hériter de leur père, à défaut de frères qui eussent été les héritiers privilégiés. Mais, une fois devenues héritières, si elles se mariaient en dehors de leur tribu, elles apportaient leurs biens avec elles dans la tribu de leur mari, et chaque tribu ne gardait plus ses possessions intégrales, contrairement aux

III. Ultimus exodi annus (XX-XXXVI). — 13^a Lex circa hereditatem (XXXVI).

γένονται γυναῖκες, καὶ ἐκ τοῦ κλήρου τῆς κληρονομίας ἡμῶν ἀφαιρεθήσεται. ⁴ Ἐὰν δὲ γένηται ἡ ἄφεςις τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ καὶ προστεθήσεται ἡ κληρονομία αὐτῶν ἐπὶ τὴν κληρονομίαν τῆς φυλῆς, οἷς ἂν γένωνται γυναῖκες, καὶ ἀπὸ τῆς κληρονομίας φυλῆς πατριῶς ἡμῶν ἀφαιρεθήσεται ἡ κληρονομία αὐτῶν.

⁵ Καὶ ἐνετείλατο Μωϋσῆς τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ διὰ προστάγματος κυρίου, λέγων· Οὕτως φυλῆ υἱῶν Ἰωσήφ λέγουσι. ⁶ Τοῦτο τὸ ὄμμα ὃ συνέταξε κύριος ταῖς θυγατέρας Σαλπαὰδ, λέγων· Οὐ ἀρέσκη ἐναντίον αὐτῶν, ἔστωσαν γυναῖκες, πλὴν ἐκ τοῦ δήμου τοῦ πατρὸς αὐτῶν ἔστωσαν γυναῖκες. ⁷ Καὶ οὐχὶ περιστραφήσεται κληρονομία τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ ἀπὸ φυλῆς ἐπὶ φυλῆν ὅτι ἕκαστος ἐν τῇ κληρονομίᾳ τῆς φυλῆς τῆς πατριῶς αὐτοῦ προσκολληθήσονται οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ. ⁸ Καὶ πᾶσα θυγάτηρ ἀγχιστεύουσα κληρονομίαν ἐκ τῶν φυλῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, ἐνὶ τῶν ἐκ τοῦ δήμου τοῦ πατρὸς αὐτῆς ἔσονται γυναῖκες, ἵνα ἀγχιστεύωσιν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἕκαστος τὴν κληρονομίαν τὴν πατρικὴν αὐτοῦ. ⁹ Καὶ οὐ περιστραφήσεται ὁ κληρος ἐκ φυλῆς ἐπὶ φυλῆν ἑτέραν, ἀλλ' ἕκαστος ἐν τῇ κληρονομίᾳ αὐτοῦ προσκολληθήσονται οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ. ¹⁰ Ὅν τρόπον συνέταξε κύριος Μωϋσῆ, οὕτως ἐποίησαν θυγατέρας Σαλπαὰδ. ¹¹ Καὶ ἐγένοντο Θεραῖ καὶ Ἐγλαὶ καὶ Μελαὶ καὶ Νοαὶ καὶ Μαλαὶ θυγατέρες Σαλπαὰδ τοῖς ἀνεψιοῖς αὐτῶν. ¹² Ἐκ τοῦ δήμου τοῦ Μανασσῆ υἱῶν Ἰωσήφ γεγενήθησαν γυναῖκες, καὶ ἐγενήθη ἡ κληρονομία αὐτῶν ἐπὶ τὴν φυλῆν δήμου τοῦ πατρὸς αὐτῶν.

¹³ Αὗται αἱ ἐντολαὶ ¹ καὶ τὰ δικαιώματα ¹ καὶ τὰ κρίματα, ἃ ἐνετείλατο κύριος ἐν χειρὶ Μωϋσῆ ἐπὶ δνομῶν Μωάβ ἐπὶ τοῦ Ἰορδάνου κατὰ Ἰεριχὰ.

4. A¹EF: ἀφαιρέσεις. 6. EF⁺ (p. οὐ) ἄν. AF: ἀρέσκει. 7. A^{1*} Καὶ. F⁺ (p. περιστραφ.) ἡ. 9. AF^{*} ὁ. 10. AEF: κύρ. πρὸς M. AEF: θυγατέρες. 11. AEF: pon. Μαλαὶ καὶ post ἐγέν. A¹ Μαλαὶ.

4 ומגדל נחלתנו יצא: ואם יהיה היכל לבני ישראל ונוספה נחלתן על נחלת המשנה אשר תהייתה להם ומנחלת משנה אבותינו יצא נחלתן:

ה ויצו משה את בני ישראל על פי יהוה לאמר פן משה בני יוסף דברים: זה תדבר אשר צוה יהוה לבנות צלפהל לאמר לשוב בעיניהם תהייתה לנשים אך למשפחת משה אביהם תהייתה לנשים: ולא תסב נחלה לבני ישראל ממשנה אל משה כי איש בנחלת משה אבתיו ידבקו בני ישראל: וכל בית ירשת נחלה ממשות בני ישראל לאחד ממשפחת משה אביה תהיה לאשה למען ירשו בני ישראל איש נחלת אבתיו: ולא תסב נחלה ממשנה למשה אחר פרי איש בנחלתו ידבקו משות בני ישראל: כאשר צוה יהוה את משה פן עשו בנות צלפהל: ותהייתה מחלה תרצה והגלה ומלכה ונעה בנות צלפהל לבני דויהן לנשים: ממשפחת בני מנשה בני יוסף הני לנשים ותהי נחלתן על משה משפחת אביהן: 13 אלה המצות והמשפטים אשר צוה יהוה ביד משה אל בני ישראל בערכת מואב על ירדן ירהו:

12. AEF* (alt.) τῶ. A⁺ (p. ἐγέν.) αὐτοῖς. 13. F⁺ (p. Μωϋσῆ) τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ. A²⁺ πρὸς τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ. Subscr. A¹: Ἀριθμοί.

XXXVI. 4. C'est-à-dire la cinquantième année de la rémission n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — La distribution des sorts sera confondue, et que la possession des uns passera aux autres. Hébreu et Septante: « leur héritage sera ajouté à l'héritage de la tribu à laquelle elles appartiendront, et de l'héritage de nos ancêtres leur héritage sera retranché ».

7. Car tous les hommes prendront des femmes

de leur tribu et de leur parenté. Hébreu: « car les enfants d'Israël doivent être attachés chacun à l'héritage de la tribu de son père ».

9. Mais qu'elles demeurent ainsi. Hébreu et Septante: « car les tribus des enfants d'Israël doivent être attachées chacune à son héritage ».

10. Qu'elles ont été séparées par le Seigneur. Hébreu et Septante: « comme le Seigneur avait ordonné à Moïse, ainsi firent... ».

III. La 40^e année (XX-XXXVI). — 13^e Mariage des héritières (XXXVI).

tribum, de nostra hereditate minuatur : ⁴ atque ita fiet, ut cum jubilæus, id est, quinquagésimus annus remissionis advenerit, confundatur sortium distributio, et aliorum possessio ad alios transeat.

Lev. 25, 10-16.

⁵ Respondit Moyses filiis Israel, et Domino præcipiente, ait : Recte tribus filiorum Joseph locuta est : ⁶ et hæc lex super filiabus Salphaad a Domino promulgata est : Nubant quibus volunt, tantum ut suæ tribus hominibus : ⁷ ne commisceatur possessio filiorum Israel de tribu in tribum.

Responsio Moysis.

Tob. 7, 14.

In eadem tribu nubendum.

Omnes enim viri ducent uxores de tribu et cognatione sua : ⁸ et cunctæ feminae de eadem tribu maritos accipient : ut hereditas permaneat in familiis, ⁹ nec sibi miscantur tribus, sed ita maneat ¹⁰ ut a Domino separatae sunt.

1 Par. 23, 22. Tob. 7, 14.

Feceruntque filiae Salphaad, ut fuerat imperatum : ¹¹ et nupsérunt Maala, et Thersa, et Hegla, et Melcha, et Noa, filiis patrum sui ¹² de familia Manasse, qui fuit filius Joseph : et possessio, quæ illis fuerat attributa, mansit in tribu et familia patris earum.

Num. 27, 1 ; 26, 33. Jos. 17, 3. Filiae Salphaad in sua tribu nubunt.

¹³ Hæc sunt mandata atque judicia, quæ mandavit Dominus per annum Moysi ad filios Israel, in campis tribus Moab supra Jordanem contra Jéricho.

Conclusio.

Num. 35, 1-33, 45, 50.

tribu, elle sera retranchée de notre héritage : ⁴ et ainsi il arrivera que lorsque le jubilé, c'est-à-dire la cinquantième année de la rémission, sera venu, la distribution des sorts sera confondue, et que la possession des uns passera aux autres ».

⁵ Moïse répondit aux enfants d'Israël, et, le Seigneur ordonnant, il dit : « C'est sagement que la tribu des enfants de Joseph a parlé ; ⁶ et voici la loi sur les filles de Salphaad, promulguée par le Seigneur : Qu'elles épousent ceux qu'elles voudront, mais seulement des hommes de leur tribu, ⁷ afin que la possession des enfants d'Israël ne se mêle point d'une tribu en une autre.

» Car tous les hommes prendront des femmes de leur tribu et de leur parenté, ⁸ et toutes les femmes prendront des maris de la même tribu, afin que l'héritage demeure constamment dans les familles ⁹ et que les tribus ne se mêlent point entre elles, mais qu'elles demeurent ainsi ¹⁰ qu'elles ont été séparées par le Seigneur ».

Or, les filles de Salphaad firent comme il leur avait été commandé : ¹¹ et Maala, Thersa, Héglà, Melcha et Noa épousèrent les fils de leur oncle paternel, ¹² de la famille de Manassé, qui fut fils de Joseph ; et la possession qui leur avait été assignée demeura dans la tribu et la famille de leur père.

¹³ Tels sont les commandements et les ordonnances que commanda le Seigneur par l'entremise de Moïse aux enfants d'Israël, dans les plaines de Moab, sur le Jourdain, contre Jéricho.

intentions du Législateur. Cf. Nombres, xxvi, 52-56. Telle était la difficulté, qui surgit sans doute lorsqu'une des filles de Salphaad manifesta l'intention de se marier en dehors de sa tribu. Ici encore, c'est un cas particulier qui amène une loi générale : preuve évidente que nous ne sommes pas en présence d'un code composé après coup et à loisir. Voir Lévitique, xxi, 7; Nombres, ix, 6; xv, 32; xxvii, 7.

6. Voici la loi sur les filles de Salphaad. Le cas proposé reçoit d'abord sa solution, ŷ. 6-7; mais aussitôt après il est généralisé, ŷ. 7-10, et devient une loi applicable à tout Israël. Cette loi consiste à prohiber, d'une manière générale, le mariage entre deux membres de tribus différentes.

13. Dans les plaines de Moab, à Abelsatim. Voir la note sur Nombres, xxxiii, 49.

ΔΕΥΤΕΡΟΝΟΜΙΟΝ. אלה הדברים

I. Οὗτοι οἱ λόγοι, οὓς ἐλάλησε Μωϋσῆς παντὶ Ἰσραὴλ πέραν τοῦ Ἰορδάνου ἐν τῇ ἐρημίῳ πρὸς δυσμαῖς πλησίον τῆς ἐρυθρᾶς θαλάσσης, ἀπὸ μέσον Φαράν Τοφὸλ καὶ Αοβὸν καὶ Αὐλῶν καὶ Καταρούσεια, ² ἔνδεκα ἡμερῶν ἐκ Χωρήβ ὄρος ἐπ' ὄρος Σηεῖο ἕως Κάδης Βαορή. ³ Καὶ ἐγενήθη ἐν τῷ τεσσαρακοστῷ ἔτει ἐν τῷ ἔνδεκάτῳ μηνί, μὲν τοῦ μηνός, ἐλάλησε Μωϋσῆς πρὸς ἅπαντας υἱοὺς Ἰσραὴλ, κατὰ πάντα ὅσα ἐνετέλλαιτο κύριος ἀπ' αὐτοῦ, ⁴ μετὰ τὸ πατάξαι Σηὼν βασιλέα Ἀμορδαίων τὸν κατοικήσαντα ἐν Ἐσεβῶν, καὶ τὸν Ὠγ βασιλέα τῆς Βασάν τὸν κατοικήσαντα ἐν Ἀσταρωθ καὶ ἐν Ἐδραίν. ⁵ Ἐν τῷ πέραν τοῦ Ἰορδάνου ἐν γῆ Μωὰβ ἤρξατο Μωϋσῆς διασαρῆσαι τὸν νόμον τούτων, λέγων

⁶ Κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν ἐλάλησεν ἡμῖν ἐν Χωρήβ, λέγων Ἰκανούσθω ἔμῃν κατοικεῖν ἐν τῷ ὄρει τούτῳ. ⁷ Ἐπιστραφῆτε καὶ ἀπαρτατε ὑμεῖς καὶ εἰσπορεύεσθε εἰς ὄρος Ἀμορδαίων καὶ πρὸς πάντας τοὺς περιόικους Ἀραβα, εἰς ὄρος καὶ πεδῖον καὶ πρὸς λίβα καὶ παραλίαν γῆν Χαγαναίων καὶ Ἀντιλίβανον ἕως τοῦ ποταμοῦ τοῦ μεγάλου, ποταμοῦ Εὐφράτου. ⁸ Ἴδετε παραδέδωκεν ἐνώπιον ὑμῶν τὴν γῆν εἰσπορευθέντες κληρονομήσατε τὴν γῆν, ἣν ὤμοσα τοῖς πατράσιν ὑμῶν τῷ Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ, δοῦναι αὐτοῖς καὶ τῷ σπέρματι αὐτῶν μετ' αὐτούς. ⁹ Καὶ εἶπα πρὸς ὑμᾶς ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ, λέγων Οὐ δυνήσομαι μόνος φέρειν ὑμᾶς. ¹⁰ Κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν ἐπέληθ' ὑνεν ὑμᾶς, καὶ

1. A† (in.) Καὶ. F: *δυσμαῖς*. A* *θαλάσς*. 3. A: *τεσσαρακοστῷ*. 4. A† (p. *πατάξαι*) *αὐτόν*. AE: *τὸν Σηὼν βασιλ. τῶν Ἀμ.* A: *Ἐδραίν*. 7. E† (a. *ὄρος*) *τό*. A'E* (alt.) *ποταμῷ*. 8. AEF: *παραδέδωκα*. AE: *εἰσελθόντες*. AEF: *τῷ Ἰσρ. καὶ τῷ Ἰακ.* 10. A'E: *θεὸς ἡμῶν*.

I. אלה הדברים אשר דבר משה אל- כל ישראל בעבר הנהרן במדבר בערבה מול סוף בין פארן ובין תפל ולבן ותצרת ודי זהב: אלה עשר יום מהרב הנה הרשעיר עד קדש ברנע: ויהי בארבעים שנה בעשתי-עשר חדש באחד לחודש דבר משה אל-בני ישראל לכל אשר צנה יהנה אתו אלהם: אחרי הנה את סיוחן מלך האמרי אשר יושב בהשבון ואת עוג מלך הכנען אשר- יושב בעשתרות בארבעי: בעבר הנהרן בארץ מואב הואיל משה באר את-התורה הזאת לאמר: יהנה אלהינו דבר אלינו בהרב לאמר רב-לכם שבת בהר יהנה: וסעי לכם וכלאי הר האמרי ואל-כל-שכניו בערבה בהר ובשפלה ובנגב ובתוף הים ארץ הפניעני ותלבנון עד-הנהר תפל נהר פרת: ראה נתתי לפניכם את-הארץ באר ורשו את-הארץ אשר נשבע יהנה לאבותיכם לאברהם ליוצק וליעקב לתת להם ולזרעם אחריהם: ואמר אלהם בעת ההוא לאמר לא-אניכל לבדי שאת אתכם: יהנה אלהיכם

v. 1. ייחד ד' שטיין פנייות ויתחיל מחלת שיטה ה'.

1. 4. Dans la plaine. Septante : « à l'occident ». — Contre la mer Rouge; Hébreu : « contre Sough ». — Ou il y a beaucoup d'or. Hébreu : « et Di-Zahab ». Septante « et Cathachryse »; la Vulgate a traduit le nom propre.
3. Aux enfants d'Israël. Septante : « à tous les enfants d'Israël ».

7. Et dans tous les lieux qui l'avoisinent, les plaines. Septante : « et dans tous les lieux qui avoisinent Araba ». — Et du Liban; Septante : « et l'Anti-Liban ».
8. Le Seigneur a juré; Septante : « j'ai juré ».
10. Je ne puis seul vous soutenir. Cette phrase appartient au §. 9 dans l'hébreu et dans les septante.

LIBER DEUTERONOMII

LE DEUTÉRONOME

HEBRAÏQUE : *ELLE HADDEBARIM.*

EN HÉBREU : *ELLÉ HADDEBARIM.*

1. ¹ Hæc sunt verba quæ locutus est Moyses ad omnem Israel trans Jordânem in solitudine campëstri, contra mare Rubrum, inter Pharan et Thophel et Laban et Hâseroth, ubi auri est plurimum : ² undecim diebus de Horeb per viam montis Seir usque ad Cadesbârne. ³ Quadragésimo anno, undécimo mense, prima die mensis, locutus est Moyses ad filios Israel omnia quæ præcéperat illi Dóminus, ut diceret eis : ⁴ postquam percussit Sehon regem Amorrhæorum, qui habitabat in Hésebon : et Og regem Basan, qui mansit in Astaroth, et in Edrai, ⁵ trans Jordânem in terra Moab.

Cœpítque Moyses explanare legem, et dicere :

⁶ Dóminus Deus noster locutus est ad nos in Horeb, dicens : Sufficit vobis quod in hoc monte mansistis : ⁷ revertimini, et venite ad montem Amorrhæorum, et ad cætera quæ ei próxima sunt campëstria atque montana et humiliora loca contra meridiem, et juxta littus maris, terram Chananæorum, et Libani usque ad flumen magnum Euphrâten. ⁸ En, inquit, tradidi vobis : ingredimini et possidete eam, super qua juravit Dóminus patribus vestris, Abraham, Isaac, et Jacob, ut daret illam eis, et sémini eorum post eos.

⁹ Dixique vobis illo in tempore : ¹⁰ Non possum solus sustinere vos : quia Dóminus Deus vester multipli-

Titulus generalis.
Num. 22, 1.

Ex. 3, 1.
Reg. 19, 8.

Deut. 1, 19.
Num. 20, 1, 14.

Deut. 2, 30-36;
3, 1-13.
Num. 21, 24-25;
33-35.
Jos. 12, 2, 4.

Ius sermo.

**1^o a).
De Horeb memoria revocatur.**

Ex. 19, 1.
Num. 10, 11-12.

Deut. 1, 19;
11, 24.

Gen. 15, 18.
2 Reg. 5, 3.

Deut. 2, 31.

Gen. 15, 18;
12, 7.

Judices instituti.
Num. 11, 14.
Ex. 18, 18.

1. ¹ Voici les paroles que Moïse dit à tout Israël au delà du Jourdain, au désert, dans la plaine contre la mer Rouge, entre Pharan, Thophel, Laban et Hâseroth, où il y a beaucoup d'or, ² à onze journées d'Horeb, par la voie de la montagne de Séir jusqu'à Cadesbarné. ³ En la quarantième année, au onzième mois, au premier jour du mois, Moïse dit aux enfants d'Israël tout ce que le Seigneur lui avait ordonné de leur dire, ⁴ après qu'il eut battu Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitait à Hésebon, et Og, roi de Basan, qui demeurait à Astaroth et à Edraï, ⁵ au delà du Jourdain, dans la terre de Moab.

Moïse commença donc à expliquer la loi et à dire :

⁶ « Le Seigneur notre Dieu nous a parlé à Horeb, disant : Vous avez suffisamment demeuré près de cette montagne : ⁷ retournez, et venez à la montagne des Amorrhéens et dans tous les lieux qui l'avoisinent, les plaines, les montagnes et les vallées, contre le midi et sur le rivage de la mer, dans la terre des Chananéens et du Liban, jusqu'au grand fleuve d'Euphrate. ⁸ Voilà, dit-il, que je vous l'ai livrée; entrez, et possédez cette terre, au sujet de laquelle le Seigneur a juré à vos pères, Abraham, Isaac et Jacob, qu'il la leur donnerait, à eux et à leur postérité après eux.

⁹ » Et je vous ai dit en ce temps-là : ¹⁰ Je ne puis seul vous soutenir, parce que le Seigneur votre Dieu vous a mul-

1. *1. Voici les paroles.* Titre général du Deutéronome, §. 1-5, annonçant les trois discours que Moïse prononça devant le peuple, le 11^e mois de la 40^e année de l'exode, §. 3. Ces trois discours (1, 6-IV, 43; V-XXVI; XXVII-XXX), forment les trois parties du Deutéronome, et sont suivis d'une conclusion historique, xxxi-xxxiv. — *Pharan* : voir *Nombres*, x, 12. — *Thophel*, peut-être le Tabyléh actuel. — *Labar*, sans doute le Lebna de *Nombres*, xxxiii, 22.

2. *Horeb*, le mont Sinaï. — *Séir*, l'Idumée. — *Cadesbarné* : voir *Nombres*, xx, 1.

4. *Hésebon* : voir *Nombres*, xxi, 25. — *Basan, Edraï* : voir *Nombres*, xxi, 33. — *Astaroth*, à l'est du Jourdain, dans le pays de Basan (cf. *Genèse*, xiv, 5), devint une ville lévitique dans la demi-tribu transjordanique de Manassé.

5. *Au delà du Jourdain* : voir plus bas la note sur III, 8.

I^{er} DISCOURS, I, 6 — IV, 43.

1^o Abrégé de l'histoire du peuple au désert, I, 6-III, 29.

2^o Exhortation à observer la Loi, IV, 1-43.

1^o Abrégé de l'histoire du peuple au désert, I, 6-III, 29.

6. *Le Seigneur...* Moïse rappelle aux Hébreux les principaux événements où se sont manifestées la bonté ou la justice divine à leur égard : ces souvenirs devant amener naturellement l'exhortation à la fidélité qui conclura ce discours. Les souvenirs rappelés peuvent se ramener à neuf : a) **Souvenirs de l'Horeb**, I, 6-18.

9. *Je vous ai dit...* Moïse va rappeler l'institution des juges, §. 9-17, en ajoutant quelques détails au

ἰδοὺ ἐστε σήμερον ὡσεὶ τὰ ἄστρα τοῦ οὐρανοῦ τῷ πλήθει. ¹¹ Κύριος ὁ θεὸς τῶν πατέρων ὑμῶν προσθείη ὑμῖν ὡς ἐστὲ χιλιπλασίως, καὶ εὐλογῆσαι ὑμᾶς καθότι ἐλάλησεν ὑμῖν. ¹² Πῶς δυνήσομαι μόνος φέρειν τὸν κόπον ὑμῶν καὶ τὴν ὑπόστασιν ὑμῶν καὶ τὰς ἀντιλογίας ὑμῶν; ¹³ Δοτε ἑαυτοῖς ἄνδρας σοφοὺς καὶ ἐπιστήμονας καὶ συνετοὺς εἰς τὰς φυλὰς ὑμῶν, καὶ καταστήσω ἐφ' ὑμῶν ἡγουμένους ὑμῶν. ¹⁴ Καὶ ἀπεκρίθητέ μοι καὶ εἶπατε· Καλὸν τὸ ὄημα ὃ ἐλάλησας ποιῆσαι. ¹⁵ Καὶ ἔλαβον ἐξ ὑμῶν ἄνδρας σοφοὺς καὶ ἐπιστήμονας¹ καὶ συνετοὺς¹, καὶ κατέστησα αὐτοὺς ἡγεῖσθαι ἐφ' ὑμῶν χιλιάρχους καὶ ἑκατοντάρχους καὶ πεντηκοντάρχους καὶ δεκάρχους, καὶ γραμματειαγωγαίς τοῖς κριταῖς ὑμῶν. ¹⁶ Καὶ ἐνετείλαμην τοῖς κριταῖς ὑμῶν ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ, λέγων· Διακούετε ἀνὰ μέσον τῶν ἀδελφῶν ὑμῶν καὶ κρίνατε δικαίως ἀνὰ μέσον ἀνδρῶς καὶ ἀνὰ μέσον ἀδελφοῦ καὶ ἀνὰ μέσον προσελύτου αὐτοῦ. ¹⁷ οὐκ ἐπιγνώσῃ πρόσωπον ἐν κρίσει, κατὰ τὸν μικρὸν καὶ κατὰ τὸν μέγαν * κρινεῖς, οὐ μὴ ὑποστῆλη πρόσωπον ἀνθρώπου, ὅτι ἡ κρίσις τοῦ θεοῦ ἐστὶ. Καὶ τὸ ὄημα ὃ ἐὰν σκληρὸν ἦ ἀφ' ὑμῶν, ἀνοίσετε αὐτὸ ἐπ' ἐμὲ καὶ ἀκούσομαι αὐτό. ¹⁸ Καὶ ἐνετείλαμην ὑμῖν ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ πάντα τοὺς λόγους, οὓς ποιήσατε. ¹⁹ Καὶ ἀπάραντες ἐκ Χωρηθ ἐπορεύθημεν πᾶσαν τὴν ἔρημον τὴν μεγάλην καὶ τὴν φοβεράν ἐκείνην, ἣν εἶδετε ὁδὸν ὄρους τοῦ Αἰμοθάου, καθότι ἐνετείλατο κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν ἡμῖν, καὶ ἦλθομεν ἕως Κάδης Βαορή. ²⁰ Καὶ εἶπα πρὸς ὑμᾶς· Ἦλθατε ἕως τοῦ ὄρους τοῦ Αἰμοθάου, ὃ κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν δίδωσιν ὑμῖν. ²¹ Ἴδετε παραδεδωκεν ἡμῖν κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν πρὸ προσώπου ὑμῶν τὴν γῆν ἀναβάντες κληρονομήσατε, ὃν τοῦ-

הַרְבֵּה אֲתֶכֶם וְהִנֵּנֶם הַיּוֹם כְּכּוֹכְבֵי הַשָּׁמַיִם לְרֹב׃ יְהוָה אֱלֹהֵי אֲבוֹתֵיכֶם יוֹסֵף עֲלֵיכֶם כְּכֶם אֶלֶף פְּעָמִים וַיְבַרְכֶה אֶתְכֶם כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר לָכֶם׃ אֵיכָה אֲשֶׁא לְבַדִּי טְרַחְתְּכֶם וּמִשְׁאָכֶם וּרְיֻבְכֶם׃ הֲבֵי לָכֶם אַנְשִׁים חֲכָמִים וְנַבְנִים וַיִּדְעִים לְשִׁבְטֵיכֶם וְאַשְׁמִים בְּרָאשֵׁיכֶם׃ וַתִּבְעֵנִי אֲתִי וַתֹּאמְרוּ טוֹב הַדְּבָר טוֹ אֲשֶׁר-דִּבַּרְתָּ לַעֲשׂוֹת׃ וְאָמַרְתָּ אֵת רְאִשֵׁי שְׁבֵטֵיכֶם אַנְשִׁים חֲכָמִים וַיִּדְעִים וְאַתֶּן אוֹתָם רִאשִׁים עֲלֵיכֶם שָׂרֵי אֲלָפִים וְשָׂרֵי מֵאוֹת וְשָׂרֵי חֲמִשִּׁים וְשָׂרֵי עֶשְׂרֹת וְשָׂרֵים לְשִׁבְטֵיכֶם׃ וְאַצִּיגֶה אֶת-שְׁפָטֵיכֶם בְּעֵת הַהוּא לֵאמֹר שִׁמֵּעַ בֵּין-אַחֵיכֶם וּשְׁפָטֶתֶם צְדָק בֵּין-אִישׁ וּבֵין-אָחִיו וּבֵין בָּרִי׃ לֹא-תִפְרֹו פָנִים בַּמִּשְׁפָּט בַּקָּטָן כַּפְדֹּל תִּשְׁמַעֲוּן לֹא תִגְדֹרֻ מִפְּנֵי-אִישׁ כִּי הַמִּשְׁפָּט לְאֱלֹהִים הוּא וְהַדְּבָר אֲשֶׁר יִקְשֶׁה מִלִּפְּי תִקְרָבֻן אֵלַי וּשְׁמַעֲתִיו׃ וְאַצִּיגֶה אֶתְכֶם בְּעֵת הַהוּא אֶת כָּל-הַדְּבָרִים אֲשֶׁר תִּעֲשׂוּן׃
¹⁹ וְנָסַע מִדֹּב וּלְלָה אֶת כָּל-הַמִּדְבָּר הַגָּדוֹל וְהַנּוֹרָא הַהוּא אֲשֶׁר רְאִיתֶם דְּבַר הַר הָאֵמֶלִי כַּאֲשֶׁר צִוִּיתָ יְהוָה אֱלֹהֵינוּ אֲתָנָּ וְנִבְא עַד קָדַשׁ בְּרִנְנֵ׃ כ וְאָמַר אֲלֵכֶם בְּאַתֶּם עַד-הַר הָאֵמֶלִי אֲשֶׁר-יְהוָה אֱלֹהֵינוּ נָתַן לָנו׃ רָאִה נָתַן יְהוָה אֱלֹהֵיךָ לְפָנֶיךָ אֶת-הָאָרֶץ עֲלֶה רֵשׁ כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה אֱלֹהֵי

13. AEF† (p. καταστ.) αὐτοῦς. AF: ἐφ' ὑμᾶς.
 15. A²† (p. ἔλ.) τὰς ἀρχιφυλὰς. A: δεκατάρχους.
 16. AE: κρίνετε... τῷ ἄδ. 17: AF: ἐπιγνώσασθε.
 18. A: τὰς π. λόγ. 19. A: (1. χωρηθ) Σοχωθ.
 F: ὁδὸν τοῦ ὄρους. 20. AE* (pr.) τῶ. AF: ὁ ὁ κύρ. ὁ. 21. F: ὑμῖν κύρ. AEF: κληρονομεῖτε.

12. Vos affaires, et leur poids. Hébreu : « votre poids (les ennuis que vous me causez) et votre fardeau ».

13. Et d'une conduite éprouvée dans vos tribus. Hébreu : « connus dans vos tribus »; Septante : « instruits dans vos tribus ».

15. Des hommes sages et nobles. Septante : « des hommes sages, expérimentés et instruits ». — Princes, tribus. Hébreu : « princes de mille ». — Pour

vous enseigner toutes ces choses. Hébreu : « des chefs sur vos tribus »; Septante : « des scribes pour vos juges ».

16. Écoutez-les. Hébreu et Septante : « écoutez (les différends) entre vos frères ».

17. Vous écouteriez le petit comme le grand. Septante : « vous jugerez... ».

19. Et lorsque nous fumes venus à. Hébreu : « jusqu'à ».

I^{er} Discours (I, 6-IV, 13). — 1^o (a). Souvenirs de l'Horeb (I, 6-18).

cávit vos, et estis hódie sicut stellae caeli, plúrimi. ⁴¹ (Dóminus Deus patrum vestrorum addat ad hunc numerum multa millia, et benedicat vobis sicut locútus est). ⁴² Non váleo solus negótia vestra sustinére, et pondus ac júrgia. ⁴³ Date ex vobis viros sapiéntes et gnaros, et quorum conversatio sit probáta in tribubus vestris, ut ponam eos vobis príncipes. ⁴⁴ Tunc respondístis mihi : Bona res est, quam vis fácere.

⁴⁵ Tulique de tribubus vestris viros sapiéntes et nóbiles, et constitui eos príncipes, tribunos, et centuriones, et quinquagenários ac decános, qui docerént vos singula.

⁴⁶ Præcepique eis, dicens : Audite illos, et quod justum est judicáte : sive civis sit ille, sive peregrínus.

⁴⁷ Nulla erit distántia personárum, ita parvum audiétis ut magnum : nec accipiétis cuiusquam persónam, quia Dei júdicium est. Quod si difficile vobis visum aliquid fúerit, référte ad me, et ego aúdiam. ⁴⁸ Præcepique omnia quæ fácere deberétis.

⁴⁹ Profécti autem de Horeb, transivimus per erémum terribilem et máximam, quam vidístis, per viam montis Amorrháei, sicut præcéperat Dóminus Deus noster nobis. Cumque venissémus in Cadèsbárne, ²⁰ dixi vobis : Venístis ad montem Amorrháei, quem Dóminus Deus noster datúrus est nobis. ²¹ Vide terram, quam Dóminus Deus tuus dat tibi : ascénde et pösside eam,

De júdicibus sequitur sermo.
Deut. 10, 22.
Gen. 15, 5;
13, 16.

Deut. 1, 10.

Num. 11, 26.
Ex. 15, 17-23.

Num. 11, 24.
Ex. 15, 25.

Deut. 16, 18.

Joan. 7, 24.

Lev. 19, 15.
Deut. 16, 19.
Prov. 21, 23.
Ecccl. 42, 1.
Jac. 2, 1.

2 Par. 19, 6.
Rom. 13, 2.
Lev. 24, 22.

Ex. 18, 22.

b) Cadès in memoriam venit.

Deut. 8, 15;
1, 2.

Num. 20, 1.
14.

tiplíés, et que vous êtes aujourd'hui comme les étoiles du ciel, en très grand nombre. ⁴¹ (Que le Seigneur Dieu de vos pères ajoute à ce nombre beaucoup de milliers, et qu'il vous bénisse, comme il a dit!) ⁴² Je ne puis seul soutenir vos affaires, et leur poids, et vos querelles. ⁴³ Présentez d'entre vous des hommes sages et habiles, et d'une conduite éprouvée dans vos tribus, afin que je les établisse vos princes. ⁴⁴ Alors vous m'avez répondu : C'est une bonne chose que tu veux faire.

⁴⁵ » Et je pris de vos tribus des hommes sages et nobles, et je les établis princes, tribuns, chefs de cent, de cinquante et de dix hommes, pour vous enseigner toutes ces choses. ⁴⁶ Puis je leur ordonnai, disant : Écoutez-les, et jugez selon ce qui est juste, que ce soit un citoyen ou un étranger.

⁴⁷ Il n'y aura aucune différence de personnes : vous écouterez le petit comme le grand ; vous n'aurez égard à la personne de qui que ce soit, parce que c'est le jugement de Dieu. Que si quelque chose vous paraît difficile, rapportez-le-moi, et moi je l'entendrai. ⁴⁸ Et je vous ai ordonné tout ce que vous deviez faire.

⁴⁹ » Or, partis d'Horeb, nous passâmes par le désert terrible et très grand que vous avez vu, par la voie de la montagne de l'Amorrhéen, comme nous avait ordonné le Seigneur notre Dieu. Et lorsque nous fûmes venus à Cadèsbarné, ²⁰ je vous dis : Vous êtes parvenus à la montagne de l'Amorrhéen, que le Seigneur notre Dieu doit nous donner. ²¹ Vois la terre que le Seigneur ton Dieu te donne : monte, et

récit qu'il avait consigné dans l'Exode, xviii, 14-26.

41. Et qu'il vous bénisse. Le Deutéronome contient, comme les autres livres du Pentateuque, des détails qui sont autant de signes d'authenticité. Les discours de Moïse sont ceux d'un vieillard qui aime à revenir sur le passé. Si l'on y trouve le même fonds d'idées, le même langage que dans les livres précédents, il y a de plus sur les lèvres de Moïse, dans le Deutéronome, une note attendrie que l'on n'y trouvait pas précédemment, et que l'on n'est pas étonné de rencontrer chez un vieillard prêt à descendre dans la tombe. Voir également le §. 31.

46. Écoutez-les. Cette règle fut scrupuleusement suivie, et il n'est aucun exemple, dans l'Écriture, d'accusé condamné sans avoir été entendu. Cf. Jean, vii, 51.

49. Partis d'Horeb... b) Souvenirs de Cadèsbarné, 1, 19-46. — Cadèsbarné : voir Nombres, xx, 1.



Amorrhéen (f. 19-20). (D'après Maspero.)

πον εἶπε κύριος ὁ Θεὸς τῶν πατέρων ὑμῶν ὑμῖν μὴ φοβεῖσθε μηδὲ δειλιάσητε. ²² Καὶ προσήλθατέ μοι πάντες, καὶ εἶπατε Ἐποσειλάωμεν ἄνδρας προτέρους ἡμῶν, καὶ ἐφοδευσάτωσαν ἡμῖν τὴν γῆν, καὶ ἀναγγελάτωσαν ἡμῖν ἀπόκοισιν τὴν ὁδὸν δι' ἧς ἀναβήσομεθα ἐν αὐτῇ, καὶ τὰς πόλεις, εἰς ἃς εἰσπορευσόμεθα εἰς αὐτάς. ²³ Καὶ ἤρρεσεν ἐναντίον μου τὸ ὄημα, καὶ ἔλαβον ἕξ ὑμῶν δώδεκα ἄνδρας, ἄνδρα ἓνα κατὰ φυλὴν. ²⁴ Καὶ ἐπιστραφέντες ἀνέβησαν εἰς τὸ ὄρος, καὶ ἤλθουσιν ἕως φάραγγος βότρουτος, καὶ κατεσχόλευσαν αὐτήν. ²⁵ Καὶ ἔλαβουσιν ἐν ταῖς χερσὶν αὐτῶν ἀπὸ τοῦ καρποῦ τῆς γῆς καὶ κατήνευκαν πρὸς ὑμᾶς, καὶ ἔλεγον Ἀγαθὴ ἡ γῆ ἣν κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν δίδωσιν ἡμῖν.

²⁶ Καὶ οὐκ ἠθέλησατε ἀναβῆναι, ἀλλ' ἠπειθήσατε τῷ ὄηματι κυρίου τοῦ Θεοῦ ἡμῶν. ²⁷ Καὶ διεγογγύζετε ἐν ταῖς σκηναῖς ὑμῶν καὶ εἶπατε Διὰ τὸ μισεῖν κύριον ἡμᾶς ἔξηγαγεν ἡμᾶς ἐκ γῆς Αἰγύπτου, παραδούνα ἡμᾶς εἰς χεῖρας Αἰμοθάϊων, ἐξολοθρευσῶσα ἡμᾶς. ²⁸ Πού ἡμεῖς ἀναβάνομεν; οἱ δὲ ἀδελφοὶ ὑμῶν ἀπέστησαν τὴν καρδίαν ὑμῶν, λέγοντες Ἔθνος μέγα καὶ πολὺ καὶ δυνατώτερον ἡμῶν καὶ πόλεις μεγάλαι καὶ τετειχομέναι ἕως τοῦ οὐρανοῦ· ἀλλὰ καὶ υἱοὺς γιγάντων ἐωρακάμεν ἐκεῖ. ²⁹ Καὶ εἶπα πρὸς ὑμᾶς Μὴ πηξήητε μηδὲ φοβηθῆητε ἀπ' αὐτῶν. ³⁰ Κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν ὁ προπορευόμενος πρὸ προσώπου ὑμῶν, αὐτὸς συνεκπολεμήσει αὐτούς μεθ' ὑμῶν, κατὰ πάντα ὅσα ἐποίησεν ὑμῖν ἐν γῇ Αἰγύπτῳ. ³¹ καὶ ἐν τῇ ἐρήμῳ ταύτῃ, ἣν εἶδετε, ὁδὸν ὄρους τοῦ Αἰμοθάϊου ὡς τρομοφορήσει σε κύριος ὁ Θεὸς σου, ὡς εἶ τις τρομοφορήσῃσι ἄνθρωπος τὸν υἱὸν αὐτοῦ, κατὰ πᾶσαν τὴν ὁδόν, εἰς ἣν ἐπορεύθητε ἕως ἡλθετε εἰς τὸν τόπον τούτου. ³² Καὶ ἐν τῷ

אֲבִיתָהּ לָךְ אֶל-תִּירָא וְאֶל-תַּחַת: ²² וַתִּקְרְבוּן אֵלַי כְּלִבְכֶם וַתֹּאמְרוּ נִשְׁלַחְנָה אֲנָשִׁים לְפָנֵינוּ וַיַּחְפְּרוּ-לָנוּ אֶת-הָאָרֶץ וַיָּשִׁבוּ אֹתָנוּ דְבַר אֶת-הַיְהוָה אֲשֶׁר נִעְלָה-בָּהּ וְאֵת הַעָרִים אֲשֶׁר נָבֵא אֵלֵינוּ: וַיִּטֵּב בְּעֵינֵי הַדִּבְרֵי וַאֲקָה מִפֶּה שְׂנֵימ עֲשָׂר אֲנָשִׁים אִישׁ אֶחָד לְשִׁבְט: וַיָּפְנוּ וַיַּעֲלוּ הַיְהוָה וַיָּבֵאוּ עַד-נַחַל אֲשַׁפְּלַ וַיַּרְגְּלוּ אֹתָהּ: כֹּה וַיִּקְחוּ בְיָדָם מִפְּרֵי הָאָרֶץ וַיֹּרְדוּ אֵלֵינוּ וַיָּשִׁבוּ אֹתָנוּ דְבַר וַתֹּאמְרוּ טוֹבָה הָאָרֶץ אֲשֶׁר-יְהוָה אֱלֹהֵינוּ נָתַן לָנוּ:

²⁶ וְלֹא אָבִיתֶם לַעֲלֹת וַתֹּמְרוּ אֶת-פִּי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם: וַתִּרְגְּמוּ בְּאֶהָלוֹכֶם וַתֹּאמְרוּ בְּשִׁנְאֵת יְהוָה אֹתָנוּ הוֹצִיאָנוּ מֵאָרֶץ מִצְרַיִם לְתַת אֹתָנוּ בְּיַד הָאֲמֹרִי לְהַשְׁמִידָנוּ: אָנֹכִי וְאַנְחֵנוּ עֲלִים אֲהִינֹה יְהִלְפוּ אֶת-לִבְבָנוּ לֵאמֹר עִם גְּדוֹל וְרַם מִמֶּנּוּ עָרִים גְּדֹלֹת וּבְצִוְרֹת בְּשָׁמַיִם וְגַם-בָּנֵי עֲנָקִים רָאִינוּ שָׁם: וַאֲמַר אֲלֵכֶם לֹא-תַעֲרָצוּן וְלֹא-תִירָאוּן מֵהֶם: יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם הֵהֱלִיךְ לְפָנֵיכֶם הוּא יִלְחֶם לָכֶם כָּכֵל אֲשֶׁר עָשָׂה אֲתֶכֶם בְּמִצְרַיִם לְעֵינֵיכֶם: וּבַמִּדְבָּר אֲשֶׁר רָאִיתָ אֲשֶׁר נִשְׁאַף יְהוָה אֱלֹהֵיךָ כֹּאֲשֶׁר יִשְׂאֵף אֶת-בָּנֵי כָכֵל-הַיְהוָה אֲשֶׁר עַד-כַּאֲכֶם עַד-הַמָּקוֹם הַזֶּה: וּבַדִּבְרֵי הַיְהוָה אֵינְכֶם מֵאֲמִינִם בִּיהוָה אֱלֹהֵיכֶם:

22. A²F⁺ (p. πάντες) ὑμεῖς. A¹: εἰσπορευσόμεθα. 23. A: ἐνώπιον. 25. AEF: Καὶ ἔλαβον. AF: πρὸς ἡμᾶς. 26. F: (I. ἀλλ') καὶ. AEF: Θεοῦ ὑμῶν. 27. AEF: διεγογγύσατε. AE: εἰς τὰς χεῖρας τῶν Ἀμ. A: ἐξολοθρευσῶσαι. 28. F: (I. ὑμῶν) ἡμῶν bis. 30. A⁺ (p. Αἰγ.) κατ' ὀρθοκλίμας ὑμῶν (s. αὐτῶν). 31. AEF* ὁδὸν ὄρ. τ. Αἰμοθάϊου. A: ὡς ἐτροφοφόρησεν... ὡσεὶ τρομοφορήσῃσι. AEF* (a. ἦν) εἰς.

21. Et n'aie frayeur de rien. Hébreu et Septante : « et ne craignez pas ».
 24. La vallée de la grappe de raisin. Hébreu : « la vallée d'Eschkol ». — Et ayant considéré la terre. Hébreu et Septante : « et ils l'explorèrent ».
 25. Pour montrer sa fertilité n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 26. Mais, incrédules à la parole du Seigneur notre

Dieu. Hébreu (littéralement) : « vous avez irrité la bouche du Seigneur votre Dieu ».
 31. Et dans le désert (toi-même tu l'as vu). Hébreu : « et dans le désert où tu as vu... ». Septante : « et dans ce désert que vous avez vu ». Les Septante ajoutent : « durant cette marche aux monts des Amorrhéens ».

sicut locutus est Dóminus Deus noster pátribus tuis : noli timére, nec quidquam páveas. ²² Et accessístis ad me omnes, atque dixístis : Mittámus viros qui considerent terram : et renúntient per quod iter debeámus ascendere, et ad quas pérégre civitátes.

Exploratores
in
Chanaan
missi.

Num. 13, 3;
32, 8.

²³ Cumque mihi sermo placuisset, misi ex vobis duódecim viros, singulos de tribubus suis. ²⁴ Qui cum perrexissent, et ascendissent in montána, venérunt usque ad Vallem botri : et consideráta terra, ²⁵ suméntes de fructibus ejus, ut osténderent ubertátem, attulérunt ad nos, atque dixérunt : Bona est terra, quam Dóminus Deus noster datúrus est nobis.

Num. 13, 4.

Num. 13, 24.

Num. 13, 27;
14, 7.

Murmur
populi.

Deut. 9, 23.
Num. 14, 1-4.
1^{er} Reg. 12, 14.
Ps. 105, 25.

²⁶ Et nolúistis ascendere, sed incredúli ad sermónem Dómini Dei nostri ²⁷ murmurástis in tabernaculis vestris, atque dixístis : Odit nos Dóminus, et idcirco edúxit nos de terra Ægypti, ut tráderet nos in manu Amorrháei, atque deléret.

²⁸ Quo ascendémus? núntii terruerunt cor nostrum, dicéntes : Máxima multitúdo est, et nobis statúra procérior : urbes magnæ, et ad cælum usque munitæ, filios Enácim vidimus ibi.

Jos. 14, 8.

Num. 13, 33-34.
Gen. 11, 4.
Deut. 9, 1, 2;
2, 10. Num. 13, 23, 29.

Moysis
exhortatio.

Jos. 10, 14.
Ex. 14, 14, 25.

Deut. 5, 5.
Ex. 19, 4.

Is. 40, 11; 46, 3-4.

²⁹ Et dixi vobis : Nolite metúere, nec timeátis eos : ³⁰ Dóminus Deus, qui ductor est vester, pro vobis ipse pugnábit, sicut fecit in Ægypto cunctis vidéntibus. ³¹ Et in solitúdine (ipse vidísti) portávit te Dóminus Deus tuus, ut solet homo gestáre párvulum filium suum, in omni via per quam ambulástis, donec venirétis ad locum istum.

³² Et nec sic quidem credidístis

possède-la, comme a dit le Seigneur notre Dieu à tes pères : ne crains point, et n'aie frayeur de rien. ²² Alors vous vous approchátes tous de moi, et vous dites : Envoyons des hommes qui considèrent la terre, et qu'ils nous disent par quel chemin nous devons monter, et vers quelles villes nous devons marcher.

²³ » Et comme ce discours me plut, j'envoyai d'entre vous douze hommes, un de chaque tribu ; ²⁴ lesquels s'étant mis en chemin, et ayant monté à travers les montagnes, ils vinrent jusqu'à la vallée de la Grappe de raisin. Et, ayant considéré la terre, et ²⁵ prenant de ses fruits pour montrer sa fertilité, ils nous les apportèrent, et dirent : Elle est bonne, la terre que le Seigneur notre Dieu doit nous donner.

²⁶ » Et vous ne voulútes point monter, mais, incroyables à la parole du Seigneur notre Dieu, ²⁷ vous murmurátes dans vos tentes, et vous dites : Le Seigneur nous hait, et c'est pour cela qu'il nous a retirés de l'Égypte, afin de nous livrer à la main de l'Amorrhéen et de nous détruire. ²⁸ Où monterons-nous? les envoyés ont épouvanté nos cœurs, disant : C'est une très grande multitude, et leur stature est plus haute que la nôtre : les villes sont grandes et fortifiées jusqu'au ciel; nous avons vu là les enfants d'Enac.

²⁹ » Et je vous répondis : N'avez pas peur et ne les craignez point : ³⁰ le Seigneur Dieu qui est votre guide, combattra lui-même pour vous comme il a fait en Égypte, à la vue de tous. ³¹ Et dans le désert (toi-même tu l'as vu) le Seigneur ton Dieu t'a porté, comme un homme a coutume de porter son petit enfant, dans toute la voie par laquelle vous avez marché, jusqu'à ce que vous soyez venus en ce lieu.

³² » Et même alors vous n'avez pas

22. Vous vous approchátes tous de moi... Le nouveau récit de Moïse contient un certain nombre de circonstances ajoutées au récit primitif (Nombres, xiii-xiv), mais aucun de ces détails n'est en contradiction avec ceux qui ont été précédemment donnés. Pour ce verset en particulier, voir Nombres, xiii, 4.

24. La vallée de la Grappe de raisin : voir la note sur Nombres, xiii, 24.

27. Vous murmurátes... Tous ceux qui avaient ainsi murmuré étaient morts, mais, par une figure de rhétorique d'un usage très fréquent, on attribue, dans un même peuple, à une génération ce qui a été

le fait d'une génération précédente. C'est ainsi que les Français d'aujourd'hui peuvent dire : « Nous avons triomphé à Rocroy, à Rivoli », bien que ces victoires aient été remportées par leurs aïeux. — Il nous a retirés de l'Égypte. Dans le Deutéronome, plus encore que dans les livres précédents, le souvenir de l'Égypte revient sur les lèvres de Moïse : il en parle d'autant plus volontiers que ceux à qui il s'adresse ne l'ont pas connue par eux-mêmes.

28. Les enfants d'Enac : voir plus haut la note sur Nombres, xiii, 23.

31. Comme un homme a coutume de porter son petit enfant : voir plus haut la note sur le y. 11.

λόγω τούτω οὐκ ἐνεπιστεύσατε κυρίῳ τῷ θεῷ ἡμῶν, ³³ ὅς προπορεύεται πρότερος ὑμῶν ἐν τῇ ὁδῷ, ἐκλέγεσθαι ὑμῖν τόπον, ὁδηγῶν ὑμᾶς ἐν πυρὶ νυκτός, δεικνύων ὑμῖν τὴν ὁδὸν καθ' ἣν πορεύεσθε ἐπ' αὐτῆς, καὶ ἐν νεφέλῃ ἡμέρας. ³⁴ Καὶ ἤκουσε κύριος τὴν φωνὴν τῶν λόγων ὑμῶν, καὶ παρεξουδύει ὡμοιαν λέγων· ³⁵ Εἰ ὕψεται τις τῶν ἀνθρώπων τούτων τὴν γῆν ἀγαθὴν ταύτην, ἣν ὤμοσα τοῖς πατράσιν αὐτῶν, ³⁶ πλην Χάλεβ υἱὸς Ἰεφοννή· οὗτος ὕψεται αὐτήν, καὶ τούτω δώσω τὴν γῆν ἐφ' ἣν ἐπέβη, καὶ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ, διὰ τὸ προσκείσθαι αὐτὸν τὰ πρὸς κύριον. ³⁷ Καὶ ἐμοὶ ἐδυμῶθη κύριος δι' ὑμᾶς, λέγων· Οὐδὲ σὺ οὐ μὴ εἰσέλθῃς ἐκεῖ. ³⁸ Ἰησοῦς υἱὸς Ναυὴ ὁ παρεστηκώς σοι, οὗτος εἰσελεύσεται ἐκεῖ· αὐτὸν κατίσχυσον, ὅτι αὐτὸς κατακληρονομήσει αὐτὴν τῷ Ἰσραήλ. ³⁹ Καὶ πᾶν παιδίον νέον, ὅστις οὐκ οἶδε σήμερον ἀγαθὸν ἢ κακόν, οὗτοι εἰσελεύσονται ἐκεῖ, καὶ τούτοις δώσω αὐτήν καὶ αὐτοὶ κληρονομήσουσιν αὐτήν. ⁴⁰ Καὶ ὑμεῖς ἐπιστραφέντες ἐστρατοπεδεύσατε εἰς τὴν ἔρημον, ὁδὸν τὴν ἐπὶ τῆς ἐρυθρᾶς θαλάσσης. ⁴¹ Καὶ ἀπεκρίθητε καὶ εἶπατε· Ἠμῶστομεν ἐναντι κυρίου τοῦ θεοῦ ἡμῶν ἡμεῖς ἀναβάντες πολεμήσομεν κατὰ πάντα ὅσα ἐνετείλατο κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν ἡμῖν. Καὶ ἀναλαβόντες ἕκαστος τὰ σκευὴ τὰ πολεμικὰ αὐτοῦ καὶ συναθροισθέντες ἀνεβαίνατε εἰς τὸ ὕρος. ⁴² Καὶ εἶπε κύριος πρὸς με· Εἶπον αὐτοῖς· Οὐκ ἀναβήσεσθε οὐδὲ μὴ πολεμήσετε, οὐ γὰρ εἰμι μεθ' ὑμῶν, καὶ οὐ μὴ συντριβήτε ἐνώπιον τῶν ἐχθρῶν ὑμῶν. ⁴³ Καὶ ἐλάλησα ὑμῖν, καὶ οὐκ εἰσηκούσατέ μου, καὶ παρεβήθητε τὸ ὄρημα κυρίου καὶ παραβιασάμενοι ἀνέβητε εἰς τὸ ὕρος. ⁴⁴ Καὶ ἐξῆλθεν

32. AF: θεῷ ὑμῶν. 33. A: πορεύεται. 34. A† (a. ἡ*) ὡς. A1* καὶ. 35. AF† (p. τέτων) ἢ γενεᾶ ἢ ποιηρᾶ (F: τῶν ποιηρῶν) αὐτῆ. AEF† (p. γῆν) τῆν. 36. E: ἐφ' ἧς. 38. AE: κατακληροδοτήσει. 39. AEF† (in.) Καὶ τὰ παιδιά ὑμῶν εἰ εἶπατε ἐν διασπαγῇ ἔσεσθαι (A: ἔσεσθε). 41. AEF: εἶπατέ μοι. AF: ἐναντίον κυρ. AE: πολεμήσομεν. A: ἀνεβένετε. 42. F: συντριβήσεσθε. 43. F† (a. καὶ παραβ.) καὶ ὑπερηφανήσατε.

37. Et elle n'est pas étonnante, cette indignation contre le peuple, puisque irrité même contre moi à cause de vous... Hébreu et Septante: « contre moi aussi Jahvéh (le Seigneur) s'est mis en colère à cause de vous ».

38. Ton serviteur. Hébreu et Septante: « qui se tient devant toi (qui t'assiste) ».

39. Vos petits enfants, dont vous avez dit qu'ils

33 יהוה לך לפניכם בדרךך לתור לכם מקום לחנותכם באשׁ ולילה לראתכם בדרךך אשר תלכו בה ובענן יומם: 34 וישמע יהוה את קול דבריכם ויכפר לה וישבע לאמר: אם יראה אישׁ באנשים האלה הנזר הרע הזה את הארץ השׁובה אשר נשבעתי לתת לאבותיכם: 36 וזולתי פלב בן יפנה הוא וראפה ולו אחיו את הארץ אשר הרהבה והלכנו וישׁ אשר מלא אחרי יהוה: גם כפי התאנה יהוה בגללכם לאמר גם אפה לא תבא שם: יהושע בן נון העמד לפניך הוא יבא שמה אתו חזק פי הוא וינהלנה את ישראל: וטפכם אשר אמרתם לבו יהוה וביניכם אשר לא ידעו היום טוב ורע המה יבאו שמה ולתם אתננה והם יירשוה: 41 ואתם פנו לכם וסעו המדברה דרך ים סוף:

41 ותענו ו והאמרו אלי חטאנו ליהוה אנחנו נעלה ונלחמנו ככל אשר צונו יהוה אלהינו ותתקרו איש את פלי מלחמתו ותהינו 42 לעלת ההרה: והאמר יהוה אלי אמר להם לא תעלו ולא תלחמו פי איננו בקרבכם ולא תנגפו לפני איביכם: ואדבר אליכם ולא שמעתם ותמרו את פי יהוה ותזדו ותעלו 44 ההרה: ויצא האמרי הישב ברה

seraient emmenés captifs, manque dans les Septante.

41. Et comme vous marchiez en armes vers la montagne. Hébreu et Septante: « chacun prit ses armes de guerre et vous fûtes prêts à monter sur la montagne ».

42. Ne tombez point: Hébreu et Septante: « afin que vous ne soyez pas battus ».

1^{er} Discours (I, 6-IV, 43). — 1^o (b). Souvenirs de Cadésbarné (I, 19-46).

Dómino Deo vestro, ³³ qui præcëssit vos in via, et metátus est locum in quo tentória figere deberétis, nocte ostëndens vobis iter per ignem, et diè per colúmnam nubis. ³⁴ Cumque audisset Dóminus vocem sermónum vestrorum, irátus jurávit, et ait : ³⁵ Non vidébit quispiam de hominibus generationis hujus péssimæ terram bonam, quam sub juraménto pollícitus sum pátribus vestris : ³⁶ præter Caleb filium Jéphone : ipse enim vidébit eam, et ipsi dabo terram, quam calcávit, et filiis ejus, quia secútus est Dóminum.

³⁷ Nec miránda indignátio in populum, cum mihi quoque irátus Dóminus propter vos dixerit : Nec tu ingrediéris illuc : ³⁸ sed Jósue filius Nun mínister tuus, ipse intrábit pro te : hunc exhortáre et róborá, et ipse sorte terram dívidet Israéli. ³⁹ Párvuli vestri, de quibus dixístis quod captívi duceréntur, et filii qui hódie boni ac mali ignórant distántiam, ipsi ingrediéntur : et ipsis dabo terram, et possidébunt eam. ⁴⁰ Vos autem revertímini, et abite in solitúdinem per viam maris Rubri.

⁴¹ Et respondístis mihi : Peccávimus Dómino : ascendémus et pugnábimus, sicut præcëpit Dóminus Deus noster. Cumque instrúcti armis pergerétis in montem, ⁴² ait mihi Dóminus : Dic ad eos : Nolíte ascendere, neque pugnétis, non enim sum vobíscum : ne cadátis coram inimicis vestris. ⁴³ Locútus sum, et non audístis : sed adversántes império Dómini, et tuméntes superbia, ascendístis in montem. ⁴⁴ Itaque egressus Amorrhæus, qui habi-

cru au Seigneur votre Dieu, ³³ qui vous a précédés dans la voie, et a mesuré le lieu dans lequel vous deviez planter vos tentes, vous montrant le chemin la nuit par le feu, et le jour, par la colonne de nuée. ³⁴ Et lorsque le Seigneur eut entendu la voix de vos discours, irrité, il jura et dit : ³⁵ Nul des hommes de cette génération très méchante ne verra la terre bonne, que j'ai promise sous serment à vos pères, ³⁶ excepté Caleb, fils de Jéphoné : car lui la verra, et c'est à lui et à ses enfants que je donnerai la terre qu'il a foulée, parce qu'il a suivi le Seigneur.

³⁷ » Et elle n'est pas étonnante, cette indignation contre le peuple, puisque irrité même contre moi, à cause de vous, le Seigneur a dit : Tu n'y entreras pas non plus, ³⁸ mais Josué, fils de Nun, ton serviteur, entrera lui-même au lieu de toi ; exhorte-le et le fortifie, car lui-même partagera au sort la terre à Israël. ³⁹ Vos petits enfants, dont vous avez dit qu'ils seraient emmenés captifs, et les enfants qui aujourd'hui ignorent la différence du bien et du mal, ceux-là entreront, et c'est à eux que je donnerai la terre, et ils la posséderont. ⁴⁰ Mais vous, retournez, et allez au désert par la voie de la mer Rouge.

⁴¹ » Et vous me répondîtes : Nous avons péché contre le Seigneur : nous monterons et nous combattrons, comme a ordonné le Seigneur notre Dieu. Et comme vous marchiez en armes vers la montagne, ⁴² le Seigneur me dit : Dis-leur : Ne montez point, ni ne combattez, car je ne suis pas avec vous : ne tombez point devant vos ennemis. ⁴³ Je vous parlai, et vous ne m'écoutez point ; mais vous opposant au commandement du Seigneur, et enflés d'orgueil, vous montâtes sur la montagne. ⁴⁴ C'est pourquoi l'Amorrhéen,

33. Par le feu, c'est-à-dire par la colonne de feu.
36. Excepté Caleb, auquel il faut aussi ajouter Josué, 7. 38.

38. Exhorte-le et le fortifie : précepte que nous voyons observé par Moïse, Deutéronome, III, 21-22.

44. L'Amorrhéen. Dans les Nombres, XIV, 45, cette victoire est attribuée aux Amalécites et aux Chanéens. Mais il faut remarquer que le mot Amorrhéen est employé par la Bible dans trois sens différents.

Tantôt il sert à désigner d'une manière générale les habitants du pays de Chanaan, et c'est dans ce sens qu'il faut le prendre ici, et Josué, XXIV, 15, 48; Juges, VI, 10, etc. Tantôt il indique plus précisément les habitants de la Palestine méridionale (voir la note sur Genèse, XV, 16). Tantôt enfin il s'applique, d'une manière plus stricte encore, aux deux royaumes d'og et de séhon, Deutéronome, III, 8, 9, etc. — Qui habitait dans les montagnes. Cette circonstance a valu

ὁ Ἀμορδαῖος ὁ κατοικῶν ἐν τῷ ὄρει ἐκείνῳ εἰς συνάντησιν ὑμῖν, καὶ κατεδίωξεν ὑμᾶς ὡσεὶ ποιήσαισαν αἱ μέλισσαι, καὶ ἐτίρωσκον ὑμᾶς ἀπὸ Σηεῖρ ἕως Ἑομαῖ. ⁴⁵ Καὶ καθίσαντες ἐκλαίετε ἑναντίον κυρίου ἰ τοῦ Θεοῦ ἡμῶν, καὶ οὐκ εἰσάκουσε κύριος τῆς φωνῆς ὑμῶν οὐδὲ προσέσχεν ὑμῖν. ⁴⁶ Καὶ ἐνεκάθησθε ἐν Κιάδης ἡμέρας πολλάς, ὅσας ποτὲ ἡμέρας ἐνεκάθησθε.

III. Καὶ ἐπιστραφέντες ἀπήραμεν εἰς τὴν ἔρημον, ὁδὸν θάλασσαν ἐξυθράν, ὃν τρόπον ἐλάλησε κύριος πρὸς με, καὶ ἐκνυκλώσαμεν τὸ ὄρος τὸ Σηεῖρ ἡμέρας πολλάς. ² Καὶ εἶπε κύριος πρὸς με· ³ Ἰκανούσθω ὑμῖν κυκλοῦν τὸ ὄρος τοῦτο· ἐπιστράφητε οὖν ἐπὶ βορρᾶν.

⁴ Καὶ τῷ λαῷ ἔντειλαι, λέγων· Ὑμεῖς παραπορεύεσθε διὰ τῶν ὄρων τῶν ἀδελφῶν ὑμῶν, υἱῶν Ἡσαῦ, οἱ κατοικοῦσιν ἐν Σηεῖρ, καὶ φοβηθήσονται ὑμᾶς καὶ εὐλαβηθήσονται ὑμᾶς ἰ σφόδρα. ⁵ Μὴ συνάψητε πρὸς αὐτοὺς πόλεμον οὐ γὰρ δῶ ὑμῖν ἀπὸ τῆς γῆς αὐτῶν οὐδὲ βῆμα ποδός, ὅτι ἐν κλήρῳ δέδωκα τοῖς υἱοῖς Ἡσαῦ τὸ ὄρος τὸ Σηεῖρ.

⁶ Ἀργυρίου βρωμάτα ἀγοράσατε παρ' αὐτῶν καὶ φάγεσθε, καὶ ὕδωρ ἰ μέτρον ἰ λήψεσθε παρ' αὐτῶν ἀργυρίου καὶ πείσεθε. ⁷ Ὁ γὰρ κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν εὐλόγησέ σε ἐν παντὶ ἔργῳ τῶν χειρῶν σου· ^{*} διάγνωθι πῶς διήλθες τὴν ἔρημον τὴν μεγάλην ἰ καὶ τὴν φοβεράν ἰ ἐκείνην. Ἰδοὺ τεσσαράκοντα ἔτη κύριος ὁ Θεὸς σου μετὰ σοῦ· οὐκ ἐπεδείξθης δῆμιματός.

⁸ Καὶ παρήλαθονε τοὺς ἀδελφούς ἡμῶν, υἱούς Ἡσαῦ, τοὺς κατοικοῦντας ἐν Σηεῖρ, παρὰ τὴν ὁδὸν τὴν Ἀραβίαν, ἀπὸ Αἰλων καὶ ἀπὸ Γεσιῶν Γάβερο, καὶ ἐπιστρέψαντες παρήλαθονε ὁδὸν ἔρημον Μωάβ.

⁹ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς με· Μὴ ἐχθραίνετε τοῖς Μωαβίταις καὶ μὴ συνάψητε πρὸς

45. A: ἑναντι κυρίου. AE* τῷ Θεοῦ ἡμῶν (F: ὁμῶν). — 3.A: πρὸς β. AE* (alt.) ὑμᾶς. 5. AEF† (p. γὰρ) μὴ. F: τῷ Ἡσαῦ. A (pro δῶν): δῶσω. 6. A: ἀγορ. ἀπ' αὐτῶν. 7. A: Θεὸς ὁμῶν. F* (a. φοβ.) τὴν. AE: (l. ἐκείνην) ταύτην. A: τεσσαράκοντα. 8. A: Γασιῶν. AEF: ἐπιστράφεντες.

ההוא לקראתכם ויירדפו אתכם
 כאשר תעשינה הדברים ויפנה
 מה אתכם בשעיר עד הרמה: ותשב
 ותבכו לפני יהוה ולא שמע יהוה
 46 בקלכם ולא האזין אליכם: ותשב
 בקדש ימים רבים פמים אשר
 וישבתם:

III. ונפנן ונסע המדבריה דרדו ים-סוף

כאשר דבר יהוה אלי ונסב את-
 2 הר-שעיר ימים רבים: ס ויאמר

3 יהוה אלי לאמר: רב-לכם סב את-
 4 החר יהוה פניו לכם צפנה: ואת-

העם צו לאמר אתם עברים בגבול
 אהיכם בני-עשו הישבים בשעיר

ה וייראו מפם ונשמרתם מאד: אל-

תתגורו בם פי לא-אפן לכם מארצם
 עד מדרה פת-הגל פני-ירשה לעשו

6 נתתי את-הר שעיר: אכל תשברו
 מאתם בפסח ואכלתם וגם-מים

7 התרו מאתם בפסח ושתיתם: פי
 יהוה אלהיך ברכך בכל מעשה

8 ידך ידע לכתך את-המדבר הנגל
 יהוה יה ארבעים שנה יהוה אלהיך

עמך לא חסרת דבר: ונעבר מאת
 אהינו בני-עשו הישבים בשעיר

מדרה הערבה מאילת ומעצנן
 גבר ○ ס ונפנן ונעבר דרדו

מדבר מואב:
 9 ויאמר יהוה אלי אל-תצל את-

מואב ואל-תתגור בם מלחמה פי

v. 8. פיסקא באמצע פסוק.

45. Il ne vous écoute point et il ne voulut point acquiescer à votre voix. Hébreu et Septante : « mais Jahvéh (le Seigneur) n'entendit pas votre voix et ne vous prêta point l'oreille ».
 46. Durant un long temps. Hébreu et Septante : « un temps aussi long, comme le temps que vous (y) aviez demeuré ».

II. 4. Et ils vous craindront. 5. Voyez avec soin à ne pas vous mettre en mouvement. Hébreu : « ils

vous attaqueront, mais gardez-vous beaucoup. 5. Ne vous attaquez pas à eux ». Septante : « ils vous redouteront beaucoup. 5. Ne leur faites point la guerre ».

6. Vous puiserez de l'eau achetée, les Septante ajoutent : « à la mesure ». Hébreu : « l'eau, vous l'achèterez aussi d'eux ».

7. Il connaît ton chemin. Septante : « considère comment tu as traversé... ».

1^{er} Discours (I, 6-IV, 43). — 1^o (c). *Souvenirs des Iduméens (II, 1-7).*

tábat in móntibus, et óbviám véniens, persecútus est vos, sicut solent apes persequi : et cecidit de Seir usque Horma. ⁴⁵ Cumque reversi ploráretis coram Dómino, non audivit vos, nec voci vestráe vóluit acquiescere. ⁴⁶ Sedistis ergo in Cadesbárne multo témpore.

Amorrhœi victoria.

Ps. 117, 12.

Num. 20, 1, 22.

Cadesbarne.

De Idumæis in memoria.

Deut. 1, 40.

Num. 21, 4; 20, 21-22.

Deut. 1, 6.

Deut. 23, 7. Num. 20, 14. Gen. 25, 25.

Ex. 15, 15.

Gen. 36, 43, 8; 29, 39.

Num. 20, 19.

Deut. 1, 19; 29, 5; 8, 4, 2. Ps. 22, 1.

Elath. Asiongaber.

Num. 20, 21.

Num. 33, 35. Reg. 9, 26.

(d) Moabitærum recordatio. Num. 21, 13.

III. ¹ Profectique inde vénimus in solitúdinem, quæ ducit ad mare Rubrum, sicut mihi dixerat Dóminus : et circúvimus montem Seir longo témpore. ² Dixitque Dóminus ad me : ³ Súfficit vobis circuire montem istum : ite contra aquilonem : ⁴ et pópulo præcipe, dicens : Transibitis per téminos fratrum vestrórum filiórum Esau, qui hábitant in Seir, et tímébunt vos. ⁵ Vidéte ergo diligénte ne moveámini contra eos : neque enim dabo vobis de terra eórum quantum potest unius pedis calcáre vestigium, quia in possessiónem Esau dedi montem Seir. ⁶ Cibos emétis ab eis pecúnia, et comedétis : aquam emptam hauriétis, et bibétis. ⁷ Dóminus Deus tuus benedixit tibi in omni ópere mánuum tuárum : novit iter tuum, quómodo transieris solitúdinem hanc magnam, per quadraginta annos hábitans tecum Dóminus Deus tuus, et nihil tibi défuit.

⁸ Cumque transissémus fratres nostros filios Esau, qui habitábant in Seir, per viam campéstrem de Elath, et de Asióngaber, vénimus ad iter quod ducit in desértum Moab.

⁹ Dixitque Dóminus ad me : Non pugnes contra Moabitas, nec ineas

qui habitait dans les montagnes, étant sorti et venant au-devant de vous, vous poursuivit, comme les abeilles ont coutume de poursuivre, et il vous tailla en pièces depuis Sér jusqu'à Horma. ⁴⁵ Et comme, étant retournés, vous pleuriez devant le Seigneur, il ne vous écouta point, et il ne voulut point acquiescer à votre voix. ⁴⁶ Vous demeurâtes donc à Cadèsbarné durant un long temps.

III. ¹ » Or, partis de là, nous vîmes au désert qui conduit à la mer Rouge, comme m'avait dit le Seigneur, et nous tournâmes durant un long temps autour de la montagne de Sér. ² Et le Seigneur me dit : ³ Vous avez suffisamment tourné autour de cette montagne : allez contre l'aquilon ; ⁴ et ordonne au peuple, disant : Vous passerez par les frontières de vos frères, les enfants d'Ésaü qui habitent à Sér, et ils vous craindront. ⁵ Voyez avec soin à ne pas vous mettre en mouvement contre eux ; car je ne vous donnerai pas de leur terre, même autant que la plante d'un seul pied peut en fouler, parce que j'ai donné en possession à Ésaü la montagne de Sér. ⁶ Vous achèterez d'eux des vivres avec de l'argent, et vous mangerez ; vous puiserez de l'eau achetée, et vous boirez. ⁷ Le Seigneur ton Dieu t'a béni en toute œuvre de tes mains ; il connaît ton chemin, comment tu as passé ce grand désert ; le Seigneur ton Dieu a habité avec toi pendant quarante ans, et rien ne t'a manqué.

⁸ » Lorsque nous eûmes passé à travers nos frères, les enfants d'Ésaü qui habitaient à Sér, nous sommes venus, par la voie de la plaine, d'Élath et d'Asiongaber au chemin qui conduit au désert de Moab.

⁹ » Alors le Seigneur me dit : Ne combats point contre les Moabites et ne leur livre point bataille ; car je ne te

aux Amorrhéens leur nom, qui, d'après plusieurs hébraisants, signifierait « montagnard ».

⁴⁵. *Devant le Seigneur*, c'est-à-dire devant le tabernacle de l'alliance.

II. 1. *Or, partis de là...* : c) *Souvenirs des Iduméens*, II, 1-7. Moïse complète le récit des événements rapportés au livre des *Nombres*, xx, 14. — Après avoir essayé le refus formel des Iduméens mentionné à cet endroit des *Nombres*, les Hébreux, qui ne purent couper directement la chaîne de montagnes de l'Idumée, « tournèrent un long temps autour de la montagne de Sér » (l'Idumée), descendant jusqu'à l'extrémité méridionale de cette chaîne. Ils remontèrent alors vers le nord et traversèrent

la minime partie du pays d'Édom, §. 4, et cette fois les enfants d'Ésaü n'osèrent plus leur refuser le passage sur cette portion de leur territoire, et leur vendirent des vivres et de l'eau, §. 6, 28-29.

8. *Lorsque nous eûmes passé...* : d) *Souvenirs des Moabites*, II, 8-15. — *Elath et Asiongaber*, villes situées sur la mer Rouge, à l'extrémité septentrionale du golfe Élanitique, qui doit son nom à la première de ces deux villes. Appartenant aux Iduméens à l'époque de l'exode, elles tombèrent plus tard au pouvoir de David avec le reste de l'Idumée, et c'est de leurs ports que partaient les flottes de Salomon se rendant à Ophir, III *Rois*, ix, 26. Sous le règne d'Achaz elles retombèrent au pouvoir de leurs anciens maîtres, IV *Rois*, xvi, 6. Cf. *Nombres*, xxxiii, 35.

αὐτοὺς πόλεμον· οὐ γὰρ μὴ δῶ ἀπὸ τῆς γῆς αὐτῶν ὑμῖν ἐν κλήρῳ τοῖς γὰρ υἱοῖς Ἀὼτ δέδωκα τὴν Ἀροῆρ κληρονομεῖν. ¹⁰ Οἱ Ὀμμὶν πρότεροι ἐνεκάθητο ἐπ' αὐτῆς, ἔθνος μέγα καὶ πολὺ καὶ ἰσχύοντες ὡσπερ οἱ Ἐνακίμ. ¹¹ Ραφαῖν λογισθήσονται καὶ οὗτοι ὡσπερ καὶ οἱ Ἐνακίμ καὶ οἱ Μωαβίται ἐπονομάζουσιν αὐτοὺς Ὀμμὶν. ¹² Καὶ ἐν Σηεὶ ἐνεκάθητο ὁ Χορβάιτος τὸ πρότερον, καὶ υἱοὶ Ἡσαὺ ἀπώλεσαν αὐτοὺς καὶ ἐξέτριψαν αὐτοὺς ἀπὸ προσώπου αὐτῶν, καὶ κατωκίσθησαν ἀντ' αὐτῶν, ὃν τρόπον ἐποίησεν Ἰσραὴλ τὴν γῆν τῆς κληρονομίας αὐτοῦ, ἣν δέδωκε κύριος αὐτοῖς. ¹³ Νῦν οὖν ἀνάστητε καὶ ἀπάρατε ὑμεῖς καὶ παραπορεύεσθε τὴν φάραγμα Ζάρετ. ¹⁴ Καὶ αἱ ἡμέραι, αἷς παρεπορεύθημεν ἀπὸ Κάδης Βαρονῆ ἕως οὐ παρήλθομεν τὴν φάραγμα Ζάρετ, τριάνκοντα καὶ ὀκτὼ ἔτη, ἕως οὐ διέπεσε πάσα γενεὰ ἀνδρῶν πολεμιστῶν ἀποθνήσκοντες ἐκ τῆς παρεμβολῆς, καθότι ὤμοσε κύριος ὁ θεὸς αὐτοῖς. ¹⁵ Καὶ ἡ χεὶρ τοῦ θεοῦ ἦν ἐπ' αὐτοῖς, ἐξανάλωσαι αὐτοὺς ἐκ μέσου τῆς παρεμβολῆς, ἕως οὐ διέπεσαν.

¹⁶ Καὶ ἐγενήθη, ἐπειδὴ ἔπεσαν πάντες οἱ ἄνδρες οἱ πολεμισταὶ ἀποθνήσκοντες ἐκ μέσου τοῦ λαοῦ, ¹⁷ καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς με, λέγων. ¹⁸ Σὺ παρεπορεύθη σήμερον τὰ ὄρια Μωάβ τὴν Ἀροῆρ, ¹⁹ καὶ προσάξετε ἐγγὺς υἱῶν Ἀμμὶν μὴ ἐχθραίνετε αὐτοῖς μηδὲ συνάψητε αὐτοῖς εἰς πόλεμον· οὐ γὰρ μὴ δῶ ἀπὸ τῆς γῆς υἱῶν Ἀμμὶν σοι ἐν κλήρῳ, ὅτι τοῖς υἱοῖς Ἀὼτ δέδωκα αὐτὴν ἐν κλήρῳ. ²⁰ Γῆ Ῥαφαῖν λογισθήσεται, καὶ γὰρ ἐπ' αὐτῆς κατώκουν οἱ Ῥαφαῖν τὸ πρότερον, καὶ οἱ Ἀμμωνῖται ἐπονομάζουσιν αὐτοὺς Ζοχομίμ. ²¹ Ἔθνος μέγα καὶ πολὺ καὶ δυνατώτερον ὑμῶν ὡσπερ καὶ οἱ Ἐνακίμ· καὶ ἀπώλεσαν αὐτοῖς κύριος πρὸ προσώπου αὐ-

לֹא-אֶתֶן לָךְ מֵאֶרֶץ יִרְשָׁהּ כִּי לְבָנֵי-
 1 לֹא־נָתַתִּי אֶת־עָרֵי יִרְשָׁהּ׃ הַאֲמִיִּים
 לְפָנַי יִשְׁבוּ בָהּ עַם גְּדוֹל וְרַב וְרָם
 11 כְּעַנְקִים׃ רַפָּאִים יִהְיֶה שְׁבֵד אֶת־הֶם
 כְּעַנְקִים וְהַמְּאֹבִים יִקְרְאוּ לָהֶם
 12 אֲמִיִּים׃ וּבְשֵׁעִיר יִשְׁבֵד הַחַרְיִם לְפָנֵיהֶם
 וּבְנֵי עַשׂוּ יִירְשׁוּם וַיִּשְׁמְדוּם מִפְּנֵיהֶם
 וַיִּשְׁבֵדוּ אֶת־הֶם כַּאֲשֶׁר עָשָׂה וַיִּשְׂרָאֵל
 לְאֶרֶץ יִרְשָׁתוֹ אֲשֶׁר־נָתַן יְהוָה לָהֶם׃
 13 עַתָּה קָמוּ וְעִבְרוּ לָכֶם אֶת־נַחַל זָרַד
 14 וּנְעַבְרֵם אֶת־נַחַל זָרַד׃ וְהַיְמִיִּים אֲשֶׁר־
 הֵלַכְנוּ מִקָּדֵשׁ בְּרִנְעַ עַד אֲשֶׁר־עָבְרָנוּ
 אֶת־נַחַל זָרַד שְׁלֹשִׁים וּשְׁמֹנֶה שָׁנָה
 עֲדִיתָם כָּל־הַדּוֹר אֲנָשֵׁי הַמְּלַחְמָה
 מִקְּרֵב הַמַּחְנֶה כַּאֲשֶׁר נִשְׁבַּע יְהוָה
 15 לָהֶם׃ וְגַם יִדְ-וְהַיְהוָה הַיְהוָה בָּם לְהַמָּם
 מִקְּרֵב הַמַּחְנֶה עַד הַיָּמִים׃

וַיְהִי כַּאֲשֶׁר־הַתַּמּוּ כָּל־אֲנָשֵׁי
 16 הַמְּלַחְמָה לְמוֹת מִקְּרֵב הָעָם׃ ס
 17 וַיַּדְבֵר יְהוָה אֵלַי לֵאמֹר׃ אֵתָה עִבְרֵ
 18 הַיּוֹם אֶת־זָבּוּל מוֹאָב אֶת־עָרֵי׃ וְקִרְבַּתָּ
 19 מִיַּל בְּנֵי עַמּוֹן אֶל־הָעָרִים וְאֶל־הַתְּחָרָר
 כָּם כִּי לֹא־אֶתֶן מֵאֶרֶץ בְּנֵי־עַמּוֹן לָךְ
 יִרְשָׁהּ כִּי לְבָנֵי־לֹא־נָתַתִּיהָ יִרְשָׁה׃
 כ אֶרֶץ־רַפָּאִים תִּקְרָא אֶת־הוּא רַפָּאִים
 יִשְׁבוּ־בָהּ לְפָנַי וְהַעַמּוֹנִים יִקְרְאוּ
 21 לָהֶם זִמְזָמִים׃ עַם גְּדוֹל וְרַב וְרָם
 כְּעַנְקִים וַיִּשְׁמְדוּם יְהוָה מִפְּנֵיהֶם

9. AEF: δῶ ὑμῖν... γῆς αὐτῶν. 10. A: οἱ Ὀομμεῖν τὸ πρότερον. AEF: καὶ ἰσχυροὶν. 11. (eti. 20). E: Ραφαῖν. AE* (p. οἱ Ἐν.) καὶ. 12. AEF: καὶ οἱ υἱοὶ... ἦν ἔδωκε. 13. A* καὶ ἀπάρατε. AF† (in f.) Καὶ παρήλθομεν τὴν φάραγμα Ζάρετ. 14. AE* ἀποθνήσκοντες. AF: ὤμοσε αὐτοῖς κύριος. 15. A:

χείρ κύριον ἦν... τοῦ ἐξανάλ. α. ἐκ. τῆς. 18. A: παρεπορεύθη. 19. A: ἐχθραίνετε α. καὶ μὴ συνάψη. F: ἔδωκα. 20. A: οἱ Ῥαφαῖμ κατώκουν. 21. AE* ὑμῶν. AEF: κύριος ἀπὸ προσώπου.

11. Était regardée comme leur souche, de même que celle des géants, et qu'ils étaient semblables aux enfants d'Énacim. Hébreu et Septante : « ceux-ci aussi étaient réputés Refaim (géants), comme les Énacim ».

13. Nous vîmes auprès manque dans les Septante. Hébreu : « et nous passâmes le torrent de Zared »

15. Du milieu du camp. L'hébreu et les Septante ont de plus : « jusqu'à leur disparition ».

18. La ville du nom n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Ar, Septante : « Arôër ».

20. Terre des géants. Hébreu et Septante : « pays des Refaim ».

advêrsus eos prælium : non enim dabo tibi quidquam de terra eórum, quia filiis Loth trádidi Ar in possessioném. ¹⁰ Emim primi fuérunt habitatóres ejus, pópulus magnus, et válidus, et tam excélsus, ut de Enácim stirpe, ¹¹ quasi gigantes crederéntur, et essent similes filiórum Enácim. Dénique Moabitæ appellánt eos Emím. ¹² In Seir autem prius habitavérunt Horrhæi : quibus expúlsis atque delétis, habitavérunt filii Esau, sicut fecit Israel in terra possessionís suæ, quam dedit illi Dóminus.

¹³ Surgéntes ergo ut transirémus torrémentem Zared, vénimus ad eum. ¹⁴ Tempus autem, quo ambulávimus de Cadesbárne usque ad tránsitum torréntis Zared, triginta et octo annórum fuit : donec consumerétur omnis generátio hóminum bellatórum de castris, sicut juráverat Dóminus : ¹⁵ cujus manus fuit advêrsus eos, ut interírent de castrórum médio.

¹⁶ Postquam autem univêrsi cecidérunt pugnatóres, ¹⁷ locútus est Dóminus ad me, dicens : ¹⁸ Tu transibis hódie términos Moab, urbem nómine Ar : ¹⁹ et accédens in vicína filiórum Ammon, cave ne pugnes contra eos, nec moveáris ad prælium : non enim dabo tibi de terra filiórum Ammon, quia filiis Loth dedi eam in possessioném.

²⁰ Terra gigantúm reputáta est : et in ipsa olim habitavérunt gigantes, quos Ammonitæ vocant Zomzómim, ²¹ pópulus magnus, et multus, et próceræ longitúdinis, sicut Enácim, quos delévit Dóminus a fácie

Deut. 2, 18.
Gen. 19, 37.
Ps. 57, 9.
Gen. 14, 5.

Emim.
Deut. 1, 28 ;
9, 2.
Num. 13, 33,
25, 22.
Deut. 3, 11, 13.
Jos. 12, 4.
Gen. 14, 5 ;
15, 19.
1 Par. 20, 4.

Horrhæi.
Deut. 2, 22.
Gen. 36, 20 ;
14, 6.

Nu. 21, 12.

Deut. 1, 34-36.
Num. 26, 65 ;
14, 33, 29, 23.

Ex. 9, 3.
1 Reg. 12, 15.

e) De Ammonitis fit mentio.

Deut. 2, 9.
Num. 21, 15,
25.

Deut. 2, 9.
Gen. 19, 38.
Pa. 52, 9.

Zomzómim.

Deut. 2, 11 ;
3, 11.

Deut. 2, 10.

donnerai rien de leur terre, parce que c'est aux enfants de Lot que j'ai livré Ar en possession. ¹⁰ Les Émim furent ses premiers habitants, peuple grand et fort, et d'une stature si haute, que la race des Enacim ¹¹ était regardée comme leur souche, de même que celle des géants, et qu'ils étaient semblables aux enfants d'Enacim. Enfin les Moabites les appellent Émim. ¹² Quant à Séir, les Horrhéens y avaient jadis habité; lesquels chassés et détruits, les enfants d'Esau y habitèrent, comme a fait Israël dans la terre de sa possession que lui a donnée le Seigneur.

¹³ » Nous levant donc pour passer le torrent de Zared, nous vîmes auprès. ¹⁴ Or, le temps pendant lequel nous marchâmes de Cadèsbarné jusqu'au passage du torrent de Zared fut de trente-huit ans, jusqu'à ce que toute la génération des hommes combattants eut été exterminée du camp, comme l'avait juré le Seigneur, ¹⁵ dont la main fut contre eux, pour qu'ils périsent du milieu du camp.

¹⁶ » Or, après que tous les combattants furent tombés, ¹⁷ le Seigneur me parla, disant : ¹⁸ Tu franchiras aujourd'hui les frontières de Moab, la ville du nom d'Ar. ¹⁹ Et t'approchant des lieux voisins des enfants d'Ammon, garde-toi de combattre contre eux et de les provoquer au combat : car je ne te donnerai point de la terre des enfants d'Ammon, parce que c'est aux enfants de Lot que je l'ai donnée en possession.

²⁰ » Elle a été réputée terre des géants, et en elle autrefois ont habité des géants que les Ammonites appellent Zomzommim, ²¹ peuple grand et nombreux, et d'une haute taille comme les Enacim, et que le Seigneur détruisit devant les Ammonites, qu'il fit ha-

9. Ar : voir la note sur Nombres, xxi, 15.
10. Les Emim, race de géants battus par Chodorlannomor et ses alliés, Genèse, xiv, 5. Ils habitaient à l'est de la mer Morte. Les renseignements qui sont ici donnés sont tout à fait dans le goût des Orientaux. — La race des Enacim : voir plus haut, Nombres, xiii, 23.
11. Les appellent Emim, c'est-à-dire « terribles ».
12. Les Horrhéens ou Chorréens, car l'orthographe seule est différente. Voir plus haut la note sur Genèse, xxxvi, 20. Au sujet de ces détails rétrospectifs, voir ci-dessus la note sur le §. 40. — Comme a fait Israël dans la terre de sa possession que lui a donnée le Seigneur. Il ne s'agit point ici de la terre promise proprement dite, du pays de Chanaan, où les Hébreux n'étaient pas encore entrés. Moïse fait

seulement allusion au pays de Galaad et de Basan, qu'il avait déjà conquis et distribué aux tribus transjordaniques. Cette interprétation des mots terra possessionis est confirmée par la suite, car au chapitre iii, §. 20, le texte hébreu a la même expression dans une phrase où il s'agit évidemment du pays au delà du Jourdain.
13. Zared. Voir Nombres, xxi, 12.
14. Cadèsbarné : voir Nombres, xx, 1.
16. Or... : c) Souvenirs des Ammonites, §. 16-23.
19. Des lieux voisins des enfants d'Ammon. Les Ammonites, descendants de Lot, habitaient à l'est du Jourdain entre l'Arnon et le Jaboc. Ils paraissent avoir mené la vie nomade et s'être retirés plus à l'est où ils furent repoussés.
20. Elle a été réputée terre des géants... : voir ci-

I^{er} Sermo (I, 6-IV, 43). — 1^o (C). De Amorrhæis sit memoria (II, 24-37).

των, και κατακληρονομησαν και κατοικισθησαν αντ' αυτων εως της ημερας ταυτης, ²² ωσπερ εποιησαν τοις υιοις Ησαυ τοις κατοικοουσιν εν Σηειρ, ον τροπον εξετοιψαν τον Χορδαϊον απο προσωπου αυτων, και κατακληρονομησαν αυτους, και κατοικισθησαν αντ' αυτων εως της ημερας ταυτης. ²³ Και οι Ευαϊοι οι κατοικουντες εν Ασηδωθ εως Γαζης, και οι Καπταδοκις οι εξελθοντες εκ Καππαδοκίας εξετηρασαν αυτους, και κατοικισθησαν αντ' αυτων. ²⁴ Νυν ουν αναστητε και απarate και παρελθετε υμεις την φάραγγα Αρονων ιδου παραδεδωκα εις τας χειρας σου τον Σηων βασιλεα Έσεβων τον Αμορδαϊον, και την γην αυτου. Έναρχου κληρονομειν συνανπε προς αυτον πολειμον εν τη ημερα ταυτη. ²⁵ Έναρχου δουναι τον τρομον σου και τον φοβον σου επι προσωπου παντων των εθνων των υποκατω του ουρανου, οτινες ακουσαντες το ονομα σου ταραχθισονται και ωδινας εξουσιν απο προσωπου σου.

²⁶ Και απεστειλα πρεσβεις εκ της ερημου Κεδαμωθ προς Σηων βασιλεα Έσεβων λογους ειρηνικοις, λεγων ²⁷ Παρελυσουμαι δια της γης σου εν τη υδιω προσουμαι, ουν εκκλινω δεξια ουδ' αριστερα. ²⁸ Βρωματα αργυριου αποδωση μοι, και φαγομαι, και υδωσ αργυριου αποδωση μοι, και πιουμαι πλην οτι παρελυσουμαι τοις ποσι, ²⁹ καθως εποιησαν μοι οι υιοι Ησαυ οι κατοικουντες εν Σηειρ, και οι Μωαβιται οι κατοικουντες εν Αροηο, εως αν παρελθω τον Ισοδανην εις την γην ην κυριος ο θεος ημων διδωσιν υμιν. ³⁰ Και ουν ηθέλησε Σηων βασιλευς Έσεβων παρελθειν ημας δι' αυτου, οτι εσκληρυνε κυριος ο θεος ημων το πνευμα αυτου, και κατισχυσε την καρδιαν αυτου, ινα παραδοθη εις τας χειρας σου ως εν τη ημερα ταυτη. ³¹ Και ειπε κυριος προς με Ιδου ηγομαι παραδουναι ποσ προσωπου σου τον Σηων βασιλεα Έσεβων τον Αμορδαϊον και την γην αυτου και εναρξει κλη-

22. AE: εποιησε. A²: εξετηρισε. 23. AF: Ασηρωθ. 24s. A* ουν... παρελθετε. 25. A: προσωπον. 26. AE: Κεδαμωθ. 27. A: ουτε αρ. 28. AE† (in f.) μον. 29. A: εν Αροηλ. 30. A^{1*} Σηων. 31. A: παραδουναι σοι τον Σηων... αυτου. εναρξει.

22 וַיִּירָשֻׁם וַיֵּשְׁבוּ תַחְתָּם: כְּאֲשֶׁר עָשָׂה לְבְנֵי עֵשָׂו הַיּוֹשְׁבִים בְּשַׁעִיר אֲשֶׁר הַשְׂמִיד אֶת־הַחֲרִי מִפְּנֵיהֶם וַיִּירָשֻׁם 23 וַיֵּשְׁבוּ תַחְתָּם עַד הַיּוֹם הַזֶּה: וְהַעֲנִים הַיּוֹשְׁבִים בְּהַצְרִים עַד־עַתָּה כַּפְּתָרִים הַיּוֹצֵאִים מִכַּפְּתָר הַשְׂמִידִם וַיֵּשְׁבוּ 24 תַחְתָּם: קוֹמוּ סָעִי וְעַבְרֹה אֶת־נְהַל אַרְנֹן וְאֵה רַאֵה נִתְּתִי בְיָדְךָ אֶת־סִיחֹן מִלְּךְ־הַשְּׁבוֹן הָאֲמֹרִי וְאֶת־אַרְצוֹ הַהֵל כֹּחַ רֶשֶׁת וְהַתְּקַר בּוֹ מִלְּהַמָּה: הַיּוֹם הַזֶּה אֶחָל תַּת פַּתְּךָ וַיִּרְאֶתְךָ עַל־פְּנֵי הַעַמִּים תַּחַת כָּל־הַשְּׂמִים אֲשֶׁר יִשְׁמְעוּן שְׂמִיעָה וְרָגְזוּ וְהָלְכוּ מִפְּנֵיךָ: וְאַשְׁלַח מַלְאָכִים מִמִּדְבַּר קַדְמוֹת 26 אֶל־סִיחֹן מִלְּךְ הַשְּׁבוֹן דַּבְּרִי שָׁלוֹם לֵאמֹר: אֲעַבְרָה בְּאַרְצְךָ בְּדֶרֶךְ בְּדֶרֶךְ 27 אֲלֶיךָ לֹא אֶסָר וְיָמִין וְשְׂמְאוֹל: אֶחָל בַּפִּי תַשְׁבְּחֵנִי וְאֶחָלְתִּי וְיָמִים בַּפִּי תִתְּנֵנִי וְשִׁתִּיתִי כֹחַ אֲעַבְרָה בְּיָדֵיךָ: 28 כְּאֲשֶׁר עָשִׂיתִי לְבְנֵי עֵשָׂו הַיּוֹשְׁבִים בְּשַׁעִיר וְהַיְמוֹ אֲלִים הַיּוֹשְׁבִים בְּעַר עַד אֲשֶׁר־אֶעְבֹּר אֶת־הַיַּרְדֵּן אֶל־הָאָרֶץ ל אֲשֶׁר־יְהִי אֱלֹהֵינוּ נִתָּן לָנוּ: וְלֹא אֲבָה סִיחֹן מִלְּךְ הַשְּׁבוֹן הַעֲבַרְנִי בּוֹ פִּי־הַקָּשָׂה וְיִהְיֶה אֱלֹהֶיךָ אֶת־רִוְיָהוּ וְאֲמַץ אֶת־לִבְבוֹ לְמַעַן תִּתְּנֵךְ בְּיָדְךָ 31 כִּיֹּם הַזֶּה: ס וַיֹּאמֶר יְהוָה אֵלָי רַאֵה הִהֲלֵתִי תַת לְפָנֶיךָ אֶת־סִיחֹן וְאֶת־אַרְצוֹ הַהֵל רֶשֶׁת לְרֶשֶׁת

v. 24. סמך דגושה

24. Levez-vous. L'hébreu et Septante ont de plus : « partez ».

25. Aujourd'hui. Ce mot, dans les Septante, est joint au γ. précédent. Au lieu de : afin qu'en entendant ton nom ils tremblent, et que, comme les femmes qui enfantent, etc., l'hébreu et les Septante portent :

• lesquels, ayant entendu ta renommée, trembleront et seront en angoisse devant toi ».

27. Nous marcherons par la voie publique. Hébreu : « par le chemin, par le chemin je marcherai ». Septante : « je marcherai par le chemin ».

29. A Ar. Septante : « dans Aroër ».

I^{er} Discours (I, 6-IV, 43). — 1^o (C). Souvenirs des Amorrhéens (II, 24-37).

eórum : et fecit illos habitare pro eis, ²² sicut fécerat fillis Esau, qui habitant in Seir, delens Horrhæos, et terram eórum illis tradens, quam possident usque in præsens. ²³ Hevæos quoque, qui habitabant in Hasérim usque Gazam, Cappádoces expulérunt : qui egréssi de Cappadócia delevérunt eos, et habitavérunt pro illis.

²⁴ Súrgite, et transite torrément Arnon : ecce trádidi in manu tua Sehon regem Hésebon Amorrhæum, et terram ejus incipe possidere, et committe advérsus eum prælium. ²⁵ Hódie incípíam mittere terrórem atque formidinem tuam in pópulos, qui habitant sub omni cælo : ut audito nómine tuo páveant, et in mo-rem parturiéntium contremíscant, et dolóre teneántur.

²⁶ Misi ergo nuntios de solitúdine Cadémoth ad Sehon regem Hésebon verbis pacíficis, dicens : ²⁷ Transibimus per terram tuam, pública gradiémur via : non declinábilis neque ad dexteram, neque ad sinistram. ²⁸ Aliménta prétió vende nobis, ut vescámur : aquam pecúnia tribue, et sic bibémus. Tantum est ut nobis concédas tránsitum, ²⁹ sicut fecerunt filii Esau, qui habitant in Seir, et Moabíte, qui morántur in Ar : donec veniámus ad Jordánem, et transeámus ad terram, quam Dóminus Deus noster datúrus est nobis.

³⁰ Noluitque Sehon rex Hésebon dare nobis tránsitum : quia induráverat Dóminus Deus tuus spiritum ejus, et obfirmáverat cor illius, ut traderétur in manus tuas, sicut nunc vides. ³¹ Dixitque Dóminus ad me : Ecce cœpi tibi trádere Sehon, et ter-

Deut. 2, 12.

Gen. 36, 20;
14, 6.Hevæi.
Jos. 13, 3.
4 Reg. 17,
24, 31.
Gen. 10, 14.
Jer. 17, 4.
Am. 9, 7.
Cappádoces
sive Philístæi.f) Amorrhæi in me-
moriam
veniunt.Num. 21, 13.
Jos. 12, 1.
Jud. 11,
13, 15.

Ex. 15, 14-16.

Nuntii
Moysis
ad Amor-
rhæum.Num. 21, 21.
Jud. 11, 19.

Num. 21, 22.

Deut. 2, 32.

Num. 20,
19-21.

Num. 21, 23.

Amorrhæi
induratio.

Ex. 7, 3.

Deut. 2, 33.

Gen. 50, 20.

Deut. 1, 8.

biter in leur place, ²² comme il avait fait pour les enfants d'Ésaü qui habitent à Séir, détruisant les Horrhéens, et leur livrant leur terre qu'ils possèdent jusqu'à présent. ²³ Les Hévéens aussi, qui habitaient à Hasérim jusqu'à Gaza, furent chassés par les Cappado-ciens, qui, sortis de Cappadoce, les détruisirent et habitèrent en leur place.

²⁴ » Levez-vous et passez le torrent d'Arnon : voilà que j'ai livré en ta main Séhon, roi d'Hésébon, l'Amorrhéen, et commence à posséder sa terre, et engage un combat contre lui. ²⁵ Aujourd'hui je commencerai à envoyer la terreur et l'effroi aux peuples qui sont sous le ciel entier, afin qu'en entendant ton nom ils tremblent, et que, comme les femmes qui enfantent, ils frémissent, et soient saisis par la douleur.

²⁶ » J'envoyai donc des messagers du désert de Cadémoth vers Séhon, roi d'Hésébon, avec des paroles de paix, disant : ²⁷ Nous passerons à travers ta terre ; nous marcherons par la voie publique ; nous ne nous détournerons ni à droite ni à gauche. ²⁸ Vends-nous des vivres selon le prix, afin que nous mangions : donne-nous de l'eau pour de l'argent, et ainsi nous boirons. Le tout est que tu nous accordes le passage, ²⁹ comme ont fait les enfants d'Ésaü qui habitent à Séir, et les Moabites qui demeurent à Ar, jusqu'à ce que nous arrivions au Jourdain, et que nous passions dans la terre que le Seigneur notre Dieu doit nous accorder.

³⁰ » Mais Séhon, roi d'Hésébon, ne voulut point nous donner le passage, parce que le Seigneur ton Dieu avait endurci son esprit et fermé son cœur, afin qu'il fût livré en tes mains, comme tu vois maintenant. ³¹ Alors le Seigneur me dit : Voilà que j'ai commencé

dessus la note sur le §. 40.

²³. Les Hévéens : voir la note sur *Exode*, xxiii, 23. *Hasérim* semble être un nom commun désignant un ensemble de villages, de douars, littéralement « enclos ». — *Gaza*, devenue une des principales villes des Philistins (les Cappado-ciens mentionnés ici), était située à l'extrémité sud-ouest de la plaine de la Séphéla. — Les Cappado-ciens... sortis de Cappadoce. Le texte hébreu porte les *Caphtorim* sortis de *Caphtor*, c'est-à-dire, probablement, de la Crète. Un certain nombre d'historiens croient que les Philistins avaient émigré de la ville de Cydonia.

²⁴. Levez-vous : f) Souvenirs des Amorrhéens, §. 24-37. — Le torrent d'Arnon, qui se jette dans la

mer Morte, à l'est, séparait alors les Moabites des Amorrhéens. Son lit est très profond et très escarpé. Cf. la note sur *Nombres*, xxi, 13. — *Hésébon* : voir *Nombres*, xxi, 25.

²⁵. Aux peuples qui sont sous le ciel entier : expression hyperbolique, ne devant s'appliquer qu'aux peuples connus de Moïse et des Israélites.

²⁶. *Cadémoth*, ville située à l'est de la mer Morte, qui fit partie du territoire de Ruben, *Josué*, xxi, 37 (hébreu).

²⁹. Comme ont fait les enfants d'Ésaü : voir plus haut, §. 6 et la note.

³⁰. Le Seigneur avait endurci son esprit : voir la note sur *Exode*, iv, 21.

ρονομησαι την γην αυτου. ³² Καὶ ἐξήλαθε Σηὼν βασιλεὺς Ἑσεβῶν εἰς συνάντησιν ἡμῖν, αὐτὸς καὶ πᾶς ὁ λαὸς αὐτοῦ, εἰς πόλεμον εἰς Ἴασά. ³³ Καὶ παρέδωκεν αὐτὸν κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν πρὸς προσώπου ἡμῶν, καὶ παταύξαμεν αὐτὸν καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ καὶ πάντα τὸν λαὸν αὐτοῦ. ³⁴ Καὶ ἐκρατήσαμεν πασῶν τῶν πόλεων αὐτοῦ ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ, καὶ ἐξωλοθρεύσαμεν πᾶσαν πόλιν ἐξῆς καὶ τὰς γυναικὰς αὐτῶν καὶ τὰ τέκνα αὐτῶν οὐ κατελίπομεν ζωοῖαν. ³⁵ Πλὴν τὰ κτήνη ἐπρονομεύσαμεν, καὶ τὰ σκεῦλα τῶν πόλεων ἐλάβομεν ³⁶ ἐξ Ἀροῆρ, ἣ ἐστι παρὰ τὸ χεῖλος χεϊμάδου Ἀρων, καὶ τὴν πόλιν τὴν οὖσαν ἐν τῇ φάραγγι, καὶ ἕως ὄρους τοῦ Γαλααδ· οὐκ ἐγενήθη πόλις ἧτις διέφυγεν ἡμᾶς· τὰς πύσας παρέδωκε κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν εἰς τὰς χεῖρας ἡμῶν. ³⁷ Πλὴν υἱὸν Αἰμιὰν οὐ προσήλθομεν, πάντα τὰ συγκουοῦντα χεϊμάδου Ἰαβὸν, καὶ τὰς πόλεις τὰς ἐν τῇ ὄρεινῃ, * καθότι ἐνετείλατο κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν ἡμῖν.

III. Καὶ επιστραφεῖντες ἀνέβημεν ὁδὸν τὴν εἰς Βασάν, καὶ ἐξήλαθεν Ὀγ βασιλεὺς τῆς Βασάν εἰς συνάντησιν ἡμῖν, αὐτὸς καὶ πᾶς ὁ λαὸς αὐτοῦ, εἰς πόλεμον εἰς Ἐδραῖμ. ² Καὶ εἶπε κύριος πρὸς με· Μὴ φοβηθῆς αὐτόν, ὅτι εἰς τὰς χεῖράς σου παραδίδωκα αὐτόν πάντα τὸ λαὸν αὐτοῦ καὶ πᾶσαν τὴν γῆν αὐτοῦ, καὶ ποιήσεις αὐτῷ ὡσπερ ἐποίησας Σηὼν βασιλεὶ τῶν Ἀμορρῶϊων, ὃς κατέκει ἐν Ἑσεβῶν. ³ Καὶ παρέδωκεν αὐτόν κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν εἰς τὰς χεῖρας ἡμῶν, καὶ τὸν Ὀγ βασιλεὺ τῆς Βασάν καὶ πάντα τὸν λαὸν αὐτοῦ. Καὶ παταύξαμεν αὐτόν ἕως μὴ καταλιπεῖν αὐτῷ σπέριμα, ⁴ καὶ ἐκρατήσαμεν πασῶν τῶν πόλεων αὐτοῦ ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ· οὐκ ἦν πόλις ἣν οὐκ ἐλάβομεν παρ' αὐτῶν· ἐξήκοντα πόλεις, πάντα τὰ περιχώρα Ἀροῦβ βασιλείως Ὀγ ἐν Βασάν. ⁵ Πᾶσαι πόλεις ὄχουαί, τεῖχιγ ὑψηλά, πύλαι

33. EF† (p. ἡμῶν) εἰς τὰς χεῖρας ἡμῶν. 34. A dist. : πόλιν ἐξῆς, καί. A: κατελείπ. 35. AE: προνομο. (p. ἐπρο.), F† ἐαντοῖς, AE† αὐτοῖς. 36. A (pro ἐξ) : ἀπό. A: οὐκ ἦν πόλις. 37. AE: (1. ἐγγύς) εἰς γῆν. F: εἰς τὴν γῆν. 37. A: προσήλθαμεν... χεϊμάδου. AEF: ἡμῖν κύριος· ὁ Θεὸς ἡμῶν. — 1. AE† (p. αὐτῷ) μετ' αὐτῷ. A: Ἐδραῖμ.

32 אֶת-אַרְצוֹ: וַיֵּצֵא סִיחֹן לְקָרְאֲתָנוּ הוּא וְכָל-עַמּוּ. לְמַלְחָמָה יַהֲדָה: 33 וַיִּתְּנֵהוּ יְהוָה אֱלֹהֵינוּ לְפָנֵינוּ וַפָּה אָתוּ וְאֶת-זַנּוֹ וְאֶת-כָּל-עַמּוֹ: וַנִּלְכְּד 34 אֶת-כָּל-עָרָיו בְּעַת הַהוּא וַנַּהַרֵם אֶת-כָּל-עִיר מֵתָם וְהַנְּשִׁים וְהַטַּף 35 לֹא הִשְׁאָרְנוּ שְׂרִיד: רַק הַבְּהֵמָה בְּזוֹנֵנוּ לָנוּ וְשָׁלַל הָעָרִים אֲשֶׁר לְבָדְנוּ: 36 מֵעֵרֶךְ אֲשֶׁר עַל-שְׂפַת-נַחַל אֲרֹנֶן וְהָעִיר אֲשֶׁר בְּנֵהַל וְעַד-הַגְּלֵגָד לֹא הִיתָה קְרִיָה אֲשֶׁר שָׁבְתָה מִמֶּנּוּ אֶת- 37 הַכָּל נָתַן יְהוָה אֱלֹהֵינוּ לְפָנֵינוּ: רַק אֶל-אַרְצָן בְּנֵי-עַמּוֹן לֹא קָרַבְתָּ כִּלְיָד נַחַל יַבֵּן וְעָרֵי הָהָר וְכָל אֲשֶׁר-צָוָה יְהוָה אֱלֹהֵינוּ:

III. וַנִּפְסֵן וַנֵּעַל דְרֹךְ הַבָּשָׁן וַיֵּצֵא עוֹג מֶלֶךְ-הַבָּשָׁן לְקָרְאֲתָנוּ הוּא וְכָל-עַמּוֹ 2 לְמַלְחָמָה אֲדָרְשִׁי: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֵלַי אֶל-תִּירָא אִתּוֹ כִּי בְיָדִי נָתַתִּי אֹתוֹ וְאֶת-כָּל-עַמּוֹ וְאֶת-אַרְצוֹ וְעַשִׂיתָ כֹּחַ כַּאֲשֶׁר עַשִׂיתָ לְסִיחֹן מֶלֶךְ הָאֲמֹרִי 3 אֲשֶׁר יוֹשֵׁב בְּהַשְּׁבֹן: וַיִּתֵּן יְהוָה אֱלֹהֵינוּ בְּיָדֵנוּ גַם אֶת-עוֹג מֶלֶךְ-הַבָּשָׁן וְאֶת-כָּל-עַמּוֹ וַנִּפְתֵּהוּ עַד-בְּלָתֵי 4 הַשְּׂאִיר-לוֹ שְׂרִיד: וַנִּלְכְּד אֶת-כָּל-עָרָיו בְּעַת הַהוּא לֹא הִיתָה קְרִיָה אֲשֶׁר לֹא-לָקַחְנוּ מֵאֲתָם נְשִׁים עִיר כִּלְיָהֵב אֲרָצָב מִמְּלַכְתּוֹ עוֹג בְּבָשָׁן: 5 כָּל-אֵלֶּה עָרִים בְּצָרְתָּ חוּמָה גְּבֻתָה

v. 33. ' בניו ק' 2. AEF† (a. Σηών) τῷ. 3. A: ἡμῶν, αὐτόν καί. 4. F: Ἀροῦβ. EF: ἐν τῇ βασάν. 5. F† (a. πόλεις) αἱ.

32. Et Séhon. Les Septante ajoutent : « roi d'Hé-sébon ». 33. Nous le livra. L'hébreu et les Septante ont de plus : « devant nous ». 36. Il n'y eut point de bourgné de ville qui échappât à nos mains. Hébreu : « il n'y eut pas de ville trop haute pour nous ». 37. Des montagnes. Hébreu : « de la montagne » ;

Septante : « dans le pays montagneux ». — Et tous les lieuz. Septante : « selon ce... ». III. 2. Il a été livré. Hébreu et Septante : « je l'ai livré ». 3. Le Seigneur notre Dieu livra donc aussi dans nos mains Og. Septante : « le Seigneur notre Dieu le livra dans nos mains ainsi que Og ».

ram ejus, incipe possidére eam.

³² Egressúsque est Sehon óbviam nobis cum omni pópulo suo ad prælium in Jasa. ³³ Et trádedit eum Dóminus Deus noster nobis : percussimúsque eum cum filiis suis et omni pópulo suo. ³⁴ Cunctásque urbes in témpore illo cépimus, interféctis habitatóribus eárum, viris ac muliéribus et párvulis : non reliquimus in eis quidquam. ³⁵ Absque juméntis, quæ in partem venére prædántium : et spóliis úrbium, quas cépimus ³⁶ ab Aroër, quæ est super ripam torrentis Arnon, óppido quod in valle situm est, usque Gálaad. Non fuit vicus et civitas, quæ nostras effúgeret manus : omnes trádedit Dóminus Deus noster nobis. ³⁷ Absque terra filiórú Ammon, ad quam non accésimus : et cunctis quæ ádjacent torrénti Jeboc, et úrbibus montánis, universisque locis, a quibus nos prohibuit Dóminus Deus noster.

III. ¹ Itaque convérsi ascéndimus per iter Basan : egressúsque est Og rex Basan in occúrsum nobis cum pópulo suo ad bellándum in Edraï. ² Dixitque Dóminus ad me : Ne tímeas eum : quia in manu tua tráditus est cum omni pópulo ac terra sua : faciésque ei sicut fecisti Sehon regi Amorrhæórum, qui habitávit in Hésebon.

³ Trádedit ergo Dóminus Deus noster in mánibus nostris étiam Og regem Basan, et univérsum pópulum ejus : percussimúsque eos usque ad internecciónem, ⁴ vastántes cunctas civitátes illius uno témpore : non fuit óppidum, quod nos effúgeret : sexaginta urbes, omnem regiónem Argob regni Og in Basan. ⁵ Cunctæ urbes erant munitæ muris altíssimis,

Defentor Aurochiel. Deut. 29, 7. Num. 21, 34. Jud. 11, 21. Ps. 134, 11; 135, 19. Am. 2, 9.

Deut. 3, 6-12; 20, 16. Num. 21, 2-3. Jos. 10, 40.

Jog. 12, 2; 13, 9, 16.

Deut. 2, 24; 3, 8, 16.

Deut. 3, 16. Gen. 32, 22. Jos. 12, 2.

g) De Basan fit memoria.

Deut. 29, 7. Num. 21, 33.

Deut. 2, 32-37. Num. 21, 34, 24.

Populus Basan exterminatur.

Num. 21, 35.

3 Reg. 4, 13.

Deut. 1, 28.

à te livrer Séhon et sa terre : commence à la posséder.

³² » Et Séhon sortit au-devant de nous avec tout son peuple pour nous combattre à Jasa : ³³ et le Seigneur notre Dieu nous le livra, et nous le battîmes avec ses fils et tout son peuple.

³⁴ Nous primes en ce temps-là toutes ses villes, nous tuâmes les habitants, hommes, femmes et petits enfants, et nous n'y laissâmes rien, ³⁵ excepté les bestiaux, qui devinrent la part de ceux qui les pillèrent, et les dépouilles des villes que nous primes, ³⁶ depuis Aroër, qui est sur le bord du torrent d'Arnon, ville qui est située dans la vallée, jusqu'à Galaad. Il n'y eut point de bourg ni de ville qui échappât à nos mains; le Seigneur notre Dieu nous les livra toutes, ³⁷ excepté la terre des enfants d'Ammon, dont nous n'avons pas approché, et tout ce qui se trouve auprès du torrent de Jeboc, et les villes des montagnes, et tous les lieux que le Seigneur notre Dieu nous a interdits.

III. ¹ » C'est pourquoi, étant retournés, nous montâmes par le chemin de Basan; et Og, roi de Basan, sortit à notre rencontre avec tout son peuple, pour combattre à Edraï. ² Alors le Seigneur me dit : Ne le crains point, parce qu'il a été livré en ta main avec tout son peuple et sa terre; et tu lui feras comme tu as fait à Séhon, roi des Amorrhéens, qui habitait à Hésebon.

³ » Le Seigneur notre Dieu livra donc aussi en nos mains Og, roi de Basan, et tout son peuple; nous les battîmes jusqu'à une entière extermination, ⁴ dévastant toutes ses cités en un même temps (il n'y eut point de ville qui nous échappât) : soixante villes, toute la contrée d'Argob, royaume d'Og en Basan. ⁵ Toutes les villes étaient fortifiées de murs très hauts, et de portes et de verrous,

32. Jasa, entre Dibon et Médaba.

34. Nous tuâmes les habitants..., en vertu d'un anathème, khérem, analogue à celui dont il est question, Nombres, xxi, 2, mais d'un caractère moins rigoureux, §. 35.

36. Aroër, sur l'Arnon, formait l'extrémité occidentale du royaume de Séhon, vis-à-vis d'Ar Moab. Cf. la note sur Nombres, xxxii, 34. — Galaad : voir Genèse, xxxi, 21; Nombres, xxxii, 4, et les notes.

37. Jeboc ou Jaboc : voir la note sur Genèse, xxxii, 22.

III. 1. C'est pourquoi étant retournés... : g) Souvenirs de Basan, III, 1-11. — Edraï : voir Nombres, xxi, 33.

4. Soixante villes : elles furent plus tard appelées Havoth-Jair, parce qu'elles appartinrent à Jair, de la tribu de Manassé. — Toute la contrée d'Argob, appelée du temps de Notre-Seigneur Trachonitide. L'Argob est un pays volcanique, couvert de roches basaltiques.

I^m Sermo (I, 6-IV, 43). — 1^a (h). Trans Jordanem quae tribus institute (III, 12-20).

καὶ μογλοὶ πλὴν τῶν πόλεων τῶν Φερε-
ζαίων τῶν πολλῶν σφόδρα ἐξωλοθρεύσαμεν,
6 ὥσπερ ἐποιήσαμεν τὸν Σηὼν βασιλέα Ἐσε-
βῶν, καὶ ἐξωλοθρεύσαμεν πᾶσαν πόλιν ἐξῆς
καὶ τὰς γυναῖκας καὶ τὰ παῖδια· 7 καὶ πάντα
τὰ κτήνη καὶ τὰ σὺλα τῶν πόλεων ἐπρονο-
μεύσαμεν ἑαυτοῖς. 8 Καὶ ἐλάβομεν ἐν τῷ
καιρῷ ἐκείνῳ τὴν γῆν ἐκ χειρῶν δύο βασι-
λέων τῶν Ἀμορραίων, οἳ ἦσαν πέραν τοῦ
Ἰορδάνου, ἀπὸ τοῦ χειμᾶθρον Ἀρνῶν καὶ
ἕως Ἀερμῶν. 9 Οἱ Φοίνικες ἐπανομάζουσι
τὸ Ἀερμῶν Σανιὼρ, καὶ ὁ Ἀμορραῖος ἐπα-
νόμασεν αὐτὸ Σανιὼρ, 10 πᾶσαι πόλεις Μισῶρ
καὶ πᾶσα Γαλαὰδ καὶ πᾶσα Βασάν ἕως Ἐλ-
χὰ καὶ Ἐδραῖμ, πόλεις βασιλείας τοῦ Ὀγ
ἐν τῇ Βασάν. 11 Ὅτι πλὴν Ὀγ βασιλεὺς
Βασάν κατελείφθη ἀπὸ τῶν Ῥαφαῖν ἰδοῦ,
ἡ κλίμη αὐτοῦ κλίμη σιδηρᾶ, ἰδοῦ αὕτη ἐν
τῇ ἄκρᾳ τῶν υἰῶν Ἀμιμᾶν, ἐννέα πήχεων τὸ
μῆκος αὐτῆς καὶ τεσσάρων πήχεων τὸ εὖρος
αὐτῆς ἐν πήχει ἀνδρός. 12 Καὶ τὴν γῆν
ἐκείνην ἐκληρονομήσαμεν ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ
ἀπὸ Ἀρωῆρ, ἡ ἔστι παρὰ τὸ γέιλος χειμᾶθ-
ρον Ἀρνῶν καὶ τὸ ἡμῖσιν τοῦ ὄρους Γαλαὰδ
καὶ τὰς πόλεις αὐτοῦ ἔδωκα τῷ Ῥουβὴν καὶ
τῷ Γὰδ· 13 καὶ τὸ κατάλοιπον τοῦ Γαλαὰδ
καὶ πᾶσαν τὴν Βασάν βασιλείαν Ὀγ ἔδωκα
τῷ ἡμίσει φυλῆς Μανασσῆ, καὶ πᾶσαν πε-
ρίχωρον Ἀργὸβ, πᾶσαν Βασάν ἐκείνην γῆν
Ῥαφαῖν λογισθήσεται. 14 Καὶ Ἰαῖρ υἱὸς
Μανασσῆ ἔλαβε πᾶσαν τὴν περίχωρον Ἀρ-
γὸβ ἕως τῶν ὄριων Γαργασὶ καὶ Μαχαθὶ
ἐπανόμασεν αὐτὰς ἐπὶ τῷ ὀνόματι αὐτοῦ,
τὴν Βασάν, Θανῶθ Ἰαῖρ ἕως τῆς ἡμέρας
ταύτης. 15 Καὶ τῷ Μαχὶο ἔδωκα τὴν Γα-
λαὰδ. 16 Καὶ τῷ Ῥουβὴν καὶ τῷ Γὰδ ἔδω-
κα ὑπὸ τῆς Γαλαὰδ ἕως χειμᾶθρον Ἀρ-
νῶν, μέσον τοῦ χειμᾶθρον ὄριον καὶ ἕως τοῦ
Ἰαβὸκ· ὁ χειμᾶθρον ὄριον τοῖς υἱοῖς Ἀμ-
μᾶν, 17 καὶ ἡ Ἀραβα καὶ ὁ Ἰορδάνης ὄριον

5. AEF: σφόδρα. Ἐξωλ. αὐτούς. 6. AE† (p. γυν.) αὐτῶν. EF: (l. παιδία) τέκνα. 8. F† (p. χειρῶν) τῶν. AF* (a. ἕως) καὶ. EF† (p. ἕως) ὄρους. 9. A: ἐπανόμασεν α. σαγιέρ. 10. A: μεισῶρ... ἔδρασιμ. 11. A: ἡρασίαν. 13. F† (a. φυλῆς) τῆς. A: Μανασσῆ. A: πᾶσαν τὴν περίχ. AEF: πᾶσαν τὴν βασάν. 14. A: ἰαίρ... γαργασί· καὶ ὁ ἰαίρ ἐπανόμασεν αὐτὸ ἐπὶ... βασάν Ἀνῶθ Ἰαίρ. 16. AEF: (p. Γὰδ) ἔδωκα. 17. A: (l. Μαχαθ.) ἀπὸ Μαχαθερῆθ.

דלתים ובריה לבד מערי הפהו
הרבה מאד: ונקרם אותם כאשר
עשינו לסיחון מלך השבון הקרם
7 כל-עיר מתם הנפשים והנפס: וכל-
הבהמה ושכל הערים בהונו לנו:
8 ונפקה בעת ההוא את-הארץ מיד
שני מלכי האמרי אשר בעבר הנהו
9 מנחל ארנן עד-הר הרמון: צידנים
וקראו להרמון שרין והאמרי יקראו-
לו שניר: פלו ערי המישור וכל-
הגלעד וכל-הבשן עד-סלכה ואדרי
11 ערי ממלכת עוג בבשן: פי רק-עוג
מלך הבשן נשאר מיתר הרפאים
הנה ערשו ערש ברזל הקה הוא
ברכת בני עמון תשע אמות ארבה
וארבע אמות רחבה באמת-איש:
12 ואת-הארץ הזאת ירשנו בעת ההוא
מעיר אשר-על-נחל ארנן ורחבי
הר-הגלעד ועריו נתתי לקאובני
13 ולבני: ויתר הגלעד וכל-הבשן
ממלכת עוג נתתי לקחצי שבט
המנשה כל חבל הארזב לכל-הבשן
14 ההוא יקרא ארץ רפאים: ואיר בן-
מנשה לקה את-כל-חבל ארזב עד-
גבול הנשורי והמעטתי ויקרא אתם
על-שמם את-הבשן הנת יאיר עד
טו היום הזה: ולמכיר נתתי את-
16 הגלעד: ולקאובני ולבני נתתי
מן-הגלעד ועד-נחל ארנן תוך הנחל
וגבל ועד ופק הנחל גבול בני עמון:
17 והערבה והנהו וגבל מפנת ועד

v. 11. כרוב בהא

11. Selon la mesure de la coudée d'une main d'homme. Hébreu et Septante : « de coudée d'homme ».

13. Tout le Basan du royaume d'Og. Hébreu et Septante : « tout le Basan, royaume d'Og ». — De

géants. Hébreu et Septante : « des Refaim ».

14. Et il appela de son nom Basan. Hébreu et Septante : « et il les appela de son nom le Basan ». — C'est-à-dire bourgs de Jair n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

portisque et véctibus, absque oppidis innúmeris, quæ non habébant muros. ⁶ Et delévimus eos, sicut fecerámus Selon regi Hésebon, disperdéntes omnem civitátem, virósque ac mulieres et párvulos : ⁷ juménta autem et spólia úrbium diripúimus. ⁸ Tulimúsque illo in témpore terram de manu duórum regum Amorrhæórum, qui erant trans Jordánem : a torrénste Arnon usque ad montem Hermon, ⁹ quem Sidónii Sárión vocant, et Amorrhæi Sanir : ¹⁰ omnes civitátes, quæ sitæ sunt in planitie, et univérsam terram Gálaad et Basan usque ad Selcha et Edrai civitátes regni Og in Basan. ¹¹ Solus quippe Og rex Basan restiterat de stirpe gigántum. Monstrátur lectus ejus férreus, qui est in Rabbath filiórum Ammon, novem cúbitos habens longitudínis, et quátuor latitúdinis ad mensúram cúbiti virilis manus.

¹² Terrámque possédimus témpore illo ab Aroer, quæ est super ripam torrénstis Arnon, usque ad médiam partem montis Gálaad : et civitátes illius dedi Ruben et Gad. ¹³ Réliquam autem partem Gálaad, et omnem Basan regni Og, trádidí médiæ tribui Manásse, omnem regiónem Argob : cúnctaque Basan vocátur Terra gigántum. ¹⁴ Jair filius Manásse possédit omnem regiónem Argob usque ad términos Gessúri et Macháti. Vocavítque ex nómine suo Basan, Havoth Jair, id est, Villas Jair, usque in præsentem diem. ¹⁵ Machir quoque dedi Gálaad. ¹⁶ Et tribubus Ruben et Gad dedi de terra Gálaad usque ad torrénstem Arnon médium torrénstis, et confinium usque ad torrénstem Jeboc, qui est términus filiórum Ammon : ¹⁷ et planitiem solitúdinis, atque Jordá-

De Amorrhæorum cæde sequitur.

Deut. 2, 34-35

Deut. 20, 14.

Deut. 2, 24 ; 4, 48. Pa. 28, 6.

1 Par. 5, 23. Cant. 4, 8.

Jos. 13, 11.

Deut. 2, 20, 11. Jos. 12, 4 ; 13, 12.

Deut. 2, 19. Jer. 49, 2. 2 Reg. 12, 26.

h) Tribus trans Jordanem positæ :

Deut. 2, 36.

Ruben, Gad, Num. 32, 35. 1-5, 29. Jos. 12, 6.

Deut. 3, 4. 3 Reg. 4, 13.

Deut. 3, 11. Num. 32, 41. Jair de Manasse.

Num. 32, 40.

Deut. 3, 5 ; 2, 24, 36 ; 2, 37.

outre les villes innombrables qui n'avaient point de murs. ⁶ Et nous détruisimes ces peuples, comme nous avions fait à Séhon, roi d'Hésébon, détruisant toute ville, les hommes, les femmes et les petits enfants. ⁷ Mais les bestiaux et les dépouilles des villes, nous les enlevâmes. ⁸ Nous primes donc en ce temps-là la terre des deux rois des Amorrhéens, qui étaient au delà du Jourdain, depuis le torrent d'Arnon jusqu'à la montagne d'Hermon, ⁹ que les Sidoniens appellent Sarion, et les Amorrhéens Sanir ; ¹⁰ toutes les villes qui sont situées dans la plaine, et toute la terre de Gálaad et de Basan jusqu'à Selcha et Edraï, villes du royaume d'Og en Basan. ¹¹ Car Og, roi de Basan, était seul resté de la race des géants. On montre son lit de fer qui est à Rabbath des enfants d'Ammon, ayant neuf coudées de longueur, et quatre de largeur, selon la mesure de la coudée d'une main d'homme.

¹² » Ainsi, nous possédâmes en ce temps-là la terre, depuis Aroër qui est sur le bord du torrent d'Arnon, jusqu'au milieu de la montagne de Gálaad, et j'en donnai les villes à Ruben et à Gad. ¹³ Mais le reste de Gálaad, et tout le Basan du royaume d'Og, je le livrai à la demi-tribu de Manassé, ainsi que toute la contrée d'Argob : or, tout le Basan est appelé Terre de géants. ¹⁴ Jair, fils de Manassé, posséda toute la contrée d'Argob, jusqu'aux frontières de Gessuri et de Machati ; et il appela de son nom Basan, Havoth Jair, c'est-à-dire bourgs de Jair, ce qui a été leur nom jusqu'au présent jour. ¹⁵ Je donnai aussi Gálaad à Machir. ¹⁶ Mais aux tribus de Ruben et de Gad, je donnai de la terre de Gálaad jusqu'au torrent d'Arnon, la moitié du torrent et de ses confins jusqu'au torrent de Jeboc, qui est la frontière des enfants d'Ammon ; ¹⁷ de plus, la

dées. La coudée avait environ un mètre et demi.

12. Ainsi nous possédâmes... : h) Les tribus transjordaniques, §. 12-20.

14. Argob, Gessuri, Machati. Voir l'introduction au livre de Josué. — Havoth Jair. Voir plus haut la note sur le §. 4.

17. La plaine du désert, la plaine de Moab. — Cénérèth devint une ville de Nephthali. C'est elle qui donna son nom au lac du Cénérèth, Génésareth ou Tibériade. — La mer très salée est la mer Morte, sur laquelle on peut voir l'introduction au livre de Josué.

8. Arnon, rivière qui se jette dans la mer Morte, à l'est. — Hermon, chaîne de montagnes au nord de la Palestine, ramification de l'Anti-Liban.

11. Son lit de fer, probablement le sarcophage dans lequel il avait été placé après sa mort. Par fer, il faut entendre vraisemblablement le basalte noir, commun dans le pays, et qui contient vingt pour cent de fer, d'où vient que les Arabes appellent encore aujourd'hui le basalte du fer. — Rabbath des enfants d'Ammon, capitale des Ammonites, à l'est du Jourdain, au sud-est de Ramoth-Gálaad, sur la route de Bosra du Hauran à Hésébon. Il y avait une autre Rabbath située dans le pays de Moab. — Neuf cou-

I^{us} Sermo (I, 6-IV, 43). — 1^o (4). Josue eligitur (III, 21-29).

Μαχαραεθ και εως Θαλάσσης Ἀραβα, Θαλάσσης ἄλλυκης ὑπὸ Ἀσηδούθ τὴν Φασγά ἀνατολῶν.

18 Καὶ ἐνετείλαμην ὑμῖν ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ, λέγων· Κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν ἔδωκεν ὑμῖν τὴν γῆν ταύτην ἐν κληρῷ. Ἐνοπλισάμενοι προσπορεύεσθε πρὸ προσώπου τῶν ἀδελφῶν ὑμῶν υἱῶν Ἰσραὴλ πᾶς δυνατός. 19 Πλὴν αἱ γυναῖκες ὑμῶν καὶ τὰ τέκνα ὑμῶν καὶ τὰ κτήνη ὑμῶν οἶδα ὅτι πολλὰ κτήνη ὑμῖν κατοικείτωσαν ἐν ταῖς πόλεσιν ὑμῶν, αἷς ἔδωκα ὑμῖν, 20 ἕως ἂν καταπαύσῃ κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν¹ τοὺς ἀδελφοὺς ὑμῶν, ὡς περὶ καὶ ὑμᾶς, καὶ κατακληρονομήσωσι καὶ οὗτοι τὴν γῆν, ἣν κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν δίδωσιν αὐτοῖς ἐν τῷ πέραν τοῦ Ἰορδάνου, καὶ ἐπαναστραφῆσεσθε ἕκαστος εἰς τὴν κληρονομίαν αὐτοῦ, ἣν ἔδωκα ὑμῖν. 21 Καὶ τῷ Ἰησοῦ ἐνετείλαμην ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ, λέγων· Οἱ ὄφθαλμοὶ ὑμῶν ἐωρᾶσαι πάντα ὅσα ἐποίησε κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν τοῖς δυοῖ βασιλευσὶ τούτοις· οὕτως ποιήσει κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν πάσας τὰς βασιλείας, ἐφ' αἷς σὺ διαβαίνεις ἐκεῖ. 22 οὐ φοβηθήσεσθε ἀπ' αὐτῶν, ὅτι κύριος ὁ Θεὸς ἡμῶν αὐτὸς πολεμήσει περὶ ὑμῶν.

23 Καὶ ἐδεήθην κυρίου ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ, λέγων· 24 Κύριε, Θεέ, σὺ ἤρξω δεῖξαι τῷ σὺ θεράποντι τὴν ἰσχὺν σου¹ καὶ τὴν δυνάμειν σου¹ καὶ τὴν χεῖρα τὴν κραταῖαν¹ καὶ τὸν βραχίονα τὸν ὑψηλόν. Τίς γὰρ ἐστὶ θεὸς ἐν τῷ οὐρανῷ ἢ ἐπὶ τῆς γῆς, ὅστις ποιήσει καθὰ ἐποίησας σὺ καὶ κατὰ τὴν ἰσχὺν σου; 25 Διαβάς οὖν ὄψομαι τὴν γῆν τὴν ἀγαθὴν ταύτην τὴν οὖσαν πέραν τοῦ Ἰορδάνου, τὸ ὄρος τοῦτο τὸ ἀγαθὸν καὶ τὸν Ἀντιλίβανον. 26 Καὶ ὑπερέϊδε κύριος ἐμὲ ἐνεκεν ὑμῶν, καὶ οὐκ εἰσῆκουσέ μου, καὶ ἔπεε κύριος πρὸς με· Ἰκανούσθω σοι, μὴ προσθῆς ἐτι λαλήσαι τὸν λόγον τούτον. 27 Ἀνάβηθι ἐπὶ τὴν κορυφὴν τοῦ λελαζευμένου καὶ ἀναβλέψας τοῖς

18. AEF: δέδωκεν. 20. A* (pr.) ὑμῶν, AE: κατακληρονομήσωσι. 21. AEF: Ἰησοῦ. 22. AE: θεὸς ὑμῶν. E: ὑπὲρ ὑμῶν. 24. AEF: κύριε, κύριε. F† (p. χεῖρα et βραχίονα) σου. AF: τίς γὰρ θεός. 26. A†F† (p. λαλήσαι) πρὸς με. 27. A: ἐπὶ κορυφῆν. AEF: καὶ ἀνάβλεψον τοῖς.

18 ים הערבֹה ים המלח תחת אשֶׁתֶּךָ הפסגה מזרחתה; וַאֲצוּ אֶתְכֶם בְּעַת הַהוּא לֵאמֹר יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם נתַן לָכֶם אֶת־הָאָרֶץ הַזֹּאת לְרִשְׁתָּהּ תְּלֹוֹצִים תִּעְבְּרוּ לִפְנֵי אֱהִיכֶם בְּנֵי־יִשְׂרָאֵל כָּל־בְּנֵי־חַוִּל; 19 וְכִן נְשִׁיכֶם וְטַפְכֶם וּמִקְנֵכֶם יִדְבְּתוּ פִּי־מִקְנֵה רֶב לָכֶם וְיִשְׁבוּ בְּעָרֵיכֶם כִּי אֲשֶׁר נָתַתִּי לָכֶם; עַד אֲשֶׁר־יָבִיחַ יְהוָה לְאַהֲבֵיכֶם כָּכֶם וַיִּרְשׁוּ גַם־הֵם אֶת־הָאָרֶץ אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם נתַן לָהֶם בְּעֵבֶר הַיַּרְדֵּן וְשַׁבְתֶּם אִישׁ לְיִרְשָׁתוֹ אֲשֶׁר נָתַתִּי לָכֶם; וְאֶת־הַהוֹשָׁע צִוִּיתִי בְּעַת הַהוּא לֵאמֹר עֵינֶיךָ הִרְאֵת אֵת כָּל־אֲשֶׁר עָשָׂה יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם לִפְנֵי הַמְּלָכִים הָאֵלֶּה כִּי־עָשָׂה יְהוָה לְכָל־הַמַּמְלָכוֹת אֲשֶׁר אַתָּה עֹבֵר שָׁמָּה; לֹא תִירָאוּם כִּי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם הוּא הַגִּלְחָם לָכֶם;

45 O O O

23 וְאַתְחַנֵּן אֶל־יְהוָה בְּעַת הַהוּא לֵאמֹר; 24 אֲדַנִּי יְהוָה אַתָּה הַתְּלֹוֹת לְהַרְאוֹת אֶת־עַבְדְּךָ אֶת־דָּלְךָ וְאֶת־יַדְךָ הַתְּחַזְקָה אֲשֶׁר מִי־אֵל בְּשָׂמַיִם וּבְאָרֶץ אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה כְּמַעֲשֵׂיךָ כִּי וּכְקִבּוּרְתְּךָ; אַעֲבֹרָה־נָא וְאֶרְאֶה אֶת־הָאָרֶץ הַשׁוֹבֶה אֲשֶׁר בְּעֵבֶר הַיַּרְדֵּן הַתְּשׁוּב הַיָּה וְהַלְבָּנוּ; וַיִּתְעַבֵּר יְהוָה בִּי לְמַעַנְכֶם וְלֹא שָׁמַע אֵלַי וַיֹּאמֶר יְהוָה אֵלַי רֶב־לְךָ אֶל־תִּזְכַּק דַּבַּר אֵלַי עַד בְּדַבַּר יְהוָה; 27 עָלַהּ רֹאשׁ תַּפְסָּגָה וְשָׂא עֵינֶיךָ יַמָּה

23. Et te Liban. Septante: « et l'Antiliban ». 26. Mais le Seigneur, irrité contre moi à cause de vous. Septante: « et il me dédaigna à cause de vous ». 27. Du Phasga. Septante: « du coupé (rocher) ».

17. Jusqu'au pied de la montagne de Phasga. Septante: « au bas d'Asedoth qui est Phasga ». 19. Sans vos femmes... or, ils devront demeurer. Hébreu: « seulement vos femmes... demeureront ».

nem, et terminos Cénéreth usque ad mare deserti, quod est salsissimum, ad radices montis Phasga contra orientem.

¹⁸ Præcepique vobis in tempore illo, dicens : Dominus Deus vester dat vobis terram hanc in hereditatem, expediti præcedite fratres vestros filios Israel omnes viri robusti :

¹⁹ absque uxóribus, et párvulis, atque juméntis. Novi enim quod plura habeátis pécora, et in úrbibus remanére debébunt, quas tradidí vobis, ²⁰ donec réquiem tribuat Dóminus frátribus vestris, sicut vobis tribuit : et possideant ipsi étiam terram, quam dáturus est eis trans Jordánem : tunc revertétur unusquisque in possessionem suam, quam dedí vobis.

²¹ Jósue quoque in tempore illo præcépi, dicens : Oculi tui vidérent quæ fecit Dóminus Deus vester duóbus his régibus : sic faciét omnibus regnis, ad quæ transiturus es. ²² Ne timeas eos : Dóminus enim Deus vester pugnábit pro vobis.

²³ Precatúsque sum Dóminum in tempore illo, dicens : ²⁴ Dómine Deus, tu cœpísti osténdere servo tuo magnitudinem tuam, manúmque fortíssimam : neque enim est álius Deus, vel in cœlo, vel in terra, qui possit fácere ópera tua, et comparári fortitúdini tuæ. ²⁵ Transibo igitur, et vidébo terram hanc óptimam trans Jordánem, et montem istum egrégium, et Libanum.

²⁶ Iratúsque est Dóminus mihi propter vos, nec exaudívit me, sed dixit mihi : Súfficit tibi : nequáquam ultra loquáris de hac re ad me. ²⁷ Ascénde cacúmen Phasgæ,

plaine du désert, le Jourdain, et les frontières de Cénéreth jusqu'à la mer du désert, qui est la mer très salée, jusqu'au pied de la montagne de Phasga, contre l'orient.

¹⁸ » Et je vous ordonnai en ce temps-là, disant : Le Seigneur votre Dieu vous donne cette terre en héritage ; tous prêts *au combat*, précédez vos frères, les enfants d'Israël, vous tous, hommes forts, ¹⁹ sans vos femmes, vos petits enfants et vos bestiaux. Car je sais que vous avez de nombreux troupeaux : or, ils devront demeurer dans les villes que je vous ai livrées, ²⁰ jusqu'à ce que le Seigneur accorde le repos à vos frères comme il vous l'a accordé, et qu'ils possèdent, eux aussi, la terre qu'il doit leur donner au delà du Jourdain : alors chacun retournera en sa possession que je lui ai donnée.

²¹ » A Josué aussi j'ai ordonné en ce temps-là, disant : Tes yeux ont vu ce qu'a fait le Seigneur votre Dieu à ces deux rois : c'est ainsi qu'il fera à tous les royaumes dans lesquels tu dois passer. ²² Ne les crains point, car le Seigneur votre Dieu combattra pour vous.

²³ » Et je priai le Seigneur en ce temps-là, disant : ²⁴ Seigneur Dieu, vous avez commencé à montrer à votre serviteur votre grandeur et votre main très puissante ; car il n'est pas d'autre Dieu, ou dans le ciel ou sur la terre, qui puisse faire vos œuvres et être comparé à votre puissance. ²⁵ Je passerai donc, et je verrai cette terre excellente au delà du Jourdain, et cette belle montagne, et le Liban.

²⁶ » Mais le Seigneur, irrité contre moi à cause de vous, ne m'exauça pas, mais il me dit : C'est assez pour toi, ne me parle plus de cela. ²⁷ Monte au sommet du Phasga, et promène tes

Num. 34, 11.
Jos. 12, 3.

1) Omnes
contra
Chanaan
bellaturi.

Num. 32, 17,
20.
Jos. 4, 12.

Nam. 32, 1.

Moyse
ad
Josue.

Num. 27, 18,
22.

Deut. 1, 21.
Deut. 1, 30.
Ex. 14, 14, 25.
Jos. 10, 14.

Moyse
pétit
intéresser
in Chanaan.

Deut. 11, 2.

Pa. 65, 8; 88,
7.

Deut. 32, 52;
34, 4.

Negat
Deus.

Deut. 4, 21;
1, 37.

Deut. 34, 1-3.
Num. 27, 12-
14.

17. La montagne de Phasga : voir plus haut la note sur Nombres, xxi, 20.

20. Au delà du Jourdain. Ici Moïse emploie cette expression dans le sens qu'elle avait réellement alors pour les Hébreux, qui n'avaient pas encore passé le Jourdain. Cf. plus haut, §. 8.

21. A Josué... : i) Election de Josué rappelée, §. 21-29.

23. Cette belle montagne. Cette expression, employée dans un sens collectif, désigne la terre de Chanaan, pays montagneux dans son ensemble. Plusieurs commentateurs, tels que Ménochius, ont

pensé qu'il s'agissait ici du mont Moria, sur lequel Abraham offrit Isaac, ou bien des montagnes de Béthel, plus hautes que le mont Moria, plus voisines du Jourdain et peu éloignées de Jéricho ; mais ces explications ne s'appuient pas sur le texte. — Le Liban devait former la frontière septentrionale de la Palestine. Sur cette montagne, voir l'introduction au livre de Josué.

26. Irrité contre moi à cause de vous : sur la cause de la colère divine à l'égard de Moïse, voir plus haut, Nombres, xx, 40, 41, et les notes.

27. Phasga : voir plus haut la note sur Nombres, xxi, 20.

ὄφθαλμοῖς σου κατὰ θάλασσαν καὶ βορῶν
καὶ λίβα καὶ ἀνατολάς, καὶ ἴδε τοῖς ὄφθαλ-
μοῖς σου ὅτι οὐ διαβήσῃ τὸν Ἰορδάνην τοῦ-
τον. ²⁸ Καὶ ἐντεῖλαι Ἰησοὺ καὶ κατίσχρυσον
αὐτὸν καὶ παρακάλεσον αὐτόν ὅτι οὗτος
διαβήσεται πρὸ προσώπου τοῦ λαοῦ τούτου,
καὶ οὗτος κατακληρονομήσει αὐτοῖς πᾶσαν
τὴν γῆν ἣν ἐώρακας. ²⁹ Καὶ ἐνεκαθήμεθα
ἐν νάπη σύνεγγυς οἴκου Φογώρ.

IV. Καὶ νῦν, Ἰσραήλ, ἀκουε τῶν δικαιο-
μάτων καὶ τῶν κριμάτων, ὅσα ἐγὼ διδάσκω
ὑμᾶς 'σήμερον' ποιεῖν, ἵνα ζήτε 'καὶ πολυ-
πλασιασθῆτε' καὶ εἰσελθόντες κληρονομήσητε
τὴν γῆν, ἣν κύριος ὁ θεὸς τῶν πατέρων ὑμῶν
δίδωσιν ὑμῖν. ² Οὐ προσθήσετε πρὸς τὸ ῥῆμα
ὃ ἐγὼ ἐντέλλομαι ὑμῖν, καὶ οὐκ ἀφελείτε ἀπ'
αὐτοῦ· φυλάσσετε τὰς ἐπιτολάς κυρίου τοῦ
θεοῦ ἡμῶν, ὅσα ἐγὼ ἐντέλλομαι ὑμῖν
'σήμερον'. ³ Οἱ ὄφθαλμοὶ ὑμῶν ἐώρακασιν
πάντα ὅσα ἐποίησε κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν τῷ
Βεελφεγώρ, ὅτι πᾶς ἄνθρωπος ὅστις ἐπο-
ρεύθη ὀπίσω Βεελφεγώρ, ἐξέστρωσεν αὐτόν
κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν ἐξ ὑμῶν. ⁴ Ὑμεῖς δὲ οἱ
προσκείμενοι κυρίῳ τῷ θεῷ ὑμῶν, ζήτε πάν-
τες ἐν τῇ σήμερον. ⁵ Ἴδετε, δέδειχα ὑμῖν
δικαιώματα καὶ κρίσεις, καθὰ ἐνετείλατό μοι
κύριος, ποιῆσαι οὕτως ἐν τῇ γῇ, εἰς ἣν ὑμεῖς
εἰσπορεύεσθε ἐκεῖ κληρονομεῖν αὐτήν. ⁶ καὶ
φυλάξεσθε καὶ ποιήσετε, ὅτι αὕτη ἡ σοφία
ὑμῶν καὶ ἡ σύνεσις ἐναντίον πάντων
τῶν ἔθνῶν, ὅσοι ἂν ἀκούσωσι πάντα τὰ
δικαιώματα ταῦτα καὶ ἐροῦσιν· Ἰδοὺ λαὸς
σοφὸς καὶ ἐπιστήμων τὸ ἔθνος τὸ μέγα τοῦτο.
⁷ Οὐ ποιοῦν ἔθνος μέγα, ὃ ἐστὶν αὐτῷ θεὸς
ἐγγύζων αὐτοῖς, ὡς κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν ἐν
πᾶσιν οἷς ἐὰν αὐτὸν ἐπικαλεσώμεθα; ⁸ Καὶ
ποιοῦν ἔθνος μέγα, ὃ ἐστὶν αὐτῷ δικαιώματα

27. A (pro λίβα): νότον. 28. EF: ἐντεῖλαι τῷ Ἰησοῦ. A: ἐνίσχρυσον. AEF: καὶ αὐτός. AF* (a. τ. γ.) πᾶσαν. — 1. AE* κ. πολυπλ. 2. AF: (ὑμῶν). F: (1. ὅσα) ὅσας. 3. A (pro ἡμῶν): ὑμῶν. 5. AEF† (p. κύριος) ὁ θεὸς μου. F: τοῦ ποιῆσαι. AEF† (p. ἔτιως) ὑμᾶς. EF: κληρονομήσαι αὐτήν. 6. A²F† (p. σύνεσις) ὑμῶν. 7s. A (bis) † (p. ἐστὶν) ἐν.

וְצִפְנָה וְתִימְנָה וּמִזְרְחָהּ וּרְאָהּ
בְּעֵינַיִךָ כִּי-לֹא תַעֲבֹר אֶת-הַיַּרְדֵּן
הַזֶּה: וְצֹו אֶת-יְהוֹשֻׁעַ וְחִזְקָהוּ
וְאַמְצָהוּ כִּי-הוּא יַעֲבֹר לְפָנַי הָעַם
הַזֶּה וְהוּא יַנְחִיל אוֹתָם אֶת-הָאָרֶץ
אֲשֶׁר תִּרְאֶה: וְנִשָּׁב בְּפִי מוֹל בְּיַד
פְּעוֹר:
פ

IV. וְעַתָּה יִשְׂרָאֵל שָׁמַע אֶל-הַחֻקִּים
וְאֶל-הַמְּשָׁפָטִים אֲשֶׁר אָנֹכִי מְלַמֵּד
אֲתֶכֶם לַעֲשׂוֹת לְמַעַן תִּחְיִו וּבִאֲתֶם
וַיְרַשְׁתֶּם אֶת-הָאָרֶץ אֲשֶׁר יְהוָה
אֱלֹהֵי אֲבֹתֵיכֶם נָתַן לָכֶם: לֹא תִסְפוּ
עַל-הַדְּבָר אֲשֶׁר אָנֹכִי מְצַוֶּה אֲתֶכֶם
וְלֹא תִגְרַעוּ מִמֶּנּוּ לְשִׁמּוֹר אֶת-מִצְוֹת
יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֲשֶׁר אָנֹכִי מְצַוֶּה
אֲתֶכֶם: עֵינֵיכֶם הִרְאֹוֹת אֵת אֲשֶׁר-
עָשָׂה יְהוָה בְּבַעַל פְּעוֹר כִּי כָל-
הָאִישׁ אֲשֶׁר הִלְךְ אַחֲרָי בְּעַל-פְּעוֹר
הַשְּׂמִידוֹ יְהוָה אֱלֹהֵיךָ מִקְרָבָה:
וְאַתֶּם הַדְּבָקִים בַּיהוָה אֱלֹהֵיכֶם הַיּוֹם
וּפְלֹכֶם הַיּוֹם: רַחֲמֵי לְמַדְתִּי אֲתֶכֶם
הַקִּיָּם וּמִשְׁפָּטִים כַּאֲשֶׁר צִוִּינִי יְהוָה
אֱלֹהֵי לַעֲשׂוֹת כִּן בְּקִרְבַּ הָאָרֶץ אֲשֶׁר
אַתֶּם בָּאִים שָׁמָּה לְרַשְׁתָּהּ: וּשְׂמַרְתֶּם
וַעֲשִׂיתֶם כִּי הוּא חֻקְמַתְכֶם וּבִינְתֶכֶם
לְעֵינֵי הָעַמִּים אֲשֶׁר יִשְׁמְעוּן אֵת
פְּלִי-הַחֻקִּים הָאֵלֶּה וְאָמְרוּ רַק עַם-
הַכֶּסֶם וְנִכְוֵן הַגּוֹי הַגָּדוֹל הַזֶּה: כִּי
מִי-זוֹי גָּדוֹל אֲשֶׁר-לוֹ אֱלֹהִים קְרֹבִים
אֵלָיו בַּיהוָה אֱלֹהֵינוּ בְּכָל-קְרָאֵנוּ
אֵלָיו: וּמִי זוֹי גָּדוֹל אֲשֶׁר-לוֹ הַקִּיָּם

29. Contre le temple de Phogor. Hébreu: « vis-à-vis de Beth-Phohor ».

IV. 1. Que moi je t'enseigne. Septante: « que moi je vous enseigne aujourd'hui ». — Tu vives. Septante: « que vous viviez et multipliez ».

5. Le Seigneur mon Dieu. Septante: « le Seigneur ». 7. Hébreu et Septante: « car quelle est la nation si grande qui ait des dieux si près de soi comme (nous avons) Jahveh (le Seigneur) notre Dieu dans toutes nos invocations (Septante: en tout ce que nous l'invoquons) ».

1^{er} Discours (I, 6-IV, 43). — 2^e Exhortation à suivre la Loi (IV, 1-43).

et oculos tuos circumfer ad occidentem, et ad aquilonem, austrumque et orientem, et aspice : nec enim transibis Jordánem istum. ²⁸ Præcipe Jósue, et corrobora eum atque confortá : quia ipse præcedet pópulum istum, et dividet eis terram quam visurus es.

²⁹ Mansimúsque in valle contra fanum Phogor.

IV. ¹ Et nunc, Israel, audi præcepta et judícia, quæ ego dóceo te : ut faciás ea, vivas, et ingrédians possideas terram, quam Dóminus Deus patrum vestrórum dáturus est vobis. ² Non addétis ad verbum quod vobis loquor, nec auferétis ex eo : custodíte mandáta Dómini Dei vestri quæ ego præcipio vobis. ³ Oculi vestri vidérunt ómnia quæ fecit Dóminus contra Béalphegor, quómodo contriverit omnes cultóres ejus de médio vestri. ⁴ Vos autem qui adhærétis Dómino Deo vestro, vivitis univérsi usque in præsentem diem. ⁵ Scitis quod docuerim vos præcepta atque justítias, sicut mandávit mihi Dóminus Deus meus : sic faciétis ea in terra, quam possessúri estis : ⁶ et observábitis et implébitis ópere. Hæc est enim vestra sapiéntia et intelléctus coram pópulis, ut audiéntes univérsa præcepta hæc, dicant : En pópulus sapiens et intellégens, gens magna. ⁷ Nec est ália nátio tam grandis, quæ hábeat deos appropinquántes sibi, sicut Deus noster adest cunctis obsecrátióibus nostris. ⁸ Quæ est enim ália gens sic inclýta, ut hábeat ceremó-

yeux vers l'occident, et vers l'aquilon, et le midi, et l'orient, et regarde : car tu ne passeras pas le Jourdain. ²⁸ Ordonne à Josué, affermis-le et le fortifie, parce que c'est lui-même qui précédera ce peuple, et qui leur divisera la terre que tu vas voir.

²⁹ » Et nous demeurâmes dans la vallée, contre le temple de Phogor.

IV. ¹ » Maintenant, Israël, écoute les préceptes et les ordonnances que moi je t'enseigne, afin que, les pratiquant, tu vives, et que tu possèdes, en y entrant, la terre que le Seigneur Dieu de vos pères va vous donner. ² Vous n'ajouterez point à la parole que je vous dis, et vous n'en retrancherez point : gardez les commandements du Seigneur votre Dieu, que moi je vous prescris. ³ Vos yeux ont vu tout ce qu'a fait le Seigneur contre Béalphégor, comment il a brisé tous ses adorateurs du milieu de vous. ⁴ Mais vous qui êtes attachés au Seigneur votre Dieu, vous vivez tous jusqu'au présent jour. ⁵ Vous savez que je vous ai enseigné les préceptes et les lois, comme m'a commandé le Seigneur mon Dieu : ainsi, vous les pratiquerez dans la terre que vous allez posséder, ⁶ vous les observerez et les accomplirez par vos œuvres. Car telles sont votre sagesse et votre intelligence devant les peuples, qu'en entendant parler de tous ces préceptes ils diront : Voici un peuple sage et intelligent, une grande nation. ⁷ Et il n'est point d'autre nation, si grande qu'elle soit, qui ait des dieux s'approchant d'elle, comme notre Dieu, qui est présent à toutes nos prières. ⁸ Quelle est, en effet, l'autre nation assez illustre pour qu'elle ait des céré-

Deut. 31, 2-7.

Herum de Josue.

Deut. 1, 38. Num. 27, 18.

Deut. 4, 46. Num. 23, 28.

2^o Nil in Lege mutandum.

Deut. 5, 1. Lev. 18, 5. Lev. 20, 22. Ex. 20, 12.

Deut. 12, 32. Prov. 30, 6. Ap. 22, 19. Mat. 15, 2-3; 5, 18-19.

Num. 23, 3-9. Jos. 22, 17.

Exhortatio ad Legem implendam.

Deut. 4, 14-15.

Populus Hebræorum grandis.

Deut. 26, 19; 33, 29. Ex. 33, 16. 2 Reg. 7, 23.

Ps. 144, 19. Jac. 4, 8.

2^o Exhortation à observer la Loi, IV, 1-43.

IV. 1. *Maintenant, Israël...* Ici commence la deuxième partie du discours de Moïse : ayant montré jusqu'ici comment Dieu a été fidèle à son peuple, il termine en exhortant le peuple à être fidèle à Dieu, §. 1-43.

2. *Vous n'ajouterez point à la parole que je vous dis et vous n'en retrancherez point.* La loi devait être observée telle que Dieu l'avait donnée. Le sens de ce passage est que personne ne pouvait rien faire des choses que Dieu avait défendues, et rien omettre de celles qu'il avait ordonnées; voir Deutéronome, XIII, 1; Proverbes, XXX, 6; Jérémie, XXVI, 2. Jésus-Christ lui-même dit qu'il n'est pas venu pour détruire la

loi, mais pour l'accomplir. *Mathieu*, v, 17.

3. *Béalphégor*, Baal adoré à Phégor par un culte impur. Voir plus haut la note sur *Nombres*, XXV, 3.

8. *Et toute cette loi* : hébreu, *ordonnance*. La loi donnée par Moïse aux Israélites est généralement appelée, dans la Bible hébraïque, *thórah*, c'est-à-dire « instruction, enseignement ». Elle est nommée *thórah de Dieu*, I Par., xvi, 40; II Par., xxxi, 4; *Livre de la thórah de Dieu*, Josué, xxiv, 26; II Par., xvii, 9; *thórah de Moïse*, I (III) Rois, II, 3; II (IV) Rois, xxiii, 25; I Esdras, III, 2; vii, 6; *Daniel*, ix, 11, 13; *Livre de la thórah de Moïse*, Josué, viii, 34; xxii, 6; II (IV) Rois, xiv, 6; II Esdras, viii, 1; et simplement *Livre de la thórah*, II Esdras, viii, 3, hébreu (Vulgate, *Librum*). Elle porte aussi le nom de *témoignage*,

καὶ κρίματα δίκαια κατὰ πάντα τὸν νόμον
τοῦτον, ὃν ἐγὼ δίδωμι ἐνώπιον ὑμῶν σή-
μερον;

⁹ Πρόσεχε σεαυτῷ καὶ φύλαξον τὴν ψυχὴν
σου σφόδρα, μὴ ἐπιλάβῃ πάντας τοὺς λό-
γους, οὓς ἐωρακάσιν οἱ ὀφθαλμοὶ σου, καὶ
μὴ ἀποστήτωσαν ἀπὸ τῆς καρδίας σου πά-
σας τὰς ἡμέρας τῆς ζωῆς σου, καὶ συμβυβά-
σεις τοὺς υἱοὺς σου καὶ τοὺς υἱοὺς τῶν υἱῶν
σου ¹⁰ ἡμέραν ἣν ἔστητε ἐνώπιον κυρίου τοῦ
θεοῦ ἡμῶν ἐν Χωρήβ, τῇ ἡμέρᾳ τῆς ἐκ-
κλησίας ὅτι εἶπε κύριος πρὸς με· Ἐκκλησία-
σον πρὸς με τὸν λαόν, καὶ ἀκουσάτωσαν τὰ
ῥήματά μου, ὅπως μάθωσι φοβεῖσθαι με
πάσας τὰς ἡμέρας ὅς αὐτοὶ ζῶσιν ἐπὶ τῆς
γῆς, καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτῶν διδάξουσιν. ¹¹ Καὶ
προσῆλθετε καὶ ἔστητε ὑπὸ τὸ ὄρος, καὶ τὸ
ὄρος ἐκαίετο πυρὶ ἕως τοῦ οὐρανοῦ· σκό-
τος, γνόφος, θύελλα. ¹² Καὶ ἐλάλησε κύ-
ριος πρὸς ὑμᾶς ἐκ μέσου τοῦ πυρός φωνὴν
ῥημάτων ἣν ὑμεῖς ἠκούσατε, καὶ ὁμοίωμα
οὐκ εἶδετε, ἀλλ' ἦ φωνήν. ¹³ Καὶ ἀνήγγει-
λεν ὑμῖν τὴν διαθήκην αὐτοῦ, ἣν ἐνετείλατο
ὑμῖν ποιεῖν τὰ δέκα ῥήματα, καὶ ἔγραψεν
αὐτὰ ἐπὶ δύο πλάκας λιθίνας. ¹⁴ Καὶ ἐμοὶ
ἐνετείλατο κύριος ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ διδά-
ξαι ὑμᾶς δικαιώματα καὶ κρίσεις, ποιεῖν
ὑμᾶς αὐτὰ ἐπὶ τῆς γῆς, εἰς ἣν ὑμεῖς εἰσπο-
ρεύεσθε ἐκεῖ κληρονομησαί αὐτήν. ¹⁵ Καὶ
φύλαξεσθε σφόδρα τὰς ψυχὰς ὑμῶν, ὅτι
οὐκ εἶδτε ὁμοίωμα ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἣ ἐλάλησε
κύριος πρὸς ὑμᾶς ἐν Χωρήβ ἐν τῷ ὄρει
ἐκ μέσου τοῦ πυρός· ¹⁶ μὴ ἀνομήσητε καὶ
ποιήσητε ὑμῖν ἑαυτοῖς γλυπτὸν ὁμοίωμα,
πάσαν εἰκόνα, ὁμοίωμα ἀρσενικοῦ ἢ θηλυ-
κοῦ, ¹⁷ ὁμοίωμα παντὸς κτήνους τῶν ὄν-
των ἐπὶ τῆς γῆς, ὁμοίωμα παντὸς ὄρνέου
πτερωτοῦ ὃ πέταται ὑπὸ τὸν οὐρανόν,
¹⁸ ὁμοίωμα παντὸς ἔρπετου ὃ ἔρπει ἐπὶ τῆς
γῆς, ὁμοίωμα παντὸς ἰχθύος ὅσα ἐστὶν ἐν

9
1
11
12
13
14
15
16
17
18

וּמִשְׁפָּטִים צְדִיקִים כְּכֹל הַתּוֹרָה הַזֹּאת
אֲשֶׁר אָנֹכִי נֹתֵן לְפָנֶיכֶם הַיּוֹם:
רַק הַשָּׁמַר לְךָ וּשְׁמַר נִשְׁפָּתְךָ מֵאֵד
פְּתֻתָשׁבֹת אֶת־הַדְּבָרִים אֲשֶׁר־רָאִיתָ
עֵינֶיךָ וּפְתוּיֶיךָ מִלְּבַבְךָ כֹּל יְמֵי
חַיֶּיךָ וְהוֹדַעְתָּם לְבָנֶיךָ וּלְבָנֵי בְנֵיךָ:
יּוֹם אֲשֶׁר עָמַדְתָּ לְפָנַי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ
בְּחָרֵב בְּאֶמְרֵי יְהוָה אֱלֹהֵי־לֵלִי
אֶת־הַלֵּם וְאֲשַׁמְעֶם אֶת־דְּבָרֵי אֲשֶׁר
וּלְמַדוֹן לִירְאָה אֹתִי כֹל־הַיְמִים אֲשֶׁר
הֵם חַיִּים עַל־הָאָדָמָה וְאֶת־בְּנֵיהֶם
וּלְמַדוֹן: וּתְקַרְבוּן וּתַעֲמִדוּן תַּחַת
הָהָר וְהָהָר בַּעַר פֶּאֶשׁ עַד־לֵב הַשָּׁמַיִם
הַשָּׁחַ עָנָן וְעַרְפָּל: וַיְדַבֵּר יְהוָה
אֵלֵיכֶם מִתּוֹךְ הָאֵשׁ קוֹל דְּבָרִים
אֲתֶם שָׁמַעִים וְתַמּוּנָה אֵינְכֶם רִאִים
זוֹלָתִי קוֹל: וַיִּנָּד לְכֶם אֶת־בְּרִיתוֹ
אֲשֶׁר צִוָּה אֲתֶכֶם לַעֲשׂוֹת עֲשֵׂרַת
הַדְּבָרִים וַיִּכְתְּבֶם עַל־שְׁנֵי לְחֹת
אֲבָנִים: וְאֹתִי צִוָּה יְהוָה בְּעַת הַהוּא
לְלַמֵּד אֲתֶכֶם חֻקִּים וּמִשְׁפָּטִים
לַעֲשׂוֹתֶכֶם אֲתֶם בְּאֶרֶץ אֲשֶׁר אֲתֶם
טוֹעֲבָרִים שָׁמָּה לְרִשְׁתָּהּ: וּנְשַׁמְרֶתֶם
מֵאֵד לְנַשְׁפָּתֵיכֶם כִּי לֹא רִאִיתֶם
כֹּל־תַּמּוּנָה בְּיֹם דִּבַּר יְהוָה אֵלֵיכֶם
בְּחָרֵב מִתּוֹךְ הָאֵשׁ: פְּתֻתָחַתוֹן
וְעֲשִׂיתֶם לְכֶם פֶּסֶל תַּמּוּנַת כֹּל־סִמְלָ
תַּבְּנִית זָכָר אִו נְקֵבָה: תַּבְּנִית כֹּל־
בְּהֵמָה אֲשֶׁר בְּאֶרֶץ תַּבְּנִית כֹּל־צִפּוֹר
כָּנָף אֲשֶׁר תַּעֲרֹף בַּשָּׁמַיִם: תַּבְּנִית
כֹּל־רֶמֶשׂ בְּאָדָמָה תַּבְּנִית כֹּל־דְּגָה

9. F: μήποτε ἐπιλάβῃ. 10. F: θεοῦ σου ἐν. A: ὅτε εἶπε. AE: ἡμέρας ὄσας. EF: διδάξουσιν. 11. F: καὶ γνόφος καὶ θύελλα. 12. AEF† (p. ὑμᾶς) ἐν τῷ ὄρει. AEF* ἣν. 15. F: Καὶ φύλαξεσθε. A²EF† (p. εἶδτε) πᾶν. 16. A²F: Μήποτε ἀνομ. AEF: ὑμῖν αὐτοῖς. 17. F: ὑπὸ τοῦ θρανοῦ.

10. Quand le Seigneur me parla, disant. Hébreu et Septante : « Quand Jahvéh (le Seigneur) me dit ». — Afin qu'ils entendent mes paroles. Hébreu : « et je leur ferai entendre mes paroles ».

11. Et vous vous approchâtes du pied de la montagne. Hébreu et Septante : « vous vous approchâtes et vous vous plaçâtes sous la montagne ».

12. Mais de forme, vous n'en vîtes absolument point. Hébreu : « mais vous ne voyiez pas de forme apparente, seulement (vous entendiez) une voix ».

16. Ou bien quelque image d'homme ou de femme. Hébreu et Septante : « la ressemblance de quelque idole, l'image d'un mâle ou d'une femelle ».

I^{er} Discours (I, 6-IV, 43). — 2^o Exhortation à suivre la Loi (IV, 1-43).

nias, jústaque júdicia, et univérssam legem, quam ego propónam hódie ante óculos vestros?

⁹ Custódi igitur temetípsum, et ánimam tuam sollicité. Ne obliviscáris verbórum, quæ vidérunt óculi tui, et ne excidant de corde tuo cunctis diébus vitæ tæ. Docébis ea filios ac nepótes tuos, ¹⁰ a die in quo stetisti coram Dómino Deo tuo in Horeb, quando Dóminus locútus est mihi, dicens : Cóngréga ad me pópulum, ut aúdiat sermónes meos, et discant timére me omni témpore quo vivunt in terra, doceántque filios suos. ¹¹ Et accessistis ad radices montis, qui ardebat usque ad cælum : erántque in eo ténébræ, et nubes, et caligo. ¹² Locútusque est Dóminus ad vos de médio ignis. Vocem verbórum ejus audistis, et formam pénitus non vidistis. ¹³ Et osténdit vobis pactum suum, quod præcépit ut facerétis, et decem verba, quæ scripsit in duábus tábulis lapidéis. ¹⁴ Mihique mandávit in illo témpore ut docérem vos ceremónias et júdicia, quæ fácere deberétis in terra, quam possessúri estis.

¹⁵ Custodite igitur sollicité ánimas vestras. Non vidistis áliquam similitúdinem, in die qua locútus est vobis Dóminus in Horeb de médio ignis : ¹⁶ ne forte decépti faciátis vobis sculptam similitúdinem, aut imáginem másculi vel féminæ, ¹⁷ similitúdinem ómnium jumentórum quæ sunt super terram, vel ávium sub cælo volántium, ¹⁸ atque reptilium quæ movéntur in terra, sive piscium

monies, des ordonnances justes, et toute cette loi que j'exposerai aujourd'hui devant vos yeux?

⁹ » Garde-toi donc soigneusement, toi-même et ton âme. N'oublie point les paroles qu'ont vues tes yeux, et qu'elles ne sortent point de ton cœur tous les jours de ta vie. Tu les enseigneras à tes fils et à tes petits-fils, ¹⁰ depuis le jour que tu t'es trouvé devant le Seigneur ton Dieu à Horeb, quand le Seigneur me parla, disant : Assemble auprès de moi le peuple, afin qu'ils entendent mes paroles, et qu'ils apprennent à me craindre tout le temps qu'ils vivront sur la terre, et qu'ils instruisent leurs enfants. ¹¹ Et vous vous approchâtes du pied de la montagne, qui brûlait jusqu'au ciel; et il y avait sur elle des ténèbres, un nuage et une obscurité. ¹² Et le Seigneur vous parla du milieu du feu : vous entendîtes la voix de ses paroles, mais de forme, vous n'en vîtes absolument point. ¹³ Il vous fit connaître son alliance, qu'il vous ordonna d'accomplir, et les dix paroles qu'il écrivit sur deux tables de pierre. ¹⁴ Et à moi, il me commanda, en ce temps-là, de vous enseigner les cérémonies et les ordonnances que vous deviez accomplir dans la terre que vous allez posséder.

¹⁵ » Gardez donc soigneusement vos âmes. Vous n'avez vu aucune représentation au jour que le Seigneur vous parla à Horeb, du milieu du feu : ¹⁶ de peur que, séduits, vous ne vous fassiez quelque représentation taillée au ciseau, ou bien quelque image d'homme ou de femme; ¹⁷ quelque représentation de toutes les bêtes qui sont sur la terre, ou des oiseaux qui volent sous le ciel, ¹⁸ et des reptiles qui se meuvent sur la

Ps. 147, 19-20; 118, 95-99.

Lex in Horeb data in memoriam venit.

Ps. 76, 12; 104, 5; 102, 2.

Ps. 77, 3.

Deut. 1, 2.

Ex. 19, 16-17.

Deut. 6, 7; 11, 19.

Ex. 20 21; 19, 18.

Ex. 20, 1, 22.

Ex. 20, 2-17.

Deut. 9, 10. Ex. 34, 28; 31, 18.

Ex. 21.

Deut. 4, 5.

Deus spiritus est.

Deut. 4, 9. Jos. 23, 11.

Idololatría vitanda.

Deut. 9, 12. Ex. 32, 7.

Ex. 20, 4; Lev. 19, 4.

Exode, xxv, 21; xxx, 6, 26; commandements, ordonnance, droit ou justice, ici et Deutéronome, viii, 41; xi, 4; Psaume xviii, 9; II Esdras, ix, 43, etc.

10. Horeb, le mont Siná.

12. Mais de forme, vous n'en vîtes absolument point. Ce passage (cf. v. 45) prouve clairement, contre certains incrédules, que les Hébreux n'attribuaient pas à Dieu une forme sensible.

16. Quelque représentation taillée au ciseau. Sur le sens et l'étendue de cette prohibition, voir plus haut la note sur Exode, xx, 4. — Quelque image d'homme ou de femme. La défense de faire des statues fut si bien observée, sauf les cas d'idolâtrie, qu'il n'existe pas, à proprement parler, d'art juédaique.

17-18. Toutes les bêtes qui sont sur la terre... Nous retrouvons ici la division des animaux en quatre catégories, déjà faite par la Genèse, 1, 26; ix, 2. Cette classification est tirée du mode de mouvement des animaux : les uns marchent, ce sont « les bêtes qui sont sur la terre »; les autres volent, avium sub



Artiste égyptien sculptant une tête (F. 16). (El-Amarna.)

I^{us} Sermo (I, 6-IV, 43). — 2^o De Lege bene servanda (IV, 1-43).

τοῖς ὕδασιν ὑποκάτω τῆς γῆς. 19 Καὶ μὴ ἀναβλέψας εἰς τὸν οὐρανὸν καὶ ἰδὼν τὸν ἥλιον καὶ τὴν σελήνην καὶ τοὺς ἀστέρας καὶ πάντα τὸν κόσμον τοῦ οὐρανοῦ, πλανηθεὶς προσκυνήσῃς αὐτοῖς καὶ λατρεύσῃς αὐτοῖς, ἃ ἀπένειμι κύριος ὁ Θεὸς σου αὐτὰ πᾶσι τοῖς ἔθνεσι τοῖς ὑποκάτω τοῦ οὐρανοῦ.

20 Ὑμᾶς δὲ ἔλαβεν ὁ Θεὸς ἕξ ἡμέρας ἐξ ἡμέρας ἐκ τῆς Αἰγύπτου, ἐκ τῆς καμίνου τῆς σιδηρᾶς ἐξ Αἰγύπτου, εἶναι αὐτῷ λαὸν ἐγκληρον ὡς ἐν τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ. 21 Καὶ κύριος ὁ Θεὸς ἐθυμώθη μοι περὶ τῶν λεγομένων ὑφ' ὑμῶν, καὶ ὤμοσεν ἵνα μὴ διαβῶ τὸν Ἰορδάνην τοῦτον, καὶ ἵνα μὴ εἰσέλθω εἰς τὴν γῆν, ἣν κύριος ὁ Θεὸς σου δίδωσι σοι ἐν κλήρῳ.

22 Ἐγὼ γὰρ ἀποθνήσκω ἐν τῇ γῇ ταύτῃ, καὶ οὐ διαβαίνω τὸν Ἰορδάνην τοῦτον. ὑμεῖς δὲ διαβαίνετε, καὶ κληρονομήσετε τὴν γῆν τὴν ἀγαθὴν ταύτην.

23 Προσέχετε ὑμῖν, μὴ ἐπιλάθῃσθε τὴν διαθήκην κυρίου τοῦ Θεοῦ ἡμῶν, ἣν διέθετο πρὸς ὑμᾶς, καὶ ἀνομήσητε καὶ ποιήσητε ὑμῖν ἑαυτοῖς γλυπτὸν ὁμοίωμα πάντων ὧν συνέταξέ σοι κύριος ὁ Θεὸς σου. 24 Ὅτι κύριος ὁ Θεὸς σου πῦρ καταναλίσκον ἐστὶ, Θεὸς ζηλωτής.

25 Ἐὰν δὲ γεννήσῃς υἱοὺς καὶ υἱοὺς τῶν υἱῶν σου, καὶ χρονήσῃτε ἐπὶ τῆς γῆς, καὶ ἀνομήσητε καὶ ποιήσητε γλυπτὸν ὁμοίωμα παντός, καὶ ποιήσητε τὸ πονηρὸν ἐνώπιον κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν, παροργίσει αὐτόν. 26 διαμαρτύρομαι ὑμῖν σήμερον τὸν τε οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν, ὅτι ἀπωλεία ἀπολείσθε ἀπὸ τῆς γῆς, εἰς ἣν ὑμεῖς διαβαίνετε τὸν Ἰορδάνην ἐκεῖ κληρονομήσαι· οὐχὶ πολυχρονεῖτε ἡμέρας ἐπ' αὐτῆς, ἀλλ' ἣ ἐκτριβῆ ἐκτριβήσεσθε. 27 Καὶ διασπερεῖ κύριος ὑμᾶς ἐν πᾶσι τοῖς ἔθνεσι, καὶ καταλειφθήσεσθε

19. A²EF (eti. 23) (I, μὴ) μήποτε. 20. AEF† (p. ἔλαβεν) κύριος; * ἐκ γῆς Αἰγύπτου. 21. AF: Καὶ κύριος; ἐθυμ. A²F: γῆν τὴν ἀγαθὴν. A¹EF* (p. θ.) σου. 22. F* (p. Ἰορδ.) τοῦτον. 23. F† (in.) Καὶ. A¹EF: προσέχετε ὑμῖν. AF: Θεοῦ ὑμῶν. AEF* καὶ ἀνομήσητε. AEF: ὑμῖν αὐτοῖς. 24. F: ἐστίν

אֲשֶׁר בַּמַּיִם מִתַּחַת לְאָרֶץ; וְכִן-תִּשָּׂא עֵינֶיךָ הַשָּׁמַיְמָה וְרָאִיתָ אֶת-הַשָּׁמַשׁ וְאֶת-הַיָּרֵחַ וְאֶת-הַכּוֹכָבִים כֻּלָּם כָּבֹד אֱלֹהִים וְנִדְהַתָּה וְהִשְׁתַּחֲוִיתָ לָהֶם וְעַבַדְתָּם אֲשֶׁר הִלַּךְ יְהוָה אֱלֹהֵיךָ אֹתָם לְכָל הָעַמִּים תַּחַת פְּלִי-הַשָּׁמַיִם; וְאֹתְכֶם לָקַח יְהוָה וַיּוֹצֵא אֶתְכֶם מִכּוּר הַבְּרֹזֶל מִמִּצְרַיִם לְהוֹיֹת לְךָ לְעַם נִחְלָה בַּיּוֹם הַזֶּה; וַיְהוֶה הַתְּאֵנָתִי עִלְיֹדְכֵרִיכֶם וַיִּשְׁבַּע לְכַלְתִּי עֲבָרִי אֶת-הַיַּרְדֵּן וְלִבְלִתִּיבֹא אֶל-הָאָרֶץ הַשְׂוֹבָה אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֵיךָ נָתַן לְךָ נִחְלָה; כִּי אָנֹכִי מֵת בְּאָרֶץ הַזֹּאת אֵינְנִי עֹבֵר אֶת-הַיַּרְדֵּן וְאֹתְכֶם עֲבָרִים וַיִּרְשָׁתֶם אֶת-הָאָרֶץ הַשְׂוֹבָה הַזֹּאת; הַשָּׁמַרְוִי לְכֶם שֶׁן-תִּשְׁבְּחֶהּ אֶת-פְּרִית יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֲשֶׁר פָּרַת עִמָּכֶם וְעַשִּׂיתֶם לְכֶם פֶּסֶל תְּמוֹנֹת 24 פֶּל אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֱלֹהֵיךָ; כִּי יְהוָה אֱלֹהֵיךָ אֵשׁ אֹכְלָה הוּא אֵל קָנָא;

כֹּה פִּיהוֹלִיד בְּנִים וּבְנֵי בָנִים וְנוֹשְׁתֶם בְּאָרֶץ וְהִשְׁתַּתֶּם וְעַשִּׂיתֶם פֶּסֶל תְּמוֹנֹת פֶּל וְעַשִּׂיתֶם הָרַע בְּעֵינֵי יְהוָה-אֱלֹהֵיךָ לְהַכְעִיסוֹ; הַעֲשִׂדְתִּי כָלֶם הַיּוֹם אֶת-הַשָּׁמַיִם וְאֶת-הָאָרֶץ כִּי-אָבֵד תֵּאבְדוּן מִהַר מֵעַל הָאָרֶץ אֲשֶׁר אֹתָם עֲבָרִים אֶת-הַיַּרְדֵּן שָׁמָּה לְרִשְׁתָּהּ לְאֶת-אֲרִיכּוֹן יָמִים עֲלֵיהָ כִּי 27 הַשָּׁמַד תִּשְׁמְדוּן; וְהַפִּיץ יְהוָה אֶתְכֶם בְּעַמִּים וְנִשְׁאַרְתֶּם מְתֵי מִסְפָּר בְּעוֹבִים אὐτός. 25. F: ἐναντίον κυρίου. 26. A²F† (a. ἀπὸ) ταχύ. AEF† (a. οὐχὶ) αὐτήν.

19. Et tous les astres du ciel. Hébreu : « et les étoiles, toute l'armée du ciel ». Septante : « et les astres et toute la parure des cieux ».
21. Le Jourdain. Septante : « ce Jourdain ». — Excellente manque chez les Septante. — Qu'il va vous

donner. Hébreu et Septante : « que Jahvéh (le Seigneur) ton Dieu te donne en héritage ».
26. Bienlôt manque dans les Septante.
27. Parmi les nations. Septante : « parmi toutes les nations ».

1^{er} Discours (I, 6-IV, 43). — 2^e Exhortation à suivre la Loi (IV, 1-43).

qui sub terra morántur in aquis :
 19 ne forte elevátis óculis ad cœlum,
 videas solem et lunam, et ómnia as-
 tra cœli, et erróre decéptus adóres
 ea, et colas quæ creávit Dóminus
 Deus tuus in ministérium cunctis
 géntibus, quæ sub cœlo sunt. 20 Vos
 autem tulit Dóminus, et edúxit de
 fornáce férrea Ægypti, ut habéret
 pópulum hereditárium, sicut est in
 præsentí die.

21 Iratúsque est Dóminus contra
 me propter sermónes vestros, et
 jurávit ut non transírem Jordánem,
 nec ingrédederer terram óptimam,
 quam datúrus est vobis. 22 Ecce
 mórior in hac humo, non transibo
 Jordánem : vos transibitis, et possi-
 débitis terram egrégiam. 23 Cave ne
 quando obliviscáris pacti Dómini
 Dei tui, quod pépigit tecum : et
 fácias tibi sculptam similitúdinem
 eórum, quæ fieri Dóminus prohib-
 uit : 24 quia Dóminus Deus tuus
 ignis consúmens est, Deus æmu-
 látór.

25 Si genuéritis filios ac nepótes,
 et moráti fuéritis in terra, decepti-
 que fecéritis vobis áliquam similitú-
 dinem, patrántris malum coram Dó-
 mino Deo vestro, ut eum ad iracún-
 diam provocétis : 26 testes invoco
 hódie cœlum et terram, cito peritú-
 ros vos esse de terra, quam tránsito
 Jordáne possessúri estis : non habi-
 tábitis in ea longo témpore, sed de-
 lébit vos Dóminus, 27 atque dispér-
 get in omnes gentes, et remanébitis

terre, ou des poissons qui sous la terre
 demeurent dans les eaux ; 19 de peur
 que, les yeux levés au ciel, tu ne voies
 le soleil, la lune et tous les astres du
 ciel, et que, séduit par l'erreur, tu ne
 les adores, et tu n'offres un culte à des
 choses que le Seigneur ton Dieu a
 créées pour servir à toutes les nations
 qui sont sous le ciel. 20 Pour vous, le
 Seigneur vous a tirés et ramenés de la
 fournaise de fer de l'Égypte, pour avoir
 un peuple héréditaire, comme il est au
 présent jour.

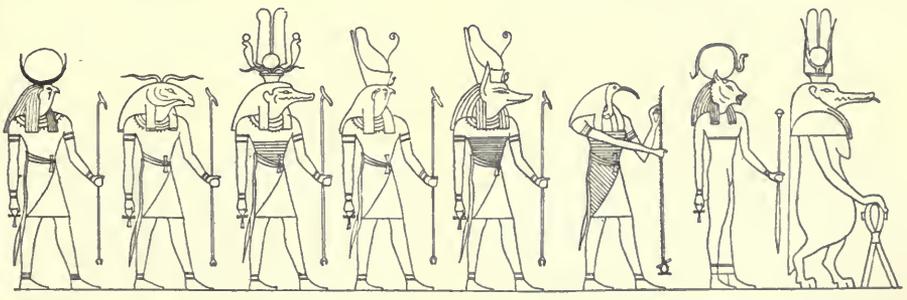
21 » Et le Seigneur s'est irrité contre
 moi à cause de vos discours, et il a
 juré que je ne passerais pas le Jourdain,
 et que je n'entrerais pas dans la terre
 excellente qu'il va vous donner. 22 Voici
 donc que je meurs en ce pays : je ne
 passerai point le Jourdain ; vous, vous
 le passerez, et vous posséderez cette
 belle terre. 23 Prends garde d'oublier
 jamais l'alliance du Seigneur ton Dieu,
 qu'il a établie avec toi, et de te faire
 quelque représentation, taillée au ci-
 seau, des choses dont le Seigneur a
 défendu d'en faire : 24 parce que le
 Seigneur ton Dieu est un feu consu-
 mant, un Dieu jaloux.

25 » Si vous engendrez des enfants
 et des petits-enfants, et que vous de-
 meuriez dans cette terre, et que, sé-
 duits, vous fassiez quelque représenta-
 tion, commettant le mal devant le
 Seigneur votre Dieu, en sorte que vous
 le provoquiez au courroux, 26 j'invoque
 à témoin aujourd'hui le ciel et la terre
 que bientôt vous serez exterminés de
 la terre que, le Jourdain passé, vous
 allez posséder : vous n'y habiterez pas
 longtemps, mais le Seigneur vous dé-
 truira, 27 et vous dispersera dans tous
 les peuples, et vous resterez en petit

De
 idolola-
 tria
 vitanda
 sequitur.
 Deut. 17, 3.
 Job, 31, 26.
 Jer. 8, 2.
 Deut. 29, 26.
 3 Reg. 8, 51.
 Jer. 11, 4.
 Deut. 7, 6.
 Ex. 19, 5.

Moses
 morti
 proximus.
 Deut. 3, 26; 1,
 37; 34, 4.
 Num. 20, 12.
 Deut. 34, 5.
 Ex. 20, 4.
 Lev. 19, 4.
 Deut. 9, 3;
 32, 22.
 Ex. 24, 17;
 20, 5.
 Hebr. 12, 29.
 Nah. 1, 6.
 Num. 16, 35.
 Lev. 10, 2.

Trans-
 gressores
 puniendi.
 Ex. 20, 4.
 Deut. 30, 19;
 31, 28; 32, 1;
 30, 18.
 Deut. 28, 36,
 64;
 Lev. 26, 33.
 2 Esd. 1, 5.
 Ex. 20, 23.



Chons. Kneph. Seb. Horus. Anubis. Thoth. Pacht. Typhou.

Deux égyptiens à têtes d'animaux (p. 16-19). (D'après Sharpe.)

I^{er} Discours (I, 6-IV, 43). — 2^o Exhortation à suivre la Loi (IV, 1-43).

pauci in nationibus, ad quas vos ducturus est Dominus : ²⁸ ibique servietis diis, qui hominum manu fabricati sunt, ligno et lapidi qui non vident, nec audiunt, nec comedunt, nec odorantur.

²⁹ Cumque quaesieris ibi Dominum Deum tuum, invenies eum : si tamen toto corde quaesieris, et tota tribulatione animae tuae. ³⁰ Postquam te invenerint omnia quae praedicta sunt, novissimo tempore revertaris ad Dominum Deum tuum, et audies vocem ejus. ³¹ Quia Deus misericors, Dominus Deus tuus est : non dimittet te, nec omnino delébit, neque obliviscetur pacti, in quo juravit patribus tuis.

³² Interroga de diis antiquis, qui fuerunt ante te ex die quo creavit Deus hominem super terram, a summo caelo usque ad summum ejus, si facta est aliquando hujuscemodi res, aut unquam cognitum est, ³³ ut audiret populus vocem Dei loquentis de medio ignis, sicut tu audisti et vixisti : ³⁴ si fecit Deus ut ingrederetur, et tolleretur sibi gentem de medio nationum, per tentationes, signa atque portenta, per pugnam, et robustam manum, extentumque brachium, et horribiles visiones, juxta omnia quae fecit pro vobis Dominus Deus vester in Aegypto, videntibus oculis tuis : ³⁵ ut scires quoniam Dominus ipse est Deus, et non est alius praeter eum. ³⁶ De caelo te fecit audire vocem suam, et doceret te, et in terra ostendit tibi ignem suum maximum, et audisti verba illius de

Deut. 26, 62.
Bar. 2, 29.
Jer. 5, 19; 16, 13.
² Par. 32, 19.
Is. 37, 19.
Ps. 95, 5.
Pg. 113
bfs. 4, 8.

Post transgressionem. penitentium.
² Par. 15, 2.
Os. 3, 5.
Ps. 26, 8.
Hebr. 11, 6.

Lev. 26, 41.
Rom. 11, 26.
Ex. 34, 6.

Joa. 1, 5.
Hebr. 13, 5.
Gen. 23, 15;
15, 18.
Lev. 26, 44.

Populi favor apud Deum.
Deut. 32, 7.
Ps. 76, 12.

Ex. 19, 9; 20, 1.
Ex. 33, 19, 21.
Jud. 13, 22.

Deut. 7, 19;
29, 3.

Ex. 6, 6.

Deut. 11, 7;
29, 1.
Ex. 19, 4.
Mich. 7, 15.

Deut. 32, 39.

Ex. 19, 18.

nombre parmi les nations chez lesquelles le Seigneur doit vous conduire. ²⁸ Et là vous servirez des dieux qui ont été fabriqués par la main des hommes, du bois et de la pierre, qui ne voient, ni n'entendent, ni ne mangent, ni ne flairent.

²⁹ » Mais, lorsque tu chercheras là le Seigneur ton Dieu, tu le trouveras, si cependant c'est de tout ton cœur que tu le cherches, et dans toute l'affliction de ton âme. ³⁰ Après que te seront arrivées toutes les choses qui ont été prédites, tu reviendras, dans le dernier temps, au Seigneur ton Dieu, et tu écouteras sa voix, ³¹ parce que c'est un Dieu miséricordieux, le Seigneur ton Dieu : il ne t'abandonnera point, et il ne te détruira pas entièrement, et il n'oubliera pas l'alliance qu'il a jurée à tes pères.

³² » Demande aux jours anciens qui ont été avant toi, depuis le jour que Dieu a créé l'homme sur la terre, depuis une extrémité du ciel jusqu'à l'autre extrémité, s'il a été fait jamais une chose semblable, ou si jamais il a été connu ³³ qu'un peuple ait entendu la voix de Dieu, parlant du milieu du feu, comme tu l'as entendue, en conservant la vie; ³⁴ si Dieu a entrepris de venir et de prendre pour lui une nation au milieu des nations, par des épreuves, des signes et des prodiges, par la guerre, par une main forte, un bras étendu et d'horribles visions, selon tout ce qu'a fait pour vous le Seigneur votre Dieu dans l'Égypte, tes yeux le voyant : ³⁵ afin que tu saches que c'est le Seigneur lui-même qui est Dieu, et qu'il n'en est pas d'autre que lui. ³⁶ Du haut du ciel il t'a fait entendre sa voix pour t'instruire, et sur la terre il t'a montré son feu très ardent, et tu as entendu ses

caelo volantium; d'autres rampent, ce sont « les reptiles qui se meuvent sur la terre », §. 18; d'autres enfin nagent, ce sont « les poissons qui sous la terre demeurent dans les eaux », §. 19. On retrouve encore cette division explicitement faite ou implicitement supposée, dans d'autres endroits de la Bible, III Rois. iv, 33; *Ezéchiél*, xxxviii, 20, etc.

31. *Il n'oublira pas l'alliance qu'il a jurée à tes pères.* Sur la nature de l'alliance de Dieu avec son peuple, voir plus haut la note sur *Nombres*, xxv, 12. Les alliances humaines étant ordinairement accompagnées de serments, Dieu descend à cet

usage, et *jure* alliance avec son peuple de prédilection, pour donner à cet engagement la plus grande solennité.

35. *C'est le Seigneur lui-même qui est Dieu, et il n'en est pas d'autres que lui.* Ce magnifique passage du Deutéronome est comme la profession de foi des Juifs. Les Israélites le copiaient encore aujourd'hui de leurs mains sur un morceau de parchemin avec celui de l'Exode, xiii, 2-10, 41-47, et l'attachent à leur front et au bras gauche pour réciter leur prière du matin. C'est la partie essentielle des *phylactères*. On appelle ce parchemin *schema*, du mot hébreu par

ματα αὐτοῦ ἤκουσας ἐκ μέσου τοῦ πυρός.
 37 *Αὐτὸ ἀγαπήσαι αὐτὸν τοὺς πατέρας σου*
καὶ ἐξελέξατο τὸ σπέρμα αὐτῶν μετ' αὐτοῦς
διμῆς, καὶ ἐξήγαγέ σε αὐτὸς ἐν τῇ ἰσχυρί
αὐτοῦ τῇ μεγάλῃ ἐξ Αἰγύπτου, 38 *ἐξολοθρευ-*
σαι ἔθνη μεγάλα καὶ ἰσχυρότερα σου πρὸ
προσώπου σου, εἰσαγαγεῖν σε, δοῦναί σοι
τὴν γῆν αὐτῶν κληρονομεῖν, καθὼς ἔχεις
σήμερον. 39 *Καὶ γνώσῃ σήμερον καὶ ἐπι-*
στραφήσῃ τῇ διανοίᾳ, ὅτι κύριος ὁ Θεός σου
οὗτος Θεὸς ἐν τῷ οὐρανῷ ἄνω καὶ ἐπὶ τῆς
γῆς κάτω, καὶ οὐκ ἔστιν ἐπὶ ἄλλον αὐτοῦ.
 40 *Καὶ φυλάξαστε τὰς ἐντολάς αὐτοῦ, καὶ*
τὰ δικαιώματα αὐτοῦ, ὅσα ἐγὼ ἐντέλλομαι
σοι σήμερον, ἵνα εὖ σοι γένηται καὶ τοῖς
υἱοῖς σου μετὰ σε, ὅπως μακροήμεροι γέ-
νησθε ἐπὶ τῆς γῆς, ἧς κύριος ὁ Θεός σου
δίδωσι σοι πάσας τὰς ἡμέρας.

41 *Τότε ἀφώρισε Μωϋσῆς τρεῖς πόλεις*
πέραν τοῦ Ἰορδάνου, ἀπὸ ἀνατολῶν ἡλίου,
 42 *φυγεῖν ἐκεῖ τὸν φονετήν, ὃς ἂν φονεύσῃ*
τὸν πλησίον οὐκ εἰδώς, καὶ οὗτος οὐ μισῶν
αὐτὸν πρὸ τῆς χθρῆς καὶ τῆς τρίτης, καὶ κα-
ταφεύξεται εἰς μίαν τῶν πόλεων τούτων,
καὶ ζήσεται. 43 *τὴν Βοσόρ ἐν τῇ ἐρημίῳ ἐν*
τῇ γῇ τῇ πεδινηῇ τῷ Ρουβὴν, καὶ τὴν Ρα-
μωθ ἐν Γαλααδ τῷ Γαδδί, καὶ τὴν Γαυλών
ἐν Βασάν τῷ Μανασσή.

44 *Οὗτος ὁ νόμος ὃν παρέθετο Μωϋσῆς*
ἐνώπιον υἱῶν Ἰσραήλ. 45 *Ταῦτα τὰ μαο-*
τύρια καὶ τὰ δικαιώματα καὶ τὰ κρίματα,
ὅσα ἐλάλησε Μωϋσῆς τοῖς υἱοῖς Ἰσραήλ,
ἐξελεθόντων αὐτῶν ἐκ γῆς Αἰγύπτου, 46 *ἐν*
τῷ πέραν τοῦ Ἰορδάνου, ἐν φάραγγι, ἐγγὺς
οἴκου Φωγὼρ, ἐν γῇ Σηὼν βασιλείως τῶν
Ἀμορραίων, ὃς κατῶκει ἐν Ἑσβεῶν, ὃν ἐπά-
ταξε Μωϋσῆς καὶ οἱ υἱοὶ Ἰσραήλ, ἐξελεθόν-
των αὐτῶν ἐκ γῆς Αἰγύπτου. 47 *Καὶ ἐκλη-*
ρονόμησαν τὴν γῆν αὐτοῦ, καὶ τὴν γῆν Ὠγ

37 *שְׁמַעְתָּ מֵאֵשׁ הָאֵשׁ: וְתָחַת פִּי אֲהַבֶּ*
אֶת־אֲבֹתֶיךָ וַיִּבְחַר בְּזַרְעוֹ אֶת־חַרְוֵי
וַיּוֹצֵאֲךָ בְּסַנְיִו בְּכַחוֹ הַתְּדַל מִמִּצְרַיִם:
 38 *לְהוֹרִישׁ גּוֹיִם גְּדֹלִים וְעַצְמִים מִמֶּנּוּ*
מִסְפָּנֶיךָ לְהַבְיִאֲךָ לְתֵת־לְךָ אֶת־אַרְצָם
 39 *נְחֻלָּה פְּיֹם הַיּוֹם: וַיִּדְעַתָּ הַיּוֹם*
וְהִשְׁבַּתְתָּ אֶל־לִבְכָּךָ פִּי יְהוָה הִוא
הָאֵלֹהִים בְּשַׁמַּיִם מִמַּעַל וְעַל־הָאָרֶץ
 40 *מִתַּחַת אֵין עוֹד: וְשָׁמַרְתָּ אֶת־הַקְּוֵי*
וְאֶת־מִצְוֹתָיו אֲשֶׁר אֲנֹכִי מִצְוֶיךָ הַיּוֹם
אֲשֶׁר יִיטֵב לְךָ וּלְבְנֶיךָ אֶת־חַרְוֵי
וּלְמַעַן תִּשְׁמְרֶיךָ יָמִים עַל־הַאֲדָמָה
אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לְךָ פֶּלֶא
 הַיּוֹמִים: פ

41 *אֵז וּבְדִיל מִשָּׂה שְׁלֹשׁ קְרִים בְּעֵבֶר*
 42 *הַיְתָרְן מְזֻרְחָה שְׁמֵשׁ: לְנֹס שְׁמָה*
רוֹצֵחַ אֲשֶׁר יִרְצַח אֶת־רֵיעֵהוּ בְּבִלְי־
זַעַת וְהוּא לֹא־שָׁנָא לוֹ מִתְּמַל שְׁלֹשָׁם
וְנֹס אֶל־אַתָּת מִן־הַעָרִים הָאֵל וְהִי:
 43 *אֶת־בְּצָר בְּמַדְבָּר בְּאֶרֶץ הַמִּישֵׁר*
לְרֹאבְנֵי וְאֶת־רְאֵמֹת בְּגִלְעָד לְגָדִי
וְאֶת־גֹּלָן בְּפִשֹׁן לְמִנְשֵׁי:
 44 *וְזֹאת הַתּוֹרָה אֲשֶׁר־שָׁם מִשָּׂה לְפָנֵי*
 45 *מִת בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: אֵלֶּה הַעֲדוֹת וְהַקְּוִים*
וְהַמְשָׁפְטִים אֲשֶׁר דִּבֶּר מִשָּׂה אֶל־בְּנֵי
 46 *יִשְׂרָאֵל בְּצֵאתָם מִמִּצְרַיִם: בְּעֵבֶר*
הַיְתָרְן בְּפִיָּא מוֹל בֵּית פְּעוֹר בְּאֶרֶץ
סִיחֹן מִלְּךָ הָאֲמֹרִי אֲשֶׁר יוֹשֵׁב
בְּתִשְׁבּוֹן אֲשֶׁר הִפָּה הַפָּה מִשָּׂה וּבְנֵי
 47 *יִשְׂרָאֵל בְּצֵאתָם מִמִּצְרַיִם: וַיּוֹרִשׁוּ*
אֶת־אַרְצוֹ וְאֶת־אֶרְצוֹ עוֹג מִלְּךָ־הַבְּשָׁן

37. F† (p. 5μς) παρὰ πάντα τὰ ἔθνη. 40. AEF: Καὶ φυλάξῃ. AF* τὰς ἐντολάς αὐτοῦ, καὶ. AEF: (l. 5σς) ὅσα. A: μακροχρόνιοι. 42. AF: ἐχθρῆς καὶ τρίτης. 44. F: τῶν υἱῶν. 45. F: καὶ ταῦτα τὰ... ὅσα ἐνετείλατο M. AEF† (p. Ἰσραήλ) ἐν τῇ ἐρημίᾳ.

37. Et il t'a retiré de l'Égypte, te précédant avec sa grande puissance. Hébreu: « il t'a fait sortir devant lui, par sa grande force, de l'Égypte ». Septante: il t'a fait sortir lui-même, par... ».
 38. Comme tu vois au présent jour. Hébreu: « comme tu l'as aujourd'hui ».

40. Et ses commandements manque dans les Septante.
 42. Et qu'il puisse se retirer dans une de ces villes. Hébreu et Septante: « puisse y fuir; il fuira (donc) vers une de ces villes, et vivra ».

I^{er} Discours (I, 6-IV, 43). — 2^o Exhortation à suivre la Loi (IV, 1-43).

médio ignis, ³⁷ quia diléxit patres tuos, et elégit semen eorum post eos. Eduxitque te præcedens in virtute sua magna ex Ægypto, ³⁸ ut deleret nationes máximas et fortiores te in intróitu tuo : et introduceret te, darétque tibi terram earum in possessionem, sicut cernis in præ-sénti die.

³⁹ Scito ergo hódie, et cogitáto in corde tuo, quod Dóminus ipse sit Deus, in cælo sursum, et in terra deorsum, et non sit álius. ⁴⁰ Custódi præcepta ejus atque mandáta, quæ ego præcipio tibi : ut bene sit tibi, et filiis tuis post te, et permáneas multo tẽmpore super terram, quam Dóminus Deus tuus daturus est tibi.

⁴¹ Tunc separávit Móyses tres civitátes trans Jordánem ad orientálem plagam, ⁴² ut confúgiat ad eas qui occiderit nolens próximuum suum, nec sibi fúerit inimicus ante unum et álterum diem, et ad harum áliquam úrbium possit evádere : ⁴³ Bosor in solitúdone, quæ sita est in terra campéstri de tribu Ruben : et Ramoth in Galaad, quæ est in tribu Gad : et Golan in Basan, quæ est in tribu Manásse.

⁴⁴ Ista est lex, quam propósuit Móyses coram filiis Israel : ⁴⁵ et hæc testimónia et ceremóniæ atque judicia, quæ locútus est ad filios Israel, quando egressi sunt de Ægypto, ⁴⁶ trans Jordánem in valle contra fanum Phogor in terra Sehon regis Amorrhæi, qui habitávit in Hésébon, quem percússit Móyses. Filii quoque Israel egressi ex Ægypto ⁴⁷ possederunt terram ejus, et terram Og regis Basan, duorum regum

paroles qui sortaient du milieu du feu : ³⁷ parce qu'il a aimé tes pères, et qu'il a choisi leur postérité après eux ; et il t'a retiré de l'Égypte, te précédant avec sa grande puissance, ³⁸ pour détruire à ton entrée des nations très grandes et plus fortes que toi, et pour t'introduire, et te donner leur terre en possession, comme tu vois au présent jour.

³⁹ » Sache donc aujourd'hui, et pense en ton cœur, que c'est le Seigneur lui-même qui est Dieu dans le ciel en haut, et sur la terre en bas, et qu'il n'en est pas d'autre. ⁴⁰ Garde ses préceptes et ses commandements, que moi je te prescris, afin que du bien t'arrive, à toi et à tes fils après toi, et que tu demeures longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu va te donner ».

⁴¹ Alors Moïse sépara trois villes au delà du Jourdain vers la partie orientale, ⁴² afin que s'y réfugie celui qui, sans le vouloir, aura tué son prochain, et qui n'aura pas été son ennemi un ou deux jours auparavant, et qu'il puisse se retirer dans une de ces villes : ⁴³ Bosor dans le désert, qui est située dans la plate campagne de la tribu de Ruben ; Romoth en Galaad, qui est dans la tribu de Gad, et Golan en Basan, qui est dans la tribu de Manassé.

⁴⁴ Telle est la loi que Moïse exposa devant les enfants d'Israël ; ⁴⁵ et telles sont les lois, les cérémonies et les ordonnances qu'il annonça aux enfants d'Israël, quand ils furent sortis de l'Égypte, ⁴⁶ au delà du Jourdain dans la vallée, contre le temple de Phogor, dans la terre de Séhon, roi de l'Amorrhéen, qui habita à Hésébon et que battit Moïse. Les enfants d'Israël aussi, sortis de l'Égypte, ⁴⁷ possédèrent sa terre, et la terre d'Og, roi de Basan,

lequel il commence.
40. La terre que le Seigneur ton Dieu va te donner. Ici finit le premier discours de Moïse.

41. Alors... Fait historique qui eut lieu entre le premier et le deuxième discours de Moïse, §. 41-43. Les Nombres avaient prescrit l'établissement de six villes de refuge : Moïse en choisit trois pour la partie de la Terre Sainte située à l'est du Jourdain, les trois autres devant être établies à l'ouest, après la conquête. Voir Nombres, xxxv, 44.

43. Bosor, sur le plateau du pays des Amorrhéens, en Galaad, aujourd'hui Kesur-el-Besheir, au sud-ouest de Dibon, fut enlevée plus tard aux Rubénites

par les Moabites. — Ramoth en Galaad, dans une position très forte, sur une colline entourée de ravins profonds, couverte de vignes et d'oliviers, probablement l'es-Salt d'aujourd'hui. — Golan, ville principale de la région du même nom. On croit en avoir retrouvé le site à Sahem el-Djolan, à une trentaine de kilomètres à l'est du lac de Tibériade.

44. Telle est la loi... : Annonce du deuxième discours de Moïse, §. 44-49.

46. Le temple de Phogor, en hébreu Beth Phogor, ville de Moab, puis de Ruben, près du Jourdain, en face de Jéricho. — Hésébon : voir la note sur Nombres, xxi, 25.

Exhortatio ultima.

Jos. 2, 11.

Is. 43, 10-13.

Deut. 6, 2-5 ; 30, 16.

Civitates refugii.

Num. 35, 6, 14.

Jos. 20, 8.

2^{us} sermo nuntiatur.

Deut. 3, 29. Num. 25, 3.

Deut. 1, 4. Num. 21, 23-24.

Deut. 3, 1. Num. 21, 33.

βασιλέως τῆς Βασάν, δύο βασιλείων τῶν Ἀ-
μορραίων, οὗ ἦσαν πέραν τοῦ Ἰορδάνου, κατὰ
ἀνατολὰς ἡλίου, ⁴⁸ ἀπὸ Ἀροὴρ, ἣ ἐστὶν ἐπὶ
τοῦ χειλὸς χεϊμάδου Ἀροῶν, καὶ ἐπὶ τοῦ
ὄρους τοῦ Σηὼν, ὃ ἐστὶν Ἀερμών, ⁴⁹ πᾶσαν
τὴν Ἀραβα πέραν τοῦ Ἰορδάνου, κατὰ ἀνα-
τολὰς ἡλίου, ὑπὸ Ἀσηδῶθ τὴν λαξευτήν.

V. Καὶ ἐκάλεσε Μωϋσῆς πάντα Ἰσραὴλ
καὶ εἶπε πρὸς αὐτούς· Ἄκουε, Ἰσραὴλ, τὰ
δικαιώματα καὶ τὰ κρίματα, ὅσα ἐγὼ λαλοῦ
ἐν τοῖς ὠσὶν ὑμῶν ἐν τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ, καὶ
μαθήσεσθε αὐτὰ καὶ φυλάξεσθε ποιεῖν
αὐτά. ² Κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν διέθετο πρὸς
ὑμᾶς διαθήκην ἐν Χωρὴθ. ³ Οὐχὶ τοῖς πα-
τρῶσιν ὑμῶν διέθετο κύριος τὴν διαθήκην
ταύτην, ἀλλ' ἢ πρὸς ὑμᾶς· ὑμεῖς ὧδε πάντες
ζῶντες σήμερον. ⁴ Πρόσωπον κατὰ πρόσω-
πον ἐλάλησε κύριος πρὸς ὑμᾶς ἐν τῷ ὄρει
ἐκ μέσου τοῦ πυρός, ⁵ ἀγαγὼ εἰστήκειν ἀνὰ
μέσον κυρίου καὶ ὑμῶν ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ,
ἀναγγεῖλαι ὑμῖν τὰ ῥήματα κυρίου, ὅτι ἐφο-
βήθητε ἀπὸ προσώπου τοῦ πυρός, καὶ οὐκ
ἀνέβητε εἰς τὸ ὄρος, λέγων·

⁶ Ἐγὼ εἰμι κύριος ὁ θεὸς σου ὁ ἐξαγαγὼν
σε ἐκ γῆς Αἰγύπτου ἐξ οἴκου δουλείας.

⁷ Οὐκ ἔσονται σοὶ θεοὶ ἕτεροὶ πρὸ προ-
σώπου μου.

⁸ Οὐ ποιήσεις σεαυτῷ εἰδωλον οὐδὲ παν-
τὸς ὁμοίωμα, ὅσα ἐν τῷ οὐρανῷ ἄνω, καὶ ὅσα
ἐν τῇ γῇ κάτω καὶ ὅσα ἐν τοῖς ὕδασιν ὑπο-
κάτω τῆς γῆς. ⁹ Οὐ προσκυνήσεις αὐτοῖς
οὐδὲ μὴ λατρεύσῃς αὐτοῖς· ὅτι ἐγὼ εἰμι κύ-
ριος ὁ θεὸς σου, θεὸς ζηλωτῆς, ἀποδιδοῦς
ἀμαρτίας πατέρων ἐπὶ τέκνα ἐπὶ τρίτην καὶ
τετάρτην γενεὰν τοῖς μισοῦσί με, ¹⁰ καὶ ποιῶν
ἐλεος εἰς χιλιάδας τοῖς ἀγαπῶσί με, καὶ τοῖς
φυλάσσοσι τὰ προστάγματά μου.

⁴⁸. A† (p. Ἀρ.) ὃ ἐστιν. A: ἀπὸ ἀσηδῶθ. —
1. F: Ἄκουε Ἰσ. πάντα τὰ. 2. A: ἡμῶν... ἡμᾶς;
(eti. 3) 3. EF: ὑμεῖς δε. 5. A²EF: καὶ ἀνὰ μέσον
ὑμῶν. 6. A: ὅστις ἐξήγαγον. 7. AF: θεοὶ ἕτεροι

שְׁנֵי מַלְכֵי הָאָמּוֹרִי אֲשֶׁר בְּעֵבֶר
48 הַיַּרְדֵּן מִזְרַח שְׁמֶשׁ: מִעֵדֶן אֲשֶׁר
עַל-שֵׁפְתַי-נְחַל אֲרָנֹן וְעַד-הַר שִׂיאֵן
49 הוּא חַרְמוֹן: וְכָל-הָעֲרָבָה עֵבֶר הַיַּרְדֵּן
מִזְרַחָה וְעַד גַּם הָעֲרָבָה תַּחַת אֲשֶׁר־
הַפְּסָגָה: פ

V. וַיִּקְרָא מֹשֶׁה אֶל-כָּל-יִשְׂרָאֵל וַיֹּאמֶר
אֲלֵהֶם שְׁמַע יִשְׂרָאֵל אֶת-הַקְּוִים
וְאֶת-הַמִּשְׁפָּטִים אֲשֶׁר אָנֹכִי דֹבֵר
בְּאָזְנֵיכֶם הַיּוֹם וְלִמְדַתֶּם אֹתָם
2 וְשִׁמְרַתֶּם לְעִשְׂתֶּם: יְהוָה אֱלֹהֵינוּ
3 כָּרַת עִמָּנוּ בְרִית בְּהַרְבֵּ: לֹא אֶת-
אֲבֹתֵינוּ כָּרַת יְהוָה אֶת-הַבְּרִית הַזֹּאת
כִּי אֲתָנוּ אֲנִיָּהנוּ אֱלֹהֵי כֹה הַיּוֹם כָּלְנוּ
4 הַיּוֹם: פְּנִים בְּפָנִים דָּבַר יְהוָה
5 עִמָּכֶם בְּהַר מִתְּוֶה הָאֵשׁ: אָנֹכִי עִמָּד
בְּיַד יְהוָה וּבִינֵיכֶם בְּעַת הַהוּא לְהַגִּיד
לְכֶם אֶת-דְּבַר יְהוָה כִּי יִרְאֶתֶם מִפְּנֵי
הָאֵשׁ וְלֹא-עֲלִיתֶם בְּהַר לֵאמֹר: ס
6 אָנֹכִי יְהוָה אֱלֹהֵינוּ אֲשֶׁר הוֹצֵאתִיָּה
מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם מִבְּרִית עֲבָדִים:
7 לֹא-יְהִיֶּה לְךָ אֱלֹהִים אֲחֵרִים
עַל-פָּנָי: פ

8 לֹא-תַעֲשֶׂה לְךָ פֶסֶל כָּל-תְּמוּנָה
אֲשֶׁר בַּשָּׁמַיִם מִמַּעַל וְאֲשֶׁר בָּאָרֶץ
מִתַּחַת וְאֲשֶׁר בַּמַּיִם תִּתַּחַת לָאָרֶץ:
9 לֹא-תִשְׁתַּחֲוֶה לָהֶם וְלֹא תַעֲבֹדֵם כִּי
אָנֹכִי יְהוָה אֱלֹהֵינוּ אֵל קַנָּא פֹקֵד
עֵינָי אָבוֹת עַל-בָּנִים וְעַל-שֹׁלְשִׁים
י וְעַל-רַבְעִים לְשָׁנָאִי: וְעָשָׂה חֹסֵד
לְאֲלֹפִים לֹא-תִבִּי וּלְשִׁמְרֵי מִצְוֹתָו: ס

בצורתו פ' v. 10. אEF: σεαυτῷ γλυπτὸν οὐδὲ. AF:
πλὴν ἑμοῦ. 8. AEF: σεαυτῷ γλυπτὸν οὐδὲ. AF:
ἐν τῷ ὕδατι. 9. A: αὐτοῖς καὶ οὐ λατρεύσεις.

49. Toute la plaine. Septante : « tout le (pays d')
Araba ». — Jusqu'à la mer du désert manque dans
les Septante. — Jusqu'au pied de la montagne de
Phasga. Septante : « sous le rocher d'Asédoth ».

V. 5. Ses paroles. Hébreu : « la parole de Jahvéh ».
Septante : les paroles du Seigneur ».
7. De dieux étrangers. Hébreu et Septante : « d'au-
tres dieux ».

II^e Discours (V-XXVI). — Préambule : Sommaire de la Loi (V-VI, 3).

Amorrhæorum, qui erant trans Jordánem ad solis ortum : ⁴⁸ ab Aroer, quæ sita est super ripam torrénis Arnon, usque ad montem Sion, qui est et Hermon, ⁴⁹ omnem planitiem trans Jordánem ad orientalem plagam, usque ad mare solitudinis, et usque ad radices montis Phasga.

V. ¹ Vocavitque Móyses omnem Israëlém, et dixit ad eum : Audi, Israel, ceremónias atque júdicia, quæ ego loquor in aúribus vestris hódie : discite ea, et ópere compléte. ² Dóminus Deus noster pépigit nobíscum fædus in Horeb. ³ Non cum pátribus nostris iniit pactum, sed nobíscum qui in præsentiarum sumus, et vivimus. ⁴ Fácië ad fáciem locútus est nobis in monte de médio ignis. ⁵ Ego sequéster et médius fui inter Dóminum et vos in témpore illo, ut annuntiárem vobis verba ejus : timuístis enim ignem, et non ascendístis in montem, et ait :

⁶ Ego Dóminus Deus tuus, qui edúxi te de terra Ægypti, de domo servitútis.

⁷ Non habébis deos aliénos in conspéctu meo.

⁸ Non fáciés tibi scúlptile, nec similitúdinem ómnium, quæ in cælo sunt désuper, et quæ in terra deórsum, et quæ versántur in aquis sub terra. ⁹ Non adorábis ea, et non colles. Ego enim sum Dóminus Deus tuus : Deus æmulátor, reddens iniquitátem patrum super filios in tértiam et quartam generatiónem his qui odérunt me, ¹⁰ et fáciens misericórdiam in multa millia diligéntibus me, et custodiéntibus præcépta mea.

deux rois des Amorrhéens qui étaient au delà du Jourdain, vers le levant, ⁴⁸ depuis Aroër, qui est sur le bord du torrent d'Arnon, jusqu'à la montagne de Sion, qui est appelée aussi Hermon, ⁴⁹ toute la plaine au delà du Jourdain, vers la partie orientale, jusqu'à la mer du désert, et jusqu'au pied de la montagne de Phasga.

V. ¹ Or, Moïse appela tout Israël et lui dit : « Écoute, Israël, les cérémonies et les ordonnances que moi je vous fais entendre aujourd'hui : apprenez-les et les accomplissez par vos œuvres. ² Le Seigneur notre Dieu a fait avec nous une alliance à Horeb. ³ Ce n'est pas avec nos pères qu'il a fait cette alliance, mais avec nous qui sommes maintenant et qui vivons. ⁴ Il nous a parlé face à face, sur la montagne, du milieu du feu. ⁵ C'est moi qui fus l'interprète et le médiateur entre le Seigneur et vous en ce temps-là, pour vous annoncer ses paroles ; car vous craignites le feu, et vous ne montâtes pas sur la montagne. Et il dit :

⁶ » Je suis le Seigneur ton Dieu qui t'ai retiré de la terre d'Égypte, de la maison de servitude.

⁷ » Tu n'auras point de dieux étrangers en ma présence.

⁸ » Tu ne te feras point d'image taillée au ciseau, ni de représentation de tout ce qui est dans le ciel en haut, et de ce qui est sur la terre en bas, et de ce qui se trouve dans les eaux sous la terre. ⁹ Tu ne les adoreras pas et tu ne les serviras pas. Car c'est moi qui suis le Seigneur ton Dieu, Dieu jaloux, rejetant l'iniquité des pères sur les enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération de ceux qui me haïssent, ¹⁰ et faisant miséricorde, à ceux qui m'aiment et gardent mes préceptes.

48. Aroer : voir Nombres, xxxii, 34 ; Deutéronome, II, 36. — Arnon : voir Nombres, xxi, 13 ; Deutéronome, II, 24.

II^e Discours, v-xxvi.

Préambule : Sommaire de la Loi, V, 1-VI, 3.

1^e Partie : Motifs de fidélité à Dieu, VI, 4-XI.

2^e Partie : Résumé de la législation mosaïque, XII-XXVI.

Préambule : Sommaire de la Loi, V, 1-VI, 3.

V. 1. Moïse appela tout Israël et lui dit : titre du 2^e et du plus important discours de Moïse.

3. Ce n'est pas avec nos pères, c'est-à-dire : cette alliance ne regardait pas seulement nos pères, mais

elle s'étendait aussi à nous.

6. Je suis le Seigneur ton Dieu, Jahvéh. Dieu rappelle à Moïse qu'il est son Dieu, le Dieu unique, afin de proscrire le polythéisme et l'idolâtrie, ce qui fait l'objet du premier précepte du Décalogue, §. 6-10 ; cf. Exode, xx, 2-6, et la note sur le §. 4. Le monothéisme est le premier article du credo de Moïse. Le Seigneur est l'être par excellence, Jahvéh, « celui qui est », immatériel (Deutéronome, iv, 15), sans limite dans le temps et sans limite dans l'espace, éternel et immense, créateur du ciel et de la terre et maître de tout ce qui existe (Genèse, I-II), juge de toute la terre (Genèse, vi, 13 ; xviii, 25). Dieu des esprits de tous les hommes (Nombres, xvi, 22 ; xxvii, 16), auteur de la vie et de tout bien (Deutéronome,

Hus Sermo. Proœmium.

Deut. 4, 1.

Deut. 29, 1. Ex. 24, 5 ; 19, 5.

Ex. 19, 15-19. Gal. 3, 19. Hebr. 2, 2.

Ex. 19, 16 ; 20, 15-19.

Decalogi mandata : Ex. 20, 1-17 ; 6, 2-17 ; 6, 2-8 ; 13, 5.

Lev. 11, 45. Ps. 60, 11. 4um.

Ps. 60, 10. Ex. 20, 5 ; 23, 13.

Os. 13, 4-5. Jos. 24, 14. 4. Reg. 17, 35.

Ex. 20, 4. Deut. 4, 15-19 ; 27, 15. Lev. 26, 1.

Ls. 40, 18. Rom. 1, 23.

Ex. 20, 5. Ex. 34, 14, 7. Deut. 23, 3 ; 24, 6.

Ex. 18, 2-3. Gen. 15, 16. Deut. 17, 9.

Ps. 104, 5.

II^{us} Sermo (V-XXVI). — Proemium : Præcipua Legis (V-VI, 3).

11 Οὐ λήψῃ τὸ ὄνομα κυρίου τοῦ Θεοῦ σου ἐπὶ ματαίῳ· οὐ γὰρ μὴ καθαρῶς κύριος ὁ Θεός σου τὸν λαμβάνοντα τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐπὶ ματαίῳ.

12 Φύλαξαι τὴν ἡμέραν τῶν σαββάτων ἀγιάζειν αὐτήν, ὃν τρόπον ἐνετείλατό σοι κύριος ὁ Θεός σου. 13 Ἐξ ἡμέρας ἑορᾶ καὶ ποιήσεις πάντα τὰ ἔργα σου. 14 Τῇ δὲ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ σάββατα κυρίῳ τῷ Θεῷ σου. Οὐ ποιήσεις ἐν αὐτῇ πᾶν ἔργον, σὺ καὶ ὁ υἱός σου καὶ ἡ θύγαττή σου, ὁ παῖς σου καὶ ἡ παιδίσκη σου, ὁ βοῦς σου καὶ τὸ ὑπόζυγιόν σου καὶ πᾶν κτήνός σου, καὶ προσήλυτος ὁ παροικῶν ἐν σοί, ἵνα ἀναπαύσῃται ὁ παῖς σου καὶ ἡ παιδίσκη σου, καὶ τὸ ὑπόζυγιόν σου, ὡς περὶ καὶ σὺ. 15 Καὶ μνησθήσῃ, ὅτι οἰκέτης ἦσθα ἐν γῆ Αἰγύπτῳ καὶ ἐξηγάγέ σε κύριος ὁ Θεός σου ἐκείθεν ἐν χειρὶ κραταιᾷ καὶ ἐν βραχίονι ὑψηλῷ. Διὰ τοῦτο συνέταξέ σοι κύριος ὁ Θεός σου, ὥστε φυλάσσεσθαι τὴν ἡμέραν τῶν σαββάτων καὶ ἀγιάζειν αὐτήν¹.

16 Τίμα τὸν πατέρα σου καὶ τὴν μητέρα σου, ὃν τρόπον ἐνετείλατό σοι κύριος ὁ Θεός σου, ἵνα εὖ σοι γένηται καὶ ἵνα μακροχρόνιος γένη ἐπὶ τῆς γῆς, ἧς κύριος ὁ Θεός σου δίδωσί σοι.

17 Οὐ φονεῖσεις.

18 Οὐ μοιχεύσεις.

19 Οὐ κλέψεις.

20 Οὐ ψευδομαρτυρήσεις κατὰ τοῦ πλησίον σου μαρτυρίαν ψευδῆ.

21 Οὐκ ἐπιθυμήσεις τὴν γυναῖκα τοῦ πλησίον σου· οὐκ ἐπιθυμήσεις τὴν οἰκίαν τοῦ πλησίον σου οὔτε τὸν ἀγρὸν αὐτοῦ οὔτε τὸν παῖδα αὐτοῦ οὔτε τὴν παιδίσκην αὐτοῦ, οὔτε τοῦ βοῦς αὐτοῦ οὔτε τοῦ ὑπόζυγιον αὐτοῦ· οὔτε πτωχὸς κτήνους αὐτοῦ¹, οὔτε πάντα¹ ὅσα τῷ πλησίον σου ἐστί.

22 Ταῦτα τὰ ῥήματα ἐλάλησε κύριος πρὸς πᾶσαν συναγωγὴν ὑμῶν ἐν τῷ ὄρει ἐκ μέσου τοῦ πυρός· σκότος, γνόφος, θύελλα, φωνὴ μεγάλη, καὶ οὐ προσέβητε, καὶ ἔγραψεν αὐτὰ ἐπὶ δύο πλάκας λιθίνας καὶ ἔδωκε μοι.

23 Καὶ ἐγένετο, ὡς ἠκούσατε τὴν φωνὴν ἐκ

11. F: μὴ καθαρῶς κύριος. AF* ὁ θ. σθ.
14. AEF: καὶ ὁ προσήλ. AF* καὶ τὸ ὑπόζ. σου.
15. AF: φυλ. σε τὴν. 21. A: (septies) οὐδέ.
22. AF: τὰ ῥήμ. ταῦτα ἐλάλησε... καὶ ἔδωκεν ἔμοι.

11 לֹא תִשָּׂא אֶת־שֵׁם־יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְשׂוּא כִּי לֹא יִנְקֶה יְהוָה אֶת אִישׁ־וְיָשָׂא אֶת־שֵׁמוֹ לְשׂוּא׃

12 שְׁמֹר אֶת־יוֹם הַשַּׁבָּת לְקַדְּשׁוֹ

13 כַּאֲשֶׁר צִוְּיָהּ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ׃ שֵׁשֶׁת יָמִים תַּעֲבֹד וְשִׁבְתָּ כָּל־מְלַאכְתֶּיךָ׃

14 וְיוֹם הַשְּׁבִיעִי שַׁבְּתוּ לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ

לֹא תַעֲשֶׂה כָּל־מְלָאכָה אַתָּה וּבִנְךָ־וּבִתֶּךָ וְעַבְדֶּךָ וְאִמְתֶּךָ וְשׂוֹרְךָ וְחֲמֹרֶךָ

וְכָל־בְּהֵמָתֶךָ וְיָרְדָה אִישׁ בְּשַׂעֲרֵיךָ לְמַעַן יָנוּחַ עַבְדֶּךָ וְאִמְתֶּךָ כָּמוֹךָ׃

15 וּזְכָרְתָּ כִּי־עַבְדֹת הָיִיתָ בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם וַיִּצְּאֶיךָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ מִמִּצְרַיִם בְּיַד חֲזָקָה וּבְזֵרַע נְטוּיָה עַל־פְּנֵי צַוְיָהּ

יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לַעֲשׂוֹת אֶת־יוֹם הַשַּׁבָּת׃

16 כָּבֹד אֶת־אֲבוֹתֶיךָ וְאֶת־אִמְךָ כַּאֲשֶׁר צִוְּיָהּ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְמַעַן יֵאָרֶיכוּ יְמֶיךָ וְלָמַעַן יִישַׁב לְךָ עַל הָאָדָמָה אִישׁ־וְיְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לְךָ׃

17 f) לֹא תַרְצֹחַ׃

וְלֹא תִנְאַף׃

וְלֹא תִגְנֹב׃

וְלֹא תַעֲנֶה בְרַעְיֶךָ עֵד שָׁוְא׃

18 וְלֹא תַחַמֵּד אִשְׁתֹּךָ וְלֹא תִתְאַוֶּה בֵּית רַעֲיָה שְׂדֵהוּ וְעַבְדּוֹ וְאִמְתּוֹ שׂוֹרוֹ וְחֲמֹרוֹ וְכָל אִשֶׁר לְרַעֲיָה׃

19 אֶת־הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה דִּבֶּר יְהוָה אֵל־כָּל־קְהַלְכֶם בְּהָר מִתּוֹךְ הָאֵשׁ הַעֲגֹן וְהַעֲרִפֵּל קוֹל דָּדוּל וְלֹא יָסַף וַיִּקְרַעְתֶּם עַל־שְׁנֵי לְהַת אֲבֹנִים וַיִּתְּנֶם כֹּ אֱלֹהֵי וַיְהִי בְשִׁמְעֶכֶם אֶת־הַקּוֹל מִתּוֹךְ

11. Car il ne sera pas impuni. Hébreu : « car Jahvéh n'innocente pas ». Septante : « car le Seigneur ton Dieu n'innocente pas ».
17. Les versets ne sont pas numérotés de la même

manière dans l'hébreu, le grec et le latin.
21 (H. 18). Ni son âne. Septante : « ni sa bête de somme ni tout son bétail ».

II^e Discours (V-XXVI). — Préambule : Sommaire de la Loi (V-VI, 3).

¹¹ Non usurpabis nomen Domini Dei tui frustra : quia non erit impunitus qui super re vana nomen ejus assumpsit.

¹² Observa diem sabbati, ut sanctifices eum, sicut præcepit tibi Dominus Deus tuus. ¹³ Sex diebus operaberis, et facies omnia opera tua.

¹⁴ Septimus dies sabbati est, id est, requies Domini Dei tui. Non facies in eo quidquam operis tu, et filius tuus, et filia, servus et ancilla, et bos, et asinus, et omne jumentum tuum, et peregrinus qui est intra portas tuas : ut requiescat servus tuus, et ancilla tua, sicut et tu.

¹⁵ Meménto quod et ipse servieris in Ægypto, et eduxerit te inde Dominus Deus tuus in manu forti, et brachio exténto. Idcirco præcepit tibi ut observares diem sabbati.

¹⁶ Honóra patrem tuum et matrem, sicut præcepit tibi Dominus Deus tuus, ut longo vivas tempore, et bene sit tibi in terra, quam Dominus Deus tuus daturus est tibi.

¹⁷ Non occides.

¹⁸ Neque moechaberis.

¹⁹ Furtúmque non facies.

²⁰ Nec loqueris contra proximum tuum falsum testimónium.

²¹ Non concupisces uxórem proximi tui : non domum, non agrum, non servum, non ancillam, non bovem, non asinum, et univérsa quæ illius sunt.

²² Hæc verba locútus est Dominus ad omnem multitudinem vestram in monte de médio ignis et nubis, et caliginis, voce magna, nihil addens amplius : et scripsit ea in duabus tabulis lapideis, quas tradidit mihi.

²³ Vos autem postquam audistis

Mandata :

3^{um}.
Ex. 20, 7.
Lev. 19, 12 ;
24, 16.
Eccl. 23, 13-14.
Mat. 5, 33-34.
3^{um}.
Ex. 20, 6-10 ;
31, 12-17 ; 35, 2-3 ; 23, 12.
Ez. 20, 12.
Marc. 2, 27-28.
Mat. 12, 7-12.
Joa. 5, 16 ; 7, 22-24.

Gen. 2, 2-3.
Hebr. 4, 4, 9.

Ex. 23, 12.

Deut. 15, 15 ;
16, 12 ; 24, 15.

Deut. 4, 34.
Ex. 6, 6.

4^{um}.
Ex. 20, 12 ; 21, 17, 12.
Lev. 19, 3.
Mat. 15, 4.
Eph. 6, 2.
Prov. 20, 20.

5^{um}.
Ex. 20, 12-16.
Gen. 9, 5-6.

6^{um}.
Mat. 5, 21,
27-28.
7^{um}.
Hebr. 13, 4.

8^{um}.
Lev. 18, 20.
Eph. 4, 25.
9^{um}.
Mat. 5, 33.

10^{um}.
Ex. 20, 17.
Rom. 7, 7 ; 13, 9.

Jac. 1, 14-15.
Mat. 5, 28.
Jos. 7, 21.

Deut. 5, 4.
3 Reg. 8, 12.
Ex. 31, 18.

¹¹ » Tu ne prendras point le nom du Seigneur ton Dieu en vain : car il ne sera pas impuni, celui qui pour une chose vaine prendra son nom.

¹² » Observe le jour du sabbat, afin de le sanctifier, comme t'a ordonné le Seigneur ton Dieu. ¹³ Pendant six jours tu travailleras et tu feras tous tes ouvrages : ¹⁴ mais le septième jour est celui du sabbat, c'est-à-dire le repos du Seigneur ton Dieu. Tu ne feras en ce jour aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bœuf, ni ton âne, ni aucune de tes bêtes, ni l'étranger qui est au dedans de tes portes, afin que ton serviteur et ta servante se reposent comme toi aussi. ¹⁵ Souviens-toi que toi-même tu as servi en Égypte, et que le Seigneur ton Dieu t'en a retiré par une main puissante et un bras étendu. C'est pourquoi il t'a ordonné d'observer le jour du sabbat.

¹⁶ » Honore ton père et ta mère, comme t'a ordonné le Seigneur ton Dieu, afin que tu vives longtemps, et que bien t'arrive dans la terre que le Seigneur ton Dieu va te donner.

¹⁷ » Tu ne tueras point.

¹⁸ » Tu ne commettras pas d'adultère.

¹⁹ » Et tu ne feras point de vol.

²⁰ » Tu ne porteras point de faux témoignage contre ton prochain.

²¹ » Tu ne convoiteras point la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son champ, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni aucune des choses qui sont à lui.

²² » Ce sont là les paroles qu'a dites le Seigneur à toute votre multitude, sur la montagne, du milieu du feu, de la nuée et de l'obscurité, avec une voix forte, n'ajoutant rien de plus : et il les écrivit sur deux tables de pierre, qu'il me remit.

²³ » Mais vous, après que vous êtes

xxxii, 39), plein tout à la fois de justice et de miséricorde (*Exode*, xxxiv, 6-7). — En se définissant ainsi : « Je suis le Seigneur », Dieu donne à sa législation un caractère que nous ne retrouvons nulle part ailleurs. De là découle tout le Décalogue, la religion, la morale, qui doit être la règle des peuples comme des individus. Ce mot résume tous nos devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes et envers nos semblables ; il nous montre quelle est la source de nos obligations, notre premier principe et notre dernière fin. L'homme est tenu de vivre, non pour lui, ni même directement pour ses semblables, mais pour Dieu. Sa fin est surnaturelle. Sa préoccupation principale doit être, non pas son corps, mais son âme, non point l'intérêt, mais la justice.

¹⁵. Tu as servi en Égypte. Les deux rédactions du

Décalogue, *Exode*, xx, 2-17, et *Deutéronome*, v, 6-21, ne diffèrent que par des variantes insignifiantes. Ici seulement nous sommes en présence d'une différence plus importante. L'*Exode*, xx, 11, avait fondé l'institution du sabbat sur l'histoire de la création et le repos de Dieu après l'œuvre des six jours. Dans le *Deutéronome*, Moïse ne rappelle que d'un mot cette première raison, en appelant le sabbat « le repos du Seigneur ton Dieu », y. 14 ; mais il y ajoute un second motif, qui n'exclut pas le premier : il rappelle l'état de servitude dans lequel le peuple s'est trouvé en Égypte, et cela surtout pour expliquer une des prescriptions de la loi sabbatique, savoir celle qui rendait l'abstention des œuvres serviles obligatoire pour les esclaves aussi bien que pour les maîtres.

²³. Mais vous... Moïse rappelle ici, y. 23-27, un épi-

μέσου τοῦ πυρός, καὶ τὸ ὄρος ἐκαίετο πυρὶ,
καὶ προσήλθετε πρὸς με πάντες οἱ ἡγούμε-
νοι τῶν φυλῶν ὑμῶν καὶ ἡ γερουσία ὑμῶν,
24 καὶ ἐλέγετε· Ἰδοὺ ἔδειξεν ἡμῖν κύριος ὁ
θεὸς ἡμῶν τὴν δόξαν αὐτοῦ, καὶ τὴν φω-
νὴν αὐτοῦ ἠκούσαμεν ἐκ μέσου τοῦ πυρός·
ἐν τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ εἴδομεν, ὅτι λαλήσει ὁ
θεὸς πρὸς ἄνθρωπον, καὶ ζήσεται. 25 Καὶ
νῦν μὴ ἀποθάνωμεν ὅτι ἐξαναλώσει ἡμᾶς
τὸ πῦρ τὸ μέγα τοῦτο, ἐὰν προσθώμεθα
ἡμεῖς ἀκοῦσαι τὴν φωνὴν κυρίου τοῦ θεοῦ
ἡμῶν ἔτι, καὶ ἀποθανούμεθα. 26 Τίς γὰρ
σάρξ, ἣτις ἤκουσε φωνὴν θεοῦ ζῶντος λα-
λοῦντος ἐκ μέσου τοῦ πυρός, ὡς ἡμεῖς, καὶ
ζήσεται; 27 Πρὸςελθε σὺ καὶ ἀκουσον πάντα
ὅσα ἂν εἶπῃ κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν, καὶ σὺ
λαλήσεις πρὸς ἡμᾶς πάντα ὅσα ἂν λαλήσει
κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν πρὸς σέ, καὶ ἀκουσό-
μεθα καὶ ποιήσομεν. 28 Καὶ ἤκουσε κύριος
τὴν φωνὴν τῶν λόγων ὑμῶν λαλούντων
πρὸς μέ, καὶ εἶπε κύριος πρὸς μέ· ἤκουσα
τὴν φωνὴν τῶν λόγων τοῦ λαοῦ τούτου,
ὅσα ἐλάλησαν πρὸς σέ· ὀρθῶς πάντα ὅσα
ἐλάλησαν. 29 Τίς δώσει εἶναι οὕτω τὴν
καρδίαν αὐτῶν ἐν αὐτοῖς, ὥστε φοβεῖσθαι
με καὶ φυλάσσεσθαι τὰς ἐντολάς μου πά-
σας τὰς ἡμέρας, ἵνα εὖ ἢ αὐτοῖς καὶ τοῖς
νιόις αὐτῶν δι' αἰῶνας; 30 Βάδισον, εἰπὼν
αὐτοῖς· Ἀποστράφητε ἡμεῖς εἰς τοὺς οὐ-
κούς ὑμῶν. 31 Σὺ δὲ αὐτοῦ στῆθι μετ'
ἐμοῦ, καὶ λαλήσω πρὸς σέ τὰς ἐντολάς καὶ
τὰ δικαιώματα καὶ τὰ κρίματα, ὅσα διδά-
ξεις αὐτούς, καὶ ποιείτωσαν οὕτως ἐν τῇ γῆ,
ἣν ἐγὼ δίδωμι αὐτοῖς ἐν κληρῷ. 32 Καὶ
φυλάξεσθε ποιεῖν, ὃν τρόπον ἐνετείλατό σοι
κύριος ὁ θεὸς σου· οὐκ ἐκκλινεῖτε εἰς δεξιὰ
οὐδὲ εἰς ἀριστερά· 33 κατὰ πᾶσαν τὴν ὁδόν,
ἣν ἐνετείλατό σοι κύριος ὁ θεὸς σου πο-
ρεύεσθαι ἐν αὐτῇ, ὅπως καταπαύσῃ σε, καὶ

הַחֹשֶׁה וְהָהָר בַּעַר בְּאֵשׁ וְהַתְּקַרְבָּן
אֵלַי כְּל־רֹאשִׁי שְׂבִיטֵיכֶם וְזַקְנֵיכֶם;
21 וְהֵאמְרוּ הֵן הִרְאֵנוּ יְהוָה אֱלֹהֵינוּ
אֶת־כְּבוֹדוֹ וְאֶת־גְּדֻלוֹ וְאֶת־קְלוֹ שְׂמַעְנוּ
מִתּוֹךְ הָאֵשׁ הַיּוֹם הַזֶּה רְאִינוּ כִּי־
22 יִדְבַר אֱלֹהִים אֶת־הָאָדָם וְחַי! וְעַתָּה
לָמָּה נָמוּת כִּי תִאֲכַלְנוּ הָאֵשׁ הַגְּדוֹלָה
הַזֹּאת אִם־וּסְפִים! אֲנַחְנוּ לְשִׁמְעַ
אֶת־קוֹל יְהוָה אֱלֹהֵינוּ עוֹד וּמִתְּנוּ;
23 כִּי מִי כָל־בָּשָׂר אֲשֶׁר שָׁמַע קוֹל
אֱלֹהִים הַיּוֹם מִדְבַר מִתּוֹךְ־הָאֵשׁ
24 כְּמֵנוּ וְחַי! קָרַב אֶתָּה וְשָׁמַע אֶת
כְּל־אֲשֶׁר יֹאמַר יְהוָה אֱלֹהֵינוּ וְהֵאָּו;
תְּדַבֵּר אֲלֵינוּ אֵת כְּל־אֲשֶׁר יִדְבַר
יְהוָה אֱלֹהֵינוּ אֵלֶיךָ וְשָׁמַעְנוּ וְעָשִׂינוּ;
כֹּה וְיִשְׁמַע יְהוָה אֶת־קוֹל דְּבָרֶיכֶם
בְּדַבְּרֶכֶם אֵלַי וְיֹאמַר יְהוָה אֵלַי
שְׁמַעְתִּי אֶת־קוֹל דְּבָרַי הֵעָם הַזֶּה
אֲשֶׁר דִּבְרוּ אֵלַי הִטִּיבוּ כְּל־אֲשֶׁר
26 דִּבְרוּ: מִי־יִתֵּן וְהֵוֵה לְבָבָם זֶה לָהֶם
לִירְאָה אֶתִּי וְלִשְׁמֹר אֶת־כְּל־מִצְוֹתַי
כְּל־הַיְמִים לְמַעַן יִיטַב לָהֶם וְלִבְנֵיהֶם
27 לְעַלְמָם: לָךְ אָמַר לָהֶם שִׁיבוּ לָכֶם
לְאָהֳלֵיכֶם: וְאֶתָּה פֹה עִמָּד עִמָּדִי
וְאִדְבַרְתָּ אֵלַיךָ אֵת כְּל־הַמִּצְוָה
וְהִתְקַיַּים וְהַמְשַׁפְּטִים אֲשֶׁר תִּלְמַדְתָּ
וְעָשִׂי כְּאֶרֶץ אֲשֶׁר אֲנִי נֹתֵן לָהֶם
29 לְרִשְׁתָּהּ: וְשִׁמְרָתָם לְעִשְׂוֹת כְּאֲשֶׁר
צִוִּיה יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֲתֶכֶם לֹא תִסְרוּ
לִימִין וְשִׁמְאַל: בְּכָל־הַדְרָה אֲשֶׁר צִוִּיה
יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֲתֶכֶם תִּלְכוּ לְמַעַן

23. F: προσήλθατε. 22. F: (I. μῆ) μήποτε. AF: ἐὰν προσθώμεν. 27. A¹E* πάντα. A: (bis): ἐὰν. 29. AF: καὶ φυλάσσειν. 31. A²EF: πρὸς σε πάσα;

τάς. A* ἕτω. 32. AEF: οὐκ ἐκκλινεῖς. A¹EF* (a δεξ.) εἰς. EF* (a. ἀρις.) εἰς.

25 (H. 22). *Pourquoi donc mourrons-nous et ce très grand feu nous dévorera-t-il?* Septante: « maintenant (prends garde) que nous ne mourions car ce grand feu va nous dévorer ».

28 (H. 25). *Ce qu'ayant entendu le Seigneur, il me dit.* Hébreu et Septante: « Jahvéh (le Seigneur) en-

tendit la voix de vos paroles quand vous me parliez, et Jahvéh (le Seigneur) me dit ».

31 (H. 28). *Je te dirai tous mes commandements.* Septante: « je te dirai mes commandements ». — *Afin qu'ils les pratiquent.* Hébreu: « et qu'ils pratiqueront ».

II^e Discours (V-XXVI). — Préambule : Sommaire de la Loi (V-VI, 3).

vocem de médio tenebrarum, et montem ardere vidistis, accessistis ad me omnes principes tribuum, et majores natu, atque dixistis : ²⁴ Ecce ostendit nobis Dominus Deus noster majestatem et magnitudinem suam : vocem ejus audivimus de médio ignis, et probavimus hodie, quod loquente Deo cum homine, vixerit homo. ²⁵ Cur ergo moriemur, et devorabit nos ignis hic maximus? Si enim audierimus ultra vocem Domini Dei nostri, moriemur. ²⁶ Quid est omnino caro, ut audiat vocem Dei viventis, qui de médio ignis loquitur sicut nos audivimus, et possit vivere? ²⁷ Tu magis accède : et audi cuncta quae dixerit Dominus Deus noster tibi : loquerisque ad nos, et nos audientes faciemus ea.

²⁸ Quod cum audisset Dominus, ait ad me : Audivi vocem verborum populi hujus quae locuti sunt tibi : bene omnia sunt locuti. ²⁹ Quis det talem eos habere mentem, ut timeant me, et custodiant universa mandata mea in omni tempore, ut bene sit eis et filiis eorum in sempiternum? ³⁰ Vade, et dic eis : Revertimini in tentoria vestra. ³¹ Tu vero hic sta mecum, et loquar tibi omnia mandata mea, et ceremonias atque judicia : quae doceris eos, ut faciant ea in terra, quam dabo illis in possessionem.

³² Custodite igitur et facite quae praecipit Dominus Deus vobis : non declinabitis neque ad dexteram neque ad sinistram : ³³ sed per viam, quam praecipit Dominus Deus vester, ambulabitis, ut vivatis, et bene

Timor populi.

Principum oratio.

Deut. 5, 4.

Deut. 4, 33.
Ex. 19, 19;
20, 22.

Ex. 20, 19.

Is. 40, 6.

Ex. 19, 8; 24, 3, 7.

Responsum divinum.

Deut. 18, 17.

Ps. 50, 14-15.

Lex omnino servanda.

Deut. 28, 14.
Jos. 1, 7.
Prov. 4, 27.
Is. 30, 21.

entendu sa voix du milieu des ténèbres et que vous eûtes vu la montagne embrasée, vous vous approchâtes de moi, tous les princes des tribus et les anciens, et vous dites : ²⁴ Voilà que le Seigneur notre Dieu nous a montré sa majesté et sa grandeur; nous avons entendu sa voix du milieu du feu, et nous avons éprouvé aujourd'hui que, Dieu ayant parlé avec l'homme, l'homme conserve la vie. ²⁵ Pourquoi donc mourrons-nous, et ce très grand feu nous dévorera-t-il? Car si nous entendons encore la voix du Seigneur notre Dieu, nous mourrons. ²⁶ Qu'est toute chair, pour qu'elle entende la voix du Dieu vivant, qui parle du milieu du feu, comme nous avons entendu, et qu'elle puisse vivre? ²⁷ Approche plutôt, toi, et écoute tout ce que te dira le Seigneur notre Dieu; tu nous le rapporteras ensuite, et, l'ayant entendu, nous le ferons.

²⁸ » Ce qu'ayant entendu le Seigneur, il me dit : J'ai entendu la voix des paroles de ce peuple, lorsqu'ils t'ont parlé : ils ont bien dit toutes ces choses. ²⁹ Qui leur donnera d'avoir un esprit tel, qu'ils me craignent, et qu'ils gardent tous mes commandements en tout temps, afin que bien leur arrive, à eux et à leurs enfants pour jamais? ³⁰ Va, et dis-leur : Retournez en vos tentes. ³¹ Mais toi, demeure ici avec moi, et je te dirai tous mes commandements, les cérémonies et les ordonnances, que tu leur enseigneras, afin qu'ils les pratiquent dans la terre que je leur donnerai en possession.

³² » Gardez donc et faites ce que vous a ordonné le Seigneur votre Dieu : vous ne vous détournerez ni à droite ni à gauche, ³³ mais c'est par la voie qu'a prescrite le Seigneur votre Dieu que vous marcherez, afin que vous viviez et

sode qu'il avait déjà consigné dans l'Exode, xx, 48-21, mais il y ajoute de nouveaux détails.

²⁶. *Du Dieu vivant.* Le mot hébreu qui désigne Dieu, *Elohim*, a la forme plurielle, mais comme il sert à nommer le Dieu unique, l'auteur sacré, dans la construction de la phrase, le considère comme un substantif singulier, entraînant le singulier dans le verbe. Sur plus de deux mille fois où ce cas se présente, on ne rencontre que neuf exceptions, et encore, sur ces neuf cas, il en est cinq où, quoique le verbe soit au pluriel, le mot *Elohim* est accompagné de pronoms ou de qualificatifs au singulier. Nous sommes en présence du premier de ces cinq passages. Les autres sont : *Josué*, xxiv, 49; *Il Samuel (Rois)*, vii, 23; *Jérémie*, x, 40; xxiii, 36. Il ne

reste donc que quatre cas en tout, sur plusieurs milliers, où *Elohim* se trouve construit uniquement au pluriel. En bonne critique on ne peut tirer de là qu'une conclusion : l'auteur, ou plutôt le copiste, a été entraîné par la terminaison plurielle d'*Elohim* et a mis d'accord avec cette désinence le mot qui se rapportait au nom divin. La preuve que c'est d'une distraction de copiste que proviennent ces pluriels, nous est fournie par le Pentateuque samaritain, où nous lisons au singulier les verbes qui sont au pluriel dans le texte hébreu de nos Bibles.

²⁸. *Il me dit.* Cette réponse du Seigneur à la demande du peuple, v. 28-24, ne figure point dans le passage correspondant de l'Exode et constitue un détail entièrement inédit.

II^{us} Sermo (V-XXVI). — 1 (a). Unus Deus (VI, 4-25).

εὖ σοι ἦ, καὶ μακροημερεύσητε ἐπὶ τῆς γῆς ἣν κληρονομήσετε.

VI. Καὶ αὐταὶ αἱ ἐντολαὶ καὶ τὰ δικαιώματα καὶ τὰ κρίματα, ὅσα ἐνετείλατο κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν διδάξαι ὑμᾶς, ποιεῖν οὗτος ἔν τῇ γῇ, εἰς ἣν ὑμεῖς εἰσπορεύεσθε ἐκεῖ κληρονομήσαι αὐτήν. ² Ἴνα φοβῆσθε κύριον τὸν θεὸν ὑμῶν, φυλάσσεσθε πάντα τὰ δικαιώματα αὐτοῦ καὶ τὰς ἐντολάς αὐτοῦ, ἃς ἐγὼ ἐντέλλομαι σοὶ σήμερον, σὺ καὶ οἱ υἱοὶ σου καὶ οἱ υἱοὶ τῶν υἱῶν σου, πάσας τὰς ἡμέρας τῆς ζωῆς σου, ἵνα μακροημερεύσητε. ³ Καὶ ἄκουσον. Ἰσραὴλ, καὶ φυλάξον ποιεῖν, ὅπως εὖ σοι ἦ, καὶ ἵνα πληθυνθῆτε σφόδρα, καθάπερ ἐλάλησε κύριος ὁ θεὸς τῶν πατέρων σου δούναί σοι γῆν ῥέουσαν γάλα καὶ μέλι. ¹ Καὶ ταῦτα τὰ δικαιώματα καὶ τὰ κρίματα, ὅσα ἐνετείλατο κύριος τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ ἐν τῇ ἐρημίῳ, ἐξελεῖσθόντων αὐτῶν ἐκ γῆς Αἰγύπτου.

⁴ Ἄκουε, Ἰσραὴλ, κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν, κύριος εἷς ἐστί. ⁵ Καὶ ἀγαπήσεις κύριον τὸν θεόν σου ἐξ ὅλης τῆς διανοίας σου καὶ ἐξ ὅλης τῆς ψυχῆς σου καὶ ἐξ ὅλης τῆς δυνάμεώς σου. ⁶ Καὶ ἔσται τὰ ῥήματα ταῦτα, ὅσα ἐγὼ ἐντέλλομαι σοὶ σήμερον, ἐν τῇ καρδίᾳ σου ¹ καὶ ἐν τῇ ψυχῇ σου. ⁷ Καὶ προσβιάσῃς αὐτὰ τοὺς υἱούς σου, καὶ λαλήσεις ἐν αὐτοῖς καθήμενος ἐν οἴκῳ καὶ πορευόμενος ἐν ὁδῷ καὶ κοιταζόμενος καὶ διανισταόμενος. ⁸ Καὶ ἀπάφῃς αὐτὰ εἰς σημεῖον ἐπὶ τῆς χειρὸς σου, καὶ ἔσται ἀσάλευτον πρὸ ὀφθαλμῶν σου. ⁹ Καὶ γράψῃς αὐτὰ ἐπὶ τὰς φλιας τῶν οἰκιῶν ὑμῶν καὶ τῶν πυλῶν ὑμῶν. ¹⁰ Καὶ ἔσται, ὅταν εἰσαγάγῃ σε κύριος ὁ θεός σου εἰς τὴν γῆν, ἣν ὤμοσε τοῖς πατράσι σου τῷ Ἀβραάμ καὶ τῷ Ἰσαὰκ καὶ τῷ Ἰακώβ δούναί σοι, πόλεις μεγάλας καὶ καλὰς ἃς οὐκ ἐποδόμησας, ¹¹ οἰκίας πλήρεις πάντων ἀγαθῶν ἃς οὐκ ἐπέπλησας, λάκκους λελατομημένους οὓς οὐκ ἐξελατόμησας, ἀμπελώνας καὶ ἐλαιώνας οὓς οὐκ ἀπεφύτευσας, καὶ φραγῶν καὶ ἐμπλησθεῖς, ¹² πρόσχε σεαντῷ, μὴ ἐπιλάθῃ

1. A1F* (in f.) αὐτήν. 2. A: θεὸν ἡμῶν. 3. AF: φυλάξαι ποιεῖν. 5. AEF: (1. διανοίας) καρδίας. 6. F* καὶ ἐν τῇ ψυχῇ σου. 7. A: καὶ ἀνισταόμενος. 8. EF: ἔσται ἀσάλευτα. 9. AF: γράψῃς. A: φλίας. F: ταῖς φλιαῖς. F: (1. ὑμῶν) σου (bis). 10. AF* (alt. et tert.) τῷ. 11. EF: οὐκ ἐφύτευσας.

תְּחִינָן וְטוֹב לָכֶם וְהֶאֱרַכְתֶּם וַיְמִים בְּאָרְצְךָ אֲשֶׁר תִּירָשׁוּן :
VI. וְזֹאת הַמִּצְוָה הַהִקְיִים וְהַמְשַׁפְּטִים אֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם לְלַמֵּד אֶתְכֶם לַעֲשׂוֹת בְּאָרְצְךָ אֲשֶׁר אַתָּם לְבָרִים שְׁמָה לְרִשְׁתָּהּ: לְמַעַן תִּירָא אֶת־יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְשֹׁמֵר אֶת־כְּל־הַקְּתָיו וּמִצְוֹתָיו אֲשֶׁר אָנֹכִי מִצְוֶה אֹתָהּ וּבְנָהּ וּבְנֵי־בְנָהּ לֵל יְמֵי חַיֶּיךָ וּלְמַעַן יֵאָרְכוּ יְמֵיךָ: וְשָׁמַרְתָּ יְשׁוּרָאֵל וְשָׁמַרְתָּ לַעֲשׂוֹת אֲשֶׁר יִטֵּב לָךְ וְאֲשֶׁר תִּרְבִּין מְאֹד בְּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה אֱלֹהֵי אֲבֹתֶיךָ לָךְ אֲרָץ זָבֹת חֶלֶב וּדְבָשׁ : פ

שְׁמַע יְשׁוּרָאֵל יְהוָה אֱלֹהֵינוּ יְהוָה : א אהו: וְאֶהְבֵּתָ אֶת יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּכָל־לְבָבְךָ וּבְכָל־נַפְשְׁךָ וּבְכָל־מְאֹדְךָ: וְהָיוּ תְּהַבְרִים הָאֵלֶּה אֲשֶׁר אָנֹכִי מִצְוֶה הַיּוֹם עַל־לְבָבְךָ: וְשָׁנַנְתָּם לְבִנְיָהּ וּדְבַרְתָּ בָּם בְּשִׁבְתְּךָ בְּבֵיתְךָ וּבְלִקְחֶנְתָּ בְּיָדְךָ וּבְשָׁכְבְּךָ וּבְקוּמְךָ: וְקִשְׁרָתָם לְאוֹת עַל־יְדֶיךָ וְהָיוּ לְטִפְסֹת בֵּין עֵינֶיךָ: וּכְתַבְתֶּם עַל־מְצוֹת בְּיַתְּךָ וּבְשַׁעֲרֶיךָ: ס וְהָיוּ פִּירֵי־בִיאָתְךָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ אֱלֹהֵי־אָרְצְךָ אֲשֶׁר לְשָׁפַע לְאַבְתְּיָהּ לְאַבְרָהָם לְיִצְחָק וּלְיַעֲקֹב לְתַת לָךְ עֲרִים גְּדֹלֹת וְטַבַּת אֲשֶׁר לְאֶבְנִית: וּבְתַיִם מְלֵאִים פֶּלֶס־טוֹב אֲשֶׁר לְאֶמְלָאֵת וּבְרַת חֲצוּבִים אֲשֶׁר לְאֶהֱצִיבָה פְּרָמִים וְזִיתִים אֲשֶׁר לְאֶנטֶפֶת וְאַכְלֵת וּשְׁבַעֶת: תִּשְׁמַר לָךְ

v. 4. ט' ד' רבתי

VI. 1. A prescrites, afin que je vous les enseigne. Hébreu et Septante: « a ordonné de vous enseigner ».
2. Que moi je te prescric. Les Septante ajoutent: « aujourdhui ».
3. T'a promis. Septante: « a promis de te donner ». Les Septante ajoutent à la fin de ce verset: « voici les jugemens et les ordonnances que le Seigneur a prescrits aux fils d'Israël dans le désert après leur sortie de la terre d'Égypte ».

5. De tout ton cœur. Septante: « de tout ton esprit ».
7. Dormant. Hébreu: « à ton coucher ».
8. Elles seront et se mouvront entre tes yeux. Hébreu: « et elles seront des totaphot (liens, ornemens du front; le syriaque a traduit ce mot par un signe) entre tes yeux ». Septante: « et elles seront (choses) immobiles entre tes yeux ».

II^e Discours (V-XXVI). — 1^o (a). *Jahvé est le seul Dieu (VI, 4-25).*

sit vobis, et proteléntur dies in terra possessionis vestræ.

VI. ¹ Hæc sunt præcepta, et ceremoniæ, atque judicia, quæ mandavit Dóminus Deus vester ut docerem vos, et faciatis ea in terra, ad quam transgredimini possidendam : ² ut timeas Dóminum Deum tuum, et custodias ómnia mandata et præcepta ejus, quæ ego præcipio tibi, et filiis, ac nepótibus tuis, cunctis diébus vitæ tuæ, ut prolongentur dies tui. ³ Audi Israel, et observa ut facias quæ præcepit tibi Dóminus, et bene sit tibi, et multipliceris ámplius, sicut pollicitus est Dóminus Deus patrum tuorum tibi terram lacte et melle manántem.

Deut. 5, 16; 4, 10; 6, 2.

Hortatio.

Deut. 5, 1; 4, 1; Mat. 4, 4.

Jac. 1, 22.

Deut. 5, 32; 4, 40.

Deut. 5, 33, 16.

Mat. 7, 24.

Jac. 1, 22.

Deut. 8, 1. Lev. 26, 9. Ex. 32, 13.

1^o a) Deus unicus.

Deut. 4, 35. Marc. 12, 29. 1 Cor. 8, 4, 6. Marc. 12, 30. Mat. 22, 37. Luc. 10, 27. 4 Reg. 23, 25. Mat. 6, 34. Deut. 11, 18. Gen. 18, 19.

Lex meditando.

Ps. 1, 2. Ex. 13, 9, 16.

Deut. 11, 20.

Terra possidenda.

Jos. 24, 13.

Deut. 8, 10.

que bien vous arrive, et que vos jours soient prolongés dans la terre de votre possession.

VI. ¹ » Voici les préceptes, les cérémonies et les ordonnances que le Seigneur votre Dieu a prescrits, afin que je vous les enseigne, et que vous les pratiquiez dans la terre dans laquelle vous allez passer pour la posséder : ² afin que tu craignes le Seigneur ton Dieu, et que tu gardes, tous les jours de ta vie, tous ses commandements et ses préceptes, que moi je te prescris, à toi, à tes fils et à tes petits-fils, pour que tes jours soient prolongés. ³ Ecoute, Israël, et aie grand soin de faire ce que t'a ordonné le Seigneur, afin que bien t'arrive, et que tu sois encore multiplié, puisque le Seigneur Dieu de tes pères t'a promis une terre où coulent du lait et du miel.

⁴ » Ecoute, Israël : le Seigneur notre Dieu est l'unique Seigneur. ⁵ Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme et de toute ta force. ⁶ Et ces paroles que moi je te prescris aujourd'hui seront dans ton cœur; ⁷ tu les raconteras aussi à tes enfants, et tu les méditeras, assis en ta maison, et marchant dans le chemin, dormant et te levant. ⁸ De plus, tu les lieras comme un signe dans ta main; elles seront et se mouvront entre tes yeux; ⁹ et tu les écriras sur le seuil et sur les portes de ta maison.

¹⁰ » Et lorsque le Seigneur ton Dieu t'aura introduit dans la terre au sujet de laquelle il a juré à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob, et qu'il t'aura donné des villes grandes et très bonnes que tu n'as pas bâties, ¹¹ des maisons pleines de toutes richesses et que tu n'as pas construites, des citernes que tu n'as pas creusées, des vignobles et des plants d'oliviers que tu n'as point plantés, ¹² et que tu auras mangé et que tu te seras rassasié, ¹³ prends bien

1^o Partie : **Motifs de fidélité à Dieu, VI, 4-XI.**

VI. 4. *Écoute, Israël.* Ici commence, après le préambule, v, 1-vi, 3, la première partie du second discours mosaïque. L'orateur sacré y rappelle aux Hébreux les motifs qu'ils ont d'être fidèles au vrai Dieu. — a) Jahvé est le seul vrai Dieu, le seul objet digne de leur amour et de leur respect, vi, 4-25. — b) Ils doivent donc extirper le culte des idoles dans le pays de Chanaan, vii, — c) et cela par reconnaissance pour les bienfaits de Dieu, viii, — d) qui sont tout à fait gratuits de sa part. ix-x, 11. — e) Ces exhortations sont terminées par une malédiction contre les infidèles, x, 12-xi, 32. — *Le Seigneur notre Dieu...* : a) Jahvé est le seul vrai Dieu, méritant

seul l'amour et le respect des Israélites, vi, 4-25.

7. *Dormant, c'est-à-dire, en te couchant pour dormir.*

8. *Dans la main, entre tes yeux* : c'est ce qu'on a appelé les *phylactères*. Voir *Exode*, xii, 9; *Nombres*, xv, 38; *Deutér.*, iv, 35, et les notes correspondantes.

9. *Sur le seuil et sur les portes de ta maison.* Les monuments attestent que les Hébreux avaient pu être témoins d'une coutume analogue en Égypte.

11. *Des citernes que tu n'as pas creusées.* Indépendamment de cette promesse, Moïse avait eu soin, dans le cours du Pentateuque, de faire comme l'inventaire des puits qui appartenaient aux Israélites, comme étant l'œuvre de leurs pères durant leur séjour en Chanaan : puits creusés par Abraham, *Genèse*,

κυρίου τοῦ θεοῦ σου τοῦ ἐξαγαγόντος σε ἐκ γῆς Αἰγύπτου, ἐξ οἴκου δουλείας. 13 Κύριον τὸν θεόν σου φοβηθήσῃ, καὶ αὐτῷ μόνῳ λατρεύσεις, καὶ πρὸς αὐτὸν κοληθήσῃ, καὶ ἐπὶ τῷ ὀνόματι αὐτοῦ ὁμιλήσῃ. 14 Οὐ πορεύεσθε ὀπίσω θεῶν ἐτέρον ἀπὸ τῶν θεῶν τῶν ἐθνῶν τῶν περικύκλω ὑμῶν, 15 ὅτι ὁ θεὸς ζηλωτὴς κύριος ὁ θεὸς σου ἐν σοὶ μὴ ὀργισθεῖς θυμῷ κύριος ὁ θεὸς σου σοὶ ἐξολοθρεύσῃ σε ἀπὸ προσώπου τῆς γῆς. 16 Οὐκ ἐκπειράσεις κύριον τὸν θεόν σου, ὃν τρόπον ἐξεπειράσατε ἐν τῷ πειρασμῷ. 17 Φυλάσσω φυλάξῃ τὰς ἐντολάς κυρίου τοῦ θεοῦ σου, τὰ μαρτύρια καὶ τὰ δικαιώματα, ὅσα ἐνετείλατό σοι. 18 Καὶ ποιήσεις τὸ ἀρεστὸν καὶ τὸ καλὸν ἐναντι κυρίου τοῦ θεοῦ σου, ἵνα εὖ σοι γένηται, καὶ εἰσέλθῃς καὶ κληρονομήσῃς τὴν γῆν τὴν ἀγαθὴν, ἣν ὤμοσε κύριος τοῖς πατράσιν ὑμῶν, 19 ἐκδίδῶσι πάντα τοὺς ἐχθρούς σου πρὸ προσώπου σου, κατὰ ἐλάλησεν κύριος.

20 Καὶ ἔσται, ὅταν ἐρωτήσῃ σε ὁ υἱός σου αὐριον, λέγων· Τί ἐστὶ τὰ μαρτύρια καὶ τὰ δικαιώματα καὶ τὰ κρίματα, ὅσα ἐνετείλατο κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν ἡμῖν; 21 καὶ ἔρεις τῷ υἱῷ σου· Οἰκέται ἦμεν τῷ Φαραῶ ἐν γῇ Αἰγύπτῳ, καὶ ἐξήγαγεν ἡμᾶς κύριος ἐκείθεν ἐν χειρὶ κραταιᾷ καὶ ἐν βραχίονι ὑψηλῷ, 22 καὶ ἔδωκε κύριος σημεῖα καὶ τέρατα μεγάλα καὶ πονηρὰ ἐν Αἰγύπτῳ ἐν Φαραῶ καὶ ἐν τῷ οἴκῳ αὐτοῦ ἐνώπιον ἡμῶν, 23 καὶ ἡμᾶς ἐξήγαγεν ἐκείθεν, δοῦναι ἡμῖν τὴν γῆν ταύτην, ἣν ὤμοσε δοῦναι τοῖς πατράσιν ἡμῶν. 24 Καὶ ἐνετείλατο ἡμῖν κύριος ποιεῖν πάντα τὰ δικαιώματα ταῦτα, φοβεῖσθαι κύριον τὸν θεόν ἡμῶν, ἵνα ἐὶ ἡ ἡμῖν πάσας τὰς ἡμέρας, ἵνα ζῶμεν. ὥσπερ καὶ σήμερον. 25 Καὶ ἐλεημοσύνη ἔσται ἡμῖν, ἐὰν φυλασσώμεθα ποιεῖν πάσας τὰς ἐντολάς

14. AEF† (p. οὐ) μὴ. 15. AF* (p. ὅτι) ὁ. AF: ὄργ. θυμωθῆ κῆρ... καὶ ἐξολ. AE: ἐν σοὶ. A: ἐξεπειράσασθε. 17. AEF† (p. σου) καὶ. AEF† (p. μαρτ.) αὐτῷ. A²EF† (p. δικαιώμ.) αὐτοῦ. 18. AF: τὸ καλ. κ. τὸ. ἀρ. F: (1. ὑμῶν) σου. 20. AEF: (1. τῆ) τίνα. 21. EF: Αἰγύπτου. 23. AEF† (p. ἐξήγ.) κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν. AEF† (p. ἐκείθεν) ἵνα εἰσαγ. ἡμ. et (p. ὤμοσε) κύρ. ὁ θ. ἡμ., * δῶνα (a. τοῖς π.) et † (p. ἡμῶν) δῶνα ἡμῖν. 24. A¹: πάσας τὰς ἐντολάς καὶ τὰ κρίματα (* ταῦτα)... (pro εὖ ἡ ἡμῖν) πολυῆμεροι ὤμεν.

פְּנֵי-תְשַׁבְּחָה אֱתֵי-יְהוָה אֲשֶׁר הוֹצִיאָנוּ 13
מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם מִבְּיַת עַבְדִּים; אֵת- 13
יְהוָה אֱלֹהֶיךָ תִירָא וְאֵתוֹ תִעֲבֹד 14
וּבְשִׁמּוֹ תִשְׁבַּע; לֹא תִלְכוּן אַחֲרֵי 14
אֱלֹהִים אֲחֵרִים מֵאֱלֹהֵי הָעַמִּים 15
כִּי אֲשֶׁר סְבִיבוֹתֵיכֶם; כִּי אֵל קָנָא יְהוָה 15
אֱלֹהֶיךָ בְּקִרְבְּךָ פֶן-יִהְיֶה אַף-יְהוָה 16
אֱלֹהֶיךָ בְּךָ וְהִשְׁמִידֶךָ מִכָּל פְּנֵי 16
הָאָדָמָה; ס לֹא תִנְסֹו אֶת-יְהוָה 16
אֱלֹהֵיכֶם כַּאֲשֶׁר נִסְיַתֶם בַּמִּצְפָּה; 17
שָׁמֹר תִּשְׁמְרוּן אֶת-מִצְוֹת יְהוָה 17
אֱלֹהֵיכֶם וְעֲדוֹתָיו וְהִקְיוּ אֲשֶׁר צִוְּךָ; 17
וְעֲשִׂיתָ הַיָּשָׁר וְהַטּוֹב בְּעֵינֵי יְהוָה 18
לְמַעַן יִיטֵב לְךָ וּבָאֵת וּיְרַשְׁתָּ אֶת- 18
הָאָרֶץ הַטֹּבָה אֲשֶׁר-נִשְׁבַּע יְהוָה 18
לְאַבְרָהָם; לְתַתֵּךְ אֶת-כָּל-אֲיֹבֶיךָ 19
מִפְּנֵיךָ כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה; ס
כִּי-יִשְׁאַלְךָ בְּנֶךָ מָחָר לֵאמֹר מָה 19
הָעֲדוֹת וְהַהִקְיִם וְהַמְשָׁפְטִים אֲשֶׁר 19
צִוְּךָ יְהוָה אֱלֹהֵינוּ אֲתֵיכֶם; וְאָמַרְתָּ 21
לְבְנֶךָ עַבְדִּים הָיִינוּ לְפַרְעֹה בְּמִצְרַיִם 21
וַיִּצִיאֵנוּ יְהוָה מִמִּצְרַיִם בְּיַד חֲזָקָה; 21
וַיִּתֵּן יְהוָה אֹתוֹת וּמִפְתֹּתִים גְּדֹלִים 22
וְרָעִים בְּמִצְרַיִם בְּפַרְעֹה וּבְכָל-בֵּיתוֹ 22
לְעֵינֵינוּ; וְאוֹתָנוּ הוֹצִיא מִשָּׁם לְמַעַן 23
תָּבִיא אֶתָנוּ לְתֵת לָנוּ אֶת-הָאָרֶץ 23
אֲשֶׁר נִשְׁבַּע לְאַבְרָהָם; וַיִּצְנֶנּוּ יְהוָה 24
לְעֲשׂוֹת אֶת-כָּל-הַתְּקִיִּם הָאֵלֶּה לְיִרְאָה 24
אֶת-יְהוָה אֱלֹהֵינוּ לְטוֹב לָנוּ כָּל- 24
כֹּה הַיָּמִים לְחַיֵּינוּ כְּהַיּוֹם הַזֶּה; וְצִדְקָה 24
תִּהְיֶה-לָנוּ כִּי-נִשְׁמֹר כְּעֲשׂוֹת אֶת-

12. Les versets 11, 12, 13 ne sont pas divisés dans la Vulgate comme dans l'hébreu et dans les Septante.

13. Et tu ne serviras que lui. Hébreu : « et tu le serviras »; les Septante ajoutent : « tu l'attacheras à lui ».

14. Les dieux étrangers. Hébreu et Septante : « d'autres dieux ».

15. Ne l'enlève. Hébreu et Septante : « ne l'extermine ».

16. Au lieu de la Tentation. Septante : « dans la tentation »; hébreu : « à Massa ».

20. Demain. Hébreu : « un jour ou : dans la suite ».

25. Car il nous sera miséricordieux. Hébreu : « et ce sera une justice (Septante : une miséricorde) pour nous ».

I^o Discours (V-XXVI). — 1^o (a). *Jahréh est le seul Dieu (VI, 4-25).*

diligénter, ne obliviscáris Dómini, qui edúxit te de terra Ægýpti, de domo servitútis. Dóminum Deum tuum timébis, et illi soli sérvies, ac per nomen illius jurábis. ¹⁴ Non íbitis post deos aliénos cunctárum géntium, quæ in circúitu vestro sunt : ¹⁵ quóniam Deus æmulátor, Dóminus Deus tuus in médio tui : nequánda irascátur furor Dómini Dei tui contra te, et auferat te de superficie terræ. ¹⁶ Non tentábis Dóminum Deum tuum, sicut tentásti in loco Tentatiónis.

¹⁷ Custódi præcèpta Dómini Dei tui, ac testimónia et ceremónias, quas præcèpit tibi : ¹⁸ et fac quod plácitum est et bonum in conspèctu Dómini, ut bene sit tibi : et ingrèssus possideas terram óptimam, de qua jurávit Dóminus pátribus tuis, ¹⁹ ut deléret omnes inimicos tuos coram te, sicut locútus est.

²⁰ Cumque interrogáverit te filius tuus cras, dicens : Quid sibi volunt testimónia hæc, et ceremóniæ, atque júdicia, quæ præcèpit Dóminus Deus noster nobis ? ²¹ díces ei : Servi erámus Pharaónis in Ægýpto, et edúxit nos Dóminus de Ægýpto in manu forti : ²² fecitque signa atque prodígia magna et péssima in Ægýpto contra Pharaónem, et omnem domum illius in conspèctu nostro, ²³ et edúxit nos inde, ut introdúctis daret terram, super qua jurávit pátribus nostris. ²⁴ Præcèpitque nobis Dóminus, ut faciámus ómnia legitima hæc, et timeámus Dóminum Deum nostrum, ut bene sit nobis cunctis diébus vitæ nostræ, sicut est hódie. ²⁵ Eritque nostri miséricors, si custodiérimus et fecérimus ómnia præ-

Deo
semper
servien-
dum.
Deut. 8, 14;
4, 9.

Deut. 5, 6.
Deut. 10, 20.
Mat. 4, 10.
Luc. 4, 8.
Jos. 23, 7-8.
1 Reg. 7, 3.
Is. 65, 16.
Jer. 4, 2.
Ex. 20, 3, 5;
34, 14, 7.
Deut. 5, 7, 9.
Idolola-
tria.
vitanda.

Mat. 4, 7.
Luc. 4, 12.
Deut. 9, 22;
33, 8.
Ex. 17, 2, 7.
Num. 11, 4;
21, 5.

Præceptis
obediend-
um.

Deut. 7, 1.
Ex. 23, 27-28.
Lev. 26, 7-8.

Filii
de Dei ges-
tis
edocendi.

Ex. 13, 14.

Ps. 43, 2.
Ex. 12, 37;
14, 8.

Gen. 24, 7;
13, 18.

Deut. 24, 13.
Jac. 2, 13.
Rom. 10, 5.
Mat. 19, 17.

garde d'oublier le Seigneur, qui t'a retiré de la terre d'Égypte, de la maison de servitude. Tu craindras le Seigneur ton Dieu, et tu ne serviras que lui, et c'est par son nom que tu jureras. ¹⁴ Vous n'irez point après les dieux étrangers de toutes les nations qui sont autour de vous, ¹⁵ parce qu'un Dieu jaloux, le Seigneur ton Dieu, est au milieu de toi : de peur qu'un jour la fureur du Seigneur ton Dieu ne s'irrite contre toi, et qu'il ne t'enlève de la surface de la terre. ¹⁶ Tu ne tenteras point le Seigneur ton Dieu, comme tu l'as tenté au lieu de la Tentation.

¹⁷ » Garde les préceptes du Seigneur ton Dieu, les lois et les cérémonies qu'il t'a prescrites, ¹⁸ et fais ce qui est agréable et bon en la présence du Seigneur, afin que bien t'arrive, et que tu possèdes, y étant entré, la terre excellente, touchant laquelle le Seigneur a juré à tes pères ¹⁹ qu'il détruirait tous tes ennemis devant toi, comme il a dit.

²⁰ » Et lorsque ton fils t'interrogera demain, disant : Que signifient ces lois, ces cérémonies et ces ordonnances que nous a prescrites le Seigneur notre Dieu ? ²¹ tu lui diras : Nous étions esclaves de Pharaon en Égypte, et le Seigneur nous a retirés de l'Égypte par une main puissante, ²² et il a fait des signes et des prodiges grands et terribles en Égypte contre Pharaon et toute sa maison, en notre présence. ²³ Puis, il nous a retirés de là pour nous donner, après nous y avoir introduits, la terre au sujet de laquelle il a juré à nos pères. ²⁴ Le Seigneur a ensuite ordonné que nous exécutions toutes ces lois, que nous craignons le Seigneur notre Dieu, afin que bien nous arrive tous les jours de notre vie, comme il en est aujourd'hui. ²⁵ Car il nous sera miséricordieux, si nous gardons et pra-

xxi, 25-33; par Isaac, *Genèse*, xxvi, 15-33; par Jacob, *Genèse*, xix, 29-31, etc.

43. Tu craindras le Seigneur ton Dieu et tu ne serviras que lui. Il est à remarquer que les trois textes de l'Écriture opposés par Notre-Seigneur aux trois tentations du démon, avec la formule *Scriptum est* (*Matthieu*, iv, 4, 7, 10), sont tirés tous les trois de ce passage du second discours de Moïse. Le présent verset nous donne le texte de la troisième réponse. La seconde se trouve quelques lignes plus bas, §. 16. Quant à la troisième, *l'homme ne vit pas seulement de pain*, c'est la reproduction de *Deutér.*, viii, 3.

14. Les dieux étrangers, ou, plus littéralement, les

dieux autres que le vrai Dieu, *Élohim akhèrim*. La Bible désigne souvent ces dieux autres par les termes les plus méprisants : ce sont des *élilim*, *Lévitique*, xix, 4, et des *habàlim*, *Jérémie*, ii, 5, c'est-à-dire des choses vaines et vides; des *schiqqusim*, I (II) *Rois*, xi, 5, ou des objets abominables, et des *gilloulim* ou des ordures, comme les appelle en divers endroits l'auteur du Pentateuque : *Lévitique*, xxxi, 30; *Deutéronome*, xxix, 17.

16. Tu ne tenteras point... Voir ci-dessus la note sur le §. 43. — Au lieu de la Tentation : à Massa, comme l'indique le texte hébreu.

20. Demain, c'est-à-dire dans l'avenir.

ταύτας ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ ἡμῶν, καθὰ ἐνετείλατο ἡμῖν.

VII. Ἐὰν δὲ εἰσάγῃ σε κύριος ὁ Θεός σου εἰς τὴν γῆν, εἰς ἣν εἰσπορεύῃ ἐκεῖ κληρονομήσαι αὐτήν, καὶ ἐξάρῃ ἔθνη μεγάλα ἀπὸ προσώπου σου, τὸν Χετταίων καὶ Γεργεσαίων καὶ Ἀμορραίων καὶ Χαναναίων καὶ Φερεζαίων καὶ Εὐαίων καὶ Ἰεβουσαίων, ἑπτὰ ἔθνη πολλὰ καὶ ἰσχυρότερα ὑμῶν, ² καὶ παραδώσει αὐτοὺς κύριος ὁ Θεός σου εἰς τὰς χεῖράς σου, καὶ πατάξεις αὐτούς ἀφανισμῶ ἀφανιεῖς αὐτούς, οὐ διαθήσῃ πρὸς αὐτοὺς διαθήκη, οὐδὲ μὴ ἐλεήσητε αὐτούς. ³ Οὐδὲ μὴ γαμβρεύσητε πρὸς αὐτούς τὴν θυγατέρα σου οὐ δώσεις τῷ υἱῷ αὐτοῦ, καὶ τὴν θυγατέρα αὐτοῦ οὐ λήψῃ τῷ υἱῷ σου. ⁴ ἀποστήσει γὰρ τὸν υἱὸν σου ἀπ' ἐμοῦ, καὶ λατρεύσει Θεοῦς ἑτέροις, καὶ ὀργισθήσεται θυμῷ κύριος εἰς ὑμᾶς, καὶ ἐξολοθρευσεῖ σε τὸ τάχος. ⁵ Ἄλλ' οὕτως ποιήσετε αὐτοῖς. Τοὺς βωμοὺς αὐτῶν καθελεῖτε, καὶ τὰς στήλας αὐτῶν συντριψέτε, καὶ τὰ ἄλση αὐτῶν ἐκκόψετε, καὶ τὰ γλυπτὰ τῶν Θεῶν αὐτῶν κατακαύσετε πυρὶ. ⁶ Ὅτι λαὸς ἅγιος εἶ κυρίῳ τῷ Θεῷ σου, καὶ σὲ προείλετο κύριος ὁ Θεός σου εἶναι αὐτῷ λαὸν περιουσίον παρὰ πάντα τὰ ἔθνη, ὅσα ἐπὶ προσώπου τῆς γῆς. ⁷ Οὐ γὰρ ὅτι πολυπληθεῖτε παρὰ πάντα τὰ ἔθνη, προείλετο κύριος ὑμᾶς καὶ ἐξελέξατο κύριος ὑμᾶς ὑμεῖς γὰρ ἔστε ὀλιγοστοὶ παρὰ πάντα τὰ ἔθνη. ⁸ Ἀλλὰ παρὰ τὸ ἀγαπᾶν κύριον ὑμᾶς καὶ διατηρῶν τὸν ὄρκον, ὃν ᾤμοσε τοῖς πατράσιν ὑμῶν, ἐξήγαγεν ὑμᾶς κύριος ἐν χειρὶ κραταιᾷ, καὶ ἔλυτρωσάτο σε κύριος ἐξ οἴκου δουλείας, ἐκ χειρὸς Φαραῶ βασιλέως Αἰγύπτου. ⁹ Καὶ γνώσῃ ὅτι κύριος ὁ Θεός σου, οὗτος Θεός, Θεός πιστός ὁ φυλάσσωσων διαθήκην καὶ ἔλεος τοῖς ἀγαπῶσιν αὐ-

פְּלִימָאָנָה הַזֹּאת לְפָנַי יְהוָה אֱלֹהֵינוּ
כַּאֲשֶׁר צִוִּינוּ :
VII. כִּי יְבִיאֶךָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ אֶל-הָאָרֶץ
אֲשֶׁר-אַתָּה בָא-שָׁמָּה לְרִשְׁתָּהּ וְנָשְׁלַח
גֹּיִם-רַבִּים מִפְּנֵיךָ הַחַתִּי וְהַגֵּרְזִי
וְהָאֱמֹרִי וְהַכְּנַעֲנִי וְהַפְּרִזִּי וְהַחִיטִי
וְהַיְבוּסִי שְׂבָעָה גֹיִם רַבִּים וְעֲצוּמִים
2 מִמֶּךָ : וַיִּתְּנֵם יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְפָנֶיךָ
וְהַפִּיתֶם הַחַרְס תַּחְרִים אֹתָם לֹא-
3 תַכְרֹת לָהֶם בְּרִית וְלֹא תִדְבָּקֶם : וְלֹא-
תִתְחַתֵּן בָּם בְּתוֹךְ לֹא-תִתֵּן לְבָנֶיךָ
4 וּבְתוֹךְ לֹא-תִקַּח לְבָנֶיךָ : כִּי-יִסֹר אֶת-
בְּנֶיךָ מֵאֲחֵרָי וְעִבְדוּ אֱלֹהִים אֲחֵרִים
וַחֲרָה אֶת-יְהוָה בְּכֶם וְהִשְׁמִידָה
ה מִקֶּרֶב : כִּי-אִם-פֹּה תַעֲשׂוּ לָהֶם
מִזְבְּחֹתֵיהֶם תִּתְצוּ וּמִזְבְּחֹתֶם תִּשְׁבֹּרוּ
וְאֲשִׁירֵיהֶם תִּגְדִּיעוּן וּפְסִילֵיהֶם תִּשְׂרֹפוּן
6 כַּאֲשֶׁר : כִּי עַם קָדוֹשׁ אַתָּה לַיהוָה
אֱלֹהֶיךָ בְּךָ בְחָר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ
לְהָיוֹת לּוֹ לְעַם סְגֻלָּה מִכָּל הָעַמִּים
7 אֲשֶׁר עַל-פְּנֵי הָאָדָמָה : לֹא מְרַבְּכֶם
מִכָּל-הָעַמִּים חֶשֶׁק יְהוָה בְּכֶם וַיִּבְחַר
בְּכֶם כִּי-אַתֶּם הַמְעַט מִכָּל-הָעַמִּים :
8 כִּי מֵאַהֲבַת יְהוָה אֹתְכֶם וּמִשְׁמֵרוֹ
אֶת-הַשְּׂבָעָה אֲשֶׁר נִשְׁבַּע לְאַבְרָהָם
הוֹצִיא יְהוָה אֹתְכֶם בְּיַד חֲזָקָה וַיִּשְׁבֹּד
מִבְּרִית עֲבָדִים מִיַּד פְּרַעֲהַ מֶלֶךְ-
9 מִצְרָיִם : וַיַּדְבֶּקְתָּ כִּי-יְהוָה אֱלֹהֶיךָ
הוּא הָאֱלֹהִים הָאֵל הַנְּאֻמָּן שֹׁמֵר
הַבְּרִית וְהַחֲסֵד לְאַהֲבָיו וּלְשִׁמְרוֹ

25. EF: (1. ταύτας) τοῦ νόμον τούτου. AEF : ἐναντι. — 1. AE: Καὶ ἔσται ἐν τῷ εἰσαγαγεῖν σε κύριον τὸν Θεόν. AEF† (p. μεγάλη) καὶ πολλά. 2. F: παραδῶση. AEF: ἐλεήσης. 6. AF: προείλατο (eti. 7). 7. AF† κύριος. 8. AF* (pr.) καὶ. EF: διατηρεῖν. AF: κύριος ὑμᾶς. AEF† (p. κραταιᾷ) καὶ ἐν βραχίονι ὑψηλῶ et * (p. σε) κύριος. 9. AEF: ὁ Θεός ἐ πιστός... τὴν διαθήκην καὶ τὸ ἔλεος.

VII. 1. *Beaucoup de nations. Septante* : « de grandes nations ».
 2. *Tu les baltras jusqu'à une entière extermination. Septante* : « tu les détruiras par la destruction ».
 5. *Leurs statues. Hébreu et Septante* : « leurs stè-

les ». — *Et brûlez leurs images taillées au ciseau. Hébreu* : « et brûlez au feu leurs sculptures (Septante : les sculptures de leurs dieux) ».
 9. Hébreu : « sache que Jahvéh ton Dieu, lui, est Dieu, le Dieu fidèle... ».

II^e Discours (V-XXVI). — 1^o (b). Chananéens roués à l'extermination (VII).

cépta ejus coram Dómino Deo nostro, sicut mandávit nobis.

VII. ¹ Cum introduxerit te Dóminus Deus tuus in terram, quam possessurus ingrédieris, et deléverit gentes multas coram te, Hetháeum, et Gergezáeum, et Amorrháeum, Chananáeum, et Pherezáeum, et Heváuem, et Jebusáeum, septem gentes multo majóris númeri quam tu es, et robustiôres te : ² tradideritque eas Dóminus Deus tuus tibi, percúties eas usque ad interneciônem. Non inibis cum eis fœdus, nec miseréberis eárum, ³ neque sociábis cum eis conjúgia. Fíliam tuam non dabis filio ejus, nec filiam illius accípies filio tuo : ⁴ quia sedúcet filium tuum, ne sequátur me, et ut magis sérviat diis aliénis : irasceturque furor Dómini, et delébit te cito. ⁵ Quin pótius hæc faciétis eis : Aras eórum subvértite, et confringite státuas, lucósque succidite, et sculptíliá combúríte. ⁶ Quia pópulus sanctus es Dómino Deo tuo.

Te elégit Dóminus Deus tuus, ut sis ei pópulus peculiáris de cunctis pópulis, qui sunt super terram. ⁷ Non quia cunctas gentes número vincebátis, vobis junctus est Dóminus, et elégit vos, cum ómnibus sitis pópulis pauciôres : ⁸ sed quia diléxit vos Dóminus, et custodívit juraméntum, quod jurávit pátribus vestris : eduxítque vos in manu forti, et redémít de domo servitútis, de manu Pharaónis regis Ægýpti. ⁹ Et scies, quia Dóminus Deus tuus, ipse est Deus fortis et fidélis, custódiens pactum et misericórdiam diligéntibus se, et his qui

b) Exterminandi Chananæi omnes. Deut. 6, 19, Jos. 11, 12.

Gen. 15, 20-21. Ex. 23, 23; 33, 2.

Num. 33, 52. Jos. 11, 11. Lev. 27, 29; Ex. 23, 32; 34, 12-15.

Ex. 34, 16. Jud. 3, 6. 1 Esd. 9, 2. 2 Esd. 10, 30. 3 Reg. 11, 2. Eccl. 13, 1.

Idola destruenda.

Deut. 12, 2-3. Ex. 23, 24; 34, 13.

Deut. 14, 2. Ex. 19, 6.

Electio populi.

Deut. 4, 20; 26, 18. 1 Pét. 2, 9.

Deut. 10, 15. Mal. 1, 2. 1 Jon. 4, 10. Luc. 1, 72-73. Gen. 24, 7.

Imago Dei.

1 Jea. 1, 9.

Deut. 5, 10. Ex. 20, 6; 34, 7.

tiquons tous ses préceptes devant le Seigneur notre Dieu, comme il nous a commandé.

VII. ¹ » Lorsque le Seigneur ton Dieu t'aura introduit dans la terre dans laquelle tu entres pour la posséder, et qu'il aura détruit beaucoup de nations devant toi, l'Héthéen, le Gergézéen, l'Amorrhéen, le Chananéen, le Phérézéen, l'Hévéen et le Jébuséen, sept nations beaucoup plus nombreuses que toi et beaucoup plus fortes que toi, ² et que le Seigneur ton Dieu te les aura livrées, tu les battras jusqu'à une entière extermination. Tu ne feras point d'alliance avec elles, et tu n'auras pas pitié d'elles. ³ Tu ne contracteras pas non plus de mariages avec elles. Tu ne donneras point ta fille à son fils, et tu n'accepteras pas sa fille pour ton fils : ⁴ parce qu'elle persuadera à ton fils de ne pas me suivre, et de servir plutôt les dieux étrangers : ainsi s'irritera la fureur du Seigneur, et il te perdra soudain. ⁵ Mais au contraire, voici ce que vous leur ferez : renversez leurs autels, brisez leurs statues, coupez leurs bois sacrés, et brûlez leurs images taillées au ciseau : ⁶ parce que tu es un peuple consacré au Seigneur ton Dieu.

» C'est toi qui a choisi le Seigneur ton Dieu, afin que tu sois son peuple particulier entre tous les peuples qui sont sur la terre. ⁷ Ce n'est pas parce que vous l'emportiez par le nombre sur toutes les nations, que le Seigneur s'est uni à vous et vous a choisis, puisque vous êtes moins nombreux que tous les peuples ; ⁸ mais c'est parce que le Seigneur vous a aimés et qu'il a gardé le serment qu'il a juré à vos pères : c'est pour cela qu'il vous a retirés de l'Égypte par une main puissante, et qu'il vous a délivrés de la maison de servitude, de la main du Pharaon, roi d'Égypte. ⁹ Ainsi, tu sauras que le Seigneur ton Dieu est lui-même le Dieu fort et fidèle, gardant son alliance et sa

VII. 1. Lorsque le Seigneur... : b) Extirpation du culte des idoles dans le pays des Chananéens, VII, 1-26. Cette extirpation était une conséquence nécessaire de la fidélité au vrai Dieu, recommandée par Moïse dans le chapitre précédent. — L'Héthéen : voir la note sur Exode, XXII, 23. — Le Gergézéen, peuplade chananéenne à l'ouest du Jourdain. — L'Amorrhéen : voir Genèse, XV, 16. — Le Chananéen. Une tribu chananéenne portait spécialement ce nom ; elle habitait près de la mer Méditerranée et sur les bords du Jourdain. — Le Phérézéen, l'Hévéen et le Jébuséen : voir la note sur Exode, XIII, 23. — Sept nations : nombre parfait. Les autres peuplades

chananéennes, non mentionnées ici, n'en étaient pas moins soumises à l'anathème.
2. Jusqu'à une entière extermination : anathème rigoureux. Voir la note sur Nombres, XXI, 2. Achan le transgressa et en fut sévèrement puni, Josué, VII, 1-26.
3. Coupez leurs bois sacrés : il s'agit encore ici, comme Exode, XXXI, 13, de pieux sacrés, représentant la déesse Aschéra ou Astarté.
9. Ton Dieu est lui-même le Dieu. Dans l'hébreu, la phrase se termine ici, et le mot *El* ne se trouve pas accompagné d'un attribut. Aussi, pour qu'on ne le confonde pas avec les dieux ou *Elim* des idolâtres, Moïse le fait précéder de l'article, *hâ-El*, pour mon-

τόν καὶ τοῖς φυλάσσοσι τὰς ἐντολάς αὐτοῦ εἰς χιλίας γενεάς, ¹⁰ καὶ ἀποδιδοὺς τοῖς μισοῦσι κατὰ πρόσωπον ἐξολοθρεῦσαι αὐτούς, καὶ οὐχὶ βραδυνεῖ τοῖς μισοῦσι, κατὰ πρόσωπον ἀποδώσει αὐτοῖς. ¹⁴ Καὶ φυλάξῃ τὰς ἐντολάς καὶ τὰ δικαιώματα καὶ τὰ κρίματα ταῦτα, ὅσα ἐγὼ ἐντέλλομαι σοι σήμερον ποιεῖν.

¹² Καὶ ἔσται, ἡνίκα ἂν ἀκούσητε τὰ δικαιώματα ταῦτα καὶ φυλάξῃτε καὶ ποιήσητε αὐτά, καὶ διαφελάξει κύριος ὁ θεός σου σοὶ τὴν διαθήκην καὶ τὸ ἔλεος, ὃ ὤμοσε τοῖς πατράσιν ἑμῶν, ¹³ καὶ ἀγαπήσει σε, καὶ εὐλογήσει σε, καὶ πληθυνεῖ σε, καὶ εὐλογήσει τὰ ἔργα τῆς κοιλίας σου καὶ τὸν καρπὸν τῆς γῆς σου, τὸν σιτόν σου καὶ τὸν οἶνον σου καὶ τὸ ἔλαιόν σου, τὰ βοσκόμενα τῶν βοῶν σου καὶ τὰ ποιμνία τῶν προβάτων σου, ἐπὶ τῆς γῆς ἧς ὤμοσε κύριος τοῖς πατράσι σου δοῦναι σοι. ¹⁴ Εὐλογητὸς ἔσῃ παρὰ πάντα τὰ ἔθνη· οὐκ ἔσται ἐν ἑμῖν ἄγιος οὐδὲ στεῖρα, καὶ ἐν τοῖς κτήνεσί σου. ¹⁵ Καὶ περιελεῖ κύριος ὁ θεός σου ἅπασαν μαλακίαν, καὶ πάσας νόσους Αἰγύπτου τὰς πονηράς, ἃς ἑώρακας καὶ ὅσα ἔγνως, οὐκ ἐπιθήσει ἐπὶ σέ, καὶ ἐπιθήσει αὐτὰ ἐπὶ πάντας τοὺς μισοῦντάς σε. ¹⁶ Καὶ φαγῇ πάντα τὰ σκύλα τῶν ἔθνων, ἃ κύριος ὁ θεός σου δίδωσί σοι· οὐ φείσεται ὁ ὀφθαλμὸς σου ἐπ' αὐτοῖς, καὶ οὐ μὴ λατρεύσης τοῖς θεοῖς αὐτῶν· ὅτι σκύλον τοῦτο ἔστι σοι.

¹⁷ Ἐάν δὲ λέγῃς ἐν τῇ διανοίᾳ σου· Ὅτι πολὺ τὸ ἔθνος τοῦτο ἢ ἐγώ, πῶς δυνήσομαι ἐξολοθρεῦσαι αὐτούς; ¹⁸ οὐ φοβηθήσῃ αὐτοῦς· μνεῖα μνησθήσῃ, ὅσα ἐποίησε κύριος ὁ θεός σου τῷ Φαραῶ καὶ πᾶσι τοῖς Αἰγυπτίοις, ¹⁹ τοὺς πειρασμοὺς τοὺς μεγάλους οὓς ἴδωσαν οἱ ὀφθαλμοί σου, τὰ σημεῖα καὶ τὰ τέρατα τὰ μεγάλα ἐκεῖνα, τὴν χεῖρα τὴν κραταῖαν καὶ τὸν βραχίονα τὸν ὑψηλόν, ὡς ἐξήγαγέ σε κύριος ὁ θεός σου οὕτω

יִמְצְאוּ לְאֵלֶיךָ דָּוָר׃ וּמִשְׁלָם לְשִׁנְאָיו אֲלֹפְסָנוּ לְהֶאֱבִידוֹ לֹא יֵאָחַר לְשִׁנְאָיו אֲלֹפְסָנוּ וְשִׁלְמֵ-לָו׃ וְשָׁמַרְתָּ אֶת-הַמִּצְוָה וְאֶת-הַחֻקִּים וְאֶת-הַמִּשְׁפָּטִים אֲשֶׁר אָנֹכִי מִצְוֶיךָ הַיּוֹם לַעֲשׂוֹתָם׃
פ פ פ מו 46

וַהֲיֵה עֵקֶב תִּשְׁמְעוּן אֶת-הַמִּשְׁפָּטִים הָאֵלֶּה וְשָׁמַרְתֶּם וְעִשִּׂיתֶם אֹתָם וְשָׁמַר יְהוָה אֱלֹהֵיךָ לְךָ אֶת-הַבְּרִית וְאֶת-הַחֹסֶד אֲשֶׁר נִשְׁבַּע לְאַבְרָהָם׃ וְאֶתְהַבֵּה וּבְרַכְךָ וְהִרְבֶּה וּבִרְכָה וּפְרִי-בְטַבְּרָתְךָ וּפְרִי-אֲדָמָתְךָ הַדְּבָנָה וְתִירְשָׁתְךָ וְיִצְהָרֶיךָ שָׁגַר אֲלֹפִיךָ וְעֵשְׂתֶרֶת צֹאנֶיךָ עַל-הָאָדָמָה אֲשֶׁר-נִשְׁבַּע לְאַבְרָהָם לְךָ לְךָ׃ בְּרִיךְ תִּהְיֶה מִכָּל-הָעַמִּים לֹא-יִהְיֶה בְּךָ עֶקֶר וְעֶקְרָה וּבְבִקְהַמֶּתֶךָ׃ טו וְהִסִּיר יְהוָה מִמֶּךָ כָּל-חֲלָלִי וְכָל-מִדְּוָי מִצָּרִים הָרְעִים אֲשֶׁר יִזְכְּרֶה לֹא יִשְׁיָמֶם בְּךָ וְיִנְתְּנֶם בְּכַל-שִׁנְאֵיךָ׃ וְאֶכְלַתְּ אֶת-כָּל-הָעַמִּים אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֵיךָ נָתַן לְךָ לֹא-תִתְחַסַּע עֵינֶיךָ עֲלֵיהֶם וְלֹא תֵעָבֵד אֶת-אֱלֹהֵיהֶם כִּי-מוֹקֵשׁ הוּא לְךָ׃ ס

כִּי תֵאֱמַר בְּלִבְבְּךָ רַבִּים הַגּוֹיִם הָאֵלֶּה מִמֶּנִּי אֵיכָה אוּכַל לְהִוָּיֵשׁ׃ לֹא תִירָא מֵהֶם זָכַר תִּזְכֹּר אֶת אֲשֶׁר-עָשָׂה יְהוָה אֱלֹהֵיךָ לְפָרְעֹה וּלְכָל-מִצְרָיִם׃ הַמִּסֶּת הַגְּדֹלָת אֲשֶׁר-רָאִי עֵינֶיךָ וְהֵאֲתֹת וְהַמְּפֹתִים וְהַיָּד הַחֲזָקָה וְהַיָּד הַנְּטוּיָה אֲשֶׁר הוֹצֵאתָ

v. 9. מצותיו ק' v. 13. נ'א ויצהרך v. 13. θεός σου. 16. AF: λατρεύσεις. F: ἔσται σοι. 19. A: οὓς ἴδω. F: εἶδω.

10. A²E[†] (p. μισοῦσιν) αὐτὸν (bis). 12. AEF[†] (p. ἀκού.) πάντα. AF: ἔλεος, καθὰ ὤμ. 13. AF: τὰ ἔργα. A: σου τὸν καρπὸν. 15. F* (p. κέρ.) ὁ

10. Hébreu : « payant (Septante: rendant) à ses ennemis en face, pour les perdre; il ne tarde pas à son ennemi, il le paie en face ».
13. Il l'aîmera; L'hébreu et les Septante ont de plus : « il te bénira ».

15. Le Seigneur. Septante : « le Seigneur ton Dieu ».
16. Afin qu'ils ne soient pas pour toi une ruine. Hébreu et Septante : « car c'est un piège pour toi ».
19. Les prodiges. Septante : « ces grands prodiges ».

II^e Discours (V-XXVI). — 1^e (b). Chananéens voués à l'extermination (VII).

custodiunt præcepta ejus, in mille generationes : ¹⁰ et reddens odiéntibus se statim, ita ut dispèrdat eos, et ultra non differat, pròtinus eis restituens quod meréntur.

¹¹ Custodi ergo præcepta et ceremonias atque judicia, quæ ego mando tibi hódie ut facias. ¹² Si postquam audieris hæc judicia, custodieris ea et féceris, custodiet et Dóminus Deus tuus pactum tibi, et misericórdiam quam jurávit pátribus tuis : ¹³ et diliget te ac multiplicábit, benedicéte fructui ventris tui, et fructui terræ tuæ, fruménto tuo, atque vindémia, óleo, et arméntis, grégibus óvium tuárum super terram, pro qua jurávit pátribus tuis ut daret eam tibi. ¹⁴ Benedictus eris inter omnes pópulos. Non erit apud te stérilis utriusque sexus, tam in homínibus quam in grégibus tuis.

¹⁵ Auferet Dóminus a te omnem languorem : et infirmitates Ægypti péssimas, quas novisti, non inferet tibi, sed cunctis hóstibus tuis. ¹⁶ Devorabis omnes pópulos quos Dóminus Deus tuus daturus est tibi. Non parcet eis óculus tuus, nec sérvies diis eórum, ne sint in ruínam tui.

¹⁷ Si dixeris in corde tuo : Plures sunt gentes istæ quam ego, quómmodo pótero delére eas ? ¹⁸ noli metúere, sed recordáre quæ fécerit Dóminus Deus tuus Pharaóni, et cunctis Ægyptiis, ¹⁹ plagas máximas, quas vidérunt óculi tui, et signa atque porténta, manúmque robústam, et exténtum bráchium, ut edu-

Deut. 4, 24.
Ex. 20, 5.

Fidelium merces magna.

Deut. 6, 17 ;
5, 29, 1 ; 4, 1.
Ex. 23, 22.

Deut. 28, 2-6 ;
30, 9.

Ex. 23, 26.

Ex. 23, 25 ;
15, 26.

Deut. 28, 60.

Num. 14, 9.

Num. 33, 55.

Deut. 11, 16 ;
12, 30.
Ex. 23, 24.

Objectioni respondeatur.

Num. 13, 22.

Deut. 1, 21.

Deut. 4, 34 ;
29, 3.
Ex. 7.

miséricorde à ceux qui l'aiment et à ceux qui gardent ses préceptes, jusqu'à mille générations, ¹⁰ et rendant soudain à ceux qui le haïssent, en sorte qu'il les détruit et ne diffère pas, leur rendant sur-le-champ ce qu'ils méritent.

¹¹ » Garde donc les préceptes, les cérémonies et les ordonnances que moi je te commande aujourd'hui de pratiquer. ¹² Si, après avoir entendu ces ordonnances, tu les gardes et les pratiques, le Seigneur ton Dieu, lui aussi, te gardera l'alliance et la miséricorde qu'il a jurées à tes pères : ¹³ il t'aimera, il te multipliera, il bénira tes enfants, et le fruit de ta terre, ton blé et tes vignes, ton huile et ton gros bétail, les troupeaux de tes brebis, dans la terre au sujet de laquelle il a juré à tes pères qu'il te la donnerait. ¹⁴ Car tu seras béni entre tous les peuples. Il n'y aura pas chez toi de stérile de l'un et de l'autre sexe, tant dans les hommes que dans les troupeaux. ¹⁵ Le Seigneur éloignera de toi toute langueur ; et les infirmités terribles de l'Égypte que tu connais, il ne te les apportera pas à toi, mais à tous tes ennemis. ¹⁶ Tu dévoreras tous les peuples que le Seigneur ton Dieu doit te donner. Ton œil ne les ménagera pas, et tu ne serviras point leurs dieux, afin qu'ils ne soient pas pour toi une ruine.

¹⁷ » Si tu dis en ton cœur : Ces nations sont plus nombreuses que moi ; comment pourrai-je les détruire ? ¹⁸ ne crains point, mais rappelle-toi ce qu'a fait le Seigneur ton Dieu à Pharaon et à tous les Égyptiens, ¹⁹ les très grandes plaies qu'ont vues tes yeux, les signes et les prodiges, la main forte et le bras étendu, pour que le Seigneur

trer, en l'appelant ainsi le Dieu, qu'il s'agit du Dieu unique, du seul vrai Dieu. Cf. Genèse, xxxi, 43 (hébreu), etc.

9-10. Gardant sa miséricorde à ceux qui l'aiment et rendant soudain à ceux qui le haïssent. Le Seigneur est à la fois le rémunérateur du bien, §. 9, et le vengeur du mal, §. 10. Mais ici Moïse ne développe que la première pensée, en énumérant les bénédictions dont Dieu comblera les Israélites s'ils exécutent fidèlement ses ordres, §. 12 et suivants. Dans d'autres passages parallèles, au contraire, la description des bénédictions réservées aux fidèles est suivie de celle des châtiments destinés aux prévaricateurs. Voir, par exemple, Lévitique, xxvi, où les récompenses sont décrites §. 3-13, et les punitions, §. 14-41.

14. Il n'y aura pas chez toi de stérile. La stérilité était, chez les Hébreux, regardée comme un opprobre.

15. Les infirmités terribles de l'Égypte. Certains commentateurs voient ici une allusion aux dix plaies d'Égypte ; d'autres pensent qu'il s'agit simplement des maladies qui ont cours en Égypte, foyer fréquent de contagion. — Que tu connais : allusion au séjour récent des Hébreux dans le pays d'Égypte. Sans doute, la plupart des auditeurs de Moïse n'avaient pas connu personnellement l'Égypte, mais tous avaient bien souvent entendu leurs pères raconter les faits dont eux-mêmes avaient été les témoins dans la terre des pharaons.

17. Si tu dis en ton cœur... Prévision qui n'était pas inutile, après les événements de Cadès où les

ποιήσει κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν πᾶσι τοῖς ἔθνε-
 σιν, οὓς σὺ φοβῆ ἄπο προσώπου αὐτῶν.
 20 Καὶ τὰς σφηκίας ἀποστελεῖ κύριος ὁ θεός
 σου εἰς αὐτούς, ἕως ἂν ἐκτριβῶσιν οἱ κατα-
 λελημμένοι καὶ οἱ κεκουρμένοι ἀπὸ σοῦ.
 21 Οὐ τρωθήσῃ ἀπὸ προσώπου αὐτῶν, ὅτι
 κύριος ὁ θεός σου ἐν σοί, θεὸς μέγας καὶ
 κραταῖος. 22 Καὶ καταναλώσει κύριος ὁ
 θεός σου τὰ ἔθνη ταῦτα ἀπὸ προσώπου σου
 κατὰ μικρὸν μικρὸν· οὐ δυνήσῃ ἐξαναλώσει
 αὐτούς τὸ τάχος, ἵνα μὴ ἰγένηται ἡ γῆ ἐρη-
 μος καὶ πληθυνθῇ ἐπὶ σέ τὰ θηρία τὰ
 ἄγρια. 23 Καὶ παραδώσει αὐτούς κύριος ὁ
 θεός σου εἰς τὰς χεῖράς σου, καὶ ἀπολείς αὐ-
 τοὺς ἀπωλεία μεγάλη, ἕως ἂν ἐξολοθρευήσῃς
 αὐτούς. 24 Καὶ παραδώσει τοὺς βασιλεῖς
 αὐτῶν εἰς τὰς χεῖρας ὑμῶν, καὶ ἀπολείτε
 τὸ ὄνομα αὐτῶν ἐκ τοῦ τόπου ἐκείνου οὐκ
 ἀντιστήσεται οὐθεὶς κατὰ πρόσωπόν σου,
 ἕως ἂν ἐξολοθρευήσῃς αὐτούς. 25 Τὰ γλυ-
 πτὰ τῶν θεῶν αὐτῶν καύσετε πυρὶ· οὐκ ἐπι-
 θυμήσεις ἀργύριον οὐδὲ χρυσίον ἀπ' αὐτῶν
 οὐ λήψῃ σεαυτῷ, μὴ πταίσης δι' αὐτὸ, ὅτι
 βδέλυγμα κυρίου τῷ θεῷ σου ἐστὶ. 26 Καὶ
 οὐκ εἰσοίσεις βδέλυγμα εἰς τὸν οἶκόν σου,
 καὶ ἀνάθεμα ἐσθ ὡςπερ τοῦτο· προσοχθίσι-
 ματι προσοχθιεῖς καὶ βδελύγματι βδελύξῃ,
 ὅτι ἀνάθεμά ἐστι.

VIII. Πάσας τὰς ἐντολάς, αἷς ἐγὼ ἐντέλ-
 λομαι ὑμῖν σήμερον, φυλάξεσθε ποιεῖν, ἵνα
 ζῆτε καὶ πολυπλασιασθῆτε καὶ εἰδέσθητε καὶ
 κληρονομήσητε τὴν γῆν, ἣν ὤμοσε κύριος ὁ
 θεὸς ὑμῶν τοῖς πατράσιν ὑμῶν. 2 Καὶ μνη-
 σθήσῃς πᾶσαν τὴν ὁδόν, ἣν ἤγαγέ σε κύριος
 ὁ θεός σου ἐν τῇ ἐρήμῳ, ὅπως ἂν κακώσῃ σε
 καὶ πειράσῃ σε καὶ διαγνωσθῇ τὰ ἐν τῇ καρ-

19. A¹F: ἡμῶν. 23. AE: ἀπολείσει. A: ἐξολο-
 θρευσει. 24. A¹F: ἀπολείται. F: (1. ἐκ τοῦ τόπ.
 ἐκ.) ὑποκάτω τοῦ οὐρανοῦ. AF: οὐθεὶς κατὰ.
 25. AEF: κατακαύσετε πυρὶ. AE: καὶ οὐκ. AEF:
 (1. λαβεῖν) οὐ λήψῃ. — 1. F† (p. ἐντολάς) ταύτας.
 A† (p. τὴν γ.) τὴν ἀγαθὴν. AF* ὁ θεὸς ὑμῶν.

יהוה אלהיה כן יעשה יהוה אלהיה
 לכל העמים אשר אתה ירא מפניהם:
 וגם את הערקה ישלח יהוה אלהיה
 עם עד אחד הנשארים והנסתרים
 21 מפניה: לא תערץ מפניהם פרייהוה
 אלהיה בקרבה אל גדול ונורא:
 22 ונשל יהוה אלהיה את העזים האל
 מפניה מעט מעט לא תוכל בלתי
 מהר פן תרבה עליה חית השדה:
 23 ונתנם יהוה אלהיה לפניך והמם
 24 מהומה גדלה עד השמים ונתן
 מלכיהם בידיך והאבדת את שמם
 מתחת השמים לא יתיצב איש
 בחפניה עד השמים אתם: פסולי
 אלהיהם תשרפון באש לא תחמד
 כסף וזהב עליהם ולקחת לך פן
 תנקש בו פי תועבת יהוה אלהיה
 26 הוא: ולא תביא תועבה אל ביתך
 והיית הרם כמו שקעו השקצנה
 ותעב ותעבנו פיהרם הוא:

VIII. כל המצוה אשר אנכי מצוה
 היום תשמרן לעשות למען תהיו
 ורבותם ובאתם וירשתם את הארץ
 2 אשר נשבע יהוה לאבותיכם: וזכרת
 את כל הדבר אשר הו ליבה יהוה
 אלהיה זה ארבעים שנה במדבר
 למען עלתך לנפתך לדעת את אשר

2. A²FX† (p. σου) τοῦτο τὸ τεσσαρακοστὸν ἔτος.
 A* ἂν.

21. Tu ne les craindras point. Hébreu : « ne tremble point devant eux ». Septante : « tu ne seras pas blessé à leur face ».
 22. Et par parties n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — Toutes à la fois. Hébreu et Septante : « vite ». — De peur que... Les Septante ajoutent : « la terre ne devienne déserte ».
 24. De dessous le ciel. Septante : « de ce lieu ».

25. Leurs images taillées aux ciseaux. Hébreu et Septante : « les (images) sculptées de leurs dieux ».
 26. Et tu ne porteras rien de l'idole. Hébreu : « tu n'introduiras pas d'abomination ».
 VIII. 2. Pendant quarante ans... n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

II^e Discours (V-XXVI). — 1^e (b). Chananéens voués à l'extermination (VII).

ceret te Dóminus Deus tuus : sic faciet cunctis pópulis, quos métuis.

²⁰ Insuper et crabrónes mittet Dóminus Deus tuus in eos, donec deleat omnes atque dispérdat qui te fúgerint, et latére potúerint. ²⁴ Non tímíbis eos, quia Dóminus Deus tuus in médio tui est, Deus magnus et terribilis : ²² ipse consúmet natiónes has in conspéctu tuo paulátim atque per partes. Non póteris eas delére páriter : ne forte multiplicéntur contra te béstiæ terræ. ²³ Dabitque eos Dóminus Deus tuus in conspéctu tuo : et interficiet illos donec pénitus deleántur. ²⁴ Tradéteque reges eórum in manus tuas, et dispérdes nómina eórum sub cælo : nullus póterit résistere tibi, donec cónteras eos.

²⁵ Sculptilia eórum igne combúres : non concupisces argéntum et aurum, de quibus facta sunt, neque assúmes ex eis tibi quidquam, ne offéndas, proptérea quia abominatio est Dómini Dei tui. ²⁶ Nec inferes quíppiam ex idólo in domum tuam, ne fias anáthema, sicut et illud est. Quasi spurcítiam detestáberis, et velut inquinaméntum ac sordes abominatióni habébis, quia anáthema est.

VIII. ¹ Omne mandátum, quod ego præcipio tibi hódie, cave diligénte ut faciás : ut possitis vivere, et multiplicémíni, ingressique possideátis terram, pro qua jurávit Dóminus pátribus vestris. ² Et recordáberis cuncti itíneris, per quod addúxit te Dóminus Deus tuus quadragínta annis per désertum, ut affligeter te, atque tentáret, et nota fie-

Deus pro populo dimicaturus.

Ex. 23, 29.
Jos. 24, 12.

Ex. 23, 30.

Ex. 23, 29.
4 Reg. 17,
25-26.

Jos. 10, 28 ;
11, 12 ; 12,
7-24.

Spolia Chananæorum anathematizantur.

Dent. 7, 5 ;
12, 2-3,
Ex. 23, 24 ;
34, 13,
1 Par. 15, 12,
2 Mach. 12, 40.

Jcs. 7, 11.

c) Beneficiorum recordatio divinatorum.

Dent. 11, 5-9 ;
6, 1-3 ; 4, 1.

Dent. 1, 1-4
Num. 33, 1-49.

Dent. 2, 7 ;
29, 5.

Dent. 13, 3.
Jud. 2, 22.

ton Dieu te retirát de l'Égypte : ainsi fera-t-il à tous les peuples que tu redoutes. ²⁰ De plus, le Seigneur ton Dieu enverra aussi les frelons contre eux, jusqu'à ce qu'il détruise et perde entièrement tous ceux qui t'auront échappé et qui auront pu se cacher. ²⁴ Tu ne les craindras point, parce que le Seigneur ton Dieu est au milieu de toi, Dieu grand et terrible. ²² Lui-même, il exterminera ces nations en ta présence, peu à peu et par parties. Tu ne pourras pas les détruire toutes à la fois, de peur que les bêtes de la terre ne se multiplient contre toi. ²³ Mais le Seigneur ton Dieu les mettra en ta présence, et il les fera mourir, jusqu'à ce qu'ils soient entièrement détruits. ²⁴ Et il livrera leurs rois en tes mains, et tu extermineras leurs noms de dessous le ciel : nul ne pourra te résister, jusqu'à ce que tu les aies brisés.

²⁵ » Tu brûleras au feu leurs images taillées au ciseau ; tu ne convoiteras point l'argent et l'or dont elles ont été faites et tu n'en prendras rien pour toi, de peur que tu ne tombes dans un piège, parce que c'est l'abomination du Seigneur ton Dieu. ²⁶ Et tu ne porteras rien de l'idole dans ta maison, afin que tu ne deviennes pas anathème, comme elle l'est elle-même. Tu la détesteras comme de la fange, et tu l'auras en abomination comme de la souillure et des ordures, parce que c'est un anathème.

VIII. ¹ » Prends bien garde de pratiquer tous les préceptes que moi je te prescris aujourd'hui, afin que vous puissiez vivre, que vous vous multipliez, et, qu'après y être entrés, vous possédiez la terre au sujet de laquelle le Seigneur a juré à vos pères. ² Et tu te souviendras de tout le chemin par lequel le Seigneur ton Dieu t'a conduit pendant quarante ans à travers le désert, pour t'affliger, t'éprouver et faire

Hébreux avaient tenu le même langage.

²⁰ Le Seigneur ton Dieu enverra... les frelons contre eux : promesse déjà faite plus haut, Exode, xxiii, 28.

²⁵ Tu n'en prendras rien pour toi : précepte violé par Achan, Josué, vii. — C'est l'abomination du Seigneur, c'est-à-dire : ces idoles sont abominables aux yeux du Seigneur. Le mot hébreu *š'ebah*, traduit par *abominatio* dans la Vulgate, signifie « une chose horrible, souillée », et spécialement en matière religieuse.

²⁶ Afin que tu ne deviennes pas anathème. Sur l'anathème, voir plus haut la note des Nombres,

xxi, 2. On voit par ce passage que non seulement les étrangers, mais les Israélites eux-mêmes, pouvaient devenir anathèmes, et ils l'étaient en effet dans deux cas : 1^o quand ils s'adonnaient à l'idolâtrie ; 2^o, et c'est le cas ici prévu, lorsqu'ils s'appropriaient quelque objet frappé d'anathème : dans l'une et l'autre hypothèse le coupable méritait lui-même l'extermination : Exode, xxii, 20 ; Deutéronome, xiii, 15 ; Josué, vii, 23, etc.

VIII, 1. Prends bien garde... : c) Souvenir des bienfaits de Dieu, viii, 1-20, destiné à entretenir la fidélité en Israël.

δίᾳ σου, εἰ φυλάξῃ τὰς ἐντολάς αὐτοῦ ἢ οὐ.
 3 Καὶ ἐκάκωσέ σε καὶ ἐμπαγγόνησέ σε, καὶ ἐνώμισέ σε τὸ μάνα, ὃ οὐκ ἤδεισαν οἱ πατέρες σου, ἵνα ἀναγγεῖλῃ σοι ὅτι οὐκ ἐπ' ἄρτι μόνῳ ζήσεται ὁ ἄνθρωπος, ἀλλ' ἐπὶ παντὶ ὄχηματι τῷ ἐκπορευομένῳ διὰ στόματος Θεοῦ ζήσεται ὁ ἄνθρωπος. 4 Τὰ ἰμάτιά σου οὐκ ἐπαλαιώθη ἀπὸ σοῦ, 1 τὰ ὑποδήματά σου οὐ κατετριβή ἀπὸ σου¹ οἱ πόδες σου οὐκ ἐτυλώθησαν, ἰδοὺ τεσσαράκοντα ἔτη. 5 Καὶ γνώσῃ τῆ καρδία σου, ὅτι ὡς εἶπες ἄνθρωπος παιδεύσῃ τὸν υἱὸν αὐτοῦ, οὕτω κύριος ὁ Θεός σου παιδεύσει σε. 6 Καὶ φυλάξῃ τὰς ἐντολάς κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, πορεύεσθαι ἐν ταῖς ὁδοῖς αὐτοῦ καὶ φοβεῖσθαι αὐτόν. 7 Ὁ γὰρ κύριος ὁ Θεός σου εἰσάξει σε εἰς γῆν ἀγαθὴν καὶ * πολλήν, οὗ χεῖμαρθοὶ ὕδατων καὶ πηγαὶ ἀβύσσων ἐκπορευόμεναι διὰ τῶν πεδίων καὶ διὰ τῶν ὄρεων 8 γῆ πυροῦ καὶ κριθῆς, ἄμπελοι, συκαὶ, ροαί, γῆ ἐλαίας ἐλαίου καὶ μέλιτος 9 γῆ ἐφ' ἧς οὐ μετὰ πτωχείας φαγῆ τὸν ἄρτον σου, καὶ οὐκ ἐνδεηθήσῃ ἐπ' αὐτῆς οὐδὲν γῆ ἧς οἱ λίθοι σιδήρος, καὶ ἐκ τῶν ὄρεων αὐτῆς μεταλλεύσεις χαλκόν. 10 Καὶ φαγῆ καὶ ἐμπλησθήσῃ καὶ εὐλογήσεις κύριον τὸν Θεόν σου ἐπὶ τῆς γῆς τῆς ἀγαθῆς, ἧς δέδωκέ σοι. 11 Πρόσεγε σεαυτῷ, μὴ ἐπιλάθῃ κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, τοῦ μὴ φυλάξαι τὰς ἐντολάς αὐτοῦ καὶ τὰ κρίματα καὶ τὰ δικαιώματα αὐτοῦ, ὅσα ἐγὼ ἐντέλλομαι σοι σήμερον. 12 Μὴ φαγῶν καὶ ἐμπλησθεὶς καὶ οἰκίας καλᾶς οἰκοδομήσας καὶ κατοικήσας ἐν αὐταῖς, 13 καὶ τῶν βοῶν σου καὶ τῶν προβάτων σου πληθυνθέντων σοι, ἀργυρίου καὶ χρυσοῦ πληθυνθέντος σοι, καὶ πάντων ὄσων σοι ἔσται πληθυνθέντων σοι, 14 ὑψωθῆς τῆ καρδία καὶ ἐπιλάθῃ κυρίου τοῦ Θεοῦ σου τοῦ ἐξαγαγόντος σε ἐκ

בְּלִבְּךָ הִתְשַׁמֵּר מִצְוֹתַי אִם-לֹא :
 3 וַיַּעַן וַיְרַעֲבֶךָ וַיַּאֲכִלְךָ אֶת-הַמָּן אֲשֶׁר לֹא-יִדְעָתָּה וְלֹא יָדָעוּן אֲבוֹתֶיךָ לְמַעַן הוֹדִיעָתָּה כִּי לֹא עַל-הַלֶּחֶם לִבְהוֹת יְהוָה הָאֱלֹהִים כִּי עַל-כָּל-מוֹצֵא
 4 פִּי-יְהוָה יְהוָה יְהוָה הָאֱדָם : שְׂמֵלְתֶךָ לֹא בָלְתָה מֵעֲלֶיךָ וּרְגָלְךָ לֹא בָצְרָה זֶה אֲרַבְעִים שָׁנָה : וַיִּדְעָתָּה עַם-לִבְּבֶךָ כִּי פָאֲשֶׁר יִיטֵר אִישׁ אֶת-בְּנָוֹ יְהוָה אֵלֶיךָ מִפְּסָרָה : וְשָׁמַרְתָּ אֶת מִצְוֹת יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְלַכֵּת בְּדַרְכָּיו וּלְזַרְאָה אֹתוֹ : כִּי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ מְבִיאֲתָ אֶל-
 5 אֶרֶץ טוֹבָה אֶרֶץ נַחֲלֵי מַיִם עֵינַת וַתְּהַלֵּם וְצִאִים בְּבִקְעָה וּבְהָר : אֶרֶץ חֶשֶׁה וּשְׁעָרָה וְגִבּוֹן וַתֵּאֱמַר וּרְמֹן אֶרֶץ-זֵית וּשְׁמֹן וְדָבָשׁ : אֶרֶץ אֲשֶׁר לֹא בְּמִסְפָּנַת תֵּאֱכַל-לֶחֶם לְחֶם לֹא-תִחַסֵּר כֹּל בְּהֵ אֶרֶץ אֲשֶׁר אֲבִינִי בְרָזַל וּמִתְרַרְרִי תִהְיֶה נְהַצֵּב נְהַשֵּׁת :
 6 וְאֲכַלְתָּ וּשְׂבַעְתָּ וּבְרַבְתָּ אֶת-יְהוָה אֱלֹהֶיךָ עַל-הָאֶרֶץ הַטֹּבָה אֲשֶׁר נָתַן-
 7 לָּךְ : הִשְׁמַר לָךְ שְׁנֵי-תְשַׁבַּח אֶת-יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְבַלְתִּי שְׁמֹר מִצְוֹתָיו וּמִשְׁפָּטָיו וְהִקְתִּיו אֲשֶׁר אֲנֹכִי מִצְוֶיךָ הַיּוֹם : שְׁנֵי-תֹאכַל וּשְׂבַעְתָּ וּבְרַבְתִּים טֹבִים תִּבְנֶה וּשְׂבַבְתָּ : וּבְקָרְךָ וּצְאִיךָ יִרְבִּין וְגִסְתָּ וְזָהַב יִרְבֶּה-לָּךְ וְכֹל אֲשֶׁר-לָּךְ יִרְבֶּה : וְרָם לִבְּךָ וְשָׁכַחְתָּ אֶת-יְהוָה אֱלֹהֶיךָ הַמוֹצִיאֲתָ מֵאֶרֶץ

3. F: οὐκ εἶδισαν. A²: ἦδεις καὶ ἔκ ἠδεισαν. AEF* (a. ἐκπορ.) τῷ. 4. AE: (pro ἐπαλ.) κατετριβή (F: ἀπετριβή). AEF*: τὰ ὑποδήματά σε ἢ κατετριβή ἀπὸ σε. 5. A²F: ὡσεὶ τις. 7. A: τὴν γῆν τῆν ἀγ. AF: τῶν ὄρ. καὶ διὰ τῶν πεδ. 9. AEF: οὐδ. ἐπ' αὐτ. AEF† (p. λίθοι) αὐτῆς. 10. AF: ἔδωκε. 11. A1*: (alt.) μὴ. A: αὐτῆ τὰς ἐντ. 13. F: καὶ ἀργυρ. EF: χρυσοῦν πληθυνθέντων. 14. AEF: καρδία σου.

v. 2. 'ק מצותיו v. 7. ק' בו קמץ

4. Hébreu : « ton vêtement n'a point vieilli sur toi, et ton pied ne s'est point enflé, voilà quarante ans ». Après sur toi, les Septante ajoutent : « les sandales ne se sont point usées pour toi ».
 5. C'est afin que tu penses. Hébreu et Septante : « et tu penseras ».
 7. Dans une terre bonne. Les Septante ajoutent : « et grande ». — Terre de ruisseaux, d'eaux et de

fontaines, dans les champs et les montagnes de laquelle jaillissent des sources de fleuves. Hébreu et Septante : « pays à torrents d'eau, à sources d'eau souterraine, qui jaillissent dans la vallée et sur la montagne ».
 9. Sans en manquer jamais. Hébreu et Septante : « et tu seras rassasié ».

II^e Discours (V-XXVI). — 1^o (c). *Bienfaits de Dieu envers Israël (VIII).*

rent quæ in tuo ánimo versabántur, utrum custodíres mandáta illius, an non. ³ Afflíxit te penúria, et dedit tibi cibum manna, quod ignorábas tu et patres tui : ut osténderet tibi quod non in solo pane vivat homo, sed in omni verbo quod egréditur de ore Dei. ⁴ Vestiméntum tuum, quo operiebáris, nequáquam vetustáte defécit : et pes tuus non est subtrítus, en quadragésimus annus est. ⁵ Ut recógites in corde tuo, quia sicut érudit filium suum homo, sic Dóminus Deus tuus erudívit te, ⁶ ut custódias mandáta Dómini Dei tui, et ámbules in viis ejus, et tíneas eum.

**Dei benefici-
cia sequun-
tur 1**
Ex. 16, 14.
Num. 11, 7.

Manna.
Mat. 4, 4.
Luc. 4, 4.
Sap. 16, 26.
Is. 38, 16.
Deut. 29.

**Vestimen-
tum,**

Deut. 1, 31.

**Terra
promissa.**

Ex. 20, 6.
2 Esd. 9, 25.

Ex. 3, 8; 33, 3.

Deut. 33, 25.

Deut. 6, 11-12.
Joel. 2, 26.

**Deus
oblivioni
non detur.**

Deut. 4, 9;
6, 13.

Ps. 143, 13-15.

Deut. 17, 20;
32, 15.
Prov. 30, 9.

connaître ce qui se passait dans ton cœur : si tu garderais ses commandements ou non. ³ Il t'a affligé par la faim, et il t'a donné pour nourriture la manne que tu ignorais, toi et tes pères, afin de te montrer que ce n'est pas de pain seulement que l'homme vit, mais de toute parole qui sort de la bouche de Dieu. ⁴ Ton vêtement, dont tu étais couvert, n'a pas manqué par la vétusté, et ton pied n'a pas été déchiré en dessous, et voici la quarantième année. ⁵ C'est afin que tu penses en ton cœur, que, comme un homme instruit son fils, ainsi le Seigneur ton Dieu t'a instruit : ⁶ afin que tu gardes les commandements du Seigneur ton Dieu, que tu marches dans ses voies et que tu le craignes.

⁷ » Car le Seigneur ton Dieu t'introduira dans une terre bonne, terre de ruisseaux, d'eaux et de fontaines, dans les champs et les montagnes de laquelle jaillissent des sources de fleuves; ⁸ terre de blé, d'orge et de vignes, dans laquelle naissent les figuiers, les grenadiers et les oliviers; terre d'huile et de miel, ⁹ où tu mangeras ton pain sans en manquer jamais, où tu jouiras de l'abondance de toutes choses, dont les pierres sont du fer, et de ses montagnes on exploite des mines d'airain : ¹⁰ afin que, lorsque tu auras mangé et que tu seras rassasié, tu bénisses le Seigneur ton Dieu pour la terre excellente qu'il t'a donnée.

¹¹ » Aie soin et prends garde de n'oublier jamais le Seigneur ton Dieu, et de ne point négliger ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies, que moi je te prescris aujourd'hui; ¹² de peur qu'après que tu auras mangé et que tu seras rassasié, que tu auras bâti de belles maisons et que tu t'y seras établi, ¹³ et que tu auras eu des troupeaux de bœufs, et des troupeaux de brebis, et une abondance d'argent et d'or de toutes choses, ¹⁴ ton cœur ne s'élève, et que tu ne te souviennes plus

3. *Que tu ignorais* : voir la note sur *Exode*, xvi, 31. — *Ce n'est pas de pain seulement...* Parole citée par N.-S. au tentateur : voir la note sur *Deuté.*, vi, 13.

7. *Le Seigneur ton Dieu t'introduira dans une terre bonne.* Dans le Deutéronome, cette promesse est rappelée à tout instant, et avec une insistance qui ne peut convenir qu'à l'époque même où allait s'accomplir cette grande révolution dans la vie politique des Hébreux : chez un écrivain postérieur, une telle insistance serait inexplicable. — *De laquelle jaillissent des sources de fleuves.* Quoique autrefois il y ait eu plus d'eau qu'aujourd'hui en Palestine, ce pays n'a jamais passé pour exceptionnel sous ce rapport : il n'y a guère que des habitants du désert qui pouvaient regarder la Palestine comme

une terre abondamment arrosée d'eau.

8. *Terre de blé...* Ce verset résume les principales productions agricoles du pays de Chanaan : le blé et l'orge étaient les deux espèces de céréales les plus cultivées. La vigne était une des principales richesses du pays, ainsi que l'olivier (*terre d'huile*). Le figuier y est encore très commun ; quant au grenadier, dont le fruit est si savoureux dans les pays chauds, on le plantait dans tous les endroits propices à sa culture.

9. *De ses montagnes on exploite des mines d'airain* : voir plus haut la note sur *Nombres*, xxi, 8.

11. *Ses préceptes, ses ordonnances et ses cérémonies* : noms divers de la *Thora* ou loi de Moïse ; voir la note du *Deutéronome*, iv, 4.

γῆς Αἰγύπτου ἐξ οἴκου δουλείας, ¹⁵ τοῦ ἀγαγόντος σε διὰ τῆς ἐρήμου τῆς μεγάλης καὶ τῆς φοβεραῆς ἰκείνης, οὗ ὄφεις δάκνων καὶ σκορπίοι καὶ δίψα, οὗ οὐκ ἦν ὕδωρ, τοῦ ἐξαγαγόντος σοι ἐκ πέτρας ἀροτόμου πηγὴν ὕδατος, ¹⁶ τοῦ ψομίσαντός σε τὸ μᾶννα ἐν τῇ ἐρήμῳ, ὃ οὐκ ἤδεις σὺ, καὶ οὐκ ἠδειςαν οἱ πατέρες σου, ἵνα κακώσῃ σε καὶ ἐκπειράσῃ σε καὶ εὖ σε ποιήσῃ ἐσχάτων τῶν ἡμερῶν σου. ¹⁷ Μὴ εἴπῃς ἐν τῇ καρδίᾳ σου Ἡ ἰσχὺς μου καὶ τὸ κράτος τῆς χειρός μου ἐποίησέ μοι τὴν δύναμιν τὴν μεγάλην ταύτην. ¹⁸ Καὶ μνησθήσῃ κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, ὅτι αὐτός σοι δίδωσιν ἰσχὺν τοῦ ποιῆσαι δύναμιν, καὶ ἵνα στήσῃ τὴν διαθήκην αὐτοῦ, ἣν ὤμοσε κύριος τοῖς πατράσι σου, ὡς σημερον.

¹⁹ Καὶ ἔσται, ἐὰν λήθῃ ἐπιλάθῃ κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, καὶ πορευθῆς ὀπίσω Θεῶν ἐτέρων, καὶ λατρεύσῃς αὐτοῖς καὶ προσκυνήσῃς αὐτοῖς, διαμαρτυροῦμαι ὑμῖν σημερον ἵ τὸν τε οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν, ὅτι ἀπωλεία ἀπολείσθῃ. ²⁰ καθὰ καὶ τὰ λοιπὰ ἔθνη, ὅσα κύριος ὁ Θεὸς ἀπολλύει πρὸ προσώπου ὑμῶν, οὕτως ἀπολείσθε, ἀνθ' ὧν οὐκ ἤκουσατε τῆς φωνῆς κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν.

IX. Ἄκουε, Ἰσραὴλ, σὺ διαβαίνεις σημερον τὸν Ἰορδάνην, εἰσελθεῖν κληρονομησάσαί σου τὴν μεγάλην καὶ ἰσχυρότητα μᾶλλον ἢ ὑμεῖς, πόλεις μεγάλας καὶ τειχηρούσας ἕως τοῦ οὐρανοῦ, ² λαὸν μέγαν καὶ πολὺν καὶ εὐμήκη, υἱοὺς Ἐνάκ, οὓς σὺ οἶσθα καὶ σὺ ἀκήκουας. Τίς ἀντιστήσεται κατὰ πρόσωπον υἱῶν Ἐνάκ; ³ Καὶ γνώσῃ σημερον, ὅτι κύριος ὁ Θεὸς σου οὗτος προπορεύσεται πρὸ προσώπου σου πῦρ καταναλίσκον ἐστίν οὗτος ἐξολοθρεύσει αὐτοὺς καὶ οὗτος ἀποστρέψει αὐτοὺς ἀπὸ προσώπου σου, καὶ ἀπολεῖ αὐτοὺς ἐν τάχει, καθὰπερ εἶπέ σοι κύριος.

16. A* ἤδεις σὺ καὶ ὄκ... AEF: καὶ ἔγχε ἐκπειρ. F: ἐπ' ἐσχάτου σου. A: ἐπ' ἐσχάτῳ σου. 17. AEF† (in.) Καὶ. 18. AF* (a. ἔνα) καὶ et (p. ὄκμ.) κύριος. 20. AF* ὁ Θεός. — 3. AF: αὐτοῦ; πρὸ προσ. et † (a. καὶ ἀπολεῖ) καὶ ἐξολοθρεύσει αὐτούς.

יו מצרים מבית עבדים: המוליכיה במדבר הגדל והנורא נחשו שרת ועקרב וצמאון אשר אין מים המוציא לה מים מצור התקמיש: ¹⁶ המאללך מן במדבר אשר לא ידעון אבתיך למען ענתך ולמען נפתך ¹⁷ להיטבך באחרייך: ואמרת בלבבך פהי ועצם ידי עשה לי אתהחיל ¹⁸ הזה: וזכרת אתיהנה אלהיך פי הוא הפתן לך פח לעשות חיל למען הקים אתבריתו אשרנשבע לאבתיך פיום הזה: פ

¹⁹ והיה אםשכח תשכח אתיהנה אלהיך והלכת אחרי אלהים אחרים ועבדתם והשתחית להם העדתי בכם היום פי אבד האבדון: פגוים אשר יהנה מאבד מפניכם פן האבדון עקב לא תשמעון בקול יהנה אלהיכם: פ

IX. שמע ישראל ושראל אנה עבר היום אתהירדן לבא לרשת גוים גדלים ועצמים מפנה ערים גדלות ובכרות בשמים: עם גדול ורם בני ענקים אשר אנה ידעת ואנה שמעת מי יתיצב לפני בני ענק: וידעת היום פי יהנה אלהיך הואהעבר לפניך אש אכלה הוא ישמידם והוא יכניעם לפניך והורשתם והאבדתם ⁴ מהר כאשר דבר יהנה לך: אל-האמר

15. Des serpents au souffle brûlant. Septante : « le serpent qui mord ». Hébreu : « le serpent sâraf ».

16. Et après qu'il l'a eu affligé et éprouvé, il a eu enfin pitié de toi. Hébreu : « afin de t'affliger et de l'éprouver, pour te faire prospérer à la fin ».

19. Je te prédis. Septante : « je prends à témoin le ciel et la terre ».

IX. 2. Que toi-même tu as vu et entendu, auxquels nul ne peut résister en face. Hébreu et Septante : « que tu connais et dont tu as entendu (dire), qui subsistera devant les enfants d'Énac? »

3. Passera devant toi. Hébreu : « lui qui marche devant toi ». — Qui les brisera, etc. Septante : « il les exterminera, les enlèvera de devant toi et les perdra promptement ».

II^e Discours (V-XXVI). — 1^o (d). *Gratuité des bienfaits de Dieu (IX-X, 11).*

mini Dei tui, qui eduxit te de terra Ægypti, de domo servitutis : ¹⁵ et ductor tuus fuit in solitudine magna atque terribili, in qua erat serpens flatu adurens, et scorpion ac dipsas, et nullæ omnino aquæ : qui eduxit rivos de petra durissima, ¹⁶ et cibavit te manna in solitudine, quod nescierunt patres tui. Et postquam afflixit ac probavit, ad extremum misertus est tui, ¹⁷ ne diceres in corde tuo : Fortitudo mea, et robor manus meæ, hæc mihi omnia præstiterunt : ¹⁸ sed recorderis Domini Dei tui, quod ipse vires tibi præberit, ut impleret pactum suum, super quo juravit patribus tuis, sicut præsens indicat dies.

Serpentes deserti.
Deut. 6, 12.
Deut. 1, 19. Num. 21, 6; 20, 2, 9, 11. Ex. 17, 6.
Manna.
Deut. 8, 3.
Misericordia Domini.
Deut. 9, 4. Jud. 7, 2. Ex. 10, 13.
Deut. 4, 31; 7, 5.

¹⁹ Sin autem oblitus Domini Dei tui, secutus fueris deos alienos, coluerisque illos et adoraveris : ecce nunc prædico tibi quod omnino dispeeres. ²⁰ Sicut gentes, quas delavit Dominus in introitu tuo, ita et vos peribitis, si inobediéntes fueritis voci Domini Dei vestri.

Infidelitas puniendæ.
Deut. 4, 25; 11, 25.

IX. ¹ Audi, Israel : Tu transgrediéris hodie Jordánem, ut possideas nationes máximas et fortióres te, civitatés ingéntes, et ad cælum usque murátas, ² pópulum magnum atque sublimem, filios Enácim, quos ipse vidisti et audisti, quibus nullus potest ex adverso resistere. ³ Scies ergo hodie quod Dominus Deus tuus ipse transibit ante te, ignis dévorans atque consúmens, qui cónterat eos et déleat atque dispérdat ante faciém tuam velóciter, sicut locútus est tibi.

d) Chanaanorum fortitudo.
Deut. 5, 1; 4, 1. Deut. 7, 1. Deut. 1, 28. Num. 13, 29, 34.
Deus ipse pro Hebræis præliaturus.
Deut. 4, 24. Hebr. 12, 29; 10, 27.

⁴ Ne dicas in corde tuo, cum de-

du Seigneur ton Dieu, qui t'a retiré de la terre d'Égypte, de la maison de servitude ; ¹⁵ qui a été ton guide dans le désert grand et terrible, dans lequel étaient des serpents au souffle brûlant, des scorpions et des dipsas, et où il n'y avait absolument aucune eau ; qui a fait jaillir des ruisseaux de la pierre la plus dure, ¹⁶ et qui t'a nourri dans le désert d'une manne que n'ont pas connue tes pères. Et après qu'il t'a eu affligé et éprouvé, il a eu enfin pitié de toi, ¹⁷ afin que tu ne dises pas en ton cœur : C'est ma force et la vigueur de ma main qui m'ont acquis toutes ces choses ; ¹⁸ mais que tu te souviennes que c'est le Seigneur ton Dieu qui t'a lui-même donné des forces, afin d'accomplir ainsi l'alliance au sujet de laquelle il a juré à tes pères, comme le montre le présent jour.

¹⁹ » Mais si, oubliant le Seigneur ton Dieu, tu suis des dieux étrangers, et que tu les serves et les adores, voici maintenant que je te prédis que tu périras entièrement : ²⁰ comme les nations qu'a détruites le Seigneur à ton entrée, ainsi vous périrez, vous aussi, si vous êtes désobéissants à la voix du Seigneur votre Dieu.

IX. ¹ » Écoute, Israël : Tu passeras aujourd'hui le Jourdain, afin que tu possèdes des nations très grandes et plus fortes que toi, des villes immenses et fortifiées jusqu'au ciel, ² un peuple grand et d'une très haute stature, les enfants d'Énac que toi-même tu as vus et entendus, auxquels nul ne peut résister en face. ³ Tu sauras donc aujourd'hui que le Seigneur ton Dieu passera lui-même devant toi, feu dévorant et consumant, qui les brisera, les détruira et les exterminera soudain devant ta face, comme il t'a dit.

⁴ » Ne dis point en ton cœur, lors-

sur Exode, XVI, 31.

IX. 1. *Écoute, Israël...* : d) *Gratuité des bienfaits de Dieu, IX, 1-X, 11.* — *Aujourd'hui*, dans le sens de *bientôt*, de même que *demain* veut souvent dire *plus tard*.

2. *Les enfants d'Énac*, déjà mentionnés : c'étaient des géants, habitants de la terre de Chanaan, qu'avaient vus les espions envoyés par Moïse en Palestine, *Nombres, XIII, 29-34*.

3. *Soudain* : Moïse avait précisé lui-même un peu plus haut, *VII, 22-23*, le sens de cette parole, et montré qu'une destruction trop rapide des Cha-

15. *Des dipsas*. C'est le seul passage où la Vulgate emploie cette expression. Le dipsas, ou dipsade, est une espèce de serpent dont la blessure cause une soif ardente qui amène bientôt la mort. C'est par ce mot que se traduirait plus exactement le *saráf* du texte hébreu, appelé par la Vulgate, dans ce passage, « le serpent au souffle brûlant », *serpens flatu adurens*. Quant à l'expression hébraïque rendue par *dipsas*, ce n'est pas le nom d'un serpent, mais *sim-dôn*, « la région desséchée » et brûlante. — *Qui a fait jaillir des ruisseaux* : en deux circonstances, *Exode, XVII, 6*, et *Nombres, XX, 11*.

16. *Que n'ont pas connue les pères* : voir la note

⁴ Μη εἴπῃς ἐν τῇ καρδίᾳ σου ἐν τῷ ἔξαναλωσά σου κύριον τὸν θεόν σου τὰ ἔθνη ταῦτα πρὸ προσώπου σου, λέγων· Διὰ τὴν δικαιοσύνην μου εἰσηγγαγέ με κύριος κληρονομήσῃαι τὴν γῆν 'τὴν ἀγαθὴν' ταύτην.
⁵ Οὐχὶ διὰ τὴν δικαιοσύνην σου, οὐδὲ διὰ τὴν ὁσιότητα τῆς καρδίας σου σὺ εἰσπορεύῃ κληρονομήσῃαι τὴν γῆν αὐτῶν, ἀλλὰ διὰ τὴν ἀσέβειαν τῶν ἐθνῶν τούτων κύριος ἐξολοθρεύσει αὐτοὺς ἀπὸ προσώπου σου, καὶ ἵνα στήσῃ τὴν διαθήκην, ἣν ὤμοσε κύριος τοῖς πατράσιν ἡμῶν τῷ Ἀβραάμ καὶ τῷ Ἰσαὰκ καὶ τῷ Ἰακώβ. ⁶ Καὶ γνώσῃ σήμερον, ὅτι οὐχὶ διὰ τὰς δικαιοσύνας σου κύριος ὁ θεός σου δίδωσί σοι τὴν γῆν τὴν ἀγαθὴν ταύτην κληρονομήσῃαι· ὅτι λαὸς σκληροτράχηλος εἶ.

⁷ Μνήσθητι, μη ἐπιλάθῃ, ὅσα παρωξύνεις κύριον τὸν θεόν σου ἐν τῇ ἐρήμῳ· ἀπ' ἧς ἡμέρας ἐξήλθετε ἐξ Αἰγύπτου καὶ ἦλθετε εἰς τὸν τόπον τοῦτον, ἀπειθοῦντες διατελεῖτε τὰ πρὸς κύριον.
⁸ Καὶ ἐν Χωρήβ παρωξύνετε κύριον, καὶ ἐθνωθήκει κύριος ἐφ' ὑμῖν ἐξολοθρεύσει ὑμᾶς, ⁹ ἀναβαινοντός μου εἰς τὸ ὄρος λαβεῖν τὰς πλάκας τὰς λιθίνας, πλάκας διαθήκης ἃς διέθετο κύριος πρὸς ὑμᾶς. Καὶ κατεγενόμην ἐν τῷ ὄρει τεσσαράκοντα ἡμέρας καὶ τεσσαράκοντα νύκτας, ἄρτον οὐκ ἔφαγον καὶ ὕδωρ οὐκ ἔπιον,
¹⁰ καὶ ἔδωκέ μοι κύριος τὰς δύο πλάκας τὰς λιθίνας γεγραμμένας ἐν τῷ δακτύλῳ τοῦ θεοῦ, καὶ ἐπ' αὐταῖς ἐγέγραπτο πάντες οἱ λόγοι οὓς ἐλάλησε κύριος πρὸς ὑμᾶς ἐν τῷ ὄρει ἡμέρα ἐκκλησίας.
¹¹ Καὶ ἐγένετο διὰ τεσσαράκοντα ἡμερῶν καὶ διὰ τεσσαράκοντα νυκτῶν ἔδωκε κύριος ἐμοὶ τὰς δύο πλάκας τὰς λιθίνας, πλάκας διαθήκης.
¹² Καὶ εἶπε κύριος πρὸς με· Ἀνάστηθι κατὰβηθι τὸ τάχος ἐντεῦθεν, ὅτι ἠνόμησεν ὁ λαός σου,

4. AEF: Διὰ τὰς δικαιοσύνας μου; † (in f.) Ἀλλὰ διὰ τὴν ἀσέβειαν τῶν ἐθνῶν τούτων κύριος· ἐξολοθρεύσει αὐτοὺς πρὸ προσώπου σου. 5. A: (1. ἀσέβειαν) ἀνομίαν. AF: (1. ἡμῶν) ὑμῶν. AEF* τῷ (ter.). 6. AF: (1. οὐχὶ) οὐ. 7. AEF: (1. καὶ) ἕως. 10. AF† (p. ὄρει) ἐκ μέσου τοῦ πυρός ἐν. 12. AF† (p. Ἀνάστηθι) καὶ.

בְּלִבְבְּךָ בְּהַנְהִיךָ אֱלֹהֶיךָ אֶתְּךָ
מִלְּפָנֶיךָ לֵאמֹר לֹא מֵעֲדוֹתַי הֵבִיאָנִי
יְהוָה לְרִשְׁתָּ אֶת־הָאָרֶץ הַזֹּאת
וּבְרִשְׁתָּ הַגּוֹיִם הָאֵלֶּה יְהוָה מוֹרִישָׁם
מִפָּנֶיךָ· לֹא בְּעֲדוֹתֶיךָ וּבִישׁוֹר לְבַבְּךָ
אֶתְּךָ כִּי לְרִשְׁתָּ אֶת־אֲרָצָם כִּי
בְרִשְׁתָּ הַגּוֹיִם הָאֵלֶּה יְהוָה אֱלֹהֶיךָ
מוֹרִישָׁם מִפָּנֶיךָ וּלְמַעַן הַקִּים אֶת־
הַדָּבָר אֲשֶׁר נִשְׁבַּע יְהוָה לְאַבְרָהָם
לֵאבְרָהָם לֵיחָדְקָךָ וְלֵיעֲקֹב· וַיַּדְעָתָּ כִּי
לֹא בְּעֲדוֹתֶיךָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לְךָ
אֶת־הָאָרֶץ הַשׁוֹבָה הַזֹּאת לְרִשְׁתָּהּ
כִּי עִם־קִשְׁוֹתָ עָרַף אֶתְּךָ:

⁷ זְכוֹר אֶל־תְּשֻׁבָה אֶת אֲשֶׁר־תִּקְצַפְּתָּ
אֶת־יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בַּמִּדְבָּר לְמַן־הַיּוֹם
אֲשֶׁר־יָצֵאתָ מֵאֲרָץ מִצְרַיִם עַד־
בְּאֲכַם עַד־הַמָּקוֹם הַזֶּה מִמֵּרִים
הַיִּיטָם עִם־יְהוָה· וּבְהִרְבֵּה הַקְּצַפְּתָם
אֶת־יְהוָה וַיִּתְאַמַּךְ יְהוָה בְּכֶם
לְהַשְׁמִיד אֶתְכֶם· בְּעַלְתִּי הַהִרֹה
לְקַחַת לִיחַת הָאֲבָנִים לִיחַת הַבְּרִית
אֲשֶׁר־פָּרַת יְהוָה עִמָּכֶם וְאֲשַׁב בְּהִרֹ
אֲרָבָעִים יוֹם וְאַרְבָּעִים לַיְלָה לָהֶם
כִּי אֲבַלְתִּי וּמִים לֹא שָׁתִיתִי· וַיִּתֵּן
יְהוָה אֵלַי אֶת־שְׁנֵי לִיחַת הָאֲבָנִים
כְּתוּבִים בְּאֲצָבַע אֱלֹהִים וַעֲלִיָּהֶם
כָּכָל־הַדְּבָרִים אֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה
עִמָּכֶם בְּהַר מִתְּוֶה הָאֵשׁ בַּיּוֹם
הַהַהֵל· וַיְהִי מִקֵּץ אֲרָבָעִים יוֹם
וְאַרְבָּעִים לַיְלָה נָתַן יְהוָה אֵלַי אֶת־
שְׁנֵי לִחַת הָאֲבָנִים לְהוֹת הַבְּרִית·
וַיֹּאמֶר יְהוָה אֵלַי קוּם רַד מִהַר מִזֶּה

4. Cette terre. Septante: « cette bonne terre ». — Puisque c'est à cause de leurs impiétés que ces nations ont été détruites, manque dans les Septante.

5. Qu'à ton entrée, elles seront détruites. Hébreu: « que Jahvé ton Dieu les chasse de devant toi ». 10. Du milieu du feu manque dans les Septante.

II^e Discours (V-XXVI). — 1^o (d). *Gratuité des bienfaits de Dieu (IX-X, 11).*

léverit eos Dóminus Deus tuus in conspéctu tuo : Propter justitiam meam introduxit me Dóminus ut terram hanc possidérem, cum propter impietates suas istæ delætæ sint nationes. ⁵ Neque enim propter justitias tuas, et æquitatem cordis tui, ingrediéris ut possideas terras earum : sed quia illæ egérunt impie, introeunte te delætæ sunt : et ut compléret verbum suum Dóminus, quod sub juraménto pollicitus est pátribus tuis, Abraham, Isaac, et Jacob. ⁶ Scito ergo quod non propter justitias tuas Dóminus Deus tuus déderit tibi terram hanc óptimam in possessionem, cum durissimæ cervicis sis pópulus.

⁷ Meménto, et ne obliviscáris, quómodo ad iracúndiam provocáveris Dóminus Deum tuum in solitúdine. Ex eo die, quo egressus es ex Ægypto usque ad locum istum, semper advérsus Dóminus contendisti. ⁸ Nam et in Horeb provocásti eum, et irátus delére te vóluit, ⁹ quando ascéndi in montem, ut accíperem tábulas lapideas, tábulas pacti quod pépigit vobíscum Dóminus : et perseverávi in monte quadragínta diébus ac nóctibus, panem non cómedens, et aquam non bibens. ¹⁰ Deditque mihi Dóminus duas tábulas lapideas scriptas dígito Dei, et continéntes ómnia verba quæ vobis locútus est in monte de médio ignis, quando cóncio pópuli congregáta est. ¹¹ Cumque transísent quadragínta dies, et tótidem noctes, dedit mihi Dóminus duas tábulas lapideas, tábulas féderis, ¹² dixitque mihi : Surge, et descénde

Hebraeus a superbin cavendum.

Deut. 8, 17; 7, 17, 7-5.

Lev. 18, 24-25. Gen. 15, 16.

Gen. 12, 7.

Deut. 8, 13-14. Ex. 32, 9; 33, 3; 34, 9. Act. 7, 51.

Rebelliones populi multe.

Ex. 14, 10-12.

De Horeb iterum fit memoria.

Ex. 17, 6.

Ex. 32, 1-6, 10.

Moyses in monte.

Ex. 24, 15; 34, 26. Mat. 4, 2.

Deut. 4, 13. Ex. 31, 16; 32, 15; 34, 28.

Ex. 32, 7.

que le Seigneur ton Dieu les aura détruits en ta présence : C'est à cause de ma justice que le Seigneur m'a introduit dans cette terre pour la posséder, puisque c'est à cause de leurs impiétés que ces nations ont été détruites. ⁵ Car ce n'est pas à cause de ta justice, et de l'équité de ton cœur, que tu entreras dans leurs terres pour les posséder ; mais c'est parce que ces nations ont agi d'une manière impie, qu'à ton entrée elles seront détruites, et afin que le Seigneur accomplit la parole qu'il donna avec serment à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob. ⁶ Sache donc que ce n'est pas à cause de ta justice que le Seigneur ton Dieu t'a donné en possession cette terre excellente, puisque tu es un peuple d'un cou très roide.

⁷ » Souviens-toi, et n'oublie pas comment tu as provoqué au courroux le Seigneur ton Dieu dans le désert : depuis le jour que tu es sorti de l'Égypte jusqu'à ce lieu-ci, tu as toujours lutté contre le Seigneur. ⁸ Car, à Horeb même, tu l'as provoqué ; aussi, irrité, il a voulu te détruire, ⁹ quand je montai sur la montagne, pour recevoir les tables de pierre, les tables de l'alliance que fit le Seigneur avec vous ; et je demurai constamment sur cette montagne pendant quarante jours et quarante nuits, ne mangeant point de pain et ne buvant point d'eau. ¹⁰ Le Seigneur me donna alors les deux tables de pierre, écrites du doigt de Dieu, et contenant toutes les paroles qu'il vous dit sur la montagne, du milieu du feu, quand l'assemblée du peuple fut réunie. ¹¹ Et lorsque furent passés les quarante jours et autant de nuits, le Seigneur me donna les deux tables de pierre, les tables de l'alliance, ¹² et il me dit : Lève-toi, et descends vite d'ici, parce que

nanéens serait nuisible aux Israélites eux-mêmes, en faisant de la Palestine une terre déserte, inculte et abandonnée aux bêtes fauves.

4. *C'est à cause de ma justice...* : la pensée des merveilles opérées par Dieu en faveur des Israélites pouvait pousser ceux-ci à s'enorgueillir. Moïse prend à tâche de prémunir son peuple contre ce danger, et pour cela il lui rappelle, dans le cours de ce chapitre, les principales désobéissances auxquelles il s'est livré dans le désert.

6. *Tu es un peuple d'un cou très roide*, c'est-à-dire

refusant de s'incliner pour porter le joug et obéir aux commandements de Dieu. Voir *Exode*, xxxiii, 3, et la note.

8. *À Horeb même* : première désobéissance rappelée par Moïse, l'épisode du veau d'or, *Ex.* 8-21; cf. *Exode*, xxxii, 1-35.

9. *Ne mangeant point de pain et ne buvant point d'eau* : le pain et l'eau étant les aliments les plus élémentaires, cette expression signifie que Moïse garda une abstinence complète pendant les quarante jours qu'il passa sur la montagne.

οὐδὲ ἐξήγαγες ἐκ γῆς Αἰγύπτου, παρέβησαν ταχὺ ἐκ τῆς ὁδοῦ, ἧς ἐνετείλω αὐτοῖς, καὶ ἐποίησαν ἑαυτοῖς χώνευμα. ¹³ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς με, λέγων Ἰδὲ ἄλλακα πρὸς σε ἀπαῖξ καὶ δις, λέγων Ἰδοὺκα τὸν λαὸν τοῦτον, καὶ ἰδοὺ λαὸς σκληροτράχηλος ἐστίν. ¹⁴ Καὶ νῦν ἔασόν με ἔξολοθρεῦσαι αὐτούς, καὶ ἐξαλείψω τὸ ὄνομα αὐτῶν ὑποκάτωθεν τοῦ οὐρανοῦ, καὶ ποιήσω σε εἰς ἔθνος μέγα καὶ ἰσχυρὸν καὶ πολὺ μᾶλλον ἢ τοῦτο.

¹⁵ Καὶ ἐπιστρέψας κατέβην ἐκ τοῦ ὄρους καὶ τὸ ὄρος ἐκαίετο πυρὶ ἕως τοῦ οὐρανοῦ, καὶ αἱ δύο πλάκες τῶν μαρτυριῶν ἐπὶ ταῖς δυοὶ χερσαί μου. ¹⁶ Καὶ ἰδὼν ὅτι ἠμάρτετε ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν καὶ ἐποιήσατε ὑμῖν αὐτοῖς χώνευτον καὶ παρέβητε ἀπὸ τῆς ὁδοῦ, ἧς ἐνετείλατο κύριος ὑμῖν ποιεῖν, ¹⁷ καὶ ἐπιλαβόμενος τῶν δύο πλακῶν ἔρριψα αὐτάς ἀπὸ τῶν δύο χειρῶν μου καὶ συνέτριψα ἐναντίον ὑμῶν. ¹⁸ Καὶ ἐδέηθην ἔναντι κυρίου δεύτερον, καθάπερ καὶ τὸ πρότερον, τεσσαράκοντα ἡμέρας καὶ τεσσαράκοντα νύκτας ἄρτον οὐκ ἔφαγον καὶ ὕδωρ οὐκ ἔπιον περὶ πασῶν τῶν ἁμαρτιῶν ὑμῶν, ὧν ἠμάρτετε ποιῆσαι τὸ πονηρὸν ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ παροξύναι αὐτόν. ¹⁹ Καὶ ἐκφοβὸς εἰμι διὰ τὸν θυμὸν καὶ τὴν ὀργὴν, ὅτι παρωξύνθη κύριος ἐφ' ὑμῖν τοῦ ἔξολοθρεῦσαι ὑμᾶς. Καὶ εἰσήκουσε κύριος ἔμοῦ καὶ ἐν τῷ καιρῷ τούτῳ. ²⁰ Καὶ ἐπὶ Ἀαρὼν ἐθυμώθη ἔξολοθρεῦσαι αὐτόν, καὶ ἠρξάμην καὶ περὶ Ἀαρὼν ἐν τῷ καιρῷ ἐκείνῳ. ²¹ Καὶ τὴν ἁμαρτίαν ὑμῶν, ἣν ἐποιήσατε, τὸν μόσχον, ἔλαβον αὐτόν καὶ κατέκανουσα αὐτόν ἐν πυρὶ, καὶ συνέκοψα αὐτόν καταλέσας σφόδρα, ἕως ἐγένετο λεπτόν, καὶ ἐγένετο ὡσεὶ κοπιορτός, καὶ ἔρριψα τὸν κοπιορτόν εἰς τὸν χειμᾶρόν τὸν καταβαίνοντα ἐκ τοῦ ὄρους.

¹⁴. AEF* Καὶ νῦν. ¹⁵. AEF* ἕως τοῦ οὐρανοῦ. F: πλάκες τῆς διαθήκης ἐπὶ. ¹⁶. AF: ἐναντι (eti.). ¹⁸. AE: μόσχον χώνευτον κ. π. ταχὺ. EF: ἐκ τῆς ὁδοῦ. AF† (in f.) ποιεῖν. ¹⁷. AEF† (a. ἐναντίον) αὐτάς. E* (a. πρότ.). τὸ. AEF† (p. Θεοῦ) τοῦ. ¹⁹. AF: τὴν ὀρ. καὶ τ. θυ. AEF: (I. τούτῳ) ἐκείνῳ. ²⁰. AEF† (p. ἐθυμώθη) κύριος σφόδρα.

כִּי שָׁוִיתָ עִמָּךָ אֲשֶׁר הוֹצֵאתָ מִמִּצְרָיִם סֵרוּ מִהָר מִן־הַדֶּבֶר אֲשֶׁר צִוִּיתָם 13 עָשׂוּ לָהֶם מִסְכָּה׃ וַיֹּאמֶר יְהוָה אֵלַי לֵאמֹר רְאִיתִי אֶת־הָעַם הַזֶּה וְהִנֵּה עִם־קִשְׁת־עֶרְפָּה הֵיא׃ הֲרַף מִמְּנִי וְאֲשַׁמִּידֶם וְאִמְתִּיחַ אֶת־שֵׁמֶם מִתַּחַת הַשָּׁמַיִם וְאֶעֱשֶׂה אוֹתָהּ לְגֹי־עֲצֻזִים וְרָב מִמֶּנִּי׃

¹⁴ וַאֲפֹן וַאֲרֵד מִן־הַהָר וְהָהָר בָּעַר בְּאֵשׁ וּשְׂנֵי לוחֹת הַבְּרִית עַל שְׁתֵּי יָדָי׃ וְאָרָא וְהִנֵּה הִטָּאתֶם לַיהוָה אֱלֹהֵיכֶם עֲשִׂיתֶם לָכֶם עֵגֶל מִסְכָּה סֵרוֹתֶם מִהָר מִן־הַדֶּבֶר אֲשֶׁר־צִוִּיתִי יְהוָה אֲתֶכֶם׃ וְאֶתִּפֶּשׂ בְּשֵׁנֵי הַקָּחַת וְאֲשַׁלְּכֶם מֵעַל שְׁתֵּי יָדָי וְאֲשַׁבְּרֶם לְעֵינֵיכֶם׃ וְאֶתְנַסַּף לִפְנֵי יְהוָה כְּרֹאשֹׁנָה אַרְבָּעִים יוֹם וְאַרְבָּעִים לַיְלָה לָהֶם לֹא אֲכַלְתִּי וַיִּמִּים לֹא שְׁתִּיתִי עַל כָּל־הַטָּאתְכֶם אֲשֶׁר הִטָּאתֶם לַעֲשׂוֹת הֲרַע בְּעֵינֵי יְהוָה לְהַכְעִיסוֹ׃ כִּי יִגְדַּלְתִּי מִפְּנֵי הָאֵף וְהִתְהַמָּה אֲשֶׁר קָצַף יְהוָה גְּלוֹכֶם לְהַשְׁמִיד אֶתְכֶם וַיִּשְׁמַע יְהוָה אֵלַי כִּגַּם בַּפֶּעַם הַהוּא׃ וַיְבַאֲהֶן הַתְּאֵנָף יְהוָה מֵאֵד לְהַשְׁמִידוֹ וְאֶתִּפְּלֵל בְּסִי־בָעַד אֲתֵרֶן בָּעֵת הַהוּא׃ וְאֶת־הַטָּאתְכֶם אֲשֶׁר־עֲשִׂיתֶם אֶת־הַעֵגֶל לְקַחְתִּי וְאֲשַׁרְף אֹתוֹ בְּאֵשׁ וְאֶפְתַּח אֹתוֹ טְהוֹן הַיֵּטֵב עַד אֲשַׁר־דַּק לְעָפָר וְאֲשַׁלְּהוּ אֶת־עַפְרוֹ אֶל־הַיַּמִּים הַיָּבֵד מִן־הָהָר׃

v. 14. במצן בטרחה

²¹. AEF: αὐτόν καὶ κατήλεσα σφόδρα, ἕως οὗ ἐγένετο λεπτόν, καὶ ἐγενήθη.

¹³. Me dit. Les Septante ajoutent : « je t'ai répété plus d'une fois, disant ».

¹⁵. De la montagne ardente. Hébreu et Septante : de la montagne, et la montagne était brûlante en feu ».

¹⁴. Un veau de fonte. Hébreu : « un veau fondu ».

²¹. Puis le brisant. Hébreu : « je le pilai en le broyant bien jusqu'à ce qu'il fût réduit en poussière ».

II^e Discours (V-XXVI). — 1^o (d). *Gratuité des bienfaits de Dieu (IX-X, 11).*

hinc cito : quia pópulus tuus, quem eduxisti de Ægypto, deseruerunt velóciter viam quam demonstrásti eis, fecerúntque sibi conflátile.

Hebræi lapsi.

¹³ Rursúmque ait Dóminus ad me : Cerno quod pópulus iste duræ cervicis sit : ¹⁴ dimitte me ut cónteram eum, et déleam nomen ejus de sub cœlo, et constituam te super gentem, quæ hac major et fórtior sit.

Dei iracundia.

Deut. 9, 6. Ex. 32, 9.

¹⁵ Cumque de monte ardente descenderem, et duas tábulas föderis utrâque tenérem manu, ¹⁶ vidissémque vos peccásse Dómino Deo vestro, et fecísse vobis vitulum conflátilem, ac deseruísse velóciter viam ejus, quam vobis osténderat : ¹⁷ projéci tábulas de mánibus meis, confregique eas in conspéctu vestro. ¹⁸ Et prócidi ante Dóminum sicut prius, quadraginta diébus et nóctibus panem non cómedens, et aquam non bibens propter ómnia peccáta vestra quæ gessístis contra Dóminum, et eum ad iracúndiam provocástis : ¹⁹ tímui enim indignatiónem et iram illius, qua advérsus vos concitátus, delére vos vóluit. Et exaudivit me Dóminus étiam hac vice. ²⁰ Advérsus Aaron quoque veheménter irátus, vóluit eum contérrere, et pro illo similiter deprecátus sum. ²¹ Peccátum autem vestrum quod fecerátis, id est, vitulum, arrípiens, igne combússi, et in frusta commínuens, omnínóque in púlverem rédicens, projéci in torrentem, qui de monte descendit.

Vitulus conflagrans.

Hebr. 12, 18. Ex. 32, 15.

Ex. 32, 8, 19.

Moyses pro populo intercedit.

Deut. 9, 9. Ex. 34, 28; 24, 15.

Hebr. 12, 21.

Deut. 10, 10.

Item pro Aarone.

Ex. 32, 21.

Is. 31, 7.

ton peuple, que tu as retiré de l'Égypte, a abandonné aussitôt la voie que tu lui as montrée, et ils se sont fait une idole de fonte.

¹³ » Et de nouveau le Seigneur me dit : Je vois que ce peuple est d'un cou roide : ¹⁴ laisse-moi, que je le brise, et que j'efface son nom de dessous le ciel, et que je t'établisse sur une nation plus grande et plus forte que celle-ci.

¹⁵ » Or, lorsque je descendis de la montagne ardente, tenant les deux tables de l'alliance dans l'une et l'autre main, ¹⁶ et lorsque j'eus vu que vous aviez péché contre le Seigneur votre Dieu, que vous aviez fait pour vous un veau de fonte, et que vous aviez abandonné si tôt sa voie, qu'il vous avait montrée, ¹⁷ je jetai les tables de mes mains, et je les brisai en votre présence. ¹⁸ Puis je me prosternai devant le Seigneur, comme auparavant, ne mangeant point de pain pendant quarante jours et quarante nuits, et ne buvant pas d'eau, à cause de tous vos péchés que vous aviez commis contre le Seigneur, et parce que vous l'aviez provoqué au courroux ; ¹⁹ car j'ai craint son indignation et sa colère, par laquelle, excité contre vous, il a voulu vous détruire. Mais le Seigneur m'exauça encore cette fois. ²⁰ Contre Aaron aussi extrêmement irrité, il voulut le briser, mais je l'en détournai également par mes prières. ²¹ Quant au péché que vous aviez fait, c'est-à-dire le veau, je le pris, je le brûlai au feu, puis le brisant en morceaux, et le réduisant entièrement en poudre, je le jetai dans le torrent qui descend de la montagne.

12. De fonte : sur la facilité qu'avaient les Hébreux de procéder à cette opération dans le désert, voir la note de l'Exode, xxxii, 4.

13. D'un cou roide : voir plus haut la note sur le §. 6.

16. Un veau, souvenir du bœuf Apis adoré par les Égyptiens : voir la note sur l'Exode, xxxii, 4.

18. Je me prosternai devant le Seigneur comme auparavant : Moïse s'était prosterné devant le Sei-

gneur, afin d'intercéder pour le peuple, lorsque Dieu lui avait annoncé l'idolâtrie des Hébreux et son dessein de les punir, §. 13-14. Cette première prière de Moïse n'est pas rappelée en cet endroit du Deutéronome, mais elle se trouve tout au long dans l'Exode, xxxii, 11-14.

21. Le veau : voir ci-dessus la note sur le §. 16. — Je le jetai dans le torrent : sur ce ruisseau, voir la note de l'Exode, xxxii, 20.

22 Καὶ ἐν τῷ ἐμπουρισμῷ καὶ ἐν τῷ πειρασμῷ καὶ ἐν τοῖς μνημασι τῆς ἐπιθυμίας παροξύναντες ἦτε κύριον. 23 Καὶ ὅτε ἐξαπέστειλεν ὑμᾶς κύριος ἐκ Κάδης Βαρθή, λέγων· Ἀνάβητε καὶ κληρονομησατε τὴν γῆν, ἣν δίδωμι ὑμῖν, καὶ ἡπειθήσατε τῷ ῥήματι κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν, καὶ οὐκ ἐπιστεύσατε αὐτῷ, καὶ οὐκ εἰσηκούσατε τῆς φωνῆς αὐτοῦ. 24 Ἀπειθοῦντες ἦτε τὰ πρὸς κύριον ἀπὸ τῆς ἡμέρας, ἧς ἐγνώσθη ὑμῖν.

25 Καὶ ἐδεήθη ἐναντι κυρίου τεσσαράκοντα ἡμέρας καὶ τεσσαράκοντα νύκτας, ὅσας ἐδεήθη· εἶπε γὰρ κύριος ἐξολοθρευσαί ὑμᾶς. 26 Καὶ εὐξάμην πρὸς τὸν Θεὸν καὶ εἶπα· Κύριε, βασιλεῦ τῶν Θεῶν, μὴ ἐξολοθρεύσῃς τὸν λαόν σου καὶ τὴν μερίδα σου, ἣν ἐλυτρώσω, οὐς ἐξήγαγες ἐκ γῆς Αἰγύπτου ἔν τῃ ἰσχυί σου τῇ μεγάλῃ καὶ ἐν τῇ χειρί σου τῇ κραταίᾳ καὶ ἐν τῷ βραχίονί σου τῷ ὑψηλῷ. 27 Μνήσθητι Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ τῶν Θεοσπότων σου, οἷς ὤμοσας κατὰ σεαυτοῦ· μὴ ἐπιβλήσῃς ἐπὶ τὴν σκληρότητα τοῦ λαοῦ τούτου καὶ τὰ ἀσεβήματα καὶ ἐπὶ τὰ ἁμαρτήματα αὐτῶν. 28 Μὴ εἰπωσιν οἱ κατοικοῦντες τὴν γῆν, ὅθεν ἐξήγαγες ἡμᾶς ἐκεῖθεν, λέγοντες· Παρὰ τὸ μὴ δύνασθαι κύριον εἰσαγαγεῖν αὐτοὺς εἰς τὴν γῆν, ἣν εἶπεν αὐτοῖς, καὶ παρὰ τὸ μωσθαῖον αὐτοῦς, ἐξήγαγεν ἐν τῇ ἐρήμῳ ἀποκτεῖναι αὐτούς. 29 Καὶ οὗτοι λαὸς σου καὶ κληρὸς σου, οὐς ἐξήγαγες ἐκ γῆς Αἰγύπτου ἔν τῃ ἰσχυί σου τῇ μεγάλῃ καὶ ἐν τῇ χειρί σου τῇ κραταίᾳ καὶ ἐν τῷ βραχίονί σου τῷ ὑψηλῷ.

X. Ἐν ἐκείνῳ τῷ καιρῷ εἶπε κύριος πρὸς με· Ἀἴξουσιν σεαυτῷ δύο πλάκας λιθίνας ὡσπερ τὰς πρώτας, καὶ ἀνάβηθι πρὸς με εἰς τὸ ὄρος, καὶ ποιήσεις σεαυτῷ κιβωτὸν ξυλίνην. 2 Καὶ γράψεις ἐπὶ τὰς πλάκας τὰ ῥήματα, ἃ ἦν ἐν ταῖς πλάξι ταῖς πρώταις ἅς συνέτριψας, καὶ ἐμβάλεις αὐτὰς εἰς τὴν κιβωτόν. 3 Καὶ ἐποίησα κιβωτὸν ἐκ ξύλων ἀσήπτων, καὶ ἐλάξευσα τὰς πλάκας λιθίνας,

24. AEF: κύριον ἀφ' ἧς ἡμέρας. 26. AEF: ἠὺ-ξάμεν. AEF† (p. κύριε) κύριε. F* βασιλεῦ τῶν θεῶν. AEF: (1. μηρίδα) κληρονομίαν. † (a. οὐς) ἐν τῇ ἰσχυί σου τῇ μεγάλῃ. A* (alt.) τῇ. A (pro ὑψ.) μεγάλο. 27. AEF: καὶ ἐπὶ τὰ ἀσεβήματα αὐτῶν. 28. AEF: Μήποτε εἶπ. † (p. μωσθαῖον) κύριον. αὐτοῦς ἀπ. ἐν τ. ἐρ. A¹EF* (in f.) αὐτοῦς. 29. AEF* καὶ ἐν τῇ χ. σ. τῇ κρ. — 2. AEF: Καὶ

וּבְתַבְעָרָהּ וּבְקַבְרָתָהּ 22
הַתְּאֵוֹה מְקַצְפִּים הֵייתֶם אֶת־יְהוָה:
וּבְשִׁלַּח יְהוָה אֶתְכֶם מִקְדָּשׁ בְּרַנְלֵ
לֵאמֹר עֲלוּ וּרְשׁוּ אֶת־הָאָרֶץ אֲשֶׁר
נָתַתִּי לָכֶם וּתְמַרוּ אֶת־פִּי יְהוָה
אֶל־הַיֹּכֵם וְלֹא הָאֲמַנְתֶּם לוֹ וְלֹא
שָׁמַעְתֶּם בְּקִלּוֹ: 24
יְהוָה מִיֹּם נִדְעָתִי אֶתְכֶם:

כח וְאֲתַנְפַּל לַפְּנֵי יְהוָה אֶת אַרְבַּעַיִם
הַיּוֹם וְאֶת־אַרְבַּעַיִם הַלַּיְלָה אֲשֶׁר
הִתְנַפַּלְתִּי כִּי־אָמַר יְהוָה לְהַשְׁמִיד
אֶתְכֶם: 26 וְאֲתַפְּלַל אֶל־יְהוָה וְאָמַר
אֱדַנִּי יְהוָה אֱלֹהֵי־שָׁחַת עִמָּךְ וּנְהַלְתֶּךָ
אֲשֶׁר פָּדִיתָ בְּנִדְחָה אֲשֶׁר־הוֹצֵאתָ
מִמִּצְרַיִם בְּיַד חֲזָקָה: 27 וְכֹל לַעֲבֹדֶיךָ
לְאַבְרָהָם לְיִצְחָק וּלְיַעֲקֹב אֶל־תִּפְּוֹן
אֶל־קִשְׁיֵי הָעַם הַזֶּה וְאֶל־רִשְׁעוֹ וְאֶל־
הַשְׂאָתוֹ: 28 פֶּן־וְאָמְרוּ הָאָרֶץ אֲשֶׁר
הוֹצֵאתָנוּ מִמִּצְרַיִם מִבְּלִי יְכֹלֵת יְהוָה
לְהַכְיָאֵם אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר־דָּבַר לָהֶם
וּמִשְׁנֵאֲתוֹ אוֹתָם הוֹצִיאָם לְהַמְתֵּם
בְּמִדְבָּר: 29 וְהֵם עִמָּךְ וּנְהַלְתֶּךָ אֲשֶׁר
הוֹצֵאתָ בְּכַתְּוֹת הַגְּדָל וּבְזִרְעֶךָ
הַנְּטִיבֶיךָ:

X. בַּעַת הַהוּא אָמַר יְהוָה אֵלַי פְּסֹל־
לָךְ שְׁנַי־לוּחֹת אֲבָנִים פָּרָאשִׁלִּים
וְעֲלֵה אֵלַי הַהָרָה וְעֲשִׂיתָ לָךְ אֲרוֹן
עֵץ: 2 וְאֶכְתֹּב עַל־הַלּוּחֹת אֶת־הַדְּבָרִים
אֲשֶׁר הָיוּ עַל־הַלּוּחֹת הַקְּרָאשִׁנִּים אֲשֶׁר
שָׁבַרְתָּ וְשַׁמְתָּם בְּאֲרוֹן: 3 וְאָעַשׂ אֲרוֹן
עֵצִי שְׁטִים וְאֶפְסַל שְׁנַי־לוּחֹת אֲבָנִים

v. 24. פתח באתנח v. 2. כטנה מ' קטנה
גראשו... דסא הן... פרוטאי אים. 3. AEF: τὰς δύο
πλάκας τὰς λιθίνας.

22. A l'Embrasement aussi, à la Tentation et aux Sépultures de la concupiscence. Traduction des noms propres hébreux.
26. Seigneur Dieu. Septante. « Seigneur, roi des dieux ». — Et votre héritage... par votre grandeur manqué dans les Septante qui ajoutent : « dans ta

grande force... et par ton bras très haut ».
27. Et Jacob. Les Septante ajoutent : « tes serviteurs, auxquels tu as juré ».
X. 1. Une arche. Hébreu : « une caisse ». C'est le sens du mot arca, d'où nous avons tiré « arche ».

22 In Incendio quoque et in Tentatione, et in Sepulchris concupiscentiæ provocastis Dominum : 23 et quando misit vos de Cadèsbârne, dicens : Ascendite, et possidete terram. quam dedi vobis, et contempsistis imperium Domini Dei vestri, et non credidistis ei, neque vocem ejus audire voluistis : 24 sed semper fuistis rebelles a die qua nosse vos cœpi.

Rebelliones alie.
Num. 11, 3.
Ex. 17, 7.
Num. 11, 34;
13, 3.
Num. 13, 32;
14, 1-4.
Deut. 9, 7.
Is. 30, 9.
Act. 7, 51.

25 Et jâcui coram Domino quadraginta diebus ac noctibus, quibus eum suppliciter deprecabar, ne deleret vos ut fuerat comminatus : 26 et orans dixi : Domine Deus, ne disperdas populum tuum et hereditatem tuam, quam redemisti in magnitudine tua, quos eduxisti de Ægypto in manu forti. 27 Recordare servorum tuorum Abraham, Isaac, et Jacob : ne aspicias duritiam populi hujus, et impietatem atque peccatum : 28 ne forte dicant habitatores terræ, de qua eduxisti nos : Non poterat Dominus introducere eos in terram, quam pollicitus est eis, et oderat illos : idcirco eduxit, ut interficeret eos in solitudine : 29 qui sunt populus tuus et hereditas tua, quos eduxisti in fortitudine tua magna, et in brachio tuo extento.

Oratio Moysis ad Dominum pro populo.
Ex. 32, 11.
Ex. 19, 5.
Ex. 32, 13.
Num. 14, 15.

X. 1 In tempore illo dixit Dominus ad me : Dola tibi duas tabulas lapideas, sicut priores fuerunt, et ascende ad me in montem : faciesque arcam ligneam, 2 et scribam in tabulis verba quæ fuerunt in his quas ante confregisti, ponésque eas in arca. 3 Feci igitur arcam de lignis setim. Cumque dolâssem duas tabulas lapideas instar priorum, as-

Novæ tabule.
Ex. 34, 1.
Ex. 25, 10.
Deut. 9, 10.
Deut. 9, 17.
Ex. 32, 19.
Ex. 37, 1;
34, 4.

22 » A l'Embrasement aussi, à la Tentation et aux Sépulchres de la concupiscentence, vous avez provoqué le Seigneur. 23 Et quand il vous envoya de Cadèsbarné, disant : Montez et possédez la terre que je vous ai donnée, vous méprisâtes le commandement du Seigneur votre Dieu, vous ne crûtes pas en lui, et vous ne voulûtes pas écouter sa voix. 24 Mais vous avez été toujours rebelles, depuis le jour que j'ai commencé à vous connaître.

25 » Je me tins donc prosterné devant le Seigneur quarante jours et quarante nuits, durant lesquels je le conjurais avec supplication de ne point vous détruire comme il en avait menacé. 26 Et priant, je dis : Seigneur Dieu, ne détruisez point votre peuple et votre héritage, que vous avez racheté par votre grandeur, ceux que vous avez retirés de l'Égypte par une main puissante. 27 Souvenez-vous de vos serviteurs Abraham, Isaac et Jacob ; ne considérez point la dureté de ce peuple, ni son impiété, ni son péché, 28 de peur que les habitants de la terre, de laquelle vous nous avez retirés, ne disent : Le Seigneur ne pouvait les introduire dans la terre qu'il leur avait promise, et il les haïssait ; c'est pour cela qu'il les a retirés de l'Égypte, afin de les faire mourir dans le désert. 29 Ils sont votre peuple et votre héritage ; ce sont eux que vous avez retirés de l'Égypte par votre grande puissance et par votre bras étendu.

X. 1 » En ce temps-là le Seigneur me dit : Taille-toi deux tables de pierre, comme étaient les premières, et monte vers moi sur la montagne, et tu feras une arche de bois : 2 et j'écrirai sur ces tables les paroles qui étaient sur celles que tu as déjà brisées, et tu les placeras dans l'arche. 3 Je fis donc une arche de bois de sétim. Et lorsque j'eus taillé deux tables de pierre comme les pre-

22. A l'Embrasement : 2^o désobéissance rappelée d'un mot par Moïse. Voir Nombres, xi, 1-3. — A la Tentation : 3^o désobéissance rappelée par le prophète : elle avait eu lieu avant l'arrivée au Sinaï et était antérieure à celle de l'Embrasement, qui avait suivi le départ de l'Horeb. Voir Exode, xvii, 1-7. — Aux Sépulchres de la concupiscentence : 4^o désobéissance. Voir Nombres, xi, 4-34.

23. Quand il vous envoya de Cadèsbarné : 5^o désobéissance rappelée par Moïse ; elle est racontée dans les Nombres, xiii-xiv. Sur Cadèsbarné, voir la note, Nombres, xx, 4.

25. Je me tins donc prosterné. Après avoir rappelé d'un mot les quatre révoltes énumérées §. 22-23, Moïse revient au récit détaillé de la première, celle de l'adoration du veau d'or, récit interrompu au §. 21.

28. De peur que les habitants de la terre... Voir la note sur Exode, xxxii, 12.

X. 3. Je fis donc une arche. Sur l'arche d'alliance, voir Exode, xxv, 10, et la note 8 à la fin du volume. — De sétim : voir la note sur Exode, xxv, 5.

ὡς αἱ πρώται, καὶ ἀνέβην εἰς τὸ ὄρος, καὶ αἱ δύο πλάκες ἐπὶ ταῖς χεροῖ μου. ⁴ Καὶ ἔγραψεν ἐπὶ τὰς πλάκας κατὰ τὴν γραμμὴν τὴν πρώτην τοὺς δέκα λόγους, οὓς ἐλάλησε κύριος πρὸς ὑμᾶς ἐν τῷ ὄρει ἐκ μέσου τοῦ πυρός, καὶ ἔδωκεν αὐτάς κύριος ἐμοί. ⁵ Καὶ ἐπιστρέψας κατέβην ἐκ τοῦ ὄρους, καὶ ἐνέβαλον τὰς πλάκας εἰς τὴν κιβωτὸν ἣν ἐποίησα καὶ ἦσαν ἐκεῖ, καθὰ ἐνετείλατό μοι κύριος.

⁶ Καὶ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ ἀπήρουν ἐκ Βηρωθ υἱῶν Ἰακίμ Μισαδαῖ. Ἐκεῖ ἀπέθανεν Ἀαρὼν, καὶ ἐτάφη ἐκεῖ, καὶ ἐβούλευσεν Ἐλεάζαρ υἱὸς αὐτοῦ ἀντ' αὐτοῦ. ⁷ Ἐκεῖθεν ἀπήρουν εἰς Γαδγὰδ, καὶ ἀπὸ Γαδγὰδ εἰς Ἐτεβαθαῖ, γῆ χειμαρῶνι ὑδάτων. ⁸ Ἐν ἐκείνῳ τῷ καιρῷ διέστειλε κύριος τὴν φυλὴν τὴν Λευί, ἀφῆεν τὴν κιβωτὸν τῆς διαθήκης κυρίου, παρεστάναι ἐναντὶ κυρίου, λειτουργεῖν καὶ ἐπεύχεσθαι ἐπὶ τῷ ὀνόματι αὐτοῦ, ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης. ⁹ Διὰ τοῦτο οὐκ ἔστι τοῖς Λευίταις μερὶς καὶ κληροσ ἐν τοῖς ἀδελφοῖς αὐτῶν κύριος αὐτὸς κληροσ αὐτοῦ, καθότι εἶπεν αὐτῷ.

¹⁰ Καὶ γὰρ εἰστήκειν ἐν τῷ ὄρει τεσσαράκοντα ἡμέρας καὶ τεσσαράκοντα νύκτας, καὶ εἰζήκουσε κύριος ἐμοῦ καὶ ἐν τῷ καιρῷ τούτῳ, καὶ οὐκ ἠθέλησε κύριος ἐξολοθρῶσαι ὑμᾶς.

¹¹ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς με: Βάδιζε, ἄπαρον ἐναντίον τοῦ λαοῦ τούτου, καὶ εἰσπορευέσθωσαν καὶ κληρονομήτωσαν τὴν γῆν, ἣν ὤμοσα τοῖς πατράσιν αὐτῶν δοῦναι αὐτοῖς.

¹² Καὶ νῦν, Ἰσραὴλ, τί κύριος ὁ θεός σου αἰτεῖται παρὰ σοῦ, ἀλλ' ἢ φοβεῖσθαι κύριον τὸν θεόν σου, καὶ πορευέσθαι ἐν πάσαις ταῖς ὁδοῖς αὐτοῦ καὶ ἀγαπᾶν αὐτόν, καὶ λατρεύειν κυρίῳ τῷ θεῷ σου ἐξ ὅλης τῆς καρδίας σου καὶ ἐξ ὅλης τῆς ψυχῆς σου, ¹³ φυλάσσεσθαι τὰς ἐντολάς κυρίου τοῦ θεοῦ σου καὶ τὰ δικαιώματα αὐτοῦ, ὅσα ἐγὼ ἐντέλ-

κράσων καὶ ἔλεη ἡ ἡγήρη καὶ ἡ ἡγήρη
4 בְּיָמַי: וַיִּכְתֹּב עַל-הַלְּחָת פַּמְכָתֶב
הַרְאֲשׁוֹן אֶת עֲשֶׂרֶת הַדְּבָרִים אֲשֶׁר
דִּבֶּר יְהוָה אֵלַיכֶם בְּהַר מִתְּוֶה הָאֵשׁ
הַבְּנוֹם תִּקְהַל וַיִּתְּנֶם יְהוָה אֵלָי: וְאִפֹּן
הַ אֲרָד מִן-הַהָר וְאֲשַׁם אֶת-הַלְּחָת
בְּאָרוֹן אֲשֶׁר עָשִׂיתִי וַיְהִי שָׁם כְּאֲשֶׁר
צִוִּיתִי יְהוָה:

6 וּבְנֵי יִשְׂרָאֵל נִסְעוּ מִבְּאֵרֶת בְּנֵי-
יַעֲקֹב מִזִּסְרָה שָׁם מֵת אֲהֲרֹן וַיִּבְרַךְ
7 שָׁם וַיְכַתֵּן אֶלְעָזָר בְּנוֹ תִּתְחַוִּי: מִשָּׁם
נִסְעוּ הַדְּדָדָה וּמִן-הַדְּדָדָה יִטְבַּחַה
8 אֶרֶץ נַחֲלֵי-מַיִם: בְּעֵת הַהוּא הִבְדִּיל
יְהוָה אֶת-שִׁבְטֵי הַלְּוִי לְשֵׂאת אֶת-
אֲרוֹן בְּרִית-יְהוָה, לְעַמֹּד לְפָנַי יְהוָה
לְשָׂרְתוֹ וּלְבַרְכָּהּ בְּשִׁמּוֹ עַד הַיּוֹם
9 הַזֶּה: עַל-כֵּן לֹא-הָיָה לְלֵוִי חֶלֶק
וַנְּחַלְהָ עִם-אֲחָיו יְהוָה הוּא נַחֲלָתוֹ
כְּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה אֱלֹהֵיךָ לּוֹ:

10 וְאֲנֹכִי עֹמְדִתִּי בְּהָר בְּיַמִּים הַרְאֲשׁוֹנִים
אֲרַבְעִים יוֹם וְאַרְבָּעִים לַיְלָה וַיִּשְׁמַע
יְהוָה אֵלַי גַּם בַּפֶּעַם הַהוּא לֹא-אָבָה
11 יְהוָה הַשְׁתִּייתָךְ: וַיֹּאמֶר יְהוָה אֵלַי
קָדַם לָךְ לְמַסַּע לְפָנַי הָעַם וַיִּבְאֹה
וַיִּירָשׁוּ אֶת-הָאָרֶץ אֲשֶׁר-נִשְׁבַּעְתִּי
לְאַבְרָם לְתֵת לָהֶם: פ

12 וְעַתָּה יִשְׂרָאֵל מַה יְהוָה אֱלֹהֵיךָ
שָׁאֵל מֵעַמְּךָ כִּי אִם-לְיִרְאָה אֶת-
יְהוָה אֱלֹהֵיךָ לְלַבֵּת בְּכָל-דַּרְכֵי
וּלְאֲהַבָּה אֹתוֹ וּלְעַבֵּד אֶת-יְהוָה
אֱלֹהֵיךָ בְּכָל-לִבְבְּךָ וּבְכָל-נַפְשֶׁךָ:
13 לְשִׁמֹּר אֶת-מִצְוֹת יְהוָה וְאֶת-חֻקֵּי

3. EF† (a. χερσὶ) δυοί. 4. F† (p. πυρός) ἐν ἡμέρα τῆς συναγωγῆς. 6. F: Ἰακίμ Μισαρά. 7. AE: εἰς Ἐτεβαθαῖ. 9. AF: οὐκ ἔστι. F: κληροσ παρὰ τοῖς. AEF: καθὰ εἶπεν. 10. AEF: ἔστην ἐν... ἦκουσέ μου κύριος. F: καιρῷ ἐκείνῳ. 11. AEF: ἐναντι. F: κληρονομήτωσαν. 12. F: αἰτεῖ παρὰ: AEF* (a. πορεύ.) καί.

4. Quand le peuple était assemblé manque dans les Septante.

9. Lévi n'a pas. Septante: « les Lévites n'ont pas ».

11. Il me dit ensuite. Hébreu et Septante: « et Jahvéh (le Seigneur) me dit ». — Va et précède... Hébreu: « leve-toi pour précéder... ».

II^e Discours (V-XXVI). — 1^o (d). *Gratuité des bienfaits de Dieu (IX-X, 11).*

céendi in montem, habens eas in manibus. ⁴ Scripsitque in tabulis, juxta id quod prius scripserat, verba decem, quæ locutus est Dominus ad vos in monte de medio ignis, quando populus congregatus est : et dedit eas mihi. ⁵ Reversusque de monte, descendí, et posui tabulas in arcam, quam feceram, quæ lucusque ibi sunt, sicut mihi præcepit Dominus.

⁶ Filii autem Israel moverunt castra ex Beroth filiorum Jacan in Moséra, ubi Aaron mortuus ac sepultus est, pro quo, sacerdotio functus est Eleazar filius ejus. ⁷ Inde venerunt in Gadgad : de quo loco profecti, castrametati sunt in Jétébatha, in terra aquarum atque torrentium.

⁸ Eo tempore separavit tribum Levi, ut portaret arcam fœderis Domini, et staret coram eo in ministerio, ac benediceret in nomine illius usque in præsentem diem.

⁹ Quam ob rem non habuit Levi partem, neque possessionem cum fratribus suis : quia ipse Dominus possessio ejus est, sicut promisit ei Dominus Deus tuus.

¹⁰ Ego autem steti in monte, sicut prius, quadraginta diebus ac noctibus : exaudivitque me Dominus etiam hac vice, et te perdere noluit. ¹¹ Dixitque mihi : Vade, et præcede populum, ut ingrediatur, et possideat terram, quam juravi patribus eorum ut traderem eis.

¹² Et nunc Israel, quid Dominus Deus tuus petit a te, nisi ut timeas Dominum Deum tuum, et ambules in viis ejus, et diligas eum, ac servias Domino Deo tuo in toto corde tuo, et in tota anima tua : ¹³ custodiásque mandata Domini, et ceremonias ejus,

Dominus tabulas inscribit.

Ex. 34, 28.

Mors Aaronis.

Num. 33, 31 ;
20, 28-29.

Num. 33, 33.

Levitarum electio.

Deut. 31, 9.
Num. 3, 6-10 ;
4, 4-15.

Deut. 18, 5, 7.
1 Par. 23, 13.

Num. 18, 20.

Moyse ante Dominum.

Deut. 9, 25 ;
18, 9.

Deut. 9, 19.
Ex. 32, 11, 14.

e) Ad fidem exhortatio.

Mich. 6, 5.

Deut. 6, 5.

Mat. 22, 37.

mières, je montai sur la montagne, les ayant en mes mains. ⁴ Et le Seigneur écrivit sur ces tables, selon ce qu'il avait d'abord écrit, les dix paroles qu'il vous adressa sur la montagne, du milieu du feu, quand le peuple était assemblé, et il me les donna. ⁵ Et revenu de la montagne, je descendis, et je plaçai les tables dans l'arche que j'avais faite : et elles y sont demeurées jusqu'ici, comme le Seigneur m'a commandé.

⁶ » Or les enfants d'Israël transporterent leur camp de Beroth des enfants de Jacan à Moséra, où mourut et fut enseveli Aaron, à la place duquel Éléazar, son fils, exerça les fonctions du sacerdoce. ⁷ De là ils virent à Gadgad, et partis de ce lieu, ils campèrent à Jétébatha, terre d'eaux et de torrents.

⁸ » En ce temps-là le Seigneur sépara la tribu de Lévi, afin qu'elle portât l'arche d'alliance du Seigneur, qu'elle se tint devant lui pour son ministère, et qu'elle bénît en son nom, *comme elle a fait* jusqu'au présent jour. ⁹ A cause de cela Lévi n'a pas eu de part ni de possession avec ses frères, parce que le Seigneur lui-même est sa possession, comme lui a promis le Seigneur ton Dieu.

¹⁰ » Pour moi, je me tins sur la montagne comme auparavant, quarante jours et quarante nuits ; et le Seigneur m'exauça encore cette fois, et il ne voulut pas te perdre. ¹¹ Il me dit ensuite : Va, et précède le peuple, afin qu'il entre et qu'il possède la terre que j'ai juré à ses pères de leur donner.

¹² » Et maintenant, Israël, qu'est-ce que le Seigneur ton Dieu demande de toi, si ce n'est que tu craignes le Seigneur ton Dieu, que tu marches dans ses voies, que tu l'aimes, que tu serves le Seigneur ton Dieu en tout ton cœur et en toute ton âme, ¹³ et que tu gardes les commandements du Seigneur et ses

⁴. Et le Seigneur écrivit lui-même : voir plus haut la note sur Exode, xxxiv, 28.

⁶. Beroth des enfants de Jacan : c'est la station appelée Bénéjaacan dans les Nombres, xxxiii, 31. Les « enfants de Jacan » devaient être une tribu nomade de l'Arabie Pétrée. — Moséra, où mourut et fut enseveli Aaron. D'après les Nombres, xx, 27, Aaron mourut sur le mont Hor. Moséra était sans doute le lieu où les Israélites avaient planté leurs tentes, au

pied de la montagne.

⁷. Gadgad, mentionné, Nombres, xxxiii, 32. — Jétébatha, station déjà nommée, Nombres, xxxiii, 33.

⁸. En ce temps-là : formule vague, qu'il ne faut pas entendre à la lettre, car ce fut au Sinaï, et non à Jétébatha, qu'eut lieu la séparation des Lévités. Nombres, ii, 33-iv, 49.

¹². Et maintenant, Israël... : e) Malédiction contre les prévaricateurs, x, 12-xi, 32.

λομαί σοι σήμερον, ἵνα εἶ σοι ἦ; ¹⁴ Ἰδοὺ κυρίου τοῦ Θεοῦ σου ὁ οὐρανὸς καὶ ὁ οὐρανὸς τοῦ οὐρανοῦ, ἡ γῆ καὶ πάντα ὅσα ἐστὶν ἐν αὐτῇ. ¹⁵ Πλὴν τοὺς πατέρας ὑμῶν προείλετο κύριος ἀγαπᾶν αὐτούς, καὶ ἐξελέξατο τὸ σπέρμα αὐτῶν μετ' αὐτούς, ὑμᾶς παρὰ πάντα τὰ ἔθνη κατὰ τὴν ἡμέραν ταύτην. ¹⁶ Καὶ περιεμείσατε τὴν σκληροκαρδίαν ὑμῶν, καὶ τὸν τράχηλον ὑμῶν οὐ σκληρονεύετε. ¹⁷ Ὁ γὰρ κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν οὗτος Θεὸς τῶν Θεῶν καὶ κύριος τῶν κυρίων, ὁ Θεὸς ὁ μέγας καὶ ἰσχυρὸς καὶ φοβερός, ὅστις οὐ θαυμάζει πρόσωπον οὐδὲ οὐ μὴ λάβῃ δῶρον, ¹⁸ ποιῶν κρίσιν ¹ προσηλύτων καὶ ὀρφανῶν καὶ χήρα, καὶ ἀγαπᾷ τὸν προσήλυτον δούνα αὐτῶ ἄρτον καὶ ἱμάτιον. ¹⁹ Καὶ ἀγαπήσετε τὸν προσήλυτον προσήλυτοι γὰρ ἦτε ἐν γῆ Αἰγύπτῳ. ²⁰ Κύριον τὸν Θεόν σου φοβήθησθε, καὶ αὐτῷ λατρεύσεις, καὶ πρὸς αὐτὸν κολληθήσῃ, καὶ ἐπὶ τῷ ὀνόματι αὐτοῦ ὀμιῆ. ²¹ Οὗτος καύχημά σου καὶ οὗτος Θεὸς σου, ὅστις ἐποίησεν ἐν σοὶ τὰ μεγάλα καὶ τὰ ἐνδοξεῖα ταῦτα, ἃ ἴδωσαν οἱ ὀφθαλμοὶ σου. ²² Ἐν ἔβδομηχοντα ψυχαῖς κατέβησαν οἱ πατέρες σου εἰς Αἴγυπτον, νυνὶ δὲ ἐποίησέ σε κύριος ὁ Θεός σου ὡς εἶ τα ἄστρα τοῦ οὐρανοῦ τῷ πληθί.

XI. Καὶ ἀγαπήσεις κύριον τὸν Θεόν σου, καὶ φυλάξῃ τὰ φυλάγματα αὐτοῦ καὶ τὰ δικαιώματα αὐτοῦ καὶ τὰς ἐντολάς αὐτοῦ καὶ τὰς κρίσεις αὐτοῦ, πάσας τὰς ἡμέρας. ² Καὶ γνώσεσθε σήμερον, ὅτι οὐχὶ τὰ παιδία ὑμῶν, ὅσοι οὐκ ὄδισαν οὐδὲ ἴδωσαν, τὴν παιδείαν κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, καὶ τὰ μεγαλεῖα αὐτοῦ, καὶ τὴν χεῖρα τὴν κραταιάν, καὶ τὸν βραχίονα τὸν ὑψηλόν, ³ καὶ τὰ σημεῖα αὐτοῦ, καὶ τὰ τέρατα αὐτοῦ, ὅσα ἐποίησεν ἐν

15. F: π. ἡμῶν. AF: προείλατο. 16. AEF† (in f.) ἔτι. 17. AE: ὁ ἰσχ. καὶ ὁ φοβ. AEF* (a. μῆ) οὐ. 19. EF: Αἰγύπτου. 20. A: (pro φοβ.) προσήλυτοι. AF† (p. αὐτῷ) μόνη. 21. AEF: (1. οὐτος) αὐτός (bis). AEF* (a. σοι) ἐν. A: ἃ ἴδω. 22. AE: ἔβδ. πέντε. F: νῦν δὲ ἐπ. — 1. F: καὶ φυλάξεις. 2. AE: εἶδον (pro ἴδ.).

אֲשֶׁר אָנֹכִי מֵצִוְיָה הַיּוֹם לְטוֹב לָךְ: ¹⁴ הֲזוֹ לַיהוָה אֱלֹהֵיךָ הַשָּׁמַיִם וְהַשָּׁמַיִם כֹּס הַשָּׁמַיִם הָאָרֶץ וְכָל־אֲשֶׁר־בָּהּ: רַק בְּאַבְרָהָם הָשֵׁק יְהוָה לְאַהֲבָה אוֹתָם וַיִּבְחַר בְּזַרְעָם אַחֲרֵיהֶם בְּכֵם מִכָּל־הָעַמִּים כִּי־וָיִם הָיָה: וּמִלְתֶּם אֶת עַרְלַת לְבַבְכֶם וְעַרְפְּלֶם לֹא תִקְשׂוּ עוֹד: כִּי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם הוּא אֱלֹהֵי הַאֱלֹהִים וְאֲדָנִי הָאֱדָנִים הָאֵל הַגָּדֹל הַגִּבּוֹר וְהַנּוֹרָא אֲשֶׁר לֹא־יִשָּׂא פָנִים וְלֹא יִקַּח שֹׁחַד: עֲשֵׂה מַשְׁפָּט יְתוֹם וְאַלְמָנָה וְאַהֲבֵה זָר לְקֶתֶל לֹו לְכֶם וְשִׁמְלָה: וְאַהֲבַתֶּם אֶת־הַזָּר כִּי־גֵרִים כִּי הָיִיתֶם בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם: אֶת־יְהוָה אֱלֹהֵיךָ תִירָא אֹתוֹ תַעֲבֹד וְכֹו תִדְבָּק וּבִשְׁמֹו תִשָּׁבַע: הוּא תְהַלְתֶּה וְהוּא אֱלֹהֵיךָ אֲשֶׁר־עֲשֵׂה אֹתָךְ אֶת־הַגָּדֹל וְאֶת־הַנּוֹרָאֹת הָאֵלֶּה אֲשֶׁר רָאוּ עֵינֶיךָ: בְּשַׂבְעִים לָפֶשֶׁת יָרְדוּ אֲבֹתֶיךָ מִצְרַיִם וְעַתָּה שִׁמְךָ יְהוָה אֱלֹהֵיךָ כְּכֹוֹכְבֵי הַשָּׁמַיִם לְרֹב:

XI. וְאַהֲבַתְּ אֶת יְהוָה אֱלֹהֵיךָ וְשִׁמְרַתְּ מִשְׁמֵרָתוֹ וְהִקַּחְתּוֹ וּבִשְׁפָטוֹ וּבְמִצְוֹתָיו כָּל־הַיּוֹמִים: וַיִּדְעֶתֶם הַיּוֹם כִּי לֹא אֶת־בְּנֵיכֶם אֲשֶׁר לֹא־יָדְעוּ וְאֲשֶׁר לֹא־רָאוּ אֶת־מוֹסַר יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֶת־גְּדֹלוֹ אֶת־תְּהַלְתּוֹ וְהַזָּקָה וְהַזָּרְעוֹ הַנְּטוּיָה: וְאֶת־אֹתָתּוֹ וְאֶת־מִעֲשָׂיו אֲשֶׁר עֲשֵׂה בְּתוֹךְ מִצְרַיִם לְפָרְעֹה

v. 20. קמץ בו' פ'

15. *Et cependant le Seigneur s'est uni étroitement à tes pères.* Hébreu et Septante : « et cependant les pères, il a plu à Jahvéh (au Seigneur) de les aimer ». — *Comme il est entièrement prouvé aujourd'hui.* L'hébreu et les Septante ont simplement : « comme en ce jour ».

17. *Ni aux présents.* Hébreu et Septante : « qui ne prend point de présents ».

18. *Il fait justice.* Les Septante ajoutent : « à l'étranger ».

19. *Vous donc aussi* n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

XI. 1. *En tout temps.* Hébreu et Septante : « tous les jours ».

2. Hébreu : « vous reconnaîtrez aujourd'hui, ce que n'ont pas connu vos enfants, qui n'ont pas vu les châtimens (infligés) par Jahvéh, votre Dieu, sa grandeur... ».

II^e Discours (V-XXVI). — 1^e (c). Contre les prévaricateurs (X, 12-XI, 32).

quas ego hodie præcipio tibi, ut bene sit tibi? ¹⁴ En Dómini Dei tui cælum est, et cælum cæli, terra, et ómnia quæ in ea sunt : ¹⁵ et tamen pátribus tuis conglutinátus est Dóminus, et amávit eos, elegitque semen eórum post eos, id est, vos, de cunctis géntibus, sicut hodie comprobátur.

¹⁶ Circumcidite igitur præputium cordis vestri, et cervicem vestram ne indurétis ámplius : ¹⁷ quia Dóminus Deus vester, ipse est Deus deórum, et Dóminus dominántium, Deus magnus et potens, et terribilis, qui persónam non áccipit, nec múnera. ¹⁸ Facit júdicium pupillo et viduæ, amat peregrinum, et dat ei victum atque vestitum : ¹⁹ et vos ergo amáte peregrinos, quia et ipsi fuístis ádvenæ in terra Ægýpti. ²⁰ Dóminus Deum tuum timébis, et ei soli sérvies : ipsi adhærébis, jurabisque in nómine illius. ²¹ Ipse est laus tua, et Deus tuus, qui fecit tibi hæc magnália et terribilia, quæ vidérunt óculi tui. ²² In septuaginta animábus descendérunt patres tui in Ægýptum : et ecce nunc multiplicávit te Dóminus Deus tuus sicut astra cæli.

XI. ¹ Ama itaque Dóminus Deum tuum, et obsérva præcepta ejus et ceremónias, júdicia atque mandáta, omni témpore. ² Cognóscite hodie quæ ignórant filii vestri, qui non vidérunt disciplinam Dómini Dei vestri, magnália ejus et robústam manum, extentúmque bráchium, ³ signa et ópera quæ fecit in médio Ægýpti

Amor Dei in populum.

Deut. 6, 24.
Job. 41, 2.
Pa. 29, 1; 113, 16.
Ex. 19, 5.
3 Reg. 8, 27.

Deut. 7, 6-8;
9, 29.

Deus justus.

Ex. 19, 5.
Deut. 4, 38.

Deut. 30, 6.
Jer. 4, 4; 9, 25.

Rom. 2, 29.
Act. 7, 51.
2 Esd. 6, 16.

Deut. 9, 6.
Ex. 32, 9.

Ps. 95, 4;
85, 7.

1 Tim. 6, 15.
Deus debiliúm amator.

2 Par. 19, 7.
Job. 34, 19.

Sap. 6, 8.
Eccl. 35, 15.

Rom. 2, 11.
Gal. 2, 6.

Ex. 22, 22.
Ps. 145, 9.

1 Joa. 4, 21.
Ex. 22, 21.

Deut. 6, 13.
Mat. 4, 10.

Luc. 4, 8.
Is. 4, 8.

Is. 48, 1.
Ps. 62, 12.

Deut. 33, 29.
Jer. 17, 14.

Ex. 1, 5.
Gen. 46, 27.

Deut. 1, 10.
Deus amandus.

Deut. 10, 12;
8, 6.

Ex. 19, 4.
Mich. 7, 15.

cérémonies, que moi je te prescris aujourd'hui, afin que bien t'arrive? ¹⁴ Voici, au Seigneur ton Dieu est le ciel, et le ciel du ciel, et la terre et tout ce qui est sur elle. ¹⁵ Et cependant le Seigneur s'est uni étroitement à tes pères, il les a aimés, et il a choisi, après eux, leur postérité, c'est-à-dire vous, d'entre toutes les nations, comme il est entièrement prouvé aujourd'hui.

¹⁶ » Opérez donc la circoncision de votre cœur, et ne rendez plus votre cou inflexible, ¹⁷ parce que le Seigneur votre Dieu est lui-même le Dieu des dieux et le Seigneur des seigneurs, le Dieu grand, puissant et terrible, qui n'a point égard à la personne, ni aux présents. ¹⁸ Il fait justice à l'orphelin et à la veuve, il aime l'étranger, et il lui donne la nourriture et le vêtement. ¹⁹ Vous donc aussi, aimez les étrangers, parce que vous-mêmes aussi vous avez été étrangers dans la terre d'Égypte. ²⁰ Tu craindras le Seigneur ton Dieu, et tu le serviras lui seul; tu t'attacheras à lui, et tu jureras par son nom. ²¹ C'est lui-même qui est ta gloire et ton Dieu; lui qui a fait pour toi ces merveilles grandes et terribles qu'ont vues tes yeux : ²² c'est au nombre de soixante-dix âmes que tes pères sont descendus en Égypte, et voilà que maintenant le Seigneur ton Dieu t'a multiplié comme les astres du ciel.

XI. ¹ » C'est pourquoi, aime le Seigneur ton Dieu, observe ses préceptes et ses cérémonies, ses ordonnances et ses commandements en tout temps. ² Reconnaissez aujourd'hui ce que vos fils ignorent, eux qui n'ont pas vu les châtimens du Seigneur votre Dieu, ses merveilles, sa main puissante et son bras étendu, ³ les signes et les œuvres qu'il a faits au milieu de l'Égypte, au

16. Ne rendez plus votre cou inflexible : voir plus haut la note sur Exode, xxxiii, 3.

19. Vous avez été étrangers dans la terre d'Égypte : il y a là une allusion à un fait récent, et une telle parole n'aurait pas été écrite par un auteur de long-temps postérieur à l'exode. Cf. la note sur Exode, xxii, 21.

XI. 1. Ses préceptes et ses cérémonies, ses ordonnances et ses commandements. Sur les différentes appellations de la Loi ou Thorah de Moïse, voir la note du Deutéronome, iv, 8.

2. Ce que vos fils ignorent, eux qui n'ont pas vues châtimens du Seigneur. Les pères de famille, à la fin des quarante années de l'exode, avaient vu, pour un grand nombre, dans leur enfance, les miracles accomplis par Dieu à la sortie d'Égypte. Mais leurs enfants n'en avaient pas été les témoins personnels; aussi Moïse semble-t-il prendre à témoin les pères, en parlant à tous, même aux enfants, qu'il ne dit rien que de véritable, et que Dieu n'a jamais manqué de diriger, de sauver et, au besoin, de châtier son peuple.

μέσω Αιγύπτου Φαραώ βασιλεὶ Αιγύπτου καὶ πάσῃ τῇ γῆ αὐτοῦ, ⁴ καὶ ὅσα ἐποίησε τὴν δύναμιν τῶν Αἰγυπτίων, καὶ τὰ ἄρματα αὐτῶν καὶ τὴν ἵππον αὐτῶν, καὶ τὴν δύναμιν αὐτῶν ὡς ἐπέκλυσε τὸ ὕδωρ τῆς θαλάσσης τῆς ἐρυθρᾶς ἐπὶ προσώπου αὐτῶν, καταδιωκόντων αὐτῶν ἐκ τῶν ὀπίσω ὑμῶν, καὶ ἀπώλεσεν αὐτοὺς κύριος ἕως τῆς σήμερον ἡμέρας, ⁵ καὶ ὅσα ἐποίησεν ὑμῖν ἐν τῇ ἐρήμῳ, ἕως ἡλθετε εἰς τὸν τόπον τοῦτον, ⁶ καὶ ὅσα ἐποίησε τῷ Δαυὶδ καὶ Ἀβειροῶν υἱοῦς Ἐλιάβ υἱοῦ Ῥουβὴν, οὗς ἀνοίξασα ἡ γῆ τὸ στόμα αὐτῆς κατέπεν αὐτοὺς καὶ τῶν οἰκόντων αὐτῶν καὶ τὰς σιγηνάς αὐτῶν καὶ πᾶσαν αὐτῶν τὴν ὑπόστασιν τὴν μετ' αὐτῶν ἐν μέσῳ παντὸς Ἰσραὴλ. ⁷ ὅτι οἱ ὀφθαλμοὶ ὑμῶν ἐώρακαν πάντα τὰ ἔργα κυρίου τὰ μεγάλα, ὅσα ἐποίησεν ἐν ὑμῖν σήμερον. ⁸ Καὶ φυλάξεσθε πάσας τὰς ἐντολάς αὐτοῦ, ὅσας ἐγὼ ἐντέλλομαι σοι σήμερον, ἵνα ἴζητε καὶ πολυπλασιασθῆτε καὶ εἰσελθόντες κληρονομήσητε τὴν γῆν, εἰς ἣν ὑμεῖς διαβαίνετε ἵνα Ἰορδάνην ἐκεῖ κληρονομήσῃ αὐτήν, ⁹ ἵνα μακροημερεύσητε ἐπὶ τῆς γῆς ἧς ὤμοσε κύριος τοῖς πατράσιν ὑμῶν δοῦναι αὐτοῖς καὶ τῷ σπέρματι αὐτῶν μετ' αὐτούς, γῆν ῥέουσαν γάλα καὶ μέλι. ¹⁰ Ἔστι γὰρ ἡ γῆ, εἰς ἣν εἰσπορεύη ὑμεῖς ἐκεῖ κληρονομήσῃ αὐτήν, οὐχ ὡς περὶ Αἰγύπτου ἐστίν, ὅθεν ἐκπεπόμενοι ἐκείθεν, ὅταν σπείρωσι τὸν σπόρον καὶ ποτίζωσι τοὺς ποσὶν αὐτῶν, ὡσεὶ κῆπον λαχανείας. ¹¹ Ἡ δὲ γῆ, εἰς ἣν εἰσπορεύη ἐκεῖ κληρονομήσῃ αὐτήν, γῆ ὄρεινή καὶ πεδινή, ἐκ τοῦ ὕδατος τοῦ οὐρανοῦ πίεται ὕδατος. ¹² γῆ ἣν κύριος ὁ θεὸς σου ἐπισκοπεῖται αὐτήν διὰ παντός, οἱ ὀφθαλμοὶ κυρίου τοῦ θεοῦ σου ἐπ' αὐτῆς ἀπ' ἀρχῆς τοῦ ἑνιαυτοῦ καὶ ἕως συντελείας τοῦ ἑνιαυτοῦ.

¹³ Ἐὰν δὲ ἀκοῆ ἀκούσητε πάσας τὰς ἐντολάς, ἃς ἐγὼ ἐντέλλομαι σοι σήμερον, ἀγαπᾶν κύριον τὸν θεόν σου καὶ λατρεύειν αὐτῷ ἐξ

4. AE: τῇ δυνάμει τῶν. AF* (a. τὰ ἄρμ.) καὶ et καὶ τὴν δύναμιν αὐτῶν. AE: κύρ. ὁ θεός. 5. A: εἰς ἡλθετε. 7. AEF: ἐώρακν πάντα. AF: ὅσα ἐπ. ὑμῖν. 8. AE: ἐντέλ. ὑμῖν σῆμ. AEF: καὶ εἰσελθῆτε καὶ κληρ. 10. AE: εἰσπορεύεσθε ὑμεῖς. AEF: ἡ γῆ. A* ἐστίν. AF: ἐκπορεύεσθε. A'EF* αὐτῶν. 11. AE: εἰς ἣν σὺ εἰσπορ. 12. AF† (p. ἕως) τῆς. AEF† (p. ἐντολάς) αὐτοῦ. AEF: ὅσας ἐγὼ.

4 מִלְחָה-מִצְרַיִם וְלִכְל־אַרְצָו: וְאַשְׁרַ עָשָׂה לְחַיִל מִצְרַיִם לְסוּסָיו וְלִרְכִבּוֹ אֲשֶׁר הִצִּיף אֶת-מִי יַם-סוּף עַל-פְּנֵיהֶם בְּרַדְסָם אֲחֵרֵיכֶם וַיִּמְדְּם הַיְהוָה עַד הַיּוֹם הַזֶּה: וְאַשְׁרַ עָשָׂה לָכֶם בְּמִדְבַר עַד-בְּאֵמֶם עַד-הַמִּקְוֹם הַזֶּה: וְאַשְׁרַ עָשָׂה לְדָתְוּ וּלְאֲבֵיכֶם בְּנֵי אֱלֹהִים בְּיִרְאֵיכֶם אֲשֶׁר פָּצְתָה הָאָרֶץ אֶת-פִּיהָ וַתִּבְלַעַם וְאֶת-פִּתְיֵהם וְאֶת-אֲהֲלֵיהֶם וְאֶת כָּל-הַיְקוּם אֲשֶׁר בְּרַגְלֵיהֶם בְּקֶרֶב כָּל-יִשְׂרָאֵל: כִּי עֵינֵיכֶם הִרְאָה אֶת כָּל-מַעֲשֵׂה יְהוָה הַגְּדֹל אֲשֶׁר עָשָׂה: וַשְׁמַרְתֶּם אֶת-כָּל-הַמִּצְוָה אֲשֶׁר אֲנֹכִי מְצַוֶּה הַיּוֹם לְמַעַן תִּחְזְקוּ וּבְאֵתֶם וּיְרַשְׁתֶּם אֶת-הָאָרֶץ אֲשֶׁר אֲתֶם עֹבְרִים שָׁמָּה לְרַשְׁתָּהּ: וּלְמַעַן תִּצְרִיכוּ יָמִים עַל-הַאֲדָמָה אֲשֶׁר נִשְׁבַּע יְהוָה לְאַבְרָהָם לֵאמֹר לְהֵם וּלְזַרְעֵם אֶרֶץ זָבַת חֶלֶב וּדְבַשׁ: כִּי הָאָרֶץ אֲשֶׁר אֲתֶם בָּא-שָׁמָּה לְרַשְׁתָּהּ לֹא כְאֶרֶץ מִצְרַיִם הִוא אֲשֶׁר יִצְאֶתֶם מִשָּׁם אֲשֶׁר תִּזְרַע אֶת-זְרַעְךָ וְהִשְׁקִיתָ בְּרַגְלֶךָ כִּגֹן הַיַּרְק: וְהָאָרֶץ אֲשֶׁר אֲתֶם עֹבְרִים שָׁמָּה לְרַשְׁתָּהּ אֶרֶץ הָרִים וּבְקַעֲת לְמַטֵּר הַשָּׁמַיִם תִּשְׁתַּה-הַמַּיִם: אֶרֶץ אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ רַחַשׁ אֶתֶּה תְּמִיד עֵינֵי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בָּהּ מִרְשִׁית הַשָּׁנָה וְעַד אַחֲרִית שָׁנָה: כִּי

13 וְהַיְהוָה אִם-שָׁמַע תִּשְׁמְעוּ אֶל-מִצְוֹתַי אֲשֶׁר אֲנֹכִי מְצַוֶּה אֲתֶם הַיּוֹם לְאַהֲבָה אֶת-יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם

4. Au roi Pharaon. Hébreu et Septante : « à Pharaon, roi d'Égypte ».

4. A toute l'armée. Hébreu : « ce qu'il a fait à l'armée ».

8. Afin que vous gardiez. Hébreu et Septante : « vous garderez donc ». — Que vous puissiez entrer. Septante : « afin que vous viviez, que vous multipliez et qu'entrant... ».

II^e Discours (V-XXVI). — 1^o (c). Contre les prévaricateurs (X, 12-XI, 32).

Pharaóni regi, et universæ terræ ejus, ⁴ omnique exercitui Ægyptiorum, et equis ac curribus : quo modo operuerint eos aquæ maris Rubri, cum vos persequerentur, et deléverit eos Dóminus usque in præsentem diem : ⁵ vobisque quæ fécerit in solitúdine, donec venirétis ad hunc locum : ⁶ et Dathan atque Abiron filiis Eliab, qui fuit filius Ruben : quos aperto ore suo terra absorbit, cum dómibus et tabernáculis, et universa substántia eórum, quam habébant in médio Israel.

Dei
judicium
in
Egyptum,
Ex. 14, 25, 27.

in Dathan
et socios.

Num. 16, 1,
31-35; 26, 9-
11.
Ps. 105, 17, 18.
Deut. 7, 19;
4, 34; 29, 2-3.

⁷ Oculi vestri viderunt omnia ópera Dómini magna quæ fecit, ⁸ ut custodiátis universa mandáta illius, quæ ego hódie præcipio vobis, et possitis introire, et possidére terram, ad quam ingredimini, ⁹ multóque in ea vivátis tempore : quam subjuramentó pollicitus est Dóminus patribus vestris, et sémini eórum, lacte et melle manántem. ¹⁰ Terra enim, ad quam ingrédieris possidéndam, non est sicut terra Ægypti, de qua existi, ubi jacto sémine in hortórum morem aquæ ducuntur irriguæ : ¹¹ sed montuósa est et campéstris, de cælo exspectans plúvias : ¹² quam Dóminus Deus tuus semper invisit, et óculi illius in ea sunt a principio anni usque ad finem ejus.

Deo
in terra
promissa
semper
servien-
dum.

Deut. 11, 1; 7,
11; 5, 1; 4, 1.

Deut. 4, 40.

Deut. 8, 7-10.
Ex. 3, 17.

Deut. 3, 25.

Ps. 64, 10.

¹³ Si ergo obediéritis mandátis meis, quæ ego hódie præcipio vobis, ut diligátis Dóminum Deum vestrum,

Fidelitatis
merces.
Deut. 28, 1-4;
10, 12.
Lev. 26, 3-12.

roi Pharaon et à toute sa terre, ⁴ à toute l'armée des Égyptiens, à ses chevaux et à ses chariots : de quelle manière les eaux de la mer Rouge les ont couverts lorsqu'ils vous poursuivaient, et comment le Seigneur les a détruits jusqu'au présent jour ; ⁵ ce qu'il vous a fait à vous-mêmes dans le désert, jusqu'à ce que vous soyez venus en ce lieu : ⁶ et à Dathan et à Abiron, fils d'Éliab, qui fut fils de Ruben, que la terre, ayant ouvert sa bouche, engloutit avec leurs maisons, leurs tentes et tout leur bien qu'ils avaient au milieu d'Israël.

⁷ Vos yeux ont vu toutes les œuvres grandes que le Seigneur a faites, ⁸ afin que vous gardiez tous ses commandements, que moi je vous prescris aujourd'hui, que vous puissiez entrer et posséder la terre vers laquelle vous marchez, ⁹ et que vous viviez longtemps en cette terre, que le Seigneur a promise avec serment à vos pères et à leur postérité, et où coulent du lait et du miel. ¹⁰ Car la terre dans laquelle tu entres pour la posséder, n'est pas comme la terre d'Égypte dont tu es sorti, où, la semence jetée, on conduit, comme dans les jardins, des eaux qui servent à arroser ; ¹¹ mais c'est une terre de montagnes et de plaines, qui attend la pluie du ciel, ¹² que le Seigneur ton Dieu regarde toujours, et ses yeux sont sur elle depuis le commencement de l'année jusqu'à sa fin.

¹³ » Si donc vous obéissez à mes commandements, que moi je vous prescris aujourd'hui, d'aimer le Seigneur

6. A Dathan et à Abiron. Coré n'est pas nommé, quoique chef de la sédition (Nombres, xvi, 1, 5, 6, 8), sans doute par ménagement pour ses enfants, qui n'avaient pas été exterminés avec lui et vivaient encore à l'époque de ce discours.

9. Où coulent du lait et du miel : voir plus haut la note sur Exode, iii, 18.

10. Comme la terre d'Égypte dont tu es sorti. Pour donner aux enfants de Jacob une idée de ce qu'est la terre de Chanaan, on la compare à la terre d'Égypte, parce qu'on fait connaître l'inconnu par le connu. L'auteur du Pentateuque était donc familiarisé avec la vallée du Nil, comme ceux à qui il s'a-

dressait. Ce trait et beaucoup d'autres signalés en leur lieu révèlent la main de Moïse dans la rédaction du Pentateuque. — Des eaux qui servent à arroser. L'Égypte n'est pas un pays de pluies : sa fertilité est assurée par l'arrosage, auquel suffisent largement les eaux du Nil, distribuées dans des canaux à l'époque de sa crue. Il n'en est pas ainsi pour la Palestine : c'est un pays qui attend du ciel la pluie et par suite la fécondité, §. 11 : une sécheresse prolongée la ruinerait. Le secours de Dieu, partout nécessaire, semble donc y être plus indispensable encore qu'en Égypte, ou du moins son intervention y paraît plus directe.

ὄλης τῆς καρδίας σου καὶ ἐξ ὄλης τῆς ψυχῆς σου, ¹⁴ καὶ δώσει τὸν ὑετὸν τῇ γῆ σου καθ' ὥραν, πρῶτιμον καὶ ὄψιμον, καὶ εἰσίοσεις τὸν σιτόν σου καὶ τὸν οἶνόν σου καὶ τὸ ἐλαιὸν σου, ¹⁵ καὶ δώσει χορτάσματα ἐν τοῖς ἀγροῖς σου τοῖς κτήρεσί σου. Καὶ φαγῶν καὶ ἐμπλησθεῖς, ¹⁶ πρόσεχε σεαυτῷ, μὴ πλατυνθῇ ἡ καρδία σου, καὶ παραβῆτε, καὶ λατρεύσητε θεοῖς ἐτέροις, καὶ προσκυνήσητε αὐτοῖς, ¹⁷ καὶ θυμωθεῖς ὀργῇ κύριος ἐφ' ὑμῶν, καὶ συσχητὸν οὐρανόν, καὶ οὐκ ἔσται ὑετός, καὶ ἡ γῆ οὐ δώσει τὸν καρπὸν αὐτῆς, καὶ ἀπολείσθη ἐν τάχει ἀπὸ τῆς γῆς τῆς ἀγαθῆς, ἧς κύριος ἐδοκεν ὑμῖν.

¹⁸ Καὶ ἐμβαλεῖτε τὰ ῥήματα ταῦτα εἰς τὴν καρδίαν ὑμῶν καὶ εἰς τὴν ψυχὴν ὑμῶν, καὶ ἀράγετε αὐτὰ εἰς σημεῖον ἐπὶ τῆς χειρὸς ὑμῶν, καὶ ἔσται ἀσάλευτον πρὸ ὀφθαλμῶν ὑμῶν. ¹⁹ Καὶ διδάξετε αὐτὰ τὰ τέκνα ὑμῶν, λαλεῖν ἐν αὐτοῖς καθημένον σου ἐν οἴκῳ καὶ πορευομένον σου ἐν ὁδῷ καὶ καθυεθύντός σου καὶ διανισταμένου σου ²⁰ καὶ γράψετε αὐτὰ ἐπὶ τὰς φλάς τῶν οἰκιῶν ὑμῶν καὶ τῶν πυλῶν ὑμῶν, ²¹ ἵνα μακρομερεύσητε καὶ αἱ ἡμέραι τῶν εἰδῶν ὑμῶν ἐπὶ τῆς γῆς, ἧς ὤμοσε κύριος τοῖς πατράσιν ὑμῶν δοῦναι αὐτοῖς, καθὼς αἱ ἡμέραι τοῦ οὐρανοῦ ἐπὶ τῆς γῆς. ²² Καὶ ἔσται, ἐὰν ἀκοῇ ἀκούσητε πάσας τὰς ἐντολάς ταύτας, ἃς ἐγὼ ἐπέλελοι αἱ σοὶ σήμερον ποιεῖν, ἀγαπᾶν κύριον τὸν θεὸν ἡμῶν καὶ πορεύεσθαι ἐν πάσαις ταῖς ὁδοῖς αὐτοῦ καὶ προσκολλᾶσθαι αὐτῷ, ²³ καὶ ἐκβαλεῖ κύριος πάντα τὰ ἔθνη ταῦτα ἀπὸ προσώπου ὑμῶν, καὶ κληρονομήσητε ἔθνη μεγάλα καὶ ἰσχυρὰ μᾶλλον ἢ ὑμεῖς. ²⁴ Πάντα τὸν τόπον, οὗ ἐὰν πατήσῃ τὸ ἕγρος τοῦ ποδὸς ὑμῶν, ὑμῖν ἔσται ἀπὸ τῆς ἐρημίου καὶ Ἀντιλιβάνου καὶ ἀπὸ τοῦ ποταμοῦ τοῦ μεγάλου, ποταμοῦ Εὐφράτου, καὶ ἕως τῆς θαλάσσης τῆς ἐπὶ δυσμῶν ἔσται τὰ ὅρια σου. ²⁵ Οὐκ ἀντιστήσεται οὐδεὶς κατὰ πρόσωπον ὑμῶν καὶ τὸν φόβον ὑμῶν καὶ τὸν τρόμον ὑμῶν ἐπιθήσει κύριος ὁ θεὸς

וְלַעֲבֹדוֹ כְּכֹל-לְבַבְכֶם וּכְכֹל-נַפְשֵׁיכֶם 14 וְנִתְּתִי מִטֶּר-אֲרָצְכֶם בְּעֵתוֹ יוֹרֵה וּמִלְקֹחַשׁ וְאִסְפֹּתָ דְגָנָהּ וְתִירֹשֶׁתָּ כֹּו וַיִּצְהָרְהָ: וְנִתְּתִי עֵשֶׂב כְּשֶׂדָה לְכֹהֲמֵתָהּ וְאִכְלֹתָ וּשְׂבַעְתָּ: הַשְּׂמֵרוּ לָכֶם פֶּן-יִפְתָּה לְבַבְכֶם וְסִרְתֶּם וְעַבַדְתֶּם אֱלֹהִים אֲחֵרִים וְהִשְׁתַּחֲוִיתֶם לָהֶם: וְחָרָה אַף-יְהוָה בְּכֶם וְעָצַר אֶת-הַשָּׁמַיִם וְלֹא-יִהְיֶה מִטֶּר וְהִאֲדָמָה לֹא תִתֶּן אֶת-יְבוּלָהּ וְאִבְדֹתֶם מֵהָרָה מֵעַל הָאָרֶץ הַטְּבָה אֲשֶׁר יְהוָה נָתַן לָכֶם:

18 וְשִׂמְתֶם אֶת-דְּבָרֵי אֱלֹהֵי-עַל-לְבַבְכֶם וְעַל-נַפְשֵׁיכֶם וְקִשְׂרֹתֶם אֹתָם לְאוֹרֹת וְעַל-יַדְכֶם וְהָיוּ לְטוֹטְפֹת בֵּין עֵינֵיכֶם: וְלִמְדֹתֶם אֹתָם אֶת-בְּנֵיכֶם לְדַבֵּר בָּם כְּשִׁבְתֶּהָ כְּבִיתָהּ וּכְלִכְתֶּהָ בְּדַרְהָ כ וּכְשִׁכְבֶּהָ וּכְקוּמָהּ: וְכִתְבֹתֶם עַל-מִזוֹזוֹת בֵּיתָהּ וּכְשִׁעָרֶיהָ: לְמַעַן יִרְבּוּ יְמֵיכֶם וְיָמֵי בְנֵיכֶם עַל הָאֲדָמָה אֲשֶׁר נָשָׁבַע יְהוָה לְאַבְרָהָם לָתֵת לָהֶם כִּימֵי הַשָּׁמַיִם עַל-הָאָרֶץ: 20

22 כִּי אִם-שָׁמַר וְהִשְׂמֵרוּן אֶת-כָּל-הַמִּצְוָה הַזֹּאת אֲשֶׁר אֲנִי מְצַוֶּה אֹתְכֶם לַעֲשׂוֹתָהּ לְאַהֲבָה אֶת-יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם לְלֶכֶת כְּכֹל-דְּרָכָיו וּלְדַבְּקָהּ בּוֹ: וְהוֹרִישׁ יְהוָה אֶת-כָּל-הַגּוֹיִם הָאֵלֶּה מִלְּפָנֵיכֶם וְיִרְשְׁתֶּם גּוֹיִם גְּדֹלִים וְעַצְמָיִם מִכֶּם: כָּל-הַמַּקּוֹם אֲשֶׁר תִּדְרֹה כָּה-רַגְלְכֶם בּוֹ לָכֶם יִהְיֶה מִן-הַמְדַבֵּר וְהַכֹּכֵנוֹן מִן-הַתְּהַרָה נְהַרְפֹּרֶת וְעַד תֵּיגַם הָאֲחֵרוֹן יִהְיֶה כַּחַבְלְכֶם: לֹא-וְתוֹצֵב אִישׁ בְּפָנֵיכֶם שֶׁהָדַלְתֶּם וּמוֹרָאֲכֶם יִתֵּן יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם

14. AF: υετον της γης. 15. AE: δωσεις. 17. A: δεχθησθι κυ. A: ης εδ. ο θεος υμ. 19. AE: λαλειν αυτα. A'EF: καθημενους εν... πορευομενους εν... και κοιταζομενους και. † (in f.) σου. 20. A: τ. οικων. 21. A: πολυμερευσητε. EF: ινα πληθυνθωσω αι ημεραι υμων και. 22. AEF: εντελ. υμιν ση... θεον υμων. AE* (pen.) και. 23. AEF: ισχυροτερα. 24. AEF: τα ορια υμων. 25. AF* (a. τ. φ.) και.

14. Il donnera à votre terre les premières et les dernières pluies. Hébreu : « Je donnerai la pluie de votre pays en son temps, hâtive et tardive ».

soyez rassasiés. Prenez garde... Septante : « quand tu auras mangé et que tu seras rassasié, prends garde... ».

24. Le Liban. Septante : « l'Anti-Liban ».

II^e Discours (V-XXVI). — 1^o (e). Contre les prévaricateurs (X, 12-XI, 32).

et serviatis ei in toto corde vestro, et in tota ánima vestra : ¹⁴ dabit plúviam terræ vestræ temporáneam et serótinam, ut colligátis fruméntum, et vinum, et óleum, ¹⁵ fœnúmque ex agris ad pascénda juménta, et ut ipsi comedátis ac saturémmini. ¹⁶ Cavéte ne forte decipiátur cor vestrum, et recedátis a Dómino, serviatisque diis aliénis, et adorétis eos : ¹⁷ irátusque Dóminus claudat cœlum, et plúviæ non descéndant, nec terra det germen suum, pereatisque velóciter de terra óptima, quam Dóminus datúrus est vobis.

¹⁸ Pónite hæc verba mea in córdibus et in ánimis vestris, et suspendite ea pro signo in má nibus, et inter óculos vestros collocáte. ¹⁹ Docéte filios vestros ut illa mediténtur : quando séderis in domo tua, et ambuláveris in via, et accubúeris atque surréxeris. ²⁰ Scribes ea super postes et jánuas domus tuæ : ²¹ ut multiplicéntur dies tui, et filiórum tuórum, in terra quam jurávit Dóminus pátribus tuis, ut daret eis quámdiu cœlum imminet terræ.

²² Si enim custodiéritis mandáta quæ ego præcipio vobis, et fecéritis ea, ut diligátis Dóminum Deum vestrum, et ambulétis in ómnibus viis ejus, adhæréntes ei, ²³ dispérdet Dóminus omnes gentes istas ante faciém vestram, et possidébitis eas, quæ majóres et fortióres vobis sunt. ²⁴ Omnis locus, quem calcáverit pes vester, vester erit. A désérto, et a Líbano, a flúmine magno Euphráte usque ad mare occidentále erunt términi vestri. ²⁵ Nullus stabit contra vos : terrórem vestrum et formidinem dabit Dóminus Deus vester super

Fidei merces promissa.

Joel, 2, 23.

Infidelitatis pœna.

Deut. 4, 16-19.

Deut. 4, 25 ;

28, 23.

Lev. 26, 19.

Am. 4, 7.

Ap. 11, 6.

3 Reg. 8, 35 ;

17, 1.

Luce. 4, 25.

Lex meditanda.

Deut. 6, 6,

Prov. 3, 3, 21 ;

7, 3.

Deut. 6, 8.

Ex. 13, 9.

Deut. 6, 7.

Gen. 18, 19.

Deut. 6, 9.

Deut. 8, 1 ;

30, 20.

Prov. 3, 2 ;

4, 10.

Potestas populo fideli promissa.

Deut. 7, 1-2.

Jos. 1, 3-4 ;

14, 9.

Act. 7, 5.

Ex. 23, 31.

Ps. 79, 12.

Ex. 23, 27.

Jos. 2, 11.

2 Par. 30, 29.

voire Dieu, et de le servir en tout votre cœur et en toute votre âme, ¹⁴ il donnera à votre terre les premières et les dernières pluies, afin que vous recueilliez le blé, le vin et l'huile, ¹⁵ et du foin des champs pour nourrir vos bestiaux, et pour que vous-mêmes vous mangiez et soyez rassasiés. ¹⁶ Prenez garde que votre cœur ne soit séduit, que vous ne vous éloigniez du Seigneur, que vous ne serviez des dieux étrangers et que vous ne les adoriez, ¹⁷ et qu'irrité, le Seigneur ne ferme le ciel, que les pluies ne descendent pas, que la terre ne donne pas sa végétation, que vous ne soyez exterminés, en peu de temps, de la terre excellente que le Seigneur va vous donner.

¹⁸ » Déposez ces paroles que je dis dans vos cœurs et dans vos esprits, et suspendez-les comme un signe à vos mains, et placez-les entre vos yeux. ¹⁹ Apprenez-les à vos enfants, pour qu'ils les méditent. Lorsque tu seras assis en ta maison, lorsque tu marcheras dans la voie, que tu te coucheras et que tu te lèveras, ²⁰ tu les écriras sur les poteaux et sur les portes de ta maison : ²¹ afin que se multiplient tes jours et ceux de tes enfants dans la terre que le Seigneur a juré à tes pères de leur donner, tant que le ciel sera suspendu au-dessus de la terre.

²² » Car si vous gardez et si vous pratiquez les commandements que moi je vous prescris, d'aimer le Seigneur votre Dieu, et de marcher dans toutes ses voies, vous attachant à lui, ²³ le Seigneur détruira toutes ces nations devant votre face et vous les posséderez, ces nations qui sont plus grandes et plus fortes que vous. ²⁴ Tout lieu que foulera votre pied sera à vous : depuis le désert et depuis le Liban, depuis le grand fleuve d'Euphrate jusqu'à la mer occidentale, ce seront vos limites. ²⁵ Nul ne tiendra contre vous : le Seigneur votre Dieu jettera la terreur et l'effroi

14. Les premières et les dernières pluies. Les premières pluies désignent les pluies d'automne, qui tombent en octobre et novembre, à l'époque des semailles, et les dernières pluies, les pluies du printemps, qui tombent en mars et avril. Le reste de l'année, la pluie est tout à fait exceptionnelle en Palestine. — Afin que vous recueilliez le blé... Sur les principales productions agricoles du pays de Chanaan, voir la note du Deutéronome, viii, 8.

17. Que les pluies ne descendent pas : voir plus haut la note sur le v. 40.

18. Suspendez-les comme un signe à vos mains :

voir les notes sur Exode, xiii, 9; Nombres, xv, 38. 20. Tu les écriras sur... les portes de ta maison. Voir la note sur Deutéronome, vi, 9.

21. Le Liban : sur cette chaîne de montagnes, voir l'introduction au livre de Josué. Dans ce passage et dans quatre autres (Deutéronome, i, 7; iii, 25; Josué, i, 4; ix, 1), les Septante ont mis l'Anti-Liban, au lieu du Liban que portent l'hébreu et la Vulgate. L'Anti-Liban est une chaîne de montagnes parallèle au Liban, et séparée de lui par la plaine de Céléésie. — Le grand fleuve d'Euphrate : voir Genèse, xv, 18. — La mer occidentale est la Méditerranée.

ὑμῶν ἐπὶ πρόσωπον πάσης τῆς γῆς, ἐφ' ἧς ἂν ἐπιβῆτε ἐπ' αὐτῆς, ὃν τρόπον ἐλάλησε πρὸς ὑμᾶς.

²⁶ Ἴδου ἐγὼ δίδωμι ἐνώπιον ὑμῶν σήμερον τὴν εὐλογίαν καὶ τὴν κατάραν ²⁷ τὴν εὐλογίαν, ἐὰν ἀκούσητε τὰς ἐντολάς κυρίου τοῦ θεοῦ ὑμῶν, ὅσας ἐγὼ ἐντέλλομαι ὑμῖν σήμερον, ²⁸ καὶ τὴν κατάραν, ἐὰν μὴ ἀκούσητε τὰς ἐντολάς κυρίου τοῦ θεοῦ ἡμῶν, ὅσα ἐγὼ ἐντέλλομαι ὑμῖν σήμερον, καὶ πλανηθῆτε ἀπὸ τῆς ὁδοῦ ἧς ἐνετείλαμην ὑμῖν, πορευθέντες λατρεύειν θεοὺς ἑτέροισιν οὓς οὐκ οἴδατε. ²⁹ Καὶ ἔσται, ὅταν εἰσαγάγῃ σε κύριος ὁ θεὸς σου εἰς τὴν γῆν, εἰς ἣν διαβαίνεις ἐκεῖ κληρονομησάμενος αὐτήν, καὶ δώσεις εὐλογίαν ἐπ' ὄρος Γαριζὶν καὶ τὴν κατάραν ἐπ' ὄρος Γαιβάλ. ³⁰ Οὐκ ἴδου ταῦτα πέζαν τοῦ Ἰορδάνου, ὀπίσω ὁδὸν δυσμῶν ἡλίου ἐν γῆ Χαναάν, τὸ κατοικοῦν ἐπὶ δυσμῶν ἐρχόμενον τοῦ Γολγὸλ πλησίον τῆς θροῦς τῆς ὑψηλῆς; ³¹ Ὑμεῖς γὰρ διαβαίνετε τὸν Ἰορδάνην, εἰσελθόντες κληρονομησάμενοι τὴν γῆν, ἣν κύριος ὁ θεὸς ἡμῶν δίδωσιν ὑμῖν ἐν κλήρῳ πάσας τὰς ἡμέρας, καὶ κατοικήσετε ἐν αὐτῇ. ³² Καὶ φυλάξεσθε τοῦ ποιεῖν πάντα τὰ προστάγματα αὐτοῦ καὶ τὰς κρίσεις ταύτας, ὅσας ἐγὼ δίδωμι ἐνώπιον ὑμῶν σήμερον.

XII. Καὶ ταῦτα τὰ προστάγματα καὶ αἱ κρίσεις, ἃς φυλάξετε τοῦ ποιεῖν ἐν τῇ γῇ, ἣν κύριος ὁ θεὸς τῶν πατέρων ὑμῶν δίδωσιν ὑμῖν ἐν κλήρῳ πάσας τὰς ἡμέρας, ἃς ὑμεῖς ζῆτε ἐπὶ τῆς γῆς. ² Ἀπολείψετε ἀπολείψετε πάντας τοὺς τόπους, ἐν οἷς ἐλάτρευσαν ἐκεῖ τοῖς θεοῖς αὐτῶν, οὓς ὑμεῖς κληρονομεῖτε αὐτούς, ἐπὶ τῶν ὄρεων τῶν ὑψηλῶν καὶ ἐπὶ τῶν θινῶν καὶ ὑποκάτω δένδρον δασέως, ³ καὶ κατασκοπέετε τοὺς βιωματοὺς αὐτῶν, καὶ

25. AEF† (a. πρός) κύριος. 26. AE: εὐλογίας... κατάρας. F* τὴν (bis). 28. AE: τὰς κατάρ. AEF: εἰσακούσητε. AF: θεοῦ ὑμῶν ὅσας ἐγὼ. 29. A* (alt.) εἰς. AEF† (a. εὐλογ.) τὴν. 31. AE: (l. ἡμῶν) ὑμῶν. AEF† (p. ἡμέρας) καὶ κληρονομήσετε αὐτήν καὶ. 32. (l. αὐτοῦ), A¹: μου. A²: ταῦτα. A¹E: (l. ταύτας) αὐτοῦ. AEF: ἃς ἐγὼ. — 1. AEF: καὶ τὰ κρίματα, ἃ φυλάξεσθε τοῦ ποιῆσαι ἐπὶ τῆς γῆς. 2. EF† (p. ἐκεῖ) τὰ ἔθνη. AEF: ὑμεῖς κατακληρονομήσετε. A³F† (a. δένδρον) παντός.

על־פני כל־הארץ אשר תדרכו־בָּהּ
כאשר דבר לכם:

47 M O O O

26 ראה אנכי נתן לפניכם היום
27 ברכה וקללה: את־הברכה אשר
השמינו אל־מצות יהוה אלהיכם
אשר אנכי מצוה אתכם היום:
28 והקללה אם־לא תשמעו אל־מצות
יהוה אלהיכם וסרתם מן־הדרך
אשר אנכי מצוה אתכם היום לקחת
אחרי אלהים אחרים אשר לא
29 ידעתם: ס והיה פי יביאך
יהוה אלהיך אל־הארץ אשר־אתה
בא־שמה לרשתה ונתתה את־
הברכה על־הר גרזים ואת־הקללה
ל על־הר עיבל: הלא־המה בעבר
הירדן אחרי דרך מבוא השמש
בארץ הנשבעני הישב בערבה מול
31 הגלגל אצל אלזני מרה: פי אתם
עברים את־הירדן לבא לרשת את־
הארץ אשר־יהוה אלהיכם נתן
לכם וירשתם אתה וישבתם־בה:
32 ושמרתם לעשות את כל־החקים
ואת־המשפטים אשר אנכי נתן
לפניכם היום:

XII. אלה החקים והמשפטים אשר
תשמרון לעשות בארץ אשר נתן
יהוה אלהי אבותי לך לרשתה
ל־הימים אשר־אתם תהיו על־
2 האדמה: אבד תאבדון את־כָּל־
המקלות אשר עבדו־שם הגוֹלִים
אשר אתם ורשום אתם את־אלהיהם
על־ההרים הרמים ועל־הגבעות
3 ונתת פל־גץ רענן: ונתצתם את־

30. Qui est près d'une vallée qui s'étend et s'avance au loin. Hébreu : « près des chênes de Moréh ». Sep-

tante : « près du grand chêne ».

XII. 2. Les nations, manque dans les Septante.

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (a¹). Unité de culte (XII-XIII).

omnem terram quam calcaturus estis, sicut locutus est vobis.

²⁶ En proposant en conspectu vestro hodie benedictionem et maledictionem : ²⁷ benedictionem, si obediéritis mandatis Domini Dei vestri, quæ ego hodie præcipio vobis : ²⁸ maledictionem, si non obediéritis mandatis Domini Dei vestri, sed recesseritis de via, quam ego nunc ostendo vobis, et ambulaveritis post deos alienos, quos ignoratis. ²⁹ Cum vero introduxerit te Dominus Deus tuus in terram ad quam pergis habitandam, pones benedictionem super montem Garizim, maledictionem super montem Hebal : ³⁰ qui sunt trans Jordánem, post viam quæ vergit ad solis occubitum, in terra Chananæi, qui habitat in campéstribus contra Galgálam, quæ est juxta vallem tendentem et intrantem procul. ³¹ Vos enim transibitis Jordánem, ut possideatis terram, quam Dominus Deus vester daturus est vobis, ut habeatis et possideatis illam.

Benedictio et maledictio proponuntur.
Deut. 30, 1, 15, 19.
Deut. 28, 2-14.

Deut. 26, 15-19.

Deut. 4, 25-31.

Garizim et Hebal.

Deut. 27, 12, 13.
Jos. 8, 30, 33-34.

Gen. 12, 6.

³² Videte ergo ut impleatis ceremonias atque judicia, quæ ego hodie ponam in conspectu vestro.

XII. ¹ Hæc sunt præcepta atque judicia, quæ facere debétis in terra, quam Dominus Deus patrum tuorum daturus est tibi, ut possideas eam cunctis diébus quibus super humum gradiéris. ² Subvertite omnia loca, in quibus coluerunt gentes, quas possessuri estis, deos suos super montes excelsos et colles, et subter omne lignum frondosum. ³ Dissipate

2^a a¹). Introductio.

Deut. 7, 5, 25.
Jos. 8, 30.
Idola delenda.

3 Reg. 14, 23.
4 Reg. 16, 4.
Ez. 6, 13.
Jer. 3, 13.

sur toute la terre que vous devez fouler, comme il vous a dit.

²⁶ » Voici que je mets aujourd'hui en votre présence la bénédiction et la malédiction : ²⁷ la bénédiction, si vous obéissez aux commandements du Seigneur votre Dieu, que moi je vous prescris aujourd'hui ; ²⁸ la malédiction, si vous n'obéissez pas aux commandements du Seigneur votre Dieu, mais si vous vous écarter de la voie que moi je vous montre maintenant, et que vous marchiez après des dieux étrangers que vous ne connaissez pas. ²⁹ Mais lorsque le Seigneur ton Dieu t'aura introduit dans la terre vers laquelle tu chemines pour l'habiter, tu mettras la bénédiction sur la montagne de Garizim, et la malédiction sur la montagne d'Hebal, ³⁰ qui sont au delà du Jourdain, derrière la voie qui tourne à l'occident, dans la terre du Chananéen qui habite dans les plaines contre Galgala, qui est près d'une vallée qui s'étend et s'avance au loin. ³¹ Car vous, vous passerez le Jourdain, pour posséder la terre que le Seigneur votre Dieu doit vous donner, afin que vous l'ayez et que vous la possédiez.

³² » Voyez donc à accomplir les cérémonies et les ordonnances, que moi je mettrai en votre présence aujourd'hui.

XII. ¹ » Voici les préceptes et les ordonnances que vous devez pratiquer dans le pays que le Seigneur Dieu de tes pères va te donner, afin que tu le possèdes durant tous les jours que tu marcheras sur la terre. ² Renversez tous les lieux dans lesquels les nations que vous allez posséder ont adoré leurs dieux sur les hautes montagnes et sur les collines, et sous les arbres couverts de feuillage ; ³ détruisez leurs autels,

a) Droit religieux, XII, 1-XVI, 17.

XII. 1. *Voici les préceptes...* : Ce verset est le préambule de la seconde partie du discours de Moïse, xii-xxvi. Le législateur va rappeler en résumé la loi que Dieu l'a chargé de donner à son peuple, et énumérer successivement différents points du droit religieux, public et privé (voir ci-dessus).

2. *Renversez...* : Droit religieux, xii-xvi, 17, et 1^o de l'unité de culte, xii-xiii.

3. *Détruisez leurs autels.* Les Israélites, sous l'empire de la croyance, alors dominante parmi les nations, que chaque pays, comme chaque peuple, avait ses dieux particuliers, devaient être fortement tentés d'adorer les faux dieux de la terre de Chanaan, en

29. *Garizim* et *Hebal* sont deux montagnes d'Éphraïm, séparées l'une de l'autre par une vallée très fertile et bien arrosée, dans laquelle est bâtie la ville de Sichem, aujourd'hui Naplouse.

30. *Au delà du Jourdain*, signifie ici : à l'ouest de ce fleuve. — *Galgala* n'est pas celui du Jourdain, mais un autre Galgala à vingt kilomètres environ au sud du mont Garizim.

2^e Partie : Résumé de la législation mosaïque, XII-XXVI.

a) Droit religieux, XII, 1-XVI, 17.

b) Droit public, XVI, 18-XXI, 14.

c) Droit privé, XXI, 15-XXVI, 15.

συντρίψετε τὰς στήλας αὐτῶν, καὶ * τὰ ἄλση
αὐτῶν ἐκκόψετε, καὶ τὰ γλυπτὰ τῶν θεῶν
αὐτῶν κατακαύσετε πυρὶ, καὶ ἀπολείται τὸ
ὄνομα αὐτῶν ἐκ τοῦ τόπου ἐκεῖνον. ⁴ Οὐ
ποιήσετε οὕτω κυρίῳ τῷ θεῷ ὑμῶν, ⁵ ἀλλ'
ἢ εἰς τὸν τόπον, ὃν ἂν ἐκλέξηται κύριος ὁ
θεός σου ἐν μιᾷ τῶν πόλεων ὑμῶν, ἐπονο-
μάσαι τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐκεῖ καὶ ἐπικληθῆ-
ναι, καὶ ἐκζητήσετε καὶ ἐλευσέσθε ἐκεῖ.
⁶ Καὶ οἵποτε ἐκεῖ τὰ δλοκαυτώματα ὑμῶν
καὶ τὰ θυσιασμάτα ὑμῶν καὶ τὰς ἀπαργὰς
ὑμῶν καὶ τὰς εὐχὰς ὑμῶν καὶ τὰ ἐκούσια
ὑμῶν καὶ τὰς δμολογίας ὑμῶν, τὰ πρωτό-
τοκα τῶν βοῶν ὑμῶν καὶ τῶν προβάτων
ὑμῶν, ⁷ καὶ φάγεσθε ἐκεῖ ἐναντίον κυρίου
τοῦ θεοῦ ὑμῶν, καὶ εὐφρανθήσεσθε ἐπὶ πά-
σιν οὓς ἔαν ἐπιβάλῃτε τὴν χεῖρα, ὑμεῖς καὶ
οἱ οἴκοι ὑμῶν, καθότι εὐλόγησέ σε κύριος ὁ
θεός σου.

⁸ Οὐ ποιήσετε πάντα ὅσα ὑμεῖς ποιοῦμεν
ᾧδε σήμερον, ἕκαστος τὸ ἄρεστον ἐνώπιον
αὐτοῦ. ⁹ Οὐ γὰρ ἤκατε ἕως τοῦ νῦν εἰς τὴν
κατάπανσιν καὶ εἰς τὴν κληρονομίαν, ἣν κύ-
ριος ὁ θεός ἡμῶν δίδωσιν ἡμῖν. ¹⁰ Καὶ δια-
βήσεσθε τὸν Ἰορδάνην, καὶ κατοικήσετε ἐπὶ
τῆς γῆς ἧς κύριος ὁ θεός ἡμῶν κατακληρο-
νομήσεν ἡμῖν, καὶ καταπαύσει ὑμᾶς ἀπὸ πάν-
των τῶν ἐχθρῶν ὑμῶν τῶν κύκλω, καὶ κατ-
οικήσετε μετὰ ἀσφαλείας, ¹¹ καὶ ἔσται ὁ
τόπος ὃν ἂν ἐκλέξηται κύριος ὁ θεός σου
ἐπικληθῆναι τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐκεῖ, ἐκεῖ οἴ-
σετε πάντα ὅσα ἐγὼ ἐντέλλομαι ὑμῖν ἰσῆ-
μερον¹, τὰ δλοκαυτώματα ὑμῶν, καὶ τὰ θυ-
σιασμάτα ὑμῶν, καὶ τὰ ἐπιδέκτατα ὑμῶν, καὶ
τὰς ἀπαργὰς τῶν χειρῶν ὑμῶν καὶ πᾶν ἐκ-
λεκτόν τῶν δώρων ὑμῶν, ὅσα ἂν εὐθήσθε
κυρίῳ τῷ θεῷ ὑμῶν, ¹² καὶ εὐφρανθήσεσθε
ἐναντίον κυρίου τοῦ θεοῦ ὑμῶν, ὑμεῖς καὶ οἱ
νιοὶ ὑμῶν καὶ αἱ θυγατέρες ὑμῶν, καὶ οἱ
παῖδες ὑμῶν, καὶ αἱ παιδίσκαι ὑμῶν, καὶ ὁ
Αεὶπίτης ὁ ἐπὶ τῶν πυλῶν ὑμῶν, ὅτι οὐκ
ἔστιν αὐτῷ μερίς οὐδὲ κληρὸς μεθ' ὑμῶν.

3. A: ἀπολείτε. 5. AEF: (1. σου) ὑμῶν. F: (1. ἐν
μιᾷ) ἐκ πασῶν. AEF: (1. πόλεων) φυλῶν. A¹: ἐκεῖ
ἐπὶ. A: εἰσελευσέσθε. 6. F: (1. ἀπαρ.) δεκάτας.
7. A: τὰς χεῖρας... ἠελογήσεν. 8. A: ἡ ἡμεῖς. 10. A:
θεός ὑμῶν... κατακληρονομήσει. 11. A: θεός ὑμῶν
ἐπὶ. † (p. χειρῶν ὑμῶν) καὶ τὰ δώματα ὑμῶν.
12. A: ἐναντι * (a. οἱ παῖδ.) καὶ.

מִזְבְּחֵיהֶם וּשְׂבָרֵיהֶם אֶת-מִזְבְּחֵיהֶם
וְאֲשֵׁרֵיהֶם תִּשְׂרֹפוּן בְּאֵשׁ וְסִסְלֵי
אֱלֹהֵיהֶם תִּגְדַּעְוּן וְאֶבְדַּתֶּם אֶת-שָׂמֶם
מִן-הַמָּקוֹם הַהוּא: לֹא-תַעֲשׂוּן כֵּן
לַיהוָה אֱלֹהֵיכֶם: כִּי אִם-אֶל־הַמָּקוֹם
אֲשֶׁר-יִבְחַר יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם מִכָּל-
שְׂבָטֵיכֶם לְשֵׂוּם אֶת-שָׂמוֹ שָׁם לְשַׁבֵּן
תִּדְרָשׁוּן וּבָאתָ שָׁמָּה: וְהִבַּאתֶם שָׁמָּה
עֹלֹתֵיכֶם וּזְבָחֵיכֶם וְאֵת מַעֲשֵׂי תֵיכֶם
וְאֵת תְּרוּמַת יְדְבֵם וְנִדְרֵיכֶם וְנִדְבָתֵיכֶם
וּבְכֹרֶת בְּקָרְבָנְכֶם וּצְאֹנְכֶם: וְאֶכְלַתֶּם-
שָׁם לִפְנֵי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם וּשְׂמֵחֵתֶם
בְּכָל מַשְׁלַח יְדְבֵם וּבְתֵיבֵם
אֲשֶׁר בְּרַכָּה יְהוָה אֱלֹהֵיךָ:
לֹא תַעֲשׂוּן כָּל־אֲשֶׁר אָנְחָנוּ עָשִׂים
כֹּה הָיוּ אִישׁ כָּל-יִשְׂרָאֵל בְּעֵינָיו:
כִּי לֹא-בָאתֶם עַד-עֵתָה אֶל-הַמְּנוּחָה
וְאֶל-הַמְּנוּחָה אֲשֶׁר-יְהוָה אֱלֹהֵיךָ נָתַן
לָךְ: וְעַבְרַתֶּם אֶת-יַרְדֵּן וְיִשְׁבַּתֶּם
בְּאֶרֶץ אֲשֶׁר-יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם מְנוּחָה
אֲתֶכֶם וְהֵינִי לָכֶם מִכָּל-אֹיְבֵיכֶם
מִסָּבִיב וְיִשְׁבַּתֶּם-בְּטוֹחַ: וְהָיָה הַמָּקוֹם
אֲשֶׁר-יִבְחַר יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם בּוֹ לְשַׁבֵּן
שָׂמוֹ שָׁם שָׂמָה תְּבִיאוּ אֵת כָּל-אֲשֶׁר
אָנְחָנוּ מִצִּדֵּה אֲתֶכֶם עוֹלֹתֵיכֶם וּזְבָחֵיכֶם
מַעֲשֵׂי תֵיכֶם וְתְרֹמַת יְדְבֵם וְכָל מִבְּחַר
נִדְרֵיכֶם אֲשֶׁר תִּדְרֹו לַיהוָה: וּשְׂמֵחֵתֶם
לִפְנֵי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֲתֶם וּבְנֵיכֶם
וּבְנֹתֵיכֶם וְעַבְדֵיכֶם וְאִמֵּהוּתֵיכֶם וְהָלֹו
אֲשֶׁר בְּשַׁעְרֵיכֶם כִּי אֵין לָו הַלֵּק
וְנַחְלָה אֲתֶכֶם:

3. Brûlez au feu leurs lieux sacrés et réduisez en poudre leurs idoles. Septante: « vous couperez leurs bois sacrés (hébreu: 'aschérim, pieux de bois représentant la déesse Aschéra), et vous brûlerez au feu les images sculptées de leurs dieux ».

5. D'entre toutes vos tribus. Septante: « dans l'une de vos villes ». — Et pour y habiter. Hébreu et Septante: « et vous le chercherez et vous viendrez là ».

6. Et vos dons manque dans les Septante qui omettent encore: « les dîmes » et ajoutent plus loin: « vos conventions ».

11. Tout ce que je vous prescris. Les Septante ajoutent: « aujourd'hui ».

12. Car il n'a pas d'autre part et d'autre possession. Hébreu et Septante: « car il n'a pas de part ni d'héritage ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (a¹). Unité de culte (XII-XIII).

aras eorum. et confringite státuas, lucos igne combúrite, et idóla comminúite: dispérdite nómina eorum de locis illis.

⁴ Non faciétis ita Dómino Deo vestro: ⁵ sed ad locum, quem elégerit Dóminus Deus vester de cunctis tribubus vestris, ut ponat nomen suum ibi, et hábitet in eo, veniétis: ⁶ et offerétis in loco illo holocausta et víctimas vestras, décimas et primitias mánuum vestrarum, et vota atque donária, primogénita boum et óvium. ⁷ Et comedétis ibi in conspéctu Dómini Dei vestri: ac lætabimini in cunctis, ad quæ misérítis manum, vos et domus vestræ, in quibus benedixerit vobis Dóminus Deus vester.

⁸ Non faciétis ibi quæ nos hic faci-mus hódie, singuli quod sibi rectum vidétur. ⁹ Neque enim usque in præ-sens tempus venistis ad réquiem, et possessionem, quam Dóminus Deus vester datúrus est vobis. ¹⁰ Transibitis Jordánem et habitábitis in terra, quam Dóminus Deus vester datúrus est vobis, ut requiescátis a cunctis hóstibus per circúitum: et absque ullo timóre habitétis ¹¹ in loco quem elégerit Dóminus Deus vester, ut sit nomen ejus in eo: illuc ómnia, quæ præcípio, conferétis, holocausta, et hóstias, ac décimas, et primitias mánuum vestrarum: et quidquid præcípuum est in munéribus, quæ vovébitis Dómino. ¹² Ibi epulabimini coram Dómino Deo vestro, vos et filii ac filiæ vestræ, fámuli et fámulæ, atque Levites qui in úrbibus vestris commorátur: neque enim habet áliam partem et possessionem inter vos.

Num. 33, 52.
Jos. 24, 14.
2 Mach. 12, 40.

Unicum sanctuarium.

Ex. 20, 24.
2 Par. 7, 12.
3 Reg. 8, 29.
Is. 18, 7.
Ps. 131, 13-14.
2 Par. 1, 5.

Deut. 12, 12, 18; 14, 23.
Eccl. 3, 12-13.
Deut. 15, 10;
23, 20.

Jnd. 17, 56.
Jos. 22, 4.
Es. 94, 11.

Lev. 25, 18-19;
26, 5-6.
3 Reg. 4, 25.

Templi locus a Deo eligendus.

Deut. 14, 22.

Deut. 12, 7, 18.
2 Esd. 8, 10.

Deut. 10, 9.
Num. 35, 2;
18, 21-23.

2 Esd. 10, 37.

et brisez leurs statues, brûlez au feu leurs lieux sacrés et réduisez en poudre leurs idoles: effacez leurs noms de ces lieux.

⁴ » Vous ne ferez pas ainsi envers le Seigneur votre Dieu: ⁵ mais vous viendrez au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi d'entre toutes vos tribus, pour y établir son nom et pour y habiter, ⁶ et vous offrirez en ce lieu vos holocaustes et vos victimes, les dîmes et les prémices de vos mains, vos vœux et vos dons, les premiers-nés de vos bœufs et de vos brebis. ⁷ Et vous mangerez là en la présence du Seigneur votre Dieu, et vous vous réjouirez en toutes les choses auxquelles vous aurez mis la main, vous et vos maisons, et dans lesquelles vous aura bénis le Seigneur votre Dieu.

⁸ » Vous ne ferez point là ce que nous faisons ici aujourd'hui, chacun ce qui lui paraît juste: ⁹ car jusqu'au présent temps, vous n'êtes pas venus dans le repos et la possession que le Seigneur votre Dieu va vous donner. ¹⁰ Vous passerez le Jourdain et vous habiterez dans la terre que le Seigneur votre Dieu va vous donner, afin que vous y soyez en repos du côté de tous les ennemis d'alentour, et que vous habitiez, sans aucune crainte, ¹¹ dans le lieu qu'aura choisi le Seigneur votre Dieu pour que son nom y soit: c'est là que vous apporterez tout ce que je vous prescris, vos holocaustes, vos hosties, vos dîmes et les prémices de vos mains, et tout ce qu'il y a de meilleur dans les présents que vous vouerez au Seigneur. ¹² Là, vous ferez des festins devant le Seigneur votre Dieu, vous, vos fils et vos filles, vos serviteurs et vos servantes, et le Lévite qui demeure dans vos villes: car il n'a pas d'autre part et d'autre possession parmi vous.

Iles associant au culte du vrai Dieu. Moïse prévoit ce danger, et c'est pour empêcher son peuple de succomber à la tentation qu'il prescrit de ne rien laisser subsister qui rappelle l'idolâtrie.

5. Vous viendrez au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi. Cette loi, sous l'empire de circonstances nouvelles, abroge ou plutôt limite la loi portée dans l'Exode, et qui permettait d'offrir des sacrifi-

cés en des lieux différents. Voir Exode, xx, 24.

6, 11, 17. Les prémices de vos mains: les offrandes (en général) offertes par vos mains.

12. Vous ferez des festins devant le Seigneur votre Dieu. Il s'agit ici des repas sacrés qui accompagnaient un certain nombre de sacrifices, et où celui qui offrait la victime devait en consommer une partie.

¹³ Πρόσεχε σεαυτῷ, μὴ ἀνερέγκῃς τὰ ὀλοκαυτώματά σου ἐν παντὶ τόπῳ, οὐ ἐὰν ἴδῃς,
¹⁴ ἀλλ' ἢ εἰς τὸν τόπον, ὃν ἂν ἐκλέξῃται κύριος ὁ Θεός σου αὐτὸν ἐν μιᾷ τῶν φυλῶν σου, ἐκεῖ ἀνοίσετε τὰ ὀλοκαυτώματα ὑμῶν, καὶ ἐκεῖ ποιήσεις πάντα ὅσα ἐγὼ ἐντέλλομαι σοι 'σήμερον'.
¹⁵ Ἄλλ' ἢ ἐν πάσῃ ἐπιθυμίᾳ σου θύσεις καὶ φαγῆν κρέα κατὰ τὴν εὐλογίαν κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, ἣν ἔδωκέ σοι ἐν πάσῃ πόλει· ὁ ἀκάθαρτος 'ἐν σοὶ' καὶ ὁ καθαρὸς 'ἐπὶ τὸ αὐτὸ' φάγεται αὐτὸ, ὡς δοσάδα ἢ ἔλαφρον.
¹⁶ Πλὴν τὸ αἷμα οὐ φάγεσθε, ἐπὶ τὴν γῆν ἐκχεεῖτε αὐτὸ ὡς ὕδωρ.
¹⁷ Οὐ δύνησιν φαγεῖν ἐν ταῖς πόλεσί σου τὸ ἐπιδέκατον τοῦ σίτου σου καὶ τοῦ οἴνου σου καὶ τοῦ ἐλαίου σου, τὰ πρωτότοκα τῶν βοῶν σου καὶ τῶν προβάτων σου, καὶ πάσας τὰς εὐχὰς ὅσας ἂν εὐχῆσθε, καὶ τὰς ὁμολογίας ὑμῶν, καὶ τὰς ἀπαρχὰς τῶν χειρῶν σου.
¹⁸ ἀλλ' ἢ ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου φαγῆν αὐτὸ ἐν τῷ τόπῳ, ὃ ἂν ἐκλέξῃται κύριος ὁ Θεός σου αὐτῷ, σὺ καὶ ὁ υἱός σου, καὶ ἡ θυγάτηρ σου, ὁ παῖς σου, καὶ ἡ παιδίσκη σου, 'καὶ ὁ προσήλυτος' ὁ ἐν ταῖς πόλεσιν ὑμῶν, καὶ εὐφρανθήσῃ ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου ἐπὶ πάντα, οὐ ἐὰν ἐπιβάλης τὴν χεῖρά σου.
¹⁹ Πρόσεχε σεαυτῷ, μὴ ἐγκαταλίπῃς τὸν Λευίτην πάντα τὸν χρόνον ὅσον ἂν ζῆς ἐπὶ τῆς γῆς.

²⁰ Ἐὰν δὲ ἐμπλαυτήνῃ κύριος ὁ Θεός σου τὰ ὄριά σου, καθάπερ ἐλάλησέ σοι, καὶ ἔρεῖς· Φάγομαι κρέα· ἐὰν ἐπιθυμήσῃ ἡ ψυχὴ σου ὡστε φαγεῖν κρέα, ἐν πάσῃ ἐπιθυμίᾳ τῆς ψυχῆς σου φαγῆν κρέα.
²¹ Ἐὰν δὲ μακρὰν ἀπέχη σου ὁ τόπος, ὃν ἂν ἐκλέξῃται κύριος ὁ Θεός σου ἐκεῖ ἐπικληθῆναι τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐκεῖ, καὶ θύσεις ἀπὸ τῶν βοῶν σου καὶ ἀπὸ τῶν προβάτων σου ὧν ἂν δῶ ὁ Θεός σοι, ὃν τρόπον ἐνετειλάμην σοι, καὶ φαγῆν ἐν ταῖς πόλεσί σου κατὰ τὴν ἐπιθυμίαν τῆς ψυχῆς σου.
²² Ὡς ἔσθεται ἡ δορκὸς καὶ ἡ ἔλαφος, οὕτως φαγῆν αὐτό· ὁ ἀκάθαρτος

הַשְׁמֵר 13 לְךָ פֶּן-תַּעֲלֶה לְעִתֵּיךָ
 בְּכָל-מְקוֹם אֲשֶׁר תִּרְאֶה: כִּי אִם-
 בְּמְקוֹם אֲשֶׁר יבְחַר יְהוָה וְיִהְיֶה בְּאֶרֶץ
 שְׁבִטֵיךָ שָׁם תַּעֲלֶה לְעִתֵּיךָ וְשָׂם
 טו תַּעֲשֶׂה פֶלֶא אֲשֶׁר אֲכִי מִצִּיָּה: רַק
 בְּכָל-אֹתוֹת נַפְשֶׁךָ תִּזְבַּח וְאֶכְלָתָּ
 בָּשָׂר כְּבָרֶפֶת יְהוָה אֱלֹהֶיךָ אֲשֶׁר
 נָתַן-לְךָ בְּכָל-שְׂעָרֶיךָ הַשְּׂמֵא וְהַשְּׂהוֹר
 16 וְאֶכְלֹנּוּ בַּצִּי וּבְאֵיל: רַק הַדָּם לֹא
 תֹאכְלוּ עַל-הָאָרֶץ הַשְּׂפֹכֵנּוּ בַּמַּיִם:
 17 לֹא-תוֹבֵל לְאָכַל בְּשַׂעְרֵיךָ מַעֲשֶׂה
 דְּגָנְךָ וְתִירֹשֶׁתְךָ וְיִצְהָרְךָ וּבְכֹרֹת
 בְּקָרְךָ וּבְצֹאֲנֶךָ וְכֹל-נִדְרֶיךָ אֲשֶׁר תִּדָּר
 18 וְנִדְבְּתֶיךָ וְתְרוּמַת יְדָךְ: כִּי אִם-
 לְפָנַי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ תֹאכְלֹנּוּ בְּמְקוֹם
 אֲשֶׁר יבְחַר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּרֹאֲתוֹ
 וּבְנֶה וּבְהֵאֵה וּשְׂבֻדָּתְךָ וְאִמְתָּךְ וְהַלְוִי
 אֲשֶׁר בְּשַׂעְרֶיךָ וְשִׂמְחַתְךָ לְפָנַי יְהוָה
 19 אֱלֹהֶיךָ בְּכָל מַשְׁלַח יְדָךְ: הַשְׁמֵר
 לְךָ פֶּן-תַּעֲזֹב אֶת-הַלְוִי כָל-יְמֵיךָ
 עַל-אֲדָמְתְּךָ:

ב כִּי-יִרְהִיב יְהוָה אֱלֹהֶיךָ אֶת-
 גְּבֻלְךָ כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר-לְךָ וְאִמְרָתְךָ אֶכְלֶה
 בָּשָׂר כִּי-תֹאמְרֶה נַפְשֶׁךָ לְאָכַל בָּשָׂר
 21 בְּכָל-אֹתוֹת נַפְשֶׁךָ תֹאכַל בָּשָׂר: כִּי-
 יִרְחַק מִמֶּךָ הַמְּקוֹם אֲשֶׁר יבְחַר
 יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְשׂוּם שְׁמוֹ שָׁם
 וּזְבַחְתָּ מִבְּקָרְךָ וּמִצֹּאֲנֶךָ אֲשֶׁר נָתַן
 יְהוָה לְךָ כַּאֲשֶׁר צִוִּיתָךָ וְאֶכְלָתָּ
 22 בְּשַׂעְרֵיךָ בְּכָל אֹתוֹת נַפְשֶׁךָ: אֵךְ
 כַּאֲשֶׁר יֹאכַל אֶת-הַצִּי וְאֶת-הָאֵיל
 כֶּן תֹאכְלֹנּוּ הַשְּׂמֵא וְהַשְּׂהוֹר וְיִתְּנוּ
 כֹּרֹטֶטְרוֹן אֲפֶלְחִי; * (p. σου) ἐκεῖ. A: δῶ σοι ὁ Θεός σου.

13. F: οὐ ἂν. 14. A¹EF: (1. φυλ.) πόλεων. AEF: ἀνοίσετε τὰ ὀλ. ὑμῶν. 17. A* (pr.) τὰς. A: (in f. l. σου) ὁμῶν. 18. AF: ἢ ἐναντι... φαγῆν αὐτὰ... οὐ ἂν... ποιεῖν σου. AEF† (p. παιδ. σου) καὶ ὁ Λευίτης. 24. AE: (pro ἐρεῖς) εἶπης. 21. AEF: δὲ μα-

15. Dans les villes. Hébreu : « dans toutes les villes ». Puis l'hébreu et les Septante portent : « l'impur (les Septante ajoutent : chez toi) et le pur (les Septante ajoutent : pareillement) en mangeront, comme du daim et du cerf ». Cf. §. 22.

17. Des troupeaux de gros et de menu bétail. Septante : « de tes bœufs et de tes brebis ».
 18. Et le Lévi. Septante : « et l'étranger ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^o (a¹). Unité de culte (XII-XIII).

⁴³ Cave ne offeras holocausta tua in omni loco, quem videris : ⁴⁴ sed in eo, quem elegerit Dominus, in una tribuum tuarum offeres hostias, et facies quaecumque precipio tibi.

Deut. 12, 8.

Lev. 1, 3; 17, 8-9.

Profana occisio ubi vis facienda.

Deut. 14, 26. Lev. 17, 2-5.

Deut. 15, 22; 14, 5. Lev. 3, 17; 7, 27; 17, 13.

De esu decimarum.

Deut. 14, 22; 15, 19-20.

Deut. 12, 12; 7, 14, 23.

Deut. 14, 27.

Iterum de bestiarum occisione profana.

Deut. 19, 5. Ex. 34, 24; 23, 31. Gen. 28, 14.

Deut. 14, 24.

Deut. 15, 22; 14, 5. Lev. 7, 20-21.

⁴⁵ Sin autem comedere volueris, et te esus carniū delectaverit, occide, et comede juxta benedictionem Domini Dei tui, quam dedit tibi in urbibus tuis : sive immundum fuerit, hoc est, maculatum et débile : sive mundum, hoc est, integrum et sine macula, quod offerri licet, sicut capream et cervum comedes. ⁴⁶ Absque esu duntaxat sanguinis, quem super terram quasi aquam effundes.

⁴⁷ Non poteris comedere in oppidis tuis decimam frumenti, et vini, et olei tui, primogenita armentorum et pecorum, et omnia quae voveris, et sponte offerre volueris, et primitias manuum tuarum : ⁴⁸ sed coram Domino Deo tuo comedes ea, in loco quem elegerit Dominus Deus tuus, tu et filius tuus, et filia tua, et servus et famula, atque Levites qui manent in urbibus tuis : et laetaberis et reficiaris coram Domino Deo tuo, in cunctis ad quae extenderis manum tuam. ⁴⁹ Cave ne derelinquas Levitem in omni tempore quo versaris in terra.

²⁰ Quando dilataverit Dominus Deus tuus terminos tuos, sicut locutus est tibi, et volueris vesci carniibus, quas desiderat anima tua : ²¹ locus autem, quem elegerit Dominus Deus tuus ut sit nomen ejus ibi, si procul fuerit, occides de armatis et pecoribus, quae habueris, sicut praecipio tibi, et comedes in oppidis tuis, ut tibi placet. ²² Sicut comeditur caprea et cervus, ita vesceris eis : et mundus et immundus in commune

¹³ » Prends garde de ne point offrir tes holocaustes en tout lieu que tu verras ; ¹⁴ mais tu offriras tes hosties dans celui qu'aura choisi le Seigneur en l'une de tes tribus, et tu feras tout ce que je t'ordonne.

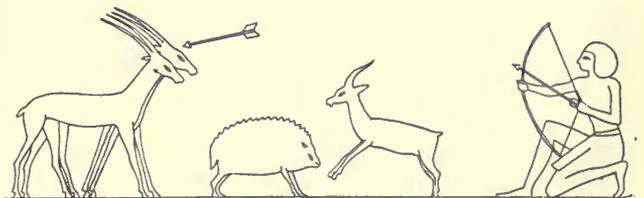
¹⁵ » Mais si tu veux manger, et que l'aliment de la chair te plaise, tue et mange, selon la bénédiction que le Seigneur ton Dieu t'aura donnée dans tes villes : que l'animal soit impur, c'est-à-dire ayant quelque tache ou étant mutilé, soit pur, c'est-à-dire entier et sans tache, et qui peut être offert, tu en mangeras, comme de la chèvre sauvage ou du cerf, ⁴⁶ seulement sans manger le sang, que tu répandras sur la terre comme l'eau. ⁴⁷ Tu ne pourras manger dans tes villes la dime de ton blé, de ton vin et de ton huile, ni les premiers-nés des troupeaux de gros et de menu bétail, ni rien de ce que tu auras voué et de ce que tu auras voulu offrir spontanément, ni les prémices de tes mains ; ⁴⁸ mais tu les mangeras devant le Seigneur ton Dieu, dans le lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le Lévite qui demeure dans tes villes ; et tu te réjouiras et tu te reconforteras devant le Seigneur ton Dieu, en toutes les choses auxquelles tu auras mis ta main. ⁴⁹ Prends garde de ne pas abandonner le Lévite pendant tout le temps que tu seras sur la terre.

²⁰ » Quand le Seigneur ton Dieu aura étendu tes limites, comme il t'a dit, et que tu voudras te nourrir de la chair que désire ton âme : ²¹ si le lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi, pour que son nom y soit, se trouve éloigné, tu tueras du gros et du menu bétail que tu auras, comme je t'ai ordonné, et tu en mangeras dans tes villes, comme il te plaira. ²² Comme on mange de la chèvre sauvage et du cerf, ainsi tu t'en nourriras ; et le pur et l'impur en man-

⁴⁵. Mais si tu veux manger... Au désert, on devait immoler devant le tabernacle tous les animaux, qu'ils fussent destinés à un usage sacré ou profane. Dans la Terre promise, où le peuple allait être dispersé « dans ses villes », cela ne serait plus possible, et la présente loi, §. 45-46, abroge celle du Lévitique, xvii, 3. Voir la note sur ce passage. — Soit impur : voir plus bas la note sur le §. 22. — La chèvre sauvage, la gazelle.

⁴⁶. Comme l'eau : comme une chose ordinaire et sans valeur.

⁴⁷. La dime. Outre la dime payée



Chasse à la gazelle (§. 15). (Tombeau d'Abb.)

ἔν σοι¹ καὶ ὁ καθαρὸς ὡσαύτως ἔδεται.
 23 Πρόσεχε ἰσχυρῶς τοῦ μὴ φαγεῖν αἷμα·
 ὅτι αἷμα αὐτοῦ ψυχή· οὐ βρωθήσεται ψυχή
 μετὰ τῶν κρεῶν. 24 Οὐ φάγεσθε, ἐπὶ τὴν
 γῆν ἐκχεεῖτε αὐτὸ ὡς ὕδωρ. 25 Οὐ φαγῆ
 αὐτό, ἵνα εὖ σοι γένηται καὶ τοῖς υἱοῖς σου
 μετὰ σέ, ἐὰν ποιήσης τὸ καλὸν¹ καὶ τὸ
 ἀρεστὸν¹ ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου.
 26 Πλὴν τὰ ἁγία σου, ἐὰν γένηται σοι, καὶ
 τὰς εὐχὰς σου λαβῶν ἤξεις εἰς τὸν τόπον,
 ὃν ἂν ἐκλέξηται κύριος¹ ὁ Θεός σου ἐπικλη-
 θῆναι τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐκεῖ¹. 27 Καὶ ποιή-
 σεις τὰ ὀλοκαυτώματά σου, τὰ κρέα ἀνοίσεις
 ἐπὶ τὸ θυσιαστήριον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου,
 τὸ δὲ αἷμα τῶν θυσιασθῶν σου προσχεεῖς πρὸς
 τὴν βᾶσιν τοῦ θυσιαστηρίου κυρίου τοῦ Θεοῦ
 σου, τὰ δὲ κρέα φαγῆ. 28 Φυλάσσου καὶ
 ἄκουε¹ καὶ ποιήσεις¹ πάντας τοὺς λόγους,
 οὓς ἐγὼ ἐντέλλομαί σοι, ἵνα εὖ σοι γένηται
 καὶ τοῖς υἱοῖς σου δι' αἰῶνος, ἐὰν ποιήσης τὸ
 ἀρεστὸν καὶ τὸ καλὸν ἐναντίον κυρίου τοῦ
 Θεοῦ σου.

29 Ἐὰν δὲ ἐξολοθρεύσῃ κύριος ὁ Θεός σου
 τὰ ἔθνη, εἰς οὓς εἰσπορεύῃ ἐκεῖ κληρονομή-
 σαι τὴν γῆν αὐτῶν ἀπὸ προσώπου σου, καὶ
 κατακληρονομήσῃς αὐτὴν καὶ κατοικήσῃς ἐν
 τῇ γῇ αὐτῶν 30 πρόσεχε σεαυτῷ, μὴ ἐκζη-
 τήσῃς ἐπακολουθῆσαι αὐτοῖς μετὰ τὸ ἐξολο-
 θρευθῆναι αὐτοὺς ἀπὸ προσώπου σου, λέγων·
 Πῶς ποιοῦσι τὰ ἔθνη ταῦτα τοῖς θεοῖς αὐ-
 τῶν, ποιήσω καὶ γὼ. 31 Οὐ ποιήσεις οὕτω
 τῷ Θεῷ σου· τὰ γὰρ βδελύγματα κυρίου ἂ
 ἐμίσησεν, ἐποίησαν ἐν τοῖς θεοῖς αὐτῶν, ὅτι
 τοὺς υἱοὺς αὐτῶν καὶ τὰς θυγατέρας αὐτῶν
 κατακαίουσιν ἐν πυρὶ τοῖς θεοῖς αὐτῶν.
 32 Πᾶν ῥῆμα, ὃ ἐγὼ ἐντέλλομαι ὑμῖν¹ σή-
 μερον¹, τοῦτο φυλάξῃ ποιεῖν οὐ προσθή-
 σεις ἐπ' αὐτὸ οὐδὲ ἀφελεῖς ἀπ' αὐτοῦ.

22. A²+ (in f.) αὐτό. 23. AF: (1. ὅτι) τὸ γὰρ.
 24. A²E+ (p. φάγ.) αὐτό. 25. AEF: ἐναντι (eti. 28).
 26. AEF: σου ἂ ἂν σοι. A+ (a. ἐπικλη.) αὐτῷ.
 28. E: ἐντέλ. σοι * σήμερον. 29. A: ἐξολοθρεύση.
 AEF: εἰς οὓς σὺ... κατακλ. αὐτούς. 30. AEF+ (a.

יִאכְלֶנּוּ: רַק חֹזֵק לְבַלְתִּי אֲכַל הַדָּם
 כִּי הַדָּם הוּא הַנֶּפֶשׁ וְלֹא-תֹאכַל
 הַנֶּפֶשׁ עִם-הַבֶּשָׂר: לֹא תֹאכְלֶנּוּ עַל-
 כֹּה הָאָרֶץ תִּשְׁפָּכֶנּוּ פְּמִים: לֹא תֹאכְלֶנּוּ
 לְמַעַן יִיטַב לָךְ וּלְבְנֵיךָ אַחֲרֶיךָ כִּי-
 26 תַעֲשֶׂה הַיְשָׁר בְּעֵינֵי יְהוָה: רַק
 קַדְשֶׁיךָ אֲשֶׁר-יִהְיֶה לָּךְ וּנְדָרֶיךָ תִּשָּׂא
 וּבָאתָ אֶל-הַמָּקוֹם אֲשֶׁר-יִבְחַר יְהוָה:
 27 וְעִשִׂיתָ עַל-לִבֶּיךָ הַבֶּשָׂר וְהַדָּם עַל-
 מִזְבֵּחַ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ וְדַם-זִבְחֶיךָ
 וַיִּשְׁפֹּךְ עַל-מִזְבֵּחַ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ
 28 וְהַבֶּשָׂר תֹאכַל: שָׁמֵר וַיִּשְׁמַעְתָּ אֶת
 פְּלִי-הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה אֲשֶׁר אֲנִי מְצַוֶּה
 לְמַעַן יִיטַב לָךְ וּלְבְנֵיךָ אַחֲרֶיךָ עַד-
 עוֹלָם כִּי תַעֲשֶׂה הַטּוֹב וְהַיְשָׁר בְּעֵינֵי
 יְהוָה אֱלֹהֶיךָ:
 ס

כִּי-יִבְרִיתָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ אֶת-הַגּוֹיִם
 אֲשֶׁר אָתָּה כֹּא-שָׂמָה לְרִשְׁתָּ אֹתָם
 מִפְּנֵיךָ וַיְרִשְׁתָּ אֹתָם וַיִּשְׁבַּתָּ בְּאַרְצָם:
 ל הַשָּׁמֵר לָּךְ שׁוֹתֵנֶקֶשׁ אֲחֵרֵיהֶם אֲחֵרֵי
 הַשָּׁמַדִּים מִפְּנֵיךָ וּפְסוֹתֵיךָ לְאֱלֹהֵיהֶם
 לֵאמֹר אֵיכָּה יַעֲבֹדוּ הַגּוֹיִם הָאֵלֶּה
 אֶת-אֱלֹהֵיהֶם וְאֵעֲשֶׂה-פֶן גַּם-אֲנִי:
 31 לֹא-תַעֲשֶׂה כֵן לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ כִּי
 כָל-הַיּוֹעֲבֹת יְהוָה אֲשֶׁר שָׂנֵא עֲשׂוֹ
 לֹא-לֵהֵיחָם כִּי גַם אֶת-בְּנֵיהֶם וְאֶת-
 בָּנֹתֵיהֶם וַיִּשְׂרְפוּ בָּאֵשׁ לְאֱלֹהֵיהֶם:
 XIII+) אֶת פְּלִי-הַדְּבָר אֲשֶׁר אֲנִי מְצַוֶּה
 אֲתֶכֶם אֲתוֹ תִשְׁמְרוּ לְעֲשׂוֹת לֹא-תִסַּף
 עֲלָיו וְלֹא תִגְרַע מִמֶּנּוּ:
 פ

λέγων) οὐ μὴ ἐκζητήσῃς τοὺς θεοὺς αὐτῶν. 31. AEF:
 οὕτως κυρίῳ τῷ θ. σ. τὰ βδελ. γὰρ ἂ κύριος ἔμιο.
 ἐποί. τοῖς. 32. AEF: (1. ὑμῖν) σοι.

23. Tient lieu d'âme. Hébreu : « c'est l'âme ». Sep-
 tante : « est son âme ».

24. L'hébreu et les Septante ont de plus au com-
 mencement : « vous ne le mangerez pas ».

25. Ce qui plaît. Septante : « ce qui est beau et

agréable ».

26. Les Septante ajoutent à la fin : « ton Dieu, pour
 que son nom y soit invoqué ».

30. Et de ne pas rechercher leurs cérémonies (hé-
 breu : leurs dieux), manque dans les Septante.

vescētur. ²³ Hoc solum cave, ne sanguinem comedas : sanguis enim eorum pro anima est : et idcirco non debes animam comedere cum carnibus : ²⁴ sed super terrain fundes quasi aquam. ²⁵ ut bene sit tibi et filiis tuis post te, cum feceris quod placet in conspectu Domini.

²⁶ Quæ autem sanctificaveris, et voveris Domino, tolles, et venies ad locum, quem elegerit Dominus : ²⁷ et offeres oblationes tuas carnem et sanguinem super altare Domini Dei tui : sanguinem hostiarum fundes in altari : carnis autem ipse vesceris. ²⁸ Observa et audi omnia quæ ego præcipio tibi, ut bene sit tibi et filiis tuis post te in sempiternum, cum feceris quod bonum est et placitum in conspectu Domini Dei tui.

²⁹ Quando disperdiderit Dominus Deus tuus ante faciem tuam gentes, ad quas ingrediéris possidendas, et posséderis eas, atque habitaveris in terra earum : ³⁰ cave ne imitéris eas, postquam te fuerint introeunte subversa, et requiras ceremonias earum, dicens : Sicut coluerunt gentes iste deos suos, ita et ego colam. ³¹ Non facies similiter Domino Deo tuo. Omnes enim abominatiónes, quas aversatur Dominus, fecerunt diis suis, offerentes filios et filias, et comburentes igni. ³² Quod præcipio tibi, hoc tantum facito Domino : nec addas quidquam, nec minuas.

A sanguine abstinendum.

Deut. 12, 16.
Lev. 7, 27, 17,
11, 14.
Gen. 9, 4.

Deut. 6, 18.
Lev. 27, 9.

Sacrificia ad sanctuarium offerenda.

Lev. 1, 3, 15,
11.

Deut. 6, 18.

Gentium mores vitandi.
Deut. 11, 23;
19, 1.

Deut. 7, 16,
25; 18, 9.
Jos. 23, 7, 13.
Ps. 105, 34.

Deut. 18, 9-10.
Lev. 18, 3, 27.

Lev. 18, 21.

Deut. 4, 2.
Prov. 30, 6.

geront en commun. ²³ Garde-toi seulement de manger le sang; car le sang tient lieu d'âme, et c'est pour cela que tu ne dois pas manger l'âme avec la chair; ²⁴ mais tu le répandras sur la terre comme l'eau, ²⁵ afin que bien t'arrive, à toi et à tes enfants après toi, lorsque tu auras fait ce qui plaît en la présence du Seigneur.

²⁶ » Quant à ce que tu auras sanctifié et voué au Seigneur, tu le prendras, puis tu viendras au lieu qu'aura choisi le Seigneur, ²⁷ et tu offriras pour tes oblations la chair et le sang sur l'autel du Seigneur ton Dieu; tu répandras le sang des hosties sur l'autel; mais toi, tu te nourriras de la chair. ²⁸ Observe et écoute tout ce que moi je t'ordonne ici, afin que bien t'arrive, à toi et à tes enfants après toi pour toujours, lorsque tu auras fait ce qui est bon et agréable en présence du Seigneur ton Dieu.

²⁹ » Quand le Seigneur ton Dieu aura détruit devant ta face les nations chez lesquelles tu entreras pour les posséder, et que tu les posséderas, et que tu habiteras en leur terre, ³⁰ prends garde de ne pas les imiter, après qu'à ton entrée elles auront été renversées, et de ne pas rechercher leurs cérémonies, en disant : Comme ces nations ont adoré leurs dieux, ainsi moi aussi je les adorerai. ³¹ Tu ne feras point semblablement envers le Seigneur ton Dieu : car toutes les abominations qu'abhorre le Seigneur, elles les ont faites pour leurs dieux, offrant leurs fils et leurs filles, et les brûlant au feu. ³² Fais seulement, pour le Seigneur, ce que je t'ordonne : n'ajoute et ne diminue rien.

aux Lévites et réservée à leur usage, les Israélites prélevaient, sur les neuf dixièmes qui leur restaient, une dime nouvelle, qui avait un caractère sacré et devait dès lors être consommée auprès du sanctuaire, 7. 17-18.

²² Le pur et l'impur. Au 7. 15, la Vulgate n'appliquait ces mots qu'aux seuls animaux, mais ici, elle désigne sous la même expression ceux qui se nourrissent de la chair des victimes et à qui il est permis d'en manger, alors même qu'ils seraient légalement impurs.

²³ Car le sang tient lieu d'âme. Le mot hébreu traduit par *anima* dans la Vulgate est *néfésch*, qui

signifie souffle, *respiration*, âme. La respiration étant le signe de la vie, les Hébreux avaient fini par nommer *néfésch* la vie elle-même. — Tu ne dois pas manger l'âme, c'est-à-dire le sang.

²⁴ Comme l'eau : voir plus haut la note sur le 7. 16.

³¹ Les abominations : voir plus haut la note sur Deutéronome, vii, 25. — Offrant leurs fils et leurs filles : sur les sacrifices humains, en usage chez les païens et toujours pros crits en Israël, voir la note sur Genèse, xxii, 10.

³² N'ajoute et ne diminue rien : voir plus haut la note sur Deutéronome, iv, 2.

XIII. Ἐὰν δὲ ἀναστῆ ἔν σοι προφήτης ἢ ἐννπνιαζόμενος τὸ ἐνύπνιον, καὶ δῶ σοι σημεῖον ἢ τέρας, ² καὶ ἔλθῃ τὸ σημεῖον ἢ τὸ τέρας ὃ ἐλάλησε πρὸς σε, λέγων· Πορευθῶμεν καὶ λατρεύσωμεν θεοὺς ἑτέροις, οὓς οὐκ οἴδατε ³ οὐκ ἀκούσεσθε τῶν λόγων τοῦ προφήτου ἐκείνου ἢ τοῦ ἐννπνιαζομένου τὸ ἐνύπνιον ἐκεῖνο, ὅτι πειράζει κύριος ὁ θεὸς σου ὑμᾶς, εἰδέναι εἰ ἀγαπᾶτε τὸν θεὸν ὑμῶν ἐξ ὅλης τῆς καρδίας ὑμῶν καὶ ἐξ ὅλης τῆς ψυχῆς ὑμῶν. ⁴ Ὅπισω κύριον τοῦ θεοῦ ὑμῶν πορευέσεσθε καὶ τούτον φοβηθήσεσθε, καὶ τῆς φωνῆς αὐτοῦ ἀκούσεσθε, καὶ αὐτῷ προστεθήσεσθε. ⁵ Καὶ εἰ προφήτης ἐκεῖνος ἢ ὁ τὸ ἐνύπνιον ἐννπνιαζόμενος ἐκεῖνος ἀποθανεῖται· ἐλάλησε γὰρ πλανῆσαι σε ἀπὸ κυρίου τοῦ θεοῦ σου τὸ ἐξαγαγόντος σε ἐκ γῆς Αἰγύπτου, τοῦ λυτρωσαμένου σε ἐκ τῆς δουλείας, ἐξῴσῃ σε ἀπὸ τῆς ὁδοῦ ἧς ἐνετείλατό σοι κύριος ὁ θεὸς σου πορευέσθαι ἐν αὐτῇ· καὶ ἀφανεῖς τὸ πονηρὸν ἐξ ὑμῶν αὐτῶν.

⁶ Ἐὰν δὲ παρακαλέσῃ σε ὁ ἀδελφός σου ἢ ἐκ πατρός σου ἢ ἐκ μητρὸς σου, ἢ ὁ υἱός σου, ἢ ἡ θυγάτηρ, ἢ ἡ γυνή σου ἢ ἐν κόλπῳ σου, ἢ φίλος ἴσος τῇ ψυχῇ σου λάθρα, λέγων· Βαδίσωμεν καὶ λατρεύσωμεν θεοὺς ἑτέροις, οὓς οὐκ ἴδεις σὺ καὶ οἱ πατέρες σου, ⁷ ἀπὸ τῶν θεῶν τῶν ἐθνῶν τῶν περὶ κύκλῳ ὑμῶν, τῶν ἐγγιζόντων σοι ἢ τῶν μακρῶν ἀπὸ σοῦ, ἀπ' ἄκρου τῆς γῆς ἕως ἄκρου τῆς γῆς· ⁸ οὐ συνθελήσεις αὐτῷ καὶ οὐκ εἰσακούσῃ αὐτοῦ, καὶ οὐ φείσεται ὁ ὀφθαλμὸς σου ἐπ' αὐτῷ. Οὐκ ἐπιποθήσεις ἐπ' αὐτῷ οὐδ' οὐ μὴ σκεπάσῃς αὐτόν· ⁹ ἀναγγέλλων ἀναγγελεῖς περὶ αὐτοῦ, καὶ αἱ χεῖρές σου ἔσονται ἐπ' αὐτόν ἐν πρώτοις ἀποκτεῖναι αὐτόν, καὶ αἱ χεῖρες παντός τοῦ λαοῦ ἐπ'

כִּי־יָקוּם בְּקִרְבְּךָ נָבִיא אֹד הַלֵּם 2) תְּלֹם וְנָתַן אֵלָיךָ אֹת אֹד מוֹפֵת׃ 3 וְכֹא הָאֹת וְהַמּוֹפֵת אֲשֶׁר־דִּבֶּר אֵלָיךָ לֵאמֹר נָלַכְהָ אֲחֵרֵי אֱלֹהִים אֲחֵרִים 4 אֲשֶׁר לֹא־יָדַעְתֶּם וְנִעְבַּדְם׃ לֹא תִשְׁמַע אֶל־דִּבְרֵי הַנְּבִיא הַזֶּה אֹד אֶל־הוֹלֵם הַתְּלֹם הַזֶּה אֹד כִּי מִנְסָה יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם אֶתְיֹכֶם לְדַעַת תִּישָׁכֶם אֲחֵרִים אֲתִיְהוָה אֲתִיְהוָה אֱלֹהֵיכֶם כְּכֹל־לְבַבְכֶם ה וּבְקִלְנִפְשָׁכֶם׃ אֲחֵרֵי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם תֵּלְכוּ וְאֹתוֹ תִירָאוּ וְאֶת־מִצְוֹתָיו תִּשְׁמְרוּ וּבְקִלְוֹ תִשְׁמְלוּ וְאֹתוֹ תִעַבְדוּ 6 וְכֹו תִדְבַּקוּן׃ וְהַנְּבִיא הַזֶּה אֹד הַלֵּם הַתְּלֹם הַזֶּה יוֹמַת כִּי דִבֶּר־כָּרָה עַל־יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם הַמּוֹצִיא אֶתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם אֶתְכֶם מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם וְהִפְרִיחַ מִבְּרִית עֲבָדִים לְהַתִּיחַ מִן־תְּהַרְרֶה אֲשֶׁר צִוָּךְ יְהוָה אֱלֹהֵיךָ לְלַכַּת בָּהּ וּבַעֲרַת הָרַע מִקִּרְבְּךָ׃ ס

כִּי יִסִּיתֶךָ אֲתִיךָ בֶן־אִמָּה אֹד־בְּנֵה אֹד־בִּתְּךָ אֹד אִשְׁתְּ תִיָקֶךָ אֹד רֵעֶךָ אֲשֶׁר כְּנַפְשֶׁךָ בְּפֶתֶר לֵאמֹר נָלַכְהָ וְנִעְבַּדְהָ אֱלֹהִים אֲחֵרִים אֲשֶׁר לֹא יָדַעְתָּ אֶתָה וְאֶבְתִּיךָ׃ מֵאֵלֵהי הָעַמִּים אֲשֶׁר סְבִיבְתֵיכֶם הַקְּרִבִים אֵלָיךָ אֹד הַרְחִיקִים מֵמֶךָ מִקְצֵה הָאֶרֶץ וְעַד־קְצֵה הָאֶרֶץ׃ לֹא־תֵאבֹה לֹו וְלֹא תִשְׁמַע אֵלָיו וְלֹא־תִחַס עֵינֶךָ עָלָיו וְלֹא־תִתְחַמַּל וְלֹא־תִבְסֶה עָלָיו׃ כִּי הָרַגְתָּ הַרְגֵנִי יָדְךָ תִּהְיֶה־כֹו בְרֵאשׁוֹנָה לְהַמִּיתוֹ וְיָד פְּלִי־הָעַם בְּאֶתְרָנֶךָ׃

ס. 6. ברביע ס. 6. אEF: οἷς οὐκ. 9. AEF: καὶ ἡ χεῖρ σου ἔσται. F: καὶ ἡ χεῖρ παντός.

XIII. 1 (H. 2). Qui prédise. Hébreu et Septante : « qu'il te donne ». 3 (H. 4). Afin qu'il soit montré. Hébreu et Septante : « pour savoir ». 4 (H. 5). Ne suivez que. Hébreu et Septante :

« suivez ». — Ne gardez que ses commandements... ne servez que lui, manque dans les Septante. 6 (H. 7). Ton frère, le fils de ta mère. Septante : « ton frère de père ou de mère ». 9 (H. 10). Mais tue-le aussitôt. Septante : « mais annonce aussitôt à son sujet ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^o (a'). Unité de culte (XII-XIII).

XIII. ¹ Si surréxerit in médio tui prophètes, aut qui sómniūm vidisse se dicat, et prædixerit signum atque porténtum : ² et évènerit quod locutus est, et dixerit tibi : Éamus, et sequámur deos aliénos quos ignóras, et serviámus eis : ³ non aúdiēs verba prophétæ illius aut somniatóris : quia tentat vos Dóminus Deus vester, ut palam fiat utrum diligátis eum an non, in toto corde, et in tota ánima vestra. ⁴ Dóminum Deum vestrum sequimini, et ipsum timéte, et mandata illius custodíte, et audíte vocem ejus : ipsi serviétis, et ipsi adhærébitis. ⁵ Prophéta autem ille aut fictor somniórum interficiétur : quia locutus est ut vos avérteret a Dómino Deo vestro, qui edúxit vos de terra Ægypti, et redémit vos de domo servitútis : ut erráre te fáceret de via, quam tibi præcépit Dóminus Deus tuus : et aúferes malum de médio tui.

Falsi prophete occidendi.

Num. 12, 6.
Ex. 3, 12.

Deut. 18, 22.
Mat. 24, 24.

Deut. 13, 6, 13.
Jer. 7, 9;
23, 16, 32;
27, 9, 15-18.
Marc. 9, 39.

Deut. 10, 20;
8, 6;
15, 20.

Deut. 17, 7, 12;
19, 19; 22, 21;
24, 7.
1 Cor. 5, 13.

Idololatrice inductor occidendus.

Deut. 19, 13,
21; 7, 16.
Mat. 10, 37.

XIII. ¹ » S'il s'élève au milieu de toi un prophète ou quelqu'un qui dise qu'il a vu un songe, qui prédise un signe ou un prodige, ² si ce qu'il a annoncé arrive, et qu'il te dise : Allons, et suivons des dieux étrangers que tu ne connais pas, et servons-les : ³ tu n'écouteras point les paroles de ce prophète ou de ce songeur, parce que le Seigneur votre Dieu vous éprouve, afin qu'il soit montré si vous l'aimez, ou non, en tout votre cœur et en toute votre âme. ⁴ Ne suivez que le Seigneur votre Dieu, ne craignez que lui, ne gardez que ses commandements et n'écoutez que sa voix, ne servez que lui et ne vous attachez qu'à lui. ⁵ Mais ce prophète ou cet inventeur de songes sera tué, parce qu'il a parlé pour vous détourner du Seigneur votre Dieu, qui vous a retirés de la terre d'Égypte et vous a rachetés de la maison de servitude, pour te faire écarter de la voie que t'a prescrite le Seigneur ton Dieu : tu ôteras ainsi le mal du milieu de toi.

⁶ » Si ton frère, le fils de ta mère, ou ton fils, ou ta fille, ou ta femme qui repose sur ton sein, ou ton ami que tu aimes comme ton âme, veut te persuader, te disant en secret : Allons, et servons des dieux étrangers que tu n'as pas connus, ni toi ni tes pères, ⁷ les dieux de toutes les nations qui sont autour de vous, loin ou près, depuis le commencement jusqu'à la fin de la terre : ⁸ n'aie point de déférence pour lui, ne l'écoute pas, et que ton œil ne le ménage point, en sorte que tu aies pitié de lui et que tu le caches ; ⁹ mais tue-le aussitôt. Que ta main d'abord soit sur lui, et qu'ensuite tout le peuple

XIII. 1. S'il s'élève... L'unité de culte, sur laquelle insiste Moïse dans cette partie de son discours, entraîne l'obligation de s'opposer à la propagande de l'idolâtrie en Israël. C'est à cette préoccupation que répond le présent chapitre, où 3 cas sont examinés. — Un prophète : 1^{er} cas : le faux prophète, §. 1-5 ; il doit être puni de mort, §. 3.
4. Ne suivez..., etc. La construction de tout ce verset, soit dans la Vulgate, soit dans le texte hébreu, construction qu'il est impossible de reproduire en français, ne permet pas de traduction différente de la nôtre (Note de M. Glaire).
5. Sera tué, par la lapidation ; cf. le §. 10, et plus

bas, xvii, 7, ainsi que Lévitique, xx, 2.
6. Si ton frère... : 2^o cas : le séducteur secret, §. 6-11. La peine portée contre lui est également celle de la lapidation, §. 10.
9. Tue-le aussitôt. Aussitôt n'est pas dans l'hébreu, qui porte littéralement : « en le tuant tu le tueras », genre de répétition qui n'a pour but que de renforcer la signification du verbe. — Que ta main d'abord soit sur lui... Chez la plupart des anciens peuples, c'était la famille même du coupable qui était chargée de punir le crime, et cet usage subsiste encore parmi plusieurs nations.

ἐσχάτω, ¹⁰ καὶ λιθοβολήσουσιν αὐτὸν ἐν λίθοις, καὶ ἀποθανεῖται, ὅτι ἐξήτησεν ἀποστῆσαι σε ἀπὸ κυρίου τοῦ Θεοῦ σου τοῦ ἐξαγαγόντος σε ἐκ γῆς Αἰγύπτου, ἐξ οἴκου δουλείας. ¹¹ καὶ πᾶς Ἰσραὴλ ἀκούσας φοβηθήσεται, καὶ οὐ προσθήσει ποιήσῃ ἐτι κατὰ τὸ ὄψμα τὸ πονηρὸν τοῦτο ἐν ὑμῖν.

¹² Ἐὰν δὲ ἀκούσης ἐν μιᾷ τῶν πόλεων σου, ὧν κύριος ὁ Θεός σου δίδωσί σοι κατοικεῖν σε ἐκεῖ, λεγόντων ¹³ Ἐξήλθοσαν ἄνδρες παρόνομοι ἐξ ὑμῶν καὶ ἀπέστησαν ἅπαντας ἁπάντων κατοικοῦντας τὴν γῆν αὐτῶν, λέγοντες Πορευθῶμεν καὶ λατρεύσομεν θεοῖς ἐτέροις, οὓς οὐκ ἴδεδετε, ¹⁴ καὶ ἐτάσεις καὶ ἐροτήσεις καὶ ἐρευνήσεις σφόδρα, καὶ ἰδοὺ ἀληθῆς σαφῶς ὁ λόγος, γεγένηται τὸ βδέλυγμα τοῦτο ἐν ὑμῖν. ¹⁵ ἀναιρῶν ἀνελεῖς ἅπαντας ἁπάντων κατοικοῦντας ἐν τῇ γῇ ἐκείνῃ ἐν φόνῳ μαχαίρας ἀναθέματι ἀναθεματιεῖτε αὐτήν καὶ πάντα τὰ ἐν αὐτῇ, ¹⁶ καὶ πάντα τὰ σκῦλα αὐτῆς συνάξεις εἰς τὰς διόδους αὐτῆς, καὶ ἐμπροσθίς τὴν πόλιν ἐν πυρὶ καὶ πάντα τὰ σκῦλα αὐτῆς πανδημεὶ ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, καὶ ἔσται αὐοικητος εἰς τὸν αἰῶνα, οὐκ ἀνοικοδομηθήσεται ἐτι. ¹⁷ Καὶ οὐ προσκολληθήσεται οὐδὲν ἀπὸ τοῦ ἀναθέματος ἐν τῇ χειρὶ σου, ἵνα ἀποστραφῇ κύριος ἀπὸ τοῦ θυμοῦ τῆς ὀργῆς αὐτοῦ, καὶ δώσῃ σοι ἔλεος, καὶ ἐλεήσῃ σε καὶ πληθύνῃ σε, ὅν τρόπον ὤμοσε τοῖς πατράσι σου, ¹⁸ ἐὰν ἀκούσης τῆς φωνῆς κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, φυλάσσειν τὰς ἐντολάς αὐτοῦ, ὅσας ἐγὼ ἐντέλλομαί σοι σήμερον, ποιεῖν τὸ καλὸν καὶ τὸ ἀρεστὸν ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου.

XIV. Υἱοὶ ἔστε κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν οὐκ ἐπιθήσετε φάλακρον ἅνα μέσον τῶν

11. AEF: προσθήσουσι. 12. A: κατοικεῖν ἐκεῖ. 13. AEF: Ἐξήλθον... καται. τὴν πόλιν αὐτῶν... οἷς οὐκ. 14. A: ἐξετάσεις... ἐξερανήσεις. 15. A: ἀναιρῶν ἀνελεῖς. AEF: τῇ πόλει ἐκείνῃ. A²F† (in f.) καὶ πάντα τὰ κτήνη αὐτῆς ἐν στόματι μαχαίρας. 16. AEF. ἐναντι (eti. 18). 17. AEF* (in.) Καὶ. †

וְסִקְלֹתָו בְּאֲבָנִים וּמָת פִּי בִקָּשׁ לְהַדִּיחָהּ מֵעַל יְהוָה אֱלֹהֵיהָ הַמּוֹצִיאָהּ מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם מִבְּיַת עַבְדִּים: וְכָל־יִשְׂרָאֵל יִשְׁמְעוּ וְיִרְאוּ וְלֹא־יֹסֵפוּ לַעֲשׂוֹת כַּדָּבָר הַזֶּה בְּקִרְבָּהּ: ס

כִּי תִשְׁמַע בְּאַחַת עָרֶיהָ אִשָּׁר יְהוָה אֱלֹהֵיהָ נָתַן לָהּ לְשִׁבְתָּ שָׁם לְאָמֵר: וַיֵּצְאוּ אַנְשִׁים בְּנֵי־בְלִיעַל מִקִּרְבָּהּ וַיַּדִּיחוּ אֶת־יִשְׁבֵּי עִירָם לְאָמֹר נָלְכָה וְנַעֲבֹדָה אֱלֹהִים אֲחֵרִים וַיִּשְׁׁר לֹא־יַדְעֵתֶם: וַיַּרְשִׁתָּ וְהִקְרַתָּ וְשִׂאֲלָתָּ הֵיטֵב וְהַפְּה אִמָּת נָכוֹן הַדָּבָר נַעֲשִׂיתָה הַתּוֹעֵבָה הַזֹּאת בְּקִרְבָּהּ: ס

הַפְּה תִפֶּה אֶת־יִשְׁבֵּי הָעִיר הַהוּא לְפִי־הָרֶב הַהֵלֵם אֹתָהּ וְאֶת־כָּל־אֲשֵׁר־בָּהּ וְאֶת־בְּהֵמָתָהּ לְפִי־הָרֶב: וְאֶת־כָּל־שְׂלָלָהּ תִקַּבֵּץ אֶל־הַיְוֶה רְחֹבָהּ וְשִׂרְפָתָּ בְּאֵשׁ אֶת־הָעִיר וְאֶת־כָּל־שְׂלָלָהּ כְּלִיל לַיהוָה אֱלֹהֵיהָ וְהַיְוֶה תֵל עוֹלָם לֹא תִפְנֶה עוֹד: ס

וְלֹא־יִדְבַק בְּיַדְךָ מִן־הַהָרֶם לְמַעַן יָשׁוּב יְהוָה וְיָחַר מִן־הָרֶב וְנָתַן־לָךְ רַחֲמִים וְרַחֲמֶיךָ וְהִרְבָּה כַּאֲשֶׁר נִשְׁבַּע לְאַבְרָהָם: כִּי תִשְׁמַע בְּקוֹל יְהוָה אֱלֹהֵיהָ לְשָׁמֹר אֶת־כָּל־מִצְוֹתָיו אִשָּׁר אֲנֹכִי מְצַוֶּה הַיּוֹם לַעֲשׂוֹת הַיִּשָּׁר בְּעֵינֵי יְהוָה אֱלֹהֵיהָ: ס

וְהָיָה אַתֶּם לַיהוָה אֱלֹהֵיכֶם לֹא תִהְיֶינָה תַהֲדָדוֹ וְלֹא־תִשְׂמוּ קִרְחָה בֵּין הַיְוֶה וְשִׂרְפָתָּ בְּאֵשׁ אֶת־הָעִיר וְאֶת־כָּל־שְׂלָלָהּ כְּלִיל לַיהוָה אֱלֹהֵיהָ וְהַיְוֶה תֵל עוֹלָם לֹא תִפְנֶה עוֹד: ס

וְלֹא־יִדְבַק בְּיַדְךָ מִן־הַהָרֶם לְמַעַן יָשׁוּב יְהוָה וְיָחַר מִן־הָרֶב וְנָתַן־לָךְ רַחֲמִים וְרַחֲמֶיךָ וְהִרְבָּה כַּאֲשֶׁר נִשְׁבַּע לְאַבְרָהָם: כִּי תִשְׁמַע בְּקוֹל יְהוָה אֱלֹהֵיהָ לְשָׁמֹר אֶת־כָּל־מִצְוֹתָיו אִשָּׁר אֲנֹכִי מְצַוֶּה הַיּוֹם לַעֲשׂוֹת הַיִּשָּׁר בְּעֵינֵי יְהוָה אֱלֹהֵיהָ: ס

וְהָיָה אַתֶּם לַיהוָה אֱלֹהֵיכֶם לֹא תִהְיֶינָה תַהֲדָדוֹ וְלֹא־תִשְׂמוּ קִרְחָה בֵּין הַיְוֶה וְשִׂרְפָתָּ בְּאֵשׁ אֶת־הָעִיר וְאֶת־כָּל־שְׂלָלָהּ כְּלִיל לַיהוָה אֱלֹהֵיהָ וְהַיְוֶה תֵל עוֹלָם לֹא תִפְנֶה עוֹד: ס

XIV. בְּנִים אַתֶּם לַיהוָה אֱלֹהֵיכֶם לֹא תִהְיֶינָה תַהֲדָדוֹ וְלֹא־תִשְׂמוּ קִרְחָה בֵּין הַיְוֶה וְשִׂרְפָתָּ בְּאֵשׁ אֶת־הָעִיר וְאֶת־כָּל־שְׂלָלָהּ כְּלִיל לַיהוָה אֱלֹהֵיהָ וְהַיְוֶה תֵל עוֹלָם לֹא תִפְנֶה עוֹד: ס

(p. ὤμοσε) κύριος. 18. AEF: ἐὰν εἰσακούσῃτε... οὓς ἐγὼ. — 1. A† (a. οὐκ) φοβηθήσεται.

10 (H. 14). *Accablé de pierres.* Hébreu : « tu le lapideras » ; Septante : « ils le lapideront ».

12 (H. 13). *Tu entends quelques-uns disant.* Hébreu : « tu entends dire ».

13 (H. 14). *Des fils de Bétial... les habitants.* Septante : « des hommes iniques... tous les habitants ».

14 (H. 15). *Fais des recherches avec sollicitude et un grand soin.* Hébreu et Septante : « tu rechercheras, l'enquerras et interrogeras soigneusement ».

— *La vérité de la chose bien examinée, si tu trouves que ce qu'on dit est certain.* Hébreu et Septante : « et voilà que la chose est vraie manifestement ».

15 (H. 16). *Les habitants.* Septante : « tous les habitants ».

— *Jusqu'aux animaux* manque dans les Septante.

16 (H. 17). *Des rues.* Hébreu : « de sa place (publique) ».

18 (H. 19). *Ce qui est agréable.* Septante : « ce qui est beau et agréable ».

XIV. 1. *Soyez.* Hébreu : « vous êtes ». — *Vous ne vous ferez point d'incisions* manque dans les Septante.

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (a²). Prohibition des usages païens (XIV, 1-2).

pópulus mittat manum. ¹⁰ Lapidibus óbrutus necábitur : quia vóluit te abstráhere a Dómino Deo tuo, qui edúxit te de terra Ægypti, de domo servitútis : ¹¹ ut omnis Israel aúdiens tímeat, et nequáquam ultra faciát quíppiam hujus rei simile.

Deut. 17, 5.

Deut. 17, 13; 19, 20.

¹² Si audieris in una úrbium tuárum, quas Dóminus Deus tuus dabit tibi ad habitándum, dicéntes áliques :

Urbes in ídololatriam lapsæ deleantur.

Deut. 17, 2-4.

¹³ Egréssi sunt filii Béliál de médio tui, et avertérunt habitatóres urbis suæ, atque dixerunt : Eámus, et serviámus diis aliénis quos ignorávis : ¹⁴ quære sollicité et diligénter, rei veritáte perspécta, si invéneris certum esse quod dicitur, et abominatiónem hanc ópere perpetrátam,

2 Par. 13, 7, 2 Reg. 23, 6, Ps. 17, 5, 2 Cor. 6, 15-16.

Deut. 13, 6, 2, Jer. 7, 9, Deut. 17, 4.

¹⁵ statim percútis habitatóres urbis illius in ore gládii, et delébis eam ac ómnia quæ in illa sunt, usque ad pécora : ¹⁶ quidquid étiam supeléctilis fúerit, congregábis in médio plateárum ejus, et cum ipsa civitáte succédes, ita ut univérsa consumas Dómino Deo tuo, et sit túmulus sempitérnus : non ædificábitur ámplius, ¹⁷ et non adhærébit de illo anathémate quidquam in manu tua : ut avertátur Dóminus ab ira furóris sui, et misereátur tui, multiplicétque te sicut jurávit pátribus tuis, ¹⁸ quando audieris vocem Dómini Dei tui, custódiens ómnia præcépta ejus, quæ ego præcípio tibi hódie, ut faciás quod plácitum est in conspéctu Dómini Dei tui.

Deut. 13, 6-10.

Lev. 27, 28, Ap. 18, 21.

¹⁹ Si dans une de tes villes... : 3^e cas : celui d'une ville tombée dans l'idolâtrie, y. 12-18. Ici encore c'est la peine de mort qui est portée contre ce crime, si grand que soit le nombre des coupables, y. 15.

Deut. 7, 25-26, Jos. 6, 18; 7, 1, 1 Reg. 13, 9.

a²) De gentium moribus. Is. 63, 6, Lev. 19, 28, 27; 21, 5.

XIV. ¹ Filii estóte Dómini Dei vestri : non vos incidétis, nec faciétis cal-

y porte la main. ¹⁰ Accablé de pierres, il périra, parce qu'il a voulu t'arracher au Seigneur ton Dieu, qui t'a retiré de la terre d'Égypte, de la maison de servitude : ¹¹ afin que tout Israël, entendant cela, craigne, et qu'à l'avenir il ne fasse absolument rien de semblable à cela.

¹² » Si dans une de tes villes que le Seigneur ton Dieu te donnera à habiter, tu entends quelques-uns disant :

¹³ Des fils de Béliál sont sortis du milieu de toi, ils ont détourné les habitants de leur ville et ont dit : Allons et servons des dieux étrangers que vous ne connaissez pas : ¹⁴ fais des recherches avec sollicitude et un grand soin. La vérité de la chose bien examinée, si tu trouves que ce qu'on dit est certain, et que cette abomination a été réellement commise, ¹⁵ tu frapperas aussitôt les habitants de cette ville du tranchant du glaive et tu la détruiras, ainsi que tout ce qui est en elle, jusqu'aux animaux. ¹⁶ De plus, tout ce qu'il y aura de meubles, tu le rassembleras au milieu de ses rues, et tu le brûleras avec la ville elle-même, de manière à ce que tu consumes tout en l'honneur du Seigneur ton Dieu, et que ce soit un monceau de ruines perpétuel : ainsi elle ne sera plus rebâtie, ¹⁷ et il ne s'attachera rien de cet anathème à ta main, afin que le Seigneur soit détourné de la colère de sa fureur, qu'il ait pitié de toi, et qu'il te multiplie comme il a juré à tes pères, ¹⁸ quand tu écouteras la voix du Seigneur ton Dieu, gardant tous ses préceptes, que moi je te prescriis aujourd'hui, afin que tu fasses ce qui est agréable en la présence du Seigneur ton Dieu.

XIV. ¹ » Soyez les enfants du Seigneur votre Dieu : vous ne vous ferez point d'incisions, et vous ne couperez point vos

12. Si dans une de tes villes... : 3^e cas : celui d'une ville tombée dans l'idolâtrie, y. 12-18. Ici encore c'est la peine de mort qui est portée contre ce crime, si grand que soit le nombre des coupables, y. 15.

13. Des fils de Béliál. Béliál signifie étymologiquement « sans valeur » et, par extension, malice, mal. Dans le Nouveau Testament, il est devenu synonyme de Satan. Voir la note sur II Corinthiens, VI, 15.

15. Tu frapperas les habitants de cette ville :

exemple du khérém appliqué aux Israélites eux-mêmes. Voir plus haut la note sur Deutéronome, VII, 26. — Jusqu'aux animaux : voir la note sur Exode, XXI, 28.

17. Il ne s'attachera rien de cet anathème à ta main, c'est-à-dire : tu ne réserveras pour toi aucun des objets qui doivent être détruits.

XIV. 1. Soyez les enfants... : 2^e Prohibition des usages païens, XIV, 1-2.

ὄφθαλμῶν ὑμῶν ἐπὶ νεκροῦ. ² Ὅτι λαὸς ἀγίος εἰ κυρίῳ τῷ θεῷ σου καὶ σε ἐξελέξατο κύριος ὁ θεός σου¹, γενέσθαι σε λαὸν αὐτῷ περιούσιον ἀπὸ πάντων τῶν ἐθνῶν τῶν ἐπὶ προσώπου τῆς γῆς.

³ Οὐ φάγεσθε πᾶν βδέλυγμα. ⁴ Ταῦτα κτήνη ἃ φάγεσθε μίσχον ἐκ βοῶν, καὶ ἀμνὸν ἐκ προβάτων, καὶ χίμαρον ἐξ αἰγῶν, ⁵ ἔλαφον καὶ δορκάδα καὶ πύγαρον, ὕργα καὶ καμηλοπάρδαλιν. ⁶ Πᾶν κτήνος διχελῶν ὄπλην καὶ ὄνυχιστήρας ὄνυχίζον δύο γηλῶν καὶ ἀνάγον μρονκισμὸν ἐν τοῖς κτήρεσι, ταῦτα φάγεσθε. ⁷ Καὶ ταῦτα οὐ φάγεσθε ἀπὸ τῶν ἀναγόντων μρονκισμὸν, καὶ ἀπὸ τῶν διχελούντων τὰς ὄπλᾶς καὶ ὄνυχίζόντων ὄνυχιστήρας: τὸν κάμηλον καὶ θασυποδα καὶ χοιρογούλιον ὅτι ἀνάγουσι μρονκισμὸν καὶ ὄπλην οὐ διχελούσιν, ἀκάθαρτα ταῦτα ὑμῖν ἔστι. ⁸ καὶ τὸν ὄνυ² ὅτι διχελεῖ ὄπλην τοῦτο καὶ ὄνυχίζει ὄνυχιστήρας ὄπλης, καὶ τοῦτο μρονκισμὸν οὐ μαρτυρεῖται, ἀκάθαρτον τοῦτο ὑμῖν ἀπὸ τῶν κρεῶν αὐτῶν οὐ φάγεσθε, τῶν θνησιμαίων αὐτῶν οὐ φάγεσθε.

⁹ Καὶ ταῦτα φάγεσθε ἀπὸ πάντων τῶν ἐν τῷ ὕδατι πάντα ὅσα ἔστιν ἐν αὐτοῖς περὺζια καὶ λεπίδες, φάγεσθε. ¹⁰ Καὶ πάντα ὅσα οὐκ ἔστιν αὐτοῖς περὺζια καὶ λεπίδες, οὐ φάγεσθε ἀκάθαρτα ὑμῖν ἔστι.

¹¹ Πᾶν ὄρεον καθαρόν φάγεσθε. ¹² Καὶ ταῦτα οὐ φάγεσθε ἀπ' αὐτῶν τὸν ἀετὸν καὶ τὸν γοῦπα καὶ τὸν ἀλιαιετὸν ¹³ καὶ τὸν γῦπα καὶ τὸν ἰκτινον καὶ τὰ ὅμοια αὐτῷ, ¹⁴ καὶ στρουθὸν καὶ γλαῦκα καὶ λάρον, ¹⁵ καὶ ἐρωδιὸν καὶ κύκνον καὶ ἴβιν ¹⁶ καὶ καταράκτην καὶ ἔρακα καὶ τὰ ὅμοια αὐτῷ, καὶ ἔποπα καὶ νυκτιδόρακα ¹⁷ καὶ πελακᾶνα καὶ χαυροδριὸν καὶ τὰ ὅμοια αὐτῷ, καὶ πορφυρίωνα καὶ νυκτερίδα. ¹⁸ Πάντα τὰ ἐρπετὰ τῶν πετεινῶν ἀκάθαρτά ἐστιν ὑμῖν οὐ φάγεσθε ἀπ' αὐτῶν. ¹⁹ Πᾶν πετεινὸν καθαρόν φάγεσθε.

4. AEF: Ταῦτα τὰ; † (p. δορκάδα) καὶ βούβαλον καὶ τραγέλαφον. 8. AEF: ὄνυχας ὄπλης. A: οὐκ ἀναμαρτυρεῖται... καὶ τῶν θνη. 9. AEF: ἐν τοῖς ὕδασι... ἔστιν αὐτοῖς. 10. AF: οὐδὲ λεπίδες. AEF: ἀκ. ταῦτα ἔσται ὑμῖν. 13. AF: Καὶ τὸν ἰκτίνα. * A† secundā manu (in f.) καὶ πάντα κόρακα καὶ τὰ ὅμοια αὐτῷ. 14. AF: post καὶ λάρον ponunt καὶ ἔρακα καὶ τ. δ. av. ex ῥ. 16. 17. AF: πελεκᾶνα. 18. AEF† (p. ἀκἀθ.) ταῦτα. F: ἔσται ὑμῖν.

עֵינֵיכֶם לְמַת: כִּי עִם קְדוֹשׁ אֲתָהּ 2
לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ וּבְךָ בְּהוֹר יְהוָה
לְהוֹת לוֹ לְעַם סְגֻלָּה מִכָּל הָעַמִּים
אֲשֶׁר עַל-פְּנֵי הָאָדָמָה: 3

לֹא תֹאכַל כָּל-תּוֹעֵבָה: זֹאת 4
הַבְּהֵמָה אֲשֶׁר תֹּאכְלוּ שׂוֹר שֶׁה 5
כְּשָׂבִים וְשֵׁה עֲזִים: אֵיִל וְצִבִי וְיַחְמֹר 6
וְאֵקוּ וְדִישָׁן וְתֹאוּ וְזָמַר: וְכָל-בְּהֵמָה 6
מִפְּרֹסֶת פְּרֹסָה וְשִׁסְעַת שְׁסַעַל שְׁתֵּי 7
פְּרֹסוֹת מַעֲלַת גְּרָה בְּבֵהֵמָה אֲתָהּ
תֹּאכְלוּ: אֵה אֶת-זֶה לֹא תֹאכְלוּ 7
מִמַּעֲלֵי הַגְּרָה וּמִמַּפְרֹסֵי הַפְּרֹסָה
הַשֹּׁסְעָה אֶת-הַגְּמֹל וְאֶת-הָאֲרָנָבָה 8
וְאֶת-הַשִּׁפְזָן כִּי-מַעֲלָה גְּרָה הִמָּה
וּפְרֹסָה לֹא הַפְּרֹסֵי טְמֵאִים הֵם 8
לָכֵם: וְאֶת-הַחֲזִיר כִּי-מִפְרֹסֵי פְרֹסָה
הוּא וְלֹא גְרָה טְמֵא הוּא לָכֵם 8
מִבְּשָׂרָם לֹא תֹאכְלוּ וּבְכַבְּלֵתָם לֹא
תִּשְׁעוּ: 9

אֶת-זֶה תֹּאכְלוּ מִכָּל אֲשֶׁר בְּמִים 9
כָּל אֲשֶׁר-לוֹ כְּנָפִיר וְקַשְׂקֶשֶׁת תֹּאכְלוּ: 9
וְכָל אֲשֶׁר אֵין-לוֹ כְּנָפִיר וְקַשְׂקֶשֶׁת
לֹא תֹאכְלוּ טְמֵא הוּא לָכֵם: 10
כָּל-צִפּוֹר טְהוֹר תֹּאכְלוּ: וְזֶה 11
אֲשֶׁר לֹא-תֹאכְלוּ מֵהֶם הַנֶּשֶׁר וְהַפֶּרֶס 12
וְהַקְּזָנִיָּה: וְהַרְאָה וְאֶת-הָאֵיָּה וְהַדִּיָּה 13
לְמִינָהּ: וְאֵת כָּל-עֶרְב לְמִינֹ: וְאֵת 14
כָּת הַקְּעֵנָה וְאֶת-הַתְּהַמָּס וְאֶת-הַשִּׁפְהָ 15
וְאֶת-הַנֶּץ לְמִינָהּ: אֶת-הַפֹּס וְאֶת- 16
הַנִּשְׁוֹף וְהַתְּנַשְׂמָת: וְהַקָּאָת וְאֶת- 17
הַרְהָמָה וְאֶת-הַשִּׁלְהָ: וְהַחֲסִידָה 18
וְהָאֲנָפָה לְמִינָהּ וְהַדִּי כִּי־פֶת וְהַעֲטָקָה: 18
וְכָל שֶׁרֶץ הַעוֹף טְמֵא הוּא לָכֵם לֹא 19
כֹּאֲכְלוּ: כָּל-עוֹף טְהוֹר תֹּאכְלוּ: 20

4. Le bœuf, la brebis, la chèvre. Septante : « le veau des bœufs ». Hébreu et Septante : « le chevreau des chèvres et l'agneau des brebis ».

5. Le bubale, le tragélaphe, manquent dans les

Septante.

6. En deux. Hébreu et Septante : « et divisant la divison des deux ongles ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (a³). Animaux impurs (XIV, 3-21).

vítium super mórtuo : ² quóniam pópulussanctus es Dómino Deo tuo : et te elégit ut sis ei in pópulum peculiárem, de cunctis géntibus quæ sunt super terram.

³ Ne comedátis quæ immúnda sunt. ⁴ Hoc est ánimál quod comédere debétis, bovem, et ovem, et capram, ⁵ cervum et cápream, búbalum, tragélaplum, pygárgum, órygem, camelopárdalum. ⁶ Omne ánimál, quod in duas partes findit úngulam, et rúminat, comedétis. ⁷ De his autem quæ rúminat, et úngulam non findunt, comédere non debétis, ut camélum, léporem, chérogryllum : hæc quia rúmant, et non dívidunt úngulam, immúnda erunt vobis. ⁸ Sus quoque, quóniam dívidit úngulam et non rúminat, immúnda erit : cárnibus eórum non vescémíni, et cadáverá non tangétis.

⁹ Hæc comedétis ex ómnibus quæ morántur in aquis : Quæ habent pínulas et squamas, comédite : ¹⁰ quæ absque pínulis et squamis sunt, ne comedátis, quia immúnda sunt.

¹¹ Omnes aves mundas comédite. ¹² Immúndas ne comedátis : áquilam scílicet, et gryphem, et haliéetum, ¹³ íxion, et vulturem ac milvum juxta genus suum : ¹⁴ et omne corvini géneris, ¹⁵ et struthiónem, ac nóctuam, et larum, atque accipitrem juxta genus suum : ¹⁶ heródiúm ac cygnum, et íbin, ¹⁷ ac mérgulum, porphyriónem, et nyctícoracem, ¹⁸ onocróta-lum, et charádríum, síngula in gé-nere suo : úpupam quoque et ves-pertílinum.

¹⁹ Et omne quod reptat et pénnulas habet, immúndum erit, et non comedétur.

²⁰ Omne quod mundum est. co-

Dent. 7, 6 ;
26, 18.
1 Pet. 2, 9.

a³
Immunda
animalia
et munda
quadrupe-
dum,

Lev. 11, 4, 20,
25.

Jud. 13, 4.
Is. 65, 4.
Lev. 11, 2-3.
Deut. 12, 15,
22 ; 15, 22.

Lev. 11, 4-5.

Lev. 11, 7.
Is. 65, 4 ;
66, 17, 3.
2 Mach. 6, 18 ;
7, 1.
Prov. 11, 22.
Ps. 79, 14.

piscium.

Lev. 11, 9-20.

avium,

et repti-
linum.

cheveux à cause d'un mort, ² parce que tu es un peuple consacré au Seigneur ton Dieu : et il t'a choisi, afin que tu sois son peuple particulier entre toutes les nations qui sont sur la terre.

³ » Ne mangez pas ce qui est impur. ⁴ Voici les animaux que vous devez manger : le bœuf, la brebis, la chèvre, ⁵ le cerf et la chèvre sauvage, le bubale, le tragélaphe, le pygargue, l'oryx, la girafe. ⁶ Tout animal qui a l'ongle fendu en deux et qui rumine, vous en mangerez. ⁷ Mais pour ceux qui ruminent et qui n'ont pas l'ongle fendu, comme le chameau, le lièvre, le chérogrylle, vous ne devez pas en manger : parce que ces animaux ruminent mais qu'ils n'ont pas l'ongle fendu, ils seront impurs pour vous. ⁸ Le pourceau aussi, puisqu'il a l'ongle fendu mais qu'il ne rumine point, sera impur : vous ne mangerez point de leur chair, et vous ne toucherez point leurs corps morts.

⁹ » Voici les bêtes que vous mangerez entre toutes celles qui vivent dans les eaux : celles qui ont des nageoires et des écailles, mangez-les ; ¹⁰ celles qui sont sans nageoires et sans écailles, ne les mangez point, parce qu'elles sont impures.

¹¹ » Mangez tous les oiseaux purs. ¹² Ne mangez point les impurs : c'est-à-dire l'aigle, le griffon et l'aigle de mer. ¹³ l'ixion, le vautour et le milan, selon son espèce ; ¹⁴ tout ce qui est de l'espèce du corbeau ; ¹⁵ l'autruche, le hibou, le larus et l'épervier, selon son espèce ; ¹⁶ le héron, le cygne, l'ibis, ¹⁷ le plongeon, le porphyron, la chouette, ¹⁸ l'onocrotale et le pluvier, chacun dans son espèce ; la huppe aussi, et la chauve-souris.

¹⁹ » Et tout ce qui rampe sur la terre et qui a des ailes, sera impur et ne se mangera pas.

²⁰ » Mangez tout ce qui est pur.

3. Ne mangez pas... : 3^e Défense de se nourrir des viandes impures, §. 3-21. Il y avait des animaux impurs qu'on pouvait manger sans pouvoir les offrir en sacrifice (voir xi, 15), et d'autres absolument impurs, dont on ne pouvait même pas se nourrir.

4. Voici les animaux : les quadrupèdes, §. 4-8. Cf. Lévitique, xi, 2-8.

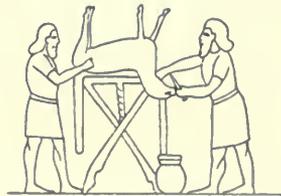
5. Bubale et oryx, sortes d'antilope. — Tragélaphe, mouflon. — Pygargue, chevreuil.

7. Le lièvre : voir Lévi., xi, 6. — Chérogrylle, porc-épic. Voir Lévitique, xi, 5.

9. Dans les eaux : les poissons, §. 9-10. Cf. Lévi., xi, 9-12.

11. Mangez... : les oiseaux, §. 11-18. Cf. Lévi., xi, 13-19, et les notes.

13. L'ixion, sorte de vautour : c'est le seul oiseau ajouté à la liste correspondante du Lévitique.



Mouton préparé pour la cuisine (§. 4).
(D'après Rawlinson.)

19. Tout ce qui rampe : les reptiles ; cf. Lévitique, xi, 29-30.

20 Πᾶν θνησιμαῖον οὐ φάγεσθε. Τῷ παροίκῳ τῷ ἐν ταῖς πόλεσίν σου δοθήσεται καὶ φάγεται, ἢ ἀποδώσῃ τῷ ἀλλοτριῷ ὅτι λαὸς ἅγιος εἶ κυρίῳ τῷ Θεῷ σου. Οὐχ ἐψησεῖς ἄρονα ἐν γάλακτι μητρὸς αὐτοῦ.

21 Δεκάτην ἀποδεκατώσεις παντὸς γεννήματος τοῦ σπέρματός σου, τὸ γέννημα τοῦ ἀγροῦ σου ἐναντὶν κατ' ἐναντίον. 22 Καὶ φραγῆ αὐτὸ ἐν τῷ τόπῳ, ᾧ ἂν ἐκλέξηται κύριος ὁ Θεός σου ἐπικληθῆναι τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐκεῖ, ὅσους τε ἐπιδέκατα τοῦ σίτου σου καὶ τοῦ οἴνου σου καὶ τοῦ ἐλαίου σου, τὰ πρωτότοκα τῶν βοῶν σου καὶ τῶν προβάτων σου, ἵνα μάθῃς φοβεῖσθαι κύριον τὸν Θεόν σου πάσας τὰς ἡμέρας. 23 Ἐὰν δὲ μακρὰν γένηται ἡ ὁδὸς ἀπὸ σοῦ, καὶ μὴ δύνῃ ἀναφέρειν αὐτά, ὅτι μακρὰν ἀπὸ σοῦ ὁ τόπος, ὃν ἂν ἐκλέξηται κύριος ὁ Θεός σου ἐπικληθῆναι τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐκεῖ, ὅτι εὐλογησεί σε κύριος ὁ Θεός σου. 24 καὶ ἀποδώσῃ αὐτὰ ἀργυρίου, καὶ λήψῃ τὸ ἀργύριον ἐν ταῖς χερσίν σου καὶ πορεύσῃ εἰς τὸν τόπον, ὃν ἂν ἐκλέξηται κύριος ὁ Θεός σου αὐτόν, 25 καὶ δώσεις ἀργύριον ἐπὶ παντὸς οὗ ἂν ἐπιθυμῇ ἢ ψυχῇ σου, ἐπὶ βοσίν ἢ ἐπὶ προβάτοις ἢ ἐπ' οἴνω ἢ ἐπὶ σίκερα ἢ ἐπὶ παντὸς οὗ ἂν ἐπιθυμῇ ἢ ψυχῇ σου, καὶ φραγῆ ἐκεῖ ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, καὶ εὐφρανθήσῃ σὺ καὶ ὁ οἶκός σου. 26 Καὶ ὁ Λευίτης ὁ ἐν ταῖς πόλεσίν σου, ὅτι οὐκ ἔστιν αὐτῷ μερὶς οὐδὲ κληρὸς μετὰ σοῦ. 27 Μετὰ τρία ἔτη ἑξοίσεις πᾶν τὸ ἐπιδέκατον τῶν γεννημάτων σου, ἐν τῷ ἐνιαυτῷ ἐκεῖνο θήσεις αὐτὸ ἐν ταῖς πόλεσίν σου, 28 καὶ ἐλεύσεται ὁ Λευίτης, ὅτι οὐκ ἔστιν αὐτῷ μερὶς οὐδὲ κληρὸς μετὰ σοῦ, καὶ ὁ προσήλυτος καὶ ὁ ὄρφανὸς καὶ ἡ χήρα ἢ ἐν ταῖς πόλεσίν σου, καὶ φάγονται καὶ ἐμπλησθήσονται, ἵνα εὐλογησῇ σε κύριος ὁ Θεός σου ἐν πᾶσι τοῖς ἔργοις οἷς ἐὰν ποιῆς.

20. AEF: Καὶ πᾶν. 21. A: πᾶν τὸ γένημα.. 22. A† (p. αὐτὸ) ἐναντὶ κυρίῳ τοῦ Θεοῦ σου. A: ἐν τόπῳ. A'EF: αὐτοῦ· ἐκεῖ. AEF: οἰσεις τὰ. AEF† (a. τὰ πρω.) καὶ. 23. A: εὐλογία. 25. AEF† (p. δώσεις) τὸ. A: ἐὰν (bis). A* καὶ εὐφρανθήσῃ, 26. A²F† (p. πολεσίν σου) οὐκ ἐγκαταλείψει· αὐτόν. AE† (p. ἔργοις) σου.

21 לא-תאכלו כל-נבלה לִצֵּר אֲשֶׁר-בְשַׁעְרֵיהָ תִתְנַנֵּה וְאָכְלָהּ אוּ מִכֹּל וְנָכְרִי כִּי עַם קְדוֹשׁ אַתְּהָ לַיהוָה אֱלֹהֵיךָ לֹא-תִבְשֵׁל יָדֶיךָ בְּתֹכֶךָ אָמוֹ: פ

22 עֲשֹׂר תַעֲשֹׂר אֶת כָּל-תְּבוּאוֹת זְרַעֲךָ 23 הַיֵּצֵא הַשְּׂדֵה שָׁנָה שָׁנָה: וְאָכְלָתָּ לְפָנָי וַיהוָה אֱלֹהֵיךָ בְּמָקוֹם אֲשֶׁר-יִבְחַר לְשִׁבְן שָׁמוֹ שָׁם מֵעֶשֶׂר יִדְגְּנֶה תִירֹשֶׁךָ וַיִּדְגְּרֶה וּבְכֹרֹת בְּקָרְךָ וּצְאֻנֶּךָ לְמַעַן תִּלְמַד לִירְאָה אֶת-יְהוָה אֱלֹהֵיךָ 24 כָּל-הַיּוֹמִים: וְכִירְרַבָּה מִמֶּה תִדְרֶה כִּי לֹא תִוָּכַל שְׂאוֹתוֹ כִּי-יִרְחַק מִמֶּה הַמָּקוֹם אֲשֶׁר יִבְחַר יְהוָה אֱלֹהֵיךָ לְשׂוֹם שָׁמוֹ שָׁם כִּי יִבְרַכְךָ יְהוָה כֹּה אֱלֹהֵיךָ: וְנִתְתָּה בַפֶּסֶס וְצִרְתָּ תִפְסֹף בַּיַּדְךָ וְהִלְכְּתָ אֶל-הַמָּקוֹם אֲשֶׁר יִבְחַר יְהוָה אֱלֹהֵיךָ כֹּה: וְנִתְתָּה תִפְסֹף כָּל-אֲשֶׁר-תִּאֱחָזֶה נִפְשֶׁךָ בַּפֶּקֶר וּבְצֹאֵן וּבְבִיזִן וּבְשֹׂכָר וּבְכָל אֲשֶׁר תִּשְׁאָלֶךָ נִפְשֶׁךָ וְאָכְלָתָ שָׁם לְפָנָי יְהוָה אֱלֹהֵיךָ וְשִׂמְחֵתָ אֶתְּה וּבִיתְךָ: וְהִלְנִי אֲשֶׁר-בְּשַׁעְרֵיךָ לֹא תַעֲזֹבֵנִי כִּי אִין לֹךְ תִּלְק וְנִחַלְה עִמָּךְ: ס מִקְצֵהוּ שָׁלַשׁ שָׁנִים תִּוצֵא אֶת-כָּל-מַעֲשֶׂיךָ תְּבוּאוֹתֶיךָ בְּשָׁנָה הַהִוא וְהִנְחֵתָ בְּשַׁעְרֵיךָ: וּבֹא תִלְנִי כִּי אִין-לֹךְ תִּלְק וְנִחַלְה עִמָּךְ וְהִנְחֵר וְהִיתוּם וְהִאֲלַמְנֶה אֲשֶׁר בְּשַׁעְרֵיךָ וְאָכְלֵי וּשְׂבַעֵי לְמַעַן יִבְרַכְךָ יְהוָה אֱלֹהֵיךָ כָּל-מַעֲשֵׂה יְדֶיךָ אֲשֶׁר תַּעֲשֶׂה: ס

21 (S. 20). *Ou vends-lui.* Hébreu : « ou vends-la à l'étranger ». 23 (S. 22). *En la présence du Seigneur ton Dieu manque dans les Septante.* 24 (S. 23). Hébreu et Septante : « Mais si le chemin est trop long pour toi et si tu ne peux pas la porter [la dime], parce que l'étranger que Jahvéh (le Sei-

gneur) aura choisi pour y établir (Septante : pour qu'y soit invoqué) son nom est trop loin de toi, quand Jahvéh ton Dieu t'aura béni... ». 27 (S. 26). *Garde-toi de l'abandonner* manque dans les Septante. — *Parce qu'il n'a pas d'autre part dans la possession.* Hébreu et Septante : « car il n'a pas de part ni d'héritage avec toi ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (a¹). La dîme (XIV, 22-29).

médite. ²¹ Quidquid autem mortici-
num est, ne vescâmini ex eo. Peregrino,
qui intra portas tuas est, da
ut comedat, aut vende ei : quia tu
pópulus sanctus Dómini Dei tui es.

Non coques hædum in lacte matris suæ.

²² Décimam partem separâbis de cunctis fructibus tuis qui nascuntur in terra per annos singulos, ²³ et cômèdes in conspèctu Dómini Dei tui, in loco quem élègerit, ut in eo nomen illius invocètur, décimam fruménti tui, et vini, et ôlei, et primogénita de arméntis et óvibus tuis : ut discas timère Dóminum Deum tuum omni témpore.

²⁴ Cum autem lóngior fuerit via, et locus quem élègerit Dóminus Deus tuus, tibique benedixerit, nec potueris ad eum hæc cuncta portâre, ²⁵ vendes ómnia, et in prètium rédiges, portabisque manu tua, et proficiscéris ad locum quem élègerit Dóminus Deus tuus : ²⁶ et emes ex eâdem pecúnia quidquid tibi placuerit, sive ex arméntis, sive ex óvibus, vinum quoque et siceram, et omne quod désiderat ánima tua : et cômèdes coram Dómino Deo tuo, et epulâberis tu et domus tua : ²⁷ et Levites qui intra portas tuas est, cave ne derelinquas eum, quia non habet áliam partem in possessione tua.

²⁸ Anno tertio separâbis áliam décimam ex ómnibus quæ nascuntur tibi eo témpore : et repónes intra jánuas tuas. ²⁹ Veniétque Levites qui áliam non habet partem nec possessionem tecum, et peregrinus ac pupillus et vídua, qui intra portas tuas sunt, et cômèdent et saturabuntur : ut benedícat tibi Dóminus Deus tuus in cunctis opéribus mánuum tuârum quæ féceris.

**A mortici-
nis abstine-
ndum.**

Ex. 22, 31,
Lev. 11, 24,
40.

Deut. 14, 2,
Ex. 23, 19;
34, 26.

**a¹)
Décime
ad
sanctua-
rium
consumen-
diæ.**

Num. 18, 21.
Lev. 27, 30.

Deut. 12, 17-
18; 16, 11, 16.

Num. 18, 11-19.
Lev. 27, 26,
30, 33.

**Exceptio
distantiæ.**

Deut. 12, 21.

Lev. 10, 9.

Deut. 12, 19;
16, 16, 14.

Deut. 12, 12.
Num. 18, 20,
24.

**Exceptio
tertii anni.**

Deut. 26, 12-
13.

Deut. 28, 1-6.
Prov. 11, 24.
2 Cor. 9, 6.

²¹ Quant à tout animal qui est crevé, n'en mangez point : donne-le à l'étranger qui est au dedans de tes portes, afin qu'il en mange, ou vends-lui, parce que toi, tu es le peuple saint du Seigneur ton Dieu.

» Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère.

²² » Tu sépareras la dixième partie de tous les fruits qui naissent dans la terre tous les ans ; ²³ et tu en mangeras en la présence du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi afin que son nom y soit invoqué : le dixième de ton blé, de ton vin, de ton huile, et les premiers-nés de ton gros bétail et de tes brebis ; afin que tu apprennes à craindre le Seigneur ton Dieu en tout temps.

²⁴ » Mais lorsque le chemin sera trop long jusqu'au lieu qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu, et lorsqu'il t'aura béni et que tu ne pourras pas lui apporter toutes ces offrandes, ²⁵ tu vendras tout, tu en feras de l'argent, puis tu le porteras en ta main, et partiras pour le lieu qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu.

²⁶ Tu achèteras avec ce même argent tout ce qui te plaira, soit en gros bétail, soit en brebis, du vin aussi et de la cervoise, et tout ce que désire ton âme ; et tu mangeras devant le Seigneur ton Dieu, et tu feras un festin, toi et ta maison, ²⁷ et le Lévite qui est au dedans de tes portes : garde-toi de l'abandonner, parce qu'il n'a pas d'autre part dans ta possession.

²⁸ » A la troisième année, tu sépareras une autre dîme de tout ce qui te vient en ce temps, et tu la réserveras au dedans de tes portes. ²⁹ Et il viendra, le Lévite qui n'a point de part ni de possession avec toi, ainsi que l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont au dedans de tes portes, et ils mangeront et se rassasieront, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans tous les ouvrages de tes mains, que tu feras.

21. Tu ne feras point cuire un chevreau dans le lait de sa mère. Sur les motifs de cette loi, voir la note de l'Exode, xxiii, 49.

22. Tu sépareras... : 4^e La dîme, §. 22-29. Il s'agit ici de ce que les Hébreux appelaient la seconde dîme (voir plus haut, xii, 17), et trois règles sont données à ce sujet.

23. Tu en mangeras... : 1^{re} règle : la dîme doit être consommée auprès du sanctuaire, comme une

chose sainte, §. 23.

24. Mais lorsque le chemin sera trop long... : 2^e règle, dérogeant à la précédente en faveur de ceux qui habitent loin du sanctuaire : ce n'est plus la dîme elle-même, mais sa valeur pécuniaire, qui devra être consommée près du lieu saint, §. 24-27.

28. A la troisième année... : 3^e règle, portant dérogation, une fois tous les trois ans, aux deux précédentes : au lieu d'être consommée comme il est dit

XV. *Α'* ἐπτά ἐτῶν ποιήσεις ἄφρσειν.
 2 Καὶ οὕτω τὸ πρόστιγμα τῆς ἀφέσεως.
 Ἀφρσεις πῦν χρέος ἴδιον ὃ ὀφείλει σοι ὁ
 πλησίον, καὶ τὸν ἀδελφόν σου οὐκ ἀπαιτή-
 σεις· ἐπικέκληται γὰρ ἄφρσεις κυρίῳ τῷ Θεῷ
 σου. 3 Τὸν ἀλλότριον ἀπαιτήσεις ὅσα ἐάν
 ᾖ σοι παρ' αὐτῷ, τῷ δὲ ἀδελφῷ σου ἄφρσειν
 ποιήσεις τοῦ χρέους σου. 4 *Ο*τι οὐκ ἔσται ἐν
 σοὶ ἐνδεής, ὅτι εὐλογῶν εὐλογῆσει σε κύριος
 1 ὁ Θεός σου¹ ἐν τῇ γῆ, ἧ κύριος ὁ Θεός σου
 δίδωσι σοι ἐν κληρῷ κατακληρονομήειν σε
 αὐτήν· 5 ἐάν δὲ ἀκοῆ εἰσακούσῃτε τῆς φω-
 νῆς κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν, φυλάσσειν καὶ
 ποιεῖν πάσας τὰς ἐντολάς ταύτας, ὅσας ἐγὼ
 ἐντέλλομαι σοι σήμερον, ὅτι κύριος ὁ Θεός
 σου εὐλόγησέ σε, ὃν τρόπον ἐλάλησέ σοι, 6 καὶ
 δανεῖς ἔθνεσι πολλοῖς, σὺ δὲ οὐ δανειῆ, καὶ
 ἄρξεις ἐθνῶν πολλῶν, σὺ δὲ οὐκ ἄρξοσιν.
 7 *Ε*άν δὲ γένηται ἐν σοὶ ἐνδεής ἐκ τῶν
 ἀδελφῶν σου ἐν μιᾷ τῶν πόλεων σου, ἐν τῇ
 γῆ ἧ κύριος ὁ Θεός σου δίδωσί σοι, οὐκ ἀπο-
 στέρξεις τὴν καρδίαν σου οὐδ' οὐ μὴ συσ-
 φρίζεις τὴν χεῖρά σου ἀπὸ τοῦ ἀδελφοῦ σου
 τοῦ ἐπιδουμένου· 8 ἀνοίγων ἀνοίξεις τὰς χει-
 ράς σου αὐτῷ, καὶ δάνειον δανειεῖς αὐτῷ
 ὅσον ἐπιδέεται, καθότι ἐνδεεῖται. 9 *Π*ρόσχε
 σεαυτῷ, μὴ γένηται ὄχημα¹ χουπτὸν¹ ἐν
 τῇ καρδίᾳ σου ἀνόμημα, λέγων Ἐγγίζει τὸ
 ἔτος τοῦ ἔβδομου, ἔτος τῆς ἀφέσεως, καὶ
 ποιηρῶσεται ὁ ὀφθαλμὸς σου τῷ ἀδελφῷ
 σου τῷ ἐπιδουμένῳ, καὶ οὐ δώσεις αὐτῷ, καὶ
 καταβοήσεται κατὰ σοῦ πρὸς κύριον, καὶ
 ἔσται ἐν σοὶ ἁμαρτία¹ μεγάλη¹. 10 *Λ*ιδούς
 δώσεις αὐτῷ¹ καὶ δάνειον δανειεῖς αὐτῷ ὅσον
 ἐπιδέεται, καθότι ἐνδεεῖται¹, καὶ οὐ λυπη-
 θήσῃ τῇ καρδίᾳ σου διδόντος σου αὐτῷ, ὅτι
 δια τοῦ ὀήμα τοῦτο εὐλογῆσει σε κύριος ὁ

XV. *מ*קץ שבע־שנים תעשה שמטה.
 2 וזה דבר השמטה שמוט כל־בעל
 משנה ידו אשר ישנה ברעהו לא־יגש
 אדרגלה ואת־אחיו פי־קרא שמטה
 ליהנה: 3 את־הנכרי תגש ואשר יהיה
 לך את־אחיה תשמט ודך: 4 אפס פי
 לא יהיה־בך אכזון פי־בך וברכך
 יהיה בארץ אשר יהיה אל־היה
 ה נתן־לך נחלה לרשתה: 5 רק אם־
 שמוע תשמע בקול יהנה אל־היה
 לשמר לעשות את־כל־המצות הואת
 אשר אנכי מצוה היום: פי־יהנה
 אל־היה ברכך כאשר דבר־לך
 והעבטת גוים רבים ואתה לא
 תעבט ומשלף בגוים רבים וכן לא
 ימשלו: 6
 7 פי־יהיה בך אכזון מאתך אחיה
 באחד שעריך בארצה אשר־יהנה
 אל־היה נתן לך לא תאמץ את
 לבבך ולא תקפץ את־גדך מאחיה
 האכזון: פי־פתח תפתח את־גדך
 לו והעבט תעביטנו הי מהכזו
 אשר יחסר לו: השמר לך פי־יהיה
 דבר עם־לבבך בליעל לאמר קרבה
 שנת־השבל שנת השמטה ורעה
 עינה באחיה האכזון ולא תתן לו
 וקרא עליה אל־יהנה ותנה בך
 י השא: נתון תתן לו ולא־יבוע לבבך
 בתתן לו פי בגללו הדבר הנה

— 2. A: οὕτως. AEF: ὅτι ἐπικέκ. ἄφρσεις. 4. EF: ἦν κύριος. AEF: κατακληρονομήσαι αὐτήν. 5. AF: ἄς ἐγὼ. A'F: οὐ δανειῆ. 7. A'EF: οὐκ ἀποστέρξεις. A: οὐδὲ μὴ. 8. A'F* (a. δάν.) καὶ. A: δάνειον δανειεῖς ἃ ὅσ. ἂν ἐπιδέεται καὶ καθ' ὅσον ὑστερεῖται. 9. EF: δῶς αὐτῷ. AEF: καὶ βοήσεται. 10. AEF: (l. καθ. ἐνδε.) σου. A: καὶ οὐ λυπήσῃ.

XV. 2. *Parce que c'est l'année de la rémission du Seigneur.* Hébreu et Septante : « parce qu'on a proclamé la rémission au Seigneur ».
 3. *Tu l'exigeras du voyageur et de l'étranger.* Septante : « tu réclameras à l'étranger tout ce qu'il a à toi ». — *Tu n'auras pas le pouvoir de le redemander à ton concitoyen et à un de tes proches.* Septante : « mais tu feras remise à ton frère de la créance ».
 5. *Il te bénira comme il a promis* forme le com-

mencement du §. 6 dans l'hébreu.
 7. *Si un de tes frères qui demeurera... tombe dans la pauvreté.* Hébreu et Septante : « s'il se trouve près de toi un nécessaireux, l'un de tes freres qui demeure... »
 9. *Un péché.* Septante : « un grand péché ».
 10. *Mais tu lui donneras.* Les Septante ajoutent : « et tu lui prêteras, autant qu'il demande t qu'il a besoin. »

II^e Discours (V-XXVI). — 2^o (a⁵). L'année sabbatique (XV, 1-18).

XV. ¹ Séptimo anno fácies remissionem, ² quæ hoc ordine celebrabitur. Cui debétur áliquid ab amico vel próximo ac fratre suo, repétere non póterit, quia annus remissionis est Dómini. ³ A peregrino et ádvena éxiges : civem et propinquum repetéendi non habébis potestátem. ⁴ Et omnino indigens et mendícus non erit inter vos : ut benedícat tibi Dóminus Deus tuus in terra, quam tradíturus est tibi in possessionem. ⁵ Si tamen audíeris vocem Dómini Dei tui, et custodieris univérsa quæ jussit, et quæ ego hódie præcipio tibi, benedícet tibi, ut pollicitus est. ⁶ Fœnerábis géntibus multis, et ipse a nullo accipies mútuum. Domináberis natióibus plúrimis, et tui nemo dominábitur.

^{u5)}
De anno sabbatico.
Dent. 31, 10.
Lev. 25, 10.
Ex. 23, 11.

Is. 61, 2.
Luc. 4, 19.

Dent. 28, 1-6;
14, 29.

Dent. 28, 12,
44.

Caritas erga pauperem servanda.

Lev. 25, 35.
1 Jos. 3, 17.
Mat. 5, 42.
Ps. 103, 25.

Luc. 6, 34-35
1 Tim. 6, 18-19.

Dent. 13, 13.

Ex. 16, 49.

2 Cor. 9, 7.
Eccli. 35, 11.
Tob. 4, 7.
Prov. 28, 27.
Mat. 10, 42.

⁷ Si unus de frátribus tuis, qui morántur intra portas civitátis tuæ, in terra quam Dóminus Deus tuus datúrus est tibi, ad paupertátem vénerit : non obdurábis cor tuum, nec cóntrahes manum, ⁸ sed apéries eam paùperi, et dabis mútuum, quo eum indigére perspéxeris. ⁹ Cave ne forte subrépat tibi ímpia cogitátió, et dicas in corde tuo : Appropínquat séptimus annus remissionis : et avértas óculos tuos a paùpere fratre tuo, nolens ei quod póstulat mútuum commodáre : ne clamet contra te ad Dóminum, et fiat tibi in peccátum. ¹⁰ Sed dabis ei : nec ages quíppiam cállide in ejus necessitáti-bus sublevándis : ut benedícat tibi

XV. ¹ » A la septième année tu feras la rémission, ² qui sera célébrée de cette manière : Celui à qui il est dû quelque chose par son ami ou son prochain et son frère, ne pourra le redemander, parce que c'est l'année de la rémission du Seigneur. ³ Tu l'exigeras du voyageur et de l'étranger : tu n'auras pas le pouvoir de le redemander à ton concitoyen et à un de tes proches. ⁴ Et il n'y aura aucun indigent et aucun mendiant parmi vous, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans la terre qu'il va te livrer en possession. ⁵ Si cependant tu écoutes la voix du Seigneur ton Dieu, et que tu observes tout ce qu'il a commandé, et que moi, aujourd'hui, je te prescris, il te bénira comme il a promis. ⁶ Tu prêteras à beaucoup de nations, mais toi-même, tu ne recevras de prêt de personne. Tu domineras sur plusieurs nations, et personne ne te dominera.

⁷ » Si un de tes frères, qui demeurera au dedans des portes de ta ville, dans la terre que le Seigneur ton Dieu va te donner, tombe dans la pauvreté, tu n'endurciras point ton cœur et tu ne resserreras point ta main, ⁸ mais tu l'ouvriras au pauvre, et tu lui prêteras ce dont tu verras qu'il aura besoin. ⁹ Prends garde qu'une pensée impie ne s'insinue en toi, et que tu ne dises en ton cœur : La septième année de la rémission approche, et que tu ne détournes ainsi les yeux de ton frère pauvre. ne voulant pas lui faire le prêt qu'il demande, de peur qu'il ne crie contre toi au Seigneur, et que cela ne devienne pour toi un péché. ¹⁰ Mais tu lui donneras, et tu ne feras rien avec ruse en soulageant ses besoins pressants, afin

plus haut, la seconde dlme devenait alors le partage des Lévites, des pauvres voyageurs, des veuves et des orphelins.

XV. 1. A la septième année... : 5^o L'année sabbatique, §. 1-18, dont il a été déjà question, Exode, xxiii, 14, et Lévitique, xxv, 2-7, 20-22.

2. Ne pourra le redemander. La terre n'étant pas cultivée durant l'année sabbatique, les Hébreux endettés se trouvaient privés des ressources qui leur auraient servi à s'acquitter. Il était donc juste de ne pas exiger d'eux le paiement de leur dette. Mais s'agissait-il d'une rémission complète ou d'un simple délai? Les commentateurs sont partagés sur cette question.

4. Il n'y aura aucun indigent et aucun mendiant parmi vous. Il ne s'agit pas ici d'une promesse, qui serait en contradiction avec ce qui suit, §. 11. Ce qu'il faut voir ici, c'est une défense : « tu n'exigeras pas de tes concitoyens, pendant l'année sabbatique, des paiements qui les réduiraient fatalement à l'indigence et à la mendicité ».

6. Tu prêteras à beaucoup de nations. Moïse n'autorise pas, par cette parole, le prêt usuraire, mais le prêt avec un intérêt raisonnable à l'égard des étrangers. Il promet en même temps aux Hébreux que, s'ils observent la loi de Dieu, ils prospéreront au point d'être en état de prêter aux autres peuples, sans être réduits eux-mêmes à emprunter. Comparer la

Θεός σου ἐν πᾶσι τοῖς ἔργοις καὶ ἐν πᾶσιν οὐκ ἀν ἐπιβάλῃ τὴν χεῖρά σου. 41 Οὐ γὰρ μὴ ἐκλίπῃ ἐνδεής ἀπὸ τῆς γῆς σου διὰ τοῦτο ἐγὼ σοὶ ἐντέλλομαι ποιεῖν τὸ ὄμμα τοῦτο, λέγων Ἀνοίγων ἀνοίξεις τὰς χεῖράς σου τῷ ἀδελφῷ σου τῷ πένητι καὶ τῷ ἐπιδουμένῳ τῷ ἐπὶ τῆς γῆς σου.

12 Ἐὰν δὲ προαθῇ σοὶ ὁ ἀδελφός σου ὁ Ἑβραῖος ἢ Ἑβραία, δουλεύσει σοὶ ἕξ ἔτη, καὶ τῷ ἐξδύμῳ ἐξαποστελεῖς αὐτὸν ἐλεύθερον ἀπὸ σου. 13 Ὄταν δὲ ἐξαποστελλῇς αὐτὸν ἐλεύθερον ἀπὸ σου, οὐκ ἐξαποστελεῖς αὐτὸν κενόν. 14 Ἐφ'ὅσον ἐφοδιάσεις αὐτὸν ἀπὸ τῶν προβάτων σου καὶ ἀπὸ τοῦ οἴτου σου καὶ ἀπὸ τοῦ οἴνου σου καθὰ εὐλόγησέ σε κύριος ὁ Θεός σου, δώσεις αὐτῷ. 15 Καὶ μνησθήσῃ, ὅτι οἰκέτης ὄσθα ἐν γῆ Αἰγύπτου καὶ ἐλυτρώσατό σε κύριος ὁ Θεός σου ἐκείθεν διὰ τοῦτο ἐγὼ σοὶ ἐντέλλομαι ποιεῖν τὸ ὄμμα τοῦτο. 16 Ἐὰν δὲ λέγῃ πρὸς σε Οὐκ ἐξελεύσομαι ἀπὸ σοῦ, ὅτι ἠγάπηκέ σε καὶ τὴν οἰκίαν σου, ὅτι εὖ ἔστιν αὐτῷ παρὰ σοί, 17 καὶ λήψῃ τὸ ὀπήτιον, καὶ τρυπήσεις τὸ ὠτίον αὐτοῦ πρὸς τὴν θύραν, καὶ ἔσται σοὶ οἰκέτης εἰς τὸν αἰῶνα καὶ τὴν παιδίσκην σου ὡσαύτως ποιήσεις. 18 Οὐ σκληρὸν ἔσται ἐναντίον σου ἐξαποστελλομένων αὐτῶν ἐλευθερίων ἀπὸ σοῦ, ὅτι ἐπέτειον μισθὸν τοῦ μισθωτοῦ ἐδούλευσέ σοι ἕξ ἔτη, καὶ εὐλογῆσει σε κύριος ὁ Θεός σου ἐν πᾶσιν οἷς ἐὰν ποιῆς.

19 Πᾶν πρωτότοκον ὃ ἐὰν τερχῇ ἐν ταῖς βοῦσί σου καὶ ἐν τοῖς προβάτοις σου, τὰ ἀρσενικὰ ἀγιάσεις κυρίῳ τῷ Θεῷ σου. Οὐκ ἐργᾶ ἐν τῷ πρωτοτόκῳ μισχῶ σου, καὶ οὐ μὴ κείρης τὰ πρωτότοκα τῶν προβάτων σου. 20 Ἐναντι κυρίου φαγῇ αὐτὸ ἐναντιὸν ἕξ ἐνιαυτοῦ, ἐν τῷ τόπῳ ὃ ἐὰν ἐκλεξῆται κύριος ὁ Θεός σου, σὺ καὶ ὁ οἶκός σου. 21 Ἐὰν

40. AEF† (p. ἔργοις) σου. 41. A'E* ποιεῖν. A: τῷ δεομένῳ. F* (a. ἐπὶ) τῷ. 42. AF† (p. ἡ) ἡ. 14. AEF: (l. τοῦ οἴνου) τῆς ληνοῦ. 15. AEF: ἡσθα ἐν γῆ. A: Αἰγύπτῳ. 16. AEF: ἠγάπησέ. 17. AEF: (pro ὠτ.) οὐς. A: θύραν ἐπὶ τὸν σταθμόν. 18. F: (l. ἔσται) ἔστω. EF* (a. μισθ.) τοῦ. F: (l. ἐὰν) ἂν (eti. 19). 19. AF: τοῖς βοῦσί. F: οὐκ ἐργάσῃ ἐν.

11 וּבְרַכְתָּ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּכָל-מַעֲשֵׂיךָ וּבְכָל מַשְׁלַח יָדְךָ: כִּי לֹא-יִתְיַבֵּל אֲבוֹן מִקְרֵב הָאָרֶץ עֲלֶיךָ אֲנֹכִי מִצְוָה לֵאמֹר פְּתַח תְּפִתָּח אֶת-יַדְךָ לְאֱחֵיךָ לְעִנְיָה וּלְאֲבוֹנֶיךָ בְּאַרְצְךָ: ס

12 כִּי-יִמְכַר לְךָ אֶחֱיךָ הָעֶבְרִי אִו הָעֶבְרִי וְעַבְדְּךָ שֵׁשׁ שָׁנִים וּבְשָׁנָה הַשְּׁבִיעִת תְּשַׁלְּחֵנוּ הַפְּשִׁי מֵעִמָּךְ: 13 וְכִי-תִשְׁלַחֵנוּ הַפְּשִׁי מֵעִמָּךְ לֹא 14 תְּשַׁלְּחֵנוּ רִיקָם: הַעֲנִיךָ תַעֲנִיךָ לֹא מִצְאָנָה וּמִמָּרְנָה וּמִמִּקְבֵּה אִשֶׁר בְּרַכְתָּ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ תִּתְּנֶנּוּ: וְזָכַרְתָּ כִּי עֲבַד הָיִיתָ בְּאָרֶץ מִצְרַיִם וְיָדְעָה יְהוָה אֱלֹהֶיךָ עֲלֶיךָ אֲנֹכִי מִצְוָה 16 אֶת-הַדְּבָר הַזֶּה הַיּוֹם: וְהָיָה כִּי-יֵאמַר אֲלֵיךָ לֹא אָצָא מֵעִמָּךְ כִּי אֶהְבֵּךָ 17 וְאֶת-בִּיתְךָ כִּי-טוֹב לֹא עִמָּךְ: וּלְקַחְתָּ אֶת-הַמְרִצֵּעַ וְנִתְתָּה בְּאָזְנוֹ וּבְהַלֵּת וְהָיָה לְךָ עֲבַד עוֹלָם וְאָף לְאַמְתְּךָ 18 תַעֲשֶׂה-כֵן: לֹא יִקְשֶׁה בְּעִנְיָךְ בְּשַׁלְּחָה אִתּוֹ הַפְּשִׁי מֵעִמָּךְ כִּי מִשְׁנָה שִׁבְר שְׂכִיר עֲבַדְךָ שֵׁשׁ שָׁנִים וּבְרַכְתָּ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּכָל אֲשֶׁר תַעֲשֶׂה: פ

19 כָּל-הַבְּכוֹר אִשֶׁר יוֹלֵד בְּבָקְרֶךָ וּבִצְאָנָה תִזְכָּר תִּקְדָּשׁ לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ לֹא תַעֲבֹד בְּבָכָר שׁוֹרְךָ וְלֹא תִהְיֶה בְּבָכָר צֹאנָה: לְפָנָי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ תֵאָבְדֵנוּ שָׁנָה בְּשָׁנָה בְּמָקוֹם אֲשֶׁר-יִבְחַר יְהוָה אֶתָּה וּבֵיתְךָ: וְכִי-יִתְיַבֵּל 21

AEF: τὸ πρωτότοκον. 20. AEF† (p. κυρίου) τοῦ Θεοῦ σου.

40. AEF† (p. ἔργοις) σου. 41. A'E* ποιεῖν. A: τῷ δεομένῳ. F* (a. ἐπὶ) τῷ. 42. AF† (p. ἡ) ἡ. 14. AEF: (l. τοῦ οἴνου) τῆς ληνοῦ. 15. AEF: ἡσθα ἐν γῆ. A: Αἰγύπτῳ. 16. AEF: ἠγάπησέ. 17. AEF: (pro ὠτ.) οὐς. A: θύραν ἐπὶ τὸν σταθμόν. 18. F: (l. ἔσται) ἔστω. EF* (a. μισθ.) τοῦ. F: (l. ἐὰν) ἂν (eti. 19). 19. AF: τοῖς βοῦσί. F: οὐκ ἐργάσῃ ἐν.

AEF: τὸ πρωτότοκον. 20. AEF† (p. κυρίου) τοῦ Θεοῦ σου.

11. Dans la terre de ton habitation. Hébreu : « de la terre » ; Septante : « de ta terre ».
12. Et qu'il l'aura servi pendant six ans. Hébreu et Septante : « il te servira six ans, mais à la septième année... ».
16. Parce qu'il l'aime. Hébreu : « car je l'aime ». —

Et qu'il sent qu'il est bon pour lui d'être chez toi. Hébreu et Septante : « car il est bien près de toi ».
18. Ne détourne point les yeux d'eux, quand tu les auras renvoyés libres. Hébreu et Septante : « qu'il ne te paraisse pas dur de le (Septante : les) renvoyer libre d'auprès de toi ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^o (a⁶). Premiers-nés des animaux (XV, 19-23).

Dóminus Deus tuus in omni tēmpore, et in cunctis ad quæ manum miseris. ⁴¹ Non déerunt paúperes in terra habitatiónis tuæ : idcirco ego præcipio tibi, ut apérias manum fratri tuo egéno et paúperi, qui tecum versátur in terra.

De pauperibus sequitur.

Mat. 26, 11.
Joa. 12, 5.
Is. 58, 7.
Jac. 2, 5-16.

⁴² Cum tibi vénditus fúerit frater tuus Hebræus aut Hebræa, et sex annis servierit tibi, in séptimo anno dimittes eum liberum : ⁴³ et quem libertáte donáveris, nequáquam vácuum abire patiéris : ⁴⁴ sed dabis viaticum de grégibus, et de área, et torculari tuo, quibus Dóminus Deus tuus benedixerit tibi. ⁴⁵ Meménto quod et ipse servieris in terra Ægýpti, et liberáverit te Dóminus Deus tuus, et idcirco ego nunc præcipio tibi.

De servorum liberatione.

Ex. 21, 2.
Lev. 25, 39.
Jer. 34, 14.

⁴⁶ Sin autem dixerit : Nolo égre-di : eo quod dilígat te, et domum tuam, et bene sibi apud te esse sēntiat : ⁴⁷ assúmes súbulam, et perforábis aurem ejus in jánuá domus tuæ, et serviet tibi usque in ætérnum : ancillæ quoque similiter faciēs. ⁴⁸ Non avértas ab eis óculos tuos, quando dimiseris eos líberos : quóniam juxta mercédem mercenárii per sex annos servivit tibi : ut benedicat tibi Dóminus Deus tuus in cunctis opéribus quæ agis.

Deut. 5, 15 ;
16, 12 ; 24, 18.

Ex. 21, 5.

Ex. 21, 6.

⁴⁹ De primogénitis, quæ nascuntur in arméntis, et in óvibus tuis, quidquid est sexus masculini, sanctificábis Dómino Deo tuo. Non opéráberis in primogénito bovis, et non tondébis primogénita óvium. ²⁰ In conspéctu Dómini Dei tui comédes ea per annos singulos, in loco quem elégerit Dóminus, tu et domus tua.

a) De animalibus primogénitis.

Ex. 13, 2 ; 22, 30 ; 34, 19.
Lev. 27, 26.
Num. 3, 13 ; 8, 17.

Deut. 14, 23.

²¹ Sin autem habúerit máculam, vel

que le Seigneur ton Dieu te bénisse en tout temps et en toutes les choses auxquelles tu auras mis la main. ⁴¹ Les pauvres ne manqueront pas dans la terre de ton habitation : c'est pour cela que moi, je t'ordonne d'ouvrir ta main à ton frère indigent et pauvre, qui demeure avec toi dans ta terre.

⁴² » Lorsque ton frère t'aura été vendu, un hébreu ou une hébreue, et qu'il t'aura servi pendant six ans, tu le renverras libre à la septième année. ⁴³ Et celui que tu gratifieras de la liberté, tu ne souffriras nullement qu'il s'en aille les mains vides : ⁴⁴ mais tu lui donneras un viatique pris de tes troupeaux, de ton aire, de ton pressoir, dont t'a béni le Seigneur ton Dieu. ⁴⁵ Souviens-toi que toi-même tu as servi dans la terre d'Égypte, et que le Seigneur ton Dieu t'a délivré : c'est pour cela que moi je t'ordonne maintenant ces choses.

⁴⁶ » Mais s'il dit : Je ne veux pas sortir, parce qu'il t'aime, toi et ta maison, et qu'il sent qu'il est bon pour lui d'être chez toi, ⁴⁷ tu prendras une alène, tu perceras son oreille à la porte de ta maison, et il te servira jusqu'à jamais. Pour ta servante aussi, tu feras pareillement. ⁴⁸ Ne détourne point tes yeux d'eux, quand tu les auras renvoyés libres, parce qu'il t'a servi pendant six ans avec le salaire d'un mercenaire : afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans tous les ouvrages que tu feras.

¹⁹ » Quant aux premiers-nés, qui naissent dans ton gros bétail et parmi tes brebis, tu consacreras au Seigneur ton Dieu tout ce qui est mâle. Tu n'emploieras point au travail le premier-né du bœuf, et tu ne tondras point les premiers-nés des brebis. ²⁰ Tu les mangeras chaque année, toi et ta maison, en la présence du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'aura choisi le Seigneur. ²¹ Mais

deuxième partie du verset, parallèle à la première. Cf. Deut., 23, 19.

41. Les pauvres ne manqueront pas dans la terre de ton habitation : voir plus haut la note sur le §. 4.

42. Hébreue. « Nous avons cru devoir conserver ce mot, qui n'est pas sans analogue dans notre langue ». (Note de M. Glaire.) — Tu le renverras libre à la septième année : il ne s'agit pas ici de l'année sabbatique, mais de la septième année après l'acquisition de l'esclave. Voir Exode, xxi, 2, et la note. L'année sabbatique, survenant avant l'accomplissement des six années de servitude, ne rendait pas à l'esclave sa liberté : seule l'année jubilaire avait ce privilège. Lévitique, xxv, 39-41.

44. Dont l'a béni le Seigneur, c'est-à-dire : que le Seigneur t'a accordés par l'effet de sa bénédiction.

Cette préoccupation de ce que deviendra l'affranchi est un trait nouveau ajouté aux lois de l'Exode et du Lévitique.

47. Tu prendras une alène. Voir plus haut la note sur Exode, xxi, 6.

48. Ne détourne point tes yeux d'eux : voir ci-dessus la note sur le §. 14.

49. Quant aux premiers-nés... : 6^o Les premiers-nés des animaux, §. 19-23. Les règles ici rappelées se trouvent déjà dans plusieurs passages antérieurs du Pentateuque ; un détail nouveau est indiqué : lorsqu'un de ces animaux aura été offert au Seigneur, le propriétaire pourra prendre une part des viandes immolées, §. 20, après que les prêtres en auront réservé pour eux la portion beaucoup plus considérable qui leur revient, Nombres, xviii, 48.

δὲ ἢ ἐν αὐτῷ μῶμος, χωλὸν ἢ τυφλὸν μῶ-
μον πονηρόν, οὐ θύσεις αὐτὸ κυρίῳ τῷ θεῷ
σου 22 ἐν ταῖς πόλεσι σου φαγῆ αὐτό, ὁ
ἀκάθαρτος ἐν σοὶ καὶ ὁ καθαρὸς ὡσαύτως
ἐδετα ὡς δοξαδα ἢ ἔλαφον 23 πλὴν αἷμα
οὐ φαγέσθε, ἐπὶ τῆν γῆν ἐχρεῖς αὐτό, ὡς
ὔδωρ.

XVI. Φύλαξαι τὸν μῆνα τῶν νέων, καὶ
ποιήσεις τὸ πάσχα κυρίῳ τῷ θεῷ σου, ὅτι
ἐν τῷ μηνὶ τῶν νέων ἐξήλθες ἐξ Αἰγύπτου
νυκτός. 2 Καὶ θύσεις τὸ πάσχα κυρίῳ τῷ
θεῷ σου, πρόβαρα καὶ βόας, ἐν τῷ τόπῳ ᾧ
ἐὰν ἐκλέξηται κύριος ὁ θεός σου αὐτόν, ἐπι-
κληθῆναι τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐκεῖ. 3 Οὐ φαγῆ
ἐπ' αὐτοῦ ζύμην ἑπτὰ ἡμέρας φαγῆ ἐπ'
αὐτοῦ ἄζυμα, ἄρτον κακώσεως, ὅτι ἐν σπου-
δῇ ἐξήλθετε ἐξ Αἰγύπτου, ἵνα μνησθῆτε
τὴν ἡμέραν τῆς ἐξοδίας ὑμῶν ἐκ γῆς Αἰ-
γύπτου πάσας τὰς ἡμέρας τῆς ζωῆς ὑμῶν.
4 Οὐκ ὀφθῆσεται σοὶ ζύμη ἐν πάσι τοῖς
ὄροις σου ἐπὶ τὰς ἡμέρας, καὶ οὐ κοιμηθή-
σεται ἀπὸ τῶν κρεῶν, ὧν ἐὰν θύσης τὸ
ἐσπέρας τῇ ἡμέρᾳ τῇ πρώτῃ, εἰς τὸ πρωί.
5 Οὐ δυνήσεται θύσαι τὸ πάσχα ἐν οὐδεμιᾷ
τῶν πόλεων σου, ὧν κύριος ὁ θεός σου δι-
δωσί σοι 6 ἀλλ' ἢ εἰς τὸν τόπον, ὃν ἂν ἐκ-
λέξηται κύριος ὁ θεός σου ἐπικληθῆναι τὸ
ὄνομα αὐτοῦ ἐκεῖ, θύσεις τὸ πάσχα ἐσπέ-
ρας πρὸς δυσμῆς ἡλίου, ἐν τῷ καιρῷ ᾧ ἐξήλ-
θες ἐξ Αἰγύπτου. 7 Καὶ ἐψήσεις 1 καὶ
ὀπτήσεις 1 καὶ φαγῆ ἐν τῷ τόπῳ, οὗ ἐὰν ἐκ-
λέξηται κύριος ὁ θεός σου αὐτόν, καὶ ἀπο-
στοραμήσῃ τὸ πρωί, καὶ ἐλεύσῃ εἰς τοὺς οἴ-
κους σου. 8 Ἐξ ἡμέρας φαγῆ ἄζυμα, καὶ
τῇ ἡμέρᾳ τῇ ἑβδόμῃ ἐξόδιον ἐορτῆ κυρίῳ τῷ
θεῷ σου· οὐ ποιήσεις 1 ἐν αὐτῇ πᾶν 1 ἔργον,
1 πλὴν ὅσα ποιηθήσεται ψυχῇ 1.

21. AF: τυφλὸν ἢ καὶ πᾶς μῶμος πονηρός. 22. AEF: φαγεται ὡς. 23. AEF: τὸ αἷμα. A2F+ (a. οὐ) αὐτοῦ. AEF: φαγῆ. — 1. F: (1. ἐξήλθες) ἐξήγαγέ σε κύριος ὁ θεός σου. 2. AF: (1. ἐὰν) ἂν (eti. 4.7). AEF+ (p. pr. Αἰγ.) νυκτός. 4. AEF: ὧν ἂν θύ- σητε. 6. A: θύσαι... δυσμαῖς. AEF: ἐκ γῆς Αἰγ. 7. AEF: καὶ ἀπελεύση.

בֹּ מוֹם לְל מוֹם אִו עָרָר לְל מוֹם רַע
לֹא תִזְבְּחֶנּוּ לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ: בְּשַׂעֲרֶיךָ 22
תֹאכְלֶנּוּ הַטֶּמֶא וְהַטְהוֹר וְהָדָו בְּפָצְרֵי
וְנֶאֱמַל: רַק אֶת־דָּמֹו לֹא תֹאכַל עַל־ 23
הָאָרֶץ תִּשְׁפְּכֶנּוּ בַמַּיִם: פ
XVI. שְׂמֹר אֶת־חֹדֶשׁ הָאָבִיב וְעִשִׂיתָ
פֶּסַח לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ כִּי בַחֹדֶשׁ
הָאָבִיב הוֹצִיאֲךָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ
מִמִּצְרַיִם לְלֵלָה: וְזָבַחְתָּ פֶּסַח לַיהוָה 2
אֱלֹהֶיךָ צֹאן וּבָקָר בַּמָּקוֹם אֲשֶׁר יִבְחַר
יְהוָה לְשַׂכַּן שְׁמוֹ שָׁם: לֹא־תֹאכַל 3
עֲלִיוֹ הַמֶּזֶץ שְׁבַעַת יָמִים הָאֲבִיב־עֲלִיוֹ
מִצֹּות לָהֶם עָנִי כִי בַהֲפֹזֵן יִצְאֶה
מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם לְמַעַן תִּזְכֹּר אֶת־יוֹם
צֵאתְךָ מֵאֶרֶץ מִצְרַיִם כֹּל יְמֵי חַיֶּיךָ:
וְלֹא־יִרְאֶה לָּךְ שֹׂאֵר בְּכָל־עִבְרֶיךָ 4
שְׁבַעַת יָמִים וְלֹא־יִלֵּין מִן־הַבֶּשֶׂר
אֲשֶׁר תִּזְבַּח בְּעֶרֶב בַּיּוֹם הַהוּא שְׁוֹן
ח לְבָקָר: לֹא תִזְכַּל לְזַבַּח אֶת־הַפֶּסַח
בְּאֶחָד שַׂעֲרֶיךָ אֲשֶׁר־יְהוָה אֱלֹהֶיךָ
6 תֵּת לָּךְ: כִּי אִם־אֶל־הַמָּקוֹם אֲשֶׁר־
יִבְחַר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְשַׂכַּן שְׁמוֹ שָׁם
תִּזְבַּח אֶת־הַפֶּסַח בְּעֶרֶב כִּבּוֹא
הַשֶּׁמֶשׁ מוֹעֵד צֵאתְךָ מִמִּצְרַיִם:
7 וּבִשְׁלֵחַ וְאֲכַלְתָּ בַמָּקוֹם אֲשֶׁר יִבְחַר
יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בּוֹ וּפְסִיחָ בַּבָּקָר
8 וְהִלְכְתָּ לֹא־הִלֵּיךָ: שֵׁשֶׁת יָמִים תֹּאכַל
מִצֹּות וּבַיּוֹם הַשְּׁבִיעִי עֲצַרְתָּ לַיהוָה
אֱלֹהֶיךָ לֹא תַעֲשֶׂה מְלֶאכֶה: ט

22. Au dedans des portes de la ville. Hébreu : « dans tes portes » ; Septante : « dans tes villes » .
23. Tu prendras garde seulement de ne pas manger leur sang. Hébreu : « seulement tu ne mangeras pas leur sang » .
XVI. 1. Des nouveaux grains. Hébreu « d'abib (des

épis) ». — Qui est le premier du printemps n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
3. Tu mangeras sans levain du pain d'affliction. Hébreu et Septante : « tu mangeras du pain sans levain, du pain d'affliction » . — Parce que c'est dans la frayeur. Hébreu et Septante : « parce que... en hâte » .

II^e Discours (V-XXVI). — 2^o (a⁷). Fêtes religieuses (XVI, 1-17).

claudum fuerit, vel cæcum, aut in aliqua parte defôrme vel débile, non immolâbitur Dómino Deo tuo : ²² sed intra portas urbis tuæ comedes illud : tam mundus quam immûndus similiter vescéntur eis, quasi cáprea et cervo. ²³ Hoc solum observâbis, ut sânguinem eórum non cómedas, sed effúndes in terram quasi aquam.

De bestiis primogenitis sequitur.

Lev. 22, 20-24. Ecoll. 35, 14.

Dent. 12, 15, 22; 14, 5.

Dent. 12, 16, 23-24. Lev. 3, 17; 17, 10.

a⁷
De Pascha.

Ex. 12, 2; 13, 4.

Ex. 12, 11; 23, 15; 34, 18. Lev. 23, 5. Num. 9, 2-4. Ex. 12, 30, 31.

De azymis.

Ex. 12, 15, 11; 34, 39.

Ex. 12, 10. Num. 9, 12.

Ad sanctuarium venire est.

2 Par. 35, 1.

Ex. 12, 6, 37. Lev. 23, 5. Num. 9, 5.

Ex. 12, 9.

Lev. 23, 3, 8. Ex. 12, 16; 13, 6.

XVI. ¹ Obsérva mensem novárum frugum, et verni primum témporis, ut fácias Phase Dómino Deo tuo : quóniam in isto mense edúxit te Dóminus Deus tuus de Ægypto nocte. ² Immolâbisque Phase Dómino Deo tuo de óvibus, et de bobus, in loco quem elégerit Dóminus Deus tuus, ut hábitet nomen ejus ibi. ³ Non cómedes in eo panem fermentátum : septem diébus cómedes absque fermento, afflictiónis panem, quóniam in pavóre egréssus es de Ægypto : ut memineris diéi egrésiónis tuæ de Ægypto ómnibus diébus vitæ tuæ. ⁴ Non apparébit fermentum in ómnibus términis tuis septem diébus, et non remanébit de cárnibus ejus quod immolátum est vespere in die primo usque mane. ⁵ Non póteris immoláre Phase in quálibet úrbium tuárum, quas Dóminus Deus tuus datúrus est tibi : ⁶ sed in loco, quem elégerit Dóminus Deus tuus, ut hábitet nomen ejus ibi : immolâbis Phase vespere ad solis occásum, quando egréssus es de Ægypto. ⁷ Et coques, et cómedes in loco quem elégerit Dóminus Deus tuus, máneque consúrgens vades in tabernácula tua. ⁸ Sex diébus cómedes azýma : et in die séptima, quia collectá est Dómini Dei tui, non fácies opus.

23. Comme l'eau : comme une chose sans valeur.

XVI. 1. Observe... : 7^o Les trois principales fêtes de l'année, §, 1-17. Moïse a déjà parlé longuement de ces fêtes. S'il y revient ici, c'est surtout, semble-t-il, pour insister sur ce point qu'elles devront être célébrées auprès du sanctuaire : le législateur le répète jusqu'à six fois dans ce court passage. §. 2, 3-6, 7, 11, 15, 16. — Le mois des nouveaux grains... : 1^{re} fête, la Pâque, §. 1-8. Cf. Exode, xii, 1-28; Lévitique, xxiii, 1-8; Nombres, ix, 1-14. Le mois des nouveaux grains est le mois d'abib : voir la note sur Exode, xii, 2.

2. Au lieu qu'aura choisi le Seigneur : voir la note précédente.

3. Tu n'y mangeras point de pain fermenté, pour

si le premier-né a une tache, s'il est boiteux, ou aveugle, ou difforme en quelque endroit, ou mutilé, il ne sera point immolé au Seigneur ton Dieu, ²² mais tu le mangeras au dedans des portes de ta ville : tant le pur que l'impur en mangeront également, comme de la chèvre sauvage et du cerf. ²³ Tu prendras garde seulement de ne pas manger leur sang, mais tu le répandras sur la terre comme l'eau.

XVI. ¹ » Observe le mois des nouveaux grains, qui est le premier du printemps, afin que tu fasses la Pâque du Seigneur ton Dieu, parce que c'est en ce mois que le Seigneur ton Dieu t'a retiré de l'Égypte pendant la nuit. ² Ainsi tu immoleras, pour la Pâque du Seigneur ton Dieu, des brebis et des bœufs, au lieu qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu pour que son nom y habite. ³ Tu n'y mangeras point de pain fermenté : pendant sept jours tu mangeras sans levain du pain d'affliction, parce que c'est dans la frayeur que tu es sorti de l'Égypte : afin que tu te souviennes du jour de ta sortie de l'Égypte tous les jours de ta vie. ⁴ Il ne paraîtra point de levain dans tous tes confins, pendant sept jours, et il ne restera point de la chair de la victime qui aura été immolée le soir, au premier jour, jusqu'au matin. ⁵ Tu ne pourras immoler la Pâque dans toutes les villes que le Seigneur ton Dieu doit te donner ; ⁶ mais dans le lieu que le Seigneur ton Dieu aura choisi pour que son nom y habite, tu immoleras la Pâque le soir, au coucher du soleil, temps où tu es sorti de l'Égypte, ⁷ et tu feras cuire et tu mangeras la victime au lieu qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu, et le matin en te levant, tu iras dans tes tabernacles. ⁸ Durant six jours tu mangeras des azymes, et au septième jour, parce que c'est la réunion du Seigneur ton Dieu, tu ne feras point d'ouvrage.

rappeler le départ précipité des Israélites, qui n'avaient pas eu le temps de faire lever la pâte destinée à leurs pains, et l'avaient emportée telle quelle, enveloppée dans les manteaux. Voir Exode, xii, 33-34.

4. Le soir, au premier jour : dans notre manière actuelle de compter les jours, nous dirions « la veille du premier jour, au soir », ou en langage liturgique, « aux premières vêpres ».

5. Tu ne pourras immoler la Pâque... : voir ci-dessus la note sur le §. 1.

7. Tu iras dans les tabernacles ou tes tentes : ce terme est employé par Moïse à cause de la vie nomade que menaient encore les Hébreux : pour les Israélites de l'avenir, il signifiait « leurs habitations », quelles qu'elles fussent.

9 Ἐπτά ἑβδομάδας ἔξαριθμησεις σεαυτῶ. ἀρξαμένον σου ὄρεπνον ἐπ' ἀμητὸν ἄροξη ἔξαριθμησαι ἑπτά ἑβδομάδας. 10 Καὶ ποιήσεις ἑορτὴν ἑβδομάδων κυρίῳ τῷ Θεῷ σου, καθὼς ἡ χεὶρ σου ἰσχύει, ὅσα ἂν δῶ κύριος ὁ Θεός σου. 11 Καὶ εὐφρανθήσῃ ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, σὺ καὶ υἱός σου καὶ ἡ θυγάτηρ σου, ὁ παῖς σου καὶ ἡ παιδίσκη σου, καὶ ὁ Λευίτης, καὶ ὁ προσήλυτος καὶ ὁ ὄρφανός καὶ ἡ χήρα ἡ οὖσα ἐν ὑμῖν, ἐν τῷ τόπῳ ᾧ ἐὰν ἐκλέξῃται κύριος ὁ Θεός σου αὐτόν, ἐπικληθῆναι τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐκεῖ. 12 Καὶ μνησθήσῃ ὅτι οἰκέτης ἐγένου ἐν γῆ¹ Αἰγύπτῳ, καὶ φυλάξῃ καὶ ποιήσεις τὰς ἐντολάς ταύτας.

13 Ἐορτὴν σκηνῶν ποιήσεις σεαυτῶ ἑπτά ἡμέρας ἐν τῷ συναγαγεῖν σε ἐκ τῆς ἀλωνός σου καὶ ἀπὸ τῆς ληνοῦ σου. 14 Καὶ εὐφρανθήσῃ ἐν τῇ ἑορτῇ σου, σὺ καὶ ὁ υἱός σου, καὶ ἡ θυγάτηρ σου, ὁ παῖς σου, καὶ ἡ παιδίσκη σου, καὶ ὁ Λευίτης, καὶ ὁ προσήλυτος καὶ ὁ ὄρφανός καὶ ἡ χήρα ἡ οὖσα ἐν ταῖς πόλεσί σου. 15 Ἐπτά ἡμέρας ἑορτάσεις κυρίῳ τῷ Θεῷ σου ἐν τῷ τόπῳ, ᾧ ἂν ἐκλέξῃται κύριος ὁ Θεός σου αὐτῶ. Ἐὰν δὲ εὐλογήσῃ σε κύριος ὁ Θεός σου ἐν πᾶσι γεννήμασί σου καὶ ἐν παντὶ ἔργῳ τῶν χειρῶν σου, καὶ ἔσῃ εὐφρανόμενος.

16 Τρεῖς καιροὺς τοῦ ἐναντιοῦ ὀφθήσεται πᾶν ἀρσενικόν σου ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου ἐν τῷ τόπῳ ᾧ ἐὰν ἐκλέξῃται αὐτόν κύριος, ἐν τῇ ἑορτῇ τῶν ἀζύμων, καὶ ἐν τῇ ἑορτῇ τῶν ἑβδομάδων, καὶ ἐν τῇ ἑορτῇ τῆς σκηνοπηγίας. Οὐκ ὀφθήσῃ ἐνώπιον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου κενός. 17 Ἐκαστος κατὰ δύναμιν τῶν χειρῶν ὑμῶν, κατὰ τὴν εὐλογίαν κυρίου τοῦ Θεοῦ σου ἣν ἔδωκε σοί.

9. AEF† (p. Ἐπ. ἐβδ.) ὀλοκλήρους. 10. AF: (1. καθὼς) καθότι. A¹EF† (p. δῶ) σοι καθότι ἠλόγησέ σε. 11. AEF: ἐναντι... † (p. Λευ.) ὁ ἐν ταῖς πόλεσι σου... * (α. ἐν ὄμ.) οὖσα. AF: (1. ἐάν) ἂν. 12. AEF: οἰκ. ἡσθα ἐν. AE: φυλάξεις. 13. A: τῶν σκηνῶν ποιεῖς. 14. A¹† (p. εὐφρ.) ἐναντι κυρίῳ τῷ

9 שָׁבַעַה שְׁבַעַת תְּסַפְּרֶנָּה מִהַחֵל חֲרַמְשׁ בַּקָּמָה תַּחֵל לְסַפֵּר שְׁבַעַה שְׁבַעַת וְעֵשִׂיתָ חֵג שְׁבַעַת לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ מִסֶּת נְדָבַת יְדֹת אֲשֶׁר תִּתֵּן בְּאֲשֶׁר יִבְרַכְךָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ וְשָׂמַחְתָּ לְפָנָי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ אַתָּה וּבִנְתָּ וּבְתִיךָ וְעַבְדְּךָ וְאִמְתְּךָ וְתַלְוֵי אֲשֶׁר בְּשַׁעְרֶיךָ וְהַגֵּר וְהַיְתוּם וְהָאֲלֻמָּנָה אֲשֶׁר בְּקִרְבְּךָ בְּמִקּוֹם אֲשֶׁר יִבְחַר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְשָׂכֹן שָׁמוֹ שָׁם וְזָכַרְתָּ כִּי-עַבְד הָיִיתָ בְּמִצְרַיִם וְשָׂמַרְתָּ וְעֵשִׂיתָ אֶת-הַחֻקִּים הָאֵלֶּה:

13 חֵג הַסֻּפֹּת תַּעֲשֶׂה לָּךְ שְׁבַעַת יָמִים בְּאֶסְפֹּךָ מִזֶּרְנֶךָ וּמִיַּקְבֶּךָ וְשָׂמַחְתָּ בְּחֻגָּה אַתָּה וּבִנְתָּ וּבְתִיךָ וְעַבְדְּךָ וְאִמְתְּךָ וְתַלְוֵי וְהַגֵּר וְהַיְתוּם וְהָאֲלֻמָּנָה אֲשֶׁר בְּשַׁעְרֶיךָ שְׁבַעַת יָמִים תַּחֵג לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּמִקּוֹם אֲשֶׁר-יִבְחַר יְהוָה כִּי יִבְרַכְךָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּכָל-תְּבוּאֹתֶיךָ וּבְכָל מַעֲשֵׂה יְדֹת וְהָיִיתָ אִתָּה שְׂמֵחַ:

16 שְׁלוֹשׁ שָׁעֵמִים בְּשָׁנָה יִרְאֶה כָּל-זְכוּרָה אֶת-פָּנָי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּמִקּוֹם אֲשֶׁר יִבְחָר בְּחֵג הַמַּצּוֹת וּבְחֵג הַשְּׁבַעַת וּבְחֵג הַסֻּפֹּת וְלֹא יִרְאֶה אֶת-פָּנָי יְהוָה רִיקָם: אִישׁ כְּכַרְפֹּת יְהוָה אֱלֹהֶיךָ אֲשֶׁר גִּבְוֹרָתָהּ:

v. 16. קמץ ב'ו' קפ

θεῦ et * ἐν τῇ ἑ. σθ. 13. AEF: (1. αὐτῶ) αὐτόν. A† (p. θεός σθ) ἐπικληθῆναι τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐκεῖ AF: τοῖς γενήμασιν. 16. EF: ἐναντι. AF* αὐτόν.

9. Hébreu et Septante : « tu te compteras sept semaines dès que la faux est portée sur le blé en tige, tu commenceras à compter sept semaines ».
10. Selon la bénédiction du Seigneur. Septante : « au Seigneur ».
11. Qui est au dedans de les portes manque dans les Septante.
12. Ce qui a été ordonné. Hébreu et Septante :

« ces préceptes ».
13. Des fruits des champs n'est ni dans l'hébreu, ni dans les Septante.
15. Qu'aura choisi le Seigneur. Les Septante ajoutent : « ton Dieu ».
17. Mais chacun offrira suivant ce qu'il aura. Hébreu, littéralement : « chacun selon la capacité de sa main ».

⁹ Septem hebdomadas numerabis tibi ab ea die qua falcem in ségetem miseris : ¹⁰ et celebrabis diem festum hebdomadarum Dómino Deo tuo, oblationem spontaneam manus tuæ, quam offeres juxta benedictionem Dómini Dei tui : ¹¹ et epulaberis coram Dómino Deo tuo, tu, filius tuus et filia tua, servus tuus et ancilla tua, et Levites qui est intra portas tuas, ádvena ac pupillus et vídua, qui morántur vobiscum : in loco quem elegerit Dóminus Deus tuus, ut hábitet nomen ejus ibi : ¹² et recordaberis quóniam servus fuéris in Ægypto : custodiésque ac fácies quæ præcepta sunt.

¹³ Solemnitatem quoque tabernaculorum celebrabis per septem dies, quando collégeris de área et torculari fruges tuas : ¹⁴ et epulaberis in festivitate tua, tu, filius tuus et filia, servus tuus et ancilla, Levites quoque et ádvena, pupillus ac vídua qui intra portas tuas sunt. ¹⁵ Septem diébus Dómino Deo tuo festa celebrabis, in loco quem elegerit Dóminus : benedicétque tibi Dóminus Deus tuus in cunctis frugibus tuis, et in omni ópere mánuum tuarum, erisque in lætítia.

¹⁶ Tribus vicibus per annum apparebit omne masculinum tuum in conspéctu Dómini Dei tui, in loco quem elegerit : in solemnitate azy-morum, in solemnitate hebdomadarum, et in solemnitate tabernaculorum. Non apparebit ante Dóminum vacuus : ¹⁷ sed offeret unusquisque secundum quod habuerit juxta benedictionem Dómini Dei sui, quam dederit ei.

De festo Pentecostes.
Lev. 23, 15.

Ex. 34, 22.

Dent. 26, 2.
Lev. 23, 10.

Dent. 14, 23-27; 12, 18, 12; 26, 11.

Dent. 15, 15; 5, 15; 24, 15.

De festo Tabernaculorum.

Ex. 23, 16.
Lev. 23, 34.

Dent. 16, 6; 12, 18; 15, 10; 14, 29.

Conclusio.

Ex. 23, 14-19; 34, 23.

Ex. 23, 15; 34, 20.
Eccli. 35, 6.

Dent. 16, 10.
3 Cor. 8, 12.

⁹ » Tu compterás sept semaines depuis le jour que tu auras mis la faux dans la moisson, ¹⁰ et tu célébreras la fête des Semaines en l'honneur du Seigneur ton Dieu, oblation spontanée de ta main, que tu offriras selon la bénédiction du Seigneur ton Dieu. ¹¹ Et tu feras des festins devant le Seigneur ton Dieu, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, et le Lévitte qui est au dedans de tes portes, l'étranger, l'orphelin et la veuve qui demeurent avec vous, au lieu qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu pour que son nom y habite; ¹² et tu te souviendras que tu as été esclave en Égypte, et tu garderas et tu pratiqueras ce qui a été ordonné.

¹³ » Et aussi la solennité des Tabernacles, tu la célébreras pendant sept jours, quand tu auras recueilli de l'aire et du pressoir tes fruits des champs.

¹⁴ Et tu feras des festins en ta solennité, toi, ton fils et ta fille, ton serviteur et ta servante, le Lévitte aussi et l'étranger, l'orphelin et la veuve qui sont au dedans de tes portes. ¹⁵ Pendant sept jours tu célébreras des fêtes en l'honneur du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'aura choisi le Seigneur : et le Seigneur ton Dieu te bénira dans tous tes fruits des champs, et en toute œuvre de tes mains, et tu seras dans la joie.

¹⁶ » Trois fois par an tous tes enfants mâles paraîtront en la présence du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'il aura choisi : à la solennité des Azymes, à la solennité des Semaines, et à la solennité des Tabernacles. Ils ne paraîtront point devant le Seigneur les mains vides : ¹⁷ mais chacun offrira suivant ce qu'il aura, selon la bénédiction que le Seigneur son Dieu lui aura donnée.

9. Tu compterás sept semaines : 2^e fête, la Pentecôte, 9-12. Cf. Exode, xxxiv, 22; Lévitique, xxiii, 13-22; Nombres, xxviii, 26-31. — Depuis le jour que tu auras mis la faux dans la moisson, c'est-à-dire depuis la fête de Pâques, qui inaugurerait la moisson, tandis que la Pentecôte devait la clôturer.

14. Au lieu qu'aura choisi le Seigneur : voir plus haut la note sur le §. 4. — Son nom : sa majesté, sa divinité. Dans l'Écriture, le nom de Dieu se prend

souvent pour Dieu lui-même.

13. Et aussi... : 3^e fête, celle des Tabernacles, 13-15. Cf. Exode, xxiii, 16; Lévitique, xxiii, 33-43. C'est la dernière solennité dont parle ici Moïse ; il passe sous silence la fête de l'Expiation et celle des Trompettes, sans doute parce qu'en ces deux circonstances le peuple n'était pas tenu à se présenter au sanctuaire. — De l'aire et du pressoir : voir la note sur Nombres, xviii, 30.

48 מ ח ד ד ד

18 Κριτὰς καὶ γραμματοεισαγωγεῖς ποιή-
σεις σεαυτῶ ἐκ ταῖς πόλεσί σου, αἷς κύριος
ὁ θεὸς σου δίδωσί σοι κατὰ φυλάς, καὶ
κοινοῦσι τὸν λαὸν κρίσιν δικαίαν. 19 Οὐκ
ἐκκλινοῦσι κρίσιν οὐδὲ ἐπιγνώσονται πρὸς-
ωπον οὐδὲ λήψονται δῶρον τὰ γὰρ δῶρα
ἀποτυφλοῦ ὀφθαλμοὺς σοφῶν καὶ ἐξαίρει
λόγους δικαίων. 20 Δικαίως τὸ δίκαιον διώ-
ξῃ, ἵνα ζῆτε καὶ εἰσελθόντες κληρονομήσητε
τὴν γῆν, ἣν κύριος ὁ θεὸς σου δίδωσί σοι.

21 Οὐ φντεύσεις σεαυτῶ ἄλσος· πᾶν ξύλον
παρὰ τὸ θυσιαστήριον τοῦ θεοῦ σου οὐ
ποιήσεις σεαυτῶ. 22 Οὐ στήσεις σεαυτῶ
στήλην, ἃ ἐμίσησε κύριος ὁ θεὸς σου.

XVII. Οὐ θύσεις κυρίῳ τῷ θεῷ σου
μόσχον ἢ πρόβατον, ἐν ᾧ ἐστὶν ἐν αὐτῶ
μῶμος, πᾶν ῥῆμα πονηρόν· ὅτι βδέλυγμα
κυρίῳ τῷ θεῷ σου ἐστίν.

2^a Ean δὲ εὐρεθῆ ἐν μιᾷ τῶν πόλεων σου
ὧν κύριος ὁ θεὸς σου δίδωσί σοι, ἀνὴρ ἢ
γυνή, ὃς ποιήσει τὸ πονηρὸν ἐναντίον κυ-
ρίου τοῦ θεοῦ σου, παρελθεῖν τὴν διαθήκην
αὐτοῦ, 3 καὶ ἐλθόντες λατρεύσωσι θεοῖς ἐτέ-
ροις καὶ προσκνήσωσιν αὐτοῖς, τῷ ἡλίῳ ἢ τῇ
σελήνῃ ἢ παντὶ τῶν ἐκ τοῦ κόσμου τοῦ οὐρα-
νοῦ, ἃ οὐ προσέταξέ σοι, 4 καὶ ἀναγγελῆ σοι,
καὶ ἐκζητήσης σφόδρα, καὶ ἰδοὺ ἀληθῶς
γέγονε τὸ ῥῆμα, γεγένηται τὸ βδέλυγμα
τοῦτο ἐν Ἰσραὴλ· 5 καὶ ἐξάξεις τὸν ἄνθρω-
πον ἐκεῖνον ἢ τὴν γυναῖκα ἐκεῖνην, καὶ λι-
θοβολήσετε αὐτοὺς ἐν λίθοις, καὶ τελευτή-
σουσιν. 6^a Ἐπὶ δυοὶ μάρτυσιν ἢ ἐπὶ τρισὶ

18. AEF: (1. ποιήσεις) καταστήσεις. AEF† (p. ἐν) πάσαις. 19. AE: ἕκ επιγν. AEF: δῶρα τὰ γ. δ. ἐκτυφλοῖ. 20. A: (1. διώξῃ) φυλάξῃ. 21. AEF† (a. τοῦ) κυρίου. — 1. AE: προσόσεις. 2. AEF† (a. εὐρ.) ἐν σοί... : ὅστις ποι. τ. π. ἐναντι. 3. A: ἀπελθ. ... προσκνήσωσιν. AF: (1. π. τῶν) π. τῶ. A pergit : κόσμῳ τῶ ἐκ τῆ ὑφ. AF: προσέταξα * σοι. 4. ἀναγγελῆ. F† (p. σοι) καὶ ἀκούσεις. A: ἐκζητή-

18 שפטים ושטרנים שתתן להם בכל-
שעריך אשר יהיה אלהיך נתן לה
לשבתיה ושפטו אתהעם משפט-
צדק: לא תטה משפט לא תכיר
פנים ולא תתקח שחד פי השחד יעור
עיני חכמים ויסלף דברי צדיקים:
צדק צדק תרחף למזן תהיה ורשת
אתהארץ אשר יהיה אלהיך נתן
לה:

21 לא תטע לה אשרה פלעץ אצל
מזבח יהוה אלהיך אשר תקעשה-
לה: ולא תקים לה מצבה אשר
שנא יהוה אלהיך:

XVII. לא תזבח ליהוה אלהיך שור
ושא אשר יהיה בו מום כל דבר
רע פי תועבת יהוה אלהיך הוא:

2 פי ימצא בקרבך פאתו שעריך
אשר יהיה אלהיך נתן לה איש
או אשה אשר יעשה אתהרע בעיני

3 יהוה אלהיך לעבר בריהו: ויה
ויעבד אלהים אחרים וישתחו להם
ולשמשו או לירח או לכל צבא

4 השמים אשר לא צויתו: והצד לה
ושמעת ורשת היטב והנה אמת
נכון הדבר נעשתה התועבה הזאת

ח פישראל: והוצאת אתהאיש ההוא
או אתהאשה ההוא אשר עשו
אתהדבר הרע הזה אל שעריך

אתהאיש או אתהאשה וסמלתם
6 באבנים ומתו: על פיו שנים עדים
שים... * τοῦτο. 5. AEF† (p. ἐκεῖνην) οὔτινες ἐποίη-
σαν τὸ πρῶγμα τὸ πονηρὸν τοῦτο, ἐπὶ τὴν πύλην.
6. F* ἐπι.

18. Des magistrats. Hébreu et Septante : « des scri-
bes ». — A toutes les portes. Septante : « dans tes
villes ».

19. Et qu'ils n'inclinent point. Hébreu : « tu n'incli-
neras point ». — Tu ne feras point... tu ne recevras
point. — Septante : « ils ne feront point... ils ne re-
cevront point ».

21. De bois. Hébreu : « d'Aschérah » (Cf. XII, 3).

22. Tu ne te feras point termine le verset précé-
dent dans l'hébreu, et se rapporte aux idoles qui pré-
cèdent.

XVII. 2. Qui font... qui transgressent. Hébreu et
Septante : « qui fait... qui transgresse ».

5. Et ils seront lapidés. Hébreu : « tu les assom-
meras de pierres et ils mourront ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^o (b¹). Droit public personnel (XVI, 18-XVIII).

18 Júdicés et magístros constitués in omnibus portis tuis, quas Dóminus Deus tuus déderit tibi, per singulas tribus tuas : ut júdicent pópulum justo iudicio, 19 nec in alteram partem declinent. Non accipies persónam, nec múnera : quia múnera excécant óculos sapiéntum, et mutant verba jústorum. 20 Juste quod justum est persequéris : ut vivas et possideas terram, quam Dóminus Deus tuus déderit tibi.

21 Non plantábis lucum, et omnem árborem juxta altáre Dómini Dei tui. 22 Nec faciés tibi, neque constitués státuam : quæ odit Dóminus Deus tuus.

XVII. 1 Non immolábis Dómino Deo tuo ovem, et bovem, in quo est mácula, aut quíppiam vítii : quia abominátio est Dómino Deo tuo.

2 Cum repérti fúerint apud te, intra unam portárum tuárum quas Dóminus Deus tuus dabit tibi, vir aut múlter qui faciánt malum in conspéctu Dómini Dei tui, et transgrediántur pactum illius, 3 ut vadant et sérviant diis aliénis, et adórent eos solem et lunam, et omnem militiam cœli, quæ non præcépi : 4 et hoc tibi fúerit nuntiátum, audiénsque inquisieris diligénter, et verum esse repéris, et abominátio facta est in Israël : 5 edúces virum ac mulierem, qui rem sceleratíssimam perpetráront, ad portas civitátis tuæ, et lapidibus obruéntur. 6 In ore

b¹) De iudiciibus.
Gen. 34, 20, 24.
Deut. 1, 15;
20, 5, 8-9.
Num. 11, 16.
1 Par. 23, 4;
26, 29.
2 Par. 19, 5, 8.
Ex. 23, 6, 8.
Lev. 19, 15.
Deut. 1, 17;
27, 25.
1 Reg. 8, 3.
Eccl. 20, 31.
Prov. 15, 9, 27.
Is. 51, 1.
Ex. 33, 15.
1 Tim. 6, 11.

De lucis non plantandis.
Deut. 7, 5;
12, 2-3.
Lev. 26, 1.

Lev. 22, 20-21.

Idolatriæ morte puniendæ.

Deut. 13, 2-4.

Deut. 13, 6.

Jos. 23, 16.

Deut. 4, 19.

Jer. 5, 2.

4 Reg. 21, 3, 5.

Deut. 13, 14.

Deut. 13, 9.

Ex. 22, 20.

18 » Tu établiras des juges et des magistrats à toutes tes portes, que le Seigneur ton Dieu t'aura données dans chacune de tes tribus, afin qu'ils jugent le peuple par un juste jugement, 19 et qu'ils n'inclinent point vers un côté. Tu ne feras point acception de personne, tu ne recevras point de présents, parce que les présents aveuglent les yeux des sages et changent les paroles des justes. 20 Tu rechercheras justement ce qui est juste, afin que tu vives et que tu possèdes la terre que le Seigneur ton Dieu t'aura donnée.

21 » Tu ne planteras point de bois. ni aucun arbre, près de l'autel du Seigneur ton Dieu. 22 Tu ne te feras point et tu ne dresseras point de statue : choses que hait le Seigneur ton Dieu.

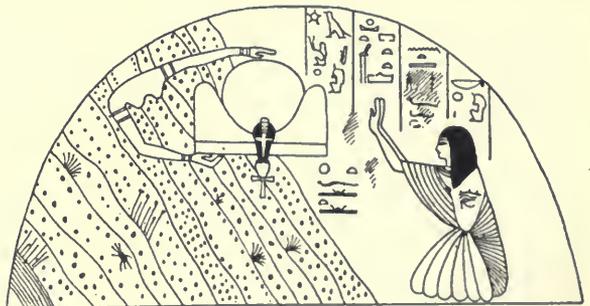
XVII. 1 » Tu n'immoleras pas, au Seigneur ton Dieu, un bœuf dans lequel est une tache ou quelque défaut, parce que c'est une abomination pour le Seigneur ton Dieu.

2 » Lorsqu'on aura trouvé chez toi, au dedans d'une de tes portes que le Seigneur ton Dieu te donnera, un homme ou une femme qui font le mal en la présence du Seigneur ton Dieu, et qui transgressent son alliance, 3 de manière à ce qu'ils aillent et servent des dieux étrangers et les adorent, le soleil, la lune et toute la milice du ciel, choses que je n'ai point ordonnées, 4 et lorsque cela t'aura été annoncé, et que l'ayant appris tu t'en seras informé exactement, et que tu auras trouvé que la chose est vraie, et que cette abomination a été faite en Israël : 5 tu amèneras aux portes de ta ville l'homme et la femme qui ont fait cette chose très criminelle, et ils seront lapidés. 6 C'est sur la parole de

b) Droit public, XVI, 18-XXI, 14.

18. Tu établiras... On peut grouper autour de trois chefs les différentes ordonnances énumérées dans cette partie du discours de Moïse : droit personnel, XVI, 18-XVIII ; droit réel, XIX ; droit de guerre, XX-XXI, 14. — 1^o Droit personnel, XVI, 18-XVIII. — A toutes les portes : sur les portes auprès desquelles on rendait la justice, voir *Juges*, XVI, 3.

21. Tu ne planteras point de bois : le texte original porte *Aschérah*, c'est-à-dire le cippe représentant la déesse Astarté.



Adoration du soleil en Égypte (f. 3). (D'après Wilkinson.)

μάρτυσιν ἀποθανεῖται· ὁ ἀποθνήσκων οὐκ ἀποθανεῖται ἐφ' ἐνὶ μάρτυρι. ⁷ Καὶ ἡ χεὶρ τῶν μαρτύρων ἔσται ἐπ' αὐτῷ ἐν πρώτοις, θανατώσει αὐτόν, καὶ ἡ χεὶρ τοῦ λαοῦ ἐπ' ἐσχάτων· καὶ ἔξαρεῖς τὸν πονηρὸν ἐξ ὑμῶν αὐτῶν.

⁸ Ἐὰν δὲ ἀδυνατήσῃ ἀπὸ σοῦ θῆμα ἐν κρίσει ἀνὰ μέσον αἵμα αἵματος, καὶ ἀνὰ μέσον κρίσις κρίσεως, καὶ ἀνὰ μέσον ἀρῆ ἀρῆς, καὶ ἀνὰ μέσον ἀντιλογία ἀντιλογίας, θήματα κρίσεως ἐν ταῖς πόλεσιν ὑμῶν, καὶ ἀναστάς ἀναβήσῃ εἰς τὸν τόπον ὃν ἂν ἐκλέξῃται κύριος ὁ Θεός σου ἐκεῖ, ⁹ καὶ ἐλευσῇ πρὸς τοὺς ἰερεῖς τοὺς Λευίτας καὶ πρὸς τὸν κριτὴν ὃς ἂν γένηται ἐν ταῖς ἡμέραις ἐκείναις, καὶ ἐκζητήσαντες ἀναγγελοῦσί σοι τὴν κρίσιν, ¹⁰ καὶ ποιήσεις κατὰ τὸ πρᾶγμα ὃ ἂν ἀναγγελοῦσί σοι ἐκ τοῦ τόπου, οὗ ἐὰν ἐκλέξῃται κύριος ὁ Θεός σου, ¹¹ καὶ φυλάξῃ ποιῆσαι πάντα ὅσα ἂν νομοθετηθῇ σοι. ¹² Κατὰ τὸν νόμον, καὶ κατὰ τὴν κρίσιν, ἣν ἂν ἐπιπώσῃ σοι, ποιήσεις· οὐκ ἐκκλινεῖς ἀπὸ τοῦ θήματος, οὗ ἐὰν ἀναγγελοῦσί σοι, δεξιὰ οὐδὲ ἀριστερά. ¹³ Καὶ ὁ ἄνθρωπος ὃς ἐὰν ποιήσῃ ἐν ὑπερηφανίᾳ, ὥστε μὴ ὑπακοῦσαι τοῦ ἱερέως τοῦ παρεστηκότος λειτουργεῖν ἐπὶ τῷ ὀνόματι κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, ἢ τοῦ κριτοῦ ὃς ἂν ᾖ ἐν ταῖς ἡμέραις ἐκείναις, καὶ ἀποθανεῖται ὁ ἄνθρωπος ἐκεῖνος, καὶ ἔξαρεῖς τὸν πονηρὸν ἐξ Ἰσραὴλ. ¹⁴ Καὶ πᾶς ὁ λαὸς ἀκούσας φοβηθήσεται καὶ οὐκ ἀσεβήσῃ ἐτι.

¹⁴ Ἐὰν δὲ εἰσέλθῃς εἰς τὴν γῆν, ἣν κύριος ὁ Θεός σου δίδωσί σοι, καὶ κληρονομήσῃς αὐτήν καὶ κατοικήσῃς ἐπ' αὐτήν, καὶ εἴπῃς· Καταστήσω ἐπ' ἔμμαντόν ἄρχοντα, καθά καὶ τὰ λοιπὰ εἶπῃ τὰ κύκλω μου· ¹⁵ καθιστῶν καταστήσεις ἐπὶ σεαυτὸν ἄρχοντα ὃν ἂν ἐκλέξῃται κύριος ὁ Θεός σου. Ἐκ τῶν ἀδελφῶν σου καταστήσεις ἐπὶ σεαυτὸν ἄρχοντα·

7. AEF† (p. χεῖρ) παντός... : ἐσχάτω καὶ ἔξα-
ρεῖτε. 8. AEF: (1. ὑμῶν) σου. AEF† (p. θ. σθ)
ἐπικληθῆναι τὸ ὄνομα αὐτῶ (eti. 10). 10. AEF:
(1. πρᾶγμα) θῆμα. AF: (1. ἐὰν) ἂν. F: φυλάξεις.
A2EF† (p. φυλ.) σφόδρα. AF† (p. ποιῆ.) κατὰ.
11. A2† (p. νόμον) ὃν ἂν φωτισώσῃ σοι : ἣν ἐὰν...
ἀναγγελοῦν. 12. AEF: (1. ὥστε) τοῦ, (1. ἦ) γένηται.
14. AEF† (p. σοι) ἐν κλήρῳ. AEF: κα. ἐπ' αὐτῆς.
15. AEF† (p. θεός) σου.

או שלשה עדים יומת המת לא
7 יומת על-פי עד אחד : יד העדים
תהיה-בו בקאשנה להמיתו ויד
פל-העם באחרונה ובצרת הרע
מקרבָה :

8 פי ופלא ממך דבר למשפט בין-
דם : לדם בין-דין לדיו ובין נגל
לנגע דברי ריבת בשעריה וקמת
ועלת אל-המקום אשר יבחר יהוה
9 אלהיה בו : וקאת אל-הכהנים
הלויים ואל-השפט אשר יהיה
במים ההם ורשת והגידו לה
את דבר המשפט : ועשית על-פי
הדבר אשר יגידו לה מן-המקום
ההוא אשר יבחר יהוה ושמת
11 לגשות פכל אשר יורה : על-פי
התורה אשר יורה ועל-המשפט
אשר-יאמר לה תעשה לא תסור
מן-הדבר אשר-יגידו לה ומין
12 ושמאל : והאיש אשר-יעשה בזון
לבלתי שמע אל-הפתח העמד לשרת
שם את-יהוה אלהיה או אל-השפט
ומת האיש ההוא ובצרת הרע
13 מישראל : וכל-העם ושמעו ויראו
ולא יזידו עוד :

14 פי-תבא אל-הארץ אשר יהוה
אלהיה נתן לה וירשתה וישבתה
בה ואמת אשימה עלי מלה פכל-
15 הדיים אשר סביבתי : שום תשים
עליה מלה אשר יבחר יהוה אלהיה
בו מקרב אחיה תשים עליה מלה

10

11

12

13

14

7. Le tuera la première. Hébreu et Septante : « sera sur lui en premier lieu (avant toute autre) pour le tuer ».
8. Si tu aperçois qu'un jugement que tu as à porter... est difficile et douteux. Hébreu et Septante : « si c'est une chose trop difficile pour toi... ». — Lèpre et lèpre. Hébreu : « plaie et plaie ». Septante :

« coup et coup, controverse et controverse ». — Et que tu votes à tes portes que les avis des juges sont partagés. Hébreu : « choses litigieuses dans tes portes (Septante : dans les villes) ».
9. Vers les prêtres de la race lévitique. Hébreu : « vers les prêtres, les Lévites ».
14. Un roi. Septante : « un chef ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (b). Droit public personnel (XVI, 18-XVIII).

duorum aut trium tēstium peribit qui interficiētur. Nemo occidatur, uno contra se dicente testimonium. ⁷ Manus tēstium prima interficiet eum, et manus reliqui pōpuli extrēma mittētur : ut auferas malum de medio tui.

⁸ Si difficile et ambiguum apud te iudicium esse perspēxeris inter sānguinem et sānguinem, causam et causam, lepram et lepram : et iudicium intra portas tuas videris verba variāri : surge, et ascēde ad locum, quem elēgerit Dōminus Deus tuus.

⁹ Veniēsque ad sacerdotēs Levitici gēneris, et ad iudicem qui fuerit illo tēpore : quārēsque ab eis, qui indicābunt tibi iudicii veritatem.

¹⁰ Et faciēs quodcūque dixerint qui præsunt loco quem elēgerit Dōminus, et docuerint te ¹¹ juxta legem ejus : sequeris que sententiā eōrum : nec declinābis ad dexteram neque ad sinistram.

¹² Qui autem superbiērit, nolens obedire sacerdotis impērio, qui eo tēpore ministrat Dōmino Deo tuo, et decreto iudicis, moriētur homo ille, et auferes malum de Israel : ¹³ cunctūsque pōpulus audiens timēbit, ut nullus deinceps intumēscat superbia.

¹⁴ Cum ingrēssus fueris terram, quam Dōminus Deus tuus dabit tibi, et possēderis eam, habitaverisque in illa, et dixeris : Constituam super me regem, sicut habent omnes per circuitum nationēs : ¹⁵ eum constitues, quem Dōminus Deus tuus elēgerit de número fratrum tuōrum. Non pōteris

Dent. 19, 15.
Num. 35, 30.
Mat. 18, 16.
Joa. 5, 17.
2 Cor. 13, 1.
Hebr. 10, 28.
Deut. 13, 9.
Deut. 13, 5;
19, 19; 22, 21;
24, 7.
1 Cor. 5, 13.

Causae ambiguae a sacerdotibus iudicandae.
2 Par. 19, 10.

Deut. 12, 5.
2 Par. 19, 5, 11.

Lev. 10, 11.

Deut. 17, 20;
5, 32; 28, 14.
Jos. 1, 7.

Legis hujus sanctio.

Deut. 1, 17;
10, 5; 18, 5.
Jos. 1, 18.

Deut. 13, 11;
9, 20.

De rege futuro.

1 Reg. 8, 5.
Os. 13, 10.
Act. 13, 21.
Gen. 35, 21;
17, 6.

1 Reg. 10, 1,
20-24.
Dan. 2, 21; 4,
14.

deux ou trois témoins que périra celui qui sera mis à mort. Que nul ne soit tué, un seul homme rendant témoignage contre lui. ⁷ La main des témoins le tuera la première, et la main du reste du peuple se lèvera la dernière, afin que tu ôtes le mal d'au milieu de toi.

⁸ » Si tu aperçois qu'un jugement que tu as à porter entre sang et sang, cause et cause, lèpre et lèpre, est difficile et douteux, et que tu vois à tes portes que les avis des juges sont partagés, lève-toi, et monte au lieu qu'aura choisi le Seigneur ton Dieu. ⁹ Et tu viendras vers les prêtres de la race lévitique, et vers le juge qu'il y aura en ce temps-là : tu les interrogeras, et ils te découvriront la vérité du jugement.

¹⁰ » Or, tu feras tout ce qu'auront dit ceux qui président au lieu qu'aura choisi le Seigneur, et ce qu'ils t'auront enseigné, ¹¹ selon sa loi : et tu suivras leur avis, et tu ne te détourneras point à droite ni à gauche.

¹² » Mais celui qui s'enorgueillira, ne voulant pas obéir au commandement du prêtre qui, en ce temps-là, sera ministre du Seigneur ton Dieu, ni à l'arrêt du juge, cet homme-là mourra, et tu ôteras le mal d'Israël : ¹³ et tout le peuple, entendant, craindra, en sorte que nul désormais ne s'enflera d'orgueil.

¹⁴ » Lorsque tu seras entré dans la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera, que tu la posséderas, que tu habiteras en elle, et que tu diras : J'établirai sur moi un roi, comme en ont toutes les nations d'alentour, ¹⁵ tu établiras celui que le Seigneur ton Dieu aura choisi du nombre de tes frères.

XVII. 6. Un seul homme rendant témoignage: voir la note sur Nombres, xxxv, 30.

9. Tu viendras vers les prêtres : en dehors de l'unité religieuse, soigneusement prescrite, c'est ici la seule trace d'unité, le seul lien rattachant ensemble les douze tribus, que l'on puisse découvrir dans la législation mosaïque : les prêtres, sous la présidence du souverain pontife, y, 12, formeront comme une cour de cassation à laquelle seront déférés les jugements douteux. Et encore semble-t-il qu'il n'y ait là qu'une faculté donnée aux intéressés, et non un droit pour les prêtres d'évoquer les causes judiciaires à leur tribunal. C'est sous cette organisation des plus simples que vécut côte à côte les douze tribus jusqu'à l'époque des rois.

14. Tu diras : j'établirai sur moi un roi. Venant de l'Égypte qui était gouvernée par un pharaon, conduisant son peuple dans la terre de Chanaan où

régnait des princes nombreux, il n'était pas difficile à Moïse de prévoir, même sans l'inspiration divine, que les Israélites, entraînés par l'esprit d'imitation, pourraient un jour avoir envie d'un roi, comme en ont toutes les nations d'alentour. Il n'est donc pas étonnant qu'il ait parlé des rois plusieurs siècles avant leur institution. Mais il en parle vaguement, comme d'une chose lointaine, presque incertaine, dont on ne se préoccupe que médiocrement. Des droits royaux, pas un mot; des devoirs royaux, peu de chose; de la puissance sacerdotale comparée à celle du prince, rien. Autant ses prescriptions législatives sont admirables sur tout le reste, autant elles sont insignifiantes, pourrait-on dire, à l'égard du régime royal : qu'en conclure, sinon que le livre où sont contenues ces prescriptions est de longtemps antérieur à la royauté? A l'époque des rois on aurait tenu un langage autrement précis.

οὐ δυνήσῃ καταστῆσαι ἐπὶ σεαυτὸν ἄνθρωπον ἀλλότριον, ὅτι οὐκ ἀδελφός σου ἐστὶ.
 16 Διότι οὐ πληθυνεῖ ἐαυτῷ ἵππον οὐδὲ μὴ ἀποστρέψῃ τὸν λαὸν εἰς Αἴγυπτον, ὅπως μὴ πληθύνῃ αὐτῷ ἵππον ὃ δὲ κύριος εἶπεν· Οὐ προσθήσεσθε ἀποστρέψαι τῇ ὁδῷ ταύτης ἐτι. 17 Καὶ οὐ πληθυνεῖ ἐαυτῷ γυναῖκας, ἵνα μὴ μεταστῇ αὐτοῦ ἡ καρδιά. Καὶ ἀργύριον καὶ χρυσίον οὐ πληθυνεῖ ἐαυτῷ σφόδρα. 18 Καὶ ὅταν καθίσῃ ἐπὶ τῆς ἀρχῆς αὐτοῦ, καὶ γράψῃ αὐτῷ τὸ Δευτερονόμιον τοῦτο εἰς βιβλίον παρὰ τῶν ἱερέων τῶν Λευιτῶν, 19 καὶ ἔσται μετ' αὐτοῦ καὶ ἀναγνώσεται ἐν αὐτῷ πάσας τὰς ἡμέρας τῆς ζωῆς αὐτοῦ, ἵνα μάθῃ φοβεῖσθαι κύριον τὸν θεόν σου, καὶ φιλάσσοσθαι πάσας τὰς ἐντολάς ταύτας καὶ τὰ δικαιώματα ταῦτα ποιεῖν, 20 ἵνα μὴ ὑψωθῇ ἡ καρδιά αὐτοῦ ἀπὸ τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ, ἵνα μὴ παραβῇ ἀπὸ τῶν ἐντολῶν δεξιᾶ ἢ ἀριστερά, ὅπως ἂν μακροχρόνιῃ ἐπὶ τῆς ἀρχῆς αὐτοῦ αὐτός καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ ἐν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ.

XVIII. Οὐκ ἔσται τοῖς ἱερεῦσι τοῖς Λευίταις, ὅλην φυλὴν Λευί, μερὶς οὐδὲ κλῆρος μετὰ Ἰσραὴλ. Καρπώματα κυρίου ὁ κληρὸς αὐτῶν, φάγονται αὐτά· 2 κληρὸς δὲ οὐκ ἔσται αὐτοῖς ἐν τοῖς ἀδελφοῖς αὐτῶν κύριος αὐτὸς κληρὸς αὐτοῦ, καθότι εἶπεν αὐτῷ. 3 Καὶ αὕτη ἡ κρίσις τῶν ἱερέων τὰ παρὰ τοῦ λαοῦ παρὰ τῶν θυόντων καὶ δῶσεις, ἕάν τε μόσχον, ἕάν τε πρόβατον καὶ δῶσεις τὸν βραχίονα τῷ ἱερεῖ καὶ τὰ σιαγόνα καὶ τὸ ἔνυστρον, 4 καὶ τὰς ἀπαρχὰς τοῦ σίτου σου καὶ τοῦ ὀίνου σου καὶ τοῦ ἐλαίου σου καὶ τὴν ἀπαρχὴν τῶν κουρῶν τῶν προβάτων σου δῶσεις αὐτῷ. 5 Ὅτι αὐτὸν ἐξελέξατο κύριος ἐκ πασῶν τῶν φυλῶν σου, παρεστά- ναι ἔναντι κυρίου τοῦ θεοῦ, λειτουργεῖν καὶ

לֹא תִיבֹל לְתֵת עֲלֶיךָ אִישׁ נָכְרִי אֲשֶׁר לֹא-אֶחֱיךָ הוּא׃ רַק לֹא-יִרְבֶּה-לְךָ סוּסִים וְלֹא-יָשִׁיב אֶת-הָעַם מִצְרַיִמָּה לְמַעַן הַרְבֹּות סוּס וַיִּהְיֶה אָמַר לְכֶם לֹא תִסְפֹּן לְשׂוּב בַּהֲרֹךְ הַזֶּה עוֹד׃ וְלֹא יִרְבֶּה-לְךָ נָשִׁים וְלֹא יִסְוֶר לְכַבֹּו וְכִסֵּף וְזָהָב לֹא יִרְבֶּה-לְךָ מָאֹד׃ וְהָיָה כְּשִׁבְתֶּךָ עַל כִּסֵּא מַמְלַכְתְּךָ וְכָתַב לֹו אֶת-מִשְׁנֵה הַתּוֹרָה הַזֹּאת עַל-סֵפֶר מַלְפָּנַי הַפְּתֻנִים הַלְוִיִּם׃ וְהָיְתָה עִמּוֹ וְקָרָא בּוֹ כָּל-יְמֵי חַיָּו לְמַעַן יִלְמַד לִירְאֵה אֶת-יְהוָה אֱלֹהָיו לְשִׁמּוֹר אֶת-כָּל-דִּבְרֵי הַתּוֹרָה הַזֹּאת כֹּ וְאֶת-הַקְּדִישִׁים הָאֵלֶּה לְעִשְׂתָּם׃ לְכַלְפֵּי יוֹם-לְכַבֹּו מֵאֲחֵיו וּלְכַלְפֵּי סוֹר מִן-הַמִּצְוָה יְמִינוּ וּשְׂמֹאֵל לְמַעַן יִאֲרֹךְ יָמָיִם עַל-מַמְלַכְתְּךָ הוּא וּבָנָיו בְּקִרְבֵּי יִשְׂרָאֵל׃

XVIII. לֹא-יְהִיֶּה לְכֹהֲנִים הַלְוִיִּם כָּל-שִׁבְטֵי לְוִי תִלְק וְנַחֲלָה עִם-יִשְׂרָאֵל אֲשֵׁי יְהוָה וְנַחֲלָתוֹ יֵאבְדוּן׃ 2 וְנַחֲלָה לֹא-יְהִיֶּה-לְךָ בְּקִרְבֵּי אֲחֵיו יְהוָה הוּא נַחֲלָתוֹ כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר-לְךָ׃ 3 וְזֶה יְהִי מִשְׁפַּט הַכֹּהֲנִים מֵאֵת הַקֹּדֶם מֵאֵת זִכְחֵי הַזָּבֵחַ אִם-שׂוֹר אִם-שֶׁה וְנָתַן לַפֶּהן הַזֶּרֶע וְהַלְוִיִּים וְהַקְּבָה׃ 4 יֵאשִׁית וְהִגָּדָה תִירְשָׁנָה וַיִּצְהָרָה וְרֵאשִׁית גֶּזֶז צֹאנָה הַתּוֹן-לְךָ׃ 5 כִּי בּוֹ בָהָר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ מִכָּל-שִׁבְטֵיךָ לְעִמֹד לְשִׁרְתָּ בְּשֵׁם-

16. Et lorsqu'il aura été établi, il ne multipliera point... Hébreu et Septante : « seulement qu'il n'augmente pas trop... ». — Soutenu par une nombreuse cavalerie. Hébreu : « pour avoir beaucoup de chevaux ».
 18. Le Deutéronome de cette loi. Septante : « le Deutéronome ». Hébreu : « un double de cette loi dans un livre ». — Recevant une copie des prêtres de

la tribu lévitique. Hébreu et Septante : « d'après des prêtres (et) des Lévites ».
 19. Et ses cérémonies, qui sont prescrites dans la loi. Hébreu et Septante : « et à faire ses statuts (Septante : ses justifications) ».
 20. Que son cœur. Hébreu et Septante : « afin que son cœur ».

altérioris gentis hominem regem facere, qui non sit frater tuus.

¹⁶ Cumque fuerit constitutus, non multiplicabit sibi equos, nec reducet populum in Ægyptum, equitatus numero sublevatus, præsertim cum Dominus præceperit vobis, ut nequam amplius per eandem viam revertamini. ¹⁷ Non habebit uxores plurimas, quæ allicient animum ejus, neque argenti et auri immensa pondera. ¹⁸ Postquam autem sederit in solio regni sui, describet sibi Deuteronomium legis hujus in volumine, accipiens exemplar a sacerdotibus Leviticæ tribus, ¹⁹ et habebit secum, legatque illud omnibus diebus vite suæ, ut discat timere Dominum Deum suum, et custodire verba et ceremonias ejus, quæ in lege præcepta sunt. ²⁰ Nec elevetur cor ejus in superbiam super fratres suos, neque declinet in partem dexteram vel sinistram, ut longo tempore regnet ipse, et filii ejus, super Israel.

XVIII. ¹ Non habebunt sacerdotes et Levitæ, et omnes qui de eadem tribu sunt, partem et hereditatem cum reliquo Israel, quia sacrificia Domini, et oblationes ejus comedent, ² et nihil aliud accipient de possessione fratrum suorum : Dominus enim ipse est hereditas eorum, sicut locutus est illis.

³ Hoc erit iudicium sacerdotum a populo, et ab his qui offerunt victimas : sive bovem, sive ovem immolaverint, dabunt sacerdoti armum ac vitriculum : ⁴ primitias frumenti, vini, et olei, et lanarum partem ex ovium tonsione. ⁵ Ipsum enim elegerit Dominus Deus tuus de cunctis tribubus tuis, ut stet, et ministret nõ-

Regule
regibus
propositæ.

3 Reg. 10, 25;
25;
Is. 2, 7; 31,
1-3.
Os. 14, 4.
Ps. 19, 8; 32,
17.
Num. 14, 3.

3 Reg. 11,
1-4; 10, 14,
21-26.
Eccl. 47, 20-
21; 31, 3.

1 Reg. 10, 23.

Deut. 6, 6,
Jos. 1, 8,
1^a. 115, 16,
24, 97.
4 Reg. 22, 8.

Deut. 5, 14; 5,
32.
2 Par. 23, 19.
Dan. 5, 20.
Eccl. 3, 20-21;
10, 17.
Ps. 118, 51,
102.

De
Levitis.

Deut. 10, 9;
12, 12.
Num. 18, 20,
23.
Jos. 13, 14;
18, 7.

1 Cor. 9, 13.

Num. 18, 20.
Jos. 13, 33.

Partes
sacerdotum.

Num. 18, 12,
13, 21.

Num. 3, 10.
1 Par. 23, 13.
2 Par. 29, 11.
Eccl. 45, 7-8.

Tu ne pourras faire roi un homme d'une autre nation, et qui ne soit pas ton frère.

¹⁶ » Et lorsqu'il aura été établi, il ne multipliera point pour lui des chevaux et il ne ramènera point le peuple en Ægypte, soutenu par une nombreuse cavalerie, surtout puisque le Seigneur vous a commandé de ne jamais plus retourner par la même voie. ¹⁷ Il n'aura pas un grand nombre de femmes qui entraînent son esprit, ni une immense quantité d'argent et d'or. ¹⁸ Après qu'il se sera assis sur le trône de son royaume, il écrira pour lui le Deutéronome de cette loi dans un livre, recevant une copie des prêtres de la tribu lévitique : ¹⁹ et il l'aura avec lui, et il le lira tous les jours de sa vie, afin d'apprendre à craindre le Seigneur son Dieu et à garder ses paroles et ses cérémonies, qui sont prescrites dans la Loi. ²⁰ Que son cœur ne s'élève point par l'orgueil au-dessus de ses frères, et qu'il ne se détourne point vers le côté droit ou le gauche, afin qu'il règne longtemps, lui-même et ses fils, sur Israël.

XVIII. ¹ » Les prêtres, les Lévités, et tous ceux qui sont de la même tribu, n'auront point de part et d'héritage avec le reste d'Israël, parce qu'ils mangeront des sacrifices du Seigneur et de ses oblations; ² et ils ne recevront rien autre chose de la possession de leurs frères : car le Seigneur lui-même est leur héritage, comme il leur a dit.

³ » Voici le droit des prêtres sur le peuple, et sur ceux qui offrent les victimes : soit qu'ils immolent un bœuf ou une brebis, ils donneront au prêtre l'épaule et la poitrine, ⁴ les prémices du blé, du vin, de l'huile, et une partie de la tonte des brebis : ⁵ car c'est lui que le Seigneur ton Dieu a choisi d'entre toutes les tribus, afin qu'il

16. Il ne ramènera point le peuple en Égypte. Voilà certes une crainte qu'on ne peut avoir conçue que dans le désert, lorsque les Hébreux, naguère sortis de la vallée du Nil, et découragés par les privations qu'ils avaient à endurer, comme par les obstacles qu'ils rencontraient sur la route de la Terre Promise, parlaient à tout instant de retourner dans la terre de Gessen. Une telle recommandation ne pouvait se trouver que sur les lèvres de Moïse. Un autre que lui aurait-il pu imaginer que des rois, David, Salomon, Achab ou Ézéchiass, pussent avoir jamais la tentation de renoncer eux-mêmes à leur royauté en reconduisant leurs sujets en Égypte? Un tel trait est comme une date précise inscrite au Deutéronome.

18. Le Deutéronome de cette loi, c'est-à-dire un

double, une copie, un second exemplaire de la Loi.

20. Et ses fils : ces mots sont le fondement et la première trace du droit héréditaire, qui devait régler la transmission du pouvoir souverain.

XVIII. 3. L'épaule et la poitrine. L'hébreu porte : l'épaule, les mâchoires et le ventre, ce qui constitue une divergence avec le texte parallèle du Lévitique, VII, 34. Les interprètes se sont souvent occupés de la solution de cette difficulté : les uns ont considéré la prescription du Deutéronome comme une modification de celle du Lévitique, les autres comme un complément. Le contexte favorise cette dernière interprétation, qui est aussi l'interprétation traditionnelle constatée par Joséphe, la Mischna et la pratique des anciens Juifs.

εὐλογεῖν¹ ἐπὶ τῷ ὀνόματι αὐτοῦ, αὐτὸς καὶ οἱ υἱοὶ αὐτοῦ ἐν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ. ⁶ Ἐὰν δὲ παραγένῃται ὁ Λευίτης ἐκ μίας τῶν πόλεων ἐκ πάντων τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, οὗ αὐτὸς παροικεῖ, καθότι ἐπιθυμεῖ ἢ ψυχὴ αὐτοῦ, εἰς τὸν τόπον ὃν ἂν ἐκλέξῃται, ⁶ λειτουργήσει τῷ ὀνόματι κυρίου τοῦ Θεοῦ αὐτοῦ, ὡς περὶ πάντες οἱ ἀδελφοὶ αὐτοῦ οἱ Λευῖται οἱ παρεστηκότες ἐκεῖ ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου· ⁸ μερίδα μεμερισμένην φάγεται, πλὴν τῆς πρῶσεως τῆς κατὰ πατριάν.

⁹ Ἐὰν δὲ εἰσελθῆς εἰς τὴν γῆν, ἣν κύριος ὁ Θεός σου δίδωσι σοι, οὐ μαθήσῃ ποιεῖν κατὰ τὰ βδελύγματα τῶν ἔθνων ἐκείνων. ¹⁰ Οὐχ εὐθεθήσεται ἐν σοὶ περικαθαίρων τὸν υἱὸν αὐτοῦ καὶ τὴν θυγατέρα αὐτοῦ ἐν πυρὶ, μαντενόμενος μαντείαν, κληδονιζόμενος, καὶ οἰωνιζόμενος, φαρμακός, ¹¹ ἐπαιδίων ἐπαιδιῶν, ἐγγαστριμύθος, καὶ τερατοσκοπός, ἐπερωτῶν τοὺς νεκρούς. ¹² Ἔστι γὰρ βδελύγμα κυρίου τῷ Θεῷ σου πᾶς ποιῶν ταῦτα· ἔνεκεν γὰρ τῶν βδελυγμάτων τούτων κύριος ἐξολοθρεύσει αὐτοὺς ἀπὸ προσώπου σου. ¹³ Τέλειος ἔσῃ ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου. ¹⁴ Τα γὰρ ἔθνη ταῦτα, οὓς σὺ κατακληρονομεῖς αὐτοῖς, οὗτοι κληδόνων καὶ μαντεῶν ἀκούσονται· καὶ οὐχ οὕτως ἔδωκε κύριος ὁ Θεός σου. ¹⁵ Προφήτην ἐκ τῶν ἀδελφῶν σου, ὡς ἐμὲ, ἀναστήσει σοι κύριος ὁ Θεός σου· αὐτοῦ ἀκούσεσθε. ¹⁶ Κατὰ πάντα ὅσα ἠτήσω παρὰ κυρίου τοῦ Θεοῦ σου ἐν Χωρὴβ, τῇ ἡμέρᾳ τῆς ἐκκλησίας, λέγοντες· Οὐ προσθήσομεν ἀκοῦσαι τὴν φωνὴν κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, καὶ τὸ πῦρ τοῦτο τὸ μέγα οὐκ ὀψόμεθα ἔτι, οὐδὲ μὴ ἀποθάνωμεν. ¹⁷ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς με·

יהוה הוא ובניו כל-הימים :
 6 וכי-יבא תלוי מאחד שעריה מכל-
 וישראל אשר-היא גר שם ובא בכל-
 אנת נפשו אל-המקום אשר-יבחר
 7 יהוה : ושירת בשם יהוה אלהיו
 ככל-אחיו הלויים העמדים שם לפני
 8 יהוה : חלק פחלק יאכלו לבד
 ממקרוו על-האבות :
 9 כי אתה בא אל-הארץ אשר-יהוה
 אלהיך נתן לך לא-תלמד לעשות
 10 כתועבת הגוים ההם : לא-ימצא
 כה מעביר בנו-ובתו באש קסם
 קסמים מעונו ומנחש ומכשף :
 11 והכר חבר ושאל אוב ויודעני ודרש
 12 אל-המתים : כיתועבת יהוה כל-
 עשה אלה ובגלל תתועבת האלה
 יהוה אלהיך מוריש אותם מפניה :
 13 תמים תהיה עם יהוה אלהיך : כיו
 14 הגוים האלה אשר אתה יורש אותם
 אל-מעבדים ואל-קסמים ושמה
 ואתה לא כן נתן לך יהוה אלהיך :
 15 כי נביא מקרבך מאחריך כמני יקים
 לך יהוה אלהיך אליו תשמעון :
 16 ככל אשר-שאלת מעם יהוה אלהיך
 בהרב ביום תקהל לאמר לא אסף
 לשמע את-קול יהוה אלהי ואת
 האש הגדלה תנאת לא-אראה עוד
 17 ולא אמות : ויאמר יהוה אלי

v. 13. רבתי ת' v. 16. כו"פ קמץ

5. AEF: (1. αὐτοῦ) κυρίου, et (1. ἐν τ. ὕ. I.) πάσας τὰς ἡμέρας. 6. AEF† (p. πόλεων) ὕμων et (p. ἐκλεξ.) κύριος. 7. AF† (in.) και. AEF: ἐναντι et † τοῦ Θεοῦ σου. 8. F† (p. πρα.) αὐτοῦ. AEF: αὐτοῦ ἢ τὴν... μαντείαν καὶ κλ. 11. EF: ἐπάδων. A¹: ἐπαιδιῶν. AE† (p. τερα.) καὶ. 12. AEF† (p. κύριος) ὁ Θεός σου. 13. AE: ἐναντι. 14. AEF: κληδονισμῶν καὶ μ. ἄ. σοὶ δὲ οὐχ. 16. AF: Θεοῦ σου, καὶ τὸ πῦρ τὸ μέγα τοῦτο.

XVIII. 5. Pour toujours. Septante : « parmi les enfants d'Israël ».
 6. Qu'il veuille et désire venir au lieu qu'aura choisi le Seigneur. Hébreu et Septante : « et qu'il vienne, selon le désir de son âme, à l'endroit que Jahvéh (Septante) (qu'il) aura choisi ».
 8. Il recevra la même part d'aliments que tous les autres. Hébreu : « ils mangeront une égale poi-

tion ».
 13. Et sans tache n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.
 14. Tu as été instruit autrement par le Seigneur ton Dieu. Hébreu : « Jahvéh ton Dieu ne t'a pas permis (d'agir) ainsi ».
 15. De ta nation n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (b¹). Droit public personnel (XVI, 18-XVIII).

mini Dómini ipse, et filii ejus in sem-
piternum.

⁶ Si exierit Levites ex una úrbium
tuarum ex omni Israel in qua hábitat,
et volúerit venire, desiderans locum
quem elégerit Dóminus, ⁷ ministrá-
bit in nómine Dómini Dei sui, sicut
omnes fratres ejus Levitæ, qui
stabunt eo témpore coram Dómino.

⁸ Partem cibórum eámdem accipiet,
quam et céteri : excépto eo, quod in
urbe sua ex patérna ei successióne
debétur.

⁹ Quando ingrèssus fúeris terram,
quam Dóminus Deus tuus dabit tibi,
cave ne imitari velis abominatiónes
illárum géntium : ¹⁰ nec inveniátur
in te qui lustret filium suum aut fi-
liam, ducens per ignem : aut qui ari-
olos sciscitétur, et obsérvet sómnia
atque augúria, nec sit maléficus,

¹¹ nec incantátor, nec qui pythónes
cónsulat, nec divinos, aut quærat a
mórtuis veritatem. ¹² Omnia enim hæc
abominátur Dóminus, et propter
istiúsmodi scélera delébit eos in in-
tróitu tuo : ¹³ perféctus eris, et absque
mácula cum Dómino Deo tuo.

¹⁴ Gentes istæ, quarum possidébister-
ram, augures et divinos aúdiunt : tu
autem a Dómino Deo tuo áliter insti-
tútus es.

¹⁵ **PROPHÉTAM** de gente tua et de
frátribus tuis sicut me, suscitábit tibi
Dóminus Deus tuus : ipsum aúdiés,
¹⁶ ut petísti a Dómino Deo tuo in
Horeb, quando cóncio congregáta
est, atque dixísti : Ultra non aúdiam
vocem Dómini Dei mei, et ignem
hunc máximum ámplius non videbo,
ne móriar. ¹⁷ Et ait Dóminus mihi :

De parte
levitarum
sequitur.

Num. 35, 2-5.

Jos. 23, 7.

Ps. 105, 35-36.

Deut. 10, 5.

Lev. 25, 33.

Deut. 12, 3-31.

Jos. 23, 7.

Ps. 105, 35-36.

Lev. 18, 21.

Lev. 20, 27;

18, 26.

1 Reg. 28, 7.

Lev. 19, 31.

Gen. 25, 22.

1 Reg. 29, 11.

Deut. 12, 31.

Lev. 18, 27.

Gen. 6, 9.

Ps. 15, 2;

18, 14.

Deut. 29, 26.

Act. 3, 22; 7, 37.

Jon. 1, 46.

45, 21, 6, 14.

Hebr. 12, 19-20.

Deut. 5, 2, 12,

24.

Mat. 17, 5.

De

Propheta

venturo.

Deut. 5, 23-

27.

Ex. 20, 19-20.

Hebr. 12, 19-20.

Deut. 5, 24-25.

assiste devant le Seigneur et qu'il
exerce le ministère en son nom, lui et
ses enfants pour toujours.

⁶ » Si un Lévite sort d'une de vos
villes de tout Israël, dans laquelle il
habite, et qu'il veuille et désire venir
au lieu qu'aura choisi le Seigneur, ⁷ il
exercera le ministère au nom du Sei-
gneur son Dieu, comme tous ses frè-
res, les Lévites, qui assisteront en ce
temps-là devant le Seigneur. ⁸ Il rece-
vra la même part d'aliments que tous
les autres, outre ce qui lui est dû
dans sa ville de la succession pater-
nelle.

⁹ » Quand tu seras entré dans la
terre que le Seigneur ton Dieu te
donnera, prends garde de vouloir imi-
ter les abominations de ces nations;
¹⁰ et qu'il ne se trouve au milieu de toi
personne qui purifie son fils ou sa fille
en les faisant passer par le feu, ou qui
interroge des devins, et qui observe les
songes et les augures, ni qui use de
maléfices, ¹¹ ni qui soit enchanteur, ni
qui consulte ceux qui ont l'esprit de
python et les devins, ou qui demande
aux morts la vérité : ¹² car le Seigneur
en abomination, et c'est à cause de ces sortes de crimes
qu'il détruira ces nations à ton entrée.

¹³ Tu seras parfait et sans tache avec
le Seigneur ton Dieu. ¹⁴ Ces nations,
dont tu posséderas la terre, écoutent
les augures et les devins : mais toi, tu
as été instruit autrement par le Sei-
gneur ton Dieu.

¹⁵ » Le Seigneur ton Dieu te sus-
citera un Prophète de ta nation et
d'entre tes frères, comme moi : c'est
lui que tu écouteras, ¹⁶ comme tu as
demandé au Seigneur ton Dieu à
Horeb, quand l'assemblée fut réunie,
et comme tu as dit : Que je n'entende
plus la voix du Seigneur mon Dieu, et
que je ne voie plus ce très grand feu,
afin que je ne meure pas ! ¹⁷ Et le Sei-

11. *Python* : ce mot, emprunté à la mythologie grecque par la Vulgate, ne se trouve ni dans le texte original, qui parle simplement des nécromants, ni même dans les Septante. — *Ou qui demande aux morts la vérité*. Bien que condamnée par Moïse, la nécromancie, ou consultation des morts, resta toujours chez les Hébreux au moins à l'état de tendance, et nous voyons beaucoup plus tard *Isaïe* l'attaquer encore, viii, 19. La persistance de ces consultations superstitieuses, parmi les Israélites, à toutes les époques de leur histoire, est un indice incontestable de leur foi persévérante à une vie future.

15. *Un Prophète... comme moi*. Le prophète qu'annonce tel Moïse, c'est le Prophète par excellence, Jésus-Christ (voir *Jean*, vi, 14, texte grec). Le libérateur d'Israël, qui avait affranchi son peuple de la servi-

tude d'Égypte et lui avait donné la loi, était la figure du Messie qui lui fut semblable et supérieur; après Moïse il n'y eut personne, excepté le Sauveur, en qui fussent pleinement accomplies les paroles prophétiques du législateur des Hébreux. On les a entendues des prophètes dans un sens collectif, mais la tradition ecclésiastique, et le Nouveau Testament lui-même (*Luc.*, vii, 16; *Jean*, i, 45; v, 45-47; vi, 14; *Hébreux*, i, 1-2), les ont rapportées exclusivement à Notre-Seigneur Jésus-Christ. C'est ainsi que l'image du Sauveur se dessine de plus en plus nettement : Jacob nous a déjà appris qu'il porterait le sceptre de Juda son père; Balaam, qu'il éclairerait le monde comme un astre; Moïse ajoute qu'il sera prophète, c'est-à-dire l'interprète des volontés de Dieu sur la terre.

ῥοφῶς ἅπαντα ὅσα ἑλάλησαν ἑπὶ σοὶ.¹⁷ Προφήτην ἀναστήσω αὐτοῖς ἐκ τῶν ἀδελφῶν αὐτῶν ὡς περὶ σέ, καὶ δώσω τὰ ῥήματα ἐν τῷ στόματι αὐτοῦ, καὶ λαλήσει αὐτοῖς καθότι ἂν ἐντείλωμαι αὐτῷ.¹⁸ Καὶ ὁ ἀνθρώπος, ὃς ἐὰν μὴ ἀκούσῃ ὅσα ἂν λαλήσῃ ὁ προφήτης ἐκεῖνος ἐπὶ τῷ ὀνόματι μου, ἐγὼ ἐκδικήσω ἐξ αὐτοῦ.¹⁹ Πλὴν ὁ προφήτης, ὃς ἂν ἀσεβήσῃ λαλήσαι ἐπὶ τῷ ὀνόματι μου ῥῆμα ὃ οὐκ ἀποδέξαται λαλήσαι, καὶ ὃς ἂν λαλήσῃ ἐν ὀνόματι θεῶν ἑτέρων, ἀποθανεῖται ὁ προφήτης ἐκεῖνος.²⁰ Ἐὰν δὲ εἴπῃς ἐν τῇ καρδίᾳ σου· Πῶς γνωσόμεθα τὸ ῥῆμα ὃ οὐκ ἐλάλησε κύριος; ὅσα ἐὰν λαλήσῃ ὁ προφήτης ἐκεῖνος τῷ ὀνόματι κυρίου καὶ μὴ γένηται καὶ μὴ συμβῆ, τοῦτο τὸ ῥῆμα ὃ οὐκ ἐλάλησε κύριος· ἐν ἀσεβείᾳ ἐλάλησεν ὁ προφήτης ἐκεῖνος· ὃ οὐκ ἀφέξεσθε αὐτοῦ.

XIX. Ἐὰν δὲ ἀφανίσῃ κύριος ὁ θεός σου τὰ ἔθνη, ἃ ὁ θεός δίδωσί σοι τὴν γῆν, καὶ κατακληρονομήσῃτε αὐτοὺς καὶ κατοικήσῃτε ἐν ταῖς πόλεσιν αὐτῶν, καὶ ἐν τοῖς οἴκοις αὐτῶν,¹ τρεῖς πόλεις διωστελεῖς σεαυτῶ ἐν μέσῳ τῆς γῆς σου, ἧς κύριος ὁ θεός σου δίδωσί σοι.² Στόχασαί σοι τὴν ὁδόν, καὶ τοιμεριεῖς τὰ ὅρια τῆς γῆς σου, ἣν καταμεριεῖς σοι κύριος ὁ θεός σου, καὶ ἔσται ἐκεῖ καταφυγὴ παντὶ φονευτῇ.³ Τοῦτο δὲ ἔσται τὸ πρόσταγμα τοῦ φονευτοῦ, ὃς ἂν φύγῃ ἐκεῖ καὶ ζήσεται· ὅς ἂν πατάξῃ τὸν πλησίον αὐτοῦ οὐκ εἰδώς, καὶ οὗτος οὐ μισῶν αὐτὸν πρὸ τῆς γῆς καὶ τρίτης,⁴ καὶ ὃς ἐὰν εἰσέλθῃ μετὰ τοῦ πλησίον εἰς τὸν δρυμὸν συναγαγεῖν ξύλα, καὶ ἐκκρουσθῆ ἢ χεῖρ αὐτοῦ τῇ ἀξίνῃ κόπτοντος τὸ ξύλον, καὶ ἐκπεσὸν τὸ σιδηρίον ἀπὸ τοῦ ξύλου τύχῃ

17. AEF* πρὸς σε. 18. AEF† (p. ἐκ) μέσον... δώσω τὸ ῥῆμα μου ἐν. 19. AE† (p. ἀνθ.) ἐκεῖνος. AEF† (p. ἀκούση) τῶν λογῶν αὐτοῦ. A* (p. προφ.) ἐκεῖνος. 20. AEF† (p. προσέταξα) αὐτῶ... : ἐν ὀνόμ. 21. F: Ἐὰν δὲ λέγῃς. 22. AEF: ὁ προφ. ἐπὶ τῷ. AF* (a. οὐκ) ἐκεῖνος. AEF: ἀφ. ἀπ' αὐτοῦ. — 1. A²E† (a. ὁ θεός) κύριος. AEF: ὁ θεός σου δίδ. σοι τὴν γῆν αὐτῶν, καὶ κατακληρονομήσῃ

18 הַיְטִיבו אֲשֶׁר דִּבְרוּ: נְבוֹיא אֲקִים לָהֶם מִקִּרְבּ אֲחֵיהֶם כְּמוֹךָ וְנִתְּתִי דְבָרִי בְּפִיו וְדִבַּר אֲלֵיהֶם אֶת כָּל-אֲשֶׁר אֲצַוְנָה: וְהָיָה הָאִישׁ אֲשֶׁר לֹא-יִשְׁמַע אֶל-דְּבָרֵי אֲשֶׁר יְדַבֵּר בְּשֵׁמי כ אֲנֹכִי אֲדַרְשׁ מֵעַמּוֹ: אִךְ הַנְּבִיא אֲשֶׁר יִזְד לְדַבֵּר דְּבַר בְּשֵׁמי אֶת אֲשֶׁר לֹא-צִוִּיתִיו לְדַבֵּר וְאֲשֶׁר יְדַבֵּר בְּשֵׁם אֱלֹהִים אֲחֵרִים וּמַת הַנְּבִיא הַהוּא: וְכִי תֹאמַר בְּלִבְבְּךָ אֵיכָה יִדַע אֶת-הַדְּבָר אֲשֶׁר לֹא-דִבְרוּ יְהוָה: אֲשֶׁר יְדַבֵּר הַנְּבִיא בְּשֵׁם יְהוָה וְלֹא-יְהִי הַדְּבָר וְלֹא יִבֵּא הוּא הַדְּבָר אֲשֶׁר לֹא-דִבְרוּ יְהוָה בְּזֶדוֹן דִּבְרוּ הַנְּבִיא לֹא תִגְדּוּ מִמֶּנּוּ: ס

XIX. פִּי-יִבְרִית יְהוָה אֱלֹהֵיךָ אֶת-הַגּוֹיִם אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֵיךָ נָתַן לָךְ אֶת-אַרְצָם וִירֻשָׁתָם וַיִּשְׁבְּתָם בְּעָרֵיהֶם וּבְבִתְיֹתָם: שְׁלוֹשׁ עָרִים תִּבְנֶה לָךְ בְּתוֹךְ אֲרָצְךָ אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֵיךָ נָתַן לָךְ לְרִשְׁתָּהּ: תִּבְנוּ לָךְ תִּדְרֹךְ וַיִּשְׁלַשְׁתָּ אֶת-גְּבוּל אֲרָצְךָ אֲשֶׁר יִבְחַלְךָ יְהוָה אֱלֹהֵיךָ וְהָיָה לָנוֹס שָׂמָה כָּל-רֹצֵחַ: וְנָה דִבַּר הַרְצָחָ אֲשֶׁר-יָנוֹס שָׂמָה וְחַי אֲשֶׁר יִבֵּה אֶת-רֵגְלוֹ בְּכַל-יְדֵעַת וְהוּא לֹא-שָׂנֵא לוֹ מִתְּמַל שְׁלֵשָׁם: וְאֲשֶׁר יִבֵּה אֶת-רֵגְלוֹ בַּעַר לְחַטֵּב עֵצִים וּבְדָהוּ יִזְוּ בְּגִזְזוֹ לְבָרֵת הַעֵץ וְנָשַׁל הַבַּרְזֶל מִן-

α. κ. κατοικήσης. 2. A²† (p. δίδ. σοι) τοῦ κληρονομήσαι αὐτῶν. 4. AEF: (1. οὐκ εἰδώς) ἀκουσῶς... καὶ πρὸ τῆς τρίτης. 5. AEF† (p. πλησίον) αὐτοῦ.

20. Qui corrompu par l'orgueil, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — De dieux étrangers. Hébreu et Septante: « d'autres dieux ».

22. Tu auras ce signe, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante. — C'est par l'enflure de son esprit que le prophète l'a inventé. Hébreu et Septante: « le prophète l'a dit avec effronterie ».

XIX. 3. Afin que le fugitif pour cause d'homicide aît dans le voisinage où pouvoir se réfugier. Hébreu: « pour que tout meurtrier fuie là ».

4. De l'homicide fuyant. Hébreu: « du meurtrier qui y fuira ». — Sans s'en apercevoir. Hébreu littéralement: « ne sachant pas », c'est-à-dire: sans préméditation.

Bene ómnia sunt locúti. ¹⁸ Prophétam suscítábo eis de médio fratrum suórum símilem tui : et ponam verba mea in ore ejus, loquetúrque ad eos ómnia quæ præcépero illi. ¹⁹ Qui autem verba ejus, quæ loquetúr, in nómine meo, audire nolúerit, ego ultor existám.

²⁰ Prophéta autem qui arrogántia depravátus volúerit loqui in nómine meo, quæ ego non præcépi illi ut diceret, aut ex nómine alienórum deórum, interficiétur. ²¹ Quod si tácita cogitátione respónderis : Quo modo possum intelligere verbum. quod Dóminus non est locútus ? ²² hoc habébis signum : Quod in nómine Dómini prophéta ille prædixerit. et non évenerit : hoc Dóminus non est locútus, sed per tumórem ánimi sui prophéta confinxit : et idcirco non tímébis eum.

XIX. ¹ Cum disperdiderit Dóminus Deus tuus gentes, quarum tibi traditúrus est terram, et posséderis eam habitaverisque in úrbibus ejus et in ædibus : ² tres civitátes separábis tibi in médio terræ, quam Dóminus Deus tuus dabit tibi in possessiónem, ³ sternens diligénter viam : et in tres æquáliter partes totam terræ tuæ provinciám divides : ut hábeat e vicinio qui propter homicidium prófugus est, quo possit évadere.

⁴ Hæc erit lex homicidæ fugiéntis, cujus vita servánda est : Qui percúserit próximum suum nésciens, et qui heri et nudistértius nullum contra eum ódium habuisse comprobátur : ⁵ sed abísse cum eo simpliciter in silvam ad ligna cædánda, et in succisióne lignórum secúris fúgerit

De Propheta venturo sequitur.

Deut. 5, 26.
Jer. 30, 21.

Deut. 34, 10.
Num. 12, 6-8.
Is. 51, 16.
Is. 59, 21 ;
42, 1-4.
Ex. 4, 15-16.
Joa. 12, 49.

De falsis prophetis.

Act. 3, 23.
Luc. 10, 16.
Joa. 12, 45.

Deut. 13, 1-4.
Jer. 14, 15.

Deut. 13, 2.

b²
Civitates refugii.

Deut. 4, 41-42.
Num. 35, 6-8.
Jos. 20, 2-9.

De homicida per accidens.

Deut. 4, 42.
Ex. 21, 12-23.

gneur me répondit : Ils ont bien dit toutes choses : ¹⁸ je leur susciterai du milieu de leurs frères un prophète semblable à toi, et je mettrai mes paroles en sa bouche, et il leur dira tout ce que je lui aurai ordonné. ¹⁹ Or, celui qui ne voudra pas écouter ses paroles, qu'il dira en mon nom, c'est moi qui m'en vengerai.

²⁰ » Mais le prophète qui, corrompu par l'orgueil, voudra dire en mon nom des choses que je ne lui ai pas ordonné de dire, ou qui parlera au nom de dieux étrangers, sera mis à mort. ²¹ Que si tu réponds secrètement par la pensée : Comment puis-je discerner la parole que le Seigneur n'a pas dite ? ²² tu auras ce signe : si ce que ce prophète aura prédit au nom du Seigneur n'arrive pas, le Seigneur ne l'a pas dit, mais c'est par l'enflure de son esprit que le prophète l'a inventé : et c'est pourquoi tu ne le craindras pas.

XIX. ¹ » Lorsque le Seigneur ton Dieu aura détruit les nations dont il va te livrer la terre, et que tu habiteras dans les villes et dans les maisons, ² tu sépareras trois villes au milieu de la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera en possession, ³ aplanissant soigneusement la voie ; et tu partageras en trois parties égales toute l'étendue de la terre, afin que le fugitif pour cause d'homicide ait dans le voisinage où pouvoir se réfugier.

⁴ » Voici la loi de l'homicide fuyant, dont la vie doit être conservée : Celui qui a frappé son prochain sans s'en apercevoir, et qui est reconnu pour n'avoir eu hier et avant-hier aucune haine contre lui, ⁵ mais pour être allé simplement avec lui dans la forêt couper du bois, si en coupant le bois la

18. *Semblable à toi* : voir plus haut la note sur le §. 15.

20. *Qui parlera*. « Ces deux mots se trouvent dans l'hébreu ; ils sont d'ailleurs nécessaires à l'intelligence de ce passage ». (Note de M. Glaire.) — *Sera mis à mort*. L'application la plus mémorable de cette loi eut lieu au temps d'Achab, lorsque furent exécutés les quatre cent cinquante prêtres du culte de Baal, III *Rois*, xviii, 49, 40.

XIX. 1. *Lorsque le Seigneur ton Dieu...* : 2^o Droit réel, XIX.

2. *Tu sépareras...* : Moïse revient, avec plus de détails, sur l'ordonnance relative aux asiles ou villes de refuge, dont il avait déjà été question, *Exode*, xxi, 13 ; *Nombres*, xxxv, 6-32. — *Trois villes* : les *Nombres* en prescrivent six, mais trois d'entre elles

avaient été déjà déterminées par Moïse à l'est du Jourdain, *Deutéronome*, iv, 41-43. Les trois dont il est ici question sont celles qui devaient être situées à l'occident du fleuve, et que Moïse ne pouvait déterminer lui-même avant la conquête.

3. *Aplanissant soigneusement la voie* : ce détail, ainsi que le suivant, et *tu partageras en trois parties égales toute l'étendue de la terre*, ne figurait pas dans la loi des Nombres : tous deux sont dictés par l'intérêt des fugitifs, que Moïse entendait protéger contre les premières effervescences d'une colère irréfêchie.

4. *Hier et avant-hier*, hébraïsme, pour : depuis quelque temps.

5. *Pour être allé simplement avec lui dans la forêt...* : ce détail n'est donné qu'à titre d'exemple, choisi entre beaucoup d'autres.

τοῦ πλησίον καὶ ἀποθάνῃ, οὗτος καταρεύ-
 ζεται εἰς μίαν τῶν πόλεων τούτων καὶ ζή-
 σεται. ⁶ ἵνα μὴ διώξῃς ὁ ἀγχιστεύων τοῦ
 αἵματος ὀπίσω τοῦ φονεύσαντος, ὅτι παρα-
 τεθέρομανται τῇ καρδίᾳ, καὶ καταλάβῃ αὐ-
 τόν, ἐὰν μακροτέρῳ ἢ ἡ ὁδός, καὶ πατάξῃ
 αὐτοῦ ψυχὴν, καὶ τούτῳ οὐκ ἔστι κρίσις
 θανάτου, ὅτι οὐ μισῶν ἦν αὐτὸν πρὸ τῆς
 χθῆς οὐδὲ πρὸ τῆς τρίτης. ⁷ Διὰ τοῦτο
 ἐγὼ σοι ἐντέλλομαι τὸ ῥῆμα τοῦτο. λέγων
 Τρεῖς πόλεις διωστελεῖς σεαυτῷ. ⁸ Ἐὰν δὲ
 ἐμπλατυνῇ κύριος ὁ Θεός σου τὰ ὄρια σου,
 ὃν τρόπον ὤμοσε τοῖς πατράσι σου, καὶ δῶ
 σοι 'κύριος' πάσαν τὴν γῆν ἣν εἶπε δοῦναι
 τοῖς πατράσι σου, ⁹ (ἐὰν ἀκούσης ποιῶν πά-
 σας τὰς ἐντολάς ταύτας, αἷς ἐγὼ ἐντέλλομαι
 σοι σήμερον, ἀγαπᾶν κύριον τὸν Θεόν σου,
 πορεύεσθαι ἐν πάσαις ταῖς ὁδοῖς αὐτοῦ πά-
 σας τὰς ἡμέρας), προσθήσεις σεαυτῷ ἕτι
 τρεῖς πόλεις πρὸς τὰς τρεῖς ταύτας, ¹⁰ καὶ
 οὐκ ἐκχυθήσεται αἷμα ἀνάτιον ἐν τῇ γῆ, ἣ
 κύριος ὁ Θεός σου δίδωσι σοι ἐν κληρῷ, καὶ
 οὐκ ἔσται ἐν σοὶ αἷμα ἔνοχος.

¹¹ Ἐὰν δὲ γένηται ἐν σοὶ ἄνθρωπος μισῶν
 τὸν πλησίον, καὶ ἐνεδρεύσῃ αὐτόν, καὶ ἐπα-
 ναστῇ ἐπ' αὐτόν, καὶ πατάξῃ αὐτοῦ ψυχὴν
 καὶ ἀποθάνῃ, καὶ φύγῃ εἰς μίαν τῶν πό-
 λεων τούτων. ¹² καὶ ἀποστελοῦσιν ἡ γερου-
 σία τῆς πόλεως αὐτοῦ, καὶ λήψονται αὐτόν
 ἐκεῖθεν, καὶ παραδώσουσιν αὐτόν εἰς χεῖρας
 τῶν ἀγχιστευόντων τοῦ αἵματος, καὶ ἀπο-
 θανέτω. ¹³ Οὐ φείσεται ὁ ὀφθαλμὸς σου
 ἐπ' αὐτῷ, καὶ καθαριεῖς τὸ αἷμα τὸ ἀνάτιον
 ἐξ Ἰσραὴλ, καὶ εὖ σοι ἔσται.

¹⁴ Οὐ μετακινήσεις ὄριον τοῦ πλησίον, ᾧ
 ἔστησαν οἱ πατέρες σου ἐν τῇ κληρονομίᾳ,
 ἣ κατεκληρονομήθης ἐν τῇ γῆ, ἣν κύριος ὁ
 Θεός σου δίδωσί σοι ἐν κληρῷ.

6. AEF: καρδιά αὐτοῦ... αὐτοῦ τὴν ψυχὴν καὶ ἀποθάνῃ... χθῆς καὶ πρὸ. 9. A: ἐὰν εἰσακούσῃ. EF: εἰσακούσης. AEF† (a. προσθ.) καὶ. A† (a. ταύτας) πόλεις. 10. AE: γῆ σου ἦν κύριος. 11. AF* ἐν σοὶ et † (p. πλησ.) αὐτοῦ. EF† (a. ψυχὴν) αὐτοῦ. 12. AF: τῷ ἀγχιστεύοντι. 14. AEF: πλη-

הַלֵּךְ וּמָצָא אֶת־רֵעֵהוּ וּמָת הוּא
 יָנוּס אֶל־אַתְּת הַעָרִים־הָאֵלֶּה וְחָי:
 6 פֶּן־יָרֹדֶה גְּאֹל הַדָּם אֶתְרֵי הַרְצָח פִּי
 יוֹם לְכַבֵּר וְהַשִּׁיגוּ פִּי־יִרְבֶּה הַחַדָּה
 וְהַפְתּוּ נַפְשׁ וְלֹא אֵין מִשְׁפַּט־מִוֶּת
 פִּי לֹא שֵׁנָה הוּא לֹא מִתְמוּל שְׁלֹשָׁם:
 7 עַל־כֵּן אֲנֹכִי מְצַוֶּה לְאַמֵּר שְׁלֹשׁ עָרִים
 8 תִּבְדִּיל לָךְ: וְאִם־יִרְחִיב יְהוָה
 אֶל־הַיָּד אֶת־גְּבֻלְךָ פֶּאֶשֶׁר נִשְׁפַּע
 לְאַבְתִּיךָ וּגְתַן לָךְ אֶת־פְּלִתְאָרְךָ
 9 אֲשֶׁר דָּבַר לָתֵת לְאַבְתִּיךָ: פִּי־תִשְׁמַר
 אֶת־פְּלִתְמֶצְדֶּה הַזֹּאת לַעֲשׂוֹתֶיהָ אֲשֶׁר
 אֲנֹכִי מְצַוֶּה הַיּוֹם לְאַתְּבֶה אֶת־יְהוָה
 אֱלֹהֶיךָ וְלִקְכַּת בְּדַרְכֵיו פְּלִתִימִים
 וְיִסְפָּה לָךְ עוֹד שְׁלֹשׁ עָרִים עַל
 י הַשְּׁלֹשׁ הָאֵלֶּה: וְלֹא יִשְׁפֹךְ דָּם נָקִי
 בְּאֶרֶץ אֶרְצֶךָ אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן
 לָךְ נַחֲלֶה וְהִנֵּה עֲלֶיךָ דְּמָיִם: פ
 11 וְכִי־יִהְיֶה אִישׁ שֵׁנָה לְרֵעֵהוּ וְאָרַב
 לֹא וְקָם עָלָיו וְהִפְתּוּ נַפְשׁ וּמָת וְלֹא
 12 אֶל־אַתְּת הַעָרִים הָאֵלֶּה: וְשָׁלַח וְקָנִי
 עִירוֹ וְלִקְחֶהּ אִתּוֹ מִשָּׁם וּנְתַנּוּ אִתּוֹ
 13 בְּיַד גְּאֹל הַדָּם וּמָת: לֹא־תַחֹס עֵינֶךָ
 עָלָיו וּבִעֲרַף דַּם־הַנָּקִי מִיִּשְׂרָאֵל
 וְטוֹב לָךְ:
 14 לֹא תִסֹּג גְּבוּל רֵעֶךָ אֲשֶׁר גְּבֻלֹ
 רְאשִׁימִים בְּנַחֲלֶךָ אֲשֶׁר תִּנְחַל
 בְּאֶרֶץ אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לָךְ
 לְרִשְׁתֶּהּ:
 ס

σίον σου. A: οἱ πρότεροί σου ἐν... AEF: ἐν τῇ κληρ. σθ ἦν κατεκλ. A† (in f.) κληρονομήσαι αὐ- τῇ.

6. *Avantavant.* Hébreu et Septante : « ni d'hier ni d'avant-hier ».
 7. *De placer les trois villes à une égale distance entre elles.* Hébreu et Septante : « de te séparer trois villes ».
 9. *Tu ajouteras trois autres villes, et tu doubleras ainsi le nombre des trois susdites villes.* Hébreu

et Septante : « tu ajouteras encore pour toi trois villes à ces trois-là ».
 12. *Et l'enlèvement du lieu de refuge.* Hébreu et Septante : « et l'enlèveront de là ».
 13. *Tu n'auras pas pitié de lui.* Hébreu : « Ne l'ac- pitioie pas sur lui ».

II^e Discours (X-XXVI). — 2^e (b²). Droit public réel (XIX).

manu, ferrumque iapsum de manū-
brio amicū ejus percūsserit, et occi-
derit : hic ad unam supradictarū
ūrbium confūgiet, et vivet : ⁶ ne for-
sitan prōximus ejus, cujus effūsus est
sanguis, dolōre stimulātus, perse-
quātur, et apprehēdat eum si lōn-
gior via fūerit, et percūtiat animam
ejus, qui non est reus mortis : quia
nullum contra eum, qui occisus est,
ōdium prius habuisse monstrātur.

⁷ Idcirco pręcipio tibi, ut tres civi-
tates æquālis inter se spātii dividās.
⁸ Cum autem dilatāverit Dōminus
Deus tuus tēminos tuos, sicut jurā-
vit pātribus tuis, et dēderit tibi cunc-
tam terram, quam eis pollicitus est,
⁹ (si tamen custodieris mandāta ejus,
et fēceris quę hōdie pręcipio tibi,
ut diligas Dōminum Deum tuum,
et āmbules in viis ejus omni tēmpo-
re), addes tibi tres ālias civitātes,
et supradictarū trium ūrbium nū-
merum duplicābis : ¹⁰ ut non effun-
dātur sanguis innōxius in mēdio ter-
rę, quam Dōminus Deus tuus dabit
tibi possidēdam, ne sis sāguinis
reus.

¹¹ Si quis autem odio habens prōxi-
mum suum, insidiātus fūerit vitę
ejus, surgēnsque percūsserit illum,
et mōrtuus fūerit, fugeritque ad unam
de supradictis ūrbibus, ¹² mittent
seniōres civitātis illius, et arripient
eum de loco effūgii, tradēntque in
manu prōximi, cujus sanguis effūsus
est, et moriētur. ¹³ Non miserēberis
ejus, et aūferes innōxium sāguinem
de Israel, ut bene sit tibi.

¹⁴ Non assumes, et trānsferes tē-
minos prōximi tui, quos fixērunt pri-
ores in possessionē tua, quam Dō-
minus Deus tuus dabit tibi in ter-
ra, quam accēperis possidēdam.

De asylis
sequitur.

Num. 35, 12.

I Joa. 3, 15.
Mat. 5, 21-22.

Tres alie
urbes
in refu-
gium
dandę.

Deut. 12, 20.

Gen. 28, 14;
15, 18.
Ex. 34, 24.

Deut. 15, 5.

Deut. 4, 41.

De
homicida
per
culpam.

Ex. 21, 14.
Num. 35, 20.

Num. 35, 19.
Gen. 9, 6.

Deut. 4, 40.

Agro-
rum
termini.

Deut. 27, 17.
Os. 5, 10.

cognée est échappée de sa main, et que
le fer sortant du manche ait frappé son
ami et l'ait tué, celui-là se réfugiera
dans une des susdites villes, et vivra :
⁶ de peur que le plus proche parent de
celui dont le sang a été versé, excité
par sa douleur, ne le poursuive et ne
l'atteigne, si le chemin est trop long,
et ne frappe l'âme de celui qui ne mé-
rite point la mort, parce qu'il est dé-
montré qu'il n'a eu auparavant aucune
haine contre celui qui a été tué. ⁷ C'est
pourquoi je t'ordonne de placer les trois
villes à une égale distance entre elles.

⁸ » Mais lorsque le Seigneur ton
Dieu aura étendu tes limites, comme il
l'a juré à tes pères, et qu'il t'aura donné
toute la terre qu'il leur a promise, ⁹ (si
cependant tu gardes ses commande-
ments, et que tu fasses ce qu'aujour-
d'hui je te prescris : que tu aimes le
Seigneur ton Dieu et que tu marches
dans ses voies en tout temps), tu ajou-
teras trois autres villes, et tu doubleras
ainsi le nombre des trois susdites villes,
¹⁰ afin qu'un sang innocent ne soit pas
versé au milieu de la terre que le Sei-
gneur ton Dieu te donnera pour la pos-
séder, afin que tu ne sois pas coupable
de sang.

¹¹ » Mais si quelqu'un, haïssant son
prochain, tend des pièges à sa vie,
et que, se levant, il le frappe, et que,
celui-ci étant mort, il s'enfuit dans une
des susdites villes, ¹² les anciens de
sa ville enverront, et l'enlèveront du
lieu de refuge, et le livreront à la main
du parent de celui dont le sang a été
versé, et il mourra. ¹³ Tu n'auras pas
pitié de lui, et tu ôteras d'Israël le sang
innocent, afin que bien t'arrive.

¹⁴ » Tu n'enlèveras et tu ne dépla-
ceras point les bornes de ton prochain,
que des prédécesseurs ont posées dans
ta possession que le Seigneur ton
Dieu te donnera, dans la terre
que tu recevras pour la posséder.

6. Si le chemin est trop long : incon-
venient auquel remédient les deux dispo-
sitions du §. 3. — Ne frappe l'âme, c'est-
à-dire la vie.

9. Tu ajouteras trois autres villes, pour
éviter au meurtrier involontaire d'avoir
une trop grande distance à franchir avant
d'être en sûreté. De fait, ce ne fut qu'à l'é-
poque de David et de Salomon, que les
Hébreux « étendirent leurs limites », et
l'écriture n'indique pas que ces trois vil-
les supplémentaires aient jamais été dési-
gnées.



12. De sa ville : de la ville natale du
fugitif.

13. Tu ôteras d'Israël le sang innocent,
c'est-à-dire le crime commis par l'effusion
du sang innocent.

14. Tu ne déplaceras point les bornes
de ton prochain. Les bornes étaient con-
sidérées chez les peuples païens, Assy-
riens, Grecs, Romains, comme une sorte
d'objet sacré, afin de les faire respecter.
Moïse se contenta de défendre de les
changer. Celui qui viole cette loi est mau-
dit plus loin, xxvii, 17.

15 Οὐκ ἐμμενεῖ μάρτυς εἰς μαρτυροῦσαι κατὰ ἀνθρώπου κατὰ πᾶσαν ἀδικίαν, καὶ κατὰ πᾶν ἀμάρτημα, καὶ κατὰ πᾶσαν ἀμαρτίαν ἣν ἐὰν ἀμάρτη· ἐπὶ στόματος δύο μαρτύρων, καὶ ἐπὶ στόματος τριῶν μαρτύρων στήσεται πᾶν ῥῆμα. 16 Ἐὰν δὲ κατιστῆ μάρτυς ἄδικος κατὰ ἀνθρώπου, καταλέγων αὐτοῦ ἀσέβειαν, 17 καὶ στήσονται οἱ δύο ἀνθρώποι, οἳς ἐστὶν αὐτοῖς ἡ ἀντιλογία, ἕναντι κυρίου καὶ ἕναντι τῶν ἱερέων καὶ ἕναντι τῶν κριτῶν, οἱ ἂν ὦσιν ἐν ταῖς ἡμέραις ἐκεῖναις.

18 Καὶ ἐξετάσωσιν οἱ κριταὶ ἀκριβῶς, καὶ ἰδοὺ μάρτυς ἄδικος ἐμαρτύρησεν ἄδικα, ἀντέστη κατὰ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ, 19 καὶ ποιήσετε αὐτῷ ὃν τρόπον ἐπονηρεύσατο ποιῆσαι κατὰ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ. Καὶ ἐξαρεῖς τὸ πονηρὸν ἐξ ὑμῶν αὐτῶν, 20 καὶ οἱ ἐπίλοιποι ἀκούσαντες φοβηθήσονται, καὶ οὐ προσθήσουσιν ἔτι ποιῆσαι κατὰ τὸ ῥῆμα τὸ πονηρὸν τοῦτο ἐν ὑμῖν. 21 Οὐ φείσεται ὁ ὀφθαλμῶς σου ἐπ' αὐτῷ· ψυχὴν ἀντὶ ψυχῆς, ὀφθαλμῶν ἀντὶ ὀφθαλμοῦ, ὀδόντα ἀντὶ ὀδόντος, χεῖρα ἀντὶ χειρός, πόδα ἀντὶ ποδός.

XX. Ἐὰν δὲ ἐξέλθῃς εἰς πόλεμον ἐπὶ τοὺς ἐχθρούς σου καὶ ἴδῃς Ἴππον καὶ ἀναβάτην καὶ λαὸν πλείονά σου, οὐ φοβηθήσῃ ἀπ' αὐτῶν ὅτι κύριος ὁ Θεός σου μετὰ σου, ὁ ἀναβιβάσας σε ἐκ γῆς Αἰγύπτου. 2 Καὶ ἔσται, ὅταν ἐγγίσῃς τῷ πολέμῳ, καὶ προσεγγίσας ὁ ἱερεὺς λαλήσει τῷ λαῷ 3 καὶ ἐρεῖ πρὸς αὐτούς· Ἄκουε, Ἰσραὴλ· ὑμεῖς πορευέσθε σήμερον εἰς τὸν πόλεμον ἐπὶ τοὺς ἐχθρούς ὑμῶν· μὴ ἐκλυέσθω ἡ καρδία ὑμῶν, μὴ φοβεῖσθε μηδὲ θραυέσθε μηδὲ ἐκκλίνετε ἀπὸ προσώπου αὐτῶν, 4 ὅτι κύριος ὁ Θεός ὑμῶν, ὁ προσπορευόμενος μεθ' ὑμῶν, συνεκπολεμήσει ὑμῖν τοὺς ἐχθρούς ὑμῶν διασώσει ὑμᾶς. 5 Καὶ λαλήσουσιν οἱ γραμματεῖς

15 לֹא-יָקוּם עַד אֶחָד בְּאִישׁ לְבַלְעוֹן וְלְבַלְחָטָאת בְּכָל-הַטָּא אֲשֶׁר יַחֲטֵא עַל-פִּי וְשְׁנֵי עֵדִים אֹי עַל-פִּי שְׁלֹשָׁה עֵדִים יָקוּם דָּבָר; פְּרִיָקוּם עַד-תִּקְמֵס בְּאִישׁ לְעֲנוּת בּוֹ כִּרְהוּ; וְעַמְדָה שְׁנֵי הַיָּנָשִׁים אֲשֶׁר-לָהֶם הָרִיב לְפָנָי וְהָרָה לְפָנָי הַכֹּהֲנִים וְהַשֹּׁפְטִים אֲשֶׁר יִהְיוּ בַּיָּמִים הָהֵם; וְדַרְשׁוּ הַשֹּׁפְטִים הַיָּטֵב וְהַפֶּה עַד-שֶׁקֶר הַיָּעַד שֶׁקֶר עָנָה 19 בְּאֶחָיו; וְעִשִׂיתֶם לוֹ כַּאֲשֶׁר זָמַם לַעֲשׂוֹת לְאֶחָיו וּבְעֵרַת הָרַע מִקְרַבְךָ; כ וְהַנְּשָׂאִים יִשְׁמְעוּ יוֹרְאוֹ וְלֹא-יִלְסְפוּ; לַעֲשׂוֹת עוֹד כַּדָּבָר הָרַע הַזֶּה בְּקִרְבְּךָ; 21 וְלֹא תַחֹס עֵינְךָ נֶפֶשׁ בְּנֶפֶשׁ עֵין בְּעֵין שֵׁן בְּשֵׁן יָד בְּיָד רֶגֶל בְּרֶגֶל; ס

XX. פִּי-תִצֵּא לְמַלְחָמָה עַל-אֹיְבֶיךָ וְרִאִיתָ כּוֹס וְרֹכֵב עִם רַב מִמֶּךָ לֹא תִירָא מֵהֶם פִּי-יְהִינָה אֶל-הֵיךָ עִמָּךְ 2 הַמַּעֲלֶךָ מֵאַרְץ מִצְרָיִם; וְהָיָה פְקָרְכֶם אֶל-הַמַּלְחָמָה וּנְגַשׁ הַכֹּהֵן 3 וְדַבֵּר אֶל-הָעָם; וְאָמַר אֶל-הֵם שְׂמַע יִשְׂרָאֵל אַתֶּם קְרֹבִים הַיּוֹם לְמַלְחָמָה עַל-אֹיְבֵיכֶם אֶל-יַרְדֵּן לְבַבְכֶם אֶל-תִּירְאוּ וְאֶל-תִּחַשְׁדוּ וְאֶל-תַּעַרְצוּ 4 מִפְּנֵיהֶם; כִּי יִהְיֶה אֶל-הֵיכֶם הַיְהוָה עִמָּכֶם לְהַלָּחֵם לָכֶם עִם-אֹיְבֵיכֶם הַלְהוֹשִׁיעַ אֶתְכֶם; וְדַבְּרוּ הַשֹּׁפְטִים

15. AEF: σταθήσεται. 19. A† (p. ἔπον.) τῷ πλησίον et * κατὰ τῆ ἀδ. αὐτῆ. AEF: Καὶ ἐξαρεῖτε. A: τὸν πον. 20. AEF: ἔτι ποιεῖν. 21. AEF† (in f.) καθότι ἂν δῶ μῶμον τῷ πλησίον, ἕτως δοθήσεται

αὐτῷ. — 3. AF: προσπορεύεσθε. AEF* (a. πόλ.) τὸν. AEF: ἐκκλίγητε. 4. EF: συνεκπολεμήσει. AEF: ὑμῶν καὶ. EF: διασώσει.

18. Et lorsque, après avoir fait la plus exacte perquisition, ils auront trouvé que le faux témoin. Hébreu : « les juges s'informeront soigneusement, et voici que ce témoin est un faux témoin qui... ».

20 Afin que tous les autres, l'entendant, éprouvent de la crainte. Hébreu : « et ceux qui restent entendent et craindront ».

21. Tu n'auras point pitié de lui, mais tu exigeras.

Hébreu et Septante : « ton œil ne s'apitoiera pas ».

XX. 2. Le prêtre se tiendra devant l'armée et c'est ainsi qu'il parlera au peuple. Hébreu et Septante « le prêtre s'approchera (Septante : s'approchant), parlera au peuple, et il leur dira ».

5. Les chefs aussi. Hébreu et Septante : « et les scribes ».

¹⁵ Non stabit testis unus contra aliquem, quidquid illud peccati et facinoris fuerit : sed in ore duorum aut trium testium stabit omne verbum. ¹⁶ Si steterit testis mendax contra hominem, accusans eum praevaricationis, ¹⁷ stabunt ambo, quorum causa est, ante Dominum in conspectu sacerdotum et iudicum qui fuerint in diebus illis. ¹⁸ Cumque diligentissime perscrutantes, invenerint falsum testem dixisse contra fratrem suum mendacium : ¹⁹ reddent ei sicut fratri suo facere cogitavit, et auferes malum de medio tui : ²⁰ ut audientes ceteri timorem habeant, et nequam talia audeant facere. ²¹ Non miseraberis ejus, sed animam pro anima, oculus pro oculo, dentem pro dente, manum pro manu, pedem pro pede exiges.

De testibus falsis. Deut. 17, 6.
Joa. 8, 17.
Mat. 18, 16.
Hebr. 10, 28.
2^e Cor. 13, 1.
Ex. 23, 1.
Ps. 34, 11.
Deut. 17, 8-9.
Prov. 19, 5.
Dan. 13, 62.
Deut. 22, 21.
24, 7; 17, 13, 7;
13, 6.
1^e Cor. 5, 13.
Deut. 17, 13;
13, 11; 19, 13;
25, 12.
Ex. 21, 23.
Lev. 24, 20.
Mat. 5, 35.

XX. ¹ Si exieris ad bellum contra hostes tuos, et videris equitatus et currus, et majorem quam tu habebas adversarii exercitus multitudinem, non timébis eos : quia Dominus Deus tuus tecum est, qui eduxit te de terra Aegypti. ² Appropinquante autem jam praelio, stabit sacerdos ante aecium, et sic loquetur ad populum : ³ Audi, Israel, vos hodie contra inimicos vestros pugnam committitis : non pertiméscaut cor vestrum : nolite metúere, nolite cedere, nec formidétis eos : ⁴ quia Dominus Deus vester in medio vestri est, et pro vobis contra adversarios dimicabit, ut éruat vos de periculo.

b³ Jus belli. Ps. 19, 8.
Is. 8, 9-10.
Sacerdotis proclamatio. Num. 31, 6-7; 10, 8-9.
Deut. 7, 21; 31, 6; 3, 22.

⁵ Duces quoque per singulas turmas audiente exercitu proclamabunt :

Proclamatio ducum. Deut. 16, 18.

¹⁵ » Il ne se présentera point un seul témoin contre quelqu'un, quel que soit son péché et son crime : mais c'est sur la parole de deux ou trois témoins que tout sera avéré. ¹⁶ S'il s'élève un témoin menteur contre un homme, l'accusant de praevarication, ¹⁷ les deux qui sont en cause viendront devant le Seigneur, en la présence des prêtres et des juges qu'il y aura en ces jours-là. ¹⁸ Et lorsque, après avoir fait la plus exacte perquisition, ils auront trouvé que le faux témoin a dit contre son frère un mensonge, ¹⁹ ils lui rendront ce qu'il avait eu dessein de faire à son frère, et tu ôteras le mal d'au milieu de toi, ²⁰ afin que tous les autres, l'entendant, éprouvent de la crainte, et qu'ils n'osent nullement faire de telles choses. ²¹ Tu n'auras point pitié de lui ; mais tu exigeras âme pour âme, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied.

XX. ¹ » Lorsque tu sortiras pour la guerre contre tes ennemis, et que tu verras une cavalerie, des chars, et un corps d'armée ennemie plus considérable que celui que tu auras, tu ne les craindras point, parce que le Seigneur ton Dieu est avec toi, lui qui t'a retiré de l'Égypte. ² Or, le combat approchant, le prêtre se tiendra devant l'armée, et c'est ainsi qu'il parlera au peuple : ³ Écoute, Israël : c'est vous qui aujourd'hui engagez le combat contre vos ennemis ; que votre cœur ne s'épouvante point, ne craignez point, ne reculez point, ne les redoutez point, ⁴ parce que le Seigneur votre Dieu est au milieu de vous, et il combattra pour vous contre vos adversaires, pour vous délivrer du péril.

⁵ » Les chefs aussi crieront chacun à la tête de son corps, l'armée les en-

15. *Quel que soit son péché et son crime* : la règle analogue donnée précédemment ne regardait que les causes entraînant la peine capitale : cette règle est ici étendue à tous les cas judiciaires. Cf. *Nombres*, xxxv, 30; *Deutéronome*, xvii, 6.

16. *S'il s'élève un témoin menteur*. L'auteur sacré réunit ici deux catégories qui devaient plus tard être distinguées par le Droit, les *accusateurs* et les *témoins* : contre les uns et les autres, lorsqu'ils sont menteurs, la même peine est portée, et c'est la peine même qui aurait été décernée contre l'accusé, si la fausseté de l'accusation ou du témoignage n'avait pas été reconnue, v. 19.

21. *Ame pour âme*, c'est-à-dire vie pour vie. Sur la peine du talon, voir la note de l'*Exode*, xxi, 23.

XX. 1. *Lorsque tu sortiras...* : 3^e Droit de guerre, xx, 1-xxi, 14. Trois sujets sont successivement traités : 1^o les proclamations qui doivent être faites, tant par le prêtre, v. 2-4, que par les généraux, v. 5-9, avant la bataille; 2^o les règles à observer pour le siège des villes, v. 10-20; 3^o, après une parenthèse, xxi, 1-9, la législation relative au mariage avec les captives de guerre, v. 10-14.

2. *Le combat approchant...* : proclamation du prêtre désigné pour cette fonction, v. 2-4. Ce n'était pas nécessairement le grand-prêtre : plus haut, *Nombres*, xxxi, 6, nous voyons ce rôle rempli par Phinéas, fils du grand-prêtre Éléazar.

5. *Les chefs aussi...* : proclamation des généraux, v. 5-9. — *Qui ne l'aît pas encore dédiée?* Avant

πρὸς τὸν λαόν, λέγοντες· Τίς ὁ ἄνθρωπος ὁ οἰκοδομήσας οἰκίαν καινὴν καὶ οὐκ ἐνεκαίνισεν αὐτήν; πορευέσθω καὶ ἀποστραφήτω εἰς τὴν οἰκίαν αὐτοῦ, μὴ ἀποθάνῃ ἐν τῷ πολέμῳ καὶ ἄνθρωπος ἕτερος ἐγκαινιῇ αὐτήν. ⁶ Καὶ τίς ὁ ἄνθρωπος ὅστις ἐφύτευσεν ἀμπελῶνα καὶ οὐκ εὐφράνθη ἐξ αὐτοῦ; πορευέσθω καὶ ἀποστραφήτω εἰς τὴν οἰκίαν αὐτοῦ, μὴ ἀποθάνῃ ἐν τῷ πολέμῳ καὶ ἄνθρωπος ἕτερος εὐφρανθήσεται ἐξ αὐτοῦ. ⁷ Καὶ τίς ὁ ἄνθρωπος ὅστις μεμνήσεται γυναῖκα καὶ οὐκ ἔλαβεν αὐτήν; πορευέσθω καὶ ἀποστραφήτω εἰς τὴν οἰκίαν αὐτοῦ, μὴ ἀποθάνῃ ἐν τῷ πολέμῳ καὶ ἄνθρωπος ἕτερος λήψεται αὐτήν. ⁸ Καὶ προσθήσουσιν οἱ γραμματεῖς λαλήσαι πρὸς τὸν λαόν, καὶ ἐροῦσιν· Τίς ὁ ἄνθρωπος ὁ φοβούμενος καὶ δειλὸς τῇ καρδίᾳ; πορευέσθω καὶ ἀποστραφήτω εἰς τὴν οἰκίαν αὐτοῦ, ἕνα μὴ δειλιάσῃ τὴν καρδίαν τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ, ὥσπερ ἦ αὐτοῦ. ⁹ Καὶ ἔσται, ὅταν παύσωνται οἱ γραμματεῖς λαλοῦντες πρὸς τὸν λαόν, καὶ καταστήσουσιν ἄρχοντας τῆς στρατίας προηγούμενους τοῦ λαοῦ.

¹⁰ Ἐὰν δὲ προσέλθῃς πρὸς πόλιν ἐκπολεμῆσαι αὐτούς, καὶ ἐκκαλέσαι αὐτούς μετ' εἰρήνης. ¹¹ Ἐὰν μὲν εἰρηνικὰ ἀποκριθῶσί σοι καὶ ἀνοιξώσι σοί, ἔσται πᾶς ὁ λαὸς οἱ εὐρεθέντες ἐν αὐτῇ ἔσονται σοι φορολόγητοι καὶ ὑπήκοοί σοι. ¹² Ἐὰν δὲ μὴ ὑπακούσωσί σοι καὶ ποιῶσι πρὸς σε πόλεμον, περικαθίεις αὐτήν, ¹³ ἕως ἂν παραδῶ σοι αὐτήν κύριος ὁ θεὸς σου εἰς τὰς χεῖράς σου, καὶ πατάξεις πᾶν ἀρσενικὸν αὐτῆς ἐν φόνῳ μαχαίρας, ¹⁴ πλὴν τῶν γυναικῶν καὶ τῆς ἀποσκευῆς* καὶ πάντα τὰ κτήνη, καὶ πάντα ὅσα ἂν ὑπάρχῃ ἐν τῇ πόλει, καὶ πᾶσαν τὴν ἀπαρτίαν προνομιῶν σου, ¹⁵ ὅτι ὁ κύριος ὁ θεὸς σου δίδωσί σοι. ¹⁵ Οὕτω ποιήσεις πᾶσας τὰς πόλεις τὰς μακρὰν οὐ-

אֶל-הָעָם לֵאמֹר מִי-הָאִישׁ אֲשֶׁר בָּנָה
בַּיִת-הַהַדָּשׁ וְלֹא הִנְחִיז יָלְדוֹ וַיֵּשֶׁב
לְבֵיתוֹ פְּנֵי-יְמוֹת בְּמִלְחָמָה וְאִישׁ
אֲחֵר יִחְנַכֶּנּוּ; וּמִי-הָאִישׁ אֲשֶׁר נָטַע
פְּרִים וְלֹא הִנְחִיז יָלְדוֹ וַיֵּשֶׁב לְבֵיתוֹ
פְּנֵי-יְמוֹת בְּמִלְחָמָה וְאִישׁ אֲחֵר
יִחְלָלֵנּוּ; וּמִי-הָאִישׁ אֲשֶׁר אָרַשׁ
אִשָּׁה וְלֹא לָקַחָהּ יָלְדוֹ וַיֵּשֶׁב לְבֵיתוֹ
פְּנֵי-יְמוֹת בְּמִלְחָמָה וְאִישׁ אֲחֵר
יִקְחֶנָּה; וְיִסְפוּ הַשְּׂטָרִים לְדַבַּר אֶל-
הָעָם וְאָמְרוּ מִי-הָאִישׁ הַיָּרֵא וְרָחַ
הַלְכָב יָלְדוֹ וַיֵּשֶׁב לְבֵיתוֹ וְלֹא יִמַס
אֶת-לִבָּב אֲחִיו פְּלִכְבוֹ; וְהָיָה כִּכְלַת
הַשְּׂטָרִים לְדַבַּר אֶל-הָעָם וּפְקָדוֹ שָׁרִי
צְבָאוֹת בְּרֹאשׁ הָעָם;
ס

י פִּי-תִקְרַב אֶל-שִׁיר לְהִלָּחֵם עָלֶיהָ
11 וְקָרְאתָ אֵלֶיהָ לְשָׁלוֹם; וְהָיָה אִם-
שָׁלוֹם תַּעֲנֶנָּה וּפְתַחְהָ לָהּ וְהָיָה כֹּל-
הָעָם הַנִּמְצָא-בָּהּ יִהְיוּ לָךְ לְמַס
12 וְעַבְדוּךָ; וְאִם-לֹא תִשְׁלִים עִמָּהּ
וַעֲשִׂתָהּ עִמָּהּ מִלְחָמָה וְצָרְתָה עָלֶיהָ;
13 וְנָתַנָּה יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּיָדְךָ וְהִפִּיתָ
14 אֶת-כָּל-זְכוּתָהּ לְפָנֶיךָ; רַק הַנְּפֹשִׁים
וְהַשָּׂר וְהַבְּהֵמָה וְכָל אֲשֶׁר יִהְיֶה
בְּעִיר כֹּל-שָׂלָלָהּ תִּכְזֹר לָהּ וְאִבְלָתָהּ
אֶת-שָׂלָל אִיבֵיהָ אֲשֶׁר נָתַן יְהוָה
טו אֵלֶיהָ לָךְ; כִּן תַּעֲשֶׂה לְכָל-הָעָרִים
הַרְחֹקֹת מִמֶּנּוּ מֵאֹד אֲשֶׁר לֹא-מַעֲרִי

ἐν τῇ πόλει. E: (in f.) σοι (A^{1*}). 12. AEF: ποιή-
σωσι. 13. AEF: (in.) Καὶ παραδώσει σοι αὐτήν
(A* σοι). 15. AEF† (p. οὐσας) ἀπό.

6. Et qui n'a pas fait encore qu'elle fût commune, pour qu'il soit permis à tous d'en manger. Hébreu et Septante: « et qui n'en a pas joui ». — Ne fasse ce qu'il devait faire. Hébreu et Septante: « n'en jouisse ».

8. Ces choses dites, ils ajouteront le reste et ils diront au peuple. Hébreu et Septante: « et les scribes continueront à parler au peuple et ils diront ».

9. Les chefs de l'armée. Hébreu et Septante: « les

scribes ». — Chacun. Hébreu et Septante: « les chefs ».

11. Sera sauvé, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

14. Hormi les femmes, les enfants, les bestiaux. Septante: « hormis les femmes, les objets et tous les troupeaux ». — Tu partageras tout le butin à l'armée. Hébreu: « tout son butin, tu le prendras pour toi ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (6^e). Droit de guerre (XX-XXI, 14).

Quis est homo qui ædificávit domum novam, et non dedicávit eam? vadat, et revertátur in domum suam, ne forte moriátur in bello, et álius dedícet eam. ⁶ Quis est homo qui plantávit vineam, et necdum fecit eam esse commúnem, de qua vesci ómnibus liceat? vadat, et revertátur in domum suam, ne forte moriátur in bello, et álius homo ejus fungátur officio. ⁷ Quis est homo qui despóndit uxórem, et non accépit eam? vadat, et revertátur in domum suam, ne forte moriátur in bello, et álius homo accípiat eam. ⁸ His dictis addent reliqua, et loquéntur ad pópulum : Quis est homo formidolósus, et corde pávido? vadat, et revertátur in domum suam, ne pavére faciát corda fratrum suórum, sicut ipse timóre pertérritus est. ⁹ Cumque silúerint duces exércitus, et finem loquéndi fécerint, unusquisque suos ad bellándum cúneos præparábit.

¹⁰ Si quando accésseris ad expugnándam civitátem, offeresei primum pacem. ¹¹ Si receperit, et aperúerit tibi portas, cunctus pópulus, qui in ea est, salvábitur, et serviet tibi sub tribúto. ¹² Sin autem fœdus iníre nolúerit, et cœperit contra te bellum, oppugnábis eam. ¹³ Cumque tradiderit Dóminus Deus tuus illam in manu tua, percúties omne quod in ea géneris masculíni est, in ore gládii, ¹⁴ absque muliéribus et infántibus, juméntis, et céteris quæ in civitáte sunt. Omnem prædam exercítui dívides, et cómedes de spóliis hóstium tuórum, quæ Dóminus Deus tuus déderit tibi. ¹⁵ Sic faciés cunctis civitátibus, quæ a te procul valde

Ducum proclamatio sequitur.

1 Mac. 3, 56.
Ps. 29, 1.
2 Esd. 12, 27.
Lev. 19, 23-24.

Deut. 24, 5.

Jud. 7, 3.

De urbibus expugnandis.

Núm. 21, 21-22.
Jud. 21, 13.

Núm. 31, 7, 17.
1 Mac. 3, 28.

Deut. 2, 35.
Núm. 31, 27.

tendant : Quel est l'homme qui a bâti une maison neuve et qui ne l'ait pas encore dédiée? qu'il s'en aille et retourne en sa maison, de peur qu'il ne meure à la guerre, et qu'un autre ne la dédie. ⁶ Quel est l'homme qui a planté une vigne, et qui n'a pas fait encore qu'elle fût commune, pour qu'il soit permis à tous d'en manger? qu'il s'en aille, et qu'il retourne en sa maison, de peur qu'il ne meure à la guerre, et qu'un autre homme ne fasse ce qu'il devait faire. ⁷ Quel est l'homme qui a été fiancé à une fille et qui ne l'a pas épousée? qu'il s'en aille et retourne en sa maison, de peur qu'il ne meure à la guerre, et qu'un autre homme ne l'épouse. ⁸ Ces choses dites, ils ajouteront le reste, et ils diront au peuple : Quel est l'homme craintif et d'un cœur timide? qu'il s'en aille et retourne en sa maison, de peur qu'il ne jette la frayeur dans le cœur de ses frères, comme il est lui-même frappé de crainte. ⁹ Et lorsque les chefs de l'armée auront cessé de parler, chacun préparera ses bataillons à combattre.

¹⁰ » Si quelquefois tu t'approches pour assiéger une ville, tu lui offriras d'abord la paix. ¹¹ Si elle l'accepte et t'ouvre ses portes, tout le peuple qui est en elle sera sauvé, et te servira en te payant le tribut. ¹² Mais si elle ne veut point faire alliance, et qu'elle commence la guerre contre toi, tu l'assiégeras. ¹³ Et lorsque le Seigneur ton Dieu l'aura livrée en ta main, tu frapperas du tranchant du glaive tout ce qui est en elle du sexe masculin, ¹⁴ hormis les femmes, les enfants, les bestiaux, et tout le reste qui sera dans la ville. Tu partageras tout le butin à l'armée, et tu mangeras les dépouilles de tes ennemis que le Seigneur ton Dieu t'aura données. ¹⁵ C'est ainsi que tu feras à toutes les cités qui sont très

de prendre possession d'une maison nouvellement bâtie, les Hébreux faisaient une espèce de dédicace. Les païens, et les Romains en particulier, ne bâtissaient rien sans le consacrer par des rites qui variaient selon les temps et les lieux.

6. Et qui n'a pas fait encore qu'elle fût commune? Les fruits des premières années passaient pour impurs; ceux de la quatrième année étaient consacrés au Seigneur; et après cela, la vigne et ses fruits étaient mis au rang des choses communes et ordinaires.

8. Quel est l'homme craintif?... qu'il s'en aille : c'est cette proclamation que fit Gédéon, et qui termina le départ de vingt-deux mille guerriers sur

une armée de trente-deux mille hommes. *Juges*, VII, 3.

10. Si quelquefois tu l'approches... : règles à observer pour le siège des villes, §. 10-20. Quatre règles sont ici prescrites aux Hébreux, §. 10-11, 12-15, 16-18, 19-20. — Tu lui offriras d'abord la paix : 1^{re} règle : avant d'engager les hostilités, il faut soumettre la ville de capituler, et préférer avant tout, si c'est possible, une solution pacifique, §. 10-11.

12. Si elle ne veut point... : 2^e règle, ordonnant ce qui doit être fait au cas où la ville ennemie refuserait de se rendre : siège de la ville, mise à mort des hommes faits, tout le reste devenant le butin des vainqueurs, §. 12-15.

σας σου σφόδρα, οὐ γὰρ ἐκ τῶν πόλεων τῶν ἐθνηῶν τούτων, ὧν κύριος ὁ Θεός σου δίδωσί σοι κληρονομεῖν τὴν γῆν αὐτῶν. ¹⁶ Οὐ ζω- γρήσετε πᾶν ξιπνέον, ¹⁷ ἀλλ' ἢ ἀναθεματι ἀναθεματιεῖτε αὐτούς, τὸν Χετταῖον, καὶ Ἀμορραῖον, καὶ Χαναναῖον, καὶ Φερεζαῖον, καὶ Εὐαῖον, καὶ Ἰεβουσαῖον, καὶ Γεργεσαῖον¹, ὃν τρόπον ἐνετείλατό σοι κύριος ὁ Θεός σου, ¹⁸ ἵνα μὴ διδάξωσι ποιεῖν ὑμᾶς πάντα τὰ βδελύγματα αὐτῶν, ὅσα ἐποίησαν τοῖς θεοῖς αὐτῶν, καὶ ἀμαρτήσεσθε ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν.

¹⁹ Ἐὰν δὲ περιουδίσσης περὶ πόλιν μίαν ἡμέρας πλείους ἐκπολεμηῆσαι αὐτὴν εἰς κατάληψιν αὐτῆς, οὐκ ἐξολοθρεύσεις τὰ δένδρα αὐτῆς, ἐπιβαλεῖν ἐπ' αὐτὰ σίδηρον, ἀλλ' ἢ ἀπ' αὐτοῦ φραγῆ, αὐτὸ δὲ οὐκ ἐκκόψεις· μὴ ἄνθρωπος τὸ ξύλον τὸ ἐν τῷ ἀγρῷ εἰσελθεῖν ἀπὸ προσώπου σου εἰς τὸ χάρακα; ²⁰ Ἀλλὰ ξύλον, ὃ ἐπίστασαι ὅτι οὐ καρπόβροτόν ἐστι, τοῦτο ὀλοθρεύσεις καὶ ἐκκόψεις καὶ οἰκοδομήσεις χαράκωσιν ἐπὶ τὴν πόλιν, ἣτις ποιεῖ πρὸς σε τὸν πόλεμον, ἕως ἂν παραδοθῇ.

XXI. Ἐὰν δὲ εὐρεθῇ τραυματίας ἐν τῇ γῇ ἣ ἡ κύριος ὁ Θεός σου δίδωσί σοι κληρονομηῆσαι, πεπτωκὼς ἐν τῷ πεδίῳ, καὶ οὐκ οὖ- δασι τὸν πατάξαντα, ² ἐξελεύσεται ἡ γερο- σία σου καὶ οἱ κριταὶ σου, καὶ ἐκμετρήσουσιν ἐπὶ τὰς πόλεις τὰς κύκλῳ τοῦ τραυματίου, ³ καὶ ἔσται ἡ πόλις ἡ ἐγγιζούσα τῷ τραυ- ματία, καὶ λήψεται ἡ γεροσία τῆς πόλεως ἐκείνης δάμυλιν ἐκ βοῶν, ἣτις οὐκ εἰργασται καὶ ἣτις οὐχ εἰλκυσε ζυγόν, ⁴ καὶ καταβιβά- σουσιν ἡ γεροσία τῆς πόλεως ἐκείνης δά- μυλιν εἰς φάραγγα τραχεῖαν, ἣτις οὐκ εἰρ- γασται οὐδὲ σπείρεται, καὶ νευροκοπήσουσι

15. AE: αὶ οὐ γὰρ ἀπὸ τῶν. 16. AEF† (in.) Ἰ- δού δε, ἀπὸ τῶν πόλεων τούτων. 17. A: τὸν Ἀμορρ. καὶ τὸν Χαν., etc. 19. AEF† (p. πόλ.) μίαν; * (p. ἀλλ') ἦ; (1. ἀγρῷ) δρυμῶ.

16 הַיְהוּדִים הָאֵלֶּה הַנֶּהָּ: רַק מֵעַרְי הָעַמִּים
הָאֵלֶּה אֲשֶׁר יִהְיֶה אֱלֹהֶיךָ נִתְּן לְךָ
17 נִחְלָה לֹא תִּחְיֶה כָּל-נִשְׁמָה: כִּי-
הַחֲרָם תִּחְרַיְמם תִּחְרַיְמם וְהָאֲמֹרִי
הַכְּנַעֲנִי וְהַפְּרִזִי הַחִיטִי וְהַיְבוּסִי
18 כָּאֲשֶׁר צִוִּיתָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ: לְמַעַן
אֲשֶׁר לֹא-יִלְמְדוּ אֶתְכֶם לַעֲשׂוֹת כָּכֵל
תִּזְכְּבוּתָם אֲשֶׁר עָשׂוּ לְאֱלֹהֵיהֶם
וְחִטְאתְכֶם לַיהוָה אֱלֹהֵיכֶם: כ
19 כִּי-תִצְוֶה אֶל-עִיר וְיָמִים רַבִּים
לְהִלָּחֵם עָלֶיהָ לְתַפְשֶׁהָ לֹא-תִשְׁחִית
אֶת-עֵצֶיהָ לְנִדַּח עָלֶיהָ גֵרָזָן כִּי מִמֶּנּוּ
תֵּאָכֵל וְאִתּוֹ לֹא תִכְרֹת כִּי הָאָדָם
כ עַץ הַשָּׂדֶה לְכֹא מִשְׁנֵיךָ בַּמַּצֹּר: רַק
עַץ אֲשֶׁר-תִּדְעַ כִּי לֹא-עַץ מֵאֲכָל
הוּא אִתּוֹ תִשְׁחִית וְכִרְתָּ וּבְנִיתָ
מַצֹּר עַל-הָעִיר אֲשֶׁר-הוּא עָשָׂה

עִמָּה מְלָחָמָה עַד רִדְתָּהּ: פ
XXI. כִּי-יִמָּצֵא חָלָל בְּאֶדְמָה אֲשֶׁר
יִהְיֶה אֱלֹהֶיךָ נִתְּן לְךָ לְרִשְׁתָּהּ נִפְלֵל
2 בַּשָּׂדֶה לֹא נֹדַע מִי הִכָּהוּ: וְיִצְאֹוּ
זִקְנֵיךָ וְשִׁפְטֵיךָ וּמִדְּרוֹ אֱלֹהֵי-עָרִים
3 אֲשֶׁר סְבִיבֹת הַחָלָל: וְהָיָה הָעִיר
הַקְּרֹבָה אֶל-הַחָלָל וְלָקְחָהּ זִקְנֵי הָעִיר
הַהוּא עֲגֹלֹת בָּקָר אֲשֶׁר לֹא-עֲבָד בָּהּ
4 אֲשֶׁר לֹא-מִשְׁבָּה בְּעֹל: וְהוֹרְדָה
זִקְנֵי הָעִיר הַהוּא אֶת-הָעֲגֹלָה אֶל-
נַחַל אֵיתָן אֲשֶׁר לֹא-יַעֲבֹד בּוֹ וְלֹא
יִזְרַע וְעָרְפִי-שָׁם אֶת-הָעֲגֹלָה בַּנַּחַל:

15. Que tu vas posséder. Hébreu et Septante : « de ces nations-ci ».

16. Mais quant à ces villes qui te seront données. Septante : « que le Seigneur ton Dieu te donnera en héritage »; hébreu : « mais des villes de ces peuples-ci que Jahvéh ton Dieu te donne pour héritage ».

19. Longtemps, et que tu l'entoureras de circonvallations afin de la réduire. Hébreu et Septante : « de nombreux jours, pour la combattre et la con-

quérir ».

20. Mais si quelques-uns de ces arbres ne sont pas fruitiers, mais sauvages et propres à tous les autres usages, coupe-les. Hébreu et Septante : « mais l'arbre que tu sauras ne pas être un arbre fruitier, tu le détruiras, tu le couperas ».

XXI. 4. Ils couperont le cou. Hébreu : « ils briseront la nuque ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (6³). Droit de guerre (XX-XXI, 14).

sunt, et non sunt de his úrbibus, quas in possessionem accepturus es.

¹⁶ De his autem civitatibus, quæ dabuntur tibi, nullum omnino permittes vivere : ¹⁷ sed interficies in ore gladii, Hethæum videlicet, et Amorrhæum, et Chananæum, Pherezaëum, et Hevæum, et Jebusæum, sicut præcepit tibi Dominus Deus tuus : ¹⁸ ne forte doceant vos facere cunctas abominatiões, quas ipsi operati sunt diis suis : et peccetis in Dominum Deum vestrum.

¹⁹ Quando obsederis civitatem multo tempore, et munitiõibus circumdederis ut expúgnes eam, non succides árboles de quibus vesci potest, nec securibus per circuitum debes vastare regionem : quoniam lignum est, et non homo, nec potest bellantium contra te augere numerum. ²⁰ Si qua autem ligna non sunt pomifera, sed agréstia, et in ceteros apta usus, succide, et instrue machinas, donec capias civitatem, quæ contra te dimicat.

XXI. ¹ Quando inventum fuerit in terra, quam Dominus Deus tuus daturus est tibi, hominis cadáver occisi, et ignorabitur cædis reus : ² egrediëntur majores natu, et júdices tui, et metiëntur a loco cadáveris singularum per circuitum spatia civitatum : ³ et quam viciniorem ceteris esse perspexerint, seniores civitatis illius tollent vitulam de arménto, quæ non traxit jugum, nec terram scidit vomere, ⁴ et ducent eam ad vallem ásperam atque saxosam, quæ nunquam arata est, nec sementem re-

éloignées de toi, et qui ne sont pas de ces villes que tu vas posséder.

¹⁶ » Mais quant à ces villes qui te seront données, tu ne laisseras vivre absolument personne, ¹⁷ mais tu tueras par le tranchant du glaive, savoir : l'Héthéen, l'Amorrhéen, le Chananéen, le Phéréséen, l'Hévéen et le Jébuséen, comme t'a ordonné le Seigneur ton Dieu, ¹⁸ afin qu'ils ne vous apprennent pas à faire toutes ces abominatiões qu'ils ont commises eux-mêmes pour leurs dieux, et que vous ne péchiez pas contre le Seigneur votre Dieu.

¹⁹ » Quand tu assiégeras une ville longtemps, et que tu l'entoureras de circonvallations afin de la réduire, tu ne couperas point les arbres du fruit desquels on peut se nourrir, et tu ne dois point ravager avec des cognées la contrée d'alentour : parce que c'est du bois et non pas des hommes, et qu'il ne peut accroître le nombre de ceux qui combattent contre toi. ²⁰ Mais si quelques-uns de ces arbres ne sont pas fruitiers, mais sauvages et propres à tous les autres usages, coupe-les et construis-en des machines, jusqu'à ce que tu aies pris la ville qui combat contre toi.

XXI. ¹ » Quand on trouvera, dans la terre que le Seigneur ton Dieu va te donner, le cadáver d'un homme tué, et que le coupable du meurtre sera inconnu, ² les anciens sortiront, et tes juges aussi, et ils mesureront la distance du lieu du cadáver à chacune des villes d'alentour. ³ Puis ayant reconnu celle qui est plus proche que toutes les autres, les anciens de cette ville prendront une génisse d'un troupeau, qui n'ait point porté le joug ni labouré la terre : ⁴ ils la conduiront dans une vallée âpre et pierreuse, qui n'a jamais été labourée et n'a jamais reçu de semence, et ils

Chanæi delendi.

Jos. 10, 40; 11, 11, 14.

Dent. 7, 1-3. Ex. 23, 32.

Dent. 18, 9; 12, 30-31; 7, 1.

Ligna non in vanum succidenda.

Jer. 6, 6.

Homicidii expiatio occisore ignoto.

Dent. 19, 12; 16, 18.

Lev. 14, 5.

16. Quant à ces villes qui te seront données... : 3^e règle, apportant une exception aux deux précédentes pour ce qui concerne les Chananéens, qui devront être exterminés.

17. Tu tueras par le tranchant du glaive... : cette ordonnance, plusieurs fois répétée, relative à la destruction des Chananéens, indique que le livre qui la contient est antérieur à la conquête de la Palestine. Kuenen, qui a essayé de retarder jusqu'à l'époque de Josias la composition du Deutéronome, avoue lui-même être fort embarrassé par ce passage. — L'Héthéen : voir la note sur Exode, xxiii, 23. — L'Amorrhéen : voir Genèse, xv, 16. — Le Chananéen : voir Deutéronome, vii, 1. — Le Phéréséen, l'Hévéen, le Jébuséen : voir Exode, xxiii, 23.

18. Afin qu'ils ne vous apprennent pas... : en de-

hors des lois générales de la guerre, lois cruelles alors et que seul le christianisme devait adoucir, nous avons ici une autre raison qui explique l'extermination des Chananéens : le contact intime entre eux et les Israélites aurait fatalement amené ces derniers à l'idolâtrie.

19. Quand tu assiégeras une ville... : 4^e règle, s'occupant du siège même des places fortes, y. 19-20 : les ordonnances précédentes n'avaient réglé que ce qui devait être fait, soit avant, soit après le siège des villes.

XXI. 1. Quand on trouvera... : l'auteursacré ouvre ici une sorte de parenthèse, pour régler l'expiation des meurtres dont les auteurs seraient restés inconnus, y. 1-9.

τὴν δάμαλιν ἐν τῇ φάρμαγγι. 5 Καὶ προσελύθονται οἱ ἱερεῖς οἱ Λευῖται, ὅτι αὐτοὺς ἐπέλεξεν κύριος ὁ Θεὸς παρεστηκέναι αὐτῷ καὶ εὐλογεῖν ἐπὶ τῷ ὀνόματι αὐτοῦ· καὶ ἐπὶ τῷ στόματι αὐτῶν ἔσται πᾶσα ἀντιλογία καὶ πᾶσα ἀφή. 6 Καὶ πᾶσα ἡ γερονσία τῆς πόλεως ἐκείνης οἱ ἐγγίζοντες τῷ τραυματίᾳ νύμονται τὰς χεῖρας ἐπὶ τὴν κεφαλὴν τῆς δαμάλλεως τῆς νευροκοπημένης ἐν τῇ φάρμαγγι, 7 καὶ ἀποκριθέντες ἔρουσιν· Αἱ χεῖρες ἡμῶν οὐκ ἐξέχεαν τὸ αἷμα τοῦτο, καὶ οἱ ὀφθαλμοὶ ἡμῶν οὐχ ἔωράκασιν. 8 Πλεως γενοῦ τῷ λαῷ σου Ἰσραήλ, οὓς ἔλυτροῶσω κύριε, ἵνα μὴ γένηται αἷμα ἀνάιτιον ἐν τῷ λαῷ σου Ἰσραήλ. Καὶ ἐξιλασθήσεται αὐτοῖς τὸ αἷμα. 9 Σὺ δὲ ἐξαρεῖς τὸ αἷμα τὸ ἀνάιτιον ἐξ ὑμῶν αὐτῶν, ἐὰν ποιήσης τὸ καλὸν ἢ καὶ τὸ ἀρεστον ἔναντι κυρίου τοῦ Θεοῦ σου¹.

10 Ἐὰν δὲ ἐξεληθὼν εἰς πόλεμον ἐπὶ τοὺς ἐχθρούς σου, καὶ παραδῶ σοι κύριος ὁ Θεός σου εἰς τὰς χεῖράς σου, καὶ προνομήσης τὴν προνομήν αὐτῶν, 11 καὶ ἴδῃς ἐν τῇ προνομῇ γυναικα καλὴν τῷ εἶδει, καὶ ἐνθυμηθῆς αὐτῆς, καὶ λάβῃς αὐτὴν σεαυτῷ γυναικα 12 καὶ εἰσαῆξῃς αὐτὴν ἔνδον εἰς τὴν οἰκίαν σου, καὶ ἔξωρήσεις τὴν κεφαλὴν αὐτῆς, καὶ περιονυχεῖς αὐτὴν, 13 καὶ περιελεῖς τὰ ἱμάτια τῆς αἰχμαλωσίας ἀπ' αὐτῆς, καὶ καθιεῖται ἐν τῇ οἰκίᾳ σου καὶ κλαύσεται τὸν πατέρα καὶ τὴν μητέρα μῆνος ἡμέρας· καὶ μετὰ ταῦτα εἰσελεύσῃ πρὸς αὐτὴν καὶ συννοικοιωθήσῃ αὐτῇ, καὶ ἔσται σου γυνή. 14 Καὶ ἔσται, ἐὰν μὴ θέλῃς αὐτὴν, ἐξαποστελεῖς αὐτὴν ἑλευθέρουσαν, καὶ πράσει οὐ πραθήσεται ἀργυρίου· οὐκ ἀφαιτήσεις αὐτὴν, διότι ἐταπείνωσας αὐτὴν.

5. AEF: ἐξελέξατο κύρ. ὁ θ. σου. 7. AEF: οὐχ ἔωρ. 8. AF† (p. κύριε) ἐκ γῆς Αἰγύπτου. 9. EF: ἐὰν ποιήσῃτε. A* σου. 10. AEF: Ἐὰν δὲ ἐξελέθῃς. AEF* σοι. AEF† (p. σοι) αὐτοῦς. 12. A: καὶ εἰσαῆξῃς. 13. A† (p. αἰχμαλ. et πατ. et μητ.) αὐτῆς. 14. EF: Ἐὰν μὴ θελήσῃς.

ה ונגשו הפהנים בני לוי פי כם בחר יהוה אלהיו לשרתו ולבקר בשרם יהוה ועל פיהם יהיה פלריב וכל נגע: וכל זקני העיר יהוה תקרבם אל ההלל ורחצו את ידיהם על העגלה הערופה בחל: וענו ואמרו ידיו לא שפכה את הדם הזה ועינו לא רא: פשר לעמך ישראל אשר שדית יהוה ואלתתן דם נקי בקרב עמך ישראל ונפסר להם הדם: ואתה תבער הדם הנקי מקרבך פי תעשה הישר בעיני יהוה:

49 מ ט ד ד

כי תצא למלחמה על איבך ונתנו יהוה אלהיו בידך ושבת שבו: וראית בשביתה אשת יפת תאר והשקת בה ולקחת לה לאשה: ותבאתה אל תוך ביתך ונגלתה את ראשה ועשתה את צפרניה: והסירה את שמלת שביתה מעליה ושבה בביתה ובכתה את אביה ואת אמה ירה ימים ואחר פן תבוא אליה ובעלתה והיתה לה לאשה: והיה אם לא תפצת בה ושלחתה לנפשה ומלך לא תמכרנה בכסף לא תתעמר בה תחת אשר ענייתה: ט

v. 7. 'שבו ק'

5. Et que toute affaire, et tout ce qui est pur ou impur soit jugé par leur avis. Hébreu et Septante: « et à leur décision (sur leur bouche) sera toute dispute et tout dommage ».

6. Viendront près de celui qui aura été tué. Hébreu et Septante: « qui seront les voisins (de l'endroit) du meurtre ». — Sur la génisse. Septante: « sur la tête de la génisse ».

9. Qui a été versé, lorsque tu auras fait ce qu'a

ordonné le Seigneur. Septante: « de vous autres, si tu fais le bien et ce qui est agréable devant le Seigneur ton Dieu ».

10. Que tu les emmènes captifs. Hébreu et Septante: « et que tu aies pris leur butin ».

14. Elle ne se fixe point dans ton cœur. Hébreu: « elle ne te plaît plus »; Septante: « tu ne la veux plus ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (6³). *Droit de guerre (XX-XXI, 14).*

cépit : et cædent in ea cervicés vitulæ : ⁵ accedéntque sacerdótes filii Levi, quos elégerit Dóminus Deus tuus ut ministrent ei. et benedicant in nómine ejus, et ad verbum eórum, omne negótium. et quidquid mundum, vel immúndum est, judicétur. ⁶ Et vénient majóres natu civitátis illius ad interféctum, lavabúntque manus suas super vitulam. quæ in valle percússa est, ⁷ et dicent : Manus nostræ non effudérunt sánguinem hunc, nec óculi viderunt : ⁸ propitius esto pópulo tuo Israel. quem redemísti, Dómine, et ne réputes sánguinem innocéntem in médio pópuli tui Israel. Et auferétur ab eis reátus sánguinis : ⁹ tu autem aliénus eris ab innocéntis cruóre, qui fusus est, cum féceris quod præcépit Dóminus.

Homicidii expiatio sequitur.

Ex. 13, 13.

Deut. 10, 6; 15, 5.

Deut. 17, 8-9; Par. 19, 8, 11.

Ps. 25, 6; 72, 13. Mat. 27, 24.

Deut. 15, 15; 3, 15; 24, 18.

Deut. 19, 13. Num. 35, 33.

Quid erga captivam agendum.

Lev. 14, 8. Num. 8, 7. Jer. 7, 29. Mich. 1, 16.

Deut. 24, 1.

Ex. 21, 8.

couperont dans cette vallée le cou à la génisse. ⁵ Alors s'approcheront les prêtres, enfants de Lévi, que le Seigneur ton Dieu aura choisis pour qu'ils le servent, qu'ils bénissent en son nom, et que toute affaire, et tout ce qui est pur ou impur, soit jugé par leurs avis. ⁶ Et les anciens de cette ville viendront près de celui qui aura été tué ; ils laveront leurs mains sur la génisse, qui aura été frappée dans la vallée, ⁷ et ils diront : Nos mains n'ont pas versé ce sang, et nos yeux ne l'ont pas vu : ⁸ soyez propice à votre peuple d'Israël, que vous avez racheté, ô Seigneur, et n'imputez point un sang innocent versé au milieu de votre peuple d'Israël ! Et l'imputation du sang sera écartée d'eux. ⁹ Pour toi, tu seras étranger au sang de l'innocent, qui a été versé, lorsque tu auras fait ce qu'a ordonné le Seigneur.

¹⁰ » Si tu sors pour le combat contre tes ennemis, et que le Seigneur ton Dieu les livre en ta main, que tu les emmènes captifs, ¹¹ que tu voies dans le nombre des captifs une femme belle, que tu l'aimes et que tu veuilles l'avoir pour femme, ¹² tu l'introduiras en ta maison : elle rasera sa chevelure et coupera ses ongles, ¹³ elle quittera le vêtement avec lequel elle a été prise, et, assise en ta maison, elle pleurera son père et sa mère pendant un mois : et après cela, tu viendras vers elle, tu dormiras avec elle, et elle sera ta femme. ¹⁴ Mais si dans la suite elle ne se fixe point dans ton cœur, tu la renverras libre, et tu ne pourras pas la vendre pour de l'argent, ni l'opprimer par ta puissance, parce que tu l'as humiliée.

8. *L'imputation du sang sera écartée d'eux*, c'est-à-dire : il ne sera pas demandé compte aux enfants d'Israël du sang innocent versé au milieu d'eux.

10. *Si tu sors pour le combat...* : Moïse revient à la question du droit de guerre, pour porter un dernier règlement au sujet des captives, §. 10-14. — *Que tu les emmènes captifs* : voir plus haut, la note sur *Nombres*, xxxi, 18.

11. *Que tu veuilles l'avoir pour femme* : il ne s'agit pas ici des Chananéennes, qui devaient être exterminées, mais des femmes d'autre race, car les

Hébreux devaient avoir de nombreux ennemis à combattre.

12-13. *Elle rasera sa chevelure, etc.* : cérémonies symboliques, destinées à montrer que la captive quittait sa race d'origine pour entrer par adoption dans celle du peuple de Dieu.

14. *Tu la renverras libre...* Ce trait et ceux qui l'accompagnent montrent combien la législation mosaïque était supérieure à celle de tous les autres peuples de cette époque, pour qui les prisonnières de guerre n'étaient qu'un jouet.

15^o Ἐὰν δὲ γένωνται ἀνθρώπῳ δύο γυναῖκες, μία αὐτῶν ἡγαπημένη καὶ μία αὐτῶν μισουμένη, καὶ τέκνων αὐτῷ ἢ ἡγαπημένη καὶ ἡ μισουμένη, καὶ γένηται υἱὸς πρωτότοκος τῆς μισουμένης, 16^o καὶ ἔσται, ἢ ἂν ἡμεῖς κατακληρονομήσῃ τοῖς υἱοῖς αὐτοῦ τὰ ὑπάρχοντα αὐτοῦ, οὐ δυνήσεται πρωτοτοκεῦσαι τῷ υἱῷ τῆς ἡγαπημένης, ὑπεριδὼν τὸν υἱὸν τῆς μισουμένης τὸν πρωτότοκον 17^o ἀλλὰ τὸν πρωτότοκον υἱὸν τῆς μισουμένης ἐπιγνώσεται δοῦναι αὐτῷ διπλᾶ ἀπὸ πάντων ὧν ἂν εὗρεθῇ αὐτῷ· ὅτι οὗτος ἐστὶν ἀρχὴ τέκνων αὐτοῦ, καὶ τούτῳ καθήκει τὰ πρωτοτοκεία.

18^o Ἐὰν δὲ τιμὴ ἢ υἱὸς ἀπειθῆς καὶ ἐρεθιστής, οὐχ ὑπακούων φωνὴν πατρὸς καὶ φωνὴν μητρὸς, καὶ παιδεύσωσιν αὐτόν, καὶ μὴ εἰσακούῃ αὐτῶν 19^o καὶ συλλαβόντες αὐτὸν ὁ πατὴρ αὐτοῦ καὶ ἡ μήτηρ αὐτοῦ, καὶ ἐξάξουσιν αὐτὸν ἐπὶ τὴν γερουσίαν τῆς πόλεως αὐτοῦ καὶ ἐπὶ τὴν πύλην τοῦ τόπου, 20^o καὶ ἐροῦσι τοῖς ἀνδράσι τῆς πόλεως αὐτῶν Ὁ υἱὸς ἡμῶν οὗτος ἀπειθεῖ καὶ ἐρεθίζει, οὐχ ὑπακούει τῆς φωνῆς ἡμῶν, συμβολοκοπιῶν οἰνοπλυγεῖ. 21^o Καὶ λιθοβολήσουσιν αὐτόν οἱ ἄνδρες τῆς πόλεως αὐτοῦ ἐν λίθοις, καὶ ἀποθανεῖται. Καὶ ἐξαρεῖς τὸν πονηρὸν ἐξ ὑμῶν αὐτῶν καὶ οἱ ἐπίλοιποι ἀκούσαντες φοβηθήσονται.

22^o Ἐὰν δὲ γένηται ἐν τιμῇ ἀμαρτία κρίμα θανάτου, καὶ ἀποθάνῃ, καὶ κρεμάσῃτε αὐτὸν ἐπὶ ξύλου, 23^o οὐ κοιμηθήσεται τὸ σῶμα αὐτοῦ ἐπὶ τοῦ ξύλου, ἀλλὰ ταρῆ θάψετε αὐτὸ ἐν τῇ ἡμέρῃ ἐκείνῃ, ὅτι κεκατηραμένος ὑπὸ θεοῦ πᾶς κρεμάμενος ἐπὶ ξύλου, καὶ οὐ μὴ μιανεῖτε τὴν γῆν, ἣν κύριος ὁ θεὸς σου δίδωσί σοι ἐν κλήρῳ.

XXII. Μὴ ἰδὼν τὸν μύσχον τοῦ ἀδελφοῦ σου, ἢ τὸ πρόβατον αὐτοῦ πλανώμενα

16. AEF: κατακληροδοτή τοῖς... πρωτο. τὸν υἱόν. 18. AE: πατὴρ αὐτοῦ... μητὴρ αὐτοῦ. A: εἰσακούση αὐτῶν. AEF* (a. ἐξάξ.) καὶ; † (in f.)

כִּי־תִהְיֶינָה לְאִישׁ שְׁתֵּי נָשִׁים הַאֲהֶבֶת וְהַשְׂנֵאָה וַיֵּלְדוּ־לּוֹ בָנִים הַאֲהֶבֶת וְהַשְׂנֵאָה וְהָיָה הַבֵּן הַבְּכֹר לְשְׂנֵאָהּ׃ וְהָיָה בְיָוֶם הַנִּזְכָּר לָךְ אֶת־בְּנָיו אֶת אֲשֶׁר־יִהְיֶה לָּךְ לֹא יִרְבֵּל לְבַבְךָ אֶת־בְּנֵי־הַאֲהֶבֶת עַל־בְּנֵי בֶן־הַשְׂנֵאָה הַבְּכֹר׃ כִּי אֶת־הַבְּכֹר בֶּן־הַשְׂנֵאָה יִפִּיר לָתֶת לּוֹ פֶּה שְׁנַיִם בְּכָל אֲשֶׁר־יִמָּצֵא לּוֹ כִּי־הוּא רֵאשִׁית אֲנִי לּוֹ מִשְׁפַּט הַבְּכֹרָה׃ ס

כִּי־יִהְיֶה לְאִישׁ בֵּן סוֹתֵר וּמְזֵרָה אֵינֶנּוּ שְׂמֵעַ בְּקוֹל אָבִיו וּבְקוֹל אִמּוֹ׃ וַיִּפְרְוּ אֹתוֹ וְלֹא יִשְׁמַע אֲלֵיהֶם׃ וַתִּפְשְׁוּ בּוֹ אָבִיו וְאִמּוֹ וְהִזְכִּיאוּ אֹתוֹ אֶל־זַקְנֵי עִירוֹ וְאֶל־שַׁעַר מִקְדָּוֶה׃ כ וְאָמְרוּ אֶל־זַקְנֵי עִירוֹ בְּנֵנוּ זֶה סוֹתֵר וּמְזֵרָה אֵינֶנּוּ שְׂמֵעַ בְּקוֹלֵנוּ זֹכֵל׃ 21 וְסָבֵא׃ וַרְגַּמְתּוּ כָּל־אֲנָשֵׁי עִירוֹ בְּאֲבָנִים וּמָת וּבַעֲרַת הָרַע מִקְרַבָּהּ וְכָל־יִשְׂרָאֵל יִשְׁמְעוּ וַיִּרְאוּ׃ ס 22 וְכִי־יִהְיֶה בְּאִישׁ תְּטֵא מִשְׁפַּט־מָוֶת וְהוֹיַמְתָּ וְתָלִיתָ אֹתוֹ עַל־עֵץ׃ 23 לֹא־תָלִין נִבְלָתוֹ עַל־הָעֵץ כִּי־קָבֹר תִּקְבְּרֶנּוּ בַּיּוֹם הַהוּא כִּי־קָלַת אֲלֵהֶם תָּלִיו וְלֹא תִשְׂמָא אֶת־אֲדָמַתְהָ אֲשֶׁר יִהְיֶה אֶלְתֵּיהָ כִּתָּן לָךְ נִתְלָה׃ ס

XXII. לֹא־תִרְאֶה אֶת־שׂוֹר אֹהֶיךָ אִוֹ אֶת־שׂוֹ נִדְהִים וְהִתְעַלְמָתָ מֵהֶם

αὐτοῦ. 20. AE: πόλεως αὐτοῦ. A: οἱ ἀκούει. 22. A: κρεμάση. 23. AEF: οὐκ ἐπικοιμηθήσεται... θάψετε αὐτόν. EF: μὴ μιάνητε.

16. Et le préférer au fils de la femme odieuse. Hébreu et Septante : « en place du fils de celle qui est haïe, et qui est l'aîné ».

18. Le commandement de son père ou de sa mère. Hébreu et Septante : « la voix de son père et la voix de sa mère ». — Et qui, ayant été repris, dédaigne d'obéir. Hébreu et Septante : « et qu'ils le réprimandent et qu'il ne les écoute pas ».

19. Ils le prendront. Hébreu et Septante : « son père et sa mère le prendront ». — La porte du jugement. Hébreu et Septante : « la porte de cet endroit ».

20. Et ils leur diront. Hébreu : « et ils diront aux anciens de sa ville ». Septante : « et ils diront aux hommes de leur ville ».

21. Et que tout Israël. Septante : « et que ceux qui restent ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (c). Droit privé (XXI, 15-XXVI) : droit d'aïnesse, etc.

¹⁵ Si habuerit homo uxores duas, unam dilectam, et alteram odiosam, genuerintque ex eo liberos, et fuerit filius odiosæ primogénitus, ¹⁶ volueritque substantiam inter filios suos dividere, non poterit filium dilectæ facere primogénitum, et præferre filio odiosæ: ¹⁷ sed filium odiosæ agnoscat primogénitum, dabitque ei de his quæ habuerit cuncta duplicia: iste est enim principium liberorum ejus, et huic debentur primogénita.

c) Jus primogenitit.
Gen. 29, 30.

1 Par. 5, 1.

Gen. 49, 3.

¹⁸ Si genuerit homo filium contumacem et protèrvum, qui non aúdiat patris aut matris imperium, et coercitus obedire contempserit: ¹⁹ apprehédend eum, et ducent ad seniôres civitatis illius, et ad portam judicii, ²⁰ dicentque ad eos: Filius noster iste protèrvus et contumax est, mónita nostra audire contemnit, comessationibus vacat, et luxúriæ atque conviviis: ²¹ lapidibus eum obruet pópulus civitatis: et morietur, ut auferatis malum de médio vestri, et univèrsus Israel aúdiens pertimescat.

De filiis contumacibus.
Dent. 5, 16.
Ex. 20, 12.

Prov. 19, 15-20.

Dent. 21, 6; 22, 15; 25, 7.
Ruth, 4, 1-2.

Dent. 13, 10.

Dent. 19, 19-20; 17, 12-13; 13, 5-6.

Cadavera inapitibulo.

Dent. 22, 26.
Rom. 6, 23.
Joa. 5, 16-18.
Num. 25, 4.
2 Reg. 4, 12; 21, 6, 9.
Gen. 40, 19.
Jos. 6, 29; 19, 27.
Joa. 19, 31.
Gal. 3, 13.

De caritate.
Ex. 23, 4.
Tob. 2, 21.

¹⁵ » Si un homme a deux femmes, l'une chérie, l'autre odieuse, et qu'elles aient eu des enfants de lui, que le fils de la femme odieuse soit le premier-né, ¹⁶ et que l'homme veuille partager son bien entre ses enfants, il ne pourra pas faire le fils de la femme chérie, son premier-né, et le préférer au fils de la femme odieuse; ¹⁷ mais il reconnaîtra le fils de la femme odieuse pour le premier-né, et lui donnera le double de tout ce qu'il a: celui-là en effet est le premier de ses enfants, et c'est à lui qu'est dû le droit d'aïnesse.

¹⁸ » Si un homme engendre un fils rebelle et insolent, qui n'écoute point le commandement de son père ou de sa mère et qui, ayant été repris, dédaigne d'obéir, ¹⁹ ils le prendront et le conduiront aux anciens de la ville et à la porte du jugement, ²⁰ et ils leur diront: Notre fils est insolent et rebelle, il dédaigne d'écouter nos avertissements; il passe sa vie dans la débauche, dans la dissolution et dans les festins. ²¹ Le peuple de la ville le lapidera, et il mourra, afin que vous ôtiez le mal d'au milieu de vous, et que tout Israël, l'entendant, soit épouvanté.

²² » Quand un homme aura commis un péché qui doit être puni de mort, et que, condamné à mort, il aura été pendu à une potence, ²³ son cadavre ne demeurera point sur le bois, mais dans le même jour il sera enseveli, parce qu'il est maudit de Dieu, celui qui est pendu au bois: et tu ne souilleras en aucune manière la terre que le Seigneur ton Dieu t'aura donnée en possession.

XXII. ¹ » Tu ne verras point le bœuf de ton frère ou sa brebis égarés,

c) Droit privé, XXI, 15—XXVI.

¹⁵. Si un homme a deux femmes... : 1^o Droit d'aïnesse, §. 15-17. Ce droit renfermait plusieurs prérogatives: la double part, c'est-à-dire que l'aîné avait, dans la succession paternelle, une part double, en valeur, de celle de chacun de ses frères; — la dignité sacerdotale pendant l'époque antérieure à Moïse et à l'élection des Léuites; — enfin, une certaine autorité sur les frères puînés.

¹⁶. Il ne pourra pas faire le fils de la femme chérie son premier-né, c'est-à-dire transférer sur lui les prérogatives du droit d'aïnesse. Ce droit de translation existait avant Moïse: Isaac l'exerce en faveur de Jacob et au détriment d'Ésaü, *Genèse*, xxvii; Jacob, à son tour, déshérite Ruben du droit d'aïnesse

et confère la double part à Joseph et la prééminence à Juda, *Genèse*, xlviii, 5; xlix, 4, 8. Dans ces deux cas, la translation était justifiée par de graves raisons. Mais des abus étaient à craindre, par exemple celui dont parle Moïse en ce passage, et c'est pourquoi il retire aux pères de famille le droit dont ils avaient joui jusque-là.

¹⁷. Le double de tout ce qu'il a: le double de ce qu'aura chacun de ses frères.

¹⁸. Si un homme engendre... : 2^o Châtiment des enfants rebelles, §. 18-21.

²². Quand un homme... : 3^o Cadavres des pendus, §. 22-23. Cf. la note sur *Nombre*, xxv, 4.

XXII. 1. Tu ne verras point... : 4^o Charité envers le prochain, §. 1-4.

1 ἐν τῇ ὁδῷ¹ ὑπερίδης αὐτά· ἀποστροφῆ ἀποστρέψεις αὐτὰ τῷ ἀδελφῷ σου, καὶ ἀποδώσεις αὐτῷ. 2 Ἐὰν δὲ μὴ ἐγγίξῃ ὁ ἀδελφός σου πρὸς σε μὴδὲ ἐπίστη αὐτόν, συνάξεις αὐτόν ἐνδον εἰς τὴν οἰκίαν σου, καὶ ἔσται μετὰ σοῦ ἕως ἂν ζητήσῃ αὐτὰ ὁ ἀδελφός σου, καὶ ἀποδώσεις αὐτῷ. 3 Οὕτω ποιήσεις τὸν ὄνον αὐτοῦ, καὶ οὕτω ποιήσεις τὸ ἱμάτιον αὐτοῦ, καὶ οὕτω ποιήσεις κατὰ πᾶσαν ἀπώλειαν τοῦ ἀδελφοῦ σου ὅσα ἐὰν ἀπολήται παρ' αὐτοῦ καὶ εὐρύς, οὐ δυνήσῃ ὑπερεἶδειν. 4 Οὐκ ὄψῃ τὸν ὄνον τοῦ ἀδελφοῦ σου ἢ τὸν μύσχον αὐτοῦ πεπτωκότας ἐν τῇ ὁδῷ, μὴ ὑπερίδης αὐτούς· ἀνιστῶν ἀναστήσεις μετ' αὐτοῦ.

5 Οὐκ ἔσται σκευὴ ἀνδρός ἐπὶ γυναικὶ οὐδὲ μὴ ἐνδύσεται ἀνὴρ στολὴν γυναικείαν· ὅτι βδέλυγμα κυρίῳ τῷ Θεῷ σου ἔστι πᾶς ποιῶν ταῦτα.

6 Ἐὰν δὲ συναντήσῃς νοσοῖσιν ὄρνέων πρὸ προσώπου σου ἐν τῇ ὁδῷ ἢ ἐπὶ παντὶ δένδρῳ ἢ ἐπὶ τῆς γῆς, νοσοῖς ἢ ὠοῖς, καὶ ἢ μήτηρ θάλασση ἐπὶ τῶν νοσοῶν ἢ ἐπὶ τῶν ὠῶν, οὐ λήψῃ τὴν μητέρα μετὰ τῶν τέκνων· 7 ἀποστολῆ ἀποστελεῖς τὴν μητέρα, τὰ δὲ παιδία λήψῃ σεαυτῷ, ἵνα εὖ σοι γένηται καὶ πολυήμερος γένη.

8 Ἐὰν οἰκοδομήσῃς οἰκίαν καινὴν, καὶ ποιήσεις στεφάνην τῷ δώματί σου, καὶ οὐ ποιήσεις φρόνον ἐν τῇ οἰκίᾳ σου, ἐὰν πέση ὁ πεσὼν ἀπ' αὐτοῦ.

9 Οὐ κατασπερεῖς τὸν ἀμπελῶνά σου διάφορον, ἵνα μὴ ἀγασθῆ τὸ γέννημα καὶ τὸ σπέρμα ὃ ἐὰν σπειρῆς μετὰ τοῦ γεννήματος τοῦ ἀμπελῶνός σου. 10 Οὐκ ἀροτριώσεις ἐν μύσχω καὶ ὄνῳ ἐπὶ τὸ αὐτό. 11 Οὐκ ἐνδύσῃ κίβδηλον, ἔρια καὶ λίνον ἐν τῷ αὐτῷ.

1. A²E* καὶ ἀποδώσεις αὐτῷ. 2. AF: πρὸς σε ὁ ἀδ. σου. AE: συνάξ. αὐτά. AEF† (a. αὐτῷ) αὐτά. 3. F: (1. ἐὰν) ἄν (eti. 9). AEF: εὐρύς αὐτά. AE† (in f.) αὐτά. 4. A¹EF: πεπτωκότα. AF: ὑπερί.

2 הַעֲבֹד תְּשִׁיבָם לְאָחִיךָ: וְאִם-לֹא קָרֹב אָחִיךָ אֵלֶיךָ וְלֹא יִדְעֶהוּ וְאִם-פָּתוּ אֶל-תּוֹךְ בֵּיתְךָ וְהִנֵּה עִמָּךָ עַד דָּרַשׁ אָחִיךָ אֹתוֹ וְהִשְׁבַּתוֹ לּוֹ:

3 וְכֵן תַּעֲשֶׂה לְחִמּוֹרוֹ וְכֵן תַּעֲשֶׂה לְשִׁמְלֹתָיו וְכֵן תַּעֲשֶׂה לְכָל-אֲבֵדֹת אָחִיךָ אֲשֶׁר-תֵּאבֹד מִמֶּנּוּ וּמִצָּאֵתָהּ

4 לֹא תִקַּח לְהַתְעַלֵּם: ס לֹא-תִרְאֶה אֶת-חִמּוֹר אָחִיךָ אִו שׁוֹרוֹ בְּסָלִים בְּדָרְךָ וְהִתְעַלַּמְתָּ מֵהֶם הֲקָם תִּקְוָם עִמּוֹ: ס

ה לֹא-יִהְיֶה כְּלִי-גִבּוֹר עַל-אִשָּׁה וְלֹא-יִלְבַּשׁ גִּבּוֹר שִׁמְלֹת אִשָּׁה כִּי תִזְעַבְתָּ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּלַעֲשֶׂה אֵלֶיךָ: פ

6 כִּי יִקְרָא קֹרֶב-שׁוֹרוֹ לְפָנֶיךָ בְּדָרְךָ בְּכַל-עֵץ אִו עַל-הָאָרֶץ אֲפֹרֹתִים אִו בֵּיצִים וְהָאֵם רֹבֶצֶת עַל-הָאֲפֹרֹתִים אִו עַל-הַבֵּיצִים לֹא-תִקַּח הָאֵם עַל-הַבָּנִים:

7 שְׁלַח תִּשְׁלַח אֶת-הָאֵם וְאֶת-הַבָּנִים תִּקַּח-לָךְ לְמַעַן יִיטַב לָךְ וְהָאֲרָבָה יָמִים: ס

8 כִּי תִבְנֶה בַּיִת הַדָּשׁ וְעָשִׂיתָ מַעֲקֶה לְגִגְתָּךְ וְלֹא-תִשִּׂים דָּמִים בְּבֵיתְךָ כִּי-יִפֹּל הַנֶּפֶל מִמֶּנּוּ:

9 לֹא-תִזְרַע בְּרִמָּה בְּלֶאֱמִים כִּי-תִקְדַּשׁ הַמְּלָאָה הַזֹּרַע אֲשֶׁר תִּזְרַע וְתִבּוֹאֵת הַתְּהַרֵּשׁ: ס לֹא-תִתְהַרֵּשׁ בְּשׁוֹר-וּבַחֲמֹר יַחְדָּו: לֹא תִלְבַּשׁ שְׁעִטָּו

11 צִמְרֹם וּפְשָׁפְשֵׁי יַחְדָּו: ס

קצב בו"ק" v. 9.

αὐτά. A: ἀναστήσεις (AE† αὐτά). 6. A: δένδρει. 7. AEF: πόλ. ἔση. 8. AEF: Ἐὰν δὲ. AE* καὶ. A: ἀπ' αὐτῆς. 12. AE: λίνον ἐπὶ τὸ αὐτό.

XXII. 4. Égarés. Les Septante ajoutent : « dans la route ». 2. Quand même ce frère ne serait pas ton parent, et que tu ne le connaîtrais pas. Hébreu et Septante : « mais si ton frère ne demeure pas près de toi et que tu ne le reconnaites pas ». — Et les reçoit. Septante : « et tu lui donneras ».

8. Tu feras un mur au toit tout autour, de peur qu'il y ait du sang versé en la maison, et que tu sois coupable, quelqu'un tombant et roulant de haut en bas. Hébreu et Septante : « tu feras une balustrade autour de ton toit, et tu n'occasionneras pas (d'effusion) de sang dans ta maison, si quelqu'un tombait de là ».

H^o Discours (V-XXVI). — 2^o (c). Droit privé (XXI, 15-XXVI) : charité, modestie, etc.

bis : sed reduces fratri tuo, ² etiãmsi non est propinquus frater tuus, nec nosti eum : duces in domum tuam, et erunt apud te quãmdiu quærat ea frater tuus, et recipiat. ³ Similiter facies de ásino, et de vestimẽto, et de omni re fratris tui, quæ perierit : si inveneris eam, ne negligas quasi aliẽnam. ⁴ Si videris ásinum fratris tui aut bovem cecidisse in via, non despicias, sed sublevabis cum eo.

⁵ Non induetur mulier veste virili, nec vir utetur veste feminea : abominabilis enim apud Deum est qui facit hæc.

⁶ Si ambulans per viam, in árbore vel in terra nidum avis inveneris, et matrem pullis vel ovis desuper incubantem : non tenebis eam cum filiis, ⁷ sed abire patieris, captos tenens filios : ut bene sit tibi, et longo vivas tẽpore.

⁸ Cum ædificaveris domum novam, facies murum tecti per circuitum : ne effundatur sanguis in domo tua, et sis reus labẽnte alio, et in præceps ruẽte.

⁹ Non seres vineam tuam áltero sãmine : ne et semẽntis quam sevisti, et quæ nascuntur ex vinea, páriter sanctificẽntur. ¹⁰ Non arabis in bove simul et ásino. ¹¹ Non indueris vestimẽto, quod ex lana linõque contẽxtum est.

Lex de charitate.

Lev. 6, 3-4.

Ex. 23, 5.

Modestia in veste.

De nidis.

Lev. 22, 28.

De tectis.

Deut. 20, 5.

1 Reg. 9, 25.
Ex. 16, 3.

Aliqua non ius-cenda.

Lev. 19, 19.
Luc. 13, 6.

Ex. 22, 29.
Num. 15, 27.
2 Cor. 6, 14.

Lev. 19, 19.

en passant outre, mais tu les ramèneras à ton frère. ² quand même ce frère ne serait pas ton parent, et que tu ne le connaîtrais pas ; tu les conduiras dans ta maison, et ils seront chez toi jusqu'à ce que ton frère les cherche et les reçoive *de toi*. ³ Tu feras pareillement pour l'âne, pour le vêtement et pour toute chose que ton frère aura perdue : si tu la trouves, tu ne la négligeras point comme étrangère. ⁴ Si tu vois que l'âne de ton frère, ou son bœuf, est tombé dans le chemin, tu ne détourneras point les yeux, mais tu les relèveras avec lui.

⁵ » Une femme ne mettra point un vêtement d'homme, et un homme ne se servira point d'un vêtement de femme : car il est abominable devant Dieu, celui qui fait cela.

⁶ » Si, marchant dans le chemin, tu trouves sur un arbre ou à terre un nid d'oiseau, et la mère couchée sur les petits ou sur les œufs, tu ne retiendras point la mère avec ses petits, ⁷ mais tu la laisseras aller en tenant les petits captifs, afin que bien t'arrive, et que tu vives longtemps.

⁸ » Lorsque tu auras bâti une maison nouvelle, tu feras un mur au toit tout autour, de peur qu'il y ait du sang versé en ta maison et que tu sois coupable, quelqu'un tombant et roulant de haut en bas.

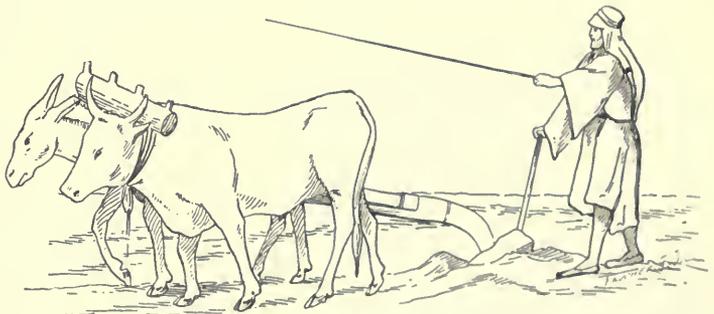
⁹ » Tu ne sèmeras point dans ta vigne d'autre semence, de peur que la semence que tu auras semée et ce qui naît de la vigne ne soient pareillement sanctifiés. ¹⁰ Tu ne laboureras point avec un bœuf et un âne ensemble. ¹¹ Tu ne te revêtiras point d'un vêtement qui soit tissu de laine et de lin.

5. Une femme... : 5^o Loi de modestie dans le vêtement, §. 3.

6. Si marchant dans le chemin... : 6^o Lois d'humanité, §. 6-8.

8. De peur qu'il y ait du sang versé. En Orient, les toits des maisons sont plats et on y va souvent prendre l'air : de là la nécessité de parapets pour prévenir les chutes.

9. Tu ne sèmeras point... : 7^o Proscription de différents mélanges, §. 9-11. Sur le sens mystique de cette loi, voir la note du Lévitique, xix, 19.



Bœuf et âne attelés à la même charrue (§. 10).
(Scène moderne, d'après une photographie.)

II^{us} Sermo (V-XXVI). — 2^o (c). De jure privato (XXI, 15-XXVI) : sponsa accusata.

¹² Στροπετά ποιήσεις σεαντιῶ ἐπὶ τῶν τεσ-
σάρων κρασπέδων τῶν περιβολαίων σου, ἃ
ἐὰν περιβάλλῃ ἐν αὐτοῖς.

¹³ Ἐὰν δέ τις λάβῃ γυναῖκα καὶ συνοικήσῃ
αὐτῇ, καὶ μισήσῃ αὐτήν ¹⁴ καὶ ἐπιθῇ αὐτῇ
προφασιστικούς λόγους, καὶ κατενέγκῃ αὐ-
τῆς ὄνομα πονηρὸν καὶ λέγῃ· Τὴν γυναῖκα
ταύτην ἔλληφα, καὶ προσελθὼν αὐτῇ οὐχ
εὖρηκα αὐτῆς τὰ παρθένια· ¹⁵ καὶ λαβὼν ὁ
πατὴρ τῆς παιδὸς καὶ ἡ μήτηρ ἐξοίσουσι τὰ
παρθένια τῆς παιδὸς πρὸς τὴν γεροσυσίαν ἐπὶ
τὴν πύλνῃ, ¹⁶ καὶ ἔρει ὁ πατὴρ τῆς παιδὸς
τῇ γεροσυσίᾳ· Τὴν θυγατέρα μου ταύτην δέ-
δωκα τῷ ἀνθρώπῳ τούτῳ γυναῖκα, καὶ μι-
σήσας αὐτήν ¹⁷ νῦν οὗτος ἐπιτίθειον αὐτῇ
προφασιστικούς λόγους, λέγων· Οὐχ εὖρηκα
τῇ θυγατρὶ σου παρθένια· καὶ ταῦτα τὰ
παρθένια τῆς θυγατρὸς μου. Καὶ ἀναπτύ-
ξουσι τὸ ἱμάτιον ἐναντίον τῆς γεροσυσίας τῆς
πόλεως. ¹⁸ Καὶ λήψεται ἡ γεροσυσία τῆς
πόλεως ἐκείνης τὸν ἀνθρώπον ἐκείνον, καὶ
παυδέουσιν αὐτόν, ¹⁹ καὶ ζημιώσουσιν αὐ-
τὸν ἑκατὸν σίλγου, καὶ δώσουσι τῷ πατρὶ
τῆς νεάνιδος, ὅτι ἐξήγγεκεν ὄνομα πονηρὸν
ἐπὶ παρθένον Ἰσραηλῆτιν. Καὶ αὐτοῦ ἔσται
γυνή· οὐ δυνήσεται ἐξαποστεῖλαι αὐτήν τὸν
ἅπαντα χρόνον. ²⁰ Ἐὰν δὲ ἐπ' ἀληθείας
γένηται ὁ λόγος οὗτος καὶ μὴ εὐρεθῇ παρ-
θένια τῇ νεάνιδι, ²¹ καὶ ἐξάξουσι τὴν νεάνιν
ἐπὶ τὰς θύρας τοῦ οἴκου τοῦ πατρὸς αὐτῆς,
καὶ λιθοβολήσουσιν αὐτήν ἐν λίθοις, καὶ
ἀποθανεῖται, ὅτι ἐποίησεν ἀφροσύνην ἐν
ὀφθαλμοῖς Ἰσραὴλ, ἐκπορευθεῖσαι τὸν οἶκον τοῦ
πατρὸς αὐτῆς. Καὶ ἐξαρεῖς τὸν πονηρὸν ἐξ
ἐμῶν αὐτῶν.

²² Ἐὰν δὲ εὐρεθῇ ἄνθρωπος κοιμώμενος
μετὰ γυναῖκός συνοικισμένης ἀνδρὶ, ἀποκτε-
νεῖτε ἀμφοτέρους, τὸν ἄνδρα τὸν κοιμώμενον
μετὰ τῆς γυναῖκός καὶ τὴν γυναῖκα· καὶ

12. AEF: ἃ ἄν. 14. A¹F: παρθένια (eti. 15, 17, 20). 17. AF: αὐτὸς νῦν ἐναντι. 21. A* (pr. et alt.) τῶ. AEF† (p. αὐτῇ) οἱ ἄνδρες τῆς πόλεως αὐτῆς. 22. A: ἅμα ἀμφοτέρους, τὸν τε ἄνδρα.

12 יָדָלִים תַּעֲשֶׂה-לָּךְ עַל-אַרְבַּע כְּנָפֵי הַכְּרָסָה-הַזֶּה: ס

13 כִּי-יִקַּח אִישׁ אִשָּׁה וְבָא אֵלֶיהָ וְשָׂנְאָהּ: וְשָׂמָה לָּהּ עֲלִילֹת דְּבָרִים

וְהוֹצִיא עָלֶיהָ שֵׁם רַע וְאָמַר אֶת-הָאִשָּׁה הַזֹּאת לָקַחְתִּי וְאֶקְרַב אֵלֶיהָ

וְלֹא-מִצָּאֵתִי לָהּ בְּתוּלִים: וְלָקַח אָבִי הַנְּעִר וְאִמָּהּ וְהוֹצִיאוּ אֶת-

בְּתוּלֵי הַנְּעִר אֶל-זַקְנֵי הָעִיר הַשְּׂעָרָה: וְאָמַר אָבִי הַנְּעִר אֶל-הַזַּקְנִים אֶת-

בְּתִי נָתַתִּי לְאִישׁ וְהִיא לְאִשָּׁה וַיִּשְׂנָאָהּ: וְהִנֵּה-הִיא שָׂם עֲלֵילֹת דְּבָרִים לְאָמַר

לֹא-מִצָּאֵתִי לְבַתְּךָ בְּתוּלִים וְאֵלֶיהָ בְּתוּלֵי בְּתִי וּפְרָשׁוּ הַשְּׂמָלָה לְפָנַי

זַקְנֵי הָעִיר: וְלָקַחוּ זַקְנֵי הָעִיר-הַזֹּאת אֶת-הָאִישׁ וַיִּסְרוּ אֹתוֹ: וְעָנְשׁוּ אֹתוֹ

מֵאֵה כֶּסֶף וְנָתְנוּ לְאָבִי הַנְּעָרָה כִּי הוֹצִיא שֵׁם רַע עַל בְּתוּלֹת יִשְׂרָאֵל

וְלֹד-תְּהִינָה לְאִשָּׁה לְאִי-יִבְרָךְ לְשִׁלְתָּהּ כָּל-יְמֵיו: ס וְאִם-אָמַת הָיְתָה

הַדָּבָר הַזֶּה לֹא-נִמְצָא אֵי בְּתוּלִים לְנַעֲרָה: וְהוֹצִיאוּ אֶת-הַנְּעִר אֶל-פֶּתַח

בֵּית-אָבִיהָ וּסְקָלוּהָ אֲנָשֵׁי עִירָהּ בְּאֲבָנִים וּמָתָה כִּי-עָשָׂתָה נִבְרָה

כִּי-שָׂאֵל לְזָנוֹת בֵּית אָבִיהָ וּבְעָרָהּ הָרַע מִקְרָבָה: ס

22 כִּי-וַיִּמָּצָא אִישׁ שֹׂכֵב עִם-אִשָּׁה בְּעֵלְת-פֶּסֶל וּמְלֹתָיִם-שְׂנִינָהּ הָאִישׁ הַשֹּׂכֵב עִם-הָאִשָּׁה וְהָאִשָּׁה וּבְעָרָהּ

בְּעָרָהּ ק' v. 20. הַנְּעָרָה ק' v. 15. 16. 21.

14. Qu'il cherche des occasions pour la renvoyer. Hébreu et Septante : « tient sur elle des propos calomnieux ».

15. La prendront, et ils porteront. Hébreu : « prendront et porteront ».

16. Et le père dira. Hébreu et Septante : « et le père de la jeune fille dira aux anciens ».

17. Il lui reproche une réputation très mauvaise. Hébreu et Septante : « Il tient sur elle des propos calomnieux ».

18. Et le flagelleront. Hébreu et Septante : « et le châtieront ».

21. Et les hommes de cette ville, manque dans les Septante.

II^e Discours (V-XXVI). — 2^o (c). Droit privé (XXI, 15-XXVI) : femme accusée, etc.

¹² Funiculos in fimbriis faciēs per quatuor ángulos pállii tui, quo operiēris.

Fimbrie sacrae. Num. 15, 38. Mat. 23, 5.

¹³ Si dúxerit vir uxórem, et póstea ódio habúerit eam, ¹⁴ quæsieritque occasiões quibus dimittat eam, objiciens ei nomen péssimum, et díxerit : Uxórem hanc accépi, et ingrēssus ad eam non invēni virginitatis ejus ad seniōres urbis qui in porta sunt : ¹⁶ et dicet pater : Filiam meam dedi huic uxórem : quam quia odit, ¹⁷ impónit ei nomen péssimum, ut dicat : Non invēni filiam tuam virginem : et ecce hæc sunt signa virginitatis filiæ meæ. Expándent vestimētum coram seniōribus civitatis : ¹⁸ apprehendētque senes urbis illius virum, et verberábunt illum, ¹⁹ condemnāntes insuper centum siclis argēnti, quos dabit patri puēllæ : quóniam diffamávit nomen péssimum super virginem Israel : habebitque eam uxórem, et non póterit dimittere eam ómnibus diēbus vitæ suæ.

De uxore accusata. Deut. 24, 1; 21, 14.

seu falso.

Deut. 25, 3.

Deut. 22, 29. Ex. 21, 22.

Deut. 24, 1.

²⁰ Quod si verum est quod óbicit, et non est in puēlla invēnta virginitas : ²¹ ejiciēt eam extra fores domus patris sui, et lapidibus óbruēt viri civitatis illius, et moriétur : quóniam fecit nefas in Israel, ut fornicarétur in domo patris sui : et aúferes malum de médio tui.

seu vere. Num. 15, 35.

Gen. 34, 7. Jos. 7, 15. Num. 30, 4. Lev. 21, 9. Deut. 24, 7; 19, 19; 17, 12; 7, 7; 13, 6. 1 Cor. 5, 13.

²² Si dormierit vir cum uxóre altérius, utérque moriétur, id est,

De adulteris. Lev. 20, 10. Joa. 8, 4-5.

¹² » Tu feras des cordons aux franges, aux quatre coins du manteau dont tu te couvrirás.

¹³ » Si un homme prend une femme, et l'a ensuite en haine, ¹⁴ qu'il cherche des occasions pour la renvoyer, lui reprochant une réputation très mauvaise, et qu'il dise : J'ai pris cette femme, et m'étant approché d'elle, je ne l'ai pas trouvée vierge : ¹⁵ son père et sa mère la prendront, et ils porteront avec eux les signes de sa virginité aux anciens de la ville qui sont à la porte; ¹⁶ et le père dira : J'ai donné ma fille à cet homme pour être sa femme, et, parce qu'il la hait, ¹⁷ il lui reproche une réputation très mauvaise, en sorte qu'il dit : Je n'ai pas trouvée ta fille vierge. Or, voici les signes de la virginité de ma fille. Ils déploieront le vêtement devant les anciens de la ville; ¹⁸ et les anciens de la ville prendront cet homme et le flagelleront, ¹⁹ le condamnant de plus à cent sicles d'argent, qu'il donnera au père de la jeune fille, parce qu'il a répandu un bruit très mauvais sur une vierge d'Israël : il l'aura pour femme, et il ne pourra la renvoyer durant tous les jours de sa vie.

²⁰ » Que si ce qu'il reproche est véritable, et si la virginité n'a pas été trouvée dans la jeune fille, ²¹ ils la chasseront hors des portes de la maison de son père, et les hommes de cette ville la lapideront, et elle mourra, parce qu'elle a fait une action horrible en Israël, en fornicant dans la maison de son père : et tu ôteras le mal d'au milieu de toi.

²² » Si un homme dort avec la femme d'un autre, l'un et l'autre mourront, c'est-à-dire l'homme adultère et la

12. Tu feras des cordons... : 8^o Les phylactères, y. 12. Cf. Nombres, xv, 37-41.

13. Si un homme prend une femme... : 9^o Accusation portée contre une nouvelle épouse par son mari. Après l'exposition du cas. y. 13-14, deux hypothèses sont examinées, y. 15-19, 20-22.

15. Son père et sa mère la prendront... : 1^{re} hypothèse, y. 15-19, celle où la jeune épouse est reconnue innocente de l'accusation d'inconduite portée contre elle par son mari. Dans ce cas, le mari coupable de calomnie subissait une triple peine.

18. Et le flagelleront : 1^{re} peine, la bastonnade. 19. Le condamnant de plus : 2^e peine, les dommages-intérêts, montant à cent sicles d'argent, c'est-à-dire environ 234 francs. Voir la note sur Genèse, xxxiii, 15. — Il ne pourra la renvoyer : 3^e peine, l'in-

terdiction perpétuelle de divorcer avec la victime de son injuste accusation.

20. Que si ce qu'il reproche est véritable : 2^e hypothèse, y. 20-22, celle où l'accusation est fondée : l'épouse coupable est punie de mort, bien que sa faute ait précédé son mariage, parce que les fiançailles créaient, chez le peuple hébreu, des obligations presque aussi graves que le mariage proprement dit.

22. Si un homme... : 10^o L'adultère, y. 22. Il est puni de mort et ce châtiement frappe l'homme aussi bien que la femme. Du reste, cette pénalité existait même avant Moïse, et nous voyons Juda condamner à mort Thamar, coupable de ce crime, Genèse, xxxviii, 24.

ἔξαρεῖς τὸν πονηρὸν ἐξ Ἰσραήλ. 23 Ἐὰν δὲ γένηται παῖς παρθένος μεμνηστευμένη ἀνδρὶ, καὶ εὐρῶν αὐτῆν ἄνθρωπος ἐν πόλει κοιμηθῆ μετ' αὐτῆς, 24 ἔξάξτε ἀμφοτέροισ ἐπὶ τὴν πύλην τῆς πόλεως αὐτῶν, καὶ λιθοβολήσονται ἐν λίθοις, καὶ ἀποθανοῦνται τὴν νεάνην, ὅτι οὐκ ἐβόησεν ἐν τῇ πόλει, καὶ τὸν ἄνθρωπον, ὅτι ἐταπείνωσε τὴν γυναῖκα τοῦ πλησίον. Καὶ ἔξαρεῖς τὸν πονηρὸν ἐξ ὑμῶν αὐτῶν. 25 Ἐὰν δὲ ἐν πεδίῳ εὐρηθῆ ἄνθρωπος τὴν παῖδα τὴν μεμνηστευμένην καὶ βιασάμενος κοιμηθῆ μετ' αὐτῆς, ἀποκτενεῖτε τὸν κοιμώμενον μετ' αὐτῆς μόνον. 26 Καὶ τῇ νεάνιδι οὐκ ἔστιν ἀμάρτημα θανάτου. Ὡς εἴ τις ἐπαναστῆ ἄνθρωπος ἐπὶ τὸν πλησίον καὶ φονεῦσῃ αὐτοῦ ψυχὴν, οὕτω τὸ πρῶγμα τοῦτο, 27 ὅτι ἐν τῷ ἀγρῷ εὐρεν αὐτὴν, ἐβόησεν ἢ νεάνης ἢ μεμνηστευμένη, καὶ οὐκ ἦν ὁ βοηθῆσων αὐτῇ. 28 Ἐὰν δὲ τις εὐρηθῆ τὴν παῖδα τὴν παρθένον ἣτις οὐ μεμνηστευται, καὶ βιασάμενος κοιμηθῆ μετ' αὐτῆς, καὶ εὐρεθῆ, 29 ὄψει ὁ ἄνθρωπος ὁ κοιμηθεὶς μετ' αὐτῆς τῷ πατρὶ τῆς νεάνιδος πεντήκοντα δίδραχμα ἀργυρίου, καὶ αὐτοῦ ἔσται γυνή, ἀνθ' ὧν ἐταπείνωσεν αὐτὴν οὐ δυνήσεται ἔξαποστεῖλαι αὐτὴν τὸν ἅπαντα χρόνον. 30 Οὐ λήψεται ἄνθρωπος τὴν γυναῖκα τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, καὶ οὐκ ἀποκαλύψει συγγάλλυμμα τοῦ πατρὸς αὐτοῦ.

XXIII Οὐκ εἰσελεύσεται θλαδίας οὐδὲ ἀποκεκομμένους εἰς ἐκκλησίαν κυρίου. 2 Οὐκ εἰσελεύσεται ἐκ πόρνης εἰς ἐκκλησίαν κυρίου. 3 Οὐκ εἰσελεύσεται Ἀμμωνίτης καὶ Μωαβίτης εἰς ἐκκλησίαν κυρίου καὶ ἕως δεκάτης γενεᾶς οὐκ εἰσελεύσεται εἰς ἐκκλησίαν κυρίου καὶ ἕως εἰς τὸν αἰῶνα, 4 παρὰ τὸ μὴ συναν-

23. A: ἐμνηστευμένη... κοιμ. ταύτης. 24. AEF† (p. πλησίον) αὐτοῦ. 25. AEF† (p. ἀποκ.) τὸν ἄνθρωπον. 26. AEF: τῇ δὲ νεάνιδι οὐ ποιήσετε οὐδὲν οὐκ ἔστιν τῇ νεάνιδι ἀμάρτημα θανάτου ὅτι ὤσει. AEF† (p. πλησ.) αὐτοῦ. 27. A: καὶ ὁ βοηθῶν οὐκ ἔστιν αὐτῇ. 28. AEF† (p. βιασ.) αὐτὴν. 30. AEF: οὐκ ἀνακαλύψει. — 1. AEF: (1. οὐδὲ) καὶ. 2. A²F† (in f.) καὶ ἕως δεκάτης γενεᾶς οὐκ εἰσελεύσεται εἰς ἐκκλησίαν κυρίου.

23 הָרַע מִיִּשְׂרָאֵל: כִּי יִהְיֶה נַעֲרָה בְּתוּלָה מֵאִשְׁרָשָׁה לְאִישׁ וּמִצְאָהּ אִישׁ בְּעִיר וְשָׂכַב עִמָּה: וְהוֹצֵאתָם אֶת־שְׁנֵיהֶם אֶל־שַׁעַר הָעִיר הַהוּא וְסָקַלְתֶּם אֹתָם בְּאֲבָנִים וּמָתוּ אֶת־הַנַּעֲרָה עַל־דְּבַר אֲשֶׁר לֹא־צִעְקָה בְּעִיר וְאֶת־הָאִישׁ עַל־דְּבַר אֲשֶׁר־עָשָׂה אֶת־אִשְׁתּוֹ רַעוּהוּ וּבְעִרְתָּ הָרַע מִקְרַבְךָ: כִּי כֹה יֵאמֹר־בְּשׂוּדָה וּמִצְאָה הָאִישׁ אֶת־הַנַּעֲרָה הַמֵּאֲרָשָׁה וְהִזְוִיקָבָה הָאִישׁ וְשָׂכַב עִמָּה וּמָת הָאִישׁ אֲשֶׁר־שָׂכַב עִמָּה לְבָדוּ: וְלַנַּעֲרָה לֹא־תֵעָשֶׂה דָּבָר אֵין לַנַּעֲרָה הַטָּא מוֹת כִּי כִּפְאוֹר וְקוֹם אִישׁ עַל־רַעוּהוּ וּרְצָהוּ נָפֶשׁ כִּן הַדָּבָר הַזֶּה: כִּי בְשׂוּדָה מִצְאָה אֶעֱקֹה הַנַּעֲרָה הַמֵּאֲרָשָׁה וְאֵין מוֹשִׁיעַ לָהּ: כִּי־יִמְצָא אִישׁ נַעֲרָה בְּתוּלָה אֲשֶׁר לֹא־אֲרָשָׁה וְתַפְשָׁה וְשָׂכַב עִמָּה וּנְמִצְאָה: וְנָתַן הָאִישׁ הַשָּׂכַב עִמָּה לְאָבִי הַנַּעֲרָה הַמְשֻׁיָּם כֶּסֶף וְקוֹרְתוֹתֶיהָ לְאִשָּׁה וַתַּחַת אֲשֶׁר עָשָׂה לֹא־יִוָּכַל שְׁלָחָהּ כְּלִימָיו: כ

XXIII †) וְלֹא יִגְלַה כְּנֶסֶף אָבִיו: כ
2 לֹא־יִבָּא סְפָאֵי־דְבָרָה וּכְרוֹת שְׂפָכָה
3 בְּקַתְל יְהוָה: כ לֹא־יִבָּא מִמֶּזֶר בְּקַתְל יְהוָה גַּם דוֹר עֲשִׂירֵי לֹא־יִבָּא
4 לוֹ בְּקַתְל יְהוָה: כ לֹא־יִבָּא עֲמוּכֵי וּמִוָּאֲבֵי בְּקַתְל יְהוָה גַּם דוֹר עֲשִׂירֵי לֹא־יִבָּא לָהֶם בְּקַתְל יְהוָה
ה עַד־עוֹלָם: עַל־דְּבַר אֲשֶׁר לֹא־קִדְּמוּ

v. 23. 28. כ' נסרה ק'
v. 24. 25. 27. 29. כ' הנסרה ק'
v. 26. כ' ונלסרה ib. נלסרה

pitre XXIII.
XXIII, 2 (H. 3). C'est-à-dire un homme né d'une prostituée n'est pas dans l'hébreu ni dans les Septante. 3 (H. 4). Même après la dixième génération, à jamais, n'est pas dans les Septante.

23. Si un homme a fiancé une jeune fille vierge. Hébreu et Septante: « Si une jeune fille est fiancée à un homme ».
28. Et que la chose vienne en jugement. Hébreu et Septante: « et qu'on le découvre ».
30. Ce verset est, dans l'hébreu, le premier du cha-

adultère et adultèra : et auferes malum de Israel.

²³ Si puëllam virginem despenderit vir, et invenerit eam aliquis in civitate, et concubuerit cum ea, ²⁴ educes utrumque ad portam civitatis illius, et lapidibus obruentur : puëlla, quia non clamavit, cum esset in civitate : vir, quia humiliavit uxorem proximi sui : et auferes malum de medio tui. ²⁵ Sin autem in agro repererit vir puëllam, quæ desponsata est, et apprehendens concubuerit cum ea, ipse morietur solus : ²⁶ puëlla nihil patietur, nec est rea mortis : quoniam sicut latro consurgit contra fratrem suum, et occidit animam ejus, ita et puëlla perpessa est : ²⁷ sola erat in agro : clamavit, et nullus affuit qui liberaret eam.

²⁸ Si invenerit vir puëllam virginem, quæ non habet sponsum, et apprehendens concubuerit cum illa, et res ad iudicium venerit : ²⁹ dabit qui dormivit cum ea, patri puëllæ quinquaginta siclos argenti, et habebit eam uxorem, quia humiliavit illam : non poterit dimittere eam cunctis diebus vitæ suæ.

³⁰ Non accipiet homo uxorem patris sui, nec revelabit operimentum ejus.

XXIII. ¹ Non intrabit eunuclus, attritis vel amputatis testiculis et abscisso veretro, ecclesiam Domini. ² Non ingrediètur mamzer, hoc est, de scorto natus, in ecclesiam Domini, usque ad decimam generationem. ³ Ammonites et Moabites etiam post decimam generationem non intrabunt ecclesiam Domini, in ætèrnum : ⁴ quia noluerunt vobis

femme adultère : et tu ôteras le mal d'Israel.

²³ » Si un homme a fiancé une jeune fille vierge, et que quelqu'un la trouve dans la ville, et qu'il dorme avec elle, ²⁴ tu les conduiras l'un et l'autre à la porte de cette ville, et ils seront lapidés : la jeune fille, parce qu'elle n'a pas crié lorsqu'elle était dans la ville ; et l'homme, parce qu'il a humilié la femme de son prochain : et tu ôteras le mal d'au milieu de toi. ²⁵ Mais si un homme trouve dans la campagne une jeune fille qui est fiancée, et que la prenant de force il dorme avec elle, il mourra lui seul. ²⁶ La jeune fille ne devra rien souffrir, et elle n'est pas digne de mort, parce que, comme un voleur s'élève contre son frère et le tue, ainsi a enduré aussi cette jeune fille : ²⁷ elle était seule dans la campagne, elle a crié, et personne ne s'est trouvé là qui la délivrât.

²⁸ » Si un homme trouve une jeune fille qui n'a pas de fiancé, et que, la prenant de force, il dorme avec elle, et que la chose vienne en jugement, ²⁹ celui qui a dormi avec elle donnera cinquante sicles d'argent, et il l'aura pour femme, parce qu'il l'a humiliée : il ne pourra la renvoyer durant tous les jours de sa vie.

³⁰ » Un homme n'épousera point la femme de son père, et il ne révélera point ce qui est caché en elle.

XXIII. ¹ » Un eunuque, dont les parties génératrices auront été froissées, ou amputées, ou arrachées, n'entrera point dans l'assemblée du Seigneur. ² Un bâtard, c'est-à-dire un homme né d'une prostituée, n'entrera point dans l'assemblée du Seigneur, jusqu'à la dixième génération. ³ L'Ammonite et le Moabite n'entreront point dans l'assemblée du Seigneur, même après la dixième génération, à jamais, ⁴ parce qu'ils n'ont pas voulu venir

23. Si un homme... : 11^o Jeunes filles auxquelles on a fait violence, §. 23-29. Deux cas sont examinés, selon qu'il s'agit ou non d'une fiancée, §. 23-27, 28-29. — A fiancé une jeune fille : 1^{er} cas, §. 23-27 : si la jeune fille est fiancée, elle est considérée ou non comme complice, selon que le crime a eu lieu en pleine ville ou à la campagne ; dans la première hypothèse, elle est lapidée, parce qu'elle aurait pu empêcher le crime en criant, §. 23-24 ; dans la seconde, elle est acquittée, parce que ses cris n'auraient servi à rien, §. 25-27. Mais, dans l'une et l'autre hypothèse, l'homme est puni de mort, §. 24, 25.

28. Si un homme... : 2^o cas, §. 28-29, celui où la victime n'était pas fiancée : dans cette hypothèse,

moins grave que les précédentes, le ravisseur doit payer une amende de cinquante sicles (environ 142 francs), épouser sa victime, et renoncer à toute possibilité de divorce, §. 29.

30. Un homme n'épousera point... : 12^o L'inceste §. 30.

XXIII. 1. Un eunuque... : 13^o Personnes exclues du peuple de Dieu, §. 1-8. — N'entrera point dans l'assemblée du Seigneur, c'est-à-dire ne fera point partie du peuple d'Israel.

3. L'Ammonite : voir la note sur Deutéronome, II, 19. — Le Moabite. Les Moabites, dont il a été déjà question plusieurs fois (Balac était roi de Moab), descendaient de Loth par Moab, Genèse, XIX, 37. Ils formaient

II^{us} Sermo (V-XXVI). — 2^o (c). De jure privato (XXI, 15-XXVI) : castra munda, etc.

τῆσαι αὐτοὺς ὑμῶν μετὰ ἄρτων καὶ ὕδατος ἐν τῇ ὁδοῦ. ἐκπορευομένων ὑμῶν ἐξ Αἰγύπτου. καὶ ὅτι ἐμισθώσαντο ἐπὶ σε τὸν Βαλαάμ υἱὸν Βεώρ ἐκ τῆς Μεσοποταμίας καταράσθαι σε. ⁵ Καὶ οὐκ ἠθέλησε κύριος ὁ θεός σου εἰσακοῦσαι τοῦ Βαλαάμ, καὶ μετέστρεψε κύριος ὁ θεός σου τὰς κατάρας εἰς εὐλογίαν, ὅτι ἠγάπησέ σε κύριος ὁ θεός σου. ⁶ Οὐ προσαγορεύσεις εἰρηνικὰ αὐτοῖς καὶ συμφέροντα αὐτοῖς πάσας τὰς ἡμέρας σου εἰς τὸν αἰῶνα. ⁷ Οὐ βδελύξῃ Ἰδουμαῖον, ὅτι ἀδελφός σου ἐστίν· οὐ βδελύξῃ Αἰγύπτιον, ὅτι πάροικος ἐγένου ἐν τῇ γῆ αὐτοῦ. ⁸ Υἱοὶ ἐὰν γεννηθῶσιν αὐτοῖς, γενεᾷ τρίτῃ εἰσελεύσονται εἰς ἐκκλησίαν κυρίου.

⁹ Ἐὰν δὲ ἐξελέθῃς παρεμβολαῖν ἐπὶ τοὺς ἐχθρούς σου, καὶ φυλάξῃ ἀπὸ παντός ὀήματος πονηροῦ. ¹⁰ Ἐὰν ἦ ἐν σοὶ ἄνθρωπος ὃς οὐκ ἔσται καθαρὸς ἐκ φύσεως αὐτοῦ νυκτός, καὶ ἐξελεύσεται ἔξω τῆς παρεμβολῆς, καὶ οὐκ εἰσελεύσεται εἰς τὴν παρεμβολήν, ¹¹ καὶ ἔσται, τὸ πρὸς ἐσπέραν λούσεται τὸ σῶμα αὐτοῦ ὕδατι, καὶ δεδνκότος ἡλίου εἰσελεύσεται εἰς τὴν παρεμβολήν. ¹² Καὶ τόπος ἔσται σοὶ ἔξω τῆς παρεμβολῆς, καὶ ἐξελεύσῃ ἐκεῖ ἔξω. ¹³ Καὶ πάσουλός ἐσται σοὶ ἐπὶ τῆς ζώνης σου, καὶ ἔσται, ὅταν διακαθίζάνῃς ἔξω, καὶ ὀρύξεις ἐν αὐτῷ καὶ ἐπαγαγῶν καλύψεις τὴν ἀσχημοσύνην σου. ¹⁴ ὅτι κύριος ὁ θεός σου ἐμπεριπατεῖ ἐν τῇ παρεμβολῇ σου, ἐξελεῖσθαι σε καὶ παραδοῦναι τὸν ἐχθρόν σου πρὸ προσώπου σου καὶ ἔσται ἡ παρεμβολή σου ἁγία, καὶ οὐκ ὀφθήσεται ἐν σοὶ ἀσχημοσύνη πράγματος, καὶ ἀποστρέψει ἀπὸ σοῦ.

¹⁵ Οὐ παραδώσεις παῖδα τῷ κυρίῳ αὐτοῦ, ὅς προστεθείται σοὶ παρὰ τοῦ κυρίου αὐτοῦ.

¹⁶ Μετὰ σοῦ κατοικήσει, ἐν ὑμῶν κατοικήσει

4. AEF: καταράσασθαι σε. 5. AEF: εἰς εὐλογίας. 9. A† (p. παρεμβ.) εἰς πόλεμον. A: (1. ἡμ. πον.) πον. πράγματος. 13. AEF† (in E.) ἐν αὐτῷ. 14. A1* (alt.) son. A (pro πρὸ πρ.) : εἰς τὰς χεῖρας.

אתכם בלילה ובמים בדרך בצאתכם ממצרים ואשר שלר עליה את בלעם בן-בעור משתור ארם נהרים לקללה; ולא-אבה יהוה אלהיה לשמע אל-בלעם ויהתפף יהוה אלהיה לה אתהקללה לברכה פי אהבה יהוה אלהיה; לא-תדרש שלמם וטבתם כל-ימיה לעולם; ס לא-תתעב אדמי פי אהיה הוא לא תתעב מצרי פייגר היות בארצו; בנים אשר-יוקדו להם דור שלישי וכל להם בקהל יהוה; ס

1 פירצא מחנה על-איביה ונשמרת מפל דבר רע; פי-יהוה בה איש אשר לא-יהיה טהור מקרה-לילה ויצא אל-מחוצ למחנה לא יבא 12 אלתוה המחנה; והיה לפנות-ערב ירחץ במים וכבא השמש יבא אל-תוה המחנה; ויד תהיה לה מחוצ למחנה ויצאת שמה הוצ; ויהי תהיה לה על-אזנה והיה בשבתה הוצ והפרתה בה ושבת וכסית את צאתה; פי יהיה אלהיה מתהלך בקרב מחנה לתציקה ולתת איביה לפניה והיה מחנה קדוש ולא-יראה בה ערות דבר ושב מאתריה; ס לא-תסגיר עבד אל-אדניו אשר- 17 ונצל אליה מעם אדניו; עמה ישב

cause d'un écoulement nocturne ».

12 (H. 43). Où tu iras pour les besoins de la nature. Hébreu : « et tu sortiras là dehors »; Septante : « et il sortira là dehors ».

13 (H. 14). Tu feras un trou en rond, et tu couvriras de terre ce qui est sorti de toi, 14. après que tu te seras relevé de là. Hébreu : « tu creuseras avec ce (pieu), et quand tu t'en retourneras, tu couvriras tes excréments ».

4 (H. 5). Parce qu'ils n'ont pas voulu venir. Hébreu et Septante : « parce qu'ils ne sont pas venus ». — De Syrie manque dans les Septante. Hébreu : « de Pethor ».

6 (H. 7). Tu ne feras point. Septante : « tu ne parleras point ».

10 (H. 11). Qui a été souillé dans un songe nocturne. Hébreu : « qui n'est pas pur, par quelque accident de nuit ». Septante : « qui ne sera pas pur à

II^e Discours (V-XXVI). — 2^o (c). Droit privé (XXI, 15-XXVI) : pureté du camp, etc.

occurrere cum pane et aqua in via quando egressi estis de Ægypto : et quia conduxerunt contra te Balaam filium Beor de Mesopotamia Syriæ, ut malediceret tibi : ⁵ et noluisti Dominus Deus tuus audire Balaam, veritque maledictionem ejus in benedictionem tuam, eo quod diligeret te. ⁶ Non facies cum eis pacem, nec quæras eis bona cunctis diebus vitæ tuæ in sempiternum.

De Ammonitis sequitur.
Deut. 2, 29.
Num. 20, 10-11.

Num. 22, 5.
Jos. 24, 9.

Num. 22, 12;
23, 11, 20.
Jos. 24, 10.

Deut. 7, 2.
Ex. 23, 32.

⁷ Non abominaberis Idumæum, quia frater tuus est : nec Ægyptium, quia advena fuisti in terra ejus. ⁸ Qui nati fuerint ex eis, tertia generatione intrabunt in ecclesiam Domini.

De Idumæis.

Deut. 2, 4-7.
Num. 20, 14.
Gen. 25, 25.
Ex. 23, 9.

⁹ Quando egressus fueris adversus hostes tuos in pugnam, custodies te ab omni re mala. ¹⁰ Si fuerit inter vos homo, qui nocturno pollutus sit somnio, egrediatur extra castra, ¹¹ et non revertetur, priusquam ad vesperam lavetur aqua : et post solis occasum regrediatur in castra.

De castrorum puritate.

Tob. 4, 6.

Lev. 15, 16-17.
1 Reg. 20, 26.

Num. 5, 1-4.

¹² Habebis locum extra castra, ad quem egrediaris ad requisita naturæ, ¹³ gerens paxillum in balteo : cumque sederis, fodies per circumitum, et egesta humo operies ¹⁴ quo relevatus es (Dominus enim Deus tuus ambulat in medio castrorum, ut eruat te, et tradat tibi inimicos tuos) et sint castra tua sancta : et nihil in eis appareat foeditatis, ne derelinquat te.

Lev. 26, 12.

¹⁵ Non trades servum domino suo, qui ad te confugerit : ¹⁶ habitabit

De servis.

au-devant de vous avec le pain et l'eau, dans le chemin, lorsque vous êtes sortis de l'Égypte, et parce qu'ils ont gagné contre toi Balaam, fils de Béor, de la Mésopotamie de Syrie, afin qu'il te maudit. ⁵ Mais le Seigneur ton Dieu ne voulut point écouter Balaam, et il changea sa malediction en benediction pour toi, parce qu'il t'aimait. ⁶ Tu ne feras point de paix avec eux, et tu ne rechercheras aucun bien pour eux durant tous les jours de ta vie à jamais.

⁷ Tu n'auras point l'Iduméen en abomination, parce qu'il est ton frère ; ni l'Égyptien, parce que tu as été étranger dans sa terre. ⁸ Ceux qui seront nés d'eux, à la troisième génération entreront dans l'assemblée du Seigneur.

⁹ » Quand tu sortiras contre tes ennemis pour un combat, tu te garderas de toute chose mauvaise. ¹⁰ S'il se trouve parmi vous un homme qui a été souillé dans un songe nocturne, il sortira hors du camp, ¹¹ et il n'y reviendra point avant qu'il ne se soit lavé dans l'eau vers le soir ; et après le coucher du soleil il reviendra dans le camp.

¹² » Tu auras un lieu hors du camp, où tu iras pour les besoins de la nature, ¹³ portant un pieu à la ceinture ; et lorsque tu voudras t'asseoir, tu feras un trou en rond, et tu couvriras de terre ce qui est sorti de toi, ¹⁴ après que tu te seras relevé de là (car le Seigneur ton Dieu marche au milieu de ton camp, pour te délivrer, et te livrer tes ennemis) : ainsi, que ton camp soit saint, et qu'il n'y paraisse aucune saleté, de peur qu'il ne t'abandonne.

¹⁵ » Tu ne livreras point à son maître l'esclave qui se sera réfugié près de toi : ¹⁶ il habitera avec toi dans le lieu

une peuplade à l'est de Chanaan, non loin du Jourdain et de la mer Morte. — *N'entreront point dans l'assemblée du Seigneur* : exception fut faite à cette loi en faveur du chef Ammonite, Achior, à cause des services rendus par lui au peuple de Dieu, *Judith*, XIV, 6.

4. *De la Mésopotamie de Syrie.* Le texte hébreu porte : « de Pethor en Mésopotamie ». Les inscriptions cunéiformes nous ont révélé la situation de cette ville : elle était en Syrie, au confluent de l'Euphrate et du Sagour.

7. *Tu n'auras point l'Iduméen en abomination.* La loi de Moïse, si sévère à l'égard des Ammonites et des Moabites, §. 3, est beaucoup plus libérale envers les Iduméens. C'est encore là un signe de l'antiquité du Deutéronome, car de telles ordonnances

sont le contre-pied des dispositions qui devaient plus tard régner en Israël à l'égard des Iduméens : on regarda alors les descendants d'Ésau comme les ennemis les plus irréconciliables et les plus dignes de haine de la part des enfants de Jacob. Voir *Jérémie*, XLII, 47 ; XLIX, 6, 17, 18 ; *Joël*, III, 19 ; *Abdias*, 1, etc. — *Ni l'Égyptien.* Pour comprendre comment Dieu défend de haïr même l'Égyptien en tant qu'individu, il faut se rappeler que beaucoup de fugitifs non Hébreux s'étaient joints aux Israélites quand ils quittèrent l'Égypte, *Exode*, XII, 38 ; *Nombres*, XI, 4.

9. *Quand tu sortiras...* : 14^o *Pureté du camp*, §. 9-14.

15. *Tu ne livreras point...* : 15^o *Esclaves fugitifs*, §. 15-16.

οὐ ἂν ἀρέσῃ αὐτῶ· οὐ θλίψεις αὐτόν.

17 Οὐκ ἔσται πόρνη ἀπὸ θυγατέρων Ἰσραήλ, καὶ οὐκ ἔσται πορνεύων ἀπὸ υἱῶν Ἰσραήλ. 18 Οὐκ ἔσται τελεσφόρος ἀπὸ θυγατέρων Ἰσραήλ, καὶ οὐκ ἔσται τελισκόμενος ἀπὸ υἱῶν Ἰσραήλ. 19 Οὐκ ἔσται μισθωμιαστὴς οὐδὲ ἄλλαγμα κυνὸς εἰς τὸν οἶκον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου πρὸς πᾶσαν εὐχρῆν ὅτι βδέλυγμα κυρίῳ τῷ Θεῷ σου ἐστὶ καὶ ἀμώροτα.

19 Οὐκ ἐκτοικεῖς τῷ ἀδελφῷ σου τόκον ἀγορεύου καὶ τόκον βρωμάτων καὶ τόκον παντὸς πράγματος οὐ ἐὰν ἐκδανείσῃς. 20 Τῷ ἀλλοτριῷ ἐκτοικεῖς, τῷ δὲ ἀδελφῷ σου οὐκ ἐκτοικεῖς, ἵνα εὐλογησῇ σε κύριος ὁ Θεός σου ἐν πᾶσι τοῖς ἔργοις σου ἐπὶ τῆς γῆς, εἰς ἣν εἰσπορεύῃ ἐκεῖ κληρονομησάμενος αὐτήν.

21 Ἐὰν δὲ εὗξῃ εὐχρῆν κυρίῳ τῷ Θεῷ σου, οὐ χροικεῖς ἀποδοῦναι αὐτήν· ὅτι ἐκζητῶν ἐκζητήσει κύριος ὁ Θεός σου παρὰ σου, καὶ ἔσται ἐν σοὶ ἀμαρτία. 22 Ἐὰν δὲ μὴ θέλῃς εὐξασθαι, οὐκ ἔστι ἐν σοὶ ἀμαρτία. 23 τὰ ἐκπορευόμενα διὰ τῶν χειλέων σου φυλάξῃς καὶ ποιήσεις ὃν τρόπον ἠέξω κυρίῳ τῷ Θεῷ δόμα, ὃ ἐλάλησας τῷ στόματι σου.

24 Ἐὰν δὲ εἰσέλθῃς εἰς τὸν ἀμπελῶνα τοῦ πλησίον σου, φραγῇ σταφυλὴν ὅσον ψυχρῆν σου ἐμπλησθῆναι, εἰς δὲ ἄγρος οὐκ ἐμβαλῃς.

25 Ἐὰν δὲ εἰσέλθῃς εἰς ἀμητὸν τοῦ πλησίον σου, καὶ συλλέξῃς ἐν ταῖς χερσὶ σου στάχυν, καὶ δρέπανον οὐ μὴ ἐμβαλῃς ἐπ' ἀμητὸν τοῦ πλησίον σου.

XXIV. Ἐὰν δέ τις λάβῃ γυναῖκα καὶ συνοικίῃσιν αὐτῇ, καὶ ἔσται, ἐὰν μὴ εὖσῃ χάριν ἐναντίον αὐτοῦ, ὅτι εὖσεν ἐν αὐτῇ ἀσχημον πρᾶγμα, καὶ γράψῃ αὐτῇ βιβλίον ἀποστασίον καὶ δώσει εἰς τὰς χεῖρας αὐτῆς, καὶ

16. AEF† (a. οὐ ἂν) ἐν παντὶ τόσῳ. A: οὐ ἀρέσῃ. 17. A† (a. pr. θυγ.) τῶν. A† (p. τελισκ.) πρὸς πᾶσαν εὐχρῆν. 19. AF: (1. ἐὰν) ἂν. 23. AEF† (p. Θεῷ) σου. AB: habent ἰγ 24, 25 ordine inverso. Hi duo versus, in edit. sextina, ad caput XXIV pertinent. 24. A: ὅσον ἂν ψυχρῆ σου...

בְּקַרְבָּךָ בַּמָּקוֹם אֲשֶׁר-יִבְחַר בְּאֶחָד
שְׂעָרֶיךָ בַּשּׂוֹב לְךָ לֹא תִזְנֶנּוּ :
ס

18 לֹא-תִהְיֶה קְדֻשָּׁה מִבְּנוֹת יִשְׂרָאֵל
וְלֹא-יִהְיֶה קֹדֶשׁ מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל : לֹא-
תִבְיֵא אֶתְנֶן זִזְנָה וּמִתְחִיר פְּלֶבֶת בֵּית
יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְכָל-נְדָר פִּי תִזְעַבְתָּ
יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּשִׁנְיָהֶם :
ס

19 לֹא-תִשְׂיֶה לְאֶחָיִךָ נִשְׂיָה כֶּסֶף נִשְׂיָה
אֲכָל לֶשֶׁת פְּלִ-הֶבֶר אֲשֶׁר יִשְׂיֶה :
ס

21 לְנִכְרֵי תִשְׂיֶה וְלֹא-יִהְיֶה לֹא תִשְׂיֶה
לְמַעַן יִבְרַכְךָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּכָל
מַשְׁלַח יָדְךָ עַל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר-אֲתִהַּ
בְּאֶשְׁמָה לְרִשְׁתָּהּ :
ס

22 פִּי-תִדְר נְדָר לִיהוָה אֱלֹהֶיךָ לֹא
תִאָּחַר לְשַׁלְּמוֹ כִּי-דָרַשׁ יְדָרְשֶׁנּוּ
יְהוָה אֱלֹהֶיךָ מִעֲמֻמָּה וְהָיָה בְּךָ
הַטָּא : וְכִי תִחְדַּל לְנַדָּר לֹא-יִהְיֶה

24 בְּךָ הַטָּא : מוֹצֵא שְׂפִיתֶיךָ תִּשְׁמָר
וְעִשִׂיתָ פֶּאֶשֶׁר נְדָרְךָ לִיהוָה אֱלֹהֶיךָ
נְדָבָה אֲשֶׁר דִּבַּרְתָּ בְּפִיךָ :
ס

כה פִּי תִבֵּא בְּכֶרֶם רֵעֶךָ וְאֲכַלְתָּ
עֲנָבִים כְּנִסְפֶּשֶׁת שְׂבִיעֶךָ וְאֶל-פְּלִיךָ
לֹא-תִתֵּן : ס פִּי תִבֵּא בְּקִמָּת

רֵעֶךָ וְקִטְפֶּשֶׁת מְלִילָת בִּידְךָ וְחַרְמִשׁ
לֹא תִלִּיף עַל קִמָּת רֵעֶךָ :
ס

XXIV. פִּי-יִקַּח אִישׁ אִשָּׁה וּבְעָלָהּ
וְהָיָה אִם-לֹא תִמְצָא-תָּהּ בְּעֵינָיו כִּי-
מָצָא בָּהּ עֲרוֹת דָּבָר וְכָתַב לָּהּ סֵפֶר

26 לֹא-תִתֵּן : ס פִּי תִבֵּא בְּקִמָּת
רֵעֶךָ וְקִטְפֶּשֶׁת מְלִילָת בִּידְךָ וְחַרְמִשׁ
לֹא תִלִּיף עַל קִמָּת רֵעֶךָ :
ס

XXIV. פִּי-יִקַּח אִישׁ אִשָּׁה וּבְעָלָהּ
וְהָיָה אִם-לֹא תִמְצָא-תָּהּ בְּעֵינָיו כִּי-
מָצָא בָּהּ עֲרוֹת דָּבָר וְכָתַב לָּהּ סֵפֶר

26 לֹא-תִתֵּן : ס פִּי תִבֵּא בְּקִמָּת
רֵעֶךָ וְקִטְפֶּשֶׁת מְלִילָת בִּידְךָ וְחַרְמִשׁ
לֹא תִלִּיף עַל קִמָּת רֵעֶךָ :
ס

XXIV. פִּי-יִקַּח אִישׁ אִשָּׁה וּבְעָלָהּ
וְהָיָה אִם-לֹא תִמְצָא-תָּהּ בְּעֵינָיו כִּי-
מָצָא בָּהּ עֲרוֹת דָּבָר וְכָתַב לָּהּ סֵפֶר

οὐκ ἐκβαλεῖς. 25. A: καὶ συναΐξεις ἐν ταῖς... ἐπι-
βαλεῖς ἐπὶ τὸν ἄμ. — 1. AEF: ὅτι εὖρηκεν.

16 (H. 17). Et dans l'une de tes villes, manque dans les Septante.

17 (H. 18). Les Septante ajoutent : « il n'y aura pas de prostituée sacrée parmi les filles d'Israël de prostitué sacré parmi les fils d'Israël ».

19 (H. 20). Hébreu littéralement : « tu ne prêteras point à usure à ton frère, ni usure en argent, ni usure en aliments, ni usure en aucune chose qu'on prête à intérêt ».

20 (H. 21). Mais à l'étranger. L'hébreu et les Septante répètent : « tu prêteras à usure à l'étranger ».

21 (H. 25). Mais n'en emporte point dehors avec toi. Septante : « Mais n'en mets pas dans un vase (Hébreu : dans ton vase) ».

25 (H. 26). Mais tu n'en couperas pas avec la faux. Hébreu et Septante : « mais tu ne porteras pas la faux dans le blé de ton prochain ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (c). Droit privé (XXI, 15-XXVI) : usure, vœux, etc.

tecum in loco, qui ei placuerit, et in una urbium tuarum requiescet : ne contristes eum.

Ex. 22, 21.
Lev. 19, 29.
Ecccl. 26, 13;
42, 11.
3 Reg. 14, 24.
Es. 16, 31-31.
Lev. 18, 22.
**Contra
meretri-
ces.**

¹⁷ Non erit méretrix de filiabus Israel, nec scortator de filiis Israel.
¹⁸ Non offeres mercédem prostibuli, nec pretium canis, in domo Domini Dei tui, quidquid illud est quod voveris : quia abominatio est utrumque apud Dominum Deum tuum.

¹⁹ Non foenerabis fratri tuo ad usuram pecuniam, nec fruges, nec quamlibet aliam rem : ²⁰ sed aliéno. Fratri autem tuo absque usura, id quo indiget, commodabis : ut benedicat tibi Dominus Deus tuus in omni opere tuo in terra, ad quam ingrediéris possidendam.

De usura.
Ex. 22, 25.
Lev. 25, 36.
2 Esd. 5, 7,
11.
Deut. 15, 3.
Ex. 22, 21.

²¹ Cum votum voveris Domino Deo tuo, non tardabis reddere : quia requireret illud Dominus Deus tuus : et si moratus fueris. reputabitur tibi in peccatum. ²² Si nolueris polliceri, absque peccato eris. ²³ Quod autem semel egressum est de labiis tuis, observabis, et facies sicut promisisti Domino Deo tuo, et propria voluntate et ore tuo locutus es.

De voto.
Num. 30, 3.
Ps. 49, 14.
Jud. 11, 35.

²⁴ Ingressus vineam proximi tui comede uvas quantum tibi placuerit : foras autem ne offeras tecum. ²⁵ Si intraveris in segetem amici tui, franges spicas, et manu conteres : falce autem non metes.

**Proximus non spolian-
dus.**
Mat. 12, 1

XXIV. ¹ Si accéperit homo uxorem, et habuerit eam, et non invenerit gratiam ante oculos ejus propter aliquam foeditatem : scribet libellum repudii, et dabit in manu illius, et

De repudio.
Mat. 19, 3;
5 31-32.

qui lui plaira, et il se reposera dans une de tes villes ; ne le contriste pas.

¹⁷ » Il n'y aura point de femme publique d'entre les filles d'Israël, ni de prostitué d'entre les enfants d'Israël.

¹⁸ Tu n'offriras point la récompense de la prostitution, ni le prix d'un chien, dans la maison du Seigneur ton Dieu, quoi que ce soit que tu aies voué, parce que l'un et l'autre est une abomination auprès du Seigneur ton Dieu.

¹⁹ » Tu ne prêteras à usure à ton frère, ni argent, ni grains, ni quelque autre chose que ce soit, ²⁰ mais à l'étranger. Quant à ton frère, ce sera sans usure que tu lui prêteras ce dont il aura besoin, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse en toutes tes œuvres, dans la terre dans laquelle tu entreras pour la posséder.

²¹ » Lorsque tu auras voué un vœu au Seigneur ton Dieu, tu ne tarderas point à l'acquitter, parce que le Seigneur ton Dieu te le redemandera ; et si tu diffères, il te sera imputé à péché.

²² Si tu ne veux point promettre, tu seras sans péché. ²³ Mais ce qui une fois est sorti de tes lèvres, tu l'observeras, et tu feras comme tu as promis au Seigneur ton Dieu : car tu as parlé par ta propre volonté et par ta bouche.

²⁴ » Entré dans la vigne de ton prochain, mange des raisins autant qu'il te plaira, mais n'en emporte point dehors avec toi. ²⁵ Si tu entres dans les blés de ton ami, tu cueilleras des épis et tu les broieras avec la main, mais tu n'en couperas pas avec la faux.

XXIV. ¹ » Si un homme a pris une femme, et qu'il l'ait eue, et qu'elle n'ait pas trouvé grâce à ses yeux à cause de quelque défaut honteux, il écrira un acte de répudiation, il le mettra dans la main de cette femme, et il la ren-

17. Il n'y aura point... : 16^e Contre la prostitution, §. 17-18. Aucune législation n'a été plus sévère contre ce vice que la législation mosaïque. Elle l'interdisait absolument aux Hébreux et, sinon par sa lettre, au moins par son esprit, aux étrangers comme aux indigènes ; elle poussait la sévérité jusqu'à condamner au feu la fille du prêtre qui violait les règles de la pudeur, Lévitique, xxi, 9, cf. xix, 29. Ces prescriptions n'ont pas toujours été observées, mais on ne peut en faire reproche qu'à la faiblesse humaine et non pas à la Loi, qui protesta toujours par son texte formel contre les oublis momentanés dans lesquels on put la tenir.

18. Le prix d'un chien, c'est-à-dire d'un prostitué (cf. §. 17), selon les meilleurs interprètes.

19. Tu ne prêteras... : 17^e L'usure, ou prêt à in-

terêt, §. 19-20, prohibée à l'égard des Israélites, est permise envers les étrangers.

21. Lorsque tu auras voué... : 18^e Les vœux, §. 21-23.

24. Entré dans la vigne... : 19^e Respect de la propriété, §. 24-25.

XXIV. 1. Si un homme... : 20^e Le divorce, xxiv, §. 1-4. Tout en tolérant le divorce, Moïse l'entoure de restrictions destinées à en amoindrir les inconvénients. Il exige une cause grave, *propter aliquam foeditatem*, prohibe le second mariage des époux divorcés entre eux, et emploie dans cette ordonnance des expressions, §. 4, qui montrent bien que le divorce n'est accordé aux Hébreux que *ad duritiam cordis*. Cf. Matthieu, xix, 8.

ἔξαποστελεῖ αὐτὴν ἐκ τῆς οἰκίας αὐτοῦ, ² καὶ ἀπελθοῦσα γενήσεται ἀνδρὶ ἑτέρῳ, ³ καὶ μισήσῃ αὐτὴν ὁ ἀνὴρ ὁ ἔσχατος, καὶ γράψῃ αὐτῇ βιβλίον ἀποστασίου καὶ δώσει εἰς τὰς χεῖρας αὐτῆς, καὶ ἔξαποστελεῖ αὐτὴν ἐκ τῆς οἰκίας αὐτοῦ, καὶ ἀποθάνῃ ὁ ἀνὴρ ὁ ἔσχατος, ὃς ἔλαβεν αὐτὴν ἑαυτῷ γυναῖκα ⁴ οὐ δύνησεται ὁ ἀνὴρ ὁ πρότερος ὁ ἔξαποστείλας αὐτὴν ἐπαναστρέψας λαβεῖν αὐτὴν ἑαυτῷ γυναῖκα, μετὰ τὸ μιανθῆναι αὐτὴν, ὅτι βδελυγμὰ ἐστὶν ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ σου· καὶ οὐ μιανεῖτε τὴν γῆν ἣν κύριος ὁ Θεός σου δίδωσί σοι ἐν κλήρῳ.

⁵ Ἐὰν δέ τις λάβῃ γυναῖκα προσφάτως, οὐκ ἔξελεύσεται εἰς πόλεμον καὶ οὐκ ἐπιβληθήσεται αὐτῷ οὐδὲν προῶμα· ἀθῶος ἐστὶ ἐν τῇ οἰκίᾳ αὐτοῦ ἑνιαυτὸν ἓνα, εὐφρανεῖ τὴν γυναῖκα αὐτοῦ ἣν ἔλαβεν.

⁶ Οὐκ ἐνεχυράσεις μύλον οὐδὲ ἐπιμύλον, ὅτι ψυχὴν ὀδτος ἐνεχυράζει.

⁷ Ἐὰν δὲ ἄλλῳ ἄνθρωπος κλέπτῃ ψυχὴν ἐκ τῶν ἀδελφῶν αὐτοῦ τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ, καὶ καταδυναστεύσας αὐτὸν ἀποδώται, ἀποθανεῖται ὁ κλέπτης ἐκεῖνος. Καὶ ἔξαρεῖς τὸν πονηρὸν ἐξ ὑμῶν αὐτῶν.

⁸ Πρόσεχε σεαυτῷ ἐν τῇ ἀρῇ τῆς λέπρας. Φυλάξῃ σφόδρα ποιεῖν κατὰ πάντα τὸν νόμον ὃν ἂν ἀναγγείλωσιν ὑμῖν οἱ ἱερεῖς οἱ Λευῖται· ὃν τρόπον ἐνετείλαμην ὑμῖν, φυλάξασθε ποιεῖν. ⁹ Μνησθητι ὅσα ἐποίησε κύριος ὁ Θεός σου τῇ Μαριάμ ἐν τῇ ὁδοῦ, ἐκπορευομένων ὑμῶν ἐξ Αἰγύπτου.

¹⁰ Ἐὰν ὀφείλημα ἦ ἐν τῷ πλησίον σου, ὀφείλημα ὅτιοῦν, οὐκ εἰσελεύσῃ εἰς τὴν οἰκίαν αὐτοῦ ἐνεχυράσαι τὸ ἐρέχρον αὐτοῦ.

¹¹ Ἐξω στήσῃ, καὶ ὁ ἄνθρωπος, οὗ τὸ δάνειόν σου ἐστὶν ἐν αὐτῷ, ἐξοίσει σοι τὸ ἐνέ-

פְּרִי־תַת וְנָתַן פְּדוּתָהּ וְשָׁלַחְהָ מִבֵּיתוֹ׃
 2 וְצָאָהּ מִבֵּיתוֹ וְהָלַכָה וְהִיְתָה לְאִישׁ-אֲחֵר׃
 3 וְשָׂנְאָהּ הָאִישׁ הָאֲחֵרֹן וְכָתַב לָהּ סֵפֶר פְּרִי־תַת וְנָתַן בְּיָדָהּ וְשָׁלַחְהָ מִבֵּיתוֹ אִם כִּי יָמוּת הָאִישׁ הָאֲחֵרֹן אֲשֶׁר-לָקַחְתָּהּ לוֹ לְאִשָּׁה׃
 4 לֹא-יִוָּכַל בְּעַלְמָה הָרְאשֹׁן אֲשֶׁר-שָׁלַחְהָ לְשׂוּב לְמִקְדָּפָהּ לְהִיזֹת לוֹ לְאִשָּׁה אַחֲרַי אֲשֶׁר הִשְׁמָאָה כִּי-תִוְעֶבְדָּה הוּא לִפְנֵי יְהוָה וְלֹא תִחַטֵּא אֶת-הָאָרֶץ אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לְךָ נַחֲלָה׃

ה פִּי-יִקַּח אִישׁ אִשָּׁה בְּדַשָּׁה לֹא יֵצֵא בַּצָּבָא וְלֹא-יִעָבֵר עָלָיו לְכָל-דְּבָר נָקִי וְהָיָה לְבֵיתוֹ שְׂנֵא אֲהָת וְשָׂמַח אֶת-אִשְׁתּוֹ אֲשֶׁר-לָקָה׃

6 לֹא-יִוָּכַל רְחִים וְרִכָּב פִּי-נַפֶּשׁ הוּא חֶבֶל׃

7 פִּי-וּמֵצֵא אִישׁ גֹּלֵב נַפֶּשׁ מֵאֲהָיו מִבְּנֵי יִשְׂרָאֵל וְהִתְעַמְרָ-בּוֹ וּמָכְרוֹ וּמֵת הַגֹּלֵב הַהוּא וּבְעֵרַתְךָ הָרָע מִקְרַבְךָ׃

8 הַשְּׂמֹר בְּנִגְדֵי-הַצָּרַעַת לְשֹׁמֵר מֵאֵד וְלְעֹשֵׂוֹת פְּכָלִי אֲשֶׁר-יִוְרוּ אֶתְכֶם הַפְּתָנִים הַלְוִיִּם כַּאֲשֶׁר צִוִּיתֶם תִּשְׁמְרוּ לְעֹשֵׂוֹת׃ זְכוּר אֶת אֲשֶׁר-עָשָׂה יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְמַרְגֹּם בְּדַרְךָ בְּצִאתְכֶם מִמִּצְרָיִם׃

9 פִּי-תִשָּׂה בְרַעְיָה מִשָּׂאת מֵאֲהָיָה לֹא-תִבֵּא אֶל-בֵּיתוֹ לְעֵבֶט עֲבָטוֹ׃

11 בְּהִינֵן תִּשְׁמַד וְהָאִישׁ אֲשֶׁר אֲתָה נֹשֶׂה כֹּו יוֹצִיא אֵלָיְךָ אֶת-הַעֲבֹט

3. AF: δώση... ἔξαποστελεῖ. AE: (1. καὶ) ἦ. 4. AF: ἔναυτι. A: Θεός ὑμῶν δίδωσι ὑμῖν. 6. A: οὐκ ἐνεχυράς μύλον. 7. AE: καὶ ἔξαρεῖτε τὸν. 8. A:

φυλάξασθε. 10. AE† (p. ὅτι οὖν) τι. A'EF* (in f.) αὐτοῦ.

XXIV. 4. Et qu'elle est devenue abominable. Hébreu et Septante : « car c'est une abomination ». — *Devant le Seigneur*. Septante : « devant le Seigneur ton Dieu ».

5. Mais il s'occupera sans aucune faute, dans sa maison. Hébreu et Septante : « mais il sera exempt dans sa maison ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (c). Droit privé (XXI, 15-XXVI) : divorce, etc.

dimittet eam de domo sua. ² Cumque egressa alterum maritum duxerit, ³ et ille quoque oderit eam, dederitque ei libellum repudii, et dimiserit de domo sua, vel certe mortuus fuerit : ⁴ non poterit prior maritus recipere eam in uxorem : quia polluta est, et abominabilis facta est coram Domino : ne peccare facias terram tuam, quam Dominus Deus tuus tradiderit tibi possidendam.

⁵ Cum accéperit homo nuper uxorem, non procedet ad bellum, nec ei quippiam necessitatis injungetur publicæ, sed vacabit absque culpa domi suæ, ut uno anno lætetur cum uxore sua.

⁶ Non accipies loco pignoris inferiorem, et superiorem molam : quia animam suam opposuit tibi.

⁷ Si deprehensus fuerit homo sollicitans fratrem suum de filiis Israel, et vendito eo accéperit pretium, interficietur, et auferes malum de medio tui.

⁸ Observa diligenter ne incurras plagam lepræ, sed facies quæcumque docuerint te sacerdotes Levitici generis, juxta id quod præcepi eis, et imple sollicité. ⁹ Memento que fecerit Dominus Deus vester Maria in via cum egredierimini de Ægypto.

¹⁰ Cum repetes a proximo tuo rem aliquam, quam debet tibi, non ingrediéris domum ejus ut pignus auferas : ¹¹ sed stabis foris, et ille

De repudio sequitur. Mal. 2, 16.

Jer. 3, 1.

A bello quidam excusandi.

Deut. 20, 7.

Prov. 5, 18.

Pignora.

Hebraei venditio prohibita.

Ex. 21, 16.

1 Tim. 1, 10.

Deut. 22, 21;

19, 19;

17, 12, 7;

13, 6.

1 Cor. 5, 13.

Lepra.

Lev. 10, 11.

Lev. 13, 1-59;

14, 2-32.

Num. 12, 10;

Pignora.

Deut. 15,

6-10;

23, 19-20.

verra de sa maison. ² Et lorsque, sortie, elle aura épousé un autre mari, ³ et que celui-ci aussi conçoive de l'aversion pour elle, lui donne un acte de répudiation et la renvoie de sa maison, ou bien meure, ⁴ le premier mari ne pourra pas la reprendre pour femme, parce qu'elle a été souillée, et qu'elle est devenue abominable devant le Seigneur : ne fais pas pécher la terre que le Seigneur ton Dieu t'a livrée pour la posséder.

⁵ » Lorsqu'un homme aura pris une femme depuis peu, il n'ira point à la guerre, et aucune charge publique ne lui sera imposée, mais il s'occupera sans aucune faute, dans sa maison, à se réjouir pendant une année avec sa femme.

⁶ » Tu ne recevras point pour gage la meule de dessous et dedessus, parce que c'est l'âme de celui qui te l'offre.

⁷ » Si un homme est surpris embauchant son frère, d'entre les enfants d'Israël, et que, celui-ci vendu, il en ait reçu le prix, il sera mis à mort, et tu ôteras le mal au milieu de toi.

⁸ » Évite soigneusement de contracter la plaie de la lèpre ; mais tu feras tout ce que t'enseigneront les prêtres de la race lévitique, selon que je leur ai prescrit, et accomplis-le exactement.

⁹ Souvenez-vous de ce qu'a fait le Seigneur votre Dieu à Marie dans le chemin, lorsque vous sortiez de l'Égypte.

¹⁰ » Lorsque tu redemanderas à ton prochain quelque chose qu'il te doit, tu n'entreras point dans sa maison pour emporter un gage, ¹¹ mais tu te tiendras dehors, et c'est lui qui t'apportera

5. Lorsqu'un homme... : 21^e Les nouveaux mariés et le service militaire, §. 5.

6. Tu ne recevras point... : 22^e Les gages, §. 6, et 10-14. Ces deux ordonnances sont séparées par d'autres relatives, 23^e au commerce des esclaves, §. 7, et 24^e à la lèpre, §. 8-9. — La meule de dessous et de dessus, le moulin à bras. Voir Ezode, xi, 5. Chaque famille avait son moulin, et comme on faisait cuire chaque jour le pain de la journée, il fallait moudre chaque jour le grain nécessaire : c'est pourquoi Moïse défend de prendre les moulins en gage, de peur que ceux qui seraient privés de cet objet de nécessité ne soient exposés à mourir de faim. Le moulin à bras se compose de deux meules superposées, dont la supérieure est mise en mouvement, par une ou deux femmes, au moyen d'une poignée. Cette poignée est droite. Elle est placée à un bord de la pierre supérieure qu'elle sert à faire tourner sur la meule inférieure. La meule supérieure est appelée en arabe *rekhab*, « le cavalier », comme l'appelaient autrefois les Hébreux. Elle est percée au milieu d'un trou, dans lequel entre une tige de fer, fixée solidement à



Moulin à main (¶ 6). (Scène moderne, d'après une photographie.)

II^{us} Sermo (V-XXVI). — 2^o (c). De jure privato (XXI, 15-XXVI) : de advenis etc.

χρον ἔξω. ¹² Ἐὰν δὲ ὁ ἄνθρωπος πένη-
ται, οὐ κοιμηθήσῃ ἐν τῷ ἐνεχύρῳ αὐτοῦ·
¹³ ἀποδοῖσσι ἀποδώσεις τὸ ἐνεχύρον αὐτοῦ
πρὸς δυομάς ἡλίου, καὶ κοιμηθήσεται ἐν τῷ
ἱματίῳ αὐτοῦ, καὶ εὐλογῆσαι σε, καὶ ἔσται
σοὶ ἔλεημοσύνη ἐναντίον κυρίου τοῦ θεοῦ
σου.

¹⁴ Οὐκ ἀπαδικήσεις μισθὸν πένητος καὶ
ἐνδεοῦς ἐκ τῶν ἀδελφῶν σου ἢ ἐκ τῶν προς-
ηλύτων τῶν ἐν ταῖς πόλεσί σου. ¹⁵ Αὐθι-
μερὸν ἀποδώσεις τὸν μισθὸν αὐτοῦ, οὐκ
ἐπιδύσεται ὁ ἥλιος ἐπ' αὐτῷ, ὅτι πένης ἐστὶ,
καὶ ἐν αὐτῷ ἔχει τὴν ἐλπίδα· καὶ καταβόη-
σεται κατὰ σοῦ πρὸς κύριον, καὶ ἔσται ἐν σοὶ
ἀμαρτία.

¹⁶ Οὐκ ἀποθανοῦνται πατέρες ὑπὲρ τέκ-
νων, καὶ οἱ υἱοὶ οὐκ ἀποθανοῦνται ὑπὲρ πα-
τέρων· ἕκαστος ἐν τῇ ἑαυτοῦ ἀμαρτία ἀπο-
θανεῖται.

¹⁷ Οὐκ ἐκκλινεῖς κρίσιν προςηλύτου καὶ ὄρ-
φανοῦ ¹ καὶ χήρας¹, οὐκ ἐνεχυράσεις ἱμά-
τιον χήρας. ¹⁸ Καὶ μνησθήσῃ, ὅτι οἰκέτης
ἦσθα ἐν ¹ γῆ¹ Αἰγύπτῳ καὶ ἐλυτρώσατό σε
κύριος ὁ θεὸς σου ἐκείθεν διὰ τοῦτο ἐγώ
σοι ἐντέλλομαι ποιεῖν τὸ ὅημα τοῦτο.

¹⁹ Ἐὰν δὲ ἀμήσης ἀμητόν ἐν τῷ ἀγροῦ
σου καὶ ἐπιλάθῃ δράγμα ἐν τῷ ἀγρῷ σου,
οὐκ ἀναστραφήσῃ λαβεῖν αὐτό· τῷ προς-
ηλύτῳ καὶ τῷ ὄρφανῷ καὶ τῇ χήρᾳ ἔσται,
ἵνα εὐλογῆσῃ σε κύριος ὁ θεὸς σου ἐν πᾶσι
τοῖς ἔργοις τῶν χειρῶν σου. ²⁰ Ἐὰν δὲ
ἐλαιολογῆς, οὐκ ἐπαναστρέψεις καλαμῆσα-
σθαι τὰ ὀπίσω σου· τῷ προςηλύτῳ καὶ τῷ
ὄρφανῷ καὶ τῇ χήρᾳ ἔσται, ¹ καὶ μνησθήσῃ
ὅτι οἰκέτης ἦσθα ἐν γῆ Αἰγύπτῳ διὰ τοῦτο
ἐγώ σοι ἐντέλλομαι ποιεῖν τὸ ὅημα τοῦτο¹.

²¹ Ἐὰν δὲ τουγήσης τὸν ἀμπελωῖνά σου, οὐκ
ἐπανατρογήσεις αὐτὸν τὰ ὀπίσω σου τῷ

12 הַהוּצָה: וְאִם-אִישׁ עָנִי הוּא לֹא

13 תִּשְׁכַּב בְּעֵצוֹ: הַשֵּׁב תִּשְׁבּוּב לוֹ אֶת-

הָעֵבוֹל כִּבּוֹא הַשָּׁמֶשׁ וְשָׁכַב בְּשַׁלְמָתוֹ

וּבְרֵכָה וְלֶחֶם תִּהְיֶה צְדָקָה לְפָנָי יְהוָה

וְאֶל־הוּא:

14 לֹא-תִעַשֶׂק שָׂכִיר עָנִי וְאֶבְיוֹן

מֵאֲחֵיהֶּ אוֹ מִמְרֻחָה אֲשֶׁר בְּאַרְצֶךָ

בְּשִׁשְׁיָיָה: כִּי-זָמַר תִּתֵּן שָׂכָרוֹ וְלֹא-

תִּבּוֹא עָלָיו הַשָּׁמֶשׁ כִּי עָנִי הוּא

וְאֶלָּיו הוּא נִשְׂא אֶת-נַפְשׁוֹ וְלֹא-

יִקְרָא עָלָיָהּ אֶל-יְהוָה וְהָיָה כֶּסֶף

הַטָּא:

16 לֹא-יוֹמְתוּ אֲבוֹת עַל-בָּנִים וּבָנִים

לֹא-יוֹמְתוּ עַל-אֲבוֹת אִישׁ בְּהַטָּא

וְיוֹמְתוּ:

17 לֹא תִשֶׂה מִשְׁפַּט צָר וְתוֹם וְלֹא

18 תִּהְיֶה בְּגֵד אֶלְמָנָה: וְזָכַרְתָּ כִּי עֶבֶד

הָיִיתָ בְּמִצְרַיִם וְיִפְדֶּךָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ

מִשָּׁם עַל-כֵּן אֲנִכִּי מִצְדָּקָה לְעֲשׂוֹת

אֶת-הַדָּבָר הַזֶּה:

19 כִּי תִקְצֹר כְּצִירְךָ בְּשָׂדֶךָ וְשָׂכַחְתָּ

לְמֹר בְּשָׂדֶךָ לֹא תִשׁוּב לְקַחְתּוֹ לְצָר

לְיָתוֹם וְלֹא לְמָנָה יְהִיָּה לְמַעַן יִבְרַכְךָ

יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּכֹל מַעֲשֵׂה יְדֶיךָ: ׀

כ כִּי תִקְבֹּט יָתֶךָ לֹא תִפָּאַר אֶתְרִיךָ

21 לְצָר לְיָתוֹם וְלֹא לְמָנָה יְהִיָּה: כִּי

תִּבְצֹר בְּרִמָּה לֹא תִעֲזָל אֶתְרִיךָ לְצָר

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

׀

13. A²EF† (p. δώσεις) αὐτῷ. AEF: ἱμάτιον. AF: (1. πρὸς) περὶ. AEF: καὶ σοὶ ἔσται. 14. AEF: οὐκ ἀποστερηθεὶς μ. 15. A: καὶ οὐ καταβ. περὶ

σου. 16. AEF: καὶ υἱοὶ. A¹EF* ἐν. 17. A: καὶ οὐκ. 19. AE* δὲ. A: ἀμητόν σου. AEF† (a. τῷ προσ.) τῷ πτωχῷ καὶ. 20. AEF: ἐλαιολογῆσης. 21. AEF: ἐπανατρογήσεις τὰ ὀπι.

14. Tu ne nieras point. Hébreu : « ne retiens pas ».
15. Avant le coucher du soleil. Hébreu et Septante :
que le soleil ne se couche pas dessus ».
17. Et d'un orphelin. Les Septante ajoutent « et

de la veuve ».

18. C'est pour quoi poici ce que je t'ordonne de faire:
Hébreu et Septante : « c'est pourquoi je t'ordonne de
faire cette chose-là ».

II° Discours (V-XXVI). — 2° (c). *Droit privé (XXI, 15-XXVI) : étranger, veuve, etc.*

tibi próferet quod habuerit : ¹² sin autem pauper est, non pernoctabit apud te pignus, ¹³ sed statim reddes ei ante solis occásum : ut dórmies in vestiménto suo, benedicat tibi, et hábeas justitiam coram Dómino Deo tuo.

¹⁴ Non negábis mercédem indigéntis, et páuperis fratris tui, sive ádvenæ, qui tecum morátur in terra, et intra portas tuas est : ¹⁵ sed eádem die reddes ei prétium labóris sui ante solis occásum, quia pauper est, et ex eo sustentat ánimam suam : ne clamet contra te ad Dóminum, et reputétur tibi in peccátum.

¹⁶ Non occidéntur patres pro filiis, nec filii pro pátribus, sed unusquisque pro peccáto suo moriétur.

¹⁷ Non pervértes júdicium ádvenæ et pupilli, nec áuferes pignoris loco viduæ vestiméntum. ¹⁸ Meménto quod servieris in Ægýpto, et erúerit te Dóminus Deus tuus inde. Idcirco præcipio tibi ut fácias hanc rem.

¹⁹ Quando messúeris ségetem in agro tuo, et oblitus manipulum relíqueris, non revertéris ut tollas illum : sed ádvenam, et pupillum, et viduam áufferre patiéris, ut benedicat tibi Dóminus Deus tuus in omni ópere mánuum tuárum. ²⁰ Si frugés collégeris olivárum, quidquid remánserit in arbóribus, non revertéris ut colligas : sed relínques ádvenæ, pupillo, ac viduæ. ²¹ Si vindemiáveris vineam tuam, non colliges remanéntes racémos, sed cedent in

De pignori-
bus
sequitur.

Ex. 22, 26.

Ex. 22, 27.

Deut. 6, 25.

Operis
merces.

Lev. 19, 13.
Eecl. 34, 27.
Tob. 4, 15.
Jac. 5, 4.
Luc. 10, 7.

Lev. 19, 13.

Jac. 6, 4.

Culque-
sua pœna.

Jos. 7, 24.
4 Reg. 14, 6.
2 Par. 25, 4.
Jer. 31, 30.
Ez. 18, 19-20.

Caritas
erga
ádvénas
et
pupillos.

Deut. 27, 19.
Ex. 22, 21-22.

Deut. 24, 12,
6; 16, 12;
15, 15; 5, 15.

Lev. 19, 9;
23, 22.

Is. 17, 6;

Lev. 19, 10.

ce qu'il aura. ¹² Que s'il est pauvre, le gage ne passera pas la nuit chez toi, ¹³ mais tu le lui rendras aussitôt avant le coucher du soleil, afin que, dormant dans son vêtement, il te bénisse, et que tu aies pour toi la justice devant le Seigneur ton Dieu.

¹⁴ » Tu ne nieras point le salaire de l'indigent et du pauvre, qu'il soit ton frère ou un étranger qui demeure avec toi dans ta terre et au dedans de tes portes; ¹⁵ mais tu lui rendras le jour même, avant le coucher du soleil, le prix de son travail, parce qu'il est pauvre, et que c'est par là qu'il sustente son âme, afin qu'il ne crie pas contre toi au Seigneur, et que cela ne te soit pas imputé à péché.

¹⁶ » Des pères ne seront pas mis à mort pour des enfants, ni des enfants pour des pères : mais chacun mourra pour son péché.

¹⁷ » Tu ne pervertiras point le jugement d'un étranger et d'un orphelin; et tu n'ôteras point, pour gage, à la veuve son vêtement. ¹⁸ Souviens-toi que tu as servi en Égypte, et que le Seigneur ton Dieu t'a retiré de là. C'est pourquoi voici ce que je t'ordonne de faire : ¹⁹ Quand tu moissonneras les grains dans ton champ, et que par oubli tu auras laissé une gerbe, tu ne retourneras point pour la prendre, mais tu la laisseras emporter par l'étranger, l'orphelin et la veuve, afin que le Seigneur ton Dieu te bénisse dans toutes les œuvres de tes mains. ²⁰ Si tu recueilles les fruits des oliviers, tu ne retourneras point pour recueillir tout ce qui sera resté sur les arbres, mais tu le laisseras à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve. ²¹ Si tu vendanges ta vigne, tu ne recueilleras point les grappes de raisins restantes; mais qu'elles

la pierre qui repose sur le sol. On jette le grain par le trou, à mesure qu'il est nécessaire. La meule supérieure est concave dans la partie qui s'adapte à la meule inférieure, laquelle, au contraire, est convexe. Celle-ci est posée sur le sol. Toutes les deux sont de forme ronde. Aujourd'hui, en Palestine, elles sont ordinairement l'une et l'autre en lave poreuse du Hauran. Cette pierre est préférée, à cause de sa légèreté qui rend le travail moins pénible. Quelquefois la meule inférieure est en matière plus dure. Le blé, grossièrement moulu, sort d'entre les deux pierres et tombe sur la toile au-dessus de laquelle

le moulin est placé.

13. *Son vêtement* : ce vêtement est le manteau dont les Orientaux se servent la nuit comme de couverture.

14. *Tu ne nieras point...* : 25° Les salaires, §. 14-15.

16. *Des pères...* : 26° Responsabilité personnelle, §. 16.

17. *Tu ne pervertiras point...* : 27° Conduite à l'égard des étrangers, des veuves et des orphelins, §. 17-22.

προσηλύτω καὶ τῷ ὄρφανῷ καὶ τῇ χήρᾳ ἔσται. 2^a Καὶ μνησθήσῃ ὅτι οἰκέτης ἦσθα ἐν γῆ Αἰγύπτῳ διὰ τοῦτο ἐγὼ σοι ἐντέλλομαι ποιεῖν τὸ ἅγιον τοῦτο.

XXV. Ἐὰν δὲ γένηται ἀντιλογία ἀνά μέσον ἀνθρώπων, καὶ προσέλθωσιν εἰς κρίσιν, καὶ κρίνωσι, καὶ δικαιώσωσι τὸ δίκαιον καὶ καταγνώσῃ τοῦ ἀσεβοῦς. 2 Καὶ ἔσται, ἐὰν ἄξιος ἢ πηλῶν ὁ ἀσεβῶν, καθιεῖς αὐτὸν ἐναντὶ τῶν κριτῶν καὶ μαστιγώσουσιν αὐτὸν ἐναντίον αὐτῶν κατὰ τὴν ἀσέβειαν αὐτοῦ. 3 Καὶ αἰσιμῶ τέσσαρακοντα μαστιγώσουσιν αὐτόν, οὐ προσθήσουσιν ἐὰν δὲ προσθήῃς μαστιγῶσαι ὑπὲρ ταύτας τὰς πληγὰς πλείους, ἀσχημονήσει ὁ ἀδελφός σου ἐναντίον σου.

4 Οὐ φημίσεις βουὴν ἀλοῶντα. 5 Ἐὰν δὲ κατοικῶσιν ἀδελφοὶ ἐπὶ τὸ αὐτὸ καὶ ἀποθάνῃ εἷς ἐξ αὐτῶν, σπέρμα δὲ μὴ ἦ αὐτοῦ, οὐκ ἔσται ἡ γυνὴ τοῦ τεθνηκότος ἐξω ἀνδρὶ μὴ ἐγγίζοντι ὁ ἀδελφὸς τοῦ ἀνδρὸς αὐτῆς εἰσελεύσεται πρὸς αὐτὴν καὶ λήψεται αὐτὴν ἑαυτῷ γυναῖκα, καὶ συνοικήσει αὐτῇ.

6 Καὶ ἔσται, τὸ παιδίον ὃ ἐὰν τέκῃ κατασταθήσεται ἐκ τοῦ ὀνόματος τοῦ τετελευτηκότος, καὶ οὐκ ἐξαλειφθήσεται τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐξ Ἰσραὴλ. 7 Ἐὰν δὲ μὴ βούληται ὁ ἀνθρώπος λαβεῖν τὴν γυναῖκα τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ, καὶ ἀναβήσεται ἡ γυνὴ ἐπὶ τὴν πόλιν ἐπὶ τὴν γερουσίαν καὶ ἔρεῖ Οὐ θέλει ὁ ἀδελφός τοῦ ἀνδρὸς μου ἀναστῆσαι τὸ ὄνομα τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ ἐν Ἰσραὴλ, οὐκ ἠθέλησεν ὁ ἀδελφός τοῦ ἀνδρὸς μου. 8 Καὶ καλέσουσιν αὐτὸν ἡ γερουσία τῆς πόλεως αὐτοῦ καὶ ἔροῦσιν αὐτῷ, καὶ στάς εἴπη Οὐ βούλομαι λαβεῖν αὐτήν. 9 Καὶ προσελθοῦσα ἡ γυνὴ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ ἐναντὶ τῆς γερουσίας, καὶ ὑπολύσει τὸ ὑπόδημα αὐτοῦ τὸ ἐν ἀπὸ τοῦ ποδὸς αὐτοῦ, καὶ ἐμπύσεται κατὰ πρόσωπον αὐτοῦ, καὶ ἀποκριθεῖσα ἔρεῖ

לִיתָוּם וְלֹא־לְמַנְהָ יִהְיֶה׃ וְזָכַרְתָּ כִּי־ עָבַד הָיִיתָ בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם עַל־יָד אֲנֹכִי מִצְוֹתָ לַעֲשׂוֹת אֶת־הַדָּבָר הַזֶּה׃

XXV. כִּי־יִהְיֶה רִיב בֵּין אַנְשִׁים וְנָשִׁים אֶל־הַמִּשְׁפָּט וְשִׁפְטוּם וְהַצְדִּיקוּ אֶת־הַצְדִּיק וְהִרְשִׁיעוּ אֶת־הָרָשָׁע׃ וְהָיָה אִם־כֶּן תִּפְתָּ הָרָשָׁע וְהַפִּיִלֹו הַשִּׁפְטִים וְהִכְהִיּוּ לְפָנָיו כְּדִי רַשְׁעוֹ בְּמִסְפָּר׃ 3 אַרְבָּעִים יִכּוּ וְיִכּוּ לֹא יִסִּיף כֶּן־וְיִסִּיף לְהַפְתּוֹ עַל־אַלֶּה מִפָּה רַבָּה וְנִקְלָה אֲהִיָּה לְעֵינֶיךָ׃

4 לֹא־תַחֲסֶם שׂוֹר בְּדִישׁוֹ׃ 5 כִּי־יָשְׁבוּ אֲחִים יַחְדָּו וּמֵת אֶחָד מֵהֶם וּבֶן אִין־לוֹ לֹא־תִהְיֶה אִשְׁתּוֹ הַמֵּת תִּהְיֶה לְאִישׁ זָר וּבָמָה יִכָּא עָלֶיהָ וְלִקְחָהּ לוֹ לְאִשָּׁה וּבָמָה׃ 6 וְהָיָה הַבְּכוֹר אֲשֶׁר תֵּלֵד וְקָם עַל־שֵׁם אֲחִיו הַמֵּת וְלֹא־יִמָּחַה שְׁמוֹ מִיִּשְׂרָאֵל׃ 7 וְאִם־לֹא יִהְיֶה לְאִישׁ לְקַחַת אֶת־יְבָמָתוֹ וְעָלְתָהּ וּבָמָתוֹ הַשְּׂעֵרָה אֶל־הַזְּקֵנִים וְאָמְרָה מֵאֵן יִבְמִי לְהַקִּים לְאֲחִיו שֵׁם בְּיִשְׂרָאֵל 8 לֹא אָבָה וּבְמִי׃ וְקָרְאִי־לוֹ זִקְנִי־עִירֹו וְדַבְּרִי אֵלָיו וְעַמַּד וְאָמַר לֹא הִפְצַתִּי לְקַחְתָּהּ׃ 9 וְנָשָׂה וּבָמָתוֹ אֵלָיו לְעֵינֵי הַזְּקֵנִים וְהִלְצָה נַעֲלֹו מִעַל רַגְלֹו וּזְרָקָה בְּפָנָיו וְעָנְתָהּ

1. A: δικαιώσουσιν τὸν δίκαιον. 2. A: καὶ καθιεῖς. 3. AEF* (in.) Καὶ. AEF: δὲ προσθῶσι μασ. αὐτὸν ὑπὲρ. 5. A: γυνὴ τοῦ τετελευτηκότος. 6. AF: ἂν τεχθῇ κατ. 7. A* (p. ὄνομα) τοῦ ἀδελφοῦ.

8. A'EF: (1. αὐτοῦ) ἐκείνης. 9. AEF† (a. ἐναντί) πρὸς αὐτὸν. AEF: ἐμπτ. εἰς τὸ πρ.

XXV. 1. Hébreu : « s'il y a un débat entre des hommes, ils viendront devant la justice qui les jugera. Ils (les juges) justifieront le juste et inculperont le méchant ». 2. Ils le renverseront et le feront battre devant eux. C'est selon la mesure du péché que sera la mesure des coups. Hébreu : « il (le juge) le fera étendre et frapper devant lui d'un certain nombre de coups, se-

lon sa méchanceté ». 5. Que la femme du défunt n'en épouse point un autre. Hébreu : « la femme du mort ne sera pas (l'épouse), au dehors, d'un étranger ». — Et il suscitera des enfants à son frère. Septante : « et il habitera avec elle ». 7. Qui lui est due en vertu de la loi, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

II° Discours (V-XXVI). — 2° (c). Droit privé (XXI, 15-XXVI) : létrât, etc.

usus ádvenæ, pupilli, ac viduæ. Deut. 24, 18.
 22 Meménto quod et tu servieris in Ægypto, et idcirco præcipio tibi ut fácias hanc rem.

XXV. 1 Si fúerit causa inter áli-
 quos, et interpelláverint júdices :
 quem justum esse perspéxerint, illi
 justitiæ palmam dabunt : quem ím-
 pium, condemnábunt impietátis.
 2 Sin autem eum qui peccávit, di-
 gnum viderint plagis : prostérnent,
 et coram se fácient verberári. Pro
 mensúra peccáti erit et plagárum
 modus : 3 ita duntáxat, ut quadra-
 genárium númerum non excédant :
 ne fœde lacerátus ante óculos tuos
 ábeat frater tuus.

Regule
verberan-
di.

Prov. 17, 15.
3 Reg. 5, 32.
Ex. 23, 6-8.

2 Cor. 11, 24.

Bos
tercus.
1 Cor. 9, 9.
1 Tim. 5, 18.

De
léviratu.
Mat. 22, 24.
Gen. 38, 8.
Ruth, 4, 5.
Lev. 18, 16.

Num. 27, 4.

Ruth, 4, 1-5.

Ruth, 4, 7.

4 Non ligábis os bovis teréntis in
 área fruges tuas.

5 Quando habitáverint fratres sim-
 ul, et unus ex eis absque liberis
 mórtuus fúerit, uxor defúnci non
 nubet álteri : sed accipiet eam frater
 ejus, et suscitábit semen fratris sui :
 6 et primogénitum ex ea filium nó-
 mine illíus appellábit, ut non de-
 leátur nomen ejus ex Israel. 7 Sin
 autem nolúerit accipere uxórem fra-
 tris sui, quæ ei lege debétur, perget
 mülter ad portam civitátis, et in-
 terpellábit majóres natu, dicétque :
 Non vult frater viri mei suscitáre
 nomen fratris sui in Israel, nec me
 in cónjugem súmere. 8 Statímque
 accersiri eum fácient, et interrogá-
 bunt. Si respónderit : Nolo eam
 uxórem accipere : 9 accédet mülter
 ad eum coram senióribus, et tollet
 calceaméntum de pede ejus, spuét-
 que in faciém illius, et dicet : Sic fiet

soient laissées pour l'usage de l'étran-
 ger, de l'orphelin et de la veuve. 22 Sou-
 viens-toi que toi aussi, tu as servi en
 Égypte, et c'est pour cela que je t'or-
 donne de faire ces choses.

XXV. 1 » S'il survient un débat en-
 tre quelques hommes, et qu'ils en ap-
 pellent aux juges, celui qu'ils recon-
 naîtront pour juste, ils lui donneront
 la palme de la justice, et celui qu'ils
 reconnaîtront pour impie, ils le con-
 damneront d'impicé. 2 Que s'ils jugent
 celui qui a péché, digne de coups, ils
 le renverseront, et le feront battre de-
 vant eux. C'est selon la mesure du pé-
 ché que sera la mesure des coups,
 3 en sorte seulement qu'elle n'excède
 pas le nombre de quarante, de peur que
 ton frère ne s'en aille ayant été horri-
 blement déchiré devant tes yeux.

» 4 Tu ne lieras point la bouche d'un
 bœuf qui foule tes grains dans l'aire.

» 5 Quand deux frères habitent en-
 semble, et que l'un d'eux meurt sans
 enfants, que la femme du défunt n'en
 épouse point un autre, mais le frère de
 son mari la prendra, et il suscitera des
 enfants à son frère. 6 et il appellera le
 fils premier-né d'elle du nom de son
 frère, afin que le nom de son frère
 ne soit pas effacé d'Israël. 7 Mais
 s'il ne veut pas prendre la femme de
 son frère qui lui est due en vertu de la
 loi, cette femme ira à la porte de la
 ville, elle s'adressera aux anciens et
 dira : Le frère de mon mari ne veut pas
 ressusciter le nom de son frère en Is-
 raël, ni me prendre pour femme. 8 Et
 aussitôt ils le feront appeler, et ils l'in-
 terrogeront. S'il répond : Je ne veux
 pas la prendre pour femme, 9 la femme
 s'approchera de lui devant les anciens,
 et lui ôtera la chaussure de son pied ;
 elle crachera sur sa face, et dira : C'est

XXV. 1. *S'il survient...* : 28° Peine du fouet, §. 1-3.

2. *Ils le renverseront.* Les monuments figurés nous montrent ceux qui reçoivent la bastonnade renversée et étendus à terre. Voir plus haut, *Exode*, v, 16.

3. *Qu'elle n'excède pas le nombre de quarante.* Joséphe rapporte que l'usage s'était introduit de ne donner que trente-neuf coups, pour qu'on ne s'exposât point à dépasser le nombre de quarante. Saint Paul confirme le dire de Joséphe en nous apprenant qu'en cinq occasions il a reçu quarante coups de fouet, moins un, II *Corinthiens*, xi, 24.

4. *Tu ne lieras point la bouche d'un bœuf...* : 29° Précepte d'humanité, §. 4. Nous avons déjà vu d'autres préceptes analogues, destinés à enseigner

la mansuétude aux Israélites : cf. *Exode*, xxiii, 19, et la note. Celui dont il est question ici est tout à fait en opposition avec la pratique des païens, qui poussaient quelquefois la barbarie jusqu'à mettre aux esclaves une muselière, appelée *πανσιγάτη*, pour les empêcher de manger. Cette ordonnance mosaïque semble avoir beaucoup frappé saint Paul ; il la cite deux fois dans ses Épîtres, I *Corinthiens*, ix, 9 ; I *Timothée*, v, 18, et chaque fois pour rappeler le sens profond caché sous ces paroles.

5. *Quand deux frères...* : 30° Loi du lévirat, §. 5-10. — Le frère de son mari la prendra, par déro- gation à un des empêchements d'affinité édictés plus haut par Moïse. Voir la note sur *Lévitique*, xviii, 14-16.

III^m Sermo (V-XXVI). — 2^o (c). De jure privato (XXI, 15-XXVI) : de pondere, etc.

Οὕτω ποιήσουσι τῷ ἀνθρώπῳ ὃς οὐκ οἰκοδομήσει τὸν οἶκον τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ ἐν Ἰσραήλ. ¹⁰ Καὶ κληθήσεται τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐν Ἰσραὴλ οἶκος τοῦ ὑπολυθέντος τὸ ὑπόδημα.

¹¹ Ἐὰν δὲ μάχονται ἄνθρωποι ἐπὶ τὸ αὐτὸ, ἄνθρωπος μετὰ τοῦ ἀδελφοῦ αὐτοῦ, καὶ προσέλθῃ ἡ γυνὴ ἐνὸς αὐτῶν ἐξελέσθαι τὸν ἄνδρα αὐτῆς ἐκ χειρὸς τοῦ τύπτοντος αὐτόν, καὶ ἐκτείνασα τὴν χεῖρα ἐπιλάβηται τῶν διδύμων αὐτοῦ, ¹² ἀποκόψει τὴν χεῖρα οὐ φείσεται ὁ ὀφθαλμὸς σου ἐπ' αὐτῇ.

¹³ Οὐκ ἔσται ἐν τῷ μαροσίπῳ σου στάθμιον καὶ στάθμιον, μέγα ἢ μικρόν. ¹⁴ Οὐκ ἔσται ἐν τῇ οἰκίᾳ σου μέτρον καὶ μέτρον, μέγα ἢ μικρόν. ¹⁵ Στάθμιον ἀληθινὸν καὶ δίκαιον ἔσται σοι, καὶ μέτρον ἀληθινὸν καὶ δίκαιον ἔσται σοι, ἵνα πολυήμερος γένη ἐπὶ τῆς γῆς ἧς κύριος ὁ θεὸς σου δίδωσί σοι ἐν κλήρῳ. ¹⁶ Ὅτι βδέλυγμα κυρίῳ τῷ θεῷ σου πᾶς ποιῶν ταῦτα, πᾶς ποιῶν ἄδικον.

¹⁷ Μνησθετε ὅσα ἐποίησέ σοι Ἀμαλῆ ἐν τῇ ὁδοῦ, ἐκπορευομένου σου ἐκ γῆς Αἰγύπτου, ¹⁸ πῶς ἀντέστη σοι ἐν τῇ ὁδοῦ καὶ ἐκοψέ σου τὴν οὐραγίαν τοὺς κοπιῶντας ὀπίσω σου, σὺ δὲ ἐπεινας καὶ ἐκοπίας, καὶ οὐκ ἐφοβήθη τὸν θεόν. ¹⁹ Καὶ ἔσται, ἡνίκα ἂν καταπαύσῃ σε κύριος ὁ θεὸς σου ἀπὸ πάντων τῶν ἐχθρῶν σου τῶν κύκλῳ σου, ἐν τῇ γῇ ἣ ἡ κύριος ὁ θεὸς σου δίδωσί σοι κληρονομηῆσαι, ἐξαλείψεις τὸ ὄνομα Ἀμαλῆ ἐκ τῆς ὑπὸ τὸν οὐρανόν, καὶ οὐ μὴ ἐπιλάβῃ.

XXVI. Καὶ ἔσται, ἐὰν εἰσέλθῃς εἰς τὴν γῆν, ἣν κύριος ὁ θεὸς σου δίδωσί σοι κληρονομηῆσαι, καὶ κατακληρονομήσῃς αὐτὴν καὶ κατοικήσῃς ἐπ' αὐτήν, ² καὶ λήψῃ ἀπὸ τῆς ἀπαρχῆς τῶν καρπῶν τῆς γῆς σου ἧς κύριος ὁ θεὸς σου δίδωσί σοι, καὶ ἐμβαλεῖς εἰς κάρ-

9. AEF* (in f.) ἐν Ἰσραήλ. 11. AEF: ἀνθρ. δύο (eti. 12). A²EF† (p. χεῖρα) αὐτῆς. 13. A† (in.) Καὶ. 14. AEF: μέγα καὶ μ. 16. A† (p. σὲ) ἔστιν. 17. AEF: σου ἐξ Αἰγύπτου. 18. A: (1. θεόν) κύριον. 19. A* (p. ἐχθρ.) σου. AE: δίδ. σοι ἐν κλήρῳ κατακληρονομηῆσαι αὐτήν. — 1. AEF: δίδ. σοι ἐν

וְאָמְרָה כָּכָה יַעֲשֶׂה לְאִישׁ אֲשֶׁר יִלְכְּדוּהוּ וְכִי יִבְנֶה אֶת-בֵּית אָחִיו; וְנִקְרָא שְׁמוֹ בְּיִשְׂרָאֵל בֵּית הַלּוֹץ הַנֶּעַל; ס
כִּי-יִקְרָעוּ אֲנָשִׁים יְהוָה אִישׁ וְאֶחָיו וְקִרְבָּה אִשְׁתׁ הָאָחִד לְהַצִּיל אֶת-אִשְׁתָּה מִיַּד מַכֶּהָ וְשָׁלְתָה יָדָהּ וְהִחֲזִיקָה בְּמַכְּשָׁיו; וְקִצְתָה אֶת-כַּפְּיָהּ לֹא תִחַס עֵינָהּ; ס
לֹא-יִהְיֶה לָּךְ בְּכִסֶּס אָבִן וְאָבִן וְדוֹלָה וְקִטְנָה; לֹא-יִהְיֶה לָּךְ בְּבֵיתְךָ כִּי-אִיפָה וְאִיפָה וְדוֹלָה וְקִטְנָה; אָבִן שְׁלֵמָה וְצֶדֶק יִהְיֶה-לָּךְ אִיפָה שְׁלֵמָה וְצֶדֶק יִהְיֶה-לָּךְ לְמַעַן יִאָּרִיכוּ יָמֶיךָ עַל הָאָדָמָה אֲשֶׁר-יִהְיֶה אֱלֹהֶיךָ נִתֵּן לָּךְ; כִּי תִעַבְתָּ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ כֹּל-עֲשֵׂה אֱלֹהִים כֹּל עֲשֵׂה עֹל; פ
זְכוֹר אֶת אֲשֶׁר-עָשָׂה לָּךְ עַמְלֶךְ בְּיַרְדֵּךְ בְּצִאתְכֶם מִמִּצְרָיִם; אֲשֶׁר קָרָה בְּיַרְדֵּךְ וַיִּזְבַּב בָּךְ כֹּל-הַנְּחָשִׁים אֲחֵרֶיךָ וְאִתָּה עָנַף וַיִּגַּע וְלֹא יָרָא אֱלֹהִים; וְהָיָה בְּהֵנִיחַ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לָּךְ מִכָּל-אֲיָבֶיךָ מִסַּכִּיב בְּאָרְץ אֲשֶׁר יְהוָה-אֱלֹהֶיךָ נָתַן לָּךְ נַחֲלָה לְרִשְׁתָּהּ תִּמְחָה אֶת-זִכְרֵ עַמְלֶךְ מִתַּחַת הַשָּׁמַיִם לֹא תִשְׁכַּח;

פ פ פ נ 50
XXVI. וְהָיָה כִּי-תָבוֹא אֶל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לָּךְ נַחֲלָה וַיִּרְשַׁתָּהּ וַיִּשְׁכַּתָּ בָּהּ; וְלִקְחָהּ מֵרֵאשִׁית. כֹּל-פְּרִי הָאָדָמָה אֲשֶׁר תָּבוֹא מֵאֲרָצְךָ אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ נָתַן לָּךְ וְשִׂמְתָּ בַסֵּבֵל וְהִלַּכְתָּ אֶל-

κλήρω (eti. 2). A: κατακληρονομηῆσαι αὐτήν καὶ κατοικ. ἐπ' αὐτῆς. 2. A: σου ἦν κύρ.

16. Et il déteste toute injustice. Hébreu et Septante : « celui qui fait l'injustice ».
19. T'aura donné le repos, et qu'il l'aura assujéti toutes les nations d'alentour. Hébreu et Septante : « l'aura donné du repos de tous tes ennemis d'alentour ».
XXVI. 2. De tous les fruits. Hébreu et Septante : « de tous les fruits de la terre (l'hébreu a de plus : que tu recueilleras de ton pays) que Jahvéh (le Sei-

II^e Discours (V-XXVI). — 2^o (c). Droit privé (XXI, 15-XXVI) : poids juste, etc.

hómīni, qui non ædificat domum fratris sui. ¹⁰ Et vocabitur nomen illius in Israel, Domus discalceati.

Ruth, 4, 11.

¹¹ Si habuerint inter se iurgium viri duo, et unus contra alterum rixari cœperit, volensque uxor alterius erit ere virum suum de manu fortioris, miserique manum, et apprehenderit verenda ejus : ¹² absces manum illius, nec flecteris super eam ulla misericordia.

Modestia servanda.

¹³ Non habebis in sacculo diversa pondera, majus et minus : ¹⁴ nec erit in domo tua modius major et minor : ¹⁵ pondus habebis justum et verum, et modius æqualis et verus erit tibi : ut multo vivas tempore super terram, quam Dominus Deus tuus dederit tibi : ¹⁶ abominatur enim Dominus tuus eum qui facit hæc, et aversatur omnem injustitiam.

De pondere justo.

Lev. 19, 35-36. Mich. 6, 11. Ez. 45, 10.

Mich. 6, 11. Prov. 11, 1; 20, 10, 16, 11.

¹⁷ Meménto quæ fecerit tibi Amalec in via quando egrediebâris ex Ægypto : ¹⁸ quomodo occurrerit tibi : et extremos agminis tui, qui lassî residébant, ceciderit, quando tu eras fame et labore confectus, et non timuerit Deum. ¹⁹ Cum ergo Dominus Deus tuus dederit tibi requiem, et subjecerit uncas per circuitum nationes, in terra, quam tibi pollicitus est : delébis nomen ejus sub cœlo. Cave ne obliviscâris.

Amalec.

Ex. 17, 16. 1 Reg. 15, 2. Num. 24, 20.

Jos. 10, 19.

XXVI. ¹ Cumque intraveris terram, quam Dominus Deus tuus tibi daturus est possidendam, et obtinueris eam, atque habitaveris in ea : ² tolles de cunctis frugibus tuis primitias, et pones in cartallo, pergésque ad locum, quem Dominus Deus

De primitiis.

Ex. 23, 19; 34, 26. Lev. 2, 14; 23, 10.

ainsi qu'il sera fait à l'homme qui n'édifie pas la maison de son frère. ¹⁰ Et il sera appelé en Israël du nom de : Maison du déchaussé.

¹¹ » Si deux hommes ont une dispute entre eux, et que l'un commence à querreller l'autre, et que la femme de l'un, voulant arracher son mari de la main du plus fort, étende la main et saisisse ses parties secrètes, ¹² tu couperas sa main, et tu ne te laisseras fléchir par aucune compassion pour elle.

¹³ » Tu n'auras point dans ton sacchet deux poids, l'un plus gros et l'autre plus petit ; ¹⁴ et il n'y aura point dans ta maison un boisseau plus grand et un plus petit. ¹⁵ Tu auras un poids juste et véritable, et il y aura chez toi un boisseau égal et véritable, afin que tu vives longtemps sur la terre que le Seigneur ton Dieu t'aura donnée ; ¹⁶ car le Seigneur ton Dieu a en abomination celui qui fait ces choses, et il déteste toute injustice.

¹⁷ » Souviens-toi de ce que t'a fait Amalec dans le chemin, quand tu sortais de l'Égypte, ¹⁸ comment il marcha contre toi, et tailla en pièces les derniers de ton armée, qui, fatigués, s'étaient arrêtés, quand toi-même tu étais épuisé de faim et de fatigue ; et il ne craignit pas Dieu. ¹⁹ Lors donc que le Seigneur ton Dieu t'aura donné le repos, et qu'il t'aura assujéti toutes les nations d'alentour dans la terre qu'il t'a promise, tu effaceras son nom de dessous le ciel. Prends garde de l'oublier.

XXVI. ¹ » Lorsque tu seras entré dans la terre que le Seigneur ton Dieu va te donner pour la posséder, que tu l'auras conquise et que tu habiteras en elle, ² tu prendras les prémices de tous tes fruits, tu les mettras dans la corbeille, et tu iras au lieu que le Sei-

11. Si deux hommes... : 31^o Loi de modestie, §. 11-12.

13. Tu n'auras point... : 32^o Poids et mesures, §. 13-16.

14. Un boisseau, Vulgate modius : ce mot désigne ici l'éphi : voir Lévitique, v, 11. Ailleurs saint Jérôme l'emploie pour désigner, soit le chomer, Lévitique, xxvii, 16, soit le sé'ah, IV Rois, vii, 1, 16.

16. Celui qui fait ces choses : non point celles dont il vient d'être immédiatement question, §. 15, mais celles dont il s'agit aux §. 13 et 14.

17. Souviens-toi... : 33^o Anathème contre les Amalécites, §. 17-19. — Amalec : voir la note sur Ezode, xvii, 8.

18. Et tailla en pièces les derniers de ton armée : il ne faut pourtant pas oublier que cette attaque se termina par la défaite complète et miraculeuse des Amalécites.

XXVI. 1. Lorsque tu seras entré... : 34^o Les prémices, §. 4-11.

2. La corbeille. Ici et plus bas, §. 4, et xxviii, 5, le nom hébreu qui désigne la corbeille destinée à contenir les prémices est celui de téné. Or ce mot est égyptien, car tena, dans la langue hiéroglyphique, veut dire corbeille. Sur cet emprunt et autres analogues à la langue égyptienne, voir la note de l'Exode, ii, 5.

ταλλον και πορευση εις τον τοπον ον αν εκλεξηται κυριος ο θεος σου επικληθηται το ονομα αυτου εκει, ³ και ελευση προς τον ιερεα ος εσται εν ταυς ημεραις εκειναις, και ερεις προς αυτον 'Αναγγελλω σημερον κυριω τω θεω μου, οτι εισεληλυθα εις την γην ην ωμοσε κυριος τοις πατροσιν ημων δουναι ημιν. ⁴ Και ληψεται ο ιερευς τον καρταλλον εκ των χειρων σου, και θησει αυτον απεναντι του θυσιαστηριου κυριου του θεου σου. ⁵ Και αποκριθεις ερει εναντι κυριου του θεου σου 'Συριαν απεβαλεν ο πατηρ μου και κατεβη εις Αιγυπτον, και παρωκησεν εκει εν αριθμω βραχει, και εγενετο εκει εις εθνος μεγα και πληθος πολυ. ⁶ Και εκακωσαν ημας οι Αιγυπτιοι και εταπεινωσαν ημας, και επεδηξαν ημιν εργα σκληρα. ⁷ Και ανεβοησαμεν προς κυριον τον θεον ημων, και εισηκουσε κυριος της φωνης ημων και ειδε την ταπεινωσιν ημων και τον μοχθον ημων και τον θλιμμον ημων. ⁸ Και εξηγαγεν ημας κυριος εξ Αιγυπτου αυτος 'εν ισχυι αυτου τη μεγαλη' και εν χειρι κραταω και βραχιον υψηλω και εν οραμασι μεγαλοις και εν σημειοις και εν τερασι, ⁹ και εισηγαγεν ημας εις τον τοπον τουτον και εδωκεν ημιν την γην ταυτην, γην ρεουσαν γαλα και μελι. ¹⁰ Και νυν ιδου ενηνοχα την απαρχην των γεννηματων της γης ης εδωκας μοι, κυριε, 'γην ρεουσαν γαλα και μελι'. Και αφησεις αυτο απεναντι κυριου του θεου σου, και προσκυνησεις εναντι κυριου του θεου σου, ¹¹ και ευφρανθησθην εν πασι τοις αγαθοις οις εδωκε σοι κυριος ο θεος σου και η οικια σου, και ο Λευιτης και ο προσηλυτος ο εν σοι.

¹² 'Εαν δε συντελεσης υποδεκατωσσι παν το επιδεκατον των γεννηματων σου εν τω ετει τω τριτω, το δευτερον επιδεκατον δωσεις τω Λευιτη και τω προσηλυτω και τω υοφρανω και τη γηρα, και φαγονται εν ταυς

המקום אשר יבחר יהוה אלהיו ³ לשכן שמו שם: ובאת אל-הפהן אשר יהיה בימים ההם ואמרת אליו הֲגַדְתִּי הַיּוֹם לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ כִּי-כָאַתִּי אֶל-הָאָרֶץ אֲשֶׁר נִשְׁבַּע יְהוָה לְאַבְתָּיִנוּ לָתֵת לָנוּ: ⁴ וְלָקַח הַפְּהָן הַשֵּׁנָא מִיָּדְךָ וְהִנִּיחֹו לְפָנַי מִזְבַּח יְהוָה אֱלֹהֶיךָ: וְעָלִיתָ וְאָמַרְתָּ לְפָנַי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ אֲרָמִי אָבֵד אֲבִי וַיֵּרַד מִצְרַיִמָה וַיָּגֵר שָׁם בְּמַתִּי מֵעֵט וַיהִי-שָׁם לְגֹי גְדוֹל עַצּוֹם וָרֵב: וַיִּרְעוּ אַתָּנוּ הַמִּצְרַיִם וַיַּעֲבֹדוּנוּ וַיִּתְּנוּ עָלֵינוּ עֲבָדָה קָשָׁה: ⁷ וַנִּצְעַק אֶל-יְהוָה אֱלֹהֵי אַבְתָּיִנוּ וַיִּשְׁמַע יְהוָה אֶת-קִלְכָּנוּ וַיִּרָא אֶת-עֲבֹדֵינוּ וְאֶת-עֲמָלָנוּ וְאֶת-לְהַצָּנוּ: ⁸ וַיּוֹצֵאֵנוּ יְהוָה מִמִּצְרַיִם בְּיַד חֲזָקָה וּבְזְרֹעַ נְטוּיָה וּבְמָרָא גָּדֹל וּבְאֹתוֹת וּבְמִפְתָּיִם: וַיּוֹבִאֵנוּ אֶל-הַמְּקוֹם הַזֶּה וַיִּתֵּן-לָנוּ אֶת-הָאָרֶץ הַזֹּאת אֲרֶץ זָבַת חֶלֶב וּדְבָשׁ: וְעַתָּה הִנֵּה הִבְאַתִּי אֶת-רֵאשִׁית פְּרִי הָאָדָמָה אֲשֶׁר נִתְּתָה לִי יְהוָה וְהִנֵּהחֵתוּ לְפָנַי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ וְהִשְׁתַּחֲוִיתָ לְפָנַי יְהוָה ¹¹ אֱלֹהֶיךָ: וְשַׂמְחֶתָּ בְּכָל-הַטּוֹב אֲשֶׁר נָתַן-לְךָ יְהוָה אֱלֹהֶיךָ וּלְבִיתְךָ אִתָּה וְהִלְוִי וְהַגֵּר אֲשֶׁר בְּקִרְבְּךָ: ¹² כִּי תִכְלֶה לַעֲשׂוֹת אֶת-כָּל-מַעֲשֵׂי תְבוּאָתְךָ בְּשָׁנָה, הַשְּׁלִישִׁת שָׁנַת הַמַּעֲשֵׂר וְנִתְּתָה לְלֹוִי לְגֹר לִיְתוֹם

1. A: ος αν ην εν. A²EF: θεω σου. 5. A: Καὶ ἀποκριθῆσθαι, καὶ εἰρεῖς... Συριαν ἀπέλαβεν. A† (in f.) καὶ μέγα. 7. A: θεὸν τῶν πατέρων ἡμῶν. 8. A†

(p. ισχυι) αυτου τη. A: καὶ ἐν βραχιονι αυτου τω υψ. 9. A† (p. ημας) εις την γην την ταυτην. 10. A* κυριε... αφ. αυτα εναντι... † (a. εναντι) εκει.

gneur) ton Dieu te donne ».
 3. Un Syrien poursuivait mon père. Hébreu : « mon père était un Araméen nomade ». Septante : « mon père quitta la Syrie ».

7. Le Dieu de nos pères. Septante : « notre Dieu ».
 10. De la terre, que le Seigneur m'a donnée. Septante : « de la terre que tu m'as donnée, ô Seigneur, terre où coulent le lait et le miel ».

tous élégerit, ut ibi invocétur nomen ejus : ³ accedésque ad sacerdotém, qui fúerit in diébus illis, et dices ad eum : Profíteor hódie coram Dómino Deo tuo, quod ingrassus sum in terram, pro qua jurávit pátribus nostris, ut daret eam nobis. ⁴ Suscipiénsque sacerdos cartállum de manu tua, ponet ante altáre Dómini Dei tui :

⁵ Et loquéris in conspéctu Dómini Dei tui : Syrus persequebátur patrem meum, qui descendit in Ægyptum, et ibi peregrinátus est in paucissimo número : crevitque in gentem magnam ac robústam et infinitá multitudinis. ⁶ Affligerúntque nos Ægyptii, et persecúti sunt imponentes ónera gravíssima : ⁷ et clamávimus ad Dóminum Deum patrum nostrórum : qui exaudivit nos, et respéxit humilitátem nostram, et labórem, atque angústiam : ⁸ et edúxit nos de Ægypto in manu forti, et bráchio exténto, in ingénti pavóre, in signis atque porténtis : ⁹ et introduxit ad locum istum, et trádidit nobis terram lacte et melle manántem. ¹⁰ Et idcirco nunc óffero primitias frugum terræ, quam Dóminus dedit mihi.

Et dimittes eas in conspéctu Dómini Dei tui, et adoráto Dómino Deo tuo. ¹¹ Et epuláberis in ómnibus bonis quæ Dóminus Deus tuus déderit tibi, et dómui tuæ, tu et Levites, et ádvena qui tecum est.

¹² Quando compléveris décimam cunctárum frugum tuárum, anno decimárum tértio, dabis Levité, et ádvena, et pupillo et viduæ, ut côme-

gneur ton Dieu aura choisi afin que son nom y soit invoqué, ³ et tu t'approcheras du prêtre qu'il y aura en ce jour-là, et tu lui diras : Je déclare hautement aujourd'hui, en présence du Seigneur ton Dieu, que je suis entré dans la terre au sujet de laquelle il a juré à nos pères qu'il nous la donnerait. ⁴ Alors le prêtre, prenant la corbeille de ta main, la déposera devant l'autel du Seigneur ton Dieu.

⁵ » Et tu diras en présence du Seigneur ton Dieu : Un Syrien poursuivait mon père, qui descendit en Égypte, et là il séjourna avec un très petit nombre d'hommes ; mais il forma une nation grande, forte et nombreuse à l'infini. ⁶ Mais les Égyptiens nous affligèrent et nous persécutèrent, nous imposant des fardeaux très lourds. ⁷ Alors nous criâmes au Seigneur, Dieu de nos pères, qui nous exauça et regarda notre humiliation, notre labeur et notre angoisse ; ⁸ et il nous retira de l'Égypte par une main forte et un bras étendu, par une grande terreur, des signes et des prodiges ; ⁹ puis il nous a introduits en ce lieu et nous a livré cette terre, où coulent du lait et du miel. ¹⁰ Et c'est pour cela que maintenant j'offre les prémices des fruits de la terre que le Seigneur m'a donnée.

» Et tu les laisseras en la présence du Seigneur ton Dieu et tu adoreras le Seigneur ton Dieu. ¹¹ Et tu feras un festin de tous les biens que le Seigneur ton Dieu t'aura donnés, à toi et à ta maison, toi et le Léviste et l'étranger qui est avec toi.

¹² Quand tu auras accompli la dîme de tous tes fruits, à la troisième année des décimes, tu les donneras au Léviste, à l'étranger, à l'orphelin et à la veuve, afin qu'ils les mangent au dedans de

De
primitiis
offerendis
Deut. 12, 5.
Ex. 20, 24.

Deut. 1, 35.
Num. 14,
23, 16.
Gen. 30, 24 ;
15, 18 ; 12, 7.

Primitiarum ratio.

Gen. 12, 1 ;
46, 5.

Num. 20,
14-15.
Ex. 1, 13-14.
Act. 7, 19.

Num. 20, 16.
Ex. 2, 23-24.

Deut. 6, 21 ;
7, 19.
Ex. 12, 51 ;
13, 3.

Deut. 27, 3.
Ex. 3, 8 ;
13, 5.
Jer. 11, 5 ;
32, 22.

Deut. 16,
11, 14.

3^e anni
dîma.

Deut. 14, 28.

4. La corbeille : voir la note sur le §. 2.

5. Un Syrien poursuivait mon père : c'est Laban poursuivant Jacob. Le sens de l'original est différent : « mon père était un Araméen nomade ». — Avec un très petit nombre d'hommes : soixante-dix personnes. Voir la note sur Genèse, XLVI, 26.

8. Bras étendu : symbole de puissance.

9. Où coulent du lait et du miel : voir la note sur Exode, III, 18.

12. Quand tu auras accompli... : 35^e Dîme de la troisième année. §. 12-15. Il s'agit ici de l'usage qui devait être fait de la seconde dîme une fois tous les

trois ans : voir plus haut, Deutéronome, XIV, 28-29. Cette seconde dîme, prélevée sur ce qui restait aux Israélites après le paiement de la première, devait être consommée auprès du sanctuaire : mais, une fois sur trois, elle devenait la part des pauvres. — A la troisième année. Sur une période de sept années, la dernière ne comptait point pour la dîme, la terre ne devant pas alors être cultivée : restaient six années, partagées elles-mêmes en deux périodes de trois années chacune. L'année des pauvres revenait donc, alternativement, tous les trois et quatre ans.

πόλεσί σου καὶ εὐφρανθήσονται. ¹³ Καὶ
 ξερεῖς ἔναντι κυρίου τοῦ θεοῦ σου· Ἐξεκά-
 θαρα τὰ ἄγια ἐκ τῆς οἰκίας μου καὶ ἔδωκα
 αὐτὰ τῷ Λευίτῃ καὶ τῷ προσηλύτῳ καὶ τῷ
 ὀρφανῷ καὶ τῇ γήρᾳ, κατὰ πάσας τὰς ἐντο-
 λὰς ἃς ἐνετείλω μοι· οὐ παρήλαθον τὴν ἐντο-
 λὴν σου, καὶ οὐκ ἐπελαθόμην. ¹⁴ Καὶ οὐκ
 ἔφαγον ἐν ὀδύνῃ μου ἀπ' αὐτῶν, οὐκ ἐκάρ-
 πωσα ἀπ' αὐτῶν εἰς ἀκάθαρτον, οὐκ ἔδωκα
 ἀπ' αὐτῶν τῷ τεθνηγότῳ ὑπάρχονσα τῆς
 φωνῆς κυρίου τοῦ θεοῦ ἡμῶν, ἐποίησα καθὰ
 ἐνετείλω μοι. ¹⁵ Κάτιδε ἐκ τοῦ οἴκου τοῦ
 ἁγίου σου ἐκ τοῦ οὐρανοῦ, καὶ εὐλόγησον τὸν
 λαὸν σου τὸν Ἰσραήλ, καὶ τὴν γῆν, ἣν ἔδωκας
 αὐτοῖς, καθὰ ὤμοσας τοῖς πατράσιν ἡμῶν
 'δοῦναι ἡμῖν' γῆν ῥέουσαν γάλα καὶ μέλι.
¹⁶ Ἐν τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ κύριος ὁ θεός σου
 ἐνετείλατό σοι ποιῆσαι πάντα τὰ δικαιοῦματα
 καὶ τὰ κρίματα· καὶ φυλάξεσθε καὶ ποιήσετε
 αὐτὰ ἐξ ὅλης τῆς καρδίας ὑμῶν καὶ ἐξ ὅλης
 τῆς ψυχῆς ὑμῶν. ¹⁷ Τὸν θεὸν εἶλον σήμε-
 ρον εἶναι σου θεόν, καὶ πορεύεσθαι ἐν πά-
 σαις ταῖς ὁδοῖς αὐτοῦ, καὶ φυλάσσεσθαι τὰ
 δικαιοῦματα καὶ τὰ κρίματα, καὶ ὑπακούειν
 τῆς φωνῆς αὐτοῦ. ¹⁸ Καὶ κύριος εἶλατό σε
 σήμερον γενέσθαι σε αὐτῷ λαὸν περιούσιον,
 καθάπερ εἶπε, φυλάττειν τὰς ἐντολὰς αὐτοῦ,
¹⁹ καὶ εἶναι σε ὑπεράνω πάντων τῶν ἔθνων,
 ὡς ἐποίησέ σε ὀνομαστόν καὶ καύχημα καὶ
 δόξαστόν, εἶναι σε λαὸν ἅγιον κυρίῳ τῷ θεῷ
 σου, καθὼς ἐλάλησε.

XXVII. Καὶ προσέταξε Μωϋσῆς καὶ ἡ
 γερουσία Ἰσραήλ, λέγων· Φυλάσσεσθε πά-
 σας τὰς ἐντολὰς ταύτας, ὅσας ἐγὼ ἐντέλλο-

וְלֹא־לִמְנָה וְאֶכְלוּ בְשַׁעֲרֵיהָ וּשְׂעָרָיו׃
 וְאָמַרְתָּ לִפְנֵי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בַּעֲרֵתִי ¹³
 תִּקְדַּשׁ מִן־הַבַּיִת וְגַם נִתְּתִיו לְלֵוִי
 וְלַזָּר לְבֵיתוֹם וְלֹא־לִמְנָה כְּכֹל־מִצְוֹתֶיךָ
 אֲשֶׁר צִוִּיתָנִי לֹא־עֲבַרְתִּי מִמִּצְוֹתֶיךָ
 וְלֹא שָׁכַחְתִּי׃ לֹא־אֲכַלְתִּי בְּאֵנִי ¹⁴
 מִמֵּנֶם וְלֹא־בַעֲרֵתִי מִמֵּנֶם בְּכַמָּא
 וְלֹא־נִתְּתִי מִמֵּנֶם לְמַת שְׂמֵעֵתִי
 בְּקוֹל יְהוָה אֱלֹהֵי עֲשִׂיתִי כְּכֹל אֲשֶׁר
 צִוִּיתָנִי׃ הִשְׁקִיפָה מִמַּעַן קִדְּשָׁהָ ¹⁵
 מִן־הַשָּׁמַיִם וּבִרְךָ אֶת־עַמְּךָ אֶת־
 יִשְׂרָאֵל וְאֵת הָאָדָמָה אֲשֶׁר נָתַתָּה
 לָנוּ כַּאֲשֶׁר נִשְׁבַּעְתָּ לְאַבְרָהָם אֲרֶץ
 זָבַת חֶלֶב וְדָבַשׁ׃
 הַיּוֹם הַזֶּה יְהוָה אֱלֹהֶיךָ מִצְוֹתֶיךָ ¹⁶
 לַעֲשׂוֹת אֶת־הַחֻקִּים הָאֵלֶּה וְאֶת־
 הַמִּשְׁפָּטִים וּשְׁמַרְתָּ וְעֲשִׂיתָ אוֹתָם
 כְּכֹל־לְבַבְךָ וּכְכֹל־נַפְשֶׁךָ׃ אֶת־יְהוָה ¹⁷
 הָאֱמַרְתָּ הַיּוֹם לְהוֹיֹת לְךָ לְאֱלֹהִים
 וּלְלַבֵּת בְּדַרְכָּיו וּלְשַׁמֵּר חֻקָּיו וּמִצְוֹתָיו
 וּמִשְׁפָּטָיו וּלְשַׁמֵּעַ בְּקוֹל׃ וַיְהוָה ¹⁸
 הָאֱמַרְתָּ הַיּוֹם לְהוֹיֹת לְךָ לְעַם סִגְלָה
 כַּאֲשֶׁר דִּבַּרְתָּה וּלְשַׁמֵּר כְּכֹל־מִצְוֹתָיו׃
 וְנִתְּתֶיךָ עֲלֵיוֹן עַל כָּל־הָעַוְיֹם אֲשֶׁר ¹⁹
 עָשָׂה לְתַהֲלֶה וּלְשֵׁם וּלְתַפְאֵרֶת
 וְלַהֲוִיתָה עִם־קִדְּשׁ לַיהוָה אֱלֹהֶיךָ
 כַּאֲשֶׁר דִּבַּר׃

XXVII. וַיֹּצֵא מֹשֶׁה וְזִקְנֵי יִשְׂרָאֵל
 אֶת־הָעָם לְאָמֹר שָׁמֹר אֶת־כָּל־
 הַמִּצְוֹת אֲשֶׁר אָנֹכִי מִצְוֶה אֶתְכֶם

12. AEF: σου καὶ ἐμπλησθήσονται. 13. A† (p. ἄγια) μου. 14. AE: (1. ἡμῶν) μου. 16. A: φυ-
 14. Et je n'en ai rien employé dans les funérailles. Septante : « je n'en ai pas donné au mort ».
 16. Des les garder et de les accomplir. Hébreu : « tu les garderas et les accompliras » ; Septante : « vous les garderez et vous les accomplirez ».
 17. A son ordre. Hébreu et Septante : « à sa voix ».
 18. T'a choisi afin que tu sois. Hébreu : « t'a fait

v. 14. p' בז' קמץ
 λάξεσθε... ποιήσετε. 17. A* πάσαις. AEF† (p. κρ.)
 αὐτοῦ. 18. A: εἶπε σοι φυλάσσειν πάσας τὰς.
 dire d'être ».
 19. Pour sa louange, son nom et sa gloire. Hébreu et Septante : « en louange, en renom et en gloire ».
 XXVII. 1. Les commandements. Septante : « ces commandements ».

II^e Discours (V-XXVI). — 2^e (c). *Droit privé (XXI, 15-XXVI) : péroraison.*

dant intra portas tuas, et saturén-
tur : ¹³ loquerisque in conspéctu Dó-
mini Dei tui : Abstuli quod sancti-
ficátum est de domo mea, et dedi
illud Levitæ et advená, et pupillo
ac viduæ, sicut jussisti mihi : non
præterivi mandata tua, nec sum
oblitus impérii tui. ¹⁴ Non comédi
ex eis in luctu meo, nec separávi ea
in quálibet immunditia, nec expé-
di ex his quidquam in re fúnebri. Obe-
díví vocí Dómini Dei mei, et feci
ómnia sicut præcepisti mihi. ¹⁵ Ré-
spice de sanctuário tuo, et de excé-
lso cœlórum habitáculo, et bénedic pó-
pulo tuo Israel, et terræ, quam de-
disti nobis, sicut jurásti pátribus
nostris, terræ lacte et melle ma-
nánti.

¹⁶ Hódie Dóminus Deus tuus præ-
cépit tibi ut faciás mandata hæc
atque judícia : et custódiás et impleás
ex toto corde tuo, et ex tota ánima
tua. ¹⁷ Dóminum elegísti hódie, ut
sit tibi Deus, et ámbules in viis ejus,
et custódiás ceremónias illíus, et
mandata atque judícia, et obédias
ejus império : ¹⁸ et Dóminus elégit
te hódie, ut sis ei pópulus peculiáris,
sicut locútus est tibi, et custódiás
ómnia præcépta illíus : ¹⁹ et faciát te
excelsiorem cunctis géntibus quas
creávit, in laudem, et nomen, et gló-
riam suam : ut sis pópulus sanctus
Dómini Dei tui, sicut locútus est.

XXVII. ¹ Præcépit autem Móyses
et senióres Israel, pópulo dicéntes :
Custodíte omne mandátum quod

De decima
3^e anni
sequitur.

Deut. 14,
27-29.

Os, 9, 4.

Jer. 16, 7.
Tob. 4, 18.

Is. 63, 15.
Bar. 2, 16.

Conclusio.

Deut. 6, 5;
4, 29.

Deut. 7, 11;
5, 31.

Deut. 14, 2;
7, 6; 4, 20.

Deut. 28, 1.

Deut. 4, 6.
Soph. 3, 20.
Jer. 33, 9.
Deut. 28, 9.
Ex. 19, 6.
1 Pet. 2, 9.

III. — 4^e
Sermo
últimus.

tes portes, et qu'ils soient rassasiés.
¹³ Et tu diras en la présence du Sei-
gneur ton Dieu : J'ai ôté de ma maison
ce qui était consacré, et je l'ai donné
au Lévite, à l'étranger, à l'orphelin et
à la veuve, comme vous m'avez ordon-
né; je n'ai pas négligé vos commande-
ments et je n'ai pas oublié votre ordre.
¹⁴ Je n'ai pas mangé de ces choses
pendant mon deuil, je ne les ai mises
à part pour aucun usage profane, et je
n'en ai rien employé dans les funérail-
les. J'ai obéi à la voix du Seigneur mon
Dieu, et j'ai fait toutes choses comme
vous m'avez ordonné. ¹⁵ Regardez de
votre sanctuaire, du haut des cieux,
votre demeure, et bénissez votre peuple
d'Israël, et la terre que vous nous avez
donnée comme vous avez juré à nos
pères, terre où coulent du lait et du
milk.

¹⁶ » Aujourd'hui le Seigneur ton Dieu
t'a ordonné d'exécuter ces commande-
ments et ces ordonnances, de les garder
et de les accomplir de tout ton cœur et
de toute ton âme. ¹⁷ Tu as choisi au-
jourd'hui le Seigneur, afin qu'il soit ton
Dieu, afin que tu marches dans ses
voies et que tu gardes ses cérémonies,
ses commandements et ses ordonnances,
et que tu obéisses à son ordre. ¹⁸ Et le
Seigneur t'a choisi aujourd'hui, afin
que tu sois son peuple particulier,
comme il t'a dit, et que tu gardes tous
ses préceptes, ¹⁹ et qu'il t'élève au-des-
sus de toutes les nations qu'il a créées
pour sa louange, son nom et sa gloire :
afin que tu sois le peuple saint du Sei-
gneur ton Dieu, comme il a dit ».

XXVII. ¹ Or Moïse ordonna, et les
anciens d'Israël, disant au peuple :
« Gardez tous les commandements que

III^e Discours, xxvii, 1-xxx, 20.

^{1^o} Serment de fidélité imposé au peuple, xxvii.

^{2^o} Promesses et menaces, xxviii.

^{3^o} Exhortation finale, xxix-xxx.

^{1^o} Serment de fidélité imposé au peuple, xxvii.

XXVII. 1. Or Moïse ordonna... : titre du 3^e discours.
La première partie, xxvii, renferme deux prescrip-
tions importantes : 1^o l'érection d'un monument sur
le mont Hébal, §. 2-8; 2^o les bénédictions et les ma-
ledictions qui devront être prononcées sur les monts
Hébal et Garizim, §. 9-26.

¹⁴. Je n'en ai rien employé dans les funérailles.
Les offrandes aux morts étaient une des pratiques
principales de la religion égyptienne, et les musées
d'antiquités sont pleins de monuments représentant
des scènes de ce genre. Mais, chez les Égyptiens, le
culte des morts était tout imprégné de polythéisme,
rempli de superstitions, et présentant sous les plus
fausses couleurs la nature de l'autre vie. Aussi Moïse
a-t-il soin de proscrire les offrandes aux morts, et
nulle part l'antagonisme des deux doctrines ne se
manifeste plus clairement qu'en cette circonstance.
¹⁶. Aujourd'hui... : Péroraison du 2^e discours de
Moïse, §. 16-19.

μα ὑμῶν σήμερον. ² Καὶ ἔσται, ἢ ἂν ἡμέρα διαβῆτε τὸν Ἰορδάνην, εἰς τὴν γῆν ἣν κύριος ὁ θεὸς σου δίδωσί σοι, καὶ στήσεις σεαυτῶ λίθους μεγάλους καὶ κονιάσεις αὐτοὺς κονία, ³ καὶ γράψεις ἐπὶ τῶν λίθων τούτων πάντας τοὺς λόγους τοῦ νόμου τούτου, ὡς ἂν διαβῆτε ¹ τὸν Ἰορδάνην¹, ἥνικα ἂν εἰσέλθῃτε εἰς τὴν γῆν ἣν κύριος ὁ θεὸς τῶν πατέρων σου δίδωσί σοι, γῆν ῥέονσαν γάλα καὶ μέλι, ὃν τρόπον εἶπε κύριος ὁ θεὸς τῶν πατέρων σου σοί. ⁴ Καὶ ἔσται, ὡς ἂν διαβῆτε τὸν Ἰορδάνην, στήσετε τοὺς λίθους τούτους, οὗς ἐγὼ ἐντέλλομαι σοι σήμερον, ἐν ὄρει Γαιβάλ, καὶ κονιάσεις αὐτοὺς κονία. ⁵ Καὶ οἰκοδομήσεις ἐκεῖ θυσιαστήριον κυρίῳ τῷ θεῷ σου, θυσιαστήριον ἐκ λίθων· οὐκ ἐπιβαλεῖς ἐπ' αὐτὸ σίδηρον. ⁶ Λίθους ὄλοκλήρους οἰκοδομήσεις θυσιαστήριον κυρίῳ τῷ θεῷ σου, καὶ ἀνοίσεις ἐπ' αὐτὸ ὄλοκαντώματα κυρίῳ τῷ θεῷ σου. ⁷ Καὶ θύσεις ἐκεῖ ¹ θύσιαν σωτηρίου, καὶ φαγῆ ¹ καὶ ἐμπλησθήσῃ¹ καὶ εὐφρανθήσῃ ἔναντι κυρίου τοῦ θεοῦ σου. ⁸ Καὶ γράψεις ἐπὶ τῶν λίθων πάντα τὸν νόμον τοῦτον σαφῶς σφόδρα.

⁹ Καὶ ἐλάλησε Μωϋσῆς καὶ οἱ ἱερεῖς οἱ Αεϋῖται παντὶ Ἰσραήλ, λέγοντες· Σιώπα καὶ ἄκουε, Ἰσραήλ· ἐν τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ γεγονός εἰς λαὸν κυρίῳ τῷ θεῷ σου, ¹⁰ καὶ εἰσακούσῃ τῆς φωνῆς κυρίου τοῦ θεοῦ σου, καὶ ποιήσεις πάσας τὰς ἐντολάς αὐτοῦ, καὶ τὰ δικαιώματα αὐτοῦ, ὅσα ἐγὼ ἐντέλλομαι σοι σήμερον.

¹¹ Καὶ ἐνετείλατο Μωϋσῆς τῷ λαῷ ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ, λέγων· ¹² Οὗτοι στήσονται εὐλογεῖν τὸν λαὸν ἐν ὄρει Γαριζίν, διαβάντες τὸν Ἰορδάνην· Συμεὼν, Αεϋί, Ἰουδας, Ἰσάχαρ, Ἰωσήφ καὶ Βενιαμίν. ¹³ Καὶ οὗτοι στήσονται ἐπὶ τῆς κατὰρας ἐν ὄρει Γαιβάλ·

3. A* τούτων. AEF: εἰσέλθῃς εἰς. 4. A²EF: (1. σοι) ὑμῶν. 6. AEF: τὸ θυσ. AE: ἐπ' αὐτοῦ ὄλ. 7. AEF* ἐκεῖ. A† (p. θ. σωτ., A¹: θυσιαστήριον) κυρίῳ τῷ θεῷ σου. AF† (p. φ.) ἐκεῖ. 9. A† (p. ἱερ.) καί.

היום: והיה ביום אשר תעברו את הירדן אל הארץ אשר יהיה אלהיך נתן לך והקמת לך אבנים גדולות ושדת אתם בשׂיד: וכתבת עליהן את כל דברי התורה הזאת בעברך למען אשר תבא אל הארץ אשר יהיה אלהיך נתן לך ארץ זבת חלב ודבש פאשר דבר יהיה אלהי-אבותיך לך: והיה בעברכם את הירדן תקימו את האבנים האלה אשר אנכי מצוה אתכם היום בחר עיבל ושדת אותם בשׂיד: והבנית שם מזבח ליהוה אלהיך מזבח אבנים לא-תניף עליהם ברזל: אבנים שלמות תבנה את מזבח יהוה אלהיך והעלית עליו עולת ליהוה אלהיך: וזבתת שלמים ואכלת שם ושמתה לפני יהוה אלהיך: וכתבת על האבנים את כל דברי התורה הזאת פאשר היטב:

וידבר משה והפקהנים הקוללים אל-פלו ישראל לאמר הסבתו ושמע ישראל היום הזה נהיית לעם ליהוה אלהיך: ושמתה בקול יהוה אלהיך ועשית את מצותו ואת הקיו אשר אנכי מצוה היום: ויצו משה את העם ביום ההוא לאמר: אלה ישמדי לברך את העם על-חר גרוזים בעברכם את הירדן שמעון ולוי ויהודה ויששכר ויוסף ובנימן: ואלה ישמדי על-תקוללה בחר עיבל ראובן גד ואשר וזבולן

v. 8. פתוחה ב' v. 9. ק"ב v. 10. מצותיו ק'

2. Et tu les enduiras de chaux. Hébreu : « tu les enduiras d'un enduit »; Septante : « tu les poudreras de poussière » (item 7. 4).
3. Que le fer n'aura pas touchées. Hébreu et Sep-

tante : « tu n'élèveras pas de fer sur elles (Septante : sur lui) ».
6. Informes et non polies. Hébreu et Septante : « entières ».

III^e Discours (XXVII-XXX). — 1^{er} Serment de fidélité (XXVII).

præcipio vobis hodie. ² Cumque transieritis Jordânem in terram, quam Dóminus Deus tuus dabit tibi, ériges ingéntes lapides, et calce lævigábis eos, ³ ut possis in eis scribere ómnia verba legis hujus, Jordâne transmissó : ut intróeas terram, quam Dóminus Deus tuus dabit tibi, terram lacte et melle manántem, sicut jurávit pátribus tuis. ⁴ Quando ergo transieritis Jordânem, érigit lapides, quos ego hodie præcipio vobis, in monte Hebal, et lævigábis eos calce : ⁵ et ædificábis ibi altáre Dómino Deo tuo, de lapídibus quos ferrum non tétigit, ⁶ et de saxis infórmibus et impólitis : et offeres super eo holocaústa Dómino Deo tuo, ⁷ et immolábis hóstias pacíficas, comedésque ibi. et epuláberis coram Dómino Deo tuo. ⁸ Et scribes super lapides ómnia verba legis hujus plane et lúcido.

Lapides erigendi.

Jos. 3, 1-17.

Jos. 4, 2-10, 20-21.

Deut. 26, 9.

Deut. 26, 3.

Deut. 11, 29, Jos. 8, 30-32.

Altare ædificandum.

Ex. 20, 25.

Deut. 12, 7.

Jos. 8, 32.

Lex scribenda.

⁹ Dixerúntque Móyses et sacerdótes Levítici géneris ad omnem Israël : Atténde, et audi Israel : hodie factus es pópulus Dómini Dei tui : ¹⁰ aúdiés vocem ejus, et fácies mandáta atque justítias, quas ego præcipio tibi.

Deut. 26, 18-19.

Ex. 19, 5-6.

¹¹ Præcepitque Móyses pópulo in die illo, dicens : ¹² Hi stabunt ad benedicéndum pópulo super montem Garizim, Jordâne transmissó : Símeon, Levi, Judas, Issáchar, Joseph, et Bénjamin. ¹³ Et e regiône isti stabunt ad maledicéndum in monte

Garizim et Hebal.

Deut. 11, 29, Jos. 8, 33.

Jud. 9, 7.

je vous prescriis aujourd'hui. ² Et lorsque vous aurez passé du Jourdain dans la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera, tu érigeras de grandes pierres, et tu les enduiras de chaux, ³ afin que tu puisses y écrire toutes les paroles de cette loi, le Jourdain passé, pour que tu entres dans la terre que le Seigneur ton Dieu te donnera, terre où coulent du lait et du miel, comme il a juré à tes pères. ⁴ Quand donc vous aurez passé le Jourdain, érigez sur le mont Hébal les pierres que moi je vous prescriis aujourd'hui, et tu les enduiras de chaux. ⁵ Et tu bâtiras là un autel au Seigneur ton Dieu, avec des pierres que le fer n'aura pas touchées, ⁶ des pierres informes et non polies; et tu offriras sur cet autel des holocaustes au Seigneur ton Dieu, ⁷ et tu immoleras des hosties pacifiques, et tu mangeras là, et tu feras des festins devant le Seigneur ton Dieu. ⁸ Et tu écriras sur les pierres toutes les paroles de cette loi, nettement et clairement ».

⁹ Alors Moïse et les prêtres de la racelévitique dirent à tout Israël : « Sois attentif et écoute, ô Israël! tu as été fait aujourd'hui le peuple du Seigneur ton Dieu : ¹⁰ tu écouteras sa voix, et tu pratiqueras les commandements et les lois que moi je te prescriis ».

¹¹ Or Moïse ordonna au peuple, en ce jour-là, disant : ¹² « Le Jourdain passé, ceux-ci se tiendront, pour bénir le peuple, sur le mont Garizim : Símeon, Lévi, Juda, Issachar, Joseph et Benjamin. ¹³ Et vis-à-vis, ceux-ci se tiendront pour maudire sur le mont

2-3. Tu les enduiras de chaux afin que tu puisses y écrire. L'enduit de chaux n'avait pas pour but de rendre possible l'inscription de la Loi : car alors il faudrait conclure qu'il s'agissait d'une simple inscription en couleur sur fond blanc, inscription dont les intempéries auraient eu vite raison. Le Décalogue devait être gravé à même la pierre des stèles, et celles-ci revêtues ensuite d'un enduit de chaux, destiné à appeler, par sa blancheur, l'attention des passants. — Du lait et du miel : voir la note sur Exode, III, 48.

4. Le mont Hébal : voir plus haut la note sur Deutéronome, XI, 29.

5. Tu bâtiras là un autel : ce qui prouve qu'il ne faut pas prendre dans un sens trop absolu la prescription mosaïque sur l'unité du sanctuaire : dans les cas ordinaires, c'était au tabernacle, puis au tem-

ple, que l'on devait offrir tous les sacrifices; dans les cas extraordinaires et lorsqu'on avait des raisons de faire autrement, on pouvait élever un autel, sans pour cela violer une loi qui n'était pas imposée d'une manière stricte et sans exception.

8. Et tu écriras. L'habitude, et l'on pourrait dire la manie d'écrire, était commune chez les égyptiens : le scribe y était partout, avec son style ou son calame à la main. Les matériaux pour écrire ne manquaient pas : on écrivait sur la pierre, sur le bois, sur la toile et surtout sur le papyrus. Aussi, quand nous voyons Moïse ordonner si souvent d'écrire la Loi, nous devinons en lui un homme qui a reçu une éducation égyptienne, et en ses auditeurs un peuple initié aux usages de la vallée du Nil.

12. Le mont Garizim : voir plus haut la note sur Deutéronome, XI, 29.

ῥουβήν, γὰδ καὶ Ἀσὴρ, Ζαβουλών, Λαὶν καὶ Νεφθαλί. 44 Καὶ ἀποκριθέντες ἔροῦσιν οἱ Λευῖται παντὶ Ἰσραὴλ φωνῇ μεγάλῃ· 45 Ἐπικατάρατος ἄνθρωπος ὅστις ποιήσει γλυπτὸν καὶ χωρευτὸν, βδέλυγμα κυρίῳ, εὖρον χειρῶν τεχνιτῶν, καὶ θήσει αὐτὸ ἐν ἀποκρυφῷ. Καὶ ἀποκριθεὶς πᾶς ὁ λαὸς ἔροῦσι· **Γένοιτο.** 46 Ἐπικατάρατος ὁ ἀτιμῶν πατέρα αὐτοῦ ἢ μητέρα αὐτοῦ. Καὶ ἔροῦσι πᾶς ὁ λαὸς· **Γένοιτο.** 47 Ἐπικατάρατος ὁ μετατιθεὶς ὄρια τοῦ πλησίον. Καὶ ἔροῦσι πᾶς ὁ λαὸς· **Γένοιτο.** 48 Ἐπικατάρατος ὁ πλανῶν τυφλὸν ἐν ὁδῷ. Καὶ ἔροῦσι πᾶς ὁ λαὸς· **Γένοιτο.** 49 Ἐπικατάρατος ὃς ἂν ἐκκλινή κρίσιν προσηλύτου καὶ ὄρφανου καὶ χήρας. Καὶ ἔροῦσι πᾶς ὁ λαὸς· **Γένοιτο.** 20 Ἐπικατάρατος ὁ κοιμῶμενος μετὰ γυναῖκος τοῦ πατρὸς αὐτοῦ, διὰ ἀπεκάλυψε συγκάλυμμα τοῦ πατρὸς αὐτοῦ. Καὶ ἔροῦσι πᾶς ὁ λαὸς· **Γένοιτο.** 21 Ἐπικατάρατος ὁ κοιμῶμενος μετὰ παντὸς κτήνους. Καὶ ἔροῦσι πᾶς ὁ λαὸς· **Γένοιτο.** 22 Ἐπικατάρατος ὁ κοιμῶμενος μετὰ ἀδελφῆς ἐκ πατρὸς ἢ μητρὸς αὐτοῦ. Καὶ ἔροῦσι πᾶς ὁ λαὸς· **Γένοιτο.** 23 Ἐπικατάρατος ὁ κοιμῶμενος μετὰ νύμφης αὐτοῦ. Καὶ ἔροῦσι πᾶς ὁ λαὸς· **Γένοιτο.** 1 Ἐπικατάρατος ὁ κοιμῶμενος μετὰ τῆς ἀδελφῆς τῆς γυναικὸς αὐτοῦ. Καὶ ἔροῦσι πᾶς ὁ λαὸς· **Γένοιτο.** 24 Ἐπικατάρατος ὁ τύπτων τὸν πλησίον δόλο. Καὶ ἔροῦσι πᾶς ὁ λαὸς· **Γένοιτο.** 25 Ἐπικατάρατος ὃς ἂν λάβῃ δῶρα, πατάξαι ψυχὴν αἵματος ἀθώου. Καὶ ἔροῦσι πᾶς ὁ λαὸς· **Γένοιτο.** 26 Ἐπικατάρατος πᾶς ἄνθρωπος ὃς οὐκ ἐμμένει ἐν πᾶσι τοῖς λόγοις τοῦ νόμου τούτου ποιῆσαι αὐτούς. Καὶ ἔροῦσι πᾶς ὁ λαὸς· **Γένοιτο.**

XXVIII. Καὶ ἔσται, ἐὰν ἀκοῇ ἀκούσης τῆς φωνῆς κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, φυλάσσειν καὶ ποιεῖν πάσας τὰς ἐντολάς ταύτας, ἃς ἐγὼ ἐντέλλομαι σοι σήμερον, καὶ δώσει σε κύριος ὁ Θεός σου ὑπεράνω ἐπὶ πάντα τὰ

15. AF† (a. ἄνθ.) ὁ. AEF: χει. τεχνιτον... ἐρεῖ. 16. A† (in f.) γένοιτο. 21. A* πάντος. 23. AEF: (1. νύμφης) πενθερᾶς. AE* (alt.) Ἐπικ.-Γέν. 26. A: ὁ ἄνθρωπος ὅστις οὐκ. — 1. AE† (p. ἔσται) ὡς ἂν διαβῆτε τὸν Ἰορδάνην εἰς τὴν γῆν ἣν κύριος ὁ Θεὸς ὑμῶν δίδωσιν ὑμῖν. AF: εἰσακέ-

14 הֵן וְנִפְתְּלִי: וְעָנִי הַלְוִיִּם וְאָמְרוּ
 אֶל-כָּל-אִישׁ וְיִשְׂרָאֵל קוֹל רֶם: ס
 טו אָרוּר הָאִישׁ אֲשֶׁר יַעֲשֶׂה פֶסֶל וּמִסְכָּה
 הוֹעֵבֵת יְהוָה מַעֲשֵׂה יְדֵי הָרֶשַׁע וְשֵׁם
 בְּפֹתֵר וְעָנִי כָל-הָעָם וְאָמְרוּ אָמֵן: ס
 16 אָרוּר מִקִּלְהָ אָבִיו וְאָמוֹ וְאָמַר כָּל-
 17 הָעָם אָמֵן: ס אָרוּר מְסִיג גְּבוּל
 רֵעֵהוּ וְאָמַר כָּל-הָעָם אָמֵן: ס
 18 אָרוּר מַשְׁגֵּה עֵר וּבְדָהָ וְאָמַר כָּל-
 19 הָעָם אָמֵן: ס אָרוּר מַטְהֵ מַשְׁפָּט
 בְּרִיָּתוֹם וְאֶלְמָנָה וְאָמַר כָּל-הָעָם
 כ אָמֵן: אָרוּר שֹׁכֵב עִם-אִשְׁתּוֹ אָבִיו כִּי
 גִלְהָ פְנֵה אָבִיו וְאָמַר כָּל-הָעָם
 21 אָמֵן: ס אָרוּר שֹׁכֵב עִם-כָּל-
 בְּהֵמָה וְאָמַר כָּל-הָעָם אָמֵן: ס
 22 אָרוּר שֹׁכֵב עִם-אֶחָתוֹ בַּת-אָבִיו אוֹ
 כַת-אָמוֹ וְאָמַר כָּל-הָעָם אָמֵן: ס
 23 אָרוּר שֹׁכֵב עִם-הַתְּנַתּוֹ וְאָמַר כָּל-
 24 הָעָם אָמֵן: ס אָרוּר מַכֵּה רֵעֵהוּ
 בְּפֹתֵר וְאָמַר כָּל-הָעָם אָמֵן: ס
 כה אָרוּר לֹקֵחַ שֹׁחַד לְהַכּוֹת נַפְשׁ גֵּם
 נָקִי וְאָמַר כָּל-הָעָם אָמֵן: ס
 26 אָרוּר אֲשֶׁר לֹא-יָקִים אֶת-דְּבָרֵי
 הַתּוֹרָה-הַזֹּאת לַעֲשׂוֹת אוֹתָם וְאָמַר
 כָּל-הָעָם אָמֵן: פ

XXVIII. וְהָיָה אִם-שָׁמוּעַ תִּשְׁמַע
 בְּקוֹל יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְשָׁמֵר לַעֲשׂוֹת
 אֶת-כָּל-מִצְוֹתָיו אֲשֶׁר אֲנֹכִי מְצַוֶּה
 הַיּוֹם וַיִּתְּנָה יְהוָה אֱלֹהֶיךָ עָלֶיךָ

σητε. AEF (pro pr. σε) ὑμῶν. A²EF† (p. ἐντολὰς) αὐτοῦ et * ταύτας. AEF: ὑπεράνω πάντων τῶν ἐθνῶν.

14. A tous les hommes d'Israël. Septante : « à tout Israël ».
 15. Qui fait une image taillée au ciseau et une idole de fonte. — Hébreu et Septante : « qui fera (une image) sculptée ou fondue ». — Amen. Septante : « Qu'il en soit ainsi ».
 20. De son lit. Hébreu et Septante : « de son père ».

23. Maudit celui qui dort avec sa belle-mère. Septante : « Maudit celui qui dort avec sa belle-fille ». Ils ajoutent à la fin du verset : « Maudit celui qui dort avec la sœur de sa femme ! Et tout le peuple dira : Qu'il en soit ainsi ».
 25. Pour verser un sang innocent. Septante : « pour frapper l'âme d'un sang innocent ».

III^e Discours (XXVII-XXX). — 1^o Serment de fidélité (XXVII).

Hébal : Ruben, Gad, et Aser, et Zabulon, Dan, et Néphthali. ¹⁴ Et pronuntiábunt Levitæ, dicéntque ad omnes viros Israel excélsa voce :

Maledictiones pronuntiantie.

Dan. 9, 11.

Deut. 11, 28.

Ex. 20, 23; 34, 17. Sap. 14, 8. 2^e Est. 8, 6. Jer. 11, 5.

¹⁵ Maledictus homo qui facit sculptile et conflátile, abominatiónem Dómini, opus mánuum artificum, ponétque illud in abscondito : et respondébit omnis pópulus, et dicet : Amen.

¹⁶ Maledictus qui non honorat patrem suum, et matrem : et dicet omnis pópulus : Amen.

Lev. 20, 9. Ex. 21, 17, 15. Deut. 19, 14. Job, 24, 2. Prov. 27, 28.

¹⁷ Maledictus qui transfert términos próximi sui : et dicet omnis pópulus : Amen.

¹⁸ Maledictus qui erráre facit cæcum in itinere : et dicet omnis pópulus : Amen.

Lev. 19, 14.

¹⁹ Maledictus qui pervértit iudicium ádvenæ, pupilli, et viduæ : et dicet omnis pópulus : Amen.

Deut. 21, 17. Ex. 22, 21-24.

²⁰ Maledictus qui dormit cum uxóre patris sui, et revélat operiméntum léctuli ejus : et dicet omnis pópulus : Amen.

Deut. 23, 1. Lev. 18, 8; 20, 11. 1^o Cor. 5, 1.

²¹ Maledictus qui dormit cum omni juménto : et dicet omnis pópulus : Amen.

Ex. 22, 19. Lev. 18, 23.

²² Maledictus qui dormit cum soróre sua, filia patris sui vel matris suæ : et dicet omnis pópulus : Amen.

Lev. 18, 9, 11; 20, 17. 2^o Reg. 13, 11, 14. Lev. 20, 14. Num. 35, 20.

²³ Maledictus qui dormit cum socru sua : et dicet omnis pópulus : Amen.

²⁴ Maledictus qui clam percússerit próximum suum : et dicet omnis pópulus : Amen.

²⁵ Maledictus qui áccipit múnera, ut percútiat ánimam sánguinis innocéntis : et dicet omnis pópulus : Amen.

Deut. 16, 19. Ex. 23, 8.

²⁶ Maledictus qui non pérmanet in sermónibus legis hujus, nec eos ópere perfécit : et dicet omnis pópulus : Amen.

Deut. 29, 9. Gal. 3, 10. Ps. 118, 21. Jer. 11, 3.

XXVIII. ¹ Si autem audieris vocem Dómini Dei tui, ut fácias atque custódiás ómnia mandáta ejus, quæ ego præcipio tibi hódie, fáciet te Dóminus Deus tuus excelsiorem cunctis géntibus, quæ versántur in

3^o Promissa fidel merces.

Lev. 26, 3. Lev. 26, 19.

Hébal : Ruben, Gad, Aser, Zabulon, Dan et Nephthali. ¹⁴ Et les Lévites prononceront et diront à haute voix à tous les hommes d'Israël :

¹⁵ » Maudit l'homme qui fait une image taillée au ciseau, et une idole de fonte, l'abomination du Seigneur, l'œuvre des mains des artisans, et qui la mettra dans un lieu secret! Et tout le peuple répondra et dira : Amen.

¹⁶ » Maudit celui qui n'honore point son père et sa mère! Et tout le peuple dira : Amen.

¹⁷ » Maudit celui qui déplace les bornes de son prochain! Et tout le peuple dira : Amen.

¹⁸ » Maudit celui qui fait égarer un aveugle dans le chemin! Et tout le peuple dira : Amen.

¹⁹ » Maudit celui qui pervertit le jugement d'un étranger, d'un orphelin et d'une veuve! Et tout le peuple dira : Amen.

²⁰ » Maudit celui qui dort avec la femme de son père, et découvre la couverture de son lit! Et tout le peuple dira : Amen.

²¹ » Maudit celui qui dort avec une bête quelconque! Et tout le peuple dira : Amen.

²² » Maudit celui qui dort avec sa sœur, fille de son père ou de sa mère! Et tout le peuple dira : Amen.

²³ » Maudit celui qui dort avec sa belle-mère! Et tout le peuple dira : Amen.

²⁴ » Maudit celui qui frappe en secret son prochain! Et tout le peuple dira : Amen.

²⁵ » Maudit celui qui reçoit des présents pour verser un sang innocent! Et tout le peuple dira : Amen.

²⁶ » Maudit celui qui ne persévère pas dans les paroles de cette loi, et ne les accomplit point par ses œuvres! Et tout le peuple dira : Amen.

XXVIII. ¹ » Mais si tu écoutes la voix du Seigneur ton Dieu, en sorte que tu pratiques et que tu gardes tous ses commandements, que moi je te prescriis aujourd'hui, le Seigneur ton Dieu t'élèvera au-dessus de toutes les nations qui

17. Qui déplace les bornes : voir plus haut la note sur Deutéronome, XIX, 14.

2^o Promesses et menaces, XXVIII.

XXVIII, 1. Si tu écoutes... : 1^o Promesses de récom-

ἐθνη τῆς γῆς, ² καὶ ἤξουσιν ἐπὶ σέ πᾶσαι αἱ εὐλογίαι αὐταί, καὶ εὐρήσουσί σε ἐν ἀκοῇ ἀκούσης τῆς φωνῆς κυρίου τοῦ Θεοῦ σου. ³ Εὐλογημένος σὺ ἐν πόλει, καὶ εὐλογημένος σὺ ἐν ἀγρῷ. ⁴ Εὐλογημένα τὰ ἔκγονα τῆς κοιλίας σου καὶ τὰ γεννήματα τῆς γῆς σου, καὶ τὰ βουκόλια τῶν βοῶν σου καὶ τὰ ποιμνία τῶν προβάτων σου. ⁵ Εὐλογημένα αἱ ἀποθῆκαί σου καὶ τὰ ἐγκαταλείμματά σου. ⁶ Εὐλογημένος σὺ ἐν τῷ εἰσπορεύεσθαι σε, καὶ εὐλογημένος σὺ ἐν τῷ ἐκπορεύεσθαι σε. ⁷ Παραδῶ κύριος ὁ Θεός σου τοὺς ἐχθρούς σου τοὺς ἀνθεστηκότας σοι συντετριμμένους πρὸ προσώπου σου ὁδῶ μὴ ἐξελεύσονται πρὸς σε, καὶ ἐν ἐπαύοδοις φεύξονται ἀπὸ προσώπου σου. ⁸ Ἀποστείλα κύριος ἐπὶ σέ τὴν εὐλογίαν ἐν τοῖς ταμείοις σου καὶ ἐπὶ πάντα οὗ ἂν ἐπιβάλῃς τὴν χεῖρά σου, ἐπὶ τῆς γῆς ἧς κύριος ὁ Θεός σου δίδωσί σοι. ⁹ Ἀναστήσει σε κύριος ἐαυτῷ λαὸν ἄγιον, ὃν τρόπον ὤμοσε τοῖς πατράσι σου, ἐὰν ἀκούσης τῆς φωνῆς κυρίου τοῦ Θεοῦ σου καὶ πορευθῆς ἐν πάσαις ταῖς ὁδοῖς αὐτοῦ. ¹⁰ Καὶ ὄψονται σε πάντα τὰ ἔθνη τῆς γῆς, ὅτι τὸ ὄνομα κυρίου ἐπικέκληταί σοι, καὶ φοβηθήσονται σε. ¹¹ Καὶ πληθυνεῖ σε κύριος ὁ Θεός σου εἰς ἀγαθὰ ἐν τοῖς ἐκγόνους τῆς κοιλίας σου καὶ ἐπὶ τοῖς ἐκγόνους τῶν κτηνῶν σου καὶ ἐπὶ τοῖς γεννήμασι τῆς γῆς σου, ἐπὶ τῆς γῆς σου ἧς ὤμοσε κύριος τοῖς πατράσι σου δοῦνά σοι. ¹² Ἀνοῖξαι σοι κύριος τὸν θησαυρὸν αὐτοῦ τὸν ἀγαθόν, τὸν οὐρανόν, δοῦναι τὸν ὑετὸν τῇ γῇ σου ἐπὶ καρποῦ· εὐλογῆσαι πάντα τὰ ἔργα τῶν χειρῶν σου, καὶ δανειεῖς ἔθνεσι πολλοῖς, σὺ δὲ οὐ δανειῆ, ¹ καὶ ἄρξεις σὺ ἐθνῶν πολλῶν, σοῦ δὲ οὐκ ἄρξουσι. ¹³ Καταστήσει σε κύριος ¹ ὁ Θεός σου ¹ εἰς κεφαλὴν καὶ μὴ εἰς

2 על כל-צווי הארץ: ובאה עליך כל-
הברכות האלה והשיגה כי תשמע
3 בקול יהוה אלהיך: ברוך אתה
4 בעיר וברוך אתה בשדה: ברוך
פרי-בטנתך ופרי אדמתך ופרי
בהמתך שגר אלפיך ועשתרות
ה צאנך: ברוך טבאך ומשארתך:
6 ברוך אתה בבואך וברוך אתה
7 בצאתך: יתן יהוה את-איביך
הקמים עליך נקפים לפניה בדרך
אחד יצא אליך ובשבועה דרכים
8 וניסה לפניך: יצו יהוה אתה את-
הברכה באסמיה ובכל משלה ידך
וברכה בארץ אשר-יהוה אלהיך
9 נתן לך: יקימך יהוה לז לעם
קדוש כאשר נשבע לך כי תשמר
את-מצות יהוה אלהיך והלכה
י בדרכיו: וראו כל-עמי הארץ כי
שם יהוה נקרא עליך ויראי ממה:
11 והותרת יהוה לטובה בפרי בטנתך
ובפרי בהמתך ובפרי אדמתך על
האדמה אשר נשבע יהוה לאבותיך
12 לתת לך: ופתח יהוה לך את-
אוצרו הטוב את-השמים לתת מטר-
ארצך בעתו ולבחה את כל-מעשה
ידך והלוית גוים רבים ואתה לא
13 תלוה: ונתנתך יהוה לראש ולא
לזנב והיית רג למעלה ולא תהיה

2. AF* (a. τὰ β.) καὶ. 6. A (bis): Εὐλογητός.
7. AF: παραδώσει: AF: ἐν ὁδῶ μ. 8. AEF: (1. ἐπὶ
πάντα) ἐν πάσιν. 9. AEF† (p. κύριος) ὁ Θεός σου.

A* πάσαις. 11. AEF: (1. ἐν) ἐπὶ. A* (a. ἧς) σου.
12. A: τὸν οὐράτιον... † (p. καρποῦ) αὐτοῦ... ἐκ-
δανειεῖς.

XXVIII. 2. Et elles te saisiront. Septante: « et elles te trouveront ».

5. Bénis les greniers, bénie ta surabondance. Hébreu: « bénie ton aire, bénie ta pâte (ton pétrin) ».

8. Et il te bénira, manque dans les Septante. — Que tu auras reçue. Hébreu et Septante: « que Jahvéh (le Seigneur) ton Dieu te donne ».

12. Et toi-même tu ne recevras de prêt de personne. Hébreu et Septante: « et toi tu n'emprunteras pas ». Les Septante ajoutent: « tu domineras sur beaucoup de nations et elles ne domineront pas sur toi ».

13. Le Seigneur. Septante: « le Seigneur ton Dieu ».

III^e Discours (XXVII-XXX). — 2^e Promesses et menaces (XXVIII).

terra. ² Veniéntque super te univérsæ benedictiónes istæ, et apprehéndent te : si tamen præcépta ejus audieris. ³ Benedictus tu in civitáte, et benedictus in agro. ⁴ Benedictus fructus ventris tui, et fructus terræ tuæ, fructúsque jumentórum tuórum, greges armentórum tuórum, et caulæ óvium tuárum. ⁵ Benedicta hórrea tua, et benedictæ reliquiæ tuæ. ⁶ Benedictus eris tu ingrédienti et egrédiens.

Bona fidelis sequuntur.
Deut. 23, 20.

Deut. 30, 9;
7. 13.
Ps. 143, 12-15.

Ps. 120, 8.

⁷ Dabit Dóminus inimicos tuos, qui consúrgunt advérsus te, corrúentes in conspéctu tuo : per unam viam vénient contra te, et per septem fúgient a faciè tua. ⁸ Emittet Dóminus benedictiónem super cellária tua, et super ómnia ópera mánuum tuárum : benedicétque tibi in terra, quam accéperis. ⁹ Suscitábit te Dóminus sibi in pópulum sanctum, sicut jurávit tibi : si custodieris mandáta Dómini Dei tui, et ambuláveris in viis ejus. ¹⁰ Videbúntque omnes terrárum pópuli quod nomen Dómini invocátum sit super te, et timébunt te. ¹¹ Abundáre te faciét Dóminus ómnibus bonis, fructu úteri tui, et fructu jumentórum tuórum, fructu terræ tuæ, quam jurávit Dóminus pátribus tuis ut daret tibi. ¹² Apériet Dóminus thesáurum suum óptimum, cœlum, ut tribuat plúviam terræ tuæ in témpore suo : benedicétque cunctis opéribus mánuum tuárum. Et fœnerábis géntibus multis, et ipse a nullo fœnus accípiés. ¹³ Constituet te Dóminus in caput, et non in caudam : et eris

De hostili victoria promissa.
Lev. 26, 7-8.

Lev. 25, 21.

Ps. 1, 3.

Deut. 26, 19.
Ex. 19, 5-6.
1. Pet. 2, 9.

Deut. 28, 4-6.

Deut. 11, 14.
Lev. 26, 4.
Zach. 8, 12.

Deut. 15, 6.

Deut. 28, 1.

sont sur la terre. ² Et toutes ces bénédictions viendront sur toi, et elles te saisiront, si cependant tu écoutes ses préceptes : ³ Béni tu seras dans la ville, et béni dans la campagne ! ⁴ Béni sera le fruit de ton ventre, le fruit de ta terre et le fruit de tes bestiaux, tes troupeaux de gros bétail, et les parcs de tes brebis ! ⁵ Bénis tes greniers ! bénie ta surabondance ! ⁶ Béni tu seras entrant et sortant !

⁷ » Le Seigneur fera que tes ennemis, qui s'élèvent contre toi, tomberont en ta présence : ils viendront par une seule voie contre toi, et c'est par sept qu'ils s'enfuiront devant ta face. ⁸ Le Seigneur enverra la bénédiction sur tes celliers et sur toutes les œuvres de tes mains, et il te bénira dans la terre que tu auras reçue. ⁹ Il se suscitera en toi un peuple saint, comme il t'a juré, si tu gardes les commandements du Seigneur ton Dieu, et si tu marches dans ses voies. ¹⁰ Et tous les peuples de la terre verront que le nom du Seigneur est invoqué sur toi, et ils te craindront. ¹¹ Le Seigneur te fera abonder en tous biens, en fruit de ton sein, en fruit de tes bestiaux, et en fruit de la terre que le Seigneur a juré à tes pères qu'il te donnerait. ¹² Le Seigneur ouvrira son excellent trésor, le ciel, pour qu'il donne la pluie à la terre en son temps, et il bénira toutes les œuvres de tes mains. Et tu prêteras à un grand nombre de nations, et toi-même tu ne recevras de prêt de personne. ¹³ Le Seigneur t'établira la tête et non la queue ; et tu seras

pour l'observation de la Loi, §. 1-14. Ces promesses devaient être exprimées dans une formule de bénédictions parallèle à celle des malédictions, xxvii, 15-26, formule qui devait être prononcée du haut du mont Garizim, xxvii, 12; mais le texte ne nous en a pas été conservé par Moïse.

2. Si cependant tu écoutes ses préceptes : condition tellement essentielle qu'elle est exprimée deux fois, cf. §. 1, avant même que ne commence l'énoncé des bénédictions divines, et qu'elle est ensuite répétée encore deux fois, au milieu, §. 9, et à la fin de ces bénédictions, §. 13-14.

6. Entrant et sortant : dans la langue des Hébreux,

entrer et sortir signifie ordinairement l'ensemble de la conduite, toutes les entreprises et toutes les actions de la vie.

9. Si tu gardes les commandements : voir ci-dessus la note sur le §. 2.

10. Le nom du Seigneur est invoqué sur toi, c'est-à-dire : tu portes le nom de « peuple du Seigneur ».

12. Pour qu'il donne la pluie à la terre : voir plus haut la note sur Deutéronome, xi, 10.

13. Le Seigneur t'établira la tête et non la queue : locution proverbiale, cf. §. 41, dont le sens se trouve expliqué par les paroles suivantes : « tu seras toujours au-dessus, et non au-dessous ».

οὐρανὸν, καὶ ἔση τότε ἐπάνω καὶ οὐκ ἔση ὑποκάτω, ἐὰν ἀκούσης τῆς φωνῆς κυρίου τοῦ θεοῦ σου, ὅσα ἐγὼ ἐντέλλομαι σοι σήμερον φυλάσσειν.¹⁴ οὐ παραβίῃσῃ ἀπὸ πασῶν τῶν ἐντολῶν, ἧν ἐγὼ ἐντέλλομαι σοι σήμερον, δεξιᾷ οὐδὲ ἀριστερᾷ, πορεύεσθαι ὀπίσω θεῶν ἐτέρων λατρεύειν αὐτοῖς.

¹⁵ Καὶ ἔσται, ἐὰν μὴ εἰσακούσης τῆς φωνῆς κυρίου τοῦ θεοῦ σου, φυλάσσεσθαι πάσας τὰς ἐντολάς αὐτοῦ ὅσας ἐγὼ ἐντέλλομαι σοι σήμερον, καὶ ἐλεύσονται ἐπὶ σὲ πάσαι αἱ κατάραι αὐταὶ καὶ καταλήφονται σε.

¹⁶ Ἐπικατάρατος σὺ ἐν πόλει, καὶ ἐπικατάρατος σὺ ἐν ἀγορῷ. ¹⁷ Ἐπικατάρατοι αἱ ἀποθῆκαί σου καὶ τὰ ἐγκαταλείμματά σου.

¹⁸ Ἐπικατάρατα τὰ ἔγωνα τῆς κοιλίας σου καὶ τὰ γεννήματα τῆς γῆς σου, τὰ βουκόλια τῶν βοῶν σου καὶ τὰ ποίμνια τῶν προβάτων σου. ¹⁹ Ἐπικατάρατος σὺ ἐν τῷ εἰσπορεύεσθαι σε, καὶ ἐπικατάρατος σὺ ἐν τῷ ἐκπορεύεσθαι σε. ²⁰ Ἀποστείλει κύριος ἐπὶ σε τὴν ἔνδειαν καὶ τὴν ἐκλιμίαν καὶ τὴν ἀνάλωσιν ἐπὶ πάντα οὗ ἐὰν ἐπιβύλης τὴν χεῖρά σου, ἕως ἂν ἐξολοθρευθῇ σε καὶ ἕως ἂν ἀπολέσῃ σε ἐν τάχει διὰ τὰ πονηρὰ ἐπιτηδεύματά σου, διότι ἐγκατέλειπές με.

²¹ Προσκολλησάμενος κύριος εἰς σὲ τὸν θάνατον, ἕως ἂν ἐξανάλωσῃ σε ἀπὸ τῆς γῆς, εἰς ἣν εἰσπορεύῃ ἐκεῖ κληρονομήσει αὐτήν. ²² Πατάξει σε κύριος ἐν ἀπορίᾳ καὶ πυρετῷ καὶ δίψει καὶ ἐρεθισμῷ καὶ ἀνεμοφθορίᾳ καὶ τῇ ὄσσει, καὶ καταδιώξονται σε ἕως ἂν ἀπολέσωσί σε. ²³ Καὶ ἔσται σοι ὁ οὐρανὸς ὁ ὑπὲρ κεφαλῆς σου χαλκοῦς καὶ ἡ γῆ ἡ ὑποκάτω σου σιδηρᾷ. ²⁴ Ἀψή κύριος ὁ θεός σου τὸν ὑέτον τῆς γῆς σου κοινοποιῶν, καὶ χροῦς ἐκ τοῦ οὐρανοῦ καταβήσεται, ἕως ἂν ἐκτρώσῃ σε καὶ ἕως ἂν ἀπολέσῃ σε ἐν τάχει. ²⁵ Ἀψή σε κύριος ἐπὶ κοπὴν ἐναντίον τῶν ἐχθρῶν ἐν

לְמַשָּׁחָה פִּי־תִשְׁמַע אֶל־מִצְוֹתַי יְהוָה אֱלֹהֶיךָ אֲשֶׁר אֲנִי מְצַוְנֶךָ תִּהְיֶה לְשִׁמְרֹת וְלַעֲשׂוֹת׃ וְלֹא תִסְרֹר מִכָּל־הַדְּבָרִים אֲשֶׁר אֲנִי מְצַוְנֶךָ אֶתְּכַסֵּם הַיּוֹם יָמִין וּשְׂמֹאל לִלְכַת אֶתְּהַרֵּי אֱלֹהִים אֲחֵרִים לְעַבְדָּם׃ פ

טו וְהָיָה אִם־לֹא תִשְׁמַע בְּקוֹל יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְשִׁמְרֹת אֶת־כָּל־מִצְוֹתַי וְהִקְתָּיו אֲשֶׁר אֲנִי מְצַוְנֶךָ הַיּוֹם וּבָאָה עָלֶיךָ כָּל־הַתְּקָלֹת הָאֵלֶּה וְהַשְׂיִיגֶיךָ׃ אָרֹר אֶתְּהָ בְעִיר וְאָרֹר אֶתְּהָ בַשָּׂדֶה׃ אָרֹר טַנְיָהּ וּמִשְׁאֲרֶיהָ׃

17 אֶתְּהָ בַשָּׂדֶה׃ אָרֹר אֶתְּהָ וּמִשְׁאֲרֶיהָ׃ 18 אָרֹר פְּרִי־בִטְנֶיהָ וּפְרִי אֲדָמָתָהּ שָׂרָר אֶלְפִישָׁהּ וְעִשְׂתַּרְתָּ צֹאנָהּ׃ אָרֹר אֶתְּהָ כ

כ בַּבָּאָה וְאָרֹר אֶתְּהָ בְּצִאתָהּ׃ וְשַׁלַּח יְהוָה בְּךָ אֶת־הַמְּאָרָה אֶת־הַמְּהוּמָה וְאֶת־הַמְּגַלְתָּת בְּכָל־מִשְׁלַח יָדֶךָ אֲשֶׁר תַּעֲשֶׂה עַד הַשְׁמֹדָה וְעַד־אֲבֹדָה מֵהָר מִשְׁנֵי רֶגַע מִזְעֲלָהּ אֲשֶׁר עֲזַבְתָּנִי׃

21 וְדַבֵּק יְהוָה בְּךָ אֶת־הַדְּבָר עַד כַּלְתֹּךָ אֶתְּךָ מֵעַל הָאֲדָמָה אֲשֶׁר־אֶתְּהָ בֹא־שָׁמָּה לְרִשְׁפָתָהּ׃ וַיִּכְתֶּה יְהוָה בַּשְּׁתִּיפֹת וּבַקִּדְּוֹת וּבַדְּלִקָּת וּבַחֲרָהֶל וּבַחֲרֹב וּבַשְּׂדֵפוֹן וּבַחֲרָקוֹן וּרְדִפוֹהָ עַד אֲבֹדָה׃

23 וְהָיָה שְׁמִיךָ אֲשֶׁר עַל־רֹאשְׁךָ נְהַשְׁתָּ וְהָאָרֶץ אֲשֶׁר־תַּחְתֶּיךָ בְּרָזָל׃ יִתֹן יְהוָה אֶת־מִטְרֹךְ אֲרָצְךָ אֶבֶן וְעִפְרַן מִן־הַשָּׁמַיִם יִרְדּוּ עָלֶיךָ עַד הַשְׁמֹדָה׃

כה וְתַתֵּן יְהוָה נֶגֶף לִפְנֵי אֵיבֶיךָ בְּתַרְ

22 De la chaleur brûlante. Septante : « de l'irritation (fébrile) ». — De l'air corrompu. Hébreu : « de sécheresse ». — L'hébreu a de plus : « du glaive », et les Septante : « du meurtre ».

23 Que tu foules. Hébreu et Septante : « qui est au-dessus de toi ».

24 Jusqu'à ce que tu sois brisé. Les Septante ont :

25. A : ἐπισκοπήν.

13. AEF: (1. τῆς φωνῆς) τῶν ἐντολῶν. † (in f.) καὶ ποιεῖν. 14. AEF: ἀπὸ πάντων τῶν λόγων, ἄν... : (1. οὐδὲ) ἤ. 15. AEF: φυλάσσειν καὶ ποιεῖν. 20. AEF: Ἐξαποστεῖλαι κύριός σοι τῆν... † (a. ἕως) ὅσα ἂν ποιήσης (A: ἐάν). A: ἐγκατέλειπας με.

13. Les commandemens. Septante : « à la voix ». — Si tu les gardes et les pratiques. Hébreu : « pour les garder et les pratiquer ». Septante : « pour les garder ».

15. Et de pratiquer. manque dans les Septante.

17. Ton grenier. Hébreu : « ton aire ». — Ta surabondance. Hébreu : « ta pâte (ton pétrin) ».

20. Que tu feras, manque dans les Septante.

21. AF† (p. ἦν) σὺ. 22. AEF* ἐν et † (p. ἐρεθ.) καὶ φρόνη. 23. AE* (p. ἔστ.) σοι. 24. A* ὁ θεός σου... ἄειτον τῆ γῆ σου... † (a. ἕως) ἐπὶ σέ... * ἐν τάχει. 25. A: ἐπισκοπήν.

22. De la chaleur brûlante. Septante : « de l'irritation (fébrile) ». — De l'air corrompu. Hébreu : « de sécheresse ». — L'hébreu a de plus : « du glaive », et les Septante : « du meurtre ».

23. Que tu foules. Hébreu et Septante : « qui est au-dessus de toi ».

24. Jusqu'à ce que tu sois brisé. Les Septante ont :

semper supra, et non subter : si tamen audieris mandata Dómini Dei tui, quæ ego præcipio tibi hodie, et custodieris et féceris, ¹³ ac non declinaveris ab eis, nec ad dexteram, nec ad sinistram, nec secutus fueris deos aliénos, neque colueris eos.

Deut. 28, 9.

Deut. 17, 20, 11; 3, 32. Jos. 1, 7.

¹⁵ Quod si audire nolueris vocem Dómini Dei tui, ut custodias, et facias ómnia mandata ejus et ceremónias, quas ego præcipio tibi hodie, vénient super te omnes maledictiones istæ, et apprehéndent te. ¹⁶ Maledictus eris in civitate, maledictus in agro. ¹⁷ Maledictum hórreum tuum, et maledictæ reliquiæ tuæ. ¹⁸ Maledictus fructus ventris tui, et fructus terræ tuæ, arménta boum tuórum, et greges óvium tuárum. ¹⁹ Maledictus eris ingrédientis, et maledictus egrédiens.

Que mali infidelibus Moyses nuntiat.

Deut. 30, 17-20. Lev. 26, 14-41. Dan. 9, 11. Mal. 2, 2. Lam. 2, 17. Bar. 1, 20; 2, 25-29.

Deut. 28, 3-6.

²⁰ Mittet Dóminus super te famem et esúriem, et increpationem in ómnia ópera tua, quæ tu facies : donec conterat te, et perdat velóciter, propter adinventiónes tuas péssimas in quibus reliquisti me. ²¹ Adjungat tibi Dóminus pestilentiam, donec consumat te de terra, ad quam ingrediéris possidendam. ²² Percútiat te Dóminus egestate, febri et frigore, ardóre et æstu, et aère corrupto ac rubigine, et persequatur donec péreas. ²³ Sit cælum, quod supra te est, ænéum : et terra, quam calcas, férrea. ²⁴ Det Dóminus imbrem terræ tuæ púlverem, et de cælo descéndat super te cinis, donec conteráris. ²⁵ Tradat te Dóminus corruentem ante

Jud. 2, 15.

Ex. 14, 21.

Lev. 26, 16.

Deut. 28, 12.

Deut. 11, 17. Lev. 26, 19, 3. Reg. 17, 1-7.

Lev. 26, 17.

Deut. 28, 7.

toujours au-dessus et non au-dessous, si cependant tu écoutes les commandements du Seigneur ton Dieu, que moi je te prescris aujourd'hui, si tu les gardes et les pratiques. ¹³ et si tu ne t'en détournes ni à droite ni à gauche, et que tu ne suives pas des dieux étrangers, et que tu ne les serves point.

¹⁵ » Que si tu ne veux point écouter la voix du Seigneur ton Dieu, afin de garder et de pratiquer tous ses commandements et toutes ses cérémonies, que moi je te prescris aujourd'hui, toutes ces malédictions viendront sur toi et te saisiront : ¹⁶ Maudit tu seras dans la ville ! maudit dans la campagne ! ¹⁷ Maudit ton grenier ! et maudite ta surabondance ! ¹⁸ Maudit le fruit de ton ventre, et le fruit de ta terre. les troupeaux de tes bœufs et les troupeaux de tes brebis ! ¹⁹ Maudit tu seras entrant, et maudit sortant !

²⁰ » Le Seigneur enverra sur toi la famine et la faim, et le blâme sur toutes les œuvres que tu feras, jusqu'à ce qu'il te brise et te perde soudain, à cause de tes inventions détestables. par lesquelles tu m'auras abandonné. ²¹ Que le Seigneur ajoute contre toi la peste, jusqu'à ce qu'il t'ait entièrement exterminé de la terre dans laquelle tu entreras pour la posséder ! ²² Que le Seigneur te frappe de l'indigence, de la fièvre et du froid, de la chaleur brûlante, de l'air corrompu et de la nielle, et qu'il te poursuive jusqu'à ce que tu périsses ! ²³ Que le ciel qui est au-dessus de toi, soit d'airain, et la terre que tu foules, de fer ! ²⁴ Que le Seigneur donne pour pluie à la terre de la poussière, et que du ciel descende sur toi de la cendre, jusqu'à ce que tu sois brisé ! ²⁵ Que le Seigneur fasse que tu tombes devant tes ennemis ; que tu

13. Si cependant tu écoutes : voir la note sur le §. 2.

15. Que si tu ne veux point écouter... : 2^o Menaces de châtement en cas de prévarication, §. 15-68. Moïse insiste beaucoup plus sur ces menaces que sur les promesses, sachant que son peuple allait plutôt vivre sous l'empire de la crainte que sous celui de la grâce.

16. Maudit tu seras... : malédictions parallèles aux

bénédictions énoncées plus haut, §. 3 et suivants.

19. Entrant et sortant : voir la note sur le §. 6.

22. L'air corrompu. La Bible hébraïque n'a point de terme pour désigner le fluide que nous appelons air. Il s'agit ici de la rouille que produit sur le blé le vent brûlant de l'est.

24. Que le Seigneur donne pour pluie... de la poussière : sur la nécessité des pluies en Palestine, voir la note du Deutéronome, xi, 10; cf. plus haut, §. 12.

ὁδοῦ μὴ ἐξελεύσῃ πρὸς αὐτούς, καὶ ἐν ἑπτά
ὁδοῖς φεύξῃ ἀπὸ προσώπου αὐτῶν, καὶ ἔσῃ
διασπορὰ ἐν πάσαις βασιλείαις τῆς γῆς.
26 Καὶ ἔσονται οἱ νεκροὶ ὑμῶν κατάβρωμα
τοῖς πετεινοῖς τοῦ οὐρανοῦ καὶ τοῖς θηρίοις
τῆς γῆς, καὶ οὐκ ἔσται ὁ ἐκφροβῶν.
27 Πατάξαι σε κύριος ἔλκει Αἰγυπτίῳ εἰς τὴν
ἔδραν, καὶ ψῶρα 'ἀγορία' καὶ κνήφη, ὥστε
μὴ δύνασθαι σε ἰαθῆναι. 28 Πατάξαι σε
κύριος παραπληξία καὶ ἀορασία καὶ ἐκστά-
σει διανοίας. 29 Καὶ ἔσῃ ψηλαφῶν μεσημ-
βρίας, ὥσει τις ψηλαφήσαι τυφλὸς ἐν τῷ
σκότει, καὶ οὐκ εὐδοώσει τὰς ὁδοὺς σου.
Καὶ ἔσῃ τότε ἀδικούμενος καὶ διαπραζό-
μενος πάσας τὰς ἡμέρας, καὶ οὐκ ἔσται ὁ
βοηθῶν. 30 Γυνᾶϊκα λήψῃ, καὶ ἀνήρ ἑτε-
ρος ἔξει αὐτὴν οἰκίαν οἰκοδομήσεις, καὶ οὐκ
οἰκήσεις ἐν αὐτῇ ἀμπελῶνα φυτεύσεις, καὶ
οὐ μὴ τρυγήσεις αὐτόν. 31 Ὁ μύσχος σου
ἐσφαγμένος ἐναντίον σου, καὶ οὐ φάγη ἔξ
αὐτοῦ ὁ ὄνος σου ἠρπασμένος ἀπὸ σοῦ, καὶ
οὐκ ἀποδοθήσεται σοι τὰ πρόβατά σου δε-
δομένα τοῖς ἐχθροῖς σου, καὶ οὐκ ἔσται σοι
ὁ βοηθῶν. 32 Οἱ υἱοὶ σου καὶ αἱ θυγατέρες
σου δεδομένοι ἔθνει ἑτέρῳ, καὶ οἱ ὀφθαλμοὶ
σου βλέψονται σφακελιζόντες εἰς αὐτά, οὐκ
ἰσχύσει ἡ χεὶρ σου. 33 Τὰ ἐκφόρια τῆς γῆς
σου καὶ πάντας τοὺς πόρους σου φάγεται
ἔθνος ὃ οὐκ ἐπίστασαι, καὶ ἔσῃ ἀδικούμε-
νος καὶ τεθραυσμένος πάσας τὰς ἡμέρας.
34 Καὶ ἔσῃ παρόπληκτος διὰ τὰ ὄραματα
τῶν ὀφθαλμῶν σου, ἃ βλέψῃ. 35 Πατάξαι
σε κύριος ἐν ἔλκει πονηροῦ ἐπὶ τὰ γόνατα
καὶ ἐπὶ τὰς κνήμας, ὥστε μὴ δύνασθαι ἰα-
θῆναι σε ἀπὸ ἰχνοῦς τῶν ποδῶν σου ἕως τῆς

ἁχλ תצא אליו ובשבעה דרכים
תנוס לפניו והיית לזעזוע לכל
ממלכות הארץ: והייתה נבלתה
למאכל לכל-עוף השמים ולבהמת
הארץ ואין מקרִיד: ופכה יהיה
בשחין מצרים ובעפלים ובקרב
ובחרס אשר לא-תוכל להרפא:
ופכה יהיה בשגעון ובפורון
29 ובתמהון לבב: והיית ממשש
בצהרים באשר ומשש העור באפלה
ולא תצלית את-דרכיה והיית אה
עשוק וגזול פל-הימים ואין מושיע:
לא אשה תאוש ואיש אחר ישפלה
בית תבנה ולא-תשב בו פרום תשע
31 ולא תחללני: שורה טבחה לעיניך
ולא תאכל ממנה חמרה גזול מלפניה
ולא ושוב לה צאנה נתנות לאיביה
32 ואין לה מושיע: פניה ובנתיה
נתנים לעם אחר ועיניך ראות וכלות
33 אליהם פל-היום ואין לאל ידה: פרי
אדמתה וכל-גינתה יאכל עם אשר
לא-יידעת והיית רק עשוק ורצוץ
34 פל-הימים: והיית משגע ממראה
לה עיניך אשר תראה: ופכה יהיה
בשחין רע על-הכפרים ועל-השקים
אשר לא-תוכל להרפא מפר גבלה

v. 27. 'פ' ובכחורים v. 30. 'פ' ישכבנה

25. AEF: ἐν διασπορᾷ ἐν πάσαις ταῖς. 26. AEF: (1. ἐκφ.) ἀποσσοβῶν. 27. AF: ἐν ταῖς ἔδραις.

29. AEF: ὥσει τις ψηλ. ὁ τυφλός. 32. A³EF: (1. βλέψ.) ὄψονται. A† (p. αὐτά) καὶ.

« jusqu'à ce qu'il l'ait brisé et jusqu'à ce qu'il l'ait détruit ».

26. Et que ton cadavre serve de pâture. Septante : « et vos morts serviront de pâture » ; Hébreu : « ton cadavre servira de pâture ». — Qui les chasse. Septante : « qui les effraie ».

27. De l'ulcère de l'Égypte et (qu'il frappe) la partie du corps par laquelle sortent les excréments. Septante : « de l'inflammation égyptienne dans le

fondement ». — De la gale. Septante : « de la gale sauvage ».

29. Que tu ne diriges point les voies. Hébreu : « tu ne feras pas réussir tes projets ». — Que tu sois opprimé par la violence. Hébreu et Septante : « tu seras opprimé et pillé tous les jours ».

32. Tout le jour, est omis par les Septante.

33. En butte à la calomnie et brisé. Hébreu : « opprimé et brisé ».

III^e Discours (XXVII-XXX). — 2^e Promesses et menaces (XXVIII).

hostes tuos: per unam viam egrediaris contra eos, et per septem fugias, et dispergaris per omnia regna terræ: ²⁶ sitque cadáver tuum in escam cunctis volatilibus cœli, et bœstiis terræ, et non sit qui ábigat. ²⁷ Percútiat te Dóminus úlcere Ægypti, et partem cõrporis, per quam stercora egerúntur, scábie quoque et pruriginè: ita ut curári néqueas. ²⁸ Percútiat te Dóminus améntia et cæcitate ac furóre mentis, ²⁹ et palpes in meridie sicut palpáre solet cæcus in ténébris, et non dirigas vias tuas. Omnique témpore calúnniam sustineas, et opprimáris violéntia, nec hábeas qui liberet te. ³⁰ Uxórem accipias, et álius dormiat cum ea. Domum ædifices, et non hábites in ea. Plantes véneam, et non vindémies eam. ³¹ Bos tuus immolétur coram te, et non cómedas ex eo. Asinus tuus rapiátur in conspéctu tuo, et non reddátur tibi. Oves tuæ dentur inimicis tuis, et non sit qui te ádjuvet. ³² Filii tui et filiæ tuæ tradántur álteri pópulo, vidéntibus oculis tuis, et deficiéntibus ad conspéctum eórum tota die, et non sit fortitúdo in manu tua. ³³ Fructus terræ tuæ, et omnes labóres tuos cómedat pópulus quem ignóras: et sis semper calúnniam sústinens, et opprésus cunctis diébus, ³⁴ et stupens ad terrórem eórum quæ vidébunt óculi tui. ³⁵ Percútiat te Dóminus úlcere péssimo in génibus et in suris, sanárique non possis a planta pedis usque ad vérticem tuum.

Sequitur
médica-
tionem infl-
delibus
latente.

Deut. 25, 64;
4, 27.
Jer. 15, 4;
7, 33; 16, 4;
19, 7.
Ap. 19, 17-15.

Ex. 9, 9,
1 Reg. 5, 9, 6.

Rom. 1, 28.

Job, 5, 14.

2 Reg. 12, 11;
16, 21.

4 Reg. 25, 7,
1 Reg. 2, 33.

Lev. 26, 16.
Job. 20, 15.
Jud. 6, 2.

Deut. 25, 45.

Os. 5, 11.

Job. 2, 7.
Is. 1, 6.

sortes par une seule voie contre eux, et que ce soit par sept que tu fuies, et que tu sois dispersé dans tous les royaumes de la terre; ²⁶ et que ton cadavre serve de pâture à tous les oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre, et que le n'y ait personne qui les chasse! ²⁷ Que le Seigneur te frappe de l'ulcère de l'Égypte, et qu'il frappe la partie du corps par laquelle sortent les excréments. de la gale aussi bien que de la démangeaison, en sorte que tu ne puisses être guéri! ²⁸ Que le Seigneur te frappe de démence, d'aveuglement, et de la fureur d'esprit, ²⁹ et que tu tâtonnes à midi, comme a coutume de tâtonner l'aveugle dans les ténèbres, et que tu ne diriges point tes voies! Qu'en tout temps, tu sois en butte à la calomnie, que tu sois opprimé par la violence, et que tu n'aies personne qui te délivre! ³⁰ Que tu prennes une femme, et qu'un autre dorme avec elle! Que tu bâtisses une maison, et que tu n'habites point en elle! Que tu plantes une vigne, et que tu ne la vendanges point! ³¹ Que ton bœuf soit immolé devant toi, et que tu n'en manges point! Que ton âne soit enlevé en ta présence, et qu'il ne te soit point rendu! Que tes brebis soient données à tes ennemis, et qu'il n'y ait personne qui te secoure! ³² Que tes fils et tes filles soient livrés à un autre peuple, tes yeux le voyant, et se desséchant tout le jour à leur aspect, et qu'il n'y ait point de force en ta main! ³³ Qu'un peuple que tu ignores mange les fruits de ta terre et tous tes travaux! et que tu sois toujours en butte à la calomnie, et opprimé tous les jours, ³⁴ et interdit par la frayeur des choses que verront tes yeux! ³⁵ Que le Seigneur te frappe d'un ulcère très malin aux genoux et aux jambes: et que tu ne puisses être guéri depuis la plante du pied jusqu'au haut de ta tête!

26. Que ton cadavre serve de pâture. Chez les Hébreux l'ensevelissement des morts, même du cadavre des ennemis et des malfaiteurs, était considéré comme un devoir, et la menace d'être privé d'inhumation ne pouvait pas être sans importance à leurs yeux.

27. L'ulcère de l'Égypte est la sixième plaie qui frappa les Égyptiens avant l'exode des Hébreux. Voir Exode, ix, 9, et la note.

29. Et que tu tâtonnes à midi. Une autre plaie d'Égypte, la neuvième, fut celle des ténèbres: voir Exode, x, 21, et la note. Mais ici, et après ce qui vient d'être dit au v. 28, il s'agit sans doute d'un aveuglement spirituel.

35. Un ulcère très malin aux genoux: c'était probablement une espèce de lèpre, localisée à la partie inférieure du corps humain.

κορυφῆς σου. 36 Ἀπαγάγοι κύριός σε καὶ τοὺς ἄρχοντας σου, οὓς ἂν καταστήσῃς ἐπὶ σεαυτῶν, ἐπ' ἔθνος ὃ οὐκ ἐπίστασι σὺ καὶ οἱ πατέρες σου, καὶ λατρεύσεις ἐκεῖ θεοῖς ἐτέροις, ξύλοις καὶ λίθοις. 37 Καὶ ἔσῃ ἔκει ἐν αἰνίγματι καὶ παραβολῇ καὶ διηγήματι ἐν πᾶσι τοῖς ἔθνεσιν, εἰς οὓς ἂν ἀπαγάγῃ σε κύριος ἐκεῖ. 38 Σπέρμα πολὺ ἐξοίσεις εἰς τὸ πεδῖον, καὶ ὀλίγα εἰσοίσεις, ὅτι κατέδεται αὐτὰ ἢ ἀκροῖς. 39 Ἀμπελώνα φυτεύσεις καὶ κατεργᾷ, καὶ οἶνον οὐ πίεσαι οὐδὲ εὐφρανθήσῃ ἔξ αὐτοῦ, ὅτι καταράγεται αὐτὰ ὁ σκόληξ. 40 Ἐλαῖαι ἔσονται σοι ἐν πᾶσι τοῖς ὄροις σου, καὶ ἔλαιον οὐ χρῆσι, ὅτι ἐκρούσεται ἡ ἐλαία σου. 41 Υἱοὺς καὶ θυγατέρας γεννήσεις, καὶ οὐκ ἔσονται, ἀπελεύσονται γὰρ ἐν αἰχμαλωσίᾳ. 42 Πάντα τὰ ξύλινα σου καὶ τὰ γεννήματα τῆς γῆς σου ἐξανάλωσι ἡ ἐρισύβη. 43 Ὁ προσήλυτος, ὃς ἔστιν ἐν σοί, ἀναβήσεται ἄνω ἄνω, σὺ δὲ καταβήσῃ κάτω κάτω. 44 Οὗτος δανειεῖ σοι, σὺ δὲ τοῦτῳ οὐ δανειεῖς· οὗτος ἔσται κεφαλὴ, σὺ δὲ ἔσῃ οὐρά. 45 Καὶ ἐλεύσονται ἐπὶ σὲ πᾶσαι αἱ κατάροι αὐτῶν καὶ καταδιώξονται σε καὶ καταλήψονται σε, ἕως ἂν ἐξολοθρευθῇ σε καὶ ἕως ἂν ἀπολέσῃ σε, ὅτι οὐκ εἰσῆκουσας τῆς φωνῆς κυρίου τοῦ Θεοῦ σου, φυλάξαι τὰς ἐντολάς αὐτοῦ καὶ τὰ δικαιώματα ὅσα ἐνετέλετό σοι. 46 Καὶ ἔσται ἐν σοὶ σημεῖα καὶ τέρατα ἐν τῷ σπέρματί σου ἕως τοῦ αἰῶνος, 47 ἀνθ' ὧν οὐκ ἐλάτρευσας κυρίῳ τῷ Θεῷ σου ἐν εὐφροσύνῃ καὶ ἀγαθῇ διανοίᾳ διὰ τὸ πλῆθος πάντων. 48 Καὶ λατρεύσεις τοῖς ἔχθροῖς σου, οὓς ἐπαποστελεῖ κύριος ἐπὶ σέ, ἐν λιμῷ καὶ ἐν δίψει καὶ ἐν γυμνότητι καὶ ἐν ἐκλείψει πάντων, καὶ ἐπιθήσῃ κλιῶν σιδηροῦν ἐπὶ τὸν τράχηλόν σου ἕως ἂν

36 וְעַד קָדְקֶדְתָּ: יוֹלֶךְ יְהוָה אֶתְּךָ וְאֶת־מַלְכְּךָ אֲשֶׁר תִּקַּים עֲלֶיךָ אֶל־גֵּוֵי אֲשֶׁר לֹא־יָדַעְתָּ אֶתָּה וְאֲבֹתֶיךָ וְעַבְדְּתָ שֵׁם אֱלֹהִים אֲחֵרִים עִץ וָאֶבֶן: וְהִיטָה לְשִׁמְהָ לְמִשְׁחָל וּלְשִׁנִּינָה כְּכֹל תַּעֲמִים 37 אֲשֶׁר־יִנְהַגְךָ יְהוָה שִׁמְהָ: זָרַע רַב תּוֹצִיא תְשַׂדֶּה וּמַעֲט תִּאֶסֶף כִּי יִהְיֶה סִלְנֹה הָאָרְבָּה: כְּרָמִים תִּשְׁעַ וְעַבְדְּתָ וַיִּין לֹא־תִשְׁתַּה וְלֹא תִאָּגֵר כִּי תֵאֱכֹלֶנּוּ מִתַּלְעַת: וְיִתִּים יִהְיוּ לְךָ בְּכָל־גְּבוּלְךָ 41 וְשִׁמְן לֹא תִסְיֶה כִּי יִשָּׁל יִיָּתֶךָ: בְּנִים וּבָנוֹת תּוֹלִיד וְלֹא־יִהְיוּ לְךָ כִּי יִלְכוּ 42 בַּשָּׂבִי: כָּל־עֲצָתְךָ וּפְרִי אֲדָמָתְךָ יִירָשׁ 43 תִּצְלַצֵּל: תִּגְרֹ אֲשֶׁר בְּקֶרְפֶּךָ יַעֲלֶה עֲלֶיךָ מַעֲלֶה מַעֲלֶה וְאֶתָּה תִרְדַּ מִשָּׂה 44 מִשָּׂה: תִּיָּא וּלְיָךָ וְאֶתָּה לֹא תִלְוֶנּוּ הוּא יִהְיֶה לְרֹאשׁ וְאֶתָּה תִהְיֶה לְזָנָב: מִה וּבְאֹר עֲלֶיךָ כָּל־תַּקְלָלוֹת הָאֵלֶּה יִרְדְּפוּךָ וְהִשְׁיִגוּךָ עַד הַשְּׁמָדָה כִּי־לֹא שָׁמַעְתָּ בְּקוֹל יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְשִׁמֹּר 46 מַצְוֹתָיו וְחֻקְתָיו אֲשֶׁר צִוָּךָ: וְהִיטָה לְךָ לְאוֹת וּלְמוֹפֵת וּבְיָרַעַךָ עַד־עוֹלָם: 47 תִּחַת אֲשֶׁר לֹא־עַבַדְתָּ אֶת־יְהוָה אֱלֹהֶיךָ בְּשִׂמְחָה וּבְטוֹב לִבְבִּי מֵרַב 48 כָּל: וְעַבְדְּתָ אֶת־אֹיְבֶיךָ אֲשֶׁר יִשְׁלַחֲנֹה יְהוָה לְךָ בְּרָעַב וּבְצָמָא וּבְעִירָם וּבְחֶסֶר כָּל וְנָתַן עַל בְּרַזְל עַל־צַוְאַרְךָ

36. AEF: καταστήσεις... εἰς ἔθν. 41. AEF: ἔσονται σοι. 43. AEF† (α. ἄνω) ἐπὶ σέ. 44. AF: δανειεῖ... δανειεῖς. AEF: εἰς κεφαλῆν... εἰς οὐράν. 45. A: ἐξολοθρευσαί... ἀπολέσαι... ἡκवास. AEF:

σου, τοῦ φυλάσσεσθαι τὰς... δίκ. αὐτοῦ ὅσα. 46. AEF: τέρατα καὶ ἐν. A* τοῦ. 47. AEF: καὶ ἐν ἀγαθῇ καρδίᾳ διὰ. 48. A: οἷς ἐπαπ. κύρ. ἐν... καὶ δίψει... καὶ ἐπιθήσει.

36. *Toi et ton roi.* Septante : « toi et tes chefs ». — *Du bois et de la pierre.* Hébreu et Septante : « de bois et de pierre ».
37. *Et tu seras perdu.* Hébreu et Septante : « et tu seras (Septante : là) un sujet d'étonnement (une énigme) ».
38. *Dévorèrent tout.* Hébreu : « la dévoreront ».
40. *Parce qu'ils couleront et périront.* Hébreu et

Septante : « car ton olivier coulera ».
43. Hébreu et Septante : « L'étranger qui est au milieu de toi montera au-dessus de toi haut, haut, et toi tu descendras bas, bas ».
45. *Que tu périsses.* Les Septante ajoutent : « et que tu sois détruit ».
48. *Ton ennemi.* Hébreu et Septante : « tes ennemis ».

III^e Discours (XXVII-XXX). — 2^e Promesses et menaces (XXVIII).

36 Ducet te Dóminus, et regem tuum, quem constitúeris super te, in gentem, quam ignóras tu et patres tui : et sérvies ibi diis aliénis, ligno et lápidi. 37 Et eris pérditus in provérbium ac fábulam ómnibus pópulis, ad quos te introduxerit Dóminus.

Sequantur ad huc intellectio- nes.
Dent. 17, 14.
4 Reg. 17, 4-12.
2 Par. 33, 11.
4, 28.
Jer. 16, 13, 21, 9.
Job, 17, 6.
3 Reg. 9, 7.
2 Par. 7, 20.
Bar. 3, 8.
Jer. 12, 13.
Mich. 6, 15.
Agg. 1, 6.
Ex. 10, 4.
2 Par. 6, 28;
7, 13.
Joel. 1, 4.
Fructus terræ mali.

38 Seméntem multam jácies in terram, et módicum congregábis : quia locístæ devorábunt ómnia. 39 Vineam plantábis, et fódies : et vinum non bibes, nec cólleges ex ea quíppiam : quóniam vastábitur vérmibus.

40 Olivás habébis in ómnibus términis tuis, et non ungeris oleo : quia défluent et peribunt. 41 Filios generábis et filias, et non fruérís eis : quóniam ducéntur in captivítatem. 42 Omnes árbores tuas et fruges terræ tuæ rubigo consúmet. 43 Advena, qui tecum versátur in terra, ascéndet super te, eritque sublimior : tu autem descédes, et eris inférior. 44 Ipse fœnerábit tibi, et tu non fœnerábis ei. Ipse erit in caput, et tu eris in caudam.

Joel. 1, 10.
Dent. 28, 13, 12, 13.
Job, 6, 4.

45 Et vénient super te omnes maledictionés istæ, et persecúentes apprehéndent te, donec intéreas : quia non audísti vocem Dómini Dei tui, nec servásti mandáta ejus et ceremonías, quas præcépít tibi. 46 Et erunt in te signa atque prodigia, et in sémine tuo usque in sempitérnum : 47 eo quod non servieris Dómino Deo tuo in gáudio, cordisque lætítia, propter rerum ómnium abundántiam :

Humina intra.
Dent. 28, 20.
Jer. 2, 19.
Jugum ímbricorum.
Dent. 8, 10.
2 Esd. 9, 23-26.

48 Sérvies inimíco tuo, quem imíttet tibi Dóminus, in fame, et siti, et nudítate, et omni penúria : et ponet jugum férreum super cervi-

36 » Le Seigneur t'emmènera, toi et ton roi que tu auras établi sur toi, dans une nation que tu auras ignorée, toi et tes pères, et tu serviras là des dieux étrangers, du bois et de la pierre : 37 et tu seras perdu, devenant le brocard et la fable de tous les peuples chez lesquels t'aura introduit le Seigneur.

38 » Tu jetteras beaucoup de semence dans la terre et tu en recueilleras peu, parce que les sauterelles dévoreront tout. 39 Tu planteras une vigne et tu la laboureras, mais tu ne boiras pas de vin, et tu n'en recueilleras rien, parce qu'elle sera ravagée par les vers. 40 Tu auras des oliviers dans tous tes confins, et tu ne t'oindras pas d'huile, parce qu'ils couleront et périront. 41 Tu engendreras des fils et des filles, et tu n'en jouiras pas, parce qu'ils seront emmenés en captivité. 42 La rouille consumera tous tes arbres et les fruits de ta terre. 43 L'étranger qui est avec toi dans ta terre s'élèvera au-dessus de toi, et sera plus puissant; mais toi, tu descendras et tu seras au-dessous. 44 Lui te prêtera à usure, et toi, tu ne lui prêteras point. Lui sera la tête, et toi, tu seras la queue.

45 » Et toutes ces malédictions viendront sur toi, elles te poursuivront et te saisiront, jusqu'à ce que tu périsses, parce que tu n'as pas écouté la voix du Seigneur ton Dieu, ni observé ses commandements et les cérémonies qu'il t'a prescrites; 46 et elles seront pour toujours, en toi et en ta postérité, des signes et des prodiges, 47 parce que tu n'auras pas servi le Seigneur ton Dieu dans le contentement et la joie du cœur, dans l'abondance de toutes choses.

48 » Tu serviras ton ennemi, que t'enverra le Seigneur, dans la faim et la soif, dans la nudité et une pénurie absolue; et il mettra un joug de fer sur

39. Elle sera ravagée par les vers. Les mots hébreux uniformément traduits par *vermes* dans la Vulgate, sont des termes généraux s'appliquant à une multitude d'insectes, chenilles, etc., aussi nuisibles que les vers proprement dits.

40. Ils couleront et périront : le texte hébreu désigne ici la mouche de l'olivier, insecte ailé qui s'at-

taque de préférence à cet arbre.

42. La rouille : sur la rouille, voir plus haut, §. 22 et la note. Toutefois, dans le texte original, il s'agit ici, non de la rouille, mais d'une espèce de sauterelle, *selásal*.

44. Lui sera la tête, et toi tu seras la queue : voir plus haut la note sur le §. 13.

ἔξολοθρεύσῃ σε. ⁴⁹ Ἐπάξει ἐπὶ σὲ κύριος ἔθνος μακρόθεν ἀπ' ἐσχάτου τῆς γῆς ὡσεὶ ὄρημα ἀετοῦ, ἔθνος ὃ οὐκ ἀκούσῃ τῆς φωνῆς αὐτοῦ, ⁵⁰ ἔθνος ἀναιδὲς πρόσωπον, ὅστις οὐ θανατάσει πρόσωπον πρεσβύτου καὶ νέου οὐκ ἐλεήσει. ⁵¹ Καὶ κατέδεται τὰ ἔχονα τῶν κτηνῶν σου καὶ τὰ γεννήματα τῆς γῆς σου, ὥστε μὴ καταλιπεῖν σοι σῖτον, οἶνον, ἔλαιον, τὰ βοσκόμενα τῶν βοῶν σου καὶ τὰ ποιμνία τῶν προβάτων σου, ἕως ἂν ἀπολέσῃ σε ⁵² καὶ ἐκτρίψῃ σε ἐν ταῖς πόλεσί σου, ἕως ἂν καθαιρεθῶσι τὰ τείχη τὰ ὑψηλά καὶ τὰ ὄχυρά, ἐφ' οἷς σὺ πέποιθας ἐπ' αὐτοῖς, ἐν πάσῃ τῇ γῇ σου. Καὶ θλίψει σε ἐν ταῖς πόλεσί σου αἷς ἔδωκέ σοι. ⁵³ Καὶ φάγη τὰ ἔχονα τῆς κοιλίας σου, κρέα νιῶν σου καὶ θυγατέρων σου, ὅσα ἔδωκέ σοι, ἐν τῇ στενοχωρίᾳ σου καὶ ἐν τῇ θλίψει σου ἣ θλίψει σε ὁ ἐχθρός σου. ⁵⁴ Ὁ ἀπαλὸς ὃ ἐν σοί, καὶ ὁ τρυφερός σφόδρα, βασκανεῖ τῷ ὀφθαλμῷ αὐτοῦ τὸν ἀδελφὸν αὐτοῦ, καὶ τὴν γυναῖκα τὴν ἐν τῷ κόλπῳ αὐτοῦ, καὶ τὰ καταλειμμένα τέκνα, ἃ ἂν καταλειφθῇ αὐτῷ, ⁵⁵ ὥστε δοῦναι ἐν αὐτῶν ἀπὸ τῶν σαρκῶν τῶν τέκνων αὐτοῦ ὧν ἂν κατέσθῃ, διὰ τὸ μὴ καταλειφθῆναι αὐτῷ οὐδὲν ἐν τῇ στενοχωρίᾳ σου καὶ ἐν τῇ θλίψει σου ἣ ἂν θλίψωσί σε οἱ ἐχθροὶ σου ἐν πάσαις ταῖς πόλεσί σου. ⁵⁶ Καὶ ἡ ἀπαλή ἐν νιῦν καὶ ἡ τρυφερά, ἧς οὐχὶ πείραν ἔλαβεν ὁ πούς αὐτῆς βιάσθαι ἐπὶ τῆς γῆς διὰ τὴν τρυφερότητα καὶ διὰ τὴν ἀπαλότητα, βασκανεῖ τῷ ὀφθαλμῷ αὐτῆς τὸν ἄνδρα αὐτῆς τὸν ἐν κόλπῳ αὐτῆς καὶ τὸν υἱὸν καὶ τὴν θυγατέρα αὐτῆς ⁵⁷ καὶ τὸ κόριον αὐτῆς τὸ ἐξελεθὼν διὰ τῶν μηρῶν αὐτῆς καὶ τὸ τέκνον αὐτῆς ὃ ἐάν τέκῃ· καταφάγεται γὰρ αὐτὰ

49. AF: κύριος ἐπὶ οὐ. AEF: ἔθνος οὐ. 50. AEF: πρεσβυτέρων καὶ. 51. A²† (a. ὡστε) ἕως ἂν ἐκτρίψῃ σε. 52. AEF: ἐν πάσαις ταῖς πόλ... τείχη σου... ἐν πάσαις ταῖς πόλ. σου αἷς ἔδωκέ σοι κύριος ὁ θεός σου (eti. 53: ἔδ. σοι x. ὁ θ. σ.). 54. AF* (a. pr. ἐν) ὁ. 55. A: καταλειφθῆναι, αὐτῷ μηθὲν. AEF* (p. στεν.) σου. A: ἂν θλίψει

עד השמידו אתך: ישא יהוה עליך 49
גוי מרחק מקצה הארץ פאשר ידאה
הנשאר גוי אשר לא-תשמע לשנו:
גוי עז פנים אשר לא-ישא פנים ללמן
ונער לא יהו: ואכל פרי בהמתך
ופרי-אדמתך עד השמדך אשר לא-
ישאיר לך דגן תירוש ויצהר שגר
אלפיה ועשתרת באנה עד האבידו
אתך: והצר לך בכל-שעריך עד
גדת המתיח הגבחות והפצרות אשר
אתה בטח בהן בכל-ארצך והצר
לך בכל-שעריך בכל-ארצך אשר
נתן יהוה אליה לך: ואכלת פרי-
בטנה פשר פניה ובתיה אשר נתן-
לך יהוה אליה במצור ובמצוק
אשר-יציק לך איבה: האיש הרך
בך והענג מאד תרע עינו באהיו
ובאשת חיקו וביתר פניו אשר
נה יותירו: מתת. לאתד מהם מפשר
פניו אשר יאכל מפלי השאיר-לו
פל במצור ובמצוק אשר יציק לך
איבה בכל-שעריך: תרבה בך
והענגת אשר לא-נפתה בתרגלה
תצג על-הארץ מתענג ומרך תרע
עינה פאיש חיקה ובבנה ובבתה:
ובשליחה תיוצת. מפין רגליה
ובבניה אשר תלד פירתאכלם בחסר-

הסר א' 57.

σε ὁ ἐχθρός σου. 56. AEF† (p. τρυφ.) σφόδρα...
: ἐν τῷ κόλπῳ. 57. AF: τὸ χόριον.

49. Semblable à l'aigle qui vole avec impétuosité. Hébreu et Septante: « comme le vol (hébreu: l'élan) de l'aigle ».

50. Très insolente. Hébreu: « à la face dure »; Septante: « à la face impudente ».

51. Qui dévore. Septante: « qui dévorera ». — Jusqu'à ce que tu périsses: ces mots manquent dans les Septante.

52. Et qu'il te brise dans toutes les villes. Septante: « et il te brisera dans tes villes ». — Et que soient détruites les murailles fortes et élevées... Sep-

tante: « jusqu'à ce que les murailles fortes et élevées... soient détruites ». — Dans toute la terre que te donnera le Seigneur ton Dieu. Septante: « qu'il t'a données ».

53. Que l'aura donné le Seigneur ton Dieu. Septante: « qu'il t'a donné ».

54. Sur son sein. L'hébreu et les Septante ont en plus: « et le reste des enfants qu'il aura conservés ».

56. La chair de, n'est ni dans l'hébreu ni dans les Septante.

III^e Discours (XXVII-XXX). — 2^e Promesses et menaces (XXVIII).

cem tuam, donec te cónterat. ⁴⁹ Ad-
dúcet Dóminus super te gentem de
longínquo, et de extrémis terræ
finibus, in similitúdinem áquilæ vo-
lántis cum impetu: cujus linguam
intelligere non possis: ⁵⁰ gentem
procacissimam, quæ non déferat
seni, nec misereátur párvuli, ⁵¹ et
dévoret fructum jumentórum tuó-
rum, ac fruges terræ tuæ: donec
intéreas, et non relinquat tibi triti-
cum, vinum, et óleum, arménta
boum, et greges óvium: donec te
dispéradat, ⁵² et cónterat in cunctis
úrbibus tuis, et destruántur muri
tui firmi atque sublimes, in quibus
habébas fidúciam in omni terra tua.

Obsidéberis intra portas tuas in
omni terra tua, quam dabit tibi Dó-
minus Deus tuus: ⁵³ et cómedes
fructum úteri tui, et carnes filiórum
tuórum et filiárum tuárum, quas
déderit tibi Dóminus Deus tuus, in
angústia et vastitáte qua ópprimet
te hostis tuus. ⁵⁴ Homo delicátus in
te, et luxuriósus valde, invidébit
fratri suo, et uxóri, quæ cubat in
sinu suo, ⁵⁵ ne det eis de cárnibus
filiórum suórum, quas cómedet: eo
quod nihil áliud hábeat in obsidióne
et penúria, qua vastáverint te ini-
míci tui intra omnes portas tuas.
⁵⁶ Ténera mülter et delicáta, quæ
super terram ingredi non valébat,
nec pedis vestígium figere, propter
mollitiem et teneritúdinem nimiam,
invidébit viro suo, qui cubat in sinu
ejus, super filii et filiæ cárnibus,
⁵⁷ et illúvie secundárum, quæ egre-
diúntur de médio féminum ejus, et
super liberis qui eádem hora nati
sunt: cómedent enim eos clam

**Infidels
populi
maledictio
sequitur.**

Jer. 5, 15;
6, 27-28.

Hab. 1, 8.

Is. 33, 19.

Lam. 5, 12.
Dan. 8, 25.

Jer. 5, 17.

Luc. 19, 43.

**Urbes ob-
sidentæ.**

Lev. 26, 29.
4 Reg. 6,
29-29.
Lam. 2, 20;
4, 10.
Bar. 2, 2-3.

**Parvuli
mandu-
candi.**

Is. 3, 16.

ton cou, jusqu'à ce qu'il te brise. ⁴⁹ Le
Seigneur amènera sur toi, d'un pays
lointain, des dernières limites de la
terre, une nation semblable à l'aigle
qui vole avec impétuosité, et dont tu ne
puisses entendre la langue; ⁵⁰ une na-
tion très insolente, qui n'ait point de
déférence pour un vieillard, ni de pitié
pour un enfant; ⁵¹ qui dévore le fruit
de tes bestiaux et les fruits de ta terre,
jusqu'à ce que tu périsses; qui ne te
laisse pas de blé, de vin ni d'huile, de
troupeaux de bœufs ni de troupeaux
de brebis, jusqu'à ce qu'il te détruise
⁵² et qu'il te brise dans toutes tes villes,
et que soient détruites tes murailles
fortes et élevées, en lesquelles tu avais
confiance dans toute ta terre.

» Tu seras assiégé au dedans de tes
portes, dans toute ta terre que te
donnera le Seigneur ton Dieu; ⁵³ et tu
mangeras le fruit de ton sein, la chair
de tes fils et de tes filles que t'aura
donnés le Seigneur ton Dieu, à cause
de la détresse et de la ruine dont t'af-
fligera ton ennemi. ⁵⁴ L'homme chez
toi le plus délicat et le plus voluptueux
refusera à son frère et à sa femme, qui
repose sur son sein, ⁵⁵ de leur donner
de la chair de ses fils dont il mangera,
parce qu'il n'aura rien autre chose,
pendant le siège et dans la pénurie
dont t'affligeront tes ennemis au de-
dans de toutes tes portes. ⁵⁶ La femme
molle et délicate, qui ne pouvait pas
marcher sur la terre ni y poser la plante
de son pied, à cause de sa mollesse et
de sa délicatesse excessive, refusera
à son mari, qui repose sur son sein,
la chair de son fils et de sa fille, ⁵⁷ et
l'amas des souillures qui sortent de
son sein, et les enfants qui sont nés à
cette même heure; car ils les man-
geront en cachette, à cause de la pé-

⁴⁹ D'un pays lointain, des dernières limites de la terre: cette prophétie ne s'applique pas seulement aux Assyriens et aux Chaldéens, mais aussi aux Romains qui devaient détruire définitivement la puissance juive. — L'aigle. Les fréquentes allusions faites à l'aigle dans la Sainte Ecriture nous laissent supposer que cet oiseau de proie était familier aux écrivains sacrés, et de fait les aigles sont fréquents en Palestine, où l'on en rencontre quatre espèces principales: l'aigle commun, l'aigle moucheté, l'aigle impérial et le circaète. — Qui vole avec impétuosité: rien d'imposant comme le vol de l'aigle, dont les ailes déployées atteignent parfois deux mètres et

demi d'envergure; rien de puissant non plus comme ce vol, puisque cet oiseau de proie enlève facilement un lièvre, et même un agneau ou un chevreau. Beaucoup d'autres passages de la Bible font allusion au vol de l'aigle: voir *11 Rois*, 1, 23; *Proverbes*, xxx, 49; *Jérémie*, iv, 13; *Abdias*, 4, etc., etc.

⁵³ Tu mangeras... la chair de tes fils. Cette prophétie fut réalisée à la lettre pendant le siège de Samarie par les Syriens, *IV Rois*, vi, 26-30, et durant le siège de Jérusalem par Nabuchodonosor, *Lamentations*, ii, 20; *11*, 10. D'après le témoignage de l'historien Josephé, elle eut encore son accomplissement pendant le siège de Jérusalem par Titus.

διὰ τὴν ἔνδειαν πάντων κρουῖ. ἐν τῇ στενωχώρῃ σου ἐν τῇ θλίψει σου ἢ θλίψει σε ὁ ἐχθρὸς σου ἐν ταῖς πόλεσι σου. ⁵⁸ Ἐὰν μὴ εἰσακούσης ποιεῖν πάντα τὰ ῥήματα τοῦ νόμου τούτου τὰ γεγραμμένα ἐν τῷ βιβλίῳ τούτῳ, φοβεῖσθαι τὸ ὄνομα τὸ ἐντιμον τὸ θαυμαστὸν τοῦτο, κύριον τὸν θεόν σου, ⁵⁹ καὶ παραδοξάσει κύριος τὰς πληγὰς σου καὶ τὰς πληγὰς τοῦ σπέρματός σου, πληγὰς μεγάλας καὶ θαυμαστάς καὶ νόσους ποιηρὰς καὶ πιστάς, ⁶⁰ καὶ ἐπιστρέψει πᾶσαν τὴν ὀδύνην Αἰγύπτου τὴν ποιηρὰν ἣν διελθοῦ ἀπὸ προσώπου αὐτῶν, καὶ κολληθήσονται ἐν σοί, ⁶¹ καὶ πᾶσαν μαλακίαν καὶ πᾶσαν πληγὴν τὴν μὴ γεγραμμένην καὶ πᾶσαν τὴν γεγραμμένην ἐν τῷ βιβλίῳ τοῦ νόμου τούτου ἐπάξει κύριος ἐπὶ σέ. ἕως ἀν ἐξολοθρευθῆς σε. ⁶² Καὶ καταλειφθήσεσθε ἐν ἀριθμῷ βραχέϊ, ἀνθ' ὧν ὅτι ἦτε ὡσεὶ τὰ ἄστρα τοῦ οὐρανοῦ τῷ πλήθει, ὅτι οὐκ εἰσήκουσας τῆς φωνῆς κυρίου τοῦ θεοῦ σου. ⁶³ Καὶ ἔσται, ὃν τρόπον εὐφρανθή κύριος ἐφ' ὑμῖν εὖ ποιῆσαι ὑμῶς καὶ πληθύναι ὑμῶς, οὕτως εὐφρανθήσεται κύριος ἐφ' ὑμῖν ἐξολοθρευθῆσαι ὑμῶς, καὶ ἐξαρθήσεσθε ἐν τάχει ἀπὸ τῆς γῆς, εἰς ἣν ὑμεῖς εἰσπορεύη ἐκεῖ κληρονομησάμενοι αὐτήν. ⁶⁴ Καὶ διασπερεῖ σε κύριος ὁ θεός σου εἰς πάντα τὰ ἔθνη, ἀπ' ἄκρον τῆς γῆς ἕως ἄκρον τῆς γῆς, καὶ δουλεύσεις ἐκεῖ θεοῖς ἑτέροις, ξύλοις καὶ λίθοις, οὓς οὐκ ἠπίστω σὺ καὶ οἱ πατέρες σου. ⁶⁵ Ἀλλὰ καὶ ἐν τοῖς ἔθνεσιν ἐκείνοις οὐκ ἀνυπαίσει σε οὐδ' οὐ μὴ γένηται σοὶ στάσις τῷ ἴγχει τοῦ ποδός σου, καὶ θύσει σοι κύριος ἐκεῖ καρδίαν ἑτέραν ἀπειθοῦσαν καὶ ἐκλείποντας ὀφθαλμοὺς καὶ τηχομένην ψυχὴν. ⁶⁶ Καὶ ἔσται ἡ ζωὴ σου κρεμαμένη ἀπέναντι τῶν ὀφθαλμῶν σου,

כָּל בְּסֵתֶר בְּמִצּוֹר וּבְמִצּוֹק אֲשֶׁר יֵצִיךָ לְךָ אֵיבֶךָ בְּשִׁעְרֶיךָ: אִם-לֹא תִשְׁמָר לְעֲשׂוֹת אֶת-כָּל-דְּבָרֵי הַתּוֹרָה הַזֹּאת הַכְּתוּבִים בְּסֵפֶר הַזֶּה לְרִאֲוָא אֶת-הַשֵּׁם הַנּוֹרָא וְהַנּוֹרָא הַזֶּה אֵת יְהוָה אֱלֹהֶיךָ: וְהִפְלֵא יְהוָה אֶת מִכְתָּבָהּ וְאֵת מִכּוֹת זִרְעָהּ מִכּוֹת גְּדֹלֹת וּנְאֻמָּנוֹת וְחֻלִּים רָעִים וּנְאֻמָּנוֹת: וְהָשִׁיב בָּהּ אֵת כָּל-מַדְוָה מִצְרַיִם אֲשֶׁר יִגְרָה מִפְּנֵיהֶם וְדַבְּקוּ בָּהּ: גַּם כָּל-הַלְוִי וְכָל-מִכְּתָב אֲשֶׁר לֹא כְתוּב בְּסֵפֶר הַתּוֹרָה הַזֹּאת יַעֲלֶם יְהוָה מִעֵינָיְךָ עַד הַשְּׂמָדָה: וְנִשְׁאַרְתָּם בְּמַתִּי מִעֵט תַּחַת אֲשֶׁר הָיוּתֶם בְּכֹכְבֵי הַשָּׁמַיִם לְרֹב בִּי לֹא שָׂמַעְתָּ בְּקוֹל יְהוָה אֱלֹהֶיךָ: וְהָיָה כְּאֲשֶׁר-שָׂשׂ יְהוָה עֲלֵיכֶם לְהִיטִיב אֶתְכֶם וְלְהַרְבּוֹת אֶתְכֶם כִּן יִשִּׁי יְהוָה עֲלֵיכֶם לְהֶאֱבִיד אֶתְכֶם וּלְהַשְׁמִיד אֶתְכֶם וּנְסַחֲתֶם מֵעַל הָאָדָמָה אֲשֶׁר-אַתָּה כָּא-שְׂמָה לְרִשְׁתָּהּ: וְהִפְיֵצְתָהּ יְהוָה בְּכָל-הָעַמִּים מִקְּצֵה הָאָרֶץ וְעַד-קְצֵה הָאָרֶץ וְעַבְדַת שָׂם אֱלֹתִים אֲחֵרִים אֲשֶׁר לֹא-יְדַעְתָּ אֶתָּה וְאֲבֹתֶיךָ עַן כֹּה וְכָכֹ: וּבַעֲוֹנֵם הָתָם לֹא תִרְגְּעוּ וְלֹא יִהְיֶה מְנוּחָה לְבַרְבְּרָנֶךָ וְנָתַן יְהוָה לְךָ שָׂם לֵב רָעָז וְכַלְיוֹן עֵינָיִם וְתִקְּחוּן נַפְשׁוֹ: וְהָיוּ תֵיבֵי תִלְאִים לְךָ מִנְּגֵד

v. 62. כ"ז ב"ו" פ

57. AEF* (p. στεν. et θλί.) σου. A: θ. ἢ ἄν θλί. AE: ἐν πάσαις ταῖς πολ. 58. AEF: εἰσακούσῃτε. AEF: ἐντ. καὶ τὸ θαν. 60. AEF† (a. πᾶσαν) ἐπὶ σέ. 61. A* (a. πληγῆν) πᾶσαν. 62. EF: (1. τῷ πλ.) εἰς; πλῆθος. AEF: (1. εἰσήκουσας... σου) -ατε... ὑμῶν. 63. A: ἠύφρ. AEF* ἐν τάχει. (1. εἰσπορεύῃ) — εὐέσθε. 64. AEF: (1. οὓς) οἷς. 65. AF* οὓς; (1. ἑτέραν ἀπειθ.) ἀθιμουσαν.

57. Au dedans de tes portes. Septante : « dans tes villes ».
 58. Et si tu ne crains pas son nom. Septante : « de craindre ce nom... » — C'est-à-dire manque dans les Septante.
 60. Sur toi manque dans les Septante. — Les afflictions. Septante : « la douleur maligne ».
 61. Dans le livre de cette loi. Les Septante ajoutent :

« et toutes celles qui (y) sont écrites ».
 62. Par votre multitude manque dans les Septante.
 63. Afin que vous soyez enlevés. Septante : « et vous serez enlevés promptement ».
 64. Le Seigneur. Septante : « le Seigneur ton Dieu ».
 — Depuis une extrémité de la terre jusqu'à l'autre. Hébreu et Septante : « de l'extrémité de la terre jusqu'à l'extrémité de la terre ».

propter rerum omnium penuriam in obsidione et vastitate, qua opprimit te inimicus tuus intra portas tuas.

⁵⁸ Nisi custodieris et feceris omnia verba legis hujus, quæ scripta sunt in hoc volumine, et timueris nomen ejus gloriosum et terribile, hoc est. Dominum Deum tuum: ⁵⁹ augetur Dominus plagas tuas, et plagas seminis tui, plagas magnas et perseverantes, infirmitates pessimas et perpetuas: ⁶⁰ et convertet in te omnes afflictiones Ægypti, quas timuisti, et adherébunt tibi: ⁶¹ insuper et universos languores, et plagas, quæ non sunt scriptæ in volumine legis hujus, inducet Dominus super te, donec te conterat: ⁶² et remanebitis pauci numero, qui prius eratis sicut astra cæli præ multitudine, quoniam non audisti vocem Domini Dei tui. ⁶³ Et sicut antelætatus est Dominus super vos, bene vobis faciens, vosque multiplicans: sic lætabitur disperdens vos atque subvertens, ut auferamini de terra, ad quam ingrediéris possidendam.

⁶⁴ Disperget te Dominus in omnes populos, a summitate terræ usque ad terminos ejus: et servies ibi diis alienis, quos et tu ignoras et patres tui, lignis et lapidibus. ⁶⁵ In gentibus quoque illis non quiesces, neque erit requies vestigiò pedis tui. Dabit enim tibi Dominus ibi cor pavidum, et deficientes oculos, et animam consumptam mœróre: ⁶⁶ et erit vita tua quasi pendens ante te. Timébis

Infidelium
plagas se-
quantur.

Ex. 24, 4, 7.

Ps. 110, 9.

Deut. 25, 27;
7, 15.

Deut. 4, 27.
Ex. 12, 35.

Deut. 10, 22.
Gen. 15, 5.

Prov. 1, 26.
Rom. 11, 22.

Dispersio
ventura.

Deut. 25, 25;
4, 27.
Jer. 15, 4.

Deut. 28, 36;
4, 28.
Jer. 16, 13;
5, 19.

Gen. 4, 12.

Lev. 26, 36.

Job, 15, 20.

inurie de toutes choses, pendant le siège et la dévastation dont t'affligera ton ennemi au dedans de tes portes.

⁵⁸ » Si tu ne gardes et ne pratiques toutes les paroles de cette loi, qui sont écrites dans ce livre, et si tu ne crains pas son nom glorieux et terrible, c'est-à-dire le Seigneur ton Dieu, ⁵⁹ le Seigneur augmentera tes plaies et les plaies de ta postérité, plaies grandes et persévérantes, infirmités très cruelles et perpétuelles, ⁶⁰ et il fera retourner sur toi toutes les afflictions de l'Égypte que tu as redoutées, et elles s'attacheront à toi. ⁶¹ De plus, toutes les languors et les plaies qui ne sont point écrites dans le livre de cette loi, le Seigneur les amènera sur toi, jusqu'à ce qu'il te brise: ⁶² et vous demeurerez en petit nombre, vous qui auparavant étiez comme les astres du ciel par votre multitude, parce que tu n'auras pas écouté la voix du Seigneur ton Dieu.

⁶³ Et comme auparavant le Seigneur s'était réjoui de vous, vous faisant du bien et vous multipliant, ainsi il se réjouira, vous perdant et vous détruisant, afin que vous soyez enlevés de la terre dans laquelle tu entreras pour la posséder. ⁶⁴ Le Seigneur te dispersera dans toutes les nations, depuis une extrémité de la terre jusqu'à l'autre extrémité: et tu serviras là des dieux étrangers que tu auras ignorés, toi et tes pères, du bois et des pierres. ⁶⁵ Parmi ces nations mêmes tu ne te reposeras pas, et il n'y aura pas pour la plante de ton pied où se poser. Car le Seigneur te donnera là un cœur tremblant, des yeux languissants et une âme consumée de douleur; ⁶⁶ et ta vie sera comme en suspens devant toi.

⁶⁰. Il fera retourner sur toi toutes les afflictions de l'Égypte: voir plus haut les notes sur Deutéronome, xxviii, 27 et 29.

⁶³. Le Seigneur s'était réjoui... il se réjouira. La Bible, par anthropomorphisme (voir la note sur Nombres, xiv, 30), n'attribue pas seulement à Dieu un corps ou des organes humains, mais aussi des passions humaines: c'est ce que l'on appelle l'anthropomorphisme. C'est ainsi qu'il est question de la joie de Dieu, ici et II Esdras, viii, 10; de sa douleur, Ge-

nèse, vi, 6; de sa vengeance, Exode, xxxii, 31, etc. — Vous perdant et vous détruisant: la joie de Dieu, en cette occasion, n'a pas pour objet direct la perte même et la destruction des Juifs, mais la gloire divine, qui ressort du châtement des pécheurs comme de la récompense des justes.

⁶⁴. Le Seigneur te dispersera dans toutes les nations: nous avons encore sous les yeux la réalisation vivante de cette prophétie.

καὶ φοβηθήσῃ ἡμέρας καὶ νυκτός, καὶ οὐ πιστεύσεις τῇ ζῳῇ σου. ⁶⁷ Τὸ πρωὶ ἐρεῖς· Πῶς ἂν γένοιτο ἑσπέρα, καὶ τὸ ἑσπέρας ἐρεῖς· Πῶς ἂν γένοιτο πρωὶ, ἀπὸ τοῦ φόβου τῆς καρδίας σου ἃ φοβηθήσῃ, καὶ ἀπὸ τῶν ὀραμάτων τῶν ὀφθαλμῶν σου, ὧν ὄψῃ. ⁶⁸ Καὶ ἀποστρέψει σε κύριος εἰς Αἴγυπτον ἐν πλοίοις ἐν τῇ ὁδοῦ ἧ εἶπα· Οὐ προσθήσῃ ἐτι ἰδεῖν αὐτήν, καὶ πραθήσεσθε ἐκἑὶ τοῖς ἐχθροῖς ὑμῶν εἰς παῖδας καὶ παιδίσκας, καὶ οὐκ ἔσται ὁ κτώμενος.

XXIX. Οὗτοι οἱ λόγοι τῆς διαθήκης οὗς ἐνετείλατο κύριος Μωϋσῆ στήσαι τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ ἐν γῆ Μωάβ, πλην τῆς διαθήκης ἧς διέθετο αὐτοῖς ἐν Χωρήβ.

² Καὶ ἐκάλεσε Μωϋσῆς πάντας τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ καὶ εἶπε πρὸς αὐτούς· Ὑμεῖς ἑωράκατε πάντα ὅσα ἐποίησε κύριος ἐν γῆ Αἰγύπτῳ ἐνώπιον ὑμῶν Φαραῶ καὶ τοῖς θεράπουσιν αὐτοῦ καὶ πάσῃ τῇ γῆ αὐτοῦ, ³ τοὺς πειρασμοὺς τοὺς μεγάλους οὗς ἑωράκασιν οἱ ὀφθαλμοί σου, τὰ σημεῖα καὶ τὰ τέρατα τὰ μέγала ἐκεῖνα. ⁴ Καὶ οὐκ ἔδωκε κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν καρδίαν εἰδέναί καὶ ὀφθαλμοὺς βλέπειν καὶ ὦτα ἀκούειν, ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης. ⁵ Καὶ ἤγαγεν ὑμᾶς τεσσαράκοντα ἔτη ἐν τῇ ἐρήμῳ οὐκ ἐπαλαιώθη τὰ ἱμάτια ὑμῶν, καὶ τὰ ὑποδήματα ὑμῶν οὐ κατερίβη ἀπὸ τῶν ποδῶν ὑμῶν ⁶ ἄρτον οὐκ ἐφάγετε, οἶνον καὶ σίκερα οὐκ ἐπίετε, ἵνα γνῶτε ὅτι κύριος ὁ θεὸς ὑμῶν ἐγώ. ⁷ Καὶ ἤλαθετε ἕως τοῦ τόπου τούτου, καὶ ἐξῆλθε Σηὼν βασιλεὺς Ἑσβεθῶν καὶ Ὠγ βασιλεὺς Βασάν εἰς συνάντησιν ἡμῶν ἐν πολέμῳ, καὶ ἐπατάξαμεν αὐτούς ⁸ καὶ ἐλάβο-

67. EF: (1. ἂ) οὐ. 68. AEF† (p. πλοίοις) καὶ. A: (1. -ήσῃ) προσθήσεσθε. — 1. A: (1. οὐς) ἧς. AEF: τῷ Μ. 2. A* τὸς. EF† (p. κύριος) ὁ θεός; ὑμῶν. AE: καὶ πᾶσι τοῖς. θ. 3. AF: (1. ἑωρ.) εἰδόν. AEF† (in f.) τὴν χεῖρα τὴν κραταῖαν καὶ τὸν βραχίονα τὸν ὑψηλόν. 4. A: τῷ βλ. κ. τὰ ὄτα. 5. AF: ἐπαλαιώθησαν. 6. AEF† ἔτος (a. κύρ.)... *ἐγώ. 7. AEF† (a. Βασάν) τῆς. A† (a. πολ.) τῷ.

וַפְחַדְתָּ לְיָלֵה וְיִזְמֶם וְלֹא תֶאֱמִין בְּחַיִּיךָ : בִּבְקָר תֹּאמַר מִי־יִתֶּן לְךָ וּבְעָרֵב תֹּאמַר מִי־יִתֶּן בְּקָר מִפְּחַד לְבָבְךָ אֲשֶׁר תִּפְחֹד וּמִמְרָאָה עֵינֶיךָ אֲשֶׁר תִּרְאֶה : וְהִשִּׁיבְךָ יְהוָה וּמִצְרַיִם בְּאֲנִיּוֹת בְּדֶרֶךְ אֲשֶׁר אָמַרְתִּי לְךָ לֹא-תִסּוּף זָד לְרֵאֲתָהּ וְהִתְמַפְרֹתֶם שָׁם לְאִיבֵיךָ לְעַבְדִּים וּלְשִׁפְחוֹת וְאִין קָנָה :

⁶⁹ אֵלֶּה דְבָרֵי הַבְּרִית אֲשֶׁר-אָצִיָּה יְהוָה אֶת-מִשְׁה לְכַרֵּת אֶת-בְּנֵי יִשְׂרָאֵל בְּאֶרֶץ מִזְרָב מִקְבַּד הַבְּרִית אֲשֶׁר-כָּרַת אֲתֶם בְּהַרֵּב :

XXIX. וַיִּקְרָא מֹשֶׁה אֶל-כָּל-יִשְׂרָאֵל.

וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם אֲתֶם רְאִיתֶם אֶת כָּל-אֲשֶׁר עָשָׂה יְהוָה לְעֵינֵיכֶם בְּאֶרֶץ מִצְרַיִם לְפָרֹעַ וּלְכָל-עַבְדָּיו וּלְכָל-אֲרָצוֹ : הַמַּסּוֹת הַגְּדֹלֹת אֲשֶׁר רָאִי עֵינֶיךָ הָאֵתָת וְהַמַּפְתֵּיִם הַגְּדֹלִים הָהֵם : וְלֹא-נָתַן יְהוָה לְכֶם לֵב לְדַעַת וְשִׁינִים לְרְאוֹת וְאָזְנִים לְשִׁמֹּעַ עַד הַיּוֹם הַזֶּה : וְאוֹלָךְ אֲתֶכֶם אֲרַבְעִים שָׁנָה בַּמִּדְבָּר לֹא-בָלוּ שְׁלֹמֹתֵיכֶם מִגְּזֵיִכֶם וּנְעַלְךָ לֹא-בָלְתָה מֵעַל רַגְלֶךָ : לָחֵם לֹא אִכַּלְתֶּם וַיַּיּוֹן וּשְׂכָר לֹא שָׁתִיתֶם לְמַעַן תִּדְעוּ פִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : וּתְבֹאוּ אֶל-הַיַּמְקוֹם הַזֶּה וַיֵּצֵא סִיחֹן מִלְכֵה-חִשְׁבוֹן וְעֹוג מִלְכֵה-הַבָּשָׁן לְקַרְאֲתָנִי לְמַלְחָמָה וּנְפֹס : וּנְקַח אֶת-אֲרָצָם וּבְתַנְה

² אֲרָצוֹ : הַמַּסּוֹת הַגְּדֹלֹת אֲשֶׁר רָאִי עֵינֶיךָ הָאֵתָת וְהַמַּפְתֵּיִם הַגְּדֹלִים הָהֵם : וְלֹא-נָתַן יְהוָה לְכֶם לֵב לְדַעַת וְשִׁינִים לְרְאוֹת וְאָזְנִים לְשִׁמֹּעַ עַד הַיּוֹם הַזֶּה : וְאוֹלָךְ אֲתֶכֶם אֲרַבְעִים שָׁנָה בַּמִּדְבָּר לֹא-בָלוּ שְׁלֹמֹתֵיכֶם מִגְּזֵיִכֶם וּנְעַלְךָ לֹא-בָלְתָה מֵעַל רַגְלֶךָ : לָחֵם לֹא אִכַּלְתֶּם וַיַּיּוֹן וּשְׂכָר לֹא שָׁתִיתֶם לְמַעַן תִּדְעוּ פִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : וּתְבֹאוּ אֶל-הַיַּמְקוֹם הַזֶּה וַיֵּצֵא סִיחֹן מִלְכֵה-חִשְׁבוֹן וְעֹוג מִלְכֵה-הַבָּשָׁן לְקַרְאֲתָנִי לְמַלְחָמָה וּנְפֹס : וּנְקַח אֶת-אֲרָצָם וּבְתַנְה

³ הָהֵם : וְלֹא-נָתַן יְהוָה לְכֶם לֵב לְדַעַת וְשִׁינִים לְרְאוֹת וְאָזְנִים לְשִׁמֹּעַ עַד הַיּוֹם הַזֶּה : וְאוֹלָךְ אֲתֶכֶם אֲרַבְעִים שָׁנָה בַּמִּדְבָּר לֹא-בָלוּ שְׁלֹמֹתֵיכֶם מִגְּזֵיִכֶם וּנְעַלְךָ לֹא-בָלְתָה מֵעַל רַגְלֶךָ : לָחֵם לֹא אִכַּלְתֶּם וַיַּיּוֹן וּשְׂכָר לֹא שָׁתִיתֶם לְמַעַן תִּדְעוּ פִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : וּתְבֹאוּ אֶל-הַיַּמְקוֹם הַזֶּה וַיֵּצֵא סִיחֹן מִלְכֵה-חִשְׁבוֹן וְעֹוג מִלְכֵה-הַבָּשָׁן לְקַרְאֲתָנִי לְמַלְחָמָה וּנְפֹס : וּנְקַח אֶת-אֲרָצָם וּבְתַנְה

⁴ עַד הַיּוֹם הַזֶּה : וְאוֹלָךְ אֲתֶכֶם אֲרַבְעִים שָׁנָה בַּמִּדְבָּר לֹא-בָלוּ שְׁלֹמֹתֵיכֶם מִגְּזֵיִכֶם וּנְעַלְךָ לֹא-בָלְתָה מֵעַל רַגְלֶךָ : לָחֵם לֹא אִכַּלְתֶּם וַיַּיּוֹן וּשְׂכָר לֹא שָׁתִיתֶם לְמַעַן תִּדְעוּ פִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : וּתְבֹאוּ אֶל-הַיַּמְקוֹם הַזֶּה וַיֵּצֵא סִיחֹן מִלְכֵה-חִשְׁבוֹן וְעֹוג מִלְכֵה-הַבָּשָׁן לְקַרְאֲתָנִי לְמַלְחָמָה וּנְפֹס : וּנְקַח אֶת-אֲרָצָם וּבְתַנְה

⁵ הָהֵם : וְלֹא-נָתַן יְהוָה לְכֶם לֵב לְדַעַת וְשִׁינִים לְרְאוֹת וְאָזְנִים לְשִׁמֹּעַ עַד הַיּוֹם הַזֶּה : וְאוֹלָךְ אֲתֶכֶם אֲרַבְעִים שָׁנָה בַּמִּדְבָּר לֹא-בָלוּ שְׁלֹמֹתֵיכֶם מִגְּזֵיִכֶם וּנְעַלְךָ לֹא-בָלְתָה מֵעַל רַגְלֶךָ : לָחֵם לֹא אִכַּלְתֶּם וַיַּיּוֹן וּשְׂכָר לֹא שָׁתִיתֶם לְמַעַן תִּדְעוּ פִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : וּתְבֹאוּ אֶל-הַיַּמְקוֹם הַזֶּה וַיֵּצֵא סִיחֹן מִלְכֵה-חִשְׁבוֹן וְעֹוג מִלְכֵה-הַבָּשָׁן לְקַרְאֲתָנִי לְמַלְחָמָה וּנְפֹס : וּנְקַח אֶת-אֲרָצָם וּבְתַנְה

⁶ וְאוֹלָךְ אֲתֶכֶם אֲרַבְעִים שָׁנָה בַּמִּדְבָּר לֹא-בָלוּ שְׁלֹמֹתֵיכֶם מִגְּזֵיִכֶם וּנְעַלְךָ לֹא-בָלְתָה מֵעַל רַגְלֶךָ : לָחֵם לֹא אִכַּלְתֶּם וַיַּיּוֹן וּשְׂכָר לֹא שָׁתִיתֶם לְמַעַן תִּדְעוּ פִּי אֲנִי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם : וּתְבֹאוּ אֶל-הַיַּמְקוֹם הַזֶּה וַיֵּצֵא סִיחֹן מִלְכֵה-חִשְׁבוֹן וְעֹוג מִלְכֵה-הַבָּשָׁן לְקַרְאֲתָנִי לְמַלְחָמָה וּנְפֹס : וּנְקַח אֶת-אֲרָצָם וּבְתַנְה

⁷ וּנְפֹס : וּנְקַח אֶת-אֲרָצָם וּבְתַנְה

v. 67. קמץ ב'ז פ'

67. Qui me donnera le soir? et le soir : qui me donnera le matin? Septante : • comment viendra le soir? et le soir tu diras : comment viendra le matin?

— à tous ses serviteurs. Hébreu et Septante : • à ses serviteurs •.

4 (H. 3). *Et le Seigneur*. Septante : • et le Seigneur Dieu •.

6 (H. 5). *Et de cervoise*. Hébreu et Septante : • boisson fermentée (sicera) •.

III^e Discours (XXVII-XXX). — 3^e Exhortation finale (XXIX-XXX).

nocte et die, et non credes vitæ tuæ.
 67 Mane dices : Quis mihi det vespere?
 et vespere : Quis mihi det mane?
 propter cordis tui formidinem,
 qua terrêberis, et propter ea,
 quæ tuis vidêbis oculis. 68 Redûcet
 te Dôminus clâssibus in Ægyptum,
 per viam de qua dixit tibi ut eam
 âmplius non vidêres. Ibi vendêris
 inimicis tuis in servos et ancillas.
 et non erit qui emat.

XXIX. 1 Hæc sunt verba fœderis,
 quod præcepit Dôminus Môysi ut
 feriret cum filiis Israel in terra Moab :
 præter illud fœdus, quod cum eis
 pèpigit in Horeb. 2 Vocavitque
 Môyses omnem Israel, et dixit ad
 eos :

Vos vidistis univêrsa, quæ fecit
 Dôminus coram vobis in terra
 Ægypti Pharaóni, et ômnibus servis
 ejus, universæque terræ illius, 3 tenta-
 tiônes magnas, quas vidêrunt oculi
 tui, signa illa, porténtaque ingéntia,
 4 et non dedit vobis Dôminus cor
 intelligençes, et ôculos vidêntes, et
 aures quæ possunt audire, usque in
 præsentem diem. 5 Addûxit vos qua-
 draginta annis per desértum : non
 sunt attrita vestiménta vestra, nec
 calceaménta pedum vestrorum vetus-
 tâte consûmpta sunt. 6 Panem non
 comedistis, vinum et siceram non
 bibistis : ut scirétis quia ego sum
 Dôminus Deus vester. 7 Et venistis
 ad hunc locum, egressûsque est Se-
 hon rex Hésebon, et Og rex Bâsan,
 occurrêntes nobis ad pugnam. Et
 percûssimus eos, 8 et tulimus ter-

De futura
dispersione.

Job, 7, 4,
14-16,
in. 21, 11-12.

Os, 9, 3.

Deut. 17, 16.

3^e
Sermonis
conclusio.

Deut. 5, 2,
Ex. 19, 5 ;
24, 7-8,
3 Reg. 8, 21,
Agg. 2, 6.

Acta Dei
inter
Hebræos.

Ex. 19, 4,
Mich. 7, 15.

Deut. 4,
34-35 ;
17, 15-19.

Deut. 5, 29 ;
32, 25-29 ;
Ps. 50, 11-13 ;
94, 10 ;
Bar. 2, 31,
Jer. 5, 21,
Is. 6, 9-11 ;
29, 10,
Rom. 11, 5,
Deut. 8, 2, 4,
2 Esd. 9, 21.

Deut. 5, 3,
Ex. 16, 12-15,
Ps. 77, 24-25.

Deut. 2,
24-27 ;
3, 1-12,
Num. 21,
21-25, 33-35.

Tu craindras nuit et jour, et tu ne
 croiras pas à ta vie. 67 Le matin tu
 diras : Qui me donnera le soir ? et le
 soir : Qui me donnera le matin ? à cause
 de l'effroi de ton cœur, dont tu seras
 épouvanté, et à cause de ce que tu ver-
 ras de tes yeux. 68 Le Seigneur te
 ramènera sur des vaisseaux en Égypte,
 par la voie dont il t'a dit que tu ne la
 reverrais jamais. Là, vous serez vendus
 à vos ennemis comme esclaves et
 comme servantes, et il n'y aura per-
 sonne qui vous achète ».

XXIX. 1 Voici les paroles de l'al-
 liance que le Seigneur ordonna à Moïse
 de faire avec les enfants d'Israël, dans
 la terre de Moab, outre l'autre alliance
 qu'il fit avec eux à Horeb. 2 Moïse
 donc appela tout Israël et leur dit :

« Vous, vous avez vu tout ce que le
 Seigneur a fait devant vous dans la
 terre d'Égypte, au Pharaon, à tous ses
 serviteurs et à toute sa terre, 3 les
 grandes épreuves qu'ont vues vos yeux,
 ces signes et ces prodiges considé-
 rables : 4 et le Seigneur ne vous a pas
 donné jusqu'au présent jour un cœur
 intelligent, des yeux voyants et des
 oreilles qui peuvent entendre. 5 Il vous
 a conduits durant quarante ans à tra-
 vers le désert : vos vêtements ne se
 sont pas usés, et la chaussure de vos
 pieds n'a pas été détruite de vétusté.
 6 Vous n'avez pas mangé de pain, vous
 n'avez pas bu de vin et de cervoise, afin
 que vous sachiez que c'est moi qui suis
 le Seigneur votre Dieu. 7 Et vous êtes
 venus en ce lieu, et Séhon, roi d'Hésé-
 bon, est sorti, ainsi que Og, roi de
 Basan, venant au-devant de nous pour
 le combat. Et nous les avons battus,
 8 et nous avons pris leur terre, et nous

68. Là (en Égypte) vous serez vendus.
 Titus vendit comme esclaves
 beaucoup de Juifs en Égypte, après
 la prise de Jérusalem. Josèphe dit
 qu'il en périt de faim douze mille,
 pendant qu'on en faisait le trlage
 pour les vendre. On ne vendit que
 ceux qui étaient âgés de moins de
 dix-sept ans.

3^e Exhortation finale, XXIX-XXX.

XXIX. 5. La chaussure de vos pieds
 n'a pas été détruite. La chaussure
 des Hébreux était analogue à celle
 des Égyptiens chez qui ils avaient
 longtemps séjourné : elle consistait
 en une semelle de cuir, quelquefois
 de bois, liée au cou-de-pied par une
 courroie dont il est plusieurs fois
 question dans la Bible, *Genèse*, xiv,



Fabrication des chaussures en Égypte (f. 5). (Tombeau d'Aba.)

μεν τὴν γῆν αὐτῶν, καὶ ἔδωκα αὐτὴν ἐν κλήρῳ τῷ Ρουβὴν καὶ τῷ Γαδδί καὶ τῷ ἡμίσει φύλτις Μανασσή. ⁹ Καὶ φυλάξεσθε ποιεῖν πάντας τοὺς λόγους τῆς διαθήκης ταύτης, ἵνα συνῆτε πάντα ὅσα ποιήσετε.

¹⁰ Ὑμεῖς ἐστήκατε πάντες σήμερον ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν, οἱ ἀρχιερεῖς ὑμῶν καὶ ἡ γερουσία ὑμῶν καὶ οἱ κριταὶ ὑμῶν καὶ οἱ γραμματισαγωγεῖς ὑμῶν, πᾶς ἀνὴρ Ἰσραὴλ, ¹¹ αἱ γυναῖκες ὑμῶν καὶ τὰ ἔκγονα ὑμῶν καὶ ὁ προσήλυτος ὃ ἐν μέσῳ τῆς παρεμβολῆς ὑμῶν, ἀπὸ ἔξυλοκόπου ὑμῶν καὶ ἕως ὑδροφόρου ὑμῶν, ¹² παρελθεῖν ἐν τῇ διαθήκῃ κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν καὶ ἐν ταῖς ἀρχαῖς αὐτοῦ, ὅσα κύριος ὁ Θεός σου διατίθεται πρὸς σε σήμερον, ¹³ ἵνα στήσῃ σε αὐτῷ εἰς λαόν. καὶ αὐτὸς ἔσται σου Θεός, ὃν τρόπον εἶπέ σοι καὶ ὃν τρόπον ὤμοσε τοῖς πατράσι σου Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ. ¹⁴ Καὶ οὐχ ὑμῖν μόνους ἐγὼ διατίθεμαι τὴν διαθήκην ταύτην καὶ τὴν ἀράν ταύτην, ¹⁵ ἀλλὰ καὶ τοῖς ὧδε ὄσσι μεθ' ὑμῶν σήμερον ἐναντίον κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν καὶ τοῖς μὴ ὄσσι μεθ' ὑμῶν ὧδε σήμερον. ¹⁶ Ὅτι ὑμεῖς οἴδατε, πῶς κατασχέσαμεν ἐν γῇ Αἰγύπτῳ, ὡς παρήλθομεν ἐν μέσῳ τῶν ἐθνῶν, οὗς παρήλατε, ¹⁷ καὶ ἴδετε τὰ βδελύγματα αὐτῶν καὶ τὰ εἰδωλα αὐτῶν, ξύλον καὶ λίθον, ἀργύριον καὶ χρυσίον, ἃ ἔστι παρ' αὐτοῖς. ¹⁸ Μὴ τις ἐστὶν ἐν ὑμῖν ἀνὴρ ἢ γυνὴ ἢ πατὴρ ἢ φύλη, τίνος ἢ διάνοια ἐξέκλινεν ἀπὸ κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν, πορευθέντες λατρεύειν τοῖς θεοῖς τῶν ἐθνῶν ἐκείνων. Μὴ τις ἐστὶν ἐν ὑμῖν ὄψια ἄνω φρόσυνα ἐν γολῆ καὶ πικρία. ¹⁹ Καὶ ἔσται, εἰ ἀκούσῃ τὰ ῥήματα τῆς ἀρχῆς ταύτης, καὶ ἐπισημωσῆται ἐν τῇ καρδίᾳ αὐτοῦ λέγων· Ὅσια μοι γενοίτο, ὅτι ἐν τῇ ἀποπλα-

8. A: Γαδδί. 9. F* ποιεῖν. AEF† (p. ταύτης) ποιεῖν αὐτοῦ. A: ποιήσατε. 10. AEF: ἔναντι (eti. 15). 11. A† (in.) καὶ. AEF: (1. ἔκγονα) τέκνα. AEF* (a. ἕως) καὶ. 12. A† (p. παρελθεῖν) τὴν διαθήκην. AF: (1. ὑμῶν) σου. 13. AE: ἐαντῶ. 15. A: (1. ὑμῶν sec. et tert.) ἡμῶν. A† (in f.) ἔναντι κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν. 16. AEF: (1. πῶς) ὡς. † (p. Αἰ.) καὶ. A: (1. -θετε) παρήλθομεν. 18. A: 9. ἡμῶν. AEF: (1. πορευθέντες) πορεύεσθαι. A† (p. ὄψια) πικρίας.

לְנַהֲלָהּ לְרֹאשֵׁיכֶם וְלִבְנֵיכֶם וְלִכְהֻצֵי שְׁבֵט הַמְנַשֵּׁי׃ וּשְׁמַרְתֶּם אֶת־דְּבָרֵי הַבְּרִית הַזֹּאת וְעַשִּׂיתֶם אֹתָם לְמַעַן תִּשְׁכַּלְוּ אֶת פְּלִאֲשֶׁר תַּעֲשׂוּן׃

פ פ פ נא 51

9 אַתֶּם נֹצְבִים הַיּוֹם כְּלָכֶם לִפְנֵי יְהוָה אֱלֹהֵיכֶם רֹאשֵׁיכֶם שְׁבֵטֵיכֶם וְקְנִיכֶם וְשֹׁטְרֵיכֶם כָּל אִישׁ וְיִשְׂרָאֵל׃ טַפְסֶכֶם נְשִׂיכֶם וְנַרְדֹּף אֲשֶׁר בְּקֶרֶב מַחְנֵיכֶם מִהַטֵּב יַעֲזִיב עַד שְׂאֵב מִימִיָּה׃ לְעִבְרֶיךָ בְּבְרִית יְהוָה אֱלֹהֶיךָ וּבְכֹאֲלֹתָו אֲשֶׁר יְהוָה אֱלֹהֶיךָ פָּרַת עִמָּךְ הַיּוֹם׃ לְמַעַן תְּקִים־אֶת־הַיּוֹם לֹא לָעַם וְהָיָא יְהוָה־לְךָ לְאֱלֹהִים כַּאֲשֶׁר דִּבְרַתְךָ וְכַאֲשֶׁר נִשְׁבַּע לְאַבְרָהָם לְאַבְרָהָם לְיִצְחָק וְלְיַעֲקֹב׃ וְלֹא אֶתְכֶם לְבַדְכֶם אֲנֹכִי פָרַת אֶת־הַבְּרִית הַזֹּאת וְאֶת־הָאֱלֹהִים הַזֹּאת׃ כִּי אֶת־אֲשֶׁר יִשְׁנֹן פֶּה עִמָּנוּ עַמֵּד הַיּוֹם לִפְנֵי יְהוָה אֱלֹהֵינוּ וְאֶת אֲשֶׁר אֵינָנו פֶּה עִמָּנוּ טו הַיּוֹם׃ פִּי־אֲנִים יַדְעֶתֶם אֶת אֲשֶׁר־יִשְׁכְּנוּ בְּאַרְץ מִצְרַיִם וְאֶת אֲשֶׁר־עִבְרָנוּ בְּקֶרֶב הַנְּזִוִּים אֲשֶׁר עִבְרַתֶּם׃ וַתִּרְאוּ אֶת־שָׁקֵצֵיהֶם וְאֶת הַגְּלִילִיָּהֶם עֵץ וְאֲבֹן כִּכָּף וְזָהָב אֲשֶׁר עִמָּהֶם׃ כִּי־יֵשׁ בְּכֶם אִישׁ אִו־אֲשֶׁה אוֹ מִשְׁפָּתָה או־שֵׁבֶט אֲשֶׁר לְכָבוֹ פִּנְהַ הַיּוֹם מֵעַם יְהוָה אֱלֹהֵינוּ לְלַכֵּת לְעַבְדֹת אֶת־אֱלֹהֵי הַנְּזִוִּים הָהֵם כִּי־יֵשׁ בְּכֶם שָׂרָשׁ פָּרַה רֹאשׁ וְלַעֲנָה׃ וְהָיָה בְּשִׂמְעוֹ אֶת־דְּבָרֵי הָאֱלֹהִים הַזֹּאת וְהִתְבַּרְךָ

16 (H. 15). Et qu'en les traversant. Hébreu et Septante : « que vous avez traversées ».
17 (H. 16). Et leurs ordures. Septante : « et leurs idoles ». — Qu'ils adoraient. Hébreu et Septante : « qui sont avec eux ».
18 (H. 17). Aujourd'hui manque dans les Septante. — Produisant du. Septante : « germant dans le... »

9 (H. 8). Tout ce que vous faites. Septante : « tout ce que vous ferez ».
10 (H. 9). Vos princes, vos tribus. Hébreu et Septante : « vos chef de tribus ». — Et les docteurs. Septante : « les juges et les scribes ».
11 (H. 10). Excepté ceux : Hébreu et Septante : « jusqu'à ceux ».

III^e Discours (XXVII-XXX). — 3^e Exhortation finale (XXIX-XXX).

ram eorum, ac tradidimus possidendam Ruben et Gad, et dimidiâ tribui Manasse. ⁹ Custodite ergo verba pacti hujus, et impléte ea : ut intelligatis univêrsa quæ faciatis.

Deut. 3, 5-12.
Num. 37.
33-38.
Jos. 22, 4 ;
13, 5-12.

¹⁰ Vos statis hodie cuncti coram Dômino Deo vestro, principes vestri, et tribus, ac majôres natu, atque doctôres, omnis pópulus Israel, ¹¹ liberi et uxôres vestræ, et âvena qui tecum morâtur in castris, excéptis lignôrum cæsôribus, et his qui compôrtant aquas : ¹² ut transeas in fœdère Dômini Dei tui, et in jurejurândo quod hodie Dôminus Deus tuus pércutit tecum : ¹³ ut suscitet te sibi in pópulum, et ipse sit Deus tuus, sicut locûtus est tibi, et sicut jurâvit pâtrebus tuis, Abraham, Isaac, et Jacob. ¹⁴ Nec vobis solis ego hoc fœdus fêrio, et hæc juramênta confirmo, ¹⁵ sed cunctis præséntibus et abséntibus. ¹⁶ Vos enim nostis quo modo habitavérimus in terra Ægypti, et quo modo transiérimus per médium nationum, quas transeûntes, ¹⁷ vidistis abominatiônes et sordes, id est, idôla eorum, lignum et lâpidem, argéntum et aurum, quæ colébant.

Fœdus cum Deo jurandum.

Ex. 12, 45.
Jos. 9, 21, 27.

Deut. 28, 9.

Gen. 17, 7 ;
26, 3.

Deut. 5, 3.

¹⁸ Ne forte sit inter vos vir aut mulier, familia aut tribus, cujus cor aversum est hodie a Dômino Deo nostro : ut vadat et sérviat diis illârum géntium : et sit inter vos radix germinans fel et amaritudinem. ¹⁹ Cumque audierit verba juraménti hujus, benedicat sibi in corde suo, dicens : Pax erit mihi, et ambulâbo

Contra prævâriantes.

Hebr. 12, 13.

Jer. 44, 17.
Mal. 3, 14.
Prov. 10, 3.

l'avons remise, pour la posséder, à Ruben, à Gad et à la demi-tribu de Manassé. ⁹ Gardez donc les paroles de cette alliance et accomplissez-les, afin que vous compreniez tout ce que vous faites.

¹⁰ Vous êtes tous aujourd'hui devant le Seigneur votre Dieu, vos princes, vos tribus, les anciens et les docteurs, tout le peuple d'Israël, ¹¹ vos enfants et vos femmes, et l'étranger qui demeure avec vous dans le camp, excepté ceux qui coupent le bois et ceux qui portent l'eau, ¹² afin que tu entres dans l'alliance du Seigneur ton Dieu, et dans le serment que te fait aujourd'hui le Seigneur ton Dieu, ¹³ afin qu'il se suscite en toi un peuple, et que lui-même soit ton Dieu, comme il t'a dit, et comme il a juré à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob. ¹⁴ Et ce n'est pas pour vous seuls que moi je fais cette alliance et je confirme ces serments : ¹⁵ mais c'est pour tous ceux qui sont présents et pour tous ceux qui sont absents. ¹⁶ Car vous, vous savez de quelle manière nous avons habité dans la terre d'Égypte, et de quelle manière nous avons passé au milieu des nations, et qu'en les traversant ¹⁷ vous avez vu leurs abominations et leurs ordures, c'est-à-dire leurs idoles, du bois, de la pierre, de l'argent et de l'or, qu'ils adoraient.

¹⁸ Que s'il y avait parmi vous un homme ou une femme, une famille ou une tribu dont le cœur soit aujourd'hui détourné du Seigneur notre Dieu, en sorte qu'il aille et qu'il serve les nations, et qui soit parmi vous une racine produisant du fiel et de l'amertume ; ¹⁹ et que, quand il aura entendu les paroles de ce serment, il se flatte en lui-même, disant : La paix sera avec moi,

23, etc. A cette courroie s'en rattachait une autre qui allait rejoindre l'extrémité de la sandale en passant par le gros orteil. Il est à supposer que les Hébreux n'employaient cette chaussure que pour la marche, et qu'à l'intérieur de leurs habitations ils restaient ordinairement nu-pieds.

14. Excepté ceux qui coupent le bois... On ne comprendrait pas bien la raison de cette exception, et de fait le texte hébreu dit au contraire : depuis celui qui coupe le bois jusqu'à celui qui porte l'eau.

15. Et pour tous ceux qui sont absents, c'est-à-dire pour tous ceux qui doivent venir après nous.

17. Leurs abominations : voir la note sur Deutéronome, vi, 25. — Leurs ordures : voir la note sur Deutéronome, vi, 14.

18. Du fiel. Le terme hébreu, *râs*, désigne un poison qui est vraisemblablement le pavot. — De l'amertume : l'hébreu nomme ici l'*absinthe*, plante très amère plusieurs fois désignée dans la Bible, et toujours pour l'irer de cette amertume des comparaisons et des allégories. L'*absinthe*, qui se plait dans les terrains arides et montueux, croît spontanément en Palestine, où l'on en rencontre jusqu'à sept variétés différentes.

νήσει τῆς καρδίας μου πορεύσομαι, * ἵνα μὴ συναπολέσῃ ὁ ἁμαρτωλὸς τὸν ἀναμάρτητον.
 20 Οὐ μὴ θελήσει ὁ θεὸς εὐίλατεῦσαι αὐτῷ, ἀλλ' ἢ τότε ἐκκαυθήσεται ὄργῃ κυρίου καὶ ὁ ζῆλος αὐτοῦ ἐν τῷ ἀνθρώπῳ ἐκείνῳ, καὶ κολληθήσονται ἐν αὐτῷ πᾶσαι αἱ ἀράι ' τῆς διαθήκης ταύτης ' αἱ γεγραμμέναι ἐν τῷ βιβλίῳ τούτῳ, καὶ ἐξαλείψει κύριος τὸ ὄνομα αὐτοῦ ἐκ τῆς ὑπὸ τὸν οὐρανόν, 21 καὶ διαστελεῖ αὐτὸν κύριος εἰς κακὰ ἐκ πάντων υἱῶν Ἰσραὴλ, κατὰ πάσας τὰς ἀράς τῆς διαθήκης τὰς γεγραμμένας ἐν τῷ βιβλίῳ τοῦ νόμου τούτου. 22 Καὶ ἐροῦσιν ἡ γενεὰ ἡ ἑτέρα, οἱ υἱοὶ ὑμῶν οἱ ἀναστήσονται μεθ' ὑμᾶς, καὶ ὁ ἀλλότριος ὃς ἂν ἔλθῃ ἐκ γῆς μακροῦθεν καὶ ὄψονται τὰς πληγὰς τῆς γῆς ἐκείνης καὶ τὰς νόσους αὐτῆς, ἃς ἀπέστειλε κύριος ἐπ' αὐτήν, 23 θεῖον καὶ ἄλλα κατακεκαυμένον. * πᾶσα ἡ γῆ αὐτῆς οὐ σπαρήσεται οὐδὲ ἀνατελεῖ οὐδὲ μὴ ἀναβῆ ἐπ' αὐτήν πᾶν γλωρόν, ὡσπερ κατεστράφη Σόδομα καὶ Γόμορρα, Ἀδὰμ καὶ Σεβωίμ, ἃς κατέστρεψε κύριος ἐν θυμῷ καὶ ὄργῃ, 24 καὶ ἐροῦσιν πάντα τὰ ἔθνη Διατί ἐποίησε κύριος οὕτω τῇ γῆ ταύτῃ; τίς ὁ θυμὸς τῆς ὄργῆς ὁ μέγας οὗτος; 25 Καὶ ἐροῦσιν ' Ὅτι κατέλιπον τὴν διαθήκην κυρίου τοῦ θεοῦ τῶν πατέρων αὐτῶν, ἃ διεθετο τοῖς πατράσιν αὐτῶν, ὅτε ἐξήγαγεν αὐτοὺς ἐκ γῆς Αἰγύπτου. 26 Καὶ πορευθέντες ἐλάτρευσαν θεοὺς ἑτέροις, οὓς οὐκ ἠπίσταντο, οὐδὲ διένευμεν αὐτοῖς. 27 καὶ ὠργίσθη θυμῷ κύριος ἐπὶ τὴν γῆν ἐκείνην, ἐπαγαγεῖν ἐπ' αὐτήν κατὰ πάσας τὰς καταράς τὰς γεγραμμένας ἐν τῷ βιβλίῳ τοῦ νόμου τούτου, 28 καὶ ἐξῆ-

בְּלִבְכֶם לְאֹמֹר שְׂלֹמִים יְהוָה לִי בְּשִׁרְרוֹת לִבִּי אֲלֶיךָ לְמַעַן סְפוֹת הַרְוֵה אֶת-הַצְּמָאָה: לֹא-יֹאכֵל יְהוָה סֶלֶח לֹא פִי אֲזוּ וְעִשְׂן אֶת-יְהוָה וְקִנְאָתוֹ בְּאִישׁ הַהוּא וּרְבֻצָה בּוֹ כֹּל-הָאֱלֹהִים הַפְּתוּבָה בְּסִפְרֵי הַזֶּה וּמָתָה יְהוָה אֶת-שִׁמּוֹ מִתַּחַת הַשָּׁמַיִם: כ וְהִבְדִּילֹו יְהוָה לְרַעְיָה מִכָּל שְׂבָטֵי יִשְׂרָאֵל כֹּכָל אֲלֹת הַבְּרִית הַפְּתוּבָה 21 בְּסִפְרֵי הַתּוֹרָה הַזֶּה: וְאָמַר הַדָּרֹךְ הָאֲחֵרֹן בְּנִיכֶם אֲשֶׁר יָקִימוּ מֵאֲתֵרֵיכֶם וְהִנְכִּרֵי אֲשֶׁר יָבֹא מֵאֶרֶץ רְחוֹקָה וְרָאוּ אֶת-מִסּוֹת הָאָרֶץ הַהוּא וְאֶת-תַּחֲלָאֵהָ אֲשֶׁר-חָלָה יְהוָה בָּהּ: 22 גַּפְרִית וּמִלַּח שִׂרְפָה כֹּל-אֲרָצָהּ לֹא תִזְרַע וְלֹא תִצְמַח וְלֹא-יִעֲלֶה בָּהּ כֹּל-עֵשֶׂב כִּמְהֵפֶלֶת סֹדֶם וְעַמּוֹרָה אֲדָמָה וְצַבְוִיִּים אֲשֶׁר הִפֵּךְ יְהוָה 23 בְּאֶפְסוֹ וּבִתְהֻמָּתוֹ: וְאָמְרוּ כָּל-הַגּוֹיִם עַל-מָה עָשָׂה יְהוָה כֹּכָה לְאֶרֶץ הַזֹּאת מֵהַ חֲרִי הָאֵת הַהַזֹּל הַזֶּה: 24 וְאָמְרוּ עַל אֲשֶׁר עָזְבוּ אֶת-בְּרִית יְהוָה אֱלֹהֵי אֲבוֹתֵי אֲבוֹתֵיכֶם אֲשֶׁר כָּרַת עִמָּם כִּי בְהוֹצִיאֹו אֶתְּם מֵאֶרֶץ מִצְרָיִם: וַיִּלְכוּ וַיַּעֲבְדוּ אֱלֹהִים אֲחֵרִים וַיִּשְׁתַּחֲוּוּ לָהֶם אֱלֹהִים אֲשֶׁר לֹא-יִדְעוּם וְלֹא הָלַק לָהֶם: וַיַּחַר-אֵף יְהוָה בְּאֶרֶץ הַהוּא לְהַבִּיֵא עָלֶיהָ אֶת-כָּל-תַּקְלָתָהּ 27 הַפְּתוּבָה בְּסִפְרֵי הַזֶּה: וַיִּתְּשֵׁם יְהוָה

v. 22. וצבויים פ'

20. F: θελήσει. AEF: εὐίλατεῦειν. A'EF: βιβλ. τῷ νόμῳ τούτῳ. 21. AEF† (a. υἱῶν) τῶν. AE: τῆς γεγραμμένης. 23. AEF: ἐπ' αὐτῆς. A²F: θυμῷ αὐτοῦ. AE: ὄργῃ αὐτοῦ. 26. AEF† (p. ἑτέροις) καὶ προσεκύνησαν αὐτούς. AEF: (l. οὓς) οἷς. 27. AEF: (l. καταράς) ἀράς τῆς διαθήκης.

19 (H. 48). Alors que la racine bien abreuvée consume celle qui a soif. Septante : « afin que le pécheur ne perde pas celui qui n'a pas de péché ». Voir la note ci-contre.

20 (H. 19). Et que le Seigneur ne lui pardonne point. Hébreu et Septante : « Jahvéh (Septante : Dieu) ne voudra pas lui pardonner ». — Que toutes les malédictions. Les Septante ajoutent : « de cette alliance ».

21 (H. 20). Selon les malédictions qui sont contenues dans le livre de cette loi et de l'alliance. Hébreu et Septante : « selon toutes les malédictions de l'alliance qui est écrite (Septante : qui sont écrites) dans le livre de cette loi-ci ».

23 (H. 22). En la brûlant par le soufre et par l'ardeur du sel, de sorte qu'elle ne soit plus semée. Septante : « soufre et sel brûlant, toute sa terre ne sera pas semée ».

III^e Discours (XXVII-XXX). — 3^e Exhortation finale (XXIX-XXX).

in pravitâte cordis mei : et absumat ébria sitiéntem. ²⁰ et Dóminus non ignoscat ei : sed tunc quam máxime furor ejus fumet, et zelus contra hóminem illum, et sédeant super eum ómnia maledicta, quæ scripta sunt in hoc volúmine : et deleat Dóminus nomen ejus sub cœlo, ²¹ et consumat eum in perditioném ex ómnibus tribubus Israel, juxta maledictiónes. quæ in libro legis hujus ac fœderis continéntur.

Contra
prevari-
cantes
maledictio
sequitur.

Eecl. 2, 15 ;
3, 30.

Deut. 28,
15-20.

Admiratio
filiorum
et peregrin-
orum.

Deut. 28, 22,
27, 59-65.

Jud. 9, 45.
Soph. 2, 9.
Jer. 17, 6.
Ps. 106, 34.

Gen. 19,
24-25 ; 14, 2 ;
10, 19.

Os. 11, 8.
Reg. 9, 8-9.
2 Par. 7,
21-22.
Jer. 22, 8.

Jer. 22, 9.

Deut. 4,
19-30.
Dan. 9, 14.

²² Dicéttque sequens generatio, et filii qui nascéntur deinceps, et peregrini, qui de longe vénerint, vidéntes plagas terræ illius, et infirmitâtes, quibus eam afflixerit Dóminus, ²³ súlphure et salis ardóre combúrens, ita ut ultra non serátur, nec virens quíppiam gérmint, in exéplum subversiónis Sódome et Gomórrhæ, Adamæ et Séboim, quas subvértit Dóminus in ira et furóre suo. ²⁴ Et dicent omnes gentes : Quare sic fecit Dóminus terræ huic ? ²⁵ Quæ est hæc ira furóris ejus imménsa ? ²⁶ Et respondébunt : Quia dereliquérunt pactum Dómini, quod pépigít cum pátribus eórum, quando edúxit eos de terra Égypti : ²⁷ et serviérunt diis aliénis, et adoravérunt eos, quos nesciébant, et quibus non fúerant attribúti : ²⁸ idcirco irátus est furor Dómini contra terram istam, ut indúceret super eam ómnia maledicta, quæ in hoc volúmine scripta sunt : ²⁹ et ejécit eos de terra

et je marcherai dans la perversité de mon cœur : alors que la racine bien abreuvée consume celle qui a soif, ²⁰ et que le Seigneur ne lui pardonne point ; mais que sa fureur et son zèle contre cet homme jettent la fumée la plus épaisse ; que toutes les malédictions qui sont écrites dans ce livre s'arrêtent sur lui ; que le Seigneur efface son nom de dessous le ciel ; ²¹ et qu'il l'extermine pour jamais de toutes les tribus d'Israël, selon les malédictions qui sont contenues dans le livre de cette loi et de l'alliance !

» ²² Et la génération suivante, et les enfants qui naîtront successivement, et les étrangers qui seront venus de loin, voyant les plaies de cette terre et les infirmités dont l'aura affligée le Seigneur, ²³ en la brûlant par le soufre et par l'ardeur du sel, de sorte qu'elle ne soit plus semée et qu'elle ne pousse plus aucune verdure, à l'exemple de la ruine de Sodome et de Gomorrhe, d'Adama et de Séboim, que le Seigneur renversa dans sa colère et sa fureur, ²⁴ et toutes les nations diront : Pourquoi le Seigneur a-t-il fait ainsi à cette terre ? qu'est-ce que cette immense colère de sa fureur ? ²⁵ Et on leur répondra : Parce qu'ils ont abandonné l'alliance du Seigneur, qu'il a faite avec leurs pères quand il les a retirés de la terre d'Égypte, ²⁶ et qu'ils ont servi des dieux étrangers, qu'ils les ont adorés, des dieux qu'ils ne connaissaient pas et auxquels ils n'appartenaient pas : ²⁷ c'est pour cela que la fureur du Seigneur s'est irritée contre cette terre, afin qu'il amenât sur elle toutes les malédictions qui sont écrites dans ce livre. ²⁸ Et il

19. Que la racine bien abreuvée consume celle qui a soif. Passage d'interprétation difficile. L'hébreu porte : J'ajouterai l'ivresse à la soif. Ces paroles font donc partie du discours de l'impie relaté dans ce verset ; elles constituent sans doute une locution proverbiale dont le sens doit être : j'ajouterai ce que j'ai eu à ce que je n'ai pas encore, le péché commis à la tentation nouvelle, j'accumulerai fautes sur fautes.

23. En la brûlant par le soufre : voir la note sur Genèse, XIX, 24. — De Sodome et de Gomorrhe : sur ces villes, voir la note de la Genèse, XVIII, 16. — D'Adama et de Séboim. La Genèse (XIX, 24 et la note) ne mentionne pas nommément ces deux villes

comme ayant été détruites par le feu du ciel, mais, bien qu'elle ne nomme expressément que Sodome et Gomorrhe, elle ajoute, v. 25, que la destruction s'étendit à toute la contrée dalentour.

26. Ils les ont adorés. Pendant longtemps, les auteurs sacrés ont employé un même mot, *hishtaváh*, pour exprimer l'adoration, soit qu'elle fût rendue au vrai Dieu, soit que, comme ici, elle s'adressât aux idoles. Mais plus tard, à partir d'Isaïe, XLIV, 15, et surtout après la captivité, les écrivains bibliques adoptèrent un autre mot, *ségad*, emprunté à l'araméen, pour désigner le culte rendu aux fausses divinités.

III^e Discours (XXVII-XXX). — 3^e Exhortation finale (XXIX-XXX).

sua in ira et in furóre, et in indignatione máxima, projectique in terram aliénam, sicut hódie comprobátur. ²⁹ Abscondita, Dómino Deo nostro : quæ manifestáta sunt, nobis et filiis nostris usque in sempiternum, ut faciámus univérsa verba legis hujus.

XXX. ¹ Cum ergo vénerint super te omnes sermónes isti, benedictio, sive maledictio, quam propósui in conspéctu tuo : et ductus pénitúidine cordis tui in univérsis géntibus, in quas dispéserit te Dóminus Deus tuus, ² et revérsus fuéris ad eum, et obedieris ejus impériis, sicut ego hódie præcipio tibi, cum filiis tuis, in toto corde tuo, et in tota ánima tua : ³ redúcet Dóminus Deus tuus captivitátem tuam, ac miserébitur tui, et rursus congregábit te de cunctis pópulis, in quos te ante dispérsit. ⁴ Si ad cárdines cæli fuéris dissipátus, inde te retrahet Dóminus Deus tuus, ⁵ et assúmet, atque introducéet in terram, quam posséderunt patres tui, et obtinébis eam : et benedicens tibi, majóris númeri te esse faciét quam fuérunt patres tui. ⁶ Circumcidet Dóminus Deus tuus cor tuum, et cor séminis tui : ut diligas Dóminum Deum tuum in toto corde tuo, et in tota ánima tua, ut possis vivere. ⁷ Omnes autem maledictiones has convértet super inimicos tuos, et eos qui odérunt te et persequúntur. ⁸ Tu autem revertéris, et audies vocem Dómini Dei tui : faciésque univérsa mandáta quæ ego præcipio tibi hódie : ⁹ et abundáre

Deut. 10, 15 ;
4, 38.

Deut. 32, 34.

Deut. 10,
12-13.
Ps. 147, 19-20.

Post pénitentiám
populi
miserécor-
dia Del.

Deut. 28, 2-6,
15-20.

Deut. 4, 29-31,
3 Reg. 3, 47.
Luc. 15-17.

Os. 3, 5.

Deut. 26, 16.

Deut. 28, 36,
Job, 42, 10.

Jer. 29, 14.
Am. 9, 14.

Deut. 28, 64.

Jer. 32, 37,
2 Reg. 3, 47.
2 Mac. 2, 18.

2 Esd. 1, 8-9.
Jer. 31, 5.

2 Mac. 1, 29.

Deut. 10, 16,
Jer. 4, 4 ;
9, 26, 32, 39.
Ex. 11, 19 ;
36, 26.

Deut. 28, 3-6,
11-14.

les a chassés de leur terre dans sa colère, dans sa fureur et dans sa plus grande indignation, et il les a jetés dans une terre étrangère, comme il est entièrement prouvé aujourd'hui. ²⁹ Les choses cachées sont au Seigneur notre Dieu, celles qui sont manifestes, à nous et à nos enfants à jamais, afin que nous accomplissions toutes les paroles de cette loi.

XXX. ¹ » Lors donc que seront venues sur toi toutes ces paroles, la bénédiction ou la malediction que j'ai exposées en ta présence, et que, conduit par le repentir de ton cœur, parmi les nations chez lesquelles t'aura dispersé le Seigneur ton Dieu, ² tu seras revenu à lui avec tes enfants, et que tu obéiras à ses ordres en tout ton cœur et en toute ton âme, comme moi je te prescris aujourd'hui, ³ le Seigneur ton Dieu ramènera tes captifs, il aura pitié de toi, et il te rassemblera encore du milieu de tous les peuples chez lesquels il t'avait auparavant dispersé. ⁴ Quand tu aurais été dispersé jusqu'aux pôles du ciel, le Seigneur ton Dieu t'en retirera, ⁵ et il te prendra, et t'introduira dans la terre qu'ont possédée tes pères, et tu en seras maître ; et, te bénissant, il te rendra plus nombreux que ne furent tes pères. ⁶ Le Seigneur ton Dieu circoncirca ton cœur et le cœur, de ta postérité, afin que tu aimes le Seigneur ton Dieu en tout ton cœur et en toute ton âme, afin que tu puisses vivre. ⁷ Mais toutes ces malédictions, il les fera retourner sur tes ennemis, et sur ceux qui te haïssent et te persécutent. ⁸ Pour toi, tu reviendras, et tu écouteras la voix du Seigneur ton Dieu, et tu pratiqueras tous ses commandements, que moi je te prescris aujourd'hui. ⁹ Et le Sei-

²⁹. Les choses cachées sont au Seigneur, etc. Ce verset, que la Vulgate a parfaitement traduit de l'hébreu, est diversement interprété ; le sens qui nous semble le plus naturel est que ces châtements avaient été jusque-là un secret caché en Dieu, et que Dieu le manifestait maintenant pour engager plus puissamment les Israélites à l'observation de ses commandements.

XXX. 1. Conduit par le repentir. Ces mots (cf. 4, 2, 8) indiquent que les Hébreux croyaient à la liberté et par suite à la responsabilité de la volonté

humaine. Cette conclusion est corroborée par une foule d'autres passages : *Joué*, xxiv, 14-15 ; *Isaie*, I, 19-20 ; *Jérémié*, xxi, 8, etc., etc.

5. Et t'introduira dans la terre qu'ont possédée tes pères. Cette prophétie a été réalisée plusieurs fois, partiellement à l'époque des Juges, plus complètement après la captivité de Babylone. Mais elle doit avoir, au sens spirituel, une réalisation plus parfaite encore à la fin des temps, par le retour d'Israël à la foi de ses pères.

6. Circoncirca ton cœur, le purifiera de ses souillures et de ses funestes inclinations.

III^e Discours (XXXII-XXX). — 3 Exhortation finale (XXX-XXX).

te faciet Dóminus Deus tuus in cunctis opéribus mánuum tuárum, in sabbote úteri tui, et in fructu jumentórum tuórum, in ubertáte terræ tuæ, et in rerum ómnium largitáte. Revertéretur enim Dóminus, ut gaudeat super te in ómnibus bonis, sicut gavísus est in pátribus tuis : ¹⁰ Si tamen audieris vocem Dómini Dei tui, et custodieris præcepta ejus, et ceremónias, quæ in hac lege conscripta sunt : et revertáris ad Dóminum Deum tuum in toto corde tuo, et in tota ánima tua.

¹¹ Mandátum hoc, quod ego præcípó tibi hódie, non supra te est, neque procul pósitum, ¹² nec in colosito, ut possis dicere : Quis nostrum valet ad eolum ascendere, ut déferat illud ad nos, et audíamus atque ópere compleámus? ¹³ Neque trans mare pósitum : ut causéris, et dicas : Quis ex nobis póterit transférre mare, et illud ad nos usque deférre : ut possimus audire et fácere quod præcéptum est? ¹⁴ Sed juxta te est sermo valde, in ore tuo, et in corde tuo, ut faciás illum.

¹⁵ Considera quod hódie proposierim in conspéctu tuo vitam et bonum, et e contrário mortem et malum : ¹⁶ ut diligas Dóminum Deum tuum, et ámbules in viis ejus, et custódiás mandáta illius ac ceremónias atque judícia : et vivas, atque multiplicet te, benedicátque tibi in terra, ad quam ingrediéris possidendam. ¹⁷ Si autem avérsus fuerit cor tuum, et audire nolueris, atque erróre decéptus adoráveris deos aliénos, et serviéris eis : ¹⁸ prædicó tibi hódie quod per eas, et parvo témpore moréris in terra, ad quam Jordáne transmisso, ingrediéris possidendam.

Miseratio
dei Dei
totius.

10

Præcepto
Dei hoc ad
impossibile
non.

11

12

13

14

LECTIO
facienda.

10-11

12-13

14-15

16-17

18

10-11

12-13

14-15

16-17

18

que à ton Dieu, te fera abonder en toutes les œuvres de tes mains, en enfants de ton sein, en fruit de tes bestiaux, en fertilité de ta terre, et en dons de toutes choses. Car le Seigneur reviendra pour se complaire en toi, en te comblant de tous les biens, comme il s'est complu dans tes pères : ¹⁰ Si, cependant tu écoutes la voix du Seigneur ton Dieu, que tu gardes ses préceptes et ses commandements, qui sont écrits dans cette loi, et que tu reviennes au Seigneur ton Dieu, en tout ton cœur et en toute ton âme.

¹¹ Ce commandement que moi je te prescris aujourd'hui, n'est pas au-dessus de ta portée, ni au loin placé dans le ciel, en sorte que tu puisses dire : Qui de nous peut monter au ciel pour nous l'apporter, et nous en faire l'entendement, et l'accomplissement, par nos œuvres? ¹² Il n'est pas en si haut lieu, au delà de la mer, pour que tu puisses un prétexte et dire : Quelqu'un de nous peut aller là, et nous le rapporter jusqu'à nous, afin que nous puissions l'entendre, et l'accomplir, et observer. ¹³ Mais ce commandement, c'est tout près de toi, dans ta bouche, et dans ton cœur, pour que tu le pratiques.

¹⁴ Considère que moi je propose aujourd'hui en te présentant la vie et le bien, et d'un autre côté, la mort et le mal : ¹⁵ afin que tu aies le Seigneur ton Dieu, que tu gardes ses commandements, ses cérémonies et ses ordonnances, et que tu vivas, et qu'il te multiplie et qu'il te bénisse dans la terre dans laquelle tu entreras pour la posséder. ¹⁶ Mais si ton cœur se détourne, si tu ne veux pas écouter, et que, séduit par l'erreur, tu adores des dieux étrangers et tu les serves, que te prédicérai-je aujourd'hui que tu perdras, et que tu deviendreras pendant un temps dans la terre dans laquelle le Jourdain passe, tu entreras pour la posséder.

10. Si cependant tu écoutes la voix du Seigneur, voir plus haut la note sur Deutéronome, XXVIII, 2.

11. Ce commandement... n'est pas au-dessus de toi. Après avoir longuement exhorté, par des promesses et des menaces, les Israélites à l'observation de la Loi, Moïse répond à une objection qui était peut-être sur les lèvres de plusieurs, et montre, par des images saisissantes, v. 12-14, que la Loi n'est pas si difficile à accomplir que quelques-uns seraient

pu prétendre. ¹² Il n'est pas en si haut lieu, au delà de la mer, pour que tu puisses dire : Qui de nous peut monter au ciel pour nous l'apporter, et nous en faire l'entendement, et l'accomplissement, par nos œuvres? ¹³ Mais ce commandement, c'est tout près de toi, dans ta bouche, et dans ton cœur, pour que tu le pratiques.

διαβαίνετε τὸν Ἰορδάνην ἐκεῖ κληρονομήσει αὐτήν. ¹⁹ Διαμιαστούρομαι ὑμῖν σήμερον τὸν τε οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν, τὴν ζωὴν καὶ τὸν θάνατον δέδωκα πρὸ προσώπου ὑμῶν. τὴν εὐλογίαν καὶ τὴν κατάραν ἔλεξαί τὴν ζωὴν σὺ, ἕνα ζήσης σὺ καὶ τὸ σπέρμα σου, ²⁰ ἀγαπᾷν κύριον τὸν Θεὸν σου, εἰσακούειν τῆς φωνῆς αὐτοῦ καὶ ἔχουσα αὐτοῦ, ὅτι τοῦτο ἡ ζωὴ σου καὶ ἡ μακροχρότης τῶν ἡμερῶν σου, τὸ κατοικεῖν ἐπὶ τῆς γῆς ἧς ὤμοσε κύριος τοῖς πατέράσι σου Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ δοῦναι αὐτοῖς.

XXXI. Καὶ * συνετέλεσε Μωϋσῆς λαλῶν πάντας τοὺς λόγους τούτους πρὸς πάντας τοὺς Ἰσραήλ, ² καὶ εἶπε πρὸς αὐτούς· Ἐκαστὸν καὶ εἰκοσι ἐτῶν ἐγὼ εἰμι σήμερον, οὐ δυνήσομαι ἐπι εἰσπορευέσθαι καὶ ἐκπορευέσθαι, κύριος δὲ εἶπε πρὸς με· Οὐ διαβήσῃ τὸν Ἰορδάνην τοῦτον. ³ Κύριος ὁ Θεός σου ὁ προπορευόμενος πρὸ προσώπου σου, οὗτος ἐξολοθρεύσει τὰ ἔθνη ταῦτα ἀπὸ προσώπου σου, καὶ κατακληρονομήσεις αὐτούς, καὶ Ἰησοῦς ὁ προπορευόμενος πρὸ προσώπου σου, καθὰ ἐλάλησε κύριος. ⁴ Καὶ ποιήσε κύριος ὁ Θεός σου αὐτοῖς καθως ἐποίησε Σηὼν καὶ Ὠγ¹ Ἰδου¹ βασιλευσὶ τῶν Ἀμορραίων, ¹ οἳ ἦσαν πέραν τοῦ Ἰορδάνου¹ καὶ τῆ γῆ αὐτῶν, καθότι ἐξολόθρευσεν αὐτούς ⁵ * καὶ παρέδωκεν αὐτούς κύριος ὑμῖν καὶ ποιήσετε αὐτοῖς, καθότι ἐνετειλάμην ὑμῖν. ⁶ Ἀνδρίζου καὶ Ἰσχυε, μὴ φοβοῦ μηδὲ δειλιάσης¹ μηδὲ πτοηθῆς¹ ἀπὸ προσώπου αὐτῶν ὅτι κύριος ὁ Θεός σου ὁ προπορευόμενος μεθ¹ ὑμῶν ἐν ὑμῖν, οὔτε μὴ σε ἀνῆ οὔτε μὴ σε ἐγκαταλίπη. ⁷ Καὶ ἐκάλεσε Μωϋσῆς Ἰησοῦν καὶ εἶπεν αὐτῷ ἔναντι παντός Ἰσραήλ· Ἀνδρίζου καὶ Ἰσχυε σὺ γὰρ εἰσελεύσῃ πρὸ προσώπου τοῦ λαοῦ τούτου εἰς τὴν γῆν, ἣν ὤμοσε κύριος τοῖς πατέράσι σου δοῦναι αὐτοῖς, καὶ σὺ κατακληρονομήσεις αὐτοῖς. ⁸ Καὶ κύριος ὁ

19. A: καὶ ἐλέξαί. AEF* (p. alt. ζωὴν) σὺ. AF: (1. ζήσης) ζῆς. 20. AF: σου, κατοικεῖν σε ἐπὶ. — 2. A: εἰσπ. ἡ ἐκπ. 3. AEF: (1. οὔτος) αὐτός. 4. AEF* ὁ Θεός σου. 5. AEF: (pro pr. ὑμῖν) ἐνώπιον ὑμῶν. 6. AEF: (1. δειλιάσης) δειλία. AE† (p. σθ) οὔτος. AEF* ἐν ὑμῖν. AE: (1. οὔτε... οὔτε)

19 שְׁמָה לְרַשְׁתָּהּ: הַעֲדֹתִי בְכֶם הַיּוֹם אֶת־הַשָּׁמַיִם וְאֶת־הָאָרֶץ וְהַמָּוֶת וְהַחַיִּים וְיַבְהֲרַף בְּיָדָיו לְמַעַן תִּהְיֶה אִתָּה וְיָרַעַךְ: לְאַהֲבָה אֶת־יְהוָה אֱלֹהֶיךָ לְשִׂמְעַ בְּקוֹלוֹ וּלְדַבְרֵה־בּוֹ כִּי הוּא הַיְיָ וְיִאֲרָה וְיִמְרָה לְשִׁבְתָּ עַל־הָאֲדָמָה אֲשֶׁר נִשְׁבַּע יְהוָה לְאַבְרָהָם לְיִצְחָק וּלְיַעֲקֹב לְתֵת לָהֶם:

XXXI. וַיִּלֶּךְ מֹשֶׁה וַיְדַבֵּר אֶת־הַדְּבָרִים הָאֵלֶּה אֶל־כָּל־יִשְׂרָאֵל: וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם כִּן־מֵאָה וְעֶשְׂרִים שָׁנָה אֲנֹכִי הַיּוֹם לֹא־אֶכַּל עוֹד לֶצְאֹת וּלְבֹאֹ וַיְהוִה אָמַר אֵלָי לֹא תַעֲבֹר אֶת־הַיַּרְדֵּן הַזֶּה: וַיְהוִה אֱלֹהֵיךָ תִּימָא עֲבַר לְפָנֶיךָ הוּא־יִשְׁמִיד אֶת־הַגּוֹיִם הָאֵלֶּה מִלְּפָנֶיךָ וַיִּרְשָׁתָם וְהוֹשִׁיעַ הוּא עֲבַר לְפָנֶיךָ כַּאֲשֶׁר דִּבֶּר יְהוָה: וְקָשָׁה יְהוָה לָהֶם כַּאֲשֶׁר עָשָׂה לְסִיחֹן וּלְעֹג מַלְכֵי הָאֲמֹרִי וְכַאֲרָצִים אֲשֶׁר הִשְׁמִיד אֹתָם: וַנִּתְּנָם יְהוָה לְפָנֶיכֶם וְעִשִׂיתֶם לָהֶם כְּכָל־הַמִּצְוָה אֲשֶׁר צִוִּיתִי אֹתְכֶם: הִזְקֹ וְאִמְצֹו אֶל־תִּירָאוּ וְאֶל־תַּעֲרָצוּ מִפְּנֵיהֶם כִּי יְהוָה אֱלֹהֵיךָ הוּא הַתְּלֵלְךָ עִמָּךְ לֹא יִרְפֶּךָ וְלֹא יַעֲזֹבֶךָ: וַיִּקְרָא מֹשֶׁה לְיְהוֹשֻׁעַ וַיֹּאמֶר אֵלָיו לְעֵינַי כָּל־יִשְׂרָאֵל תִּזְקֹ וְאִמְצֹן כִּי אִתָּה תְּבֹאֹ אֶת־הָעָם הַזֶּה אֶל־הָאָרֶץ אֲשֶׁר נִשְׁבַּע יְהוָה לְאַבְרָם לְתֵת לָהֶם וְאִתָּה תִּנְחַלְכֶנָּה אוֹתָם: וַיְהוִה הוּא יְהוֹלְךָ לְפָנֶיךָ הוּא

σὺ... σὺδ' σὺ. 7. A: (1. ὑμῶν) αὐτῶν. AEF† (p. κατακ.) αὐτῆν.

XXXI. 1. Moïse alla donc, et il adressa... Septante: et Moïse acheva de parler...
 2. Surtout après que. Hebreu et Septante: « et ».
 4. Des Amorrhéens. Les Septante ajoutent: « qui étaient au delà du Jourdain ».
 5. Lors donc qu'il vous les aura aussi livrés, Septante: « le Seigneur vous les a livrés ».
 9. Écrivit cette loi. Les Septante ajoutent: « dans le livre ».

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — 1° Derniers avis de Moïse (XXXI).

¹⁹ Testes invoco hodie cœlum et terram, quod proposuerim vobis vitam et mortem, benedictionem et maledictionem. Elige ergo vitam. ut et tu vivas, et semen tuum : ²⁰ et diligas Dñm Deum tuum, atque obédias voci ejus, et illi adharereas (ipse est enim vita tua, et longitudo dierum tuorum) ut habites in terra, pro qua juravit Dñs patribus tuis, Abraham, Isaac, et Jacob, ut daret eam illis.

Conclusio sermonum.
Deut. 4, 26 ; 32, 1.

Deut. 30, 16, 8, 1 ; 6, 2 ; 5, 32 ; 4, 40 ; 32, 47.

XXXI. ¹ Abiit itaque Moyses, et locutus est omnia verba hæc ad universum Israel, ² et dixit ad eos : Centum viginti annorum sum hodie, non possum ultra egredi et ingredi, præsertim cum et Dñs dixerit mihi : Non transibis Jordânem istum. ³ Dñs ergo Deus tuus transibit ante te : ipse delébit omnes gentes has in conspectu tuo, et possidebis eas : et Jósue iste transibit ante te, sicut locutus est Dñs. ⁴ Facietque Dñs eis sicut fecit Sehon et Og régibus Amorrhæorum, et terræ eorum : delebitque eos. ⁵ Cum ergo et hos tradiderit vobis, similiter facietis eis, sicut præcepi vobis. ⁶ Viriliter agite, et confortamini : nolite timere, nec paveatis ad conspectum eorum : quia Dñs Deus tuus ipse est ductor tuus, et non dimittet, nec derelinquet te. ⁷ Vocavitque Moyses Jósue, et dixit ei coram omni Israel : Confortare, et esto robustus : tu enim introduces populum istum in terram, quam datûrum se patribus eorum juravit Dñs, et tu eam sorte divides. ⁸ Et Dñs qui ductor

Conclusio historica.
1° Monita Moysis ultima.

Deut. 34, 7.

Num. 27, 17 ;

Deut. 4, 21, 3, 27 ; 1, 37. Num. 27, 12-14 ; 20, 12. Deut. 1, 30.

Deut. 3, 25 ; 1, 38. Num. 27, 15-20.

Deut. 1, 4. Num. 21, 21-24.

Deut. 7, 2-11.

Deut. 7, 17-24 ; 1, 29. Jos. 1, 9. Is. 43, 1.

Josue dux populi.

Num. 14, 34. Jos. 1, 5. Hebr. 13, 5.

Deut. 3, 28. Jos. 1, 6. 3 Reg. 2, 2.

¹⁹ » J'invoque à témoin aujourd'hui le ciel et la terre, que je vous ai proposé la vie et la mort, la bénédiction et la malédiction. Choisis donc la vie, afin que tu vives, et toi et ta postérité, ²⁰ que tu aimes le Seigneur ton Dieu, que tu obéisses à sa voix et que tu t'attaches à lui (car c'est lui-même qui est ta vie et la longueur de tes jours), afin que tu habites dans la terre au sujet de laquelle le Seigneur a juré à tes pères, Abraham, Isaac et Jacob, qu'il la leur donnerait ».

XXXI. ¹ Moïse alla donc, et il adressa toutes ces paroles à tout Israël. ² et il leur dit : « J'ai cent vingt ans aujourd'hui, je ne peux plus sortir et entrer, surtout après que le Seigneur m'a dit : Tu ne passeras point ce Jourdain. ³ Le Seigneur ton Dieu passera donc devant toi, lui-même détruira toutes ces nations en ta présence, et tu les posséderas : et ce Josué passera devant toi, comme a dit le Seigneur. ⁴ Et le Seigneur leur fera comme il a fait à Séhon et à Og, rois des Amorrhéens, et à leur terre, et il les détruira. ⁵ Lors donc qu'il vous les aura aussi livrés, vous leur ferez pareillement, ainsi que je vous ai ordonné : ⁶ agissez courageusement et fortifiez-vous, ne craignez point et ne tremblez pas à leur aspect, parce que le Seigneur lui-même est ton guide, et il ne t'abandonnera point ».

⁷ Et Moïse appela Josué, et lui dit devant tout Israël : « Fortifie-toi et sois courageux ; car c'est toi qui introduiras ce peuple dans la terre que le Seigneur a juré à ses pères de lui donner, et c'est toi qui la partageras au sort. ⁸ Et le Seigneur, qui est votre guide,

CONCLUSION HISTORIQUE, XXXI-XXXIV.

- 1° Derniers avis de Moïse, XXXI.
- 2° Cantique de Moïse, XXXII.
- 3° Bénédiction des tribus, XXXIII.
- 4° Mort de Moïse, XXXIV.

1° Derniers avis de Moïse, XXXI.

XXXI. 1. Moïse alla donc... On peut grouper au-

tour de trois chefs les derniers avis de Moïse à son peuple : a) Josué nommé chef du peuple, v. 2-8 ; — b) ordonnance relative à la lecture de la Loi, v. 9-13 ; — c) avis relatif au cantique que va composer Moïse, v. 14-30.

2. Et il leur dit... a) Josué nommé chef du peuple, v. 2-8. — J'ai cent vingt ans : en effet, les Hébreux avaient séjourné quarante années au désert, et Moïse avait déjà quatre-vingts ans lorsqu'il s'était présenté devant le pharaon de la part du Seigneur, Exode, VII, 7. — Sortir et entrer : voir plus haut la note sur Deutéronome, XXVIII, 6.

συμπορευόμενος μετὰ σοῦ οὐκ ἀνήσει σε οὐδὲ μὴ σε ἐγκαταλίπη μὴ φοβοῦ μηδὲ δειλία.

9 Καὶ ἔγραψε Μωϋσῆς τὰ ῥήματα τοῦ νόμου τούτου ¹ εἰς βιβλίον¹, καὶ ἔδωκε τοῖς ἱερεῦσι τοῖς υἱοῖς Ἀεὶ τοῖς αἰρουσι τὴν κιβωτὸν τῆς διαθήκης κυρίου καὶ τοῖς πρεσβυτέροις τῶν υἱῶν Ἰσραὴλ. ¹⁰ Καὶ ἐνετείλατο Μωϋσῆς αὐτοῖς ¹ ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ¹, λέγων Μετὰ ἑπτὰ ἔτη, ἐν καιρῷ ἐνιαυτοῦ ἀφέσεως, ἐν ἑορτῇ σκηνοπηγίας, ¹¹ ἐν τῷ συμπορεύεσθαι πάντα Ἰσραὴλ ὄψθῆναι ἐνώπιον κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν, ἐν τῷ τόπῳ ᾧ ἂν ἐκλέξῃται ¹ κύριος¹, ἀναγνώσεσθε τὸν νόμον τοῦτον ἐναντίον παντὸς Ἰσραὴλ εἰς τὰ ὄρα αὐτῶν. ¹² Ἐκκλησιάσατε τὸν λαόν, τὰς ἀνδρας καὶ τὰς γυναῖκας καὶ τὰ ἔκγονα καὶ τὸν προσήλυτον τὸν ἐν ταῖς πόλεσιν ὑμῶν, ἵν' ἀκούσωσι καὶ ἵνα μάθωσι φοβεῖσθαι κύριον τὸν Θεὸν ὑμῶν καὶ ἀκούσονται ποιεῖν πάντας τοὺς λόγους τοῦ νόμου τούτου. ¹³ Καὶ οἱ υἱοὶ αὐτῶν, οἱ οὐκ οἶδασιν, ἀκούσονται καὶ μαθήσονται φοβεῖσθαι κύριον τὸν Θεὸν σου πάσας τὰς ἡμέρας, ὅσας αὐτοὶ ζῶσιν ἐπὶ τῆς γῆς, εἰς ἣν ὑμεῖς διαβαίνετε τὸν Ἰορδάνην ἐκεῖ κληρονομησάμενοι αὐτήν.

¹⁴ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν Ἰδοὺ ἐγγίκασιν αἱ ἡμέραι τοῦ θανάτου σου. Κάλεσον Ἰησοῦν, καὶ στήτε παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου, καὶ ἐντελοῦμαι αὐτῷ. Καὶ ἐπορεύθη Μωϋσῆς καὶ Ἰησοῦς εἰς τὴν σκηνὴν τοῦ μαρτυρίου, καὶ ἔστησαν παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. ¹⁵ Καὶ κατέβη κύριος ἐν νεφέλῃ, ¹ καὶ ἔστη παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου¹, καὶ ἔστη ὁ στῦλος τῆς νεφέλης παρὰ τὰς θύρας τῆς σκηνῆς τοῦ μαρτυρίου. ¹⁶ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν Ἰδοὺ σὺ κοιμᾷ μετὰ τῶν πατέρων σου, καὶ ἀναστὰς οὗτος ὁ λαὸς ἐκπορευέσεται ὀπίσω Θεῶν ἄλλοτριῶν τῆς γῆς, εἰς ἣν οὗτος εἰσπορεύεται, καὶ καταλείψουσίν με καὶ διασκεδάσουσιν τὴν διαθήκην μου ἣν διεθέμην αὐτοῖς. ¹⁷ Καὶ ὀργισθήσομαι

יהיה עמך לא ירשך ולא יעזבך לא תירא ולא תחת: 9 ויכתב משה את התורה הזאת ויתנה אל התקנים בני לוי הנשאים את ארון ברית יהוה ואל כל זקני ישראל: ויצו משה אותם לאמר מקחו שבע שנים במדע שנת השמיטה בהג הספות: בכוא כל ישראל לראות את פני יהוה אלהיך במקום אשר יבחר תקרא את התורה הזאת נגד כל ישראל באזניהם: תקהל אתה לם האנשים והנשים והטף ורשך אשר בשעריך למען ישמעו ולמען ילמדו ויראו את יהוה אלהיכם ושמרו לעשות את כל דברי התורה הזאת: ובניהם אשר לא ידעו ישמעו וילמדו ליראה את יהוה אלהיכם כל הימים אשר אתם היים על האדמה אשר אתם לעבדים את הירדן שמה לרשתה: פ ויאמר יהוה אל משה הן קרבו ימיך למות קרא את יהושע והתיצבו באהל מועד ואצנני וגלה משה יהושע ויתיצבו באהל מועד: טו וירא יהוה באהל בעמוד ענן ויעמד עמוד הענן על פתח האהל: ויאמר יהוה אל משה הנך שכב עם אבותי וקם העם הזה ונתהו אחריו אלהי נכרה ארץ אשר הוא בא שמה בקרב וצבני ותפס את בריתי אשר בריתי אתו: והרה אפי כו

8. A: σε οὐδ' οὐ μὴ ἐγκαταλείπη σε. 9. A† (p. M.) πάντα. 11. AEF: (1. ὑμῶν) σου. AF† (p. κύρ.) ὁ Θεός σου. 12. AE: Ἐκκλησιάσατε. AEF: (1. πόλ. ὑμῶν) πόλ. σου. AF: ἵνα ἀκούσ. 13. AEF: (1. σου) ὑμῶν. 15. AEF: ἐν στύλῳ νεφέλης. AF: (1. παρὰ

ἐπὶ. EF* (in f.) τοῦ μαρτυρίου. 16. AE: κοιμᾷσαι. AF: ὁ λαός οὗτος.

12. Au dedans de tes portes. Septante: « dans nos villes ». — Qu'ils gardent. Septante: « qu'ils écoutent ». 15. Septante: « et le Seigneur descendit dans la

nuée, et se tint près de la porte du tabernacle de l'alliance, et la colonne de nuée s'arrêta à la porte du tabernacle de l'alliance ».

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — 1^o Derniers avis de Moïse (XXXI).

est vester, ipse erit tecum : non dimittet, nec derelinquet te : noli timere, nec pavescas.

⁹ Scripsit itaque Moïses legem hanc, et tradidit eam sacerdotibus filiis Levi, qui portabant arcam fœderis Domini, et cunctis senioribus Israel. ¹⁰ Præcepitque eis, dicens : Post septem annos anno remissionis, in solemnitate tabernaculorum, ¹¹ conveniéntibus cunctis ex Israel, ut appareant in conspectu Domini Dei tui, in loco quem elegerit Dominus, leges verba legis hujus coram omni Israel, audiéntibus eis, ¹² et in unum omni populo congregato, tam viris quam mulieribus, parvulis, et advenis, qui sunt intra portas tuas : ut audiéntes discant, et timeant Dominum Deum vestrum, et custodiant, impleántque omnes sermões legis hujus : ¹³ filii quoque eorum qui nunc ignorant, ut audire possint, et timeant Dominum Deum suum cunctis diebus quibus versántur in terra, ad quam vos, Jordane transmisso, pergitis obtinendam.

¹⁴ Et ait Dominus ad Moïsen : Ecce prope sunt dies mortis tuæ : voca Josue, et state in tabernaculo testimonii, ut præcipiam ei. Abierunt ergo Moïses et Josue, et steterunt in tabernaculo testimonii : ¹⁵ apparuitque Dominus ibi in columna nubis, quæ stetit in intróitu tabernaculi. ¹⁶ Dixitque Dominus ad Moïsen :

Ecce tu dormies cum patribus tuis, et populus iste consurgens fornicabitur post deos alienos in terra, ad quam ingreditur ut habitet in ea : ibi derelinquet me, et irritum faciet fœdus, quod pepigi cum eo. ¹⁷ Et irascétur furor meus

sera lui-même avec toi ; il ne te laissera point et il ne t'abandonnera point : ne crains pas et ne tremble pas ».

⁹ C'est pourquoi Moïse écrivit cette loi et la remit aux prêtres, enfants de Lévi, qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur, et à tous les anciens d'Israël. ¹⁰ Et il leur ordonna, disant : « Après sept ans, à l'année de la remission, à la solennité des Tabernacles, ¹¹ tous ceux d'Israël venant ensemble pour paraître en la présence du Seigneur ton Dieu, au lieu qu'aura choisi le Seigneur, tu liras les paroles de cette loi, devant tout Israël qui écouterá, ¹² et tout le peuple étant assemblé, tant les hommes que les femmes, les petits enfants et les étrangers qui sont au dedans de tes portes : afin que, les écoutant, ils les apprennent, et qu'ils craignent le Seigneur votre Dieu, et qu'ils gardent et accomplissent toutes les paroles de cette loi ; ¹³ et que leurs enfants aussi, qui maintenant les ignorent, puissent les entendre, et qu'ils craignent le Seigneur leur Dieu, durant tous les jours qu'ils demeureront dans la terre vers laquelle vous-mêmes vous allez pour vous en emparer, le Jourdain une fois passé ».

¹⁴ Alors le Seigneur dit à Moïse : « Voilà qu'approchent les jours de ta mort : appelle Josué, et tenez-vous dans le tabernacle de témoignage, afin que je lui donne mes ordres ». Moïse et Josué allèrent donc, et ils se tinrent dans le tabernacle de témoignage ; ¹⁵ et le Seigneur y apparut dans une colonne de nuée qui s'arrêta à l'entrée du tabernacle. ¹⁶ Le Seigneur dit alors à Moïse :

« Voilà que toi tu dormiras avec tes pères, et ce peuple, se levant, forniquera avec des dieux étrangers dans la terre dans laquelle il va entrer pour y habiter : là il m'abandonnerá, et il rendra vaine mon alliance, l'alliance que j'ai faite avec lui. ¹⁷ Et ma fureur s'ir-

De Lege
legenda.

Deut. 31, 26.
Ex. 34, 27 ;
17, 14.

Deut. 31, 25.
Num. 4, 15.

Deut. 15, 1-4.

Deut. 16, 13.
Ex. 23, 16.

2 Esd. 8, 1.

Deut. 6, 7.

Dominus
ad
Moysen.

Deut. 31, 2 ;
34, 5.
Is. 35, 1-2.
2 Pet. 1, 14.

Ex. 33, 9.

2 Reg. 7, 12.
Ps. 16, 15 ;
15, 9.
Gen. 15, 15.
Ex. 34, 16.

9. C'est pourquoi... b) Précepte de lire la Loi tous les sept ans, §. 9-13. — Moïse écrivit cette loi. Les uns étendent ici à tout le Pentateuque le sens du mot « loi » ; les autres le restreignent au Deutéronome ; mais, même dans cette interprétation, ce passage nous fournit une preuve au moins indirecte de l'origine mosaïque du Pentateuque tout entier, car le cinquième livre, n'étant qu'un abrégé des précédents, en présuppose nécessairement l'existence.

10. L'année de la remission : l'année sabbatique. Voir plus haut, Deutéronome, x, 1 et suivants.

11. Tu liras les paroles de cette loi. Le livre de Néhémie relate un exemple mémorable de l'application de ce précepte mosaïque. II Esdras, viii, 1-18.

14. Alors le Seigneur... c) Préparation du cantique de Moïse, §. 14-30. — Afin que je lui donne mes ordres : cf. plus loin le §. 23.

16. Voilà que tu dormiras avec tes pères : voir plus haut la note sur Genèse, xv, 45. — Forniquera avec des dieux étrangers. Dans la Bible, le culte des idoles est souvent comparé à un adultère : Isaie, lviii, 3 ; Jérémie, ix, 2 ; xxiii, 14 ; Ezéchiel, 37, 43-45, etc.

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — *1^{er} Derniers acts de Moïse (XXXI).*

contra eum in die illo : et derelinquam eum, et abscondam faciém meam ab eo, et erit in devoratiónem : invénient eum ómnia mala et afflictiónes, ita ut dicat in illo die : Vere quia non est Deus mecum, invenérunt me hæc mala. ¹⁸ Ego autem abscondam, et celábo faciém meam in die illo, propter ómnia mala quæ fecit, quia secútus est deos aliénos.

Nunc itaque scribite vobis cánticum istud. et docéte filios Israel : ut memorítiter téneant, et ore decántent, et sit mihi carmen istud pro testimónio inter filios Israel. ²⁰ Introdúcam enim eum in terram, pro qua jurávi pátribus ejus, lacte et melle manántem. Cumque coméderint, et saturáti, crassíque fuerint, avértentur ad deos aliénos, et sérvient eis : detrahéntque mihi, et irritum faciént pactum meum. ²¹ Postquam invénérunt eum mala multa et afflictiónes, respondébit ei cánticum istud pro testimónio, quod nulla delébit obli-vio ex ore séminis sui. Scio enim cogitatiónes ejus, quæ factúrus sit hódie. ántequam introdúcam eum in terram, quam ei pollicitus sum.

²² Scripsit ergo Móyses cánticum, et dócuit filios Israel.

²³ Præcepítque Dóminus Jósue filio Nun, et ait : Confortáre, et esto robústus : tu enim introdúces filios Israel in térram, quam pollicitus sum, et ego ero tecum.

²⁴ Postquam ergo scripsit Móyses verba legis hujus in volúmine, atque complévit : ²⁵ præcepít Levítis, qui portábant arcam féderis Dómini, dicens : ²⁶ Tóllite librum istum, et

riterá contre lui en ce jour-là, et je l'abandonnerai, et je lui cacherai ma face, et il sera dévoré. Tous les maux et toutes les afflictions l'envahiront, de sorte qu'il dira en ce jour-là : Vraiment, c'est parce que Dieu n'est pas avec moi que ces maux m'ont envahi. ¹⁸ Mais moi je cacherai, je célerai ma face en ce jour-là, à cause de tous les maux qu'il aura faits, parce qu'il aura suivi des dieux étrangers. ¹⁹ Maintenant donc écrivez pour vous ce cantique, et apprenez-le aux enfants d'Israël, afin qu'ils le retiennent de mémoire, qu'ils le chantent de leur bouche, et que ce chant me soit un témoignage parmi les enfants d'Israël. ²⁰ Car je l'introduirai dans la terre au sujet de laquelle j'ai juré à ses pères, et où coulent du lait et du miel. Et lorsqu'ils auront mangé, et qu'ils seront rassasiés et engraisés, ils se tourneront vers des dieux étrangers et les serviront ; ils parleront contre moi et rendront vaine mon alliance. ²¹ Après qu'une foule de maux et d'afflictions l'auront envahi, ce cantique lui répondra, comme un témoignage qu'aucun oubli n'effacera de la bouche de sa postérité. Car je sais ses pensées, ce qu'il doit faire aujourd'hui, avant que je l'introduise dans la terre que je lui ai promise ».

²² Moïse écrivit donc le cantique, et il l'apprit aux enfants d'Israël.

²³ Or le Seigneur ordonna à Josué, fils de Nun, et il lui dit : « Prends courage et sois fort : car c'est toi qui introduiras les enfants d'Israël dans la terre que j'ai promise, et moi, je serai avec toi ».

²⁴ Après donc que Moïse eut écrit les paroles de cette loi dans un livre, et qu'il eut achevé, ²⁵ il ordonna aux Lévités qui portaient l'arche de l'alliance du Seigneur, disant : ²⁶ Prenez ce

Dominus ad Moysen.

Deut. 32, 20.

Deut. 32, 30.
Num. 14, 42-43.
Os. 9, 12.

Canticum scribendum.

Deut. 32, 1-44.

Deut. 11, 9 ;
9, 7-16.
Ex. 3, 8.
Gen. 12, 7.

Deut. 32, 15.

Num. 14, 1.

Ps. 135, 2-4.

Dominus ad Josue.

Deut. 31, 7, 3.
Jos. 1, 6.

Liber Legis in arca ponendus.

Deut. 31, 9.

Jos. 3, 6.

19. *Écrivez... ce cantique* : celui dont le texte va être donné bientôt. chapitre xxxii. — *Afin qu'ils le retiennent de mémoire* : les vers s'apprennent plus facilement et se retiennent plus littéralement que la prose. Aussi les législateurs, surtout dans l'antiquité, ont parfois recouru à ce moyen, et les chrétiens d'aujourd'hui apprennent en vers les préceptes du Décalogue, afin de les retenir plus fidèlement.

20. *Je l'introduirai*. Le singulier le désigne le peuple d'Israël, nom collectif : voilà pourquoi Moïse emploie le pluriel immédiatement après. — *Où coulent du lait et du miel* : voir la note sur *Exode*, iii, 18.

22. *Moïse écrivit*. L'accomplissement de l'ordre divin est noté ici par anticipation.

23. *Il lui dit* : c'est la première fois que le Seigneur s'adresse directement à Josué seul.

βλίον τοῦ νόμου τούτου θήσετε αὐτὸ ἐκ πλαγίων τῆς κιβωτοῦ τῆς διαθήκης κυρίου τοῦ Θεοῦ ὑμῶν, καὶ ἔσται ἐκεῖ ἐν σοὶ εἰς μαρτύριον. ²⁷ Ὅτι ἐγὼ ἐπίσταμαι τὸν ἐρεθισμόν σου καὶ τὸν τράχηλόν σου τὸν σκληρόν. Ἔτι γὰρ ἐμοῦ ζῶντος μεθ' ὑμῶν σημερον παραπικραίνοντες ἦτε τὰ πρὸς τὸν Θεόν· πῶς οὐχὶ καὶ ἔσχατον τοῦ θανάτου μου; ²⁸ Ἐκκλησιάσατε πρὸς με τοὺς φυλάρχους ὑμῶν ἠ καὶ τοὺς πρεσβυτέρους ὑμῶν καὶ τοὺς κριτὰς ὑμῶν ἠ καὶ τοὺς γραμματοεισαγωγεῖς ὑμῶν, ἵνα λαλήσω εἰς τὰ ὦτα αὐτῶν πάντας τοὺς λόγους τούτους καὶ διαμαρτύρομαι αὐτοῖς τὸν τε οὐρανὸν καὶ τὴν γῆν. ²⁹ Οἶδα γάρ, ὅτι ἔσχατον τῆς τελευταίας μου ἀνομία ἀνομήσετε καὶ ἐκκλινεῖτε ἐκ τῆς ὁδοῦ, ἧς ἐνετειλάμην ὑμῖν, καὶ συναντήσεται ὑμῖν τὰ κακὰ ἔσχατον τῶν ἡμερῶν, ὅτι ποιήσετε τὰ πονηρὰ ἐναντίον κυρίου, παροργίσει αὐτὸν ἐν τοῖς ἔργοις τῶν χειρῶν ὑμῶν.

³⁰ Καὶ ἐλάλησε Μωϋσῆς εἰς τὰ ὦτα πάσης ἐκκλησίας τὰ ῥήματα τῆς ὠδῆς ταύτης ἕως εἰς τέλος·

XXXII. Πρὸς εχε, οὐρανέ, καὶ λαλήσω, καὶ ἀκουέτω ἡ γῆ ῥήματα ἐκ στόματός μου.

² Προςδοκάσθω ὡς ὑετός τὸ ἀπόφθεγμα μου,

καὶ καταβήτω ὡς δροσος τὰ ῥήματά μου, ὡσεὶ ὄμβρος ἐπ' ἄγρωσιν καὶ ὡσεὶ νιφετός ἐπὶ χόρτον.

³ Ὅτι τὸ ὄνομα κυρίου ἐκάλεσα· Δότε μεγαλωσύνην τῷ Θεῷ ἡμῶν.

⁴ Θεός — ἀληθινὰ τὰ ἔργα αὐτοῦ, καὶ πᾶσαι αἱ ὁδοὶ αὐτοῦ, κρίσεις· Θεὸς πιστός, καὶ οὐκ ἔστιν ἀδικία, δίκαιος καὶ ὁσιος κύριος.

ספר התורה יהיה ושמתם אתו מצד צדון ברית יהיה אלהיכם והיה שם אלהי לעד: פי אנכי ידעתי את מרוך ואת צרפה הקשה הן בעונתי הן עמכם היום ממרים היתם עם יהיה ואף פי אחרי מותי: הנהילו אלי את פלזקני שבטיכם ושטריכם ואדברה באזניהם את הדברים האלה ואעידה גם את השמים ואת הארץ: פי ידעתי אחרי מותי פי השחת פשחתי וסרתם מן הדבר אשר צויתי אתכם וקראת אתכם הרעה באחרית הימים פירעשו את הרע בעיני יהיה להכעיסו במקשה ידיכם:

ב וידבר משה באזני פלזקתל ישראל את דברי השירה הזאת עד תמים:

פ פ פ נג 53

XXXII. האזינו השמים ואדברה

ותשמע הארץ אמרי פי:
² וערף כמטר לקחי תזל פטל אמרתי כשעירם עלי דשא וכרביבים עלי עשב:
³ פי שם יהיה אקרא תבי גדל לאלקינו:
⁴ הצור תמים פעלו פי כל דרכיו משפט אל אמנה ואין עול צדיק וישר הוא:

v. 28. רדאש עמוד סיבון ביה שמו' v. 4. רבתי

28. F* κ. τ. πρ.-αρ. ὑμ. AEF: διαμαρτύρομαι. 29. E (bis): ἐπ' ἔσχατον. F: ἀνομίαν. AEF: τὸ πονηρόν ἐναντι. 30. A: πάσης τῆς ἐκκλησίας Ἰσραήλ τὰ ῥ. — 1. AEF* (a. γῆ) ἡ. 2. F: ὡς ὄμβρος. 3. AEF* τὸ. 4. EF† (p. ἀδικ.) ἐν αὐτῷ et (a. κύρ.) ὁ.

† 28. Tous les anciens selon vos tribus. Septante : vos chefs de tribus, vos vieillards et vos juges. — Et vos docteurs. Septante : et vos scribes.

30. L'assemblée entière d'Israël écoutant. Septante : aux oreilles de toute l'assemblée. XXXII. 2. Croisse. Septante : soit attendue.

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — 2^e Cantique de Moïse (XXXII).

pónite eum in látere arcæ fôderis Dómini Dei vestri : ut sit ibi contra te in testimónium. ²⁷ Ego enim scio contentiónem tuam, et cervicem tuam duríssimam. Adhuc vivénte me, et ingrediénte vobíscum, semper contentiôse egistis contra Dóminum : quanto magis cum mórtuus fuéro? ²⁸ Congregáte ad me omnes majóres natu per tribus vestras, atque doctóres, et loquar audiéntibus eís sermónes istos, et invocábo contra eos cœlum et terram. ²⁹ Novi enim quod post mortem meam inique agétis, et declinábitis cito de via, quam præcépi vobis, et occurrerent vobis mala in extrémó témpore, quando fecéritis malum in conspéctu Dómini, ut irritétis eum per ópera mánuum vestrárum.

Moyse
canticum
populo
nantiat.

Is. 48, 4.

Deut. 9, 7,
24.

Deut. 30, 19;
4, 26; 32, 1.

Deut. 32, 5;
4, 16.

Deut. 4, 28.

2^e
Canticum
Moysis.

³⁰ Locútus est ergo Móyses, audiénte unívérso cœtu Israel, verba cárminis hujus, et ad finem usque complévit :

XXXII. ¹ Audíte, cœli, quæ loquor :
aúdiat teíra verba oris mei.

Deut. 31, 28.
Ja. 1, 2.
Ps. 49, 1.
Job, 29, 22.
Ps. 71, 6.

² Concréscat ut plúvia doctrína mea,
fluat ut ros elóquium meum,
quasi imber super herbam,
et quasi stillæ super grámina.

Ap. 14, 7.
1 Tim. 1, 17.

³ Quia nomen Dómini invocábo :
date magnificéntiam Deo nostro.

Deus
perfectus.

⁴ Dei perfécta sunt ópera,
et omnes viæ ejus judícia :
Deus fidélis, et absque ulla iniquitáte,
justus et rectus.

Deut. 31, 18.
Ps. 110, 2-3.
Deut. 7, 9.
Ps. 24, 8-10;
91, 16.

livre, et placez-le à côté de l'arche de l'alliance du Seigneur votre Dieu, afin qu'il y soit un témoignage contre toi. ²⁷ Car moi, je connais ton obstination et ton cou très roide. Moi vivant encore et marchant avec vous, vous avez toujours agi opiniâtrément contre le Seigneur : combien plus lorsque je serai mort! ²⁸ Assemblez auprès de moi tous les anciens selon vos tribus et vos docteurs, et je leur ferai entendre ces paroles, et j'invoquerai contre eux le ciel et la terre. ²⁹ Car je sais qu'après ma mort vous agirez avec iniquité, et que vous vous détournerez bien vite de la voie que je vous ai prescrite, et que les maux viendront au-devant de vous dans les derniers temps, quand vous aurez fait le mal en la présence du Seigneur, de manière à l'irriter par les œuvres de vos mains ».

³⁰ Moïse prononça donc les paroles de ce cantique, l'assemblée entière d'Israël écoutant, et il le récita jusqu'à la fin.

XXXII. ¹ « Entendez, ô cieux, ce que je
[dis]
que la terre entende les paroles de ma
[bouche]!

² Que ma doctrine croisse comme la pluie,
que ma parole se répande comme la rosée,
comme la pluie sur l'herbe,
et comme les gouttes d'eau sur le gazon!

³ Parce que j'invoquerai le nom du Seigneur
rendez gloire à notre Dieu!

⁴ Les œuvres de Dieu sont parfaites,
et toutes ses voies sont justes :
Dieu est fidèle et sans aucune iniquité;
il est juste et droit.

2^e Cantique de Moïse XXXII.

XXXII. 1. *Entendez, ô cieux...* « Jamais Homère même, dit Fénelon, n'a approché de la sublimité de Moïse dans ses cantiques, particulièrement le dernier ».
« Avant que de mourir, dit à son tour Bossuet, Moïse composa ce long et admirable cantique qui commence par ces paroles : *O cieux! écoutez ma voix; que la terre prête l'oreille aux paroles de ma bouche!* Dans ce silence de toute la nature, il parle d'abord au peuple avec une force inimitable; et prévoyant ses infidélités, il lui en découvre l'horreur. Tout d'un coup, il sort de lui-même, comme trouvant tout discours humain au-dessous d'un su-

jet si grand; il rapporte ce que Dieu dit, et le fait parler avec tant de hauteur et tant de bonté qu'on ne sait ce qu'il inspire le plus, ou la crainte et la confusion, ou l'amour et la confiance ». *Discours sur l'histoire universelle.* Enfin Herder, étudiant ce cantique dans ses détails plus particuliers, y signale des traits qui montrent en ce poème l'œuvre de Moïse, à la fin de son séjour en Arable. « Nous ne sommes pas ici en présence d'un peuple de pasteurs, ou d'idées de pasteurs sur Dieu et l'ensemble de la vie. Nous avons affaire à un homme né et élevé en Égypte, dont l'Arabie est la seconde patrie, la scène de ses actions, de ses voyages, de ses miracles. L'esprit de sa poésie y prend sa forme et ses images. Le

5 Ἡμάρτοσαν * οὐκ αὐτῶ τέκνα μωμητά,
γενεὰ σχολιά καὶ διεστραμμένη.

6 Ταῦτα κυρίῳ ἀνταποδίδετε,
οὕτω λαὸς μωρὸς καὶ οὐχὶ σοφός;
Οὐκ αὐτὸς οὕτως σου πατήρ ἐκτίσάτ' σε
καὶ ἐποίησέ σε καὶ ἔπλασέ σε;

7 Μνήσθητε ἡμέρας αἰῶνος,
σύνετε ἔτη γενεῶν γενεῶν·
ἐπερώτησον τὸν πατέρα σου, καὶ ἀναγ-
γελεῖ σοι,
τοὺς πρεσβυτέρους σου, καὶ ἐροῦσί σοι.

8 Ὅτε διεμέριζεν ὁ ὕψιστος ἔθνη,
ὡς διέσπειρεν υἱοὺς Ἀδάμ,
ἔστησεν ὄρια ἔθνων
κατὰ ἀριθμὸν * ἀγγέλων Θεοῦ.

9 Καὶ ἐγενήθη μερὶς κυρίου λαὸς αὐτοῦ
Ἰακώβ,
σχοίνισμα κληρονομίας αὐτοῦ Ἰσραήλ.

10 Ἀντάρκησεν αὐτὸν ἐν τῇ ἐρήμῳ,
ἐν δίψει καύματος ἐν γῇ ἀνύδρῳ·
ἐκύνκλωσεν αὐτὸν καὶ ἐπαίδευσεν αὐτόν,
καὶ διεφύλαξεν αὐτὸν ὡς κόρην ὄφθαλμοῦ.

11 Ὡς ἀετὸς σκεπάσαι νοσοῖαν αὐτοῦ
καὶ ἐπὶ τοῖς νοσοῖς αὐτοῦ ἐπεπόθησε,
διεῖς τὰς πτέρυγας αὐτοῦ ἐδέξατο αὐτούς,
καὶ ἀνέλαβεν αὐτούς ἐπὶ τῶν μεταφρένων
αὐτοῦ·

12 κύριος μόνος ἦγεν αὐτούς,
οὐκ ἦν μετ' αὐτῶν Θεὸς ἀλλότριος.

13 Ἀνεβίβασεν αὐτούς ἐπὶ τὴν ἰσχὴν τῆς γῆς,
ἐψώμισεν αὐτούς γεννήματα ἀγρῶν,
ἐθήλασαν μέλι ἐκ πέτρας
καὶ ἔλαιον ἐκ στερεῶς πέτρας,

14 βούτυρον βοῶν καὶ γάλα προβάτων,
μετὰ στέατος ἀρνῶν

6. A: (pro ἔπλ.) ἐκτισέν. 7. EF† (a. ἔτη) δῆ.
AEF: γενεὰς γενεῶν. 8. A': (1. ὡς) οὕς. 10. AEF*
γῆ. 11. EF: (1. αὐτοῦ) ἑαυτοῦ... (1. νοσ.) νοσο-
σοῖς. 12. AEF* (a. οὐκ) καὶ. 13. F: (1. -σαν)
ἐθήλασε.

ה שָׁתַת לִּי לֹא בָנָיו מוֹמֵם
הָיָה עַקְשׁ וּפְתוּלָל:

6 הַלִּיְהוָה הַגְּמֹלוּ-זֹאת
עִם נָכַל וְלֹא חָכֵם
הִלְוֵא-הוּא אֲבִיךָ קִנְיָה

הוּא עִשָׂה יִי-לִנְנָה:
7 זְכֹר יָמוֹת עוֹלָם

בְּיָמֶיךָ שָׁנוֹת דֶּר-וָדָר
שָׁאַל אֲבִיךָ יִי-גִדְדָה
זְמַנְיָה וְיִאמְרוּ-לְךָ:

8 בַּהֲנַחַל עֲלִיּוֹן גּוֹיִם
בַּהֲפָרִידוֹ בְּנֵי אָדָם
יַצֵּב גְּבֻלֹת עַמִּים

לְמִסְפָּר בְּנֵי יִשְׂרָאֵל:
9 כִּי חָק יְהוָה עִמּוֹ
יַעֲקֹב חָקָל נַחֲלָתוֹ:

יִמְצָאֵהוּ בְּאֶרֶץ מִדְבָּר
וּבְחַדְהוּ יִלֵּל יִשְׁמֹן
וּסְבִבָּתוֹ יִבּוֹבֵנְהוּ

יַצְרֵנְהוּ כַּאֲישׁוֹן עֵינָיו:
11 כְּנִשְׁלַר יַעִיר קִנּוֹ
עַל-עוֹזְלוֹ יִרְחַף

וּפָרַשׁ כְּנַפְיוֹ וַיִּקְנֵהוּ
וּשְׁאָהוּ עַל-אַבְרָתוֹ:

12 יְהוָה בְּדָר יִנְחֵנּוּ
וְאִין עִמּוֹ אֵל נִכְבָּר:

13 וַיִּרְכְּבֵהוּ עַל-בְּמֹתַי אֶרֶץ
וַיֵּאכַל תְּנוּבֹת שְׂדֵי
וַיִּנְקְהוּ דָבַשׁ מִסֵּלַע

וּשְׁמֹן מִחֲלָמִישׁ צִוֵּר:
14 תִּמְצָאתָ בְּקָר וּבְחֵלֶב צֹאן
עַם-יִלְלֵב כְּרִים

5. Septante : « les fils méprisables péchèrent, mais non contre lui... ».

7. Tes ancêtres. Septante : « tes vieillards ».

8. Des fils d'Israël. Septante : « des anges de Dieu ».

10. Dans un lieu d'horreur et d'une vaste solitude. Septante : « dans un lieu désert qui n'a pas d'eau ».

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — 2^e Cantique de Moïse (XXXII).

<p>⁵ Peccaverunt ei, et non filii ejus in sordibus : generatio prava atque perversa.</p> <p>⁶ Illicine reddis Dómino, pópulo stulte et insipienti? numquid non ipse est pater tuus, qui [possédit te, et fecit, et créavit te?</p> <p>⁷ Meménto diérum antiquórum, cogita generatiónes singulas : intérroga patrem tuum, et annuntiábit [tibi : majóres tuos, et dicent tibi.</p> <p>⁸ Quando dividébat Altíssimus gentes : quando separábat filios Adam, constituit términos populórum juxta númerum filiórum Israel.</p> <p>⁹ Pars autem Dómini, pópulus ejus : Jacob funículus hereditátis ejus.</p> <p>¹⁰ Invénit eum in terra desérta, in loco horróris, et vastæ solitudinis : circumdúxit eum, et dócuit : et custodívit quasi pupíllam óculi sui.</p> <p>¹¹ Sicut áquila próvocans ad volándum [pulos suos, et super eos volítans, expándit alas suas, et assúmpsit eum, atque portávit in húmeris suis.</p> <p>¹² Dóminus solus dux ejus fuit : et non erat cum eo deus aliénus.</p> <p>¹³ Constituit eum super excélsam terram : ut coméderet fructus agrórum, ut sùgeret miel de petra, oleúmque de saxo duríssimo.</p> <p>¹⁴ Butýrum de arménto, et lac de óvibus cum ádipe agnórum,</p>	<p style="text-align: center;">Populi infidelitas.</p> <p>Dent. 31, 29. 27.</p> <p>Dent. 32, 28. Is. 63, 16. Ps. 99, 3.</p> <p>Is. 44, 21, 2. Ps. 76, 12. Job, 8, 8.</p> <p style="text-align: center;">Erga populum bonitas divina.</p> <p>Gen. 11, 8. Act. 17, 26. Os. 9, 10 ; 13, 5. Deut. 8, 15.</p> <p>Ps. 16, 5. Zach. 2, 5. Ex. 19, 4.</p> <p>Ps. 35, 6. Deut. 1, 31 ; 8, 5. Num. 11, 12.</p> <p>Deut. 28, 1 ; 33, 29. Is. 58, 14.</p> <p>Ps. 80, 17.</p>	<p>⁵ Ils ont péché contre lui ; ainsi, ils n'étaient [pas ses fils au milieu de leurs souillures : génération dépravée et perverse.</p> <p>⁶ Est-ce là ce que tu rends au Seigneur, peuple fou et insensé? N'est-ce pas lui qui est ton père, qui t'a qui t'a fait et qui t'a créé?</p> <p>⁷ Souviens-toi des jours anciens, pense à chacune des générations : interroge ton père, et il te le racontera ; tes ancêtres, et ils te le diront.</p> <p>⁸ Quand le Très-Haut divisait les nations, quand il séparait les enfants d'Adam, il établit les limites des peuples selon le nombre des fils d'Israël.</p> <p>⁹ Mais la part du Seigneur fut son peuple ; Jacob, la corde de son héritage.</p> <p>¹⁰ Le Seigneur le trouva dans une terre déserte, dans un lieu d'horreur et d'une vaste solitude : il le conduisit par divers chemins, et il l'instruisit, et il le garda comme la prunelle de son œil.</p> <p>¹¹ Comme un aigle qui provoque ses petits à [voler et voltige sur eux, il a étendu ses ailes, l'a pris, et l'a porté sur ses épaules.</p> <p>¹² Le Seigneur seul fut son guide, et il n'y avait point avec lui de dieu étranger.</p> <p>¹³ Il l'a établi sur une terre élevée, afin qu'il mangéât les fruits des champs, afin qu'il savourât le miel de la pierre, et l'huile du rocher le plus dur,</p> <p>¹⁴ le beurre du troupeau de gros bétail, le [lait des brebis avec la graisse des agneaux</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

désert de l'Arabie donne partout le ton : Dieu est un rocher, un feu qui brûle et qui consume ; il aiguise le tranchant de son épée ; il décoche ses flèches altérées de sang ; les messagers de sa colère sont des serpents, etc. La poésie de Moïse est forte, primitive, simple, comme sa vie et son caractère. Son esprit est tout différent de celui de Job, de David et de Salomon ; l'âme énergique et zélée de Moïse se révèle dans ce dernier chant. Les plus riantes et les plus poétiques images des Psaumes et des prophètes dérivent spécialement de ce chant de Moïse, qui est comme la prophétie primitive, le type et la règle de

toutes les prophéties .

9. La corde de son héritage : en Égypte, on se servait de cordes pour mesurer les longueurs considérables.

11. Comme un aigle qui provoque ses petits à voler. Sur l'aigle, voir plus haut la note du Deutéronome, xxviii, 49.

13. Afin qu'il savourât le miel de la pierre. En Palestine il y a de nombreux essaims d'abeilles vivant à l'état sauvage, et transformant en ruches les creux des rochers : d'où l'expression de Moïse, le miel de la pierre.

καὶ ζωῶν, υἱῶν * ταύρων καὶ τράγων,
μετὰ στέατος νεφροῦν πυροῦ,
καὶ αἷμα σταφυλῆς ἐπιεν οἶνον.

15 Καὶ ἔφαγεν Ἰακώβ καὶ ἐνεπλήσθη, καὶ
ἀπελάτισεν ὁ ἡγαπημένος,
ἐλπιδόθη, ἐπαχύνθη, ἐπλατύνθη,
καὶ ἐγκατέλιπε τὸν Θεὸν τὸν ποιήσαντα
αὐτόν,
καὶ ἀπέστη ἀπὸ Θεοῦ σωτήρος αὐτοῦ.

16 Παρώξυνάν * με ἐπ' ἄλλοτριούς,
ἐν βδελύγμασιν αὐτῶν παρεπίκρανάν με.

17 Ἔθυσαν δαιμονίοις, καὶ οὐ θεῶν
θεοῖς οἷς οὐκ ᾔδεισαν
καινοὶ καὶ πρόσφατοι ἤκασιν,
οὐς οὐκ ᾔδεισαν οἱ πατέρες αὐτῶν.

18 Θεὸν τὸν γεννήσαντά σε ἐγκατέλιπες,
καὶ ἐπελάθου Θεοῦ τοῦ τρέφοντός σε.

19 Καὶ εἶδε κύριος 'καὶ ἐξήλωσε' καὶ παρ-
ωξύνθη,

δι' ὄργην υἱῶν αὐτοῦ καὶ θυγατέρων,
20 καὶ ἔπεν Ἀποστρέψω τὸ πρόσωπόν μου
ἀπ' αὐτῶν,
καὶ δεῖξω τί ἔσται αὐτοῖς ἐπ' ἐσχάτων
ἡμερῶν·

ὅτι γενεὰ ἐξεστραμμένη ἐστίν,
υἱοὶ οἷς οὐκ ἔστι πίστις ἐν αὐτοῖς.

21 Αὐτοὶ παρεξήλωσάν με ἐπ' οὐ θεῶν,
παρώξυνάν με ἐν τοῖς εἰδώλοις αὐτῶν
κἀγὼ παραζηλώσω αὐτοὺς ἐπ' οὐκ ἔθνει,
ἐπὶ ἔθνει ἀσυνέτῳ παροργιστῷ αὐτοῦς.

22 Ὅτι πῦρ ἐκκέκτανται ἐκ τοῦ θυμοῦ μου,
καυθήσεται ἕως ἄδου κάτω,
καταφάγεται γῆν καὶ τὰ γεννήματα αὐτῆς,
φλέξει θεμέλια ὄρεων.

23 Συνάξω εἰς αὐτοὺς κακά,

14. A: (1. -εν) ἔπιον (F: ἔπιον). 15. A: ἐγκατέλειπεν. AEF* (α. Θεόν) τὸν. 16. AEF: (1. παρ-επ.) ἐξεπίκρανάν. 17. F: (1. οὐς) οἷς. 19. EF: (1. αὐτοῦ) αὐτῶν. 20. AEF* ἡμερῶν. 21. AEF: (1. παρώξυνάν) παρώργισαν. 22. EF: (1. κάτω) κατωτάτων.

14. *Fils de Basan*. Septante : « fils des taureaux et des boucs ».

15. Les Septante ajoutent au commencement : « et Jacob mangea et fut rassasié ».

ἰακώβ καὶ ἐνεπλήσθη, καὶ ἀπελάτισεν ὁ ἡγαπημένος, ἐλπιδόθη, ἐπαχύνθη, ἐπλατύνθη, καὶ ἐγκατέλιπε τὸν Θεὸν τὸν ποιήσαντα αὐτόν, καὶ ἀπέστη ἀπὸ Θεοῦ σωτήρος αὐτοῦ.

16 Παρώξυνάν * με ἐπ' ἄλλοτριούς, ἐν βδελύγμασιν αὐτῶν παρεπίκρανάν με.

17 Ἔθυσαν δαιμονίοις, καὶ οὐ θεῶν θεοῖς οἷς οὐκ ᾔδεισαν καινοὶ καὶ πρόσφατοι ἤκασιν, οὐς οὐκ ᾔδεισαν οἱ πατέρες αὐτῶν.

18 Θεὸν τὸν γεννήσαντά σε ἐγκατέλιπες, καὶ ἐπελάθου Θεοῦ τοῦ τρέφοντός σε.

19 Καὶ εἶδε κύριος 'καὶ ἐξήλωσε' καὶ παρωξύνθη,

δι' ὄργην υἱῶν αὐτοῦ καὶ θυγατέρων, καὶ ἔπεν Ἀποστρέψω τὸ πρόσωπόν μου ἀπ' αὐτῶν, καὶ δεῖξω τί ἔσται αὐτοῖς ἐπ' ἐσχάτων ἡμερῶν·

ὅτι γενεὰ ἐξεστραμμένη ἐστίν, υἱοὶ οἷς οὐκ ἔστι πίστις ἐν αὐτοῖς.

21 Αὐτοὶ παρεξήλωσάν με ἐπ' οὐ θεῶν, παρώξυνάν με ἐν τοῖς εἰδώλοις αὐτῶν κἀγὼ παραζηλώσω αὐτοὺς ἐπ' οὐκ ἔθνει, ἐπὶ ἔθνει ἀσυνέτῳ παροργιστῷ αὐτοῦς.

22 Ὅτι πῦρ ἐκκέκτανται ἐκ τοῦ θυμοῦ μου, καυθήσεται ἕως ἄδου κάτω, καταφάγεται γῆν καὶ τὰ γεννήματα αὐτῆς, φλέξει θεμέλια ὄρεων.

23 Συνάξω εἰς αὐτοὺς κακά,

καὶ ἐπιβραβεύσω ἑαυτοὺς ἐν κακοῖς, καὶ ἐπιβραβεύσω ἑαυτοὺς ἐν κακοῖς, καὶ ἐπιβραβεύσω ἑαυτοὺς ἐν κακοῖς.

καὶ ἐπιβραβεύσω ἑαυτοὺς ἐν κακοῖς, καὶ ἐπιβραβεύσω ἑαυτοὺς ἐν κακοῖς, καὶ ἐπιβραβεύσω ἑαυτοὺς ἐν κακοῖς.

καὶ ἐπιβραβεύσω ἑαυτοὺς ἐν κακοῖς, καὶ ἐπιβραβεύσω ἑαυτοὺς ἐν κακοῖς, καὶ ἐπιβραβεύσω ἑαυτοὺς ἐν κακοῖς.

καὶ ἐπιβραβεύσω ἑαυτοὺς ἐν κακοῖς, καὶ ἐπιβραβεύσω ἑαυτοὺς ἐν κακοῖς, καὶ ἐπιβραβεύσω ἑαυτοὺς ἐν κακοῖς.

v. 17. קדש v. 18. ו' זכירא
v. 21. קדש ibid. קדש ב' ז' קדש

16. *Par des Dieux étrangers*. Septante : « sur des étrangers ».

20. *El je considérerai leur fin*. Septante : « et je montrerai ce qui leur arrivera aux derniers jours ».

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — 2^e Cantique de Moïse (XXXII).

- | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>et arietum filiôrum Basan : et hircos
cum medûlla trîtici,
et sânguinem uvæ bíberet meracissi-
[mum.</p> <p>15 Inerassátus est diléctus, et recalcitrávit :
inerassátus, impinguátus, dilatátus,
dereliquit Deum factôrem suum,
et recéssit a Deo salutári suo.</p> <p>16 Provocavérunt eum in diis aliénis,
et in abominatiônibus ad iracundiam
[concitavérunt.</p> <p>17 Immolavérunt dæmoniis, et non Deo,
diis quos ignorábant :
novi recentésque venérunt,
quos non coluérunt patres eôrum.</p> <p>18 Deum qui te genuit dereliquisti,

et oblitus es Dómini creatóris tui.</p> <p>19 Vidit Dóminus, et ad iracúndiam con-
[citátus est :
quia provocavérunt eum filii sui et
[filiæ.</p> <p>20 Et ait : Abscôndam faciém meam ab
[eis,
et considerábo novíssima eórum :
generátio enim perversa est,
et infidèles filii.</p> <p>21 Ipsi me provocavérunt in eo qui non
[erat Deus,
et irritavérunt in vanitátibus suis :
et ego provocábo eos in eo qui non est
[pópulus,
et in gente stulta irritábo illos.</p> <p>22 Ignis succénsus est in furóre meo,
et ardébit usque ad inférni novíssima :

devorábitque terram cum gérmine suo,
et móntium fundaménta combüret.</p> <p>23 Congregábo super eos mala,</p> | <p>et des béliers fils de Basan, les boucs,
avec la moelle du froment ;
et afin qu'il bût le sang du raisin le plus
[pur.</p> <p>15 Le bien-aimé s'appesantit et se révolta :
appesanti, engraisé, grossi,
il a abandonné Dieu, son Créateur,
et il s'est éloigné de Dieu son salut.</p> <p>16 ils l'ont provoqué par des dieux étrangers,
et par des abominations ils l'ont poussé au
[courroux ;</p> <p>17 ils ont sacrifié aux démons et non à Dieu,
à des dieux qu'ils ignoraient :
il est venu des dieux nouveaux, d'un jour,
que n'ont pas adorés leurs pères.</p> <p>18 Le Dieu qui t'a engendré, tu l'as aban-
[donné,
et tu as oublié le Seigneur, ton Créateur.</p> <p>19 Le Seigneur a vu, et il a été poussé à la
[colère,
parce que ses fils et filles l'ont provoqué.</p> <p>20 Et il a dit : Je leur cacherai ma face,

et je considérerai leur fin :
car c'est une génération perverse
et des enfants infidèles ;</p> <p>21 ce sont eux qui m'ont provoqué par ce qui
[n'est pas Dieu,
et qui m'ont irrité par leurs vanités :
et moi je les provoquerai par ce qui n'est
[pas un peuple,
et je les irriterai par une nation insensée.</p> <p>22 Un feu s'est allumé dans ma fureur,
et il brûlera jusqu'aux extrémités de l'en-
[fer :
il dévorera la terre avec sa végétation,
et il brûlera entièrement les fondements
[des montagnes.</p> <p>23 J'assemblerai sur eux les maux,</p> |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

14. *Fils de Basan*, du pays de Basan, très abondant en gras pâturages. Voir sur Basan la note des *Nombres*, xxi, 33. — *La moelle du froment* : la fleur du froment.

15. *Le bien-aimé*. Le mot hébreu que la Vulgate a rendu par *dilectus* est un nom propre symbolique qui s'applique au peuple d'Israël, et dont la racine signifie « être droit, juste ». — *Dieu*. Contrairement à son habitude, Moïse emploie ici, dans le texte hébreu, la forme singulière du nom de Dieu, *Eloah* au lieu de *Elohim*. C'est pour lui comme une licence poétique (cf. §. 17), car *Elohim* était primitivement un de ces mots, comme on en trouve dans toutes les langues, qui n'avaient pas de forme singulière. Pourquoi cela ? En se laissant guider par certaines analogies de la grammaire hébraïque, on a soutenu, non sans vraisemblance, que le pluriel *Elohim* avait été adopté pour signifier que Dieu ren-

fermait en lui la somme de toutes les perfections. Dans la langue française nous avons aussi le pluriel de majesté, et nous disons au Dieu unique : « Notre Père qui êtes aux cieux ».

17. *Aux démons*. Les Septante, suivis ici par la Vulgate, se sont servis trois fois du mot *démons* pour qualifier les idoles, une fois ici et deux fois dans les *Psaumes*, xcvi, 5 ; cv, 37. Ici et *Psaume* cv, le mot hébreu correspondant est *sedim*, dont la signification primitive paraît être celle de *maîtres*, et par lequel les rabbins entendent les démons, pris dans le sens que nous donnons nous-mêmes à ce terme. Dans le *Psaume* xcvi le mot de l'original est *'élilim*, *les vains*, c'est-à-dire les idoles. — *Dieu* : voir ci-dessus la note sur le §. 15.

21. *Leurs vanités*, c'est-à-dire leurs idoles.

22. *De l'enfer*. Du *schéol* ou séjour des morts en hébreu. Voir la note sur *Genèse*, xxxvii, 35. Voici

- καὶ τὰ βέλη μου συμπολεμήσω εἰς αὐτούς.
 24 Τηρόμενοι λιμῶ καὶ * βρώσει ὄρνέων
 καὶ ὀπισθότονος ἀνιάτος·
 ὀδόντας θηρίων ἐπαποστελῶ εἰς αὐτούς,
 μετὰ θυμοῦ συρόντων ἐπὶ γῆν.
 25 Ἐξωθεν ἀτεχνώσει αὐτούς μάχαιρα,
 καὶ ἐκ τῶν ταμείων φόβος·
 νεανίσκος σὺν παρθένῳ,
 θηλάζων μετὰ καθεστηκότος πρεσβύτου.
 26 Εἶπα· Διασπερῶ αὐτούς,
 παύσω δὲ ἕξ ἀνθρώπων τὸ μνημόσυνον
 αὐτῶν.
 27 Εἰ μὴ δι' ὄργην ἐχθρῶν,
 ἵνα μὴ μακροχρονίσωσι ἵνα μὴ συνεπιθῶν-
 ται οἱ ὑπεναντίοι·
 μὴ εἴπωσιν· Ἡ χεὶρ ἡμῶν ἡ ὑψηλὴ
 καὶ οὐχὶ κύριος ἐποίησε ταῦτα πάντα.
 28 Ἔθνος ἀπολωλεκὸς βουλὴν ἔσται,
 καὶ οὐκ ἔστιν ἐν αὐτοῖς ἐπιστήμη.
 29 Οὐκ ἐφρόνησαν συνιέναι ἑαυτῶν·
 καταδεξάσθωσαν εἰς τὸν ἐπιόντα χρόνον.
 30 Πῶς διώξεται εἰς χιλιούς
 καὶ δύο μετακινήσουσι μυριάδας,
 εἰ μὴ ὁ Θεὸς ἀπέδοτο αὐτούς
 καὶ κύριος παρέδωκεν αὐτούς;
 31 Ὅτι οὐκ εἰσὶν ὡς ὁ Θεὸς ἡμῶν οἱ θεοὶ
 αὐτῶν·
 οἱ δὲ ἐχθροὶ ἡμῶν ἀνόητοι.
 32 Ἐκ γὰρ ἀμπέλου Σοδόμων ἡ ἀμπέλος
 αὐτῶν,
 καὶ ἡ κληματὶς αὐτῶν ἐκ Γομόρρας,
 σταφυλὴ αὐτῶν σταφυλὴ χολῆς,
 βότρους πιχρίας αὐτοῖς.
 33 Θυμὸς δρακόντων ὁ ὄϊνος αὐτῶν,
 καὶ θυμὸς ἀσπίδων ἀνιάτος.

23. AEF: (1. συμπολε.) συντελέσω. 24. AEF:
 (1. ἐπὶ γῆν) ἐπὶ τῆς γῆς. 26. A: καταπαύσω δὴ ἕξ.
 27. AEF† (a. ἵνα) καί... * (a. ὑψ.) ἡ. 28. AEF†
 (in.) ἔσται. 29. EF† (p. ταῦτα) πάντα. 30. AEF†
 (a. κύρ.) ὁ. 31. F: οὐ γὰρ εἰσὶν οἱ θ. αὐ. ὡς ὁ θ.
 ἡ. 32. F: (1. -λου) ἀμπέλων. AEF† (a. σταφ.) ἡ.

הִצִּי אֶכְלֵה־רֶבֶם
 24 מִזֵּי רַעַב וְלֶהְמִי רֶשֶׁף
 וְקָטַב מְרִירֵי
 וְשֵׁן-בְּהֵמַת אֲשַׁלְּחֶנָּה
 עַם-הַמָּוֶת זֶהְלִי עָפָר·
 כֹּה מֵהוּל תִּשְׁפֹּל־הָרֶב
 וּמִהַדְרִים אִמָּה
 גַּם-בַּחֹר גַּם-בְּתוֹקָה
 יוֹנֵק עַם-אִישׁ שִׁיבָה·
 26 אָמַרְתִּי אֶפְאַיֶּה
 אֲשַׁבֵּיתָה מֵאֲנֹשׁ זָכָרם·
 27 לִזְלִי כַעַס אֲזַיֵּב אֲגִיר
 שְׂוִינְפָרָי צָרִימוּ
 שְׂוִינְאֲמָרֵי יִדְנֵה לְמָה
 וְלֹא יִהְיֶה שֶׁעַל פְּלִזְאוֹת·
 28 כִּי־יִלְוִי אֲבָד עֲצוֹת הַגְּמֵה
 וְאֵין בָּהֶם תְּבוּנָה·
 29 לֹא הָבִיאוּ וּשְׁבִילוּ זֹאת
 וְכִינוּ לְאֶחָרֵיהֶם·
 ל אֵיכָה וְיִדְנֶה אֶחָד אֶלֶף
 וּשְׁנָיִם וְיִסֹּו רַבָּה
 אֶם-לֹא כִי-צוּרָם מִקְרָם
 וְיִהְיֶה הַסְּפִירָם·
 31 כִּי לֹא כְצוּרָנוּ צוּרָם
 וְאֵיבִינוּ שְׁלִילִים·
 32 כִּי מִגֶּפֶן כֹּדֶם גַּפְנֹם
 וּמִשְׁדָּמַת עַמְרֵה
 עַנְבֵי רֹוֶשׁ
 אֲשַׁפֵּלַת מְרִרַת לְמוֹ·
 33 הָמַת תְּבוּנָם וַיִּגַּם
 וְרֹאשׁ שְׂתָנִים אֲכֹזֶר·

24. Et les oiseaux les dévoreront avec les morsures
 les plus cruelles. Septante : « et la morsure des oi-
 seaux (frappé d'une) contraction incurable ».

25. Ou sont-ils? Hébreu et Septante : « je les dé-

truirai ».

32. Et des faubourgs de Gomorrhe. Septante : « et
 c'est de Gomorrhe qu'est leur palmier ».

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — 2^e Cantique de Moïse (XXXII).

<p>et sagittas meas complébo in eis. 24 Consuméntur fame, et devorábunt eos [aves] Ira Domini in populum pervari- cantem. morsu amaríssimo : dentes bestiárum inmíttam in eos, cum furóre trahéntium super terram, [attaque serpéntium]. 25 Foris vastábit eos gládius, et intus pavor, júvenem simul ac vírginem, lacténtem cum hómine sene. 26 Dixi : Ubinam sunt? cessáre faciám ex homínibus memóriam [córum]. 27 Sed propter iram inimicórum dístuli : [córum]. ne forte superbírent hostes córum, et dícerent : Manus nostra excélsa, et non Dóminus, fecit hæc ómnia. 28 Gens absque consilio est, et sine prudéntia. 29 Utinam sáperent, et intelligerent, ac novíssima providérent. 30 Quo modo persequáretur unus mille, et duo fugent decem millia? nonne ideo, quia Deus suos véndidit [eos], et Dóminus conclúsit illos? 31 Non enim est Deus noster ut díi córum : et inimíci nostri sunt júdices. 32 De vinea Sodomórum, vinea córum, et de suburbánis Gomórrhæ : uva córum uva fellis, et botri amaríssimi. 33 Fel dracónum vínium córum, et venénium áspidum insanábile.</p>	<p>Job, 6, 4. Ps. 7, 14. Dent. 25, 22. Lev. 26, 22. Jer. 8, 17. Am. 9, 3. Job, 18, 17. Num. 14, 13-16. Ex. 32, 12. Ps. 139, 9. Dent. 32, 6. Jer. 5, 21. Luc. 19, 42. Ps. 106, 43. Jer. 9, 12. Os. 14, 10. Eccell. 7, 40. Lev. 26, 8, 36. Dent. 32, 18. Jer. 2, 21. Ex. 16, 49. Ap. 14, 18. Dent. 29, 18.</p>	<p>et j'épuiserai mes flèches sur eux. 24 Ils seront consumés par la famine, et les [oiseaux les dévoreront avec les morsures les plus cruelles ; j'enverrai contre eux les dents des bêtes [féroces, avec la fureur de celles qui se traînent sur [la terre, et qui rampent]. 25 Au dehors, le glaive les ravagera, et au dedans, l'épouvante ; ils ravageront le jeune homme en même [temps que la vierge, l'enfant qui tète avec le vieillard]. 26 J'ai dit : Où sont-ils ? je ferai cesser leur mémoire du milieu des [hommes]. 27 Mais à cause de la colère des ennemis j'ai [différé, de peur que leurs ennemis ne s'enorgueil- [lissent et ne disent : C'est notre main élevée, et non le Seigneur, qui a fait toutes ces [choses]. 28 C'est une nation sans conseil et sans prudence. 29 Ah ! que n'ont-ils de la sagesse ! que ne [comprennent-ils ! que ne prévoient-ils la fin ! 30 Comment un seul en poursuit-il mille, et deux en font-ils fuir dix mille ? n'est-ce point parce que leur Dieu les a [vendus et que le Seigneur les a enfermés ? 31 Car notre Dieu n'est pas comme leurs [dieux : nos ennemis mêmes en sont juges. 32 C'est de la vigne de Sodome qu'est leur [vigne, et des faubourgs de Gomorrhe : leur raisin est un raisin de fiel, et leurs grappes sont très amères ; 33 c'est un fiel de dragons que leur vin, et un venin d'aspics incurable.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

d'autres traits, épars dans la Bible, et qui nous montrent l'idée que se faisaient les Hébreux de ce séjour des âmes. On « descend » dans cette demeure au terme de la vie présente, *Genèse*, xxxvii, 35; *Nombres*, xvi, 30. On y entre, d'après la description poétique qui nous en est faite en divers endroits, par une « porte », *Isaïe*, xxxviii, 10; *Job*, xvii, 16, qui en est aussi appelée la « bouche » et qui peut « s'élargir sans mesure », *Isaïe* v, 14. On pénètre ainsi dans un lieu « très profond », ici et *Job*, xi, 8, « obscur et ténébreux », *Job*, x, 21-22. Cependant le regard de Dieu peut le sonder, *Job*, xxvi, 6. Il est vaste, *Habacuc*, ii, 5, insatiable, *Proverbes*, i, 12; xxx, 16, inexorable et inflexible, *Cantique*, viii, 6. D'après quelques passages, il y avait dans le schéol des lieux plus reculés et plus profonds, destinés sans doute aux âmes chargées de péchés, *Proverbes*, ix, 8. C'est ce que Moïse appelle ici « le dernier Schéol ».

30. Les a enfermés, dans les mains de leurs ennemis.

32. Sodome : voir la note sur *Genèse*, xviii, 16.

33. De dragons. Ce mot désigne ici un animal réel et non symbolique, une sorte de serpent. — *D'aspics*. L'aspic, serpent très venimeux, *péten*, est nommé six fois dans la Bible hébraïque : ici, et *Job*, xx, 14, 16; *Psaumes*, lvm (lvii), 5; xci (xc), 13; *Isaïe*, xi, 8. Voir aussi *Romains*, iii, 13. C'est le serpent *uræus* représenté sur les monuments égyptiens, le *nadja hadjé* de la vallée du Nil. Les charmeurs de serpents cherchent à l'attirer par leurs enchantements, mais il n'est pas toujours docile à leur voix. L'aspic se cache, comme dit *Isaïe*, xi, 8, dans les trous des murs et des rochers. Il a la faculté de dilater son cou en forme de disque. Quand il est troublé ou inquiet, il se dresse dans la position où le représentent ordinairement les monuments égyptiens. L'aspic est assez commun dans la Palestine du Sud.

34 *Ὅν ἰδοὺ ταῦτα συνῆκται παρ' ἐμοί, καὶ ἐσφραγίσται ἐν τοῖς θησαυροῖς μου;*
 35 * *Ἐν ἡμέρα ἐκδικήσεως ἀνταποδώσω, ὅταν σφαλῇ ὁ πούς αὐτῶν ὅτι ἐγγὺς ἡμέρα ἀπωλείας αὐτοῖς, καὶ πάρεστιν ἔτοιμα ὑμῖν.*
 36 *Ὅτι κρινεῖ κύριος τὸν λαὸν αὐτοῦ, καὶ ἐπὶ τοῖς δούλοις αὐτοῦ παρακληθήσεται· εἶδε γὰρ παραλελυμένους αὐτούς καὶ ἐλλειοπύτους ἐν ἐπαγωγῇ καὶ παρεμμένους.*
 37 *Καὶ εἶπε κύριος· Ποῦ εἰσὶν οἱ θεοὶ αὐτῶν, ἐφ' οἷς ἐπεποιθισαν ἐπ' αὐτοῖς,*
 38 *ὧν τὸ στέαρ τῶν θυσιῶν αὐτῶν ἠσθίετε, καὶ ἐπίνετε τὸν οἶνον τῶν σπονδῶν αὐτῶν; Ἀναστήτωσαν καὶ βοηθήσωσαν ὑμῖν, καὶ γενηθήτωσαν ὑμῖν σκεπασταί.*
 39 *Ἰδετε, ἴδετε ὅτι ἐγὼ εἰμι, καὶ οὐκ ἔστι θεὸς πλην ἐμοῦ· ἐγὼ ἀποκτενῶ, καὶ ζῆν ποιήσω, πατάξω, καὶ γὰρ ἰάσομαι, καὶ οὐκ ἔστιν ὃς ἐξελεῖται ἐκ τῶν χειρῶν μου.*
 40 *Ὅτι ἀρῶ εἰς τὸν οὐρανὸν τὴν χειρὰ μου ἠ καὶ ὁμοῦμαι τὴν δεξιάν μου¹, καὶ ἐρῶ· Ζῶ ἐγὼ εἰς τὸν αἰῶνα,*
 41 *ὅτι παροξενῶ ὡς ἀστραπὴν τὴν μάχαιράν μου, καὶ ἀνθ' ἐξέται κρίματος ἡ χεὶρ μου, καὶ ἀποδώσω δίκην τοῖς ἐχθροῖς, καὶ τοῖς μισοῦσί με ἀνταποδώσω.*
 42 *Μεθύσω τὰ βέλη μου ἀφ' αἵματος, καὶ ἡ μάχαιρά μου γάγεται κραεῖα, ἀφ' αἵματος τραυματιῶν καὶ αἰχμαλωσίας, ἀπὸ κεφαλῆς ἀρχόντων ἐχθρῶν.*
 43 ¹ *Εὐφρανθήτε, οὐρανοί, αἴμα αὐτῶν, καὶ προσκυνήσατωσαν αὐτῷ πάντες ἄγγελοι θεοῦ.¹ Εὐφρανθήτε, ἔθνη, μετὰ τοῦ λαοῦ αὐτοῦ, ἠ καὶ ἐνισχυσάτωσαν αὐτῷ πάντες υἱοὶ θεοῦ¹, ὅτι τὸ αἶμα τῶν υἱῶν αὐτοῦ ἐκδικᾶται,*

34 הֲלֹא הוּא פִּמְס עַמִּי הַתּוֹם בְּאִזְרֹתַי : לֵב לִי נָקַם וְשָׁלַם לַעֲת הַמוֹט רַגְלָם כִּי קָרוֹב יוֹם אִיְדָם וְחָשׂ עֲתֹדֶת לָמוֹ : כִּי-יִדְּיוּ יְהוָה עִמּוֹ 36 וְעַל-עַבְדָּיו יִתְנַחֵם כִּי יִרְאֶה כִּי-אֶלְצַלֵּת יָד וְאֶשֶׁסׁ עֲצוֹר וְעֻזֹב : 37 וְאָמַר אֵי אֵלֹהֵימוֹ צִיר הַסִּיר כּוֹ : 38 אֲשֶׁר תֵּלֵב זְבַחֵימוֹ וְאֵלֹלוּ יִשְׁתַּחֲוּ יוֹן נְסוּכָם יִקְוֵמוֹ וַיִּעְזְרָם יְהִי עֲלֵיכֶם סִתְּרָה : 39 רָאִי עֲתָה כִּי אֲנִי אֲנִי הוּא וְאֵין אֱלֹהִים עִמָּדִי אֲנִי אֲמִית וְאֵתֵּה מְהַדְּתִי וְאֲנִי אֲרַפֵּא וְאֵין מִיָּדִי מִצִּיל : מ כִּי-אֲשָׁא אֶל-שָׁמַיִם וְדִי וְאָמַרְתִּי הִי אֲנֹכִי לְעַלְמִם : 41 אִם-שָׁנֹתִי בְּרַק הַרְבִּי וְתֵאֵהוּ בְּמִשְׁפַּט יָדִי אָשִׁיב נָקַם לְצָרָי וְלִמְשַׁנְאֵי אֲשָׁרָם : 42 אֲשַׁפֵּיר הַצִּי מִדָּם וְהַרְבִּי תֵאֵכַל בְּשָׂר מִדָּם הַקָּל וְשִׁבְהָה מִרְאֵשׁ פְּרָעוֹת אוֹיֵב : 43 הַרְבִּינוּ גִּזְוִם עִמּוֹ כִּי דַסְעַבְדָּיו יִקּוּם

v. 41. קסז ב' ק

34. F† (p. ταῦτα) πάντα. 35. AEF† (a. ὅταν) ἐν καιρῷ. AEF: (1. αὐτοῖς) αὐτῶν. 36. EF: αὐτ. παραλ. 38. A: ἐσθίετε. 40. EF: ὁ. τῇ δεξιᾷ. 41. A: μου, καὶ ἐκδικήσει, καὶ ἀνταποδώσω. 43. A: (1. ἄγγελοι) υἱοὶ et vice versâ. A: ἐνισχ. αὐτούς π. AEF: (1. ἐκδικᾶται) ἐκδικεῖται.

35. A moi est la vengeance, et c'est moi qui ferai la rétribution en son temps. Septante : « je payerai au jour de la vengeance ».
 40. Ma main. Les Septante ajoutent : « et je ju-

rerei (avec) ma droite ».
 43. Septante : « Réjouissez-vous, cieus, avec lui, et que tous les anges de Dieu se prosternent devant lui. Réjouissez-vous, nations, avec son peuple, et

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — 2^e Cantique de Moïse (XXXII).

<p>34 Nonne hæc cõdita sunt apud me, et signata in thesauris meis?</p> <p>35 Mea est ultio, et ego retribuam in tẽmpore, ut labatur pes eorum : juxta est dies perditionis, et adesse festinant tẽmpora.</p> <p>36 Judicabit Dominus populum suum, et in servis suis miserabitur : vidẽbit quod infirmata sit manus, et clausi quoque defecerunt, residuque [consumpti sunt.</p> <p>37 Et dicet : Ubi sunt dii eorum, in quibus habebant fiduciam?</p> <p>38 de quorum victimis comedebant adipem, et bibebant vinum libaminum : surgant, et opitulentur vobis, et in necessitate vos protegant.</p> <p>39 Videte quod ego sim solus, et non sit alius Deus præter me : ego occidam, et ego vivere faciam : percutiam, et ego sanabo, et non est qui de manu mea possit [crüere.</p> <p>40 Levabo ad cælum manum meam, et dicam : Vivo ego in ætẽrnum.</p> <p>41 Si acüero ut fulgur gladium meum, et arripierit judicium manus mea : reddam ultionem hostibus meis, et his qui oderunt me retribuam.</p> <p>42 Inebriabo sagittas meas sanguine, et gladius meus devorabit carnes, de cruore occisorum, et de captivitate, nudati inimicorum capitis.</p> <p>43 Laudate gentes populum ejus, quia sanguinem servorum suorum ul- [ciscetur :</p>	<p>Deus bonus erga fideles, erga infideles vlxid. Deut. 29, 28. Rom. 12, 19. Heb. 10, 30. Ps. 93, 1. Ecccl. 28, 1. Ps. 134, 14. Ex. 20, 6. Ps. 89, 13. 2 Mac. 7, 6. 3 Reg. 14, 10. 4 Reg. 14, 26. Deut. 32, 18. Jer. 2, 28. 3 Reg. 18, 27. Lev. 3, 17. Jud. 10, 14. Deut. 4, 35. Is. 45, 5. 1 Reg. 2, 6. Sap. 16, 13. Job, 5, 18. Os. 6, 1. Sap. 16, 15. Is. 43, 13. Deut. 12, 7. Ap. 10, 5-6. Ps. 7, 13. Is. 21, 15. Deut. 7, 10 ; 33, 23. Rom. 15, 10. Ap. 19, 2.</p>	<p>34 Tout cela n'est-il pas renfermé en moi et scellé dans mes trésors?</p> <p>35 A moi est la vengeance, et c'est moi qui [ferai la rétribution en son temps, afin que leur pied chancelle : le jour de leur perte est près, et les temps se hâtent d'arriver.</p> <p>36 Le Seigneur jugera son peuple, et il aura pitié de ses serviteurs : il verra que leur main est affaiblie, que ceux mêmes qui étaient renfermés ont [défailli, et que ceux qui étaient [restés ont été consumés;</p> <p>37 et il dira : Où sont leurs dieux, en qui ils avaient confiance?</p> <p>38 Ils mangeaient les graisses de leurs victi- [mes et buvaient le vin de leurs libations : qu'ils se lèvent, qu'ils vous secourent, et que dans votre détresse ils vous proté- [gent!</p> <p>39 Voyez que moi je suis seul, et qu'il n'y a point d'autre Dieu que moi : moi je tue, et moi je fais vivre; moi je frappe, et moi je guéris, et il n'y a personne qui puisse rien arra- [cher de ma main.</p> <p>40 Je lèverai ma main au ciel, et je dirai : Je vis, moi, éternellement.</p> <p>41 Si j'aigüise mon glaive comme la foudre, et que ma main saisisse un jugement, j'exercerai ma vengeance sur mes enne- [mis, et à ceux qui me haïssent je ferai la rétri- [bution.</p> <p>42 J'enivrerai mes flèches de sang, et mon glaive dévorera des chairs, à cause du sang de ceux qui ont été tués, [et à cause de la captivité des ennemis à la tête nue.</p> <p>43 Nations, louez son peuple ! parce qu'il vengera le sang de ses servi- [teurs,</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

34. *Et scellé.* L'usage des sceaux était très commun dans tout l'Orient. On en a retrouvé par centaines en Chaldée, en Assyrie, en Égypte, en Perse. On s'en servait aussi en Palestine, et on en a retrouvé quelques-uns ayant servi à d'anciens Israélites.

36. *Qui étaient renfermés :* dans leurs forteresses, selon les uns; ou bien, selon d'autres, dans leurs maisons : c'est-à-dire ceux qui n'avaient pas pris part à la guerre. — *Ceux qui étaient restés,* c'est-à-dire ceux qui avaient pris d'abord la fuite, et qui étaient revenus et s'étaient rendus à l'ennemi. On donne encore à cette expression plusieurs autres sens, mais celui-ci paraît plus conforme à la Vulgate.

39. *Voyez que moi je suis seul,* etc. Dans la Vulgate, les verbes sont au futur, comme ils y sont dans le texte original; mais en vertu d'un hébraïsme, ils expriment le présent, où plutôt un temps indéterminé.

40. *Je vis,* etc. Formule de serment qui n'est

propre qu'à Dieu seul. Dieu jure par lui-même, parce que, comme le remarque saint Paul (*IIèbreux*, vi, 13), il n'y a aucun être plus grand que lui par lequel il puisse jurer.

41. *Si j'aigüise mon glaive comme la foudre :* c'est-à-dire si je le rends pénétrant comme la foudre, si je lui donne le brillant, l'éclat éblouissant de l'éclair.

42. *J'enivrerai mes flèches de sang, et mon glaive dévorera des chairs.* Ce verset est aussi obscur dans le texte hébreu que dans la Vulgate; l'explication qu'en donne Ménochius paraît la plus simple et la plus naturelle : Je punirai les nations, parce qu'elles ont versé le sang des Israélites, parce qu'elles les ont enmenés en captivité et parce qu'elles ont rasé la tête à ces mêmes Israélites, leurs ennemis, comme on la rase aux esclaves. Dans ces temps anciens, en effet, c'était la coutume de raser la tête aux captifs en signe d'esclavage.

Deserti ultima (XXXI-XXXIV). — 2º Canticum Moysis (XXXII).

καὶ ἔκδικήσῃ καὶ ἀνταποδώσει δίκην τοῖς ἐχθροῖς, καὶ τοῖς μισοῦσιν ἀνταποδώσει, καὶ ἐκκαθαριεῖ κύριος τὴν γῆν τοῦ λαοῦ αὐτοῦ.

44 Καὶ ἔγραψε Μωϋσῆς τὴν ᾠδὴν ταύτην ἐν τῇ ἡμέρᾳ ἐκείνῃ, καὶ ἐδίδαξεν αὐτὴν τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ. Καὶ εἰσηλάθε Μωϋσῆς καὶ ἐλάλησε πάντας τοὺς λόγους τοῦ νόμου τούτου εἰς τὰ ὄτια τοῦ λαοῦ, αὐτὸς καὶ Ἰησοῦς ὁ τοῦ Ναυή. 45 Καὶ ἐξετέλεσε Μωϋσῆς λαλῶν παντὶ Ἰσραὴλ, 46 καὶ εἶπε πρὸς αὐτούς· Προσέχετε τῇ καρδίᾳ ἐπὶ πάντας τοὺς λόγους τούτους, οὐδὲ ἐγὼ διαμαρτύρομαι ὑμῖν σήμερον, ἀ ἐτελεύτησε τοῖς υἱοῖς ὑμῶν, φυλάσσειν καὶ ποιεῖν πάντας τοὺς λόγους τοῦ νόμου τούτου. 47 Ὅτι οὐχὶ λόγος κενὸς οὗτος ὑμῖν· ὅτι αὕτη ἡ ζωὴ ὑμῶν, καὶ ἔνεκεν τοῦ λόγου τούτου μακροημερεύσετε ἐπὶ τῆς γῆς, εἰς ἣν ὑμεῖς διαβαίνατε τὸν Ἰορδάνην ἐκεῖ κληρονομησάμενοι.

48 Καὶ ἐλάλησε κύριος πρὸς Μωϋσῆν ἐν τῇ ἡμέρᾳ ταύτῃ, λέγων· 49 Ἀνάβηθι εἰς τὸ ὄρος τὸ Ἀβαίμ τοῦτο, ὄρος Ναβαὺ ὃ ἐστὶν ἐν γῆ Μωᾶβ κατὰ πρόσωπον Ἰεριχώ, καὶ ἴδε τὴν γῆν Χαναάν, ἣν ἐγὼ δίδωμι τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ, 50 καὶ τελεύτα ἐν τῷ ὄρει, εἰς ὃ ἀναβαίνεις ἐκεῖ, καὶ προστέθειται πρὸς τὸν λαόν σου, ὃν τρόπον ἀπέθανεν Αὐρων ὁ ἀδελφός σου ἐν Ὄρῳ τῷ ὄρει καὶ προσετέθειται πρὸς τὸν λαόν σου, 51 ὅτι ἠπειθήσατε τῷ ὄχηματί μου ἐν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ ἐπὶ τοῦ ὕδατος ἀντιλογίας Κάδης ἐν τῇ ἐρημῷ Σίν, διότι οὐχ ἠγγιάσατέ με ἐν τοῖς υἱοῖς Ἰσραὴλ. 52 Ἀπέναντι ὄψει τὴν γῆν, καὶ ἐκεῖ οὐκ εἰσελεύσῃ.

XXXIII. Καὶ αὕτη ἡ εὐλογία, ἣν ἠβλόγησε Μωϋσῆς ἄνθρωπος τοῦ θεοῦ τοὺς υἱοὺς Ἰσραὴλ πρὸ τῆς τελευτῆς αὐτοῦ, 2 καὶ εἶπε·

43. AEF† (p. ἐχθ.) αὐτοῦ. EF† (p. μισ.) αὐτόν.
44. AF: ἐν ἐκ. τῇ ἡμ. AF: (1. εἰς.) προσῆλθε.
45. AEF: (1. ἐξεί.) συνετέλεσε. A† (p. λαλῶν) πάντας τοὺς λόγους τούτους. 46. A† (p. καρδίᾳ) ὑμῶν. 47. A† (in f.) αὐτήν. 49. A† (in f.) εἰς κατάσχεσιν. 51. AEF: (1. ὅτι) διότι. 52. A† (in.) Ὅτι. A: (1. ὄψει) ὄψη. — 1. A* τῆς.

וְנָקַם וְשִׁיב לְצָרָיו
וְכַפֵּר אֶת־מַתּוֹ עִמּוֹ;

פ

וַיִּכַּח מֹשֶׁה וַיְדַבֵּר אֶת־כָּל־דִּבְרֵי הַשִּׁירָה־הַזֹּאת בְּאָזְנוֹ הָעָם הוּא הוּא וְהוֹשֵׁעַ בְּוַיְנִין: וַיְכַל מֹשֶׁה לְדַבֵּר אֶת־כָּל־הַדִּבְרִים הָאֵלֶּה אֶל־כָּל־יִשְׂרָאֵל: וַיֹּאמֶר אֲלֵהֶם שִׁימוּ לְבַבְכֶם לְכָל־הַדִּבְרִים אֲשֶׁר אִנְכִי מַעֲדֵי בְכֶם הַיּוֹם אֲשֶׁר תִּצְוֶם אֶת־בְּנֵיכֶם לְשֹׁמֵר לַעֲשׂוֹת אֶת־כָּל־דִּבְרֵי הַתּוֹרָה הַזֹּאת: כִּי לֹא־דַבֵּר רַק הוּא מִכֶּם כִּי־הוּא חַיִּיכֶם וּבְדַבַּר הַזֶּה תִּתְּאוּרִיכוּ יָמִים עַל־הַתְּאֻדְמָה אֲשֶׁר אִתְּם לְעַבְרִים אֶת־הַיְרֵדָן שָׁמָּה לְרִשְׁתָּהּ: פ

48 וַיְדַבֵּר יְהוָה אֶל־מֹשֶׁה בְּעֵצָם הַיּוֹם הַזֶּה לֵאמֹר: עֲלֵה אֶל־הַר הַעֲבָלִים הַזֶּה תִּרְבֹּכוּ אֲשֶׁר בְּאֶרֶץ מוֹאָב אֲשֶׁר עַל־פְּנֵי יְרֵחוֹ וַיֵּרֶא אֶת־אֶרֶץ כְּנָעַן אֲשֶׁר אֲנִי נֹתֵן לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל כְּאֲהָרָה: וּמַת בְּהָר אֲשֶׁר עַל־הַשָּׁמָּה וְהֶאֱסַף אֶל־עַמִּיּוֹ בְּאֶשְׁר־מַת אֲהָרָן אֲחִיּוֹ בְּהָר הַהוּא וַיֶּאֱסַף אֶל־עַמִּיו: עַל־אֲשֶׁר מַעַלְתֶּם כִּי בַתּוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל בְּמִי־מְרִיבַת קָדַשׁ מִדְבַּר־צָן עַל־אֲשֶׁר לֹא־קִבַּלְתֶּם אוֹתִי בַתּוֹךְ בְּנֵי יִשְׂרָאֵל: כִּי מִפְּנֵי תִרְאָה אֶת־הָאֶרֶץ וְשָׁמָּה לֹא תָבוֹא אֶל־הָאֶרֶץ אֲשֶׁר־אֲנִי נֹתֵן לְבְנֵי יִשְׂרָאֵל:

פ פ פ נד 54

XXXIII. וְזֹאת הַבְּרָכָה אֲשֶׁר בֵּרַךְ מֹשֶׁה אִישׁ הָאֵלֶּהִים אֶת־בְּנֵי יִשְׂרָאֵל לְפָנָי מוֹתוֹ: וַיֹּאמֶר 2

que tous les fils de Dieu se fortifient en lui, parce que le sang de ses fils a été vengé. Et il se vengera et il fera justice de ses ennemis, et il punira ceux qui le haïssent et il purifiera la terre de son peuple. 44. Les Septante ajoutent au commencement :

« et Moïse écrit ce cantique en ce jour, et l'apprit aux enfants d'Israël. 45. Tous ses discours manquent dans les Septante. 52. Que je donnerai moi-même aux enfants d'Israël manquent dans les Septante. »

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — 2^e Cantique de Moïse (XXXII).

et vindictam retribuet in hostes eorum,
et propitius erit terræ pópuli sui.

Joel, 3, 19-21.
Ps. 9, 13.
2 Mac. 7, 6.

⁴⁴ Venit ergo Móyses, et locútus est ómnia verba cántici hujus in áuribus pópuli, ipse et Jósue filius Nun. ⁴⁵ Complevitque omnes sermones istos, loquens ad univérsum Israel. ⁴⁶ Et dixit ad eos: Pónite corda vestra in ómnia verba, quæ ego testificor vobis hódie: ut mandétis ea filiis vestris custodire et fácere, et implére univérsa quæ scripta sunt legis hujus: ⁴⁷ quia non incássum præcépta sunt vobis, sed ut singuli in eis viverent: quæ faciéntes longo perseverétis tèm-pore in terra, ad quam, Jordáne transmisso, ingredimini possidéndam.

Conclusio cantiel.

Num. 13, 17.

Deut. 31, 30.

Deut. 6, 7;
11, 19.
Gen. 15, 19.

Deut. 30,
19-20.
Lev. 15, 5.
Ex. 20, 12.

⁴⁸ Locútusque est Dóminus ad Móysen in eadém die, dicens: ⁴⁹ Ascénde in montem istum Abarim, id est, insítuum, in montem Nebo, qui est in terra Moab contra Jéricho: et vide terram Chánaan, quam ego tradam filiis Israel obtinéndam, ⁵⁰ et mórere in monte. Quem conscéndens jungéris pópulis tuis, sicut mórtuus est Aaron frater tuus in monte Hor, et appósitus pópulis suis: ⁵¹ quia prævaricati estis contra me, in médio filiórum Israel, ad Aquas contradiciónis in Cades desérti Sin: et non sanctificástis me inter filios Israel. ⁵² Ecóntra vidébis terram, et non ingrediéris in eam, quam ego dabo filiis Israel.

Dominus Moysen monét de morte.

Num. 27,
12-13; 33, 45.

Num. 20,
24-26.

Num. 27, 14;
20, 12-13.

Deut. 34, 4;
3, 25.

XXXIII. ¹ Hæc est benedictio, qua benedixit Móyses, homo Dei, filiis Israel ante mortem suam. ² Et ait:

3^a Benedictio Moysis.

Deut. 34, 5.

Gen. 49, 1-25.

qu'il exercera sa vengeance sur leurs enne-
[mis,
et qu'il sera propice à la terre de son peu-
ple! »

⁴⁴ Moïse vint donc, et il récita toutes les paroles de ce cantique aux oreilles du peuple, lui et Josué, fils de Nun. ⁴⁵ Et il acheva tous ses discours, parlant à tout Israël, ⁴⁶ et il leur dit: « Appliquez vos cœurs à toutes les paroles que moi je vous certifie aujourd'hui, afin que vous enjoigniez à vos fils de les garder et de les pratiquer, et d'accomplir toutes les choses qui sont écrites dans cette loi: ⁴⁷ parce que ce n'est pas en vain qu'elles vous ont été prescrites, mais afin que chacun de vous vive par elles, et que, les pratiquant, vous demeuriez longtemps dans la terre dans laquelle, le Jourdain passé, vous allez entrer pour la posséder ».

⁴⁸ Or le Seigneur parla à Moïse, le même jour, disant: ⁴⁹ « Monte sur cette montagne d'Abarim (c'est-à-dire des passages), sur la montagne de Nébo qui est dans la terre de Moab, contre Jéricho: et vois la terre de Chanaan, que je livrerai moi-même aux enfants d'Israël pour l'occuper, et meurs sur la montagne. ⁵⁰ Et, l'ayant montée, tu seras réuni à tes peuples, comme est mort Aaron, ton frère, sur la montagne de Hor, et il a été réuni à ses peuples: ⁵¹ parce que vous avez prévariqué contre moi aux Eaux de contradiction, à Cadès du désert de Sin, et que vous ne m'avez pas sanctifié parmi les enfants d'Israël. ⁵² Vis-à-vis, tu verras la terre (et tu n'y entreras pas), que je donnerai moi-même aux enfants d'Israël ».

XXXIII. ¹ Voici la bénédiction dont Moïse, homme de Dieu, bénit les enfants d'Israël avant sa mort. ² Il dit donc:

49. Cette montagne d'Abarim. Abarim, mot pluriel en hébreu, est une chaîne de montagnes du pays de Moab. La Vulgate elle-même dit ailleurs les montagnes d'Abarim, Nombres, xxxiii, 47, 48. — La montagne de Nebo, aujourd'hui Nebbeh, à six heures de la mer Morte. Si l'on vient de l'ouest, de l'ouadi Mousa, le Nébo apparaît comme une très haute montagne. Du sommet, par un temps clair, on y jouit de la vue que décrit le ch. xxxiv. — Contre Jéricho: voir la note sur Josué, vi, 1.

50. Tu seras réuni à tes peuples: sur cette expression, voir la note de la Genèse, xv, 45. — Comme est mort Aaron ton frère. Dieu fait mourir Aaron et Moïse loin des regards du peuple, sans doute pour que les Hébreux ne soient pas tentés de rendre à ces deux grands hommes des honneurs superstitieux,

semblables à ceux qu'on rendait à Osiris dans la vallée du Nil.

51. Eaux de contradiction: voir plus haut la note sur Nombres, xx, 13. — A Cadès: voir la note sur Nombres, xx, 1.

3^a Bénédiction des tribus, XXXIII.

XXXIII. 1. Voici la bénédiction... On s'accorde assez généralement à regarder ce chapitre et le suivant, comme appartenant au livre de Josué. Autrefois, les livres saints étaient ordinairement sans titres et sans sommaires; ils se suivaient sans aucune division par sections. Cependant les bénédictions contenues dans ce xxxiii^e chapitre sont incontestablement l'œuvre de Moïse.

Κύριος ἐκ Σινᾶ ἤκει,
 καὶ ἐπέφηνεν ἐν Σηεῖρ ἡμῶν,
 καὶ κατέσπευσεν ἐξ ὄρους Φωράν,
 σὺν μυριάσι * Κάδης,
 ἐκ δεξιῶν αὐτοῦ ἄγγελος μετ' αὐτοῦ.
 3 Καὶ ἐφείσατο τοῦ λαοῦ αὐτοῦ,
 καὶ πάντες οἱ ἡγιασμένοι ὑπὸ τὰς χεῖράς
 σου,
 καὶ οὗτοι ὑπὸ σέ εἰσι.
 Καὶ ἐδέξατο ἀπὸ τῶν λόγων αὐτοῦ
 4 νόμιον, ὃν ἐνετείλατο ἡμῖν Μωϋσῆς,
 κληρονομίαν συναγωγᾶς Ἰακώβ.
 5 Καὶ ἔσται ἐν τῷ ἡγαπημένῳ ἄρχων,
 συναχθέντων ἀρχόντων λαῶν
 ἄμια φυλαῖς Ἰσραήλ.
 6 Ζήτω Ρουβὴν καὶ μὴ ἀποθανέτω,
 καὶ ἔστω πολὺς ἐν ἀριθμῷ.
 7 Καὶ αὕτη Ἰούδα·
 Εἰςάκουσον, κύριε, φωνῆς Ἰούδα,
 καὶ εἰς τὸν λαὸν αὐτοῦ ἔλθοις ἄν
 αἱ χεῖρες αὐτοῦ διακρινοῦσιν αὐτῷ,
 καὶ βοηθὸς ἐκ τῶν ἐχθρῶν ἔσῃ.
 8 Καὶ τῷ Λευὶ εἶπε·
 * Ὅτε Λευὶ δῆλους αὐτοῦ, καὶ ἀλήθειαν
 αὐτοῦ τῷ ἀνδρὶ τῷ ὀσίῳ,
 ὃν ἐπείρασεν αὐτὸν ἐν πείρᾳ,
 ἐλοιθύρησαν αὐτὸν ἐφ' ὕδατος ἀντιλογίας.
 9 Ὁ λέγων τῷ πατρὶ καὶ τῇ μητρὶ· Οὐχ
 εἰσάκουσά σε,
 καὶ τοὺς ἀδελφοὺς αὐτοῦ οὐκ ἐπέγνω,
 καὶ τοὺς υἱοὺς αὐτοῦ ἀπέγνω,
 ἐφύλαξε τὰ λόγια σου
 καὶ τὴν διαθήκην σου διετήρησε.
 10 Δηλώσουσι τὰ δικαιώματά σου τῷ Ἰακώβ,

יְהוָה מִסִּינַי בָּא
 וְנָרְחַ מִשֵּׁעִיר לָמוֹ
 הוֹפִיעַ מִתֵּר פֶּאֶרֶן
 וְאֶתָּה מִרְבֶּכֶת קָדֶשׁ
 מִימֵינוּ אֵשׁ דָּת לָמוֹ :
 3 אֶת הַכֹּבֵּשׂוֹת
 כָּל־קִדְשָׁיו בְּיָדְךָ
 וְהֵם תָּפֹס לְרַגְלֶךָ
 וְשָׂא מִדְּבַר־תּוֹרָה :
 4 תּוֹרָה צְוֵה־לָנוּ מִשָּׁה
 מִזְרָשָׁה קַהֲלֵת יַעֲקֹב :
 ה וְיִהְיֶה בִישְׁרֹן מֶלֶךְ
 בְּהַתְּאֵסֶף רָאשֵׁי לָעָם
 יַחַד שְׂבֻטֵי יִשְׂרָאֵל :
 6 וְיִהְיֶה רְאוּבֵן וְאֶלְיָזָבֵת
 וְיִהְיֶה מִתְּנוּ מִסְפָּר :
 7 וְנָזַת לְיִהוּדָה וַיֹּאמֶר
 שָׁמַע יְהוָה קוֹל יְהוּדָה
 וְאֶל־עַמּוֹ תִבְיָאֵפוּ
 יָדָיו רַב לָנוּ
 8 וְעַזְר מִצָּרָיו תִּתֵּינָה :
 וּלְלֵוִי אָמַר
 תִּמְיָד וְאַחֲרָיָד לְאִישׁ חֲסִידְךָ
 אֲשֶׁר נִסִּיתוֹ בְּמִסָּה
 תְּרִיבָהוּ עַל־יָמָיו מְרִיבָה :
 9 הָאָמַר לְאָבִיו וּלְאִמּוֹ לֹא רְאִיתִיו
 וְאֶת־אֶחָיו לֹא תָפִיר
 וְאֶת־בָּנָיו לֹא יָדַע
 כִּי שָׁמְרוּ אִמְרֹתֶיךָ
 וּבְרִיתְךָ יִבְצְרוּ :
 י יִזְרֶה מִשְׁפָּטֶיךָ לְיַעֲקֹב

3. F: (1. pr. ὑπό) ἐπὶ. 4. EF: (1. -αῖς) συναγωγῆς.
 5. A* ἀρχων. 6. AEF+ (a. ἔστω) Συμμεών. 7. A:
 (1. ἔλθοις ἄν) εἰσελθοῖς ἄν. (EF: εἰσελθοῖσάσ). AEF+
 (a. ἔσῃ) αὐτοῦ. 9. A+ (p. πατρὶ et μητρὶ) αὐτοῦ.
 A: ἀδ. αὐ. οὐκ ἐπέγνω. A* κ. τ. υ. α. ἀπέγνω.

v. 5. קמץ בוד"ק.
 v. 7. ר' בקמץ.
 v. 9. בניו ק'.

XXXIII. 2. En sa main droite était une loi de feu. Septante : « à sa droite les anges (se tenaient) avec lui ».

8. Votre perfection et votre doctrine sont à l'homme votre saint. Septante : « Donnez à Levi sa manifestation et à l'homme consacré sa vérité ».

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — 3^e Bénédiction des tribus (XXXIII).

Dominus de Sinai venit,
 et de Séir ortus est nobis :
 apparuit de monte Pharan,
 et cum eo sanctorum millia.
 In dextera ejus ignea lex.

³ Diléxit pópulos,
 omnes sancti in manu illius sunt :
 et qui appropinquans pedibus ejus,
 accipiet de doctrina illius.

⁴ Legem præcépít nobis Móyses,
 hereditatem multitudinis Jacob.

⁵ Erit apud rectissimum rex,
 congregáti principibus pópuli
 cum tribubus Israël.

⁶ Vivat Ruben, et non moriátur,
 et sit parvus in número.

⁷ Hæc est Judæ benedictio :
 Audi, Dómine, vocem Judæ,
 et ad pópulum suum intróduc eum :
 manus ejus pugnábunt pro eo,
 et adjutor illius contra adversários ejus
 [erit.

⁸ Levi quoque ait :
 Perfécit tua, et doctrina tua viro sancto
 [tuo,
 quem probásti in tentatione,
 et judicásti ad Aquas contradictonis.

⁹ Qui dixit patri suo, et matri suæ : Nés-
 [cio vos :
 et frátribus suis : Ignóro vos :
 et nesciérunt filios suos.
 Illi custodiérunt eloquium tuum,
 et pactum tuum servavérunt,

¹⁰ judicia tua, o Jacob,

Israelis benedictio.

Hab. 3, 3.
 Ps. 67, 18.
 Prov. 8, 31.
 Sap. 3, 1 ; 5, 4.
 Luc. 10, 39.

Jos. 1, 7.
 Ps. 107, 7.
 Jos. 1, 17.
 Is. 44, 2.

Ruben.

Gen. 49, 3-4.
 Juda.

Gen. 49, 8-12.
 Hebr. 7, 14.

Levi.

Gen. 49, 5-7.
 Ex. 25, 30.
 Pa. 103, 16.
 Sap. 18, 21.
 Ex. 17, 1-7.
 Num. 20, 2-13.
 Ps. 77, 18.
 Mat. 10, 37.
 Luc. 14, 26.
 Ex. 32, 27, 29.

Lev. 10, 11.
 Mal. 2, 7.

• Le Seigneur est venu du Sinai,
 et il s'est levé pour nous de Séir ;
 il a apparu de la montagne de Pharan,
 et avec lui des milliers de saints :
 en sa main droite était une loi de feu.

³ Il a aimé des peuples ;
 tous les saints sont dans sa main,
 et ceux qui s'approchent de ses pieds
 recevront de sa doctrine.

⁴ Moïse nous a prescrit une loi,
 héritage de la multitude de Jacob :
⁵ il sera roi chez le peuple très juste,
 les princes du peuple étant assemblés
 avec les tribus d'Israël.

⁶ Que Ruben vive, et qu'il ne meure pas,
 mais qu'il soit en petit nombre •.

⁷ Voici la bénédiction de Juda :
 • Écoutez, Seigneur, la voix de Juda,
 et introduisez-le auprès de son peuple !
 Ses mains combattront pour lui,
 et il sera son aide contre ses adversaires •.

⁸ A Lévi aussi il dit :
 « Seigneur, votre perfection et votre doc-
 [trine sont à l'homme, votre saint,
 que vous avez éprouvé par une tentation,
 et jugé aux Eaux de contradiction ;
⁹ qui a dit à son père et à sa mère : Je ne
 [vous connais pas ;
 et à ses frères : Je ne sais qui vous êtes ;
 et ils n'ont pas connu leurs enfants.
 Ceux-là ont gardé votre parole,
 et ont observé votre alliance,
¹⁰ vos ordonnances, ô Jacob !

2. Du Sinai..., de Séir..., de Pharan. Le mont Séir était en Idumée, et celui de Pharan dans une région du pays des Ismaélites, à laquelle il donnait son nom. Pour expliquer la difficulté que semble offrir ce passage, il suffit de remarquer que Moïse nomme les trois montagnes du Sinai, de Séir et de Pharan, non point par rapport à leur situation, car Pharan est plus près du Sinai que Séir, quand on vient d'Égypte ; mais relativement à la route que les Israélites firent avant d'entrer sur les confins du pays de Chanaan. Remarquons encore que Moïse a pu réunir ces trois lieux, parce qu'ils furent illustrés tous les trois par les merveilles que Dieu y opéra.

3. Des peuples. Le mot peuples doit s'entendre ici, comme on l'entend en bien d'autres passages, d'une collection, d'une réunion nombreuse d'individus. Nous dirons donc, avec les meilleurs interprètes, que Moïse veut exprimer ici les douze tribus, les Israélites. — Dans sa main, c'est-à-dire sous sa garde, sous sa protection toute particulière. — Ceux qui s'approchent de ses pieds, ses disciples, qui viennent recevoir ses instructions. Anciennement, comme aujourd'hui encore dans plusieurs pays de l'Orient, les écoliers étaient assis aux pieds de leurs maîtres. Cf. Actes, xxii, 3. Cependant cette locution pourrait

signifier : ceux qui sont soumis, comme porte la version grecque.

5. Il sera roi. L'hébreu porte : et il fut roi ; ce que la plupart des interprètes juifs et chrétiens entendent de Moïse, qui, sans porter le nom de roi, en eut toute l'autorité et toutes les prérogatives. D'ailleurs le terme traduit dans la Vulgate par roi, signifie aussi gouverneur, chef, qui commande. Voir la note sur Genèse, xxxvi, 31. Plusieurs traduisent : elle (la loi) sera roi, tiendra lieu de roi ; mais le texte original s'oppose à cette interprétation. — Chez le peuple très juste : voir plus haut la note sur Deutéronome, xxxii, 13.

6. Que Ruben vive. Après avoir béni d'une manière générale les Israélites, Moïse, à l'image de Jacob, Genèse, xlix, prononce une bénédiction particulière sur chaque tribu. Notons toutefois qu'il passe sous silence la tribu de Siméon, sans doute parce que celle-ci, selon la prophétie de Jacob (Genèse, xlix, 5-7), était en partie dispersée en Israël. — Bénédiction de Ruben, §. 6 ; cf. Genèse, xlix, 3-4, et les notes.

7. Voici : Bénédiction de Juda, §. 7. Cf. Genèse, xlix, 8-12.

8. A Lévi : Bénédiction de Lévi, §. 8-11. Cf. Genèse,

καὶ τὸν νόμον σου τῷ Ἰσραήλ·
 ἐπιθήσουσι θυμιάματα ἐν ὄργῃ σου
 διαπαντός ἐπὶ τὸ θυσιαστήριόν σου.
 41 *Εὐλόγησον, κύριε, τὴν ἰσχὺν αὐτοῦ,
 καὶ τὰ ἔργα τῶν χειρῶν αὐτοῦ δεξιᾶ,
 κατάξον ὄσφρην ἐχθρῶν ἐπαρεστηκότων
 αὐτῷ,
 καὶ οἱ μισοῦντες αὐτὸν μὴ ἀναστήτωσαν.*
 42 *Καὶ τῷ Βενιαμὴν εἶπεν·
 Ἥγαπημένος ὑπὸ κυρίου κατασκηνώσει
 πεποιθώς,
 καὶ ὁ Θεὸς σκιάζει ἐπ' αὐτῷ πάσας τὰς
 ἡμέρας,
 καὶ ἀνὰ μέσον τῶν ὤμων αὐτοῦ κατέ-
 πανσε.*
 43 *Καὶ τῷ Ἰωσήφ εἶπεν·
 Ἄπ' εὐλογίας κυρίου ἡ γῆ αὐτοῦ,
 ἀπὸ ὠρῶν οὐρανοῦ καὶ δροῦσου
 καὶ ἀπὸ ἀβύσσων πηγῶν κάτωθεν,
 44 καὶ καθ' ὄραν γεννημάτων ἡλίου τροπῶν,
 καὶ ἀπὸ συνόδων μηνῶν,
 45 ἀπὸ κορυφῆς ὄρεων ἀρχῆς,
 καὶ ἀπὸ κορυφῆς βουνῶν ἀενάων,
 46 καὶ καθ' ὄραν γῆς πληρώσεως.
 Καὶ τὰ δεκτὰ τῷ σφθέντι ἐν τῇ βάτιω
 ἔλθοισαν ἐπὶ κεφαλὴν Ἰωσήφ
 καὶ ἐπὶ κορυφῆς δόξασθεις ἐπ' ἀδελφοῖς.
 47 Πρωτότοκος ταύρου τὸ κάλλος αὐτοῦ,
 κέρατα μονοκέρωτος τὰ κέρατα αὐτοῦ
 ἐν αὐτοῖς ἔθνη κερατιεῖ ἄμα,
 ἕως ἀπ' ἄκρου γῆς·
 αὐταὶ μυριάδες Ἐφραΐμ,
 καὶ αὐταὶ χιλιάδες Μανασσή.*

וְתוֹרַתְךָ לְיִשְׂרָאֵל
 וְשִׂמּוּ קְטֹרֶת בְּאַפֶּיךָ
 וְכָלִיל עַל-מִזְבְּחֶךָ·
 11 בְּרַחֵם יְהוָה יִשְׁלַח
 וּפְעַל יָדָיו תִּרְצֶה
 מִיַּחַץ מַתְנִים קָמְיוֹ
 וּמִשְׁנָאִיו מִן-יְקוּמָיו·
 12 לְבִנְיָמִן אָמַר
 יְדִיד יְהוָה יִשְׁפֹן לְבֶטֶח עָלָיו
 חֶפֶץ עָלָיו כְּלֵי-הַיּוֹם
 וּבֵין כְּתָפָיו שָׁקֵן·
 13 וְלְיוֹסֵף אָמַר
 מִבְּרַכַּת יְהוָה אֲרָצוֹ
 מִמַּגֵּד שְׁמַיִם מִשָּׁל
 וּמִמְתָּחִים רַבֵּצַת תַּחַת·
 14 וּמִמַּגֵּד תְּבוּאֹת שָׁמַשׁ
 וּמִמַּגֵּד יָרֵשׁ וְרִקְחִים·
 15 וּמִמַּרְאֵשׁ הַרְרֵי-קָדְשׁ
 וּמִמַּגֵּד גְּמָלוֹת עוֹלָם·
 16 וּמִמַּגֵּד אֲרָץ וּמְלָאָה
 וּרְצוֹן שָׁכְנֵי כִנְדָה
 תְּבוּאָתֶיהָ לְרֹאשׁ יוֹסֵף
 וְלִקְדָּדָד נִזִּיר אֱהִיו·
 17 בְּכֹר שׁוֹרֵף הַדָּר כֹּף
 וּבְרַנֵּי רֹאשׁ קְרָנָיו
 בְּהֵם עַמִּים וְנִגַּח יְהוָה
 אֶפְסֵי-אֲרָץ
 וְהֵם רַבֵּצוֹת אֶשְׁרִים
 וְהֵם אֲלָפֵי מְנַשָּׁה·

v. 13. ק"ב כו"פ

10. A¹: ἐν ἑσπερῇ (F: ἐνώπιον). AEF: ἐπὶ τοῦ θυσιαστήριου. 11. A²E: πάταξον. AEF: ἐπ. ἐχθρ. AEF: αὐτῷ. 12. A¹: ὄρεων (E: ὄρων). 14. X: τροπον... συνόδοι. 15. AEF† (in.) καὶ. 16. X† (p. πληρ.) αὐτῷ s. αὐτῆς. AEF: δοξ. ἐν ἄδ. 17. AEF† (a. γῆς) τῆς.

10. Ils offriront de l'encens dans votre fureur. Hébreu : « ils placeront de l'encens en ta présence (à ton nez) ».
 11. Frapper le dos. Septante : « brise les reins ».

12. Ses bras. Hébreu et Septante : « ses épaules ».
 17. Avec elles il fera sauter en l'air les nations. Septante : « avec elles il frappera toutes les nations ensemble ».

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — 3^e Bénédiction des tribus (XXXIII).

et legem tuam, o Israel :
 ponent thymiáma in furóre tuo,
 et holocaustum super altáre tuum.

¹¹ Bénedic, Dómine, fortitúdiní ejus,
 et ópera mánuum illíus súscipe.
 Pércute dorsa inimicórum ejus :
 et qui odérunt eum, non consúrgant.

¹² Et Bénjamin ait : Benjamin.
 Amantíssimus Dómini habitábit confi- Gen. 49, 27.
 [d'enter in eo :
 quasi in thálamo tota die morábitur,
 et inter húmeros illíus requiescet.

¹³ Joseph quoque ait : Joseph.
 De benedictióne Dómini terra ejus, Gen. 49, 22-25.
 de pomis cœli, et rore,
 atque abyísso subjacénte.

¹⁴ De pomis fructuum solis
 ac lunæ.
¹⁵ De vértice antiquórum móntium,
 de pomis cóllium æternórum :
¹⁶ et de frúgibus terræ, et de plenitúdine [ejus.
 Benedictio illíus qui apparuit in rubo, Ex. 3, 2.
Gen. 49, 26.
 véniat super caput Josephi,
 et super vérticem nazaréi inter fratres [suos.

¹⁷ Quasi primogéniţi tauri pulchritúdo [ejus,
 córnua rhinocerótis córnua illíus :
 in ípsis ventilábit gentes
 usque ad térmínos terræ :
 hæ sunt multítudines Ephraim : Ephraim.
 et hæc millia Manassé ». Manasse.

et votre loi, ô Israël !
 Ils offriront de l'encens dans votre fureur,
 et un holocauste sur votre autel.

¹¹ Bénissez, Seigneur, sa force,
 et recevez les œuvres de ses mains !
 Frappez le dos de ses ennemis,
 et que ceux qui le haïssent ne se relèvent
[point ! »

¹² Et à Benjamin il dit :
 « Le bien-aimé du Seigneur habitera avec
[confiance en lui :
 il demeurera tout le jour comme dans une
[chambre nuptiale,
 et il se reposera entre ses bras ».

¹³ A Joseph aussi il dit :
 « Que la terre de Joseph soit remplie de la
[bénédiction du Seigneur,
 des fruits du ciel, de la rosée,
 et de l'abîme qui est en bas ;
¹⁴ de toutes les sortes de fruits que mûrissent
[le soleil
 et la lune ;
¹⁵ des fruits du sommet des montagnes anti-
[ques
 et de ceux des collines éternelles :
¹⁶ de tous les grains de la terre et de son [abondance !
 Que la bénédiction de celui qui a apparu
[dans un buisson
 vienne sur la tête de Joseph
 et sur la tête de celui qui est nazaréen
[entre ses frères !

¹⁷ Sa beauté est comme celle du premier-né
[d'un taureau ;
 les cornes du rhinocéros sont ses cornes :
 avec elles il fera sauter en l'air les nations
 jusqu'aux extrémités de la terre.
 Telles seront les troupes nombreuses d'É-
[phraïm,
 et tels les milliers de Manassé ».

XLIX, 5-7. La malédiction de Jacob est changée en bénédiction : les Léuites étaient devenus la race sacerdotale, et étaient restés fidèles au vrai Dieu, alors que les autres tribus tombaient dans l'idolâtrie du veau d'or. — *Votre perfection et votre doctrine : Purim et le thummim.* Voir la note sur Exode, xxviii, 30. — *L'homme, Aaron.*

12. *Et à Benjamin :* Bénédiction de Benjamin, y. 12. Cf. Genèse, xlix, 27. — *Il se reposeva entre ses bras.* Selon quelques interprètes, c'est Dieu lui-même qui devait venir reposer en Benjamin, en choisissant Jérusalem, ville de cette tribu, pour y établir son sanctuaire.

13. *A Joseph.* Bénédiction de Joseph, y. 13-17. Cf.

Genèse, xlix, 22-26. — *Et de l'abîme qui est en bas :* les eaux souterraines.

17. *Les cornes du rhinocéros sont ses cornes.* Les montagnes d'Éphraïm, héritage des enfants de Joseph, leur donnèrent la force prédite par Moïse. Juda devait garder le sud, comme un lion caché dans sa forteresse de Sion ; Éphraïm, son rival, devait défendre le nord, semblable au taureau et au rhinocéros (ou plutôt au buffle), moins belliqueux mais non moins puissant. Les chemins de communication entre le nord et le sud de la Palestine par la plaine d'Esdréon, passaient par les défilés appartenant à Manassé.

18 Καὶ τῷ Ζαβουλὼν εἶπεν
 Εὐφράνθητι Ζαβουλὼν ἐν ἔξοδιᾳ σου,
 καὶ Ἰσάχαρ ἐν τοῖς σκηνώμασιν αὐτοῦ.
 19 Ἐθνη * ἔξολοθρεύσουσι καὶ ἐπικαλέσασθε
 ἐκεῖ,
 καὶ θύσετε ἐκεῖ θυσίαν δικαιοσύνης,
 ὅτι πλοῦτος θαλάσσης θηλάσει σε
 καὶ ἐμπόρια παράλιον κατοικούντων.
 20 Καὶ τῷ Γάδ εἶπεν
 Εὐλογημένος ἐμπλατύνων Γάδ
 ὡς λέων ἀνεπαύσατο
 συντριψίας βραχίονα καὶ ἄρχοντα.
 21 Καὶ * εἶδεν ἀπαρχὴν αὐτοῦ,
 * ὅτι ἐκεῖ ἐμερίσθη γῆ ἀρχόντων συνηγ-
 μένων
 ἅμια ἀρχηγῶς λαῶν
 * δικαιοσύνην κύριος ἐποίησε,
 καὶ κρίσιν αὐτοῦ μετὰ Ἰσραήλ.
 22 Καὶ τῷ Λὼν εἶπεν
 Λὼν σκύμνος λέοντος,
 καὶ ἐκπηθήσεται ἐκ τοῦ Βασάν.
 23 Καὶ τῷ Νεφθαλί εἶπε
 Νεφθαλί πλησιονή δεκτῶν,
 καὶ ἐμπλησθήτω εὐλογίας παρὰ κυρίου
 θάλασσαν καὶ λίβα κληρονομήσει.
 24 Καὶ τῷ Ἀσήρ εἶπεν
 Εὐλογημένος ἀπὸ τέκνων Ἀσήρ,
 καὶ ἔσται δεκτὸς τοῖς ἀδελφοῖς αὐτοῦ
 βάλει ἐν ἔλαιῳ τὸν πόδα αὐτοῦ.
 25 Σίδηρος καὶ χαλκὸς τὸ ὑπόδημα αὐτοῦ
 ἔσται,
 ὡς αἱ ἡμέραι σου ἢ ἰσχὺς σου.
 26 Οὐκ ἔστιν ὡσπερ ὁ θεὸς τοῦ ἡγαπη-
 μένου,
 ὁ ἐπιβαίνων ἐπὶ τὸν οὐρανὸν βοηθός σου,
 καὶ ὁ μεγαλοπρεπὴς τοῦ στερεώματος.

18. F: (1. αὐτοῦ) σου. 19. A¹: ἐπικαλέσασθε. F: (1. -σεσε) θηλάσσει. 20. A: Ἡύλογ. 22. AEF: (1. -σεται) ἐκπηθήσει. 23. A: Νεφθαλεῖ (bis). F: (1. -μήσει) κληρονομήσεις. 23. AEF† (p. ἔσται) καί.

19. Ils appelleront les peuples sur la montagne. Septante: « ils détruiront des nations, et vous invoquerez là ». — Ils sucronit comme le lait les eaux débordantes de la mer. Septante: « car les richesses de la mer l'allaiteront, et le commerce des habi-

18 וְלְזַבּוּלֹן אָמַר
 שְׂמַח זְבוּלֹן בְּצֵאתְךָ
 וְיִשָּׁשָׁר בְּאֶהְלֶיךָ
 עַמִּים תִּרְוֶקְרָאוּ
 שָׁם וְזִבְחֵי זָבָד
 כִּי שִׁפַּע יַמִּים וְיִקְוּ
 וְשִׁפְנֵי טְמֹנֵי הַיָּם
 וְהַלְגָּד אָמַר
 בְּרִוּיָהּ מִתְּחִיב גָּד
 כְּלָבִיא שָׁבֵן
 וְטָרַף זָרוֹעַ אֶת־קַדְקֵדִי
 וַיִּרְא רֵאשִׁית לֹו
 כִּי־שָׁם הִלְקַת מַחֲקֵן סָפִין
 וַיִּתֵּן רֵאשִׁי עָם
 צְדָקַת יְהוָה עָשָׂה
 וּמִשְׁפָּטָיו עִם־יִשְׂרָאֵל
 וְלֵדָן אָמַר
 דָּן גִּיבֵר אֲרִיָּה
 יִזְנֵק מִן־תְּבִשָּׁן
 וְלִנְפֹתָי אָמַר
 נִפְתָּלִי שְׁבַע רְצוֹן
 וּמָלֵא בְרִכְתּוֹת יְהוָה
 יָם וַדְרוֹם וְרָשָׁה
 וְלִאֲשֵׁר אָמַר
 בְּרִוּיָהּ מִכְּנִים אֲשֵׁר
 יִהְיֶי רְצוּי אֶחָיו
 וְטָבַל בְּשֶׁמֶן וְרָגְדוּ
 כַּחַב בְּרִזְלֵו וְנִהְיֶשֶׁת מִנְעֻלָּהּ
 וַיְכַיֵּמֶיהָ דְּבִכָּאָהּ
 אִין פְּאָל וְשִׁרְוֹן
 רִכָּב שְׁמַיִם בְּעֶזְרָהּ
 וַיִּבְנֶן־אוֹתוֹ שְׂהָקִים

v. 21. קמץ ב"ק

tants du rivage ». 21. Septante: « et il a vu ses prémices, parce que, en ce lieu, la terre des princes réunis aux chefs du peuple a été partagée. Le Seigneur a fait justice, et il a été équitable envers Israël ».

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — 3^e Bénédiction des tribus (XXXIII).

18 Et Zabulon ait :
 Lætare Zabulon in exitu tuo,
 et Issachar in tabernaculis tuis.
 19 Pópulos vocábunt ad montem :
 ibi immolábunt victimas justitiæ.
 Qui inundatióem maris quasi lac su-
 [gent, et thesauros absconditos arenarum.
 20 Et Gad ait :
 Benedictus in latitúdine Gad :
 quasi leo requiëvit,
 cepitque bráclium et vérticem.
 21 Et vidit principátum suum,
 quod in parte sua doctor esset repósi-
 [tus :
 qui fuit cum princípibus pópuli,
 et fecit justitias Dómini,
 et judicium suum cum Israël.
 22 Dan quoque ait :
 Dan cátilus leónis,
 fluet largiter de Basan.
 23 Et Néphthali dixit :
 Néphthali abundántia perfruëtur,
 et plenus erit benedictiónibus Dómini :
 mare et meridiem possidébit.
 24 Aser quoque ait :
 Benedictus in filiis Aser,
 sit placens fratribus suis,
 et tingat in oleo pedem suum.
 25 Ferrum et æs calcaméntum ejus.
 Sicut dies juventútis tuæ, ita et sené-
 [ctus tua.
 26 Non est deus álius ut Deus rectíssimi :
 ascénsor cœli auxiliátor tuus.
 Magnificéntia ejus discurrunt nubes.

Zabulon.
 Gen. 49, 13.
 Issachar.
 Gen. 49,
 14-15.
 Ex. 15, 17.
 Mich. 4, 1-2.
 Is. 9, 1.
 Ps. 50, 21.
 Is. 66, 11 ;
 60, 5.
 Gad.
 Gen. 49, 19.
 Nam. 32, 1-5.
 Deut. 34, 6.
 Nam. 32, 17.
 Jos. 1, 14.
 Dan.
 Gen. 49,
 16-18.
 Nephthali.
 Gen. 49, 21.
 Aser.
 Gen. 49, 20.
 Job, 29, 6.
 Deut. 8, 9.
 Conclusio.

18 Et à Zabulon il dit :
 « Réjouis-toi, **Zabulon**, dans ta sortie,
 et, **Issachar**, dans tes tabernacles.
 19 Ils appelleront des peuples sur la monta-
 [gne :
 là, ils immoleront des victimes de justice.
 Ils sucronent comme le lait les eaux débór-
 [dantes de la mer,
 et les trésors cachés dans les sables ».
 20 Et à Gad il dit :
 « Béni **Gad** dans son étendue !
 il s'est reposé comme un lion,
 puis il a saisi un bras et une tête.
 21 Et il a vu sa primauté,
 qui est que dans son partage était placé un
 [docteur ;
 et il a été avec les princes d'un peuple,
 et il a exécuté les justices du Seigneur
 et son jugement avec Israël. »
 22 A Dan aussi il dit :
 « **Dan** est le petit d'un lion :
 il se répandra de Basan au loin ».
 23 Et à Nephthali il dit :
 « **Nephthali** jouira de l'abondance
 et il sera rempli des bénédictions du Sei-
 [gneur :
 il possédera la mer et le midi ».
 24 A Aser aussi il dit :
 « Béni **Aser** entre les fils d'Israël !
 qu'il soit agréable à ses frères
 et qu'il trempe son pied dans l'huile !
 25 Le fer et l'airain seront sa chaussure.
 Ta vieillesse sera comme les jours de ta
 [jeunesse.
 26 Il n'est pas un autre Dieu comme le Dieu
 [du peuple très juste ;
 celui qui monte sur le ciel est ton aide.
 Par sa magnificence les nuées courent de
 [toutes parts ;

18. Et à Zabulon. Bénédiction de Zabulon, v. 18. Cf. Genèse, XLIX, 13. — Dans ta sortie, c'est-à-dire dans tes excursions, ta navigation : Zabulon fut une tribu maritime. Voir la note sur Genèse, XLIX, 13. — Et Issachar : Bénédiction d'Issachar, v. 18-19. Cf. Genèse, XLIX, 14-15. — Dans les tabernacles ou tes tentes : une partie de la fertile plaine d'Esdrelon fut enclavée dans le territoire d'Issachar, et cette plaine fut souvent le théâtre d'invasions qui obligeaient les fils d'Issachar à fuir et à camper sous la tente.
 19. Les eaux débordantes de la mer : par Acre, Issachar touchait à la mer. — Les trésors cachés dans les sables du Bélus : il s'agit ici du verre, fabriqué par les Phéniciens.
 20. Et à Gad. Bénédiction de Gad, v. 20-21. Cf. Genèse, XLIX, 19. — Comme un lion. Gad eut quelque chose du caractère du lion de Juda. Il habita, comme un lion, dans les forêts, au sud du Jaboc, à l'est du Jourdain. Du temps de David, il est mentionné pour sa vaillance, 1 Paralipomènes, XII, 8-15. — Il a saisi un bras et une tête : suite de l'allégorie du lion dé-

vorant sa proie.
 21. Dans son partage était placé un docteur. Ce docteur est, selon l'opinion commune, Moïse, qui fut enterré au delà du Jourdain, où la tribu de Gad avait sa part.
 22. A Dan. Bénédiction de Dan, v. 22. Cf. Genèse, XLIX, 16-18. — De Basan : voir la note sur Nombres, XXI, 33.
 23. Et à Nephthali. Bénédiction de Nephthali, v. 23. Cf. Genèse, XLIX, 21.
 24. A Aser. Bénédiction d'Aser, v. 24-25. Cf. Genèse, XLIX, 20. — Agréable à ses frères. L'hébreu porte : « heureux en enfants », et fait avec le terme signifiant « heureux » un jeu de mots sur le nom d'Aser. — Dans l'huile : le territoire d'Aser était très fertile en oliviers.
 25. Le fer, dans le Liban. — L'airain ou mieux le cuivre, de la Phénicie.
 26. Il n'est pas un autre Dieu. Ce sont, v. 26-29, les dernières paroles du prophète qui va mourir, son dernier adieu à son peuple et sa dernière louange au Seigneur.

27 Καὶ σκεπάσει σε Θεοῦ ἀρχή,
καὶ ὑπὸ ἰσχὺν βραχιόνων ἀενάων·
καὶ ἐκβαλεῖ ἀπὸ προσώπου σου ἐχθρόν,
λέγων· Ἀπόλοιτο.

28 Καὶ κατασκηνώσει Ἰσραὴλ πεποιθὸς
μόνος ἐπὶ γῆς Ἰακώβ,
ἐπὶ σίτω καὶ οἴνῳ,
καὶ ὁ οὐρανὸς σοι συννεφεῖς δρόσῳ.

29 Μακάριος σὺ, Ἰσραὴλ· τίς ὁμοίός σοι
λαὸς σωζόμενος ὑπὸ κυρίου;
Ἵπερασπιεῖ ὁ βοηθός σου,
καὶ ἡ μάχηρα καὶ χημῖά σου
καὶ ψεύσονται σε οἱ ἐχθροί σου,
καὶ σὺ ἐπὶ τὸν τράχηλον αὐτῶν ἐπιβήσῃ.

XXXIV. Καὶ ἀνέβη Μωϋσῆς ἀπὸ Ἀραβῶθ Μωάβ ἐπὶ τὸ ὄρος Ναβαῦ, ἐπὶ κορυφὴν Φασγά, ἣ ἔστιν ἐπὶ προσώπου Ἰεριχώ, καὶ ἔδειξεν αὐτῷ κύριος πᾶσαν τὴν γῆν Γαλααδ ἕως Λάν, ² καὶ πᾶσαν τὴν γῆν Νεφθαλί, καὶ πᾶσαν τὴν γῆν Ἐφραΐμ, καὶ Μανασσῆ, καὶ πᾶσαν τὴν γῆν Ἰουδα ἕως τῆς θαλάσσης τῆς ἐσχάτης, ³ καὶ τὴν ἔρημον καὶ τὰ περιχώρα Ἰεριχώ, πόλιν φοινίκων, ἕως Σηγώρ. ⁴ Καὶ εἶπε κύριος πρὸς Μωϋσῆν· Ἀὐτὴ ἡ γῆ ἦν ὁμοία τῷ Ἀβραάμ καὶ Ἰσαὰκ καὶ Ἰακώβ, λέγων· Τῷ σπέρματι ὑμῶν δώσω αὐτήν. Καὶ ἔδειξα τοῖς ὀφθαλμοῖς σου, καὶ ἐκεῖ οὐκ εἰσελεύσῃ. ⁵ Καὶ ἐτελεύτησε Μωϋσῆς ὁ οἰκέτης κυρίου ἐν γῆ Μωάβ διὰ δῆματος κυρίου. ⁶ Καὶ ἔθαψαν αὐτὸν ἐν Γαὶ ἐγγυὲς οἴκου Φογώρ, καὶ οὐκ εἶδεν οὐδεὶς τὴν ταφὴν αὐτοῦ ἕως τῆς ἡμέρας ταύτης. ⁷ Μωϋσῆς δὲ ἦν ἑκατὸν καὶ εἴκοσι ἐτῶν ἐν τῷ τελευτῆν αὐτόν· οὐκ ἠμαυρώθησαν οἱ ὀφθαλμοὶ αὐτοῦ οὐδὲ ἐφθάρη-

מַעֲנֶה אֱלֹהֵי קָדָם 27
וּמִתְחַת זְרֻעַת עוֹלָם
וַיִּגְרֹשׁ מִפְּנֵיהֶ אֹיֵב
וַיֹּאמֶר הַשָּׁמַיִם
וַיִּשְׁכַּן יִשְׂרָאֵל בְּטוֹבָה 28
בְּדָד עֵין וַיִּעֲקֹב
אֶל-אֶרֶץ דְּגֵן וְתִירוֹשׁ
אֶת-שָׁמְיוֹ יַעֲרַפְּרוּטָל
אֲשֶׁרֶיהָ יִשְׂרָאֵל מִי כְמוֹתָהּ 29
עַם נוֹשֵׁעַ בְּיַהֲרֶהָ
מִגֵּן עֲזָרָהּ
וַאֲשֶׁר-הָרַב בְּאַוֲרֹתָהּ
וַיִּפְתְּשׁוּ אֹיְבֵיהָ לָהּ
וְאַתָּה עַל-כְּמוֹתֵיהֶם תִּדְרֹהָ; ס

XXXIV. וַיַּעַל מֹשֶׁה מִעֲרַבְתַּת מוֹאָב אֶל-הָר נָבוֹ רֹאשׁ הַסֶּפֶדָה אֲשֶׁר עַל-פְּנֵי יַרְדֵּן וַיִּרְאֶהוּ יַהֲוָה וַיִּהְיֶה אֶת-כָּל-הָאָרֶץ אֶת-הַנְּהַלְעַד עַד-דְּגֵן; וְאֵת כָּל-נִפְתְּלֵי וְאֵת אֶרֶץ אֶפְרַיִם וּמְנַשֶּׁה וְאֵת כָּל-אֶרֶץ יַהֲוָה עַד הַיַּם הָאֲחֵרוֹן; וְאֵת-הַנְּהַב וְאֵת-הַנְּכָפָר בְּקֶעֶת יַרְדֵּן עִיר הַתְּמָרִים עַד-עָרַר; וַיֹּאמֶר יַהֲוָה אֵלָיו וְאֵת הָאָרֶץ אֲשֶׁר נָשַׁבְעֹתִי לְאַבְרָהָם לְיִצְחָק וְלְיַעֲקֹב לֵאמֹר לְזָרְעֶךָ אֶתְנַנֶּה הָרְאִיתִיהָ בְּעֵינֶיךָ וְשָׁמַתָּ לָא תַעֲבֹר; וַיָּמַת שָׁם מֹשֶׁה עַבְד־יַהֲוָה בְּאֶרֶץ מוֹאָב עַל-פְּנֵי יַהֲוָה; וַיִּקְבֹּר אֹתוֹ בְּגַי בְּאֶרֶץ מוֹאָב מוֹלַב בְּיַת פְּעוֹר וְלֹא-יָדָע אִישׁ אֶת-קְבֻרָתוֹ עַד הַיּוֹם הַזֶּה; וּמֹשֶׁה בֶן-כֹּמָה וְעַ שְׁרַיִם שָׁנָה בְּמַתּוֹ לֹא-כִתְּתָהּ

27. A²: σκέπαις; (A¹: -άσεις. A* σε). A: ἀρχήν.
28. AEF: (1. σίτω κ. οἴνω... σοι) σίτω κ. οἴνω... αὐτῷ.
29. A: ὄμ. σσ. — 1. A: ἐπὶ πρόσωπον. 4. AF* (a. Ἀβε.) τῷ; (a. ἔδειξα) Καὶ. AEF† (p. ἔδειξα) αὐτήν. 5. A: ἐτελ. ἐκεῖ M. οἰκέτης. 6. A: (1. ἐν Γαί) ἐν γῆ Μωάβ. AEF: (1. εἶδεν) εἶδεν. A¹ (1. ταφ.) τελευτήν. 7. AE: τελευτήσαι. A: ἐφθάρη.

27. Sois brisé. Hébreu : « exterminer »; Septante : « péris ».
28. L'œil de Jacob. Hébreu : « la fontaine de Jacob »; Septante : « (sur la terre) de Jacob ».

XXXIV.1. Des plaines de Moab. Septante: « d'Araboth Moab ».
6. Dans la vallée de la terre de Moab contrg Phogor. Septante : « à Gaï, près du temple de Phoor ».

Conclusion historique (XXXI-XXXIV). — 4^e Mort de Moïse (XXXIV).

27 Habitaculum ejus sursum,
et subter brachia sempiterna :
ejecit a facie tua inimicum,
dicteque : Contèrere.
28 Habitabit Israel confidenter,
et solus. Oculus Jacob
in terra frumenti et vini,
cœlique caligabunt rore.
29 Beatus es tu Israel : quis similis tui,
pôpule, qui salvâris in Dômino?
scutum auxiliî tui,
et gladius gloriæ tuæ :
negabunt te inimici tui,
et tu eorum colla calcabis.

**Benedic-
tionum
conclusio.**
Pa. 89, 1.
Num. 23, 9.
Jer. 23, 6.
Deut. 4, 7-8.

Deut. 32, 12.

XXXIV. ¹ Ascendit ergo Moyses
de campëstribus Moab super mon-
tem Nebo, in vèrticem Phasga con-
tra Jéricho : ostenditque ei Dôminus
omnem terram Gâlaad usque Dan,
² et univèrsum Néphthali, terramque
Ephraim et Manâsse, et omnem ter-
ram Juda usque ad mare novissî-
mum, ³ et austrâlem partem, et lati-
tudinem campi Jéricho civitâtis pal-
marum usque Segor. ⁴ Dixitque
Dôminus ad eum : Hæc est terra,
pro qua jurâvi Abraham, Isaac, et
Jacob, dicens : Sèmini tuo dabo
eam. Vidisti eam oculis tuis, et non
transibis ad illam.

**4^e
Moyse
terram
promis-
sam
aspicit.**

Deut. 32, 49,
52 ; 3, 27.
2 Mach. 2, 1-5.

Deut. 11, 21.

2 Par. 26, 15^a
Jud. 1, 16 ;
3, 13.
Gen. 19, 22.

Gen. 12, 7 ;
18, 13.
Deut. 32, 52 ;
4, 21-22 ;
1, 37.
Num. 20, 12.
Deut. 32, 50 ;
33, 1.

Num. 12, 7.
Ex. 14, 31.
Hebr. 3, 5.
Deut. 3, 29.
Judæ, 9.
**Mors
Moysis.**

Deut. 31, 2.
Ex. 7, 7.
Jos. 14, 11.

⁵ Mortuusque est ibi Moyses ser-
vus Dômini, in terra Moab, jubente
Dômino : ⁶ et sepelivit eum in valle
terræ Moab contra Phogor : et non
cognôvit homo sepulchrum ejus
usque in præsentem diem. ⁷ Moyses
centum et viginti annorum erat
quando môrtuus est : non caligâvit

27 son habitacle est en haut,
et au-dessous sont ses bras éternels ;
il chassera de ta face l'ennemi,
et il dira : Sois brisé !
28 Israël habitera avec assurance
et seul : l'œil de Jacob sera fixé
sur une terre de vin et de blé,
et les cieus seront obscurcis par la rosée.
29 Tu es heureux, Israël : qui est semblable à
[toi,
peuple qui es sauvé dans le Seigneur ?
Il est le bouclier de ta défense
et le glaive de ta gloire :
tes ennemis te renieront,
et tu fouleras aux pieds leurs cous ».

XXXIV. ¹ Moïse monta donc des
plaines de Moab sur la montagne de
Nébo, au sommet du Phasga, contre
Jéricho ; et le Seigneur lui montra
toute la terre de Galaad jusqu'à Dan,
² tout Nephthali, la terre d'Éphraïm et
de Manassé, et toute la terre de Juda
jusqu'à la dernière mer ; ³ et la partie
australe, ainsi que l'étendue de la cam-
pagne de Jéricho, ville des palmes,
jusqu'à Ségor. ⁴ Et le Seigneur lui dit :
« Voici la terre au sujet de laquelle j'ai
juré à Abraham, à Isaac et à Jacob,
disant : C'est à ta postérité que je la
donnerai. Tu l'as vue de tes yeux, et tu
n'y passeras pas ».

⁵ Et Moïse, serviteur du Seigneur,
mourut là, dans la terre de Moab, le
Seigneur l'ordonnant. ⁶ Et il l'ensevelit
dans la vallée de la terre de Moab,
contre Phogor : et aucun homme n'a
connu son sépulcre jusqu'au présent
jour. ⁷ Moïse avait cent et vingt ans
quand il mourut ; son œil ne s'obscurcit
pas, et ses dents ne furent pas ébran-

4^e Mort de Moïse, XXXIV.

XXXIV. 1. *Moïse monta...* Ce chapitre a pour auteur un écrivain postérieur, probablement Josué. Il va sans dire que cette addition nécessaire au Pentateuque ne pourrait absolument rien prouver contre l'origine mosaïque des quatre premiers livres, et des chapitres précédents du Deutéronome. Les bénédictions contenues au chapitre xxxiii ont pu être transcrites par le même auteur, qui les avait entendues sur les livres de Moïse mourant. — *Sur la montagne de Nébo* : voir plus haut la note sur *Deutéronome*, xxxii, 49. — *Phasga* : voir la note sur *Nombres*, xxi, 20. — *La terre de Galaad*. Ici et dans plusieurs autres passages de l'Écriture, *Galaad* désigne la plus grande partie du pays à l'est du Jourdain, sans détermination particulière. Plus strictement, Galaad était le

pays borné à l'est par le désert d'Arabie, à l'ouest par le Jourdain et au nord par Basan, dont le séparait l'Hiéromax, aujourd'hui Scheriat-el-Mandhour. Cf. la note sur *Genèse*, xxxi, 21.

2. *La dernière mer*, la Méditerranée.
3. *Jusqu'à Ségor*, à l'extrémité sud de la mer Morte.

5. *Moïse mourut là*. Moïse fut véritablement l'homme de Dieu, chéri de Dieu et des hommes, le fidèle serviteur de Jahvéh, législateur, prophète, poète, historien inspiré, mais moins admirable encore par ses privilèges que par ses vertus, sa foi inébranlable, sa piété, son obéissance, son zèle pour la gloire de Dieu et son amour pour son peuple.

6. *Phogor* : voir la note sur *Nombres*, xxii, 28. — *Aucun homme n'a connu son sépulcre* : voir la note sur *Deutéronome*, xxxii, 50.

σαν τὰ χελάνια αὐτοῦ. ⁸ Καὶ ἔκλαυσαν οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ Μωϋσῆν ἐν Ἀραβοθ Μωάβ ἐπὶ τοῦ Ἰορδάνου κατὰ Ἱεριχώ τριάνοντα ἡμέρας, καὶ συνετελέσθησαν αἱ ἡμέραι πένθους κλαυθμοῦ Μωϋσῆ. ⁹ Καὶ Ἰησοῦς υἱὸς Ναυῆ ἐνεπλήσθη πνεύματος συνέσεως, ἐπέθηκε γὰρ Μωϋσῆς τὰς χεῖρας αὐτοῦ ἐπ' αὐτόν, καὶ εἰσῆκονσαν αὐτοῦ οἱ υἱοὶ Ἰσραὴλ, καὶ ἐποίησαν καθότι ἐνετείλατο κύριος τῷ Μωϋσῆ.

¹⁰ Καὶ οὐκ ἀνέστη ἔτι προφήτης ἐν Ἰσραὴλ ὡς Μωϋσῆς, ὃν ἔγνω κύριος αὐτὸν πρόσωπον κατὰ πρόσωπον, ¹¹ ἐν πᾶσι τοῖς σημείοις καὶ τέρασιν, ὃν ἀπέστειλεν αὐτὸν κύριος ποιῆσαι αὐτὰ ἐν γῆ Αἰγύπτῳ Φαραῶ καὶ τοῖς θεράποισιν αὐτοῦ καὶ πάσῃ τῇ γῆ αὐτοῦ, ¹² τὰ θαυμάσια τὰ μεγάλα καὶ τὴν χεῖρα τὴν κραταιάν, ἃ ἐποίησε Μωϋσῆς ἐναντι παντὸς Ἰσραὴλ.

ΤΕΛΟΣ ΤΟΥ ΔΕΥΤΕΡΟΝΟΜΙΟΥ.

7. AF: χελάνια. 8. AEF† (a. M.) τόν. 9. F: (l. ἐνεπλ.) ἐπλήσθη. 11. F: (l. -τω) Αἰγύπτου. AE* πάση. 12. AEF† (in.) Καὶ. et (a. τὴν χεῖρα) πᾶσαν. — A: subscr. (l. τ. τ. Δ.) ΔΕΥΤΕΡΟΝΟΜΙΟΝ.

8 עֵינָו וְלֹא-נָס לָחֶה: וַיִּכְבְּוּ בְנֵי יִשְׂרָאֵל אֶת-מֹשֶׁה בְּעֶרְבַת מוֹאָב שְׁלֹשִׁים יוֹם וַיִּתְמֹוּ וַיְמִי בְּכִי אֲבָל מֹשֶׁה: וַיְהוֹשֶׁעַ בֶּן-נֹון מִלֵּא רִיחַ חֲכָמָה כִּי-סִמָּה מֹשֶׁה אֶת-יָדָיו עָלָיו וַיִּשְׁמְעוּ אֱלֹו בְנֵי-יִשְׂרָאֵל וַיַּעֲשׂוּ כַּאֲשֶׁר צִוָּה יְהוָה אֶת-מֹשֶׁה: 9 וְלֹא-קָם נָכוִי עוֹד בְּיִשְׂרָאֵל כַּמֹּשֶׁה אֲשֶׁר יָדָעוּ יְהוָה פְּנִים אֶל-פְּנִים: 11 לְכָל-הָאֲחָת וַהֲמוֹפְתִים אֲשֶׁר שָׁלְחוּ יְהוָה לַעֲשׂוֹת בְּאֶרֶץ מִצְרָיִם לְפָרְעֹה וּלְכָל-עַבְדָּו וּלְכָל-אֲרָצוֹ: וּלְכָל הַיָּד הַחֲזָקָה וּלְכָל הַמַּוְקָא הַגָּדוֹל אֲשֶׁר עָשָׂה מֹשֶׁה לְעֵינָו כָּל-יִשְׂרָאֵל:

8. *Le pleurèrent dans les plaines de Moab.* Septante: « pleurèrent Moïse à Araboth Moab près du Jourdain en face de Jéricho ». — *Ainsi furent accomplis.* Hébreu et Septante: « et se terminèrent ».

11. *A cause de.* Septante: « dans ». — *Contre le Pharaon, contre ses serviteurs et contre toute sa terre.* Hébreu et Septante: « à Pharaon, à tous ses serviteurs et à toute sa terre ».

Conclusion historique (XXXIV). — 4^e Mort de Moïse (XXXIV).

óculus ejus, nec dentes illius moti sunt. ⁸ Fleveruntque eum filii Israel in campéstribus Moab triginta diebus: et compléti sunt dies planctus lugéntium Móysen.

⁹ Jósue vero filius Nun replétus est Spiritu sapiéntiæ, quia Móyses pósuit super eum manus suas. Et obediérunt ei filii Israel, feceruntque sicut præcépit Dóminus Móysi.

¹⁰ Et non surréxit ultra prophéta in Israel sicut Móyses, quem nosset Dóminus fácie ad fáciem, ¹¹ in ómnibus signis atque porténtis, quæ misit per eum, ut fáceret in terra Ægýpti Pharaóni, et ómnibus servis ejus, universæque terræ illius, ¹² et cunctam manum robústam, mágnaque mirabilia, quæ fecit Móyses coram univérso Israel.

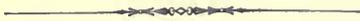
lés. ⁸ Les enfants d'Israël le pleurèrent dans les plaines de Moab, durant trente jours : ainsi furent accomplis les jours du deuil de ceux qui pleuraient Moïse.

⁹ Or, Josué, fils de Nun, fut rempli de l'Esprit de sagesse, parce que Moïse avait posé ses mains sur lui. Et les enfants d'Israël lui obéirent, et ils firent comme avait ordonné le Seigneur à Moïse.

¹⁰ Et il ne s'éleva plus de prophète en Israël comme Moïse, que le Seigneur connût face à face, ¹¹ à cause de tous les signes et de tous les prodiges qu'il l'envoya faire dans la terre d'Égypte, contre le Pharaon, contre ses serviteurs et contre toute sa terre, ¹² et à cause de toute cette main forte, et de ces grandes merveilles que fit Moïse devant tout Israël.

10. *Il ne s'éleva plus de prophète en Israël comme Moïse.* Moïse a été admiré, non seulement de son peuple, mais encore de tous les peuples du monde; et aucun législateur n'a jamais eu un si grand renom parmi les hommes... Comme Rome révérait les lois de Romulus, de Numa et des Douze Tables; comme Athènes recourait à celles de Solon; comme Lacédémone conservait et respectait celles de Lycurgue, le peuple hébreu alléguait sans cesse celles de Moïse. Au reste, le législateur y avait si bien réglé

toutes choses, que jamais on n'a eu besoin d'y rien changer. C'est pourquoi le corps du droit judaïque n'est pas un recueil de diverses lois faites dans des temps et des occasions différentes: Moïse, éclairé de l'esprit de Dieu, avait tout prévu... Mais ce qu'il y a de plus beau dans cette loi, c'est qu'elle préparait la voie à une loi plus auguste, moins chargée de cérémonies et plus féconde en vertus. Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, II, III.



APPENDICE

Note I (*Genèse*, I, 1). — LA COSMOGONIE MOSAÏQUE.

La beauté du récit de la création a frappé tous les esprits. « Il était impossible d'en tracer un tableau plus grand et plus digne » (Dillmann). Les savants ne l'ont pas moins admiré que les philosophes. « Ou Moïse avait dans les sciences une instruction aussi profonde que celle de notre siècle, a dit Ampère, ou il était inspiré ». La supériorité du récit biblique est surtout frappante quand on le compare aux cosmogonies des autres peuples, toutes pleines de rêveries et de puérités. Quant à la beauté littéraire du premier chapitre de la Genèse, il n'est personne qui n'en soit frappé. Tout le monde connaît la réflexion du païen Longin : « Le législateur des Juifs, qui n'était pas un homme ordinaire, ayant fort bien conçu la grandeur et la puissance de Dieu, l'a exprimée dans toute sa dignité, au commencement de ses lois, par ces paroles : *Dieu dit : Que la lumière se fasse, et la lumière se fit ; que la terre se fasse, et la terre fut faite* ».

L'organisation du monde est partagée par Moïse en six *actes* qu'il appelle *jours* et qui se distinguent les uns des autres par un soir et un matin. Le premier acte distinct de l'organisation de l'univers est la lumière ; le second fut la séparation des eaux inférieures et des eaux supérieures, c'est-à-dire la condensation d'une partie des vapeurs ou eaux proprement dites, nommées eaux inférieures, lesquelles se séparèrent de celles qui demeurèrent à l'état de vapeurs ou eaux supérieures ; le troisième, c'est la production des plantes ; le quatrième, la création ou manifestation des astres ; le cinquième, la création des reptiles et des oiseaux ; le sixième, celle des mammifères et de l'homme. Depuis ce dernier acte, la Providence n'a pas introduit de nouvelles espèces de créatures sur la scène du monde, ce que la Genèse indique en disant que le septième jour Dieu se reposa, c'est-à-dire cessa de créer.

Ce mot de repos appliqué à Dieu est certainement métaphorique, tout le monde en convient. Il est à croire que le mot « jour », *yôm*, est également métaphorique, ainsi que les mots « soir et matin ». *Yôm* désigne ordinairement l'espace compris entre deux levers de soleil ; cependant plusieurs raisons, qui ne sont pas sans importance, semblent indiquer que ce terme ne doit pas être pris ici dans le sens *propre*, mais dans un sens *figuré*. A une époque où tout s'exprimait en images, l'emploi de métaphores dans la Genèse ne doit pas surprendre celui qui connaît les habitudes du langage oriental.

Le mot *yôm*, jour, signifie probablement ici époque ou période. Dieu n'a certainement pas mis vingt-quatre heures à créer la lumière, ni vingt-quatre heures à créer les astres, les plantes ou les animaux ; il lui a suffi, pour que tous ces êtres fussent produits, d'un acte instantané de sa volonté. Puisque Dieu n'a pu employer une journée entière à donner l'existence à chacune des espèces de créatures qui ont apparu pendant les jours génésiaques, il y a tout lieu de penser que le mot *jour* est ici une expression figurée désignant une de ces périodes d'une longueur indéterminée que nous fait connaître la géologie.

L'étude géologique de notre globe montre qu'il se compose de couches superposées, distinguées les unes des autres par des éléments qui leur sont propres, et en particulier par des fossiles différents. Ces couches se sont formées successivement pendant une longue suite de siècles.

On peut partager l'œuvre de la création en trois périodes principales : la période astronomique ou cosmique, la période cosmogogénique, et la période géologique pure.

I. La période cosmique embrasse la cosmogonie en général ou création des éléments de la matière; elle comprend le long espace de siècles résumé dans les cinq premiers versets de la Genèse, et correspond au temps qui a précédé le premier jour mosaïque ainsi qu'à ce premier jour lui-même. La science ne connaît rien de cette période que par induction.

D'après le système communément admis par les savants, l'éther, principe de la matière, ou « des cieux et de la terre », a été créé tout d'abord. L'analyse spectrale et les belles découvertes du P. Secchi, d'Huggins, de Miller, etc., démontrent que la composition chimique des corps célestes et terrestres est foncièrement la même. Au commencement, les ténèbres sont complètes. Des centres d'attraction se produisent ensuite sur divers points de l'espace et deviennent le germe des nébuleuses cosmiques et le principe du mouvement.

Le mouvement de concentration et de rotation des nébuleuses amène les premiers dégagements de chaleur. L'élévation croissante de la température produit de la lumière; les nébuleuses, en se condensant, jettent autour d'elles des lueurs phosphorescentes; elles se fractionnent, et leurs fragments deviennent des étoiles qui finissent par être incandescentes. La terre est une de ces étoiles. Moïse dépeint l'état primitif de la terre à cette époque, en disant : *Terra erat inanis et vacua*, « sans ordre », et il caractérise la période pendant laquelle s'accomplissent les phénomènes dont nous venons de parler, quand, en les considérant par rapport à notre globe, il dit que, le premier jour, Dieu créa la lumière et la sépara des ténèbres.

II. L'époque cosmogogénique, pendant laquelle la terre s'organise et se couvre de plantes, répond aux second, troisième et quatrième jours de Moïse, *Genèse*, 1, 6-19.

1° C'est pendant cette époque que se forment la croûte solide de la sphère embrasée et l'atmosphère. Le globe terrestre passe de l'état gazeux à l'état de liquide incandescent; sa surface commence ensuite à se durcir par le refroidissement. Une atmosphère ténébreuse, sursaturée de vapeurs métalliques et aqueuses, se forme autour de la terre. L'atmosphère devient ainsi distincte du sphéroïde terrestre. C'est la séparation des eaux inférieures et supérieures par le firmament, dont parle la Genèse, c'est-à-dire le second jour mosaïque. Cette période de formation de l'univers est appelée par les géologues âge primaire ou *azoïque*, parce qu'elle n'offre pas de traces de vie.

2° Le troisième et le quatrième jour génésiaque correspondent à ce que les géologues appellent âge *paléozoïque* ou de transition. Cet âge est ainsi nommé, parce que c'est celui où l'on retrouve les traces les plus anciennes de vie, des débris d'une flore et d'une faune sous-marines, des cryptogames, des algues et des invertébrés, crustacés et mollusques, oursins et coraux.

Au commencement de cette période, la croûte solide est partout recouverte par les eaux précipitées. Les premières îles émergent par suite de la contraction de l'enveloppe terrestre. L'atmosphère, grossièrement épurée, ne laisse parvenir au sol qu'une clarté diffuse; mais cette clarté est suffisante pour les premiers développements de la végétation terrestre. Aucune autre époque n'a laissé de traces d'une végétation comparable à celle-là. C'est alors que se produit la flore carbonifère et houillère.

Pendant cette période, il n'y avait encore, comme nous le dit Moïse, aucun mammifère, ni aucun oiseau. Il y avait cependant déjà, mais en petit nombre, quelques amphibiens rampants, des poissons et quelques animaux inférieurs, dans les bas-fonds marécageux, où ils étaient couverts par une épaisse végétation. La flore houillère se composait de plantes colossales, mais sans vives couleurs; elles avaient surtout besoin d'ombre et d'humidité. Ce caractère de la végétation houillère fournit la réponse à une des objections sur lesquelles on a le plus insisté contre le récit de Moïse, et en devient même une sorte de confirmation. Comment, a-t-on dit, ces plantes ont-elles pu se développer sans l'action des rayons solaires? Un savant allemand, M. Pfaff, a répondu avec beaucoup de précision et de justesse : « Ce n'est pas du soleil que les plantes ont besoin, mais seulement de lumière et de chaleur. Or,

la lumière et la chaleur existaient incontestablement avant le soleil : c'est là un fait certain en histoire naturelle ».

Quelques batraciens, des animaux amphibies et des poissons commencent alors à paraître, mais ils sont rares, surtout relativement au grand épanouissement de vie que nous rencontrerons bientôt. Moïse a donc pu n'en pas tenir compte et les passer sous silence; il ne mentionne, dans chaque époque, que la classe d'êtres qui la caractérise.

Le quatrième jour mosaïque est celui où Dieu complète l'organisation de notre système solaire par rapport à la terre. Quelques exégètes pensent que le soleil existait déjà dans les âges précédents comme corps lumineux, mais que ses rayons n'arrivaient pas jusqu'à la terre. Rien dans la science ne s'oppose à ce que l'on accepte purement et simplement le récit de la Genèse : « Notre soleil est une véritable étoile fixe, dit M. Pfaff. Par conséquent, sa manifestation comme astre distinct peut coïncider avec celle des autres étoiles fixes. L'astronomie n'a rien à opposer à cette affirmation... Il ne saurait donc être question sur ce point d'une contradiction entre l'astronomie et la Bible ». M. Faye pense que la terre a été réellement créée avant le soleil.

Cette époque, qui est la moins ancienne de l'âge paléozoïque, est caractérisée par un ralentissement très sensible de la création végétale. Une nouvelle flore apparut plus tard dans l'âge tertiaire et fut le résultat de l'influence nouvelle du soleil; mais Moïse, qui avait indiqué le premier grand épanouissement de vie végétale, n'est pas revenu sur les flores successives : il s'est partout contenté d'indiquer les traits les plus saillants de chaque période.

III. L'ère géologique comprend trois âges : l'âge *mésozoïque* ou *secondaire*, l'âge *cénozoïque* ou *tertiaire*, et l'âge *quaternaire*, celui dans lequel nous vivons. L'âge mésozoïque correspond au cinquième jour génésiaque; les âges tertiaire et quaternaire correspondent au sixième jour.

1^o Le cinquième jour, nous dit la Genèse, Dieu créa d'abord les reptiles et les volatiles, puis les grands cétacés. L'inspection des couches géologiques confirme ces données.

L'âge mésozoïque ou secondaire comprend trois étages de terrains : l'étage triasique, l'étage jurassique et l'étage crétacé. Il est caractérisé par une abondance prodigieuse de vie animale. La végétation bouillière de l'âge paléozoïque avait absorbé une quantité énorme d'acide carbonique et l'avait changé en combustible. Elle avait ainsi purifié l'atmosphère et rendu la terre propre à la vie animale.

Pendant que les coraux et les infusoires formaient le terrain jurassique, les ammonites et les bélemnites vivaient au fond des mers; les tortues et les lézards se promenaient sur les bords des rivières et des océans; d'immenses reptiles, armés d'effroyables moyens de destruction, étaient les rois des animaux. Cette époque, à laquelle Moïse rapporte la création des reptiles, est tellement caractérisée par cette classe d'êtres vivants que les géologues l'ont appelée « ère des reptiles ».

La première apparition des oiseaux correspond à l'époque de ces grands sauriens, conformément à ce que nous apprend Moïse. Les terrains jurassiques et crétacés présentent des empreintes de grands échassiers et de grands oiseaux dans le genre de l'autruche. Mais jusqu'ici, comme pour confirmer le récit de la Genèse, on n'a rencontré dans ces terrains nul mammifère, à part un très petit rongeur insectivore, et plus tard, dans la craie, une espèce de sarigue. Les mammifères n'apparaissent qu'à une époque postérieure; c'est au début de l'âge tertiaire que commence véritablement leur règne : ils sont l'œuvre du sixième jour.

2^o Moïse nous apprend, en effet, que ce fut le sixième jour que Dieu créa les mammifères, les animaux d'abord et l'homme ensuite. Cette dernière création correspond à l'âge cénozoïque ou tertiaire et à l'âge quaternaire. La plupart des géologues ne placent des fossiles humains que dans le terrain quaternaire. Ce n'est qu'alors qu'on trouve des traces *certaines* de sa présence. Conformément à la Genèse, l'homme paraît le dernier sur le théâtre de la création. C'est là la dernière confirmation que la géologie apporte au récit biblique. Ainsi la science, dans ses grandes lignes, est d'accord avec la cosmogonie de Moïse. Qui n'admire-rait cette frappante harmonie? « Si nous comparons les données scientifiques avec l'histoire

biblique de la création, dit M. Pfaff, nous voyons que cette dernière concorde avec ces données autant qu'on est en droit de l'attendre. Nous découvrons en effet [dans la science et dans la Bible] les mêmes règnes, également distincts en eux-mêmes, en ne tenant pas compte des variations historiques qu'ils ont pu subir; la suite chronologique de leur apparition est exactement donnée par Moïse. Le chaos primitif; la terre couverte d'abord par les eaux, émergeant ensuite; la formation du règne inorganique suivi du règne végétal, puis du règne animal qui a pour premiers représentants les animaux vivant dans l'eau, et, après eux, les animaux terrestres; l'homme apparaissant enfin le dernier de tous : telle est bien la véritable succession des êtres, telles sont bien les diverses périodes de l'histoire de la création, périodes désignées sous le nom de jours ».

Note 2 (*Genèse*, II, 4). — DE LA DATE DE LA CRÉATION DU MONDE.

Les savants placent la production de la matière à une époque très reculée. La *Genèse* ne nous fournit aucune donnée précise sur ce commencement dans lequel elle place la création proprement dite de la matière. La Sainte Écriture ne nous dit nulle part que l'univers a été créé en telle année ou à telle époque. Il est vrai que l'on trouve, dans les livres d'histoire, des dates qui se rapportent à « l'ère de la création du monde », mais cette dénomination manque de justesse, comme il est facile de s'en convaincre en considérant par quels procédés ont été formées les chronologies bibliques.

Les chronologies bibliques diffèrent par leurs chiffres, selon qu'elles les ont empruntés à tel ou tel texte ancien, mais elles ont toutes été constituées d'une manière identique. On a pris les âges des patriarches qui nous sont donnés dans les chapitres v et xi de la *Genèse*, on les a additionnés ensemble, en tenant compte seulement des années pendant lesquelles ils n'avaient pas vécu simultanément, et l'on a formé de la sorte une chronologie suivie. Tous ces calculs ont, par conséquent, pour point de départ, la création de l'homme et non la création du monde, et, si l'on voulait s'exprimer avec exactitude, il faudrait dire « l'ère de la création d'Adam », et non « l'ère de la création du monde ». Cette dernière expression confond l'origine du temps avec l'origine des années humaines : le temps commence bien avec la production de la matière, mais la chronologie ne commence qu'avec la formation de l'homme.

On n'avait pas autrefois, il est vrai, à tenir compte, dans la supputation des années, des six jours génésiaques, que l'on regardait comme étant de vingt-quatre heures; mais, si l'on y avait pris garde, on aurait dû remarquer que la création des éléments de la matière étant distincte de l'œuvre des six jours, il pouvait s'être écoulé un intervalle plus ou moins grand entre les deux opérations divines de la production *ex nihilo* et de l'ordonnance du monde, selon la juste observation du P. Petau. Il est admis aujourd'hui avec raison par la presque unanimité des interprètes que Moïse ne nous dit rien sur l'espace de temps qui s'est écoulé entre la création primitive et la production de la lumière au premier jour génésiaque. Nous ignorons donc quelle en a été la durée, et il nous est impossible de savoir, d'après le texte sacré, quelle est la date de la création du monde; cette question est également insoluble, soit que l'on admette les jours-époques, soit que l'on défende les jours de vingt-quatre heures. Nous en sommes réduits là-dessus à nous en rapporter aux savants.

Mais les calculs des savants eux-mêmes sont loin d'être certains et ne reposent pas sur des bases bien fermes. On ne peut faire que des conjectures sur l'ancienneté de la terre et la date de la création. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que la terre est extrêmement ancienne et que la Bible ne nous apprend pas à quelle époque elle a été créée.

Note 3 (*Genèse*, II, 4). — DE LA DATE DE LA CRÉATION DE L'HOMME.

On fixe généralement, parmi nous, la création d'Adam à l'an 4,004 avant l'ère chrétienne, mais il faut observer 1^o que ce chiffre repose sur des calculs contestables, et 2^o qu'il est ac-

tuellement impossible de résoudre, avec une entière certitude, le problème de l'époque de l'apparition de l'homme sur la terre.

Il existe de nombreux *systèmes* de chronologie biblique, mais, en un certain sens, il n'existe pas de chronologie biblique proprement dite. Il n'existe pas non plus de chronologie ecclésiastique officielle. « C'est une erreur de croire, dit le cardinal Meignan, que la foi catholique enferme l'existence de l'homme dans une durée qui ne peut dépasser six mille ans. L'Église ne s'est jamais prononcée sur une question aussi délicate ». L'Ancien Testament ne connaît point d'ère, c'est-à-dire de point de départ fixe pour compter les années et servir de terme de comparaison à tous les autres événements, comme par exemple la date de la naissance de Jésus-Christ. Il contient néanmoins des données chronologiques, c'est-à-dire des éléments de calcul dont on peut se servir pour construire une chronologie, quoique aucun auteur inspiré ne nous présente une chronologie toute faite. Ces éléments sont les générations des patriarches et le nombre d'années pendant lesquelles ils ont vécu. Dans l'état où ils nous sont parvenus, ils sont insuffisants pour établir une chronologie rigoureuse et absolument certaine.

Pour supputer, en effet, exactement les années depuis la création de l'homme, à l'aide des tableaux des générations des patriarches, il faudrait : 1° posséder les vrais chiffres écrits par les auteurs sacrés dans le Pentateuque et dans les autres livres inspirés; 2° avoir des listes généalogiques complètes, c'est-à-dire sans lacunes. — 1° Il est évident que si les chiffres bibliques ont été altérés et que si nous manquons des moyens nécessaires pour les rétablir dans leur intégrité, nous ne pouvons plus affirmer que tel chiffre est vrai. — 2° De plus, comme la chronologie sacrée a été construite *artificiellement* par l'addition de l'âge des patriarches et en partant de la supposition que la liste des générations est complète, si cette hypothèse est fautive et que Moïse ait omis une ou plusieurs générations, on voit aisément qu'il est impossible de savoir quel temps s'est écoulé, par exemple, de Noé jusqu'à Abraham; il résulte aussi de là que toutes les chronologies données jusqu'ici sont trop courtes. Or 1° les chiffres bibliques ne nous sont pas parvenus sans altération et 2° il n'est pas constaté que les listes généalogiques soient complètes.

1° Nous n'avons aucun moyen efficace et infaillible de savoir quels ont été les chiffres primitifs de la Genèse, car tous les textes anciens que nous possédons sont en complet désaccord entre eux. Rien ne s'altère dans les manuscrits aussi facilement que les chiffres, parce que le sens de la phrase ne permet pas au copiste de discerner quel est le véritable signe qu'il doit lire dans l'original, quand cet original est mal écrit; aussi tous les chiffres qu'on rencontre dans les copies diverses des auteurs anciens, quels qu'ils soient, grecs, latins, hébreux, sont plus ou moins contradictoires. Dieu n'a pas voulu faire un miracle pour garantir de toute altération les dates du texte sacré. Elles n'intéressent ni le dogme ni la morale, et il a jugé, dans sa sagesse, qu'il n'y avait aucun inconvénient à ce que nous restions dans l'ignorance sur la véritable chronologie. Il n'a pas voulu nous apprendre dans les Évangiles si le ministère public de Notre-Seigneur avait duré un, deux, trois ou quatre ans et plus, et l'on peut apporter des raisons qui ne sont pas sans force en faveur de chacune de ces opinions; il n'a pas jugé plus nécessaire de nous faire savoir le nombre exact d'années qui s'est écoulé depuis la chute d'Adam jusqu'à la venue du Rédempteur.

Ainsi, par exemple, il existe une divergence d'environ 1,500 ans entre la chronologie des Septante et celle de la Bible hébraïque, reproduite par notre Vulgate. Le texte grec, qui est la plus ancienne version de l'Ancien Testament, compte 2,262 ans avant le déluge; l'hébreu et notre Vulgate, 1,656; le Pentateuque samaritain n'en compte que 1,307. De Noé à Abraham, les Septante ont 1,172 ans, l'hébreu et le latin 292 et le samaritain 942. De ces chiffres si divers, quels sont les vrais? Tous même ne sont-ils pas altérés? C'est là une question à laquelle personne ne peut répondre. La critique est impuissante à résoudre le problème. L'Église ne se prononce pas. Pendant les six premiers siècles de notre ère, les écrivains ecclésiastiques grecs et latins ont admis la chronologie des Septante. L'Église grecque l'admet encore aujourd'hui. Le martyrologe romain l'a également conservée; il place la création 5,199 ans, le déluge 2,957 ans avant J.-C. Depuis le seizième siècle, les cri-

tiques ont réussi à faire prévaloir généralement la chronologie du texte hébreu, qui place la création 4.000 ans et le déluge 2,350 ans environ avant J.-C. ; mais chaque savant a plus ou moins modifié ces chiffres : on compte plus de 200 systèmes chronologiques, tous fondés sur les données bibliques, diversement combinées entre elles ou modifiées d'après les variantes des textes.

2° Non seulement nous ignorons quels sont les vrais chiffres primitifs des listes généalogiques de la Bible, mais nous ignorons si ces listes mêmes sont tout à fait complètes. Tous les chronologistes ont admis, jusque dans ces derniers temps, qu'il n'y avait pas de lacunes dans la chaîne des générations patriarcales, et la pensée de soulever un doute sur ce point ne s'est même pas présentée à leur esprit. Cependant, de nos jours, des exégètes se sont demandé si Moïse n'avait pas fait des omissions dans ses énumérations des premiers hommes, et ils se sont prononcés pour l'affirmative.

Il ne faut pas considérer, bien s'en faut, l'hypothèse des lacunes dans les listes généalogiques de la Genèse comme un fait démontré, excepté pour Caïnan, dont l'existence est attestée par S. Luc ; mais la seule possibilité des omissions permet de répondre à toutes les objections qu'on peut soulever au nom des diverses sciences, histoire, paléontologie, etc., contre la chronologie biblique. Si les savants parvenaient à prouver que la date qu'on assignait généralement à la création de l'homme n'est pas assez reculée, il en résulterait que les systèmes des chronologistes sont faux, mais le texte de la Bible demeurerait toujours lui-même hors de cause.

Note 4 (*Genèse*, II, 15). — LE PARADIS TERRESTRE.

Nos premiers parents furent placés dans un jardin de délices que nous appelons le Paradis terrestre. Moïse nomme la contrée où il était situé Éden, *Genèse*, II, 8 ; IV, 16, et le Paradis lui-même porte dans la Bible hébraïque le nom du lieu où il était situé. Éden signifie « joie, délices ». Notre mot paradis se retrouve en hébreu sous la forme *pardès*, pour signifier, comme dans l'ancien perse (*pairadoëza*), « parc, jardin planté d'arbres, enclos ».

Le texte sacré détermine la situation du Paradis en disant qu'Éden était au levant (d'après le texte original, *Genèse*, II, 8), et qu'une rivière, qui y jaillissait pour arroser le jardin, se divisait ensuite en quatre cours d'eau, *capita*, appelés le Phison, le Géhon, le Tigre et l'Euphrate. L'identification du Tigre et de l'Euphrate n'offre aucune difficulté : ce sont les fleuves qui ont toujours été connus sous ce nom ; celle du Phison et du Géhon, au contraire, est encore aujourd'hui un problème. Il est dit du Géhon qu'il coule autour de la terre de Kousch, nom qui est traduit par les Septante et la Vulgate comme signifiant l'Éthiopie, parce que l'Éthiopie a été habitée, après la dispersion des peuples, par les Kouschites ; mais ces derniers habitaient auparavant en Asie, et Kousch désigne certainement ici une contrée d'Asie.

La plupart des commentateurs, jusque dans ces dernières années, ont cru que le Paradis terrestre était situé dans l'Asie occidentale. Les uns placent Éden dans l'Arménie, les autres près du golfe Persique, au-dessous du confluent de l'Euphrate et du Tigre, lorsque ces deux fleuves ont formé le Schat-el-Arab. Un certain nombre de savants modernes pensent, au contraire, qu'il faut le chercher dans l'Inde ou sur le plateau de Pamir. D'après eux, Hévilath, le pays qu'arrose le Phison, et où l'on trouve l'or, le bdellium et l'onyx, c'est l'Inde qui est, pour les Hébreux, une contrée s'étendant indéfiniment au sud-est. Cette explication n'est pas conciliable avec le texte biblique.

Le déluge et les révolutions diverses qui ont bouleversé certaines parties de la terre peuvent avoir modifié notablement la topographie des lieux où était situé le Paradis terrestre et rendu ainsi insoluble la question de son emplacement. L'opinion qui semble la plus vraisemblable est celle qui le place en Arménie, dans les riches vallées de cette contrée qui est encore aujourd'hui l'une des plus fertiles du monde. L'Euphrate et le Tigre ont leur source dans cette région ; le Tigre naît à une heure environ de l'Euphrate, au nord de Diar-

békir. C'est en ce lieu qu'Adam dut être placé. Le Phison est ou bien le Phase des auteurs classiques, qui coule d'est en ouest et se jette dans la mer Noire, ou bien le Kur, le Cyrus des anciens, qui prend sa source dans les environs de Kars, non loin de la source occidentale de l'Euphrate, et se jette ensuite dans la mer Caspienne après avoir mêlé ses eaux à celles de l'Araxe. Hévilath, qu'arrose le Phison, c'est la Colchide, le pays des métaux précieux, où les Argonautes allèrent chercher la toison d'or. Quant au Géhon, c'est l'Aras d'aujourd'hui, l'ancien Araxe, appelé par les Arabes *Djaichun* (ou Géhon) *er-Ras*, lequel sort du voisinage de la source occidentale de l'Euphrate et va, comme nous l'avons dit, se jeter avec le Kur dans la mer Caspienne. La terre de Kousch qu'il traverse, d'après la Genèse, c'est le pays des Kosséens. « Que l'Éden... doive être cherché aux sources de l'Euphrate et du Tigre, dit un savant philologue allemand, M. Ebers, cela nous paraît au-dessus de toute contestation : c'est ce qu'établissent l'ethnographie et la géographie, l'histoire hébraïque et les chroniques arméniennes, et de nos jours, avec une autorité particulière, la philologie comparée ».

Note 5 (*Genèse*, V, 28). — LONGÉVITÉ DES PATRIARCHES.

Adam mourut à l'âge de neuf cent trente ans. Tous les premiers hommes vécurent, comme lui, pendant de longues années. « Il faut bien l'avouer, dit M. Glaire, cette durée prodigieuse de la vie des premiers hommes, surtout lorsqu'on la compare avec la brièveté de la nôtre, est une des choses les plus étonnantes qu'on trouve dans l'histoire du monde avant le déluge ». Déjà du temps de saint Augustin on avait essayé de réduire la durée de la vie des patriarches, en prétendant que leurs années n'étaient que de trente-six jours, mais « l'auteur de la Genèse ne dit pas un mot qui fasse soupçonner que le mot *année*, dont il se sert, ait une valeur différente, selon qu'il se trouve dans tel ou tel chapitre de son ouvrage ». (Reusch, *La Bible et la Nature*, leç. XXXI, p. 531.) La mention du second, du septième et du dixième mois de l'année du déluge, *Genèse*, VII, 11 et VIII, 4-13, montre au contraire que les mois étaient très distincts de l'année et que celle-ci se composait au moins de trois cent soixante jours. Saint Augustin a d'ailleurs justement observé que Seth ayant engendré à cent cinq ans et Caïnan à soixante-dix, si l'on appliquait à ces chiffres la réduction supposée, on les abaisserait au nombre inacceptable de dix ou sept ans.

« Le résultat des études de l'exégèse à cet égard doit donc être, dit M. Reusch, que, selon la Genèse, les patriarches vivaient beaucoup plus longtemps qu'à présent; la durée de leur vie, à l'époque antédiluvienne, était dix fois celle d'aujourd'hui... Flavius Josèphe déjà rapporte que les historiens des autres anciens peuples, tels que Manéthon et Bérose, parlent de la longue durée de la vie des premiers hommes, comme d'un fait conservé par la tradition dans les contrées où ils vivaient. Ces traditions étaient également répandues chez un grand nombre d'autres peuples dont Josèphe ne parle point ».

Mais, assure-t-on, cette longévité est physiquement impossible. « Je crois que nous pouvons répondre tout simplement, dit M. Reusch : « La question de la possibilité d'une vie de » cinq, six et neuf cents ans dans les premiers temps du genre humain n'est point du ressort de la physiologie actuelle. Le physiologiste qui parle d'impossibilité sur ce point sort » de la réserve que lui commande la véritable science (Kurtz). » La seule règle d'après laquelle la physiologie puisse déterminer la durée de la vie, c'est l'expérience; or ses observations portent exclusivement sur le présent, et ses conclusions doivent se réduire à ceci : dans les conditions actuelles de la nature, l'homme ne peut arriver à un âge aussi avancé que celui auquel les patriarches sont parvenus...

» Du reste, on trouve quelquefois maintenant encore des exemples suffisamment constatés de personnes qui ont dépassé de beaucoup l'âge ordinaire et ont vécu de 150 à 200 ans : Prichard cite beaucoup d'exemples de ce genre. Au dire des voyageurs modernes, cette longévité n'est pas rare chez les Arabes qui habitent les déserts de l'Afrique. Or, si à notre époque la durée de la vie peut, dans des circonstances très favorables, atteindre le double ou le triple de la durée fixée comme moyenne par la physiologie, qui voudrait affirmer

qu'il n'y a pas eu des circonstances plus favorables encore, où les hommes arrivaient à un âge dix fois plus avancé? En ne s'appuyant que sur les faits actuels, il est aussi impossible de nier que de démontrer la réalité de ces circonstances extraordinaires dans la haute antiquité.

» Nous ne savons non plus rien de certain sur la nature des causes qui permettaient aux hommes de parvenir à un âge avancé. Le milieu dans lequel l'homme vivait, et sa constitution physique elle-même, n'étaient probablement pas les mêmes qu'aujourd'hui et en différaient assez pour rendre possible une telle longévité... Avant le déluge, les conditions climatiques étaient probablement différentes de celles d'aujourd'hui; peut-être cette circonstance entra-t-elle pour quelque chose dans la longue durée de la vie des premiers hommes, si même elle n'en fut pas l'unique cause » (*La Bible et la Nature*, p. 533-534).

Note 6 (*Genèse*, VIII, 17). — LE DÉLUGE.

On peut entendre l'universalité du déluge en ce sens que les eaux couvrirent toute la terre habitée par les hommes, mais non toute la terre habitable. Au moment où eut lieu la grande catastrophe, toute la terre habitable n'était pas encore peuplée. Noé et Moïse n'entendaient pas, par la terre entière, le globe terrestre tel qu'il nous est connu aujourd'hui, depuis la découverte de l'Amérique et après toutes les explorations modernes, mais la partie du monde alors habitée. « Nous ne sommes pas injustes envers Noé et ses fils, non plus qu'envers le libérateur d'Israël, dit le P. Pianciani, quand nous supposons que, comme leurs contemporains et leurs descendants, ils ignoraient l'existence de l'Amérique et de l'Australie, qu'ils ne savaient rien sur ces contrées et sur les parties les plus éloignées du monde ancien, par exemple, le cap de Bonne-Espérance; qu'ils n'avaient pas, en un mot, sur la forme particulière de ces pays et en général sur la géographie et la zoologie, des connaissances plus étendues qu'Aristote, Hipparque, Ptolémée et Pline ».

L'étude comparée de divers passages de la Bible, en particulier du Pentateuque, montre bien que c'est dans ce sens restreint qu'il faut entendre son langage. En parlant de la famine qui eut lieu du temps de Jacob, Moïse nous dit : « Dans tout l'univers, la famine prévalut... La famine augmentait chaque jour sur toute la terre... Toutes les provinces venaient en Égypte pour acheter des vivres », *Genèse*, xli, 54, 56, 57. Ces passages ne doivent certainement pas s'entendre de l'univers entier, mais des peuples connus alors des Hébreux. Il en est de même de plusieurs autres passages de l'Écriture.

Les termes employés par la *Genèse* dans le récit du déluge s'appliquent donc seulement à la terre connue alors de Noé et des Hébreux, aux montagnes qu'ils avaient vues, aux animaux qui leur étaient familiers ou dont au moins ils avaient entendu parler. Par conséquent, rien n'oblige d'admettre que les plus hauts sommets de l'Himalaya, les volcans de l'Amérique centrale et méridionale et les montagnes de l'intérieur de l'Afrique ont été couverts par les eaux, puisque les anciens ne les connaissaient pas. « Quand nous lisons que toutes les hautes montagnes, sous le ciel, furent couvertes par les eaux, nous ne sommes pas plus forcés de prendre ces mots dans un sens rigoureusement littéral, dit M. Reusch, que tant d'autres expressions analogues que nous lisons dans la Bible. En plaçant ces paroles dans la bouche de Noé, nous devons entendre par ces montagnes celles qu'il avait pu voir de ses yeux ». Pour Noé, toutes les montagnes qu'il connaissait avaient été inondées par le déluge.

Le déluge n'a donc été universel que pour la terre habitée; cette hypothèse, plus en harmonie avec les données des sciences naturelles, coupe court à toutes les objections soulevées de ce chef contre le récit de Moïse.

Note 7 (*Genèse*, X, 32). — LA TABLE ETHNOGRAPHIQUE.

I. Les *Chamites* furent les premiers, des trois grandes familles, qui s'éloignèrent du centre commun de l'humanité, se répandirent sur la plus vaste étendue de territoire et fon-

dèrent les plus antiques monarchies. — 1° Cousch et les Couschites s'étendirent depuis la Babylonie, le long des côtes de l'Océan Indien, jusqu'en Éthiopie, au sud de l'Égypte. Les inscriptions hiéroglyphiques confirment le récit de la Genèse : elles désignent toujours les peuples du Haut-Nil sous le nom de Cousch. Nemrod, le premier conquérant, le fondateur d'Érech et de Chalanné, était aussi un fils de Cousch, *Genèse*, x, 8. — 2° Mesraïm peupla l'Égypte. Les Arabes appellent encore aujourd'hui ce pays et sa capitale Misr. Les Psaumes appellent l'Égypte la terre de Cham, *Psaume* LXXVII, 51 ; CIV, 23 ; CV, 22, sans doute parce que c'était le pays où la race de Cham s'était élevée au plus haut degré de puissance et de civilisation. — 3° Phuth peupla les côtes septentrionales de l'Afrique. On trouve, dans les inscriptions égyptiennes, des Africains nomades ainsi appelés. — 4° Chanaan habita la contrée qui prit son nom. Les Chananéens comprenaient les Phéniciens et les tribus nombreuses qui occupaient le pays renfermé entre la Méditerranée et la mer Morte avant l'établissement des Hébreux.

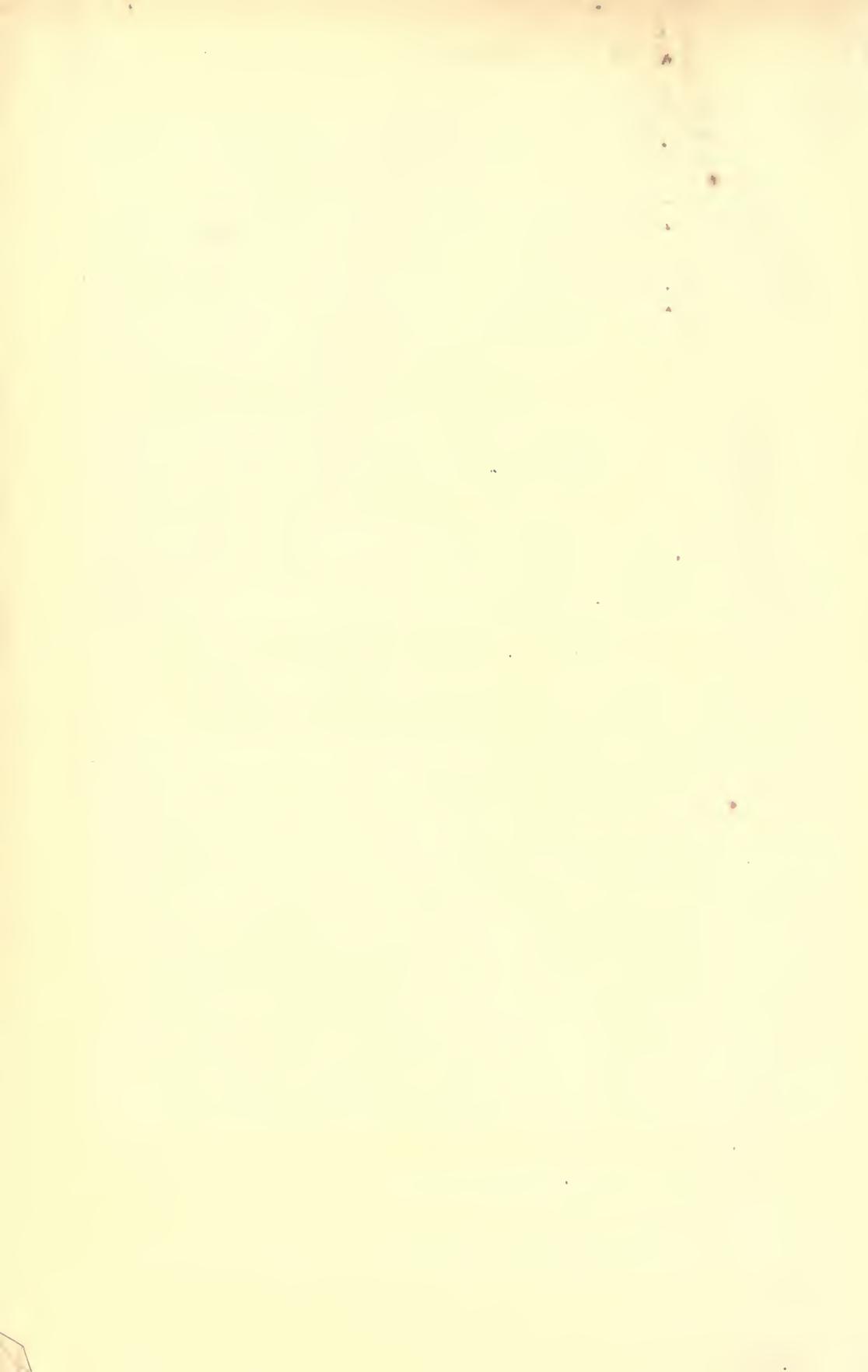
II. Les descendants de *Sem* occupèrent cette partie de la terre qui s'étend entre la mer Méditerranée et l'océan Indien d'une part, et, de l'autre, depuis l'extrémité nord-est de la Lydie jusqu'à la péninsule arabique : au sud, Aram habita la Syrie ; Arphaxad, la Chaldée ; Assur, l'Assyrie ; Élam, l'Élymaïde, qui devint plus tard une province de la Perse ; Jectan, l'Arabie.

III. De *Japhet* sortirent : 1° Gomer, père des races kymris ou celtes ; 2° Magog, des races scythes et teutoniques ; 3° Madaï, des races iraniennes (Bactriens, Mèdes et Perses) ; 4° Javan, d'Élisa, Tharsis, Kithim, Dodanim (ou Rodanim), races pélasgiques, hellènes, italiotes, etc. ; 5° Thubal, des Thubaliens, Ibères ; 6° Mosoch, des Cappadociens, etc. ; 7° Thiras, d'une partie des races scythes ou slaves. — La tradition grecque avait conservé le souvenir de l'origine asiatique de Japhet, puisqu'elle disait que Japhet était l'époux de l'Asie.

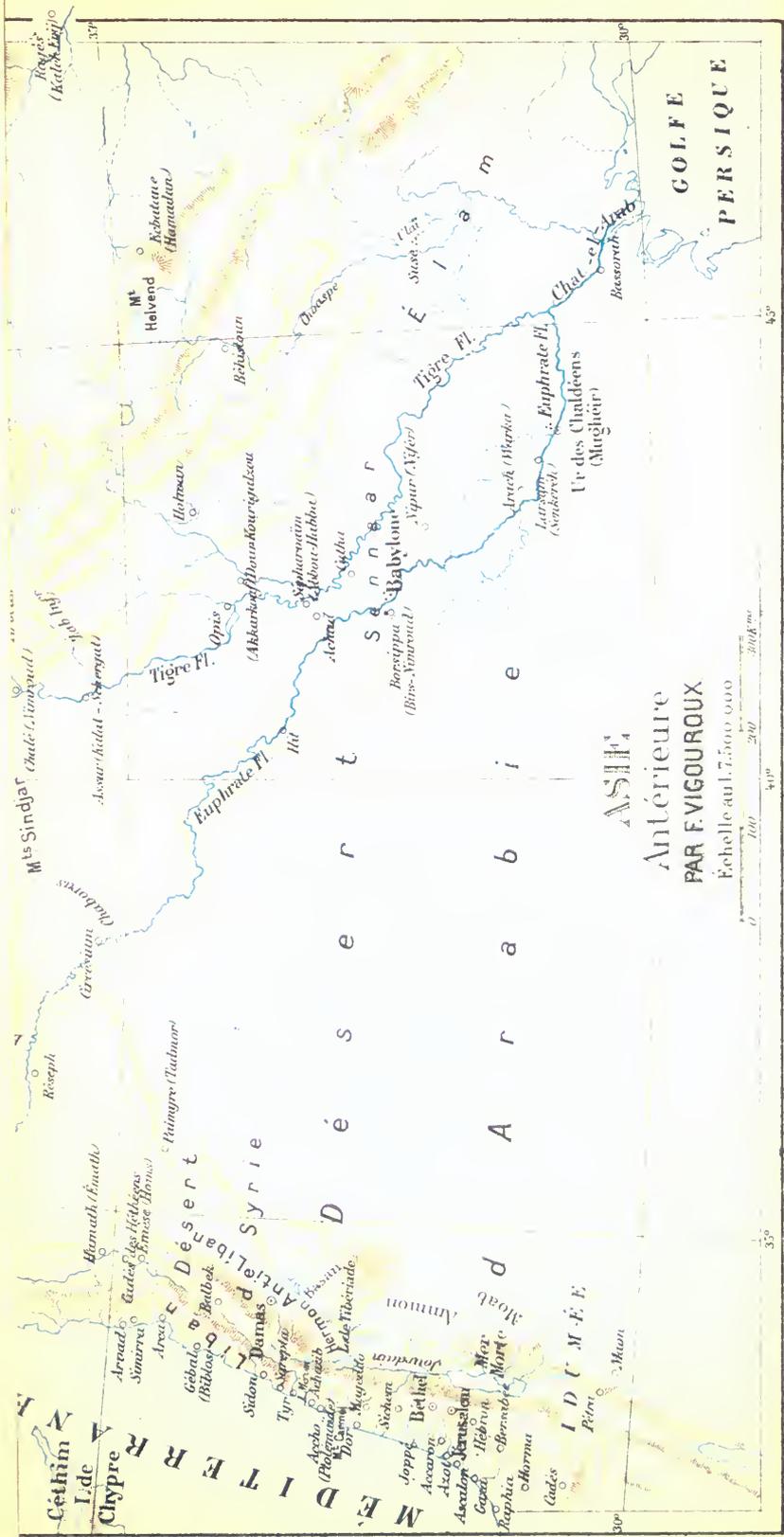
Note 8 (*Exode*, XXV, 10). — L'ARCHE D'ALLIANCE.

L'arche était un coffre en bois de *schittim* ou acacia, couvert intérieurement et extérieurement de lames d'or ; elle avait environ 1 mètre 30 de longueur et 0,80 de largeur et de hauteur. Tout autour de la partie supérieure était une sorte de couronne d'or. Aux quatre angles étaient attachés quatre anneaux d'or, dans lesquels étaient passés des bâtons en bois d'acacia doré, pour la transporter plus facilement, à la tête d'Israël, d'un campement à l'autre, *Nombres*, x, 33-36. Deux chérubins d'or, placés vis-à-vis l'un de l'autre, aux deux extrémités du couvercle que nous appelons *propitiatoire*, le voilaient de leurs ailes déployées. Le propitiatoire était comme le trône où résidait la majesté de Dieu, et l'arche elle-même, un signe sensible de sa présence au milieu de son peuple. Le Seigneur l'avait donnée à la race de Jacob pour satisfaire le besoin légitime des hommes d'avoir sous les yeux un objet matériel qui symbolise le culte et excite la piété. Placée dans le Saint des Saints, dans le lieu le plus sacré du sanctuaire, et d'ordinaire invisible à tous les regards comme la divinité qu'elle représentait, elle excluait ainsi efficacement toute idole du centre de la religion mosaïque.

L'arche s'appelait l'*arche d'alliance*, parce qu'elle contenait les tables de la loi, *Exode*, XXXIV, 29 ; XL, 20 ; *Deutéronome*, XXXI, 26 ; *Hébreux*, IX, 4, c'est-à-dire les deux tables de pierre sur lesquelles étaient inscrits les préceptes du Décalogue, et qui étaient comme le résumé des conditions de l'*alliance* de Dieu avec son peuple. Le Seigneur avait voulu qu'elles y fussent renfermées, pour prêcher en quelque sorte à Israël, d'une manière permanente, la fidélité à la loi.







**ASIE
Antérieure
PAR F. VIGOURoux**
Echelle au 1:750 000



ERRATA

ET NOTES SUPPLÉMENTAIRES

Page 18. — I, 9 (variantes). La notation B désigne le *Codex Vaticanus* : on n'oubliera pas que Gen. I, I-XLVI, 28, figure dans ce manuscrit, mais de seconde main.

Page 61 (notes : — XI, 13. Les traductions syriaque et arabe portent 403 et un ms. 430.

Page 70. — XIV, 9 (variantes) : voir n. 1, p. 53. *Lire* : p. 69.

Page 96. — XIX, 33 et 35. *αὐτῶν*. *Lire* : *αὐτῶν*.

Page 157. — Ajouter à la note xxx, 35 : C'est l'explication la plus naturelle de ce passage qui a beaucoup divisé les interprètes. On peut traduire ce verset d'après l'hébreu : « Laban sépara ce jour-là les boucs mouchetés et tachetés, les chèvres tachetées et mouchetées, toutes celles où il y avait du blanc et tout ce qui était noir entre les brebis, et il les remit entre les mains de ses fils ».

Page 176. — XXXIII, 18. *Σιζήμων*. *Lire* : *Σιζήμων*.

Page 176. — XXXIII, 18. *Παρενήλαζε*. *Lire* : *παρενήλαζε*.

Page 176. — XXXIV, 2 (note). *Πένου* est dans l'hébreu.

Page 190. — XXXVI, 30 (note). La Vulgate porte aussi *Horrororum*.

Page 201. — XXXVIII, 36 (note), Philistins. *Lire* : Égyptiens.

Page 209. — XL, 9 (note), Diododore. *Lire* : Diodore.

Page 210. — XLI, 1. *Supprimer τῶν*.

Page 218. — XLI, 53. *ἄ*. *Lire* : *ἄ*.

Page 246. — XLVI, 29, *πλείον*. *Lire* : *πίον*.

Page 262. — XLIX, 27, *διαδώσει*. *Lire* : *δίδωσι*.

Page 266. — I, 11 (variantes : *ἰδορ*). *Lire* : *ἰδορ*.

Page 272. — Titre de la figure : la cartouche. *Lire* : le cartouche.

Page 276. — Exode, II, 22 (variantes : *Μωϋσῆ*). *Lire* : *Μωϋσῆ*. En plusieurs endroits, comme ici, les accents ne sont pas venus au tirage. Nous le signalons une fois pour toutes.

Page 278. — III, 8 (variantes : *Εἰσῶν*). *Lire* : *Ἐσῶν*.

Page 280. — III, 20, *ζῆλα*. *Lire* : *ζῆλα*.

Page 280. — III, 15 et 16 (variantes : *ἰμῶν*).

Page 282. — IV, 6 (variantes). Après *λενῶν*, ajouter : 7.

Page 294. — VI, 17, *αὐτῶν*. *Lire* : *αὐτῶν*.

Page 298. — VII, 14, *Βεβήρηται*. *Lire* : *βεβήρηται*.

Page 298. — VII, 15, *τῶν*. *Lire* : *τῶν*.

Page 300. — VII, 20, après *αὐτῶν*, ajouter : *Κέροισ*.

Page 300. — VIII, 3, *καὶ εἰς τοὺς οὐρανούς*. *Lire* : *καὶ εἰς τοὺς οὐρανούς*.

Page 306. — VIII, 28, *ἀποσιελῶν*. *Lire* : *ἀποσιελῶν*. *εἰς αὐθ*. *Lire* : *εἰς αὐθ*.

Page 306. — VIII, 29, *ἐξελείψομαι*. *Lire* : *ἐξελείψομαι*. — *προσθῆξ*. *Lire* : *προσθῆξ*.

Page 310. — IX, 16, *ἰσθῆν*. *Lire* : *ἰσθῆν*.

Page 312. — IX, 26, *ῆ*. *Lire* : *ῆ*.

Page 314. — X, 7, *Ἐξαπόσιλλον*. *Lire* : *Ἐξαπόσιλλον*.

Page 316. — X, 16, *Καιέσπειν*. *Lire* : *Καιέσπειδε*.

Page 318. — X, 21, *εἰς*. *Lire* : *εἰς*.

Page 322. — XII, 3, *ὅς πρόβατον*. *Lire* : *ἕκαστος πρόβατον*.

Page 322. — XII, 5 (variantes : *ἄρσ*). *ἄρσμον*. *Lire* : *ἄρσ*.) *ἄρσμον*.

Page 322. — xii, 10, ἀπολείψετε. *Lire* : ἀπολείφεται.

Page 326. — xii, 30, ἀναστάς. *Lire* : ἀναστάς.

Page 331. — xii, note sur le verset 37, avant-dernière ligne, *au lieu de* : vivre sans pain, *lire* : vivre sans peine.

Page 332. — xiii, 9, κύριος. *Lire* : κύριος.

Page 334. — xiv, 4, ἐν Φαραῶν. *Lire* : ἐν Φαραῶν. De même, page 338, ψ. 17 et 18.

Page 335. — xiv, 4, dernière ligne du texte latin : te. *Lire* : et.

Page 348. — xvi, 8, καθ' ἡμῶν. *Lire* : καθ' ἡμῶν.

Page 348. — xvi, 9, Εἶπον. *Lire* : Εἶπον.

Page 348. — xvi, 17, ἔλαττον. *Lire* : ἔλαττον.

Page 350. — xvi, 22, Μωϋσῆ. *Lire* : Μωϋσῆ.

Page 352. — xvi, 35 (variantes), après AX (pr. loco), *ajouter* : τὸ μάννα. — γῆ οἰκουμένη. *Lire* : γῆν οἰκουμένην.

Page 354. — xvii, 12, Αἰ. *Lire* : Αἰ.

Page 356. — xviii, 8, τῷ Φαραῶν. *Lire* : τῷ Φαραῶν. — κύριος. *Lire* : κύριος.

Page 357. — xviii, note sur le verset 2 : qu'il aurait pu courir. *Lire* : qu'elle aurait pu courir.

Page 358. — xviii, 18 (variantes) : ἀνυποσήτω. *Lire* : ἀνυποσήτω.

Page 362. — xix, 17, ἔξήγαγε. *Lire* : ἔξήγαγε.

Page 364. — xix, 18 (variantes) : ὧς. *Lire* : ὧς.

Page 366. — xx, 14, 15, *mettre* οὐ μοι χεύσεις *avant* οὐ κλέψεις.

Page 368. — xx, 23, ἐαυτοῖς. *Lire* : ἐαυτοῖς.

Page 368. — xxi, 1 (variantes) : παραθήσεις. *Lire* : παραθήσεις.

Page 368. — xxi, 2 (variantes) : δε. *Lire* : δε.

Page 370. — xxi, 5, γυναῖκά. *Lire* : γυναῖκα.

Page 370. — xxi, 8, ἦ. *Lire* : ἦ.

Page 374. — xxi 30, ὄσα. *Lire* : ὄσα.

Page 376. — xxii, 11 (premier) ἀποτίσει. *Lire* : ἀποτίσει.

Page 384. — xxiii. Ligne 26, *au lieu de* 28, *lire* : 30.

Page 384. — xxiii, 24 (note) : tu les détruiras. *Lire* : tu les détruiras.

Page 388. — xxvi, 14 (variantes) : (FX on). *Lire* : (FX: εἶπον).

Page 390. — xxv, 20, *avant le premier* Χερουβιμ, *ajouter* : οἱ.

Page 394. — xxvi, 3 (variantes) : ἐτέρας. *Lire* : ἐτέρας.

Page 394. — xxvi, 5 (variantes) : ἐκάστη. *Lire* : ἐκάστη.

Page 400. — xxvii, 4 (variantes) : ὑπό. *Lire* : ὑπό.

Page 567. — xxvii, 13, *opérait*. *Lire* : *opérait*.

Page 572. — xix, 36 (note). *Le setier*, etc. *Lire* : La Vulgate traduit ici par *setier* le mot hébreu *hin*, mesure de 6 litres 49.

Page 849. — iii, 11 (note, fin). Un mètre et demi. *Lire* : 0 mètre 525.

Le σ a parfois perdu sa pointe supérieure dans le tirage, surtout dans les variantes, ce qui le rend semblable à un omicron.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

	Pages.
Préface de M ^r Mignot, évêque de Fréjus.....	v
Introduction générale.....	xix
Approbations de la traduction française.....	1
Explication des signes et abréviations contenus dans le tome premier.....	5
Introduction au Pentateuque.....	7
La Genèse.....	18
L'Exode.....	270
Le Lévitique.....	478
Les Nombres.....	628
Le Deutéronome.....	832
APPENDICES. — 1 ^o La cosmogonie mosaïque.....	1019
— 2 ^o De la date de la création du monde.....	1022
— 3 ^o De la date de la création de l'homme.....	1022
— 4 ^o Le Paradis terrestre.....	1024
— 5 ^o Longévitité des patriarches.....	1025
— 6 ^o Le déluge.....	1026
— 7 ^o La table ethnographique.....	1026
— 8 ^o L'arche d'alliance.....	1027

TABLE DES ILLUSTRATIONS

	Pages.		Pages.
Arbre sacré égyptien (d'après Brugsch, <i>Thesaurus inscriptionum Aegyptiacarum</i> , p. 783)....	24	Vin exprimé dans la coupe (d'après id., t. V, tombeau de Rekhmara, pl. 42).....	209
Arbre sacré assyro-chaldéen (cylindre antique) ..	26	Présentation de la coupe (d'après id., <i>ibid.</i>).....	211
Cylindre chaldéen rappelant la chute originelle (Vigouroux, <i>Manuel biblique</i> , 10 ^e édition, t. I, p. 531).....	28	Les sept vaches et le taureau sacrés (d'après id., t. V, tombeau d'Abâ).....	213
Outils primitifs en bronze (d'après Rawlinson, <i>The five great monarchies</i> , 1 ^{re} édition, t. I, p. 122).....	34	Le pharaon conférant le collier à un grand de sa cour (d'après id., t. V, tombeau de Néferhotep, pl. 5).....	217
Médaille d'Apamée (Vigouroux, <i>Manuel biblique</i> , t. I, p. 537).....	44	Mesurage du grain (d'après id., t. V, tombeau de Rekhmara).....	219
Gilgamés, le Nemrod chaldéen (d'après Maspero, <i>Histoire ancienne des peuples de l'Orient classique</i> , t. I, p. 582).....	57	Asiatiques apportant des présents en Égypte (d'après id., <i>ibid.</i>).....	229
Tour assyrienne à étages (d'après Hommel, <i>Geschichte der Assyrier</i> , p. 49).....	59	Coupe égyptienne en or (<i>Musée du Louvre</i>).....	235
Anesse d'Égypte et son ânon (d'après Maspero, <i>Histoire ancienne...</i> , t. I, p. 32).....	64	Char de transport (d'après Wilkinson, <i>A popular account of the ancient Egyptians</i> , édition de 1854, t. I, p. 392).....	243
Captifs de guerre (Vigouroux, <i>La Bible et les découvertes modernes</i> , 6 ^e édition, t. I, p. 498).....	68	Amou arrivant d'Asie en Égypte (Vigouroux, <i>Bible et découvertes</i> , t. I, p. 458).....	251
Aigles dévorant un animal (d'après Rawlinson, <i>The five great monarchies</i> , t. I, p. 283).....	74	Semaines en Égypte (d'après G. Rawlinson, <i>Herodotus</i> , 1 ^{re} édition, t. II, p. 18-19).....	253
Sandales assyro-chaldéennes (Musée du Louvre). Maison assyro-chaldéenne (d'après Layard, <i>Monuments of Nineveh</i> , t. I, pl. 77)	85	Le cécraste ou serpent à cornes (Vigouroux, <i>Manuel biblique</i> , t. I, p. 690).....	260
Forme de l'outre (d'après Place, <i>Ninive et l'Assyrie</i> , t. III, pl. 43).....	102	Momie égyptienne ensevelie (d'après Maspero, <i>Lectures historiques</i> , p. 139).....	268
Enfant buvant à une outre (d'après id., t. III, pl. 64).....	103	Le pharaon Ramsès II (d'après Lepsius, <i>Denkmäler</i> , t. VIII, pl. 297, n ^o 57).....	270
Sacrifice d'un enfant (d'après <i>Proceedings of the Society of Biblical Archaeology</i> , t. XIV, année 1892).....	107	Brique de Phithom, portant le cartouche de Ramsès II (Vigouroux, <i>Manuel biblique</i> , t. I, p. 718).....	272
Femme arabe portant le <i>nésem</i> (d'après Prisse, <i>Oriental Album</i> , pl. 16).....	117	Une fille de Ramsès II (d'après Champollion, <i>Monuments de l'Égypte</i> , t. I, pl. 3, n ^o 3).....	274
Bracelets assyro-chaldéens (d'après une photographie du monument original au British Museum). Chameau chargé pour le voyage (d'après Layard, <i>Monuments of Nineveh</i> , t. II, pl. 33).....	119	Amen-Mésu (d'après Spiegelberg, <i>Arbeiter und Arbeiterbewegung</i> , frontispice).....	276
Orifice d'un puits en Orient (d'après une photographie).....	149	Le pharaon Ménéphthah I ^{er} (d'après Lepsius, <i>Denkmäler</i> , t. VIII, pl. 298, n ^o 62).....	283
Racine de la mandragore, imitant un Ironc humain (Vigouroux, <i>Les Livres Saints et la Critique rationaliste</i> , 4 ^e édition, t. IV, p. 338).....	155	Bâtons égyptiens (d'après de Morgan, <i>Fouilles à Dachour</i> , p. 96).....	285
Troupeau de brebis et bœlier (d'après Layard, <i>Monuments of Nineveh</i> , t. I, pl. 58).....	159	La bastonnade en Égypte (d'après Wilkinson, <i>Manners and customs of the ancient Egyptians</i> , t. II, p. 46).....	291
Tétraphim assyriens (Vigouroux, <i>Livres Saints et Critique</i> , t. IV, p. 353).....	163	Psylle égyptien (Musée du Louvre).....	299
Tentes assyro-chaldéennes (d'après Layard, <i>Monuments of Nineveh</i> , t. I, pl. 77).....	165	Le bœuf Apis (d'après Maspero, <i>Histoire ancienne...</i> , t. I, p. 419).....	307
Tombeau dit de Rachel, près de Bethléem (d'après une photographie).....	185	Arbres du pays d'Égypte (d'après Lepsius, <i>Denkmäler</i> , t. VI, pl. 95).....	313
Vente de parfums en Égypte (d'après Maspero, <i>Lectures historiques</i> , p. 21).....	196	Sauterelle d'Égypte (d'après C. Lecmans, <i>Monuments égyptiens du Musée d'antiquités des Pays-Bas à Leyde</i> , 1 ^{er} partie, pl. 27, n ^o 1434)...	315
Eunuque égyptien avec les insignes du commandement (d'après Lepsius, <i>Denkmäler</i> , t. III, pl. 8, B).....	198	Porte de maison égyptienne (d'après Wilkinson, <i>Popular Account</i> , t. I, p. 16).....	323
Bracelets d'homme (d'après Bolta, <i>Monument de Ninive</i> , t. I, pl. 15).....	200	Char de guerre égyptien (d'après Maspero, <i>Lectures historiques</i> , p. 55).....	337
La vendange en Égypte (d'après <i>Mémoires de la mission du Caire</i> , t. V, tombeau de Nakhti)...	208	Capture d'un grand nombre d'oiseaux (d'après Lepsius, <i>Denkmäler</i> , t. III, pl. 53, B).....	349
		Artistes égyptiens sculptant un sphinx (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, tombeau de Rekhmara, pl. XVII).....	364
		Alènes antiques (d'après Wilkinson, <i>Popular Account</i> , t. II, p. 105).....	371
		Meute de chiens égyptiens (d'après Maspero, <i>Histoire ancienne...</i> , t. I, p. 63).....	380

	Pages.		Pages.
Transport des épis (d'après Champollion, <i>Monuments de l'Égypte</i> , t. II, pl. 143).....	383	Moloch (d'après Lajard, <i>Culte de Mithra</i> , Atlas, pl. 68).....	571
Égyptien fabriquant un naos (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, tombeau de Rekhmara).....	391	Balance égyptienne (d'après <i>Mission du Caire</i> , tombeau de Rameunkhperenscb, p. 210).....	577
Génies ailés ombrageant un naos égyptien (d'après Id., t. II, tombeau de Sêti I ^{er} , 4 ^e partie, pl. 1 et p. XXI).....	393	Autel assyrien avec offrande de blé et de fruits (d'après Menant, <i>La Glyptique orientale</i> , t. I, p. 440).....	595
Lc chandelier d'or (d'après Perret, <i>Les catacombes de Rome</i> , t. IV, pl. 24, n ^o 23).....	395	Libation sur des offrandes (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. XV, 1 ^{er} fasc., pl. 49).....	599
Récolte des olives (d'après Lepsius, <i>Denkmäler</i> , t. IV, pl. 111).....	405	Captifs enchaînés par le cou (d'après Lepsius, <i>Denkmäler</i> , t. VI, pl. 121, B).....	615
Pectoral de Ramsès II (Musée du Louvre).....	407	Cordiers égyptiens (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, tombeau de Reklimara, pl. 14).....	643
Ornements en forme de grenade (d'après Annessi, <i>Atlas géographique et archéologique de la Bible</i> , pl. 7).....	409	Préparation du pain (d'après id., <i>ibid.</i> , pl. 11).....	649
Sonnettes égyptiennes (Musée du Louvre).....	411	Colombes d'Égypte (d'après Ebers, <i>l'Égypte</i> , traduction Maspero, t. I, p. 192).....	663
Tiare assyrienne (d'après Bolta, <i>Monument de Ninive</i> , t. II, pl. 163).....	413	Le chandelier d'or, sur l'arc de Titus à Rome (d'après Annessi, <i>Atlas</i> , pl. 4).....	679
Imposition des mains sur la tête de la victime (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, p. 462).....	415	Transport de la bari égyptienne (d'après Champollion, <i>Monuments de l'Égypte</i> , t. I, pl. 82).....	691
Nom et forme du lin (d'après le <i>Papyrus Ebers</i> , Erster Theil, n ^o 2, p. 146).....	419	Mortier égyptien (d'après Van Lenep, <i>Bible Lands</i> , t. II, p. 467).....	692
Autels à parfums dans le culte égyptien (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, tombeau de Rekhmara, pl. 26).....	421	Préparation du poisson destiné à être conservé (d'après G. Rawlinson, <i>Herodotus</i> , t. II, p. 127).....	697
Pendants d'oreilles égyptiens (d'après Wilkinson, <i>Popular Account</i> , t. I, p. 145).....	429	Caille d'Égypte (Lecmans, <i>Musée de Leide</i> , 1 ^{re} partie, pl. 25, n ^o 448).....	699
Inscription du pharaon Cléopas à l'ouadi Magharâ, au Sinâi (d'après Petrie, <i>Histoire d'Égypte</i> , p. 43).....	431	Égyptiens travaillant dans l'air (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, tombeau d'Apouï, p. 609).....	717
Filage et tissage en Égypte (d'après Rawlinson, <i>Herodotus</i> , t. II, p. 55).....	439	Encensoir trouvé en Égypte (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. XII, fasc. I, p. 230).....	723
Fonte de l'or (d'après Rosellini, <i>Monumenté civili</i>).....	451, 453	Prêtre égyptien offrant l'encens (d'après Lepsius, <i>Denkmäler</i> , t. X, pl. 43).....	727
Talent hébreu, en pierre, trouvé à Jérusalem (Vigouroux, <i>Manuel biblique</i> , t. I, p. 301).....	463	Pressoir égyptien (d'après Id., t. IV, pl. 3, a).....	737
Miroir égyptien (Collection de M. Maspero).....	463	Serpent dressé (d'après Annessi, <i>Atlas</i> , pl. 7).....	749
Ouvriers tirant l'or en fils (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, tombeau d'Abâ, p. 637).....	467	Baal (d'après Brugsch, <i>Thesaurus inscriptionum Egyptiacarum</i> , p. 814).....	761
Le tabernacle érigé (d'après Annessi, <i>Atlas géographique et archéologique</i> , pl. 3).....	473	Jardin égyptien (d'après Rawlinson, <i>Herodotus</i> , t. II, p. 459).....	767
Oiseau offert en sacrifice (Musée du Louvre).....	481	Égyptien frappant du poignard (d'après Id., t. IV, p. 63).....	771
Libation sur une offrande (d'après Lepsius, <i>Denkmäler</i> , t. III, pl. 70).....	483	Rccensement en Égypte (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, tombeau d'Harmabi, pl. 3).....	775
Sacrifice du bœuf en Égypte (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, tombeau de Montoukikhopschouf, p. 460).....	485	Égyptienne portant des bracelets (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, tombeau de Mâi, pl. 5).....	805
Chèvre ou agneau offert en sacrifice (d'après Menant, <i>La glyptique orientale</i> , t. I, p. 147).....	487	Main de femme chargée de bagues (d'après Wilkinson, <i>Popular account</i> , t. II, p. 336).....	807
Poêles à frire, sur des jarres renversées (d'après Petrie, <i>Tell el-Amarna</i> , pl. 13, n ^o 62).....	503	Amorlruéen (d'après Maspero, <i>Histoire ancienne</i> , t. II, p. 147).....	835
Pectoral égyptien (d'après Wilkinson, <i>Manners and customs</i> , édition Birch, t. III, p. 483).....	509	Artiste égyptien sculptant une tête (d'après Lepsius, <i>Denkmäler</i> , t. VI, pl. 100, a).....	855
Sacrifice du bœier dans le culte assyro-chaldéen (d'après Lajard, <i>Introduction à l'étude du culte de Mithra</i> , Atlas, pl. 38, n ^o 3).....	511	Dieux égyptiens à têtes d'animaux (d'après Sharpe, <i>Histoire d'Égypte</i> , t. I, p. 98-102).....	857
Dépeçage de la victime (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, tombeau de Mâi, pl. 4).....	513	Chasse à la gazelle (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, tombeau d'Abâ, p. 647).....	901
Lièvres d'Égypte (d'après Lepsius, <i>Denkmäler</i> , t. III, pl. 70).....	523	Mouton préparé pour la cuisine (d'après Rawlinson, <i>The five great monarchies</i> , t. II, p. 214).....	909
Crocodiles, et dieux égyptiens à tête de crocodile (d'après Dümichen, <i>Der Grabpalast des Patuamenap</i> , t. III, pl. 14).....	527	Adoration du soleil en Égypte (d'après Wilkinson, <i>Manners and customs</i> , éd. Birch, t. III, p. 45).....	921
Rasoïr égyptien (d'après J. de Morgan, <i>Fouilles de Dachour</i>).....	537	Borne égyptienne (d'après Maspero, <i>Histoire ancienne</i> , t. I, p. 320).....	931
Barbier égyptien (d'après Maspero, <i>Lectures historiques</i> , p. 26).....	543	Bœuf et âne attelés à la même charruc (d'après une photographie).....	943
Lit égyptien (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. II, tombeau de Sêti I ^{er}).....	553	Moulin à main (d'après une photographie).....	953
Ceinture des prêtres égyptiens (d'après Wilkinson, <i>Popular Account</i> , t. I, p. 320).....	557	Fabrication des chaussures en Égypte (d'après <i>Mission du Caire</i> , t. V, tombeau de Rekhmara, pl. 14-15).....	984
Oiseaux pris au filet (d'après Lepsius, <i>Denkmäler</i> , t. III, pl. 46).....	567		
		Carte ethnographique de la Genèse.....	} à la fin du Volume.
		Asie antérieure.....	
		Égypte et Sinâi.....	







Polyglotte Bible

BS

2

1900

v.1

